DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

34 Élisabeth II

VOLUME IV, 1985

COMPRENANT LA PÉRIODE DU TREIZIÈME JOUR DE MAI 1985
AU VINGT-HUITIÈME JOUR DE JUIN 1985, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 13 mai 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT— LES FEMMES DU CANADA

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam) propose:

Que la Chambre, reconnaissant l'inégalité économique persistante dans laquelle se trouvent les femmes du Canada, exige que le gouvernement incorpore à son prochain budget les initiatives suivantes, soit

1. la réforme du régime fiscal au lieu de présenter d'autres compressions des dépenses publiques qui auront leurs effets les plus néfastes sur les femmes;

2. des programmes de création d'emplois et de formation à l'intention des femmes, et des ressources financières suffisantes pour permettre à la Commission canadienne des droits de la personne d'appliquer une législation sur un traitement égal pour un travail d'égale valeur et d'élaborer un mécanisme d'application efficace des programmes d'action positive;

3. la prestation d'un plus grand nombre de foyers et de services de transition à l'intention des femmes et des enfants victimes de la violence familiale; et

4. une augmentation des budgets afin d'assurer l'accès à des services de garderie de qualité, dans le but de répondre aux besoins urgents des parents et des enfants du Canada.

—Monsieur le Président, il est intéressant que nous présentions cette motion aujourd'hui car, par une heureuse coïncidence, c'est aussi le jour de la réunion générale annuelle du Comité canadien d'action sur le statut de la femme. D'ailleurs, nous autres du Nouveau parti démocratique, nous venons d'arriver de notre réunion avec les représentants du comité d'action.

Comme le savent les députés, il s'agit d'une organisation bénévole regroupant 370 groupes de femmes qui représentent plus de 3 millions de femmes canadiennes. Cette année, ce comité s'inquiète tout particulièrement de l'aggravation de l'inégalité économique dont sont victimes les femmes. En fait, les discussions de cette fin de semaine, bien qu'elles aient abordé de nombreux sujets, ont été centrées sur cette question. Les déléguées ont qualifié leur réunion de sommet économique des femmes canadiennes.

• (1110)

On aurait pu espérer, après les débats des chefs, l'été dernier, sur les questions féminines et surtout sur l'inégalité dont sont victimes les femmes, et à la suite de l'engagement qu'avait alors pris le parti progressiste conservateur, maintenant au gouvernement, de prendre des mesures énergiques pour supprimer l'inégalité économique dont sont victimes les femmes et, d'ailleurs, toutes les autres injustices dont les femmes continuent à être l'objet dans la société canadienne, voir les choses bouger un peu plus qu'elles ne l'ont fait. Toutefois, le gouvernement peut encore se racheter avec le budget qu'il va présenter, et c'est d'ailleurs dans la perspective de ce budget que notre motion a été proposée.

Dans le domaine précis de l'inégalité économique, on peut se pencher sur la création d'emplois, la formation professionnelle et la sécurité d'emploi. Dans chacun de ces trois domaines, nous constatons que le gouvernement n'a pas respecté sa promesse d'accorder l'égalité aux femmes. Dans le domaine de la création d'emplois, par exemple, le gouvernement a prévu des dépenses de 2.2 milliards de dollars, mais seulement 5 p. 100 de ces dépenses visent à aider les femmes et, en fait, même ces dépenses seront consacrées à la fois aux femmes et aux jeunes. Seulement 125 millions de dollars d'un total de 2.2 milliards sont destinés aux femmes et aux jeunes.

Le programme d'emploi d'été des étudiants «Défi 85» ne contient aucune disposition d'action positive pour faire en sorte que la moitié environ des fonds affectés à ce programme servent à créer des emplois pour les étudiantes. Quand ma collègue, la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), a demandé à la ministre d'État chargée de la Jeunesse (M^me^ Champagne) le 5 mars dernier pourquoi un plan d'action positive à l'égard des femmes n'était pas inclus dans le programme d'emploi d'été, la ministre a donné la réponse suivante:

. . . alors que nous préparions «Défi 85», (nous) savions qu'il n'était pas nécessaire d'imposer un quota, que les femmes, les jeunes femmes canadiennes, sauraient elles-mêmes voir à ce qui leur est dû et prendraient les moyens nécessaires pour obtenir leur bonne part des emplois d'été disponibles.

Cela revenait à dire que, d'après la ministre, et d'après le gouvernement aussi, j'imagine, puisque la ministre exprime le point de vue du gouvernement, il n'existait aucun obstacle à l'emploi des femmes ni dans le programme Défi 85 ni ailleurs, et que les femmes ont les mêmes chances que les hommes. J'aurais cru qu'après le débat des chefs de parti et les autres événements de l'année dernière, le gouvernement conservateur aurait su que les femmes n'ont pas de chances égales et qu'elles n'ont pas le même point de départ que les hommes, mais qu'elles sont au contraire bien défavorisées. Nous l'avons prouvé à maintes reprises. Si, comme l'a proposé la ministre, nous laissons la nature suivre son cours, aucun programme de création d'emplois ne fournira le même nombre d'emplois aux femmes qu'aux hommes. Autrement dit, il faut une action positive pour garantir qu'elles auront leur juste part des emplois créés dans le cadre des programmes gouvernementaux.

La création d'emplois est le deuxième volet de mon triptyque comprenant la création d'emplois, la formation et la sécurité d'emploi. De fait, le gouvernement a supprimé de façon très arbitraire le programme appelé «Les femmes dans les professions non traditionnelles». Le programme n'était peut-être pas très efficace, mais il encourageait quand même les femmes à apprendre des métiers non traditionnels en leur offrant des périodes d'apprentissage. Ce programme a été supprimé en décembre dernier. Y aura-t-il quoi que ce soit dans le budget

pour relancer l'action positive et réorienter les femmes vers des professions ou des métiers non traditionnels? Ou le gouvernement va-t-il s'en remettre encore une fois aux lois du marché et aux employeurs qui ont toujours, aujourd'hui comme par le passé, favorisé les hommes?

• (1115)

Nous avons recommandé que le gouvernement fédéral réserve la moitié des postes de formation aux femmes, tout comme nous avons soutenu, on s'en souviendra, qu'elles touchent 42 p. 100 des crédits destinés à la création d'emplois, puisqu'elles forment 42 p. 100 de la main-d'œuvre. Nous préconisons également que les femmes profitent à part égale des programmes de formation et de recyclage, étant donné qu'elles constituent la moitié de la population. Rien de ce que le gouvernement a fait jusqu'ici n'indique qu'il soutient une pareille action positive envers les femmes en matière de formation et de recyclage. Bien au contraire, car il a supprimé, je le répète, le seul programme qui existait. C'est pourquoi nous exhortons le gouvernement à réparer ses torts au moyen du budget qu'il va présenter et à adopter une attitude sérieuse et positive en ce qui concerne la formation et le recyclage des femmes.

En troisième lieu, je voudrais aussi parler de sécurité d'emploi. Il n'y a pas de sujet plus actuel de nos jours. Pour illustrer mon propos, je n'ai qu'à mentionner le cas d'Air Canada, société d'État où l'employeur réduit les postes à plein temps et, par le fait même, la sécurité d'emploi. C'est pourquoi les membres de l'ACETA font la grève. Ce transporteur national cherche à faire travailler ses employés davantage à temps partiel ou à forfait, ce qui va inévitablement faire baisser les salaires et disparaître les avantages sociaux ainsi que la sécurité.

Pourquoi les femmes sont-elles particulièrement concernées? Parce qu'elles représentent 72 p. 100 des travailleurs à temps partiel. Environ les trois quarts des employés à temps partiel au Canada sont des femmes. Si la tendance actuelle se poursuit, leur nombre va encore augmenter. Le mouvement se fait également sentir dans le secteur privé, bien sûr, mais le gouvernement ne se montre pas du tout intéressé à intervenir pour renverser la tendance.

En matière de création d'emplois, la formation des femmes et la sécurité d'emploi sont au cœur même de l'action positive. Étant donné les déclarations que le premier ministre (M. Mulroney) a faites l'été dernier, nous nous imaginions que le gouvernement fédéral prendrait des mesures énergiques en vue d'assurer l'embauche et la promotion des femmes et de compenser ainsi les désavantages qu'elles ont subis par le passé. Je dois reconnaître que le gouvernement a fait une chose par suite du rapport Abella. Il a proposé au secteur privé que les entreprises qui traitent avec lui et qui ont un chiffre d'affaires annuel supérieur à $200,000 établissent un plan d'action pour l'embauchage et la promotion des femmes. Je conviens que c'est un début, mais ces entreprises ont trois ans pour agir et le gouvernement n'a prévu aucun moyen de garantir qu'elles vont vraiment mettre au point un programme de promotion sociale. Aucune loi n'oblige les entreprises à le faire et aucune sanction ne les menace dans le cas contraire. Le gouvernement fonde en fait sa politique sur une confiance aveugle et sur la chance, comme l'a déclaré mon collègue. Il faut prévoir un mécanisme de mise en vigueur et c'est bien ce que nous, du Nouveau parti démocratique préconisons et nous espérons que, lorsqu'il établira son budget, le gouvernement non seulement reconnaîtra le principe de la promotion sociale, mais assumera aussi une partie des coûts de cette dernière et acceptera toutes les raisons pour lesquelles seul un programme de promotion sociale va assurer aux femmes l'égalité en milieu de travail.

• (1120)

Un salaire égal pour un travail d'égale valeur est une autre notion que nous acceptons maintenant depuis au moins une dizaine d'années. Encore là c'est une question qui a été maintes fois reprise au cours de la campagne électorale par les conservateurs et, quant à cela, par les candidats de tous les partis. Encore là, un petit pas a été fait, à savoir les nouvelles directives qui ont été édictées par la Commission des droits de la personne en vue d'obtenir qu'un salaire égal rémunère un travail d'égale valeur. Toutefois, c'est encore à celles qui ne touchent pas un salaire égal pour un travail d'égale valeur qu'il incombe de faire valoir leurs droits. Il semble plutôt incroyable qu'il revienne aux fonctionnaires fédéraux d'obtenir du gouvernement fédéral qu'il fasse quelque chose que le parti au pouvoir avait promis qu'il ferait de lui-même. Et c'est bien ce qui arrive. Les employées doivent intenter des poursuites contre leur employeur. Il n'y a rien de changé.

Au nombre des directives édictées par la Commission des droits de la personne, il y en a une qui fait plutôt rétrograde, car elle laisse entendre que l'on pourrait supprimer le droit des individus à porter plainte pour ne reconnaître que le droit des groupes. J'ose espérer que le gouvernement examinera très attentivement cette possibilité si celle-ci existe vraiment.

Parce qu'il faut par ailleurs suffisamment de ressources financières pour la Commission canadienne des droits de la personne, nous en parlons aussi dans notre motion. Si la Commission doit être chargée d'apliquer les mesures prévoyant le traitement égal pour un travail d'égale valeur, il lui faut les fonds, le personnel et les moyens qui lui permettront de s'acquitter de cette tâche.

Il y a d'autres domaines ou le gouvernement aurait pu prendre des mesures qui élimineraient certaines injustices envers les femmes, et il le pourrait encore, dans le budget. Dans le secteur de la petite entreprise, par exemple, tout le monde reconnaît que dans bien des cas, les femmes ont prouvé qu'elles pouvaient réussir en affaires. Autrefois, une petite entreprise prospère sur dix était dirigée par une femme. La proportion est aujourd'hui de une sur trois. Ce qui veut dire que plus de femmes réussissent comme entrepreneurs, ce à quoi nous applaudissons. Le plus souvent les femmes qui sont chefs de petites entreprises n'obtiennent pas les mêmes conditions de crédit que les hommes. Les preuves ne manquent pas que les femmes sont victimes de discrimination lorsqu'il s'agit de leur faire crédit. On considère encore que les femmes ne sont pas tout à fait à leur place dans le monde des affaires.

• (1125)

Le ministre des Finances (M. Wilson) a vendu la mèche le 4 mars quand mon collègue, le député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus), lui a demandé pourquoi le gouvernement n'avait pas insisté sur les femmes dans la Loi sur les prêts aux petites entreprises, et surtout sur leur incapacité d'obtenir des prêts. Comme on peut le voir à la page 2691 du hansard, le ministre des Finances a répondu:

Monsieur le Président, contrairement aux membres du parti du député, nous sommes persuadés que les femmes sont capables d'obtenir du crédit.

Cette réponse, monsieur le Président, qui se compare à celle de la ministre d'État à la Jeunesse et d'autres ministres, nie tout simplement la réalité.

Nous avons également soutenu que les compressions budgétaires imposées aux niveaux tant fédéral que provincial touchent le plus durement les femmes. Si dans son prochain budget, le gouvernement compte alourdir le fardeau fiscal des citoyens à revenus moyens, supprimer le principe de l'universalité, ne faire aucun effort sérieux pour améliorer la situation du logement, ne pas augmenter le supplément de revenu garanti, et ne pas subventionner des services de santé effectivement universels, les femmes en seront surtout les victimes. Déjà 62 p. 100 des femmes âgées et seules vivent en deçà du seuil de la pauvreté. A une certaine époque, 42 p. 100 des familles ayant une femme à leur tête vivaient en deçà de ce seuil, mais en 1983-1984 ce pourcentage est passé à 50.

Le gouvernement va-t-il s'attaquer à cette situation sociale fort grave dans son prochain budget? Va-t-il se pencher aussi sur la question des services de garderie, de la violence dans les familles, et des centres d'accueil pour les femmes, dont les problèmes se multiplient? Y proposera-t-il au moins des mesures qui favoriseront véritablement l'égalité des femmes?

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais faire un commentaire sur les paroles de la députée de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett). J'ai toujours admiré le fait que le cœur de la députée est à la bonne place, mais je me suis toujours posé une question sur quelque chose qui semble faire équivoque dans son approche à ce problème sur l'inégalité économique des femmes. C'est à cause de cette dépendance des femmes que plusieurs d'entre elles se retrouvent dans la misère. Alors, je ne comprends pas pourquoi cette députée se limite à toujours répéter des programmes, des suggestions, des principes, une philosophie qui vont augmenter la dépendance des femmes de l'État et d'une vie conventionnelle de personnes de second ordre. C'est précisément parce que les femmes de ma génération de plus en plus nombreuses et surtout parce que je crois aussi que les femmes du Québec refusent cette dépendance qu'on veut toujours nous «remettre» que je me suis présentée comme candidate du parti progressiste conservateur. C'est un parti qui, premièrement, respecte la valeur de l'individu; cela me permettait donc d'être avant tout un individu, une citoyenne à part entière. Deuxièmement, c'est que mon parti avait reconnu que l'inégalité est, d'une part, avant tout une situation économique et, d'autre part, une situation qui relève de l'attitude des gens dans la société envers les minorités, qu'elles soient minorités nombreuses comme les femmes le sont ou qu'elles soient minorités actuelles à cause de leur race ou de leur religion ou de la visibilité de la couleur de leur peau. Tout de même, la femme est traitée avec l'inégalité que l'on réserve à ces groupes. Et c'est encore précisément à cause de cela, monsieur le Président, que je me pose des questions quand je vois cette députée nous suggérer que de nouveau les femmes devraient vivre dans des ghettos, que ce soient des ghettos, disons, de quotas, que ce soient des ghettos où on décide pour elles quelles devraient être les priorités de leur vie. Je me refuse vraiment à accepter cela et c'est la raison pour laquelle je ne comprends pas pourquoi une femme, qui a œuvré si activement toute sa vie pour l'égalité des citoyens, qu'importe que ce soient des femmes ou des hommes, qu'elle nous revienne toujours avec des suggestions qui vont nous donner comme résultat exactement le contraire de ce qu'il faut aux femmes.

Finalement, monsieur le Président, je voudrais aussi commenter sur le fait que la députée dit que le gouvernement n'a pas répondu à ses promesses. Je voudrais faire, par exemple, référence à l'amendement sur la Loi sur les droits des autochtones où on demande les mêmes droits pour les femmes autochtones que pour les hommes. Je voudrais aussi parler de l'allocation au conjoint et à la conjointe que l'on a étendue malgré le fait que notre économie est dans un état tellement lamentable qu'on ne peut pas faire autant qu'on le voudrait, mais tout de même, on l'a fait tout de suite. Je voudrais aussi mentionner les modifications que l'on apporte à la Loi sur la prostitution.

Enfin, je voudrais lui demander si elle ne croît pas que la présence des femmes en nombre au gouvernement, au Cabinet où on a six femmes qui occupent des ministères de grande importance, je pense, par exemple, à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^me^ Carney), à la ministre de l'Emploi et Immigration (M^me^ MacDonald), à la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) où cela ne s'est jamais vu, et ensuite, à la présence de députées féminins à la Chambre, que ce n'est pas la présence des femmes actives au gouvernement qui va réussir beaucoup plus pour nos collègues que de tout simplement toujours vouloir les mettre dans un ghetto, leur demander des quotas, insister pour qu'on leur donne plus d'argent et qu'on augmente leur dépendance de l'État. Si elles se libèrent un jour de toujours dépendre d'un homme, que ce soit le mari, un père, un cousin ou un frère, on veut les rendre dépendantes de l'État. Je voudrais donc lui poser la question: Comment réconcilie-t-elle ces deux pensées qui semblent opposées?

• (1130)

[*Traduction*]

Mme Jewett: Monsieur le Président, ma réponse sera très courte. La députée n'a pas encore compris que l'inégalité de la femme relègue celle-ci à une position de très forte dépendance. L'inexistence de services de garderie rend la femme dépendante. Les femmes ne bénéficiant pas d'un congé de maternité se retrouvent aussi dans bien des cas dans une situation de dépendance. Les femmes âgées dont une proportion de 62 p. 100 vivent en deçà du seuil de la pauvreté, sont contraintes de vivre dans un état de dépendance.

Par le biais de cette motion, mon parti vise à s'assurer que les femmes s'échappent à cet égat de dépendance. Je conseille à la députée et à ses cinq autres collègues féminines membres du cabinet de se rendre à la pièce 200 de l'édifice de l'Ouest, si elles n'y sont pas déjà, pour y entendre le témoignage du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, qui traite précisément des questions que soulève la députée.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires. L'honorable secrétaire parlementaire du secrétaire d'État a la parole.

Mme Landry: Notre collègue de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett) s'inquétait sur le volet de la formation, entre autres, pour les femmes, et je pense que notre gouvernement a

vraiment élaboré une politique, au départ à Regina, la stratégie de développement du marché du travail a été annoncée et elle comprenait des programmes de formation pour les femmes. Alors, des mesures et des objectifs de formation pour les femmes. Alors, des mesures et des objectifs spéciaux pour les femmes sont intégrés dans les nouveaux programmes de formation et également un programme d'insertion professionnelle pour les femmes qui retournent sur le marché du travail est en élaboration. Des objectifs ont été imposés concernant la participation des femmes aux programmes relatifs aux pénuries de main-d'œuvre. Alors, je voulais tout simplement faire ce commentaire-là à ma collègue, lui disant que le gouvernement est très préoccupé et s'occupe de la formation des femmes.

[*Traduction*]

Mme Jewett: Monsieur le Président, je tenais simplement à souligner que les besoins sont si énormes que c'est comme une goutte d'eau dans l'océan. Les femmes continueront à être défavorisées en matière de formation et de recyclage professionnels.

[*Français*]

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat sur la condition féminine et j'ai presque le goût de remercier ma collègue de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett) qui nous permet ici, au gouvernement, de démontrer à cette Chambre, à tous les Canadiens et aux Canadiennes, l'action vigoureuse que nous avons entreprise depuis le 4 septembre.

Monsieur le Président, le secrétaire d'État (M. McLean), le ministre responsable de la condition féminine, est actuellement avec le Comité national d'action sur le statut de la femme, comme l'a expliqué ma collègue, qui regroupe 300 associations différentes et qui représente environ 3 millions de femmes. Alors, monsieur le Président, je pense que ceci démontre bien l'intérêt que porte notre gouvernement et le ministre à la cause des femmes et l'importance qu'il accorde également à la consultation.

Monsieur le Président, le gouvernement reconnaît que nous ne manquons pas de preuves démontrant qu'il faut prendre des mesures concrètes pour faire disparaître les inégalités économiques et sociales dont les femmes sont victimes au Canada. De nombreuses études réalisées ces dernières années ont dévoilé les injustices qui leur sont faites dans presque tous les secteurs de la société. Au fait, Statistique Canada a publié récemment un nouveau rapport intitulé «Portrait statistique des femmes au Canada» qui renferme des données consternantes sur la situation de la canadienne depuis 1970. Permettez-moi, monsieur le Président, de vous citer quelques-unes de ces constatations:

> Les femmes diplômées d'universités ne gagnent que $1,600 de plus par année que les hommes ayant terminé des études secondaires et seulement $4,000 de plus que les hommes ayant moins d'une neuvième année. Plus de familles que jamais dépendent du revenu d'une femme pour boucler leur budget. Or, les femmes qui travaillent à l'extérieur continuent d'assumer le gros de la responsabilité des soins aux enfants et de la tenue de maison. En 1981, environ 10 p. 100 de tous les ménages canadiens étaient dirigés par une femme, mais leur revenu moyen était inférieur de moitié à celui des ménages dirigés par un homme. Presque la moitié des familles dont le chef est une femme vivent sous le seuil de la pauvreté.

Le rapport confirme encore une fois que la plupart des femmes au travail occupent des emplois peu rémunérés dans le secteur des services et du travail de bureau et qu'une forte proportion d'entre elles sont à temps partiel, contrairement aux hommes qui sont dans les industries de fabrication et le secteur secondaire où l'on enregistre la plus forte croissance de l'emploi. En tant que pays nous ne pouvons plus nous permettre de tolérer une société où la moitié de la population ne fournit qu'une partie seulement de son potentiel. Il nous faut compenser ces longues années où les femmes ont été sous-employées par une stratégie de mise en valeur des capacités féminines.

• (1140)

Monsieur le Président, c'est là une responsabilité que le gouvernement fédéral prend très à cœur comme il l'a clairement annoncé dans le discours du trône de novembre dernier. Nous avons d'ailleurs pris des mesures concrètes en ce sens. Nous croyons toutefois qu'il est impossible d'amener un changement profond dans la société sans l'entière collaboration de tous nos partenaires économiques. Dans cette optique, le gouvernement a déjà entrepris auprès des provinces et du secteur privé une série de consultations visant à susciter la relance économique dont notre pays a tellement besoin et à renouveler la confiance de tous les Canadiens dans notre système de gouvernement.

L'un des grands objectifs des consultations est de faire en sorte que la relance profite également à tous. A cette fin, nous avons veillé à ce que les préoccupations féminines soient pleinement intégrées au processus consultatif. Elles ont d'ailleurs occupé une place importante à l'ordre du jour de la Conférence des premiers ministres tenue à Regina en février. Une conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la condition féminine avait même eu lieu peu avant, précisément pour préparer la Conférence des premiers ministres et discuter des questions qui seraient soulevées à Regina. Le premier ministre n'aurait pu trouver meilleure formule lorsqu'il a déclaré à Regina que la question de l'équité fait partie intégrante de la relance économique. J'ajouterais que de donner aux femmes leur juste place n'est pas seulement une question de justice, mais aussi d'efficience économique.

Le gouvernement fédéral n'a pas non plus manqué de porter les préoccupations féminines à l'ordre du jour de la Conférence économique nationale tenue récemment à Ottawa. Nous tenions à ce que les femmes participent à ces importantes discussions économiques avec le milieu des affaires, les syndicats et le gouvernement en tant que partenaires à part entière. Nous croyons que l'intégration des questions féminines à tous les aspects de l'élaboration des politiques constitue une approche valable qui est d'ailleurs déjà appliquée dans tout le gouvernement.

J'aimerais illustrer par quelques exemples la façon dont ce processus de consultation et d'intégration a amené des changements législatifs favorables aux femmes depuis que notre gouvernement est en vocation. Selon les derniers amendements proposés à la Loi sur la sécurité de la vieillesse, tous les conjoints, conjointes à faible revenu qui satisfont aux normes auront droit aux prestations de veufs et veuves indépendamment de l'âge qu'avait leur conjoint à son décès. Approximativement, 85,000 veufs et veuves, la majorité étant des femmes, pourront bénéficier de cette loi. En vertu d'amendements proposés à la Loi sur les Indiens, la discrimination basée sur le sexe sera dorénavant interdite. Jusqu'à ce jour, toute femme indienne mariant un non-Indien perdait son statut d'Indienne

ainsi que son droit d'appartenance à la bande. Environ 16,000 femmes ont perdu leur statut suite à l'application de cette loi centenaire.

Grâce à l'adoption d'une nouvelle loi proposée par le gouvernement, les conjointes, la plupart sont des femmes, d'anciens combattants décédés auront dorénavant droit à une prolongation de la pension d'invalidité de leur conjoint pendant une période d'un an suivant le décès de ce dernier. Auparavant, la pension d'invalidité se terminait à la fin du mois où se produisait le décès du prestataire, réduisant donc le revenu du survivant à une période particulièrement difficile.

Les mères qui reçoivent des prestations pour la garde des enfants en vertu des programmes de formation financés par le gouvernement fédéral auront désormais droit à des prestations accrues. Ces changements reflètent l'importance qu'accorde le gouvernement au programme visant à faciliter l'accès des femmes aux postes supérieurs. Selon des modifications apportées au Code du travail, les parents employés dans des industries tombant sous la juridiction fédérale peuvent maintenant ajouter 24 semaines de congé sans solde à l'actuel congé de maternité payé.

Monsieur le Président, il ne faudrait pas passer sous silence la réponse du gouvernement au rapport Abella. Ce dernier intitulé «Égalité en matière d'emploi» a été déposé à la Chambre des communes en novembre dernier. Il est le fruit d'une enquête sur les moyens les plus efficaces et équitables de promouvoir l'égalité des chances en matière d'emploi. Dans son rapport, la juge Abella a analysé avec beaucoup de lucidité la situation unique à laquelle sont controntées beaucoup trop de femmes. Notre gouvernement a répondu avec beaucoup de célérité à ce rapport. Désirant éliminer la discrimination systémique dont sont trop souvent victimes les femmes dans notre société, le gouvernement a décidé d'exiger des sociétés de la Couronne, des entreprises régies par le gouvernement fédéral et des fournisseurs de biens et services du gouvernement fédéral qu'ils appliquent des mesures d'équité en matière d'emploi. Pour ce faire, les sociétés de la Couronne et les entreprises régies par le gouvernement fédéral qui comptent plus de 100 employés devront faire un rapport annuel au Parlement sur leurs plans et les progrès accomplis en matière d'équité d'emploi.

En ce qui a trait aux entreprises désireuses d'obtenir du gouvernement des contrats de $200,000, elles devront appliquer des dispositions d'équité d'emploi ou accepter de perdre ces droits de soumissionner de tels contrats.

En outre, en tant qu'employeur, le gouvernement ne se dérobera pas à ses responsabilités. En effet, il a l'intention d'intensifier la mise en application du programme d'action positive. Des mesures immédiates sont prises afin d'éliminer les obstacles systémiques à l'égalité d'emploi qui ont cours dans les méthodes de classification de la Fonction publique. Voilà l'essentiel de la réponse de notre gouvernement au rapport Abella.

Dans la même veine, monsieur le Président, le gouvernement avait déclaré son intention de faciliter l'entrée des femmes sur le marché du travail tout en reconnaissant leurs obligations familiales. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) a présenté récemment un projet de loi visant à modifier la Loi sur le divorce qui prévoit, entre autres, le renforcement des dispositions concernant le versement des pensions alimentaires.

Au nombre des modifications proposées, mentionnons l'institution d'un mécanisme permettant, par l'entremise de banques de données fédérales et provinciales, de retracer les conjoints qui négligent de verser ces pensions alimentaires. Enfin, signalons que ces modifications habiliteront les tribunaux à saisir les pensions de retraite et les prestations d'assurance-chômage de ceux qui manquent à leurs obligations.

Dans son discours du trône, le gouvernement a promis d'intensifier ses efforts pour élargir les possibilités d'emploi des femmes au sein des organismes, des commissions et des conseils fédéraux. En veillant à ce que des femmes qualifiées accèdent à des fonctions de responsabilité et de prestige dans des catégories d'emploi souvent non traditionnelles, le gouvernement donne l'exemple au monde des affaires et à l'industrie.

Je suis heureuse de signaler que, au cours des six derniers mois, 23 p. 100 des personnes nommées à des postes au sein d'organismes, de commissions et de conseils fédéraux étaient des femmes. Nous approchons rapidement de l'objectif de 30 p. 100 que nous avons fixé pour la première année de notre mandat. Au nombre des nominations survenues récemment, signalons celle de Sylvia Gold à la direction du Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme. Chaleureusement applaudie par des groupes de femmes de toutes les régions du Canada, cette nomination a permis, en outre, au gouvernement fédéral de réaffirmer son engagement à faire du Conseil un organisme solide et autonome qui ne craigne pas, à l'occasion, de contester l'action du gouvernement dans le domaine de la condition féminine.

Que l'on me permette de rappeler quelques-uns des moyens grâce auxquels le gouvernement envisage d'œuvrer pour l'égalité économique et sociale des femmes: la tenue de consultations avec des groupes de femmes, l'intégration des questions féminines dans le processus décisionnel gouvernemental, la nomination de femmes au sein des commissions et des conseils fédéraux et à des postes importants dans la Fonction publique, l'adoption de lois visant à abolir la discrimination à l'égard des femmes et à améliorer leur situation économique et sociale et, enfin, l'affermissement du rôle du Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme.

Toutefois, le gouvernement fédéral ne peut atteindre ses objectifs à ce chapitre sans l'aide et la collaboration des provinces. En effet, un grand nombre de secteurs revêtant un intérêt particulier pour les femmes, comme l'éducation et la santé, relèvent des autorités provinciales. La nature et l'importance des mesures prises pour améliorer la situation des femmes varient d'une province à l'autre. Il me serait impossible de citer ici les multiples initiatives provinciales dans le domaine de la condition féminine, voire d'énumérer les nombreuses questions sur lesquelles les provinces n'ont pas encore eu le temps de se pencher.

• (1150)

Afin d'aider les gouvernements provinciaux à assurer l'égalité des chances aux femmes, le secrétaire d'État tiendra des réunions régulières avec les ministres provinciaux de la condition féminine. De façon plus formelle, on a mis sur pied des groupes de travail constitués de responsables fédéraux et provinciaux pour veiller à ce que les deux ordres de gouvernement assument leurs responsabilités au regard des problèmes comme ceux des femmes battues et de la garde des enfants.

Il est clair que dans tout discours sur l'égalité socio-économique des femmes on ne saurait trop insister sur l'importance des interactions fédérales-provinciales. Ceci dit, il ne faut pas non plus perdre de vue la dimension internationale. Cette année marque la fin de la décennie des Nations Unies pour la femme, 10 années au cours desquelles le Canada s'est dépensé sans compter pour améliorer la situation des femmes dans le cadre des structures des Nations Unies. Cette décennie sera couronnée en juillet par la Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes qui se tiendra à Nairobi, au Kenya. Mon gouvernement participe activement aux préparatifs de cette conférence qui a pour objet de récapituler et d'évaluer les progrès réalisés et les obstacles rencontrés au cours de cette décennie et de formuler des stratégies pour l'an 2000. La priorité du Canada à Nairobi sera d'essayer d'obtenir des résultats concrets en favorisant l'intégration des questions féminines dans le processus décisionnel national et international. Bien qu'il nous faille être conscients du risque de politisation de la conférence, nous nous efforcerons de prévenir toute tentative flagrante en ce sens. Malgré cette conjoncture difficile, soyez assurés que la vitalité et la puissance du mouvement à l'échelle mondiale se feront sentir cet été à Nairobi. En plus de la conférence intergouvernementale officielle, il se tiendra en juillet une assemblée des organisations non gouvernementales, Forum 85. Le Canada sait que la Décennie des Nations Unies pour la femme a été une période très fructueuse pour les organisations non gouvernementales car celles-ci ont vu leurs préoccupations passer au premier plan des priorités d'un grand nombre de gouvernements nationaux et d'organismes internationaux. Nous avons tous profité de cet élan nouveau de coopération. De fait, le gouvernement a la ferme intention de poursuivre cette coopération afin d'assurer la réussite de nos efforts pour atteindre à l'égalité sociale et économique en ce qui a trait aux femmes.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires. L'honorable députée d'Outremont.

Mme Pépin: Monsieur le Président, j'étais très heureuse d'entendre ma collègue dire que le Canada s'est dépensé sans compter depuis 10 ans pour promouvoir la situation de la femme. Alors, je reconnais qu'à ce moment-là, c'est reconnaître que le parti libéral a définitivement fait quelque chose et même beaucoup pour les femmes de ce pays-ci.

Évidemment, elle a également mentionné que depuis que le gouvernement progressiste conservateur est en place, les congés de maternité pourront avoir une extension de 28 semaines pour les parents qui auront de nouveaux enfants. J'aimerais lui poser la question, et je trouve que c'est très bien ce que le parti progressiste conservateur a fait au sujet des congés de maternité, mais au niveau des garderies, j'aimerais bien savoir ce que le gouvernement conservateur veut faire. Je sais que M^me^ Katy Cook était présidente d'un groupe de travail sur les garderies; depuis plusieurs mois le rapport est entre les mains du ministre, et j'aimerais savoir ce que son gouvernement entend faire au niveau des garderies, parce que ça n'a pas été souligné.

Mme Landry: Je remercie ma collègue d'Outremont (M^me^ Pépin) pour sa question très pertinente.

A mon avis, l'accès à des services de qualité est essentiel à la sécurité économique des femmes et notre gouvernement en est très conscient. Comme l'honorable députée en a elle-même fait mention, le rapport Cook devrait être déposé sous peu et, à la suite de ce rapport, notre gouvernement compte mettre en place une équipe de travail pour, justement, terminer l'étude sur le problème des garderies, et nous arriverons sûrement avec une recommandation dans un avenir très rapproché. Que la députée soit assurée que notre gouvernement, comme c'est sûrement son inquiétude, est très sensible à cette sécurité que doivent avoir les femmes pour pouvoir retourner sur le marché du travail.

Mme Pépin: Monsieur le Président, aujourd'hui, c'est la journée de lobby pour les groupes de femmes de N.A.C. Et une des priorités actuellement ce sont, définitivement, les garderies. Je suis d'accord sur le fait que, avec le rapport que l'on vient de mentionner, le gouvernement conservateur va créer un groupe de travail au sujet des garderies. Mais, à mon avis, avant de créer un groupe de travail au sujet des garderies, il serait très intéressant d'avoir la copie du rapport de Katy Cook pour savoir exactement ce qu'elle recommande. Et au lieu de mettre de l'argent dans un autre groupe de travail, parce que bien souvent ce qu'on envoie en comité c'est parce qu'on ne veut pas résoudre le problème, il serait peut-être préférable de mettre en application ce que M^me^ Katy Cook va nous donner, avant de créer un autre groupe de travail, avant de solutionner le problème.

Mme Landry: Monsieur le Président, l'honorable députée sait très bien que lorsqu'un rapport est déposé, il est éventuellement mis à la disposition des gens pour étude. Je pense que c'est dans cet esprit-là que le gouvernement veut sûrement se servir du rapport Cook comme base d'une politique que nous déterminerons comme avec tous les rapports, et je pense que les gouvernements ont l'habitude de les étudier et par la suite de légiférer en conséquence. Ce sera sûrement un dossier très important pour nous lors de l'élaboration d'une loi.

[*Traduction*]

M. Belsher: Monsieur le Président, je trouve assez étonnant que la motion n'aborde pas des questions plus générales par exemple l'égalité, le développement et la paix. Dans son discours, la secrétaire parlementaire a parlé de la conférence qui aura lieu à Nairobi cet été, sous l'égide des Nations Unies, pour souligner la fin de la décennie pour la femme. La secrétaire parlementaire pourrait-elle nous expliquer un peu mieux en quoi consistera notre participation à cette conférence qui doit avoir lieu en juillet?

[*Français*]

Mme Landry: Monsieur le Président, je remercie beaucoup mon collègue de Fraser Valley-Est (M. Belsher) pour sa question très pertinente. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, je pense que la conférence à Nairobi est très importante pour toutes les femmes du monde entier et le Canada y joue un rôle très important. Je pourrais peut-être dire que le Canada, au départ justement, a participé à toutes les conférences préparatoires à Nairobi. Étant donné que pour le gouvernement la situation des femmes est tellement importante, je crois qu'il est très important de participer à cette conférence mondiale où, à ce moment-là, nous pouvons apporter aux autres pays participants notre expertise, notre expérience en tant que gouvernement et également profiter de tout ce qui se fait dans le monde pour peut-être justement, nous également, activer nos résolutions et nos décisions. Alors, dans ce sens-là, je pense que le

gouvernement sera très présent et apportera sa contribution très recherchée dans le monde entier sur la situation des femmes, à Nairobi.

[*Traduction*]

Mme Cossitt: Monsieur le Président, j'ai une observation à faire à la secrétaire parlementaire. Je sais que la violence dans les familles préoccupe beaucoup tous les Canadiens. Nous sommes de plus en plus conscients des difficultés auxquelles se heurtent les femmes battues. Un certain nombre de femmes de ma circonscription m'en ont déjà parlé. Elles cherchent les conseils de quelqu'un. Ces femmes prennent toutes sortes de précautions pour m'en parler parce qu'elles redoutent la réaction de leurs conjoints. Dernièrement, on a mis sur pied dans la ville de Brockville une maison d'hébergement pour les femmes battues. J'ai appuyé de toutes mes forces cette initiative. La secrétaire parlementaire pourrait-elle nous parler des programmes et des services qui existent relativement à ce problème?

• (1200)

[*Français*]

Mme Landry: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Leeds-Grenville (M^me^ Cossitt) pour sa question. Je peux justement lui dire que le ministre responsable de la condition féminine rencontre des groupes aujourd'hui à ce sujet-là. C'est une préoccupation très grande, je pense, de tout gouvernement. Je pourrais peut-être apporter justement dans le sens qu'elle le dit quelques éléments qui nous démontrent à quel point nous devons être concernés par ce problème. En effet, une femme sur dix apparemment est victime de violence familiale et un des objectifs du programme du secrétariat d'État est peut-être justement d'aider ces groupes à se regrouper et à faire face à ces difficultés.

Également, il y aura une rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du statut de la femme qui se tiendra à Winnipeg du 5 au 7 juin et à ce moment-là, un des sujets à l'ordre du jour sera justement le problème dont on vient de parler. Actuellement également, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est en consultation face à ces situations. Alors, comme vous le voyez, le gouvernement actuel prend très à cœur et est très conscient de la violence dans les familles et prendra nécessairement des dispositions pour essayer d'aider ces gens.

Mme Killens: Monsieur le Président, ma question au secrétaire parlementaire du secrétaire d'État (M^me^ Landry) est au sujet de l'intégration des femmes indiennes sur les réserves.

La députée est-elle au courant du fait que ses collègues, en comité parlementaire, refusent systématiquement d'accepter des amendements pour accorder le statut de permanence aux enfants des femmes indiennes? La députée est-elle prête à faire des pressions sur ses collègues pour éviter cette injustice?

Mme Landry: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de cette question. Je sais que le projet de loi est en comité et que le gouvernement actuellement, je pense, corrige par cette loi une injustice flagrante qui a été faite aux femmes indiennes. Actuellement, je sais qu'il y a encore des recommandations qui sont faites en comité, je ne sais pas du tout quelle sera la fin du débat, mais je comprends l'inquiétude des femmes indiennes. Je pense qu'à ce moment-là le comité en cause fera les recommandations nécessaires et la Chambre décidera de l'amendement à apporter si c'est nécessaire.

[*Traduction*]

Mme Jewett: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours de la secrétaire parlementaire, surtout le passage concernant la réponse du gouvernement au rapport Abella. La députée pourrait-elle nous dire si le gouvernement a pris une décision au sujet des sociétés ou entreprises qui refusent de mettre sur pied un programme d'action positive. Comment le gouvernement entend-il les forcer à mettre sur pied un tel programme? En second lieu, en ce qui concerne les entreprises qui ont accepté de favoriser l'embauche et la promotion des femmes, le gouvernement a-t-il décidé de surveiller l'application de leurs plans?

[*Français*]

Mme Landry: Monsieur le Président, je pense que la position du gouvernement face à l'application du rapport Abella en était une où on faisait voir nos points de vue et qu'on fait confiance aux différents ministères et aux sociétés qui doivent nous présenter soit dans certains cas leurs projets ou éventuellement il y aura une loi pour mettre en application certaines autres . . .

Je ne vois pas pourquoi on ne ferait pas confiance aux ministères et aux sociétés de la Couronne qui savent très bien l'importance de l'application en matière d'équité d'emploi pour les femmes et par la suite, il y aura toujours moyen, je pense, en tant que gouvernement sérieux, si jamais on voit qu'il y a des lacunes, d'apporter des changements pour améliorer la situation. Je pense que notre gouvernement a quand même, d'une façon très sérieuse, pris position en matière d'équité d'emploi.

[*Traduction*]

Mme Jewett: Monsieur le Président, j'admire la foi de la secrétaire parlementaire. Depuis bien longtemps nous attendons que la Fonction publique et les sociétés de la Couronne mettent en train certains programmes d'action positive. Au sein de nombreuses sociétés de la Couronne, c'est plutôt le contraire qui s'est produit.

La députée pourrait-elle aussi nous parler du cas des entrepreneurs privés qui traitent avec le gouvernement? Dans le cas des entrepreneurs dont les contrats du gouvernement dépassent les $200,000 par année et qui ont instauré des programmes d'action positive, le gouvernement va-t-il s'assurer que ces programmes dépasseront l'étape des bonnes intentions et seront effectivement exécutés?

[*Français*]

Mme Landry: Monsieur le Président, quand mon honorable collègue fait mention des positions qui avaient été prises et peut-être très peu respectées autrefois, je pense que nous sommes un nouveau gouvernement et nous sommes bien assurés, nous sommes un gouvernement très responsable, et . . .

Mme Jewett: Quelle rêveuse!

Mme Landry: Nous verrons. Monsieur le Président, je crois que nous devons faire confiance au gouvernement actuel, qu'il a pris position, et que, comme je l'ai dit tout à l'heure, si dans les années à venir on voit que notre plan n'était peut-être pas assez ferme, il y aura toujours moyen de revenir avec des décisions.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. Débat. L'honorable députée de Saint-Michel-Ahuntsic (M^me^ Killens).

• (1210)

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, le thème de la journée est très bien choisi, et il nous donne l'occasion de demander au gouvernement de prendre en considération les besoins des femmes dans son Budget de jeudi prochain, spécialement suite à la rencontre des parlementaires des trois partis politiques ce matin avec le Comité d'action nationale.

Ce groupe de trois millions de femmes représente 350 associations féminines à travers le pays. Aussi varié soit-il, ce groupe est unanime dans ses recommandations. Comme c'est la coutume, nous avons eu l'occasion de les rencontrer ce matin, et je suis heureuse de participer au débat parce que cela me permet d'attirer l'attention du gouvernement sur les problèmes criants que vivent les femmes en 1985.

Un très court historique me ramène en 1940 alors que j'étais encore sur les bancs d'école et que je ne savais pas que ma mère et toute les femmes du Québec n'avaient pas droit de vote. En 1940 encore, la première femme à étudier le droit au Québec a dû passer son Barreau au Nouveau-Brunswick parce que le Québec le lui défendait, et ce n'est qu'en 1971 que les femmes du Québec ont obtenu le droit de faire partie d'un jury.

Cela veut dire qu'on part de loin, monsieur le Président, mais j'aimerais parler sur le dossier qui nous préoccupe aujourd'hui. Avant, j'aimerais souligner la grande contribution de feu le sénateur, l'honorable Thérèse Casgrain, en lui rendant hommage, car elle a su, grâce à sa grande diligence, motiver les femmes du Québec à suivre sa bannière. Elle a été l'une des pionnières du mouvement des droits de la femme au Canada. Toute sa vie durant, elle a défendu la cause des désavantagés de la société dénonçant l'injustice sociale et prêtant sa voix à ceux qui n'en avaient pas. Montréalaise d'origine, M^me^ Casgrain a été la force qui a inspiré diverses réformes sociales au Canada en faveur de la justice et de l'égalité. Elle a travaillé dans divers organismes provinciaux, nationaux et internationaux.

Monsieur le Président, bien que comme beaucoup d'autres, ici en cette Chambre, j'aimerais mieux vivre dans un monde où les valeurs fondamentales d'autrefois accordaient une certaine stabilité à la cellule familiale, je me retrouve comme parlementaire face à de vrais problèmes de société, d'une société aux prises quotidiennement avec des problèmes qui affectent surtout les femmes. Trois mariages sur cinq finissent par un divorce; 52 p. 100 des femmes sont sur le marché du travail. La majorité d'entre elles sont obligées de travailler soit parce qu'elles sont chefs de famille ou encore parce que leur salaire est le complément nécessaire pour sortir le revenu familial d'un dessous du seuil de la pauvreté.

Le problème numéro 1 au pays c'est le chômage, et sur cela tout le monde est d'accord. Mais même si le premier ministre se gargarisait vendredi dernier en Chambre de baisser le taux de chômage au pays, il n'en reste pas moins que le journal *The Gazette* rapportait samedi dernier que 17 p. 100 des jeunes de 15 à 24 ans sont en chômage; 17 p. 100! On peut faire un parallèle entre les femmes et les jeunes; cependant, il faut traiter le chômage des jeunes et des femmes différemment, parce que les femmes doivent surmonter plusieurs obstacles qui n'existent pas pour les hommes.

Le gouvernement, donc, se doit de légiférer selon la réalité et les besoins d'aujourd'hui. Alors que pour les femmes c'est très clair, il n'y a qu'une solution: c'est l'autonomie financière. Cela veut dire avoir les outils nécessaires pour le faire. C'est un peu comme bâtir une maison. Il faut avoir les outils. Les femmes sont très ingénieuses, quand elles auront les moyens, elles sauront bien s'en tirer. Pour régler le problème le plus tôt possible, il faudrait que le gouvernement en fasse une priorité; il faudrait une volonté politique bien arrêtée; il faudrait, et ça presse, que le premier ministre relise ses promesses électorales et il faudrait que les hommes et femmes députés d'arrière-ban soient plus articulés dans leur caucus qu'ils ne le sont en Chambre.

La liste des problèmes et des obstacles est infinie: premièrement, les allocations supplémentaires des programmes de formation et de recyclage sont accessibles seulement aux femmes qui ont touché de l'assurance-chômage ou du bien-être social. Des milliers de femmes au Canada, désireuses ou obligées de travailler, se voient refuser l'accès aux allocations supplémentaires des programmes de formation parce qu'elles ne répondent pas à ces deux critères.

Deuxièmement, le manque de services dans les garderies d'enfants. Pour se réorienter en éducation ou sur le marché du travail, les femmes ont besoin de s'assurer que leurs enfants sont en sécurité. Il faudrait noter, soit dit en passant, que le problème des garderies n'est pas un problème de femmes; aujourd'hui, plusieurs hommes ont la charge de leurs enfants. Nous devons le considérer comme un problème de société.

Troisièmement, les problèmes associés au travail à temps partiel, surtout en ce qui a trait aux bénéfices marginaux et aux pensions. Tout le problème des pensions est en grande partie un problème de femmes. Même les femmes qui ont un travail rémunéré ne sont pas assurées de prestations de retraite suffisantes. Elles sont premièrement mal payées, et pour diverses raisons, leurs employeurs ne leur offrent pas de régimes de retraite privés.

Le groupe de travail sur la réforme des pensions a fait plusieurs bonnes recommandations. Quelques-unes ont été mises en application par le précédent gouvernement libéral, mais depuis le 4 septembre, rien n'a bougé.

Dans les mémoires reçus lors des audiences publiques, les femmes demandaient au gouvernement d'apporter les changements suivants au régime de pensions privées: premièrement, de rendre obligatoires les prestations au survivant; deuxièmement, d'introduire dans le système du Régime de pensions du Canada ou de la Régie des rentes du Québec une pension pour les femmes au foyer; troisièmement, de rendre obligatoire le partage des crédits à la retraite du conjoint ou à la rupture du mariage; quatrièmement, de maintenir des prestations au survivant même après le remariage; cinquièmement, d'offrir une protection minimale contre l'inflation; sixièmement, on demandait la dévolution après deux ans au lieu de dix; septièmement, on demandait aussi l'entière portabilité; huitièmement, on réclamait une pension obligatoire aux travailleurs à temps partiel régulier; et, finalement, on recommandait l'interdiction d'utiliser des tables de mortalité distinctes.

Le quatrième problème, le rapport Abella démontre que le salaire annuel moyen des femmes en 1982 était de 63.9 p. 100 seulement celui d'un homme. Ainsi, un homme gagnait $25,096 et une femme gagnait $16,056 en moyenne. Prétendre, comme le font certains, que nous n'avons pas les moyens de rémunérer les femmes au même taux que les hommes, c'est insinuer que les femmes se doivent d'accepter un moindre salaire jusqu'à ce qu'on ait donné suite aux autres priorités financières. C'est une insulte que personne ne devrait tolérer. Il est illégal au Canada de rémunérer les femmes à un taux inférieur à celui des hommes pour le même travail dans le même établissement. Des lois à cet égard ont été votées pour la première fois en 1951. L'écart persiste en dépit de l'éthique. Il persiste aussi en dépit de la loi. La politique du salaire égal pour un travail de valeur égale est presque totalement ignorée dans le secteur privé et souvent violée là où elle devrait être en vigueur dans la Fonction publique.

Cinquièmement, la discrimination systémique: beaucoup de gens ne comprennent pas du tout ce que cela veut dire. Ce phénomène empêche souvent les femmes d'obtenir des emplois mieux rémunérés comme dans les domaines de travail non traditionnel, et cette discrimination empêche aussi les femmes de recevoir des promotions. Entre parenthèses, deux tiers des femmes travaillent dans le secteur tertiaire et le secteur des services où les salaires sont très bas. Les femmes se révoltent contre un système qui les empêche d'être embauchées dans un job non traditionnel où les salaires sont plus élevés. Voici un exemple:

Selon un formulaire d'emploi, une personne doit peser 180 livres pour faire un certain job. Ce «prérequis» était nécessaire quand les contrôles étaient manuels, mais entre temps, avec l'arrivée du virage technologique, ces contrôles ont été remplacés par un panneau-contrôle informatisé; il suffit maintenant de pousser un bouton. L'exécution du travail à faire a été changée, mais les formulaires de demandes d'emploi n'ont pas été modifiés et les femmes ne se qualifient toujours pas.

Sixièmement, l'insécurité d'emploi vis-à-vis des machines qui remplacent les humains, la robotique, la micro-chip, la haute technologie, et ainsi de suite. On remplace les femmes qui ont plus de 50 ans par des plus jeunes car on estime, souvent sous de faux prétextes, qu'elles ne peuvent se recycler. Ces femmes n'ont aucun recours, la majorité des femmes ne sont pas syndiquées, seulement 35 p. 100 des femmes le sont, les autres n'ont personne pour défendre leurs droits, et elles se retrouvent avec 10 ou 15 ans devant elles avant de pouvoir toucher leur pension de sécurité de la vieillesse. Bien souvent, dans ce beau pays, être femme c'est synonyme de pauvreté.

Septièmement, le manque de protection santé et d'hygiène sur les lieux de travail, comme par exemple, le danger que courent les femmes enceintes de travailler de trop longues heures devant un écran cathodique. Jusqu'à maintenant, les résultats des recherches sont contradictoires. Il est très, très urgent que le gouvernement exige plus de recherches dans ce domaine, sinon des êtres humains vivront peut-être toute leur vie handicapés.

Huitièmement, le manque de foyers d'hébergement pour les femmes battues et leurs enfants. Le rapport sur la violence dans les familles nous dit que 10 p. 100 des femmes au Canada sont battues par leur conjoint ou compagnon. En chiffres concrets, cela veut dire que 2.3 millions de femmes sont battues. Les témoignages nous ont prouvé que le nombre était encore plus élevé que cela parce que les chiffres sont ceux recueillis seulement dans les postes de police et les centres d'hébergement. Des milliers d'autres femmes souffrent de peur, en silence, faute d'informations. Le gouvernement libéral qui a toujours été préoccupé par ce problème avait, en 1982, affecté 150 unités de logement aux organismes qui s'occupent des femmes battues. Avant 1982, il avait financé 39 projets qui offraient plus de 460 lits dans les maisons de trasition. Mais depuis le 4 septembre, le gouvernement d'en face, au lieu de prévoir des subventions suffisantes à la Société canadienne d'hypothèques et de logement par le biais de l'article 56.1, comme l'avait fait le précédent gouvernement libéral, a déjà sabré dans ce programme et le Budget ne semble pas plus prometteur.

Neuvièmement, tous les problèmes que je viens de mentionner s'appliquent aussi aux femmes handicapées, mais en plus, pour ces dernières, il faut ajouter tous les problèmes d'accessibilité tel que l'accessibilité au transport, au logement et aux équipements nécessaires à leur mobilité.

Dixièmement, la difficulté qu'ont la majorité des femmes séparées ou divorcées à percevoir la pension alimentaire ajoute une insécurité de plus aux problèmes déjà mentionnés. Heureusement que la nouvelle Loi sur le divorce qui avait été préparée par l'ancien gouvernement libéral et qui a été déposée récemment par le ministre de la Justice (M. Crosbie) a une clause qui facilitera la récupération de cet argent.

Onzièmement, le phénomène du racollage fait par les prostitués, hommes ou femmes, n'est qu'une partie du problème plus large de la prostitution et de la violence qui entourent cette sous-culture. Il s'agit avant tout d'un problème social, et le gouvernement a choisi de le régler par des mesures judiciaires. Encore une fois, ce sont les femmes qui en paieront la note.

• (1220)

Douzièmement, les femmes sont encore préoccupées par l'abus de la pornographie violente. On se souviendra qu'une campagne nationale faite par les femmes du Canada, sous la présidence de Maude Barlow, du bureau du premier ministre Trudeau, avait réussi à faire échouer le câble vision *Premier Choix* et *Playboy* en 1983. A la même époque, des pressions avaient été faites auprès du ministère du Revenu qui avait confisqué au poste des douanes des vidéos montrant des scènes pornographiques violentes. La bataille se continue au niveau des journaux et des magazines exhibant de la pornographie

violente. La question qui se pose est la suivante: Quel est le prix de la liberté d'expression? Est-ce que la liberté de ceux qui veulent exploiter les femmes est plus justifiée que la liberté des Canadiens qui veulent être protégés, et protéger leur famille contre cette exploitation éhontée?

Treizièmement, le harcèlement sexuel dans le milieu de travail. Ce problème a été caché trop longtemps. Les femmes avaient peur d'en parler, elles avaient peur d'être congédiées. Même si le gouvernement libéral a instauré des directives pour contrôler ce type d'abus dans la Fonction publique et que les victimes peuvent maintenant librement faire appel à la Commission des droits de la personne, il reste que le problème existe encore et il existe plus particulièrement dans le secteur privé.

En 1982, le CRTC a émis des directives qui visaient à éliminer le stéréotype sexuel dans les médias d'information. La mise en application volontaire a permis de publiciser le problème des stéréotypes sexistes dans les médias, mais cela n'a pas cependant produit les effets escomptés. Les fonds consacrés au *Media Watch* qui est un organisme de surveillance ne sont pas suffisants. Ce programme ne s'appliquera que par étapes et, par conséquent, a besoin d'un suivi constant.

Quinzièmement, j'ose espérer que le Budget de jeudi prochain prendra en considération le nouvel essor des femmes canadiennes qui sont assez courageuses pour se lancer en affaires, et en conséquence elles contribuent au développement de la petite et de la moyenne entreprise. J'espère que le Budget de jeudi prochain leur donnera le coup de pouce dont elles ont besoin.

Les Canadiens qui écoutaient les débats de la Chambre la semaine dernière se demandaient peut-être pourquoi l'Opposition officielle a pris tout un après-midi pour déposer des pétitions contestant le projet de loi C-26 présentement à l'étude. Nous avons consulté des centaines de groupes de citoyens âgés à travers le pays, de Terre-Neuve à Vancouver, sur le projet de loi C-26, et ils sont tous contre son adoption. Ce projet de loi, s'il n'est pas amendé, comme le demandent des milliers de Canadiens, accorderait une pension aux veufs et aux veuves qui sont dans le besoin, mais refuserait cette même pension à une personne seule, qu'elle soit séparée, divorcée ou célibataire.

En réponse à une question que je posais au premier ministre il y a à peine un mois concernant la discrimination systémique, il disait être au courant que ce type de discrimination existait à l'égard des femmes, mais il est en train de nous imposer lui-même une loi qui légalisera la discrimination systémique dans son propre gouvernement. C'est une injustice sociale flagrante que d'accorder la pension aux personnes dans le besoin âgées entre 60 et 64 ans, fondée sur l'état matrimonial seulement. Pour prouver jusqu'à quel point cette loi est illogique, voici un scénario. Une femme mariée de 58 ans devient veuve. Selon cette loi, à l'âge de 60 ans, elle devait toucher cette pension si besoin il y a. Elle décide de se remarier à l'âge de 59 ans. Elle découvre plus tard qu'elle a fait une erreur. Si elle se sépare, je présume qu'elle n'aura pas droit à la pension; si elle divorce, reprend-elle son statut de veuve ou sera-t-elle considérée comme célibataire? Si on lui accorde son statut de veuve, elle aura droit à la pension. Si on la considère comme célibataire, elle n'aura droit à rien. Le gouvernement d'en face a-t-il pensé à tous ces détails? Pour la personne en cause, cela devient drôlement important.

Si on prend le temps d'examiner le dossier de l'assurance-chômage au sujet du traitement fait aux femmes depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, on s'aperçoit que les femmes sont victimes d'une injustice flagrante depuis la mise en vigueur des nouvelles directives provenant du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Sans trop réfléchir, la ministre a acheté la salade que les fonctionnaires avaient essayé de nous vendre lorsque nous étions au pouvoir. Depuis le 30 mars dernier, une personne qui se qualifie pour recevoir des prestations d'assurance-chômage doit épuiser toutes les sommes d'argent provenant des indemnités de cessation d'emploi, la paye de vacances, le remboursement de congés de maladie accumulés et autres paiements de ce genre.

Pour illustrer l'injustice faite surtout aux femmes avec cette nouvelle directive du gouvernement, je vais prendre le temps de raconter un problème vécu dans ma circonscription par une de mes commettantes. Cette dame âgée de 57 ans, institutrice, célibataire qui souffre de la maladie de Parkinson, se voit obligée de quitter l'enseignement. Elle ne se qualifie pas pour une pension d'invalidité parce que son cas n'est pas assez avancé. Elle doit attendre jusqu'à l'âge de 65 ans avant de commencer à toucher sa pension de sécurité de la vieillesse. Elle n'a pas d'économie personnelle, elle comptait d'ailleurs investir l'argent qu'elle pensait recevoir, mais sans pitié, le gouvernement d'en face a décidé que elle et tous les autres Canadiens dans cette situation devront écouler toutes les sommes d'argent accumulées avant de pouvoir toucher un sou d'assurance-chômage.

Finalement, monsieur le Président, au nom de toutes les femmes déléguées au Congrès du comité d'action sur la Colline parlementaire et de toutes les femmes du Canada, je demande au gouvernement de ne s'engager dans aucune escalade à la course aux armements et dans la guerre des étoiles. C'est au nom des générations futures que les femmes du Canada s'opposent à la guerre des étoiles. Elles considèrent la question du désarmement nucléaire et de la guerre des étoiles comme la priorité des priorités.

Le gouvernement canadien devrait poursuivre plus vigoureusement l'initiative de paix commencée par l'ancien premier ministre le très honorable Pierre Elliott Trudeau, afin d'éliminer les conflits qui mettent en péril la paix nationale.

Je ne voudrais pas terminer sans mentionner l'inquiétude des femmes du Canada à l'égard des dangers causés à l'environnement par les pluies acides, les produits chimiques et les déchets nucléaires. C'est encore au nom de leurs enfants et de leurs petits-enfants que les femmes du Canada demandent au ministre des Finances (M. Wilson) d'inclure dans son Budget de jeudi prochain une enveloppe budgétaire pour la recherche et le développement en matière de disposition des déchets nucléaires. Nous avons créé un monstre et nous ne savons pas comment nous en débarrasser.

Le gouvernement a le devoir de protéger la qualité de vie des générations et il devrait en faire une priorité.

En terminant, monsieur le Président, je veux . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre l'honorable députée, mais son temps de parole est

écoulé. Questions et commentaires, l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Hudon) a la parole.

M. Hudon: Monsieur le Président, je voudrais féliciter ma collègue parce que dans les mêmes 20 minutes, on a parlé de tout et de questions très discriminatoires. J'ai quelques questions à poser, et je vais commencer par la première.

Est-ce que ma collègue peut m'expliquer, monsieur le Président, comment, dans le cas dont elle a parlé tout à l'heure, concernant une enseignante qui ne pouvait toucher ses prestations, cette mesure-là est discriminatoire pour les femmes? Elle l'a annoncée. Je pense qu'elle n'est pas discriminatoire pour les femmes.

Mme Killens: Monsieur le Président, ce n'est pas discriminatoire seulement à l'égard des femmes, c'est discriminatoire à l'égard de tous les Canadiens. Mais cette personne est célibataire, alors le problème des femmes est toujours plus compliqué lorsqu'elles n'ont pas de conjoint.

[*Traduction*]

Mme Cossitt: Monsieur le Président, j'ai prêté une oreille attentive à ma collègue lorsqu'elle a parlé des prestations d'assurance-chômage en expliquant que les allocations de soutien versées par le conjoint étaient discriminatoires à l'endroit de l'épouse puisqu'elles doivent être déclarées comme revenu aux fins des prestations de chômage. Mais il faut voir aussi le revers de la médaille. Le cas échéant, les allocations de soutien perçues par les hommes peuvent également être considérées comme un revenu aux fins de l'assurance-chômage, ce qui les empêcherait eux aussi de recevoir des prestations de chômage. Je ne trouve donc pas que cette mesure est discriminatoire, comme le laisse entendre ma collègue.

Mme Killens: Monsieur le Président, c'est la même question que celle qu'a posée le secrétaire parlementaire. Il n'y a pas que la femme qui soit pénalisée, en l'occurrence. Mais les statistiques révèlent qu'être femme et célibataire, c'est vivre dans la misère jusqu'à la fin de ses jours. Je faisais donc valoir que la situation des femmes est la pire de toutes, mais que celle des hommes n'est guère reluisante non plus.

• (1230)

[*Français*]

M. Hudon: Je voudrais aussi demander à mon honorable collègue comment le changement dans le régime de pensions pour les veufs et les veuves de 60 à 64 ans est aussi discriminatoire pour les femmes? Vous avez dit que c'était une mesure discriminatoire pour les femmes.

Mme Killens: Encore une fois, c'est aussi discriminatoire pour les hommes, mais ce sont toujours les femmes qui souffrent le plus. C'est discriminatoire, les femmes en souffriront encore plus que les hommes parce que les hommes ont été sur le marché du travail en majorité et les femmes qui seront touchées par cette mesure sont souvent des femmes qui ont été délaissées par leurs maris qui ont voulu épouser des petites filles un peu plus jeunes et un peu plus attrayantes, et elles se voient comme cela rejetées dans cette vie . . .

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable députée d'Outrement (M^me^ Pépin) pour une question ou un commentaire.

Mme Pépin: Je voudrais simplement faire un commentaire, monsieur le Président, au sujet de la question qui a été posée. Lorsqu'on dit qu'il y a de la discrimination vis-à-vis des femmes au sujet des pensions, c'est que les femmes survivent d'au moins sept ans à leurs maris. Les pensions m'inquiètent également, et les régimes de retraite par les hommes qui ont des plans de retraite, seulement 50 p. 100 des maris ont des régimes de retraite dont la pension va couvrir leurs épouses ou leurs conjointes. Et l'autre 50 p. 100 et même celles qui reçoivent une pension ne vont recevoir que la moitié du montant que leurs maris recevraient. Alors, on vous survit, mais on n'a pas d'argent. Actuellement, dans la loi, il n'y a aucune place pour les célibataires. Alors je pense qu'au départ, et on est 52 p. 100 de la population, définitivement, les femmes souffrent plus de discrimination que les hommes. Alors, je pense qu'actuellement, je demanderais à monsieur le député simplement de s'informer dans sa circonscription à savoir combien il y a d'hommes qui sont au courant d'ailleurs que leurs pensions, leurs régimes de retraite, ne couvrent pas leurs épouses ou leurs conjointes. Il y aura peut-être des surprises à ce moment-là.

Mme Landry: Monsieur le Président, j'aimerais tout simplement faire un commentaire. Bien sûr que comme gouvernement nous aimerions beaucoup pouvoir aider tous les gens de la société, mais je pense qu'il ne faut pas oublier de dire que nous avons hérité d'une situation financière très difficile où malgré tout cela on a eu assez . . . on a décidé d'aider quand même 85,000 veufs et veuves. Je pense que c'est déjà quand même beaucoup mieux que ce que le précédent gouvernement faisait et peut-être que plus tard, on pourra, quand les coffres seront plus pleins, aider le reste de la société.

Mme Killens: Monsieur le Président, c'est parce que la discrimination se fait sur le statut matrimonial, ce qui laisse tous les religieux et religieuses. Je ne sais pas si on a poussé le raisonnement aussi loin que de penser que tous . . . monsieur le curé et nos bonnes religieuses ne sont pas inclus dans ce programme, et ces gens ont contribué à la qualité de la vie au Canada et voilà que le moment de la sérénité arrive pour eux et ils se voient délaissés par ce gouvernement.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période prévue pour les questions et les commentaires est maintenant terminée. Nous allons reprendre le débat.

[*Français*]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, comme premier député de l'autre sexe qui prend la parole dans ce débat, j'ai un peu peur, mais en commençant je veux saluer toutes les députées qui ont parlé ce matin et elles sont tout à fait sincères et tout à fait au courant des questions. Et comme je le disais, j'ai peur en faisant quelque chose moi-même ce matin.

[*Traduction*]

La motion explique que le prochain budget, qui sera déposé très prochainement, renfermera quatre mesures, dont la suivante:

. . . la réforme du régime fiscal au lieu de présenter d'autres compressions des dépenses publiques qui auront leurs effets les plus néfastes sur les femmes;

Ramenons les chiffres à des cas concrets, monsieur le Président, comme celui d'un camionneur de ma connaissance qui travaille 55 heures par semaine pour un salaire de $18,000 par

année. Il vit au Québec et paie $6,000 en impôts fédéral et provincial, ce qui lui laisse $12,000 par année plus les gains de sa femme qui sont bien moins élevés.

La part de l'impôt fédéral, qui représente le service de notre dette énorme—près de 200 milliards de dollars actuellement—accapare aujourd'hui 30c. par dollar. En l'an 2000, monsieur le Président, si nous ne changeons pas de cap comme le propose le gouvernement, cet homme ne paiera-t-il pas 40, 50 ou 60 cents sur chaque dollar gagné pour payer notre dette? Et de combien d'argent disposera-t-on en moins pour la création d'emplois, pour les programmes sociaux, les pensions et toute la gamme des mesures auxquelles tiennent tant les Canadiens?

Si nous suivons l'exemple du gouvernement Mitterand, en France, après 1981—le principe de la dépense sans retenue—comme le voudrait la motion qui nous est proposée, il me semble que nous aurions plus de chômage, plus d'impôts, plus de faillites et plus d'inflation. Je rappellerais, monsieur le Président, que depuis 1981 le franc a été dévalué trois fois. Nous aurions donc un déclin général dont les premières victimes seraient les femmes, les handicapés et les minorités visibles. Si nous suivions la voie française, n'aurions-nous pas aussi une plus grande austérité, avec ce que cela comporte de mises à pied, dans les secteurs public et privé?

Ce que je veux dire, monsieur le Président, c'est que si nous suivons l'exemple des pays dont l'économie est saine, comme la Suisse, le Japon et l'Allemagne de l'Ouest, il me semble que les femmes du Canada, tout comme les handicapés et les minorités visibles, seront dans une meilleure situation. Si nous pouvons provoquer une vague de prospérité économique, ce sont tous les Canadiens qui en profiteront. Dans une économie chancelante, les trois groupes que j'ai mentionnés seraient ceux qui souffriraient le plus. Si j'ai raison, les femmes sont donc le groupe le plus important ayant intérêt à ce que notre économie s'améliore.

Notre gouvernement connaît très bien les problèmes économiques propres aux Canadiennes. Nous sommes résolus à assurer un renouveau économique, et le renouveau économique ne doit-il pas être le fait de tous et profiter à tous? Nous nous sommes engagés à respecter les dispositions de la Charte des droits. Pour notre gouvernement, la personne est ce qui compte le plus, et il en sera toujours ainsi. L'égalité entre les sexes était une priorité du gouvernement avant le 17 avril, et elle le demeurera. La création d'emploi et la multiplication des débouchés sont au cœur de notre programme de renouveau économique national. Nous voulons fournir des emplois durables à tous les Canadiens qui veulent travailler et, je le répète, cela comprend les femmes, les handicapés et les minorités visibles.

Dans l'exposé économique, le gouvernement a annoncé qu'il débloquerait 1 milliard de dollars de plus, en 1985-1986, pour aider les Canadiens à acquérir de nouvelles compétences et à trouver du travail dans les secteurs public et privé. Je pense qu'il est bon de faire remarquer que, depuis septembre dernier, 201,000 nouveaux emplois ont été créés, alors que, me dit-on, leur nombre n'a été que de 72,000 pendant la même période l'année précédente. Pendant le seul mois d'avril, l'emploi s'est accru de 89,000, le gain mensuel le plus important depuis presque 5 ans. Le nombre de chômeurs a baissé de plus de 80,000 et le taux de chômage de 0.3 p. 100, puisqu'il était de 10.9 p. 100 en avril, même si, bien entendu, je trouve cela encore beaucoup trop élevé. Je crois que les nouveaux emplois pour les femmes représentaient bien plus de la moitié de l'augmentation des emplois depuis la fin de la récession, ce qui ne veut pas dire que nous ne fassions aucun cas de ce qui a été dit dans ce débat jusqu'à maintenant. Nous savons très bien que les femmes représentent le plus grand groupe de personnes actives à être victimes de discrimination.

• (1240)

Par exemple, nous savons très bien que plus de 50 p. 100 des femmes ont un emploi rémunéré, mais qu'elles ne touchent en moyenne que 60 p. 100 de ce que gagnent les hommes. Les deux tiers environ des personnes touchant le salaire minimum sont des femmes et, d'après les estimations, la moitié des femmes peuvent s'attendre à vivre dans la pauvreté.

Voilà la triste réalité des Canadiennes qui travaillent à l'heure actuelle et notre politique sociale doit être conçues pour améliorer leur sort. Je ne crois pas que le gouvernement se soit dérobé à ses responsabilités dans ce domaine, jusqu'ici. Par exemple, le mois dernier, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M[lle] MacDonald) a annoncé la préparation d'un rapport par le patronat et les syndicats de la Fonction publique sur la mise en œuvre du principe de la parité de rémunération pour un travail d'égale valeur à la Fonction publique. Ce rapport doit être prêt d'ici deux mois. La ministre a déclaré sa ferme intention de proposer une mesure législative qui garantira à toutes les femmes et aux minorités l'égalité d'accès à l'emploi et à la formation professionnelle. Il est essentiel qu'un plus grand nombre de femmes occupent des postes de commande si la société veut profiter de leurs initiatives créatrices, non seulement en ce qui concerne les questions féminines, mais dans tous les domaines. Le parti progressiste conservateur est convaincu que ces initiatives verront le jour au gouvernement fédéral lorsque hommes et femmes seront sur un pied d'égalité. Il est beaucoup trop tard, mais nous comptons faire quelque chose pour résoudre ce problème.

La situation des femmes âgées et qui ne travaillent pas est un problème tout à fait autre. Ces femmes sont extrêmement vulnérables aux difficultés économiques. Si ma mémoire est bonne, deux tiers des Canadiennes de plus de 65 ans ont un revenu inférieur à $5,000 par an. Le gouvernement a annoncé en novembre dernier qu'il va étendre le programme d'allocation du conjoint à toutes les veuves et à tous les veufs âgés de 60 à 64 ans. Près de 85,000 Canadiens à revenu faible, pour la plupart des femmes, profiteront de cette proposition qui doit rentrer en vigueur à compter de l'automne. Dans le discours du trône de novembre dernier, le gouvernement s'est engagé à entreprendre des discussions avec les provinces sur une révision fondamentale du Régime de pensions du Canada, et notamment sur les questions de transférabilité, l'acquisition des droits, les prestations de survivant et les pensions des femmes. Depuis lors, comme vous le savez, les pensions du RPC ont augmenté de 4.4 p. 100 depuis le début de l'année. En janvier, le ministre des Finances fédérales et ses homologues provinciaux se sont réunis à Montréal pour discuter entre autres de la nécessité de réformer le RPC. En résumé, nous avons bien travaillé, mais il reste encore beaucoup à faire.

Nous devons exercer de plus en plus de pression sur les provinces pour qu'elles assument leurs responsabilités dans les domaines qui sont de leur ressort. Par exemple, c'est aux provinces qu'il incombe d'offrir des services de garderie qui soient

abordables pour la plupart des femmes canadiennes qui travaillent à l'extérieur. Il en va de même pour la réforme des pensions dans le secteur privé, où 80 p. 100 des régimes de pensions relèvent des provinces, et notamment le Régime des rentes du Québec. Il est vrai qu'il nous fait parfois avancer plus prudemment que nous le souhaiterions, mais nous avons l'intention de continuer à ouvrir la voie en ce qui concerne les problèmes des femmes.

Je voudrais dire quelques mots de la fiscalité puisqu'elle fait partie de la motion que je suis appelé à examiner. La réforme fiscale est sans nul doute essentielle à la réalisation de la relance économique, et donc à la mise en œuvre d'une politique sociale plus humanitaire et c'est une question extrêmement prioritaire. Nous traversons une époque de déficit cumulatif. Notre déficit en 1984-1985 s'est élevé à 34.5 milliards de dollars; en 1985-1986, il atteindra 37 milliards selon les prévisions; l'année suivante, 34 milliards, en 1987-1988, 35 milliards et ainsi de suite, jusqu'en 1990-1991 où il s'élèvera à 37 milliards de dollars. Cela ne peut pas continuer ainsi, car nous ne pourrons plus en sortir. Voilà pourquoi nous nous inquiétons énormément de la dette accumulée.

De plus en plus de Canadiens, je l'espère, savent bien que la dette constitue l'un des principaux obstacles à la croissance au Canada. Mais comme nous ne pouvons pas accepter que cela soit inévitable, le gouvernement a conçu une nouvelle orientation pour notre économie, et je voudrais mentionner simplement quatre principes inscrits au programme de renouveau économique que nous avons tous entendus énoncer le 8 novembre dernier.

Il nous faut tout d'abord remettre de l'ordre dans nos finances pour être en mesure de limiter, puis de résorber, l'accumulation massive de la dette publique et l'effet dommageable qu'elle exerce sur la confiance et la croissance d'un bout à l'autre du pays. Il nous faut deuxièmement redéfinir le rôle de l'État pour qu'il fournisse un cadre plus propice à la croissance et à la création d'emplois et représente moins un obstacle au changement et à l'innovation. Troisièmement, nous devons adopter des mesures susceptibles de promouvoir l'accroissement de l'investissement, de l'innovation et de la compétitivité ainsi qu'un climat favorable à la création et à l'essor d'entreprises nouvelles, grandes, moyennes et petites sans oublier celles que je qualifie de micro-entreprises employant une ou deux personnes. Enfin, nous devons réaliser ces changements d'une manière qui soit équitable, ouverte et conforme à l'esprit de compassion, de tolérance et de justice qui caractérise fondamentalement notre société canadienne. Nous n'affaiblirons pas les programmes de soutien du revenu de base qui ont si bien servi les Canadiens. En effet, grâce à une meilleure performance économique, nous allons tâcher de procurer une assistance encore accrue aux Canadiens des deux sexes qui en ont vraiment besoin.

La motion, monsieur le Président, me semble laisser entendre qu'en nous attachant à réduire le déficit, nous allons en un certain sens consacrer moins d'efforts à la création d'emplois. C'est là à mon avis une opinion gravement erronée. Nous croyons, tout comme la majorité des Canadiens, je le pense, que la confiance représente la clé de la croissance et de la création d'emplois, et que la réduction du déficit constitue l'un des principaux moyens de restaurer la confiance. Le régime fiscal a été l'un des principaux outils utilisés pour réaliser les objectifs économiques et sociaux que nous tous, Canadiens, considérons comme importants. En cherchant à établir le meilleur régime fiscal pour le Canada, nous devons nous guider sur des principes de justice et d'égalité.

Au moment où nous imprimons une nouvelle orientation à la gestion économique et fiscale, les contraintes que nous subissons et l'évolution des besoins économiques et sociaux ont des incidences sur ce régime. Mais nous comptons sur lui pour continuer à servir utilement et efficacement au bien-être économique et social des Canadiens. Nous sommes déterminés à faire en sorte que le régime fiscal continue à répondre aux exigences changeantes et aux réalités nouvelles. Nous devons harmoniser la nouvelle orientation que nous poursuivons pour atteindre un renouveau économique. Compte tenu du régime fiscal actuel, je me demande, en regardant autour de moi, combien de députés remplissent eux-mêmes leur déclaration d'impôt, ou combien, comme tant d'hommes et de femmes, sont obligés de recourir à quelqu'un d'autre pour le faire.

M. Nystrom: Pas le ministre du Commerce international (M. Kelleher).

M. Kilgour: Non, je suis persuadé qu'il la fait lui-même.

M. Kelleher: Non, je ne la fais pas moi-même.

M. Kilgour: Puis-je faire porter ça au compte rendu?

M. Nystrom: C'est parce qu'il est tellement riche.

• (1250)

M. Kilgour: A bien des égards, le régime fiscal actuel ne répond pas aux besoins économiques notamment sur le plan des investissements et du déficit. Nous avons essayé d'attirer l'attention sur les stimulants pour les investissements commerciaux.

Il faut se demander dans quelle mesure nous pouvons remplacer des programmes fédéraux directs par des stimulants fiscaux. Il est manifeste qu'un certain changement dans ce sens est nécessaire et souhaité. Bien des Canadiens, des gens d'affaires et autres, ont critiqué de plus en plus la paperasserie administrative, le pouvoir discrétionnaire des fonctionnaires et les retards observés dans certains des programmes actuels. Les gens n'ont pas hésité à dire qu'ils préféraient les stimulants d'ordre fiscal. Le premier ministre (M. Mulroney) a dit que la prestation des services gouvernementaux devait être plus efficace, qu'il fallait compter davantage sur le régime fiscal et moins sur les programmes actuels de subventions. Vous et moi, Monsieur, qui sommes de l'Alberta, nous savons ce que les subventions ont fait aux sociétés pétrolières et aux sociétés d'intendance de notre province.

Le gouvernement craignait surtout que la prolifération des stimulants ne risque de contribuer à l'utilisation excessive de différentes sortes de financement constituant des abris fiscaux. C'est pourquoi on a imposé un moratoire sur les faux investissements dans la recherche scientifique qui permettaient d'obtenir un crédit d'impôt. Je sais que bien des députés diront que ce n'et pas une réussite totale. Il me semble qu'il y a d'autres moyens de contourner cette tentative de barrage. C'est pourquoi le gouvernement a décidé de suspendre les décisions anticipées sur l'utilisation des sociétés en commandite et autres associations pour donner des déductions et des crédits d'impôt inutilisés aux investisseurs.

A un moment où il est absolument essentiel de réduire le déficit, pour obtenir le renouveau et la croissance économique recherchés, il faut remettre en question l'efficacité de nos stimulants. De toute évidence, il faudra discuter de la question des niveaux d'aide aussi sérieusement que de la façon de changer la façon d'offrir les stimulants. En attendant, nous pouvons toujours signaler plusieurs problèmes de plus en plus évidents que recèle le système actuel. Ainsi, le programme des subventions repose sur le bon plaisir des administrateurs et cause des problèmes, dont le moindre n'est pas le temps qu'il faut pour obtenir une approbation. Le temps est trop précieux. Il faut prendre rapidement des décisions. Il faut par ailleurs admettre que si les stimulants fiscaux compliquent trop le régime fiscal et l'administration de l'impôt, les critiques que l'ont fait actuellement au sujet des subventions sont également valables pour les stimulants.

Pour terminer, je dirai que ce sont avant tout les bénéficiaires qui motivent une réforme fiscale. Pendant que nous sommes aux prises avec les détails techniques, les subtilités et les complications de notre régime fiscal, il ne faut jamais perdre de vue les citoyens qu'il doit servir en fin de compte. C'est la raison de tous nos efforts. Ce sont en fin de compte les Canadiens et les Canadiennes qui importent. C'est l'objectif des personnes qui se sont réunies aujourd'hui avec le Comité national d'action. J'espère que tous les députés veulent rendre l'économie canadienne plus juste. La marée économique monte et alors, toutes les embarcations sont à un niveau plus élevé, y compris celles dans lesquelles se trouvent tous les Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires? Comme il n'y a pas de questions ni de commentaires, nous poursuivrons le débat avec le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, mon bon ami d'Edmonton s'est beaucoup préoccupé du déficit. Je crois que l'énorme déficit que nous avons au Canada inquiète tout le monde. Ce que je crains, néanmoins, c'est que le parti conservateur s'efforce de réduire le déficit en sabrant dans divers programmes sociaux.

Une voix: Non, ce n'est pas ce que nous ferons.

M. Nystrom: J'ai entendu un député dire «Non». Je crois que les autres nous font savoir qu'ils veulent s'attaquer à ce problème en sabrant dans les programmes. Cette perspective me rend très nerveux. La bonne façon de s'attaquer au problème du déficit, c'est de faire de nouveau du Canada un pays de producteurs. Nous devons commencer à produire et à travailler.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Bien dit!

M. Nystrom: Nous devons faire du Canada un pays de producteurs et commencer à substituer aux importations des biens et des services canadiens. Nous parviendrons à ce résultat en faisant porter nos efforts surtout sur les secteurs de base: l'agriculture, la pêche, les forêts, les ressources minérales et les petites entreprises.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Voilà dans quelle voie je souhaiterais voir le pays s'engager. La deuxième façon de parvenir à ce résultat, monsieur le Président, c'est de procéder à une réforme de la fiscalité.

Mme Jewett: Ils ne vont pas vous applaudir cette fois-ci, car ils ne sont pas favorables à une réforme de la fiscalité.

Une voix: Bravo!

M. Nystrom: Il y a un conservateur qui souhaite une réforme fiscale. Y a-t-il d'autres conservateurs qui sont favorables à une réforme de la fiscalité à la Chambre, monsieur le Président?

M. Mazankowski: Bravo!

M. Nystrom: Il y en a un deuxième là-bas. Je pense qu'ils savent que les riches bénéficient d'avantages fiscaux au Canada depuis beaucoup trop longtemps. Le ministre des Transports (M. Mazankowski) est d'accord avec moi. Étant lui-même très à l'aise, il connaît parfaitement cet aspect de la question.

M. Mazankowski: Pas aussi riche que vous.

M. Nystrom: Nous avons toutes sortes d'échappatoires fiscales pour les très grosses compagnies. Les impôts dont le paiement est différé totalisent des milliards de dollars. Si nous éliminions ces échappatoires et procédions à une réforme fiscale dans notre pays, monsieur le Président, et si nous obligions les riches à payer leur juste part, je pense que nous pourrions éliminer une bonne partie du déficit tout en sauvegardant les programmes sociaux dont ont besoin tous les Canadiens, et surtout les femmes et les enfants. J'espère que la Chambre s'orientera dans cette voie.

La question de l'égalité constitue l'aspect le plus important du débat d'aujourd'hui. L'égalité ne règne certainement pas encore entre hommes et femmes sur le plan de l'emploi ou des salaires. Nous pouvons dire qu'au Canada, à bien des égards, le fossé s'élargit au lieu de se rétrécir. Avant Noël, nous avons reçu le rapport du juge Abella intitulé Égalité en matière d'emploi. Je voudrais vous citer certains chiffres sidérants qui figurent dans ce rapport.

Premièrement, il faut bien comprendre que les femmes sont de plus en plus nombreuses sur le marché du travail. En 1966, seulement 35 p. 100 des femmes canadiennes travaillaient. En 1976, ce taux était passé à 45 p. 100 et, en 1982, à près de 52 p. 100. En ce qui concerne les hommes, en 1966, 80 p. 100 d'entre eux étaient sur le marché du travail tandis qu'à l'heure actuelle ce pourcentage est tombé à 77 p. 100. Par conséquent, le taux de participation des hommes diminue légèrement tandis que celui des femmes augmente très rapidement.

Examinons le genre d'emplois que les femmes exercent et les salaires qu'elles touchent en échange de leur travail. A la page 63 de la version anglaise de ce rapport, nous voyons quelle était la composition procentuelle des grands groupes de professions, selon le sexe, au Canada, en 1981. Le premier groupe de professions comprend les postes de gestion, d'administration et les fonctions connexes. Nous constatons que 75 p. 100 de ces emplois sont occupés par des hommes et seulement 25 p. 100 par des femmes. A la Chambre des communes, la proportion est encore pire. Nous devrons donc apporter des changements dans notre société et dans le processus électoral. Dans le domaine des sciences naturelles, du génie et des mathématiques, nous constatons là aussi un écart considérable entre hommes et femmes. Les gens qui occupent ces emplois sont à 86 p. 100 des hommes, ce qui ne laisse que 14 p. 100 de femmes.

J'ai déjà mentionné la nécessité de stimuler l'économie dans le secteur des forêts, des pêches, de l'agriculture et des mines. Telles sont les ressources que nous possédons. Comme le dit

souvent le premier ministre (M. Mulroney) «You dance with who brung ya», pour citer ses paroles exactes. Nous devons tirer le meilleur parti de ce que nous avons. Toutefois, nous constatons dans ces secteurs un écart énorme entre les hommes et les femmes. Dans l'agriculture, il y a 79 p. 100 d'hommes et 21 p. 100 de femmes. Dans le secteur de la pêche et les professions connexes, il y a 95 p. 100 d'hommes et 5 p. 100 de femmes. Pour ce qui est des emplois de travailleurs forestiers et de bûcherons, nous y trouvons 94 p. 100 d'hommes et 6 p. 100 de femmes. Là encore, nous devons combler cet énorme fossé. Je terminerai mon discours à 15 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de dire qu'il est 13 heures, je signale qu'il restera au député 14 minutes pour terminer son discours, lequel sera suivi d'une période de questions et d'observations, lorsque le débat reprendra à 15 heures en cette huitième journée réservée à l'opposition.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'EMPLOI

LE DOSSIER DE DESBIENS (QUÉBEC)

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour rendre hommage aux gens d'un village du Québec qui s'appelle Desbiens. Ces gens qui depuis quatre années maintenant se sont mobilisés pour alerter les pouvoirs publics et l'entreprise privée aux déboires qu'ils ont eus lors de la fermeture du moulin de la St. Raymond Paper lesquels, dimanche dernier, ont finalement eu gain de cause et, à mon avis, on doit rendre hommage à tous les intervenants dans ce dossier, que ce soient les élus municipaux ou les gens du syndicat et ceux de l'entreprise qui, enfin, ont réussi comme je le disais, après quatre ans de labeur, à mettre un terme à un dossier qui créera une centaine d'emplois dans leur ville.

Je sais que l'on doit aussi rendre hommage aux divers intervenants du sommet économique de la région qui avait «priorisé» le dossier de Desbiens et je dois rendre hommage particulièrement à mon ancienne collègue, M^me^ Suzanne Beauchamp-Niquet ainsi qu'à l'actuel député de Roberval (M. Bouchard) pour le travail qu'il a accompli à ce sujet. A mon avis, cela a été le travail de tous les gens qui se sont impliqués dans ce dossier depuis quatre ans, qui a vu une bonne fin hier, et je pense que, en plein festival de la Ouananiche, les gens de Desbiens ont certainement eu le plus gros poisson qu'ils ne pouvaient pas avoir, et cette fois-ci ils l'ont bien attrapé. Je suis très heureux de leur mobilisation et j'espère que cela va en inspirer beaucoup d'autres.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LES ARMES SPATIALES

ON S'OPPOSE À L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, cet après-midi, je vais présenter une pétition portant au-delà de 600 signatures dont celle du président de l'Université McMaster, Alvin Lee, les autres signataires étant des professeurs, des étudiants inscrits aux études supérieures et des membres du personnel de soutien de cette université. Les pétitionnaires s'opposent fermement à ce que le Canada participe à l'Initiative de défense stratégique des États-Unis, communément appelée «guerre des étoiles».

Ils invoquent la nature déstabilisatrice de l'IDS, son effet d'escalade et l'atteinte qu'elle porte au traité de 1972 que les superpuissances ont signé sur les missiles anti-balistiques. Lesdits membres de l'Université McMaster ont demandé au premier ministre (M. Mulroney) de refuser de se ranger à l'invitation du président américain.

Il se peut que l'on demande aux chercheurs de l'Université McMaster de prendre part aux travaux de recherche et de développement de ce programme controversé d'armement spatial. Les professeurs de sciences et de génie de cette université ont été les premiers à signer la pétition pour s'opposer à la participation du Canada, tout en sachant qu'ils seraient parmi les premiers à en bénéficier. Ils ont réclamé que même si le gouvernement demeurait sourd aux appels réclamant qu'il se dissocie du programme de guerre des étoiles, les 650 signataires de l'Université McMaster, membres du corps enseignant, du corps étudiant et du personnel de soutien de collaborer à tout travail de recherche et de développement qu'il pourrait solliciter. C'est ce qu'on appelle joindre l'acte à la parole.

* * *

L'ANCIENNE ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, je viens de revenir de ma circonscription de l'Ouest où certains de mes électeurs ont remis en question le qualificatif des chouchoux de la presse, le «Rat Pack». Il y a un autre nom pour ces rongeurs. On les appelle «la Bande des quatre», quatre canailles de l'arrière-ban libéral qui font ressortir des premiers rangs bien clairsemés. Je dois dire qu'un grand nombre de mes électeurs n'ont pas tellement apprécié l'attitude hypocrite de la Bande des quatre vis-à-vis de notre nouveau gouvernement, et notamment leur PPS, ou Prix du piston de la semaine.

L'Ouest est fier d'être authentiquement représenté au nouveau gouvernement du Canada. Nous nous souvenons de ce que le gouvernement libéral n'a pas fait pour nous. Nous n'oublierons jamais les années noires où le seul représentant élu des quatre provinces de l'Ouest au cabinet fédéral était le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), un homme qui, j'en suis certain, n'a jamais su ce que signifiait le mot «favoritisme».

Mais, monsieur le Président, on dit que le feu est le meilleur moyen de lutter contre le feu. Par conséquent, pour faire pièce à l'ignoble oscar «PPS», j'ai le très grand plaisir de vous présenter le premier oscar du «SDS», ou «survivant de la semaine». L'enveloppe, s'il vous plaît. Le survivant de cette semaine est

Article 21 du Règlement

l'ancien membre du cabinet, Pierre Juneau, qui est encore président de Radio-Canada.

Il nous reste encore beaucoup de survivants. Peut-être leur existence empêchera-t-elle la pitié de se moquer de la charité.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES AFFAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'ENTENTE EDER QUI SERA BIENTÔT SIGNÉE AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, le 4 septembre dernier, les électeurs de la Colombie-Britannique ont donné au gouvernement une victoire écrasante. Ils savaient qu'avec notre parti, toutes les provinces et toutes les régions participeraient aux décisions sur un pied d'égalité.

La Colombie-Britannique est représentée à la Chambre par 19 députés sérieux et consciencieux, dont trois ministres influents.

Que ceux qui ont dernièrement tenté par intérêt politique d'adopter la Colombie-Britannique comme «leur province», ne prétendent pas parler en son nom. Les gens de ma province ne sont pas si naïfs que cela.

Le chef de l'opposition (M. Turner) et d'autres de nos vis-à-vis devraient cesser de traiter la Colombie-Britannique comme un ballon politique. Les gens de cette province ont été trop exploités par l'ancien gouvernement libéral. Ils veulent participer à la relance économique du pays comme partenaires égaux, et nous avons bien l'intention de les traiter comme tels.

Quand notre gouvernement signera une nouvelle entente EDER avec la Colombie-Britannique, ce que nous ferons bientôt, ses habitants verront poindre une nouvelle ère de coopération et de développement économique dans cette province dont les perspectives d'avenir sont illimitées.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

L'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, les Canadiennes demandent depuis longtemps l'égalité en emploi. Les mesures proposées par le gouvernement en mars ne les satisfont pas tellement. Mais aujourd'hui, c'est sur un autre aspect du problème que je voudrais m'exprimer.

L'égalité sur le marché du travail implique une série de mesures législatives et réglementaires. Puisqu'on considère que la société partage avec les parents la responsabilité des enfants, les prestations de maternité constituent un programme spécialement important.

Il a été question que le gouvernement conservateur transfère les prestations de maternité du programme de l'assurance-chômage à des programmes généraux d'assistance sociale. Comme on le sait, ces programmes sont à la merci des coupures budgétaires à tout moment.

Le comité canadien d'action sur le statut de la femme s'oppose à ce transfert, et des milliers de femmes à travers le pays veulent sauvegarder et même améliorer le programme de prestations de maternité.

Monsieur le Président, j'exhorte donc le gouvernement à les écouter avec beaucoup d'attention.

* * *

[*Traduction*]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

L'AUGMENTATION DE SOLDE ATTENDUE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, d'après certaines rumeurs récentes l'augmentation annuelle des membres des forces armées canadiennes devait être accordée le 1er avril. Or elle ne l'a pas été.

Un certain nombre d'excuses ont été invoquées pour justifier cet état de choses, dont le projet d'élargir les forces armées et celui de réduire les effectifs dans le budget à venir. On a également prétexté la vieille excuse habituelle voulant que les fonds aient été «bloqués par le Conseil du trésor».

Il convient d'ajouter à cela une directive du Commandement aérien de Winnipeg datée du 19 mars, dans laquelle on supprime la limite de 4 p. 100 imposée en matière d'augmentation des prix des biens et des services assurés aux membres des forces armées.

Cette décision accroît le fardeau des familles du personnel des forces armées, car celles-ci seront tenues de payer à compter du 1er novembre des loyers tels que calculés par la SCHL. Les familles vivant sur la base militaire de Comox en Colombie-Britannique où le gouvernement social-créditiste a supprimé le contrôle des loyers auront à payer des augmentations mensuelles allant de $100 à $150. Le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) et le gouvernement conservateur devraient prendre des mesures sérieuses destinées à fournir aux effectifs des forces armées du Canada des logements et des services à des prix raisonnables et équitables.

Le ministre de la Défense nationale devrait ici même expliquer à la population et aux membres des forces armées pourquoi on en a fait les victimes d'une initiative aussi répressive.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

L'ATTEINTE DE L'ÉGALITÉ

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, le congrès annuel du Comité national d'action sur le statut de la femme s'est tenu à Ottawa cette fin de semaine.

Le 17 avril est entré en vigueur l'article de la Charte des droits qui vise à prévenir toute discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques. Pourtant, à elle seule, cette disposition ne suffit pas à garantir que l'esprit de l'article 15 de la Charte, tout autant que la lettre, deviendra une réalité.

L'éducation du public et l'intervention éclairée des tribunaux sont les seuls moyens de combattre la discrimination, l'incompréhension ou l'injustice. Ce sont les stéréotypes et l'insensibilité vis-à-vis d'autrui qui contribuent à l'inégalité.

• (1410)

Actuellement, un sous-comité de la Chambre étudie les nombreux aspects de l'égalité des droits. C'est le travail de ce comité, du Conseil consultatif de la situation de la femme, du secrétariat d'État, ainsi que d'organisme comme le Comité national d'action qui permettra de parvenir à l'égalité pour les femmes.

* * *

[*Français*]

LES FEMMES

LES DEMANDES DE GROUPES DE FEMMES

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Nous, députés du gouvernement, sommes très sensibles au travail et à l'action menée par les femmes à travers toutes les régions du Canada, et j'en profite pour féliciter les femmes ayant assisté au sommet économique des femmes canadiennes qui se tenait la fin de semaine dernière à Ottawa, surtout en cette fin de la Décennie de la femme.

De plus, en tant que présidente du Sous-comité de la condition féminine dont le mandat est de veiller à ce que les recommandations de chacun des groupes de femmes se rendent auprès des ministères concernés, je puis vous assurer que mes collègues et moi prenons très au sérieux les recommandations et demandes qui nous sont faites et que nous sommes très sensibles à donner la place qui revient aux femmes dans la société canadienne. Nous devons malheureusement faire face à une pénible situation financière dans laquelle nous a laissés le gouvernement précédent et il nous est impossible de répondre immédiatement à toutes les demandes qui nous sont faites car nous nous devons d'être justes à l'endroit de tous les Canadiens, mais soyez assurés que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour promouvoir au sein des différents ministères et dans les secteurs qui en découlent.

Durant son mandat, je sais que le présent gouvernement aura à cœur à défendre les intérêts de toutes les femmes canadiennes.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LES ENFANTS

ON DEMANDE LE RETOUR D'UNE ENFANT EMMENÉE EN TUNISIE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, le 13 août 1982, une fillette de cinq ans, Tina Lynn Mallette, a été ravie à la garde de la Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa-Carleton. Tina vivait temporairement dans un foyer d'accueil tandis que sa mère naturelle était malade.

En tâchant de retracer le ravisseur, on a découvert beaucoup plus tard, après quelques mois, que l'enfant vivait en Tunisie où elle se trouve encore maintenant. Le ministère des Affaires extérieures et celui de la Justice ont fait plusieurs tentatives pour obtenir le retour de Tina Lynn Mallette au Canada.

Aujourd'hui, à la Chambre des communes, je présenterai une pétition signée par 6,795 Canadiens qui se joignent à moi pour demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de convoquer immédiatement l'ambassadeur de Tunisie à une entrevue qui permettra, espérons-le, d'obtenir le retour de Tina Lynn Mallette au Canada.

C'était hier la Fête des Mères. Une mère n'a pas vu son enfant depuis trois ans à cause de l'intransigeance des autorités tunisiennes.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

ON DEMANDE DE TENIR LES JEUX EN GRÈCE EN PERMANENCE

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, il est bien connu que l'esprit olympique, tout comme les Jeux olympiques mêmes, ont gravement souffert des tentatives qui ont été faites soit pour commercialiser les jeux soit pour les utiliser à des fins de confrontation politique internationale. Pareilles initiatives ont dégradé la valeur des Jeux olympiques et en ont déformé le message, qui en est un de consolidation de l'amitié entre les peuples et d'effort en vue de créer un monde plus humain, plus créateur et plus pacifique.

Les idéaux sportifs doivent renaître et nous devons découvrir leur véritable signification. Le peuple grec, riche en traditions et en apports historiques, et issu d'un passé athlétique unique, réaffirme chaque jour son engagement envers de tels idéaux.

Je crois que les Jeux olympiques pourraient retrouver leur sens. Cela pourrait se faire si les Jeux olympiques se tenaient en permanence en Grèce, leur pays d'origine, là où ils pourraient retrouver leur authenticité. Le gouvernement grec a déjà officiellement accepté que les Jeux olympiques se tiennent en permanence en Grèce. Par conséquent, je prie le gouvernement de faire tout en son pouvoir pour que cela se réalise et je prie tous les autres États du monde d'en faire autant.

Questions orales

LA SITUATION DE LA FEMME

LA DOTATION DU MINISTÈRE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ce matin, des représentants du Comité national d'action sur la situation de la femme étaient ici pour exercer des pressions auprès des différents partis politiques. J'emploie l'expression «exercer des pressions» dans son sens positif. C'est ainsi qu'elles nous ont posé de difficiles questions sur un certain nombre de dossiers politiques concernant les femmes. Leur mot d'ordre cette année est: les femmes dans l'économie.

Cependant, personne n'a posé de questions ce matin sur le ministère de l'Énergie, peut-être parce que pour la première fois au Canada, une femme en est le titulaire, chose qui nous réjouit tous. Cependant, j'ai profité de l'heure du dîner pour me renseigner sur ce qui se passait dans ce ministère et voici ce que j'ai découvert: le sous-ministre est M. Paul Tellier; le sous-ministre associé, M. Pierre Perron; l'administrateur de l'Encouragement du secteur pétrolier, M. Lazar; l'administrateur du Pétrole et du gaz des terres du Canada, M. Tashereau. On compte trois sous-ministres adjoints principaux et devinez qui ils sont, monsieur le Président? Tous des hommes: M. Reiner Hollbach, à la Conservation, M. Len Good, à l'Analyse des politiques et M. Roland Priddle, au Secteur pétrolier.

On compte aussi cinq sous-ministres adjoints: aux Ressources humaines, M. J. Ranger, aux Finances, M. Mensforth; à la Politique minérale, M. Hutchinson; à la Recherche et à la technologie, M. Whitham et aux Sciences de la terre, M. W. W. Hutchison.

Ô ironie, dans un ministère dont le titulaire est une femme, tous les hauts fonctionnaires sont des hommes. Naturellement, il en est de même dans l'industrie pétrolière à une ou deux exceptions près, à Petro-Canada y compris.

J'ai prévenu Pat que je souleverais de nouveau la question l'an prochain . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député de la Colombie-Britannique, mais son temps de parole est terminé.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ MITEL—LE RACHAT PAR BRITISH TELECOM

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion indutrielle régionale. Le ministre n'ignore pas que, cette fin de semaine, de nombreux Canadiens ont manifesté de sérieuses inquiétudes à cause du rachat de plusieurs entreprises canadiennes appartenant au secteur de la technologie de pointe. L'affaire la plus préoccupante est l'offre de rachat de la société Mitel par British Telecom, d'autant plus que la compagnie Mitel a reçu pour plus de 35 millions de dollars de subventions fédérales jusqu'à présent, en échange desquelles elle s'est engagée à maintenir à un niveau élevé la recherche et le développement, la création d'emplois et la fabrication de matériel au Canada.

Quand la demande sera analysée en vertu de la loi sur l'AEIE, le ministre fera-t-il le nécessaire pour que soient maintenues les conditions imposées en 1981 et 1982, que nous continuions à exiger des garanties en ce qui concerne la recherche et les emplois au Canada, et que Mitel conserve son rôle de chef de file dans le secteur des télécommunications?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je peux bien sûr donner au député cette assurance. Je suis convaincu que lui-même et d'autres députés se réjouiront d'apprendre que le conseil d'administration de British Telecom a approuvé ce matin l'objet de la transaction, laquelle consiste à racheter environ 51 p. 100 des actions de Mitel en circulation, ce qui permettra d'injecter pour environ 330 millions de dollars de nouveaux capitaux propres dans la société.

Les dirigeants de Mitel m'ont assuré ce matin qu'il n'était absolument pas question de transférer à l'étranger la technologie ou une partie des avoirs qui se trouvent actuellement au Canada. En fait, Mitel deviendra la principale usine internationale de British Telecom.

L'INVESTISSEMENT DU CANADA DANS LA TECHNOLOGIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je trouve extrêmement curieux que le ministre responsable du développement industriel du Canada se réjouisse ouvertement de voir le Canada perdre le contrôle d'une importante entreprise canadienne de haute technologie au profit d'une compagnie étrangère.

Il importe, à mon avis, de souligner une anomalie. Une des principales compagnies canadiennes dans le secteur de la technologie de pointe, Bell Canada, est prête à dépenser 1.5 milliard de dollars pour acheter une société pétrolière, mais aucune compagnie canadienne ne semble vouloir acheter nos propres entreprises de télécommunications. Quels plans et quelle politique le ministre a-t-il en réserve pour encourager les investissements canadiens dans le secteur de la technologie de pointe et des télécommunications? Pouvons-nous nous attendre à voir dans le budget du 23 mai des mesures très concrètes qui inciteront les investisseurs canadiens à investir dans l'industrie canadienne au lieu de laisser la place aux étrangers, ce qui semble être pour le moment la politique du ministre?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Je tiens à dire une fois de plus, monsieur le Président, que je m'attendais à ce que le député et ses collègues se réjouissent d'apprendre que Mitel allait recevoir des capitaux frais, vu que la société éprouvait des difficultés financières depuis quelques mois et même quelques années. Ses actions sont tombées de $48 à $6. Elle a perdu de l'argent et il lui devenait extrêmement difficile de se tirer d'affaire avec les dettes qu'elle a accumulées.

• (1420)

La compagnie va recevoir cette injection de capital sans qu'on envisage de supprimer une partie des 5,000 emplois de l'entreprise, dont la moitié se trouvent au Canada. Il s'agit donc de combiner la technologie canadienne avec des capitaux frais pour créer une nouvelle entité internationale de fabrication qui sera chapeautée par British Telecom.

L'INDUSTRIE DE L'ÉDITION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, revenons-en à nos moutons. Il ne s'agit pas simplement d'une nouvelle injection de capitaux. Il s'agit d'une perte de contrôle et d'expansion dans notre pays, ce qui préoccupe vivement les Canadiens.

J'attire l'attention du ministre sur un autre cas où, faute de principes directeurs imposés par le gouvernement, de nouvelles acquisitions ont lieu dans l'industrie de l'édition. Il y a plus de six mois, Prentice-Hall a présenté une demande d'acquisition. Aucune décision n'a été prise, et c'est pourquoi il y a actuellement deux autres projets de rachat de sociétés d'édition canadiennes. Quand peut-on s'attendre à une décision en vue de rejeter les requêtes de Prentice-Hall, de Gulf et de Western, de façon à garder le contrôle sur la propriété et le destin de la culture canadienne dans l'industrie canadienne de l'édition? Quand le ministre va-t-il donner une réponse au pays et cesser de faire la girouette en restant indécis comme il le fait dans tous les autres domaines?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'ai déjà donné au député l'assurance que tous les engagements, de notre côté, seront honorés. Bien entendu, nous devons approuver, en ce qui concerne les activités de l'AEIE, cette nouvelle acquisition d'actions de Mitel. Tout ce que je veux dire, c'est que le marché n'a été conclu que ce matin. Une demande va être présentée et, à ce moment-là, nous l'examinerons en vertu des dispositions actuelles de l'AEIE. Je puis assurer au député que nous ferons tout pour protéger au maximum les intérêts canadiens dans le cadre du marché Mitel.

Quant à la deuxième question, le marché Prentice-Hall, comme le député le sait, l'AEIE est en train d'examiner la requête et rendra une décision sous peu.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ENQUÊTE AU SUJET DE LA FUITE DONT UN PRÉTENDU DOCUMENT DU CABINET AURAIT FAIT L'OBJET

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au solliciteur général. Il sait que la GRC fait actuellement une enquête sur la fuite du document Nielsen qui recommande d'amputer les programmes des Affaires indiennes d'une somme de 310 millions, que le responsable de la fuite s'est fait connaître à la police et qu'il a donné les raisons pour lesquelles il l'a fait et que malgré cela, on continue à interroger sans arrêt d'autres hauts fonctionnaires et fonctionnaires.

Le solliciteur général peut-il garantir à la Chambre qu'il s'agit d'une enquête normale de la GRC et que la police ne suit pas des ordres ni des instructions du gouvernement, que des mises en accusation seront faites si la GRC le juge nécessaire que la Gendarmerie royale ne sert pas à des fins politiques, pour intimider les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et pour donner une leçon à d'autres fonctionnaires qui ont la garde de documents secrets?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je n'hésite pas le moindrement à donner à mon collègue les garanties qu'il demande.

LA NATURE DU DOCUMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, s'il en est ainsi, pour assainir l'atmosphère, le ministre devrait enfin dire au nom du gouvernement qu'il y a eu fuite et que la GRC fait une enquête sur un document gouvernemental qui existe bel et bien, qui a fait l'objet d'une fuite et qui a été rendu public.

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'apprécie le numéro de l'ancien solliciteur général mais il ne faut pas oublier non plus que son chef a dit il n'y a pas si longtemps qu'il ne serait pas très sage de faire des commentaires ou de donner des renseignements tant que la police n'aura pas porté d'accusations.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

AIR CANADA—LA GRÈVE DES PRÉPOSÉS AUX GUICHETS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. C'est au sujet de la grève d'Air Canada qui porte sur une question de principe comme celle qui a lieu actuellement chez Eaton, une société privée. Le premier ministre n'ignore pas que les deux tiers des grévistes sont des femmes. Air Canada cherche à transformer des emplois à plein temps bien rémunérés en des emplois à temps partiel mal payés et c'est ce qui fait l'objet du litige. Comme il s'agit là d'une question de principe, celle de l'égalité d'emploi pour les femmes, le premier ministre va-t-il intervenir directement et dire à la société Air Canada qu'elle doit prendre des mesures progressistes et non pas rétrogrades et que la position qu'elle a adoptée jusqu'ici au cours des négociations est totalement inacceptable?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député se souviendra sans doute qu'en 1983 un groupe d'étude s'est penché sur le travail à temps partiel. On prévoyait alors qu'il y aurait davantage d'emplois à temps partiel et qu'il était nécessaire d'améliorer les conditions de travail de cette catégorie d'employés. Comme Air Canada a besoin de travailleurs à temps partiel pour assurer la souplesse de ses opérations, les négociateurs tiennent à accroître le nombre d'emplois à temps partiel.

Selon l'entente en vigueur, ces derniers n'ont droit ni à une pension ni à l'assurance dentaire ni à l'assurance-invalidité ni aux congés de maladie ni à l'ancienneté. Toutes ces questions font l'objet des modalités de la convention collective qu'Air Canada tente de négocier avec le syndicat.

Questions orales

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

L'ÉGALITÉ D'EMPLOI

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le principe en jeu est tout aussi important que dans le cas de la grève déclenchée chez Eaton. C'est pourquoi je m'adresse au premier ministre.

Ma question s'applique non seulement à Air Canada, mais également à tous autres sociétés de la Couronne ou organismes du gouvernement. Comme le gouvernement a choisi la Journée internationale de la femme pour annoncer à grand renfort de publicité sa politique d'égalité d'emploi dans les sociétés de la Couronne et comme la Commission Abella estime que la conversion d'emplois à plein temps en emplois à temps partiel est contraire au principe de l'égalité, le premier ministre peut-il nous assurer qu'il donnera l'ordre non seulement à Air Canada, mais à tous les autres organismes de la Couronne de ne pas augmenter le nombre d'emplois à temps partiel ce qui réduit, du même coup, le nombre d'emplois à plein temps à la disposition des femmes?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique fait allusion au programme d'égalité d'emploi mentionné le 8 mars. Ce programme sera établi en fonction des données que fourniront les sociétés de la Couronne en question, les compagnies du secteur fédéral qui ont été mentionnées et les autres. En ce qui concerne les sociétés de la Couronne, l'égalité d'emploi entrera en vigueur en septembre. Pour la première fois, nous posséderons les données voulues pour établir si des problèmes soulevés par le député se posent effectivement. Voilà pourquoi nous nous réjouissons tellement de notre action grâce à laquelle nous serons, pour la première fois, en mesure de protéger les emplois.

LE RAPPORT ABELLA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le gouvernement recule au lieu d'avancer. Il suit les conseils de la compagnie Eaton plutôt que ceux de la Conférence des évêques. Il ferait mieux d'écouter les évêques.

Ma question s'adresse au féministe à temps partiel ou au féministe électoraliste, autrement dit au premier ministre, et concerne la question de l'égalité. Est-il d'accord avec le juge Abella pour dire que la conversion d'emplois à plein temps en emplois à temps partiel fait régresser la cause des femmes au lieu de la faire avancer? S'il est d'accord là-dessus, peut-il le déclarer et s'engager à faire en sorte qu'Air Canada revienne sur sa position et à ce qu'aucun autre organisme de la Couronne ne fasse ce qu'Air Canada tente de faire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef du NPD semble croire qu'il détient le monopole de la vertu. Il sait très bien que ses propos au sujet du travail à temps partiel et de l'égalité des femmes sont parfaitement injustes. Notre gouvernement a nommé un nombre record de femmes à des postes importants du cabinet, il a répondu aussitôt et de façon équitable aux recommandations du rapport Abella, il a présenté une loi progressiste sur le divorce et il a largement augmenté le nombre de femmes nommées à des postes de haut fonctionnaire.

• (1430)

Nous nous sommes engagés sincèrement à promouvoir les droits des femmes canadiennes et nous le ferons malgré les propos désagréables du chef de l'opposition qui, à cet égard, se conduit comme un politicien à temps partiel.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LES CONDITIONS IMPOSÉES À L'ACQUÉREUR ÉVENTUEL DE LA MITEL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. En 1980, le gouvernement dont il était ministre a accordé une subvention de plusieurs millions de dollars à la compagnie Mitel pour ses expansions. A cette demande de subvention et à cet octroi de subvention étaient rattachées plusieurs conditions, dont l'achat d'équipement en capital canadien, un niveau de production de 75 p. 100 au Canada des produits micro-électroniques et, finalement, une option prioritaire pour l'achat d'actions de la compagnie par le gouvernement canadien. Est-ce que le ministre peut m'assurer que ces conditions que son gouvernement de l'époque avait imposées à Mitel seront aussi imposées à l'acquéreur éventuel?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question. Il s'agissait, sauf erreur, de la question principale posée par un député de l'opposition officielle. Nous sommes parfaitement au courant des engagements auxquels avait souscrit la société Mitel à l'époque dont parle le député, et nous avons bien sûr l'intention de voir à ce que ces conditions soient respectées et honorées.

[*Français*]

L'ATTITUDE APPAREMMENT CONTRADICTOIRE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Avec l'endossement que le ministre a déjà donné à la prise de contrôle par les Britanniques, je pense qu'il rend la tâche de l'AEIE impossible.

Comment le ministre peut-il dire que maintenant ils vont imposer des conditions aux futurs acquéreurs quand lui, il a déjà préjugé de l'acquisition et de la prise de contrôle et qu'il a déjà donné son aval à la compagnie?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député sous-estime de toute évidence la gravité de la situation dans laquelle se trouve la société Mitel. Elle avait peine à survivre. Elle avait de la difficulté à maintenir les quelque 2,500 emplois canadiens qu'elle fournit présentement. Le fardeau de sa dette était très, très lourd.

Elle a récemment obtenu de l'entreprise britannique une offre d'investissement de 330 millions de dollars de capitaux neufs dans la société avec promesse que l'entreprise et la technologie demeureraient au Canada. Cela dans le but de faire de la société une véritable entreprise de télécommunications du Nord en relation avec l'entreprise British Telecom, mais à l'échelle mondiale. Le député nous donnera sûrement le temps d'examiner les détails de la proposition et de nous assurer que les conditions dont il parle seront vraiment respectées à l'intérieur de ces paramètres.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE À AIR CANADA—LES CONSÉQUENCES EN CE QUI A TRAIT AUX POSSIBILITÉS D'EMPLOI POUR LES FEMMES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre déclare que le gouvernement souhaite véritablement promouvoir les droits des femmes. Je suis sûr qu'il se rend compte que le conflit qui se déroule à Air Canada, si Air Canada devait le gagner, aurait pour conséquence de diminuer encore la possibilité pour les femmes de travailler à plein temps, avec des niveaux de salaire et des avantages raisonnables. Étant donné cette situation, le premier ministre est-il prêt à adresser maintenant aux ministères et organismes de l'État une directive les invitant, tant que cette question ne sera pas résolue, à ne pas acheter de billets d'avion à Air Canada?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais que le député et tous les députés à la Chambre sachent bien que la proposition d'Air Canada en matière de sécurité d'emploi est sans égale dans l'industrie aéronautique. En outre, Air Canada souhaite accorder à ses employés à plein temps et à temps partiel un traitement plus équitable, et veiller à ce qu'ils puissent bénéficier de pensions, d'une couverture dentaire et de droits d'ancienneté.

Il est faux de dire que l'on va licencier des employés à plein temps pour les remplacer par des employés à temps partiel. En réalité, avec la proposition qui se négocie actuellement, c'est en fonction de l'ancienneté que seront décidés les éventuels licenciements, et c'est là une politique qui, jusqu'à présent, n'existait pas.

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE INTERVIENNE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Comme le ministre des Transports n'a pas l'air de comprendre que ce que propose Air Canada, c'est la diminution du nombre de postes à plein temps et l'accroissement du nombre de postes à temps partiel qui sont moins payés à l'heure et qui, par conséquent, diminuent la sécurité économique des femmes qui occupent ces postes, le premier ministre est-il prêt à prendre ses responsabilités et à traduire en actes ce qu'il affirme croire en disant à la société Air Canada que le gouvernement ne traitera pas avec elle tant qu'elle n'aura pas respecté les exigences du gouvernement en matière d'égalité pour les femmes?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député n'a pas besoin de se lancer dans la négociation collective. Il peut simplement téléphoner à ses amis pour leur donner ce conseil. En réalité, les syndicats eux-mêmes ont reconnu qu'il fallait augmenter le nombre d'employés à temps partiel. Ils ont accepté d'augmenter de 30 p. 100 le nombre de travailleurs à temps partiel. Le point de vue d'Air Canada est légèrement différent, mais ce principe a été accepté. Ce sont simplement des questions de détail qui restent à négocier. Je pense qu'il vaudrait mieux, au lieu de mettre cette question sur le tapis à la Chambre des communes, que le député encourage les dirigeants syndicaux à retourner à la table de négociations. Il serait peut-être temps qu'ils commencent, eux, à avoir une attitude responsable.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MODIFICATIONS AU RÉGIME—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Ma question, monsieur le Président, s'adresse au premier ministre.

Dans son document *Une nouvelle direction pour le Canada*, à la page 84, le ministre des Finances dit que le gouvernement pourrait envisager des changements plus profonds au régime d'assurance-chômage. Par exemple, devrait-on, dit le ministre, réexaminer les prestations de maternité? La raison donnée par le ministre des Finances pour effectuer ce transfert du programme est qu'il veut alléger le fardeau aux petites entreprises. Les femmes s'objectent à ce que les prestations de maternité soient considérées comme un programme social. Elles ne voudraient pas que ces fonds proviennent du fonds consolidé du gouvernement. Elles s'opposent à ce que les congés de maternité soient enlevés au programme d'assurance-chômage. Le premier ministre peut-il nous assurer qu'il va voir à ce que ce programme se continue?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée pose une question qu'on a maintes fois soulevée à la Chambre. Je dois lui répondre que le régime d'assurance-chômage fera l'objet d'un examen à la demande de tous les intéressés: employeurs, employés, mouvements féminins et syndicats. Il y aura une révision d'ensemble, et tant qu'elle n'aura pas eu lieu, on ne saurait apporter au régime de modification semblable à celle à laquelle songe la députée.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A ENVISAGÉ LA POSSIBILITÉ DE PAYER LA PART DE L'EMPLOYEUR

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, cette réponse n'est pas très satisfaisante. J'adresse ma deuxième question au premier ministre.

Puisque la raison donnée par le ministre des Finances pour effectuer ce transfert de programme est qu'il veut alléger le fardeau des petites entreprises, le premier ministre peut-il nous dire s'il a envisagé la possibilité que le gouvernement paie la part de l'employeur?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie l'honorable députée de son intervention; je pense que cette dernière sera d'accord avec moi que toute réponse à une telle question viendrait normalement dans le cours du budget.

* * *

LES FEMMES

LA PROTECTION DES PERSONNES QUI TRAVAILLENT SUR ÉCRAN CATHODIQUE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et concerne la pratique du gouvernement envers ses propres employés, dans ce cas, les employés du conseil consultatif sur la situation de la femme.

Le Conseil refuse d'accepter les normes proposées par le syndicat qui représente les employés pour la protection des personnes qui travaillent sur écran cathodique. Est-ce que le président du Conseil du Trésor est prêt, maintenant, à assurer la Chambre et aux Canadiennes qu'il permettra au Conseil consultatif d'accepter ces clauses dans la convention collective pour la protection des femmes?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le Conseil consultatif a eu des rencontres, malheureusement, trop peu fréquentes au cours des 12 derniers mois. Il a eu une rencontre tout dernièrement et on m'a fait des recommandations auxquelles je donnerai suite dans les semaines à venir.

• (1440)

[*Traduction*]

LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, cette réponse est incomplète. Si le ministre se rappelle bien, l'ancien gouvernement, qui n'avait pas une politique des plus éclairées envers ses employés, mais une politique assez rétrograde, avait adopté cette disposition et, effectivement, une disposition touchant le virage technologique. Bien que les personnes en cause ne soient pas nombreuses, le principe est très important.

Le ministre convient-il qu'il incombe au gouvernement de donner le ton dans ces domaines cruciaux, que les femmes fonctionnaires de l'État devraient travailler dans les meilleures conditions, que nous devrions collaborer pour que celles-ci se généralisent et, enfin, que le gouvernement ne devrait pas prétexter le secteur privé pour justifier de très mauvaises conditions de travail des femmes?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je signale à la députée que c'est précisément ce à quoi nous nous employons dans toutes nos relations de cette nature. Nous nous efforçons de donner le ton et nous entendons continuer. La question est sérieusement à l'étude. Nous ne nous servirons pas de la Fonction publique comme excuse, bien au contraire. Nous allons essayer de donner l'exemple à un vaste éventail d'entreprises canadiennes, en tâchant de leur montrer comment régler les problèmes semblables.

* * *

LES ALIMENTS ET DROGUES

L'INTERDICTION DE VENDRE DES PRODUITS À BASE D'HERBES

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Celui-ci n'ignore sans doute pas que, ces derniers mois, de hauts fonctionnaires de la Direction générale de la protection de la santé ont ordonné que l'on retire du marché certains produits à base d'herbes. Le ministre peut-il donner à la Chambre les raisons de cette mesure? A-t-on songé à autoriser la vente de ces produits en attendant les recommandations du comité consultatif?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ce que dit le député est juste. Le problème s'est posé pour la Direction générale de la protection de la santé et les distributeurs de certains produits, à savoir que les produits en question sont aussi distribués sous d'autres formes. C'est de là qu'a surgi la première difficulté. Mais des distributeurs prétendent que ces produits ont des effets médicinaux, prétentions qui ne peuvent être prouvées.

Nous nous sommes entretenus avec des distributeurs de ces produits, y compris ceux de la province de la Colombie-Britannique d'où vient le député, et nous avons convenu d'établir un comité consultatif. Le comité devrait présenter son rapport entre le milieu et la fin de septembre. Il ne fait aucun doute pour moi qu'il nous faudra changer nos méthodes d'homologation de ces produits. Je remercie le député d'avoir posé cette question.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME— L'ASSISTANCE À LA RÉUNION DE CLÔTURE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État et a trait non pas à ceux qui ne s'occupent du féminisme qu'à temps partiel, mais bien à ceux qui ne s'en occupent qu'en période de vacances.

Nous avons été scandalisés d'apprendre en fin de semaine dernière par les médias que le gouvernement compte envoyer 10 ministres, mais aucun critique et aucun représentant des femmes, à un safari devant avoir lieu en juillet pour marquer la fin de la décennie des Nations Unies pour la femme. Pour la petite randonnée des ministres, le coût du transport aérien en première classe sera de $46,420. Le ministre ne croit-il pas que l'on ferait mieux de consacrer cet argent à des projets susceptibles d'apporter des changements concrets à la situation de la femme au lieu de s'en servir pour assurer le transport aérien des membres du cabinet qui depuis huit mois n'ont manifesté aucune envie de modifier la condition féminine au Canada?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, la député sait pertinemment que deux groupes iront à Nairobi pour assister à la conférence qui doit marquer la fin de la décennie des Nations Unies pour la femme. Grâce à l'aide financière du gouvernement et d'autres secteurs, plus d'une trentaine de dirigeants d'associations nationales féminines ont décidé de participer à cette conférence. La délégation officielle du gouvernement n'a pas encore été désignée car le cabinet ne s'est pas encore penché sur la question.

LA REPRÉSENTATION FÉMININE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Il est temps que le gouvernement sache que les Canadiennes ne veulent pas du statut de citoyennes de deuxième catégorie.

[*Français*]

J'aimerais demander si le gouvernement au moins est prêt à remplacer les vacances safari des progressistes conservateurs par une représentation des femmes au niveau gouvernemental, assurer les femmes, comme au Comité national d'action, les femmes qui sont prêtes à continuer le travail dès qu'elles sont revenues au Canada, et pas seulement faire des vacances au mois de juillet comme ont choisi de faire 10 ministres du cabinet de M. Mulroney?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, l'honorable députée ne dit pas la vérité, ce n'est pas la vérité. La vérité, c'est que le gouvernement nommera une délégation, c'est une délégation avec une grande représentation, le gouvernement, les hauts fonctionnaires et ainsi que d'autres représentants canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES DÉPENSES POUR LES SERVICES SOCIAUX

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre se rappellera que pendant la campagne électorale, son parti est sans cesse revenu sur la question de l'emploi, des emplois surtout pour les femmes. L'an dernier, en Colombie-Britannique, la réduction des dépenses dans les services sociaux a accru de 2 p. 100 le taux de chômage chez les femmes pendant que chez les hommes, il a diminué de 2 p. 100. Compte tenu de ces résultats, la ministre peut-elle, en l'absence du ministre des Finances, assurer à la Chambre que le prochain budget ne prévoira pas de réductions de dépenses dans les services sociaux?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne pense pas que le député s'attende à ce que je lui dise sur-le-champ ce que contiendra ou ne contiendra pas le budget. En toute franchise, je suis incapable de le lui dire. Sinon, je divulguerais un secret. Cependant, je peux lui préciser que le mois dernier, environ 47,000 femmes ont trouvé un emploi. C'est la plus forte hausse mensuelle dans ce domaine depuis cinq ans.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Cela est dû au vent d'optimisme qui souffle sur l'économie ainsi qu'aux programmes que nous mettons en œuvre.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, la ministre n'a pas répondu à ma question. Je l'ai interrogée au sujet des femmes en citant la Colombie-Britannique comme exemple.

Dans un document qu'il a présenté l'automne dernier à une conférence internationale, le gouvernement a noté:

> Les emplois financés par le gouvernement qui ont maintenu les taux d'emploi chez les femmes . . . vont sans doute disparaître du fait des mesures d'austérité.

Par conséquent, la ministre osera-t-elle réduire les dépenses sociales dans le prochain budget? En sa qualité de ministre de l'Emploi, peut-elle nous promettre que l'objectif sera de réduire de 2.5 p. 100 le chômage chez les femmes au cours de l'an prochain? Il y a déjà eu le programme des 6 et 5 pour combattre l'inflation; se fixera-t-on un objectif pour réduire le chômage chez les femmes?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, moi aussi je parlais des femmes quand j'ai dit que 47,000 d'entre elles avaient trouvé un emploi le mois dernier, un emploi qu'elles n'avaient pas auparavant.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Je voudrais aussi que le député sache que dans toutes nos stratégies d'emploi, nos programmes de création d'emplois et nos programmes de formation, pour la première fois, les femmes sont traitées sur un pied d'égalité. Elles bénéficieront des mêmes ressources et des mêmes égards ce qui, en fait, est nouveau. Auparavant, les femmes faisaient l'objet de programmes distincts, elles étaient traitées à part, n'étaient pas placées sur un pied d'égalité comme ailleurs.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LA CONDITION FÉMININE

L'AMÉLIORATION—LES MESURES DU GOUVERNEMENT

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État qui est responsable de la condition féminine. Cette fin de semaine, le Comité national d'action sur le statut de la femme, qui représente 360 groupes de tout le Canada, s'est réuni à Ottawa pour parler de l'intégration économique des femmes dans la société canadienne. La création d'emploi, la sécurité d'emploi, la formation et l'action positive ont été les principaux sujets d'intérêt.

Étant donné que ces sujets qui touchent les femmes ont été négligés par le gouvernement précédent, le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures le gouvernement a prises pour améliorer la condition féminine au Canada?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, peu après avoir pris le pouvoir, le gouvernement a pu rencontrer la présidente du Comité national d'action sur le statut de la femme et son exécutif. Dans les instances que l'on m'a présentées, on insistait sur l'intégration des questions féminines. Le député se souviendra que, à la Conférence des premiers ministres de Regina, les questions féminines faisaient partie intégrante des discussions. De plus, il y avait des représentantes des femmes au Sommet économique. Le député saura également, puisque le premier ministre l'a mentionné, qu'un certain nombre de nominations importantes ont été effectuées, par ce gouvernement, aux échelons les plus élevés de l'administration publique.

• (1450)

J'ajouterai encore, monsieur le Président, que les leaders à la Chambre des différents partis discutent actuellement de la création d'un comité parlementaire mixte sur la condition féminine.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LES ÉPOUSES DES MEMBRES DES FORCES ARMÉES À L'ÉTRANGER—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le 17 avril dernier, l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés entrait en vigueur assurant ainsi à tous et à toutes l'égalité. Toutes, sauf les épouses des membres des Forces armées à l'étranger. Ces dernières sont considérés dépendantes au même titre que les enfants et elles sont appelées des «D.W.» «dependent wife». Ce terme les suit partout et lorsqu'elles doivent être hospitalisées, pour s'identifier, elles doivent utiliser la carte d'assurance sociale de leur mari puisque la leur est inexistante. Elles sont des «D.W.». Le ministre a-t-il l'intention de donner des directives pour remédier à cette situation?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le sous-comité chargé d'examiner les problèmes d'égalité soulevés par les dispositions de la charte étudie la question en ce moment. Mais peut-être pourrais-je faire une brève observation à portée générale, pour répondre à la députée, et lui dire que nous nous employons très activement à corriger bon nombre de ces affreuses situations dont nous avons hérité du parti libéral et qu'il n'a pas réglées du temps où il gouvernait le pays.

[*Français*]

ON DEMANDE LA DISPARITION DE L'EXPRESSION «DEPENDENT WIFE» DE L'ADMINISTRATION DES FORCES ARMÉES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, peut-être que le ministre de la Défense nationale pourrait alors suggérer aux membres des Forces armées de comparaître devant le comité des droits à l'égalité parce qu'ils n'ont pas encore accepté de le faire.

Et également, puisque l'honorable député est au courant de la situation des épouses des membres des Forces armées, peut-il, actuellement, se commettre devant la Chambre pour que ce terme «D.W.» soit retiré du langage des forces militaires?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, assurément, comme je viens de le dire il y a quelques instants, nous devons ce vocabulaire au parti dont la députée était membre lorsqu'il était au pouvoir. Le sous-comité s'emploie avec beaucoup de dynamisme à régler cette question et d'autres en matière des droits à l'égalité.

Je voudrais dissiper une erreur d'interprétation que la députée a pu involontairement communiquer à ses collègues. Ni les fonctionnaires du ministère de la Défense ni moi-même n'avons refusé de comparaître devant le sous-comité ou le comité principal qu'on a chargés d'étudier ces questions et l'on prendra des dispositions pour examiner à fond les problèmes en matière d'égalité de façon à satisfaire l'ensemble des députés.

* * *

L'INDUSTRIE

LA PRISE DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ MITEL

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. La société British Telecom est un monopole d'État réglementé qui relève du cabinet britannique aux termes de la loi anglaise. Le gouvernement britannique s'est déjà servi de ses pouvoirs pour bloquer une entreprise en coparticipation entre British Telecom et IBM. Le gouvernement trouve-t-il raisonnable de laisser une société d'État étrangère s'emparer d'une entreprise privée canadienne aussi importante, aussi dynamique et aussi innovatrice que Mitel?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'aimerais bien que nos amis socialistes se mettent à l'heure. La vérité, c'est que la British Telecom est l'une des entreprises publiques privatisées qui ait le mieux réussi du monde.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je m'étonne que le ministre ait cru que je l'ignorais.

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: J'ai bien vu quelles traces il suivait. La vérité, monsieur le Président, c'est que cette compagnie est toujours dominée à 49 p. 100 par l'État . . .

M. Broadbent: C'est exact. Il détient une participation majoritaire.

M. Langdon: . . . et comme le gouvernement britannique reste de loin le principal actionnaire, c'est lui qui a la haute main sur British Telecom.

M. Broadbent: Riez maintenant.

M. Langdon: En outre, monsieur le Président, les activités et la politique de cette compagnie sont régies par la loi. Le ministre ne voit-il pas que c'est en partie à cause de sa promesse de vendre TeleGlobe, promesse qui . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député a-t-il une question à poser? Je le prie de faire vite.

M. Langdon: Oui, monsieur le Président. Le ministre s'apprête-t-il à remettre une entreprise privée entre les mains de l'une des plus puissantes sociétés d'État du monde?

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: C'est le cas.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis certes fort aise de voir que notre ami socialiste est plus à l'heure que je ne l'aurais cru.

M. Broadbent: Il l'est très à l'heure.

M. Stevens: Mais il retarde encore pas mal. Tout ce que je peux lui dire, c'est que lorsque nous examinerons cette transaction, à la lumière de la loi sur l'examen de l'investissement étranger, nous serons bien mieux renseignés et bien mieux placés pour répondre à ce genre de question.

Mme Jewett: Vous voulez dire que vous n'en savez rien maintenant?

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LA PARTICIPATION DES CONJOINTS AU FOYER

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, qui a accepté d'être le principal conférencier à la Conférence canadienne sur les pensions qui aura lieu à Toronto le 5 juin prochain. Les Canadiens peuvent-ils en déduire que son gouvernement est disposé à donner suite aux promesses électorales que lui-même et son parti ont faites l'été dernier au sujet de la participation des conjoints au foyer au Régime de pensions du Canada et des améliorations à apporter aux régimes de pensions privés et publics? S'agira-t-il plutôt d'un autre discours cousu de lieux communs où il proposera une autre série de négociations?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ferai remarquer au député que de nombreux points qu'il a soulevés dans sa question ont été examinés par le groupe d'étude sur la révision des pensions au cours de la législature précédente. Le député sait également, à propos des nombreux changements à apporter au Régime de pensions du Canada, que ces questions doivent obtenir l'assentiment des provinces. Je lui signale qu'il y a eu des entretiens entre les ministres des Finances au sujet des cotisations. La prochaine étape sera l'étude des modifications relatives aux prestations. Nous avons donc la situation bien en main.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sait très bien que, après sept mois de négociations, on s'est entendu sur un certain nombre de questions. Dans ces négociations, lui-même et son gouvernement réclament-ils la participation des conjoints au foyer au Régime de pensions du Canada?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député sait fort bien que les divers points à débattre dans les négociations seront étudiés avec les ministres et non à la Chambre des communes. Toutefois, je dirai au député que nous avons fait une promesse au sujet des conjoints au foyer lors de la dernière campagne électorale—et nous voulons que cette proposition soit incluse. J'espère que nous obtiendrons l'appui de son parti. Le député nous a accordé son appui personnel, mais nous n'avons pas reçu celui des autres députés de son parti.

* * *

L'EMPLOI

DÉFI 85—LES RÉSULTATS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui a annoncé au début de l'année la mise sur pied d'un programme appelé «Défi 85». Je me demande si elle est en mesure de dire à la Chambre combien d'emplois ont été créés dans le cadre de ce programme?

Des voix: Au *Feuilleton.*

M. Blenkarn: Quels résultats le programme a-t-il permis d'obtenir?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, parler de Défi 85 est toujours un plaisir pour moi. J'ai mentionné certains chiffres vendredi quand la question a été soulevée. Je me réjouis de constater que la réussite du programme n'est pas due uniquement aux fonds versés par le gouvernement fédéral. En effet, les diverses provinces ont investi elles aussi de l'argent, et le secteur privé a dépensé lui-même une centaine de millions de dollars, et tout cela permettra de créer davantage d'emplois pour les jeunes cet été.

* * *

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ MITEL—LA POSSIBILITÉ DE RACHETER DES ACTIONS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, il n'y a sans doute aucun autre Parlement au monde où le ministre responsable de l'expansion industrielle régionale se ferait applaudir par les députés de son parti en annonçant que la deuxième entreprise de télécommunications de pointe du pays a été vendue à des intérêts étrangers. Quand le premier accord a été conclu avec Mitel, il comportait une clause qui donnait au gouvernement la possibilité de racheter des actions de la société à un moment approprié. Cette clause est-elle encore en vigueur et, dans l'affirmative, a-t-on offert au gouvernement canadien d'acheter des actions?

• (1500)

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je ne suis pas certain qu'une telle clause ait existé. Si c'était le cas, je peux dire au député qu'aucune offre ni demande n'a été présentée au gouvernement canadien, à ma connaissance, concernant l'achat d'actions de Mitel. J'ajoute que, quand la société Mitel a commencé à éprouver de sérieuses difficultés financières, elle a demandé une nouvelle aide au gouvernement canadien. La demande était encore à l'étude, et si le projet de British Telecom tombait à l'eau, il est probable que la société Mitel chercherait une solution de ce genre, car elle éprouve des difficultés financières.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler que les pétitions présentées par le député de Comox-Powell River (M. Skelly), le vendredi 10 mai 1985, sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

[*Français*]

J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que la pétition présentée par l'honorable député de Richelieu (M. Plamondon) n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

PRÉSENTATION DU 4E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le quatrième rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques sur le projet de loi C-27.

* * *

LA SOCIÉTÉ PIONEER TRUST

DÉPÔT D'EXEMPLAIRES DES PERMIS

Mme Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément à l'article 46(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer des exemplaires, dans les deux langues officielles, des permis de Pioneer Trust délivrés par le département des assurances, comme je l'avais promis à la Chambre le 6 mai.

* * *

PÉTITIONS

LA RECHERCHE RELIÉE À LA GUERRE DES ÉTOILES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition et environ 600 lettres d'appui signées par le président de l'Université McMaster, M. Alvin Lee, et par quelque 600 professeurs, étudiants diplômés et membres du personnel de soutien. Les signataires s'opposent énergiquement à la participation du Canada à la recherche industrielle reliée à l'initiative de défense stratégique des États-Unis, mieux connue sous le nom de guerre des étoiles, et ils déclarent ne pas vouloir profiter eux-mêmes de toute recherche entreprise par suite de la participation du gouvernement canadien à pareil progamme.

TINA LYNN MALLETTE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je tiens à présenter une pétition signée par plus de 6,000 habitants de la région de la capitale nationale, qui demandent au gouvernement du Canada et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) d'intervenir immédiatement dans le cas de l'enlèvement de Tina Lynn Mallette et de convoquer l'ambassadeur de Tunisie à une réunion qui aboutira, nous l'espérons au retour au Canada de Tina Lynn Mallette, saine et sauve.

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AVORTEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby) demande à présenter le projet de loi C-238, tendant à modifier le Code criminel (avortement).

M. le Président: Le député est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Robinson: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à abroger les dispositions du Code criminel relatives à l'avortement, qui ont empêché jusqu'ici les femmes de bénéficier d'avortements thérapeutiques sûrs et ont entraîné de longs retards et des complications pour des milliers de femmes canadiennes. Le projet de loi garantirait que la décision de se faire avorter sera prise par la femme en cause de concert avec son médecin.

Enfin, je demande au gouvernement d'affecter plus de fonds aux programmes d'éducation sexuelle et de limitation des naissances et de faciliter l'accès à ces programmes.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, des entretiens ont eu lieu entre les partis, et je crois que vous allez constater que nous nous sommes mis d'accord sur la motion suivante:

Que la motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et, de façon connexe, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, déposée sur le bureau de la Chambre le jeudi 9 mai 1985, soit renvoyée au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques aux fins d'examen; et

Que le comité fasse rapport des résultats de son étude et de ses recommandations à la Chambre avant le 30 septembre 1985.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) présente sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre est-elle disposée à adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les questions peuvent-elles toutes rester au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement simplement pour annoncer que la journée de mercredi sera réservée à l'opposition.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT— LES FEMMES DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme Jewett:

Que la Chambre, reconnaissant l'inégalité économique persistante dans laquelle se trouvent les femmes du Canada, exige que le gouvernement incorpore à son prochain budget les initiatives suivantes, soit

1. la réforme du régime fiscal au lieu de présenter d'autres compressions des dépenses publiques qui auront leurs effets les plus néfastes sur les femmes;

2. des programmes de création d'emplois et de formation à l'intention des femmes, et des ressources financières suffisantes pour permettre à la Commission canadienne des droits de la personne d'appliquer une législation sur un traitement égal pour un travail d'égale valeur et d'élaborer un mécanisme d'application efficace des programmes d'action positive;

3. la prestation d'un plus grand nombre de foyers et de services de transition à l'intention des femmes et des enfants victimes de la violence familiale; et

4. une augmentation des budgets afin d'assurer l'accès à des services de garderie de qualité, dans le but de répondre aux besoins urgents des parents et des enfants du Canada.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, avant l'heure du lunch, j'ai pu dire quelques mots de la motion que propose aujourd'hui à la Chambre la députée de New Westminster-Coquitlam (Mme Jewett). La motion réclame une mesure législative et d'autres initiatives afin de remédier aux inégalités dans la façon dont les hommes et les femmes sont traités. J'ai parlé ce matin de tableaux figurant dans le rapport Abella, qui laissent voir que le taux de participation des femmes s'est sensiblement accru au cours des quinze ou vingt dernières années. Toutefois, dans les principales professions bien rémunérées, les femmes forment toujours une bien petite minorité. De même, dans certaines des autres catégories professionnelles importantes comme l'agriculture, la foresterie et les pêches, les femmes sont très peu nombreuses.

Autre aspect intéressant: l'écart entre les niveaux de rémunération des hommes et des femmes au Canada est énorme.

[*Français*]

J'ai ici, dans la version française, le rapport de la Commission Abella, la Commission sur l'égalité pour les femmes canadiennes. Et inclus, ici, dans le tableau nº 10, l'écart des salaires entre les hommes et les femmes. La rémunération des femmes comme tout le monde le sait, monsieur le Président, a toujours été considérablement plus basse que celle des hommes. Ici dans ce tableau, en 1971, le pourcentage ou le revenu moyen des femmes par rapport au revenu des hommes était 60.5 p. 100 seulement. Six ans plus tard, en 1977, le salaire . . . le revenu moyen des femmes par rapport au revenu moyen des hommes au pays était 61.7 p. 100 et, quatre ans plus tard, en 1981, c'était 63.5 p. 100. En deux ans l'augmentation de salaire moyen pour les femmes canadiennes était de seulement de 3 p. 100.

[*Traduction*]

Et nous voici dans les années 80, où l'on voit encore des Canadiennes ne gagner que 63 ou 64 p. 100 du salaire des hommes. A mon avis, donc, la question fondamentale dont la Chambre est saisie aujourd'hui est celle de l'égalité; l'égalité entre les sexes, au milieu de travail, l'égalité de salaire pour un travail égal, l'égalité des régimes de pensions, des programmes de formation et autres.

En ce qui concerne le taux de chômage dans notre pays, nous avons entendu la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M[lle] MacDonald) annoncer fièrement qu'il a un peu diminué le mois dernier. Toutefois, le taux de chômage parmi les Canadiennes s'est maintenu à plus de 11 p. 100 depuis l'élection du gouvernement d'en face. Ce taux n'est jamais descendu au-dessous de 11 p. 100 depuis sept ou huit mois que le gouvernement est au pouvoir et c'est beaucoup trop, à mon avis. Compte tenu du budget qui doit nous être présenté d'ici quelques semaines et des coupures effectuées par le gouvernement dans les services sociaux, je crains que les Canadiennes ne soient les plus durement touchées.

Prenons l'exemple de la Colombie-Britannique. Le taux de chômage y a augmenté le mois dernier parce que des femmes ont été mises à pied. En effet, l'an dernier, en raison du programme d'austérité du premier ministre Bennett dans cette province, le chômage des femmes a augmenté de 2 p. 100 tandis qu'il baissait du même taux pour les travailleurs de la province.

• (1510)

[*Français*]

Monsieur le Président, il y a beaucoup de choses très importantes pour la condition féminine dans ce pays. Je veux vous parler cet après-midi un petit peu de la question de formation et de la nécessité dans ce pays de dépenser plus d'argent pour les programmes fédéraux pour les femmes canadiennes.

Deuxièmement, je veux parler aussi de la question importante du travail à temps partiel. Monsieur le Président, 73 p. 100 des personnes qui travaillent à temps partiel dans ce pays sont des femmes canadiennes. Et maintenant, nous avons une crise au sujet d'Air Canada, et nous avons une crise au sujet de la grève chez Eaton qui a débutée juste avant Noël.

Monsieur le Président, je m'inquiète beaucoup parce que je pense qu'il y a une nouvelle tendance économique dans notre pays où il y a de plus en plus de travail à temps partiel et moins de travail à temps plein pour les Canadiens et les Canadiennes.

Troisièmement, monsieur le Président, nous avons aussi le problème des femmes qui restent au foyer et il y a encore beaucoup de Canadiennes qui restent au foyer avec leurs enfants. Il y a aussi des femmes qui travaillent comme agriculteurs avec leur mari, et il y a beaucoup de discrimination contre des femmes comme celles-là.

Monsieur le Président, il y a aussi la question des femmes qui travaillent dans les petites et moyennes entreprises. La discrimination, le manque de pensions, le manque d'avoir le droit à des crédits pour les investissements et des choses comme cela, sans la signature de leur mari.

Une autre chose, un groupe qui est presque oublié dans notre pays, monsieur le Président, c'est le groupe des femmes entre 60 et 64 ans. C'est un groupe de Canadiennes qui est oublié le plus souvent dans notre Parlement canadien et par les législateurs canadiens, partout dans chaque province.

Et finalement, monsieur le Président, je m'inquiète aussi de la question des programmes sociaux. Et lorsque j'ai mentionné cet après-midi à la Chambre, quand j'ai questionné le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M[lle] MacDonald), je m'inquiète de l'avenir de nos programmes sociaux ici au pays. Nous avons eu ici à la Chambre, juste avant Noël, un débat sur les questions des allocations familiales, d'autres programmes sociaux, sur l'avenir de l'assurance-maladie ici au Canada, et pour tous les programmes comme cela, monsieur le Président, ces programmes touchent les femmes peut-être plus qu'ils ne touchent les hommes.

[*Traduction*]

A bien des égards, monsieur le Président, tout cela revient à la question de l'emploi. Il s'agit du principe de l'égalité de salaire pour un travail égal et des recommandations du rapport de la juge Abella concernant l'égalité en matière d'emploi et l'action positive. Il s'agit pour le Parlement d'avoir le courage d'adopter des lois en vue d'imposer l'action positive dans le secteur privé, par l'intermédiaire des sociétés qui passent des contracts de milliards de dollars chaque année avec le gouvernement fédéral. Nous n'avons pas fait assez, à mon avis, pour obliger le gouvernement et le secteur privé à mettre en vigueur des règlements concernant l'égalité de salaire pour un travail égal. Nous devons agir tout de suite et rapidement, si nous voulons réaliser l'égalité.

Voyons un peu le bilan du gouvernement. Aujourd'hui, la ministre a parlé des femmes et de leurs emplois. Seulement 5 p. 100 des fonds alloués aux projets créateurs d'emplois ont été consacrés à la fois aux jeunes et aux femmes au Canada. Environ 42 p. 100 des femmes font partie de la population active. Et pourtant, aucune disposition n'est en vigueur, même dans les centres d'emploi et d'immigration du Canada, pour garantir qu'au moins 45 p. 100 des personnes auxquelles on trouve un emploi sont des femmes. Quand le ministre nous a communiqué les chiffres juste avant Noël, nous avons vu que le nombre de femmes occupant des emplois dans le pays était nettement au-dessous des 42 p. 100.

Nous devons agir rapidement pour assurer la parité dans ce domaine très important. Il nous faut des mesures énergiques et des objectifs et des cibles précis. En deux ou trois endroits de son rapport, la juge Abella nous montre clairement qu'il n'y

aura pas de mesure énergique ni de solution au problème du manque d'égalité, tant que nous n'aurons pas de cibles, d'objectifs et de calendrier précis à faire respecter par le gouvernement fédéral, les sociétés de la Couronne et le secteur privé. Sur cette recommandation-là, elle était particulièrement claire.

[*Français*]

Le rapport Abella disait clairement à la page 215 dans la version française «qu'un programme volontaire ne marche pas du tout».

[*Traduction*]

Il nous faut des règlements impératifs. Sinon, je ne pense pas que la justice et l'équité en matière d'emplois pour les femmes progressent beaucoup dans ce grand pays qui est le nôtre.

J'ai un autre sujet de préoccupation, c'est celui de l'application de l'égalité d'emploi dans le pays. Le gouvernement nous dit que la Commission des droits de la personne peut le faire. Mais qui va financer la Commission des droits de la personne? Pour l'instant, elle a tout un arriéré de cas. Le Parlement est-il prêt à voter un accroissement substantiel des crédits de la Commission des droits de la personne pour lui permettre d'exécuter cet important travail? Je n'en vois guère de signe.

J'ai aussi parlé de l'importante question de la formation. Il est important de veiller à ouvrir plus de postes aux femmes dans les programmes de formation du gouvernement fédéral. Je pense que 50 p. 100 de ces postes devraient être offerts à des femmes, que 50 p. 100 des crédits de la formation devraient aller aux femmes du Canada. Voilà le genre d'actions positives qu'il nous faut pour la majorité des femmes du Canada. Malheureusement, ce n'est pas ce qui se passe dans le pays aujourd'hui.

Je suis aussi préoccupé par l'élimination, depuis l'élection de l'actuel gouvernement, du programme de formation professionnelle à des activités non traditionnelles. Ce programme a été supprimé par suite des compressions budgétaires de novembre. Il devrait être rétabli, afin de donner aux femmes de meilleures chances de se former à des genres de travail ou à des métiers non traditionnels. Avant la pause, j'ai donné deux ou trois bons exemples dans ce domaine.

Il y a aussi la question du travail à temps partiel. J'ai dit que cette tendance prenait de l'ampleur au Canada et que ce sera au détriment des femmes, parce qu'elles représentent 73 p. 100 des travailleurs à temps partiel. Nous devons tâcher par tous les moyens de maintenir autant que possible les emplois à plein temps au lieu de les laisser dégénérer en emplois à temps partiel qui comportent très peu ou pas du tout d'avantages sociaux. Il faut voir aussi à ce que les employés à temps partiel profitent, toutes proportions gardées, des mêmes avantages concernant les services de santé, les soins dentaires, les pensions ainsi que les congés de maladie et de maternité.

En terminant, je voudrais demander à la Chambre de remplir une promesse faite au cours de la dernière campagne électorale. Pour la première fois de notre histoire, nous avons eu un débat sur les questions féminines, organisé par le Comité d'action nationale sur la situation de la femme. Les chefs des trois grands partis canadiens se sont prononcés catégoriquement sur la nécessité de réparer et de supprimer les inégalités dont souffrent les Canadiennes. Rien n'indique que le gouvernement ait pris des initiatives de quelque importance depuis le 4 septembre en vue d'apporter ce changement.

[*Français*]

Monsieur le Président, maintenant nous avons l'opportunité, la possibilité de changer la législation canadienne pour avoir l'égalité pour les femmes canadiennes. Monsieur le Président, il s'agit d'une grande inégalité, ce n'est pas juste dans notre société moderne, c'est le temps d'agir.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions, commentaires. Débat. L'honorable secrétaire d'État du Canada (M. McLean) a la parole.

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi de participer à ce débat.

• (1520)

[*Traduction*]

Je me réjouis de pouvoir réaffirmer aujourd'hui l'engagement du gouvernement de réaliser la pleine égalité des femmes dans tous les aspects de notre société. Il y a tout juste six mois, dans le discours du trône qui inaugurait cette session de notre législature, le gouvernement reconnaissait mieux que ne l'avait fait tout gouvernement antérieur les besoins des femmes. Les députés se souviennent que nous nous sommes engagés alors, et que nous nous sommes appliqués depuis, à adopter une approche globale et intégrale en vue d'améliorer la condition féminine.

[*Français*]

Cette approche s'est manifestée clairement lorsque nous nous sommes engagés à implanter une stratégie de renouveau économique, laquelle est si nécessaire pour notre pays.

[*Traduction*]

La collaboration et des consultations fédérales-provinciales sont la clé de la relance et de l'égalité économiques des femmes. C'est dans cet esprit que je me suis engagé à collaborer étroitement avec mes homologues provinciaux—mes porte-parole auprès des autres gouvernements de notre pays—et à les consulter régulièrement au nom des femmes. Leur assistance est essentielle à l'amélioration de la situation des femmes dans les domaines de compétence provinciale. Je veux ici parler des domaines de la santé, de l'enseignement et peut-être le plus important de tous, du domaine de la prestation des programmes d'emploi.

Pour qu'ils participent à ce processus de consultation, j'ai invité en décembre dernier mes homologues provinciaux et territoriaux à assister à Ottawa à un rassemblement spécial et extraordinaire. Nous y avons discuté de la meilleure façon de traiter la question de l'égalité des femmes dans le contexte d'un débat de la politique économique gouvernementale et nationale. Nous continuerons de débattre ces thèmes lorsque nous nous réunirons à nouveau en juin à Winnipeg pour notre réunion annuelle.

Notre gouvernement reconnaît aussi qu'il est essentiel d'inviter les femmes à participer à titre de partenaires à part entière du patronat, des syndicats et du gouvernement à la prise de toutes les grandes décisions économiques pour que le Canada et les Canadiennes réalisent pleinement leur potentiel économique. Il y a longtemps que les femmes participent à la création

de nos richesses nationales; il est grand temps qu'elles en partagent les bénéfices. Dans ce but, nous avons particulièrement veillé à ce que les préoccupations des femmes soient mises en cause tant à la conférence économique des premiers ministres, en février dernier, qu'à la conférence économique nationale qui s'est tenue à Ottawa en mars dernier.

Une chose qui ressort nettement de toutes ces discussions c'est que les questions féminines sont essentiellement des questions d'ordre économique. Ce sont des problèmes de subsistance.

Les femmes participent pleinement au processus économique et, pourtant, ce sont elles qui souffrent le plus d'inégalités économiques marquées. Ces dernières décennies, les femmes n'ont cessé d'accroître leur apport à l'effort économique national. Elles le font par leur participation à la main-d'œuvre active, de même que de plus en plus en tant que dirigeantes d'entreprises. Aujourd'hui, 60 p. 100 des Canadiennes de 15 à 64 ans font partie de la main-d'œuvre active. Ce pourcentage augmente chaque année et l'on prévoit qu'à la fin du siècle, les taux de participation des femmes et des hommes seront les mêmes, et que les deux sexes seront également représentés sur le marché du travail. Aujourd'hui, les femmes forment 41.7 p. 100 de la main-d'œuvre, mais le potentiel de l'économie canadienne ne sera pleinement mis en valeur que grâce à une utilisation optimale de toutes les ressources disponibles.

[*Français*]

Les femmes ont toujours été sur un pied d'égalité avec les hommes en assumant la charge de nombreux fardeaux économiques. Cependant, ce n'est que très rarement qu'elles ont pu récolter la même reconnaissance et la même rémunération.

[*Traduction*]

Lorsqu'elles ont revendiqué leur droit légitime à l'égalité, les femmes se sont butées à une barrière systémique, intrinsèque de la société. Voila pourquoi l'activité économique féminine a été restreinte à seulement quelques secteurs d'activité, ou catégories professionnelles. Le taux de chômage a de toujours été plus élevé chez les femmes que chez les hommes. En outre, les changements structuraux que subit l'économie compromettent l'existence de toute une gamme d'autres emplois historiquement détenus par les femmes. Le potentiel productif des Canadiennes est donc fortement sous-exploité, ce qui prive ces dernières de revenus forts nécessaires à leur sécurité financière ainsi qu'à celle de leur famille.

D'après moi, la société paie doublement la sous-exploitation de la moitié de sa population, au chapitre notamment de l'assistance sociale versée aux familles et aux particuliers, et du fait que l'activité générale n'est pas poursuivie à pleine capacité.

Les mesures destinées à corriger la situation d'inégalité économique de la femme au Canada ont jusqu'à présent été de nature collective, et visaient des objectifs sociaux plutôt qu'économiques. Ces mesures ont toutes tendance à pallier les effets néfastes du système économique sur les femmes.

Au fil des ans, elles ont été progressivement perfectionnées. Pourtant, leurs effets mutuellement bénéfiques auraient pu être considérablement accrus si elles étaient appliquées dans un cadre intégré. C'est précisément là le cadre de travail que notre gouvernement a entrepris de mettre au point.

Il n'est guère nécessaire de rappeler à la Chambre la promptitude du gouvernement à donner suite aux recommandations du rapport Abella sur l'égalité en matière d'emploi. Notre gouvernement s'est ainsi donné comme priorité de favoriser l'égalité dans ce domaine.

Le principe de l'égalité en matière d'emploi inspire des mesures ayant trait à l'égalité des chances, l'action positive, et la parité salariale pour un travail d'égale valeur, et des mesures d'aide dans les domaines de la formation et des garderies pour enfants. Ce principe a d'excellentes chances d'améliorer la condition féminine sur le marché du travail.

La notion d'égalité en matière d'emploi n'est pas récente. Les gouvernements précédents avaient fait mine de s'y intéresser. On en a discuté, on s'en est préoccupé et on l'a étudiée, mais ce n'est pas avant l'élection de notre gouvernement que des mesures concrètes ont été prises pour la concrétiser dans les faits.

Nous avons ouvert la voie. Nous avons exigé des sociétés de la Couronne, des entreprises réglementées par le fédéral et des fournisseurs de biens et de services à l'État qu'ils appliquent des règles d'équité en matière d'emploi. Ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a discuté de ces mesures avec des représentants patronaux et syndicaux et avec les personnes directement visées, c'est-à-dire les minorités visibles, les autochtones et les handicapés.

Lorsque nous avons assisté avec elle aux séances d'information, nous avons été surpris de voir combien ces gens désiraient collaborer avec nous pour que les mesures envisagées portent fruit.

[*Français*]

Les mesures législatives nécessaires à la mise en œuvre de ces initiatives seront prochainement soumises à cette Chambre. Ceci, je tiens à le répéter, ne constitue qu'un premier pas pour s'attaquer aux nombreuses barrières à l'équité dans le milieu du travail.

[*Traduction*]

Dans le discours du trône, le gouvernement a fort bien exposé le principe de la parité salariale.

Les lois garantissant une rémunération égale pour un travail d'égale valeur sont rédigées depuis 1977. Mais les lois en soi ne suffisent pas évidemment. Il faut trouver des moyens de les faire respecter. Le gouvernement précédent s'est employé à éteindre les feux au fur et à mesure qu'ils s'allumaient. Dès qu'une plainte était enregistrée, le Conseil du Trésor se mettait à l'œuvre avec la Commission canadienne des droits de la personne pour mettre au point une résolution. Il n'avait pas de politique positive.

Notre gouvernement, pour sa part, s'est assuré que le principe de la rémunération égale pour un travail d'égale valeur était appliqué dans la Fonction publique fédérale.

En tant qu'employeur, le gouvernement a l'intention d'intervenir pour s'assurer que ce principe est dûment appliqué. En effet, nous avons créé un comité mixte patronal-syndical, au plus haut échelon, qui sera chargé d'examiner toutes les applications du principe de la parité salariale. Ce comité devrait remettre un rapport provisoire à la fin du mois prochain.

Nous croyons que nos efforts, dans ce domaine, serviront de modèle au secteur privé et aux autres paliers de gouvernement. Et nous en avons profité pour prendre d'autres mesures susceptibles d'encourager le secteur privé à se conformer à la loi.

La Commission canadienne des droits de la personne a élaboré une série de directives provisoires qui ont pour but d'aider les employeurs à appliquer l'article de la Loi sur les droits de la personne concernant l'octroi d'une rémunération égale pour un travail d'égale valeur. La Commission des droits de la personne a aussi promis de surveiller de près les employeurs qui tarderaient trop à mettre en œuvre ces directives.

• (1530)

Comme il l'a signalé dans le discours du trône, le gouvernement reconnaît que des mesures visant à améliorer la formation et le recyclage sont essentielles si l'on veut assurer des débouchés aux travailleurs et leur permettre de s'adapter aux mutations techniques. L'évolution des tendances dans le marché du travail révèle que la formation devra être davantage diversifiée et mieux orientée pour venir en aide aux chômeurs et aux travailleurs touchés par les progrès techniques, ainsi que pour nous doter des compétences nécessaires à une économie concurrentielle.

Naturellement, les femmes n'auront accès à un grand éventail de débouchés professionnels que si elles disposent d'une bonne formation. C'est aussi un instrument essentiel pour assurer leur égalité. Le gouvernement fédéral et les provinces se sont mis d'accord sur une stratégie à moyen terme pour améliorer les compétences de la main-d'œuvre actuelle et future. Notre nouvelle orientation tiendra mieux compte des besoins et de la formation des femmes en fonction du marché du travail. Ces besoins, très divers, reflètent la variété des expériences que vivent les Canadiens aujourd'hui. Au cours des prochaines années, notre gouvernement aura surtout à s'occuper du chômage persistant et des transformations techniques rapides. Ces différents facteurs touchent surtout les femmes. Nous sommes fermement résolus à relever ces défis par le développement d'une main-d'œuvre qualifiée et hautement compétitive où les femmes occuperont la place qui leur revient. C'est ainsi que nous avons fait en sorte que les femmes constituent un groupe cible dans tous les programmes fédéraux de création d'emplois et de formation. Nous avons surtout insisté sur la formation des femmes qui occupent leur premier emploi et de celles qui recommencent à travailler après s'être arrêtées pendant longtemps.

Nous avons déjà pris certaines mesures visant à rendre plus accessibles les cours de formation aux femmes ayant de jeunes enfants. Nous nous sommes engagés à trouver des moyens par lesquels les femmes qui veulent accroître leurs chances pour elles-mêmes et leurs familles par des cours de formation et de recyclage, ne soient pas pénalisées par nos différents régimes de soutien du revenu.

[*Français*]

Au niveau des provinces, nous avons encouragé celles-ci à revoir certaines de leurs politiques où, à titre d'exemple, la couverture des coûts médicaux ou dentaires est réduite ou éliminée lorsque des mères de famille recevant de l'assistance sociale se voient aussi attribuer des allocations additionnelles de formation.

[*Traduction*]

Je suis convaincu que la nouvelle stratégie en matière d'emploi est conforme à la portée et à la nature des besoins des femmes, mais les politiques et les stratégies économiques ne suffisent pas. Elles doivent être étayées par des programmes sociaux vigoureux.

Depuis quelques années, un nombre sans cesse croissant de femmes mariées ont envahi le marché du travail. De 1975 à 1983, le taux de participation des femmes mariées a cru d'environ 11 p. 100, soit plus du double du taux relatif aux femmes célibataires. A l'heure actuelle, une mère de famille sur deux travaille en dehors du foyer. Je ne saurais donc trop insister sur la nécessité d'assurer des régimes d'aide adéquats pour les familles dont les deux parents travaillent.

Les familles seraient bien plus nombreuses à vivre dans l'indigence si les deux conjoints n'occupaient pas un emploi. Malheureusement, nos structures sociales n'ont pas toujours évolué au même rythme. Pendant trop longtemps les femmes ont dû accomplir une double tâche, élever une famille et occuper un emploi rémunéré. Des études ont montré que les femmes appartenant à la population active passent environ quatre heures par jour aux travaux domestiques et aux soins des enfants, alors que les autres femmes y passent six heures et les hommes deux heures. Le gouvernement fédéral ne peut pas adopter de loi forçant les hommes à passer l'aspirateur ou à laver la vaisselle. Il y en a beaucoup que cela doit rassurer. Toutefois, en tant que législateurs, il est grand temps que nous essayions de fournir aux parents qui travaillent les services de soutien nécessaires.

Nous avons l'intention, pour y parvenir, de créer un groupe de travail parlementaire sur l'avenir des garderies au Canada. Le mandat de ce groupe de travail est en préparation et il sera annoncé prochainement par mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Le groupe entreprendra des consultations publiques. Notre gouvernement estime que ces consultations feront mieux connaître au public l'importante question des garderies au Canada. Nous espérons que beaucoup de groupes et de particuliers participeront aux discussions publiques sur ce sujet de la plus grande importance. Bien entendu, ce groupe de travail bénéficiera de la recherche déjà faite dans le même domaine par le groupe de travail dirigé par M^me^ Katie Cooke. J'espère recevoir le rapport de ce dernier groupe de travail à l'automne. Il contiendra des recommandations sur le rôle du gouvernement fédéral dans la création de services de garderie de qualité, abordables et accessibles.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec les provinces sur les services de garderie. Un groupe de travail constitué de représentants officiels a été créé l'année dernière à la suite de la réunion des ministres de tout le Canada responsables de la condition féminine. Le mandat de ce groupe est de concevoir des mesures et des propositions pour résoudre les problèmes liés à la disponibilité de services de garderie abordables, et à étudier en particulier les arrangements financiers.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant traiter d'un des problèmes les plus sérieux touchant les familles de nos jours.

[*Traduction*]

La violence fait partie de la vie de milliers de femmes et d'enfants. On estime qu'une femme sur dix, mariée ou vivant avec un homme, est battue par son mari ou son partenaire. Les cas de voies de fait sur les femmes se rencontrent dans tous les

milieux, dans toutes les cultures et dans toutes les classes économiques. Des femmes de tous les âges se font maltraiter. La femme battue n'est pas simplement la victime d'un cas isolé de mauvais traitement mais est prise dans un cycle répétitif de violence où les mauvais traitements peuvent prendre tour à tour un caractère physique, émotif et sexuel.

Le gouvernement prend au sérieux son engagement, tel qu'énoncé dans le discours du trône, de procurer une aide additionnelle aux victimes de violence familiale. Cet engagement se traduit par un financement permanent. Le gouvernement fédéral subventionne présentement 911 lits dans plus de 50 foyers de transition établis dans le cadre du programme de logement à but non lucratif de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Nous aidons à payer le salaire du personnel des foyers de transition, dont les employés sont recrutés dans le cadre des programmes de création d'emplois de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada. Nous finançons des programmes visant à venir en aide aux femmes battues dans le cadre des programmes de promotion de la femme de mon propre ministère, le Secrétariat d'État. En vertu du Régime d'assistance publique du Canada, nous avons convenu de partager à parts égales avec les gouvernements provinciaux le coût des services offerts dans les foyers de transition.

Je tiens en terminant à faire savoir que nous avons pris des mesures pour nous attaquer au problème de la violence familiale d'une façon globale et cohérente en mettant sur pied un groupe de travail spécial fédéral-provincial-territorial. Ce groupe de travail a examiné de nombreux aspects du problème, dont les améliorations qui s'imposent au système de justice pénale, aux services sociaux et aux programmes d'éducation populaire. Le groupe de travail fera rapport à mes homologues provinciaux et à moi-même lors de notre réunion du mois prochain sur la mise en œuvre des mesures déjà prises et sur les nouvelles mesures qui s'imposent pour améliorer notre réponse au problème des femmes battues.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce gouvernement reconnaît qu'il y a un travail considérable à accomplir pour faire progresser la condition des femmes canadiennes.

[*Traduction*]

Mais nous sommes fiers des progrès que nous avons accomplis jusqu'à maintenant. Nous avons le sentiment d'avoir jeté les fondations des mesures que nous prendrons encore dans les jours et les mois à suivre. A titre de ministre responsable de la situation de la femme, j'assure la Chambre de mon engagement à agir jusqu'à ce que toutes les Canadiennes aient la possibilité de participer en qualité de partenaires à part égale et entière à tous les aspects de notre société.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a la parole.

• (1540)

[*Traduction*]

Mme Copps: Monsieur le Président, je me demande si le ministre qui est responsable de la condition féminine pourrait dire à la Chambre s'il approuve la prise de position de ses collègues, les députés conservateurs, qui ont dit à la Commission canadienne des droits de la personne la semaine dernière que la protection constitutionnelle des groupes défavorisés comme les femmes et les minorités menaçait les droits des particuliers? Approuve-t-il en particulier la déclaration du député conservateur de Calgary-Est (M. Kindy), qui s'oppose aux programmes d'action positive parce que, d'après lui, toutes les personnes compétentes ont des chances égales au travail et que les programmes d'action positive ne sont pas nécessaires? Le ministre approuve-t-il les déclarations que ses collègues ont faites aux audiences du comité?

M. McLean: Monsieur le Président, la députée sait sans doute que les comités parlementaires servent à tenir des discussions publiques. Les députés des deux côtés de la Chambre ont toutes sortes d'opinions différentes. La politique du gouvernement à cet égard est bien expliquée dans le discours du trône. La députée doit savoir que les initiatives prises après le discours du trône et ultérieurement par le gouvernement montrent qu'il s'intéresse à ces questions.

Mme McDonald: Monsieur le Président, je voudrais poser une ou deux questions au ministre qui a la réputation d'être rempli de bonne volonté, mais qui nous a parlé de vagues généralités au lieu de citer des initiatives précises. Je voudrais tout d'abord lui demander où en est la condition féminine aux Nations Unies et surtout ce qu'il en est de la promesse faite dans le cadre du plan d'action il y a cinq ans, à la Conférence de Copenhague, à laquelle il a assisté comme critique du parti conservateur.

Plusieurs propositions ont été faites; on a notamment parlé d'égalité pour les femmes dans les nominations relevant de la compétence du gouvernement et surtout dans le secteur des communications où les femmes sont très désavantagées et où l'image que l'on donne des femmes pose encore un gros problème. On a fait des propositions précises en matière d'égalité dans des cas où le gouvernement a l'occasion de faire des nominations, comme à Radio-Canada et au CRTC. Cela signifie-t-il que le gouvernement ne tient pas la promesse du gouvernement précédent ou est-ce que cela se fera très bientôt?

Par ailleurs, les Nations Unies devaient augmenter la proportion de femmes dans ses propres organismes, ce qui ne s'est pas produit. Notre délégation a-t-elle insisté pour que cela se fasse? Dans ce cas, nous n'avons pas vu de résultats, c'est certain. Je signale que les femmes sont très mal représentées au sein de la délégation canadienne. Le ministre est-il intervenu pour qu'on améliore la situation?

Voilà pour ce qui est des Nations Unies. Je voudrais poser une autre question au sujet du rapport Abella, si vous le permettez. Le ministre sait-il qu'à sa conférence du week-end dernier, le Comité d'action sur le statut de la femme a réagi de façon beaucoup plus énergique? Plus précisément, il juge insatisfaisante la loi proposée en réponse au rapport Abella et exhorte le gouvernement fédéral à instaurer des programmes d'action positive y compris des exigences obligatoires et des mécanismes d'application prévoyant des objectifs quantitatifs et des délais. Le ministre peut-il s'engager à prendre ces mesures au lieu de se contenter de la première réaction manifestée par le gouvernement et qui manquait pour le moins de vigueur?

M. McLean: Monsieur le Président, je remercie la députée de ses questions. Tous les Canadiens apprécient ses connaissances et l'intérêt qu'elle manifeste pour ce sujet. Nous l'apprécions également.

En ce qui concerne le plan d'action des Nations Unies, nous avons tenu des consultations. Nous devons répondre en collaboration avec les provinces. Notre délégation à Nairobi comprendra des représentants des gouvernements provinciaux. Comme nous l'avons dit, les nominations que notre gouvernement a faites et notre propre réponse, nous ont déjà permis d'atteindre un taux de 24 p. 100. Nous espérons qu'à court terme nous atteindrons 30 p. 100, ce qui nous rapprochera de notre objectif pour l'emploi des femmes au gouvernement.

A propos des stéréotypes sexuels, de la communication et du rôle important que jouent les organismes de réglementation et Radio-Canada, j'ai discuté personnellement de la question avec le ministre des Communications (M. Masse) et le président de Radio-Canada depuis que je suis devenu ministre. Nous continuerons à veiller à ce que les restrictions budgétaires qui obligent à faire certains changements, par exemple à Radio-Canada, ne touchent pas les femmes de façon disproportionnée comme cela risque d'être le cas, étant donné qu'elles occupent parfois les emplois les plus vulnérables.

Je remercie la députée d'avoir soulevé la question de la représentation des femmes aux Nations Unies. Lorsque j'ai rencontré le sous-secrétaire général, à New York, il y a quelques mois, j'ai soulevé la question avec lui. La députée n'ignore pas que l'attitude à l'égard de l'égalité des femmes n'est pas la même d'un pays à l'autre. Il m'a dit qu'il appréciait la position que le Canada avait adoptée tout au long de son histoire et qu'il continue à prendre en disant que c'était également une priorité pour son administration. J'ai également abordé ce sujet avec notre ambassadeur, M. Lewis. Lorsque j'étais à Vienne pour les réunions préparatoires à la conférence de Nairobi, j'ai déclaré que le Canada attache une importance particulière à cette question. Je remercie donc la députée de l'intérêt qu'elle porte à ce problème dans une optique plus vaste.

En ce qui concerne le rapport Abella, nous avons discuté au moment de sa présentation des dispositions obligatoires qui devaient en découler. Lorsque le gouvernement a présenté sa réponse, elle a fait l'objet de divers commentaires. En général, la réaction était très favorable. Personnellement, j'estime que rien n'a bougé depuis dix ans, comme le dit le rapport Abella. On parle maintenant de fixer un délai de trois ans après lequel, si rien ne bouge, le gouvernement ne disposera que d'une période de temps relativement brève pour réexaminer sa stratégie afin de régler la question qui a été soulevée au cours du week-end.

Mme Jewett: Monsieur le Président, en ce qui concerne la conférence de Nairobi, le ministre se souviendra qu'environ 14 délégués ont participé à la conférence de Copenhague; nous en faisons partie lui et moi. Environ la moitié de la délégation se composait de députés provinciaux ou fédéraux des partis conservateur et néo-démocrate. Seulement la moitié environ des membres de la délégation appartenaient au parti gouvernemental. Parce que nous avons été les bénéficiaires de cette politique éclairée, lui et moi avons même jugé bon de féliciter le gouvernement de l'époque. Je crois que cette fois-ci la délégation comprendra entre 35 et 40 personnes. Je parle seulement de la délégation officielle et non pas de l'ONG qui, comme le ministre le sait, est autonome. Le ministre a-t-il l'intention de se conformer à ce précédent en laissant près de la moitié des 35 ou 40 places à des représentants des partis de l'opposition, venant à la fois du Parlement du Canada et des assemblées législatives provinciales, afin que la délégation officielle ne soit pas composée uniquement de représentant du gouvernement?

M. McLean: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa suggestion. Comme je l'ai expliqué pendant la période des questions, le Cabinet n'a pas encore pris de décision à propos de la composition de la délégation officielle. Par conséquent, toute hypothèse concernant le nombre de personnes composant la délégation n'est que pure spéculation. Étant donné les coûts et les possibilités de logement, il est probable que la délégation sera plutôt réduite. En tant que critique de l'opposition, j'ai beaucoup apprécié de pouvoir aller à Copenhague. J'encouragerai mes collègues à examiner cet aspect de la situation. Bien que la décision revienne naturellement au gouvernement, il existe un précédent qui mérite d'être étudié.

• (1550)

Comme les députés le savent, la délégation officielle sera constituée de la même manière que pour n'importe quelle conférence importante de l'Organisation des Nations Unies. Une délégation comprend les représentants officiels du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, ainsi que des délégués possédant une compétence particulière dans le domaine. La délégation comprendra donc des personnes connaissant le fonctionnement de l'ONU et surtout du rôle des femmes dans divers secteurs, notamment dans le domaine du développement et de la santé. Nous sommes en train de discuter de la façon dont devrait être constituée cette délégation.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les commentaires sont terminés. L'honorable députée d'Outremont (M^me^ Pépin) a la parole.

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je tiens à appuyer la motion présentée aujourd'hui, motion qui condamne une action du gouvernement dans le domaine de la condition économique des femmes. Permettez-moi, monsieur le Président, d'être en désaccord avec l'honorable ministre qui a parlé précédemment car, en effet, depuis le 4 septembre, les inégalités économiques des Canadiennes n'ont pas diminué, et ce parce que les mesures législatives et réglementaires nécessaires n'ont pas été adoptées.

Le bilan du gouvernement progressiste conservateur sur les questions relatives aux femmes n'est guère reluisant. Remontons à l'été dernier. Durant la dernière campagne électorale, le premier ministre avait formellement promis de s'occuper des problèmes auxquels les femmes doivent faire face sur le marché du travail. De la voix grave et solennelle qui le caractérise et avec laquelle il cherche à démontrer le sérieux de ses dires, le premier ministre avait affirmé à des femmes qui l'interviewaient que la condition de la gent féminine, constituait une priorité pour lui et pour le parti progressiste conservateur. Dorénavant, monsieur le Président, il faudrait peut-être se méfier du premier ministre quand il baisse le ton et parle lentement. La gravité de sa voix n'est en rien proportionnellement à l'importance qu'il accorde à une question, contrairement à ce

qu'il essaie constamment de faire croire aux Canadiens et aux Canadiennes.

Durant la dernière campagne électorale, des millions de téléspectateurs se souviendront du débat des chefs sur la condition féminine. C'était la première fois que le lobby féministe réussissait à organiser un tel débat télévisé, la première fois, pas seulement au Canada, mais c'était une première mondiale, et je suis très heureuse de dire que, en tant que présidente du Conseil canadien de la situation de la femme à l'époque, c'est le Conseil qui avait initié les négociations avec Radio-Canada, et quand tout s'était formalisé, nous avons passé le dossier à N.A.C. qui a continué de poursuivre le dossier jusqu'au débat télévisé.

Ce bref succès n'a pas eu de suite. Il y a tout lieu de croire que c'est parce que le parti progressiste conservateur a pris le pouvoir. Pourtant, à la télévision, le député de Baie-Comeau (M. Mulroney) avait tout promis: du financement pour les garderies, pour les maisons accueillant les femmes et les enfants victimes de violence familiale, des programmes d'action positive avec mesures de contrôle et d'évaluation, des mesures pour préparer les femmes au virage technologique, des programmes de support pour les femmes en affaires, et ainsi de suite. Or, qu'a fait le gouvernement progressiste conservateur depuis son arrivée au pouvoir?

Après avoir tergiversé un bon moment sur le maintien de l'universalité des programmes sociaux l'automne dernier, débat durant lequel le ministre des Finances (M. Wilson) a perdu des plumes au Cabinet, c'est le moins que l'on puisse dire, il a décidé de ne rien faire à ce sujet. Il faut dire que les attaques de l'opposition et les pressions de l'opinion publique ont ébranlé les convictions de ceux qui, dans l'entourage du premier ministre, croyaient fermement que les Canadiens et les Canadiennes leur avaient donné le feu vert pour un virage à droite dans la politique économique et sociale. Mais cela n'est pas vraiment le cas, monsieur le Président. Parce que, durant la dernière campagne électorale, le parti progressiste conservateur s'est efforcé de donner le moins d'indication possible sur ce qu'il allait faire. Il a même mené une campagne en cherchant à plaire à toutes et à tous. Mais les femmes ont quand même arraché quelques promesses du premier ministre, promesses sur lesquelles je reviendrai dans un instant.

Ce gouvernement qui cherche tant à gouverner par consensus devrait se rendre compte que l'un des domaines au Canada où il y a le plus de consensus est justement celui de l'égalité économique des femmes. Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a fait peu de choses pour les femmes, peu de choses au sujet même des nominations. J'entendais le ministre mentionner tantôt que 22 p. 100 des nominations étaient des femmes. C'est assez intéressant parce que mes calculs sont très différents des siens, simplement à commencer par le nombre de femmes qui ont été nommées chefs de cabinet dans les différents ministères. Et j'aimerais savoir également combien de femmes ont été nommées ministres politiques dans les différents cabinets. Je pense que nos chiffres n'arrivent pas du tout à la même conclusion.

En mars dernier, à l'occasion de la journée internationale des femmes, le gouvernement a offert une belle façade quant il a présenté des mesures visant à assurer l'égalité en matière d'emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les handicapés. Les mesures mises en place sont volontaires. Comme vous vous en souvenez, qui dit volontariat dans le monde compétitif du travail dit inefficacité. Cela a été démontré par maintes recherches dont la moindre n'est certes pas celle du juge Rosalie Abella.

En page 217 de son rapport, la juge Abella écrit:

> Il est difficile de voir comment des programmes volontaires, (. . .) pourraient améliorer de façon tangible les possibilités d'emploi pour les femmes, les autochtones, les personnes handicapées ou les minorités visibles.

Et la juge Abella ajoute:

> Étant donné la gravité et l'immuabilité apparente de la discrimination en matière d'emploi, ce serait un manque flagrant de réalisme et un surcroît de naïveté que de compter uniquement sur la bonne volonté pourtant nécessaire aux programmes volontaires pour assurer l'égalité.

Non seulement le gouvernement conservateur ne veut pas définir lui-même ce qu'il entend par égalité, mais il faut bien noter qu'aucune mesure coercitive n'est prévue à l'encontre des sociétés de la Couronne si elles n'établissent pas de plan de vue des réalisations des objectifs d'équité en matière d'emploi. Le gouvernement conservateur ne veut pas inciter les entreprises privées à mettre sur pied des programmes d'égalité en emploi. Il semble qu'il n'applique pas la même logique en ce qui concerne le travail et les femmes dans la Fonction publique, les agences gouvernementales et les sociétés de la Couronne d'une part, et dans le «privé» d'autre part.

On sait que les mesures d'égalité en emploi s'appliquent au secteur public et aux compagnies privées qui obtiennent des contrats avec le gouvernement. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ MacDonald) a affirmé être certaine du succès de ces mesures puisque l'utilisation maximale des ressources de la main-d'œuvre—dont l'embauche et la promotion des femmes—constituaient une des données de base de l'efficacité dans les entreprises. Or, si la ministre croit réellement ce qu'elle dit, elle devrait encourager les entreprises privées à se doter de programmes de formation d'emploi, programmes qui pourraient être parfaitement adaptés à la situation particulière de chaque entreprise. Il faut que la législation en matière d'emploi ait des dents pour être efficace.

Le 27 mars dernier, à l'hôtel Reine Elisabeth de Montréal, quelques centaines de personnes réunies à l'instigation du caucus des femmes du parti conservateur se sont fait dire que sans des mesures concrètes, comme celles prônées dans le rapport Abella, les résultats en matière d'égalité en emploi pour les femmes se feraient attendre encore bien longtemps. Or, monsieur le Président, les Canadiennes sont impatientes d'obtenir ce que le député de Baie-Comeau leur a promis durant la dernière campagne électorale. Devrons-nous attendre un autre 8 mars pour qu'une autre timide étape soit accomplie pour l'égalité économique des femmes? Le cahier de promesses du parti conservateur contenait certaines affirmations, concernant les femmes et l'économie, et je tiens à les souligner au cas où on aurait tout oublié chez nos amis d'en face.

Dans un communiqué de presse diffusé le 26 juillet 1984, on peut lire que le parti conservateur veut implanter des programmes d'action positive avec suivi, des mesures de contrôle et d'évaluation dans la Fonction publique, les agences et les corporations de la Couronne. Le parti conservateur prétendait également favoriser le développement et l'implantation des programmes efficaces destinés à préparer les femmes au virage technologique et à de nouvelles carrières et ce, grâce à la combinaison d'encouragements fiscaux, d'octrois et d'autres

moyens. Le parti progressiste conservateur avait même fait la promesse aux femmes d'affaires, s'était engagé, à assurer la disponibilité de dives programmes d'information et de support axés sur l'économie et le financement à l'usage des femmes en affaires, des femmes dans la PME et des femmes collaboratrices. Alors, inutile de dire la grande appréhension que nous avons à la venue du Budget parce que si l'on écoute à la règle toutes ces promesses, nous sommes convaincues que le ministre des Finances (M. Wilson) aura sûrement un programme spécial pour les femmes qui se lanceront en affaires et pour la PME.

• (1600)

Je tiens à souligner, monsieur le Président, qu'après neuf mois de pouvoir, il est normal que tout cela ne soit pas complètement accompli. Cependant, comme à peu près rien n'a été entrepris, et on peut se demander à ce moment-là si les paroles du très honorable premier ministre n'étaient pas du vent. Si le gouvernement a avancé de timides propositions pour l'égalité en emploi, pour les femmes, il ne semble cependant pas prêt à considérer le travail des femmes dans un contexte plus global.

Le parti progressiste conservateur a souvent la fâcheuse habitude d'aborder les problèmes par le petit bout de la lorgnette. Régler les problèmes reliés au travail des femmes ne signifie pas limiter ses efforts au milieu de travail en tant que tel.

Les femmes, c'est bien connu, même quand elles travaillent sont souvent les seules responsables des enfants. La possibilité de les confier à une garderie ne constitue pas un luxe mais une nécessité organisationnelle fondamentale aujourd'hui. Il n'y a même pas au Canada la moitié des places demandées en garderie par les femmes canadiennes. Nous savons qu'en l'an 2000, 90 p. 100 de toutes les femmes au Canada seront sur le marché du travail non pas par luxe ou par confort, mais par obligation. Alors une des priorités, ce sont les garderies et là encore, on espère que dans le budget, dans une semaine ou deux, il y aura une place spécifique pour le programme des garderies.

Monsieur le Président, je me permettrai ici de citer encore une fois une promesse faite par le parti progressiste conservateur durant la dernière campagne électorale au niveau des services de soins et des garderies pour les enfants: «Le parti s'engage à trouver rapidement des solutions réalistes et efficaces à cette urgence. Notre parti jouera un rôle de leadership de façon à améliorer le partage des responsabilités entre la mère, le père et la société canadienne. Avec les milieux d'affaires, avec les syndicats et les provinces, le parti favorisera la mise sur pied de programmes innovateurs, notamment dans les milieux de travail.»

Nous l'avons mentionné tantôt, nous attendons toujours le rapport de M^me^ Katy Cook, et les membres du gouvernement nous ont dit qu'il y a une task force spéciale sur les garderies. Je veux bien qu'il y ait une task force spéciale sur les garderies, mais il est encore plus important de pouvoir lire ce rapport et de voir les recommandations avant de créer une autre task force.

Monsieur le Président, les femmes canadiennes attendent avec impatience ce rôle de leadership que le très honorable premier ministre prétendait jouer. En faisant la promotion des garderies, il ne semble pas que ce soit un farouche partisan des garderies que les Canadiens et les Canadiennes ont élu le 4 septembre dernier, mais plutôt quelqu'un qui raffole du jeu de la négociation à un point tel qu'il se permet de conseiller les présidents Reagan et Mitterrand à Bonn.

Si le très honorable premier ministre n'est pas un farouche partisan de l'implantation des garderies, il n'appuie pas beaucoup non plus les maisons d'accueil pour les femmes et les enfants victimes de violence familiale. Cela est peut-être trop loin de ses préoccupations. J'entendais le ministre de la Condition féminine nous dire tantôt qu'il y aura une rencontre avec les ministres fédéral et provinciaux au sujet de la violence familiale. Je veux bien, mais j'aimerais signaler que toutes ces rencontres fédérales-provinciales au niveau de la condition féminine ont été initiées par le gouvernement libéral. Alors je veux bien que l'on taxe le gouvernement libéral de tous les défauts qui existent au Canada, mais je pense que du côté de la condition féminine, le gouvernement libéral a fait des choses qui sont très positives.

Alors, monsieur le Président, laissez-moi vous lire ce qu'ont entendu les femmes canadiennes durant la dernière campagne électorale au sujet de ces maisons d'accueil.

Le parti progressiste conservateur veut améliorer et rendre efficaces les programmes fédéraux d'information du public, d'hébergement, d'accueil et de support aux victimes de la violence familiale et sociale tant chez les femmes que chez les mineurs victimes d'exploitation et d'agression.

Alors, j'espère qu'à cette prochaine rencontre fédérale-provinciale, on verra le gouvernement fédéral prendre le leadership dans cette direction parce qu'autrement on serait profondément déçu et on aurait encore l'impression que le premier ministre du Canada nous a fait des promesses et qu'il n'a jamais mis en application toutes les bonnes choses qu'il a dites durant la campagne électorale.

Je pense, monsieur le Président, que le discours du député de Baie-Comeau était probablement de la fausse représentation. Lorsqu'on regarde ce qui se produit pour les femmes indiennes, actuellement en comité, on discute ce projet de loi C-31, mais le gouvernement en est venu à la conclusion que les femmes pourront avoir leurs noms reportés sur la bande, mais pas les enfants, et je pense que cette situation-là est inacceptable. Également, lorsqu'on regarde la question du divorce, je pense que la Loi sur le divorce est très bonne, mais là encore c'est le projet de loi des libéraux qui est discuté. Et également, lorsqu'on regarde la prostitution et le rapport Fraser, M. Fraser a dit en conférence de presse qu'il y avait une chose qu'il ne fallait pas faire, et c'était d'appliquer une recommandation en particulier, et c'est exactement ce que le gouvernement fait actuellement, il met en application la recommandation sur le maraudage et d'ailleurs il l'interprète à sa façon, et je pense que ceci est inacceptable, même quand on sait que le président du parti conservateur de la Colombie-Britannique en fin de semaine nous a dit que la prostitution était très importante parce que le désir de procréer chez les hommes était tellement fort qu'il fallait absolument utiliser les prostituées pour cela, et aussi pour se défouler contre toute la violence qu'ils avaient entre eux. Je me pose de sérieuses questions à ce moment-là, à savoir comment le projet de loi va être passé à la Chambre. Également, lorsqu'on regarde le travail à temps partiel, la majorité des femmes travaillent à temps partiel, et c'est une des réalités. Également, nous espérons que dans le prochain budget il y aura sûrement une recommandation spéciale où on donnera aux femmes les bénéfices marginaux au prorata du nombre d'heures qu'elles travailleront. C'est une réalité en

1985 que le travail à temps partiel, les femmes sont à 72 p. 100 les utilisatrices du travail à temps partiel, mais avec la nouvelle technologie, les hommes seront affectés et touchés par cet apport à la technologie et devront travailler à temps partiel. Mais actuellement, à cause des conditions économiques, 72 p. 100 des femmes sont des travailleuses à temps partiel et le gouvernement doit définitivement toucher cette difficulté.

Au sujet du Planned Parenthood, nous avons appris il y a trois semaines que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social avait fermé la Division de la planification des naissances avec pour résultat que nous ne pouvons plus avoir aucune information du ministère sur le planning des naissances, ce qui met en danger la subvention de toutes les cliniques de Planned Parenthood au Canada. Lorsqu'on voit à ce moment-là le gouvernement agir de cette façon, on se pose des questions parce qu'on sait qu'on n'a même pas un plan de natalité pour le pays, et là il y a une crise au niveau des grossesses chez les adolescentes, et à ce moment-là on ne donne aucun service, parce que si la Division de planning familial est fermée, il n'y a aucun service d'éducation qui est donné à nos jeunes, aux adultes, mais surtout à nos jeunes, et actuellement le problème crucial, ce sont les grossesses chez les jeunes, il n'y a absolument rien qui se fait.

Évidemment, je voudrais bien mentionner aussi les pensions pour les gens âgés entre 60 et 64 ans qui ne sont pas veufs ou veuves. On va nous dire que la pension qui est donnée aux veufs et veuves touche 85,000 personnes au Canada. Je veux bien, mais la majorité des personnes sont séparées, divorcées ou célibataires. Nous savons actuellement . . .

Le Président m'indique qu'il me reste une minute. Alors, j'achève.

Pour terminer, je tiens à dire que la véritable égalité économique pour les femmes ne sera pas atteinte dans trois ans ou dans 25 ans, si des mesures correctives ne sont pas mises en place tout de suite. Ce ne sont pourtant pas les recherches dans le domaine qui font défaut. Le Conseil économique du Canda vient de publier le compte rendu d'un colloque sur la situation économique des femmes sur le marché du travail appelé *Pour un partage équitable.* Alors si le parti progressiste conservateur ne modifie pas son attitude vis-à-vis des femmes, ce sont 52 p. 100 de la population qui risquent de s'impatienter.

• (1610)

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires. L'honorable whip adjoint et députée de Gatineau (M^me^ Mailly) a la parole.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de rappeler le passé à la députée d'Outremont (M^me^ Pépin) mais puisqu'elle le rappelle elle-même et qu'elle s'en réjouit, je ne peux hésiter de le faire moi-même. Je crois que la députée d'Outremont a été impliquée dans le dossier du statut de la femme à cause du cas Axworthy, lorsque le ministre responsable de la condition féminine dans l'administration précédente avait signalé aux femmes qui voulaient obtenir l'égalité, qu'il était préférable, pour ne pas nuire à la cote politique de son parti, de remettre à plus tard leur intervention sur la Constitution et sur la Charte des droits. J'ai eu le bonheur, monsieur le Président, de participer à cette conférence et . . . Je crois que je vois de l'autre côté de la Chambre d'autres femmes qui y ont participé . . . et, heureusement, malgré le fait que le ministre libéral précédent voulait établir des priorités autres que celles que les femmes canadiennes voulaient établir, nous avons réussi tout de même à faire notre travail.

Deuxième rappel du passé, puisqu'elle s'en réjouit encore une fois, c'est parce que le gouvernement fédéral a imposé aux provinces, s'est disputé avec les provinces, n'a pas respecté leur autonomie et leurs attributions et leurs droits, elles représentent les citoyens autant que le gouvernement fédéral; c'est à cause de ce manque de respect envers un autre niveau de gouvernement des Canadiens que beaucoup de dossiers, y compris dans le domaine de la condition féminine, ont été retardés au pays. La députée, par exemple, cite le cas de la loi qui est amendée sur les droits des autochtones et elle dit que, malgré les efforts du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie), les droits ne sont pas redonnés aux enfants de certaines de ces femmes autochtones qui, enfin, auront l'égalité devant la loi. Mais ce qu'elle oublie de mentionner, c'est que ce devoir-là relève des nations autochtones elles-mêmes et non du gouvernement. Ce sont les nations qui décideront quel sera le statut des gens qui habitent sur les réserves indiennes.

Alors, monsieur le Président, je voulais signaler, je suis certaine qu'il y a certaines contradictions et certains oublis qui sont innocents. De plus, je voudrais mentionner une autre contradiction. La députée a dit que le ministre avait perdu des plumes quand il avait eu une discussion avec le ministre des Finances (M. Wilson) et vice versa, il faut qu'elle se décide. Eh bien, s'il y a eu perte de plumes, c'est parce qu'il y a quelque chose qui a changé. De plus, je voudrais aussi lui rappeler, puisqu'elle nous rappelle que la modification sur la Loi sur le divorce est venue en partie de l'administration précédente, bien que la loi soit très différente en grande partie, je voudrais lui rappeler que c'est l'administration de M. Clark, en 1979, qui a présenté l'idée originale de l'allocation au conjoint et que ce gouvernement s'est empressé, aussitôt élu, à étendre ce bénéfice, ce privilège aux veuves et aux veufs entre 60 et 64 ans. Il est certain que nous aimerions donner beaucoup plus à tous les gens âgés qui sont pauvres, mais c'est une allocation pour les conjoints. Ce serait l'équivalent de donner l'allocation familiale aux gens âgés parce qu'ils sont pauvres. Il faut avoir de la logique dans les programmes.

Deuxièmement, c'est que cette administration précédente n'avait préconisé aucun fonds pour les gens âgés, même qu'on a été obligé de créer un fonds pour essayer d'étendre au moins cette allocation.

Alors j'aimerais que dans sa passion de défendre les efforts de l'administration précédente, elle se rappelle vraiment les sources de ces choses, et aussi je voudrais lui demander finalement, monsieur le Président, si, lorsqu'elle est arrivée au Conseil sur le statut de la femme, elle a trouvé le travail plus agréable que M^me^ Doris Anderson ne l'avait trouvé quand elle y était?

Mme Pépin: Je suis très heureuse d'avoir l'opportunité de répondre à ma collègue parce que je pense qu'il ne faut pas avoir grand-chose à dire pour les femmes pour, à ce moment-là, se mettre à discuter des personnes. Et on est ici pour passer des projets de loi sur les dossiers des femmes et non pour discuter de la personnalité de chacune et de chacun d'entre nous. Mais cependant, je suis très contente de lui dire qu'au sujet de l'article 15 de la Charte des droits, j'ai encore la prétention,

madame, de vous dire qu'on a travaillé très fort à ce moment-là pour la passer et le Conseil a eu un rôle très important et également, l'article 28, c'est le Conseil qui l'a fait passer. Ce sont les pressions et c'est le Conseil également qui a organisé tous les groupes provinciaux et tous les groupes de femmes pour faire des pressions sur les trois partis pour qu'à ce moment-là l'article 28 soit accepté. Alors, je suis très heureuse de cela. Également, lorsque vous dites que je rappelle que le gouvernement libéral a fait des choses très importantes pour les femmes et que je m'en glorifie, je voudrais simplement que vous vous rappeliez que le Canada est un des pays les plus importants au monde où il existe le plus de législations pour les femmes. On est un des seuls pays qui a des conditions et des projets de loi tels sur les femmes. Alors je pense . . . comme je l'ai dit tantôt, on est peut-être la cause de tous les méfaits qui existent, mais au niveau de la condition féminine, je pense que le Canada a un très bon dossier.

Mme Mailly: Au provincial!

Mme Pépin: Le provincial ne nous touche pas. Il y a certaines lois à ce moment-là qui chevauchent, mais je parle du gouvernement fédéral.

Troisièmement, lorsqu'on parle des femmes indiennes, cela dépend de la position de votre caucus et du mien. Mais je pense que lorsque vous dites qu'on doit laisser les gouvernements indiens décider ce qu'ils feront, cela dépend de votre position. Alors, à ce moment-là, sur le dossier des Indiens, on a une position qui est très différente et je ne veux pas du tout changer. Je pense que les enfants doivent l'être absolument; si les femmes sont reconduites sur les bandes, les enfants doivent l'être également. Mais c'est une question de parti.

Pour ce qui est du dossier des pensions, je dois avouer que ceci semble être un des dossiers que vous connaissez, madame. Pour ce qui est des autres, malheureusement, s'il faut que vous retourniez en arrière et que vous touchiez des personnalités, cela prouve encore que vous ne connaissez pas les dossiers des femmes.

Le président suppléant (M. Charest): Questions, commentaires. Débat. L'honorable députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) a la parole.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, on condamne le gouvernement aujourd'hui pour sa politique envers les femmes du Canada. On réclame des mesures concrètes afin d'améliorer le statut de la femme. En fait, le parti conservateur à l'époque qui était dans l'opposition et surtout au cours de la campagne électorale, a promis de telles mesures. Or, depuis lors il n'a pas tenu ses promesses. Au contraire! Sa politique depuis les élections a été défavorable aux femmes. Allons-nous aborder la réforme de la fiscalité? Ce gouvernement conservateur a continué l'augmentation des taxes fédérales proposées l'année dernière par les libéraux. Ce gouvernement conservateur a trouvé des milliards de dollars pour les sociétés pétrolières, y compris les multinationales. Le gouvernement conservateur n'a pas comblé les lacunes dans le système d'impôts, des échappatoires qui favorisent les sociétés privées. Le gouvernement a même avoué que la plus récente échappatoire pour les frais de la recherche coûte au Canada plus d'un milliard de dollars chaque année. Or, le gouvernement n'a pas pu trouver de l'argent pour les besoins des Canadiennes et des Canadiens. On aurait pu augmenter la pension de sécurité de la vieillesse, par exemple, avec ces sommes d'argent.

Pour payer ces dons aux sociétés privées, le gouvernement a dû économiser ailleurs. En fait, le gouvernement a choisi de couper les budgets des ministères et des sociétés de la Couronne comme Radio-Canada. Dans cette situation, ce sont les femmes qui sont mises à la porte. Les femmes qui ont tout récemment gagné des emplois sont mises à pied. Par exemple, les compressions budgétaires pour la recherche sur l'environnement, mal choisies comme telles, ont surtout coûté leurs postes aux femmes.

Ce gouvernement a une politique ou plutôt une idéologie favorisant le secteur privé aux dépens du secteur public, et peu importe les conséquences pour les Canadiennes et les Canadiens. Il s'ensuit que les postes dans le secteur public sont coupés en faveur de la croissance du secteur privé. Or, la croissance du secteur public a favorisé les femmes au Canada. Depuis la Seconde Guerre mondiale, ce secteur s'est accru fournissant des emplois aux femmes et de bons emplois. Les écarts de salaires hommes-femmes sont moindres dans le secteur public. Les avantages sociaux sont meilleurs, les pensions, la protection d'un syndicat, et ainsi de suite. Or, ce sont ces emplois des femmes qui sont le plus menacés par la politique actuelle du gouvernement conservateur. Malheureusement, le gouvernement est aveuglé par ses préoccupations idéologiques. Les femmes sont plus pratiques et moins idéologiques. Elles s'intéressent à la qualité et à la valeur de l'emploi concerné, plutôt qu'au secteur auquel il appartient.

• (1620)

[*Traduction*]

Les femmes qui sont venues rencontrer le groupe d'action pour l'emploi du NPD nous ont parlé de cela très précisément. Elles ont parlé de la nécessité de bons emplois, et du fait qu'il y avait eu progression de ces emplois, particulièrement pour les femmes de secteur public. Les syndicats s'étaient battus pour les femmes et avaient obtenu de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires, mais étant donné les préoccupations idéologiques du gouvernement, ce sont ces emplois que l'on supprime. Le gouvernement ne se rend pas compte qu'une politique qui peut sembler neutre a des conséquences particulières pour les femmes; une politique de protection du secteur privé et d'attaque du secteur public a des répercussions très importantes sur les femmes.

Le comité canadien d'action sur le statut de la femme est parfaitement conscient de ces difficultés. En fait, l'une des principales recommandations de sa conférence de la fin de semaine dernière portait précisément sur ce point. Je souhaiterais lire cette recommandation à la Chambre:

> Attendu que le montant des concessions fiscales accordées par le gouvernemnt fédéral est de l'ordre de 30 à 50 milliards de dollars par an, selon le vérificateur général; attendu que ce sont surtout les grandes compagnies et les contribuables à hauts revenus qui profitent de ces dégrèvements fiscaux; attendu que cette situation est en grande partie responsable du déficit et attendu que le déficit sert maintenant d'excuse pour comprimer les dépenses publiques; attendu que les femmes sont les premières victimes de ces compressions, qu'il soit décidé que le comité national lance une campagne pour recommander énergiquement que la réduction du déficit se fasse par une réforme du système fiscal et non par des compressions des dépenses publiques.

C'est précisément ce que le NPD a lui-même instamment demandé, de même que des membres des autres organisations. Je constate que le Conseil économique du Canada, qui n'est

pas connu pour être un fervent partisan du NPD, a recommandé cette approche de préférence à des restrictions des dépenses publiques.

Je voudrais poursuivre en abordant des points précis de la résolution que nous étudions aujourd'hui, la création d'emplois et les programmes de formation professionnelle. Au NPD, nous estimons que ces efforts doivent être précisément axés sur les femmes. Nous ne pensons pas que les lois de la nature favorisent les femmes en la matière. La négligence dont les femmes sont l'objet n'est que l'expression du maintien du statu quo. Les femmes sont actuellement désavantagées sur le marché du travail et, si elles ne disposent pas de moyens précis d'intervention, leur handicap va se maintenir. C'est pourquoi nous recommandons que dans les programmes de formation professionnel financés par l'État et parrainés par le gouvernement, 50 p. 100 des places soient accordées à des femmes. Les jeunes, hommes et femmes, arrivent sur le marché du travail en nombre à peu près égal, et les femmes devraient donc obtenir la moitié des places de formation professionnelle. En matière de projets de création d'emplois financés par l'État, les femmes représentent à peu près 42 p. 100 de la population active, pourcentage d'ailleurs en augmentation, et l'on devrait donc leur réserver le même pourcentage d'emplois. Ce n'est que justice. Malheureusement, jusqu'à présent nous avons vu le gouvernement s'en tenir au point de vue—et je regrette de devoir dire que c'était aussi celui du précédent gouvernement—que les vrais emplois sont des emplois d'hommes. Le travail de construction qui débouche sur un objet physique quelconque, qu'il s'agisse de construire un pont ou n'importe quoi, est plus un emploi à part entière que l'emploi de service d'une femme qui donne des soins dans un dispensaire ou comme infirmière, ou qui travaille dans un service pédagogique. Le travail des femmes dans la société n'est pas autant valorisé ni pris en ligne de compte dans les programmes de création d'emplois. On peut penser que le fait de préférer des projets créateurs d'investissements plutôt que de main-d'œuvre est une entreprise objective, mais il n'en est rien, car on donne ainsi du travail aux hommes et non aux femmes.

Nous recommandons au gouvernement de mettre au point des programmes d'action efficaces. Nous entendons par «efficaces» des programmes chiffrés qui comportent des objectifs et des échéances. Dans la suite qu'il a donnée au rapport Abella, le gouvernement n'a respecté que partiellement les recommandations pratiques et plutôt modérées—on ne saurait certes pas les qualifier de révolutionnaires. Il n'est pas allé assez loin. Je signale que le Comité d'action nationale avait recommandé une réaction gouvernementale beaucoup plus énergique au rapport Abella, estimant en fait inadéquate la mesure législative qu'il présentait pour y faire suite. Le Comité exhortait plutôt le gouvernement fédéral à faire œuvre positive en proposant des programmes et des pratiques qui comportent des obligations, des sanctions, des objectifs et des échéances chiffrés, en vue de réaliser l'égalité dans les domaines de compétence fédérale.

Pourquoi exiger des contingentements, des échéances et des mesures très précises? Parce que on ne parvient à rien autrement. Nous avons entendu de belles paroles sur l'action positive, de beaux projets d'intervention. Je vais vous en signaler un exemple à titre de porte-parole dans le domaine des arts et de la culture. Radio-Canada est une société d'État. En 1970, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada avait recommandé qu'on attribue une responsabilité particulière aux sociétés d'État qui devraient mettre au point leurs propres programmes destinés à assurer une plus grande participation des femmes. C'était il y a quinze ans. Or, comme elles n'y étaient pas obligées, qu'on ne leur avait pas fixé d'objectifs chiffrés, ces sociétés après avoir subi de fortes pressions n'ont conçu que des plans très vagues. Il en est résulté, évidemment, très peu de changement quant à la proportion de femmes parmi les gestionnaires ou les réalisateurs, et encore moins de modification quant à l'image qu'on donne de la femme à l'écran. Les résultats ont été très médiocres parce qu'il n'y avait pas de comptes à rendre. Cela suffit, maintenant; nous ne voulons plus de plans d'action, de promesses sans conviction; nous réclamons de l'action. Nous exigeons des évaluations et, si elles ne sont pas satisfaisantes, que l'on congédie les responsables pour les remplacer par des gens qui auront vraiment à cœur l'égalité des femmes.

Pour ce qui est de l'évaluation, je puis recommander la méthode préconisée dans le rapport MacDonald. Il s'agit de données statistiques que tous les ministères du gouvernement et les sociétés d'État, et même les sociétés privées ayant signé des contrats avec le gouvernement, devraient être tenus de publier. Ainsi, chaque ministère divulguerait le nombre de femmes sur sa liste de paye. Ces données devraient tenir compte de la proportion des travailleuses à temps partiel et du traitement qui leur est versé. Si l'on constate par exemple que, dans certains domaines, les femmes constituent 60 p. 100 de la main-d'œuvre, mais ne reçoivent que 40 p. 100 des salaires versés, on en déduirait que la plus forte proportion des salaires bénéficie à la plus faible proportion d'hommes occupant des postes de surveillants ou bien des postes évalués à des niveaux supérieurs. Nous pourrions ainsi comparer les données d'année en année et vérifier objectivement si la proportion des femmes à occuper ces postes de surveillance s'accroît ou pas. On éviterait ainsi aux différents services gouvernementaux de prétendre avoir une excellente attitude à l'égard des femmes et maints projets à leur intention, alors qu'en réalité ils ne lèvent pas le petit doigt pour y donner suite.

Je voudrais à présent parler de la notion du travail égal à salaire égal, notion fort importante qui fait partie intégrante de tout programme destiné à assurer l'égalité des femmes en matière d'emploi. Officiellement, cette égalité existe au niveau fédéral. La Commission canadienne des droits de la personne veille à son application et j'aurais voulu pouvoir dire que la Commission fait de l'excellent travail à cet égard. Malheureusement, ce n'est pas tout à fait le cas, car de nombreux dossiers accusent du retard, alors que d'autres ne sont pas traités avec l'enthousiasme qui conviendrait, outre le fait que les lignes directrices de la Commission sont quelque peu rétrogrades et légèrement déphasées et que l'organisme en soi bénéficierait de certains remaniements.

Si le gouvernement fédéral avait systématiquement fait appliquer dans ses services le principe de la parité salariale pour un travail d'égale valeur, les données statistiques à ce sujet en témoigneraient. Dans les industries réglementées au niveau fédéral, depuis que ce principe est appliqué soit sept ans environ, on constate que l'écart de traitements est en voie de disparaître. Malheureusement, les statistiques ne démontrent pas une telle tendance. L'application de ce principe s'est faite

un peu au hasard seulement pour répondre aux plaintes au fur et à mesure qu'elles étaient présentées; l'on sait aussi que certains cas mettent encore des années parfois avant d'être réglés. Je voudrais mentionner le cas de Bell Canada et celui des travailleurs des communications ont signalé. La Commission canadienne des droits de la personne ne s'est pas montrée très énergique. Elle a accepté toutes les excuses que lui ont servi les employeurs. Nous n'avons vu aucun progrès, malgré les pressions assez fortes qu'ont exercées les organismes féminins en faveur des femmes qui sont victimes de discrimination dans ces lieux de travail.

• (1630)

Les lignes directrices de la Commission canadienne des droits de la personne qui viennent d'être annoncées marquent une amélioration à certains égards, mais elles laissent à désirer à certains autres. Elles sont à la fois un pas en avant et un pas en arrière. Je voudrais en faire ressortir certaines lacunes. Il est très important d'établir une comparaison entre de grands groupes et de petits groupes dès qu'il s'agit de cas réels. Le fait qu'une femme qui a des raisons de se plaindre soit minoritaire dans une catégorie d'emploi n'est pas une raison pour qu'elle ne puisse pas faire entendre sa cause par la Commission des droits de la personne. Les plaignants ont besoin d'être mieux informés et les causes devraient être jugées plus rapidement. Il faudrait une définition souple du terme «établissement». Il y a eu des améliorations, mais elles ne sont pas suffisantes.

Cela nous amène évidemment à la question d'étendre les exigences concernant la rémunération égale pour le travail d'égale valeur au secteur privé et à toutes les entreprises qui relèvent de l'autorité provinciale mais font affaire avec le gouvernement fédéral. Les possibilités sont immenses parce que le gouvernement fédéral est l'un des principaux acheteurs de biens et services des entreprises canadiennes de toutes tailles. Ce serait une occasion pour la Commission des droits de la personne d'exercer une influence beaucoup plus grande. Elle pourrait prévenir les entreprises qu'elles ne pourront pas conclure de marchés avec le gouvernement, si elles ne rémunèrent pas leur personnel en fonction de ce principe. L'exigence doit s'appliquer à tous les entrepreneurs plutôt qu'à un petit nombre d'entre eux.

Je suis contente que la question ait surgi lors des élections ontariennes. Il était intéressant de voir le parti conservateur de l'Ontario décréter soudainement que la rémunération égale pour le travail d'égale valeur était une bonne idée, au moins pour les employés de l'État. Il n'a pas voulu aller jusqu'à dire que ce serait juste envers tous les employés. Cette idée s'impose enfin, monsieur le Président. La justice élémentaire exige que les emplois des femmes soient évalués équitablement. Il y a trop longtemps que les femmes sont traitées injustement sur le marché du travail. C'est en offrant un salaire égal pour un travail d'égale valeur que l'on réglera le problème du cloisonnement et de la dévalorisation des emplois des femmes. Il faut absolument faire preuve de justice et d'objectivité dans les comparaisons qu'il faut faire pour obtenir de justes rémunérations.

Je voudrais parler d'une autre question que soulève la motion que nous proposons aujourd'hui, soit la prestation de foyers de transition et l'affectation de crédits à cet égard. La violence contre les femmes existe bel et bien. Nous voudrions y mettre fin. Cela va prendre du temps. Il s'agit d'un problème permanent dont la solution exige que des fonds y soient régulièrement affectés. Les travailleurs bénévoles consacrent beaucoup de temps et d'efforts au maintien en existence de ces foyers de transition. Ces foyers qui recueillent des femmes en détresse sont eux-mêmes toujours dans le besoin. Il y a toujours des problèmes de financement. Les bénévoles passent beaucoup de temps à solliciter de l'aide à droite et à gauche dans un effort pour assurer la survie de l'organisation et du service aux femmes qui souffrent énormément dans notre société. Il est temps que nous prévoyions un financement raisonnable et régulier, afin que ces groupes puissent fournir les services nécessaires sans avoir à se battre à chaque année financière pour rester en activité.

Pour terminer, je signalerai tout simplement que la réalisation de l'égalité pour les femmes nous pose aujourd'hui un véritable défi au Canada. Accorder l'égalité aux travailleuses exige une certaine intelligence, mais surtout une réelle volonté politique. Nous savons ce qu'il faut faire. Si nous n'accomplissons pas de véritables progrès à l'heure actuelle, ce n'est pas parce que nous manquons d'idées, mais bien parce que nous ne les mettons pas en pratique. Les nominations symboliques et les promesses vagues ne suffisent pas. En fait, elles sont absolument insuffisantes. Il y a suffisamment de femmes pour que celles-ci soient aussi nombreuses que les hommes au sein de nos grands organismes de réglementation. Il n'y a aucune raison pour que les femmes se contentent de 24 p. 100 des emplois, alors qu'elles forment de 50 à 52 p. 100 de la population. Elles devraient occuper de 50 à 52 p. 100 des emplois et cela, dès maintenant et non à l'avenir.

Nous avons vu que les promesses vagues n'ont rien donné dans le passé. Nous voulons des mesures concrètes accompagnées d'un programme précis de mise en œuvre et d'évaluation. Les obstacles demeurent. Il incombe au gouvernement d'agir énergiquement pour adoucir ces obstacles, car ils ne disparaîtront que si nous assumons sérieusement nos responsabilités, que si nous présentons de meilleures lois et que si nous finançons de façon adéquate les services nécessaires. L'égalité des femmes est une question de justice. Les Canadiennes veulent jouer pleinement leur rôle dans la société. Les Canadiennes veulent l'égalité dans la famille et dans le domaine économique. Cet objectif est loin d'être atteint. Travaillons en ce sens.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des observations?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement, savoir: l'honorable député de Swift Current-Maple Creek (M. Wilson)—Les finances—Les grossistes qui vendent du combustible—Le remboursement de la taxe de vente; l'honorable députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald)—La culture—*a*) La caisse d'initiatives spéciales. *b*) Les critères d'admissibilité; l'honorable député de Shefford (M.

Lapierre)—Les mines—La construction de l'Institut de cartographie à Sherbrooke. La position du gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LES FEMMES DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ Jewett:

Que la Chambre, reconnaissant l'inégalité économique persistante dans laquelle se trouvent les femmes du Canada, exige que le gouvernement incorpore à son prochain budget les initiatives suivantes, soit

1. la réforme du régime fiscal au lieu de présenter d'autres compressions des dépenses publiques qui auront leurs effets les plus néfastes sur les femmes;

2. des programmes de création d'emplois et de formation à l'intention des femmes, et des ressources financières suffisantes pour permettre à la Commission canadienne des droits de la personne d'appliquer une législation sur un traitement égal pour un travail d'égale valeur et d'élaborer un mécanisme d'application efficace des programmes d'action positive;

3. la prestation d'un plus grand nombre de foyers et de services de transition à l'intention des femmes et des enfants victimes de la violence familiale; et

4. une augmentation des budgets afin d'assurer l'accès à des services de garderie de qualité, dans le but de répondre aux besoins urgents des parents et des enfants du Canada.

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, je suis heureuse aujourd'hui de parler de la résolution à l'étude qui traite de l'inégalité économique persistante dont sont victimes les femmes du Canada actuellement. Cette résolution rappelle une situation que connaissent parfaitement tous les députés et tous les secteurs de notre société. Nous n'avons pas de quoi être fiers de cette triste réalité. Car cette inégalité économique pour les femmes ne se traduit-elle pas par un revenu moyen inférieur, des ghettos de travail mal payés et menacés par l'évolution technologique et économique et l'inégalité dans l'embauche, l'avancement et la formation?

Je ne voudrais pas dénigrer les progrès importants réalisés par les femmes ces dernières années. Ce sont des progrès effectivement importants, comme en témoigne l'article sur l'égalité de la Charte des droits et libertés. Mais nous en sommes toujours à nos premiers balbutiements dans ce domaine. Nous avons réussi à entrebailler la porte à d'autres mesures, mais la très grande majorité des femmes ne sont pas encore visées par celles que nous avons prises jusqu'ici. Au demeurant, on est toujours fortement tenté, en périodes économiques difficiles, de faire marche arrière. Mais que mes collègues soient rassurés: Le gouvernement a la ferme intention de résister à pareille tentation en poursuivant les changements qui permettront aux femmes d'accéder à l'égalité.

Nous avons aujourd'hui une belle occasion de souligner les efforts de ceux qui œuvrent pour l'égalité des femmes dans notre société. Des milliers de Canadiennes partout au pays consacrent leur temps, leur énergie, leurs connaissances et souvent de l'argent durement gagné à s'assurer que des mesures sont prises pour que cet objectif devienne réalité. Elles travaillent au sein d'organismes ou à titre individuel. Et elles effectuent des recherches et des analyses très pertinentes qui œuvrent souvent de nouvelles perspectives à l'ensemble de la société. Elles s'efforcent de comprendre les causes de l'inégalité afin de trouver des solutions valables pour régler ce problème, traçant ainsi la voie aux dirigeants publics et privés. C'est grâce à leur travail que nous avons en main aujourd'hui tous les éléments nécessaires pour poursuivre nos délibérations.

Le gouvernement félicite et soutient, pour leur excellent travail, ces organismes qui se sont réunis à Ottawa la fin de semaine dernière sous les auspices du Comité national d'action sur le statut de la femme. Ce comité est très connu des députés. Nous avons été nombreux à assister à ses délibérations ce matin. Nous avons été en mesure d'entendre les points de vue des représentants de cet organisme cadre. Même si le CNA ne souscrit pas toujours aux mesures du gouvernement, il n'en est pas moins souhaitable pour notre régime démocratique qu'un tel organisme puisse faire connaître ses opinions et ses vues, comme cela a été le cas ce matin. Je peux affirmer que ces groupes peuvent être très efficaces s'ils font valoir leurs points de vue d'une façon polie et coopérative. Au sein du Comité national d'action et d'autres organismes, grands et petits, à travers le Canada, des hommes et des femmes de tous les milieux travaillent à la cause de l'égalité économique. Je pense que la grande majorité des Canadiens appuient leurs efforts.

• (1640)

Cependant, le progrès ne va pas toujours sans peines et la période de transition connaît des hauts et des bas. Je sais qu'un certain nombre de Canadiens sont opposés à l'égalité. Le changement les rend inquiets et le progrès inexorable vers l'égalité leur complique la vie. C'est un peu la réaction naturelle face à l'incertitude et il n'y a aucune raison de reculer devant la tâche. Notre gouvernement comme la plupart des Canadiens, croyons-nous, est fermement décidé à assurer l'entière égalité aux femmes et nous allons respecter notre engagement.

La résolution dont nous sommes saisis expose différents aspects de l'égalité économique des femmes. Bien d'autres éléments importants ont été abordés pendant le débat aujourd'hui, des éléments clés dans le présent débat. L'un des outils les plus utiles pour arriver à l'égalité économique et sociale, ce sont les dispositions de l'article 15 de la Charte des droits et des libertés. La Charte nous rappelle à nous, les législateurs, que nous sommes tenus, dans toutes les mesures que nous votons, à assurer un traitement juste et égal à tous les Canadiens, sans égard au sexe, à la race ou autres facteurs.

Comme les députés le savent, et pour ma part je suis en train de m'en rendre compte, la tâche n'est pas facile. Des mesures législatives, des règlements, des programmes et des politiques qui, à première vue, ne contiennent aucun élément de discrimination peuvent, en réalité, affecter différemment certains groupes sociaux. En outre, d'anciennes pratiques discriminatoires peuvent, par la force de l'habitude, apparaître à un grand nombre d'entre nous, logiques et sensées, alors qu'elles sont déraisonnables.

Il faudra se résigner à ce que de nombreux principes sacrosaints cèdent le pas aux préceptes de l'égalité, et ce faisant, nous préparerons la voie à une société plus juste et plus équitable.

Pour faciliter le réaménagement des lois déjà existantes dont beaucoup ont une incidence directe sur l'égalité économique des femmes, le gouvernement a mis en branle un programme de consultation s'adressant à tous. Je suis heureuse de faire

partie de ce comité spécial qui commencera ses audiences, dans tout le pays, dans quelques semaines. Nous avons déjà entendu, ici à Ottawa, les observations de certains organismes sur les sujets que nous devons étudier. Je suis convaincue que la Chambre étudiera toutes les opinions que nous lui soumettrons dans notre rapport, avant de se prononcer sur des modifications législatives.

Toutefois, nous savons tous que les mesures législatives ne suffisent pas, en elles-mêmes et par elles-mêmes, à garantir l'égalité de fait. Une autre des étapes importantes est de constituer la jurisprudence qui donnera de l'égalité une définition concrète.

De nombreux organismes, représentant des groupes de citoyens, auront recours aux tribunaux pour obtenir des précédents clairs. Les poursuites judiciaires sont longues, coûteuses et particulièrement difficiles pour les plus déshérités de notre société, précisément ceux qui voudront soumettre leur cas à des tribunaux. Le gouvernement connaît les obstacles que devront surmonter ces groupes et aussi l'importance des cas-types soumis aux tribunaux. C'est pourquoi le premier ministre (M. Mulroney) a indiqué précédemment que le gouvernement envisageait d'aider financièrement les groupes—comme les femmes, les minorités raciales ou les handicapés—qui voudraient obtenir une interprétation judiciaire des dispositions de la Charte qui concernent l'égalité.

Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter les femmes qui ont pris l'initiative dans ce domaine et créé le Fonds d'action et d'éducation juridiques. Beaucoup d'entre nous sommes allées, le 17 avril, à la fête de lancement de cet organisme pour promouvoir l'égalité des femmes, qui se prévaudra également des dispositions de la Charte. Cet organisme sera utile dans les années à venir.

Il y a d'autres domaines où les inégalités persistent. Par exemple, il faudrait des mesures, à tous les niveaux de la société canadienne, pour encourager les femmes à jouer un plus grand rôle dans la création et la gestion d'entreprises, et aussi pour leur donner les moyens de le jouer. Comme je le mentionnais à la Chambre la semaine dernière, les femmes détiennent maintenant 29 p. 100 des petites entreprises au Canada. Elles en créent à un rythme trois fois supérieur aux hommes et jouent un rôle déterminant dans ce domaine toujours plus important de notre économie. L'élimination des contraintes pour la création de nouvelles entreprises est une grande priorité de ce gouvernement et les femmes en tireront beaucoup d'avantages. Toutefois, comme dans de nombreux domaines, le gouvernement fédéral ne peut agir seul. Un accès plus facile au crédit et un soutien professionnel accru au niveau communautaire sont indispensables au succès des femmes.

On a signalé à maintes reprises que les femmes constituent la majorité des travailleurs à temps partiel. Néanmoins, ceux-ci ne sont pas traités sur le même pied que les travailleurs à temps plein. L'orientation professionnelle est une étape critique dans l'évolution des femmes vers l'autonomie économique, et le gouvernement fédéral travaille en vue d'améliorer la qualité des services qu'il offre aux femmes dans ces domaines.

Les six objectifs de la stratégie du marché du travail ont été mis au point en vue d'aider les Canadiens, y compris les femmes, à profiter plus équitablement des nouveaux débouchés. J'ai entendu avec plaisir la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M[lle] Macdonald) signaler à la Chambre plus tôt aujourd'hui que le mois dernier 47,000 femmes avaient trouvé des emplois. C'est la majoration mensuelle la plus importante depuis de nombreuses années.

L'égalité des femmes est un élément important de notre stratégie du marché du travail. On parlé de nombreux autres éléments de cette stratégie au cours de ce débat. Toutefois, nous manquerions à notre devoir si nous nous contentions ici de parler de l'autonomie économique des femmes qui font partie de la population active. Même si la plupart des Canadiennes font partie de la population active rémunérée, la majorité du travail non rémunéré au Canada est également exécutée par les femmes, à la maison et auprès d'organismes. Élever les enfants et gérer le ménage sont des tâches absolument vitales qu'assument presque exclusivement les femmes, et elles le font gratuitement lorsqu'il s'agit de leur propre famille.

Selon le Conseil consultatif canadien du statut de la femme, dans les familles où la femme est constamment présente au foyer et les enfants sont âgés de dix ans ou plus, les maris ne font que trois heures de ménage par semaine. Lorsque cette femme accepte un emploi rémunéré en dehors de la maison, le temps consacré par le mari au ménage n'augmente que de six minutes par semaine. On estime également que les femmes au foyer travaillent entre 40 et 60 heures par semaine, essentiellement selon le nombre d'enfants et leur âge. Ce travail équivaut à environ 35 à 40 p. 100 du PNB, ou à au moins 136 milliards de dollars.

Cela représente une énorme subvention pour la société canadienne et une contribution économique rarement reconnue. Nous rendons souvent hommage à l'importance que revêtent sur les plans social, moral et psychologique l'éducation des enfants, l'appui et l'amour dans la cellule familiale. Toutefois, combien de fois reconnaît-on l'importance économique de ce travail?

Manifestement, la famille profite du travail de la femme au foyer, tout comme les employeurs. Bien des Canadiens estiment que les tâches ménagères et l'éducation des enfants sont des responsabilités qu'hommes et femmes devraient partager. Sur le plan pratique, toutefois, ce partage est très inégal. Ce sont les femmes qui, la plupart du temps, assument le fardeau des tâches domestiques. Les hommes, dans la société canadienne, n'ont tout simplement pas assumé leur part des responsabilités dans ce domaine. Cela doit changer si les Canadiennes veulent atteindre l'égalité au plan économique. Tant que les femmes assumeront la responsabilité des travaux domestiques non rémunérés, et souvent le double fardeau d'un travail rémunéré et non rémunéré, les hommes auront un avantage injuste dans la population active.

Il y a d'autres questions préoccupantes. La plupart des femmes espèrent toucher une pension suffisante en cas de décès du mari ou de divorce. Elles sont abasourdies lorsqu'elles découvrent que, la plupart du temps, elles n'ont droit à aucune prestation. Je sais que, selon la Loi sur la pension de la Fonction publique, la femme divorcée n'a pas droit à la pension de son mari. Si elle touche l'allocation de conjoint survivant, cela ne représente souvent que 25 p. 100 du revenu antérieur du couple.

Diverses propositions ont été formulées par des groupes de femmes quant aux moyens précis de faire participer les femmes au foyer au Régime de pensions du Canada. Ces propositions et d'autres seront examinées attentivement par le gouvernement au cours de ses délibérations. Nous comptons poursuivre ces discussions en tirant parti des opinions exprimées par de nombreux groupes intéressés.

• (1650)

Tout débat consacré à l'infériorité économique des femmes doit tenir compte de la diversité de l'expérience des femmes au Canada. Les femmes ne rencontrent pas toutes les mêmes obstacles dans les mêmes circonstances. Bien que les femmes rencontrent collectivement les mêmes difficultés, certaines éprouvent en plus des difficultés propres à leur milieu. Ainsi, si les femmes autochtones font face aux mêmes difficultés que les autres Canadiennes, elles doivent également subir les atteintes du racisme et envisager les questions économiques du point de vue particulier aux autochtones.

Les autochtones, la Chambre le sait, éprouvent toutes les difficultés du monde lorsqu'ils s'efforcent de se doter d'une assise économique; ainsi, ils souffrent de l'exiguïté de leur territoire, des lacunes des programmes de formation, de l'absence d'une infrastructure appropriée, et des distorsions structurelles de l'économie de leurs collectivités. Les femmes qui vivent à l'intérieur de ces collectivités doivent affronter toutes ces difficultés, et elles doivent en outre subir la discrimination sexuelle à l'intérieur de leur milieu et dans leurs rapports avec le reste de la société canadienne.

En tant que députée, j'ai eu le privilège de participer aux travaux du comité qui était chargé d'éliminer de la Loi sur les Indiens la honteuse discrimination sexuelle qui faisait perdre aux femmes autochtones leur statut d'Indienne. Le comité doit communiquer sous peu à la Chambre les résultats de ses travaux. Les mesures proposées porteront surtout sur le traitement injuste fait aux femmes autochtones, mais ils ne seront pas une panacée à tous leurs maux. En effet, les femmes autochtones, inscrites ou non, réintégrées ou non, qui vivent à l'extérieur des réserves, devront renverser bien d'autres obstacles si elles veulent parvenir à l'égalité économique. La discrimination fondée sur la race ou le sexe au niveau de l'avancement et des échelles de salaires et à bien d'autres égards constitue pour elles un obstacle très réel.

Selon le rapport récent de la commission Abella qui a enquêté sur les inégalités en matière d'emploi au Canada, le taux de chômage chez les femmes autochtones est deux fois plus élevé que chez les Canadiennes en général. De plus, celles d'entre elles qui travaillent gagnent en moyenne 25 p. 100 de moins que l'ensemble des Canadiennes, alors que celles-ci gagnent, comme chacun sait, seulement une fraction de ce que gagnent l'ensemble des Canadiens.

Toutes ces lacunes démontrent la nécessité pour le gouvernement d'adopter des mesures énergiques pour favoriser l'égalité économique des femmes autochtones, dans le cadre d'un engagement global que la société canadienne doit prendre en faveur de l'égalité économique de toutes les Canadiennes.

Les femmes appartenant aux minorités visibles affrontent également des problèmes particuliers en cherchant à obtenir un traitement juste et équitable dans le milieu de travail. Elles font face à des obstacles tant à cause de leur race qu'à cause de leur sexe. Un grand nombre d'entre elles se retrouvent dans certaines catégories d'emplois, habituellement mal rémunérés et souvent non syndiqués. Les députés sont sûrement au courant d'une étude effectuée récemment à Toronto sur l'attitude des employeurs envers les minorités visibles. Les chercheurs, en se présentant comme demandeurs d'emploi, ont constaté que leurs chances d'obtenir un emploi fluctuaient énormément en fonction de la couleur de leur peau. Si l'on ajoute à ce racisme la dimension sexiste, le tableau du sort fait aux femmes appartenant aux minorités visibles devient plus net. Non seulement elles font face à des obstacles à la porte de l'entreprise, au moment de l'embauche, mais aussi lorsque se présentent des possibilités de formation, de promotion et autre avancement dans la carrière.

Or il y a aussi le problème de harcèlement racial, aggravé pour les femmes par le harcèlement sexuel. Les allusions malveillantes, les remarques personelles, les plaisanteries blessantes et souvent un comportement de harcèlement peuvent rendre le milieu de travail insupportable et forcer purement et simplement une femme à renoncer à sa seule chance d'augmenter son indépendance économique.

Les quelques aspects que j'ai abordés ne sont que quelques uns de ceux dont se préoccupe le gouvernement en ce qui concerne l'égalité économique pour les femmes. Mes collègues et d'autres députés aborderont d'autres éléments de cet important débat aujourd'hui. Une journée ne suffit évidemment pas pour discuter de ces questions avec toute l'attention qu'elles méritent. Ce n'est un secret pour personne que notre gouvernement ne cesse de se préoccuper de ces questions qui constitueront un élément important des décisions concernant la reprise et le renouveau économiques au Canada.

Je tiens en terminant à réitérer l'importance du dialogue sur ces questions. Nous avons besoin de connaître ce qu'en pensent les Canadiennes et d'apprendre d'elles. Nous avons besoin de connaître leurs expériences, leurs victoires et leurs frustrations afin de nous guider dans nos efforts pour établir un avenir économique pour nous-mêmes et pour nos filles. Je tiens à encourager les Canadiennes, aussi bien à titre individuel que par le truchement d'organismes, à exprimer leurs points de vue à leurs gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, à leurs syndicats, à leurs employeurs, aux institutions d'enseignement et de formation, et aux autres organismes et membres de la société canadienne qui ont un rôle à jouer pour permettre aux femmes de parvenir à l'égalité économique.

Notre gouvernement honorera ses engagements, dont le moindre n'est pas celui d'écouter les Canadiennes et de les appuyer dans leurs efforts pour parvenir à l'égalité économique. Nous souhaitons que les autres partenaires dans l'économie canadienne fassent de même.

Mme Copps: Monsieur le Président, j'ai trois questions précises à poser à la députée. Compte tenu de ce qu'elle a dit au sujet du rôle des femmes dans le secteur de la petite entreprise et du fait que les femmes ont besoin de capital de risque et de l'aide d'institutions financières comme la Banque fédérale de développement, ne conviendra-t-elle pas que les deux postes actuellement vacants à la Banque fédérale de développement devraient être occupés par des femmes? Va-t-elle faire des instances en ce sens au cabinet?

En deuxième lieu, je voudrais demander à la députée si elle est d'accord pour que les prestations de maternité soient financées non plus par le régime d'assurance-chômage fédéral, mais par les recettes générales, comme l'envisage son gouvernement.

Dans l'affirmative, comment peut-elle être d'accord et souhaiter en même temps, comme elle l'a déclaré, que les femmes se retrouvent sur un pied d'égalité avec leurs collègues masculins?

Troisièmement, je sais que la députée connaît parfaitement la situation politique de la Colombie-Britannique. Est-elle d'accord avec le chef du parti progressiste conservateur de cette province qui aurait récemment déclaré au sujet de la prostitution que les prostituées étaient nécessaires parce que les hommes avaient le désir de procréer? «L'instinct de procréation est naturel chez l'homme et surtout chez les jeunes. En l'empêchant de se satisfaire, on met la société en danger» a déclaré Peter Pollen, le chef du parti progressiste conservateur de Colombie-Britannique. Est-elle d'accord avec son collègue, le chef des progressistes conservateurs de Colombie-Britannique?

Mme Collins: Monsieur le Président, je répondrai d'abord à la dernière question. Je ne suis pas du tout d'accord avec les propos tenus par cet homme; je ne suis pas sûre de pouvoir dire ce monsieur. Je suis certaine que la plupart de mes collègues, de tous les côtés de la Chambre, partageront mon point de vue.

En ce qui concerne les congés de maternité, même si l'on a présenté des idées dans le but de lancer un débat, cela ne veut pas dire pour autant que les travailleuses n'auront plus droit aux congés de maternité. C'est absolument essentiel. En fait, il a même été question d'inclure un congé parental, ce qui semble peut-être plus logique en vertu de la Charte. Quant à savoir si ces prestations doivent être financées directement par la caisse d'assurance-chômage ou par les recettes générales, je ne pense pas que ce soit très important du moment qu'elles existent. Personnellement, j'estime qu'il y aurait beaucoup de changements à apporter au régime d'assurance-chômage afin de lui rendre sa fonction première, celle d'un fonds d'assurance. Quels que soient les changements apportés, je ne serais pas du tout d'accord pour supprimer ou réduire les prestations de maternité pour les femmes qui travaillent.

Enfin, en ce qui concerne la nomination des femmes aux conseils d'administration et notamment celui de la Banque fédérale de développement, je peux assurer à ma collègue que je ne cesse de faire des instances en ce sens à mes collègues du cabinet et à ceux qui sont en mesure de faire ce genre de nomination. La députée constatera sans doute, d'après les résultats, que nous réalisons d'importants progrès dans cette voie. Je ne suis pas encore entièrement satisfaite et j'ai l'intention de poursuivre mes efforts.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir intervenir dans ce débat pour parler surtout de la question des prestations de maternité et du fait que le gouvernement recommande de les séparer de l'assurance-chômage pour les prélever sur les recettes générales. Cette mesure décidée par le gouvernement depuis son arrivée au pouvoir, le 4 septembre, montre clairement qu'il ne comprend pas que les femmes doivent pouvoir se retrouver sur un pied d'égalité sur le marché du travail et que l'éducation des enfants et les soins prodigués aux enfants constituent un coût d'emploi. C'est un coût d'emploi que le gouvernement fédéral devrait assumer grâce aux recettes de l'assurance-chômage. La décision du gouvernement de séparer ces dépenses de l'assurance-chômnage et de les déduire des recettes générales en dit long sur le fait que les conservateurs ne tiennent pas à permettre aux femmes de tirer leur épingle du jeu sur le marché du travail. Certes, les députés du parti gouvernemental peuvent bien dire que les fonds demeureront inchangés. Toutefois, l'expérience et le débat sur l'universalité nous ont montré que, si nous retirons les prestations de maternité du fonds de l'assurance-chômage et les payons à même les recettes générales, nous créerons un autre système qui pourra être considéré comme un programme de bien-être au sein du gouvernement fédéral.

• (1700)

Peu après, les députés ministériels partisans de la réduction du déficit ne manqueront pas de rappeler au gouvernement l'existence de ces fonds versés aux femmes enceintes de tout le pays qui sont incapables de travailler pendant leur grossesse, et ils diront qu'il faudrait verser cet argent seulement aux femmes qui ont de véritables problèmes financiers et non pas à toutes les femmes. Autrement dit, peu après que le gouvernement aura séparé les prestations de maternité de l'assurance-chômage, il imposera probablement un test de ressources aux femmes demandant des prestations de maternité.

Je pense que les députés du parti gouvernemental qui sont vraiment favorables à l'égalité pour les femmes doivent admettre que celles-ci ont besoin d'être aidées davantage grâce à des moyens comme la caisse d'assurance-chômage pour obtenir cette égalité. Elles n'ont sûrement pas besoin de voir cette aide réduite de la façon recommandée dans la politique actuelle du gouvernement en matière de prestations d'assurance-chômage.

Nous avons assisté à la même situation avec la nouvelle initiative de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) qui vise à réduire les prestations d'assurance-chômage versées aux travailleurs âgés qui reçoivent une certaine somme comme indemnité de cessation d'emploi ou pour leurs congés. Nous savons que le sort des femmes âgées qui perdent leur emploi n'est déjà pas très enviable, sans qu'il soit besoin de leur retirer en plus les prestations d'assurance-chômage tant qu'elles n'ont pas épuisé leurs indemnités de cessation d'emploi et leur paye de vacances.

Nous avons vu aujourd'hui des députés conservateurs défendre la politique du gouvernement qui défavorise les femmes du troisième âge célibataires ou divorcées. Je fais allusion aux mesures proposées par le gouvernement qui permettront de verser des allocations de conjoint aux personnes âgées de 60 à 65 ans, dont la majorité sont des femmes, du moment que ces personnes sont veuves, mais qui n'accordent pas les mêmes avantages à celles qui n'ont jamais été mariées ou dont le mariage n'a pas duré.

Cette politique discriminatoire mise en œuvre par le gouvernement le 4 septembre montre clairement aux Canadiens que le gouvernement actuel n'est pas disposé à se battre pour toutes les femmes, ni pour tous les hommes âgés de 60 à 64 ans, surtout pour nos travailleurs âgés. Il présente une mesure législative qui crée deux catégories de citoyens, les veufs et les célibataires ou les divorcés. Lorsque j'ai fait certaines réflexions sur les commentaires du président du parti progressiste conservateur de la Colombie-Britannique, je ne plaisantais pas tout à fait. Il y a beaucoup à faire sur le plan des attitudes non seulement à la Chambre mais au sein de la collectivité.

Je songe au conflit de travail entre Air Canada et ses employés qui réclament de meilleures conditions pour les

emplois à temps partiel et pour les emplois à plein temps. D'après les réponses qui ont été données à la Chambre aujourd'hui, non seulement par le premier ministre (M. Mulroney) mais aussi par le ministre des Transports (M. Mazankowski), il est clair que le gouvernement actuel ne comprend pas le rapport Wallace sur le travail à temps partiel ni les recommandations fondamentales de la commission Abella qui signale la création d'un ghetto, ce qu'Air Canada favorise dans ses négociations collectives actuelles.

Si une société de la Couronne dit à ses employés qu'elle ne limitera plus le nombre de travailleurs à temps partiel mais qu'elle veut avoir le droit de n'employer que des travailleurs à temps partiel tout en sachant très bien que ceux-ci ne reçoivent pas encore des avantages sociaux analogues à ceux des travailleurs à plein temps et que ces employés recevront une rémunération horaire inférieure, c'est de l'exploitation pure et simple de sa part, et le ministre qui a le culot d'exhorter le syndicat à reprendre les négociations l'encourage à agir de la sorte.

Je regrette que le ministre du Travail (M. McKnight), qui hésite à faire preuve d'un peu de fermeté au cabinet, n'a pas persuadé son collègue, le ministre des Transports, de lui signaler que le rapport Abella valait un peu plus que le papier sur lequel il est imprimé. Si le gouvernement veut réellement instaurer une certaine justice au niveau de l'emploi, il a l'occasion de le prouver aux Canadiens en disant à Air Canada qu'il ne lui permettra pas d'avoir recours librement à des employés à temps partiel au détriment des salaires horaires et d'isoler encore davantage les femmes qui forment actuellement la majorité des travailleurs à temps partiel d'Air Canada.

Bien que le gouvernement dise qu'il s'agit d'améliorer la situation des travailleurs à temps partiel et que le rapport Wallace ait recommandé de telles améliorations, l'intention de la société dans le conflit d'Air Canada n'est pas d'améliorer la situation des travailleurs à temps partiel. Elle est de donner le feu vert à une main-d'œuvre à bon marché pour la société de la Couronne d'Air Canada. Franchement, je suis scandalisée et surprise que le ministre des Transports puisse entrer dans la discussion et admonester le syndicat, alors qu'il ne dispose même pas des faits. Ce ne serait pas la première fois que le gouvernement déclare avoir quelque chose pour objectif, et la fête du 17 avril a été quelque chose de splendide, mais qu'au moment de joindre le geste à la parole il devient soudainement muet.

Je parle précisément de défis qui vont être lancés de toute part au Canada sur la question du respect des dispositions d'égalité qu'établit la Charte des droits et libertés. Monsieur le Président vous savez certainement qu'un fonds a été constitué, le Fonds d'action et d'éducation juridiques, auquel tous les députés ont été invités à contribuer. Ce fonds permettra aux femmes de tout le Canada qui le souhaiteront de disposer d'un recours juridique pour déterminer une fois pour toutes quel est leur statut en matière d'égalité au travail et d'égalité de répartition des biens. Le fonds sera là pour aider ces femmes. Il est regrettable que le gouvernement du Canada refuse d'autoriser un financement indépendant de ce genre d'organisation pour permettre aux femmes et aux groupes minoritaires de notre pays de faire appliquer la Charte et de s'en servir dans leur longue lutte pour l'égalité économique.

La bataille a commencé il y a longtemps. Elle a commencé dans cette Chambre, et je suis heureuse de dire que j'appartiens au parti qui a amené à la Chambre des communes des gens comme Judy Erola, qui a contribué à faire insérer dans la Charte des droits et libertés l'article 25 et l'article 15. Je suis heureuse de venir d'une région du Canada qui a produit des politiciennes de la stature d'une Judy LaMarsh ou d'une Ellen Fairclough. Le combat a commencé il y a de nombreuses années avec des gens comme Agnes MacPhail et certainement Nellie McClung, des politiciennes qui ont fait une percée il y a 10, 20 et 50 ans. Mais le travail est loin d'être terminé.

J'ai pris le journal local samedi lorsque j'étais dans ma circonscription, et je suis tombée sur un article traitant d'une conférence sur toute la question de la violence familiale et des femmes battues. Le journal rapportait les propos d'un représentant de notre police locale, et je vais m'en servir pour illustrer le travail qui reste encore à faire dans ce domaine. Pour cet agent de police, la violence familiale est comme une rue à double sens et le mari n'est pas toujours coupable, car il peut y avoir des circonstances atténuantes. Voici de quelles circonstances atténuantes il voulait parler: dans un cas, le mari avait battu sa femme parce qu'il avait trouvé la maison en désordre en rentrant. «Qu'on inscrive l'homme à un programme pour les batteurs de femmes, dit-il, et qu'on l'envoie, elle, apprendre comment tenir une maison.» Voilà les paroles de quelqu'un qui est notamment chargé de poursuivre les auteurs d'agressions contre les femmes, qu'on qualifie par euphémisme de violence familiale. A entendre des représentants des forces de l'ordre parler de la sorte, on constate qu'il reste beaucoup de travail à faire.

• (1710)

Inutile de rappeler à la Chambre la réaction qu'ont eue les députés quand le rapport du comité présidé par le député de Kitchener, M. Peter Lang, sur la violence dans la famille a été déposé. On s'est esclaffé. Il n'y a pas longtemps qu'on a étalé au grand jour la question de la violence familiale pour la débattre publiquement.

En matière de violence familiale, des dispositions d'égalité et d'égalité dans l'emploi de la Charte, si nous tenons vraiment à ce que les femmes puissent avoir leur juste part de tout ce que la société a de bon à nous offrir, il faut que nous soyons disposés alors à nous engager financièrement. Non seulement il faut conclure des accords avec les provinces sur les programmes à frais partagés, mais encore prendre un engagement qui forcerait, en particulier, la Société canadienne d'hypothèques et de logement à financer un plus grand nombre de foyers de transition à travers le Canada et à élargir ce programme afin de loger les victimes subséquemment.

[*Français*]

Monsieur le Président, il est bien facile pour nous au Parlement de dire à toutes les femmes canadiennes que nous aimerions qu'elles aient l'égalité. Mais, jusqu'à maintenant, les faits démontrent que l'on est dans une bataille où il faudra lutter très fortement. Si on parle justement de l'égalité des femmes, il est bien évident, d'après les résultats du rapport Abella, que le gouvernement devrait se plonger dans la demande légalement des compagnies sous la juridiction fédérale d'avoir des programmes d'action affirmative. Et si nous ne les avons pas, s'ils n'ont pas de programme d'action et s'ils ne donnent pas à la Commission des droits de la personne, s'ils ne donnent pas le

droit et la responsabilité avec force de la loi, cela ne va pas aboutir à grand-chose. On peut savoir comment il est difficile pour les conservateurs de donner justement à la Commission les droits fondamentaux de poursuivre aussi bien les compagnies privées que publiques et parapubliques qui ne suivent pas les programmes d'action affirmative parce que, vraiment, les conservateurs, eux-mêmes, au comité, n'y croient pas. On peut justement lire ce que pensent les conservateurs de l'action affirmative quand ils en discutaient justement devant le Comité.

[*Traduction*]

Voici ce qu'auraient dit des députés conservateurs à la Chambre des communes: «Les garanties constitutionnelles en faveur des groupes défavorisés que véhiculent les programmes de promotion sociale menacent les droits de la personne, comme des députés conservateurs l'ont déclaré mardi devant la Commission canadienne des droits de la personne. Le député conservateur, M. Chris Speyer, qui a soulevé la question lorsque le commissaire en chef, M. Gordon Fairweather, a comparu devant le comité parlementaire de la Justice, a averti que la préoccupation des droits des groupes pourrait entraîner une discrimination à rebours.» Puis, le député conservateur de Calgary-Est (M. Kindy) s'est dit opposé à tout programme de promotion sociale, car, croit-il, le marché du travail offre les mêmes possibilités à toutes les personnes compétentes.

[*Français*]

Monsieur le Président, on sait très bien, si on voit les statistiques sur la paie, seulement la question du salaire des femmes, que l'on gagne en moyenne environ 62 p. 100 de ce qui est gagné par les hommes au Canada.

Il faudrait s'assurer, monsieur le Président, que ce n'est pas seulement une question de se placer au deuxième rang parce qu'il a beaucoup de femmes avec beaucoup de capacités qui travaillent maintenant dans beaucoup de milieux mais qui n'ont pas la possibilité de «s'égaliser» parce que ce gouvernement et d'autres gouvernements provinciaux, à l'exception de la province de Québec, ne sont pas prêts à reconnaître qu'un des moyens fondamentaux pour s'assurer l'égalité entre hommes et femmes au point de vue emploi, c'est le salaire égal pour travail égal.

[*Traduction*]

Cela ne m'étonne pas que le parti conservateur ait du mal à encourager les programmes de promotion sociale. Cela ne m'étonne pas que le gouvernement conservateur ait demandé au commissaire aux droits de la personne de faire l'impossible, à savoir mettre en œuvre des programmes de promotion sociale à l'intérieur de la Fonction publique fédérale sans lui donner les pouvoirs juridiques nécessaires. Cela ne me surprend pas, car il règne au sein du parti conservateur le sentiment que la promotion sociale est mauvaise et suscite d'une façon ou d'une autre une discrimination à rebours.

Je vous dirai, monsieur le Président, que les Canadiennes en ont assez de toucher 62c. ou 64c. quand leurs collègues masculins touchent un dollar. Je ne suis pas stupide au point de croire qu'une initiative gouvernementale pourrait renverser cette situation du jour au lendemain. Toutefois, je puis vous dire, monsieur le Président, que des mesures visant à l'établissement d'un traitement égal pour un travail d'égale valeur, mesures que le gouvernement fédéral doit encourager énergiquement les gouvernements provinciaux à mettre en œuvre dans tout le pays, contribueront, selon les grands économistes qui se sont penchés sur la question, à réduire de 7c. à 10c. l'écart de salaire. Puisque le fait d'octroyer un traitement égal pour un travail d'égale valeur ne réglera pas le problème d'un seul coup certains estimeront qu'il ne vaut pas la peine d'appliquer le principe mais c'est comme qui dirait la clé de voûte, l'un des principes fondamentaux du processus menant à l'égalité.

La promesse faite à contrecœur par le premier ministre de l'Ontario à la onzième heure, tout juste avant l'éclosion d'une nouvelle réconciliation, par laquelle il s'était engagé à favoriser le versement d'un traitement égal pour un travail d'égale valeur dans la fonction publique ontarienne, ne m'a pas impressionnée. Il faut voir plus loin que les diverses fonctions publiques du pays. La loi fédérale actuelle et les programmes provinciaux, même les programmes anémiques comme ceux proposés par le premier ministre de l'Ontario, négligent un trop grand nombre de travailleurs qui sont confinés dans des ghettos professionnels.

D'autres diront que les femmes ont en quelque sorte raté le coche du fait que nous préférons nous retirer de la vie active pour élever nos enfants ou encore que l'avancement professionnel ne nous intéresse pas. Il suffit cependant de constater les piètres réalisations dans le secteur de l'enseignement où les femmes ont été appelées à jouer un rôle singulier et à travailler à la sueur de leur front depuis toujours, non seulement au chapitre de l'éducation familiale inculquée aux enfants, mais aussi à celui de l'éducation officielle par le biais du système de l'enseignement. En dépit des remontrances de ceux qui rappellent que les femmes n'ont rien accompli dans les secteurs des sciences et du génie, car on ne trouve pas beaucoup de femmes dans ces domaines et que nous ne nous y intéressons pas depuis assez longtemps, il est évident que dans le domaine de l'éducation, même si nos éducateurs sont pour la plupart du sexe féminin au Canada, les postes d'administrateurs, de directeurs d'école, de directeurs adjoints et autres postes d'autorité sont encore pour la plupart occupés par des hommes. Cet état de choses persiste même en cette époque où la participation féminine sur le marché du travail n'a jamais été aussi forte et où l'éducation est à l'avant-garde du mouvement féminin en matière d'emplois.

Chose certaine, de nombreuses questions restent à régler. J'en ai abordé quelques-unes et d'autres députés en ont fait autant. Je tiens à faire remarquer au gouvernement que s'il est un message à tirer des élections du 4 septembre dernier, c'est que les Canadiennes ont atteint la maturité. Nous ne voulons que des citoyens à part entière au sein de délégations, de comités ou d'autres organismes gouvernementaux. Je dirai à tous les ministériels que s'ils sont vraiment décidés à assurer l'égalité des femmes, ils devraient encourager leur ministre de l'Emploi et de l'Immigration à faire en sorte que les prestations dont bénéficient les femmes enceintes ne soient pas retranchées de l'assurance-chômage, pour éviter que ces prestations deviennent une sorte d'allocation sociale qui sera sacrifiée aux compressions budgétaires du gouvernement. Nombre de femmes attendent du gouvernement qu'il prenne l'initiative. Et c'est un domaine où il peut la prendre.

• (1720)

J'encouragerais tous les députés ministériels qui ont volontiers rappelé aujourd'hui leur engagement vis-à-vis l'équité en matière d'emploi ainsi qu'aux mesures de protection et aux initiatives qui s'imposent pour assurer l'égalité des chances aux femmes, à suivre à la trace leurs ministres dans les corridors du pouvoir pour leur rappeler que nous n'accepterons jamais que la caisse d'assurance-chômage soit fermée aux femmes. Car ce faisant, le gouvernement confirmerait l'impression que les conservateurs ne veulent pas d'équité en matière d'emploi, ni d'action positive, mais qu'il cherche uniquement à maintenir le statu quo.

Le président suppléant (M. Charest): Des questions ou des observations?

M. Edwards: Monsieur le Président, je veux féliciter la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps). Elle a parlé haut et clair et je pense que nous avons tous apprécié son message.

Je crois avoir constaté chez elle une note de nostalgie pour Queen's Park. Je crois que la prochaine campagne électorale en Ontario aura des échos ici même.

La députée s'est rendu compte, et je m'en réjouis, que le gouvernement est décidé à réduire le déficit. Voilà un facteur important. Cependant, je voudrais m'associer à la députée pour réaliser un projet qui, j'en suis certain, lui apparaît convenable et c'est la reconnaissance formelle des cinq valeureuses femmes qui ont persévéré dans l'Affaire des personnes de 1930. La plaque commémorative qui ornait l'entrée de la salle du Sénat, a été enlevée. Je pense qu'on devrait la remettre en place pour commémorer ces cinq femmes: Emily Murphy, Irene Parlby, Louise McKinney, Nellie McClung et ma regrettée ancêtre, Henrietta Edwards. Je m'associerais volontiers à la députée pour mener à bien ce projet.

Mme Copps: Monsieur le Président, évidemment, j'appuierais toute initiative tendant à reconnaître les cinq qui avaient décidé une fois pour toutes que nous, les femmes, sommes des personnes. Cependant, d'un point de vue purement politique, j'espérais que nos initiatives auraient beaucoup plus d'envergure. Parfois, en écoutant les propos de certaines personnes, tel le président de l'Association progressiste conservatrice de la Colombie-Britannique, je me demande si cette reconnaissance est jamais entrée dans le crâne de certains membres de partis politiques.

Le député a dit que j'avais la nostalgie de Queen's Park. S'il m'a bien écouté, il se sera rendu compte que j'ai voulu rendre à César ce qui est à César, c'est-à-dire, reconnaître le mérite des deux gouvernements qui ont voté des mesures pour assurer la rémunération égale pour un travail d'égale valeur. Ces deux gouvernements sont celui du Québec et le gouvernement fédéral dirigé par l'ancienne équipe libérale. Malheureusement, 90 p. 100 des travailleurs canadiens sont sous le régime de lois provinciales. Quels que soient nos efforts à la Chambre des communes, nous ne toucherons que ces 10 p. 100 qui relèvent de la compétence fédérale, soit les fonctionnaires, les employés des sociétés d'État et des autres entreprises assujetties à la législation fédérale. Les 90 p. 100 restant continueront de relever des autorités provinciales. Malheureusement, les gouvernements progressistes conservateurs—termes contradictoires—ont choisi de ne tenir aucun compte de toutes les preuves qui montrent que des mesures imposant une rémunération égale pour un travail d'égale valeur serait l'une des stratégies permettant de réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes.

J'avais espéré que, grâce à l'unique relation qui existait entre le premier ministre et le premier ministre de l'Ontario—même si cette relation a été quelque peu ébranlée par les réalités du 2 mai—ces deux conservateurs auraient pu travailler de concert et donner aux 8.5 millions d'Ontariens, dont 7.5 millions ne sont pas visés par la loi fédérale, la possibilité d'avoir l'égalité en matière d'emploi, grâce à des initiatives provinciales appuyées par le fédéral. Au parti libéral, nous travaillons en collaboration pour ce genre d'initiative. Lorsque nous formerons le gouvernement en Ontario, nous travaillerons étroitement avec le gouvernement fédéral. Malheureusement, l'histoire montre que les gouvernements conservateurs fédéral et provinciaux ne travaillent pas ensemble, mais les uns contre les autres. Je comprends pourquoi le député ne peut concevoir une association entre les deux niveaux de gouvernement.

C'est très clair. Notre parti, ses politiques et ses positions ne varient pas lorsque l'on passe du niveau fédéral au niveau provincial. J'aimerais que le député encourage ses collègues provinciaux à se ranger du bon côté, à propos de cette importante question, étant donné que les législations provinciales visent les millions de Canadiens qui ne sont pas protégés par la loi fédérale adoptée sous un gouvernement libéral.

M. Edwards: Monsieur le Président, puisque nous en sommes à réviser l'histoire, je voudrais rappeler la merveilleuse collaboration qui existait, à un certain moment, entre les libéraux du gouvernement du Canada et ceux du gouvernement du Québec. J'aimerais mentionner aussi la grande compatibilité idéologique entre le gouvernement libéral d'Ottawa et celui du regretté Ross Thatcher, ancien premier ministre de la Saskatchewan.

Mme Copps: Croyez-moi, monsieur le Président, si nous cherchons des leçons en matière de suicide idéologique, il suffit de regarder en face et de voir le nombre de députés qui ont passé une partie de leur vie à s'entre-déchirer.

Le président suppléant (M. Charest): Le débat reprend et la parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper).

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui. La motion que nous étudions porte un important sujet à l'attention du Parlement.

C'est évidemment aujourd'hui que le Comité canadien d'action sur le statut de la femme rencontre les trois partis politiques. Il s'est efforcé de nous convaincre et de savoir dans quelle mesure nous étions prêts à appuyer les priorités qu'il a établies à l'occasion de sa conférence. Nous nous sommes rencontrés à l'amiable ce matin et je sais que la motion que nous examinons aujourd'hui reflète ses préoccupations. De toute évidence, cette motion porte sur un domaine particulier alors que le mouvement féministe s'intéresse à des questions d'une portée beaucoup plus vaste. Quoi qu'il en soit, les problèmes soulevés dans cette motion sont importants et essentiels.

La motion porte sur l'inégalité économique des femmes. Nous avons tous entendu des chiffres à ce sujet, mais il vaut la peine de répéter que les travailleuses du pays ne gagnent que 60c. au dollar. Autrement dit, une femme gagne 60c. pendant qu'un de ses collègues du sexe masculin ayant la même qualification gagne $1 pour le même travail. Cette situation dure

pendant toute la vie active de la femme et même pendant sa retraite, car sa pension se base également sur un dollar ne valant que 60c. Il s'agit là d'une injustice grave et criante que nous constatons à la fois dans l'économie et dans les rapports entre hommes et femmes. En outre, il vaut la peine de répéter que non seulement les femmes doivent faire face à de l'inégalité qui se constate dans toute notre économie, qu'une femme ait un revenu modeste, moyen ou supérieur, mais qu'elle sont les principales victimes de la pauvreté. Je pense surtout aux mères célibataires. Les familles monoparentales vivent actuellement dans la pire misère qui soit et, dans 99 p. 100 des cas, le chef de ces familles est une femme. Les femmes âgées vivent également dans la pauvreté et les régimes de pension ne répondent toujours pas à leurs besoins. Par conséquent, en abordant à la Chambre la question de l'inégalité économique entre hommes et femmes, nous abordons un problème bien réel qui se traduit par des souffrances humaines.

• (1730)

Je voudrais parler des trois questions soulevées dans la motion, de la politique économique globale et de la politique de main-d'œuvre du gouvernement. En passant, je trouve plutôt ironique qu'à l'occasion d'un débat sur l'inégalité entre hommes et femmes au cours duquel nous demandons qu'on réponde mieux aux besoins des femmes en insistant sur la nécessité d'une formation professionnelle et de la création d'emplois nous continuions à utiliser l'expression «politique de main-d'œuvre». Cette expression traduit mal nos idéaux et les besoins humains. Il nous faut certainement un langage plus adéquat pour exprimer les idéaux que nous cherchons à réaliser.

Je voudrais parler non seulement de la politique de main-d'œuvre du gouvernement, mais également de toute la question des services publics, comme le fait la motion, et notamment des foyers de transition et des garderies. Si nous voulons aborder ici la politique économique globale du gouvernement et les autres questions que nous désirons soulever aujourd'hui, nous devons d'abord parler de l'approche économique fondamentale du gouvernement qui cherche à équilibrer son budget en réduisant les dépenses publiques. Les députés d'en face voudraient nous faire croire qu'ils n'ont pas le choix et qu'ils sont dans l'obligation de réduire les dépenses publiques dans des domaines où cela compromet l'égalité des femmes de tout le Canada. C'est d'autant plus ironique que lorsqu'il était chef de l'opposition, le premier ministre (M. Mulroney) a participé au débat des femmes où il a reproché à l'ancien premier ministre d'avoir dit qu'il n'avait pas le choix en ce qui concerne les nominations politiques, par exemple. Mais maintenant qu'il est premier ministre et qu'il dirige le plus grand parti de la Chambre, il nous présente une politique économique en disant: «Nous n'avons pas le choix. Nous devons réduire les dépenses publiques et des services essentiels et nécessaires qui contribuent à l'égalité de la femme.»

Je tiens à dire qu'il existe une véritable possibilité et que c'est la réforme fiscale. Autrement dit, nous devons songer à l'autre côté du bilan. Nous devons considérer nos recettes et chercher le moyen de les accroître d'une manière juste et équitable qui nous permettra de dispenser les services nécessaires pour assurer une plus grande égalité entre les Canadiens et les Canadiennes. A mon avis, monsieur le Président, la réforme devrait porter avant tout sur la façon dont nous répartissons le fardeau fiscal entre les sociétés et les particuliers. Quiconque connaît les statistiques relatives à notre politique fiscale sait que le fardeau de la fiscalité repose de plus en plus sur les épaules des particuliers depuis une vingtaine d'années. Par contre, les sociétés paient un pourcentage de plus en plus faible des coûts du gouvernement. En fait, quand elles paient des impôts, les sociétés reçoivent en moyenne du gouvernement un montant presque équivalent à ce qu'elles versent. Il serait donc possible d'aller chercher des recettes supplémentaires dans les coffres des sociétés, d'une manière équitable, afin d'assurer les services essentiels, si nous tenons à ce que les entreprises paient leur juste part et ne laissent pas aux particuliers le soin d'assumer toutes les dépenses du gouvernement.

Une autre tendance qui est devenue évidente dans le régime fiscal depuis une vingtaine d'années, c'est la répartition des coûts du gouvernement entre différentes catégories de contribuables. La fiscalité est de moins en moins progressive. Il existe de plus en plus d'avantages fiscaux et d'échappatoires qui permettent aux Canadiens ayant des revenus élevés de diminuer leur revenu imposable. Naturellement, le Canadien moyen qui ne reçoit qu'un chèque de paye et n'a pas de revenu de placements doit supporter le plein fardeau fiscal parce qu'il n'existe pas d'abris fiscaux comparables pour les gens ayant des revenus modestes. Nous avons besoin d'une vraie réforme fiscale au Canada, monsieur le Président, pour mettre sur pied un régime fiscal vraiment progressif qui obligera les Canadiens à revenus élevés à payer des impôts en fonction de leurs moyens. Cela signifie que les Canadiens ayant des revenus élevés paieront plus que leurs concitoyens dont les revenus sont modestes.

Cette proposition a déjà été faite pendant la dernière campagne électorale par le chef de mon parti qui parlait alors d'un impôt minimum sur le revenu. Il avait souligné qu'un tel impôt existait aux États-Unis. En effet, aux États-Unis, les revenus élevés sont sujets à un impôt minimum. Cela signifie qu'après que les avocats et les comptables aient totalisé tous les avantages fiscaux et se soient servis de tous les abris fiscaux possibles, si le revenu tombe en-dessous d'un certain seuil, le contribuable est quand même obligé de verser des impôts pour payer une partie des frais des services publics. Cela me semble tout à fait raisonnable et juste. Je souligne que ce genre d'impôt existe chez nos voisins du Sud pour bien montrer que c'est une possibilité. Il est possible de concevoir un tel impôt, et une économie peut fonctionner dans ces conditions. Bien entendu, la justification de la plupart des échappatoires fiscales est d'ordre économique. Le but de chacune est de stimuler l'activité économique. C'est ainsi qu'on les justifie.

Je suis d'accord pour que le système fiscal serve à stimuler l'activité économique, mais lorsqu'il sert à permettre à quelqu'un qui gagne plus de $100,000 par an de venir dire à l'Impôt qu'il n'a pas de revenu imposable, alors je dis que ce sytème fiscal ne sert plus à stimuler l'activité économique. Il y a en fait utilisation abusive du système et création d'un système fiscal injuste qui oblige les pauvres à payer des impôts, alors que les personnes qui ont de gros revenus réussissent à y échapper. Ainsi se créent l'injustice, la frustration et l'aliénation. Il faut donc rectifier cette situation, et c'est l'une des solutions possibles à la place de coupures dans des services publics nécessaires, notamment ceux qui concernent l'égalité des femmes. Voilà donc au moins deux biais généraux par lesquels le gouvernement pourrait aborder une réforme fiscale

permettant de dégager les recettes nécessaires pour fournir les services requis.

Je voudrais faire une autre proposition à propos de la réforme fiscale. Elle concerne le report des dépenses fiscales. Il est bon de nous souvenir de temps à autre que le gouvernement a au moins deux façons fondamentales de dépenser ses fonds. Il peut faire un chèque, par exemple un chèque d'allocations familiales, et l'envoyer à une famille, ou il peut accorder une subvention à une organisation ou à un groupe. Autrement dit, il peut dépenser de l'argent de façon directe. Le deuxième mode de dépense du gouvernement consiste à accorder diverses formes de concessions ou d'exonérations fiscales à des sociétés ou à des particuliers. Dans ce cas, le gouvernement se contente de ne pas percevoir des taxes qu'il serait en droit de percevoir, et il renonce par conséquent à cette recette. Les problèmes de ce genre de dépenses, c'est qu'elles sont cachées. Nul ne sait au jour le jour combien exactement nous dépensons de cette manière. C'est pourquoi il est indispensable que nous ayons des rapports complets et ouverts sur les dépenses fiscales. Il faut reconnaître que nous dépensons de l'argent à chaque fois que nous accordons un dégrèvement fiscal à quelqu'un. Si les dépenses fiscales faisaient l'objet d'un rapport complet, nous pourrions déterminer leur efficacité. Si les simples Canadiens savaient exactement quelles sommes sont dépensées de cette manière, ils exigeraient que ces dépenses fiscales soient efficaces, autrement dit, qu'elles soient payantes. Si leur objectif est de créer des emplois, alors, qu'elles servent à créer des emplois ou qu'elles soient supprimées.

• (1740)

J'ai l'impression que nous pourrions supprimer de nombreuses dépenses fiscales parce qu'elles ne nous apportent pas les avantages économiques promis et qu'elles ne servent pas à créer de nouveaux emplois. Je pense qu'il est assez évident pour la plupart des simples Canadiens que si les dépenses fiscales fonctionnaient en gros, beaucoup plus de simples Canadiens auraient du travail aujourd'hui. C'est pourquoi de ce côté-ci de la Chambre nous recommandons que le gouvernement aborde le problème de la fourniture de services dans la perspective d'une augmentation des recettes et non de restrictions de ces services indispensables qui sont liés aux besoins humains élémentaires et à l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est pourquoi le gouvernement doit admettre la nécessité d'une réforme fiscale.

En ce qui concerne plus précisément les coupes dans la Fonction publique, je voudrais dire que lorsqu'ils faisaient campagne pour les élections, les conservateurs passaient leur temps à rassurer les gens en leur disant que, certes, ils allaient diminuer le déficit, mais qu'ils allaient le faire en dégraissant et en faisant la chasse au gaspillage. Nous n'avons pas la moindre intention de toucher aux programmes publics nécessaires et utiles. Je tiens à rappeler au gouvernement et aux députés d'en face cette promesse qu'ils n'ont pas tenue. Il est temps que les députés d'en face examinent ces promesses et la nature des compressions effectuées par le gouvernement. Ils doivent se réveiller et se rendre compte que les Canadiens ne vont pas accepter ces coupures dans des programmes nécessaires et que si le gouvernement continue à agir comme il le fait, il perdra la confiance du public. Les députés d'en face doivent se rappeler qu'ils ont notamment promis aux Canadiens de ne supprimer que le gaspillage en vue de restreindre le déficit, sachant que s'ils avouaient leur intention de sabrer dans les services publics précieux, les Canadiens ne leur accorderaient pas leur confiance. Ils doivent également se rendre compte que, maintenant qu'ils sont au pouvoir, s'ils restreignent des services publics utiles, les Canadiens leur retireront cette confiance. Il est donc grand temps que le gouvernement se réveille avant que ses propres actes n'entrainent sa chute, faute de confiance de la part du public.

Ces réductions effectuées dans les services publics sont également peu judicieuses pur une autre raison: même si je sais que le gouvernement prend ces mesures parce qu'il croit à sa façon qu'il va restreindre le déficit et favoriser la relance économique, chaque fois qu'une compression entraîne une baisse de la demande des consommateurs et le chômage, elle entraîne également un manque à gagner de recettes pour le gouvernement. Il en va ainsi surtout lorsque les compressions touchent des services qui demandent beaucoup de main-d'œuvre. C'est pourquoi les programmes économiques du gouvernement risquent d'échouer et d'aboutir à une augmentation du déficit.

Les compressions touchant les services sociaux et surtout leur caractère universel présentent un intérêt tout particulier pour le mouvement féministe et, bien entendu, tous les Canadiens qui se préoccupent de la famille. Nous devons nous rappeler encore une fois des promesses faites par le gouvernement avant son élection. Les conservateurs ont déclaré que l'universalité était un principe sacro-saint. La veille même des élections, ils ont promis de ne pas toucher à l'assurance-maladie. Bien entendu, l'assurance-maladie touche de près les femmes. Elle permet de répondre aux besoins de la famille et les Canadiens ne tolèreront pas un gouvernement qui tente de sabrer dans ce régime. Une fois arrivés au pouvoir, toutefois, les conservateurs ont émis un exposé économique dans lequel ils remettaient en question les pensions et les allocations familiales. Or, il n'a pas fallu plus d'un mois au gouvernement pour se réveiller et se rendre compte qu'il ferait mieux de ne pas toucher aux pensions non plus, parce que les Canadiens ne permettraient pas à un gouvernement qui a mené sa campagne sur la promesse de considérer l'universalité comme un principe sacro-saint de tripoter les pensions. Les Canadiens ont longtemps lutté pour obtenir ces pensions, et nous nous enorgueillissons de les voir au nombre de nos mesures sociales. Mais le gouvernement ne nous a encore donné aucune véritable assurance qu'il ne sabrera pas dans les allocations familiales. Tandis qu'il continue de tripoter et de démolir le principe de l'universalité dont s'inspirent les programmes sociaux dans ses efforts pour réduire le déficit, le gouvernement devrait comprendre que les Canadiens tiennent énormément aux allocations familiales. Ils ne les ont obtenues qu'après une longue lutte, et ils n'y renonceront pas facilement.

Alors que nous discutons de l'égalité des femmes aujourd'hui, nous devrions donc faire comprendre au gouvernement actuel qu'il devrait examiner la question des allocations familiales avec la plus grande prudence. Il devrait se préoccuper davantage de savoir si le montant des allocations est suffisant et s'il peut trouver des moyens de les augmenter au lieu d'essayer de les réduire ou de les supprimer selon le revenu des bénéficiaires.

Je vois que mon temps de parole tire à sa fin, monsieur le Président, mais je tiens à dire qu'au lieu de chercher à résoudre tout le problème de savoir comment payer nos services publics, surtout ceux qui ont trait à la famille et à l'égalité des

femmes, en sabrant dans des dépenses publiques bien nécessaires, il devrait chercher à le faire par le biais des revenus en envisageant sérieusement une réforme du régime fiscal canadien. Voilà le moyen d'accroître les revenus nécessaires pour fournir les services dont les gens ont besoin et qui contribueront à améliorer la société canadienne et à assurer une plus grande mesure d'égalité entre les hommes et les femmes.

M. Caldwell: Monsieur le Président, j'ai bien apprécié le débat de cet après-midi et je l'ai trouvé très intéressant. Toutefois, personne n'a mentionné à quel point le déficit actuel nous coûte cher. Personne n'a parlé de ce qu'il en coûte à chaque Canadien chaque jour pour financer le déficit, ni du fait que le tiers de nos impôts est maintenant consacré au service de la dette. Que l'on pense seulement aux choses merveilleuses que nous pourrions faire et aux programmes que nous pourrions mettre en œuvre si nous n'avions pas à utiliser le tiers de nos impôts à payer les intérêts sur la dette nationale. Je crois que cela fait du tort à beaucoup de gens, surtout aux Canadiens, que l'on laisse augmenter le déficit et le fardeau fiscal. Bien des femmes qui sont soutiens de famille devront s'endetter davantage. Je me demandais simplement si le député s'accorderait ou non à reconnaître que financer un tel déficit et alourdir le fardeau fiscal de tous les Canadiens fait du tort aux femmes?

M. Keeper: Monsieur le Président, le député devrait savoir que c'est en bâtissant une économie plus solide qu'on réduira le déficit. Pour cela, il faut plusieurs choses. Ainsi, nous avons besoin d'une stratégie industrielle. Le gouvernement s'en est lavé les mains. Il veut que l'économie fonctionne toute seule. Nous n'aurons pas les richesses nécessaires pour payer les services publics et réduire le déficit si la situation ne change pas.

• (1750)

Nous en avons eu un bel exemple à la Chambre aujourd'hui, lorsque le ministre répondait à des questions au sujet de Mitel. Le gouvernement ne s'est pas préoccupé du tout du fait que cette entreprise de pointe qui appartient actuellement aux Canadiens va appartenir à des étrangers. Il semble se réjouir de sa reprise par une société étrangère.

Pour avoir des services publics, il faut une économie canadienne et des politiques qui favorisent une telle économie. La croissance économique est impossible si nos taux d'intérêt suivent tout simplement les taux d'intérêt américains. Il nous faut une politique de taux d'intérêt typiquement canadienne. Il nous faut des politiques pour soutenir une telle mesure. Le gouvernement semble toutefois satisfait de laisser l'économie entre les mains des administrateurs et des patrons d'entreprises privées. Si nous voulons réduire le déficit, je conseille de le faire en renforçant l'économie et en appliquant des politiques qui nous aident à développer notre économie, au lieu de la laisser entre les mains du secteur privé.

M. Caldwell: Monsieur le Président, le député a oublié de dire que tout montre que la situation économique s'améliore. Les taux d'intérêt ont atteint leur niveau le plus bas en six ans et demi. Le taux d'inflation a diminué. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a annoncé que 210,000 emplois ont été créés en un an et que 47,000 emplois pour des femmes ont été créés le mois dernier. Que voulez-vous de plus? Les ventes de maisons ont doublé. Nous n'avons peut-être pas encore de taux d'intérêt typiquement canadien, monsieur le Président, mais ils sont plus bas qu'ils ne l'ont été pendant un bon bout de temps et l'économie reprend vigueur, ce qui aide les femmes canadiennes à obtenir des emplois.

M. Keeper: Monsieur le Président, le député semble satisfait avec un taux de chômage de 11 p. 100. Les députés de mon parti ne veulent pas tolérer un tel taux de chômage. Le gouvernement ne devrait pas le tolérer non plus. Il faut que le gouvernement s'engage à pratiquer une politique de plein emploi. Si le gouvernement s'y engageait véritablement et redonnait du travail à tous les Canadiens, nous produirions assez de revenus pour rééquilibrer la situation et nous donner les moyens de procurer les services essentiels aux Canadiens.

Le député a cité quelques données récentes. Il semble croire que tout va bien dans le meilleur des mondes pour tous les Canadiens. Un grand nombre qui sont encore chômeurs ont besoin d'emplois. Le gouvernement doit sérieusement s'engager à fournir des emplois à tout le monde.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole à propos de deux questions qui ont une importance fondamentale pour le gouvernement c'est-à-dire la prestation des services de transition y compris les foyers destinés aux femmes et aux enfants victimes de la violence familiale ainsi que de la situation de la garde de jour au Canada.

Nous faisons face à la situation angoissante au Canada qu'une femme sur dix se fait battre par son mari ou son conjoint. Les effets néfastes de ce problème nous touchent tous parce qu'il s'agit non seulement d'un problème qui touche les femmes et les enfants mais aussi la société en général, les systèmes et les services juridiques, économiques, sanitaires, sociaux, éducatifs auxquels nous avons recours.

L'épouse battue appartient à toutes les collectivités, tous les groupes culturels, et de tous les niveaux de revenus. Nous en avons vu de tous âges agressés par leurs conjoints, et même des femmes enceintes qui sont plus particulièrement vulnérables.

Aux yeux de la Loi, la femme battue est la victime d'un acte criminel au même titre que la personne assaillie par un étranger. Surtout, la femme battue a des besoins physiques, émotionnels, sociaux, économiques et juridiques. Elle a besoin de protection et de conseils de façon à ce que ses droits soient respectés. Elle a souvent besoin d'une aide financière, d'un logement, de soins pour ses enfants et d'une orientation pour cette démarche dans sa recherche d'un emploi. Elle a aussi besoin des conseils et de la compréhension de ses amis, de sa famille et des spécialistes dans son effort pour s'arracher au cycle de violence qui la retient.

Le problème des femmes battues était autrefois rarement exposé en public. Nous pouvons être reconnaissants à un nombre grandissant de groupes et d'individus, et surtout de femmes, d'avoir fait mieux comprendre la nature, la fréquence et les causes de base de la violence en famille. En conséquence, depuis 1972, quand s'est ouverte à Vancouver la première maison de transition, le nombre de foyers au Canada est passé à 202, et continue de croître à un rythme deux fois et demi plus élevé qu'aux États-Unis si l'on considère les niveaux de population respectifs.

Le gouvernement fédéral travaille en collaboration étroite avec les provinces et les groupes et agences sociaux. Les coûts des services aux femmes battues sont partagés avec les provinces par le truchement du Régime d'assistance publique du Canada.

Le Centre national d'information sur la violence dans la famille a été établi au sein du ministère de la Santé et du Bien-être social en 1982.

Le Centre d'information: recueille, analyse et distribue des renseignements sur la violence dans la famille; conseille et aide les professionnels et les travailleurs non spécialisés relativement à des programmes de formation et à des projets de recherche, organise des colloques et ateliers; collabore avec d'autres ministères, groupes gouvernementaux et non gouvernementaux afin de déterminer les problèmes de l'heure et d'appuyer la prévention de la violence dans la famille.

Vis-à-vis, le bulletin trimestriel bilingue du Centre d'information est offert gratuitement au public canadien. Il consiste en recensions, bibliographies annotées, listes de ressources, calendriers et articles sur les programmes et activités de recherche en cours.

La collection de films sur la violence dans la famille contient plus de 30 titres offerts gratuitement au public et aux spécialistes depuis les bureaux de distribution de l'Office national du film dans tout le pays.

En ce qui concerne la garde de jour au Canada, le gouvernement fédéral s'est engagé à promouvoir le développement de services de garde étendus, économiques et de bonne qualité. Encore par le truchement du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement partage avec les provinces le coût des services de garde pour enfants pour les familles dans le besoin ou susceptibles de le devenir.

* * *

[*Traduction*]

L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

DÉSIGNATION D'UN ORDRE DU JOUR

M. le Président: Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) m'a donné avis d'un rappel au Règlement.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis désolé d'interrompre l'excellent discours de la députée de Louis-Hébert (M^me^ Duplessis). Il y a eu consultation entre les partis. Si vous demandez le consentement unanime, monsieur le Président, vous allez probablement constater que la Chambre est disposée à accepter que, nonobstant tout article du Règlement, le jeudi 23 mai 1985, à 16 heures, le Président interrompe les travaux dont la Chambre sera alors saisie, que la séance soit suspendue jusqu'à 16 h 30, et que la Chambre passe alors à l'ordre du jour portant prise en considération d'une motion des voies et moyens en vue de la présentation d'un exposé budgétaire, à condition que l'heure réservée aux initiatives parlementaires soit suspendue et que la Chambre puisse, au besoin, continuer de siéger au-delà de l'heure normale d'ajournement et que, lorsqu'une motion d'ajournement du débat aura été présentée par le premier intervenant qui répondra au nom de l'opposition et qu'elle aura été adoptée, la Chambre s'ajourne au prochain jour de séance.

M. le Président: Dois-je comprendre que le président du Conseil privé demande, en vertu du paragraphe (2) de l'article 64 Règlement, que l'étude d'une motion des voies et moyens soit inscrite à l'ordre du jour du jeudi 23 mai 1985, à 16 h 30, afin de permettre au ministre des Finances (M. Wilson) de présenter un exposé budgétaire? J'en conclus que le président du Conseil privé donne ce préavis qui ne nécessite pas de consentement.

• (1800)

La motion dont le président du Conseil privé a donné lecture à la Chambre exige, elle, le consentement unanime. Par conséquent, y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Comme il est 18 heures, j'ai le devoir d'informer la Chambre qu'en conformité de l'article 62(11) du Règlement, le débat sur la motion est terminé.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES FINANCES—LES GROSSISTES QUI VENDENT DU COMBUSTIBLE—LE REMBOURSEMENT DE LA TAXE DE VENTE

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, le mardi 30 avril 1985, j'ai posé au ministre des Finances (M. Wilson) une question concernant la remise de la taxe de vente sur le carburant accordée aux producteurs de matières premières. Certains grossistes qui vendent du combustible ont des réserves sur lesquelles ils ont payé la taxe de vente sans pouvoir en récupérer le montant au moment de la vente et doivent en demander le remboursement au gouvernement fédéral. Les frais financiers qu'ils doivent assumer entre le moment où ils acquittent cette taxe et la date où le gouvernement fédéral la leur rembourse deviennent onéreux pour beaucoup d'entre eux. J'ai demandé au ministre s'il envisagerait la possibilité de consentir des avances à ces grossistes pour accroître leurs liquidités. Je vais maintenant exposer plus en détail la situation.

L'automne dernier, les députés ont eu l'occasion d'étudier le projet de loi C-12 qui prévoyait notamment une remise de taxe sur le carburant de 0.3c. le litre à l'intention des producteurs primaires, notamment les agriculteurs et les pêcheurs, à laquelle il faut ajouter le prélèvement d'indemnisation pétrolière de 1.8c. le litre, ce qui fait 4.8c. le litre, c'est-à-dire près de 22c. le gallon. Les producteurs primaires ont fort bien accueilli cette réalisation d'une promesse électorale.

Au cours du débat, nous avons constaté que le projet de loi C-12 risque de créer des injustices entre deux types de vendeurs. D'une part, il y a le concessionnaire, dont le stock est en général consigné. Il n'a donc pas à payer de taxe de vente sur ses réserves. L'autre type de grossiste est le vendeur indépendant qui achète son carburant au fabricant et acquitte alors la taxe de vente. Par conséquent, la taxe de vente sur ces réserves est déjà payée.

Sous sa forme initiale, le projet de loi C-12 aurait placé les vendeurs indépendants dans la facheuse obligation de récupérer auprès du client toute taxe de vente qu'ils avaient acquittée. Donc, leur prix de base au détail aurait été supérieur de 22c. le gallon au prix demandé par le vendeur à la commission. Les consommateurs tendraient tout naturellement à s'adresser au détaillant pouvant leur offrir le meilleur prix de départ.

Pour empêcher pareille injustice, le projet de loi C-12 a été remplacé par le projet de loi C-17, prévoyant que tous les détaillants peuvent vendre de l'essence en franchise au producteur primaire. Cela réglait le problème de l'injustice dont étaient victimes les indépendants lors de la vente au détail, mais obligeait ceux-ci à réclamer au gouvernement fédéral qu'il leur rembourse la taxe de vente qu'ils avaient déjà payée sur leur stock au moment de l'achat à la raffinerie.

Malheureusement, ce procédé a causé à son tour d'autres problèmes. En effet, il existe inévitablement un délai entre la vente d'essence en vrac par le détaillant indépendant à son client et le moment où le gouvernement fédéral lui rembourse le montant de la taxe de vente qu'il a réclamé.

Si le remboursement prend soixante jours, un détaillant de carburant en vrac qui a versé $25,000 en taxe, par exemple, se trouve à perdre beaucoup en intérêts. Un détaillant qui a versé $25,000 de taxe devrait toucher au moins $250 par mois d'intérêt. Cela représente beaucoup pour un détaillant. La plupart travaillent seuls ou dirigent une entreprise familiale. Les intérêts dépendront du montant de la taxe en souffrance et du temps que prendra le remboursement.

Le fait est qu'il n'est ni juste ni raisonnable que le détaillant de carburant ait à faire les frais de cet avantage que le gouvernement accorde aux producteurs. En outre, ces détaillants d'essence ont déjà fait l'effort additionnel considérable de soumettre leur demande de remboursement, ce qui leur a occasionné des frais supplémentaires de tenue de livres.

Je propose deux solutions. La première serait de prévoir une avance liquide pour les détaillants. Pareil système existe déjà en Alberta où, en vertu de l'allocation albertaine à la distribution de carburant aux agriculteurs, les agriculteurs bénéficient d'une remise de 7c. le litre pour pouvoir mieux absorber leurs frais d'exploitation. Cette remise est tout de suite soustraite de la facture de carburant par le détaillant en vrac. Les détaillants vendeurs en vrac achètent leur carburant à un prix englobant la remise de 7c. le litre. Lorsqu'ils vendent le carburant aux agriculteurs, ils leur facturent 7c. le litre en moins, remise qu'ils récupèrent ensuite auprès du Trésor albertain. Les agents reçoivent comptant une avance égale aux déductions pour une période d'environ deux mois durant lesquels les ventes ont été les meilleures; cette avance est mise en banque pour atténuer l'importance du premier remboursement. Il s'agit d'une avance comptable en vertu de la loi. On me dit que ce système est très efficace. Les grossistes n'ont pas à assumer de fardeau excessif et en fait les détaillants se félicitent de ce système.

• (1805)

L'autre solution est plus simple. Il s'agit de payer de l'intérêt aux détaillants, et cet intérêt est ajouté de temps à autres à leur chèque de remboursement. Étant donné que le programme de remboursement de la taxe de vente fédérale sur le combustible doit prendre fin le 31 décembre 1986, je suis d'avis que le système de remboursement direct des intérêts constituerait une solution plus raisonnable et plus juste. La durée de cet avantage ne justifie pas la mise sur pied d'un système d'avance de fonds. Voilà pourquoi j'exhorte le gouvernement à simplement verser aux grossistes indépendants l'équivalent de l'intérêt sur un prêt bancaire au titre du remboursement de la taxe de vente.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. J'espère que la première réponse fournie par le ministère saura le satisfaire, du moins jusqu'à ce que le ministre nous révèle son budget la semaine prochaine.

Le programme fédéral de remboursement de la taxe de vente sur le combustible a été annoncé dans l'exposé financier de novembre et visait à nous permettre de régler les graves difficultés financières qu'éprouvent les producteurs primaires. On avait proposé à l'origine que ces producteurs soient tenus de demander ce remboursement directement au gouvernement, sauf dans les cas où le combustible était acheté à un fabricant autorisé à percevoir la taxe de vente fédérale pour chaque vente.

Après l'annonce de ce programme, les représentants de la Federated Cooperatives Limited, de la Cooperatives Union of Canada et d'autres groupes de détaillants non autorisés ont demandé qu'on permette aux détaillants de créditer la remise directement aux producteurs primaires au moment de la vente, et de réclamer au gouvernement fédéral le remboursement des remises consenties de cette façon. Ils soutenaient que de cette façon ils répondraient mieux aux besoins de leurs clients et pourraient plus équitablement soutenir la concurrence avec les fabricants qui étaient autorisés à créditer la remise au moment de la vente. De sorte que la loi a été modifiée pour satisfaire cette exigence.

A ce moment-là on a également tenu compte de la façon dont les liquidités des détaillants pourraient être affectées. On a pris toutes sortes de précautions pour éviter des répercussions négatives graves. D'abord, il est prévu que le gouvernement effectuera les remboursements à peu près dans les délais auxquels se conforment les producteurs primaires pour payer leurs factures. A l'exception des versements en espèces faits par les acheteurs, les liquidités seront peu affectées. En second lieu, le gouvernement est tenu de par la loi de payer des intérêts sur tout remboursement qu'il n'a pas effectué dans les 60 jours. De sorte que les candidats ne subiront aucune perte si, par la faute du gouvernement, l'argent ne leur est pas remboursé dans un délai raisonnable.

Enfin, il faut souligner qu'aucune loi n'appuie la décision des détaillants de réclamer un remboursement au nom de leur clientèle. Cette disposition est plutôt facultative, destinée à tenir compte des craintes légitimes de certains détaillants. Il ne

convient pas que le gouvernement ajoute au coût d'administration du programme en indemnisant les détaillants qui auraient décidé de se montrer accommodants pour leurs clients.

En somme, le gouvernement croit que ces mesures vont minimiser tout problème de liquidités que pourraient subir les détaillants tout en assurant un avantage substantiel aux producteurs primaires.

LA CULTURE—LA CAISSE D'INITIATIVES SPÉCIALES. B) LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le 29 avril dernier, j'ai posé une question très simple au ministre des Communications (M. Masse) concernant le programme d'initiatives culturelles spéciales et certaines allégations d'irrégularités dans l'octroi de subventions. C'est un des rares programmes dont le financement a été accru parce que les fonds viennent des loteries et non des rentrées fiscales générales. Pendant que les arts en général subissent des compressions, la chasse gardée du ministre connaît une véritable abondance.

Je me garderai de dénoncer aucun des programmes qui ont été financés. Tous semblent avoir au moins quelques mérites et je ne suis pas en mesure de juger de leurs qualités. Cependant, je m'interroge sur la façon dont on prend les décisions. La brochure exposant le programme d'initiatives culturelles spéciales faisait état des anciennes directives. Celles-ci sont maintenant expirées. Elle valaient pour la dernière année financière. Le gouvernement n'en a pas encore annoncé de nouvelles et le ministre m'a dit que, dans les circonstances, les anciennes prévalaient toujours. Son propre ministère ne dit pas la même chose. Si quelqu'un téléphone pour demander à quels critères il faut répondre pour obtenir de l'argent dans le cadre de ce programme, on lui dit qu'il n'y a pas de critères. Les groupes ne savent donc pas à quoi s'en tenir.

• (1810)

Malheureusement, tout cela colporte un autre message qui est le suivant: Si vous voulez profiter du programme, vous avez intérêt à avoir du piston au parti conservateur, soit au bureau du premier ministre, soit au bureau du ministre des Communications. C'est scandaleux. Quand j'ai posé une question au ministre à ce sujet, il n'a pas nié que les relations politiques étaient ce qui comptait pour obtenir des subventions. Il a été incapable de citer les critères sur lesquels reposent les décisions.

Depuis le cas que j'ai porté à son attention le 29 avril, d'autres subventions ont été accordées. Une subvention de $750,000 a notamment été versée à un cirque, le Cirque du Soleil. Grâce à cette subvention, le cirque pourra importer un grand chapiteau d'Italie pour donner ses spectacles qui constituent sans aucun doute une activité culturelle très louable. Les cirques méritent d'être aidés, je n'en disconviens pas, mais pourquoi celui-ci en particulier? Pourquoi pas d'autres cirques? Qui prend les décisions? Sur quelles relations faut-il pouvoir compter? D'ailleurs, $750,000, c'est un gros montant pour les arts.

Par la suite, il y a eu un communiqué concernant Stratford. J'aime énormément Stratford et je félicite la troupe pour la pièce «Measure for Measure» que j'ai vue samedi, mais pourquoi le festival Shaw ne reçoit-il pas de subventions? On a accordé plus de $250,000 à Stratford pour une tournée aux États-Unis. C'est parfait pour la troupe de Stratford, mais d'autres troupes aimeraient bien aussi recevoir des subventions.

Les milieux artistiques nous diront sans aucun doute que cet argent pourrait servir à aider le théâtre canadien. Pourquoi devrait-on subventionner uniquement le théâtre anglais et ne rien laisser pour le théâtre canadien? Le festival Shaw est un excellent festival. Pourtant, il ne bénéficie pas de subventions comparables. Pourquoi en est-il ainsi? Nous ne connaissons pas les réponses à ces questions parce que les organismes artistiques qui évaluent les demandes émanant de toutes les troupes, qui élaborent les critères et qui ont un système d'évaluation de leurs pairs, ne sont pas ceux qui prennent les décisions.

Par ailleurs, pour ce qui est de l'objectif très louable des tournées, le gouvernement n'a pas respecté les promesses qu'il avait faites pendant la campagne électorale et qui faisaient suite aux recommandations acceptées par les conservateurs dans l'opposition. Par exemple, les troupes de théâtre ont réclamé qu'on fasse de la publicité aux États-Unis pour promouvoir le théâtre canadien. Le gouvernement n'a pas donné suite à cette demande. La dernière publicité de la campagne du ministère du Tourisme est encore centrée sur les castors et les concours de crêpes. Voilà ce que les Américains retiennent de la culture canadienne au lieu d'entendre parler de notre théâtre. Pourquoi ne dépense-t-on de l'argent pour promouvoir le théâtre canadien aux États-Unis? Le gouvernement se sert simplement de ce petit coffre pour subventionner certaines troupes d'après des critères que personne ne connaît.

Le ministre prétend que tant qu'on verse des subventions et que l'argent vient de son ministère, c'est démocratique. Je lui ai posé des questions à ce sujet au comité. Il a semblé dire qu'il n'était pas démocratique de verser les fonds par l'intermédiaire du Conseil des arts du Canada parce que ce dernier n'est pas un ministère. Voilà donc un exemple ridicule d'un ministre affirmant que son parti ne respecterait les règles de la démocratie en tenant ses promesses électorales. C'est absolument scandaleux.

La notion fondamentale de la démocratie, c'est évidemment que le gouvernement doit rendre des comptes à la population et que la valeur d'une campagne électorale tient au fait qu'on y discute de différents sujets et que les partis défendent des positions divergentes. Si la position du parti qui conquiert le pouvoir n'est pas respectée, il s'agit d'un abus de la démocratie. Le ministre ne comprend pas le sens de ce terme. Il ne comprend pas que les artistes veulent plus d'argent, pas moins. Ils veulent que cet argent soit distribué aux organismes artistiques normaux. Elle veut une sélection par jury et des critères qui soient reconnus.

Il est tout à fait anormal, alors que nous avons de sévères restrictions qui nuisent au milieu des artistes, de voir des augmentations de fonds pour les arts aller dans un fonds spécial administré par le ministre. Nous voulons une augmentation de fonds accordés par des organismes issus de la communauté artistique et nous voulons que ces organismes soient beaucoup plus responsables devant la communauté. Nous voulons que les recommandations de nominations viennent de celle-ci. Nous voulons que le ministre respecte les artistes, ce qu'il a promis, ou du moins ce que son parti a promis pendant la campagne électorale.

[*Français*]

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, l'honorable députée a soulevé des questions concernant la façon dont les octrois et les subventions sont accordés dans le cadre du programme spécial d'initiatives culturelles géré par le ministère des Communications.

Le programme spécial d'initiatives culturelles a été établi en 1981 pour fournir de l'aide financière aux organisations professionnelles canadiennes à vocation culturelle sans but lucratif. Le programme initial a été approuvé pour une période de trois ans avec un budget de 39.6 millions de dollars afin d'appuyer des activités dans les domaines de la réduction des déficits, du perfectionnement administratif, de l'acquisition d'immobilisations et de la tenue de manifestations spéciales d'importance nationale. Durant les trois premières années du programme, plus de 500 organisations culturelles des quatre coins du pays ont reçu de l'aide grâce à ce fonds. En 1983, le programme a été renouvelé jusqu'au 31 mars 1985, son mandat ayant été révisé de façon à remplacer le programme de réduction des déficits par un volet consacré aux arts et à la technologie. Le programme renouvelé a reçu un budget de 34 millions de dollars et plus de 343 organisations culturelles des quatre coins du pays ont pu profiter de cette phase du programme.

• (1815)

[*Traduction*]

Le programme vise des activités qui complètent celles visées par les autres programmes de financement du gouvernement du Canada, y compris ceux du Conseil des Arts, et des gouvernements provinciaux.

Lorsqu'il examine les demandes d'assistance, le personnel du programme consulte d'autres ministères ou organismes, fédéraux et provinciaux, qui connaissent le projet ou l'organisation, ainsi que le milieu culturel dans lequel il se place. Le Conseil des Arts est une importante source de renseignements de cette nature et les contacts entre le Conseil et le personnel du programme sont nombreux. Après une analyse de la demande et des renseignements réunis lors du processus de consultation, on fait une recommandation au ministre.

Le ministre reçoit également des instances de députés des trois partis et de ses collègues provinciaux qui placent le projet dans le contexte des réalités et des besoins locaux. Ces renseignements sont acheminés au bureau du ministre. Ils constituent la pierre angulaire des décisions éclairées qu'il rendra sur les projets qui lui sont présentés pour fins d'examen. En effet, ils lui permettent d'en savoir le plus possible sur les avantages de projets en question et sur leurs retombées éventuelles sur une localité donnée.

Depuis le 1er mars, les fonctionnaires affectés à ce programme ont consulté souvent leurs homologues provinciaux pour s'assurer que les objectifs, les critères. et l'importance de tout programme permanent concordent bien avec les réalités régionales et les besoins de la communauté culturelle canadienne. Étant donné que les gouvernements provinciaux jouent un rôle crucial en matière de financement, des consultations sont absolument essentielles pour qu'une telle mesure constitue un véritable soutien et une aide éclairée pour les organismes culturels canadiens.

Le ministre des Communications (M. Masse) fera part publiquement de ses intentions très prochainement lorsqu'il communiquera à nos organismes culturels et aux députés les critères révisés qui auront été arrêtés. En attendant, les critères du Programme spécial d'initiatives culturelles approuvés pour la période allant du 1er avril 1983 au 31 mars 1985, resteront en vigueur.

[*Français*]

Enfin, il y a lieu de noter que depuis le 4 septembre, des 134 octrois et subventions accordés dans le cadre de ce programme, 64, c'est-à-dire 48 p. 100 ont été accordés dans des circonscriptions représentées par des députés libéraux et néo-démocrates. Ces chiffres démontrent clairement que la plainte effectuée par l'honorable députée, selon laquelle le principal critère d'attribution de subventions ou de contributions soit relié à l'allégeance politique, est complètement injustifiée. De plus, j'ajouterai qu'un examen des projets financés en vertu de ce programme démontrerait que ce dernier a constitué—et continue de l'être—un outil efficace permettant de venir en aide aux organisations culturelles du Canada.

• (1820)

[*Français*]

LES MINES—LA CONSTRUCTION DE L'INSTITUT DE CARTOGRAPHIE À SHERBROOKE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis très heureux de profiter de ce débat d'ajournement pour revenir sur une question que j'ai posée au ministre d'État (Mines) (M. Layton) le 25 mars dernier se rapportant, plus particulièrement, à la construction de l'Institut de cartographie à Sherbrooke. Et, monsieur le Président, je sais jusqu'à quel point vous êtes sensible à ce dossier et je profite de cette période pour, justement, donner l'occasion au gouvernement d'établir clairement sa position. On a vu que l'historique de ce dossier-ci est terrible. Vous savez fort bien que, en 1977, dans le cadre de la décentralisation annoncée par le gouvernement de l'époque, il avait été décidé qu'un des éléments de décentralisation irait à Sherbrooke. Et depuis ce temps-là, ce dossier a été victime de toutes sortes de circonstances, des circonstances qu'on doit tous regretter et malheureusement, pendant de nombreuses années, on a eu de la difficulté au sujet de la langue, et finalement cette difficulté a été réglée. On a toujours eu aussi une volonté politique régionale de régler ce dossier mais la population s'est impatientée. Et je dirais peut-être à juste titre, elle s'est impatientée de voir que les délais étaient incroyables dans la réalisation de projets si vitale pour la région.

Par conséquent, monsieur le Président, grâce à ces facteurs-là ainsi qu'à bien d'autres, je suis certain que vous avez réussi à gagner la confiance des gens, et dans ce sens-là, je pense que l'on doit tous reconnaître les résultats de cette élection, mais on doit reconnaître aussi les engagements qui ont été pris par les porte-parole du gouvernement, à l'époque membres de l'opposition. Et c'est ce qui inquiète tout le monde. Monsieur le Président, on a dit que ce dossier avait trop traîné, que ce dossier n'avait pas abouti encore et on nous a assurés, qu'avec un nouveau gouvernement, ce ne serait pas une traînerie.

Monsieur le Président, on nous assure depuis le 4 septembre que ce ne sera pas une traînerie. Et on nous a dit que «ça s'en

venait et ça s'en venait». Finalement ça n'a pas abouti. On nous a dit après: Il faut attendre le prochain budget. Là, on nous dit que ce ne sera plus dans le prochain budget. J'aimerais donc que le secrétaire parlementaire nous démontre qu'il a plus d'aptitude que son ministre et nous donne une réponse claire, nette et précise. Est-ce que le gouvernement a toujours l'intention de déménager l'Institut de cartographie à Sherbrooke, tel qu'il a été convenu avec les syndicats? C'est-à-dire un institut d'environ 400 employés et pas à réduction. Est-ce que le gouvernement ne se laissera pas attendrir par les recommandations qui sont faites par trois députés progressistes conservateurs de la région de ne pas déménager? Est-ce que la volonté politique qui s'est exprimée au cours de la dernière campagne électorale est toujours présente?

Monsieur le Président, je sais que l'Estrie a besoin de cet institut. Vous savez comme moi jusqu'à quel point le taux de chômage est élevé. Vous savez comme moi jusqu'à quel point les attentes sont grandes notamment au niveau des gens de l'Université de Sherbrooke. Ce que je veux savoir est tout simple, au fond on n'aurait même pas eu besoin de trois minutes pour le secrétaire parlementaire . . . si ce dernier est en position de me dire ce soir que, effectivement, l'Institut de cartographie sera déménagé, qu'on va suivre un calendrier précis, pas dans la semaine des quatre jeudis et que, monsieur le Président, vous n'avez pas l'intention de faire une campagne électorale là-dessus . . . Il y en a déjà eu trois, je pense, que votre chef disait . . . Il a même été jusqu'à cinq, mais on connaît sa propension naturelle à exagérer.

Monsieur le Président, je pense que c'est important pour les gens de la région qui se mobilisent actuellement. Vous allez recevoir certainement la visite du maire de Sherbrooke accompagné des gens du sommet économique qui ont mené une bataille absolument extraordinaire au niveau de la Domtar et où il y avait une solidarité régionale qui a été extraordinaire aussi. Et dans ce sens-là, monsieur le Président, je sais que vous connaissez la solidarité régionale de l'Estrie et que tout comme moi vous voudrez vous assurer que le secrétaire parlementaire ne déçoive personne. Vous voudrez vous assurer que le secrétaire parlementaire sera à la hauteur des énormes responsabilités qu'il a sur les épaules et qu'il nous donnera une réponse franche, directe et précise. Je sais qu'au moment où il était dans l'opposition, c'était un champion de la clarté. Et c'est ce genre de clarté que j'attends de lui ce soir, monsieur le Président, et malgré son intérêt pour les forêts, je suis assuré que son intérêt pour le développement économique des régions est encore plus grand et qu'il pourra nous dire ce soir quelle est l'intention claire, nette et précise du gouvernement.

Je pense que le gouvernement a exagéré en retardant indûment. Si c'est le crédit, monsieur le Président, que le nouveau gouvernement veut avoir, on sera prêt à applaudir au moment de l'inauguration des travaux. Mais diable, que les travaux commencent! Parce que cela a été un engagement formel de la part du premier ministre, de la part des candidats en course et c'est ce genre d'engagement-là qu'on veut voir concrétisé dans les plus brefs délais parce que la région en a énormément besoin.

• (1825)

[*Traduction*]

M. F. Oberle (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre au député. Il se fait le champion d'une région qui ressemble à celle que je représente, une région située ailleurs au pays qui éprouve elle aussi ce genre de problèmes auxquels je ne suis pas insensible. Au demeurant, le député se rappelle naguère combien je suis intervenu sur bien des plans auprès du gouvernement pour qu'il comble les besoins spéciaux des régions comme Sherbrooke.

Le député a bien saisi la situation. C'est en 1977 que le gouvernement de l'époque a annoncé, pour la première fois, qu'il mettrait sur pied un programme de décentralisation de certains ministères dans différentes régions du pays. Peu après, on a proposé de déménager, à Sherbrooke, certains services du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Mais cet engagement a duré ce que dure les roses, comme il est arrivé à tant de ces projets jadis. A l'approche des élections, le gouvernement a fait des promesses plus fermes qu'il s'est empressé d'oublier aussitôt la victoire acquise. En fait, lorsque le premier ministre (M. Mulroney) a abordé le sujet au cours de la campagne électorale il ne savait évidemment pas de quelle planification cette proposition avait fait l'objet et ignorait si on avait ou non évalué les répercussions que cela devait avoir pour la région et, bien sûr, le ministère.

Je peux dire au député que le projet de déménager à Sherbrooke la Direction des levés et de la cartographie de l'Institut de cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources touche environ 400 postes. Une certaine planification a eu lieu dans l'intervalle. Le ministère a discuté de la question avec les syndicats. On a décidé que seulement une centaine d'employés seraient mutés d'Ottawa à Sherbrooke. Les autres seraient recrutés là-bas.

Le premier ministre et le gouvernement ont, évidemment, compris immédiatement qu'il s'agissait d'une question urgente et qu'il fallait que la région puisse absorber ce genre d'installation. La planification n'a malheureusement pas encore été faite, mais il y en aura une. Le plan doit démontrer que la région pourra utiliser et profiter au maximum de ce déménagement et que ce dernier entraînera le minimum d'inconvénients pour la poursuite du programme. Nous tenons à tirer parti au maximum de ce projet.

Le député attend depuis huit ans. Je sais qu'il en a parlé souvent lorsqu'il était au gouvernement, probablement en coulisses, car je ne l'ai jamais entendu à la Chambre, mais il devra

se montrer un peu plus patient. Je peux lui dire que ce programme devra s'inscrire dans la nouvelle structure financière du gouvernement et qu'il faudra le coordonner avec une série d'autres priorités. Nous n'avons toutefois pas modifié nos intentions, et si nous devons différer cet important projet, nous espérons que ce ne sera pas de huit autres années.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 14 mai 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir sapé la volonté du Parlement et des assemblées législatives en omettant d'utiliser des politiques industrielles, agricoles, de décentralisation, de transports et de péréquation, ainsi que ses sociétés de la Couronne, de façon à favoriser le développement économique de toutes les collectivités du Canada.

—Monsieur le Président, en cette étrange et délirante période de l'histoire de notre Parlement, nous abordons la quatrième journée consécutive de propositions de l'opposition. Peut-être le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) a-t-il été victime d'une étrange absence et ne s'est-il tout simplement pas rendu compte que son ordre du jour est maintenant dominé par les programmes législatifs et politiques des partis de l'opposition. Par contre, cela peut aussi résulter plutôt du fait que le gouvernement, après avoir jeté un coup d'œil sur ses propres projets de loi, s'est rendu compte de leur abomination et n'ose plus revenir les soumettre à un examen public. Le gouvernement va peut-être maintenant retirer la plupart de ses projets de loi, comme nous lui avons suggéré de le faire parce qu'ils sont complètement déplacés, à moins que ceci ne soit simplement le calme avant la tempête. Les ministres du gouvernement sont peut-être maintenant retranchés au fond de leur bunker à attendre le Götterdammerung du budget qui va déferler le 23 mai, et ils essaient peut-être simplement en attendant de persuader en douceur le public canadien que le gouvernement ne fait plus partie des rouages de notre société parce qu'il a manifestement peur de venir présenter au Parlement quelque forme de programme législatif que ce soit.

Tout cela, évidemment, je ne peux que l'imaginer. Je ne veux pas tirer de conclusions absolues. Toutefois, je pense que tous les députés à la Chambre reconnaîtront qu'il s'agit d'une stratégie pour le moins inhabituelle et je serais assez tenté de demander aux membres du caucus conservateur, lorsqu'ils recontreront leur ministre . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Je me pose des questions sur la pertinence du discours du député. Il vient à peine de commencer et déjà il est parti dans un de ses envols.

[*Traduction*]

M. Axworthy: Monsieur le Président, je viens pratiquement de battre un record. Il ne m'a fallu que 45 secondes pour faire bondir la députée et la faire intervenir avec des rappels au Règlement totalement superficiels et à côté de la question auxquels personne ne prête la moindre attention. Je suis certain qu'elle aura encore bien des occasions au cours de mon intervention de se livrer à une abondante gymnastique en bondissant de son siège et en y retombant à la manière de certains couvercles de siège.

En fait, toute notre résolution vise à attirer l'attention sur le fait fondamental que d'ici une semaine, nous espérons être confrontés pour la première fois au programme économique des conservateurs. J'espère que les députés d'en face sont conscients du caractère historique que revêtira cet événement. Les ministres de la Couronne ne vont plus pouvoir accuser les libéraux de tous les maux, ils vont devoir changer le répertoire. Il va falloir qu'ils apprennent un tout nouveau texte. Ils ne pourront plus prétendre qu'ils ont hérité de tous ces problèmes. Pour la première fois, ils devront dire aux Canadiens exactement quelles sont leurs convictions.

M. Dick: Quelles sont les vôtres?

M. Axworthy: Le «député de Mitel» semble un peu bruyant ce matin. A sa place, je serais un peu plus prudent, parce que nous allons parler de lui plus tard.

La semaine prochaine, le gouvernement devra enfin montrer son jeu. Il devra montrer qu'il tient à remplir les centaines de promesses qu'il a faites. Le grand négociateur et prometteur qu'est le premier ministre (M. Mulroney) devra mettre cartes sur table et montrer aux Canadiens qu'il parlait sérieusement l'été dernier.

Nous avons vu à maintes reprises celui qui se prétend premier ministre faire les acrobaties politiques les plus biscornues dont les Canadiens aient jamais été témoins en essayant de se soustraire à ses engagements et à ses promesses. Nous avons vu plus de pas de danse à la Chambre des communes que dans une salle de bal quand les ministres de la Couronne ont dansé la polka en cherchant à esquiver la responsabilité qui leur incombe de donner l'impulsion économique que nous attendions d'eux.

De toute évidence, le gouvernement sera obligé de combler les nombreux vides économiques qui existent à l'heure actuelle. Il y a plus de trous dans le programme économique du gouvernement que sur les routes non asphaltées du Yukon. Voilà pourquoi les conservateurs ont perdu les élections hier.

M. Stevens: Que dire des libéraux?

M. Axworthy: Nous nous en sommes très bien tirés. Je suis heureux que le ministre l'ait mentionné. Devinez quel siège les libéraux ont gagné aux élections du Yukon? Il s'agit de la circonscription de Faro, où est située la mine Cyprus-Anvil, que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a si bien su anéantir. Je tiens à remercier personnellement le ministre de nous avoir permis de remporter ce siège. Nous l'avons fait à cause de son inaction.

Nous, de ce côté-ci, sommes très satisfaits du ministre parce que son inaction, son indécision et ses tergiversations dans toutes sortes d'activités économiques sont l'une des principales raisons pour lesquelles le parti conservateur bat la retraite dans tout le pays, dans chaque province et dans chaque territoire. Voilà pourquoi il perd des élections et son pourcentage du vote populaire est à la baisse. Selon moi, le parti libéral doit en attribuer le mérite à qui il revient et l'un des grands responsables est justement le ministre.

• (1110)

Les Canadiens se rendent compte que le ministre ne comprend rien à l'expansion économique régionale. Non seulement il ne comprend rien à ce secteur, mais il ne s'en préoccupe pas non plus. Il suffit de voir les déclarations qu'il a faites pour le comprendre. La semaine dernière, il a accordé une merveilleuse interview au *Financial Post*. L'article décrivait l'extraordinaire nouvelle stratégie industrielle que nous devons au ministre de l'Expansion industrielle régionale! Cependant, en examinant ses propositions, nous constatons qu'il veut supprimer les subventions industrielles aux petites entreprises et les remplacer par des encouragements fiscaux. C'est peut-être très bien dans la région qu'il représente, mais s'il enlève leurs subventions industrielles aux entreprises de la région de l'Atlantique, du Québec, de l'ouest du Canada et du nord de l'Ontario, toute activité économique va disparaître dans ces régions. On ne peut pas accorder de crédits d'impôt à une entreprise qui ne paie pas d'impôts parce que l'activité économique de la région est insuffisante pour produire des recettes. Tous ceux qui s'y connaissent et qui comprennent qu'un gouvernement fédéral au Canada doit assurer la parité et l'égalité dans tout le pays s'en rendent compte. Cependant, le ministre a déclaré au *Financial Post* qu'il avait mis sur pied un nouveau projet extraordinaire. Ce qui est curieux, c'est que le soi-disant ministre de la libre entreprise ait proposé dans cet article une politique beaucoup plus interventionniste que n'importe quel ministre libéral en a jamais proposé. Le ministre veut dicter aux divers secteurs industriels leurs projets à long terme.

Le ministre adore se lever à la Chambre pour critiquer nos pauvres amis socialistes. Pourtant, il prescrit une planification socio-économique beaucoup plus directe que nos amis socialistes du NPD n'oseraient le faire. Le ministre est un tissu de contradictions, enveloppé d'énigmes et flottant dans un lourd nuage d'indécision, si l'on veut bien me permettre de paraphraser le mot célèbre de Churchill.

De toute évidence, le gouvernement n'a pas de politique de développement économique axée sur nos priorités au Canada. Hier, notamment, on a posé des questions à la Chambre sur la prise en charge de Mitel par une société britannique de télécommunications. Nous avons pu constater l'absence totale d'une politique ou d'un programme relatif à la participation, à l'investissement et à la mainmise des Canadiens en matière de technologie de pointe. Tout économiste vous dira que ce secteur doit être un fer de lance du commerce international. Il a des possibilités de croissance inouïes. Les Canadiens se sont montrés capables de concevoir et de mettre au point des produits parmi les plus intéressants et les plus innovateurs au monde. Or, quand il est arrivé au pouvoir il y a neuf mois, le gouvernement a fourni sa formule magique aux investisseurs étrangers, son «sésame, ouvre-toi». Si bien que cette industrie intrinsèquement et fondamentalement canadienne, efficace par surcroît, est devenue la proie d'investisseurs étrangers. Le ministre ne réagit pas. Il n'a pas de politique et ne sait quoi faire. Il est pris au piège de ses contradictions pour avoir voulu accueillir l'investissement étranger à bras ouverts. Cet investissement, en l'occurrence, ne suscitera pas de nouveaux projets de mise en valeur, il ne fera qu'absorber les projets existants. Il est attristant de voir que rien n'encourage ou n'incite les Canadiens à investir ni ne leur en fournit l'occasion. Voyez l'anomalie. Les Entreprises Bell Canada, grande société de télécommunications au Canada, est capable d'acquérir une société pétrolière au coût de 1.5 milliard de dollars, alors que nous devons compter sur une entreprise britannique de télécommunications pour venir investir dans le même secteur chez nous. Si Mitel avait besoin d'argent frais, pourquoi le ministre n'a-t-il pas tenté lui-même d'y intéresser des investisseurs canadiens, comme il en a la responsabilité? Il s'en est lavé les mains. Pourtant, dans un article du *Financial Post*, il se dit engagé. A l'entendre, il va demander aux entreprises et aux industries d'établir un plan de développement à long terme étalé sur quinze ans. Non pas toutefois dans le secteur de la haute technicité et une vaste gamme d'industries sur lesquelles nous allons nous efforcer d'attirer l'attention au cours de ce débat.

• (1115)

Afin de sauvegarder son véritable dépôt sacré, le gouvernement devrait faire en sorte d'orienter le développement économique et de le répartir efficacement entre les régions. Depuis neuf mois, cependant, nous l'avons vu abdiquer entièrement ses responsabilités et renoncer à utiliser les pouvoirs, les ressources et les moyens d'investissement que possède un gouvernement fédéral en vue d'imprimer une véritable direction à notre économie. Même ses amis s'impatientent. Les premiers ministres de l'Ouest ont mis à l'ordre du jour de leur réunion qui commence aujourd'hui à Grande Prairie la question du manque de consultation du gouvernement fédéral en matière de développement économique. Un allié fidèle, le premier ministre de la Saskatchewan, Grant Devine, affirme leur grande crainte de voir le gouvernement fédéral, sous l'inspiration du groupe de travail de M. Nielsen, proposer dans son budget de la semaine prochaine de sabrer, de réduire et de supprimer toutes sortes de programmes économiques, obligeant ainsi les provinces à faire des prodiges. Et quand on pense que M. Nielsen et son groupe de travail n'ont même pas eu l'obligeance de consulter leurs collègues provinciaux.

Quelle formidable contradiction, monsieur le Président. Tous les journaux de l'Ouest signalent que le groupe de travail, non plus, je suppose, que les premiers ministres de ces provinces, ne se sont donné la peine de consulter leurs partenaires de l'Ouest pour projeter des initiatives concertées. C'est à l'ordre du jour. Il ne s'agit pas ici de l'opposition officielle. Je parle de l'ordre du jour des premiers ministres de l'Ouest qui protestent ouvertement contre le manque de consultation. Pourtant, le gouvernement s'est fait élire en promettant de discuter ouvertement et en toute franchise, de rendre l'information publique et de partager les responsabilités. Il excluait sans doute les premiers ministres de l'Ouest de ses projets. Il semble les avoir écartés de ce grand programme des ministres à vocation économique. Ils ont été laissés de côté. Le vice-premier ministre (M. Nielsen), qui a esquivé les problèmes des autochtones, des femmes et des régions, évite maintenant les premiers ministres des provinces.

Je voudrais savoir à qui le ministre parle en réalité. Nous savons très bien qu'il ne parle pas à son caucus. Je présume qu'il médite avec des fantômes d'une époque révolue. Je sais quelles sont ses muses, monsieur le Président, parce que le ministre de l'Expansion industrielle régionale a dit que son idole était C.D. Howe, un ancien libéral. Voilà celui que le ministre veut imiter. Tu parles qu'il a une chance d'y arriver! Il est vraiment mal parti!

Monsieur le Président, le gouvernement actuel est un imposteur. Il ne cultive pas l'esprit de coopération dont il parle. Il ne consulte pas les provinces. Il va présenter la semaine prochaine un budget basé sur le programme secret qui consiste à imposer plusieurs réductions importantes dans les programmes fédéraux et à refiler la responsabilité aux gouvernements provinciaux. Il va supposer que les gouvernements provinciaux prendront la relève. Ce sont les provinces qui devront assumer les responsabilités économiques du pays. Le gouvernement actuel ne veut pas prendre de responsabilités. Il ne veut pas faire face à ses obligations.

Parlons un peu des ententes de développement économique régional, des programmes EDER, monsieur le Président; ce sont deux grandes initiatives que les libéraux ont prises il y a un an et demi ou deux ans pour établir un cadre de développement économique cohérent. Je sais que le ministre de l'Expansion industrielle régionale et d'autres ministres s'attribuent tous les mérites pour les programmes EDER. Ils se vantent d'avoir fait des choses formidables dans les provinces du Nouveau-Brunswick, du Québec et dans d'autres provinces alors que c'est grâce à un programme que nous avons introduit et pour lequel nous avons mis des crédits de côté. C'est le Fonds de développement régional, qui a été mis de côté dans les prévisions budgétaires précédentes, qui alimente financièrement les programmes dont le gouvernement s'attribue maintenant les mérites. En essayant de s'attribuer tous les mérites pour les résultats obtenus, il mine considérablement l'esprit du programme. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale a perdu 200 millions de dollars sur le programme DRI dans la déclaration du mois de novembre. Qui a été touché? Cette décision a touché à peu près 80 p. 100 des collectivités du pays qui ne pouvaient plus recevoir les crédits fédéraux. Les grands centres économiques de toutes les provinces du Canada ne sont plus capables de trouver des subventions et de l'aide pour l'expansion ou pour la création de nouvelles entreprises dans leur région. Voilà le résultat de cette responsabilité du ministre.

• (1120)

Dans le développement du programme EDER, on constate une inertie totale dans les régions clés des provinces. L'ouest du Canada a attendu des mois la signature d'une entente quelconque avec la Colombie-Britannique. La saison des semailles est pratiquement achevée en ce qui concerne le secteur forestier et aucune entente n'a encore été signée. Les négociations qui étaient sur le point d'aboutir ont été complètement paralysées et retardées de neuf à dix mois. Ces tergiversations, cette absence d'initiative et de progrès sont inexplicables.

Je voudrais citer un exemple qui s'est produit dans ma province, et justifie notre résolution. Nous avions proposé notamment comme initiative à prendre au Manitoba, l'établissement d'un institut des techniques de fabrication du Conseil national de recherche. Nous voulions créer ainsi un centre national de recherche et de développement en robotique, domaine de pointe, en matière de recherche technologique, pour permettre aux petites entreprises de se lancer dans ce domaine-là. Le centre devait fournir aux entreprises, aux universités et aux ingénieurs du secteur privé la possibilité de s'y intéresser. L'immeuble devant l'abriter était construit et les plans, dressés.

Dans son exposé financier du 8 novembre, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé que tous les crédits destinés à ce programme étaient supprimés. Le gouvernement provincial, les industriels, les universités et les députés de l'opposition officielle ont entrepris de protester à ce sujet. Mais les conservateurs se sont regroupés en bloc et nous ont dit de ne pas nous en soucier car ils s'en occuperaient. Sept mois plus tard, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) s'est rendu dans ma province pour nous faire la meilleure blague de toutes en annonçant qu'il comptait mettre sur pied un comité qui étudierait le programme pendant encore neuf mois. Dans l'intervalle un certain nombre de grandes entreprises qui avaient l'intention de s'établir à Winnipeg du fait de la présence du centre ont changé d'avis et le programme a été complètement discrédité. Les députés conservateurs soutiennent que le centre aurait été comme un laboratoire travaillant en vase clos. Ce qui prouve qu'ils n'ont pas pris la peine d'en lire les objectifs originaux.

En ne cherchant même pas à prendre connaissance des plans, objectifs et buts originaux de ce centre pour être au fait de la situation, les députés du Manitoba ont montré qu'ils se dessaisissaient de leurs responsabilités. Voilà que maintenant ils soutiennent tout à fait le contraire. C'est une farce, une plaisanterie et ce ne sont que des foutaises une faute qui prouvent simplement que le gouvernement n'a ni la perspicacité, ni l'intelligence, ni la volonté de fournir des fonds fédéraux à l'une de ses sociétés d'État pour qu'elle participe de près à des projets d'expansion économique.

L'entente conclue avec le Manitoba en matière de transports ne nous permet pas d'orienter nos efforts car nous ne savons pas à quoi nous en tenir. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé soutient que nous livrerons une certaine quantité de grain, mais il ne sait pas trop combien. Il ne semble pas être disposé à prendre des initiatives catégoriques dans un sens ou dans l'autre, à nous fixer des objectifs et à exécuter

le programme original. Voilà pourquoi tout est au point mort. Les possibilités qu'aurait eu ma province de favoriser l'établissement sur son territoire de grandes entreprises de transport, de construire de nouveaux prototypes de wagons céréaliers, d'exploiter le port comme solution de rechange, de moderniser le transport urbain et de profiter de ces ententes pour relancer dans la région la croissance et l'expansion économiques, ces possibilités, dis-je, ont encore une fois été réduites au minimum. Il ne se produit strictement rien dans ma province. On manque de plan directeur, d'orientation et de raisons d'agir.

Par le biais de cette résolution, nous voulons faire comprendre à la population que le gouvernement n'entend rien à l'expansion économique. Il n'a pas pris les choses en main dans ce domaine. Il oblige les régions à ne compter que sur leurs ressources en renonçant à son rôle sur le plan fédéral. Étant donné ce qu'on a pu voir jusqu'à présent, nous pensons que le budget du 23 mai renfermera des mesures qui seront au détriment des provinces et des régions démunies. Notre parti s'y oppose. Nous tenons simplement à prévenir le gouvernement qu'il lui reste une semaine pour modifier ce budget. Nous espérons qu'il écoutera nos bons conseils.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations?

• (1125)

M. Edwards: Monsieur le Président, je compatis beaucoup avec le député, parce que ce que nous venons d'entendre c'est un cri d'angoisse montant du purgatoire. Les démons sont à l'œuvre. Nous ne savons pas combien de temps va durer le séjour, mais nous espérons sincèrement que le député y survivra parce que cela est bon pour son âme. Je pense qu'en fin de compte nous nous préoccupons tous du sort des âmes.

Je crois qu'on nous a fait un cours sur l'expansion industrielle régionale. Il y a eu des parties difficiles à suivre. Je signalerai à la Chambre que la population du Manitoba ne s'est pas laissée obnubiler par l'expansion industrielle régionale dans sa région le 4 septembre. Le panier de friandises n'a pas manqué d'être affriolant pour la circonscription de Winnipeg-Fort Garry, mais dans les 13 autres circonscriptions de la province la population a réagi autrement. On nous a également servi une dissertation sur la robotique. Je pense que le parti d'en face doit s'y connaître, parce que c'est une chose qu'il pratique depuis longtemps.

Sur un ton plus constructif, monsieur le Président, je donnerai un exemple frappant parmi d'autres des bons résultats donnés par la consultation fédérale-provinciale en ces temps de difficultés économiques. Cet exemple, c'est le laboratoire des régions froides situé à Edmonton, en Alberta. Les crédits de ce laboratoire ont été réduits à l'occaison de l'exposé économique de novembre dans le cadre du partage des souffrances à l'échelle nationale. J'ai eu l'honneur de participer à une solution de rechange pour relancer cette initiative si valable, sous la forme d'une opération combinée entre les gouvernements fédéral et provincial et le secteur privé. Je suis heureux de dire qu'il est en train d'être relancé et qu'il va remplir son rôle comme il se doit. Voilà un exemple de projet du CNR qui est en train d'être relancé. Ce genre de consultation a eu lieu avant la rencontre des premiers ministres à Grande-Prairie. Sous notre gouvernement, elle a lieu d'heure en heure, de jour en jour, de semaine en semaine, sans arrêt.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) voudrait répondre?

M. Axworthy: Monsieur le Président, par l'effet d'une distraction qui est en train de devenir caractéristique, le député a omis de poser une question. Je serai quand même heureux de répondre, parce que je sais ce qu'il avait en tête. Dans sa dernière série de remarques il s'est rabattu sur le magnifique sujet du processus inouï de la consultation. J'aimerais qu'il donne son avis au sujet d'une autre source objective et indépendante, le *Western Producer*. Ce journal est lu par à peu près tous les producteurs céréaliers de la région des Prairies. Le titre dit: «Beaucoup d'organismes agricoles sont incertains de l'avenir». Encore une fois, toute l'agriculture canadienne est plongée dans l'incertitude à cause d'un gouvernement qui ne consulte personne au sujet des programmes agricoles. L'article dit:

> Le malaise vient pour une bonne part de l'ignorance et de l'incertitude qui règnent au sujet du programme agricole conservateur, parce que surtout le ministre John Wise n'a pas encore dit clairement là où il désire mener l'industrie.

Ce n'est pas moi qui le dis, monsieur le Président. Ce sont de très respectés observateurs de la scène agricole canadienne. Les députés conservateurs vivent dans un rêve, ils s'imaginent qu'il y a des consultations de jour en jour ou d'heure en heure. Ils ne font que se monter la tête les uns les autres. A supposer qu'ils se parlent entre eux. J'espère du moins qu'ils parlent à quelqu'un, plutôt que de s'enfermer dans des tours d'ivoire. Ce qui est certain, c'est que le gouvernement ne parle pas aux Canadiens et ce sont eux qui comptent vraiment au sujet de ce qui se passe au pays. Les premiers ministres provinciaux disent qu'ils n'ont pas parlé au gouvernement. Maintenant les organismes agricoles disent qu'ils ne lui parlent pas. A qui donc le gouvernement parle-t-il?

• (1130)

Par conséquent je poserai la question en retour: s'il y a des consultations, est-ce une société secrète qu'on consulte? Est-ce qu'il faut appartenir au Club Mulroney pour pouvoir être consulté au Canada? Est-ce qu'il faut cotiser au Club Mulroney avant de pouvoir être consulté?

Il est évident que dans l'ouest du Canada, les principaux groupes ne sont pas consultés. On ne tient aucunement compte de leurs intérêts, comme on l'a vu à la Chambre avec les manigances du groupe qui fait toutes sortes de recommandations dont le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) n'a jamais entendu parler. Il est bien évident que les ministres eux-mêmes ne sont pas consultés.

Donc, j'en reviens à mon point de départ. Le député, tout désireux qu'il est de voir une bonne politique sortir du budget, comme je suis sûr qu'il le désire, devrait profiter de l'occasion qui s'offrira à lui demain au caucus pour poser à ses propres ministres les questions qu'il a soulevées aujourd'hui à la Chambre.

M. Edwards: Le député s'est-il jamais entretenu avec ses amis libéraux de l'Ouest? En fait, sait-il que six réunions sérieuses avec son ami, le maire de la ville d'Edmonton, ont été organisées par des députés fédéraux pour discuter de questions d'intérêt commun, réunions qui ont donné et donnent encore des résultats très concrets?

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser au député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) qui, lorsqu'il était ministre de l'ancien gouvernement, a beaucoup fait pour promouvoir le développement économique.

Le député aurait-il l'obligeance de nous dire ce qu'il pense du mot-clé du discours du trône, à savoir le mot «consultation»? Peu après le discours du trône, le ministre a présenté son exposé économique, dans lequel il annonçait des compressions budgétaires très marquées. Je crois que l'enveloppe du développement économique régional a été amputée de 1.7 milliard de dollars au moins.

Le député pourrait-il nous parler de cela, compte tenu du fait que beaucoup de régions canadiennes, y compris l'Atlantique, le Manitoba et des parties du Québec, ont été grandement touchées par ces compressions budgétaires qui ont été imposées sans la moindre consultation du peuple canadien, des premiers ministres provinciaux, ou des députés. Par exemple, le service hivernal de traversier à Yarmouth, entre Bar Harbour et le Maine, a été supprimé unilatéralement et sans consultation par le ministre des Transports (M. Mazankowski). Le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense de manœuvres comme celle-là de la part du gouvernement conservateur?

M. Axworthy: Monsieur le Président, je félicite le député pour son excellente mémoire et je le remercie de ses bonnes paroles au sujet de mes réalisations antérieures.

Je me permets de signaler à la Chambre que ce n'est qu'il y a six ou sept semaines environ que le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) et moi avons pu consulter des membres du Conseil économique de l'Atlantique qui nous ont alors fait bien comprendre que la survie et le renforcement du PDER étaient essentiels au bien-être économique des provinces de l'Atlantique. Grâce à des programmes de ce genre, des subventions seront directement versées à des sociétés de cette région pour leur permettre de lancer et de développer de nouvelles entreprises. Toutefois, nous avons constaté que cela serait absolument contraire à ce que propose le ministre de l'Expansion industrielle régionale.

La journée de la présentation du budget, jeudi prochain, serait un bien triste jour pour des régions comme celle de l'Atlantique, du nord du Québec et de l'Ontario et de l'Ouest si le ministre devait perdre encore une fois et que le Programme de développement industriel et régional devait être déchiqueté, coupé, affaibli, réduit ou viré au point que le gouvernement fédéral soit encore moins en mesure de prévoir un plan économique général pour venir en aide à ces régions.

Nous espérons par ce débat servir un sérieux avertissement aux députés de la majorité: s'il est question dans le budget de réduire encore davantage le Programme et de le remplacer par quelque régime de dégrèvement fiscal, les régions les plus économiquement défavorisées du Canada qui tentent d'améliorer leur sort avec l'aide et la collaboration fédérale vont en être profondéement et douloureusement consternées. Ce sera une confirmation de ce que nous avons pu constater ces neuf derniers mois, soit que le gouvernement ne s'intéresse pas à elles.

M. Mayer: Monsieur le Président, je voudrais répondre brièvement aux observations que le député a faites au sujet de la direction de la Commission canadienne du blé. Il est très intéressant de voir la façon dont il a agi quand il était ministre des Transports et plus tard chargé de la Commission canadienne du blé. Durant la période où il a exercé ces fonctions, les exportations de grain à partir de Churchill ont fléchi de plus de 30 p. 100, d'un peu plus de 600,000 tonnes en 1983 à un peu plus de 400,000 tonnes.

Il vaut la peine de signaler que cette diminution s'est produite au moment où les exportations du Canada atteignaient un niveau record. Quiconque se donne la peine d'étudier les réalisations du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) du temps qu'il veillait aux intérêts de Churchill, verra qu'elles sont pitoyables. L'utilisation du port a diminué de près de 30 p. 100 alors que nous avions des exportations records.

Le député a lamentablement manqué à ses engagements envers Churchill lorsqu'il était en autorité, et son action est loin d'avoir été aussi remarquable que le dit le député de Cap Breton-Richmond-Est (M. Dingwall).

M. Axworthy: Monsieur le Président, l'affirmation que vient de faire le ministre selon laquelle les exportations auraient baissé pendant les trois semaines que j'ai été chargé comme ministre de la Commission canadienne du blé remporte le prix de stupidité. Il est absurde d'essayer de blâmer le gouvernement d'alors pour la baisse des exportations.

Il a oublié de mentionner que lorsque j'ai été ministre j'ai négocié et conclu un accord de 93 millions de dollars qui a marqué la reprise des activités à Churchill. Le ministre et ses collègues sont en train de démolir complètement ce qui a été accompli. Voilà ce que fait le gouvernement et voilà ce qui se passe en réalité.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et d'observations est terminée.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je pense qu'il est essentiel de ne pas perdre de vue la motion dont le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a saisi la Chambre. J'ai remarqué que le député s'était carrément écarté du sujet proposé dans sa motion pour faire toutes sortes d'affirmations que je considère comme les plus farfelues qui aient jamais été entendues ici.

Si je tiens tellement à revenir au sujet de la motion c'est que le député de Winnipeg-Fort Garry a cité un article de journal où l'on faisait de moi un partisan de l'intervention. Cet article a paru alarmer le député au point qu'il a déclaré que j'étais plus interventionniste que même nos amis socialistes à sa gauche.

Il n'a pas affirmé expressément que j'étais un partisan plus ardent de l'intervention que les libéraux de M. Trudeau ou les libéraux de M. Turner, mais je pense que c'était sous-entendu.

Donc, la motion dont nous sommes saisis se lit comme suit:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir sapé la volonté du Parlement et des assemblées législatives en omettant d'utiliser des politiques industrielles, agricoles, de décentralisation, de transports et de péréquation, ainsi que ses sociétés de la Couronne, de façon à favoriser le développement économique de toutes les collectivités du Canada.

Saurait-on trouver plus interventionniste que la motion du député? Il nous demande de blâmer le gouvernement d'avoir sapé la volonté du Parlement et des Assemblées législatives en prenant des mesures interventionnistes.

Au fur et à mesure du débat, j'espère que le ministre expliquera, s'il est en mesure de le faire, la contradiction évidente entre sa motion et les propos qu'il a tenus.

Je trouve tout de même étonnant que les représentants de l'opposition officielle oublient si vite le passé. Plutôt étonnant qu'ils se mettent si vite dans tous leurs états à propos du présent. Ils oublient totalement que ce qui les préoccupe est le résultat des politiques qu'ils ont eux-mêmes appliquées pendant 14 ans.

• (1140)

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, le député a dit qu'il n'y avait pas eu de consultation. Levant les yeux au plafond d'un air perplexe, il a demandé qui étaient les interlocuteurs du gouvernement et ajouté que ce n'étaient ni les premiers ministres des provinces ni les chefs d'entreprises ni les travailleurs. Ce que le député a totalement oublié c'est que c'est son propre gouvernement qui a inventé la formule des programmes unilatéraux, lui qui avait décidé non seulement de ne pas consulter les provinces et même d'empiéter sur leurs propres responsabilités en procédant unilatéralement à des changements tout en sachant qu'elles y était hostiles.

Pour ce qui est de la consultation, je rappelle simplement aux députés que le 21 janvier dernier, à Ottawa, il y a eu une réunion de tous les ministres chargés du Développement. Les ministres des dix provinces, des deux territoires et le ministre fédéral ont eu le plaisir, à cette occasion, de participer à un fructueux dialogue et à des échanges de vues fort pertinents. A cette occasion, on a souligné que c'était la première fois dans l'histoire du Canada que tous les ministres responsables du Développement avaient l'occasion de se rencontrer. Comment le député peut-il affirmer qu'il n'y a pas de consultation alors que l'ancien gouvernement, en 14 années de pouvoir, n'a jamais organisé de telle rencontre et que nous, au bout de quelques mois, nous en avons organisé une qui a eu beaucoup de succès?

En fait, la réunion a connu tellement de succès qu'il y en a eu une autre le 25 mars à Québec. Là encore, la réunion a été couronnée de succès. C'est ainsi que nous avons passé en revue certaines questions, par exemple comment faire du Programme de développement industriel régional dont le député a parlé, un instrument plus efficace et mieux coordonné aux efforts des provinces. Nous nous sommes interrogés sur la façon de mieux l'adopter aux besoins des provinces et des régions. Désormais, les provinces, le gouvernement fédéral et les gouvernements des territoires continuent d'examiner ces questions et parviendront, espérons-le, à une entente à la satisfaction de tous les intéressés.

A la réunion de Québec, il fut décidé qu'une autre réunion aurait lieu à Vancouver le 27 mai. Nous comptons bien alors que cette rencontre débouchera sur un document de consultation qui ne sera pas uniquement produit par le gouvernement fédéral, mais qui sera aussi le fruit de la collaboration avec les provinces et les territoires. Nous assisterons, là encore, à une première au Canada. Je me demande donc comment le député peut dire qu'il n'y a pas de consultation alors que les 10 provinces, les deux territoires et le gouvernement fédéral décident de publier conjointement un document de consultation?

J'ai trouvé très étrange que le député de Winnipeg-Fort Garry nous reproche de ne pas accorder suffisamment de subventions et de les accorder à mauvais escient. Il oublie carrément de dire que depuis septembre dernier, lorsque nous avons assumé le pouvoir, le gouvernement a signé pas moins de 19 ententes séparées avec les différents gouvernements provinciaux au titre du programme de développement économique régional. Ces ententes prévoient d'injecter près de 800 millions de dollars dans les économies provinciales. Mais ramenons ce chiffre à des proportions plus à la portée du député, question de précision. Je vais donc aller dans le détail, car il comprend peut-être mieux les chiffres plus petits.

A Terre-Neuve notamment nous avons signé, le 20 décembre 1984, un accord sur les pâtes et papiers prévoyant des dépenses globales de 46.3 millions de dollars, dont 38.5 millions viendront des coffres fédéraux. Le 29 mars 1985, nous avons conclu un accord concernant la voirie qui représente en tout 180 millions de dollars, dont 112.5 millions toujours pris à même le trésor fédéral. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, le 26 octobre dernier, un accord sur le tourisme comportant des dépenses de 8.9 millions de dollars a été conclu. Toujours dans cette province, les deux gouvernements se sont entendus sur des dépenses de 7.5 millions de dollars au titre de la commercialisation. Dans chaque cas, le gouvernement fédéral avance environ les deux tiers de la somme prévue.

En Nouvelle-Écosse, un accord de 50 millions de dollars sur les pêches a été conclu avec le gouvernement de cette province, la participation fédérale s'élevant jusqu'à 35 millions de dollars. Toujours avec cette province, un accord sur le tourisme a été également conclu représentant des dépenses de 14 millions de dollars, dont 9.8 millions par le gouvernement fédéral. Qui pourrait en vouloir maintenant au député de rougir, monsieur le Président? Peut-on lui en vouloir de s'apercevoir tout à coup qu'il a induit la Chambre en erreur? Au Nouveau-Brunswick, nous avons signé un accord sur le tourisme totalisant 32 millions de dollars, dont 22 viendront du gouvernement fédéral. C'était le 30 novembre. Un accord scientifique et technique a été conclu le 13 avril 1984; il est maintenu et nous lui donnons même plus d'ampleur.

Je pourrais citer tous les accords auxiliaires que nous avons conclus avec le Québec, que ce soit dans le domaine du développement industriel, du tourisme, des communications, des infrastructures culturelles ou encore de la foresterie. Leur valeur totale est de 830 millions, dont 415 à la charge du fédéral. Si cela paraît beaucoup, c'est que le Québec était une province si gravement touchée par les mesures unilatérales de l'ancien gouvernement qu'elle se refusait à signer ce genre d'accord. Il a fallu que ce gouvernement prenne le pouvoir pour que le Québec consente à signer des accords en vertu de la Loi sur le développement industriel et régional.

Non seulement nous avons signé des accords en vertu de cette loi avec l'Ontario le 2 novembre, mais nous avons aussi conclu des accords sur la planification, la foresterie et le tourisme représentant 196 millions dont la moitié viendra du fédéral. Pour les provinces de l'Ouest, je peux citer province par province les divers accords signés. Il y a de nouvelles initiatives concernant le tourisme en Saskatchewan et la foresterie en

Alberta. Nous avons également conclu un accord avec la Colombie-Britannique en vertu de la loi.

En bref, je dirais que ce gouvernement doit réaliser tout ce que le précédent gouvernement n'a pas fait. Nous avons été efficaces et le développement régional a repris. J'aimerais donner les résultats.

N'oublions pas ce que nous avons fait. Vous vous rappellerez l'accord de l'Atlantique, monsieur le Président. Pendant des années, le précédent gouvernement a été incapable de conclure un accord avec Terre-Neuve. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) et le premier ministre (M. Mulroney) ont su parvenir à un accord sur le pétrole en mer. C'est toute une réussite.

M. Lapierre: Nous en attendons toujours les résultats.

M. Stevens: Sous l'ancien gouvernement vous n'auriez pas vu de résultats, j'espère que le député s'en rend compte.

Ensuite, il y a eu l'accord de l'Ouest. Vous rendez-vous compte, monsieur le Président, qu'un député de l'Ouest ose critiquer le gouvernement, par le biais de cette motion, sans mentionner l'effet du programme énergétique national sur les provinces de l'Ouest? C'est pourquoi je dis que le député a la mémoire courte. Son cas me désespère. Il devrait quand même pouvoir se rappeler les événements de l'an dernier. Il connaît certainement le taux de chômage qui sévit en Alberta du fait du Programme énergétique national de l'ancien gouvernement. Il n'est pas sans savoir quel est le taux de chômage en Colombie-Britannique à cause des politiques du précédent gouvernement touchant cette région.

• (1150)

Il nous incombe—et je peux assurer à la Chambre que nous relevons le défi—de transformer entièrement ces programmes mal orientés pour permettre au Canada de s'engager dans la voie de la prospérité.

Je constate que le député de Winnipeg-Fort Garry aime à parler du Manitoba. Il a parlé du port de Churchill. Je peux lui dire que ce port constitue à nos yeux une priorité. Je le répète, pour la première fois, nous avons demandé précisément aux ministres du gouvernement manitobain de se joindre au ministre des Transports (M. Mazankowski), au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer), moi-même et d'autres représentants fédéraux pour discuter tous les aspects de l'exploitation du port. A cette réunion, le CN de même que Ports Canada étaient représentés. A mon avis, c'était une réunion importante qui a permis de renouveler la priorité accordée au port de Churchill et d'examiner son potentiel de façon approfondie.

Je voudrais également signaler que lors de notre réunion annuelle relativement à l'entente EDER conclu avec le gouvernement manitobain, nous avons réussi à conclure divers accords qui seront salutaires pour cette province dans les mois et les années à venir.

Je voudrais également rappeler au député que le gouvernement a pris des dispositions pour majorer de 50 millions de dollars les paiements de péréquation au Manitoba prévus en février. Je peux seulement ajouter que le paiement de péréquation—et je suis persuadé que d'autres députés qui appartiennent au parti au pouvoir au Manitoba sont au courant—a été un redressement bien accueilli dans cette province.

J'ai parlé de nos négociations fructueuses avec les ministres du Manitoba. Je voudrais, si vous me le permettez, donner quelques précisions. Le ministre d'État chargé du Tourisme (M. McMillan) et son homologue provincial ont signé un accord de développement touristique de 30 millions de dollars pour le Manitoba. A notre réunion sur le fleuve Nelson, nous avons convenu avec le Manitoba de conclure un accord auxiliaire d'expansion industrielle. Nous croyons que l'accord sera signé d'ici la fin de juin. En outre, nous avons accepté de donner suite à un protocole d'entente pour la coordination de l'aménagement d'un projet hydroélectrique. Nous espérons être en mesure de signer les documents ce mois-ci. Le 10 mai, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) et son homologue provincial ont signé le protocole d'entente sur les sciences et la technologie de concert. Nous examinons également la possibilité d'établir un organisme chargé de l'expansion commerciale dans les Prairies dont le siège social serait probablement situé à Winnipeg. Quand nous nous sommes entretenus avec nos homologues du Manitoba, nous avons convenu, en consultation avec les ministres fédéral et provincial de la Santé, d'explorer des initiatives conjointes dans le domaine des produits et des services médicaux.

Je pourrais poursuivre et mentionner diverses autres mesures liées au programme d'expansion industrielle régionale au Manitoba. Je dois me contenter d'ajouter que les accords conclus jusqu'ici sont pour nous une source d'encouragement. En deuxième lieu, nous trouvons encourageante la réaction du secteur privé.

Le député de Winnipeg-Fort Garry a parlé des sociétés de la Couronne. Il constatera, je crois, que les sociétés de la Couronne dont nous avons hérité sont exploitées plus efficacement et ont un carnet de commandes mieux rempli—qu'il s'agisse de Havilland ou de Canadair—que depuis de nombreuses années. Quant à la Société de développement du Cap-Breton, pour la première fois de son histoire, elle a connu une année rentable. Je considère que cette expansion régionale est propice non seulement aux régions en cause, mais aussi au Canada dans son ensemble.

Le gouvernement actuel a pour objectif de diminuer le taux de chômage de 11 ou 12 p. 100 que lui a légué son prédécesseur. Durant le mandat de ce dernier, le taux de chômage, qui s'élevait à environ 4 p. 100 au moment de son arrivée au pouvoir, a atteint son niveau actuel. Le gouvernement a pour objectif de ramener ce taux à un niveau proche du plein emploi dans notre pays. Toutes les mesures d'expansion économique que prend le gouvernement visent à remédier à la situation dramatique qui existe au niveau régional et provincial en matière d'emploi.

Pour le gouvernement actuel, la voie à suivre est évidente. Le budget va proposer certaines initiatives que nous comptons prendre. Contrairement à l'opposition officielle et à ses alliés socialistes, le gouvernement a confiance dans le pays. Selon lui, il y a de la place pour des investissements canadiens et étrangers qui contribueront à réaliser notre potentiel. Nous sommes convaincus que les investissements commenceront à créer des emplois, ce que n'ont pas fait les programmes précédents. En résumé, le gouvernement va favoriser encore une fois la croissance économique réelle dans notre pays, tant au niveau régional que national, en fonction de nos possibilités économiques. Ce sera possible si nous rétablissons la confiance qu'ont les

gens dans le Canada et renonçons aux attitudes et orientations négatives du gouvernement précédent.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou commentaires?

M. Manly: Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre plusieurs questions concernant la Colombie-Britannique. Il a parlé des ententes qui ont été conclues avec d'autres provinces, mais aucun chiffre précis n'a encore été mentionné pour la Colombie-Britannique. Cette province attend toujours les fonds prévus dans le cadre de l'entente sur l'industrie forestière. Elle en a un besoin urgent.

Vendredi dernier, lorsque les statistiques sur le chômage ont été publiées, le premier ministre (M. Mulroney) s'est vanté en disant que le gouvernement a créé près de 201,000 emplois. Si la Colombie-Britannique en avait obtenu sa juste part, il aurait dû y avoir 20,000 emplois de plus dans la province. Or, en avril, le nombre de chômeurs a augmenté de 1,000 personnes. La Colombie-Britannique compte 23,000 travailleurs de moins aujourd'hui qu'à l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur. Le taux de chômage, en septembre, était de 14.1 p. 100 et aujourd'hui il atteint 15.4 p. 100. En septembre, 1,226,000 personnes avaient un emploi en Colombie-Britannique, contre 1,203,000 aujourd'hui, soit une perte de 23,000 emplois. Le ministre peut-il nous dire quand cette province commencera à recevoir des fonds? Pourquoi n'a-t-on pas fixé de montants précis? Est-ce parce que le gouvernement n'est pas disposé à donner à la Colombie-Britannique une part proportionnelle à celle du Québec? Ou est-ce parce qu'il n'a pas confiance dans les autorités provinciales ni dans la façon dont elles comptent dépenser ces fonds?

M. Stevens: Monsieur le Président, le député, qui vient de Colombie-Britannique, a des réponses toutes faites. Je lui propose de s'entretenir avec ses amis de Victoria pour découvrir pourquoi ils refusent d'accepter les chiffres que nous leur avons proposés. Le financement proposé aux termes de l'accord sur le développement économique et régional était comparable à celui que les autres provinces ont accepté. Il pourra peut-être nous dire ce que pense le gouvernement de Victoria à l'heure actuelle. Nous sommes tout à fait prêts à signer l'accord et à débloquer des fonds.

• (1200)

M. Axworthy: En tenant de semblables propos, le ministre a fourni la preuve de ce que nous avançons, à savoir que le gouvernement a une merveilleuse propension à s'illusionner. Il a terminé sa magistrale péroraison en ventant l'excellent rendement des sociétés de la Couronne, comme en témoigne le rapport annuel des sociétés Canadair, de Havilland et Devco par exemple. Ces sociétés y font évidemment état des succès qu'elles ont obtenus en 1984, alors que le précédent gouvernement libéral les avait dirigées et orientées pendant neuf mois. Or, nous affirmons que le gouvernement actuel ne pourra plus se cacher derrière ces programmes, une fois qu'il aura présenté son budget.

M. Stevens: Qui s'occupe de faire vos recherches?

M. Axworthy: Je n'ai besoin de personne pour m'occuper de mes recherches. Si je tire cette conclusion, c'est que j'ai lu moi-même les rapports. Vous devriez faire de même.

M. Stevens: Ces rapports datent de quand?

M. Axworthy: Je tiens à soulever d'intéressantes questions au sujet du Manitoba. Le ministre nous dit toutes les choses merveilleuses qu'il est en train d'y accomplir. Pourrait-il nous dire comment il se fait que le Manitoba, qui figurait au deuxième rang des provinces ayant le taux de croissance le plus élevé à l'époque où notre parti gouvernait le pays, figure maintenant au dernier rang, selon les statistiques les plus récentes? Ce changement serait-il imputable à toutes les initiatives grandioses que le nouveau gouvernement a prises? Il a entièrement paralysé une province qui s'était énergiquement engagée dans la voie du développement.

En outre, j'aimerais que le ministre me dise ce qu'il pense des propos tenus par un haut fonctionnaire de son propre ministère dans cette province. M. Kostyra, ministre de l'industrie au sein du gouvernement de cette province, s'était plaint ouvertement de ce que le ministère fédéral avait refusé un certain nombre d'octrois majeurs à des entreprises comme Canada Packers et Melrose Foods. Il avait en main une longue liste d'entreprises qui auraient pu créer un certain nombre d'emplois et dont le ministère de l'Expansion industrielle régionale avait refusé la demande. Voici un extrait d'un article publié dans le *Winnipeg Free Press* du 6 mai 1985:

> Un porte-parole du ministère fédéral a déclaré qu'il est impossible de dire si le nombre des demandes acceptées cette année est plus élevé qu'il y a deux ans, car le programme a été modifié . . .

Ce qui est vrai.

> Il a ajouté qu'en novembre dernier, le gouvernement avait réduit de 200 millions de dollars les crédits affectés au budget national du programme de développement industriel et régional. Il a ajouté que le financement était beaucoup plus difficile à obtenir en raison des modifications apportées au programme.

C'est un signe manifeste que cette province, qui avait enregistré un taux de croissance très élevé et qui connaissait le regain de confiance dont le ministre a parlé, enregistre à l'heure actuelle le taux de croissance le moins élevé au Canada et a perdu toute confiance. L'une des principales causes de ce revirement, c'est la décision du gouvernement fédéral de se retirer ou de réduire ses investissements dans cette province.

J'aimerais que le ministre nous explique les propos de son haut fonctionnaire qui a clairement identifié la cause des difficultés actuelles, soit la réduction des crédits affectés au programme de développement industriel et régional, ainsi que les modifications apportées à ce programme, ce qui fait qu'une ville comme Winnipeg se trouve exclue de tout financement au premier niveau. J'aimerais tout particulièrement qu'il nous garantisse ou nous donne quelque assurance que le gouvernement actuel ne profitera pas du budget de la semaine prochaine pour réduire encore les crédits affectés au programme de développement industriel et régional, ainsi que les stimulants offerts à cette province; car, si le niveau actuel de financement est insuffisant et cause indubitablement de sérieux inconvénients, le gouvernement fédéral provoquerait une véritable débâcle économique dans cette province en décrétant de nouvelles coupes et de nouvelles réductions.

M. Stevens: Monsieur le Président, notre pauvre collègue fait vraiment pitié. Bien que le trésor public mette des centaines de milliers de dollars à sa disposition pour l'aider à s'entourer de recherchistes, il s'en remet à un article paru dans un journal à 25c. Il parle d'un refus essuyé par la Canada Packers et en arrive à la conclusion que ce refus nous est d'une façon ou d'une autre attribuable. Il ne tient absolument pas compte du fait que c'est le gouvernement précédent . . .

M. Axworthy: Oh! non, ce n'est pas lui.

M. Stevens: . . . et le député de Winnipeg-Fort Garry, en sa qualité de représentant de l'Ouest au Cabinet, qui ont repoussé la demande de la Canada Packers. Nous avons fait savoir à cette dernière que nous examinerions sa demande si elle voulait bien la présenter à nouveau. Nous allons la traiter équitablement et judicieusement. Mais qu'on ne commence pas à mettre le refus essuyé par la Canada Packers sur le compte d'un quelconque montant imaginaire de 200 millions de dollars. C'est le gouvernement précédent lui-même qui a repoussé la demande.

M. Axworthy: Non, ce n'est pas vrai.

M. Stevens: Quant à la Melrose Food Company, encore une fois, pauvre malheureux, il s'agit d'une filiale du grand conglomérat international appelé Nabisco. Nous lui avons offert $300,000 en lui demandant d'avoir l'obligeance de les rembourser puisqu'elle était à notre avis une entreprise très rentable. Voilà la seule différence. Elle a laissé entendre qu'elle voulait une subvention pure et simple.

M. Darling: Qui n'en voudrait pas?

M. Stevens: Sans égard au fait qu'il s'agit d'une multinationale et qu'en d'autres occasions il trouve beaucoup à redire à ces multinationales—il leur vouerait même un peu de haine—le voici qui nous ordonne de lui donner cet argent en se demandant comment nous pouvons oser la prier de rembourser un jour ces $300,000. Voilà ce que dit le député. Et sur la foi d'un article tiré d'un journal à 25c., il estime avoir quelque chose de spécial à exposer à la Chambre. C'est pitoyable, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais parler au nom des Québécois et des Québécoises. Dans ses propos, le ministre mentionnait qu'il était content de l'accord signé avec la province de Québec. J'aimerais lui demander comment il peut expliquer le fait que le premier geste de son gouvernement a été de couper 770 millions de dollars, argent qui aurait été investi au Québec cette année? Vous vous vantez d'avoir signé un accord d'un milliard de dollars qui vont être dépensés en cinq ans.

Au niveau de la péréquation, monsieur le Président, ce ne sont pas les libéraux qui le disent, c'est le ministre Duhaime du gouvernement du Québec qui est en désaccord sur les décisions du gouvernement progressiste conservateur . . . Monsieur le Président, les chiffres ayant trait au chômage ont peut-être diminué au Québec mais, ce matin, nous apprenions que, au Québec, ce n'est plus des chômeurs qu'il y a, mais 700,000 personnes qui touchent des prestations de l'assistance sociale. Voilà le résultat de vos politiques!

[*Traduction*]

M. Stevens: Le député a parlé de certaines subventions qui étaient destinées à la province de Québec et que nous aurions mises au rancart d'après lui. J'aimerais qu'il apporte des preuves à l'appui de ce qu'il affirme. Aucune subvention n'a été supprimée à ma connaissance. En fait, nous avons repris à notre compte les divers programmes qui étaient destinés au Quebec, et l'entente que nous avons conclue avec le gouvernement québécois précise bien non seulement que les subventions qui lui étaient destinées seraient maintenues mais aussi qu'il en obtiendrait d'autres additionnelles. Les nouveaux crédits totalisant 415 millions de dollars, dont j'ai parlé, englobent notamment 175 millions accordés dans le cadre d'un accord de développement industriel, 50 millions pour le tourisme, 20 millions pour les communications, 20 millions pour les infrastructures culturelles, et 130 millions pour les forêts. Cela ne représente que la part fédérale. L'entente porte sur un montant total de 830 millions puisqu'il s'agit d'accords prévoyant le partage des dépenses à parts égales. Bref, le gouvernement du Québec a reçu des fonds supplémentaires qui viennent s'ajouter à tout ce qui lui était destiné auparavant.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps réservé aux questions et observations est maintenant écoulé. Reprenons le débat.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je commencerais par féliciter mon collègue du parti libéral d'avoir proposé cette motion.

M. Stevens: Qu'y a-t-il de nouveau?

M. Langdon: Avec un bel héroïsme, il a découvert que le gouvernement avait une politique industrielle. J'ai eu beau suivre les choses de près depuis le 4 septembre, je n'ai pu déceler aucune politique ni aucune orientation et je trouve donc héroïque et admirable de la part de mon collègue de pouvoir en identifier une. C'est avec grand plaisir que je prends la parole ce matin, au lendemain d'un vote qui a permis aux électeurs de porter un jugement sur l'orientation politique du gouvernement conservateur fédéral. Je fais évidemment allusion au Yukon et au fait que le vice-premier ministre (M. Nielsen) a enfin été récompensé de ses longs mois de travail.

Je commencerais par vous dire, monsieur le Président, que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a été qualifié ce matin de véritable «énigme». J'avoue que la Chambre des communes éprouve énormément de difficultés à établir ce que le ministre de l'Expansion industrielle régionale a en tête. J'ai passé la matinée à faire du jogging, car c'est la seule façon dont j'arrive à surmonter ma frustration lorsque j'essaie en vain de comprendre les objectifs du ministre. En courant ce matin sur les pelouses de la résidence du gouverneur général j'ai finalement compris que le ministre de l'Expansion industrielle régionale était non pas une énigme, mais plutôt une pieuvre, la pieuvre des années 80. Pareils à des tentacules, ses bras s'étendent dans toutes les directions. Du programme d'expansion industrielle régionale à Devco en passant par les ententes de développement industriel régional, il saisit tout à la fois. Toutefois, ses contorsions trahissent un manque d'orientation et de stratégie. Autre caractéristique de la pieuvre, il crache un nuage d'encre dans toutes les directions pour tâcher de camoufler et de cacher ce qui se passe. A force de tordre les bras et de cracher de l'encre, notamment lorsqu'il donne des interviews à la presse, il pourrait faire croire qu'il suit un programme et une direction bien précise, car c'est l'impression qu'il cherche à donner.

• (1210)

Il faut avouer qu'il a une très bonne presse. La presse a laissé entendre que tous ces expédients cachaient une stratégie. J'ai lu l'article du *Financial Post* dont il a été question ici et qui cherche à définir cette stratégie et j'avoue y avoir trouvé quelques idées fort intéressantes. La plupart, notamment en ce qui concerne les ententes industrielles, les ententes à long terme entre le gouvernement et les entreprises ont été proposées par notre parti en 1978 lorsque nous avons parlé d'établir une stratégie industrielle pour le Canada. Il est donc très encourageant de voir le ministre parler dans les mêmes termes huit ans plus tard. Mais je ne crois pas que ce soit vrai. Quand j'examine les faits, ils ne traduisent pas, selon moi, l'orientation que le ministre prétend suivre.

Cela fait huit mois que le gouvernement a été élu. Le ministre a une mémoire exceptionnelle et il adore s'attaquer au gouvernement précédent. Mais cela finit par sonner creux. Le gouvernement pouvait avoir des excuses au bout de deux ou quatre mois ou même de six mois, mais après huit mois, vous ne pouvez plus dire que c'est de la faute de l'ancien gouvernement si le Canada n'a aucune politique industrielle. Le ministre doit assumer cette responsabilité. Il a eu largement le temps d'agir en plus de donner des interviews au *Financial Post*. Il a eu largement le temps d'orienter les activités de son ministère dans une direction bien précise, mais il ne l'a pas fait.

Je voudrais vous citer certains exemples qui démontrent à quel point le ministre a fait preuve d'incompétence, d'imprévoyance et d'irresponsabilité au cours des huit mois pendant lesquels il a exercé ses fonctions. Prenons d'abord le cas d'une industrie très importante non seulement pour ma circonscription mais pour tout le secteur de la fabrication, à savoir l'industrie de l'automobile. Dans le *Financial Post*, le ministre parle de favoriser les ententes entre l'industrie et le gouvernement et d'établir un plan pour ce secteur. Mais depuis le premier jour il a sur son bureau le rapport d'un groupe de travail sur l'industrie automobile. Il lui indique la direction qui a été choisie non seulement par les entreprises de ce secteur, mais également par les syndicats et qui consiste à imposer certaines exigences en ce qui concerne le contenu canadien afin de créer des emplois chez nous. Pourtant, le gouvernement n'a donné absolument aucune suite à ce rapport. Il a même fait pire que ça. Pour ce qui est du renouvellement des accords sur les quotas avec le Japon, le ministre nous a raconté des tas d'histoires. Il avait promis d'envoyer un message clair au sujet des quotas sur les automobiles japonaises avant la mi-mai, mais nous attendons toujours. Bien que les entreprises soient en train de se demander ce que leur réserve l'avenir, le ministre a le culot de faire de l'autosatisfaction en parlant au *Financial Post* de son attachement aux accords entre les entreprises et le gouvernement. Le ministre a tout simplement refusé de réagir positivement au signal d'alarme qui s'est déclenché dans cette industrie.

Les signaux de danger sont apparus clairement quand la société Chrysler a décidé de fabriquer des pièces importantes en Corée du Sud. J'ai exhorté le ministre à dire à la société Chrysler qu'elle dispose sûrement des ressources financières voulues pour réouvrir l'usine de moteurs de Windsor si elle a les moyens d'implanter une usine en Corée. La compagnie s'était en effet engagée à réouvrir cette usine quand elle a demandé pour 200 millions de dollars de garanties de prêts au gouvernement canadien. Elle a reçu ces garanties qui lui ont permis par la suite d'obtenir pour 1.5 milliard de dollars de garanties de prêts du gouvernement américain. Cependant, le ministre refuse de demander à Chrysler de créer ces emplois supplémentaires. A mon avis, le ministre ne se montre pas à la hauteur de la tâche.

Une autre responsabilité du gouvernement—et franchement je pensais que le ministre et le gouvernement s'en acquitteraient avec le plus grand sérieux—consiste à montrer aux Canadiens que l'argent dépensé pour aider les entreprises privées permet de créer des emplois. Le 20 mars, j'ai écrit au ministre pour lui parler d'un exemple classique, celui des 275 millions de dollars que le gouvernement précédent a donnés à la société Bell Helicopter et qui devaient se traduire par la création de plus de 3,000 emplois au Québec. Je disais dans la lettre que de sérieux doutes planaient sur ce projet, et je suis aujourd'hui en mesure d'annoncer que j'ai en mains des documents qui révèlent clairement l'importance de ces questions. J'ai reçu en effet des exemplaires d'un rapport secret du Conseil des sciences, qui a étudié ce projet. Les auteurs du rapport du Conseil des sciences ont pu consulter le mémoire décrivant ce projet qui avait été remis à l'ancien cabinet libéral. Ce mémoire destiné au cabinet expliquait que la proposition de Bell Helicopter était celle qui permettrait de créer le plus grand nombre d'emplois, soit environ 2,773 pendant la durée de vie du projet. En outre, d'après ce document du cabinet, la société Bell Helicopter avait accepté de passer au Canada des commandes de matériel ayant une qualité et une valeur équivalentes au cas où elle n'atteindrait pas ses objectifs en matière d'emplois. Ce mémoire révèle également que Bell Helicopter recherchait 67 p. 100 du montant de 409 millions de dollars que devait coûter ce projet au total.

• (1220)

Nous avons constaté depuis que toutes ces déclarations figurant dans le mémoire adressé au cabinet étaient fausses. Il faut en conclure nécessairement que le mémoire au cabinet donnait au gouvernement, intentionnellement ou non, des renseignements nettement erronés. Le gouvernement a été induit en erreur en ce qui concerne le nombre d'emplois susceptibles d'être créés grâce à ce projet. Il est clair aujourd'hui qu'il n'y en aura pas plus de 600.

Deuxièmement, la société Bell Helicopter n'a pas accepté de faire fabriquer d'autres produits au Canada, bien qu'elle n'ait pas créé le nombre d'emplois annoncés et qu'elle se soit engagée à le faire d'après ce document du cabinet. Enfin, il est évident qu'on s'est efforcé, d'après la remise de ce mémoire au cabinet, de camoufler et de modifier la proportion de la contribution financière de Bell Helicopter.

En l'occurrence, toutes sortes de renseignements erronés ont été fournis au cabinet, et c'est là-dessus que celui-ci a fondé sa décision. A mon avis, dans un tel cas, le ministre a la responsabilité de déclencher une enquête publique pour que tous les Canadiens sachent à quoi s'est engagée Bell Helicopter dans le cadre de ce projet. Le ministre n'a même pas répondu à ma lettre, et encore moins accepté de lancer l'enquête publique qui seule permettrait aux Canadiens de vérifier si leur argent est dépensé à bon escient.

Je voudrais parler un instant du secteur de la technologie de pointe et du fait que le gouvernement n'a pas élaboré de stratégie en vue de développer cet élément essentiel de notre économie, qui peut nous procurer les emplois dont nous aurons besoin à l'avenir. Au contraire, à mon énorme surprise, le gouvernement s'est félicité hier à la Chambre du rachat d'une importante compagnie canadienne, rentable et dynamique, par une société britannique étatisée qui se trouve depuis des années dans une situation de monopole réglementé. Je ne pouvais pas croire à l'ironie du sort et à la délicieuse contradiction dans lesquels le ministre devait se rendre compte qu'il était plongé lorsqu'il a pris la parole à la Chambre. Lui, un opposant de l'entreprise publique canadienne, cherchant à limiter le secteur public de notre pays, applaudissait le fait qu'une société britannique contrôlée par l'État va prendre le contrôle futur de Mitel, l'une des plus grosses entreprises de haute technologie au Canada. Monsieur le Président, que les députés de l'arrière-ban présents aujourd'hui autorisent le ministre à étaler un tel manque de stratégie et de planification en tant que représentant du parti conservateur au Canada, cela me dépasse totalement.

Je conclurai en disant que le monde, selon ce ministre, est un monde où les investissements étrangers et la privatisation finiront par nous sauver. C'est un monde dans lequel le gouvernement abdique toute responsabilité. Il abdique sa responsabilité face aux provinces, face aux compagnies pétrolières privées, face aux investisseurs étrangers et face au commerce avec les États-Unis. Notre pays a un défi à relever, celui de la réduction du tragique taux de chômage à deux chiffres que nous connaissons.

Dans notre rapport, Canada Unlimited, nous avons proposé une voie à suivre pour relever ce défi. Nous voulons donner à nos collectivités le pouvoir de décider elles-mêmes de leur avenir. Nous voulons attribuer la responsabilité à qui de droit, soit à ceux qui occupent les banquettes ministérielles de la Chambre des communes. Nous voulons offrir une certaine orientation au lieu des ténèbres de l'incertitude, une direction au lieu d'une aptitude pour l'éparpillement dans tous les sens.

Le défi est lancé, monsieur le Président, mais il n'est pas relevé. Après huit mois de pouvoir, le gouvernement devrait le relever. Le ministre ne peut plus compter sur des interviews du *Financial Post* pour essayer de nous faire croire qu'il a une stratégie nationale de développement industriel. Après l'éparpillement des années 80, nous voulons une orientation, une direction. Nous mettons le gouvernement au défi de nous les fournir à l'avenir.

M. Manly: Monsieur le Président, certaines observations de mon collègue m'ont beaucoup intéressé. Il parle de la nécessité d'une nouvelle orientation. Un budget sera présenté la semaine prochaine. Mon collègue pourrait-il développer certaines de ses idées et nous faire savoir quelle direction nous devrions prendre à son avis et quelles mesures budgétaires seraient de nature à nous y aider?

M. Langdon: Monsieur le Président, dans *Canada Unlimited*, nous avons présenté une espèce de contre-budget qui montre deux choses. En termes macro-économiques, elle prouve clairement que si le déficit n'augmente pas considérablement, il est possible d'appliquer une politique financière beaucoup plus expansionniste qui permettrait d'augmenter sensiblement les emplois et de faire pas mal baisser le chômage. Au lieu d'accorder des concessions fiscales et des subventions aux grandes sociétés, nous proposons de faire l'inverse et d'accorder les concessions aux personnes à revenus faible et moyen qui dépenseront cet argent en stimulant la demande à la consommation dans le pays. Nous proposons également de redistribuer les subventions, qui ne devront plus aller aux sociétés de grande envergure, entre les localités du pays, les jeunes et les groupes de femmes. Elles devront être offertes aux groupes qui ont fait preuve de dynamisme et dont les idées nouvelles et passionnantes permettront de mettre en œuvre des millions de possibilités créatrices au niveau local.

• (1230)

Selon nous, cet appui communautaire décentralisé, qui a constitué l'orientation politique de nos brillants collègues du territoire du Yukon durant la compagne qui vient de prendre fin, est un principe qui répond aux objectifs des Canadiens à l'heure actuelle. Ces derniers ne veulent pas que le gouvernement contrôle et dirige leur vie. Ils ne veulent pas que les grandes entreprises de Bay Street et de la rue Saint-Jacques prennent toutes les décisions qui déterminent leur avenir. Ils veulent que les localités gèrent elles-mêmes leurs propres affaires.

Les propositions budgétaires que nous avons exposées avec sérieux, sans détour et en termes clairs vont dans ce sens.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou commentaires? Passons au débat.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis fort heureux de participer à ce débat aujourd'hui sur cette motion de l'Opposition ayant trait particulièrement à la lutte que l'on devra tous entreprendre contre les disparités régionales et particulièrement au fait que l'on pense que le gouvernement actuel est très insensible à ce phénomène qui, comme vous le savez, monsieur le Président, retient l'attention des politiciens depuis la Confédération, j'en conviens. Vous savez que les disparités régionales dans l'économie, l'emploi, la recherche de l'égalité des chances sont aussi bien que le pays lui-même.

Monsieur le Président, les Canadiens sont devenus très sensibles aux disparités régionales, notamment au début de la Seconde Guerre mondiale. C'est à ce moment-là que les disparités régionales sont devenues les plus évidentes. L'Ontario était devenue le cœur même de la société canadienne industrialisée tandis que les autres régions du pays étaient dépendantes strictement de leurs ressources naturelles, et on peut dire que c'est depuis ce moment-là que les divers gouvernements nationaux et provinciaux se sont souciés de développement économique régional.

Monsieur le Président, on sait que, à cette époque-là, particulièrement les provinces de l'Atlantique et le Québec tiraient de la patte au niveau de l'emploi, du revenu et de l'ensemble des autres indicateurs économiques. Malheureusement, malgré tous les efforts qui ont été concentrés par les différentes administrations, la situation continue de subsister au Canada.

Monsieur le Président, vous ne vous en souvenez probablement pas mais, en 1937, la Commission Rowell-Sirois commençait son travail sur les disparités régionales et sur l'union économique canadienne, et c'est à ce moment-là que l'on a commencé à recommander une égalité d'accès, une égalité d'opportunité pour tous les Canadiens, et on se rappelle que 1957 est l'année qui a connu le début des paiements de péréquations que l'on connaît comme aujourd'hui. Aussi, en 1957, la Commission Borden s'était penchée sur le sort des provinces Maritimes et recommandait une meilleure coordination économique pour aider cette région du pays.

Monsieur le Président, le coup de barre a été réellement donné à la perspective de développement économique régional en 1969 grâce à la création du ministère de l'Expansion industrielle régionale, et je pense que tout le monde se rappelle jusqu'à quel point la création de ce ministère et, par la suite, sa sensibilisation aux divers réalités régionales a permis au gouvernement canadien de devenir partenaire actif dans le développement des régions mais aussi de devenir plus attentif aux besoins des régions en vue d'essayer d'attirer dans certaines régions moins favorisées un plus grand nombre d'investissements donnant par conséquent de la création d'emplois. Le mandat spécifique du ministère, à l'époque, était de s'assurer que la perspective régionale était maintenant bien présente dans tous les ministères fédéraux que, dans les discussions au cabinet, les considérations régionales étaient présentes et que les politiques du gouvernement seraient adaptées aux diverses réalités régionales.

On sait aussi, monsieur le Président, que ce ministère avait pour but de développer des politiques de développement économique régional et de coordonner les activités des autres ministères. Et, finalement, je pense que cela a eu beaucoup d'effet au niveau des diverses décisions qui ont été prises par les différents comités du Cabinet pour s'assurer qu'une décision prise très souvent dans l'intérêt national avait trop souvent des retombées négatives dans certaines régions qui devenaient ainsi défavorisées par rapport à l'ensemble canadien.

Monsieur le Président, je pense que tous les partis de la Chambre ont reconnu de la manière la plus formelle possible la nécessité du développement économique régional quand, en 1981, nous avons passé à la Chambre, à l'unanimité des deux partis, le projet de loi sur la Constitution canadienne. Et on se rappellera tous de l'article 36 que je cite:

36. (1) Sous réserve des compétences législatives du Parlement et des législatures et de leur droit de les exercer, le Parlement et les législatures, ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux, s'engagent à:

a) promouvoir l'égalité des chances de tous les Canadiens dans la recherche de leur bien-être;

b) favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité des chances;

c) fournir à tous les Canadiens, à un niveau de qualité acceptable, les services publics essentiels.

(2) Le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de principe de faire des paiements de péréquation propres à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

Monsieur le Président, vous étiez député de cette Chambre au moment où on a passé ce projet de loi et, par conséquent, nous souscrivons tous à ces principes. Mais depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, autant la Constitution est claire, nette et précise, autant dans la pratique nous avons toutes les raisons de nous inquiéter.

Depuis septembre, le nombre de dossiers refusés dans le cadre du PDIR a augmenté d'une manière considérable. Des promoteurs privés qui sont venus me rencontrer, qui avaient des dossiers qui, dans le passé, auraient été jugés valables pour le développement économique des régions, se voient refusés pour toutes sortes de considérations.

Bien sûr, un autre phénomène qui ne nous aide pas c'est que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a accepté de se faire couper 200 millions du Programme de développement industriel régional. Par conséquent, je comprends que le niveau d'acceptation des demandes soit beaucoup plus faible. Et c'est cela qui m'inquiète parce que, de plus en plus, des hommes et des femmes d'affaires viennent nous rencontrer et disent: Bien, voyons donc! En faisant affaires avec le gouvernement fédéral le MEER ne s'occupe plus du développement économique de l'Estrie, le MEER n'est plus sensible à la création d'emplois dans d'autres régions du Québec et, dans ce sens là, je pense que le ministre en charge de ce ministère se pense beaucoup plus responsable du commerce international; d'ailleurs, il marche sur les pieds de son collègue des Affaires extérieures, il a réduit au rôle de figurant le ministre responsable du Commerce international et, de cela, tout le monde en est conscient. Monsieur le Président, vous n'avez qu'à aller aux Affaires extérieures et demander qui est le patron. Si vous rencontrez des délégués commerciaux à l'étranger, demandez-leur qui s'occupe de politique internationale, de politique commerciale. Et dépendant . . . la plupart vont vous répondre que c'est le ministre de l'Expansion industrielle régionale qui, non seulement, n'a pas assez de son petit royaume, veut embarquer . . . parce que, en réalité, monsieur le Président, vous vous souvenez, alors qu'il était dans l'Opposition, il était critique aux Affaires extérieures, et depuis ce temps-là, étant donné que c'est le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) qui a eu le poste, il y a encore des revenez-y . . .Et dans ce sens-là, je trouve malheureux que le ministre, je l'appellerais le ministre substitut aux Affaires extérieures ou le prétendu ministre au Commerce international, ne s'occupe pas de son propre ministère qui est de s'assurer du développement économique des régions. Et je m'explique, monsieur le Président. Il est tellement occupé à s'occuper des affaires des autres, qu'il néglige les siennes.

• (1240)

Monsieur le Président, ce fameux ministre . . . Les gens de Mirabel, par exemple, le conseiller municipal entre autres, Hubert Meilleur, dit que la décision d'Ottawa de ne pas accorder de fonds de relance à la ville pour ses infrastructures est injuste.

Monsieur le Président, les gens de la Côte-Nord, de Port-Cartier attendent toujours que le ministre s'enlève les doigts dans le nez et prenne des décisions concernant l'avenir ITT Rayonier. Je peux vous dire que les gens de la Gaspésie . . . Allez à Newport et parlez aux gens de la Gaspésie du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens).

Monsieur le Président, ils sont tous conscients du fait que le ministre n'a pas osé les rencontrer, qu'il leur a envoyé son traducteur officiel en la personne du ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) pour faire une «job de bras». Monsieur le Président, il n'y a rien de réglé concernant ce dossier-là. Autant pour un parti qui a décrié, d'année en année, les projets temporaires de création d'emplois, cette année,

l'usine de Newport ne rouvrira pas et le ministre d'État aux «petites business» est allé leur offrir un Canada au Travail, monsieur le Président. Et c'est exactement cela qu'ils ont décrié pendant de nombreuses années. Tout ce qu'ils veulent faire maintenant avec l'argent de la Gaspésie, c'est leur permettre d'avoir 10 semaines d'assurance-chômage. Par contre, on laisse leur usine fermée.

Monsieur le Président, je pourrais certainement vous parler d'un grand nombre de gens. Le dossier de Petromont. Monsieur le Président, le ministre lésine depuis le 4 septembre. Finalement, à force de se faire tordre le bras par le très honorable premier ministre (M. Mulroney), il a accepté de donner une bouée de sauvetage à la Petromont pour 15 millions de dollars. C'est en attendant qu'il se retourne, monsieur le Président, en attendant que le ministre de l'Expansion industrielle régionale trouve ce qu'il appelait une solution à long terme. Et cela lui donnait l'occasion d'acheter du temps, c'était passablement cher, 15 millions de dollars, mais en fait, cela lui donnait l'occasion d'acheter du temps jusqu'au 31 mars. Mais depuis ce temps-là, monsieur le Président, que fait le ministre de l'Expansion industrielle régionale? Est-ce que vous l'avez entendu annoncer sa solution à long terme pour la pétrochimie québécoise? Pourtant, tout était sensé être réglé après le 31 mars. Eh non! Monsieur le Président, le ministre de l'Expansion industrielle régionale préfère s'occuper de commerce international, plutôt que de la question de Petromont.

Monsieur le Président, quand on parle de dossiers économiques régionaux d'importance majeure, on peut regarder le dossier des charbonneries de France. Encore là, c'est un projet qui est mis en attente parce que ce gouvernement-là refuse de prendre des décisions. On parle d'une usine de 500 millions de dollars. Et pourtant, le ministre et le gouvernement retardent indûment la construction de cette usine si nécessaire dans la région de Bécancour.

Monsieur le Président, tout le monde connaît le piètre record du ministre dans la question de la Melchers. Encore une fois, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) qui était contre les programmes de création temporaire d'emplois, ce qu'il appelait un peu des «plaster sur la gangrène», eh bien, qu'ont-ils servi aux gens de la Melchers? Encore un Canada au Travail. Encore un Canada au Travail! Et, monsieur le Président, je suis certain que les gens de Berthierville ne trouveraient pas du tout agréable de la part du député de Gatineau (M^me^ Mailly) de rire de leurs problèmes si graves. Les gens de Berthierville ont droit à des emplois stables et rémunérateurs.

Monsieur le Président, je ne vous parlerai pas de la Wabasso, c'est encore une histoire d'horreur. Et ce matin, en me levant, la première chose que j'ai aperçue, encore un problème pour le Québec. Cinq cent cinquante emplois perdus à Montréal. La compagnie Stelco va rencontrer les syndicats aujourd'hui et demain pour leur dire adieu. C'est aussi simple que cela; 550 personnes qui n'auront plus d'emploi, 550 personnes qui vont avoir probablement des primes de séparation que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration va leur enlever de leur assurance-chômage. N'est-ce pas assez scandaleux, monsieur le Président, et c'est ce gouvernement-là qui se dit très sensible à la réalité des régions et aux problèmes du petit monde. Les gens de la Stelco, monsieur le Président, qu'est-ce que le gouvernement va leur offrir?

Monsieur le Président, ce gouvernement-là est tellement mêlé; on parle des secteurs mous. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale dit aux gens des textiles et du vêtement: on va vous assurer une part du marché canadien. Le ministre du Commerce international s'en va à l'étranger et il dit: on est pour le «free trade». Est-ce que ces deux ministres-là pourraient se parler, monsieur le Président? Un est pour les quotas globaux, l'autre est pour une ouverture complète sur le marché et, bien sûr, notre «kid kodak» national, le premier ministre, est allé à Bonn en disant: Nous, on va prêcher par l'exemple pour les pays du Tiers monde et on va leur ouvrir nos frontières pour leurs textiles et leurs vêtements. Eh bien, monsieur le Président, les gens qui vivent quotidiennement dans ce secteur-là attendent une orientation de ce gouvernement-là, et c'est cela l'inquiétude qui existe un peu partout au Québec.

Monsieur le Président, je pourrais vous en donner des exemples, mais pour vous résumer la position de ces fameux ministres du Québec, leur collègue, le ministre d'État à la petite entreprise a parlé en leur nom en disant: Le ministre tient à préciser que les 10 ministres conservateurs issus du Québec ne travaillent pas pour le Québec. Monsieur le Président, ce sont là des déclarations du ministre d'État à la petite entreprise qui a dit que pour lui les intérêts du Québec n'étaient pas prioritaires. Je comprends qu'il a un rôle national, mais il n'a pas été élu au niveau national, monsieur le Président, et il devrait au moins avoir ce que j'appelle la reconnaissance du ventre pour les gens du Québec qui lui ont fait confiance, et ses collègues du cabinet aussi devraient s'assurer que les dossiers du Québec aient une attention particulière.

Monsieur le Président, je profite de la présence du ministre d'État aux Transports qui est un gars qui certainement est intéressé par les retombées économiques pour le Québec . . .

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable députée de Gatineau.

Mme Mailly: L'honorable député mentionne la présence de députés en particulier dans la Chambre, et aussi je voudrais dire qu'il abuse de son rôle parce que sa pertinence commence à faire défaut.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement. La parole est au député de Shefford (M. Lapierre).

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je pense que depuis qu'elle est à la Chambre, depuis le 4 septembre, la députée de Gatineau se borne à dire des insignifiances dans cette Chambre et à interrompre les députés. Si elle n'a rien de constructif à dire, qu'elle se ferme donc, monsieur le Président.

Ce que je veux vous dire, c'est que le ministre d'État aux Transports, que je salue en Chambre, et vous allez me le permettre, monsieur le Président, parce que c'est un ministre important de ce Cabinet-là, je veux lui dire que j'aimerais qu'il s'intéresse au système d'alerte du Nord canadien. Le journal *Les Affaires* nous rapportait le 23 mars dernier que le gouvernement fédéral se refuse à prendre des engagements ou même à étudier les retombées régionales du contrat de modernisation du fameux système d'alerte du Nord canadien, et ce que je lui demande, c'est de s'assurer que le Québec ait sa juste part de ce contrat militaire-là, comme on l'a fait dans l'ensemble des contrats d'importance donnés par le gouvernement canadien, monsieur le Président. Je pense qu'on a une série d'autres dossiers. Je pourrais vous parler des problèmes qu'il y a à Air Canada, du Canadien National, de VIA Rail, de Canadair, de Téléglobe Canada, de la Corporation du Port de Montréal, de l'Office national du film, de Katimavik, de Radio-Canada, du Bureau de la sécurité aérienne qui ont été aussi victimes du nouveau gouvernement. Monsieur le Président, c'est cela du développement économique régional, c'est cela s'assurer que les intérêts du Québec soient bien protégés. Je pourrais vous parler de l'aéroport de Rouyn, et je sais que le ministre d'État aux Transports aussi est très sensibilisé à l'aéroport de Rouyn puisqu'il a eu une requête de la Chambre de commerce de Rouyn-Noranda, et je suis certain qu'il va leur répondre positivement, mais on parle des transports, on parle de discrimination, et il y a un dossier qu'un député du Québec a osé soulever et promettre dans le temps de sa campagne électorale, et c'est celui du poste de péage du Pont Champlain. Et je suis certain, monsieur le Président, que le gouvernement va honorer les engagements de ses propres députés. Toutes les semaines je suis victime de cette discrimination d'une taxe spéciale imposée aux résidants de la rive sud et je suis convaincu que le député qui avait fait cette promesse formelle va pouvoir la tenir grâce à l'appui de ses collègues du caucus du Québec.

Mais en parlant du caucus du Québec, monsieur le Président, personnellement . . . Vous direz que je ne suis pas un observateur neutre et c'est pour cela que je vais vous citer un éditorial de M. François Roberge du journal *Finance* qui disait: «Actuellement, je ne sais pas si le Québec gagne quelque chose à la bienveillance du gouvernement Mulroney mais il est en train de perdre sa chemise dans plusieurs dossiers à cause de la faiblesse du caucus québécois.»

Et, monsieur le Président, ce n'est pas un libéral qui a écrit cela. Et, dans ce sens-là, je suis convaincu que mes collègues d'en face vont avoir une certaine rencontre avec leur modestie. Ils vont se poser des questions . . . Comment se fait-il qu'un dossier, par exemple, comme celui de la Banque de l'Ouest ait été réglé dans une minute tandis que des dossiers québécois traînent depuis leur élection? Et ils en ont tous, individuellement, dans leurs circonscriptions.

Une voix: Lesquels?

M. Lapierre: Lesquels? Si on n'avait pas été présent, monsieur le Président, pour soulever l'exemple du dossier Domtar, ils se seraient laissé passer un sapin. C'est ce genre de défenseurs qu'on a pour le Québec! L'Opposition officielle est obligée de travailler à temps double, 12 heures par jour, 18 heures par jour pour les surveiller parce qu'ils ne s'occupent pas de leurs intérêts. Lesquels? Il y a le député de Duvernay (M. Della Noce) à qui je veux rendre hommage parce que lui n'a pas peur de dire ce qu'il pense. Il y a celui, bien sûr, d'Hochelaga-Maisonneuve (M. Desrosiers), mais dans chaque cour il y a eu des amuseurs, monsieur le Président.

Ce que je veux dire, c'est que si l'on parle d'autres dossiers, parlons des dossiers agricoles quand on sait que l'industrie porcine, au Québec, est actuellement en graves difficultés, ils se sont fait imposer une surtaxe par leur ami américain. Comment les députés d'en face peuvent-ils justifier le fait de ne pas avoir réagi violemment contre cette surtaxe qui va absolument mettre tout ce secteur-là par terre? Et je les surveille pour voir quel genre de position ils vont prendre au sujet du Nid-de-Corbeau. Je les surveille au niveau de la Commission canadienne du lait? Comment se fait-il qu'il n'y en ait pas un qui ait dénoncé les coupures de 32 millions de dollars? Où êtes-vous pour l'amour du ciel? Et c'est pour cela, monsieur le Président, que les Québécois et les membres de mon parti, nous sommes inquiets d'avoir 58 députés silencieux et nous avons hâte de les voir prendre de l'assurance et défendre les intérêts du Québec dans ce Parlement-ci.

• (1250)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de passer aux questions et commentaires, je veux rappeler aux députés que durant le débat, ils ne doivent pas mentionner la présence de certains députés à la Chambre. Je vais vérifier les bleus, mais je n'ai pas entendu le député de Shefford (M. Lapierre) parler d'un député en particulier. S'il l'a fait, c'était contraire au Règlement.

Passons maintenant aux questions et commentaires.

[*Français*]

M. Bouchard: Monsieur le Président, nous ne disposons malheureusement pas du temps alloué à l'honorable député de Shefford (M. Lapierre), nous ne voudrions pas non plus abuser de la patience de la Chambre qui a été particulièrement éprouvée par l'exposé de mon honorable collègue.

Nous avons vu redécouvrir un portrait qui a été familier aux Canadiens depuis des années, celui du cauchemar des années qui ont précédé la gestion du gouvernement actuel, et je veux simplement rappeler à l'honorable député de Shefford que les coupures que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), comme ses autres collègues d'ailleurs, a si douloureusement accepté de faire au niveau d'un certain nombre d'initiatives louables, et nous concédons à l'honorable député que certaines initiatives d'entreprises québécoises demeurent tout aussi valables que sous le précédent gouvernement; malheureusement, les fonds ont été dilapidés. Il n'y a plus de fonds et c'est bien évidemment toujours la même chose mais, malheureusement, contrairement au gouvernement précédent, nous ne sommes pas des faiseurs de miracles. Nous n'inventons pas l'argent et n'utiliserons que celui dont nous disposons.

Alors, le portrait défini qui s'appelle Petromont, ce n'est pas un nom qu'on a commencé à prononcer sous ce gouvernement. Je pense que le gouvernement précédent ne peut considérer comme étant une réussite le traitement qu'il a donné à ce dossier.

Dans les dossiers de transport qui me sont un peu plus familiers, les Québécois apprécient, je pense, le réalisme avec lequel nous tentons de traiter ces dossiers, que ce soit Air Canada, VIA Rail où nous aurons l'occasion d'ailleurs très bientôt, et le député appartient à une région qui en profite, de relancer un certain nombre de lignes ferroviaires pour passagers. Les aéroports, nous tentons de les traiter avec énormément de justice. Quant aux questions, je pense, un peu anodines comme celle du poste de péage, encore là, nous considérons que cette taxe spéciale, comme vous l'appelez, n'a pas été établie par notre gouvernement et que vouloir l'abolir, dans le contexte économique dans lequel nous sommes, serait faire preuve absolument d'irréalisme. Le ministre de l'Expansion économique régionale traite avec énormément de justice et d'honnêteté les dossiers du Québec. Je pense qu'il le fait dans un cadre économique excessivement difficile qui est un héritage que nous n'avons pas voulu, mais que nous aurons le courage d'affronter dans le traitement des réalités que nous avons à rencontrer, et je suis convaincu que dans l'avenir, les politiques que nous mettons en place nous permettront d'améliorer le sort des entreprises québécoises, tout au moins aussi bien que le gouvernement précédent l'a fait. Nous sommes beaucoup plus convaincus que cela se fera avec beaucoup plus de réussite.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je remercie le ministre d'État (Transports) (M. Bouchard) pour ses remarques. Mais je veux lui demander s'il vous plaît d'enlever ses lunettes roses.

Monsieur le Président, bien sûr, mon rôle est de m'assurer que j'attire l'attention de mes collègues sur les dossiers qui vont mal. Et le ministre de l'Expansion industrielle régionale a fait amplement pour se vanter.

Ce que je veux dire au ministre, c'est que le danger qui le guette, c'est qu'au moment où lui, il applaudit les efforts louables de son collègue, il y a une usine d'automobiles qui a été, en fait, un projet en marche au Canada depuis le 4 septembre. En devinez où est allée l'usine? Dans la circonscription du ministre de l'Expansion industrielle régionale qui n'est certainement pas la région la plus pauvre du Canada. Ce que j'essaie de dire à mes collègues, ce n'est pas que tout est noir ou que tout est blanc. En politique, on sait combien il y a de zones grises. Ce que je veux lui dire, c'est d'être vigilant, de s'assurer que les intérêts du Québec soient bien protégés. Également, je ne suis pas un vieux politicien, mais cela fait déjà quelques années que je suis à la Chambre, je veux lui dire que ses ennemis ne sont pas en face. En face, il y a des adversaires. Ses ennemis sont beaucoup plus sur les bancs près de lui.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais faire un commentaire très court.

Le député de Shefford (M. Lapierre), au cours de la campagne électorale de 1984, est venu faire son tour dans ma circonscription. Il a essayé de venir faire mousser la candidature du député libéral «M. Cousineau» qui était là et qui a abusé d'une majorité de 38,000 voix sur son adversaire le plus près.

Les dossiers qui étaient en veilleuse à ce moment-là, nous les réglons un par un. Il y a le dédouanement à l'aéroport de Gatineau, un dossier auquel le précédent député n'avait même pas réussi à s'intéresser. La télédétection, qui est un domaine de pointe, s'installe dans Gatineau, dans l'Outaouais, au Québec, une région que le gouvernement libéral a ignorée pendant des décennies.

Il y a une entente entre Québec et Ottawa qui nous permet déjà d'augmenter le tourisme dans la région où il y a un taux de chômage de 30 et 40 p. 100 dans la périphérie de la circonscription de Gatineau, une situation à laquelle le député précédent n'avait pas aidé du tout. Pourquoi? Parce que dès que M. Cousineau avait une idée intéressante, quand les entrepreneurs allaient le voir, c'était son collègue M. Fox qui la lui piquait, en parlant d'usines qui allaient dans d'autres circonscriptions. Tout cela, pour dire que le député de Shefford (M. Lapierre) a la parole facile, mais il devrait se rappeler que, être un homme politique, cela demande une dose de responsabilité autant que le théâtre qu'il semble si bien nous montrer.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés.

[*Traduction*]

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA PULVÉRISATION AÉRIENNE D'INSECTICIDES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, Agriculture Canada a approuvé la pulvérisation aérienne d'un pesticide, le Delta Methrin, malgré que d'après de hauts fonctionnaires d'Environnement Canada et de Pêches et Océans, ce produit chimique menace les poissons et les oiseaux aquatiques. On a approuvé la pulvérisation aérienne de Delta Methrin sur les céréales et sur les pommes de terre jusqu'au 31 décembre. On ne pourra pulvériser qu'une fois chaque sorte de culture cette année et il faut le faire à au moins 100 mètres des masses d'eau qui risquent d'être contaminées par le pesticide.

Il est pratiquement impossible d'établir une zone tampon dans l'est du Canada et dans le nord des Prairies. En raison de la quantité d'eau superficielle et de marécages, il est impossible de pulvériser sans contaminer les masses d'eau.

Article 21 du Règlement

En raison des réductions budgétaires annoncées au mois de novembre par la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier), il a fallu suspendre une étude du Service canadien de la faune visant à savoir si la pulvérisation aérienne de Delta Methrin mettrait en danger les millions d'oiseaux aquatiques qui voient le jour dans les marécages des Prairies. Le Conseil national de recherches a dû par ailleurs abandonner, lui aussi, une étude sur ce produit chimique, qui était partiellement terminée. Quand le ministre de l'Agriculture (M. Wise) annoncera-t-il, comme il l'a promis à plusieurs reprises, la création du conseil consultatif de la lutte contre les insectes nuisibles pour permettre à des fonctionnaires d'autres ministères de le conseiller sur les répercussions sur la santé et sur l'environnement?

* * *

LES FORÊTS

L'IMPORTANCE POUR L'ÉCONOMIE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, Prince-Albert, en Saskatchewan, a été désignée la capitale canadienne des forêts pour l'année 1985-1986. Cet honneur attire l'attention du pays sur le fait que la ville de Prince-Albert dépend depuis toujours des forêts et de l'apport qu'elle assure à leur exploitation.

Avec d'autres gens de Prince-Albert, j'ai eu l'honneur d'y accueillir le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew). Nous l'avons remercié de sa visite et l'avons prié d'insister auprès de ses collègues pour qu'ils reconnaissent que les forêts sont importantes pour notre économie et que la négligence du gouvernement dans ce domaine nous a menés au bord d'une crise.

Le gouvernement fédéral dépense moins de 20 p. 100 des recettes qu'il retire de l'industrie pour le reboisement et la recherche sur l'entretien des forêts. Les forêts subissent les mauvais effets des pluies acides, du non-reboisement et d'une absence de sylviculture intensive. Nous détruisons notre propre avenir quand nous négligeons nos forêts.

Les députés du Nouveau parti démocratique exhortent le gouvernement à adopter une loi nationale des forêts qui créerait l'encadrement juridique nécessaire à la conservation des forêts et serait l'instrument capable d'assurer que nos enfants et petits-enfants bénéficieront de cette merveilleuse ressource dont nous sommes pourvus.

* * *

[*Français*]

LES FEMMES

LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE DE LA MÉNAGÈRE

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia-Matane): Monsieur le Président, en matière d'égalité sociale entre hommes et femmes, le gouvernement actuel est hautement conscient de la problématique qu'elle constitue et il ne fait aucun doute que des actions concrètes ont été entreprises et elles seront poussées indéniablement plus loin.

Nous ne pourrions passer sous silence, monsieur le Président, qu'il serait erroné de sous-évaluer plus longuement le rôle de la personne qui assume les tâches domestiques et de nier sa contribution économique simplement parce que ce n'est pas un emploi tel qu'on le définit traditionnellement. De plus, les ménagères qui ont fait des choix légitimes et justifiés par leurs propres relations avec leur conjoint ne devraient pas être pénalisées sur le plan économique parce que la majorité des femmes font maintenant des choix différents.

Monsieur le Président, de plus en plus d'adeptes masculins tombent d'accord sur la vision suivante, et je cite:

> L'égalité des femmes maintenant et à l'avenir, c'est essentiellement la possibilité de choisir et l'assurance qu'elles ne soient pas plus désavantagées que les hommes par leurs choix, et qu'elles touchent pour leur contribution les mêmes avantages que les hommes, indépendamment du contexte «d'emploi choisi».

* * *

[*Traduction*]

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

ON DEMANDE DE RÉVISER LE PROGRAMME

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, comme tous les céréaliers des Prairies le savent, les dernières modifications à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest proposées par le gouvernement ont permis de verser des paiements provisoires sans précédent ce printemps. D'une valeur globale de 450 millions, ces paiements ont constitué une heureuse injection de capital dans l'économie de l'Ouest et ont permis à des milliers de céréaliers d'ensemencer la terre dans l'espoir d'une bonne récolte.

Quant aux perspectives d'avenir, de nombreux producteurs estiment que le programme devra encore être modifié s'il doit contribuer davantage à stabiliser les revenus agricoles dans les Prairies. Comme bien des producteurs, j'ai noté que le programme n'est pas toujours adapté aux écarts régionaux. Par exemple, des producteurs qui ont fait d'excellentes récoltes l'an dernier ont eu droit au même montant provisoire cette année, tout comme ceux dont les récoltes ont été très mauvaises. A d'autres occasions, il n'y a pas eu de paiements même s'il était évident qu'il fallait stabiliser les revenus dans certaines régions données.

Le programme existe maintenant depuis dix ans et je crois qu'une révision serait la bienvenue. Je félicite le ministre responsable de s'être rendu compte de certaines lacunes et de les avoir corrigées. J'invite maintenant le ministre à poursuivre ses efforts de mise à jour afin que le programme soit encore mieux adapté aux besoins des agriculteurs.

* * *

LES ACCORDS D'HELSINKI

LA CONFÉRENCE D'OTTAWA—LE RÔLE DES ORGANISMES NON GOUVERNEMENTAUX

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, en 1975, 35 pays ont signé solennellement l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe à Helsinki, en Finlande. Depuis cette date, les pays signataires se sont régulièrement réunis pour voir si cet accord était respecté. Pendant la Conférence de Madrid, l'ex-gouvernement libéral a invité des spécialistes dans le domaine des droits de la personne à venir à Ottawa cette année.

Bon nombre d'organismes non gouvernementaux se sont mis à la tâche puor préparer cette conférence. Ils ont acquis, au fil des ans, un savoir-faire qui pourrait être fort utile à nos responsables politiques. Mais le gouvernement actuel, qui dit tant tenir à la consultation, n'a pas fait grand-chose pour que les différents organismes non gouvernementaux aident, de leur précieux concours, la délégation canadienne à formuler la position du Canada à l'occasion de cette conférence. Le sous-comité des droits de la personne avait déjà organisé une réunion à la hâte en Europe de l'Est, une réunion dont la publicité avait été mal faite, pour prendre connaissance des mémoires des différents organismes non gouvernementaux. On ne peut donc pas dire que cette initiative constitue une bonne préparation à une conférence aussi importante que celle-ci.

La promotion des droits de la personne dans le monde est un exercice qui permettrait à tous les Canadiens de faire vraiment état de leurs préoccupations dans ce domaine. Mieux, il faudrait que les Canadiens disposent d'une tribune permanente pour organiser de telles consultations afin de surveiller l'application des dispositions de l'Acte final d'Helsinki concernant les droits de la personne et d'en faire connaître les résultats. Le gouvernement libéral précédent avait sincèrement à cœur de protéger les droits de la personne, non seulement au Canada, mais partout dans le monde. Le gouvernement actuel ferait bien de suivre son exemple.

* * *

LE PATRIMOINE NATIONAL

LA PRÉSERVATION DES ÉDIFICES HISTORIQUES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, les organismes de protection du patrimoine de tout le pays espèrent trouver dans le budget fédéral qui sera dévoilé le 23 mai quelque assurance que de nouvelles dispositions fiscales contribueront à préserver notre passé en protégeant des édifices et des établissements des débuts de la Confédération, et en permettant leur remise en état.

La ville de Winnipeg, où j'ai grandi, comporte au centre-ville une zone commerciale riche en édifices de pierre et de brique auxquels on a consacré beaucoup d'efforts de restauration. Peut-être connaît-on moins bien les nombreux entrepôts témoins du rôle qu'a joué Winnipeg dans la colonisation de l'Ouest durant la période précédant la Première Guerre mondiale. La valeur de ces édifices est maintenant notoire grâce aux prix annuels pour la préservation du patrimoine décernés en février par Heritage Winnipeg.

Étant donné cet intérêt croissant que l'on porte à notre passé et à notre environnement, des organismes comme la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine prient encore une fois le gouvernement de voir dans la rénovation un moyen de stimuler notre industrie du bâtiment tout en préservant beaucoup de nos plus beaux édifices. Le ministre des Finances (M. Wilson) a maintenant l'occasion voulue de leur procurer l'aide qu'ils méritent.

Article 21 du Règlement

L'INDUSTRIE

L'INDUSTRIE PÉTROCHIMIQUE—LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, la pétrochimie canadienne représente un élément vital de notre économie. C'est un secteur qui emploie, directement ou indirectement, 200,000 Canadiens, dont près de 10,000 dans la seule circonscription de Sarnia-Lambton.

Le succès de notre pétrochimie démontre les possibilités du Canada sur les marchés énergétiques mondiaux. L'accord de l'Ouest, signé dans un nouvel esprit de collaboration fédérale-provinciale, démontre non seulement les intentions du gouvernement vis-à-vis de ce secteur, mais insuffle également une nouvelle confiance dans le secteur énergétique en général. La pétrochimie pourrait jouer un rôle plus grand encore dans la création d'emplois au Canada.

Ce nouveau sentiment d'espoir et de renouveau est évident si l'on regarde les chiffres du chômage pour Sarnia publiés la semaine dernière. En avril, le nombre de prestataires de l'assurance-chômage est tombé à 11.4 p. 100, une dimunition de presque 1 p. 100 par rapport à février 1985. Il est certain que nous continuerons à voir une amélioration du taux de chômage désaisonnalisé au fur et à mesure que les effets positifs de l'accord de l'Ouest se feront sentir.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LE CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE BATOCHE

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, nous venons de remémorer le centième anniversaire de la bataille de Batoche en Saskatchewan où se sont affrontés les Métis de l'Ouest et les troupes du gouvernement central. Cette lutte pour la liberté, sous la direction de Louis Riel, représente une lutte constante pour la sauvegarde des droits des minorités au Canada, et pour la sauvegarde du respect des diverses régions du Canada, particulièrement de l'Ouest canadien.

[*Traduction*]

Nous avons le devoir de veiller à ce que justice soit faite pendant notre vie. Louis Riel fut un homme qui pendant sa vie a cherché la justice non seulement pour son peuple à lui, les Métis, mais pour tous les autochtones du pays. Je m'incline devant sa mémoire et je le remercie d'avoir combattu pour la justice envers les Canadiens de l'Ouest et les minorités.

Puissions-nous avoir le courage de nos convictions, poursuivre à l'exemple de Riel la recherche de la liberté, de la justice et du respect pour tous les Canadiens!

Des voix: Bravo!

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LES FINANCES

LE BUDGET—ON DEMANDE QUE DES FONDS SOIENT DESTINÉS À LA CRÉATION D'EMPLOIS AU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ce matin nous apprenions, par les nouvelles, qu'il y a présentement, malheureusement, 700,000 bénéficiaires de l'aide sociale au Québec. De plus, les journaux nous apprenaient la fermeture de trois entreprises de la Stelco, ce qui occasionnera la perte de 550 emplois au Québec.

Monsieur le Président, vendredi dernier le premier ministre (M. Mulroney) se vantait et se réjouissait de voir les données statistiques relatives au chômage diminuer au Québec mais, malheureusement, il ne nous avait pas dit que, maintenant, les gens au Québec n'étaient plus des chômeurs, mais étaient devenus des assistés sociaux. La population du Québec demande au ministre des Finances (M. Wilson) de ne pas couper dans les programmes de création d'emplois, mais plutôt de mettre des sommes d'argent pour créer des emplois pour que les gens sortent du bien-être social.

* * *

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

LA VICTOIRE ÉLECTORALE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE AU YUKON

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, il est très rare que les trois partis réussissent à s'entendre sur une question donnée, mais je pense que nous serons témoins aujourd'hui d'une de ces occasions fort rares et spéciales. Les députés se joindront certainement tous à moi pour célébrer les résultats des élections qui ont eu lieu hier au Yukon.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: M. Tony Penikett et ses collègues néo-démocrates ont fait une excellente campagne électorale et formeront un excellent gouvernement.

Mais, en dépit de l'excellent travail de M. Penikett, je pense que, de concert avec les Canadiens progressistes, il pourrait à juste titre me reprocher de ne pas souligner le rôle joué dans ces élections par un éminent Canadien, le vice-premier ministre du Canada (M. Nielsen)—Eric du Yukon.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Le député du Yukon s'est inspiré du service que le premier ministre (M. Mulroney) avait rendu à M. Frank Miller et a décidé qu'il ne pourrait pas en rendre un pire à M. Williard Phelps. Il se trompait.

Le vice-premier ministre a passé plus de temps au Yukon ces dernières semaines que durant toute sa carrière de parlementaire. Il a conseillé aux habitants de la région de voter en faveur des conservateurs car il était en mesure de leur assurer de bons contacts dans la capitale fédérale. Mais les Yukonnais ont préféré un bon gouvernement à de bons contacts.

J'espère, en terminant, que le vice-premier ministre n'est pas trop découragé par les résultats d'hier . . .

M. le Président: Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—L'ENTRAÎNEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE EN LETTONIE

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, nous croyons que tous les êtres humains ont droit à la vie, surtout les enfants et les jeunes. Même si l'Union soviétique a signé, en 1975, les Accords d'Helsinki et qu'elle s'est ainsi engagée à respecter les principes énoncés à l'égard des droits de la personne, elle continue à les violer en Lettonie.

L'année dernière, l'Union soviétique a intensifié son programme d'entraînement militaire dans les écoles. Le 18 décembre 1984, à Riga, en Lettonie, Iveta Zutere, une élève de dixième année, a été mortellement blessée par une balle de revolver qui lui a perforé une artère du cou au cours d'un entraînement militaire obligatoire. Lorsqu'une infirmière est arrivée sur les lieux, la jeune fille de 16 ans était déjà morte d'une hémorragie.

1985 a été désignée l'Année internationale de la jeunesse. Il est inacceptable que l'entraînement et les exercices militaires qui figurent au programme des écoles secondaires de Lettonie prévoient l'utilisation de vraies munitions.

Une ordonnance militaire du 20 septembre 1984 oblige toutes les écoles secondaires et les écoles de formation professionnelle ainsi que les établissements d'enseignement spéciaux à former des pelotons et bataillons de jeunes soldats. Ces jeunes soldats sont ensuite envoyés en service actif en Afghanistan. De toute évidence, cela viole les accords et le gouvernement canadien devrait faire savoir à l'Union soviétique qu'il réprouve totalement de tels actes.

M. le Président: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL RÉALISÉS LORS DE LA VENTE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances et du premier ministre, je voudrais poser ma question au vice-premier ministre, s'il ne se sent pas trop menacé aujourd'hui du fait que sa base a été sérieusement entâmée au Yukon.

En juillet dernier, à Prince-Albert, le premier ministre a déclaré ceci:

> Un gouvernement progressiste conservateur abolira l'impôt sur les gains en capital réalisés lors de la vente d'une exploitation agricole destinée à une utilisation agricole.

C'était une promesse importante pour les agriculteurs qui manquent habituellement de liquidités et qui considèrent leur terre un peu comme une caisse de retraite. Ma question découle du fait que les agriculteurs se fient à cette promesse, peut-être à tort, et que des terres agricoles sont immobilisées pour cette raison, surtout dans l'ouest du Canada.

Le vice-premier ministre voudrait-il bien rappeler à son collègue des Finances la promesse que le premier ministre a faite à Prince-Albert, afin que l'abolition de l'impôt sur les gains en capital réalisés sur la vente de terres agricoles soit annoncée dans le budget?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Je suis certaine, monsieur le Président, que le très honorable chef de l'opposition, en sa qualité d'ancien premier ministre et d'ancien ministre des Finances, ne s'attend pas à ce que nous nous lancions dans des spéculations sur le budget.

LA PROPOSITION RELATIVE À L'OBLIGATION AGRICOLE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je ne demande pas à la ministre d'État aux Finances de spéculer sur le budget. Je lui demande simplement de rappeler au ministre des Finances, par l'intermédiaire du vice-premier ministre, ce qu'a promis le premier ministre à Prince-Albert. Soit dit en passant, jamais un budget ne s'était fait autant attendre dans l'histoire contemporaine de notre pays, si l'on tient compte de la période écoulée entre les élections et la présentation du budget.

Par ailleurs, le vice-premier ministre voudrait-il bien rappeler au ministre des Finances que, en août dernier, à Prince-Albert, le premier ministre a promis aux agriculteurs un nouveau genre d'obligation agricole, à long terme et à faible taux d'intérêt? Pourrait-il aussi rappeler au ministre des Finances que le premier ministre avait promis par la même occasion que l'intérêt ne serait pas imposable aux fins de l'impôt sur le revenu?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je poursuivrai sans aucun doute mes discussions avec le ministre des Finances et avec d'autres de mes collègues qui participent très intensivement à la préparation de documents pour le budget; tellement intensivement d'ailleurs que je souhaiterais que ce qu'a déclaré le député de Yorkton-Melville au sujet de mes absences à la Chambre et de ma présence à la maison ait été fondé.

Je me permets de rappeler au chef de l'opposition que c'est en 1971, alors qu'il était membre du cabinet, que les terres agricoles ont été pour la première fois soumises à l'impôt sur les gains en capital.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Il faut être juste. Je suis prêt à rappeler certaines choses à mes collègues qui pourraient avoir besoin qu'on leur rafraichisse la mémoire, mais j'estime qu'il est juste de rappeler parfois aux députés d'en face, et surtout au chef de l'opposition, certaines mesures qui n'ont pas été prises à l'époque où ils étaient au pouvoir, ou d'autres qui ont nui aux agriculteurs.

LES PERTES DÉDUCTIBLES PAR LES AGRICULTEURS À TEMPS PARTIEL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il est facile de comprendre que le vice-premier ministre ait une mémoire sélective. Il est exact que l'impôt sur tous les gains en capital a été créé en 1971. Cependant, le vice-premier ministre se souvient sans doute aussi que j'ai éléminé l'impôt sur les gains en capital dans le cas des exploitations agricoles familiales passant d'une génération à l'autre, à l'époque où j'étais ministre des Finances. Il le sait bien.

Quand le vice-premier ministre sera d'une humeur sélective, il pourra peut-être aussi rappeler à son collègue des Finances que le premier ministre a promis d'éliminer le plafond des pertes que peuvent déduire les agriculteurs à temps partiel. Dans ce domaine, pourrait-il aussi consulter le ministre de la Justice, qui est sans aucun doute au courant des dernières nouvelles concernant son ministère? Ce matin, dans l'affaire Graham, la Cour fédérale du Canada a rendu un jugement dans lequel elle rejette l'appel du gouvernement contre ces agriculteurs à temps partiel. Le ministre voudrait-il bien obtenir du ministre de la Justice qu'il ne porte pas l'affaire en appel et rétablisse au moins la situation des agriculteurs canadiens?

• (1420)

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux que le chef de l'opposition soit décidé à réparer les dégâts provoqués par le budget qu'il a présenté au début des années 70.

* * *

LE COMMERCE

LES QUOTAS SUR LES IMPORTATIONS DE VIANDE DE BŒUF

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur, en l'absence du ministre de l'Agriculture. Le ministre du Commerce extérieur peut-il nous confirmer les rapports de presse selon lesquels le gouvernment actuel a bradé les producteurs de bœuf du Canada et va porter les quotas de la Communauté économique européenne d'environ 5.9 millions de livres à 23.5 millions de livres? Cela représente 300 p. 100 d'augmentation par rapport aux quotas imposés par le gouvernement en décembre 1984, dans les 1,000 carcasses par semaine de bœuf subventionné importé au Canada avec des répercussions dévastatrices sur la communauté agricole et les producteurs de bœuf de notre pays. Le ministre peut-il confirmer qu'il a effectivement bradé ces groupes?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, ce que je peux dire au député, c'est que notre gouvernement n'a jamais bradé et ne bradera jamais les intérêts des producteurs de bœuf du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Kelleher: Je signalerai aussi au député que les autorités canadiennes ont effectivement paraphé un accord avec les autorités de la Communauté économique européenne, mais qu'en vertu des procédures du GATT, l'accord doit être ratifié par les deux parties. Il ne m'est donc pas possible de révéler à l'heure actuelle le détail de ce règlement.

Questions orales

LES DISCUSSIONS DU SOMMET ÉCONOMIQUE DE BONN

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'impression qu'il est évident que le gouvernement a effectivement bradé ces producteurs de bœuf. Ce n'est que la poursuite de sa politique d'abandon des producteurs de bétail et d'acceptation de l'invasion de notre pays par du bœuf subventionné de la Communauté économique. Le ministre peut-il nous dire si le premier ministre a soulevé cette question lors de sa récente rencontre avec quatre chefs de gouvernement de la Communauté économique européenne? Et pourquoi a-t-il si bien réussi à négocier la suppression de la contrepartie que la Communauté européenne essayait d'imposer à l'égard des denrées agricoles canadiennes face aux quotas canadiens? Je me demande si le ministre . . .

M. le Président: A l'ordre.

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je signale au député que le premier ministre n'était pas à Bonn pour négocier un accord sur le bœuf. Cela, c'était l'affaire des ministères pertinents. Je puis informer la Chambre, encore une fois, qu'une entente est intervenue. Elle doit maintenant être ratifiée, et les termes de l'accord seront divulgués en temps opportun.

* * *

L'ÉDUCATION

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA DESTITUTION DES MEMBRES DE COMMISSIONS SCOLAIRES LOCALES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Il y a huit jours, le gouvernement de la Colombie-Britannique a pris des mesures extraordinaires en destituant les membres élus démocratiquement de la Commission scolaire de Vancouver. Hier, il est allé encore plus loin en destituant les membres démocratiquement élus de la Commission scolaire de Cowichan (Colombie-Britannique). Le ministre de la Justice a-t-il fait enquête sur cette affaire? Si tel est le cas, a-t-il fait une déclaration publique à ce sujet?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, sauf erreur, l'éducation est du ressort des provinces aux termes de la constitution. Cette affaire a trait au régime d'enseignement en Colombie-Britannique. Je n'ai donc pas fait d'enquête là-dessus et je n'entends pas en faire, à moins qu'on ne prouve d'une façon ou d'une autre que le gouvernement fédéral devrait s'en mêler.

C'est une affaire que les électeurs de la Colombie-Britannique doivent juger. Je ne me propose pas d'intervenir, puisque le gouvernement canadien n'a pas à le faire, aux termes de la constitution.

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je peux dire au ministre, avec le plus grand respect et le plus grand sérieux, qu'il y a là plus qu'une question d'éducation. C'est une question de droits démocratiques fondamentaux. Parce que le sujet est sérieux, je dirai, en guise de préface à ma question supplémentaire, que la commission de Cowichan s'est déclarée prête à administrer un programme imposé par le gouvernement provincial. Ce qu'elle a dit, c'est qu'elle refusait d'aller à l'encontre de ses principes démocratiques et son propre mandat en votant . . .

M. le Président: A l'ordre. Je comprends bien la gravité du sujet, mais le député a-t-il une question à poser?

M. Broadbent: Ma question est la suivante: étant donné qu'il y a là une question de droit démocratique fondamental, acceptera-t-il de se prononcer et de dire que les mesures prises par le gouvernement de Colombie-Britannique, qui privent les membres de la commission et la collectivité de leurs droits démocratiques, sont inacceptables en Colombie-Britannique et partout ailleurs au Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, notre gouvernement a l'intention d'observer la Constitution du Canada. Nous sommes dans un État féréral. Nos prédécesseurs et le député sont peut-être d'avis qu'il s'agit d'un État unitaire et que le gouvernement fédéral a le droit d'intervenir partout, mais ce n'est pas un point de vue que nous partageons.

Cette question touche l'enseignement en Colombie-Britannique, et il appartient aux habitants de cette province de résoudre leur différend de la façon habituelle. S'il ne sont pas d'accord avec la politique, ils auront l'occasion de le faire savoir lors des prochaines élections provinciales et c'est ainsi que la question se réglera. Je pense que si nous intervenions nous ne ferions qu'envenimer la situation en Colombie-Britannique.

M. Broadbent: Monsieur le Président, nous sommes un État fédéral avec une Charte des droits et un préambule qui accorde à tout le monde des droits démocratiques fondamentaux. C'est ce que je dis au ministre de la Justice.

LA POSITION FÉDÉRALE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Étant donné que la Chambre, et notamment le parti même du ministre lorsqu'il était dans l'opposition, a adopté des résolutions conjointes reposant sur des impératifs moraux, et non simplement sur le partage constitutionnel des pouvoirs, le gouvernement conservateur du Canada approuve-t-il ou non cette atteinte aux droits démocratiques fondamentaux en Colombie-Britannique?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je suis surpris, monsieur le Président, que le chef du Nouveau parti démocratique de la Colombie-Britannique en arrive à demander l'aide de son homologue au Parlement fédéral.

Je répondrai au député que nous interviendrons uniquement dans les domaines qui sont de notre ressort. Il existe une Charte des droits. Tout citoyen de la Colombie-Britannique qui est du même avis que le député peut saisir les tribunaux de la question en invoquant la Charte des droits, lesquels seront là pour le protéger s'il y a eu violation de ces droits. Adressez-vous aux tribunaux si vous le désirez, au lieu de faire des effets de manches à la Chambre des communes qui n'a aucun pouvoir en l'occurrence.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE AU QUÉBEC

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Le ministre sait sans doute que la société sidérurgique Stelco, la plus importante au Canada et ayant son siège social à Toronto, s'apprêterait à fermer trois de ses usines au Québec, menaçant en fait de mises à pied permanentes quelque 550 employés. Face à cette menace, je voudrais demander au ministre quelle aide immédiate son ministère serait en mesure de fournir à la Stelco, tout d'abord afin d'éviter que des centaines de familles voient leur gagne-pain jeté sur le pavé, mais surtout pour assurer la viabilité et la prospérité de l'industrie sidérurgique au Québec.

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, nous avons effectivement lu dans les journaux la nouvelle sur laquelle le député fonde apparemment sa question. Les administrateurs de la Stelco avec qui nous avons communiqué nous ont dit qu'ils n'avaient pris jusqu'à maintenant aucune décision définitive. Ils ont dit qu'ils voulaient discuter de la chose; or, tant qu'ils n'auront pas arrêté leur décision, le gouvernement aurait bien du mal à répondre à la question du député.

* * *

• (1430)

[*Français*]

LE SORT DES EMPLOYÉS MENACÉS DE PERDRE LEUR EMPLOI

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ce n'est pas l'information qu'on a de ce côté-ci de la Chambre. Au contraire, nous croyons que la compagnie devrait faire des annonces de fermeture prochainement. Je ne crois pas que les propos du ministre soient de nature à rassurer mes électeurs.

Je vais tenter ma chance avec le ministre du Travail, et lui demander, au cas où le scénario le plus triste se produirait, s'il serait prêt à fournir aux employés qui seraient éventuellement mis à pied les avantages de la pré-retraite, en vertu de la Loi sur les prestations d'adaptation des travailleurs? En fait, plus précisément, ce que je lui demande, c'est de nous dire s'il serait prêt à désigner la région du Québec, dans le domaine de la sidérurgie, afin que ces travailleurs, s'ils sont mis à pied, puissent bénéficier de la pré-retraite.

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, le député pose là une question tout à fait hypothétique et il aurait tort d'espérer que quelqu'un puisse y répondre maintenant à la Chambre.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

LE PAIEMENT DES FRAIS JUDICIAIRES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. La semaine dernière, il a laissé entendre qu'il serait complètement ridicule que le ministère de la Justice paie le coût de l'action en justice intentée par Operation Dismantle qui a permis d'établir un principe fondamental à savoir que les décisions du cabinet devaient être conformes à la Charte des droits. Après avoir consulté le premier ministre, le ministre reviendra-t-il sur sa décision et acceptera-t-il de payer au moins les frais judiciaires du gouvernement afin de ne pas compromettre l'action d'Operation Dismantle en faveur de la paix et du désarmement?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, Operation Dismantle a intenté une action en justice contre le gouvernement pour faire arrêter l'expérimentation du missile de croisière non armé au Canada. Elle a intenté cette action dans ce but et non pas pour établir que le cabinet du Canada devait respecter la Charte des droits ou un principe quelconque.

Deux problèmes se posent. D'une part, la Cour suprême du Canada a ordonné qu'Operation Dismantle paye les frais judiciaires du gouvernement. La question est à l'étude et ces frais pourraient se monter à environ $15,000. Le député a demandé si nous allions assumer le coût de l'action en justice intentée par Operation Dismantle et ma réponse est non, nous ne payerons pas les frais judiciaires d'Operation Dismantle ou de tout autre groupe qui intente une action contre le gouvernement pour des raisons aussi futiles. La Cour suprême du Canada a jugé que les arguments invoqués n'étaient pas solides, que la requête n'était pas valide et nous n'allons donc certainement pas assumer les frais.

M. le Président: A l'ordre!

M. Robinson: Monsieur le Président, le ministre a une conception pour le moins curieuse de la futilité étant donné que la Cour suprême du Canada a déclaré qu'un principe fondamental était en jeu.

Questions orales

L'AIDE FINANCIÈRE POUR LES GROUPES QUI INVOQUENT LA CHARTE DEVANT LES TRIBUNAUX

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, au cours de la dernière campagne électorale fédérale, le premier ministre s'est engagé solennellement à accorder une aide financière aux handicapés, aux associations féminines et autres groupes pour invoquer la Charte des droits à propos d'importantes questions d'intérêt national. Comme il n'a toujours pas tenu ses promesses alors que le 17 avril est déjà derrière nous, le gouvernement va-t-il enfin cesser de tergiverser et veiller à ce que tous les Canadiens puissent se prévaloir de la Charte des droits, y compris les citoyens de Colombie-Britannique dont les commissions scolaires ont été éliminées de façon antidémocratique et faire en sorte que la Charte soit appliquée en accordant l'aide financière nécessaire?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la Charte canadienne des droits et libertés se porte bien. Tous les citoyens ou groupements peuvent s'adresser aux tribunaux s'ils croient que la Charte leur donne raison. Ils n'ont pas besoin de l'aide financière du gouvernement. S'ils croient avoir une juste cause, ils pourront trouver l'argent nécessaire. Les choses ont toujours fonctionné ainsi dans notre pays.

En attendant, le gouvernement étudie s'il est souhaitable ou non d'élargir la politique actuellement en vigueur en ce qui concerne l'aide apportée dans le cadre de la politique de bilinguisme pour défendre les causes d'une importance nationale qui concernent le droit à l'égalité inscrit dans la Charte. Une fois cet examen terminé, le gouvernement annoncera ses intentions. En attendant, je ne pense pas qu'il y ait des causes vraiment urgentes à régler pour le moment, mais nous ferons une déclaration de principe dès que nous aurons fini d'étudier la question.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'INDUSTRIE PÉTROCHIMIQUE QUÉBÉCOISE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le ministre sait que son chef s'est engagé personnellement à sauver l'industrie pétrochimique québécoise au cours de la dernière campagne électorale. Le ministre lui-même a autorisé le versement de 15 millions de dollars à la compagnie Pétromont pour qu'elle puisse subsister et gagner du temps jusqu'au 31 mars. Le 31 mars . . . Déjà un mois et demi, deux mois, se sont écoulés . . . J'aimerais donc savoir si le ministre peut nous dire quelles mesures il a l'intention de prendre à l'égard de la Pétromont et de l'industrie pétrochimique québécoise pour trouver la solution à long terme telle qu'elle a été promise par son gouvernement lors de la campagne électorale.

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député n'ignore certes pas qu'il ne s'agit pas seulement de trouver une solution à long terme aux problèmes de l'industrie pétrochimique au Québec, mais bien au Canada tout entier. Si cela peut réjouir le député, nous avons eu des entretiens avec les représentants de ce secteur. Évidemment, nous avons entendu les instances des représentants québécois et, en particulier, du gouvernement québécois. Je tiens à lui dire que nous nous employons, quant à nous, à chercher une solution à long terme pour tout le secteur canadien de la pétrochimie et que nous avons bon espoir d'y parvenir.

[*Français*]

L'AVENIR DE LA PÉTROCHIMIE QUÉBÉCOISE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

J'admets les arguments du ministre, mais la question que je me pose, c'est combien de mois ou combien d'années le ministre va-t-il prendre pour en arriver à une solution? Ce que je demande au ministre, c'est s'il est en possession actuellement du rapport Bechtel sur la situation de l'industrie pétrochimique, et s'il est en possession d'une proposition concrète de la part du gouvernement du Québec pour l'avenir de la pétrochimie québécoise.

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, étant donné que c'est le parti du député qui a provoqué ce marasme au cours de la dernière décennie, qu'on nous accorde au moins quelques mois pour nous en sortir.

* * *

LA DÉCENTRALISATION

LA PROMESSE D'IMPLANTER UN INSTITUT DE CARTOGRAPHIE À SHERBROOKE (QUÉ.)

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État aux Mines.

[*Français*]

Si on se souvient, le 24 juillet dernier, le très honorable premier ministre a fait une promesse électorale à la population de l'Estrie. Il a promis l'implantation d'un institut de cartographie à Sherbrooke.

Ma question est la suivante. Est-ce que le ministre, comme le ministre d'État (Mines), peut assurer la Chambre maintenant, et surtout la population de l'Estrie, que son gouvernement a l'intention de remplir sa promesse électorale et qu'il va débloquer tout de suite les fonds nécessaires pour l'institut de cartographie à Sherbrooke?

[*Traduction*]

M. Della Noce: Avez-vous jamais été à Sherbrooke? Savez-vous où ça se trouve?

L'hon. Bob Layton (ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, c'est une question qui revient souvent depuis quelques mois. Elle a été débattue hier au moment de l'ajournement et la discussion figure au hansard. Le gouvernement n'a pas encore pris de décision là-dessus et c'est l'un des grands projets que le groupe de travail et le cabinet doivent examiner, afin de réparer le gâchis financier dont nous avons hérité.

[*Français*]

ON DEMANDE QUAND SERA PRISE LA DÉCISION RELATIVE À L'INSTITUT DE CARTOGRAPHIE À SHERBROOKE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Le premier ministre a fait une promesse électorale le 24 juillet; il s'agit de 400 emplois pour la population de Sherbrooke, cela fait déjà huit mois, et je voudrais savoir seulement à quelle date le gouvernement prendra cette décision pour la population de Sherbrooke?

[*Traduction*]

L'hon. Bob Layton (ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, ce sont les libéraux qui, pendant dix ans, ont créé ce problème.

M. Nystrom: Quand?

Des voix: Pendant vingt ans.

M. Layton: On me dit que c'est pendant vingt ans. Que le député se rassure, ce sera l'une des questions que nous allons débattre très prochainement, une fois que le budget aura été présenté.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DANS L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Une grève paralyse les deux usines d'Atlas Steel, le principal producteur d'acier inoxydable du Canada, l'une à Welland en Ontario, et l'autre à Sorel au Québec. A cause de l'importance de cette industrie pour l'économie canadienne et le commerce international et compte tenu du bien-être des travailleurs de Welland, je voudrais demander au ministre s'il projette de mettre au point une stratégie qui énoncerait de nouveaux moyens d'unir la direction des entreprises et les syndicats afin qu'ils soient mieux en mesure de relever le défi qui se pose aujourd'hui dans l'industrie de l'acier?

• (1440)

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je ne peux pas exprimer d'avis sur le conflit de travail que le député a mentionné. Je peux répondre cependant à la dernière partie de sa question en lui rappelant qu'a eu lieu en fin de semaine, à Sault-Sainte-Marie, une conférence sur l'acier qui a été organisée par Travail Canada avec le concours de mes collègues des ministères de l'Emploi et de l'Immigration et du Commerce international. Nous avons réuni 50 représentants du plus grand syndicat ouvrier du Canada, les Métallurgistes unis, et 34 dirigeants de toutes les principales aciéries du Canada, y compris celle que le député a nommée.

L'assemblée s'est divisée en quatre ateliers pour examiner, notamment, les importations de l'étranger, les justes échanges commerciaux avec les États-Unis, l'évolution technologique et ses répercussions sur l'industrie, la situation et l'avenir de l'industrie de l'acier, et les exigences . . .

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Renfrew-Nipissing-Pembroke.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE CONTRAT RELATIF À LA DÉFENSE AÉRIENNE À BASSE ALTITUDE

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le 8 mai dernier, au sujet de la défense aérienne à basse altitude, le ministre a dit que des deux sociétés choisies, l'une était située en Suisse et l'autre en Suède. Ni l'un ni l'autre de ces pays n'est membre de l'OTAN et une partie seulement du matériel a déjà été éprouvé. En fait, les missiles en question ne sont pas en service dans les pays de l'OTAN en Europe. Il est pourtant essentiel qu'un canon ou missile de défense anti-aérienne, ou un système électronique, soit compatible avec le matériel de nos alliés.

Comment le ministre de la Défense nationale pourra-t-il justifier auprès de nos alliés que son gouvernement conservateur a choisi deux pays qui ne sont pas membres de l'OTAN pour fabriquer un système de défense aérienne à basse altitude? Comment pourra-t-il leur expliquer l'acquisition de matériel qui n'a pas fait ses preuves alors que lui et ses collègues conservateurs avaient réclamé un système connu ou éprouvé? Est-ce la raison pour laquelle ce projet de 600 millions a rebondi sur le bureau du premier ministre?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le projet n'a pas rebondi sur mon bureau. Sauf erreur, la nouvelle a été annoncée la semaine dernière à la Chambre des communes. J'ai cru que le député était présent mais peut-être n'était-il pas là.

Il n'est pas exceptionnel que les alliés de l'OTAN achètent leur équipement à l'extérieur de l'alliance. Il en a été ainsi depuis des années. Dans le cas qui nous intéresse, j'ai été très heureux de pouvoir annoncer qu'un minimum de 70 p. 100 de nos besoins en matière de défense à faible altitude . . .

M. le Président: A l'ordre. A l'ordre, je vous prie! La question supplémentaire.

M. Hopkins: M. le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Hopkins: Je vous remercie, monsieur le Président. J'apprécie beaucoup plus votre courtoisie que celle du nouveau gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: J'ai dit que le projet avait rebondi sur le bureau du premier ministre et non sur celui du ministre. Sa promotion serait un peu trop rapide.

LES EXIGENCES DE L'OTAN

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, il est de notoriété publique que le ministère de la Défense de la Suisse ne s'est pas procuré un système de défense fabriqué dans son propre pays, mais a opté plutôt pour le système de missiles Rolland, produit par une compagnie franco-allemande et utilisé par bon nombre de nos alliés de l'OTAN.

Le ministre de la Défense nationale pourrait-il assurer à tous nos alliés de l'OTAN sans exception que les propositions provenant des trois pays non membres de l'OTAN sont conformes aux normes et aux exigences de l'OTAN en matière d'équipement . . .

Des voix: A l'ordre, a l'ordre!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. A l'ordre!

M. Forrestall: Je n'ai pas dit un traître mot.

M. le Président: Comment se fait-il alors que je vous entende?

M. Forrestall: Ce n'est pas moi.

M. Axworthy: C'est parce qu'il a bougé la tête.

M. le Président: La question du député était suffisamment longue. Le ministre peut y répondre s'il le veut.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, cette question commande une réponse fort complexe. Mais en un mot, je dirais au député que nous nous conformerons aux critères très rigoureux pratiqués à l'OTAN. Ce ne sera pas la première fois que nos forces armées font œuvre de pionnières en mettant sur pied des projets spéciaux, en explorant de nouveaux domaines et en employant une technologie nouvelle. Mais cette réputation a été très gravement entachée au cours des 12 dernières années. Nous avons, cependant, la ferme intention, dans ce cas-ci, de remédier à la situation en relevant les normes en question. Nous espérons ainsi donner le ton à nos alliés de l'OTAN.

* * *

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ WHITE FARM EQUIPMENT—ON DEMANDE L'AIDE DU GOUVERNEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Demain, le président de la White Farm Equipment rencontrera des fonctionnaires de son ministère, peut-être pour la dernière fois avant l'échéance du 14 juin. Or la firme Peat Marwick annonce partout au Canada, de même qu'aux États-Unis sauf erreur, qu'elle mettra en liquidation les avoirs de la White Farm Equipment. Cela étant, le ministre est-il disposé à venir à la rescousse financière de cette entreprise pour sauver 600 emplois à Brantford et peut-être 400 autres emplois ailleurs au Canada?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, comme le sait très certainement le député, nous avons eu des entretiens avec M. Sinclair. Nous avons également eu des entretiens avec d'autres personnes qui se sont dites intéressées à acquérir l'entreprise ou en tout cas les avoirs de la White Farm. Bref, nous avons tâché de faciliter une acquisition viable de l'entreprise pour faire en sorte qu'elle poursuive ses activités.

ON DEMANDE S'IL Y AURA VENTE AUX ENCHÈRES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, le ministre garantira-t-il à la Chambre que le gouvernement fédéral ne se contentera pas en dernière analyse de laisser liquider aux enchères et à la pièce la White Farm Equipment, mais qu'il cherchera plutôt à la conserver comme une entreprise viable de fabrication de machines agricoles?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, si le député se donne la peine de lire au hansard le réponse que j'ai donnée à sa première question, il verra que sa question supplémentaire a déjà trouvé sa réponse.

* * *

VIA RAIL

LE MAINTIEN DU SERVICE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur le Président, c'est au ministre des Transports que je m'adresse. VIA Rail, le ministre le sait, a annoncé son intention de mettre fin au service d'autorail entre Fredericton et Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, à compter du 1er juin prochain. Or, cette année, le ministre le sait sans doute aussi, Saint-Jean est l'hôte des Jeux d'été du Canada, alors que Fredericton célèbre son 200e anniversaire en tant que capitale du Nouveau-Brunswick et centre de l'univers.

Compte tenu de ces deux importants événements, le ministre pourrait-il envisager de maintenir ce service d'autorail au moins jusqu'en septembre?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis reconnaissant au député de sa question et des nombreuses instances qu'il m'a adressées au nom de ses commettants et de toutes les personnes qui utilisent ce service.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'ai effectivement tenu compte de ses instances et j'ai demandé à VIA Rail de maintenir ce service jusqu'au 15 septembre.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Il y aura donc départ le matin de Fredericton et retour l'après-midi de Saint-Jean.

* * *

• (1450)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE DE PROLONGER LES PRESTATIONS DES PÊCHEURS

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, je suis également en faveur d'une prolongation d'une saison. J'espère bien avoir autant de chance avec la ministre de l'Emploi et de l'Immigration que mon collègue en a eu avec le ministre des Transports.

Je rappelle à la ministre que c'est demain l'échéance pour l'assurance-chômage des pêcheurs. Après demain, ils ne pourront plus recevoir de prestations. La ministre sait que des glaces bloquent toujours le passage autour des côtes de Terre-Neuve et de la côte du Labrador. Elle est là depuis longtemps. En réalité, c'est la troisième année que cela arrive.

Elle le sait, des milliers de pêcheurs qui ont de petites embarcations ne peuvent pas aller pêcher pour gagner leur vie. Étant donné que la situation persiste, va-t-elle présenter une modification à la Loi sur l'assurance-chômage pour traiter les pêcheurs comme tous les autres travailleurs et prolonger les prestations de chômage jusqu'à ce que la campagne de pêche commence?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à signaler au député que je suis parfaitement au courant de la situation. Nous la suivons au jour le jour. Nous savons que les glaces sont restées longtemps cette année.

Je lui signale que les derniers chèques d'assurance-chômage seront faits le 21 mars . . .

M. Lapierre: Le 21 mars?

Mlle MacDonald: Le 21 mai. Je tiens à signaler au député que nous travaillons en étroite collaboration avec le ministère des Pêches et des Océans pour voir s'il faut prendre d'autres dispositions à cet égard. Il faudra toutefois attendre quelques jours pour prendre une décision.

ON SUGGÈRE LA CRÉATION D'UNE CAISSE SPÉCIALE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, la ministre peut-elle nous assurer que si la situation persiste après le 21 mars . . .

Des voix: Mai.

M. Rompkey: Quelle influence la ministre a sur la Chambre, monsieur le Président! Veillera-t-elle à ce que l'on crée une caisse spéciale comme les années antérieures pour que les pêcheurs continuent à avoir un revenu jusqu'à ce que la glace s'en aille et que la campagne de pêche puisse commencer?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je me rends compte que le député et moi sommes dans la même catégorie aujourd'hui, car nous confondons tous les deux mars et mai, mais je lui assure que je ferai tout mon possible pour suivre la situation dans les prochains jours et que je ferai une déclaration à ce sujet d'ici le 21.

* * *

VIA RAIL

LA CONSTRUCTION DE WAGONS À IMPÉRIALE

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. La décision de remplacer les wagons démodés et coûteux de VIA par de nouveaux wagons à impériale a été prise il y a plusieurs mois à la grande joie de bien des Canadiens. Toutefois, les travailleurs de ma circonscription qui devraient participer à leur fabrication attendent toujours les contrats. Les travailleurs ferroviaires et les consommateurs canadiens attendent toujours les contrats.

Et voici que nous apprenons que l'adjudication de ces contrats est en attente à cause du budget à venir, et ces travailleurs craignent naturellement beaucoup que les membres du cabinet forts en compressions budgétaires ne sabotent ce programme comme ils en ont saboté d'autres. Le ministre va-t-il nous donner l'assurance que le gouvernement respectera son engagement et lancera le programme de renouveau ferroviaire qu'il a annoncé en janvier?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je puis assurer au député que nous sommes déterminés à rénover les services ferroviaires-voyageurs, de même qu'à acquérir du nouveau matériel. Le député doit seulement attendre un peu avant que la commande de ce matériel soit officiellement annoncée.

L'ADJUDICATION DES CONTRATS

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, le ministre est-il conscient que le retard apporté à adjuger ces contrats risque fort d'entraîner des mises à pied au cours du renouvellement de l'outillage des usines en cause? Verra-t-il à éviter cette épreuve inutile en adjugeant immédiatement les contrats?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Oui, monsieur le Président, je suis conscient de toutes ces possibilités. Très franchement, toutefois, nous nous proposons de faire fabriquer les wagons au Canada. Nous projetons d'étendre dans toute la mesure du possible l'entreprise à toutes les régions du pays. Compte tenu de cela, il faut effectuer un certain travail préliminaire avant que les commandes puissent être passées. Je suis persuadé que le député ne sera pas déçu de la décision qui sera finalement prise.

Questions orales

[*Français*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'UTILISATION DES PETITS PORTS

M. Albert Girard (Restigouche): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Relations extérieures.

Étant donné que l'Agence canadienne de développement international accorde chaque année des centaines de millions de dollars en aide aux pays du Tiers monde et que ces pays, en retour, achètent des biens et services d'entreprises canadiennes, est-ce que la ministre demandera spécifiquement à l'ACDI de changer ses politiques et ses pratiques afin que de petits ports de mer tels que Belledune, Saint-Jean, Dalhousie, Rimouski, Churchill et Vancouver puissent être utilisés pour l'envoi de marchandises aux pays en voie de développement, donnant ainsi la chance à certaines petites et moyennes entreprises de faire des offres pour l'approvisionnement de biens finis et semi-finis, tel que requis relativement à ces programmes d'aide aux pays du Tiers monde?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de cette question, elle est très importante. Je veux informer la Chambre que j'ai déjà demandé à mes fonctionnaires de me faire un rapport sur les pratiques d'achat et de transport en ce qui concerne tous les projets financés par l'ACDI. J'ai également demandé de me faire un rapport des avantages et des inconvénients que l'on peut retrouver à regrouper dans un port unique les marchandises qui sont en partance et aussi rendre accessible l'information à toutes les villes et municipalités pour que les clientèles que vous venez de mentionner puissent faire appel et participer à nos programmes. J'attends le résultat de cette revue et je vous en ferai part avec plaisir.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES ÉTUDES SUR LES PESTICIDES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Cette dernière sait, ou du moins devrait savoir, que les pesticides nuisent gravement à l'environnement, et notamment au poisson, au gibier d'eau, à la qualité de l'eau, et en fin de compte à la santé même de l'homme.

L'annonce faite par la ministre en novembre dernier a complètement paralysé un certain nombre d'études qui avaient été entreprises sur les effets des pesticides sur l'environnement, et surtout sur l'environnement aquatique et les éléments dont j'ai parlé. La ministre accepterait-elle de rétablir le budget du Service canadien de la faune de façon à ce que ces études puissent se poursuivre?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, mon collègue s'intéresse à l'utilisation de delta-metryl comme pesticide employé dans l'agriculture, et je reçois un avis des fonctionnaires de mon ministère à l'effet qu'ils se sont dits d'accord sur les mesures de contrôle de l'usage de ce pesticide, et ils en ont avisé leurs collègues de l'Agriculture.

[*Traduction*]

L'AVIS DES FONCTIONNAIRES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, manifestement, la ministre ne se rend pas compte que l'on a complètement passé outre à l'avis de ses collaborateurs. Je vais donc poser ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je sais que le ministre tient beaucoup à ce que ses services exécutent leur mandat avec efficacité.

Étant donné que depuis quelques mois le ministre de l'Agriculture est à deux reprises passé outre aux décisions de ses fonctionnaires, dans le cas de l'Alachlore et du Delta Methrine, deux pesticides très puissants, que compte faire le ministre pour éviter que la chose ne se reproduise à l'avenir?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je dois dire au député que ce n'est pas une question de passer outre aux décisions de qui que ce soit. Il sait par expérience du temps où il était lui-même chargé des mêmes responsabilités, que les entretiens se poursuivent entre les divers ministres et leurs services. C'est ce que le ministre de l'Agriculture et moi-même faisons en ce moment. De toute évidence, on se préoccupe en tous temps de l'utilisation des pesticides, mais il faut également tenir compte des coûts par rapport aux avantages. Je pense bien que le député le sait.

* * *

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ MITEL—L'OPTION DE PRISE EN MAIN DE BRITISH TELECOM

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au sujet du projet de rachat de Mitel par British Telecom. Le ministre sait-il qu'au lieu d'acheter 51 p. 100 des actions de Mitel et de prendre ainsi en main la deuxième entreprise de télécommunications en importance du Canada, British Telecom a une option inconditionnelle lui permettant d'acquérir seulement 18.5 p. 100 de Mitel, ce qui laisserait l'entreprise aux mains de Canadiens? En raison de cette option, qui représente clairement un pis-aller pour British Telecom, le ministre acceptera-t-il d'intervenir pour convaincre British Telecom d'acquérir seulement ce petit pourcentage de Mitel, afin que cette importante entreprise reste aux mains de Canadiens?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, nous n'avons reçu aucun avis officiel ni demande relative à l'examen de l'investissement étranger au sujet de cette transaction. Tout ce que je peux dire au député, c'est que lorsque nous serons au courant de la nature exacte de la proposition, nous examinerons toutes les possibilités et nous prendrons la décision la plus avantageuse possible pour le Canada.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, comme l'option d'achat de 18.5 p. 100 aurait l'avantage d'établir un lien avec une grande entreprise de Grande-Bretagne, sans que Mitel cesse d'appartenir à des Canadiens, le ministre promettra-t-il que le gouvernement songera avant tout à cette

possibilité au lieu de céder le contrôle de Mitel à British Telecom? Cela permettrait à Mitel de rester vraiment canadienne, comme elle l'a toujours été.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'ai déjà dit au député que nous n'avions pas vu les modalités de l'accord, mais cela m'intéresse beaucoup de savoir qu'il se prend maintenant pour un expert-conseil d'entreprise.

* * *

• (1500)

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés, le lundi 13 mai 1985, sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

A l'ordre, s'il vous plaît. A l'ordre, s'il vous plaît.

J'ai été prévenu oralement que le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) voulait soulever la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PERTURBATIONS DURANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, la période des questions d'aujourd'hui montre de toute évidence que les députés du gouvernement essaient délibérément grâce à leur nombre de troubler la période des questions et d'empêcher les députés de l'opposition de poser leurs questions.

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: Puisqu'ils sont tous là à la Chambre, cela me rappelle que l'actuel premier ministre (M. Multoney) avait promis d'établir de nouveaux rapports civils à la Chambre. Si le spectacle d'aujourd'hui en est un exemple, il serait temps que quelqu'un prenne la porte.

Des voix: Oh, oh!

M. Hopkins: Non seulement je n'ai pas pu poser ma question sans un concert de cris et de clameurs, et vous avez dû vous-même intervenir à deux occasions . . .

Des voix: Oh!

Des voix: Quelle honte!

M. Hopkins: . . . mais, avant que j'aie fini de poser ma question supplémentaire, à la suite de tout cela, c'est vous, monsieur le Président, qui m'avez interrompu pendant la période des questions.

Des voix: Quelle honte!

M. Hopkins: Je suis prêt à attendre toute la journée si les députés veulent continuer à maugréer, monsieur le Président. Il faut que les Canadiens sachent que cette nouvelle forme de civilité à la Chambre des communes ne passera pas. Si nous devons poursuivre la période des questions, il faut avoir la décence de laisser parler les députés qui ont la parole. Personne ne peut s'exprimer à la Chambre si tout le monde passe son temps à hurler, à crier, et si le Président interrompt les questions; tout cela raccourcit d'autant la période des questions.

J'espère que vous allez intervenir très énergiquement lorsque cela se reproduira à la Chambre, monsieur le Président, et que vous veillerez à ce que le temps perdu par un député à attendre que les clameurs se taisent ne soit pas déduit de son temps de question.

Je vous remercie d'être intervenu deux fois, mais je regrette que vous ne m'ayez pas laissé le temps de terminer ma question supplémentaire au lieu de l'interrompre à cause de ces semeurs de pagaille d'en face.

M. le Président: L'honorable président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) souhaite répondre à cette même question de privilège?

M. Deans: Laissez-donc tomber!

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme vous le voyez, le chahut et les clameurs ne sont pas à sens unique maintenant. Les députés de l'opposition officielle ne semblent pas vouloir entendre ce que j'ai à dire sur cette importante question.

Je partage le souci qu'ont tous nos députés de respecter la solennité de cet endroit. Je pense que la question soulevée par le député est techniquement plutôt un rappel au Règlement du point de vue de notre procédure. J'ai tendance à penser que de temps à autre vous êtes obligé de vous lever pour ramener l'ordre, monsieur le Président, de façon à ce que les députés et vous-même puissiez écouter aussi bien les questions que les réponses. Je sais que le vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) a entendu toute la question initiale et la question supplémentaire posée par le député. Je pense que le compte rendu, ou éventuellement l'enregistrement électronique, montrera qu'il a essayé d'aborder la question de manière sérieuse et directe.

Pour ce qui est de la question soulevée, je pense que tous les députés se rendent bien compte qu'il est important que la Chambre fasse preuve de courtoisie aussi bien vis-à-vis de ceux qui posent les questions que de ceux qui y répondent. Ceux d'entre nous qui sont ici depuis un certain temps savent bien qu'un élan d'enthousiasme sur des questions importantes peut à l'occasion entraîner un échange qui n'a pas de caractère véritablement officiel. Puisque le député a soulevé cette question, j'espère qu'il l'abordera avec les collègues de son parti. J'en ferai certes autant avec mes collègues du gouvernement, afin de m'assurer que tous les députés jouissent des marques normales et coutumières de courtoisie. C'est un sujet qui donne à réfléchir et je suis heureux que le député l'ait présenté dans ce contexte. Les partis des deux côtés de la Chambre auraient intérêt, je le répète, à suivre nos conseils.

Privilège—M. Hopkins

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais intervenir brièvement sur l'importante question que le député a soulevée.

Il incombe absolument à tous les députés à la Chambre de permettre à leurs collègues d'exprimer leur opinion ou de donner des réponses, et de faire en sorte qu'on puisse entendre les interventions. J'ose dire, en toute déférence, monsieur le Président, que les députés ministériels, en particulier, ont manqué à ce principe. Je vous exhorte donc, monsieur le Président, dans l'exercice de vos difficiles fonctions, à veiller surtout à ce que les ministériels ne s'imaginent pas qu'ils ont été élus pour créer un régime à parti unique, en profitant du grand nombre de députés qu'ils ont pour le moment pour empêcher les députés de ce côté-ci de se faire entendre. En s'interposant ainsi, ils empêchent leurs collègues d'exercer les fonctions pour lesquelles ils ont été élus et dont la nécessité s'impose d'autant plus que les députés ministériels font fi des marques de courtoisie les plus élémentaires et des obligations si importantes à la Chambre.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, il ne me semblait pas nécessaire d'intervenir, sauf pour faire une mise au point. Ce serait formidable si nous pouvions obtenir ce que réclame le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins). Avouons que le problème se pose de part et d'autre de la Chambre et ne saurait être résolu par la présidence ni par les leaders parlementaires. Il sera réglé quand tous les députés pourront s'autodiscipliner et faire preuve de compréhension envers leurs collègues.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Chacun sait combien j'approuve les sentiments qu'on a exprimés, surtout la réflexion du député de Hamilton Mountain (M. Deans).

Si j'ai malgré moi mal compris le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) et lui ai coupé la parole en plein milieu de sa question, c'est parce que j'ai cru qu'il en avait terminé la première partie du moins, et qu'il entamait la seconde. Je lui dois alors des excuses et je lui en fais bien sincèrement.

Permettez-moi d'ajouter qu'à l'occasion, j'ai tenté de signaler à la Chambre que nous perdions beaucoup de temps pendant la période des questions à cause du bruit persistant. J'ai dit en outre que l'ensemble des députés étaient responsables, peu importe leur parti. Je leur ai rappelé que la période des questions leur appartenait et que si ce laisser-aller continuait, ce ne sera pas au détriment du Président mais bien des députés eux-mêmes. Je prie donc chacun de bien vouloir y mettre du sien, afin que la période des questions redevienne ce que nous voulons qu'elle soit.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT D'UN DOCUMENT SUR LES RELATIONS INTERNATIONALES

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, en conformité de l'article 46(2) du Règlement, je voudrais déposer dans les deux langues officielles le Livre vert du gouvernement sur les relations internationales intitulé: Compétitivité et sécurité. Orientation pour les relations extérieures du Canada.

* * *

LE PARLEMENT

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA RÉVISION DES TRAITEMENTS DES DÉPUTÉS ET DES SÉNATEURS

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, en conformité de l'article 46(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles des exemplaires du rapport de la commission de révision des traitements des députés et des sénateurs, rapport qu'il conviendrait de renvoyer au comité permanent de la gestion et des services aux députés conformément aux dispositions de l'article 46(4) du Règlement.

* * *

PÉTITIONS

LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN TCHÉCOSLOVAQUIE ET EN ROUMANIE

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition signée par des Canadiens inquiets, dont un bon nombre sont d'origine hongroise, concernant des violations bien documentées des droits de l'homme en Tchécoslovaquie et en Roumanie. Ces violations sont perpétrées contre la minorité hongroise vivant dans ces deux pays et se sont manifestées notamment par la fermeture d'écoles hongroises, l'incarcération de dissidents hongrois et la réduction des activités culturelles de cette communauté. Ces faits ont été rapportés avec preuves à l'appui dans une revue britannique intitulé *The Economist* et le Parlement européen à Strasbourg a déclaré que la situation . . .

• (1510)

M. le Président: Le député sait qu'il ne peut que résumer la pétition, et non pas la lire, quelle que soit la gravité de la situation. Je reconnais néanmoins que le sujet de la pétition est sérieux.

M. Witer: Les soussignés exhortent la Chambre et le gouvernement du Canada à condamner officiellement ces actes et à signifier à ces pays à quel point nous méprisons de pareils actes. J'en profite donc pour présenter 10,000 pétitions à l'appui de toute déclaration du gouvernement du Canada en ce sens.

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 71.

[*Texte*]

LES PENSIONS

Question nº 71—**M. Nunziata:**

Le ministère du Solliciteur général ou des organismes qui relèvent de celui-ci emploient-ils présentement des personnes qui touchent une pension de la Fonction publique, des Forces armées canadiennes, de la GRC ou pour tout autre service de la Couronne du chef du Canada et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) où travaillent-elles, *c*) quelles sont les dépenses totales au titre des traitements?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): *a*) et *b*) Le Secrétariat du ministère: 8 employés (un sous contrat); la Commission nationale des libérations conditionnelles: un commissaire; la Gendarmerie royale du Canada: 59 employés de la Fonction publique et 195 membres de la GRC; le Service canadien du renseignement de sécurité: 7 employés; le Service correctionnel du Canada: 5 employés sous contrat.

c) le Secrétariat du ministère: $296,604; la Commission nationale des libérations conditionnelles: GIC, $58,620 à $68,990; la Gendarmerie royale du Canada: $7,630,600; le Service canadien du renseignement de sécurité: $201,500; le Service correctionnel du Canada: $72,750.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Axworthy:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir sapé la volonté du Parlement et des assemblées législatives en omettant d'utiliser des politiques industrielles, agricoles, de décentralisation, de transports et de péréquation, ainsi que ses sociétés de la Couronne, de façon à favoriser le développement économique de toutes les collectivités du Canada.

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux de prendre la parole et de m'adresser à cette noble

Chambre brièvement peut-être mais non moins convaincu sur cette question quasi-surprise qui nous est servie aujourd'hui. Cette triste motion vise à discréditer le gouvernement canadien en alléguant que la volonté de cette Chambre des communes n'est pas respectée en ne préconisant pas l'utilisation des paiements de péréquation en vue de promouvoir le développement économique; c'est ce qui constitue une partie de la motion telle que proposée par le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy).

Monsieur le Président, je m'élève fortement contre cette motion qui m'apparaît sans fondation ni superstructure. De plus, je trouve pour le moins étrange que, à quelques semaines après avoir dûment débattu dans cette même Chambre le projet de loi C-39, concernant les paiements supplémentaires de péréquation, et à un moment crucial où les modalités de cette législation équitable et remplie de «fair play» seront discutées devant le Comité des finances, du commerce et des questions économiques, il est étrange et non moins paradoxal de constater que l'auteur de cette drôle de motion ait l'audace, ou l'incompréhension du système parlementaire, de proposer encore une fois une chose semblable.

Puisqu'il est si intéressé à discuter de cet important sujet qu'est le projet de loi C-39, j'espère le rencontrer prochainement au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, si son parti le nomme comme substitut au cours des prochaines semaines. J'ai réellement hâte de le voir se concerter avec ses amis, les vieux routiers de la politique fédérale, qui se targuent aujourd'hui d'être les défenseurs des intérêts manitobains, de venir condamner le gouvernement canadien d'extensionner les paiements additionnels de péréquation totalisant 115 millions de dollars pour le Manitoba.

Je me demande et je vous demande aussi, monsieur le Président, que le gouvernement . . . et je cite:

[*Traduction*]

Cette mesure a-t-elle sapé la volonté des législateurs?

[*Français*]

Et lorsqu'on parle immédiatement avant des paiements de péréquation, encore était-ce la volonté contraire aux intérêts manitobains? Le premier ministre du Manitoba ne partage certainement pas les vues du député de Winnipeg-Fort Garry lorsqu'il a dit librement et fort justement, et je cite:

[*Traduction*]

Je pense que c'est une bonne mesure pour le Manitoba.

[*Français*]

A ce que je sache l'honorable Pawley n'est pas un libéral notoire.

Que dire alors de la déclaration éditoriale de la *Winnipeg Free Press* qui, dans son édition du 3 avril, déclarait sans ambages qu'il s'agissait d'un . . . et je cite:

[*Traduction*]

La décision équitable d'Ottawa.

[*Français*]

... en qualifiant le geste de notre admirable ministre des Finances, et je cite encore:

[*Traduction*]

Le ministre des Finances fédéral a touché juste.

[*Français*]

Monsieur le Président, je ne suis peut-être pas un lecteur des plus assidus de ce journal de qualité, mais ce journal serait-il lui aussi dans l'erreur et penserait-il lui aussi que la volonté du gouvernement fédéral, comme s'y réfère le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), en préconisant ainsi la haute valeur des mesures additionnelles concernant la péréquation, ou peut-être y aurait-il encore confusion dans l'esprit du premier ministre du Manitoba, du journal manitobain, ou encore dans l'esprit de la très grande majorité de cette Chambre des communes qui a approuvé d'emblée ce projet de loi sur les paiements additionnels de péréquation voilà déjà quelques semaines? Ou serait-ce plus plausible que cette confusion notoire existe plutôt dans l'esprit encombré de l'auteur de cette triste motion? Il va sans dire que je demeure perplexe devant le sérieux d'une telle motion ainsi proposée.

Monsieur le Président, l'auteur de cette motion a fait étalage de son incompréhension personnelle, voire même celle de son parti, de la complexité inhérente aux politiques sociales. Sans aucune comparaison avec sa conception bien propre ou celle de son parti, les membres de notre vaillante équipe du gouvernement conçoivent bien que malgré l'essence et l'importance des programmes de péréquation, de leurs mesures de transition ou de leurs mesures additionnelles d'ajustement, ces programmes ainsi ajustés aux besoins collant aux réalités actuelles n'ont jamais été, ne sont pas et ne seront jamais des instruments, même indirects, servant au développement économique.

Rappelons donc, pour l'éclaircissement des arguments nébuleux et ésotériques du député de Winnipeg-Fort Garry, quelques fonctions concernant ces péréquations, et qui serviront sûrement à la compréhension des faits.

J'implore encore votre indulgence pour endurer une fois de plus l'énoncé de ce principe de base qui anime l'orientation des programmes de péréquation et de leurs ajustements éventuels. Il s'agit bien de faire en sorte que tous les Canadiens aient accès à des services publics de qualité raisonnablement équivalente en rapport avec des mesures de taxation raisonnablement comparables. Cette définition essentielle a été reconnue originellement et a été entérinée depuis à tous les programmes successifs de péréquation ainsi qu'à l'émission de tous les programmes transitoires. Elle a aussi été respectée largement lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a déterminé les paiements additionnels de péréquation énoncés dans le projet de loi C-39.

D'ailleurs, monsieur le Président, si un ajustement forfaitaire additionnel a été reconnu comme nécessaire par le gouvernement actuel, il s'agissait alors de rectifier une situation anormale, créée de toutes pièces par une législation boiteuse de la dernière administration en 1982. Il a été établi clairement depuis que le paiement volontaire additionnel qui a été moralement décrété par le gouvernement actuel du fait des grands changements intervenus dans l'évaluation de certains critères de base de la formule transitoire, à savoir les changements dans les taux de croissance, la crise de l'énergie, le changement dans l'inflation, toutes ces questions ont fait que les mesures transitoires ainsi que la formule originale étaient devenues inadéquates. La grande question de l'établissement d'une nouvelle formule complexe pour la péréquation sera débattue plus tard après que le gouvernement aura dûment entendu et échangé ses vues avec tous les intéressés dans un processus de consultations qui débutera bientôt en vue d'en arriver à une entente due le 31 mars 1987. Alors, un projet de loi viendra pour débat en cette Chambre des communes.

Rappelons ici l'essence même du projet de loi C-39 pour que les députés de cette Chambre des communes se rappellent eux-mêmes des motifs déterminants et des mesures courageuses qui ont été entreprises par notre gouvernement pour assurer que tous les Canadiens jouissent d'une continuité équitable dans cette confédération canadienne.

Depuis le grand changement le 4 septembre dernier, le gouvernement fort responsable que nous représentons le mieux possible a été profondément concerné par la baisse draconienne des paiements de péréquation dus à certaines provinces en particulier. Cette diminution importante découlait des mesures transitoires échelonnées sur trois ans, garantissant des paiements ajustés fondés sur un programme boiteux extensionné d'une béquille financière pour soulager quelque peu le rattrapage escompté par l'évolution extrapolée des conditions financières prévalant dans une époque déterminée en 1982. D'ailleurs, ces mesures transitoires avaient été fomentées par l'administration de l'époque à laquelle faisaient partie le protagoniste actuel de cette motion pour le moins paradoxale.

Comme on dit en anglais, et je n'ai pas trouvé d'expression équivalente en français, je cite: «the pot calling the kettle black». Et j'entreprendrais moi-même une traduction bien libre en disant: Quand on demeure dans une maison de pierre, on ne lance pas des roches.

• (1520)

Une voix: Dans une maison de verre.

M. Lanthier: Dans une maison de verre on ne lance pas de pierres. J'accepte la correction. Ce nouveau gouvernement de changement imbu de «fair play» et d'équité, nonobstant les sérieuses conditions déficitaires héritées malencontreusement de l'ancien gouvernement, du protagoniste de la motion ainsi proposée, ce nouveau gouvernement, dis-je, a constaté de toute évidence qu'il lui incombait un devoir moral d'apporter une aide additionnelle aux autres programmes déjà existants et ce, malgré l'absence totale de toute responsabilité légale.

Le député culotté de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) accuse notre gouvernement de ne pas attacher assez d'importance au programme de péréquation. Pourrais-je lui faire savoir, par votre entremise et votre aimable permission, monsieur le Président, que c'est justement parce que notre nouveau gouvernement attache toutes les priorités nécessaires à ces programmes de péréquation ainsi qu'aux conditions de certaines provinces que nous avons fait en sorte que des paiements additionnels équilibrés leur soient accordés en rapport avec leurs besoins fonctionnels et ainsi que de notre capacité infirmée de payer?

Notre gouvernement a donc agi en toute responsabilité dans un esprit fort sain de conciliation nationale et de coopération exemplaire, ces deux qualités étant nouvellement acquises dans l'administration fédérale. La décision électorale de septembre

dernier demeure sans équivoque; fini ce ragoût de zizanie systématique et finis ces temps de discorde organisée! Nous travaillons maintenant dans une atmosphère harmonieuse qui est de bon aloi dans l'administration fédérale. Nous croyons sincèrement que cette réalité nouvelle n'a pas encore été pleinement saisie par les députés de l'opposition, et particulièrement par celui de Winnipeg-Fort Garry et ses collègues qui regrettent encore l'atmosphère de ridigité négative de l'ancienne administration qui était très fatiguée, même à son époque.

Bref, je conçois comme irréaliste et même incroyable que le député de Winnipeg-Fort Garry veuille maintenant condamner le gouvernement actuel pour sa feuille de route peut-être jeune, mais combien admirable, en ce qui a trait à la méthodologie consultative qui anime notre gouvernement dans ses rapports cordiaux avec les provinces et les autres Canadiens.

Réitérant ma perplexité vis-à-vis du sérieux d'une telle motion de la part du député de Winnipeg-Fort Garry, j'invite tous les députés bien pensants de cette Chambre à montrer toute la rigueur de leurs convictions en s'élevant contre ce projet de loi de source questionnable et de but douteux.

Je tiens à réitérer, monsieur le Président, que je suis le seul auteur de ces lignes et que si j'ai hésité quelque peu, c'est que je comprenais mal ma propre écriture ayant composé ce discours pendant l'heure du lunch.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires. L'honorable député de Shefford (M. Lapierre) a la parole.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je veux féliciter le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) pour l'exposé qu'il nous a servi.

La question que je me pose, c'est qu'il a eu une mémoire sélective dans les citations, d'ailleurs il n'a pas cité une phrase complète dans toute son allocution, c'étaient des bouts de phrases. Et il a omis de citer les réactions, entre autres, du ministre des Finances du Québec. Et quand il parle de cette nouvelle attitude et de non-rigidité et tout cela, j'aimerais savoir du secrétaire parlementaire qui, lui, est issu du Québec, quelle est sa position vis-à-vis la demande soi-disant légitime de la part du gouvernement du Québec à l'effet que ce qu'il appelle, lui, l'ajustement forfaitaire additionnel qu'est un paiement moralement décrété, dans sa grande moralité, quelle est sa réaction aux propos du ministre des Finances du Québec qui prétend, à juste titre, que le gouvernement fédéral lui doit encore de l'argent et quand il parlait de ce processus de consultation, je me souviens très bien que son ministre, ici à la Chambre, avait dit qu'il était encore ouvert aux discussions et, quelques jours plus tard, il s'est dit que tout était réglé et peu importe les discussions. Par conséquent, je pense que le secrétaire parlementaire aurait dû nous parler non seulement de la position du Manitoba, mais bien aussi de celle du Québec qui doit être le plus près de son cœur, monsieur le Président.

Ce que j'aimerais lui demander aussi, c'est qu'il s'est limité à un élément de la motion, le secrétaire parlementaire doit bien savoir que le développement économique régional ne se fait pas que par la péréquation. Il y a tous les autres éléments, que ce soit la politique industrielle, agricole, la politique de décentralisation des transports. Je pense que le secrétaire parlementaire a eu une vision très limitée de la motion de l'opposition et ce n'est pas faire justice à cette motion-ci que d'essayer de réduire le focus. Peut-être que les gens n'ont pas compris la motion dans son ensemble, mais ce qu'on pense de notre côté, c'est qu'on veut soumettre à son attention non seulement un élément isolé, mais l'ensemble des éléments qui peuvent justifier le développement économique d'une région. Par conséquent, j'aimerais bien savoir la réaction du secrétaire parlementaire et surtout j'aimerais qu'il élargisse ses horizons pour dépasser strictement ceux dont le ministère des Finances se fait le responsable.

M. Lanthier: Monsieur le Président, il y a une partie de la question que le député de Shefford (M. Lapierre) se posait à lui-même, j'espère qu'il va répondre lui-même à la question qu'il s'est posée. Mais maintenant la question qu'il m'a posée, je la dissèque en trois parties: premièrement, sur l'élément dû au fait que j'ai discuté un seul des éléments, deuxièmement, qu'est-ce que j'en pense du point de vue québécois et, troisièmement, d'avoir eu une mémoire, et je cite, «sélective» dans mes propos. Je ne sais pas si cela comporte tout l'ensemble.

Premièrement, si nous avons discuté d'un seul élément, c'est que je parle ici dans mes fonctions non pas pourtant . . . je suis très fier d'être député de LaSalle, monsieur le Président, mais actuellement, je parle au nom du ministère des Finances, je suis adjoint parlementaire du ministre des Finances (M. Wilson). Alors, j'ai traité de la partie de la motion qui est citée ici, dans laquelle on disait naturellement . . . il a fallu que je sois sélectif puisqu'il y a d'autres députés qui vont parler sur cette motion. Et j'ai été sélectif sur un aspect, c'est où on allègue que le gouvernement a miné, pour traduire librement, la volonté du Parlement en faisant en sorte qu'on n'a pas apporté tout le sérieux ou l'importance aux paiements de péréquation dans les mesures de développement économique. Alors, j'ai voulu traiter de cette question particulière, monsieur le Président.

Deuxièmement, en tant que Québécois, je crois que l'expression «fair play» est arrivée et quand on a dit le commentaire du ministre des Finances du Québec, j'ai eu l'occasion de les étudier en profondeur, et ce n'est pas un commentaire, il en a fait plusieurs. J'ai déjà eu l'occasion de débattre, j'espère, en profondeur avec le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) cette question en particulier et je crois y avoir répondu. Alors, j'inviterais le député de Shefford à consulter les *Débats* où cette question complexe a été étudiée en profondeur.

Troisièmement, si je me suis limité dans mes citations, c'est que j'ai essayé de prendre celles qui étaient pertinentes aux arguments présentés par le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) qui a orienté son débat malheureusement sur une seule des provinces. Et je me devais de lui répondre particulièrement en rapport avec ses allégations. Alors, c'est ma réponse au député de Shefford.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés.

Les subsides

• (1530)

[*Traduction*]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention d'utiliser tout le temps mis à ma disposition, car je ne crois pas que la motion le justifie. Toutefois, je tiens à en traiter du mieux possible pendant quelques instants.

Je commencerai par dire à mes collègues libéraux que nous approuvons évidemment l'objet de la motion. Nous croyons que le gouvernement devrait recourir à des politiques industrielles, agricoles, de décentralisation, de transports et de péréquation, ainsi qu'à ses sociétés de la Couronne pour favoriser le développement économique de toutes les collectivités du Canada. Nous souscrivons à cela. Je ne vois rien à redire à la proposition libérale voulant que cela fasse l'objet d'un débat en un jour comme aujourd'hui. Toutefois, je doute sérieusement que les libéraux aient raison de prétendre que le gouvernement devrait être blâmé d'avoir sapé la volonté du Parlement et des assemblées législatives en omettant d'utiliser tous ces mécanismes à sa disposition pour rehausser et améliorer la stabilité économique du pays.

Je tiens à bien préciser que je ne crois pas un instant qu'un seul des 211 députés conservateurs élus préconise pareilles méthodes pour assurer la stabilité économique que nous souhaitons tous. Je ne crois pas non plus que les provinces canadiennes qui ont un gouvernement conservateur ou créditiste estiment que le Parlement devrait exercer une volonté et utiliser ces moyens dont il dispose pour résoudre les problèmes économiques des diverses régions relevant de leur compétence.

J'estime la motion fautive. Je conviens qu'il importe de profiter de tout ce que l'on a à sa disposition pour lutter contre le recul économique que connaît le Canada. Je conviens aussi que les propositions que contient la motion libérale méritent une attention particulière. Mais je ne crois pas que ce soit la volonté du Parlement que le gouvernement fasse cela. Je ne crois pas que les députés conservateurs aient la volonté de le faire. Je ne crois pas que cette volonté ait jamais été exercée parce que je ne crois pas qu'elle existe.

D'aucuns estiment que le gouvernement n'a pas de véritable orientation économique et qu'il ne sait pas au juste ce qu'il essaie de faire. D'autres croient que le gouvernement ne dispose pas de données suffisantes pour faire quelque chose, même s'il le voulait. Encore là, je ne suis pas sûr que ce soit vrai. En fait, je commence à croire que le gouvernement sait exactement ce qu'il fait. Ce qui se passe dans tout le pays reflète la volonté du gouvernement. Si le gouvernement ne se sert pas des leviers du pouvoir économique dont il dispose, c'est qu'il ne veut pas s'en servir. S'il n'intervient pas dans le secteur public en vue d'essayer d'établir la stabilité économique et, partant, de créer des possibilités d'emploi, c'est qu'il en a décidé ainsi.

Je crois que le gouvernement sait ce qu'il fait. Je crois qu'il projette de revenir au prétendu bon vieux temps de l'entreprise privée. Le gouvernement a dans l'idée que s'il pouvait seulement se débarrasser de toute propriété et participation publiques, le secteur privé se trouverait d'une façon ou d'une autre à redevenir la locomotive de l'économie, ce qui entraînerait une prospérité au-delà de toutes nos espérances. Ce sont pures balivernes!

Si l'on jette un coup d'œil en arrière sur le prétendu bon vieux temps, on constate en fait que c'était alors la règle que le secteur privé avait le premier et le dernier mots. Le gouvernement n'était jamais de la partie. Comment le secteur privé est-il parvenu en ce temps-là à amasser des fortunes et à manipuler le système? Il y est arrivé en payant de maigres salaires, en obligeant les gens à travailler de longues heures, en accordant peu ou pas d'avantages sociaux, en n'organisant pas de régime d'assurance-maladie et en forçant de jeunes enfants à travailler dans des usines et des mines. Voilà le régime qui existait dans le bon vieux temps. Je le dis à la Chambre, c'est celui que le parti conservateur du Canada serait ravi de faire réapparaître au Canada.

Cela me plonge dans la désolation. Je crois que le gouvernement a son plan et qu'il sait ce qu'il fait. Je ne doute pas pour un instant que des députés conservateurs de l'arrière-ban comme des banquettes ministérielles, à l'instar de leurs collègues de plusieurs provinces—dont la Colombie-Britannique est un excellent exemple—ne se feraient pas le moindre scrupule d'opter pour allonger les heures de travail, faire entrer les jeunes plus tôt dans la population active au lieu de les laisser s'instruire. Je crois qu'ils opteraient sans remords pour réduire les services d'assurance-maladie et d'éducation, au moment où l'avenir appartient à ceux qui sont le plus instruits et non à ceux qui le sont le moins.

Je crois que les critiques des libéraux ont raté leur cible. Le parti libéral a raison de recommander ces initiatives et ces moyens d'action car ce sont ceux qui conviennent, mais je crois qu'il se trompe quand il dit que le gouvernement n'exprime pas la volonté des gouvernements provinciaux ni celle du Parlement. Le gouvernement, à mon avis, répond aux vœux des gouvernements conservateurs et du gouvernement du Crédit social de la Colombie-Britannique. Je crois qu'il répond aux vœux des 211 députés conservateurs qui ont été élus en 1984. Je crois même qu'ils sont ceux-là même qui ont décidé, après avoir été élus, de saper la structure sociale du Canada et de viser à grossir les rangs déjà nombreux des chômeurs qui se battront entre eux pour décrocher un emploi de moins en moins rémunéré. Je fais remarquer à mes collègues du parti libéral que leur motion, toute bien intentionnée qu'elle soit, manque son but.

Je regarde le gouvernement agir et adhérer presque aveuglément à un régime qui n'a jamais fonctionné quand il a été appliqué, si jamais il l'a été. Il ne fonctionnerait que s'il permettait l'exploitation presque sans restriction des travailleurs.

C'est le genre de régime que le gouvernement semble vouloir instaurer. J'espère que mon collègue le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) s'accorde avec moi pour dire que ce n'est pas le régime que les Canadiens veulent. Ce n'est pas celui que nous, de l'opposition, souhaitons. Ce n'est pas le régime qui a bâti le Canada. Bon Dieu! nous avons consacré nos vies à tenter d'éliminer cette exploitation des hommes et d'améliorer le sort des familles moyennes de travailleurs pour qu'elles puissent posséder leur maison au lieu de vivre dans les logements des autres. J'ai passé la plus grande partie de ma vie adulte à essayer d'améliorer les conditions de santé et de sécurité dans les divers ateliers et usines du Canada. Je ne veux pas que ces acquis disparaissent. Je ne veux pas que nous oublions ce genre de choses alors que le gouvernement actuel est obsédé par une utopie idéologique, celle de l'entreprise privée fondée sur l'exploitation systématique. J'espère que d'autres députés partagent ces points de vue. J'espère qu'il y aura au moins un autre député conservateur, n'importe lequel, même le moindre d'entre eux, qui se lèvera pour dire qu'il ou qu'elle est en désaccord avec le projet du gouvernement de créer un nombre sans cesse accru de chômeurs qui seront privé de l'avenir économique que nous avons essayé de réaliser.

• (1540)

Chacun devrait pouvoir trouver un emploi et profiter de tous les moyens économiques disponibles pour réussir. C'est là où le gouvernement a échoué. Peut-être a-t-il échoué dans bien d'autres domaines, mais comme nous le voyons aujourd'hui, c'est son talon d'Achille, un domaine qui lui échappe complètement. Un gouvernement qui se rappelle volontiers des choses que personne n'aimait quand elles étaient là, et qui voudrait nous y ramener, en dépit du fait que ce serait une catastrophe non seulement pour la génération des travailleurs actuels, mais aussi pour les nombreux jeunes qui s'apprêtent à occuper un emploi.

Je ne pensais pas être si long, mais j'ai cru important d'exposer mes vues sur les principes qui animent le gouvernement et leurs lacunes. J'irais jusqu'à dire, qu'en 1988, au moment où il sera temps de retourner aux urnes, un plus grand nombre d'industries canadiennes seront entre des mains étrangères pendant que les Canadiens en possèderont moins, des Canadiens qui pourtant s'intéressent depuis longtemps à l'avenir économique du Canada.

Monsieur le Président, les conditions qui nous ont permis de mettre en place des régimes de sécurité sociale et d'assurance-maladie, garantissant des soins à ceux qui en ont besoin sans qu'ils soient humiliés, ces conditions seront compromises par l'actuel gouvernement. Je me souviens qu'avant Noël, au moment où il était question d'universalité—vous vous le rappellerez, monsieur le Président—les conservateurs avaient affirmé qu'ils ne tenaient pas tellement à faire disparaître l'universalité, mais nous savons tous la vérité. La vérité est apparue dans la mine embarrassée de certains ministres qui tentaient d'expliquer les conceptions erronées qu'ils avaient du mal à dissimuler.

Monsieur le Président, à mesure que le temps passe, nous découvrons peu à peu le programme caché du gouvernement. Et c'est là où le public canadien les attend, quand il prendra ses décisions. Ce n'est pas par hasard, et je sais que vous en conviendriez avec moi, monsieur le Président, si vous le pouviez, que les gouvernements conservateurs des provinces du Canada commencent à tomber un à un. Ce phénomène est dû au fait que le gouvernement conduit par M. Mulroney est incapable de tenir ses promesses. Il est incapable de remplir son mandat. Voilà ce qui finira par entraîner la chute de toutes les administrations conservatrices des provinces, non seulement celle de M. Bennett et de ses créditistes en Colombie-Britannique—lesquelles sont les émules des conservateurs, de toute façon. Voilà ce qui finira par miner la crédibilité de ce gouvernement, car il ne se gêne pas pour se contredire. D'une part, selon que les circonstances l'exigent, il trouve les belles paroles mielleuses qu'il faut, et prend toutes les précautions nécessaires afin de bien se faire comprendre. Mais un ou deux jours plus tard, quelqu'un d'autre fait entendre un son de cloche différent.

Ce n'est pas un travers que le parti conservateur affiche uniquement depuis son élection à la direction du pays. Vous vous souvenez peut-être, monsieur le Président, mais vous n'êtes pas en mesure de l'admettre, qu'au cours de la législature précédente, sur chaque question à l'étude les conservateurs faisaient entendre deux sons de cloche différents. Peu importe la proposition, il y en avait toujours un pour et un contre. Les preuves sont là, de toute façon. Et les conservateurs sont toujours fidèles à eux-mêmes. Je me rappelle bien leur façon de faire, car ils avaient toujours la partie belle. Quand quelqu'un écrivait ou disait qu'il était en faveur d'un dégrèvement fiscal, le parti conservateur dépêchait tout de suite un de ses députés qui préconisait une telle mesure. Et quand un autre s'avisait d'écrire qu'il faudrait imposer un peu plus «les profiteurs», voilà qu'on dépêchait un autre député de cet avis avec un discours allant dans ce sens. C'est le parti qui était à la fois pour et contre le développement d'armements nucléaires. Il fallait les voir faire.

Je prétends que le parti libéral aurait pu être plus explicite et plus précis dans sa motion. Il existe pourtant des moyens de tirer notre pays plus rapidement du triste état économique dans lequel les libéraux l'ont laissé lorsqu'ils ont cédé la place aux conservateurs. Nous aurions pu utiliser les méthodes que les libéraux ont proposées dans leur motion. Mais ne vous y laissez pas tromper, monsieur le Président. Le programme que suivent les conservateurs est bel et bien un programme qui répond à leurs convictions. C'est le programme auquel ont souscrit les 211 députés conservateurs, un programme qui taule sur la misère galopante et le chaos économique.

Les subsides

Le président suppléant (M. Paproski): Étant donné qu'il n'y a ni questions ni commentaires, nous allons reprendre le débat.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole cet après-midi, dans ce débat, car après six, sept ou huit mois, il est évident que le gouvernement n'a toujours pas de programme économique à proposer. La semaine dernière, je me suis rendu dans deux provinces de l'Ouest. On m'a répété sans cesse, aussi bien en Alberta qu'en Saskatchewan, que les conservateurs avaient un calendrier politique très chargé, mais un calendrier économique passablement flou et incertain.

Le premier ministre (M. Mulroney) a une merveilleuse machine de presse. Il est capable d'organiser de vastes conférences où l'on peut discuter de tout ce qui compte, mais le gouvernement ne présente jamais de projets de loi destinés à améliorer l'économie. Nous allons de spectacle en spectacle.

Il y a eu, tout d'abord, cette belle réunion des premiers ministres, à Regina. Elle a coûté $500,000 ou $600,000. Des douzaines de délégués de tout le pays s'y sont rendus, en première classe. On nous a promis une grande collaboration et, dans un grand élan de détermination économique, le gouvernement a décidé de dépenser quelque 695 millions, pour la création d'emplois ou des programmes d'emploi direct à propos desquels les provinces auraient leur mot à dire. Et tout le monde autour de la table de se dire: «N'est-ce pas merveilleux. Le montant que le premier ministre vient de consacrer à la création d'emplois et à la formation est extraordinaire». Mais quelqu'un au fond de la salle a demandé: «Combien avait-on dépensé l'an dernier?» La réponse est venue: «A peu près la même chose». Par conséquent, monsieur le Président, nous devons reconnaître que le gouvernement est capable de produire de merveilleux spectacles.

Lorsqu'elle annonce des programmes de création d'emplois et de formation de 695 millions, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) ne les annonce pas bêtement à la Chambre, comme le veut la tradition parlementaire. On organise une conférence et on dépense $400,000 ou $500,000 pour réunir les premiers ministres pour qu'ils puissent dire: «Ne faisons-nous pas quelque chose de merveilleux?» Cependant, le résultat net est à peu près le même que l'an dernier.

• (1550)

Dans le *Sun* de Toronto du 12 mai, il y avait un éditorial intitulé «La valeur du budget justifiera-t-elle l'attente?». On y rappelait toutes les merveilles que le premier ministre a promises pendant la campagne électorale. On se demandait comment il allait réduire le déficit. On disait:

> Vous rappelez-vous comme il était convaincant à propos du gaspillage? C'était avant les malheureux 525,000 dollars de la soirée pour les Reagan. La voix du premier ministre sonnait faux lorsqu'il a chanté *When Irish eyes were smiling* . . . et la facture aussi.

Le premier ministre a eu également bien des ennuis avec le Palais à Londres. Il voulait que sa rencontre avec la Reine soit un événement mémorable. Son attaché de presse s'est rendu là-bas pour essayer de faire tous les arrangements. Il devait y avoir quelques bonnes photos qui prouveraient à quel point cet homme est une personnalité internationale. Mais les gars du Palais, vous savez, ils vous laissent toujours tomber. Ils n'ont pas autorisé la séance de photos. Eh bien, le premier ministre devra prendre d'autres dispositions à l'avenir pour obtenir des photos convenables.

L'auteur de la motion à l'étude aujourd'hui blâme précisément le gouvernement d'avoir sapé la volonté du Parlement et il établit un rapport entre la politique agricole et le développement économique des collectivités du Canada. Malgré les efforts extraordinaires que fait le premier ministre dans le domaine des relations publiques, en mettant sur pied des spectacles et des soirées de gala, l'incertitude et l'inquiétude règnent toutefois dans tous les secteurs de notre économie. Voilà l'homme qui devait créer des centaines de milliers d'emplois. Il devait proposer un budget en moins d'un mois et remettre notre économie sur la bonne voie. Mais nous sommes aujourd'hui le 14 mai et nous devons attendre le 23 pour savoir ce que contient le budget.

Nous avons une bonne idée, grâce à l'exposé économique de l'automne dernier, de ce à quoi s'occupe le gouvernement. Il s'oppose à l'énergie renouvelable. Il s'oppose à des programmes comme le PITRC et le PCRP. Il s'oppose à des programmes comme le PAREL, qui aide des Canadiens dans tout le pays. Il s'oppose au financement de la société Radio-Canada. Il s'oppose aux programmes visant à protéger l'environnement et à la construction d'un nouveau centre de toxicologie de classe internationale à Guelph. Il s'oppose entre autres au Service canadien de la faune. La liste est longue. Toutefois, nous ne savons pas vraiment ce qu'approuve le gouvernement et nous espérons découvrir dans ce budget quelle est sa politique à l'égard des diverses questions économiques.

Je voudrais citer un extrait d'un article de Barry Wilson paru dans *The Western Producer* du 9 courant, où il est question de l'inquiétude qu'éprouvent bon nombre de groupes agricoles face à notre avenir incertain. Voici ce qu'il dit:

> Le malaise découle en grande partie de l'ignorance et de la confusion que laisse subsister le programme agricole des conservateurs et ce, principalement parce que le ministre John Wise n'a pas encore indiqué quelle orientation il souhaite donner à ce secteur.

Les groupes de travail passent les programmes gouvernementaux au peigne fin. En ce qui concerne l'agriculture, le groupe de travail ne compte aucun membre qui représente les régions situées à l'ouest de Toronto et ils viennent tous essentiellement de grandes sociétés. Ils décident du sort réservé aux divers programmes agricoles. Il en va de même pour les affaires indiennes et ce rapport a fait l'objet d'une fuite cette semaine et le premier ministre a eu tôt fait de le nier. Toutefois, une grande incertitude règne parmi des groupes comme la Fédération canadienne de l'agriculture qui, selon cet article, estiment que ces petits comités travaillent en secret sans que le ministre ne sache quelle sera la décision. J'ai eu l'occasion d'assister à une réunion avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie), le lendemain du jour où cette fuite a eu lieu, et il n'avait manifestement aucune idée des programmes devant faire l'objet de coupures. C'est pourquoi il règne à cet égard un profond malaise dans le pays.

Il y a également la crise de la Société du crédit agricole. En novembre ou décembre dernier, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a annoncé un moratoire sur les saisies de la SCA, déclarant qu'il allait constituer des commissions d'examen des dettes dans le cadre d'un projet pilote. Ce projet pilote a été graduellement mis au rancart. Les gens qui y ont travaillé me disent que l'idée posait un grave problème, non pas parce que les membres du groupe d'étude n'y ont pas consacré toutes leurs énergies, bien au contraire, mais parce qu'ils ne recevaient aucun appui du ministre de l'Agriculture. Il a refusé de donner à la SCA la flexibilité nécessaire pour donner suite à cette idée, ou de présenter une mesure législative lui accordant une plus grande flexibilité. Nous attendons donc avec grand intérêt de voir ce que le ministre décidera au sujet de ce projet, à savoir s'il le laissera tomber ou s'il donnera à la SCA la flexibilité dont elle a besoin.

Quand on examine le Livre blanc présenté en janvier par le ministre des Finances (M. Wilson), on découvre la vraie nature de la politique du gouvernement actuel à l'égard de l'agriculture. Ce document ne témoignait clairement aucune sympathie envers les agriculteurs canadiens. Il a été rédigé comme si les conservateurs n'avaient jamais fait aucune promesse en matière fiscale. En tout cas, il n'en est question nulle part dans le document du ministre. En fait, il brossait le portrait d'agriculteurs très bien nantis. Il disait que les agriculteurs gagnaient deux fois plus que le Canadien moyen tout en payant quatre fois moins d'impôt, ce qui laissait entendre que les agriculteurs canadiens ne paient pas leur juste part. Il poursuivait en disant que l'agriculteur moyen est sept à huit fois plus riche que le Canadien moyen, en citant des chiffres très douteux. La réaction du monde agricole a été prompte et violente. Tous les organismes agricoles du pays ont qualifié le document d'irréaliste et d'injuste.

• (1600)

Si, avant de rédiger son document, le ministre des Finances (M. Wilson) avait pris le temps d'examiner le rapport de la Société du crédit agricole de novembre dernier qui décrivait la situation financière désespérée de nombreux jeunes agriculteurs canadiens, il n'aurait jamais produit un tel Livre blanc. S'il avait lu ce rapport, il aurait appris qu'environ 17 p. 100 de nos agriculteurs éprouvent de graves difficultés financières et 7 ou 8 p. 100 encore sont dans une situation moyennement pénible. Les agriculteurs traversent une période très difficile.

Lorsque le comité des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sur le document du ministre des Finances, il a complètement rejeté sa vision de la situation agricole au Canada. Le comité recommanda vivement la création d'un programme visant à mettre la dette de côté en offrant des taux d'intérêt plus faibles à une bonne partie de ces 17 p. 100 des agriculteurs, soit 39,000, qui sont dans une situation financière précaire. Nous attendons. Nous espérons qu'après que son Livre blanc sur la situation financière des agriculteurs sera rejeté, le ministre des Finances adoptera certaines des recommandations du comité des finances, du commerce et des questions économiques. Celui-ci a proposé un programme qui nécessiterait une aide financière de près de 100 millions de dollars. Il faudra attendre jusqu'au 23 mai pour voir si le gouvernement est disposé à accepter la recommandation de ce comité. Il propose d'accorder jusqu'à $300,000 de prêt à un taux d'intérêt de 8 p. 100 sur une période de cinq ans, par le biais de la Société du crédit agricole à condition que l'intérêt versé par l'agriculteur ne soit pas déductible aux fins de l'impôt. Ce programme serait par conséquent destiné manifestement aux agriculteurs qui ont de grosses difficultés financières.

Voici, d'après le rapport de novembre de la SCA, les critères utilisés pour déterminer si l'agriculteur est dans une situation financière précaire: il faut un actif de moins de 15 p. 100, des paiements de plus de 40 p. 100 pour le service de la dette ou des dépenses sur l'emprunt supérieures au montant investi.

En examinant l'évolution de la situation des agriculteurs depuis le mois de novembre, époque à laquelle l'enquête a été effectuée, on constate que le tableau est encore bien plus sombre. Parlons un peu de certains des autres problèmes qui se posent aux agriculteurs. Un droit de compensation de 5.3c. la livre a été imposé sur la viande de porc vendue aux États-Unis, ce qui a eu la conséquence désastreuse de réduire le prix de 10 à 12c. On estime que ce droit coûte déjà plusieurs millions de dollars par semaine.

Par ailleurs, la CEE a déversé 51 millions de livres de bœuf irlandais subventionné sur le marché canadien l'année dernière. Le gouvernement a attendu trois mois et demi pour prendre la décision d'imposer des quotas. Maintenant que les quotas existent, le gouvernement fait marche arrière. Nous ne sommes pas parvenus à obtenir une réponse directe du ministre d'État au Commerce international (M. Kelleher) aujourd'hui. De toute évidence, le ministre compte porter le quota de 5.9 à 23.5 millions de livres. Cela signifie que 1,000 carcasses de bœuf subventionné dans une proportion atteignant 48c. la livre sera importé sur le marché canadien l'année prochaine. Nous connaîtrons la décision finale plus tard, mais personne ne doute que le gouvernement a capitulé.

L'histoire du bœuf de la CEE ne s'arrête pas là. Apparemment, il y a eu une entente secrète, mais elle finira par être divulguée. Les États-Unis rehaussant leurs quotas de 21 millions de livres à 65 millions de livres. Le Nicaragua augmente les siens de 600,000 livres à neuf millions de livres. Tout cela aura diverses conséquences sur l'agriculture canadienne au cours de l'année à venir.

M. Gurbin: Monsieur le Président, le député a oublié de mentionner plusieurs facteurs importants. Lorsqu'on parle de l'agriculture, qui est soumise à de fortes pressions depuis longtemps, il ne faut pas oublier les mesures que le gouvernement a prises même s'il n'a eu que peu de temps pour résoudre ces problèmes. Le député est-il au courant du dégrèvement d'impôt de 100 millions de dollars que le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncée en novembre dernier en ce qui concerne le carburant agricole? Cela représente des avantages fiscaux d'une valeur de près de 100 millions de dollars pour les agriculteurs.

Les subsides

Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a instauré, au début de l'année, un programme de crédit agricole qui coûtera au gouvernement environ 16 millions de dollars dans le but de réduire les taux d'intérêt que l'ancien gouvernement avait laissé monter jusqu'à 16.75 p. 100. Ils s'élèvent maintenant à 12.75 p. 100. Cela montre bien que le ministre de l'Agriculture et le gouvernement sont conscients des graves conséquences que la hausse des taux d'intérêt à eues sur l'agriculture et de la nécessité de ramener ces taux d'intérêt à un niveau qui ne dépassera pas les capacités financières des producteurs agricoles.

Le député a dit que la CEE exportait au Canada du bœuf subventionné. Il a omis de mentionner que l'ancien gouvernement avait laissé ces importations dépasser 48 millions de livres l'année dernière. Cela a eu un impact très important. Le député a oublié de le mentionner, monsieur le Président. Reconnaît-il que ces mesures ont été prises? Nous savons tous que le secteur agricole est en difficulté à cause de la hausse des prix de revient. Reconnaît-il que les mesures prises montrent que le gouvernement comprend le problème et qu'il désire réellement le régler le plus efficacement possible?

• (1610)

M. Foster: Monsieur le Président, le gouvernement a réduit la taxe d'accise sur l'essence. Il a également augmenté le prélèvement d'indemnisation pétrolière. Tous les véhicules qui entrent à la ferme ou qui en sortent sont touchés par cet impôt. Nous attendons la suite de l'Accord de l'Ouest afin de savoir s'il y aura une autre augmentation de la taxe d'accise. Le ministre des Finances ne nous a pas encore dit s'il y aurait une augmentation de la taxe d'accise sur le carburant agricole. Nous savons toutefois que d'importants frais de service sont imposés aux agriculteurs pour l'inspection et la sélection des récoltes et de la viande rouge. Même si nous ne connaissons pas le chiffre définitif, nous espérons qu'il se situera en-dessous des 32 millions prévus.

Je me réjouis que le député ait parlé de la Société du crédit agricole. En fait, le gouvernement libéral avait prévu l'année dernière un budget de 825 millions pour financer la SCA à l'aide du Fonds du revenu consolidé et d'emprunts sur les marchés financiers. Comme il restait environ 575 millions sur cette somme, les autorités de la SCA ont recommandé au ministre de réduire à 12.75 p. 100 les intérêts sur les prêts dont le taux dépassait 14 p. 100 en utilisant l'argent que la Société du crédit agricole avait emprunté et qui n'avait pas été utilisé pour financer des prêts agricoles. Il me semble que cela n'a pas coûté très cher au gouvernement puisqu'il avait déjà consenti ces crédits à la SCA et que 5,600 agriculteurs avaient pu en profiter. Certes, quelque 6,800 autres agriculteurs qui avaient contracté des emprunts à 13 et 14 p. 100 d'intérêt n'ont pas obtenu de réduction.

Je trouve particulièrement inquiétant que dans les prévisions budgétaires de la Société du crédit agricole que le gouvernement a déposées en présentant son budget des dépenses, on ait réduit de 90 millions de dollars les crédits provenant du Fonds du revenu consolidé affectés à la Société. Le gouvernement laisse entendre par là qu'il ne compte pas accorder cette année une aide profuse à la collectivité agricole en appliquant par exemple diverses recommandations, dont celles du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

En ce qui concerne la viande de bœuf en provenance de la CEE, le milieu agricole s'inquiète énormement de voir que le gouvernement, après trois mois, ait contingenté ces importations, les fixant à 5.9 millions de livres en 1985. De toute évidence, il s'agit de viandes subventionnées et la CEE va continuer, semble-t-il, dans cette voie. Le gouvernement compte, semble-t-il, porter le contingentement à 23.5 millions de livres. D'après l'Association canadienne des éleveurs de bétail, un millier au moins d'animaux abattus envahiront nos marchés chaque semaine.

Et ce n'est pas la seule augmentation. Les quotas américains passeront de 44 millions à 65 millions de livres. Les quotas du Nicaragua passeront de 600,000 livres à 9 millions de livres. Par conséquent, en tenant compte d'autres pays, nos importations dépasseront 215 millions de livres au total. Cela pourrait occasionner des problèmes avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et d'autres de nos associés commerciaux qui nous vendent de la viande de bœuf. La viande de bœuf de la CEE et les droits compensateurs sur le porc ont des conséquences alarmantes sur notre secteur de la viande rouge, tant le porc que le bœuf.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'interromps le débat en invoquant le Règlement afin de parler des travaux de la Chambre. Je vous signale que jeudi prochain sera un jour réservé à l'opposition.

[*Français*]

M. Malépart: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Est-ce que je pourrais poser une question au leader du gouvernement?

Le président suppléant (M. Charest): Non, si vous voulez, après que j'aurai fait la lecture des questions à débattre.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall)—Le développement économique régional—*a*) La Nouvelle-Écosse—Les ressources houillères du Cap-Breton. *b*) Le financement par le gouvernement fédéral; l'honorable députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps)—La sécurité sociale—*a*) Le crédit-impôt-enfant—La situation à Terre-Neuve. *b*) On demande un projet de loi; l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)—La Fonction publique—*a*) Les syndicats fédéraux—La position du gouvernement. *b*) Les négociations concernant les pensions.

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) sur un rappel au Règlement.

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aurais voulu poser une question au leader de la Chambre (M. Hnatyshyn) qui vient de mentionner que—je ne sais pas s'il peut revenir à la Chambre—jeudi sera encore une autre journée de l'opposition. J'aimerais savoir si vraiment le gouvernement est dépourvu . . . Il n'a aucun projet de loi à présenter, il n'y a aucune motion . . . La population du Québec, du Canada, est en chômage. Alors je pense que le gouvernement est vraiment déjà fatigué au bout de huit mois.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) sait que ce n'était pas un rappel au Règlement.

Nous reprenons le débat. L'honorable ministre des Transports (M. Mazankowski) a la parole.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Axworthy (Winnipeg-Fort Garry):

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir sapé la volonté du Parlement et des assemblées législatives en omettant d'utiliser des politiques industrielles, agricoles, de décentralisation, de transports et de péréquation, ainsi que ses sociétés de la Couronne, de façon à favoriser le développement économique de toutes les collectivités du Canada.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, si le député qui vient de parler acceptait de renoncer à une des journées réservées à l'opposition, nous serions certainement très heureux de présenter des mesures législatives. Il est assez évident, à mon avis, que l'opposition a du mal à trouver de nouveaux sujets de discussion, si j'en juge par la motion présentée aujourd'hui. Cette motion est en effet la plus médiocre et peut-être la plus incohérente parmi toutes celles qu'il m'ait été donné d'examiner à la Chambre des communes. On se demande vraiment ce qui se passe dans la tête de l'auteur de cette motion, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy).

Le *Citizen* d'Ottawa a peut-être découvert la vérité dans un article, publié le 3 mai, où l'on disait qu'il était en quelque sorte satellisé. D'après l'article, dès qu'il voit l'espace, il voit des étoiles et commence à attaquer. Nous avons affaire aujourd'hui à une motion omnibus qui ne porte pas sur une politique ou une question en particulier. C'est plutôt un grand sac fourre-tout, et cette technique du ratissage vise à donner à tous les députés d'en face la possibilité de se lamenter et de fulminer contre le gouvernement en se gardant bien de faire des propositions constructives.

J'ai aussi remarqué que la motion reprochait au gouvernement de ne pas s'être servi des sociétés de la Couronne pour favoriser le développement économique. Voilà encore une autre incohérence. L'auteur de la motion, le député de Winnipeg-Fort Garry, nous demande de vendre les sociétés de la Couronne. La manchette de la *Gazette* de Montréal était la suivante: «Les conservateurs doivent vendre Air Canada, déclare Axworthy». Voilà donc un exemple de son incohérence.

L'autre jour, il a sommé le ministre responsable de la Commission canadienne du blé de garantir à la Chambre que nous expédierions 700,000 tonnes de céréales par le port de Churchill. Il s'est bien gardé de rappeler à la Chambre dans sa question que, dans les cinq dernières années, c'est pendant qu'il était ministre des Transports que la plus faible quantité de céréales, 437,000 tonnes, est passée par Churchill. Le fait que le député perde sa crédibilité en dit long sur celle de l'opposition officielle.

Une autre chose très intéressante est le fait que, si je ne m'abuse, le député qui a présenté la motion a quitté la Chambre après avoir prononcé son discours. Au moins, nous avons trois d'entre eux à la Chambre. La dernière fois qu'il y a eu une motion d'opposition, il n'y avait qu'un seul député la plupart du temps et deux, une fois de temps en temps.

• (1620)

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député devrait très bien savoir qu'il n'a pas à essayer de faire des sous-entendus concernant la présence ou l'absence de députés à la Chambre. Pour que les choses soient claires, monsieur le Président, je préciserai que le député dont il parle siège actuellement à un comité. J'estime qu'il est parfaitement injuste et totalement déplacé de la part du ministre d'insinuer quoi que ce soit sur la présence de quelqu'un à la Chambre des communes.

Le président suppléant (M. Charest): Je pense que le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) a parfaitement raison. Et plus encore, non seulement le ministre ni aucun député ne doivent faire des sous-entendus, mais ils ne doivent même pas mentionner la présence ou l'absence d'un député à la Chambre. Il est inutile de donner des motifs.

M. Mazankowski: Je n'avais pas l'intention de prêter des intentions, monsieur le Président, mais simplement d'énoncer les faits.

M. Dingwall: Rétractez-vous.

M. Mazankowski: Cette motion prend en vérité sa genèse dans l'état catastrophique de l'économie de notre pays au moment où nous sommes arrivés au pouvoir. Nous savons tous que notre économie était en difficulté à ce moment-là. La plupart, voire la totalité de nos industries fondamentalement créatrices de richesse et d'emplois étaient en pleine stagnation lorsque nous avons pris le pouvoir. Cette motion nous accuse de n'avoir pas fait face à certaines de ces questions extrêmement délicates auxquelles justement nous nous attaquons et nous essayons de trouver des solutions. Je pense qu'il serait bon de revenir sur quelques faits. Prenons une ou deux de nos industries primaires.

Le député qui m'a précédé a parlé d'agriculture. Prenons l'état de l'agriculture à l'époque où nous sommes arrivés au pouvoir. On a enregistré en 1984 un chiffre record de 551 faillites d'agriculteurs. Il y en avait eu 488 en 1983, 410 en 1982 et 125 en 1979. Plus de 1,500 faillites d'exploitations agricoles se sont produites au cours de ces quatre années. Mais ce n'est pas tout. Ces chiffres ne donnent pas une idée du nombre de personnes qui ont volontairement décidé d'abandonner, de faire leurs bagages, de partir et d'abandonner la terre.

Le revenu agricole net réalisé en 1984 s'est élevé à 3.9 milliards de dollars, moins de la moitié de ce qu'il était il y a 10 ans en termes réels corrigés du taux d'inflation. En fait, le revenu agricole net était à son plus bas niveau depuis 1970 et à son troisième plus bas niveau depuis 1938, soit en 45 ans. Voilà où en était le secteur agricole lorsque nous avons pris le pouvoir. Les terres, dans bien des régions, ne valaient plus que la moitié de leur prix d'achat. Selon la Société du crédit agricole, 15 p. 100 des agriculteurs canadiens, soit 39,000, éprouvaient de graves difficultés.

Notre gouvernement a tout de suite agi; nous avons immédiatement essayé d'aider les agriculteurs en améliorant quelque peu le rapport coût/prix. Nous avons supprimé la taxe de vente fédérale sur les carburants agricoles. Nous avons libéré un versement provisoire de 450 millions de dollars pour la campagne 1984-1985 en vertu de la Loi sur la stabilisation du grain de l'Ouest, le plus gros versement jamais fait. Nous avons présenté des mesures législatives afin de garantir que cette loi sera conforme aux réalités et aux besoins des producteurs. Nous avons bloqué les frais de péage de la Voie maritime du Saint-Laurent, épargnant ainsi de un million et demi à deux millions de dollars aux agriculteurs. Nous avons imposé un moratoire sur les saisies de la Société du crédit agricole. Les taux d'intérêt ont considérablement baissé depuis que nous avons pris le pouvoir. Nous avons rétabli des embranchements ferroviaires que le gouvernement précédent avait supprimé ou s'apprêtait à supprimer. Nous avons ordonné une enquête sur l'avenir des embranchements afin de déterminer quelles sont les options possibles pour la prestation des services dans les régions où l'existence des embranchements est menacée. Nous cherchons des moyens d'améliorer le réseau de transport des céréales. Nous sommes à modifier la Loi sur le transport du grain de l'Ouest en supprimant la limite de volume, en applanissant les variations erratiques et en prévoyant un tarif-marchandises maximal pour les deux prochaines années. Nous avons établi un programme tripartite de stabilisation des prix de la viande rouge. Nous avons respecté nos engagements en ce qui concerne le double étiquetage des produits chimiques agricoles de façon à éviter les erreurs coûteuses et la confusion qui découlaient du système strictement métrique imposé arbitrairement par le gouvernement précédent. Nous avons doté la Société du crédit agricole d'un programme d'hypothèques à risques partagés permettant de protéger les agriculteurs de hausses possibles des taux d'intérêt. Nous avons une aide équivalente fédérale-provinciale au secteur canadien de la betterave à sucre afin d'assurer que le survivant immédiat de ce secteur soit en sécurité tout en établissant une politique sucrière canadienne durable et à grande portée.

Voilà ce que nous avons fait, monsieur le Président. Ce n'est pas là une liste exhaustive de nos réalisations, mais si vous considérez les engagements que nous avons pris à Prince-Albert, vous constaterez qu'ils ont été pour la plupart repris sinon respectés.

Voyons ce qu'il en est d'une autre de nos industries créatrices de richesse, et quelle est la situation dans le secteur de l'énergie. Nous savons tous que l'ancien gouvernement a infligé à l'ouest du Canada et au secteur énergétique la politique la plus pernicieuse jamais imposée à une industrie ou région du Canada. Les répercussions et les retombées en ont été tout simplement désastreuses.

Je voudrais citer comment la Fondation des communications sur les ressources pétrolières décrit en 1982 les effets du Programme énergétique national. Nous devons rappeler à la Chambre et aux Canadiens les politiques du gouvernement précédent qui nous ont conduits au chaos économique dont nous avons été affligés, surtout quand nous avons pris le pouvoir le 4 septembre 1984. L'article affirme qu'avec le Programme énergétique national:

l'activité de forage est tombée du point le plus élevé qu'elle ait jamais atteint au point le plus bas. Des 10,000 puits que l'on devait forer en 1981, seulement 6,900 l'ont été effectivement.

Notre parc de plates-formes de forage n'est que le tiers de ce qu'il était il y a un an; 200 derricks ont été déménagés dans des régions en dehors du Canada.

L'activité géophysique a diminué de 45 p. 100.

Les budgets de prospection des entreprises sont inférieurs de 40 p. 100.

La baisse d'activité de prospection a d'importantes répercussions sur les réserves pétrolières canadiennes. Les réserves à la fin de l'année étaient retombées aux niveaux d'avant 1962.

L'argent liquide disponible à des fins de réinvestissement a diminué de 20 à 25 p. 100; les impôts perçus de l'industrie ont augmenté de 75 p. 100 et les paiements en intérêts sur la dette de 100 p. 100.

Les projets Alsands, Cold Lake et l'expansion projetée des installations de Suncor et de Syncrude ont été annulés.

Il s'est perdu 20,000 emplois principalement dans les secteurs de la prospection et des services à l'industrie. L'embauche est bloquée dans de nombreuses sociétés.

Je pourrais continuer ainsi, monsieur le Président. Voilà le genre de situation et de politique qui a engendré le chaos économique dont nous avons hérité quand nous avons pris la direction du pays.

Notre gouvernement a reçu pour mandat d'apporter le renouveau économique et la réconciliation nationale. Les deux accords énergétiques qui ont été négociés sont une indication nette que la réconciliation nationale est réalisée et que nous reconnaissons l'énergie comme un instrument majeur, le moteur principal de la croissance et du développement économique. Je crois que ces deux accords témoignent du nouvel esprit de collaboration et d'harmonie qui existent entre les deux niveaux de gouvernement. Il suffit de lire les journaux pour le vérifier. Par exemple, voici ce qu'on pouvait lire dans le *Globe and Mail* du 30 mars:

Cet accord est avantageux pour le Canada. Il a l'appui de ceux qui possèdent les ressources et qui les mettent en valeur, dont la grande majorité sont Canadiens. Il atténue les lacunes et les distorsions tout en augmentant les stimulants et les privilèges. Il ne demande pas à l'industrie énergétique de «sauver le Canada» ou de renflouer le Trésor fédéral; il lui demande de produire du pétrole, du gaz et des emplois.

La même idée est reprise dans la *Gazette* du 30 mars. La Chambre de commerce du Canada a déclaré:

● (1630)

Nous nous félicitons de l'accord énergétique conclu le 28 mars dernier, car il fait comprendre aux investisseurs que le gouvernement est bien disposé à procéder à des consultations, à collaborer avec l'industrie et avec les provinces, et à faire confiance aux forces du marché. Nous pensons que tous les Canadiens bénéficieront non seulement de la revitalisation du secteur énergétique qui suivra, mais aussi des retombées qu'elle aura sur tous les secteurs de l'économie.

Je voudrais citer un article de la page éditoriale de *Calgary Herald*:

Le Canada est le vainqueur.

Dans un article du *Edmonton Journal,* on estime qu'on a conclu une bonne affaire. L'auteur déplore que les effets mettront du temps à se faire sentir, mais il se félicite néanmoins de l'accord.

Dans le *Chronicle-Herald* de Halifax, on écrit que petit à petit les plates-formes de forage canadiennes rentrent au pays. C'est là un bon signe. Dans le numéro du 6 mars du *Calgary Herald,* on rapporte que les équipes de forage ont de quoi se réjouir à présent. Le niveau d'emploi de ces équipes qui avait baissé à 61 p. 100 en moyenne en 1981, puis à 49 p. 100 en 1982, avait fléchi encore une fois pour passer à un taux inférieur de moins de la moitié du taux de la saison où l'activité des plates-formes de forage battait son plein, soit à 39 p. 100 en 1983, et a regagné de peine et de misère le taux de 50 p. 100 l'an dernier.

Nous avons à présent revitalisé le secteur de l'énergie. Ces emplois que nous sommes en voie de créer grâce à la prospection et à la mise en valeur des ressources apporteront des avantages appréciables non seulement à l'ouest du Canada, mais en fait à toutes les régions du Canada.

Je ne m'étendrai pas sur les détails de l'accord dont les avantages sont manifestes. Il faut y voir une autre preuve concrète des initiatives que prend notre gouvernement pour venir en aide à ces industries de base fort importantes qui peuvent nous procurer la croissance, la richesse et éventuellement des emplois permanents, et non pas temporaires.

Le secteur touristique est un autre avantage naturel dont nous jouissons. A l'heure actuelle, le compte du commerce touristique accuse un déficit de 2 milliards de dollars. En 1972, nous accaparions 5 p. 100 des recettes du tourisme mondial. De nos jours, ce ne sont plus que 2.7 p. 100. Nous savons que plus de 100,000 entreprises canadiennes exercent leur activité dans le secteur touristique. C'est là une très importante industrie qui devrait servir davantage. Elle devrait servir à produire de la richesse et à créer des emplois.

Sous le règne de l'ancien gouvernement libéral, notre part du commerce mondial est passée de 6 p. 100 en 1968 à moins de 4 p. 100 en 1984. Et ce n'est pas la fin. J'ai parlé du secteur agricole. je pourrais aussi vous parler de la petite entreprise.

Au cours des quatre dernières années, de nombreuses petites entreprises sont disparues, 80,000 en 1981, causant la perte de 750,000 emplois. En moyenne, il y a eu 50,000 faillites par année. Au cours de la même période, plus de 100,000 particuliers ont déclaré faillite.

Je pourrais aussi vous parler des secteurs de la pêche, des forêts et des mines. Ils sont tous dans le même état. Le gouvernement a négligé ces industries primaires, ces industries qui créent la richesse, les emplois et animent l'activité économique d'une façon directe et indirecte. Le gouvernement s'est engagé à assurer le renouveau de l'économie et à concilier les divergences à l'échelle nationale.

Le député de Winnipeg-Fort Garry, le parrain de la motion, nous a reproché notre manque de consultation. Il y a deux mois, nos vis-à-vis nous reprochaient de trop consulter. L'une de nos tâches principales consiste à mettre de l'ordre dans l'économie et à établir un climat de croissance et de confiance propre à la création d'emplois.

Voici un compte rendu de la situation. Le chômage régresse. Le taux de chômage est passé de 11.6 p. 100 en septembre à 10.9 en avril et 201,000 nouveaux emplois ont été créés. Les taux d'intérêt qui étaient de 12.38 p. 100 le jour du scrutin s'établissaient à 9.93 p. 100 le 9 mai. La confiance des entreprises s'affermit. Elle a grandi au premier trimestre de 1985. Selon le dernier relevé du Conference Board sur les projets d'investissement et les attitudes des entreprises, celles-ci sont plus optimistes concernant les perspectives à court terme. Les dépenses des consommateurs croissent également ce qui est une bonne nouvelle pour les détaillants. Les ventes au détail ont progressé de 4.3 p. 100 au cours des six mois qui ont suivi les élections. Les carnets de commandes des fabricants se garnissent. Les nouvelles commandes de biens manufacturés ont augmenté de 5.3 p. 100 de septembre à février. Les prix se stabilisent. Le taux d'inflation était de 3.7 p. 100 au mois de mars. Aux États-Unis, depuis six mois, l'indice des prix à la consommation s'est maintenu au niveau ou au-dessous du taux d'inflation. Les entrées de caisse des agriculteurs ont commencé à croître. Pour les deux premiers mois de l'année, ces entrées ont augmenté de 9.5 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier. Les exportations suivent la même tendance. Celles-ci ont progressé de 11.2 p. 100 au premier trimestre par comparaison à la même période de 1984. Et les faillites? Les faillites ont reculé. Au premier trimestre de 1985, les faillites commerciales ont chuté de 16 p. 100 par rapport à la même période de 1984, les faillites de particuliers de 21 p. 100, les faillites agricoles de 10 p. 100 de sorte que le recul général est de 20 p. 100.

Nous méritons une bonne note, car telle est la situation aujourd'hui. Et voilà qu'on nous présente une motion stupide disant que les choses ne s'améliorent pas. Les faits prouvent hors de tout doute que nos politiques sont bonnes. Il faudra encore un peu de temps, encore des efforts et de la collaboration, mais les chiffres que je viens de citer sont assez explicites.

Je voudrais maintenant parler brièvement du secteur des transports. Les politiques que nous avions annoncées pendant la campagne électorale étaient fondamentales. Et je le répète, nous nous sommes attaqués à la plupart des problèmes. Par exemple, nous avons entrepris de remanier la Loi nationale sur les transports dont un avant-projet sera présenté à la fin de juin.

Le 27 février dernier, les ministres provinciaux et moi-même avons signé un accord de principe qui allégera les modalités

administratives interprovinciales, supprimera les tarifs et instaurera un régime de réglementation plus harmonieux à travers le Canada en ce qui concerne le camionnage interprovincial. Nous étudions des moyens de raviver la concurrence entre les divers modes de transport dans tous les secteurs concernés. Nous avons demandé à la CCT de trouver aussi des moyens de libéraliser l'utilisation du réseau ferroviaire. Nous lui avons demandé d'examiner les effets du *Staggers Act* aux États-Unis et les répercussions qu'une telle loi pourrait avoir sur le transport intérieur au Canada.

On a présenté également un projet de loi sur l'aéronautique, le C-36. Il est actuellement à l'étude au comité. On a aussi présenté des amendements à la Loi sur le transport du grain dans l'Ouest dans un projet de loi qui est à la Chambre actuellement. Ce projet de loi donnera suite à la plupart des promesses que nous avons faites pendant la campagne électorale, surtout à la conférence de Prince-Albert qui a vraiment été à l'origine de notre manifeste de l'Ouest.

Nous rétablissons les services démantelés unilatéralement par l'ex-gouvernement libéral. Ces services ont été supprimés dans une proportion de 20 p. 100 sans audiences publiques ou débats préalables. Nous rétablissons donc bon nombre de ces services. Et nous allons déposer un nouveau projet de loi sur le transport ferroviaire de voyageurs. Nous allons trouver du matériel neuf pour rajeunir notre réseau ferroviaire et nous avons promulgué une mesure sur le transport des substances dangereuses. Nous avons engagé d'énormes capitaux dans toutes les régions du pays pour les transports aériens, maritimes et de surface les plus importants.

Nous avons respecté la plupart de nos promesses électorales dans la région de l'Atlantique. En effet, nous sommes en train de rationaliser certains services pour en supprimer le gaspillage et les lacunes, car cette opération fait elle aussi parti du mandat qu'on nous a confié. Nous avons lancé cette opération en gardant toujours à l'esprit un juste milieu. Nous savons que le transport est un outil de développement économique et qu'il continuera de revêtir beaucoup d'importance sur ce plan-là. Il demeure donc important dans un pays comme le nôtre. Certes, nous nous assurerons que les services et l'infrastructure dans ce domaine demeurent un instrument de développement économique important dans toutes les régions du pays.

M. Henderson: Monsieur le Président, ce n'est pas sans intérêt que j'ai écouté le ministre s'attribuer une bonne note. Mais ce n'est pas dans quelques matières, mais dans pratiquement toutes qu'il s'est donné un A. Je crois qu'il aurait dû se donner quelques E, et même des cotes encore moins bonnes.

Le ministre a déclaré que le tourisme était une industrie importante. Tous les députés seraient d'accord avec lui. Il a parlé du déficit que nous aimerions tous combler. Son gouvernement, sur l'initiative du ministre des Transports, a relevé les tarifs de traversier dans l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-neuve, rognant ainsi les ailes à la troisième industrie, par ordre d'importance, de ma province. Quant aux droits d'entrée dans les parcs, cette question relève de la Ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) qui est chargé de Parcs Canada. Elle a augmenté le droit d'entrée dans le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous avons eu une augmentation du prix de l'essence. Tout cela va à l'encontre de toute tentative pour essayer d'améliorer la situation économique dans le secteur touristique.

• (1640)

A propos de l'agriculture, le ministre a mentionné un certain nombre de mesures dont le gouvernement se fait gloire. Je suis prêt à admettre qu'il y a eu quelques bonnes initiatives. En ce qui concerne la Société du crédit agricole, les taux d'intérêt ne sont pas exactement où j'aimerais les voir, mais au moins ils se sont stabilisés. Nous en sommes tous heureux.

Mais que dire des droits d'inspection des pommes de terre et de la viande rouge? Depuis qu'on les a annoncés la semaine dernière, mon bureau reçoit sans cesse des appels de représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture dans la province, du Syndicat national des agriculteurs et même du gouvernement provincial. Le premier ministre et le ministre de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard sont totalement opposés aux droits d'inspection des pommes de terre et de la viande rouge. Si c'est là un exemple du processus de consultation dont parlent le ministre et le premier ministre, il ne marche certainement pas. Tous ces particuliers et tous ces organismes représentant le secteur agricole s'estiment trahis par le gouvernement.

Il est certain que la mesure touchant les taxes sur le carburant pour les agriculteurs et les pêcheurs était un pas dans la bonne direction. Toutefois, j'ai essayé de dire au ministre, lorsqu'il a présenté le projet de loi plus tôt cette année, qu'il aurait dû aussi prendre en considération le transport routier des pommes de terre, par les producteurs et les expéditeurs, entre le champ et les marchés ou, dans certains cas, les entrepôts. Les bûcherons et les mineurs ont été oubliés.

J'aimerais bien avoir les observations du ministre sur ces différents points. Je souhaiterais qu'ils prennent ce que j'ai dit au sérieux, étant donné son influence au sein du cabinet. J'espère qu'il usera de cette influence avant le dépôt du budget le 23 mai prochain. Il pourra peut-être faire redresser certaines injustices.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'ai toujours pris les interventions du député au sérieux par le passé, et c'est encore le cas aujourd'hui.

En ce qui concerne les services de traversier, j'espérais que le député vérifierait ses données, car il aurait constaté, je pense, que, dans certains cas, les tarifs des services de traversier qui s'appliquent au tourisme ont diminué.

M. Henderson: Pour les caravanes.

M. Mazankowski: D'accord, pour les caravanes, mais cela représente un élément important du tourisme. Lorsqu'il y a eu des augmentations, nous nous sommes efforcés de tenir compte de leur incidence sur le tourisme. Je dois dire au député que nous avons eu des entretiens bilatéraux approfondis avec la province.

La Chambre doit bien comprendre que nous recouvrons moins de 20 p. 100 du coût d'exploitation des services de traversier. Lorsque nous avons demandé une augmentation des recettes de 15 p. 100, il n'était pas question d'augmenter les tarifs du même taux. Nous voulions atteindre cet objectif grâce à la fois à une utilisation plus efficace et à de légères augmentations des tarifs. Nous avons pris cette question extrêmement au sérieux et lui avons accordé une attention toute particulière. Nous n'avons peut-être pas été au dessus de tout reproche dans l'application de ces mesures, mais je tiens à ce que le député

sache que nous avons sans aucun doute tenu compte du tourisme. Je sais que le tourisme est un secteur important dans la province du député, comme dans tout le pays d'ailleurs. Nous ne voulons en aucun cas prendre des initiatives qui nuiront indûment à la croissance et à l'avenir de ce secteur.

Je rappelle à la Chambre que les événements dont il est question aujourd'hui sont minimes comparés à ce qui s'est passé depuis quatre ans. Le député veut parler des coût élevés. Voyons ce qu'il en est pour le tourisme. Au cours des quatre ans qui se sont écoulés entre 1980 et 1984, le prix de l'essence a augmenté de 75.5 p. 100, ce qui a certainement eu une incidence sur le tourisme. Le coût des transports a augmenté de 56 p. 100 durant les quatre ans où le député a fait partie du gouvernement. Le prix des boissons alcoolisées, que certains associent au tourisme, a augmenté de 43 p. 100. Ce sont là des aspects du tourisme. Cependant, l'augmentation de 75 p. 100 du prix de l'essence est bien loin de la hausse modérée que nous avons imposée au tourisme. Le député devrait également l'admettre.

Les droits d'inspection tombent sous la compétence du ministre de l'Agriculture (M. Wise). Je sais qu'il participe actuellement à des discussions bilatérales avec ses homologues provinciaux et des représentants du secteur agricole et s'efforce d'élaborer une meilleure entente pour garantir certains compromis. Je ne suis pas au courant de tous les détails, mais je sais que bon nombre d'instances ont été présentées au ministre qui ne manquera pas d'y donner suite, j'en suis convaincu.

M. Manly: Monsieur le Président, le député a parlé du nouvel accord sur l'énergie conclu avec les provinces de l'Ouest. Au cœur de cette affaire se trouve toute la question de la déréglementation des prix, en vertu de laquelle le prix du vieux pétrole découvert avant 1974 va augmenter de $6 à $7 le baril tandis que celui du nouveau pétrole va sans doute diminuer légèrement. En conséquence, les sociétés qui ont des réserves de vieux pétrole vont gagner plus ou moins 1.7 milliard de dollars et celles qui exploitent le pétrole nouveau verront leurs recettes diminuer de près de 500 millions.

En réalité, les sociétés qui exploitent le vieux pétrole sont en grande partie des multinationales et certaines sociétés canadiennes plus restreintes ont des intérêts plus importants dans l'exploitation et la production du nouveau pétrole. Par exemple, 65 p. 100 de la production de Texaco consiste en vieux pétrole. Pour Gulf, le chiffre est de 70 p. 100, Shell, 75 p. 100, Mobil, 70 p. 100 et Imperial, 50 p. 100. Les multinationales ont d'importants intérêts dans les réserves de vieux pétrole. Pourtant, la politique dont le ministre a fait l'éloge aura un effet néfaste sur les petites compagnies sous contrôle canadien.

J'aimerais demander au ministre en quoi il croit que cette politique dont il pense tant de bien va vraiment avoir un effet bénéfique pour l'ensemble du Canada et pour les compagnies pétrolières contrôlées ou détenues par les Canadiens qui ne disposent pas d'anciens puits de pétrole.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, les députés du NPD parlent d'emplois, d'emplois, et encore d'emplois. Le Programme national de l'énergie, que nous avons démantelé, a coûté à l'Ontario 90,000 emplois et à l'Alberta 70,000 emplois. Je peux citer des chiffres pour le pays entier. Ce dont le député ne se rend pas compte, c'est que les nouvelles et les petites compagnies pétrolières dont il parle ne se plaignent pas du nouvel accord sur l'énergie de l'Ouest. En fait, elles en sont enchantées du fait que l'impôt sur les revenus pétroliers est littéralement supprimé pour toutes les nouvelles productions et notamment pour la récupération assistée, les sables bitumineux et ce genre d'installations. Voilà les éléments fondamentalement créateurs d'emplois.

Pour ce qui est des multinationales, l'impôt sur les revenus pétroliers va progressivement s'atténuer, mais elles vont continuer à devoir le payer même s'il devient dégressif. Nous avons toujours un système fiscal au Canada. Si le député veut dire que ce système fiscal présente des lacunes, je serais peut-être d'accord avec lui, mais cela ne signifie pas nécessairement qu'il faut mettre en place toute une série de programmes pleins de sigles auxquels personne ne comprend grand-chose, qui coûtent des millions et des millions de dollars à administrer, qui étranglent l'industrie et qui étouffent le potentiel de création d'emplois, de développement économique et de création de richesse.

D'une manière générale, l'Accord de l'Ouest a été accueilli comme une brillante réussite au Canada. Le système a peut-être certaines imperfections mais, en tout cas, il en a certainement beaucoup moins que n'en avait l'ancien.

• (1650)

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur la motion de mon collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) qui a pour but de blâmer le gouvernement conservateur pour son manque d'intérêt à venir en aide au développement régional.

Monsieur le Président, le ministre des Transports (M. Bouchard) nous a fait état de son intérêt et de sa réjouissance à l'endroit de l'accord concernant les politiques énergétiques avec les multinationales de l'Ouest du pays. Laissez-moi vous dire que j'ose espérer que dans le budget du ministre des Finances (M. Wilson), on ne trouve pas des taxes pour aider les multinationales qui auront sauvé au niveau de la réduction des taxes directes qui étaient imposées auparavant aux entreprises et que ce ne soient pas maintenant les consommateurs qui soient obligés de payer les frais de cette nouvelle politique.

Monsieur le Président, je ne partage pas l'avis du ministre des Transports, parce que je pense que le Québec va payer la facture. Je comprends que le ministre me fait «bye, bye», étant donné qu'il vient de l'Ouest et qu'il va récolter les emplois et que nous, de la province de Québec, nous allons payer la facture. Mais je dois vous dire que mon premier rôle est de défendre les intérêts du Québec à l'intérieur du Canada.

Monsieur le Président, j'aimerais démontrer ce que ce gouvernement a fait immédiatement après la prise du pouvoir. Premièrement, le ministre des Finances, le 8 novembre, a coupé au Québec pour plus de 770 millions de dollars de projets qui devaient être réalisés cette année. Dans le cadre de ces projets-là justement, il y en a qui relèvent du ministre des Transports, tel VIA Rail. Il y a aussi des projets importants qui devaient avoir lieu dans la région de Trois-Rivières, à Victoriaville, un laboratoire pharmaceutique. Il y avait aussi le programme d'embranchement du gaz naturel, 85 millions de dollars, somme qui est perdue pour l'économie du Québec et aussi les emplois qui sont perdus. Il y a aussi le vieux Port de Montréal, la marina de Chicoutimi, l'Institut électronique à Shawinigan, et plusieurs autres qu'on pourrait énumérer.

Au niveau de la politique de ce gouvernement de privatisation ou de vendre, comme il les appelait, les «canards boiteux», on ne sait encore rien là-dessus, et le Québec est en danger face aux décisions prises par ce gouvernement au sujet de la Canadair. Cinq mille emplois sont en danger; Téléglobe, 1,400 emplois en danger; VIA Rail, la non-réalisation de ce projet, c'est près de 3,000 emplois perdus; Air Canada, 500 emplois sont en danger; CN, 220 emplois perdus; et, monsieur le Président, on pourrait énumérer aussi le contrat que Versatile a perdu parce que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a décidé de faire un nouvel appel d'offres, alors que Versatile Vickers à Montréal était le deuxième plus bas «soumissionnaire» et que le contrat aurait normalement dû lui revenir. Monsieur le Président, encore là, ce sont des emplois perdus pour le Québec.

Monsieur le Président, je mentionnais tantôt que ce gouvernement conservateur avait coupé pour 770,000 millions de dollars de projets de création d'emplois qui se réaliseraient cette année. Non seulement il ne s'est pas contenté de couper là-dessus, mais au niveau du budget supplémentaire, au niveau de la péréquation, le Québec était en demande pour plus de 640 millions de dollars. La première demande était de 730 millions de dollars. Le Québec était prêt à négocier pour 430 millions de dollars. Et ensuite, toutes les promesses, tous les engagements pris par ce premier ministre, il était normal que le gouvernement du Québec, qui à mon avis n'est pas libéral, qui est toujours représenté par René Lévesque et M. Duhaime en tant que ministre des Finances, tout ce qu'ils ont eu comme prix de consolation, c'est 110 millions de dollars. Il était normal que le gouvernement du Québec s'attendait, suite aux propos tenus par le premier ministre, par tous les députés ou les candidats du parti progressiste conservateur qui devaient avoir de meilleures relations, que normalement, selon les conservateurs, le Québec avait été pénalisé par l'ancien gouvernement, il était normal que le gouvernement du Québec actuel s'attende, suite à l'offre qu'il avait fait, même au rabais, au lieu de demander 730 millions de dollars, il offrait un règlement pour 430 millions de dollars. Non. Ce que ce gouvernement a dit, maintenant qu'il a pris le pouvoir, il se fout bien de René Lévesque et de tous ceux qui sont au Québec. Voici 110 millions de dollars. Et là-dessus, au niveau de la péréquation, monsieur le Président, le Québec est la seule province perdante. Il y a des provinces comme le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, qui n'étaient même pas en perte. Mais pour aider des petits amis conservateurs, avant une élection à Terre-Neuve, on lui a soumis des sommes d'argent. Mais au Québec? Rien! Monsieur le Président, ce ne sont pas nous, les libéraux, qui disons cela, c'est Duhaime. «Duhaime péréquation va continuer de harceler les conservateurs québécois».

Le problème c'est: comment comprendre ce gouvernement-là? «Wilson: Québec doit reconnaître que le gouvernement fédéral ne pouvait faire mieux dans le contexte actuel». Deux semaines après, il signait un accord avec les multinationales du pétrole pour 2.5 milliards. Ce n'était pas au Québec, alors là . . . «Péréquation: Ottawa est prêt à écouter.» Ah, là, une autre volte-face. Tout à coup, dans une autre manchette: «Mulroney consent à rouvrir le dossier de la péréquation sous un angle plus global». Une autre déclaration: «Duhaime ne se tient pas pour battu». Selon Jean-Louis Roy, du journal *Le Devoir*: «Un compromis inachevé». Et le dernier dossier, monsieur le Président, c'est à ne pas comprendre ces conservateurs, un autre article du journal *La Presse* de Maurice Jannard: «Péréquation. Dossier clos, selon Wilson.»

Monsieur le Président, tout cela c'est pour démontrer que les Québécois ne peuvent se fier ni à la parole du premier ministre (M. Mulroney) ni à celle du ministre des Finances (M. Wilson). En ce qui concerne la parole du ministre des Finances, c'est lui-même qui a admis clairement que, au sujet du débat sur l'universalité, durant la campagne électorale il n'avait pas dit la vérité et que c'est après la tenue des élections qu'il a dit la vérité. Mais, monsieur le Président, la population du Québec et du Canada se demande: Est-ce que c'est seulement au sujet de l'universalité des programmes sociaux que le ministre des Finances n'a pas dit la vérité? Dans combien d'autres sujets va-t-on découvrir dans son Budget que, lors de la campagne électorale, les engagements c'était faux, c'était le contraire qu'il ferait?

Un autre domaine dans lequel j'aimerais démontrer l'absence d'intérêt de ce gouvernement conservateur pour le Québec dans le développement régional, c'est en matière d'habitation.

Dans ce domaine, ce gouvernement a coupé dans le logement social neuf millions au niveau de ce qu'on appelle du programme 56.1 pour réaliser du logement public avec les provinces, des coopératives ou des habitations dirigées par des organismes à but non lucratif.

En plus il a coupé 25 millions dans ce qu'on appelle le PAREL, programme de restauration et de rénovation de logements. Ce programme, le PAREL que l'on connaît est très important pour le Québec et les provinces Maritimes. Il est très important pour améliorer la qualité du logement, mais il est très important aussi pour la création d'emplois et c'est un programme qui coûte aux contribuables canadiens, par le biais du gouvernement fédéral, beaucoup moins cher pour créer des centaines et des milliers d'emplois que l'argent gaspillé pour changer la couleur des uniformes des militaires, que l'argent gaspillé pour envoyer 1,000 soldats en Allemagne, peut-être que le Tiffany, en Allemagne, sera alors heureux d'avoir 1,000 clients de plus mais qu'est-ce que cela donne au Québec ou au Canada? Pas un cent de plus, monsieur le Président!

Monsieur le Président, le Québec, non seulement le ministre des Finances, le ministre du Travail (M. McKnight) responsable de la SCHL ou le «bourreau» du Conseil du Trésor, parce qu'il n'y a pas moyen de savoir qui décide dans cette boîte-là, ce doit être quelqu'un qui était à l'école avec le premier ministre, à part ceux-là il ne fait pas confiance aux autres, non seulement il s'est contenté de faire des coupures, mais au niveau du Québec il a décidé de les pénaliser. Vu que la population du Québec a décidé, pour une fois, de faire confiance aux conservateurs, en retour, le premier ministre du Canada dit: Vous autres, on serre la vis. Et les gars de l'Ouest, c'est dans le parti conservateur. Et aux gars de l'Ontario, il dit: Voilà une «gang» de nouveaux, on va leur passer la salade. Avant qu'ils se réveillent on va avoir mis la main dans le sac. Et eux autres, le temps qu'ils trouvent la salle de toilettes et où est le bureau, on va avoir fait la passe.

Monsieur le Président, le Québec perd, au niveau du programme de rénovation de logements, 17 millions de dollars qui sont investis dans toutes les circonscriptions du Québec . . .

Surtout les 17 millions des coupures, c'est dans les circonscriptions rurales. Et l'Ontario ne perd seulement que deux millions. Le ministre, à une question que je lui posais . . . et le président de la Société canadienne d'hypothèques et de logement avait répondu à un journaliste du journal *La Presse* à ce sujet-là: Eh bien, écoutez, il fallait faire du rattrapage au niveau de l'habitation PAREL parce que l'Ontario en avait besoin et en avait moins que les autres années. Alors, monsieur le Président, j'avais dit au ministre: Ce n'est pas correct la réponse que vous nous donnez là parce que le temps, lorsque c'était le gouvernement libéral, on savait très bien que le Québec et les Maritimes avaient besoin plus de budget de PAREL parce qu'il y avait plus de logements à rénover, à restaurer, alors que l'Ontario et les provinces de l'Ouest recevaient plus de budget au niveau du programme de construction de logements locatifs parce que le taux de vacances était plus bas dans ces provinces-là qu'au Québec. Le ministre a patiné comme d'habitude pour ne pas donner de réponse, mais je suis chanceux, aujourd'hui, j'ai su à nouveau quels sont les montants. Non seulement j'étais choqué que le Québec ait été pénalisé injustement, et je pense qu'il faut se rappeler que cette décision-là avait été prise avant les élections ontariennes, c'était pour aider un autre petit ami, un nommé Miller, mais je vous dis que cela n'a rien donné, et cela a coûté 17 millions aux Québécois pour aider M. Miller, et M. Miller a «rasé faire patate». S'il ne l'a pas fait cette fois-ci, il va le faire la prochaine fois. Non seulement on est pénalisé au niveau du programme PAREL, mais je recevais du bureau du ministre aujourd'hui les chiffres du budget pour la construction de logements locatifs. Pour l'Ontario, tenez-vous bien, dans un premier temps, 15 millions de dollars; après cela, un autre 6.7 millions et un autre 415,000 dollars, pour un total de 22 millions 115,000 dollars. Le Québec, vous avez hâte d'avoir la réponse, zéro; c'est aussi simple que cela, le Québec, zéro, il n'existe pas dans ce programme-là, c'est tout. Monsieur le Président, j'ose espérer que les députés progressistes conservateurs du Québec qui sont ici—normalement ils ont un caucus ce soir—vont s'asseoir, demander des explications là-dessus, et les députés progressistes conservateurs qui n'y croient pas, demandez donc au ministre de vous donner la liste dans vos circonscriptions que j'ai ici, quelles sont les pertes de vos budgets de PAREL que vous avez.

Dans la région de Chicoutimi, domaine du roi, en 1984, il y avait 268,000 dollars, cette année, seulement 97,000 dollars, monsieur le Président. Dans la région de Hull, c'est dommage que la députée de Gatineau (M^me^ Mailly) ne soit pas ici, elle qui est si souvent si rapide pour se lever sur des rappels au Règlement et empêcher les députés de l'opposition de dire la vérité et de défendre les intérêts des citoyens, mais je lui dirais, monsieur le Président, que ce soir, elle doit crier au caucus; Gatineau, 480,000 dollars en 1984, cette année c'est réduit à 209,000 dollars. Dans la région de Laval-Deux-Montagnes, 225,000 dollars de budget en 1984, 30,000 dollars seulement cette année. Monsieur le Président, je pourrais en énumérer une série, j'essaie de trouver les comtés de la Beauce . . .

• (1700)

M. Blais: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture fait un rappel au Règlement.

M. Blais: Monsieur le Président, je pense que l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie doit savoir qu'on ne doit jamais, en vertu du Règlement, souligner l'absence ou la présence d'un député à la Chambre. Il a une large expérience, il nous en parle souvent, il faudrait peut-être donner l'exemple, monsieur le Président, surtout avec ce que son confrère nous a dit cet après-midi sur le respect du Règlement à la Chambre, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie.

M. Malépart: Je vais continuer parce que justement j'arrivais à ce député-là et il est présent. Alors, monsieur le Président, dans Vaudreuil-Soulanges, tiens, intéressant, monsieur le Président, 739,000 dollars de budget en 1984, coupure, diminution, 362,000 dollars en 1985, dans la région de Québec. Beauce, cela vous dit quelque chose? 417,000 dollars en 1984, cette année, 200,000 dollars; Bellechasse, le voilà! Dans la région de Bellechasse, en 1984, 445,000 dollars, cette année, 240,000 dollars.

Monsieur le Président, je pourrais énumérer toutes les municipalités du Québec tant rurales qu'urbaines, en ce qui a trait à ce que ce gouvernement conservateur a coupé aux Québécois: 17 millions de dollars au programme de rénovation et de restauration de logements, ce qui est très important pour l'ensemble de la population, pour améliorer la qualité de logement, mais qui est aussi très important pour la création d'emplois.

Monsieur le Président, des articles de journaux: «Manifestation au bureau du député de Verdun-Saint-Paul (M. Chartrand) contre l'abolition du programme PAREL relié avec les coopératives d'habitation». Les maires des municipalités de Rimouski, monsieur le Président, ce ne sont pas des libéraux, ce sont les maires de ces circonscriptions, de ces municipalités, qui sont très déçus des coupures faites par le gouvernement conservateur.

Monsieur le Président, la région d'Arthabaska qui voit elle aussi son aide au niveau du PAREL, qui est très important, on mentionne même dans l'article que, étant donné le budget alloué par ce gouvernement conservateur, ils ne vont pouvoir réaliser qu'une maison par municipalité, un logement. Monsieur le Président, c'est presque ridicule!

Dans la région de Rouyn-Noranda, c'est la même chose, les gens ont hâte de rencontrer leur député.

Hop! Dans la région de Sherbrooke, monsieur le Président. La région de Sherbrooke! Toutes les villes de l'Estrie et l'Association provinciale des constructeurs de l'habitation du Québec s'opposent à la décision de ce gouvernement conservateur d'avoir coupé le PAREL dans leur région, compte tenu des nombreuses demandes et des attentes de la population de ces municipalités.

Monsieur le Président, les préfets de l'Est font un front commun, la région de Matane, et les gens de Bellechasse. Il y a un article du journal de la région. Le député leur a parlé, il leur a dit: Messieurs les maires, mesdames les mairesses, soyez patients, vous n'aurez pas d'argent. Moi, j'ai décidé qu'il était préférable de consacrer 56 millions de dollars pour changer la couleur des uniformes des soldats que de vous aider. C'est la réponse, ne vous en faites pas, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable député de Bellechasse (M. Blais) sur un rappel au Règlement.

Les subsides

M. Blais: Monsieur le Président, l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) signale un article de journal en main sur des choses qui auraient été dites, et s'il veut le déposer, cela me fera plaisir, parce que ce qu'il vient de mentionner est totalement faux. Je ne peux accepter cela.

M. le Président: L'honorable député sait très bien, je présume, qu'il est défendu pour l'honorable député de déposer des documents, sauf pour un ministre qui peut le faire.

M. Malépart: Monsieur le Président, je serais prêt à déposer le document. Mais je pourrais dire au député de Bellechasse (M. Blais) que ses prises de décision, lorsqu'il dit à ses électeurs: Non, il n'y a rien dans l'habitation, et qu'il a accepté au caucus de voter pour gaspiller de l'argent au niveau de la défense militaire, lorsqu'il refuse de l'argent pour les personnes âgées et qu'il est d'accord sur 2.5 milliards de dollars aux multinationales du pétrole . . . J'ose espérer qu'il croit que les gens de sa circonscription sont intelligents. Moi, je crois que les gens de sa circonscription sont intelligents.

Monsieur le Président, maintenant, je pense avoir fait la démonstration que dans le domaine de l'habitation, le Québec s'est fait avoir et continue de se faire avoir, à moins que ce soir, les députés conservateurs mettent cela à l'ordre du jour du caucus pour arriver demain au caucus national et brasser leur ministre. Je ne leur demande pas de se lever ici. Mais je leur demande de se lever et de s'assurer qu'il y ait une correction de 10 millions de dollars dans le programme relatif à l'habitation. Je vais savoir lequel s'est levé au caucus ce soir et je vais savoir qui sont restés assis.

Monsieur le Président, je n'ai pas besoin d'être présent, j'ai mes informateurs.

Monsieur le Président, au niveau de l'entente-cadre, après toutes ces coupures-là, le ministre de l'Expansion économique régionale et les députés conservateurs se lèvent au quart d'heure de l'adoration mutuelle et disent: On a signé une entente cadre d'un milliard de dollars. On a enlevé 770,000 millions, on prive 300 millions de dollars au niveau de la péréquation . . . Monsieur le Président, je termine . . . et là, on se retourne et on dit: On t'a enlevé cela pour un an, et là on signe une entente pour dépenser pour cinq ans.

Alors, monsieur le Président, je termine mes remarques en disant ce que les journaux du Québec pensent du ministre de l'Expansion économique régionale: Confus, Stevens ne parvient pas à expliquer sa politique.

M. le Président: Questions, commentaires. Pas de questions ni de commentaires. Débat, l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais).

• (1710)

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre aujourd'hui à la suggestion qui a été faite par la motion de l'opposition à l'effet que notre gouvernement avait complètement failli dans ses politiques en matière agricole, particulièrement lorsqu'on mentionne que c'est dans toutes les régions du Canada.

[*Traduction*]

La vérité est tout à fait différente et je me réjouis de pouvoir rétablir les faits. Où sont-ils passés? Où sont-ils donc passés? Je voudrais réfuter . . .

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Mon honorable collègue vient tout juste de rappeler à la Chambre que le bon usage de la Chambre interdit à un député de signaler l'absence d'autres députés. Je tenais simplement à le lui rappeler.

M. le Président: Le député a eu tout à fait raison d'invoquer le Règlement à ce propos.

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, il est bien évident que lorsqu'on nous demande pendant de longues minutes de répondre et de réfuter, mais lorsqu'on se lève pour répondre, évidemment, on demeure surpris. Et je vais me plier à la procédure parlementaire, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Je voudrais réfuter les allégations du député les unes après les autres en faisant ressortir d'abord les dispositions que le gouvernement a prises en faveur de l'agriculture au Canada ensuite, les mesures qu'il a prises de concert avec les provinces, et enfin certains des moyens mis en œuvre pour utiliser les connaissances et la compétence des députés à la Chambre pour élaborer ses politiques agricoles.

Prenons, par exemple, la remise de la taxe sur le carburant. L'exposé économique de novembre dernier du ministre des Finances (M. Wilson) comportait une remise de 4.8c. le litre de la taxe frappant le carburant agricole, soit 1.8c. pour compenser le prélèvement d'indemnisation pétrolière, et 3c. de remise de la taxe de vente fédérale. Grâce à ces remises, les agriculteurs canadiens pourront épargner entre 100 et 150 millions de dollars par année.

[*Français*]

Ce sont là des réalisations, monsieur le Président. Ce n'est pas de la fumée. Ce n'est pas 20 ans d'attente. Ce sont des réalisations que l'on peut mesurer, qui sont là, que les citoyens canadiens sont en mesure d'évaluer. Cela est important. J'espère qu'ils seront nombreux les gens qui pourront demain lire le hansard pour pouvoir en prendre connaissance à défaut d'autre chose.

Un autre exemple: la Loi sur la stabilisation des grains de l'Ouest. Après des paiements finals qui se sont montés à 123 millions de dollars l'automne dernier . . .

[*Traduction*]

Le gouvernement s'est mis à la tâche pour modifier la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest afin d'autoriser des paiements provisoires. Grâce à l'adoption rapide de cette mesure de notre gouvernement, les agriculteurs de l'Ouest inscrits à ce programme ont reçu ce printemps des paiements totalisant 450 millions de dollars. Cet argent a été extrêmement utile à un grand nombre d'agriculteurs de l'Ouest car il les a aidés à payer les dépenses d'ensemencement pour les cultures de céréales et d'oléagineux de cette année.

[*Français*]

Quatre cent cinquante millions, monsieur le Président! C'est de l'argent! On parlait de 450 millions de coupure tout à l'heure. Vous en avez une somme de 450 millions qui a été versée pour aider les producteurs de l'Ouest, c'est important parce que notre gouvernement considère l'agriculture encore comme importante en ce pays, après avoir été oubliée aussi longtemps.

[*Traduction*]

Le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) laisse entendre que notre gouvernement n'a pas utilisé les sociétés d'État fédérales à l'avantage de l'industrie agro-alimentaire, mais là encore, les faits dépeignent une réalité bien différente.

[*Français*]

Qu'en est-il maintenant de la société fédérale du crédit agricole? Nous avons, malgré les difficultés financières énormes que rencontre le gouvernement, mis les sommes disponibles par la Société du crédit agricole fédérale, les services de la Société, à la disposition des agriculteurs canadiens.

[*Traduction*]

Étant donné que les clients de la SCA se recrutent généralement parmi les agriculteurs possédant peu de capitaux et présentant un risque élevé qui ont le plus besoin d'aide, nous reconnaissons que cette société d'État est l'instrument idéal pour mettre des fonds à la disposition des agriculteurs et contribuer au développement agricole partout au Canada. Voici quelques exemples particuliers.

[*Français*]

En novembre, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a annoncé une aide temporaire, la retenue des poursuites de la Société du crédit agricole à l'endroit des actions qui étaient entreprises contre les agriculteurs, et cela au moins jusqu'à ce que le gouvernement puisse avoir le temps de développer de nouvelles solutions pour les problèmes en matière de crédit agricole. Une partie de ces solutions a été annoncée le mois suivant lorsque le mandat des bureaux d'appel de la FCC, de la Société du crédit agricole a été élargi . . .

[*Traduction*]

. . . pour permettre au bureau d'avoir son mot à dire avant que l'on ne mette en branle la procédure de saisie.

[*Français*]

En janvier, le ministre de l'Agriculture a annoncé . . .

[*Traduction*]

. . . un programme de réduction des taux d'intérêt pour les clients de la SCA qui avaient emprunté de l'argent en 1981-1982 lorsque les taux d'intérêt étaient supérieurs à 14 p. 100. Ces taux pourront être ramenés à 12.75 p. 100, ce qui représente une économie de 80 millions de dollars sur une période de cinq ans pour les agriculteurs concernés. Le ministre a annoncé en mars un autre programme de la SCA pour aider les agriculteurs à faire face aux taux d'intérêt instables, le Programme d'hypothèques à risques partagés. Les agriculteurs désireux de s'en prévaloir obtiendront généralement un taux d'intérêt inférieur aux taux normalement offerts pour les hypothèques de cinq ans, mais les taux d'intérêt fluctueront d'une année à l'autre.

[*Français*]

Ce sont là des réalisations, et je suis heureux que l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) puisse être présent pour l'entendre, je suis heureux de le souligner, cela c'est de l'argent qui a été investi dans l'agriculture, cela ce sont des mesures qui ont été prises, pas 20 ans d'écran de fumée, mais des mesures concrètes qui ont été prises en huit mois, qui contrebalancent 20 ans de négligence et d'abandon à l'endroit des agriculteurs canadiens.

[*Traduction*]

Outre ces mesures, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) continue d'explorer de nouvelles méthodes de financement innovatrices, la SCA jouant un rôle de premier plan dans la formulation et la mise en œuvre des politiques.

Juste pour parler d'une autre société de la Couronne qui relève du ministre de l'Agriculture, je signale que la Commission canadienne du lait continue d'être l'instrument fédéral d'administration du programme laitier, évalué à 300 millions de dollars par an, de coordination de la production de lait industriel et de suppression des excédents et qu'elle assume même des fonctions spéciales, car elle se charge notamment des dons de poudre de lait écrémé pour les programmes africains de lutte contre la famine.

Je voudrais parler d'un autre aspect de la motion du député, à savoir que le gouvernement fédéral n'a pas suffisamment consulté les gouvernements provinciaux. Il existe bien des exemples de coopération étroite et notamment ceci. Le 1er octobre, les ministres de l'Agriculture de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et du Canada ont annoncé un programme fédéral-provincial d'aide aux victimes de la sécheresse dans les Prairies pour les éleveurs de bétail qui ont été durement touchés par la sécheresse l'été dernier. Ce programme a largement contribué à maintenir l'élevage de bétail dans les Prairies et son succès repose en grande partie sur le travail d'équipe des fonctionnaires fédéraux et provinciaux qui administraient le programme.

[*Français*]

En novembre, le gouvernement fédéral et le ministre fédéral de l'Agriculture, et le ministre de l'Agriculture de l'Ontario, ont annoncé un fonds conjoint de 15 millions pour acheter et traiter les surplus de raisins de l'Ontario, lesquels pourront être vendus plus tard lorsque le marché pourra le permettre. L'agriculture, on le sait, monsieur le Président, est une industrie à la grandeur du Canada. Les besoins sont grands, les intérêts sont grands. C'est un élément, peut-être parce que je suis le secrétaire parlementaire que je puis le dire, qui m'apparaît peut-être comme l'industrie la plus importante au Canada, qui mérite d'être «supportée» au plus haut point.

Monsieur le Président, le gouvernement, l'État canadien, avait besoin, enfin, d'un gouvernement qui «supporte» les agriculteurs, qui «supporte» les producteurs agricoles partout au Canada, et qui est particulièrement capable de faire asseoir ensemble autour de la même table des producteurs qui viennent des Maritimes, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, des provinces de l'Ouest, du Québec. C'était important non pas pour encourager les provinces, les fermiers et les producteurs agricoles de toutes les provinces à se dresser les uns contre les autres, mais pour s'asseoir ensemble pour chercher les véritables solutions aux problèmes que nous avions et tenter, je dis bien tenter, parce que nous n'avons pas, malheureusement, toutes les solutions à tous les problèmes. Mais nous en avons réglé plusieurs et nous allons tenter dans les semaines et les mois qui viennent de les régler, les problèmes. D'ailleurs, nous avons déjà commencé.

En décembre, monsieur le Président, le gouvernement fédéral, le ministre fédéral de l'Agriculture (M. Wise) et le ministre québécois de l'Agriculture ont annoncé un programme de compensation pour les pertes de récoltes survenues dans la province de Québec pour l'année 1983.

• (1720)

[*Traduction*]

On a annoncé par la suite que le gouvernement fédéral injecterait 27 millions de dollars dans le programme et que le Québec y injecterait 4 millions et payerait les frais d'administration.

[*Français*]

Cela, c'est une entente! Cela, c'est un règlement intervenu entre deux gouvernements responsables qui ont négocié, qui ont pris le temps de voir quels étaient les besoins dans chacune des régions du Québec, monsieur le Président. J'y ai participé personnellement, et je peux dire que de nombreux députés de la «députation» québécoise de notre parti y ont travaillé avec acharnement, ont rencontré à de nombreuses reprises les producteurs agricoles de toutes les régions pour connaître quels étaient les besoins, les comprendre et être en mesure d'y répondre avec une procédure, avec un programme adéquat, qui a été accepté par le Québec, qui a été accepté par les producteurs.

J'ai reçu aujourd'hui, monsieur le Président, une lettre de remerciements du président de la Fédération des producteurs de l'UPA, de l'Union des producteurs agricoles, pour trois grandes régions: Québec-Est, Québec-Ouest, Québec-Centre. Je l'ai reçue ce matin, à mon bureau, qui nous remerciait, moi personnellement, et les députés québécois intéressés au secteur agricole, d'avoir travaillé pour les producteurs agricoles. Cela ne fait pas 20 ans, cela fait six mois. Et on a travaillé et on y est arrivé et on a eu un arrangement, c'est une trentaine de millions qui ont été dépensés au Québec.

Monsieur le Président, un autre secteur important qui vient d'être réglé il y a quelques semaines: c'est celui de l'assistance aux producteurs de betteraves à sucre. Le 18 avril, le gouvernement a annoncé . . .

[*Traduction*]

. . . qu'il accorderait une aide financière maximum de 8 millions ou de $10 la tonne aux producteurs de betteraves sucrières de l'Alberta, du Manitoba et du Québec, en collaboration avec les gouvernements de ces provinces. Des ententes ont, depuis lors, été conclues avec le Manitoba et le Québec, mais les producteurs de l'Alberta ne cultiveront pas de betteraves sucrières cette année.

[*Français*]

Nous avons eu une entente avec les producteurs de betteraves à sucre. Nous avons été sensibilisés à cette question. Nous nous sommes assis avec eux, nous avons réfléchi, nous avons obtenu des ententes. Nous avons encore quelques négociations. Nous avons certains problèmes avec une des provinces, mais nous sommes quand même allés de l'avant pour sauver nos producteurs agricoles qui étaient en difficulté, qui rencontraient des difficultés importantes. Et je pense que c'est important de constater, monsieur le Président, les réalisations qui sont faites dans ce secteur. Nous étions conscients de la difficulté que rencontraient les producteurs de betteraves à sucre partout au Canada, avec un marché étranger, actuellement, qui est difficile, mais nous les avons «supportés». Ce n'est pas du vent cela. C'est de la réalité. C'est concret, c'est sur la table.

[*Traduction*]

Je passe maintenant à la question du laboratoire de pathologie animale du Collège vétérinaire de l'Ontario. Lors de son passage à Guelph, le 29 avril, le ministre de l'Agriculture a annoncé que le gouvernement fédéral verserait la même somme que le gouvernement provincial, soit 6.5 millions pour rénover le Collège vétérinaire de l'Ontario. Il a également annoncé la construction d'un laboratoire de pathologie animale, coûtant 5 millions, à l'Université de Guelph. En plus de desservir les éleveurs de la région, ce laboratoire servira à former des étudiants. Dans le cadre de nombreuses ententes agricoles fédérales-provinciales, le gouvernement fédéral favorise le développement du potentiel de production et de commercialisation de chaque région du pays.

Je n'ai pas le temps d'entrer dans tous les détails de ces programmes. Je voudrais toutefois mentionner quelques exemples montrant que le gouvernement respecte l'autorité et les talents des députés afin de répondre aux accusations injustifiées portées dans la motion du député.

[*Français*]

C'est faux, monsieur le Président, ce n'est pas vrai qu'on n'a pas aidé le développement économique, particulièrement en agriculture. S'il y a un secteur où ce n'est pas vrai, c'est bien en agriculture. Je pense qu'on n'a pas le droit en cette Chambre d'oser mentionner qu'on n'a rien fait pour l'agriculture dans le développement économique. S'il y a un secteur où on a eu des interventions, plus de 70 depuis le mois de septembre, c'est bien ce secteur-là, et je pense que c'est important qu'on le dise et que les gens écoutent et lisent le hansard, peu importe où ils sont, monsieur le président, qu'ils puissent lire le hansard demain, et j'espère qu'ils vont pouvoir le lire pour le savoir.

[*Traduction*]

Comme nous nous étions engagés, au cours de la campagne électorale, à réviser l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu, à revoir l'imposition des gains en capital sur les terres agricoles et à instaurer des agro-obligations pour faciliter le crédit agricole, le 25 février, le ministre des Finances a demandé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques de tenir des audiences sur ces trois questions fiscales. Le comité a présenté son rapport au début du mois dernier.

Les partis de l'opposition conviendront, je l'espère, que les observations et les recommandations du comité ont parfaitement démontré l'utilité d'une étude parlementaire sur une question aussi primordiale. Tous les intéressés ont eu l'occasion de faire connaître leur opinion sur ces trois questions et les députés qui siégeaient à ce comité ont analysé honnêtement la situation et présenté des recommandations vigoureuses.

[*Français*]

Nous n'avons pas laissé cela dans l'espace, nous nous étions engagés à étudier ces questions-là pendant la campagne électorale, mais on ne peut pas tout simplement claquer des doigts, déposer des projets de loi sans y avoir réfléchi, sans avoir consulté la population canadienne. Je peux vous dire, monsieur le Président, que personnellement, et les députés de mon parti avec qui je me suis assis pour consulter les associations de partout au Canada, les gens du Canada, ils avaient hâte d'être consultés, monsieur le Président. Quand cela fait 20 ans qu'on n'est pas consulté, on est content de voir des ministres qui s'asseoient, un gouvernement qui s'asseoit avec la population et qui leur demande ce qu'ils veulent, quels sont leurs véritables intérêts, quelles sont leurs aspirations, et qu'on puisse discuter

avec eux s'il y a moyen de penser à réaliser ces dites aspirations après y avoir réfléchi et après avoir évalué les conséquences. Ce n'est plus le temps de se lancer dans des dépenses somptuaires pour se ramasser avec un déficit de $226 milliards accumulés, c'est ce que nous avons sur les bras actuellement. On ne peut nous demander, monsieur le Président, je pense que c'est important, de lancer des programmes à tort et à travers. On est obligé d'agir en bon administrateur. C'est ce pourquoi les gens nous ont élus le 4 septembre dernier. Ils ont jugé sévèrement le gouvernement qui nous a précédé, ils nous ont dit: On vous fait confiance, allez remettre de l'ordre dans la baraque, et c'est ce que nous faisons depuis le mois de septembre, monsieur le Président, nous mettons de l'ordre dans la baraque. Ce n'est pas facile, cela va prendre un certain temps. Nous avons besoin de la confiance de la population, nous avons besoin également de la bonne foi de tous les partis, y compris l'Opposition officielle et le Nouveau parti démocratique. Je pense que, étant donné les circonstances, monsieur le Président, nous sommes en mesure actuellement, déjà après huit mois, d'avoir un tableau intéressant à présenter à la population pour démontrer avec quel sérieux nous avons abordé les problèmes financiers du gouvernement.

M. le Président: Questions ou commentaires. Débat. L'honorable député de Kamloops-Shuswap a la parole.

• (1730)

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'appuyer le principe de la motion. J'ai écouté attentivement les députés qui ont pris la parole aujourd'hui. Je pense qu'il est juste de dire que les libéraux ont fait certaines bonnes choses pour l'agriculture à l'époque où ils étaient au pouvoir, bien que je n'aie pas réussi à trouver de nombreux exemples de leurs réalisations.

M. Nickerson: Donnez-en un.

M. Riis: Quand on gouverne pendant 40 ans, on fait sûrement quelque chose de valable à un moment donné. Je ne suis pas en mesure de donner un exemle précis, mais il y a eu certains programmes limités d'aide à l'agriculture.

Je commencerai mes observations en parlant de ce qui s'est produit dans ma circonscription depuis trois semaines. Je représente une circonscription où l'agriculture joue un rôle essentiel. On y trouve en effet 1,200 agriculteurs à plein temps et un certain nombre d'agriculteurs à temps partiel.

Je remarque que le ministre du Revenu national (M. Beatty) se trouve à la Chambre. A ce propos, nous attendons encore des précisions sur les règles fiscales qui s'appliquent aux agriculteurs à temps partiel. Ces précisions nous ont été promises avant les élections, pendant la campagne électorale et après les élections. Huit mois se sont écoulés. Je tiens simplement à faire ce petit rappel au ministre dans l'espoir qu'on nous donne bientôt des précisions sur l'application des règles fiscales dans ce domaine.

Il y a trois semaines, j'ai parlé à un éleveur de moutons de ma circonscription. Il possède une grande ferme d'élevage de moutons qui appartient à sa famille depuis trois générations. Son grand-père s'était installé dans la région et y avait commencé l'élevage du mouton sur une grande échelle. Lui-même a pris la succession de son père à la tête de l'exploitation, et je crois que son fils espère reprendre l'exploitation familiale. Je dis cela pour bien montrer qu'il s'agit d'une exploitation existant depuis trois générations et non pas d'une ferme d'élevage toute nouvelle.

Cet éleveur de moutons affolé m'a expliqué que les coûts de production de son élevage étaient nettement supérieurs au prix auquel il pouvait vendre ses moutons. Bref, il me racontait qu'il n'est plus rentable d'élever des moutons dans le cadre de la Colombie-Britannique, quelle que soit la taille de l'exploitation. Il employait pourtant les méthodes les plus modernes et des techniques de gestion perfectionnées. D'après lui, une ferme d'élevage vieille de trois générations risquait de disparaître si le gouvernement fédéral ne lui venait pas en aide. Il m'a demandé si je croyais que le gouvernement fédéral allait l'aider en mettant en œuvre des mesures destinées à secourir réellement le secteur agricole. Comme je suis toujours honnête avec mes électeurs, j'ai dû lui répondre par la négative. J'espère bien sûr que le gouvernement fédéral le fera, mais, honnêtement, d'après les renseignemetns dont je disposais, j'étais bien obligé de lui dire que c'était peu probable. Ma réponse n'était évidemment pas encourageante pour cet homme.

La même semaine, j'ai parlé ensuite à une quarantaine d'éleveurs de bovins de ma circonscription. Eux aussi m'ont dit que leurs coûts de production étaient supérieurs au prix de vente des bestiaux et qu'ils ne pourraient plus tenir bien longtemps. D'après eux, il est impossible de continuer à exploiter un élevage de bovins dans l'ouest du Canada, même en utilisant les appareils les plus modernes et des techniques de gestion perfectionnées. Ces gens sont des producteurs alimentaires très compétents qui ne peuvent simplement pas survivre sans une aide du gouvernement.

Ils m'ont dit qu'ils avaient entendu parler d'un projet de stabilisation de la viande rouge et m'ont demandé si une telle mesure réglerait le problème. J'ai répondu que non, parce que si une telle loi était votée, les producteurs de bœuf obtiendraient en moyenne des prix dont je viens de dire qu'ils sont trop faibles pour couvrir leurs frais.

En attendant que le gouvernement admette l'importance de l'exploitation familiale et que ces gens-là obtiennent un juste prix par rapport à leurs frais d'exploitation, l'exploitation familiale restera en difficultés. Elle finira par être remplacée par des sociétés et des entreprises agro-alimentaires. Un mode de production alimentaire très efficace disparaîtra du paysage agricole canadien.

J'ai rencontré un autre électeur de ma circonscription qui, avec quelques autres, veut mettre sur pied un élevage de lapins qu'ils abattraient et vendraient eux-mêmes. Il m'a demandé s'il pourrait se prévaloir d'une aide fédérale et je lui ai dit que le ministère de l'Expansion industrielle régionale pourrait l'aider. Il m'a répondu que ce ministère ne s'intéressait pas à ce genre d'entreprise. Ce type de production alimentaire ne leur inspirait pas confiance et c'est pourquoi ils refusaient de prêter leur concours. Les gens de ma circonscription commencent à comprendre les messages qui leur parviennent du gouvernement fédéral.

D'autres personnes veulent s'adonner à la culture de la pomme de terre. Elles ont demandé au gouvernement fédéral de leur fournir de l'argent pour bâtir des entrepôts. Elles demandaient simplement des capitaux de départ puisqu'elles étaient prêtes à rembourser. Cependant, s'étant adressées à différents ministères, on leur a dit qu'il n'y avait pas de fonds de prévus pour ce genre d'entreprise.

Je me rends compte que je répète la même chose, mais en dépit de toutes les assurances du nouveau gouvernement, les producteurs alimentaires de ma circonscription m'ont affirmé qu'ils n'étaient plus en mesure de poursuivre leurs activités. Je pense que ces cas concrets, ces histoires vécues et ces tragédies parlent d'elles-mêmes.

Je demande aux ministériels de prendre la chose au sérieux, car la déception est chose courante dans nos circonscriptions. Au nom de mes électeurs du secteur de la production alimentaire, nous demandons instamment au gouvernement de présenter des mesures qui permettront à notre agriculture de demeurer toujours rentable.

Pendant les dernières élections, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré, dans ma circonscription, que son parti avait arrêté tout un train de mesures pour régler nos problèmes agricoles. Les obligations agricoles auraient été une bonne solution, mais il n'en est plus question maintenant. Le parti conservateur a prétendu qu'il modifierait plutôt notre régime fiscal en allouant des déductions qui ne sont pas permises actuellement. Mais rien n'indique qu'il va agir.

Les conservateurs ont assuré qu'ils proposeraient à la Chambre une mesure semblable au programme d'administration agricole des États-Unis qui permet aux exploitants agricoles de rembourser les dettes énormes au fil des ans. Nous n'en avons pas encore entendu parler.

Le gouvernement a prétendu qu'il pourrait présenter immédiatement un projet de loi pour soutenir les agriculteurs et les éleveurs qui traversent une période extrêmement difficile. Ce projet de loi s'appelait, semble-t-il, la loi sur les dispositions financières relatives aux créanciers agricoles. Il l'a supprimé de sa liste.

On ne sait toujours pas si le gouvernement a une idée du triste état dans lequel se trouve le secteur agricole. Au demeurant, dans nombre de cas, il a simplement tourné le dos aux agriculteurs du Canada.

Nous avons entendu aujourd'hui le ministre du Commerce international (M. Kelleher) nous dire que le gouvernement avait concocté une idée merveilleuse. Il allait laisser entrer au pays des dizaines de millions de livres de bœuf en provenance d'Europe, du bœuf fortement subventionné qu'on allait écouler sur nos marchés à un prix inférieur au cours canadien. C'est aussi ridicule que ce que nous disait le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Stevens) qui, en parlant d'une politique industrielle, annonçait qu'il avait de bonnes nouvelles pour la Chambre. Il a expliqué que Mitel, un chef de file mondial dans la technologie des communications, la deuxième société par ordre d'importance au Canada, une société très réputée à l'échelle internationale, serait entièrement vendue à des intérêts étrangers. Tous les députés du côté du gouvernement ont applaudi 15 ou 20 secondes à l'annonce de cette bonne nouvelle. C'est un jour bien sombre pour nous quand le Parlement félicite le ministre responsable de l'expansion industrielle dans notre pays de n'avoir pour bonnes nouvelles à nous annoncer que celle de la vente de l'une de nos meilleures sociétés à des étrangers. De cette façon, la technologie que nous, contribuables, avons financée au coût de dizaines de millions de dollars, pourra être exportée par une société étrangère qui en profitera. Voilà pour les bonnes nouvelles. Si ce sont là de bonnes nouvelles, monsieur le Président, à quelles mauvaises nouvelles peut-on s'attendre dans le prochain budget!

• (1740)

La motion à l'étude nous demande de blâmer le gouvernement parce qu'un certain nombre de ses programmes concernant les sociétés d'État n'ont pas été bien conçus. J'ai écouté le député d'en face parler des mesures prises par le gouvernement pour aider nos producteurs de denrées alimentaires. J'attends avec impatience que la Chambre des communes soit saisie du projet de loi visant à supprimer Canagrex, pour savoir ce que les députés d'en face en pensent. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) nous a déclaré que son gouvernement avait eu une bonne idée, au moment où nous nous efforçons d'élargir nos marchés et d'offrir de nouvelles possibilités économiques à nos producteurs de denrées alimentaires pour leur permettre de vendre leurs produits à l'étranger. Il a proposé de supprimer la société d'État qui s'occupe de ce genre de choses. Là encore, certains ont applaudi dans les rangs du gouvernement, lorsque le ministre a déclaré que Canagrex appartenait désormais au passé.

Au cours des premiers mois d'exploitation de Canagrex, des millions de dollars de ventes ont été organizées à l'étranger pour aider nos agriculteurs. J'ai posé une question au secrétaire parlementaire à ce sujet. Cette société d'État a été constituée pour aider les agriculteurs du Québec, de l'Ontario, de l'Ouest et de l'Est, et elle a obtenu d'excellents résultats. Je n'ai pas lu un seul rapport disant que Canagrex ne répondait pas aux espoirs les plus fous que l'on avait mis en elle. Toutefois, le gouvernement va la couler et la supprimer. En réalité, il l'a déjà fait.

Lorsque l'on considère ce qui se passe aujourd'hui, monsieur le Président, le gouvernement nous parle de l'aide qu'il a offerte aux agriculteurs, mais il faut admettre que la situation ne fait qu'empirer dans notre pays. Si nous évaluons la question des faillites agricoles—et je ne suis pas certain que ce soit la meilleure façon de mesurer la santé du secteur agricole mais c'en est une. Lorsqu'on examine les résultats en remontant jusqu'à 1979, il y a eu cette année-là 125 faillites agricoles au Canada. En 1980, il y en a eu 222, en 1981, 261, en 1982, 410, en 1983, 488 et, en 1984, 551. On comptera plus de 600 faillites agricoles en 1985, à en juger d'après le bilan jusqu'ici. Depuis cinq ans, les faillites agricoles augmentent chaque année dans notre pays. Ce n'est certainement que la partie visible de l'iceberg, si l'on tient compte de toutes les personnes qui abandonnent leur exploitation agricole, de la chute des prix et ainsi de suite.

Voyons un peu quelle était la dette des agriculteurs en 1979. La dette totale des agriculteurs s'élevait alors à 14.6 milliards de dollars, à un taux d'intérêt moyen de 11.6 p. 100. En 1981, elle avait atteint 18.5 milliards portant intérêt à 15.46 p. 100. A l'heure actuelle, la dette agricole est supérieure à 20 milliards et elle ne cesse d'augmenter. Je ne sais comment l'on peut mesurer la santé de l'agriculture dans notre pays. La seule méthode dont nous disposons semble indiquer que la situation se détériore de jour en jour. Il est temps de demander au gouvernement fédéral de prendre des mesures extraordinaires pour montrer la voie à suivre en vue de créer un milieu favorable à l'expansion de ce secteur.

Que peut-on faire? J'ai écouté le député avec beaucoup de sérieux—c'est vrai—lorsqu'il a parlé du crédit agricole, de tous les tripotages auxquels on se livre et de l'aide offerte aux agriculteurs. Le nombre d'agriculteurs qui ont obtenu de l'aide est infime et le fait d'avoir réduit leur dette d'un ou deux points de pourcentage ne témoigne guère de l'orientation que se doit de donner le gouvernement. Je pense que tout ce bricolage du taux du crédit agricole n'est au mieux qu'une bonne blague. Ce n'est pas une solution.

Ce qu'il faut faire, c'est regarder vers les institutions financières. Le 7 novembre dernier, je me souviens d'avoir ouvert le *Globe and Mail*. D'un côté du *Globe and Mail*, il y avait un énorme titre qui disait «Les agriculteurs écrasés de maux financiers». Rien de surprenant dans les conditions. Sur l'autre page du *Globe and Mail*, ce titre: «Les banques canadiennes au premier rang mondial pour les profits». Alors que les agriculteurs de notre pays étaient littéralement mis à genoux, on constatait que les banques du Canada étaient celles qui faisaient le plus de profits dans le monde entier. Le problème est en partie là. Il serait temps d'aller trouver les banquiers et de leur dire qu'il est temps qu'ils prennent leur part de ce dilemme. Pourquoi leurs profits augmentent-ils substantiellement, alors que le secteur agricole croule sous le poids de ces taux d'intérêt élevés? Certains des pays de l'Europe ont demandé à leur secteur banquier de reconnaître la valeur des exploitations agricoles familiales. Ils leur ont suggéré de proposer aux fermes familiales des taux d'intérêt, disons de 8 p. 100 sur 25 ans.

M. Nickerson: Et qui va payer l'addition?

M. Riis: Le député de Western Arctic (M. Nickerson) vient de dire: «Et qui va payer l'addition?» Eh bien, je vais vous le dire, monsieur le Président. Ce sont les banques. Parce que si leurs profits sont parmi les plus élevés enregistrés dans l'histoire et si la plage des taux d'intérêt au Canada est la plus vaste et la plus large du monde, je pense qu'il est temps que les députés, y compris notre brave camarade de Western Arctic, commencent à se demander pourquoi le Canada devrait accepter d'avoir la plus vaste plage de taux d'intérêt du monde. On continue à dire: «Ce qui est bon pour les banques est bon pour tout le monde». C'est faux, monsieur le Président. Ce n'est certainement pas bon pour les agriculteurs. Je pense qu'il est temps que les banques assument leur part des affaires et cessent de saisir prématurément certains de ces ranchs et de ces agriculteurs qui se battent pour rétablir leur situation.

Comment le faire, monsieur le Président? Si le gouvernement en face de nous avait le cran et la volonté d'aider les agriculteurs en difficulté n'importe où au Canada, il pourrait immédiatement nous proposer la Loi de 1985 sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers pour donner un répit à ces agriculteurs pris à la gorge. Quand les gens nous demandent ce que l'on peut faire, voilà une des choses que l'on peut leur proposer. On peut s'adresser aux banques pour leur demander de faire leur part. Nous pouvons proposer des projets de loi comme la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers à la fin des années 30 et dans les années 40. A cette époque-là, elle a été utile à bien des agriculteurs. Nous pouvons également suivre l'exemple des États-Unis et notamment celui de la Farmers Home Administration. Nous pourrions, comme aux États-Unis, dispenser les agriculteurs en difficulté de payer les intérêts sur 25 p. 100 de leur dette pendant cinq ans, jusqu'à concurrence de $200,000, le prêteur privé serait prêt à éponger une partie de la dette et à rééchelonner les remboursements et que l'on pourrait également demander à la FHA de garantir le reste de la dette, jusqu'à concurrence de $400,000 pour les crédits de fonctionnement et de $300,000 pour les biens immobiliers.

Il ne s'agit pas d'un programme radical. Il existe déjà aux États-Unis. Voilà encore un exemple de ce qu'il est possible de faire. Les possibilités sont nombreuses. Je songe au travail que le syndicat national des cultivateurs a accompli ces dernières semaines en allant proposer aux différents partis des mesures susceptibles d'aider le secteur agricole.

Pour conclure, j'espère que le gouvernement tiendra compte de la question de la décentralisation qui est soulevée dans la motion à l'étude. La décentralisation permet aux Canadiens de résoudre eux-mêmes les problèmes de leur collectivité. Il semble très souhaitable que les gens règlent eux-mêmes leurs problèmes sans attendre que le gouvernement ou les grandes sociétés et surtout les sociétés étrangères s'en chargent. Pourquoi ne pas leur en donner la possibilité? Nous pourrions aider les collectivités locales à créer des usines de transformation des aliments, des installations de stockage des aliments et à réaliser d'autres projets du même genre de façon à permettre à des producteurs agricoles d'exploiter des terres qui ne sont pas cultivées à l'heure actuelle. Encore une fois, le gouvernement est en mesure de faire diverses choses. Espérons qu'il sera sensible aux arguments invoqués aujourd'hui et que toutes ces suggestions seront incluses dans le budget qu'il présentera jeudi en huit.

• (1750)

[*Français*]

M. le Président: Questions et commentaires. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais) a la parole.

M. Blais: Monsieur le Président, j'entendais l'honorable député parler de la pointe de l'iceberg concernant les faillites agricoles. Si c'est cela la pointe de l'iceberg, je pense que le bas de l'iceberg, ce serait d'avoir un gouvernement néo-démocrate au pouvoir au Canada. Cela, on ne le voit pas dépasser et il ne faudrait pas le voir non plus.

Monsieur le Président, il est bien évident que lorsqu'on est d'accord pour écouter les opinions et des Canadiens et de l'opposition concernant les problèmes que nous vivons à l'agriculture, cet après-midi, on a attendu près d'une demi-heure pour avoir un seul représentant de l'opposition, pour que le Comité permanent de l'agriculture puisse siéger, alors qu'il étudie les subsides réservés à l'agriculture, alors qu'il y avait des fonctionnaires de partout qui attendaient. Ce n'est pas sérieux, monsieur le Président. Ce n'est pas sérieux. Lorsque c'est le temps de se présenter, de faire valoir ses droits, son opinion sur des questions sur les budgets, il faut aller le dire lorsque c'est le temps.

Monsieur le Président, lorsqu'on a parlé de Canagrex tout à l'heure, il faut signaler qu'une décision gouvernementale a été prise et les investissements ont continué ainsi que les interventions canadiennes à l'étranger. Il est bien évident que lorsqu'on

fait disparaître une société de la Couronne . . . Évidemment, le nouveau parti démocratique . . . Il est difficile pour un parti socialiste d'accepter que l'on puisse faire disparaître une société de la Couronne. Mais lorsqu'on veut essayer de rentabiliser le budget que nous avons, la situation économique . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Blais: Je n'ai pas dix minutes pour répondre, monsieur le Président?

M. le Président: Le Règlement prévoit une brève question ou un bref commentaire, exactement comme pour la période des questions orales.

M. Blais: C'était bref, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, je répondrais à une question ou à une déclaration, du moins à l'une des deux, de façon très brève de façon à permettre à mon collègue de mettre fin au débat que son parti a parrainé aujourd'hui. Si le député désire invoquer la politique agricole mise en œuvre dans des pays dirigés par des gouvernements sociaux-démocrates et dans lesquels le secteur agricole est extrêmement prospère, je suis prêt à la comparer, quand il le voudra, à la politique canadienne.

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, dans mon intervention d'aujourd'hui, qui sera la dernière sur cette motion, je voudrais m'attacher tout particulièrement à la partie de la motion qui porte sur l'activité ou l'inactivité des sociétés de la Couronne et le rôle qu'elles peuvent jouer dans la réactivation de l'économie canadienne. Je songe au Canadien National et à ses filiales, comme CN Marine, à Ports Canada et à une foule d'autres filiales. Je signale à la Chambre que le rôle que ces sociétés d'État assument ou n'assument pas est crucial pour les régions pauvres du pays.

J'ai déjà parlé, comme l'a fait le député de South West Nova (M. Comeau), des réductions du service du traversier *Bluenose* entre Yarmouth et Bar Harbour. Les ministériels, surtout le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) et le ministre des Transports (M. Mazankowski) estiment que ce n'est pas très important. Toutefois, dans cette région du pays, surtout en Nouvelle-Écosse, c'est une question grave. Le premier ministre de notre province est venu à Ottawa tout spécialement pour s'entretenir avec le ministre des Transports à ce sujet.

C'est la preuve plus que suffisante que le gouvernement, dans son prétendu désir de créer la richesse économique, a permis à ces sociétés d'État d'échapper à leurs responsabilités dans ces régions où les besoins sont peut-être les plus criants. Les dérobades du ministre des Transports pour éviter de prendre une décision sur un changement de politique à Yarmouth navre les gens de la Nouvelle-Écosse. Il le fait au mépris du gouvernement provincial, des députés conservateurs de l'Assemblée législative provinciale et, en tout cas, du député de South West Nova qui a tenté, comme moi, de faire rétablir ce service de traversiers.

L'autre question importante à laquelle la motion d'opposition rend bien justice, c'est la requête faite par le Maritime Farmers' Council. Le ministre compétent a reçu à son bureau, mémoires, délégations et instances de la part des premiers ministres des provinces et des députés de tous les partis. Il a décidé de ne rien faire pour les agriculteurs des Maritimes. La demande de fonds d'urgence de neuf millions de dollars est restée sans réponse.

Il y a plus. Ce n'est pas tout. Nous avons appris récemment que la Communauté économique européenne risquait de prendre des mesures concernant l'importation de certains produits. Le ministre a refusé d'envoyer là-bas des négociateurs compétents pour défendre les intérêts du Canada. D'après ce qu'on sait, les éleveurs de bovins vont en pâtir. On permettra aux pays étrangers d'importer davantage de bœuf au Canada. Je sais qu'il faut adopter des positions fermes pour défendre les intérêts du Canada, et je ne pense pas que les atermoiements des divers ministres aident l'économie canadienne.

Que dire de Canagrex? Cette société de la couronne devait aider les agriculteurs de notre pays. Elle a été éliminée sans consultation. Le mot clé du discours du trône était la «consultation». Cependant, nous nous sommes rendus compte qu'on avait changé de refrain dans l'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson), en novembre 1984, et qu'on ne parlait plus que de compressions. Canagrex a disparu. Voilà comment le gouvernement aide nos agriculteurs.

Le député du Nouveau parti démocratique a qualifié d'optimiste le ministre de l'Expansion industrielle régionale. Ce dernier s'est vanté aujourd'hui à la Chambre des accords qu'il a conclus avec les gouvernements provinciaux. Je crois qu'il a parlé de 19 ententes. Il a toutefois oublié de rappeler que celles qu'il a conclues avec Terre-Neuve avaient été négociées pendant la campagne électorale. La majorité des éléments de ces accords étaient déjà en place au moment où le gouvernement est entré en fonction.

Le ministre s'est vanté des ententes qu'il a signées en Nouvelle-Écosse. Le ministre d'État au Tourisme (M. McMillan) parcourt le pays en incitant les Canadiens à investir davantage dans le tourisme et il voudrait que le gouvernement canadien lui accorde des crédits supplémentaires pour remplir son rôle. Il constate qu'on a accordé seulement 14 millions de dollars pour promouvoir le tourisme dans une province entière. C'est vraiment scandaleux. Cela ne suffira même pas pour une seule région de la Nouvelle-Écosse.

De plus, le ministre s'est bien gardé de parler des ententes qu'il n'a pas conclues avec les gouvernements provinciaux. Il ne fait guère preuve de bonne volonté pour faciliter la réalisation des plans de modernisation de SYSCO, bien qu'un accord écrit ait été conclu entre le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement du Canada. Le ministre responsable refuse de s'acquitter des obligations découlant de l'entente. Aucune justification n'a été donnée à la Chambre ni aux Canadiens. Nous entendons seulement le ministre déclarer que le gouvernement réexaminera peut-être la question. Entretemps, des centaines d'emplois sont compromis.

• (1800)

Je pourrais poursuivre, mais je vais conclure sur deux points concernant la décentralisation. La décentralisation de bureaux et de services depuis des régions où ils ne sont pas vraiment nécessaires vers d'autres régions du pays a été stoppée par le gouvernement. Évidemment, la Société canadienne d'hypothèques et de logement est un outil économique que le gouvernement devrait utiliser au bénéfice de tous les Canadiens. C'est tout le contraire qui se produit. Le gouvernement essaie de freiner l'activité de la Société canadienne d'hypothèques et de

logement. Je crois que la motion proposée par mon collègue, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) est valable tant dans son esprit que dans son essence.

M. le Président: Comme il est 18 heures, j'ai le devoir d'informer la Chambre qu'en conformité de l'article 62(11) du Règlement, le débat sur la motion est terminé.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL—LA NOUVELLE-ÉCOSSE—LES RESSOURCES HOUILLÈRES DU CAP-BRETON. B) LE FINANCEMENT PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai posé le 8 mai dernier une question au ministre de l'Expansion industrielle régionale, et sa réponse m'a quelque peu étonné. Il a affirmé que des fonds avaient été approuvés pour l'ouverture d'une galerie à la mine Donkin. Depuis lors, des déclarations ont été faites par le président du conseil d'administration de la Société de développement du Cap-Breton de même que par le président directeur général de cette société, portant qu'aucun crédit n'avait été approuvé. Le secrétaire de presse du ministre de l'Expansion économique régionale ne sait pas si des crédits ont été approuvées pour l'ouverture de nouvelles galeries en vue de l'exploitation des ressources houillères du Cap-Breton. Il n'y a eu absolument aucune approbation du genre. Une demande a été présentée à cet effet au Conseil du Trésor, mais le ministre a très commodément dit à la Chambre et à vous, monsieur le Président, que cette dépense avait été approuvée. Je ne dirais pas que le ministre a induit de plein gré la Chambre en erreur, mais il y a certainement de bonnes raisons qui nous portent à le croire.

Peu importe ce que le ministre a dit, sa réponse n'est pas satisfaisante. Le Cap-Breton est une région industrielle et nous voulons que le gouvernement canadien s'engage catégoriquement à mettre ce bassin houiller en valeur. Je signale au secrétaire parlementaire que la politique énergétique s'appuie principalement, en principe et en pratique, sur l'utilisation du charbon du Cap-Breton. C'est la voie sur laquelle le gouvernement conservateur de la Nouvelle-Écosse s'est fondamentalement engagé.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale a des obligations envers le gouvernement néo-écossais. Il a des responsabilités envers les collectivités houillères qui dépendent en grande partie de la viabilité des mines de charbon et de leur mise en valeur pour trouver des emplois, progresser économiquement et créer de l'emploi pour leurs familles. Si le ministre ne prend pas d'engagements envers le gouvernement provincial et les citoyens de cette région, il abdique ses responsabilités à titre de ministre de la Couronne et désavoue carrément le premier ministre conservateur de cette province, John Buchanan.

Devant un vaste auditoire de travailleurs du Cap-Breton, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré qu'il portait un intérêt particulier aux secteurs houiller et sidérurgique. Quand les hommes politiques font des promesses, surtout s'ils deviennent ensuite premier ministre du Canada, ils doivent les remplir. Le premier ministre permet à son ministre de l'Expansion industrielle régionale d'abandonner à son sort une industrie extractive de ma province, sans que le gouvernement canadien s'engage fermement à intervenir.

• (1805)

Que le ministre veuille signaler que Devco a réalisé des profits pour la première fois depuis de longues années, fort bien. Mais il n'a pas à s'en flatter. Le président de la société non plus, d'ailleurs. On le savait avant que le gouvernement arrive au pouvoir, et il n'y a pas de rapport. Il est étrange que le ministre se soit empressé de nous dire que Devco avait réalisé des bénéfices sans pouvoir préciser de quel ordre ils étaient, parce que ses états financiers n'ont pas encore subi de vérification comptable. Cela porte à confusion, ou tout au moins, monsieur le Président, on pourrait prétendre que c'est une déclaration trompeuse.

Pourquoi le ministre refuse-t-il de jouer franc jeu et de nous donner les réponses? Je vais vous le dire. C'est parce que le gouvernement a opposé une fin de non-recevoir aux demandes du gouvernement de la Nouvelle-Écosse concernant le développement houiller dans l'île du Cap-Breton. Le gouvernement a refusé les demandes des collectivités minières de ces régions. Il refuse de subventionner davantage les houillères. Il veut bien financer quelques travaux de recherche, mais refuse de continuer d'aider les nouvelles exploitations minières du Cap-Breton.

Le ministre a affirmé que la société n'avait pas tenu sa promesse. Un groupe de 1,200 mineurs manifestent parce que le gouvernement national refuse de s'engager. Non seulement cela trahit l'absence d'une politique de développement régional, mais cela contredit tout ce que le premier ministre aurait tenté de faire pour rapprocher les deux niveaux de gouvernement. Sa tentative a échoué.

Deux choses ont pu se passer. Ou bien le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a laissé tomber sa demande de fonds supplémentaires pour les houillères de Glace Bay—et je voudrais que le secrétaire parlementaire fasse le point à ce sujet—ou bien le premier ministre a pu ordonner au ministre de l'Expansion économique régionale de modifier le mandat de la Société de développement du Cap-Breton pour en faire une entreprise commerciale, vu que le gouvernement n'était plus disposé à aider davantage les houillères. Voilà une politique énergétique boîteuse, appliquée par un ministre infirme, sous les ordres d'un premier ministre malade, chef d'un gouvernement impuissant.

L'ajournement

[*Français*]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, avec le ton agressif qui a été utilisé par le député de l'opposition, j'aimerais le référer d'abord à la réponse qu'il a eue du ministre de l'Expansion industrielle à sa question le 8 mai dernier. S'il avait été présent, il aurait aussi pu prendre connaissance de la position du ministre et du gouvernement lors de la journée de l'opposition du 3 mai dernier et celle d'aujourd'hui. Je pense que déjà certaines réponses ont été apportées.

[*Traduction*]

M. Dingwall: J'étais ici. Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Je regrette mais, généralement, il n'est pas possible de faire des rappels au Règlement pendant le débat d'ajournement. Cela pour permettre à chacun d'occuper le temps qui lui revient.

[*Français*]

Mme B. Tardif: Je pense que vous auriez pu au moins regarder ce qui a été dit dans le discours du ministre aujourd'hui et celui du 3 mai dernier également.

Quand on parle de collaboration fédérale-provinciale, il y a effectivement de la part du gouvernement actuel une meilleure collaboration avec les provinces, dont la Nouvelle-Écosse.

Le 30 avril dernier, le ministre de l'Énergie et des Mines de la Nouvelle-Écosse, le président de la Société de développement du Cap-Breton, et le nouveau président du conseil d'administration de la Société se sont réunis pour discuter des plans de développement minier et de production de la Société ainsi que des perspectives du marché.

M. Matheson a déclaré que grâce à une amélioration de la gestion de la Société, l'industrie houillère en Nouvelle-Écosse se porte mieux qu'elle ne s'est jamais portée depuis de nombreuses années. Il a été heureux d'apprendre que la production et la productivité à la mine Lingan et à la mine Prince se sont améliorées. La grande collaboration des syndicats a été un facteur important dans cette amélioration. M. Matheson a ajouté qu'il était heureux du fait que les installations de production de charbon seront capables de répondre aux besoins croissants de la Nova Scotia Power Corporation.

Ce communiqué vient confirmer la collaboration qui existe entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en ce qui a trait aux politiques touchant au charbon et à l'énergie, et au développement des ressources houillères de la province. Il a d'ailleurs été convenu que la Société de développement du Cap-Breton et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse tiendraient des réunions trimestrielles pour discuter de questions liées à cette industrie.

Comme en faisait état le député de l'opposition, les profits de la Société sont actuellement à l'étude. Les données financières pour l'exercice financier en cours sont en train d'être compilées et examinées par des vérificateurs externes.

Pour l'exercice financier précédent, qui avait pris fin le 31 mars 1984, la Société avait déclaré une perte d'exploitation de 49.6 millions de dollars. La Société compte distribuer 10 p. 100 de ses bénéfices d'exploitation aux employés de la Division des charbonnages.

• (1810)

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LE CRÉDIT-IMPÔT-ENFANT—LA SITUATION À TERRE-NEUVE. B) ON DEMANDE UN PROJET DE LOI

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je regrette que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) ne soit pas des nôtres aujourd'hui . . .

M. Lewis: C'est un coup bas.

Mme Copps: Il est évident, d'après les observations de notre collègue de la Nouvelle-Écosse, que le gouvernement néglige la région de l'Est. Si j'ai demandé à prendre la parole ce soir, c'est notamment parce que le ministre refuse d'intervenir pour mettre un terme à l'usage abusif que fait le gouvernement terre-neuvien du système du crédit d'impôt consenti au parents célibataires, et notamment aux personnes qui ont le plus grand besoin de cet argent.

Vous vous souvenez certainement, monsieur le Président, que les députés de ce côté-ci avaient été furieux d'apprendre que le gouvernement de Terre-Neuve se servait du crédit fédéral d'impôt-enfant pour soutirer de l'argent aux parents célibataires, et à des gens comme M^me^ Shirley Parsons qui n'avait même pas les moyens de payer sa note d'électricité, car les allocations qui lui étaient versées à titre de parent célibataire n'y suffisaient pas. Elle s'est donc adressée à l'assistance sociale. Ce n'était pas une fainéante oisive car elle avait un emploi à temps partiel et cherchait une occupation à plein temps dans une province où le taux de chômage est plus élevé que partout ailleurs au Canada. Elle était soutien de famille et avait besoin d'aide pour payer sa note d'électricité. Mais pour obtenir de l'aide du gouvernement de Terre-Neuve pour payer ce service d'utilité publique qu'il assure en fait lui-même, ce dernier l'a forcée à signer une déclaration dans laquelle elle renonçait au crédit fédéral d'impôt-enfant en sa faveur.

Quand nous avons amené la question sur le tapis à la Chambre, le ministre fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a nié être au courant de cette affaire. Il a soutenu ne rien savoir du fait que le gouvernement de Terre-Neuve était décidé à saigner à blanc les habitants de la province. Au lieu de faire procéder à une enquête à l'échelle nationale destinée à vérifier si la pratique était répandue dans les autres provinces, le ministre a préféré s'en laver les mains et a prétendu que c'était de l'invention.

Eh bien, monsieur le Président, le gouvernement de Terre-Neuve n'a pas supporté les tensions politiques soulevées par cette affaire et a fait savoir à M^me^ Parsons qu'il payerait toute sa note d'électricité à la condition qu'elle veuille bien se taire. Je dois dire que cette femme a eu le courage de ses convictions. Elle a tout étalé au grand jour et a déclaré au gouvernement terre-neuvien qu'elle ne défendait pas simplement sa propre cause, mais celle de milliers d'autres personnes, principalement des femmes et des parents célibataires qui sont incapables de payer les frais exorbitants que leur impose la société hydroélectrique de Terre-Neuve.

Malheureusement, monsieur le Président, le ministre fédéral a préféré se dérober à sa responsabilité, savoir s'assurer que les gouvernements provinciaux n'utilisent pas les crédits d'impôt pour enfants pour soutirer de l'argent aux parents célibataires et aux personnes dans le besoin. Depuis le début, le crédit d'impôt pour enfants avait pour objet d'aider les personnes qui ont le plus besoin d'aide. Il est manifeste que la politique du

gouvernement de Terre-Neuve, énoncée clairement dans les documents qui ont été distribués dans les bureaux de l'assistance sociale à travers la province, va manifestement à l'encontre de l'esprit du crédit d'impôt pour enfants mis sur pied par les anciens gouvernements fédéraux libéraux.

• (1815)

Toutefois, malgré la déclaration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, lequel s'est engagé à maintenir l'universalité et le crédit d'impôt pour enfants, a-t-il profité de l'occasion pour faire passer un message clair aux provinces? En a-t-il profité pour leur interdire de toucher à cet argent parce qu'il appartient à Shirley Parsons et à tous les autres parents célibataires qui font des pieds et des mains pour réussir à joindre les deux bouts? A-t-il énoncé la loi disant à Brian Peckford et aux conservateurs de Terre-Neuve qu'ils ne pouvaient pas payer les notes de chauffage de la province au détriment des parents célibataires pauvres? Non, il s'en est lavé les mains en déclarant que ce n'était pas sa faute, mais celle du gouvernement provincial. C'est un malentendu. Qui se préoccupe des centaines, voire des milliers de parents célibataires auxquels on extorque de force l'argent nécessaire pour payer leurs notes d'électricité?

Par ailleurs, le ministre ne s'est pas occupé de la crise médicale en Colombie-Britannique. Lorsqu'il s'est trouvé en présence d'une infraction manifeste à la Loi canadienne sur la santé, le ministre s'est-il battu pour faire respecter les droits des Canadiens comme l'avait fait madame Monique Bégin lorsqu'elle était ministre? Le ministre a-t-il dit au gouvernement de la Colombie-Britannique que le projet de loi C-50 est une mascarade, qu'il va à l'encontre des dispositions de la Loi canadienne sur la santé? A-t-il dit que le projet de loi C-50 devait être tué dans l'œuf? Non, monsieur le Président, le gouvernement progressiste conservateur, dit créditiste, de la Colombie-Britannique a été aidé et soutenu par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui est au courant de cette infraction à la Loi canadienne sur la santé depuis des mois mais qui a décidé de ne pas s'en occuper parce qu'il n'a pas le cran d'aller trouver ses collègues des provinces et de leur dire que le gouvernement tient à garantir l'accessibilité dans le cadre de la Loi canadienne sur la santé; le gouvernement tient à assurer l'accessibilité au crédit-impôt-enfant à tous ceux qui en ont besoin.

Non, monsieur le Président, quand des pressions se font sentir, le gouvernement actuel est disposé à ramper et à plier l'échine devant les gouvernements provinciaux qui osent se servir de mécanismes comme le crédit-impôt-enfant et la Loi canadienne sur la santé dans leur intérêt personnel.

Mon parti a instauré le crédit-impôt-enfant et la Loi canadienne sur la santé et nous allons lutter pour les Canadiens, ce que ne fait pas le gouvernement progressiste conservateur actuel.

[*Français*]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a posé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) au sujet de la situation à Terre-Neuve où des personnes qui demandent l'aide du ministère des Services sociaux pour payer leur facture de chauffage doivent céder leur crédit d'impôt-enfant afin d'avoir droit à cette aide.

Le ministre lui répondait que ses collaborateurs avaient étudié la question à fond avec des représentants du ministère des Services sociaux de Terre-Neuve et qu'ils avaient reçu l'assurance que le gouvernement de cette province n'avait pas pour pratique d'obliger des personnes à céder leur crédit d'impôt-enfant avant d'avoir droit à une aide financière. Les représentants provinciaux ont indiqué que la formule que Shirley Parsons avait dû signer n'avait jamais été approuvée par le ministère des Services sociaux. Ils déploraient l'incident dont M^me^ Parsons était victime et ont indiqué aux collaborateurs du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qu'elle recevrait l'aide financière dont elle avait besoin pour payer ses coûts de chauffage sans avoir à céder son crédit d'impôt-enfant.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant lire devant la Chambre un télex que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a reçu de l'honorable R. C. Brett, ministre des Services sociaux de Terre-Neuve.

[*Traduction*]

Voici qui confirmera les renseignements que mes collaborateurs ont communiqués à vos collaborateurs ces derniers jours. Le ministère des Services sociaux de Terre-Neuve n'a pas pour politique de demander ou d'exiger que des particuliers cèdent au ministère leur crédit d'impôt pour enfant à quelque titre que ce soit. Malheureusement, ce genre d'erreur s'est effectivement produite dans un certain nombre de cas. Mais des mesures ont été prises pour que cette pratique cesse. Les clients concernés en ont été dûment informés.

Veuillez nous excuser des ennuis que cet incident a pu vous causer.

[*Français*]

Cela a convaincu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, monsieur le Président, et devrait convaincre tous les députés que le gouvernement terre-neuvien ne fait pas renoncer au crédit d'impôt-enfant comme condition avant d'obtenir de l'aide.

Je tiens à assurer la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) et tous les autres députés que Terre-Neuve respecte les conditions de l'accord conclu avec le gouvernement fédéral aux termes du Régime d'assistance publique du Canada. J'aimerais ajouter, à titre d'information, que le gouvernement fédéral ne requiert pas que le crédit d'impôt-enfant soit considéré comme un revenu pour établir l'admissibilité à l'aide sociale provinciale. D'ailleurs, toutes les provinces excluent le crédit en entier dans leurs programmes d'aide sociale.

• (1820)

LA FONCTION PUBLIQUE—LES SYNDICATS FÉDÉRAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT. B) LES NÉGOCIATIONS CONCERNANT LES PENSIONS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, le sujet ce soir se rapportera aux pensions des fonctionnaires et aux promesses de ce gouvernement de maintenir l'indexation des petites pensions pour lesquelles les fonctionnaires ont contribué et auxquelles ils ont droit.

On se souviendra que j'ai demandé au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), à la suite de son annonce à la Chambre, de déposer les soi-disant ententes qu'il avait signées avec les deux plus grands syndicats, c'est-à-dire l'Alliance de la Fonction publique et l'Institut professionnel de la Fonction publique. Le président du Conseil du Trésor avait refusé à ce moment-là de le faire, disant que si on voulait des informations, il fallait voir les syndicats et que tout était confidentiel et

que, pour le moment, on n'était pas capable de juger pour nous-mêmes si oui ou non il y avait là matière sérieuse à règlement du problème qui existe avec nous depuis longtemps, c'est-à-dire régler les quatre ou cinq points très litigieux dont un de ces points-là est évidemment l'indexation des pensions.

Il y a quelques minutes, en écoutant l'autre discours, en même temps—on apprend à lire et à écouter ici à la Chambre—je relisais un discours que je prononçais le 7 décembre 1982 sur le même sujet, c'est-à-dire sur le projet de loi C-133, qui a, à mon avis, détruit à tout jamais l'indexation des pensions garanties aux fonctionnaires en fixant à 6.5 p. 100 pour un an et à 5.5 p. 100 l'année suivante l'indexation maximale permise.

Peu importe, monsieur le Président, qu'à ce moment-là je sois fortement opposé à cette mesure, le fait est que la mesure a été adoptée, et je considère que cette injustice devrait être rectifiée prochainement. On nous avait laissé entendre qu'il y avait eu entente, que les fonctionnaires, par la voie de leur syndicat, avaient accepté de rectifier une injustice et qu'ils avaient entériné une entente qu'ils devaient présenter aux cadres administratifs pour être ensuite entérinée par les fonctionnaires eux-mêmes.

Monsieur le Président, le 10 mai, à la suite d'une série de malentendus, à la suite de commentaires de part et d'autre, tant dans les journaux que par les «officiels», par les gens qui devaient s'y connaître, on a été pris avec un problème assez sérieux, à savoir que les syndicats disaient que le ministre, ce qu'il avait lu du moins et ce qu'eux, ils interprétaient, ce n'était pas la même chose. Au niveau des pensions, le ministre a dit: L'indexation sans plafond, c'est fini à tout jamais, terminé, on n'en parle plus, il va y avoir maintenant un ajustement qui va se faire à travers une formule que je vous expliquerai plus tard, et c'est cela. Il a également dit: Le droit de grève, on l'a laissé aller pour une entente sur d'autres sujets plus aptes à rencontrer l'opinion générale des syndiqués, c'est-à-dire qu'on a mis de côté le droit de grève. Les présidents des syndicats ont nié qu'ils avaient laissé tomber le droit de grève. Ils ont également nié qu'ils avaient accédé à un régime de pensions non indexées. En tout cas, cela a créé dans la presse, dans les médias, un remous de contestations et, enfin, la semaine passée, le 10 mai, j'ai demandé au ministre: écoutez, pourriez-vous mettre fin à tous ces malentendus et déposer à la Chambre les ententes? Le président a accepté de le faire et on a pu constater qu'évidemment, les ententes n'étaient pas ce à quoi nous nous attendions de ce gouvernement, c'est-à-dire un règlement après tant d'années d'un problème qui nous semblait très important, c'est-à-dire le problème de l'indexation des pensions.

Je voudrais me référer, monsieur le Président, dans les quelques minutes que j'ai, justement, à ce sujet important, c'est-à-dire les pensions. Dans le protocole d'entente qui a été signé, à ce que je sache, par M. Donegani, de l'Institut professionnel et par M. D. Bean, pour l'Alliance de la Fonction publique, on y lit très bien en noir sur blanc:

> Les taux de cotisations seront établis à un niveau qui permettra d'assumer les coûts des prestations actuelles du régime de base et de pourvoir intégralement à la protection contre l'inflation si les hypothèses économiques sur lesquelles se fondent ces taux sont réalisées.

Monsieur le Président, ce langage-là veut dire que le comité qui sera présidé par une personne supposément indépendante du ministre, mais qui sera tout de même comptable au ministre, sera chargée d'anticiper les hypothèses économiques, c'est-à-dire le taux d'inflation et le taux d'intérêt. C'est là-dessus qu'est basé ce régime. Comment ils vont le faire quand pendant des années on n'a pas été capable de le faire avec des actuaires qui se disent professionnels, je ne le sais pas!

De toute façon, la disposition 5 de l'entente:

> Il est bien entendu que la garantie actuelle d'indexation illimitée sera annulée.

C'est clair. Alors pour moi, c'est là le noyau de toute cette question. On a abandonné, on annule l'indexation illimitée.

> Point 6. Le niveau réel de protection contre l'inflation offert aux retraités actuels et éventuels sera fondé sur les revenus de la caisse de retraite et déterminé par le président du Conseil du Trésor, suivant les recommandations du comité de gestion.

Le comité consultatif donc, qui conseille qui? Le président du Conseil du Trésor, qui lui a le dernier mot! Ce qui veut dire, monsieur le Président, que le plan de pension en fait, plutôt que de dire: Écoutez, cela fait des années que cela existe, c'est difficile à expliquer, c'est très complexe on recommence à nouveau. On met les deux plans ensemble, le plan d'indexation et le plan de pension, on fait un «pot» commun et là-dessus, on va investir cela, des obligations à long terme, portant intérêt courant et on verra à l'administrer de façon conjointe en y intégrant non seulement les fonctionnaires actuels, mais également les 30,000 à leur retraite qui, eux aussi, ont voix au chapitre et ont droit de parole lorsqu'on vient administrer leur plan de pension.

Monsieur le Président, je veux terminer ce petit laïus de ce soir en disant que, pour ma part, l'indexation des pensions doit demeurer. On doit être capable de s'asseoir. Le ministre nous a dit: Oui, la porte est ouverte, venez me voir! Mais c'est au ministre à prendre l'initiative, au ministre à inviter les fonctionnaires, au ministre à inviter les fonctionnaires à leur retraite, pour qu'ils viennent dans son bureau négocier une entente qui elle, je l'espère, sera entérinée par tout le monde et mettra fin a ce débat qui dure depuis, Dieu le sait, 17 ans, et qui mettra fin à une injustice qui, à mon avis, consiste toujours à remettre à nouveau sur le plancher l'avenir de nos retraités, le gagne-pain de ceux-ci qu'ils ont payé durement et chèrement.

• (1825)

[*Traduction*]

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de répliquer aux observations de mon collègue. Je me rappelle bien son embarras durant le débat sur le programme des 6 et 5 p. 100, alors qu'il était complètement abandonné par le parti libéral et devait affronter ses commettants. C'était très embarrassant pour le député, et j'apprécie les efforts qu'il déploie pour regagner le terrain perdu.

Vendredi dernier, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) s'est déclaré disposé à rencontrer les représentants syndicaux et à discuter plus à fond des réformes du régime de retraite et de la forme que pourrait prendre le projet de régime d'assurance-soins dentaires. Le député reconnaît sans doute là un autre signe de la bonne volonté de notre gouvernement à prendre le temps de consulter. Le député se rend sans doute également compte, comme ses commettants doivent le lui dire, que les relations employeur-employés se déroulent sur un bien

meilleur ton et dans un climat bien meilleur sous un gouvernement conservateur que ce que l'on connaissait sous le gouvernement libéral précédent. Même si le député ne peut l'admettre par solidarité avec son parti, il ne peut que l'admettre en privé.

Le 17 avril, le président du Conseil du Trésor a exposé en toute bonne foi une série d'accords auxquels on était arrivé par la négociation collective avec les syndicats représentant les employés de la Fonction publique. Après avoir été mis au point, les accords de principe sont renvoyés aux deux parties. Ils fournissent un cadre de travail à l'intérieur desquels on peut fignoler les points de détail. Ils témoignent d'une flexibilité, d'un esprit de compromis sur les détails et, surtout, de la prise de conscience que la consultation doit être permanente.

Je suis persuadé de parler au nom de tout le monde lorsque je dis que nous regrettons les événements de la semaine dernière, mais, en tant que gouvernement, nous ne perdons pas l'espoir de consultations fructueuses sur la réforme des pensions et un régime d'assurance dentaire. Ces deux aspects sont importants pour les employés actuels. Naturellement, la question des pensions importe à ceux qui sont retraités tout autant qu'à ceux qui sont en activité. Nous estimons qu'il est nécessaire de continuer ces consultations et je regrette qu'il ne me reste pas plus de temps pour répondre plus complètement aux questions de mon collègue.

Monsieur le Président, je remercie la Chambre de son attention.

M. le Président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 32.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 15 mai 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES LOGEMENTS SOCIAUX À SAINT-JEAN (TERRE-NEUVE)

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je voudrais saisir la Chambre de la situation qui existe à Terre-Neuve depuis que le ministre responsable de la SCHL a réduit les subventions à l'habitation publique et spéciale de cette province.

On m'a remis hier copie d'une lettre envoyée au ministre par la directrice générale du Conseil du logement communautaire et des services de soutien de Saint-Jean, M^me^ Penny Rowe. Elle signale que le nombre de logements sociaux construits à Saint-Jean a baissé cette année de 67 p. 100, ajoutant que la province de Terre-Neuve n'avait pas reçu le moindre crédit cette année pour les logements spéciaux.

Le premier ministre (M. Mulroney) avait beau se vanter au début de la semaine que le chômage avait diminué au Canada, à Terre-Neuve, le taux de chômage a monté de 2.3 p. 100. A Saint-Jean même et, à plus forte raison, dans la province tout entière, on a présenté à la SCHL de nombreuses demandes de logements destinés aux femmes maltraitées, aux enfants qui ont des besoins particuliers et aux invalides qui nécessitent des soins. Comme aucun crédit n'a été affecté à ces fins particulières cette année, il sera impossible de mettre en chantier ces projets fort louables et essentiels.

Les Terre-Neuviens sont très déçus . . .

M. le Président: Je regrette d'informer le député qu'il a épuisé son temps de parole.

* * *

LE LOGEMENT

LE RÉAMÉNAGEMENT DES TERRAINS DES CHEMINS DE FER À TORONTO

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, les Torontois s'efforcent depuis des années de trouver ou de construire des logements à prix abordable afin de contrer le taux de vacance de moins de 1 p. 100 et l'inflation galopante du prix des terrains.

Il y a quelques années, le conseil de ville de Toronto a commencé à projeter le réaménagement des immenses cours de chemin de fer près du board de l'eau, des tours à bureaux près de la rue Yonge et de secteurs à l'autre extrémité de la ville, à l'est et à l'ouest de Spadina. Tous les genres de logements étaient projetés, y compris les logements locatifs, les logements privés appartenant à des particuliers, les coopératives, les logements à but non lucratif, les maisons unifamiliales, les logements familiaux, les logements aux prix du marché et les logements subventionnés. Ces projets comprenaient aussi des écoles, des centres communautaires, des lieux de travail et des parcs.

Aujourd'hui, une poignée de magnats cherchent à anéantir ces projets. Le Canadien National, Imperial Oil, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, Coca Cola, Hiram Walker, McDonald, Labatt et Olympia-York se servent du Dome Stadium comme appât. Ils utilisent les terrains des chemins de fer qui ne leur coûtent rien, et surtout l'argent des contribuables. Par l'entremise du Canadien National, du conseil de la région métropolitaine et du gouvernement de l'Ontario, ils projettent de réaménager l'ensemble des 75 acres comme terrain commercial. Voilà qui fera disparaître toute possibilité de construire des logements. Ce sera aussi la réapparition du projet d'autoroute Spadina à partir du sud, lequel détruira des quartiers résidentiels établis de la rue Queen à l'avenue Eglinton.

Je supplie le ministre des Transports (M. Mazankowski) de stopper ce don de terres publiques par le CN au profit d'intérêts privés et de veiller à ce que ces terres publiques servent au logement, aux loisirs et aux services à l'intention des citoyens ordinaires.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LA SITUATION D'ANATOLE SCHARANSKI

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, aujourd'hui, un groupe d'environ 70 personnes membres de la synagogue Beth Tikvah de Willowdale en Ontario ont essayé de communiquer avec l'ambassadeur de l'URSS au Canada pour discuter avec lui du cas exceptionnel d'Anatole Scharanski en présence de son épouse, M^me^ Avitali Scharanski.

M. Scharanski personnifie la lutte des Juifs soviétiques ainsi que les souffrances et les angoisses des refusniks. Une demi-journée à peine après que les Scharanski se soient mariés, Avitali recevait un visa de sortie et était priée de quitter la Russie tandis que M. Scharanski était arrêté le 17 mars 1977 et tenu au secret pendant seize mois. Il a été jugé en 1978 et condamné à une peine d'emprisonnement de 13 ans.

Mais quel est son crime? M. Scharanski a simplement choisi de collaborer à l'organisation d'un groupe de personnes qui tenaient à s'assurer que la Russie respecte les dispositions des Accords d'Helsinki signés en 1975.

M. Scharanski a vivement rappelé son triste sort au monde entier lorsqu'il a fait une grève de la faim de quatre mois en 1982. Il a tenu bon jusqu'à ce qu'on lui permette enfin de recevoir des visiteurs et du courrier.

Article 21 du Règlement

La lutte que nous menons n'a pas pour objet de libérer encore un prisonnier politique, mais bien de faire respecter les droits fondamentaux de l'homme. Il convient de rappeler énergiquement aux députés qui assistent à la conférence des spécialistes sur les droits de l'homme le combat que mène M. Scharanski.

Des voix: Bravo!

* * *

LA FÊTE DE LA REINE VICTORIA

LES MOTIFS DE LA CÉLÉBRATION

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je désire rappeler à la Chambre quelques dates très importantes dans l'histoire du Canada.

Le 20 mai est la Fête de la reine Victoria. Il s'agit de beaucoup plus que d'un simple congé férié. Ce jour commémore la naissance de la reine Victoria, fille d'Édouard, lui-même fils de George III.

La reine Victoria est montée sur le trône en 1837 pour régner pendant 63 ans. Elle est morte en 1901 à l'âge de 81 ans.

C'est sous son règne qu'un pays que nous connaissons bien est né en Amérique du Nord. C'est en effet pendant cette période que le Canada est né, passant du statut de colonie britannique à celui d'un pays industriel et puissant.

Depuis lors, la famille royale est l'objet du respect et de l'admiration des Canadiens et de pays à travers le monde.

Sa Majesté, la reine Elizabeth II, née un 21 avril, célébrera officiellement son anniversaire le 15 juin prochain. Selon la tradition, ses sujets participeront à des festivités qui débuteront par la parade du drapeau. Ce défilé militaire célèbre constitue l'une des manifestations les plus importantes du printemps, en Angleterre.

Le Canada a manifesté son attachement à la reine à l'occasion de sa visite qui a duré du 24 septembre au 7 octobre dernier. Du fond de nos cœurs, puissions-nous lui dire: «God save the Queen!»

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BLEUETS À DESTINATION DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai appris avec plaisir aujourd'hui que le gouvernement actuel est arrivé à une entente préliminaire avec le Marché commun au sujet du droit de douanes proposé sur les bleuets de la Nouvelle-Écosse. Nous accueillons cette nouvelle avec satisfaction.

La culture des bleuets est un des secteurs les plus propices à la création d'emplois en Nouvelle-Écosse, et la valeur de la production atteint de 15 à 20 millions de dollars par an. Il y a actuellement environ 1,000 agriculteurs qui s'adonnent à cette culture en Nouvelle-Écosse et ils emploient environ 800 travailleurs à plein temps et 4,000 travailleurs saisonniers chaque année.

• (1410)

En mars dernier, les divers États membres du Marché commun ont annoncé qu'ils imposeraient un nouveau droit de 25 p. 100 sur les bleuets en provenance du Canada. Le droit proposé constituerait une véritable menace à l'industrie en Nouvelle-Écosse, car le Marché commun est le plus important importateur de ce produit de la Nouvelle-Écosse.

De toute évidence, monsieur le Président, le gouvernement canadien ne peut protéger une industrie au détriment d'une autre. Je demande aux députés ministériels de veiller à ce que cette entente préliminaire soit ratifiée aussi rapidement que possible, car la Nouvelle-Écosse ne peut se permettre de perdre les retombées économiques de cette production, non seulement sur la partie continentale de la province mais aussi sur les terres hautes de l'île du Cap-Breton.

* * *

LES PARLEMENTAIRES

LA RÉMUNÉRATION—ON S'OPPOSE AUX AUGMENTATIONS PROPOSÉES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, mes collègues savent certainement que l'on vient de proposer une augmentation du traitement et des indemnités des députés. En tant que président du caucus néo-démocrate, je tiens à informer la Chambre et tous les Canadiens que nous ne partageons pas l'opinion exprimée par le groupe de travail. Nous estimons que les députés sont déjà suffisamment rétribués . . .

Des voix: Bravo!

M. Riis: . . . et, à une période où il y a tant de Canadiens en chômage qui attendent que ce gouvernement prenne des mesures concrètes pour améliorer l'économie nationale, il me paraît mal avisé et incongru de mettre les salaires des députés à l'ordre du jour. La priorité du gouvernement conservateur devrait être de donner du travail aux chômeurs et de revoir un régime fiscal qui permet à des milliers de riches Canadiens de ne pas payer d'impôts, ce qui augmente le fardeau de la grande majorité des contribuables.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

DESBIENS (QUÉBEC)—LA RÉOUVERTURE DE L'USINE DE PAPIER ST-RAYMOND

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, aujourd'hui c'est au nom de toute la «députation» régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de nos populations que je m'adresse à la Chambre pour féliciter et remercier le député de Roberval (M. Bouchard) qui est également ministre d'État (Transports), qui a su mener à terme le dossier de la réouverture de l'usine de papier St-Raymond à Desbiens.

Depuis dimanche dernier, monsieur le Président, la population de Desbiens vit dans l'euphorie alors que, enfin, l'espoir renaît pour ces gens qui étaient privés de travail depuis 42 mois. Au lendemain de notre élection, les quatre députés du Saguenay-Lac-Saint-Jean avaient fait du dossier de Desbiens une priorité régionale. Desbiens était devenu un symbole dans toute la région et, à l'instar du sommet économique régional, nous avions convenu de tout mettre en œuvre pour redonner aux gens de Desbiens leur dignité de travailleurs.

Grâce au travail de notre ministre d'État (Transports), notre gouvernement consacrera plus de quatre millions de dollars en plus d'un crédit d'impôt appréciable pour la relance de cette entreprise dès le début de l'été. Le Québec et la société propriétaire de l'usine ajoutent aussi leur précieuse collaboration.

Encore une fois, monsieur le Président, notre collègue mérite nos remerciements pour avoir mené à bon port un dossier extrêmement difficile qui fait figure d'exception dans le contexte actuel, mais qui redonne vie à toute une population, celle de Desbiens au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

* * *

[*Traduction*]

LA RADIODIFFUSION

LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL CHARGÉE DE LA RÉUNION DE LA POLITIQUE

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Il y a une semaine, monsieur le Président, le ministre des Communications a annoncé la nomination d'une équipe de travail de sept personnes chargée de procéder au premier examen en 17 ans du réseau canadien de radiodiffusion. Conformément à la promesse que le gouvernement avait faite de nommer aux postes clés des personnes d'un mérite incontestable, toutes les personnes nommées sauf une ne se réclament d'aucun parti ou appartiennent à des partis d'opposition.

Mardi prochain, l'équipe de travail Caplan-Sauvageau doit entreprendre ses travaux. D'ici au début de 1986, elle doit formuler à l'intention du ministre des recommandations portant sur les points suivants: l'établissement d'objectifs politiques publics appropriés, tant culturels qu'économiques, pour préparer notre réseau mixte en vue du XXI[e] siècle; le rôle et le mandat des trois éléments de notre réseau, soit national-public, privé et provincial; et surtout, les exigences et les vœux des Canadiens, compte tenu de la diversité de nos collectivités linguistiques, régionales et ethniques qui ne sont plus isolées; le rôle de ces instruments de politique que constituent la réglementation et le financement à même les deniers publics; et la libéralisation du système pour en favoriser l'épanouissement culturel et économique.

Vu la variété des personnes ressources qui constituent l'équipe de travail, on peut compter que celle-ci accomplira sa tâche avec sérieux. On espère que les sept personnes nommées voudront compenser l'absence d'une personne chargée de représenter les millions de Canadiens qui résident dans les villages et en milieu rural, en accordant un soin particulier à leurs besoins et à leurs désirs.

• (1415)

LES PÊCHES

LA SITUATION DES PÊCHEURS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, un groupe de pêcheurs à la traîne de la Colombie-Britannique se livrent présentement à une campagne de pêche de protestation dans le détroit de Georgie. Comme le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) et son ministère n'ont pas réussi à mettre au point un plan pour la pêche sur la côte Ouest, ils privent ces pêcheurs d'une occasion de gagner leur vie durant la saison de la pêche de 1985. En omettant par ailleurs de proclamer une date hâtive d'ouverture de la saison de la pêche, le ministre empêchera vraisemblablement bon nombre de ces pêcheurs de devenir admissibles à l'assurance-chômage cet automne.

Au lieu de se rendre disponible pour consulter les groupes de pêcheurs établis aussi bien que pour répondre aux questions à la Chambre et surveiller les activités de son ministère, le ministre a préféré passer de longues périodes de temps aux États-Unis et en Europe. Ce même ministre a lui-même promis durant la campagne électorale que non seulement il consulterait les pêcheurs mais qu'il serait facilement accessible en cas de problème. En réalité, le ministre n'est généralement pas disponible, et il a rarement été au Canada ces derniers mois.

Les députés de notre parti exigent que le premier ministre (M. Mulroney) demande au ministre des Pêches de rentrer au Canada et de s'acquitter de ses devoirs ou de démissionner.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIVRE VERT SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je ne sais pas si le gouvernement est en lock-out ou en grève, parce que je voulais poser une question au premier ministre ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais je vais la poser au vice-premier ministre.

M. Crosbie: Regardez derrière vous.

M. Chrétien: Monsieur le Président, on a présenté hier aux Canadiens un aperçu des affaires extérieures, version école maternelle. Présenter aux Canadiens un document d'une telle indigence est pitoyable, et ce n'est vraiment pas acceptable. Ce document était censé ouvrir la porte à une sérieuse participation du public, mais tout ce qu'il fait, c'est ouvrir la porte au ridicule. On y trouve de grandes déclarations du genre: «les États-Unis et le Canada sont des pays voisins»; ou: «l'Afrique est un vaste et divers continent».

M. Turner (Vancouver Quadra): Sans blague!

M. Chrétien: J'aimerais demander au vice-premier ministre s'il a lu ce document et si nous pouvons considérer qu'il représente la somme des réflexions et des talents de tout le gouvernement, lorsqu'il précise qu'un comité va être créé alors que le gouvernement envisage de prendre ses décisions au jour le jour, rendant ainsi grotesque toute participation du public canadien?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne comprends vraiment pas l'attitude négative de l'ancien ministre. Nous avons là un processus unique; pour la première fois, on soumet à un débat public un livre vert sur la politique extérieure. Cela ne s'était jamais produit auparavant. Mais déjà, sans même envisager d'aborder ce débat de façon positive, l'opposition tourne en ridicule le processus de consultation et de discussion publique. Mais c'est pourtant exactement de cela qu'il s'agit: de stimuler et d'encourager une participation du public à notre politique extérieure.

Oui, je puis assurer le député que j'ai lu ce document et qu'il est stimulant, et j'espère . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Vous vous contentez de pas grand-chose.

M. Nielsen: Il en faut beaucoup plus pour stimuler le député de Winnipeg-Fort Garry que moi.

M. Axworthy: Vous seriez étonné.

M. Hnatyshyn: Qu'on amène Len Hopkins.

M. Chrétien: Je suis désolé. Je connais le ministre depuis 1963, mais en disant qu'il a lu ce document et qu'il l'a trouvé excellent, il vient de chuter de très haut dans mon estime.

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, tant mieux si le vice-premier ministre dit qu'il s'agit d'une discussion sérieuse mais, dans ce cas, le gouvernement acceptera-t-il que le nouveau comité puisse tenir des audiences publiques dès maintenant et que, puisque cette question touche son propre ministère, le comité puisse consulter immédiatement les Canadiens à propos du bouclier de l'espace, sans attendre que le ministre ait pris une décision pour présenter son rapport?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Les voilà qui recommencent, monsieur le Président. Ils réclament à cor et à cri que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale puisse entreprendre une étude sur le NORAD, mais mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre, leur a offert à maintes reprises de renvoyer la question du NORAD au comité afin que celui-ci puisse en discuter, mais les députés d'en face s'y refusent.

• (1420)

Cela m'étonne de la part du député, car il était avocat naguère. La plupart des gens préféreraient porter des jugements de valeur reposant sur des faits. Le député sait tout aussi bien que moi qu'un groupe dirigé par un fonctionnaire hors pair, M. Kroeger, s'occupe de recueillir ces données, afin que nous en ayons suffisamment pour pouvoir porter des jugements de valeur.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

LA GUERRE DES ÉTOILES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais dire au vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale que je suis en charge de ce comité, et l'offre du leader à la Chambre du parti progressiste conservateur ne m'a jamais été transmise ni par lui, ni par vous, ni par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je voudrais demander, sérieusement, avant que nous acceptions de donner des noms pour participer à ce comité, si le gouvernement est prêt à accepter, à ce moment-ci, que l'on étudie en priorité la Guerre des étoiles ainsi que le dossier concernant les échanges commerciaux avec les États-Unis, lequel fait présentement l'objet de négociations, et si le gouvernement accepte que nous discutions en priorité ces deux problèmes éminents et prioritaires de la politique canadienne, nous allons siéger à ce comité, et si le gouvernement ne veut pas accepter que nous ayons ces priorités, nous serons dans l'obligation de dire aux Canadiens que c'est un autre exercice en relations publiques, et le peuple canadien commence à être «tanné».

M. le Président: A l'ordre!

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je m'attendais à mieux de la part d'une opposition réfléchie. D'après ce qu'a dit le député, l'opposition officielle abdique ses responsabilités tout comme nous aurions pu nous y attendre de la part du NPD, puisqu'elle refuse de participer au mécanisme parlementaire. Pour sa part, le NPD a décidé il y a longtemps de ne pas s'y prêter. Cela ne m'aurait pas étonné du tout d'entendre le NPD parler ainsi, car il a toujours eu du mal à comprendre le mécanisme parlementaire. Je suis cependant renversé de voir l'opposition officielle adopter une attitude aussi irréfléchie.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie! Je rappelle aux députés qu'à la fin de la période des questions hier, tous les députés avaient demandé que chacun puisse se faire entendre. Comme on oublie vite! La parole est au député de Winnipeg-Fort Garry.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE KROEGER

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au vice-premier ministre, qui est un peu surstimulé. Le 8 mai dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit à la Chambre que la Commission d'enquête Kroeger allait se rendre à Washington uniquement pour examiner les détails techniques et économiques et l'invitation américaine à participer au programme de recherches de l'IDS.

Hier soir, au comité des affaires extérieures et de la défense nationale, de hauts fonctionnaires du ministère ont admis que la Commission Kroeger s'occupait en fait de tout l'éventail des questions intérieures, internationales, stratégiques et politiques reliées à l'IDS. Ils ont également reconnu que le Livre blanc de la défense, que nous ne verrons pas avant plusieurs mois, va également tenir compte des mêmes questions.

Comment le gouvernement peut-il prendre une décision en fonction des résultats de l'enquête Kroeger, quand le ministre n'a fait que s'entretenir avec les responsables américains et n'a pas consulté de Canadiens sur les grands impératifs stratégiques de défense? Comment le gouvernement peut-il prendre une décision sur les questions de défense avant que nous ayons vu le Livre blanc de la défense? En d'autres termes, comment le ministre peut-il prendre des décisions vitales pour les intérêts du pays d'une façon aussi embrouillée et contradictoire?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai le cerveau peut-être surstimulé, mais pas sous-développé. On aura beau répéter la réponse aussi souvent qu'on le voudra au député de Winnipeg-Fort Garry, il continuera de se boucher les oreilles. Il devrait faire bon accueil au débat qui va être stimulé par le Livre vert relatif aux affaires étrangères. Je constate qu'il est aussi buté que son collègue, le critique des affaires étrangères.

Si le député veut faire œuvre utile comme parlementaire de l'opposition officielle, il participera aux efforts du comité spécial qui a été créé pour examiner nos politiques étrangères.

• (1425)

L'INVITATION DES ÉTATS-UNIS—ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT REPORTE SA DÉCISION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'oserais dire qu'il ne me viendrait jamais à l'idée de remettre en question à la Chambre l'intelligence du vice-premier ministre, quoique celui-ci n'ait pas encore prouvé qu'il en a beaucoup.

M. Broadbent: Touché!

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Toujours en réponse à des questions portant sur l'IDS, le premier ministre a dit le 18 avril, comme on peut le lire à la page 3859 du hansard:

> Nous étudierons ces questions au moment que nous aurons choisi, sans nous laisser imposer un délai quelconque par qui que ce soit.

Hier soir, au comité, de hauts fonctionnaires ont déclaré que la Commission d'enquête Kroeger allait présenter son rapport en juin, mais que le ministre n'en viendrait pas nécessairement à une décision.

Compte tenu de ces déclarations, le ministre et son gouvernement vont-ils s'engager à ne prendre aucune décision au sujet de la participation à l'IDS ou à la recherche sur l'IDS tant qu'un comité parlementaire n'aura pas eu vraiment la possibilité d'examiner le programme de l'IDS en fonction du Livre vert? Va-t-il promettre qu'aucun engagement ne sera pris tant que cet examen n'aura pas eu lieu?

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la logique oblige à conclure qu'on ne peut discuter d'une question tant qu'on n'est pas au courant des faits. Voilà où en sont les choses maintenant, même si le député de Winnipeg-Fort Garry refuse de l'entendre.

Lorsque nous serons saisis des faits, nous serons en mesure de prononcer des jugements de valeur en tant que gouvernement.

M. Axworthy: Allez-vous nous consulter?

M. Nielsen: Quant au niveau d'intelligence dont fait preuve le député de Winnipeg-Fort Garry, je lui demanderai d'appliquer la même logique que moi à sa question en tenant compte de nos postes respectifs à la Chambre.

LA CONSULTATION PAR LE GOUVERNEMENT

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, puisque le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sont absents, j'adresserai ma question au vice-premier ministre. Est-il en faveur de la consultation publique sur une question comme la guerre des étoiles? On ne sait pas encore quelles sont les opinions du public.

Le vice-premier ministre a dit tout à l'heure qu'il était en faveur de la consultation. Alors, pourquoi le gouvernement envisage-t-il de décider si le Canada participera ou non à la guerre des étoiles avant de connaître l'opinion du public? Si le vice-premier ministre désire entendre le public, convaincra-t-il le gouvernement de ne pas prendre de décision à ce sujet tant que le comité parlementaire n'aura pas écouté les doléances des Canadiens et tant que ce dernier n'aura pas présenté de rapport au Parlement?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est là une question surprenante de la part de la critique des affaires extérieures d'un parti qui a déjà décidé de ne pas faire partie du comité spécial.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: La députée m'a reproché amèrement à la Chambre de ne pas avoir comparu devant le comité permanent de la défense . . .

M. Hovdebo: Répondez à la question.

M. Nielsen: . . . pour répondre à des questions analogues à celle qu'elle me pose. Qui était absent lorsque j'ai comparu?

M. Broadbent: Allons donc! Où est le premier ministre aujourd'hui?

M. Deans: Où est le secrétaire d'État?

M. Nielsen: Que la députée me pardonne, mais je juge sa question avec un certain scepticisme. Je l'encourage, elle et son parti, à participer aux travaux parlementaires de ce comité spécial et d'exprimer ses opinions là où il convient de le faire, c'est-à-dire devant le comité parlementaire.

M. le Président: A l'ordre!

Mme Jewett: Le vice-premier ministre est on ne peut plus insultant. Je lui ai dit souvent que je n'étais pas bien et que c'est la seule séance où je me suis absentée.

Une voix: Combien de fois?

Mme Jewett: Je le lui ai dit souvent à propos de cette séance de 64 minutes où il était devant le comité.

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, je ne sais pas pendant combien de temps on peut accepter d'écouter les insultes du vice-premier ministre. Le vice-premier ministre estime-t-il superflu d'écouter ce que les Canadiens ont à dire sur la guerre des étoiles? Le gouvernement est encore en mesure de prendre une décision. Nous serons d'ailleurs appelés à prendre une décision. Je ne dis pas que le gouvernement devrait organiser un référendum. Je demande simplement si le vice-premier ministre a l'intention d'écouter ce que les Canadiens ont à dire au sujet de la guerre des étoiles? Les porte-parole du ministère des Affaires extérieures affirment qu'il n'y a pas encore eu assez de temps pour que le public . . .

• (1430)

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Mme Jewett: . . . puisse exprimer ses opinions . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La députée a disposé d'un bon moment pour poser sa question. Je dois maintenant écouter la réponse.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la députée devrait savoir que j'ai comparu devant le comité à deux reprises et non pas une seule fois. Elle était présente à l'une de ces séances, mais pas à l'autre . . .

M. Broadbent: Elle était malade.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Et la consultation, alors!

M. Nunziata: C'est dégueulasse.

M. Nielsen: . . . au moment où il a terminé ses travaux. Je ne sais pas pourquoi la députée a cru que je l'insultais, car ce n'était nullement mon intention. Avec mon esprit caustique habituel, je pensais être gentil en répondant à sa question. La députée devrait me voir quand j'insulte vraiment quelqu'un.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Pour revenir au point essentiel de sa question, je peux dire que le Livre vert sur la politique étrangère est suffisamment général pour permettre le genre de discussion que la députée et certains de ses collègues souhaiteraient, puisqu'ils disent qu'ils aimeraient avoir . . .

M. Broadbent: Un vrai tour de force!

M. Nielsen: . . . et si la députée et son parti participaient, en tant que députés, au travail du comité spécial chargé d'étudier ce livre vert justement pour les raisons qui . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois me montrer juste.

M. Axworthy: Très bien.

LES TRAVAUX DU COMITÉ

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Pourquoi charger un comité spécial de discuter pendant un an d'une question sur laquelle le gouvernement a déjà pris sa décision? Pourquoi se donner cette peine? Pourquoi faire cette énorme dépense aux frais des contribuables alors que le gouvernement a déjà arrêté sa politique de défense ou qu'il va le faire d'ici cet automne dans son Livre blanc, qu'il a déjà arrêté sa politique commerciale ou qu'il le fera cet automne, d'après ce qui a été dit au sommet de Québec et qu'il a également déjà pris une décision au sujet de la guerre des étoiles? Le ministre peut-il m'expliquer puorquoi?

Une voix: Très juste!

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la députée ne voudrait certainement pas laisser la Chambre sur une fausse impression, comme le font tellement de députés de l'opposition en posant ce genre de questions, en disant que le gouvernement a pris une décision au sujet de l'initiative de défense stratégique ou encore du commerce ou de la politique de défense. Ces décisions n'ont pas encore été prises. J'invite la députée à s'acquitter de ses responsabilités de députée en matière de politique étrangère de façon positive et à contribuer au processus parlementaire en participant aux travaux de ce comité spécial.

Mme Jewett: Ce n'est qu'une mystification.

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et elle a trait au rapport «Orientations pour les relations extérieures du Canada».

Dans ce rapport de 47 pages, il faut chercher à la loupe le chapitre des droits de la personne, et en cherchant patiemment, on arrive à trouver un maigre paragraphe intitulé honteusement «Les droits de l'homme». Si le vice-premier ministre a lu ce rapport, il aura noté que seulement 17 lignes, c'est-à-dire un quart de page, ont été consacrées aux droits de la personne, et que dans ces 17 lignes on n'indique que des banalités. Le gouvernement ne donne aucun indice des orientations . . .

M. le Président: A l'ordre! Y a-t-il une question?

Mme Killens: Ma question est la suivante: Quel genre d'engagements le gouvernement entend-il prendre vis-à-vis des droits de la personne?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suppose que si l'on devait tenir compte dans la rédaction d'un livre vert de ce genre de tous les intérêts de tous les députés, notamment les droits de la personne, il faudrait plusieurs volumes. Le fait même que la question ait été abordée dans un livre vert montre que le gouvernement entend se pencher sur les droits de la personne dans le cadre de sa politique étrangère.

M. Axworthy: Il faut certainement consacrer à cette question plus que trois paragraphes.

M. Nielsen: Nous n'avons rien à envier à personne en ce qui a trait à nos efforts pour faire respecter les droits de la personne, à preuve la récente visite du Secrétaire d'État en Russie ainsi que les réunions qui ont eu lieu récemment à Ottawa et le travail de notre ambassadeur au sein de ce comité.

M. Axworthy: Il y a toute une page blanche que vous pourriez remplir.

[*Français*]

Mme Killens: Monsieur le Président, si le vice-premier ministre avait regardé la page 17, il aurait vu que les trois quarts de la page sont en blanc. Il n'y a absolument rien dessus. Il y avait de l'espace pour exprimer vos opinions.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

LE LIVRE VERT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, ma deuxième question s'adresse encore au vice-premier ministre et elle a trait au chapitre du développement international. Encore une fois, on n'y trouve que des généralités. La seule indication claire que l'on trouve dans ce chapitre, c'est qu'il y aura encore des compressions budgétaires. Le gouvernement a déjà coupé 180 millions du budget de l'aide au développement. Ma question est la suivante: Où est la voix du Tiers-Monde, celle que le premier ministre se proposait de faire entendre à Bonn il y a deux semaines? Quelles solutions concrètes le gouvernement entend-il prendre, et faute de réponse claire aujourd'hui, comment les gens pourront-ils se prononcer sur un document aussi vague?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Je vais répondre de façon succinte et positive à la question de la députée.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Je l'invite ainsi que tous ceux qui s'intéressent également à cette question à participer, en tant que parlementaires, au travail du comité spécial qui a été créé, afin de se pencher sur ces questions.

LA DATE À LAQUELLE LE GOUVERNEMENT PRENDRA UNE DÉCISION RELATIVEMENT À L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au vice-premier ministre. J'ai veillé tard hier soir pour lire ce document.

Une voix: Vous a-t-il passionné?

M. Deans: Le vice-premier ministre peut-il nous expliquer à quoi servira le comité si le gouvernement n'est pas prêt à s'engager dès maintenant à ne prendre aucune décision relativement à la guerre des étoiles tant que ce comité n'aura pas terminé ses délibérations et présenté un rapport à la Chambre des communes? Dans ces conditions, le vice-premier ministre veut-il s'engager au nom du gouvernement à ne pas prendre cette décision tant que le comité qui sera chargé de déterminer si les Canadiens approuvent ou non cette initiative n'aura pas eu la chance de l'étudier et de présenter son rapport à la Chambre des communes?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Voilà un député, monsieur le Président, qui pose des questions concernant le livre vert et qui a déjà décidé . . .

M. Fulton: Arrêtez ces foutaises!

M. de Jong: Répondez à la question.

M. Nielsen: . . . que ni lui ni un autre membre de son parti ne participera à un comité spécial constitué par le Parlement dans le but d'examiner la question que soulève le député et bien d'autres questions.

Mme Jewett: A quoi bon?

M. Nielsen: La terre ne s'arrête pas de tourner parce que le Parlement travaille.

Mme Jewett: C'est grotesque.

M. Nielsen: Le gouvernement doit diriger. Je sais que le député et ses collègues ont beaucoup de mal à comprendre et accepter le processus parlementaire.

M. Broadbent: Allons donc!

M. Nielsen: J'exhorte le député en l'occurrence à faire représenter son parti au comité chargé d'examiner le livre vert.

LE COMMERCE BILATÉRAL AVEC LES ÉTATS-UNIS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Pourquoi devrions-nous soutenir un comité bidon?

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Qui comptez-vous nommer au comité?

M. Deans: Je voudrais poser au vice-premier ministre une question connexe qui découle du rapport. Le vice-premier ministre peut-il au moins admettre que, en ce qui concerne le commerce bilatéral avec les États-Unis, un mécanisme est déjà en place, avec la participation du ministre canadien chargé du Commerce et de son homologue américain, qui doivent rendre compte aux dirigeants des deux pays dans les six mois? Va-t-il par conséquent admettre qu'il ne sera pas possible de terminer en moins de six mois, au Canada, une nouvelle étude sur le commerce bilatéral? Le vice-premier ministre peut-il s'engager, au nom du gouvernement, à ne pas conclure d'entente commerciale bilatérale tant que ce comité n'aura pas présenté son rapport au Parlement?

• (1440)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, l'attitude du député est extrêmement négative, à mon avis, mais cela n'a rien de surprenant de sa part ou de celle de ses collègues. Selon le député, il est inutile, au cours des six prochains mois, de faire tout notre possible pour améliorer nos relations commerciales non seulement avec les États-Unis, mais également avec d'autres pays. Il est évidemment question du commerce dans le livre vert, car c'est l'un des aspects les plus importants en ce qui concerne la position concurrentielle de notre pays. Voilà le genre de chose dont le député et ses collègues devraient discuter pendant les délibérations du comité spécial.

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LA POLITIQUE DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, à écouter les réponses que nous a données le vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale, je suis de plus en plus convaincu que c'est le meilleur voyage organisé autour du monde pour les députés progressistes conservateurs frustrés et ce, aux frais des contribuables.

Et pour me prouver le contraire, j'aimerais demander au ministre du Commerce international, que l'on sait habitué à être «tassé» par le ministre de l'Expansion industrielle régionale, maintenant qu'il s'est fait «tasser» hier par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, comment il peut concilier sa propre tournée de consultations qu'il vient de faire à travers tout le pays sur le libre-échange avec les États-Unis . . . et maintenant qu'il est complètement ignoré par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il demande au public de retourner une deuxième fois, avec des photocopies, devant un comité parlementaire.

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais signaler au député que je me tiens bien fermement sur mes deux pieds et que personne ne tente de me tasser.

Des voix: Bravo!

M. Kelleher: Je voudrais dire en outre au député que j'ai travaillé en étroite collaboration avec mes collègues, le ministre de l'Expansion industrielle régionale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et que nous poursuivons nos discussions commerciales en consultant pleinement les Canadiens.

[*Français*]

LA CONSULTATION AVEC LE PEUPLE CANADIEN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Le ministre n'a pas besoin de me dire qu'il est sur ses deux pieds, je sais aussi qu'il est entre deux chaises, entre les deux ministres concernés. Il me dit que la consultation pleine et entière se continue avec le public canadien. Est-ce qu'il peut m'expliquer d'abord pourquoi on a ordonné hier une nouvelle consultation complète, quand on sait que lui, il veut commencer ses négociations avec les États-Unis avant l'automne? C'est sa parole celle du premier ministre qui disent que c'est avant l'automne. Est-ce que le ministre peut me dire s'il va attendre le rapport du comité pour faire ces consultations ou est-ce que c'est sa consultation qui est la bonne, l'autre qui est bidon? Laquelle est la bonne, laquelle est bidon?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je renvois le député à la préface du livre vert et à la page 33 de ce document où on dit que les consultations sur les relations commerciales canado-américaines pourront précéder les entretiens et les discussions sur le livre vert. Toutefois, je rappelle également au député que le livre vert ne porte pas uniquement sur les relations commerciales canado-américaines, mais sur toute la question des négociations concernant le commerce mondial et multilatéral.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DES GRANDS LACS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Celle-ci n'est pas sans savoir que des rapports établis par son propre ministère démontrent que les Grands lacs sont beaucoup plus pollués qu'on ne l'avait d'abord cru, même si déjà le problème était grave. La ministre pourrait-elle dire à la Chambre ce qu'elle entend faire pour accélérer le processus de nettoyage des Grands lacs et surtout de la rivière Niagara? Compte tenu de ces nouvelles données, va-t-elle présenter des instances spéciales au gouvernement américain pour qu'il rétablisse le montant de 150 millions de dollars prévu mais finalement annulé au traitement des eaux usées et qu'il prenne diverses autres mesures qui lui sont possibles pour vraiment régler cet important problème écologique?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie le député du Nouveau parti démocratique de sa question. Il sera heureux d'apprendre que tout cela est déjà fait. J'ai moi-même présenté ces chiffres à Washington la semaine dernière. C'est comme cela que j'ai obtenu une accélération des travaux et de la planification au sujet de la dépollution de la Niagara.

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DE NIDIFICATION DU GOÉLAND ARGENTÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, nous savons qu'on nous a promis un programme pour l'automne, non des démarches concrètes. Afin que la ministre soit mieux en mesure d'assurer que ce programme sera mis en œuvre bientôt, va-t-elle s'engager à rétablir complètement et non seulement une partie, non seulement le sixième, le programme de nidification du goéland argenté qu'elle a supprimé à l'automne dernier, ce qui a nui inutilement à notre crédit à l'égard de la dépollution des Grands lacs?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il faudrait replacer la question dans le contexte. On dit que la pollution a augmenté dans la rivière Niagara, mais il faut aussi se souvenir que seulement deux types de rejets avaient été analysés sous l'ancien gouvernement, c'est-à-dire les rejets de types industriels et municipaux. Nous analysons maintenant beaucoup plus de rejets avec des techniques beaucoup plus sophistiquées, et nous devons nous rendre compte s'il y a vraiment une augmentation. Dans l'affirmative, nous allons certainement en informer nos collègues américains.

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances).

Étant donné les récentes faillites; étant donné que le dépôt dans les banques est garanti jusqu'à concurrence de $60,000, et ce depuis 1983, et étant donné l'inflation, la ministre envisage-t-elle de modifier la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada afin que ladite Société puisse garantir les dépôts jusqu'à concurrence de $100,000?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Comme je l'ai déjà signalé à la Chambre en d'autres occasions, nous avons entrepris une étude approfondie du secteur de l'assurance-dépôts et des institutions financières. Nous tenons compte de toutes les suggestions afin d'assurer aux déposants les systèmes financiers les meilleurs et les plus stables possibles.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. L'un des plus profondes pensées exprimées dans le Livre vert d'hier est que toutes les nations industrielles considèrent la technologie et l'innovation comme les éléments les plus critiques de l'équation économique d'aujourd'hui. Cela nous renvoie à une déclaration du premier ministre qui disait, en février 1984, qu'il fallait doubler notre part de recherche et de développement et tripler notre détermination à y parvenir. Or, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a déclaré hier que le gouvernement ne respecterait pas sa promesse. En un magistral tour de passe-passe, il nous a montré qu'une promesse était maintenant devenue un objectif lointain.

Quand les ministres de ce gouvernement cesseront-ils de proférer des lieux communs sans intérêt et se décideront-ils à réaliser les promesses qu'ils ont faites aux Canadiens? Le vice-premier ministre est-il d'accord avec le ministre pour dire qu'une promesse n'est pas une promesse lorsque c'est un objectif?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Si l'on dissèque, monsieur le Président, toutes ces questions qu'on nous pose aujourd'hui sur ce Livre vert, on ne peut logiquement en tirer qu'une seule conclusion. Ce que disent véritablement, par exemple, le député de Winnipeg-Fort Garry et son collègue, c'est qu'ils sont opposés à la recherche spatiale de quelque nature ou sous quelque forme que ce soit. Les questions de ces députés sont déguisées, mais c'est bien là ce qu'ils pensent. Ils y sont opposés, et ils sont prêts à déformer ou à fausser n'importe quoi pour échapper à cette conclusion.

Questions orales

LES SAVANTS ET LES INGÉNIEURS—L'OBSERVATION CONTENUE DANS LE LIVRE VERT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, j'aimerais sonder le vice-premier ministre sur une autre question. Le Livre vert d'hier dit ailleurs qu'il n'est pas certain que le Canada produise suffisamment de savants et d'ingénieurs pour développer et entretenir une structure industrielle avancée. Récemment, M. MacNabb, président du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, a été beaucoup plus franc. Avec le nombre d'étudiants en sciences que nous avons actuellement, nous ne pouvons tout simplement pas atteindre . . .

M. le Président: Le député a-t-il une question supplémentaire?

M. Berger: . . . ni même approcher l'objectif des 2.5 p. 100. Est-il d'accord avec son secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour dire que la situation est incertaine, ou est-il d'accord avec M. MacNabb? A la suite de ses promesses, le gouvernement va-t-il rapidement passer à l'action ou tergiverser?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député sait que les déclarations qu'il m'a attribuées précédemment ne sont pas exactes. En fait, le gouvernement est déterminé à poursuivre l'objectif d'accroissement de nos investissements dans le domaine des sciences et de la technologie pour le bien économique du Canada; à créer des emplois permanents dans les nouveaux domaines de la technologie; et à continuer à aider le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et d'autres initiatives du gouvernement de façon très dynamique, pour le bien du Canada et de sa jeunesse.

* * *

• (1450)

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ MITEL—LE PROJET D'ACQUISITION PAR BRITISH TELECOM

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'avais une question pour le ministre de l'Expansion industrielle régionale, mais il ne tient pas en place pendant la période des questions. Avec votre permission, je vais poser ma question au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

Une voix: Le voici.

M. Langdon: On se l'arrache. L'acquisition de Mitel annoncée par British Telecom vient de créer d'autres problèmes à cette entreprise canadienne. Bell Canada dit qu'elle va réexaminer sa politique d'achat chez Mitel parce qu'elle est en concurrence directe avec British Telecom. Le ministre s'engagerait-il à recevoir séance tenante la direction de Mitel pour l'inciter à accepter le projet de participation minoritaire de 18 p. 100 au lieu de laisser passer l'entreprise aux mains de British Telecom?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Comme le député doit le savoir, monsieur le Président, nous allons nous entretenir avec la direction de Mitel afin d'éclaircir toute cette affaire. Quant à la déclaration attribuée à Bell Canada par le *Globe and Mail*, le député sait probablement que, il y a quelque temps, on a enquêté sur l'intégration verticale de la politique d'achat de Bell Canada. Cette nouvelle m'a incité à demander à deux collègues, le ministre des Communications et le ministre de la Consommation et des Corporations, de vérifier les faits afin d'établir l'authenticité de la nouvelle annoncée par le *Globe and Mail*.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. N'est-ce pas parce que son ministère a permis qu'une société aussi engagée dans la recherche et le développement tombe entre des mains étrangères que le gouvernement déclare maintenant publiquement qu'il renonce à sa promesse de doubler les dépenses au titre de la recherche et du développement au Canada d'ici 1988?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je répète que cette interprétation n'est pas conforme à la vérité. Nous n'avons rien permis ni rien interdit dans cette affaire. Nous n'avons fait que prendre note qu'une transaction était en cours, mais nous aurons certes l'occasion d'en examiner les détails.

Je répète donc une fois encore, pour la gouverne du député: Mitel éprouvait de graves problèmes financiers. Le député ne peut pas gagner sur tous les plans. La société concernée a offert d'investir dans la société Mitel 300 millions de dollars en nouveaux capitaux qui permettront de conserver 2,500 emplois au Canada et 5,000 à l'étranger. Je me range du côté des travailleurs et le député devrait en faire autant.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE S'IL Y A DES SIGNES ÉVIDENTS DE CHANGEMENTS DANS L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES CANADIENS

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Environnement.

Suite au leadership exercé par la ministre dans sa lutte contre les pluies acides, amorcée en mars dernier, est-ce que l'honorable ministre peut dire à la Chambre si déjà elle perçoit des signes évidents de changements qui visent à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question qui me permet d'annoncer à la Chambre que la compagnie Inco, sans attendre les règlements de la province d'Ontario, a déjà annoncé une réduction de 50 p. 100 de ses émissions acides, ce qui réjouit tous les Canadiens. J'espère que cette annonce servivra d'exemple aux autres compagnies, dont la Noranda.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PUBLICATION D'UN AUTRE DOCUMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aurais pensé que dans les circonstances, savoir la publication de ce document de travail, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait été à la Chambre. Mais de toute façon, je pose la question au vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale.

J'espérais qu'il finirait par exprimer à la Chambre le pourquoi de la publication de ce document insignifiant sur la politique étrangère. Le document de travail sur nos affaires extérieures est un document embarrassant pour les Canadiens. C'est un document qui frappe contre l'intelligence de nos citoyens et citoyennes.

Ma question au vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale est celle-ci: Quand le gouvernement va-t-il publier un document vraiment sérieux sur les questions ayant trait à la course aux armements nucléaires, à notre commerce extérieur, et aux droits de la personne . . . un document vraiment sérieux?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le très honorable député a le privilège d'être, à la Chambre, le chef d'un parti politique dont les racines se trouvent au cœur même de nos traditions parlementaires. Une de ces traditions veut que les députés qui sont élus et payés pour participer au processus parlementaire y participent effectivement. Les députés du parti du très honorable chef de l'opposition manqueraient à leur devoir en ne participant pas aux travaux d'un comité spécial de la Chambre des communes chargé de répondre à ce genre de questions et d'étudier beaucoup de points abordés dans le livre vert, dont celui-ci. Cela ne facilite pas le processus parlementaire et n'améliore sûrement pas l'image ou la crédibilité de l'opposition quand celle-ci refuse de participer à ce processus et cherche à se justifier à la Chambre des communes.

ON DEMANDE LE RETRAIT DU LIVRE VERT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, étant donné que le vice-premier ministre a refusé aujourd'hui, au nom du gouvernement, de reporter toute décision se rapportant à la guerre des étoiles ou à la fin des négociations avec les États-Unis au sujet du commerce international, est-il prêt à retirer ce document embarrassant qui ne se lit guère mieux qu'un manuel scolaire et à renoncer aux séances du comité que le gouvernement a tournées en ridicule?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le très honorable député a été lui-même, à une certaine époque, membre d'un gouvernement qui a publié des livres blancs, et ce même gouvernement a pris des décisions pendant qu'un comité étudiait ces livres blancs, parce que la terre ne s'arrête pas de tourner du simple fait que des discussions sont en cours. Le très honorable député s'acquitterait de ses devoirs et assurerait une participation positive et constructive au processus parlementaire s'il demandait à ses collègues de participer aux travaux du comité qui examinera toutes ces questions, y compris le point qu'il vient de mentionner.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

L'ORDRE CONCERNANT LE COMITÉ SUR LE DROIT À L'ÉGALITÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale dont le ministère a cherché à bâillonner tous les membres des Forces armées canadiennes en les privant du droit de témoigner devant le comité sur le droit à l'égalité en émettant un ordre interne, le jour où le document de travail a été publié. J'ai sous les yeux la copie de cet ordre. Comme ce comité examine des questions qui intéressent au premier chef de nombreux membres des forces armées, le ministre va-t-il immédiatement annuler cet ordre et cesser de priver les hommes et les femmes des forces armées de leur droit à l'égalité devant la loi?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je n'ai absolument pas entendu parler de cet ordre. Je suis tout à fait d'accord pour participer aux discussions sur le droit à l'égalité. J'ai l'intention de comparaître devant le sous-comité qui examine la question, si tel est son désir. En tout cas, je n'ai certainement pas donné d'ordre pour faire taire qui que ce soit. Je me demande d'ailleurs s'il serait possible de bâillonner les 83,000 membres des forces armées et les 33,000 employés civils au moyen d'un ordre de ce genre. Il ne vient pas de moi.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE COMPARAÎTRE DEVANT LE COMITÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le ministre n'est peut-être pas au courant de cet ordre, mais il a été donné et les membres des forces armées sont tenus de le suivre. Le ministre va-t-il l'annuler? En outre, le ministre va-t-il accepter de comparaître, avec ses collaborateurs, devant le comité, au plus tard d'ici la fin de la semaine prochaine, au lieu de refuser comme il l'a fait jusqu'ici? Va-t-il enfin trouver le courage de comparaître devant le comité pour défendre la politique réactionnaire en vigueur dans les Forces armées canadiennes à l'égard des femmes et des minorités?

• (1500)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je crois avoir répondu à cette question lorsque je viens de dire que j'étais d'accord pour discuter du droit à l'égalité.

M. Robinson: Annulez l'ordre.

M. Nielsen: Le député me demande d'annuler un ordre dont je n'ai pas eu connaissance. Son sens de la logique, aussi limité soit-il, lui permettra sans doute de conclure que je ne peux pas être au courant de chaque ordre donné aux 83,000 membres des Forces armées. S'il me communique le document en question, je vais certainement l'examiner et prendre les mesures que je jugerai raisonnables de prendre dans les circonstances.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN TCHÉCOSLOVAQUIE ET EN ROUMANIE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Parkdale-High Park (M. Witer), le mardi 14 mai 1985, est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

A l'ordre. Le député de Sudbury (M. Frith) m'a fait connaître son intention de soulever la question de privilège.

Le député de Sudbury et moi-même pourrions peut-être nous faire entendre. Le député veut soulever la question de privilège et le Président voudrait bien l'entendre. Je prie les députés, surtout ceux à ma droite, de le permettre.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

DÉFI 85

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège parce que je crois qu'on a porté atteinte à mes privilèges de député et que cela m'empêche de bien servir mes électeurs. La question de privilège porte sur une directive émise par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration au sujet du programme Défi 85.

Il y a environ trois semaines, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a remis à tous les députés une note disant que nous aurions libre accès au processus d'approbation des projets proposés dans le cadre de ce programme et aux sommes affectées à chaque circonscription. Depuis, certains fonctionnaires de la direction du développement de l'emploi dans la ville de Sudbury m'ont dit qu'ils avaient reçu des instructions de l'administration régionale selon lesquelles les fonctionnaires du ministère avaient reçu l'ordre de ne pas divulguer de renseignements au sujet des projets ou du nombre de participants.

A titre de député et de Président de la Chambre, vous comprendrez sans doute que certains de ceux qui ont soumis de tels projets communiquent tous les jours avec les bureaux de circonscription pour savoir ce qu'il advient de leurs projets. Selon moi, la directive du ministère de l'Emploi et de l'Immigration m'empêche de bien servir mes électeurs.

J'espère, monsieur le Président, que vous demanderez à la ministre de faire en sorte que tous les députés puissent obtenir ces renseignements.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, bien entendu, je ne suis pas au courant des détails de la question soulevée par le député de Sudbudy (M. Frith). Si je prends la parole, c'est pour vous dire, monsieur le Président, qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège, selon moi. A mon avis, cette question a trait à l'administration et au fonctionnement du gouvernement. Je pense donc que cela ne peut pas faire l'objet d'une question de privilège. Le député voudra peut-être en discuter avec la ministre, qui sera, j'en suis sûr, tout à fait d'accord pour entendre le point de vue du député afin de voir s'il y a lieu d'intervenir. A vrai dire, si j'ai bien compris, la ministre a témoigné au comité hier et a essayé d'expliquer cette directive . . .

M. Allmand: Elle pensait que c'était une excellente idée.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, le parti libéral nous a reproché hier d'interrompre les députés qui ont la parole. Je n'arrive pas à me faire entendre aujourd'hui parce que les libéraux crient trop fort. Ils ne peuvent pas jouer ainsi sur les deux tableaux.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je m'excuse. A l'ordre. Je m'adresse encore une fois à tous les députés. J'ai déjà dit que les députés d'un côté étaient trop bruyants. C'est maintenant au tour des députés de l'autre côté. Les députés de l'arrière-ban et des premières banquettes des deux côtés de la Chambre ne peuvent-ils pas me permettre d'entendre ce qui est dit, même lorsqu'il s'agit d'une question de privilège?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je regrette que la vérité irrite tellement les députés. J'essaie simplement de dire au député qu'il n'est pas fondé à soulever la question de privilège selon la définition de cette expression en procédure parlementaire. Je suis certain que la ministre écoutera volontiers le point de vue du député et qu'elle en discutera avec lui de la même façon compétente qu'elle assume toujours ses responsabilités, comme tous les Canadiens le savent.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, puis-je poser la question de privilège?

M. le Président: Sur la même question de privilège? Si non, je dois attendre que la première soit terminée.

M. Malépart: C'est sur la même question de privilège, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

M. Malépart: Monsieur le Président, moi aussi j'aimerais poser une question de privilège conformément à mon devoir et à mon droit de député de très bien représenter l'ensemble des citoyens de ma circonscription de Montréal-Sainte-Marie.

Monsieur le Président, les fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration m'ont confirmé, par téléphone, que les fonctionnaires n'ont pas le droit de donner aucun renseignement à aucun député de la Chambre. La question de privilège . . . la directive émise par le ministre, ce n'est pas de brimer le droit des fonctionnaires, des responsables qui soumettent des projets, c'est de brimer le droit des députés. Monsieur le Président, la question de privilège est très importante à l'égard du privilège des députés parce que la directive émise par le ministre de ce gouvernement est directement à l'endroit des parlementaires, de tous les députés de cette Chambre, et cette directive s'adresse à tous les députés en ce qui concerne le Québec, peu importe la «couleur». Alors, je pense qu'il est très important que le privilège des députés qui doivent défendre les intérêts de leurs électeurs ici à la Chambre des communes doit être protégé et qu'il y a lieu de demander à la ministre de retirer cette directive.

[*Traduction*]

M. le Président: Je remercie tous les députés pour leurs interventions. On a admis à maintes reprises à la Chambre qu'une plainte sur les agissements ou sur l'inaction du gouvernement ne pouvait donner lieu à la question de privilège. Cela dit, je ne veux pas minimiser la plainte ni l'importance que les députés attachent à ce qu'ils considèrent sérieusement comme une plainte légitime.

Le fait que le député de Sudbury ait laissé entendre que je pouvais m'imposer à un ministre m'a laissé perplexe. J'ai déjà assez de difficulté, je pense, à m'imposer aux députés. Je sais gré au député de la confiance qu'il m'a montrée.

Les députés savent que le privilège parlementaire vise à protéger notre droit de parole à la Chambre, l'institution proprement dite et les députés contre les menaces, les tentatives d'obstruction et les manœuvres d'intimidation, dans l'exercice de leurs fonctions. Le député a incontestablement une plainte à formuler sur un problème qui le touche et qui touche d'autres députés, à savoir sur les agissements d'un ministère fédéral.

M. Frith: On refuse de donner des informations aux députés de l'opposition.

M. le Président: Le député donne une précision qu'il n'a pas donnée lorsqu'il a signalé la chose, car il a dit alors que sa plainte portait sur le refus de fournir des informations à tous les députés. De toute façon, cette question concerne un ministère fédéral. Je pourrais par conséquent difficilement trouver matière à question de privilège dans cette plainte. J'apprécie la sincérité dont le député fait preuve.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'AVIS DE MOTION DEVANT ÊTRE PROPOSÉE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement au sujet du *Feuilleton* d'aujourd'hui. Le gouvernement a donné avis d'une motion qu'il compte proposer conformément à l'article 82 du Règlement et il a donné un préavis de 48 heures au chapitre des Avis de motion émanant du gouvernement. Autrement dit, lorsque nous en arriverons aux Avis de motion émanant du gouvernement le jeudi 16 mai, la motion passera aux ordres émanant du gouvernement. Elle pourra être mise en délibération au gré du gouvernement, soit à 11 heures un lundi, mardi ou jeudi matin.

Chaque fois que l'article 82 du Règlement, l'ancien article 75(*c*), a été appliqué par le passé, la motion a été proposée à l'appel des motions au cours des Affaires courantes. Conformément à l'article 82 du Règlement, un ministre a donné avis verbalement, depuis son siège à la Chambre, et la motion a été proposée conformément à l'article 36(1)*p*) du Règlement au cours des Affaires courantes. Lorsque le débat sur la motion d'attribution de temps a dû être interrompu ou ajourné avant d'être terminé, avant que le délai de deux heures ne soit écoulé et seulement dans ces cas-là, l'étude de la motion a été reportée aux initiatives gouvernementales, conformément à l'article 49(2) du Règlement.

• (1510)

Rien n'a jamais empêché le gouvernement de donner, outre l'avis oral requis, un avis de motion écrit devant être imprimé au *Feuilleton* à l'endroit voulu. Dans le cas d'une motion présentée conformément à l'article 82 du Règlement, celle-ci ne doit pas se trouver sous les Avis de motion émanant du gouvernement, mais plutôt sous les Motions. En effet, l'article 36(1)*p*) du Règlement détermine le moment opportun pour l'étude d'une motion touchant les travaux de la Chambre.

Par exemple, lorsque le gouvernement décide de prévoir l'ajournement de la Chambre pendant un certain temps non prévu dans le Règlement, il donne un préavis de 48 heures et la motion est imprimée au *Feuilleton*, non pas sous les Avis de motion émanant du gouvernement, mais sous les Motions. Dans le cas d'une motion présentée conformément à l'article 82 du Règlement, bien entendu, il n'est pas nécessaire de donner un avis écrit. Dans ce cas, toutefois, l'avis doit se trouver non pas sous les Avis de motion émanant du gouvernement, mais sous les Motions. En donnant par écrit un préavis de 48 heures d'une motion qui sera présentée sous la rubrique des Avis de motion du gouvernement, ce dernier ne donne pas avis d'une motion présentée conformément à l'article 82 du Règlement, mais d'une motion de fonds qui, au moment opportun, passera aux Ordres émanant du gouvernement en vue d'être débattue sans être assujettie aux délais particuliers s'appliquant à une motion présentée aux termes de l'article 82 du Règlement.

Pour conclure, monsieur le Président, si la motion dont le gouvernement a donné avis est censée être présentée aux termes de l'article 82 du Règlement, elle doit figurer au chapitre des Motions et non des Avis de motion émanant du gouvernement. C'est dans ce cas uniquement que les limites imposées aux discours et au débat s'appliqueront. Pour qu'un avis écrit d'une motion présentée aux termes de l'article 82 du Règlement soit considéré comme une motion visée par les dispositions de cet article du Règlement, il doit être examiné sous la rubrique correspondant aux motions touchant l'administration des affaires de la Chambre, c'est-à-dire les Motions.

Je tiens à vous signaler, monsieur le Président, la grave erreur que renferme le *Feuilleton* des avis d'aujourd'hui et je vous demande de prendre les mesures qui s'imposent.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je prends la parole à propos du même rappel au Règlement et j'appuie ce que vient de dire mon collègue. Mes collaborateurs et moi-même avons cherché des précédents de démarche semblable sous d'autres gouvernements, mais nous n'avons pu en trouver aucun. Selon la pratique normale, en ce qui concerne l'attribution de temps, ce qui nous préoccupe aujourd'hui, il faut que la question soit proposée sous la rubrique Motions des affaires courantes de la Chambre. Le passage de la pratique normale à une pratique généralement réservée à des types de motions radicalement différents créerait un précédent dangereux que la Chambre finirait par regretter.

Je vous prie, monsieur le Président, de demander au gouvernement de se conformer à la procédure qui, jusqu'à présent, s'est révélée parfaitement satisfaisante et exige du gouvernement qu'il traite cette motion de la façon normale et appropriée.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, franchement, je suis quelque peu surpris de ce rappel au Règlement. Je pensais, en agissant ainsi, faire une grande faveur à l'opposition. J'aurais pensé que les députés de l'opposition seraient très heureux de recevoir un avis suffisant, car ils pourront ainsi se préparer au débat. Nous nous sommes conformés à toute la procédure prévue par le Règlement et je dois vous dire, monsieur le Président, en toute équité, que le Règlement est clair. Le gouvernement ne s'en écarte pas du tout, contrairement à ce que l'on semble dire. Nous nous sommes conformés au Règlement en tout point.

Le leader de l'opposition officielle à la Chambre parle de motion appropriée et de la procédure à respecter en ce qui concerne l'attribution de temps. J'estime que l'article en cause est très clair, sans équivoque et qu'il a été à bon droit invoqué par un ministre de la Couronne, seul habilité à le faire, comme sujet d'un avis de motion relative aux ordres inscrits au nom du gouvernement.

Il s'agit d'un ordre inscrit au nom du gouvernement et d'une initiative gouvernementale clairement prévue au Règlement. Il nous permet de donner avis que la question sera débattue en temps et lieu et que la Chambre pourra se prononcer. Le but du Règlement n'est pas d'éviter que l'on parvienne à des conclusions. Au contraire, monsieur le Président, on doit l'interpréter comme moyen d'amener les députés à se prononcer, à aboutir à une conclusion.

On critique ce que j'ai fait parce que c'est une première. Je considère que c'est un compliment. En tant que leader à la Chambre du gouvernement, j'aime à tirer du Règlement les significations claires qu'on y trouve. Je ne doute pas que le Règlement permette de présenter des avis de motion du gouvernement. Nous pouvons en parler—je parle déjà avec les leaders à la Chambre de l'opposition à propos de l'ordre des travaux—et essayer de parvenir à un accord en ce qui concerne la durée du débat.

Toutefois, ce que j'ai fait, monsieur le Président, c'était pour permettre aux députés, et en particulier à ceux de l'opposition, de se préparer au débat qui pourrait avoir lieu à propos de cette importante motion d'attribution de temps. Je me suis mis en quatre pour être accommodant, monsieur le Président et voilà maintenant—ce qui me surprend—que l'Opposition conteste l'article du Règlement, alors que je l'ai respecté à la lettre.

Lorsqu'un article du Règlement définit très précisément une procédure, il est éloquent. Je sais qu'il est arrivé dans le passé qu'on présente la motion au moment de l'appel des motions, ce qui est tout à fait acceptable. Cependant, pour les raisons que j'ai décrites, monsieur le Président, lorsqu'une motion est inscrite au nom d'un ministre, et ne peut être inscrite qu'au nom d'un ministre, il est tout à fait évident alors que l'attribution de temps ne peut faire l'objet que d'une initiative ministérielle.

Selon moi, en vous penchant sérieusement sur cette question, monsieur le Président, vous ne pourrez en arriver qu'à une seule conclusion. Lorsque nous respectons le Règlement, c'est dans le but d'observer les règles qui assurent le fonctionnement de la Chambre et non pas de les contourner d'une façon ou d'une autre. Dans sa sagesse, la Chambre respecte le Règlement. Le fait est que je n'ai pas participé à la rédaction de ce Règlement. Il a fait l'objet d'un énorme débat et il a été présenté par le parti du leader parlementaire de l'Opposition officielle qui s'en plaint maintenant. Cependant, c'est en partie à lui que nous devons ce Règlement.

Tout ce que je dis, monsieur le Président, c'est que j'ai adopté une position très directe en ce qui a trait au Règlement et que je l'ai respecté à la lettre. A mon avis, à la lecture du Règlement, monsieur le Président, vous ne pourrez que conclure qu'il s'agit là de la bonne façon de procéder et je vous prie de rendre une décision en ce sens.

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à dire que nous n'allons pas remercier le leader parlementaire du gouvernement de s'être, supposément, mis en quatre pour nous plaire. Une fois que nous avons été malheureusement avisés de l'application de la clôture au débat relatif au projet de loi C-15, il n'a pas à nous aviser une seconde fois. Il l'a fait maintenant par écrit. Il n'y a aucun problème à ce sujet. Nous n'avons rien contre le fait qu'il donne cet autre avis. Ce que notre leader parlementaire a essayé de faire comprendre, c'est que si le leader parlementaire du gouvernement veut nous présenter un second avis—et nous reconnaissons qu'il en a parfaitement le droit—il doit le faire à l'endroit opportun, c'est-à-dire à la rubrique des motions. C'est la principale chose que nous essayons de faire comprendre et c'est sur cela que nous voudrions, monsieur le Président, que vous preniez une décision.

• (1520)

M. le Président: Je comprends parfaitement que c'est sur cela que je devrais prendre une décision. Si je ne m'abuse, les députés reconnaissent que la suggestion selon laquelle le Règlement est toujours clair et ne permet qu'une seule interprétation doit intéresser tous ceux qui s'occupent de ces questions.

Étant donné que je ne crois pas que cela touche au débat d'aujourd'hui, je pense avoir le temps voulu pour différer ma décision sur cette question. J'ai déjà commencé à y penser, car lorsque j'ai vu que la question était au *Feuilleton,* j'ai commencé à poser certaines questions. Je n'en suis arrivé à aucune conclusion et je remercie tous les intéressés des conseils éclairés qu'ils m'ont donnés. Je m'assurerai, bien sûr, que la Chambre obtienne une décision en temps voulu, afin que la question puisse être réglée de façon appropriée.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

TRANSPORTS

PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS

M. Darryl L. Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, comme vice-président du comité permanent des transports, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des transports.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'ESTONIAN CENTRAL COUNCIL IN CANADA—L'EMPRISONNEMENT DE MART NIKLUS

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition de la part de l'Estonian Central Council in Canada. Le Conseil prie la Chambre de se joindre à lui pour protester contre la longue incarcération d'une personne qui représente la voix de la liberté en Estonie. Mart Niklus a été emprisonné pour s'être élevé contre le régime soviétique et, en guise de protestation, il a commencé une grève de la faim. Niklus éprouve maintenant des ennuis de santé à cause de ce jeûne prolongé . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a-t-il fini de résumer la pétition?

M. Witer: Les pétitionnaires implorent le gouvernement canadien de protester contre son emprisonnement et de réclamer sa libération.

LA HAUSSE PROJETÉE DU TARIF POSTAL

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des communes une pétition de gens de la circonscription de Calgary-Sud, en Alberta. Ils prient la Chambre de tenir compte de leur opinion et affirment notamment que la hausse projetée du tarif postal est injustifiable, étant donné la piètre qualité du service actuel.

LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE—L'INDEMNITÉ DE LICENCIEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, la pétition que je présente provient de l'Association canadienne des préposés aux services de bord aériens. Les pétitionnaires demandent au Parlement de revenir sur la décision qu'a prise le cabinet d'inclure l'indemnité de licenciement dans le calcul des prestations d'assurance-chômage.

LES RECOMMANDATIONS D'UNE ASSOCIATION DE PERSONNES ÂGÉES DE LA SASKATCHEWAN

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur de présenter une pétition au nom d'une association de personnes âgées de la Saskatchewan qui s'appelle Action Now et dont les dirigeants se trouvent aujourd'hui à la tribune. L'Association adresse au Parlement sept recommandations que je vais tenter de résumer brièvement, notamment que le revenu des retraités devrait correspondre au moins au salaire minimum, que leur revenu global devrait, au minimum, équivaloir à 75 p. 100 du revenu moyen des Canadiens, qu'il y aurait lieu de créer un ministère des personnes âgées . . . Je regrette de ne pouvoir poursuivre, mais il s'agit de sept excellentes recommandations et je suis persuadé que si vous étiez à ma place, vous présenteriez aussi cette pétition.

M. le Président: A l'ordre. Le député sait en outre qu'il y a des règles à la Chambre relatives au fait de signaler la présence de visiteurs à la tribune.

LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE—L'INDEMNITÉ DE LICENCIEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter au nom de quelques milliers d'électeurs de la Colombie-Britannique une pétition dans laquelle on demande que tous les employés licenciés puissent conserver leur indemnité de licenciement et recevoir des prestations d'assurance-chômage comme avant le 31 mars où la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a modifié le règlement à ce sujet.

M. le Président: Y a-t-il d'autres pétitions? La parole est au député de Melville (M. Nystrom).

[*Français*]

M. Nystrom: J'ai une autre pétition, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis tenu de demander le consentement unanime pour que le député puisse présenter une autre pétition. les députés sont sensés présenter toutes leurs pétitions en une seule fois. Y a-t-il consentement unanime pour que le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) présente encore une ou d'autres pétitions?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Le consentement est accordé.

[*Français*]

LA NÉCESSITÉ D'UNE NOUVELLE INFRASTRUCTURE ÉCONOMIQUE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant des étudiants du Département des sciences politiques de l'Université Laval, de Québec, concernant le chômage au Canada et la nécessité d'avoir une augmentation des investissements ici, au pays, et une nouvelle infrastructure économique.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question n° 237 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question n° 237 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES TROUSSES D'INFORMATION PRÉPARÉES PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Question n° 237—**M. Howie:**

1. Depuis le 1^er^ janvier 1984 à ce jour, quels renseignements publics sous forme d'imprimés, de films et de diapositives le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il produits au sujet *a*) de la toxicomanie, y compris l'alcoolisme, *b*) des jeunes fugitifs, *c*) de l'orthogénie, *d*) des maladies transmises sexuellement, *e*) de la violence dans la famille, *f*) des causes de rupture de la famille, *g*) des problèmes de santé des personnes âgées, *h*) des besoins spéciaux des personnes handicapées?

2. Au sujet de chaque trousse d'information produite, quels en étaient *a*) la disponibilité dans le public, *b*) le titre français correspondant, *c*) le coût pour le public qui voulait en obtenir ou emprunter une copie, le cas échéant?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur le Président, je voudrais que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Tous les avis de motion portant production de documents restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE MANQUE DE LEADERSHIP DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap) propose:

Que la Chambre, reconnaissant que le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique n'a pas assuré le leadership économique, blâme le gouvernement fédéral d'avoir omis de donner l'exemple sur le plan économique et de respecter les promesses électorales qu'il a faites à la population de la Colombie-Britannique.

—Je suis d'humeur sombre aujourd'hui, monsieur le Président, car nous nous sommes sentis dans l'obligation de présenter une motion comme celle-là. Après tout, quand on vient d'une province comme la Colombie-Britannique, reconnue pour sa richesse et son optimisme, on a bien du mal à accepter de voir des gens, un peu partout dans cette province, qui sont presque en état de choc, un peu comme des commotionnés de guerre. Ils n'arrivent pas à comprendre ce qui leur arrive, alors que les banques saisissent leurs fermes de culture ou d'élevage, ou que les faillites éliminent les petites entreprises les unes après les autres, emportant avec elles leurs espoirs et leurs aspirations. Les gens de la Colombie-Britannique ont l'impression que rien ne va plus. Pourtant, lorsqu'en quête de leadership ils se tournent vers le gouvernement fédéral, voire même le gouvernement provincial, ils constatent qu'ils sont livrés à eux-mêmes. Voilà pourquoi nous avons estimé nécessaire aujourd'hui d'inviter la Chambre à débattre cette motion, et j'ai le plaisir d'être le premier porte-parole de mon parti à y participer.

Je puis dire sans risque de me tromper que la situation en Colombie-Britannique est catastrophique à tous égards. Le nombre des mises en chantier domiciliaires enregistré l'an dernier est le plus faible des 20 dernières années. Les ventes au détail, qui sont très révélatrices de l'état de l'économie et de la confiance que les gens éprouvent à son égard, n'ont cessé de décroître au cours des quatre dernières années. Je puis donc dire également sans risque de me tromper que l'assistance sociale constitue à l'heure actuelle la source principale de revenus en Colombie-Britannique. Ce pénible état de choses est imputable au manque de leadership politique dans cette région du Canada. L'autre jour, nous avons pris connaissance des statistiques en matière de chômage dans notre pays. La situation s'est améliorée dans toutes les provinces, sauf deux. L'une de celles-là est Terre-Neuve, province qui de tout temps a eu du mal à tenir le coup, mais l'autre est la Colombie-Britannique où la situation s'aggrave. Le chômage y a augmenté en avril de cette année. C'est la seule province de notre pays où la situation continue de se détériorer. Je pense qu'il est juste de dire que les Canadiens des autres provinces commencent à regarder ceux de la Colombie-Britannique d'une drôle de façon et à se moquer d'eux à cause de ce qui se passe dans leur province. A cause du gouvernement de la Colombie-Britannique, cette province est devenue la risée de tous; dans de pareilles conditions, personne n'accepte d'y investir.

Voyez un peu la Bourse des valeurs de Vancouver, monsieur le Président. Les capitaux souscrits à cette Bourse sont en majorité investis à l'extérieur de la province. Qu'est-ce que cela nous dit à propos de la situation économique? Dans certaines régions de la Colombie-Britannique, le taux de chômage à l'heure actuelle se situe entre 25 et 30 p. 100. En présence d'une situation aussi désastreuse, que fait le gouvernement provincial?

Quand les gens lui demandent de l'aide, le gouvernement de la province répond qu'il n'a pas d'argent à consacrer à l'enseignement. Il n'y a pas d'argent pour le système scolaire tel que nous l'avons connu. Il n'y a pas d'argent pour les collèges et les universités, qui doivent subir des compressions budgétaires tout comme les écoles techniques et professionnelles. Il n'y a pas d'argent pour l'expansion des services hospitaliers et médicaux dans la province. Il n'y a pas d'argent pour les foyers d'accueil pour personnes âgées ni pour les garderies d'enfants. Il n'y a pas d'argent pour venir en aide au secteur de la production alimentaire en difficulté financière, ni pour les agriculteurs et les éleveurs de la Colombie-Britannique. Les secteurs forestier et minier ne peuvent espérer aucune aide. Il n'y a rien d'autre pour le tourisme, sauf l'Expo. Il n'y a pas d'aide pour le secteur des affaires en difficulté financière. Il n'y a rien jusqu'après l'Expo en 1986.

• (1530)

En fait, quelqu'un a dit l'autre jour qu'on entendait une nouvelle complainte en Colombie-Britannique: «Nous ne pouvons rien faire jusqu'après 1986». C'est ce que nous entendons sans cesse de la bouche de tous les ministres et du premier ministre lui-même de cette province. Mais ce n'est pas tout à fait vrai. On a trouvé instantanément 500 millions de dollars pour aider la B.C. Rail à financer sa dette. Cela ne posait aucun problème. Puis on a eu besoin d'un milliard pour réaliser le projet de développement houiller du nord-est. Cela s'est produit juste avant les élections, et de nombreux géologues et experts miniers se demandaient si c'était une sage décision. Ils avaient des doutes à propos de ce projet du gouvernement. Mais ce dernier faisait valoir que le gisement houiller du nord-est allait devenir le plus grand créateur d'emplois, le mégaprojet du siècle, bref un véritable opium du peuple. Il en a coûté plus d'un milliard de dollars pour établir l'infrastructure nécessaire au développement de l'emplacement de Tumbler Ridge. Il y a quelques semaines à peine, on a découvert que le puits avait été creusé au mauvais endroit. Le charbon ne se trouvait pas là où on creusait. Il va en coûter plus de 300 millions pour déplacer l'exploitation au bon endroit. On a fait une erreur de 300 millions en passant outre aux avis de nos géologues.

Le gouvernement engloutit des centaines de millions de dollars dans l'Expo mais il n'a pas d'argent pour les foyers d'accueil pour personnes âgées ni pour les garderies d'enfants. Il n'y a rien pour aider les étudiants des collèges et universités. On sabre dans le budget consacré aux prêts étudiants et on augmente les frais de scolarité. On trouve cependant tout l'argent qu'on veut pour l'Expo.

Ce projet présente par ailleurs certains aspects bizarres, monsieur le Président. Il fallait des arbres pour embellir le site de l'Expo. Or on a prétendu qu'on ne pouvait en trouver en Colombie-Britannique. Il a fallu les importer des États-Unis. C'est comme s'il fallait importer du sable au Soudan. Il est ridicule que la Colombie-Britannique n'ait pas pu fournir les arbres ornant le site de sa propre Exposition universelle.

On pourrait prolonger ainsi longuement la liste des dossiers au sujet desquels le gouvernement ne prend aucune initiative. Les quelques initiatives qu'il prend sont dérisoires et méprisables. C'est un camouflet aux habitants de la Colombie-Britannique que l'initiative économique et sociale que ces gens-là sont censés prendre dans cette province.

Allez à Vancouver, à Nelson, à Trail, à Kelowna, à Prince-George ou à Prince-Rupert et demandez aux gens où s'en va la province au cours des dix années à venir, ils vous diront qu'elle s'en va à sa ruine. Il n'y a pas de vue d'ensemble, de stratégie ou de plan pour l'avenir. Le cafouillage, le tâtonnement règnent en maîtres, alors que les secteurs vitaux de notre économie, la pêche, l'exploitation minière et l'exploitation forestière supplient qu'on les appuie, qu'on les dirige et qu'on les aide. On leur tourne le dos tout simplement. Le gouvernement se défile, continuant d'appliquer la politique de la terre brûlée en Colombie-Britannique.

Je ne tiens pas à continuer de parler de l'absence d'orientation politique et économique en Colombie-Britannique. Cela devient trop pénible à la longue. Ce qu'il y a de pire, c'est que des ministres à l'instar du premier ministre de la Colombie-Britannique continuent toujours de prétendre que la ressource la plus importante de cette province c'est le bois, ou le cuivre, ou le charbon, ou le poisson. Alors que la ressource la plus importante c'est la population. Sabrer les crédits à l'enseignement, n'est pas une bonne façon de traiter la population de la Colombie-Britannique.

M. Siddon: Ne vous emportez pas à ce point, Nelson.

M. Riis: Le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) me dit de ne pas m'emporter. Il a peut-être raison. Mais que faire d'autre devant la situation grave, horrible, désastreuse qui s'installe dans cette province? Franchement, j'aimerais bien qu'il y ait ne serait-ce qu'un seul motif d'être optimiste.

J'imagine que les députés d'en face vont venir me dire tout ce que les Créditistes font de merveilleux dans ce coin-là du Canada. Comme j'aimerais qu'ils le fassent, monsieur le Président, parce que j'aurais grand plaisir à leur dire deux mots s'ils essayaient de prendre la défense de la politique créditiste.

Je vais maintenant tourner mes regards vers le parti conservateur, monsieur le Président. Neuf mois après l'élection, on aurait pu croire que le nouveau gouvernement conservateur ferait toutes sortes de choses pour la Colombie-Britannique. On voyait partout en Colombie-Britannique des conservateurs annoncer tout ce qu'ils allaient faire pour aider l'agriculture, l'exploitation forestière, la pêche, les petites entreprises. Les gens les ont crus, comme ils ont cru les créditistes quand ils ont dit qu'ils allaient créer des emplois et améliorer la situation économique. Donc, les créditistes ont adopté une politique de compression et de coupures. J'imagine que dans huit jours, quand le budget sera présenté à la Chambre, nous allons voir une réplique de cette approche insensée au développement de l'infrastructure économique du pays, qui devrait être solide et progressive.

Le gouvernement conservateur a promis un accord immédiat sur le reboisement. Moi et mes collègues du Nouveau parti démocratique, nous prenons la parole chaque semaine depuis le 1er octobre pour demander au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) ou au ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) où en est cet accord. Ils nous ont dit qu'il sera peut-être prêt la semaine prochaine ou le mois prochain.

M. Siddon: Il a été signé en novembre.

M. Riis: Le ministre dit qu'il a été signé en novembre. Comment peut-il dire cela sans sourire? Bon, il sourit. Il y a de quoi. Où est-ce qu'on plante des arbres, qu'on construit des routes, qu'on reboise?

M. Siddon: Patience!

M. Riis: Il m'exhorte à la patience. C'est le temps de planter, monsieur le Président. On ne plante pas des arbres en hiver ni à l'automne. Si cet accord n'est pas bientôt conclu, nous allons perdre des dizaines de milliers de jeunes plants, et une autre saison de plantation. Les planteurs d'arbres de ma circonscription ont apporté leurs contrats. Il est dit dans ces contrats que les travaux commenceraient après la signature de l'accord forestier avec le gouvernement fédéral. Il existe des milliers d'accords semblables en Colombie-Britannique, monsieur le Président. Tout le secteur du reboisement est prêt à créer des emplois et le gouvernement refuse de signer l'accord forestier nécessaire. Nous avons proposé qu'il se retire de l'accord général, si c'était là ce qui le retenait, mais il n'a pas voulu.

Le gouvernement avait dit qu'il financerait des activités additionnelles de recherche et de développement dans le secteur de l'exploitation forestière. C'était avant que le budget de la recherche dans ce domaine ne soit amputé de trois millions et demi de dollars dans l'exposé financier de novembre. Le gouvernement avait ensuite dit qu'il allait mettre en route un programme national d'apprentissage forestier en vue de créer des emplois pour les étudiants. Cela n'a pas été fait, monsieur le Président. Le gouvernement avait dit qu'il instituerait un programme d'exploitation forestière en territoire autochtone. Cela n'a pas été fait non plus, monsieur le Président. Il avait dit qu'il accorderait davantage de dégrèvements fiscaux au secteur de l'exploitation forestière afin de lui permettre de mettre au point de nouvelles techniques et de nouveaux produits. C'était là une promesse qui devait rapporter cette année 60 millions de dollars à la Colombie-Britannique, mais la province n'a rien reçu. Le gouvernement avait promis dix millions de dollars de financement supplémentaire au secteur de la pêche. Les prévisions budgétaires ne font état que de 1.6 million de dollars au titre du secteur des pêches et cela, pour le Programme de mise en valeur du saumon du Pacifique. Il devait y avoir cinq millions de dollars pour le secteur agricole et cinq millions de dollars pour le Programme de mise en valeur du poisson d'eau douce. Ces promesses de financement ne se sont pas matérialisées. Le gouvernement fédéral devait accorder des prêts en vue de financer un programme volontaire de rachat d'embarcations afin de réduire la flotte de la côte ouest. Cela n'a pas été fait. En fait, la seule chose que le gouvernement ait faite fut d'imposer des droits d'usager aux pêcheurs, accroissant le total des droits de 6.3 millions de dollars dans l'exposé économique de novembre.

Qu'en est-il de ces engagements et de ces promesses, monsieur le Président? Quand le gouvernement va-t-il accoucher? Huit mois, n'est-ce pas suffisant? Jamais il n'est arrivé dans l'histoire du Parlement qu'un gouvernement ait attendu si longtemps avant de présenter un budget. Si l'on considère les promesses qu'il avait faites, on est déçu que le gouvernement fédéral n'ait pas agi plus rapidement pour venir en aide aux habitants de cette région éprouvée de la Colombie-Britannique dont le gouvernement de la province a décidé de ne pas s'occuper.

• (1540)

Pour ce qui est du secteur énergétique et minier, le gouvernement n'a pas établi, comme il l'avait promis, un régime d'imposition spécial pour les travailleurs du nord. N'avait-il pas promis d'instaurer un régime de pension transférable pour les mineurs, une question bien d'actualité en Colombie-Britannique. De même, le gouvernement n'a pas pris de mesures incitatives pour encourager la prospection des minéraux. Je pourrais continuer à vous énumérer d'autres promesses qu'il n'a pas tenues.

J'invite les députés ministériels, chaque fois qu'il est question du budget avec leurs ministres, à se rendre compte des difficultés particulières qu'éprouve la Colombie-Britannique. Les représentants élus au gouvernement provincial ont laissé en plan les citoyens de cette partie du Canada.

Le gouvernement ne cesse de répéter qu'il appartient à l'entreprise privée de créer de l'emploi. Cette assertion est peut-être vraie dans une certaine mesure pour le centre du Canada, où la récession s'est atténuée et où les entreprises sont en expansion. Mais il n'est pas question d'expansion du secteur privé dans la région atlantique ni dans la région la plus occidentale du Canada. Les PME en particulier souhaitent ardemment accroître leurs activités, mais elles en sont empêchées faute de demande pour leurs biens ou leurs services. Personne n'est prêt à sortir ses épargnes pour acheter une nouvelle voiture ou un appareil ménager, agrandir une entreprise ou monter un ranch, dans une région où le taux de chômage est le plus élevé et où la situation économique est chancelante. Cette région souffre d'une absence totale d'orientation politique, économique et sociale.

Il serait temps que le gouvernement se rende compte de ses obligations sociales à l'égard de cette région du Canada et

prévoie certaines mesures dans son budget pour atténuer les difficultés des habitants de la Colombie-Britannique. Le gouvernement de la province a tourné le dos à cette région du Canada. Il appartient donc au gouvernement fédéral de faire preuve d'initiative en suscitant de l'espoir chez les citoyens de la Colombie-Britannique, comme chez tous les autres Canadiens. Or, cet espoir ne saurait exister que si les Canadiens ont des rêves pour l'avenir. Un vieux proverbe hongrois affirme que privé de ses rêves, un peuple disparaît. En Colombie-Britannique, il n'est pas question de rêves, seulement de cauchemar.

Le gouvernement fédéral a le devoir de susciter des rêves en prenant des initiatives dans le secteur forestier par exemple. Qu'il se montre disposé à élaborer des programmes pour encourager la recherche et le développement, une activité qui permettra au secteur forestier de créer de nouveaux produits, moderniser ses usines et trouver de nouveaux marchés.

Le gouvernement peut faire preuve d'initiative en aidant également le secteur agricole. Ce n'est pas ce qu'il fait en abandonnant à son sort Canagrex. Pendant sa première année d'activité, cette société d'État a découvert, pour les produits alimentaires canadiens, de nouveaux débouchés se chiffrant par centaines de millions de dollars. Une bonne partie de ces agriculteurs viennent de l'ouest du Canada, et notamment de la Colombie-Britannique. Le gouvernement fédéral, dans sa sagesse, a décidé d'abandonner ce programme d'aide et de ne pas s'en servir pour trouver de nouveaux débouchés pour les producteurs de denrées alimentaires de la Colombie-Britannique et d'autres régions du Canada. J'aborde le sujet de Canagrex parce que c'est un exemple de l'orientation que le gouvernement ne devrait pas prendre dans ce secteur.

Nous avons fait pour le prochain budget du gouvernement bien des recommandations susceptibles d'aider les habitants de la Colombie-Britannique et tous les Canadiens. Je supplie le gouvernement fédéral, ses ministres et le premier ministre (M. Mulroney) de tenir compte de la situation lamentable dans laquelle se trouvent les habitants de la Colombie-Britannique lorsqu'ils présenteront le budget. Ces personnes ont des difficultés particulières et elles ont besoin d'aide pour réorganiser presque tous les grands secteurs de l'économie. Il est temps de porter une attention toute particulière et extraordinaire à cette région du Canada. Je recommande au gouvernement de nous permettre de continuer à développer cette province comme il se doit pour lui permettre d'atteindre son plein épanouissement.

M. St. Germain: Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour changer le ton du débat. Il est temps que les Canadiens adoptent une attitude plus positive. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) nous a proposé une solution constructive aux problèmes des habitants de la Colombie-Britannique, problèmes que nous connaissons.

J'ai remplacé un homme qui a démissionné aux Communes pour se présenter aux élections provinciales. Après avoir écouté les dix premières minutes de son discours, j'ai pensé un instant que le député de Kamloops-Shuswap se présenterait aux élections provinciales. Il a perdu de vue le fait que nous représentons la province de la Colombie-Britannique à l'échelon fédéral. Je sais que l'on peut adopter certaines solutions tant à l'échelon fédéral que provincial, mais la confrontation permanente ne nous permettra pas d'obtenir la coopération du gouvernement provincial nécessaire pour que ces solutions soient fructueuses. Les élections sont passées. Il faut se serrer les coudes et se mettre à adopter des programmes avantageux pour les électeurs du député comme pour les miens.

Moi qui prends la parole aujourd'hui à la Chambre, j'avais autrefois une petite entreprise à laquelle j'ai renoncé à cause de la situation critique des habitants de la Colombie-Britannique et de tous les Canadiens. Cette situation est le résultat du désastre provoqué par le gouvernement libéral et ses amis du NPD avec lesquels il formait une coalition. Je les ai vus aujourd'hui applaudir ensemble, comme toujours, devant les ravages causés dans le pays.

M. Riis: Essayez d'être positif.

M. St. Germain: Parlons un peu de la ressource la plus importante et du secteur industriel le plus important que nous ayons en Colombie-Britannique . . . le bois de construction tendre.

M. Riis: Ce sont les gens les plus importants. C'est justement là votre erreur. Vous pensez que les arbres sont plus importants que les gens.

M. St. Germain: Nous n'avons pas dérangé le député pendant son discours, et mes propos ne justifient nullement ses interruptions. Le député a tort de s'emporter.

M. Riis: Vous affirmez que les arbres sont ce qu'il y a de plus important en Colombie-Britannique. C'est précisément la question: Pourquoi ne pas s'occuper du charbon et de la morue?

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. St. Germain: Parlons un peu de l'industrie forestière dans laquelle travaillent la plupart des habitants de la Colombie-Britannique. Tous les jours, à la Chambre, les députés du NPD s'en prennent à notre principal partenaire commercial, qui est aussi notre meilleur ami, les États-Unis d'Amérique. Ils compromettent l'avenir de l'industrie dans laquelle travaillent les gens de la Colombie-Britannique.

M. Riis: Les Américains pénalisent l'industrie du bois tendre en imposant des droits de douane.

M. St. Germain: Ce parti est absolument irresponsable.

Dans un esprit plus positif, le député a mentionné Expo '86. Ce sera une des plus grandes réussites que le pays ait jamais connues, parce que les Canadiens assureront son succès malgré l'attitude négative du député et de son parti.

M. Riis: Vous êtes prêt à parier?

M. St. Germain: Je parierai sans hésiter. Nous sommes les dirigeants du pays et nous montrerons l'exemple en assurant le succès d'Expo '86 malgré ces députés.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) souhaite-t-il répliquer?

M. Riis: Sans aucun doute, monsieur le Président.

Une voix: Allez-vous nous brosser un tableau très noir de la situation?

M. Riis: Il est facile d'être pessimiste quand on vient de Colombie-Britannique. Je respecte le député, mais je pense qu'il a révélé sa pensée profonde en disant que la ressource la plus importante de cette province, et probablement du Canada, était les arbres. D'après lui, ce ne sont pas les jeunes, les personnes âgées, les travailleurs, les cadres, les entrepreneurs ni

les industriels. Le plus important, ce sont les arbres. C'est ce qu'il a dit. Je ne lui en aurais pas cru le courage. Il vient de cette province et voilà ce qu'il en dit. Je n'en ajouterai pas davantage, car je suis à même de comprendre ce genre de point de vue.

• (1550)

Soyons positifs. Si le député tient à aider la Colombie-Britannique, qu'il signe des accords sur les forêts, le tourisme, les mines et le développement économique. Ne sommes-nous pas la seule province au Canada qui n'a pas fait encore l'objet de tels accords? Ces questions sont de la compétence du ministre et du gouvernement, non de celle du Nouveau parti démocratique. Elles ne sont pas non plus du ressort du parti libéral. Les conservateurs forment le gouvernement. C'est donc à eux de conclure de tels accords. Comment se fait-il que la Colombie-Britannique soit la dernière province à profiter de ce genre d'aide financière? Ce qui est en cause, ce sont des centaines de millions de dollars du gouvernement fédéral. Débloquez-les. Aidez-nous. Soyez positifs.

M. Manly: Trouvez l'argent.

M. Angus: Monsieur le Président, mon collègue peut-il me dire ce qui arrivera à sa province quand une certaine société forestière canadienne aura construit l'usine de pâtes et papiers qu'elle a prévue dans l'État de Washington? Nous prévoyons, pour notre part, qu'une fois installée là-bas, elle livrera directement concurrence aux producteurs forestiers de la Colombie-Britannique. Les habitants de cette province vont-ils s'en trouver mieux ou pire?

M. Riis: C'est une question ardue, monsieur le Président. Je vais tâcher d'y répondre. J'en mesure toute la portée. Pendant que le député parlait, je me suis rappelé que le gouvernement avait annoncé, il y a quelques mois, qu'il avait accordé au Pérou quelques dizaines de millions de dollars pour l'aider à ouvrir une nouvelle mine de cuivre qui livrera maintenant concurrence à celles de Highland Valley et d'autres régions du Canada, grâce à l'argent de nos contribuables. Une fois de plus le gouvernement adopte la même politique, monsieur le Président et elle est bien malavisée. On part, en quelque sorte, du principe que ce qui est bon pour les affaires est forcément bon pour le pays, pour tout le monde. Je ne dis pas que tout ce que font les entreprises commerciales est mauvais. Pas du tout. Mais je dis plutôt qu'en tant que parlementaires, nous ne pouvons pas partir du principe que tout ce qui est bon pour une entreprise de pâtes et papiers, pour une société minière ou une industrie est forcément bon pour le pays tout entier. Ce n'est pas toujours le cas.

Quant à la question du député, je lui réponds simplement que nous devons soupeser la façon dont nous aidons l'industrie. Aidons l'industrie au moyen de dégrèvements fiscaux ou de subventions, mais au nom du ciel, assurons-nous que nous le faisons dans l'intérêt du Canada et des Canadiens et, en l'occurrence, des habitants de la Colombie-Britannique.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis toujours stupéfait de voir à quel point les socialistes sont peu au courant des événements. Je viens d'écouter le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) parler de «signer un accord forestier, signer un accord touristique, signer un accord agricole» sur un ton très dramatique. Je me demande bien où il était. Ne sait-il pas qu'un communiqué publié ce matin annonce la conclusion d'une entente avec la Colombie-Britannique . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je dirais simplement qu'au bout de huit mois d'attente, il était grand temps de signer cet accord.

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: Toujours aussi négatif.

M. Stevens: Monsieur le Président, si je venais de Colombie-Britannique, j'en serais fier. Ce serait un bonheur pour moi que de venir à Ottawa parler aux Canadiens de ma province et leur dire que c'est une des plus belles du pays.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Il était contre l'Expo 86.

M. Stevens: Dans sa motion, le député parle de façon très négative de son gouvernement provincial et, bien sûr, du gouvernement fédéral . . .

M. McDermid: Et de l'Expo 86.

M. Stevens: . . . je voudrais montrer à quel point cela contraste avec le communiqué commun publié ce matin. Si vous le permettez, je vais vous le lire:

La Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral ont conclu une entente d'expansion économique régionale de 525 millions de dollars.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Je vais vous lire la suite.

Une voix: Qu'en dites-vous Manly?

M. Manly: C'est plutôt insuffisant.

M. Stevens: Voici la suite:

La nouvelle a été annoncée aujourd'hui par le ministre de l'Industrie et de l'Expansion de la petite entreprise, Bob McClelland et l'honorable Sinclair Stevens, le ministre fédéral de l'Expansion industrielle régionale.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Voici la suite:

Cette entente quinquennale pour laquelle chacun des deux gouvernements fournira la moitié des fonds soit 262.5 millions, permettra de financer des initiatives provinciales dans le secteur de la pêche, de l'expansion industrielle, du tourisme, de l'agriculture, de la prospection et de l'exploitation minière ainsi que dans le domaine des sciences et de la technologie.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Je continue:

McClelland et Stevens se sont dit satisfaits de la conclusion de cette entente.

Je continue:

Le gouvernement fédéral est parfaitement au courant du programme de renouveau économique entrepris par la Colombie-Britannique et cette entente permettra à la province d'aller de l'avant sans plus tarder . . .

Ces paroles me sont attribuées.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Et voici la suite:

McClelland a dit que les 525 millions fournis par les deux gouvernements permettraient au gouvernement provincial d'agir dans des secteurs prioritaires.

Je m'écarte un tout petit peu du communiqué de presse. Je pense qu'il faut qu'il soit parfaitement clair que ce qu'a fait le NPD au cours de ces négociations avec la province de Colombie-Britannique est impardonnable. Le NPD a jeté le doute sur nos négociations. Le NPD a dit qu'il était douteux que nous parvenions à une entente finale . . .

M. Riis: six cent millions de dollars.

M. Stevens: Tout ce que je puis vous dire, monsieur le Président, c'est que pendant toute cette période, les deux partis, à savoir le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, ont négocié en toute bonne foi pour parvenir à l'entente annoncée aujourd'hui.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'était 650 millions de dollars.

M. Stevens: Le communiqué de presse poursuit ainsi:

Le ministre a fait remarquer que les discussions avec le gouvernement fédéral durant les entretiens EDER avaient aussi débouché sur l'établissement d'un cadre dans lequel les deux gouvernements se partageront également 50 millions de dollars de dépenses supplémentaires au titre du programme de développement industriel et régional.

La conséquence nette de cette entreprise sur le PDIR qui devrait être ratifiée lors d'une rencontre des ministres de l'industrie . . .

Il s'agit des autres provinces, des territoires et du gouvernement fédéral qui doivent se rencontrer à Vancouver le 27 mai. Le communiqué poursuit:

. . . sera pour nos deux gouvernements des dépenses conjointes totalisant 575 millions de dollars sur les cinq prochaines années au profit du développement économique de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Le communiqué poursuit:

On ne saurait trouver de meilleure preuve que des rapports nouveaux et productifs se sont instaurés entre le gouvernement fédéral et la province.

Quel contraste, monsieur le Président. Quel contraste avec le chef de l'opposition officielle (M. Turner), l'opposition elle-même et, de toute évidence, avec les socialistes. Nous sommes ici pour aider à construire la Colombie-Britannique, aider à construire le Canada.

M. Siddon: Combien y a-t-il de députés de la Colombie-Britannique là-bas?

M. Stevens: Nous ne sommes pas là pour tout faire pour déchirer la Colombie-Britannique et discréditer une entreprise valable en cette belle province.

Le communiqué de presse poursuit:

A mon avis, cela montre que des gouvernements qui travaillent en coopération peuvent élaborer ensemble des ententes mutuellement acceptables et justes dans l'intérêt de la création d'emplois et du développement de nouvelles activités économiques.

C'est M. McClelland qui parle.

En bref, je suis très heureux, non seulement que nous ayons réussi, là où le précédent gouvernement avait échoué, à conclure une entente EDER le 23 novembre dernier avec les provinces, mais encore qu'une fois cette entente en place, nous ayons réussi à dégager les modalités financières dont j'ai parlé et que nous ayons maintenant toutes prêtes les diverses ententes qui seront signées, y compris un accord forestier qui sera signé très bientôt par le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) pour un montant de 300 millions de dollars à lui seul.

Des voix: Bravo!

• (1600)

M. Stevens: Bref, il y a peut-être des députés de la Colombie-Britannique, en face, qui n'ont pas confiance dans leur province, mais je dis à tous les citoyens de la Colombie-Britannique qu'il y a, du côté ministériel, dix-neuf députés pour qui leur province passe avant tout, et c'est grâce à leurs efforts que nous avons obtenu des subventions aussi favorables en vertu d'un accord de développement économique et régional. Qu'on sache, à ce propos, qu'il s'agit de l'accord de développement le plus profitable que le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique aient jamais signé.

Une voix: De toute notre histoire.

M. Stevens: En effet.

M. Riis: Comment se compare-t-il à ceux des autres provinces?

M. Stevens: Voilà mon collègue socialiste qui revient à la charge. Par rapport à chacune des provinces et quel que soit l'angle qu'on adopte, les crédits approuvés sont parmi les plus élevés qu'on ait accordés jusqu'ici. Ça ne fait aucun doute.

M. Riis: «Parmi les plus élevés».

M. Stevens: En ce qui me concerne—et le député verra quelles ententes nous allons conclure grâce à cette formule—nous avons tout lieu d'en être fiers. Il peut être certain que le gouvernement canadien se réjouit fort de cet accord conclu.

M. Riis: Il a fallu une motion de l'opposition pour qu'on l'annonce.

M. Stevens: Monsieur le Président, rendons à César ce qui appartient à César. Le député nous a peut-être fourni l'occasion idéale, mais on ne saurait le moins du monde attribuer la conclusion de cet accord à ses efforts ou à ceux de ses collègues de l'opposition. L'annonce officielle était prévue pour aujourd'hui, et comme la motion du député s'y prêtait, nous en avons profité. Je l'en remercie beaucoup.

En terminant, je répète que cet accord certainement formidable pour le Canada et aussi pour les gens de la Colombie-Britannique, ne constitue qu'une forme d'aide financière parmi toutes celles que nous avons adoptées. A entendre le député, on pourrait croire que le gouvernement fédéral ne fait rien du tout. Les néo-démocrates sont des prophètes de malheur, chacun le sait. Ils se plaisent à dénigrer, à démolir, à détruire. Considérons plutôt les faits.

M. Riis: C'est ce que Frank Miller a dit et voyez ce qui lui est arrivé.

M. Stevens: Au cours de l'année financière qui vient de se terminer, 81 projets de développement industriel et régional d'une valeur totalisant 17.5 millions de dollars ont été acceptés pour la Colombie-Britannique. Il y a eu quatre marchés d'accordés dans le cadre du Programme de productivité de l'industrie de défense dont la valeur a atteint 13.8 millions de dollars. Un programme PAIM s'est élevé à lui seul à 1.3 million. Le Programme de développement économique des autochtones a donné lieu à trois projets s'élevant à $500,000 au total. Le député a parlé du sort des petites entreprises. Leur situation est difficile dans bien des cas, j'en conviens, mais en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, 3,874 d'entre elles ont obtenu des garanties de l'ordre de $105,660,000. Dix-sept projets représentant 3.7 millions de dollars ont pu être réalisés dans le cadre du Programme d'aide aux constructeurs de navires. On a consenti $181,000 pour un projet en vertu du Programme de développement de l'industrie du transport dans l'Ouest et $625,000 aux termes de l'Office canadien pour un renouveau industriel, le CIRB. La Banque fédérale de développement a prêté $73,684,000 à 410 entreprises. Cette énumération représente à elle seule une aide financière de plus de 200 millions de dollars aux hommes d'affaires de Colombie-Britannique, sous forme de prêts, de garanties ou de subventions. Ce sont des choses que le NPD n'aime peut-être pas entendre mais, de notre côté, nous considérons qu'il y a des gens et des hommes d'affaires qui ont besoin d'aide en Colombie-Britannique. Nous les avons aidés jusqu'ici, nous continuerons à le faire et nous continuerons à faire preuve de leadership, malgré la motion négative du député.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, si vous me le permettez, je voudrais simplement poser une question au ministre, qui semble bien content de lui et qui se complaît dans la suffisance de ses propres paroles. Ce matin, nous avons téléphoné à la conseillère en communications du ministre et nous lui avons demandé s'il allait y avoir un communiqué aujourd'hui au sujet des ententes qu'il vient d'annoncer. Elle a répondu: «Non.» Selon moi, c'est une information fausse donnée par un membre du personnel supérieur du ministre, sans doute pour essayer de leurrer le NPD ou moi-même. Je considère cette réponse comme tout à fait trompeuse et je peux dire au ministre que je ne ferai plus confiance à son ministère. Nous avions posé une question précise. Je voudrais que le ministre se renseigne là-dessus et qu'il s'excuse au nom de ses collaborateurs pour avoir donné une réponse inexacte à une question tout à fait précise. Il a eu tout le temps de se complaire dans ses paroles à la Chambre cet après-midi . . .

Une voix: Est-ce que cela a en quelque influence sur votre discours?

M. Turner (Vancouver Quadra): Cela n'a pas eu la moindre d'influencer sur mon discours. Le ministre chargé de la recherche et du développement peut toujours sourire, mais si c'est avec de pareilles tactiques que le gouvernement cherche à se tirer d'une question émanant du cabinet du chef de l'opposition, la civilité dont parle le premier ministre (M. Mulroney) ne va pas durer très longtemps à la Chambre.

Nous avons rappelé à nouveau, juste après que le ministre eut annoncé la décision, pour demander le texte du communiqué. Les mêmes personnes ont répondu: «Le communiqué n'est pas encore rédigé. Nous ne pouvons pas vous en donner le texte». J'ai l'honneur de vous informer, monsieur le Président, que nous saurons comment agir avec ce ministre à l'avenir.

M. Stevens: Monsieur le Président, je ne suis pas au courant, bien sûr, d'une conversation que quelqu'un du cabinet du chef de l'opposition officiel aurait eue avec un fonctionnaire de mon ministère, mais je puis vous dire qu'il a pu honnêtement . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Un mensonge délibéré, voilà ce que c'était.

M. Stevens: Non, non!

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Pas du ministre, de son personnel.

M. Stevens: Il a pu y avoir un honnête malentendu, parce qu'en vérité ce n'est pas avant ce matin que le cabinet de la Colombie-Britannique a fini par donner son accord à ce qui vient d'être annoncé. Nous avons attendu. En second lieu, la rédaction du communiqué a eu lieu à ce moment-là, quand la Colombie-Britannique a envoyé par télex le texte de ce qui lui convenait comme communiqué conjoint. Nous avons ensuite répondu. S'il n'a pas encore été publié, ce communiqué est en train de l'être en Colombie-Britannique et à Ottawa en ce moment. Je crois savoir qu'il est déjà sorti. Ce que je tiens à souligner, c'est que M. McLelland l'a certainement annoncé à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, sinon avant, du moins pendant la période des questions orales ici. Nous n'avons absolument pas eu l'intention de cacher des renseignements, surtout pas d'induire en erreur le chef de l'opposition ou son personnel de la façon qu'il a dite.

• (1610)

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre. J'ai suivi attentivement le débat tout l'après-midi. Je suis de l'Ontario, mais j'étais très heureux pour les Canadiens de la Colombie-Britannique. J'ai entendu le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) dénigrer Expo 86. Il a dit que ce ne serait pas un succès et a lancé des paris à la Chambre que ce serait au contraire un échec. Est-ce que ce genre d'attitude de la part de socialistes de la Colombie-Britannique est de nature à encourager le tourisme dans cette province? Cela a-t-il pour effet d'encourager les gens à visiter Expo 86? Est-ce là le genre de choses que des députés doivent faire pour leurs provinces respectives?

M. Stevens: Évidemment pas, monsieur le Président. Je crois qu'il est temps que tous les députés, du premier au dernier, accordent leur appui à Expo 86. Lorsque j'étais en Extrême-Orient, je me félicitais d'entendre des gens de Thaïlande, de Singapour, d'Indonésie et d'ailleurs dire qu'ils avaient hâte de voir Expo 86, qu'ils étaient impatients d'avoir leur pavillon à cet excellente exposition. En ce qui me concerne, l'exposition est une tribune qui ne vaudra pas seulement pour la Colombie-Britannique mais pour tout le Canada, et il est temps que nous lui accordions notre appui et que nous en fassions un succès.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais dire une chose, puis poser une brève question. Pour qu'il ne subsiste aucun malentendu, je tiens à préciser que je n'ai d'aucune façon prétendu qu'Expo 86 n'était pas un prétexte valable pour justifier une amélioration de l'infrastructure touristique. Ce que j'ai voulu souligner, c'est qu'on y consacrait des sommes fabuleuses et que tout indique que ce sera une entreprise déficitaire.

M. St. Germain: Vous vouliez parier là-dessus.

M. Riis: J'ai dit que ce ne serait pas un succès financier. C'était là ce que je pariais.

M. St. Germain: Et je relève votre pari.

M. Blenkarn: Le souhaitez-vous?

M. Riis: Ce n'est pas ce que j'espère, mais bien ce que tous les économistes prédisent. Je ne fais que répéter ce qu'ont dit ceux qui ont analysé la situation.

Le ministre savait qu'il serait dans de mauvais draps aujourd'hui s'il ne nous arrivait pas avec un accord négocié. Je suis heureux de constater qu'il a profité de cette occasion pour dire qu'une entente a été signée. Le ministre nous dirait-il si oui ou non il va déposer l'entente? Quand en connaîtrons-nous les détails précis? Quand et où vont-ils être disponibles? Des milliers de gens de cette province patientent depuis des mois et des mois, attendant de passer à l'action. Quand et où les détails de l'entente vont-ils être disponibles, car nous ne pouvons pas faire attendre ces gens-là indéfiniment?

M. Stevens: Monsieur le Président, le député doit savoir que l'entente, signée le 23 novembre, a déjà été rendue publique. Nous nous sommes entendus avec le gouvernement de la Colombie-Britannique pour fournir en tout 525 millions de dollars aux termes de l'Entente de développement économique et régional. La première EDER—300 millions de dollars—sera probablement signée par mon collègue, le ministre d'État (Forêts) (M. Merrithew), et sera rendue publique à cette occasion.

M. Riis: Elle n'a pas encore été signée.

M. Stevens: Je répète, nous nous sommes entendus sur le financement global. Nous avons décidé comment répartir les 525 millions de dollars en vertu de diverses ententes.

M. Riis: A quand la signature?

M. Stevens: Le député devrait s'en enquérir auprès de mon collègue, le ministre d'État (Forêts). Je suppose . . .

M. Riis: Je vous le demande, c'est vous qui en êtes responsable.

M. Stevens: Je suppose qu'il va la signer dès que lui et son collègue de la Colombie-Britannique auront convenu de la date.

M. Merrithew: Très bientôt.

M. Riis: Vous avez dit en octobre.

M. Merrithew: Très bientôt.

M. Stevens: L'entente est déjà conclue.

M. Angus: Monsieur le Président, ma question fait suite à celle de mon collègue, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis). Si j'ai bien compris, on ne dévoilera aucun détail lors de l'annonce? Ai-je bien compris qu'on s'était entendu sur le financement mais que rien ne permettait d'entreprendre dès demain les travaux en Colombie-Britannique, pour donner suite à cette entente? Va-t-il falloir attendre encore longtemps avant que le ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) ne signe l'entente forestière qui permettra de procéder aux semailles, à la construction routière, ainsi de suite?

M. Stevens: Monsieur le Président, voilà un autre socialiste qui ne comprend pas comment fonctionne les EDER. En vertu des ententes de développement économique et régional, des sous-traités sont signées, mais auparavant les deux niveaux de gouvernement s'entendent sur le financement global. L'entente forestière est prête à être signée. Ce n'est pas une question de retards dans la mise en œuvre. Le seul obstacle était l'entente sur le financement global; or celle-ci est conclue maintenant. Nous savons que 300 millions de dollars seront consacrés à cette entente forestière et l'on pourra donc la signer immédiatement. Les autres ententes seront signées très rapidement.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est bien la première fois qu'il nous est donné d'aborder des questions concernant précisément la Colombie-Britannique. Il n'arrive pas souvent que l'on se serve de la tribune du Parlement du Canada pour critiquer le leadership économique d'un gouvernement provincial. Je ne suis pas convaincu qu'il soit à conseiller de se mêler à la Chambre des communes des activités de l'assemblée législative d'une province souveraine. Dans une certaine mesure, la motion à l'étude a trait à un autre niveau de gouvernement, mais elle a été néanmoins présentée. J'ai l'impression qu'il s'agit d'une simple mise en scène de la part des néo-démocrates.

Un congrès néo-démocrate provincial aura lieu vendredi prochain dans ma circonscription, à l'Université de la Colombie-Britannique. Voici ce qu'on a écrit dans la Presse canadienne à propos de ce congrès:

Le congrès de cette année du Nouveau parti démocratique provincial ne va peut-être pas susciter le même enthousiasme que la course de l'an dernier à la direction du parti, . . .

C'est un fait. Ce sera tellement fastidieux et ennuyeux que le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a décidé de mettre un peu d'action cet après-midi.

D'après moi, nous devrions d'abord nous intéresser aux problèmes qui concernent notre gouvernement et je vais m'expliquer dans un moment. Cependant, permettez-moi de faire remarquer au parrain de la motion et à ses collègues, que le Nouveau parti démocratique contribue lui-même aux difficultés de la Colombie-Britannique. La polarisation qui s'est effectuée entre le Crédit social à droite et le NPD à gauche, paralyse la province depuis des années. Personne ne veut de compromis, personne ne recherche de consensus, et il n'y a pas de débat civilisé. Il est urgent, je pense, qu'une troisième voix modérée se fasse entendre dans cette province.

[*Français*]

Il ne faut pas dire trop souvent que la polarisation dans la province de Colombie-Britannique est extrême. Au lieu d'avoir un consensus, au lieu d'avoir des discussions civilisées, il y a plutôt des confrontations perpétuelles. Et cela contribue à une ambiance politique presque pourrie.

[*Traduction*]

Voilà pourquoi j'estime que cette voix modérée finira par triompher. Nos vis-à-vis ne sont peut-être pas d'accord, mais je pense que le libéralisme et la modération pourront enfin l'emporter à l'Assemblée législative de cette province ainsi qu'au Parlement du Canada.

Si quelqu'un a des suggestions à faire à un autre gouvernement, il devrait aller les lui faire en personne. C'est ce que j'ai fait à Kamloops, vendredi dernier dans la circonscription du député de Kamloops-Shuswap, comme je l'avais fait avant le même jour à Kelowna, dans la circonscription provinciale du premier ministre, l'honorable William Bennett. J'ai parlé de projets dans lesquels le gouvernement fédéral a joué un rôle.

En ce qui concerne l'investissement pour l'avenir, la question la plus pressante est l'éducation. C'est la clé de notre avenir à tous et c'est elle qui devrait être notre grande priorité. A l'heure actuelle, c'est la pagaïe totale dans l'éducation en Colombie-Britannique. Ni le gouvernement de la province, ni le gouvernement fédéral ne sont pressés de redresser la situation. La nouvelle technologie nous a envahis et si la province ne prépare ses jeunes en vue de cette mutation, nous ne pourrons nous mesurer avec les pays de l'Anneau du Pacifique, notre marché naturel.

Il est absolument essentiel de reconvertir la main-d'œuvre âgée qui est supplantée par les machines et les robots et malmenée par les cycles économiques. L'avenir de la Colombie-Britannique passe par l'enseignement technique. Si nous voulons que les jeunes de cette province développent leur potentiel, contribuent à l'avenir de leur pays et aussi entretiennent l'espoir, il faudra déployer davantage d'efforts en faveur de l'éducation que ne le fait la Colombie-Britannique.

• (1620)

L'enseignement relève essentiellement des provinces, en effet. Mais le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans ce domaine, lui aussi. Je me rappelle avoir négocié des ententes relatives à l'enseignement postsecondaire quand j'étais ministre des Finances. Ces ententes étaient assumées à parts égales entre le gouvernement du Canada et l'Assemblée législative de chaque province. Mais les habitants de la Colombie-Britannique ont constaté, au fil des ans, que les fonds fédéraux payés par les contribuables canadiens en général étaient détournés peu à peu à d'autres fins au point que ces parts égales que les contribuables de cette province et les contribuables du Canada devaient assumer n'existaient pratiquement plus. Les contribuables du Canada assumeront la totalité des dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire en Colombie-Britannique parce que les fonds destinés à ce secteur ont été détournés à d'autres fins.

C'est ce qui explique les problèmes qu'éprouvent les universités de la Colombie-Britannique. Elles perdent leurs meilleurs chercheurs et leurs meilleurs professeurs. L'aide aux étudiants fait également l'objet de compressions, rendant ainsi l'université moins accessible à l'ensemble de la population, c'est-à-dire à tout le monde, indépendamment du revenu ou de la situation familiale. On néglige actuellement d'investir dans ce domaine, surtout en Colombie-Britannique.

Nous voulons nous ouvrir aux pays du Pacifique et trouver des débouchés en Extrême-Orient. Nous devrions offrir des cours de chinois, de japonais, de coréen, de russe et de langues orientales à nos jeunes étudiants de la Colombie-Britannique. Nous devrions leur apprendre la culture et les pratiques commerciales de ces peuples pour que notre province puisse se tailler une place sur les marchés internationaux. Or, le gouvernement de la Colombie-Britannique ne relève pas ce défi en donnant suite aux initiatives fédérales.

M. George Pedersen, l'ex-président de l'Université de la Colombie-Britannique qui se trouve dans ma circonscription, a remis sa démission. Voici ce qu'il a déclaré:

Je trouve totalement inacceptable l'incertitude et l'absence criante de toute planification qui affligent nos établissements universitaires en Colombie-Britannique.

Voilà maintenant que le ministre de l'Éducation de cette province démantèle des conseils scolaires au niveau primaire et secondaire. Je ne partage peut-être pas toujours les opinions de certains administrateurs du conseil scolaire de Vancouver et d'autres conseils scolaires, mais ils ont été élus démocratiquement par leurs concitoyens. Nous avons des commissions scolaires locales pour mieux coordonner les priorités des parents et des enseignants et faciliter le fonctionnement des écoles dans les diverses localités. C'est au niveau local et non à Victoria ou, à plus forte raison, à Ottawa, qu'on peut assurer la meilleure gestion scolaire. Les membres des commissions scolaires ont été congédiés. Cette initiative me semble brutale et draconienne. Comme je l'ai dit à Kelowna, dans la circonscription du premier ministre provincial, je trouve que c'est un viol du processus démocratique.

Je voudrais parler également du régime d'assurance-maladie. La Cour suprême de la Colombie-Britannique a déclaré que le gouvernement de la province violait la Charte des droits

et des libertés ainsi que la Loi sur la santé du Canada en restreignant la facturation des médecins. Le juge en chef McEachern a affirmé que la ligne de conduite du gouvernement était draconienne, digne d'un roman d'Orwell et incompatible avec la justice fondamentale. A Kamloops la semaine dernière, je me suis entretenu avec le Dr Rizhya Mia, jeune médecin qui a soulevé la question. Elle a beaucoup de cran. Elle s'est élevée contre toute l'administration provinciale pour présenter son plaidoyer et celui des jeunes internes et médecins au Canada. En dépit de ce jugement, le gouvernement de la Colombie-Britannique présente le projet de loi C-50 qui tente de contourner la Charte des droits et libertés, la Loi sur la santé du Canada et le jugement de la Cour suprême.

La semaine dernière, j'ai interrogé le premier ministre (M. Mulroney) qui m'a répondu que le gouvernement fédéral s'efforcerait de maintenir le régime d'assurance-maladie intact. Quand le gouvernement fédéral a-t-il agi? Qu'a-t-il fait pour faire respecter la Loi sur la santé du Canada et notre régime universel d'assurance-maladie? Sur cette question comme sur bien d'autres, les ministériels nous abreuvent de belles phrases creuses. Ils n'ont pas dérogé à leurs habitudes cet après-midi à cela près qu'ils ne m'avaient jamais semblé si suffisants. Le gouvernement ne fait rien.

Je crois que le député de Kamploops-Shuswap avait raison de demander où en sont les accords relevant de l'EDER. Le ministre a répondu avec emphase qu'il y avait eu un communiqué. Nous avons appris ce matin qu'il n'y aurait pas d'annonce. Nous avons réclamé un communiqué, mais il n'était pas encore prêt. La seule chose que nous avons apprise, c'est que le financement convenu s'élève à 525 millions de dollars. Aucun des accords nécessaires pour la foresterie, les mines, l'environnement, les pêches ou le tourisme n'a été signé, ce qui fait que nous ne sommes pas plus avancés. Toutefois, le gouvernement a réussi à présenter le communiqué pour essayer d'embarrasser le motionnaire.

Ces 525 millions sont loin des 650 auxquels la province de Colombie-Britannique pensait avoir droit. En lisant ce communiqué, je m'aperçois qu'on tiendra compte des priorités du gouvernement provincial. Ce qui m'inquiète, c'est que le gouvernement fédéral n'insiste pas pour qu'il y ait un plan national pour les EDER. C'est bien de répondre aux priorités provinciales, mais avons-nous un plan national pour le reboisement, la pêche, les mines et le tourisme? Nous poserons d'autres questions au ministre et au ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) lorsque nous aurons vu ces accords, pour leur demander comment se réalisera le plan national. Quelles garanties avons-nous que le gouvernement provincial n'utilisera pas les fonds pour d'autres choses que celles prévues par l'accord, selon les priorités que la province peut s'être fixées et sans faire aucun cas de l'objectif de l'EDER? Cela s'est déjà produit dans d'autres domaines et peut se reproduire.

En Colombie-Britannique, la moitié de chaque dollar de revenu provient de l'industrie forestière. Le reboisement est essentiel. Selon des analystes, il n'y aura plus un seul arbre dans la province d'ici à peu près 38 ans. La modernisation de ce secteur doit se poursuivre. La concurrence que représentent les arbres qui prennent moins de temps à venir à maturité, en provenance du sud des États-Unis, d'Amérique latine et d'ailleurs, fait de plus en plus de tort à la Colombie-Britannique.

La recherche et le développement sont nécessaires à la province. Nous ne contribuons pas au progrès technique des industries primaires en Colombie-Britannique. Je ne vois rien de concret dans cette province en matière de R et D. Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) a admis hier au comité que la promesse faite par le premier ministre au cours de la campagne électorale, selon laquelle les activités de recherche et de développement vont doubler, ne pourra pas se concrétiser pendant le mandat actuel du gouvernement. Encore une promesse rompue. Nous savons désormais que la recherche et le développement ne sont plus prioritaires.

Je voudrais parler de l'exploitation minière. L'Association minière de la Colombie-Britannique, dans un mémoire qu'elle a remis au comité permanent des transports, a déclaré que les transports sont absolument essentiels à l'infrastructure de l'industrie minière. Il n'en a même pas été question cet après-midi. L'exploitation minière en Colombie-Britannique soutient actuellement à l'échelle mondiale la concurrence de l'industrie métallurgique subventionnée. Il s'agit d'industries que subventionnent les gouvernements qui en sont les propriétaires, lesquels vendent parfois les métaux à perte. Voilà la concurrence que doit soutenir la Colombie-Britannique.

Il faut effectuer d'importantes recherches géophysiques. Nous devrions envisager de nouvelles méthodes de prospection des gisements de minerai. Pour le moment, les sociétés ne sont pas en mesure de le faire. Depuis trois ans, l'industrie minière de la Colombie-Britannique a subi une perte totale d'un tiers de milliard de dollars. Si l'on ajoute les taxes foncières provinciales et les taxes hydro-électriques—qui, après tout, sont des taxes imposées à la base—cela représente des coûts qu'il faut transmettre. Cet argent n'est pas récupérable. En Colombie-Britannique, nous devrions envisager de prélever des taxes sur les bénéfices et non à la base, ce qui rend la structure des coûts de cette industrie non concurrentielle par rapport au reste du monde.

Aucun engagement n'a été pris à l'égard de la petite entreprise, ni du tourisme d'ailleurs. La situation de l'emploi dans le tourisme, en Colombie-Britannique, est à peu près équivalente à celle de l'industrie minière. Ce secteur représente environ 8 ou 9 p. 100 de tous les emplois de la province. Lorsque l'on constate ce qui se passe dans l'industrie minière et les difficultés que doivent surmonter l'industrie forestière et la pêche, le tourisme offre manifestement le moyen le plus immédiat de relancer l'économie. J'espère que le ministre nous en dira davantage sur les mesures que compte prendre le gouvernement dans ce domaine, tout ce qu'on a fait jusqu'ici, c'est imposer des compressions au Service canadien de la faune et dans le budget de Parcs Canada, et exiger des droits d'entrée dans les parcs. Ce n'est pas ainsi qu'on soutiendra le tourisme en Colombie-Britannique. Le gouvernement doit faire preuve d'imagination. Il devrait transformer Garibaldi en parc national.

Je voudrais parler du commerce. J'ai déjà dit à maintes reprises à la Chambre, depuis que j'ai l'honneur de représenter la circonscription de Vancouver Quadra, que le Canada n'est plus simplement un pays de l'Atlantique ou de l'Arctique, mais également un pays du Pacifique. Nous devons accéder aux marchés des pays riverains du Pacifique. C'est urgent et il faut prévoir à cette fin l'infrastructure nécessaire dans le cadre des accords dont le ministre a parlé d'un ton suffisant. C'est crucial pour le développement et la croissance économiques à long

terme de la Colombie-Britannique. A l'heure actuelle, ce sont vraisemblablement les mégaprojets qui à eux seuls maintiennent à flot l'économie de cette province. En septembre 1986, la construction d'Expo 86 sera parachevée—et je tiens à affirmer ici comme je l'ai fait à Vancouver que je suis partisan irréductible de cette exposition. Celle-ci contribuera à enrichir notre patrimoine . . .

• (1630)

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): A mon avis, le sénateur Jack Austin, si je puis nommer notre collègue de l'autre endroit par son nom, mérite des éloges pour avoir puissamment contribué à faire en sorte que ce projet d'exposition devienne réalité, et nous entendons lui apporter tout l'appui possible. A un moment donné, une province ou un pays doit se montrer à l'étranger sous son plus beau jour. Au moment où cette province s'apprête à accueillir des millions de visiteurs des pays de l'Extrême Orient, de ceux en bordure du Pacifique et de la côte occidentale des États-Unis, elle devrait en profiter pour nouer d'innombrables liens commerciaux. Je suis le seul député qui aura représenté successivement Montréal au moment d'Expo 67 et Vancouver au moment d'Expo 86. Je puis vous dire, monsieur le Président, que l'une et l'autre auront été des entreprises remarquables.

En septembre 1986, la construction d'Expo 86 sera parachevée, tout comme celle de la voie de transport rapide, du pont de l'île Annacis et de l'autoroute Coquihalla. Ce sera la fin de ces mégaprojets qui ont aidé à raffermir la très faible économie de la province de la Colombie-Britannique qui souffre du deuxième plus fort taux de chômage au Canada. L'année qui vient sera donc d'une importance vitale pour nous; d'où la pertinence de ce débat.

Comme je l'ai dit, on assiste à l'assemblée législative de cette province à un affrontement permanent entre néo-démocrates et créditistes, et les gens de la Colombie-Britannique sont las de voir toujours les mêmes visages et d'entendre toujours les mêmes propos éculés. Ces députés me font penser à deux pugilistes ivres qui persistent à vouloir vider la querelle de la veille. Nous avons besoin d'une nouvelle attitude, d'une bonne mesure de modération et de nouveaux tribuns à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique.

Au niveau fédéral, c'est réjouissant de voir pour une fois tant de députés conservateurs à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je veux dire tant de députés de la Colombie-Britannique. Ils n'ouvrent la bouche que pour bêler à l'unisson au signal du premier ministre (M. Mulroney). Ces 19 députés conservateurs, qu'ont-ils dit depuis qu'ils sont là? Ce sont les députés les plus invisibles, les plus anonymes et les plus silencieux à avoir jamais pris place à la Chambre des communes.

Une voix: Nous travaillons.

M. Turner (Vancouver Quadra): Quand j'ai demandé à des étudiants de l'école secondaire de Kelowna s'ils connaissaient le nom des députés conservateurs qui les représentent, j'ai constaté qu'ils n'en avaient pas la moindre idée.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Cette école compte 1,500 étudiants.

M. Turner (Vancouver Quadra): Deux postes de radio ont diffusé en direct dans toute la vallée de l'Okanagan cette réunion à laquelle assistaient 1,500 étudiants. C'était la première fois depuis longtemps que les gens de l'Okanagan avaient l'occasion de se faire entendre.

Je connais le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) depuis fort longtemps, monsieur le Président. Il a produit un traité sur la pêche au saumon de la côte Ouest sans qu'aucun député n'ait pu en prendre connaissance avant qu'il ne soit ratifié. Notre secteur des pêches connaît de graves problèmes. Les prises sont limitées. Avec toute la technologie dont dispose cette industrie, les pêcheurs pourraient prendre tout ce poisson en quatre ou cinq jours s'ils s'y mettaient. Nous avons désespérément besoin d'un programme de mise en valeur des salmonidés. Et il faut nous occuper de reboiser car le limon résultant de notre négligence à le faire vient ensabler nos frayères. Mais le ministre des Pêches et des Océans se contente de produire un traité dont personne ne connaissait rien avant qu'il ne soit conclu.

La ministre de L'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a déposé son prétendu accord sur le pétrole et l'énergie. Elle n'a toujours pas réglé la question du gaz naturel qui est très importante pour la Colombie-Britannique. Elle n'a pas rempli non plus la promesse du gouvernement au sujet du gazoduc de l'île de Vancouver. Nous sommes très impatients de voir ce qu'il en adviendra.

Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) a dû admettre hier que la promesse des conservateurs de doubler les crédits à la recherche et au développement n'étaient que des paroles creuses. Ce parti est prompt à faire de beaux discours mais lent à apporter des solutions.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je me réjouis, tout comme vous sans doute, monsieur le Président, de voir ces députés ici, ces 19 députés. C'est peut-être la première fois que nous les entendons intervenir. Prenez leurs noms. Les voici présents pour la première fois.

Une voix: Ce sont des fantômes.

M. Turner (Vancouver Quadra): Oui, je le crois. Que dire de l'intérêt du premier ministre pour la Colombie-Britannique? Il a voyagé partout. Il est allé à New York—il a loué un frac et chaussé ses souliers Gucci. Il est allé à Washington et aussi à Londres pour une séance de photos avec la Reine. Il est allé à Bonn où il a sauvé le monde. Mais il n'a fait qu'un seul voyage dans l'Ouest depuis les élections. Le jour de la Saint-Valentin, le 14 février, il s'est prêté à une session d'admiration mutuelle à Regina où l'on n'a pas abordé un seul des problèmes qui se posent dans l'Ouest. Mais il ne s'est pas rendu en Colombie-Britannique depuis le 4 septembre.

Une voix: Y allez-vous souvent?

M. Turner (Vancouver Quadra): J'y vais toutes les trois ou quatre semaines comme représentant de la circonscription de Vancouver Quadra.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'invite le premier ministre et si l'une de ses 19 marionnettes de Colombie-Britannique a l'occasion de lui parler à la prochaine réunion du caucus, il pourra lui dire que je l'invite à venir voir en Colombie-Britannique les banques d'aliments, les chômeurs qui attendent et les autochtones qui traînent dans la rue à la recherche d'un emploi et d'un dernier espoir. Je l'invite à regarder dans les yeux des jeunes. Je voudrais lui faire voir les problèmes qui accablent les citoyens de Colombie-Britannique.

Lorsque j'ai obtenu mon diplôme de l'Université de Colombie-Britannique, en 1949, des affiches de la Chambre de Commerce disaient «L'entreprise s'installe en Colombie-Britannique. Nous avons autant d'hommes que de montagnes». A l'époque, il ne s'agissait pas de savoir si nous allions ou non trouver un emploi, mais plutôt quel genre d'emploi que nous allions choisir. La situation n'est plus la même. En Colombie-Britannique, le taux de chômage est très élevé, surtout chez les jeunes. Je suis d'accord pour dire avec le député qui a proposé la motion que le potentiel existe. Il n'y a pas de frontière. Le temps est venu de prendre de l'expansion et non pas de se retrancher dans la province. Il est temps d'élargir les horizons et non pas de les rétrécir. Il est temps de redonner des espoirs aux jeunes au lieu de les anéantir. Je me tourne vers l'avenir et compte tenu de la motion du député, j'espère que ce dernier pourra éviter les dissensions qui ont paralysé cette province pendant près d'une génération. Oublions les vieilles querelles et cessons de nous battre. Adoptons une attitude plus positive.

M. Schellenberg: Monsieur le Président, j'ai une observation à faire et une question à poser. J'ai vivement apprécié les propos du chef de l'opposition (M. Turner). Même s'il n'a pu s'empêcher de terminer sur des paroles négatives, il a commencé en des termes assez positifs particulièrement en parlant d'Expo 86. Comme je suis l'un des 19 députés de Colombie-Britannique qui ont travaillé en coulisses pour favoriser la conclusion de l'entente d'expansion économique régionale qui, soit dit en passant, est cinq fois supérieure à celle que l'ancien gouvernement libéral avait conclue avec ma province, je n'ai pas aimé qu'il nous qualifie de marionnettes. Si je devais choisir entre la façon dont se comporte tous les jours à la Chambre des communes son groupe des quatre, assis derrière lui, et la possibilité d'agir tranquillement en coulisse comme nous le faisons, je choisirais cette dernière solution sans hésiter.

Des voix: Bravo!

M. Schellenberg: Comme vous le savez, monsieur le Président, je suis nouveau à la Chambre des communes. J'ai déjà suivi pas mal de débats et j'apprends peu à peu à connaître la procédure de la Chambre. Je fais de mon mieux pour m'informer. Je me souviens qu'à plusieurs reprises, notamment pendant la période des questions, le parti libéral et le Nouveau parti démocratique ont réclamé que les décisions importantes soient annoncées à la Chambre des communes. C'est justement ce que vient de faire notre ministre. Je me demande si le très honorable chef de l'opposition se propose de féliciter notre ministre d'avoir annoncé cet EDER à la Chambre comme il se doit?

M. Turner (Vancouver Quadra): J'aimerais pouvoir le faire, monsieur le Président. Le ministre a annoncé des crédits de 525 millions de dollars, mais c'est 125 millions de moins que ce qu'attendait la Colombie-Britannique.

M. Siddon: Combien les libéraux avaient-ils offert, John?

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est tout ce qu'il a fait. Aucune entente complémentaire n'a été signée. Les ententes sur les forêts et la pêche n'ont toujours pas été signées, pas plus que celle sur le tourisme. Le gouvernement se livre donc à une sorte d'exercice de camouflage à la Chambre aujourd'hui.

Pour répondre au député, monsieur le Président—et c'est une très bonne question—je dois dire qu'effectivement, pour une fois, l'annonce a été faite à la Chambre, mais il y a quelque chose qui m'ennuie énormément. En effet, je ne pardonne pas au personnel du ministre de m'avoir induit en erreur ce matin quand j'ai cherché à savoir si le ministre ferait une déclaration.

M. Stevens: Il vous attendait à l'extérieur.

M. Turner (Vancouver Quadra): Et je voudrais que le ministre me présente des excuses. Quelqu'un doit s'excuser.

• (1640)

Mme Collins: Monsieur le Président, je pense . . .

M. Nunziata: Encore une étrangère à la Chambre.

Mme Collins: Je suis là tout le temps.

M. Nunziata: Qui va là?

M. McDermid: N'écoutez pas Nunziata.

Mme Collins: J'aimerais faire une remarque, puis poser une question. Tout d'abord, je n'apprécie pas certaines remarques du chef de l'opposition (M. Turner) à propos des députés de notre parti qui viennent de Colombie-Britannique. On m'a peut-être donné toutes sortes de qualificatifs, mais je ne crois pas qu'on ne m'ait jamais qualifiée d'invisible.

M. McDermid: Il opine.

Mme Collins: Je crois qu'il fait bien d'opiner, surtout s'il se souvient de l'été dernier où nous étions chacun d'un côté de la passerelle. Je suis aussi très déçue, parce que je pensais que même lui aurait concédé que le 15 mai était un grand jour pour la Colombie-Britannique. Grâce au travail, au travail acharné des députés conservateurs de la Colombie-Britannique, nous avons pu signer une entente, entente qui est, comme l'a dit mon collègue, cinq fois plus importante que n'importe quelle autre entente auparavant.

J'ai aussi été étonnée d'entendre le député dire qu'à son avis, il fallait décider des priorités à Ottawa. Je peux lui dire que les habitants de la Colombie-Britannique en ont assez que l'on fixe leurs priorités à Ottawa. Ils veulent participer à l'élaboration de ces priorités, et c'est le genre de chose que fait notre gouvernement. Nous collaborons avec les provinces à établir des priorités débouchant sur la création d'emplois et des richesses pour notre pays, y compris la Colombie-Britannique.

Le très honorable député a l'air de faire table rase de toute notre politique, et je vais donc lui demander s'il ne reconnaît pas que l'une des étapes des plus importantes, et il y a fait allusion, a été la signature de l'Accord de l'Ouest sur l'énergie? Grâce à cette politique et aux efforts de coopération du gouvernement fédéral et des gouvernemens provinciaux, je suis sûre qu'il le sait parfaitement, on a pu annoncer la semaine dernière la création d'une usine d'engrais de 600 millions de dollars à Vancouver. J'ai parlé hier soir avec des gens qui participent à ce projet, qui me disaient qu'ils y travaillaient depuis cinq ans, mais que ce n'est qu'une fois signé l'Accord de l'Ouest qu'ils ont pu y aller franchement. Voilà un investissement de 600 millions de dollars du secteur privé. Pas de subvention du gouvernement, mais des emplois pour les Canadiens. Voilà le genre de chose que notre gouvernement offre aux habitants de la Colombie-Britannique.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je pense que cette séance est très encourageante. C'est la première fois que nous entendons certains de ces députés.

M. Mayer: Où étiez-vous?

M. Turner (Vancouver Quadra): Je voudrais les encourager à faire spontanément leurs propres discours plutôt qu'à répondre au nôtre.

M. McDermid: Ses remarques ont été bien meilleures que tout votre discours.

M. Turner (Vancouver Quadra): Au bout de huit ou neuf mois de gouvernement conservateur, et avec 19 députés de la Colombie-Britannique, tout ce que nous avons, c'est l'entente EDER qui était pratiquement prête à être signée lorsque le précédent gouvernement est tombé.

M. Siddon: Pas du tout.

M. Turner (Vancouver Quadra): Donc, le gouvernement a signé cette entente. Il s'est passé huit mois et tout ce que nous avons, c'est une entente de financement ou un communiqué de presse conjoint; nous n'avons strictement aucun accord de base de signé.

M. Riis: Nous ne connaissons aucun détail.

M. Turner (Vancouver Quadra): L'annonce que le ministre a faite aujourd'hui n'était donc que du camouflage et n'avait rien d'une coïncidence en réalité.

M. McDermid: La jalousie vous va mal.

M. le vice-président: La parole est au député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) pour poser une question ou faire une observation.

Des voix: Qui?

M. Brisco: Monsieur le Président, je voudrais demander au chef de l'opposition quand le critique de son parti pour les affaires reliées aux forêts s'est levé la dernière fois pour poser une question au ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew).

M. Nunziata: Nous ne savons pas qui c'est.

M. Brisco: Parce que je peux lui dire que son critique n'a pas encore posé une question à la Chambre des communes. Voilà combien il est efficace. Le très honorable député aime bien parler de l'industrie forestière; je peux lui dire que son critique ne semble nullement s'y intéresser et que, selon moi, il ne s'y intéresse pas lui non plus. Tous ses discours ne sont que du vent.

Je voudrais revenir au Programme énergétique national, parce que j'étais en Alberta quand il a été adopté. Je n'étais pas ici, car j'avais été défait. J'étais en Alberta quand ce programme a été instauré et j'ai vu que les cols bleus avaient été laissés pour compte et que les députés d'en face y étaient pour quelque chose. Ce ne sont pas les riches, mais les travailleurs ordinaires qui ont souffert, et les libéraux avaient eu pour cela l'aide du NPD. C'était l'œuvre de son gouvernement.

Si je peux ajouter une note personnelle, je lui dirai ce que j'ai fait quand j'ai été battu. On m'a dit: «Brisco, vous devez prendre votre indemnité de départ.» Qu'est-ce que c'est, la caisse de retraite? On m'a dit que je devais retirer ma pension. Je l'ai donc investi dans des actions de sociétés pétrolières canadiennes. Les libéraux ont ensuite instauré leur programme et la valeur de mes actions a dégringolé.

Des voix: Oh!

M. Brisco: C'est l'œuvre de son gouvernement. Vous trouvez peut-être que c'est drôle, mais je peux vous dire qu'il m'en coûtera $20,000 pour les racheter.

M. Nunziata: Ce n'est pas notre faute si vous faites de mauvais investissements.

M. Brisco: Qui peut se le permettre? Les députés d'en face se contentent de sourire. Quelle bande de crétins!

Je voudrais vous donner un autre exemple. Les gens de ma circonscription ont investi dans un gros hôtel à Fort St. John. Ils ont investi dans leur pays et leur province. Vous avez alors instauré votre programme, l'hôtel a été abandonné et Fort St. John est devenu une ville fantôme. N'essayez pas de nous dire ce que nous devrions faire! Nous allons changer les choses au Canada; nous allons réussir là où vous avez échoué lamentablement. Vous n'êtes bons à rien!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je suis heureux que le député nous ait dit ce qu'il avait sur le cœur.

M. St. Germain: Monsieur le Président, je voudrais prendre un instant pour féliciter le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Il a travaillé avec nous pendant des heures lors des négociations pour conclure une entente. Nous avons conclu cette entente grâce à la consultation et à la conciliation, ce que le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) et ses collègues n'ont jamais compris. Le moment est venu de recommencer à progresser au Canada et nous allons le faire malgré les commentaires négatifs du NPD . . .

M. Nunziata: Ce n'est pas ce que Frank Miller a dit.

M. St. Germain: ... qui mise sur l'échec de l'Expo et sur l'échec—voulez-vous bien vous taire?

M. Nunziata: Vous n'aimez pas entendre parler de Frank Miller?

M. St. Germain: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au très honorable chef de l'opposition. Il a dit qu'il voulait être constructif. Dans ce cas, comment peut-il discuter de ce qui se passe dans une province? Selon notre Constitution, les provinces ont le droit de mener leurs affaires comme elles le jugent bon. Nous ne devrions même pas discuter des affaires de la Colombie-Britannique . Nous devrions parler des affaires du gouvernement fédéral, par exemple celles qui ont été annoncées aujourd'hui.

Je crois sincèrement que le chef de l'opposition veut vraiment aider les habitants de Vancouver Quadra et du reste de la province, mais s'il veut être constructif, pourquoi adopte-t-il une attitude aussi négative? Il a demandé ce que nous faisions à propos du tourisme, et nous en avons parlé aujourd'hui; il a demandé ce que nous faisions à propos des mines, et nous en avons parlé aujourd'hui. Il a déclaré qu'il ne se faisait pas de recherche industrielle en foresterie, une richesse naturelle que son parti avait négligée. Il n'avait jamais investi dans la recherche industrielle. Voilà pourquoi l'industrie forestière est réduite à la dernière extrémité à l'heure actuelle. Les libéraux ne se sont pas occupés de cette ressource naturelle quand ils étaient au gouvernement. Il n'y avait même pas un ministre chargé des forêts. Mais notre gouvernement a été assez prévoyant pour en nommer un. Pourrait-il nous parler de cela?

M. Turner (Vancouver Quadra): Je n'ai rien à dire.

M. St. Germain: Je m'y attendais.

M. Belsher: Il est plutôt déprimant de constater que les députés de l'opposition n'ont pas félicité le ministre d'avoir signé cet accord. Le très honorable chef de l'opposition a au moins formulé quelques propos positifs au sujet de la Colombie-Britannique, et il commence à représenter sa circonscription, qui est située dans la province dont nous venons tous. Mais à entendre le NPD peindre les choses en noir comme il l'a fait cet après-midi, on croirait que c'est une région sinistrée. Je puis vous assurer que ce n'est pas du tout le cas.

Comme il a visité sa circonscription au cours des derniers mois, est-ce que le très honorable chef de l'opposition ne veut pas reconnaître que les gens de là-bas se rendent compte de la consultation qui se pratique à Ottawa, comme nous avions dit aux Canadiens que nous l'instaurerions pendant notre séjour au gouvernement à Ottawa?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, les gens de Vancouver Quadra estiment que la consultation est une fort belle chose, mais qu'elle ne remplace pas les décisions.

Des voix: Bravo!

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) d'avoir présenté cette motion. Il a été intéressant de suivre le petit débat qui s'est engagé entre le député de Mission-Port Moody (M. St. Germain) et celui de Kamloops-Shuswap sur la question de savoir si ce sont les arbres ou les gens qui constituent notre plus importante ressource. Je suis tout à fait d'accord avec le député de Kamloops-Shuswap pour dire que ce sont les gens, tout en affirmant que les gouvernements, fédéral et provincial, négligent les deux. Et à propos de négligence de la ressource humaine, il n'y a qu'à regarder ce que fait le gouvernement provincial en matière d'enseignement. Il n'y a qu'à regarder la façon dont il a licencié les conseils scolaires qui refusaient de s'incliner devant les compressions budgétaires, la façon dont il a refusé de transmettre aux universités les subventions fédérales. Il n'y a qu'à regarder aussi du côté du gouvernement fédéral, qui a acquiescé à tout cela.

• (1650)

Le très honorable député de Vancouver Quadra (M. Turner) a contesté l'utilisation d'une journée réservée à l'opposition à la Chambre des communes pour critiquer un gouvernement provincial. Comme je viens de la Colombie-Britannique, j'estime que c'est tout à fait dans l'ordre et nécessaire. Contrairement au député de Fraser Valley-Est (M. Belsher), quand je retourne dans ma circonscription je constate qu'à beaucoup d'égards c'est vraiment une région sinistrée par le fort taux de chômage qui y règne. Je ne sais pas quelle est la situation dans sa circonscription à lui mais dans la mienne il y a grand besoin de mesures gouvernementales. Et ces mesures se font attendre.

Il faut observer que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a essayé aujourd'hui de nous faire avaler l'idée qu'il y avait accord complet sur les crédits destinés à la Colombie-Britannique. Je lui ai posé la question vendredi dernier et il n'a pas su y répondre. Il y a quelques semaines, le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bennett, a prié les députés néo-démocrates et progressistes-conservateurs fédéraux de la Colombie-Britannique d'essayer d'obtenir du gouvernement fédéral un marché raisonnable en fait de financement. Les députés conservateurs fédéraux de la Colombie-Britannique se vantent maintenant d'avoir fait un excellent travail. S'ils ont fait quelque chose, c'est probablement d'annoncer à M. Bennett qu'il ne toucherait strictement que 525 millions de dollars et non les 650 millions que la Colombie-Britannique était en droit d'attendre en vertu de l'Entente de développement économique régional. Les dix-neuf députés conservateurs fédéraux de la Colombie-Britannique ont convaincu le gouvernement de la Colombie-Britannique de s'en contenter au lieu de faire des pressions auprès du gouvernement fédéral pour qu'il accorde un financement suffisant.

On peut saisir l'importance de ce débat simplement en jetant un coup d'œil sur les statistiques du chômage. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) avait promis des dizaines de milliers d'emplois. Lorsque nous avons parlé des statistiques du chômage à la période des questions, vendredi, le premier ministre a prétendu que quelque 201,000 nouveaux emplois avaient été créés. Il a dit: «Ce sont les dizaines de milliers d'emplois que nous avions promis. Contrairement aux libéraux, nous avons tenu notre promesse». Le premier ministre dit avoir tenu sa promesse. Les Canadiens de la Colombie-Britannique savent, quant à eux, que cette promesse n'a pas été tenue.

Si 200,000 emplois ont été créés dans tout le Canada, 20,000 d'entre eux devraient se trouver en Colombie-Britannique. Or, au lieu de compter 20,000 emplois de plus, la Colombie-Britannique a 23,000 emplois de moins aujourd'hui qu'elle en avait en septembre 1984. Elle a perdu mille autres emplois le mois dernier. En septembre 1984, 1,226,000 Canadiens de la Colombie-Britannique étaient en emploi. En avril 1985, ce nombre avait diminué de 23,000 et était tombé à 1,203,000. En septembre, le taux de chômage était de 14.1 p. 100. Il était de 15.4 p. 100 en avril. C'est là une hausse de 1.3 p. 100. Une étude effectuée récemment dans ma circonscription révèle que le taux de chômage réel y est de 26 p. 100. Si le gouvernement de la Colombie-Britannique avait pris le même genre d'initiatives que le gouvernement manitobain et si son taux de chômage avait été le même que celui du Manitoba, la Colombie-Britannique compterait maintenant 90,000 emplois de plus.

Les chiffres ne disent rien de la pauvreté et de la misère réelles qu'a causées ce chômage généralisé. Nous admettons qu'il y avait du chômage en Colombie-Britannique avant le 4 septembre 1984, soit avant l'avènement du présent gouvernement. Il découle de la politique créditiste qui appartient aux années 50 et 60 et du programme de bradage mis en œuvre par feu W. A. C. Bennett, père du premier ministre actuel. A l'époque, nos ressources étaient abandonnées à de grandes multinationales qui cherchaient à maximiser leurs profits. La population n'a plus eu son mot à dire dans la planification de l'exploitation et l'utilisation de ces ressources. Cette politique s'est trouvée aggravée par les compressions budgétaires imposées en 1983 par le premier ministre actuel. S'est ajoutée à tout cela l'indifférence des libéraux durant toutes les années qu'ils ont été au pouvoir. Les libéraux ont maintenant payé pour leur indifférence, mais les Canadiens de la Colombie-Britannique continuent d'en faire les frais et de payer pour la mauvaise gestion économique des créditistes et des conservateurs.

Au cours de la dernière campagne électorale, les conservateurs qui sont aujourd'hui au gouvernement ont tiré parti de l'indifférence libérale. Ils ont promis bien des choses, y compris une toute nouvelle ère de collaboration avec les provinces. Jusqu'à maintenant, la collaboration fédérale-provinciale promise avec le gouvernement créditiste n'a rien rapporté aux Canadiens de la Colombie-Britannique. Le pire, c'est qu'on n'a pas su obtenir une garantie de financement par la voie d'une Entente de développement économique régional. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a fini par céder au ministre de l'Expansion industrielle régionale et a accepté une somme moins que suffisante dans le cadre de cet accord.

Qu'est-ce qui a cloché entre les gouvernements fédéral et provinciaux? Certainement pas la question idéologique. Le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique vont main dans la main sur le plan de l'idéologie. Quand le gouvernement créditiste a présenté son budget d'austérité en 1983, celui qui dirigeait alors l'opposition officielle a applaudi, en ajoutant toutefois qu'il aurait agi un peu différemment.

Nous avons parlé de ce document du vice-premier ministre (M. Nielsen) concernant les compressions budgétaires pratiquées dans les programmes pour les autochtones. La différence entre le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique se résume à une question de style. Pour le fond, c'est du pareil au même. Pour sa part, quand il a présenté son programme d'austérité en 1983, Bill Bennett a choisi de porter un seul grand coup en déposant la même journée vingt-six projets de loi prévoyant des restrictions. La méthode employée par le groupe de travail du vice-premier ministre est plus habile; elle consiste à lancer des rumeurs, à y opposer des démentis de même qu'à annoncer les compressions les jours où les médias n'y prêteront guère attention parce que la matière à nouvelles abonde. Pour le fond, n'importe quel ministre créditiste de la Colombie-Britannique aurait pu rédiger le mémoire que le groupe de travail a adressé au cabinet. Je signale aux Canadiens que cinq autres documents de stratégie prévoyant des compressions budgétaires sont attendus.

Examinons quelques-unes des promesses conservatrices. La construction navale est un secteur important à Victoria et dans la région métropolitaine de Vancouver. Les tories avaient promis une aide de 75 millions de dollars aux chantiers maritimes. Or le budget des dépenses de l'année en cours prévoit une réduction de 10 millions de dollars au titre du Programme d'aide aux constructeurs de navires. Le printemps dernier, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser), qui était porte-parole de son parti dans ce domaine, a déclaré que son gouvernement entreprendrait immédiatement la deuxième étape du Programme de repeuplement des rivières à saumon. Cette mesure s'imposait de toute urgence, disait-il. Mais le manque de crédits nous englue dans la phase transitoire. On n'ajoutera rien, à ce chapitre, aux initiatives qu'avait prises le gouvernement précédent.

• (1700)

Le premier ministre a signé le traité canado-américain sur la pêche au saumon. Le ministre des Pêches et des Océans l'y avait encouragé, lui qui parcourt maintenant les États-Unis et les pays d'Europe, alors que le secteur des pêches est dans le marasme en Colombie-Britannique.

Mon collègue, le député de Comox-Powell River (M. Skelly), déplore à la Chambre la grave situation des pêcheurs à la traîne du golfe, pendant que le ministre se balade en Europe. On n'a pas daigné informer ces pêcheurs de la date où commencera la saison de pêche, si bien qu'ils ont dû enfreindre la loi en toute connaissance de cause pour protester contre leur situation.

La pêche sportive fait toujours face à beaucoup d'incertitudes au sujet de son avenir. Même si on a prévu la prise de quelques 270,000 saumons Chinook, on sait fort bien que cela sera loin de suffire à la demande annuelle.

La Colombie-Britannique a été l'une des dernières provinces à se ressentir des effets de la dépression actuelle. Au moment où d'autres régions du pays commençaient à subir les effets d'une récession, l'économie de la Colombie-Britannique était assez florissante. Cependant, à mon avis, la Colombie-Britannique a ensuite été frappée plus durement que les autres provinces par la récession. Alors que les gens parlaient d'une relance il y a près d'un an, la Colombie-Britannique n'est toujours pas sortie de la récession. Cela est largement attribuable aux mesures prises par le gouvernement provincial et à la politique d'austérité du gouvernement fédéral.

La crise de l'emploi en Colombie-Britannique, au Canada et dans le monde à l'heure actuelle n'est pas simplement un problème politique et économique, mais bien un problème culturel et écologique. Cette crise nécessite des solutions à court et à long termes.

Permettez-moi de parler brièvement des problèmes culturels. Il y a une sorte de latence entre l'emploi dans les années 80 et la façon dont nous l'envisageons. Nous nous croyons encore dans les années 50 ou 60 alors que les gens travaillaient 40 heures par semaine, 50 semaines par année jusqu'à l'âge de 65 ans. Le fait est que l'évolution technologique rend beaucoup d'emplois de ce genre inutiles.

Or, étant donné ses structures actuelles, notre société ne peut pas surmonter cet état de choses. Il en découle un système de castes. On retrouve en haut de l'échelle des gens qui continuent d'occuper des emplois à temps plein relativement bien payés et de profiter d'avantages sociaux qui varient également d'un emploi à un autre.

On retrouve ensuite à l'échelon suivant un nombre croissant d'employés à temps partiel qui sont généralement moins bien payés et bénéficient de moins d'avantages sociaux. On leur demande généralement de travailler durant les périodes de pointe à des emplois très stressants. C'est là la méthode choisie par de nombreux supermarchés et grands magasins. Dans bien des cas, ces magasins ont très peu d'employés à temps plein et un nombre croissant d'employés à temps partiel. Malheureusement, c'est là la position adoptée par Air Canada, une société de la Couronne fédérale. C'est ce qui explique le conflit de travail à Air Canada. Comme mon chef l'a signalé récemment, ces gens ne veulent pas travailler simplement pour se faire de l'argent de poche. Ils ont besoin d'emplois qui leur donnent un véritable revenu.

A l'échelon en-dessous, on retrouve ceux qui travaillent à court terme dans le cadre de projets mal payés. Ce sont là les projets de création d'emplois. Il est intéressant de remarquer que dans bien des régions de la Colombie-Britannique à l'heure actuelle ce sont ces projets de création d'emplois qui ensemble occupent le plus grand nombre de gens de la province. Il est inacceptable que ces gens doivent vivre dans l'incertitude en travaillant d'un projet à un autre, projets dont le financement est souvent sporadique. Il n'y a pas de raison pour que les gens soient confinés dans des emplois mal payés dans le cadre de projets à court terme car les emplois nécessaires pourraient être créés grâce au financement et à la planification voulus.

Enfin, il y a la question des chômeurs. On compte à l'heure actuelle, au Canada, 1.5 million de chômeurs dont 220,000 en Colombie-Britannique.

Dans une lettre adressée au ministre du Travail (M. McKnight), à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) ainsi qu'aux ministres provinciaux, le British Columbia Forest Industry Employee Adjustment Committee essaie de faire des recommandations portant sur certains de ces problèmes culturels à court terme. Il importe de savoir que ce comité représente aussi bien le syndicat que le patronat. D'après lui, tout le secteur forestier devrait être désigné en Colombie-Britannique, et il devrait par conséquent avoir droit à une aide fédérale. Toujours d'après ce comité, dans le cadre de cette désignation, il faudrait prévoir un programme de retraite anticipée volontaire à l'âge de 56 ans et certaines mesures comme de meilleures prestations de chômage et des programmes de perfectionnement professionnel. Ces mesures permettront, d'après lui, d'utiliser plus efficacement les crédits du gouvernement en permettant à des travailleurs âgés de prendre leur retraite d'avance, de quitter le marché du travail avec un revenu décent et de donner aux jeunes chômeurs ou aux jeunes assistés sociaux une chance de trouver un emploi.

Le comité signale des problèmes très aigus dans le secteur forestier en Colombie-Britannique. Voici ce que dit la lettre:

> Depuis cinq ans, le nombre de travailleurs de la production dans l'industrie forestière de la côte de la Colombie-Britannique a diminué de 14,000. Parmi ces travailleurs, environ 3,000 ont perdu leur emploi en raison de la fermeture permanente d'entreprises et 7,000 à cause de l'évolution technologique. La plupart de ces 14,000 personnes sont maintenant au chômage et si elles sont réalistes, elles ne peuvent pas espérer retrouver un emploi. Par ailleurs, plusieurs milliers de travailleurs qui ont actuellement un emploi ne travaillent pas à plein temps.

Si les députés de mon parti semblent parfois jouer les prophètes de malheur, c'est pour une bonne raison. Lorsque nous rentrons dans notre circonscription, nous voyons des situations de ce genre. Je suis très surpris que les députés conservateurs ne voient pas des situations analogues lorsqu'ils rentrent dans leur circonscription. Comme Pollyanna, ce sont des optimistes invétérés et ils disent à la Chambre que tout va pour le mieux. Ils veulent défendre le gouvernement créditiste de Victoria. Ils prétendent que le gouvernement fédéral a pris des initiatives pour aider la Colombie-Britannique, mais je les défie de dire ce que le gouvernement du Canada a fait depuis huit mois et demi pour remédier au chômage dans cette province. Il n'a absolument rien fait.

Il y a 23,000 travailleurs de moins maintenant que lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir et c'est de sa faute. Il a promis de créer des emplois mais il n'a pas encore tenu sa promesse; il est temps qu'il le fasse. Le gouvernement fédéral est enfin parvenu à coopérer avec le gouvernement de la Colombie-Britannique; ils ont publié un communiqué ensemble. Je voudrais que ces gouvernements coopèrent pour créer des emplois.

M. Brisco: Monsieur le Président, permettez-moi de signaler la seule erreur que renferme la motion à l'étude, présentée par le NPD. C'est une question de date. La motion est datée du 15 mai 1985, mais pour bien situer la motion dans son contexte, il aurait fallu indiquer mai 1973, mai 1974 ou mai 1975. Je vais vous dire pourquoi, monsieur le Président. Le gouvernement néo-démocrate était alors au pouvoir en Colombie-Britannique et le ministre provincial des Mines, Leo Nimsick, a fait adopter une loi sur les mines qui a pratiquement mis fin à toutes les entreprises minières de la province. D'autres qui se proposaient d'ouvrir leurs portes ont carrément changé d'idée. Toute l'industrie minière s'est effondrée, y compris les entreprises tertiaires connexes. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) en sait quelque chose. Qu'il dise à la Chambre ce que les mineurs pensent encore de cette loi. L'industrie de la Colombie-Britannique a mis dix ans à s'en remettre. Mes collègues du NPD n'en sont pas les seuls responsables, car ils œuvrent sur la scène fédérale. Je parle de leur aîle provinciale. L'industrie minière, lente à réagir, n'a jamais eu à subir les conséquences d'une loi aussi inique et aussi destructive. Si ces députés-là avaient le moindre bon sens, ils sauraient que l'industrie minière démarre très lentement. D'ailleurs, elle commence à peine à démarrer en Colombie-Britannique.

• (1710)

Le gouvernement fédéral n'est pas resté inactif pendant ce temps-là. Par exemple, les députés de l'autre côté ont-ils entendu parler de la mine Polaris? Probablement pas. Il s'agit d'une mine que Cominco Limited se proposait d'exploiter, la plus au nord dans le monde, dans l'Arctique. Le gouvernement libéral a passé sept ans à examiner le projet. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministère de l'Environnement, le Conseil du Trésor, le ministère des Transports et le ministère du Revenu national s'en sont tous mêlés. Monsieur le Président, doit-on se demander pourquoi aucune décision n'a été prise? Tout cela n'a rien donné.

La situation a changé. Les conservateurs gouvernent depuis sept mois. A eux seuls, le ministre des Transports (M. Mazankowski) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) ont réussi à faire démarrer la mine Polaris. Deux ministères—les Affaires indiennes et du Nord et les Transports—rien de plus, et la mine a commencé à produire. Entreprise chevronnée, Cominco a conclu une entente avec les Inuits, et je vais vous dire un mot de leur projet. La plus riche mine de zinc dans le monde aujourd'hui se trouve à l'extrémité nord-ouest de l'Alaska. C'est la mine Red Dog. Cominco a manifesté son intérêt quand on a découvert la mine. C'est aujourd'hui l'usine de zinc la plus moderne du monde, à la fine pointe de la technologie, exempte de pollution. Cominco n'a pas perdu de temps. La mine est située dans un environnement très fragile, dans une région habitée par les autochtones. Cominco et deux grandes sociétés minières des États-Unis ont fait des propositions aux Aleuts. Savez-vous ce que les deux sociétés minières américaines ont fait, monsieur le Président? Elles ont amené les autochtones à New York, les ont traités comme des princes et leur ont dit qu'elles avaient une proposition imbattable. Et Cominco? Elle les a amenés à la mine Polaris et leur a dit: «Ce sont vos frères innuits, voici comment nous travaillons ensemble». Qui a signé une entente? Cominco va exploiter la mine Red Dog. Voilà une des conséquences des mesures prises par le gouvernement conservateur actuel.

M. Manly: Monsieur le Président, on aurait cru entendre parler un vrai créditiste. J'espère que mes collègues libéraux ont écouté les remarques du député. Certains d'entre eux commencent à mal supporter d'entendre depuis huit mois et demi déjà reprocher chaque échec de l'actuel gouvernement au gouvernement libéral précédent. Ils savent, je l'espère, que les social-créditistes, à l'instar de mes collègues, continueront de la sorte pendant dix ans encore. Chacun des problèmes qui a surgi en Colombie-Britannique depuis une dizaine d'années a été imputé au gouvernement néo-démocrate qui était au pouvoir entre 1972 et 1975. Or c'était le meilleur gouvernement que la Colombie-Britannique ait jamais eu.

Je tiens à rappeler au député que lorsque le Nouveau parti démocratique était au pouvoir, nous avons sauvegardé des entreprises et des villes. Nous avons ainsi épargné la ville de Oceans Falls. Qu'est-elle devenu depuis? Nous avons ouvert la mine d'Acton. Nous avions la seule fonderie de cuivre en Colombie-Britannique.

M. Siddon: Qu'est-il arrivé?

M. Manly: Lors de la dernière campagne électorale, les conservateurs ont promis d'accorder 100 millions de dollars pour la prospection minière. Ils ont promis de subventionner la recherche et le développement. Ou sont ces fonds? Quand le gouvernement va-t-il se mettre enfin à tenir certaines de ces promesses? Nous avons déjà été témoins de grandes grèves au Canada. Il y en a eu une dans le secteur minier à l'époque où le Nouveau parti démocratique détenait le pouvoir. A vrai dire, monsieur le Président, je n'ai pas vu depuis un bon moment de capitaux étrangers servir au Canada à lancer de nouvelles entreprises.

M. Siddon: Vous vous y opposez.

M. Manly: Que sont devenues les mines? Combien en a-t-on ouvertes dernièrement? Les capitaux étrangers ne servent qu'à faire l'acquisition d'entreprises déjà bien établies, par exemple la Mitel.

M. Schellenberg: Monsieur le Président, les propos du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly), dont la circonscription se trouve au sud de la mienne, m'ont beaucoup intéressés. Ce sont plus particulièrement ses propos sur la situation explosive, si l'on me permet l'expression, du bateau pour la pêche à la traîne dans ma circonscription, qui m'ont le plus intéressés.

Faisons une brève récapitulation des événements; peu après la signature du traité sur le saumon du Pacifique, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) a présenté le projet de loi C-32 qui l'autorisait à répartir la prise du poisson sur la côte ouest du Canada. Cela se passait il y a deux mois et demi. Le projet de loi a été victime au comité de l'obstructionnisme du collègue du député, le député de Comox-Powell River (M. Skelly). Les pêcheurs de la côte ouest ont subi de nombreux retards et ne savaient plus sur quel pied danser à cause des tactiques dilatoires des néo-démocrates. Nous savons à présent que le projet de loi que l'on est sur le point de représenter à la Chambre sera encore une fois retardé par le NPD. L'ironie dans cette affaire, c'est que les pêcheurs commerciaux que ce parti prétend protéger en subiront les contrecoups car le ministre ne peut pas interdire certains secteurs de pêche aux pêcheurs amateurs.

En réalité, les retards dont fait l'objet le projet de loi C-32 nuisent aux pêcheurs de tous les groupes d'utilisateurs sur la côte ouest. Je voudrais bien que mon collègue de Vancouver nous dise pourquoi son collègue de Comox-Powell River et son parti font tout en leur pouvoir pour retarder l'adoption du projet de loi et éviter ainsi de donner au ministre des Pêches et des Océans les instruments nécessaires pour exécuter son mandat?

M. Manly: Monsieur le Président, à propos du projet de loi C-32, nous y avions perçu de très graves lacunes. Nous souhaitions pouvoir en discuter avec le ministre. Naturellement, nous avons insisté pour qu'un débat en bonne et due forme se déroule à la Chambre et au comité. Fort curieusement, c'est seulement contraints et forcés que les conservateurs ont accepté d'entendre le point de vue des Indiens que le projet de loi préoccupe au plus haut point. Les conservateurs ont obligé le comité à siéger toute la nuit. Je crois que c'est faire injustice aux témoins venus comparaître à Ottawa. Les conservateurs affirmaient que rien ne pressait et ils ont obligé le comité à siéger sans discontinuer. Nous avons eu droit à six jours d'affilée réservés à l'opposition parce que le gouvernement n'est pas prêt à présenter des mesures. Jamais de ma vie je n'ai vu tant d'hypocrisie.

M. McDermid: C'est absurde.

M. de Jong: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon collègue et elle porte sur un gazoduc reliant l'île de Vancouver. Sauf erreur, ce fut un des grands enjeux électoraux et le député de Nanaïmo-Alberni (M. Schellenberg) avait promis ferme que le gazoduc serait aménagé. Le parti conservateur et le gouvernement de Colombie-Britannique s'étaient engagés à réaliser ce projet.

Le député peut-il nous dire si le gouvernement s'efforce de conclure une entente avec le gouvernement de la province? Croit-il que les habitants de la Colombie-Britannique, surtout les insulaires de l'île de Vancouver, peuvent s'attendre à ce que le gazoduc soit construit dans un proche avenir?

M. Manly: Voilà une très bonne question, monsieur le Président. Si les promesses électorales pouvaient bâtir des pipelines, depuis 19 ans, ce pipe-line aurait été bâti bien des fois. Sauf erreur, les créditistes l'avaient déjà promis en 1966. Par la suite, chaque fois qu'il y a eu des élections, on a promis de le construire et même les créditistes sont mal à l'aise quand la question est soulevée. Comme le député n'est pas en politique depuis très longtemps, il ne se sent pas obligé de rougir de promesses passées. Pourtant, il a fait cette promesse. Je pense que la fin des temps arrivera plus vite que la construction de ce pipe-line.

• (1720)

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat aujourd'hui en dépit du pessimisme qui ressort de la motion à l'étude. Je pense que tous les députés rendraient justice à leurs commettants s'ils abordaient d'une façon constructive ces très importantes questions non seulement ici à la Chambre mais partout ailleurs, des questions qui nous intéressent au plus haut point.

Je suis déçu que l'opposition manque tellement d'objectivité et refuse d'admettre les bonnes nouvelles pourtant nombreuses même si le gouvernement n'est pas au pouvoir depuis très longtemps.

A moins qu'il n'y ait une concertation soutenue entre le gouvernement fédéral, les provinces, les syndicats ouvriers et l'entreprise privée, nous ne réussirons pas à surmonter les difficultés économiques qui nous assaillent. Au rythme de croissance du déficit national, en 1990, la dette publique globale sera l'égal du Produit national brut. A l'heure actuelle, elle équivaut à moins de la moitié du PNB. En dépit du caractère alarmiste des propos tenus par les députés de l'opposition, je pense qu'ils se rendent compte aussi bien que nous que nous devons prendre des mesures importantes dans un esprit de collaboration si nous voulons recréer pour les Canadiens, surtout les jeunes, une conjoncture favorable et un climat de stabilité dont ont bénéficié nos prédécesseurs, ceux qui sont venus avant nous.

Je suis fier que le premier ministre (M. Mulroney) cherche par tous les moyens et avec méthode, à élargir le consensus, à solliciter les bonnes volontés d'un bout à l'autre du pays, comme conditions préalables aux difficiles décisions et aux mesures importantes que le gouvernement pourra prendre pour instaurer un climat d'optimisme et de confiance dans ce pays dont nous sommes tous fiers.

A l'occasion de l'étude de cette motion plutôt pessimiste, j'espère que le NPD et leurs consorts de l'opposition officielle admettront que depuis septembre dernier, 201,000 nouveaux emplois ont été crés comparativement à seulement 70,000 au cours de la même période, l'année précédente. C'est une nouvelle année et des choses nouvelles se passent. Depuis six mois, le taux d'intérêt bancaire a chuté de 2 p. 100. Actuellement, il est à 9.9 p. 100, seuil qu'il n'a jamais atteint depuis la défaite du gouvernement Trudeau en 1978. Les exportations ont beaucoup augmenté, près de 9 milliards de dollars en mars de cette année. En dépit des cris d'alarme de l'opposition qui voudrait que nous remplissions toutes nos promesses du jour au lendemain, on sent déjà souffler un vent de confiance et naître un nouvel optimisme chez tous les Canadiens.

Je rappelle que les sondages d'opinion publique semblent confirmer que nous avons maintenant un gouvernement déterminé à gérer l'économie, non pas à la diriger. Je fais cette distinction de propos délibéré. Le NPD voudrait nous faire croire que les gouvernements sont les seules institutions capables de bien gérer et de bien diriger l'économie d'un pays simplement puisqu'ils sont les seuls à pouvoir puiser dans le Trésor public. C'est leur politique. Comme le faisait justement remarquer il y a quelque temps, le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) à la Chambre, cette politique a connu au fédéral son apogée dans un gouvernement de coalition, une coalition malheureuse, qui a dirigé le pays entre 1972 et 1975. Quand on songe à ce qui s'est passé en Colombie-Britannique au cours de cette période, on commence à comprendre le dilemme économique dans lequel se trouve le Canada actuellement. J'ajoute qu'à cette époque, le ministre des Finances du Canada était le député qui dirige maintenant l'opposition officielle (M. Turner).

Ce n'est pas que je manque de respect envers ces personnes, mais aujourd'hui les Canadiens ne veulent plus entendre parler de politiques dépassées, du bon vieux temps. Ils veulent qu'on leur parle d'espoir, d'optimisme. Je ne suis donc pas peu fier de pouvoir aujourd'hui, à la Chambre, féliciter notre ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) d'avoir annoncé à la Chambre comme il se doit, cet après-midi, qu'un accord important avait été conclu et que les négociations concernant une entente de développement économique régional avec la Colombie-Britannique avaient donné d'heureux résultats.

Nous avons certes lieu de nous inquiéter du taux de chômage qui règne en Colombie-Britannique, mais je suis très optimiste. Je suis persuadé que grâce à cette entente et l'entente auxiliaire qu'elle comprend, grâce à la collaboration du gouvernement de cette province et des autres gouvernements provinciaux de toute allégeance politique, des dizaines de milliers de nouveaux emplois se créeront d'un bout à l'autre du pays. Je commence à en avoir assez des propos pessimistes que nous entendons. J'imagine que par principe, l'opposition est négative et le gouvernement positif. Mais je crois qu'en tant que Canadiens qui se respectent, nous devrions montrer un sens plus élevé des responsabilités.

J'ai négocié avec mon collègue de la Colombie-Britannique, l'honorable Patrick McGeer, un ex-libéral, une entente auxiliaire sur la science et la technologie qui compte pour beaucoup dans la création de nouveaux emplois et de nouveaux débouchés économiques dans cette province que je représente fièrement avec mes 18 collègues du côté du gouvernement. Le 1er mars, nous avons signé un accord de principe qui établit le cadre de notre coopération. Je devrais être en mesure d'annoncer très prochainement la mise en œuvre d'une entente auxiliaire découlant de l'accord de développement économique régional qu'a annoncé le ministre cet après-midi.

Nous pensons, nous du parti progressiste conservateur, qu'il faut rendre nos industries davantage concurrentielles à l'échelle internationale. Nous croyons qu'elles doivent devenir plus productives grâce à la nouvelle technologie pour pouvoir soutenir la concurrence toujours plus vive que leur livrent les sociétés étrangères. Cela ne suffira pas à régler entièrement le problème qui nous afflige aujourd'hui, mais la solution ne viendra pas de l'accroissement des programmes publics dont le but est de verser de l'argent à certains agents économiques qui le reversent à leur tour à l'État, accroissant ainsi l'importance de notre secteur tertiaire. Comment ferons-nous pour soutenir un secteur tertiaire vigoureux si nous ne pouvons pas compter sur une population active forte et productive? La seule solution, à mon avis, pour susciter de nouvelles occasions de développement économique, c'est d'appliquer les nouvelles technologies de façon la plus progressiste dans un climat dynamique et dans un milieu où nous encouragerons nos jeunes à exploiter à fond leurs qualités intellectuelles et leur formation et à créer de nouvelles entreprises clés qui seront demain nos grandes industries. Ce n'est qu'en transformant nos ressources, que nous avons pris l'habitude d'exploiter, de consommer et d'exporter que nous créerons les emplois permanents dont le Canada a besoin.

Je suis donc fier de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour signaler que le gouvernement s'est engagé à majorer nos investissements nationaux au titre de la recherche et du développement non pas en distribuant des fonds fédéraux très élevés, mais en collaborant avec les provinces, le secteur privé et les municipalités. Nous nous sommes engagés à accroître les investissements nationaux destinés à une application scientifique et l'évolution technologique qui s'ensuivra nous permettra de relever de nouveaux défis. Je compte que d'ici 1990, le niveau de nos investissements au titre de la recherche et du développement sera comparable à celui de nos principaux concurrents. Je compte aussi que notre niveau d'investissement passera de 2 à 5 p. 100 du produit national brut qui est le taux caractéristique des autres pays qui connaissent de si grands succès dans notre monde moderne et industriel.

• (1730)

A propos de la Colombie-Britannique, je suis fier du protocole que j'ai signé avec le ministère des Sciences de la Colombie-Britannique et d'être en mesure d'annoncer qu'aux termes de l'EDER, un important accord auxiliaire de 20 millions de dollars aidera à consolider la base technologique déjà forte de cette province. A entendre le chef de l'opposition, il n'y a ni technologie de pointe ni recherche en Colombie-Britannique. Cela prouve simplement qu'il n'est pas trop au courant de ce qui se passe dans sa propre province.

De fait, nous avons connu de nombreux succès en Colombie-Britannique non seulement dans le sud-ouest de la province, mais aussi dans de nombreuses localités disséminées un peu partout dans la province. Nous devrons doubler et tripler l'activité de ces compagnies et en créer de nouvelles. Ce sont les compagnies qui peuvent fournir des emplois durables et être la source de nouvelles occasions propices aux industries partout dans ma province, dans les autres provinces et territoires.

La portée de l'accord aux termes de l'EDER que nous nous sommes empressés de signer aujourd'hui a été révélée dans un récent discours prononcé à Trail, Colombie-Britannique. En voici un passage:

> Un nouveau réalisme nous permet de comprendre que nous ne pouvons pas compter uniquement sur nos industries extractives pour remédier aux fluctuations inévitables des marchés internationaux où il faut écouler nos produits. Nous devons également élargir et étendre notre base économique en attirant de nouveau investissements qui permettront de créer des emplois, des nouvelles industries, de susciter une nouvelle activité économique tout en travaillant avec acharnement pour permettre à nos industries extractives d'atteindre de nouveaux niveaux de productivité afin qu'elles demeurent compétitives.

Le discours se poursuit en ces termes:

> Nous poursuivons donc un double objectif, dans le cadre de notre association pour la relance économique. Il s'agit de favoriser la croissance tout en aidant nos principales industries, comme l'exploitation forestière et minière, à maintenir leur position concurrentielle sur les marchés internationaux.

Même si mes collègues et moi avons pris l'habitude d'exprimer ces sentiments dans tous les coins du pays et à la Chambre même, il importe de signaler que le récent discours dont je viens de citer des extraits a été prononcé il y a quelques jours en Colombie-Britannique par W. R. Bennet, premier ministre de cette province.

Je suis heureux de pouvoir dire que cet accord d'association que nous avons conclu avec un gouvernement d'affiliation politique différente n'est pas sans rappeler l'association et l'accord conclus au Québec avec un parti ayant une autre affiliation politique, ou encore au Manitoba avec le Nouveau parti démocratique de la province. Ce que je veux dire, c'est que nous pouvons progresser plus rapidement grâce à un travail d'équipe sans tenir compte de nos divergences politiques. J'exhorte les députés de l'opposition à accorder au moins un certain mérite au premier ministre et au gouvernement pour avoir réussi à réaliser ce qui, il y a un an, aurait semblé impossible, un nouvel esprit de collaboration, de consensus et de bonne volonté entre les provinces et le gouvernement fédéral, sans tenir compte de l'affiliation politique.

La motion est en deux parties. Elle dénonce l'absence de leadership économique et, comme je l'ai déjà dit, les données statistiques prouvent le contraire. Dans sa deuxième partie, la motion reproche au gouvernement d'avoir omis de respecter ses promesses électorales. Toute personne dotée de bon sens se doit de reconnaître qu'en huit mois, un nouveau gouvernement peut difficilement tenir toutes ses promesses à moins, bien entendu, qu'elles ne prennent la forme de subventions ou de redistribution de fonds obtenus des contribuables à d'autres personnes qui sont les premières à se mettre sur les rangs. Ce n'est pas le genre du gouvernement actuel.

M. Waddell: Comme l'Entente sur le développement économique et régional.

M. Siddon: La priorité du gouvernement est de travailler en association . . .

M. Waddell: Et l'Entente sur le développement économique et régional? Ne soyez pas hypocrite.

M. Siddon: Si le député me permet de répondre, je le ferai avec plaisir. L'EDER représente des fonds de lancement, un investissement judicieux par un gouvernement qui n'achète pas des emplois, mais qui donne un acompte en attendant la livraison. Il découle d'une association entre deux niveaux de gouvernement et favorise la participation des autorités municipales et régionales ainsi que du secteur privé grâce, la plupart du temps, aux investissements et aux ressources des syndicats et d'autres sources. Je parle du gouvernement fédéral qui crée un climat favorable et une attitude positive en collaboration avec ses partenaires provinciaux.

Les députés d'en face ne peuvent pas s'attendre à ce que toutes les promesses soient honorées en quelques semaines ou quelques mois. S'ils font preuve de patience et s'ils suivent les tendances des indices, ils constateront une nette amélioration du taux de chômage d'ici deux ou trois ans et ils verront des dizaines de milliers d'emplois créés d'un bout à l'autre du pays.

Nous devons faire une place plus grande à l'industrie dans notre économie, sans oublier la fragilité de notre environnement et l'importance d'utiliser judicieusement nos ressources. C'est pourquoi, pour la Colombie-Britannique, ainsi que pour les promesses faites dans le cadre de l'Entente sur le développement économique régional, le Programme de développement industriel et régional se révèle très avantageux. Le PDIR est le programme-clé de mon collègue le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens).

Le 9 novembre dernier, le ministre a annoncé que ce programme servirait plus que jamais à soutenir les innovations, la technologie et le commerce. En effet, ce programme qui sert à lancer de nouvelles industries, qu'il s'agisse de moyennes entreprises ou d'industries plus importantes, au moyen de fonds de lancement ou d'une aide offerte au départ sous forme de contributions renouvelables, de prêts sans intérêt ou de subventions, va jouer un rôle déterminant dans le développement futur de la province. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale a annoncé cet après-midi que 50 millions de plus, provenant du PDIR, seraient administrés conjointement par les deux niveaux de gouvernement et consacrés surtout aux initiatives industrielles de petite et moyenne importance basées sur l'innovation et le développement de nouvelles productions dans cette province.

Je pourrais faire remarquer que le PDIR est de plus en plus bénéfique pour la Colombie-Britannique en ce sens que les statistiques traditionnelles étaient faussées en faveur des grandes régions industrielles du Canada. Au cours des neuf derniers mois, il y a eu un aflux extraordinaire d'argent vers de nouvelles activités économiques dans la province. Pendant les neuf mois précédent le 31 mars 1985, 73 projets en vertu du PDIR, représentant 23 millions, ont été approuvés pour la Colombie-Britannique. On peut comparer cela aux 34 projets, totalisant 5 millions, approuvés pendant la période correspondante de l'an dernier, sous le gouvernement libéral. Sous le gouvernement progressiste conservateur, le nombre de projets a plus que doublé et le montant d'argent plus que quadruplé.

De plus, je voudrais rappeler que l'effet global de l'exposé économique du 8 novembre sera une stimulation de la recherche et du développemet dans le secteur privé. Notre objectif est de voir les jeunes industries et celles de haute technologie de la province croître et contribuer à créer une économie stable et diversifiée. C'est un domaine où le programme d'aide industrielle et régionale sera très utile pour l'avenir de la province.

Il y a beaucoup d'autres initiatives qui entraîneront de nouvelles activités économiques, non seulement en Colombie-Britannique, mais dans tout le Canada. La décision du gouvernement de dépenser 1.5 milliard pour moderniser le réseau d'alerte du Nord aura des conséquences économiques importantes, notamment pour les secteurs à haut contenu technologique. Dans le seul secteur des communications il en résultera 7,000 années-personnes de travaux. Une initiative du gouvernement fédéral qui m'intéresse particulièrement, c'est celle du plan spatial provisoire que j'ai annoncé il y a deux semaines. Cette initiative a été bien accueillie par une industrie aéro spatiale en pleine effervescence, en Colombie-Britannique et dans tout le Canada.

• (1740)

Bien entendu, l'accord de l'Ouest sur l'énergie a eu des avantages considérables. J'ai reçu à 14 h 30, aujourd'hui un communiqué dans lequel on annonçait que Mobil Oil Limited et Petro-Canada avaient signé une entente prévoyant la construction d'une installation de GNL pour l'exportation de gaz naturel de l'ouest en Extrême-Orient.

Des voix: Bravo!

M. Siddon: Ce projet n'aurait pas été possible sans les nouvelles mesures et l'élimination des dispositions rétrogrades du Programme énergétique national. Voilà le genre d'initiatives prises par notre gouvernement.

Nous avons également annoncé l'augmentation des fonds pour les subventions accordées par le Conseil des recherches médicales et le Conseil des recherches en sciences naturelles et en génie. En plus des sciences et de la technologie, et du développement économique, Expo 86 promet de stimuler la Colombie-Britannique et, en fait, tout le Canada. Je ferai remarquer que d'après une étude effectuée récemment au sujet d'Expo 86, le Canada bénéficiera d'une augmentation de 3.4 milliards de son Produit national brut, tandis que la plus-value totale de l'économie canadienne augmentera de 1.8 milliards de dollars. En outre, de nouveaux salaires totalisant 1.1 milliard découleront d'Expo 86. Ce chiffre se rapporte à 63,000 années-personnes d'emploi qui vaudront aux gouvernements fédéral et provincial une augmentation de 487 millions de leurs recettes combinées, dont 70 p. 100 pour le trésor de la Colombie-Britannique.

Je tiens à dire en conclusion que cette motion est complètement irrecevable et tout à fait étrangère au degré d'optimisme que mes 19 collègues et moi éprouvons à l'égard de l'avenir de la Colombie-Britannique, particulièrement à la lumière de la mesure très positive et très importante annoncée cet après-midi à la Chambre par mon collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale.

M. le vice-président: Questions ou observations?

M. Waddell: Monsieur le Président, le ministre doit passer tout son temps à Ottawa et pas un seul instant à Richmond, en Colombie-Britannique. Il ne comprend pas que cette province est plongée dans une récession. Elle a un taux de chômage de 14.8 p. 100. Dans le reste du Canada, les statistiques du chômage ont diminué tandis qu'elles augmentaient en Colombie-Britannique. Le premier ministre de cette province, qui en a mal administré l'économie au point d'établir le mégaprojet de développement houiller du nord-est au mauvais endroit, ne s'est pas attaché au développement de l'économie. Or ce premier ministre-là se plaint que les conservateurs fédéraux ne font rien pour lui.

Il n'y a pas de gazoduc reliant l'île de Vancouver. La subvention de recherche en foresterie a été réduite de 3.5 millions en novembre. Les subventions pour les pêcheurs ont été réduites de 6.3 millions. Le ministre a aboli la Division de l'énergie du Conseil national de recherches et toutes les retombées économiques qu'elle aurait procurées à l'entreprise privée. On a sabré dans les budgets de recherche pour les programmes de mise en valeur des pêcheries et des salmonidés en particulier.

Maintenant que l'on va bientôt déposer un budget, j'aimerais poser une question au ministre. Dans la ville de Vancouver, ses amis du gouvernement créditiste ont fait démissionner antidémocratiquement tous les commissaires de la Commission scolaire de Vancouver. Le ministre, qui vient de la région métropolitaine de Vancouver, est-il disposé à user de l'influence que possède le gouvernement fédéral pour persuader le gouvernement de la Colombie-Britannique de mettre fin à ses mesures antidémocratiques et à ses programmes d'austérité dont sont victimes les habitants de la province? Si le ministre se préoccupe tant du déficit, pourquoi a-t-il distribué 3 milliards de dollars à 12 grandes sociétés pétrolières, dont 10 appartiennent à des intérêts américains? Ces pétrolières se partageront 3 milliards en cadeaux. Le ministre nous assurera-t-il qu'il n'ira pas puiser ces 3 milliards dans le budget qui sera déposé la semaine prochaine? Nous assurera-t-il qu'il n'ira pas chercher cet argent dans les poches des Canadiens ordinaires, particulièrement ceux de la Colombie-Britannique?

Le ministre a passé trop de temps à Ottawa. Les habitants de sa province souffrent. Il y a des soupes populaires dans ma circonscription. La reprise économique se fait peut-être sentir dans d'autres régions du pays, mais pas en Colombie-Britannique. Je ne veux pas entendre parler de l'Accord de développement économique régional, car le gouvernement se traîne les pieds depuis des mois à ce sujet. Cet accord comporte également beaucoup de points vagues. Quand le ministre agira-t-il pour supprimer les compressions budgétaires et pour mettre fin aux rigueurs que subissent les simples citoyens de la Colombie-Britannique? Quand cessera-t-il de parler de déficit et commencera-t-il à parler de la nécessité de stimuler l'économie du Canada en général et de la Colombie-Britannique en particulier?

M. Siddon: Monsieur le Président, j'ai eu beau m'efforcer de garder les meilleures nouvelles pour la fin, j'ai dû les communiquer à la Chambre avant que le député n'arrive. Il n'a manifestement pas assisté au débat de cet après-midi. Autrement, en dépit des aspects qu'il a relevés, il saurait que nous avons écarté bon nombre de ses sujets d'inquiétude. Par ailleurs, il sait pertinemment qu'il a exagéré la gravité du problème. C'est vrai que la Colombie-Britannique souffre du chômage, mais il importe bien davantage d'envisager l'avenir avec optimisme que de tomber dans la paranoïa et le négativisme comme le font si souvent les députés de l'opposition.

Chose étonnante, le député est le seul député de l'opposition de la Colombie-Britannique qui soit encore là. Je me rends en Colombie-Britannique presque toutes les fins de semaine. J'ignore où il passe ses fins de semaine, car je ne le vois pas souvent en route vers la Colombie-Britannique. S'il me reproche de ne pas passer suffisamment de temps dans ma circonscription, je pourrais en faire autant. En fait, mes commettants se réjouissent de ce que plusieurs députés de la Colombie-Britannique prennent place sur des banquettes réservées au gouvernement. Cela correspond bien à la volonté que les Canadiens ont exprimée le 4 septembre dernier et qu'ils devraient vraisemblablement continuer d'exprimer à l'avenir.

J'aimerais formuler une dernière observation. Le député nous a reproché de ne pas savoir distinguer nos amis de nos ennemis. Il voudrait que nous ayons recours à la manière forte. Le précédent gouvernement ne nous a laissé en partage qu'antagonisme, que frustration, qu'exaspération et que confrontation. C'est en partie attribuable à la gabegie d'un premier ministre socialiste, appuyé par les députés libéraux et néo-démocrates. Nous comptons des amis au sein du Parti Québécois au Québec, du Nouveau parti démocratique au Manitoba, et du Crédit social en Colombie-Britannique tout autant qu'au sein des différents gouvernements conservateurs d'un bout à l'autre du Canada. Le gouvernement actuel est d'avis que nous ne surmonterons jamais les problèmes qui accablent notre pays si nous ne nous y attaquons pas armés d'une volonté commune au lieu de chercher constamment à vivre dans le passé comme le souhaitent tant nos vis-à-vis.

Des voix: Bravo!

M. Foster: Monsieur le Président, le ministre s'est longuement étendu sur les perspectives brillantes de notre économie. Pourtant, pas un seul économiste ne s'est aventuré, que je sache, à prédire cette année une croissance du produit national brut de plus de 2.3 ou de 2.4 p. 100. Étant donné qu'en 1983 le taux de croissance économique a été de 3.5 p. 100 et, en 1984, de 4.9 p. 100 et si nous repensons aux prophéties et aux promesses que nous a faites le premier ministre (M. Mulroney) au cours de la campagne électorale où il s'est engagé à créer des centaines de milliers d'emplois, nous commencons à nous demander si le gouvernement est vraiment déterminé à créer ces emplois. Étant donné que toutes les entreprises indépendantes et des organismes comme le Conference Board et le Conseil économique prévoient une croissance inférieure à 3 p. 100 alors qu'il faut un taux de croissance minimum de 3 p. 100 pour maintenir la population active à son niveau actuel et

empêcher le taux de chômage d'augmenter, pourquoi le gouvernement attend-il huit ou neuf mois pour présenter un budget? Dans son exposé économique il s'est contenté de nous dire à quoi il s'opposait. Il s'opposait à la recherche et au développement et à l'énergie renouvelable. Nous avions l'un des meilleurs programmes qui soit de tout l'OAC et de tous les pays industrialisés occidentaux pour favoriser de nouvelles initiatives sur le plan de l'énergie renouvelable, mais il a été aboli. Nous avons vu le gouvernement sabrer dans certaines choses comme la protection et la surveillance de l'environnement. Nous l'avons vu licencier des douzaines de chercheurs du Conseil national de recherches, l'élite, afin qu'ils puissent s'en aller aux États-Unis. Nous avons vu le gouvernement réduire de façon considérable le Service canadien de la faune. L'Université de Guelph avait instauré, en collaboration avec l'Université de Toronto, un institut modèle de recherche toxicologique qui nous aurait dotés d'un centre de recherche et de développement de calibre international et qui aurait contribué non seulement à la formation de chercheurs, mais à la création de nouveaux concepts et modèles de recherche toxicologique. Ce centre aurait pu collaborer avec le secteur privé, les universités et la province de l'Ontario, mais il nous a été enlevé. Je pense donc que le ministre devrait agir comme il l'a fait hier au comité permanent des prévisions budgétaires en général où il a reconnu que le gouvernement n'allait pas tenir sa promesse sur le plan de la recherche et du développement. Il devrait parler sincèrement au lieu de nous servir tout ce charabia.

• (1750)

M. Siddon: Monsieur le Président, à propos de ce que vient de dire le député, il était sans doute absent de la Chambre il y a 25 minutes lorsque j'ai répondu aux inquiétudes qu'il avait exprimées. Le gouvernement ne croit pas que nous réglerons les problèmes à coup de dollars. Il croit plutôt nécessaire d'exercer une bonne gestion et d'établir des priorités.

M. Foster: C'est pourquoi vous avez congédié des chercheurs.

M. Siddon: Nous avons hérité d'un déficit qui représente le tiers de notre budget annuel, ce qui témoigne du manque de jugement de nos prédécesseurs si bien que ces derniers peuvent difficilement critiquer un gouvernement qui a déjà réussi à redonner confiance à l'économie comme en témoignent les indices statistiques annonciateurs d'une relance.

M. Foster: Parlez-nous de la croissance économique.

M. Siddon: Le député a commencé par parler de prévisions. Malheureusement, nous avons au Canada des économistes qui prévoient en regardant en arrière. Ils ne tiennent pas souvent compte des options qui s'offrent au gouvernement. Une grave erreur de jugement a été commise lorsque le gouvernement dont le député faisait partie a instauré le Programme énergétique national. Cette grave erreur de jugement s'est reflétée dans le budget MacEachen de 1982. C'est cette grave erreur qui nous a amenés à mal réagir à la suite de l'embargo sur le pétrole en provenance du Moyen-Orient, en 1975. Pour conclure, je dirais que ceux qui ont le pouvoir de choisir entre plusieurs options politiques ont également le pouvoir d'influencer profondément l'avenir d'un pays. Je peux assurer au député . . .

M. Foster: Pourquoi avez-vous renié vos promesses?

M. Siddon: Si le député n'a pas foi en nous, pour utiliser une autre expression populaire, qu'il nous regarde faire. Il lui suffit de nous regarder faire.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais simplement faire au ministre une remarque un peu partisane et ajouter ensuite quelque chose qui n'est guère partisan. Il est une chose qui ne cesse de m'étonner. Le ministre, qui est un homme intelligent et instruit, affirme à la Chambre que la solution du NPD consiste à verser de l'argent; ensuite, dix minutes après avoir commencé son discours, il annonce fièrement que le gouvernement a conclu une entente EDER qui, de son propre aveu, consiste en des subventions et en des prêts sans intérêt, dont le but est d'aider l'industrie forestière. Le ministre fait donc preuve d'un illogisme incroyable. Comment peut-on condamner une solution et se vanter de l'avoir retenue dix minutes plus tard?

Le ministre nous demande d'être positifs. Pour ma part, je crois être une personne positive. Les sourires des députés d'en face me montrent d'ailleurs qu'ils en conviennent. Comme beaucoup de députés qui sont intervenus aujourd'hui, je vis dans une province qui ne profite pas de la légère relance économique à laquelle nous assistons au Canada. Nous avons près de 15 p. 100 de chômeurs. Dans les magnifiques montagnes de Kootenay, le taux de chômage est d'environ 30 p. 100. A Kamloops, dans la circonscription du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), le taux de chômage est d'au moins 20 à 25 p. 100. Les problèmes sont énormes. A mon avis, les gens de Colombie-Britannique commencent à se rendre compte que le gouvernement de leur province a mal géré l'économie. Il s'est lancé à la recherche d'un or illusoire au lieu de s'intéresser à l'or vert.

J'ai entendu ce qu'a dit le ministre au sujet de la technologie de pointe. Il parle de zones économiques libres et d'autres notions de ce genre. Cependant, à mon avis, nous devrions faire preuve d'un peu de bon sens. La Colombie-Britannique doit sa force et sa grandeur à ses ressources et à ses habitants. Ses ressources sont immenses. Nous avons de remarquables ressources forestières. Je sais que le ministre est d'accord avec moi sur ce point. Nous constatons que certains pays d'Europe ont modernisé leur technologie, alors que nous ne l'avons pas fait à quelques exceptions près, comme pour les usines de pâtes et papier et le caribou. D'une manière générale, notre industrie forestière a besoin d'être sérieusement modernisée. Nous nous préoccupons des mesures que prennent les États-Unis contre les importations, parce qu'elles pourraient ruiner totalement notre province. Je pense que le ministre reconnaît avec moi qu'il y a beaucoup à faire dans le secteur forestier. Si le ministre veut améliorer la situation en concluant des ententes sur les forêts, il bénéficie de mon appui. Cependant, nous pensons que le gouvernement fédéral a pris un très mauvais départ et qu'il ne s'est guère empressé d'aider la Colombie-Britannique. Nous avons néanmoins certains espoirs et nous continuerons d'inciter le gouvernement à agir. Il y a par exemple l'utilisation de Petro-Canada, la société pétrolière du gouvernement, qui a été mise sur pied pendant la législature de 1972 à 1974 et dont le ministre a dit tellement de mal.

M. Siddon: Qu'avez-vous contre les entreprises d'économie mixte?

M. Waddell: Je n'ai absolument rien contre elles, et je ne pense pas que le ministre soit contre les entreprises d'économie mixte non plus. Nous devrions nous servir de Petro-Canada et du secteur privé pour relancer l'économie de la Colombie-Britannique. En tant que député de Colombie-Britannique, je préviens le ministre que nous allons continuer à exercer des pressions sur son gouvernement pour qu'il veille aux intérêts de la Colombie-Britannique, parce que cette province a perdu pied.

Son potentiel touristique est pourtant exceptionnel. Je sais que le ministre s'intéresse à l'enseignement, tout comme moi, et nous ne pouvons pas nous permettre un conflit comme celui qui oppose actuellement le gouvernement provincial et la commission scolaire de Vancouver ou celle de Cowichan. Les seules victimes sont les enfants. La Colombie-Britannique doit absolument se reprendre en main et innover sur le plan économique afin de développer la province comme elle pourrait l'être. Occupons-nous un peu de ce que j'appelle «l'or vert», c'est-à-dire l'industrie forestière et la pêche. Nous continuerons de relancer le ministre, et c'est justement la raison pour laquelle nous avons proposé cette motion aujourd'hui.

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, j'ai le devoir d'informer la Chambre que le débat sur la motion est maintenant terminé, conformément à l'article 62(11) du Règlement.

La Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 16 mai 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DIRECTS—L'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement non seulement d'avoir omis de protéger le Canada contre les problèmes éventuels que pourraient poser les investissements étrangers directs, comme le prouve le fait qu'il n'a pas réussi à prendre des mesures efficaces contre les acquisitions par des intérêts étrangers dans les cas de Mitel et de l'industrie de l'édition, mais aussi du mépris qu'il manifeste à l'endroit du processus parlementaire en mettant fin à tout débat libre sur sa législation injuste relative à l'investissement sans prévoir suffisamment de temps pour étudier des douzaines d'amendements importants et constructifs.

—Monsieur le Président, nous en sommes aujourd'hui à notre sixième jour consécutif de motions et de propositions de l'opposition. Ce doit être l'une des situations les plus invraisemblables et les plus aberrantes qu'ait connues notre Parlement depuis des décennies. Fondamentalement, cela signifie que le gouvernement est en grève, ou peut-être qu'il est locked-outé. Le gouvernement refuse de gouverner, monsieur le Président. Je pense que la véritable raison est, en fait, que le gouvernement s'est aperçu qu'une fois qu'il s'est bien amusé à faire des nominations et à avoir des réunions de relations publiques et des entrevues télévisées, il doit se mettre au travail dur, difficile et sérieux de gouverner notre pays, et cela, il n'en a pas envie.

Les conservateurs n'ont jamais aimé gouverner. Leur longue histoire le montre. Et maintenant que ce parti a enfin une occasion de gouverner, que se passe-t-il? Nous avons six journées consécutives au Parlement sans la moindre mesure ministérielle au *Feuilleton*. Peut-on imaginer, monsieur le Président, un gouvernement dans une démocratie occidentale qui abdique si totalement ses responsabilités qu'il en est réduit à compter sur l'opposition pour faire tout le travail du Parlement pendant presque une semaine?

Je dois dire que c'est vraiment l'une des plus étranges illustrations de ce gouvernement. Ce n'est peut-être pas seulement que le gouvernement n'aime plus gouverner mais, ce qui est peut-être plus important, qu'il est gêné par ce qu'il a au *Feuilleton* et ne veut pas que le Parlement le soumette à un examen ou à une étude publique. Tout ce que je puis conclure de cette étrange et inhabituelle période que nous traversons, c'est que le gouvernement espère, en faisant présenter sans arrêt les travaux de la Chambre par l'opposition, réussir à bloquer tous ces projets de loi et son budget dans les toutes dernières semaines de la session et à les faire passer à toute vitesse, de façon à s'assurer que le Parlement n'ait pas la possibilité d'exercer sa véritable fonction, qui est d'étudier soigneusement ces questions et de procéder à des échanges de point de vue. Voilà fondamentalement comment nous voyons cette attitude du gouvernement qui réduit la procédure parlementaire à une succession ininterrompue de journées d'opposition pendant une semaine complète, et qui essaie d'imposer la clôture sur le seul projet de loi économique important qui ait été présenté. Il est clair qu'ils ont peur et ne sont pas prêts à défendre leur point de vue de façon sincère, directe et efficace. Au lieu, ils se servent de tous les trucs, se retranchent derrière la procédure et cherchent par tous les moyens à éluder leurs responsabilités.

• (1110)

Chose certaine, ils ne peuvent y parvenir. Finies les vacances. Les Canadiens leur envoient un message très clair lorsqu'ils vont voter.

M. Stevens: Nous avons obtenu 54 p. 100 au dernier sondage Gallup.

M. Axworthy: Il n'y a qu'un seul sondage qui compte vraiment. Ce sont les élections.

M. Dick: Vous avez obtenu 26 p. 100 des voix.

M. Axworthy: Les Canadiens ont donné un mandat aux conservateurs en septembre dernier et nous l'avons tous reconnu. Personne ne dit le contraire. Les seuls qui ne sont pas disposés à accepter ce mandat sont les conservateurs eux-mêmes. Nous sommes prêts à reconnaître que nous avons été défaits et que nous ne formons plus le gouvernement. Nous jouons maintenant le rôle d'opposants. Malheureusement, les conservateurs n'ont pas reconnu que leur rôle avait changé. Ils ne veulent pas gouverner.

Les Canadiens nous transmettent un message chaque fois qu'il y a des élections provinciales en votant contre le parti conservateur. Une bonne partie de ces gens ont voté contre les indécis de Mulroney qui ne savent pas ce qu'ils font. Il y a une réaction très forte au Canada à l'heure actuelle, parce que les électeurs se rendent compte que le gouvernement n'est pas prêt à s'attaquer vraiment aux problèmes économiques du Canada.

Cette semaine, nous avons vu des exemples flagrants de la confusion et des contradictions incroyables qui existent au gouvernement. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a fait la plaisanterie du siècle en annonçant ce qu'il a appelé un examen de la politique étrangère. Cependant, si le gouvernement veut que les Canadiens y participent, il ferait mieux de donner des crayons à colorier avec son document qui n'est qu'un tissu de contradictions. Il prétend que le comité fera un examen de la stratégie militaire du Canada, mais le gouvernement prendra ses décisions avant cet examen.

Le Livre gris ou vert-de-gris dit que, pour rester concurrentiels à l'échelle internationale, nous devons faire en sorte de faire investir les Canadiens dans la recherche industrielle, de

prendre en main notre avenir économique et d'accroître notre compétence en technologie de pointe. Immédiatement après le dépôt du document, le ministre des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) a dit que le gouvernement ne pouvait pas respecter ses engagements relatifs à la recherche et au développement. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) s'est réjoui de ce qu'un certain nombre de nos principales industries de haute technicité soient prises en main par des étrangers. Il trouve merveilleux qu'une de ces entreprises canadienne appartienne maintenant à une société étrangère. Il veut que les Canadiens s'en réjouissent également. Pendant les audiences qui ont été tenues au sujet du projet de loi, on a établi à maintes reprises que les entreprises sous contrôle étranger effectuaient beaucoup moins de recherche et de développement que les sociétés sous contrôle canadien. Nous sommes simplement en train de vendre notre patrimoine et d'écarter toute possibilité de faire ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dit que nous devrions faire.

M. Brisco: C'est vous qui avez vendu votre patrimoine, dindon.

M. Axworthy: Nous ne parlons pas de la politique agricole. Vous n'êtes pas dans la bonne Chambre. Vous devriez aller à l'autre comité. Si on sert du dindon aux dîners bénéfices des conservateurs, c'est qu'ils sont tous assis à la table d'honneur.

La même semaine où on dépose un document faisant état de la nécessité d'insister sur la recherche et le développement, Mitel et CTG sont rachetées par des étrangers. Selon les journaux, le ministre s'éfforce, semble-t-il, de conclure un marché de compérage avec des entreprises de défense appartenant à des étrangers. Pour les convaincre d'acheter Canadair et de Havilland, le ministre doit accorder des contrats de défense à ces entreprises étrangères. Voilà ce qu'on appelle une orientation dynamique dans le secteur économique. Voilà ce qu'on appelle une façon intelligente de gouverner. Les députés d'en face ne sont pas sérieux. Les Canadiens doivent se demander qui commande ici.

• (1115)

Le ministre a bien du temps pour accorder des interviews au *Financial Post* et à tous les autres journaux d'affaires au sujet de sa grande stratégie économique, mais il n'a pas le temps de faire son travail. Son rôle consiste à s'occuper du développement économique et à établir des lignes directrices et des objectifs bien clairs pour garantir que les Canadiens continueront à contrôler leurs industries essentielles, par exemple, celles de haute technicité. Que faisait le ministre quand il aurait dû essayer de trouver d'autres acheteurs canadiens? Que faisait-il pour essayer de mobiliser des capitaux canadiens? Le ministre des Finances (M. Wilson) nous a dit dans son exposé économique que le Canada possédait les réserves les plus importantes d'épargnes du monde; nous épargnons 13 p. 100 de nos revenus.

M. Stevens: Votre gouvernement empruntait tout cet argent.

M. Axworthy: Pourquoi ne pas réorienter toutes ces épargnes vers notre technologie de pointe? Nous pourrions certainement tirer des leçons du passé pour éviter de brader à d'autres ce secteur, comme nous l'avons fait pour les mines et les industries de fabrication.

Le gouvernement a attendu quasiment deux cents jours avant de présenter son budget. L'unique initiative du ministre des Finances a été de supprimer le financement de la recherche et du développement. Contre toute attente, nous espérons que le budget de la semaine prochaine prévoira des mesures qui inciteront les Canadiens à investir dans la technologie de pointe. Entre-temps, le ministre qui voulait être un tsar de l'économie, fait la tsarine. Au lieu de s'attaquer véritablement aux problèmes économiques, il passe son temps à formuler des vœux. Mais les actes sont plus éloquents que les paroles et c'est par ses actes que nous le jugerons. Il a beau dire tout ce qu'il voudra, son inaction saute aux yeux; il ne fait rien si ce n'est d'applaudir à chaque prise de contrôle. Son rôle et ses attributions semblent se limiter à cela.

M. Brisco: Parlez-nous donc de l'accord de développement conclu avec la Colombie-Britannique.

M. Axworthy: Je préfère parler brièvement d'abord du secteur de l'édition.

M. McDermid: Allez-y, c'est intéressant.

M. Axworthy: Je vais commencer par rappeler les propos du ministre, quand il a dit à la Chambre que notre secteur culturel constituait un autre dépôt sacré pour le parti conservateur. Le monde de l'édition représente à coup sûr un élément essentiel au maintien de notre identité culturelle; on sait l'importance de l'écriture. Que s'est-il donc passé? Le 31 mars, le programme de subventions directes aux maisons d'édition se terminait. L'a-t-on remplacé? Le gouvernement a-t-il pris quelque initiative en vue d'accorder des subventions, des encouragements fiscaux ou une aide quelconque aux maisons d'édition canadiennes? Pas du tout, le programme s'est tout simplement éteint. Puis il a été question que Gulf & Western prenne en charge Prentice Hall, après avoir acquis quatre ou cinq maisons d'édition. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale avait une bonne occasion d'informer catégoriquement les investisseurs étrangers que nous n'accepterions pas que ce domaine, au moins, passe à des intérêts étrangers, que nous tenions à protéger la culture canadienne. Au contraire, six mois plus tard, il n'est toujours pas intervenu. En raison de cette omission, de son inaction, de son ineptie, deux sociétés, dont encore une fois Gulf & Western, veulent acquérir une quatrième maison d'édition canadienne, après en avoir pris deux autres en charge dans le courant d'avril.

Les hommes d'affaires étrangers sont intelligents, ils comprennent vite et ils savent que le ministre ne s'en soucie guère, qu'il n'est pas intéressé à intervenir. S'il met six mois avant de prendre une décision concernant Prentice Hall, empressons-nous, se disent-ils, de présenter ces autres projets d'acquisition et de prise en charge.

Le plus tragique dans cette affaire, monsieur le Président, c'est qu'à propos du projet de loi sur Investissement Canada, nous avons proposé des modifications qui tiennent compte de ces problèmes touchant la propriété étrangère, mais le gouvernement et le ministre refusent de s'y intéresser. En ce qui concerne la haute technicité, nous avions prévu ce qui arrive maintenant à Mitel et qui ne représente que la pointe de l'iceberg. Nous avons réclamé que toute entreprise qui obtient des subventions d'État au titre de la recherche et du développement fasse l'objet d'un examen aux termes de la loi sur Investissement Canada.

• (1120)

Mitel fait parler d'elle parce que c'est une société importante. Mais il y a des centaines de petites entreprises de technologies de pointe au Canada qui vont être entièrement vulnérables sans aucune protection de la part d'Investissement Canada. Est-ce que le ministre a accordé la moindre attention à cet avertissement lancé par le Conseil des sciences? Est-ce qu'il a accordé la moindre attention à ce qui a été dit au comité, à savoir que, dans un domaine aussi vital pour la croissance économique du Canada, il devrait y avoir au moins un examen obligatoire de ces sociétés? Le ministre a dit: Non, que les entreprises étrangères viennent en faire l'acquisition. Parce qu'aux yeux de son gouvernement, c'est là une vertu.

Nous n'avons pas présenté cet amendement par plaisir de nous opposer au ministre et au gouvernement. Nous n'étions pas contre le principe du projet de loi. Mais nous proposions de l'améliorer, de le rendre meilleur, afin de nous occuper de cette question.

Dans le cas de l'édition également, nous avons présenté à la Chambre des amendements qui témoignaient abondamment du désir de faire établir par le Parlement des critères d'examen pour le secteur culturel. Ne laissons pas fixer cela par des règlements, exposés aux caprices et aux fantaisies du cabinet qui prend les décrets. Notre amendement prévoit que les critères seront établis par le Parlement, grâce à quoi les agents économiques, dans le secteur culturel et dans le secteur de l'édition, notamment, sauraient qu'il s'agit là de la volonté du Parlement. Encore une fois, le ministre a dit qu'il ne voulait pas en entendre parler parce qu'au fond son intérêt consiste à conserver lui-même ces pouvoirs. Il montre ainsi le peu d'importance qu'il accorde au Parlement, le désir qui le pousse à conserver le pouvoir discrétionnaire qu'il s'est attribué sans consulter personne.

Le projet de loi d'Investissement Canada est très mauvais, parce qu'il donne le pouvoir total et absolu au ministre, qui n'est tenu de rendre compte à personne de ses décisions. Il n'a pas à rendre compte au Parlement, au comité ou même au cabinet.

M. Stevens: C'est faux! Pourquoi ne pas respecter la vérité?

M. Axworthy: Il n'a de comptes à rendre à personne dans ce domaine.

Nous avons présenté un amendement qui l'obligerait à rendre des comptes, pour qu'il y ait un certain équilibre dans ce domaine. Est-ce que les conservateurs ont montré la moindre disposition à examiner de ces amendements, à les discuter? Non, ils ont refusé d'en entendre parler. A tel point que le gouvernement a demandé la clôture.

Non seulement les conservateurs refusent de s'acquitter de leur mission qui est de gouverner, mais ils ne veulent pas procéder aux compromis du dialogue parlementaire, du processus parlementaire. Ils ne sont pas tellement entichés du Parlement, car ils estiment que l'importante majorité qu'ils ont récoltée le 4 septembre leur accorde une sorte de droit divin.

M. McDermid: Vous ne voulez pas y participer.

M. Axworthy: Je ne sais combien de fois nous avons dit que si les députés d'en face veulent recourir au Parlement, il faut qu'ils le fassent dans les règles. Le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) caquette à son siège. J'ai déjà dit qu'il n'était pas question d'agriculture, alors pourquoi caquette-t-il?

Bien sûr, nous voulons l'examen de la politique étrangère, mais il faut qu'il soit véritable. Le gouvernement devrait faire en sorte que le document ne comporte pas de décisions que le gouvernement va prendre sans consulter le Parlement. Il ne faut pas que cela tourne à la mascarade.

Et pour ce qui concerne le projet de loi d'Investissement Canada, le gouvernement devrait faire en sorte que l'étape du rapport permette d'examiner soigneusement chaque amendement. Mais telle n'est pas son intention. Nous sommes disposés à consacrer autant d'heures, de jours ou de semaines qu'il le faudra à la discussion de ces questions à la Chambre. Voilà pourquoi c'est une sorte de bénédiction d'avoir une journée réservée à l'opposition, parce que cela nous donne au moins la possibilité qu'on nous refuse dans le cadre normal des travaux parlementaires de porter ces questions à l'attention du public.

M. McDermid: On ne vous a jamais rien refusé.

M. Stevens: Combien de temps allez-vous parler pour ne rien dire?

M. Axworthy: Nous sommes tout disposés, dans l'opposition, à nous mettre au travail avec le gouvernement et à examiner le projet de loi d'Investissement Canada. Nous sommes disposés à établir un calendrier de discussions, à trouver une façon raisonnable et rationnelle de présenter des amendements. Si le ministre s'offrait à collaborer avec nous, nous serions disposés à chercher ce qui pourrait être des amendements utiles et constructifs.

Nous lui reconnaissons le droit et l'obligation de présenter des projets de loi et d'en sauvegarder le principe. Je lui rappellerai, toutefois, que lorsque nous avons présenté la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, il y a un an, loi tout aussi controversée, nous avons accepté de quinze à vingt amendements de la part de l'opposition parce qu'ils étaient légitimes, valables et constructifs. Nous avons tenté de nous conduire de la même façon, mais le ministre et le gouvernement n'ont pas foi dans cette manière de faire. Le gouvernement ne veut pas se prêter à un tel échange.

M. Stevens: Vous feriez mieux de commencer par parler à Herb.

M. Axworthy: Le gouvernement devrait reconnaître la menace que constitue cette semaine la mainmise sur Mitel. Elle compromet de façon incroyable la capacité de notre pays à croître et à se développer dans l'important domaine de la technologie de pointe et à demeurer concurrentiel au plan international. Le projet de loi sur Investissement Canada présente de graves lacunes à cet égard. Il comporte d'importantes erreurs. Le devoir du Parlement est de corriger ces erreurs et de proposer des améliorations et des amendements constructifs.

• (1125)

Je me permets de dire au gouvernement que nous sommes disposés à négocier et à traiter sur cette base, mais c'est à lui qu'il revient d'en prendre l'initiative. Il lui faut faire preuve d'un minimum d'intérêt et de bonne volonté pour ce faire. Jusqu'à maintenant, et comme le précise nettement notre résolution, cela ne s'est pas encore produit. Il a plutôt fait fi du comité, du Parlement, des intérêts de l'industrie canadienne et du bien-être économique du pays, puisqu'il a présenté un projet de loi qui prévoit tout simplement une politique de la porte grande ouverte. Le gouvernement va laisser piller notre économie à tel point qu'à côté de cela, le viol des Sabines aura l'air d'un pique-nique paroissial.

Je ne crois pas que le ministre se préoccupe vraiment beaucoup de cette question. Je crois qu'au bout du compte le ministre souhaite réellement que l'investissement étranger s'empare de l'industrie canadienne. Il ne s'intéresse pas véritablement à l'investissement canadien ni à la participation canadienne. Ce qu'il croit, en fait, c'est que le Canada fonctionnera mieux en tant que satellite d'autres pays. Voilà le message que nous fait tenir le gouvernement actuel. Par son comportement ou plutôt son inertie à l'égard de questions comme Mitel, l'édition de livres et des projets de loi du genre de celui sur Investissement Canada, le gouvernement révèle le fond de sa politique économique. Le gouvernement veut que le Canada ait une économie de filiale. Il veut recevoir ses ordres de Cleveland. C'est là le genre d'attitude qu'adopte le gouvernement. Il ne définit pas le genre d'orientation, ni les buts et les objectifs dont les investisseurs et les entrepreneurs canadiens auraient besoin pour garantir que nous conserverons un certain droit de regard sur notre industrie et, en fin de compte, sur notre destinée.

M. Duguay: Monsieur le Président, chacun ici sait pertinemment qu'au cours de la dernière campagne électorale nous avons exposé à la population canadienne notre position au sujet de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Le contenu de ce projet de loi n'est rien de nouveau pour les Canadiens. Nous avions dit aux Canadiens que nous présenterions ce projet de loi et nous l'avons fait.

Je tiens à dire quelques mots du mépris du processus parlementaire. Jusqu'au 1er mai inclusivement, la Chambre a consacré 36 heures au débat du projet de loi C-15. En outre, le comité permanent a passé 40 heures à l'étudier. Les libéraux ont fait 82 interventions et les néo-démocrates 72. Ce qui veut dire, compte tenu de leur nombre à la Chambre, que les députés de l'opposition sont intervenus chacun deux fois sur un projet de loi dont la présentation était attendue par le public canadien, et que la thèse qu'ils défendent est faible. Les arguments qu'il faut exposer plus qu'une fois ne sont jamais des arguments bien convaincants.

Le point de vue que je fais valoir est très simple. L'outrage au Parlement est commis de l'autre côté de la Chambre. Je reçois régulièrement des appels téléphoniques de personnes de ma circonscription qui veulent savoir comment il se fait que nous ne pouvons pas empêcher les députés de l'opposition de répéter à la Chambre les mêmes arguments qu'ils ont présentés la veille. C'est du côté de l'opposition et non du nôtre que l'on fait outrage au Parlement.

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'aimerais prendre le temps de répondre au député de Saint-Boniface (M. Duguay).

Je voudrais faire entendre un autre son de cloche. Le député dit que nous avons passé plus ou moins 36 heures à débattre de ce projet de loi. Il y a à peu près un an, quand j'ai proposé le projet de loi sur le transport du grain à titre de ministre des Transports, ce sont des centaines d'heures que nous y avons consacrées.

M. Stevens: Combien de temps avez-vous consacré à la Loi sur l'examen de l'investissement étranger?

M. Axworthy: Nous avons passé des centaines d'heures à la débattre à la Chambre. Nous avons laissé l'opposition faire un examen complet de la question au comité, examen qui a duré quelque chose comme six mois. Des audiences ont eu lieu partout au Canada. Des instances ont été présentées en provenance de toutes les régions. Nous avons pris presque quatre semaines, à l'étape du rapport, pour étudier des centaines d'amendements. Nous avons suivi les délibérations très attentivement. Nous avons aussi innové. Nous avons accepté des amendements de l'opposition. Nous avons pris le temps de négocier avec l'opposition au sujet de certains amendements.

• (1130)

M. McDermid: Parce que c'était de bons amendements.

M. Axworthy: Oui, parce que c'était de bons amendements. Le gouvernement actuel, en affichant son mépris envers le Parlement, n'en a jamais fait l'invitation.

M. Stevens: Faux!

M. Axworthy: Il ne s'est même pas donné la peine de se présenter. Il n'a pas donné la possibilité d'examiner les amendements et de décider lesquels il étudierait, lesquels il adopterait, comment il tiendrait compte des points de vue que les représentants d'organismes canadiens renommés et influents ont fait valoir au comité. Tous les amendements ont été rejetés au comité. L'attitude est la même à l'étape du rapport. Voilà le genre de mépris que nous dénonçons.

Nous proposons cette résolution ce matin pour donner aux ministériels la chance de se repentir à la dernière heure. Nous avons vu cette semaine ce qui arrive à Mitel. Le député de Saint-Boniface est-il en train de dire qu'il parle au nom des gens de sa circonscription et qu'ils ne s'opposent pas à ce que l'industrie canadienne de haute technologie passe en d'autres mains? Veut-il que Burroughs quitte sa circonscription avec son mandat pour approvisionner le marché mondial, mandat négocié conformément aux conditions de l'AEIE? Est-ce bien ce qu'il veut? C'est exactement ce qui va arriver avec Investissement Canada. Burroughs ne se serait pas implantée à Saint-Boniface si l'AEIE n'avait pas négocié pour que cette usine ait accès au marché mondial. Si le député de Saint-Boniface se tenait au courant de ce qui se passe dans sa circonscription, il n'hésiterait pas à se lever à la Chambre pour appuyer nos amendements.

M. Duguay: N'en déplaise au député de Winnipeg-Fort Garry, monsieur le Président, je sais très bien ce qui se passe dans ma circonscription. Toutefois, l'argument que je fais valoir est fondamental: le comité passe des heures et des heures à modifier la loi parce qu'elle est mal rédigée ou que les Canadiens n'en sont pas suffisamment informés. Nous avons clairement expliqué aux Canadiens le but visé par notre projet de loi, et les députés de l'opposition le savent. Qui plus est, certains d'entre eux ont participé avec moi à des assemblées l'été dernier et ils ont exprimé des points de vue contraires aux

miens. Les Canadiens savaient donc à quoi s'attendre avec nous, et c'est en partie ce qui est à l'origine de notre victoire du 4 septembre. Nous agissons en pleine connaissance de cause.

M. Axworthy: J'ai une réponse très brève, monsieur le Président. Comme je l'ai signalé dans mes remarques, je sais très bien que le mandat du 4 septembre n'était pas équivoque, mais n'empêche que les Canadiens n'avaient pas encore vu le projet de loi, donc qu'ils en ignoraient la teneur. D'ailleurs, je rappelle au député que, pendant la campagne électorale, son collègue qui était alors chef de l'opposition avait contredit le ministre des Finances qui, lui, avait contredit le ministre de l'Expansion industrielle régionale. Ils n'arrivaient pas à s'entendre sur la politique à suivre dans le domaine des investissements étrangers. L'un voulait abolir l'Agence, l'autre préconisait de la réexaminer. Ils n'étaient pas sur la même longueur d'ondes.

Bien sûr, les Canadiens voulaient un changement. Ils ont voté sur la foi des nombreuses promesses faites par M. Mulroney. Ils se rendent compte aujourd'hui que les promesses de M. Mulroney ne valent rien.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le député sait qu'il doit mentionner ses collègues par leurs titres. Il devrait dire le très honorable premier ministre (M. Mulroney).

M. Axworthy: Merci, monsieur le Président.

M. Orlikow: Monsieur le Président, les remarques du député de Saint-Boniface (M. Duguay) m'ont laissé perplexe. C'est évident que lui et ses collègues ont exprimé leurs points de vue pendant la campagne électorale; ils ont dit ce qu'ils pensaient des investissements étrangers et comment ils aborderaient ce problème. Ils ont obtenu un mandat majoritaire, ils forment le gouvernement et, tôt ou tard, ils vont faire adopter leur projet de loi. Comme résultat, nous ne pourrons plus examiner les projets de sociétés étrangères désireuses d'acquérir nos entreprises. Nous sommes dans l'opposition, mais nous avions aussi exprimé nos points de vue et nous aussi nous avons été élus. Nous avons été élus pour défendre nos points de vue aux Communes, et c'est exactement ce que nous faisons.

Avant d'être élu aux Communes, le député de Saint-Boniface enseignait et appartenait à la Manitoba Teachers' Society. Si, avant de devenir président de cette société, il avait voulu exprimer des opinions contraires à celles des dirigeants et que les membres de la société lui avaient dit qu'ils avaient été élus et ne s'intéressaient pas à ses opinions, je me demande comment il aurait réagi. Maintenant qu'il joue un rôle très secondaire dans l'administration, il veut que nous nous tenions cois. Étant simple député ministériel, peut-être n'est-il pas appelé à prendre la parole trop souvent ou encore préfère-t-on qu'il se taise. Nous sommes ici pour défendre nos points de vue et nous comptons bien le faire.

Permettez-moi de vous signaler deux cas très graves qui passeront presque inaperçus si nous adoptons la Loi sur Investissement Canada. Gulf and Western se proposent d'acquérir Prentice-Hall. Le député de Saint-Boniface qui était dans l'enseignement, devrait souhaiter que l'édition reste canadienne. Mais si nous approuvons l'orientation du gouvernement et votons le projet de loi, nous perdrons toute emprise sur ce secteur?

Il y a eu aussi le cas de Mitel. Mitel est une société canadienne qui exerce dans un domaine qui a beaucoup d'avenir. Une entreprise britannique s'apprête à mettre la main dessus. Nous verrons alors que de plus en plus de travaux de recherche essentiels pour assurer le succès d'une entreprise dans un domaine hautement compétitif seront effectués soit aux États-Unis soit en Grande-Bretagne. Le gouvernement est prêt à renoncer au pouvoir qu'il pourrait exercer pour que cette entreprise et d'autres restent canadiennes. Voilà pourquoi nous soulevons des objections. Le député de Saint-Boniface peut être certain que nous profiterons de chaque occasion pour défendre nos vues devant le Parlement et aussi devant le public canadien.

M. McDermid: Monsieur le Président, je ne voudrais pas parler au nom de mon collègue, le député de Saint-Boniface (M. Duguay), mais le député n'a pas bien rapporté ses propos. Il n'a pas essayé d'empêcher le débat de se dérouler normalement. Le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a dit que nous étouffions le débat et mon collègue a voulu montrer que ce n'était pas le cas. Mais le député ne l'a pas compris de cette manière.

Je voudrais rafraîchir la mémoire du député de Winnipeg-Fort Garry en lui parlant d'une petite entreprise d'édition nommée Irwin-Dorsey. L'entreprise située dans la petite localité de Georgetown dans ma circonscription, comptait 30 employés. Elle appartenait à une entreprise américaine. C'était la seule entreprise qu'elle exploitait au Canada. Elle a changé de propriétaire aux États-Unis. Et pour faire approuver ce changement au Canada, elle a dû se présenter devant l'AEIE. L'Agence s'est opposée à la transaction qui avait lieu dans un autre pays, transaction qui affectait la petite Irwin-Dorsey de Georgetown. Voyant cela, la société américaine a fermé l'établissement de Georgetown et l'a rapatrié aux États-Unis. Elle y poursuit la même activité; elle vend ses livres au Canada. Cependant, 30 personnes de ma circonscription ont perdu leur travail à cause du manque de souplesse de l'AEIE.

Le député s'en souvient-il? Se souvient-il que des emplois ont été supprimés à cause d'une décision stupide de l'Agence qui n'a rien fait de bon pour le Canada? En réalité, elle a enlevé des emplois aux Canadiens. C'est ce que nous rappelons à l'occasion du débat sur Investissement Canada. Le député se rappelle-t-il de ce cas-là? Les citoyens de Georgetown qui ont perdu leur emploi s'en souviennent en revanche très bien.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je répondrai très brièvement. Oui, je m'en souviens très bien, mais je pense que le député se trompe complètement car ce n'est pas l'agence mais la société étrangère qui a pris la décision de fermer cette filiale.

M. McDermid: Elle n'avait pas le choix.

M. Axworthy: Voilà pourquoi nous nous opposons aux politiques bêtes et stupides du ministre qui permettra aux sociétés étrangères de fermer leurs établissements, leurs commerces, leurs mines, puisque le gouvernement du Canada n'aura plus de politique affirmant que nous voulons garder la haute main sur notre économie. Ce sont des investisseurs et des administrateurs étrangers, qui se moquent pas mal du Canada, qui décident de fermer nos usines. Les amendements que nous proposons visent à éviter que des affaires comme celle de Georgetown se reproduisent dans d'autres circonscriptions.

M. McDermid: Vous vous opposeriez au transfert de propriété.

M. Axworthy: Si vos vis-à-vis avaient un peu d'intelligence, ils tiendraient compte de nos amendements et modifieraient Investissement Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. La période réservée aux questions et aux observations est terminée.

• (1140)

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour signaler que la motion à l'étude est le plus bel exemple d'incohérence et d'irresponsabilité que nous ayons jamais eu au Parlement. Après avoir entendu le discours et la motion du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), on sait pourquoi lui et les membres de son caucus siègent sur les banquettes de l'opposition.

Le député nous accuse d'avoir bafoué la procédure parlementaire en mettant fin à tout débat libre. Le premier argument qu'il a avancé pour défendre sa motion a été de nous dire que nous ne devrions pas donner à l'opposition six jours réservés à l'opposition. Il s'étonne un peu que nous leur ayons donné, à lui et à ses collègues, six jours pour débattre à la Chambre le sujet de leur choix. Comment un député peut-il prétendre que nous méprisons le Parlement sous prétexte que nous mettons fin à un débat libre, et rappeler ensuite du même souffle que nous en sommes au sixième jour d'opposition et qu'il est impardonnable de ne donner à l'opposition que six jours de libre débat?

M. Axworthy: C'est abdiquer devant ses responsabilités. Pourquoi le gouvernement n'ouvre-t-il pas le débat? Le gouvernement, c'est vous. Agissez en conséquence.

M. Stevens: Voilà pourquoi je parlais d'incohérence. Si le député croyait vraiment ce qu'il dit, il en aurait parlé dans sa motion. Mais entre le moment où il l'a rédigée hier soir et ce matin, quand il s'est levé, il a changé d'idée, car il s'est dit: «Pourquoi aurions-nous besoin d'un débat de six jours? Je m'en vais de ce pas critiquer le gouvernement de nous avoir donné tant de temps». Tout cela après nous avoir dit que nous ne leur en donnions pas assez.

M. Axworthy: C'est exact.

M. Stevens: Et voilà maintenant qu'il dit que c'est exact. Dieu du ciel, il faudrait que les habitants de Fort Garry voient leur député dans toute sa splendeur.

M. Axworthy: Ils n'arrivent pas à oublier la Banque de l'Ouest du Canada.

M. Stevens: Laissez-moi poursuivre.

M. Axworthy: Ils n'arrivent pas à oublier vos hauts faits dans l'Ouest.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. J'aimerais entendre le discours du ministre pour que nous puissions passer aux questions et aux commentaires.

M. Stevens: Laissez-moi poursuivre. D'après la motion, nous n'aurions pas accordé suffisamment de temps pour étudier des dizaines d'amendements importants et constructifs. Mon collègue, le député de Saint-Boniface (M. Duguay), a fait état des heures consacrées à ce débat, à l'étape de la deuxième lecture ou au comité. Je vais être plus explicite à ce sujet.

A l'étape de la deuxième lecture, 32 députés libéraux ont pris la parole. Tout le caucus, sauf huit députés, ont eu une fois l'occasion de prendre la parole. Et vingt-cinq députés néo-démocrates ont pris la parole également. C'est-à-dire tout le caucus néo-démocrate moins cinq députés. La plupart de ceux qui ont assisté aux séances du comité conviendront que les représentants de l'opposition officielle et du parti socialiste ont eu amplement le temps de défendre leur cause et d'expliquer leurs amendements. Chaque amendement a été dûment étudié. Pratiquement tous ont été mis aux voix, l'opposition officielle votant presque systématiquement du côté des socialistes à l'étape du comité.

A l'étape du rapport, lors de l'étude des motions nos 1 et 2, 23 libéraux et 21 néo-démocrates ont participé au débat. Et sur les motions nos 4, 6, 7, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17 et 18, 12 libéraux et 11 néo-démocrates sont intervenus. Sur les motions nos 8, 12, 32, 63, 69, 74 et 75, 13 députés libéraux et 13 députés néo-démocrates ont parlé.

M. Orlikow: Nous faisons notre travail. Qu'y a-t-il de mal à cela?

M. Stevens: Sur les motions nos 19 et 20, 12 députés libéraux et 9 députés néo-démocrates ont pris la parole. Sur les motions nos 23, 24 et 25, les députés libéraux et néo-démocrates sont également intervenus. Cela montre bien que, en réalité, ils veulent faire de l'obstruction.

Quand il s'agit de la liberté de parole, ils ne veulent pas laisser fonctionner la démocratie. Ils ne veulent pas que la majorité des députés qui représentent la majorité des Canadiens, et, à en juger d'après le sondage Gallup publié aujourd'hui même, 54 p. 100 des Canadiens croient encore dans le gouvernement, ait le droit de faire adopter ses mesures législatives. Les députés d'en face croient en somme avoir raison sur tout le monde. Tout minoritaires qu'ils soient, ils savent mieux que la majorité ce qui est salutaire pour les Canadiens.

Mettons les choses au point. Le député a parlé de l'AEIE. Nul doute que ses amendements non seulement rétabliraient l'AEIE, mais la mesure législative serait beaucoup plus onéreuse qu'elle l'est actuellement.

Songez à la situation. Il y a dix ans, le chômage au Canada était à environ un tiers de ce qu'il est maintenant. En partie à cause des politiques et des initiatives malencontreuses du gouvernement de l'époque, qui forme maintenant l'opposition officielle, et de son attitude à l'égard des investissements étrangers, de nombreux Canadiens sont actuellement en chômage. Après 10 ans, il est presque incroyable que l'opposition officielle et le caucus néo-démocrate s'entêtent dans l'erreur à ce point. Assurément, les Canadiens veulent un changement. Ils veulent des idées neuves, une nouvelle approche. Bref, ils réclament des investissements positifs et des emplois, ils veulent que les Canadiens se remettent au travail. Le gouvernement actuel veut rétablir la confiance du monde des affaires et faciliter les investissements positifs dans les entreprises en vue de créer des emplois pour les Canadiens. C'est tout ce que nous cherchons.

Nous pourrions parler à titre d'exemple de l'attaque des députés libéraux et néo-démocrates contre le marché éventuel de Mitel et British Telecom. Je dis marché éventuel, car il ne s'agit de rien de plus. Nous sommes en présence de deux entreprises signant une déclaration d'intention dans laquelle la société britannique dit: «Sous réserve de diverses considérations, nous songeons à acheter jusqu'à concurrence de 51 p. 100 de votre compagnie, y versant de nouveaux capitaux de 320 millions de dollars aidant ainsi à préserver 2,500 emplois au Canada et 5,000 emplois dans le monde entier».

Quelle est la réaction de l'opposition officielle avec le soutien de leurs amis à leur gauche? Ils sont presque horrifiés à la pensée que quelqu'un aimerait à participer à une entreprise canadienne en vue non seulement de préserver des emplois au Canada, mais aussi de donner de l'expansion à l'entreprise. Ils nous demandent de nous opposer à cette initiative et d'y faire obstacle. Ils nous demandent d'agir avant même qu'une requête ne nous ait été adressée pour examiner la nature du marché. Je prétends que l'opposition est xénophobe.

• (1150)

Assurément, le gouvernement et la Chambre devraient certes examiner les grandes lignes de ce marché. Dans ce cas-ci, j'estime que la façon d'agir de l'opposition officielle est illogique. A entendre ces députés, on dirait que Mitel est une entreprise foncièrement canadienne appartenant entièrement à des Canadiens et utilisant de la technologie canadienne. Croient-ils que nous avons oublié que le gouvernement précédent avait autorisé la vente de 48 p. 100 de la compagnie à des étrangers? Je suis étonné qu'ils l'aient oublié.

En ce qui concerne l'opposition, les étrangers qu'elle déteste le plus sont les Américains qui ont acheté la majorité de ces actions. A l'heure actuelle, des Canadiens détiennent 52 p. 100 de Mitel et un groupe étranger en détient 48 p. 100. Comme un autre groupe étranger a offert à la compagnie la somme de 320 millions dont elle avait besoin, nous sommes témoins de cette réaction singulière. C'est étrange. Tout ce que je peux dire, c'est qu'il s'agirait d'une attitude froidement interventionniste de la part du gouvernement qui supprimerait des emplois au Canada, comme on l'a constaté au cours de la dernière décennie. C'est le genre de politique que le gouvernement essaie de renverser.

J'aurais quelques observations à faire sur la motion qui nous est présentée. Il me semble que c'est lorsque nous étions ouverts au monde extérieur, pour le commerce et les investissements, que nous avons le plus prospéré. Les périodes de grand protectionnisme ont été marquées par la stagnation et la récession. Dans toute notre histoire, nous avons eu recours à des capitaux non canadiens, en plus de notre épargne, pour créer notre infrastructure de transport et de communication, pour exploiter nos richesses naturelles et pour développer et diversifier notre industrie. En d'autres termes, les Canadiens ont vu les capitaux extérieurs comme un atout et non comme une menace.

Nous estimons que la politique suivie pendant les dix ou même les quinze dernières années a eu tendance à scléroser le Canada dans un ensemble de lois, de règles et de règlements qui ont limité la croissance et étouffé les initiatives. Nous devons adopter une optique internationale. L'économie canadienne est maintenant une pièce du puzzle économique international. Certains reculent devant les défis que cela suppose. Je pense qu'il est temps que nous cessions d'avoir peur. Il est temps que nous vainquions notre timidité. Il est temps d'accepter résolument le monde et d'accueillir le genre d'investissements que nous aurions si nous n'étions pas aussi protectionnistes, que le précédent gouvernement l'a été pendant les dix dernières années.

J'ai étudié de nombreux dossiers de l'AEIE et j'ai constaté que des mois se passaient, en tractations et marchandages, avant que des investissements étrangers ne soient autorisés. L'attitude du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a l'égard de la proposition de British Telecom est typique de ce qui s'est passé pendant la dernière décennie. On disait en somme que les étrangers n'étaient pas les bienvenus et que leurs propositions d'investissement ne seraient pas étudiées d'un œil favorable. Pendant ce temps, de plus en plus de travailleurs étaient victimes du chômage. En ce qui me concerne, cette attitude est propre au parti libéral et au parti NPD, mais ne reflète certainement pas l'opinion du Canadien moyen.

M. Deans: Le «P» veut dire parti.

M. McDermid: D'où ça vient?

M. Deans: Du fond des bois.

M. Stevens: Eh bien, le leader du NPD à la Chambre a certainement dit une vérité, il vient du fond des bois.

Nous estimons qu'il y a place, au Canada, pour des entreprises conjointes, des entreprises internationales et des associations. Nous croyons que c'est cela qui nous apportera des capitaux, de nouvelles idées et de nouvelles techniques et nous croyons que le Canada n'a rien à craindre d'un tel échange avec les centres financiers et technologiques du monde entier.

La motion parle du projet de loi sur Investissement Canada et indique qu'il n'a pas été suffisamment étudié en comité. Ce n'est tout simplement pas vrai.

La motion veut blâmer le gouvernement:

> . . . du mépris qu'il manifeste à l'endroit du processus parlementaire en mettant fin à tout débat libre sur sa législation injuste relative à l'investissement sans prévoir suffisamment de temps pour étudier des douzaines d'amendements importants et constructifs.

Les amendements auxquels pense sans doute le député n'auraient fait que revenir en arrière et réinventer l'AEIE. En bref, ils auraient fait savoir au reste du monde qu'une fois de plus les investissements étrangers n'étaient pas les bienvenus au Canada. Cela fera également comprendre au million et demi de Canadiens qui sont au chômage qu'ils devront se passer des emplois que des capitaux étrangers auraient pu contribuer à créer. Comme les députés le savent, les deux Chambres du Parlement, ainsi que le comité permanent du développement régional, ont consacré beaucoup de temps à l'étude du projet de loi C-15. A mon avis, il est tout à fait approprié de discuter au comité des questions touchant Investissement Canada et l'investissement étranger.

A mes yeux, la création d'Investissement Canada permettra avant tout de favoriser de façon concrète l'investissement par des Canadiens et de trouver les étrangers désireux d'investir dans certaines régions du pays. Nous annoncerons certains de ces investissements. J'espère simplement que d'ici là, le porte-parole de l'opposition officielle, le député qui a saisi la Chambre de cette motion aujourd'hui, aura changé d'avis et qu'au lieu d'insister pratiquement pour que nous découragions l'emploi dans notre pays, il décidera de promouvoir les emplois pour les Canadiens. J'espère que tous les députés auront compris, après le débat d'aujourd'hui, que nous avons là encore une fois une preuve flagrante de l'attitude mesquine de l'opposition officielle qui, en réalité, est en train de devenir le parti de l'obstruction. Après avoir prouvé pendant plus de dix ans les effets catastrophiques de sa politique, ce parti est en train d'insister pratiquement pour que le gouvernement de l'heure renonce à rendre à notre économie sa vitalité et sa prospérité. Il incombe à tous les députés de reconnaître qu'il s'agit là d'obstructionnisme pur et simple et de respecter la volonté des Canadiens.

• (1200)

M. Deans: Monsieur le Président, j'ai une question précise à poser au ministre et je lui saurais gré d'y répondre. Elle porte sur l'acquisition par les industries Lapp de la société Canadian Porcelain. Ce projet d'achat a-t-il été soumis à l'AEIE? Au cas contraire, le ministre peut-il nous dire si l'Agence d'examen de l'investissement étranger devra examiner cette proposition? Dans l'affirmative, l'AEIE, une fois saisie du projet, devra-t-elle terminer son étude et présenter un rapport, quel que soit le sort réservé au projet de loi sur Investissement Canada dont la Chambre est saisie? Dans le cas contraire, le ministre peut-il garantir à la Chambre, ainsi qu'aux autres personnes intéressées, qu'en vertu des propositions relatives à Investissement Canada, il s'engagera à examiner ce projet d'acquisition pour s'assurer qu'il sert nos intérêts supérieurs?

M. Stevens: Monsieur le Président, comme vous vous en souvenez sans doute, le député a posé cette question à plusieurs reprises. En réalité, le gouvernement est entré en contact avec les personnes qui veulent empêcher le marché avec les industries Lapp, mais il existe deux autres parties qui pourraient être intéressées et qui vont peut-être proposer une transaction avec cette société. En résumé, nous avons déclaré à Lapp que, si elle compte procéder à l'acquisition, ce projet devra faire l'objet d'un examen en vertu de la loi actuelle; nous supposons qu'elle va présenter une requête, auquel cas nous pourrons savoir exactement quels sont ses projets. De vive voix, bien entendu, les responsables de la société nous ont fait comprendre qu'au lieu de fermer l'entreprise ou de déménager tous ses biens aux États-Unis, comme l'ont indiqué certains députés, elle prendra cette initiative dans le but de relancer et de rouvrir la société au Canada.

M. Axworthy: Monsieur le Président, nous venons d'avoir le enième exemple de ces grands discours où l'on s'attaque aux socialistes et l'on rappelle le bilan catastrophique des libéraux en nous promettant toutes sortes de miracles extraordinaires grâce à l'investissement étranger. Je tiens à signaler, monsieur le Président, que toutes ces belles promesses ont malheureusement été répudiées au cours des séances de comité que nous avons tenues. Les représentants des investisseurs ont déclaré qu'ils ne s'attendaient pas à ce que les sociétés étrangères augmentent leurs investissements à la suite de la nouvelle loi. Le groupe des investisseurs de New York a même déclaré qu'il ne fallait pas s'attendre à un afflux important de nouveaux capitaux. Nous allons toutefois assister à un certain nombre d'acquisitions de sociétés canadiennes en activité parce que le projet de loi sur Investissement Canada prévoit une procédure d'examen beaucoup moins stricte.

Je voudrais signaler une autre chose qui m'a fait parfois sourire dans le discours du ministre, monsieur le Président, parce qu'il a une façon bien personnelle de conter l'histoire. Il est comme les Soviétiques qui ont pris le pouvoir dans les années 20 et qui ont refait complètement l'histoire de la Russie jusqu'à 500 ans en arrière. Le ministre adore parler des dix années terribles du gouvernement libéral. Toutefois, en sa qualité de ministre de l'Expansion industrielle régionale, il applique toutes les initiatives du gouvernement libéral, comme le Programme EDER, qui ont été mises en place par le gouvernement précédent. Il n'a pas supprimé l'Entente sur le développement économique et régional, que je sache. Je ne l'ai pas entendu dire non plus que l'idée de planifier conjointement avec les provinces était abominable. C'est nous qui avons mis en place le mécanisme et alloué les crédits, crédits que le ministre dépense maintenant allégrement en s'attribuant tout le mérite de cette initiative. Cela fait malheureusement partie du bilan désastreux dont il parle, mais il l'explique d'une autre façon. En fait, c'est notre ex-collègue, l'ancien député de Cornwall, qui a présenté le projet de loi pertinent à la Chambre. Nous avions négocié tous les accords en souffrance d'un bout à l'autre du Canada sauf deux, et nous avons négocié un certain nombre d'accords ancillaires dans la plupart des provinces. Nous avions mis de côté les crédits régionaux dont le ministre se sert actuellement pour ses dépenses.

J'ajouterai simplement que si le ministre avait tenu parole, il aurait vraisemblablement supprimé tous nos programmes désastreux au lieu de les maintenir et de les utiliser comme il le fait maintenant sans vergogne. Cette observation vaut également pour les programmes de formation, les programmes industriels et tous les autres programmes. Quel changement le gouvernement a-t-il apporté depuis qu'il exerce le pouvoir?

Qu'a-t-il supprimé d'autre que l'Agence d'examen de l'investissement étranger?

Nous signalons simplement que nous ne sommes pas contre l'investissement étranger. Le ministre nous demande de consulter le bilan; je l'invite à en faire autant. Au cours de la dernière année de notre gouvernement, près de 4 milliards de dollars de capitaux étrangers ont été investis au Canada. La différence, c'est que 40 p. 100 de ces capitaux avaient été investis chez nous à la condition que les entreprises canadiennes conservent les emplois, la recherche et le développement, ainsi que les exclusivités mondiales. La différence, la voilà!

Le ministre a parlé de Mitel. Je m'étonne qu'un homme comme lui qui possède une certaine expérience du monde des affaires ne sache pas distinguer entre avoir une participation dans une entreprise et en exercer le contrôle. Je me serais imaginé qu'un ministre de l'Expansion régionale et industrielle aurait une vague idée que c'est exercer le contrôle qui importe, car c'est à ce niveau que se prennent les décisions. Les gens qui exercent le contrôle ne se contentent pas de participer à l'entreprise: ils la dirigent. La différence pour ce qui est de l'acquisition de Mitel et de la CTG, c'est que lorsque ce sont les dirigeants d'une société qui en font l'acquisition, ce sont eux qui en ont le contrôle.

Le ministre ne se soucie guère de cette différence, mais comme l'ont dit les hommes d'affaires qui ont comparu devant notre comité, ce sont les entreprises qui n'appartiennent pas à des Canadiens et dont les dirigeants sont étrangers qui s'occupent le moins de recherche et de développement, qui importent le plus de produits étrangers—avec les conséquences néfastes que cela ne manque pas d'avoir sur notre balance des paiements—et qui emploient en fait le plus petit nombre de Canadiens. C'est à propos des emplois que nous nous faisons du souci, et non pas à propos des sottises dont parle le ministre.

J'ai deux ou trois questions précises à poser au ministre, car dans son intervention, il n'a pas du tout parlé—je dirais délibérément—des maisons d'édition. Pouvons-nous espérer une décision immédiate dans le cas de la société Prentice-Hall of Canada Ltd.? Le ministre va-t-il s'efforcer de trouver un acheteur canadien pour cette entreprise? Va-t-il faire savoir clairement au monde de l'édition, comme notre gouvernement l'avait fait, que la part prépondérante doit demeurer canadienne? Va-t-il le faire savoir explicitement? Va-t-il rejeter la demande de la société Gulf Western qui voudrait se porter acquéreur de Prentice-Hall, elle qui a demandé récemment à acheter les sociétés Ginn and Co. et Longman Inc, ce qui sonnerait le glas de deux importantes maisons d'édition canadiennes? Qu'attend le ministre pour agir? S'il a foi dans la culture canadienne, pourquoi ne décide-t-il pas dès aujourd'hui de rejeter ces demandes?

M. Stevens: Monsieur le Président, j'ai remarqué que vous étiez sur le point d'éclater de rire à mesure que vous écoutiez le député.

Des voix: Oh, oh!

M. Orlikow: Vous savez que vous ne pouvez faire une telle chose.

M. Axworthy: Voilà qui démontre votre mépris pour le Parlement.

M. Stevens: Jusqu'où le député peut-il pousser l'illogisme? Dans le corps de son intervention, il a soutenu que nous ne faisions rien, que je restais les bras croisés à ne rien faire. Puis, en guise de question, il a prétendu que nous appliquions un trop grand nombre des programmes du gouvernement précédent, que nous dépensions de l'argent. Il a parlé de l'Accord de développement économique régional en en attribuant la création au gouvernement précédent. Bien sûr, nous le savons, ce dernier a été incapable de signer un tel accord avec le gouvernement du Québec. Il a été incapable, ou a refusé d'en signer un avec le gouvernement de l'Ontario, tout comme avec celui de la Colombie-Britannique. Nous avons conclu ces accords en l'espace de quelques mois.

M. Axworthy: Trois sur sept, quelle performance!

M. Stevens: Et nous avons conclu avec les gouvernements provinciaux des accords d'une bien plus grande portée qu'on ne l'avait certes fait auparavant. Encore hier, vous vous en rappellerez, monsieur le Président, nous avons également annoncé que le gouvernement fédéral avait maintenant conclu avec celui de la Colombie-Britannique l'entente financière la plus importante de notre histoire, portant sur un montant de 525 millions de dollars. Comment diable le député peut-il venir prétendre à la Chambre que nous ne faisons rien? Le fait est, ce qui est fort embarrassant pour le député et ses associés, que nous accumulons trop de réalisations; il y a trop de changement, y compris le fait que nous encourageons à nouveau les investissements étrangers aussi bien que canadiens au Canada. C'est un changement auquel ce groupe réactionnaire ne semble pas pouvoir s'adapter. Quant à moi, j'estime qu'il est temps de laisser libre cours à la volonté du peuple à la Chambre et de finir, dans l'intérêt des chômeurs, par mettre sur pied un nouvel organisme capable d'attirer à nouveau les investissements au Canada au lieu de les faire fuir.

• (1210)

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, en tant que nouveau député, il est intéressant d'essayer de comprendre ce qui se passe dans le débat qui se tient à la Chambre des communes. Une bonne partie des nouveaux députés ont éprouvé un sentiment de frustration devant le cabotinage, le conflit artificiel, les discours creux voire les exagérations qui dominent parfois la Chambre. Je voudrais si possible essayer d'aller au-delà de ces beaux discours pour demander à tous les députés, qui sont des hommes et des femmes raisonnables, réfléchis et bienveillants, de s'intéresser de très près à un problème qui n'est pas fictif. Je veux affronter ce problème et je voudrais que nous essayions de le comprendre. J'ose espérer qu'il serait possible que tous les députés s'efforcent de résoudre ce problème ensemble. C'est la raison pour laquelle je veux parler exclusivement, ou presque, de la reprise de Mitel par British Telecom, parce que la cause du problème, c'est faiblesse du Canada, c'est notre sentiment d'impuissance en matière de développement technologique et les problèmes qui en découlent pour les chômeurs.

Il serait possible d'insister sur certains des problèmes abordés par le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Nous avons proposé des amendements et je voudrais bien qu'ils aient plus de chance d'être débattus à la Chambre des communes. Nous n'aimons pas beaucoup la façon dont la question d'Investissement Canada a été débattue; nous songeons notamment aux témoins qui n'ont pas été entendus et au fait que certains amendements cruciaux n'ont été débattus que pendant un temps limité à mon sens.

Je crois par ailleurs qu'il est possible de s'attacher à certains autres sujets de préoccupation; les reprises de Gulf et de Western qui menacent le secteur de l'édition au Canada, le cas de la société Canadian Porcelain dont mon collègue le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a parlé et d'autres cas. Mitel mérite toutefois d'être le point de mire du débat car cette société est le symbole de notre potentiel national en raison de sa croissance extraordinaire. C'est toutefois également le symbole des échecs de notre politique technologique, le symbole de l'acuité de notre problème de développement technologique en 1985.

En quoi consiste ce problème? Je vais essayer de l'exposer de façon aussi impartiale que possible. Pour cela, je citerai les propos du très honorable premier ministre (M. Mulroney). Il a dit en effet que pour améliorer notre performance lamentable dans le domaine des échanges commerciaux, il fallait mettre l'accent sur la recherche et le développement et être trois fois plus décidé à y parvenir. C'est surtout la déclaration qu'il a faite dans un autre discours qui est importante; il a dit que son gouvernement allait encourager la production de technologie nouvelle et de nouvelles idées par les entreprises canadiennes, parce que, a-t-il ajouté, d'après le Conseil national de recherches, en augmentant de 1 p. 100 la proportion du PNB consacrée à la recherche et au développement, on crée 800,000 emplois au Canada. Dans un autre document, on fait un rapprochement entre ce défi et la question de la propriété étrangère; le premier ministre a dit alors que d'après les chiffres récents, les filiales canadiennes de sociétés étrangères ont tendance à faire moins de recherche et de développement que les entreprises canadiennes de taille comparable. C'est ce qu'a dit le groupe d'étude progressiste conservateur sur les déplacements technologiques.

Voilà le problème. Il est clair, les députés de tous les côtés de la Chambre ne l'ignorent pas et il faut absolument essayer de le résoudre. Le cas de Mitel est crucial pour nous aider à comprendre le problème. Prenons du recul si possible, pour suivre l'histoire de Mitel, société dont l'expansion a été spectaculaire. Les ventes de cette société sont passées de $300,000 en 1975 à 255 millions en 1983; elles ont donc augmenté de 132 p. 100 par an, ce qui est prodigieux. En 1983, environ 83.1 p. 100 des ventes de cette société se faisaient à l'étranger, 52 p. 100 aux États-Unis, que nous considérons actuellement comme notre principal débouché commercial. La société qui a commencé avec 30 emplois en 1975 et elle en avait 5,210 en 1983.

M. McDermid: Combien au Canada?

M. Langdon: Il y en avait environ 2,682 au Canada, et notamment plus de 80 p. 100 des emplois rattachés à la recherche et au développement. Les dépenses consacrées à la recherche et au développement représentaient 12 p. 100 des ventes, alors que les filiales canadiennes de sociétés étrangères ayant plus de 500 employés n'y consacrent que 2 p. 100 de leurs ventes.

Mitel a eu des difficultés. Cette entreprise a enregistré des pertes en 1983 et 1984 et procédé à plus de 800 mises à pied au cours des 15 derniers mois. C'était surtout à cause de l'avènement d'un nouveau produit important, le SX 2000. La transition a été difficile, mais c'est là une des réalités intrinsèques du secteur de la haute technologie. Le fait est que ce secteur doit prendre des risques et parier sur de nouveaux produits. Néanmoins, cette entreprise a réussi à s'en sortir. Au cours du dernier trimestre, elle a réalisé des bénéfices de $64,000 après avoir payé l'intérêt sur la dette considérable qu'elle avait accumulée.

Son fondateur, M. Cowpland, a fait clairement valoir que Mitel aurait pu survivre même si elle n'avait pas été rachetée par British Telecom. Elle est toutefois lourdement endettée, sa dette atteignant 266 millions en 1984. Mitel a demandé de l'aide en se basant sur sa réussite évidente et les risques qui vont de pair avec la haute technologie. Elle a demandé à l'ancien gouvernement une aide de 30 à 40 millions. Selon les articles publiés aujourd'hui dans les journaux, l'ancien gouvernement a rejeté sa demande. Si c'est vrai, cela montre que l'ancien régime est tout aussi responsable que le nouveau de l'échec de notre industrie technologique.

• (1220)

Apparemment, Mitel a essayé de trouver des partenaires canadiens. Elle a échoué, notamment parce que le gouvernement a fait miroiter devant les partenaires éventuels de Mitel au Canada la possibilité d'acheter Teleglobe, une société d'État très rentable ayant un actif de 400 millions. Cela a amené de nombreuses entreprises de communication canadiennes à se réserver cette possibilité d'expansion. C'est alors que British Telecom est entrée en scène.

Je voudrais passer en revue les problèmes cruciaux qu'éprouve actuellement British Telecom. La Chambre doit reconnaître que le rachat d'une entreprise canadienne prospère par une société étrangère pose toujours des problèmes fondamentaux. Les témoins qui ont comparu devant le comité permanent de l'expansion régionale en ont exposé un certain nombre. Dans le cas de Philco-Ford, ils ont dit que les achats étaient faits à l'étranger. Ils ont ajouté que les installations de recherche allaient également être établies à l'étranger. Il s'agit là de menaces bien réelles comme en ont attesté des hommes d'affaires qui ont fait l'expérience de ce genre de situation.

En plus de ces problèmes d'ordre général, British Telecom pose des problèmes extrêmement précis. Je demande à tous les députés de soumettre à un examen très attentif cette société qui, nous l'espérons, va reprendre en main une entreprise canadienne prospère. Premièrement, comme l'indique le prospectus concernant la privatisation de British Telecom, le gouvernement pourra continuer à orienter les politiques de la compagnie. Il conserve le pouvoir d'intervenir et de voter car c'est lui qui demeure le plus gros actionnaire face à 1.7 million de petits actionnaires. *The Economist*, qui ne passe pas généralement pour un journal socialiste, a souligné la chose. Voici ce qu'on peut y lire:

> Pratiquement chaque fois qu'il a privatisé une entreprise, le gouvernement a commis l'erreur de conserver juste moins de 50 p. 100 des actions de la nouvelle compagnie «privée». Il compte faire la même chose pour BT. Cela permet aux ministres d'exercer leur influence lorsque les décisions de la direction menacent les intérêts politiques et cela permet aussi de préserver l'aspect du contrôle étatique qui fait le plus de tort à l'économie.

Le *Financial Times* du 13 mai 1985 précise que British Telecom continue à ressentir «l'obligation de promouvoir l'emploi au Royaume-Uni». En outre, il y a le projet de loi sur les télécommunications du gouvernement britannique. Si le ministre et les députés se donnent la peine d'examiner l'article 85 de cette mesure, ils constateront que le secrétaire d'État du gouvernement britannique a la possibilité d'intervenir et de donner des instructions à British Telecom sur certains points

qu'il considère cruciaux pour l'intérêt national de la Grande-Bretagne.

Certains députés ont vécu, comme moi, en Angleterre. Ils ont certainement eu affaire à British Telecom et savent combien de temps il faut attendre pour obtenir un téléphone dans ce pays. Je voudrais vous citer les paroles de Francis McInerney, le vice-président de Northern Business Information, à New York, qui a prédit les difficultés de Northern Telecom. Il a dit que British Telecom «ne s'était guère montrée habile sur le plan de la commercialisation ou de la gestion des produits». Il a ajouté que la compagnie britannique a pratiquement toujours vécu dans le giron du gouvernement. Voici ce qu'il a déclaré:

La société a mené ses activités dans des marchés fortement structurés où la concurrence dépend surtout des décisions gouvernementales.

Il ne faut pas perdre de vue que les trois partis d'opposition britanniques menacent de nationaliser de nouveau British Telecom et que le gouvernement pourrait donc exercer une fois de plus un contrôle absolu sur la société. Vu que les sondages réalisés en Grande-Bretagne montrent que le gouvernement Thatcher est moins populaire que le parti travailliste, c'est une menace qu'il faut prendre au sérieux. Pour Mitel, la gravité des incertitudes qui en résultent est incontestable.

Que se passera-t-il à la suite de ce rachat? Au mieux, British Telecom se servira de Mitel pour concurrencer IBM et AT & T sur le marché américain. Ce qui est certain, monsieur le Président, c'est qu'une partie de la production sera transférée dans les filiales de Mitel situées aux États-Unis. Si la société Northern Telecom était contrôlée par le gouvernement canadien, je voudrais qu'elle se comporte comme British Telecom est censée le faire, en accordant la préférence aux emplois existant au Canada. Nous assisterons donc à un transfert de production au profit des filiales britanniques de Mitel, et le budget de recherche et de développement sera surtout dépensé en Grande-Bretagne pour que le personnel de British Telecom soit à proximité. C'est l'hypothèse la plus favorable, monsieur le Président. Le pire qui puisse se produire, c'est que la société connaisse tous ces problèmes, plus ceux qui découleront d'une nationalisation dans deux ou trois ans.

Nous devons agir rapidement, monsieur le Président, sans attendre que l'AEIE se penche sur la question. Nous avons besoin des avantages que présenterait une association souple entre Mitel et British Telecom. Le ministre devrait dire aux dirigeants de Mitel d'accepter l'offre de rachat de 18.5 p. 100 des actions, mais de ne pas envisager de céder la majorité des actions. Deuxièmement, le gouvernement doit offrir à la compagnie l'aide que le gouvernement précédent n'avait pas accordée, pour remettre sur pied cette entreprise qui était auparavant extrêmement rentable, afin qu'elle procure au pays les emplois, les activités de recherche et les retombées qui permettront de surmonter le problème technologique dont tous les députés reconnaissent l'existence. Je prie le ministre de ne pas réagir en doctrinaire dans cette affaire, mais plutôt en fonction des risques que courent notre pays et cette entreprise. Je lui demande d'écouter et d'agir en pensant d'abord à l'intérêt du Canada.

• (1230)

M. Axworthy: Monsieur le Président, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) a fait allusion tout à l'heure à une déclaration du président de la société, M. Cowpland, au sujet de l'aide financière qu'aurait ou n'aurait pas accordée le gouvernement précédent. J'estime important de souligner que je m'inscris en faux contre ces remarques.

En réalité, les faits sont les suivants: Depuis environ 1979, au moins 35 milions de dollars ont été accordés à la société sous forme d'aide financière directe. Environ 20 millions avaient été mis de côté pour la construction d'usines à Buctouche, au Nouveau-Brunswick, et à Arnprior. L'usine d'Arnprior n'a pas été construite à cause de la conjoncture, mais le gouvernement avait néanmoins offert des capitaux.

Deuxièmement, le gouvernement avait accordé une subvention de 9.9 millions de dollars aux fins de recherche et de développement, ce qui a permis à Mitel de perfectionner la technologie du nouvel appareil RX-2000.

Troisièmement, le gouvernement a accordé une subvention d'environ 5.5 millions pour un programme d'agrandissement des installations d'Ottawa.

Je me souviens très bien, à l'époque où j'étais ministre de l'Emploi et de l'Immigration, avoir négocié avec les entreprises de matériel électronique de la vallée de l'Outaouais, de concert avec mon collègue le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), un très important programme de formation pour lequel le gouvernement fédéral avait accordé des sommes importantes afin d'accroître les compétences de la main-d'œuvre existante dans le secteur de la technologie de pointe. C'était en 1982.

Pendant toute cette période, le gouvernement fédéral auquel j'appartenais a reconnu l'importance de ce secteur et l'a soutenu. Naturellement, il devait respecter les décisions prises par la direction de l'entreprise.

Si je ne m'abuse, la société Mitel avait présenté, avant les élections, une demande qui n'a jamais été vraiment rejetée.

M. Dick: Elle avait été rejetée.

M. Axworthy: Peut-être dans votre esprit d'avocat, l'avait-elle été, mais il demeure que la décision finale n'avait pas été prise.

M. Dick: M. Ed Lumley s'y était opposé.

M. Axworthy: On ne l'a jamais annoncé officiellement.

M. Dick: Vous n'annonciez jamais vos refus.

M. Axworthy: Le député de la société Mitel voudra peut-être nous faire part de ses observations, car il est étroitement lié à la compagnie. Je tenais en fait à signaler qu'on avait proposé de l'aide au montant de 35 millions de dollars. Ce n'était qu'une petite somme.

En matière de formation de la main-d'œuvre et de recherche et de développement il est indispensable de s'appuyer sur un programme. Voilà ce à quoi nous voulons en venir. Nous en avions un, l'indice des disparités régionales en vertu duquel nous pouvions favoriser l'expansion des usines et la création de nouveaux produits.

Dans l'exposé financier du 8 novembre, le gouvernement a supprimé ce genre d'aide accordée aux régions du groupe I, dont la vallée de l'Outaouais. Voilà les problèmes que nous avons à régler. Je veux m'assurer que le président n'interprétera pas le bilan à sa façon car de toute évidence il a ses propres raisons de vouloir donner suite à la demande de la British Telecom.

Il importe de reconnaître que les gouvernements doivent jouer un rôle dans ce domaine, mais pas nécessairement intervenir automatiquement. Je rappelle aux néo-démocrates que dans ce cas le gouvernement doit user de sa discrétion.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale a fait une autre grande erreur en refusant de déployer le moindre effort pour trouver d'autres moyens de trouver le capital-actions nécessaire. Il a préféré ne pas s'en mêler. La conception que se fait le gouvernement du libre-échange me porte à croire que ce dernier se défile au fond devant sa responsabilité de collaborer avec des entreprises comme Mitel.

Je trouve très curieux que le ministre ait parlé des mesures de protectionnisme libérales. C'est pourtant lui qui a déclaré au *Financial Post* que dans des secteurs comme les textiles et les chaussures il protégerait de 30 à 40 p. 100 du marché. Il aurait intérêt à décider de quel côté de la balance il va pencher et quelle sera son attitude pour éviter aux Canadiens la confusion dans laquelle il semble lui-même plongé.

M. Langdon: Monsieur le Président, nous devons hélas nous en tenir à ce que nous lisons. Évidemment, M. Cowpland a déclaré ceci:

> Nous nous sommes sérieusement démenés l'an dernier pour obtenir du gouvernement une aide financière de 30 à 40 millions de dollars, mais ce fut en vain. Déjà, la compagnie éprouvait de graves difficultés et nous ne pouvions espérer aucune aide du gouvernement—pas le moindre centime. Il a donc fallu que nous nous débrouillions par nos propres moyens.

Cela nous amène à faire une constatation générale. J'ai parlé dans mon discours d'un problème national. La société Mitel et ses difficultés symbolisent ce problème national. Or, il n'a pas surgi dans les huit derniers mois, et nous savons tous que nous le devons à l'évolution de la conjoncture mondiale. Ce n'est pas une situation qui a été créée sciemment par un gouvernement donné.

Toutefois, c'est à cause du gouvernement précédent que nous n'avons pas réussi à relever efficacement le défi de la technologie de pointe, et le gouvernement actuel ne fait guère mieux. Le gouvernement précédent avait mis sur pied un programme de subventions et d'aide financière avec lequel il espérait encourager les gros projets dans le domaine de la technologie de pointe. Cependant, pour certains de ces projets, par exemple celui de Bell Helicopter, on a dépensé des sommes folles qui n'ont rapporté que fort peu d'avantages au pays.

Je pense que nous devons adopter une stratégie et une démarche qui tirent les leçons des échecs de l'ancien régime et les mettent à profit, et qu'il nous faut concrétiser certaines des promesses qu'ont fait le premier ministre et d'autres.

Tout cela devient manifeste avec Mitel. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, Mitel devient à la fois un symbole de notre potentiel et un symbole de l'urgence de la situation.

En conclusion, je souhaiterais simplement dire que je comprends les députés d'en face qui parlent de vouloir ouvrir le Canada aux affaires. C'est une perspective avec laquelle je ne suis pas d'accord, mais c'est un point de vue qui se discute. Il y a une différence entre «ouvert aux affaires» et «ouvert au renoncement». Dans le cas de Mitel, nous n'avons pas à renoncer à cette compagnie. Il y a une autre solution celle d'une participation minoritaire. Nous avons énormément à gagner avec cette option, et nous ne sommes pas obligés de nous orienter vers une perte du contrôle effectif de cette compagnie cruciale à l'avenir. J'encourage donc tous mes collègues à la Chambre à demander instamment au gouvernement d'accorder à ce symbole qu'est Mitel toute l'importance qui lui revient.

M. Dick: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a fait une intervention pendant la période des commentaires et des questions. Il a montré son ignorance de la question et montré que . . .

M. Rossi: Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. La question doit être adressée au député qui fait son discours, et non porter sur des commentaires ou des questions formulés durant le débat. Je serais reconnaissant à l'honorable secrétaire parlementaire de se conformer à cette règle.

M. Dick: J'ai l'intention de poser une question au député. Je crois que dans la partie consacrée aux commentaires, aucune règle de la Chambre ne peut à ma connaissance entraver les remarques que je peux faire. C'est cela, le débat. Si je veux faire une remarque sur une déclaration stupide d'un autre député, je pense que je dois pouvoir le faire. Il n'existe aucune règle qui me l'interdise.

• (1240)

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est expirée. Je donne maintenant la parole au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) pour reprendre le débat.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour la façon dont vous avez tranché la question qu'a soulevée le dernier intervenant.

Je tiens à féliciter le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) pour l'excellente motion dont il saisit la Chambre aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Boudria: Au nom du caucus libéral, je lui rends hommage pour la lutte magnifique qu'il mène en notre nom à la Chambre. Il est important que des députés aient le courage de leurs convictions et qu'ils ne soient pas tous aussi dociles que le sont parfois les potiches périphériques et les surfeurs de la majorité conservatrice.

M. Gauthier: Qu'est-ce qu'un surfeur?

M. Boudria: Un surfeur est l'un des conservateurs que la vague a portés jusqu'ici et qu'elle entraînera avec elle quand elle se retirera. Nous les appelons les surfeurs.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Je crois avoir touché une corde sensible, monsieur le Président.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a dit aujourd'hui à la Chambre que les libéraux reprochaient au gouvernement de limiter le temps du débat. Mais d'autre part ils permettent la tenue du débat d'aujourd'hui. Je suis relativement nouveau à la Chambre, mais j'aurais cru que le ministre savait qu'il existe une différence entre débattre un projet de loi et débattre une motion de l'opposition.

Une voix: Fondamentale.

M. Boudria: Il y aurait sûrement consentement unanime à retirer immédiatement la motion que nous avons présentée si le gouvernement consentait à faire débattre la motion d'amendement que mon collègue de Winnipeg-Fort Garry a proposée.

Le ministre a également accusé l'opposition d'être négative. Sauf erreur, il a dit que nous étions un parti obstructionniste. Je trouve passablement étrange qu'un parti qui a laissé sonner le timbre d'appel au vote durant deux semaines au cours de la législature précédente en accuse maintenant un autre d'être obstructionniste. Nous n'avons aucune leçon de morale à recevoir des conservateurs en ce qui concerne le respect à l'égard du Parlement. Ce sont nos vis-à-vis, et vous le reconnaîtrez sans doute, monsieur le Président, vous qui êtes un homme objectif et impartial, qui ont manqué de respect envers le Parlement au cours de la dernière législature. Ils font preuve du même mépris aujourd'hui comme en témoigne leur décision de limiter le débat sur cette mesure très importante.

Je vois le ministre d'État chargé de la Petite entreprise (M. Bissonnette) assis en face. S'il était le ministre parrain de cette mesure, il permettrait qu'on en discute plus longuement. Un ministre franc et honnête comme lui, soucieux du bien de la population, si ses supérieurs au cabinet le lui permettaient, tiendrait sûrement à venir en aide aux petites entreprises et à les protéger contre la mainmise étrangère. Il est parfaitement évident que le ministre prend cette affaire à cœur. Il écoute ici aujourd'hui. Nous savons que dans son for intérieur . . .

M. Bissonnette: Ne parlez pas en mon nom. Parlez pour vous-même. Je suis capable de me défendre moi-même.

M. Boudria: . . . même s'il ne peut l'avouer publiquement, le ministre chargé de la Petite entreprise est de notre côté sur cette question. Nous nous réjouissons d'avoir son appui. Tous mes collègues du parti libéral se réjouissent sûrement d'avoir l'appui du ministre. Il est malheureux qu'il ait les mains liées et ne puisse manifester ouvertement son appui. Mais nous lui en savons quand même gré, monsieur le Président.

Le gouvernement abandonne l'industrie de la technologie de pointe. Lorsqu'ont été instaurés les crédits d'impôt à la recherche et au développement, la société Mitel a été la première à en bénéficier. Qui a supprimé ces subventions? Bien entendu, c'est le ministre des Finances (M. Wilson), le sombre jeudi 8 novembre, quand il a sabré dans toutes sortes de programmes gouvernementaux utiles. Il a supprimé le programme très utile et efficace qui aidait Mitel et d'autres entreprises.

M. Bissonnette: Voyez ce que le président a dit, d'après les journaux d'hier.

M. Boudria: Quand il formait le gouvernement, le parti libéral collaborait de très près avec le secteur de la technologie de pointe pour établir ces programmes vitaux afin de protéger l'industrie canadienne et les petites entreprises, que le ministre actuel appuie certainement. Que s'est-il passé? Les conservateurs ont pris le pouvoir. Ils ont commencé à se débarrasser des bonnes initiatives des libéraux, à les faire disparaître.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale a déclaré tout à l'heure que les libéraux voulaient retourner en arrière. Selon lui, le gouvernement met fin au débat sur les amendements proposés par les libéraux parce que nous essayons de faire revivre le passé. Pourtant, qui détruit l'AEIE et nous ramène 50 ans en arrière? C'est le même ministre qui accuse maintenant les libéraux de vouloir retourner en arrière. Le ministre ne peut pas jouer sur les deux tableaux et ne peut se contredire constamment, même si c'est ce qu'il essaie de faire.

Même le ministre de l'Expansion industrielle régionale a reconnu ce matin dans son discours qu'en examinant plusieurs demandes présentées à l'AEIE, il avait constaté que l'Agence mettait parfois bien du temps à négocier pour les Canadiens. Nous devrions être fiers qu'un organisme d'État négociait ferme dans l'intérêt du Canada, comme l'AEIE le faisait, au dire même du ministre. Pourtant, il veut détruire cet organisme. Il veut nous ramener 50 ans en arrière. C'est bien assez pour que le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) se révolte et que les autres électeurs de Brampton qui ont voté pour le parti libéral aux élections provinciales en fassent autant aux prochaines élections fédérales. Lors de la réunion du caucus de son parti la semaine prochaine, le député de Brampton-Georgetown, qui se préoccupe manifestement beaucoup de ces questions, demandera au chef de son parti et à ses collègues de retirer immédiatement ce projet de loi.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député est en train d'induire la Chambre en erreur. J'appuie entièrement mon ministre et mon gouvernement à propos de ce projet de loi.

M. Boudria: Monsieur le Président, je veux simplement vous signaler qu'il est inhabituel qu'un député en accuse un autre d'induire la Chambre en erreur. Vous voudrez certainement que mon collègue retire ses propos.

M. Andre: Il est inhabituel aussi de prêter des intentions.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas ce que voulait dire le député. La parole est au député de Glengarry-Prescott-Russell que j'invite à poursuivre le débat.

M. Boudria: Monsieur le Président, la prochaine fois que j'accuserai un député d'induire la Chambre en erreur, je commencerai par dire que je ne le fais pas exprès. Voilà peut-être un précédent parlementaire grâce auquel nous pourrons accuser quiconque d'induire la Chambre en erreur.

Que le député d'en face, celui qui vient de m'accuser d'avoir induit la Chambre en erreur, sache que je n'en fais rien en disant que par le passé, les députés ministériels ont à maintes reprises appuyé l'AEIE et souhaité qu'elle soit plus rigoureuse. En voici un exemple, monsieur le Président.

Pendant la dernière campagne électorale, le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) a parlé de la prise en charge de Black & Decker. Devant ses électeurs, il a souhaité qu'on renforce la Loi sur l'examen de l'investissement étranger en vue de protéger les emplois chez Black and Decker. L'a-t-on fait? Au contraire, le ministre met fin à l'Agence d'examen, alors qu'un député conservateur de l'arrière-ban affirmait qu'elle n'était pas assez stricte. C'est assez pour que l'arrière-ban conservateur se révolte.

M. Dick: J'en doute.

• (1250)

M. Boudria: Je viens de lire quelque chose au sujet du député dans le journal de ce matin. Je l'entends dire qu'il en doute. Il en doute peut-être. Ce qu'il semble dire en tout cas, c'est qu'il ne participera pas à une révolte de ce genre. Mais d'autres députés de son caucus ont déclaré publiquement qu'ils désiraient que l'AEIE soit conservée et renforcée.

Examinons les priorités du gouvernement dans les domaines de l'investissement et de la création d'emplois. Au cours de la campagne électorale les conservateurs ont fait des promesses. Ils en ont même fait 338.

M. Dick: Vous en avez le texte?

M. Boudria: Peut-être faudra-t-il que j'en donne le texte au député d'en face.

La motion à l'étude concerne la protection et le renforcement de l'industrie canadienne, pas seulement l'autorisation des acquisitions étrangères. Nous voulons qu'il y ait une protection. D'accord, nous voulons qu'il y ait des capitaux et des investissements étrangers dans notre pays, mais nous voulons que cela se fasse dans les conditions les plus avantageuses pour les Canadiens. Voilà ce qui distingue un libéral d'un conservateur. Nous voulons des conditions avantageuses pour les Canadiens. Telle est la position libérale. La position conservatrice, c'est de laisser faire tout le monde, sans aucun avantage assuré pour personne, et tant pis. Voilà la position conservatrice: c'est le ministre lui-même qui l'a dit.

J'aimerais rappeler certaines promesses conservatrices. Ce matin, nous avons entendu le ministre s'en prendre au protectionnisme et aux mesures du genre. Au chapitre Textile et vêtements des promesses conservatrices, la première disait:

> Promouvoir des échanges équitables, mais pas le libre-échange.

Ce ministre-là n'a certainement pas dû être de ceux qui ont dressé la liste des promesses électorales. Peut-être devrait-il relire le document qui énumère les 338 promesses, avant de faire tout autre discours. Ou peut-être voudrait-il mieux en donner le texte à celui qui a rédigé son discours de ce matin pour qu'il prenne connaissance de ces promesses, et qu'il cesse d'écrire des discours contraires aux positions adoptées par le parti conservateur au cours de la dernière campagne électorale.

La deuxième promesse dit:

> Promouvoir la stabilité, par une défense rigoureuse de nos droits et de nos obligations internationaux existants, et au besoin par des contingents mondiaux et une augmentation contrôlée du volume des importations.

Voici la troisième promesse:

> Examiner les obligations du gouvernement canadien et voir si elles ne devraient pas être modifiées.

Tous ceux qui ont écouté les conservateurs ont dû s'accommoder de leurs promesses creuses. Ils ont promis aux Canadiens de protéger et de stimuler nos secteurs industriels, en particulier celui des textiles qui est tellement essentiel à la circonscription que je représente.

Quelle est la grande priorité du gouvernement? Est-ce bien d'aider la petite entreprise? Je vois le ministre d'État (Petites entreprises) en face. Le premier objectif du gouvernement consiste à détruire l'AEIE, ce qui est carrément contraire aux promesses que je viens d'énumérer. Voilà quelle est la priorité du gouvernement. Pourquoi le gouvernement s'est-il donné pareil mandat?

Le gouvernement a consacré beaucoup trop de temps à cette question. Il a dépensé beaucoup trop d'énergie à détruire l'AEIE. Il s'est aussi attaché à plaire au président des États-Unis, en organisant à Québec des célébrations qui coûteront plus de un million de dollars aux contribuables canadiens. Il a consacré tellement de temps et d'énergie à de telles choses qu'il a négligé d'autres secteurs très importants.

Je vois également en face de moi le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre). Je sais qu'il sera d'accord avec moi si je lis une lettre provenant de l'Association canadienne des fabricants de chaussures. Le 1er avril 1985, le président de l'Association, M. Jean-Guy Maheu, écrivait au ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher). Il voulait discuter avec ce ministre et d'autres membres du cabinet les problèmes de cette industrie qui, nous le savons tous, a grand besoin d'être protégée. Voici un passage de sa lettre:

> Dans votre lettre du 16 octobre 1984, il y a près de six mois, vous m'écriviez que vous espériez être bientôt en mesure de vous entretenir avec moi et les représentants de l'association. Nous savons que, en qualité de ministre du Commerce extérieur, vous être très occupé, mais nous vous saurions gré de nous consacrer une heure de votre temps en avril.

Depuis le 16 octobre 1984 et jusqu'au moins en avril et peut-être même jusqu'à maintenant, le ministre n'a eu aucun entretien avec ce groupe. On a eu tout le temps voulu de rencontrer le président des États-Unis à Québec. On a tout le temps voulu pour s'incliner devant les Américains. Toutefois, on n'en a pas pour venir en aide à des industries si importantes dans ma circonscription. Tel est le comportement scandaleux du gouvernement.

Le ministre d'État chargé des petites entreprises a ce secteur à cœur. Il désire avant tout qu'il soit sain et prospère. Je suis surpris qu'il n'ait pas une rapide discussion avec son collègue et qu'il ne lui ordonne pas de retirer le projet de loi C-15 immédiatement, pour protéger les secteurs canadiens vitaux que je viens d'énumérer. Il serait bien étonnant qu'il le fasse.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale disait ce matin qu'il voulait s'ouvrir au monde résolument. C'est un euphémisme pour dire que nous ferons le mort. Qui veut relever résolument de nouveaux défis? Les libéraux. Qui avait présenté des mesures législatives permettant d'accueillir les investissements étrangers, mais aussi de protéger l'industrie canadienne, pour maximiser les avantages pour notre pays? Il fallait de la détermination. Ce n'est pas nécessaire lorsque l'on fait le mort. Ce n'est pas se montrer résolu que de rester là sans rien dire, comme le font 200 députés conservateurs. Je suis certain que les électeurs de leurs circonscriptions, dont les entreprises seront absorbées en raison de l'absence de politique de contrôle des investissements étrangers, rappelleront aux députés conservateurs les promesses qu'ils avaient faites dans des circonscriptions comme Simcoe-Nord et d'autres, des promesses qui portaient sur la nécessité de protéger nos entreprises et laissaient entendre qu'un gouvernement conservateur n'aurait jamais approuvé la prise de contrôle de Black & Decker.

Que s'est-il passé? Qu'est-ce qui a bien pu amener les députés conservateurs à se convertir si soudainement? Qu'est-ce qui a bien pu les convaincre d'organiser des cérémonies comme celle qui a eu lieu à Québec et dont les contribuables canadiens ont évidemment assumé les frais? En chantant ensemble une vieille mélodie irlandaise, le président des États-Unis et notre premier ministre (M. Mulroney) ont inauguré une nouvelle ère d'amitié entre nos deux pays. Les moteurs de l'avion qui avait ramené le président des États-Unis à Washington n'étaient pas encore refroidis que celui-ci frappait d'un droit compensateur les produits de porc de notre pays, denrée agricole d'une importance vitale pour ma circonscription. Cette décision a entraîné une baisse du prix du porc d'environ 12c. la livre. Les agriculteurs sont aux prises avec de graves problèmes financiers. Le premier ministre a déclaré qu'il n'avait, pour atteindre le président des États-Unis, qu'à composer son numéro de téléphone et qu'il ne manquerait pas de prendre rendez-vous avec lui pour discuter de problèmes comme celui-là. Quand le premier ministre a-t-il appelé le président à ce sujet? Pourquoi le premier ministre ne téléphone-t-il pas à Ronnie pour lui dire que nos denrées agricoles ont besoin de protection? Il ne l'a pas encore fait.

En terminant, je tiens à dire que j'appuie sans réserve la motion qu'a présentée mon collègue le député de Winnipeg-Fort Garry.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Avant de signaler qu'il est 13 heures, j'inviterais la Chambre à réfléchir aux propos du député et à préparer des questions et commentaires à son intention, pour le cas où le député serait à son fauteuil au moment où nous reprendrons cet après-midi l'examen des ordres inscrits au nom du gouvernement.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 21 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LE LOGEMENT

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LA SITUATION AU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, il y a deux semaines, nous apprenions que le Québec subissait une coupure injuste de 17 millions de dollars dans le cadre du programme de rénovation de logements, comparativement à seulement 2 millions de dollars pour l'Ontario.

Maintenant, le ministre nous apprenait que l'Ontario avait obtenu 22 millions de dollars dans le cadre du programme de construction de logements locatifs, alors que le Québec n'avait obtenu aucune somme d'argent.

Monsieur le Président, à mon avis, tous les députés de la Chambre devraient faire pression auprès du ministre responsable de la SCHL pour que ce gouvernement réponde aux demandes des centaines de maires des municipalités du Québec qui désirent avoir des budgets supplémentaires d'au moins 10 millions de dollars, non seulement pour améliorer le qualité des logements, mais aussi pour obtenir et maintenir la création d'emplois dans l'industrie de la construction.

Monsieur le Président, au Québec, il y a présentement plus de 720,000 bénéficiaires de l'assistance sociale. Les coupures injustes et unilatérales effectuées par ce ministre au montant de 17 millions de dollars font perdre la possibilité de restaurer 4,600 unités et 1,300 emplois au Québec. A mon avis, tous les députés de la Chambre devraient être unanimes pour demander au ministre des Finances (M. Wilson) et au très honorable premier ministre (M. Mulroney) de corriger cette injustice à l'endroit des Québécois.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LA BANDE DE LAC LA HACHE—ON S'OPPOSE À L'EXPLOITATION D'UNE MINE D'URANIUM

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer les efforts de la bande indienne de Lac La Hache visant à empêcher Eldorado Nucléaire Limitée de continuer à exploiter la mine d'uranium sous le lac Wollaston, en Saskatchewan. Je le fais pour trois raisons.

Premièrement, il y a la question du droit des autochtones du Nord de s'opposer à ce qu'on exploite ainsi leur territoire contre leur gré. Deuxièmement, il y a la question de la dégradation de l'environnement. Nous ne devrions pas exploiter des mines d'uranium, car elles produisent des déchets radioactifs en quantité telle que les générations futures vont faire face à un problème. Enfin, cette exploitation fait partie de tout le cycle des combustibles nucléaires. Comme Canadiens, nous devrions refuser carrément de participer à ce cycle pour la production d'énergie ou d'armes nucléaires.

J'ai demandé une enquête publique sur tout le cycle des combustibles nucléaires. Il a déplu aux Canadiens que les libéraux leur imposent un avenir nucléaire. Il fut un temps où les conservateurs semblaient partager cette aversion, mais aujourd'hui la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources

Article 21 du Règlement

(M^lle Carney) n'arrête pas de parler des retombées commerciales de la vente de réacteurs et, croyez-le ou pas, de la commercialisation de procédés d'enfouissement des déchets radioactifs.

Il est grand temps que le gouvernement admette que l'industrie nucléaire est florissante au Canada, alors qu'il diminue considérablement les fonds alloués à la recherche d'autres sources d'énergie carrément, moralement et écologiquement supérieures. Entre-temps, nous continuons à dépenser notre argent pour nous préparer un avenir nucléaire inacceptable.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES PLAINTES AU SUJET DU SERVICE

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, je voudrais encore une fois faire état des préoccupations d'un grand nombre de mes électeurs au sujet des prétentions de la Société canadienne des postes. Le service postal est en majeure partie lamentable. Non seulement l'acheminement du courrier est lent d'un bout à l'autre du Canada, mais il est aussi tout à fait inefficace pour ce qui est de la distribution locale ou rurale.

Mes électeurs se réjouissent d'apprendre que la Société canadienne des postes a décidé de mettre sur pied un groupe de travail chargé de supprimer tous les postes inutiles dans l'entreprise. Nous espérons que le groupe se penchera également sur les postes au niveau de la direction. A moins que la société ne nous promette de livrer le courrier dans un délai raisonnable et d'améliorer le service en général, je réclame que l'on sursoit à l'augmentation prévue des tarifs postaux, non seulement pour l'affranchissement du courrier, mais aussi pour la location de cases postales.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

L'IMPORTANCE DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, relativement à l'olympiade industrielle tenue récemment dans la circonscription de Drummond, mon intervention vise à souligner une mesure législative importante adoptée par notre gouvernement. Il s'agit de la Loi sur les prêts aux petites entreprises qui permettra à des milliers d'entrepreneurs canadiens de lancer leur propre entreprise ou d'étendre leur activité. Étant moi-même homme d'affaires, je m'intéresse à cette loi parce que, au Canada, la totalité des nouveaux emplois sont créés par la petite entreprise depuis 1982. Autre fait à souligner, 30 p. 100 des petites entreprises sont la propriété de femmes. C'est en 1961 que le gouvernement progressiste conservateur, dirigé par le très honorable John Diefenbaker, adoptait pour la première fois cette loi, et l'une des premières initiatives de notre gouvernement fut de présenter une mise à jour de celle-ci et de la reconduire jusqu'au 31 mars 1982.

Avec l'adoption de cette loi, qui a trait au seul prêt accordé par les institutions financières—garanti par le gouvernement fédéral à 85 p. 100—s'adressant aux commerçants d'équipements de biens et de services, le gouvernement progressiste conservateur a démontré son engagement envers la petite entreprise et contribué à la création d'un climat favorable à l'épanouissement de celle-ci. Le taux d'intérêt maximum pouvant être imposé est le taux préférentiel de la banque à charte plus 1 p. 100, et les conditions d'emprunt visent à permettre l'essor et la prospérité de la petite entreprise.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LA SYDNEY STEEL CORPORATION—L'OPPOSITION DU SYNDICAT AU FOURNEAU À ARC ÉLECTRIQUE

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, une fois encore je veux soulever une question qui intéresse de très près les gens de ma circonscription. Il y a un mois, nous avons lu dans le *Chronicle-Herald* de Halifax que le gouvernement fédéral et celui de la province étaient sur le point de conclure une entente sur la deuxième et dernière étape du programme de modernisation de la Sydney Steel Corporation. On nous disait que le nouvel accord de partage des coûts pour le remplacement du haut fourneaux vétuste de la SYSCO, un projet de 65 millions, serait conclu dans quelques semaines. Pourtant nous attendons toujours. C'est comme si nous attendions depuis toujours.

Le projet de modernisation de la Sydney Steel a été lancé par un gouvernement provincial conservateur. Le gouvernement libéral précédent avait versé 96 millions pour moderniser les opérations technologiques de la Sydney Steel, alors que l'actuel gouvernement, avec toutes ses nobles intentions sur la consultation des provinces, n'a rien fait.

Des emplois sont en jeu, des emplois qui seront supprimés si le gouvernement décide, selon sa préférence, de financer un fourneau à arc électrique. Le premier ministre conservateur de la Nouvelle-Écosse et le Syndicat des métallurgistes ont rejeté l'option électrique parce que cette solution entraînerait des compressions d'emploi dans les opérations primaires, soit à l'étape du haut fourneau et des fours à coke. Le syndicat a signalé notamment que la proposition fédérale ferait de l'aciérie de la SYSCO une exploitation simplifiée n'employant que 500 travailleurs. Les métallurgistes préfèrent un four à oxygène comme on l'avait recommandé dans le plan initial de rénovation.

Il serait temps que le gouvernement fédéral prête l'oreille aux voix de ceux qui sont directement touchés par l'activité de la Sydney Steel, les travailleurs eux-mêmes.

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est terminé.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LES VIOLATIONS PAR DES GOUVERNEMENTS DE DIVERSES PARTIES DU MONDE

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, hier soir, l'Association canadienne des étudiants ukrainiens a fourni aux députés l'occasion de voir *Harvest of Despair*, un film sur la famine qui a sévi en Ukraine en 1932 et 1933. Ce fléau a été provoqué par le gouvernement soviétique qui a imposé l'exportation d'énormes quantités de blé, ne laissant pratiquement rien à la population ukrainienne. Staline voulait tuer dans l'œuf l'opposition des agriculteurs ukrainiens à sa politique économique et mettre ainsi les Ukrainiens au

pas. La projection de ce film est venue étayer les preuves fournies par le groupe canadien à Helsinki sur les violations des droits de la personne auxquelles se livrent l'Union soviétique et les pays de l'Est.

Malheureusement, les pays communistes n'ont pas le monopole des abus dans ce domaine. Des millions de personnes, qui vivent dans notre monde supposément libre, sont gouvernés par des régimes militaires répressifs. Personne ne voudrait avoir à choisir entre la Pologne et le Chili. L'humanité peut se réjouir aujourd'hui que des officiers de police soient jugés en Pologne et des militaires en Argentine. Qu'ils soient le fait de régimes de gauche ou de droite, les enlèvements, la torture et les assassinats sont des violations des droits de la personne. Nous devons être plus attentifs aux conséquences que certaines politiques gouvernementales ont sur les droits de la personne. Les pays occidentaux ne se gênent plus maintenant pour adopter des mesures d'austérité qui jettent les gens sur le pavé et les réduisent au désespoir.

Le Fonds monétaire international s'est-il arrêté aux conséquences sociales de sa politique économique à l'égard du tiers monde . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA SENSIBILISATION DES CITOYENS AU PROBLÈME DE LA POLLUTION PAR LES PLUIES ACIDES

M. Elliott Hardey (Kent): Monsieur le Président, il ressort d'un récent sondage effectué aux États-Unis que 94 p. 100 des citoyens américains sont sensibilisés au problème de la pollution par les pluies acides. Les analystes de sondages sont surpris par cette prise de conscience. Sur le nombre de personnes interrogées, 72 p. 100 souhaitent que ce soient les actionnaires des sociétés responsables de la pollution qui retombe sur terre sous forme d'acide sulfurique qui assument le fardeau des mesures de prévention, mais ils sont également prêts à accepter, au besoin, une cotisation de $70 par personne et par an pour mener à bien ces opérations.

• (1410)

Mes électeurs et moi-même en déduisons que nous avons un allié de l'autre côté de la frontière—un allié qui va nous aider à faire passer le message aux dirigeants américains qui hésitent à accorder la priorité à ce problème. Cet allié c'est le peuple américain lui même.

Nous ne pouvons plus attendre. Le Canada s'est engagé à agir maintenant et doit réduire de moitié les émissions d'anhydride sulfureux d'ici 1994. Pas plus tard que la semaine dernière, le Québec et l'État du Massachusetts ont annoncé un accord conjoint visant à mettre sur pied un programme de contrôle de la pollution.

Si le Canada continue à être sincère, prend des mesures concrètes en vue de restreindre les émissions d'anhydride sulfureux et participe à un programme en vue d'encourager les Américains à exiger de leurs dirigeants qu'ils fassent quelque chose, nous réussirons à surmonter le problème. Alors, nos lacs, nos forêts et nos récoltes pourront redevenir comme avant.

Article 21 du Règlement

L'INDUSTRIE

LE PROGRAMME DE PRODUCTIVITÉ DE L'INDUSTRIE DU MATÉRIEL DE DÉFENSE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, de nombreux Canadiens qui voudraient éviter un holocauste nucléaire, et on les comprend, s'opposent fermement à toute participation du gouvernement à des recherches militaires. Il arrive cependant que des recherches de ce genre procurent d'énormes avantages à l'humanité.

Hier, par exemple, j'ai annoncé, au nom du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), que le gouvernement fédéral allait verser 3 millions de dollars, dans le cadre du programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, à une société torontoise du nom de Sciex.

La société se servira de cet argent pour achever la mise au point du système AROMIC de vérification des cargaisons, qui est un dispositif servant à détecter des produits de contrebande, comme de la drogue, des armes à feu et des explosifs, dissimulés dans une cargaison normale. Deux de ces dispositifs ont déjà été vendus à un pays du Moyen-Orient qui en prendra livraison l'année prochaine.

La compagnie Sciex, qui est entièrement canadienne, pense créer 260 nouveaux emplois au Canada dans ce secteur de pointe et réaliser ainsi un chiffre d'affaires de 150 millions de dollars, surtout à l'exportation. En cas de réussite, non seulement le gouvernement fédéral récupérera toute sa mise et contribuera à la création d'emplois au Canada, mais il aidera aussi l'humanité à lutter contre le traffic de la drogue et celui des armes.

En tant que Canadiens, nous sommes pour la paix et pour un désarmement mutuel vérifiable. Sciex et le programme de productivité de l'industrie du matériel de défense pourraient très bien nous aider à atteindre ces objectifs.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES PRODUITS DANGEREUX

ON RECOMMANDE DE POURSUIVRE LES RECHERCHES SCIENTIFIQUES SUR LES PROBLÈMES DE SANTÉ RELIÉS À LA MIUF

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, au moment où le gouvernement conservateur confirme l'arrêt des recherches scientifiques sur les problèmes de santé reliés à la mousse d'urée-formol, la MIUF, une étude réalisée par les pédiatres de l'hôpital Sainte-Justine, à Montréal, révèle que 65 p. 100 des 76 enfants examinés souffraient de toux chronique et que parmi ces derniers 43 p. 100 étaient asthmatiques ou affichaient un fonctionnement pulmonaire similaire. C'est du moins ce qu'on pouvait lire dans le journal *Le Devoir* du 2 mai dernier.

Il est tout à fait inacceptable que ce gouvernement abandonne ces enfants qui, en moyenne, ont six ans et demi. De plus, les médecins ont constaté que ces enfants subissaient des pertes de poids allant jusqu'à 20 livres, ce qui n'est pas normal. Ces enfants sont en pleine croissance. Ils ne devraient jamais présenter une perte de poids aussi alarmante.

Article 21 du Règlement

Dans l'étude que la revue *l'Union médicale du Canada* s'apprête à publier en juillet, on ajoute que l'on ne tient pas compte du pourcentage d'enfants incapables d'exprimer les malaises qu'ils ressentent. A la lumière de ces faits, le gouvernement devrait reconsidérer sa décision et ordonner que les recherches scientifiques sur les problèmes de santé reliés à la MIUF soient poursuivies.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA POLOGNE—LE HARCÈLEMENT DES DIRIGEANTS DE SOLIDARITÉ

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, depuis le bannissement du syndicat polonais Solidarité, les défenseurs des droits de la personne et les dirigeants de Solidarité ont fait l'objet de harcèlements constants. Wladyslaw Frasyniuk, Bodgan Lis et Adam Michnik ont été emprisonnés ou détenus, avec ou sans procès, pendant des périodes de durées diverses, depuis le mois de décembre.

Le 12 février 1985, lors d'une réunion avec Lech Walesa, à Gdansk, ils ont de nouveau été arrêtés et accusés de «préparer une grève . . . pour protester contre la hausse du prix des aliments et l'allongement de la journée de travail».

Nous avons trop souvent tendance à prendre pour acquis le droit à la liberté d'expression, à la liberté d'association et à la justice. Nous ne pouvons pas passer sous silence cette nouvelle violation flagrante des Accords d'Helsinki et de l'engagement international pris par la Pologne en tant que signataire de ces Accords. Les signataires des Accords d'Helsinki doivent tenir leurs engagements envers leurs cosignataires et ils ont des comptes à rendrde.

Le gouvernement canadien devrait faire savoir aux pays qui violent ces Accords que nous réprouvons totalement de tels actes.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

L'ALLOCATION DE 28 UNITÉS DE LOGEMENT COOPÉRATIF EN SASKATCHEWAN

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le 29 avril, des fonctionnaires du bureau de Saskatoon de la SCHL ont dit à l'association du logement coopératif de Saskatchewan que l'allocation serait de 28 unités pour 1985, soit seulement 35 p. 100 de l'allocation de 80 unités donnée en 1984.

Le ministre responsable de la SCHL doit expliquer aux habitants de sa province ce qu'il compte faire et pourquoi il a considérablement réduit le nombre de logements sociaux en Saskatchewan. Les habitants de la Saskatchewan voudraient savoir pourquoi la province est forcée d'accepter ces fortes réductions dans le domaine du logement, plus fortes que dans le reste du pays. Est-ce la politique du gouvernement fédéral à l'égard des habitants de la Saskatchewan, surtout des personnes âgées, de refuser un logement abordable et de faire de la Saskatchewan une province de deuxième catégorie?

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HON. ROGER STEELE, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU TERRITOIRE DU NORD DE L'AUSTRALIE

M. le Président: Je signale aux députés la présence à la tribune de l'honorable Roger Steele, président de l'Assemblée législative du Territoire du Nord de l'Australie.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIVRE VERT SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans son document de consultation intitulé «Compétitivité et sécurité: Orientations pour les relations extérieures du Canada», un des objectifs cités à la page 3 est la protection de notre milieu naturel. Toutefois, le document ne mentionne aucune étude, ne pose aucune question et ne propose pas de solution. Comment les Canadiens peuvent-ils discuter des problèmes que pose la protection du milieu naturel sur le plan international, et surtout dans nos relations avec les États-Unis, alors que la partie consacrée à l'environnement dans ce document de consultation est réduite à sa plus simple expression? Peut-être l'imprimeur a-t-il oublié d'insérer le chapitre.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il va sans dire que les Canadiens ne pourront pas étudier cette question, ni celle de l'IDS, ni celle du commerce ou toute autre question si le parti libéral et le Nouveau parti démocratique empêchent le Parlement du Canada d'organiser des audiences publiques pour permettre aux Canadiens de donner leur point de vue.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Nous avons invité les Canadiens à participer, pour la première fois, à des discussions portant sur la politique étrangère du pays. L'attitude des partis de l'opposition empêche le Parlement de discuter de la politique étrangère et enlève aux Canadiens la possibilité de participer au débat sur la politique étrangère. Elle empêche aussi le gouvernement de profiter des opinions que pourraient exprimer des particuliers sur l'environnement, le domaine stratégique, le

commerce et d'autres questions. J'espère que le député, son parti et ses collègues vont enfin accepter un débat public.

Des voix: Bravo!

LE PROJET DE LIBRE-ÉCHANGE COMMERCIAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre demande un débat, alors que le gouvernement a déjà mis un terme au débat sur plusieurs questions. C'est là que le bât blesse. Par exemple, à quoi sert d'avoir un comité—et on veut trimbaler les députés conservateurs d'arrière-ban un peu partout au Canada parce qu'ils ont besoin de s'occuper—qui demandera aux Canadiens s'ils sont favorables au libre échange avec les États-Unis, ce qui constitue une des options, alors que le premier ministre et le président des États-Unis ont déjà signé, à Québec, une déclaration qui engage notre pays dans cette voie? Ce document a-t-il une valeur quelconque? Quel est le document valable? Le communiqué conjoint du premier ministre et du Président, ce document-ci, les deux ou aucun?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est possible que le très honorable chef de l'opposition ne veuille pas connaître le point de vue des Canadiens. Le parti libéral et le Nouveau parti démocratique ne veulent peut-être pas donner aux Canadiens l'occasion de contribuer directement à la formulation de la politique étrangère canadienne. Pour notre part, nous tenons à ce que les Canadiens participent à ce débat.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Nous sommes très attachés au régime parlementaire et nous croyons qu'il est dans l'intérêt des Canadiens ordinaires de donner leur point de vue sur les questions dont dépend notre avenir et d'exercer ainsi une influence. La meilleure chose que je puisse faire, monsieur le Président, c'est probablement demander au chef de l'opposition pourquoi il ne veut pas permettre aux Canadiens de donner leur avis sur les questions internationales.

• (1420)

M. Turner (Vancouver Quadra): Je peux dire au ministre, monsieur le Président, que c'est parce que nous ne voulons pas être complices d'une supercherie dont les victimes seraient les citoyens. Un comité ambulant bidon étudierait des questions que le gouvernement aura déjà tranchées—et peut-être même que la décision figure dans le document—avant qu'on connaisse le résultat des délibérations de ce comité.

[*Français*]

LE LIVRE VERT—LES LIENS COMMERCIAUX AVEC LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Maintenant, dans le Livre vert, ou dans le Livre gris, on pose la question suivante, à la page 35, et je cite:

Un accord resserrant nos liens commerciaux avec les États-Unis comporterait-il des avantages ou des inconvénients majeurs . . .

Mais il est dit dans le communiqué de presse conjoint du président et du très honorable premier ministre du Canada que ces deux chefs d'État—le très honorable premier ministre n'est pas encore un chef d'État—ont adopté des mesures en vue d'accroître l'accès mutuel et réciproque aux deux marchés. Ma question est la suivante: Est-ce que le Livre vert vise délibérément à nous tromper parce que la décision est déjà prise par le gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le Livre vert donne aux Canadiens, pour la première fois dans l'histoire du Canada, le droit d'être partie directe dans la formulation, dans la détermination de la politique étrangère du Canada. Cela n'était pas une pratique de l'ancien parti libéral. C'est la pratique, c'est l'engagement aujourd'hui de ce gouvernement, et j'espère que les partis d'opposition seront disposé à respecter les droits des Canadiens d'être consultés en ce qui concerne les politiques nationales et internationales.

[*Traduction*]

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui s'est abstenu de répondre à celle que lui a posée mon chef. S'il se donne la peine d'examiner le Livre vert, il constatera qu'après avoir déclaré avec emphase, dans l'introduction, que nous avions pour objectif de sauvegarder l'intégrité du milieu naturel, on dit ensuite et je cite:

Au cours des dix dernières années, de nouveaux domaines de désaccord ont surgi concernant la protection de l'environnement, notamment les pluies acides et la menace que font peser les polluants chimiques . . .

Quelle sécurité espère-t-on apporter aux Canadiens si ce document se contente de dire qu'il y a eu des désaccords entre le Canada et les États-Unis?

M. Hnatyshyn: Est-ce une question?

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est une bonne question. Vous ne savez pas encore comment y répondre, mais c'est une bonne question.

M. Crosbie: C'est une question stupide à la Caccia.

M. Caccia: Vous n'avez peut-être pas vu le titre du document.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce document permet aux députés de lancer un vaste débat public sur l'environnement, le commerce, la défense stratégique et d'autres questions. Nous connaissons les opinions du député de Davenport. Nous connaissons aussi celles du député de Winnipeg-Fort Garry et celles du chef de l'opposition. Le Parlement connaît leurs opinions. Nous croyons que le Parlement désire également connaître l'opinion des citoyens.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Avant ou après que la décision ne soit prise?

M. Clark (Yellowhead): Je voudrais que le député de Davenport explique pourquoi il estime avoir le droit d'exprimer son opinion alors qu'il refuse à ses électeurs, aux gens qui votent pour lui, le droit de se faire entendre? Pour quelle raison se croit-il plus important qu'eux?

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: C'est une honte.

M. Caccia: Je dirais simplement au ministre qu'il n'aurait pas répondu cela s'il avait compris que le document qu'il a publié, et qu'il n'a certainement pas lu, ne prévoit aucune concertation au sujet de l'environnement. Cela montre qu'il ignore totalement le contenu de son document.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES BUDGETS DES SERVICES DE PROTECTION ET DE CONSERVATION

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Ma question supplémentaire s'adresse à la ministre de l'Environnement. Peut-elle nous dire si elle espère avoir une certaine crédibilité lorsqu'elle discutera avec les autorités de Washington alors qu'elle a permis que le budget du service de protection de l'environnement soit amputé, cette année de 6.5 millions et celui des services de conservation de l'environnement, de 5.3 millions?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Je pense, monsieur le Président, que le député de Davenport ne trompe plus personne sur la confiance qu'il porte envers l'environnement et sur ses protestations répétées, car ce gouvernement a fait plus en sept mois que ces messieurs de l'opposition n'ont fait pendant des années.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIVRE VERT—LE RÔLE DU PUBLIC

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il nous a déjà dit à plusieurs reprises aujourd'hui que lui-même et les autres membres de son gouvernement respectaient les Canadiens. Ils veulent écouter les Canadiens et croire au processus consultatif, etc. Est-ce vraiment manifester du respect pour les Canadiens que de mettre en place un processus de consultation afin d'écouter ces points de vue, puis d'annoncer à l'avance que le gouvernement, avant de connaître les résultats de ces consultations, va prendre des décisions dans les secteurs clés sur lesquels il prend l'opinion des gens? Est-ce du respect, ou est-ce du mépris pour les Canadiens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est du respect pour les Canadiens et pour le système parlementaire. Je voudrais donner à l'honorable chef de l'opposition—oh, pardon, John—au chef du Nouveau parti démocratique un exemple. La question de l'Initiative de défense stratégique intéresse, je pense, tous les députés à la Chambre. Avant de prendre une première décision, la décision d'accepter ou de ne pas accepter l'invitation du secrétaire d'État Weinberger à participer à la recherche sur la guerre des étoiles, le gouvernement souhaiterait manifestement prendre l'opinion des simples Canadiens sur l'Initiative de défense stratégique.

Le Nouveau parti démocratique et le parti libéral interdisent au gouvernement du Canada l'accès à ce genre d'opinion en refusant la création d'un comité parlementaire qui donnerait la parole au peuple.

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures veut-il dire que le gouvernement canadien entend remettre sa décision de prendre part à la recherche sur la guerre des étoiles, tant que le comité n'aura pas présenté son rapport final? Est-ce bien ce que la Chambre doit comprendre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce n'est évidemment pas ce que j'ai dit.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Je veux plutôt dire que le gouvernement canadien cherche un moyen qui lui permette de prendre la décision qui lui incombe et qui donne pour la première fois aux Canadiens la possibilité d'exprimer leur point de vue et d'influencer ainsi la décision du gouvernement. Il n'y a rien de nouveau, monsieur, à ce que les gouvernements soient tenus de prendre des décisions. La nouveauté tient de ce que notre gouvernement voudrait que les Canadiens puissent d'abord se prononcer grâce à un moyen que nous refusent le Nouveau parti démocratique et le parti libéral, étant donné la position qu'ils ont prise.

M. Broadbent: Voilà une fausse attitude de la part d'un faux ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Il vient de répéter à la Chambre qu'il veut consulter avant de prendre une décision. Il y a un instant, en réponse à ma question, il a précisé que le gouvernement n'attendrait pas. Il vaudrait mieux pour la Chambre que le ministre au moins soit branché.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Puisque le ministre a répété dans la réponse qu'il m'a donnée il y a un instant et dans toutes celles qu'il a données au parti libéral que le gouvernement avait l'intention de prendre une décision au sujet de la guerre des étoiles et du commerce avant la fin des consultations, reconnaîtra-t-il que ce processus n'est que de la poudre aux yeux, que cela coûtera des milliers de dollars aux Canadiens, probablement toutes les semaines, et que cela tournera en dérision le processus de la consultation démocratique? Si le ministre le reconnaît, mettra-t-il fin à cette consultation pour la forme?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je rappelle au chef du Nouveau parti démocratique qu'il m'a demandé si le gouvernement attendra le rapport final du comité pour prendre sa décision. La réponse est que, de toute évidence, il ne peut pas attendre ce rapport final pour prendre une décision.

Des voix: Oh, oh!

• (1430)

M. Broadbent: Pourquoi pas?

M. Clark (Yellowhead): J'ai déjà précisé que je n'accepterais pas les délais fixés par le secrétaire à la Défense des États-Unis. Je ne pense pas non plus que nous devions accepter d'autres délais arbitraires. Avant de prendre une décision, nous devons essayer de trouver un moyen de consulter le plus grand nombre possible de Canadiens. Nous avons mis sur pied un mécanisme qui permettra au public canadien d'exprimer son avis sur la question d'ici quelques semaines. Les libéraux et les néo-démocrates refusent de permettre aux Canadiens d'exprimer leurs opinions au sujet de cette décision.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Je sais que le NPD n'aime pas prendre des décisions; il a mis huit ans avant de décider quelle position adopter au sujet de l'OTAN. Cependant, le gouvernement du Canada . . .

M. le Président: A l'ordre.

LES IDÉES DU MINISTRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au très honorable ministre qu'il y a un an il prenait lui-même l'initiative de consulter les Canadiens. Il en a profité pour élaborer son propre manifeste de politique extérieure. Mais il n'a pas eu la décence de donner suite aux avis de ceux qu'il avait consultés, avis qu'il avait consignés dans son manifeste, lequel a été jeté au panier par son chef l'été dernier.

D'entrée de jeu, le très honorable député, que je tiens pour un ami, pourrait-il déposer le document qu'il a préparé l'été dernier, de façon que nous puissions savoir ce que pense vraiment le véritable Joe?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'admire l'habilité avec laquelle le député s'efforce de changer de sujet et de faire oublier sa position qui consiste à empêcher les Canadiens de s'exprimer ouvertement là-dessus, position qu'il sait indéfendable. L'important, en l'occurrence, ce n'est pas tant ce que je pense ou ce que le député pense, car chacun le sait. L'important, c'est de savoir si les Canadiens pourront faire savoir ce qu'ils pensent eux de l'Initiative de défense stratégique. Quant à moi, je tiens mordicus à savoir ce qu'ils en pensent. Le parti libéral voudrait empêcher les Canadiens de dire ce qu'ils pensent de l'Initiative de défense stratégique.

ON DEMANDE QUE LE COMITÉ TIENNE DES AUDIENCES DÈS MAINTENANT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, j'ai une petite proposition à faire au très honorable ministre. Accepterait-il que le comité siège dès maintenant, tienne des audiences publiques sur la guerre des étoiles, et fasse rapport de ses conclusions à la Chambre d'ici trois mois?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'ai lu très attentivement dans le hansard d'hier le compte rendu des débats et j'ai constaté qu'à 14 h 30 le porte-parole du parti libéral dans le domaine des affaires extérieures était en faveur du comité, mais qu'à 14 h 50 son chef était contre.

M. Chrétien: Si nous discutions donc de la guerre des étoiles tout de suite . . .

M. Clark (Yellowhead): Dois-je comprendre que le parti libéral est maintenant officiellement en faveur d'un débat public et qu'il est d'accord pour . . .

M. Chrétien: Un débat sur-le-champ sur la guerre des étoiles.

M. Clark (Yellowhead): . . . qu'un comité mixte spécial soit saisi du Livre vert? Est-ce la position du Parti libéral?

M. Chrétien: Un débat sur-le-champ sur la guerre des étoiles.

Des voix: Debout!

M. Siddon: Branchez-vous!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—LE RENVOI À UN COMITÉ

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'aimerais poser moi aussi une question au secrétaire d'État, une question qui n'est pas sans ressembler à la précédente.

M. Crosbie: Êtes-vous encore stimulé, Ian?

M. Deans: Est-ce que le ministre veut retirer de son rapport la question de la guerre des étoiles, la renvoyer immédiatement à un comité de tous les partis pour qu'il fasse rapport le jour de la rentrée parlementaire de septembre? S'il veut le faire, nous y participerons.

M. Hnatyshyn: Vous n'en avez jamais parlé à la journée des leaders parlementaires.

M. Crosbie: Le grand participant!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, voilà que maintenant les deux partis d'opposition ont laissé tomber leur opposition au débat public.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Le lieu, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Voici un mercredi qui s'éternise.

Des voix: Nous sommes jeudi.

M. le Président: C'est pourquoi je dis que c'est un mercredi qui s'éternise. Poursuivez, je vous prie.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, le lieu d'un entretien entre leaders parlementaires, c'est une réunion des leaders parlementaires. Nous serions disposés à ce que cela se fasse immédiatement.

De mon point de vue à moi de signataire du document, et je ne cherche pas à donner d'instructions au comité, je ne verrais en tout cas pas d'objection à ce que le comité accorde la priorité aux questions sur lesquelles le gouvernement doit prendre une décision rapide, pour que nous puissions avoir l'avis de la population et du Parlement avant d'avoir à prendre ces décisions. Je ne verrais pas d'objection.

Bien sûr, je ne tiens pas à lier le gouvernement du Canada à la date limite artificielle émanant du député, pas plus que je n'ai voulu accepter la date artificielle de M. Weinberger. Mais si, par exemple, nous voulons prendre une décision sur cette étape limitée de la question de la réponse à donner à l'invitation de participer à l'Initiative de défense stratégique dans le courant des trois ou quatre prochains mois, j'imagine que si le comité pouvait s'y mettre rapidement, nous aurions l'expression d'un certain consensus pour nous éclairer. Je pense que c'est raisonnable et j'espère que les députés seront de mon avis.

ON DEMANDE L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ SPÉCIAL

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je veux être bien sûr de comprendre ce que dit le secrétaire d'État. Le leader du gouvernement a lancé de l'autre côté de la Chambre que ma position d'aujourd'hui est différente de celle d'hier, mais il sait très bien que lorsque j'en ai discuté avec lui, ma position était de voir s'il y avait moyen ou non de s'entendre. Voilà ce que j'ai dit.

M. Crosbie: Vous étiez stimulé hier?

M. Hnatyshyn: Et je veux maintenant pousser les choses plus loin.

M. Deans: Merci. Je demande maintenant au secrétaire d'État s'il est prêt à établir un comité dont la mission principale serait d'examiner la question de la guerre des étoiles et d'en faire rapport au plus tard le jour de la rentrée parlementaire en septembre. Le gouvernement va-t-il retarder toute décision qu'il pourrait prendre à ce sujet jusqu'à ce que ce rapport soit soumis à la Chambre des communes?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le monde est plus grand que l'Initiative de défense stratégique. Des questions relatives au développement international, aux droits de la personne, à l'environnement, doivent être examinées.

Ce que nous faisons en ce moment, c'est donner aux Canadiens pour la première fois le moyen de prendre part directement au débat sur la politique étrangère du Canada. Je viens tout juste de dire au député de Hamilton Mountain qu'en tant que secrétaire d'État aux Affaires extérieures je n'ai aucune objection à ce que le comité examine en priorité les questions sur lesquelles le gouvernement doit se prononcer d'ici trois à quatre mois. De cette façon, nous pourrons en arriver à une décision et le public pourra participer. Je voudrais bien savoir pourquoi les partis de l'opposition sont contre le fait que le gouvernement décide et que le public participe.

Des voix: Bravo!

* * *

LE NORD CANADIEN

LA MINE CYPRUS ANVIL DE FARO, AU YUKON

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, j'adresse ma question au vice-premier ministre, car elle a trait au sort de la mine Cyprus Anvil, à Faro, au Yukon, et à l'avenir de la ville elle-même. Comme le vice-premier ministre le sait, le gouvernement précédent a pris des initiatives originales pour empêcher la fermeture de la mine.

M. Crosbie: Lesquelles?

M. Penner: Tout ce que nous avons eu du gouvernement jusqu'ici, c'est une autre étude, même pas de rapport. Sauf erreur, on réunit les employés aujourd'hui pour leur recommander fortement de quitter Faro de façon définitive, car la mine Cyprus Anvil va fermer ses portes.

Le ministre est-il vraiment convaincu que le gouvernement a tout fait pour que la mine continue d'être exploitée et que les gens restent à Faro, ou va-t-il admettre à la Chambre des communes que le sort de la mine et de la ville a été réglé il y a longtemps.

M. Forrestall: Par le gouvernement libéral.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député sait qu'il devrait poser sa question au ministre responsable, soit le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Toutefois, je lui signale que la mine a fermé ses portes alors que son parti, pas le nôtre, était au pouvoir. Je lui rappelle aussi les efforts déployés par le gouvernement actuel pour essayer de rouvrir la mine fermée par le gouvernement formé par le parti auquel il ne devrait peut-être pas se vanter d'appartenir.

LA PROPOSITION QU'ON AURAIT FAITE AUX EMPLOYÉS DE LEUR VERSER UNE INDEMNITÉ DE CESSATION D'EMPLOI

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, le vice-premier ministre sait que l'on avait alloué une somme de 11 millions de dollars pour empêcher la mine de fermer. La somme avait été prévue dans le budget du dernier exercice financier, mais elle n'y est plus dans le budget de cette année. Le crédit a été supprimé.

On propose maintenant de verser aux employés une indemnité de cessation d'emploi et une indemnité de déménagement, soit près de $10,000 chacun. Je voudrais que le vice-premier ministre nous dise si le gouvernement du Canada a proposé à la Dome une aide financière directe pour que les employés quittent Faro et le Yukon?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Eh bien, je répète que, comme le sait le député, ou comme du moins il devrait le savoir, la question est du ressort du ministre du Travail. Évidemment, je me tiens au courant de ces questions en tant que représentant de la circonscription. Les chiffres qu'il a avancés au début au sujet d'une initiative qu'auraient prise les propriétaires de la mine et à laquelle le gouvernement du jour a participé jusqu'à concurrence de 25 millions de dollars de part et d'autre pour un programme d'extraction à ciel ouvert, ces chiffres, dis-je, sont faux.

• (1440)

Pour ce qui est de l'aide demandée par les travailleurs pour mettre un terme au lock-out et le reste, la question est désormais du ressort du ministre du Travail. J'espère que la question sera résolue à la satisfaction du syndicat qui a présenté la demande à l'origine.

* * *

LES FINANCES

LES CONCESSIONS FISCALES CONSENTIES AUX SOCIÉTÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui a déclaré que le prochain budget serait dur, mais juste. Depuis quelques jours nous entendons bien des chefs d'entreprises préconiser des compressions massives dans les dépenses sociales. Cependant, ils ont été étonnamment muets sur l'aide aux entreprises, les milliards dépensés chaque année en concessions fiscales. Étant donné que ces concessions profitent d'une façon disproportionnée aux personnes à revenu élevé et aux entreprises à forte concentration de capital, le ministre admettra-t-il que pour que son budget soit juste, il lui faudra examiner comment les entreprises nagent dans le bien-être fiscal fédéral?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le député fait des comparaisons un peu exagérées. J'ai répété à maintes reprises dans le passé qu'il sera question dans le budget d'un certain nombre d'aspects qu'il vient de soulever dans sa question.

LE COMPTE DES DÉPENSES FISCALES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, en 1979, le ministre des Finances de l'époque avait eu le courage de déposer en même temps que son exposé budgétaire un compte des dépenses fiscales afin de nous permettre d'évaluer les avantages et les inconvénients de ces mêmes dépenses. Le ministre des Finances va-t-il emboîter le pas à son collègue en publiant un compte des dépenses fiscales afin que le public canadien puisse se faire une idée de l'équité de son budget?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député de Laval-des-Rapides a dit de ma dernière intervention à la Chambre qu'elle avait été courageuse. Peut-être aura-t-il l'occasion de le répéter.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA—ON SUGGÈRE D'INTENTER DES POURSUITES DEVANT LES TRIBUNAUX AMÉRICAINS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Le gouvernement de l'Ontario vient d'interjeter appel contre un jugement rendu par un tribunal des États-Unis qui a décidé de ne pas intervenir pour empêcher les fuites de produits toxiques d'une décharge publique de nos voisins du Sud dans la rivière Niagara et le lac Ontario. La ministre pourrait-elle nous dire si le gouvernement compte intenter des poursuites devant les tribunaux américains pour empêcher nos voisins de polluer les Grands lacs? Si la ministre considère qu'il faudrait négocier encore, le gouvernement compte-t-il intenter une action en justice une fois que ces négociations seront terminées?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le Canada étant un pays souverain, je ne crois pas qu'il doive se servir du processus de cour d'un pays étranger pour en arriver à ses décisions.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

L'ENTRETIEN DU MINISTRE AVEC DES HOMMES D'AFFAIRES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je demande au ministre des Finances de nous expliquer pourquoi, quelques jours avant le budget, il a décidé de s'entretenir en secret avec un groupe privilégié d'investisseurs et d'hommes d'affaires, selon un article du *Globe and Mail*. Pourquoi tenir une telle réunion, grands dieux, à une époque aussi délicate? Aurait-il l'obligeance de nous dire qui sont ces privilégiés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cette réunion n'avait rien de secret. Elle s'inscrit dans une série de réunions que mon collègue, le ministre d'État chargé des finances, et moi-même tenons depuis six mois. Nous nous sommes déjà entretenus, je pense, avec 56 organismes différents. L'objet de la réunion portait sur les consultations pré-budgétaires normales. Je conseille au député d'en discuter avec son collègue, le très honorable chef de l'opposition. Il pourra peut-être en apprendre davantage à ce sujet puisque la réunion a eu lieu dans son ancien cabinet juridique.

M. Johnston: Monsieur le Président, ce n'est pas une réponse sérieuse, à mon avis.

LE BUT DE LA RÉUNION

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Il n'en demeure pas moins que, selon les porte-paroles du cabinet du ministre, le budget est déjà en grande partie imprimé. Avons-nous affaire à un autre simulacre comme celui auquel s'est livré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Si la réunion ne visait pas à discuter du contenu du budget, quel en était le but? Pourquoi le ministre tiendrait-il une réunion précisément à ce moment-ci?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le budget n'est pas imprimé. Au départ cette réunion devait avoir lieu en janvier ou février. Nous devions nous entretenir avec un groupe qui a été créé en 1975 par le chef de l'opposition. Elle s'inscrivait dans le cadre d'entretiens qui se déroulent avec d'anciens ministres des Finances depuis cette époque. La seule fois où ces entretiens n'ont pas eu lieu, c'est en 1982 et en 1983, lorsque le ministre des Finances de l'époque a refusé de discuter de cette question.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

L'ENGAGEMENT NATIONAL—LA PROMESSE ÉLECTORALE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. En juin 1984, le guide de campagne du parti progressiste conservateur, qui contenait les promesses des élections de 1984, disait:

> Un gouvernement progressiste conservateur rattrapera le terrain que le Canada a perdu en matière de recherche et de développement en:
>
> Doublant les fonds consacrés à la R&D, qui passeraient de 1.3 p. 100 du produit national brut (PNB) à 2.5 p. 100 du PNB pendant les quatre premières années où nous serons au pouvoir.

Plus tôt cette semaine, le ministre disait:

> Nous ne pouvons pas promettre que nous atteindrons 2.5 p. 100 d'ici 1990.

Monsieur le Président, quand doit-on prendre les promesses au sérieux? Le ministre admettra-t-il que le gouvernement a abandonné la promesse qu'il avait faite pendant la campagne électorale de doubler la R&D pendant les quatre premières années d'exercice du pouvoir?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme d'habitude, la version NPD d'un engagement politique, c'est que le secteur public promette de distribuer les ressources publiques sans compter pour parvenir à un objectif.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: C'est vous qui avez promis.

M. Siddon: Monsieur le Président, j'aimerais un peu de tolérance de la part de l'opposition, si elle veut une réponse.

Le gouvernement reste résolu à parvenir à un certain niveau de dépenses, dans le domaine de la recherche et du développement, équivalent à celui de nos principaux concurrents industriels. J'ai bon espoir que nous pourrons atteindre cet objectif.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, en juin 1984, il y a moins d'un an, conformément à l'avis du critique en matière de sciences et de technologie, le ministre actuel et le parti progressiste conservateur ont déclaré formellement qu'on atteindrait les 2.5 p. 100 dans les quatre premières années, c'est-à-dire d'ici 1988. Cette promesse tient-elle encore ou le gouvernement l'a-t-il abandonnée, compromettant ainsi l'avenir économique du Canada?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député m'attribue des paroles que je n'ai jamais prononcées.

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: Dans la question, les paroles exactes n'étaient pas citées. De fait, le gouvernement se propose de hausser l'investissement du Canada, dans le secteur public comme dans le secteur privé, à un niveau comparable à celui de nos principaux concurrents industriels. On espère y arriver dans les cinq prochaines années. Toutefois, cet objectif ultime sera atteint en temps voulu.

* * *

L'INDUSTRIE

LES EMPLOYÉS DES MAGASINS DOMINION DE L'ONTARIO

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Quatre-vingt-treize magasins de la chaîne Dominion ont été vendus à la chaîne A&P, et beaucoup d'employés des magasins restants dans certaines villes ontariennes telle Scarborough craignent que leur avenir soit incertain. Quelle mesure le gouvernement du Canada peut-il prendre pour donner à ces employés l'assurance qu'ils seront traités équitablement si d'autres magasins sont vendus ou fermés par cette compagnie constituée en société en vertu d'une loi fédérale?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, cette affaire relève fondamentalement de la compétence provinciale. Au moment de l'acquisition d'un certain nombre de magasins par la chaîne A&P, nous nous sommes beaucoup préoccupés de préserver les emplois. Autant que je me souvienne, plus de 7,000 emplois ont été préservés. Nous nous préoccuperons naturellement des emplois dans les magasins restants. Je prendrai note de la question du député pour vérifier et m'assurer que ces employés n'ont pas vraiment lieu de craindre de perdre leur emploi actuel.

• (1450)

[*Français*]

LES FINANCES

ON DEMANDE POURQUOI LE MINISTRE N'A PAS RENCONTRÉ LES REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES FAMILIAUX DU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président ma question s'adresse au ministre des Finances. Aujourd'hui, il a admis ce dont nous faisait part le journal *The Globe and Mail*, savoir qu'il a accepté de participer à une rencontre avec les «big boss» de la haute finance.

Est-ce que le ministre des Finances peut nous expliquer aujourd'hui pour quelle raison il a accepté de participer à une rencontre avec les «big boss» de la haute finance alors que, hier, il a refusé de participer à une rencontre avec les représentants des organismes familiaux du Québec qui représentent 100,000 personnes et qui voulaient le rencontrer pour lui parler des besoins de la vraie population? Pour quelle raison? Y a-t-il deux poids, deux mesures? Avec la haute gomme: il est là; avec le peuple: il est absent.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai ici une liste des divers organismes que j'ai consultés depuis six mois. Je pourrais en donner lecture au député s'il le désire. Cela ne prendrait qu'une dizaine de minutes. Y figurent notamment l'Association des consommateurs du Canada, le Conseil canadien du développement social, le Congrès du travail du Canada, la Fédération canadienne de l'agriculture, la Fédération canadienne des maires et municipalités.

Je me suis entretenu avec tout un éventail de personnes et pas seulement avec les «Pooh-Bahs», pour utiliser la traduction de ses propres mots. Il y a une dizaine de jours encore, j'ai rencontré les représentants d'un groupe dans le cadre de cette même série de consultations.

Je n'arrive tout bonnement pas à comprendre pourquoi le parti libéral s'oppose à la consultation. Il est certes important pour le ministre des Finances d'avoir accès aux idées et opinions d'un vaste échantillon de Canadiens. C'est ce que nous avons fait ces six derniers mois et c'est ce que nous continuerons de faire désormais.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE MINISTRE EST DISPOSÉ À RENCONTRER DEMAIN LES ORGANISMES FAMILIAUX

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Tout d'abord, je remercie le ministre de me demander pourquoi on s'oppose à la consultation. Sur le projet de loi C-26, tous les groupes demandent d'étendre l'allocation au conjoint et vous refusez. C'est de la bullshit votre consultation!

Est-ce que le ministre . . .

M. le Président: A l'ordre! Je suis certain que le député veut retirer ce mot.

M. Malépart: Monsieur le Président, je retire le mot, mais l'odeur reste.

Est-ce que le ministre des Finances peut nous dire s'il serait prêt à rencontrer demain les organismes familiaux afin qu'ils puissent faire entendre leurs points de vue au sujet des politiques ayant trait aux familles?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député vient à nouveau de faire preuve d'un manque total de respect pour la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Des observations de ce genre portent atteinte non seulement à ma personne, mais encore à toute la Chambre. Si le député avait le moindre respect pour la Chambre, il retirerait son observation avec beaucoup plus d'élégance qu'il ne vient de le faire.

J'ai consulté divers groupes représentant des organismes sociaux. Je peux dès maintenant dire au député qu'aucune autre rencontre ne pourrait désormais avoir la moindre influence sur ce budget, mais je me ferais un plaisir de consulter l'organisme auquel il fait allusion, mais pas sous ses auspices, car je ne crois pas que cela jouerait en faveur de l'organisme en question.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LES MISES À PIED AUX CHANTIERS DE LA DAVIE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Expansion industrielle régionale que je m'adresse.

[*Français*]

La semaine dernière, les chantiers navals de la Davie à Lauzon, près de la ville de Québec, ont donné avis de mise à pied à quelque 880 de leurs employés. Les autres 770 employés seront mis à pied à l'automne 1985. La compagnie n'a aucun autre contrat avant l'automne 1986, alors que commencera le projet du gouvernement fédéral pour la modernisation de quatre destroyers de la Marine canadienne. Ma question est la suivante, monsieur le Président: Est-ce que le gouvernement fédéral va accepter la demande du syndicat d'accorder un contrat pour la construction d'un autre traversier pour la CN Marine afin de leur assurer du travail jusqu'à l'automne 1986?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, nous déplorons certes toute mise à pied, surtout quant il s'agit d'un licenciement massif comme dans l'affaire évoquée par le député. Tout ce que je peux lui dire pour le moment, c'est que nous cherchons avec la compagnie en question quelque moyen réaliste d'éviter ces mises à pied et d'autres renvois possibles dans des entreprises connexes.

[*Français*]

L'AIDE À LA VERSATILE-DAVIE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, il y a deux mois, le ministre a consenti un prêt de 15 millions de dollars à la Société Versatile-Davie pour couvrir les frais capitaux jusqu'à ce que commencent les travaux sur les destroyers canadiens.

Ma question supplémentaire est la suivante: Le ministre va-t-il accorder maintenant la même attention aux 1,600 travailleurs de ce chantier naval qui est l'une des deux sources majeures d'emploi dans cette région du Québec? C'est là une question importante pour beaucoup de Québécois.

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député se rend sûrement compte que les efforts que nous déployons pour maintenir ce chantier naval en activité et lui trouver des contrats comme ceux dont il a parlé servent surtout les intérêts des travailleurs de ce chantier. A mon avis, le député devrait nous en féliciter.

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances, qui ressemble à Frank Miller. En novembre, le ministre des Finances a dit que le gouvernement aurait pu prendre plus de décisions et plus d'initiatives, mais que le fait d'agir sans consultation, minerait l'efficacité de ses plans économiques. Le ministre peut-il joindre le geste à la parole et promettre sans réserve à la Chambre que la Loi sur l'assurance-chômage ou les règlements qui en découlent ne seront pas modifiés du tout avant d'avoir consulté à fond le public canadien?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait avoir confiance en moi. Qu'il attende jusqu'à jeudi prochain et je crois qu'il pourra juger par lui-même.

LES CONSULTATIONS TENUES PAR LE MINISTRE

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a tenu des consultations sur certaines dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage et surtout sur les dispositions relatives à la maladie, aux pêcheurs et aux personnes qui ne peuvent pas travailler pour cause de grossesse? Veut-il dire à la Chambre qu'il est disposé à les remanier, ce qui va à l'encontre de la promesse du premier ministre; d'après lui, les programmes sociaux universels sont sacrés.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, pour employer l'expression que j'ai utilisée pour d'autres députés de son parti, je dirai que le député essaie d'employer la politique de la crainte. Qu'il attende jusqu'à jeudi prochain. S'il y réfléchit, je crois qu'il pourra juger en toute connaissance de cause. Ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et moi-même avons tenu des consultations sur toute une série de questions se rapportant aux sujets auxquels le député a fait allusion. Je lui certifie que nous pensons beaucoup aux pêcheurs et aux femmes qui seraient touchés par un changement. Le député devrait attendre jusqu'à jeudi prochain.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA POSSIBILITÉ POUR LES MILITAIRES DE PRÉSENTER DES INSTANCES AU COMITÉ SUR LE DROIT À L'ÉGALITÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je pose ma question à l'intention du ministre de la Défense nationale. Il a dit hier ne rien savoir de la directive de janvier dernier par laquelle le QGDN imposait le silence aux membres des Forces armées qui pourraient vouloir témoigner devant le comité sur les questions importantes des droits à l'égalité. Maintenant que le ministre a étudié la question, voudrait-il dire à la Chambre quelle est sa politique concernant la comparution des membres des Forces armées? Plus précisément, va-t-il informer tous les militaires qu'ils sont libres de soumettre des instances écrites ou verbales au comité sans craindre la moindre répercussion, présente ou future, sur leur carrière dans les Forces armées?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai répondu à la question hier. Je serais ravi de comparaître devant le comité si c'est ce qu'il souhaite. On n'a qu'à entrer en communication avec moi.

Quant au personnel du ministère, militaire ou civil, les règles qui régissent leur comparution devant des membres d'un comité sont bien établies.

M. Robinson: Le ministre ne répond pas à la question.

LA COMPARUTION DE MILITAIRES DEVANT LE COMITÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, il y a 83,000 membres des Forces armées canadiennes. Chacun d'eux, que ce soit un homme ou une femme, est-il libre de comparaître, sans crainte d'aucunes représailles, devant le comité sur les droits à l'égalité afin d'exprimer ses préoccupations sur ces graves questions que soulève le document de travail et qui le touchent personnellement? Je ne m'intéresse pas seulement au ministre ou à ses plus proches collaborateurs, mais aux membres mêmes des Forces armées.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je me contenterai de faire remarquer que si les 83,000 membres des Forces armées comparaissaient devant le comité nous serions un peu à l'étroit dans les salles de réunion des comités telles qu'elles existent.

* * *

• (1500)

LE MULTICULTURALISME

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE—LES RELATIONS RACIALES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Multiculturalisme. La conférence fédérale-provinciale sur le multiculturalisme tenue mardi dernier a été un véritable fiasco. Non seulement les séances ont eu lieu à huis clos mais une fois que le public y a enfin été admis, on a pu constater que les ministres n'avaient pas grand-chose à se dire. Je voudrais poser une question précise sur le racisme, un problème dont le ministre a dit sans réfléchir qu'il n'était pas de son ressort. Comment le ministre peut-il faire une telle déclaration alors que les relations raciales font partie intégrante de son mandat et de ses services? A-t-on discuté du racisme durant la conférence? Dans l'affirmative, quelles conclusions et recommandations stratégiques le ministre peut-il présenter pour le moment?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, premièrement, la plupart des gens à Winnipeg—à l'exception du député—ont estimé que cette conférence à laquelle assistaient tous les ministres a été réussi. C'est la première fois que nous avons pu nous réunir pour discuter de l'une des plus importantes questions de l'heure, le multiculturalisme. Nous l'avons examinée dans un esprit de collaboration et d'unité.

Pour répondre à la deuxième partie de la question du député, le domaine des relations raciales au Canada est principalement du ressort du ministère du Multiculturalisme dont j'ai la charge. Pris dans sa définition la plus restreinte, ce secteur relève de notre compétence au plan législatif. Nous jouons un rôle important dans la lutte contre le racisme à tous les niveaux de la société. Mes services et moi-même sommes déterminés à atteindre cet objectif et j'espère que le député ne trouvera rien à y redire.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par des députés le mercredi 15 mai 1985 répondent, à l'exception de deux d'entre elles, aux exigences du Règlement quant à la forme.

Recours au Règlement—M. Gray (Windsor-Ouest)

Les pétitions présentées par la députée de Calgary-Sud (M^me^ Sparrow) et le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) ne répondent pas aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES DROITS DES DÉPUTÉS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège à propos de la réponse donnée aujourd'hui par le ministre de la Défense nationale au sujet de la participation à un comité parlementaire sur l'égalité des droits.

La décision que ce ministre a manifestement prise va à l'encontre du droit des députés d'entendre ce que des témoins importants ont à dire au Parlement sur certains problèmes. Le ministre prive des membres des Forces armées du droit de comparaître . . .

M. le Président: A l'ordre. Il s'agit de toute évidence d'une discussion découlant de la période des questions. Il n'y a pas là matière à question de privilège. Le député peut exprimer son opinion mais il devra trouver un autre moyen.

M. Deans: C'est pourtant très intéressant.

M. le Président: Avant de passer aux travaux de la Chambre, compte tenu de la nature du rappel au règlement qui a été fait hier, je tiens à communiquer la décision que j'ai prise à ce sujet. D'une façon ou d'une autre, elle risque d'avoir de l'effet.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Ce serait peut-être beaucoup demander.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'AVIS DE MOTION DEVANT ÊTRE PROPOSÉE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur le rappel au Règlement du député de Windsor-Ouest (M. Gray), hier, au sujet d'un avis de motion au *Feuilleton* figurant sous la rubrique Avis de motion émanant du gouvernement, à propos d'une motion d'attribution de temps.

Le député de Windsor-Ouest a parfaitement raison de dire que la coutume récente a été de proposer des motions aux termes de l'article 82 du Règlement pendant la période consacrée aux Affaires courantes, sans avis écrit. Je suis aussi d'accord avec lui que le gouvernement peut informer la Chambre par écrit du texte même de la motion. Les décisions de mes prédécesseurs ont clairement établi qu'il n'était pas nécessaire de donner un avis écrit, mais comme l'a dit le député de Windsor-Ouest, un ministre de la Couronne peut, s'il le souhaite, donner avis par écrit de son intention de proposer une motion d'attribution de temps, et je conviens avec lui que notre Règlement n'interdit pas cela.

La première question à régler est celle de savoir si l'avis écrit doit figurer sous la rubrique «Motions» plutôt que sous celle «Avis de motion émanant du gouvernement». Je répète qu'il est de fait que les motions au titre de l'article 82 du Règlement dont avis oral a été donné ont été proposées pendant les Affaires courantes dans le cadre des motions. Toutefois, dans ce cas précis, le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a demandé expressément au greffier de la Chambre de faire paraître cette motion au *Feuilleton* sous la rubrique «Avis de motion émanant du gouvernement». J'attire l'attention de tous les députés sur le commentaire 268 de la cinquième édition de Beauchesne qui dit ceci:

> Il est loisible au gouvernement, à l'occasion, de faire inscrire au *Feuilleton* des avis de motion relatifs aux travaux de la Chambre, auquel cas ils sont censés y être reportés à la rubrique «Affaires inscrites au nom du gouvernement».

La vingtième édition d'Erskine May définit à la page 296 le genre de motions qui sont considérées comme mesures d'initiative ministérielle de la façon suivante:

> Se classent sous cette rubrique les motions présentées régulièrement par le gouvernement pour fixer la durée des ajournements de la Chambre à l'occasion de Noël, de Pâques, le printemps et l'été. Un autre exemple important est celui des motions d'attribution de temps, ou «la guillotine», que le gouvernement présente pour accélérer l'examen d'un ou de plusieurs projets de loi . . .

Là encore, ces derniers temps, les motions relatives aux séances de la Chambre et à ses ajournements ont figuré sous la rubrique «Motions» au *Feuilleton*, mais si l'on consulte le *Feuilleton* des années 40, 50 et 60, on voit que ces motions figuraient le plus souvent sous la rubrique «Avis de motion émanant du gouvernement». Il ne fait aucun doute que le commentaire de Beauchesne s'inspire de cet usage.

Le député de Windsor-Ouest a déclaré que ces motions doivent être présentées pendant les affaires courantes, conformément à l'article 36(1)*p*) du Règlement. Je ne suis pas d'accord avec lui quant à l'objet de l'article 36 du Règlement, car, selon moi, cet article vise uniquement à définir les motions pouvant faire l'objet d'un débat.

Le président du Conseil privé a soutenu que puisqu'une motion d'attribution de temps ne peut être inscrite qu'au nom d'un ministre de la Couronne, il ne peut s'agir que d'une mesure ministérielle qui doit figurer sous les avis de motion émanant du gouvernement.

Après avoir examiné les précédents et les arguments invoqués par les députés, je dois donc donner raison sur ce point au président du Conseil privé et je dois décider que le gouvernement a le droit de procéder ainsi s'il le désire.

La deuxième question à trancher est celle de savoir si les prescriptions de l'article 82 du Règlement peuvent s'appliquer à de telles motions si celles-ci deviennent des mesures du gouvernement. De fait, on me demande en réalité de rendre une décision à propos d'une situation hypothétique, mais je pense qu'il serait dans l'intérêt bien compris de la Chambre de trancher la question dès maintenant.

Le 2 mai 1985, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a informé la Chambre, en conformité de l'article 82, qu'il n'avait pu conclure d'entente aux termes des articles 80 ou 81 du Règlement. Il a aussi signifié son intention de proposer une motion, aux termes de l'article 82 du Règlement, en vue d'attribuer une journée de séance à chacune des étapes restantes de l'étude du projet de loi C-15.

En lisant attentivement l'article 82, on constate que le ministre de l'Expansion industrielle régionale s'est conformé aux dispositions du Règlement. Cet article lui interdit de proposer sa motion au cours de la même séance où il a fait connaître son intention. Cependant, il n'est pas précisé dans l'article de quelle manière ni à quelle séance ultérieure la motion peut être proposée. En pratique, on la propose sans préavis à l'appel des motions.

Je renvoie les députés à un article analogue du Règlement, l'article 9(1), qui prévoit que le dixième jour de séance avant l'ajournement d'été, n'importe quel député peut proposer une motion visant à prolonger les séances de la Chambre les dix derniers jours. Contrairement à l'article 82, celui-ci prévoit que la motion doit être proposée pendant la période consacrée aux Affaires courantes ordinaires.

Je vous signale que la présidence ne peut s'écarter du Règlement et que je dois donc fonder ma décision sur le libellé actuel de l'article en question puisqu'il n'existe pas de précédent. Il y aurait sans doute lieu de reformuler cet article pour le rendre plus précis. Quoi qu'il en soit, dans son libellé actuel, l'article 82 n'oblige pas un ministre à proposer sa motion pendant la période consacrée aux Affaires courantes ordinaires. Si le ministre a fait connaître son intention avant de présenter un avis écrit, il s'est donc conformé aux exigences de l'article 82. Il peut ensuite choisir de deux choses l'une: proposer sa motion d'attribution de temps à la séance suivant celle où il a annoncé son intention, sans avis écrit, pendant la période consacrée aux Affaires courantes ordinaires, ou donner à la Chambre un préavis de 48 heures sous la rubrique des avis de motion émanant du gouvernement. Cet avis de motion devient ensuite une mesure d'initiative gouvernementale, dont le débat est limité en conformité de l'article 82 du Règlement.

Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a prétendu que cette procédure créerait un fâcheux précédent que la Chambre pourrait regretter. Tout ce que je peux lui dire, c'est qu'il n'y aurait pas beaucoup de différence, car ces motions, si elles sont proposées à l'appel des motions et débatttues ultérieurement, deviennent ensuite des mesures du gouvernement, aux termes de l'article 49(2) du Règlement, ce qui rejoint l'argument du député de Windsor-Ouest (M. Gray), et elles sont soumises quand même aux restrictions prévues à l'article 82 concernant le débat, restrictions qui s'appliquent effectivement lorsque la question est remise en discussion. Il existe une foule de précédents de cas semblables.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à la Chambre que nous arrivons à la longue fin de semaine de la mi-mai et qu'il est d'usage à cette époque de l'année que le gouvernement fasse connaître à la Chambre les travaux qu'il entend achever avant les vacances d'été. Voilà la principale question que je pose au leader du gouvernement. Pendant qu'il y est, pourrait-il nous dire quand il désire tenir le débat du budget?

Pour ce qui concerne le projet de loi C-49, celui de la prostitution, que nous considérons comme urgent, même si nous ne sommes pas d'accord sur tout ce qu'il contient, nous estimons qu'il devrait être renvoyé au comité le plus tôt possible. Si le gouvernement décidait de le présenter à la Chambre, nous n'en retarderions pas exagérément la deuxième lecture. Est-ce que

le leader du gouvernement va nous dire quand il entend présenter ce projet de loi à la Chambre?

• (1510)

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je sais gré au député de sa question. Le leader parlementaire de l'opposition officielle ne m'a pas posé la même question. Au cours des réunions des leaders parlementaires, j'ai énuméré . . .

M. Deans: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Je ne parle pas de la teneur. Nous avons eu des entretiens au sujet de notre charge de travail et de la question de savoir si nous allons avancer dans nos travaux. Comme il me pose la question, je vais essayer de lui donner une idée de ce que nous entendons faire avant de nous ajourner, s'il y a lieu, pour les vacances d'été. Nous espérons avancer.

Dans un esprit de consultation, nous avons discuté de plusieurs initiatives législatives. Certaines ont été plus faciles que d'autres, mais c'était à prévoir. Peut-être vais-je parler de l'avenir immédiat. En fonction des consultations avec les leaders parlementaires de l'opposition, nous avons parlé de ce que nous pourrions réussir à faire avant la présentation de l'exposé budgétaire à 16 h 30 jeudi prochain, conformément à un ordre de la Chambre. Le ministre des Finances (M. Wilson) sera à la Chambre à ce moment-là.

Nous avons des projets de loi dont j'aimerais voir s'il ne serait pas possible de les faire avancer à partir de demain. Nous allons passer au projet de loi C-25, concernant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. J'espère que nous pourrons l'envoyer en comité, il a été question que cela puisse raisonnablement se produire.

Peut-être le député parlait-il des projets de lois concernant le divorce et l'exécution des ordonnances de pension alimentaire, plutôt que de celui concernant la prostitution.

M. Guilbault (Saint-Jacques): J'ai parlé du projet de loi C-40.

M. Hnatyshyn: Je regrette. Il y a là un fait nouveau. On ne m'en avait pas parlé. Il en a été question de façon tout à fait générale. Je suis heureux que cette demande me soit venue du parti libéral, et que celui-ci soit désireux de s'occuper du projet de loi modifiant le code criminel au chapitre de la prostitution et du raccolage. C'est un point intéressant. Je vais prendre la chose en délibéré. Je sais que le ministre de la Justice (M. Crosbie) veut la faire avancer. Je vais en parler avec le représentant du Nouveau parti démocratique pour voir s'il nous est possible de nous en occuper le plus rapidement possible.

Toutefois, il y a eu des discussions qui ont porté sur les projets de loi C-46, C-47 et C-48 relatifs au divorce et à l'exécution des ordonnances de pension alimentaire, de même que sur une modification accessoire à la Loi sur le divorce. Il se peut que tous les députés veuillent débattre ces trois projets de loi ensemble. Je crois que le leader parlementaire de l'opposition officielle a demandé au nom du député de York-Centre (M. Kaplan) qu'au lieu de débattre ces trois projets séparément, nous les groupions en un seul débat et discutions de tous les points y afférant. Compte tenu de cela, j'ai pensé garder ces projets de loi en réserve pour demain.

Si la Chambre en arrive à terminer l'étude de ces projets de loi, nous pourrions passer à l'étude du projet de loi C-32 sur les pêcheries. Des discussions ont lieu au sujet de ce projet de loi. J'espérais mettre le projet de loi sur les pêcheries à l'ordre du jour de demain, mais comme il y a des discussions et une possibilité d'entente sur son étude, je l'inscris en troisième lieu.

Évidemment, la Chambre ne siégera pas lundi et, si l'étude des projets de loi que j'ai énumérés n'est pas terminée vendredi, nous la poursuivrons mardi, mercredi et jeudi jusqu'à 16 heures, car le Règlement prévoit la suspension de la séance jusqu'à 16 h 30. Comme d'habitude, le gouvernement va suivre le déroulement des travaux de la Chambre et y apporter au besoin les rajustements qui s'imposent.

En ce qui concerne en général les projets de loi inscrits au *Feuilleton*, nous souhaitons évidemment que les travaux progressent. Nous espérons en terminer bientôt avec les projets de loi qui sont au stade de la deuxième lecture et les renvoyer au comité, pour que nous puissions passer le mois de juin à entendre les témoins et à examiner les projets de loi en détail. Comme le sait le député, il est possible de régler bien des choses dans les deux dernières semaines de juin. J'espère que nous y arriverons et que nous pourrons établir un ordre du jour qui convienne aussi bien à l'opposition qu'au gouvernement. Il me semble qu'il est possible d'avancer à l'égard de la plupart des projets de loi présentement inscrits au *Feuilleton*, y compris ceux dont le comité est saisi. Je sais que c'est un projet ambitieux, mais avec un peu de bonne volonté, nous y arriverons.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, comme on a posé une question au sujet du débat relatif au budget, sans d'ailleurs obtenir de réponse, le leader parlementaire du gouvernement pourrait peut-être nous dire comment il compte répartir le temps qui sera consacré aux réponses à l'exposé budgétaire.

Je voudrais en deuxième lieu savoir dans quel ordre seront mises en délibérations certaines mesures législatives. Je suis entièrement d'accord sur le fait que nous nous sommes entendus au sujet du projet de loi C-25. Je prévois que cette mesure sera abordée demain. Toutefois, je me souviens qu'il avait été question d'étudier les trois projets de loi concernant le divorce mardi prochain et peut-être une partie de la journée de mercredi, car nous voulions pouvoir régler ces quetions pour les renvoyer au comité. Nous estimons qu'il faudrait le faire rapidement pour que les intéressés puissent nous faire connaître leurs points de vue que la Chambre étudiera à son tour.

Comme l'a rappelé le leader du gouvernement à la Chambre, nous nous employons sérieusement à trouver un moyen de régler le cas du projet de loi C-32, concernant les pêcheries. J'espère que nous réussissons à nous entendre là-dessus dans un proche avenir.

Troisièmement, je tiens à dire que le leader du gouvernement à la Chambre sait—et il acceptera peut-être de le reconnaître—que notre coopération est sans limite. En fait, nous déployons tous de sérieux efforts pour collaborer au maximum au nom du gouvernement, des Canadiens, et bien sûr du Parlement à l'adoption des mesures législatives que nous savons tous revêtir une importance capitale.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire quand nous étudierons le projet de loi C-31 tendant à modifier la Loi sur les Indiens à l'étape du rapport? Je rappelle au ministre que l'on a exercé de fortes pressions sur le comité pour qu'il le renvoit à la Chambre. Quand sera-t-il débattu? La mesure et ses lacunes préoccupent beaucoup de gens.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je répondrai aux questions qui ont été posées. Je m'excuse auprès du leader adjoint de l'opposition officielle. J'ai mal compris sa question. Je croyais qu'il m'interrogeait au sujet de la date de présentation du budget. Évidemment, ce sera jeudi prochain. Pour ce qui est du débat sur le budget, je prévois pour l'instant que nous l'entamerons immédiatement, c'est-à-dire que le budget étant présenté jeudi nous commencerons le débat dès vendredi.

Je voudrais au moment opportun discuter avec les leaders parlementaires de l'opposition du calendrier du débat budgétaire, Il y a possibilité de s'entendre sur des dates qui conviendront à tout le monde, nous saurons ainsi quels jours les votes auront lieu ainsi que l'ordre d'intervention des députés, surtout des chefs de parti.

A propos du projet de loi modifiant l'article 12(1)*b*) de la Loi sur les Indiens et d'autres dispositions, nous comptons mettre la mesure en délibération sous peu.

• (1520)

J'ai fait la liste de quelques articles sur lesquels nous pourrions peut-être nous entendre à la suite de mes entretiens avec le leader parlementaire de son parti et celui du Nouveau parti démocratique. Je sais que la question est importante et intéresse tout le monde. Il s'agirait de déterminer la meilleure façon d'utiliser le temps que nous passons à la Chambre des communes de manière à tenir un débat pertinent et aussi à permettre aux députés d'exprimer leurs points de vue. Je partage les préoccupations du député relativement à ce projet de loi. C'est un projet important. Je ferai tout mon possible pour que nous ayons l'occasion de l'étudier sans tarder.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser au leader parlementaire du gouvernement. Le projet de loi sur la répartition suscite un immense intérêt. Le gouvernement peut-il nous dire quand une motion ou une résolution sera présentée concernant la répartition? Le gouvernement envisage-t-il d'aborder cette question bientôt?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je crois que le député veut parler du projet de loi concernant la répartition électorale. Aucune initiative précise n'a encore été annoncée bien que je doive avouer avoir parlé aux leaders parlementaires d'une révision de la situation actuelle. Je compte donc m'en occuper dans un avenir rapproché, j'espère. Peut-être même que la semaine prochaine j'aurai des propositions précises à présenter aux leaders parlementaires à ce sujet. Après les entretiens que j'ai eus, il se pourrait que les parlementaires soient invités à participer très activement à l'examen de ce projet très intéressant, pourrais-je dire, un projet qui semble nous intéresser tous.

M. le Président: C'est une mesure qui intéresse même le Président, d'une façon toute particulière, dois-je ajouter.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

GESTION ET SERVICES AUX DÉPUTÉS

PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je suis convaincu que vous serez très heureux d'apprendre que j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui, du comité permanent de la gestion et des services aux députés, le deuxième rapport conformément à son ordre de renvoi du mardi 26 février 1985.

Hier, notre comité a étudié, en votre présence, le Crédit nº 5, sous la rubrique «Parlement» dans le Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986, et nous avons l'honneur d'en faire le dépôt aujourd'hui . . .

[*Traduction*]

Évidemment, dans les deux langues officielles. Je suis certain que vous serez soulagé d'apprendre, monsieur le Président, que vos crédits ont été votés hier.

* * *

PÉTITIONS

LE MUSÉE NATIONAL DES POSTES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter au nom d'habitants de Vancouver en Colombie-Britannique, qui demandent au gouvernement de sauver le Musée national des postes. Les soussignés affirment qu'il incombe au Parlement de prendre les moyens nécessaires pour préserver cette institution culturelle d'une grande valeur qui a si bien servi le Canada.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des citoyens de la ville de Toronto dans laquelle ils demandent au ministre responsable des Postes de trouver un endroit convenable près du Parlement pour y installer le Musée des postes afin que les employés de musée puissent continuer à travailler pendant la période de transition et en outre, qu'ils continuent d'offrir les excellents services comme ils l'ont fait par le passé.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition au Parlement signée par de nombreux habitants de la ville de Regina et par un certain nombre de la ville de Saskatoon, lesquels résident tous dans la circonscription du leader parlementaire de la majorité. Ces Canadiens demandent au Parlement, surtout au gouvernement et au ministre responsable des Postes, de maintenir ouvert le Musée national des postes afin que cette vénérable institution culturelle puisse continuer à servir le Canada, notamment la région d'Ottawa.

M. Hnatyshyn: Les gens de mon comté m'en ont parlé.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions émanant des citoyens du sud-ouest de l'Ontario, des localités de Kitchener, de Stratford, de London, de Brampton, de Guelph et de Georgetown qui demandent au gouvernement de prendre des mesures pour sauver le Musée national des postes. Il incombe au Parlement de s'efforcer de préserver cette précieuse institution culturelle qui sert si bien le Canada depuis plus de 10 ans. Le premier ministre (M. Mulroney), le ministre du Revenu national (M. Beatty) et le ministre des Travaux publics (M. La Salle) devraient se joindre aux représentants de notre parti, au mouvement ouvrier, au maire d'Ottawa et aux philatélistes canadiens pour empêcher la fermeture permanente du Musée national des postes.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de nombreux citoyens d'Ottawa, d'Aylmer, de Hull, d'Almonte et d'autres localités de l'est de l'Ontario qui sont philatélistes et qui s'inquiètent de la fermeture du Musée national des postes. Ils demandent au gouvernement fédéral de ne pas se contenter de garder un service réduit, mais de maintenir tout à fait intact le Musée national des postes pour lui permettre de continuer à dispenser ses services non loin de la colline du Parlement et ils demandent au ministre chargé des Postes ainsi qu'aux dirigeants des Postes et aux députés de chercher un nouvel endroit près du Parlement où le Musée national des postes pourra continuer à servir les Canadiens.

* * *

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

14 mai 1985—*Le ministre de l'Expansion industrielle régionale:*

Que, suite à l'avis donné le jeudi 2 mai 1985, par le ministre de l'Expansion industrielle régionale, conformément à l'article 82 du Règlement, relativement au projet de loi C-15, Loi concernant l'investissement au Canada, un jour de séance soit attribué pour l'étape du rapport et un jour de séance pour l'étape de la troisième lecture du projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Affaires émanant du gouvernement au cours de ces séances, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

M. le Président: En vertu de l'article 25(2) du Règlement, cet avis de motion du gouvernement est reporté à l'appel des ordres émanant du gouvernement. C'est sous cette rubrique que la motion pourra être étudiée plus tard aujourd'hui ou à la prochaine séance de la Chambre.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 316.

[*Texte*]

LA MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES—LES TRAVAUX DE RÉNOVATION EFFECTUÉS AU BUREAU DE COMTÉ

Question nº 316—**Mme Killens:**

1. Le gouvernement a-t-il effectué des travaux dans les bureaux de circonscription de la ministre des Relations extérieures à *a*) Rimouski, *b*) Cabano et, dans l'affirmative, combien en a-t-il coûté dans chaque cas pour (i) la conception (ii) les travaux?

2. A-t-on retenu les services de fournisseurs privés et, dans l'affirmative, quel était le nom du particulier ou de la société en cause et a-t-on demandé aux intéressés de présenter une soumission avant d'adjuger le marché?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics):

1. *a*) Le ministère de Travaux publics a effectué des travaux de rénovation dans le bureau ministériel de la ministre des Relations extérieures à Rimouski, établi conformément aux Procès-verbaux du Conseil du Trésor en date du 7 mai 1974. (i) Aucun coût lié au design. (ii) Coût des rénovations: $8,100.

b) Le ministère des Travaux publics n'a pas effectué de travaux de rénovation dans le bureau de circonscription (Chambre des communes) à Cabano.

2. Sacona Inc. a exécuté les travaux de rénovation. Le ministère n'a pas lancé d'appel d'offres étant donné que les locaux en question sont loués, que le propriétaire est responsable de l'exécution des réparations et qu'il peut utiliser l'entrepreneur de son choix.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu à la question indiquée par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président si la question nº 145 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question nº 145 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES PROCUREURS FÉDÉRAUX

Question nº 145—**M. Angus:**

Le *a*) 12 décembre 1984, *b*) 3 septembre 1984, *c*) 3 décembre 1979, quels étaient les noms de tous les procureurs fédéraux, de leur cabinet et de leur localité?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Dick: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DIRECTS—L'ATTRIBUTION DE TEMPS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Axworthy:

Que la Chambre blâme le gouvernement non seulement d'avoir omis de protéger le Canada contre les problèmes éventuels que pourraient poser les investissements étrangers directs, comme le prouve le fait qu'il n'a pas réussi à prendre des mesures efficaces contre les acquisitions par des intérêts étrangers dans les cas de Mitel et de l'industrie de l'édition, mais aussi du mépris qu'il manifeste à l'endroit du processus parlementaire en mettant fin à tout débat libre sur sa législation injuste relative à l'investissement sans prévoir suffisamment de temps pour étudier des douzaines d'amendements importants et constructifs.

M. le Président: Quand nous avons suspendu la séance à 13 heures, le député de Prescott-Russell (M. Boudria) avait terminé son discours. Son temps de parole était écoulé. Je vais maintenant donner la parole aux députés qui veulent participer à la période habituelle de 10 minutes prévue pour les questions et les commentaires qui suivent un discours.

M. Stackhouse: Monsieur le Président, au début de son allocution, le député a dit de sa motion qu'elle montrait bien que le gouvernement ne tenait pas à participer au processus parlementaire. Je rappelle que les libéraux ont présenté de telles motions au moins 39 fois de 1971 à 1979 et de 1980 à 1982. Et des 39 motions présentées, 23 avis concernant l'attribution de temps ont été déposés au cours de la dernière législature uniquement.

Si le gouvernement n'accorde pas tout le sérieux nécessaire à la procédure parlementaire, comme le laisse entendre la motion, c'est qu'il est allé à bonne école naguère. Nous nous inspirons de l'exemple répété maintes fois par le gouvernement libéral précédent. Mais en l'occurrence, cette motion est pratiquement essentielle à cause du nombre élevé de fois où différents députés sont intervenus au cours du débat actuel. Jusqu'ici, si on calculait en jours le nombre d'heures consacrées à cette mesure à la Chambre et au comité, compte tenu du temps généralement prévu pour les mesures du gouvernement, nous l'aurions débattue pendant presque cinq semaines de séances parlementaires. Il est grand temps certes que ce débat se termine pour que nous puissions passer à une autre étape et à d'autres mesures.

• (1530)

M. Boudria: Monsieur le Président, je tiens à répondre aux remarques du député. Je nie catégoriquement ce qu'il vient de dire. Même lui, j'en suis sûr, se rend compte que ce qu'il a dit n'est pas du tout conforme à la vérité. Nous n'avons que 20 heures à débattre l'une des mesures les plus importantes que nous aurons jamais à étudier au cours de la présente législature. Après 20 heures de débat, nos arrogants conservateurs ont essayé de mettre fin à l'étude d'une question lourde de conséquences pour les travailleurs de ma circonscription et ceux de toutes les circonscriptions du Canada. Nous tenons à nous assurer que nos industries ne tomberont pas entre des mains étrangères et que nous perdrons pas d'emplois parce que le gouvernement refuse d'agir. Il faut avoir du culot pour venir nous dire que 20 heures suffisent alors que le parti conservateur, lorsqu'il formait l'opposition, a délibéré pendant 200 heures sur le projet de loi concernant le tarif du Nid-de-Corbeau. Même les députés conservateurs de l'arrière-ban le savent.

M. Brisco: Monsieur le Président, je voudrais rétablir certains faits pour la gouverne du député. Il y a eu 23 associations qui ont témoigné devant le comité pendant en tout 26 heures. Le ministre et ses collaborateurs ont consacré 14 heures à cette mesure en comptant le temps passé à l'étudier article par article. Cela représente un total de 40 heures en comité. Je ne sais où le député prend son chiffre de 20 heures, mais si les faits confirment mes dires, on devrait lui demander de retirer ce qu'il a dit, car c'est tout à fait inexact.

A l'étape du rapport, le projet de loi a été étudié pendant une dizaine d'heures. Sur trois motions différentes, nous avons passé, respectivement, cinq heures, quatre heures quinze minutes et trois heures cinquante-cinq minutes. D'où le député tire-t-il son chiffre de 20 heures? Il ne sait pas compter.

M. Boudria: Monsieur le Président, je parlais du temps de discussion à la Chambre, pas en comité. Peut-être que certains conservateurs ne viennent pas souvent à la Chambre; ils devraient participer aux débats plus souvent.

M. Duguay: Vous aussi.

M. Boudria: Merci. Je suis heureux que quelqu'un ici se plaigne que je ne parle pas assez souvent. Je l'admets et j'essaierai d'y remédier. Je me réjouis d'avoir l'appui d'un conservateur de l'arrière-ban. Je m'efforcerai de parler plus souvent et plus vigoureusement, chaque fois que j'en aurai l'occasion. J'apprécie les encouragements du député qui m'a interrompu si impoliment.

Nous parlions du fait que ce projet de loi n'a pas été débattu suffisamment longtemps. La preuve, c'est que les députés conservateurs de l'arrière-ban n'ont pratiquement pas eu le temps de prendre la parole. Au nom des surnuméraires, ces «surfeurs» qui ont été portés par la vague des dernières élections—et qui seront sans doute emportés par celle des prochaines—je demande plus de temps, pour que nous puissions parler de cette importante question. A maintes occasions, le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) a dit à ses électeurs qu'il fallait renforcer l'AEIE. En son nom et au nom de tous les autres conservateurs qui n'ont pas encore parlé, je demande que la Chambre consacre plus de temps à cette importante question. Je suis persuadé que le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) qui parlera prochainement, sera d'accord avec cela.

M. Dick: Monsieur le Président, lorsqu'il s'agit de faire un discours, le député qui vient de terminer n'est jamais prêt à laisser sa place. Tout ce qu'il fait, c'est parler. S'il avait écouté les 20 minutes qui ont précédé 13 heures, il saurait pourquoi la plupart des gens trouvent le Parlement ennuyeux. Il n'a absolument rien dit qui soit fondé ni une seule chose qui ait un peu de bon sens.

Il a déclaré qu'il ne s'opposait pas à l'apport de capitaux étrangers au Canada. Je tiens à dire que son parti ne s'y opposait pas. Après tout, 93 p. 100 des requêtes reçues par l'AEIE et soumises au cabinet ont été approuvées.

Le député a dit qu'il voulait obtenir les meilleures conditions possibles pour les Canadiens. C'est ce que souhaitent tous les députés de la Chambre, je pense. Cependant, selon nous, leur façon de procéder n'est pas la meilleure et les Canadiens étaient du même avis lorsqu'ils ont élu 211 conservateurs à la Chambre le 4 septembre dernier, contre 40 libéraux.

Le député a demandé si nous étions prêts à prendre le contrôle et à imposer des quotas pour protéger l'industrie canadienne. Je tiens à lui dire que nous ferons bien mieux que les libéraux. Nous n'autoriserons pas l'importation de 53 millions de livres de bœuf en provenance de la Communauté économique européenne. Je vais faire en sorte que les importations autorisées n'atteignent pas les 53 millions de livres que les libéraux ont approuvées l'an dernier.

Le député a déclaré que le gouvernement n'a rien fait au sujet des ententes. Nous avons prolongé les ententes concernant la fabrication de chaussures. Il devrait le savoir puisqu'il y a des fabricants de chaussures dans sa circonscription.

Le député a parlé de promesses en disant que nous n'avons pas voulu utiliser l'AEIE pour protéger nos obligations et droits internationaux. Il a cité certaines promesses faites par le parti conservateur au cours des dernières élections. S'il savait de quoi il parle, il se rendrait compte que toutes les promesses dont il a parlé concernaient les négociations du GATT, nos droits aux termes de cet accord, les droits de douane en vigueur et les moyens dont nous disposons pour nous défendre grâce aux mesures anti-dumping et autres. Voilà les promesses qu'il a citées. Il y en a peut-être d'autres qui concernent l'AEIE, mais ce n'est pas le cas de celles qu'il a mentionnées.

Le député a longuement parlé de l'AEIE. Pourquoi le parti libéral s'accroche-t-il tant à une simple loi en vertu de laquelle ils ont approuvé 92 ou 93 p. 100 des requêtes soumises au cabinet? Pourquoi les libéraux font-ils perdre autant de temps à la Chambre alors que les Canadiens ont admis, lors des dernières élections, que le système en vigueur ne marchait pas? Le taux de chômage au Canada s'élevait à 6 p. 100 lorsque l'AEIE a été mise sur pied, et il a atteint 11.5 p. 100, depuis. C'est là la preuve que les méthodes libérales ne sont pas toujours bonnes. Pourquoi ne pas les réviser? Notre parti lui a donné un nom différent: Investissement Canada. Pourquoi ne pas donner à cet organisme l'occasion de fonctionner? Pourquoi les libéraux ne songent-ils pas à quelque autre mécanisme et ne font-ils pas preuve d'un esprit constructif? Pourquoi le parti libéral est-il tant attaché à une idée périmée et démodée qui ne donnait pas de bons résultats? Le député pourrait peut-être nous expliquer pourquoi les libéraux tiennent tant à quelque chose de périmé.

M. Boudria: Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de discuter de questions démodées avec un parti qui appuie encore le gouvernement conservateur de l'Ontario, au pouvoir depuis 43 ans.

M. Dick: Quel rapport?

M. Boudria: Je suis heureux de discuter de choses périmées avec des conservateurs; c'est un grand plaisir. Ils prétendent que notre politique était surannée. Le député d'en face, dont le parti veut reprendre une politique qui était en vigueur il y a 30 ou 40 ans . . .

M. Dick: Investissement Canada n'existait pas il y a 30 ans.

M. Boudria: . . . affirme maintenant que la politique du gouvernement précédent est périmée. Cela n'empêche pas le député de préconiser une politique vieille de plusieurs décennies. Pourquoi les conservateurs ajoutent-ils régulièrement des restrictions à leurs promesses après les élections? J'ai une liste des 338 promesses des conservateurs, dont j'ai déjà parlé à la Chambre à plusieurs reprises. Pourquoi le député dit-il maintenant que cette promesse portait seulement sur certaines choses bien précises? Il limite la portée de ses propres promesses. Le parti conservateur aurait dû dire la vérité à la population avant les élections. Il aurait dû dire exactement ce que valaient ses promesses au lieu de faire des mises en garde par la suite.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté tels quels les projets de loi suivants: le projet de loi C-30, tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods, à abroger la Loi sur l'Association internationale de développement et à modifier d'autres lois en conséquence; et le projet de loi C-33, concernant l'importation, l'exportation et le commerce interprovincial des produits de viande, l'agrément des établissements, l'inspection des animaux et des produits de viande dans les établissements agréés et les normes relatives à ces établissements, aux animaux qui y sont abattus et aux produits de viande qui y sont préparés.

Les subsides

LA SANCTION ROYALE

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message dont voici le texte a été reçu:

Résidence du Gouverneur Général

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Brian Dickson, juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 16 mai 1985, à 17 h 55, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Chef de cabinet adjoint,
A. P. Smyth

● (1540)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DIRECTS—L'ATTRIBUTION DE TEMPS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Axworthy (Winnipeg-Fort Garry):

Que la Chambre blâme le gouvernement non seulement d'avoir omis de protéger le Canada contre les problèmes éventuels que pourraient poser les investissements étrangers directs, comme le prouve le fait qu'il n'a pas réussi à prendre des mesures efficaces contre les acquisitions par des intérêts étrangers dans les cas de Mitel et de l'industrie de l'édition, mais aussi du mépris qu'il manifeste à l'endroit du processus parlementaire en mettant fin à tout débat libre sur sa législation injuste relative à l'investissement sans prévoir suffisamment de temps pour étudier des douzaines d'amendements importants et constructifs.

M. Penner: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le secrétaire parlementaire qui vient d'intervenir—et j'ignore s'il l'a fait intentionnellement ou par inadvertance dans le feu de la discussion—a annoncé une mesure gouvernementale concernant les quotas de produits de bœuf venant du Marché commun européen. L'industrie de la viande rouge attend impatiemment cette nouvelle. J'en appelle au Règlement pour savoir s'il s'agissait bel et bien de l'annonce d'une mesure gouvernementale. Si tel est le cas, pourrions-nous avoir plus d'information et poser des questions à ce sujet? Sinon, s'il ne s'agissait que d'un lapsus ou d'une fuite, je voudrais savoir si nous pouvons espérer obtenir bientôt l'annonce d'une telle mesure.

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'avoir à dire au député qu'il n'y a malheureusement pas matière à rappel au Règlement.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, je ne m'étonne pas qu'immédiatement après avoir pris la parole, le député ne soit plus ici pour m'entendre rétablir les faits. Je voudrais faire le total des heures de discussion consacrées au projet de loi C-15. On y a passé 40 heures en tout à la Chambre et 40 heures au comité. Un simple calcul nous montrerait que cela fait 80 heures. Le député voudrait nous faire croire que l'on a passé 20 heures à débattre de ce projet de loi, mais par un effet de mémoire sélective il a dit que cela ne s'appliquait qu'à la Chambre. Or deux fois 20 heures font 40 heures, plus 40 heures au comité. Je fais consigner ce fait au compte rendu comme incontestable.

Je me réjouis beaucoup de pouvoir parler du projet de loi C-15 aujourd'hui. Je le fais dans le contexte de la nouvelle annoncée hier par le même ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) qui a présenté le projet de loi C-15 à la Chambre. Il a en effet annoncé hier la conclusion d'un accord de développement général avec le gouvernement de la Colombie-Britannique qui revêt un caractère historique en raison de l'importance des crédits en jeu. Jamais auparavant en effet n'a-t-on signé dans le cadre de l'Accord de développement économique régional un accord d'une telle envergure, portant sur des dépenses de 525 millions de dollars, dont le coût sera partagé conjointement par le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral.

Il me paraît très important de comprendre que de ce montant de 525 millions, on en destine tout particulièrement 300 millions au secteur forestier. C'est une façon de reconnaître à quel point le secteur forestier de la Colombie-Britannique, et de tout le Canada quant à cela, s'est détérioré au cours des dernières générations à la faveur du manque notable d'attention qu'on y accordait. Il est juste de dire à mon avis que si l'occasion et le moment lui avaient été plus favorables pour trouver l'argent nécessaire, un gouvernement conservateur aurait doublé cette contribution au secteur forestier.

Les critiques du ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) sont prompts à reconnaître que c'est un accord de 600 millions sur cinq ans, non de 300 millions, qui s'impose. Mais, monsieur le Président, nous avons fait ce que nous avons pu, et je vous invite à comparer cet effort au misérable et dérisoire montant de 5 millions qui avait été accordé la dernière fois par le gouvernement fédéral précédent au secteur forestier de la Colombie-Britannique. Non seulement nous nous occupons de nos ressources forestières, mais nous nous efforçons également d'apporter une plus grande mesure de stabilité à une autre ressource, plus importante que toute autre, à savoir la ressource humaine. La conclusion de cet accord permettra de créer un nombre considérable d'emplois permanents rien que dans le secteur forestier.

J'espère vivement que le taux de chômage va diminuer dans le district régional de Central Kootenay. D'après les statistiques, il est actuellement de 27.4 p. 100, mais cela ne tient compte que des chômeurs inscrits au centre de main-d'œuvre. Les chiffres réels sont certainement plus élevés et certains graves problèmes sociaux et économiques se posent dans la région. C'est également dans le contexte de ce projet de loi que nous espérons pouvoir résoudre certains de ces problèmes économiques.

Lorsque nous examinons les autres dispositions de cette entente d'expansion économique régionale, que ce soit sur le plan du tourisme, de la science et de la technologie, de l'agriculture, des ressources minérales ou de l'industrie, nous devrions trouver là d'excellentes occasions de créer des emplois permanents.

En ce qui concerne le secteur forestier dont j'ai parlé hier, je remarque que le critique de l'industrie forestière du parti libéral, le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin), qui nous honore parfois de sa présence, n'a jamais adressé de question au ministre d'État aux Forêts au cours de la période des questions. Hier, le chef du parti libéral a parlé de la nécessité d'aider l'industrie forestière. Je trouve cela pour le moins curieux car depuis sept mois que nous siégeons, le critique de ce parti n'a jamais posé la moindre question au ministre au cours de la période des questions. Cela devrait indiquer aux Canadiens l'intérêt que ce parti manifeste pour l'une des principales ressources du Canada, l'industrie forestière. Il s'agit, de loin, du secteur qui crée le plus d'emplois et qui rapporte le plus d'argent. Il dépasse nettement tous les autres. Pourtant, le critique du parti libéral n'a toujours pas posé de question. Cela nous donne une bonne idée des priorités de son parti.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Où est le critique? Il n'est même pas là.

M. Brisco: Il n'est pas là. Passons au projet de loi C-15, monsieur le Président . . .

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Mon collègue, le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco), ne l'a certainement pas fait intentionnellement, mais chacun sait que l'usage nous interdit de mentionner l'absence des autres députés. Je crois qu'il l'a fait sur les exhortations de l'un de ses collègues. Je tenais simplement à rappeler cet usage.

M. le vice-président: Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a raison.

M. Brisco: Monsieur le Président, je comprends les objections du député, mais je voudrais souligner, et mon collègue sera sans doute d'accord, que ce n'est pas moi qui ai fait cette réflexion. Le député est certainement prêt à reconnaître que c'est lui qui l'a faite. Je suis prêt à accepter cette responsabilité, mais je connais le Règlement.

En ce qui concerne le projet de loi C-15, le ministre a souligné l'un des aspects les plus frappants de la situation lorsqu'il a dit que, d'après le rapport publié par la Communauté économique européenne, il y a deux ans, le Canada se classait alors à la 24e place, soit au dernier rang des pays disposés à accepter des investissements étrangers. L'année dernière, la liste a été portée à 28 pays. Le Canada arrivait vingt-huitième. Il se classe en dernier, monsieur le Président. Cela ne veut certainement pas dire que nous accueillons à bras ouverts les investisseurs étrangers ou que nous sommes désireux d'attirer des investissements étrangers. Au contraire nous avons dit que nous n'en voulions pas. Nous faisons comprendre aux investisseurs étrangers qu'ils ne sont pas les bienvenus. Nous placardons une grande affiche portant l'emblème du parti libéral et disant: «Entrée interdite aux investissements étrangers».

• (1550)

En réalité, ce n'est pas ce que les Canadiens pensent aujourd'hui. C'est une idée fixe d'un ancien gouvernement, pas celle des Canadiens à l'heure actuelle, à une ou deux exceptions près. J'aimerais parler de l'une de ces rares exceptions, M. Mel Hurtig, qui a comparu devant le comité permanent de l'expansion économique régionale. Je l'ai trouvé très intéressant. Voici un passage du compte-rendu du comité permanent, à la page 13:5, où il dit:

> Ce que je vous conseille . . . c'est de mettre ce projet de loi au panier . . .

Plus loin, il préconise des solutions positives—d'après lui—et tient des propos très intéressants. A la page 13:11, il déclare:

> . . . votre troisième question portait sur le programme énergétique national et je crois que ma réponse pourra vous surprendre. J'habite en Alberta et j'ai été témoin de la mise en œuvre du Programme énergétique national. Je n'hésite pas du tout à dire que j'appuie fermement les objectifs de ce Programme.

Voilà un homme courageux. Il n'est peut-être pas très habile, mais il est courageux. Voilà un Albertain qui prétend appuyer le programme énergétique national. Étant légèrement craintif au sujet de cette déclaration et peut-être afin de protéger ses arrières, il a ajouté:

> Même si j'approuve les objectifs du PEN, je dois ajouter qu'il m'a semblé mal conçu.

Il cherche maintenant à obtenir un certain assentiment et nombreux sont ceux qui partageraient son opinion là-dessus:

> J'ai trouvé qu'il avait été élaboré à la hâte et je suis persuadé que certains aspects du PEN ont beaucoup nui au secteur canadien du pétrole.

Néanmoins, monsieur le Président, le programme lui plaisait. Il croyait que le PEN était excellent, car il chasserait ces géants étrangers du Canada. C'est ce qu'il allait faire, chasser les investissements étrangers. Peu lui importe que, à ce moment-là, l'Alberta ait produit le plus de recettes fiscales au Canada et joui du niveau le plus élevé d'emploi. De toute évidence, il n'était pas conscient du fait que ce sont les Canadiens qui ont souffert de ce programme, particulièrement les ouvriers manuels.

Il a dit qu'il était sur place pour observer. Permettez-moi de vous dire que j'étais également là pour observer et que j'ai eu la chance, bien que je sois de la Colombie-Britannique, de passer plusieurs mois en Alberta durant cette période catastrophique. Je me suis entretenu avec les travailleurs, avec les représentants du secteur tertiaire qui s'effondrait comme un château de cartes et je me suis également entretenu avec les dirigeants de l'industrie du pétrole au Canada. C'était une véritable catastrophe. Je me suis rendu à Fort St. John, dans ma province, quelques mois après que les retombées du programme eussent commencé à se manifester et tandis que, auparavant, lorsqu'on arrivait dans cette localité sans s'être annoncé et avoir réservé une chambre, il fallait passer la nuit dans sa voiture ou sur le pavé, cette fois-là, il y avait des chambres libres partout. C'était devenu une ville fantôme à la suite d'un effondrement économique de première grandeur. La seule solution que le gouvernement libéral avait su trouver au problème de la propriété canadienne, c'était de faire déguerpir les démons étrangers.

Disons donc un mot de ces démons étrangers, car un peu plus tard au cours de sa diatribe devant le comité, M. Hurtig a fait allusion au «bagage culturel». Voilà une expression intéressante. C'était la première fois que je l'entendais. Or, quand je lui ai demandé ce qu'il entendait par là, voici ce qu'il m'a répondu: Quand des entreprises étrangères, qu'elles soient japonaises, indiennes, américaines, allemandes, françaises ou anglaises, viennent s'établir au Canada, elles se font généralement accompagner de ressortissants de leurs pays d'origine. C'est là le «bagage culturel» dont parlait M. Hurtig. C'est gens-là apportent avec eux les livres qu'ils lisaient dans leur pays, les coutumes et les méthodes commerciales de leur pays. Ce sont les propres paroles de Mel Hurtig, c'est consigné en toutes lettres dans les procès-verbaux. J'étais disposé à suivre ce monsieur dans ses propos et à accepter des grains de sa prétendue sagesse jusqu'à ce que nous en arrivions à ce tournant imprévu. Tout ce que je peux dire, quant à moi, et j'espère que tous les autres députés en diraient autant, c'est que des observations racistes comme celles-là ne méritent pas de figurer au procès-verbal d'un comité permanent de la Chambre des communes. Les gens qu'amènent avec elles les entreprises étrangères qui viennent s'établir au Canada, qu'ils fassent partie des cadres ou qu'ils occupent un poste subalterne, ne diffèrent en rien de leurs concitoyens qui émigrent au Canada, qu'ils soient Polonais, Tchécoslovaques, Yougoslaves ou autres. Alors, ces propos me répugnent.

J'aimerais dire un mot maintenant de l'investissement canadien, car on a beaucoup parlé au cours de ce débat des méfaits de l'investissement étranger, mais nous n'avons guère parlé de l'investissement canadien à l'étranger. Nous n'avons guère entendu l'opposition parler des dollars canadiens qui ont été chassés du Canada, et qui ont abouti aux États-Unis, au Japon, en Grande Bretagne, en Allemagne ou ailleurs. Là-dessus, elle a gardé le silence le plus complet.

Je voudrais vous parler d'un petit entrepreneur qui exploite une scierie très particulière dans le village de Nakusp. Il excelle dans une coupe sélective. Bien sûr, les gros exploitants se servent souvent avant lui, mais il ne cherche qu'une seule essence, le pin blanc, qu'il transforme en billes équarries de 12 ou 16 pouces. Il expédie ses billes par camion réfrigéré, afin d'éviter l'apparition d'une certaine tache bleue sur le bois jusqu'en Caroline du Nord, où une entreprise canadienne fabrique du bois pour l'industrie du meuble. A partir de ces billes on produit des copeaux de placage très minces destinés aux meubles en pin blanc. Cette entreprise qui appartient à des Canadiens a aussi une usine à Montréal pour desservir le Marché de l'Est, mais aux États-Unis, il s'agit du plus gros producteur de bois pour meubles. Je n'y vois absolument rien de mal puisque cela donne lieu a toutes sortes d'échanges: d'argent, de compétence, de produits. Ces activités pourraient tout aussi bien s'effectuer au Canada, alors pourquoi ne les a-t-on pas encouragées?

Je vais maintenant vous citer le cas inverse celui d'une entreprise américaine qui est venue s'installer dans la circonscription du député de Yellowhead (M. Clark), l'ancien premier ministre du Canada. Il s'agit de St. Regis Pulp and Paper. Dernièrement, le ministre d'État aux Forêts a eu l'occasion de visiter cette usine de pâtes et papiers. Pour ma part je la connaissais bien pour y avoir travaillé. En matière de reboisement, cette société a un dossier remarquable et qui en surpasse bien d'autres.

Enfin, permettez-moi de vous parler de Weyerhaeuser, une grosse entreprise américaine de produits forestiers dont le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique a appuyé l'implantation au Canada. Celle-ci a pris en charge un énorme projet de gestion forestière en Colombie-Britannique, alors que des Canadiens qui s'y intéressaient également, n'y sont pas parvenu. Dans sa sagesse sur laquelle je suis d'accord, le Syndicat pressentait qu'il pourrait mieux négocier avec Weyerhaeuser qu'avec un groupe canadien. En somme, il s'agit là de deux entreprises très productives qui ne font pas figure d'entreprises américaines aux yeux des Canadiens. Elles font partie de la grande famille des entrepreneurs qui créent des emplois au Canada et font tourner notre économie.

• (1600)

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de contribuer à ce débat, encore qu'il soit regrettable que ce débat doive avoir lieu. L'objet de cette motion est d'exprimer une inquiétude, que partage mon parti, face à l'incapacité du nouveau gouvernement à protéger le Canada des problèmes que constituent les investissements étrangers directs, en mentionnant expressément le cas de Mitel, et face au fait qu'après une brève période de reprise des débats à la Chambre, le gouvernement ait décidé d'imposer la guillotine pour faire passer en force le projet de loi sur Investissement Canada, sans tenir compte des divers amendements constructifs proposés par les partis de l'opposition.

Lorsque j'écoute certaines des interventions dans ce debat, je trouve qu'elles ne manquent pas l'ironie. Je trouve ironique, par exemple, que le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) parle avec fierté de l'intention de son parti de faire redescendre les importations de bœuf en provenance de la Communauté économique européenne du niveau où elles étaient montées afin de protéger les éleveurs de bovins du Canada. Pourtant, il ne comprend pas les problèmes qui vont se poser pour les emplois canadiens à la suite de l'absorption de Mitel dans sa propre circonscription. S'il est important d'assurer un traitement équitable et de justes conditions commerciales pour les éleveurs de bovins, ce devrait être aussi le cas pour les travailleurs et les industries du domaine électronique. Dans le cas de Mitel, on cède le contrôle d'une très importante compagnie de la région d'Ottawa. Cette compagnie a énormément contribué au développement de la «Silicone Valley» de la région d'Ottawa et au développement du Canada tout entier. On abandonne maintenant à un contrôle étranger l'un des principaux pions de l'importante industrie à haute technologie du futur.

Je trouve aussi ironique que ce soit le parti libéral qui nous présente cette motion. Je trouve que c'est ironique parce que le parti libéral a été obligé de mettre en place l'Agence d'examen de l'investissement étranger durant la période de gouvernement minoritaire de 1972 à 1974. C'est sous la pression de mon ancien chef, David Lewis, et des néo-démocrates au Parlement de l'époque que le gouvernement a alors été obligé de mettre en place un processus d'examen de l'investissement étranger, afin d'assurer aux investissements canadiens pour la première fois une certaine forme de protection. Le parti libéral parle de la ferveur avec laquelle il tient à maintenir la propriété canadienne. Il faudra pourtant bien reconnaître que pendant la plus grande partie du dernier demi-siècle au cours de laquelle les libéraux ont été au pouvoir, leur politique a été d'encourager les investissements étrangers. Durant l'essentiel de cette période, ils ont présidé à une formidable braderie des industries canadiennes, notamment au profit des États-Unis. C.D. Howe a été l'un des architectes de cette politique. Les libéraux ont été obligés de modifier leurs points de vue parce qu'ils avaient peur de perdre le pouvoir après 1972, et non parce que leurs sentiments avaient fondamentalement changé.

Je rappellerai à la Chambre qu'au cours de la récente campagne électorale les politiques annoncées par les progressistes conservateurs en matière de suppression de l'AEIE et de ses pouvoirs ont été pratiquement identiques aux politiques énoncées par l'actuel leader de l'opposition officielle (M. Turner) dans ses propositions d'affaiblissement ou d'élimination de l'AEIE. Les libéraux viennent de changer de sentiment. Le chef de l'opposition officielle ne fait plus la pluie et le beau temps de son parti. C'est le «Rat Pack» qui dicte la politique du parti libéral du Canada. Les libéraux viennent soudain de découvrir que les Investissements étrangers posaient un problème à notre pays.

Les investissements étrangers posent un sérieux problème à notre pays. Durant tout le temps où ils ont été au pouvoir, les libéraux n'ont pas levé le petit doigt pour qu'il y ait le moindre examen en vue de veiller à ce que les Canadiens bénéficient des investissements étrangers lorsqu'ils se faisaient sous forme d'expansion ou d'acquisition par des compagnies étrangères déjà résidentes au Canada. L'expansion et les nouveaux investissements de General Motors ou d'un certain nombre de grandes sociétés canadiennes et industries manufacturières ont été totalement exempts d'examen. L'AEIE n'a abordé qu'un aspect mineur du problème, qui était que les investissements étrangers avaient pris le contrôle de plus de la moitié des industries manufacturières de notre pays. Les investisseurs étrangers menaient le Canada comme s'il s'était agi du cinquante-et-unième État. Beaucoup de sociétés canadiennes se sont vu refuser l'accès au marché américain. On ne leur a pas donné les produits, la possibilité de mener des recherches ni même la liberté d'exposer aux États-Unis. Elles n'avaient pas la liberté stratégique d'y chercher des marchés naturels possibles. Dans bien des cas, en outre, elles n'étaient pas libres d'exporter vers le Royaume-Uni, le Marché commun ou l'Extrême-Orient. Les sociétés canadiennes a mainmise étrangère qui ont obtenu une certaine liberté d'exporter se sont vu accorder des marchés comme l'Amérique latine, l'Afrique du Sud et l'Australie, des marchés qui sont trop petits et pas assez importants pour que les sociétés mères américaines se donnent la peine de s'en occuper à partir de leurs administrations centrales aux États-Unis.

Des chiffres publiés récemment par Statistique Canada nous donnent une idée de la situation. Notre secteur manufacturier est encore à 51 p. 100 sous contrôle étranger. Quatre-vingt-dix-huit p. 100 de notre secteur du caoutchouc, 51 p. 100 de notre secteur de la machinerie agricole et 92 p. 100 de notre secteur du matériel de transport sont sous contrôle étranger. Quant aux appareils électriques, 70 p. 100 sont fabriqués par des sociétés à propriété ou à contrôle étrangers. Soixante et onze pourcent de l'industrie chimique et 52 p. 100 de la fabrication de produits divers sont sous contrôle étranger. Mes chiffres ne couvrent pas l'industrie pétrolière, mais le plus gros de celle-ci est aussi sous contrôle étranger.

Le gouvernement progressiste-conservateur prétend que l'investissement étranger stimule la création d'emplois. Le haut-commissaire du Canada en Grande-Bretagne, M. McMurtry, a prononcé un discours l'autre jour. Il a dit essentiellement que le Canada était ouvert aux affaires, que la situation avait changé depuis que les libéraux étaient au pouvoir. Il a dit qu'on ne trouverait rien à redire à ce que des investisseurs étrangers veuillent investir au Canada. Comme de fait, dès que les propos de M. McMurtry furent rapportés par le *Times* et *The Guardian*, British Telecom frappait à notre porte.

Il faut se demander s'il est bien vrai que l'accès illimité à l'investissement étranger, sans aucune condition, contribue à créer des emplois au pays ou s'il ne risque pas plutôt de transformer le Canada en un entrepôt pour des produits fabriqués au Japon, au Royaume-Uni, en Europe ou aux États-Unis. Nous avons appelé le projet de loi sur Investissement Canada le «projet de loi sur Entrepôt Canada», car c'est là ce qu'il risque de faire du Canada. Je reconnais que la réduction des droits de douane et la tendance graduelle vers le libre-échange avec les États-Unis ont profité à des sociétés canadiennes. Toutefois, cela a compromis dans une large mesure l'impulsion qui avait amené la création chez nous de bien des sociétés. Cela permet aux Américains et aux autres investisseurs étrangers de déplacer des emplois du Canada vers d'autres parties du monde. Cet état de choses risque de persister si nous ne prévoyons pas de contrôles destinés à assurer aux Canadiens que les investissements étrangers ou encore l'expansion des entreprises étrangères déjà établies au Canada leur rapporteront des avantages appréciables.

Il est notoire que les investisseurs étrangers disposent d'excellents moyens d'échapper au fisc canadien par le biais de mécanismes de ventes et d'achats qui leur permettent de transférer leur fardeau fiscal à des régions où il n'est pas aussi lourd. Ce sont parfois des régions comme les Bermudes ou les Antilles qui en bénéficient, et non pas d'autres pays industrialisés. Chose remarquable, les grosses entreprises contrôlées par des étrangers au Canada n'ont consacré à la recherche et au développement depuis quelques années que 2 p. 100 de leurs recettes alors que les grandes entreprises canadiennes comptant 500 employés ou plus y ont investi 10 p. 100 de leurs recettes. Cela laisse supposer que, au lieu de favoriser le dynamisme, le progrès et la modernisation du secteur industriel, le fait d'encourager les investissements étrangers au Canada est susceptible de reléguer à tout jamais l'industrie canadienne

dans une catégorie de deuxième ordre, et de réduire cette industrie à se contenter des miettes des autres pays.

Prenons le cas de General Motors. Cette compagnie était canadienne à l'origine; elle avait été mise sur pied par un certain Sam McLaughlin à Oshawa dans le courant des années 1920. L'entreprise était très prospère. Un beau jour, M. McLaughlin a décidé de vendre, et la conjoncture de l'époque le lui permettait. GM a donc pris pied au Canada et s'est retrouvée dans une situation privilégiée qu'elle n'avait pas connue auparavant. Voilà près de 60 ans que General Motors est établie dans le pays et il convient de noter que, en dépit de son apport au Canada dans des endroits comme Oshawa, elle ne s'est jamais une seule fois engagée concrètement à poursuivre des travaux de recherche et de développement sur place.

• (1610)

J'ai visité le centre de recherche et de développement de GM, où l'on procède à des essais par temps froid; ce centre se trouve à Kapuskasing dans le nord de l'Ontario. Si ce centre se trouve dans cette région, c'est du fait du climat très froid qui sévit dans le nord de l'Ontario. Ces longues périodes de froid constant n'existent pas dans le Minnesota, le Wisconsin ou le Maine dans le nord des États-Unis. Par conséquent, GM n'a accepté d'établir ce centre de recherche et de développement dans notre pays que pour bénéficier de l'avantage de nos conditions climatiques. Bien que General Motors soit établie au Canada depuis de nombreuses années, l'entreprise n'y a ouvert qu'un seul centre de recherche et de développement, en dépit du fait qu'elle consacre des centaines de millions de dollars par an à cette activité. Ce cas ressemble à celui de Mitel dont nous discutons en ce moment.

Mes collègues et moi-même avons soulevé maintes objections au sujet de Mitel. Cette compagnie a pris de l'expansion; sa valeur nette sur le marché s'élève à de plus de 300 millions de dollars et ses ventes annuelles lui rapportent environ 375 millions.

En ma qualité de député de la région d'Ottawa, je déplore que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) soit obnubilé par les difficultés que Mitel a éprouvées il y a environ deux ans du fait de la lenteur du commutateur SX-2000 à percer sur le marché. La compagnie a subi des pertes pendant quelques années et n'a pas atteint le chiffre de vente de un milliard de dollars qu'elle s'était fixé pour 1985.

Cette situation n'enlève toutefois rien au fait que la croissance de l'entreprise a été extraordinaire. Mon parti ne reconnaît sans doute pas toujours les exemples d'entreprises prospères, mais il demeure que Mitel a connu un succès unique. Je félicite M. Cowpland, M. Matthews et tous les autres à qui la compagnie doit ce succès.

Ces mêmes gens se rendent compte aujourd'hui que la direction de Mitel est bien différente de ce qu'elle était quand c'était une petite société. On peut dire que M. Cowpland a été un bon citoyen pour la région d'Ottawa. Cependant, je regrette de dire que dans une certaine mesure il a perdu intérêt. Sa participation dans l'entreprise n'est plus que de 6 p. 100 et le fait qu'il ait investi ailleurs montre qu'il s'intéresse à d'autres secteurs et qu'il songe peut-être à un autre Mitel.

Les propriétaires qui étaient si bons pour la compagnie tout au long de la première décennie, sont en train de tout céder à la British Telecom étant persuadés qu'elle viendra au secours de Mitel. Ils ne sont pas les seuls à faire en sorte que le contrôle de l'entreprise passe à des mains étrangères, ils ont obtenu l'appui du député de Lanark-Renfrew-Carleton. Pendant sa campagne électorale, il avait bénéficié de contributions substantielles. Maintenant il ne cesse de répéter que ce sera une bonne affaire pour les Canadiens. Pourtant je crois qu'il existe de bonnes raisons d'en douter.

J'ai dit à la Chambre il y a environ deux jours, que British Telecom disposait d'un plan de rechange, le plan B. Quiconque connaît les affaires sait qu'il est essentiel de disposer d'une position de repli au cas où le plan initial ne marcherait pas. Selon le plan B, British Telecom devait acheter 18.5 p. 100 de Mitel, y investir environ 60 millions de participation et ajouter un emprunt ou des obligations afin d'assainir ses finances. Ce faisant, elle s'alliait une bonne filiale pour la fabrication, même si sa participation ne se montait pas à 51 p. 100. Je dirais à mon ami que tel était le plan de rechange de Telecom, une sorte de police d'assurance au cas où les Canadiens refuseraient de lui accorder 51 p. 100.

Pourquoi Telecom a-t-elle mis au point cette solution de rechange? Parce que les différents pays à travers le monde protègent leur industrie des télécommunications. Les Britanniques doivent le savoir puisque British Telecom elle-même, tout dernièrement encore, était une société de la Couronne dont le gouvernement britannique était le propriétaire. Elle faisait partie du ministère des Postes britanniques. Tout dernièrement encore, British Telecom s'efforçait d'acheter des produits britanniques.

Ironiquement, Mitel a été la première société étrangère d'envergure à percer le marché des télécommunications britanniques. Ce marché offre maintenant d'excellentes perspectives. Mitel a contribué à développer ces débouchés au profit de nos entreprises, de nos maisons de recherche et de nos produits.

Le Japon est un autre pays qui impose des restrictions à la participation des sociétés étrangères dans son secteur des télécommunications. British Telecom sait que la plupart des pays imposent de telles restrictions parce qu'il s'agit d'un secteur critique. Voilà pourquoi British Telecom a mis au point son plan B.

Examinons un peu cette option. Mitel aura désormais accès à un marché important. Elle bénéficie des techniques de commercialisation d'une grande société européenne. Bien que British Telecom n'ait pas encore fait ses preuves parce que ce n'est que tout récemment qu'elle a été partiellement privatisée, elle continue d'avoir l'appui du gouvernement britannique. Forte d'une nouvelle aide financière, Mitel pourra s'attaquer aux marchés d'Amérique du Nord qui sont extrêmement compétitifs depuis la déréglementation de AT & T aux États-Unis. Pendant ce temps, la société reste canadienne. Assurément, cette option est préférable à la perte de Mitel.

Dans 10 ou 15 ans, il se pourrait que la proportion de recherche et de développement exécutée par Mitel au Canada soit réduite à 2 ou même 1 p. 100 de ses ventes? La société deviendra-t-elle une société de fabrication parmi tant d'autres conservant un lien nostalgique avec Ottawa, mais cette fois une société transnationale ou multinationale dont le siège social sera en Angleterre? C'est fort possible, à mon avis.

La mise sur pied d'Investissement Canada et la façon dont le gouvernement administre l'AEIE à l'heure actuelle n'amélioreront pas la situation. Le fait que le gouvernement soit prêt à

faire subir à la hâte toutes les étapes du projet de loi sur Investissement Canada, sans examiner les importants amendements que notre parti et les libéraux ont proposés, trahit, je le crains, une profonde incompréhension de la question de l'investissement étranger et de la mainmise étrangère.

Nous perdons non seulement une importante société de télécommunications, mais mon collègue, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon), a signalé que les méthodes de gestion de British Telecom n'ont pas encore fait leurs preuves. Il y a quelques années à peine, ce n'était guère le modèle d'entreprise dynamique, forte et progressiste que l'on souhaitait voir associée à Mitel. British Telecom a fait des progrès dernièrement, mais elle doit toujours faire ses preuves en tant que société privatisée.

Des députés conservateurs ont déploré le fait que des industries nationalisées ne soient pas progressistes. De toute évidence, leurs inquiétudes ne sont pas justifiées puisque le Canadien National et Air Canada sont deux sociétés d'État dynamiques dont les Canadiens ont tout lieu d'être fiers. Cependant, British Telecom et d'autres sociétés d'État britanniques se heurtent à des problèmes qui, bien souvent, se sont posés sous un régime conservateur. A mon avis, nous réservons à Mitel un avenir bien sombre.

Mitel risque de ne plus jouer le même rôle dans la région d'Ottawa. Jusqu'ici, les sociétés Mitel et Northern Telecom se sont livrées une concurrence très salutaire. Northern Telecom est une société canadienne très prospère et Mitel, qui est dix fois plus petite qu'elle, lui livre une concurrence soutenue en matière de technologie, de commercialisation et de production de certains produits clés. Nous allons fausser ces rapports et c'est nous qui serons les perdants.

Je crains que ce ne soit que la première d'une série d'acquisitions semblables dont nous serons témoins au cours des trois ou quatre prochaines années. Il ne fait aucun doute que les progressistes conservateurs ont le mandat de gouverner le pays pendant trois ou quatre ans, mais ils ont été élus pour apporter un changement. Les Canadiens croient que les libéraux ont été discrédités et ils ont raison.

Je tiens à déclarer publiquement que si médiocre que soit la politique des progressistes conservateurs—et nous constatons de jour en jour sa médiocrité—un changement quelconque est plus favorable au pays que si les libéraux étaient restés au pouvoir. Le mandat des conservateurs ne sera peut-être pas prolongé. Leur importante majorité disparaîtra peut-être aussi vite qu'elle est venue s'ils appliquent une politique visant à brader les droits fondamentaux de notre pays et à laisser d'importantes sociétés canadiennes tomber aux mains d'étrangers. Il s'agit d'un simple échange de documents. Ces mesures ne contribueront pas à la création de nouveaux emplois. Nous devons envisager une politique qui favorise l'esprit d'entreprise. Nous devons favoriser l'expansion des petites industries. Nous devons trouver des moyens de promouvoir l'industrie et de créer des emplois dans les régions reculées du pays, et pas simplement dans des régions comme celles d'Ottawa, de Toronto, d'Edmonton et de Calgary. Nous devons envisager toute une gamme de programmes comme l'a fait notre groupe de travail sur les emplois dirigé par mes collègues les députés de Kamloops-Shuswap (M. Riis) et d'Essex-Windsor. Nous devons prendre toutes ces mesures positives. Il ne suffit pas de se dire que tout est bon à prendre, que nous allons ouvrir grandes nos portes aux affaires et que toute entreprise désireuse de racheter une industrie canadienne est la bienvenue, quelles que soient les conséquences pour notre pays. Nous méritons mieux, monsieur le Président.

• (1620)

Une politique qui laisse libre cours à la mainmise étrangère, ce qui est le cas de la politique formulée par le ministre de l'Expansion industrielle régionale et l'ensemble du gouvernement, équivaut à un bradage de la part des conservateurs, une mesure de dernier recours, qui ne favorisera pas l'expansion de l'industrie, ne créera pas d'emplois et ne fera pas baisser le chômage, mais qui au contraire, fera de nous plus que jamais des coupeurs de bois et des porteurs d'eau. Je suis convaincu que notre pays peut faire mieux.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall)—L'assurance-chômage—Les conséquences des changements proposés. *b*) On demande à la ministre de reporter la mise en œuvre des changements; le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—L'expansion économique régionale—Les institutions financières—Le livre blanc attendu. *b*) Les propositions du Nouveau parti démocratique; le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse)—L'aide extérieure—Le Soudan—La crise alimentaire—L'aide canadienne.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DIRECTS—L'ATTRIBUTION DE TEMPS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Axworthy:

Que la Chambre blâme le gouvernement non seulement d'avoir omis de protéger le Canada contre les problèmes éventuels que pourraient poser les investissements étrangers directs, comme le prouve le fait qu'il n'a pas réussi à prendre des mesures efficaces contre les acquisitions par des intérêts étrangers dans les cas de Mitel et de l'industrie de l'édition, mais aussi du mépris qu'il manifeste à l'endroit du processus parlementaire en mettant fin à tout débat libre sur sa législation injuste relative à l'investissement sans prévoir suffisamment de temps pour étudier des douzaines d'amendements importants et constructifs.

M. le vice-président: Questions ou observations?

Les subsides

M. Dick: Monsieur le Président, j'aurais un certain nombre de questions à poser au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). J'ai trouvé son discours très intéressant. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ses conceptions et je suppose que c'est pour cela que nous ne sommes pas du même parti. C'était un discours honnête, sauf pendant les trois dernières minutes où il a repris son ton aigu et a et élevé la voix pour essayer de montrer une grande colère. Mais, jusque là, le député avait été raisonnable et intelligent. Dans les trois dernières minutes il a repris ce ton émotionnel ridicule, avec beaucoup de grands mots, mais peu de substance.

Si une personne détient 51 p. 100 des parts d'une société, pense-t-il que cette personne peut faire tout ce qu'elle veut? Le député ignore-t-il les lois de la province et de l'État fédéral et le nombre de décisions judiciaires qui protègent les intérêts des actionnaires minoritaires? Le député pense-t-il que l'actionnaire majoritaire peut s'approprier tous les avoirs et faire ce qui lui plaît? Le député ne connaît-il pas les arrêts qui protègent les actionnaires minoritaires? Je dirais que 49 p. 100, c'est une bonne minorité. Même les parts de 1 ou 2 p. 100 ont été protégées par les tribunaux pour éviter les abus.

Deuxièmement, le député cite-t-il un fait qu'il connaît, comme il le sous-entend, lorsqu'il dit que Northern Telecom a un plan B, ou bien imagine-t-il ou suppose-t-il qu'il en sera ainsi? Pourrait-il nous dire s'il s'appuie sur des suppositions ou sur des informations? Le député a-t-il quelque preuve à nous montrer?

Le député a déclaré alors que 60 millions de dollars pourraient être investis aux termes du plan B, mais que la compagnie aurait quand même une dette de plus de 200 millions de dollars sur les bras, un fardeau certes difficile à soutenir pour elle sauf si, chose que le député a omis de préciser à ce moment-là, le gouvernement avançait 30 ou 40 millions de dollars, somme que les libéraux ont refusé de débloquer lorsqu'on leur en a fait la demande l'année dernière.

Dans sa déclaration, le député a prétendu que la British Telecom est maintenant libre de poursuivre une politique plus audacieuse, plus innovatrice. Mais en précisant que cela restait à prouver. Laisse-t-il entendre maintenant que c'est une bonne chose que cette compagnie ait été privatisée? Le député s'écarte-t-il de la doctrine socialiste habituelle qui veut que de deux maux, l'intervention de l'État est toujours le moindre mal? Ce sont les mots même du député.

Ne convient-il pas non plus que nous n'en sommes encore qu'à l'étape des négociations, que cette offre doit être d'abord approuvée par le conseil d'administration de Mitel et ensuite par celui de British Telecom? Ne voit-il pas que les actionnaires de Mitel et de British Telecom ainsi que les gouvernements britanniques et canadiens doivent eux aussi donner leur aval à une telle transaction? Six différents groupes doivent l'approuver avant qu'elle ne soit finalisée. Le député ne croit-il pas que des négociations auront lieu pendant tout ce temps? Mieux, ne pense-t-il pas que de telles négociations devraient normalement avoir lieu? J'ai la conviction qu'elles auront effectivement lieu. J'espère qu'elles infirmeront ce que dit le député lorsqu'il prétend que nous avons donné cette compagnie à une société étrangère. Je ne crois pas que nous l'ayons donnée du tout. Mais toutes ces questions seront abordées au cours des négociations. J'espère certes que les négociations en régleront la plus grande partie.

Le député a dit éprouver des craintes. Parle-t-il pour lui-même ou cherche-t-il à faire croire à la population que le gouvernement va tout céder? En fait, si jamais le gouvernement acceptait une offre comme celle-là, et il n'a pas encore confirmé son acceptation ou son refus, il protégerait peut-être les emplois qui existent actuellement chez Mitel. Peut-être que grâce à lui, on pourrait réembaucher les 600 à 800 personnes qui ont été mises à pied au cours des 15 derniers mois? Après tout, la société Mitel n'avait plus un sou, n'avait plus les moyens de poursuivre son programme de commercialisation.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je prends note de la question du député et je vais tâcher d'y répondre le plus succinctement possible.

D'une part, je sais bien que la loi protège les actionnaires minoritaires, mais l'enjeu dans le cas de Mitel, c'est le Canada tout entier, ce sont les gens qui travaillent pour cette compagnie et aussi ses fournisseurs. Voilà donc bien des gens qui ne sont pas protégés par les lois qui, elles, protègent les actionnaires minoritaires contre la perte de leurs avoirs. Il se peut que ces actionnaires n'aient pas à craindre pour leurs titres même si Mitel va s'installer avec armes et bagages au Sud du Pays de Galles ou dans une autre région du Royaume-Uni. Je ne m'inquiète pas seulement pour eux. Je m'inquiète pour tous les Canadiens.

J'ignore si British Telecom a effectivement un plan B. Je n'en suis pas certain. Je m'en tiens à son option inconditionnelle de 18.5 p. 100 qu'elle a annoncée. J'ai contacté une personne chez Mitel, mais j'ai vainement essayé de communiquer avec MM. Cowpland et Matthews. J'ai parlé de cette transaction à un responsable des relations publiques qui s'est contenté de me dire que c'était le marché le plus avantageux qui ait jamais existé depuis la découverte du fil à couper le beurre. Lorsque nous avons communiqué avec la British Telecom à New York, puisqu'elle n'a pas de bureaux ici au Canada, nous n'avons pu parler là aussi qu'à la personne du service des relations publiques qui n'était pas particulièrement au courant de la question. Comme on doit s'en remettre presque exclusivement à des communiqués de presse, je ne puis dire avec certitude qu'il s'agisse du plan B. Tout ce que je sais, c'est qu'il me paraît instructif que si British Telecom croyait vraiment pouvoir contrôler à coup sûr 51 p. 100 des actions, elle n'aurait pas dit qu'elle en achetait 18 p. 100 juste au cas.

Que dire de la participation du gouvernement dans la société Mitel? Si la British Telecom injectait 60 millions dans la société Mitel avec l'offre minoritaire dont nous avons parlé, il n'est pas déraisonnable de penser qu'il aurait pu y avoir un investissement de capitaux gouvernementaux ou de capitaux d'autres sociétés canadiennes. Mon collègue d'Essex-Windsor (M. Langdon) a fait remarquer que beaucoup de sociétés canadiennes se gardaient d'investir parce qu'elles voulaient tenter le coup sur Teleglobe Canada et ne voulaient pas se risquer sur Mitel qui perd de l'argent depuis quelques trimestres tandis que Teleglobe affiche constamment des bénéfices.

Le député a en outre dit qu'il n'était pas possible que le gouvernement y participe. Il a pourtant appuyé l'initiative de son gouvernement qui a décidé au cours d'une fin de semaine de débloquer 260 millions de dollars pour sortir du pétrin la Banque commerciale du Canada où une poignée d'emplois seulement étaient en jeu par opposition aux 2,000 ou 3,000 emplois canadiens ici même dans la région d'Ottawa dans le cas de Mitel.

M. Dick: Je n'ai pas dit cela. Je vous ai interrogé à ce sujet.

M. Cassidy: Quant aux diverses approbations nécessaires, le conseil d'administration de Mitel a laissé entendre qu'il s'agissait d'une prise de contrôle amicale, nullement hostile. La British Telecom ne ferait pas une offre si son conseil d'administration n'était pas d'accord. Quant aux actionnaires de Mitel, les principaux actionnaires contrôlent suffisamment la société pour obtenir facilement cette approbation, et le gouvernement canadien représente en fait le seul rempart, le seul moyen de défense pour empêcher que le contrôle de Mitel passe entre des mains étrangères. Le gouvernement du Canada a le droit de le faire par le biais de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Comme on l'a signalé, toutes les demandes de reprise qui ont été présentées à cette agence par des sociétés étrangères depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir ont malheureusement été approuvées. Le gouvernement actuel est encore plus large et protège encore moins l'industrie canadienne que le gouvernement libéral qui approuvait 93 p. 100 des demandes. Nous supposons sans le savoir, parce que l'Agence d'examen de l'investissement étranger a été très secrète sous les libéraux et sous les conservateurs, que les conditions de reprise étaient encore moins strictes sous le gouvernement conservateur que sous le gouvernement libéral.

• (1630)

Le député m'a demandé si mes craintes que le gouvernement donne tout étaient fondées et si je pouvais les justifier. Non, je ne le peux pas. Tout ce que je dis, c'est qu'à en juger d'après le projet de loi sur Investissement Canada et d'après la rapidité avec laquelle le ministre de l'Expansion industrielle régionale a donné son appui, sans beaucoup réfléchir, à la reprise de Mitel, le gouvernement montre à toutes les multinationales du monde qu'elles peuvent venir reprendre des sociétés au Canada, qu'on s'en réjouira; aucune question, aucune réticence, aucune condition; si elles veulent ensuite les déménager à l'étranger, le gouvernement n'essayera pas de les en empêcher.

M. Dick: Il n'a pas dit cela, et vous le savez.

M. Cassidy: C'est exactement ce que le ministre a dit. C'est le signal que lui et son parti envoient, à en juger d'après la façon dont les conservateurs ont parlé pendant la campagne électorale, d'après leurs agissements et d'après le projet de loi sur investissement Canada. Je rappelle à la Chambre que ce projet de loi est pratiquement la seule mesure législative un peu consistante que le gouvernement ait présentée en huit mois.

Existe-t-il d'autres moyens de protéger les emplois chez Mitel que par une société étrangère? Bien sûr que oui. Le gouvernement a trouvé un quart de milliard de dollars pour la BCC, pour protéger les investisseurs californiens. Il me semble que pour une société canadienne aussi importante, le gouvernement aurait du étudier la possibilité de s'allier à d'autres pour refinancer Mitel qui se remettait déjà des difficultés de l'année dernière et de l'année précédente; c'eut été une possibilité constructive. Je regrette que le gouvernement ne l'ait pas fait.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je voudrais poser une question ou faire un commentaire, mais je serai bref. L'ancien gouvernement nous a passé le joug, il nous a sectionné les poignets et il nous a jetés au milieu d'un ban de piranhas en nous faisant contracter le déficit le plus important dans nos annales. Nous parlons ici d'emplois et d'argent. Heureusement, le 4 septembre, nous avons été sauvés par les Canadiens qui nous ont sortis du gouffre de l'endettement et nous ont donné une deuxième chance. Cette deuxième chance consiste à attirer—et je souligne le mot «attirer»—davantage d'investissements étrangers au Canada. La motion de l'opposition reproche au gouvernement de mettre un terme au débat sur l'importante question de la loi sur les investissements étrangers. Nous avons eu un débat, monsieur le Président. Nous lui avons consacré des dizaines d'heures, comme le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) l'a expliqué ce matin et comme le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) l'a rappelé cet après-midi. Je ne comprends vraiment pas tous ces députés qui s'excitent sous prétexte que nous n'avons pas assez discuté de la question.

Je voudrais vous renvoyer à un document que je trouve très intéressant, puisque nous parlons du débat sur les investissements étrangers. J'ai en main une étude préparée par le Conference Board du Canada, intitulée *L'Agence d'examen de l'investissement étranger—Images et réalités*. On y trouve certaines déclarations d'hommes d'affaires très compétents et possédant une vaste expérience, dont celle-ci:

> Nous n'avons jamais connu quelque chose d'aussi inquiétant que l'AEIE auparavant.

Voici une autre citation:

> . . . sur une échelle de un à dix, je donnerais zéro au Canada. Le Canada est dans une classe à part.

Et quelle classe! En voici une autre:

> L'AEIE est l'expression d'une politique interventionniste nationaliste comme je n'en ai jamais vu ailleurs.

Je vous renvoie aussi au document intitulé *L'avenir des investissements étrangers au Canada*, que le Conference Board du Canada a publié en janvier 1985. Je précise que le Conference Board est un institut indépendant qui jouit d'une excellente réputation. Voici ce qu'on peut lire dans ce document:

> Le débat sur les avantages respectifs des diverses façons de contrôler les investissements étrangers est en train de devenir rapidement un luxe que le Canada ne peut pas se permettre.

Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) est-il d'accord? Oui ou non.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je peux vous dire simplement que je ne partage pas l'opinion exprimée dans cette phrase. Comme le député devrait le savoir, la Grande-Bretagne, la France, les États-Unis, le Japon et presque tous les autres pays industriels restreignent dans une large mesure les investissements étrangers ou ont mis sur pied des organismes qui les régissent, comme le Canada. Nous pouvons discuter des méthodes de contrôle à employer ou des mesures à prendre au fur et à mesure que la situation évolue. Cela me paraît normal. Par contre, renoncer totalement à ces limites, comme le veulent un grand nombre de députés du parti conservateur, dont le ministre actuel, est de la pure folie.

Les subsides

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat. Les déclarations que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a faites ces derniers jours à la Chambre me sidèrent, et je suis également stupéfait de le voir se réjouir du rachat de Mitel par British Telecom. Le ministre devrait plutôt se dire partagé entre des sentiments contradictoires. Pourquoi? Pour moi c'est très clair. Il faut se réjouir que, dans sa situation, cette entreprise ait trouvé un partenaire que ses fondateurs ont qualifié de partenaire privilégié. Ils se réjouissent de cette association. D'après ce que nous savons de British Telecom, elle n'a pas d'usine de fabrication. Elle ne fait pas de recherche et de développement. Il s'agit simplement d'une compagnie de téléphone qui dessert les usagers de Grande-Bretagne. Par conséquent, elle achète maintenant une entreprise qui deviendra peut-être son principal service de fabrication et de recherche.

Cette fusion survient à une époque où le commerce se fait à l'échelle internationale et où les compagnies sont implantées dans toutes les régions du monde, sur des continents et dans des pays différents. Il s'agit, d'une part, d'une compagnie de téléphone de Grande-Bretagne qui, en principe, a accès aux marchés européens et d'autre part, de Mitel, une entreprise canadienne de fabrication et de recherche qui a des usines et un réseau de distribution au Canada et aux États-Unis. A bien des égards, il semble que ce soit effectivement le mariage idéal.

Je crois également qu'aucun investisseur canadien n'était intéressé et que, l'année dernière, Mitel a cherché à s'associer à de nombreuses grandes entreprises. Pour une raison ou pour une autre, aucune d'entre elles n'a accepté. Malgré cela, je ne pense pas que nous devrions vraiment nous réjouir de cette transaction. Les Canadiens devraient être quelque peu attristés de voir cette entreprise purement canadienne leur échapper un peu des mains.

● (1640)

Il y a plusieurs années, j'étais au nombre des petits investisseurs qui ont acheté une centaine d'actions de Mitel. Je me suis laissé gagner par l'enthousiasme suscité par cette petite entreprise située dans la capitale nationale qui remportait un succès considérable sur les marchés canadiens et mondiaux. J'étais fier de contribuer à sa réussite. A la suite de la récession et de la baisse des ventes sur le marché mondial, la compagnie a éprouvé des difficultés au cours des deux dernières années. Nous avions néanmoins cet enthousiasme au départ. L'entreprise a eu des difficultés, mais elle semblait se maintenir à flot. Il semble possible de faire quelque chose pour garder cette compagnie entre les mains d'intérêts canadiens. Le mieux qu'on puisse dire c'est que nous sommes partagés entre des sentiments contradictoires. Je m'étonne de voir le ministre de l'Expansion économique régionale se réjouir sans la moindre réserve. Cette transaction nous en dit long sur la taille de l'économie canadienne et la taille de notre marché.

Une fois que les entreprises canadiennes atteignent une certaine taille, elles constituent un groupe à part. Au Canada, nous n'avons pas les moyens de nous offrir deux, trois, quatre ou cinq compagnies Mitel. Elles pourraient fusionner pour former une puissante entreprise capable de soutenir la concurrence internationale. Dans une économie de la taille de celle des États-Unis, vous pourriez très bien avoir dix ou 12 compagnies de ce genre. Si l'une échoue, elle pourrait s'associer à une autre. En fait, trois ou quatre sociétés pourraient s'unir pour être en mesure de réussir dans le monde terriblement concurrentiel où nous vivons. Une telle chose n'est pas possible au Canada. Nous ne pouvons nous offrir qu'une seule compagnie comme celle-là.

Je le répète, quand cette entreprise a connu des difficultés, elle est allée demander de l'aide sur le marché canadien des capitaux. Les compagnies susceptibles de répondre à ce genre de demande ne courent pas les rues. J'ignore à qui les dirigeants de Mitel se sont adressés. Nous pouvons nous demander à qui nous nous adresserions en pareil cas. Vous pourriez aller voir Brascan, Olympia & York ou Cadillac Fairview. Toutes ces sociétés sont expertes dans un domaine précis. Il s'agit d'entreprises canadiennes dont nous sommes fiers. Elles se sont distinguées dans le secteur de l'immobilier au Canada et aux États-Unis, mais elles ne voudraient jamais toucher à une compagnie de télécommunications. Elles ne possèdent ni les connaissances, ni le savoir-faire ni les gestionnaires voulus.

Il n'y a pas énormément de possibilités au Canada, mais il y en a quelques-unes. En préparant mes notes pour mon discours d'aujourd'hui, je me suis interrogé au sujet de la Corporation de développement du Canada par opposition à la CDIC. Quand la Corporation a été fondée il y a quelques années, elle avait pour but de servir les entreprises des secteurs public et privé. Elle devait réunir des capitaux publics pour appuyer les investissements plutôt risqués. La Corporation de développement du Canada n'aurait-elle pas été une bonne associée dans ce cas-ci? N'aurait-elle pas pu fournir des capitaux sans mettre la main sur la compagnie, en la laissant plutôt aux propriétaires d'origine? Elle aurait pu acheter peut-être 49 p. 100 de l'entreprise. Cela aurait fourni la stabilité financière nécessaire à l'entreprise pour atteindre le prochain échelon, ce qui lui aurait permis de rivaliser avec les principales sociétés du monde.

Cette affaire devrait nous préoccuper. Nos sentiments devraient être contradictoires. Nous devrions nous réjouir mais, en même temps, nous préoccuper un peu de ce que le contrôle d'une société entièrement canadienne soit en train de nous échapper.

Selon les journaux d'aujourd'hui, British Aerospace lorgne deux autres sociétés canadiennes bien connues, de Havilland et Canadair. La politique du gouvernement actuel l'a poussé à mettre ces entreprises en vente. Les seuls acheteurs intéressés semblent être des étrangers. Est-ce là ce que le gouvernement avait promis aux Canadiens quand il leur a demandé de lui faire confiance pendant la dernière campagne électorale? Leur avait-il dit qu'il n'existait pas de solutions au Canada et que nous devrions vendre à des étrangers toutes nos industries importantes dans le domaine des télécommunications et de l'aérospatiale? Est-ce pour cela qu'il demandait aux Canadiens de lui faire confiance? Est-ce là un avant-goût de notre avenir économique? Si c'est tout ce que le gouvernement peut nous offrir aujourd'hui, on peut dire qu'il a remporté les élections du 4 septembre par des moyens quelque peu frauduleux.

Ceci m'amène à autre chose. Depuis deux jours, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) a déclaré à toutes fins utiles que les conservateurs ne respecteraient pas leur promesse de doubler les dépenses consacrées au développement régional. Il y a deux jours, comme on peut le

voir dans le compte rendu des délibérations du comité, il a déclaré ceci:

> . . . nous ne pouvons pas promettre que nous aurons atteint 2.5 p. 100, ce qui serait un objectif souhaitable, d'ici à 1990, ni que nous aurons le capital humain nécessaire pour maintenir un tel niveau d'activité dans le domaine de la recherche et du développement.

Ce n'est pas du tout la même chose que les belles paroles que nous avions entendues pendant et avant la dernière campagne électorale. En 1984, le premier ministre (M. Mulroney) avait déclaré: «Nous devons doubler nos dépenses pour la recherche et le développement et tripler notre détermination pour atteindre cet objectif.» Qu'est-ce que le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a dit aujourd'hui? Il a déclaré: «Je ne me rappelle pas les mots exacts qui avaient été utilisés, monsieur le Président . . . »

Il s'est passé bien des choses depuis 18 mois. Au départ, il était question de doubler les dépenses et de tripler notre détermination, mais le ministre dit maintenant: «Je ne me rappelle pas les paroles exactes . . . » Je suis certain que les Canadiens qui suivent le débat et qui ont vu ce qui s'est passé à la Chambre depuis quelques jours auront tôt fait de comprendre ce petit jeu. Ils s'empresseront de conclure qu'on leur a tout simplement jeté de la poudre aux yeux au cours de la dernière campagne électorale.

Je voudrais citer une autre déclaration du ministre ces derniers jours. Elle concerne encore le rapport du comité, alors que, s'étant fait rappeler la promesse de doubler les crédits affectés à la recherche et au développement, le ministre a déclaré:

● (1650)

> Les membres de l'opposition sont obsédés par les promesses; pour ma part, je préfère penser aux objectifs . . .

Ce qui me ramène à la question que j'ai posée hier à la Chambre: quand est-ce qu'une promesse n'en est plus une? Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) y a répondu. Une promesse n'en est plus une quand elle devient un objectif.

La promesse d'accroître les crédits à la recherche et au développement vient d'être déclassée parmi les priorités du gouvernement. S'il y a un domaine où ce dernier aurait dû respecter ses engagements, c'est bien celui-là. Il a promis de relancer la croissance de l'économie et de créer des dizaines de milliers d'emplois. Sur quoi peut-on s'appuyer pour relancer l'économie? On est unanime à reconnaître aujourd'hui que les assises de la croissance économique sont le secteur technologique et celui des sciences et de la recherche. Cependant, le ministre et son gouvernement nous apprennent qu'il faut reléguer ces secteurs à l'arrière-plan à cause du déficit.

Le parti conservateur n'a pas fixé son attention sur le déficit au cours de la dernière campagne électorale. On nous a promis la croissance. Le seul moyen de supprimer le déficit consiste certainement à redonner du travail aux Canadiens. C'est ce qu'on nous a promis. Il est vrai que nous avons un déficit considérable. Mais le Canada compte un million et demi de chômeurs. Si nous pouvions donner de l'emploi à la moitié d'entre eux, à 750,000 personnes, le déficit s'en trouverait réduit de beaucoup, sinon annulé.

Comment peut-on remettre les chômeurs au travail? Il s'agit pour nous de stimuler l'économie, de relancer la recherche et le développement et d'appliquer les nouvelles technologies à nos secteurs traditionnels comme les pêches, les forêts et l'agriculture. Il y aurait lieu aussi de dépenser judicieusement dans de nouveaux secteurs comme la biotechnologie et l'aérospatiale.

Je ne peux m'empêcher de relever la remarque qu'un député d'en face a lancée tout à l'heure, à savoir que la relance de l'économie passe nécessairement par les investissements étrangers. Ce n'est certes pas ce qu'on nous avait promis. En ce qui me concerne, le recours aux investissements étrangers est le propre d'un gouvernement à court d'idées, qui ne fait pas confiance aux talents des Canadiens et qui n'a pas de programmes en vue de créer de l'investissement et des emplois grâce aux efforts des Canadiens. On s'était engagé, avant les élections, à stimuler l'imagination des Canadiens et à les inciter à l'action. Les élections remontent déjà presque à dix mois, et tout ce que le gouvernement a à nous dire d'un ton geignard, c'est que les investissements étrangers vont régler les problèmes.

C'est pour ces raisons que j'appuie cette motion. J'estime que la Chambre doit blâmer le gouvernement. Malheureusement, nous ne sommes pas suffisamment nombreux, mais je suis certain que si les députés du gouvernement se regardaient en face dans un miroir et interrogeaient leur conscience avant de venir voter à la Chambre, ils se joindraient à l'opposition pour renverser le gouvernement.

M. le vice-président: Des questions ou commentaires?

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député. J'aimerais savoir s'il s'est un peu penché sur l'histoire récente du Canada. Ne se rend-il pas compte que c'est durant la période de 1945 à 1957, sous la direction du ministre responsable de tout de l'époque, M. C. D. Howe, et de son gouvernement libéral, qu'il y a eu un énorme afflux de capitaux américains qui ont absorbé des entreprises canadiennes? Le député ne se rend-il pas compte que lorsque les libéraux ont repris le pouvoir sous M. Pearson, en 1962 et 1963, le ministre des Finances de l'époque, M. Walter Gordon, a recommandé au gouvernement libéral de faire très attention aux investissements étrangers et de leur imposer des restrictions? Le gouvernement libéral de l'époque a mis en place l'Agence d'examen de l'investissement étranger, mais sans lui donner de pouvoir. Les investissements étrangers ont donc continué d'affluer au Canada en quantité sans cesse croissante, et 95 ou 97 p. 100 de toutes les demandes adressées à l'AEIE ont été approuvées.

Le député ne sait-il pas tout cela? Est-ce que cela ne montre pas une fois de plus la profonde différence dans les opinions des libéraux entre les périodes où ils ont été au pouvoir à ne rien faire et les périodes où ils sont dans l'opposition et expriment correctement certaines choses?

M. Berger: Monsieur le Président, je remercie le député de ses questions. Il nous a parlé de la période allant de 1945 à 1957. Il ne m'est pas possible d'endosser la responsabilité des mesures prises par C. D. Howe et les gouvernements de cette époque. Je pense que le député, s'il est franc, en dépit des lacunes qu'il attribue à l'AEIE, reconnaîtra que dans un grand nombre de secteurs de l'économie, les 10 à 15 dernières années ont vu un accroissement considérable de la propriété canadienne.

L'AEIE n'a peut-être pas apporté toutes les réponses, mais je pense que les gouvernements libéraux ont pris d'autres

mesures qui ont permis aux Canadiens de prendre le contrôle d'une partie de leur économie, qui ont permis, grâce à la Loi de l'impôt sur le revenu ou à d'autres textes législatifs, la mise en place des stimulants fiscaux et des programmes subventionnés nécessaires pour permettre aux Canadiens de mettre leur imagination et leur énergie à l'œuvre pour prendre le contrôle et exercer un contrôle substantiel sur de grandes parties des industries canadiennes.

• (1700)

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député dit que ces dernières années la participation canadienne aux affaires et à l'industrie a augmenté. Je prie le député de jeter un coup d'œil sur les secteurs de l'automobile, du caoutchouc et des mines qui comptent les plus grosses usines au pays et il constatera que, malgré tout, l'ancien gouvernement libéral a permis que les investisseurs étrangers exercent encore un contrôle majoritaire, en réalité intégral dans certains cas, sur ces secteurs industriels.

M. Gauthier: Monsieur le Président, en ce qui concerne le point soulevé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), je dois dire que je n'étais évidemment pas non plus ici en 1945, mais je crois savoir que l'auteur de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger est le député de Windsor-Ouest (M. Gray). Les gens bien informés reconnaissent le rôle capital qu'il a joué en saisissant la Chambre de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger lorsqu'il était ministre sans portefeuille, qu'il a fini par faire adopter en 1971-1972.

A en juger par les observations que vient de faire le député de Winnipeg-Nord, on croirait que la participation canadienne ne s'est pas accrue. Je crois que nous devrions examiner les faits, monsieur le Président, et les résultats d'un sondage récent dont le député de Laurier (M. Berger) a sûrement pris connaissance, qui donnent à croire qu'une majorité de Canadiens ne s'inquiète plus de l'investissement étranger au Canada. Avant de pavoiser et de chanter victoire les députés ministériels feraient bien de comprendre pourquoi l'investissement étranger n'inquiète plus les Canadiens. C'est que, malgré la vendetta qu'avait mené les conservateurs à cet égard, la Loi sur l'examen de l'investissement étranger a modifié la composition des investissements au pays. En 1974, par exemple, la propriété étrangère de l'industrie manufacturière canadienne était de 61 p. 100; en 1980, cette proportion était tombée à 53 p. 100 et elle continue de fléchir. La même chose vaut pour les secteurs pétrolier et gazier. Elle atteignait 75 p. 100 en 1970, et seulement 51 p. 100 en 1980 et ce pourcentage est encore plus faible aujourd'hui. Je pourrais citer d'autres chiffres qui montrent à la Chambre l'importance qu'a eue la Loi sur l'examen de l'investissement étranger pour l'économie canadienne.

Le député de Laurier a effectivement parlé d'encouragements fiscaux. Il a été question de Mitel aujourd'hui à la Chambre. L'on sait toute l'importance que cette entreprise revêt dans la région d'Ottawa. Elle a créé des milliers et des milliers d'emplois dans la région et a favorisé l'expansion économique. Nous ne pensons pas qu'elle devrait fermer ses portes. Le député pourrait-il cependant nous donner quelques précisions? Il est au courant du dossier de la recherche et du développement. Il est notre critique, notre porte-parole officiel à cet égard. Il sait comme tous les députés honnêtes que la compagnie a touché une subvention de 20 millions en 1980 en vertu des programmes spéciaux concernant l'électronique mis sur pied par l'ancien gouvernement libéral et que en 1982 elle a reçu 9.9 millions pour la recherche et le développement. Il sait également que la compagnie a reçu 5.5 millions pour moderniser ses installations à Ottawa en 1983. J'en ai été en partie responsable. Un groupe d'entreprises dans la région de Kanata, appelé High Tech Training Centre, je crois, a reçu 3 millions pour ses services et fonctions gestionnels.

Depuis l'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson), qui a imposé un moratoire sur les crédits d'impôts accordés à la recherche et le développement, le député sait-il, par exemple, que le gouvernement a perdu $1.6 milliard en recettes fiscales? Croit-il que le gouvernement a facilité les choses à Mitel en supprimant les crédits d'impôt à la recherche et au développement?

M. Berger: Monsieur le Président, le député soulève une question très intéressante. Si le gouvernement a imposé un moratoire sur le crédit d'impôt à la recherche et au développement c'est parce que, a-t-il dit, les transactions qui permettaient de retirer les investissements peu de temps après les avoir faits, épuisaient le trésor public. Pourtant, si l'on comprend bien le mécanisme, il se peut fort bien que tel n'était pas le cas. De toute manière, le gouvernement aurait accordé ces stimulants fiscaux. Ce n'était peut-être qu'une simple question de séquence: les entreprises ont profité des encouragements fiscaux en 1983, 1984 et 1985, au lieu de les réclamer les années suivantes.

Je m'explique. On a lancé l'idée du crédit d'impôt à la recherche scientifique parce que certaines entreprises n'ont pas de revenu imposable. Or, une entreprise doit réaliser des bénéfices pour pouvoir se prévaloir d'un crédit d'impôt. Il y a beaucoup de jeunes entreprises qui débutent, notamment dans le secteur de la technologie de pointe, qui ne font pas de bénéfices et qui, partant, n'ont pas droit aux stimulants fiscaux prévus dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Si le gouvernemnt libéral précédent a pris l'initiative de proposer le crédit d'impôt à la recherche scientifique, c'était pour permettre aux jeunes entreprises qui débutent de transférer ce crédit d'impôt qu'elles ne pouvaient par ailleurs réclamer, à des entreprises d'investissements. Elles pouvaient le faire en contractant une dette auprès des entreprises d'investissements ou en leur vendant des actions; celles-ci étaient alors en mesure de réclamer le crédit d'impôt en question. La jeune entreprise à ses début obtenait ainsi de l'argent dont elle avait besoin pour procéder à des recherches. L'entreprise qui avait investi, qui pour sa part était appelée à payer de l'impôt sur ses revenus, pouvait alors se prévaloir du crédit d'impôt auquel la jeune entreprise à ses débuts, elle, n'avait pas droit. Tout ce dont il s'agissait en l'occurrence, monsieur le Président, c'était d'un transfert du crédit d'impôt de l'entreprise qui s'occupait de recherches à celle qui s'occupait d'investissement. On ne saurait donc affirmer sans réserves que c'est le Trésor qui écopait. C'était peut-être uniquement une question de synchronisation. Cette initiative a probablement permis a de nombreuses entreprises canadiennes d'effectuer des travaux de recherches. Or, le gouvernement actuel a décrété un moratoire à ce sujet en novembre dernier. Evidemment, nous attendons tous impatiemment de voir quelles autres solutions le gouvernement conservateur annoncera jeudi soir prochain.

[*Français*]

M. le vice-président: Reprenons le débat. La secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M^me^ B. Tardif) a la parole.

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'aimerais revenir à la dernière partie de la motion qui est à l'étude aujourd'hui et étudier spécialement la partie qui dit que le gouvernement doit être blâmé:

> . . . du mépris qu'il manifeste à l'endroit du processus parlementaire en mettant fin à tout débat libre sur sa législation injuste relative à l'investissement sans prévoir suffisamment de temps pour étudier les douzaines d'amendements importants et constructifs.

Monsieur le Président, depuis le début de l'étude du projet de loi C-15, j'ai assisté à toutes les réunions qui ont eu lieu à la Chambre. J'ai assisté à toutes les réunions du Comité, et je vais essayer de rappeler ce qui s'est passé. Dès l'étape de la deuxième lecture, ce n'est pas le gouvernement qui a mis fin au débat mais bien l'opposition officielle. Après six heures de débat sur le fond du sujet, l'opposition officielle a jugé bon de présenter à la Chambre une motion d'ajournement ou une motion visant à retarder l'étude du projet de loi à six mois. Cette motion a été étudiée pendant de nombreuses heures et ce n'est que par une motion du gouvernement que l'on a pu demander à l'opposition de revenir sur le sujet qui était actuellement à l'étude. Nous tenions à effectuer une étude sérieuse du projet de loi sur Investissement Canada parce que, comme l'opposition l'a répété à maintes reprises aujourd'hui, nous croyons qu'il s'agit d'un projet de loi sérieux, d'un projet de loi important et d'un projet de loi qui méritait l'attention de la Chambre.

• (1710)

Après l'étude en deuxième lecture, ce projet de loi a été déféré à un comité. Dès l'étude en comité, après avoir entendu de nombreux témoins, l'opposition, tant officielle que néo-démocrate, nous a présenté 102 motions d'amendement. Sur ces 102 motions, de nombreuses ont été, dès le départ, rejetées par le président du Comité parce qu'elles n'étaient pas recevables. Je dois cependant faire une distinction. Du côté de l'opposition officielle, on s'est toujours évertué à trouver des moyens pour retarder l'étude de ce projet de loi. Du côté du Nouveau parti démocratique, je dois admettre qu'on a une différence idéologique au départ et qu'ils s'en sont tenus quand même à une étude beaucoup plus sérieuse.

Après 40 heures d'étude en comité, nous sommes revenus devant la Chambre avec l'étude à l'étape du rapport. Nous nous sommes retrouvés avec 99 motions d'amendement. Je pense que c'est probablement le Président de la Chambre qui a fait le plus gros travail, travail qui était, encore une fois, d'étudier la recevabilité des motions de l'opposition.

Je n'ai pas tellement d'années d'expérience à la Chambre, peut-être pas autant que certains députés de l'opposition qui sont actuellement présents, mais je ne pense pas qu'il soit arrivé très souvent que la décision du Président de la Chambre ait dû être écrite et publiée en huit pages pour étudier la recevabilité de certaines motions. La Chambre a alors décidé que 50 motions seraient rejetées parce qu'elles étaient non recevables. Les 49 autres ont été réunies en 18 groupes, probablement parce que là aussi, on s'apercevait que le nombre avait été largement augmenté pour tenter de diluer et d'utiliser à mauvais escient, à mon avis, le temps de cette Chambre.

Nous avons passé 25 heures à étudier les quatre premiers groupes de motions qui nous étaient présentées. L'opposition a utilisé tout le temps qu'elle avait, encore une fois, pour ne rien dire. Qu'on me dise 40 fois qu'on n'est pas d'accord sur quelque chose, et qu'on ne me donne aucun argument, je ne peux voir comment on peut arriver à faire quelque chose avec cela. Si on dit qu'on a voulu étudier sérieusement ce projet de loi, je m'objecte et je dois dire que moi, j'ai été présente, contrairement à certains députés, à toutes les étapes et pendant toutes les périodes d'étude de ce projet de loi. Et je pense que la motion qui est devant nous aujourd'hui est un autre élément qui nous fait penser que l'opposition, au lieu de jouer son vrai rôle, qui est d'essayer de donner un aperçu sur certaines modifications à apporter à un projet de loi pour le rendre meilleur, n'est là que pour apporter des amendements qui sont une façon comme une autre de faire perdre le temps à cette Chambre.

J'aimerais aussi, monsieur le Président, comparer le temps qui a été pris à la Chambre pour étudier le projet Investissement Canada, contrairement à celui qui a été pris en 1973, pour étudier l'AEIE. Si je regarde l'étape de la deuxième lecture, où on a un total de 20 heures qui ont été passées à la Chambre pour étudier l'AEIE, je pense que l'opposition devait, à ce moment-là, avoir une collaboration qui était plus grande et vouloir véritablement améliorer le projet de loi. Je vois qu'on y a passé 10 heures et qu'on a entendu 26 orateurs. A l'étape de l'étude en comité plénier, on a procédé de la même façon qu'en comité, et lorsqu'on est arrivé à l'étude à l'étape du rapport, cela a été également beaucoup plus rapide. Le temps qu'on a passé depuis le début du mois de décembre dernier pour étudier le projet de loi C-15 est plus considérable que le temps qui a été passé à la Chambre en 1973 pour faire l'étude du projet sur l'AEIE. Si c'est ce qu'on appelle la collaboration de l'opposition, je me demande où on va aller avec les autres projets de loi.

On a beaucoup parlé depuis ce matin de ce qui s'est dit ou pas dit pendant la campagne électorale. J'ai en main un extrait du *Financial Times* du mois de juillet 1984 où on faisait état de la position des candidats progressistes conservateurs sur l'AEIE. Il y avait également, à cette époque, des représentants étrangers et des pays de l'Europe qui nous faisaient des remarques sur ce qu'était la réputation du Canada à l'étranger. On sait que toutes les études du «European Management» ont toujours placé le Canada en dernière position. Si on regarde quelle est l'hospitalité des investissements dans les divers pays que l'on étudie: 24 pays, le Canada est dernier, si on en étudie 28, le Canada est encore dernier. Il était peut-être temps que l'on se pose des questions sur la réputation qu'on s'était faite à l'étranger à partir d'Investissement Canada.

Le plus grand changement, c'est un changement de mentalité. Bien sûr qu'on va continuer à revoir les investissements étrangers! Bien sûr qu'on va continuer, mais à partir d'un certain niveau. Bien sûr que ce qu'on veut également c'est de reprendre de façon sérieuse les intérêts des Canadiens, de voir à ce que les intérêts culturels des Canadiens soient protégés. Mais ce qu'on veut également, c'est que les investisseurs étrangers soient conscients qu'il y a un nouveau gouvernement au pouvoir et que ce nouveau gouvernement veut recevoir, est prêt

à avoir des investissements pour voir à une meilleure qualité de la vie économique au Canada.

Quand je retourne à la période de la campagne électorale et que je me revois à parler à mes électeurs, ce qui me préoccupait le plus c'était ce qui se passait alors au niveau économique partout au Canada et spécialement dans la province de Québec. Si j'examine un projet de loi comme Investissement Canada et que j'en parle à mes électeurs, on peut être sûrs d'une chose, c'est que ce qui les intéresse c'est qu'on soit capable de revitaliser l'économie canadienne, de faire que les investissements nous apportent de nouvelles opportunités tant au niveau de la haute technologie qu'en support à certaines de nos entreprises, et que c'est de cette façon que l'on pourra remettre des Canadiens à l'emploi. Ce que les gens veulent, c'est de l'emploi. Je suis bien d'accord avec certains députés de l'opposition qui disent que l'AEIE ne sera pas le seul moyen, l'AEIE ne fera pas de miracle . . . Non l'AEIE ne fera pas de miracle. Le message qui a été lancé par le parti progressiste conservateur c'est un message d'espoir, c'est un message de confiance tant aux investisseurs Canadiens qu'aux investisseurs étrangers. Eh oui, dès la première partie du projet de loi, on a voulu envoyer un message d'abord aux investisseurs canadiens. Il est intéressant d'investir au Canada et c'est le plus important moyen qu'on a de permettre à nos jeunes, à tous nos travailleurs, de se trouver un emploi.

Je viens justement de recevoir un article où on parle de Mitel. Il en a été beaucoup question depuis deux jours ici en cette Chambre et je trouvais un peu curieux les réflexions qui ont été faites. Je ne veux surtout pas toucher au fond de ce projet, comme le dit le ministre en Chambre. Actuellement, ce sont des nouvelles qui font les manchettes dans les journaux. Il n'y a pas eu de demandes qui aient été faites au gouvernement canadien pour de tels investissements, mais ce qui me surprenait c'est l'attitude des analystes qui revoient et qui étudient ce qui se passe, et on dit pour Mitel que cette affiliation qu'il pourrait y avoir avec une des plus grandes firmes de télécommunication pourrait enlever la crainte qui s'est installée chez ses clients. On dit aussi que c'est une chance pour Mitel et que cette nouvelle ne pourrait pas être meilleure.

Je suis toujours surprise de voir comment ce qui se passe dans la réalité, ce qui est vécu par la plupart des gens, ce qui est analysé par les vrais analystes, ne ressemble absolument pas aux critiques et à tout ce qu'on entend ici en cette Chambre.

Je dois dire que dans un projet de loi comme celui sur Investissement Canada, je pense qu'on a fait tout ce qu'on avait à faire et que s'il y avait eu une volonté de la part de l'opposition de faire un travail sérieux, cela se serait fait. On a étudié, on a entendu de nombreux orateurs et je mets les députés au défi de trouver les vraies suggestions valables qui auraient pu donner une certaine amélioration au projet de loi.

• (1720)

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai fort apprécié les remarques de la députée. J'aimerais lui poser une question. A ce que je sache, le gouvernement n'a pas accepté d'amendement. Aucun amendement n'a été même considéré sérieusement par le gouvernement. Sur les 94 et quelques amendements que nous avons proposés, un de ces amendements-là que je voudrais signaler, c'est celui qui vise à ce que le gouvernement, par l'intermédiaire de son ministre responsable, soit chargé . . .

[*Note de l'éditeur: Un enfant crie dans les tribunes.*]

M. Gauthier: —je vois qu'il y a quelqu'un qui apprécie mon discours—soit chargé de tamiser, d'examiner les investissements étrangers lorsqu'il s'agit d'une mainmise étrangère sur une corporation, une compagnie ou enfin une agence qui aurait reçu des octrois du gouvernement durant l'exercice récent. Je voudrais savoir de la députée si elle n'est pas d'accord sur le fait que lorsque les Canadiens investissent dans une compagnie canadienne pour encourager, pour permettre de continuer, même d'étendre ses activités afin de créer plus d'emplois, si elle n'est pas d'accord avec nous sur le fait d'examiner et d'empêcher justement une compagnie étrangère de prendre les joyaux, les plus belles compagnies. Vous savez ce qui va arriver avec la nouvelle loi sur les investissements canadiens. C'est une porte ouverte aux capitaux étrangers qui vont venir examiner ce qu'il y a de bien, qui vont s'en emparer et, dans bien des cas, nous, les Canadiens, avons contribué à travers un système d'octrois, un système de taxation favorable, à encourager et à faire progresser cette compagnie. Alors, je demande à la députée si elle ne pense pas que l'amendement demandant que le gouvernement soit chargé d'examiner, d'empêcher justement certaines choses et peut-être même de protéger le capital canadien investi dans ces compagnies-là, est un amendement tout à fait raisonnable.

Mme B. Tardif: Monsieur le Président, je voudrais d'abord corriger ce que mon honorable collègue a dit en préambule à sa question. Il y a effectivement eu un amendement qui a été accepté, contrairement à ce que vous dites.

M. Gauthier: Il y avait 94 amendements!

Mme B. Tardif: Pour en revenir à la question que vous avez posée, la question que vous soulevez a été étudiée par le Comité. Je pense que les membres du Comité l'ont étudiée sérieusement, de même que le ministre. Ils sont arrivés à la conclusion que cet amendement-là était inacceptable et qu'il y avait d'autres moyens de contrer ces situations-là. Si on regarde finalement ce qu'on attend d'un investissement étranger, les conditions qu'on y met en sont qui vont nous permettre de garder au Canada la technologie qu'on a développée. Si vous croyez que la technologie qu'on a développée va déménager du moment qu'il y a un investissement étranger, je pense qu'à ce moment-là vous faites fausse route.

Tout à l'heure, je vous donnais un exemple qui était tiré d'une revue qui donnait la Mitel comme exemple. Dans cet exemple-là on parle, ici on jette les hauts cris sur ce qui arrive et les analystes, eux, disent: C'est une chance. C'est une chance parce que la haute technologie, ce qu'on a développé au Canada, va avoir même vis-à-vis du marché étranger de meilleures possibilités pour s'en sortir parce que l'argent qui va être investi par une compagnie étrangère, si jamais cela se fait, va permettre à cette compagnie-là d'être plus forte sur les marchés extérieurs. Cela aussi, il faut le regarder, et cela aussi est un apport pour les Canadiens.

M. Gauthier: Puisque la députée a soulevé la question de la Mitel, je lui poserai justement la question: Trente millions ont été donnés à la Mitel au cours des dernières années pour lui permettre d'étendre ses activités à Renfrew, pour pouvoir bâtir une entreprise à Bouctouche pour, justement, développer cette

capacité de recherche et de développement que la British Telecom n'a pas. On l'a soulevé cela. Ce n'est pas une corporation qui fait de la recherche, British Telecom. C'est une compagnie de services. Elle vient ici et elle achète une compagnie qui, essentiellement, fait de la recherche et du développement, qui a reçu 30 millions de dollars du gouvernement dans les dernières années plus, Dieu le sait, des encouragements fiscaux, des encouragements au niveau de la recherche scientifique.

Le député vient de nous dire que cela n'a pas d'importance. Moi je lui dis que cela a une grande importance pour nous. Et c'est ce que nous voulons garder. Nous voulons garder ici au Canada nos investissements, notre recherche et notre développement, et on ne veut pas qu'une compagnie étrangère vienne acheter pour ensuite éliminer probablement ces compagnies canadiennes qui ont eu un impact important sur la création d'emplois ainsi que sur l'économie canadienne.

Mme B. Tardif: A mon avis, l'exemple qui nous est encore apporté est une preuve qu'il y a des attitudes pessimistes et des attitudes optimistes à la Chambre. L'attitude que vient de nous démontrer l'honorable député est une attitude pessimiste. Du moment que l'on pense qu'il y a un investissement, et on a fait la démonstration quand même qui n'était pas beaucoup différente de celui qui est, mais qui va permettre à l'entreprise de toucher de nouveaux capitaux et de pouvoir prendre de l'expansion.

Dès qu'on a l'image de cet investissement qui va être fait au Canada, on voit immédiatement que la technologie, elle, va disparaître. Au lieu de dire que ce qu'on va faire avec cet argent va être de donner de l'expansion à une compagnie et lui permettre de se développer encore sur le marché extérieur et de pouvoir être plus forte dans ses recherches et sa technologie . . . Et j'espère bien que, après cette période de temps, elle va devenir suffisamment forte pour ne plus avoir besoin des subventions du gouvernement pour effectuer sa recherche et son développement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, la députée va être un jour ministre, j'en suis certain, parce qu'elle est très gentille.

Mais ce qu'elle vient de dire . . . En fait, c'est une espérance qu'elle a. Je voudrais lui signaler une chose, c'est que la recherche et le développement des compagnies étrangères au Canada est de notoriété faible. Les compagnies canadiennes font beaucoup plus de recherche que j'appellerais «domestique» qu'en font les compagnies étrangères. C'est connu, c'est prouvé. Vous n'avez qu'à consulter les bouquins, les conseils de science que nous avons au Canada. Pourquoi vous obstiner à dire que les compagnies canadiennes ont besoin de compagnies étrangères pour venir leur dire quoi faire? Moi, je ne comprends pas!

Mme B. Tardif: Monsieur le Président, on n'a surtout pas besoin que les compagnies étrangères viennent dire à nos compagnies ce qu'elles peuvent faire. Mais, par contre, si elles ont de l'argent à investir et qu'il y a un besoin d'argent et que c'est le seul moyen de tenir une compagnie en bon état financier, moi je dis «bravo» également, et c'est comme cela justement qu'on va pouvoir continuer.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à ma collègue de Charlesbourg (M^me^ B. Tardif). Pense-t-elle que l'investissement étranger aide à la création d'emplois au Canada? Oui ou non? Et si oui, pense-t-elle que le nouveau gouvernement crée ce nouveau climat pour cet investissement étranger?

Mme B. Tardif: Monsieur le Président, c'est justement l'objectif de cette loi. C'est qu'on veut changer la réputation du Canada, amener de nouveaux investissements parce qu'on veut créer des emplois partout au Canada.

M. Gauthier: Monsieur le Président, la députée répond bien, mais ce qu'elle oublie, ce sont les faits. C'est que, l'an dernier, il y a eu 4 milliards 100 millions de dollars d'investissements au Canada. Il n'était pas nécessaire de modifier la Loi sur l'investissement. Au contraire, il fallait tamiser et voir . . . 97 p. 100 des demandes ont été approuvées. C'est une «saprée» bonne moyenne! Je dirais à la députée: Si vous pouvez faire mieux, on va comparer les notes, vous êtes très gentile, je vous aime bien, c'est la compagnie que vous tenez qui n'est pas correcte. Mais je vous dis simplement que les faits sont là: 4.1 milliards de dollars, et 97 p. 100, c'est bon. Je pense que c'est excellent.

Mme B. Tardif: Monsieur le Président, de nombreuses critiques ont été faites à l'endroit de l'AEIE. Une des critiques portait sur les délais et la réputation qu'on avait à l'étranger. On va peut-être avoir encore de meilleurs investisseurs, et encore des investisseurs qui vont venir développer de meilleures technologies au Canada, et cela sera au bénéfice de l'ensemble des Canadiens.

[*Traduction*]

M. Turner (Ottawa-Carleton): Voilà qui devient fort intéressant, monsieur le Président. On lance des chiffres, on parle de 4.1 milliards de dollars d'investissements, on dit que 97 p. 100 des demandes ont été approuvées, et c'est exact. Mais combien d'autres capitaux auraient été investis au Canada s'il régnait chez nous un climat propice à l'investissement canadien et à l'investissement étranger? Vraisemblablement 2 ou 3 fois plus que 4 milliards de dollars. Ne tenons pas compte de ces chiffres stupides que le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) nous a fournis.

• (1730)

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député prend la parole sur une question ou un commentaire.

M. Gauthier: Monsieur le Président, quand on avait des difficultés, quand la récession était avec nous, où étaient ses grands amis riches? Où étaient-ils ces gens qui voulaient investir au Canada? Ils n'étaient pas ici. Alors, je lui dirai que lorsque les temps sont difficiles, il n'y a personne qui vient, et il dit alors: Si on avait donc pensé . . . Qu'est-ce que vous voulez?

[*Traduction*]

M. le vice-président: A l'ordre. Reprise du débat.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur la motion à l'étude. Il est intéressant de noter que lorsque les libéraux sont dans l'opposition ils préconisent des politiques et des mesures législatives dont ils ne tiennent absolument aucun compte ou qu'ils présentent sous une forme édulcorée lorsqu'ils sont au pouvoir.

Durant les dernières années du régime libéral, plus de 95 p. 100 des offres d'investissement en vue de prendre en main des sociétés canadiennes soumises à l'AEIE par des investisseurs

étrangers ont été approuvées. C'est pourquoi je ne prends pas trop au sérieux les protestations des députés libéraux.

Nous débations aujourd'hui d'une question extrêmement importante. Le monde traverse une nouvelle révolution industrielle. L'époque est révolue où les pays industrialisés, dont le Canada, produisaient des biens manufacturés et les vendaient aux pays sous-développés qui les payaient en matières premières et en denrées alimentaires. Aujourd'hui, les activités manufacturières qui étaient exercées par les pays industrialisés le sont de plus en plus dans des pays comme la Corée du Sud, Hong Kong, Singapour et le Brésil. Les industries manufacturières traditionnelles dans le monde occidental qui donnaient des emplois à des millions de travailleurs subissent une dure concurrence. Le nombre des travailleurs employés dans ces industries a baissé de façon marquée, et leur nombre continue à diminuer. Les Canadiens se font dire quotidiennement par le gouvernement, l'industrie et les universitaires qu'il faut accroître notre efficacité grâce à l'utilisation de techniques nouvelles et en investissant dans la nouvelle technologie. Ce ne sont malheureusement là que des discours.

Nous voyons actuellement aux États-Unis et au Canada de grandes sociétés emprunter de l'argent pour acquérir des entreprises tout à fait étrangères aux activités de ces grandes sociétés. Aux États-Unis notamment, ces sociétés ont constaté que ces acquisitions faites il y a quelques années avaient constitué un usage stérile de leurs capitaux. Ces sociétés essuient très souvent d'importantes pertes et se débarrassent de ces entreprises qu'elles avaient acquises quelques années auparavant.

Par exemple, Mobil Oil est l'une des plus grandes sociétés américaines. Elle avait acheté il y a quelques années Montgomery Ward, l'une des plus grandes entreprises de vente au détail par la poste aux États-Unis. Mobil Oil est maintenant ent rain de vendre Montgomery Ward à perte.

M. Fraleigh: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai lu la motion. Je n'y vois rien qui puisse se rapporter à ce que le député est en train de dire. Peut-être pourrait-il nous dire quel rapport l'acquisition de Montgomery Ward par Mobil a avec l'acquisition de Mitel ou avec Investissement Canada?

M. le vice-président: Peut-être le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) fera-t-il le lien quand il aura terminé.

M. Orlikow: Si le député veut bien m'écouter, il verra que j'illustre ce qui se passe dans le cas des acquisitions pratiques aux États-Unis et au Canada. Je vais en venir à Mitel, qui est un exemple frappant de ce qu'il ne faudrait pas permettre.

Il y a quelques années, Mobil a acheté Montgomery Ward, dont elle est maintenant en train de se départir. Elle a affirmé publiquement qu'elle allait essuyer une perte de 500 millions avec cette transaction.

Au Canada, nous suivons habituellement l'exemple américain avec quelques années de retard mais sans nous donner la peine de tirer les leçons de l'expérience américaine. Les grosses sociétés canadiennes font maintenant des acquisitions, en empruntant auprès des banques de l'argent qui serait beaucoup mieux dépensé à encourager le développement de nouvelles technologies et de meilleurs systèmes. C'est ainsi par exemple que Bell Canada a récemment pris une participation majoritaire dans TransCanada Pipelines. C'est peut-être avantageux pour les actionnaires de Bell, mais qu'est-ce que cela rapporte aux Canadiens en général? Est-ce que cette acquisition va faire créer un seul emploi?

M. Dick: Ce n'est pas Bell Canada qui l'a achetée, c'est Bell Enterprises.

M. Orlikow: Le député dit que ce n'est pas Bell Canada mais Bell Enterprises. Bell Enterprises a été édifiée avec les bénéfices que la Compagnie de Téléphone Bell a réalisés en surfacturant ses clients.

Bell n'est pas la seule. Il y a d'autres exemples, comme Olympia & York qui a cherché à acheter la société pétrolière Chevron. Il y a l'exemple de CP Investments qui a acheté une société de papier. Il y a Power Corporation qui n'est pas satisfaite de sa structure actuelle et qui s'étend. Aucune de ces acquisitions n'a créé un seul emploi, ni amélioré l'efficacité de l'industrie et des entreprises canadiennes. Au contraire, elles ont englouti de l'argent qui aurait dû être consacré à des investissements productifs.

Mitel est en train de passer à une entreprise étrangère, malgré de forts investissements publics que les gouvernements lui ont consacrés. Cette société est dans le domaine justement dont on dit qu'il va fournir les emplois et la technologie de l'avenir. Le contrôle de cette société est en train d'échapper aux Canadiens. Le gouvernement n'a rien fait pour rapatrier Prentice Hall, maison d'édition canadienne dont l'intérêt est vital pour encourager l'édition canadienne. Cela s'est fait bien que le gouvernement, dans son projet de loi d'Investissement Canada, dise qu'il va examiner les investissements étrangers dans les industries mettant en cause le «patrimoine culturel du Canada ou l'identité nationale . . . »

L'association des éditeurs du Canada a comparu devant un comité parlementaire et demandé au gouvernement de démontrer l'importance qu'il attache au secteur culturel en permettant le rapatriement de Prentice Hall. Le gouvernement n'a rien fait à ce sujet.

Je dis que le remplacement de l'Agence d'examen de l'investissement étranger par Investissement Canada, qu'on réalise grâce à la clôture, témoigne de la même précipitation du gouvernement vis-à-vis de toute cette question des investissements étrangers.

Permettez-moi de donner quelques renseignements au sujet de Mitel. C'est, en importance, le deuxième constructeur de matériel de télécommunication, avec un chiffre de vente de 255 millions en 1983. Sa croissance a été remarquablement rapide, avec un taux de croissance annuel de 132 p. 100 entre 1975 et 1983. Elle a fondé sa réputation sur des produits de haute qualité, et sur son aptitude à les vendre partout dans le monde. L'entreprise a été fructueuse jusqu'en 1983. Cette année-là, le taux de croissance n'a été que de 25 p. 100. Les difficultés de Mitel existaient déjà à l'état latent. Et ces difficultés, nous les avons bien connues par la suite. La compagnie a eu du mal à commercialiser certains de ses nouveaux produits, par exemple Superswitch. Elle a subit des pertes, dont une de 32 millions et a dû licencier 600 autres employés en 1984. La solution à cette dégringolade d'une entreprise qui avait connu une croissance spectaculaire était bien simple pour les dirigeants de la société, une bonne vieille acquisition capitaliste avec le consentement d'un gouvernement qui n'a empêché aucune acquisition de société canadienne depuis qu'il a pris le

pouvoir le 4 septembre dernier. Voilà à quoi se résume la position du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Stevens).

• (1740)

M. Dick: J'invoque le Règlement. Je pense que le député acceptera de rectifier les faits. Il a dit que Mitel avait éprouvé des difficultés en 1983 avec le Superswitch. Peut-être voudra-t-il rectifier ce qu'il a dit, que Superswitch est la marque de commerce de Mitel. Tous ces commutateurs portent le nom de Superswitch. Celui qui a causé des difficultés à la société c'est le SX2000. Le député voudra sans doute se reprendre pour montrer qu'il sait de quoi il parle.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je suis d'accord avec ce que le député me recommande.

La question qu'il faut se poser ici comme dans tout autre débat est de savoir si le fait d'autoriser cette acquisition est la meilleure solution au problème. Est-ce la meilleure solution pour les 10 millions de dollars et plus que Mitel a reçus du gouvernement fédéral au titre de la recherche et du développement? Est-ce la meilleure solution pour les 35 millions de subventions fédérales versés à l'entreprise? Est-ce la meilleure solution pour une entreprise dont les avoirs valent des centaines de millions de dollars, 668 millions selon une estimation. Est-ce la meilleure solution de perdre le contrôle d'une société contre la modique somme de 300 millions? Où sont les banques et les sociétés de fiducie tellement pressées de prêter des sommes considérables, des centaines de millions de dollars à CP, à Olympia et York, à Power Corporation, pour acheter d'autres entreprises lesquelles comme je l'ai indiqué, n'offrent pas d'emploi à un seul travailleur canadien?

C'est pour quelques-unes de ces raisons que le Nouveau parti démocratique croit qu'il s'agit d'un marché désavantageux. C'était désavantageux pour le gouvernement d'investir dans ce qu'il croyait être une société canadienne présente sur les marchés mondiaux. Ce n'est pas bon pour l'administration de la société dont le siège social et les intérêts seront britanniques. Pourquoi pas? Après tout, le problème du chômage existe en Grande-Bretagne tout comme au Canada. Évidemment, le gouvernement et le public britanniques vont exercer des pressions sur la société pour qu'elle crée des emplois en Grande-Bretagne. Ce n'est pas bon pour les travailleurs canadiens qui croient que Mitel s'occupera d'abord de créer de l'emploi au Canada pour les Canadiens. C'est mauvais pour les Canadiens qui ont vu qu'en dépit d'engagements pris avec des fonds publics, la direction de Mitel n'a pas tenu ses promesses qui étaient de garder la société canadienne.

Ce n'est qu'un exemple de ce qui se produira à l'avenir. Un processus qui entraînera d'autres préoccupations. Aujourd'hui, Mitel a 14 usines de fabrication à travers le monde. Seules trois de ces usines sont situées au Canada. Elle possède deux usines au Royaume-Uni et en Irlande, cinq dans d'autres pays et trois aux États-Unis.

Pour expliquer son offre, British Telecom a déclaré qu'elle devait être en mesure de disposer des moyens de production de Mitel et qu'elle voulait écouler ses produits sur le marché américain, le plus grand du monde. Aussi, pour pouvoir alimenter son marché captif de la Grande-Bretagne et pour accroître son chiffre d'affaires aux États-Unis, Mitel fera nécessairement porter ses efforts dans ces deux pays-là au détriment des travailleurs canadiens. Mais admettons qu'elle ne réduise pas ses effectifs canadiens lorsqu'elle augmentera ses effectifs ailleurs, il n'en demeure pas moins que c'est en Grande-Bretagne, aux États-Unis et ailleurs dans le monde que de nouveaux emplois seront créés. Il est absolument indéniable que le siège social de cette société, les activités de recherche et de développement et les postes hautement spécialisés seront fonction de marchés plus vastes que le nôtre et les Canadiens constateront une fois de plus que leur pays est la capitale mondiale des filiales.

Aux députés qui prétendent que c'est de la pure spéculation, que rien ne prouve ce que j'ai avancé, je dis simplement de regarder ce qui est arrivé à l'une de nos sociétés les plus dynamiques, l'une des rares qui ait consenti des investissements importants dans la recherche et le développement. Qu'ils regardent ce qui est advenu de la Northern Telecom. Voilà une compagnie qui employait 19,000 personnes au Canada en 1977 et qui en employait toujours 19,000 en 1985. Mais il en est allé tout autrement de cette compagnie aux États-Unis. En 1977, elle employait 4,000 travailleurs chez nos voisins du Sud. En 1982, Northern Telecom avait augmenté ses effectifs américains de 4,000 à 14,000 personnes. Je n'ai pas en main les dernières données. Mais je suis sûr qu'elle emploie davantage de main-d'œuvre là-bas actuellement. Certains observateurs se sont immédiatement demandé si Northern Telecom, étant donné que ses affaires stagnent au Canada alors qu'elles sont en plein essor aux États-Unis, ne va pas finalement déménager d'autres cadres canadiens outre-frontière et s'organiser pour qu'une proportion encore plus grande de la recherche et du développement et des emplois hautement spécialisés passe du côté américain.

La même question se pose dans le cas de Bell Canada depuis qu'elle se lance gaiement dans les acquisitions à l'étranger sans que rien ne la gêne côté structure comme nous avons pu le constater dans le projet de loi C-19 actuellement à l'étude au comité. Les députés feraient bien de lire l'historique de Bell Canada, de ses entreprises et des nombreuses autres sociétés qu'elle a créées à partir des bénéfices qu'elle a réalisés lorsqu'elle détenait le monopole sur pratiquement tout le service téléphonique en Ontario et au Québec.

Si le ministre peut naïvement persister à dire que tout va bien, alors que les sociétés canadiennes sont rachetées ou que leurs opérations déménagent, il se rendra compte pourquoi notre parti a les doutes les plus sérieux. Si le ministre veut être sûr que Mitel, Northern Telecom, Bell Canada et d'autres restent canadiennes, c'est le moment d'insister pour que l'on prévoie des mesures législatives en conséquence ou que l'on conclue des accords avec ces sociétés, faute de quoi l'argent que l'État a investi sera à la merci des aléas du marché.

Il y a une autre question beaucoup plus vaste et beaucoup plus fondamentale. Les prises de contrôle ne créent pas d'emplois. Habituellement, elles en font disparaître. Généralement, les prises de contrôle sont suivies de ce que l'on appelle une rationalisation. Notre système financier actuel facilite les prises de contrôle, du fait qu'il y a de l'argent de disponible et que les actions sont concentrées dans un nombre de mains toujours plus petit. Si les députés veulent savoir ce qui se produit dans le domaine des prises de contrôle, ils devraient jeter un coup d'œil à un article du *Financial Times* dont le titre, en première page, se lisait ainsi: «Nouvelle fièvre des prises de contrôle». Le système actuel introduit au Canada une sorte de

chantage financier qui est connu aux États-Unis sous le nom de «greenmail». Certains investisseurs peu scrupuleux trouvent plus profitable de faire une offre d'achat d'une société, forçant sa direction à racheter les actions à un cours artificiellement gonflé. La conséquence, c'est que la société a beaucoup plus de mal à réaliser des bénéfices.

• (1750)

On peut difficilement considérer ce que nous avons vu comme un appui aux établissements qui sont censés réunir les capitaux nécessaires à l'expansion de la production industrielle. Ce même secteur financier n'a pu venir en aide à Mitel. Comme je l'ai dit plus tôt, il est prêt à financer l'achat de compagnie comme C.P.E. ou Power Corporation, mais pas à financer des compagnies comme Mitel. Il semblerait qu'aucun établissement financier n'était en mesure de fournir des capitaux à cette société, en dépit du fait que les choses allaient mieux et que le dernier trimestre s'était soldé par un bénéfice.

Il y a sûrement là une leçon. Si Mitel ne peut rester canadienne, par ses propres efforts ou ceux du gouvernement, quel espoir avons-nous d'avoir un jour des sociétés de classe mondiale qui fourniraient des emplois et des possibilités diverses à une population canadienne qualifiée et bien rémunérée? La politique du gouvernement nous entraîne dans la mauvaise direction.

M. McCrossan: Monsieur le Président, la thèse du député m'a beaucoup intéressé, mais j'ai eu un peu de mal à la concilier avec le fait que son parti a approuvé l'acquisition de Petrofina et de BP par Petro-Canada. S'il s'oppose aux acquisitions qui, selon lui, ne créent pas un seul emploi et épuisent les capitaux du pays, pourquoi son parti a-t-il appuyé les acquisitions en question?

M. Orlikow: Monsieur le Président, je n'ai jamais voulu dire que toutes les acquisitions étaient mauvaises. J'ai dit qu'une grande partie d'entre elles nuisaient à notre pays et qu'un gouvernement qui se préoccupe de la population qu'il est chargé de représenter devrait examiner les projets d'acquisition et concevoir une politique qui garantisse qu'à l'avenir ces acquisitions nous profiteront.

Je voudrais vous dire ce qui s'est passé dans le cas de Petro-Canada. Bien entendu, notre parti a appuyé . . .

M. Nickerson: Les libéraux.

M. Orlikow: Non, nous n'avons pas appuyé les libéraux. Il y a encore quelques années, l'industrie pétrolière et gazière appartenait presque en totalité à des capitaux étrangers. Nous pensions que le Canada comme tous les autres pays devait avoir un secteur énergétique bien à lui. Nous ne voyons pas l'intérêt de suivre l'exemple de l'ancien gouvernement libéral et du gouvernement conservateur actuel, c'est-à-dire d'accorder à de prétendus investisseurs canadiens des concessions fiscales et des amortissements à 100 p. 100, comme on l'a fait pour Dome Petroleum. Si la canadianisation par le secteur privé est un succès, les investisseurs qui ont très peu investi en profiteront; si c'est un échec, ce sont les Canadiens qui en pâtiront. Ce que nous préconisions, c'était la canadianisation de l'industrie énergétique par des entreprises nationalisées. Nous continuons à croire que c'est l'orientation que doit prendre le Canada.

M. McCrossan: Monsieur le Président, le député a cité dans son discours l'éventuelle acquisition par Olympia et York d'une entreprise dans le domaine pétrolier et gazier. S'il croit, comme il vient de le dire, que la canadianisation du secteur pétrolier et gazier est dans notre intérêt, l'approuve-t-il uniquement si le gouvernement en est le propriétaire? S'oppose-t-il à toute canadianisation lorsqu'elle s'effectue par le secteur privé?

M. Orlikow: Le député n'a manifestement pas écouté ce que j'ai dit. J'ai demandé au député de lire les pages réservées aux affaires, dans le *New York Times* de vendredi dernier, où il trouvera une liste de quatre ou cinq grandes sociétés américaines qui ont participé il y a quelques années à l'acquisition d'importantes entreprises dont la branche d'activité était différente de la leur. Quelques années plus tard, elles s'aperçoivent que ce n'étaient pas de bons investissements parce qu'elles ne connaissaient pas véritablement ces secteurs d'activité. Elles se débarrassent aujourd'hui des sociétés qu'elles ont achetées au prix fort, souvent à perte.

Je doute que les entreprises Bell en sachent beaucoup sur l'expédition du gaz et du pétrole par pipe-line et gazoduc. Olympia et York a été une entreprise très prospère dans le domaine de la promotion immobilière, mais je n'ai aucune garantie qu'elle s'y connaît dans les domaines où elle se lance.

Je rappelle également au député que la société Union, c'est-à-dire l'ancienne Union Gas, a acheté dernièrement Burns Foods, juste avant d'être rachetée par une autre société. Je pense que les responsables de la société Union ne s'y connaissaient guère en alimentation et qu'ils n'ont probablement pas fait un bon investissement. Je tiens à préciser en passant que bien des gens qui touchent de plus près le monde des affaires et qui sont beaucoup plus compétents en la matière sont du même avis que moi.

M. Winegard: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a déclaré d'une voix vibrante que tous les pays possèdent leurs sociétés pétrolières. Nous savons que ce n'est pas le cas. Les États-Unis d'Amérique n'ont pas une seule société pétrolière nationalisée, et d'ici peu, la Grande-Bretagne n'en aura pas non plus. Il y en a quelques-uns, mais il est trop facile de généraliser ainsi. Nous ne devrions pas laisser passer ce genre de chose.

M. Orlikow: Je tiens à signaler au député de Guelph (M. Winegard) que British Petroleum appartient à 50 p. 100 à l'État. Cette société a été étatisée et nationalisée non pas par les terribles socialistes du parti travailliste, mais peu après la Première Guerre mondiale, par Sir Winston Churchill, ce grand radical et grand révolutionnaire. Le député devrait se renseigner avant de poser des questions.

M. Stackhouse: Monsieur le Président, je voudrais faire moi aussi quelques observations et répondre à certaines des remarques que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a faites au sujet des sociétés multinationales qui, selon lui, sont incapables d'assumer plus d'une responsabilité à la fois. Il a dit qu'une entreprise qui opérait dans un secteur ne pouvait pas réussir dans un autre secteur. Les faits démontrent le contraire. Il a mentionné Bell Enterprises. Je lui demande d'examiner la façon dont le marché évalue Bell Enterprises. Les investisseurs ont énormément confiance dans cette société et dans la multiplicité et le succès de ses opérations. Si nous prenons Canadian Pacific Enterprises, c'est encore la même chose.

Il a parlé de la rubrique des affaires du *New York Times*. Qu'il lise celle du *Globe and Mail* et le rapport sur l'entreprise canadienne du *Financial Post* et il y trouvera des arguments qui infirment les siens.

Imasco constitue un excellent exemple. En quoi le fait de gérer avec succès une compagnie de tabac vous apprend-il à gérer des entreprises de restauration rapide ou traditionnelle? L'une des branches de son empire qui lui a rapporté de l'argent, il y a quelques années . . .

M. de Jong: C'était le gouvernement fédéral.

M. Stackhouse: Non. Peut-être que le député . . .

M. le Président: A l'ordre. Comme il est 18 heures, j'ai le devoir d'informer la Chambre qu'en conformité de l'article 62(11) du Règlement les délibérations sur la motion sont terminées.

M. Dick: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Apparemment, le gentilhomme huissier de la verge noire est légèrement en retard. J'espère que tous les députés resteront afin que nous soyons suffisamment nombreux à nous rendre au Sénat pour la sanction royale. Je l'attends d'un instant à l'autre. J'espère que nous allons tous l'attendre. Je regrette que le Sénat soit de nouveau en retard.

M. le Président: Nous ne devons évidemment pas faire d'allusion à l'autre endroit. Nous ne pouvons pas prévoir ce qui se passera. Je remercie le député de demander à ses collègues de rester au cas où il se passerait quelque chose. Nous n'avons toutefois pas besoin de quorum pour cela.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES CONSÉQUENCES DES CHANGEMENTS PROPOSÉS. B) ON DEMANDE AU MINISTRE DE REPORTER LA MISE EN ŒUVRE DES CHANGEMENTS

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Le 1er avril, monsieur le Président, j'ai posé une question au ministre des Finances (M. Wilson) au sujet des changements relatifs à l'assurance-chômage qui ont été annoncés dans l'exposé économique du 8 novembre. Ce jour-là, au mois d'avril, j'espérais que le ministre des Finances renoncerait à tous les changements qu'il avait envisagé d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage. Combien de temps cela va-t-il prendre?

C'est la deuxième fois qu'on m'interrompt.

M. le Président: Si le député veut ajouter quelques mots, je suis disposé à le laisser faire.

M. Dingwall: J'avais espéré que le ministre des Finances donnerait suite à ma requête en renonçant à toute modification de la Loi sur l'assurance-chômage. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. Le ministre, de concert avec sa complice, a mis en œuvre les changements annoncés le 8 novembre 1984, et ils sont donc entrée en vigueur.

Ces modifications de la Loi sur l'assurance-chômage ne sont sûrement pas dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiens. Ils ne sont pas non plus dans l'intérêt des Canadiens qui sont malheureusement en chômage. A mon avis, il est particulièrement important de rappeler, à vous-même, monsieur le Président, mais surtout aux députés du parti gouvernemental, que, quand nous parlons de modifier l'assurance-chômage, nous devrions penser à la clientèle que nous essayons de servir au nom de tous les Canadiens.

Un changement qui réduit le revenu d'une personne en chômage est beaucoup plus dévastateur que tout changement qui serait imposé à vous-même, à moi ou à d'autres citoyens. Quand le gouvernement décide unilatéralement de diminuer les revenus des chômeurs sur une certaine période ou de modifier les conditions à remplir pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage, il prend une décision très grave à cause du principe et des conséquences.

Je tiens à dire aux députés du parti gouvernemental qui sont présents aujourd'hui, même s'ils sont peu nombreux, qu'il est grand temps que le député d'Halifax (M. McInnes) et le leader parlementaire du parti conservateur manifestent de la compassion et de la compréhension envers les chômeurs au lieu de proposer et de mettre en œuvre unilatéralement des modifications de la Loi sur l'assurance-chômage.

Le ministre des Finances a promis de consulter réellement tous les Canadiens. Jusqu'à présent, nous n'avons pas vu de consultations véritables. Nous avons seulement eu le spectacle d'un gouvernement décidé à réduire le déficit au détriment des pauvres et des chômeurs.

• (1805)

Je trouve anormal que le gouvernement ait modifié les dispositions concernant les indemnités de cessation d'emploi et la rémunération des congés sans consultation véritable. J'espère que, dans les prochains jours, avant l'exposé budgétaire, les députés conservateurs se feront pour une fois les porte-parole de leurs électeurs en disant au ministre des Finances de ne pas modifier la Loi sur l'assurance-chômage tant que le gouvernement n'aura pas consulté à fond non seulement le patronat, mais les syndicats et tous les autres Canadiens, et tant que la Chambre des communes n'aura pas étudié sérieusement la question. J'espère que les députés conservateurs prendront leur responsabilité à cœur.

L'ajournement

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

• (1815)

Et de retour:

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-43, portant dissolution de la Corporation de disposition des biens de la Couronne et modifiant la Loi sur les biens de surplus de la Couronne et d'autres lois en conséquence—Chapitre nº 13.

Projet de loi C-40, confirmant certains actes accomplis pour le sous-ministre du Revenu national pour les douanes et l'accise et modifiant la Loi sur les douanes et la Loi sur les mesures spéciales d'importation—Chapitre nº 14.

Projet de loi C-50, visant la continuation des paiements prévus par certains certificats garantis à versements invariables délivrés par la compagnie Pioneer Trust—Chapitre nº 15.

Projet de loi C-30, modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods, abrogeant la Loi sur l'Association internationale de développement et modifiant d'autres lois en conséquence—Chapitre nº 16.

Projet de loi C-33, concernant l'importation, l'exportation et le commerce interprovincial des produits de viande, l'agrément des établissements, l'inspection des animaux et des produits de viande dans les établissements agréés et les normes relatives à ces établissements, aux animaux qui y sont abattus et aux produits de viande qui y sont préparés—Chapitre nº 17.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

La Chambre reprend l'étude de la motion d'ajournement présentée en conformité de l'article 45 du Règlement.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à mon honorable collègue qui a posé la question concernant l'entrée en vigueur des mesures qui avaient été annoncées par le ministre des Finances (M. Wilson) le 8 novembre dernier.

Je me demande, monsieur le Président . . . En fait c'est la cinquième fois que nous répondons à cette question. Au sujet de ce qui est de retarder l'entrée en vigueur de cette mesure, je ne peux pas répondre de ce que le ministre des Finances va dire dans le Budget la semaine prochaine, mais l'intention était ferme quand on a pris la décision, le 8 novembre dernier. Je suis d'accord avec mon honorable collègue que cela vise la clientèle qui est le plus en difficulté. Mais parmi cette clientèle qui est le plus en difficulté, il faut quand même savoir choisir.

Nous avons décidé quand même, monsieur le Président, à la suite de nombreuses instances de nos collègues d'en face, de divers groupes de syndiqués, de retarder quelque peu l'entrée en vigueur de cette mesure et, effectivement, au lieu que cette mesure entre en vigueur normalement le 8 novembre dernier, pour toutes les personnes qui touchaient des primes de séparation, elles ont eu jusqu'au 31 mars comme période d'adaptation. Donc, c'est quand même une période de cinq mois, et pour toutes les personnes dont c'est la retraite, elles ont quand même jusqu'au 31 décembre.

J'aimerais souligner à mon honorable collègue qui m'a posé la question que ces personnes auront quand même le droit durant toute l'année à l'assurance-chômage si elles commencent à toucher des prestations avant le 31 décembre ou si elles ont commencé avant le 31 mars. Donc, les mesures d'adaptation, monsieur le Président, ont été faites et notre objectif, parce que dans le fonds d'assurance-chômage qui est un fonds déficitaire de plusieurs millions de dollars et même de milliards de dollars, il s'agit de sauvegarder ce fonds-là et de l'empêcher d'être à la merci de décisions hâtives, mais si on fait en sorte que, tous les ans, le fonds devienne de plus en plus déficitaire, on sait fort bien que la tentation sera grande. Ces mesures, monsieur le Président, sont des mesures préventives.

[*Traduction*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES—LE LIVRE BLANC ATTENDU. B) LES PROPOSITIONS DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le 26 mars, j'ai posé à la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) des questions qui me paraissaient évidentes sur les problèmes que soulevait, mais auxquels ne répondait pas le Livre vert sur la réglementation des institutions financières du Canada qu'elle avait déposé dernièrement. Depuis, j'au eu l'occasion non seulement d'étudier soigneusement ce Livre vert, mais j'ai aussi eu l'occasion depuis une semaine et demie environ de participer à des réunions du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques qui étudiait les raisons de l'effondrement de la Banque commerciale du Canada, dont la faillite a été évitée grâce aux gouvernements du Canada et de l'Alberta ainsi que plusieurs des grandes banques qui ont apporté 255 millions de dollars pour sauver cette banque.

Je voulais simplement vous signaler quelques-unes des leçons que nous devrions, d'autres et moi-même, tirer de ces audiences du comité. A peu près tous ceux qui ont témoigné devant nous, c'est-à-dire les directeurs et les vérificateurs de la Banque commerciale du Canada, l'inspecteur général des banques et le gouverneur de la Banque du Canada, nous ont garanti que la Banque avait été administrée convenablement et efficacement. Le gouverneur de la Banque du Canada a dit la semaine dernière qu'il faisait encore confiance aux directeurs de la Banque commerciale du Canada, même s'il a dû participer au renflouement de la Banque.

• (1820)

Je voudrais faire part aux députés de certains des faits que nous avons appris. La direction de la Banque commerciale du Canada ne peut être qualifiée que d'incompétente. Deux des plus importantes sociétés de vérification du Canada ont examiné les activités de la Banque en décembre 1984 et ont certifié que la Banque était une opération viable à peine deux ou trois mois avant qu'elle fasse faillite. L'inspecteur général des banques aurait dû être au courant des difficultés de la Banque commerciale du Canada parce qu'il savait que les directeurs de la banque avaient eu des rapports très étroits et presque incestueux avec Leonard Rosenberg.

Ils étaient aussi directeurs d'une société de fiducie dans laquelle une bande indienne de l'Alberta avait investi 1 million de dollars, croyant que la société s'occupait d'hypothèques et de biens immobiliers. Cette somme a pratiquement disparu à cause des initiatives très contestables des responsables de la banque qui étaient également responsables de la société de fiducie. Les vérificateurs de cette société de fiducie, Coopers & Lybrand, ne se sont de toute apparence pas donnés la peine de découvrir que quelque chose n'allait pas et d'en faire rapport.

Une grande société d'investissement, Dominion Securities Pitfield, fait passer presque tous les jours à la télévision une publicité visant à inciter les gens à aller lui demander conseil en matière d'investissements. Cette société a fait la promotion de la Banque commerciale du Canada; elle a recommandé à ses futurs clients d'investir dans cette société.

Il y a bien des choses qui laissent à désirer en ce qui concerne les institutions financières. Si notre système de surveillance n'a pas permis de remarquer d'avance que la Banque commerciale du Canada était dans une situation lamentable, comment pourrons-nous arriver à surveiller les institutions financières en suivant les conseils de la ministre d'État aux Finances qui recommande de lâcher la bride aux sociétés de fiducie et aux autres grandes sociétés?

Le 26 mars, j'ai demandé si le Livre blanc serait accompagné d'une ébauche de projet de loi. La réponse était négative; le comité tiendra des audiences cet été, mais il n'y aura pas de projet de loi. J'ai demandé si la ministre préconiserait d'uniformiser les législations fédérale et provinciales. Monsieur le Président, une foule de sociétés de fiducie, qui avaient pour la plupart une charte provinciale, ont fait faillite. Les déposants ont été sauvés grâce à l'argent du gouvernement fédéral, par le biais de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Le gouvernement essaie selon toute apparence d'obtenir une certaine uniformité mais le Livre vert ne donne pas beaucoup de détails quant à la façon d'y parvenir.

Je donnerai encore un moyen de protéger les déposants, qui est supérieur à n'importe quelle intervention du gouvernement. Je demande si le gouvernement va faire en sorte qu'aucun actionnaire ne puisse prendre le contrôle d'une société de fiducie, avec de l'argent emprunté comme cela se passe habituellement pour détourner ensuite cette fiducie en utilisant l'argent des dépositaires pour financer des transactions personnelles en réalité.

• (1825)

Voilà comment Leonard Rosenberg a créé son château de cartes avec Seaway Trust and Crown Trust. Ces sociétés ont dû déposer leur bilan, et ont englouti ainsi des centaines de millions de dollars économisés pendant leur vie par de simples citoyens.

Le Livre vert dit qu'il peut empêcher cela en interdisant les opérations pour compte propre. Est-ce que le ministre peut nous donner l'assurance que les gouvernements des provinces vont interdire les opérations pour compte propre? Et si ces opérations sont interdites, est-ce que cela va vraiment empêcher tous les Leonard Rosenberg du monde, puisqu'ils ne semblent pas avoir de difficulté à manipuler aussi bien leur personnel dit «de professionnels» que nos organismes de contrôle qui devraient nous protéger en recourant à des artifices aussi transparents que celui par lequel M. Rosenberg a nommé sa femme directrice générale de Seaway Trust?

Et, en fin de compte, si les méthodes indiquées se révèlent insuffisantes, est-ce que le gouvernement est disposé à recommander une solution plus radicale, c'est-à-dire plafonner à 10 p. 100 du capital la participation de n'importe quel actionnaire, comme nous l'exigeons de nos banques?

Il me paraît évident que si l'on veut qu'un personnel de professionnels respecte les relations de fiducie, il est beaucoup plus réaliste de tenir les décisions des professionnels à l'écart des intérêts d'actionnaires. Voilà la leçon qui se dégage de Seaway, de Greymac et de Crown, et j'attends de voir si le gouvernement a tiré cette leçon.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la révision de la réglementation des institutions financières est évidemment une des grandes priorités du gouvernement actuel, tel que cela a été signalé d'ailleurs dans l'énoncé économique du mois de novembre dernier. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a déposé un important document de travail qui expose des initiatives, et je comprends et je suis quelque peu déçu, monsieur le Président, que mon collègue trouve qu'il n'est pas assez spécifique, qu'il manque de détail, et ainsi de suite, mais c'est un document de consultation. S'il faut que ce document de consultation soit parfait avant de partir et qu'il contienne toutes les réponses, ce n'est plus un document de consultation, c'est un projet de loi.

Justement, les remarques très pertinentes qu'il fait, je ne dis pas qu'elles sont justes, mais je dis qu'elles sont pertinentes, devraient être faites justement dans le cadre de la consultation qui a été faite sur ce document.

Et, monsieur le Président, la question qui est en jeu, c'est la solvabilité des institutions financières. On sait que, à côté de cela, on a quand même les recommandations du rapport Wyman qui porte sur la réforme du programme d'assurance-dépôts, qui va faire aussi partie intégrante de cela, mais les banques commerciales du Canada, et on l'a vu dernièrement avec la Banque commerciale du Canada et les faillites dans certaines institutions de dépôts de prêts, qu'il y a une action importante et décisive à prendre dans ce secteur-là.

Donc, il s'agit de faciliter pour nous un renouveau économique. Il faut accroître les placements en actions, parce que l'on sait que le rôle important des banques, c'est de transformer nos économies en investissements. On essaie d'ailleurs par des mesures incitatives que les gens, individuellement, assument ce rôle de transformer l'économie en des investissements. D'ailleurs, on a vu le nombre grandissant d'économies, la part de plus en plus grande d'économies dans les banques canadiennes

aujourd'hui. Il est donc important de mettre en place un cadre général plus moderne et plus strict, plus complet pour protéger véritablement les épargnants. On cherche véritablement la franche consultation, et j'invite mon honorable collègue à participer de façon positive à cette consultation. L'avant-projet de loi va sortir au fur et à mesure des consultations, la législation va avancer et je suis certain qu'on va pouvoir adopter assez rapidement une loi qui va être efficace dans ce secteur.

Et on va aussi consulter les gouvernements provinciaux. On sait que nous avons, au gouvernement fédéral, à partager avec les provinces une responsabilité quant à la protection des citoyens face à des institutions financières. On va continuer dans ce même secteur et notre gouvernement a réussi et a prouvé qu'il était capable de s'entendre avec les provinces pour amener une protection efficace et complète sur une réglementation qui se doit aussi d'être efficace et complète.

Donc, monsieur le Président, il faut agir rapidement. C'est pour cela que la consultation est en cours, c'est pour cela que j'invite mon honorable collègue à participer activement.

[*Traduction*]

L'AIDE EXTÉRIEURE—LE SOUDAN—LA CRISE ALIMENTAIRE—L'AIDE CANADIENNE

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, le 8 mars dernier, comme en fait foi le compte rendu à la page 2817, j'ai posé la question suivante à la ministre des Relations extérieures (M^me^ Vézina):

Quelle sera la réaction du gouvernement à la crise alimentaire au Soudan, aggravée par l'arrivée de nombreux réfugiés éthiopiens? Plus particulièrement, le gouvernement entend-il nommer des fonctionnaires à plein temps pour veiller à ce que le programme de secours au Soudan ne soit pas l'objet d'abus semblables à ceux qui ont été commis en Éthiopie?

• (1830)

Je voulais par cette question attirer l'attention sur la situation critique qui est celle du Soudan à cause, dans une large mesure de l'arrivée de 850,000 Éthiopiens. Un grand nombre de ceux-ci ont quitté leur pays non seulement à cause des difficultés que posent des problèmes naturels tels que la sécheresse et l'érosion du sol arable, mais aussi à cause des politiques du gouvernement éthiopien qui, tout en poursuivant la guerre civile, empêche une population innocente dans la région septentrional du pays de profiter des secours. Le même gouvernement refuse d'accepter les propositions occidentales visant à imposer une trêve provisoire pour permettre la livraison de denrées qui permettraient à ces gens de survivre et de retrouver la santé.

Voilà pourquoi j'ai attiré l'attention sur la nécessité d'établir un service de surveillance satisfaisant pour s'assurer que nos secours fournis si généreusement par les gouvernements et les simples citoyens seront livrés à ceux qui en ont particulièrement besoin.

Dans sa réponse, le ministre mentionne le rapport MacDonald attendu à ce moment-là. Depuis le 8 mars, il a été soumis au comité permanent et, par son intermédiaire, au Parlement. Je suis très heureux que pour l'essentiel le rapport MacDonald reconnaisse la nécessité de contrôles accrus si nous voulons que le programme soit efficace et que le public canadien lui fasse entièrement confiance.

N'est-il pas renversant que depuis que j'ai posé cette question, l'armée du gouvernement éthiopien ait rasé un centre de secours où vivaient 50,000 refugiés, et que moins d'une semaine après, le gouvernement d'Éthiopie ait retenu l'attention de l'Occident en disant que c'était une erreur, que telle n'était nullement son intention.

Devant une pareille situation, il faut que nous soyons bien représentés sur place afin que nous sachions que nos objectifs sont effectivement atteints. Depuis que cette question a été soulevée, le gouvernement soudanais a été renversé. Il faut espérer que ce sera pour le mieux. Il ne faudrait pas s'étonner qu'une période d'instabilité prolongée s'instaure au Soudan avant que l'ordre social ne soit rétabli. Là encore, il faut que nous soyons en mesure de contrôler si les secours que nous expédions atteignent leurs objectifs.

A mon avis, si le Canada veut s'engager à long terme à aider l'Éthiopie et le Soudan et à favoriser leur développement, il faut absolument que les autorités canadiennes exercent une surveillance adéquate. Personne ne peut dire que nous prendrons un tel engagement, mais c'est une possibilité. Les besoins sont importants et les attentes de nombreux citoyens sont encore plus grandes. Il est fort possible que le gouvernement prenne la décision de continuer à aider l'Éthiopie et le Soudan à long terme, ce qui serait parfaitement compréhensible. Si nous prenons cette décision et lançons un programme de développement sur une grande échelle dans ces pays, nous devrons surveiller de plus près la situation.

Je sais que cela ne va pas sans poser de problèmes. Je comprends bien sûr que les autorités canadiennes hésitent à procéder à des nominations qu'elles jugent coûteuses, mais nous pouvons être certains qu'il existe des solutions beaucoup moins onéreuses, notamment grâce à la possibilité de signer des contrats avec des ONG. Je suis heureux de constater que, depuis que ce débat a commencé au milieu de l'hiver, certains services de nos ministères sont plus enclins à conclure ce genre d'arrangement contractuel. En outre, nous pourrions compter davantage sur les Canadiens de tout âge qui peuvent rendre ce genre de service humanitaire à un faible coût et parfois gratuitement.

• (1835)

J'espère que le gouvernement reconnaîtra vraiment l'utilité d'assurer une surveillance suffisante, comme le recommande le rapport MacDonald, et qu'il utilisera au maximum les services et les compétences que les Canadiens peuvent mettre à sa disposition, afin que nous puissions atteindre nos objectifs humanitaires et sociaux dans ce secteur.

M. Stewart McInnes (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) de l'intérêt sincère qu'il a manifesté et de son plaidoyer en faveur des victimes de la famine dont il a parlé avec tant d'éloquence.

Je crois que les Canadiens et le gouvernement sont parfaitement conscients de la misère qui règne dans toute l'Afrique. Cette misère a fait l'objet de longs débats à la Chambre et je pense que le gouvernement canadien a largement démontré qu'il était prêt à répondre à ces besoins. Nous savons que cinq millions de Soudanais ont connu de graves difficultés, en plus de près d'un million d'Éthiopiens. Le Canada a réagi immédiatement en envoyant une aide alimentaire d'urgence et surtout du blé. Nous nous soucions également de la situation économique à long terme. Nous nous efforçons de soutenir des politiques visant à améliorer le transport, l'agriculture et l'industrie forestière.

J'insiste sur le fait que depuis 1980, le Canada a fourni aux Soudanais 80,000 tonnes de blé et de farine de blé d'une valeur totale de plus de 31 millions de dollars. Depuis le début de 1985, le Canada a acheminé par Port-Soudan, une aide alimentaire comprenant 11,000 tonnes de blé envoyées par l'ACDI aux Soudanais ainsi que 14,000 tonnes supplémentaires expédiées par l'ACDI et des organismes canadiens non gouvernementaux à l'intention des Éthiopiens. On a récemment approuvé l'affectation de 12 millions de dollars destinés à fournir une aide alimentaire au Soudan pour l'année financière 1985-1986. A nos yeux, il s'agit là d'une aide importante.

Le Fonds d'urgence pour l'Afrique, un consortium de neuf organismes canadiens non-gouvernementaux, procure actuellement des secours d'urgence au Soudan, consistant en plus de 6,000 tonnes d'aliments évalués à 7 millions de dollars. Une bonne partie de cette aide doit arriver à Port Soudan le 1er juin. Des fonctionnaires seront présents au port le jour de l'arrivée pour veiller à ce que les envois d'aliments parviennent à leur destination finale.

Le Canada a participé à part entière au Programme alimentaire mondial de janvier qui a évalué que le Soudan connaîtra cette année un déficit céréalier d'environ un million et demi de tonnes. Par le truchement de cette mission, le Canada a collaboré avec le gouvernement soudanais à mettre au point une liste de projets de relance rapide qui peuvent être mis en œuvre immédiatement sans entraîner de grandes dépenses. Cela permettra au Soudan de profiter du moindre répit de la sécheresse cette année.

● (1840)

Nous avons fait des vérifications et le gouvernement canadien est convaincu que la distribution des denrées alimentaires est relativement efficace. Un certain nombre d'organismes internationaux sont sur place. Ils continuent à contrôler où vont les denrées alimentaires ainsi que le réseau de distribution. Nous reconnaissons également que le programme d'aide alimentaire mondiale coordonne et contrôle toute l'aide alimentaire et les expéditions de denrées, grâce à une équipe logistique de 29 membres actuellement basée au Soudan.

Le programme de l'ACDI au Soudan est appliqué depuis l'ambassade du Canada au Caire, qui est agréée par le Soudan pour superviser les activités canadiennes. Jusqu'ici, nous n'avons reçu aucun rapport négatif selon lequel le réseau de distribution serait menacé ou préjudiciable aux personnes censées en être les bénéficiaires.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 41.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 17 mai 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES PARLEMENTAIRES

LA CONTRE-VALEUR DU DOLLAR—LE MINISTRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre), dont la tâche consiste entre autres à accorder sans appel d'offres des contrats de publicité, a roulé les électeurs de Calgary-Centre, sa circonscription, au cours de la dernière campagne électorale. Il leur a montré un billet de un dollar en se plaignant qu'il avait rétréci sous les libéraux et ne valait plus que 75c. américains. Étant donné qu'il leur a promis cette somme, que le député montre maintenant qu'il est un homme d'honneur.

En effet, puisque le dollar a baissé de 2.5c. depuis que son gouvernement est au pouvoir, je calcule qu'il leur doit maintenant $1,367.40 car il a roulé de 2.5c. chacun des 54,696 électeurs inscrits dans sa circonscription. Je suis persuadé que les gens de Calgary-Centre attendent leurs chèques avec impatience. Ces électeurs ont le droit d'être indemnisés car le dollar conservateur s'est affaibli et ne vaut plus que 72.5c. américains. Au nom des gens de cette circonscription, je remercie d'avance le député qui versera la somme de $1,367.40 à une société de bienfaisance de son choix.

* * *

LES COALITIONS

LES MODIFICATIONS À APPORTER À LA LOI—LA COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) a récemment annoncé la création d'un comité consultatif spécial de dix membres qui examinera des modifications à apporter à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Nous savons que la loi actuelle est inapplicable et que, si l'on en juge par les décisions des tribunaux, il est peu probable que quelqu'un soit condamné pour avoir conspiré en vue de restreindre la concurrence. Étant donné cette situation révoltante, je trouve incroyable que le ministre nomme à un comité consultatif spécial chargé d'examiner des modifications que l'on propose d'apporter à la loi six juristes privés, trois dirigeants d'entreprise et un journaliste d'affaires. J'ai bien peu d'espoir que la loi modifiée qui sera passée par une pareille lessive ait beaucoup de valeur.

Je m'interroge sur l'intérêt général de la population et je me demande si le ministre n'aurait pas pu s'assurer le concours d'universitaires impartiaux qui s'intéressent à ce domaine. N'aurait-il pas pu en outre choisir des représentants de groupes d'intérêt public, de consommateurs, de sociétés de crédit, de coopératives et de syndicats, qui s'intéressent tous à cette loi? Le ministre se rend sûrement compte que l'on n'améliorera pas la législation canadienne relative aux enquêtes sur les coalitions en permettant à un comité favorable au milieu des affaires de revoir soigneusement les modifications et de refuser toute proposition risquant de mettre un frein à la concentration alarmante d'entreprises et à la folie de la mainmise qui caractérisent notre économie.

* * *

LES ARMES SPATIALES

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—INVITATION À PARTICIPER À LA RECHERCHE

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, depuis que les États-Unis ont annoncé leur initiative de défense stratégique, nombre de ses adversaires l'ont surnommé le programme de la guerre des étoiles. Je trouve cela fort trompeur. La prémisse fondamentale de l'IDS est d'éliminer la menace que posent les missiles nucléaires stratégiques et de chercher des moyens d'atténuer le danger de la guerre nucléaire. L'IDS éliminerait la nécessité d'utiliser des ogives nucléaires comme moyen de dissuasion. En outre, une fois la recherche sur l'IDS utilisée, la valeur offensive des armes nucléaires serait réduite, ce qui serait un stimulant militaire et économique dans les négociations sur la réduction des armes nucléaires. En outre, une somme évaluée à 25 milliards serait consacrée à la recherche sur l'IDS. Elle servirait sans doute à mettre au point une technologie qui trouvera des applications pacifiques au Canada, en Europe et aux États-Unis.

Il serait temps de se montrer plus enthousiaste au sujet de notre participation à l'IDS. La seule chose logique à faire est de participer à cette initiative et de l'encourager. Elle présente une menace moindre, car elle vise à prévenir les conflits nucléaires dans les années à venir.

* * *

LES SPORTS

HOMMAGE AUX ATHLÈTES CANADIENS

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, hier soir, au Centre des congrès d'Ottawa, j'ai assisté avec des collègues de tous les partis représentés à la Chambre et quelques-uns de nos dévoués pages, à une fête magnifique en l'honneur de nos champions olympiques et champions du monde de 1984-1985. Une soirée de la fierté et des réalisations! Elle a été teintée de nostalgie car nous avons revu les exploits de Gaétan Boucher à Sarajevo et d'Alex Baumann à Los Angeles. Jack Donohue, l'entraîneur de l'équipe masculine de ballon-panier,

Article 21 du Règlement

a mis l'auditoire dans l'ambiance avec son humour et son esprit habituels. Il a été suivi de notre ancien gouverneur général, Roland Michener, qui a insisté sur l'importance de pratiquer les sports pour se garder en bonne condition physique.

[*Français*]

Les succès remarquables que nos jeunes Canadiens ont obtenus à titre individuel et collectif lors des Olympiques de 1984 et des championnats mondiaux au cours de cette année sont à l'image de la vigueur et de la détermination que nous possédons en tant que nation.

Je félicite tous ceux qui se sont mérité les prix des médias d'information, des athlètes à la retraite, des entraîneurs, nos champions, et Shawn O'Sullivan qui fut une véritable révélation en obtenant le prix de grande distinction.

[*Traduction*]

Je rends aussi hommage au ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur (M. Jelinek) et à ses collaborateurs pour le spectacle de qualité internationale, et je leur dis merci.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui l'honneur de décerner le prix du PET de la semaine, le prix du patroneux emeritus tory. Beaucoup de gens ont travaillé très dur dans le passé dans l'espoir de parvenir un jour à l'assiette au beurre. A ceux dont le nom n'a pas encore été proposé, je suggère de continuer à grogner.

Les candidats au prix du PET de cette semaine sont: M. Bud Sherman pour sa défense de la question du bilinguisme; M. Jack McNie, ancien ministre conservateur de l'Ontario, et maintenant président de l'Agence de publicité R. T. Kelly à Hamilton pour les contrats sur une affaire dont la publicité a déjà été faite précédemment; Camp Associates Advertising Ltd., qu'il est maintenant totalement superflu de présenter, pour son contrat de publicité de 30 millions de dollars. Pourrais-je avoir l'enveloppe s'il vous plaît? Et le gagnant est: M. Bud Sherman.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Gauthier: M. Sherman se mérite donc le PET de la semaine: le (patroneux emeritus tory). M. Sherman se voit remettre un chandail de l'Association canadienne française de l'Ontario en espérant qu'il le portera pendant l'exercice de ses fonctions au CRTC pour lui rappeler que nous avons un pays bilingue.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE AU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, la compagnie Stelco, la société sidérurgique la plus importante au Canada et dont le siège social est à Toronto, s'apprêterait à fermer trois de ses usines au Québec menaçant en fait de mises à pied permanentes quelque 550 employés.

Toute l'industrie sidérurgique au Québec est en souffrance au pays à cause de la surcapacité mondiale, et cela s'applique à la Sidbec aussi, monsieur le Président.

La compagnie Stelco est donc en train de mettre en œuvre un plan de redressement qui se traduit, malheureusement, par la fermeture de certaines de ses usines, dont trois au Québec. C'est une situation regrettable et fâcheuse, et nous disons qu'il y a sûrement d'autres solutions à envisager.

Le gouvernement du Canada va-t-il laisser l'industrie sidérurgique au Québec se détériorer sans réagir, sans venir en aide? Il a pourtant prêté main-forte à la Domtar. Pourquoi ne pourrait-il pas le faire dans ce cas-ci? Le gouvernement est ouvert, trop ouvert aux capitaux étrangers, mais il ne fait rien pour empêcher les sociétés canadiennes de plier bagage, de fermer leurs portes et de mettre à pied des centaines de travailleurs. Est-ce là la nouvelle politique du gouvernement pour l'expansion économique au pays?

Monsieur le Président, j'espère que les responsables du ministère de l'Expansion industrielle régionale ont communiqué avec les administrateurs de la Stelco pour tenter d'en arriver à une solution qui favoriserait plus les travailleurs et les travailleuses de la Stelco ainsi que l'économie du Québec.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

L'ANCIENNE ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES

M. Ted Schellenberg (Nanaimo-Alberni): Monsieur le Président, nous sommes franchement un peu étonnés de voir présenter un nouveau prix du PET ce matin, juste après que nous ayons montré lundi avec notre premier prix du SDS que la charité se moquait vraiment de la pitié. J'attire votre attention, monsieur le Président, sur le piège à rat conservateur officiel posé sur mon bureau. C'est un piège à rat bleu avec un rat rouge.

Nous n'avons donc d'autre choix que d'ouvrir une nouvelle enveloppe, s'il vous plaît.

[*Français*]

Monsieur le Président, le survivant de la semaine . . . peut-être, en français, la truie.

[*Traduction*]

Cette semaine, c'est . . .

[*Français*]

. . . l'ancien député et ancien ministre du cabinet libéral . . .

[*Traduction*]

. . . qui est toujours président du Conseil mondial de l'alimentation, Eugene Whelan.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA—L'ENTENTE CONCLUE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, je tiens à signaler à l'attention de la Chambre le problème de la contamination de la rivière Niagara, problème qui revêt une importance capitale pour les citoyens de Niagara Falls et pour l'ensemble des Canadiens.

Tout indique que le niveau de pollution par les BPC et d'autres produits toxiques est à la hausse. Jusqu'à maintenant, nos amis américains avaient refusé d'agir pour régler ce problème. Voilà pourquoi je tiens à féliciter la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) qui s'est rendue récemment à Washington. Qu'elle ait obtenu l'établissement d'un échéancier quant à l'assainissement des eaux de la rivière Niagara constitue une percée spectaculaire.

Quant à l'opposition officielle, l'intérêt soudain qu'elle porte à ce dossier est plutôt surprenant, mais elle ne leurre personne. Les gens de ma région savent que pendant 15 ans le parti libéral du Canada n'avait rien fait pour assainir les eaux de la rivière Niagara. Voilà pourquoi non seulement les gens de ma région, mais tous les Canadiens applaudissent aux initiatives de notre ministre de l'Environnement.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA PEINE D'EMPRISONNEMENT IMPOSÉE À UN CANADIEN AU NEW JERSEY

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je veux de nouveau rappeler à la Chambre l'affaire Bruce Curtis, Néo-écossais de 20 ans, qui purge sa deuxième année d'une peine de 20 ans dans une prison du New Jersey aux États-Unis.

Comme beaucoup d'entre nous le savent, M. Curtis est diplômé d'une école privée de Nouvelle-Écosse. En juillet 1982, il rendit visite à un camarade de classe qui habitait Loch Arbour au New Jersey. Ce dernier, Scott Franz, vivait avec ses beaux-parents, Alfred et Rosemary Podgis. Dans la soirée du 4 juillet, après au moins une semaine de chicane de famille au cours de laquelle M. Podgis avait souvent menacé Scott et son épouse, Curtis et son ami avaient déposé près d'eux, ou moment de se coucher, des fusils chargés en cas de nécessité. Le lendemain matin, Scott a tué son beau-père. Dans la confusion qui a suivi, Bruce Curtis a dit qu'il s'était enfui pris de panique. Dans son affolement il a heurté M^me^ Podgis et l'a tuée d'un coup de feu parti accidentellement.

Article 21 du Règlement

Au procès des deux jeunes gens qui a eu lieu au mois de mars 1983, Scott Franz a obtenu une réduction de 30 à 20 ans de sa peine d'emprisonnement pour homicide en négociant un arrangement avec le procureur selon lequel Bruce Curtis était celui qui avait planifié les deux meurtres. Étant donné qu'au procès initial on a eu recours au parjure et au marchandage, la condamnation et la peine très rigoureuse imposée par la suite ont causé une injustice qui doit être corrigée. J'invite donc le ministre de la Justice (M. Crosbie), le solliciteur général du Canada (M. MacKay) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) à prendre tous les moyens à leur disposition pour faire en sorte qu'on rende justice à M. Bruce Curtis et à sa famille.

* * *

LE JOUR DE LA VICTOIRE

LA VISITE COMMÉMORATIVE EN EUROPE

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, il y a quelques jours, le premier ministre (M. Mulroney), le vice-premier ministre (M. Nielsen) et d'autres éminentes personnalités à la Chambre ont commémoré le Jour de la Victoire. Hier, je suis rentré au Canada après avoir fait partie d'une délégation parlementaire envoyée dans les Pays-Bas et en Italie pour y commémorer la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette délégation se composait d'excellents généraux, d'un général de corps aérien, de commandants maritimes, de colonels, de simples soldats et de citoyens ordinaires. Il me faudrait une heure pour faire part de mes impressions au sujet de ce voyage. Ce fut pour moi une expérience inoubliable.

Les Hollandais ont témoigné leur affection et leur reconnaissance aux Canadiens à qui ils doivent leur libération. La princesse Beatrix, les ambassadeurs, les maires et des centaines de milliers de citoyens ordinaires ont réservé un accueil royal à notre délégation que dirigeait un de nos héros canadiens, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees).

• (1115)

Nous avons visité des cimetières où nous avons rendu un hommage approprié aux camarades tombés sur le champ de bataille. Nous avons voulu revoir les tombes de nos amis décédés. Nous avons prié pour eux et pleuré leur mémoire.

Le 4 mai, les Hollandais ont un jour de deuil officiel au cours duquel ils rendent hommage à leurs morts de guerre et célèbrent la paix qui dure depuis 40 ans. Après le défilé silencieux et les manifestations patriotiques, une fillette s'est avancée vers moi, m'a tendu la main et m'a remercié. Perplexe, j'ai voulu savoir pourquoi. «Pour nous avoir libérés!» m'a-t-elle répondu en s'éloignant. Même les jeunes Hollandais apprécient la liberté à sa juste valeur. Je suis fier d'être un ancien combattant.

M. le Président: Le temps de parole imparti au député est écoulé.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LA CONTAMINATION PAR LE BPC—LES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement.

Ce matin, nous avons appris, d'après un rapport du ministère québécois de l'Environnement, que la contamination par le BPC touche à peu près tous les Québécois. Les enfants nourris au sein sont plus contaminés, les consommateurs de poissons, les travailleurs le sont également, et j'en passe. Cette situation affecte toutes les familles québécoises. Ma question est donc la suivante: Est-ce que la ministre peut dire ici à la Chambre, et plutôt à tous les Québécois et Québécoises, quelle mesure elle entend prendre afin de faire face à cette situation pour le moins très troublante?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie le très honorable chef de l'opposition de sa question. Il s'agit d'une situation qui nous concerne tous et qui montre que nous devons agir immédiatement. Et c'est pourquoi j'ai convoqué une conférence fédérale-provinciale sur la disposition des déchets de BPC qui traînent un peu partout dans la nature.

L'étude québécoise qui a été faite est fondée sur des études américaines et elle révèle ce que nous savons déjà depuis quelques années, c'est-à-dire que si quelqu'un entreprenait une étude globale exhaustive de tous les êtres vivants dans le monde, il trouverait dans les tissus gras de ces êtres vivants des traces de BPC. Donc, c'est très urgent comme situation.

LA CONTAMINATION PAR LE BPC

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Maintenant la ministre dit que la situation est très urgente, mais la convocation de cette conférence est très tardive.

La gravité de la situation ne semble pas préoccuper la ministre, pas plus que ses remarques d'hier selon lesquelles le BPC n'est pas une cause de cancer.

Est-ce que, dans l'opinion de la ministre, la situation est particulière au Québec ou est-ce que c'est plus contagieux? Est-ce que ça concerne tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, et ce n'est pas une responsabilité provinciale, comme elle l'a dit auparavant, mais plutôt maintenant une question nationale?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je crois que la situation des dépôts de BPC dans les tissus gras des organismes humains concerne le monde entier, concerne évidemment tous les Canadiens, et c'est pourquoi nous avons convoqué une conférence fédérale-provinciale d'urgence pour la fin du mois de mai, ce que le parti libéral n'a jamais fait pendant ses 15 années au pouvoir.

[*Traduction*]

LA RECHERCHE EFFECTUÉE PAR LE MINISTÈRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ceux d'entre nous qui siègent de ce côté-ci de la Chambre estiment qu'il aurait fallu organiser cette conférence tout de suite après le premier épanchement de BPC.

La position de la ministre est pleine de trous. L'Organisation mondiale de la santé estime que les BPC devraient être considérés comme des agents cancérigènes, mais la ministre ne le pense pas. Son ministère estime que la situation dans le lac Ontario est grave, mais pas elle.

Si la ministre pense vraiment que nous devons pousser la recherche sur les PCB, pourquoi a-t-elle interrompu la recherche lancée dans son propre ministère sur ces produits chimiques précis. Comment peut-elle expliquer cela aux Québécois qui s'en inquiètent? Comment peut-elle expliquer cela à des gens qui boivent l'eau du lac Ontario et notamment aux habitants du Nord de l'Ontario qui sont confrontés à ce récent épanchement de BPC?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je crois que le chef de l'opposition est très mal informé par son critique sur l'environnement. S'il était bien informé, il saurait que nous n'avons pas coupé de recherche concernant les toxiques tels que le BPC. Mais non seulement cela, nous avons réintégré une recherche sur l'état de la littérature scientifique sur les effets du BPC qui avait été terminée au Conseil national de recherches. Elle est en train de se faire dans mon ministère et sera rendue publique dès cet été.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DES CRÉDITS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi à la ministre de l'Environnement. Elle ne cesse de nous étonner de ce côté-ci de la Chambre par la rapidité avec laquelle elle fait volte-face—hier totalement insensible lorsqu'elle répondait aux questions du comité sur le BPC, elle reconnaît aujourd'hui pleinement les risques que présentent les BPC pour la santé humaine.

● (1120)

Je voudrais demander à la ministre une fois pour toutes si elle est prête à reconnaître qu'elle a commis une erreur en autorisant des restrictions si importantes dans les études sur l'environnement en novembre dernier, et si elle va rétablir les crédits qu'elle a supprimés à Environnement Canada pour la protection à long terme de la santé des canadiens?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, depuis que je siège à la Chambre, mon collègue, le critique de l'Environnement pour le parti libéral, parle constamment de mon manque de sensibilité. Est-ce pour marquer son manque d'efficacité comme ministre de l'Environnement durant les neuf mois où il a été titulaire de ce ministère?

[*Traduction*]

M. Caccia: Monsieur le Président, nous ne pouvons juger les gens que sur leurs actes . . .

Des voix: Bravo!

M. Caccia: . . . et il est assez pitoyable d'entendre une chose pareille.

LE RÔLE DU CONSEIL NATIONAL DE LA RECHERCHE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je dois me tourner vers le ministre chargé des Sciences et de la Technologie. Va-t-il restituer les crédits dont il a autorisé la suppression aux programmes du Conseil national de la recherche consacrés, à la santé, aux PCB et à leurs effets à long terme sur la santé humaine, programmes auxquels son ministère apportait une aide financière avant l'annonce des restrictions en novembre dernier?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, toutes les recherches sur les risques pour la santé et les éventuels risques pour la santé présentés par des substances toxiques qui ont été entreprises par le CNR se poursuivront.

La seule restriction, et le député devrait le préciser pour être juste, a été la décision de supprimer le secrétariat à l'environnement qui ne s'occupait pas de recherche mais se contentait de rassembler des données. Mon honorable collègue a précisé que ce genre de travail se poursuivra dans son ministère.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIVRE VERT—L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Crosbie: Vous avez passé un mauvais quart d'heure hier. Voulez-vous recommencer aujourd'hui?

M. Broadbent: La position du gouvernement quant à la date de la décision relative à la guerre des étoiles et au rôle du comité qui est censé examiner notre politique étrangère reste floue, voire confuse.

Hier, le ministre a déclaré à l'extérieur de la Chambre que le gouvernement est prêt à attendre trois ou quatre mois avant de prendre sa décision relativement à la guerre des étoiles. Dans ce cas, pourquoi ne demande-t-il pas au comité prévu de présenter un rapport provisoire sur cet aspect de son mandat, avant que le gouvernement ne prenne lui-même sa décision en ce qui concerne la guerre des étoiles?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la position du gouvernement du Canada est toujours la même: nous comptons prendre une décision sur la question restreinte de l'invitation des États-Unis à participer aux recherches sur l'Initiative de défense stratégique d'ici trois ou quatre mois. Entre-temps, nous aimerions vivement connaître l'avis des Canadiens intéressés par cette question. C'est pourquoi nous tenons à ce que le comité mixte siège de façon à permettre aux Canadiens de donner leur avis.

J'ai une question à poser au chef du Nouveau parti démocratique. Son parti va-t-il cesser de boycotter le comité mixte? Les députés du NPD vont-ils cesser de s'opposer au droit des Canadiens de faire entendre leurs vues au sujet de l'Initiative de défense stratégique?

M. Rodriguez: Vous êtes censé répondre à la question.

M. Crosbie: A vous de répondre à celle-là.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je serais heureux de répondre au ministre de la Justice ainsi qu'au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Notre position est claire. Nous participerons aux travaux de ce comité s'il a vraiment l'intention de tenir compte de l'avis de la population avant de prendre sa décision. Nous refusons de soutenir un comité bidon. Voilà notre position.

M. Hnatyshyn: C'est oui ou c'est non.

LES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ PROPOSÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): J'ai une question à poser au ministre responsable, pas celui qui parle là-bas, mais le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je pense qu'il est responsable. S'il veut vraiment que le comité joue un rôle utile, il sait, pour avoir siégé de ce côté-ci de la Chambre et avoir été premier ministre—à cette époque, il traitait les comités avec respect, et j'insiste là-dessus—que si l'on veut être respecté, il faut écouter les recommandations du comité. Pour influer sur la décision relative à la guerre des étoiles, le comité doit pouvoir formuler des recommandations. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de demander au comité de présenter un rapport provisoire sur cette question?

• (1125)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je respecte les comités de la Chambre. C'est pourquoi je tiens à en constituer un pour permettre aux Canadiens de faire connaître leurs vues sur cette question.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Je respecte également les traditions de la Chambre en vertu desquelles, lorsqu'on crée des comités, il vaut mieux ne pas leur imposer de directives précises, ce qui les empêche de travailler avec efficacité.

Si le NPD et le parti libéral cessent de s'opposer au principe des audiences publiques, le comité pourra établir son programme de travail. J'ai exposé clairement la position du gouvernement. Il ne s'opposera pas—bien au contraire—à une discussion sur l'Initiative de défense stratégique et d'autres questions devant faire l'objet d'une décision d'urgence. C'est l'affaire du comité et je demande aux partis d'opposition de le laisser faire son travail—de cesser de retarder les travaux du Parlement et d'empêcher les Canadiens de se faire entendre.

Questions orales

L'ENQUÊTE KROEGER

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre se rend parfaitement compte qu'il est en train de faire de l'obstruction. Il n'a pas traité du sujet. Si l'on veut que le comité ait une utilité quelconque, qu'il fasse un travail sérieux et si l'on veut tenir compte des opinions des Canadiens dans une décision logique, il faudrait que le comité publie un rapport provisoire et que le gouvernement s'engage à ne pas prendre de décision avant d'avoir pris connaissance d'un tel rapport.

Étant donné que nous avons appris que le M. Kroeger, qui dirige un comité chargé d'enquêter sur le projet de guerre des étoiles du point de vue canadien, soumettra son rapport directement au premier ministre, et étant donné aussi que nous avons une opinion différente du rôle du comité, même de celle du ministre si l'on en croit le ministre de la Défense, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures parle-t-il au nom du gouvernement sur cette question ou bien ce qu'il proposera sera-t-il ratifié, révisé, changé ou renversé par le premier ministre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député me pose deux questions aujourd'hui. Je répondrai à la première en tant que premier ministre suppléant et ministre de la Défense suppléant.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): A ces deux titres, je puis dire que nous avons une confiance absolue dans le jugement du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et nous pouvons l'affirmer catégoriquement au chef du parti néo-démocrate.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): L'obstruction est pratiquée par ceux qui veulent arrêter le progrès.

Des voix: C'est exact.

M. Clark (Yellowhead): Nous voulons constituer un comité qui permettra aux gens de se faire entendre. Le parti libéral s'oppose à ce comité et le parti néo-démocrate aussi. Ce sont eux qui font de l'obstruction. Ce que nous disons, c'est que nous voulons suivre la voie inhabituelle qui consiste à créer un comité mixte qui laissera le public s'exprimer et nous voulons suivre la pratique normale qui veut que le comité fixe son propre calendrier.

J'ai déjà dit quel calendrier nous souhaiterions avoir. Nous serons heureux d'entendre ce que les gens ont à dire sur l'IDS, sur le commerce international ou sur d'autres sujets. Surtout, nous aimerions avoir un comité et nous nous demandons pourquoi les partis d'opposition continuent à refuser aux Canadiens l'occasion de s'exprimer.

LA DATE À LAQUELLE LE GOUVERNEMENT PRENDRA SA DÉCISION

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, j'ai une question à poser également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il est déjà assez difficile de connaître sa position quand il en a une, mais aujourd'hui qu'il en a deux, se pose la question de savoir si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a consulté le premier ministre suppléant. Il n'a pas encore énoncé clairement sa position ni celle du gouvernement. Il a dit que le gouvernement prendrait une décision au cours des trois ou quatre prochains mois. Peut-il nous dire à quelle date le gouvernement va prendre sa décision, afin que cet éventuel comité puisse organiser son travail? Peut-il nous donner l'assurance que le gouvernement va attendre la conclusion de toutes les audiences publiques consacrées à la guerre des étoiles avant de prendre une décision?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est impossible de donner une date précise. Ce que j'ai indiqué, c'est la période à l'intérieur de laquelle le gouvernement compte être appelé à prendre une décision en fonction des intérêts canadiens et d'un calendrier canadien, au sujet de l'invitation américaine à participer aux travaux de recherche de l'Initiative de défense stratégique. Nous avons déjà dit aux Américains que nous ne nous plierons pas à leurs délais artificiels, et je pense qu'il serait fou d'imposer d'autres délais artificiels à une démarche qui doit aboutir à une décision.

Le député doit certainement savoir que d'innombrables voies s'offrent aux Parlements ou aux gouvernements qui désirent faire traîner une décision. Le parti auquel il appartient a fait attendre pendant des années la décision concernant le Système d'alerte du Nord. Non seulement il n'en a pas saisi le Parlement, mais il n'a rien fait à ce sujet. Le Nouveau parti démocratique discute depuis huit ans la position à adopter au sujet de l'OTAN. Il ne s'est pas encore décidé.

• (1130)

M. Broadbent: Si, nous l'avons fait.

M. Clark (Yellowhead): Le député d'Oshawa s'est décidé, mais pas la députée de New Westminster-Coquitlam. C'est ainsi qu'on peut faire traîner les choses en longueur sans prendre de décision. Les gouvernements sont là pour décider. Ils ont également le devoir de permettre aux Canadiens de se faire entendre, ce qui ne s'était pas fait dans le passé.

M. le Président: A l'ordre.

LA QUESTION DU LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le gouvernement s'y connaît en moyens de faire traîner les décisions en longueur. Dans le domaine de la défense, la question la plus importante qui tracasse aujourd'hui les Canadiens c'est la guerre des étoiles.

Il y a une autre question dont le ministre a traité dans son document. C'est la question du libre-échange, qui va influer sur tous les aspects de la vie canadienne. Étant donné que le libre-échange avec les États-Unis représente pour notre vie économique, sociale, culturelle et politique, des transformations majeures qui appellent de longues audiences publiques, est-ce que le ministre va attendre pour prendre une décision à cet égard que les Canadiens aient été pleinement consultés?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous serions heureux encore une fois que des Canadiens profitent des travaux en comité spécial pour exprimer leur point de vue sur les questions commerciales, si le parti libéral et le Nouveau parti démocratique voulaient bien permettre au comité de siéger et de permettre aux gens de se faire entendre.

Permettez-moi de tirer les conséquences de la question du député. Ce comité que nous voulons établir, et que les partis d'opposition refusent de nous laisser créer, va faire rapport à la fin mai de l'an prochain. Dans un an d'ici. Le parti libéral propose maintenant que nous retardions toute décision en matière d'échanges pendant au moins une année. En d'autres termes, que nous attendions un an quand le protectionnisme américain menace des milliers et des milliers d'emplois. Nous n'allons pas mettre en péril des milliers et des milliers d'emplois canadiens, comme le propose le parti libéral.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

LE PROCHAIN BUDGET—LA PRÉPARATION DE DOCUMENTS D'INFORMATION PAR LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre suppléant. Elle porte sur la note envoyée par le directeur national du parti progressiste conservateur, Jerry Lampert, aux divers présidents de circonscription progressistes conservateurs pour dire que le bureau central du parti pourrait fournir de la documentation, notamment des textes tout prêts pour la radio, des communiqués, des notes pour des discours, de même que des documents d'information, aux associations de circonscription le soir du budget. Vu la tradition du secret budgétaire, le premier ministre suppléant peut-il expliquer comment le gouvernement pourra fournir de tels renseignements et faire parvenir des communiqués au bureau central du parti à moins de violer le secret budgétaire?

M. Crosbie: Il faudra faire vite.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je me rappelle certaines des choses qui se sont passées à Kamloops-Shuswap pendant la dernière campagne électorale et je ne demanderai pas au député comment il s'est fait inscrire sur la liste d'envoi du parti progressiste conservateur. Je lui garantirai simplement que les principes du secret budgétaire seront pleinement respectés par le ministre des Finances lors de la présentation du budget le 23 mai.

LA MÉTHODE DE PRÉPARATION DES RENSEIGNEMENTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant. Le ministre des Finances prononcera son discours à la fin de l'après-midi jeudi et cela durera jusque vers 18 heures. Comment le gouvernement pourra-t-il fournir des textes tout prêts pour la radio, une série de notes pour des discours et des renseignements sur le budget aux députés, aux présidents de circonscription et à d'autres personnes dans l'espace de quelques heures? Comment est-ce possible à moins que les responsables du parti aient été avertis clandestinement que les renseignements sur le budget seraient transférés du ministère des Finances au bureau central du parti?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si les néo-démocrates réussissent à communiquer, ce doit être par sémaphore. Je répéterai simplement au député que le ministre des Finances et le gouvernement respecteront scrupuleusement tous les principes du secret budgétaire quand le budget sera déposé le 23 mai.

* * *

LES CRIMINELS DE GUERRE

LE RENVOI DES CAS À LA COMMISSION ROYALE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et porte sur la politique du gouvernement envers les criminels de guerre. Lors de la création de la commission royale Deschênes, le ministre a dit à la Chambre que le gouvernement continuerait à s'occuper activement de la question des criminels de guerre pendant que la commission ferait son travail. Je sais que le ministre et le gouvernement actuel se plaisent à critiquer l'attitude du gouvernement précédent envers les criminels de guerre, mais voici un cas où le gouvernement n'a pas tenu ses engagements, lui qui avait promis de continuer à s'occuper des criminels de guerre.

Le ministre est-il satisfait du fait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ait décidé qu'il convenait de soumettre à la commission royale la question de l'extradition, au lieu d'agir dès maintenant en prenant en compte les intérêts de l'État d'Israël? Est-il satisfait du fait que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ait décidé de faire étudier le cas Kisielaitis par la commission royale au lieu de demander à la police de prendre des mesures?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je trouve absolument incroyable que le député ait le culot de poser des questions à ce sujet. Après 35 ans d'indifférence et d'indécision de la part des libéraux, 35 ans d'application d'une politique d'immigration regrettable et tout le reste, nous avons pris des mesures fermes et décisives. Une commission est en train d'étudier ces questions et elle doit remettre son rapport avant la fin de l'année. Je suis convaincu que la commission s'acquitte fort bien de ses responsabilités et qu'elle a déjà fait avancer les choses. C'est à elle d'étudier ces questions puisqu'elle a été mise sur pied précisément pour cette raison. Pour la première fois depuis 1945, quelqu'un se penche sérieusement sur la question et prend les mesures voulues.

Questions orales

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU SOLLICITEUR GÉNÉRAL AU SUJET DE LA CITOYENNETÉ

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, il me semble que le ministre renie l'engagement qu'il avait pris à la Chambre, puisqu'il avait affirmé que le gouvernement continuerait à s'occuper de la question pendant que la commission ferait son travail. Il nous dit maintenant qu'il a l'intention de laisser la commission se charger de tout. Partage-t-il l'avis du Solliciteur général qui a déclaré récemment qu'il serait trop compliqué d'essayer d'enlever la nationalité canadienne aux criminels de guerre se trouvant au Canada et qu'il ne fallait pas envisager cette possibilité, sans même attendre de savoir ce que la commission royale pense de cette solution?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, de 1945 à 1957, puis de 1965 à 1985, périodes pendant lesquelles le parti du député a été au pouvoir sans interruption, à l'exception d'une remarquable période de huit mois qui a malheureusement été interrompue au mauvais moment et pour de mauvaises raisons, le gouvernement libéral n'a jamais invoqué la Loi sur l'immigration dans des cas semblables. Voilà maintenant que le député nous reproche de ne pas nous servir de cette loi pour le moment. Nous ne nous en servons pas actuellement parce que, comme il le sait, il est très difficile de trouver des preuves et parce que, sous le gouvernement libéral, les documents et les dossiers ont été détruits et qu'on ne peut savoir ce qu'ont déclaré les intéressés quand ils ont été acceptés comme immigrants dans les années 1950, 1960 et par la suite. Le gouvernement auquel appartenait le député a rendu inefficace le recours à cette loi. Le député devrait attendre la fin de l'année pour voir les recommandations de la commission royale. Maintenant qu'il est dans l'opposition, il agit comme si cette question l'intéressait au plus haut point.

* * *

LES ARMES SPATIALES

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS— L'INVITATION À PARTICIPER À LA RECHERCHE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question sur la guerre des étoiles et sur l'Initiative de défense stratégique ainsi que sur l'évaluation qui se fait actuellement au Canada. Je voudrais l'adresser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, premier ministre suppléant et ministre de la Défense nationale suppléant. Le ministre peut-il expliquer pourquoi, malgré les répercussions scientifiques d'une participation canadienne à l'IDS et malgré le fait que la recherche dans ce domaine au Canada risque de détourner une bonne partie des crédits nécessaires à la recherche et au développement dans d'autres domaines et qu'elle aurait par conséquent des conséquences graves pour la recherche et le développement scientifiques canadiens, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie n'a pas participé aux discussions, n'a pas été consulté et ne prévoit pas participer activement au travail d'évaluation de la proposition que le gouvernement américain a faite au Canada? Pourquoi ce ministre a-t-il été exclu alors qu'il est le chef . . .

M. le Président: A l'ordre!

• (1140)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ignore si le député n'a pas fait attention ou s'il s'est mis soudain à s'intéresser à cette question. La situation se présente comme suit: un haut fonctionnaire canadien a été envoyé aux États-Unis pour demander des informations détaillées sur les répercussions, notamment sur les répercussions scientifiques, de la proposition de participer à l'Initiative de défense stratégique faite au Canada. Ce haut fonctionnaire fera un rapport au cabinet au sein duquel le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie joue un rôle très important et très actif. Le cabinet, dont ce ministre fait partie, prendra alors une décision.

L'ÉVALUATION DES RÉPERCUSSIONS SCIENTIFIQUES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je signale au ministre qu'au début de la semaine, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a dit ceci devant le comité des prévisions budgétaires en général:

> . . . je ne prévois pas non plus participer très activement à l'évaluation de la proposition que le gouvernement américain a faite au Canada.

Pourquoi n'a-t-on fait aucun effort ici, au Canada, pour évaluer les répercussions scientifiques de cette proposition? Pourquoi nous contentons-nous d'envoyer quelqu'un aux États-Unis pour suivre l'évaluation américaine des répercussions scientifiques du projet?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, le premier ministre et moi-même avons dit que nous avons chargé un haut fonctionnaire de demander certaines informations sur les répercussions de la proposition. Cette tâche a été confiée à M. Kroeger et a l'équipe qu'il a formée. Il n'est pas nécessaire que tous les ministres de la Couronne fassent le même travail.

* * *

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

L'ENQUÊTE SUR L'ADJUDICATION DE CONTRATS

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics en sa qualité de ministre chargé de la Commission de la capitale nationale. Le ministre peut-il confirmer des nouvelles publiées dans les journaux selon lesquelles le directeur général de la CCN est en congé tandis que la Gendarmerie royale poursuit une enquête au sujet d'infractions possibles relativement à l'adjudication de contrats par la Commission? Si tel est le cas, où en est rendue cette affaire?

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire pour le moment à ce sujet, c'est que, le 15 mai dernier, les enquêteurs de la GRC se sont présentés au siège social de la Capitale nationale. Le même jour, le directeur de la Capitale nationale a été suspendu. L'enquête suit son cours, et on comprendra très bien qu'il serait malvenu de ma part de faire quelques commentaires additionnels.

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ SYDNEY STEEL—LE MODE DE FINANCEMENT ENVISAGÉ

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le ministre a-t-il reçu une demande formelle de financement de la Nouvelle-Écosse en vue de réaliser la deuxième phase du plan de modernisation à la Société Sydney Steel? Si tel est le cas, quel procédé de fabrication la province recommande-t-elle?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, comme les députés le savent, je me suis entretenu avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse la semaine dernière. Nous avons alors débattu la question du financement de la société Sydney Steel. L'affaire est actuellement à l'étude et, quant aux demandes de la province en cause, il y a actuellement deux ou trois solutions à l'étude.

LA DATE À LAQUELLE LE GOUVERNEMENT PRENDRA SA DÉCISION

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je crois que la population de Sydney qui compte sur cette aciérie comme moyen de subsistance aimerait obtenir des précisions. Quand le gouvernement fédéral annoncera-t-il à la population de Sydney à quel moment les travaux de modernisation de la deuxième phase seront entrepris?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Très bientôt, monsieur le Président.

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA NORME VARIABLE D'ADMISSIBILITÉ

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. L'article 16(6) de la loi sur l'assurance-chômage prévoit une norme variable d'admissibilité selon laquelle les conditions pour bénéficier du régime d'assurance-chômage varient en fonction du taux de chômage des régions. Cette disposition arrivera à terme le 4 juin, à moins qu'elle ne soit reconduite au moyen d'une résolution du Parlement. La ministre a-t-elle effectivement l'intention de présenter une telle résolution à la Chambre des communes?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je compte faire une annonce à ce sujet très prochainement.

L'ANNONCE DE LA DÉCISION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, la réponse de la ministre est carrément inacceptable compte tenu de ce que la date limite pour cette résolution affirmative est le 4 juin prochain. Si cette résolution n'est pas adoptée, la norme de 14 semaines de travail sera en vigueur dans tout le pays. La ministre trouve-t-elle que cela est juste étant donné que bien des habitants de régions à fort taux de chômage doivent savoir à quoi s'en tenir maintenant, car ils pourraient fort bien être mis à pied dans une semaine ou deux?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le gouvernement sait fort bien ce qui arrivera lorsque la date de la norme d'admissibilité variable arrivera à expiration le 4 juin. Je répète donc, pour le député et pour tous les intéressés, que le gouvernement fera connaître sa décision à ce sujet dans un très proche avenir.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE PROVINCIAL—L'ENQUÊTE INTERNE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, comme le solliciteur général est absent, c'est à l'ami de M. Hatfield, le ministre de la Justice que je pose ma question au sujet de l'affaire MacKay-Hatfield et du rapport interne de la GRC qui nous a été promis maintes et maintes fois. Le 25 février, le vice-premier ministre a dit que ce rapport serait prêt au début de la semaine. Le 5 mars, le solliciteur général a déclaré qu'il était pratiquement terminé. Il a déclaré la même chose le 14 mars. Le 26 mars, il a promis qu'il serait achevé dans une semaine ou deux. Le 3 mai, il annonçait que le rapport était sur le point d'être terminé. Le 8 mai, il a promis qu'il serait publié quelques jours plus tard.

Pourquoi toutes ces tergiversations? Quand exactement ce rapport sera-t-il publié? Le gouvernement a-t-il l'intention de trahir la justice deux fois le même jour en publiant le rapport en même temps que la présentation du budget afin d'éviter au maximum la publicité?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est une suggestion ingénieuse. Je la communiquerai au solliciteur général.

La seule différence entre le député et moi c'est que j'ai au moins un ami.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Nommez-le, John.

M. Crosbie: Ma femme.

Nous avons attendu avec impatience toute la semaine la charge de la brigade ratière. Je transmettrai la demande du député au solliciteur général qui lui répondra certainement la semaine prochaine aux environs de la journée du budget.

LA TENEUR DU RAPPORT

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, avec des amis comme M. Hatfield, qui a besoin d'ennemis?

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Le 3 mai, le solliciteur général nous a promis un rapport détaillé et complet. Le ministre de la Justice peut-il confirmer que ce rapport révélera si les allégations de M. Hatfield selon lesquelles la GRC aurait trempé dans un complot pour renverser son gouvernement avaient le moindre fondement? Le rapport va-t-il faire toute la lumière sur la réunion secrète qui a eu lieu au Château Laurier le 7 octobre entre le solliciteur général et M. Hatfield? Indiquera-t-il exactement pourquoi la GRC a attendu 30 jours avant d'inculper M. Hatfield ou ce rapport ne sera-t-il qu'un attrape-nigaud, un faux-semblant destiné à berner les gens?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, pour la première fois, je ne trouve pas mes mots.

M. Turner (Vancouver Quadra): Pas pour longtemps.

M. Crosbie: Je pense que c'est la première fois. Le commissaire de la GRC prépare ce rapport et je pense que la Chambre peut être certaine de son intégrité et de son impartialité totales.

Ce rapport portera sur l'enquête de la GRC et établira s'il y a eu ou non une fuite pouvant être attribuée à la GRC en plus d'aborder les autres questions que le commissaire a été chargé d'examiner. Si le solliciteur général estime qu'il est dans l'intérêt public de publier ce rapport, je suis certains que ce dernier fera taire de façon définitive les allégations et les sous-entendus que contenait la question du député.

* * *

LA CONSOMMATION

LES TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLES AUX CARTES DE CRÉDIT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Consommation et des Corporations, je vais adresser ma question à la ministre d'État (Finances). Nous nous réjouissons tous de la baisse des taux d'intérêt. Mais la ministre peut-elle dire à la Chambre pourquoi les taux d'intérêt applicables aux cartes de crédit telles Visa et Mastercard, qui ont connu une hausse spectaculaire lorsque les taux d'intérêt s'élevaient à plus de 20 p. 100, n'ont pas bougé depuis un an et demeurent aujourd'hui à 18.6 p. 100, au moment où le taux privilégié de 10.75 p. 100 est à son plus bas depuis septembre 1978? Quelle mesure, s'il en est, le gouvernement songe-t-il à prendre pour faire en sorte que ces taux diminuent comme l'ont fait les autres taux d'intérêt?

● (1150)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la meilleure chose que le gouvernement puisse faire pour les consommateurs en ce qui concerne les taux d'intérêt consiste à s'efforcer de mettre de l'ordre dans nos affaires financières de sorte que les taux d'intérêt puissent baisser, et c'est ce qui se produit présentement sur le marché. Les taux d'intérêt à la consommation, j'en suis persuadée, suivront la tendance à la baisse des autres taux. Le député a lui-même fait remarquer qu'ils étaient plus faibles qu'ils ne l'étaient auparavant. Je croirais que les consommateurs en sont heureux.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voulais tout simplement demander au gouvernement d'essayer de se faire un peu plus pressant on persuasif. Le gouvernement semble croire que le marché s'en chargera. Comme la ministre n'ignore pas qu'il existe seulement deux compagnies de cartes de crédit au Canada, Visa et Mastercard, et qu'elles fixent les termes et conditions pour toutes les institutions financières qui émettent leurs cartes, peut-elle dire à la Chambre quand le gouvernement a l'intention de voir à ce que ces termes et conditions permettent une véritable concurrence au niveau des prix et, par conséquent, une baisse des taux d'intérêt dont les usagers de ces cartes devraient maintenant bénéficier?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député sera sans doute heureux de faciliter l'étude et l'adoption de mes propositions relatives aux institutions financières, ce qui nous aidera à susciter une plus vive concurrence sur le marché.

M. Orlikow: N'y comptez pas trop.

* * *

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

LES LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, c'est au secrétaire d'État aux Affaires extérieures en sa qualité de premier ministre suppléant que je m'adresse. Les 23, 24 et 25 avril dernier, au plus fort du scandale impliquant la famille Lawson-Murray-Wilson, le premier ministre a promis à la Chambre qu'il déposerait dans les prochains jours les nouvelles, et je dis bien nouvelles lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts sur lesquelles les ministres devraient dorénavant régler leur conduite et leur comportement. Or, près d'un mois s'est écoulé depuis que le premier ministre a pris cet engagement. Le premier ministre suppléant pourrait-il fournir à tous les députés et, par leur entremise, à tous les Canadiens, un exemplaire des nouvelles lignes directrices relatives aux conflits d'intérêt sur lesquelles les ministres doivent dorénavant régler leur conduite et leur comportement?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Le meilleur ami de l'homme aboie encore à tort et à travers, monsieur le Président. Le premier ministre a fait savoir que le vice-premier ministre avait été saisi du rapport de la commission Sharp-Starr et qu'il l'examinait. Quant aux lignes directrices concernant la publicité que le premier ministre a promis de communiquer incessamment à la Chambre, il les a bel et bien communiquées comme il l'avait promis. Elles constituent sauf erreur le nouveau chapitre 485 des manuels de politique du Conseil du Trésor. Les députés peuvent les consulter en tout temps. Je suis sûr qu'un des pages irait volontiers

chercher le document en question à la bibliothèque si le député désire le consulter.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA CONDUITE DES MINISTRES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): J'étais sûr qu'en posant mon piège, j'attraperais cet âne, monsieur le Président. Le 24 avril dernier, le premier ministre a déclaré qu'il avait écrit au vice-premier ministre pour lui demander d'examiner toutes les lignes directrices concernant les ministres de la Couronne et leur conduite aux fins de les rendres plus rigoureuses. «Le vice-premier ministre l'a fait», a-t-il ajouté, «et les nouvelles lignes directrices seront déposées très bientôt».

Comme d'habitude, le ministre des Approvisionnements et Services est dans l'erreur et, également comme d'habitude, il cherche à noyer le poisson. On nous a dit que de nouvelles lignes directrices avaient été rédigées. Trois fois déjà le gouvernement nous a promis . . .

M. le Président: Votre question.

M. Tobin: Je me ferai un plaisir de fournir au ministre l'exemplaire du hansard où le premier ministre s'est engagé à déposer les nouvelles lignes directrices concernant les ministres. Encore une fois, le gouvernement entend-il communiquer dès aujourd'hui à la Chambre ces nouvelles lignes de conduite? S'il ne les dépose pas aujourd'hui, quand le fera-t-il?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): La seconde question du député diffère beaucoup de la première, monsieur le Président.

M. Nunziata: Pas du tout! Réveillez-vous!

M. Boudria: Je l'ai posée plus lentement, voilà tout.

M. Andre: La meute devrait se laver les oreilles.

M. Tobin: Répondez donc. C'est une question sérieuse.

M. Andre: La première question portait sur la promesse de lignes directrices dans les jours suivants. Comme je l'ai dit au député, le gouvernement a publié dans les jours suivants, ainsi qu'il l'avait promis, les lignes directrices concernant la publicité. Dans sa question supplémentaire, le député a dit que le premier ministre avait promis de communiquer bientôt à la Chambre les lignes directrices destinées aux ministres du cabinet. Il le fera bientôt.

M. Tobin: Cela fait déjà un mois.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LA CONTAMINATION PAR LE BPC—LES MESURES IMMÉDIATES QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai une question pour la ministre de l'Environnement. Ce matin la ministre a mentionné qu'il y aura une conférence fédérale-provinciale sur le problème de l'environnement, ici, au pays. Mais une conférence ne règle pas du tout le problème immédiat et alarmant au Québec et ailleurs au Canada, le problème de contamination par le PBC. Ma question est la suivante, c'est une question précise: Qu'est-ce que la ministre va faire maintenant, que va-t-elle faire tout de suite pour régler ce problème dangereux pour tous les Canadiens?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie le député du Nouveau parti démocratique de sa question. Je pense qu'il y a confusion. La conférence fédérale-provinciale que j'ai convoquée pour la fin du mois de mai porte uniquement sur le problème des BPC.

ON DEMANDE SI DES FONDS SERONT DÉBLOQUÉS IMMÉDIATEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, il y aura une conférence sur le problème des BPC au pays, mais est-ce que la ministre peut dire ce matin qu'il y aura un déblocage de fonds nécessaires pour trouver une solution à ce problème? C'est un problème très sérieux dans la province de Québec et ailleurs au Canada. Est-ce qu'il y aura un déblocage de fonds nécessaires immédiatement, maintenant?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je reconnais la gravité de la situation et c'est pourquoi immédiatement, pendant que l'on s'occupait de nettoyer l'environnement après le désastre de Kenora, j'ai demandé la tenue de cette conférence fédérale-provinciale qui a pour but de discuter de sites de disposition du BPC, et j'ai demandé à mes collègues provinciaux que nous en arrivions à des décisions à ce sujet.

* * *

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'ALLOCATION AU CONJOINT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre temporaire. Hier, le ministre des Finances s'est montré déçu de voir que l'on mettait en doute ses consultations et, de plus, que l'on croyait sincèrement qu'il était plus préoccupé à écouter les propos de la haute finance que ceux tenus par les citoyens ordinaires. Est-ce que le premier ministre suppléant est prêt à nous dire si son gouvernement est prêt à s'engager à accepter les recommandations faites par 45 organismes populaires à la grandeur du pays, dont des organismes comme l'Organisation nationale antipauvreté, le Conseil consultatif national du troisième âge, le Comité d'action sur le statut de la femme, qui demandent au gouvernement . . . et ma question est la suivante, qui demandent au gouvernement d'étendre l'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin âgées de 60 à 64 ans afin de ne pas faire de la discrimination entre les célibataires, séparées et veuves?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député n'est pas nouveau ici comme député. Je suis heureux que maintenant, finalement, dans l'opposition il ait développé un intérêt pour des questions au sujet desquelles il n'était pas préoccupé en tant que député du gouvernement. Il comprend bien qu'il doit attendre la publication du budget avant que nous puissions en indiquer le contenu, et il comprend aussi que la préparation de ce budget-ci, le budget qui sera déposé la semaine prochaine, inclut un processus de consultation plus grand que jamais dans l'histoire du Canada.

LA CONSULTATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, en ce qui concerne les propos du ministre, j'aimerais dire que ma réputation est faite, elle est respectable. Mais la sienne est connue comme «Joe la gaffe».

Monsieur le Président, ma question supplémentaire est la suivante. Comment voulez-vous que la population et les parlementaires puissent croire les propos de ce gouvernement qui se vante et dont le ministre voudrait avoir une consultation, alors qu'une consultation a effectivement existé. Des gens sont venus ici en comité demander au ministre—ce n'est pas nécessaire dans le budget—demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de ne pas faire de discrimination à l'endroit des personnes âgées. Si vous ne répondez pas à ces gens-là, comment voulez-vous que la population croit à la consultation de ce gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, premièrement, je peux répéter que, en ce qui concerne le contenu du budget, le député, comme il le sait, doit attendre sa présentation.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'autre politique du gouvernement, comme le ministre des Finances l'a dit, comme le gouvernement l'a indiqué souvent pendant notre mandat, nous sommes prêts à consulter, à parler directement avec les groupes qui sont inquiets et nous voulons accepter leurs avis. J'espère que dans les questions soulevées par le député, il y aura une volonté chez les libéraux de permettre les consultations publiques, une volonté qui n'existe pas en ce qui concerne la question des relations internationales où le parti libéral veut nier . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

• (1200)

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

LES POUVOIRS DE FOUILLE ET DE SAISIE DU MINISTÈRE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'aurais une très brève question à poser au ministre du Revenu national.

M. Beatty: Hourra!

M. de Jong: Comme le ministre l'aura sans doute remarqué, la semaine dernière, la Commission de réforme du droit a présenté d'importantes recommandations concernant les immenses pouvoirs de fouille et de saisie de son ministère. Alors qu'il était dans l'opposition il y a un an presque jour pour jour, le ministre avait demandé au gouvernement de présenter une mesure pour supprimer ces pouvoirs. Il avait alors assuré au gouvernement que la Loi serait votée le jour même. Je donne la même assurance au ministre aujourd'hui. Est-il prêt à présenter une mesure pour supprimer les pouvoirs effrayants que détiennent ses fonctionnaires et bureaucrates?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, jour après jour, je suis ici à attendre les questions de mon collègue. En voici une qui me paraît fort valable et j'en remercie le député. La réponse est oui, je le ferai, et oui, je serai heureux de l'appui du député. J'ai déjà limité les pouvoirs du ministère prévus à l'article 231(4); désormais on ne pourra procéder à des fouilles et à des saisies que si une personne est accusée en vertu du Code criminel. Nous allons présenter des modifications qui réduiront les pouvoirs prévus à l'article 231. Notre objectif est de veiller à ce que ces pouvoirs soient conformes aux libertés civiles et j'apprécie l'appui du député.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Il n'y aura pas d'autres questions pour vous, cette année, Simon!

Des voix: D'autres!

M. Nunziata: Ils sont unanimes à en vouloir d'autres.

M. le Président: J'ai remarqué qu'il y a beaucoup de députés ici qui en réclament encore.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que les pétitions présentées par les députés le jeudi 16 mai 1985, sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE MOMENT DE LA PRÉSENTATION DES PÉTITIONS PENDANT LES AFFAIRES COURANTES—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Il y a quelque temps, le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) m'a demandé de bien vouloir rendre une décision à propos des pétitions. Pour des raisons indépendantes de sa volonté et de la mienne, j'ai tardé à rendre cette décision.

Le député de Cape Breton-Richmond-Est a donc invoqué le Règlement le 28 mars 1985, sous la rubrique des affaires courantes au sujet de la présentation des pétitions, en disant qu'il vaudrait sans doute mieux que les députés puissent présenter leurs pétitions n'importe quand après la période des questions et avant le dépôt des projets de loi. Cela aurait pour effet de réduire considérablement l'attente qui fait suite à la période des questions. Il a notamment signalé que lorsque des ministres font une déclaration, les députés sont obligés d'attendre longtemps avant de pouvoir présenter leurs pétitions. Aux termes de l'article 71(2) du Règlement:

Tout député qui désire présenter une pétition de sa place en Chambre doit y procéder pendant les Affaires courantes ordinaires, avant le dépôt des projets de loi.

Selon les usages de la Chambre l'expression «avant le dépôt des projets de loi» signifiait immédiatement avant. On le constate facilement en parcourant les débats de la Chambre depuis 1980. Auparavant, étant donné que les pétitions étaient peu nombreuses le moment de leur présentation n'avait jamais causé des inconvénients aux députés. Nos recherches nous ont révélé qu'aucune décision n'avait été rendue à ce sujet.

Il y aurait sans doute lieu que le comité de la réforme de la Chambre des communes ou le comité permanent de la procédure et de l'organisation se penchent sur cette question. Entretemps, les députés qui ne peuvent être présents à la Chambre pour présenter leurs pétitions peuvent toujours les déposer auprès du Greffier de la Chambre, ainsi que le prévoit l'article 71(1):

Tout député peut présenter une pétition à la Chambre à n'importe quel moment de la durée d'une séance de cette Chambre, en la déposant entre les mains du Greffier.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

L'ALLOCATION AU CONJOINT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition de la part de 28 résidants de St-Bernardin, Ontario, et membres du club de l'Âge d'or de cette région protestant contre les dispositions discriminatoires du projet de loi C-26 . . . que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a refusé d'entendre ce matin de la part de mon collègue, le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart).

Pétitions

Monsieur le Président, j'ai également une pétition signée par 31 signataires de la ville d'Alexandria dans ma circonscription et, eux, monsieur le Président, veulent exprimer leur désaccord sur les dispositions discriminatoires du projet de loi C-26 et réclament que les prestations soient fournies aux gens entre 60 et 64 ans qui sont dans le besoin.

J'ai également une autre pétition, monsieur le Président, signée par 22 résidants et membres de l'Union culturelle d'Alfred, et ces gens également expriment leur désaccord sur les dispositions discriminatoires du projet de loi C-26 et exigent que le gouvernement fasse en sorte que le projet de loi s'applique à tous les gens dans le besoin âgés entre 60 et 64 ans.

[*Traduction*]

J'ai aussi une pétition signée par 19 personnes du village d'Alfred, qui demandent que les dispositions discriminatoires du projet de loi C-26 soient immédiatement révisées afin que tous les citoyens dans le besoin ayant entre 60 et 64 ans touchent des prestations.

J'ai aussi une pétition signée par 22 personnes du village de Saint-Albert (Ontario), dans ma circonscription, qui souhaitent manifester leur mécontentement à l'égard des dispositions discriminatoires du projet de loi C-26 et de l'incidence que ces dispositions auront sur les gens de notre région.

J'ai une dernière pétition signée par 29 citoyens d'Alfred (Ontario), qui protestent à nouveau contre les dispositions discriminatoires du projet de loi C-26 en vertu desquelles les personnes célibataires, divorcées et séparées âgées de 60 à 64 ans n'ont pas droit à des prestations. Ils demandent au gouvernement de réviser immédiatement ces dispositions discriminatoires.

LE MUSÉE NATIONAL DES POSTES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, au nom d'un certain nombre de citoyens de Vancouver, Delta, Clearwater, White Rock et Vancouver-Nord, une pétition par laquelle ils demandent au Parlement, et en particulier au ministre chargé de Postes Canada, d'intervenir pour que le Musée national des postes demeure ouvert et, si celui-ci doit quitter le 180, rue Wellington, de lui trouver un nouveau local près du Parlement, où son personnel puisse continuer à servir la population comme il l'a fait jusqu'à maintenant.

[*Français*]

LA CONSTRUCTION D'UNITÉS DE LOGEMENT À PRIX MODIQUE POUR FAMILLES

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition venant de ma circonscription de Québec-Est. Elle consiste en 709 noms recueillis par le Regroupement des citoyens et citoyennes de Ville-Vanier et réclame la construction d'unités de logement à prix modique pour familles.

Je vais transmettre personnellement copie de ce dossier au ministre responsable afin d'y assurer un suivi approprié.

Questions au Feuilleton

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 161 et 274.

[*Texte*]

LES PROGRAMMES DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE

Question nº 161—**M. Orlikow:**

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il supprimé des projets de ses programmes de science et de technologie afin d'absorber les compressions de dépenses imposées à la suite de l'exposé économique que le ministre des Finances a fait à la Chambre, le 8 novembre 1984 et, dans l'affirmative, lesquels et quel en est le coût?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, Santé et Bien-être social Canada a coupé trois projects scientifiques suite à la réduction des fonds du Programme énergétique national annoncée le 8 novembre 1984. Voici leurs titres et les coûts qui avaient été prévus:

1. Études de validation effectuées sur le terrain sur l'introduction de radon dans les immeubles ($80,000).

2. Caractérisation des aromatiques dangereux provenant de la combustion des distillats dont les limites d'ébullition sont caractérisées par un grand écart ($57,000).

3. Caractérisation et potentiel mutagène d'échantillons d'air prélevés dans des installations de liquéfaction du charbon ($50,000).

Les neuf autres projets de Santé et Bien-être social Canada financés par le Programme énergétique national se poursuivront mais les fonds ont été réduits d'environ 40 p. 100.

LA VÉRIFICATION DES ENTREPRISES AGRICOLES

Question nº 274—**M. Greenaway:**

Au cours de l'année 1984, par province et par mois, combien *a*) de vérifications d'agriculteurs le ministère du Revenu national a-t-il entreprises, *b*) d'argent le ministère a-t-il exigé des agriculteurs en impôts supplémentaires, *c*) d'employés supplémentaires le ministère a-t-il embauchés pour aider à la vérification des entreprises agricoles?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): En 1984, le Ministère a effectué des vérifications 1) d'agriculteurs, 2) d'agriculteurs dont le revenu ne provient pas principalement de l'agriculture et 3) d'agriculteurs amateurs qui ont un emploi à plein temps, mais qui s'occupent également d'agriculture. Les statistiques ci-après sur les vérifications effectuées en 1984, établies chaque mois pour chaque province, répondent aux questions *a*) et *b*) et comprennent les trois types d'agriculteurs.

c) Aucun employé supplémentaire n'a été engagé pour ces vérifications. Le personnel assigné à la vérification des entreprises agricoles s'occupe également d'autres catégories de contribuables.

[*Voir tableau à la page 4865.*]

[*Traduction*]

M. Dick: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) quelles mesures il prévoit mettre en délibération mardi.

Je voudrais aussi lui dire que pour donner suite à la suggestion qu'a faite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), je suis bien prêt à le rencontrer pour discuter de l'organisation des travaux du comité mixte spécial de la Chambre et de l'autre endroit que l'on propose de créer pour étudier le Livre vert du gouvernement sur les affaires extérieures, afin que la population puisse exprimer ses opinions avant que ne se prennent des décisions sur les questions dont traite le document. Je veux qu'il soit bien clair que notre attitude dans les pourparlers sur notre participation ou non-participation aux travaux de ce comité dépendra du point où le gouvernement sera disposé à s'engager fermement et publiquement à ne rien décider, surtout en ce qui concerne l'Initiative de défense stratégique, ou guerre des étoiles, et les relations commerciales avec les États-Unis avant d'avoir entendu et examiné à fond les vues de la population, y compris le rapport de ce comité.

• (1210)

Finalement, monsieur le Président, j'aimerais faire confirmer par le leader du gouvernement à la Chambre que, contrairement à ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a laissé entendre au cours de la période des questions, le gouvernement n'a pas besoin du consentement des partis de l'opposition pour créer ce genre de comité mixte dont je viens de parler ou pour faire débattre et décider de cette motion par la Chambre.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, pour ce qui est des travaux de la semaine prochaine, il est entendu que nous ne siégeons pas lundi. Nous commençons aujourd'hui l'étude du projet de loi C-25. Il est possible que nous fassions des progrès sur ce projet de loi aujourd'hui. J'espère que nous pourrons lui faire franchir l'étape de la deuxième lecture.

J'ai donné la liste des projets de loi qui seront débattus les jours de la semaine prochaine où la Chambre siégera. Ils comprennent des modifications relatives à la Loi sur le divorce et à l'exécution des ordonnances ainsi que d'autres modifications à loi sur les pêcheries. J'aurais voulu que nous discutions du projet de loi sur les pêcheries au début de la semaine prochaine. Je demande à mon ami de voir s'il n'y aurait pas moyen de faire avancer l'étude de cette mesure législative en supposant que nous arrivions à nous entendre sur la nature des amendements auxquels la Chambre pourrait consentir.

STATISTIQUES SUR LA VÉRIFICATION DES ENTREPRISES AGRICOLES

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1984

Mois	TERRE-NEUVE		Î.-P.-É.		NOUVELLE-ÉCOSSE		NOUVEAU-BRUNSWICK		QUÉBEC		ONTARIO		MANITOBA		SASKATCHEWAN		ALBERTA		COLOMBIE-BRITANNIQUE		CANADA	
	Nombre de vérifications	Impôts supplémentaires	Nombre de vérifications	Impôts supplémentaires	Nombre de vérifications	Impôts supplémentaires	Nombre de vérifications	Impôts supplémentaires	Nombre de vérifications	Impôts supplémentaires	Nombre de vérifications	Impôts supplémentaires	Nombre de vérifications	Impôts supplémentaires	Nombre de vérifications	Impôts supplémentaires	Nombre de vérifications	Impôts supplémentaires	Nombre de vérifications	Impôts supplémentaires	Nombre de vérifications	Impôts supplémentaires
		$		$		$		$		$		$		$		$		$		$		$
Janvier	1	0	12	26,841	25	65,846	9	6,375	88	637,067	211	1,369,930	55	170,686	212	805,105	132	1,252,756	60	329,803	805	4,664,409
Février	4	8,133	9	28,581	9	18,614	13	17,434	68	392,337	160	808,965	43	283,047	145	396,922	94	653,038	25	185,299	570	2,792,370
Mars	0	2,223	3	17,922	3	7,701	11	10,728	41	119,965	95	446,015	30	16,189	163	413,705	86	382,830	20	140,377	452	1,557,655
Avril	0	0	1	1,383	8	15,613	8	15,799	47	31,592	65	274,319	27	69,460	90	210,382	60	462,902	15	25,794	321	1,107,244
Mai	1	3,195	9	12,713	14	65,828	16	67,561	87	193,328	170	438,753	79	203,747	137	408,300	109	703,166	47	221,746	669	2,318,337
Juin	1	23	9	7,539	9	3,509	9	7,741	82	168,134	144	266,252	68	136,640	180	727,227	116	4,231,381	58	329,144	676	5,877,590
Juillet	0	0	7	5,695	3	2,341	23	10,312	51	113,223	135	350,360	54	131,280	143	406,560	126	923,832	36	210,534	578	2,154,137
Août	0	0	14	6,164	17	17,862	11	20,515	93	157,040	153	381,478	84	544,051	132	828,032	72	408,704	40	179,881	616	2,543,727
Septembre	0	0	8	6,104	10	16,632	3	2,581	92	59,871	139	303,198	34	83,416	133	332,353	111	311,008	32	222,293	562	1,337,456
Octobre	1	636	9	6,510	13	43,662	8	9,877	104	153,176	130	386,753	43	92,996	141	284,797	108	373,960	25	49,906	582	1,402,273
Novembre	5	39	4	1,095	8	25,949	4	516	71	81,326	148	451,811	49	(3,727)	117	290,115	113	332,199	27	167,997	546	1,347,320
Décembre	1	0	3	11,208	9	18,239	0	0	61	131,555	116	436,762	56	63,741	148	315,804	89	328,485	14	86,138	497	1,391,932
Total	14	14,249	88	131,755	128	301,796	115	169,439	885	2,238,614	1,666	5,914,596	622	1,791,526	1,741	5,419,302	1,216	10,364,261	399	2,148,912	6,874	28,494,450

Étant donné les circonstances, ce serait approprié que le premier article à l'ordre du jour mardi soit la motion nº 22 inscrite au nom de mon collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), qui porte sur le projet de loi C-15. Une fois que nous aurons terminé l'étude de cette motion, nous enchaînerons avec les mesures que j'ai mentionnées tantôt.

En ce qui a trait à nos consultations en vue de la création du comité qui examinera les questions reliées aux affaires étrangères et le Livre vert présenté par mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), je suis heureux que le leader de l'opposition officielle à la Chambre (M. Gray) ait signalé qu'il sera prêt à répondre à la demande que j'ai faite aux autres leaders de la Chambre lors de notre dernière réunion dont le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a parlé hier. Nous voudrions bien savoir ce que propose l'opposition officielle. Le leader sera le premier à reconnaître que les propositions avancées par l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique changent constamment. Il est difficile de savoir ce qu'ils veulent vraiment.

J'ai bien hâte d'avoir une proposition concrète. Si nous pouvons nous réunir mardi, j'espère que cette proposition sera toujours la même. Elle pourrait bien changer pendant la fin de semaine. Quoi qu'il en soit, nous serons prêts à faire le nécessaire pour que le comité entreprenne ses travaux.

La dernière question avait trait à la façon de procéder pour la motion. Comme le député le sait, nous pourrions présenter une motion proposant l'établissement du comité. La méthode la plus souhaitable pour créer le comité serait de le faire avec le consentement de tous les partis sans être obligé de gaspiller le temps de la Chambre, qui est déjà très limité. Le leader de l'opposition officielle saura que je n'ai pas pu obtenir de garantie quant au temps que prendra l'examen de cette motion. Autrement dit, on m'a donné à comprendre que les députés d'en face ne seraient certainement pas d'accord et qu'il y aurait un débat sans limite de temps à la Chambre des communes, ce qui nous empêcherait d'étudier d'autres mesures législatives importantes. Hier, on m'a demandé de mettre sans tarder certaines mesures en délibération. Cependant, puisque l'opposition refuse son accord pour cette résolution, nous ne pourrons pas nous occuper de ces autres mesures législatives puisque nous disposons d'un temps limité pour les ordres inscrits au nom du gouvernement.

Nous essayons de fournir un temps raisonnable aux députés pour discuter de toutes les questions. Par ailleurs, un débat d'une durée indéfinie nous empêchera de proposer quoi que ce soit qui nous permette de consulter le peuple canadien.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LA STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 8 mai 1985, de la motion de l'honorable Don Mazankowski (au nom du ministre de l'Agriculture): Que le projet de loi C-25, tendant à modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, soit maintenant lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Non!

M. le Président: L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture a la parole.

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter ce projet de loi visant à modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles.

Depuis les dernières modifications majeures qui ont été apportées à la Loi il y a dix ans, l'agriculture, et tout le monde sera d'accord avec moi, a beaucoup changé au Canada. Nous avons pu nous rendre compte des lacunes de la Loi dans sa version actuelle. Le projet de loi qui nous est présenté aurait dû l'être depuis longtemps.

En fait, il est à l'étude depuis plus de dix ans, depuis 1974. Les ministres provinciaux de l'Agriculture, les associations de producteurs provinciales, nationales, et le gouvernement fédéral ont travaillé fort en tenant des réunions longues et souvent frustrantes pour tenter d'en arriver à un compromis qui assurerait une stabilité réelle aux producteurs de viande rouge et qui placerait tout ce secteur sur des assises solides.

Monsieur le Président, ce projet de loi est issu de la base. Il est issu de producteurs conscients non seulement des lacunes du programme fédéral actuel mais aussi des inégalités qui existent entre les divers programmes de stabilisation provinciaux. Il a été préparé par les ministres provinciaux et fédéraux de l'Agriculture, lesquels ont reconnu qu'ils s'enlisaient dans une guerre de surenchère à propos de ces programmes.

Il est aisé de se rappeler très bien que l'harmonisation des programmes de stabilisation constituait le premier point à l'ordre du jour, lorsque l'honorable ministre de l'Agriculture a rencontré ses collègues provinciaux au Nouveau-Brunswick en 1979. Cela fait déjà plus de six ans.

Nous sommes très heureux d'avoir enfin la possibilité de régler ce problème de longue date que constitue la stabilisation des prix agricoles. Comme mon collègue de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) le mentionne, c'est effectivement une priorité du gouvernement. Évidemment, jusqu'à nouvel ordre, avec la volonté exprimée par la population canadienne le 4 septembre dernier, il demeure au gouvernement à établir à quel moment ces priorités sont soumises en Chambre.

La stabilisation des prix est une des pierres angulaires de la politique agricole fédérale, avec l'assurance-récolte, la recherche, le développement des marchés, le développement régional, l'inspection et le classement.

Comme la stabilisation des prix représente un aspect tellement fondamental et de grande portée de toute la politique agricole au Canada, je crois qu'il serait utile d'aborder le sujet en examinant quatre questions qui pourront permettre de placer le projet de loi dans son contexte.

Premièrement, pourquoi est-il utile, avons-nous un pressant besoin de stabiliser les prix agricoles?

Deuxièmement, quels sont les programmes actuellement mis en œuvre et quel genre de problèmes nous ont-ils posés?

Troisièmement, de quelle façon le projet de loi actuel cherche-t-il à améliorer la situation?

Et quatrièmement, ce projet de loi a-t-il l'appui des agriculteurs et des provinces.

• (1220)

[*Traduction*]

La première question consiste à savoir pourquoi il faut stabiliser les prix dans l'industrie agricole. L'agriculture subit l'influence de deux éléments déstabilisateurs importants, premièrement, les risques naturels de la production, comme le gel, les inondations, les insectes et la maladie, et deuxièmement, les fluctuations du marché. L'assurance récolte est le principal instrument utilisé par le gouvernement fédéral pour aider les agriculteurs à faire face aux risques de production. Notre principal instrument pour aider les agriculteurs à faire face aux risques du marché consiste dans la Loi la stabilisation des prix agricoles et la Loi de stabilisation concernant le grain.

Les prix de bon nombre de produits agricoles changent quotidiennement en fonction des fluctuations réelles ou apparentes de l'offre et de la demande. Pour comprendre ce que cela signifie, celui qui n'est pas agriculteur n'a qu'à s'imaginer ce qu'il ressentirait s'il devait aller travailler chaque matin sans savoir ce qu'il gagnera ou même s'il gagnera quoi que ce soit.

L'agriculture subit aussi l'influence d'importantes fluctuations cycliques de prix. Il arrive souvent que les prix diminuent de moitié d'une période à l'autre pendant que les coûts de production continuent à augmenter. Même les plus productifs d'entre eux essuient alors des pertes.

L'agriculture n'est certes pas le seul secteur dont le marché soit aussi largement ouvert, mais il y en a très peu. C'est assurément le secteur le plus dispersé et le plus varié puisqu'on compte au Canada plus de 300,000 exploitations particulières. A l'exception d'une poignée d'entre elles qui représentent moins de 0.5 p. 100, ce sont des exploitations familiales et elles assurent notre subsistance. C'est un fait capital à retenir, monsieur le Président.

En 1983, il y avait 476,000 travailleurs agricoles, soit 4.4 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne. A peine trente ans plus tôt, leur nombre atteignait 18 p. 100. L'exode vers les villes a réduit le nombre des exploitations mais elles sont maintenant plus vastes et plus efficaces. En dollars constants, la production par exploitation a presque quadruplé depuis trente ans.

Ces entreprises hautement mécanisées ont de plus en plus recours à d'autres secteurs, ce qui crée des emplois dans tous les domaines. En tenant compte de la transformation, de la distribution et de la vente au détail, on peut dire qu'un Canadien sur six gagne sa vie grâce à l'agriculture.

En outre, tous les Canadiens ont bénéficié des réalisations du secteur agro-alimentaire qui leur a permis de s'approvisionner en nourriture pour seulement 16 p. 100 de leur revenu disponible, ce qui place le Canada au deuxième rang des pays où les denrées alimentaires coûtent le moins cher. En même temps, le secteur de l'agro-alimentaire a rapporté au pays plus de dix milliards de dollars par au titre des revenus d'exportation.

En quelques mots, il nous faut reconnaître la prépondérance de l'agriculture et son exceptionnelle vulnérabilité. En tant que pouvoirs publics, nous devons veiller à favoriser pleinement la survie et la prospérité des entreprises efficaces. C'est là la meilleure assurance que nous puissions nous donner pour préserver la vigueur du Canada agricole, les emplois dans le secteur de l'agro-alimentaire et l'approvisionnement alimentaire constant à des prix raisonnables pour l'ensemble des Canadiens.

[*Français*]

Deuxièmement, monsieur le Président, quels sont les programmes en place actuellement? Je présume que les idées que je viens d'exprimer seraient appuyées non seulement par tous mes collègues au niveau provincial mais également par tous nos collègues partout au Canada dans les divers Parlements, dans les différentes assemblées législatives, et également par les ministres de l'Agriculture de la plupart des pays.

Nous reconnaissons tous le besoin de stabilité agricole et c'est pour cela que nous avons maintenant un si grand nombre de programmes de stabilisation en place tant au niveau fédéral que provincial et international. D'ailleurs, hier soir encore, j'assistais à une rencontre avec l'ambassadeur de France au Canada qui, lui-même, reconnaissait l'importance d'assurer graduellement dans notre pays une plus grande stabilité de ces prix, que tous les pays qui opèrent actuellement en agriculture et qui doivent compter sur un marché d'exportation doivent absolument et rapidement stabiliser leurs prix et contenir le niveau de production et d'exportation.

Voilà maintenant un bref aperçu de ces programmes qui existent actuellement. La Loi actuelle sur la stabilisation des prix agricoles a été adoptée par le gouvernement progressiste conservateur en 1958. Elle fixe les prix de soutien pour les principaux produits agricoles au Canada à 80 p. 100 du prix du marché moyen des dix dernières années. En 1975, la loi a été modifiée . . .

M. Boudria: Par le gouvernement libéral.

M. Blais: . . . afin de porter le prix de soutien à 90 p. 100 de la moyenne des prix de marché des cinq dernières années . . .

M. Boudria: Sous le gouvernement libéral.

M. Blais: Oui. C'est tout juste avant que le gouvernement précédent commence à nous imposer des déficits successifs, de 1975 jusqu'à cette année, où nous sommes rendus à 226 milliards de dollars. C'est une date importante effectivement. C'est à ce moment que nous avons commencé à creuser ce large déficit où nous nous vautrons depuis au-delà de dix ans. Effectivement c'est une date importante.

La force du programme réside dans le fait qu'il a permis de maintenir un prix de soutien national orienté vers le marché, un filet de sécurité, qui, en raison de sa nature rétroactive, n'a pas influé sur les décisions des agriculteurs concernant la production. Mais cela constitue également sa faiblesse. Le programme ne procure pas autant de stabilité qu'il le pourrait si le soutien était apporté de façon plus ponctuelle et prévisible.

La lenteur actuelle du programme fédéral et sa dépendance à l'égard des prix moyens du marché au pays et des coûts antérieurs sont deux des raisons qui ont porté certaines provinces à conclure que leur secteur agricole n'était pas suffisamment protégé contre le resserrement de l'étau coût-prix. Cette situation a amené la création de programmes de stabilisation provinciaux d'abord en Colombie-Britannique en 1975, puis ensuite au Québec et dans d'autres provinces. Ces programmes diffèrent notamment quant aux critères d'admissibilité, aux niveaux de soutien et aux primes des producteurs.

Les gouvernements provinciaux ont, bien sûr, le droit de mettre sur pied de tels programmes en réponse à ce qu'ils considèrent comme leur situation régionale particulière. Mais dans une perspective nationale il en a résulté de la confusion et une rivalité entre les provinces tant sur le marché intérieur qu'extérieur. Dans certains cas, ces programmes ont encouragé à produire davantage que cela n'aurait été justifié économiquement. Dans d'autre cas, les programmes de stabilisation provinciaux se sont littéralement effondrés car ils n'étaient pas solides sur le plan actuariel. Ces échecs ont vraisemblablement eu un effet déstabilisateur important.

Il est intéressant de noter que l'agriculture canadienne a également souffert de disparités et des bouleversements causés par les programmes de soutien exagéré des prix dans d'autres pays. Nous en sommes bien conscients et je crois que, depuis à peine quelques mois pour ne pas dire quelques semaines, toutes les démarches entreprises par le gouvernement canadien avec ses partenaires commerciaux, tant ici en Amérique qu'en Europe et ailleurs, visent justement à assurer une plus grande collaboration entre les pays pour arriver à solutionner ces problèmes de surplus que nous vivons partout au monde actuellement. Aux États-Unis, par exemple, environ 22 milliards de dollars ont été alloués au programme de soutien des prix agricoles, en 1983 seulement.

Le plus connu d'entre eux, le programme de paiements en espèces des récoltes des États-Unis, a contribué à la hausse du prix des céréales en 1983, mais a découragé la production porcine aux États-Unis. Au Canada, grâce à nos récoltes céréalières relativement abondantes, en particulier dans l'ouest du pays, nous avons pu développer notre production et accroître nos exportations de porc vers les États-Unis. Par contre, cette expansion de nos exportations est à l'origine d'un différend commercial qui oppose actuellement nos deux pays.

L'autre exemple notable est la politique agricole commune de la Communauté économique européenne. Elle a créé une entrave aux exportations agricoles du Canada et provoqué en même temps, monsieur le Président, des excédents énormes qui doivent être écoulés sur les marchés mondiaux, y compris le nôtre, à des prix fortement subventionnés.

L'an dernier, la hausse vertigineuse des exportations de bœuf subventionnées de la CEE au Canada a exercé une forte pression à la baisse sur les prix du bœuf canadien. L'État a donc été contraint de faire appel à la Loi sur l'importation de la viande pour restreindre les arrivages de bœuf et de veau au Canada en 1985. Nous avons continué les discussions avec les parties concernées pour en arriver à finaliser un accord qui peut-être ne fera pas l'affaire de tout le monde, mais qui devra, pour un certain temps, permettre une certaine stabilisation dans ce secteur. Toutefois, cela montre à quel point les programmes de stabilisation de la CEE peuvent désorganiser les marchés canadiens et aussi combien il est important d'avoir des mécanismes en place pour protéger nos agriculteurs lorsque le besoin s'en fait sentir.

Nous pourrions parler longuement des problèmes qui sont associés aux programmes de stabilisation du Canada et d'ailleurs. Toutefois, j'estime avoir couvert quelques-uns des points essentiels. J'espère que cela vous aidera à comprendre pourquoi les modifications que nous proposons ferons de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles un modèle de mesure publique à la fois responsable, coopératif et efficace.

Le troisième point . . .

• (1230)

[*Traduction*]

En quoi ce projet de loi est-il une amélioration? A vrai dire, la mesure se compose de deux parties. Tout d'abord, des changements techniques mineurs sont apportés à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Ces changements ne sont pas sujets à controverse et pourraient entrer en vigueur immédiatement après l'adoption du projet de loi. Je les énumérerai dans un instant.

La deuxième partie de la mesure renferme des dispositions habilitantes qui entraînent quelques changements d'envergure aux mécanismes de stabilisation des prix agricoles employés au Canada. Toutefois, je ne saurai trop insister sur le fait qu'il s'agit là de la première étape d'un processus de coopération entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les producteurs. Les changements majeurs apportés aux programmes de stabilisation n'entreront en vigueur qu'après avoir été examinés à fond au comité et après que les producteurs aient été dûment consultés, que les accords fédéraux-provinciaux aient été conclus et que le gouverneur en conseil ait ratifié ces accords.

Revenons à la première catégorie de changements. Des avocats nous ont laissé entendre que la loi actuelle renfermait peut-être certaines lacunes qui portent à s'interroger sur le pouvoir du gouvernement de faire des paiements de stabilisation en utilisant la formule actuelle pour une période de mise en marché déjà écoulée. Le gouvernement voudrait faire en sorte que le texte de la loi soit précisé en fonction des intentions du législateur.

Il y a une autre raison d'ordre plutôt administratif d'adopter ce projet de loi. Dans la loi actuelle, le personnel de la Commission de stabilisation des prix agricoles ne ressortit pas à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, héritage de la vieille Loi sur la stabilisation des prix agricoles, qui s'était imposé il y a de longues années mais qu'il faut maintenant changer. Le projet de loi fait également figurer le blé produit en dehors des régions relevant de la Commission canadienne du blé comme produit désigné, à soutenir obligatoirement, comme c'était la situation avant 1975.

L'agneau et la laine remplaceraient le mouton dans la liste des produits désignés, ce qui règle une difficulté que nous avons à assurer la stabilisation des deux sources de revenus des éleveurs de moutons.

Actuellement, la période de soutien doit être de douze mois consécutifs. Nous proposons d'autoriser des périodes de soutien inférieures à un an, mais au moins égales à trois mois, pour pouvoir réagir plus efficacement lorsque se resserre à court terme l'étau des coûts et des prix.

Enfin, le projet de loi abolit le plafond imposé aux dépenses fédérales annuelles, survivance de l'époque où l'application de la loi était financée par un fonds renouvelable.

Je passe maintenant aux dispositions habilitantes du projet de loi. Elles en sont l'essence même. Comme je le disais tout à l'heure, nous demandons au Parlement de prévoir, dans cette mesure législative, une structure pour des programmes de stabilisation beaucoup plus valables et efficaces qui formeront la base d'une véritable association avec les agriculteurs et les gouvernements provinciaux.

L'article 10 de la loi actuelle permet au gouvernement fédéral de conclure des ententes de stabilisation avec les gouvernements des provinces et les producteurs. Mais bien que les dispositions semblent assez larges, à première vue, elles donnent lieu à des problèmes. Ainsi, elles n'autorisent pas la création d'un programme à financement partagé. Parce qu'elles ne permettent pas non plus de recourir à différentes formules pour calculer les prix de soutien, elles ne tiennent pas compte du caractère particulier de chaque produit. Cela sera possible avec les modifications proposées.

Dans les cas où des ententes fédérales-provinciales pourront être conclues, le projet de loi va nous permettre d'atténuer le problème de la concurrence entre les provinces au sujet des programmes de stabilisation, ainsi que les bouleversements que cette concurrence entraîne sur les modes de production et de commercialisation. Notre industrie de l'élevage reposerait ainsi sur une base plus solide, plus compétitive et, partant, plus sûre.

Le nouveau programme contribuerait aussi à aplanir nos démêlés commerciaux avec d'autres pays. Y est expressément exclu tout composant d'un produit commercialisé à l'étranger. En outre, il contribuerait à réduire le nombre des programmes spéciaux qui nuisent à la production normale et aux habitudes commerciales.

Le programme canadien éviterait les problèmes vécus aux États-Unis et à la CEC en prévoyant une limite aux sommes que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux peuvent y contribuer. Quelle que soit l'importance de l'aide financière, il n'y aurait pas de surproduction. Le programme serait sûr du point de vue actuariel et l'on procéderait tous les cinq ans à un examen de chaque formule de stabilisation.

Je ne tiens pas à entrer dans le détail des programmes de stabilisation des prix de la viande rouge qui ont été préparés en consulation avec les gouvernements provinciaux et les producteurs, car ils devront être peaufinés et mis au point après que la loi d'établissement aura été adoptée.

[*Français*]

Évidemment, ce sont des mots nouveaux que nous ne connaissions pas dans les années passées: la consultation, les arrangements, la négociation avec les provinces et avec les producteurs. C'était disparu du paysage canadien, monsieur le Président, c'était disparu des politiques du gouvernement. C'est nouveau, et je pense que c'est bien ainsi.

Quatrièmement, monsieur le Président, le projet de loi gagne-t-il la faveur populaire? Je tiens d'abord à signaler que ce projet de loi est une bonne solution de compromis. En toute honnêteté, il faut admettre qu'il ne fera pas seulement des heureux. Nous en sommes conscients. Cependant, je tiens à vous assurer que ce projet n'est pas coulé dans le béton, pour employer l'expression populaire. Comme n'importe quelle autre proposition, il est susceptible d'amélioration. Nous nous attendons d'ailleurs à ce qu'il soit scruté à la loupe par le Comité permanent de l'agriculture qui pourra commencer à l'étudier et à recevoir les avis et consultations de la part des groupes de producteurs canadiens le plus tôt possible. C'est là, monsieur le Président, qu'on pourra dégager et analyser toutes les opinions qui ont été formulées au sujet du projet de loi au cours des dernières années.

Nous sommes bien conscients, monsieur le Président, des divergences régionales. C'est à la fois la difficulté, l'obstacle, mais également ce qui fait la grandeur et la richesse de notre grand et beau pays, ces divergences régionales. Ce problème a été soulevé par certaines provinces qui ne se sont pas encore prononcé en faveur des modifications proposées à la Loi.

Nous savons tous qu'au Canada, l'éventail de ressources naturelles et l'accès aux marchés varient d'une région à l'autre. Il en est de même pour les coûts de production et le prix des produits. Autrement dit, monsieur le Président, les régions du Canada ne disposent pas toutes des mêmes aptitudes pour la production d'une denrée quelconque. Toutefois, l'aptitude à produire efficacement est une chose qui peut s'acquérir.

Il est également possible, monsieur le Président, de combler les écarts entre les régions grâce à la recherche. Celle-ci, lorsqu'elle est adoptée par les agriculteurs, peut leur permettre d'accroître leurs productivités, la productivité des terres, des plantes, des animaux, de la main-d'œuvre et du capital. Lorsqu'on se donne la peine de consacrer une partie des deniers publics à la recherche, on parvient souvent à trouver des solutions permanentes aux problèmes des inégalités régionales. En règle générale, tous les producteurs d'une denrée quelconque subissent en même temps le contrecoup du resserrement de l'étau coût-prix. Ce phénomène est particulièrement vrai dans le cas des viandes rouges, car il existe un lien étroit entre les marchés et les principaux facteurs de production de ces produits. Les fluctuations des prix et des coûts ne sont pas une réalité régionale, mais plutôt nationale. Je pense que nous en sommes tous conscients. Pour toutes ces raisons, il s'avère important que nous ayons un programme qui soit à l'échelle nationale.

Du reste, nous sommes heureux de constater que les préoccupations des régions sont à la fois fondées et sincères. Nous estimons que cette question doit être examinée attentivement lorsque le projet de loi sera présenté au Comité permanent de l'agriculture dans les jours qui viennent, nous le souhaitons. Je vous rappelle que l'État est ouvert aux solutions innovatrices pourvu qu'elles n'aillent pas à l'encontre des principes nationaux sur lesquels repose le projet de loi.

Il ne faut pas oublier que nous avons obtenu le meilleur consensus de notre histoire après dix années de négociations.

Les quatre provinces qui ont déjà adhéré au programme tripartite national de stabilisation des prix des viandes rouges représentent 94 p. 100 de la production de bovins de boucherie; 88 p. 100 des troupeaux de veaux de naissage; 57 p. 100 de la production porcine et 79 p. 100 de la production ovine du Canada. C'est effectivement le meilleur consensus obtenu depuis plus de 10 ans.

L'Association canadienne des éleveurs de bovins, les offices de commercialisation de porc des quatre provinces participantes et le Conseil canadien du mouton ont sanctionné et appuyé le programme. Bref, nous disposons de l'appui nécessaire pour entreprendre la mise sur pied d'un programme tripartite national de stabilisation qui soit nettement supérieur. Les producteurs de viande rouge seront les premiers à en bénéficier. C'est d'ailleurs ce qui est le plus important: que le programme profite d'abord et avant tout aux producteurs canadiens. Qui sait, les autres catégories de production leur emboîteront peut-être également le pas.

• (1240)

[*Traduction*]

Honnêtement, j'espère que le Parlement fera preuve de bonne volonté pour que ce programme voie le jour, programme qui assurera une plus grande stabilité aux agriculteurs canadiens à une époque où ils en ont un pressant besoin et où le Canada lui-même a besoin d'un secteur agricole stable.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer au débat sur le projet de loi C-25. J'aurais voulu aujourd'hui profiter de cette occasion également pour poser plusieurs questions au ministre de l'Agriculture (M. Wise) mais les choses étant ce qu'elles sont, sans préciser davantage puisque c'est interdit, j'ose souhaiter que le secrétaire parlementaire lui dira bonjour de notre part.

Monsieur le Président, j'ai remarqué que le secrétaire parlementaire avait dit dans son allocution que l'agriculture était une priorité pour son gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Boudria: Je suis très heureux de constater tous ces applaudissements, monsieur le Président.

D'autre part, je trouve tout à fait anormal pour un gouvernement qui a eu l'agriculture comme priorité, que le projet de loi dont on discute aujourd'hui, projet de loi visant à modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, lequel nous a été présenté à la Chambre le 24 janvier . . . et que cela ait pris trois mois et demi avant que le gouvernement ne se réveille pour présenter ce projet de loi en deuxième lecture. Je suis reconnaissant qu'il laisse aux députés de l'opposition le temps de lire le projet de loi en détail, mais les députés de l'opposition peuvent lire un projet de loi de neuf pages dans moins de temps que cela. Peut-être même qu'un conservateur pourrait prendre moins de temps que cela pour lire un projet de loi de neuf pages: trois mois et demi. Et cela d'un gouvernement qui dit avoir l'agriculture comme priorité. Alors je suis reconnaissant que le secrétaire parlementaire ait dit que son gouvernement avait comme priorité le projet de loi C-25. Je remarque qu'il vient de dire que le projet de loi C-15 a pris beaucoup de temps et que c'est son excuse ou l'excuse qu'il offre de la part du ministre de l'Agriculture pour s'être traîné les pieds sur ce projet de loi indépendant pour les agriculteurs canadiens.

Il va falloir que le secrétaire parlementaire trouve une meilleure excuse que cela pour s'être traîné les pieds, lui et son ministre, parce que, comme vous le savez, monsieur le Président, et vous comme moi avez sans doute attendu toute la semaine avec impatience que ce gouvernement présente la législation pour que cette Chambre puisse fonctionner . . .

[*Traduction*]

C'est la première mesure d'initiative gouvernementale que nous ayons abordée cette semaine. Peut-être les conservateurs ont-ils décidé de commencer à travailler le vendredi. Depuis le début de la semaine le gouvernement refuse de nous soumettre une mesure législative.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: On dirait que j'ai touché un point sensible. Au moins les ministériels passeront la fin de semaine éveillés.

Comme je le disais tout à l'heure, le projet de loi a été présenté le 24 janvier. Il a fallu trois mois au gouvernement pour se décider à aborder la deuxième étape et il ne semble pas trouver anormal qu'il ait fallu tout ce temps pour débattre d'une mesure dont le secrétaire parlementaire a dit aujourd'hui qu'elle était prioritaire. Le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) semble se réjouir que l'on ait retardé l'étude d'une mesure agricole pendant trois mois. Qu'il soit dit et consigné que le député d'Edmonton-Strathcona approuve haut et fort ce délai.

• (1250)

Pendant la campagne électorale, le parti conservateur ainsi que les autres partis politiques s'étaient engagés à présenter ce projet de loi. Tous les partis étaient en faveur d'un plan de stabilisation tripartite. Je m'en souviens très bien. J'en ai entendu beaucoup parler pendant la campagne. Je l'avais promis moi-même. Les choses étant ce qu'elles sont, il appartenait au parti conservateur de parrainer la mesure. Mais comme il lui a fallu du temps.

Une fois adoptée, la mesure sera très utile au secteur agricole. Pourtant, elle ne répond que partiellement aux besoins. En écoutant le discours du secrétaire parlementaire, on aurait pu croire que le parti conservateur était l'artisan de la mesure. Mais, comme d'habitude, il n'a fait que plagier. Les conservateurs ne font que reprendre une mesure qui avait été présentée par le gouvernement libéral précédent. Le secrétaire parlementaire a dû omettre ou oublier d'en parler à la Chambre. Pour ne pas que vous l'oubliez, monsieur le Président, j'ai cru bon de vous rappeler que cette même mesure a déjà été présentée par le gouvernement libéral.

Les opinions sont très partagées au Canada sur l'efficacité d'une mesure de stabilisation des prix pour régler nos problèmes agricoles. Dans bien des régions du pays, les coûts de production sont plus élevés. Le député en sait quelque chose lui qui vient comme moi de la province de Québec. Je sais que certains agriculteurs estiment qu'ils devraient obtenir des avantages supplémentaires ou pouvoir ajouter ce programme à d'autres mesures provinciales pour compenser leurs coûts plus élevés de production. C'est un problème difficile à résoudre, surtout que lorsqu'un programme quelconque peut être complété par un autre, nous revenons à notre point de départ, à savoir que les provinces se livrent alors mutuellement concurrence pour obtenir des subventions. On pourrait alors assister à une chute des prix, ce qui nous ramènerait à la case départ. Je

suis sûr que le secrétaire parlementaire connaît ce dilemme et qu'il y a déjà songé, tout comme le ministre d'ailleurs.

Nous devons faire plus que cette mesure pour assurer la stabilité des prix agricoles. Le secrétaire parlementaire a parlé, à juste titre, de ce problème pendant la dernière partie de son allocution. Il faut maintenant que le gouvernement apporte une réponse très claire à certaines questions si nous voulons que nos agriculteurs puissent obtenir des prix stables pour leurs produits.

Nous devons savoir maintenant ce que le gouvernement actuel a fait concernant le droit compensatoire imposé par les États-Unis. Ce droit compensatoire de 5.3c. la livre, sauf erreur, a eu des conséquences désastreuses sur le cours du porc au Canada. Et il a eu des répercussions particulièrement tragiques dans la circonscription que je représente. Les producteurs de porc doivent pouvoir compter sur la protection du gouvernement.

Le chef du gouvernement du Canada a déclaré dernièrement à Québec qu'il n'avait qu'à décrocher le téléphone pour communiquer avec le président des États-Unis, qu'il pouvait lui parler quand il voulait pour discuter de questions touchant à notre pays. C'est l'occasion rêvée de prouver ce qu'il a avancé. Nous avons demandé au premier ministre (M. Mulroney), à plusieurs reprises, s'il avait téléphoné au président des États-Unis. S'est-il adressé aux autorités américaines, pour s'assurer que ces droits compensateurs ne gêneraient pas nos producteurs? Nous connaissons la réponse, simplement parce que les droits compensateurs ont effectivement été imposés. L'effet est dévastateur. Les prix se sont effondrés. Puisque vous représentez une circonscription rurale, monsieur le Président, tout comme le ministre des Travaux publics (M. La Salle) dont les discussions avec les agriculteurs sont bien connues, vous êtes certainement au fait de ces choses.

[*Français*]

Parce qu'on sait que le ministre des Travaux publics (M. La Salle) est célèbre pour les conversations qu'il a avec les agriculteurs. Je vois ici, par exemple: «Les producteurs de porc du Québec veulent que Roch La Salle respecte ses engagements.» Alors, on sait qu'il est intéressé à l'agriculture, peut-être moins intéressé à respecter ses engagements, mais n'empêche, monsieur le Président, que le ministre des Approvisionnement et Services, le ministre des Travaux publics, dis-je, je mélange le patronage entre les deux, monsieur le Président. Le ministre des Travaux publics, on le sait, est intéressé dans les dossiers agricoles, et les producteurs de porc du Québec, j'en suis sûr, attendent toujours leurs chèques naturellement, mais en plus de cela, les producteurs de porc du Québec et de l'Ontario, de l'est de l'Ontario . . .

M. La Salle: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable ministre des Travaux publics fait un rappel au Règlement.

M. La Salle: Je comprends que l'honorable député n'était pas ici l'an passé, mais l'honorable député devrait savoir que son gouvernement d'abord avait refusé toute aide aux producteurs de porc. Deuxièmement, dans le contexte de la subvention aux producteurs de porc, l'honorable député doit savoir qu'on a un problème . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne crois pas que ce soit un rappel au Règlement. La parole est au député de Glengarry-Prescott-Russell.

M. Boudria: Je vous remercie, monsieur le Président, vous avez totalement raison, ce n'est pas un «point d'ordre», ce n'est même pas un bon point, monsieur le Président, parce que, comme on le sait, le point, ce sont les engagements que lui-même, le ministre, avait pris et qu'il n'a pas respectés, c'est cela le point.

Monsieur le Président, le ministre avait raison, par exemple, lorsqu'il a dit qu'il y avait des difficultés entre le Canada et les États-Unis, mais le premier ministre, on le sait, est tout près, juste la distance d'un appel téléphonique, le premier ministre l'a dit lui-même, tout ce qu'il avait à faire, c'était de prendre le téléphone, signaler à Washington, et la solution serait instantanée, juste ajouter de l'eau et la solution sort. Où est-elle la solution pour âider les éleveurs de porc? A la douane, artificiellement imposée, 5.3c. la livre pour le porc canadien? Elle n'est pas là la solution.

M. Blais: Avez-vous la solution?

M. Boudria: Je suis content, monsieur le Président, de savoir que le secrétaire parlementaire dit finalement que son premier ministre n'en a pas de solution et que lorsqu'il a dit au peuple canadien qu'il avait des solutions, suite à la conférence de Québec, en effet ce n'était pas vrai, et je suis content de savoir et j'espère qu'au moins le secrétaire parlementaire aura le courage de dire à son premier ministre qu'il n'avait pas raison et que la prochaine fois il devrait dire la vérité. Je suis content de savoir que c'est l'attitude que montre présentement le secrétaire parlementaire, je le félicite de son courage, monsieur le Président, et j'ose espérer qu'il pourra le faire lorsqu'il rencontrera le premier ministre à un certain moment. Monsieur le Président, c'est bien de voir qu'au moins un député progressiste conservateur a ce courage-là.

[*Traduction*]

Récemment, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario a envoyé aux députés l'édition annuelle révisée de son manuel de politique. Ce manuel porte à l'attention des législateurs du Canada et de l'Ontario les questions qui touchent le secteur de l'agriculture. Il indique quel genre de stabilisation des prix est nécessaire. Je voudrais citer brièvement ce manuel:

> Les programmes de stabilisation doivent assurer une stabilité suffisante pour que les agriculteurs puissent prendre des décisions de gestion à long terme. Un bon programme de stabilisation prévoit l'avenir; il signale les niveaux de production désirée . . .

Pour l'instant, nous ne parlons pas de la production. Je vois qu'il est presque 13 heures. Je pourrais peut-être terminer mes remarques cet après-midi.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. le vice-président: Lorsque la Chambre a suspendu ses travaux à 13 heures, c'est le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) qui avait la parole.

M. Boudria: Si je me rappelle bien, monsieur le Président, nous nous accordions tous à reconnaître à 13 heures que le secrétaire parlementaire avait fait preuve de beaucoup de courage en disant ici même au premier ministre qu'il n'avait pas respecté ses promesses électorales, pour ajouter ensuite qu'il verrait lui-même à ce qu'il les remplisse à l'avenir. Je crois que nous en étions arrivés à ce point lorsque la Chambre a suspendu ses travaux. Je tenais simplement à rafraîchir la mémoire de tout le monde à ce sujet.

Nous sommes en effet très fiers du député et nous nous réjouissons de voir qu'il y a au moins un député conservateur qui est disposé à tenir tête à ce gouvernement malfaisant.

M. Blais: Êtes-vous d'accord?

M. Boudria: Je suis d'accord avec le député lorsqu'il dit que le premier ministre n'a pas tenu ses promesses. Je suis parfaitement d'accord avec lui sur ce point, et je tiens à ce qu'on le sache.

Il y a un certain nombre d'autres questions que nous devrions soulever ici aujourd'hui en discutant de toute la question de la stabilisation des prix et de la nécessité de maintenir tout particulièrement les prix des denrées alimentaires. Le secrétaire parlementaire le sait sans doute, les importations étrangères font peser une très lourde menace, notamment dans le secteur du bœuf.

Il est intéressant que cette discussion survienne maintenant après que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) ait prononcé hier ce que l'on pourrait presque décrire comme un plaidoyer en faveur du libre-échange. J'espère bien que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais) pourra répondre en assurant à tous les députés que les quotas fixés auparavant à 5.9 millions de livres de bœuf importé sera respecté et que les producteurs et agriculteurs canadiens ne se retrouveront pas dans la situation très difficile qu'ils connaîtront sans aucun doute si les quotas sont portés à 17 millions de livres. Je le répète, une telle initiative ferait baisser les prix.

• (1410)

J'attends par conséquence avec impatience les commentaires du secrétaire parlementaire sur les importations de bœuf en provenance des pays de la Communauté économique européenne parce que sur le plan de la stabilisation des prix, nos efforts seront entièrement vains si nous continuons à inonder le marché d'importations subventionnées. Nous pourrions instaurer une subvention de 75c. la livre, mais si d'autres ont le double, nous ne serons jamais en mesure de leur faire concurrence. On nous a assuré que les quotas de bœuf imposés aux pays de la communauté économique européenne resteront stationnaires. Je crois que les quotas étaient de 5.94 millions de livres et pas de 17 millions, comme le veut la rumeur.

Je voulais aborder certaines questions; et je voudrais parler brièvement des éleveurs de porcs de la région que je représente. J'ai reçu une lettre d'un éleveur de porcs de ma circonscription le 22 mars.

[*Français*]

Je voudrais vous faire part d'une partie du texte, monsieur le Président. J'aimerais que le secrétaire parlementaire soit au courant de cela, lui qui disait tantôt que son gouvernement avait l'agriculture comme priorité et que son gouvernement voulait justement voir le projet de loi C-25 à l'étude à la Chambre et que le gouvernement, toujours, voulait que le projet de loi C-25 devienne une réalité. Alors comme je l'ai indiqué plus tôt, on sait que le gouvernement s'est traîné les pieds depuis des mois sur le projet de loi C-25, et je suis sûr que le secrétaire parlementaire est d'accord avec moi que c'est absolument intolérable que le gouvernement ait agi ainsi.

Mais dans la lettre du 22 mars que j'ai reçue, un de mes électeurs me disait ce qui suit, et je cite:

> Les journaux font fréquemment état du Bill C-25 amendant la loi sur la stabilisation des produits agricoles. Nous ignorons tout de ce projet mais nous espérons que les problèmes relatifs à la production porcine seront évoqués de façon à ce que:
>
> 1) Le porc soit considéré comme un «produit dénommé» . . .

Ce qui est le cas naturellement. Et il dit ensuite, et je cite:

> 2) Ces aides soient attribuées selon le coût de production . . .

Alors un des agriculteurs de notre région nous faisait part du fait que lui voulait que ces aides soient attribuées selon le coût de production et non le prix de revente, ce qui est le cas dans le moment. On nous dit que c'est une opinion que certains producteurs d'autres provinces ont également. Et inutile de dire qu'on ne peut pas avoir à la fois un programme pour être relié au coût de production et un programme pour être relié au prix de revente. Il faut que ce soit l'un ou l'autre, et il n'est pas toujours possible d'avoir ce programme de la façon que mon électeur l'a démontrée.

De toute façon, monsieur le Président, il est intéressant de noter que mon électeur s'interrogeait sur ce projet de loi le 22 mars. Il se demandait comment il se faisait que l'on n'entendait plus parler du projet de loi C-25 qui traînait depuis le 24 janvier, je crois. Alors toujours le projet de loi qui traînait depuis le 24 janvier et nous voilà, maintenant, monsieur le Président, au 17 mai et nous sommes en train de commencer aujourd'hui à parler du projet de loi C-25. Alors, je voudrais que le secrétaire parlementaire soit au courant de ce fait-là.

Comme vous vous en souvenez sans doute, monsieur le Président, et si peut-être le dossier vous échappe je vais tenter de vous rafraîchir la mémoire . . . Ce matin, le secrétaire parlementaire nous a parlé des déficits. Il a dit que l'agriculture était en difficulté à cause de déficits et de dépenses inutiles que, lui disait, d'autres avaient faits auparavant. Et, monsieur le Président, comme vous le savez, je ne pourrais pas laisser passer une telle occasion sans démontrer que c'est le gouvernement conservateur qui dépense de l'argent de façon inutile. Parce qu'on sait que depuis le mois de septembre dernier par exemple, il y a eu au-delà de 1,200 nominations partisanes. Quelques-unes ici et là qui étaient moins partisanes que les autres. Peut-être un pour cent, si je suis généreux, mais le fait demeure toujours, monsieur le Président, que la plupart des

nominations ont été très partisanes, et que beaucoup de fonds ont été dépensés dans ce dossier. Il faut également se souvenir que le nouveau premier ministre a augmenté le budget de son bureau de 57 p. 100. Toujours, monsieur le Président . . . cela provient d'un groupe de gens qui nous ont dit tantôt que c'étaient d'autres gouvernements précédents qui dépensaient l'argent de façon inutile. Pas eux. Non, non! Rappelons-nous, par exemple, du salaire de M. Lawrence Hanigan, candidat progressiste conservateur défait et nommé à Via Rail, qui a eu une augmentation de salaire de $38,000 par année. Ce n'est pas trop pire, pour un candidat défait, monsieur le Président. Je suis certain que plusieurs députés progressistes conservateurs d'arrière-ban doivent se demander s'ils n'auraient pas été préférable pour eux d'avoir perdu leurs élections.

Enfin, c'est le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais) qui nous disait ce matin que le gouvernement précédent faisait des dépenses inutiles. Je me demande si le secrétaire parlementaire a discuté avec son collègue, le ministre des Communications (M. Masse), le «courant d'air national», au sujet du voyage qu'il a fait pour aller se promener au Moyen-Orient et qui a coûté $57,000. Monsieur le Président, comme vous le voyez . . .

M. Fontaine: J'invoque le Règlement monsieur le Président!

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable député de Lévis (M. Fontaine) invoque le Règlement!

M. Fontaine: Monsieur le Président, sur un rappel au Règlement. Je pense que les lamentations de mon collègue ne sont pas pertinentes du tout au sujet qui est traité aujourd'hui. Il devrait se limiter tout simplement au débat.

M. le vice-président: Étant donné son expérience à l'Assemblée législative de l'Ontario, je suis sûr que l'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) pourra rendre pertinents les propos qu'il a maintenant sur ce projet de loi.

M. Boudria: Monsieur le Président, je répondais tout simplement au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture qui lui avait dit dans son discours pertinent que le gouvernement précédent avait gaspillé l'argent des contribuables. Et je trouve tout à fait anormal que le député qui vient de parler ait accusé le secrétaire parlementaire de ne pas avoir été pertinent ce matin. Je suis certain qu'il aura quelque chose à lui dire tantôt. J'en suis convaincu, monsieur le Président.

De toute façon, on peut peut-être passer à un autre dossier et on va regarder avec beaucoup d'enthousiasme la discussion qu'il y aura entre ces deux députés tantôt et je suis certain que le député de Bellechasse (M. Blais) ne se laissera pas dire par l'autre député qu'il n'est pas pertinent.

De toute façon, il est intéressant de noter que ceux qui accusent les autres de faire des dépenses inutiles peuvent eux-même agir de cette façon et dépenser inutilement l'argent des contribuables à récompenser des amis conservateurs.

[*Traduction*]

Juste avant le déjeuner, monsieur le Président, nous parlions du fait que la Fédération de l'agriculture de l'Ontario nous a présenté de nombreuses recommandations dans son manuel portant sur la politique agricole, qu'elle remet aux députés tous les ans. Naturellement, elle préconise la mise en application d'un plan de stabilisation auquel notre parti est favorable. Je crois toutefois, monsieur le Président, que le secrétaire parlementaire devrait apporter certaines précisions à la Chambre, notamment au sujet de la position des diverses provinces. Nous savons que certaines provinces sont favorables au projet de loi sous sa forme actuelle, et notre parti appuie ce genre de mesure. Nous savons aussi que d'autres provinces demandent des éclaircissements. Même maintenant, monsieur le Président, elles ne sont pas convaincues que le projet de loi devrait rester sous sa forme actuelle, surtout, je le répète, en ce qui concerne la formule qui servira à fixer l'indemnité. Enfin, d'autres provinces s'opposent au projet de loi.

Au début de son intervention, le secrétaire parlementaire a mentionné le fait que les organismes représentant diverses catégories de producteurs, dans des proportions variables, s'étaient prononcés en faveur du projet de loi. Il a dit que des provinces représentant 54 p. 100 des éleveurs de porcs étaient favorables au projet de loi. Cela signifie que des provinces représentant près de la moitié des éleveurs de porcs s'y opposent. Étant donné que cela intéresse ma circonscription dans une large mesure, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire quels sont les problèmes en ce qui concerne particulièrement la production de porcs. Quelles sont les provinces qui hésitent encore et pourquoi? Pourrions-nous obtenir des éclaircissements à ce sujet.

• (1420)

J'ai une dernière question à soulever et je le fais avec une certaine hésitation. Les importations de bœuf en provenance de la Communauté économique européenne posent toujours des problèmes, mais depuis deux semaines, les États-Unis ont décrété un embargo commercial contre le Nicaragua. Nous savons que du bœuf venant de ce pays était vendu aux États-Unis. Le secrétaire parlementaire a-t-il une petite idée des conséquences que l'embargo américain sur le commerce avec le Nicaragua aura sur les ventes de bœuf nicaraguayen au Canada. Si ces ventes augmentent, quelles répercussions cela devrait-il avoir selon lui sur le prix du bœuf au Canada? J'hésite à poser cette question compte tenu de la gravité de la situation dans ce pays, mais je voudrais quand même savoir quelles seraient, éventuellement, les répercussions de ces ventes au Canada. S'il ne possède pas encore de renseignements peut-être pourrait-il ultérieurement indiquer aux membres du comité permanent de l'agriculture et aux autres intéressés si l'on s'attend à une augmentation des ventes de bœuf.

J'ai hâte que le comité soit saisi du projet de loi afin que nous puissions discuter pleinement de la stabilisation des prix. Pour conclure, je dirais que tous les membres du comité et moi-même attendons de voir ce que le ministre des Finances (M. Wilson) fera du rapport qu'il a récemment reçu au sujet du financement agricole. Le secrétaire parlementaire saisira certainement l'occasion pour secouer un peu le ministre des Finances afin que le budget donne suite aux trois promesses que les conservateurs ont faites aux agriculteurs au cours de la campagne électorale au sujet du financement agricole, de l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu et, bien sûr, de l'agro-obligation. Nous espérons que le secrétaire parlementaire se servira de son influence auprès du ministre des Finances pour veiller à ce que les agriculteurs obtiennent le maximum de ce budget.

M. le vice-président: Nous passons au débat. La parole est au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

Des voix: Oh, oh!

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Je vois des conservateurs terrifiés en face.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Ils ont la tremblote.

M. Nystrom: Ils sont dans leurs petits souliers.

Comme chacun sait, le projet de loi C-25 vise les agriculteurs. Il est très comparable au projet de loi que M. Whelan avait présenté lorsqu'il était ministre de l'Agriculture. Cela montre peut-être que rien ne différencie réellement les libéraux et les conservateurs.

M. Boudria: Je n'irai pas jusque-là. Je dirais simplement qu'ils font du plagiat.

M. Nystrom: Mon collègue libéral à droite vient de confirmer que c'est du plagiat. Par conséquent, c'est la copie conforme du projet de loi de M. Whelan. C'est peut-être pour cette raison que les conservateurs sont tellement silencieux. Je vous propose un marché, monsieur le Président. Si vous pouvez me dire quelle est la différence entre ces deux projets de loi, je m'assiérai et je ne parlerai plus de la journée. Il n'y a aucune différence fondamentale. C'est du Whelan tout craché; tout ce qui manque c'est son grand Stetson vert. Mais comme vous occupez un grand fauteuil vert, monsieur le Président, cela revient au même. Toutefois, il n'y a absolument aucune différence entre les deux mesures.

M. Tupper: Cette question n'a jamais été prioritaire pour Whelan.

M. Nystrom: J'en suis pas certain; je n'en sais rien, en fait. En tout cas, ce n'était pas une priorité pour le parti libéral. Toutefois, mon cher et regretté ami, M. Whelan, était très populaire parmi bon nombre d'agriculteurs dans notre pays. Je ne veux donc pas lui jeter la pierre.

Le projet de loi proprement dit vise à stabiliser les revenus agricoles à court terme, surtout pour les produits de viande rouge comme le bœuf et le porc. Je le répète, cette mesure est identique à celle de M. Whelan, tant sur le plan du principe que pour la plupart des détails dont le Parlement a déjà discuté par le passé. Le projet de loi vise à créer un cadre en vue de négocier les ententes de stabilisation agricole entre le gouvernement fédéral et les provinces. Cela revêt une importance toute particulière pour les producteurs de viande rouge, je le répète. Le régime de stabilisation sera facultatif et les provinces, le gouvernement fédéral et les producteurs y participeront. Il permettra de stabiliser les revenus agricoles à 90 p. 100 de la moyenne des cinq années précédentes.

Notre parti ne peut pas approuver ce projet de loi sous sa forme actuelle. Nos préoccupations sont les mêmes que l'an dernier pour le projet de loi Whelan, et les problèmes d'alors demeurent. A bien des égards, ce projet de loi stabilise la pauvreté. Si les prix continuent à baisser, il n'y aura pas d'augmentation de revenu le moindrement appropriée pour rembourser les coûts de production et assurer à l'agriculteur de quoi subvenir à ses besoins. Si, par exemple, une certaine denrée coûte $50 une année, $50 l'année suivante, $50 la troisième et la quatrième année, puis baisse à $35, le prix augmentera alors de quelques dollars grâce à la stabilisation. Si, l'année suivante, la denrée coûte à nouveau $35 et que, grâce à la stabilisation, elle augmente à nouveau de quelques dollars, la moyenne continuera toutefois à baisser. Plus les prix seront bas, plus le prix de stabilisation baissera, puisque la stabilisation équivaut à 90 p. 100 de la moyenne des cinq années précédentes. Ce système n'apporte donc pas grand-chose à l'agriculteur. Il stabilise les prix bas à un niveau très bas.

Je suis surpris de voir le parti conservateur proposer à nouveau en bloc l'ancien projet Whelan. Je me souviens que les députés conservateurs avaient réagi assez violemment à cette mesure, contre laquelle ils s'étaient opposés et—il est regrettable que le député de Joliette (M. La Salle) soit absent. Je me souviens très bien que, lorsque ce projet de loi a été présenté pendant la dernière législature, le député n'a pas tari de reproches à l'égard de la mesure qu'il jugeait horrible. D'après lui, elle allait causer de grands torts aux éleveurs de porcs du Québec. Or, elle figure toujours dans le projet de loi. Je suis persuadé que, en votre qualité de député du Québec, monsieur le Président, la question vous préoccupe beaucoup, car la mesure ne permettra pas la participation des éleveurs de porcs du Québec et de certains autres éleveurs de la Colombie-Britannique où il existe des régimes provinciaux d'assurance des revenus. Ces gens ne peuvent pas participer à ce programme particulier. Ainsi, si un paiement est effectué en vertu du programme fédéral, il ne le serait pas dans toutes les provinces car les producteurs disposent déjà de leurs propres régimes provinciaux. Je me souviens fort bien que lors de la campagne électorale . . .

[*Français*]

Le député de Joliette (M. La Salle), si je me souviens bien, pendant la campagne électorale, a donné un chèque symbolique de 13 millions de dollars à l'Association des producteurs agricoles du Québec, un chèque symbolique de 13 millions de dollars! Mais peut-être que le député de Joliette est très riche, qu'il a beaucoup d'argent, monsieur le Président, mais pendant la campagne électorale, il a dit qu'il était contre le projet de loi Whelan, qu'il était très opposé à ce projet de loi; il a dit aux familles québécoises: Votez pour le parti progressiste conservateur et je vais changer le projet de loi . . . j'ai ici un chèque symbolique de 13 millions de dollars pour les éleveurs de porc, pour les éleveurs de bœuf et pour les fermiers québécois. Mais maintenant il est ministre, et tout a changé, et nous avons exactement le même projet de loi que celui de M. Whelan, qui est présenté de nouveau par le gouvernement du parti progressiste conservateur au Canada et, comme je l'avais dit précédemment, quelle est la différence, pourquoi le même projet de loi, monsieur le Président, pourquoi le parti progressiste conservateur a-t-il brisé une autre promesse électorale?

• (1430)

[*Traduction*]

Je sais que mon bon ami, le médecin de l'Ontario, n'apprécie pas que l'on manque ainsi aux promesses électorales. Il a certainement très hâte de prendre la parole pour dénoncer le ministre de l'Agriculture (M. Wise) en ce qui concerne la mesure à l'étude. Quand il faisait parti de l'opposition, il souscrivait à tous les discours prononcés contre la mesure et les applaudissait. Il a même à l'occasion applaudi certains de nos discours, mais à présent il garde le silence. Il fait le docile dans son petit coin à la Chambre. Je suis persuadé que dans quelques mois il aura le courage d'affirmer ses convictions et de bondir à la Chambre pour dénoncer le gouvernement qui a rompu un si grand nombre de promesses électorales.

Il y a deux ou trois raisons pour lesquelles ce projet de loi nous préoccupe. Tout d'abord, nous pensons que la mesure est insuffisante. On ne fait qu'y reprendre les dispositions de l'ancien programme de M. Whelan. Cette stabilisation des revenus agricoles pour ces produits n'est rien de plus que la stabilisation de la pauvreté ou à tout le moins la stabilisation des revenus agricoles à des niveaux peu élevés. Nous pensons que la meilleure solution est de payer à l'agriculteur un prix qui est fonction du coût de production et rapporte à cet agriculteur un bénéfice équitable. En somme, nous voulons une assurance-revenu ou des prix paritaires afin que les agriculteurs disposent d'un véritable revenu pour pouvoir faire marcher leur exploitation et élever leur famille.

En second lieu, j'incite mes collègues libéraux à ne pas s'empresser d'appuyer ce projet de loi. Nous devrions plutôt le renvoyer au comité pour l'étudier en toute liberté. Il nous faut un mécanisme qui permette aux agriculteurs canadiens de venir témoigner pour qu'ils puissent convaincre le gouvernement qu'il y a lieu de modifier le projet de loi à l'étude aujourd'hui. Le gouvernement fait fausse route. Sa solution est insuffisante et ne résout pas le problème de fond que posent le prix trop bas des produits agricoles et les frais de production exorbitants.

Entre autres problèmes, les frais de production des agriculteurs sont trop élevés. Dernièrement, un producteur de ma circonscription m'a montré un minuscule engrenage à vis sans fin provenant de l'épurateur d'air d'une moissonneuse-batteuse. Ce petit objet de plastique qui pèse environ une once et mesure trois quarts de pouce coûte $32. Il devra vendre 480 livres de blé pour payer cette simple pièce du système de ventilation de sa machine. Il se demande pourquoi le prix de vente de ses produits ne tiendrait pas compte de ses frais de production.

Tout débat sur l'agriculture au Canada est très important pour diverses raisons. L'agriculture est l'industrie la plus fondamentale et la plus importante du pays. Si les choses vont mieux pour les agriculteurs, elles vont aussi mieux pour les autres Canadiens. Si la situation des agriculteurs des prairies s'améliore, celle de mon ami de Nickel Belt, dans la grande ville du Sudbury, s'améliorera aussi. Si les choses vont mieux pour les agriculteurs du Québec ou de l'Ontario, elles iront mieux pour le travailleur de White Farm ou de Massey-Ferguson à Brantford. Si l'agriculteur de la Colombie-Britannique se tire mieux d'affaires, il y aura plus d'emplois dans nos villes pour les jeunes.

Pour créer des emplois, nous devons stimuler l'économie agricole et nos autres ressources primaires comme l'industrie forestière et la pêche. Nous devons construire à partir de ce que nous avons. Le premier ministre l'a souvent dit: «You dance with who brung you.» Les lois que présente son gouvernement ne reflètent pas ce principe et cette façon de s'exprimer n'est pas très grammaticale, mais c'est bien ce qu'il a dit. Nous devons bâtir notre économie à partir de nos industries primaires, notamment l'agriculture et les ressources minières.

M. Rodriguez: Le nickel.

M. Nystrom: Mon ami derrière moi dit «le nickel». Il ne pense qu'à cela, mais cela ne m'étonne pas vraiment puisqu'il est de Nickel Belt.

Voilà où nous devons débuter, monsieur le Président, mais j'ai l'impression que ce n'est pas la voie que le gouvernement a décidé d'emprunter. Il tient à reconstruire le pays en s'appuyant uniquement sur deux choses: les grandes entreprises d'une part, et l'amitié que les ministériels éprouvent pour Ronald Reagan et la Maison blanche d'autre part.

M. Boudria: N'oubliez pas leurs parents.

M. Nystrom: Si les ministériels qui ont des quantités de parents font beaucoup de favoritisme, c'est qu'ils imitent en cela les libéraux et que rien n'a changé.

Le gouvernement s'appuie sur les grandes entreprises et sur ses amis les Américains. Bien des gens s'imaginaient, à entendre le nouveau premier ministre faire l'éloge du bon vieux Ronnie, son pote de la Maison blanche, que nous bénéficierions de relations privilégiées avec les États-Unis qui avantageraient le Canada, leur voisin du Nord. Il y a bien eu la conférence de Québec où on a parlé de libre échange . . .

[*Français*]

Le libre échange entre les Canadiens et les Américains, le libre échange pour nos produits agricoles, pour nos produits manufacturés.

[*Traduction*]

L'avion qui ramenait le président Reagan à la Maison-Blanche avait à peine décollé que son gouvernement imposait un droit tarifaire de 12 p. 100 sur les porcs canadiens importés aux États-Unis. A peine était-il rentré à Washington après tous ces beaux discours sur le libre-échange et après que Brian eut chanté à Québec des chansons qui ont coûté plus d'un-demi million de dollars aux contribuables . . .

[*Français*]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je crois que le député sait très bien que c'est le nom du très honorable premier ministre (M. Mulroney) et non «Brian» qu'il doit utiliser.

[*Traduction*]

M. Nystrom: Monsieur le Président, la députée de Gatineau (M^me^ Mailly) ne connaît peut-être pas le premier ministre (M. Mulroney) aussi bien que moi. Nous nous appelons par notre prénom depuis longtemps. La prochaine fois que j'en ai l'occasion, je la présenterai au premier ministre du Canada.

[*Français*]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je crois que c'est un abus de la Chambre et que ce député est en train de vraiment ridiculiser le Règlement de la Chambre. C'est pour le décorum et la protection de la Chambre que nous avons certains Règlements. Je ne sais pas pourquoi le député pense qu'il peut s'en sortir.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): Je me permets de rappeler au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) que le rappel au Règlement que la députée de Gatineau (M^me^ Mailly) est justifié. Je redonne la parole au député de Yorkton-Melville.

M. Nystrom: Je suppose que cela s'explique par sa grande expérience. Merci beaucoup, monsieur le Président.

Il y a eu une conférence à Québec et il a beaucoup été question du libre échange, de l'amélioration de nos relations avec les Américains et de tous les avantages que le Canada pourrait en retirer. Cependant, dès le départ du Président des États-Unis, ce pays a annoncé l'imposition de droits de douane de 12 p. 100 sur les porcs canadiens. Les éleveurs de porcs canadiens apportent environ 2 milliards de dollars par an à l'économie canadienne. Il y a quelques jours, nous avons appris que les États de l'Iowa, du Nebraska et de l'Oklahoma interdisaient l'importation de porcs canadiens. Où sont ces nouvelles relations dont on nous rebat les oreilles, monsieur le Président? Qu'est-ce que le libre échange signifie pour nous? S'agit-il de libre échange pour le Canada et de protectionnisme pour les États-Unis?

A cause de mesures de ce genre, nos agriculteurs ont besoin d'une protection accrue et de plus d'argent. C'est pourquoi je recommande que la Chambre légifère pour garantir aux agriculteurs un bénéfice acceptable en plus du remboursement de leurs coûts de production. J'étais très heureux que la Chambre renvoie au comité le sujet du projet de loi C-235 sur la parité des prix. Ce projet de loi assurerait aux agriculteurs un bénéfice raisonnable une fois remboursés leurs coûts de production. Il porterait sur le blé, l'avoine, l'orge, le porc et le bœuf. Pour les produits consommés au Canada, les agriculteurs recevraient un prix qui serait en fonction des coûts de production. Je ne crois pas que ce soit trop demander. Ce n'est pas demander plus que ce que touchent les autres Canadiens comme rémunération de leur travail. On dit souvent que nous, députés, sommes trop payés. La population canadienne a peut-être raison de croire qu'elle nous paie trop cher pour ce que nous produisons. C'était manifestement son opinion l'été dernier puisque plus de la moitié des députés n'ont pas été réélus. Toutefois, les salaires des députés sont indexés chaque année au coût de la vie, comme d'ailleurs ceux des autres travailleurs canadiens liés par une convention collective. Même le citoyen âgé voit sa pension de retraite augmentée d'un maigre $3 ou $4 lorsque le coût de la vie monte.

• (1440)

Ce que font valoir notre parti et un nombre croissant d'agriculteurs canadiens, c'est que ceux-ci devraient aussi obtenir pour leurs produits un prix qui ait quelque rapport avec ce qu'il leur en coûte pour produire un boisseau de blé ou élever un porc, un prix qui soit en rapport avec les frais de réparation d'un tracteur, les taux d'intérêt ou encore le prix du carburant au Canada.

Voilà ce que les agriculteurs disent au Parlement. La notion de parité des prix signifie que les agriculteurs ne veulent pas d'une subvention, d'un cadeau ou d'un don de charité. Tout ce qu'ils demandent, c'est un juste prix du marché, pour que si les taux d'intérêt, le prix de l'essence et le prix de la machinerie montent, le prix que les Canadiens doivent payer pour un pain ou une bouteille de bière monte lui aussi. Je ne crois pas que ce soit trop demander. Prenons l'exemple du blé. Si le prix du blé montait de $5 le boisseau et que l'agriculteur devait toucher les $5 en entier, le prix que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) paie pour un pain augmenterait de 8c. Je vous le demande: est-ce là payer trop cher pour permettre à l'agriculteur de toucher $5 de plus le boisseau de blé qui entre dans la fabrication de ce pain? Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) se laisse peut-être aller à l'occasion à prendre une bière.

M. Rodriguez: Je ne bois pas!

M. Nystrom: Supposons que le député de Terre-Neuve veuille prendre une bière. Si le prix de la bière montait de 40c. la douzaine de bouteilles et si les 40c. allaient à l'agriculteur qui produit l'orge de maltage nécessaire à la fabrication de la bière, le prix de l'orge de maltage monterait de $10 le boisseau.

C'est là quelque chose que nous pouvons nous permettre au Canada. Si le prix de vente des produits tenait compte de leur prix de revient et d'une marge de profit raisonnable, cela permettrait à beaucoup plus d'agriculteurs de rester en activité et cela permettrait de résoudre bien des problèmes de faillite au Canada et de fournir davantage d'emplois aux jeunes de tout le pays étant donné que l'agriculture est l'industrie de base au Canada.

Il y a d'autres exemples que le pain et la bière. Les producteurs de maïs de l'Ontario savent que, souvent, l'organisation des concours publicitaires et l'utilisation des coupons coûtent plus cher que ce qu'ils reçoivent pour la vente de l'ingrédient de base des flocons de maïs.

M. Boudria: De toute façon je n'ai jamais entendu parler de gagnants.

M. Nystrom: Le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) dit qu'il n'a jamais entendu parler de gagnants. C'est peut-être parce qu'il n'appartient pas au bon parti. Je crois qu'il y a quelque chose de terriblement injuste dans une société où l'agriculteur est moins payé que ce qu'il en coûte pour imprimer un coupon sur une boîte de céréales.

Nous croyons que les agriculteurs ont droit à un prix égal fondé sur le coût de production. Cette parité stimulerait le secteur de la petite entreprise et créerait des emplois pour les jeunes. L'économie entière en serait stimulée.

Nous pourrions le faire sans subvention, sans grossir la dette nationale, sans alourdir la charge fiscale des contribuables. C'est, à mon avis, l'orientation que notre société doit prendre aujourd'hui.

Le gouvernement parle souvent de l'énorme dette qu'il a héritée des libéraux. Je répète que les agriculteurs ne demandent pas l'aumône mais une plus juste part des recettes que celle qu'ils reçoivent. Je crois que nous avons les moyens de la leur offrir.

[*Français*]

Je pense que la crise agricole est maintenant très importante dans ce pays. J'ai ici la liste des faillites agricoles des derniers six ou sept ans dans le pays.

Il y a six ans, en 1979, il y avait au Canada 125 faillites agricoles canadiennes. L'année suivante, en 1980, il y avait 220 faillites agricoles. En 1981, il y a eu 261 faillites agricoles. En 1982, 410. En 1983, 488. En 1984, il y a eu plus de 500 faillites agricoles, 551 fermiers ont fait faillite ici au Canada. Et pour les trois premiers mois de 1985, 152 fermiers ont fait faillite partout au Canada. C'est un problème très grave. C'est très grave au Québec, c'est très très grave chez nous en Saskatchewan, c'est très grave partout au pays.

Monsieur le Président, il y a six ans, en 1979, la dette agricole au Canada était de 14.6 milliards de dollars. Deux ans plus tard, la dette agricole au Canada était de 18.5 milliards de dollars. Et, l'année dernière, en 1984, la dette agricole pour les fermiers canadiens était de 20.7 milliards de dollars.

[*Traduction*]

L'endettement des agriculteurs canadiens est passé de 14.6 milliards de dollars à 20.7 milliards entre 1979 et 1984. Les recettes agricoles n'ont pas augmenté. Les agriculteurs ont réalisé un revenu net d'environ 3.8 milliards en 1975. Il était de 3.1 milliards en 1978, de 4.2 milliards en 1981, de 3.3 milliards en 1983 et de 3.8 milliards en 1984. Le revenu net réalisé des agriculteurs en 1984 a été exactement le même qu'en 1975, soit 3.8 milliards. Après neuf ans, leurs recettes sont retombées au même point. Il y a quelque chose de terriblement injuste dans notre système.

Je ne vois pas de différence entre le projet de loi C-25 et celui qui a été présenté à la dernière législature par les libéraux et le ministre de l'Agriculture d'alors, M. Whelan. Cela explique peut-être pourquoi mon ami du parti libéral était si impatient de s'acoquiner avec le gouvernement conservateur plus tôt ce matin et encore cet après-midi, et de promettre son appui à la deuxième lecture de ce projet de loi. C'est le même genre de projet de loi que nous avons vu auparavant.

Ce projet de loi est à mon avis insatisfaisant parce qu'il stabilise les revenus agricoles à 90 p. 100 de la moyenne des cinq années précédentes. Les députés seraient-ils d'accord pour adopter à la Chambre un projet de loi qui stabiliserait nos revenus de députés à 90 p. 100 de leur moyenne sur les cinq dernières années? Ce serait une catastrophe pour le ministre du Revenu national (M. Beatty) parce qu'il perdrait la moitié de ses impôts. Et pourtant, on nous demande d'adopter un texte qui signifierait précisément cela pour les agriculteurs.

Il y a un deuxième grand problème qui va soulever la colère des agriculteurs du Québec. Certaines provinces ont des programmes provinciaux d'assurance-revenu. Au Québec, on se base sur les coûts de production des producteurs de porcs et autres. C'est la même chose en Colombie-Britannique. Les agriculteurs de cette province ne seront pas admissibles à ce programme fédéral de stabilisation. Je ne crois pas qu'il soit juste qu'une province et ses agriculteurs soient pénalisés par un programme fédéral parce que cette province a des idées brillantes et avancées pour son programme d'assurance-revenu. Je supplie mes amis d'apporter cette modification en comité pour les agriculteurs du Québec et de la Colombie-Britannique ne soient pas pénalisés.

Je rappelle à la Chambre que conformément à la Constitution du Canada, l'agriculture relève d'une juridiction mixte. Elle relève tant du gouvernement fédéral que des provinces. Les provinces comme le gouvernement fédéral ont le droit de légiférer, et les provinces ne devraient pas être pénalisées par un texte législatif fédéral comme c'est le cas avec ce texte. Je supplie encore mes collègues d'apporter cette modification. Ce dont nous avons par-dessus tout besoin, c'est d'un texte qui garantira aux agriculteurs de récupérer leurs coûts de production et d'avoir un revenu décent. Je pense que nous avons aujourd'hui un consensus. Nous avons un consensus pour la parité des prix dans l'Ouest canadien, au Québec, dans certaines parties de l'Ontario, et je supplie la Chambre d'aller de l'avant et de donner aux agriculteurs un texte de loi qui les aidera tous sans exception.

• (1450)

M. A. H. Harry Brightwell (Perth): Monsieur le Président, je me réjouis d'intervenir à propos du projet de loi C-25, loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles au Canada. Il faut absolument remanier ce secteur de notre industrie agricole.

Mes collègues d'en face sont intervenus sur tous les tons, mielleux, mesquin, criard ou abruti, se plaignant de ce que le gouvernement avait tardé à présenter son projet de loi. Pourtant, un des leurs s'est-il vanté la semaine dernière d'avoir pris la parole quatre fois en une semaine sur cette mesure. Quiconque de l'opposition accuse le gouvernement d'atermoyer en ce qui concerne le projet de loi, manque tout simplement de sincérité.

Un député socialiste a réclamé le revenu garanti. Il voudrait que tous les agriculteurs touchent des prestations de l'État. Mais alors, ces derniers perdraient leur esprit d'entreprise et n'auraient plus envie de faire de l'argent et de progresser. Cette idée est carrément à rejeter étant donné notre déficit. De toute façon elle est inacceptable parce qu'elle provoquerait un déficit.

Je représente la circonscription de Perth, dans le sud-ouest de l'Ontario. La municipalité de Stratford qui fait la fierté du théâtre canadien se trouve dans cette région. C'est donc une circonscription très diversifiée. La semaine prochaine, le Festival shakespearien de Stratford inaugurera sa trente-troisième saison. Par une étrange coïncidence, nous en sommes à la trente-troisième législature du Parlement. La ville de Stratford s'élève dans le magnifique comté de Perth. Je compte parmi mes électeurs certains des meilleurs agriculteurs qui exploitent certaines des meilleures terres au Canada. Il en est ainsi également du comté d'Oxford, situé plus au sud.

Toutefois, beaucoup de ces agriculteurs éprouvent aujourd'hui des problèmes. Le scénario a été écrit il y a quelques années, lorsque le Canada n'a pu échapper à l'engrenage de l'inflation où nous ont précipité nos prédécesseurs libéraux. A l'époque, ceux qui n'investissaient pas, croyait-on, verraient tous leurs avoirs rongés par l'inflation. L'inflation par contre devait tirer d'affaire ceux qui investissaient. Plus tard, les taux d'intérêt ascendants et la baisse du prix de vente des produits nous ont ruinés. Et voilà maintenant que ceux qui en ont réchappé doivent affronter la concurrence injuste qui leur vient à la fois de l'extérieur et de l'intérieur du Canada. La concurrence étrangère est plus tangible. Elle provient de la Communauté économique européenne. La CEE vise l'autosuffisance en matière d'alimentation. Elle a subventionné des denrées sans se soucier du volume de production.

Nous nous en avons subi l'impact quand la CEE a modifié sa politique. Au lieu de produire 150 p. 100 de ses besoins en produits laitiers et en viande, la CEE n'en a plus produit que 125 p. 100. On en est arrivé au point où le sixième du troupeau laitier de la CEE avait été abattu et transformé en montagnes de viande désossée et congelée, qui sont à l'origine de nos ennuis. Il y avait une telle profusion de viande que la CEE a dû louer des entrepôts à l'extérieur de son territoire pour l'y conserver. Quand les coûts d'entreposage sont élevés, il n'est guère difficile de comprendre qu'il faille recourir au subventionnement des ventes. La viande nous est donc arrivée avec une subvention à l'exportation de 35 p. 100. Ce pourcentage était inférieur à celui prévu à l'origine à la suite des instances de la part du gouvernement.

L'an dernier, les agriculteurs canadiens avaient dû soutenir la concurrence de 50 millions de livres de bœuf importé de la CEE et subventionné à raison de bien plus de 35 p. 100, probablement dans les environs de 60 p. 100. D'après les données dont nous disposons, les agriculteurs européens obtiennent environ 35 p. 100 de leurs revenus des gouvernements, tandis que leur contrepartie canadienne ne reçoit de cette source que 12 p. 100.

Je sais que les agriculteurs ontariens ne voudraient pas de ces subventions. Ils pourront se mesurer avec les agriculteurs du monde entier, mais il leur est difficile de concurrencer les trésoreries étrangères, par exemple celles des pays du Marché commun. Il faut espérer que ces pays reviendront enfin à la raison et réduiront leurs subventions. Pourtant, monsieur le Président, nous continuerons de subir les conséquences de ces subventions comme ce fut le cas pour les produits laitiers.

Il existe même une concurrence intérieure au Canada. Les agriculteurs d'une région doivent concurrencer les trésoreries provinciales d'autres provinces. D'où l'importance du projet de loi C-25 parce qu'il assurera l'uniformité des subventions partout au Canada.

Certaines régions du Canada en particulier se prêtent bien à l'exploitation agricole. Tous admettront, je pense, que l'Ouest convient particulièrement bien à l'élevage des bovins, étant donné ses immenses pâturages. De même le sud-ouest de l'Ontario jouit de bonnes terres arables ainsi que d'un climat favorable. Facteur encore plus important, cette région est située près des grands centres populeux de la province et d'un marché d'exportation. D'autres régions du Canada ne sont pas aussi favorisées de sorte que l'agriculture y est moins florissante.

Pourtant, ils sont rares les gouvernements des provinces qui acceptent cette situation. Quand l'agriculture va, tout va. C'est sans doute l'une de nos grandes forces économiques, peut-être la plus grande. En conséquence, les provinces ont établi leur propre régime de subventions. Il en existe tellement qu'on peut difficilement les compter. Tout récemment encore il n'existait pas de compilation à jour sur les programmes d'aide à l'agriculture. On a maintenant entrepris de les recenser.

En ce qui concerne l'élevage des porcs, monsieur le Président, notre meilleure source d'information provient des États-Unis là où des groupes de défense d'intérêt ont scruté notre programme pour justifier l'imposition de droits compensateurs.

On admet généralement que les agriculteurs de la CEE touchent 39 p. 100 de leur revenu de l'État, contre 36 p. 100 aux États-Unis, et environ 12 p. 100 au Canada. Ce n'est qu'une moyenne d'ailleurs, puisque le niveau de l'aide varie selon les régions. C'est l'Ontario et l'Alberta, les deux provinces riches dont les paiements de péréquation aident les autres provinces qui touchent le moins de subventions. Dans ces provinces, les agriculteurs survivent sans doute à cause des avantages naturels que j'ai mentionnés. Ces agriculteurs doivent compter avec ceux des autres provinces bénéficiant de subventions, subventions versées peut-être grâce aux paiements de péréquation.

Je pourrais vous parler des subventions provinciales dans l'élevage du porc. Si j'aborde ce secteur en particulier c'est que le comté de Perth produit plus de porcs que toute autre région comparable au Canada.

Il existe dans l'Île-du-Prince-Édouard un programme de subvention bipartite, les deux parties étant le gouvernement de la province et le producteur. Les producteurs inscrits sont indemnisés à raison de 95 p. 100 des frais d'exploitation d'un producteur efficace. Ces frais incluent l'amortissement et les intérêts. Quand le prix du porc monte, les éleveurs versent alors au fonds de stabilisation.

En admettant que les frais dans l'Est sont plus élevés et que les prix sont fixés en tenant compte des prix en Ontario et à l'exportation, on conçoit facilement que ce fonds soit presque toujours déficitaire, déficit que le gouvernement provincial doit combler en permanence. C'est ainsi qu'en 1984, le programme a coûté près de 1 million à l'Île-du-Prince-Édouard.

Au Québec, le revenu stabilisé d'un agriculteur inscrit représente de 70 à 100 p. 100 du salaire d'un ouvrier spécialisé. Les éleveurs de porcs participent effectivement à ce régime, mais leur participation est deux fois moins élevée que celle du gouvernement. Sauf erreur, en 1974, les agriculteurs inscrits ont reçu $24 par porc. Par conséquent, si le trésor provincial a assumé les deux tiers de cette subvention, cela revient à dire que chaque porc coûte $16 au gouvernement québécois. Il va de soi que tous ces programmes sont établis sur la moyenne des bons producteurs. Ceux qui produisent des porcs de meilleure qualité à meilleurs coûts encaissent la subvention en plus des bénéfices qu'ils réalisent.

Mais revenons à l'Ontario et à l'Alberta. Les agriculteurs de ces provinces n'obtiennent que les subventions qui ont cours partout au Canada. Ils bénéficient de certains dégrèvements fiscaux, de l'aide de l'État pour le drainage; quant aux agriculteurs qui débutent ou qui sont en difficultés, ils bénéficient de facilités de crédit. L'éleveur de porcs de l'Ontario reçoit effectivement des paiements de stabilisation aux termes de la Loi de

stabilisation concernant les prix agricoles lorsque le cours du porc est inférieur à la moyenne quinquennale des prix de ce produit. Cette mesure régularise les fluctuations rapides du cours du porc, mais n'assure pas pour autant des bénéfices aux agriculteurs. Nous voulons maintenir ces derniers en activité en période de compressions draconiennes, mais sans leur garantir des bénéfices. Des paiements leur ont été versés en 1984, mais ils n'en toucheront pas en 1985. Et les agriculteurs de l'Ontario qui n'auront aucune aide cette année devront soutenir la concurrence d'autres agriculteurs qui, eux, sont subventionnés. La production de porc en Ontario comble les besoins du marché provincial. Mais des milliers de porcs sur pied en provenance d'autres provinces sont vendus aussi chez nous sans compter que des pays comme le Danemark en écoulent aussi sur notre marché. Nos excédents sont expédiés aux États-Unis.

• (1500)

A propos du marché américain, nous ne devons pas perdre de vue les droits compensatoires qu'imposent les États-Unis. La vigueur de leur dollar et la politique économique qu'ils pratiquent exercent des pressions indues sur les agriculteurs américains. Ces agriculteurs ont donc considéré que nos exportations, qui ne représentent pourtant qu'une infime partie du marché, représentaient pour eux un fardeau supplémentaire et injuste. Ils ont réussi à imposer des droits compensatoires sur nos exportations de porc. On a prétendu, pour justifier l'imposition d'un tel droit, que nos porcs étaient subventionnés. Mais c'est l'agriculteur de l'Ontario qui est le plus durement touché puisque les autres agriculteurs, surtout ceux de l'Est, sont subventionnés ou protégés grâce à des revenus garantis.

On a parlé de nos liens d'amitié avec le gouvernement et le président des États-Unis. En juin prochain, le président devra décider si ces droits s'appliqueront. C'est lui qui détient l'autorité suprême dans ce domaine. Jusqu'ici, il n'a pas eu à se prononcer. Je me félicite que nous ayons maintenant de bons rapports et non plus des relations tendues avec le président des États-Unis. Les chances sont meilleures que jamais que ces droits compensateurs soient supprimés.

J'espère que ce que j'ai dit permettra de démontrer la nécessité absolue d'un plan tripartite. Il ne faudrait pas penser que toutes les régions du Canada doivent être subventionnées en fonction de leurs coûts de production. Le porc produit au Canada est du porc canadien et tous les producteurs devraient être sur le même pied. C'est particulièrement important parce que les régimes actuels encouragent la surproduction, ce qui fait que nos produits subventionnés sont exportés. Avec les amendements proposés par le projet de loi C-25, un régime commun deviendra possible. Quatre provinces ont déjà accepté des régimes tripartites—l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta—et elles représentent plus de la moitié des producteurs. Une fois la loi adoptée, les régimes seront lancés. Retarder le projet de loi conduirait à inciter les provinces à lancer leur propre programme et à commencer des batailles de trésorerie interprovinciales, par agriculteurs interposés.

En vertu d'un accord tripartite, les provinces abandonneraient leurs subventions, ce qui fait que la production canadienne reviendrait à un niveau plus rationnel, en fonction du marché. Chaque participant—les provinces, le gouvernement fédéral et les agriculteurs participants—paierait le même montant. Contrairement aux régimes provinciaux, il y aurait un montant maximum pour chaque gouvernement, correspondant à 3 p. 100 des ventes brutes. Je crois que, dans certaines circonstances, le producteur pourrait être autorisé à augmenter ses paiements pour obtenir par la suite un plus gros versement.

En vertu de l'accord tripartite, les paiements pourraient être faits rapidement pour les denrées qui se prêtent à des ajustements trimestriels. Par exemple, pour les porcs et les bovins d'engraissement, les paiements pourraient être trimestriels. Pour les récoltes comme le blé, les paiements seraient effectués après la moisson. Les prix de soutien approuvés seraient à un niveau qui n'encouragerait pas la surproduction et chaque denrée aurait son propre fond, étant donné la spécificité de chacune. Par exemple, il y a une différence entre la production de veaux, où les frais sont relativement constants et où les veaux naissent chaque année, et la production de bovins d'engraissement légers, où la rotation peut n'être que de trois mois.

Les accords tripartites prévoieront qu'il n'y aura des paiements que pour les denrées consommées au pays. Les Américains se sont montrés plus compréhensifs à l'égard de plans comme celui-ci et les risques de droits compensateurs seraient moindres.

Il est certain que l'agriculteur ontarien sera content de ce projet de loi qui devrait certainement stabiliser les revenus agricoles. D'autres, notamment ceux qui bénéficient de régimes généreux, financés en partie par les paiements de péréquation provenant des provinces mieux nanties, en craindront les effets, au début. Les agriculteurs sont importants pour le pays et l'agriculture a une grande valeur pour notre économie. Nous ne pouvons pas tolérer des affrontements entre les agriculteurs des diverses provinces. Nous ne pouvons nous permettre de dépenser plus d'argent, financé par des emprunts, pour augmenter la production dans des zones moins favorisées, alors que les zones plus favorisées et plus efficaces périclitent. Les accords possibles en vertu des modifications à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles sont importants pour l'avenir des agriculteurs canadiens. Je suis heureux de pouvoir appuyer l'adoption de ce projet.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je voudrais corriger une impression que, je pense, le député n'avait pas l'intention de laisser. Il ne s'agit pas d'un projet de loi de stabilisation des revenus agricoles, mais de stabilisation du prix des denrées. L'une de ses faiblesses, c'est justement qu'il vise à stabiliser le prix des denrées. Si les prix continuent de baisser sur les marchés, ils seront stabilisés un peu plus bas chaque année.

Je voudrais poser au député une question qui découle de ses observations. Il est totalement opposé à l'importation de produits subventionnés dans notre pays. Je suppose que cette question préoccupe vivement tous ceux d'entre nous qui sont agriculteurs ou qui ont affaire à eux ou s'occupent de produits qui doivent soutenir la concurrence de ces importations. En ce qui concerne le bœuf en provenance de la CEE, le député peut-il nous expliquer pourquoi son gouvernement n'a pas opté pour une autre solution, au lieu de céder à la CEE et d'augmenter les quotas? Au départ, ils s'élevaient à 5.9 p. 100 et sauf erreur, leur niveau doit tripler. Pourquoi le gouvernement a-t-il pris cette décision? Il laisse entrer de plus fortes importations qui concurrencent le bœuf canadien.

M. Brightwell: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Le problème du bœuf européen s'est posé, comme je l'ai dit dans mon discours, lorsque la CEE s'est trouvée soudainement confrontée à un excédent de bœuf dont elle a dû se débarrasser en subventionnant sa vente. Les éleveurs de bovins canadiens, informés du problème, ont essayé d'organiser une audience dans le cadre de l'accord du GATT pour voir si l'on pouvait remédier au problème. Les autorités ont décidé en août dernier, sauf erreur, que le bœuf désossé congelé n'était pas vraiment un produit du bœuf, que les éleveurs de bœufs ne pouvaient interjeter appel et que s'il y avait appel, il devait venir des producteurs de viande surgelée. Cela se passait en août dernier, avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. Le problème s'étant aggravé, le gouvernement a imposé des restrictions et tenu des audiences. On a considérablement diminué les quantités de viande rouge importée au Canada. Je ne connais pas la décision définitive, mais il semble que nous devrions ou bien accepter cette quantité de viande, parce que les problèmes ont vu le jour avant notre arrivée au pouvoir, ou bien payer l'amende de 50 millions de dollars. Il ne faut pas oublier que le quota dont nous parlons équivaut à la moitié du volume de viande de bœuf importée l'an dernier. Le Canada aurait sans doute importé trois fois plus de viande de bœuf cette année si nous n'avions pas pris des mesures aussi énergiques.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, le député oublie le revers de la médaille, c'est-à-dire la menace que cette initiative présente pour les autres industries. Compte tenu des quotas et comme le gouvernement n'a rien fait pour rendre l'importation du bœuf moins rentable, en imposant par exemple des droits compensateurs ou autres, nous créons une menace pour d'autres produits comme le miel et le sirop d'érable. En réalité, je pourrais vous citer une liste d'une vingtaine de produits. Pourquoi le gouvernement hésite-t-il à imposer des droits compensateurs à l'égard du bœuf? Chacun sait que ce produit est subventionné, peut-être même jusqu'à concurrence de $1 le kilogramme, d'après les derniers chiffres disponibles. Cela signifie que nous imposerions des droits de douane assez élevés dans le cadre du GATT.

• (1510)

M. Brightwell: Monsieur le Président, je suis parfaitement au courant des sanctions que menace de prendre la Communauté économique européenne. Quand j'étais en Europe au mois de mars, nous nous sommes fait dire que le Canada avait deux options: soit négocier en acceptant davantage de viande et en payant le montant des pénalités sur les produits importés, soit conclure un accord dans le cadre du GATT. Nous avons toujours ces deux possibilités, mais il faut du temps pour arriver à quelque chose avec le GATT. Les produits arrivent en quantités encore plus grandes. Il y a probablement une autolimitation. Quand les surplus seront écoulés, nous ne serons plus inondés de bœuf provenant de la Communauté économique européenne. Il viendra problablement d'ailleurs, et nous devrons surveiller les choses de près.

On nous a placés dans une situation où nous étions obligés de négocier. Si nous augmentons les droits sur le bœuf, nous nous heurterons à un groupe de pays beaucoup plus puissants et dont les échanges commerciaux sont plus diversifiés. Nous avons un surplus commercial dans nos échanges avec eux et ils peuvent nous pénaliser encore plus. Nous ne pouvons pas nous en sortir sans règlement négocié, et c'est la solution que nous recherchons maintenant.

M. Hovdebo: Les États-Unis n'ont pas attendu. Ils ne sont pas passés par le GATT, ce qui prend du temps, j'en conviens. Ils ont imposé des droits de douane sur nos porcs, qui sont entrés en vigueur immédiatement. L'argent est versé dans un compte de fiducie. Cette mesure a eu pour effet de ramener le prix du porc, dans certains endroits, de 75 à 58c. l'autre jour. Si les États-Unis peuvent agir de la sorte en vertu du GATT, pourquoi le Canada ne peut-il pas faire de même pour le bœuf?

M. Brightwell: Je voudrais faire quelques observations, monsieur le Président. Tout d'abord, nous traitons avec les États-Unis, qui traitent eux-mêmes avec un groupe de pays aussi puissant. Deuxièmement, les audiences ne se sont pas déroulées en un tournemain aux États-Unis. Le député est mal informé. Il y a eu au moins trois étapes et ce n'est toujours pas fini. Il est encore possible que les droits déjà perçus soient remboursés. Cela dépend de la décision qui sera rendue le 7 juin. Il n'y a pas eu de décision immédiate. Je ne sais pas en vertu de quelle loi cette mesure a été prise, mais c'était probablement dans le cadre du GATT. Je pourrais me renseigner sur ce point, car j'ignore comment ils s'y sont pris.

M. Hovdebo: Certes, monsieur le Président, il est possible que les droits soient remboursés, mais cela n'aidera pas de toute façon les agriculteurs qui ont vendu leur porc, sauf s'ils sont passés par un office de commercialisation, et il n'en existe que dans deux ou trois provinces. A cause de cette mesure, il n'est plus rentable de vendre du porc aux États-Unis, et le revenu réel des éleveurs de porc diminue en conséquence.

M. Brightwell: Je reconnais, monsieur le Président, que l'imposition de ces droits a entrainé une diminution des prix, probablement de 73 à 63c. Certains autres facteurs ont pu avoir un effet sur l'ensemble du marché nord-américain. Au moment où nos prix ont diminué, ils ont baissé également aux États-Unis. Notre dollar a fluctué dans une certaine mesure. Il y a donc eu d'autres facteurs que les droits de douane.

M. le vice-président: Reprise du débat.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet du projet de loi C-25, visant à assurer une certaine stabilisation des prix de la viande rouge au Canada.

Je devrais commencer par dire que je n'ai jamais été un grand spécialiste de l'agriculture canadienne; en fait, je n'y connais pas grand chose. Dans ma région, ce sont la pêche et la forêt qui constituent nos ressources naturelles et les principaux secteurs de création d'emplois. Ma circonscription compte également un certain nombre de petites exploitations agricoles. Je m'y suis intéressé et j'ai tâché d'en apprendre un peu sur les difficultés qu'éprouvent les agriculteurs. Au début de la semaine, j'ai eu l'occasion de discuter avec des gens de la belle province d'Alberta qui font partie de la Fédération canadienne de l'agriculture. Ils se sont présentés à mon bureau pour commencer à m'instruire de leurs problèmes. Ils m'ont décrit les difficultés que connaissent les agriculteurs canadiens qui tâchent de gagner leur vie en produisant de la nourriture pour les Canadiens et les habitants d'autres parties du monde. Ils s'efforcent en même temps de gagner un revenu décent pour eux et leur famille.

J'interviens aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-25. Cette mesure s'impose sans aucun doute. Bien qu'elle fasse l'objet d'une certaine controverse dans le monde agricole car certains se demandent si elle représente bien un pas assuré dans la bonne voie compte tenu des menaces de représailles des Américains et de leur attitude en ce qui concerne le poisson et le bois d'œuvre et nous les avons vus ces jours derniers interdire l'importation de viande de porc chez eux il n'en reste pas moins que tant que quelqu'un ne proposera pas de meilleure solution, je n'ai d'autre choix que d'appuyer l'idée d'un programme tripartite de stabilisation des prix de la viande rouge.

La stabilité du marché est essentielle pour les producteurs de bœuf et de porc. Malgré la très grande instabilité qui règne depuis 1974, tout particulièrement dans le domaine de la viande rouge, dont les prix ont fluctué tantôt à la hausse tantôt à la baisse au fil des années, les producteurs doivent néanmoins prendre des décisions et investir à long terme. Ils doivent par le fait même s'engager à rembourser sur une longue période. La chose est très difficile quand on ne sait pas quel taux de rendement aura son investissement d'une année à l'autre. Il est difficile de savoir si l'on peut compter sur un rendement raisonnable de son investissement et sur un revenu raisonnable pour sa famille pour commencer. En dernière analyse, et plus important encore, on ne sait pas si l'on gagnera un revenu suffisant pour s'acquitter de ces paiements hypothécaires à long terme. Si le projet de loi C-25 réussit à prévenir dans une certaine mesure la fluctuation des prix sur le marché et à permettre aux producteurs de faire des plans à long terme tout en ayant au moins une certaine assurance d'un prix de base pour leur produit, je ne peux que l'appuyer.

J'ai une seule objection à faire; ce n'est peut-être pas le moment de présenter ce projet de loi. Dernièrement, les journaux ont publié des articles comme celui que j'ai sous les yeux, où l'on dit que le directeur général de l'office de commercialisation du porc de la Saskatchewan, M. Jim Morris, a déclaré qu'il faudra peut-être supprimer tous les programmes de stabilisation concernant les denrées agricoles qui existent au Canada si les éleveurs veulent continuer à vendre sur le marché américain sans devoir payer de lourdes amendes.

Lorsqu'une personne de cette envergure, qui s'intéresse d'aussi prêt à ce secteur et qui y joue un rôle aussi actif, prétend, après avoir parlé aux éleveurs américains, que le Canada risque d'avoir de sérieuses difficultés si nous ne nous mettons pas à supprimer les programmes de stabilisation, que les États-Unis risquent d'adopter de plus en plus de mesures protectionnistes pour empêcher l'importation de denrées canadiennes, je me demande s'il ne vaut pas mieux faire nos devoirs avant d'adopter ce projet de loi. Il faut s'assurer que nos amis du Sud ont garanti au ministre de l'Agriculture (M. Wise) et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qu'ils n'auront pas une réaction viscérale après l'adoption du projet de loi C-25. Tous les députés savent que depuis quelques jours, d'après les nouvelles, le porc produit dans l'Ouest ne peut pas être exporté au sud de la frontière. Je crains un peu qu'il en soit de même pour la viande rouge si nous adoptons ce projet de loi sans essayer de savoir au préalable quelle réaction il provoquera aux États-Unis.

• (1530)

Je le répète que je donne mon appui au projet de loi. Il ne résoud pas le problème des agriculteurs canadiens. C'est un tout petit pas dans la bonne direction. Tant que les entretiens commerciaux avec nos voisins du Sud ne seront pas terminés, ce ne sera à mon sens qu'une solution temporaire. Je n'y connais pas grand chose en agriculture, je n'ai pas passé mon enfance dans un milieu agricole et je ne comprends pas tout le temps tous les efforts qu'un agriculteur consacre à essayer de tirer sa subsistance de la terre, mais j'ai reçu un message. Je n'avais pas compris cela jusqu'ici. Il y a quelques jours, j'ai eu pour la première fois une bonne discussion avec quelques agriculteurs. J'ai vu quelle avait été la progression de leur revenu depuis dix ans. Même si leurs besoins de trésorerie ont augmenté considérablement, même si le coût de l'équipement et de la technologie a grimpé en flèche et même si le nombre de faillites est en hausse, le revenu agricole réel n'a pas bougé depuis dix ou 12 ans.

J'estime que les parlementaires ont le devoir de veiller à assurer un revenu juste et équitable à ceux qui vivent de l'agriculture. Au cours de mes entretiens avec les cultivateurs, j'ai appris que ces derniers n'avaient pas vu leur revenu augmenter réellement ou de façon visible depuis dix ans. Tout autre groupe de la société qui n'aurait pas vu son revenu réel augmenter depuis dix ans et qui serait capable de s'organiser viendrait certainement manifester sur la colline parlementaire pour demander au gouvernement de s'intéresser sérieusement à ses difficultés.

La solution n'est pas simple. Nous devons permettre aux cultivateurs d'emprunter de l'argent à un taux d'intérêt qui leur permettra de vivre décemment et d'avoir, à la fin de l'année, un peu d'argent à réinvestir dans leur exploitation pour qu'elle demeure productive et que l'industrie agricole canadienne demeure concurrentielle. Il s'agit certainement d'un des problèmes les plus importants auxquels nous devons nous attaquer.

Le gouvernement a fait beaucoup de promesses aux agriculteurs au cours de la campagne électorale de l'été dernier. Je ne connais pas grand-chose à cette industrie, et j'ai l'intention d'en apprendre davantage, mais je suppose que ces promesses ont été faites de bonne foi. Si c'est le cas et si le gouvernement s'est sérieusement engagé à aider les cultivateurs et à leur permettre de vivre dignement en obtenant une juste rétribution, il devrait présenter un programme leur offrant la possibilité d'emprunter à la Société du crédit agricole ou sur les marchés libres à des taux d'intérêt à la mesure de leurs moyens. Pour le moment, nous les acculons à la faillite.

D'après les chiffres, il faut croire que ces gens s'accrochent quand même par amour du travail. Ce n'est certainement pas ce que cela leur rapporte sur le plan financier. Quand on voit le genre de revenus que se font les agriculteurs, compte tenu de leurs investissements et du temps qu'ils y ont consacré, quelquefois pendant des générations, on voit que ce n'est pas pour l'amour de l'argent qu'ils font cela.

Je prends aujourd'hui la parole pour apporter mon appui à ce projet de loi. J'aimerais ajouter que les agriculteurs du Canada atlantique connaissent aussi des difficultés. Quand on entend les producteurs de viande rouge de l'Ontario, du Québec et d'ailleurs dire qu'ils en bavent, on peut être sûr que dans le Canada atlantique ils en bavent deux fois plus parce que les

agriculteurs de cette région importent du Canada Central le fourrage et les céréales qu'ils donnent à leur bétail. L'importation de ces céréales peut représenter jusqu'à 30 à 35 p. 100 du total des frais des producteurs du Canada atlantique. Actuellement, les subventions dont ils bénéficiaient depuis un certain nombre d'années pour importer ces céréales au Canada atlantique sont en train de s'éroder. Nous voyons le gouvernement proposer une augmentation du taux de fret par le biais des sociétés de la Couronne chargées du transport des marchandises vers le Canada atlantique.

Pour les provinces de l'Atlantique et notamment les îles, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve, toute augmentation globale des tarifs de fret signifie augmentation du coût de la vie et du coût des affaires. Quand il s'agit de transporter des marchandises jusqu'à Terre-Neuve, la question n'est pas de savoir si l'on va prendre la route touristique maritime plutôt qu'une autre. Quand on doit faire franchir 90 milles d'eau à des marchandises en vrac, on n'a pas le choix, il faut y aller par la mer.

Quand on met en place des augmentations dramatiques sans réfléchir à leurs répercussions, on provoque une augmentation dramatique du coût de la vie. En fait, alors que le taux de chômage a diminué de trois-dixièmes de 1 p. 100 dans la plupart des provinces, il a augmenté de 2.3 p. 100 à Terre-Neuve en grande partie à cause de la décision du gouvernement d'augmenter les taux de fret à destination de provinces insulaires qui n'avaient pas d'autres choix en matière de transport de céréales, de bétail ou de biens de consommation. Le gouvernement a imposé cette augmentation sans réfléchir à ses répercussions sur les habitants de cette province.

Sur ces quelques mots, en toute humilité, avec la conviction qu'il me reste encore beaucoup à apprendre et que je n'ai fait qu'effleurer la question, mais avec un dévouement sans bornes aux problèmes des agriculteurs, je recommande instamment aux députés d'adopter ce projet de loi dans un délai raisonnable.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je tiens à faire une observation à laquelle le député voudra peut-être ajouter quelque chose. Vu que le député connaît l'industrie primaire de la pêche, il possède toutes les connaissances nécessaires pour parler des problèmes des agriculteurs. Leurs problèmes ressemblent beaucoup à ceux des pêcheurs et ils ont les mêmes conséquences.

J'ai particulièrement aimé les dernières paroles du député au sujet des transports. Les coûts de transport influent beaucoup sur les agriculteurs et les autres producteurs des régions isolées. Par exemple, je considère que la Saskatchewan et d'autres endroits comme le district de Peace River sont des régions isolées. Lorsqu'on augmente le tarif-marchandises d'un certain pourcentage sans tenir compte du fait que les habitants des régions isolées paient déjà plus que ceux qui sont plus rapprochés du centre du pays, cela pénalise vraiment ceux qui vivent loin du marché. Cela s'ajoute aux coûts de production des agriculteurs et des pêcheurs. Si un agriculteur doit payer $1 de plus le boisseau pour expédier ses céréales, cela signifie qu'il reçoit $1 de moins le boisseau. Si le prix des céréales est fixé à $7 à Thunder Bay, l'agriculteur de la région de Peace River ne reçoit en réalité que $5. Je suis heureux que le député ait exprimé ce point de vue parce que personne ne l'avait fait jusqu'ici.

M. Tobin: Monsieur le Président, je remercie le député de sa générosité. J'étais vraiment terrifié à l'idée qu'il me pose des questions complexes à propos d'un sujet auquel je ne connais certes pas grand-chose.

De fait, l'une des choses qui me préoccupent à propos du gouvernement est son attitude à l'égard des agriculteurs. Selon le gouvernement, les gens peuvent choisir où ils habitent et il n'en tient qu'à eux s'ils veulent avoir un mode de vie tout à fait spécial, même si leur famille est établie dans une région rurale depuis des siècles. Si nous n'aidons pas activement ces gens, nous ne devons du moins pas leur causer des problèmes parce qu'ils ont choisi un certain mode de vie.

Dans le passé, nous avons toujours songé à l'expansion régionale et à l'aide aux régions. Nous avions pour objectif de supprimer les disparités régionales. Nous cherchions à assurer le minimum de services pour satisfaire équitablement aux besoins fondamentaux des Canadiens.

• (1530)

L'attitude du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) est plutôt différente. Il laisse entendre qu'il faudrait laisser payer les utilisateurs des services, et que c'est le principe qui prévaudra. Cette attitude donne à croire que ceux qui vivent dans les régions à forte densité de population bénéficieront les premiers et au maximum des services offerts par le gouvernement. Je n'ai pas d'objection à cela. Vraiment aucune. Je pense néanmoins que ceux qui vivent dans les régions rurales, loin des grands centres, et qui y vivent depuis des générations selon un mode de vie reflétant le Canada rural, ou encore qui habitent le nord du pays, devraient pouvoir bénéficier des services et des programmes du gouvernement du Canada. Mais ce dernier ne semble pas voir les choses de la même façon car il s'intéresse trop au libre-échange et à laisser au secteur privé le soir de fournir aux Canadiens les biens et les services dont ils ont besoin.

Je suis partisan de la libre-entreprise. Si je voulais vendre des t-shirts de «la meute», je le ferais sur le plus grand des marchés, car ce serait logique. Je n'irais certainement pas là où les consommateurs ne sont pas nombreux. Mais le gouvernement a été élu pour représenter l'ensemble de la population, où qu'elle soit. Il lui incombe de se montrer compréhensif à l'égard des citoyens où qu'ils vivent et quelle que soit leur situation. L'attitude du gouvernement tendant à favoriser la libre-entreprise divisera la population du pays en citoyens de première, deuxième, troisième et quatrième catégories. C'est faire fausse route, monsieur le Président.

Mon collègue a parlé des agriculteurs qui vivent loin des grands centres, loin des grands réseaux routiers, et dont le commerce n'est pas situé près des grands marchés, et il a rappelé les frais supplémentaires qu'il leur faut payer pour amener leurs produits au marché. Le député se soucie des frais de transport et de la façon dont le gouvernement aborde la question. Je pense que nous nous comprenons fort bien lui et moi.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-25 tendant à modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Tout d'abord, je voudrais brosser un tableau de la situation que concerne ce projet de loi, soit celle des agriculteurs dans tout le pays.

Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) et le député de Terre-Neuve nous ont donné une idée du genre de crise qui accable nos agriculteurs. C'est ce qui explique probablement pourquoi nous sommes saisis de ce projet de loi et pourquoi le gouvernement précédent en a été saisi il y a environ deux ans. C'est aussi ce qui explique pourquoi nous prenons si souvent la parole à la Chambre au sujet des problèmes des agriculteurs.

L'exposé économique que le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté à la Chambre l'automne dernier a porté un coup dur à bien des agriculteurs, qui ont soudain pris conscience qu'au moins les bureaucrates et beaucoup de députés fédéraux n'avaient pas une juste idée des problèmes des agriculteurs et de l'agriculture. Dans son exposé économique, le ministre des Finances dépeignait une structure et des profits agricoles qui classaient les agriculteurs dans une catégorie de revenu supérieure à celle de la plupart des citoyens ordinaires, alors que la réalité est toute autre. Une grande partie des agriculteurs, même ceux qui semblent être à l'aise, vivent à même leur avoir. La valeur de celui-ci baisse alors que leur investissement s'accroît. Si quelqu'un faisait pareil investissement dans un autre secteur d'activité au Canada, il s'attendrait à un profit approximatif de 10 ou 12 p. 100. Mais il y a longtemps que les agriculteurs ne font plus de profits. Telle est la situation au moment où nous sommes saisis de ce projet de loi.

Le député de Yorkton-Melville, à l'instar du député de Terre-Neuve a signalé les faillites agricoles. Il y en a eu 125 en 1979, 551 en 1984 et déjà 152 au cours du premier trimestre de 1985. Ces faillites ne sont que la pointe de l'iceberg, monsieur le Président, car les agriculteurs admettent pour la plupart qu'ils courent à la faillite et cherchent à tenir le coup d'année en année en vendant une parcelle de terrain ou la moitié de leur cheptel. Ils voient qu'ils ne se tireront pas d'affaire et décident d'abandonner avant de faire faillite. Ils quittent l'agriculture volontairement. Le véritable problème est donc que les agriculteurs abandonnent. Les fermes sont regroupées et un mode de vie dont nous avons été si fiers se transforme. Ce changement n'est peut-être pas heureux parce que la personne qui prend la relève, même si elle cultive sur une plus grande échelle, se heurte aux mêmes problèmes d'un endettement excessif et de recettes insuffisantes. Par conséquent, toute intervention qui assurerait davantage la survie de la collectivité agricole vaudrait la peine d'être entreprise.

Je suis heureux que le gouvernement ait proposé ce projet de loi. J'espère que les libéraux et les conservateurs, parce que le projet de loi est presque identique au précédent, ne s'opposeront pas à ce qu'on l'améliore pour le rendre finalement acceptable. J'espère qu'ils ne se ligueront pas pour exclure toute possibilité d'en faire un projet de loi valable, ce qu'il n'est pas en ce moment.

Les agriculteurs ne retirent pas de leurs investissements un revenu suffisant pour survivre. Prétendre qu'en leur donnant un peu plus pour leurs produits, dans les années où ils ont un produit à vendre, nous leur permettrons peut-être de survivre, c'est trop un coup de dé. Il faut avoir quelque chose en place qui soit plus sûr que l'idée de la stabilisation des prix agricoles, que ces 90 p. 100 des prix touchés au cours des cinq années précédentes. Comme l'a dit le député de Yorkton-Melville, si les cours continuent de baisser, nous stabilisons chaque année un prix plus bas, et si les frais d'exploitation continuent de monter, l'écart entre les revenus agricoles et les prix de revient agricoles continue de se rétrécir jusqu'au moment où la situation s'inverse, comme c'est le cas aujourd'hui pour beaucoup de producteurs bovins.

Dans un canton de ma circonscription—36,000 milles carrés—il y avait il y a quelques années dans les 2,000 têtes de bétail. On aurait du mal à y en trouver 500 maintenant. Et cela parce que depuis quatre ou cinq ans, même si les agriculteurs s'accrochent, ils ont perdu de l'argent presque chaque année. Plutôt que de faire faillite, ils se sont débarrassés de leur bétail dans l'espoir de s'en tirer en ne produisant que des céréales.

Statistique Canada montre qu'en 1975, les revenus agricoles étaient de 10 milliards. En 1984, ils avaient doublé, passant à 20 milliards. Donc, à première vue, les choses ont l'air de bien aller, puisque les revenus ont doublé. Mais il s'agit là de revenu brut. Or, pendant la même période, les frais d'exploitation sont passés de 6.6 à 16.6 milliards de dollars. En 1975, les dépenses représentaient environ 65 p. 100 du revenu brut des agriculteurs. Pour simplifier les choses, on peut dire que les bénéfices bruts étaient d'environ 35 p. 100. En 1984, par contre, la dépréciation et les frais d'exploitation grugeaient près de 82 p. 100 du revenu agricole brut.

• (1540)

Plusieurs députés ont dit, à juste titre, que le revenu net des agriculteurs n'a pas bougé entre 1974 et 1984. Mais ces chiffres ne tiennent pas compte de la valeur réelle. En 1984, le revenu agricole s'élève, en dollars constants, à 1.9 milliard alors qu'il atteignait 3.8 milliards en 1974. Il a donc diminué de moitié pendant cette décennie, ce qui est inacceptable. C'est pourquoi le gouvernement fédéral et tous les gouvernements provinciaux doivent intervenir.

Nous pourrions passer beaucoup de temps à nous convaincre qu'il faut une mesure législative, mais nous devrions plutôt en concevoir une qui permette aux agriculteurs de survivre. Il nous faut un régime de stabilisation du revenu agricole, non pas de stabilisation du prix des produits.

Un éleveur nous dirait que l'élevage d'un bovin coûte 25 p. 100 de plus qu'il ne rapporte. Or, cette mesure stabiliserait cette perte systématique qui finirait peut-être par s'accroître avec le temps puisque le prix de stabilisation représente 90 p. 100 de la moyenne des prix au cours des cinq dernières années. Cette mesure est valable sur une brève période lorsque les cours tombent en chute libre car elle permettrait d'absorber ce genre de fluctuation, mais à la longue, elle n'aidera pas la cause des agriculteurs à moins que la conjoncture ne s'améliore. Pourquoi ne pas envisager le revenu global des agriculteurs et faire en sorte qu'ils puissent tenir le coup dans les pires circonstances ou du moins pendant les années de vaches maigres.

Il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas que les caprices du marché, mais également les intempéries, les insectes et toutes sortes d'autres problèmes qui accablent les agriculteurs. Quand bien même le prix du blé serait stabilisé à $5 le boisseau, l'agriculteur n'en profitera guère s'il n'a pas un grain à vendre à cause du gel ou des sauterelles. Des nuages de sauterelles se sont abattus au cours des deux dernières années sur le sud-est et le sud-ouest de la Saskatchewan et il semble bien que nous en aurons encore cette année.

Nous devrons voir au comité si cette mesure répond aux besoins des agriculteurs. Comporte-t-elle un plan de subsistance pour qu'ils puissent tenir le coup pendant une mauvaise année avant de pouvoir se rattraper dans une année meilleure? Un agriculteur me faisait justement remarquer dernièrement que si la situation actuelle persistait encore pendant dix ans, il ne lui resterait plus rien, plus un sou. Je crois que c'est le cas de bien des agriculteurs actuellement. Par conséquent, cette mesure est un pas dans la bonne voie, mais elle pèche sur tant de plans, que nous devrons aller à la racine du problème afin de le résoudre dans sa totalité et non pas par petites touches.

Je trouve bien des failles au projet de loi, monsieur le Président. Je constate, par exemple, qu'il n'établit pas un programme en particulier, mais quatre programmes. Ainsi, le gouvernement pourrait continuer comme avant sans rien débourser. Peut-être que les agriculteurs accepteront une telle décision; aucune contribution de l'État et certains versements selon les circonstances. Et cette mesure permettrait au gouvernement de s'entendre avec les provinces individuellement sans consulter les agriculteurs. On a soutenu, avec force arguments à l'appui, qu'il s'agissait d'une mesure tripartite, mais ce n'est pas le cas puisqu'elle peut être appliquée indépendamment par le gouvernement fédéral, par un gouvernement provincial, par un producteur avec le concours du fédéral mais sans la participation du gouvernement provincial. Elle peut aussi constituer un programme tripartite, l'option qui a fait l'objet de plus de publicité.

Les agriculteurs attendent une aide de ce gouvernement. Les conservateurs avaient bien commencé, lorsqu'ils avaient envahi Prince-Albert, durant les élections, et ils avaient fait tout un tas de belles promesses au sujet de ce qu'ils allaient faire pour l'agriculture et les transports. Les agriculteurs attendent qu'ils tiennent leurs promesses, mais ils espèrent aussi une attitude logique vis-à-vis de l'agriculture en général. Même si ce projet de loi est presque identique à celui de M. Whelan, il y a un an, il nous donne l'occasion d'exposer les problèmes que connaît l'agriculture.

Je suis heureux que le projet de loi du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), sur les prix paritaires, soit également renvoyé au comité de l'agriculture, car nous pourrons examiner cet aspect également.

Je pense qu'un jour le Canada aura un programme d'assurance pour la stabilisation des revenus agricoles, de façon que l'agriculteur puisse tout de même avoir un revenu décent lorsque les criquets et les gelées ravagent ses récoltes, ou lorsqu'il pleut trop ou pas assez. Le projet de loi diminue les souffrances, mais l'issue reste la même. Si le gouvernement veut vraiment faire quelque chose d'utile pour les agriculteurs, il doit considérer l'agriculture comme une industrie essentielle au même titre que les industries de la pêche ou de la forêt. Il faut donc déterminer ce qu'il faut pour qu'elle survivre, puis agir en conséquence.

• (1550)

Les agriculteurs ne demandent pas l'aumône. Ils veulent s'assurer qu'ils pourront subsister dans les mauvaises années, lorsque le marché n'est pas favorable, lorsque les insectes ou le gel détruisent tout. C'est l'attitude qu'il faudrait adopter. Nous ne manquons pas d'idées sur la façon de procéder. Récemment, la commission de production des céréales du Conseil national des grains a présenté un mémoire à un congrès de conseils municipaux. Elle y exposait un régime d'assurance-revenu pour les agriculteurs. Il y aurait lieu d'examiner cette proposition, même si elle comporte probablement certaines lacunes. Mon parti et moi-même ainsi que d'autres députés n'adopterons pas de position figée. Examinons la possibilité d'établir un régime d'assurance-revenu à l'intention des agriculteurs.

Il serait ridicule que le simple travailleur verse une forte somme pour se protéger contre les fluctuations de son salaire, car cela ne se produit pas. Toutefois, cela arrive chaque année dans le cas des agriculteurs. D'autres travailleurs paient des cotisations d'assurance-chômage au cas où ils seraient sans emploi l'année suivante. Nous devrions peut-être envisager la possibilité d'établir un régime d'assurance. Il faudrait peut-être fusionner l'assurance et la stabilisation. Dans chaque cas, il faudrait envisager avant tout ce dont l'agriculture et les agriculteurs ont besoin pour subsister.

Ce projet de loi est insuffisant. Il est presque identique au projet de loi initial de M. Whelan. Il est indispensable d'établir un régime détaillé d'assurance-revenu, mais ce projet de loi n'en fait rien. Espérons que, quand le comité sera saisi du projet de loi, nous adopterons une approche globale et permettrons au comité de l'agriculture d'apporter des modifications au projet de loi ou de le récrire de façon à tenir compte des besoins du secteur au lieu de se contenter à appliquer des mesures palliatives à la production de diverses denrées.

M. Caccia: Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt le discours réfléchi du député. Je voudrais lui demander comment il réglerait l'impasse qui semble exister parce que certaines provinces refusent de conclure un accord pour participer à une initiative nationale avec le soutien de toutes les associations provinciales en cause.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, le député a décelé une des lacunes du projet de loi. Il y a une gamme étendue de programmes disponibles qui sont tous volontaires. Si on les rejette, on n'obtient rien. L'industrie a établi diverses approches pour certains produits. Chacune des trois provinces de l'Ouest chargée de la vente de ses céréales a consenti à abandonner cette responsabilité au gouvernement fédéral. La Commission canadienne du blé a vu le jour en 1926, même si son existence n'a été confirmée par une loi qu'en 1934. Elle s'occupe davantage de commercialisation que de gestion de la production. Elle a fait la preuve que nous pouvions réussir dans ce genre d'entreprise. Le secteur du lait de chaque province a convenu d'établir une commission des produits laitiers. Cela suppose une certaine gestion des marchés dont certains agriculteurs, notamment les éleveurs de l'Ouest du Canada, ne veulent pas. Cependant, on y est parvenu également dans le secteur des œufs.

Peut-être les intéressés parviendraient-ils à s'entendre si l'infrastructure qui rendrait la chose possible existait.

La Commission du lait et la Commission des œufs offre une certaine marge de sécurité, car le prix reçu tient compte de la production. Certains agriculteurs n'aiment pas cela, car cela limite leur production. Ils font preuve de courte vue, car si les agriculteurs produisaient deux fois plus de lait, ils feraient baisser les prix et ne réaliseraient pas en fin de compte davantage de bénéfices. S'ils veulent la sécurité, ils doivent faire des compromis. Si le gouvernement créait l'infrastructure nécessaire, je pense que nous obtiendrions l'adhésion de tous les agriculteurs du Canada.

M. Kilgour: Monsieur le Président, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) a commencé son exposé en disant que pour le moment, ce projet de loi n'était pas très valable. Le projet de loi définit avec plus de clarté et plus de flexibilité la période d'après laquelle on calcule le prix de base d'un produit agricole. Je demande au député s'il ne voit pas là un élément valable. Deuxièmement, le projet de loi permet d'établir des périodes de base de moins d'un an mais d'au moins 90 jours. N'est-ce pas valable? Troisièmement, le projet de loi fait entrer dans la liste des produits dénommés le blé d'hiver et le blé de printemps cultivés hors de la région désignée par la Commission canadienne du blé. N'est-ce pas valable? Le projet de loi remplace en outre le terme «mouton» par «agneau et laine» dans la liste des produits dénommés. N'est-ce pas valable? Le projet de loi prévoit par ailleurs un nouveau cadre pour la conclusion d'accords fédéraux-provinciaux. Je demande au député s'il ne trouve pas l'idée valable. Le projet de loi stipule en outre que les employés de l'Office de stabilisation des prix agricoles seront nommés conformément à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Le député ne trouve-t-il pas cela valable?

M. Hovdebo: Monsieur le Président, j'ai voté et j'ai travaillé en faveur de la stabilisation à tous les niveaux parce qu'elle fait du bien à un agriculteur donné à un moment donné. La mesure à l'étude vise à remédier aux chutes brutales de prix qui peuvent survenir en peu de temps. Mais comme nous ne résolvons pas le problème de l'agriculture dans son ensemble, peut-être ne faisons-nous qu'en prolonger l'agonie. Peut-être la mesure ne fait-elle qu'accorder un léger sursis à l'agriculture avant qu'elle n'aille à la ruine. Peut-être qu'il ne faudra qu'un peu plus longtemps avant que nous ne connaissions la situation qui existe au Kansas. Bientôt, près de 75 p. 100 des exploitations agricoles du Kansas appartiendront à des sociétés. Elles ne seront pas nécessairement exploitées par ces sociétés, mais elles leur appartiendront. Cela se produit aussi au Canada.

Les modifications que le député a qualifiées de valables ne sont que les bons éléments du projet de loi. Mais elles ne résolvent pas le problème fondamental de l'agriculture, pas plus que ne le font la Société du crédit agricole ou les modifications relatives aux gains en capital que le gouvernement devrait proposer, espérons-nous. Toutes ces choses auront un certain effet bénéfique, mais elles ne résolvent pas le problème fondamental de l'agriculture.

• (1600)

Dans les quatre prochaines années, le gouvernement devrait se pencher sur ce problème fondamental car l'agriculture va souffrir bien plus encore qu'aujourd'hui. La situation à la ferme était bien meilleure il y a quatre ans qu'aujourd'hui.

M. le vice-président: Puisqu'il est 16 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que la Chambre passe à l'article nº 182?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

LES LOIS CONSTITUTIONNELLES DE 1867 À 1982

ON PRÉCONISE UNE MODIFICATION VISANT À RÉFORMER LE SÉNAT

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, on devrait modifier les Lois constitutionnelles de 1867 à 1982 afin de réformer le Sénat du Canada pour assurer que ses membres soient élus par la population canadienne et que les provinces y soient représentées également, afin que le Sénat du Canada devienne un organe législatif efficace.

—Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter cette motion.

[*Traduction*]

Je souhaiterais tout d'abord vous donner quelques-unes des raisons qui me poussent à présenter cette motion. Au cours de la récente campagne électorale, je pensais, en tant que spécialiste de la science politique, que la question de la réforme du Sénat était plutôt aride et poussiéreuse. Je me suis aperçu avec surprise que c'était l'une des questions qui passionnaient le plus mes électeurs au cours de l'année dernière. En fait, lors de 44 réunions publiques tenues durant la campagne pour les nominations puis la campagne électorale elle-même, la question est spontanément venue sur le tapis au moins une fois à chacune de ces réunions. C'est une question qui se pose avec force dans l'Ouest canadien.

J'ai eu l'occasion dimanche dernier de visiter Peterborough, l'une des belles villes du Canada central. J'y suis allé à l'occasion de la reconsécration du monument au Capitaine Edward Templeton Brown qui était soldat dans les Bolton's Scouts et se fit tuer à la bataille de Batoche. Il était soldat du général Middleton. On m'a demandé à l'improviste de dire quelques mots puisque le capitaine Brown avait été mon grand-oncle. J'ai essayé de dire quelques mots sur ce que pouvait représenter la bataille de Batoche pour l'Ouest canadien, dans l'optique du Canada de l'Ouest. Avec le plus de tact possible, face à l'Union Jack et aux habits rouges, j'ai essayé de montrer que le phénomène Riel et la nomination de Dumont comme général correspondaient en fait à maints égards à une réaction populaire à ce qui était perçu comme une colonisation de l'extérieur.

Il est intéressant de voir d'où commence à venir l'appui à un Sénat aux trois E. Bien que je ne sois pas certain que le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) ait totalement adopté ce principe, il semble pencher dans ce sens. Je crois que

beaucoup de nos amis du Nouveau parti démocratique, en tout cas ceux de l'Ouest, et peut-être d'autres, y sont de cœur et peut-être même d'esprit très favorables. Evidemment, leur doctrine leur interdit de s'exprimer ouvertement sur cette question.

Je voudrais vous parler de quelques-uns des brillants Canadiens qui ont apporté leur appui public et financier au mouvement pour les trois E. Il y a l'honorable E. C. Manning, sénateur à la retraite et premier ministre de l'Alberta pendant environ 25 ans, M. Gordon Gibson, ancien chef du parti libéral de la Colombie-Britannique, M. Jim Gray, vice-président exécutif de Canadian Hunter Ltd., et M. Ralph Hedlin, distingué expert-conseil en politique énergétique qui habite Ottawa. Il y a ensuite M. Horace Carver, ancien procureur général de l'Île-du-Prince-Édouard, et M. Ted Byfield, ancien éditeur du *Alberta Report* à Edmonton, en Alberta. Il y a aussi notre distingué collègue, le député de Bow River (M. Taylor), qui a passé 45 ans dans diverses assemblées législatives du Canada, et M. Izzy Asper, président de Canwest Capital Corp., à Winnipeg, au Manitoba, et auparavant chef de l'opposition libérale dans cete province. Il y a le distingué sénateur E. W. Barootes, M. Jack Gallagher, ansi que M. Thomas P. d'Aquino, président du Conseil d'enterprises pour les questions d'intérêt national, qui a ses bureaux à Ottawa.

J'aurais tort de ne pas mentionner certaines des choses intéressantes qui se sont produites relativement à la réforme du Sénat depuis quelques années. La Chambre se rappellera qu'en 1969, le gouvernement de l'époque avait présenté un Livre blanc dans lequel il proposait la création d'un nouveau Sénat, dont la moitié des membres seraient nommés par les provinces et l'autre moitié par le gouvernement fédéral. En 1972, le comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution avait recommandé d'augmenter le nombre de sénateurs de l'Ouest et de limiter les pouvoirs du Sénat à un veto suspensif. En 1975, le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont obtenu un siège au Sénat grâce à une modification constitutionnelle, ce qui a porté le nombre total de sénateurs à 104.

En 1978, le projet de loi C-60 proposait de remplacer le Sénat par une Chambre de la Fédération dont la moitié des membres seraient nommés par les provinces et les autres par le gouvernement fédéral, selon le principe de la représentation proportionnelle. En 1979, la Cour suprême statuait que ce projet visait à modifier la Constitution et qu'il fallait pour qu'il se réalise l'approbation des assemblées législatives provinciales de même que celle du Parlement fédéral.

La même année, en 1978, la *Canada West Foundation* recommandait que le Sénat soit remplacé par une Chambre des provinces. La Colombie-Britannique, le comité consultatif de l'Ontario sur la Confédération et l'Association du barreau canadien présentaient aussi des propositions de réforme.

En 1979, l'équipe spéciale Pepin-Robarts sur l'unité canadienne proposait que le Sénat soit remplacé par un conseil de la Fédération dont les membres seraient nommés par les provinces.

En 1980, les ministres fédéraux et provinciaux chargés des questions constitutionnelles discutaient de l'établissement d'une nouvelle Chambre haute selon un processus auquel les provinces participeraient, mais ils ne réussirent pas à régler la question. Le rapport du comité sénatorial permanent des questions juridiques et constitutionnelles intitulé «Certains aspects de la Constitution» confirmait le besoin d'un Sénat considérablement modifié, mais dont les membres seraient toujours nommés.

Dans son livre beige intitulé «Une nouvelle fédération canadienne», le parti libéral du Québec proposait de remplacer le Sénat par un conseil fédéral composé de délégués des gouvernements provinciaux. En 1981, un organisme réputé, la Canada West Foundation, se prononçait en faveur de l'élection des sénateurs au suffrage universel dans des circonscriptions à l'échelle des provinces.

En 1982, la Loi constitutionnelle accordait un veto suspensif de six mois au Sénat pour les amendements constitutionnels. L'Alberta recommandait que les sénateurs soient nommés par les gouvernements provinciaux, et le Sénat lui-même discutait de la possibilité de faire élire les sénateurs par la population.

En 1983, un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes chargé de la réforme du Sénat commençait son étude au mois d'avril. Le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national se prononçait pour l'élection des sénateurs au suffrage universel.

En 1984, le rapport définitif du comité spécial mixte chargé de la réforme du Sénat était déposé au mois de janvier.

Cette année, le comité spécial de l'Alberta déposait son rapport et, en mai, le ministre de la Justice (M. Crosbie) présentait sa résolution.

Permettez-moi de rendre hommage à un ancien député éminent qui a fait énormément de recherches sur la question de la réforme du Sénat. Il s'agit de M. Bill Yurko, l'ancien député d'Edmonton-Est. Il y a trois ans, M. Yurko soulignait, dans un document intitulé «Vers une structure renouvelée du Sénat dans le cadre de la nouvelle Constitution», que les principales caractéristiques d'un nouveau Sénat devraient être la légitimité, la responsabilité, l'indépendance et la stabilité. D'après M. Yurko, la question de la légitimité était surtout liée à la place légitime du Sénat dans le processus politique. A son avis, rien ne pouvait probablement miner davantage la position du Sénat que le système des nominations par le premier ministre.

Pour être légitime, tout nouveau système devrait être structuré de façon à permettre au Sénat de s'acquitter de ses deux responsabilités essentielles d'une manière éclairée. Le comité de sélection doit être basé dans les régions ou les provinces pour légitimiser la fonction de présentation régionale. Il doit permettre la sélection d'hommes politiques d'expérience et d'autres personnalités pour légitimiser la fonction d'étude législative, celle de la «Chambre de la réflextion». Par rapport à la Chambre basse, la deuxième Chambre doit aussi être secondaire sur tous les plans. La Chambre des communes doit rester suprême.

Le deuxième principe est celui de la responsabilité. Les nominations à vie n'ont cessé de réduire la légitimité du Sénat. L'aspect essentiel de la question est la responsabilité. La nécessité de créer une Chambre haute qui rendrait des comptes d'une manière démocratique n'était pas une véritable priorité des délégués à la Conférence de Québec. Néanmoins, au fil des ans, le manque de responsabilité envers la population a fourni aux partisans de l'abolition de la Chambre haute toutes les armes qu'il leur fallait.

• (1610)

Le troisième principe concerne l'indépendance. Pour être efficace un projet de réforme doit respecter scrupuleusement l'indépendance de la Chambre haute. Bien qu'il soit irréaliste de souhaiter qu'un organe législatif jouisse d'une indépendance parfaite et absolue, c'est vers cet idéal que devront tendre les structures caractéristiques d'un Sénat réformé.

Et enfin, le dernier principe est celui de la stabilité. Cette question est plus ou moins distincte du mode de sélection car, quelle que soit la formule retenue, élection ou nomination sous une nouvelle forme, elle pourra être adaptée pour assurer la stabilité. Peu importe le mode de sélection choisi, la durée du mandat des sénateurs devra dépasser celle des députés pour qu'ils aient le temps d'acquérir l'expérience et la compétence qu'exigent l'examen des mesures législatives et la représentation régionale.

Venons-en à ce qui semble être l'opinion publique sur la réforme du Sénat. Je citerai deux éditoriaux que des journaux de marque ont fait paraître aussitôt après la publication du rapport du comité mixte au début de 1984.

Le premier est tiré du *Herald* de Calgary:

Le dernier rapport sur la réforme du Sénat vise l'un des objectifs en plein dans le mille mais en rate tout à fait un autre, quand on propose d'assurer la représentation régionale selon la population, ce qui fait que huit province sont encore de deuxième catégorie . . .

Trois semaines avant la fameuse promenade dans le blizzard, soit le 3 février 1984, le *Journal* d'Edmonton publiait le texte suivant:

Un Sénat élu représentant les intérêts régionaux et possédant un pouvoir important constituerait un bon début pour ce qui est de faire d'Ottawa la capitale nationale de tous les Canadiens et non pas seulement de ceux qui ont voté pour le parti au pouvoir. Le reste de la solution dépend de la réforme de la Chambre elle-même . . . Sans une réforme du Sénat, le Canada risque de subir une crise permanente d'unité nationale et de conserver, pour la prise de décisions politiques, un mécanisme boîteux car les premiers ministres des provinces continueront à servir de véritable opposition au parti fédéral au pouvoir . . . Si le premier ministre Trudeau cherche une voie royale pour quitter la politique, que le Parlement en entier approuve alors ce rapport, remettant ainsi l'initiative morale et politique aux premiers ministres et aux habitants des provinces.

On n'a pas, de toute évidence, relevé ce défi à l'époque.

Pourquoi présenter maintenant cette résolution à la Chambre? Le ministre de la Justice nous propose maintenant de modifier la Constitution pour limiter les délais que le Sénat peut imposer à l'adoption des mesures financières. On nous dit que huit provinces souscrivent à cette résolution . . .

M. Boudria: Nommez-les.

M. Edwards: . . . et qu'une conférence constitutionnelle aura lieu au plus tard en 1987 pour discuter d'une réforme profonde et durable du Sénat. Je me suis laissé dire que cet accord des provinces est sujet à caution. Et il reste encore à voir si le Sénat actuel approuvera une telle résolution. Mais qu'elle soit ou non adoptée, la conférence constitutionnelle aura lieu quand même, semble-t-il.

C'est le temps maintenant de réunir toutes les propositions qui ont été avancées concernant la réforme du Sénat. Profitons-en, d'ici 1987, à la Chambre et sur toutes les tribunes publiques du Canada pour faire l'unanimité sur une véritable réforme du Sénat, une réforme qui saura résister à l'épreuve du temps.

Passons maintenant en revue les principales recommandations du comité mixte du Sénat et des Communes. Les sénateurs seraient élus au scrutin majoritaire uninominal à un tour, pour un mandat non renouvelable de neuf ans, lors d'élections triennales ne coïncidant pas avec les élections aux Communes. Le Sénat disposerait d'un veto suspensif de 120 jours de session pour la plupart des projets de loi. La représentation des provinces moins populeuses et des territoires serait augmentée, ce qui porterait le nombre de sénateurs à 144. Les mesures de portée linguistique exigeraient une double majorité. Les circonscriptions elles-mêmes seraient délimitées logiquement en fonction de leurs intérêts respectifs.

Je vais prendre maintenant une minute pour exposer les propositions du comité législatif de l'Alberta sur la réforme du Sénat, propositions qui ont été passablement bien accueillies, surtout dernièrement par le distingué sénateur libéral, Dean Gigantès.

Je vais donc résumer les recommandations en question, monsieur le Président. Premièrement, le Sénat demeurerait la chambre de la réflexion et de la modération. Une idée originale qu'il n'est pas question de retenir: il représenterait les propriétaires. Troisièmement, le Sénat ne devrait pas constituer une tribune où se déroulent les négociations intergouvernementales. Pour ce qui est de la composition du Sénat, il est recommandé que l'on mette fin au mandat des sénateurs actuels de façon équitable et qu'on le fasse le plus tôt possible de façon à faciliter l'adoption immédiate du nouveau système.

A propos de la méthode de sélection et de la base de représentation des nouveaux sénateurs, il est recommandé que le Sénat compte 64 sénateurs, soit six par province et deux par territoire. Les sénateurs devraient être élus à la majorité des voix, système déjà en vigueur pour les élections fédérales et provinciales. Les circonscriptions représentées par les sénateurs devraient avoir les mêmes limites que les circonscriptions provinciales. Les sénateurs devraient avoir un mandat équivalent à deux législatures provinciales. Dans chaque province, trois sénateurs devraient être élus chaque fois qu'il y a des élections provinciales et chaque électeur devrait pouvoir voter pour trois candidats. Les candidats au Sénat devraient satisfaire aux mêmes exigences que les candidats à la Chambre des communes. Après avoir remporté les élections, les sénateurs seraient tenus de démissionner de tout poste provincial ou municipal où ils auraient été élus antérieurement.

En ce qui concerne les pouvoirs du Sénat, il est recommandé que le Sénat ait le pouvoir de présenter tout projet de loi sauf les mesures de finances et les mesures fiscales. Néanmoins, le Sénat devrait avoir le pouvoir de présenter des motions de finances ayant trait à son propre budget de fonctionnement. Le Sénat devrait avoir le pouvoir de modifier tout projet de loi, après quoi la Chambre des communes examinerait la ou les modifications proposées. Le Sénat devrait avoir le pouvoir de bloquer tout projet de loi sauf un projet de loi de finances. Le Sénat devrait garder son pouvoir de veto actuel de 180 jours en matière constitutionnelle. La Chambre devrait pouvoir renverser un veto du Sénat à l'égard de projets de loi de finances ou de projets de loi fiscaux par une simple majorité. Le Sénat devrait se prononcer sur un projet de loi de finances ou un projet de loi fiscal dans les 90 jours suivant leur renvoi de la Chambre des communes, et dans les 180 jours pour les autres projets de loi. Toute modification touchant les langues anglaise et française au Canada devrait être assujettie à un double veto majoritaire, c'est-à-dire un veto de la majorité de tous les sénateurs et de la majorité des sénateurs d'expression française ou

des sénateurs d'expression anglaise selon le cas. C'est là, monsieur le Président, ce que recommande le gouvernement albertain. Enfin, les traités de nature non militaire devraient être ratifiés par le Sénat de même que la nomination, à mon avis, des sous-ministres, sous-ministres adjoints, présidents de sociétés de la Couronne et présidents de commissions.

Les sondages récents indiquent que les Canadiens n'ont pas beaucoup foi dans le Sénat, principalement en raison de la façon dont il est nommé. Dans la partie du pays d'où je viens, et dans d'autres sans doute, on a le sentiment que, quelle que soit la sensibilité ou la popularité de ce gouvernement, il faut des changements fondamentaux dans la Confédération pour que les provinces de l'Ouest et de l'Atlantique, en particulier, soient bien représentées dans le processus de décision fédéral. Dans l'Ouest, c'est une question particulièrement cruciale. Je voudrais citer mon distingué collègue, le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), qui disait avant les dernières élections que si les gens de l'Ouest pouvaient avoir l'impression que le Parlement protège leurs intérêts légitimes, il serait grave qu'ils en viennent à perdre cette conviction. Il ajoutait que les Canadiens de l'Ouest n'avaient pas l'impression que nous étions efficaces dans l'opposition; par conséquent, ils s'en remettaient aux premiers ministres provinciaux pour défendre leurs intérêts, ce qui déformait les relations fédérales-provinciales. Il disait encore:

> Les gens doivent maintenant voter pour des premiers ministres provinciaux en tenant compte de leurs aptitudes à s'opposer efficacement au gouvernement d'Ottawa, alors qu'ils veulent pouvoir s'appuyer sur le Parlement lui-même—députés d'opposition, députés gouvernementaux et Sénat—pour cela.

Enfin, il y a des obstacles à abattre. Parmi ceux-ci bien sûr, il y a certains pouvoirs de la Chambre, du cabinet, du cabinet du premier ministre et, peut-être, les marchands d'influence, les premiers ministres provinciaux. Mais, monsieur le Président, un Sénat élu efficace, ayant une représentation égale dans toutes les provinces, donnerait au Canada une harmonie et une civilité qui nous ont souvent échappé. Ce n'est pas simplement pour faire plaisir à l'Ouest, bien que ce serait le cas. Ce n'est pas simplement pour corriger les coups que l'histoire, l'économie et la démographie ont assénés aux provinces de l'Atlantique. Ce n'est pas non plus un truc pour ramener le Québec dans le giron douillet de la Confédération. C'est une évolution, et le moment en est venu pour l'Ontario et tout le reste du Canada.

Dans tout le pays des foules pouvant atteindre 3,000 personnes ont applaudi le principle de trois. C'est cela ou la confrontation. Y a-t-il un meilleur moment pour le réaliser que cette nouvelle ère d'harmonie et de consultations.

• (1620)

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. J'ai lu la motion du député. Certains passages me préoccupent, et je voudrais en parler.

Je trouve très étrange qu'en trois ou quatre mois, les députés conservateurs aient présenté plusieurs motions sur la réforme du Sénat, qui se contredisent, cela va de soi. Un député a dit qu'il faudrait un Sénat élu et qu'il faudrait le supprimer si nous n'y arrivons pas. Un autre député a vanté les mérites du Sénat. Aujourd'hui, un député veut remanier considérablement la représentation au Sénat et le maintenir, parce qu'il le juge utile et efficace.

M. Schellenberg: C'est la preuve que le parti est sain.

M. Boudria: Je suppose que le député de Nanaimo-Alberni (M. Schellenberger) a raison. Il dit que le fait qu'un membre d'un parti puisse au moins parler pendant l'heure des initiatives parlementaires est la preuve que ce parti est sain. Je suis heureux qu'il y ait au moins une période de la journée où les conservateurs puissent le faire. Espérons qu'ils seront assez courageux pour agir ainsi lorsque nous étudierons un projet de loi, mais nous ne retiendrons pas notre souffle. Quoi qu'il en soit, je voudrai revenir au débat.

L'intérêt soudain que les conservateurs portent au Sénat est dû au fait qu'un jour, le Sénat a refusé de donner automatiquement son consentement et de permettre au ministre des Finances (M. Wilson) d'emprunter de l'argent pour un an sans avoir déposé les prévisions budgétaires. Certes, le ministre des Finances n'aurait jamais dû demander cet argent. A cette occasion, le Sénat s'est rendu coupable de faire son travail. Lorsque le Sénat ne fait pas son travail, les conservateurs parlent de le réformer. Lorsqu'il fait son travail, ils parlent de le supprimer. Je trouve cela extrêmement étrange. Il faut toutefois à mon sens maintenir, protéger et donner plus d'importance à nos institutions parlementaires. Cela signifie qu'il faudrait une réforme.

Les députés néo-démocrates disaient toujours qu'il fallait abolir le Sénat. Cela fait partie de leur doctrine, de toute évidence. Un beau matin, il y a bien des années de cela, un socialiste s'est réveillé après avoir rêvé que le Sénat devait être supprimé, puis c'est devenu un des chevaux de bataille de ce parti. Cela ne devrait pas arriver et cela n'arrivera pas, c'est évident.

La plupart des États fédéraux ont une assemblée législative bicamérale. La deuxième Chambre permet de protéger les intérêts régionaux et de superviser les lois et c'est également pour cette raison que nous conservons notre Sénat au Canada. Vous comprendrez pourquoi je vois un inconvénient à abolir le Sénat comme le propose le NPD si je vous rappelle qu'en 1979, le gouvernement du député de Yellowhead (M. Clark) comptait très peu de députés du Québec. En fait, il n'y en avait que deux, dont l'un avait été nommé au cabinet. Cela créait une situation difficile car l'un des deux peuples fondateurs de notre pays n'était pas représenté au cabinet. Il a donc été nécessaire de demander à des parlementaires qui ne siégeaient pas à la Chambre des communes de se joindre au cabinet. Évidemment, le seul autre endroit où il y ait des parlementaires à part à la Chambre des communes, c'est le Sénat. Par conséquent, plusieurs sénateurs ont été nommés au cabinet. Cela permettait d'assurer une représentation régionale autrement que grâce à la Chambre des communes. C'était nécessaire parce qu'il n'y avait pas suffisamment de députés représentant non seulement cette province, mais également ce groupe linguistique ou ce peuple fondateur. Comme je l'ai déjà dit, le premier ministre a, à juste titre, nommé des sénateurs au cabinet faute d'autres représentants.

Si je vois des inconvénients à la proposition du NPD c'est également parce que tous les députés, collectivement et individuellement, même si les ministériels ne s'en plaignent généralement pas autant que l'opposition, s'inquiètent de voir les pouvoirs se concentrer de plus en plus au cabinet et pas suffisamment au Parlement. Si nous abolissons l'une de nos Chambres cela ne ferait que concentrer davantage les pouvoirs entre les mains du cabinet. Nous n'allons certainement pas élargir le rôle du Parlement en en détruisant la moitié.

Le ministre de la Justice (M. Crosbie) a présenté une motion visant à faire du Sénat un cabinet de lecture. Je ne suis évidemment pas d'accord avec cette proposition, car le ministre cherche en fait à abolir l'une de nos institutions parlementaires. Il n'existe qu'une façon d'aborder la réforme du Sénat et c'est en apportant des réformes profondes. Nous ne pouvons quand même pas enlever à une des deux Chambres du Parlement un de ses principaux pouvoirs, et appeler cela une réforme, sous prétexte que le ministre des Finances n'a pas obtenu ce qu'il voulait à une occasion. Une réforme doit aller plus loin. Ce n'est pas une réforme globale et ce n'est pas suffisant. De toute évidence, le plan du ministre de la Justice ne mènera nulle part. Je ne pense pas qu'il ait l'appui de huit provinces, et je mets d'ailleurs le député au défi de nommer ces huit provinces. Il serait intéressant de vérifier si huit premiers ministres provinciaux souhaitent qu'on fasse du Sénat une simple salle de lecture, comme le prétend le député.

Le député a dit tout à l'heure que toutes les provinces devraient disposer du même nombre de sièges au Sénat. Si nous étudions l'histoire de notre pays et cherchons à savoir quelle était à l'origine la raison d'être du Sénat, nous constatons qu'il devait être une Chambre de réflexion. Il est peut-être possible de parvenir à ce résultat quel que soit le nombre de sénateurs représentant une partie du pays. Après tout, un des rôles du Sénat est de revoir les mesures législatives, et l'aspect régional est alors relégué au second plan, même s'il a encore son importance. Un des autres rôles du Sénat est bien sûr d'assurer la représentation de toutes les provinces au Parlement. Comme je l'ai déjà souligné, il a eu l'occasion de jouer ce rôle en 1979, quand le gouvernement progressiste conservateur manquait de représentants dans une région essentielle.

Un autre problème que j'entrevois—et je pense que le député l'a oublié aujourd'hui—c'est qu'à l'origine le Sénat avait une autre fonction, celle de représenter non seulement les régions, mais les deux peuples fondateurs de notre pays. Quand le Canada Est et le Canada Ouest ont été réunis par l'Acte d'union de 1840, on leur a accordé à tous les deux une représentation égale ou proportionnelle.

M. Schellenberg: Vous parlez du Haut-Canada?

M. Boudria: Non, pas du Haut-Canada; c'était après le Haut-Canada. Il y a eu le Haut-Canada de 1791 à 1840, mais le Canada Est et le Canada Ouest ont été réunis par l'Acte d'union de 1840. A l'époque, leur représentation était identique dans les deux Chambres, bien que le Canada Est ait été plus peuplé que le Canada Ouest. L'ouest du Canada et l'Ontario ont obtenu beaucoup plus de sièges. On savait alors que la population de l'Ouest augmenterait. L'Est a accepté une représentation égale, car il était important de préserver le principe des deux peuples fondateurs. La situation s'est renversée sur le plan numérique si bien qu'il y ait maintenant beaucoup plus d'anglophones que de francophones au Canada.

• (1630)

Le même principe a joué un rôle crucial dans les délibérations de la Conférence constitutionnelle en 1860 lorsque l'est et l'ouest du Canada, anciennement dénommés le Haut-Canada et le Bas-Canada, ont voulu se doter d'une structure parlementaire leur assurant une représentation égale dans au moins l'une des deux Chambres du Parlement. Les provinces des Maritimes qui étaient sur le point de se joindre au Canada voulaient au moins autant de pouvoirs que l'une des deux grandes provinces. Elles hésitaient parce qu'elles craignaient que les difficultés entre l'est et l'ouest du pays ne les placent entre l'arbre et l'écorce. Elles voulaient être certaines de posséder ensemble au moins autant de pouvoirs que l'Est et l'Ouest dans une des Chambres du Parlement. Voilà donc les origines du système actuel.

Lorsque les provinces de l'Ouest se sont jointes à la Confédération en vertu de différentes lois parlementaires, en 1870, en 1905, et ainsi de suite, elles ont obtenu au Sénat un certain nombre de sièges proportionnel au nombre de sièges détenus par une autre province. C'est ainsi que le Canada français, le Québec, avait et a toujours environ le quart des sièges du Sénat. C'est peut-être plus que sa juste part si l'on tient compte du pourcentage. Mais il y a un autre élément qui ne peut se mesurer en pourcentage. Il s'agit du principe des deux peuples fondateurs. Il ne faut pas l'oublier.

J'espère qu'aucun des députés, surtout du Québec, ne souhaiterait restructurer le Parlement pour supprimer certains des pouvoirs et des privilèges spéciaux grâce auxquels non seulement chaque province est représentée, mais le Canada français occupe une place spéciale dans la Confédération. Il est inacceptable d'accorder au Canada français le dixième des sièges au Sénat, et un nombre égal de sièges à toutes les provinces, soit le dixième ou le onzième, selon le nombre de sièges accordés aux territoires. J'espère que les députés réexamineront ce genre de proposition même si elle part d'une bonne intention.

Le député a tenu des propos très positifs en ce qui concerne l'élargissement du rôle du Parlement et je l'en félicite, mais la formule qu'il propose n'est pas la bonne. Je suis sûr que tous ceux qui reconnaissent le principe des deux peuples fondateurs conviendront que la structure du Parlement doit comporter un élément spécial pour protéger ce principe. Nous connaissons tous les dispositions particulières qui ont été prévues pour le Québec. Nous savons qu'un nombre minimum de sièges lui est garanti. Une seule province dispose d'un nombre minimum de sièges garantis à la Chambre des communes. Toutes les autres provinces ne peuvent pas avoir moins de sièges à la Chambre qu'elles n'en ont au Sénat.

Le Québec dispose, à juste titre, de garanties supplémentaires très importantes. Elles sont nécessaires. Je ne représente pas cette province. Je suis un député franco-ontarien qui représente un groupe linguistique semblable et même si je ne viens pas du Québec, je m'intérese de très près à cette question. Elle compte beaucoup pour moi et elle devrait également compter pour tous les parlementaires.

Le Québec a une méthode différente pour désigner les régions représentées au Sénat, les circonscriptions ou les districts électoraux. En général, les sénateurs représentent leur province, sauf au Québec. Dans cette province, les sénateurs se voient attribuer chacun un district électoral qui n'est pas sans rappeler les 24 *seigneuries* du Québec. Cette question revêt une importance toute particulière pour le Québec et il importe de s'en souvenir.

Comment réformer le Sénat? A mon avis, il faut élire les sénateurs. J'approuve sans réserve cette proposition, et le moment ne saurait être mieux choisi pour l'examiner sérieusement. Tous les députés devraient recommander l'élection des sénateurs. En tant que parlementaires élus et partisans des institutions démocratiques dûment élues, je suis sûr que tous les députés veulent que nos institutions parlementaires reflètent ce principe. Cependant, il ne faut pas oublier que toute mesure radicale, tout démantèlement ou toute initiative non réfléchie n'améliorera pas nécessairement le Sénat actuel. Nous devons avancer avec prudence et procéder à une véritable réforme qui devra être complète. Il doit s'agir d'un programme global et non de dispositions qui ne résolvent qu'une partie du problème.

Pour tenir compte du principe selon lequel notre Sénat doit représenter les intérêts provinciaux, les sénateurs doivent être élus lors des élections provinciales. Même si cette façon de procéder est quelque peu inhabituelle, y a-t-il une meilleure occasion de prendre le pouls de la région que lors de la campagne électorale provinciale? Pourquoi ne pas élire la moitié des sénateurs à chaque élection provinciale? Disons que le nombre de sièges au Sénat restera le même dans chaque province. Je reconnais qu'une réforme s'impose à cet égard. Cependant, aux fins du débat, disons que le nombre de sièges reste le même dans chaque province. On pourrait donc changer au maximum 12 sénateurs à chaque fois. L'Ontario et le Québec ont chacun 24 sièges au Sénat. Si la moitié seulement sont élus au cours des élections provinciales, 12 sénateurs au maximum changeront à chaque fois si tous les sénateurs étaient battus dans la province, ce qui est peu probable. De cette façon, la continuité sera garantie.

Certains députés se demandent peut-être comment on pourra garantir que les sénateurs élus aient au moins une perspective fédérale. Si les sénateurs élus avaient des tendances très séparatistes, par exemple, il serait quelque peu difficile au Sénat de fonctionner. Afin de présenter des candidatures au Sénat, un parti devra avoir un nombre minimum de sièges à la Chambre des communes. Le système en vigueur combinera donc le principe du fédéralisme avec l'opinion des électeurs au cours d'une campagne électorale provinciale. Ce faisant, nous aurons une perspective provinciale et fédérale ainsi qu'une certaine continuité, puisqu'un petit nombre seulement de sénateurs seront élus à chaque fois.

Il faut approfondir cette théorie. Il faut examiner tous les aspects de ce principe pour s'assurer que le système sera le plus représentatif possible. J'admets qu'il faut trouver un moyen d'envisager la répartition des sièges de sénateurs par province. Je suis d'accord sur ce point. Ce faisant, toutefois, nous ne devons pas perdre de vue la place très particulière que doit conserver le Québec et retenir cet important élément dans le système.

• (1640)

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'interviens pour m'opposer à ce projet de loi, les deux derniers intervenants ayant laissé entendre qu'un député de mon parti le ferait. J'ai écouté les discours intéressants qui ont été faits. Je n'ai cependant pas décelé dans les interventions des députés d'Edmonton-Sud (M. Edwards) et de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) un message assez net pour entreprendre un examen minutieux de ce qu'ils ont dit. J'ai même cru à un moment donné que le député de Glengarry-Prescott-Russell discutait d'une tout autre motion. Il s'était imaginé sans doute que nous débattions d'une résolution néo-démocrate visant l'abolition du Sénat. Mais vers la fin de son intervention, il est revenu au sujet du débat.

Les observations historiques du député de Glengarry-Prescott-Russell justifiant l'existence du Sénat au siècle dernier et peut-être au début de ce siècle m'ont paru très intéressantes et édificatrices. Le parrain de la motion nous a fait un rapide survol de l'histoire récente du débat concernant le Sénat. Je pense qu'il espérait prouver que le moment était venu de donner suite au projet de réforme du Sénat, sous prétexte que suffisamment de gens en avaient déjà parlé. C'est assurément vrai que beaucoup de gens en ont discuté. Toutefois, lors de rencontres réunissant les candidats et d'autres réunions publiques qui ont eu lieu dans la circonscription de Spadina, non seulement lorsque je me suis moi-même porté candidat, mais aussi lors des élections précédentes où je ne m'étais pas présenté, cette question était abordée très rarement. Il se pourrait que certains candidats, du fait qu'ils s'intéressent davantage à la question, suscitent plus de discussions à ce sujet que les autres.

Les deux députés ont proposé diverses solutions. Bien que dans sa motion où il propose la formule des trois «E», l'auteur fait état de grands principes, il s'est inspiré de tellement de solutions proposées par de nombreux groupes qu'il est difficile de voir exactement où il veut en venir. De la même façon, le député de Glengarry-Prescott-Russell a proposé toute une nouvelle solution lors des deux ou trois dernières minutes de son discours. Il a fort peu parlé de l'effet concret de son projet.

L'ennui avec ces deux discours, c'est que leurs auteurs ont dressé des hypothèses que, d'un point de vue doctrinaire, ils se contentent de répéter sans vraiment les défendre. Ils sont partis du principe que nous avions besoin d'un Sénat. Le député de Glengarry-Prescott-Russel en tentant de défendre le Sénat, a surtout défendu l'institution des premières années de la Confédération, ces années où certaines parties de l'Empire britannique furent intégrées, non sans peine, au Canada. Il a cité des cas où le Sénat avait joué un rôle important dans la défense de l'un ou l'autre des peuples fondateurs de notre pays. Cependant, je crois qu'on fait erreur en supposant que puisque le Sénat existe, il faut le conserver. Admettons-le, il «fait peut-être partie des meubles», mais la question est de savoir s'il sert à quelque chose, et le cas échéant, s'il est utile ou nuisible.

Je ne pense pas qu'il soit tout à fait évident qu'en définitive, le Sénat joue un rôle utile. Dans sa forme actuelle, je doute qu'il contribue sérieusement à défendre l'unité du Canada. Je n'ai pas remarqué que le Sénat ait réussi à maîtriser les forces qui tendent à diviser le Canada. Je dirais même qu'il arrive parfois que le Sénat semble les exacerber. Par exemple, voyons un peu quel a été son rôle il y a environ deux ans quand on a étudié la Loi sur les banques. Chaque fois que cette loi est remise à l'étude, il arrive trop souvent que le Sénat renforce l'emprise d'une petite minorité toute puissante sur toute l'économie du Canada. Quand la Chambre des communes envoie au Sénat une mesure dont l'objet est de réduire le pouvoir des banques, généralement elle nous revient avec un nouvel objet qui est d'accroître leur pouvoir. Cela n'est pas de nature à favoriser l'unité de notre pays. Il se peut qu'à l'occasion le Sénat contribue à détourner l'attention des rivalités qui opposent l'Est et l'Ouest, les francophones et les anglophones, les Maritimes et le centre, le Nord et le Sud, mais d'une façon générale, il exacerbe les rivalités ou la polarisation.

L'an dernier, il est arrivé qu'une intervention du Sénat, si elle n'a pas directement favorisé la dissension, n'ait pas été très avantageuse. C'est arrivé quand le gouvernement précédent avait proposé une mesure monstrueuse dont l'objet était de créer un service de sécurité canadien. Après que les procureurs généraux des provinces ainsi que toutes sortes d'organismes publics eussent dénoncé la loi, le gouvernement l'a soumise au Sénat. Je pense que c'était une façon pour le gouvernement de se tirer d'un mauvais pas. Le Sénat a étudié l'affaire pendant quelques mois puis a renvoyé la loi en y apportant quelques changements de pure forme. Le gouvernement s'en trouva satisfait estimant que le projet de loi avait été suffisamment modifié. La mesure fut adoptée. Le parti conservateur qui formait alors l'opposition officielle vota en faveur de la mesure comme il l'avait fait à l'étape du comité.

Dernièrement, je me suis bien amusé quand j'ai reçu une lettre m'invitant à participer à une campagne de financement, lettre signée de Dalton Camp. Ce dernier réclame des fonds au nom des associations de libertés civiles et l'une des raisons qu'il invoque est justement la présence de cette loi terrible. J'ignore où se trouvait Dalton Camp l'an dernier et quand le parti dont il est l'un des fidèles dévoués, est venu à la rescousse du gouvernement libéral en appuyant cette mesure. Voilà maintenant qu'il réclame de l'argent au nom des libertés civiles affirmant que cette mesure est mauvaise. Je ne me souviens pas que le Sénat se soit montré un endroit propice à la réflexion et à la modération pour examiner une mesure très dangereuse laquelle a été votée par le Sénat et par la Chambre.

Je ne crois pas que le Sénat joue un rôle utile. D'accord, s'il doit y avoir un Sénat, il faut qu'il soit élu. Je suis du même avis que les deux orateurs précédents sur ce point. Un Sénat élu serait moins nuisible qu'un Sénat nommé. La question de savoir si toutes les provinces doivent y être également représentées me paraît hors de propos ou ambiguë. La représentation égale suppose que les conflits fondamentaux que nous avons à aplanir dressent entre eux les habitants de régions délimitées par une frontière provinciale. Le seul fait qu'une ligne qui s'étend du nord au sud sépare le Manitoba de la Saskatchewan ne veut pas dire que les habitants de la Saskatchewan ont des intérêts différents de ceux des habitants du Manitoba et qu'ils doivent par conséquent avoir une représentation égale au Parlement.

• (1650)

J'ai grandi au Manitoba et je comprends qu'il existe des tensions, mais je m'aperçois, avec les décennies, qu'elles proviennent de moins en moins de conflits régionaux parce que les régions changent. Par exemple, le boom économique dans les provinces de l'Ouest, surtout en Alberta et en Colombie-Britannique, a considérablement transformé l'équilibre des forces à l'intérieur du Canada. Les considérations régionales qui pouvaient sembler avoir beaucoup de poids quand nous n'avions que le Haut-Canada et le Bas-Canada, ou le Canada de l'Est et le Canada de l'Ouest, ou les provinces Maritimes plus le Québec et l'Ontario sans le Manitoba et les régions plus à l'ouest, marquent maintenant une étape importante de notre histoire, mais n'entrent pas nécessairement dans nos préoccupations actuelles. Je ne me souviens pas que le Sénat ait tenté la moindre médiation sérieuse dans la querelle des prix du pétrole à l'intérieur du Canada qui avait poussé le premier ministre d'une province de l'Ouest, M. Lougheed, à dire qu'il était prêt à laisser geler les maudits Canadiens de l'Est.

M. Edwards: Il n'a jamais dit cela.

M. Heap: Le député le défend de l'avoir dit. Je ne voudrais certainement pas contredire le député de l'Ouest, mais l'expression fait maintenant partie du folklore, dans l'Ouest, et elle donne une idée de l'attitude qui règne entre l'Est et l'Ouest. Que je sache, le Sénat n'a rien tenté d'important pour rendre le prix du pétrole, ou du gaz naturel, quant à cela, plus juste.

Bien que je ne m'oppose pas aux réformes que préconise le député d'Edmonton-Sud, et je ne m'opposerais certainement pas non plus en principe à ce que le Sénat soit efficace, je n'ai pas entendu ni le député d'Edmonton-Sud ni le député de Glengarry-Prescott-Russell dire pourquoi et en quoi le Sénat pourrait être efficace, encore moins comment le rendre efficace. Je ne vois tout simplement pas où le député veut en venir avec sa motion. Je crois que le principe adopté il y a un demi-siècle par le parti CCF était en avance sur son temps et qu'il est tout à fait d'actualité. Je crois que le moment est venu d'abolir le Sénat, de renoncer à toute nouvelle tentative de réforme.

M. Ted Schellenberg (Nanaimo-Alberni): Monsieur le Président, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le débat sur la réforme du Sénat pendant l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. J'ai écouté avec un intérêt tout particulier le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) qui parle souvent de toutes sortes de sujets et qui s'y connaît parfois. Il a toutefois dit, si je ne m'abuse, que certaines provinces devraient conserver une influence spéciale au Sénat, un peu comme à la Chambre des communes. Je comprends ses craintes. J'arrive peut-être à comprendre que les Canadiens du centre du pays détesteraient que les Canadiens de l'Ouest viennent exposer ici toutes sortes d'idées brillantes. Je comprends ces commentaires et ces sentiments car étant de l'Ouest, je sais que nous avons été laissés pour compte pendant de nombreuses années. Le gouvernement précédent n'avait qu'un représentant élu de l'Ouest au cabinet.

Il est peut-être temps de procéder à une réforme du Sénat qui nous permette d'avoir un peu plus d'influence au sein du gouvernement du Canada. Le député voulait dire essentiellement qu'une réforme n'était pas nécessaire, qu'il faudrait s'arranger comme auparavant. Je ne suis pas d'accord du tout avec lui.

Je suis entièrement d'accord avec la plupart des commentaires de mon collègue le député d'Edmonton-Sud (M. Edwards). C'est peut-être parce que nous avons tous les deux connu cette période où nous étions laissés pour compte. Je suis d'accord avec lui sur l'essentiel mais pas sur le moment qu'il choisit. Mon collègue sait comment notre gouvernement s'y prend pour proposer la résolution constitutionnelle incrite actuellement au *Feuilleton*, qui porte sur le veto absolu du Sénat actuel. Le député d'Edmonton-Sud sait qu'il s'agit tout simplement d'une mesure transitoire et que l'on a prévu de tenir une conférence constitutionnelle avant décembre 1987 pour discuter de la réforme du Sénat plus en détail. Le député sait par ailleurs qu'il faut obtenir le consentement de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population du Canada pour pouvoir appliquer les changements qu'il propose.

Nous avons tous entendu dire qu'il ne fallait pas essayer de réparer quelque chose qui n'est pas cassé. Je crois que la plupart des députés admettent que le Sénat ne fonctionne pas comme il devrait et qu'il est peut-être temps d'arranger cela.

Jetons un coup d'œil sur cette auguste institution, notre Sénat canadien tant décrié. Un journaliste a dit que c'était le seul musée de cire jamais vu dont les personnages respirent réellement. Eric Nicol, l'humoriste de Vancouver, disait: «Il y a deux catégories de Canadiens: les rapides et les sénateurs». Le chroniqueur Allan Fotheringham a écrit du Sénat que c'était «une institution qui ennuie la plupart des Canadiens à en mourir». Certaines des récentes chroniques de M. Fotheringham méritent peut-être également cette description, mais passons.

Même le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) ne sait pas trop quoi penser de l'autre endroit. Jeune étudiant de 20 ans à l'Université de la Colombie-Britannique, il écrivait en 1949 dans sa thèse pour le baccalauréat ès arts: «Si le gouvernement nomme des hommes expérimentés et compétents à la Chambre haute, et leur donne suffisamment de travail à faire, il n'y a aucune raison de douter que le Sénat continuera de manifester son efficacité actuelle». Mais en 1961, il semble avoir changé d'avis. Alors qu'il était avocat à Montréal, il a écrit un article qui critiquait sévèrement le Sénat en le décrivant comme un refuge de politiciens à la retraite et d'argentiers des partis traditionnels. Il écrivait notamment: «Le gaspillage de talent sous les derniers gouvernements a fait du Sénat une bizarrerie fonctionnaliste». Il semble donc régner beaucoup de confusion dans l'ensemble, mais je soutiens que le très honorable chef de l'opposition avait peut-être raison la deuxième fois.

Tous les pays dits civilisés ont une seconde chambre pour faire en quelque sorte contrepoids à la première chambre. Mais j'estime qu'une assemblée législative dont les membres sont nommés et dont les activités sont payées par le Trésor public n'a pas sa place dans une société démocratique. C'est mon opinion. C'est l'opinion d'une personne. Que pensent les 24 autres millions de Canadiens au sujet de la réforme du Sénat canadien? Nous devrions prendre le temps de le découvrir au moyen de débats comme celui-ci à la Chambre des communes, au moyen d'une conférence constitutionnelle des premiers ministres et d'un dialogue constant avec nos commettants.

A la façon d'un figurant au théâtre, l'autre endroit est demeuré à l'arrière-plan depuis la Confédération. L'auditoire est conscient de sa présence, mais les projecteurs, tout comme dans n'importe quelle production théâtrale, restent braqués sur les acteurs principaux à la Chambre des communes. Toutefois, celui qui tient un petit rôle dans notre drame national s'est récemment heurté à un accessoire et il attire maintenant l'attention. Devons-nous congédier cet acteur de second plan à cause de sa sottise ou devons-nous plutôt tenter d'améliorer son interprétation? Si nous devons améliorer son interprétation, comment devons-nous nous y prendre? D'aucuns ont proposé un mandat de dix ans avec tous les cinq ans l'élection de la moitié des membres de cette vénérable institution. D'autres ont proposé des mandats de neuf ans avec l'élection d'un tiers des membres tous les trois ans. Et j'ai entendu d'autres propositions formulées par mon collègue, le député d'Edmonton-Sud, cet après-midi.

Nous savons que, pour apporter des changements importants, il faut obtenir le consentement de sept provinces. L'abolition est un peu plus difficile, car elle exige l'appui des dix provinces, étant donné qu'elle touche la formule modificative aux termes de la constitution. Quand les pères de la Confédération ont écrit le grand drame en question, ils ont établi un certain équilibre entre les assemblées législatives et le Parlement fédéral. L'autre endroit devait être constitué sur un plan régional: 24 représentants de l'Ouest, 24 du Québec, 24 de l'Ontario et 24 des provinces Maritimes. Le point faible, dans ce scénario c'est que des trois institutions, l'Assemblée législative, la Chambre des communes et le Sénat, l'autre endroit seulement n'est pas comptable au peuple par la voie d'élections.

Si les libéraux et leurs alliés devaient de nouveau reprendre le pouvoir, les électeurs de ma magnifique province de Colombie-Britannique risqueraient fort de se retrouver derechef aux oubliettes. Par ailleurs, comme en conviendra peut-être mon collègue le député d'Edmonton-Sud, avec un Sénat dont les membres seraient élus à l'échelle régionale et qui aurait suffisamment de poigne, l'Alberta n'aurait pas à subir les effets paralysants d'une politique énergétique nationale comme elle a dû le faire ces dernières années.

Abolir complètement le Sénat, ce serait condamner les régions à de nouveaux excès de la part de futurs gouvernements. Ce serait aussi inviter en quelque sorte cet acteur de soutien à se faire hara-kiri. Qui plus est, monsieur le Président, ce serait éliminer toute possibilité d'une deuxième chambre comprenant le même nombre de représentants élus pour toutes les provinces. J'en conclus que mon collègue le député d'Edmonton-Sud et moi avironnons dans le même sens. Cependant, nous ne nous entendons pas sur le meilleur temps pour sauter les rapides.

En terminant, monsieur le Président, je voudrais dire que je me souviens qu'il y a quelques années un député de l'opposition, vraisemblablement l'un des sages conservateurs que les Canadiens ont appris à connaître et à aimer, avait dit: «Tandis que Pierre Elliot Trudeau s'amusait avec la constitution, le feu qui animait notre économie s'est éteint». Ce feu, nous nous efforçons de le rallumer. Ce qui est d'une importance vitale pour les Canadiens, ce sont les initiatives propres à créer des emplois, et non pas la réforme du Sénat.

M. le vice-président: L'heure consacrée à l'examen des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures le mardi 21 mai 1985, conformément aux articles 2(1) et 2(2) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 21 mai 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-15 AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA 3E LECTURE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la motion.

M. le Président: Celle qui est au *Feuilleton*?

M. Gray (Windsor-Ouest): Oui, monsieur le Président.

M. le Président: J'allais justement dire quelque chose à propos du *Feuilleton*, mais allez-y.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, la note suivante figure dans l'*Ordre projeté des travaux*:

Nota: Durée des discours, conformément à l'article 35(1) du Règlement:

—aucune limite—Premier ministre et chef de l'Opposition

—au plus 20 minutes (tous les autres députés)

—tous les discours sont sujets à une période n'excédant pas 10 minutes pour poser des questions et faire des observations.

Dans ce cas, monsieur le Président, je dis, en toute déférence, que le débat de la motion qui est sur le point d'être présentée par le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) n'est pas limité à un maximum de deux heures. Sinon, le *Feuilleton* ne serait certes pas présenté comme il l'est. Comme vous nous l'avez déjà signalé, monsieur le Président, l'article 82 du Règlement prévoit uniquement des discours de 10 minutes. Cependant, étant donné la façon très claire dont le *Feuilleton* est formulé aujourd'hui, si la durée des discours est régie par l'article 35(1) du Règlement, je soutiens que la durée du débat de cette motion n'est pas limitée à deux heures. Je pensais qu'il importait de vous le signaler dès le début.

M. le Président: Je remercie le député. Il a tout à fait raison de dire que si la motion était présentée conformément à l'article 35(1) du Règlement, la durée du débat serait illimitée. J'avais bel et bien l'intention de faire une mise au point avant que quiconque dise quoi que ce soit. Je suis d'accord là-dessus. Avant de mettre la motion en délibération, je tiens donc à signaler aux députés qu'il y a une erreur dans l'*Ordre projeté des travaux* d'aujourd'hui en ce qui concerne la durée des discours sur cette motion. De fait, les dispositions de l'article 82 du Règlement s'appliqueront et la durée de tous les discours sera limitée à 10 minutes. Par conséquent, deux heures après le début des délibérations sur la motion, celle-ci sera mise aux voix. La motion sera présentée conformément aux dispositions de l'article 82 du Règlement.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je propose, avec l'appui du président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) le projet de motion suivant:

Que, suite à l'avis donné le jeudi 2 mai 1985, par le ministre de l'Expansion industrielle régionale, conformément à l'article 82 du Règlement, relativement au projet de loi C-15, Loi concernant l'investissement au Canada, un jour de séance soit attribué pour l'étape du rapport et un jour de séance pour l'étape de la troisième lecture du projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Affaires émanant du gouvernement au cours de ces séances, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

—Monsieur le Président, je voudrais engager le débat en disant que, conformément aux dispositions de l'article 82 du Règlement, une période de temps est attribuée au débat, ce qui veut dire qu'un jour de séance sera consacré à l'étape du rapport et un jour de séance à la troisième lecture du projet de loi C-15. Certains demanderont peut-être pourquoi nous avons jugé nécessaire de présenter une motion d'attribution de temps. Tout ce que je peux leur dire, c'est que, s'ils avaient assisté aux délibérations sur le projet de loi C-15 à la deuxième lecture et pendant l'étude au comité et s'ils avaient été témoins des tergiversations et des tactiques d'obstruction auxquelles les députés de l'opposition officielle et du NPD se sont livrés, ils seraient certainement d'accord avec cette motion d'attribution de temps.

Je me reporte plus précisément à ce que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a dit à la Chambre récemment. Il a déclaré: «Nous sommes disposés à passer autant d'heures, de jours et de semaines à discuter de ces questions à la Chambre qu'il le faudra.» Ce qui est malheureux, monsieur le Président, c'est que le député était sérieux. Si l'opposition en faisait à sa tête, nous discuterions encore du projet de loi C-15 à la même époque l'année prochaine, et peut-être même dans deux ans. Nous ressasserions les mêmes faits, nous entendrions les mêmes arguments et nous examinerions des modifications qui ont déjà été dûment examinées et, dans bien des cas, rejetées au comité, qui a examiné très à fond le projet de loi.

Si les députés lisent certains des arguments invoqués par l'opposition, ils constateront selon moi que ces arguments sont galvaudés, banals et, ce qui est impardonnable, qu'ils font fi de ce qu'un million et demi de Canadiens sont au chômage et voudraient qu'il y ait davantage d'investissements, de préférence par des Canadiens, mais aussi par des étrangers, afin de créer la prospérité et les emplois dont le Canada a besoin. Il est déraisonnable de prétendre que trop peu de temps a été accordé pour débattre cette mesure. Nous y avons déjà consacré un grand nombre d'heures tant à la Chambre qu'au comité.

Attribution de temps

• (1110)

Je tiens à rappeler combien de temps nous avons passé à étudier cette mesure. Je vais comparer le nombre d'intervenants sur le projet de loi C-15 au nombre de députés qui avaient débattu de la mesure concernant l'examen de l'investissement étranger en 1973. A la deuxième lecture du projet de loi C-15, nous avons entendu 72 orateurs par rapport à 26 seulement lors du débat de deuxième lecture du projet de loi sur l'examen de l'investissement étranger. Au total, 128 députés sont intervenus jusqu'ici à l'étape du rapport, alors qu'il n'y en avait eu que 68 à la même étape pour l'autre mesure.

Le contraste est saisissant! A bien y penser, la Loi sur l'examen de l'investissement étranger modifiait fondamentalement l'attitude des Canadiens vis-à-vis de l'investissement étranger. Il s'agissait d'un véritable changement de politique. La Chambre ayant alors estimé qu'elle devait l'adopter, il y a certainement lieu, alors que nous proposons d'améliorer cette attitude de manière à nous montrer favorables à l'investissement canadien de même qu'étranger tout en prévoyant, au besoin, un examen poussé, de nous étonner que l'opposition s'estime maintenant en droit de bloquer cette mesure en en retardant l'adoption beaucoup plus longtemps que lors de l'adoption de la mesure initiale créant l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

A la Chambre la semaine dernière, mon collègue, le député de Saint-Boniface (M. Duguay) et moi-même avons calculé le nombre d'heures déjà consacrées au débat sur le projet de loi C-15. Je vais me répéter à l'intention du député de Winnipeg-Fort Garry et de ses collègues socialistes de l'opposition qui sont également durs d'oreille. Il est désormais clair comme de l'eau de roche qu'on a invoqué tout argument raisonnable qui méritait de l'être à propos de cette mesure. Celle-ci a provoqué un débat de 15 heures à la Chambre à la deuxième lecture, une étude de 40 heures au comité de même qu'un débat d'environ 24 heures jusqu'au 2 mai inclusivement, à l'étape du rapport. Comment les députés de l'opposition peuvent-ils nous reprocher de ne pas avoir accordé assez de temps à l'étude de leurs amendements importants et constructifs? Ce raisonnement, comme tant d'autres de leur part, est tout bonnement ridicule.

Il est indubitable que tout argument raisonnable et constructif concernant le projet de loi C-15 a dorénavant été présenté. L'opposition a repris à la Chambre plusieurs motions que le comité avait rejetées, faisant manifestement ainsi de l'obstruction. En outre, plusieurs des motions que l'opposition a présentées à la Chambre ont été jugées irrecevables.

Les députés de l'opposition peuvent se flatter d'avoir réussi à retarder l'adoption d'une mesure législative aussi cruciale que celle-là. Sont-ils aussi fiers de faire obstable au progrès économique des Canadiens qui nous ont élus tous autant que nous sommes? Laissez-moi vous dire qu'une catégorie de citoyens n'apprécient pas cette suffisance, c'est-à-dire les travailleurs en quête d'un emploi. L'obstruction pratiquée à l'égard d'une mesure qui tend à favoriser les investissements au Canada n'est pas, à leurs yeux, l'attitude que le Parlement devrait adopter. Bref, il est temps, pensent-ils, de permettre à la volonté que la majorité des électeurs ont exprimée lors des dernières élections d'être exécutée à la Chambre des communes et, vraisemblablement, à l'autre endroit.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Bref, nous estimons qu'il faut commencer à regarder les choses en face. Il faut faire sauter les obstacles qui entravent inutilement les investissements au Canada, afin d'attirer dans notre pays le capital, les nouveautés technologiques, la croissance industrielle et, surtout, les nouveaux emplois dont je vous ai parlé ce matin.

• (1115)

C'est précisément dans le but de supprimer ce qui entrave inutilement les investissements que nous avons rédigé le projet de loi C-15. En proposant aux Canadiens ce projet de loi, le gouvernement leur dit en fait: «Essayons de nouvelles idées et de nouvelles technologies. Travaillons ensemble, gouvernements fédéral et provinciaux, secteurs public et privé, pour faire démarrer la relance économique du Canada. Montrons ce que le Canada sait faire en matière d'énergie, de technologie, de marchés, de croissance, de personnes et d'idées». Il est temps de faire cesser le bavardage sans fin de l'opposition sur ce projet de loi. Il est temps de passer à l'action. Il est temps d'adopter le projet de loi C-15.

Le Canada a besoin des bienfaits que peut apporter ce projet de loi. Il nous appartient de mettre ces bienfaits à notre portée en l'adoptant le plus rapidement possible.

Je souhaiterais rappeler aux députés de l'opposition que le parti progressiste conservateur s'est engagé durant les élections auprès des électeurs canadiens à remplacer l'Agence d'examen de l'investissement étranger par une politique d'investissement plus simple et moins restrictive. Nous avons été élus pour exécuter la volonté des Canadiens. Nous avons l'intention de veiller à ce qu'elle soit scrupuleusement et précisément exécutée. Et ce n'est pas une opposition qui sème le désordre pour le plaisir du désordre qui nous en empêchera. C'est pourquoi j'ai présenté cette motion visant à limiter désormais le débat. Nous n'admettrons pas que l'on entrave ce projet de loi et, avec lui, la relance économique du Canada.

Bref, tout député qui décide de freiner ce projet de loi ou de voter contre contribue à empêcher les investissements au Canada et, malheureusement en fin de compte, à priver les Canadiens d'emplois.

M. Langdon: Absurde. C'est complètement absurde.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, en présentant cette motion de clôture, le ministre a dit qu'il était temps. Je crois que c'était le leitmotiv de son intervention. C'est bien la seule formule avec laquelle je sois d'accord. Il est temps que les Canadiens découvrent enfin ce nouveau gouvernement conservateur tel qu'il est, à savoir une bande d'hypocrites.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: C'est un groupe de personnes qui naguère proclamaient avec des airs de vertu outragée les droits du Parlement à un débat libre et ouvert sur les grandes questions contemporaines. Ce sont des gens qui se sont servis de la tactique de la sonnerie pour bloquer pendant deux semaines complètes le débat parlementaire sur la Constitution. Ils ont entretenu près de neuf mois le débat sur la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Nous avons eu une étape du rapport de 15 semaines, et ils ont proposé plus de 100 amendements. A l'époque, cela s'intitulait exercice du droit démocratique. Mais maintenant que se pose la question de l'investissement étranger qui met en jeu des milliards de dollars pour le développement

économique, le gouvernement n'est plus disposé à tolérer que le Parlement exerce le rôle qui lui revient de droit.

Une voix: Et l'emploi?

M. Axworthy: C'est dans les déclarations du ministre que l'on trouve les propositions les plus hautaines que l'on ait entendues depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, quand il a dit que cet effort est entièrement dû à la volonté des conservateurs d'aider les travailleurs, ou les gens qui veulent travailler, le million et demi de personnes qui sont au chômage. Tout le monde à la Chambre veut les aider. Le problème, et c'est ce que ne comprend pas le ministre, c'est qu'il n'a pas convaincu. Son problème, c'est qu'en raison de la faiblesse de sa propre argumentation et de l'absence de démonstration de la part des membres de son propre caucus qui refusent le débat, les gens ne sont pas convaincus.

Le sondage d'hier soir en est la meilleure preuve. La majorité des Canadiens ne veulent pas qu'il y ait d'autres prises de contrôle par l'étranger. Vous n'avez pas su démontrer que ce projet de loi pouvait en quelque façon que ce soit contribuer à donner des emplois aux Canadiens. Le problème c'est que nous nageons dans l'irréalité. On demande au Parlement d'adopter un projet de loi qui repose sur de la pure fiction. Les uns après les autres, les témoins sont venus démontrer au comité que le projet de loi n'apportera rien, que son adoption ne provoquera pas d'afflux de capitaux. Quand on a demandé aux représentants des marchés financiers de New York s'il changerait grand-chose, ils ont répondu: «Mais non, bien sûr».

• (1120)

L'an dernier il est arrivé pour quatre milliards d'investissements étrangers au pays. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) est un type qui vit dans les mythes. Il n'a aucun contact avec la réalité. Un de ses mythes préférés, c'est que tout va changer du jour au lendemain, qu'il n'y avait pas d'investissements étrangers et que maintenant il va y en avoir. Il ne lit pas les rapports de ses propres organismes, qui disent que l'an dernier il est arrivé quatre milliards d'investissements étrangers au Canada. La différence, c'est que ces investissements-là sont venus créer des emplois au Canada. Nous n'avons pas cessé de dire dans le cours de ce débat que sous le régime de licence absolue et d'absence de moyens de négociation, les investissements étrangers que le ministre veut accueillir vont enlever des emplois et des possibilités aux travailleurs canadiens. Il devrait en parler aux travailleurs de Canadian Porcelain s'ils pensent que les investissements étrangers sont une bonne affaire. Il devrait en parler à un de ses députés qui a bondi de son siège la semaine dernière pour demander: «Et Irwin-Dorsey?» C'est une usine de sa circonscription qu'un propriétaire étranger a fermée, supprimant 35 emplois dans la région. Voilà une chose qui se produit constamment.

Attribution de temps

Sans conditions négociées, sans engagement de la part des investisseurs étrangers d'assurer la sécurité d'emploi lorsqu'ils viennent au Canada, de donner des possibilités de recherche et de développement à la filiale canadienne, de lui laisser le droit d'exporter mondialement, sans garanties de ce genre les investissements étrangers appauvrissent notre économie. S'il y a eu une chose évidente qu'on n'a pas cessé de nous répéter, c'est que si nous ne réussissons pas à obtenir des garanties de ce genre, les succursales canadiennes vont se révéler beaucoup moins avantageuses au plan économique pour les Canadiens que les sociétés canadiennes. Elles importent beaucoup plus, ce qui nuit considérablement à nos possibilités de vente, à notre balance des paiements. Leur rôle à l'exportation est beaucoup plus limité et elles se livrent à beaucoup moins d'activités de recherche et de développement. Voilà l'information recueillie aux audiences que mon groupe cherche à faire comprendre au ministre. L'ennui, c'est que le ministre a l'esprit si bouché, si réfractaire, si peu sensible à l'argumentation, si méprisant du rôle du Parlement qu'il ne se donne même pas la peine d'écouter ou de réagir.

Le ministre se fiche pas mal de ce que les autres peuvent dire. On le voit constamment. Même lorsqu'il y a des divergences partisanes, le rôle premier de l'étude en comité et à l'étape du rapport est de chercher à améliorer le projet de loi que le gouvernement a présenté. Le Parlement n'est pas une simple chambre d'enregistrement. Il n'est pas là pour permettre aux ministériels de battre des ailes en applaudissant. Il est là pour s'efforcer honnêtement et efficacement de rendre les projets de loi plus efficaces et plus utiles. Voilà une chose que le ministre ne comprend pas.

Personne ne conteste qu'aux dernières élections l'autre côté a reçu le mandat de réaliser un changement à l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Ce changement, il aurait dû bénéficier de l'effet salutaire et bénéfique d'une étude parlementaire convenablement menée, mais le ministre ne croit pas à cela. Donc il a refusé tous les amendements, il a refusé toutes les négociations, il a refusé de tenir compte des observations qu'on est venu nous présenter. C'est un ministre qui se fiche du Parlement, et c'est une des raisons pour lesquelles nous protestons. Nous sommes bien obligés de présenter un certain nombre d'amendements, parce que ceux qui avaient été proposés à l'étape du comité ont été complètement écartés et qu'il n'y a eu que 14 séances du comité.

• (1125)

M. Gormley: Et vous?

M. Axworthy: Un membre de la claque parle de nous. Je lui rappellerai que dans le cas de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, nous avons accepté plus de 22 amendements présentés par l'opposition. Il aurait intérêt à se documenter sur l'histoire parlementaire avant d'ergoter. Ce qui est un fait, c'est que le Parlement est là pour faire preuve de jugement et d'analyse afin de rendre le processus plus constructif.

Attribution de temps

Pendant qu'il essayait manifestement de faire valoir son point de vue, le ministre a dit que moins d'intervenants avaient participé au débat sur l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Pourquoi cela? Serait-ce parce la Chambre était plus près alors d'un consensus sur ce projet de loi qu'elle ne l'est maintenant sur celui-ci? Le ministre ne comprend pas le Parlement. Les autres partis appuyaient ce projet de loi et étaient disposés à lui donner une chance.

Le ministre n'a pas été très attentif. Il n'a pas écouté certaines des questions-clés. Par exemple, nous avons mis en doute le pouvoir arbitraire et discrétionnaire d'un ministre d'autoriser des investissements de milliards de dollars. Nous lui avons demandé s'il ne devrait pas être tenu de consulter de temps à autre ses collègues du caucus. Nous avons vu ce qu'a fait le ministre à l'égard de Domtar. Nous savons qu'il a dû se faire taper sur les doigts par le premier ministre (M. Mulroney) et par les membres du caucus québécois avant de changer d'idée. Cela va se reproduire encore et encore.

Nous avons un ministre volontaire et entêté qui se moque de l'opinion ou du jugement des citoyens d'autres régions. Nous connaissons les réalisations du ministre dans l'ouest du Canada. Il a été le grand fondateur de la Bank of Western Canada. Nous savons à quel point il se préoccupe des intérêts régionaux de cette partie du pays. Nous savons combien peu il se soucie de Domtar au Québec. Tout ce que nous en disons, c'est que pour l'amour du ciel, le Parlement devrait freiner quelque peu le pouvoir arbitraire d'un ministre. Toutefois, le ministre ne s'est pas donné la peine de nous écouter. Cela ne nous dérange pas, car nous savons que le gouvernement et lui vont se retrouver encore et encore dans l'eau chaude.

Le présent débat porte sur le fait que le ministre et le gouvernement se soucient peu du Parlement. Le gouvernement n'est pas disposé à user comme il faut du processus parlementaire. Cela en dira beaucoup plus long que tout autre chose aux Canadiens au sujet du genre de gouvernement qu'ils ont élu, à savoir un gouvernement au style davantage présidentiel que parlementaire. Et c'est bien ce qui va le perdre.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, c'est une bien triste journée lorsque le ministre tellement sûr d'avoir le bon droit de son côté ose prétendre qu'il répond aux besoins des Canadiens en mettant fin au débat sur ce projet de loi. Je tiens à . . .

Une voix: C'est à faire brailler même les enfants.

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: Il est manifeste que nos jeunes crient de terreur à la vue de ce qui se passe.

Une voix: C'est l'effet qu'a votre discours.

M. Langdon: Si mon discours peut terrifier le ministre, j'en serais fort heureux.

Parlons, si possible, d'honnêteté. Arrêtons-nous sur ce qui s'est vraiment passé dans le cadre du présent débat. Je voudrais revenir sur ces faits pour la gouverne de la Chambre, car je crois que certains députés doivent les ignorer si j'en juge à la façon dont ils applaudissent avec force l'initiative du ministre.

Parlons tout d'abord des audiences qu'a tenues le comité au sujet de ce projet de loi. Le ministre aime à laisser entendre que ces audiences ont permis à tous les intéressés d'un bout à l'autre du pays d'avoir leur mot à dire et d'être consultés, la consultation étant, comme on le sait, le dada du gouvernement. La réalité est toute autre, cependant, puisqu'au moins 28 témoins qui voulaient venir déposer au comité n'ont pu le faire. La plupart d'entre eux étaient des témoins désintéressés qui auraient pu offrir bien des conseils impartiaux relativement à ce projet de loi. Le directeur du Centre de recherche à l'Université Queen et—si j'ose le dire—le fils du ministre d'État (Mines) (M. Layton), des gens comme ceux-là qui ont une certaine vision des choses fondées sur une étude détaillée de la question et qui ne croulent pas sous les subventions, n'ont pas abordé la question avec les énormes préjugés du ministre. On ne leur a pas permis de témoigner.

• (1130)

Nous avons donc pu passer de l'étape des témoignages à celle de la révision des amendements. Là encore, le ministre prétend que le comité a été en mesure d'étudier avec soin toutes les recommandations qui ont été faites par les députés de l'opposition. C'est faux. Il n'y a eu que trois jours de débat. Au moins la moitié des amendements dont le comité a été saisi n'ont pas été débattus. Et voilà maintenant que le projet de loi nous revient à l'étape du rapport et le gouvernement prétend à nouveau que l'opposition fait de l'obstruction systématique.

Or, si on se penche sur les débats qui ont eu lieu dans le cas de chacun des groupes d'amendements présentés, on s'aperçoit qu'un nombre raisonnable de députés sont intervenus. Le caucus néo-démocrate compte 30 députés, mais en aucun cas, tous ces députés sont intervenus à l'étape du rapport. La plupart du temps, le chiffre était bien inférieur à cela.

Ce sont là des questions essentielles. Le ministre a prétendu qu'il entrait dans son mandat de faire adopter ce projet de loi. C'est un fait. En principe, les Canadiens ont souscrit à la notion d'Investissement Canada, mais ils n'ont pas voté en septembre dernier pour que la population ne puisse présenter ses instances lors des audiences relatives à Investissement Canada. Ils ne souhaitaient pas que le gouvernement applique des critères inefficaces pour juger les sociétés. Par exemple, il n'existe aucun critère sur lequel se baser pour examiner la rentabilité financière des sociétés mères d'entreprises qui prennent le contrôle de sociétés canadiennes. Ils n'ont pas voté non plus pour une définition du terme «actifs» qui jette la confusion la plus extrême dans les esprits. Ce sera une aubaine pour les avocats, mais on ne donnera pas ainsi aux Canadiens la protection qu'ils méritent dans les cas de prise de contrôle.

A l'étape du rapport, on se penche sur certains détails essentiels. Chose certaine, chacun de ces détails mérite de faire l'objet d'un débat. Pourtant, la Chambre n'aura qu'une journée pour examiner les amendements importants qui restent.

Le ministre prétend qu'il prend cette initiative, afin de protéger les travailleurs canadiens et de créer des emplois pour l'avenir. Il y a bien des points de vue au sujet de l'investissement étranger. Fort de mon expérience, je soutiens que le point de vue du ministre est erroné et que le raisonnement à son appui est mal fondé. Mais c'est là quelque chose sur laquelle il est possible de discuter. Ce n'est cependant pas sur cette question que porte le débat à l'étape du rapport. Ce n'est pas du principe général que nous discutons à l'étape du rapport. Le débat porte sur toute une série de modifications cruciales, celles notamment permettant de veiller à ce que les filiales des sociétés américaines fassent l'objet d'un examen si elles viennent à changer de propriétaire. Par exemple, si la Iron Ore

Company of Canada changeait de propriétaire, ce qui compromettrait les emplois des travailleurs canadiens, rien dans l'actuel projet de loi ne permet d'examiner cette acquisition de près, et cela du fait de lacunes sur le plan de l'organisation de la mesure à l'étude. Il y est question des succursales, mais non pas des filiales. Ce n'est là qu'un exemple des aspects techniques mais néanmoins importants qu'il conviendrait d'examiner de près avant que la Chambre ne soit appelée à se prononcer sur les modifications importantes qui ont été proposées.

Depuis septembre dernier, nous avons été saisis de plusieurs cas, celui par exemple de Black and Decker, de Mitel, et de Canadian Porcelain. Dans chacun de ces cas, le fait que les Canadiens puissent compter sur la protection de l'Agence d'examen de l'investissement étranger s'est révélé être un facteur important dans l'avenir économique du Canada. Le projet de loi a l'étude fera disparaître cette protection dont bénéficient beaucoup de travailleurs. C'est à cet égard qu'il est absolument ridicule de soutenir que la nouvelle mesure répond d'une certaine façon aux besoins du million et demi de chômeurs. En fait, ces gens sont menacés par les rationalisations qui auront lieu au fur et à mesure des acquisitions, chaque fois que les investisseurs étrangers quitteront le Canada, que les filiales fermeront leurs portes et que les succursales subiront une restructuration. Le ministre aura intérêt à se souvenir de notre discussion d'aujourd'hui le jour où les succursales canadiennes fermeront leurs portes et que l'on procédera à la rationalisation associée au libre-échange en Amérique du Nord. Jour après jour, il verra tout ce que le projet de loi fait perdre aux travailleurs et aux collectivités du Canada.

Au soir des élections, nous nourissions un certain espoir. Mais voilà que, au lieu de l'espoir, nous éprouvons aujourd'hui une certaine honte pour ce gouvernement qui recourt à son grand pouvoir dans le but de limiter le débat. Nous décelons chez lui une certaine malhonnêteté du fait des arguments qu'il présente et qui ne conviennent à l'étape du rapport. Nous en sommes attristés. Le gouvernement a tous les pouvoirs sur la Chambre des communes. Il peut y faire ses quatres volontés. Toutefois, au nom de mon parti, je tiens à dire que c'est avec un sentiment de tristesse que nous déplorons l'arrogance du gouvernement. Son orgueil démesurée et sa volonté de faire prédominer ses politiques et ses convictions à l'exclusion des idées et de la collaboration des partis de l'opposition, défauts dont s'était rendu coupable le gouvernement défait lors des élections de septembre dernier.

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots sur la motion proposant de limiter le débat sur ce projet de loi et répondre à quelques-unes des affirmations avancées par les deux intervenants précédents. La sincérité manifeste du député d'Essex-Windsor (M. Langdon), quoique bien souvent peu judicieuse, a suscité mon intérêt. Les observations du député de Winnipeg-Fort Garry se passent de commentaires, mais j'en parlerai plus tard.

Plusieurs raisons évidentes nous poussent à présenter cette motion qui tend à limiter le débat sur le projet de loi C-15. Les intervenants précédents ont parlé du temps qui a été consacré à discuter de la mesure. Comme l'a déjà rappelé le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), on y a investi, tant à la Chambre qu'au comité, près de 80 heures. Les Canadiens qui suivent nos délibérations se rendent bien compte de ce que l'on peut accomplir avec 80 heures de débat. Aussi bien à l'étape de la Chambre qu'à celle du comité, la participation au débat a été intense. Je signale en passant qu'un député de l'opposition a dit qu'on «étouffait» la voix des intervenants à l'étape du comité. Le comité a écouté 23 témoignages et le débat a duré 26 heures. En outre, 30 mémoires ont été présentés et 19 amendements ont été acceptés. Tous ces amendements, mémoires et témoignages ont porté sur l'ensemble ainsi que sur les différents aspects du projet de loi.

• (1140)

Comme le ministre l'a signalé, quelqu'un s'est demandé si on ne faisait pas d'obstruction à la volonté populaire. Le 4 septembre dernier, les Canadiens ont donné un mandat explicite au gouvernement ce qui était une façon d'exprimer bien des désirs et des aspirations. Ils attendaient du nouveau gouvernement des approches nouvelles et novatrices en matière d'économie. Le projet de loi fait la part des choses d'une façon très sensible et très juste entre le gouvernement, les Canadiens et les non-Canadiens qui veulent investir. Le grand nombre d'amendements inutilement proposés par l'opposition aurait rétabli l'AEIE et surtout contrecarré les vœux populaires.

Que souhaitaient les Canadiens le 4 septembre dernier, en matière d'investissements étrangers? Ils ont montré hors de tout doute qu'ils ne voulaient plus du type d'intervention pratiquée par l'ancien gouvernement. Les quelque 90 amendements présentés par l'opposition demandaient beaucoup plus que le simple rétablissement de l'AEIE. Jusqu'ici, le moins qu'on puisse dire, c'est que l'opposition n'a cessé de répéter sans cesse les mêmes choses. En regardant les débats parlementaires télévisés, les Canadiens ont conclu que la Chambre des communes était devenue, hélas, une «immense parlotte».

Pour sa part le NPD a adopté une doctrine et un point de vue qu'on pourrait qualifier d'irréaliste. Je me suis mis à l'écoute de ce qui se passe dans ma province, la Saskatchewan. Quand on a grandi dans la seule province qui pendant plus de 40 ans a été gouvernée par des néo-démocrates et des socialistes, on comprend vite dans quelle mesure ce parti veut que l'État intervienne dans nos vies.

C'est dommage que l'opposition soit intervenue aussi longuement. Les libéraux sont intervenus 82 fois pour parler du projet de loi C-15. Les néo-démocrates pour leur part, 72 fois. Ce faisant, ils n'ont fait que reprendre sans cesse des modifications qui font perdre le temps des Canadiens qui regardent nos délibérations. Il arrive souvent que les débats à la Chambre soient comparés à une autoroute. Toutes sortes de mesures concernant les agriculteurs, les autochtones et d'autres Canadiens, font leur chemin dans les débats de la Chambre des communes. Or, nos débats sont accaparés par l'opposition dont les interventions et les propositions d'amendements sont si nombreuses qu'elles frisent le ridicule. Pour cette raison, les interventions à la Chambre des communes ne sont pas aussi sérieuses et aussi utiles qu'elles devraient l'être.

Des voix: Bravo!

M. Gormley: Non seulement on a fait obstruction au débat, mais on a également crée de l'incertitude. Cette incertitude et ce manque de confiance que l'AEIE avaient justement contribué à répandre. Ceux qui veulent investir au Canada et qui voient d'un bon œil l'adoption du projet de loi créant Investissement Canada, se demandent pourquoi il n'a pas encore été adopté. Ils se demandent pourquoi l'opposition fait de l'obstruction. Nous n'aidons pas ceux qui veulent investir dans notre pays.

C'est pour cette raison que j'appuie la motion tendant à limiter le débat. Parce qu'il croit en la démocratie, le gouvernement a permis au plus grand nombre possible de personnes de se faire entendre à propos de ce projet de loi. Le comité a longuement examiné la mesure et le temps est venu de passer à d'autres affaires pressantes.

Monsieur le Président, par votre intermédiaire j'aurais quelques mots à adresser au député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) qui a dénoncé l'hypocrisie. C'était vraiment bouleversant d'entendre le député nous parler d'hypocrisie.

Des voix: Bravo!

M. Gormley: C'était la pitié qui se moquait de la charité et cela ne gênait pas le député de Winnipeg-Fort Garry. L'onction lui sortait par tous les pores de la peau. Il avait l'air tellement convaincu de la valeur de la position de son parti et de son ancien gouvernement. Après les piètres résultats que lui-même en tant que ministre et son gouvernement ont obtenus, les députés du parti libéral n'ont pas à nous entretenir d'hypocrisie.

Il était intéressant d'entendre ces libéraux affirmer que nous ne devrions pas toucher à l'AEIE parce que de toute façon elle n'avait rien empêché, que la plupart des projets avaient été simplement approuvés. Ils souhaitaient avoir un tel organisme pour s'en servir comme d'un ballon politique. Le parti libéral voulait se servir des espoirs, des inquiétudes et de certaines vues relativement à l'investissement pour jouer sur les sentiments du nationalisme économique. Quand il se montrait un peu trop répressif, il se rabattait sur l'AEIE et le nationalisme économique. Les sous-entendus politiques que cachaient l'AEIE ont été rejetés le 4 septembre.

Je demande aux députés d'appuyer la motion qui les invite à se prononcer sur le projet de loi C-15 et à passer à d'autres questions importantes que les Canadiens ont hâte de nous voir aborder. Voilà pourquoi j'appuie cette motion d'attribution du temps qui permettra à la Chambre de passer à d'autres choses sérieuses qui nous attendent.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, il est regrettable de devoir intervenir pour parler de la motion d'attribution de temps et de voir les faces hilares des conservateurs qui ont proposé une seule mesure législative originale à la Chambre, celle sur Investissement Canada. Combien de figurants et de surfeurs avons-nous vus—un surfeur, c'est celui qui profite de la vague et qui disparaît aux élections suivantes. Aucun d'entre eux n'a participé au débat. Le dernier député à avoir pris la parole doit être un surfeur qui est arrivé avec la vague. Il parle du nombre exagéré et inutile d'amendements proposés. Selon lui, l'opposition officielle a sapé la volonté des Canadiens. Il déclare que le gouvernement a été élu avec une forte majorité et qu'il doit donc gouverner sans que quiconque le remette en question. Eh bien, je lui rappelle que moins de la moitié des électeurs canadiens ont voté pour les conservateurs, Dieu merci!

• (1150)

M. Gormley: Combien ont voté pour vous?

M. Gauthier: Cela n'a pas d'importance.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: J'ai eu ma majorité, ne vous en faites pas. Vous pouvez venir quand vous le voulez dans ma circonscription, monsieur le Président, je suis prêt à me battre contre vous, vous et tous les autres. Je n'ai pas à m'inquiéter, car j'ai une majorité confortable. Ce que je veux dire aux conservateurs, c'est qu'ils n'ont pas été élus par la majorité des Canadiens. Qu'ils déclenchent des élections demain sur cette question, qu'ils leur montrent qu'ils ont du cran. Mais ils ne veulent pas le faire.

De quoi parlons-nous? Des amendements. Comme nous avons proposé au total 94 amendements, le gouvernement a mis le holà. Il prétend avoir un programme à suivre, mais il a consacré six jours, la semaine dernière et la précédente, à des journées d'opposition. Le gouvernement a dit que c'était à nous de lui proposer des sujets de discussion. Nous l'avons fait, pendant six jours. J'ai entendu le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley) dire que nous faisons perdre son temps à la Chambre. Le gouvernement a donné six jours pleins à l'opposition officielle et nous les avons utilisés.

M. Gormley: Qu'en avez-vous fait?

M. Gauthier: Nous les avons utilisés. Fait intéressant à noter, nous avons abordé des sujets présentant un intérêt aussi bien pour les députés que pour l'ensemble des Canadiens. Il y a eu de bons débats sur toutes les questions que nous avons soulevées. Mais là n'est pas l'objet de mon intervention. Ce que je veux dire, c'est que les conservateurs n'avaient pas de programme; ils n'avaient rien prévu de précis. Tout ce qu'ils avaient, c'était Investissement Canada. Et lorsque nous avons proposé de collaborer en vue d'améliorer ce projet de loi, ils ont refusé. Ils ont déclaré qu'ils allaient couper court au débat et que, après deux heures seulement de discours de dix minutes, nous allions nous prononcer sur cette mesure. Le gouvernement n'a pas manqué de nous rappeler, d'ailleurs, qu'il avait la majorité. Nous sommes 211, a-t-il dit, nous sommes des tyrans et nous allons dire aux Canadiens comment diriger notre pays. Faites bien attention, jeudi. Tous les jours depuis deux semaines, nous entendons dire que le budget sera très sévère. Faites attention, Canadiens, on ne va pas vous manquer. Mais jeudi, les ministériels nous diront qu'ils sont tous bien gentils. Ils sont forts en commercialisation, mais quelles foutaises!

Voyons un peu les amendements proposés, qui nous ont valu de nous faire traiter de libéraux obstructionnistes par le ministre. Nous avons proposé au ministre de donner des directives à l'agence. A-t-il accepté? Non. Cela fera partie de son mandat. Aucune directive à cet égard. On fera ce qu'il décide. Et si une société étrangère se présente pour acheter une entreprise au Canada, qu'elle n'hésite pas à le faire. Le ministre sera le seul à décider. Il ne sera même pas tenu de consulter ses collègues du cabinet. Formidable! Ce n'est pas normal. En vertu de la motion nº 6, il incombe au ministre de trouver des acheteurs canadiens. Bien entendu, nous voulons l'investissement étranger, mais nous devons nous assurer que les Canadiens achètent

une partie de leur propre économie. La semaine dernière, j'ai entendu un député déclarer que l'AEIE ne revêt plus d'importance aux yeux des Canadiens. Toutefois, avant qu'ils ne commencent à se faire «péter les bretelles», comme on dit en français, je leur rappelle que si les Canadiens . . .

[*Français*]

. . . la raison pour laquelle les Canadiens ne sont pas préoccupés par l'agence de tamisage, c'est que cette agence-là, monsieur le Président, a servi . . . a été bonne pour le Canada. Je rappellerai, par exemple, que les Canadiens savent très bien que, en 1970, le secteur manufacturier était à 61 p. 100 détenu par des étrangers. En 1980, cela avait baissé à 53 p. 100. On avait repris 8 p. 100 de notre économie. La même chose était vraie . . .

Une voix: Vous avez fermé la compagnie!

M. Gauthier: Non, cela n'est pas vrai. On n'a pas fermé la compagnie, on a fait en sorte que les Canadiens s'y intéressent.

Le pétrole, le gaz naturel . . . en 1970, 76 p. 100 étaient détenus par des intérêts étrangers; en 1980, 51 p. 100. Pourquoi? On a mis sur place, devant les Canadiens, le défi de racheter, de devenir chez nous maîtres de notre économie et d'augmenter notre participation économique en rachetant nos ressources, nos compagnies.

[*Traduction*]

De 1970 à 1980, la propriété étrangère dans le domaine des mines et du traitement des minerais est passée de 70 à 48 p. 100. Je considère cela comme un bon résultat qui prouve l'utilité de l'AEIE. Bien entendu, lors du dernier sondage d'opinion, les Canadiens ont répondu qu'ils ne se préoccupaient guère de la modification de l'AEIE. Je comprends, car grâce à l'Agence nous sommes parvenus à un certain degré de canadianisation; il faut l'admettre. Nous avons inversé une tendance qui inquiétait beaucoup d'entre nous, car la propriété étrangère devenait une menace pour notre économie. Comme le disait le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), il y a des compagnies qui sont les bienvenues, même si nous savons qu'en règle générale elles ne font pas autant de recherche et de développement au Canada que les compagnies canadiennes.

Nous aimerions développer notre secteur de la haute technologie, nous souhaiterions que les Mitel, Gandalf et Nabu soient capables, un jour, de soutenir la concurrence internationale, mais en restant propriété canadienne. Je ne vois rien de répréhensible là-dedans. Que trouvons-nous dans ce projet de loi qui puisse encourager les Canadiens à investir dans leur propre économie? Rien. Absolument rien. Y a-t-il quelque chose dans ce projet de loi qui puisse inciter les étrangers à venir au Canada investir dans l'industrie et l'économie du pays? Rien. Mais, le gouvernement, par une campagne de . . .

[*Français*]

«Dénigrement», je ne connais pas le nom anglais, alors je vais utiliser ce mot, une campagne de dénigrement à l'égard de l'agence de tamisage; ils ont émis des opinions à tort et à travers selon lesquelles l'agence était une menace pour le pays, que c'était elle qui était responsable de la crise économique que nous avons vécue à la suite de la récession des années 1980, 1981 et 1982. Mais c'est absolument faux! C'est l'économie internationale qui a fait que les Américains, en finançant un déficit très considérable, ont augmenté les intérêts chez eux à un tel taux que les capitaux étrangers s'en allaient aux États-Unis. Je me souviens, l'année dernière, en trois mois il y a eu 40 milliards de dollars investis aux États-Unis. Pourquoi? Parce qu'ils payaient du 13 et 14 p. 100, ce n'est pas compliqué. Alors, ils n'allaient pas au Canada, et les Canadiens qui avaient de l'argent à placer cherchaient à investir où? Là où le loyer de l'argent était le plus apte à leur donner un rendement, et cela est arrivé de façon tout à fait «internationale».

On n'a pas à être un génie en économie pour comprendre que ce n'est pas l'AEIE qui a fait ces choses-là, que ce n'est pas l'agence de tamisage qui a occasionné la récession économique, qu'elle a été évidemment touchée au cours des années passées, mais l'année dernière, 95 ou 96 p. 100 des demandes en vertu de l'AEIE ont été acceptées au Canada, 97 p. 100 pour être exact. Pour quoi? Pour une somme de 4.1 milliards de dollars de capitaux étrangers investis d'ici, au pays, qui ont créé des «jobs», qui ont ranimé une économie qui avait besoin d'être réanimée, ce qui fait que, aujourd'hui, les Canadiens sont capables de se défendre et de s'occuper de leur débat. Est-ce que le ministre responsable, qui va être le «tsar», qui va être le grand «boss» maintenant de tout investissement étranger, est-ce que ça va seulement être lui qui va être le seul à décider? Il n'aura pas besoin de consultation avec ses collègues du Cabinet, il va pouvoir faire ce qu'il veut, quand il le veut, quand ça lui dira. Moi, je dis que cela est inquiétant, parce qu'il y a des compagnies telles que la Mitel qui a obtenu des octrois du gouvernement fédéral, de l'ordre de 30 millions, pour son expansion, l'établissement à Renfrew, à Bouctouche, et Dieu sait, on va en parler encore de cette affaire-là, ils ont obtenu des octrois! Moi, je dis qu'une compagnie canadienne qui obtient des octrois fédéraux devrait être soumise à un examen de tamisage par l'agence d'examen des investissements étrangers, et le ministre n'aura plus à s'inquiéter de cela, il ne le fera plus, il va choisir qui il va vouloir, l'acheteur . . .Bienvenue, et achetez-nous, on n'est pas cher!

Monsieur le Président, voilà pour mes remarques, et on reviendra sur les amendements tantôt.

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) parlait de déclencher des élections sur cette question tout à l'heure, au début de ses commentaires. A mon avis, ce serait l'enterrement définitif du parti libéral canadien si on déclenchait des élections là-dessus. Simplement à voir la réaction des Canadiens actuellement aux politiques défendues par notre gouvernement, je pense que ce serait un mauvais service à leur rendre, particulièrement au député d'Ottawa-Vanier.

Attribution de temps

Monsieur le Président, je pense que mon collègue de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley) l'a mentionné tout à l'heure, je suis nouveau député à la Chambre des communes, et mon collègue également est nouveau député, on n'était pas habitué à entendre du verbiage comme j'en ai entendu depuis quelques semaines, particulièrement relativement à ce projet de loi . . .

M. Gauthier: C'est du «persiflage»!

• (1200)

M. Blais: Ce que vous faites là . . . du persiflage! Ah bon! Évidemment, j'étais peut-être habitué à travailler autrement, sous d'autres cieux, d'une façon plus efficace. Et c'est un peu cela que le gouvernement progressiste conservateur a voulu instaurer dans ce Parlement et dans ce gouvernement avec un appui sans précédent, justement remettre la population canadienne au travail, la remettre en confiance. Justement, nous ne sommes pas encore habitués de voir une opposition qui se débat comme un diable dans l'eau bénite pour essayer d'empêcher l'adoption d'un projet de loi accepté par la majorité des Canadiens qui veulent le développement . . .

M. Gauthier: C'est faux!

M. Blais: . . . la création d'emplois au Canada, et c'est un refus même de voir l'attitude des Canadiens et même c'est un non-respect de la volonté des Canadiens qui a été clairement exprimée. Cela fait des mois, cela fait longtemps que le gouvernement, que le parti progressiste conservateur défendait cette position, avant même les élections, il fallait modifier l'AEIE qui existait avant et transformer cet organisme en un organisme qui se veuille créateur d'emplois ici, au Canada. Nous avons reçu l'appui des Canadiens là-dessus, et je pense que ce serait le devoir de l'Opposition officielle, tout comme du Nouveau parti démocratique, d'appuyer cette position-là parce que ce sont les Canadiens qui l'ont demandé, qui nous ont appuyés.

Évidemment, tous les discours, et j'en ai entendu depuis 15 jours, tous les discours des députés du Nouveau parti démocratique commencent par la même phrase: C'est un jour bien triste, aujourd'hui . . . Et d'ailleurs, si tous les Canadiens avaient pu entendre cela, ce n'est pas seulement un enfant qui se serait mis à «brailler», ce sont des milliers, des centaines qui «brailleraient» à travers le Canada au sujet d'une telle attitude, parce que justement il faut arrêter de voir la tristesse, de voir le Bonhomme Sept Heures partout, de toujours avoir peur, d'avoir peur continuellement en matière économique. Notre premier ministre l'a mentionné d'ailleurs clairement à New York, il a dit: «Le gouvernement canadien est maintenant en affaires.» C'est ce qu'il a voulu dire. Il faut maintenant avoir confiance, reprendre confiance et redonner confiance à la population canadienne.

Monsieur le Président, nous sortons effectivement d'un long tunnel. Nous avons rétabli la confiance des Canadiens dans leur gouvernement. Il y a encore quelques petites poches de résistance, j'en vois d'ici, mais vingt ans de déception, cela ne s'oublie pas en une journée, en une semaine.

M. Gauthier: Ne sois pas personnel!

M. Blais: Cela va prendre quelques mois. On comprend cela. Mais à mon avis, autant l'ancien gouvernement, et particulièrement votre chef, à l'époque, a voulu ouvrir le Canada sur le marché extérieur et sur le monde entier que cela a provoqué l'effet contraire. On s'est refermé sur soi-même et, particulièrement, en voulant s'ouvrir à tous les pays du monde, on a fermé la porte à notre meilleur ami, savoir les États-Unis d'Amérique. C'est notre voisin, c'est notre ami, c'est avec ce gouvernement que nous faisons le plus d'affaires ici, au Canada, et je pense que c'était une mauvaise attitude.

Quant à l'attitude, monsieur le Président, et j'aimerais justement intervenir là-dessus à cette étape-ci parce que c'est justement ce que j'ai voulu traiter dès le début de mon intervention: Il faut que l'opposition comprenne qu'il y a un changement d'attitude dans le gouvernement actuel par rapport à ce qui a existé avant. Cela est très important et les Canadiens de partout au Canada, de toutes les régions, l'ont compris. C'est un nouveau gouvernement qui est au pouvoir, qui a un appui massif et qui a dit: Mes amis, nous nous mettons au travail pour régler les problèmes des Canadiens. L'organisme, l'AEIE, qui semblait et qui était de façon évidente un obstacle au développement économique, nous allons le modifier pour en faire un organisme qui soit stimulateur, et si nous réussissons à restaurer un climat de confiance chez les investisseurs étrangers, particulièrement américains, avec qui nous maintenons des relations privilégiées, je pense que les investisseurs de partout au monde, y compris les États-Unis, n'hésiteront plus à vernir chez nous dans un climat de stabilité évidente et de liberté.

Monsieur le Président, j'ai entendu également d'autres interventions qui, au cours du débat en deuxième lecture sur ce projet de loi que j'ai suivi le mieux possible, des interventions où l'on mentionnait, entre autres la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), que s'il y avait une chose que le parti libéral nous avait laissée en héritage et ce dont on a tout lieu d'être fier, c'est d'avoir réussi à canadianiser l'économie nationale.

Je peux difficilement partager avec l'honorable députée sa fierté d'avoir hérité d'un million et demi de chômeurs et d'un déficit de 35 milliards de dollars simplement cette année et de 225 milliards accumulés. A mon avis, on n'a pas à être fier de cela. Je pense que si la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) parlait d'un héritage, elle devait parler sans doute d'un legs particulier, parce que la totalité de ce qu'on a reçu, la succession globale, j'aimerais autant dire: Non merci! J'aimerais autant repartir en neuf que de partir avec ce qu'on nous a laissé, c'est bien évident.

Les partis d'opposition, et particulièrement dans ce débat, n'ont pas semblé se rendre compte qu'il y a eu un changement le 4 septembre dernier et que le gouvernement a reçu un mandat clair. Ce n'est plus le temps de nous mettre des bâtons dans les roues au sujet d'un projet de loi pour lequel nous avons reçu un mandat. Je pense qu'il est temps de nous mettre au travail et d'oublier les querelles inutiles et les pertes de temps.

Quatre-vingt-quatorze amendements proposés ont été discutés en comité, lesquels on a tous voulu reprendre ici pour, de façon évidente, simplement éterniser le débat . . . pour reporter à je ne sais trop quand l'adoption de ce projet de loi; cela semble évident. L'honorable ministre l'a mentionné tout à l'heure, mon collègue aussi, je pense que nous avons d'autres projets de loi qui attendent également. Le débat a assez duré. Il y a une volonté d'agir. Déjà, la réaction du public est positive. C'est ce

qui est important. C'est une question d'attitude, c'est une question de confiance. Nous avons déjà restauré, et il faut continuer. Il n'est pas question, monsieur le Président, que le gouvernement puisse tolérer . . . évidemment, on essaie de mentionner qu'on exagère, qu'on abuse de la situation, qu'on abuse de notre majorité . . . Il n'en est pas question, monsieur le Président. La majorité, il s'agit de bien l'assumer. Bien assumer sa majorité, c'est respecter la volonté des Canadiens qui nous ont élus le 4 septembre dernier et qui nous ont dit: Allez de l'avant avec vos politiques, nous y croyons et nous sommes d'accord avec vous.

Monsieur le Président, là-dessus je termine mes remarques et je vous remercie.

[*Traduction*]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président . . .

M. Gormley: C'est une journée bien triste.

M. Deans: La question n'est pas de savoir si c'est une journée triste.

M. Crosbie: Essayez «un jour bien sombre».

M. Deans: Je note les intéressantes remarques du député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley). Combien je regrette les jours où son prédécesseur était ici et disait des choses intelligentes. En fait, j'ai entendu dire que ceux qui votent normalement conservateur en Saskatchewan attendent avec impatience les prochaines élections pour redonner son siège à l'ancien député.

Je ne veux pas m'excuser de ce que nous faisons. Le gouvernement n'a pas de programme à nous proposer. S'il en avait un, nous n'aurions pas eu six journées d'opposition consécutives. Les députés gouvernementaux pourraient donc éviter d'essayer de nous jeter de la poudre aux yeux. Inutile de continuer à prétendre que le gouvernement veut s'occuper sérieusement des intérêts du Canada en présentant des programmes qui résoudront les graves problèmes de nos concitoyens.

Le gouvernement n'a pas de programme à proposer et c'est pourquoi nous avons dû parler sans arrêt et donner notre opinion sur la façon d'administrer le pays. Le parti conservateur avait peur que ses députés ne prennent la parole pour exprimer ses idées. C'est le problème de cette législature. Je ne reproche pas cela aux nouveaux députés, car je ne m'attends pas à ce qu'ils aient des idées particulièrement brillantes. La plupart, d'ailleurs, ne s'attendaient pas à être élus.

En ce qui concerne le geste actuel du gouvernement, j'estime que nous nous devons de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver l'intégrité de la nation sur le plan économique et sur le plan social. Dans cette législature, c'est à nous qu'il appartient d'assurer que le Canada conservera les chances économiques et l'intégrité sociale qu'il a péniblement obtenues au cours des années. En présentant ce projet de loi, le gouvernement fait obstacle à la poursuite de cet objectif. Voilà pourquoi, à mon avis, les députés de ce côté-ci de la Chambre le trouvent si détestable.

• (1210)

Il est vrai que l'AEIE n'était pas aussi efficace qu'elle aurait pu l'être, que, sous de nombreux rapports, elle ne répondait pas à notre attente et que, en dépit de l'existence de l'AEIE, j'avais, à l'instar d'un grand nombre de mes collègues, de graves réserves au sujet de nombreuses acquisitions. Des sociétés étrangères ont acheté des compagnies canadiennes rentables qui ont fini par disparaître. On les a laissé péricliter jusqu'à ce qu'elles ferment leur portes. Il s'ensuit que le concurrent étranger a pu expédier au Canada des produits qui étaient auparavant fabriqués ici parce qu'il a réussi à briser la concurrence canadienne.

Je ne me fais pas le champion de l'AEIE, car ce n'était pas un mécanisme particulièrement utile pour régler le problème. Elle est certes de beaucoup supérieure à ce qui nous est maintenant proposé et c'est pourquoi nous avons lutté avec acharnement et consacré tellement de temps à l'étude de la mesure. C'est pourquoi aussi nous voulons continuer à débattre le projet de loi sur Investissement Canada. C'est un problème d'importance capitale pour notre avenir.

Ce débat porte sur ce que sera le Canada dans dix, quinze ou vingt ans. Nous nous demandons si nous devons autoriser des étrangers à exercer une emprise presque totale sur nos précieuses ressources. Voilà pourquoi nous ne tenons pas particulièrement à accélérer l'étude de ce projet de loi.

Il ne s'agit pas de savoir si le gouvernement a obtenu un mandat le 4 septembre dernier. Assurément, le gouvernement l'a obtenu. Toutefois, ce mandat ne comprend pas la liquidation de nos structures économiques. Un mandat lui a été accordé plus ou moins à cause de . . .

M. Rodriguez: La mauvaise gestion.

M. Deans: . . . la mauvaise gestion, merci, du parti libéral sur une certaine période, avant 1984. Je ne veux pas que les députés ministériels et les partisans du gouvernement à la Chambre croient à tort qu'en raison du fait que le parti conservateur a obtenu un nombre considérable de sièges à la Chambre lors des élections 4 septembre dernier, cela lui donne automatiquement le droit de détruire la substance même de notre pays. Il n'en est rien. Les conservateurs ont obtenu le droit de former le gouvernement et de présenter des propositions au Parlement, mais le régime parlementaire veut que le gouvernement propose et que le Parlement dispose. Telle est la situation. Le gouvernement formule ses propres idées. Ayant présenté ces idées au Parlement, ce dernier décide alors à quel moment on devrait donner suite à certaines d'entre elles.

Étant donné l'importance primordiale de ce projet de loi, je prétends que cela ne suffit pas de lui consacrer 80 heures de débat. Il y a d'autres mesures législatives que nous sommes disposés à étudier assez rapidement et nous l'avons dit. J'ai transmis au leader parlementaire du gouvernement une liste de mesures législatives que nous sommes disposés à étudier avec célérité. Nous avons signalé qu'il importe d'adopter certaines d'entre elles sur-le-champ et que nous ne sommes pas tenus de poursuivre l'étude actuellement en cours. Rien ne nous oblige à adopter ce projet de loi immédiatement. Il y a déjà des dispositions bien en place. Le cabinet examine les propositions de l'AEIE. En effet, il en est saisi. Il a donc la possibilité, s'il le désire, d'examiner les raisons pour lesquelles l'Agence d'examen a jugé bon d'autoriser ou de ne pas autoriser telle ou telle acquisition.

M. Stevens: Il pourra toujours le faire.

M. Deans: Ce n'est pas comme si le changement proposé allait en soi faciliter les choses. Ce que je dis, c'est qu'il y a d'autres affaires importantes. Il y a par exemple toute la question du million et demi de Canadiens qui demeurent en chômage en dépit des promesses du gouvernement actuel. Il y a aussi toute la question de l'orientation économique dans laquelle le Canada va s'engager par suite des vues du gouvernement sur l'économie, et puisqu'il existe de graves questions environnementales dont l'étude demeure en suspens, et puisqu'il existe maints autres problèmes qui, ensemble, ont convaincu les Canadiens de ne plus confier le pouvoir au parti libéral, pourquoi ne nous attaquons-nous pas à ces problèmes? Pourquoi devons-nous adopter une mesure législative qui risque de saper l'avenir économique du Canada? Pourquoi devons-nous adopter une mesure législative qui risque de permettre des mainmises étrangères au sujet desquelles nous avions jusqu'à présent de graves réserves? Pourquoi devons-nous adopter une mesure législative visant à permettre ces mainmises, alors que nous savons pertinemment, en nous appuyant sur notre expérience, que, dans l'ensemble, le Canada a toujours éprouvé énormément de difficulté à se donner une orientation économique quand la direction des entreprises se trouve ailleurs que chez nous?

Le ministre sait très bien, j'en suis sûr—et s'il acceptait un seul instant de se débarrasser de ses œillères idéologiques et de réfléchir aux événements passés, il le reconnaîtrait—que très souvent, les grandes entreprises ont empêché leurs filiales canadiennes de chercher à l'étranger des débouchés pour leurs produits. Il sait combien de fois les grandes entreprises ont racheté des entreprises canadiennes et en ont transmis le coût aux contribuables canadiens, quitte ensuite à cesser toute fabrication, à transformer les usines en entrepôts servant à la distribution de produits fabriqués ailleurs dans le monde, avec pour seul objectif d'éliminer leurs concurrents. Il est au courant d'acquisitions qui ne sauraient d'aucune façon avantager le Canada, quel que soit le critère d'examen utilisé. Puisque nous reconnaissons que toutes ces choses se sont produites dans le passé et que le Canada n'a été perçu jusqu'à présent par la majorité des financiers que comme un pays où les investissements rapportent gros, pourquoi devrions-nous leur faciliter les choses?

Je songe fréquemment à une conversation que j'ai eue à Washington. Un sénateur me disait qu'il ne comprenait pas pourquoi nous nous faisions tant de souci à propos des investissements étrangers. Je lui ai demandé quelle était la proportion des investissements étrangers aux États-Unis. Elle atteignait à ce moment-là peut-être 10 p. 100. Je suis généreux, car elle n'est plus guère que de 2 p. 100. C'était vraisemblablement 10 p. 100 de tous les investissements. Je lui ai demandé quelle serait sa réaction s'il apprenait que la proportion des investissements étrangers dans son pays atteignait 30 p. 100 de l'ensemble. Il m'a répondu: «Nous ne le permettrions jamais». Je lui ai demandé ensuite: «A supposer qu'elle atteigne 40 p. 100, quelle serait votre réaction?» «Jamais nous ne permettrions cela», m'a-t-il répondu. «Une pareille chose ne pourrait jamais se produire aux États-Unis!» Autrement dit, ces gens-là voudraient nous imposer chez nous des conditions qu'ils trouveraient tout à fait inacceptables chez eux.

M. Rodriguez: Ils ont le Congrès.

M. Deans: Tous ces gens-là qui, à force de menaces et d'exigences, voudraient nous obliger à renoncer aux dernières mesures de protection que nous avons encore nous disent qu'ils ne toléreraient pas chez eux la situation avec laquelle nous sommes aux prises chez nous. Pourtant, le gouvernement est prêt, dans son aberration, à renoncer à toute protection de notre économie.

M. Boudria: Dites bien le gouvernement tory.

M. Deans: Voilà pourquoi nous nous battons et pourquoi le gouvernement a tort de faire ce qu'il fait.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, nous voici maintenant arrivés, dans le débat sur le projet de loi C-15 visant à abolir l'Agence d'examen de l'investissement étranger, au point où le gouvernement nous accorde deux heures pour le terminer.

M. Blenkarn: Vous avez déjà vécu cette situation.

• (1220)

M. Kaplan: En effet, et j'ai déjà eu l'occasion de discuter de ce projet de loi. Je ne veux pas utiliser entièrement les 10 minutes dont je dispose, car plusieurs de mes collègues ont d'autres choses à dire au sujet du projet de loi. Je tiens cependant à faire deux ou trois observations.

Avant le 4 septembre, on ne trouvait guère de députés conservateurs à la Chambre des communes pour croire que l'on soit justifié de recourir au règlement de clôture. Ils avaient tort. Ce recours est parfois justifié. Bien qu'ils ne l'aient jamais reconnu dans l'opposition, ils ont certes été prompts à reconnaître une fois arrivés au pouvoir que l'application de la clôture ou l'attribution de temps peut constituer pour le gouvernement un instrument très précieux lui permettant d'amener la Chambre à se prononcer sur des mesures législatives lorsqu'il devient vraiment nécessaire d'en disposer et d'expédier les affaires de l'État. J'interviens pour faire remarquer que ce n'est sûrement pas le cas en l'occurrence. Même si le Règlement permet de proposer maintenant une motion d'attribution de temps, j'estime qu'on a tort de limiter maintenant le débat et que le gouvernement a commis une erreur en proposant de le faire. Il est devenu encore plus important pour nous, de l'opposition, de faire comprendre aux Canadiens dans les deux heures mises à notre disposition qu'ils perdront quelque chose de très précieux lorsque disparaîtra l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Pour commencer, il y a encore beaucoup à dire sur la question de l'examen de l'investissement étranger. C'est une activité à laquelle notre pays s'est intéressé très tard. Nous avons commencé à nous en soucier longtemps après que l'investissement étranger soit devenu omniprésent au Canada. Bien qu'il ait été en grande partie avantageux pour le Canada d'accueillir ces investissements étrangers, que nous en ayons fait bon usage et qu'ils aient favorisé la croissance du pays, nous avons également eu à payer un prix plus fort que nécessaire.

Je suis devenu député peu après que le gouvernement ait entrepris une étude approfondie sur la nature des investissements étrangers au Canada et sur la question de savoir s'il était possible de contrôler ou d'orienter l'investissement étranger de telle sorte qu'il soit encore plus avantageux pour les Canadiens, tout en restant intéressant pour l'investisseur étranger, que ce n'avait été le cas dans le passé. C'est dans cet esprit qu'a été instituée l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Cet organisme est bureaucratique par nature. Il est chargé d'examiner les projets des entreprises et de négocier avec les investisseurs.

Il peut évidemment s'en trouver qui préféreraient ne pas avoir du tout à se prêter à une telle formalité. Mais par ailleurs, toutes les multinationales du monde savent que presque tous les pays du monde se livrent à un tel examen. Même les États-Unis le font sous une forme ou une autre. On n'a jamais vraiment démontré que cette mesure bureaucratique décourage les multinationales ou autres investisseurs intéressés à investir chez nous. Je ne suis pas présentement convaincu que le genre d'examen de l'investissement étranger établi par le gouvernement précédent et en vigueur au Canada ait pu faire obstacle à une proposition sérieuse d'investissement au Canada. Les investissements ont en fait continué à affluer chez nous. Quant à toutes les critiques que l'on en a faites, la majeure partie d'entre elles me paraissent avoir un caractère politique et obéir à un esprit partisan qui en a fait un élément important de la stratégie électorale du parti progressiste conservateur lors des dernières élections.

Quand il s'agit de déterminer si l'Agence d'examen de l'investissement étranger constitue réellement l'obstacle décrit par le gouvernement actuel, il faut se rappeler que c'est maintenant lui qui en a le contrôle. L'Agence est un instrument du gouvernement actuel. C'est le gouvernement qui décide, finalement, si tels ou tels investissements seront approuvés. On a donc doublement tort de vouloir faire avancer ce projet de loi en mettant un terme au débat sous prétexte que l'AEIE continuera de freiner les investissements au Canada. Ce n'est pas elle qui empêche les investissements puisqu'elle relève du gouvernement qui a le dernier mot aux réunions du cabinet. Aussi, le gouvernement ne convaincra pas la Chambre que toute limite à l'étude de cette mesure, surtout celle de deux heures qu'il cherche à nous imposer aujourd'hui, est justifiée.

Deuxième raison possible pour justifier la motion de clôture aujourd'hui: C'est à peu près la seule mesure que le gouvernement a présentée jusqu'ici. Quand on consulte le *Feuilleton*, on constate que pratiquement tous les projets de loi adoptés par la Chambre depuis que le gouvernement est élu sont des mesures administratives de routine ou des projets de loi qui étaient au *Feuilleton* lorsque les élections ont été déclenchées. Je songe notamment à ceux du domaine juridique qui sont davantage de mon ressort. Ces mesures, pour la plupart, étaient déjà à l'étude lorsque la Chambre a été dissoute. On peut dire au moins une chose du C-15, le projet de loi établissant Investissement Canada: Il constitue le programme législatif du gouvernement actuel. Ce n'est pas une raison suffisante, à mon avis, pour le faire adopter plus rapidement que d'habitude en s'écartant de la procédure parlementaire normale. Le genre d'argument voulant que le gouvernement doive laisser sa marque sur l'administration publique en faisant adopter sa véritable première mesure ne tient pas du tout à mon avis. D'après moi, cet argument ne justifie pas qu'il présente une motion de clôture ou d'attribution de temps pour forcer la Chambre à adopter cette mesure maintenant.

Les gouvernements ont souvent prétendu naguère que la motion de clôture s'imposait lorsque le programme législatif du gouvernement accusait un lourd retard, que nombre de projets de loi attendaient au *Feuilleton* et que la mesure à l'étude, tout en étant importante bien sûr, devait être adoptée pour que la Chambre passe à autre chose. Là encore, lorsqu'on consulte le *Feuilleton* et le calendrier de travail du gouvernement, on constate qu'il n'a absolument rien d'urgent à nous présenter. Je sais bien que notre leader à la Chambre ne demanderait pas mieux que de discuter certains accommodements avec le gouvernement pour trouver du temps afin que la Chambre puisse étudier le maigre programme législatif du gouvernement et que nous puissions reprendre plus tard l'étude de cette mesure. Je crois qu'il y aurait moyen de s'entendre. On ne peut donc invoquer cette raison pour adopter maintenant la motion concernant l'attribution de temps. Nous nous demandons bien quel menu législatif le gouvernement donnera à la Chambre une fois que nous en aurons terminé avec cette mesure. Au demeurant, la semaine dernière et la semaine précédente, nous avons eu pratiquement six jours d'affilée réservés aux mesures de l'opposition parce que le gouvernement n'avait rien à nous mettre sous la dent sauf le projet de loi actuellement à l'étude. Pourquoi alors ne pas lui consacrer tout le temps qu'il faudrait?

En terminant, je rappelle qu'il s'agit d'une question fort importante. Une question qu'on ne saurait bien étudier en limitant le débat. L'avenir des investissements dans un pays comme le nôtre, qui a grand besoin de capitaux étrangers, n'est pas une question qu'on règle en deux heures de débat. Nous devrions avoir le loisir d'en examiner toutes les conséquences. Le gouvernement devrait s'efforcer de nous fournir des preuves pour étayer sa position à part les anecdotes d'hommes d'affaires d'un peu partout dans le monde qui s'opposent à toute intervention ou toute participation de l'État dans l'activité économique. Je sais que le gouvernement peut recueillir un tas de témoignages en ce sens. Il existe bien des dirigeants d'entreprises qui seraient prêts à venir dire qu'ils préféreraient ne pas avoir à traiter avec le gouvernement. Toutefois, cela ne prouve pas vraiment que l'AEIE a nui au développement économique de notre pays. Nous croyons pouvoir soutenir le contraire. On peut voir à l'examen de toutes les demandes agréées par l'AEIE le genre de compromis et d'engagements acceptés par des investisseurs étrangers pour que l'économie canadienne et le peuple canadien soient les bénéficiaires nets de tout investissement étranger fait au Canada lorsque la Loi sur l'examen de l'investissement étranger était en application et l'Agence d'examen de l'investissement étranger en activité.

Attribution de temps

• (1230)

Je crois que le gouvernement est en train de commettre une erreur énorme. Investissement Canada ne rendra pas les services qu'avait pour mission de rendre l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Avec le nouveau régime, le gouvernement sera trop détaché de l'examen des projets d'investissement au Canada. Rien ne prouve que nous ayons perdu quoi que ce soit à cause de l'Agence d'examen de l'investissement étranger et, en fait, je le répète, il y a des tas de preuves qui établissent que les travailleurs canadiens et l'économie canadienne ont bénéficié justement de l'existence de l'Agence.

Pour ma part, je suis plus déterminé que jamais à révéler aux Canadiens ce que nous perdons ici aujourd'hui. Ils devraient être conscients du préjudice très grave qui risque d'être causé si nous ouvrons toute grandes les portes de notre pays à toutes les sortes d'investissement sans nous assurer convenablement que l'intérêt public sera respecté.

M. Norman Warner (Stormont-Dundas): Monsieur le Président, depuis un certain temps, le public est au courant des discussions qui portent sur l'Agence d'examen de l'investissement étranger et sur la société qui devrait la remplacer. Les projets du gouvernement ont été discutés à fond pendant la campagne électorale. Les Canadiens ont décidé qu'ils voulaient du changement.

Le débat sur ce projet de loi a commencé il y a plus de cinq mois. Pendant cette période de temps, on a consacré près de 40 heures à la Chambre des communes et près de 40 heures en comité à discuter de ce projet de loi, des amendements éventuels et de la possibilité de revenir à une sorte d'Agence d'examen de l'investissement étranger. Je pense que nous n'avons pas perdu notre temps mais que nous avons suffisamment discuté.

Le chômage est élevé, même s'il a baissé un peu. Un taux de chômage de 11 p. 100 est encore trop élevé et on n'a jamais eu autant besoin de nouveaux emplois et de mesures de création d'emplois que maintenant. Nous sommes impatients d'attirer des investissements pour une valeur de 100 milliards au Canada d'ici 1991. C'est ce qu'il faut et c'est l'objectif visé par le gouvernement. L'adoption du projet de loi C-15 est une des mesures qui attireront les capitaux dont on a tellement besoin dans ce pays, pour contribuer à créer des emplois pour les nombreux chômeurs.

L'encouragement de l'investissement étranger peut revêtir de nombreuses formes. Il peut s'agir d'une association, d'une entreprise en participation ou d'une participation minoritaire. En modifiant le climat actuel, nous espérons inciter les Canadiens à reprendre confiance dans leur pays et dans son avenir et à investir les 100 milliards nécessaires.

A Stormont-Dundas, ma circonscription, le taux de chômage est d'environ 15.5 p. 100. La circonscription de Stormont-Dundas est toutefois une de celles où le taux de participation est le plus faible du pays, soit un peu plus de 60 p. 100. Cela signifie qu'un grand nombre de personnes ont tout simplement abandonné, qu'elles ne cherchent pas du travail et qu'elles ont perdu l'espoir d'en trouver. Le taux de chômage officiel est d'environ 15.5 p. 100, mais si le taux de participation était analogue à celui du reste du Canada, le taux de chômage serait en réalité de 21 p. 100. Si nous avions un taux de participation analogue à celui du reste de l'est de l'Ontario, le taux de chômage serait de 26 p. 100. Ces chiffres ont été cachés à un public que cette question préoccupe beaucoup. Ils font ressortir nos problèmes. Je suis certain que dans un avenir proche, nous créerons non seulement de nouveaux emplois mais que le taux de participation commencera à monter car les gens auront davantage confiance dans notre aptitude à créer des emplois.

La confiance a augmenté durant le premier trimestre de 1985 dans les milieux d'affaires. La dernière enquête du Conference Board sur les attitudes et les intentions en matière d'investissement dit ceci:

> ... une confiance croissante dans les perspectives économiques du Canada à brève échéance. D'après une proportion croissante de cadres, les perspectives économiques à brève échéance sont caractérisées par une diminution du taux de chômage, un renforcement des ventes et l'amélioration des bénéfices. La confiance qui règne dans le climat actuel pour les investissements a continué à augmenter à la suite des gains importants relevés au cours de l'enquête sur le quatrième trimestre.

Cette confiance continue à augmenter. L'adoption du projet de loi C-15 indiquera au reste du monde que nous avons confiance dans notre collectivité, dans nos entreprises, dans notre capacité de créer des emplois et dans nos possibilités d'investissement qui sont probablement les meilleures au monde.

Nous avons eu dernièrement le privilège de voir s'installer à Cornwall une grande société américaine qui a manifesté l'intention de créer plus de 200 emplois. Nous accueillons cette entreprise à bras ouverts. Nous accueillons à bras ouverts les Américains, les Européens et les investisseurs du monde entier. Stormont-Dundas accueillera les investisseurs, pas seulement les investisseurs étrangers mais les Canadiens, et nous montrerons à certains des députés de l'opposition défaitistes que nous pouvons créer des emplois sans l'intervention du gouvernement.

D'ici quelques années, nous verrons peut-être diminuer considérablement le taux de chômage à Stormont-Dundas. J'espère et je désire que les députés de l'opposition se joindront à moi pour essayer de créer de nouveaux emplois dans un état d'esprit constructif. Il faut aider les chômeurs. Au lieu de les décourager, il faut les encourager. Une ère nouvelle commence. Je demande à tous les députés de se joindre à nous.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, des centaines de milliers et mêmes des millions de citoyens de pays industrialisés comme les États-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la France, la Belgique et la Hollande, ont perdu leur emploi ces dernières années. Ils l'ont perdu en partie à cause de l'avènement de la technologie nouvelle qui réduit les besoins de main-d'œuvre et aussi parce que l'on exporte la technologie de pointe vers d'anciens pays sous-développés comme la Corée du Sud et le Brésil où l'on implante actuellement des usines de fabrication ultramodernes. Ces usines produisent des biens manufacturés qui, par le passé, étaient fabriqués dans des pays industrialisés et elles payent à leurs travailleurs une fraction du salaire que gagnaient les ouvriers des pays industrialisés.

Les travailleurs de notre pays font face aux mêmes problèmes que ceux des pays industrialisés. Néanmoins, notre situation est sans doute pire, car une bonne partie de notre industrie de fabrication est entre les mains de sociétés dont le siège social et les propriétaires se trouvent à l'étranger. Ces sièges sociaux et ces propriétaires se trouvent surtout aux États-Unis, mais il y en a également quelques-uns au Japon, en Allemagne et en Grande-Bretagne.

Lorsque ces sociétés étrangères prennent des décisions, elles ne tiennent pas nécessairement compte des intérêts du Canada et des travailleurs canadiens. La plupart du temps, elles se soucient davantage des intérêts de leurs actionnaires et de la direction et elles cèdent également aux pressions exercées par le gouvernement de leur pays. Pourquoi pas? Pourquoi le gouvernement américain ne se soucierait-il pas du taux de chômage aux États-Unis? Pourquoi n'inciterait-il pas les sociétés multinationales a créer le maximum d'emplois aux États-Unis plutôt qu'au Canada.

Un autre problème se pose. Jour après jour, les dirigeants du monde des affaires, le gouvernement et les chercheurs nous disent que pour survivre et créer des emplois nous devons accroître notre efficacité et notre productivité et que, pour cela, nous devons centrer davantage nos efforts sur la recherche et le développement. Nous savons quelle a été la performance du Canada sur ce plan. Nous savons que de tous les pays de l'OCDE, y compris ceux d'Europe de l'Ouest ainsi que les États-Unis et le Japon, le Canada est celui qui se classe au dernier rang sur le plan de la recherche et du développement. Alors que d'autres pays consacrent 2 p. 100 à 2.5 p. 100, parfois plus, de leur PNB à la recherche et au développement, nous n'y consacrons qu'un pourcentage moitié moindre. Au cours de la campagne électorale, les conservateurs ont promis que, d'ici 1990, nous allions consacrer 2.5 p. 100 de notre PNB à la recherche et au développement. Mais nous savons ce qui s'est passé. Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) a dit très clairement que nous n'atteindrions pas ce chiffre parce que le gouvernement devait réduire ses dépenses. Nous savons que les plus grands coupables, les sociétés qui consacrent le moins d'argent à la recherche et au développement, sont les multinationales.

● (1240)

J'ignore si l'exemple que je vais citer aujourd'hui est toujours valide, mais je sais qu'il y a plusieurs années, la compagnie Ford Motor qui réalisait un chiffre d'affaires annuel d'environ 500 millions de dollars, n'employait pas un seul titulaire de doctorat pour faire de la recherche au Canada. Telle est la situation et c'est pourquoi nous croyons, depuis des années, que notre industrie devrait, dans la mesure du possible, être entre les mains d'intérêts canadiens. En collaboration avec ces industries, le gouvernement pourrait veiller à ce qu'elles formulent des politiques et suivent des objectifs conformes aux intérêts du Canada et des travailleurs canadiens. C'est pourquoi nous avons tellement insisté, lorsque les libéraux étaient au pouvoir, pour obtenir une législation propre à favoriser la canadianisation de notre industrie. C'est pourquoi nous n'avons cessé d'exercer des pressions sur l'ancien gouvernement libéral pour qu'il adopte une loi établissant l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Comme à son habitude, le gouvernement libéral a pris des mesures pour faire croire qu'il agissait alors qu'il n'avait pas réellement l'intention d'agir pour de bon. C'est ainsi, que l'AEIE a approuvé, surtout ces dernières années, au moins 95 p. 100 des demandes adressées par des sociétés multinationales désireuses de racheter des entreprises canadiennes. Par conséquent l'AEIE ne comptait pratiquement pas. Cet organisme ne remplissait pas vraiment sa mission.

Nous avons toujours cru que le gouvernement du Canada devait protéger les citoyens. Il doit veiller à ce que le développement industriel profite non seulement aux actionnaires des compagnies, mais également aux Canadiens. Voilà pourquoi nous nous sommes opposés à la proposition que le gouvernement nous a faite de remplacer l'Agence d'examen de l'investissement étranger par Investissement Canada.

Je ne donnerai que quelques exemples de ce qui pourrait se produire si nous délaissions la loi actuelle afin d'accueillir toute société étrangère qui souhaite investir au Canada. Le gouvernement possède actuellement deux des plus grandes entreprises aérospatiales dans le pays: de Havilland, qui est installée principalement à Toronto, et Canadair, dont les usines se trouvent à Montréal. Les deux emploient des milliers de travailleurs. Comment sont-elles devenues des sociétés d'État? Après tout, elles étaient, à l'origine et pendant de longues années, des entreprises privées. Je tiens à signaler aux députés ministériels qu'elles ne sont pas devenues propriétés de l'État par la grâce de quelque gouvernement socialiste épris de nationalisation. Non. Il est arrivé, comme dans bien d'autres pays, que l'aérospatiale a traversé une crise et que, n'en pouvant plus de perdre constamment de l'argent, les propriétaires de ces deux entreprises privées ont déclaré forfait. L'ancien gouvernemental libéral du Canada avait dit que tous les pays industrialisés du monde ont une industrie aérospatiale, que certaines des plus grandes inventions dont profitent toutes sortes d'industries ont été mises au point dans l'insdustrie aérospatiale et qu'il ne pouvait donc pas laisser cette industrie disparaître. Si le secteur privé ne voulait pas continuer à exploiter Canadair et de Havilland, le gouvernement du Canada allait reprendre les deux entreprises pour les exploiter au nom du peuple canadien.

Je n'ai pas l'intention de défendre la gestion de ces entreprises, mais je suis convaincu, et les Canadiens aussi, je pense, qu'il nous faut une industrie aérospatiale au Canada. Le gouvernement compte maintenant privatiser ces deux sociétés. Ce serait sans doute possible si, à toutes fins utiles, on faisait cadeau de ces entrepreneurs au secteur privé, mais j'espère que même un gouvernement conservateur n'envisagerait pas cela. Par ailleur, l'aérospatiale connaît peut-être une remontée mondiale à l'heure actuelle et les deux sociétés peuvent peut-être être vendues à un prix raisonnable. Je demande cependant au ministre ce qui se passera dans quatre ou cinq ans si l'industrie a encore des ennuis et que les nouveaux propriétaires veuillent vendre les deux sociétés. Le gouvernement laissera-t-il l'industrie aérospatiale disparaître ou bien devrons-nous encore une fois racheter les deux entreprises?

Cela nous semble illogique et c'est pourquoi nous trouvons que ce projet de loi est mauvais. Voilà pourquoi nous croyons que le gouvernement du Canada doit avoir le droit et le pouvoir de participer à la prise des décisions, pour que nous continuions à avoir une industrie manufacturière saine au Canada.

Attribution de temps

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je tiens à dire quelques mots à propos de la motion à l'étude, car il est évident que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) est décidé à s'approprier autant de pouvoirs qu'il le peut. Il veut se débarrasser de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger et s'arroger tous les pouvoirs afin de s'occuper lui-même des quelques demandes qui devront être soumises au gouvernement. Je suppose qu'il agit ainsi parce qu'il a été vraiment incapable d'attirer de nouveaux investissements au Canada depuis six ou huit mois qu'il est ministre.

Il est bon de revenir un an en arrière et de se rappeler que l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale, en trois mois environ, avait annoncé pour quelque 2 milliards de dollars d'investissement dans de nouvelles usines d'automobiles, dans la seule province de l'Ontario. Je vais vous rafraîchir la mémoire car nous avons tendance à oublier ce genre de choses. Nous avons écouté les balivernes que racontent le premier ministre et le nouveau ministre de l'Expansion industrielle régionale, mais nous oublions facilement qu'ils n'ont pas réussi à obtenir la création de nouvelles usines de montage ou de pièces d'automobiles. Il y a un an, une usine Honda représentant 100 millions de dollars d'investissement et 350 emplois a été approuvée. Il y a eu ensuite l'usine de montage et de pièces détachées de AMC Renault, à Brampton, qui représente 700 millions d'investissement et 7,000 emplois. Il y a aussi une usine de General Motors, à Oshawa, qui produit de l'acier et des pièces détachées et qui représente 1 milliard de dollars d'investissement. Il y a une autre usine General Motors à St. Catharines qui fabrique des moteurs et qui a coûté 255 millions de dollars. Ces usines représentent ensemble plus de 2 milliards d'investissement et environ 10,000 emplois. Il suffit de jeter un coup d'œil aux articles de journaux publiés depuis lors pour se rendre compte que le ministre n'a guère obtenu de résultats dans ce domaine, bien qu'il ait parlé à l'automne de l'implantation d'autres chaînes de montage d'automobiles. Il est clair que le ministre voudrait détenir à lui seul tous les pouvoirs pour examiner les propositions d'investissements éventuelles. Il ne veut même pas les soumettre au cabinet. Pensons un peu au nombre de demandes sur lesquelles l'AEIE a été appelée à se prononcer. En 1983, 860 demandes n'ont même pas nécessité d'examen. Si des demandes présentées à Investissement Canada visent à racheter une entreprise canadienne, celle-ci fermera-t-elle ses portes? L'acheteur licenciera-t-il les employés après avoir mis la main sur les services de commercialisation? Ces questions relatives à Investissement Canada préoccupent de nombreux Canadiens.

• (1250)

Mes collègues de ce côté-ci de la Chambre trouvent incompréhensible que le premier ministre (M. Mulroney), avant de rencontrer les journalistes et avant d'en parler à la Chambre, se soit précipité aux États-Unis où il a pris l'engagement de supprimer l'AEIE sans négocier. Même les conservateurs reconnaissent certainement qu'il est très utile d'avoir une Loi sur l'examen de l'investissement étranger et, quand des capitaux sont investis au Canada ou quand des étrangers se proposent de racheter une entreprise canadienne, de pouvoir négocier afin de protéger les emplois, de s'assurer que l'usine restera en activité, que la recherche sera faite au Canada et que nous conserverons une part raisonnable du marché international.

La législation américaine sur le contrôle des investissements étrangers est tout aussi stricte que la nôtre, mais les gens qui veulent investir aux États-Unis n'ont pas à satisfaire aux exigences d'un seul organisme comme l'AEIE. Ils doivent se conformer à un tas de lois du gouvernement fédéral et des États. La législation fédérale des États-Unis comporte 17 lois qui restreignent les investissements étrangers. Sur ce nombre, six imposent des restrictions sur le genre d'investisseurs acceptables. Huit de ces lois interdisent totalement à des étrangers d'être propriétaires d'une entreprise américaine dans certains cas, et ces lois touchent toutes sortes de domaines. Par exemple, le transport maritime côtier et en eau douce est une secteur totalement interdit aux étrangers en vertu de la Jones Act et de la Merchant Marine Act. Les opérations de dragage et de récupération de navires sont soumises à des restrictions en vertu de la Regulation of Vessels in Domestic Commerce Act. La construction navale est exclue des programmes de subventions gouvernementales en vertu de la Fishing Fleet Improvement Act, de la Merchant Marine Act et de la Merchant Ship Sales Act. Dans le secteur de la pêche, la Fish and Wildlife Act et la Fishery Conservation and Management Act imposent des restrictions dans le cas des pays ayant signé un accord de réciprocité et interdisent toute participation aux ressortissants des autres pays. Il existe une longue liste de restrictions et d'interdictions portant sur toutes sortes d'activités, comme les compagnies aériennes nationales dans lesquelles les étrangers ne peuvent détenir d'intérêts en vertu de la Federal Aviation Act. En ce qui concerne les compagnies aériennes à vocation internationale, la International Air Transportation Fair Competitive Practices Act impose certaines restrictions. Un étranger ne peut obtenir un permis pour assurer un service de radio, de télévision, de télégraphie ou de téléphone en vertu de la Communications Act. Cette loi interdit aux étrangers d'exploiter une station de radio ou de télévision. En outre, le secteur nucléaire est un domaine réservé en vertu de la Atomic Energy Act. La Federal Power Act impose des restrictions dans le cas des centrales hydro-électriques. Le transport du gaz naturel et de l'électricité est une activité parfois contrôlée en vertu de la Federal Power Act. Malgré tout cela, les conservateurs prétendent qu'il n'est ni nécessaire ni souhaitable de faire en sorte que des entreprises canadiennes appartiennent à des Canadiens.

A mon avis, les Canadiens ne sont pas du même avis. D'ailleurs, pendant les trois premières années d'application du Programme énergétique national, le taux de participation canadienne est grimpé de 28 à 40 p. 100, ce qui est remarquable en aussi peu de temps. Pendant la même période, nous avons augmenté nos réserves de gaz naturel, lesquelles correspondent maintenant à 33 ans de consommation, et avons constitué des réserves de pétrole qui dureront jusqu'à la fin du siècle. Or le transport du gaz naturel et de l'électricité figure sur la liste des restrictions et des interdictions aux États-Unis.

Je voudrais continuer à parler de la législation américaine. La vente de terres fédérales est interdite, sauf si elle se fait en vertu d'un accord de réciprocité aux termes de la Small Tract Act. Les droits sur le pétrole, le charbon et les autres minéraux ne peuvent être cédés à des étrangers, sauf s'il existe un accord de réciprocité, en vertu de la Mineral Land Leasing Act. En outre, les baux concernant les gisements de minéraux sur le plateau continental, ce qui comprend le pétrole, le gaz et le

soufre, font l'objet de restrictions, et sont interdits en pratique, en vertu de la Outer Continental Shelf Lands Act.

Les Américains ont établi une longue liste de restrictions et d'interdictions dont les conservateurs veulent se passer au Canada. Si le gouvernement voulait présenter un projet de loi sur Investissement Canada, nous ne pouvons pas comprendre pourquoi le premier ministre et le Président n'ont pas entamé des négociations. Au lieu de laisser les portes du Canada grandes ouvertes en soustrayant à toute formalité les investissements ne dépassant pas 5 millions de dollars, nous aurions pu négocier l'élimination de certaines restrictions imposées aux investisseurs canadiens aux États-Unis.

Je pense que les conservateurs nous causent beaucoup de tort en forçant la Chambre à se prononcer aujourd'hui sur Investissement Canada.

[*Français*]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, étant donné qu'il est presque treize heures, conformément à l'article 8(4)*a*) du Règlement, je demanderais que la Chambre puisse continuer à siéger après treize heures aujourd'hui afin de compléter l'étude des travaux dont elle est présentement saisie.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je prierais la secrétaire parlementaire de transmettre la motion à la présidence.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Le leader parlementaire de l'opposition sur un rappel au Règlement.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, c'est précisément mon rappel au Règlement. Nous n'avons pas pris connaissance de la motion présentée à la Chambre. Je voudrais vous signaler, monsieur le Président, l'article 8(4)*a*) du Règlement qui est ainsi conçu:

> Lorsque l'Opposition occupe le fauteuil un député, peut, sans avis, proposer une motion en vue de prolonger une séance pendant l'heure du dîner ou du souper ou au-delà de l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien afin d'étudier une affaire spécifiée ou une ou plusieurs de ses étapes, sous réserve des conditions suivantes:

Je voudrais tout particulièrement vous signaler, monsieur le Président le passage suivant du paragraphe (i):

> La motion doit se rattacher aux affaires en délibération . . .

La secrétaire parlementaire, dans son empressement à mettre fin au débat sur ce projet de loi mal conçu, qui gagnerait beaucoup à une étude plus approfondie à la Chambre, n'a pas présenté une motion qui se rattache aux travaux en cours. Je vous invite donc, monsieur le Président, à rejeter la motion pour vice de forme et à demander au gouvernement de se remettre à l'œuvre en vue de modifier sa motion et son projet de loi si mal conçu sur Investissement Canada.

Je voudrais signaler qu'il est 13 heures. Je propose que nous suspendions nos travaux jusqu'à 14 heures.

M. le vice-président: A l'ordre. La présidence doit déclarer la motion irrecevable parce qu'elle renferme les mots suivants: «terminer l'étude» auxquels il aurait fallu substituer les mots «poursuivre l'étude».

Article 21 du Règlement

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour traiter des travaux de la Chambre. J'aimerais informer la Chambre qu'après les affaires courantes, nous passerons directement aujourd'hui à l'étude du projet de loi C-25 concernant la stabilisation des prix agricoles. Viendront ensuite les amendements au projet de loi sur les pêches. En troisième lieu il y a aura l'étude du projet de loi concernant le divorce. Donc, après les affaires courantes, nous passerons directement au projet de loi C-25. Je crois savoir qu'il va s'agir là de législation.

M. Deans: Monsieur le Président, j'invoque aussi le Règlement à ce propos. Faut-il conclure de ce que vient de dire le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) que nous ne continuerons pas sur le sujet en discussion avant 13 heures?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, comme l'opposition empêche la tenue du vote . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Quelqu'un m'a posé la question, monsieur le Président.

M. Gauthier: Vous n'êtes pas en nombre suffisant.

M. Hnatyshyn: Nous sommes en nombre, et nous sommes disposés à poursuivre s'il y a consentement unanime. Je viens d'annoncer l'ordre des travaux pour cet après-midi. Ce que j'ai dit est clair et net, et nous poursuivrons le débat une autre fois.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 02.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES PENSIONS

LA SOMME GLOBALE DE PENSION DE RETRAITE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à présenter des instances orales tout autant qu'écrites au ministre des Finances (M. Wilson) au nom des pensionnés et citoyens âgés qui reçoivent une somme globale de pension de retraite.

Je fais allusion aux sommes globales qui sont versées aux termes du Régime de pensions du Canada ou de la part de gouvernements étrangers avec lesquels nous avons conclu des accords internationaux, lorsque, habituellement, une demande de pension de retraite est agréée seulement après plusieurs années d'examen.

Article 21 du Règlement

Je prie le ministre de songer aux avantages de prévoir dans le budget une mesure qui permette aux pensionnés qui reçoivent ainsi des sommes globales de les répartir, aux fins de l'impôt, sur le nombre d'années pour lesquelles ils sont versés. Ainsi, le fardeau fiscal serait réparti en fonction des années visées par le versement global et en serait d'autant plus juste. J'espère que le ministre accèdera à cette instance.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LA SITUATION D'ANDREI SAKHAROV

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais informer la Chambre qu'en cette journée où la Conférence internationale sur les droits de l'homme reprend ses travaux à Ottawa, on a appris une chose inquiétante dans le cas du dissident soviétique mondialement connu, Andrei Sakharov. Malgré des tentatives répétées, sa belle-fille vivant aux États-Unis a été incapable de rejoindre le Dr. Sakharov aujourd'hui. Selon certaines sources, ce dissident mondialement connu aurait entrepris à nouveau une grève de la faim pour protester contre la décision des autorités soviétiques d'empêcher sa femme, Yelena Bonner, extrêmement malade du cœur, d'aller chercher à l'Ouest des traitements non disponibles en URSS.

Il est scandaleux qu'à notre époque où les communications sont instantanées un simple appel téléphonique entre une parente et une figure internationalement connue pour ses travaux et les efforts qu'elle déploie en faveur du respect des droits de la personne soit impossible. Ainsi, je demande au gouvernement d'entreprendre immédiatement des démarches auprès du gouvernement soviétique afin d'obtenir premièrement, que M^me^ Bonner soit autorisée à quitter l'Union soviétique, pour suivre un traitement qu'elle ne peut pas obtenir sur place; deuxièmement, qu'on permette à la famille de se mettre en rapport avec des parents aux États-Unis; et troisièmement, que des représentants des gouvernement occidentaux ou des médias soient autorisés à se rendre à Gorki, qui est une ville fermée, afin que les nombreux partisans du D^r^ Sakharov dans le monde entier puissent être informés de son état de santé.

Je suis persuadé que tous les députés approuvent cette déclaration et que le gouvernement agira rapidement, afin de faire part aux autorités soviétiques des préoccupations des Canadiens à ce sujet.

* * *

LE JOUR DE LA VICTOIRE

LA VISITE D'ANCIENS COMBATTANTS AUX PAYS-BAS ET EN ITALIE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, ce mois-ci, des milliers d'anciens combattants canadiens sont retournés dans les zones de combat de la Seconde Guerre mondiale pour y commémorer le 40^e^ anniversaire de la libération des Pays-Bas et de l'Italie où les forces armées canadiennes ont joué un rôle significatif dans l'expulsion des envahisseurs nazis. Durant quelques jours, les anciens combattants ont revécu les horreurs de la guerre se remémorant la fatigue, la faim, la soif et le vacarme dont ils ont été victimes, et l'agonie qu'ils ont éprouvée à voir leurs camarades périr sous des feux nourris tandis qu'ils franchissaient montagnes et cours d'eau. Rien ne pouvait arrêter les Canadiens qui se battaient pour la liberté des peuples et la souveraineté des nations.

Comme dans d'autres villes, à Wageningen où les Nazis se sont rendus inconditionnellement aux Canadiens, des milliers de personnes de tous âges ont bordé les rues pour rendre un hommage enthousiaste aux anciens combattants qui défilaient; des centaines de badauds tendaient la main pour toucher les anciens combattants et criaient «Merci, Canada!»

Lors des cérémonies commémoratives impressionnantes organisées dans les cimetières militaires où des combattants canadiens resposent sous des pierres tombales gravées d'une feuille d'érable, on a placé respectueusement des couronnes de fleurs et tandis que la fanfare et les cornemuses de la Marine royale du Canada jouaient magnifiquement «Amazing Grace», des centaines de personnes se sont plongées dans la méditation et la prière. Devant la tombe d'un jeune Canadien de 21 ans, une femme entourée de sa famille s'est exclamée «Nous tenons à vous remercier de tout cœur . . . votre sacrifice nous a valu notre liberté!» Tous les membres de la famille ont ensuite baissé la tête et rendu grâce à Dieu pour leur avoir envoyé les Canadiens qui ont eu la générosité de mettre leur vie en péril et même de la perdre pour que d'autres puissent connaître la liberté et que leur nation reste souveraine. La Hollande et l'Italie remercient le Canada de tout cœur.

* * *

LE DÉSARMEMENT

LES SIGNATAIRES DE LA PUBLICITÉ

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, une nouvelle coalition qui veut diffuser de la propagande inexacte et alarmiste vient de se former à Toronto. Sous le nom de *Toronto Disarmament Network*, cette coopérative de publicité de tendance gauchiste regroupe des Canadiens tristement célèbres.

Dans une publicité d'une page, publiée dans les journaux d'hier, le groupe essaie de convaincre les Canadiens que le projet américain de recherche sur l'initiative de défense stratégique aura pour résultat de rendre le Canada moins sûr. Les Canadiens savent que c'est tout à fait faux.

Mais, il suffit de regarder d'où émane cette propagande inexacte. Le groupe qui a signé cette publicité trompeuse comprend, entre autres, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) et 15 membres de son caucus; le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) et son collègue libéral, le député de Davenport (M. Caccia); le parti communiste du Canada; le Karl Marx Club de Winnipeg et la Young Communist League of Toronto pour n'en nommer que quelques-uns. Il est intéressant de voir se regrouper des gens ayant la même façon de penser.

* * *

LES SPORTS

LE FINANCEMENT DE L'ÉQUIPE NATIONALE DE SOCCER

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, notre équipe nationale de soccer connaît beaucoup de succès dans sa marche vers la participation à la finale de la coupe du monde qui doit avoir lieu l'année prochaine à Mexico. L'équipe réunit une pléiade de joueurs jeunes, dynamiques et talentueux

de notre pays. Tous les Canadiens sont fiers de ces ambassadeurs du sport et leur souhaitent tout le meilleur succès sur la scène internationale.

Cependant, l'équipe voit ses efforts compromis par un déficit prévu de près de $500,000. En réponse à sa demande d'aide financière, le ministre d'État chargé de la condition physique et du sport amateur (M. Jelinek) a offert son appui sans réserve mais pas d'argent. Une telle attitude ne saurait marquer des points pour son parti.

L'équipe a besoin de plus que de simples paroles d'encouragement. Pour la seule année 1985, le gouvernement fédéral a versé plus de $600,000 à l'Association canadienne de soccer, mais à cause de restrictions absurdes et désuètes, l'équipe nationale n'a pas touché un traître cent. J'exhorte le ministre à lever ces restrictions sur-le-champ, de façon que cette équipe et les autres équipes nationales puissent recevoir l'aide financière qu'elles méritent.

Par ailleurs, le ministre a agi de façon caractéristique en renvoyant la balle dans le camp du secteur privé. Or, le secteur privé s'est déjà engagé à verser à l'équipe plus d'un million de dollars.

De toute évidence, c'est maintenant au ministre d'agir et, dans cette perspective, je mets le ministre et le gouvernement au défi de verser à notre équipe nationale une contribution égale à celle qu'elle pourra obtenir à compter d'aujourd'hui du secteur privé. En agissant ainsi, le ministre ferait preuve d'initiative et offrirait une formule d'encouragement qu'apprécieraient les gens qu'il voudrait mettre à contribution.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

ON DEMANDE L'AIDE DU GOUVERNEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, le rapport annuel de l'Association des chantiers maritimes canadiens paru dernièrement illustre bien le manque d'intérêt du gouvernement conservateur à l'endroit des chantiers maritimes. Il est évident que la construction navale requiert l'attention du gouvernement.

Selon les statistiques officielles, les effectifs des chantiers maritimes ont chuté rapidement depuis quelques années. En 1982, nos chantiers maritimes employaient 12,000 travailleurs; en 1984 ce nombre est tombé à 7,000.

Pendant ce temps, le nombre de navires construits à l'étranger et enregistrés au Canada connaissait une augmentation fulgurante. Des entreprises canadiennes de transport maritime achètent leurs navires à l'étranger pendant que les travailleurs des chantiers maritimes canadiens souffrent de l'indifférence du gouvernement.

Les promesses que les conservateurs avaient faites semblent avoir été oubliées. Qu'est devenue la promesse d'étendre les modalités de financement avantageuses aux clients canadiens de nos chantiers maritimes? La Direction du développement des exportations offre déjà de telles modalités à la clientèle étrangère.

Où sont les stimulants destinés à accroître la proportion des pièces fabriquées au Canada sur les navires utilisés pour exporter nos ressources naturelles? Où en est la promesse de doubler les tarifs sur l'importation temporaire de navires étrangers quand il n'existe pas de bâtiment canadien approprié?

Article 21 du Règlement

Ce sont-là quelques-unes des promesses qu'avait faites l'actuel gouvernement. Au lieu de cela, il a supprimé le programme d'aide aux constructeurs de navires laissant ce secteur se débrouiller tout seul. Cette industrie attend avec espoir le nouveau budget conservateur. Cependant, à en juger par l'inertie du gouvernement, notre parti craint que les constructeurs ne soient amèrement déçus.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'AFFRONT FAIT PAR «LIFE MAGAZINE» AUX CANADIENS AYANT PRIS PART À LA SECONDE GUERRE MONDIALE

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, j'interviens pour exprimer mon indignation devant l'affront inconcevable fait au Canada et aux Canadiens par nos voisins du Sud.

Un numéro spécial de 114 pages de *Life Magazine* renferme un récit, accompagné de photos, qui relate l'histoire des héros et des batailles de la Seconde Guerre mondiale, mettant en vedette d'anciens combattants des États-Unis et de la plupart de nos Alliés, sinon tous. Une colonne a même été réservée à la présentation des héros d'Allemagne et du Japon mais, apparemment, il n'y avait plus de place pour souligner le rôle du Canada qui, aux dires d'autres personnes, a joué un rôle plus important, compte tenu de sa faible population, que tous les autres pays alliés. En Europe, on se rappelle et on honore le rôle courageux et héroïque des Canadiens.

• (1410)

En tant qu'ancien combattant, j'ai eu l'honneur ce mois-ci de faire partie de la délégation canadienne qui s'est rendue aux Pays-Bas et en Italie pour commémorer le 40e anniversaire du Jour de la victoire en Europe. Notre délégation, composée de bon nombre de valeureux anciens combattants, notamment un titulaire de la Croix de Victoria, a visité plus de 20 cimetières militaires où plus de 10,000 soldats canadiens sont enterrés. Dans ces deux pays, nous avons participé à des cérémonies organisées par les autorités en vue de rendre hommage au Canada et aux Canadiens qui ont libéré leur territoire il y a 40 ans et aux milliers de Canadiens qui y ont perdu la vie.

Le fait qu'une importante revue américaine passe sous silence le rôle important joué par le Canada au cours de la Seconde Guerre mondiale constitue une omission impardonnable.

M. le Président: Le temps imparti au député est écoulé.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIVRE VERT—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, le 14 mai dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) déposait en cette Chambre son Livre vert intitulé: «COMPÉTITIVITÉ ET SÉCURITÉ: Orientations pour les relations extérieures du Canada».

Article 21 du Règlement

Il y a plus de 15 ans, monsieur le Président, que la politique extérieure du Canada n'avait été révisée et, quand on sait la mutation profonde qui s'est opérée dans notre pays ces dernières années, il va de soi qu'un nouveau gouvernement aborde d'un œil nouveau ses relations avec le reste du monde. Depuis 1970, notre économie n'a cessé de décroître à un point tel que notre gouvernement a hérité, en septembre 1984, d'un déficit énorme qui hypothèque lourdement notre développement économique. Cette période de décroissance économique aura servi à nous démontrer à quel point notre pays et son économie sont de plus en plus dépendants des autres pays. Parallèlement à ce délin économique, le Canada a perdu de son influence politique auprès des autres pays.

Faire des choix et déterminer le type de relations privilégiées que nous voulons entretenir avec les autres pays afin de stimuler notre productivité et assurer notre sécurité, tel est l'exercice auquel nous convie le Livre vert. Cet outil de réflexion et de consultation a reçu un accueil enthousiaste de la part des spécialistes de la politique internationale.

Finalement, monsieur le Président, je demande humblement aux chefs des partis d'opposition à la Chambre, bien que je conçoive que le principe de la consultation les excède au plus haut point, de cesser leur valse hésitation et d'offrir leur participation à la formation du comité mixte qui aura pour but de recueillir l'opinion des Canadiens sur le Livre vert, ce qui devrait être beaucoup plus constructif et positif que les critiques entendues . . .

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. L'honorable député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) a la parole.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LES PRIX DU PÉTROLE—LA POSITION ADOPTÉE PAR LES MULTINATIONALES

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour dire aux Canadiens que le gouvernement s'est fait rouler. Il a cédé aux exigences des multinationales en échange de nouveaux investissements, mais il en est sorti perdant.

Trois des cinq grandes multinationales ont fait savoir que même compte tenu de l'argent que le gouvernement leur a donné, elles veulent davantage. Le président de Gulf Canada, Keith McWalter, a en effet déclaré ceci: «Il faudra des prix réels du brut plus élevés dans les années 1990 pour justifier la mise en valeur de nouveaux gisements». Mais en mars, la ministre de l'Énergie nous a dit que l'on avait répondu à ses prières.

Le président de Texaco Canada, James Dunlap, a déclaré que la politique fiscale fédérale à venir contribuera à déterminer l'ampleur et la nature des nouveaux investissements. Il attend de connaître le budget avant de dépenser davantage d'argent, et ajoute: «Les meilleures décisions d'affaires seront prises en fonction des forces du marché plutôt que de la réglementation gouvernementale». Mais la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) nous a prédit la création de 300,000 emplois parce que l'industrie avait toujours investi dans le passé. Elle a oublié de penser aux prix.

Le président de Shell Canada, Jack MacLeod, a déclaré ceci: «Nous craignons surtout que les gouvernements et le public fondent de trop fortes attentes sur la rapidité de la reprise.Il faut redresser les bilans, et les nouveaux projets à long terme doivent avoir une meilleure rentabilité».

La ministre de l'Énergie nous a assuré que les sociétés pétrolières lui avaient promis d'investir davantage si elle supprimait les taxes. Mais les pétrolières veulent maintenant davantage de concessions fiscales et des prix plus élevés. Le gouvernement s'est fait rouler, et ce sont les consommateurs qui en feront les frais.

* * *

LE MULTICULTURALISME

ON CONDAMNE LES PRÉJUGÉS ET LE RACISME

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, l'une des conférences fédérales-provinciales les mieux réussies s'est tenue la semaine dernière à Winnipeg. Je veux parler de la conférence fédérale-provinciale sur le multiculturalisme. C'était la première fois qu'une conférence de cette nature avait lieu au Canada mais, étant donné les progrès réalisés à Winnipeg, il y en aura d'autres à l'avenir.

Grâce à son vif intérêt pour la conférence et au travail consciencieux qu'il y a accompli, le ministre d'État au Multiculturalisme et député de Lisgar (M. Murta) a fait avancer sensiblement la cause du multiculturalisme canadien en donnant le ton et en insistant sur le fait que le multiculturalisme est l'affaire de tous, quels que soient notre origine, la couleur de notre peau, notre langue ou notre religion.

Il nous reste sans doute d'autres étapes à franchir au Canada dans notre lutte contre des pratiques que la plupart des Canadiens répudient, mais que quelques-uns s'acharnent à répandre et à promouvoir, notamment la discrimination pure et simple, les préjugés sociaux et le racisme, pour justifier souvent les motifs douteux et obscurs qui les poussent à s'en prendre méchamment et sans raison à leurs concitoyens de même qu'à des étrangers.

Si les provinces, le gouvernement fédéral et le ministère d'État au Multiculturalisme continuent à collaborer et, ce qui est tout aussi important, monsieur le Président, si nous adoptons des attitudes qui nous incitent à traiter nos semblables comme on voudrait qu'on nous traite, notre pays pourra s'épanouir davantage et s'ouvrir encore plus aux autres, en même temps que les Canadiens considéreront leur prochain avec encore plus de compassion et de compréhension.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIVRE VERT—LA DATE DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS DU COMITÉ

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'espère qu'il va dissiper une confusion apparente ou réelle sur les questions de politique étrangère suscitées par son Livre vert.

Le ministre sait, je suppose, compte tenu des négociations qui se sont déroulées à la Chambre, que l'opposition participera au comité parlementaire chargé d'étudier ce Livre vert et les questions de politique extérieure qui en découlent si le comité parlementaire effectue son étude et présente son rapport sur les questions de libre-échange et sur l'Initiative de défense stratégique avant que le gouvernement ne prenne sa décision sur l'une ou l'autre de ces questions.

Le ministre ne convient-il pas que l'on pourrait rédiger un mandat de la Chambre stipulant que le comité devrait présenter un rapport sur l'Initiative de défense stratégique et le commerce bilatéral avec les États-Unis? En même temps, le gouvernement pourrait-il s'engager à ne pas prendre de décision sur l'une ou l'autre de ces questions tant que le comité n'aura pas présenté son rapport sur chacune de ces deux questions?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis enchanté de constater que l'opposition officielle est revenue sur sa position et accepte maintenant que le public et le Parlement du Canada soient autorisés à discuter des questions de politique étrangère. Je suis un peu étonné qu'un parlementaire de l'expérience du très honorable chef de l'opposition souhaite négocier ce genre de question à la Chambre même, d'autant plus qu'il sait qu'une réunion des leaders à la Chambre consacrée précisément à cette question doit avoir lieu tout de suite après la période des questions. Nous avons l'intention de continuer à être raisonnables . . .

M. Broadbent: Continuer? C'est nouveau.

M. Clark (Yellowhead): . . . mais nous tenons à garantir le droit des Canadiens à participer au débat sur la politique canadienne internationale, et nous n'avons pas l'intention de laisser les partis d'opposition les en priver par leur obstination à la Chambre des communes.

M. Deans: Ce n'est pas une très bonne base de négociation.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, ce n'est pas tout à fait le climat ni le ton que le ministre doit donner s'il veut que le comité ait un mandat que nous jugerons acceptable de ce côté-ci de la Chambre. Il sait que, si le gouvernement insiste, il pourra donner le mandat qu'il veut au comité et permettre aux députés conservateurs de voyager dans tout le pays. Personne ne refuse de discuter. Nous essayons au contraire d'avoir une discussion vraiment utile.

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE COMMERCE AVEC LE NICARAGUA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ma deuxième question, monsieur le Président, est celle-ci. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le sait fort bien, dans ses réponses à des questions posées ici à la Chambre les 6, 7 et 8 mai, concernant le boycottage des Américains contre le Nicaragua, le ministre a donné l'impression que les compagnies canadiennes, y compris les filiales canadiennes des entreprises américaines, pourraient continuer de commercer librement avec le Nicaragua. Pourquoi alors le ministre a-t-il donné l'impression contraire à Washington dans ses discussions avec le secrétaire d'État des États-Unis, M. George Shultz, au sujet du nouveau bureau commercial du Nicaragua à Toronto? Est-ce que les filiales canadiennes des entreprises américaines peuvent continuer à commercer et à combler le vide créé par le boycottage américain pour vendre des produits médicaux, des machines agricoles et d'autres choses de ce genre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, premièrement, si je comprends bien la position du très honorable chef de l'opposition, le parti libéral est maintenant prêt à donner son accord, sans débat prolongé, à un renvoi à un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat pour étudier le Livre vert, même s'il n'y a qu'une partie qui joue un rôle dans les discussions. Ce n'est pas là la position que nous préférons. Nous préférons avoir un débat de tous les partis à la Chambre et nous continuons à espérer que ce sera possible.

En ce qui a trait à la situation concernant les relations entre le Canada et le Nicaragua, la situation aujourd'hui est ce qu'elle était avant, comme je l'avais décrit ici, à la Chambre. Les sociétés canadiennes ne sont pas affectées par l'action américaine. Cela n'était pas changé; ce ne sera pas changé par l'attitude du gouvernement canadien en ce qui concerne le bureau qui sera établi par le gouvernement du Nicaragua à Toronto.

• (1420)

[*Traduction*]

LA POSITION CANADIENNE À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si le très honorable représentant lit les feuillets bleus, il verra ce que j'estime être un mandat acceptable.

Bon nombre de Canadiens se préoccupent du fait que le Livre vert du ministre sur la politique étrangère ne contienne que 17 lignes sur les droits de la personne. Apparemment, à la Conférence internationale sur les droits de la personne qui se tient à Ottawa en ce moment, la délégation du Canada refuse de soulever officiellement des cas précis de personnes qui ont subi des mauvais traitements dans divers pays pour avoir exprimé leurs opinions politiques. Je sais que le ministre tient lui-même beaucoup au respect des droits de la personne, mais pourquoi le gouvernement met-il la pédale douce lorsqu'il s'agit de cas particuliers? Ne devrait-il pas plutôt adopter publiquement une position énergique, étant donné surtout que d'autres pays le font?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la députée de Mount Royal a posé il y a quelque temps une question à laquelle j'ai répondu que le gouvernement du Canada adopterait une position énergique lors de la conférence des droits de la personne, malgré les contraintes que lui impose le fait d'être l'hôte de la conférence, et qu'à cause des règles régissant la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, que le très honorable chef de l'opposition connaît très bien, il faudrait parfois soulever les cas de ce genre uniquement dans les couloirs, mais que le gouvernement le ferait néanmoins de façon efficace. C'est ce que nous tenons à faire.

Le très honorable chef de l'opposition a parlé du point de vue que j'ai déjà exprimé en public et en particulier relativement à la défense des droits de la personne. Je pense que tous les députés partagent ce point de vue. On m'excusera sans doute si je dis que le Canada y gagnerait nettement si l'ensemble du Parlement et du pays pouvaient discuter librement des droits de la personne et d'autres questions dans le cadre d'un débat libre sur les relations internationales du Canada, comme celui auquel les deux partis d'opposition font maintenant obstacle.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'IMPORTATION DE VÉHICULES DE FABRICATION JAPONAISE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Au cours du week-end, le premier ministre a pris la parole, à Calgary, devant les membres de la Canadian Japanese Business Association avec sa franchise et sa sincérité habituelles, mais il a omis d'aborder la question qui les préoccupe le plus, celle des quotas sur les automobiles japonaises. En même temps, nous avons appris que les Japonais refusaient de limiter volontairement leurs exportations et il n'y a eu aucune négociation depuis la première semaine de mai.

Le ministre peut-il confirmer que le gouvernement japonais n'a pas accepté de limiter volontairement ses exportations? Le ministre peut-il nous dire quand les négociations doivent reprendre et si le gouvernement maintient son intention d'imposer des quotas à moins que le gouvernement japonais n'accepte de prendre des engagements fermes en ce qui concerne l'investissement et l'approvisionnement au Canada?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de dire que je suis d'accord avec le député, peut-être pour la première fois, lorsqu'il dit que notre premier ministre est franc et sincère.

Pour répondre à sa question au sujet des importations d'automobiles japonaises, je signale au député qu'un sous-ministre adjoint de mon ministère se trouve actuellement au Japon où il discute des relations entre les deux pays en ce qui concerne l'industrie automobile. En deux mots, les pourparlers se poursuivent, contrairement à ce qu'il a dit, et j'espère vivement que nous pourrons conclure une entente satisfaisante afin que les Japonais s'approvisionnent et investissent dans l'industrie automobile canadienne.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, au cas où le ministre n'aurait pas compris toutes les nuances de ma question, le premier ministre n'a été ni franc ni sincère, car il a refusé de parler de la question la plus cruciale. Au cas où il ne saisirait pas ce genre de subtilités, j'essayerai de les lui faire comprendre.

Dans ce même discours, le premier ministre a dit une autre chose étrange. Il a déclaré qu'à son avis, et non pas selon le gouvernement, toute la question des investissements japonais regardait uniquement le secteur privé et que le gouvernement n'avait pas à se prononcer. Quand ce dernier va-t-il prendre officiellement position? Va-t-il imiter ses bons amis, le président Reagan et les Américains, qui ont fait directement des instances auprès des dirigeants japonais ce qui leur a rapporté des investissements d'une valeur de 4 milliards? Quand pouvons-nous nous attendre à ce que le gouvernement établisse clairement le rapport entre les quotas sur les importations d'automobile et les engagements qui seront pris sur le plan de l'approvisionnement . . .

M. le Président: A l'ordre. C'est très long pour une question supplémentaire.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, si le député lit dans le hansard de demain la réponse à sa première question, il verra que c'est précisément ce que j'ai fait. J'ai dit que nous exhortions les Japonais à investir et à s'approvisionner au Canada. Comme moi-même et d'autres l'ont déjà déclaré, en attendant la conclusion d'une entente satisfaisante, nous leur avons demandé de ne pas dépasser le niveau de pénétration de 18 p. 100 dont ils ont profité l'année dernière sur le marché canadien.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA DÉSINDEXATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures en sa qualité de premier ministre suppléant. Cette fin de semaine, en parlant du budget qui sera présenté dans le courant de la semaine, le premier ministre a déclaré que le gouvernement avait l'intention d'être «dur mais juste». Par ailleurs, nous avons appris cette fin de semaine que la grande majorité des Canadiens trouvaient tout à fait insuffisantes les mesures prises par le gouvernement pour réduire le chômage.

Vu que le parti conservateur a affirmé, quand il était dans l'opposition, que le fait de supprimer l'indexation dans le régime de l'impôt sur le revenu coûterait au moins 30,000 emplois à l'économie canadienne et vu que la majorité des Canadiens trouveraient inéquitable une telle mesure, le premier ministre suppléant reconnaît-il que la désindexation serait effectivement une mesure inéquitable?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis certaine que le député sait que nous envisageons diverses mesures pour le budget et que celui-ci sera juste et dur comme nous l'avons dit.

LA DÉCLARATION FAITE EN 1980

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je n'ai pas demandé ce que contiendrait le budget. C'est très gentil de la part de la ministre d'être revenue après la fin de semaine pour dire quelques mots à la Chambre. Je vais m'adresser de nouveau au premier ministre suppléant en lui demandant de répondre à ma question.

En 1980, le premier ministre suppléant, qui était alors chef de l'opposition, a déclaré que le fait de désindexer le programme de l'impôt sur le revenu du gouvernement—bien entendu, c'était les libéraux qui étaient au pouvoir à l'époque—reviendrait à profiter de l'inflation en sacrifiant «la vie et les espoirs des Canadiens». Maintenant que le premier ministre suppléant fait partie du gouvernement, conserve-t-il le même point de vue sur les effets pernicieux d'une telle mesure?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne peux que répéter ma réponse. Le député a commencé par citer une phrase promettant un budget dur mais juste. C'est ce que nous n'avons cessé de répéter. Nous serons durs, mais justes.

M. le Président: Une question supplémentaire.

M. Broadbent: Ce serait beau, et ce ne serait pas mal non plus si le ministre voulait bien répondre aux questions.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je sais que le premier ministre suppléant s'attire parfois des ennuis à cause de ce qu'il dit à la Chambre, mais je lui donne une dernière chance. Lorsqu'il était dans l'opposition, il a assumé la responsabilité, en tant que chef du parti conservateur, d'une campagne de publicité de $30,000 dont le but était de dénoncer la désindexation. Conserve-t-il aujourd'hui l'opinion qu'il avait en 1980 quand il était chef du parti conservateur et quand il a vraisemblablement autorisé cette campagne?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique se trouve à la Chambre des communes depuis assez longtemps pour savoir que nous ne révélerons pas le contenu du budget par petits morceaux et ne ferons pas d'observations sur le budget avant sa présentation.

Je remarque que le député, en parlant de la ministre d'État aux Finances, a fait allusion à ses activités de la fin de semaine et, en parlant de moi, a mentionné une campagne de publicité. Il se trouve que je sais ce qu'il a fait cette fin de semaine dans le cadre d'une campagne de publicité menée dans le *Globe and Mail* de Toronto.

• (1430)

M. Broadbent: C'était une bonne publicité.

M. Clark (Yellowhead): Le chef du Nouveau parti démocratique dit que c'était une bonne publicité. Le texte était signé par le chef du Nouveau parti démocratique, par le Club Karl Marx du Parti communiste du Canada . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Évitons ce genre de chose!

Une voix: C'est ça le gouvernement!

M. le Président: C'est la pelle qui se moque du fourgon. La parole est au député de York-Sud-Weston.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ MYSTL MANAGEMENT INCORPORATED—LES DIRECTIVES CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant au sujet des quatre hauts fonctionnaires qui sont coassociés dans Mystl Management Incoporated, société récemment constituée. Contre rémunération cette société met à la disposition des hommes d'affaires des renseignements sur la façon de traiter avec l'Administration. Dans son prospectus, la société Mystl promet «des renseignemetns que les bureaucrates ne donnent pas». Les fonctionnaires en question enfreignent carrément les directives du Conseil du Trésor concernant les conflits d'intérêts. Ils violent probablement en outre l'article 110 du Code criminel du Canada.

Est-ce que le premier ministre suppléant reconnaît que la gravité du cas exige le renvoi immédiat des personnes concernées? En second lieu, est-ce que le premier ministre suppléant va demander à la Gendarmerie royale d'ouvrir immédiatement une enquête pour voir s'il y a lieu de procéder à une inculpation dans cette affaire?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, peut-être pourrais-je répondre à la question du député en qualité de président suppléant du Conseil du Trésor. Je peux dire au député qu'il y a trois au moins des membres de cette entreprise qui s'en sont retirés. Le séminaire que la société devait tenir en fin de semaine a été annulé. En ce moment, le Conseil du Trésor est à faire enquête.

L'ENQUÊTE DU GOUVERNEMENT

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, l'affaire Mystl montre bien à quel point le gouvernement a perdu la maîtrise de la Fonction publique.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Elle montre bien que les directives concernant les conflits d'intérêts sont anodines et inutiles. Est-ce que le ministre des Transports, le président du Conseil du Trésor ou le ministre du Revenu national étaient au courant de l'affaire? S'ils ne l'étaient pas, pour quelle raison? S'ils l'étaient, pourquoi n'ont-ils rien fait à ce sujet? Est-ce que le gouvernement va ouvrir une enquête immédiate pour voir à quel point cette activité est répandue?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, nous sommes déjà en train d'effectuer une enquête. Cela fait voir j'imagine la différence qu'il y a entre le député et nous. Le député veut un procès équitable à condition qu'on pende d'abord les prévenus. Nous aimerions faire en sorte que toutes les circonstances de l'affaire soient examinées équitablement et convenablement, et nous prendrons les décisions nécessaires en temps voulu.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA QUESTION DE L'IMPÔT MINIMUM

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant qui n'ignore pas que, ces dernières années, des milliers de Canadiens à hauts revenus ont profité des multiples échappatoires disponibles pour ne pas payer d'impôt sur le revenu, et qui n'ignore pas non plus qu'un président de banque gagnant dans les $500,000 par an pourrait aussi échapper à l'impôt en organisant bien ses affaires financières. Si l'on devait imposer à ce président de banque qui gagne $500,000 par an une taxe de, disons 1 p. 100 de son revenu, le premier ministre suppléant estime-t-il que ce serait là un impôt minimum honnête?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je crois savoir que le député a fait une brillante carrière dans les salles de classe de notre pays avant d'arriver ici. C'est là qu'il devrait poser cette question.

Des voix: Oh, oh!

LE CAS D'UN PRÉSIDENT DE BANQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse de nouveau au premier ministre suppléant. J'imagine que, cette fois, je vais aller rejoindre la longue liste de personnes qui s'opposent au programme de recherches sur la Guerre des étoiles aux côtés de l'Église unie, de nombreux parlementaires distingués et de nombreux autres dirigeants de notre pays.

Au cours du débat des chefs, le premier ministre a déclaré que, si le parti progressiste conservateur devait former le gouvernement du Canada, l'une de ses premières initiatives serait de mettre en place un impôt minimum de façon à ce que les personnes qui ont de gros revenus et profitent des échappatoires disponibles pour échapper au fisc soient obligées de payer un honnête impôt minimum. Le premier ministre suppléant estime-t-il qu'un impôt de 1 p. 100 dans le cas d'un président de banque gagnant $500,000 par an pourrait être considéré comme un honnête impôt minimum acceptable?

M. le Président: A l'ordre. Je crains que le député ne soit en train de répéter exactement la même question, qui est en outre de nature hypothétique.

M. Riis: Il n'a pas répondu à la première.

M. le Président: Le ministre peut répondre s'il le souhaite, mais c'est la même question.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ MYSTL MANAGEMENT INCORPORATED—LE CAS D'UN FONCTIONNAIRE TEMPORAIRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le président suppléant du Conseil du Trésor vient tout juste de signaler que le ministère faisait enquête sur ces quatre associés de la société Mystl Management au sujet d'un conflit d'intérêts apparent. Je le félicite d'avoir agi rapidement.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Cependant, je ne comprends pas comment il se fait qu'il réagisse aujourd'hui rapidement alors qu'il y a seulement quelques semaines, dans le cas de M. Doug Robson qui avait également eu accès à certains renseignements confidentiels dont il aurait pu profiter, le gouvernement a prétendu qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts. Étant donné la mesure prise aujourd'hui par le gouvernement au sujet de fonctionnaires de carrière, le ministre est-il disposé à reconsidérer son inaction dans le cas d'un fonctionnaire temporaire qui compte parmi ses amis politiques, afin de s'assurer que la justice soit la même pour tous? Le ministre est-il disposé à rouvrir l'enquête au sujet de l'affaire Doug Robson?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que les deux questions n'ont aucun lien entre elles. C'est vraiment étirer au maximum les responsabilités de la Chambre que de vouloir en établir un.

LES EMPLOYÉS DE MINISTÈRES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, les interventions du ministre dépassent toujours l'entendement. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Pourrait-il nous dire s'il était ou si l'un de ses collègues du cabinet dont relèvent les activités des quatre associés de la société Mystl était au courant de l'existence de la société Mystl avant que le *Star* de Toronto ne lui consacre un article dans son numéro de ce matin? En outre, des hauts fonctionnaires lui ont-ils demandé ou à l'un de ses collègues du cabinet de prendre une décision après que les quatre associés en question eussent prétendument avisé leurs supérieurs d'un conflit d'intérêts possible? Le ministre sait que des achats d'un quart de million de dollars pour le compte du gouvernment incombent à son propre employé qui est président de la société Mystl.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne peux parler qu'en mon nom. J'ai été mis au courant de la situation pour la première fois par le sous-ministre des Transports. Depuis lors, j'ai ordonné une enquête interne complète sur cette question. Comme on l'a déjà dit, M. Spinks a résigné ses fonctions d'administrateur et de dirigeant de la société en question. En outre MM. Spinks et Cottingham ont obtenu ce matin un congé en attendant le résultat de l'enquête, afin que cette dernière puisse se dérouler absolument sans entrave.

* * *

L'ÉNERGIE

LA REDEVANCE DE CANADIANISATION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Croit-elle qu'il serait juste d'essayer de récupérer les recettes perdues . . .

M. Clark (Yellowhead): Règlement, monsieur le Président, Règlement.

M. Deans: Règlement? Qu'est-ce qui vous embête?

M. Clark (Yellowhead): «Croit-elle qu'il serait juste . . . »?

M. Deans: La journée a-t-elle été difficile?

La ministre croit-elle qu'il conviendrait de récupérer les quelque 900 millions de dollars que le gouvernement du Canada a perdu par suite de la suppression de la redevance de canadianisation, en imposant une taxe à la consommation?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que sa question est, de par sa nature même, du domaine budgétaire. Je l'exhorte à attendre à jeudi pour voir si l'on répondra à sa question hypothétique.

• (1440)

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À LA MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, la ministre cherche-t-elle à nous faire comprendre qu'elle a changé d'idée et est revenue sur sa position du 29 mars dernier où elle avait décidé qu'il était fort possible que l'on fasse payer au consommateur les recettes perdues du fait de la suppression de la redevance spéciale de canadianisation?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député doit vraiment trouver la journée ennuyeuse. Je sais qu'il n'est pas ennuyeux à l'accoutumée. Je maintiens cependant ma dernière réponse. C'est une question qui sera réglée dans le budget de jeudi. Le député devrait le savoir. Il devrait éviter de faire perdre du temps à la Chambre avec ce genre de question.

LES TRANSPORTS

LA VENTE DE LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DU NORD LIMITÉE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Étant donné que la décision de vendre la Société des Transports du Nord Limitée au groupe IDC Trimac est jugée alarmante dans Southern Mackenzie, le ministre pourrait-il expliquer pourquoi il a choisi cet acheteur alors que, d'après son communiqué, il n'y avait pas de différence entre les différentes offres? Peut-il veiller à ce que les gens et la ville de Hay River ne souffrent pas de cette vente?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'avais l'impression que le projet de vente au groupe en question était accueilli avec beaucoup d'enthousiasme. Je suis plutôt surpris d'entendre le député faire ce commentaire.

Le service sera bon et toutes les agglomérations desservies par la NTCL recevront un aussi bon service. C'est un des engagements pris par les personnes qui s'occupent de l'achat de la société.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES DIRECTIVES CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS— L'INFORMATION DU SOUS-MINISTRE ADJOINT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au suppléant du président du Conseil du Trésor. Le ministre sait sans doute que la section 5.2 des directives sur les conflits d'intérêts pour la Fonction publique portent sur la divulgation des conflits d'intérêts éventuels. Le ministre est-il certain que le sous-ministre adjoint du Conseil du Trésor et d'autres personnes ont été prévenues comme il se doit? Dans l'affirmative, que compte-t-il faire étant donné que ces personnes n'ont pas mis les trois ou quatre fonctionnaires en question au courant de ce conflit d'intérêts?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit au collègue du député, le Conseil du Trésor fait actuellement une enquête. Nous voulons connaître tous les faits. Dès que nous les aurons, nous communiquerons bien volontiers les résultats de cette enquête au député.

LA SOCIÉTÉ MYSTL MANAGEMENT INCORPORATED

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, les personnes qui mènent l'enquête font partie du processus. Je voudrais que le ministre du Revenu national, qui a dit à mon collègue le député de York-Sud-Weston de ne pas avoir de préjugés, s'il est d'accord avec moi sur le point suivant: s'il n'y a rien d'anormal dans toute cette affaire, pourquoi au moins trois des quatre fonctionnaires ont-ils démissionné à titre de membres du conseil d'administration de Mystl Management Incorporated? Pourquoi les colloques ont-ils été annulés s'il n'y a rien qui cloche?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je ne connais peut-être pas très bien l'anglais, mais j'ignore ce que le député voulait dire en me demandant si j'étais d'accord avec lui et pourquoi ces personnes auraient démissionné s'il n'y avait rien qui cloche. Je ne comprends pas ce qu'il veut dire. S'il me demande si nous sommes décidés à étudier cette affaire pour veiller à ce que les fonctionnaires ne puissent pas être soupçonnés d'être dans une situation de conflits d'intérêts, la réponse est oui.

* * *

[*Français*]

LA PETITE ENTREPRISE

LE PROGRAMME RELATIF AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises).

Le ministre confirmera-t-il que plusieurs demandes de financement soumises pour le programme de développement économique des autochtones ont subi des délais de six mois ou plus entre la recommandation du comité de direction et l'approbation du ministère, et que 25 p. 100 des positions de directeurs du fonds restent ouvertes depuis plusieurs mois?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, je dirai à l'honorable député que les propositions qui sont soumises pour le programme de développement des autochtones sont présentées à un comité qui les étudie; ensuite elles sont acheminées à mon bureau où elles sont traitées d'une façon normale et aussi efficace que par le passé.

ON DEMANDE POURQUOI LES AUTOCHTONES DOIVENT SUBIR DES DÉLAIS

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est celle-ci. En sa qualité de président de petite entreprise réussie, est-ce que le ministre lui-même aurait subi de tels délais de sa banque? Dans la négative, pourquoi croit-il que les entrepreneurs autochtones doivent subir de tels délais?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, je ne vois pas la pertinence de la question. Je m'occupe très bien de ce dossier, je suis allé moi-même rencontrer les communautés autochtones il y a environ un mois, je suis allé rencontrer les gens, lesquels, je pense, semblent satisfaits du service qu'ils reçoivent et, s'il y a des plaintes, je serais heureux de les entendre directement, ou avec des noms ou quelque chose comme cela. De plus, le député est toujours bienvenu à mon bureau.

L'IMMIGRATION

LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LE STATUT DE RÉFUGIÉ

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le processus de reconnaissance de statut de réfugié doit faire l'objet d'une révision bientôt. A la fois, à cause du jugement Singh de la Cour suprême du Canada et à cause du grand nombre de cas pendants, la ministre est-elle prête à nous dire s'il est vrai que le Comité consultatif sur le statut de réfugié serait aboli ou mis sur les tablettes sans que les groupes travaillant avec les milieux de réfugiés soient consultés?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, monsieur le Président, ce n'est pas vrai.

[*Français*]

LA RECONNAISSANCE DU STATUT DE RÉFUGIÉ

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, j'aimerais que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration précise à la Chambre quand elle annoncera les révisions qui s'imposent dans le processus de reconnaissance du statut de réfugié. De plus, j'aimerais que la ministre affirme l'importance déterminante du comité sur le statut de réfugié et qu'elle s'engage à ne pas l'abolir.

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée confond la décision que la Cour suprême a annoncée relativement à la Commission d'appel de l'immigration, non pas au comité consultatif sur le statut de réfugié. Le gouvernement et moi-même allons proposer des moyens d'améliorer les rouages de la Commission d'appel de l'immigration conformément aux vœux de la Cour suprême. J'entends proposer ces mesures avant que la Chambre ne s'ajourne à la fin de juin. J'ose compter sur la collaboration des partis de l'opposition de façon que la Chambre puisse adopter ces changements.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA—LE CAS DES SOURCES CANADIENNES

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, je m'adresse à la ministre de l'Environnement qui sait sans doute que selon des prélèvements récents, la pollution globale de la rivière Niagara a beaucoup augmenté. Comme, selon les estimations du Niagara River Toxics Committee, 11 p. 100 des sources de pollution se trouvent au Canada, une partie de cette augmentation de la pollution est-elle imputable aux sources canadiennes? Le cas échéant, qu'entend faire la ministre pour la faire cesser?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question et je souligne encore une fois que, au moment où nous avons effectué nos études préliminaires, seulement deux types de rejet étaient examinés, les rejets industriels et les rejets municipaux. Il est bien entendu qu'il y a d'autres sources de rejet, et nous les examinons en ce moment, incluant les rejets canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LE PROJET DE FORT FRANCES (ONT.)

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Travail qui est responsable des questions du logement, je vais adresser ma question à la première ministre suppléante. C'est au sujet d'un projet domiciliaire de Fort Frances, en Ontario, connu sous le nom de Flinders Park. Ce projet a été très mal administré et sa réalisation a dépassé le budget initial de plusieurs centaines de milliers de dollars. Le projet a finalement fait faillite en août dernier. La SCHL a traité très sévèrement les créanciers nantis, en finissant par leur promettre la moitié seulement de leur créance. Le gouvernement interviendra-t-il pour faire en sorte que le bon travail effectué pour ce projet soit entièrement rémunéré?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, au nom du ministre du Travail, je vais prendre note de la question du député et verrai à ce qu'il reçoive l'information demandée.

LES CRÉANCIERS NON NANTIS

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Je me permets d'insister, monsieur le Président. Lorsqu'elle en parlera au ministre, veillera-t-elle à ce que les créanciers non nantis, qui ont fait confiance à la SCHL et n'ont pas fait enregistrer de droit de retention, soient eux aussi pris en considération?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je veillerai à bien transmettre les instances du député.

* * *

• (1450)

[*Français*]

LE TRAVAIL

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE AU QUÉBEC—LA PRÉRETRAITE—LES PERSONNES MISES À PIED

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, la semaine dernière, je posais des questions au gouvernement et je lui demandais de venir en aide à l'industrie sidérurgique au Québec qui est en mauvaise posture. Alors que je posais une question en particulier au ministre du Travail pour lui demander si les employés mis à pied ou qui étaient susceptibles à ce moment-là de l'être en permanence, et s'ils pourraient bénéficier de la préretraite en vertu de la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs, le ministre me répondait pompeusement qu'il ne répondait pas aux questions hypothétiques.

Depuis qu'au-delà de 400 familles sont sur le pavé, que des gens ont été mis à pied, est-ce que le gouvernement voudrait daigner considérer la demande que j'ai faite la semaine dernière?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je rappelle au député que les travailleurs âgés sont effectivement couverts par la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs et qu'une fois que ces trois usines seront fermées, on fera le point pour voir si les travailleurs concernés répondent aux critères établis dans cette loi. Si c'est le cas, une décision sera prise en conséquence.

[*Français*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Il n'est pas mauvais, monsieur le Président, que le gouvernement commence à considérer la question. Lorsque le gouvernement examinera ce dossier... Je dois rappeler à l'honorable ministre que la compagnie Stelco a beaucoup investi en Ontario et qu'elle compte faire de son site de Hilton, et je cite:

... un complexe sidérurgique de classe internationale.

Ce qui sous-entend que le Québec sera ni plus ni moins laissé de côté et que ses opérations viendront aussi à péricliter.

Je voudrais demander à l'honorable ministre si ces faits seront considérés lorsqu'on en arrivera à prendre une décision, à savoir si les employés pourront bénéficier de la préretraite en vertu de la loi que je mentionnais tantôt?

[*Traduction*]

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je peux assurer au député que l'on tiendra compte de toutes les données pertinentes afin de savoir si les critères en question sont dûment respectés.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AMÉRIQUE CENTRALE—LA VISITE PROCHAINE DE LA MINISTRE

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre chargée des relations extérieures. Dans moins de deux semaines, la ministre nous quittera pour l'Amérique centrale. Je voudrais savoir si certains organismes non gouvernementaux, spécialisés dans les affaires de l'Amérique centrale, ont demandé à la rencontrer avant son départ. A-t-elle consenti à rencontrer des représentants d'organismes comme le Comité inter-Églises notamment et dans la négative, accepterait-elle de s'entretenir avec eux avant de partir?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à ma collègue. Déjà deux adjoints politiques sont en Amérique Centrale pour arranger des rencontres préalables. J'ai moi-même prévu des rencontres tant au niveau des autorités politiques que des organismes non gouvernementaux et des groupes de bénévoles qui travaillent en notre nom au développement international.

[*Traduction*]

ON DEMANDE À LA MINISTRE DE SE RENDRE DANS DES PAYS MEMBRES DU GROUPE CONTADORA

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, je sais que la ministre prévoit les rencontrer pendant son séjour en Amérique centrale. Mais je lui ai demandé si elle comptait recevoir ceux qui viennent tout juste d'arriver d'Amérique centrale et qui ont demandé à s'entretenir avec elle.

Peut-être pourrait-elle en profiter aussi pour nous dire si elle profitera de son séjour pour se rendre dans certains pays, au moins les deux ou trois qui font partie du groupe Contadora?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, on sait très bien qu'un voyage aussi important que celui que j'effectuerai dans deux semaines mérite d'être préparé longuement. J'ai donc, depuis les dernières semaines, rencontré divers groupes afin de connaître vraiment les besoins ainsi que les expériences de ces gens, et j'essaierai, comme représentante du gouvernement, d'être à l'écoute de ce qui se passe sur place et de faire un rapport dès mon retour.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

SYDNEY (N.-É.)—L'EXPOSITION À LA FUMÉE DES FOURS À COKE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. En janvier dernier, le service de la protection de l'environnement publiait une étude sur les hydrocarbures aromatiques polycycliques, ou HAP, produits très dangereux, présents dans la ville de Sydney, en Nouvelle-Écosse. Selon l'étude, on trouve de hauts niveaux d'HAP à certains endroits de la ville. On y lit également que 15 à 20 ans d'exposition à la fumée des fours à coke, qui contient des HAP, peut occasionner un taux de cancer élevé. Quelles mesures prend-on pour éliminer ces composés particulièrement dangereux?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis en train d'étudier les résultats de cette étude et je pourrai donner une réponse à mon collègue dans les prochains jours.

[*Traduction*]

ON DEMANDE À LA MINISTRE D'AGIR

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, lorsque cette question a été soulevée à l'Assemblée législative de Nouvelle-Écosse, le gouvernement a entrepris une nouvelle étude. Il y a déjà eu des études. Ce qu'il faut maintenant, c'est qu'un ministère, fédéral ou provincial, s'occupe de ce grave problème. La ministre pourrait-elle nous assurer aujourd'hui que son ministère va entreprendre de corriger la situation?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la question est très sérieuse et j'y consacre toute mon attention. Encore une fois, je pourrai faire parvenir au député plus de renseignements dans les jours qui viennent.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA DESSERTE DES NOUVEAUX QUARTIERS RÉSIDENTIELS

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne des postes. Le 2 avril 1985, la Société et le Syndicat des postiers du Canada ont signé un accord qui prévoyait la suppression de 53 bureaux auxiliaires. Ces trois dernières semaines, j'ai présenté à la Chambre deux pétitions distinctes renfermant plus de 1,000 noms des citoyens de Saskatoon-Est qui se préoccupent des installations postales dans un nouveau quartier.

Le ministre pourrait-il expliquer comment la Société canadienne des postes réussira à fournir des installations postales suffisantes aux habitants des nouveaux quartiers, notamment dans des villes comme Saskatoon qui croissent à un rythme accéléré?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le député de sa question et à le féliciter de la diligence qu'il a manifestée en présentant des pétitions la semaine dernière.

Aux termes de l'accord conclu avec le SPC, la Société des postes a convenu d'établir de nouveaux bureaux de poste gérés par des postiers et de réduire le nombre de bureaux auxiliaires, dont quelques-uns ferment leurs portes chaque année. De toute évidence, la Société examinera, quand l'occasion se présentera, dans quelles localités de nouvelles installations s'imposent. En raison de la diligence du député, elle saura très bien que Saskatoon aura besoin de nouvelles installations.

L'ADMINISTRATION

LES DIRECTIVES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Au début de l'après-midi, le président suppléant du Conseil du Trésor et le ministre des Transports ont essayé de donner l'impression à la Chambre que l'on avait rapidement donné suite à cette affaire, même si les sous-ministres adjoints des deux ministères sont au courant de cette question depuis un certain temps mais n'ont rien fait. Les ministres sont responsables des actes de leurs collaborateurs. Nous avons eu l'impression que le gouvernement agissait rapidement à l'égard des fonctionnaires, mais je veux savoir, puisque le premier ministre m'a promis le 24 avril de déposer des directives sur les conflits d'intérêts touchant les ministres, si le gouvernement va agir rapidement dans le cas des ministres?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur le Président, sans aucun doute. Je n'ai pas vérifié le calendrier exact prévu pour le dépôt de ces renseignements, mais je promets au très honorable représentant que le nécessaire sera fait pour donner suite à cette affaire et déposer ce document le plus rapidement possible.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'IMPORTANCE DES IMPORTATIONS DE VÉHICULES JAPONAIS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du Commerce international. Le gouvernement du Canada a signalé qu'il souhaite restreindre les importations de voitures japonaises à 18 p. 100 du marché canadien, mais le ministre doit savoir que les Japonais ont rejeté cette proposition. Le gouvernement va-t-il intervenir d'urgence et légiférer en vue d'imposer ces quotas, de façon à protéger les travailleurs et l'industrie automobile canadienne en attendant qu'une entente soit conclue avec les Japonais?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, si le député vérifie la réponse que j'ai donnée au député de Winnipeg-Fort Garry, il constatera que cette question a déjà été posée à la Chambre.

M. Broadbent: Non. Écoutez-le.

LA CONDUITE DES NÉGOCIATIONS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, pourquoi a-t-il fallu au ministre aussi longtemps pour conclure cette entente avec les Japonais et présenter un rapport à la Chambre, ce qu'il a promis de faire il y a trois semaines au sujet des négociations en cours?

• (1500)

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, il a fallu attendre le 12 juin pour que le gouvernement précédent conclue une entente satisfaisante avec les Japonais l'an dernier. Nous ne sommes pas loin d'en venir à un accord, mais, je le répète, les négociations se poursuivent. En effet, les concessionnaires de voitures japonaises sont venus me consulter vendredi après-midi. Ils se plaignent que les fabricants japonais retardent les livraisons de voitures. Ils ont peut-être décidé de se conformer à notre demande visant à limiter à 18 p. 100 du marché les importations japonaises.

M. le Président: La député de Mount Royal peut poser une brève question.

* * *

DÉFI 85

LE PROGRAMME D'ENTREPRENEURS ÉTUDIANTS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le 10 mai dernier, je lui ai demandé d'expliquer à nos jeunes pourquoi le programme d'entrepreneurs étudiants, d'une valeur de 30 millions de dollars, n'avait pas encore démarré. Sa réponse était complètement à côté de la question. Vendredi dernier le bureau de Québec nous a affirmé que les demandes des étudiants devaient être faites avant juillet. Si les demandes des étudiants ne sont acceptées qu'en juillet et s'ils doivent rembourser leurs prêts en octobre, à quel moment sont-ils censés gagner de l'argent?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le programme Défi 85 qui a connu un grand succès, comporte un nombre de . . .

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Les députés libéraux doutent peut-être de son succès, et pourtant quelque 60,000 étudiants ont déjà trouvé un emploi.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, le programme d'entrepreneurs qui est un élément du programme Défi 85, varie selon les provinces en fonction des accords conclus avec les autorités provinciales. S'il est vrai qu'il a démarré plus tard dans certaines provinces, il est désormais en marche partout.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que toutes les pétitions présentées par les députés le vendredi, 17 mai 1985, sauf une, sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

La pétition présentée par le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) n'est pas conforme aux exigences quant à la forme.

Pétitions

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

PRÉSENTATION DU 5E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux versions officielles, le cinquième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques relativement au projet de loi C-39, sans proposition d'amendement.

* * *

PÉTITIONS

LE VISA DE SORTIE DEMANDÉ PAR MME IDA NUDEL, UNE CITOYENNE SOVIÉTIQUE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer un certain nombre de pétitions signées par un bon nombre de personnes exerçant leurs droits en tant que citoyens canadiens. Les pétitions concernent Mme Ida Nudel, Juive soviétique qui attend son visa de sortie depuis douze ans. On lui a diagnostiqué un cancer du pancréas pour lequel elle a immédiatement besoin de traitements médicaux. Je demande humblement qu'il plaise à la Chambre des communes d'enjoindre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de demander immédiatement à l'ambassadeur de l'Union soviétique d'exiger que Mme Ida Nudel obtienne un visa de sortie lui permettant de rejoindre sa sœur et de recevoir les soins médicaux dont elle a besoin. Cette femme est dans la soixantaine avancée.

Monsieur le Président, dans l'intérêt de Mme Ida Nudel, j'ai à présenter une autre pétition demandant qu'on lui permette de rejoindre sa seule parente encore vivante, sa sœur, en Israël. Mme Nudel a passé trois ans en exil en Sibérie, où elle a vécu dans les conditions les plus pénibles. Je supplie le ministre des Affaires extérieures . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. La députée est censée lire un résumé de la pétition. En fait, elle me semble plutôt défendre une affaire directement auprès du ministre. Je crois comprendre qu'elle a encore une autre pétition à résumer.

Mme Finestone: Monsieur le Président, j'ai à présenter une troisième pétition allant dans le même sens et portant sur la même affaire. Il s'agit encore d'une prière à l'endroit de . . . je lis le texte de la pétition, monsieur le Président.

M. le Président: La députée devrait savoir que c'est justement ce qui est interdit, soit de lire la pétition. Les députés ont le droit de présenter un résumé à la Chambre. Poursuivez, je vous en prie.

Mme Finestone: Je vous remercie, monsieur le Président. En résumé et pour la gouverne de la Chambre, Mme Ida Nudel, une femme dans la soixantaine avancée, malade et ayant besoin d'un traitement qu'elle ne peut recevoir en Union soviétique, devrait être autorisée pour des raisons humanitaires à quitter ce pays. En vertu de l'Accord d'Helsinki, elle devrait être autorisée à émigrer.

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition d'un certain nombre de résidents du Canada qui eux aussi présentent à la Chambre une pétition au nom de Ida Nudel qui attend l'occasion d'être réunie avec sa seule parente encore en vie, sa sœur qui vit en Israël. Les pétitionnaires exhortent la Chambre des communes d'enjoindre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) à rendre visite à l'ambassadeur d'Union soviétique pour réclamer qu'on remette à la personne en question un visa de sortie, afin de pouvoir rejoindre sa sœur en Israël immédiatement.

[*Français*]

LA DÉNUCLÉARISATION DU CANADA

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une très longue pétition qui a été signée par 785 étudiants des CEGEP et universités de la région de Montréal et qui demandent au Parlement du Canada de s'opposer aux essais du missile Cruise et que le Canada soit déclaré zone «dénucléarisée».

Monsieur le Président, cette très importante pétition a été apportée de Montréal à Ottawa par 8 étudiants qui sont venus en bicyclette la déposer au nom du peuple du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre) demande à présenter le projet de loi C-239, tendant à modifier la Loi sur l'accise (exemption pour la bière brassée à domicile).

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter son projet de loi?

Des voix: Expliquez-vous.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: Je crois que le député connaît fort bien les règles au sujet des choses que l'on peut exhiber à la Chambre des communes. Avant qu'il présente son projet de loi, je voudrais lui demander de revenir à l'ordre de quelque manière qu'il veuille bien le faire.

M. Cassidy: Je ferai donc disparaître ma bouteille de bière maison Wilson, monsieur le Président, que je pourrais vous offrir, monsieur le Président, si la Chambre des communes adopte ce projet de loi d'initiative parlementaire qui modifiera la Loi sur l'accise en vertu de laquelle il est nécessaire à l'heure actuelle d'obtenir le consentement écrit de Revenu Canada avant de pouvoir légalement faire de la bière chez soi pour sa propre consommation. A l'heure actuelle, si une personne brasse de la bière chez elle et l'offre à un invité ou à un étranger dans la maison, elle est passible d'une amende de $250 ou des travaux forcés. Ce projet de loi a pour but de changer cette situation et de rendre la bière brassée à domicile aussi légale que le vin fait à la maison.

J'ai obtenu l'appui de la Campaign for Real Ale Canada . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député n'est pas sans savoir que, comme dans le cas des pétitions, le résumé doit être bref.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondre aujourd'hui aux questions nos 200 et 336.

[*Texte*]

LES FORCES DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

Question no 200—M. Stackhouse:

1. Combien de Canadiens servent présentement dans *a*) l'Organisation de surveillance de la trêve, *b*) la Force d'observateurs du désengagement des Nations Unies et, dans chaque cas, combien en coûte-t-il?

2. Combien de Canadiens servent présentement dans la Force des Nations Unies à Chypre?

3. En 1983, combien a coûté au Canada la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre et combien en a-t-il coûté depuis sa création?

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. *a*) Vingt officiers canadiens sont normalement affectés au service de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONOST), mais cette année, le Canada a envoyé un officier supplémentaire à la demande des Nations Unies. Le Canada prévoit dépenser $1,436,390 au cours de l'année financière 1984-1985.

b) Actuellement, 223 militaires de tous grades sont affectés à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Le Canada prévoit dépenser $8,538,883 au cours de l'année financière 1984-1985.

2. Actuellement, 515 militaires de tous grades sont affectés à la Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP).

3. Pour l'année financière 1983-1984, le Canada a dépensé $25,126,046. Les dépenses du pays depuis la formation de l'UNFICYP en 1964 jusqu'à la fin de l'année financière 1983-1984 sont évaluées à $228,346,000.

LE GROUPE D'ÉTUDE DU CN

Question no 336—M. Ouellet:

A-t-on établi un groupe d'étude «d'une seule personne» sur les activités du Canadien national dans le comté de Pictou (N.-É.) et a-t-on nommé M. Joe Stewart à ce poste et, dans l'affirmative, *a*) quels titres et qualités et quelle expérience le rendent approprié à ce poste, *b*) quel est son mandat, *c*) quelle est son échelle de rémunération, *d*) qui a recommandé sa nomination?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): *a*), *b*) et *d*) Oui. Le Canadien National a pris une décision interne d'engager M. Joe Stewart comme consultant pour déterminer les moyens d'améliorer la perspective communautaire des Chemins de fer nationaux du Canada. Des études similaires sont faites partout au Canada par des consultants quand cela est jugé nécessaire par l'administration du Canadien National.

c) La rémunération est considérée comme privée au Canadien National.

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur le Président, je suggère, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 17 mai 1985, de la motion de M. Mazankowski (au nom du ministre de l'Agriculture): Que le projet de loi C-25, tendant à modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, soit maintenant lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis enchanté de pouvoir prendre la parole cet après-midi sur ce projet de loi C-25 et donner mon point de vue sur les remarques formulées vendredi dernier par le distingué secrétaire parlementaire (M. Blais) lorsqu'il a présenté ce projet de loi à la Chambre.

Le projet de loi C-25, tendant à modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, est de toute évidence un texte législatif de très haute importance. Sa première présentation remonte à il y a environ un an, et il s'agissait alors du projet de loi C-50. Je ne sais pas pourquoi il a fallu si longtemps au gouvernement pour le présenter à la Chambre. Les difficultés et les problèmes que connaît actuellement l'industrie de la viande rouge inquiètent considérablement tout ce secteur.

• (1510)

Nous sommes donc heureux que ce projet de loi soit maintenant soumis à la Chambre. Il vise à mettre en place un programme de stabilisation des prix de la viande rouge dans le cadre de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Il s'agit d'un programme tripartite de stabilisation des prix de la viande rouge à la réalisation duquel participent également les provinces, les producteurs et le gouvernement fédéral. Cela éviterait la surenchère de certaines provinces, car un certain nombre de provinces ont déjà leur propre programme de stabilisation.

Les programmes de stabilisation provinciaux ont donné certains soucis dans le pays, car les Américains ont imposé un droit compensateur sur le porc expédié aux États-Unis. L'un des objectifs de ce programme serait donc de créer et de doter un fonds au service d'un programme uniforme et tripartite de stabilisation du prix de la viande rouge. En fait, on créerait cinq fonds: Un pour les naisseurs, un pour le bétail d'engraissement léger, un pour le bétail d'abattage, un pour les porcs et un pour le mouton.

Le projet de loi stipule que les trois participants contribueront également au financement du programme et que la quote-part du gouvernement ne dépassera pas 6 p. 100 des recettes nettes des producteurs participants.

Un certain nombre de changements ont été apportés au projet de loi qui avait été d'abord présenté à la Chambre en janvier. Selon ces changements, qui seraient rétroactifs au 1er janvier, le programme de stabilisation pourrait s'appliquer pendant moins longtemps que la période d'un an prévue dans la mesure à l'origine. La formule de soutien des prix pour les programmes de stabilisation serait différente de celle que prévoit la loi actuelle. Le projet de loi prévoit l'ouverture d'un compte au Fonds du revenu consolidé du gouvernement fédéral.

La principale difficulté qu'éprouve le gouvernement relativement au projet de loi est de savoir s'il obtiendra la pleine participation du secteur de la viande rouge. Les producteurs de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario ont signifié qu'ils étaient prêts à participer au programme et ils représentent une partie très importante des producteurs de viande rouge au Canada. Cela représente environ 94 p. 100 des producteurs de bétail d'abattage; quelque 88 p. 100 des naisseurs; 94 p. 100 des éleveurs de seconde main; 79 p. 100 des éleveurs d'agneaux; et 57 p. 100 des éleveurs de porcs.

Il reste à savoir si les producteurs de la Colombie-Britannique, du Québec et des trois provinces Maritimes participeront au programme. S'ils n'appuient pas le projet de loi, il est douteux que la mesure puisse contrer la tendance à la balkanisation qui semble exister maintenant dans les domaines de la production et de la mise en marché de la viande rouge au Canada.

L'été dernier, le gouvernement fédéral s'est bien gardé d'appliquer les principes de stabilisation des prix au porc vendu sur le marché canadien. De toute évidence, nous ne voulons pas violer nos engagements aux termes du GATT sur le marché américain parce que le subventionnement de la production aux fins du commerce international risque d'entraîner l'imposition de droits compensatoires. C'est pour cela qu'on a imposé des droits de douane compensatoires sur le porc Canadien aux États-Unis et que le département du Commerce, fait actuellement enquête à ce sujet.

Le projet de loi établira un programme national qui tiendrait compte des importations de viande rouge aux États-Unis et à d'autres marchés pour empêcher que nous contrevenions à nos engagements du GATT.

Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être nous dire cet après-midi dans quelle mesure le gouvernement a réussi à obtenir la collaboration des autres provinces qui n'adhèrent pas encore au programme. Si le ministre de l'Agriculture (M. Wise) n'est pas disposé à faire le nécessaire pour entamer des négociations avec ces autres provinces, le programme ne sera pas aussi efficace et utile que nous le voudrions.

Un article de la Presse canadienne daté du 8 mai fait état de cette incertitude. Le ministre de l'Agriculture de l'Alberta exprimait sa préoccupation au sujet de la proposition et son désir qu'elle soit modifiée si son gouvernement décidait de participer au programme. Il avait aussi signalé que bon nombre de producteurs de bœuf du Canada sont convaincus que le gouvernement fédéral les a abandonnés quand il a relevé les contingents des pays membres de la Communauté économique européenne. La Chambre se rappellera que ces contingents ont été fixés à environ 5.9 millions de livres pour 1985 en septembre dernier. Le gouvernement semble prêt à faire passer ces contingents à plus de 20 millions de livres. L'effet sera foudroyant sur le secteur. Je suis sûr que c'est ce qui a inspiré le ministre albertain de l'Agriculture à tenir les propos suivants que rapportait un article de la Presse canadienne, le 8 mai:

> Nous sommes toujours perdants en agriculture. Le Canada importe beaucoup de viande. La concurrence ne nous fait pas peur, tant que les importations ne sont pas subventionnées.

L'inquiétude des producteurs par suite de l'augmentation des quotas de viande de bœuf provenant de la Communauté économique européenne ressort de ces propos.

Ce projet de loi ne vise pas à subventionner la production en permanence, mais à procurer de l'aide quand le prix chute de façon spectaculaire. Le prix du porc a dégringolé ces dernières semaines à la suite des droits compensateurs que les États-Unis ont imposés. Ces droits seront maintenus jusqu'à la fin de juillet, à moins qu'ils ne soient alors prolongés pour une année complète.

Cette mesure aura l'avantage de supprimer les importantes fluctuations du prix de la viande rouge. Elle ne constitue pas en soi de mécanisme de commercialisation, puisqu'elle n'est pas destinée à fournir des débouchés aux produits de viande rouge. Mais elle renferme un mécanisme de stabilisation en cas de baisse spectaculaire des prix. Il sera donc intéressant d'en examiner les dispositions en détail lors de l'étude en comité. Ainsi, le comité de l'agriculture devra déterminer quelles provinces sont disposées à prendre part au programme, afin d'éviter une balkanisation très poussée de l'industrie de la viande rouge, car le Québec possède un vaste programme par lequel il accorde des paiements de stabilisation, certaines provinces Maritimes en ont un qui est également intéressant, alors que plusieurs autres provinces, celles qui ont manifesté de l'intérêt, n'ont pas légiféré sur cette question et ne prévoient pas d'aide semblable.

• (1520)

Voilà certaines des inquiétudes que me cause cette mesure. J'espère que le ministre obtiendra la collaboration de toutes les provinces et que les plus récalcitrantes accepteront de participer au programme. La situation dans le secteur de la viande rouge est lamentable comme elle ne l'a pas été depuis des années. On doit l'attribuer non seulement à la baisse constante du prix des denrées, mais encore aux taux d'intérêt élevés que nous avons connus et à la diminution de la valeur foncière qui a supprimé, ces dernières années, l'avoir propre de bien des jeunes producteurs agricoles. Tous ces facteurs, joints à la hausse continuelle des frais de production, sans compter les frais compensateurs imposés depuis quelques mois sur le porc et les produits du porc, ont eu des conséquences désastreuses.

C'est pourquoi la Société du crédit agricole a publié l'automne dernier un rapport alarmant où elle révélait qu'un grand nombre d'exploitants agricoles, soit au-delà de 17 p. 100, notamment des jeunes, éprouvaient de graves difficultés financières. La situation a empiré depuis lors par suite d'un fléchissement des prix du porc abattu et du porc vivant de quelque $10 à $12 par tête. Le contingentement de la Communauté économique européenne a enregistré une forte hausse que le secteur privé a déjà reconnue, même si le gouvernement ne l'a pas annoncée de façon officielle et qui rend somme toute la situation très difficile, assez difficile pour que le gouvernement soit obligé de faire quelque chose.

En plus de renvoyer ce projet de loi au comité, de l'améliorer et de le rendre plus fonctionnel, j'espère que nous trouverons d'autres moyens de venir en aide au secteur de la viande rouge. J'espère que lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) prononcera son discours du budget, jeudi soir, il adoptera certaines des recommandations, préférablement toutes les recommandations, du comité des finances à l'égard notamment, je crois, de la création d'un programme d'obligations agricoles de 96 millions de dollars visant à aider quelques-uns des 39,000 jeunes agriculteurs qui sont aux prises avec de très graves difficultés financières. Beaucoup d'entre eux cette saison-ci perdront leur exploitation agricole.

La semaine dernière j'étais en Alberta où je me suis entretenu avec le directeur de la Société de développement agricole de l'Alberta. Il m'a donné à entendre que beaucoup de jeunes agriculteurs, qui exercent leur activité depuis quelques années seulement, ont contracté une dette importante et, compte tenu de la baisse des prix du porc survenue à titre de représailles, ils ne disposent que de bien peu de temps pour recouvrer leur stabilité financière. A son avis, ils risquent de perdre leur exploitation d'ici deux à trois mois.

En dépit de sa portée restreinte, ce projet de loi peut bénéficier à la collectivité agricole. C'est essentiellement le même projet de loi que celui qu'avait présenté en juin dernier le ministre de l'Agriculture d'alors, M. Whelan. J'espère que le projet de loi sera renvoyé au comité permanent où nous pourrons entendre des témoignages et voir à le rendre le plus fonctionnel et le plus avantageux possible. Espérons que le secrétaire parlementaire sera en mesure de nous faire savoir cet après-midi si le gouvernement a réussi à s'assurer l'appui et le concours des quatre ou cinq gouvernements provinciaux qui n'ont pas encore manifesté leur intention de participer à ce projet de loi.

J'espère que le projet de loi sera renvoyé au comité dans les deux ou trois prochains jours et que nous pourrons alors l'étudier de façon plus approfondie.

M. Towers: Monsieur le Président, les producteurs canadiens de bœuf sont aujourd'hui en très mauvaise posture par suite de la négligence dont a fait preuve pendant six ans le gouvernement libéral précédent. Le gouvernement cherche à présent à corriger le problème. Il a réduit de plus de la moitié des importations de viande de bœuf européen subventionné. Sa tâche aurait été beaucoup plus facile si le gouvernement libéral précédent avait assumé ses responsabilités et si, au lieu d'importer 50 millions de livres de bœuf l'an dernier, nous n'en avions importé que 10 ou 15 millions, ou encore seulement 5 millions, notre tâche aurait été grandement facilitée cette année.

Le député d'Algoma (M. Foster) savait-il que l'actuel gouvernement avait réduit de plus de la moitié cette année les importations de viande de bœuf subventionné de la CEE? En sa qualité de député de l'opposition, est-il disposé à faire de son mieux pour régler le problème pour que les producteurs de viande rouge réussissent à se sortir de cette fort mauvaise passe?

M. Foster: Monsieur le Président, je sais que le 4 septembre dernier la Canadian Cattlemen's Association présentait des instances en vue d'amener le gouvernement à entamer le débat sur la mesure législative concernant l'importation de la viande. Déjà à cette époque-là nous avions dépassé le quota imparti de 145 millions de livres. Si la loi avait été présentée mettons le 1er octobre, nous n'aurions pas dépassé les 145 millions de livres, depuis toujours le niveau d'accès minimum garanti. Enfin, après trois mois au pouvoir, le gouvernement a fini par entamer le débat sur la loi sur l'importation des viandes. Les importations de viande américaine ont été limitées à 21 millions de livres. Les importations provenant de la CEE, surtout de l'Irlande et du Danemark, ont été limitées à 5.9 millions de livres, et celles en provenance du Nicaragua, à 600,000 livres. Pour les autres pays, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, elles l'ont été à des niveaux plus courants. Nous avons été très peinés et inquiets de découvrir seulement quelques semaines après le fait accompli les niveaux auxquels le gouvernement avait fixé les quotas pour 1985. Il avait négocié secrètement avec les États-Unis pour faire passer leurs quotas d'importation de 21 millions à 65 millions de livres, semble-t-il. Nous avons entendu dire aussi que des négociations étaient en cours également avec le Nicaragua pour porter les quotas de 600,000 à près de neuf millions de livres, peut-être même davantage. Il ne faut pas oublier non plus l'embargo sur les importations du Nicaragua imposé par les États-Unis dernièrement. En ce qui concerne la CEE, nous ne savons pas exactement à combien s'élèveront les quotas, mais on nous a dit qu'ils seraient de 23.5 millions de livres.

• (1530)

J'ai demandé au ministre chargé du Commerce international (M. Kelleher) pourquoi le premier ministre (M. Mulroney) et lui-même, lorsqu'ils étaient en Europe, il y a quelques semaines, n'en n'avaient pas parlé aux chefs d'État, notamment le premier ministre de Grande-Bretagne, les présidents de la France et de l'Italie et le chancelier de l'Allemagne de l'Ouest. Si cette question n'a pas pu être abordée collectivement, le ministre et le premier ministre auraient pu conclure des accords bilatéraux étant donné son importance. Le ministre chargé du commerce international a déclaré que le gouvernement n'avait ni le temps ni le désir de maintenir les quotas prévus dans la loi sur les importations de viande.

Je connais le niveau actuel des importations. Et je sais aussi que le gouvernement a mis en œuvre les dispositions de la loi sur les importations de viande, mais qu'il n'a pas eu assez de courage pour résister aux pressions de la CEE. Ainsi, non seulement nos importations de bœuf de la CEE ont augmenté de 17 millions de livres, ce qui représente 1,000 carcasses de plus par semaine sur nos marchés alors que le cours de la viande est bas, mais nous avons indisposé les Australiens, nos partenaires commerciaux de toujours. Ils s'inquiètent de voir que notre marché est inondé de 1,000 carcasses de plus de bœuf chaque

semaine à 48 cents la livre, du bœuf subventionné par les pays européens. L'Australie s'inquiète de cet état de choses, car elle a toujours écoulé sur nos marchés de grandes quantités de bœuf de qualité inférieure. Cette situation est néfaste pour nos milieux agricoles.

J'espère que le député pourra multiplier les instances, au caucus, auprès du ministre chargé du commerce international et du ministre de l'Agriculture comme je le fais moi-même à la Chambre depuis janvier lorsque je me suis rendu compte que le gouvernement s'apprêtait à céder aux pressions et aux menaces de représailles des pays de la CEE.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, cette mesure est, somme toute, semblable à celle que les libéraux ont présentée l'année dernière. Mais c'est moins le prix de leurs produits qui inquiètent les agriculteurs que leur revenu. Le député pourrait-il nous expliquer cette faille du projet de loi? Cette mesure pourrait stabiliser le prix des produits agricoles, mais les problèmes des agriculteurs n'en seront pas réglés pour autant s'il n'ont rien à vendre ou si le prix moyen des cinq dernières années est toujours inférieur au prix de revient.

M. Foster: Monsieur le Président, voilà les questions que nous chercherons certes à élucider à l'étape du comité. Ce projet de loi précise certaines conditions dont est assortie l'aide gouvernementale. Je crois que cette aide représentera 6 p. 100 des recettes brutes de certains produits. Il faudra également que la caisse soit solvable. Autrement dit, ce n'est pas comme si le gouvernement renflouait cette caisse ou que les producteurs doivent y verser plus d'argent. L'industrie de la viande rouge éprouve un grave problème. Nous voulons la sauver. Et nous comptons bien examiner cette formule au comité.

Je connais les préoccupations du député de Prince-Albert (M. Hovdebo) à cet égard. Je voudrais aborder ces aspects du projet de loi à l'étape du comité. Comme je l'ai déjà dit, je ne pense pas que ce projet de loi réussira à régler les nombreux problèmes d'endettement des agriculteurs. Il faudra qu'il en soit question dans le budget de jeudi soir. J'espère que le ministre des Finances ne manquera pas d'en parler.

Je me demande également comment les éleveurs de porcs et de bœufs réussiront à payer leur prime cette année compte tenu du marasme qui sévit dans ces secteurs. Voilà une autre question que nous voudrons débattre en comité. Des éleveurs de porcs m'ont téléphoné pour me dire qu'ils espéraient que la loi serait appliquée immédiatement. Bien sûr que nous voulons en faciliter l'adoption, mais compte tenu du marasme qui sévit dans ce secteur à l'heure actuelle, je me demande si la loi sera adoptée assez rapidement pour que les versements soient faits ou encore si la formule prévue permettra de faire ces versements à très brève échéance.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'aurais quelques observations à faire au sujet du projet de loi C-25. Ma circonscription est formée de secteurs urbains et de secteurs ruraux. Le secteur rural comporte un bon nombre d'éleveurs de porcs et de bœufs. Pourtant il n'est pas nécessaire de représenter une région rurale pour savoir que le secteur agricole est dans une grave crise. L'avenir est très incertain pour les agriculteurs canadiens. Depuis quelques années, les prix des denrées agricoles, s'ils n'ont pas tout simplement chutés, n'ont pas augmenté au même rythme que les frais de production. Les agriculteurs se trouvent aujourd'hui comme pris dans un étau de sorte qu'un grand nombre d'entre eux doivent quitter leur exploitation ce qui est également une source de difficultés pour les jeunes qui veulent se lancer en agriculture.

Il suffit d'examiner les statistiques pour comprendre la gravité de la situation. Par exemple, on avait dénombré 125 faillites agricoles en 1979 au Canada. En 1980, il y en a eu 222; en 1981, 261; en 1982, 410; en 1983, 488; et en 1984, 551. Depuis quelques années, le nombre de faillites agricoles n'a cessé de croître et ce n'est là que la pointe de l'iceberg. En 1979, on estimait que l'endettement agricole global, c'est-à-dire les dettes à court terme, à moyen terme et à long terme, s'élevait à 14.6 milliards de dollars pendant que le taux d'intérêt moyen était de 11.6 p. 100. En 1981, l'endettement agricole courant s'élevait à 18.5 milliards de dollars et le taux d'intérêt moyen était de 15.46 p. 100. En 1984, selon un relevé effectué par la Société du crédit agricole, les dettes courantes des agriculteurs étaient de 20.7 milliards de dollars pendant que le taux d'intérêt dépassait de beaucoup les 10 p. 100.

• (1540)

Nous pouvons examiner certains autres problèmes. Par exemple, dans son rapport de 1984 sur les exploitations agricoles, la Société de crédit agricole révèle qu'un cinquième des 37,000 agriculteurs canadiens éprouvent de graves problèmes financiers, puisque le coût de leur dette est supérieur à 40 p. 100 de leur revenu. En 1984, 551 agriculteurs ont déclaré faillite, soit une hausse de 20 p. 100 par rapport à 1983. La SCA estime qu'environ 1,700 autres agriculteurs sont sur le point de devenir insolvables.

Nous savons que la situation se fait beaucoup plus difficile, notamment pour les jeunes agriculteurs. Ceux-ci ont un avoir propre moins important et sont plus vulnérables quand les taux d'intérêt montent en flèche, les exposant ainsi à la saisie et à la liquidation. Tant que des mesures décisives n'auront pas été prises, le Canada perdra une génération complète de ses agriculteurs les plus efficaces et les plus productifs.

Le rapport de la SCA signalait également qu'un tiers des exploitations agricoles représentent environ 80 p. 100 de la dette agricole, qui est de 20.7 milliards de dollars, et fournissent environ la moitié de notre production alimentaire annuelle au Canada. Bref, sur une dette agricole globale d'environ 20.7 milliards de dollars, les agriculteurs qui fournissent environ la moitié de nos denrées chaque année en assument 80 p. 100. Ce n'est pas la productivité qui laisse désirer, mais bien les revenus.

Considérons le revenu. Le revenu agricole net en 1984 n'est pas plus élevé en dollars réels qu'il ne l'était en 1974 et a fait une chute vertigieuse de 30 p. 100 en termes réels depuis quatre ans seulement. Les coûts augmentent tandis que les prix baissent. Nous n'avons certes pas besoin d'un économiste ou d'un agriculteur pour comprendre que nous ne pouvons pas continuer ainsi encore très longtemps. Comme les chiffres le prouvent, un nombre croissant d'agriculteurs sont chassés de leurs terres. Ce que faisaient leurs parents et leurs grands-parents n'est plus pour eux une activité rentable.

La crise agricole n'est pas simplement affaire d'économie. C'est aussi une question sociale. Le Canada peut-il se permettre de perdre son secteur agricole? Pouvons-nous laisser un nombre croissant d'agriculteurs faire faillite? Quelles sont les répercussions sociales de cet état de choses? Assurément, quiconque a un peu de bon sens trouverait cette situation inadmissible et voudrait que nos agriculteurs puissent subvenir à leurs besoins.

Nous devons préserver la partie du pays habitée par les agriculteurs. Les statistiques montrent qu'il y a de moins en moins de familles qui vivent de l'agriculture et que, de plus en plus, celles qui restent sont remplacées par de grandes exploitations industrielles. Je pense que, indépendamment de notre parti, nous trouvons tous cela inacceptable. Nous sommes tous résolus à vouloir conserver à la ferme familiale sa rentabilité, dans l'intérêt de tout le pays, mais surtout de l'agriculture même. Du point de vue social, il n'est pas souhaitable que l'agriculture devienne la chose des grandes entreprises. En fait, cela conduirait à une nouvelle forme de féodalisme. Au temps de la féodalité, les nobles possédaient d'immenses propriétés et les gens qui travaillaient sur ces terres étaient des métayers ou, si l'on veut, des travailleurs agricoles salariés, plutôt que des propriétaires.

Nous devons reconnaître le problème que nous avons. Ce problème n'est pas simplement celui des agriculteurs; c'est le problème de tous. Si nous n'avons pas un secteur agricole viable et sain, nous en souffrirons tous. Lorsque l'agriculture connaît une mauvaise année, les gens de ma circonscription, celle de Regina-Est, en souffrent également. Les petits commerçants et les entreprises au service du secteur agricole voient leur chiffre d'affaires baisser. Cela se traduit par des mises à pied et une diminution de l'activité économique à Regina. Toute la ville et toute la province en souffrent. C'est la même chose en Ontario, au Québec ou dans les autres régions industrialisées. Si l'agriculture va mal, les sociétés ne peuvent pas vendre leurs machines agricoles et doivent licencier des employés. Les secteurs de la fabrication, des services, du gros et du détail en Ontario, au Québec et dans les grands centres industriels en pâtissent également. Par conséquent, le bien-être de notre secteur agricole est important pour tous les Canadiens où qu'ils soient.

Ce que nous connaissons en ce moment, ce n'est pas une crise de l'agriculture, mais bien une crise nationale. Et c'est une crise que nous devons combattre. Malheureusement, ce n'est pas le projet de loi C-25 qui fera grand-chose. Jusqu'à présent, le gouvernement conservateur n'a guère montré qu'il reconnaissait la gravité du problème et qu'il était capable de faire quoi que ce soit. En dépit des promesses faites pendant la campagne électorale, nous n'avons pas vu beaucoup de mesures concrètes.

Au cours de la campagne, les conservateurs ont dénoncé les années d'inaction des libéraux et ont promis de protéger l'exploitation familiale. Pour être précis, le gouvernement progressiste conservateur avait promis un organisme d'examen des finances agricoles pour arbitrer la négociation des dettes des agriculteurs. A ce moment-là, le premier ministre (M. Mulroney) avait dit à l'Empire Club et au Canadian Club que 100 millions de dollars d'argent frais seraient affectés, en 1985-1986, au financement des hypothèques agricoles. Nous avons entendu beaucoup de belles promesses l'été dernier. Il est regrettable qu'elles n'aient pas été mises en pratique. Nous regrettons l'absence de mesures législatives donnant suite aux promesses électorales des conservateurs.

Les députés gouvernementaux ont certainement eu le temps de préparer des mesures qui aideraient à soutenir l'économie agricole. Pourtant, tout ce que nous avons, c'est le projet de loi C-25. Comme tout le monde le reconnaît, ce n'est rien d'autre que le projet de loi C-50 de M. Whelan, présenté il y a presque un an. Cela ne contribue en rien à la solution du problème fondamental de l'agriculture. Elle prévoit la stabilisation en fonction des prix du marché, mais sans tenir compte des futures augmentations de coût. Cette mesure ne contribuera nullement à augmenter les prix et les revenus agricoles nets. Elle est donc insuffisante puisqu'elle n'offre pas de programme de stabilisation qui corresponde effectivement, ou commence à le faire, aux coûts réels auxquels font face les producteurs de viande rouge.

En étalant les prix du marché sur quelques années, le projet de loi assure un infime progrès, mais c'est insuffisant puisque le marché proprement dit n'a pas rapporté au producteur un revenu qui lui permette de faire face à ses coûts de production, ni un rendement satisfaisant sur son capital et son travail. C'est un régime de stabilisation qui repose sur les prix en vigueur depuis un certain nombre d'années, lesquels sont inférieurs aux coûts de production réels. Il s'agit donc d'une stabilisation qui repose sur des prix insuffisants.

• (1550)

Nous avons exhorté le gouvernement à reconnaître qu'il faut élaborer un régime d'assurance ou un programme de stabilisation basé sur les coûts. Voilà le genre de programme que nous souhaitons voir adopter par le gouvernement. Nous voulons un programme qui repose sur les coûts de production réels, qui garantisse aux agriculteurs un taux de rendement raisonnable sur leurs investissements en capital et en travail, afin que les agriculteurs et producteurs canadiens puissent jouer leur rôle important tout en ayant l'impression que leur gouvernement et leur pays se préoccupent suffisamment d'eux pour leur garantir un taux de rendement satisfaisant sur leur production.

Cette proposition n'est pas exagérée. Chacun s'entend à dire que l'agriculture est moins subventionnée au Canada que dans les autres pays du monde. Aux États-Unis, l'agriculture est subventionnée par le biais de divers programmes. La Communauté économique européenne subventionne ses agriculteurs de diverses façons. Les agriculteurs canadiens sont les plus efficaces au monde, mais, face à la concurrence étrangère subventionnée, ils n'ont pas une chance. Ils en ont s'ils livrent individuellement concurrence aux agriculteurs ou aux éleveurs d'Irlande, de France, d'Allemagne, d'Iowa ou d'un autre pays, mais ils n'ont pas une chance s'ils doivent soutenir la concurrence d'agriculteurs subventionnés par leur gouvernement. N'est-ce pas le moment pour nous de cesser d'espérer que nos agriculteurs pourront soutenir seuls et sans aide la concurrence de producteurs d'autres pays du monde qui eux, sont soutenus par leurs gouvernements respectifs? N'est-ce pas le moment de commencer à garantir à nos agriculteurs un juste taux de rendement sur leurs opérations? Les agriculteurs ne demandent pas beaucoup, ils demandent simplement un juste taux de rendement.

Les agriculteurs n'ont pas le même poids que les représentants des autres secteurs économiques. Si un fabricant de biens et services constate que ses coûts de production ont augmenté, il peut relever les prix et rentrer dans ses frais. Lorsque les banques doivent payer plus d'intérêts pour attirer des épargnants, elles imposent des taux d'intérêt supérieurs aux emprunteurs. Bon nombre de travailleurs syndiqués sont même en mesure de récupérer la hausse du coût de la vie en négociant la fois suivante un règlement salarial correspondant. Mais je dois dire que les syndicats ont perdu de leur influence ces dernières années. En fait, la rémunération réelle a diminué en regard de la hausse du coût de la vie. Les travailleurs constatent une baisse de leur niveau de vie que les agriculteurs connaissent depuis un certain nombre d'années. Les agriculteurs ne peuvent faire passer aux consommateurs l'augmentation de leurs coûts de production. Ils doivent donc s'en remettre à une action collective, qu'elle soit prise par un office de commercialisation ou par les gouvernements fédéral et provinciaux. Sinon, les agriculteurs n'ont aucune chance de survivre.

Je suis persuadé que le député de Crowfoot (M. Malone), dont la circonscription compte un certain nombre d'éleveurs, le comprend. Même s'il est un partisan de la libre entreprise, il reconnaîtra sûrement qu'en ce qui a trait à la production agricole au Canada, il y a des limites au libre marché. Étant donné ce que font d'autres gouvernements dans d'autres parties du monde, une certaine action collective s'impose.

Le projet de loi C-25 nous paraît inadéquat. Il ne répond pas au problème fondamental auquel font face les agriculteurs. Il ne répond pas non plus à tout le problème des frais de préproduction. Les gouvernements de la Colombie-Britannique, du Québec et des Maritimes ont offert certaines formes de subventions. Les gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario n'accordent pas de subventions et sont contre les subventions au titre des frais de préproduction. La mesure à l'étude ne viendra pas en aide aux producteurs de la Colombie-Britannique, du Québec et des Maritimes. Mais cela n'est pas tout à fait équitable. On trouve en Alberta ce qu'on pourrait appeler «frais de post-production». Les coûts de production des agriculteurs albertains ne sont peut-être pas les mêmes que dans les autres provinces car le gouvernement albertain n'impose pas de taxe sur l'essence.

Il faut une solution coopérative. Les ministres de l'agriculture et les producteurs de tout le pays devraient se réunir avec le ministre fédéral de l'Agriculture (M. Wise) pour discuter de ces questions. Il faudrait établir pour tout le Canada un système visant à supprimer la possibilité de guerre des prix entre les provinces. Mais il nous faut d'abord et avant tout du leadership de la part du gouvernement et du ministre de l'Agriculture. Comme nous n'avons pas vu ce leadership à l'œuvre, la crise agricole au Canada ne pourra qu'empirer de plus en plus. Tant que nous n'aurons pas de leadership, le projet de loi C-25 n'apportera pas de solution.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE SIMULTANÉE DES PROJETS DE LOI C-46, C-47 ET C-48

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, les leaders à la Chambre ont discuté et ils se sont mis d'accord pour modifier l'ordre des travaux après avoir laissé parler encore un député. On mettra le projet de loi sur le divorce en délibération à l'étape de la deuxième lecture. Nous passerons par conséquent à la deuxième lecture du projet de loi C-25, puis au projet de loi sur le divorce qui sera proposé par le ministre de la Justice (M. Crosbie).

On a déjà discuté du projet de loi sur le divorce à la Chambre. Les projets de loi C-46, C-47 et C-48 portent sur le divorce. Les leaders à la Chambre ont proposé par conséquent un arrangement; nous demandons à la Chambre de consentir à l'unanimité à ce que ces trois projets de loi soient débattus en même temps.

Monsieur le Président, j'ai un projet de motion pour laquelle la Chambre donnera son consentement unanime, je crois. La voici:

Que, lorsqu'on passera à l'appel de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur le divorce, nonobstant tout article du Règlement, l'appel des ordres suivants soit réputé avoir été aussi fait:

a) ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du projet de loi C-47, Loi concernant la Loi sur le divorce et les mesures accessoires; et

b) ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du projet de loi C-48, Loi prévoyant la communication de renseignements susceptibles de permettre de retrouver les conjoints défaillants et d'autres personnes, ainsi que la saisie-arrêt, pour l'exécution d'ordonnances et d'ententes alimentaires, de certaines sommes entre les mains de Sa Majesté du chef du Canada.

• (1600)

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, l'opposition officielle trouve cette motion satisfaisante et elle y consent.

M. Deans: Monsieur le Président, comme vous le savez, les trois projets de loi sont interdépendants et c'est une très bonne idée de les débattre tous les trois en même temps. Par conséquent, nous acceptons la motion.

M. le vice-président: La Chambre a entendu le leader du gouvernement à la Chambre proposer un projet de motion. Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR LA STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski (au nom du ministre de l'Agriculture): Que le projet de loi C-25, tendant à modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. le vice-président: Nous allons en revenir à la question et aux observations sur le discours du député de Regina-Est (M. de Jong). La parole est au député de Lambton-Middlesex (M. Fraleigh).

M. Fraleigh: Monsieur le Président, je suis d'accord avec tout ce qu'ont dit les deux députés qui m'ont précédé. En ce qui concerne le discours du député de Regina-Est (M. de Jong), je dirais simplement que, même si le projet de loi C-25 n'est peut-être pas la panacée qu'il espère et qui nous permettrait de veiller sur les agriculteurs, du berceau jusqu'au cercueil, il conviendra, je pense, que ce petit pas en avant est déjà appréciable. Nous rendrions très mauvais service aux cultivateurs canadiens si nous ne renvoyions pas ce projet de loi au comité très rapidement afin de pouvoir réunir les principaux intervenants et tenter de résoudre la plupart des problèmes que les deux députés qui m'ont précédé ont si bien soulignés.

M. de Jong: Monsieur le Président, j'approuve ce que vient de dire le député. Comme je suis, si j'ai bien compris, le dernier porte-parole de mon parti, nous allons renvoyer ce projet de loi au comité. J'espère que ce dernier l'étudiera rapidement, car je voudrais qu'on nous présente d'autres projets de loi et le plus tôt sera le mieux. Le député reconnaît que ce n'est qu'un petit progrès et je pense qu'il faudrait en faire de plus grands. Par conséquent, commençons par ce petit pas en avant, mais préparons des projets de loi qui nous permettrons d'aller plus loin.

M. Nystrom: Monsieur le Président, le député a fait brièvement allusion au taux d'intérêt sans entrer dans les détails. Je pense que les taux d'intérêt élevés sont l'une des principales sources de problèmes des cultivateurs. Vendredi, j'ai signalé que le taux de faillites agricoles était en hausse depuis quatre ou cinq ans. Il a énormément augmenté. Nous devons réduire les taux d'intérêt et c'est là l'un des principaux problèmes à résoudre. Le premier ministre (M. Mulroney) nous l'a promis lorsqu'il faisait campagne en tant que chef du parti conservateur et je pense qu'il faudrait faire davantage. Je voudrais demander au député quelles solutions il préconise pour faire baisser les taux d'intérêt au Canada.

M. de Jong: Monsieur le Président, par le passé, les taux d'intérêt se situaient généralement à deux points en-dessous du taux d'inflation. Nous avons actuellement un taux d'inflation de 3 à 4 p. 100. Les taux d'intérêt ne devraient pas dépasser 7 p. 100, ce qui représente trois points au-dessus du taux d'inflation. A 7 p. 100 l'activité économique devient soudainement possible. Il devient possible d'exploiter une ferme ou une petite entreprise. Il devient possible de songer à s'acheter une maison.

Les taux d'intérêt représentent l'un des principaux problèmes à résoudre. Nous pourrions en parler longtemps, mais je pense que tant que la course aux armements absorbera les capitaux disponibles dans le monde à raison d'un billion de dollars, nous manquerons de capitaux. Nous faisons les frais de la course aux armements. La totalité de l'épargne américaine ne suffit pas à couvrir le déficit des États-Unis. Ces derniers doivent conserver un dollar fort et des taux d'intérêt élevés pour attirer les capitaux dont ils ont besoin pour combler leur déficit. Nous devons les concurrencer et maintenir également des taux d'intérêt élevés afin de conserver chez nous une partie de ces capitaux. Dans ces circonstances, nous commencons à comprendre que ce sont les agriculteurs, les travailleurs, les consommateurs et les propriétaires de petites entreprises qui font les frais de la course aux armements. Tant que cette course continuera à absorber tous ces capitaux pour financer des activités non-productives, les agriculteurs seront en difficulté comme ils le sont aux États-Unis et au Canada; la petite entreprise aura du mal à se maintenir à flot et notre croissance économique restera lente. La seule solution consiste à mettre un terme à cette course aux armements insensée qui détruit certainement l'économie soviétique tout autant que la nôtre.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, c'est toujours avec le même plaisir et le même intérêt que je participe aux débats de cette Chambre. Aujourd'hui, bien sûr, c'est du projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, dont nous parlons. La stabilisation des prix agricoles est plus qu'importante pour les agriculteurs du pays et, particulièrement, pour les agriculteurs et les producteurs des provinces Maritimes. L'ancienne administration libérale avait compris cette importance en présentant, l'an dernier, le projet de loi C-50. Il est donc temps, après sept mois au pouvoir, que le gouvernement propose un projet de loi qui corresponde aux attentes des groupes concernés. Cependant, il est bien malheureux de constater que le projet de loi C-25 ne soit pas ce que les producteurs et les agriculteurs des provinces Maritimes attendaient. Il est décevant, car il n'apporte aucune solution aux problèmes croissants de l'inégalité des prix agricoles entre les diverses provinces.

Ce gouvernement parle de stabilisation des prix agricoles. Mais de quelle forme de stabilisation? Est-ce que ce projet de loi tient compte des diverses difficultés avec lesquelles sont aux prises indépendamment chacune des 10 provinces? Est-ce que ce projet de loi considère que dans les provinces Maritimes, par exemple, il en coûte plus cher pour produire? Non, monsieur le Président. On parle d'un plan national tripartite de la viande rouge sans même considérer les spécificités agricoles de chaque province.

Devant cette politique, qu'on me laisse rappeler le pourquoi et la nécessité d'une loi cohérente sur la stabilisation des prix agricoles. Cette loi, donc, prévoit le versement des paiements de stabilisation pour un certain nombre de produits que l'on qualifie de produits dénommés lorsque les prix fléchissent en-dessous des niveaux des données antérieures. Parallèlement, la plupart des provinces ont, à un moment ou à un autre, proposé leurs propres programmes de soutien des prix ou d'assurance-revenu pour répondre aux besoins particuliers de leurs agriculteurs. Le rôle du palier provincial dans certaines provinces est essentiel. Étant donné que la Loi sur la stabilisation des prix agricoles a pour but de fournir en temps opportun à tous les producteurs des niveaux de soutien suffisants, et étant donné que ce but est difficile à atteindre, le rôle et l'aide des provinces deviennent encore plus essentiels.

Cependant, le gouvernement fédéral a réussi à verser au titre de cette Loi quelque 200 millions de dollars aux producteurs de viande rouge depuis 1978. Depuis 10 ans, les gouvernements fédéral et provinciaux travaillent à l'élaboration d'un programme de stabilisation des revenus des producteurs de viande rouge. Récemment, les provinces de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ont convenu de participer, avec l'administration fédérale et les organismes nationaux

représentant les producteurs, à la mise en œuvre d'un nouveau programme de stabilisation contributaire dans le secteur des viandes rouges. Dans les provinces de l'Atlantique, les producteurs considèrent, toutefois, que les provinces devraient pouvoir accorder aussi une aide financière. Les associations des producteurs des provinces Maritimes entrevoient la solution sur une base régionale plutôt que provinciale. Je crois qu'il est facile de comprendre leur position. L'idée, c'est que les fonds supplémentaires accordés aux producteurs permettraient aux provinces de l'Est de demeurer concurrentielles sur le marché national et international.

Enfin, au Nouveau-Brunswick, comme dans les autres provinces des Maritimes, on est d'accord sur l'idée d'instaurer un plan national de stabilisation des prix agricoles. Toutefois, pour que ce plan soit efficace et juste pour tous les producteurs agricoles canadiens, il faut que le gouvernement y inclue les provinces en leur accordant la possibilité d'ajouter des fonds financiers, si besoin il y a. De cette façon, lorsqu'il y aura une différence entre les prix de vente et de production, les produits agricoles demeureront concurrentiels sur les marchés.

En réalité, c'est là le fond du problème. Par exemple, lorsqu'on compare le coût de production pour un porc en Ontario et dans les provinces Maritimes, on constate avec consternement qu'il en coûte $6.67 de plus pour chaque porc aux producteurs de porc dans les provinces Maritimes. Si on multiplie ce chiffre par la quantité impressionnante de porcs existant dans nos provinces, ce sont des milliers de dollars que nos producteurs doivent payer en plus. Évidemment, si les coûts de notre production sont plus élevés, il est bien certain que l'on devra vendre cette production plus cher si on veut réaliser un profit. Or, cette différence des coûts de production d'une province à l'autre fait que la province perdante se doit de pallier cet écart monétaire par l'octroi de fonds supplémentaires. Ainsi, le programme de stabilisation de la province équilibre la balance.

Monsieur le Président, ainsi on réalise, sans doute comme moi, que le projet de loi C-25, présenté par le gouvernement, est inadéquat. Les problèmes avec lesquels sont aux prises les provinces Maritimes sont là, ils existent, ils sont réels et il faut faire quelque chose pour les résoudre. Ces problèmes, je les reconnais et les diverses associations de producteurs des provinces Maritimes, de leur côté, les déplorent et espèrent ardemment l'initiative fédérale. Par exemple, l'Association des producteurs de porc de la Nouvelle-Écosse, dans un document récemment présenté, déclare au gouvernement et je cite:

• (1610)

[*Traduction*]

L'Association des producteurs de porcs de la Nouvelle-Écosse ne peut pas souscrire au projet de Programme tripartite de stabilisation de la viande rouge avant qu'on admette l'existence de différences régionales dans le coût de production du porc qui sont propres aux Maritimes et doivent être comblées. Les producteurs de la Nouvelle-Écosse ne sont guère disposés à abandonner leur programme provincial en faveur du Programme tripartite.

[*Français*]

Je ne crois pas, monsieur le Président, que l'on puisse être plus clair. Selon cette même Association, les producteurs sont perdants avec le projet de loi C-25 au niveau des paiements établis sur une base trimestrielle au lieu d'hebdomadaire.

[*Traduction*]

Même si le prix de soutien ou de stabilisation est le même, un programme de paiement hebdomadaire offre plus d'avantages qu'un autre basé sur la moyenne trimestrielle des prix.

[*Français*]

Ce qui signifie que, en vertu du programme de la province, le producteur reçoit un montant trois fois plus élevé qu'en vertu du plan tripartite.

On avouera que cette différence de fonds financiers est plus que remarquable. Avec des chiffres comme ceux-là, on peut comprendre que les producteurs des provinces Maritimes demeurent perplexes et très inquiets face à une élimination totale des programmes provinciaux.

En fait, l'Association des producteurs de porc des provinces Maritimes insiste pour dire que la différence régionale des coûts de production dans les provinces Maritimes se doit d'être reconnue et prise en considération dans l'élaboration du programme de stabilisation. C'est une nécessité étant donné que la différence entre le coût de production en Ontario et dans les provinces Maritimes continue de s'accroître de façon significative.

Mais les associations de producteurs de porc ne sont pas les seules à être insatisfaites du projet de loi C-25. Il y a aussi The Maritime Farmers Council qui est un organisme représentant 80 p. 100 des producteurs agricoles des provinces Maritimes et qui représente aussi les trois fédérations provinciales de l'agriculture et coopératives des provinces de l'Atlantique.

Mais avant d'entretenir la Chambre sur les revendications du Maritime Farmers Council, il faut d'abord s'arrêter sur l'importance des grains et du coût des grains destinés à nourrir les divers bestiaux ainsi que les volailles dans les provinces Maritimes. Il faut d'abord spécifier que la nourriture représente environ 70 p. 100 du coût de production que nécessitent l'élevage d'un porc. Par conséquent, le coût de la nourriture est le facteur le plus important et qui détermine si oui ou non l'industrie porcine fera du profit à la fin de l'année.

Réalisant l'effet premier d'un prix du grain équitable pour toutes les provinces, le gouvernement précédent a révisé, en août 1984, le programme d'aide au transport du grain Feed Freight Assistance en accordant $2.00 de plus par tonne de grain en provenance de l'Ouest, en direction des provinces Maritimes.

Cette décision de l'ancienne administration avait été grandement appréciée des producteurs agricoles. Toutefois, il reste encore du chemin à faire. En effet, la différence du coût des grains entre les provinces maritimes et le reste du Canada demeure encore un problème non résolu. Si le gouvernement n'agit pas maintenant, nous perdrons d'ici quelques années entre 4,000 et 5,000 emplois dans les industries reliées à l'élevage du bétail dans les Maritimes. Sinon, avec une politique cohérente, ces industries pourraient aussi bien aller chercher de 4,000 à 5,000 emplois.

Pour être plus explicite, l'industrie porcine, particulièrement dans les provinces Maritimes, est mal en point. Ce qui veut dire que si des mesures préventives ne sont pas prises le plus tôt possible, cette industrie disparaîtra du marché avant la fin de 1986. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, près de 20 p. 100 des producteurs de porc sont déjà pratiquement en banqueroute. La première raison qui explique cette situation, ce sont les bas prix des marchés du porc à travers l'Amérique du Nord, bien sûr. La deuxième raison est l'énorme inégalité de

coût des grains entre les Maritimes et le reste du Canada, et particulièrement l'Ontario.

[*Traduction*]

D'après les données moyennes de l'Office des provendes du Canada, au 1er février dernier, la tonne de grains fourragers destinés à nourrir les porcs coûtait $207 en Ontario, contre $254 dans les provinces maritimes, soit un écart de $47 la tonne. La différence des coûts de cette nourriture porcine dans les provinces maritimes et le centre du Canada s'accentue chaque année et, si la tendance n'est pas inversée, tous les secteurs de l'élevage dans les provinces maritimes vont faire faillite. Les provinces maritimes produisent 45 p. 100 de leur approvisionnement annuel de grains fourragers et seulement 5 p. 100 de leurs concentrés de protéine végétale. Le reste est importé du centre et de l'ouest du Canada.

[*Français*]

Afin d'équilibrer les coûts de la nourriture en grain à travers le pays, le gouvernement fédéral avait institué en 1941 le Feed Freight Assistance Program par lequel le gouvernement fédéral payait 90 p. 100 ou plus des coûts de transport du grain de Thunder Bay vers toutes les parties de l'Est du Canada. Le fait de ne pas avoir à défrayer les coûts du transport du grain permettait aux producteurs de l'Est de rester concurrentiels sur les marchés. Le prix du grain était alors le même pour tous les producteurs canadiens. C'est ce que voulait apporter l'administration libérale à l'époque, comme l'a décrit le ministre responsable d'alors, l'honorable Maurice Sauvé.

[*Traduction*]

En vertu de notre politique, nous payons les frais de transport des grains de Port Arthur à l'est du Canada, donc les producteurs n'ont pas à s'en inquiéter. C'est ce que nous appelons une formule d'égalisation ou d'élimination des coûts de transport, de sorte que le prix courant des grains fourragers est le même que s'ils avaient été achetés à Port Arthur.

[*Français*]

En 1976, le pourcentage de 90 p. 100 de l'aide fédérale pour le transport du grain a diminué à 60 p. 100. Et pis encore, en 1985, le gouvernement diminue l'assistance au transport du grain de 60 à 28 p. 100 pour le maïs en provenance de l'Ontario et à 33 p. 100 pour les grains en provenance de l'Ouest. C'est une diminution inacceptable pour les producteurs des Maritimes. Il est essentiel que le gouvernement change sa politique d'aide au transport du grain dans les plus brefs délais et que des fonds supplémentaires soient alloués. Il faut que l'aide fédérale soit rétablie à 60 p. 100, soit comme elle était en 1976. En attendant, les producteurs sont vigilants dans les provinces Maritimes et ils préparent le terrain en espérant que d'ici l'an 2000, les provinces de l'Est seront auto-suffisantes au plan des grains. Il faut, bien sûr, que le gouvernement encourage cette autosuffisance en proposant des programmes d'aide et de recherche. Au lieu de cela, tout ce que le gouvernement propose, c'est de couper les subventions et, dernièrement, d'augmenter les coûts du service d'inspection pour les producteurs de patates, de porc et de bœuf.

Au contraire, monsieur le Président, il faut que le gouvernement prenne des mesures rapides et efficaces qui aideront l'industrie porcine de l'Est principalement à rivaliser avec celle des autres provinces et celle des États-Unis. Une telle politique est éminente, car la situation économique et la capacité financière des exploitants agricoles ne permettent pas à ces derniers de rentabiliser leur industrie. Les producteurs agricoles ne peuvent tout simplement pas couvrir les frais additionnels sans mettre en danger l'existence même d'un certain nombre d'opérations agricoles.

Enfin, pour que nos agriculteurs canadiens approvisionnent les marchés intérieurs et pour qu'ils puissent être concurrentiels sur les marchés internationaux, il faut d'abord régler les problèmes que j'ai énumérés tout au long de ce débat. Un plan de stabilisation des prix agricoles oui, mais qu'il soit équitable pour toutes les provinces et que celles-ci puissent participer à l'élaboration de ce programme.

• (1620)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations après le discours du député de Westmorland-Kent (M. Robichaud)? Sinon, la Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: M. Wise, appuyé par M. Bissonnette, propose: Que le projet de loi C-25, tendant à modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de l'agriculture.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Algoma (M. Foster)—Le commerce extérieur—Les quotas sur l'importation de la viande de bœuf. *b*) Le rôle du premier ministre; le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp)—Les minorités visibles—L'emprisonnement des Canadiens d'origine japonaise au cours de la Seconde Guerre mondiale—Les compensations. *b*) L'action du gouvernement. *c*) La date limite; le député de Halifax-Ouest (M. Crosby)—La défense nationale—Le commandement maritime—Le rétablissement de l'uniforme bleu marine.

Divorce—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE DIVORCE

MESURE MODIFICATIVE

LA LOI SUR LE DIVORCE ET LES MESURES ACCESSOIRES
LA LOI D'AIDE À L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES FAMILIALES

MESURES D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-46, tendant à modifier la Loi sur le divorce, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-47, concernant la Loi sur le divorce et les mesures accessoires, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-48, tendant à prévoir la communication de renseignements susceptibles de permettre de retrouver les conjoints défaillants et d'autres personnes, ainsi que la saisie-arrêt, pour l'exécution d'ordonnances et d'ententes alimentaires, de certaines sommes entre les mains de Sa Majesté du chef du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le Président, je prends la parole pour proposer la deuxième lecture des trois projets de loi que vous venez de mentionner; le projet de loi C-46, tendant à modifier la Loi sur le divorce, le projet de loi C-47 et le projet de loi C-48, d'aide à l'exécution des ordonnances familiales. Je suis heureux de cette occasion qui m'est donnée. Si la Chambre adopte les projets de loi qui lui sont proposés, et une fois que le comité de la justice les aura étudiés et leur aura éventuellement apporté des améliorations ou des changements qui pourraient s'avérer nécessaires, je pense que nous aurons sérieusement amélioré la législation sociale du Canada dans ce domaine.

Ces trois projets de loi se fondent sur l'opinion que l'on a trop insisté dans le passé sur les motifs du divorce et pas assez sur les conséquences du divorce pour les personnes concernées et leurs enfants. Ces projets de loi se fondent sur le principe que les lois concernant le divorce devraient constituer un élément de solution plutôt qu'un élément de problème dans ce délicat domaine des rapports familiaux et du droit de la famille.

Ces textes partent aussi du principe qu'une fois les liens d'un mariage irrémédiablement dissous, il faut dénouer les liens légaux de la façon la moins douloureuse et la moins traumatisante possible. Tels sont les principes de base de ces textes de loi. Nous devons mettre en évidence toute possibilité de réconciliation ou de médiation.

Dans notre société, des mariages se défont, c'est un fait. C'est un fait de la vie regrettable, mais c'est un fait. Nous avons donc besoin d'une législation permettant de régler les problèmes qui se produisent lorsqu'un mariage se défait. C'est parce que nous devons mettre à jour et moderniser nos lois à cet égard que nous présentons ces mesures.

Le projet de loi sur le divorce et les mesures accessoires vise à mettre à jour la Loi sur le divorce de 1968 en modifiant les motifs de divorce et en améliorant les dispositions relatives aux ordonnances alimentaires, aux ordonnances de garde et à la procédure en matière de divorce. La Loi d'aide à l'exécution des ordonnances familiales fournira d'autres moyens pour mettre à exécution les ordonnances alimentaires et dispositions de garde en cas de séparation ou de divorce.

Je signale à cet égard que le juge MacGuigan avait présenté une mesure dans le même sens l'année dernière. La partie du projet de loi qui touche le divorce a depuis été sensiblement améliorée selon moi, puisqu'elle tient compte des objections et des critiques formulées l'année dernière au moment de la présentation de la mesure. L'une des principales améliorations à mon avis, touche la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances familiales, qui permettra d'exécuter plus efficacement les ordonnances alimentaires et les ordonnances de garde.

Je voudrais tout d'abord parler de la réforme de la Loi sur le divorce. C'était l'un des objectifs prioritaires fixés par le gouvernement dans le discours du trône. Cela constitue une priorité parce que le public, les avocats et divers groupes féminins exercent de plus en plus de pressions pour obtenir que la loi soit mise à jour. Les gouvernements provinciaux, qui sont généralement chargés d'administrer la justice, nous ont aussi exhortés à entreprendre une réforme de la Loi sur le divorce. Ces pressions sont attribuables à l'évolution qui s'est opérée depuis la dernière réforme de la loi il y a 17 ans.

L'année dernière, il y a eu environ 69,000 divorces et 179,000 mariages au Canada. Cela fait 2.5 mariages pour chaque divorce. Le nombre croissant de divorces et la baisse du taux des mariages au Canada poussent certains à déclarer que l'institution du mariage est menacée. De l'avis de certaines gens, raccourcir la période d'attente pour les divorces ne fera qu'affaiblir davantage la cellule familiale. A mon avis, il n'en est rien. Si je le pensais, je ne présenterais pas ce projet de loi.

Examinons un peu les faits. Même si plus de gens divorcent, ils forment aussi de nouveaux liens familiaux. Selon Statistique Canada, les trois quarts de tous les couples divorcés se remarient tôt ou tard. Nous savons que, dans le cas de 27 p. 100 des mariages en 1983, au moins l'un des conjoints avait déjà divorcé. La famille n'est donc pas en voie de disparition au Canada; elle ne fait que prendre de nouvelles formes. Ceux qui divorcent veulent ordinairement se remarier, former une famille et continuer à avoir des rapports familiaux.

Les couples mariés au Canada subissent les mêmes pressions économiques et sociales que dans tous les autres pays occidentaux. Pourtant, notre taux de divorce est relativement peu élevé si on le compare à celui de nos voisins. Il est beaucoup plus élevé aux États-Unis, au Danemark et en Suède. Le taux de divorce au Canada se rapproche de celui d'autres pays occidentaux du Commonwealth, par exemple le Royaume-Uni et l'Australie.

Les députés savent que dans la loi actuelle, les motifs de divorce tiennent du tort. Ceux couramment utilisés sont l'adultère et la cruauté. Les motifs de sodomie, de bestialité, d'agression sexuelle ou d'homosexualité sont généralement relégués dans l'ombre. Lorsqu'un motif tiré d'un tort est invoqué directement, il n'est exigé aucune période de séparation. Pour que la séparation constitue une cause de divorce, il faut que lors de la présentation de la requête en divorce, la cohabitation ait cessé en raison de l'inconduite du défendeur. L'unique possibilité neutre, dans la législation actuelle, est que par consentement mutuel les époux soient séparés depuis trois ans lors de la présentation de la requête en divorce. Sinon, le motif participe d'un tort.

Un des grands reproches adressés au régime actuel est qu'il accorde trop d'importance au tort imputé à l'un des époux ou aux deux. Il polarise une situation conflictuelle. Il accentue les tensions. Il décourage la réconciliation. La loi actuelle fait tout cela. Le régime actuel nie les réalités sociales, car, dans plus de 90 p. 100 de toutes les affaires de divorce, les faits ne sont pas contestés lorsque la requête en divorce est entendue: le divorce résulte donc d'un accord entre époux. Voilà ce qui se passe en réalité.

• (1630)

En outre, l'imputation de tort n'est certainement pas propice à une atténuation des conséquences possibles du divorce. Si nous voulons que le divorce se produise dans une ambiance et dans des circonstances qui permettent aux parties de réfléchir à la meilleure façon de résoudre le problème, à la meilleure façon de s'occuper des enfants, il faut abolir les motifs tenant du tort et s'occuper des conséquences de la rupture du mariage. Le projet de loi nous propose d'orienter la réforme plutôt vers les conséquences du divorce que vers ses causes possibles. Si nous ne faisons pas intervenir directement le tort comme motif de divorce, l'obligation d'une longue séparation comme preuve de l'échec du mariage oblige tout simplement les époux à faire leur vie chacun de leur côté et minimise toute possibilité d'accommodement ou de réconciliation.

Les époux qui consentent à divorcer ont tendance actuellement à recourir au motif de tort pour ne pas avoir à attendre trois ans. Mais même s'ils passent par les trois ans de séparation, il faut que l'un d'eux introduise une requête contre l'autre. C'est encore une ambiance de conflit, d'antagonisme et de tort. Si l'un présente une requête contre l'autre, il faut qu'il y ait des avocats de part et d'autre pour négocier un règlement des conséquences. Cela va disparaître si le projet de loi est adopté.

Dans le régime actuel, l'attribution de la pension alimentaire se fonde également sur des considérations de tort qui n'ont rien à voir avec les besoins réels du conjoint qui n'apporte pas le salaire. Ces considérations de tort interviennent principalement pour faire refuser la pension au conjoint fautif ou de lui en diminuer le montant, mais jamais pour faire augmenter la pension due par l'époux qui apporte le salaire quand c'est lui qui est fautif. Il y a donc de toute façon une application injuste des considérations de tort dans ce cas. Le conjoint fautif mais qui apportait le salaire ne voit pas augmenter le montant de la pension qu'il a à verser. Mais le conjoint fautif qui était à la charge de l'autre ne reçoit pas de pension, ou n'en reçoit qu'une diminuée. Ce n'est pas équitable.

Dans la situation actuelle, lorsque les époux qui divorcent ne peuvent s'entendre sur la pension, sur la garde des enfants et les conditions de visite de ces derniers, ce sont les tribunaux qui tranchent. La loi actuelle ne fait pas état des intérêts des enfants. Dans le projet de loi que nous proposons, il n'y aura qu'une cause ou un motif de divorce, c'est-à-dire l'échec du mariage.

Je pense que la loi devrait propager l'opinion que la législation des divorces n'est pas faite pour les gens heureux. Pour les personnes concernées, l'échec du mariage n'est pas une cause de réjouissance. Ce ne sont pas les gens heureux qui demandent le divorce. Celui-ci est le redressement d'un fait malheureux, celui que le mariage a échoué. Il ne faut pas que le divorce ou les motifs de le prononcer soient une récompense pour bonne conduite ou une punition pour mauvaise conduite. Le point crucial est de savoir quelles preuves il faut pour démontrer l'échec du mariage, quelles sont les façons les plus efficaces de s'occuper des conséquences du divorce.

Par ce projet de loi, nous proposons que l'échec du mariage soit l'unique cause de divorce et qu'il puisse prouver de deux façons différentes ou bien en montrant qu'il y a eu séparation d'un an, ou en montrant qu'il y a en adultère ou cruauté.

M. Nunziata: Un tort donc.

M. Crosbie: J'y viendrai dans un instant.

Bien des personnes estiment que leur mariage est brisé dès l'instant où leur conjoint a commis l'adultère. Il se peut que le député ne soit pas de cet avis. Mais, pour beaucoup de gens, en fait la majorité, je crois, le mariage est rompu dès qu'il y a adultère ou cruauté.

Le projet de loi que nous débattons doit tenir compte de la diversité des opinions des Canadiens. Il s'en trouve beaucoup qui, pour des raisons de religion ou de morale, croient immoral de reporter le divorce lorsqu'il y a eu adultère ou cruauté. D'autres s'inquiètent du bien-être de la personne qui est l'objet de la cruauté physique ou mentale de son conjoint. Pourquoi une femme, par exemple—il s'agit habituellement d'une femme—devrait-elle rester mariée un an de plus si elle est soumise à une grande cruauté physique ou autre par son conjoint? Pourquoi ne pourrait-elle pas demander immédiatement le divorce? Cela est prévu dans le projet de loi. Il y a deux façons de prouver l'échec du mariage en vertu de ce projet de loi. D'abord, si les conjoints sont séparés depuis au moins un an et que le mariage ne tient plus en dépit des efforts de réconciliation. Ensuite, s'il y a eu cruauté physique ou mentale, ou encore adultère. Il s'agit là d'un changement, soit dit en passant, par rapport à la législation qui a été présentée l'année dernière.

Le divorce obtenu suite à un tort permet à un conjoint d'obtenir plus rapidement de l'aide et d'extérioriser ses sentiments, ce qui est souvent bénéfique. La réduction de la période de séparation à un an de trois ans qu'elle est à l'heure actuelle va dans le sens du désir de réduire les conflits entre les époux. Cela leur permettra également de rebâtir leur vie plus rapidement. D'un autre côté, nous croyons que cette période est suffisament longue pour donner la possibilité aux époux d'y penser une seconde fois et pour éviter des divorces trop hâtifs. Si les deux conjoints, après avoir vécu séparément pendant une année, sont incapables de régler leurs différends et si aucune réconciliation n'est possible, il y a échec de la relation et une année est certainement suffisante pour établir cela. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de forcer les gens à attendre deux autres années avant de faire face aux conséquences de l'échec de leur mariage.

En outre, la possibilité de prouver l'échec d'un mariage en imputant le tort à l'un des conjoints est nécessaire pour plusieurs raisons. Tout d'abord, parce que de nombreux groupes religieux estiment que le divorce devrait être accordé immédiatement pour des raisons morales à un conjoint maltraité par l'autre. Les croyances religieuses et les normes morales sont telles pour certaines personnes ou groupes qu'ils considéreraient comme immoral de différer tout jugement de divorce dans le cas où le conjoint qui demande le divorce est victime d'adultère ou de cruauté de la part de l'autre conjoint. Pour des raisons pratiques, monsieur le Président, nous savons que la notion de tort offre à un conjoint la possibilité de faire connaître ses frustrations tout en obtenant immédiatement un jugement de divorce ou une aide sous la forme d'une pension alimentaire ou d'une ordonnance de garde. C'est pourquoi on conserve dans la législation cette notion de tort.

A ceux qui sont en faveur de faire disparaître la notion de tort complètement, je tiens à dire que l'adultère et la cruauté sont considérés depuis longtemps comme des preuves valables d'échec de mariage et qu'on doit donc conserver ces motifs. Je peux également signaler que des solutions de rechange existeront et que la réduction de la période de séparation comme moyen de rechange pour prouver l'échec d'un mariage rendra l'utilisation de la notion de tort moins attrayante ou nécessaire. Je suppose que dans quatre ou cinq ans, on fera rarement appel à la notion de tort.

En plus de modifier les raisons justifiant le divorce, le projet de loi établit les principes sur lesquels on se basera pour accorder la pension alimentaire. Ces derniers n'incluent pas les critères actuels relatifs à la conduite du conjoint. Le projet de loi énonce les principes qui permettent de justifier une pension alimentaire. Ces principes ne tiennent absolument pas compte de la conduite du conjoint. La notion de tort n'est pas un critère pour la pension alimentaire et ne devrait pas l'être non plus. La pension alimentaire devrait servir à répondre aux besoins d'un conjoint et le fait de tenir compte de sa conduite comme critère encouragerait les conflits entre les époux et irait à l'encontre de notre désir de réduire la confrontation dans le cadre de la procédure.

En outre, ce critère est appliqué de façon injuste dans l'application de la loi actuelle. Il a été utilisé pour réduire la pension alimentaire reçue par un conjoint à charge ayant commis un tort, mais, je le répète, il n'a jamais été retenu pour accroître la pension alimentaire qui doit être versée par un conjoint fautif.

M. Nunziata: Quelle est votre preuve?

• (1640)

M. Crosbie: A propos des modalités de l'ordonnance alimentaire de nombreux groupes et particuliers ont préconisé que soient précisées la durée de la cohabitation et les diverses fonctions exécutées en cette période-là afin de pouvoir évaluer l'importance de la pension alimentaire et si elle était justifiée. De la sorte, les personnes mariées resteront entièrement libres d'organiser comme elles l'entendent le partage des fonctions dans le cadre du mariage. Advenant un divorce, la Loi sur le divorce tiendra compte dans l'ordonnance alimentaire de l'apport de chacun des conjoints. La durée de la cohabitation devrait faire partie des modalités à entrer en ligne de compte. Si une personne donnée a été mariée pendant 30 ans, s'est occupée de son foyer pendant toute la période, se privant d'une carrière professionnelle, j'y vois certainement là une fonction dont il conviendrait de tenir compte pour juger de l'opportunité d'une pension alimentaire. Si cette personne n'a été mariée que deux ans et qu'elle n'est restée à la maison que pendant cette période de deux ans, ce critère n'aurait pas la même importance, bien qu'il faille tout de même en tenir compte.

Entre autres difficultés, la Cour suprême du Canada avait à l'occasion de la décision qu'elle avait rendue en 1983 dans l'affaire *Messier contre Delage* fait ressortir le fait que la Loi sur le divorce, c'est-à-dire l'actuelle Loi sur le divorce, ne donnait pas la moindre idée du but que devait atteindre l'ordonnance alimentaire dans un cas de divorce. L'actuelle loi ne vise aucun objectif particulier. On n'y précise pas s'il s'agit de verser une pension alimentaire à vie à un conjoint à charge qui divorce ou qu'on quitte après deux ou cinq ans de cohabitation. On n'y explique pas s'il s'agit d'assurer un certain revenu à un conjoint à charge jusqu'à ce que de dernier puisse retrouver son indépendance financière. Aucune de ces questions n'est réglée.

Les modalités de l'ordonnance rendue devraient tenir compte de la situation, des ressources et des besoins de chacun des époux ainsi que des autres circonstances où ils se trouvent, y compris la durée de la cohabitation des époux et les fonctions qu'ils ont remplies au cours de celle-ci.

Nous proposons dans notre projet de loi les objectifs suivants pour l'ordonnance: tout d'abord, tenir compte des avantages ou inconvénients économiques qui découlent pour les époux du mariage ou de son échec; répartir entre eux les conséquences économiques qui découlent du soin des enfants à charge; remédier à toute difficulté économique que l'échec du mariage leur cause, et enfin favoriser dans la mesure du possible l'indépendance économique de chacun d'eux dans un délai raisonnable. Ces objectifs ne s'excluent pas mutuellement et n'ont pas d'ordre de priorité particulier. L'ordonnance alimentaire devrait atteindre tous ces objectifs, à moins que l'un d'eux ne s'applique pas.

Notons en passant que l'objectif de l'indépendance économique est souhaitable mais qu'il est limité de deux façons. Si cet objectif est impossible à atteindre, on n'en parle pas. S'il est dans les limites du possible, l'indépendance économique devrait être atteinte dans un délai raisonnable. Conformément à la loi actuelle sur le divorce, le tribunal peut fixer ces modalités ou

ces restrictions selon son jugement et uniquement en ce qui concerne l'ordonnance alimentaire. Pendant des années, les tribunaux ont imposé une période fixe pour l'ordonnance quand l'indépendance économique était un objectif possible. J'estime que les tribunaux doivent exercer ce pouvoir. Il semblerait illogique qu'une telle prérogative soit modifiée ou révisée indéfiniment mais il fallait aussi faire preuve de prudence dans la définition de la «durée déterminée».

Le projet de loi C-47 propose certaines exceptions qui devraient atténuer les injustices que de telles situations pourraient créer. Si les difficultés économiques sont telles à la suite des changements survenus dans le mariage, qu'elles auraient exigé initialement une ordonnance différente, à supposer que ces conditions aient existé à ce moment-là, il est alors possible de demander une modification des modalités de l'ordonnance. Nous voulons ainsi combler une lacune que l'on avait notée dans la loi existante l'an dernier. Le projet de loi prévoit donc qu'il sera possible de demander une modification de l'ordonnance si les conditions dont je viens de parler changent. Par exemple, il se pourrait qu'un ex-époux soit dans l'impossibilité d'accéder à l'indépendance économique même après l'expiration du délai fixé dans l'ordonnance, du fait de nouvelles circonstances ayant trait à la garde de l'enfant qu'il n'était pas possible d'envisager au moment de délivrer l'ordonnance. Le projet de loi tente de prévoir ces difficultés.

En ce qui concerne les enfants, le projet de loi C-47 prévoit—et je crois que tous les députés seront d'accord là-dessus—que toute disposition concernant les enfants devrait tenir compte de leurs intérêts. Pour ce faire, le projet de loi reconnaît la possibilité d'une garde par une ou plusieurs personnes et que, après le divorce, les enfants devraient avoir le maximum de communication avec leur père et avec leur mère. Ce principe est explicitement exprimé dans le projet de loi. On insiste sur le fait que la garde des enfants est une responsabilité commune des parents après le divorce. Je pense qu'il s'agit-là de mesures novatrices.

Enfin, étant donné que la loi actuelle n'autorise le tribunal à fixer les modalités de la garde des enfants que si le divorce est accordé par le même tribunal, et puisque les enfants en cause peuvent habiter ailleurs, la nouvelle loi autoriser le tribunal à transférer les procédures à l'endroit où elles favoriseront le plus les enfants. Cela paraît être la solution la plus logique.

Aux termes de la loi actuelle, le divorce ne peut être accordé sauf, et je cite, «après un procès devant un juge sans jury». Le procès est donc obligatoire selon la loi actuelle. Il arrive très souvent qu'un recours judiciaire coûteux ne soit pas la solution appropriée, surtout si les deux parties souhaitent le divorce et si toutes les mesures accessoires, la garde et l'entretien, ont été réglées. Si toutes ces questions sont réglées d'une façon satisfaisante, on ne devrait pas être obligé de tenir un procès pour sanctionner un divorce.

L'Ontario a déjà adopté certaines règles écartant les procédures judiciaires s'il n'y a pas de contestation. En pareil cas, les témoignages doivent être présentés par écrit et faire l'objet d'une déclaration sous serment. Si le tribunal estime les preuves suffisantes, il peut délivrer un décret de divorce en y ajoutant une ordonnance alimentaire ou de garde. D'autres provinces pourront imiter bientôt l'Ontario et dans ce cas, il se pourrait que le prix d'une procédure de divorce soit beaucoup moins élevé. C'est ce que prévoit le nouveau projet de loi en accordant les pouvoirs requis aux autorités provinciales.

Il arrive souvent qu'au moment du divorce, les conjoints habitent dans des provinces différentes. Pour éviter que des procédures n'aient lieu dans deux provinces différentes pour le même couple, une copie de chaque procédure devra être transmise au registre central des divorces à Ottawa. On effectue alors des recherches sur ordinateur pour s'assurer qu'il n'y a pas eu procédure de divorce dans deux provinces. Les couples ont donc l'assurance que la dissolution de leur mariage est sanctionné par un tribunal ayant compétence pour rendre un jugement en divorce et accorder des indemnités quelconques.

Dans le cadre du programme gouvernemental de réduction des dépenses publiques et de mesures susceptibles d'augmenter les revenus de l'État, on fera dorénavant payer un droit de $10 aux couples en instance de divorce qui utiliseront le registre central.

M. Nunziata: C'est une honte.

M. Crosbie: C'est une somme relativement modeste que les intéressés devraient être en mesure de payer.

Les lois sur le divorce doivent aussi, dans la mesure du possible, protéger le mariage. Nous voulons tous, bien sûr, que les mariages durent et nous voulons faire l'impossible pour protéger cette institution. C'est pour cette raison que le projet de loi actuellement à l'étude maintient la disposition de la loi de 1968 exigeant que les avocats encouragent leurs clients à se réconcilier, sauf lorsque de tels conseils sont carrément inopportuns, en leur recommandant de consulter des services de réconciliation.

En outre, les dispositions du projet de loi à l'étude remplaceront la période de cohabitation de 90 jours qui avait pour but de favoriser la réconciliation sans compromettre pour autant les dispositions prises en matière de séparation. Nous avons prévu des modalités plus souples qui permettent plusieurs tentatives de réconciliation. Ainsi, selon le projet de loi, les tentatives de vie commune ou de réconciliation pourront totaliser 90 jours sur une période d'un an. Pendant l'année au cours de laquelle les malheureux époux ont entamé des procédures de divorce, ils pourront vivre ensemble 90 jours en tout, mais une fois l'année écoulée, s'ils ne se sont pas encore réconciliés, ils pourront poursuivre leur procédure de divorce auprès du tribunal. Mais lorsqu'il n'y a pas d'espoir et que toutes les tentatives de réconciliation ont échoué, nous encourageons les intéressés à faire appel à un médiateur pour régler les problèmes de pension alimentaire, de soutien et de garde des enfants ainsi que les droits de visite. Souvent les services d'une tierce personne peuvent résoudre des problèmes à l'amiable de manière beaucoup plus satisfaisante que les tribunaux qui sont là pour trancher un litige. La nouvelle Loi exige des avocats qu'ils renseignent leurs clients sur les services de médiation, à moins que ce ne soit totalement impossible.

• (1650)

Nous allons promouvoir la médiation par des moyens qui dépassent le cadre de la loi. Par exemple, nous allons affecter des fonds, pour une durée de trois ans, pour financer une association nationale de médiateurs et d'autres organismes intéressés à ce travail. Cette association, Médiation familiale Canada, cherchera à améliorer la communication et l'échange d'idées dans ce domaine au Canada. Elle tentera d'augmenter la disponibilité des services de médiation et de mettre au point des

normes de formation ainsi qu'un code de déontologie pour les médiateurs.

M. Kaplan: J'espère que vous avez un bon candidat conservateur pour ce travail.

M. Crosbie: Je pourrais penser à certains qui ont beaucoup d'expérience dans ce domaine.

Comme je n'ai pas beaucoup de temps, je voudrais passer à la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances familiales. La nécessité d'améliorer l'exécution des ordonnances alimentaires et de garde est particulièrement aiguë, comme tous les députés le savent. Je l'ai déjà dit, mais je répète que le taux de paiement des pensions alimentaires au Canada est véritablement scandaleux. Entre la moitié et les trois-quarts de tous les paiements sont en retard, en tout ou en partie. C'est une situation intolérable, d'autant plus que les recherches ont montré que 80 p. 100 des conjoints en retard dans leurs paiements ont les moyens de payer. Ils peuvent payer, mais choisissent délibérément de ne pas le faire. C'est une situation que nous ne pouvons pas tolérer plus longtemps. Si la Chambre adopte la mesure proposée, ces abus cesseront ou, du moins, ils ne seront plus aussi faciles.

Ce mépris généralisé des ordonnances nuit fortement à la réputation des tribunaux, qui sont perçus comme incapables de faire respecter leur autorité. Pour le conjoint à charge et les enfants, il en résulte des difficultés émotionnelles et économiques, car ils doivent survivre sans les paiements prévus. Comme nous le savons, trop souvent ces familles doivent s'en remettre aux services sociaux, ce qui fait porter au contribuable la responsabilité financière du conjoint. On estime que les gouvernements dépensent un milliard par an pour subvenir aux besoins de familles qui devraient toucher une pension alimentaire. Le gouvernement fédéral assume la moitié de ces dépenses aux termes du régime d'assistance publique du Canada. De toute évidence, toute loi qui laisserait subsister une situation de ce genre serait médiocre.

Dans certains cas, un conjoint défaillant est également un conjoint qui a disparu. On ne peut le retrouver pour faire exécuter une ordonnance alimentaire. Il arrive trop souvent que le parent qui n'a pas reçu la garde des enfants les enlève, enfreignant ainsi l'ordonnance de garde et le Code criminel et il s'enfuit là où le parent qui est censé avoir la garde ne peut le retrouver. Dans de pareils cas, le conjoint à charge ou celui qui a obtenu la garde des enfants ne possède pas les moyens financiers voulus pour retracer son conjoint ou l'enfant disparu et faire respecter l'ordonnance alimentaire ou l'ordonnance de garde. Nous savons tous combien il est difficile de faire appliquer ces ordonnances dans un pays où les dix provinces ont des tribunaux et des lois différentes. Nous avons dû élaborer des initiatives pour faire respecter l'application de ces ordonnances et ces mesures doivent répondre aux exigences constitutionnelles auxquels tous les Canadiens sont assujettis.

Le Canada a un régime fédéral. Il y a un gouvernement fédéral, dix gouvernements provinciaux et deux gouvernements de territoire. Les deux niveaux de gouvernement ont leurs domaines de compétence respectifs. Le divorce et les mesures accessives sont du ressort du gouvernement fédéral, mais ce sont les provinces qui ont compétence sur tous les autres problèmes découlant d'un mariage. Les deux niveaux de gouvernement désirent améliorer le système d'exécution des ordonnances de pension alimentaire et de garde d'enfant. Cependant, les provinces sont essentiellement responsables de l'exécution de ces ordonnances. En vertu de la Constitution, elles sont responsables de l'administration de la justice et plus de la moitié de ces ordonnances sont émises conformément au droit familial des provinces, et non à la suite d'une procédure de divorce.

Nous avons consulté les procureurs généraux des provinces en vue d'améliorer le système d'exécution des ordonnances familiales. Ces derniers se sont montrés très coopératifs. C'est pour cette raison que la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances familiales et la Loi concernant le divorce et les mesures accessoires cherchent à améliorer le système d'exécution des ordonnances.

Premièrement, en vertu de la Loi sur le divorce, les ordonnances alimentaires et ordonnances de garde pourront être enregistrées dans n'importe quel tribunal désigné par une province. Cette mesure simplifiera l'exécution des ordonnances. La nouvelle loi prévoit également l'attribution des ordonnances alimentaires au gouvernement fédéral ou provincial pour leur permettre de les exécuter, ce qui constitue un progrès considérable. En vertu de la nouvelle loi, les tribunaux pourront donner l'ordre à un conjoint d'assurer la sécurité de sa famille et de verser un montant global ou des paiements périodiques. En outre, le conjoint peut obtenir une ordonnance conditionnelle dans la province où il réside habituellement et la faire confirmer par un tribunal de la province où réside le conjoint en défaut. Il s'agira d'une avance.

L'autre projet de loi améliorera la situation conformément aux lois fédérales et provinciales. La Loi d'aide à l'exécution des ordonnances familiales prévoit de nouveaux moyens d'exécuter les ordonnances, outre les mesures déjà prévues en vertu des lois provinciales. Premièrement, on pourra obtenir des renseignements grâce aux fichiers désignés du gouvernement fédéral en vue de retrouver un conjoint ou un enfant disparu, en cas de cessation de paiement d'une ordonnance alimentaire ou d'une ordonnance de garde, ou de droit d'accès, ou encore en cas d'accusation d'enlèvement d'enfant en infraction à une ordonnance de garde aux termes des articles 250.1 ou 250.2 du Code criminel.

Deuxièmement, on pourra procéder à une saisie-arrêt de sommes fédérales désignées en cas de cessation de paiement d'une ordonnance alimentaire au conjoint à charge ou à un autre créancier. Cette mesure de redressement peut servir à exécuter une ordonnance ou une entente alimentaire dans les cas où l'entente peut être mise en vigueur aux termes de la loi provinciale grâce à la saisie-arrêt.

Les fichiers fédéraux qui pourront être consultés comprennent des fichiers désignés du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et de la Commission canadienne d'emploi et d'immigration. On ne pourra pas consulter d'autres fichiers ni les dossiers de l'impôt sur le revenu. Cependant, les fichiers que l'on peut consulter contiennent des renseignements sur 16 millions de Canadiens adultes et on peut y avoir accès en fournissant le nom ou le numéro d'assurance sociale de la personne. Nous avons tenu compte du droit à la vie privée puisqu'il faut, en vertu de la loi, obtenir l'autorisation d'un tribunal pour demander au gouvernement fédéral de communiquer ces renseignements. Ceux-ci ne peuvent être communiqués qu'aux autorités et services responsables de l'exécution des ordonnances, à savoir les tribunaux, les services d'exécution provinciaux

et les agents de police. Ils devront assurer le caractère confidentiel des renseignements qu'il reçoivent. Ils ne devront communiquer aux intéressés que les renseignements permettant de retracer les personnes disparues, soit l'adresse de leurs résidences, ainsi que les noms et adresses de leurs employeurs.

Le second remède consistera à permettre la saisie-arrêt des remboursements d'impôt sur le revenu, à condition que les provinces y consentent, des intérêts sur les obligations d'épargne du Canada, de la partie non rachetée des obligations d'épargne du Canada arrivées à maturité, du supplément de revenu en cours de stage, des prestations d'assurance-chômage, des montants provenant du Régime de pensions du Canada, à l'exception des prestations aux enfants, des pensions de sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti, et des versements dans le cadre de programmes de stabilisation des prix des denrées agricoles, des produits laitiers et des grains. Nous verrons l'année prochaine s'il y a lieu d'ajouter d'autres sources de paiements fédéraux à la liste de celles qui figurent déjà dans la loi.

Un tribunal devra avoir statué au préalable que le conjoint condamné à verser une pension alimentaire a les moyens de le faire. Ledit conjoint aura été avisé de ces demandes. Le conjoint créancier devra faire la preuve du défaut de payer et en préciser la valeur monétaire. Le conjoint débiteur devra être avisé des procédures. Toutes ces garanties existent. Une fois que les garanties auront été fournies, l'ordre de saisie-arrêt pourra être exécuté. L'ordre de saisie-arrêt liera Sa Majesté pendant une année. Il ne sera pas nécessaire de renouveler cet ordre à maintes reprises au cours d'une année pour intercepter tous les paiements. L'ordre de saisie-arrêt vaudra pour toute l'année.

Certains ont critiqué cette mesure en alléguant qu'il devrait y avoir un organisme national chargé d'appliquer la loi. Cette solution serait idéale mais elle ne tient pas compte du fait que les provinces exercent une part de la compétence constitutionnelle en ce domaine. Nous estimons que les améliorations qui seront apportés aux services provinciaux chargés d'appliquer la loi comme ceux qui existent déjà au Manitoba et au Québec, provinces qui innovent en ce domaine, ainsi que les lois fédérales contribueront très efficacement à solutionner le problème des conjoints qui refusent de payer la pension alimentaire ou qui enlèvent leurs propres enfants à la suite de séparation ou de divorce.

• (1700)

En terminant, j'aimerais dire qu'à mon avis, ce projet de loi mérite l'appui de tous les députés. Je crois que dans l'ensemble, l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique y sont favorables. Nous savons que si certains vont naturellement formuler des critiques malveillantes, d'autres vont en formuler de tout à fait légitimes. Quoi qu'il en soit, nous espérons que le Comité permanent de la justice et des questions juridiques va examiner les critiques, qu'elles soient chicanières ou constructives, de façon qu'une fois qu'il en aura fait rapport à la Chambre, si toutefois le projet de loi franchit l'étape de la deuxième lecture, cette réforme majeure pourra entrer en vigueur avant la fin de juin avec le concours de tous les députés.

Des voix: Bravo!

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

M. le vice-président: L'heure consacrée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire doit débuter à l'instant, mais le député au nom de qui la motion est inscrite n'est malheureusement pas présent à la Chambre. Il y a deux solutions. Ou bien la Chambre s'ajourne pour la journée jusqu'à demain, ou bien, si elle le désire, elle peut poursuivre l'étude des mesures d'initiative gouvernementale. C'est à la Chambre de décider.

M. Kaplan: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Le député de York-Centre (M. Kaplan) invoque le Règlement.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je désire pour ma part coopérer avec le gouvernement et faire renvoyer rapidement le projet de loi au comité, mais je préférerais poursuivre le débat demain au moment approprié.

M. Crosbie: Monsieur le Président, si tel est le désir de l'opposition, je crois que nous devrions nous accorder là-dessus. Si les députés de l'opposition veulent attendre à demain, nous sommes d'accord de ce côté-ci.

M. Robinson: Monsieur le Président, nous sommes disposés nous aussi à faciliter le renvoi du projet de loi au comité et à poursuivre le débat demain. Mais si la Chambre désire poursuivre le débat cet après-midi, je suis certes disposé à entendre le député de York-Centre (M. Kaplan). S'il n'est pas prêt à intervenir dès maintenant, nous sommes d'accord pour poursuivre le débat demain.

M. Dick: Monsieur le Président, comme il n'y a pas consentement sur la question et que d'autres orateurs ne sont pas prêts à intervenir, je propose que la Chambre s'ajourne dès maintenant.

M. Nunziata: Monsieur le Président, en ce qui concerne le député dont nous sommes aujourd'hui saisis de la motion, je crois comprendre que c'est la deuxième fois en trois semaines que sa motion figure à l'ordre du jour et que le député n'a pas l'élémentaire politesse de se présenter à la Chambre pour en parler. J'ose espérer, monsieur le Président, que vous allez prendre des mesures disciplinaires à l'endroit de ce député conservateur qui manque de respect non seulement envers la présidence mais envers tous les députés à la Chambre. Nous avons des mesures urgentes et importantes à étudier à la Chambre, et lorsque l'ordre du jour prévoit qu'un député doit prendre la parole à l'occasion de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire et que ce député ne se présente pas à la Chambre, il y a là manque de respect envers le Président et envers la Chambre des communes.

M. le vice-président: Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé propose que la Chambre s'ajourne dès maintenant. Quelqu'un appuie-t-il la motion?

M. Dick: Monsieur le Président, j'apprends à l'instant que le député d'Athabasca (M. Shields) est en route et qu'il sera à la Chambre dans un instant.

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à attendre le député?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Gauthier: Je n'ai pas d'objection à ce que la Chambre attende que le député entre à la Chambre, mais il faudrait que son temps de parole soit réduit d'autant, et non pas imputer ce temps-là aux députés libéraux ou néo-démocrates qui veulent parler sur la motion: ils ont droit à 20 minutes.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Il y a une motion d'ajournement de la Chambre proposée par le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé. Y a-t-il un comotionnaire pour la motion? La motion n'est pas débattable, mais je me demande s'il y a une motion.

M. Dick: Monsieur le Président, je voudrais retirer ma motion puisqu'il n'y a pas de comotionnaire. Je crois qu'il faudrait débattre la motion en l'absence du député d'Athabasca car il peut venir en deuxième ou en troisième position dans le débat sur cette motion.

M. Gauthier: Il faut le consentement unanime pour retirer la motion.

M. le vice-président: On ne peut pas le faire sans le consentement unanime de la Chambre.

M. Dick: La motion n'a pas été appuyée.

M. le vice-président: Comme je n'ai pas de motion, il faudra que je lise toutes les motions d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton*.

M. Dick: Monsieur le Président, je vous propose d'aller de l'avant avec la motion inscrite au *Feuilleton* d'aujourd'hui au nom du député d'Athabasca. Sauf erreur, le député sera là et il sera disposé à parler. Compte tenu de la situation, il pourrait parler plus tard. En fait, le député vient d'arriver à la Chambre si je ne m'abuse. Nous pouvons peut-être passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) a la parole pour faire un rappel au Règlement.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je note que le député d'Athabasca (M. Shields) vient d'arriver à la Chambre. Il est 17 h 08. Il devait être ici à 17 heures pour présenter sa motion. La présidence pourrait-elle dire si elle compte retrancher du temps réservé aux initiatives parlementaires les huit minutes pendant lesquelles il a fait attendre la Chambre, ce qui n'est pas sérieux du tout?

M. le vice-président: La présidence ne peut pas retrancher un certain nombre de minutes du discours du député, mais l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire se terminera à 18 heures.

Comme il est un peu plus de 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que nous passions à l'article nº 132?

Des voix: D'accord.

MOTIONS

[*Traduction*]

LE GASPILLAGE PAR LE GOUVERNEMENT

LA CRÉATION D'UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE GRATUITE

M. Jack Shields (Athabasca) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir une ligne téléphonique gratuite qui permettrait aux citoyens de signaler des cas de gaspillage et d'abus de fonds par le gouvernement.

—Monsieur le Président, je tiens à m'excuser auprès de la Chambre d'avoir retardé le début de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. J'ajouterai néanmoins que le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata), qui m'a traité d'irresponsable, aurait dû avoir la politesse de vérifier mes raisons—ce qui n'aurait évidemment pas été très conforme à sa façon habituelle de se comporter à la Chambre—avant de porter une telle accusation. S'il l'avait fait, il aurait appris que j'étais en retard parce que les autobus qui desservent l'immeuble de la Confédération étaient tous de ce côté-ci de la colline parlementaire. J'ai attendu dix minutes et j'ai couru sur la moitié du trajet pour arriver à la Chambre. C'est pourquoi je suis tout essoufflé. Je suppose de toute manière que le député ne s'intéresse pas beaucoup à la raison . . .

M. le vice-président: Le député voudrait-il avoir l'obligeance de parler de la motion?

M. Shields: Monsieur le Président, je demande à la Chambre d'envisager l'opportunité d'établir une ligne téléphonique gratuite qui permettrait aux citoyens de signaler des cas de gaspillage et d'abus de fonds par le gouvernement. Un de mes électeurs m'avait fait cette suggestion il y a quelques mois.

J'ai fait certaines recherches sur la façon dont on applique cette idée aux États-Unis. Il existe en effet dans ce pays une ligne téléphonique spéciale, depuis environ cinq ans, qui sert à découvrir les mauvaises utilisations des deniers publics.

• (1710)

Tous les citoyens s'intéressent énormément à la façon, bonne ou mauvaise, dont leur argent est utilisé. Grâce à cette ligne téléphonique spéciale, un particulier, qui peut être fonctionnaire dans les bureaux d'un ministère, être détaché par lui, même être un simple contribuable, peut décrocher le téléphone pour signaler l'existence d'un problème. Les citoyens peuvent ainsi demander aux autorités de se pencher sur un problème s'ils pensent qu'on gaspille les deniers publics.

Comment ce gaspillage se produit-il? La Chambre des communes autorise le gouvernement à dépenser des millions de dollars pour subventionner les projets de groupes ou de particuliers afin de créer des emplois. Je ne dis pas qu'il y a toujours des abus, mais, quand il y en a, un particulier ou un fonctionnaire offusqué pourraient prévenir le bureau du Vérificateur général, grâce à cette ligne téléphonique, et faire ainsi économiser beaucoup d'argent aux contribuables canadiens.

Aux États-Unis, on a demandé un bilan du programme au bout de cinq ans. Ce programme n'a pas fait l'objet d'une publicité officielle, mais les médias en ont beaucoup parlé. En cinq ans, la ligne spéciale a été utilisée 53,000 fois, et 10,600 plaintes ont été soumises au contrôleur général. Sur ce nombre, environ 1,100 étaient suffisamment fondées pour qu'on puisse récupérer les fonds gaspillés à la suite d'une enquête. En fait, on a découvert des cas où 20 à 30 millions de dollars avaient été mal utilisés. Le gouvernement pense pouvoir économiser en plus 24 millions en mettant un terme à des pratiques inacceptables.

Je cite cet exemple parce qu'il est fort possible qu'on puisse réaliser au Canada des économies du même ordre, toutes proportions gardées. Nous entendons tous citer des exemples de gaspillage des deniers publics. Je suis sûr que tous les députés ont été approchés par des citoyens qui ont fait devant eux certaines allégations. A cause de tout le travail que nous devons accomplir en tant que députés, nous ne sommes pas en mesure d'enquêter nous-mêmes et nous devons nous contenter de prévenir le ministère concerné. C'est pourquoi je demande que l'on instaure ce genre de programme au Canada.

Je pense qu'un petit service du bureau du vérificateur général pourrait établir cette ligne ouverte d'un bout à l'autre du pays pour entendre les contribuables qui, normalement, ne savent pas à qui se plaindre ainsi que les fonctionnaires qui ont peur de dire quoi que ce soit sous peine de perdre leur emploi. Compte tenu de l'expérience américaine qui a permis d'économiser beaucoup d'argent au trésor public, il pourrait valoir la peine d'instaurer chez nous ce genre de programme.

Cette ligne ouverte inciterait les contribuables à s'intéresser bien davantage à la façon dont leur argent est dépensé. Pour le moment, les contribuables pensent n'avoir aucune possibilité de se faire entendre ou de changer le cours des choses. Ils constatent simplement que le puissant gouvernement dilapide leur argent. Même s'ils foncent les sourcils, ils ne s'intéressent pas vraiment à la chose car ils se pensent impuissants. Cette ligne leur fournirait la possibilité de faire quelque chose pour remédier à la situation. D'autre part, cela ferait clairement comprendre aux fonctionnaires qu'ils ont la responsabilité de veiller jalousement sur l'argent du contribuable. Je pense donc qu'au bout de quelques années nous verrions la Fonction publique dépenser les deniers publics avec beaucoup plus de sagesse. Nous verrions également les contribuables s'intéresser de beaucoup plus près à la façon dont le gouvernement dépense leur argent.

Je sais que d'autres députés voudront donner leur avis et je terminerai donc en vous donnant une petite idée du genre d'appels qui ont été reçus sur cette ligne ouverte aux États-Unis. Voyons si cela ne nous rappelle rien. Un correspondant a signalé que des locaux loués par l'Administration des services généraux dans un édifice à bureaux de New York était vacant depuis plusieurs mois. Cela me rappelle certaines accusations qui ont été portées par des députés de ce côté-ci lorsque nous siégions dans l'opposition et même par des députés de l'opposition actuelle. Dans toutes les régions du pays, il y a des locaux loués par des organismes gouvernementaux et des ministères qui sont vacants depuis plusieurs mois ou plusieurs années. Pourtant, nous ne savons pas, nous, comment on enquête sur ce genre d'information. Autre exemple, un informateur anonyme a déclaré que deux professeurs d'université du Wisconsin avaient extorqué de l'argent à des stagiaires d'un programme fédéral et s'étaient servis de ces fonds fédéraux à des fins personnelles. Je sais que nous utilisons dans notre pays des fonds fédéraux pour des programmes de formation. Il y a donc potentiellement un risque d'abus du même genre que dans cet exemple.

• (1720)

Une personne anonyme a signalé au téléphone qu'un employé du ministère de l'Intérieur de l'État de Virginie se servait d'un compte du gouvernement auprès d'un concessionnaire d'automobiles local pour détourner de l'argent. Ce genre de chose ne serait jamais découverte si des contribuables témoins d'un abus de confiance ou de dépense de l'argent du fisc ne pouvaient signaler de tels abus par téléphone. Un autre informateur a envoyé la photo d'un ancien combattant, entièrement pensionné pour invalidité, qui exploitait un bateau de pêche commercial au Texas. Cet informateur, un contribuable, n'était pas d'accord pour que cet ancien combattant escroque le système. Un informateur a signalé qu'un général de brigade commandant une base de l'armée avait pris une participation dans un hôtel situé à proximité, après avoir appris du ministère de la Défense que l'on prévoyait d'augmenter le contingent et qu'il risquait d'y avoir une pénurie de logements à la base.

Je suis certain que les autres députés pourraient aussi nous donner des exemples d'abus des fonds du gouvernement. Le système envisagé permettrait aux contribuables de participer plus activement à la correction de ces abus. Les fonctionnaires et les employés des sociétés de la Couronne seraient beaucoup plus sensibilisés à la notion que ces gens-là dépensent, en fait, l'argent des contribuables et qu'ils en sont comptables. J'espère que les députés accueilleront favorablement cette proposition. Elle pourrait avoir des conséquences payantes et permettre des économies considérables dans le pays tout entier.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je souhaiterais remercier le député de me donner cette occasion en or de dénoncer le gaspillage du gouvernement. On ne saurait trouver meilleure occasion, en dehors de la période des questions, pour soulever de telles questions. Je suis enchanté qu'on nous propose aujourd'hui cette motion. Il faudra que j'en propose une moi-même pour aborder tous les cas de gaspillage dont le gouvernement se rend fautif dans le pays.

L'un des premiers cas de gaspillage imputable au gouvernement que je voudrais aborder est le fait que la Chambre ait perdu huit minutes à attendre le député. Les députés sont payés en gros $30 de l'heure. Vous nous avez dit dans le passé, monsieur le Président, que tous les députés étaient toujours présents à la Chambre. Nous devons donc considérer que tous les autres députés étaient là. Par conséquent, en multipliant $4 par 281 députés, nous constatons que les huit minutes que nous

avons perdues à attendre le député ont coûté $1,124 aux contribuables du Canada. Il y a 15 jours, le député n'est pas venu du tout. Nous avons perdu une heure, soit $7,858. Ajoutez à cela les $1,124 gaspillés aujourd'hui, et nous arrivons à un total de $8,992 gaspillés par la faute d'un député qui n'a pas été capable d'être là pour discuter d'un sujet qu'il proposait lui-même à la Chambre des communes.

M. Foster: Quelle honte!

M. Boudria: Monsieur le Président, le député d'en face dit que nous devrions donner d'autres exemples de gaspillage gouvernemental à la Chambre. Même si cela me déplaît beaucoup, c'est justement ce que je vais faire. Commençons au haut de l'échelle, monsieur le Président. Le chef du parti lui-même a augmenté le budget de son propre cabinet de 57 p. 100 cette année, après avoir dit à tous les autres Canadiens qu'il fallait se serrer la ceinture. Il y a donc beaucoup de jeu dans la ceinture du premier ministre (M. Mulroney).

Le gouvernement a distribué un certain nombre d'emplois, dont environ 1,200 sont énumérés sur la liste noire que j'ai ici. La plupart de ces emplois ont été donnés à des amis et à des parents des conservateurs. Deux de ces nominations sont particulièrement notoires. La première concerne un certain Lawrence Hanigan, candidat conservateur défait dans la circonscription de Laval-des-Rapides. L'autre est celle de M. Roy McMurtry, ancien procureur général de l'Ontario. Ces deux hommes ont obtenu des conservateurs des emplois grassement rémunérés. Certains députés conservateurs de l'arrière-ban auraient sans doute préféré être eux-mêmes défaits aux élections pour recevoir de telles récompenses. Cependant, malheureusement pour eux et pour nous, ayant été élus, ils ne pouvaient donc pas obtenir les belles récompenses de $100,000 chacune.

Eh bien, un traitement de $100,000 ne suffisait pas pour MM. Hanigan et McMurtry. Le gouvernement a décidé de les aider à joindre les deux bouts. Il leur a accordé des hausses de traitement de $38,000 chacun pour veiller à ce qu'ils aient assez d'argent pour régler leur facture d'épicerie à la fin du mois, mais de toute façon, les épiceries sont probablement gratuites quand on a un emploi de ce genre.

Nous avons surnommé le jeudi 8 novembre le «sombre jeudi». Ce jour-là, le ministre des Finances (M. Wilson) s'est attaqué méchamment aux habitants du Canada. Il a décidé de supprimer à peu près tout pour les Canadiens pauvres. Le ministre des Finances a décidé de faire parvenir des exemplaires de sa fameuse déclaration à ses collègues, les premiers ministres conservateurs des provinces. Le gouvernement a donc payé $23,850 pour faire transporter par jet un discours qui n'aurait jamais dû être prononcé. Par Air Express, cela aurait coûté $105. Selon le jugement économique du gouvernement, il était tout à fait raisonnable de gaspiller $23,850 pour quelque chose qui aurait pu coûter seulement $105. C'est un exemple du gaspillage du gouvernement.

Parlons maintenant du sommet irlandais à Québec. Cela nous a coûté $525,000 pour entendre chanter des airs irlandais. Le chant n'était pas extraordinaire de toute façon, mais le prix du gala a dû suffire pour donner une indigestion à tous ceux qui ont mangé le caviar et la caille au banquet. Tout cela a coûté au total 1 million de dollars aux contribuables canadiens.

L'objectif du sommet était censé être de favoriser de bonnes relations canado-américaines. Pourtant, le président des États-Unis n'était pas sitôt rentré chez lui que son pays imposait des droits compensatoires sur le porc canadien et certains autres produits. Voilà à quel point le sommet a été efficace. Ce fut un autre gaspillage de l'argent des contribuables.

A l'époque de Noël, le premier ministre a décidé de prendre de petites vacances en Floride. Il avait peut-être raison de vouloir aller en Floride.

M. Marchi: Il aurait dû prendre un aller simple.

M. Boudria: Mon ami dit qu'il aurait peut-être dû prendre un aller simple. Pendant son séjour là-bas, il voulait voir ce que l'opposition mijotait. Tous les jours, il a fait venir par avion des enregistrements sur vidéo-cassette jusqu'en Floride. Pour faire venir ces vidéocassettes par avion en Floride, afin que le premier ministre puisse regarder l'opposition à la télévision, il en a coûté $1,000.

Parlons maintenant d'un autre député. Peut-être . . .

[*Français*]

. . . on pourrait parler, monsieur le Président, du «courant d'air national», le ministre des Communications (M. Masse) qui a été surnommé antérieurement, lorsqu'il était ministre au Québec, le «courant d'air national». Il a décidé, lui, de s'envoler un peu partout aux frais des contribuables de notre pays. Alors, le ministre décide de remplir un avion à réaction, plein de gens, de membres de sa famille, de son ministère, et ainsi de suite, et s'envole vers le Moyen-Orient; tout cela pour couper un ruban, monsieur le Président, au coût de 57,000 dollars, payé par les contribuables canadiens.

Voilà des exemples de gaspillage de la part de ce gouvernement.

[*Traduction*]

La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a décidé de se servir d'un des jets du gouvernement pour aller à Vancouver. Cela lui a permis d'arriver là-bas trois minutes avant le vol d'Air Canada. Ce voyage a coûté $17,000. Cela nous coûte $5,000 par minute gagnée pour envoyer la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à Vancouver. C'est un exemple flagrant de gaspillage gouvernemental.

• (1730)

Parlons donc des rénovations effectuées dans les cabinets des ministres, ceux-là même qui demandent aux Canadiens de se priver. Parlons donc du gaspillage gouvernemental. Le ministre des Travaux publics (M. La Salle) a décidé qu'il en coûterait $10,000 pour rénover son bureau sur la colline du Parlement. Quant au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), ses dépenses s'élèvent à $22,327. Le papier peint et la peinture coûtent cher.

Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), le sabreur en personne, qui veille sur les impôts des contribuables, a besoin de $7,887. Le ministre d'État à la Condition physique et au sport amateur (M. Jelinek), ou le ministre amateur à la Condition physique et au Sport, comme on l'appelle parfois, nous a coûté $13,496. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) a dépensé $7,950. Le ministre d'État aux Mines (M. Layton), un illustre inconnu, a eu besoin de $17,712 pour rénover son bureau du Parlement.

Pour comble, il y a aussi les nouvelles limousines qui ont coûté $173,000 et qui transforment l'entrée ouest de la Chambre des communes en parc de stationnement. Elles s'ajoutent à celles qui existaient déjà. Évidemment, on n'a pas de limousines sans chauffeurs, qui vont de pair avec le commissaire politique et le chef de cabinet de chacun des ministres. Ces personnes touchent $80,000, une broutille, gracieuseté des contribuables canadiens.

Voyons maintenant les voitures de location. En dépit du parc automobile qui se trouve à l'entrée ouest, le gouvernement a dépensé encore $30,000 au cours du premier trimestre de cette année, parce qu'il manquait de voitures pour balader les ministres.

En effet, monsieur le Président, le gouvernement gaspille. Que dire des 36 millions de dollars qu'il va dépenser pour habiller de couleurs différentes les militaires, parce que le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) qui a perdu sa chemise à cause de cette question ne sait pas différencier les trois armes? Tout le monde le peut, mais il en est incapable.

N'oublions pas les chefs de cabinet et le personnel du premier ministre. Parlons des bonnes d'enfants et des ministres qui dépensent $496,000 pendant leurs premiers mois de service dans leurs seuls déplacements en jet. Mon collègue, le député de York-Ouest (M. Marchi), me dit qu'il n'y a pas que du gaspillage là-dedans. Le premier ministre a payé de sa poche $1.50 pour chaque repas pris à la maison. Il a remboursé les Canadiens. Je signale que la plupart des Canadiens échangeraient avec plaisir leur facture d'épicerie contre des frais de $1.50 le repas par personne. Je le voudrais bien moi-même car, franchement, je ne pense pas que la plupart de mes électeurs parviennent à nourrir leur famille pour aussi peu que $1.50 par repas.

Nous avons appris la semaine dernière que le gouvernement avait consacré $103,000 pour faire la publicité d'un programme établi en 1981 et qui est entré en vigueur l'année dernière. Il a jugé que c'était le moment de faire un battage publicitaire autour de ce programme. Il en a donc chargé l'agence de publicité R. T. Kelley, dirigée par un ancien ministre du gouvernement conservateur de l'Ontario qui a été défait dans la circonscription de Hamilton-Ouest. Il a obtenu ce contrat de $103,000.

M. Schellenberg: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Cette période est consacrée aux initiatives parlementaires et le débat devrait porter sur la façon de faciliter l'accès des Canadiens au gouvernement fédéral. Le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a beau être intéressant, il s'écarte beaucoup de la question. Il devrait peut-être s'en tenir au sujet à l'étude.

M. le vice-président: La motion parle d'une ligne téléphonique gratuite qui permettrait aux citoyens de signaler des cas de gaspillage par le gouvernement. Il est discutable que les choses mentionnées par le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) soient des exemples de gaspillage gouvernemental. Le député n'a pas parlé de la ligne téléphonique gratuite. Il le fera vraisemblablement à un moment donné au cours de son intervention.

M. Boudria: Merci, monsieur le Président. J'espère que tout le monde signalera les exemples de gaspillage gouvernemental au moyen de n'importe quelle ligne téléphonique. Je n'en veux pas au député de Nanaimo-Alberni (M. Schellenberg) d'être embarrassé par ces exemples de gaspillage gouvernemental. Si j'étais conservateur maintenant—Dieu m'en préserve—je suis persuadé que je serais aussi embarrassé que lui.

Il est tout à fait normal de sa part d'essayer d'étouffer le débat. Cela n'a rien de surprenant de la part d'un député de l'arrière-ban conservateur qui ne peut profiter d'une bonne partie de ce gaspillage. Il ne peut utiliser aucune des autos très chères qui ont été louées. Il n'a pas de limousine ni ne profite des autres cas de gaspillage gouvernemental qui ont été signalés. Je suis persuadé qu'il voudrait pouvoir voyager à bord d'un avion gouvernemental.

Cela dit, permettez-moi de vous donner l'exemple le plus frappant de gaspillage gouvernemental. La ligne téléphonique gratuite que le député propose aujourd'hui coûterait $4,065 par mois. Cela équivaut à gaspiller près de $50,000 par année pour une ligne téléphonique qui permettrait au député d'être en rapport avec ses électeurs, comme il devrait déjà l'être, afin de découvrir les cas de gaspillage gouvernemental. Il en coûterait $50,000 par année, afin que le député et d'autres députés conservateurs de l'arrière-ban puissent faire leur travail.

J'ai une solution plus simple. J'invite tous les gens à me téléphoner au numéro 613-996-2907. Ils pourront alors me faire part de tous les exemples de gaspillage gouvernemental.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, il est intéressant de siéger ici et d'entendre les observations du député d'Athabasca (M. Shields) qui a présenté cette motion et celles du porte-parole libéral, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). Il est édifiant d'entendre les libéraux et les conservateurs se disputer, afin de déterminer qui est le plus gourmand lorsqu'il s'agit de se partager l'assiette au beurre.

J'ai écouté avec un certain intérêt le député de Glengarry-Prescott-Russell parler de rénovations, de bonnes d'enfants et de publicité. Il ne faudrait pas oublier les énormes rénovations effectuées par l'ancien premier ministre libéral ni les rénovations importantes envisagées à Stornoway. Nous sommes intrigués lorsque nous entendons parler de bonnes d'enfants. Nous reconnaissons que le premier ministre (M. Mulroney) avait besoin d'une bonne d'enfants. Nous avons fait de même dans le cas de l'ancien premier ministre.

On nous parle également de publicité. Je me rappelle bien, au cours du débat constitutionnel, avoir vu sur mon petit écran une publicité libérale représentant un vol d'oies. En fait je crois que la plupart des Canadiens ont eu alors le sentiment, après avoir vu ces oies, qu'on les prenait pour les dindons de la farce. Ils voyaient fort juste.

Le député d'Athabasca propose cette motion alors même que les conservateurs se sont lancés dans le népotisme sur une grande échelle. Il le fait sans sourciller, tout comme le député de Glengarry-Prescott-Russell fait son énumération sans broncher. Je crois que suite à leur longue expérience, les libéraux sont devenus des experts sur la façon de se partager l'assiette au beurre. Il se pourrait bien que la seule différence entre les libéraux et les conservateurs qui ont dû attendre si longtemps avant de se partager l'assiette au beurre, c'est que les libéraux savaient se tenir à table. Ils portaient au moins une bavette. Les conservateurs sont restés tellement longtemps sur leur faim qu'ils se jettent comme des affamés sur l'assiette au beurre. Je crois que les Canadiens s'offusquent de la méthode choisie par les conservateurs pour faire du népotisme.

Abus de fonds

• (1740)

Je pense en particulier que les Canadiens sont devenus un peu désabusés au sujet des partis politiques en général. Je me demande ce qu'ils doivent bien penser du premier minsitre qui s'était drapé dans une vertueuse indignation pendant la campagne électorale. Lui qui avait condamné en termes si cinglants et si éloquents la distribution des faveurs que les libéraux s'étaient permise juste avant le départ de l'ancien premier ministre et l'arrivée du nouveau chef libéral. Quand l'ancien chef de l'opposition est devenu premier ministre, il a jeté par-dessus les moulins son manteau de vertu. A nous l'assiette au beurre, s'est-il écrié avec ses copains conservateurs. Espérons qu'au cours des quatre prochaines années, ils apprendront à y mettre un peu plus de discrétion.

Je pense que les Canadiens s'inquiètent au sujet du gaspillage qu'entraîne le favoritisme politique, mais en réalité c'est de la petite bière et les Canadiens y sont plutôt habitués. C'est une chose à prévoir jusqu'à un certain point, quel que soit le parti au pouvoir. Je crois que c'est une question de mesure. Et aussi d'aptitude. Quand un gouvernement conservateur nomme un conservateur à une commission, je n'ai aucune hésitation à dire qu'il n'y a rien de spécialement mal à cela. Le mal, c'est quand on nomme un incapable. Et c'est de ce point de vue qu'il faut critiquer certaines nominations effectuées par le gouvernement actuel. Certaines aussi qui avaient été faites par le gouvernement précédent. Quand M. Mackasey, par exemple, a été nommé à Air Canada et à divers autres postes, lui-même a dû en rougir un instant en son for intérieur. Le pire ce n'est pas l'appartenance politique de celui qu'on nomme, mais son incapacité à s'acquitter de ses fonctions.

A propos de gaspillage gouvernemental, la grosse affaire ce sont les plus de 2.5 à 2.8 milliards de dollars perdus semble-t-il avec un truc de crédit d'impôt à la recherche et au développement. Initialement, quand cette mesure a été présentée par le ministre libéral des Finances, cela devait coûter 500 millions de dollars au Trésor en recette perdues. Tout le monde est d'accord pour dire que c'est devenu une honte. C'est comme si on avait ouvert grandes ouvertes les portes du Trésor et qu'on avait laissé fuir 2.8 milliards de dollars. Voilà la grosse somme, monsieur le Président. Personne ici ne va prétendre qu'il y a eu 2.8 milliards de dollars de recherche et de développement en plus. S'il s'était effectué 2.8 milliards de dollars de recherche et de développement en plus, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Ce qui est certain pour tout le monde, c'est que tout ce qu'il y a eu comme activités de recherche et de développement provoquées par cette mesure fiscale, furent les activités de recherche et de développement des comptables et des avocats fiscaux.

M. Rodriguez: Tous des conservateurs.

M. de Jong: Donc c'est un important chapitre du budget, 2.8 milliards de dollars, 2.3 de plus que prévu. «Tiens!». Comme on dit. «Tiens, il ne manque 2.3 milliards!» Puis, il y a l'aéroport de Mirabel. «Tiens encore un milliard!» C'est l'invention de quelques bureaucrates du ministère des Transports qui aiment énormément rêver en couleurs. Le même genre de types qui sont en train de détruire l'agriculture dans l'ouest du Canada avec la loi du Nid-de-Corbeau, que les libéraux ont été assez bêtes pour faire adopter et que les conservateurs n'ont pas abolie. Le même genre qui, avec leurs projections, avaient prédit la nécessité de cet énorme aéroport à l'extérieur de Montréal, qui est un fiasco. «Tiens!» Il est comme cela tombé un milliard de notre poche, comme si c'était de la menue monnaie. Tout le monde le reconnaît.

L'argent qui est passé dans ces deux programmes, le crédit d'impôt à la recherche et au développement et Mirabel, atténuerait grandement les difficultés de ceux qui sont actuellement sans travail. Je m'étonne toujours que les gouvernements libéraux et conservateurs donnent sou par sou quand il s'agit des pauvres, des malades ou des personnes âgées. Ils n'ont aucune objection à restreindre l'admissibilité à l'assurance-chômage afin de pouvoir économiser 200 millions de dollars.

M. Rodriguez: Ces durs conservateurs.

M. de Jong: Mais se préoccupent-ils tout autant devant la perte de 2.3 milliards de dollars avec ce projet de crédit d'impôt au titre de la recherche et du développement? Non, monsieur le Président. On n'en parle même pas. On ne parle pas de ces profiteurs de l'assistance sociale, ou encore de ces fainéants à qui il suffirait de serrer la ceinture d'un cran de plus pour qu'ils se décident à se remuer et à se trouver du travail. On tari de ces belles paroles. J'ai l'impression que nous sommes parfaitement disposés à perdre 2.3 milliards dans ce ridicule projet de crédit d'impôt au titre de la recherche et du développement. Il n'y a pas la moindre ombre de protestation. Pourtant c'est le pauvre prestataire de l'assurance-chômage qui subit toute la colère, la foudre et la pharisaïsme de l'état. Il y en a peut-être qui cherchent à profiter du système et du régime de l'assurance-chômage, la nature humaine étant ce qu'elle est. Les vols perpétrés au titre de l'assurance-chômage ne sont rien par rapport au vol que constitue le programme de crédit d'impôt au chapitre de la recherche et du développement. On ne s'intéresse qu'au pauvre diable qui cherche à survivre avec quelques centaines de dollars par semaine.

Quand le député a proposé la création d'une ligne ouverte au moyen de laquelle les Canadiens pourraient nous faire part des cas de gaspillage, croyait-il que les gens allaient dénoncer leur voisin qui, d'après eux, ne devrait pas avoir droit à l'assistance sociale ou à l'assurance-chômage? Après tout, c'est du gaspillage de fonds publics. S'agira-t-il d'une espèce de vigile contre le crime, sauf que cette fois ce sera contre la Fonction publique? Est-ce que cela fait partie des coups que les députés semblent se plaire à asséner à la Fonction publique? A qui devra-t-on téléphoner? Téléphonera-t-on pour dénoncer le gaspillage du gouvernement en matière de publicité? Et que dire du vol d'oies des libéraux?

M. Shields: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il est de plus en plus manifeste que ma motion, une idée géniale, une perle, n'aurait pas dû être jetée à un pourceau politique.

M. Rodriguez: Quel beau langage pour un parlementaire!

M. Foster: Monsieur le Président, le député a employé une expression antiparlementaire. J'ai examiné le Beauchesne. Il est antiparlementaire de qualifier ainsi un député. Le député étant un gentilhomme voudra certainement retirer cette remarque malencontreuse. Le débat a été passablement agité, mais cela ne justifie pas que l'on insulte les députés de l'opposition de la sorte. Un certain décorum s'impose à la Chambre des communes. Je sais que le député va vouloir retirer ses paroles.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, à propos du même rappel au Règlement, je trouve tout à fait déplorable qu'un député ait recours à ce langage et traite un de ses collègues de pourceau politique. Il ne s'est pas contenté d'y faire simplement une allusion indirecte. Il m'est déjà arrivé de faire une erreur dans cette enceinte et il faut avoir le courage de reconnaître son erreur et s'en excuser. Le député devrait à mon avis demander à retirer ses propos qui créent une atmosphère de vulgarité car il n'est pas le seul à pouvoir utiliser un tel langage. A mon avis, il devrait se rétracter.

• (1750)

M. Crosby: Monsieur le Président, j'ai parfaitement compris ce que le député d'Athabasca (M. Shields) a dit. Ayant parfaitement entendu ce propos, je dois dire que, contrairement à mes collègues néo-démocrates et libéraux, je ne me sens nullement offensé. C'était une simple expression qu'on utilise couramment et qui ne vise personne en particulier. Si ces députés sont tellement susceptibles au point de réagir à ce propos, je pense qu'ils devraient éviter de manifester leur problème ici.

M. le vice-président: La présidence a entendu les propos du député d'Athabasca (M. Shields). Elle estime que ces propos ne conviennent sûrement pas et qu'ils ne favorisent pas le débat. Cependant, la présidence ne croit pas qu'ils soient contraires aux usages et par conséquent, nous pouvons continuer d'écouter le député de Regina-Est (M. de Jong).

M. de Jong: Monsieur le Président, je ne suis nullement offensé par l'observation du député. Assurément il n'est pas un génie et tout le monde admet que son projet de loi n'en est pas l'expression non plus. Dans le cas contraire, il aurait fait en sorte d'être ici au début du débat. Ce projet de loi devait être étudié depuis une semaine et pourtant le député était absent; même aujourd'hui il était en retard. Ce n'est donc pas un projet génial que nous étudions. Je connais le degré d'intelligence que le député manifeste en politique et ailleurs. Ce qu'il m'a dit ne m'étonne guère. Je ne m'en formalise pas. Ce genre d'insulte de la part d'un député de ce genre est plutôt en ma faveur et situe assez bien son auteur.

Revenons maintenant au projet de loi en question. Le député demande au Parlement d'envisager un moyen de corriger les abus des fonctionnaires. La première question qui se pose est celle-ci: quels abus seront signalés? Va-t-on signaler par exemple que le gouvernement gaspille les fonds en projetant de rénover la résidence d'été du premier ministre ou la résidence du chef de l'opposition (M. Turner), ou encore que le crédit d'impôt à la recherche scientifique est du gaspillage? Que va-t-on signaler au juste? La deuxième question est celle-ci: A qui va-t-on le signaler?

Si notre système fonctionne normalement, et si le gouvernement reconnaît l'importance du rôle des parlementaires élus, ces appels téléphoniques devraient être adressés aux députés. Ils devraient écouter les doléances de leurs électeurs et du public en général qui estimeraient que le gouvernement gaspille des fonds dans tel ou tel cas.

Le gaspillage de fonds publics est une question importante. Chaque gouvernement devrait s'efforcer d'éviter le gaspillage tout en administrant le mieux possible les fonds publics. Cependant, en suivant la méthode préconisée par le député, cet objectif ne serait pas atteint. Ce serait plutôt une façon de faire peur aux fonctionnaires. Ils se sentiraient épiés constamment et seraient tenus responsables pour les politiques et les programmes qu'ils n'ont pas nécessairement choisis. Le plus souvent, les fonctionnaires ne font qu'obéir aux directives de leurs maîtres politiques. Si les choses ne vont pas bien, ce sont eux que l'on blâme. Ce sont eux que l'on couvre de ridicule. Ce sont eux qui encaissent les coups. Très souvent, les vrais responsables, leurs maîtres politiques, échappent aux reproches.

Il se pourrait que les choses s'aggravent sous un gouvernement conservateur, parce que les conservateurs aiment bien qu'on déblatère contre les fonctionnaires et les bureaucrates. Quand ils sont au pouvoir, ce sont les directives qu'ils donnent aux fonctionnaires qui produisent les erreurs qu'on reproche à ces mêmes fonctionnaires. Cela arrive bien souvent en Saskatchewan. En dépit du fait que le gouvernement soit conservateur dans cette province, on continue de s'en prendre aux fonctionnaires; le gouvernement les rend responsables de ses propres erreurs. Voilà une attitude des plus déplorables.

Je voudrais dire quelques mots du rôle du vérificateur général. Celui-ci est vraiment le chien de garde du gouvernement en matière de gaspillage. Je crois que le vérificateur général devrait avoir un mandat ferme. Il devrait avoir accès à tous les documents pertinents afin de pouvoir déterminer s'il y a vraiment gaspillage éhonté de la part du gouvernement. Lorsque les conservateurs formaient l'opposition, ils préconisaient tous cette idée. Malheureusement, maintenant qu'ils sont au gouvernement et qu'ils ont peut-être des documents qu'ils préféreraient ne pas montrer au vérificateur général, ils ne veulent plus lui accorder ce pouvoir. Ils veulent peut-être établir une ligne téléphonique gratuite sur Ottawa où quelque bureaucrate prendrait note de toutes les plaintes. Ils auraient peut-être alors l'impression d'avoir fait leur devoir pour ce qui est de rendre compte des dépenses publiques. Le vérificateur général a la compétence, le mandat, le savoir-faire technique et le personnel voulu pour bien accomplir le travail. Si le gouvernement veut vraiment mettre fin au gaspillage des deniers publics, il doit affermir le rôle du vérificateur général.

Ce que je voudrais aussi savoir au sujet de ce service, c'est comment on donnerait suite aux plaintes et observations qui y seraient recueillies. Est-ce qu'une plainte serait renvoyée d'une personne à une autre pour se perdre finalement dans un labyrinthe de notes de services et de réponses à des notes de service? J'en reviens encore une fois au rôle des députés. En tant que députés, nous devrions recevoir ces plaintes. Quelle que soit l'affiliation politique de leur député et que leur député fasse partie du gouvernement ou de l'opposition, les Canadiens ou chacun de nos commettants, devraient se sentir libres de nous appeler au téléphone pour nous faire part d'un abus ou d'un cas de gaspillage flagrant. Je ne parle pas de choses sans importance mais bien de gaspillage flagrant. Nous devrions alors avoir le pouvoir, en tant que députés, de donner suite aux plaintes formulées. Nous devrions pouvoir parler aux ministres et sous-ministres et obtenir d'eux qu'ils nous expliquent ce qui se passe et qu'ils nous disent si telle ou telle plainte est vraiment justifiée. Cela exigerait un affermissement du rôle des simples députés. Cela suppose aussi un affermissement de notre rôle au comité et une politique un tantinet moins bipartite. Lorsque les députés du gouvernement ou de l'opposition découvrent des cas de gaspillage des deniers publics, ils ne devraient pas s'en servir pour marquer des points politiques. Ils

devraient contribuer à faire que le gouvernement soit plus efficace et travaille davantage dans l'intérêt du peuple canadien. Nous devrions tous pouvoir collaborer à cette fin. Si nous recevons de nos commettants des suggestions tendant à rendre le gouvernement plus efficace, nous devrions avoir la compétence et le pouvoir de veiller à ce que ces suggestions soient mises en œuvre. Toutefois, cela suppose une conception tout à fait différente du rôle de la Chambre et de notre rôle de députés. Faute de cela, j'ai bien peur que le projet de loi d'initiative privée dont nous sommes saisis ne soit tout à fait insuffisant. J'ai tendance à croire que c'est purement un geste symbolique de relations publiques. Je constate qu'il est 18 heures. Je suppose que le projet de loi va rester en plan au *Feuilleton*.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR—LES QUOTAS SUR L'IMPORTATION DE LA VIANDE DE BŒUF. B) LE RÔLE DU PREMIER MINISTRE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le 4 mai dernier j'ai posé une question au ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) au sujet de nouvelles publiées dans les journaux révélant que le gouvernement avait consenti à hausser de 5.9 à 23.5 millions de livres les contingents de bœuf importé au Canada de la communauté économique européenne. Le 21 décembre le gouvernement adoptait une loi sur les importations de viande et imposait un contingent de 5.9 millions de livres de viande importée d'Europe. Ce contingent était compatible avec la quantité de viande que le Canada avait importée les quatre ou cinq années précédentes. Il s'agissait là d'une réduction sensible pour la CEE, mais elle respectait fort bien les moyennes traditionnelles.

Vers la fin de janvier ou en février, nous avons entendu dire que le gouvernement songeait à céder aux pressions exercées par la Communauté européenne. J'ignore pourquoi il céderait. Le bœuf importé au Canada l'an dernier était nettement un surplus au sein de la CEE. Il était fortement subventionné pour couvrir le prix du transport au Canada. En dépit de cela, nous avons entendu dire que le gouvernement céderait aux pressions et tournerait le dos aux éleveurs canadiens en majorant les contingents.

J'ai posé la question au ministre du Commerce extérieur. Dans sa réponse, il a signalé que le gouvernement avait ratifié un accord conclu, je présume, avec les négociateurs. Toutefois, il n'a pas pu révéler le montant mentionné dans l'accord. Il incombe, je crois, au ministre de fournir des explications franches à la Chambre et à l'industrie qui a été si durement éprouvée depuis six mois en révélant exactement ce qui s'est passé.

Bien des producteurs agricoles canadiens estiment que le gouvernement leur a fait faux bond. C'et le gouvernement qui a proposé la mesure relative aux importations de viande. Il lui a cependant fallu trois mois pour se décider même s'il a fait l'objet tout l'automne de vives instances à ce sujet. Malgré cela, nulle mesure n'a été prise pour la présente année civile avant le 21 décembre.

Il faut situer cette question dans son contexte. Le gouvernement a déjà porté le quota des États-Unis d'environ 21 millions à environ 65 millions de livres de viande. Les rumeurs veulent qu'on en soit arrivé à un accord secret pour faire passer le quota du Nicaragua d'environ 600,000 à plus de 9 millions de livres de viande, et que ce chiffre pourrait même être faible en raison de l'embargo commercial imposé par les États-Unis contre le Nicaragua.

Les organismes agricoles, l'Association des éleveurs canadiens et la Fédération canadienne de l'agriculture sont bien sûr tout simplement révoltés à la perspective que le gouvernement fédéral fasse marche arrière et cède en consentant à une augmentation de quelque 17 millions de livres d'importation additionnelle de bœuf au Canada. Cette quantité de viande représenterait au moins 1,000 carcasses de bœuf subventionné à raison de 40 à 48c. la livre.

Je voudrais faire consigner au compte rendu certains extraits d'une lettre datée du 30 avril 1985 envoyée par la Fédération de l'agriculture du comté de Bruce. Cette lettre a été adressée au premier ministre (M. Mulroney), et copie m'en a été envoyée en ma qualité de porte-parole libéral en matière d'agriculture. En voici un extrait:

> Nous, les membres de la Fédération de l'agriculture du comté de Bruce, vivons dans la principale région productrice de bœuf de l'Ontario. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous nous inquiétons au plus haut point que l'on augmente le quota d'importation de bœuf de la CEE au Canada.

• (1805)

> Nous avons bien du mal à comprendre, à une époque où les producteurs de viande rouge traversent une crise financière insondable et où le nombre de faillites d'agriculteurs est plus élevé que jamais, pourquoi un gouvernement qui prétend se soucier de notre sort peut laisser entrer au Canada une seule livre de bœuf supplémentaire.
>
> D'autant plus que cela ne semble pas très sage sur le plan financier, à une époque où les Canadiens consomment de moins en moins de bœuf et où le prix de vente est nettement inférieur au coût de revient.
>
> Cela dit, nous aimerions que votre bureau nous écrive pour nous expliquer les raisons d'une telle décision, alors que nous savons tous que ses conséquences risquent de porter un coup mortel à notre secteur du bœuf. Serait-ce que notre gouvernement s'en fiche?
>
> Nous espérons une réponse bientôt.

J'ignore si Wayne Robertson, président de la Fédération de l'agriculture du comté de Bruce a reçu sa réponse, mais je sais que les députés n'ont pas obtenu du gouvernement réponse à cette question.

Au cours de la même période des questions, j'ai demandé au ministre du Commerce extérieur si, au cours de son voyage récent dans certains pays de la CEE, le premier ministre avait saisi le premier ministre de Grande Bretagne, le chancelier de l'Allemagne de l'Ouest ou le président de la République française du problème que constitue la hausse énorme des contingents de bœuf. J'estime qu'en raison de l'importance de ce problème pour la collectivité agricole, le premier ministre, s'appuyant sur le prestige et le pouvoir de sa charge, aurait dû saisir les pays étrangers, collectivement ou individuellement, des difficultés de nos producteurs. Quand j'ai interrogé le ministre du Commerce extérieur, celui-ci l'a pris de très haut. Il m'a dit que le premier ministre ne s'était pas rendu là-bas pour négocier les accords concernant le bœuf. C'est bien sûr qu'il n'était pas là-bas pour cela. Cependant, il aurait dû profiter de ses rencontres avec les chefs de gouvernement des pays membres de la CEE pour les saisir de ce problème qui revêt une énorme importance pour les producteurs de viande rouge du Canada. Rien n'empêchait le premier ministre de saisir ces chefs de gouvernement de ce problème. A mon avis, les agriculteurs et les éleveurs de notre pays n'en reviennent pas d'une pareille attitude.

Nous avons d'autres motifs de nous inquiéter de cette situation. Les journaux nous apprennent que l'Australie, partenaire de longue date de notre pays pour ce qui est de la viande rouge et occupant d'une place prépondérante sur notre marché s'inquiète vivement de tout ce bœuf subventionné que nous importons. Les Australiens craignent qu'il ne fasse baisser le prix de celui qu'ils exportent au Canada. Ils ont des intérêts considérables dans le marché des exportations de bœuf au Canada. Ils sont très ennuyés. En fait, je crois savoir que l'Australie avait offert, si le gouvernement du Canada avait eu le courage de saisir le tribunal du GATT de ce problème au lieu de s'incliner comme un lâche devant les représentants de la CEE, d'épauler notre pays dans une telle démarche. C'est un sujet de grande inquiétude. J'espère seulement que le gouvernement ne va pas laisser tomber les éleveurs de bœuf du Canada.

M. Stewart McInnes (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député a raison de dire que la question des importations de viande de bœuf des pays de la CEE préoccupe beaucoup les Canadiens. C'est à cause de cela que le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) y a accordé beaucoup d'attention. Il a également accordé une certaine attention à une question correspondante; celle de la menace de la CEE d'imposer des quotas stricts ou des droits tarifaires à d'autres secteurs agricoles—cela concerne le groupe d'agriculteurs qui comptent exporter leurs denrées vers la CEE. Il faut peser le pour et le contre; c'est ce qu'on a fait.

Je suis heureux d'annoncer que les négociateurs représentant la Communauté économique européenne se sont mis d'accord et qu'ils sont arrivés à une entente. Il ne manque plus que la ratification et l'approbation officielle du Conseil des ministres de la CEE. On pense que cela viendra dans un délai raisonnable.

• (1810)

Le ministre doit tenir compte des intérêts des éleveurs de bœuf qui ont injustement souffert à cause de la viande de bœuf subventionnée importée de la CEE. Nous appuyons vivement sa position et c'est ce que le ministre a dit à plusieurs reprises à la Chambre, surtout le 29 avril et le 14 mai. Les négociations prolongées sont maintenant terminées et nous espérons pouvoir donner un compte rendu plus officiel et plus détaillé de la situation d'ici très peu de temps.

M. Dick: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me demandais justement si, avec le consentement du député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp), nous pourrions intervenir l'ordre des questions dans le débat d'ajournement. Il arrivera peut-être à obtenir une réponse plus complète.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): C'est d'accord.

LA DÉFENSE NATIONALE—LE COMMANDEMENT MARITIME—LE RÉTABLISSEMENT DE L'UNIFORME BLEU MARINE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, en novembre 1984, le ministre de la Défense m'avait confirmé que le gouvernement avait l'intention de rétablir les uniformes bleu marine et de réaliser le changement à temps pour les célébrations du 75e anniversaire de la marine canadienne dont les principales manifestations auront lieu à la fin de juin et au début de juillet. J'espère que le représentant du ministre, dans ses observations sur ce sujet, nous dira exactement où en sont les plans du gouvernement et du ministre pour le rétablissement des uniformes bleu marine au commandement maritime et pour les autres changements envisagés par le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen). J'ai ici un message beaucoup plus important, mais tout d'abord, je voudrais résumer ma participation à la campagne pour le rétablissement des uniformes bleus à la marine.

Au début de 1983, je me suis rendu compte que de nombreux membres du commandement maritime désiraient porter à nouveau l'uniforme bleu marine. J'ai attiré l'attention de la Chambre des communes sur ce sujet au début de 1983. Puis, en juillet 1983, lors de la passation des pouvoirs au commandement maritime, le vice-amiral James Fulton a mentionné qu'il souhaitait le retour des uniformes bleu marine. A la cérémonie, à laquelle assistaient des milliers de personnes, à la BFC de Halifax, il a déclaré qu'il voulait que tous les gens présents sachent que la marine souhaitait être habillée en bleu afin d'avoir l'air de marins.

Très souvent, les députés qui reçoivent des messages d'un électeur, et surtout d'un électeur aussi important que le vice-admiral Fulton qui représentait le commandement maritime, sont prêts à agir. Je pense que tous ceux qui étaient intéressés ont réussi à faire connaître ce désir de changement à la Chambre. Je dirai très rapidement, car j'ai entendu les remarques du député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), aujourd'hui, qui déplorait que le gouvernement ait décidé de changer les uniformes des forces armées, même si cela semble être le désir unanime de la marine canadienne, que nous voulons—et je pense parler au nom de tous les députés progressistes conservateurs—répondre aux souhaits du personnel des Forces armées.

Nous ne pouvons pas leur donner tout l'équipement et le matériel que l'on souhaiterait, mais nous pouvons au moins reconnaître les besoins que nous pouvons satisfaire. C'est en réponse à ce genre de demande du personnel que le gouvernement a choisi de rétablir les uniformes bleus au commandement maritime et d'envisager d'autres changements d'uniformes.

• (1815)

Cela doit intéresser la Chambre des communes, parce que la même personne, qui a pris sa retraite des Forces armées canadiennes, le vice-amiral Fulton, a déclaré que la Marine devait se faire entendre à Ottawa. Je tiens à ce que lui et tous les gens qui s'intéressent aux Forces armées canadiennes sachent que c'est exactement le cas. Les membres des Forces canadiennes, relevant des trois comandements, doivent faire connaître leurs besoins aux parlementaires et aux autorités, pour que nous puissions, à notre tour, faire comprendre à la population que les Forces armées canadiennes doivent se développer. Elles ne peuvent pas stagner et se soustraire au progrès.

Nous devons accorder la plus grande attention aux déclarations de l'amiral Fulton, et c'est vrai surtout pour les députés du parti progressiste conservateur qui veulent appuyer les Forces armées canadiennes. J'établis une distinction entre notre position et celle des socialistes du Nouveau parti démocratique qui voudraient que le Canada se retire d'organismes comme l'OTAN. Ils voudraient réduire le budget du ministère de la Défense nationale et détruire l'esprit et la vigueur de nos Forces armées, comme si elles ne faisaient pas partie intégrante de notre pays, de la nation canadienne et de notre mode de vie.

L'amiral Fulton doit convaincre ses propres collègues des Forces armées, et ceux qui ont pris leur retraite, qu'il est important d'informer la population. Le chef du Nouveau parti démocratique compare les dépenses du ministère de la Défense nationale à différents genres de programmes sociaux et prétend qu'elles nuisent aux programmes sociaux. Nous ne pouvons tolérer qu'on induise ainsi la population en erreur. Nous devons nous arranger pour attirer l'attention des citoyens sur les Forces armées canadiennes et les gens qui ont travaillé dans les Forces canadiennes sont appelés à jouer un rôle essentiel dans ce domaine.

Je tiens à dire à l'amiral Fulton, par l'intermédiaire de la Chambre des communes, que son message a été entendu. Dans l'intérêt de notre pays, nous devons faire comprendre à tous les Canadiens qu'il est important de moderniser nos Forces armées. Elles sont la sauvegarde de notre souveraineté et de notre mode de vie, et il en est ainsi depuis les débuts du Canada. Si nous prenons conscience des besoins des Forces armées canadiennes, elles continueront à jouer un rôle essentiel dans notre vie nationale.

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir répondre au député de Halifax-Ouest (M. Crosby) au nom du ministre de la Défense nationale (M. Nielsen). Ce que je suis en mesure d'annoncer aujourd'hui, nous le devons en bonne partie aux efforts déployés pendant des années par le député de Halifax-Ouest. Très souvent, à la Chambre des communes, nous lançons une idée et nous devons ensuite attendre les résultats fort longtemps. La patience et le travail du député ont été récompensés.

Je sais qu'il a exercé des pressions pour qu'on donne un uniforme bleu distinctif aux membres du Commandement maritime. Il sait que ce n'est qu'une petite partie de la décision, prise par le gouvernement, de donner de nouveaux uniformes distinctifs aux membres des trois commandements. Je suis sûr que les membres du Commandement maritime de la côte est s'en réjouissent autant que ceux de la côte ouest. Cette convergence de vue permettra de donner aux membres de nos Forces armées un nouveau sentiment de fierté et de relever leur moral.

Je manquerais à mes devoirs en ne mentionnant pas particulièrement le rôle du député de Cumberland-Colchester (M. Coates). Ce député est entré en fonction en étant résolu et très attaché à la Marine de sa propre région. Il savait que le moral est d'une importance cruciale dans les premières phases du travail de reconstruction qu'a entamé le gouvernement. Je tiens donc à rendre hommage aujourd'hui à l'ancien ministre de la Défense nationale.

A l'approche du 75e anniversaire du Commandement maritime, pour lequel les principales festivités commenceront à la fin juin et au début juillet, je suis heureux d'annoncer au député que de nouveaux uniformes seront disponibles en nombre suffisant pour la première parade publique, le 27 juin. Nous espérons d'ailleurs qu'il en sera de même pour les trois armes. C'est en tout cas notre objectif. De plus, 50 p. 100 de l'opération de remplacement des uniformes sera terminé à l'automne de 1986. En fait, la marine disposera de 750 uniformes d'hiver et de 500 uniformes d'été le 1er juillet cette année. Notre armée et notre aviation auront respectivement 75 uniformes d'hiver et 400 uniformes d'été à la même date.

• (1820)

On a réussi à respecter ce calendrier très serré afin que les Canadiens puissent admirer les nouveaux uniformes dès cet été. Je suis sûr que le député de Halifax-Ouest sera particulièrement fier lors de cette cérémonie, car il assistera à l'aboutissement de ses efforts lorsqu'il verra nos forces armées marcher dans des uniformes distincts.

En terminant, je voudrais ajouter que cette mesure n'est qu'un commencement. Elle augure d'autres mesures à venir. Nous avons eu notre système d'alerte dans le Nord, un faible niveau de défense, de nouvelles frégates et un système de communication. On est en train de procéder à une révision en profondeur de notre politique militaire concernant les effectifs réguliers et la réserve. Malgré la conjoncture éconmique, nous restons fidèles à nos engagements envers nos forces armées, ce qui montre combien nous nous intéressons à elles.

LES MINORITÉS VISIBLES—L'EMPRISONNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE—LES COMPENSATIONS. B) L'ACTION DU GOUVERNEMENT. C) LA DATE LIMITE

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, presque quatre mois se sont écoulés depuis que j'ai demandé au gouvernement ce qu'il comptait faire pour réparer les injustices commises envers les Canadiens d'origine japonaise pendant la Deuxième Guerre mondiale. A l'époque, on craignait énormément que le gouvernement décide de son propre chef d'imposer un règlement à la communauté japonaise sans lui demander son avis.

On a parlé de négociations tout en imposant du même coup une date limite assortie de menaces concernant d'éventuelles mesures unilatérales de la part du gouvernement. J'en ai parlé à la Chambre tout en faisant valoir qu'il fallait en venir à une entente en rappelant que ces délais avaient peut-être pour but de mettre un terme aux négociations. Le temps nous a démontré combien nous avions vu juste en signalant ce problème, car nous avons vu dans quelle mesure le ministre d'État chargé du multiculturalisme (M. Murta) a manqué à ses engagements envers le gouvernement, envers son chef et envers notre peuple. Il y a un peu plus de huit mois que le ministre est entré en fonction. Au début de mai, il a tenu des propos surprenants. D'une part, il a déclaré lors d'une entrevue radiodiffusée, le 5 mai, que lorsqu'il est entré en fonction et qu'il a découvert que l'on utilisait dans ses services le slogan «Célébrer nos divergences», il l'a immédiatement fait disparaître.

Bien entendu, lorsqu'il a convoqué la Conférence multiculturelle à Winnipeg le 14 mai, ce genre de déclaration l'a obligé à nier qu'il considérait le Canada comme un creuset. Il a déclaré que notre pays ne serait jamais un creuset et que, à son avis, les Canadiens ne souhaitaient pas qu'il le soit.

Lorsqu'il a tenu une conférence de presse pour clôturer les délibérations après la conférence, il a déclaré que la lutte contre le racisme n'était pas du ressort de son ministère. Il a ajouté que, même si son ministère se préoccupe du racisme, ce problème n'est pas de sa compétence. Il souhaite avant tout sensibiliser les Canadiens à l'intolérance raciale.

Evidemment, cette déclaration a suscité des questions à la Chambre. Pas plus tard que jeudi dernier, en réponse aux questions qui lui ont été posées à la Chambre, le ministre a déclaré ceci:

> . . . le domaine des relations raciales au Canada est principalement du ressort du ministère du Multiculturalisme dont j'ai la charge. Pris dans sa définition la plus restreinte, ce secteur relève de notre compétence au plan législatif. Nous jouons un rôle important dans la lutte contre le racisme à tous les niveaux de la société.

Cette indécision flagrante et cette absence de directives claires ne sauraient ressortir davantage que dans l'affaire des Nippo-Canadiens. J'invite le premier ministre (M. Mulroney) à étudier attentivement la situation actuelle. Si des directives ne paraissent pas évidentes, la promesse du premier ministre d'examiner cette question rend sans nul doute son étude urgente.

● (1825)

Après qu'on ait donné clairement des espoirs de négociation, un communiqué a été émis le mois dernier par la Direction générale du multiculturalisme. Il y est clairement question d'un processus de négociation. En janvier, le ministre et ses collaborateurs ont refusé de négocier avec les Nippo-Canadiens. Ils ont essayé d'imposer des délais pour présenter une excuse officielle et une formule de redressement. Une résolution en ce sens a été présentée aux leaders parlementaires, mais elle ne correspondait pas à la résolution finale dont il avait été question lors de ces négociations qui n'en étaient pas. Le ministre a refusé d'envisager une indemnisation individuelle ou globale pour les Nippo-Canadiens. Il a refusé de prendre des mesures en vertu de la Loi sur les mesures de guerre, à l'égard d'accusations criminelles et d'autres problèmes auxquels se sont heurtés les Nippo-Canadiens par le passé. Le gouvernement n'a même pas examiné ces diverses questions.

Afin de tirer les choses au clair, la communauté nippo-canadienne s'est sentie obligée, la semaine dernière, d'entreprendre une étude du montant des pertes qu'elle a subies durant les années 40. C'est la firme Price Waterhouse qui est chargée de cette étude, qui sera sans doute défrayée par les Nippo-Canadiens eux-mêmes, en vue de préciser leurs besoins. Ces derniers jours, le *Star* de Totonto a souligné que l'année dernière, le premier ministre a déclaré que les Nippo-Canadiens doivent obtenir l'assurance que:

> . . . une chose aussi odieuse ne se produira plus jamais au Canada et que, si jamais cela devait arriver, nous aurons l'audace et le courage de protester, de nous en excuser et d'y remédier honorablement.

Le premier ministre a reconnu que les Nippo-Canadiens cherchaient à obtenir non pas une indemnisation totale, mais plutôt un geste symbolique et des garanties. Il a déclaré:

> . . . je suis convaincu que les citoyens canadiens dont les droits ont été violés et bafoués devraient être dédommagés.

Le ministre d'État au Multiculturalisme n'a pas donné suite à cette déclaration sans équivoque et notre pays n'a toujours pas acquitté sa dette d'honneur, après des mois et des mois d'attente. Combien de temps cette histoire va-t-elle encore durer?

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, le gouvernement considère qu'il s'agit d'une question morale plutôt que d'une question financière. C'est ce qu'il déclarait dans une lettre qu'il a adressée aux leaders parlementaires des deux partis de l'opposition, le 28 janvier 1985 et dans laquelle il exposait ce qu'il proposait de faire en demandant l'opinion des deux leaders parlementaires. Ces derniers n'ont toujours pas répondu au gouvernement qui n'a pas pu aller de l'avant.

Le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp) a dit qu'au départ il craignait que cette question ne soit réglée unilatéralement. De toute évidence, ses craintes initiales n'étaient pas fondées, pas plus que ses craintes actuelles. Aucune décision n'a été prise unilatéralement. Il n'a jamais été question de le faire.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Ce serait une mauvaise chose.

M. Dick: Aucune entente n'a été conclue, monsieur le Président. Voilà pourquoi le dossier n'a pas progressé. Avant, le député disait qu'il ne fallait pas imposer de délai artificiel pour le règlement de cette affaire, mais ce soir, il demande qu'elle soit enfin réglée. Il se contredit. Je propose de continuer à en discuter. J'espère que tous les partis s'entendront pour résoudre cette affaire. Le mercredi 15 mai, le ministre d'État au Multiculturalisme a rencontré M. Miki. Ils ont discuté amicalement. Ils ont convenu de la nécessité de présenter des excuses. Pour le moment, les discussions portent sur la réparation qu'il convient d'accorder, le cas échéant.

Au départ, il n'était pas question d'une indemnisation comme telle et nous avons entendu diverses suggestions pour le moins imprécises quant à la forme que pourrait revêtir le dédommagement. Nous ne voulons pas que cela dégénère en véritables enchères. Le gouvernement veut traiter cette question comme un problème moral et assurer aux personnes qui ont souffert et à la communauté nippo-canadienne que ce genre de chose ne se reproduira jamais plus au Canada.

A part cela, je suggère au député de lire la lettre du 28 janvier 1985, et d'inciter son leader parlementaire et celui de l'opposition officielle à répondre à la lettre du leader du gouvernement à la Chambre.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 22 mai 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LE BUDGET

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, demain, c'est une journée importante. C'est demain que nous allons connaître le vrai visage de ce gouvernement conservateur. Nous allons voir si le gouvernement conservateur va respecter ses engagements électoraux et si la consultation qu'il a tenue n'était que de la frime. C'est demain que nous allons voir si le gouvernement porte plus d'attention aux gens de la haute finance qu'aux citoyens ordinaires, aux citoyens à revenu moyen et à faible revenu. C'est demain que nous allons voir si, pour les Canadiens et les Canadiennes, ce sera une journée ensoleillée ou une journée sombre. Monsieur le Président, c'est demain qu'on va voir si le gouvernement va corriger l'injustice qu'il a causée à l'endroit des personnes âgées dans le besoin, entre 60 et 64 ans, s'il va accorder l'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin. C'est demain que nous allons voir si le gouvernement compte corriger son injustice à l'endroit du programme de rénovation et de restauration des maisons pour le Québec qui a subi une coupure de 17 millions de dollars. C'est demain que nous allons voir si ce gouvernement conservateur va également imposer une taxe sur l'essence, pour compenser les pertes au niveau des taxes relatives aux multinationales du pétrole. C'est demain que nous allons voir si les familles avec enfants vont être pénalisées, justement surtout les familles à revenu moyen.

Monsieur le Président, j'ose espérer . . .

M. le Président: Je dois informer le député que son temps de parole est écoulé. La parole est à l'honorable député de Prince-Albert (M. Hovdebo).

* * *

[*Traduction*]

LES SPORTS

LE CHAMPIONNAT DE HOCKEY JUNIOR REMPORTÉ PAR LES RAIDERS DE PRINCE-ALBERT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, les Raiders de Prince-Albert sont les meilleurs joueurs de hockey junior au Canada. Ils l'ont prouvé samedi dernier en remportant la coupe Memorial.

Prince-Albert, en Saskatchewan, capitale forestière du Canada, produit de la pâte à papier, du bois d'œuvre et des céréales. Elle nous a également donné des premiers ministres et des équipes championnes de hockey.

Après avoir remporté quatre fois la coupe du Centenaire lors des championnats juniors du Canada, deuxième catégorie, les Raiders de Prince-Albert ont rejoint les équipes juniors majeures dans la Ligue de hockey de l'Ouest il y a à peine trois ans. Samedi dernier à Drummondville, Québec, Prince-Albert a défait les Cataractes de Shawinigan et remporté la coupe Memorial, la plus grande récompense du hockey junior au Canada.

L'instructeur des Raiders, Terry Simpson, s'est distingué à l'échelle internationale il y a cinq mois en dirigeant l'équipe canadienne lors du Championnat mondial de hockey junior tenu à Helsinki, en Finlande.

Grâce à leur programme de hockey, l'instructeur Simpson et les Raiders de Prince-Albert continueront à donner au Canada des citoyens remarquables. La ville de Prince-Albert est fière de la belle réussite des Raiders et de leur rôle d'ambassadeurs auprès du reste du monde.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA RÉSOLUTION DU CLUB KIWANIS EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, les problèmes écologiques sont présents à l'esprit de tous les Canadiens, y compris ceux de ma circonscription. On est de plus en plus conscient que toute pollution, quoi qu'elle touche, doit être stoppée et que la protection et l'assainissement de notre environnement doivent devenir un objectif de premier plan pour le gouvernement et le secteur privé.

Je voudrais profiter de l'occasion pour attirer l'attention de la Chambre sur une résolution que m'a transmise le Club Kiwanis de Stanford, dans ma circonscription de Niagara Falls. Les membres du Club Kiwanis de Stanford et d'autres citoyens de ma circonscription s'inquiètent du très piètre état dans lequel se trouve présentement notre environnement. Dans leur résolution, ils se déclarent absolument en faveur de la protection de notre environnement et, en particulier, de l'éducation de la population et de l'adoption d'un projet de loi prévoyant des mesures d'assainissement de l'air et de l'eau et une meilleure protection du sol et de la flore. Je leur ai donné l'assurance que je ferais tout mon possible pour promouvoir cette cause et que je bénéficiais à cet égard de l'appui de tous les députés.

Article 21 du Règlement

LE PREMIER MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, depuis la Confédération, la Colombie-Britannique s'est sentie à l'écart des forces sociales, économiques et politiques du centre du Canada. Environ 4,000 kilomètres la séparent d'Ottawa, pourtant, psychologiquement parlant, ses habitants ont l'impression que ce sont plutôt près de 10,000 kilomètres qui les en séparent.

Le dernier premier ministre n'avait pas fait grand-chose pour atténuer cette impression d'isolement et d'alinéation. En fait, bon nombre de ses collègues l'avaient prié de ne pas se rendre en Colombie-Britannique, car sa présence n'y a pas toujours été perçue comme favorable au parti libéral dans cette région du pays.

Il semblerait cependant qu'on ait donné le même conseil au nouveau premier ministre (M. Mulroney). Bien que neuf mois déjà se soient écoulés depuis son arrivée au pouvoir, le premier ministre n'a pas encore trouvé le temps de rendre visite aux habitants de cette province.

Étant donné l'isolement et l'aliénation dont ont été victimes les habitants de cette province au fil des années et les temps extrêmement difficiles qu'ils traversent et dont témoigne le taux de chômage excessivement élevé, il est tout à fait inacceptable que le premier ministre ait négligé de rendre visite aux gens de la Colombie-Britannique pour les consulter.

Lors de la dernière campagne électorale, le premier ministre avait déclaré que son gouvernement accorderait la priorité aux habitants de la Colombie-Britannique. Mais, de par ses initiatives et son comportement, il donne à entendre tout autre chose.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA CONSERVATION DU SOL

L'IMPORTANCE DE FREINER LA DÉGRADATION DES TERRES

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, je profite de la Semaine nationale de la conservation du sol pour parler de cette très importante question. La dégradation des sols est l'un des plus graves problèmes qui menacent l'agriculture aujourd'hui. Il est tellement grave qu'il retient l'attention de l'industrie, des universités et de tous les paliers de gouvernement.

Ces derniers d'ailleurs devraient donner la première place aux mesures susceptibles de conserver l'eau et les sols. En effet, nos sols ne sont-ils pas le fondement même de notre richesse nationale? Nous devons donc faire en sorte que nos terres restent productives et que nos eaux sont saines pour assurer la croissance et la prospérité des générations futures.

Étant donné que nos réserves de céréales sont à leur plus bas niveau depuis 40 ans, c'est maintenant le temps d'agir. Je prie instamment tous les paliers de gouvernement de mettre au point une politique propre à freiner et à inverser les conséquences à long terme de la dégradation de nos terres en tenant compte du rôle de l'agriculteur dans l'élaboration d'une telle politique.

L'ADMINISTRATION

LA NOMINATION D'UNE PERSONNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CN

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, les conservateurs devraient se concerter au sujet des faveurs politiques qu'ils veulent dispenser. Le ministre des Transports (M. Mazankowski) a annoncé la nomination d'une candidate conservatrice défaite à deux reprises dans Nipissing, Marie Marchand de North Bay, au conseil d'administration du CN. Le ministre doit savoir que cette nomination est si peu populaire parmi les Tories de North Bay que des gens de la localité ont écrit des lettres de protestation au gouvernement. En outre, cette nomination a incité le député conservateur de Nipissing (M. Mantha) à dire au sujet de la personne désignée: «Quand on ne peut rien dire d'aimable au sujet de quelqu'un, il est préférable de se taire».

Interrogée au sujet de son expérience dans le domaine ferroviaire, M^me^ Marchand a déclaré que sa nomination n'avait pas un caractère purement politique. Après tout, a-t-elle dit, je vis à North Bay, un centre ferroviaire. Elle a ajouté au journaliste que son grand-père était un cheminot bien connu dans les provinces Maritimes. Si cela ne lui donne pas la compétence voulue, que lui faut-il de plus? S'agit-il des qualités requises sur lesquelles le ministre s'est fondé pour désigner cette personne? Ou a-t-elle été nommée parce qu'elle avait été candidate conservatrice? Pour le savoir, il faudra attendre jusqu'à vendredi matin alors qu'on décernera le prix de l'assiette au beurre de la semaine.

* * *

• (1410)

LES FORÊTS

LA SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, qui dit ententes en matière de forêt dit emplois. Qui dit ententes en matière d'énergie dit aussi emplois. Pour les citoyens de la Colombie-Britannique, de telles ententes sont synonymes d'embauche et de prospérité économique. Voilà ce que le gouvernement a fait pour les habitants de la Colombie-Britannique.

Samedi prochain, à Vancouver, le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) signera une entente forestière d'une valeur de 300 millions de dollars, entente qui a été bien reçue et par les entreprises et par les travailleurs. Quelle sera la portée de cet important accord? Des forêts rajeunies, 600,000 hectares reboisés, de la sylviculture intensive et des emplois, 15,000 années-personnes d'emploi. Et cette entente n'est qu'une partie du programme de développement industriel régional EDER d'une valeur de 575 millions de dollars négociée entre notre gouvernement et celui de la Colombie-Britannique, lequel programme assure une nouvelle ère d'activité économique dans notre province la plus occidentale.

Ce n'est pas tout. Nous savions, au moment où le ministre de l'Énergie a négocié l'Accord énergétique de l'Ouest il y a quelques mois, que cet accord était avantageux pour la Colombie-Britannique. Nous en avons maintenant la preuve irréfutable. Tout dernièrement, trois sociétés d'énergie se sont portées canadidates pour construire une fabrique d'engrais d'une

valeur de 600 millions de dollars dans l'île Annacis dans le Delta. Ce projet a été rendu possible grâce aux efforts du gouvernement de la Colombie-Britannique, mais surtout grâce aux mesures progressistes du gouvernement conservateur qui veut anéantir l'abominable politique énergétique nationale . . .

M. le Président: Je dois prévenir la députée que son temps de parole est terminé.

* * *

LES PARLEMENTAIRES

L'UTILISATION D'EFFIGIES EN CARTON

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, les parlementaires ont pu lire avec consternation dans le numéro d'hier du *Citizen* d'Ottawa qu'un étudiant entreprenant utilisait une effigie en carton grandeur nature du premier ministre (M. Mulroney) pour convaincre les passants de se laisser photographier. Les Canadiens bien pensants ne manqueront pas de déplorer cette tendance au factice en politique, mais ils y verront peut-être aussi une sorte de justice poétique puisque c'est le premier ministre dont on simule ainsi la présence d'une façon aussi astucieuse.

Plusieurs remèdes possibles viennent à l'esprit de ceux qui condamnent cette pratique frauduleuse. Peut-être le premier ministre pourrait-il faire enregistrer ou breveter son attitude présidentielle ou l'une ou l'autre de ses traits physiques éminemment caractéristiques de façon à interdire toute contrefaçon.

Quoi qu'il en soit, des mesures doivent être prises de toute urgence pour tuer dans l'œuf une pratique qui risque de se généraliser. Songez un peu aux risques qu'elle présente. Si les Canadiens sont pour la plupart capables de distinguer entre le premier ministre en chair et en os et son effigie grandeur nature, imaginez un peu les difficultés qu'ils ne manqueraient pas d'éprouver si des représentations unidimensionnelles du vice-premier ministre (M. Nielsen) devaient commencer à surgir un peu partout au Canada. Nous verrions la zizanie se répandre alors que nos concitoyens se disputeraient à savoir qui aurait vraiment vu le député en personne et s'ils l'avaient vraiment vu ouvrir la bouche.

En somme, cette pratique pourrait détruire, à force de trop paraître l'image de marque que les ministériels se sont donné tant de mal à créer dans l'esprit des Canadiens. C'est une véritable menace et il faut y mettre fin.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE QUE LE PARLEMENT RÉEXAMINE LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): On l'a déjà dit, monsieur le Président, mais il vaut la peine de le répéter. Le Parlement doit réexaminer les activités de la Société canadienne des Postes pour le bien de tous les Canadiens. En 1981, Postes Canada a accepté le défi que lui lançait le Parlement canadien d'améliorer le service postal. Quatre ans plus tard, il est clair que cette société n'a pas réussi à s'acquitter de son mandat statutaire de façon satisfaisante.

La liste des plaintes s'allonge et on n'observe aucun signe réel d'amélioration: elle a dépensé $425,000 et davantage en honoraires d'experts-conseil pour surveiller le temps de transmission des lettres; elle a retenu les services de compagnies de messagerie privées pour livrer du courrier important des Postes; elle a gaspillé des milliers de dollars en pages entières de publicité destinée à enseigner aux Canadiens comment utiliser les services des Postes. Mais la véritable offense à l'endroit des Canadiens réside dans sa politique de croissance zéro qui réduit à néant le droit des habitants des nouveaux quartiers des villes canadiennes de bénéficier des services postaux à domicile.

La loi confère à Postes Canada le monopole des services postaux au Canada. Elle doit servir tous les Canadiens quel qu'en soit le coût. Il est temps que le Parlement réexamine tous les aspects de l'exploitation du service postal canadien.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉGALITÉ—L'OPINION DES CITOYENS DE HAMILTON

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, lorsque ce gouvernement a été élu, il a promis l'égalité aux femmes. Il a promis qu'elles pourraient lutter à armes égales sur le marché du travail. Il a promis de faire du principe de la rémunération égale pour un travail de valeur égale une réalité . . .

Des voix: Plus fort!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Tous les députés ont le droit de fiare une déclaration et d'être entendus, au moins par le Président. La députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps).

• (1415)

Mme Copps: En réalité, non seulement le gouvernement n'honore pas ses promesses envers les femmes, mais il aggrave encore la situation en ne faisant aucun cas de la ville de Hamilton.

Lorsque j'ai appris que le comité de l'égalité se rendrait dans tout le pays pour entendre le point de vue des femmes sur les articles de la Charte traitant de l'égalité, j'ai été scandalisée de voir que, après neuf jours de préavis seulement, le ministre avait décidé que Hamilton n'était pas une ville importante, car il n'y avait pas eu suffisamment de réponses. Mais, si tu ne vas pas à d'Artagnan, d'Artagnan ira à toi. C'est pourquoi j'invite les électrices de ma circonscription à venir à Ottawa montrer au gouvernement que les dispositions sur l'égalité sont aussi importantes pour les résidentes de Hamilton que pour celles de Baie Comeau, et elles veulent être entendues à Hamilton sur cette importante question.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LES ALLUSIONS À LA PRÉCÉDENTE ADMINISTRATION

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je ne vois pas trop de cibles en face de nous aujourd'hui. Toutefois, en l'absence du ministre des Finances, du premier ministre et du vice-premier ministre,

j'adresse ma question au premier ministre suppléant. Chacun à la Chambre se rend compte que la journée de demain est attendue depuis longtemps par les Canadiens, attendue en fait depuis huit mois. Il y a là de grandes espérances et, évidemment aussi, une certaine crainte. Je tiens à assurer le ministre des Finances par l'intermédiaire du premier ministre suppléant que, de notre côté de la Chambre, nous lui souhaitons bonne chance demain quand il mettra ses souliers neufs pour venir présenter son budget à la Chambre des communes et aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Avec votre indulgence, monsieur le Président, je souhaiterais que cela soit ajouté à mon temps de parole très limité.

Le ministre des Finances est sorti suffisamment souvent de ses rails au cours des huit derniers mois, et nous souhaitons le voir repartir sur la bonne voie. Le premier ministre suppléant pourrait-il profiter de ses bons offices pour discuter avec le ministre des Finances d'un problème qui finit par casser les pieds aux Canadiens, à savoir la manie de ressortir à chaque occasion les vieilles rengaines plates et éculées sur la précédente administration inspirées par la vision déformée de l'histoire qu'ont les conservateurs?

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: C'est leur gouvernement, c'est leur programme; plus d'excuses. Le premier ministre suppléant peut-il nous donner l'assurance qu'il transmettra ce message au ministre des Finances: qu'il mette fin à ces lamentations rebattues et s'attaque au travail? Nous voulons nous tourner vers l'avenir, et non vers une vision déformée du passé.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, ce que je peux recommander de mieux au député d'ici à demain, c'est d'attendre.

* * *

LES FINANCES

LES RETOMBÉES DU PROCHAIN BUDGET—LE DÉPÔT DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, cela fait plus de huit mois que les Canadiens se taisent.

[*Français*]

Maintenant, s'il faut poser la question au ministre des Finances, c'est-à-dire . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. Sauf tout le respect que je dois au député, je n'arrive pas à entendre sa question à cause de tout le bruit qu'il y a à la Chambre, et le chahut ne vient pas du parti du député. Puis-je entendre la question?

[*Français*]

M. Johnston: C'est une décision très juste et bien appréciée.

Le ministre a déclaré que son budget sera dur et juste, et espérons, monsieur le Président, qu'il sera au moins intelligent, et non pas comme le travail pitoyable . . . le 8 novembre, où il fut obligé de revenir et établir toute une série de coupures mal conçues. Pourrait-il et pourrait-elle nous assurer que les retombées du budget sur l'emploi, sur la recherche, sur l'inflation, sur les régions, sur l'environnement ont fait l'objet d'une étude d'impact, et que cette étude sera déposée ici, en Chambre, avec le budget?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, mon honorable collègue, le ministre des Finances, sera non seulement intelligent, comme il l'est toujours, mais il sera en outre strict et juste.

LES RÉPERCUSSIONS DES ÉVENTUELLES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, j'aurais bien voulu que le ministre des Finances ne se cache pas aujourd'hui et n'envoie pas à sa place son émissaire, la ministre d'État chargée des Finances, qui n'est pas très causante.

De toute façon, monsieur le Président, je voudrais profiter de ma dernière question supplémentaire pour vous signaler quelque chose que vous savez fort bien. Le parti libéral et les Canadiens espèrent avant tout que le budget créera des emplois, et ce, non seulement pour les avocats fiscaux, les comptables et les gens de Bay Street, et je sais que vous êtes d'accord là-dessus. La ministre d'État chargée des Finances acceptera-t-elle au nom du ministre des Finances de déposer à la Chambre, ce que le ministre avait refusé de faire la dernière fois, les études menées par le ministère des Finances et qui montrent combien d'emplois seront perdus dans tous les secteurs et toutes les régions à cause des compressions qui, d'après le premier ministre, seront certainement annoncées dans l'exposé budgétaire?

• (1420)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il y a vraiment beaucoup de vent à la Chambre aujourd'hui. Depuis l'exposé économique, plus de 200,000 emplois ont été créés au Canada et je ne peux que répéter: le ministre se montrera intelligent, strict et juste.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ACCORD DE L'OUEST—L'INCIDENCE SUR LES CONTRIBUABLES

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. L'Accord de l'Ouest réduira les recettes du gouvernement fédéral de plus d'un milliard de dollars, rien que pour cette année. Comme le premier ministre nous a dit que le coût de cet accord devait être réparti équitablement entre les différentes régions du pays, la ministre peut-elle nous dire comment il sera partagé entre les Canadiens?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, il n'y a aucune raison pour que l'Accord de l'Ouest ait les conséquences dont parle le député. Ce sont de pures suppositions.

LES MULTINATIONALES PÉTROLIÈRES

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, le gouvernement dit que le budget sera strict, mais juste. Il sera juste envers les multinationales et strict envers les consommateurs. Trois des multinationales ont annoncé qu'elles dépenseraient et créeraient des emplois en fonction de l'évolution du prix mondial du pétrole et surtout des concessions fiscales qui leur seraient accordées. La ministre peut-elle nous dire si elle va donner encore plus d'argent aux multinationales?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ne comprends pas très bien la question du député. Plusieurs projets créant des emplois ont été entrepris depuis la signature de l'Accord de l'Ouest. J'ai sur mon bureau des projets représentants au moins 15 milliards de dollars de travaux et des milliers d'emplois et ils ont été annoncés depuis la signature de l'Accord de l'Ouest.

Je regrette que ces renseignements laissent les députés d'en face indifférents et qu'ils soient incapables de m'écouter parler des emplois créés pour les Canadiens. Peut-être pensent-ils que leurs questions ne méritent même pas de réponse.

L'INCIDENCE DE L'ACCORD SUR LES CONSOMMATEURS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, qui, je l'espère, me fera l'obligeance de me répondre. D'après la Independent Petroleum Association, la déréglementation des prix pétroliers découlant de l'Accord de l'Ouest rapportera 1.2 milliard de dollars aux compagnies pétrolières. Pour sa part, le *Financial Post* estime que, si l'on ajoute la TRPG à laquelle le gouvernement renonce, c'est environ 9 milliards de dollars que le gouvernement donnera aux compagnies pétrolières en cinq ans. La ministre soutient-elle toujours que le gouvernement ne comblera pas ce manque à gagner de 9 milliards en puisant dans les poches des consommateurs canadiens ordinaires?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, les chiffres cités par le député ne sont que des suppositions. Les consommateurs sont les principaux bénéficiaires de l'Accord de l'Ouest, car la déréglementation créera un système où la concurrence sera la règle, au lieu d'avoir des prix régis par le gouvernement. Or, les consommateurs ont plus d'influence dans un système de libre concurrence que dans un système réglementé.

LA LETTRE DU MINISTRE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je n'ai pas inventé ces chiffres; ils proviennent de l'IPAC et du *Financial Post*.

La ministre sait-elle que le ministre des Finances m'a écrit personnellement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Attendez de savoir ce que contient la lettre! Le ministre y dit que le gouvernement envisage des modifications fiscales pour compenser les recettes perdues à cause de l'Accord de l'Ouest. La ministre est-elle au courant?

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Qu'avez-vous dit, Pat?

• (1425)

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je pense que . . .

M. Broadbent: Que dites-vous, Pat?

M. le Président: En toute justice, j'aimerais bien pouvoir entendre aussi la réponse de la ministre. Peut-être pourrions-nous avoir un peu de calme.

Mlle Carney: Monsieur le Président, je pense que le député pourrait déposer cette lettre.

L'INTERPRÉTATION DE LA LETTRE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de déposer cette lettre comme le demande la ministre, mais je voudrais poser une autre question. Dans la lettre écrite en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, en réponse à ma question demandant ce qu'envisageait de faire le gouvernement pour combler le manque à gagner dû à l'abandon de la TRPG, le ministre des Finances citait l'article 18(3). J'aimerais que la ministre nous dise ce qu'elle pense des déclarations de son collègue, d'après qui «on envisageait des changements portant sur les droits de douane, les impôts, les redevances ou d'autres sources de revenu». Comment les consommateurs canadiens doivent-ils interpréter cette lettre, compte tenu du déficit actuel, si elle ne veut pas dire que le gouvernement s'apprête à récupérer sur le dos des consommateurs les 9 milliards dont il a fait cadeau aux compagnies pétrolières?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je le répète, monsieur le Président, je ne peux pas commenter une phrase tirée d'une lettre que je n'ai pas vue. Tout ce que je peux dire, c'est que les suppositions contenues dans la question du député ne méritent pas de réponse.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ MYSTL MANAGEMENT INC.—LE RÔLE DES SOUS-MINISTRES

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au premier ministre suppléant, porte sur l'affaire de la société Mystl Management. Il est incontestable que les quatre fonctionnaires en question ont violé les lignes directrices du Conseil du Trésor sur les conflits d'intérêts et que des mesures disciplinaires sévères s'imposent. Ce qui est troublant dans cette affaire, c'est le fait que ces quatre fonctionnaires ont signalé à l'avance à leurs sous-ministres adjoints ou sous-ministres leur intention et que ces derniers n'ont pris aucune mesure pour les empêcher de former cette société. Le premier ministre suppléant ne croit-il pas qu'en ne prenant pas les mesures voulues, les sous-ministres adjoints ou sous-ministres ont commis une très grave erreur de jugement et qu'ils devraient pour cette raison être sévèrement réprimandés?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pourrais peut-être répondre à la question à titre de président suppléant du Conseil du Trésor. La question du député fait ressortir précisément l'écueil contre lequel je l'ai mis en garde, hier, soit de vouloir que des mesures soient prises avant de connaître les faits. Il a demandé que tous les intéressés soient licenciés et il porte maintenant de graves accusations contre des sous-ministres et sous-ministres adjoints. Il est vrai que les fonctionnaires en question se sont adressés à leurs supérieurs, mais en aucun cas, ils ne se sont adressés à leurs sous-ministres ou sous-ministres adjoints. A ma connaissance, aucun sous-ministre n'était au courant de cette affaire.

LA NOTE DE SERVICE TRANSMISE À UN SOUS-MINISTRE ADJOINT

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, j'ai les faits en main. J'ai ici une note de service confidentielle que M. Spinks, le président de Mystl Management, a fait parvenir au sous-ministre adjoint du ministère des Transports. Dans cette lettre confidentielle, il décrit l'entreprise en question et ajoute ceci:

> Même si, à mon avis, il n'y a pas conflit d'intérêts dans cette affaire, je tiens à ne rien cacher au sujet de l'entreprise que nous nous proposons de créer et à ce qu'il soit évident que je respecte parfaitement l'esprit de la politique.

Étant donné que cette note de service secrète, qui a été envoyée au sous-ministre adjoint le 3 avril, a été reçue le 11 avril, le ministre des Transports ne croit-il pas qu'en ne prenant aucune mesure et en ne signalant pas à ces fonctionnaires que la création de cette société était répréhensible, ce sous-ministre adjoint a commis une grave erreur de jugement et devrait donc faire l'objet de mesures disciplinaires sévères?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, selon mes sources, le sous-ministre adjoint aux Finances a signalé verbalement à M. Spinks qu'il serait malavisé de sa part de se livrer à ce genre d'activités, car il pourrait alors être accusé de conflit d'intérêts. Il a ensuite attendu que M. Spinks se mette à nouveau en rapport avec lui, ce qu'il n'a pas fait. Cependant, comme nous l'avons signalé hier, toute cette question fait l'objet d'une enquête interne de la part du directeur des Relations de travail. On examinera tous les aspects de cette affaire et notamment les actions du sous-ministre adjoint, du sous-ministre et de toutes les personnes concernées. On devrait connaître d'ici deux ou trois jours les tenants et aboutissants de cette affaire. Il serait probablement dans l'intérêt général qu'on cesse de faire des insinuations et de porter des accusations et qu'on attende de bien connaître les faits.

• (1430)

L'ÉNERGIE

L'ACCORD DE L'OUEST—L'INCIDENCE SUR LES PRIX DE L'ESSENCE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné la réponse que le ministre des Finances a donnée à mon collègue de Vancouver-Kingsway au sujet d'une éventuelle augmentation de taxes visant à compenser la perte de recettes subie par le gouvernement à la suite de l'Accord de l'Ouest et d'autres mesures, est-on en droit de conseiller aux automobilistes canadiens de faire leur plein d'essence avant le dépôt du budget?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, les députés savent que la question qu'ils soulèvent est d'ordre budgétaire et donc purement spéculative. Pour la gouverne des députés, je tiens à signaler que la fameuse lettre dont a parlé M. Waddell, lettre de Michael Wilson, ministre des Finances, traite simplement des méthodes d'accès à l'information aux termes de la Loi sur l'accès à l'information et en aucun cas des questions soulevées.

M. le Président: Je suis certain que le ministre voulait parler du député de Vancouver-Kingsway.

LA TENEUR DE LA LETTRE DU MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, compte tenu de la réponse de la ministre, je voudrais lui demander si elle nie que, dans la lettre qu'il a envoyée à mon collègue, le ministre des Finances stipule clairement qu'il ne peut pas obtenir le renseignement demandé en vertu de l'article suivant, et je cite:

> 18. Le responsable d'une institution fédérale peut refuser la communication de documents contenant:
>
> *d*)(iii) les projets de changement des taux tarifaires, des taxes, impôts ou droits ou des autres sources de revenu,

Ne faut-il pas en déduire qu'il va y avoir une augmentation de taxes prochainement?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur le Président.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ MYSTL MANAGEMENT INC.—LES INFORMATIONS DONNÉES AU MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports au sujet de l'affaire Mystl Management. Je tiens à rappeler au ministre que c'est le président du Conseil du Trésor qui a reconnu hier que les directives avaient été violées, plutôt que les députés de l'opposition, et qu'il n'a pas à accuser mes collègues de l'avoir dit.

A mon collègue le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe qui lui demandait hier quand il avait été informé de l'affaire et par qui, le ministre a répondu que c'était son sous-ministre qui l'en avait informé, mais il a omis de nous dire à quel moment exactement il avait découvert le pot aux roses. Est-ce que le ministre veut maintenant nous dire qui l'a informé, quand exactement il l'a appris et quand son sous-ministre a eu connaissance de l'affaire?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je m'excuse sincèrement de ne pas avoir donné le renseignement hier. C'est par inadvertance que j'ai omis de le faire.

J'ai été informé de l'incident vendredi en fin de soirée à mon domicile de Végréville. On m'a donné d'autres détails samedi, et c'est hier que je me suis mis au courant de tous les détails. Je pense que le sous-ministre a été informé pour la première fois le 16 mai.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE INDÉPENDANTE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, comme les sous-ministres et les sous-ministres adjoints relèvent en dernier ressort de leur ministre, j'aimerais poser une question directe au premier ministre suppléant, en lui rappelant que les quatre ministres en question doivent être réprimandés à propos de cette affaire. Est-ce que le premier ministre suppléant va ordonner immédiatement une enquête indépendante et extérieure sur l'ensemble de l'affaire, sans oublier la conduite et la négligence non seulement des sous-ministres adjoints et des sous-ministres mais également des quatre ministres en cause?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je reçois toujours avec reconnaissance les suggestions du député, et je sais qu'elles vont être accueillies avec autant de sérieux qu'elles ont été données.

M. Boudria: Et l'enquête?

M. Beatty: Je ne sais pas si le député veut entendre la réponse, mais je veux bien la lui donner.

Il conviendrait tout d'abord qu'il demande à son voisin de fauteuil de nous apporter la preuve que chacun des sous-ministres et chacun des sous-ministres adjoints étaient au courant. Ou serait-ce plutôt qu'il n'a d'autre élément de preuve que l'unique lettre, adressée à l'unique sous-ministre adjoint, dont je donne acte? Mais ce qu'il a prétendu, c'est que dans chaque cas les sous-ministres ou les sous-ministres adjoints étaient au courant. C'est contre cela justement que j'ai fait une mise en garde hier. Quand le député se lance dans de folles affirmations et exige . . .

M. Nunziata: C'est votre faute.

M. Beatty: Ils essaient encore une fois de couvrir ma voix quand je donne des renseignements. Quand le député exige qu'on mette d'abord les gens à la porte avant de chercher à se renseigner, cela c'est un déni de justice élémentaire. Monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Est-ce que l'honorable ministre a terminé?

M. Beatty: Non, monsieur le Président, j'aimerais terminer si c'était possible, parce que je pense que la Chambre a droit à des réponses là-dessus et je voudrais bien les lui donner.

Ce que je demanderai à l'opposition, c'est de tenir compte des principes élémentaires de la justice naturelle. Dans un pays comme le Canada, en fin de compte, même les fonctionnaires ont droit à la plus simple des justices.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Monsieur le Président, j'ai dit à la Chambre qu'une enquête était en cours en ce moment . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Monsieur le Président, si on voulait m'écouter, je pourrais dire à la Chambre que . . .

M. le Président: Il est évident que la réponse se prolonge de façon inhabituelle.

* * *

LES FINANCES

LES CONSÉQUENCES D'UNE AUGMENTATION ÉVENTUELLE DES IMPÔTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances, qui sait bien dans quelles difficultés se débattent les petites entreprises du Canada et quelle crise traverse la communauté agricole. Dans sa propre famille, elle voit bien les difficultés qu'ont les jeunes à trouver du travail sur un marché qui se rétrécit.

Ne convient-elle pas que dans cette conjoncture économique extrêmement critique pour le Canada, une augmentation ne fût-ce que de 1 p. 100 des impôts apparaîtrait comme une mesure particulièrement dure et fondamentalement injuste?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais simplement ajouter quelque chose aux renseignements que j'ai déjà communiqués à la Chambre. Le budget sera non seulement dur et juste, mais il sera approprié.

Des voix: Bravo!

L'INCIDENCE POSSIBLE SUR LES PETITES ENTREPRISES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État aux Petites entreprises. Je vais essayer de lui poser une question plus directe. Le ministre a dit à maintes occasions que c'est ce secteur qui créerait des emplois au Canada. Il sait à quel point c'est vital. Je voudrais donc lui poser la même question: Ne convient-il pas qu'une augmentation de 1 p. 100 des taxes sur les petites entreprises apparaîtrait aujourd'hui comme particulièrement dure et manifestement injuste en ce moment . . .

M. le Président: J'ai dit hier au député qu'une question hypothétique qui était simplement répétée n'était pas de mise. Je dois redire la même chose aujourd'hui. Le député se contente de répéter la même question.

Questions orales

[*Français*]

LES PETITES ENTREPRISES

LA PERCEPTION DE LA TAXE DE VENTE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises). Les petites entreprises doivent consacrer du temps et des efforts considérables pour recueillir la taxe de vente au nom du gouvernement fédéral. Fréquemment, ces entreprises sont obligées de remettre au gouvernement cet argent de 45 à 60 jours avant de le percevoir de leurs clients. Le ministre d'État (Petites entreprises) est-il prêt à reconnaître ces services et à recommander une façon juste et équitable de récompenser les entreprises qui perçoivent ces taxes?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, à mon avis, la question de mon collègue est une question d'actualité. On sait que les petites entreprises doivent percevoir la taxe. Ce n'est pas nouveau, cela a été inventé il y a plusieurs années. Mais si mon collègue me demande que nous fassions une révision, j'accepte bien de réviser un dossier comme celui-là.

LE REMBOURSEMENT DE LA TAXE DE VENTE AU GOUVERNEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, c'est un fait reconnu que les petites entreprises sont d'excellents agents de création d'emplois à condition d'avoir une liquidité adéquate. Le ministre ne trouve-t-il pas injuste qu'un petit entrepreneur soit forcé de prêter au gouvernement fédéral, sans intérêt, pour une période de 60 jours ou plus? Accepte-t-il l'idée qu'il serait juste d'allouer une période de grâce de 60 jours pour la remise de la taxe de vente fédérale et, dans l'affirmative, qu'entend-il faire?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, je pense que je viens de répondre. La même réponse s'applique. Si l'honorable député de Saint-Léonard-Anjou demande que l'on fasse une révision relative au remboursement de taxe, au délai qui est maintenant de 30 jours, s'il demande 30, 60 ou 90 jours, à mon avis, c'est une demande qui est recevable. Je ne dis pas la réponse, mais je suis prêt à étudier cela.

* * *

● (1440)

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA DEMANDE ET LA CONFIANCE DES CONSOMMATEURS

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma qestion s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il est sans doute au courant du malaise et du manque de confiance qui existent dans l'industrie manufacturière du Canada. La production est en baisse, les expéditions sont en baisse et, ce qui est encore plus grave, les niveaux d'emploi sont en baisse. L'industrie ne semble nullement disposée à faire tourner ses chaînes de production plus vite et à remettre les Canadiens au travail avant d'avoir des indices plus sûrs d'une demande accrue de la part des consommateurs et des entreprises. Étant donné cette situation, le ministre ne convient-il pas que, si le gouvernement insiste pour réduire le déficit et imposer encore plus de compressions budgétaires et d'augmentations d'impôts aux Canadiens ordinaires, la demande et la confiance des consommateurs ne feront que diminuer davantage, comme cela s'est produit en Colombie-Britannique, et que nos efforts en vue de redonner du travail aux Canadiens seront vains?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'aurais cru qu'au lieu de sembler aussi désespéré, le député aurait été encouragé par la baisse des taux d'intérêt au Canada. Il sait sans doute combien d'emplois ont été créés depuis le 4 septembre, jour mémorable pour le Canada.

M. Angus: Les Canadiens auraient peut-être davantage confiance s'ils pouvaient être sûrs que les taux d'intérêt n'augmenteront pas de nouveau.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Le ministre se rappellera sans doute que, pendant la campagne électorale l'année dernière, le premier ministre avait déclaré: «De toute évidence, il ne saurait y avoir de réduction sensible du déficit tant que les taux d'intérêt n'auront pas baissé et que les Canadiens ne retourneront pas au travail. Des coupes sombres immédiates provoqueraient une récession.» Le ministre peut-il expliquer à la Chambre et aux gens qui ont voté pour lui et ses collègues pourquoi le gouvernement fait volte-face et prend des mesures en vue de réduire le déficit qui vont provoquer une récession?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'aurais bien voulu que le député lise sa question avant de la poser à la Chambre, parce que le premier ministre a prévu la baisse des taux d'intérêt et a bien précisé que c'est une façon d'aider à réduire notre déficit.

LE LOGEMENT

LA SITUATION DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE TORONTO

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'habitation. A Scarborough et dans la région métropolitaine de Toronto, le taux d'inoccupation des appartements est bien inférieur à la moyenne nationale et la situation devient critique. Compte tenu du rapport de l'Office métropolitain d'urbanisme, selon lequel il incombe à tous les niveaux de gouvernement de prendre des initiatives en vue d'assurer à l'avenir un nombre suffisant de logements, quelles mesures le gouvernement canadien envisage-t-il de prendre pour aider les municipalités de la région torontoise à relever ce défi?

Mme Copps: Des compressions budgétaires.

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, le député a posé une question sérieuse et je partage ses préoccupations. Au cours des deux prochains mois, les ministres provinciaux de l'habitation et moi-même devons nous réunir.

Des voix: Oh, oh!

M. McKnight: Je vois que l'opposition ne veut pas que nous consultions les ministres provinciaux ni les dirigeants métropolitains de l'habitation, qui reconnaissent pourtant leur obligation de fournir des logements aux Canadiens et continueront à s'en acquitter. Nous ne pouvons pas y réussir à nous seuls. Il nous faut la collaboration des provinces et des municipalités en cause. Pour ma part, je suis disposé à venir en aide aux Canadiens à cet égard.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES EFFETS DES PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES SUR LES MOUETTES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Pourrait-elle nous dire pourquoi elle refuse de reconnaître que son ministère a la responsabilité d'évaluer les effets des produits chimiques toxiques sur les mouettes afin de prévoir leur effet sur la santé humaine?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Je pense, monsieur le Président, que le député de Davenport a toutes les réponses à ce sujet. Il pose la même question en Chambre depuis six mois et je lui donne les mêmes réponses.

[*Traduction*]

ON DEMANDE À LA MINISTRE DE RENCONTRER LES CHERCHEURS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, comme la communauté scientifique n'a cessé d'exprimer des inquiétudes depuis que la ministre a annulé ce programme de surveillance, aura-t-elle au moins l'amabilité de recevoir les chercheurs qui s'inquiètent, de les écouter et, éventuellement, de revenir sur sa décision? La ministre est-elle prête à le faire?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je regrette de devoir répéter la même réponse. Le programme a été réintégré au Centre de Burlington et le «monitorage» continue.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA PUBLICATION D'UN DOCUMENT D'ÉTUDE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Dans l'exposé économique et financier du 8 novembre 1984, sous le titre «Assurance-chômage», le ministre des Finances a déclaré, au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration:

> Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration publiera sous peu un document d'étude auquel fera suite un examen approprié au niveau du Parlement.

La ministre peut-elle nous dire quand nous pouvons espérer recevoir ce document de travail sur l'assurance-chômage.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député fait allusion à l'exposé économique de novembre dernier. Le ministre des Finances a alors déclaré que nous allions réviser la caisse d'assurance-chômage. Je peux assurer au député que ce travail sera entrepris sous peu.

ON DEMANDE DES CONSULTATIONS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, comme dans cet exposé économique et financier le ministre des Finances a déclaré que cette révision serait entreprise «d'urgence» et qu'on nous a fait entrevoir des mesures budgétaires rigoureuses en ce qui concerne l'assurance-chômage, la ministre peut-elle nous assurer qu'aucun changement structurel et important ne sera apporté à la Loi sur l'assurance-chômage tant qu'elle n'aura pas consulté les Canadiens au sujet des prestations d'assurance-chômage?

Des voix: Bravo!

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je souhaiterais que les députés du Nouveau parti démocratique se décident à propos de la concertation. Un jour ils nous disent: «Ne consultez-pas les Canadiens au sujet de la politique étrangère» et le lendemain ils déclarent: «Consultez les Canadiens au sujet de l'assurance-chômage».

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: De toute évidence, nous voulons consulter les Canadiens . . .

Mme Jewett: Vous avez eu huit mois pour le faire.

Mlle MacDonald: . . . et je peux assurer au député que c'est effectivement ce que nous allons faire.

M. Rodriguez: Une autre question supplémentaire monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence a permis une question supplémentaire.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

LE DÉVERSEMENT DE BPC DANS CERTAINES RÉGIONS—LES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE

M. Darryl L. Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne le déversement de BPC qui a eu lieu dans l'Est du pays à la fin de la semaine dernière.

Comme le ministre le sait, un camion partant des Îles-de-la-Madeleine a traversé le Nouveau-Brunswick et la Vallée de la Matapédia en perdant une partie de sa cargaison.

J'aimerais demander au ministre quelles sont les conséquences de cet accident regrettable pour notre population et quelles mesures seront prises par son ministère.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, un inspecteur du ministère fédéral des Transports enquête sur cet incident. Les fonctionnaires du ministère de l'Environnement examinent les échantillons de BPC et font des tests dont les résultats seront publiés cette semaine. Tant que l'enquête ne sera pas terminée, il est difficile de décider quelle mesure sera prise. Toutefois, je peux signaler au député que l'Hydro-Québec a reçu les directives en matière de protection que j'ai moi-même données le mois dernier et l'on prendra la semaine prochaine une décision au sujet des poursuites ou des mesures de dépollution.

* * *

L'ÉNERGIE

LA VENTE DE LA RAFFINERIE DE COME-BY-CHANCE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle a trait à la vente de la raffinerie de Come-By-Chance, à Terre-Neuve, pour laquelle cinq offres ont été reçues. Un conseiller politique important au cabinet du premier ministre aurait déclaré que les Canadiens qui font des affaires au Moyen-Orient sont avertis discrètement des répercussions négatives que subiront les entreprises canadiennes au Moyen-Orient si la raffinerie est vendue à une entreprise israélienne. A quels critères le choix de l'adjudicataire devra-t-il obéir? La ministre peut-elle assurer à la Chambre que la situation et les difficultés économiques à Terre-Neuve, toutes pitoyables qu'elles soient, seront les principaux critères utilisés, et non des questions géopolitiques au Moyen-Orient, quand il s'agira de choisir l'acquéreur de la raffinerie?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, nous avons prouvé que nous accordions la priorité à Terre-Neuve en signant l'Accord de l'Atlantique avec Terre-Neuve. Cet accord procurera d'énormes avantages économiques à la province ce que le gouvernement libéral précédent avait négligé de faire.

Pour ce qui est de la question que le député a effectivement soulevée, je peux lui assurer que la nature des offres ne sera pas révélée tant que Petro-Canada ne les aura pas examinées.

• (1450)

LA NOUVELLE CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ PROVINCIAL

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, si nous ne commençons pas à obtenir des réponses plus réfléchies aux questions, nous devrons insister pour que les ministériels subissent l'alcootest à l'entrée de la Chambre des communes.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Retirez cette remarque.

M. Tobin: Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Des voix: Rétractation!

M. Clark (Yellowhead): Pourquoi ne pas vous excuser?

Mlle MacDonald: C'est un peu exagéré!

M. le Président: A l'ordre. Le député se rend sans doute compte qu'il y a des remarques qui sont déplacées. A-t-il une question supplémentaire?

M. Tobin: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Des voix: Retirez ce que vous avez dit.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

Mme Copps: Calmez-vous!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a une question supplémentaire à poser.

M. Tobin: Merci, monsieur le Président. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Un ministre important du gouvernement de Terre-Neuve a dit, d'après le *Globe and Mail* de ce matin, que son gouvernement avait constitué un comité spécial pour rencontrer un des cinq soumissionnaires et envisager, ce sont ses mots, la possibilité de donner certains avantages à cette société pour faire redémarrer l'exploitation de la raffinerie à Terre-Neuve. La ministre a-t-elle reçu du gouvernement de Terre-Neuve une proposition demandant de constituer un fonds fédéral-provincial ou de prendre une initiative quelconque pour aider un des soumissionnaires à remettre la raffinerie en activité?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je puis affirmer au député que le gouvernement de Terre-Neuve ne nous a pas fait de proposition de ce genre pour l'instant. Nous n'envisageons donc pas cette possibilité.

* * *

LES PÊCHES

LE REMPLACEMENT DE GARDIENS DE QUAIS DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans, qui pourrait peut-être nous faire part de quelques-uns des éléments de sa propre campagne de népotisme. Le ministre va-t-il confirmer à la Chambre qu'il a libéré ou congédié un certain nombre de gardiens de quais de l'Île-du-Prince-Édouard sans raison et sans avoir reçu la moindre plainte à leur égard? C'est une répétition de ce qui est arrivé au Nouveau-Brunswick, une répétition de la situation de népotisme qui sévit dans Comox-Powell River. Le ministre peut-il confirmer à la Chambre qu'il s'est encore prêté à ce petit jeu?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je peux confirmer que des gardiens de quais ont été remplacés dans les provinces que le député a mentionnées. Si le député croit nécessaire de remplacer des gardiens de quais dans sa propre circonscription, je suis tout disposé à l'écouter.

Des voix: Bravo!

M. Skelly: Monsieur le Président, pour ma part, je suis renversé que le gouvernement ne fasse pas preuve de la justice le plus élémentaire à l'égard de gens qui font un excellent travail. Je ne veux y être pour rien.

ON DEMANDE LA MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS D'APPEL

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je demande que le ministre assure à la Chambre qu'il va mettre au point un processus d'appel permettant au moins aux gens de savoir ce qu'on leur reproche au juste. Ils ne devraient pas être remplacés à cause de quelque insinuation malveillante d'un député qui leur reproche leur affiliation politique.

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, il semble bien que le député n'ait aucune plainte à formuler contre des gardiens de quais de sa circonscription. Par conséquent, je ne crois pas qu'il faille se soucier de l'établissement d'un processus dans ce coin-là du pays.

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME MIS EN PLACE PAR LES ÉTATS-UNIS POUR ENCOURAGER L'EXPORTATION DE CÉRÉALES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. La semaine dernière, le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis a annoncé la mise en œuvre d'un programme de primes d'une valeur de 2 milliards de dollars pour encourager les exportations de céréales. Ce programme pourrait avoir des conséquences désastreuses sur les cours mondiaux des céréales. Ce pourrait même être le début d'une guerre des prix.

Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement du Canada a protesté contre cette mesure après du gouvernement des États-Unis? A quel recours songe le gouvernement pour protéger les marchés traditionnels de nos céréaliers et de la Commission canadienne du blé?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le secrétaire de l'Agriculture des États-Unis a eu l'amabilité la semaine dernière, de m'informer de cette mesure. Évidemment j'ai exprimé certaines inquiétudes. Nous aurons sans doute d'autres entretiens à ce sujet dans un avenir très rapproché. Étant donné que depuis le 4 septembre dernier, les relations entre nos deux pays se sont améliorées, il y a lieu de se réjouir que le secrétaire américain m'ait déclaré qu'il ferait tout son possible pour éviter que nous soyons affectés par la mesure.

M. Foster: Monsieur le Président, à entendre le ministre, j'ai l'impression qu'il s'est montré plutôt timide avec le secrétaire Block au lieu de défendre vigoureusement les intérêts de nos agriculteurs.

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre a fait état des liens amicaux qui uniraient le premier ministre et le président américain. Pour empêcher le département de l'Agriculture des États-Unis de brader ses réserves de grain sur le marché international, le premier ministre et le président seraient-ils disposés à négocier un nouvel accord international qui garantirait des prix minimaux raisonnables pour assurer la rentabilité des exploitations céréalières de l'Ouest du Canada?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne nierai pas que les relations entre nos deux pays se sont effectivement améliorées. Personne n'en doute aujourd'hui. Et je suis certain que nos céréaliers bénéficieront de ces relations chaleureuses. Cependant, il ne convient pas que je précise pour l'instant la nature des entretiens ou des négociations qui pourraient avoir lieu entre le premier ministre et le président des États-Unis.

Questions orales

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS DU GATT CONCERNANT L'EXPORTATION DE VIANDE DE BŒUF

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre du Commerce extérieur. Est-ce que les négociations du GATT qui portaient sur les produits agricoles sont terminées?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suppose que mon collègue fait allusion aux pourparlers que nous avons eus avec le Marché commun sur la viande de bœuf. Eh bien ces pourparlers sont terminés. L'accord a été parafé, mais comme le prévoit la procédure du GATT, il doit être ratifié par la Communauté européenne et le Canada. Cela devrait se produire dans le courant de la semaine prochaine. Nous serons en mesure d'en dévoiler les termes à ce moment-là.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES EXPÉRIENCES DE LAVAGE DE CERVEAU RÉALISÉES SOUS LES AUSPICES DE LA CIA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Au cours de sa visite à Washington, la fin de semaine dernière, le ministre aurait eu, selon les journaux, des entretiens officieux avec le secrétaire d'État américain au sujet du dédommagement des neuf victimes canadiennes des expériences de lavage de cerveau réalisées à Montréal, sous les auspices de la CIA, il y a plus de 25 ans. Pourquoi ces entretiens ont-ils eu lieu à titre officieux et en privé, au lieu d'être inscrits à l'ordre du jour officiel de ses réunions? Ce qui est plus important, le ministre peut-il nous dire, ainsi qu'aux victimes en cause, s'il y a du nouveau à ce sujet?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai soulevé cette question au cours de mes entretiens privés et officieux avec le secrétaire d'État américain précisément parce que je tenais à bien indiquer que cette question me préoccupe vivement, tant sur le plan personnel qu'en ma qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. C'est un problème qui ne préoccupe pas simplement les responsables au niveau officiel, mais également les Canadiens de toutes nuances. Nous n'avons pas encore obtenu la réponse que le chef du Nouveau parti démocratique et moi-même désirons. J'espère que les entretiens que j'ai eus au cours de la fin de semaine avec M. Shultz contribueront, comme le souhaitent tous les députés, à assurer une indemnité satisfaisante aux victimes de ces expériences.

L'INDEMNISATION DES VICTIMES CANADIENNES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la CIA a reconnu publiquement aux États-Unis être responsable de cet acte abominable. Elle s'est contentée d'offrir $25,000 par victime, ce qui est une insulte pour les Canadiens visés et pour notre pays. Le ministre peut-il nous dire ce que compte faire maintenant le gouvernement pour obtenir enfin un juste dédommagement pour ces Canadiens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, sans pour autant approuver tous les propos du chef du Nouveau parti démocratique, qui sont parfois excessifs, je puis sans nul doute assurer à la Chambre que le gouvernement du Canada compte continuer par tous les moyens à sa disposition à encourager les autorités américaines à offrir un dédommagement plus important.

• (1500)

Je ne puis en dire plus à ce sujet aujourd'hui, si ce n'est que j'ai soulevé la question personnellement, directement et énergiquement auprès du secrétaire d'État américain. Je tiens tout autant que le chef du Nouveau parti démocratique à obtenir une indemnisation plus importante.

M. le Président: Une très brève question supplémentaire.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA CLASSIFICATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresserait au président du Conseil du Trésor mais, en son absence, je l'adresserai au ministre suppléant.

Le 4 février dernier, je posais une question au ministre concernant la «surclassification» des postes dans la Fonction publique, et je voudrais savoir du ministre, compte tenu de la promesse du premier ministre, durant la campagne électorale, de rendre les normes de classification négociables, s'il peut annoncer aujourd'hui ou promettre que la classification sera négociable à court terme.

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je m'en excuse auprès du député, mais je n'ai pas la réponse à sa question. Je prends bonne note de ses instances et je vais bien sûr voir à ce qu'elles soient transmises au président du Conseil du Trésor.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre, que toutes les pétitions présentées par des députés le mardi 21 mai 1985, sauf une, sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

La pétition présentée par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA DÉCLARATION DE M. DICK AU COURS DU DÉBAT D'AJOURNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Hier soir, lors du débat d'ajournement, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Dick) a fait la déclaration suivante qui figure à la page 4947 du hansard:

> Monsieur le Président, le gouvernement considère qu'il s'agit d'une question morale plutôt que d'une question financière. C'est ce qu'il déclarait dans une lettre qu'il a adressée aux leaders parlementaires des deux partis de l'opposition, le 28 janvier 1985 et dans laquelle il exposait ce qu'il proposait de faire en demandant l'opinion des deux leaders parlementaires. Ces derniers n'ont toujours pas répondu au gouvernement qui n'a pas pu aller de l'avant.

Je voudrais attirer l'attention du secrétaire parlementaire sur une chose qu'il ignore peut-être. Je suis l'un des deux leaders parlementaires en question et j'ai répondu à la lettre du 28 janvier. En fait, j'ai répondu au leader du gouvernement à la Chambre le 30 janvier, en lui exposant clairement le point de vue du Nouveau parti démocratique sur cette question. J'apprécierais donc beaucoup que le secrétaire parlementaire veuille bien rétablir les faits.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, à propos de ce rappel au Règlement, je voudrais rappeler à la Chambre que notre chef et notre critique ont expliqué très clairement notre position à la Chambre dans ce domaine. Il appartient au gouvernement de prendre des décisions et de présenter des propositions à la Chambre.

Si le gouvernement veut vraiment agir, il n'a pas besoin de notre consentement, et son inaction est révélatrice de son esprit superficiel et de son indécision dans ce dossier important pour les Canadiens d'origine japonaise.

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je remercie le député de Hamilton Mountain (M. Deans) des précisions qu'il m'a données. Il ressort de tout cela que le leader parlementaire de l'opposition officielle n'a pas répondu en manifestant l'esprit de collaboration que nous voudrions voir à la Chambre.

M. le Président: Je pense que tous les députés qui sont intervenus au sujet de ce rappel au Règlement savent que ce n'en est pas un, mais plutôt un grief.

LA DÉCLARATION JUGÉE ANTIRÉGLEMENTAIRE DE M. TOBIN

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet des propos qui ont été échangés pendant la période des questions. Les remarques faites par le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins), qui a parlé à la Chambre de notre comportement au cours du débat, m'incitent à intervenir. Il a fait des observations, auxquelles vous avez répondu, sur la façon dont nous nous comportons à la Chambre des communes.

J'invoque le Règlement aujourd'hui en raison des commentaires et déclarations faits par le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) au cours de la période des questions. La présidence doit savoir que certains termes sont antiparlementaires et qu'il est antiréglementaire d'accuser un député de s'adonner à certaines activités. Il existe des listes de précédents et de termes qui ont fait l'objet de décisions par les Présidents de la Chambre au cours des années.

Il serait bon de réfléchir à nos actes et aux obligations qui nous incombent en tant que députés, non seulement envers notre institution que nous respectons tous beaucoup, mais envers le public, qui est de plus en plus sarcastique au sujet de notre comportement à la Chambre.

Au cours de la période des questions—apparemment mécontent d'une réponse que lui a donnée la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney)—le député a déclaré qu'étant donné la réponse qui lui avait été donnée, nous devrions installer un alcooltest à l'entrée de la Chambre des communes.

Je sais que le député éprouve du respect pour la Chambre. Cependant, ces propos sous-entendent, sans l'affirmer directement, qu'un ou une député—en l'occurrence une ministre—donne en réalité telle ou telle réponse parce que ses facultés sont affaiblies. Une déclaration aussi directe serait antiréglementaire.

Je prends la parole, parce que qu'il est important pour nous tous, où que nous siégions, d'être prudents avec ce genre d'allégation. Nous avons des points de vue différents et nous discutons parfois âprement de certaines questions. J'estime que c'est ce que veulent les députés et nos électeurs. Toutefois, je ne pense pas que ce genre d'allégation, de quelque député qu'elle vienne, ajoute quoi que ce soit au débat.

J'aimerais que l'on réfléchisse un peu à notre conduite à la Chambre des communes, en particulier au bruit que nous faisons et aux allégations personnelles visant d'autres députés. C'est certainement un écueil que nous voulons tous éviter et il y a lieu d'y songer sérieusement à l'avenir.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, étant donné que les observations du leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) portent sur ce que j'ai dit cet après-midi, il convient qu'on me laisse lui répondre.

Tout d'abord, je voudrais le remercier d'avoir reconnu le respect que j'ai pour la Chambre, car il est vrai que je respecte beaucoup cette institution. Toutefois, je tiens à rappeler au leader du gouvernement qu'il est peut-être le plus connu des 282 députés pour ses remarques sarcastiques et ses interpellations, persistantes et régulières, pendant la période des questions. Pendant un moment j'ai cru qu'il avait perdu son sens de l'humour, car il sait très bien que je n'ai rien dit d'antiparlementaire.

Il est clair que je parlais de la qualité de la réponse et du sérieux avec lequel on avait répondu à ma question. C'est tout ce que je voulais dire. Je n'ai pas parlé de sobriété. C'est lui qui a utilisé le mot. Je n'en parle pas maintenant, ce n'est pas le moment. Je ne ferais jamais de telles allusions et j'espère que le député ne pense pas que c'était le cas.

A titre de meilleur ironiste de la Chambre, le député sait certainement ce que je voulais faire. Je faisais une réflexion sur le manque de sérieux et la désinvolture que manifestent les ministres en répondant aux questions aujourd'hui. Il sait fort bien que je ne voulais offenser personne.

A supposer qu'il n'a pas perdu son sens de l'humour, j'espère qu'il comprendra que je ne voulais offenser personne. Même si les jours à venir seront difficiles, mais on prétend qu'ils seront équitables pour les Canadiens, je suppose qu'ils seront beaucoup plus difficiles pour les députés d'en face et je les supplie de conserver leur sens de l'humour.

M. le Président: Je peux assurer aux député que si j'avais cru qu'on portait atteinte à l'honneur d'un ministre, je l'aurais alors dit et j'aurais exigé une rétractation. J'ai pris la parole, mais sans exiger une rétractation. Je trouve que ce rappel au Règlement est semblable à un autre soulevé plus tôt.

• (1510)

Je dois dire cependant que tout ce qui est recevable n'est pas forcément convenable. Il nous arrive parfois de nous laisser emporter dans le feu d'une discussion, et nous disons des choses que nous ne voulions pas dire. Voilà pourquoi j'ai signalé à ce moment-là, quelles qu'aient été les intentions qui ont incité le député à s'exprimer ainsi, que certains semblaient interpréter cette remarque autrement que ne l'aurait voulu le député. Voilà pourquoi j'ai dit que je trouvais les termes utilisés ou la remarque peu convenable. Il est préférable, à mon avis, d'en rester là.

* * *

L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL

RETRAIT DU RAPPORT ANNUEL (1983-1984)

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le mercredi 3 avril dernier, j'ai déposé le rapport annuel de l'enquêteur correctionnel relatif à la période du 1er juin 1983 au 31 mai 1984. J'avais alors l'impression que ce rapport devait selon le Règlement être renvoyé au comité. Mais je me suis rendu compte du contraire par la suite, puisque le dépôt de ce rapport n'est pas exigé par la loi. Dans ces conditions, je prierai la Chambre de ne pas tenir compte de ma demande au titre du paragraphe (4) de l'article 46 du Règlement.

M. le Président: La Chambre est sûrement d'accord et les comptes rendus seront modifiés en conséquence.

M. Robinson: Monsieur le Président, l'honorable solliciteur général a parlé du rapport annuel de l'enquêteur correctionnel, qu'il désirait faire renvoyer au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Il a dit que, s'étant ravisé, il estimait que le rapport n'avait pas à être renvoyé. Dans ces conditions, monsieur le Président, conviendra-t-il que le solliciteur général demande le consentement de la Chambre, si nécessaire, afin que ce très important rapport puisse être renvoyé au comité permanent de la jutice et des questions juridiques, où il pourrait recevoir toute l'attention et l'étude qu'il mérite?

M. le Président: Le solliciteur général a peut-être un avis à donner. Puis-je suggérer que nous attendions l'appel des motions, moment où le solliciteur général pourra présenter une motion en ce sens ou demander le consentement unanime pour lever l'obligation de notification, si telle est son intention. Sinon, cela exigerait un préavis en bonne et due forme. Peut-être accorderai-je la parole au solliciteur général à l'appel des motions.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE RETRAIT D'UNE OBSERVATION JUGÉ INSUFFISANT

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, hier soir durant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, j'ai eu l'occasion de paraphraser Shakespeare, quand j'ai parlé de perles lancées aux pourceaux. Dans le cadre où je l'ai fait, je pense que cela entre dans la catégorie que vous venez d'énoncer. Même si cela n'a pas été déclaré antiréglementaire, n'étant pas antiparlementaire, ce n'était pas une chose à dire. Le député d'Algoma a demandé que l'observation soit retirée, ce que j'ai refusé de faire. Un député du Nouveau parti démocratique m'a également demandé de retirer cette observation.

A la réflexion, j'aimerais retirer cette observation parce que je ne voudrais absolument pas lancer des ambitions chez les députés qui siègent de l'autre côté.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je pense que nous rectifierons le hansard encore une fois, et dirons je pense que le député voulait parler d'allusions . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Il s'agit peut-être d'insinuations.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je crois qu'il faut apporter certaines précisions au programme de la Chambre pour demain et peut-être les jours suivants. Nous avons déjà rappelé aujourd'hui que nous poursuivrions l'étude du projet de loi sur le divorce et que nous réussirions peut-être, avec un peu de chance et de collaboration, à lui faire franchir l'étape de la deuxième lecture aujourd'hui afin de pouvoir renvoyer cette importante question au comité pour qu'il puisse entendre les instances, non seulement des députés, mais aussi de la population en général.

Voyons maintenant ce que nous pourrions faire demain. Nous pourrions peut-être partir tout de suite du bon pied en étudiant la motion dont a parlé le vice-président, une motion inscrite au nom de mon collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) concernant l'attribution de temps pour l'étude du C-15, sur Investissement Canada, aux termes de l'article 82 du Règlement.

Ensuite, j'ai l'intention de passer au C-32 tendant à modifier la Loi sur les pêcheries. J'espère bien que nous aurons le temps demain de faire progresser l'étude des amendements importants qu'il renferme.

Les députés n'ignorent pas que, conformément à un ordre de la Chambre, demain est réservé aux mesures émanant du gouvernement et que la séance débutera à l'heure habituelle, c'est-à-dire 11 heures. A 16 h 00, les délibérations seront suspendues pour un demi-heure. Mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson) commencera son exposé sur le budget du Canada à 16 h 30. Les délibérations de la Chambre se poursuivront selon la tradition jusqu'à ce que les porte-parole de l'opposition interviennent pour prononcer leur discours préliminaire. Ils continueront vendredi prochain, le premier jour du débat sur le budget.

Je vous avais déjà signalé, monsieur le Président, que je comptais réserver lundi prochain comme deuxième jour de débat sur le budget. Nous verrons au fur et à mesure comment les délibérations se déroulent. J'espère que nous pourrons nous entendre sur le temps consacré habituellement aux questions budgétaires, mais, de toute façon, je resterai en contact avec les distingués leaders de l'opposition à la Chambre pour discuter de l'ordre des travaux de la Chambre, le cas échéant.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMPTES PUBLICS—4E ET 5E RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter les quatrième et cinquième rapports du comité permanent des comptes publics. Avec la permission de la Chambre, j'ai l'intention de proposer l'adoption du cinquième rapport plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES—6E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. On y demande que la date de présentation du rapport sur la Banque commerciale canadienne soit reportée au vendredi 14 juin 1985.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Français*]

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, en vertu des dispositions de l'article 46(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport de la Commission d'enquête sur l'industrie pharmaceutique.

* * *

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

PRÉSENTATION DU SUPPLÉMENT AU 27E RAPPORT ANNUEL (1983-1984)

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, en conformité de l'article 46(2) du Règlement, je désire déposer, rédigés dans les deux langues officielles, des exemplaires du Supplément au 27e rapport annuel du Conseil des Arts du Canada pour l'année 1983-1984.

[*Traduction*]

M. le Président: Pétitions. Nous passons aux pétitions. La parole est au député de York-Centre (M. Kaplan).

* * *

PÉTITIONS

L'INCARCÉRATION DE BRUCE CURTIS AU NEW JERSEY

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter la pétition d'un groupe de Canadiens habitant l'Ontario; ces derniers exhortent le gouvernement fédéral à conclure un traité sur l'échange de prisonniers avec l'État du New Jersey, afin que M. Bruce Curtis, un citoyen canadien incarcéré au New Jersey, puisse être transféré au Canada pour purger sa peine dans un établissement pénitentier canadien.

M. le Président: Y a-t-il d'autres pétitions?

Pétitions

[*Français*]

MME KILLENS—L'ACCESSIBILITÉ À L'ALLOCATION AU CONJOINT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition des résidents des circonscriptions fédérales de Calgary-Ouest, Calgary-Nord, Calgary-Sud et Calgary-Centre. Ils demandent à la Chambre que les personnes célibataires, séparées et divorcées dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans, soient aussi admissibles au programme d'allocation au conjoint des veufs et des veuves.

Une deuxième pétition de la circonscription de Rosemont, tout près de ma circonscription à Montréal, des résidents qui s'opposent à ce que l'allocation au conjoint soit accordée aux veufs et aux veuves seulement. Ils demandent que le programme soit étendu aux personnes célibataires, séparées et divorcées qui sont dans le besoin, entre 60 et 64 ans.

Ma troisième pétition, monsieur le Président, provient des résidants de la circonscription de Thunder Bay-Nipigon, en Ontario. Ils se prévalent maintenant de leur droit ancien et incontesté de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que notre honorable Chambre y porterait remède. Ils demandent que le gouvernement du Canada étende l'accessibilité au programme d'allocation au conjoint à toutes les personnes seules, veuves et séparées âgées entre 60 et 64 ans qui sont dans le besoin.

Ma dernière pétition, monsieur le Président, provient des résidents de Calgary-Ouest, Calgary-Nord, Calgary-Sud et Calgary-Centre et ils considèrent que le programme de pension au conjoint veuf et veuve entre 60 et 64 ans est une injustice sociale envers les personnes célibataires, séparées et divorcées.

Ils demandent à cette honorable Chambre de leur accorder le même privilège que les veufs et veuves recevront en vertu de ce projet de loi C-26.

• (1520)

[*Traduction*]

L'OPPRESSION EN AMÉRIQUE CENTRALE

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des communes une pétition signée par les électeurs de ma circonscription de Sarnia-Lambton qui souhaitant se prévaloir de leur droit fondamental et démocratique demandent à cette assemblée de porter remède à certains griefs.

Mes électeurs s'inquiètent des événements qui se déroulent actuellement en Amérique centrale. Ils voudraient que le gouvernement du Canada déclare officiellement qu'il s'oppose aux tentatives des divers gouvernements de cette région pour faire obstacle à la liberté et à la réforme concrètes, et qu'il s'efforce d'aider leurs populations qui en ont désespérément besoin.

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants de la région de Kamloops-Shuswap qui s'opposent aux dispositions du projet de loi C-26 lesquelles préjudicient les personnes seules âgées de 60 à 64 ans. Ils veulent que la situation soit corrigée immédiatement afin que les personnes en question aient droit aux prestations.

Monsieur le Président, j'ai également une autre pétition signée par les résidants de Sainte-Anne-de-Prescott dans la grande circonscription de Glengarry-Prescott-Russell et 25 résidants et signataires s'opposent au fait que le projet de loi C-26 est discriminatoire envers les personnes âgées entre 60 et 64 ans qui sont seules, célibataires, divorcées ou séparées.

J'ai également une pétition signée par 94 signataires du village d'Embrun dans la circonscription électorale de Glengarry-Prescott-Russell et ces 94 signataires demandent que le projet de loi C-26 soit amendé pour permettre aux personnes dans le besoin, célibataires, divorcées et séparées, entre 60 et 64 ans, de bénéficier du nouveau projet de loi.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition, celle-ci signée par les résidants de Plantagenet en Ontario; vous serez heureux de savoir, monsieur le Président . . . Ces gens demandent également que le projet de loi C-26 soit amendé afin que les personnes dans le besoin, célibataires, divorcées et séparées, âgées entre 60 et 64 ans, puissent bénéficier des dispositions du projet de loi C-26.

Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par les membres du Club de l'Âge d'Or de Chûte-à-Blondeau en Ontario. Ces 18 résidants demandent également que le projet de loi C-26 soit amendé afin de permettre aux gens seuls, dans le besoin, les célibataires les divorcés et les séparés, entre 60 et 64 ans, de bénéficier du projet de loi C-26 et de toucher les prestations.

J'ai une dernière pétition, si vous me le permettez, monsieur le Président. Elle est signée par les gens de Saint-Albert en Ontario, dans ma circonscription, et 63 signataires demandent humblement que les dispositions discriminatoires du projet de loi C-26 soient amendées afin de permettre aux personnes dans le besoin, célibataires, divorcées et séparées entre 60 et 64 ans de toucher des prestations et que l'injustice qui est par le fait même commise à 80,000 Canadiens soit rectifiée immédiatement.

M. le Président: L'honorable député de Richmond-Wolfe (M. Tardif). Pétitions.

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, il m'est également agréable de déposer un certain nombre de pétitions à cette Chambre concernant effectivement le même sujet épineux, c'est-à-dire le projet de loi C-26, où un groupe de personnes de ma circonscription, savoir Richmond-Wolfe, ont cru bon d'intervenir relativement à ladite pétition pour déplorer de façon très formelle la discrimination qui est faite aux personnes célibataires, séparées et divorcées.

Une deuxième pétition, monsieur le Président, toujours provenant de ma circonscription, Richmond-Wolfe, à savoir qu'il est injustifiable que les personnes célibataires, séparées ou divorcées soient mises à l'écart, soient écartées du projet de loi C-26.

Une autre pétition, toujours de ma circonscription, où encore là une quarantaine de personnes sont intervenues aux fins de déplorer de façon expresse l'aspect totalement discriminatoire réservé aux personnes de 60 à 64 ans, lesquelles dans bien des cas sont dans un pressant besoin financier, d'être exclues du projet de loi C-26.

Une autre pétition, cette fois-ci de la circonscription voisine, où encore là on déplore énergiquement cette injustice, cette discrimination à l'endroit des personnes de 60 à 64 ans.

Également une autre pétition, monsieur le Président, où encore là on s'élève contre cet aspect totalement inacceptable, totalement injuste et discriminatoire touchant les personnes de 60 à 64 ans, et spécifiquement les personnes célibataires, séparées ou divorcées. On voudrait et on réclame un amendement selon lequel on pourrait rendre ces personnes admissibles en s'appuyant sur un principe élémentaire de justice sociale.

[*Traduction*]

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à présenter à la Chambre. La première émane de résidents de la circonscription fédérale d'Essex-Kent. Ils l'adressent au premier ministre (M. Mulroney) pour lui demander d'étendre l'admissibilité aux prestations de conjoint, qui ont été accordées aux veuves et aux veufs dans le besoin âgés de 60 à 64 ans, à tous les Canadiens qui sont célibataires, séparés ou divorcés et qui éprouvent des besoins identiques.

J'ai une autre pétition, similaire à la première. Elle émane de résidents des circonscriptions fédérales de Calgary-Ouest, Calgary-Nord et Calgary-Sud, et de plusieurs autres de Calgary-Centre. Cette pétition demande au gouvernement d'étendre l'admissibilité aux prestations de conjoint, qui ont déjà été accordées aux veuves et aux veufs dans le besoin âgés de 60 à 64 ans, à tous les Canadiens qui sont célibataires, séparés ou divorcés et qui éprouvent des besoins identiques. Monsieur le Président, 80,000 personnes souffriront de discrimination et d'injustice sociale si le premier ministre ne retient pas l'amendement qu'ils proposent au projet de loi C-26.

J'ai une autre pétition signée par 19 résidents des circonscriptions fédérales de Vancouver-Nord-Burnaby, Capilano et Vancouver-Kingsway. Ces pétitionnaires demandent eux aussi au gouvernement fédéral d'étendre les prestations prévues au projet de loi C-26 à tous les Canadiens qui sont célibataires, séparés ou divorcés et qui éprouvent des besoins identiques.

La dernière pétition que je désire présenter aujourd'hui émane d'un certain nombre de résidents de la circonscription fédérale de Rosemont, au Québec. Ces citoyens, qui se préoccupent beaucoup du projet de loi C-26, demandent au gouvernement fédéral d'étendre l'admissibilité aux prestations de conjoint à tous les Canadiens qui sont célibataires, séparés ou divorcés et qui éprouvent des besoins identiques.

M. le Président: Présentation de projets de loi.

M. Malépart: Pétition.

M. le Président: Présentation de projets de loi. Je regrette, j'en avais déjà fait l'appel.

[*Français*]

M. Malépart: Question de privilège, monsieur le Président.

M. le Président: Quelle est la question de privilège?

M. Malépart: Monsieur le Président, c'est curieux, mon privilège de député est mis en jeu face à votre attitude.

Mon collègue vient de terminer ses pétitions, je me lève tout de suite, ça fait deux fois que vous me refusez . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. Il ne s'agit certes pas d'une question de privilège. Le député sait très bien que j'ai demandé trois fois s'il y avait des pétitions.

[*Français*]

J'ai dit «pétitions» trois fois et le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) ne s'est jamais levé. J'ai attendu . . .

M. Malépart: Mais, monsieur le Président . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Je regrette. Je suis en train d'expliquer au député qu'il n'y a pas matière à soulever la question de privilège. J'avais dit «pétitions» trois fois. Le député de York-Sud-Weston est entré après que le député de Glengarry-Prescott-Russell a eu terminé. Il est entré et j'ai demandé s'il y avait d'autres pétitions. Le seul député à se lever a été le député de York-Sud-Weston. C'est le seul qui s'est levé. Quand il a eu terminé, j'avais déjà fait trois fois l'appel des pétitions et je suis donc passé à la présentation des projets de loi.

• (1530)

[*Français*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable député de Saint-Jacques (M. Guilbault) invoque le Règlement.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je veux tout simplement souligner que je comprends que la Présidence avait la tête tournée de l'autre côté. J'ai vu ce qui s'est passé. Mais mon collègue était debout avant que vous ne passiez à l'article suivant. Alors, il n'y a pas de raison pour que mon collègue ne soit pas entendu à la rubrique «Pétitions».

[*Traduction*]

M. le Président: Le député veut-il qu'il conteste la décision du Président? Est-ce là ce que le député veut dire?

[*Français*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire.

M. Malépart: Question de Règlement, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. J'ai déjà signalé à la Chambre qu'à mon avis, tous ceux qui ont manifesté le désir de présenter des pétitions ont pu le faire. C'est terminé.

Pétitions

[*Français*]

M. Malépart: Question de Règlement, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député d'Ontario (M. Fennell).

M. Fennell: Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire qui a pour but . . .

M. le Président: M. Fennell, avec l'appui de M. Kempling, demande à présenter un projet de loi, tendant à modifier le Code criminel (peine capitale).

[*Français*]

M. Malépart: C'est inacceptable! J'invoque le Règlement.

[*Traduction*]

Des voix: Asseyez-vous!

M. le Président: Plaît-il à la Chambre . . .

Des voix: Asseyez-vous!

M. le Président: Je demande aux deux députés de se rasseoir.

J'ai expliqué ce que j'ai fait. J'ai fait l'appel des pétitions à trois reprises. Le député le nie. En réalité, il n'était pas à la Chambre.

Une voix: C'est exact.

M. le Président: A l'ordre. Si le député insiste, je n'aurais pas le choix.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Faites-le.

[*Français*]

M. Malépart: J'en appelle au Règlement.

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. Le député d'Ontario (M. Fennell) a la parole.

[*Français*]

M. Malépart: Faites-le, mettez-moi dehors! Vous ne me couperez pas mon droit de parole. On a le droit de s'exprimer ici.

[*Traduction*]

M. le Président: Le député de Montréal-Sainte-Marie ne me laisse aucun choix. Je dois le nommer pour avoir défié l'autorité de la présidence. Je n'ai pas le choix.

[*Français*]

M. Malépart: On ne s'en laissera pas imposer par la présidence. On veut avoir de la justice impartiale et non partiale.

[*Traduction*]

M. le Président: J'invite le député à retirer sa mise en demeure. C'est très simple. Dans les circonstances, je suis forcé de nommer le député, sauf s'il décide de se rasseoir et de ne pas pousser l'affaire plus loin. Il sème le désordre à la Chambre en refusant de se soumettre à l'autorité de la présidence. Je demande au député de s'en tenir là. S'il se lève, il va falloir que je le nomme.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, est-ce que vous me donnez la parole?

[*Traduction*]

M. le Président: Je dois nommer le député de Montréal-Sainte-Marie.

[*Français*]

Je n'ai pas le choix.

M. Malépart: Question de privilège, monsieur le Président, j'ai le droit de parole.

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je me demande, le député est-il prêt à accepter la décision de la présidence? S'il ne l'est pas, je devrai, évidemment à contrecœur, proposer une motion. Tout député peut faire valoir son point de vue, mais si le député persiste vraiment à défier la présidence, je me verrai dans l'obligation de proposer une motion.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, est-ce que je peux avoir le droit de parole? Monsieur le Président, vous avez pris sur vous de décider sans entendre mon point de vue. Alors, je ne peux pas accepter que le Président prenne une décision pour me priver de mon droit de parole, sans qu'on puisse se faire entendre en cette Chambre. Ce n'est pas le Parlement des conservateurs, c'est le Parlement de tous les députés de la Chambre.

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Je le regrette, monsieur le Président, mais je dois proposer la motion suivante:

Que l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie soit suspendu du service de la Chambre pendant le reste de la séance d'aujourd'hui.

M. le Président: La Chambre a entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Hnatyshyn, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 25)

POUR

Messieurs

Andre
Angus
Beatty
Belsher
Benjamin
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Bissonnette
Blackburn (Jonquière)
Blaikie
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Boyer
Bradley
Brightwell
Browes (Mme)
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Cassidy
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Clinch
Cochrane
Collins (Mme)
Comeau
Cook
Côté (Lac-Saint-Jean)
Crofton
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Darling
Deans
de Cotret
de Jong
Della Noce
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fraser
Fretz
Fulton
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gormley
Gottselig
Graham
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamelin
Hardey
Harvey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hovdebo
Howie
Hudon
Jacques (Mme)
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Jewett (Mme)
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Keeper
Kempling
Kilgour
Landry (Mme)
Langdon
Lanthier
La Salle
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
Mailly (Mme)
Malone
Manly
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCurdy
McDermid
McDonald (Mme) (Broadview-Greenwood)
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
Merrithew
Minaker
Mitges
Murphy
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nystrom
O'Neil
Oostrom
Paproski
Parry
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Ravis
Redway
Reid
Ricard
Riis
Robinson
Rodriguez
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Skelly
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Young—181.

CONTRE

Messieurs

Axworthy
Boudria
Caccia
de Corneille
Finestone (Mme)
Foster
Frith
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Hopkins
Isabelle
Kaplan
Killens (Mme)
MacLellan
Marchi
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Pépin (Mme)
Prud'homme
Robichaud
Rossi
Tardif (Richmond-Wolfe)
Tobin—26.

[*Français*]

M. le Président: Je déclare la motion adoptée. Maintenant, on devrait demander au député de se retirer de la Chambre conformément à l'article 38(2) du Règlement.

Et M. Malépart s'étant retiré:

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LA LOI DE 1985 MODIFIANT LE CODE CRIMINEL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Scott Fennell (Ontario) demande à présenter le projet de loi C-240, tendant à modifier le Code criminel (peine capitale).

M. le Président: Le député est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Fennell: Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir présenter cet après-midi ce projet de loi d'initiative parlementaire. La mesure a pour objet de rétablir la peine capitale pour les meurtres avec préméditation et les crimes de haute trahison. Elle prévoit aussi une méthode plus humaine de mettre la peine à exécution.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'AIDE AUX VICTIMES DE CRIMES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-241, tendant à procurer de l'aide aux victimes de crimes.

M. le Président: Le député est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Crosby: Monsieur le Président, ce projet de loi tend à établir une loi appelée loi sur l'aide aux victimes de crimes. Ses dispositions exigent que la victime d'un crime soit tenue au courant de l'enquête et des poursuites intentées contre le délinquant. A l'heure actuelle, la victime ne possède aucun statut au cours de la procédure judiciaire.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Questions au Feuilleton

COMPTES PUBLICS

ADOPTION DU 5E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que le cinquième rapport du comité permanent des comptes publics, présenté aujourd'hui à la Chambre, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 154, 176 et 220.

[*Texte*]

LES PROGRAMMES DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE

Question no 154—**M. Orlikow:**

Le Conseil de recherches pour la défense a-t-il supprimé des projets de ses programmes de science et de technologie afin d'absorber les compressions de dépenses imposées à la suite de l'exposé économique que le ministre des Finances a fait à la Chambre, le 8 novembre 1984 et, dans l'affirmative, lesquels et quel en est le coût?

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Non.

LES COMITÉS SUR L'AVORTEMENT THÉRAPEUTIQUE

Question no 176—**M. Stackhouse:**

1. Le dernier jour pour lequel on dispose de renseignements, combien d'hôpitaux canadiens avaient un comité d'avortement et combien n'en avaient pas?

2. Combien étaient des hôpitaux du ministère de la Défense nationale?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Les ministères de la Santé nationale et du Bien-être social et de la Défense nationale m'informent comme suit:

1. D'après le rapport du Comité sur l'application des dispositions législatives sur l'avortement (constitué par le Conseil privé le 29 septembre 1975 et présidé par Robin Badgley), 559 des 1 348 hôpitaux non militaires étaient en mesure de mettre sur pied des comités sur l'avortement thérapeutique puisqu'ils répondaient aux conditions requises concernant les principales fonctions thérapeutiques, l'importance du personnel médical et la sorte d'installations. De ce nombre, 271 hôpitaux avaient mis sur pied des comités sur l'avortement thérapeutique à la fin de 1976 et 288 ne l'avaient pas fait.

Les dernières données communiquées par Statistique Canada (Section de la statistique des établissements) remontent à 1982. Il y avait cette année-là au Canada, 1,218 hôpitaux non militaires dont 261 avaient des comités sur l'avortement thérapeutique. Nous ne possédons aucune donnée sur le nombre d'hôpitaux non militaires qui, en 1982, répondaient aux conditions requises pour créer de tels comités.

2. Aucun.

LES MILITAIRES LIBÉRÉS DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

Question no 220—**M. Howie:**

Au cours de l'année terminée le 31 mars 1984, des membres des Forces armées canadiennes ont-ils été libérés et, dans l'affirmative, combien?

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Au cours de la période allant du 1er avril 1983 au 31 mars 1984, 5,078 militaires ont été libérés des Forces armées canadiennes.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Tous les avis de motion portant production de documents sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE DIVORCE

MESURE MODIFICATIVE

LA LOI SUR LE DIVORCE ET LES MESURES ACCESSOIRES
LA LOI D'AIDE À L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES FAMILIALES

MESURES D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-46, tendant à modifier la Loi sur le divorce; le projet de loi C-47, concernant la Loi sur le divorce et les mesures accessoires; et le projet de loi C-48, tendant à prévoir la communication de renseignements susceptibles de permettre de retrouver les conjoints défaillants et d'autres personnes, ainsi que la saisie-arrêt, pour l'exécution d'ordonnances et d'ententes alimentaires, de certaines sommes entre les mains de Sa Majesté du chef du Canada, soient lus pour la 2e fois et renvoyés au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de constater que le gouvernement va de l'avant avec sa législation sur le divorce. Au nom de mon parti, j'ai tout fait pour contribuer à ce que ce projet de loi soit rapidement renvoyé au comité, dans l'espoir que la loi puisse même entrer en vigueur dès cet été. En fait, j'ai suggéré au leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) que ces trois projets de loi qui portent sur la question du divorce franchissent ensemble toutes les étapes. Cette suggestion a été approuvée. Je prends donc la parole à la deuxième lecture de ces trois projets de loi qui traitent de la question du divorce.

Nous avons perdu un peu de temps cet après-midi, mais je voudrais réitérer notre intention, que partage, je le sais, le Nouveau parti démocratique, d'essayer de faire subir la deuxième lecture à ce projet de loi cet après-midi pour le renvoyer au comité de la justice. Je dois dire que cela m'a gêné que le ministre prolonge si longtemps son intervention hier. J'aurais voulu prendre la parole, et j'étais prêt à le faire s'il m'avait laissé un peu de temps pour cela.

Ce qui m'inquiète encore plus, c'est de lire dans les journaux d'hier que le gouvernement ne s'attend pas qu'un seul des projets de loi du ministre de la Justice (M. Crosbie) soit promulgué avant l'été. Cela vaut pour la mesure législative sur la conduite en état d'ébriété qui fait partie du projet de loi C-18 dont le Sénat est présentement saisi, et cela vaut pour ce projet de loi de même que pour l'initiative gouvernementale visant la sollicitation sur la voie publique.

Je tiens à bien préciser la position de notre parti sur ces sujets. Dès le mois de décembre, nous étions prêts à collaborer pleinement pour que le projet de loi concernant la conduite en état d'ébriété devienne loi à temps pour Noël. Nous aurions aidé à atteindre cet objectif si le gouvernement en avait pris l'initiative.

En ce qui concerne la sollicitation, notre parti reconnaît que c'est un grave problème qui, dans certaines régions du pays, s'aggrave davantage au cours de l'été. Je tiens à préciser encore une fois au gouvernement que, même si nous ne souscrivons pas à toutes les dispositions du projet de loi qu'il a présenté au sujet de la sollicitation sur la voie publique, nous voulons qu'il soit renvoyé au comité. Nous étions prêts à collaborer à un bref débat de deuxième lecture pour que le projet de loi soit renvoyé au comité. Nous pourrions alors nous demander si le gouvernement se rend compte que son projet de loi dans sa forme actuelle menace dangereusement les libertés civiles des prostituées mêmes. Le gouvernement reconnaît que le problème demeurerait entier en dépit de l'adoption d'une telle loi.

Nous voulions entendre de la bouche du ministre comment la justice pourrait s'attaquer au crime additionnel qui semble découler de son projet de loi. Qu'arriverait-il aux prostituées en vertu du projet de loi qu'il présente? Ne risquent-elles pas de faire face à de plus grands dangers et à des pressions plus intenses de la part, peut-être, de policiers corrompus, de souteneurs et de clients? Nous avons bien des questions au sujet de ce projet de loi. En même temps le fait que nous ayons appris par les journaux, hier, que le ministre n'entend pas faire adopter cette législation d'ici l'été devrait montrer clairement aux Canadiens que c'est la faute du gouvernement si on ne peut résoudre ces problèmes. De ce côté-ci de la Chambre nous sommes disposés à collaborer. Nous voudrions que ce projet de loi soit adopté. Nous aimerions que l'on en arrive à une solution en ce qui concerne le racolage. Nous voulons voir adopter le projet de loi sur la conduite en état d'ébriété. Si ces mesures se font encore attendre, c'est que le gouvernement ne sait pas s'organiser.

• (1630)

Des voix: Oh, oh!

M. Kaplan: Il a l'entière collaboration . . .

M. Speyer: Que faites-vous du Sénat?

M. Kaplan: . . . des députés de ce côté-ci de la Chambre pour proposer . . .

Des voix: C'est faux.

M. Gormley: Qu'en est-il du projet de loi C-15?

M. Kaplan: Vous parlez de ce qui se passe aujourd'hui. Il ne s'agit pas ici du projet de loi C-15. C'est une autre histoire. Nous ne sommes pas disposés à aider le gouvernement à l'adopter. Nous voulons cependant que le gouvernement agisse dans le cas de ces trois autres questions. Je suis désolé, mais avant l'interruption d'aujourd'hui, avant que nous puissions signaler dans cette enceinte notre position relativement à ces autres projets de loi, le gouvernement s'avouait déjà vaincu. J'espère que je n'entendrai pas le ministre de la Justice (M. Crosbie) prétendre durant l'été que si le problème du racolage persiste c'est à cause du manque de collaboration de l'Opposition. C'est faux. Il faut que les Canadiens sachent à cause de qui ces trois importants projets de loi, ne peuvent être adoptés maintenant.

Je voudrais parler brièvement du divorce. Je serai plus bref que je le devrais peut-être ou que je le voudrais certainement, car je tiens à ce que le projet de loi soit renvoyé au comité, peut-être d'ici à la fin de la journée.

Nous sommes d'accord pour dire que la loi sur le divorce doit être modifiée et ce, depuis longtemps. A notre avis, la législation actuelle tend à accroître le caractère litigeux de la procédure de divorce. Ce faisant, la réconciliation devient beaucoup plus difficile. Nous souhaitions qu'on présente une mesure qui rendrait le divorce moins litigeux. Nous accueillons également avec plaisir une mesure qui rende la procédure de divorce moins coûteuse et plus brève.

La loi actuelle prévoit, lorsqu'il n'y a pas faute de la part de l'un des conjoints, au moins trois années de séparation. C'est une période extrêmement longue. Selon nous, de ce côté-ci de la Chambre, en cas d'échec d'un mariage, si après un an de séparation les conjoints ne se sont pas réconciliés, il y a peu de chances que cela se produise après trois ans. En d'autres termes, nous pensons qu'une séparation d'une année est bien suffisante. Nous jugeons également que la procédure pourrait être simplifiée. On se penche sur cette question dans la présente. A quoi sert, dans le cas d'un divorce à l'amiable, de se présenter devant les tribunaux pour entamer une action en justice? Le divorce n'a pas à être aussi coûteux et la procédure judiciaire aussi longue.

Nous accueillons avec plaisir une mesure qui aborde plus directement et de façon plus humaine et plus contemporaine les conséquences du divorce et notamment la question de la pension alimentaire, sur laquelle je reviendrai plus tard. Nous sommes heureux de voir que l'on se penche enfin sur la question et que l'on tient plus logiquement compte de l'égalité des époux et de la nature du mariage à notre époque. Nous nous félicitons également du fait que la question de la garde des enfants ait été réglée et que les mesures à l'étude proposent des solutions aux difficultés éprouvées à l'heure actuelle à cet égard.

Je rappelle à la Chambre et à la majorité que le gouvernement précédent était au courant de toutes ces difficultés et qu'il les avait abordées dans la mesure qu'il avait présentée à cet effet. Je voudrais rendre hommage à mon ancien collègue et ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan, qui avait présenté un excellent projet de loi traitant de toutes les questions sur lesquelles porte le projet de loi maintenant à l'étude, exception faite d'un ou deux points que j'espère avoir le temps d'aborder, et proposant les mêmes solutions.

Il convient de signaler que, lorsqu'il avait présenté son projet de loi, le gouvernement précédent n'avait pas bénéficié de la collaboration de l'opposition en vue d'améliorer la loi sur le divorce. L'ancienne opposition, l'actuel gouvernement, avait travaillé d'arrache-pied avec son caucus pour décider de la stratégie à adopter à l'égard de notre projet de loi. L'actuelle ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) avait annoncé la position de son parti au sujet de la mesure.

Les conservateurs comptaient opposer une lutte farouche au projet de loi, car ils s'y opposaient et, bien que notre mesure était, pour tous les aspects importants, identique à celle dont nous sommes maintenant saisis—je parlerai tout à l'heure des différences—ils ont déclaré que, après en avoir discuté sérieusement, ils en étaient venus à la conclusion que le projet de loi sur le divorce présenté par l'ancien gouvernement était futile, superficiel et simple. Ils étaient donc pris au piège ayant qualifié le projet de loi du ministre de la Justice, M. Macguigan, de futile, superficiel et simple. Le piège s'est refermé sur eux le 4 septembre lorsqu'il leur a fallu se pencher sur le problème du divorce. De par leur initiative, ils ont reconnu le caractère prioritaire de la question, mais comme ils ne pouvaient reprendre dans les mêmes termes le projet de la loi de l'ancien gouvernement bien que, essentiellement, ils proposent la même chose, les conservaters ont cherché un moyen de sauver la face et de présenter essentiellement la même mesure sans renier pour autant les propos qu'ils avaient tenus dans l'opposition.

Je voudrais à présent signaler les aspects qui me plaisent dans le projet de loi du gouvernement, notamment les passages essentiels qui reprennent mot pour mot l'ancienne mesure. Il me faudra ensuite passer à l'aspect qui me plaît le moins, soit la technique employée pour sauver les apparences que les conservateurs ont mise au point pour distinguer leur mesure de celle présentée par les libéraux. C'est une façon de sauver la face que je pourrais accepter si elle ne présentait pas d'inconvénient, mais elle nuit au projet de loi sur le divorce. Ce que les conservateurs proposent de faire pour donner un caractère distinctif à leur projet de loi est une erreur. Je fais allusion ici aux quelques petites choses très superficielles qu'ils ont ajoutées en ce qui a trait à la notion de tort, monsieur le Président.

Je parlerai d'abord des caractéristiques du projet de loi dont nous nous réjouissons et qui, à notre avis, devrait être en vigueur depuis au moins un an. Je veux parler du projet de loi de l'ancien gouvernement qui aurait pu être adopté si les conservateurs ne s'y étaient pas opposés avec tant de vigueur.

Nous sortons de l'époque des divorces conflictuels. Jusqu'ici, parce qu'il fallait avoir été séparés pendant trois ans après le constat d'échec du mariage pour obtenir le divorce, les autres motifs étaient plus intéressants, et les conjoints cherchaient souvent ainsi à obtenir le divorce en s'arrangeant pour que l'un des deux en assume la responsabilité. Nous sommes heureux de voir que ce projet de loi, à l'instar de la proposition du parti libéral qui l'a précédé, estompe l'aspect conflictuel qui a caractérisé le divorce dans notre pays jusqu'à maintenant.

Nous nous en réjouissons surtout parce qu'on rend ainsi plus digne la procédure du divorce, comme il se doit. En fait, cette procédure favorise la réconciliation plus que celle en vigueur actuellement. Comme dans le projet de loi libéral, on encourage les conjoints à se réconcilier pendant l'année de séparation.

Tout comme le gouvernement, nous ne croyons pas que des lois très strictes sur le divorce renforcent le mariage et que, autrement dit, s'il est difficile d'obtenir un divorce, les gens s'efforceront davantage d'assurer la réussite de leur mariage. Nous rejetons cet argument. Les gens qui tâchent de faire marcher leur mariage ne s'intéressent guère aux dispositions de la Loi sur le divorce. Je récuse l'argument de ceux qui voudraient rendre le divorce difficile pour bien montrer que le mariage est sacré et pour inciter les conjoints à faire marcher leur mariage. Tant que c'est leur objectif, ils ne s'intéressent pas aux dispositions de la Loi sur le divorce. Quand le mariage se solde par un échec—les motifs seront énumérés dans le projet de loi et nous les acceptons—le divorce doit être réaliste. Les formalités du divorce doivent tenir compte de notre époque et, surtout, la procédure de divorce doit encourager la réconciliation, comme on le fait dans ce projet de loi. Ce projet de loi fait mieux que la loi actuelle, il essaie de promouvoir la réconciliation. Je n'entrerai pas dans les détails, le ministre l'a suffisamment fait hier dans son intervention.

• (1640)

Nous sommes heureux que ce projet de loi diminue la procédure judiciaire devant les tribunaux. C'est un projet de loi qui, comme celui du précédent gouvernement, n'obligera pas les époux à comparaître devant un juge s'il n'y a pas d'hostilité ou de contestation et que toutes les questions sont réglées. Nous sommes aussi heureux d'y trouver une philosophie moderne de la pension alimentaire qui se fonde sur l'égalité des époux mais reconnaît que, lorsque l'un des deux est à charge, l'autre doit l'aider à parvenir à une indépendance économique si c'est possible. Si ce n'est pas possible, le fait est reconnu et la personne à charge reçoit une pension alimentaire.

Bien que le gouvernement ait introduit le tort comme motif de divorce, il a expressément séparé la question du tort de celle de la pension alimentaire. Je crains que cette séparation, qui est consacrée par la loi, ne soit pas respectée et que la notion de tort que le gouvernement a introduite dans la loi ne réussisse à s'insinuer dans la question de la pension alimentaire. Je vous expliquerai comment, à mon avis, cela risque malheureusement de se produire dans quelques instants, lorsque j'en arriverai à recommander instamment au gouvernement de revenir sur sa décision de maintenir, même de façon mitigée, la notion de tort.

Nous sommes aussi heureux que la question de la garde soit aussi abordée. Au comité, nous demanderons au gouvernement d'étudier la question de la garde, car il s'agit trop souvent, dans des situations de divorce, de la garde des enfants confiés à un parent ou à l'autre. Il est temps de reconnaître que la garde mixte est une notion fondamentale viable et que le divorce lui-même ne doit pas servir de motif, comme c'est souvent le cas, au juge qui se penche sur la question de savoir lequel des deux parents doit avoir la garde principale et quels sont les droits de l'autre conjoint. La garde mixte fonctionne très bien dans certaines juridictions des États-Unis. Maintenant qu'elle a été essayée aux États-Unis, nous pensons qu'elle devrait devenir plus fréquente qu'elle ne l'est dans le contexte canadien. Lorsque nous aborderons cet aspect des projets de loi étudiés, nous allons vouloir exprimer notre point de vue là-dessus.

Comme dernier point, je voudrais signaler que le gouvernement est allé plus loin que le précédent en matière d'application des ordonnances de pension alimentaire. Nous nous en réjouissons, mais nous pensons que le gouvernement n'est pas allé encore assez loin. Dans le projet de loi que nous présentions lors de la précédente législature, nous parlions de discuter avec les provinces de l'exécution. Le nouveau gouvernement estime être dans une situation différente vis-à-vis des provinces. Le nouveau gouvernement estime qu'il a d'excellents rapports avec toutes les provinces. Je suis prêt à concéder qu'il a de meilleurs rapports avec un certain nombre de provinces que le précédent gouvernement. Si c'est le cas, pourquoi ne s'en sert-il pas pour essayer de mettre en place un meilleur système de pension alimentaire que celui qui est proposé? Il parle d'échange d'informations et d'ententes à conclure avec les provinces. J'aimerais en savoir plus.

Puisqu'il prétend avoir de bonnes relations de coopération avec les provinces, il devrait nous en dire plus tout de suite. Nous demanderons au gouvernement en comité d'en dire plus, de protéger les époux à charge et les enfants à charge, et de mettre en place des garanties de paiement par le conjoint le plus riche. Nous souhaiterions trouver dans ce projet de loi plus de mécanismes et plus de recours pour permettre aux enfants à charge de recevoir ce qui leur est dû. Le ministre a fait là-dessus un discours qui sonnait bien. Il reconnaît ce qu'il en coûte aux autres contribuables lorsque des conjoints ou des enfants à charge ne peuvent pas obtenir du conjoint le plus indépendant le versement des sommes décrétées par le tribunal, mais j'aimerais que cela se traduise par des mécanismes un peu plus concrets.

J'ai signalé que le gouvernement était aux prises avec un dilemme pour vouloir réaliser toutes ces bonnes choses. J'en ai donné les grandes lignes et les raisons pour lesquelles nous appuyons le projet de loi. Toutefois, les ministériels n'auraient pas pu reprendre tout simplement le projet de loi libéral, car ils l'avaient critiqué lorsqu'ils formaient l'opposition. Ils ont donc introduit la notion que, nonobstant un principe général d'absence de tort, le tort—soit la cruauté ou l'adultère—continuerait d'être un motif de divorce sans que l'on doive attendre une année. Je suppose que nous ne sommes pas en mesure, comme petit parti d'opposition, d'empêcher le gouvernement de faire intervenir la notion de tort, mais nous allons quand même tenter de le convaincre qu'il n'est pas bien, compte tenu du cadre général du projet de loi que nous avons débattu et des bonnes choses que prévoit le projet de loi, emprunté, je le répète, à l'ancien gouvernement libéral, d'ajouter cette petite histoire de tort.

Je renvoie à la documentation fournie par le gouvernement. Celui-ci prétend vouloir réduire l'hostilité que suscite chez les conjoints un procès en divorce tout en améliorant les chances de réconciliation des époux ou, si possible, en prévoyant un règlement de divorce plus juste et plus humain. Vous voyez le problème, monsieur le Président. Si la notion de tort et de cruauté justifie un divorce rapide, l'un ou l'autre conjoint, sinon les deux, auront tendance dans certains cas à invoquer ces motifs pour obtenir un divorce rapide et ne pas devoir attendre une année. Si l'on peut invoquer ces motifs, j'estime que même si le projet de loi précise qu'il ne faut pas tenir compte du tort en matière de pension alimentaire, les époux négocieront sur la possibilité d'un divorce rapide. Dans bien des cas, l'un des conjoints exercera des pressions sur l'autre en vue d'obtenir un divorce rapide au prix de certaines concessions en matière de pension alimentaire. Je crois que ce n'est pas correct et que cela seul justifie le retrait de la notion de tort.

Il y a aussi une autre raison à cela—la question de la garde des enfants. Je ne vois rien dans le projet de loi qui sépare la notion de garde de celle de tort. Ce qui m'inquiète—et je voudrais bien que le ministre fasse quelque chose à ce sujet—c'est de savoir comment on va s'assurer que la garde des enfants est déterminée par de bons motifs et non manipulée en vue d'un divorce rapide où la notion de tort entre en ligne de compte. Je ne veux pas que les époux ni le tribunal soient amenés, à cause de cette petite notion de tort servant seulement à sauver la face, à tenir indûment compte du tort dans l'octroi de la garde des enfants. J'ai bien peur que le projet de loi dans la forme où l'a présenté le ministre, fasse que la décision en matière de garde des enfants soit indûment influencée par des considérations de tort, peut-être pas très sérieuses, inventées par le couple en vue d'obtenir un divorce rapide.

En outre, je crois qu'ajouter la notion de tort tendra à compromettre le mécanisme de réconciliation prévu dans le projet de loi sur le divorce, et que des couples ne chercheront pas à se réconcilier comme le prévoit la loi parce que le gouvernement a jugé nécessaire de prévoir un divorce rapide dans les cas d'adultère ou de cruauté.

Le ministre était très mal à l'aise à propos de la notion de tort. Cela transpirait de l'allocution qu'il a prononcée à la Chambre hier. Je me suis demandé comment il arriverait à résoudre le dilemme que posait le fait de favoriser le divorce sans tort tout en prévoyant une disposition de divorce aux torts

flagrants. J'ai eu beau l'écouter attentivement, il n'a absolument pas donné de solution à ce dilemme. Il a dit, comme on peut le lire à la page 4933 du hansard:

> Un des grands reproches adressés au régime actuel est qu'il accorde trop d'importance au tort imputé à l'un des époux ou aux deux. Il polarise une situation conflictuelle. Il accentue les tensions. Il décourage la réconciliation.

● (1650)

Pourtant, après avoir tant critiqué la notion de tort, il l'introduit dans ce projet de loi. Voici ce qu'il a déclaré par ailleurs:

> ... l'imputation de tort n'est certainement pas propice à une atténuation des conséquences possibles du divorce. Si nous voulons que le divorce se produise dans une ambiance et dans des circonstances qui permettent aux parties de réfléchir à la meilleure façon de résoudre le problème, à la meilleure façon de s'occuper des enfants, il faut abolir les motifs tenant du tort et s'occuper des conséquences de la rupture du mariage.

Et il ajoute aussi:

> C'est encore une ambiance de conflit, d'antagonisme et de tort.

Si le ministre trouve tant à redire à cette notion de tort au point de la critiquer aussi vertement que le gouvernement précédent, pourquoi ne suit-il pas son exemple en rétablissant simplement les motifs invoqués avant? Il doute même que ce principe soit invoqué très souvent devant les tribunaux. Voici ce qu'il en dit à la page 4934:

> Je suppose que dans quatre ou cinq ans, on fera rarement appel à la notion de tort.

J'espère bien qu'il a raison. Mais en l'occurrence, pourquoi complique-t-il la situation en établissant ce principe dans son projet de loi? La notion de tort est néfaste et ne peut que rendre le divorce plus acrimonieux puisqu'elle peut être invoquée quand le tribunal doit décider de la pension alimentaire ou de la garde des enfants. Elle compromet également les chances de réconciliation entre les époux.

[*Français*]

Alors, monsieur le Président, ce sont les remarques que j'avais à faire au sujet de ces trois projets de loi: C-46, C-47 et C-48. J'avais une longue liste de mes collègues ... j'ai trois autres collègues qui m'ont indiqué leur volonté de s'exprimer sur ce sujet, ici, en deuxième lecture, mais je crois que pour aider le gouvernement dans son désir de déférer le projet de loi aujourd'hui au Comité de la justice et des questions juridiques pour étude, et pour le témoignage du grand public, je vais conclure mes remarques ici. Je ne veux pas prolonger le débat afin d'inciter le gouvernement à enlever la question de faute contenue dans le projet de loi. C'est la responsabilité, enfin, du gouvernement de décider, étant donné sa si grande majorité, mais c'est notre position, la position des libéraux, et nous allons faire notre possible afin d'assurer que cette législation amendée, nous l'espérons, entre en vigueur avant l'été.

[*Traduction*]

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à l'étude du remaniement le plus profond qu'ait subie la loi sur le divorce depuis 1968. Le nouveau projet de loi constitue une amélioration majeure par rapport au projet précédent déposé par l'ancien ministre de la Justice au printemps de 1983. Les améliorations concernent surtout l'application des ordonnances alimentaires. Je voudrais non seulement reconnaître le mérite des nombreux organismes et des particuliers de partout au Canada, dont le Comité national d'action sur la situation de la femme et le Conseil consultatif de la situation de la femme, mais aussi souligner la contribution particulière de ma collègue, la députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald). En sa qualité de critique en matière de justice, au printemps de 1984, au nom du groupe parlementaire du Nouveau parti démocratique, elle s'est efforcée d'attirer l'attention du gouvernement sur les lacunes du projet de loi, notamment en ce qui concerne la pension alimentaire et l'application des ordonnances alimentaires, l'accès aux banques de données officielles et toute la question du partage de la pension. Je pense que la plupart des améliorations apportées aujourd'hui sont attribuables aux efforts que la députée a faits au nom de notre parti.

Le divorce est une question qui touche de près des centaines de milliers de Canadiens. Selon les dernières statistiques, plus de 65,000 divorces ont été accordées en 1983 soit un peu moins qu'en 1982 où on en avait dénombré plus de 70,000. Naturellement, les statistiques établissent également que quatre mariages sur dix aboutissent au divorce. Il est permis de déplorer que presque le moitié des mariages canadiens sont rompus par un divorce. La situation est d'autant plus déplorable que nous assistons dans la société d'aujourd'hui à un phénomène d'aliénation accrue, de solitude ainsi qu'à de nombreuses annonces dans les journaux de personnes à la recherche d'un compagnon ou d'une compagne. N'est-il pas contradictoire qu'au moment où l'on assiste à la rupture de mariages et à l'éclatement de la famille, de nombreuses personnes continuent à chercher à se lier. Assurément, nous sommes nombreux à déplorer la montée du divorce au sein de notre société. On pourrait dire que ce phénomène touche des centaines de milliers de personnes dont des députés de la Chambre. Moi-même ayant vécu l'expérience d'un divorce, je suis à même de témoigner des difficultés et de la peine qui vont de pair.

Plus de la moitié des divorces accordés au Canada mettent en cause de jeunes enfants. Dans 85 p. 100 des cas, la garde est confiée à la mère. Situation pénible, la moitié de toutes les familles monoparentales dont le chef est une femme vivent dans la pauvreté. Il est facile d'en conclure que nous devons faire un effort considérable pour donner à ces femmes les moyens nécessaires pour élever élever leurs enfants. Les statistiques les plus éloquentes à cet égard proviennent d'une étude effectuée dernièrement aux États-Unis selon laquelle à la suite d'un divorce, le niveau de vie des hommes s'accroît d'environ 42 p. 100 pendant que celui des femmes chute de 73 p. 100. Donc, s'il est nécessaire d'examiner les motifs de divorce ainsi que l'application des ordonnances alimentaires, il faut aussi se rendre compte que d'une façon générale, les femmes sont plus vulnérables aux suites d'un divorce que les hommes.

Dans ce contexte, il y a lieu de signaler que les programmes d'aide sociale, et je pourrais citer le cas de ma propre province de la Colombie-Britannique, sont beaucoup trop parcimonieux. Il arrive trop souvent qu'ils obligent non seulement les femmes, mais aussi leurs enfants à vivre dans une pauvreté abjecte.

L'échec du mariage devient le seul motif de divorce et il s'agit là de l'innovation la plus importante que contient ce projet de loi. Une période de séparation d'au moins un an témoigne de cet échec. Je tiens à dire, sans hésiter, que le NPD appuie totalement cette disposition. En fait, dès 1967, nous avons adopté une politique demandant l'instauration du divorce sans torts au Canada. Cela faisait suite aux audiences

que le comité spécial mixte avait tenues en 1966 et en 1967. En fait, c'est en 1967 et en 1968 qu'a eu lieu le dernier remaniement important de la Loi sur le divorce. A l'époque, mes collègues du NPD demandaient que l'échec du mariage devienne le seul motif de divorce. Je tiens à rendre hommage à la clairvoyance d'anciens députés comme Grace MacInnis, Andrew Brewin et John Gilbert ainsi que d'autres qui ont proposé le genre de mesure qui nous est présenté aujourd'hui.

● (1700)

En même temps je voudrais rendre hommage à deux messieurs qui se sont battus encore plus que d'autres pour que la Chambre des communes reconnaisse que la Loi sur le divorce était archaïque et devait être modifiée. Il s'agit de Arnold Peters and Frank Howard. A eux deux, ils ont fait de l'obstruction à la Chambre en présentant toutes les requête en divorce émanant du Québec. Vous vous souviendrez sans doute que dans les années 50 et 60, il n'était possible d'obtenir le divorce au Québec qu'en présentant une requête à la Chambre des communes. Arnold Peters and Frank Howard ont estimé qu'il fallait mettre un terme à une situation aussi ridicule.

Certains se sont inquiétés de voir que nous ne conservions pas les 14 ou 15 motifs de divorce prévus dans la loi actuelle même si en réalité trois ou quatre seulement d'entre eux ont été invoqués régulièrement devant les tribunaux. C'est sans doute la Catholic Women's League qui a le mieux exposé la situation dans la mémoire qu'elle a adressé à la Chambre au sujet du divorce sans torts. Voici ce que nous pouvons lire dans ce mémoire:

> Le système actuel qui oblige à vider publiquement ses querelles conjugales dans une salle de tribunal est à la fois une source d'humiliation et une perte de temps. De toute évidence, lorsqu'un juge de la Cour des divorces entend la cause, toute possibilité de réconciliation a disparu depuis longtemps. Le système actuel provoque une méfiance réciproque et empêche de rester bons amis. En outre, les accusations et les contre-accusations portées en vertu du système actuel semblent détruire les rapports familiaux qui doivent souvent être maintenus après la dissolution du mariage à cause des enfants.
>
> En conséquence, nous estimons qu'il vaut mieux dans l'intérêt de tous, y compris des enfants, que le seul motif de divorce soit l'échec permanent du mariage.

Je le répète, il s'agit de la position adoptée par la Ligue des femmes catholiques. Il est plutôt intéressant de noter qu'elle semble entrer légèrement en contradiction avec celle des évêques catholiques. Je m'en remettrai sûrement à la sagesse de la Ligue des femmes catholiques sur cette question.

Le gouvernement a décidé de supprimer effectivement les dispositions de la Loi sur le divorce concernant la responsabilité, mais au lieu d'accepter l'argument voulant que l'on supprime entièrement les motifs de responsabilité parce que l'échec d'un mariage constitue une situation complexe et que d'en attribuer l'échec à un acte en particulier ou à une série d'actes ne rend pas compte de la réalité du mariage, le gouvernement a tenté de retenir la notion de responsabilité en permettant à un couple d'obtenir le divorce après une séparation de moins d'un an pour cause d'adultère ou de cruauté. Nous nous inquiétons vivement du maintien de ces motifs de responsabilité, et je voudrais m'arrêter un instant à expliquer pourquoi nous croyons que ce n'est pas la meilleure solution à adopter pour le gouvernement et que la disposition prévoyant que l'échec du mariage est établi après une séparation d'un an devrait être le seul motif de divorce.

Je ferai tout d'abord remarquer qu'en conservant les motifs d'adultère et de cruauté, les enfants seront encore appelés à venir témoigner en ce qui concerne la violence. Les enfants devront encore venir raconter comment papa battait maman. Nous aurons encore une situation où la responsabilité de l'échec du mariage sera imputée à une personne seulement. Cela ne peut représenter un progrès pour le Canada de nos jours.

De même, si le motif de l'adultère est maintenu, les couples pourront encore agir de connivence même si connivence et collusion sont choses illégales. La plupart des députés le savent, lorsque des couples désirent obtenir un divorce plus rapidement, ils mettront tout en œuvre pour établir la preuve de l'adultère en recourant aux services de détectives privés qui feront irruption dans les chambres de motel au mauvais moment, appareil-photo au poing. Toute la mise en scène nécessaire pour établir le motif de l'adultère va continuer. Les détectives privés vont continuer d'espionner des citoyens, après quoi ils feront une déclaration sous serment. J'espérais que cette époque était révolue. Le gouvernement a malheureusement décidé de conserver ces deux motifs de divorce. J'espère que le comité permanent de la justice et des questions juridiques examinera soigneusement si cela va vraiment dans les intérêts des Canadiens et des Canadiennes dont le mariage a échoué.

Certains ont affirmé que ces motifs ne seront invoqués que dans de rares circonstances. Je voudrais signaler que les faits recueillis ailleurs tendent à prouver le contraire. Dans certains pays où le divorce est accordé pour des motifs établis ou sans motif, il arrive plus souvent que l'on allègue des motifs. C'est ainsi qu'en 1974, en Angleterre et au pays de Galles où une période de séparation de deux ans doit intervenir avant qu'un divorce sans motif soit accordé, un peu plus de 60 p. 100 des divorces ont été prononcés aux torts de l'un ou l'autre des conjoints. De même, si on veut éviter que les couples ne prennent une décision trop hâtive, il ne semble pas convenable de réclamer l'imputation de torts qui faciliteraient le divorce au bout de quelques semaines ou de quelques mois. Assurément, une période minimale d'un an serait un délai raisonnable.

M. Thacker: Et dans le cas d'une femme enceinte?

M. Robinson: D'autres députés ont soulevé cette question et je suis certain qu'au moment où le comité étudiera le projet de loi, ces préoccupations seront longuement débattues. Le conseil consultatif de la situation de la femme craint que dans certains cas, le motif de l'adultère et de la cruauté physique ou mentale ne soient pas suffisamment retenus dans les cours provinciales pour déterminer les modalités de la garde des enfants.

Certains ont soulevé le cas d'une femme enceinte du fait d'un adultère. Ils ont voulu savoir si le mariage ne devrait pas être rompu avant la période d'un an prévue par la loi. Heureusement, dans le Canada d'aujourd'hui, une naissance illégitime n'est plus un stigmate. Il existe donc des préoccupations, mais nous devrions tenir compte des avantages et des inconvénients relativement aux motifs établis. Compte tenu de cette circonstance, j'estime qu'en fin de compte il ne conviendrait pas de retenir de motifs.

Je pense qu'il est aussi important de préciser que, dans l'étude de la Loi sur le divorce, nous traitons de cas de mariages qui ont abouti à un échec et de relations qui ont abouti à l'impasse. Les personnes qui soutiennent qu'en voulant atténuer la peine et les difficultés qui accompagnent de tels échecs, nous facilitons en quelque sorte le divorce, ignorent totalement les réalités propres à de telles situations. Bien sûr que nous voulons faire tout en notre pouvoir pour renforcer le mariage et raffermir le rôle de la famille en général. Pourtant, quand le mariage est un échec, il serait inutile de perpétuer des mesures qui ajouteraient à la peine, aux souffrances et aux difficultés d'une situation déjà très pénible.

Nous devrions aider les familles en prévoyant des moyens économiques. On devrait améliorer les dispositions concernant la garde d'enfants, les allocations familiales, les centres d'accueil pour les femmes battues ainsi que l'égalité économique des femmes. Nous devrions veiller à ce que la préparation au mariage soit plus poussée. On devrait faciliter davantage les services de conseils avant le mariage ainsi que la préparation au mariage lui-même.

A cet égard, je voudrais rendre hommage aux églises et autres organismes qui offrent des cours de préparation au mariage. Dans ma circonscription de Burnaby, la Burnaby Christian Fellowship avec la collaboration de plusieurs autres églises, a instauré un excellent programme de préparation au mariage ainsi que des services d'aide aux couples qui éprouvent des difficultés à s'entendre. L'objectif de ces organismes est d'essayer de maintenir le lien du mariage. Mais lorsqu'on a perdu tout espoir de sauver un mariage, on trouve inutile de laisser les rapports entre les époux s'envenimer davantage au détriment des enfants en les laissant s'accuser mutuellement devant le tribunal.

• (1710)

Mais en plus des mesures pour renforcer les liens conjugaux et assurer des fonds suffisants pour les programmes de préparation au mariage, il faudrait faire l'impossible pour mettre des services de médiation et de conseils à la disposition des couples qui sentent que leur union est en train de sombrer. Mais comme c'est malheureusement le cas dans trop de provinces, les ressources prévues à cet effet sont vraiment insuffisantes. Il est vrai que la Loi sur le divorce oblige les avocats à signaler aux couples qui songent à divorcer les ressources qui existent dans leur localité sur ce chapitre. Mais trop souvent, cette obligation juridique n'est guère qu'une simple formalité. Bien des localités n'ont pas les ressources nécessaires pour établir des services de médiation et de conseils. Tout en maintenant cette obligation juridique dans la loi, le gouvernement fédéral devrait faire en sorte que de tels services soient vraiment disponibles. Ainsi, on pourait espérer sauver des mariages au lieu de laisser les couples entamer une procédure de divorce.

Dans beaucoup trop de cas, les enfants sont les victimes des divorces. Ce sont d'impuissantes victimes qui, trop souvent, subiront les séquelles de ce drame pendant des années et des années. J'aurais cru que nous nous serions surtout occupés d'atténuer leurs souffrances. Et pour ce faire, l'un des meilleurs moyens serait de s'assurer que la Loi sur le divorce n'en fasse pas des otages que les parents s'arrachent, mais qu'elle établisse que seul leur intérêt prévaut et que la garde conjointe est la meilleure solution pour eux. Au lieu d'assigner la garde des enfants à un parent ou à un autre, nous devrions considérer, tout en admettant que, dans certains cas, les époux ne peuvent plus vivre ensemble, qu'ils doivent, par amour et par souci de leurs responsabilités, en assurer la garde conjointement. C'est le critère qui prévaut dans d'autres pays, notamment dans certains États américains. Par exemple, le code civil de Californie a été modifié pour que la garde de l'enfant soit attribuée au mieux des intérêts de ce dernier et qu'on cherche avant tou à l'accorder aux deux parents. Le Code civil de Californie stipule également que les ordonnances de garde doivent favoriser des contacts fréquents et continus avec le parent qui n'a pas la garde de l'enfant et ne pas accorder la préférence à l'un des parents en raison de son sexe.

On continue toujours à penser, au Canada, que la mère doit obtenir la garde de l'enfant de préférence au père. Les tribunaux refusent trop souvent la garde des enfants à des pères qui sont parfaitmeent capables et vraiment très désireux de la partager avec la mère. Cela ne peut être qu'au mieux des intérêts des enfants. Je signale également que l'ancienne loi prévoyait la nomination d'un avocat représentant l'enfant dont les intérêts pouvaient être défendus devant le tribunal. C'était une bonne disposition qu'il faudrait également inclure dans cette loi.

En outre, le projet de loi n'est pas très clair quant à la possibilité d'accorder la garde de l'enfant ou un droit de visite à des personnes autres que les parents. La loi précédente précisait bien que, dans de rares circonstances, lorsqu'il valait mieux ne pas confier l'enfant à l'un des parents, la garde pouvait être accordée à une autre personne, par exemple à un grand-parent, un oncle ou une tante qui s'était déjà occupé de lui. J'estime qu'il faudrait rendre le projet de loi plus explicite afin qu'il soit bien précisé que la nouvelle loi prévoit cette possibilité.

En ce qui concerne la procédure, à l'heure actuelle, 95 p. 100 des divorces ne sont pas contestés, mais les intéressés doivent quand même se soumettre au rituel de l'action en divorce. Dans bien des cas, cela coûte très cher. C'est pourtant une simple formalité. Nous approuvons les dispositions du projet de loi qui permettront aux provinces d'accorder des divorces non contestés sans audience du tribunal. Cela permettrait d'épargner du temps et de l'argent. En même temps, j'exhorte le gouvernment à faire tout ce qu'il peut pour promouvoir le concept des tribunaux de la famille unifiés. Il y en a déjà dans plusieurs provinces. Le gouvernement reconnaîtra, j'espère, qu'il est important d'avoir des tribunaux où pourrait se dérouler la procédure de divorce et qui fourniraient des services de conciliation et de médiation. Il faudrait prévoir une aide financière pour établir ces tribunaux de la famille.

La réforme dans le domaine de la loi sur le divorce englobe deux éléments fondamentaux. Elle comprend tout d'abord toute la question des motifs justifiant l'octroi du divorce et ensuite la question de la pension alimentaire. En 1976, la Commission de réforme du droit du Canada a précisé ce point très clairement. Elle a déclaré:

La réforme suppose deux choses. Tout d'abord, le gouvernement fédéral doit essayer d'améliorer les lois et les méthodes qui portent directement sur l'exécution des ordonnances alimentaires. En outre, la loi doit être repensée en profondeur. Le nombre incroyable de pensions alimentaires qui ne sont pas versées au Canada à l'heure actuelle s'explique autant par les fondements de la loi qui veulent qu'il y ait faute et confrontation que par les lacunes particulières des techniques d'application des ordonnances.

Je voudrais en terminant parler de la pension alimentaire, de l'application des ordonnances et de la garantie que lorsqu'une ordonnance alimentaire est émise, le conjoint en question versera bien la pension. C'est là une nette amélioration par rapport à la mesure précédente à plusieurs égards. Tout d'abord, on a amélioré les critères en fonction desquels la pension alimentaire est accordée. Ils sont plus pertinents et tiennent compte du fait qu'il n'est pas toujours possible pour une femme de 50 ou 55 ans qui est restée à la maison pendant de nombreuses années d'obtenir rapidement son indépendance économique. En vérité, cela risque d'être impossible étant donné les taux élevés de chômage à l'heure actuelle. La seconde amélioration réside dans le domaine des pensions alimentaires fixes. La législation du gouvernement précédent prévoyait que les pensions octroyées ne pouvaient être modifiées en aucun temps. Manifestement, cela était répréhensible. Je suis heureux de voir que le gouvernement en est conscient et qu'il prévoit la possibilité de modifier la pension octroyée lorsque les choses ne se sont pas déroulées comme le tribunal l'avait prévu au départ. Les dispositions précédentes étaient particulièrement injustes à l'égard des femmes âgées qui avaient peut-être entrepris de se recycler, mais étaient incapables de se trouver un emploi par la suite.

En ce qui a trait à l'application des ordonnances alimentaires, j'exhorte le gouvernement à créer un organisme national qui pourrait entreprendre la procédure de recouvrement lorsqu'un conjoint ne verse pas la pension due et qui aurait également le pouvoir de saisir des salaires et d'autres sources de revenus. Le gouvernement éclairé du Manitoba a déjà donné l'exemple dans ce domaine. Le Manitoba est, en fait, la seule province où l'on trouve un régime d'État de recouvrement automatique. Alors qu'en 1975, quelque 75 p. 100 des ordonnances n'étaient pas respectées, en 1983, après quatre ans de ce régime, la pension alimentaire était versée dans 85 p. 100 des cas. Le programme a remporté tellement de succès qu'en 1983 on a même réalisé un profit. Le régime a permis de recueillir quelque 8 millions de dollars au coût d'environ $300,000, mais sur le montant recueilli, près de $600,000 sont allés au Trésor provincial. J'exhorte donc le gouvernement à ne pas se contenter de reconnaître qu'il s'agit d'un excellent régime et à aller plus loin.

• (1720)

Aux États-Unis, le gouvernement fédéral finance, en fait, à 75 p. 100 des régimes d'État de recouvrement semblables à celui du Manitoba. J'invite le gouvernement fédéral du Canada à financer dans la même mesure les régimes provinciaux de recouvrement comme l'excellent régime que l'on retrouve au Manitoba.

Je suis bien heureux que le gouvernement fédéral donne accès à certains de ses fichiers. J'espère que tous les gouvernements provinciaux donneront accès à au moins un fichier important pour que les habitants de toutes les provinces puissent profiter des dispositions de cette mesure. De 50 à 85 p. 100 des ordonnances de pension alimentaire ne sont pas exécutées au Canada. Cela dépend en partie du fait que les personnes visées ressentent de l'amertume envers leur ancien conjoint à cause du procès. Seulement environ 15 p. 100 des ordonnances ne sont pas exécutées parce qu'on n'a pas réussi à retrouver le conjoint qui est en défaut de paiement. Le grand problème est de faire exécuter les ordonnances. Un dispositif national assurant l'exécution des ordonnances et des mécanismes provinciaux solides et efficaces feraient beaucoup pour garantir que les femmes à qui le tribunal octroie une pension alimentaire la recevront.

Enfin, monsieur le Président, en ce qui concerne la modification des ordonnances alimentaires, le projet de loi constitue encore une amélioration par rapport à la mesure précédente. Selon l'ancien projet de loi, on pouvait demander une ordonnance modificative d'une ordonnance alimentaire dans une province même si le conjoint habitait dans une autre province. Cela causait vraiment des difficultés, surtout aux femmes qui n'avaient pas les moyens de se rendre dans la province de leur ex-mari. C'est encore une fois grâce aux arguments invoqués par le gouvernement du Manitoba que le gouvernement a modifié cette disposition.

La dernière question dont je voudrais parler brièvement concerne le partage des droits à la pension. J'aurais espéré que le gouvernement prenne l'initiative et reconnaisse que les femmes du Canada devraient avoir droit à une part égale des crédits de pension à l'échelon tant provincial que fédéral. Le gouvernement fédéral aurait dû en réalité profiter de la présentation du projet de loi pour modifier toutes les lois fédérales sur la pension de façon à stipuler que tous les crédits de pension pour les régimes relevant de sa compétence seront dorénavant partagés également entre les conjoints en cas d'échec du mariage. Dans bien des cas, monsieur le Président, la femme a travaillé à la maison pendant des années et n'a pas participé à la main-d'œuvre active. Elle n'a pas pu gagner des droits à une pension. J'espère donc que le gouvernement se hâtera de faire quelque chose pour partager les crédits de pension.

Pour terminer, monsieur le Président, je signale que nous sommes heureux que cette mesure importante ait été présentée. Nous appuyons les principes sur lesquels elle s'appuie. Nous proposerons des amendements au comité pour donner plus de muscle au projet de loi, mais nous tenons à ce que la mesure soit renvoyée rapidement au comité pour que nous puissions entendre l'avis des organismes nationaux qui représentent les femmes et des autres groupes qui s'intéressent à la question. Comme nous souhaitons que le projet de loi soit adopté rapidement, certains de mes collègues qui auraient voulu participer au débat ne prendront pas la parole, quoique ma collègue, la députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald), fera pour sa part quelques observations. Je le répète, je suis heureux que cette mesure ait été proposée. Elle représente un pas important vers l'avant et elle aidera certes à

rendre le difficile processus du divorce un peu plus tolérable pour les nombreux Canadiens qui doivent encore y avoir recours à notre époque.

[*Français*]

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je tiens à m'exprimer sur la Loi concernant la Loi sur le divorce et les mesures accessoires ainsi que sur la loi d'aide à l'exécution des ordonnances familiales.

En premier lieu, il faut souligner que, en ce qui regarde la Loi sur le divorce, il me fait plaisir de voir qu'un projet semblable à celui qui avait été présenté l'année dernière par le parti libéral est discuté aujourd'hui.

Conséquemment, je reconnais donc que certaines mesures du projet de loi sur le divorce sont intéressantes et viennent rejoindre l'évolution des mentalités des Canadiens et des Canadiennes.

Ce genre de loi doit en tout temps correspondre au plus large consensus de la société en même temps qu'il doit assurer que les principes de justice et de générosité soient respectés.

Au Canada, 44 p. 100 des mariages se terminent par un divorce, 48 p. 100 des couples qui divorcent ont des enfants et, malgré les reportages journalistiques qui montrent la génération des nouveaux pères responsables, préoccupés de leurs enfants et obtenant leur garde, les femmes obtiennent encore 85 p. 100 des cas de garde de leurs enfants.

Les familles monoparentales ont augmenté de 50 p. 100 entre 1971 et 1981. La plupart des familles monoparentales ont une femme comme chef, et près de la moitié des femmes les plus jeunes qui se retrouvent dans cette situation touchent des revenus inférieurs au seuil de la pauvreté.

Monsieur le Président, si je fais état de toutes ces données, c'est pour souligner l'importance du projet de loi sur le divorce pour la moitié de la population, cette moitié qui a déjà trop souffert d'un système économique et social désavantageux pour elle. D'autres chiffres peuvent également démontrer l'inégalité que vivent bien des femmes après un divorce. Une étude effectuée en 1984 démontre que, un an après le divorce, le revenu des maris se serait amélioré de 42 p. 100, tandis que celui des femmes aurait connu une chute de 73 p. 100. La réforme du système de perception des pensions alimentaires ne constitue certainement pas un luxe.

Je dois dire, monsieur le Président, que les principes sur lesquels se fonde le ministre de la Justice (M. Crosbie), à la fois pour la loi concernant le divorce et les mesures accessoires et la loi d'aide à l'exécution des ordonnances familiales, sont très louables. Je suis sûr qu'une vaste majorité de Canadiens et de Canadiennes sont d'accord sur ces principes.

Malheureusement, comme c'est la situation pour plusieurs lois adoptées par le gouvernement progressiste conservateur, les principes sont excellents, mais les mesures qui servent à les mettre en vigueur sont largement déficientes. A cet effet, on peut rappeler les mesures relatives à l'égalité en emploi présentées à la Chambre en mars. Les principes qui sous-tendaient les propositions sur l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les handicapés et les minorités visibles étaient fort louables, mais les moyens pour concrétiser ces principes sont faibles et font planer le doute sur le sérieux de la volonté du gouvernement progressiste conservateur.

Comme l'a affirmé le ministre de la Justice, il faut rendre la procédure de divorce plus humaine tout en tentant de protéger les liens familiaux. Il faut assurer l'égalité des conjoints et protéger le conjoint à charge, qui n'est pas en mesure de réaliser son indépendance financière après le divorce, en voyant à ce que ni l'une ni l'autre des parties n'ait à subir de difficultés économiques graves. L'accès des enfants aux deux parents constitue également un objectif du ministre.

Monsieur le Président, le gouvernement progressiste conservateur prévoit que l'échec du mariage constitue le seul motif de divorce. Mais, malheureusement, la notion exclusive du «divorce-sans-faute» n'a pas été retenue. La Loi stipule qu'il y a échec du mariage lorsque les conjoints vivent séparés l'un de l'autre depuis un an ou lorsque le conjoint contre lequel est demandé le divorce a commis l'adultère ou fait preuve de cruauté, auquel cas le divorce pourrait être accordé immédiatement.

Le fait d'avoir conservé l'adultère ou la cruauté parmi les causes du divorce élimine la supposée volonté du gouvernement de faciliter le processus toujours pénible du divorce.

Selon les dires du ministre de la Justice, on devrait favoriser une résolution plus humaine et plus équitable des procédures de divorce. Qui n'a pas dans son entourage un frère, une cousine, une tante, obligé de se plier aux exigences légales pour divorcer, obligé d'accuser à regret son ancien conjoint de cruauté mentale pour accélérer les procédures de divorce? Si au moins la Loi avait prévu que deux adultes consentants puissent divorcer immédiatement sans s'accuser . . . Même pas! Et pourtant, les gens peuvent contracter mariage s'ils sont tous deux consentants. Pourquoi ne pas appliquer la même logique au divorce?

La notion de divorce sans faute permettrait de retirer aux conjoints la possibilité de se dénigrer directement. Et on sait comment cela peut être pénible pour des gens qui vivent une période pas spécialement drôle de leur vie. La notion de divorce sans faute permettrait de mettre davantage l'accent sur les grands enjeux du divorce, c'est-à-dire le sort des enfants et la restructuration des finances de la famille, plutôt que d'insister sur les aspects improductifs et douloureux du divorce, c'est-à-dire les accusations et les contre-accusations. Beaucoup de Canadiens et de Canadiennes sont aujourd'hui déçus du fait que la notion de divorce sans faute n'ait pas été retenue.

En ce qui concerne la loi d'aide à l'exécution des ordonnances familiales, plusieurs groupes de femmes ont souligné que la législation proposée se contente d'améliorer l'accès aux renseignements concernant les époux qui ne respectent pas les ordonnances et qu'elle ne permet pas l'exécution des ordonnances. La nécessité de mettre sur pied un organisme national d'exécution des ordonnances familiales, lorsqu'un des époux fait défaut relativement à ses paiements, me semble fondamentale. Si cet organisme n'est pas institué, c'est alors un protocole très strict qui devrait être signé entre Ottawa et les provinces. Monsieur le Président, peut-être le ministre de la Justice veut-il faire croire qu'un tel protocole va être institué, mais la lecture attentive de la loi d'aide à l'exécution des ordonnances familiales démontre le contraire.

L'article 3 de cette loi stipule que «le ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure, au nom du gouvernement fédéral, un accord avec chaque province en vue de la recherche et de la communication des renseignements.» Vous avez bien entendu, monsieur le Président, le ministre «peut», et cela ne veut pas dire qu'il «doit» le faire.

De plus, cette loi donne certains droits à une personne qui recherche son ancien conjoint, soit parce que celui-ci ne paie pas les allocations prévues, soit parce qu'il a enlevé un enfant. La loi lui permet de demander à un tribunal de procéder à la recherche de renseignements sur son ex-conjoint. Le gouvernement fédéral met une série de banques de données à la disposition des autorités chargées d'enquêter, mais ce qui me semble créer un problème, monsieur le Président, c'est que les banques de données fédérales ne seront disponibles qu'après que les banques de données provinciales l'auront été. Non seulement chaque province doit-elle déterminer quelles banques de données seront disponibles pour les recherches—et en cela, on ouvre la porte à l'arbitraire et aux inégalités d'une province à l'autre—mais si une province tarde à désigner ces banques de données ou refuse carrément de le faire, c'est toute la procédure qui est rendue impossible.

Alors, en effet, dans le document de travail présenté par le ministre de la Justice, on peut lire à la page 5: «Le recours aux mesures fédérales n'est pas possible à moins qu'une province permette la consultation d'au moins un fichier.» Cela veut dire que le gouvernement fédéral est prêt à aider les femmes à la recherche de leur ancien mari créancier, à condition que ces femmes se trouvent dans une province dont les dirigeants ont accepté de collaborer. On sait ce que cela donnera, monsieur le Président. Les Québécoises et les Manitobaines auront de bons services, cela est sûr, mais, pour les femmes qui vivent dans les autres provinces, on peut se poser bien des questions.

Le gouvernement conservateur reconnaît pourtant le problème. Dans le document de travail que j'ai cité, il est écrit que les accords fédéraux-provinciaux sont essentiels à l'entrée en vigueur de la loi. Peut-être le ministre de la Justice est-il myope ou peut-être est-il tout simplement inconséquent et irresponsable? Adopter une loi et laisser à d'autres le soin d'en faire respecter l'esprit et la lettre relève d'un jugement déficient. Et, monsieur le Président, je dois dire que le protocole parlementaire m'empêche d'utiliser les qualificatifs qui exprimeraient véritablement le fond de ma pensée.

Je dois de plus ajouter que la volonté politique d'organiser et d'imposer un mécanisme efficace de perception des pensions alimentaires n'existe pas. Au lieu de prendre carrément la part des individus aux prises avec des anciens conjoints qui ne remplissent pas leur obligations, le gouvernement préfère y aller tout doucement et surtout ne pas heurter les provinces. Le document de travail sur la loi d'aide à l'exécution des ordonnances familiales souligne que le gouvernement fédéral fera tous les efforts possibles pour être souple en ce qui concerne le choix du ou des fichiers à consulter, pourvu que le fichier en cause contienne des renseignements assez complets. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le gouvernement conservateur évitera de se quereller avec les provinces, même si celles-ci sont récalcitrantes et ne veulent pas collaborer.

En clair, monsieur le Président, cela veut dire que le système prévu par la Loi s'écroulera comme un château de cartes, si le gouvernement conservateur n'obtient pas d'entente fédérale-provinciale. Cela constitue une faiblesse qui risque de rendre la Loi tout à fait inopérante dans certaines provinces.

Bref, je crois que les principes qui sous-tendent la loi concernant le divorce et les mesures accessoires sont louables. Ils correspondent à l'évolution des mentalités au Canada. Je me permets, toutefois, de douter de la réelle volonté politique du gouvernement rendre ce projet de loi plus juste quand je vois les faiblesses et les inconséquences que l'on peut retrouver dans ces lois.

Monsieur le Président, il est à espérer que des amendements seront intégrés aux versions des projets de loi présentés aujourd'hui à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. Débat. L'honorable député de Broadview-Greenwood (M^me^ Lynn McDonald) a la parole.

• (1730)

[*Traduction*]

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, les projets de loi C-46, C-47 et C-48 que nous étudions aujourd'hui portent sur la très délicate question du divorce. Certains sont contre ces mesures législatives, estimant que le divorce devrait être extrêmement difficile à obtenir et que, si c'est le cas, les mariages n'iront pas à la dérive. Pour ces gens-là, plus la loi est stricte, plus les mariages seront nombreux à être sauvés. Pour ma part, toutefois, je trouve responsables les mesures que nous étudions aujourd'hui. Nous pouvons discuter de certains détails, mais je ne pense pas que ces mesures faciliteront l'obtention d'un divorce au point que les conjoints ne feront pas tous les efforts raisonnables possibles pour régler leurs problèmes conjugaux, avant de penser au divorce.

Le plus important, cependant, c'est que la procédure de divorce deviendra moins conflictuelle, parce que l'échec du mariage sera un motif de divorce. A mon avis, le fait d'être séparé depuis au moins un an deviendra, à toutes fins pratiques, le principal motif de divorce au Canada. Ainsi, on ne verra plus des enfants obligés de témoigner pour un de leurs parents contre l'autre. Ce sont aussi les premières mesures législatives dans lesquelles on s'efforce sérieusement de régler le problème des pensions alimentaires. Les Canadiennes et leurs enfants ont subi des préjudices pendant très longtemps à cause du non-respect des ordonnances de pension alimentaire.

[*Français*]

Les trois projets de loi à l'étude aujourd'hui répondent largement aux objections soulevées par le Nouveau parti démocratique, lors du dépôt du projet de loi sur le divorce, du gouvernement précédent. A cette époque-là, nous nous sommes opposés à la deuxième lecture, c'est-à-dire en principe à ce projet de loi, car cette soi-disant réforme de la loi ne proposait aucune amélioration à la situation des épouses et des enfants dépendant des pensions alimentaires. On sait bien que la plupart des pensions alimentaires ordonnées par les cours ne sont pas payées ou ne sont pas entièrement payées. Le résultat est que, après un divorce, l'époux sur le marché du travail, en général le mari, se réjouit d'une augmentation du revenu disponible. En même temps, l'épouse qui s'occupe des enfants et, sauf de rares exceptions, ce sont des femmes, ces personnes et un bon nombre d'enfants sont relégués à la pauvreté.

Ce projet de loi va loin dans la direction de la justice en vue d'assurer aux femmes, dépendantes de leurs maris, et aux enfants des revenus adéquats. D'abord, les critères pour la détermination des pensions alimentaires sont plus justes que dans le projet de loi précédent. Ce projet de loi libéral risquait même de rendre la situation des femmes pire qu'auparavant, en insistant sur les pensions alimentaires aux termes fixes ainsi que sur l'indépendance économique de l'épouse divorcée.

Le projet de loi actuel est plus réaliste. On se rend compte du fait que pour certaines femmes divorcées, l'indépendance économique ne sera pas possible. Il y aura des cas de divorce où la femme n'a jamais été sur le marché du travail, ou pas depuis 30, 40 ou même 50 ans.

Dans ces cas, il ne serait pas juste de forcer la femme divorcée à accepter n'importe quel emploi afin de devenir économiquement indépendante. Les réalités économiques sont sévères. Une femme à 60 ans, sans expérience sur le marché du travail, sans les qualifications spécialisées, peut gagner son pain, mais est-il juste qu'une telle femme doive subir une forte détérioration de son niveau de vie? Heureusement, les critères proposés dans ce projet de loi sont plus raisonnables; ce sont les quatre qui suivent.

Premièrement, l'ordonnance pour les aliments vise à tenir compte des avantages ou inconvénients économiques qui découlent, pour les époux, du mariage ou de son échec; deuxièmement, à répartir entre eux les conséquences économiques qui découlent du soin des enfants à charge; troisièmement, à remédier à toute difficulté économique que l'échec du mariage leur cause; et quatrièmement, à favoriser, dans la mesure du possible, l'indépendance économique de chacun d'eux dans un délai raisonnable.

• (1740)

[*Traduction*]

Il est très difficile d'assurer l'indépendance économique des conjoints et leur égalité réelle après la fin d'un mariage. Même si les biens sont partagés moitié-moitié entre les époux, solution que les provinces adoptent de plus en plus, bien qu'elle ne soit pas encore parfaite, et même si une pension est accordée au conjoint qui est resté à la maison pour s'occuper des enfants, certains problèmes demeurent. Ce qui semble être l'égalité ne l'est pas nécessairement dans la pratique, car le conjoint qui est resté au foyer n'a pas eu l'occasion d'acquérir des connaissances monnayables sur le marché du travail. Par contre, celui des deux qui a été salarié pendant la période cruciale où l'on acquiert une formation professionnelle et de l'expérience possède un capital humain qu'il peut investir. Pour cette raison, il lui sera beaucoup plus facile de bien gagner sa vie après la fin du mariage. Je pense que les femmes resteraient probablement défavorisées même si nous avions de meilleures lois. Nous espérons bien sûr qu'elles auront un revenu supérieur au seuil de la pauvreté, mais elles ne seront pas sur un pied d'égalité avec leur mari parce qu'elles ont perdu toutes ces années de formation professionnelle qui sont tellement utiles pour faire carrière.

Une des graves lacunes de ce projet de loi, c'est qu'il ne traite pas du tout des pensions, même de celles qui relèvent du gouvernement fédéral. La plupart des régimes de pension privés et des pensions liées à un emploi sont de juridiction provinciale, mais certaines pensions relèvent de l'administration fédérale. Par conséquent, il faudrait remédier à l'injustice dont est victime le conjoint qui est resté au foyer. Il devrait y avoir un partage automatique des pensions dans le cadre du Régime de pensions du Canada, sans qu'il soit nécessaire de présenter une demande. Nous savons que la plupart des conjointes ne font pas de demande, et on de devrait d'ailleurs pas imposer un délai pour la présentation de cette demande. Toutes les pensions relevant des autorités fédérales devraient être partagées automatiquement, d'autant plus que les personnes au foyer ne peuvent cotiser elles-mêmes au Régime de pensions du Canada. Les femmes sont mal traitées en ce qui concerne les pensions.

L'épouse doit négocier le partage de la pension lors du règlement de divorce; autrement dit, il lui faudra peut-être renoncer à autre chose au cours de cette négociation. Le partage devrait être automatique, à moins que le tribunal n'ait une bonne raison d'agir autrement. Le gouvernement fédéral devrait établir une norme concernant le partage automatique de toutes les pensions relevant de sa compétence. J'espère que l'on proposera des amendements à cet effet au comité.

Les nouvelles dispositions relatives aux causes de divorce constituent une amélioration par rapport aux lois en vigueur. Le Nouveau parti démocratique appuie le principe voulant que l'échec du mariage soit la seule cause de divorce parce que à notre avis, c'est la façon d'obtenir le règlement le plus juste, de restreindre le caractère contradictoire de la procédure et d'empêcher la conduite d'un conjoint d'être déterminante lors des décisions relatives aux pensions alimentaires. Cependant, le nouveau projet de loi à l'étude aujourd'hui prévoit l'échec du mariage basé sur la séparation ou des causes de divorce avec torts, notamment l'adultère ou la cruauté. Le libellé de l'article portant sur la cruauté me préoccupe. Le voici: «Si un époux a traité l'autre époux avec une cruauté physique ou mentale qui rend intolérable le maintien de la cohabitation». Il y a lieu de se demander où commence la cruauté? Combien de fois faut-il avoir été battu pour que la situation soit intolérable?

M. Thacker: Il en allait de même dans l'ancienne loi.

Mme McDonald: La dernière loi comporte bien des lacunes à cet égard. Nous avons tous entendu parler de cas de femmes qui ont saisi les tribunaux d'une instance en divorce invoquant la cruauté physique, pour s'entendre répondre qu'elles n'avaient pas été battues assez fort ou qu'elle n'avait pas suffisamment de contusions. La correction qu'elle avait reçue n'était pas suffisante.

Il ne suffit pas d'être attaqué une seule fois, mais il faut que l'agression rende intolérable le maintien de la cohabitation. Les juges ne sont pas d'accord sur le sens du mot «intolérable». C'est pourquoi des demandes de divorce pour cause de cruauté physique ont été rejetées parce que les juges estimaient que la femme pouvait supporter quelques coups. Il s'agit de savoir ce qui est intolérable et je me demande si ce libellé est acceptable à notre époque. Il y a également la question de la séparation d'un an, qui n'est peut-être pas suffisante pour établir l'échec du mariage.

J'ai reçu des instances, dans ma circonscription, notamment de membres du clergé, selon lesquelles une période de séparation plus longue permettrait peut-être au couple de sauver son mariage. C'est un argument valable et important à faire valoir et il est difficile de fixer une date limite précise. Même si je ne m'oppose pas à la période prévue d'un an, je serais heureuse d'entendre des propositions en vue de modifier cette période.

On peut remarquer que les avocats chargés de ces affaires, ainsi que les tribunaux eux-mêmes, sont tenus d'encourager la réconciliation de leurs clients et de les informer des services de consultation matrimoniale. Le tribunal est tenu de suspendre l'instance s'il estime qu'il y a des possibilités de réconciliation. A mon avis, le projet de loi prend au sérieux l'obligation de favoriser la réconciliation et d'éviter la rupture du mariage.

Quant à la question des mécanismes d'application, le projet de loi à l'étude apporte d'importantes améliorations. Il y a cependant lieu de se demander si la mesure est suffisamment audacieuse. J'aimerais rappeler que le Nouveau parti démocratique s'était opposé par principe à la mesure précédente simplement du fait que les mécanismes de surveillance n'y étaient pas suffisants. Nous nous sommes employés laborieusement, de concert avec les associations féminines canadiennes, à faire en sorte que soient proposés des mécanismes suffisants à cet effet. Nous avons fait des pieds et des mains pour parvenir à cette fin et nous sommes fort heureux de voir que l'on a pris nos objections au sérieux.

Toutefois, les associations féminines soutiennent que cela ne suffit toujours pas. Qu'on me permette de citer certains propos du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme à ce sujet:

> On ne propose dans le projet de loi que d'accroître l'accès à l'information concernant les époux qui négligent de donner suite aux ordonnances de pension alimentaire ou de garde des enfants. On devrait pourtant y prévoir l'exécution de ces ordonnances.
>
> Le CCCSF réclame encore une fois la création d'un organisme de surveillance qui entamerait les procédures nécessaires lorsqu'un conjoint refuse d'obéir à l'ordonnance lui ayant été imposée, et qui aurait également le pouvoir de saisir le salaire et les revenus en provenance d'autres sources. A défaut d'un tel organisme, les personnes dans le besoin—pour la plupart des femmes—se verront encore dans l'obligation d'entamer de longues procédures juridiques pour obtenir les paiements que les tribunaux provinciaux leur ont déjà adjugés.

Il y a une question épineuse de compétence entre les gouvernements fédéral et provinciaux. J'aimerais que les provinces fassent davantage. Le Manitoba a certainement prouvé que la surveillance informatique permettaient de faire respecter les ordonnances et il serait souhaitable que les autres provinces imitent cet exemple.

Le gouvernement des États-Unis a encouragé avec beaucoup plus de vigueur la perception des pensions alimentaires. Dans notre parti, nous avons rarement l'occasion de féliciter le président Reagan de quelque-chose. Toutefois, dans ce cas, même si ce n'est pas pour les bonnes raisons, nous l'avons certainement vu agir. C'était pour diminuer les versements d'aide sociale des États, mais néanmoins nous pouvons remercier Ronald Reagan d'avoir fait en sorte que les femmes reçoivent ce que les tribunaux leur avaient accordé. Le gouvernement fédéral des États-Unis est parvenu à ce résultat en payant 75 p. 100 des frais de poursuite des contrevenants. Notre gouvernement pourrait au moins envisager un tel procédé. Les gouvernements fédéral et provinciaux pourraient certainement améliorer les mécanismes nécessaires pour faire respecter les jugements.

Laissez-moi citer une étude de Finnbogason et Townson qui soulève des doutes sérieux quant à la proposition à l'étude aujourd'hui. Ce qu'elle dit, c'est qu'une telle agence, si elle ne fait que recevoir les renseignements, sans participer à l'application des jugements, ne serait pas rentable. Pourquoi constituer une telle agence? L'étude fait remarquer que l'expérience acquise au Manitoba et ailleurs, aux États-Unis par exemple, montre que, pour assurer le respect des ordonnances alimentaires, il faut surveiller régulièrement les comptes, notifier rapidement les retards et poursuivre activement les délinquants. On ne peut y parvenir que grâce à un système informatisé. Par conséquent, la création d'un tel système devrait être la première priorité dans toutes les provinces où il n'en existe pas.

• (1750)

S'il avait un tel système partout, alors un registre central pourrait devenir un élément efficace dans un système national de surveillance garantissant le respect des ordonnances alimentaires et des ordonnances de garde. Cependant, limiter le registre central à un rôle passif d'enregistrement dans le but de réunir des renseignements sur les ordonnances des tribunaux, c'est mettre sur pied un système informatique bien coûteux qui n'améliorerait pas sensiblement le paiement des ordonnances alimentaires ni la situation financière désespérée de tant de familles monoparentales au Canada. Ce sont là de dures critiques, mais elles me paraissent très justifiées. C'est un domaine où il y a encore beaucoup à faire.

La mesure à l'étude prévoit par contre des garanties suffisantes contre les atteintes à la vie privée. C'était là une objection traditionnelle, mais le projet de loi a très bien répondu aux objections. Il supprimera les obstacles à la saisie-arrêt de paiements du fédéral, dont les remboursements d'impôt, les prestations d'assurance-chômage, les intérêts payés sur les obligations d'épargne du Canada, les prestations versées dans le cadre du Régime de pensions du Canada, les prestations de pensions de vieillesse et de supplément de revenu garanti, et la liste pourrait s'allonger encore. L'important, c'est qu'on reconnaît la responsabilité de payer pour le soutien des enfants et de la personne qui s'en occupe, généralement la mère. Une personne n'a pas le droit de dire que cet argent lui appartient pour son seul usage. On reconnaît ainsi que le mariage est une association de deux partenaires et que la famille entraîne des responsabilités pour les deux parents. Il s'agit d'une réforme très importante que l'on reconnaisse le droit d'une personne à un revenu et le devoir de soutenir d'autres membres de la cellule familiale. J'ai soutenu ce principe à la Chambre à maintes reprises, et je suis très heureuse de le voir consacré dans la mesure à l'étude aujourd'hui.

Certaines autres dispositions m'inspirent quelques réflexions. Les ordonnances modificatives reflètent beaucoup mieux la réalité canadienne en ce qui concerne la mobilité des citoyens. C'est un compromis raisonnable. On disposera ainsi d'une plus grande latitude pour modifier les ordonnances de pension alimentaire et de garde. Le projet de loi comporte de meilleures garanties que n'en prévoyait la mesure présentée par les libéraux l'année dernière pour empêcher un conjoint de déménager dans une autre province dans le seul but d'obtenir une ordonnance modificative que le conjoint à charge ne pourrait pas contester. Cette réforme, très sensée, exige que le tribunal de la province où vit le conjoint visé confirme l'ordonnance, évitant ainsi la dérobade qui se pratique actuellement. C'est une recommandation qu'avait faite le Comité national d'action sur la situation de la femme. Le bon sens l'a donc emporté puisque cette recommandation utile est maintenant inscrite dans le projet de loi.

Il existe une disposition analogue concernant une demande de garde faite par l'un des parents, alors que l'autre parent vit avec l'enfant dans une autre province. La personne ayant la garde de l'enfant pourra demander que la cause soit entendue dans sa province de résidence et faire ainsi valoir devant le tribunal les renseignements touchant le bien-être de l'enfant de même qu'obtenir que la décision soit rendue là où elle réside plutôt qu'en un lieu éloigné où l'autre parent pourrait se trouver. En somme, le tribunal pourra examiner sérieusement les besoins de l'enfant, étant donné qu'on pourra le saisir des renseignements qui s'y rapportent.

Enfin, la mesure accorde plus de souplesse aux provinces dans le choix des procédures judiciaires de divorce. Celles-ci pourront donc, sans y être cependant obligées, éviter un procès pour une affaire qui n'est pas contestée. Il convient que les décisions de cette nature appartiennent aux provinces. Certaines exigeront probablement la comparution devant le tribunal, mais d'autres préféreront procéder autrement.

En terminant, monsieur le Président, j'ai tout lieu de me réjouir en voyant les nombreuses améliorations que ces mesures nous apportent. C'est dire que la démocratie se porte bien, que le bon sens triomphe et que les ministres de la Justice savent prêter l'oreille à leurs électeurs, aux divers organismes et aux instances des partis d'opposition. Bien qu'il soit encore possible d'améliorer les mesures à l'étude, le NPD va en appuyer l'adoption. Nous tenons à ce que les projets de loi soient renvoyés au comité afin d'y apporter quelques légères modifications. Déjà, la loi actuelle s'en trouve sensiblement améliorée. Cela montre qu'un parti d'opposition, en élevant de vigoureuses protestations d'une façon très constructive, peut contribuer de manière tangible à redresser une loi lorsque le Parlement en est finalement saisi.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations?

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Crosbie, appuyé par M. La Salle, propose: Que le projet de loi C-46, tendant à modifier la Loi sur le divorce, le projet de loi C-47, concernant la Loi sur le divorce et les mesures accessoires, et le projet de loi C-48, tendant à prévoir la communication de renseignements susceptibles de permettre de retrouver les conjoints défaillants et d'autres personnes, ainsi que la saisie-arrêt, pour l'exécution d'ordonnances et d'ententes alimentaires, de certaines sommes entre les mains de Sa Majesté du chef du Canada, soient maintenant lus pour la 2e fois et renvoyés au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Plaît-il à la Chambre d'adopter les motions?

Des voix: D'accord.

(Les motions sont adoptées et les projets de loi C-46, C-47 et C-48, lus pour la 2e fois, sont renvoyés au comité permanent de la justice et des questions juridiques.)

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre de déclarer qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 58.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 23 mai 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-15 AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA 3E LECTURE

La Chambre reprend l'étude interrompue le mardi 21 mai 1985, de la motion de M. Stevens:

Que, suite à l'avis donné le jeudi 2 mai 1985, par le ministre de l'Expansion industrielle régionale, conformément à l'article 82 du Règlement, relativement au projet de loi C-15, Loi concernant l'investissement au Canada, un jour de séance soit attribué pour l'étape du rapport et un jour de séance pour l'étape de la troisième lecture du projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Affaires émanant du gouvernement au cours de ces séances, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, quand on a ajourné le débat mardi dernier, nous étions en train de parler de la clôture ou de la limite de temps qui va être attribuée à l'étude du projet de loi C-15.

Si je me réfère aux étapes qui ont été passées jusqu'à présent, je me rends compte, même si l'opposition dit que nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour étudier ce projet de loi, que je dois avouer que cette perception est la perception de l'opposition seulement. Dès la seconde lecture, l'opposition nous a donné, après six heures de débat sérieux, une motion pour repousser l'étude de ce projet de loi à six mois. Ce n'est pas le gouvernement qui a décidé de ne pas effectuer une étude sérieuse du projet de loi, mais bien l'opposition qui a décidé qu'elle n'était pas actuellement en mesure de procéder à une étude sérieuse. Nous avons quand même eu, compte tenu de cette motion de l'opposition, 16 heures et demie de débat en deuxième lecture.

Le projet de loi a aussi été envoyé et étudié au comité, où 23 associations ont pu être entendues et, de plus, 30 mémoires ont été soumis et étudiés. L'opposition nous a permis, à ce moment-là, de faire un tri et, avec l'accord de l'opposition officielle, nous avons pu encadrer l'étude qui a été faite en comité. Au moment de l'étude article par article, nous avons accepté 19 amendements, lesquels étaient le fruit des rencontres avec les diverses associations et de l'étude que nous avions faite des différents mémoires. Ces amendements avaient surtout pour objet d'améliorer et de permettre à la Loi investissement Canada de répondre aux attentes des nombreux Canadiens.

Nous sommes depuis revenus, en plus de ces 19 amendements qui ont été acceptés, je dois avouer aussi qu'on a eu à étudier 102 motions d'amendements proposés par l'opposition. Mais ces motions d'amendements, on s'est vite rendu compte que spécialement l'Opposition libérale voulait faire de Investissement Canada un projet de loi qui était encore plus sévère que l'AEIE. Pourtant, dès la campagne électorale, les Canadiens étaient bien au courant du fait que le gouvernement progressiste conservateur mettrait de l'avant un projet de loi visant à quand même donner, à écouter ce qui avait été fait comme remarques et à faire des changements dans Investissement Canada.

Si on regarde ce qui a été proposé dans le projet de loi, on se rend vite compte que les objections sérieuses qui avaient été apportées ont été reflétées dans la préparation de ce projet de loi-là . . . et on a porté une attention spéciale à tout ce qui touche la culture des Canadiens. On a également accordé une attention spéciale au niveau des investissements qui seraient analysés.

Du côté de l'étude à l'étape du rapport que nous devrons terminer en cette Chambre, l'opposition nous a servi un nombre incalculable d'orateurs qui n'ont rien apporté de nouveau au débat. On est à l'étude encore une fois de 105 motions d'opposition dont 50, presque la moitié, ont été rejetées parce que non pertinentes et hors du cadre du débat. Ce qui nous est actuellement présenté à toutes les étapes de l'étude de ce projet de loi-là vise à éterniser les débats. Hier soir encore j'écoutais une émission d'affaires publiques, et on se rend compte que dans l'opinion canadienne, depuis longtemps déjà, on a l'impression que Investissement Canada a été adopté, et il n'y a qu'ici en Chambre où on revoit toujours cette même opposition, ces mêmes effets de retarder, on ne veut pas, c'est pour dans six mois, ce n'est pas prêt. Je pense que l'Opposition libérale qui nous parle de retarder indéfiniment l'étude de ce projet de loi-là a quand même eu 10 ans pour faire le débat et également les changements qu'elle aurait bien voulu y apporter. On sait que depuis des années certains intervenants du milieu demandaient des changements et que l'Opposition libérale avait le temps de faire et, si elle avait eu la volonté de les faire, elle aurait pu les faire. Ils ont de bonnes idées depuis le 4 septembre, et je me demande bien quelle est la différence depuis cette époque-là.

Si je regarde également ce qui se passe ici en Chambre, je dois dire qu'on a même eu, ce qui est très rare, une journée d'opposition qui a servi également au même type de débat que celui que nous avons encore aujourd'hui, un débat qui m'apparaît tout à fait stérile, un débat où on connaît déjà la position de chacun des intervenants, un débat qui ne nous mène à rien. Cette journée de l'opposition nous amène tout simplement à répéter de jour en jour les mêmes arguments et à nous éterniser à ne rien changer dans le débat de fond et à changer complètement la philosophie qui est apportée.

Attribution de temps

M. le Président: Comme il est 11 h 09, les sept dernières minutes des deux heures prévues pour l'étude de la motion dont la Chambre est maintenant saisie, conformément à l'article 82 du Règlement, sont écoulées. En conséquence, aux termes de cet article du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toutes les questions nécessaires en vue de disposer de cette motion.

● (1110)

[*Traduction*]

La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Stevens, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 26*)

POUR

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Bissonnette
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Brisco
Browes (Mme)
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Clinch
Cochrane
Collins (Mme)
Comeau
Cook
Corbett
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Duplessis (Mme)
Edwards
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fraser
Fretz
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gormley
Gottselig
Graham
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
Hudon
Jacques (Mme)
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Layton
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Porter
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Suluk
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—182.

CONTRE

Messieurs

Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Blaikie
Boudria
Caccia
Cassidy
Chrétien
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Dingwall
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Henderson
Hovdebo
Kaplan
Keeper
Killens (Mme)
Langdon
MacLellan
Malépart
Manly
Marchi
McCurdy
McDonald (Mme) (Broadview-Greenwood)
Mitchell (Mme)
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Orlikow
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Tobin
Waddell
Young—50.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

LA LOI SUR LES PÊCHERIES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries, dont le comité permanent des pêches et des forêts a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. le Président: Comme les députés le savent, 12 motions sont inscrites au *Feuilleton* à l'étape du rapport du projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries. J'ai pu examiner les motions et je les ai toutes trouvées acceptables du point de vue de la procédure. La motion nº 1 devra faire l'objet d'un débat et d'un vote distincts. Les motions nos 2 à 9 inclusivement devraient, selon moi, être débattues ensemble et faire l'objet de votes distincts. Si j'ai bien compris, il y a peut-être un député qui a quelque chose à dire à ce sujet et je vais lui donner la parole dans un instant.

Selon moi, les motions nos 10, 11 et 12 devraient faire l'objet d'un débat et d'un vote distincts. Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) veut dire quelque chose à ce sujet.

M. Skelly: Monsieur le Président, en ce qui a trait à la façon dont les motions sont regroupées, je me demande seulement s'il sera possible d'isoler quelques-unes des motions, les motions nos 2 à 9, afin que nous puissions en débattre séparément. Ces motions contiennent des propositions importantes qui ont trait aux autochtones, ce qui constitue certainement une question distincte. Ces motions ne cadreraient pas nécessairement avec les autres amendements. Il serait très utile, il me semble, que la Chambre examine ces importantes questions séparément. Le débat appartiendrait au domaine public et il serait intéressant, je présume, de connaître la position des divers groupes à la Chambre sur ces questions. Ces amendements portent sur la pêche sportive par opposition à la pêche commerciale et il serait utile d'avoir un bref débat sur les questions concernant la pêche sportive. Cela me préoccupe particulièrement dans le cas des autochtones, dont la situation est assez spéciale.

• (1140)

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je comprends le point de vue du député, mais si je ne m'abuse, vous avez décidé que, même si toutes les motions seront débattues en même temps, chacune d'elles fera l'objet d'un vote distinct. Selon moi, ce qui importe avant tout, c'est de savoir quelle position les députés adoptent sur diverses questions au moment du vote. Par conséquent, si nous voulons avoir un débat conforme à la procédure et à la logique, votre décision nous permet de discuter de questions très importantes dans le cadre de l'examen des motions, qui feront par la suite l'objet d'un vote distinct. A mon avis, cela répond aux inquiétudes du député.

M. Fulton: Monsieur le Président, je tenais simplement à rajouter, après ce qu'a dit le leader de la Chambre au sujet des motions nos 2 à 9, que ces motions proposent des amendements importants qui découlent de la Constitution. C'est l'une des premières fois que nous avons l'occasion de rendre la Loi sur les pêcheries conforme au texte de l'article 35 de la Constitution. Nous avons entendu le témoignage d'un grand nombre de représentants des autochtones du Canada et certains groupes de la côte ouest ont proposé un amendement très important à cet article. Selon moi, il est juste de soulever au cours du débat sur les motions nos 2 à 9, les dispositions relatives à la pêche sportive et autre, mais il est très important, si nous voulons être clairs, que ces amendements, surtout ceux qu'a proposés le Conseil tribal Nishga, soient débattus séparément.

M. le Président: Je comprends les arguments qui ont été avancés. C'est pourquoi j'ai donné mon avis d'emblée, et je n'en ai pas changé. L'article 2 expose l'objet du projet de loi et tous les amendements proposés dans les motions nos 2 à 9 portent sur ce même article. Il est donc logique de les regrouper aux fins du débat parce que c'est l'article lui-même qui sera alors à l'étude.

C'est précisément pour les raisons qu'ont évoquées le député de Comox-Powell River (M. Skelly) et le leader parlementaire du gouvernement qu'il me semblait utile de voter séparément sur les propositions, rejoignant ainsi le vœu du député de Skeena (M. Fulton), afin que la Chambre puisse se prononcer sur des questions distinctes se rapportant à l'article 2. Néanmoins, étant donné qu'il s'agit d'un seul article, celui qui expose l'objet de la mesure, j'estime logique de débattre les propositions globalement, et telle est ma décision.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River) propose:

Motion no 1

Qu'on modifie le projet de loi C-32, à l'article 1, en retranchant la ligne 12, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«*c*) les œufs, le frai ou le»

—Monsieur le Président, le projet de loi à l'étude aujourd'hui a été longuement débattu à la Chambre et au comité. Il est intéressant de constater que le gouvernement a fait la sourde oreille aux préoccupations que des milliers de gens lui ont exposées. Il est dommage qu'il n'ait pas consulté autant que cette mesure l'exigeait et qu'il n'ait pas considéré avec sérieux les modifications qu'on nous a proposées. La difficulté qu'il a eue à lui faire franchir toutes les étapes à la Chambre reflète certainement son manque de bonne volonté.

Quand on nous a présenté la mesure au début de l'hiver dernier, le ministre et certains de ses collègues ont affirmé que si elle n'était pas adoptée, le secteur des pêches risquait de s'effondrer. En fait, c'était la veille de l'ouverture de la pêche au hareng et le gouvernement nous a avertis qu'il y allait de la survie d'une industrie de 75 millions de dollars; de fâcheuses conséquences s'ensuivraient si nous refusions de faire franchir immédiatement toutes les étapes au projet de loi. A vrai dire, il s'agit d'un vieux texte législatif que les libéraux avaient mis au point lorsqu'ils étaient au pouvoir. S'étant toutefois aperçu que le Parlement n'était pas disposé à adopter cette mesure à la hâte, ils se sont empressés de la mettre en veilleuse. Il y a lieu de signaler qu'en 1984, la saison de pêche s'est déroulée sans problèmes bien que nous n'ayons pas adopté cette mesure.

Si le ministre acceptait de discuter carrément et en toute franchise du projet de loi avec les groupes concernés, je suis sûr que la saison de pêche de 1985 se passerait également sans anicroches. Mais il a préféré politicailler à propos de cette question et de certaines autres qui sont cruciales pour la côte ouest. Il prétend ne pas pouvoir négocier avec les gens en vue d'établir des quotas convenables et de fixer les dates d'ouverture de la saison de pêche. Mais il possède bel et bien ce pouvoir.

Malheureusement, nous voilà maintenant dans une impasse. Le projet de loi, qui ne comporte que trois articles, tend essentiellement à modifier quelques définitions de la Loi sur les pêcheries et, notamment, à élargir le pouvoir de réglementation du ministre. Or, le secteur des pêches doit déjà affronter un nombre incalculable de règlements. Lors de l'étude en comité, nous avons appris que le ministre avait le pouvoir de réglementer le secteur au moyen de freins et de contrepoids et que les législateurs, entre autres, pourraient ensuite examiner les règlements et intervenir de quelque façon. Mais les fonctionnaires du ministère ont affirmé que les nouvelles dispositions leur conviendraient mieux, car ils n'auraient pas besoin de quémander une autorisation à tout coup.

Il importe à un certain moment de contester les actions du gouvernement, du ministre et des fonctionnaires du ministère. Demandons-nous s'il faut donner encore plus de pouvoirs à ces gens afin qu'ils puissent en toute liberté régir la vie des Canadiens.

Je sais que les députés d'en face sont allés crier sur les toits pour accuser les auteurs de réglementation d'avoir la main lourde, dénoncer le recours aux décrets et se plaindre de ce que les Canadiens ne pouvaient pas participer correctement aux décisions qui concernaient leur existence. Mais sitôt au pouvoir, ils ont complètement retourné leur veste. Nous n'avons pas un gouvernement ouvert. Il est extrêmement difficile de parler aux agents de ce gouvernement des groupes d'utilisateurs dont l'existence est concernée. Non seulement le gouvernement a fermé les portes, mais il a déjà décidé de la façon dont il réglera les choses. Il est extrêmement difficile de faire accepter des changements raisonnables au gouvernement.

• (1150)

Enfin, avec ce projet de loi, le gouvernement essaie de faciliter l'imposition de règlements sans passer par le Parlement. Cet amendement, qui élargirait les définitions du texte législatif, permettrait aussi au gouvernement d'élargir ses pouvoirs. Il est extrêmement regrettable. Nous estimons que nous devons pouvoir contester ces pouvoirs et les définitions.

Lorsque ce projet de loi a été étudié en comité, le gouvernement s'est montré disposé à n'accepter qu'un seul amendement proposé par mon collègue de l'Île-du-Prince-Édouard. Vers la fin des délibérations, il s'est aperçu d'une énorme omission dans le texte et a essayé de faire inclure les larves dans l'article en question. J'ai de sérieux doutes là-dessus, car les libéraux et les conservateurs s'entendent comme larrons en foire pour essayer de faire encore plus réglementer l'industrie de la pêche par le gouvernement.

C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. le vice-président: La présidence a reçu la motion du député de Comox-Powell River (M. Skelly), appuyé par le député de Skeena (M. Fulton). Étant donné que nous avons un ordre du jour particulier aujourd'hui qui stipule: «Nonobstant tout article du Règlement», et comme aujourd'hui est un jour de présentation du budget, la présidence doit décider que la motion n'est pas recevable.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sur quel motif fondez-vous cette décision? Les motions d'ajournement de la Chambre sont toujours recevables. Cette décision est totalement erronée.

M. le vice-président: Le député sait qu'une décision de la présidence est sans appel.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, nous examinions un amendement demandant à insérer à l'article qui définit le poisson «toute partie de poisson» dans la nouvelle Loi sur les Pêcheries. Je vais dire au ministre que cela complique davantage la définition du poisson et des pêcheurs dans les diverses lois et réglementations en vigueur au pays. Par exemple, la compétence donnée au ministère des Pêches et Océans sur «toute partie d'un poisson» va poser la question de sa constitutionnalité, parce que le poisson est la propriété de celui qui l'a pris. Donc, est-ce que le ministère n'empietterait pas sur la compétence provinciale avec les parties de poisson? Une fois qu'un poisson est pris et amené à terre il relève de la compétence provinciale, ce qui fait que le gouvernement provincial a le pouvoir de décider du sort des parties de poisson également. Ce sont les gouvernements des provinces qui délivrent les permis de pêche voulus et qui de façon générale ont autorité sur le transport, l'entreposage et la transformation du produit pêché.

J'estime donc que le ministre des Pêches et Océans (M. Fraser) devrait songer aux conséquences de ce changement de définition du poisson, à cause des répercussions que cela a sur les définitions des autres lois en vigueur.

Et je peux donner également comme exemple la Loi sur l'assurance-chômage, avec sa définition du pêcheur, de ce qui arrive au poisson une fois qu'il est embarqué.

Je soulève cette question parce que la plupart des affaires pendantes devant la Commission d'assurance-chômage, à la suite d'une décision du ministère du Revenu national, portent sur la définition du poisson et la définition du pêcheur en tant que membre d'un équipage qui prend ce poisson. Est-ce que par suite de cette modification, elle va maintenant s'étendre au pêcheur qui s'occupe de parties de poisson? En d'autres termes, que veut dire cette définition au regard de la Loi sur l'assurance-chômage?

C'est là une question très importante. Je suis persuadé que les députés qui ont des électeurs en instance devant un conseil arbitral ou un tribunal canadien de l'impôt ou qui ont des appels au ministre chargé de l'assurance-chômage reconnaissent qu'il doit y avoir une certaine cohérence entre le changement de cette définition et le règlement d'application de la Loi sur l'assurance-chômage.

Le gouvernement fédéral s'est embarqué dans une politique de contrôles et de pesées, avec examen des livres des sociétés poissonnières et des livres de prises des pêcheurs. Il est déplorable que le gouvernement, qui tient à resserrer l'assurance-chômage, se soit lancé dans cette voie. Dans l'exécution de cette procédure l'enquêteur se reporte aux règlements, qui se fondaient sur la définition du poisson et qui fondent maintenant sur la définition de parties de poisson, pour voir sur quoi l'intéressé a fondé sa prétention.

C'est ainsi, par exemple, que par application de ce nouvel article du projet de loi, il serait possible de considérer comme pêcheur celui qui fait la cueillette du carragheen, mais non celui qui prend une partie de poisson et qui finit de la parer. En d'autres termes, celui dont toute l'activité consiste à saler les parties de poisson ou à travailler sur des parties de poisson, à terre, au sein d'une équipe de pêche, n'est plus couvert par le régime d'assurance-chômage. Est-ce qu'ils vont être couverts avec cette nouvelle définition du poisson qui est présentée à la Loi sur les pêcheries? Bien sûr que non! Le juge ou le ministère du Revenu national qui tranchera cette question s'en tiendront uniquement au règlement d'application de la Loi sur l'assurance-chômage. Il faut donc que le ministre des Pêches, au nom de tous ces pêcheurs . . .

• (1200)

M. Dick: Pêcheurs(euses).

M. Baker: . . . en effet, qui auront un jour des difficultés avec la Commission d'assurance-chômage à cause de l'action du gouvernement, qu'il essaie de coordonner ces définitions pour diminuer la probabilité que quelqu'un ait à rembourser $5,000, $6,000 ou $7,000 comme c'est maintenant le cas.

Il y a des centaines et des centaines de pêcheurs au Canada à qui on demande de rembourser cet argent à cause d'une question de définitions. Dans un seul secteur de Terre-Neuve, 278 pêcheurs ont à rembourser $7,000 ou $8,000. Ils ont fait appel. Mais d'où cela est-il sorti? D'un problème de définitions, le problème dont il s'agit aujourd'hui. C'est arrivé parce que le gouvernement canadien a décidé de rayer des listes des bénéficiaires de prestations d'assurance-chômage tous ceux qui, à son avis, de devaient pas en toucher. C'est ainsi que lorsqu'il a jeté ses filets, il s'est trouvé à écarter des prestataires à cause d'un problème de définitions. Il lui fallait une démarcation dans les règlements. Il s'est demandé: «Est-ce un poisson qui a été pris? Ou une partie de poisson? Non, il n'est pas prévu de partie de poisson.» Grâce à cet amendement, la Loi sur les pêcheries prévoit aussi des parties de poisson. Pourquoi la Loi sur l'assurance-chômage et, quant à cela, son règlement d'application, ne prévoient-ils pas des parties de poisson?

Compte tenu de cet amendement et en rapport avec cette disposition, le ministre des Pêches devrait envisager, de concert avec ses collègues du cabinet, de modifier le règlement d'application de la Loi sur l'assurance-chômage pour que les milliers de Canadiens qui sont jugés inadmissibles aux prestations d'assurance-chômage après en avoir touché pendant deux ou trois ans, ne soient pas tenus de rembourser maintenant les milliers de dollars que cela représente, à cause d'un problème de définitions. Ce sont là de pauvres gens, des gens ayant un revenu annuel moyen de $7,000 ou $8,000. Maintenant que la Loi sur les pêcheries comporte cette nouvelle disposition, monsieur le Président, peut-être pourrait-on établir une certaine coordination entre cette loi et le règlement d'application de la Loi sur l'assurance-chômage pour que les définitions concordent dans les deux cas.

Avant de céder la parole au ministre, qui voudra peut-être dire quelques mots, je veux m'assurer qu'il est prêt à répondre à une question très importante: va-t-il, oui ou non, accéder à la demande du syndicat des pêcheurs et de tous les pêcheurs de Terre-Neuve et de la côte du Québec, dont ceux de la circonscription même du premier ministre (M. Mulroney), de leur accorder des prestations d'assurance-chômage lorsque les glaces les empêchent d'exercer leur activité?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme tous les députés le savent, l'objet de ce projet de loi est de donner au ministre et au ministère le pouvoir nécessaire pour administrer les pêcheries du Canada, surtout étant donné les litiges soumis aux tribunaux l'été dernier qui mettent cette autorité en doute.

Je tiens à rappeler aux députés et à la population et surtout à nos amis de la côte ouest que ce projet de loi a été déposé le 4 mars 1985. Le 6 mars, le débat en deuxième lecture a commencé. Le 12 mars, sur mon invitation et avec l'accord du leader parlementaire du gouvernement, le débat a été ajourné.

Le 14 mars, de 9 h 30 à 13 heures, je me suis présenté devant le comité permanent des pêches et des forêts suite à cet arrangement, ce qui est inhabituel. Le 20 mars, la Chambre a adopté le projet de loi en deuxième lecture et l'a renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts. Le 21 mars, le comité en a entrepris l'étude et des fonctionnaires de mon ministère ont comparu pour fournir des explications. Du 24 mars au 3 avril, le comité, avec mon accord et mon appui, a tenu sept jours d'audience sur la côte ouest, et les instances présentées à l'époque portaient notamment sur l'objet de ce projet de loi.

Du 26 mars au 2 avril, le Sénat a effectué une étude préliminaire du projet de loi au comité sénatorial permanent de l'agriculture, des pêches et des forêts.

Le 22 avril, le comité permanent de la Chambre des communes a entendu des témoignages de représentants de sept groupes de ce secteur et du comité consultatif du ministre sur la côte ouest. Le 24 avril, j'ai témoigné à nouveau devant le comité permanent. Le 29 avril, le comité permanent de la Chambre des communes a entendu des témoignages de représentants de dix groupes autochtones et du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le 29 avril, on a entrepris au comité l'étude article par article du projet de loi. Cette étude s'est prolongée jusqu'aux petites heures du matin. Le 2 mai, je me suis présenté à nouveau devant le comité permanent dans le cadre de l'étude article par article et on a renvoyé le projet de loi à la Chambre avec deux amendements.

Je tiens à signaler à mon collègue le député de Gander-Twillingate (M. Baker) que parmi les amendements acceptés, il y avait celui de son collègue de l'Île-du-Prince-Édouard qui visait à inclure les larves dans la définition de «poisson». C'est ce que le député de Comox-Powell River (M. Skelly) essaie de faire disparaître, ce qui est plutôt étrange.

Le 16 mai, le gouvernement a donné préavis de motions d'amendement tendant à sauvergarder les droits des autochtones. Les députés présents doivent se rappeler que le gouvernement propose un amendement selon lequel aucune disposition de la présente loi ne devrait abroger les nombreux droits conférés aux autochtones par traité ou autre, ni porter atteinte à ces droits.

On croit à tort, monsieur le Président, à la Chambre, dans la population et dans les médias que, d'une façon ou d'une autre, le député de Comox-Powell River est le seul à s'opposer à ce projet de loi. C'est pourtant le cas du chef du Nouveau parti démocratique, du leader parlementaire du Nouveau parti démocratique . . .

Mme Mitchell: Nous formons toujours un tout.

M. Fraser: ... de mon collègue le député de Skeena (M. Fulton) et d'autres collègues du Nouveau parti démocratique représentant la Colombie-Britannique. Il faut bien savoir que tant qu'on retarde l'adoption de ce projet de loi, je n'ai pas le pouvoir juridique voulu pour prendre les mesures nécessaires relativement aux usines de conditionnement du poisson dans le golfe de Georgie. Ce pouvoir est nécessaire et on devrait l'annoncer dans l'intérêt des pêcheurs à la traîne du golfe et de la poursuite de la pêche sportive dont la Colombie-Britannique dépend tellement à l'heure actuelle.

Que l'on comprenne bien, monsieur le Président. De toute évidence, compte tenu de la motion d'ajournement qu'il a présenté le Nouveau parti démocratique est décidé à tout faire pour saborder le projet de loi, quelles que soient les conséquences de son geste. Le député de Comox-Powell River a dit qu'il avait des questions à poser. Il a passé des heures avec mes collaborateurs à scruter les détails des clôtures ponctuelles proposées lesquelles seront bien difficiles à mettre en pratique si le projet de loi n'est pas adopté. Sans les amendements, la loi reste aléatoire puisque l'on fera appel de la décision rendue le 28 juin de l'été dernier. Je demande aux députés et au public en général d'admettre la différence entre un débat constructif et une requête intelligente et légitime. Les députés du Nouveau parti démocratique ont donc décidé en dépit des conséquences possibles de leur geste pour ma province de la côte Ouest, de faire obstacle à l'adoption du projet.

Nous devons faire notre possible pour mettre en pratique les modalités du traité canado-américain sur la pêche au saumon du Pacifique qui restreint les prises et, pour cela, nous avons besoin de l'autorité de la loi. Ce sont tous les députés néo-démocrates, pas seulement un député qui, tout en étant bien intentionné, se fourvoie et ne semble pas comprendre la portée de tout ceci, qui font obstacle à nos travaux. Le Nouveau parti démocratique a décidé qu'en dépit des longues heures consacrées à l'étude du projet de loi, du nombre respectable de jours à l'étape du comité, des discussions avec les fonctionnaires, avec moi-même ou quelqu'un d'autre, de bloquer le processus et d'empêcher l'adoption du projet de loi quelles que soient les conséquences. Il faut bien se rendre compte de la gravité du geste des néo-démocrates.

Je m'étonne un peu de l'attitude du député de Skeena. Des représentants de sa circonscription sont venus me parler d'une question qui intéresse de très près les autochtones de la rivière Taku. Je m'efforce de collaborer avec le député. Mais le Nouveau parti démocratique refuse de nous aider à voter une mesure essentielle pour la bonne administration des pêches du Canada.

• (1210)

Je pense qu'il convient aussi de signaler que les députés libéraux de l'opposition officielle ont fait preuve de diligence tout au long du processus. Ils ont fait des propositions intéressantes qui nous ont aidés à mieux saisir et à surmonter les difficultés des provinces. Ils ont fermement insisté sur la nécessité de ne pas supprimer ni amoindrir les droits des autochtones et cette position était fort défendable. Leur participation a donc été entière et utile. Ce n'est sûrement pas l'opposition officielle de Sa Majesté qui souhaite saborder le projet à l'étude.

J'invite tous les députés à favoriser l'adoption de ce projet de loi afin que soient levés le plus rapidement possible les incertitudes surtout celles qui subsistent sur la côte Ouest. Dès que le projet aura été adopté, si la Chambre est toujours prête à collaborer, je serai en mesure d'agir très rapidement pour lever les incertitudes au sujet de la pêche à la traîne dans le golfe et d'autres types de pêche.

Il n'y a pas uniquement la côte Ouest qui soit en cause. Les pouvoirs que nous demandons ont déjà été exercés, mais étant donné les décisions des tribunaux depuis que la loi a été défiée, ils n'auraient peut-être pas dû l'être. Quoi qu'il en soit, nous avons assumé les pouvoirs de répartition et d'administration. Comme les députés de l'Atlantique le savent, les pêches des provinces Maritimes ne pourront être administrées si les amendements requis ne sont pas votés.

Pour terminer, j'invite tous les députés à bien comprendre l'importance et la portée de la présente mesure. Le Nouveau parti démocratique dont le chef vient du centre du Canada et ne comprend pas les réalités de la pêche, continue d'afficher une attitude imprudente et irresponsable.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) m'inspire beaucoup de respect, mais il convient de répondre à sa tentative de nous jeter de la poudre aux yeux qu'il vient de faire.

Le projet de loi a été déposé le 4 mars. Au comité permanent des pêches et des forêts, il a été envisagé pour la première fois en un quart de siècle d'aller en Colombie-Britannique pour y entendre le point de vue des adeptes de la pêche sportive, des pêcheurs autochtones, et des propriétaires de flottilles de senneurs, de bateaux de pêche aux filets maillants et de bateaux pour la pêche à la traîne. Nous avons pris en note des milliers de témoignages des divers groupes d'utilisateurs en Colombie-Britannique. Exception faite des adeptes de la pêche sportive commerciale, aucun des autres n'a souscrit au projet de loi C-32 dans son libellé actuel.

D'après le ministre, seul le Nouveau parti démocratique retardait l'adoption du projet de loi. Les conservateurs ont longtemps cherché à nous duper en prétendant consulter les intéressés pour ensuite élaborer une mesure législative en fonction de leurs besoins. En fait, le projet de loi a été rédigé par le parti libéral. Le ministre des pêches et des Océans a demandé à ses fonctionnaires ici même, à Ottawa, ou à Hull, de le lui retransmettre intégralement. Il a prétendu avoir préparé une loi du Canada central. C'est donc dans le centre du Canada que cette mesure a été rédigée et c'est de là qu'elle nous vient.

En outre, le ministre a déclaré que le comité devrait se rendre sur place pour entendre ce que les gens avaient à dire et prendre connaissance de leurs besoins réels. Nous avons donc entendu les pêcheurs de la Colombie-Britannique. Ils n'appréciaient pas la mesure dans son libellé actuel car on n'y prévoit pas de mécanismes de consultation ou protection des groupes d'utilisateurs existants. Nous songeons aux autochtones qui pratiquent la pêche à des fins commerciales comme personnelles, c'est-à-dire pour subvenir à leurs besoins alimentaires. Nous songeons également à certains types d'engins de pêche existants et à un certain groupe de pêcheurs en Colombie-Britannique et dans d'autres régions du Canada qui prend beaucoup d'expansion à l'heure actuelle, soit les pêcheurs sportifs. L'on compte à présent près de 500,000 pêcheurs sportifs détenant un permis en Colombie-Britannique. Quelques petits groupes fragmentés prétendent les représenter tous, mais ce

n'est manifestement pas le cas. Aucun des groupes à avoir comparu devant notre comité ne nous a fourni de liste de membres révélant qu'ils représentaient de 50,000 à 75,000 membres.

J'ai trouvé curieux d'entendre le ministre des Pêches et des Océans soutenir qu'il avait réussi à obliger le parti libéral à faire précisément ce qu'il voulait. Le ministre a accepté un amendement, soit l'ajout du mot «larves». Les spécialistes scientifiques qui ont témoigné devant le comité ont tous déclaré que le mot «larves» n'était pas nécessaire et qu'il suffisait de parler du naissain du poisson. Je vois que le secrétaire parlementaire est des nôtres. Il sait qu'on a voulu jeter de la poudre aux yeux en ajoutant le mot «larves» au projet de loi. Cela ne change pas grand-chose à la mesure. Je le défie de trouver un seul scientifique ou biologiste pour dire qu'il s'agit du mot le plus important et le plus utile sur le plan juridique à être ajouté au projet de loi.

Mais revenons à ce que nous dit le ministre des Pêches et des Océans. Il se targue d'être le champion des intérêts de la Colombie-Britannique. En fait, ce n'est pas le cas. Quand les porte-parole du secteur de la pêche ont comparu devant le comité, ils ont bien précisé qu'ils ne tenaient pas à ce que le projet de loi soit adopté dans sa forme actuelle. Le Nouveau parti démocratique a pris la chose au sérieux. Nous avons entrepris, au moyen des motions nos 2 à 9, d'y faire inclure des mécanismes de consultation ou de protection à l'intention de ces 500,000 adeptes de la pêche sportive, des autochtones de la Colombie-Britannique et des exploitants de senneurs, de bateaux de pêche aux filets maillants et de bateaux pour la pêche à la traîne. Nous avons essayé de donner à cette mesure une certaine logique.

Les conservateurs ont toujours le mot «consultation» à la bouche. Pourquoi avons-nous passé deux semaines en Colombie-Britannique? A quoi nous sert-il d'avoir siégé de huit heures du matin jusqu'à minuit, sans nous interrompre pour déjeuner ou dîner, afin d'entendre les pêcheurs témoigner? Je mets le ministre des Pêches et des Océans au défi de nous dire qu'il a lu les témoignages que nous avons entendus.

Je vais maintenant parler du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ses représentants ont comparu devant le comité il y a à peine quelques semaines pour lui dire que le projet de loi était à la fois illégal et anticonstitutionnel. Même s'ils ne pouvaient pas parler au nom des politiques du Nouveau-Brunswick, ils ont affirmé, sans équivoque possible, que le projet de loi, dans sa forme actuelle, serait contesté devant la Cour suprême du Canada. Le ministre a-t-il quelque chose à leur répondre? Pourquoi ne s'est-il pas donné la peine de nous dire comment il règlerait les véritables problèmes des habitants du Nouveau-Brunswick, problèmes qui remontent aux années 1880 et à la cause Robertson, la fameuse affaire de la pêche à la mouche, qui a abouti devant la Cour suprême du Canada? Le ministre des Pêches et des Océans n'en a pas parlé.

Voici ce que dit la motion nº 12 inscrite au nom du ministre:

La présente loi ne porte pas atteinte aux droits existants ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones du Canada.

Il est en train de dire aux autochtones que l'article 35 de la Constitution ne comporte rien de substantiel, ce qui n'est pas le cas. Au fait, elle renferme des droits. Qu'en est-il de la proposition présentée par le Conseil tribal Nishga?

Je constate que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) est maintenant parmi nous. J'espère qu'il interviendra à la Chambre pour nous dire si, à l'instar du ministre des Pêches et des Océans, il estime que l'article 35 est sans portée. La proposition qu'a avancée le conseil est très explicite. Elle confirme celle du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Je croyais que cette province était gouvernée par un gouvernement conservateur. J'imagine que ce n'est plus le cas maintenant; j'imagine aussi que ce gouvernement n'est qu'un autre petit groupe qu'il faudra écarter.

La motion nº 2 est très claire sur le point suivant:

... une gestion et un contrôle adéquat des pêches côtières du Canada ainsi que la répartition des ces pêches, le tout subordonné seulement:

(i) à la juridiction constitutionnelle des provinces ...

C'est justement pour cette raison que le gouvernement du Nouveau-Brunswick nous a envoyé des représentants pour défendre vigoureusement et ouvertement sa cause. Le ministre des Pêches et des Océans ne tient pas à en parler. Ayant été moi-même mêlé aux discussions constitutionnelles, je trouve qu'on devrait respecter les compétences constitutionnelles des provinces qui prennent la peine de les faire valoir. Voici ce que dit la motion plus loin:

(ii) aux droits constitutionnelles des autochtones aux pêches conformément à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Nous avons l'habitude de respecter les droits d'autrui au Canada. Nous ne pouvons pas simplement les fouler au pied. Le ministre des Pêches et des Océans prétend que nous devons adopter le C-32 à cause du jugement Collier rendu en Colombie-Britannique. Je prie instamment le ministre de se donner la peine de lire ce jugement et de voir les progrès qui ont été accomplis depuis ce temps-là en Colombie-Britannique par le Comité Mac. La pêche au hareng n'a posé aucun problème cette année. Le ministère, le ministre et les propriétaires de la flotte ont convenu d'arrêter un plan rationnel. Certains amendements très logiques ont été présentés par le député de Comox-Powell River (M. Skelly) qui voulait entériner dans la loi ce que les gens demandaient à cor et à cri depuis des décennies, un mécanisme consultatif pour protéger la répartition actuelle des prises et assurer que le ministre consulte les patrons de chalutiers avant d'adopter un nouveau régime de gestion pendant une campagne de pêche. Il ne peut simplement se contenter de dire qu'il leur accorder 13 p. 100 cette année et 4 p. 100 l'an prochain. Il ne peut dire non plus qu'il y aura des «shinners cubes» pour la pêche sportive et se complaire dans le charabia.

Le ministre des Pêches a plaidé sa cause. Il a déclaré que les médias l'avaient mal compris, qu'il était un bon type, que seul le NPD retardait l'adoption du projet de loi et que l'amendement des libéraux au sujet des larves avait été accepté. Il veut faire cette concession aux autochtones pour leur faire croire qu'il reconnaît en quelque sorte leurs droits. Quelle était la signification du processus constitutionnel? A mon avis, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, à titre de représentant des autochtones, devrait lutter en leur nom.

Il s'agit d'une des lois les plus anciennes au Canada rédigée en 1867. C'est la première fois depuis de nombreuses décennies qu'on présente un projet de loi visant à insérer dans la loi un article sur l'objet de la mesure, article devant guider l'interprétation par les tribunaux. Il y a de nombreuses causes relatives aux pêches auxquelles sont mêlés des autochtones et des bateaux pour la pêche à la traîne qui aboutiront devant la

Cour suprême du Canada. Nous aurons un article sur l'objet de la mesure qui ne tiendra nullement compte, comme il se doit, des pouvoirs constitutionnels des provinces et d'autres dispositions constitutionnelles, comme dans l'article 35 au sujet des autochtones, faisant ainsi nettement comprendre que, en vertu de cet article, les droits des autochtones sont reconnus et que les pouvoirs provinciaux ne doivent pas être lésés. Le Parlement doit profiter des occasions de ce genre pour moderniser nos lois. Cette loi a été rédigée en 1867 et nous y ajoutons maintenant un article sur son objet. Il y est également questions de plantes aquatiques, de certaines parties du poisson, et le libellé de certains passages est modifié. Si nous ne saisissons pas cette occasion pour assurer son caractère constitutionnel afin de tenir compte de la nature du pays, le Parlement manquera alors à son devoir.

• (1220)

Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) peut se rendre en Colombie-Britannique et prétendre que le NPD fait obstacle à l'adoption du projet de loi. Les pêcheurs savent que notre comité s'est rendu là-bas, a entendu de nombreux témoignages et est revenu ici animé de bonnes intentions. Ils savent que nous voulions modifier le projet de loi de façon à tenir compte des vues des pêcheurs de la Colombie-Britannique, de ceux qui s'adonnent à la pêche sportive, des pêcheurs autochtones, des pêcheurs à la traîne, de ceux qui pêchent aux filets maillants ou à la senne. Nous voulions en tenir compte.

Quand le sous-ministre a témoigné ce matin au comité des pêches, je lui ai demandé avec quels groupes d'usagers il s'était entretenu dans les provinces de l'Atlantique et il a répondu: «Aucun». Je lui ai demandé avec quel gouvernement des provinces Maritimes il avait communiqué et il a répondu: «Aucun». Ne sommes-nous pas dans une période où les conservateurs prônent les consultations? Un groupe de députés s'est rendu de bonne foi entendre des témoignages en Colombie-Britannique. Nous sommes revenus présenter des propositions logiques fondées sur les témoignages des pêcheurs en Colombie-Britannique. Les conservateurs prétendent que nous ne pouvons les inclure, mais ils acceptent de mentionner les «larves» et d'insérer quelques dispositions supplémentaires. Ils prétendent que le projet de loi doit être adopté maintenant à cause de la décision Collier.

Permettez-moi de parler un instant de cette décision Collier, car c'est le nœud de l'affaire. Le ministre prétend qu'à cause des bateaux pour la pêche à la traîne, il fait face à un terrible dilemme. Il ne sera pas en mesure de faire une répartition entre les divers groupes d'usagers en Colombie-Britannique. Ce n'est tout simplement pas le cas. Les faits sont là. La pêche au hareng a eu lieu cette saison.

Le ministre doit agir plus ouvertement et justement les bateaux de pêche à la traîne du golfe. Le reste du programme de pêche de la saison se déroule comme prévu. Notre parti n'a pas l'intention de retarder indéfiniment l'étude du projet de loi C-32. Nous voulons que cette mesure prévoie un mécanisme de consultation et de protection à l'intention des groupes d'utilisateurs, non seulement en Colombie-Britannique, mais dans tout le pays. Nous voulons être certains que ceux qui depuis toujours, s'adonnent à la pêche sont protégés. Il faut faire une place privilégiée dans les pêcheries aux nouveaux utilisateurs de ressources comme les salmonidés de la Colombie-Britannique.

Je suis un pêcheur sportif. Je ne veux pas que les pêcheurs sportifs soient exclus. Le ministre joue à des petits jeux en disant que le NPD essaie de s'attaquer aux droits des pêcheurs amateurs ou autres. En réalité, ce projet de loi ne reflète pas les témoignages que nous avons entendus, de la part de constitutionnalistes, d'avocats, de groupes d'utilisateurs, et d'autochtones.

Le ministre n'a pas besoin d'adopter ce projet de loi d'urgence. Il faut en rédiger une nouvelle version ou, au cours du débat, le ministre devrait nous prêter une oreille attentive et prouver aux Canadiens qu'il est disposé à accepter de bonne foi les amendements qui reposent sur des preuves logiques. Le secrétaire parlementaire sait que ces témoignages ont été donnés de bonne foi. Nous avons siégé du matin au soir. Nous avons siégé toute la nuit pour examiner ce projet de loi. Or, nous n'avons réussi qu'à inclure le terme «larves» dans le projet. Le ministre des Pêches et des Océans devrait consulter à nouveau la Chambre et ne pas nous servir ce boniment selon lequel le NPD refuse d'adopter ce projet de loi. Nous en retardons l'adoption en vue d'essayer de l'améliorer pour qu'il tienne mieux compte des groupes d'usagers.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de m'éterniser sur ce premier amendement. J'ai proposé l'amendement en vue d'inclure le terme «larves» dans le projet de loi. Je l'ai fait parce que l'ancienne loi parlait des œufs, du frai, puis passait au naissain et aux jeunes poissons.

Il existe une étape très importante du développement du poisson dont ne tenait pas compte le projet de loi renvoyé au comité à l'époque. L'étape larvaire, en ce qui concerne les coquilles des huîtres, des palourdes et de la plupart des coquillages, est critique. Je prendrai l'exemple des huîtres ou des palourdes. Il y a des huîtres mâles et femelles. Après l'apparition des gonades, l'huître fabrique les œufs et le sperme. La fertilisation a lieu en suspension. Il y a une période de 18 à 21 jours qui n'est manifestement pas visée dans l'ancienne loi. C'est une étape extrêmement critique du développement des huîtres ou des coquillages. En effet, un demi-pourcent des larves d'huîtres survivent jusqu'à maturité et deviennent du naissain. Pourquoi les exclure de la définition du projet de loi? C'est un détail technique d'importance mineure, mais la plupart des biologistes sont du même avis que moi. Sauf erreur, depuis l'inclusion du terme dans le projet de loi à ma demande, les biologistes des pêcheries et dans d'autes secteurs ont confirmé que c'est un amendement important.

Je veux simplement parler de cette motion pour le moment. Nous éprouvons de vives inquiétudes au sujet d'autres motions dont nous parlerons à un autre moment. Notre parti n'appuiera pas cette motion visant à supprimer le terme «larves», proposée par mon ami de Comox-Powell River (M. Skelly). Je suppose qu'il a d'autres motifs. Je pense qu'il comprend les problèmes techniques qui en découlent. Il a sans doute proposé cette motion dans le but de lancer le débat sur l'article 1 et c'est très bien. Pour le moment, je m'en tiens aux motions à l'étude. Des députés de notre parti feront des commentaires sur les autres motions plus tard au cours du débat.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, il est toujours difficile de parler après le député d'Egmont (M. Henderson). D'habitude, lorsqu'il parle, il montre qu'il s'y connaît, et c'est particulièrement vrai pour les pêches. Dans ce dernier discours, il s'est révélé comme un

expert de la sexualité des huîtres. Je ne voudrais pas me quereller avec lui là-dessus. Le vieux parti libéral estimait que l'État n'avait rien à faire dans les chambres à coucher de la nation. Le nouveau parti libéral veut sans doute que l'État intervienne dans la sexualité des huîtres. Cela prouve que les partis changent, et c'est leur droit.

Il y a des choses qui me dérangent dans les observations du ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser). Je parlerai de sa participation à ce débat. Pendant le peu de temps où j'ai été critique des pêches pour notre parti, j'ai dit à la Chambre que j'avais beaucoup de respect pour le député de Vancouver-Sud, le ministre des Pêches et Océans. Nous sommes collègues depuis longtemps. Nous avons témoigné l'un contre l'autre devant des tribunaux de Vancouver et d'ailleurs. Toutefois, je n'apprécie guère ce qu'il avait à dire à propos du rôle du parti néo-démocrate dans ce débat. Nous disons quelques vérités. Nous défendons l'ouest du Canada, et la Colombie-Britannique en particulier. Nous défendons les pêcheurs. C'est pourtant le rôle du ministre, mais il semble l'avoir oublié.

• (1230)

Lorsque les députés conservateurs étaient de ce côté, ils se comportaient en parti d'opposition. En arrivant sur les bancs du gouvernement, ils sont tout à coup devenu comme les membres du vieux parti libéral. Ils sont devenus les représentants du Canada central, oubliant les intérêts de la côte ouest et les Canadiens moyens, tous les petits travailleurs qui constituent cette nation. Je vois un député conservateur de Colombie-Britannique. C'est l'un des 19 représentants conservateurs de cette province qui ne la défendent pas comme ils le devraient. Ils se vantent beaucoup de ce qu'ils font, mais en réalité ils ne font pas grand-chose.

Je peux dire à la Chambre ce qui ne nous plaît pas dans les consultations qui ont été faites pour ce projet de loi. Comme le député de Skeena (M. Fulton) le disait, le comité a rencontré des groupes de pêcheurs qui nous ont dit, presque unanimement, qu'ils n'aimaient pas ce projet de loi. Ils craignaient qu'il ne donne trop de pouvoir au ministre et qu'il ne concentre par trop le pouvoir dans les mains des bureaucrates. C'est là le problème. Ce projet de loi est une réaction excessive à une poursuite judiciaire dont je parlerai dans un moment.

Le secteur des pêches qui croît le plus, en ce moment, c'est celui de la bureaucratie. Autrefois, il y avait trop de pêcheurs et pas assez de poisson, aujourd'hui, il y a trop de bureaucrates qui réglementent trop de pêcheurs alors qu'il n'y a pas plus de poisson. La bureaucratie augmente à une vitesse folle. On m'a dit qu'il y aurait 6,000 bureaucrates qui s'occupent de la pêche. Ce n'est peut-être pas le bon chiffre, mais c'est celui qui vient à l'esprit. De toute façon, les bureaucrates sont trop nombreux.

Notre position est celle que se doit d'adopter un parti qui représente l'Ouest. Le ministre devrait se rendre compte que l'intérêt des Canadiens et des petites gens doit être protégé de gens qui travaillent, à Hull et à Ottawa, dans de beaux immeubles et prennent des décisions qui touchent les pêcheurs de Colombie-Britannique. La vie de ces pêcheurs dépend de la date à laquelle commence la saison de pêche.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) est à la Chambre aujourd'hui. Il est sensible aux nouveaux arguments qu'on avance de temps à autre. C'est le ministère des Pêches qui a avancé le plus récent quand il a prétendu qu'il agissait ainsi pour le bien du poisson. Il a beau jeu de le prétendre, car le poisson ne risque pas de le contredire. Les bureaucrates reçoivent leurs directives du poisson; ils devraient plutôt écouter les pêcheurs, les êtres humains qui pratiquent la pêche, ainsi que les environnementalistes et les Canadiens intéressés et tout particulièrement les députés néo-démocrates qui défendent les droits des pêcheurs canadiens.

Le problème, je le répète, résulte d'une décision d'un tribunal. Le juge Collier, de la Cour fédérale, a en effet statué que le gouvernement fédéral devait tenir compte uniquement de la conservation pour attribuer les contingents de poisson. Ce jugement allait à l'encontre de ce que les fonctionnaires considéraient comme étant leur pouvoir de décider des dates de l'ouverture et de la fermeture de la saison de pêche et de tous les aspects de la pêche sur la côte du Pacifique. Voilà pourquoi ce jugement les a tellement indisposés.

Ce jugement suscite un autre problème; en effet, le juge Collier a déclaré, dans ce que les hommes de loi appellent un *obiter dictum,* c'est-à-dire quelque chose qui n'est pas la loi en tant que telle, mais qui passe vraisemblablement pour être la loi, que la Loi sur les pêcheries serait inconstitutionnelle, que certaines de ses dispositions violeraient la constitution de notre pays, et que le gouvernement fédéral n'avait pas d'affaires à imposer un contrôle de ce genre sur le secteur des pêches. Voilà qui est fort grave.

Au lieu de presser la Chambre d'adopter au plus vite ce projet de loi afin de colmater si possible les failles que la décision du juge Collier a identifiées en tentant d'accroître si possible les pouvoirs du ministère des Pêches sans vraiment consulter les groupes de pêcheurs, le ministre ferait mieux de demander aux tribunaux de statuer sur la constitutionnalité des dispositions de la Loi sur les pêcheries. Si le juge Collier, juge fort respecté et expérimenté, a raison, le projet de loi dont la Chambre est saisie et à propos duquel le ministre nous a accusés de faire de l'obstruction systématique, est invalide et nous aurons gaspillé beaucoup de temps à un vain débat. Nous affirmons que le gouvernement devrait demander aux tribunaux de se prononcer sur ce projet de loi. Au cours du débat à l'étape de la deuxième lecture, j'ai posé au ministre cette question bien précise. J'invite les députés à se reporter au hansard pour vérifier les propos que nous avons alors échangés.

Nous pensons que le ministère des Pêches a un programme secret. Nous sommes d'avis qu'à cause de ce projet de loi, de plus en plus de pêcheurs vont se disputer des réserves de plus en plus pauvres. Nous estimons que le projet de loi ne contribue en rien à favoriser la protection de l'environnement. Il n'existe aucun projet de mise en valeur des ressources fondée sur le principe de la gestion des bassins versants. Aucune disposition n'est prise pour protéger nos réserves contre les incursions en haute mer des flottilles étrangères. En fait, nous affirmons que le ministre et le ministère qui ont présenté ce projet de loi ont écarté délibérément des milliers de pages de témoignages d'exploitants expérimentés de ces ressources. C'est là une grave accusation à laquelle le ministre doit répondre sérieusement.

La difficulté que pose ce projet de loi ne provient pas seulement d'un amendement concernant les larves. Si important qu'il soit et malgré tout l'intérêt que mon collègue du parti libéral porte aux habitudes sexuelles des huîtres, et même s'il a enrichi le débat en insistant pour nous sur ces habitudes sexuelles, il existe des affaires plus cruciales qui méritent

l'attention du parti libéral. Je n'ai jamais entendu le chef de l'opposition et député de Vancouver Quadra (M. Turner) parler des problèmes de la côte ouest. J'espère qu'il interviendra aujourd'hui dans le débat sur la mesure à l'étude.

J'aimerais parler d'un autre aspect mentionné par mon collègue, le député de Skeena, c'est-à-dire de l'article du projet de loi concernant les autochtones. D'après mon collègue, on dirait que le projet de loi et ses modifications ont été élaborés sans même tenir compte de l'adoption de l'article 35 de la Constitution. Cet article confirme les droits existants des peuples autochtones du Canada et constitue un élément important de la Constitution. Les députés feraient mieux de l'accepter maintenant. Il nous faut en tenir compte. Cela ne sert à rien d'ajouter une modification stipulant que nous reconnaîtrons cet article. Nous devons en tenir compte de façon plus détaillée.

Je me rappelle lorsque nous étudions le projet de loi C-48 sur le pétrole et le gaz du Canada au comité de l'énergie. A l'époque, les libéraux proposaient le même article que celui que le ministre propose en modification à la mesure à l'étude. Il ne suffit pas de glisser un article stipulant que l'on ne touchera pas aux droits des autochtones. Mes collègues, les députés de Comox-Powell River (M. Skelly) et de Skeena, comptent beaucoup d'autochtones dans leur circonscription et ont proposé en termes précis certains amendements à la mesure à l'étude. En toute déférence pour les députés, je leur assure que ces amendements valent la peine d'être examinés.

Nous ne nous excusons pas de ne pas parler des modifications relatives aux «larves» et de présenter des propositions d'amendement plus substantielles. Nous ne nous excusons pas de retarder l'adoption de cette mesure jusqu'à ce que nous puissions obtenir un meilleur arrangement pour les pêcheurs de la côte. Les pêcheurs sont une espèce unique. Ils sont les derniers véritables chasseurs du Canada. L'industrie de la pêche est unique et ce qu'en font les bureaucrates a des répercussions sur la vie de ces gens-là. Voilà pourquoi nous voulons nous assurer que le pouvoir bureaucratique sera limité dans toute la mesure du possible. Voilà pourquoi nous voulons nous assurer que les exploitants, c'est-à-dire les pêcheurs à la traîne, les pêcheurs à la senne, les pêcheurs aux filets maillants, les pêcheurs sportifs et les pêcheurs autochtones soient consultés. Voilà pourquoi mes collègues étaient prêts à siéger toute la nuit au comité. Voilà pourquoi nous intervenons aujourd'hui à la Chambre.

Nous avons de l'estime pour le ministre des Pêches personnellement, mais nous n'accepterons pas de l'entendre dire que nous faisons de l'obstruction ou que notre chef n'est qu'un représentant des provinces du centre. Nous défendons les droits des pêcheurs canadiens et nous continuerons de le faire.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, à l'instar de mon collègue le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) et d'autres députés de mon parti, j'ai été choqué d'entendre le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) affirmer que notre parti se comportait d'une façon imprudente et irresponsable dans le débat sur le projet de loi C-32. Pour notre part, nous pensons que le projet de loi C-32 est imprudent et irresponsable à cause des pouvoirs qu'il confère au ministre. Nous trouvons aussi ce projet de loi irresponsable parce qu'on n'a pas tenu compte de ce que les pêcheurs de la côte du Pacifique avaient à dire.

Le comité s'est donné le mal d'aller en Colombie-Britannique écouter le point de vue des véritables pêcheurs. De retour à Ottawa, les membres du comité ont pu voir que rien d'important n'était changé dans le projet de loi. Nous donnons toujours carte blanche au ministre pour qu'il fasse ce qu'il veut.

Lors des déplacements du comité, la majorité des témoins qui ont comparu ont dit très clairement qu'ils s'opposaient à l'adoption de ce projet de loi sous cette forme. Comme le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) l'a souligné, le projet de loi est le résultat d'une réaction exagérée à la suite d'une décision judiciaire.

• (1240)

Je ne crois pas que notre parti fasse preuve d'imprudence et d'irresponsabilité en demandant des consultations sérieuses avant que la Chambre n'adopte le projet de loi dans sa forme définitive. Je ne pense pas qu'il soit imprudent et irresponsable de réclamer qu'un processus de consultation soit prévu dans le projet de loi afin que différents groupes d'usagers de la côte aient voix au chapitre en vue de l'allocation des ressources. C'est exactement ce que le ministre avait promis avant les élections, quand il était critique de l'opposition officielle pour la pêche. Il semble donc avoir retourné sa veste depuis. Les élections ont pour résultat de changer non seulement le gouvernement, mais aussi l'opinion de certaines personnes qui forment le gouvernement.

Je regrette que le ministre ait changé de point de vue. Avant les élections, il paraissait accepter le principe voulant que tous les groupes d'usagers et tous les gens qui ont des intérêts fondamentaux dans le secteur de la pêche devraient participer aux décisions. Maintenant, par contre, le ministre affirme à la Chambre que nous sommes imprudents et irresponsables parce que nous refusons de lui donner carte blanche pour lui permettre d'établir toutes sortes de règlements sans consultation préalable.

Comme d'autres députés, je me souviens de la mise sur pied du plan Davis dont le but était de limiter le nombre de pêcheurs sur la côte ouest. Ce plan a été adopté il y a 15 ou 16 ans, et tous les partis de la Chambre reconnaissent certainement que c'était une catastrophe. Nous avions à l'époque un ministre qui était persuadé d'être plus futé que tout le monde. Le plan Davis avait été concocté par le ministre et ses conseillers, mais il ne tenait nullement compte de l'avis des gens travaillant dans ce secteur. Ces derniers ont bien essayé de se faire entendre et de souligner les problèmes inhérents au plan Davis, mais le plan a néanmoins été appliqué parce que le ministre était persuadé d'avoir raison. Nous admettons tous aujourd'hui que ce fut un vrai désastre.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi m'inspire trois réserves fondamentales.

M. Gass: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Le député de Malpèque (M. Gass) invoque le Règlement.

M. Gass: Monsieur le Président, je me demande de quelle motion parle le député. Je croyais que nos propos devaient se rapporter aux motions et non pas à l'ensemble du projet de loi.

M. Skelly: Monsieur le Président, si le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans (M. Gass) avait lu l'amendement et compris son importance, il saurait que le plan Davis a eu sur la pêche des répercussions tellement complexes

et importantes que même la production des œufs, du frai et d'autres choses en a été affectée. Le député a parlé de la réorganisation de la pêche, qui est liée à la question des règlements, et l'amendement porte justement sur les rapports entre les règlements et les divers aspects de la pêche. Naturellement, c'est ce que nous nous efforçons de supprimer.

M. Gass: Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le député, et pas une seule fois il n'a prononcé le mot «larve».

M. le vice-président: Je suis sûr que le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) fera des remarques qui se rapportent à la motion nº 1.

M. Manly: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de discuter de la question des larves. Je crois cependant utile de faire remarquer que le ministre des Pêches et des Océans n'a pas parlé des larves dans son discours, pourtant assez long. Il a accusé le Nouveau parti démocratique d'être téméraire et irresponsable. Il a reproché à notre chef ainsi qu'au député de Comox-Powell River (M. Skelly) d'être téméraire et irresponsable. Je n'ai toutefois pas entendu le ministre parler de larves. Je continuerais bien volontiers à faire plusieurs commentaires préliminaires.

J'ai trois remarques à faire au sujet de ce projet de loi: premièrement, il n'y a pas eu de consultation avant sa rédaction; deuxièmement, la pêche sur la côte Ouest est déjà surréglementée; et troisièmement, le projet de loi accorde trop de pouvoir au ministre. Ce dernier aspect nous ramène au commentaire que je faisais avant d'être interrompu par le rappel au Règlement: nous avons déjà vu où mène ce genre de situation avec le plan Davis.

Le ministre n'a pas consulté les pêcheurs de la côte Ouest et il n'a pas tenu compte du fait que les personnes qui sont profondément engagées dans ce secteur sont susceptibles de trouver les meilleures solutions. Une des tâches du ministre devrait consister à discuter avec toutes les personnes actives dans ce secteur et établir un programme global qui apporterait des solutions à longue échéance au lieu de nous dire que le problème est tellement complexe que seuls le ministre et son conseiller peuvent le résoudre.

La façon dont les témoins indiens ont été traités nous donne une très bonne idée de ce qu'on veut dire en accusant le ministre de ne pas avoir fait de consultation avant la rédaction du projet de loi. Lorsqu'il étudiait le projet de loi, le comité a décidé de ne pas entendre de témoins indiens. Les Indiens voulaient pourtant qu'on les écoute. Ils ont envoyé d'innombrables télégrammes et lettres et ils ont fait beaucoup d'appels téléphoniques pour essayer de convaincre le comité, comme l'ont fait d'ailleurs le député de Comox-Powell River et le député de Skeena (M. Fulton).

Le parti conservateur a fini par comprendre et il a jugé bon de changer son fusil d'épaule. Le comité a par conséquent décidé d'entendre les témoins indiens, mais que s'est-il passé? On a fait venir les Indiens à Ottawa et on ne leur a donné aucun répit. Les Indiens ont dû comparaître devant le comité toute la soirée. Ed Newman, président de la Fraternité des Indiens de la Colombie-Britannique nous a dit qu'il avait fait un voyage d'environ 3,000 milles pour comparaître devant le comité et qu'il a dû parler devant une salle vide. Il trouvait que les Indiens avaient été traités de façon très méprisante. J'ai été surpris lorsque je suis allé au comité. Le comité comprenait 11 députés conservateurs et seuls le secrétaire parlementaire et le président étaient présents. Il y avait des députés néo-démocrates et libéraux mais il n'y avait qu'un seul conservateur.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) a la parole pour faire un rappel au Règlement.

M. McDermid: Monsieur le Président, je trouve les remarques du député tout à fait antiréglementaires. On ne peut pas faire allusion à la Chambre des communes aux députés absents à la Chambre ou aux comités. Par ailleurs, on ne peut pas parler des travaux du comité. Je voudrais que la présidence décrète que ces remarques sont tout à fait antiréglementaires.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos du même sujet. On a l'habitude de ne pas mentionner le nom d'un député ou dire que tel ou tel député était absent à la Chambre ou au comité. Il n'a toutefois jamais été jugé antiréglementaire, à ma connaissance du moins, de dire que les députés conservateurs, les députés libéraux ou les députés néo-démocrates étaient absents. Il n'y a rien de mal à cela. Je crois en fait qu'il est juste de signaler que les conservateurs, qui s'intéressent énormément à ce projet de loi, ne sont pas très nombreux à la Chambre. Il n'y a pas un seul député conservateur de la Colombie-Britannique à la Chambre. Nous n'avons nommé personne. J'ai pris bien soin de ne nommer personne. C'est très important . . .

• (1250)

M. le vice-président: Je crois que le député a dit ce qu'il avait à dire.

[*Français*]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable députée de Gatineau (Mme Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Oui, monsieur le Président. C'était sur la même question. Je trouvais que la pertinence du discours du député commençait à faire défaut.

M. le vice-président: Ah, définitivement quant à la pertinence du discours du dernier député.

[*Traduction*]

J'accorde la parole au député de Cowichan-Malahat-Les îles (M. Manly), qui dispose encore d'une minute.

M. Manly: Monsieur le Président, je m'excuse si j'ai quelque peu enfreint le Règlement à cet égard. Si j'ai soulevé la question, c'est tout simplement parce qu'elle préoccupe les Indiens eux-mêmes. Ceux-ci estiment avoir été traités avec mesquinerie. Toutefois, si j'ai enfreint le Règlement, je prie les députés conservateurs de m'en excuser.

M. Rodriguez: Ils sont tellement susceptibles.

M. Manly: Je propose, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que le débat du projet de loi C-32 soit ajourné à 16 heures, aujourd'hui.

M. le vice-président: La présidence a reçu une motion proposée par M. Manly conformément à l'article 50 du Règlement, demandant d'ajourner le débat du projet de loi C-32 à 16 heures aujourd'hui. La première partie de la motion est en principe conforme au Règlement. Toutefois, en prévoyant une certaine limite de temps, le député a restreint la portée de la motion. C'est pourquoi la présidence doit décreter la motion irrecevable.

M. Manly: Monsieur le Président, je demande l'autorisation de biffer les derniers mots de la motion afin de la rendre conforme au Règlement.

Des voix: Non, non!

M. le vice-président: La présidence s'est déjà prononcée sur la motion et l'a jugée antiréglementaire. La parole est au député de Prince-Albert (M. Hovdebo).

M. McDermid: Dites-nous ce que vous savez du poisson.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Dans ma région, nous pêchons beaucoup.

Des voix: Oh, oh!

M. Hovdebo: Le projet de loi à l'étude est un excellent exemple de ce que le gouvernement a fait depuis qu'il est au pouvoir. Il fait des tas de promesses sur un grand nombre de questions, mais sans jamais y donner suite. Il ne tient jamais parole. Prenons, par exemple, la motion nº 1. Le Nouveau parti démocratique a insisté pour qu'il y ait une concertation au sujet de ce projet de loi. Nous avons finalement convaincu le gouvernement de permettre au comité de se rendre sur la côte ouest . . .

M. Gass: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député parle, je crois, de la motion nº 1 où il est question d'œufs, de frai, de naissain et de larves. Cela n'a rien à voir avec la concertation.

M. Skelly: Monsieur le Président, je trouve le comportement du secrétaire parlementaire très contestable. Je me demande si la Présidence n'est pas en mesure d'empêcher les rappels au Règlement futiles afin que le député cesse d'interrompre un discours que je juge vraiment excellent. Il n'a pas permis au député de placer ses propos dans leur contexte.

M. Gass: Monsieur le Président, la motion nº 7 prévoit la consultation des communautés côtières. La motion nº 8 concerne la consultation avec les groupes d'utilisateurs traditionnels. Je crois que le député a mélangé ses notes et qu'il parle des motions nos 7 et 8 plutôt que de la motion nº 1.

M. Skelly: Monsieur le Président, si le gouvernement désire imposer une réglementation à l'égard des œufs, du frai et des larves, il faut certainement consulter les intéressés quand à son application et c'est ce que le député s'apprêtait à dire. Vu le peu de temps qui lui reste, il lui sera difficile de terminer son discours.

M. le vice-président: La parole est au député de Prince-Albert (M. Hovdebo) et je lui demande de ne pas s'éloigner de la motion.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je voudrais bien préciser quelle est la définition du poisson en disant que le projet de loi doit réviser cette définition en ce qui concerne les consultations à tenir avec . . .

M. Rodriguez: Le poisson. Qu'est-ce qu'un poisson?

M. Hovdebo: . . . afin que cette mesure tienne compte des besoins des pêcheurs des deux côtes.

M. Crombie: Des trois côtes.

M. Hovdebo: Des trois côtes. Merci, monsieur. La définition de «poisson» comprend:

a) toute partie d'un poisson,

b) les mollusques, les crustacés, les animaux marins, les plantes aquatiques ainsi que toute partie de ceux-ci,

c) les œufs, le frai ou le naissain du poisson, des mollusques, des crustacés et des animaux marins, et

d) les produits et sous-produits du poisson qui sont prescrits sous le régime de l'article 34;»

L'amendement ajoute à cette définition les larves. J'ai d'abord parlé de la nécessité de tenir des consultations et d'inscrire des définitions dans la loi afin que les pêcheurs sachent exactement à quoi s'en tenir.

Deuxièmement, le gouvernement promet d'intervenir davantage dans la vie des gens et de réduire la réglementation. Mais que fait ce projet de loi? Il amène le gouvernement à intervenir davantage dans le secteur de la pêche. Il établit davantage de contrôles dans une industrie déjà contrôlée au maximum.

Le gouvernement tient à nous faire adopter cette mesure sans débat. Il a totalement omis de consulter les autochtones et les pêcheurs. Il me suffit de jeter un coup d'oeil sur ce projet de loi pour pouvoir vous nommer quatre domaines dans lesquels le gouvernement renie sa parole. Il a dit qu'il allait consulter les gens, mais il n'en fait rien. Il a dit qu'il allait protéger les droits des autochtones mais il n'en tient pas compte dans cette mesure. Il a dit qu'il réduirait la réglementation et il nous propose un projet de loi ayant pour effet de réglementer davantage ce secteur. Il a dit qu'il se souciait du sort de toutes les industries primaires privées et le voilà qui dévaste une industrie primaire avec ce projet de loi. Je poursuivrai mon discours après 14 heures, monsieur le Président.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES PARLEMENTAIRES

LES PLAINTES PORTANT SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL—ON DEMANDE DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, l'affaire de harcèlement sexuel à laquelle a été mêlé l'ancien ministre de la Défense nationale et député de Cumberland-Colchester (M. Coates) montre à quel point est injuste la procédure suivie en cas de plaintes aux termes de la Loi canadienne sur les droits de la personne. En effet, le député a été privé de certains droits fondamentaux. On a porté atteinte à des principes fondamentaux de la justice naturelle, notamment le droit d'être présumé innocent jusqu'à preuve du contraire. Le battage dans les médias aussitôt qu'une plainte est portée a pour effet de condamner publiquement l'intéressé avant même qu'il ait pu se défendre. Même si l'on devait par la suite décider que la plainte n'était pas fondée, le tort ainsi causé demeure irréparable, car l'accusé ne peut se disculper complètement.

La Loi canadienne sur les droits de la personne n'oblige pas le plaignant à faire une déclaration sous serment ni à fournir des éléments de preuve objectifs. Il n'existe absolument aucune protection contre des plaintes portées à la légère ou dans un esprit de vexation. La publicité que suscite le simple fait de porter plainte peut détruire des réputations et des familles. En démocratie, les médias ont des droits particuliers qu'il importe de protéger scrupuleusement. Mais ces droits, surtout lorsqu'il s'agit d'un organisme quasi judiciaire, doivent céder le pas à un droit encore plus fondamental, celui d'être présumé innocent jusqu'à preuve du contraire. J'exhorte le gouvernement, au nom de la justice, à proposer des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne en vue d'interdire la diffusion dans les médias d'une plainte, tant que la Commission n'a pas entendu l'affaire et rendu sa décision.

* * *

[*Français*]

LES PARCS NATIONAUX

LES CONSÉQUENCES DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, en fin de semaine, la population du village d'Alma, au Nouveau-Brunswick, a fortement protesté contre les coupures ayant trait au parc national de Fundy annoncées par le gouvernement conservateur au mois de novembre dernier.

Trente citoyens de ce village viennent de perdre leur emploi et inutile de dire que ces emplois étaient extrêmement importants. Il y a au moins 300 citoyens du village d'Alma dont l'emploi dépend du parc de Fundy et la plupart de ces emplois existent seulement durant les mois d'été.

Tout d'abord, dans une province où le taux de chômage est très élevé, le gouvernement n'a pas le droit d'infliger d'autres pertes d'emplois. De plus, les coupures dans les parcs nationaux affectent aussi le tourisme. Les prix d'entrée ont triplé et il en coûte dorénavant $12.00 au lieu de $5.00 pour avoir accès à un terrain de camping.

Monsieur le Président, les gens réalisent de plus en plus l'impact des politiques conservatrices qui auront pour conséquence d'arrêter le développement des parcs nationaux. Déjà, dès l'ouverture du parc de Fundy, on a constaté qu'il y a eu beaucoup moins de visiteurs que l'an dernier.

Ce n'est qu'un début et, ce qui est plus malheureux, tout le monde en souffrira. D'une part, des travailleurs perdent leur emploi et, d'autre part, il en coûtera plus cher pour visiter les parcs. Bref, monsieur le Président, ce gouvernement travaille à détruire l'héritage et l'économie du Nouveau-Brunswick.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE RECOURS AU SERVICE DE RESTAURATION DE L'INSTITUT CANADIEN NATIONAL DES AVEUGLES

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, j'ai appris dernièrement que les déjeuners des écoliers de nos circonscriptions en visite à Ottawa seraient dorénavant organisés par le service de restauration de l'Institut canadien national des aveugles. J'ai cru savoir que nous devions ce changement à la fermeture de la cafétéria de l'immeuble Wellington. Il y a lieu de féliciter le gouvernement, et je présume de vous féliciter à vous aussi, monsieur le Président, d'avoir eu recours aux services de cet excellent organisme pour pallier à l'incapacité actuelle de servir des repas à ces groupes.

Le service de restauration de l'Insititut des aveugles existe depuis 58 ans. A l'heure actuelle, il emploie 1071 personnes au Canada, dont 240 sont des aveugles inscrits. Il s'agit d'un organisme à but non lucratif dont le principal objectif est de fournir aux aveugles des occupations utiles et profondément satisfaisantes. A Ottawa même, il assure des services de restauration dans 26 immeubles réservés aux services de l'État.

Ce service est le plus gros employeur d'aveugles au Canada; il compte en Alberta 39 établissements, dont deux à Calgary; à l'échelle de ma province, il emploie 43 personnes aveugles.

Article 21 du Règlement

On lui a demandé de fournir 28,000 repas cet été dans le cadre du programme actuel de la Chambre des communes. Les Canadiens seront très contents d'apprendre que le service de restauration de l'Institut canadien national des aveugles s'est engagé à fournir à ces groupes de visiteurs des repas à des prix très raisonnables.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA BAISSE DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, le taux de la Banque du Canada est tombé à 9.59 p. 100 cette après-midi.

Des voix: Bravo!

M. Tupper: Le taux préférentiel est à son plus bas niveau depuis septembre 1978. Les taux d'intérêt hypothécaires sont en train de tomber eux aussi. La Banque de Montréal a abaissé son taux hypothécaire semestriel à 9.75 la semaine dernière, soit le taux le plus bas jamais offert sur des prêts hypothécaires depuis 1973. Les taux d'intérêt d'un an et de deux ans dans ce même établissement sont tombés à 10 et 10.75 respectivement. La compagnie d'assurance-vie London Life a descendu son taux hypothécaire quinquennal à 12 p. 100 pour la première fois depuis 1979.

Et je ne parle pas de la reprise des activités dans l'industrie automobile, les chargements ferroviaires, les mises en chantier, les transactions immobilières, et de la production et de l'emploi qui sont à la hausse.

Pourquoi l'économie connaît-elle un regain de vigueur? Parce que les Canadiens et les hommes d'affaires reprennent confiance en eux-mêmes et dans leur pays, à cause, en bonne partie, des mesures du gouvernement actuel. L'optimisme règne, monsieur le Président, pendant que nous attendons le budget de notre ministre des Finances (M. Wilson).

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES RETARDS DANS LE SERVICE POSTAL

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, Postes Canada a demandé l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour tenir compte de l'inflation, mais dans bien des régions ses services continuent à se détériorer. Les électeurs nous posent des questions auxquelles nous ne pouvons pas donner de réponse raisonnable.

Comment se fait-il qu'il faut régulièrement neuf jours pour qu'une lettre se rende de l'île Galinao à Vancouver, une distance de moins de 20 milles?

Pourquoi le courrier en provenance des États-Unis est-il retenu à la frontière jusqu'à ce que l'on en ait une certaine quantité, ce qui fait que des gens reçoivent quatre lettres en même temps, la plus vieille datant de plus d'un mois?

Pour quelle raison Postes Canada essaie-t-elle d'enlever aux journaux locaux leur rôle traditionnel de distributeurs de cahiers publicitaires? Pourquoi harcèle-t-elle ces journaux en leur infligeant des amendes excessives au moindre manquement? Pourquoi l'administration des Postes insiste-t-elle pour que les cahiers publicitaires se trouvent au centre du journal ouvert, alors qu'elle sait que dans une petite entreprise cela doit être fait à la main?

Pourquoi M. Michael Warren ne répond-il pas aux lettres de plainte?

Le gouvernement doit faire savoir à Postes Canada qu'il n'autorisera pas d'augmentation des tarifs postaux tant que les services n'auront pas atteint un niveau satisfaisant.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, savez-vous quoi? Le Canada est dans une situation terrible, déplorable, honteuse, scandaleuse médiocre, catastrophique, pénible, déshonorante, indigne, lamentable, inavouable, humiliante et ignominieuse. En somme, nous sommes ruinés depuis 1975, mais les libéraux avec l'aide du NPD ont mystifié, mal renseigné, tergiversé, éludé, feint d'ignorer, donner de donné de fausses raisons, utilisé des subterfuges, parlé pour ne rien dire, ergoté, dissimulé et obscurci les faits pour berner les Canadiens et dépenser follement grâce aux 108 milliards qu'ils avaient empruntés. Toutefois, les Canadiens n'ont pas été dupes et, le 4 septembre dernier, ils élisaient un gouvernement progressiste conservateur pour sauver le pays, acculé à la faillite. Enfin, pour accroître la productivité, créer des emplois et majorer les allocations sociales, il doit rembourser l'énorme dette qui saigne le pays à blanc.

Les conservateurs travaillent, luttent, analysent, font des efforts, réduisent, renforcent, compriment, escomptent, démontrent, transforment, collaborent, resserrent et consultent et ils font tout cela équitablement et ouvertement pour redonner au Canada la place qu'il mérite au sein des nations. Nos citoyens pourront en souffrir un peu, mais le Canada en sortira un pays souverain et uni reflétant les vues de sa population toute entière.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1410)

LES PRODUITS DANGEREUX

L'UTILISATION D'HERBICIDES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Soyons sérieux, monsieur le Président. De nombreux Canadiens ont sûrement appris aujourd'hui avec consternation que le gouvernement de l'Ontario a dû se résigner à distribuer gratuitement de l'eau en bouteilles à tous ceux dont l'eau potable a été contaminée par l'herbicide alachlore, au lieu tout simplement d'en interdire l'utilisation. Qui aurait pu penser que le jour viendrait au Canada où nous en serions réduits à distribuer de l'eau en bouteilles. Sommes-nous à ce point hypnotisés par les herbicides et les insecticides que nous préférons renoncer à notre eau plutôt que de remplacer ces substances dangereuses par des produits qui soient écologiquement sains?

Le gouvernement fédéral aurait dû avoir le courage d'interdire totalement l'utilisation de l'alachlore. S'il l'avait fait, il aurait bien défendu le Canada. Mais il a préféré fermer les yeux, tout comme il l'a fait récemment à propos des dangers que présente l'agent de conservation du bois appelé BPC.

Enfin, je me demande si on voudrait bien révéler aux députés quel herbicide on a répandu sur les pelouses du Parlement et pourquoi on a jugé bon de le faire. Ces vilaines petites affiches jaunes, tout comme l'herbicide lui-même, ne sont guère de nature à améliorer l'image que les Canadiens se font de la colline du Parlement.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE SUCCÈS DES NÉGOCIATIONS SUR LES PRODUITS DE LA FOURRURE AVEC LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, des félicitations s'imposent à l'endroit du ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) et son équipe de négociateurs qui ont réussi à persuader la Communauté économique européenne de ne pas imposer la hausse des droits tarifaires dont elle menaçait de frapper les produits canadiens de la fourrure.

La hausse envisagée, qui aurait fait passer les droits d'importation de 7 p. 100 à 24 p. 100, aurait eu des répercussions désastreuses sur l'industrie canadienne de la fourrure dont le chiffre d'affaires annuel s'élève à 650 millions de dollars. Nous ne devons toutefois pas oublier que ce répit ne durera que jusqu'en novembre, lorsque les quotas d'importation de la chaussure doivent expirer. Si le Canada impose de façon non réaliste des quotas renouvelés, la Communauté européenne usera sans doute encore une fois de représailles contre nos producteurs de fourrure.

Le ministre du Commerce extérieur ne doit donc pas se reposer sur ses lauriers bien mérités, mais renouveler ses efforts pour garder le marché européen ouvert en permanence aux fourrures canadiennes.

* * *

LES FINANCES

PRÉVISIONS CONCERNANT LE BUDGET

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, aujourd'hui, le 23 mai 1985, sera un jour dont se rappelleront longtemps les Canadiens aussi bien à faibles revenus qu'à revenus moyens. A 16 h 30, le ministre des Finances (M. Wilson) assénera à ces Canadiens un budget massue. C'est le même genre de budget qui avait provoqué la chute des conservateurs en 1979. Aujourd'hui, pour la première fois, le gouvernement conservateur actuel dévoilera son vrai visage aux Canadiens car ces derniers verront le premier ministre (M. Mulroney) céder à ses amis des grandes entreprises qui seront les véritables bénéficiaires du budget Wilson.

[*Français*]

Monsieur le Président, je sympathise avec les Canadiens qui verront leur vie bouleversée par ce budget: les personnes âgées, les agriculteurs, les travailleurs qui prendront de leur argent pour remplir les coffres des grosses compagnies qui appuient les conservateurs. Les répercussions de ce budget reviendront hanter ce gouvernement qui a toujours jeté le blâme sur le gouvernement antérieur pour sa propre incompétence.

J'encourage tous les Canadiens, monsieur le Président, à s'acheter des souliers aujourd'hui parce que seul le ministre des Finances (M. Wilson) aura assez de fonds pour s'en acheter demain.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LE DÉBUT DE LA RÉALISATION D'UNE USINE DE PAPIER AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, mardi était une journée historique pour la Miramichi, la région que j'ai l'honneur de représenter. Un rêve vieux de quarante ans s'est réalisé lorsque le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) a participé à une cérémonie du premier coup de bêche qui a marqué le début de la réalisation d'un projet d'usine de papier de 360 millions.

Des voix: Bravo!

M. Jardine: Pour reprendre les propos du ministre, c'était un des jours les plus importants de l'histoire du Nouveau-Brunswick et surtout de la Miramichi.

Cette usine contribuera à stabiliser l'emploi pour plus de 1,600 travailleurs d'usine de papier et travailleurs forestiers; elle produira 1,000 années-personnes d'emploi pendant la phase de la construction et elle créera 125 nouveaux emplois permanents.

C'est un excellent exemple de coopération constructive entre le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), la province et le secteur privé, pour apporter au pays ce dont il a besoin—des emplois, des emplois et encore des emplois.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

LES BONS DE CIRCULATION DES EMPLOYÉS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, depuis une centaine d'années, depuis le début de la construction des chemins de fer au Canada, il existe une entente écrite ou tacite entre les travailleurs ferroviaires et la direction des chemins de fer permettant aux premiers d'utiliser des bons de circulation pour voyager à l'intérieur du réseau ferroviaire. Cet avantage s'est trouvé réduit par la suppression graduelle de services-voyageurs.

Récemment, le CN a conclu avec ses employés une entente visant à perpétuer la tradition des bons de circulation. Malheureusement, le CP—cette pauvre société à qui les Canadiens ont donné des centaines de millions de dollars—s'oppose toujours à ce genre d'entente.

Je prie le ministre des Transports (M. Mazankowski) d'user de son influence auprès du CP pour que cette société conclue un accord similaire avec ses employés.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LE MÉMOIRE SUR LES DROITS À L'ÉGALITÉ QUI DEVAIT ÊTRE PRÉSENTÉ AU SOUS-COMITÉ

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Justice, je poserai ma question au vice-premier ministre. J'ai en main le texte du mémoire que le ministère de la Défense nationale se proposait de soumettre au sous-comité de la justice sur les droits à l'égalité en vertu de la Charte. Le *Globe and Mail* en a parlé dans son édition de ce matin.

C'est un document extrêmement choquant qui insulte gravement les Canadiennes, tout comme le faisait le document de discussion du gouvernement sur l'égalité en vertu de la Charte. Cela confirme que, comme nous le craignions et quoi qu'il en dise, le gouvernement n'a pas l'intention d'agir conformément aux objectifs de la Charte.

Le vice-premier ministre voudrait-il bien confirmer que les officiers supérieurs qui ont rédigé ce document l'ont fait après avoir éliminé un mécanisme mis sur pied au ministère de la Défense nationale, sous la direction d'un expert-conseil nommé Jim House, qui aurait permis à tous les hommes et les femmes du ministère de la Défense nationale, de tous grades, d'être consultés et de participer à la préparation des mémoires. Est-ce bien dans ces circonstances que le rapport a été rédigé?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député affirme que le document qu'il a en main, du moins je le suppose, est un mémoire qu'on avait l'intention de soumettre au sous-comité qui étudie actuellement la question. Je ne connais aucun mémoire de ce genre sous forme de document . . .

Des voix: Encore une fois?

M. Nielsen: . . . sous forme de document qui aurait été rédigé à cette fin.

J'ai lu plusieurs articles de journaux, dont celui auquel le député a fait allusion. J'ai l'intention d'examiner les documents existants, le cas échéant, afin de me renseigner sur leur teneur.

Le député se réjouira d'apprendre que j'ai écrit au président du sous-comité, pour lui proposer de comparaître, à un moment convenu d'un mutuel accord, dans le but de parler de cette question et d'autres aspects de la politique du ministère.

L'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES DANS LES RÔLES DE COMBAT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, d'autres Canadiens ont déjà lu ce projet de rapport avec intérêt, ou le liront. Le ministre considère-t-il que la teneur du rapport correspond à la politique du gouvernement? En particulier, croit-il vraiment que les Canadiennes ne devraient pas être traitées sur un pied d'égalité avec les hommes au sein du MDN, parce que les femmes sont traitées de cette manière dans d'autres pays et qu'on n'a jamais essayé jusqu'ici au Canada d'unités de combat mixtes?

Je lui demande de répondre à cette question en se souvenant que les rôles de combat ne sont pas seulement ceux où l'on presse la gâchette. D'après la définition du MDN, les pilotes, les techniciens spécialistes des sonars et des armes, de même que tous les gens occupant un poste dans l'artillerie de marine et dans l'infanterie ont un poste de combat. Interdira-t-on à des femmes d'occuper ces postes sous les prétextes fallacieux mentionnés dans le rapport?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député, qui est avocat et qui a été solliciteur général dans le gouvernement précédent, me demande d'avaliser quelque chose que je n'ai pas vu, comme je viens de lui dire. Même lui doit se rendre compte que ce n'est pas raisonnable.

Pour ce qui est du rôle qu'ont joué et que joueront les femmes dans nos forces armées, je pense être particulièrement bien placé pour en parler. Je peux rappeler au député le rôle important que les femmes ont joué dans nos forces armées pendant la Seconde Guerre mondiale, dans toutes sortes de domaines. Je pense que les Canadiennes continueront à apporter ce genre de contribution à nos forces armées, ce qui fait honneur non seulement à elles-mêmes mais au Canada tout entier.

• (1420)

L'APPLICATION DE LA CHARTE DES DROITS AUX EMPLOYÉES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, sans vouloir dénigrer le rôle des femmes au cours de la Seconde Guerre mondiale, c'est faire preuve de condescendance, à mon avis, de déclarer qu'elles continueront à faire le même apport au ministère de la Défense nationale.

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: Comme le ministre de la Justice a déclaré dernièrement qu'il ne sait pas comment la Charte sera interprétée à l'égard des employées du ministère de la Défense nationale, si l'on s'en tient à l'opinion exprimée dans ce document, pouvons-nous obtenir l'assurance que le gouvernement ne proposera pas de clause dérogatoire dans nos lois en vue d'empêcher la Charte de s'appliquer aux employées du ministère de la Défense nationale et qu'il leur accordera les droits prévus au moment de l'adoption de cette Charte?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la Charte est la loi du pays et elle sera appliquée en tant que telle.

M. Chrétien: Appliquez-la.

M. Nielsen: Quant à ma prétendue condescendance, c'est le député qui fait preuve de condescendance. Je suis bien placé pour connaître le rôle extrêmement important qu'ont joué les femmes en temps de guerre come en temps de paix, ce qui n'est pas son cas. Je puis lui dire que j'ai été très fier de servir pendant dix ans au côté d'éléments féminins dans nos Forces armées, et le député ne peut pas en dire autant.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Vous voudriez envoyer des enfants à la guerre?

LA COMPARUTION DE MEMBRES DES FORCES ARMÉES DEVANT LE SOUS-COMITÉ

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Tout d'abord, je suis très satisfaite d'apprendre qu'il a travaillé avec des femmes pendant la Seconde Guerre mondiale. La Chambre ne comptait pas de femmes députées à cette époque. Le rôle que les femmes ont joué alors était très différent de leur rôle actuel. Il faut tenir compte de certains changements.

Des voix: Bravo!

Mme Finestone: Le ministre a refusé de permettre au comité sur le droit à l'égalité d'entendre les opinions et le témoignage de membres des forces armées qui ont demandé à comparaître. Le ministre va-t-il leur permettre de se faire entendre ou les obliger à se taire? Pour quelles raisons le ministre estime-t-il que les femmes ne peuvent pas comparaître? Pourquoi le ministre refuse-t-il de reconnaître leur droit à la liberté de parole? La sécurité nationale n'est nullement en jeu. Le ministre va-t-il permettre aux personnes qui le désirent de comparaître et de témoigner devant le comité sur le droit à l'égalité?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): La députée n'a pas raison de dire que j'ai refusé de permettre aux membres des forces armées, hommes ou femmes, de comparaître devant le comité. Ce n'est pas vrai. C'est contraire à la vérité. Je tiens à dire à la députée et à ses collègues que la conduite de tous les membres des forces armées, hommes ou femmes, est soumise aux règlements et aux ordonnances de la Reine que tous les membres de l'armée doivent respecter.

Quant à la question que le député de Burnaby a posée, je fais examiner les règlements et les ordonnances de la Reine pour voir si cette comparution est compatible avec le maintien de l'ordre et de la discipline. Je doute fort que ce soit le cas.

LES CAUSES PORTÉES DEVANT LES TRIBUNAUX

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Défense nationale. L'interprétation de la nouvelle Charte des droits incitera, j'espère, le ministre à examiner ces règlements avec une grande ouverture d'esprit.

Si le gouvernement continue à vouloir bâillonner les femmes membres des forces armées, le ministre est-il prêt à soutenir et à financer les causes qui seront portées devant les tribunaux pour permettre aux femmes de gagner le droit à l'égalité qu'il ne semble pas prêt à leur accorder?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la députée nous accuse de vouloir bâillonner les femmes, ce qui est inexact et contraire à la vérité. Je dirais même que c'est faux.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pour ne pas dire offensant.

M. Nielsen: En ce qui concerne la question de l'égalité, j'ai déjà dit à la Chambre qu'en temps que ministre responsable je m'étais engagé à comparaître devant le comité pour répondre à toutes ces questions.

Une voix: Pourquoi ne le faites-vous pas?

M. Rossi: Rendormez-vous!

Mme Copps: Taisez-vous!

M. le Président: A l'ordre!

* * *

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE—LE VERSEMENT DE REDEVANCES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au ministre de la Consommation et des Corporations. Hier, après avoir déposé le rapport Eastman, il a déclaré qu'il craignait qu'une augmentation des redevances payées par les compagnies de produits non brevetés ne se traduise par une augmentation pour le consommateur, et qu'il ne voulait pas de cela.

Le ministre sait-il que c'est au cours des années où les multinationales avaient le droit exclusif de produire et de vendre des médicaments délivrés sur ordonnance qu'ont été enregistrés les prix les plus élevés payés par les consommateurs pour ces médicaments sur ordonnance et les profits les plus élevés réalisés par ces multinationales?

Le ministre n'est-il pas favorablement impressionné par la recommandation du Dr Eastman de ramener à quatre ans la période pendant laquelle les multinationales ont l'exclusivité de la vente des produits?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, en réponse à cette question, je voudrais dire à mon collègue que les recommandations générales du rapport Eastman nous sont favorables dans le sens qu'elles encouragent la recherche et le développement dans le domaine de l'industrie pharmaceutique Cependant, j'ai exprimé certaines inquiétudes quant à la réaction découlant de l'augmentation des «royautés» sur le prix à la consommation, et je maintiens cette opinion jusqu'à maintenant.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LA DISSOLUTION DU COMITÉ

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Étant donné que les compagnies multinationales et les compagnies à produits brevetés ont exprimé des points de vues opposés en ce qui concerne les recommandations de la Commission Eastman, il est manifeste que le comité qu'il a fait collaborer avec son ministère ne peut parvenir à des conclusions utiles. Ne serait-il pas temps que le ministre dissolve ce comité? Cela doit le déranger, étant donné que son directeur d'enquête sur les coalitions enquête sur son ministère?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je voudrais tout simplement ajouter que ce gouvernement a commencé, depuis le mois de septembre, un processus démocratique de consultation. Nous entendons continuer ce processus, rencontrer nos collègues des provinces ainsi que les diverses associations de consommateurs afin d'entendre leurs réactions à ce rapport et pouvoir, par la suite, adopter une politique qui sera, j'en suis convaincu, dans l'intérêt des consommateurs canadiens.

[*Traduction*]

LE PRIX DES MÉDICAMENTS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Avant 1969, époque à laquelle on a remplacé les lois sur les brevets par le système actuel, les Canadiens étaient au deuxième rang parmi les pays payant leurs médicaments le plus cher. Depuis, nous sommes au deuxième rang de ceux qui les paient le moins cher. Le ministre veut-il bien dire aux Canadiens qu'il n'a pas l'intention d'apporter de réelles modifications susceptibles de saper cette situation privilégiée dont ils bénéficient depuis 1969?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je ne ferai que répéter tout simplement que nous chercherons à favoriser la recherche et le développement au pays en même temps que nous nous préoccupons de nous assurer que les prix à la consommation des produits pharmaceutiques demeureront le plus bas possible.

* * *

[*Traduction*]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

L'EMPLOI DES FEMMES

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Je suis heureux d'apprendre que le ministre témoignera au comité, mais s'il se montre aussi disposé à fournir des renseignements qu'il l'a été à la Chambre, les membres du comité feraient mieux de faire autre chose.

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: Je me reporte encore une fois, monsieur le Président, à un document interne du ministère de la Défense nationale intitulé *La politique des forces canadiennes sur l'emploi des femmes* et daté de mars 1985. Après avoir lu ce rapport, on pourrait penser qu'il a été rédigé en 1885 et non en 1985. Il contient des déclarations choquantes au sujet de la discipline, de la stabilité émotive, de l'esprit d'équipe, du moral et de l'efficacité qui feraient blêmir de rage la plupart des Canadiennes. Le ministre est-il prêt à se dissocier et à dissocier son gouvernement et son parti de ce document discriminatoire?

• (1430)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai répondu tout à l'heure à la question du député de York-Centre. Pour rassurer le député, je lui signale que, peu importe ce que contient le rapport, il ne reflète pas la politique du gouvernement. Quand nous aurons élaboré cette politique, nous l'annoncerons de la façon voulue. Je trouve cependant plutôt étrange que ces députés de l'opposition officielle posent de telles questions, puisque ce n'est pas leur parti qui a fait adopter de force la disposition relative aux droits à l'égalité des femmes dans la Charte des droits et libertés quand il était au pouvoir; c'est notre parti qui l'a fait.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Ce sont les députés d'en face qui ont été obligés d'appuyer, bien à contrecœur, les droits à l'égalité des femmes.

LA CARRIÈRE DES FEMMES

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, nous savons tous que le vice-premier ministre est passé maître . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. J'ai nettement l'impression que les députés n'ont pas vraiment la tête aux questions et aux réponses aujourd'hui.

M. Hopkins: Le vice-premier ministre vient de créer encore une habile diversion à la Chambre; il est passé maître dans cet art. Je tiens à lui rappeler une promesse électorale du parti conservateur qui s'était engagé à garantir le plein développement professionnel des membres des forces armées du Canada. Le ministre est-il prêt à garantir aux Canadiens que les sous-entendus désagréables et discriminatoires que contient le rapport ne nuiront pas à la carrière des milliers de femmes compétentes qui font déjà partie des forces armées? Sinon, devons-nous conclure que les femmes ne sont pas maintenant, en 1985, des membres légitimes et à part entière des forces armées du Canada?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je viens de garantir au député, en réponse à sa première question, que, peu importe ce que contient le document, il ne reflète pas la politique gouvernementale et qu'une fois formulée, cette politique sera annoncée de la façon voulue. Je le répète, cela m'étonne d'entendre le député poser de telles questions, alors qu'il qualifie d'habile diversion un amendement garantissant les droits à l'égalité des femmes que nous avions proposé et que le parti d'en face a été forcé d'accepter lorsqu'il était au pouvoir. Nous ne jugions pas qu'il s'agissait d'une habile diversion. Cela m'étonne beaucoup que le député pense ainsi.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LE BPC DÉVERSÉ À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, AU NOUVEAU-BRUNSWICK ET AU QUÉBEC

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Hier, en sortant de la Chambre, la ministre a indiqué que la société Hydro-Québec avait été avertie des nouveaux règlements sur le transport de BPC et que Hydro-Québec aurait dû aviser le transporteur de BPC qui a été déversé récemment à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et au Québec. Elle a dit également, et je cite: «Les nouveaux règlements sont très clairs sur la façon de transporter ce produit; si des gestes en contravention avec les règlements ont été posés, il y aura certainement des poursuites.» La ministre peut-elle dire aujourd'hui à la Chambre si le gouvernement a l'intention de poursuivre Hydro-Québec ou le transporteur de BPC qui a été déversé la semaine dernière?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Il est évident que, s'il y a eu infraction à des règlements qui sont actuellement en vigueur, et si cela est prouvé, il y aura des poursuites.

[*Traduction*]

LA POSITION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Transports, étant donné que la ministre de l'Environnement a cédé à sa passion habituelle pour l'environnement. Est-ce qu'il pourrait nous dire si son ministère, de qui relève le transport des marchandises dangereuses, a ouvert une enquête? La rumeur veut qu'il y ait eu violation de la Loi sur la marine marchande du Canada ainsi que des directives émanant du ministre. Je me demande si le ministre s'est intéressé à l'affaire, s'il va y avoir une enquête, et si le gouvernement a l'intention d'aller jusqu'au bout de la loi si ces violations sont avérées?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Oui, monsieur le Président, je m'intéresse à l'affaire. J'ai dit à la Chambre hier qu'un inspecteur de Transports Canada faisait enquête et que des analyses s'effectuaient sur la concentration de BPC. Dès que nous serons en possession de tous les renseignements, ce qui devrait survenir d'ici à la fin de la semaine, une décision sera prise. Pour ce qui est des poursuites, la décision interviendra la semaine prochaine. Je dois ajouter qu'il y a eu une étroite collaboration entre Transports Canada, le ministère de l'Environnement et les autorités provinciales en rapport avec toute cette affaire.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OPINION D'UN OFFICIER—LA POSITION DU MINISTRE

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Lors d'un récent voyage en Allemagne avec les Forces armées canadiennes, je me suis fait dire par un officier que si cinq hommes allaient au combat et qu'un seul en revenait, ce serait une situation beaucoup plus acceptable que si cinq femmes allaient au combat et qu'une seule en revenait, puisque l'homme pourrait alors faire des enfants aux femmes qui resteraient, et cela, monsieur le Président, pour une question de survie de la race, un mâle pouvant à lui seul repeupler le bétail.

Monsieur le Président, à l'heure de l'entrée en vigueur de la Charte canadienne des droits et libertés, et étant donné les expériences très positives des cadettes dans les forces armées, ne croyez-vous pas que cela constitue un signe décadent de chauvinisme et êtes-vous prêt à endosser de semblables énormités?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, ce n'est certainement pas moi qui vais approuver la mentalité qui, au dire de la députée, a été exprimée par un officier avec qui elle s'est entretenue quand elle était en Allemagne, sans connaître les termes dans lesquels elle a été exposée. Mais je puis lui dire que c'est l'ambition ou la détermination de tous les membres des Forces armées, hommes et femmes, de chercher à revenir indemnes en temps de guerre ou de combat.

[*Français*]

LA MENTALITÉ AU SEIN DES FORCES ARMÉES—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Étant donné qu'une politique gouvernementale en faveur des femmes ne sera pas mise en application à moins que le gouvernement ne démontre clairement son engagement à ses fonctionnaires, pourquoi le gouvernement progressiste conservateur n'insiste-t-il pas pour que la mentalité au sein des Forces armées change, et quelles mesures concrètes ont été prises par le ministre pour démontrer qu'il est sérieux quand il parle des droits des femmes et de son respect de la Charte?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la députée assurément est bien placée pour savoir—et cela a dû la décevoir à l'époque étant donné qu'elle siège maintenant dans l'opposition—que c'est notre parti qui a insisté pour faire insérer dans la Charte des droits et libertés une clause concernant l'égalité de la femme, et que c'est son parti à elle qui s'est longuement fait prier pour accepter cet amendement de notre parti.

* * *

• (1440)

LES FINANCES

LA TENEUR DU BUDGET ATTENDU

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances je poserai ma question au vice-premier ministre. Les Canadiens sont maintenant convaincus que le gouvernement est décidé à réduire le déficit budgétaire. Le ministre sait sans aucun doute que les efforts faits dans le passé pour réduire les dépenses ont plutôt contribué à les accroître et à réduire les recettes, si bien que le déficit a continué de croître. Le gouvernement a-t-il envisagé les conséquences possiblement désastreuses d'un programme de réduction du déficit qu'il pourrait proposer dans son budget cet après-midi? Va-t-il . . .

M. le Président: A l'ordre. L'exposé budgétaire fera l'objet d'un ordre spécial de la Chambre aujourd'hui même; en conséquence, toutes questions s'y rapportant sont irrecevables puisqu'elles anticipent un ordre à venir. Le député a-t-il une autre question concernant un autre sujet?

* * *

[*Français*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Suite à la présentation du rapport Eastman sur l'industrie pharmaceutique, et étant donné que le Canada et le Québec ont un urgent besoin de créer des emplois dans des créneaux de haute technologie, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures il entend prendre en vue de stimuler la recherche et le développement dans cette industrie?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je comprends très bien les préoccupations de mon collègue. Cependant, je tiens à le rassurer et à lui dire que nous sommes effectivement très préoccupés d'assurer par une solution à ce qui a trait aux produits pharmaceutiques . . . de voir à augmenter la recherche et le développement et ce autant dans les provinces de Québec et d'Ontario que dans le reste du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES MINORITÉS VISIBLES

LES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE EMPRISONNÉS PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai une question qui s'adresse au ministre d'État chargé du Multiculturalisme. Le ministre sait combien l'échec des négociations entreprises avec la National Association of Japanese Canadians pour en arriver à une compensation, suscite des inquiétudes. A l'occasion du débat d'ajournement de mardi soir, son représentant a imputé l'échec aux leaders parlementaires de l'opposition qui se sont abstenus de répondre à une lettre que leur a envoyée le leader du gouvernement en janvier dernier. Le ministre croit-il réellement que le refus de l'opposition d'accepter un accord imposé l'empêche de négocier avec les représentants de la National Association of Japanese Canadians?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, nous nous abstenons de parler de nos conversations ou négociations avec les Canadiens d'origine nipponne. Je suis en pourparlers avec eux depuis quelques semaines pour tenter de conclure une entente acceptable. Comme le député le sait, l'Association a entrepris d'examiner ce que coûterait une mesure d'indemnisation, c'est-à-dire le coût des pertes que les Canadiens d'origine japonaise ont subies pendant la guerre. En attendant que cette étude soit terminée ce qui veut dire probablement d'ici la fin de l'été, septembre ou octobre, nous allons continuer à discuter, à communiquer avec les intéressés de façon aussi ouverte et libre que possible.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

L'EMPLOI DES FEMMES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre aime à parler du bilan des conservateurs dans le cas des femmes. Nous savons que son parti ne cesse d'être embarrassé par le fait que lors de son congrès, 75 p. 100 des délégués ont voté contre l'égalité des droits pour les femmes. C'est là le véritable visage du parti conservateur. Il le dévoilera tout entier à 16 heures aujourd'hui. Le ministre ne cesse de nier dans cette enceinte avoir eu connaissance de toutes sortes de documents qui sont son œuvre ou celle de ses collaborateurs. Prenons le cas du document intitulé . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Les députés finiront peut-être bien un jour par m'écouter.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Cela me fascine de voir des gens me prier à grands cris d'en réduire d'autres au silence. Le député a-t-il une question?

M. Tobin: Monsieur le Président, j'en ai une en effet. Je veux demander au ministre de la Défense nationale si le document relatif aux questions d'égalité en droit fédéral et à la politique des Forces armées canadiennes sur l'emploi des femmes, qui porte le sceau des Forces armées canadiennes et qui est daté du 17 mars 1985, est bien un document de son ministère? Je tiens à lui dire que ses tentatives répétées pour nier avoir connaissance de ce document ne prennent plus. Je ne vous crois pas, pas plus d'ailleurs que les députés et les Canadiennes. Personne n'est dupe. Est-ce là votre document oui ou non?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, manifestement le député n'écoute pas. Je ne nie pas l'existence de ce document. Ce que j'ai dit, pour sa gouverne, c'est que je ne savais pas ce qu'il renfermait. Maintenant, il . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. En toute déférence pour le ministre et les autres députés, il est un peu injuste que d'aucuns se plaignent à moi de ne pouvoir être entendus alors qu'ils hurlent continuellement lorsqu'un député répond aux questions qu'ils ont posées. C'est tout à fait injuste. Le ministre a-t-il terminé sa réponse?

M. Nielsen: Je le crois, monsieur le Président.

LE CONTENU DU DOCUMENT

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, il est regrettable que le ministre juge qu'il a répondu à la question. Permettez-moi de lui dire ceci.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Je pose une question. Soyez patients, polis et civilisés. Que le ministre croit vraiment ou pas qu'il a répondu à la question et qu'il admette ou non qu'il connait le contenu du rapport ou de quoi il retourne, il n'en demeure pas moins que l'attitude dépassée qui ressort de ce rapport est une réalité de l'heure; on fait de la discrimination à l'endroit des femmes. Le ministre voudrait-il bien se mettre en rapport avec ses chefs d'état-major pour qu'on le mette au courant du contenu du rapport et leur demandera-t-il de faire cesser l'objecte discrimination dont sont victimes les Canadiennes et l'attitude condescendante qui transpire du rapport, en attendant qu'il se mette à faire son travail? Brûlez-le.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député a tort de vouloir donner l'impression que le contenu du rapport constitue la politique du gouvernement. J'ai répété à maintes reprises aujourd'hui que quel que soit le contenu de ce document, il ne représente pas la politique du gouvernement. Lorsque cette politique sera formulée, on la fera connaître dans les formes.

En ce qui a trait à la suggestion qu'il m'a faite de convoquer les chefs d'état-major et de les consulter, j'entends le faire et discuter de la question avec le chef d'état-major, car il n'y en a qu'un depuis que les Forces armées canadiennes ont été unifiées. Le député l'a peut-être oublié, comme les membres de son parti ont oublié toute la question de l'égalité des droits pour les femmes lorsqu'ils ont présenté la Charte canadienne des droits de la personne à la Chambre des communes et que nous avons dû leur rafraîchir la mémoire.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'EXPULSION D'UNE PERSONNE HANDICAPÉE D'UN AVION D'AIR CANADA

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je suis certain que le ministre des Transports sait qu'une personne handicapée qui se rendait à la Fédération des sports pour les handicapés s'est fait sortir d'un avion d'Air Canada sous prétexte qu'elle n'était pas accompagnée, alors qu'elle avait déjà effectué de nombreux vols sans être accompagnée. Quelle réparation éventuelle a-t-on accordée à cette personne, et quelles mesures le ministre prend-il pour améliorer les conditions de voyage des handicapés dans les transports en général?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, il s'agit évidemment là d'une question qui préoccupe en permanence le ministère des Transports et, en fait, les transporteurs eux-mêmes. Un certain nombre de mesures ont été prises pour régler la question précise qu'a soulevée le député. Je crois savoir qu'Air Canada a exprimé ses excuses à la personne en question. Je crois savoir, d'autre part, que cet incident se réglera à l'amiable.

LE RÔLE DU COMITÉ CONSULTATIF

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, il y a quelque temps, on a constitué un comité consultatif spécial sur le transport des handicapés. Ce comité s'est réuni en février. Il devait avoir deux autres réunions. On me dit que soit le ministre soit ses collaborateurs lui ont demandé d'annuler la dernière réunion. L'un des membres de ce comité a déclaré que le comité n'avait pas fait grand-chose. Que fait ce comité consultatif, si tant est qu'il fasse quelque chose? Est-il en train d'être dissous? Va-t-on le maintenir en activité, ou le ministre a-t-il prévu un autre plan pour le transport des handicapés au Canada?

• (1450)

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le comité consultatif dont parle le député a, en fait, présenté un certain nombre de très importantes recommandations. Nous mettons actuellement en place un plan visant à concrétiser un certain nombre de ces très importantes recommandations. Mon collègue, le ministre d'État, en assumera la pleine responsabilité. Il annoncera très prochainement un plan d'action à cet égard.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LES MODIFICATIONS RELATIVES À LA CONDUITE EN ÉTAT D'INTOXICATION

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Justice, ma question s'adresse à son secrétaire parlementaire. Comme il le sait très bien, à la suite d'un reportage fait hier, les juges, les services de police et les Canadiens se préoccupent vivement de savoir quand les modifications au Code criminel, surtout en ce qui concerne la conduite en état d'intoxication, seront promulguées et appliquées au Canada. Le secrétaire parlementaire peut-il nous donner des précisions à ce sujet? Peut-il dire aux Canadiens quand, à son avis, les nouvelles dispositions du Code criminel relatives à la conduite en état d'intoxication entreront en vigueur?

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, comme le député le sait, le projet de loi est maintenant à l'étude dans l'autre endroit. Je pense et j'espère que le Sénat l'aura adopté d'ici deux semaines. Je sais que nous avons obtenu la collaboraiton du NPD et du parti libéral. Je ne pense pas qu'il y ait un seul député qui ne souhaite pas voir nos lois sur la conduite en état d'ébriété renforcées. Je pense bien que la loi en question sera en vigueur avant la fin de l'été.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA DEMANDE DE PÉTROMONT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Le ministre est au courant du fait que le gouvernement du Québec s'est engagé à investir 30 millions de dollars pour la modernisation de Pétromont. Est-ce que le gouvernement fédéral va appuyer, auprès de l'Office national de l'énergie, la demande de Pétromont pour la modification et l'extension du pipe-line de gaz naturel afin d'assurer la rentabilité de Pétromont?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député n'ignore certes pas que diverses propositions sont à l'étude à l'heure actuelle concernant le secteur pétrochimique et, notamment, l'usine Pétromont, dont la possibilité de relier cette dernière au gazoduc, sans compter diverses autres formules de transformation. Naturellement, nous participons à l'étude de certaines de ces propositions et nous étudions la question avec les autorités québécoises. Nous sommes certainement au courant, comme le signale le député, du fait que la province accepte de débloquer des fonds, mais nous estimons pour l'instant qu'il importe d'examiner toutes les solutions concernant Pétromont avant que le gouvernement fédéral prenne sa décision.

[*Français*]

L'INDUSTRIE PÉTROCHIMIQUE AU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Le Comité fédéral-provincial sur la pétrochimie au Canada, composé de représentants des provinces de l'Ouest, de l'Ontario et du Québec, a présenté son rapport au gouvernement fédéral en janvier de cette année, et il constate que les trois centres pétrochimiques . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Le député a-t-il une question supplémentaire à poser?

M. Parry: Monsieur le Président, voici ma question: Le gouvernement fédéral valorisera-t-il ses propres études et va-t-on assurer la survie de la Pétromont et ainsi préserver les 250 emplois directs et 24,000 emplois indirects sur la rive sud?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, les députés savent tous, j'en suis sûr, que nous tenons bel et bien compte de ces études et des autres bases de données. Nous sommes en pourparlers avec les dirigeants de ce secteur, afin de négocier la mise au point d'un protocole d'entente grâce auquel nous espérons avant tout régler quelques-uns des problèmes qu'éprouvent d'autres usines pétrochimiques ailleurs au Canada. Nous avons à cœur l'avenir du secteur pétrochimique au Canada dont nous espérons rétablir uniformément la viabilité.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VISITE DU MINISTRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES DU NICARAGUA

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Tout d'abord, je voudrais dire au vice-premier ministre que c'est moi qui ai proposé l'article de la Charte des droits concernant les femmes à l'époque où j'étais ministre de la Justice.

M. le Président: A l'ordre. Je comprends la préoccupation du député. Il peut faire une introduction suivie d'une question, mais pas simplement deux introductions de suite.

M. Chrétien: Monsieur le Président, lorsqu'il recevra demain le ministre des Affaires extérieures du Nicaragua, M. Victor Hugo Tinoco, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il lui assurer que la politique de notre gouvernement est très claire, à savoir que nous ne voulons aucune intervention, ni américaine ni soviétique, dans les affaires nicaraguayennes?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je veux répondre à cette question en ma qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de député qui a eu l'honneur de proposer l'amendement qui a abouti à l'adoption de l'article 28 de la Charte des droits.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Vous lui avez tiré dans le dos lors du congrès à la direction. Vous ne l'applaudissiez pas alors.

Voilà les gars qui vous ont tiré dans le dos, Joe. Avec des amis comme eux, qui a besoin d'ennemis? C'est pour cette raison que Brian est premier ministre, Joe.

M. le Président: Le goûter aura lieu plus tard.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, j'attends avec impatience cette rencontre avec M. Tinoco demain, tout comme ma collègue la ministre chargée des Relations extérieures. Sauf erreur, M. Tinoco profitera également de l'occasion pour s'entretenir avec le député et les représentants du Nouveau parti démocratique. Pour notre part, nous comptons bien rappeler encore une fois que, à notre avis, les problèmes qui se posent au Nicaragua et dans toute cette partie du monde sont d'origine socio-économique. Nous comptons non seulement poursuivre nos programmes d'aide, mais également user de notre influence politique pour faire admettre notre conception du problème et favoriser le règlement du conflit dans cette région sur cette base.

LE COMMERCE CANADIEN AVEC LE NICARAGUA

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, vous me laisserez peut-être répondre et signaler qu'après le 5 . . .

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Bien entendu, ils ne veulent pas connaître la vérité. Quand les provinces l'ont retranché, elles l'ont fait au moyen d'un amendement à un article que j'ai présenté après le 5 novembre.

M. le Président: Le député veut-il poser une question?

M. Chrétien: Comme l'ancien premier ministre a eu tellement de malchance dans sa vie, je n'insisterai plus là-dessus.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'ai fait tantôt une remarque qui, je le constate, s'appliquerait également à d'autres députés.

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Je voudrais demander à l'honorable ministre s'il a l'intention de donner des instructions à son ministère d'accorder immédiatement la permission au gouvernement du Nicaragua d'établir son bureau commercial à Toronto et de ne pas retarder pendant des semaines et, au surplus, de donner instruction aux fonctionnaires de son ministère de fournir immédiatement la liste de tous les fabricants et distributeurs canadiens qui sont prêts à vendre des produits pour remplacer ceux qui sont présentement boycottés par les Américains.

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député peut avoir été malchanceux. Je ne crois pas pour ma part avoir été trop tenté par la chance.

Des voix: Bravo!

• (1500)

M. Clark (Yellowhead): Le gouvernement du Nicaragua envisageait depuis plusieurs mois d'implanter à Toronto un bureau commercial situé à Miami. Il se propose maintenant de le faire. Bien entendu, comme tout autre client, selon la définition qui figure dans la Loi sur l'investissement étranger adopté par le député et ses collègues, il doit suivre certaines procédures. Elles seront appliquées au gouvernement du Nicaragua comme elles le seraient à n'importe qui. Bien entendu, je réaffirme à la Chambre que le gouvernement est résolu à jouer un rôle très positif en ce qui concerne le développement du Nicaragua et d'autres pays en Amérique centrale.

* * *

DÉFI 85

L'ALLOCATION NON LUCRATIVE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à la Chambre que ce sont les Canadiennes qui ont fait adopter leur motion, et non les libéraux ou les conservateurs.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Hovdebo: Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. L'allocation non lucrative de Défi 85 . . .

Gulf Canada

M. le Président: A l'ordre. Il faut être juste. Le préambule présenté par le député portait sur un autre sujet. Le député doit poser immédiatement sa question.

M. Hovdebo: La ministre va-t-elle rétablir l'allocation non lucrative dont bénéficiait déjà le gouvernement de la Saskatchewan et cela, à un niveau au moins aussi élevé que celui qu'elle atteignait l'an dernier, afin que les Canadiens de la Saskatchewan puissent réaliser des projets sans devoir contribuer d'une demi-allocation?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir pour moi de parler du programme Défi 85 et du nombre extraordinaire d'emplois qu'il a contribué à créer dans le secteur privé et au sein des organismes sans but lucratif.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Je suis heureuse de signaler que les organismes bénévoles, les conseils municipaux et le secteur privé ont tous contribué à faire de Défi 85 un grand succès.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par des députés le mercredi 22 mai 1985, sauf deux, sont conformes au Règlement quant à la forme.

Des pétitions présentées par le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) ne sont pas conformes au Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA DÉCLARATION DU MINISTRE

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, il y a quelques instants, en réponse à une question, le ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Murta) a laissé entendre qu'il ne fallait pas parler de négociations mais bien de discussions avec l'Association nationale . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député pourrait-il en venir à son rappel au Règlement.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): J'ai en main un document que ses services ont publié en décembre dernier et dans lequel on parle deux fois de «négociation». Il se lit comme suit:

On a entrepris de discuter en profondeur et franchement . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Manifestement, le député se lance dans un débat. Il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

GULF CANADA LIMITED

LA VENTE D'ACTIONS

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'interviens maintenant pour annoncer brièvement ce que j'estime être une décision importante. Elle l'est en tout cas pour l'industrie canadienne du pétrole et du gaz, comme d'ailleurs pour l'ensemble du secteur industriel et pour le Canada tout entier. Mais il conviendrait tout d'abord que je lise un communiqué, publié il y a quelques heures à peine, par lequel Chevron Corporation, de San Francisco (Californie), et Olympia & York Resources Inc., filiale à part entière d'Olympia & York Developments Limited de Toronto (Ontario), annonçaient aujourd'hui que la société Chevron s'était engagée à vendre à Olympia & York sa participation dans Gulf Canada Limited de Toronto, sous réserve de la réalisation avant le 18 juin 1985 de certaines conditions posées par Olympia & York au chapitre notamment des autorisations administratives.

Aux termes de cet accord, Olympia & York va acheter 49.24 p. 100, soit quelque 112 millions des actions ordinaires de Gulf Canada, au prix d'environ $22.21 canadiens l'action, au plus tard le 16 juillet 1985.

En outre, Olympia & York va acquérir en même temps une option sur les 25 millions d'actions ordinaires restantes de Gulf Canada qui sont détenues par Chevron. Le prix de l'option est de $6 canadiens l'action, et le prix d'exercice des actions sous option est d'environ $15.04 canadiens l'action. L'option doit être exercée avant le 31 décembre 1985.

Le communiqué dit en outre:

Si elle lève l'option, Olympia & York possèdera 60.2 p. 100 des actions ordinaires actuellement en circulation de Gulf Canada, pour une contrepartie totale dépassant trois milliards de dollars canadiens.

Olympia & York a informé Chevron qu'elle n'entend pas faire une offre du même genre aux autres actionnaires de Gulf Canada.

Si on me permet de l'ajouter, M. George M. Keller, président du conseil d'administration de Chevron Corporation, termine le communiqué par la déclaration suivante:

Malgré notre regret de perdre notre position dominante dans une bonne société comme Gulf Canada, nous considérons qu'il s'agit d'un marché excellent pour tous les intéressés. L'objectif d'une augmentation de participation canadienne posée par le gouvernement canadien est satisfait; quant à nous, nous allons utiliser le produit de la vente pour réduire considérablement la dette contractée l'an dernier pour acheter Gulf Corporation. La vente de ces actions va nous faire prendre une avance considérable sur notre programme de réduction de notre dette.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: J'aimerais souligner l'importance de ce projet d'acquisition, qui devrait être exécuté avant la fin de l'année. Ce sera la plus importante opération de canadianisation de l'histoire canadienne dans le secteur du pétrole et du gaz, et d'ailleurs la plus importante de l'industrie canadienne.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Il importe tout particulièrement de signaler à notre avis que ce retour de Gulf Canada à la propriété canadienne va également entraîner le rapatriement de certains capitaux actuellement placés aux États-Unis par Olympia & York, et qui reviendront au Canada à l'occasion de l'acquisition de Gulf Canada.

Pour mettre les choses dans leur cadre, l'actif de Gulf Canada s'établissait en 1984 à 5.6 milliards et son chiffre de vente à 5.3 milliards. C'est la troisième société pétrolière du Canada pour la production de pétrole, et la quatrième pour le chiffre de ventes. Elle a des droit pétroliers et gaziers sur d'importantes surfaces dans l'Arctique occidental et au large de la côte est, en mer de Beaufort et dans l'archipel de l'Arctique. En 1983, la société a consacré 300 millions de dollars aux travaux de prospection et d'exploitation. J'ai reçu l'assurance de Gulf Canada qu'elle poursuivra les travaux prévus dans ces domaines.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Comme les députés le savent sans doute, Gulf Canada ¢exploite des raffineries à Montréal, à Clarkson, en Ontario, à Edmonton, et à Port Moody, en Colombie-Britannique, et une fabrique de bitume à Moose Jaw, Saskatchewan. La société Gulf Canada emploie environ 9,000 personnes au Canada. Je le répète, j'ai reçu l'assurance que ces travailleurs conserveront leur emploi et que le nombre global d'emplois pourrait même augmenter.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Je voudrais féliciter sincèrement Chevron ainsi qu'Olympia & York d'avoir conclu ce marché important. Il s'agit d'une initiative importante du secteur privé au Canada en vue de canadianiser l'industrie du pétrole et du gaz.

• (1510)

Je suis heureux de constater que les parties ont organisé ce marché de façon à en minimiser les répercussions sur le dollar canadien. Bien entendu, cet événement fait suite à la canadianisation très réussie de Texaco Canada qui a vendu à des Canadiens 14 millions de ses actions d'une valeur de 485 millions, actions qui se transigent maintenant à un prix supérieur.

Avant la conclusion de ce marché, les Canadiens détenaient 40 p. 100 des actifs des entreprises d'extraction du pétrole et du gaz au Canada, mais dès que des Canadiens prendront possession de la société Gulf, la proportion passera à 45 p. 100 . . .

Des voix: Bravo!

M. Stevens: . . . dans ce secteur industriel. Bref, monsieur le Président, voilà le gouvernement Mulroney à l'œuvre. Voilà le secteur privé à l'œuvre. Si l'opposition veut bien cesser de bloquer l'adoption du projet de loi sur Investissement Canada, ce ne sera là que le début de nos réalisations.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, nous craignons que l'adoption du projet de loi concernant Investissement Canada ne marque la fin de l'effort déployé par le gouvernement pour canadianiser nos sociétés.

Je tiens à dire au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) combien le parti libéral est heureux de voir que les actions de Gulf Canada ont été vendues à une compagnie canadienne. Et nous en sommes d'autant plus heureux que cette transaction est conforme à la politique de canadianisation du gouvernement libéral précédent. Mais cette transaction me préoccupe passablement, quand même. J'espère que le ministre donnera suite à son annonce en nous exposant tous les détails de cette transaction, des soummissions qui ont été présentées pour les actions de Gulf Canada. Je le lui avais demandé tout à l'heure, car nous devons savoir combien on a offert pour les actions de cette société.

Le ministre a parlé du rapatriement des fonds actuellement aux États-Unis grâce à l'acquisition des actions de cette société par Olympia et York. Est-il possible qu'en payant les actions de Gulf Canada, dans une large mesure, en argent américain, Olympia et York ait eu plus de chance que d'autres sociétés canadiennes qui ne pouvaient avancer autant de devises américaines et qui auraient dû forcément payer en argent canadien?

J'ai pris note de certains propos du ministre. Il a précisé qu'Olympia et York se spécialisait dans la prospection et l'exploitation de gisements. Or, je trouve que $6 pour des options d'achat sur des actions est une somme appréciable qui montre bien qu'elle est pratiquement sûre de s'en prévaloir. Est-il possible qu'Olympia et York vendent les opérations en aval de Gulf Canada à une autre société, peut-être Petro-Canada? Je voudrais que le ministre nous révèle le fond de sa pensée car c'est une question très importante. L'unique problème qu'elle soulève, c'est que si les opérations en aval de Gulf Canada sont vendues, on va assister à une intégration des réseaux de commercialisation et de vente de l'essence au Canada et donc à la fermeture de certaines stations-services. Pareille mesure confirme encore davantage que le parti conservateur souscrit à la politique du parti libéral, qu'il a pourtant décriée lorsqu'il formait l'opposition.

J'espère, monsieur le Président, que le ministre nous donnera des précisions là-dessus. Je voudrais également savoir combien de . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais je voudrais lui poser une question, s'il est d'accord. Étant donné qu'il est en train de poser des questions au ministre, je voudrais savoir s'il veut que je les considère comme faisant partie de la période des questions ou de son discours. L'un ou l'autre me convient.

M. MacLellan: Il s'agit de questions qui me préoccupent, monsieur le Président. Nous ne nous opposons pas vraiment à ce que Gulf soit vendue à une entreprise canadienne. Nous tenons cependant à savoir ce que nous cache le ministre cet après-midi à propos de cette transaction. Nous aimerions bien le savoir. Les actions dont on n'a pas encore fait l'acquisition seront achetées d'ici au 31 décembre et je voudrais savoir si le ministre va veiller à ce que ce soit une compagnie canadienne qui achète ces actions, si Olympia and York ne les achète pas. Et tiendra-t-on compte de la volonté d'accroître la participation canadienne dans cette transaction? Car nous ne voulons pas nous arrêter à mi-chemin. L'ancien gouvernement libéral visait une participation canadienne de 50 p. 100 d'ici à 1990. D'après le ministre, cette transaction porte cette participation à 45 p. 100. Si ce chiffre est exact, ce que nous souhaitons, il reste donc un écart de 5 p. 100 à combler et nous avons encore beaucoup de chemin à faire si, comme il le soutient, son parti vise également l'objectif de 50 p. 100 de participation canadienne d'ici à 1990. C'est en tout cas ce à quoi vise le parti libéral, soit de porter à 50 p. 100 le niveau de la participation canadienne dans le secteur pétrolier et gazier d'ici à 1990. Nous voulons nous assurer que le ministre continuera à favoriser la canadianisation de ce secteur.

Gulf Canada

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, à la place d'un Rockefeller nous avons maintenant un Reichmann. Je me demande si nous avons réussi à faire les choses très différemment.

J'aurais à vous faire part de quelques inquiétudes relativement à cette transaction, monsieur le Président. Vous vous souvenez sans doute, monsieur le Président, qu'en mars 1984, Chevron de San Francisco avait acquis Gulf Corporation de Pittsburgh, une transaction gigantesque qui avait coûté 13.2 milliards de dollars. A la suite de cet achat, Chevron Canada et Gulf Canada appartenaient au même propriétaire et naturellement, les deux sociétés étaient en concurrence. En Colombie-Britannique, par exemple, elles avaient entre autres des stations-services concurrentes. Il fallait sûrement faire quelque chose relativement à cette situation. Une fusion entraînerait-elle la suppression d'emplois? D'une certaine manière, la transaction pourrait être bien accueillie, mais il faudrait demander au ministre s'il est garanti qu'aucun des 13,000 employés de Gulf et de Chevron ne sera mis à pied. J'aurai des questions à poser au ministre dans quelques instants.

Le ministre a fait tout de suite un rapprochement avec l'orientation du gouvernement Mulroney, c'est-à-dire la confiance dans le secteur privé, et ce ne serait qu'un début. Voyons les choses d'un peu plus près, monsieur le Président. En concluant l'accord pétrolier de l'Ouest, le gouvernement du Canada a remis beaucoup d'argent à Gulf pour en faire monter la valeur et la mettre en meilleure posture fiscale. Le gouvernement a pris tout l'ancien pétrole que la société détenait et en fixa la valeur aux prix mondiaux. Autrement dit, Gulf a bénéficié de profits énormes.

Selon James Doak, un analyste pétrolier au service de la First Marathon Securities Ltd. de Toronto, Gulf Canada gagnera 200 millions de dollars par année en 1989 grâce à l'entente énergétique. Et selon Denis Mote, un analyste de Toronto au service de la Maison Placements Canada Inc. de Montréal, l'entente a accru de 1 milliard de dollars la valeur de Gulf Canada.

• (1520)

Ce ne sont pas les propos des députés néo-démocrates, mais ceux d'analystes en matière d'énergie. L'Accord de l'Ouest aurait accru de 1 milliard de dollars la valeur de la société Gulf et c'est le gouvernement Mulroney qui est l'artisan de cette entente avantageuse pour l'industrie pétrolière.

En fait, les Canadiens paient maintenant Gulf à un prix gonflé. Le ministre a expliqué que le montant serait de l'ordre de 3 milliards de dollars et que cet argent servirait à réduire une dette. Cet argent canadien servira à réduire la dette de Chevron. Avant de rendre un vibrant hommage aux politiques du gouvernement Mulroney comme le ministre a tenté de le faire, nous devrions examiner dans quelle mesure le prix de cette transaction a été gonflé.

Pour ce qui est de la canadianisation, je doute que ce soit un pas de géant vers cet objectif. Ce pas de géant le gouvernement du Canada l'a franchi quand il a créé Petro-Canada et que cette entreprise a commencé à prendre de l'expansion. C'est une authentique mesure de canadianisation, et à meilleur compte. Nous voudrions que le ministre nous dise ce qui va advenir de la somme de 3 milliards de dollars qui a été payée pour cette société, somme gonflée à cause de l'entente pétrolière que le gouvernement du Canada a conclue.

M. McDermid: Faudrait vous inscrire au cours E-100 d'initiation à l'économie.

M. Waddell: Peut-être le secrétaire parlementaire aura-t-il l'obligeance de me laisser finir. Il ne se soucie peut-être pas de l'emploi de quelque 13,000 travailleurs, mais je m'en inquiète, moi. Il ne se soucie guère des 3 milliards de dollars et de ce qui va en advenir, mais je m'en inquiète, moi.

M. McDermid: La canadianisation, selon vous, c'est le gouvernement qui achète une entreprise.

M. le Président: A l'ordre. Les députés pourraient-ils laisser leur collègue terminer ses observations? Le ministre et le porte-parole du parti libéral ont pu tous les deux formuler leurs observations en paix.

M. Waddell: Merci, monsieur le Président. Si l'affaire est si bonne, pourquoi les députés tory sont-ils si susceptibles?

M. Thacker: C'est simplement parce que nous aimons la vérité.

M. Waddell: Monsieur le Président, les ministériels pourront à leur tour participer au débat.

Nous voulons examiner cette affaire de très près. Nous tenons à savoir où ira l'argent et quelles peuvent être les répercussions de cette transaction sur la balance des paiements. Nous tenons à savoir ce que l'excès de ces 3 milliards de dollars va signifier pour le Canada. Nous tenons à savoir si les 13,000 employés vont être protégés. Enfin, nous tenons à savoir si le remplacement des actionnaires américains par une famille canadienne à la tête de cette entreprise va vraiment faire une différence. A mon avis, cette différence sera insignifiante, car les compagnies privées canadiennes ont un meilleur bilan que leurs homologues américaines en matière d'investissement, mais je persiste à vouloir que le ministre nous dise qu'il entend faire de Petro-Canada une entreprise canadienne de premier plan. Voilà notre position, et le gouvernement devrait utiliser Petro-Canada pour promouvoir une politique énergétique canadienne qui avantage les Canadiens. Nous avons et continuerons d'avoir au Canada une économie mixte. C'est une affaire intéressante, mais elle soulève maintes questions. Je n'irai pas aussi loin que le ministre, et j'ai quelques questions à lui poser.

M. le Président: Des questions?

M. MacLellan: Monsieur le Président, le ministre est-il au courant de quelque autre arrangement dans le cadre de cette transaction portant sur la vente à la société Olympia & York d'actions de la société Gulf Canada actuelle, ou sur un transfert d'options ou de droits d'achat ou de quoi que ce soit? Existe-t-il un autre arrangement par lequel les activités en aval de la société Gulf Canada actuelle seront vendues à une tierce société, peut-être Petro-Canada?

M. Stevens: Monsieur le Président, en ce qui concerne l'arrangement en vertu duquel environ 49 p. 100 de toutes les actions doivent être vendues dans le cadre d'une offre ferme avec option sur les 11 p. 100 environ qui restent, je crois savoir que la raison pour laquelle la transaction est organisée ainsi n'a rien à voir avec la possibilité qu'une option soit vendue à une autre partie, mais davantage pour des raisons de planification fiscale. Il y a certaines réorganisations qui doivent se faire, et entre temps, les dirigeants de la société Olympia & York estiment plus avantageux de ne pas détenir 51 p. 100 des actions et d'en rester à 49 p. 100. Ils nous ont cependant clairement indiqué qu'ils veulent finir par en détenir 60 p. 100.

Quant aux restructurations qu'ils pourraient faire, pour autant que nous sachions, il n'existe pas d'arrangement pour vendre à toute autre entreprise, que ce soit en amont ou en aval.

J'ai parlé de l'engagement à faire de la prospection et de la mise en valeur parce que c'est de ce point que la plupart des gens s'inquiètent; ils tiennent à ce que l'on investisse suffisamment dans ce secteur. Quant à la question de savoir si des stations-services seront vendues à qui que ce soit à la suite de cette transaction, cela reste encore à voir. Contrairement à ce que l'orateur précédent avait à dire au sujet de l'emploi, si un marché comme celui-ci n'avait pas abouti, la société Chevron proposait de fusionner Chevron Canada et Gulf Canada, probablement, et il en aurait résulté une perte d'emplois canadiens. Nous ne voulons pas, à la différence apparemment des néo-démocrates, voir se produire une telle chose.

M. Waddell: Monsieur le Président, je me permets de dire que c'est complètement faux. Nous tâchons de protéger ces emplois, et je me réjouis de voir le ministre disposé à garantir que ces emplois ne seront pas perdus.

Le ministre peut-il me dire pourquoi les actionnaires minoritaires ne pouvaient pas faire d'offres? Pourrait-il me dire également si le gouvernement du Canada a offert quelque chose dans cette affaire, s'il accorde quelque dégrèvement, concession fiscale, subvention ou garantie dans le cadre de ce marché?

M. Stevens: Monsieur le Président, si des actionnaires minoritaires avaient des ressources analogues, ils auraient pu faire une offre, cela va de soi. Il y a eu une autre offre très sérieuse, mais elle a été retirée. Les Reichmann sont allés jusqu'au bout et ils ont montré cette entente signée, ce qui est tout à leur honneur.

En ce qui concerne des ententes éventuelles avec le gouvernement, je dois dire que les entretiens avec les représentants de Olympia & York sur la nature de cette transaction et sur leurs objectifs mis à part, il n'y a pas eu de contact entre le gouvernement du Canada et les Reichmann ou Olympia & York, et aucune décision fiscale n'a été prise jusqu'à présent.

M. Waddell: Monsieur le Président, le ministre peut-il me dire si les 3 milliards iront ou non aux États-Unis pour rembourser des dettes? Le ministre a parlé de réduire la dette contractée.

Peut-il nous expliquer par ailleurs ce qu'il voulait dire en déclarant que cette transaction n'avait aucune influence sur le cours du dollar? Aurait-il l'obligeance de répondre à ces deux questions?

M. Stevens: Monsieur le Président, c'est une assez bonne question parce que chaque fois que nous envisageons de canadianiser des biens qui appartiennent actuellement à des étrangers, cela veut dire que nous devons payer le vendeur étranger en dollars canadiens et que celui-ci convertira cet argent dans une autre monnaie, ce qui exerce une pression sur le cours du dollar canadien.

• (1530)

Naturellement, le ministère des Finances est toujours inquiet lorsqu'il s'agit de sommes énormes. Nous tenions à nous assurer que grâce aux intérêts que la société Olympia & York possède aux États-Unis, elle avait suffisamment de liquités dans ce pays pour couvrir près de la moitié de cet achat de 3 milliards afin de ne pas exercer de pression sur le dollar canadien. Quant au solde d'un milliard et demi, il sera payé en dollars canadiens, mais Chevron a accepté que le paiement soit étalé de façon à exercer le moins de pression possible sur le cours du dollar canadien afin d'éviter des problèmes.

En bref, toutes les parties ont étudié le problème dont a parlé le député et elles ont essayé d'arranger la transaction de la meilleure façon possible pour le Canada et pour éviter de perturber le cours de notre dollar, ce qui est tout à leur honneur.

Le député demande où va l'argent. J'ai parlé à M. Keller et il m'a dit sans ambages, et il le précise d'ailleurs aussi dans son communiqué, qu'une dette assez considérable a été contractée pour acheter Gulf America, la société américaine, et qu'une partie du produit de la vente servira à payer cette dette. Évidemment, c'est une des raisons pour lesquelles il cherchait un acheteur. Nous lui avons demandé de chercher activement un acheteur. J'ai été enchanté qu'il accueille favorablement cette proposition et qu'il accepte de chercher un acheteur canadien jusqu'à la fin d'avril.

A l'époque, on estimait qu'il n'était pas possible de trouver un acheteur canadien ou de constituer un consortium canadien, parce que c'était la plus grosse transaction de ce type de notre histoire. Pour avoir un ordre d'idée, le montant total de l'achat de Petrofina par Petro-Canada dans des conditions similaires s'est élevé à 1,460 millions de dollars. Cette transaction-ci représente plus de deux fois le montant de l'achat de Petrofina par Petro-Canada qui, évidemment, avait généralement été considéré comme une excellente affaire.

M. MacLellan: Je comprends la préoccupation du ministre en ce qui concerne les répercussions sur le dollar canadien. Ce serait certainement un élément à considérer dans un achat de cette ampleur.

Le gouvernement a-t-il tenu compte de cela dans l'offre réussie d'Olympia & York, et est-ce l'une des raisons pour lesquelles cette offre l'a emporté?

Si Olympia & York ne reprend pas l'option, le ministre nous garantira-t-il qu'il maintiendra le même principe pour assurer une participation canadienne dans l'achat des actions à prime? Il est très important de maintenir cette politique de canadianisation. Divulguera-t-il aussi tous les détails de la transaction, y compris le nombre d'acheteurs éventuels et les diverses offres?

Gulf Canada

M. Stevens: Les députés comprendront certainement que nous ne pouvons pas jouer sur les deux tableaux. J'ai déjà dit qu'il s'agit d'une transaction privée. Quant à nous, nous tenons à favoriser les transactions de ce genre parce que c'est ainsi que fonctionne le secteur privé.

Je ne suis pas libre de divulguer qui sont tous les acheteurs éventuels, même si je le savais. Par exemple, je connais l'identité d'un autre parce qu'il a communiqué avec nous. Il s'agit d'une entreprise entièrement canadienne et très importante. Cette entreprise croyait franchement qu'elle ne pourrait pas justifier une offre aussi importante. Même s'il ne lui manquait pas grand-chose, elle a dû se retirer à cause du prix. C'est l'unique raison pour laquelle elle a reculé.

En ce qui concerne la remarque du député, à savoir si nous avions la garantie que les actions à prime iraient à des Canadiens, je dois dire que ce n'est pas de notre ressort. Nous allons évidemment mentionner à Olympia & York que nous souhaitons la voir boucler cette affaire en se portant acquéreur des actions à prime, mais si la société décide pour quelque raison que ce soit de transférer son option, nous ferons savoir à Reichmann que nos espérons, bien entendu, que ce soit des Canadiens qui en profitent.

Mme Copps: Monsieur le Président, le ministre veut justement gagner sur tous les tableaux. C'est en effet ce qui découle de sa déclaration d'aujourd'hui. Le jour même où son gouvernement impose la clôture sur le projet de loi concernant Investissement Canada et qu'il présente un programme qui laissera le Canada à l'abandon plutôt que d'y favoriser les investissements, le ministre se targue de canadianiser le secteur pétrochimique, alors que cela s'est fait grâce à des programmes libéraux, le PEN et l'AEIE, que son gouvernement est en train de démanteler et d'anéantir. Comment peut-il parler de canadianisation de l'industrie pétrochimique alors que les initiatives ou l'absence d'initiatives du gouvernement en ce qui concerne Investissement Canada vont compromettre en fait le genre de canadianisaton de l'industrie pétrochimique qui découlait manifestement des initiatives des anciens gouvernements libéraux?

M. Stevens: Monsieur le Président, je crois que la députée a tort sur au moins deux points. Lorsqu'elle voit dans Investissement Canada quelque chose qui risquerait de nuire à ce genre de marché entre Chevron, Gulf et Olympia & York, il ne fait aucun doute qu'elle se trompe du tout au tout. Si Investissement Canada avait été en activité il y a six mois, exactement le même genre de marché aurait été conclu. Il s'agit d'une transaction susceptible de révision. Nous aurions proposé un marché très similaire à la société Chevron. Évidemment, nous aurions eu en plus le pouvoir et certes le mandat conféré à Investissement Canada de promouvoir efficacement les investissements canadiens.

Lorsque le député prétend qu'on n'obtiendra pas ce genre de transaction à cause des modifications que nous avons apportées au Programme énergétique national, je reste perplexe. Même si je ne peux le prouver, le fait est que il est fort improbable qu'un groupe canadien—Olympia & York ou n'importe qui d'autre—trouverait Gulf Canada assez intéressante pour l'acheter si le Programme énergétique national existait encore. J'espère que le député le comprend. Il y a des questions essentielles en jeu ici. Le Programme énergétique national a rendu le secteur pétrolier et gazier extrêmement peu attrayant pour les investisseurs canadiens et étrangers.

M. le Président: Je vais donner la parole à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) pour qu'elle puisse poser une question et ensuite au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) pour qu'il pose une dernière question supplémentaire.

Mme Copps: Le ministre ne croit-il pas que grâce au Programme énergétique national et à l'Agence d'examen de l'investissement étranger, la canadianisation de l'industrie pétrochimique au cours des dix dernières années a suivi le même modèle qui avait été élaboré par les gouvernements libéraux précédents? Sans l'Agence d'examen de l'investissement étranger et le Programme énergétique national, nous n'aurions pu canadianiser l'industrie pétrochimique dans une proportion de 45 p. 100, ce dont se vante aujourd'hui le ministre.

Je crains beaucoup, à l'instar des consommateurs canadiens, que la décision du gouvernement de favoriser tout investissement quelles qu'en soient la nature et les garanties en matière d'emploi, n'aboutisse à détruire cet objectif de canadianisation dont il parle aujourd'hui. Le ministre ne craint-il pas un tant soit peu que l'augmentation de la participation canadienne accomplie jusqu'ici dans le secteur pétrochimique soit effectivement compromise par la décision de son gouvernement de présenter un projet de loi dans lequel on préconise de créer Investissement Canada?

M. Stevens: Je suis plutôt content que la députée soulève ce genre de questions. J'y vois là une preuve certaine du déphasage de quelques-uns des députés de l'opposition. Le fait est que, depuis 1974, quand l'AEIE a dominé notre économie, la proportion totale de canadianisation des entreprises canadiennes . . .

Mme Copps: La question portait sur le secteur pétrochimique.

M. Stevens: Je cite le pourcentage global.

Mme Copps: Je connais ces chiffres. Je veux ceux qui concernent le secteur pétrochimique.

• (1540)

M. Stevens: Monsieur le Président, au total la canadianisation a coûté 16 milliards de dollars. Ce que les gens oublient—mais sûrement pas les socialistes, car pour eux canadianiser signifie nationaliser, cela fait partie de leur credo . . .

Des voix: Bravo!

M. Stevens: . . . c'est que l'acquisition par le gouvernement fédéral de sociétés pétrochimiques a constitué 33 p. 100 de cette canadianisation. L'ensemble de ces acquisitions ont coûté 5.5 milliards de dollars.

Mme Copps: Êtes-vous contre cela maintenant? Êtes-vous contre Petro-Canada?

M. McDermid: Écoutez bien la réponse.

M. Stevens: Je signalerai à la députée qu'en plus de . . .

Mme Copps: Êtes-vous contre?

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. J'ai de la peine à entendre la réponse du ministre.

M. Stevens: En plus de ces 33 p. 100, des gouvernements provinciaux de différentes allégeances ont acquis l'équivalent de 9 p. 100, pour un montant total de 1.4 milliard de dollars, pendant que la canadianisation privée a coûté 9 milliards de dollars. Or, aujourd'hui, nous avons trouvé une initiative de canadiansiation qui à elle seule se monte à 5 milliards de dollars. Voilà qui devrait démontrer amplement qu'il y a une autre façon, une bien meilleure façon de faire les choses, c'est-à-dire selon les modalités prévues dans le projet de loi sur Investissement Canada.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Vous n'aimez guère les bonnes nouvelles là-bas.

Mme Copps: Investissement Canada n'existe pas encore que je sache. Dieu nous protège lorsqu'elle deviendra une réalité.

M. Dick: Lui arrive-t-il de se taire parfois?

M. Waddell: Puis-je poser une dernière question supplémentaire au ministre, monsieur le Président? Je voudrais faire suite à ce qu'il a dit. Je lui ai rappelé que c'est justement le gouvernement, dans le cadre de l'Accord de l'Ouest, qui a gonflé le prix de vent de Gulf Canada. J'ai cité les commentaires de deux analystes financiers qui ont rappelé que les subventions consenties à l'industrie pétrolière avaient fait gonflé de un milliard de dollars le prix de vente de cette société. Le ministre partage-t-il ce point de vue?

J'ai parlé aussi d'une hémorragie de devises de 3 milliards de dollars. Il m'a répondu que la moitié de cette somme sortirait effectivement du Canada, mais que l'autre serait récupérée d'une façon ou d'une autre par le Canada puisque Reichmann vendait ses actifs aux États-Unis. Les Reichmann ont-ils indiqué au ministre quels avoirs vont être vendus et s'ils demanderont des prix gonflés ou des prix avantageux en vue de recouvrer cet argent?

M. McDermid: Voulez-vous acheter quelque chose?

M. Stevens: Je puis garantir au député, monsieur le Président, que si j'investis de l'argent dans des projets à risques, je le confierai aux Reichmann plutôt qu'au député . . .

Des voix: Bravo!

M. Stevens: . . . lorsqu'il s'efforce de savoir s'ils vendront leurs avoirs américains à un prix avantageux. Tout ce qu'ils nous ont dit, c'est qu'ils ont suffisamment de liquidités en dollars américains pour que la moitié de la transaction totale s'effectue dans cette devise. C'est tout à fait à leur honneur, à mon avis.

Quant à l'autre question du député, je lui demanderais de la répéter.

M. Waddell: Je puis peut-être venir en aide au ministre, monsieur le Président. J'ai dit au ministre que le gouvernement avait gonflé le prix et offert près d'un milliard de dollars à Gulf, selon deux analystes en matière énergétique, grâce à l'Accord de l'Ouest qui est très avantageux pour cette société.

M. Stevens: Voilà ce que je répondrai au député, monsieur le Président. Il oublie que les avantage découlant de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières dont il parle, et certains analystes en ont parlé, je pense, ne se concrétiseront qu'en 1988.

M. Waddell: Et le vieux pétrole?

M. Stevens: S'il y a une augmentation de revenu, ce sera dans le secteur de la transformation. Je puis assurer au député qu'un groupe canadien aurait été moins intéressé par un achat à l'époque de l'ancien Programme énergétique national qu'à l'heure actuelle, où il peut s'attendre à acheter une société saine qui sera moins liée au gouvernement et dont les liquidités seront meilleures. En réalité, le député constatera que le marché n'aurait été ni meilleur ni pire si le Programme énergétique national était toujours en vigueur.

M. le Président: Je dois dire au député qu'il s'agit d'une période de questions comme toutes les autres et que les mêmes règles s'appliquent en ce qui concerne les questions posées par les secrétaires parlementaires.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

L'ALLOCATION AU CONJOINT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer devant cette Chambre une pétition au nom des gens de la circonscription de Montréal-Sainte-Marie qui demandent au très honorable premier ministre du Canada (M. Mulroney) d'éviter de faire de la discrimination à l'endroit des personnes âgées, principalement les célibataires, séparées et divorcées, les personnes âgées dans le besoin entre 60 et 64 ans.

Monsieur le Président, des gens de Restigouche au Nouveau-Brunswick m'ont demandé de soumettre une pétition en leur nom. Ils désirent que le très honorable premier ministre du Canada et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) étendent l'allocation au conjoint à toute personne seule dans le besoin, qu'elle soit célibataire, séparée, divorcée, veuf ou veuve.

J'ai également une autre pétition en provenance des gens de la circonscription fédérale d'Edmonton-Sud, Edmonton-Ouest, Edmonton-Est en Alberta. Monsieur le Président, ces citoyens et citoyennes de cette circonscription demandent à cette Chambre que tous les députés de cette Chambre appuient leur demande à l'endroit du très honorable premier ministre afin que celui-ci évite de faire de la discrimination à l'endroit des personnes âgées dans le besoin.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition en provenance de la circonscription fédérale de Hamilton-Wentworth en Ontario. Ces personnes aussi désirent que tous les députés de cette Chambre appuient leur demande afin que le gouvernement progressiste conservateur n'établisse pas la discrimination à l'endroit des personnes âgées dans le besoin.

Monsieur le Président, pour terminer, j'ai une pétition en provenance de gens de la circonscription fédérale de Victoria, en Colombie-Britannique, qui désirent que le très honorable premier ministre du Canada force le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre des Finances (M. Wilson), qui aujourd'hui déposera son Budget, à étendre l'allocation au conjoint à toutes les personnes seules, âgées entre 60 et 64 ans, et dans le besoin, qu'elles soient célibataires, séparées ou divorcées, et ces gens demandent à tous les députés de cette Chambre l'appui à leur motion afin que la discrimination soit évitée à l'endroit des personnes âgées.

[*Traduction*]

LA LIBÉRATION DE MART NIKLUS D'UN CAMP SOVIÉTIQUE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plus de 1,500 Canadiens. Ils demandent la libération de M. Mart Niklus, détenu dans le camp soviétique de Christopol. Il a été condamné à 10 ans de travaux forcés et 5 ans d'exil à l'intérieur du pays. Le seul crime de M. Niklus a été de dénoncer le pacte Molotov-Ribbentrop . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a le droit de résumer la pétition, mais il me semble qu'il veut se lancer dans un discours sur un sujet qu'il estime important. Si c'est un discours, il ne peut pas le faire, il peut seulement résumer la pétition.

M. Attewell: Il s'agissait du pacte Molotov-Ribbentrop de 1939. On lui a interdit de parler dans sa langue maternelle.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a présenté sa pétition. Nous allons considérer qu'elle a été lue. Le député désire-t-il la résumer?

M. Attewell: Ces Canadiens, monsieur le Président, demandent au Parlement d'intervenir auprès des Soviétiques pour obtenir sa libération.

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, la pétition que voici porte la signature de 38 résidents de Saint-Isidore-de-Prescott, en Ontario. Ils protestent contre les dispositions discriminatoires du projet de loi C-26 qui traitent injustement les personnes âgées de 60 à 64 ans qui sont célibataires, séparées ou divorcées.

Cette autre pétition porte la signature de 35 membres du Club de l'âge d'or de Hawkesbury, en Ontario. Ils protestent contre les dispositions discriminatoires du projet de loi C-26 qui traitent injustement les personnes âgées de 60 à 64 ans qui sont célibataires, séparées ou divorcées . . .

[*Français*]

. . . et c'est signé par trois résidants du village de Plantagenet; ces personnes s'opposent aux dispositions discriminatoires du projet de loi C-26 qui auraient pour effet de ne pas accorder de bénéfice aux personnes seules, dans le besoin, les célibataires et les personnes divorcées, âgées entre 60 et 64 ans.

Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par 150 personnes, membres de l'Union culturelle des franco-ontariens, et ces personnes s'opposent aux dispositions discriminatoires du projet de loi C-26 qui auraient pour effet de faire de la discrimination envers les persones dans le besoin, célibataires, divorcées et séparées, âgées entre 60 et 64 ans.

Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition signée par trois personnes du village de Limoges, en Ontario, et ces personnes s'opposent également aux dispositions du projet de loi C-26 qui seraient discriminatoires pour les personnes dans le besoin, célibataires, divorcées et séparées, âgées entre 60 à 64 ans.

J'ai une autre pétition, monsieur le Président, celle-là signée par six résidants de la Maison Laurier à Rockland. Vous aurez deviné, monsieur le Président, que ces personnes s'opposent aux dispositions discriminatoires du projet de loi C-26 qui empêcheraient les personnes âgées entre 60 et 64 ans qui sont seuls, dans le besoin, célibataires, divorcées ou séparées, de toucher une prestation à laquelle elles ont droit.

• (1550)

[*Traduction*]

L'ÉMISSION DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA *THE NATURE OF THINGS: A PLANET FOR THE TAKING*

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des communes une pétition de la part de résidents de ma circonscription de Fraser Valley-Est, en Colombie-Britannique. Ils tiennent à faire savoir à la Chambre qu'ils sont déçus de ce que la Société Radio-Canada ait utilisé l'émission télévisée *The Nature of Things: A Planet for the Taking* pour présenter le point de vue évolutionniste sans ce soucier de présenter aussi le point de vue du fixisme. Ils invitent le Parlement à rappeler à la Société Radio-Canada qu'elle est chargée de présenter des émissions équilibrées sur les questions qui prêtent à controverse.

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions très importantes à présenter à la Chambre aujourd'hui. La première est signée par 36 membres du Club de l'âge d'or d'Alfred, dans la circonscription de Glengarry-Prescott-Russell. Ces 36 pétitionnaires demandent au gouvernement de modifier le projet de loi C-26 pour en supprimer les dispositions discriminatoires et faire en sorte que toutes les personnes âgées soient traitées également.

J'ai une autre pétition signée par 36 résidents de la circonscription fédérale de Glengarry-Prescott-Russell qui font partie du Club de l'âge d'or d'Embrun. Ils demandent eux aussi au gouvernement fédéral de supprimer les dispositions discriminatoires du projet de loi C-26. Ils le demandent au gouvernement en invoquant le caractère inéquitable de cette mesure législative.

J'ai une autre pétition très semblable aux premières. Elle est signée par 17 personnes âgées, membres du Club d'âge d'or de Saint-Eugène, situé dans la circonscription fédérale de Glengarry-Prescott- Russell qui est fort bien représentée par mon collègue à ma droite. Ces pétitionnaires demandent au gouvernement de veiller à ce que le projet C-26 ne contienne aucune disposition discriminatoire et à ce qu'il s'applique à toutes les personnes âgées.

J'ai une autre pétition provenant du Club d'âge d'or de Treadwell, situé dans la circonscription fédérale de Glengarry-Prescott-Russell. Ces pétitionnaires demandent au premier ministre (M. Mulroney) et au gouvernement conservateur de veiller à ce que le projet de loi C-26 ne contienne aucune disposition discriminatoire à l'égard des personnes âgées. Les citoyens âgés ont contribué énormément à . . .

M. le Président: Je pense que le député est loin de nous faire un résumé et qu'il se lance plutôt dans un discours sur une question sans doute importante, mais il s'agit néanmoins d'un discours.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je suis heureux de vous entendre dire qu'il s'agit d'une question importante. C'est pour cette raison que mes collègues et moi-même avons présenté plusieurs pétitions.

La dernière que je désire présenter aujourd'hui est signée par 36 résidents membres du Club d'âge d'or de Wendover, dans la circonscription fédérale de Glengarry-Prescott-Russell. Ces 36 personnes âgées sont profondément bouleversées par les dispositions discriminatoires du projet de loi C-26 et elles demandent au gouvernement fédéral de veiller à ce qu'elles soient éliminées.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 326.

[*Texte*]

LE CABINET DU MINISTRE D'ÉTAT (PETITES ENTREPRISES)

Question nº 326—**M. Gagliano:**

Des fonctionnaires ont-ils été détachés au cabinet du ministre d'État (Petites entreprises) et, dans l'affirmative, combien et, dans chaque cas, quel est le traitement de l'intéressé(e)?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): En date du 15 avril 1985, un seul fonctionnaire, à l'intérieur d'une échelle salariale variant entre $42,789-$48,076.

[*Français*]

M. McDermid: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

[*Traduction*]

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a quelques semaines j'ai présenté environ 240 questions concernant l'affaire «MacKay-Hatfield». De ce côté de la Chambre, nous attendons patiemment les réponses à ces questions précises.

Quand pouvons-nous espérer une réponse à ces importantes questions actuellement au *Feuilleton*? Si le secrétaire parlementaire a l'intention de répondre «bientôt», je lui demanderais de bien vouloir dire à la Chambre ce qu'il entend par là. Je lui demande respectueusement de bien vouloir nous donner une date limite précise pour la présentation de ces réponses.

M. McDermid: Monsieur le Président, en réponse à la question du député, j'ai parlé au solliciteur général aujourd'hui et il m'a dit que les réponses seraient fournies en temps et lieu.

M. Boudria: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a-t-il des renseignements concernant les questions que j'ai faites inscrire au *Feuilleton* il y a près de deux mois et demandant que l'on fournisse à la Chambre le relevé complet et détaillé des dépenses engendrées par l'extravagante fête de Québec connue sous le nom de Sommet irlandais. Ces questions ont été posées le 1er avril 1985 et, à ce jour, le gouvernement ne nous a toujours pas fourni de réponse. Il y a plus de 50 questions qui méritent une réponse, vu l'importance du sujet. Je suis persuadé que le secrétaire parlementaire va se lever immédiatement et nous donner ces réponses.

M. McDermid: En temps et lieu.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PÊCHERIES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries, dont le comité permanent des pêches et des forêts a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 1 de M. Skelly (p. 4983).

M. le Président: Je suppose que quelqu'un va me demander de constater qu'il est 16 heures.

Une voix: Oui, monsieur le Président.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: Comme il est 16 heures, conformément à la décision prise par la Chambre le lundi 13 mai 1985, la séance est suspendue jusqu'à 16 h 30, heure à laquelle, je le rappelle aux députés, la Chambre prendra en considération une motion

des voies et moyens présentée par le ministre des Finances (M. Wilson).

(La séance est suspendue à 16 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 30.

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

—Monsieur le Président, le 4 septembre, les Canadiens ont voté pour une nouvelle approche des problèmes et du potentiel du Canada.

[*Français*]

Ils n'ont pas voté uniquement pour un changement de politiques:

[*Traduction*]

Ils ont voté pour une nouvelle approche de l'élaboration de la politique publique. Ce faisant, ils ont permis au Canada de prendre un nouveau départ, sur la voie de la réconciliation nationale et du renouveau économique.

Deux mois plus tard, le 8 novembre, nous avons tracé un programme d'action destiné à promouvoir la croissance, la création d'emplois et les possibilités économiques. J'ai exposé nos principes directeurs et les nouvelles orientations de notre politique dans un Programme de renouveau économique. Nous nous sommes engagés à consulter les Canadiens avant d'agir. Nous avons aussi pris l'engagement d'agir équitablement.

Je présente aujourd'hui devant cette Chambre et tous les Canadiens un budget qui ouvre des possibilités nouvelles, un budget qui encourage l'initiative privée, un budget qui vise à assurer la croissance et des emplois durables pour les Canadiens.

Ce budget vise à rendre l'administration publique plus fonctionnelle et plus efficiente. Il comporte les mesures rigoureuses qui sont nécessaires pour réduire le déficit.

Les mesures que je propose sont réalistes, efficaces et équitables. Elles marquent une rupture fondamentale avec le passé. Pendant trop longtemps en effet, le gouvernement a décidé de ce qui était bon pour les Canadiens. Il établissait les priorités, orientait l'activité et subventionnait l'effort. Aujourd'hui, mon budget demande aux Canadiens, et non au gouvernement, de choisir ce qui est bon pour le Canada. Et il stimule les Canadiens en récompensant la réussite plutôt qu'en subventionnant l'effort.

Les mesures présentées dans ce budget sont conformes aux grandes priorités de renouveau économique international définies par les dirigeants des grands pays industrialisés au Sommet de Bonn. Aussi bien dans notre pays que de concert avec nos partenaires internationaux, nous travaillons à libérer l'esprit d'entreprise de nos citoyens, à éliminer les obstacles à la croissance productive, à abaisser les barrières au commerce international, à résorber des déficits élevés et à permettre au dynamisme de nos économies revitalisées de créer des emplois et des possibilités pour tous.

[*Français*]

TRAVAILLER DE CONCERT

Pas à pas, nous avons commencé à établir un esprit véritable d'harmonie et de communauté d'intérêts avec nos partenaires commerciaux à l'étranger ainsi qu'entre tous les Canadiens.

Depuis novembre, mes collègues et moi-même nous nous sommes entretenus avec des citoyens de toutes les régions du Canada et avons été à leur écoute. La Conférence économique nationale, qui s'est déroulée sous la présidence du premier ministre, a réuni les Canadiens dans un forum sans équivalent par sa nature et dans l'histoire afin qu'ils débattent entre eux et avec le gouvernement des moyens d'atteindre nos objectifs communs.

[*Traduction*]

Mes collègues et moi-même sommes reconnaissants aux Canadiens des réactions enthousiastes et positives que nous avons reçues d'un bout à l'autre du pays. J'ai bénéficié personnellement de la série la plus intensive de consultations prébudgétaires qui ait jamais eu lieu. Ces consultations ont fortement marqué ce budget.

Les Canadiens reconnaissent que, dans ce monde incertain, nous devons travailler de concert, avec patience et détermination, pour assurer le renouveau économique. Le premier ministre (M. Mulroney) a exprimé ce thème avec régularité, vigueur et constance aux dirigeants du monde du travail et du milieu des affaires, aux premiers ministres provinciaux lors de la conférence de Regina en février dernier, à la Conférence économique nationale, au Président Reagan à l'occasion du sommet de Québec en mars et aux dirigeants de nos principaux partenaires commerciaux au Sommet économique de Bonn.

En travaillant ainsi de concert, nous avons accompli des progrès.

Nous avons restauré entre le gouvernement fédéral et les provinces une harmonie telle qu'on n'en avait pas vue depuis plusieurs années. Nous avons insufflé un nouvel esprit de coopération aux relations de l'État avec l'entreprise, le monde du travail et les autres groupes. Nous avons rétabli entre le Canada et les États-Unis des relations dignes de deux nations souveraines qui partagent non seulement une frontière, mais également des objectifs et des idéaux communs. Enfin, nous avons redonné au Canada l'image de partenaire sûr et fiable qui était la sienne dans le monde. Nous avons amorcé, chez nous et à l'étranger, un processus de réconciliation et de régénération.

UN BILAN POSITIF

C'est avec fierté que nous pouvons présenter notre bilan des huit derniers mois. Considérons en effet quelques-unes de nos réalisations.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) met en œuvre une série d'initiatives pour l'emploi et la formation avec le plein appui et l'entière coopération des provinces et des groupes du secteur privé. J'affecterai de nouvelles ressources à l'appui de ces programmes.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a entrepris de remplacer l'Agence d'examen de l'investissement étranger par Investissement Canada. Ce changement de désignation a déjà fait comprendre aux investisseurs étrangers que le Canada était redevenu un pays ouvert aux affaires.

La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) a conclu des accords énergétiques avec Terre-Neuve et avec les provinces productrices de l'Ouest. Ces accords historiques mettent fin à une décennie de tiraillements fédéraux-provinciaux et d'occasions perdues pour le Canada. Ils annoncent un nouveau départ dont bénéficieront les Canadiens de toutes les régions.

Nous travaillons activement à soutenir la capacité d'exportation du Canada pour que notre pays se place au premier rang des nations commerçantes. Le ministre du Commerce international (M. Kelleher) sollicite en ce moment l'avis des Canadiens sur la meilleure façon de garantir notre accès aux marchés traditionnels et d'accroître nos débouchés.

• (1640)

[*Français*]

La ministre de l'Environnement, en collaboration avec ses homologues provinciaux et le secteur privé, a réalisé de grands progrès dans la lutte contre les pluies acides.

Le président du Conseil du Trésor a annoncé les conditions nouvelles et équitables d'un accord avec les syndicats de la Fonction publique; cet accord propose notamment que le contribuable n'ait plus à subventionner le financement des pensions de la Fonction publique grâce à l'établissement des régimes de retraite sur une base financière saine.

[*Traduction*]

La ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) a proposé une vaste réforme des règles régissant les institutions financières au Canada. Ces propositions amélioreront la concurrence, accroîtront l'offre de financement aux entreprises et renforceront la protection du consommateur.

Nous avons assoupli les conditions d'admissibilité à l'allocation de conjoint versée aux personnes âgées, ce qui a profité à 85,000 veuves et veufs à faible revenu. Nous avons souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi qu'avait recommandé le juge Abella afin de donner aux femmes et aux groupes minoritaires une chance équitable de réaliser leur plein potentiel. Nous avons accompli des progrès en vue de satisfaire les espoirs et les aspirations des peuples autochtones et d'éliminer les dispositions discriminatoires de la *Loi sur les Indiens*.

Nous entreprenons de moderniser le Code criminel et la loi du divorce. Nous avons aussi amorcé un examen, depuis longtemps attendu, de la politique canadienne de la radiodiffusion, qui joue un rôle clé dans notre souveraineté culturelle.

Dans tous ces domaines comme dans d'autres, nous avons consulté, nous avons écouté et nous avons agi. Il est temps aujourd'hui de prendre d'autres mesures afin d'assurer notre avenir.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Les perspectives d'expansion soutenue et équilibrée de l'économie mondiale sont meilleures qu'elles ne l'ont été depuis des années. L'optimisme qu'elles suscitent doit cependant être tempéré par certaines réalités. L'économie américaine donne des signes de ralentissement. Les déficits élevés continuent d'exercer des pressions sur les taux d'intérêt dans le monde. Les poussées protectionnistes menacent le système commercial libéral qui a tant contribué à la prospérité mondiale.

Au Canada, l'économie a fortement progressé en 1984. La croissance réelle y a été de 4.7 p. 100, ce qui est le taux le plus rapide depuis 1976. L'inflation a avancé de 4.4 p. 100 en moyenne, soit à son plus faible taux depuis 1971. Depuis, elle est tombée au-dessous de 4 p. 100.

Les taux d'intérêt ont diminué. Le taux préférentiel est tombé en-deçà de 11 p. 100 pour la première fois depuis 1978. Les taux hypothécaires ont marqué une détente appréciable. Les hypothèques à long terme commencent à réapparaître—signe que la confiance revient.

[*Français*]

On prévoit une vigoureuse augmentation des investissements cette année. L'inflation devrait rester modérée tout au long de 1985 et au-delà; l'activité économique réelle s'accroîtra de plus de 3 p. 100 cette année, soit au même rythme que dans la moyenne des grands pays industrialisés.

[*Traduction*]

Nos résultats récents et nos perspectives immédiates sont encourageants. Plus de 200,000 emplois ont été créés depuis que notre gouvernement est entré en fonction; le mois dernier, l'emploi a enregistré sa plus forte progression en cinq ans. Cela est très positif, mais pas encore suffisant. Le taux de chômage a récemment fléchi, mais il demeure légèrement inférieur à 11 pour cent. Il y a encore près de 1.4 million de Canadiens qui ne peuvent trouver un emploi. Nous pouvons, nous devons faire mieux, et nous y parviendrons.

Le gouvernement fédéral a accepté la responsabilité de montrer la voie pour relever ces défis. Ces derniers ne concernent cependant pas uniquement le gouvernement. Ils exigent un effort national de toute la population du Canada. Chacun doit participer.

En travaillant de concert, nous pourrons reprendre confiance dans l'avenir de ce pays. La confiance est d'ailleurs en train de renaître. J'en veux pour preuve l'augmentation des dépenses de consommation et des projets d'investissement des entreprises. Notre tâche consiste à renforcer cette confiance grâce aux mesures que nous prenons dans ce budget et à encourager les Canadiens à relever le défi du renouveau économique.

POUR ASSURER LE RENOUVEAU ÉCONOMIQUE

Je propose dans ce budget un grand nombre de mesures afin de relever ce défi—des mesures trop nombreuses pour qu'on puisse toutes les mentionner ou les exposer en détail dans ce discours. Des renseignements supplémentaires figurent dans les documents budgétaires que je dépose aujourd'hui. J'invite les députés et les autres personnes intéressées à s'y reporter.

Les mesures que je propose doivent être considérées dans le contexte de la stratégie économique globale exposée en novembre dernier. Elles visent à résoudre deux des grands problèmes auxquels est confronté le Canada à l'heure actuelle: un chômage élevé et une dette nationale en forte augmentation. Les déficits considérables limitent notre capacité de promouvoir la croissance et la création d'emplois. Un fort taux de chômage contribue à son tour à l'augmentation des déficits.

Ce budget vise à briser le cercle vicieux du chômage et de la dette publique grâce à une série de mesures soigneusement équilibrées qui soutiendront le renouveau économique maintenant et dans les années futures.

A notre entrée en fonction, en septembre dernier, nous avons été confrontés à un problème majeur, la hausse des déficits. Cette année, si rien n'était fait pour l'en empêcher, le déficit passerait à plus de $38 milliards. Les mesures proposées dans

ce budget, jointes à celles prises en novembre, réduiront de $4.4 milliards le déficit du présent exercice pour le ramener à $33.8 milliards. L'an prochain, le déficit aurait dépassé les $40 milliards. Nos mesures le feront baisser de plus de $8 milliards pour le ramener à $32.7 milliards.

J'estime que des réductions plus importantes seraient imprudentes en raison des incertitudes de la conjoncture économique actuelle. Je suppose donc des mesures permettant de maîtriser maintenant le déficit et de le réduire sensiblement d'ici la fin de la décennie.

Je mets en place un plan clair et réaliste de contrôle de la dette à moyen terme. Ce plan exige l'adoption de mesures énergiques dès maintenant. Il y aura des réductions de dépenses et des augmentations d'impôt. Ces mesures ainsi que celles prises en novembre auront un effet de plus en plus marqué. Nos initiatives réduiront directement le déficit annuel de plus de $20 milliards à la fin de la décennie. D'ici là, nos mesures retrancheront au total $75 milliards de la hausse projetée de la dette publique.

Ces mesures représentent un effort sans précédent en vue de maîtriser la tendance dangereuse à l'accroissement de notre dette.

[*Français*]

Cependant, ce budget fait beaucoup plus que rétablir l'ordre dans les finances de l'État. Le rééquilibrage stratégique des priorités dans ce budget constitue un grand pas sur la voie qui nous assurera un avenir économique prospère. Nous favoriserons la croissance et la création d'emplois en encourageant l'initiative privée, en améliorant l'efficacité de l'administration publique et en contrôlant notre dette nationale.

[*Traduction*]

ENCOURAGER L'INITIATIVE PRIVÉE

Notre priorité absolue est l'emploi.

Pour maintenir les emplois que nous avons créés et ceux dont nous avons besoin, il nous faut des entreprises fortes et saines. Nous devons en particulier reconnaître que la petite et moyenne entreprise est le moteur le plus dynamique de la croissance et de l'emploi partout au Canada.

Si nous voulons stimuler la création d'entreprises nouvelles et l'expansion de celles qui existent, nous devons accroître nos investissements en activités productives. Nous épargnons beaucoup, mais sommes trop peu nombreux à vouloir investir une partie de nos économies dans des entreprises nouvelles. Pourtant, c'est grâce à de tels investissements que les idées nouvelles sont mises en application, que des activités nouvelles voient le jour et que de nouveaux emplois sont créés. Je crois que les Canadiens le comprennent. Je crois qu'ils relèveront le défi et qu'ils investiront directement dans notre avenir si le gouvernement les y encourage, au lieu de les décourager.

• (1650)

Je tiens à encourager la prise de risques, mais de manière à laisser l'investisseur choisir ses placements. Je ne veux pas accroître encore les distortions de notre régime fiscal en lançant des mesures qui dictent aux Canadiens la nature et les modalités de leurs investissements. Notre gouvernement tient à ce que ce soit les Canadiens individuellement qui choisissent les gagnants, dans le cadre d'un régime fiscal qui récompense la réussite.

En conséquence, je propose d'apporter une modification importante au régime fiscal des gains en capital.

Les Canadiens se verront accorder une exemption à vie d'un demi-million de dollars au titre de leurs gains en capital. Tous les biens en immobilisations seront admissibles à cette exemption. Ce plafond d'exonération sera mis en place en six ans, à compter de cette année.

L'exemption totale pourra être utilisée immédiatement pour les gains en capital réalisés sur la vente de biens agricoles. Mes consultations des milieux agricoles me conduisent à croire que c'est là le moyen le plus efficace d'apporter l'aide nécessaire à ce secteur vital de notre économie.

Cette mesure encouragera un plus grand nombre de Canadiens à investir dans les petites et grandes entreprises. Elle aidera les sociétés canadiennes à redresser plus rapidement leur situation financière en attirant de nouveaux capitaux propres. Elle permettra aux petites entreprises d'obtenir plus aisément les fonds dont elles ont besoin pour mettre en œuvre des idées et des activités nouvelles. Elle favorisera le financement de la recherche et du développement.

Mais cette mesure constitue avant tout un encouragement général qui permet aux Canadiens de choisir leurs placements et les moyens de créer des richesses, des activités économiques et des emplois. Cet aspect est au cœur de notre philosophie. Les décisions seront prises, comme elles doivent l'être, par les Canadiens, et non par des politiciens ou des fonctionnaires, ici à Ottawa. Cette mesure vise à donner libre cours à l'esprit d'entreprise et au dynamisme des Canadiens.

Avec cette mesure, nous disons clairement aux Canadiens de toutes les régions du pays d'investir dans l'avenir du Canada, d'aider à bâtir le pays fort et prospère que nous voulons tous, de contribuer à créer les emplois nécessaires. Notre gouvernement veut que les Canadiens puissent jouir des fruits de leur labeur.

La faible accessibilité des capitaux de démarrage est une contrainte pour bien des petites et moyennes entreprises.

J'annonce des mesures qui encourageront les fonds de pension à investir davantage dans les petites et moyennes entreprises. Les régimes enregistrés d'épargne-retraite pourront eux aussi investir dans des sociétés canadiennes privées avec lesquelles ils n'ont aucun lien de dépendance. Ainsi sera favorisée la réorientation d'une masse de capitaux importante et croissante vers un secteur de notre économie qui a besoin de financement pour créer de nouveaux emplois.

[*Français*]

Dans le domaine du financement des entreprises, une initiative intéressante a été prise par les travailleurs syndiqués au Québec, en coopération avec le gouvernement de la province. Le Fonds de solidarité administré par la Fédération du travail du Québec a servi à maintenir et à créer des emplois dans la province en investissant dans des petites et moyennes entreprises. Le gouvernement du Québec a fourni une aide fiscale aux particuliers qui ont contribué au Fonds. Cette initiative mérite d'être appuyée non seulement au Québec, mais dans tout le Canada. En raison de la nature bien particulière de cette initiative, le gouvernement fédéral accordera un crédit d'impôt aux particuliers qui investissent dans le Fonds de solidarité du Québec ou dans des fonds semblables qui bénéficient d'une aide fiscale des provinces.

[*Traduction*]

Un autre déterminant important de la croissance et de l'emploi est l'investissement en recherche et développement. Le changement technique est le moteur du progrès économique. Nous devons nous tenir à la pointe du progrès si nous voulons être compétitifs aussi bien dans notre pays qu'à l'étranger. Une R&D vigoureuse a un rôle crucial à jouer à cet égard. L'une des priorités constantes de ce gouvernement est d'encourager un accroissement très sensible de la R&D au Canada.

Je propose, pour aider les petites entreprises, une mesure importante qui prévoit le remboursement de 100 p. 100 du crédit d'impôt qu'elles acquièrent sur les deux premiers millions de dépenses admissibles de R&D effectuées chaque année. Ce remboursement intégral sera particulièrement utile aux entreprises nouvelles qui ont des difficultés à trouver des capitaux.

J'annonce également des modifications de la définition des dépenses admissibles de R&D afin de répondre directement aux besoins réels et aux demandes des milieux de la recherche.

L'exonération des gains en capital favorisera également la croissance des entreprises de pointe. En raison de ces mesures, j'ai décidé de mettre fin à compter d'aujourd'hui au transfert du crédit d'impôt à la recherche scientifique aux investisseurs extérieurs. Des règles transitoires appropriées s'appliqueront à cet égard.

L'Accord énergétique de l'Ouest a déjà permis à l'industrie pétrolière de manifester des signes marqués de reprise. Cet accord historique redonnera sa liberté d'action à l'une de nos industries les plus dynamiques et lui permettra de contribuer à la croissance économique, de rechercher de nouveaux approvisionnements en pétrole et en gaz et de créer des emplois dans tout le Canada. Pour soutenir le regain d'activité du secteur de l'énergie, je suis heureux de déposer aujourd'hui des motions de voies et moyens qui donneront effet aux mesures financières annoncées dans l'accord.

Dans ces trois domaines—la petite entreprise, la recherche et développement, et l'énergie—le gouvernement a déterminé clairement les éléments de croissance économique qui offraient les meilleures chances d'obtenir des résultats appréciables et rapides.

L'exonération des gains en capital donnera un coup de fouet à l'expansion des petites entreprises. Ces dernières se chiffrent à plus de 700,000 au Canada. Si chacune d'entre elles ne créait qu'un seul emploi nouveau, les résultats seraient spectaculaires.

Si d'autres Canadiens mettent sur pied de nouvelles entreprises, plus d'emplois seront créés. Et si nos encouragements à la R&D permettent de lancer des inventions nouvelles et d'accroître la compétitivité des entreprises, il y aura encore plus d'emplois. Quant au secteur de l'énergie, il présente un fort potentiel de croissance et donc de création d'emplois dans tout le Canada.

Le défi est là. Les possibilités existent. J'ai confiance que les Canadiens saisiront ces possibilités et nous assureront une économie concurrentielle et dynamique.

A mesure que nous améliorerons notre compétitivité, il faudra veiller à ce que nos produits aient toujours accès aux marchés internationaux. Plus nous vendons à l'étranger, plus il y a d'emplois au Canada. C'est la raison pour laquelle le gouvernement travaille sans relâche, sur plusieurs fronts, à améliorer la situation commerciale du Canada. Le premier ministre et le président Reagan ont ouvert la voie des relations commerciales plus fructueuses entre le Canada et les États-Unis. Le Canada est à l'avant-garde des pays qui réclament une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales dans un avenir prochain. Ici, au pays, nous collaborons étroitement avec les provinces et consultons attentivement les milieux d'affaires et le monde du travail. Nous devons élaborer des positions de négociation qui ont le plein appui de ces groupes et maximisent les retombées de la libéralisation des échanges pour le Canada.

• (1700)

Toutes ces initiatives contribueront à créer de nouvelles possibilités d'emploi. Mais il nous faudra veiller à ce que les Canadiens, et en particulier nos jeunes, possèdent les compétences et la formation nécessaires pour les saisir.

A la Conférence des premiers ministres de Regina, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé une approche innovatrice de la formation et de l'emploi—une approche qui favorisera le développement professionnel plutôt que les emplois de courte durée. Cette approche repose sur une participation accrue du secteur privé et des intervenants locaux. Elle a reçu l'appui unanime des autorités provinciales et un large soutien de la part du secteur privé et des groupes communautaires dans tout le pays. Nous avons affecté $900 millions à ces programmes cette année. Des ententes sont en cours de négociation pour permettre de mettre en œuvre ces mesures dans les plus brefs délais. J'annonce aujourd'hui qu'en 1986-1987, le gouvernement affectera $900 millions de plus à ces programmes. En prenant cet engagement dès maintenant, nous fournissons un cadre plus certain aux responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces programmes. Cela devrait accélérer leur mise en place.

J'annonce également que le gouvernement entreprendra bientôt un examen approfondi du programme d'assurance-chômage. Notre objectif est d'améliorer et de simplifier ce programme afin de le rendre plus juste et de s'assurer qu'il facilite l'adaptation sur le marché du travail. Je tiens à souligner que notre objectif à cet égard n'est pas de réduire les prestations fédérales aux chômeurs.

En attendant que cet examen soit achevé, vers la fin de mars 1986, j'annonce que le gouvernement se propose de maintenir les normes actuelles d'admissibilité et de ne pas accroître les taux de prime de l'assurance-chômage en 1986. Le maintien des taux actuels évitera d'alourdir les prélèvements sur les employés à revenu modique et les entreprises à forte intensité de main-d'œuvre, notamment dans le secteur de la petite entreprise.

Nous devons également soumettre le régime fiscal des sociétés à un examen rigoureux et approfondi.

Il y a lieu de croire que le système fait gravement défaut lorsque les décisions d'investissement sont dictées par le régime fiscal plutôt que par de saines considérations commerciales. En conséquence, je dépose avec ce budget un document d'étude dont les propositions visent à rendre le régime fiscal des sociétés plus équitable et plus efficace dans le soutien de la croissance économique. Ce document décrit comment il serait possible de maintenir le niveau des recettes produites par le système actuel tout en simplifiant ce dernier, grâce à l'élimination d'un certain nombre d'encouragements fiscaux et, en contrepartie, à l'abaissement de 7 points du taux fédéral de

l'impôt des sociétés. Ce changement stimulerait la croissance et la création d'emplois en permettant une allocation plus efficiente des investissements.

ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DE L'ÉTAT

Les mesures que je viens d'annoncer encourageront l'initiative privée dans toute notre économie et offriront aux Canadiens de nouvelles possibilités d'innover, de créer et de bâtir. Elles stimuleront la croissance économique et accroîtront l'emploi.

Voilà des années que les Canadiens nous disent qu'il y a trop de gaspillage, d'inefficacité et de chevauchement dans les programmes à Ottawa. Ils savent qu'un secteur privé dynamique et vigoureux doit être soutenu par une administration publique fonctionnelle et efficace.

[*Français*]

Je propose des mesures visant à rationaliser les activités de l'État, à limiter sa croissance, à organiser un certain nombre de programmes de manière plus rationnelle, à accroître l'équité du régime fiscal et à réformer le domaine des pensions. Je propose également des modifications fondamentales du processus budgétaire.

[*Traduction*]

UNE MEILLEURE GESTION DE L'ÉTAT

Un groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes, en collaboration avec des dirigeants d'entreprise et du mouvement ouvrier du secteur privé, se livre actuellement à l'examen le plus complet et le plus détaillé qu'un gouvernement canadien ait jamais consacré aux programmes de l'État. L'objectif est d'éliminer les activités inutiles, de supprimer les chevauchements et d'accroître l'efficacité des activités de l'État afin d'améliorer le service au public.

Je dépose aujourd'hui pour le compte du vice-premier ministre le premier rapport du groupe de travail ministériel. Ce document expose les décisions prises jusqu'ici par le gouvernement à la suite des recommandations des groupes d'étude.

Les groupes d'étude ont examiné de près, entre autres choses, le coût des encouragements fiscaux. Ils se sont demandés si certains encouragements valent bien le coût qu'ils imposent aux autres contribuables. Il s'agit d'une question importante. En vue d'alimenter un débat éclairé, je publierai prochainement un rapport détaillé sur le coût des mesures fiscales ponctuelles. En fournissant ces renseignements aux Canadiens, je suis particulièrement heureux de reprendre l'initiative qu'avait instaurée le ministre de la Justice lorsqu'il détenait ce portefeuille en 1979.

Le groupe d'étude chargé d'examiner les services et subventions aux entreprises a souligné que la combinaison des incitations fiscales et des subventions publiques dont pouvaient bénéficier les investissements donnait lieu à un cumul d'avantages. Je propose des mesures afin de réduire les effets négatifs de cette situation.

Le groupe d'étude a également recommandé que nombre des articles actuellement exonérés de la taxe fédérale de vente y soient assujettis. Les exclusions actuelles sont souvent définies de manière imprécise et contribuent à fausser la concurrence entre des fabricants qui produisent des marchandises semblables.

En conséquence, j'annonce que, à compter du 1er juillet, un certain nombre d'articles ne seront plus exonérés de la taxe fédérale de vente, notamment: les bonbons et produits de confiserie, les boissons gazeuses, les aliments pour animaux, certains biens visant à accroître le rendement énergétique ainsi que les articles de beauté et de santé. Avec le temps, l'exonération de ces articles a donné lieu à des distorsions. Je supprimerai également à compter du mois de juillet la différence de taxe qui existe actuellement entre les matériaux de construction sur et hors chantiers. Cette différence n'a plus de raison d'être.

Le gouvernement accorde également une grande importance à la rationalisation des sociétés d'État. Les sociétés de la Couronne qui ont une valeur commerciale mais ne répondent plus aux objectifs de la politique publique seront vendues. Le gouvernement a annoncé la semaine dernière la conclusion d'une entente de principe pour la vente de la Société des transports du Nord Limitée. La vente devrait être conclue d'ici la fin juin. Le gouvernement compte également se départir dans un avenir prochain de Téléglobe Canada, des Arsenaux Canada, ainsi que de sa participation dans la Corporation de développement du Canada. Les sociétés d'État qui n'ont aucune valeur commerciale ni utilité publique seront dissoutes ou intégrées aux ministères existants. Dans un premier temps, 13 sociétés ont été recensées dans cette catégorie.

J'annonce également, pour le compte du président du Conseil du Trésor, des mesures par lesquelles l'administration fédérale «se serrera la ceinture» et dépensera de manière plus efficiente l'argent du contribuable. Le gouvernement a déjà proposé de remplacer par une formule nouvelle la garantie d'indexation automatique des pensions de la fonction publique. Cette formule lierait la protection contre l'inflation aux gains du fonds de pension, comme cela se fait dans les caisses de retraite du secteur privé, afin d'éliminer les risques financiers pour les contribuables à l'avenir.

[*Français*]

Le gouvernement propose également de mettre fin à la garantie d'indexation totale des pensions des députés et sénateurs à compter du 1er janvier 1986. Un comité conjoint de la Chambre des communes et du Sénat sera formé prochainement afin d'étudier sous tous leurs aspects les pensions des parlementaires.

• (1710)

[*Traduction*]

Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a entrepris un programme dynamique d'amélioration de la gestion de l'encaisse et des biens immobiliers de l'État.

Selon les projections, les effectifs de la fonction publique devaient augmenter de 15,000 au cours des six prochaines années. Des mesures seront prises afin de les réduire de 15,000 d'ici la fin de cette période, ce qui représente une différence de 30,000.

Ces mesures imposeront des décisions difficiles aux gestionnaires de la fonction publique. Je suis toutefois persuadé qu'ils s'adapteront afin d'accroître la productivité et l'efficience, en évitant le plus possible de perturber les services au public.

DES PROGRAMMES ÉCONOMIQUES PLUS EFFICACES

Non seulement l'État a pris des proportions gigantesques, mais il intervient de façon excessive dans presque tous les secteurs de l'économie. Certaines industries sont surréglementées et d'autres surprotégées. En essayant de favoriser les investissements, l'État leur impose trop souvent des distorsions. Au

lieu d'encourager le dynamisme, bien des mesures perpétuent l'inefficacité. Il arrive trop souvent que l'État fasse échec à l'esprit d'entreprise et décourage l'initiative.

[*Français*]

Nous devons réexaminer un certain nombre de programmes, éliminer les obstacles à la croissance, supprimer le gaspillage, accroître l'efficacité et faire meilleur usage de ressources limitées. J'annonce un certain nombre de modification de programmes qui visent à atteindre ces objectifs.

[*Traduction*]

Les dépenses dans le secteur des transports seront réduites de $75 millions cette année et de $200 millions l'an prochain. L'exploitation de VIA Rail dans le couloir Windsor-Québec devra être rentabilisée.

Conformément à son principe d'accroissement du rôle que doivent jouer les encouragements du marché, le gouvernement entreprend de diminuer le recours aux subventions. Les subventions industrielles seront réduites de $100 millions cette année et de $100 millions l'an prochain. Les dépenses agricoles seront diminuées de $50 millions par an.

La hausse prévue au titre de l'aide publique au développement sera réduite de $50 millions l'an prochain. L'objectif du gouvernement, qui est de porter notre aide à l'étranger à 0.6 p. 100 du PNB d'ici 1990, ne devrait pas en souffrir. Pour aider les entreprises canadiennes à participer plus activement à des projets de développement dans le Tiers-Monde, le gouvernement établira un nouveau mécanisme de commerce extérieur et développement.

Dans le secteur de l'énergie, nous réaliserons des économies de plus de $150 millions cette année et de $900 millions l'an prochain. Le programme d'encouragements pétroliers sera éliminé progressivement d'ici le 31 décembre 1987. Comme la filière CANDU est maintenant bien établie, les crédits fédéraux au programme de R & D de l'Énergie atomique du Canada Ltée seront réduits sur une période de six ans. La priorité accordée par l'EACL aux recherches sur la santé et la sécurité sera maintenue.

Les usines d'eau lourde de Glace Bay et Port Hawkesbury passent généralement pour des symboles du gaspillage et de la mauvaise gestion de l'État. Elles coûtent plus de $100 millions aux contribuables de ce pays et fabriquent un produit pour lequel il n'existe pas de demande. Nous entreprenons immédiatement de fermer ces usines, mais nous n'abandonnons pas les gens et la région du Cap-Breton.

Les travailleurs de ces usines recevront des indemnités de départ et bénéficieront d'une aide pour se chercher un nouvel emploi. L'Énergie atomique du Canada Ltée donnera prochainement plus de détails sur ces mesures.

Pour promouvoir un emploi et un développement plus productif et plus durable au Cap-Breton, le gouvernement prend deux mesures importantes.

Nous instaurons immédiatement un encouragement fiscal amélioré aux nouveaux investissements effectués au Cap-Breton. Cet encouragement prend la forme d'un élargissement appréciable du champ d'application de l'actuel crédit d'impôt à l'investissement de 50 p. 100, qui pourra bénéficier à un large éventail d'investissements. Ainsi, presque tous les nouveaux investissements réalisés au Cap-Breton seront exonérés de l'impôt sur le revenu des sociétés pendant dix ans.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale M. Stevens annoncera sous peu la composition d'un comité consultatif du secteur privé qui sera chargé de recommander aux gouvernements fédéral et provincial de nouvelles initiatives en faveur du développement économique et de la création d'emplois productifs au Cap-Breton.

La démarche que nous suivons dans le cas du Cap-Breton reflète le principe fondamental du gouvernement à l'égard des problèmes d'adaptation dans les secteurs tant privé que public. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de continuer à soutenir des activités économiques non concurrentielles, car cela requiert des ressources et des énergies qui pourraient être consacrées à des activités plus productives, créatrices d'emplois. Nous devons cependant veiller à ce que l'adaptation ne se fasse pas aux dépens des individus.

[*Français*]

Ce principe inspire également le gouvernement dans son approche de l'aide aux personnes qui vivent dans des régions isolées ou éloignées. Des allégements fiscaux seront offerts cas par cas sous forme d'indemnités de départ exonérées aux employés qui sont touchés par la fermeture d'une entreprise dans une localité isolée. Les indemnités ou allocations aux personnes vivant dans le Nord font l'objet d'un examen et, après consultation du public cet été, j'établirai un régime permanent à cet égard.

[*Traduction*]

DES PROGRAMMES SOCIAUX ET CULTURELS PLUS EFFICACES

Lorsque les ressources sont de plus en plus limitées, il faut également rajuster les programmes sociaux de manière qu'ils bénéficient principalement à ceux qui en ont le plus besoin et que des fonds puissent être libérés pour d'autres priorités sociales. Cette nécessité n'est nulle part aussi évidente que dans le domaine de l'aide à la famille.

PRESTATIONS AU TITRE DES ENFANTS

J'annonce une restructuration de l'aide à la famille qui prend la forme d'avantages fiscaux. Ces changements répondent aux suggestions formulées par un grand nombre de citoyens, de groupes sociaux et par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. A compter de 1986, le crédit d'impôt pour enfants versé aux familles à revenu modeste sera sensiblement majoré pour atteindre $524 par enfant en 1988, soit une hausse de $140. De plus, le seuil de revenu à partir duquel ce crédit commence à diminuer sera abaissé. A compter de 1987, les exemptions fiscales au titre des enfants seront réduites sur une période de trois ans de façon que l'exemption relative aux enfants de moins de 18 ans soit égale à la valeur des allocations familiales.

Ces changements répondent à un certain nombre d'objectifs importants. L'universalité des allocations familiales est maintenue. L'aide aux familles à revenu modeste sera augmentée et la progressivité des prestations au titre des enfants sera accrue. Notre régime d'aide à la famille sera rendu plus efficace et plus équitable, mais les changements seront mis en œuvre graduellement afin d'en atténuer les effets sur ceux dont les prestations diminueront.

DES PENSIONS AMÉLIORÉES

Le système de pensions privées doit offrir des encouragements appropriés et présenter une structure équitable si l'on

veut que les Canadiens puissent préparer financièrement leur retraite de façon autonome.

Après 10 ans de débat sur la politique des pensions, je mets en œuvre des réformes importantes. Les changements sont de grande envergure. Ils accroîtront considérablement la capacité des Canadiens de se constituer une pension décente, de manière souple et équitable.

• (1720)

Je présenterai des mesures législatives visant à améliorer les normes minimales des régimes privés de retraite relevant de la Loi sur les normes des prestations de pension. Ces mesures amélioreront les règles de dévolution, la transférabilité des pensions et les prestations de survivant. Elles bénéficieront tout particulièrement aux femmes. Ces propositions sont le fruit de consultations approfondies menées auprès des provinces afin d'assurer une grande uniformité des prestations de pension d'un bout à l'autre du pays—un autre exemple remarquable de coopération fédérale-provinciale.

[*Français*]

Les changements que j'annonce permettront à un plus grand nombre de travailleurs d'adhérer à un régime de retraite et leur donneront le droit de participer à la gestion des fonds de pension.

[*Traduction*]

Grâce à ces mesures, les travailleurs acquerront des droits de pension après deux années de participation au régime, et leurs prestations seront transférables. Ces changements assureront l'égalité des pensions versées aux hommes et aux femmes qui prennent leur retraite dans des situations indentiques. Les changements assureront le versement de prestations de survivant et le partage des pensions entre les conjoints en cas de rupture du mariage.

Je ne propose pas pour le moment d'imposer une protection obligatoire contre l'inflation. Le coût futur des diverses formules de protection proposées est très incertain, et l'on ne s'entend pas sur la meilleure méthode de protection. Le gouvernement est cependant conscient de la nécessité de maintenir le pouvoir d'achat des pensions. Toutes les entreprises réglementées au niveau fédéral seront encouragées à rajuster volontairement les pensions au titre de l'inflation. Elles seront tenues de rendre compte publiquement des rajustements effectués et de la provenance des fonds utilisés à cette fin.

Le gouvernement suivra la situation de près et poursuivra le débat avec les provinces, les milieux patronaux et les autres groupes intéressés en vue de prendre d'autres mesures pour protéger le pouvoir d'achat des pensions.

Je propose également de réformer le système d'aide fiscale aux cotisations à des régimes privés de retraite. Le système actuel impose des règles discriminatoires aux personnes qui participent à différents types de régimes. A compter de 1986, le plafond des cotisations déductibles de REER sera relevé chaque année jusqu'en 1990, année où l'équité sera rétablie entre les REER et les autres types de régimes de retraite. Les personnes qui n'utiliseront pas en totalité leurs droits de cotisation à un REER au cours d'une année auront sept ans pour rattraper la différence. Les Canadiens disposeront ainsi d'un régime de retraite beaucoup plus souple et complet.

Ces nouvelles mesures offriront à un nombre croissant de Canadiens qui ont une petite entreprise, qui travaillent dans l'agriculture ou qui exercent une profession libérale bien plus de possibilités de se constituer un revenu de retraite décent.

AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Lors de la Conférence économique nationale, l'étroitesse de la définition de l'invalidité dans la Loi de l'impôt sur le revenu a été fortement soulignée. Je me propose donc d'élargir cette définition aux fins de l'impôt sur le revenu, ce qui devrait bénéficier à quelque 120,000 personnes.

MESURES CULTURELLES

Le secteur des arts et de la culture joue un rôle crucial dans la préservation et la croissance de notre patrimoine intellectuel. Ce secteur est non seulement un motif de fierté pour les Canadiens, mais aussi une importante source d'emploi. J'annonce, en collaboration avec le ministre des Communications (M. Masse), l'établissement d'un groupe de travail spécial chargé de proposer des initiatives de nature à inciter le secteur privé à soutenir davantage les arts.

Pour répondre aux instances qui ont été formulées, j'annonce également des changements fiscaux qui permettront aux créateurs visuels de déduire le coût de leurs stocks et les aideront à faire don de leurs propres œuvres à des organismes de charité.

SECTEUR BÉNÉVOLE

Le secteur bénévole bénéficiera de deux initiatives dans ce budget. Je propose des changements qui faciliteront les dons aux organismes de charité et protégeront le statut d'exonération de ceux qui se livrent à des activités politiques non partisanes à l'appui de leurs objectifs de bienfaisance.

UN RÉGIME FISCAL PLUS ÉQUITABLE

Un grand nombre de Canadiens ont remis en cause l'équité du régime fiscal et de l'administration des impôts. C'est là un sujet de grande préoccupation pour le gouvernement. En effet, notre régime fiscal repose sur les principes de l'autocotisation et de l'observation volontaire. Si les Canadiens jugent le système inéquitable, ces principes seront ébranlés.

[*Français*]

La principale source de préoccupation est la possibilité qu'ont certains contribuables à revenu supérieur de soustraire la quasi-totalité de leur revenu à l'impôt grâce aux divers encouragements fiscaux existants. Nul ne met en doute la légitimité de ces pratiques de planification fiscale, ni la validité des objectifs visés par ces encouragements. Les Canadiens éprouvent néanmoins de la frustration lorsqu'ils constatent que certaines personnes à revenu élevé ne paient guère ou pas du tout d'impôt. Je partage leur sentiment.

[*Traduction*]

En conséquence, j'instaurerai à compter de 1986 un impôt minimum sur le revenu des particuliers de manière que les Canadiens à revenu élevé paient leur juste part des impôts. Je dépose aujourd'hui un document qui étudie trois formules possibles d'impôt minimum. Je profiterai de ce processus de consultation pour inciter les provinces à adopter le même système afin de maintenir l'uniformité et la cohérence du régime fiscal d'un bout à l'autre du pays.

En outre, j'entreprends de réduire le financement, dans des conditions fiscales avantageuses, de certaines catégories de biens comme les bateaux de plaisance, les véhicules de loisir et les hôtels, utilisés dans certaines circonstances.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je suis heureux de constater que le chef de l'opposition n'a pas perdu son sens de l'humour.

Je propose également de mettre fin aux avantages fiscaux que procure le fractionnement du revenu, sous forme de prêts à intérêt faible ou nul entre les membres d'une même famille. Des modalités transitoires seront mises en place afin que les nouvelles règles soient instaurées de manière équitable.

Pour faire suite aux importantes initiatives instituées par le ministre du Revenu national (M. Beatty), je propose plusieurs autres mesures qui rendront l'administration des impôts plus équitable et conforme à Charte des droits et libertés. Les contribuables seront ainsi mieux protégés en matière de perquisition et de saisie, de vérifications et d'examens, ainsi que de demandes de renseignements de nature fiscale.

Nous continuerons d'apporter les changements nécessaires au régime fiscal en faisant preuve du sens des responsabilités et de modération. Cette démarche se traduit dans notre engagement d'instaurer un impôt minimum et dans le document d'étude sur le régime fiscal des sociétés. J'ai toutefois évité délibérément de mettre en branle une réforme massive du régime fiscal pour résoudre les questions d'équité fiscale ou tout autre problème. Nous ne devons pas courir, et nous ne prendrons pas, le risque d'instaurer un climat d'incertitude et d'instabilité susceptible de saper nos efforts en vue d'amener les Canadiens à investir avec dynamisme dans la croissance, les emplois et les possibilités économiques.

AMÉLIORATION DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Je dépose enfin un document qui propose d'apporter des réformes importantes au processus budgétaire, et notamment d'adopter une période fixe de présentation du budget annuel. Cela permettrait au Parlement, au gouvernement fédéral, aux provinces et au secteur privé d'établir leurs plans et de prendre leurs décisions dans un cadre plus certain. Cela donnerait aux deux niveaux de gouvernement la possibilité d'adopter des mesures fiscales et économiques plus complémentaires.

CONTRÔLE DE LA DETTE NATIONALE

Les mesures que j'ai prises insuffleront un dynamisme nouveau au secteur privé et feront du gouvernement fédéral un partenaire plus efficace dans la poursuite du renouveau économique. Cependant, pour que cette collaboration soit vraiment fructueuse, nous devons remettre de l'ordre dans nos finances.

En novembre, j'avais estimé que le déficit serait de $34.6 milliards en 1984-1985. Bien que nous ne disposions pas encore des chiffres définitifs de l'exercice, j'évalue maintenant à un peu moins de $36 milliards le déficit de 1984-1985. Je m'attends à ce que les dépenses publiques soient plus faibles que prévu. Cependant, les projections de recettes ne se sont pas réalisées.

● (1730)

Lorsque j'ai commencé à planifier le budget de cette année, j'ai été confronté à des déficits projetés qui auraient continué d'augmenter, même avec une croissance constante de l'économie, et même après les mesures que j'avais prises en novembre. Cette éventualité était manifestement inacceptable.

Il importe que les Canadiens se rendent bien compte de l'ampleur du problème du déficit et de la dette, et des raisons pour lesquelles il menace sérieusement notre capacité de croissance économique soutenue.

La dette publique représente, en termes simples, la some de tous les déficits passés. Il a fallu une centaine d'années pour accumuler une dette de $18 milliards. Maintenant, moins de 20 ans plus tard, nous sommes aux prises avec une dette de près de $200 milliards.

Comme tout emprunteur, le gouvernement du Canada paie des intérêts sur cette dette. Et comme tout emprunteur, il a été touché par le niveau élevé des taux d'intérêt. Les frais d'intérêt sont passés d'environ $8 milliards par an à la fin des années 70 à $22 milliards l'an dernier. Ils sont devenus le poste de dépenses publiques qui augmente le plus vite.

Le gouvernement a dû emprunter davantage afin de payer ces intérêts. C'est la raison pour laquelle notre dette augmente à un rythme effréné. Si nous ne démontrons pas la volonté de nous attaquer à ce problème, le gouvernement du Canada finira par se trouver paralysé.

Voilà le cercle vicieux dans lequel nous sommes enfermés. Il nous faudra tôt ou tard commencer à payer nos factures courantes au lieu de les transmettre à nos enfants.

[*Français*]

Si nous n'agissons pas dès maintenant et si nous continuons d'emprunter comme nous l'avons fait, les fais annuels d'intérêts risquent d'approcher les 50 milliards de dollars à la fin de la décennie.

[*Traduction*]

Où trouverons-nous cet argent?

Nous pourrions essayer de l'emprunter. Mais cela ne ferait qu'aggraver le problème. Car il nous faudra rembourser, à un moment donné.

Nous pourrions également «faire marcher la planche à billets», c'est-à-dire créer de la monnaie. Mais cela garantirait une reprise de l'inflation et une hausse des taux d'intérêt qui auraient les mêmes effets dévastateurs sur la confiance, les investissements et la croissance que dans les années 70 et au début de la décennie 80. Ce serait abdiquer devant le problème. Ce n'est pas une option viable.

En fin de compte, nous serions obligés de trouver l'argent nécessaire en sabrant dans les services publics et en augmentant fortement les impôts. De nombreux programmes fédéraux seraient menacés. Cela n'est pas acceptable non plus.

[*Français*]

D'après certains, une croissance économique plus rapide nous sortira de ce dilemme financier. C'est effectivement un élément important de la solution, et les mesures que j'ai prises stimuleront la croissance économique. Cependant, cette dernière ne peut à elle seule régler notre problème. Pour sortir de ce cercle vicieux du déficit, nous devons également ralentir l'augmentation de la dette, en abaissant les déficits et les taux d'intérêt.

[*Traduction*]

Nous savons tous qu'il est plus facile de dire que l'on veut abaisser les taux d'intérêt que de le faire.

Il est vrai qu'au Canada les taux d'intérêt sont fortement influencés par les taux américains. Et, en essayant de résoudre notre problème financier, nous devons tenir compte de la rapidité et de la vigueur avec lesquelles les États-Unis sont disposés à réduire leur propre déficit. Cependant, le niveau des taux

d'intérêt au Canada dépend également des mesures financières que nous prenons.

Une mesure essentielle, pour maîtriser les taux d'intérêt, consiste à rester vigilants face à l'inflation. Cela signifie que nous devons prendre des mesures pour réduire notre déficit annuel, afin que les investisseurs canadiens et étrangers aient l'assurance que les gouvernements futurs ne recourront pas à la planche à billets pour diluer notre dette par l'inflation.

La plupart des Canadiens sont d'accord sur la nécessité de reprendre nos finances en main. Ils ont cependant le sentiment justifié que ce processus doit commencer par l'élimination du gaspillage et de l'inefficacité dans l'administration publique et que toutes les mesures supplémentaires qui peuvent être nécessaires doivent être équilibrées et équitables.

Les mesures que j'ai exposées afin de remettre de l'ordre dans notre situation, combinées aux initiatives annoncées en novembre, représentent un progrès important dans le contrôle des dépenses publiques. Les dépenses de programmes devraient augmenter d'un peu plus de 2 p. 100 cette année et l'an prochain—ce qui serait la plus faible hausse observée en près de 20 ans. Les dépenses fédérales au titre des programmes non statutaires, défense et aide à l'étranger exclues, baisseront en fait de plus de $1 milliard l'an prochain—diminuant ainsi pour la première fois en plus de 20 ans.

Ce début a de quoi impressionner, mais cela ne suffit pas. Au cours des dix dernières années, la situation financière du gouvernement du Canada s'est détériorée à un rythme accéléré. En proportion du produit national brut, les dépenses budgétaires ont augmenté de 3.7 points au cours de la dernière décennie. Pendant la même période, les recettes budgétaires ont diminué de 3.5 points en pourcentage du produit national brut. Il y a là un déséquilibre structurel qui contribue à creuser toujours plus l'écart entre les recettes et les dépenses. Les mesures gouvernementales ayant tendance à accroître cet écart sont devenues de moins en moins soutenables à mesure que les années passaient.

Avec des dépenses totales maintenant supérieures à $100 milliards, nous ne pouvons réaliser des économies appréciables sans nous pencher sur les programmes de transfert. Ces programmes représentent maintenant plus de $40 milliards et ils augmentent rapidement. L'une des principales causes de cette croissance est l'indexation automatique des transferts sur l'indice des prix à la consommation, quel que soit l'état des revenus du bénéficiaire.

Le but de l'indexation est de protéger les Canadiens contre les effets de la hausse des prix. Cependant, il est de plus en plus clair que les Canadiens doivent également trouver les moyens de se protéger contre l'augmentation des déficits et le gonflement de la dette nationale.

En conséquence, je propose de modifier l'indexation des prestations de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales. A partir du 1er janvier 1986, ces prestations ne seront indexées que sur la hausse de l'indice des prix à la consommation qui dépasse 3 p. 100. Aucun paiement ne sera réduit à la suite de cette mesure. Toute hausse de l'inflation au-dessus de 3 p. 100 sera entièrement compensée.

En maintenant le principe de l'indexation, nous donnons l'assurance aux Canadiens que, si une inflation rapide devait réapparaître un jour, ces transferts seraient protégés par cette forme puissante d'assurance. Le gouvernement déterminera si les prestations sont suffisantes à la lumière des circonstances et les accroîtra dans la mesure de ses moyens.

[*Français*]

L'indexation totale sur l'indice des prix à la consommation sera maintenue pour le supplément de revenu garanti et les prestations aux anciens combattants.

[*Traduction*]

Afin de répartir équitablement le fardeau de la compression des dépenses, le gouvernement cherchera également à limiter la croissance des transferts aux provinces, afin de réaliser des économies annuelles de $2 milliards vers la fin de la décennie. Les transferts fédéraux ne subiront aucune diminution absolue. Même après ce rajustement, les transferts fédéraux aux provinces marqueront une augmentation sensible pendant les dernières années de la décennie. En 1990-1991, ils représenteront à peu près la même proportion de l'ensemble des dépenses de programmes qu'à l'heure actuelle.

• (1740)

Avec ce budget et les mesures prises en novembre, nous avons comprimé les dépenses publiques dans tous les domaines. Il n'est que raisonnable que les transferts aux provinces, qui représentent 19 p. 100 des dépenses de programmes, soient inclus dans le processus. Je me suis engagé en janvier dernier envers mes homologues provinciaux à ne pas réduire ces transferts pendant l'exercice en cours, et je tiendrai cet engagement. J'aurai une rencontre avec les ministres des Finances des provinces, cet automne, afin d'étudier toute la gamme des questions relatives aux accords fiscaux fédéraux-provinciaux. Je ferai porter ces entretiens, entre autres choses, sur les meilleurs moyens à employer pour réaliser les économies souhaitées par le gouvernement.

[*Français*]

Notre examen des secteurs en vue de réduire les dépenses a été rigoureux. Nous avons commencé par nos propres activités et avons restructuré les programmes de manière équilibrée et efficace. Nous avons mis en place un plan qui répondra à la nécessité de résorber les déficits de manière soutenue à moyen terme. Nous nous sommes efforcés d'être justes envers les particuliers et les autres gouvernements. Nous avons tenu notre engagement de prendre des mesures qui produiront des économies nettes de dépenses de 15 milliards de dollars en 1990-1991. Et nous y sommes parvenus de façon équilibrée, en tenant compte des besoins régionaux.

[*Traduction*]

Cette restructuration est très importante. Elle n'est cependant pas suffisante pour bien amorcer le rétablissement de l'équilibre dans nos finances. J'ai donc dû me résigner, à contrecœur, à augmenter les impôts.

Je propose les changements suivants.

L'indexation automatique des droits d'accise sur l'alcool et le tabac est supprimée. A compter d'aujourd'hui, les droits d'accise sur l'alcool augmenteront de 2 p. 100. A compter de cet après-midi, les droits sur le tabac augmentent de 25c. sur un paquet de 25 cigarettes. Je reconnais que la hausse est appréciable, mais j'ai tenu compte des dangers sérieux du tabac pour la santé ainsi que des coûts élevés qu'il occasionne à la société.

Des voix: Bravo!

M. Boudria: C'est pour notre bien que vous le faites, Michael?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je vois que le député essaie de s'acheter un paquet de cigarettes avant que le prix grimpe!

Le prélèvement spécial de canadianisation de 0.7c. par litre de carburant disparaîtra le 1er juin. Il sera remplacé à compter du 3 septembre par une augmentation de 2c. le litre de la taxe d'accise sur les carburants. Je repousse cette augmentation après la Fête du travail afin de ne pas nuire à la saison touristique et de ne pas toucher les Canadiens qui comptent voyager pendant les vacances estivales.

Les taux de la taxe fédérale de vente augmenteront d'un point à compter du 1er janvier 1986.

Je propose également un certain nombre de modifications de l'impôt sur le revenu.

—Le facteur modifié d'indexation applicable aux transferts aux particuliers s'appliquera aussi au régime fiscal. A compter de l'an prochain, l'indexation des exemptions personnelles et des tranches d'imposition ne reflétera que la hausse de l'indice des prix à la consommation qui dépasse 3 p. 100.

[*Français*]

—Le dégrèvement fédéral de $50 sera éliminé l'an prochain.

—Une surtaxe temporaire de réduction du déficit sera imposée aux particuliers à revenu supérieur et aux grandes sociétés.

[*Traduction*]

Dans le cas des particuliers, la surtaxe s'appliquera du 1er juillet 1985 au 31 décembre 1986. Elle sera de 5 p. 100 par an de l'impôt fédéral de base au-delà de $6,000 et d'encore 5 p. 100 de l'impôt fédéral de base au-dessus de $15,000. Cette surtaxe ne devrait pas augmenter les impôts des personnes dont le revenu brut est inférieur à $40,000. Dans le cas des grandes sociétés, la surtaxe s'appliquera du 1er juillet 1985 au 30 juin 1986, au taux de 5 p. 100 de l'impôt fédéral payable.

—Un impôt s'appliquera pendant deux ans au capital des grandes banques et sociétés de fiducie à partir de 1986. Cette mesure a pour objet de faire supporter à ces institutions une partie appropriée du fardeau fiscal, à un moment où la réduction du déficit est une priorité majeure.

—A compter d'aujourd'hui, les cotisations à des régimes enregistrés d'épargne-logement ne donneront plus droit à un régime fiscal préférentiel. Ces régimes cesseront d'être exonérés à la fin de 1985, mais leurs détenteurs pourront retirer les fonds accumulés pour s'en servir à n'importe quelle fin sans être assujettis à l'impôt. Plus de $2 milliards sont actuellement accumulés dans ces régimes. J'ai bon espoir que, grâce aux mesures que j'ai annoncées pour promouvoir la croissance et la création d'emplois, une bonne partie de ces fonds sera investie dans des activités innovatrices et créatrices d'emplois, tout en stimulant le logement et la consommation.

RÉSULTAT GLOBAL ET INCIDENCE

L'effet global des augmentations d'impôt doit être évalué dans le contexte du budget considéré dans son ensemble. Les hausses nettes d'impôt s'élèveront à $200 millions cette année et à $1.8 milliard l'an prochain. Combinée aux réductions de dépenses dont j'ai fait état, l'incidence directe totale des mesures que nous avons prises depuis novembre fera diminuer le déficit estimatif de $4.4 milliards cette année pour le ramener à $33.8 milliards. L'an prochain, l'effet direct global de nos mesures de novembre et d'aujourd'hui sera une réduction de $8.3 milliards du déficit projeté, qui tomberait à $32.7 milliards. Le taux d'augmentation de la dette cumulative du gouvernement du Canada descendra de 23.2 p. 100 qu'il était l'an dernier à 14.6 p. 100 l'an prochain.

Il est plus trompeur qu'utile de présenter un tableau précis du déficit d'ici cinq ans. Une faible variation de la croissance économique ou des taux d'intérêt peut avoir une incidence marquée sur le déficit, même à court terme. Par exemple, une variation d'un p. 100 des taux d'intérêt aurait une répercussion de $1.1 milliard sur le déficit de l'an prochain. Ces effets augmentent avec le temps. Il serait vain de viser un «réglage fin» de la politique en fonction d'estimations précises que nous savons incertaines et inévitablement différentes des résultats qui seront effectivement observés. L'important, c'est la crédibilité de notre stratégie à moyen terme. Les Canadiens doivent avoir l'assurance que nous réduirons les déficits et maîtriserons la dette à terme. Les mesures que j'ai annoncées en novembre et aujourd'hui nous assureront que le déficit annuel diminuera de plus de $20 milliards par rapport au niveau où il se serait situé autrement vers la fin de la décennie. Environ 80 p. 100 de cette réduction seront obtenus du côté des dépenses. Mais surtout, ces mesures diminueront de $75 milliards la dette projetée au cours de la même période.

• (1750)

Moyennant une conjoncture internationale conforme à des hypothèses économiques raisonnables, ces mesures permettront de ramener le rythme d'augmentation de la dette au taux de croissance de l'économie. Cela constitue une amélioration très appréciable par rapport à la situation à laquelle le gouvernement a été confronté il y a huit mois. Nous nous trouvions alors devant une dette qui aurait continué d'augmenter beaucoup plus vite que l'économie pendant une longue période. Faisant preuve de détermination, nous avons pris des mesures pour inverser cette tendance dangereuse et remettre nos affaires financières sur la voie de la responsabilité.

Dans l'ensemble, je suis persuadé que les mesures proposées aujourd'hui stimuleront la croissance économique et l'emploi à court terme. A moyen terme, elles établiront des fondations solides pour la poursuite de l'expansion économique et de la création d'emplois.

En conformité de l'article 64(1) du Règlement, je dépose des exemplaires dans les deux langues officielles de certains avis de motion de voies et moyens relatifs au budget. Je demande qu'un ordre du jour soit désigné pour l'examen de ces motions de voies et moyens, en conformité des dispositions de l'article 64(2) du Règlement.

CONCLUSION

S'il existe un objectif économique qui pour moi compte plus que tout autre, c'est la création d'emplois durables et satisfaisants dont les Canadiens, et en particulier nos jeunes, ont besoin.

Ce budget est axé sur l'emploi.

Si je croyais qu'un déficit plus élevé et une augmentation plus rapide de la dette pouvaient contribuer à créer ces emplois, c'est avec plaisir que j'accroîtrais le déficit pour atteindre cet objectif. Mais cela n'a pas réussi par le passé, et ne réussira pas plus à l'avenir.

[*Français*]

Les problèmes économiques du pays ne sont pas faciles à résoudre. Il nous faut pourtant les régler si nous voulons réussir dans ce monde concurrentiel.

Ne nous faisons pas d'illusions: pour assurer un renouveau économique véritable, il faudra des efforts soutenus et du temps.

[*Traduction*]

Ce budget est réaliste. Il s'attaque à nos problèmes tels qu'ils existent et tels que notre gouvernement les a trouvés en entrant en fonction, en septembre dernier. Lorsque nous avons exposé les problèmes et les divers moyens de les résoudre en novembre, nous n'avons pas cherché à nous illusionner. Nous avons été honnêtes avec les Canadiens. Nous avons accepté notre mandat de changement et avons bien fait savoir que la mise en œuvre des changements et l'adaptation à ces derniers mettraient à l'épreuve la force et la détermination de tous les Canadiens.

Nous avons promis d'agir, mais pas avant d'avoir consulté à fond les Canadiens, afin d'aboutir aux décisions que je viens de vous présenter.

Les Canadiens nous ont donné sur de nombreux sujets des conseils utiles, dont ce budget a tenu compte.

Nous avons pris des mesures afin de contrôler et de réduire les déficits de manière équilibrée et réfléchie, afin de ne pas nuire au profil actuel de croissance de l'économie. Nous avons cependant agi avec fermeté et détermination car, si nous ne maîtrisons pas notre dette croissante, notre économie ne pourrait produire les emplois satisfaisants dont nous avons besoin.

[*Français*]

Nous avons veillé attentivement à équilibrer les mesures de ce budget afin que coûts et avantages soient équitablement répartis. Ce budget présente un certain nombre de mesures et de propositions qui visent à améliorer les programmes sociaux et à rendre le régime fiscal plus équitable.

[*Traduction*]

Les mesures de ce budget reflètent notre confiance dans la population, dans les ressources et l'énergie des citoyens canadiens, dans leur capacité de saisir les possibilités et d'investir dans leur propre avenir. Nous avons présenté des mesures qui encouragent les Canadiens à investir, de leur propre initiative, dans la création d'entreprises nouvelles et dans l'expansion des entreprises existantes.

[*Français*]

Ce budget a des effets étendus. Il rompt résolument avec le passé.

[*Traduction*]

Les Canadiens se rendent de mieux en mieux compte des limites imposées à l'action des gouvernements. C'est maintenant le moment de montrer ce que nous pouvons faire—individuellement et collectivement—lors que les possibilités sont là.

C'est la raison pour laquelle le Programme de renouveau économique présenté en novembre mettait l'accent sur l'établissement de conditions propices à une croissance productive de l'économie au lieu d'essayer d'imposer ou de diriger cette croissance. C'est la raison pour laquelle ce budget souligne la nécessité de récompenser la réussite plutôt que de subventionner l'effort.

C'est de la collaboration de tous que ce pays tire sa force économique. Ce budget s'appuie sur cette force.

Des voix: Bravo!

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, j'ai remarqué que la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) avait eu la bonne idée de ne pas s'avancer pour serrer la main au ministre des Finances (M. Wilson).

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Elle est probablement l'une des rares personnes à la Chambre à savoir vraiment ce que contient le budget. Ceux d'entre nous qui ont eu la chance d'y jeter un coup d'œil seront bien obligés d'admettre que c'est l'un des pires budgets à être présentés à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés voudront bien se montrer aussi obligeants envers le député qu'ils l'ont été envers le ministre des Finances.

M. Johnston: Monsieur le Président, j'avertis également mes collègues que je ne parlerai pas longtemps, car cet exposé m'a coupé le souffle. Je poursuivrai mon discours demain matin. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que quand Frank Miller était trésorier de l'Ontario, on avait trouvé son budget dans les ordures avant qu'il ne le présente. Je dois dire qu'il est dommage que ce ministre-ci n'ait pas eu cette chance. Il faudra que les poubelles attendent quelques jours.

Le premier ministre (M. Mulroney) est ici. J'espère qu'il choisira de participer au débat sur le budget. Lorsqu'il le fera, nous espérons qu'il viendra s'excuser auprès des Canadiens d'avoir trahi leur confiance, trahi les promesses qu'il avait faites durant la campagne électorale, trahi enfin les engagements qu'il a pris auprès du Canada depuis qu'il est arrivé au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Combien de fois avons-nous entendu le premier ministre et le ministre des Finances nous assurer qu'il n'y aurait pas d'augmentation générale des impôts, alors que, dans le meilleur des cas, nous avons ici l'une des augmentations d'impôt les plus massives et les plus rétrogrades que nous ayons jamais connue au Canada. Je rappelle en outre au premier ministre que le 20 décembre, il a répondu ici même à une question du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau): «Il n'y aura pas de diminution de l'exemption fiscale pour les familles». C'est quelque chose qu'il prévoyait et qui s'est réalisé.

L'impôt minimum dont nous avons tant entendu parler pendant la campagne électorale, où est-il? Au lieu de cela, nous avons un document de travail. On a mis la mesure sur une voie secondaire, et elle va faire l'objet de discussions, de consultations, etc. On nous a dit qu'elle allait se réaliser en 1986, mais nous n'avons aucun modèle sur lequel fonder une proposition quelconque.

• (1800)

[*Français*]

Alors, monsieur le Président, il a complètement abandonné ses promesses. Il a imposé des taxes qui sont inacceptables à la population canadienne.

[*Traduction*]

Au moins, après tous ces mois, ils ont enfin affiché leurs couleurs conservatrices. Ils ont présenté quelques idées séduisantes pour les hommes d'affaire de Bay Street.

[*Français*]

De plus, il y a une avalanche de taxes injustes, régressives, qui vont stimuler l'inflation et augmenter notre chômage. Alors, où sont les emplois promis par notre premier ministre?

M. Chrétien: Aucun!

[*Traduction*]

M. Johnston: Depuis huit mois, j'en suis venu à la conclusion que le premier ministre est un disciple de ce maître du cirque légendaire, Phineas T. Barnum, qui a déclaré qu'une poire naissait toutes les minutes. A en juger par les applaudissements des députés de l'arrière-ban conservateurs ce soir, il a raison dans leur cas. Cependant, il n'y a pas de poire de ce côté-ci de la Chambre ni parmi les Canadiens.

Le ministre des Finances suit le conseil de ce commandant d'armée qui a décidé qu'il devait détruire une ville afin de la sauver. C'est ce que va faire le ministre avec notre économie.

Nous avons eu droit à des mois de consultation et à un sommet économique. Nous voulons tous savoir qui a été consulté et a recommandé cet énorme impôt dont seront victimes la classe moyenne et les Canadiens à faible revenu. De qui s'agit-il? Le ministre peut-il dresser pour nous une liste des gens qu'il a consultés? Soit dit en passant, je vais procurer une calculatrice au ministre des Finances. Peut-être pourrait-il nous dire qui a recommandé, d'après mes calculs, des hausses totales d'impôt, y compris l'impôt sur les particuliers et les taxes de vente et d'accise, de 1.17 milliard de dollars pour 1985-1986. Ces hausses atteindront 4.3 milliards l'année suivante. Je dois avouer qu'en faisant des calculs, je n'ai pas tenu compte de l'impôt sur les gains en capital.

[*Français*]

Et j'aimerais dire à la Chambre, surtout au premier ministre qui connaît très bien ma circonscription, que les gens dans Saint-Henri-Westmount ne sont pas tellement influencés par l'exemption relative aux gains en capital. Ils sont plus influencés par les autres taxes, les taxes réelles et pénibles: taxe d'accise applicable aux boissons alcooliques et aux produits du tabac, taxes sur les bonbons et produits de confiserie, les aliments pour animaux domestiques, les boissons gazeuses, les crèmes médicamenteuses, les lotions, les savons, les pansements, les poêles à bois, et ainsi de suite.

[*Traduction*]

Nous savons que les conservateurs détestent les chiens et les enfants. Ils imposent une taxe de vente sur la nourriture pour les animaux familiers ainsi que sur les friandises pour enfants.

Il s'agit d'une énorme hausse d'impôt. Ce qu'il y a de pire, comme le ministre des Finances l'a dit lui-même il y a quelques semaines, c'est qu'elle est très inflationniste. Il y aura une surtaxe temporaire sur la classe moyenne, une taxe sur le carburant de 2c. le litre, mais aucun impôt minimum sur le traitement des présidents de banque payés $500,000 par année, dont le premier ministre parle si souvent.

En terminant ces brèves observations, je dirai simplement que ce budget-ci foule aux pieds les Canadiens de classe moyenne et fait mal aux pauvres avec sa hausse progressive de la taxe de vente. Il enterre les chômeurs.

[*Français*]

Et, monsieur le Président, avant de conclure mes remarques, voici un autre exemple: pour un couple marié à revenu unique et ayant deux enfants à charge de moins de 18 ans, un revenu familial de $20,000, les taxes sur le revenu sont de $175. Cela se trouve dans le document que j'ai en main; et si on ajoute la taxe de vente, la taxe d'accise sur l'alcool, la taxe sur le carburant, alors on va imposer une taxe de l'ordre de $350 par année, au moins, à une telle famille. Monsieur le Président, c'est incroyable et inacceptable!

[*Traduction*]

Je reviendrai sur ce sujet demain, mais je tiens à ce que vous sachiez, monsieur le Président, au cas où vous souhaiteriez assister au débat de demain, que les réductions du déficit que prétend faire le gouvernement grâce à des économies sont fictives pour la plupart. Il n'y a pas de projections quinquennales. Bien qu'il soit impossible de faire des projections, le gouvernement nous dit qu'il allégera le déficit de 20 milliards par an en 1990-1991. C'est de l'arithmétique politique poussée à l'extrême.

Dans ce budget, le gouvernement a par trop tendance à prendre ses désirs pour des réalités. Je peux vous dire, monsieur le Président, que les députés de ce côté-ci de la Chambre lutteront avec acharnement pour défendre les intérêts des Canadiens qui sont les grandes victimes de ces mesures.

Avec votre permission, je propose maintenant, appuyé par le député de Saint-Maurice (M. Chrétien):

Que le débat soit ajourné maintenant.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: Conformément à la décision prise par la Chambre le lundi 13 mai 1985, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(Sur la motion de M. Johnston, la séance est levée à 18 h 07.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 24 mai 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LE BUDGET

LES CONSÉQUENCES POUR LE CONSOMMATEUR CANADIEN

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, les Canadiens ont eu l'heure de la vérité hier après-midi.

L'honorable ministre des Finances (M. Wilson) a présenté un budget pour les riches et pour les multinationales. Les riches ont reçu un cadeau de $125,000 comptant en impôt sur les gains en capital et, bien sûr, avec un peu d'imagination comptable, ne payeront pas un cent de surtaxe pour 1985-1986.

Il y a quelques mois que ce gouvernement conservateur nous propose d'abolir la subvention pour le remplacement d'énergie pétrolière par d'autres sources d'énergie comme le gaz et l'électricité.

Les membres des bancs du gouvernement nous disaient que ces coupures brutales, qui touchaient les Canadiens ordinaires, étaient nécessaires pour diminuer le déficit. Quelques semaines plus tard, ils signent un accord avec les multinationales pétrolières et leur font cadeau de presque deux milliards de dollars.

Hier soir, le ministre des Finances nous a confirmé ce que nous disions lors de la signature de l'accord: que les Canadiens paieraient pour cet accord. L'augmentation de deux cents le litre d'essence qui, au fond, coûtera environ quatre cents le litre aux consommateurs canadiens est une mesure anti-canadienne et promultinationale.

Les conservateurs ont dévoilé leur vrai visage hier après-midi. Ce gouvernement devrait avoir honte de vendre les Canadiens aux multinationales comme il le fait.

* * *

[*Traduction*]

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LA RÉDUCTION PROJETÉE DES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le budget présenté hier soir continue, sur la lancée du gouvernement libéral, à réduire les transferts consentis aux provinces. Pour comble d'ironie, alors que la Chambre étudie une mesure tendant à rétablir une partie des crédits que devaient toucher, n'eussent été les compressions imposées par les libéraux, les provinces les moins riches, notamment le Québec, le Manitoba, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, nous apprenons que les conservateurs comptent diminuer de 2 milliards de dollars les transferts prévus selon la formule actuelle.

Ces fonds sont destinés à l'enseignement postsecondaire et à l'assurance-maladie dans chacune des provinces et comportent, pour les régions défavorisées, des paiements de péréquation qui leur sont garantis par la Constitution, du fait qu'il importe de maintenir à un certain niveau les services essentiels fournis aux Canadiens où qu'ils résident au Canada.

En voulant réduire ces paiements ainsi que les crédits destinés aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire, le gouvernement montre qu'il ne se soucie guère du sort des simples citoyens. Il qualifie son budget de dur mais juste. Il est dur, en effet, pour ceux qui ont besoin d'aide, et très juste, voire généreux, pour ceux qu'il faudrait imposer davantage afin qu'il paient leur juste part des dépenses légitimes de l'État.

* * *

LE BUDGET

ON SE PRONONCE EN FAVEUR DE LA RESPONSABILITÉ FISCALE

M. Gérald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) n'est pas le seul à avoir tenu de nombreuses consultations en prévision du budget. Comme tous les ministériels, j'ai moi-même participé à un vaste programme de consultation auprès de beaucoup d'entreprises, groupes sociaux et autres de ma circonscription. Je m'efforce de profiter de toutes les occasions qui se présentent pour prendre contact avec le plus grand nombre possible de mes commettants. Je peux dire qu'au cours des derniers mois je me suis mis en rapport avec de très nombreux électeurs et je voudrais faire part à la Chambre des résultats de ma démarche exhaustive de consultation.

Les électeurs de ma circonscription sont massivement en faveur de la responsabilité fiscale et d'un budget réaliste ou, comme l'ont qualifié le ministre des Finances et mes commettants, un budget draconien. Toutefois, ils estiment aussi fortement que le budget doit être juste—juste et équitable. Ils m'ont dit que le gouvernement ne pouvait et ne devait pas oublier ceux qui ont vraiment besoin de son aide. Tous conviendront, je crois, que nous ne les avons pas oubliés. Nous avons demandé à tous les Canadiens de partager le fardeau du déficit et nous avons aussi demandé à ceux qui le peuvent de nous aider à le régler. J'ai la conviction que grâce à ce sens de l'équité et de la justice, ce budget draconien obtiendra l'appui massif de tous les Canadiens.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LE BUDGET

L'IMPACT SUR L'ÉCONOMIE

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, je prends la parole pour manifester mon appui ainsi que celui de mes commettants au budget présenté hier par le ministre des Finances (M. Wilson).

Les mesures contenues dans le budget sont réalistes, efficaces et surtout équitables. Nous avons pris les décisions qui s'imposaient pour assurer le renouveau économique et créer des emplois. Ce sont des décisions difficiles, mais il fallait faire face à la situation, ce que le parti libéral a trop longtemps refusé de faire.

La création d'emplois est l'objectif fondamental de notre gouvernement. Nous voulons procurer des emplois durables et satisfaisants aux Canadiens, particulièrement aux jeunes qui en veulent et qui en ont besoin.

Monsieur le Président, les mesures contenues dans le budget créeront des emplois en encourageant l'initiative privée, en gérant plus efficacement l'appareil de l'État et en contrôlant la dette nationale. Une page de l'histoire est tournée, maintenant c'est une ère nouvelle et florissante qui commence.

* * *

LE BUDGET

LES CONSÉQUENCES POUR LES PERSONNES ÂGÉES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, depuis hier, à 16 h 30, la population du Canada connaît maintenant le vrai visage de ce gouvernement et de ce premier ministre. Depuis hier, à 16 h 30, la grande noirceur a commencé au sein de la population canadienne.

Monsieur le Président, ce gouvernement a décidé d'attaquer bassement les 2.5 millions de personnes âgées au Canada qui vont perdre 100 dollars de revenu l'an prochain. De plus, le 1.3 million de personnes âgées dans le besoin perdront, elles aussi, 100 dollars par année de ce gouvernement.

Et comme je le disais, à l'occasion d'une question posée au ministre des Finances (M. Wilson) qui est très près de la haute finance, les 6,000 personnes qui touchaient des revenus supérieurs à 50,000 dollars et à 99,000 dollars sont épargnées dans son budget afin qu'elles ne puissent payer aucun impôt.

Monsieur le Président, la population canadienne a vu le vrai visage de ce gouvernement, le vrai visage de ce premier ministre, et j'ose espérer que la population va rejeter ce gouvernement-là dans quatre ans.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES CONSÉQUENCES DU BUDGET POUR LES AGRICULTEURS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, les seuls agriculteurs à être avantagés par le budget d'hier sont ceux qui ont renoncé à l'exploitation agricole. Mais à part cela, l'agriculture, secteur en crise, se distingue des autres en ce que le budget lui fera subir des contrecoups particulièrement durs. La consultation des agriculteurs s'est révélée inutile. On a supprimé 50 millions de dollars par an de subventions destinées au secteur. Le programme d'autofinancement de 33 millions est maintenu et on y ajoute même un programme d'autofinancement pour la Commission des grains. Les réductions des subventions au transport sont accentuées. Aucun allègement n'est consenti au chapitre des hypothèques; aucun programme d'obligations agricoles; aucun allègement pour les agriculteurs à temps partiel aux termes de l'article 31. La recherche n'est guère considérée comme prioritaire. L'aide sous forme d'assurance-récolte est réduite. Une augmentation de deux cents le litre d'essence vient s'ajouter au coût de l'énergie. Cette taxe n'est pas remboursable. La taxe d'accise sur l'ensenble des moyens de production subit une augmentation générale de 1 p. 100.

On a encore une fois trahi le Canada rural dont les habitants ont élu de nombreux députés de cette majorité conservatrice. Les agriculteurs qui font leurs semailles aujourd'hui savent que le gouvernement cherche encore une fois à les presser comme un citron.

* * *

• (1110)

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LES HEUREUSES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, même si les députés affirmeraient tous que leur circonscription est l'endroit idéal pour les sociétés qui font de la recherche et du développement, je n'en reste pas moins persuadé que celle de Sarnia-Lambton est idéalement située pour profiter des généreuses dispositions du budget sur ce chapitre.

Le remboursement de la totalité du crédit d'impôt sur les 2 premiers millions de dollars consacrés à la recherche et au développement par les entreprises admissibles va certes favoriser l'établissement de nouvelles sociétés et inciter les autres à faire davantage sur ce chapitre partout au Canada, et surtout dans ma circonscription qui a déjà une base solide dans ce domaine.

Cette disposition importante du budget va nous permettre d'atteindre deux objectifs. D'une part, elle va favoriser la naissance de petites entreprises spécialisées dans la recherche. D'autre part, elle permettra au Canada de se tailler une meilleure place dans le domaine de la haute technologie à l'échelle internationale. Ainsi, une disposition budgétaire peu compliquée créera des emplois grâce aux talents qui ne manquent pas chez nous et permettra à notre pays de s'affirmer dans le domaine de la haute technologie.

L'EMPLOI

LES CONSÉQUENCES DU BUDGET

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, les emplois sont la préoccupation principale des Canadiens et hier, le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré que l'objectif prioritaire du budget était la création d'emplois pour les Canadiens.

Afin de stimuler l'investissement nécessaire pour créer ces emplois, le budget propose une exemption d'impôt sur les gains en capital s'élevant à un demi-million de dollars à vie pour chaque Canadien, des mesures destinées à inciter les caisses de retraite à investir davantage dans les petites entreprises et un crédit d'impôt annuel de 100 p. 100 pour la première tranche de 2 millions de dollars en dépenses de recherche et de développement admissibles.

Ces mesures, qui viennent s'ajouter aux dispositions de l'Accord sur l'énergie de l'Ouest, sont destinées à favoriser la croissance économique et à créer des emplois dans les secteurs qui devraient réagir le plus facilement et le plus rapidement, soit les petites entreprises, la recherche et le développement ainsi que l'industrie pétrolière. L'exemption sur les gains en capital, par exemple, devrait favoriser l'expansion des petites entreprises. Il y en a plus de 700,000 au Canada. Si chacune d'entre elles pouvait créer deux emplois, le problème du chômage serait entièrement réglé.

Depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir le 4 septembre dernier, plus de 200,000 emplois ont été créés. Il y a encore 1.4 millions de chômeurs. Nous devons faire mieux. Tel est l'objectif primordial du budget, créer des emplois permanents et favoriser la relance de notre économie.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, voici venu encore une fois le moment que nous attendions tous. Je suis heureux de présenter le prix du PET de la semaine, le prix du patroneux emeritus tory. Je sais que bon nombre de modestes artisans de la victoire conservatrice convoitent cette distinction. A ceux qui attendent encore un poste, je suggère de ne pas faire les «m'as-tu-vu» et de se contenter de vérifier toutes les trois heures auprès du Cabinet du premier ministre pour savoir s'ils ont été appelés à l'assiette au beurre. Pour avoir affiché les compétences remarquables nécessaires pour remplir leurs nouvelles fonctions, voici les candidats au prix de la semaine:

M. Nunziata: William Hawkins.

M. Boudria: William Hawkins, un argentier conservateur nommé à la Commission du textile et du vêtement et qui ne sait toujours pas pourquoi il y a été nommé.

M. Nunziata: Gayle Christie.

M. Boudria: Gayle Christie, la duchesse d'York, nommée au conseil d'administration d'Air Canada, et qui a déclaré savoir conduire une voiture.

Article 21 du Règlement

M. Nunziata: Marie Marchand.

M. Boudria: Marie Marchand, de North Bay, qui s'est déclarée compétente parce que son grand-père était un cheminot bien connu dans les Maritimes. Pourrais-je avoir l'enveloppe, s'il vous plaît? Le prix du PET de la semaine est décerné à Marie Marchand.

Des voix: Bravo!

* * *

L'EMPLOI

LES FONDS DÉBLOQUÉS PAR LE GOUVERNEMENT

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, c'est devenu une tradition à la Chambre depuis deux semaines de faire suivre la charge de la meute d'en-face de l'attribution du prix du survivant de la semaine. Or, le gouverenment a pris hier une initiative majeur et nous avions pensé que la meute ferait preuve aujourd'hui d'un peu plus de sérieux. Voilà pourquoi il n'y aura pas aujourd'hui de prix du survivant. Je voudrais par contre dire quelques mots au sujet de cette importante initiative prise hier.

Aujourd'hui, tous les Canadiens sont vraiment fiers de leur gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Schellenberg: Il y a huit mois, ils s'étaient prononcés massivement en faveur du changement, d'une nouvelle orientation, d'une meilleure gestion, du sérieux fiscal et, par dessus tout, de la création de nouveaux emplois. Or, depuis septembre, nous avons créé 201,000 ouveaux emplois, dont 89,000 pour le seul mois d'avril.

Mme Copps: Où sont-ils donc?

M. Schellenberg: Vous a-t-on déjà dit, Sheila, que vous êtes ravissante quand vous êtes en colère.

Des voix: Bravo!

M. Schellenberg: Le gouvernement a récemment attribué 900 millions de dollars pour financer des programmes de création d'emplois au sein du secteur privé et des groupes communautaires, et il vient d'annoncer encore 900 millions de dollars consacrés à cette nouvelle approche de la création d'emplois.

Savez-vous, monsieur le Président, ce qui va se passer au cours de la période des questions? Comme si vous ne le saviez pas . . . Tout d'abord, le même gang qui a rejeté en 1979 le budget réaliste Crosbie va chercher à remettre cela. Ils n'y parviendront pas cette fois-ci. Non, ces négativistes n'y parviendront pas. Le très honorable chef de l'oppostion (M. Turner), le porte-parole de Howe Street ou de Bay Street, qui le sait, va sans doute tenir des propos destructeurs comme ceux qu'a tenus hier soir le critique de son parti en matière de finances. C'est faire preuve d'un manque absolu de sérieux, monsieur le Président. En effet, nos concitoyens . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député a épuisé son temps de parole.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

LES RÉPERCUSSIONS DES MESURES FISCALES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans son budget d'hier, il s'en est pris directement aux personnes âgées, aux pauvres et à la classe moyenne. J'aimerais citer certains faits, tirés des propres documents budgétaires du ministre, qu'il a dissimulés aux Canadiens hier. D'ici 1990, une famille ayant un revenu annuel de $15,000 verra ses impôts augmenter de 36 p. 100. Une famille ayant un revenu de $30,000 versera 11 p. 100 de plus en impôts, mais les impôts de celle dont le revenu est de $100,000 par an augmenteront de seulement 4 p. 100 d'ici 1990. En outre, les Canadiens aisés qui ont de l'argent à investir toucheront une prime de $125,000 au cours de leur vie. A la lumière de ces faits, le ministre peut-il nous dire si c'est ce qu'il appelle un budget équitable?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, vu la façon dont le chef de l'opposition jongle avec les chiffres aujourd'hui, comme il l'a fait la dernière fois, je ne pense pas que les Canadiens se fient aux chiffres qu'il vient de mentionner.

Je crois que les réactions de toutes sortes de gens montrent bien qu'ils trouvent le budget équitable.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons demandé à tous les Canadiens d'assumer une petite partie du fardeau fiscal afin de réduire le déficit budgétaire et de résorber la dette nationale. Je pense que la majorité des Canadiens trouvent normal qu'on demande à chacun de payer sa part.

Le député a parlé des personnes âgées. A mon avis, les personnes du troisième âge sont nombreuses à s'inquiéter des dettes que devront rembourser leurs petits-enfants. Si nous ne surmontons pas ce problème, les générations à venir se retrouveront dans une situation très difficile à régler.

L'EXEMPTION D'IMPÔT SUR LES SOMMES INVESTIES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les chiffres que j'ai cités sont tirés de la page 74 des documents budgétaires du ministre. L'année prochaine, la famille canadienne moyenne subira une hausse d'impôts comprise entre $350 et $500 par an. Pour leur part, les Canadiens aisés qui ont de l'argent à investir recevront pendant leur vie un cadeau de $125,000. Le ministre a expliqué hier dans son exposé budgétaire que cette mesure avait pour but d'encourager les entreprises canadiennes. Si c'est le cas, pourquoi ne s'est-il pas arrangé pour que cette exemption s'applique uniquement aux sommes investies dans de petites entreprises contrôlées par des intérêts canadiens, ou encore aux sociétés canadiennes dont les actions sont cotées dans des bourses canadiennes? Pourquoi a-t-il permis que cette exemption s'applique aussi à des biens immobiliers achetés en Floride ou à des œuvres d'art européennes? Bref, pourquoi le ministre accorde-t-il autant d'attention à Miami Beach qu'à Thunder Bay?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, beaucoup d'argent a pris la direction de Miami Beach parce que les gens craignaient d'investir au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ce budget et d'autres mesures que nous avons prises contribuent à créer au Canada un climat propice pour faire revenir dans notre pays les milliards de dollars qui étaient partis depuis cinq ans, afin de créer des emplois ici et non pas à Miami Beach.

• (1120)

J'aimerais ajouter encore une chose, monsieur le Président. Comme le député est avocat, il sait parfaitement que le régime fiscal deviendrait extrêmement complexe si nous prenions les mesures qu'il préconise. Il n'ignore pas non plus que des contribuables réussiraient de toute manière à contourner la loi. C'est pourquoi, au lieu d'essayer de dresser des obstacles, nous allons inciter les Canadiens à investir au Canada et à créer des emplois par la même occasion en établissant un climat propice.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

L'AUGMENTATION DIRECTE DE L'IMPÔT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je veux contester les aspects cachés des augmentations d'impôt décrétées par le ministre hier après-midi.

A cause de la désindexation, le revenu imposable des Canadiens serait relevé de 3 p. 100 par année. Les allocations familiales vont diminuer de 3 p. 100 année après année . . . les pensions de sécurité de la vieillesse vont diminuer de 3 p. 100 . . . en 1989, les Canadiens qui touchent la pension de sécurité de la vieillesse perdront 30 dollars chaque mois: le gouvernement profitera alors de cette augmentation d'impôt massive aux dépens de l'inflation.

Ma question est celle-ci: Est-ce que le ministre a agi ainsi parce qu'il savait que les Canadiens et les Canadiennes trouveraient absolument inacceptable une augmentation directe d'impôt aussi considérable que ces augmentations cachées et clandestines?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, contrairement à ce que prétend le chef de l'opposition, nous n'avons nullement agi clandestinement. Nous avons fait au contraire les choses ouvertement, en expliquant très clairement nos intentions.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les personnes dans le besoin, c'est-à-dire celles qui reçoivent le supplément de revenu garanti, seront protégées intégralement contre l'inflation. Pour les personnes qui ont davantage d'argent, la protection sera modifiée. Nous avons annoncé qu'elles seraient protégées d'une façon fort valable, puisqu'une protection leur sera accordée si le taux d'inflation dépasse 3 p. 100. Toutefois, je souligne que la pension de sécurité de la vieillesse ne sera pas diminuée. Elle augmentera au contraire si le taux d'inflation est supérieur à 3 p. 100.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES PRÉVISIONS DU MINISTÈRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Lorsqu'il s'agit d'instaurer de nouveaux impôts, de sabrer dans des programmes ou d'accorder des avantages aux riches, son budget est clair, précis et direct, notamment en ce qui concerne l'exemption d'impôt sur les gains en capital de 125,000 dollars accordées à ceux qui vendent leur yatch, leurs diamants ou leurs peintures ou les 78 millions soustraits au programme de formation de main-d'œuvre hautement qualifiée. Par contre, lorsqu'il s'agit de la création d'emplois, son budget est vague, obscur et hypothétique. Il demande aux Canadiens de faire immédiatement les frais de l'accord énergétique de l'Ouest en payant des impôts plus lourds et il leur promet monts et merveilles pour plus tard en ce qui concerne la création d'emplois.

Le ministre va-t-il déposer immédiatement les prévisions de son ministère quant aux emplois qui disparaîtront à la suite de son budget? Va-t-il être aussi précis au sujet des emplois perdus qu'il l'est pour les impôts?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est un budget axé sur l'emploi. Il créera des emplois.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): D'autre part, il romp avec le passé. Le député espère obtenir confirmation des modèles informatiques, car il les croit infaillibles. Je lui rappelerais qu'au lieu de perdre 50,000 ou 100,000 emplois à la suite de l'exposé du 8 novembre, comme son chef l'avait prédit, un grand nombre de Canadiens ont trouvé du travail. Je crois que 143,000 emplois ont vu le jour depuis le 8 novembre et que le nombre total d'emplois créés depuis que nous sommes au pouvoir s'élève à 200,000. C'est pour moi la preuve que les Canadiens réagissent favorablement à l'approche positive et différente que nous adoptons et que nous poursuivrons grâce à ce budget.

• (1125)

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LA CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Quand le ministre enlève 1.2 milliard de dollars de l'économie canadienne par les nouvelles taxes et par les coupures de programmes en 1985-1986, en analyse macro-économique, le résultat sera une perte de 125,000 à 150,000 emplois, et on n'a pas mentionné, par exemple, les coupures dans la Fonction publique et au Cap-Breton. Par quelle logique étrange le ministre a-t-il calculé que son budget augmentera les emplois? Combien? Dans quelle occupation? Dans quelles régions du pays? Est-ce que, une fois, le ministre sera honnête avec le peuple canadien?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, depuis l'exposé économique de novembre, et aujourd'hui encore, les citoyens disent que nous avons été honnêtes envers eux. Nous ne faisons aucun mystère. Nous leur cachons rien.

Le député demande des chiffres. En novembre son parti a annoncé la disparition de 50,000 à 100,000 emplois. Il s'est trompé et il se trompe encore aujourd'hui. Je rappelle au député que malgré l'absence de modèles informatiques, 89,000 emplois ont été créés en avril. C'est l'augmentation la plus forte depuis cinq ans. Cela se reproduira.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'IMPÔT MINIMUM POUR LES RICHES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Pendant la campagne électorale, le premier ministre a promis un impôt minimum pour les riches. En novembre, dans cette Chambre, le premier ministre a promis encore une fois un impôt pour les riches. Dans le budget, le gouvernement a trouvé plusieurs nouvelles méthodes d'augmenter les impôts, pour la famille moyenne, de 500 dollars. Ma question au premier ministre est la suivante: Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pu trouver une seule méthode pour introduire un impôt minimum pour les riches dans ce budget?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'aurais cru que le chef des néo-démocrates nous aurait félicités pour avoir imposer, pour la première fois, une taxe spéciale sur les banques et les trusts . . .

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: . . . ainsi qu'une taxe spéciale sur les plus riches dans notre société. Le programme pour une taxe minimum, en consultation avec les provinces, est déjà annoncé pour l'année fiscale 1986. A mon avis, c'est déjà un progrès énorme vers l'équité à travers le pays. Je pense que c'est cela qui se dégage des commentaires du ministre des Finances.

[*Traduction*]

M. Broadbent: Monsieur le Président, le premier ministre sait que ce qu'il a pris d'une main aux banques, il le leur a rendu de l'autre. Mais nous reviendrons là-dessus plus tard dans le débat.

Questions orales

LA SITUATION D'UN PRÉSIDENT DE BANQUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question supplémentaire au premier ministre porte sur son prétendu souci d'équité du système fiscal et sa fréquente allusion à son ami, le président de banque qui gagne $500,000 par an, dont il nous parlait naguère. Le premier ministre est-il prêt à admettre en toute candeur devant la Chambre que le gouvernement, qui a imposé une augmentation d'impôt de $500 à la famille canadienne moyenne dans le budget, va permettre cette année à cet ami qui gagne $500,000 par an, le président de banque, de s'en tirer sans payer un seul cent d'impôt? Est-il prêt à admettre cela?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce budget a mis en place un certain nombre de mesures qui sont manifestement justes pour un vaste éventail de Canadiens.

M. Broadbent: Ah, bon?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Cette personne va payer une importante surtaxe. J'hésite quelque peu à donner le montant de cette surtaxe pour quelqu'un qui gagne $500,000, car elle va représenter une somme considérable. Mais pour une personne qui gagne $200,000, je pense qu'il s'agit de $4,700 . . .

• (1130)

M. Deans: A condition que cette personne paye des impôts.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . d'impôts supplémentaires à payer. Le député nous a demandé pourquoi nous n'avions pas été plus précis au sujet d'un impôt minimum cette année. C'est parce que la Saskatchewan et le Québec ont mis en place deux types différents d'impôt minimum et que nous voulons nous assurer qu'il y ait une harmonie globale dans l'ensemble du système fiscal au Canada avec le même impôt minimum et un maximum d'harmonisation des régimes fiscaux des diverses provinces.

M. Broadbent: Tout ce que je répondrai à cela, c'est que le gouvernement ne s'est pas posé une fraction de seconde la question de l'harmonie à travers tout le pays lorsqu'il a imposé les simples familles de travailleurs d'un bout à l'autre du pays.

LA SURTAXE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, puisque le premier ministre a choisi de ne pas essayer de défendre son incapacité à mettre en place un impôt minimum pour les riches, je vais revenir au ministre des Finances.

Le ministre est-il prêt à admettre devant la Chambre que la surtaxe qu'il parlait de mettre en place ne sera pas payée du tout par les gens qui n'ont pas de revenus imposables; que tous les stimulants qu'il a mis en place dans son budget vont inciter encore plus de gens à se joindre à la caste très fermée des riches qui ne payent pas d'impôt, pour éviter totalement d'avoir à payer cette surtaxe? Est-ce cela que les conservateurs appellent de l'équité, $500 d'impôts pour la famille moyenne et un nouveau ticket gratuit pour les riches?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député que la fiscalité doit s'appliquer de façon juste.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Ce n'est pas à moi qu'il faut le dire.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ce budget aborde de façon juste la question d'une nouvelle fiscalité. Nous ne l'avons pas fait comme le précédent gouvernement en 1981 lorsqu'il a introduit 35 modifications rétroactives dans la fiscalité. Nous ne l'avons pas fait cette fois, parce que nous tenions à ce que les personnes qui paieraient des impôts supplémentaires soient imposées de façon juste.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ANNONCE DE LA FERMETURE DES USINES D'EAU LOURDE DU CAP-BRETON

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je suis heureux qu'il ait parlé d'honnêteté, car il doit savoir qu'à deux reprises sa collègue, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources . . .

M. Tobin: Et le premier ministre.

M. Dingwall: . . . et le premier ministre ont pris des engagements à propos des usines d'eau lourde. Je tiens à citer les paroles prononcées par la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources; voici:

> Je ne procéderai pas à la fermeture des deux usines d'eau lourde tant que d'autres emplois n'auront pas été trouvés pour les employés touchés.

Le ministre des Finances pourrait-il nous expliquer pourquoi ses collaborateurs, lui-même et le premier ministre ont trompé les habitants de la Nouvelle-Écosse? Pourquoi ont-ils recours à une solution qui ressemble à celle utilisée dans le cas de Schefferville, afin de résoudre les problèmes d'inégalités régionales chroniques au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que nous avons été honnêtes et directs à l'égard des habitants du Cap-Breton. Ils savent, à l'instar du député, que ce serait les tromper que de dépenser $200,000 par emploi juste pour empêcher la fermeture de ces deux usines d'eau lourde alors qu'il n'y a aucun marché pour leur produit, et nous nous sommes penchés sur ce problème.

La solution que nous avons choisie, et elle va dans le sens de ce que l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré, consiste à offrir les avantages fiscaux les plus généreux jamais offerts à une région du Canada; un crédit d'impôt à l'investissement qui touche le plus large éventail possible d'activités économiques. Ainsi, dans le cas de pratiquement tous les nouveaux investissements au Cap-Breton, on ne prélèvera aucun impôt des sociétés au cours des dix prochaines années.

M. Dingwall: Voilà ce que le ministre appelle être honnête.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, il s'agit ici de la promesse que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a faite lorsqu'elle s'est engagée à trouver des emplois pour les travailleurs concernés, et ces emplois elle ne les a pas trouvés. Pourquoi ne vous levez-vous pas et ne dites-vous pas franchement aux Canadiens que vous les avez trompés au cours de la campagne électorale, que vous les avez bernés le 8 novembre et que vous les trompez encore à l'heure actuelle? Le ministre pourrait-il nous expliquer comment il peut estimer juste de donner aux sociétés pétrolières multinationales 1.3 milliard de dollars sous forme d'avantages fiscaux, alors qu'il ne peut trouver assez d'argent pour créer davantage d'emplois? Expliquez-nous où est la justice là-dedans?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, afin que toutes les choses soient bien claires, pourquoi le député n'a-t-il pas la franchise de nous dire à tous qu'il aspire à la direction du parti libéral de la Nouvelle-Écosse?

Des voix: Bravo!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Dans l'erreur à nouveau.

Des voix: Encore dans l'erreur.

M. Epp (Provencher): Vous voulez dire qu'on ne veut pas de lui?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La petite moue du député trahit l'annonce qu'il a faite l'autre soir.

Monsieur le Président, permettez-moi d'être clair. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale est au Cap-Breton aujourd'hui pour définir très clairement . . .

M. Broadbent: Il sera chanceux s'il s'en sort vivant.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . les projets du gouvernement à l'intention des gens qui perdent leur emploi suite à la fermeture des usines d'eau lourde. Il annoncera également les dispositions qui seront prises pour ces personnes, la façon dont nous serons en mesure de les aider à trouver un nouvel emploi et la création d'un comité consultatif chargé de parvenir . . .

M. le Président: A l'ordre! En toute déférence.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . à remplacer ces emplois.

M. le Président: Cette réponse est trop longue. Dans les circonstances, je permets une question supplémentaire très brève.

LA POSITION DU MINISTRE

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Je tiens à signaler, monsieur le Président, que, mardi soir, j'ai informé mes électeurs que je ne serai pas candidat à la direction du parti libéral de la Nouvelle-Écosse.

Des voix: Bravo!

M. Dingwall: Après la présentation de ce budget, l'occasion est belle.

Pourquoi le ministre des Finances fait-il de la basse politique sur le dos de ces personnes? Quand sera-t-il franc avec les Canadiens et admettra-t-il que son budget favorise les riches et défavorise carrément les Canadiens de la région atlantique?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la Nouvelle-Écosse a été sauvée.

Des voix: Bravo!

M. Boudria: Pas grâce à vous!

M. Dingwall: Belle intégrité!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, nous comprenons parfaitement la situation des gens du Cap-Breton. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le ministre de l'Expansion industrielle régionale est là-bas à l'heure actuelle. Il ne fuit pas le problème puisqu'il est allé rencontrer les gens de là-bas et leur exposer très clairement les divers moyens que nous entendons prendre pour régler les problèmes qui les assaillent et faire en même temps davantage pour l'économie du Cap-Breton que ne l'ont fait ces usines d'eau lourde qui devaient être fermées, comme le savait tout le monde en Nouvelle-Écosse, y compris au Cap-Breton. Nous nous attaquons ici à un problème mais nous nous y attaquons de façon à assainir l'économie du Cap-Breton et à y accélérer la création d'emplois permanents.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre des Finances. Il a dit hier que son budget serait juste. Il sait aussi qu'il y a 500,000 chômeurs au Canada pendant l'Année internationale de la jeunesse. Il y a aussi 600,000 femmes sans travail. Pourtant, le budget ne prévoit aucune dépense pour la création directe d'emplois. Le ministre reconnaît lui-même dans l'exposé budgétaire que le taux de chômage restera supérieur à 10 p. 100 pour le reste de la décennie. Pourquoi le ministre a-t-il décidé de tolérer ce chômage très élevé. Est-ce là ce qu'il entend par un budget juste?

Mlle MacDonald: Vous voulez plaisanter.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): La question du député n'a reçu que des applaudissements clairsemés, et ce, pour une excellente raison. En novembre dernier, le chef de son parti et le député d'Essex-Windsor avaient dit que nous ferions disparaître 50,000 à 100,000 emplois. En avril environ 89,000 emplois ont été créés, dont la majorité était destinés aux femmes.

• (1140)

Nous ne nous y prenons pas comme le voudrait le NPD ou comme le faisaient les libéraux quand ils étaient au pouvoir. Nous avons dit que nous voulions prendre un nouveau départ. Nous allons encourager et motiver le secteur privé, surtout la petite entreprise, pour bâtir le pays et créer les emplois dont les

femmes et les jeunes ont besoin. C'est ainsi que nous viendrons à bout du chômage.

Des voix: Bravo!

LES ÉTUDES SUR LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, malgré ce que le ministre des Finances vient de dire, il a reconnu que le taux de chômage va continuer à dépasser 10 p. 100 jusqu'à la fin de la décennie. C'est ce que dit le budget.

D'après les adjoints du ministre aux Finances, des études ont été menées pour évaluer les répercussions du budget sur les diverses régions du Canada et les divers secteurs de l'économie en ce qui concerne la création d'emplois. Si le ministre des Finances a autant confiance qu'il le dit dans son budget, déposera-t-il ces études pour que nous puissions tous voir quelles conséquences aura le budget pour les régions du Canada et les divers secteurs de notre économie?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député m'a posé la même question en novembre. Les mesures que nous avons prises ont eu des conséquences beaucoup plus importantes pour l'emploi que le modèle informatique ne le laissait prévoir. Le député ne devrait donc pas broyer du noir comme il l'a fait si souvent dans le passé. Il devrait faire confiance aux Canadiens. S'il a foi en l'avenir, il constatera que des emplois seront créés.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BUDGET

L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le gouvernement a promis un budget draconien, mais équitable. A ce qu'il semble, ce sont les ménages à revenus inférieurs et moyens qui reçoivent la plupart des décisions draconiennes, mais bien peu de décisions équitables. Pour les près de 60 p. 100 de ménages canadiens qui gagnent moins de $25,000 par année, le budget est brutal.

Le 1er mars, le ministre a dit qu'il n'était pas en faveur d'une augmentation générale des impôts de crainte, qu'elle n'amortisse l'économie. Est-ce que le ministre veut nous dire ce qui a bien pu causer cette volte-face entre le 1er mars et le 22 mai?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Il n'y a pas eu de volte-face, monsieur le Président. J'ai dit à l'époque que mes préférences n'allaient pas à une augmentation générale des impôts, dans le sens d'une augmentation des taux d'imposition. J'ai dit que l'effet de ce budget doit être visiblement équitable. Les décisions que nous avons mises en place aujourd'hui vont avoir pour résultat que 80 p. 100 des réductions de déficit vont provenir de réductions de dépenses, contre 20 p. 100 seulement provenant d'augmentations d'impôts. Ces augmentations d'impôts sont étalées sur un large éventail de choses et de personnes au pays, et elles ont été jugées équitables. Tout le monde met l'épaule à la roue. Chacun reçoit une part du fardeau. Je pense qu'il va en résulter une perspective beaucoup plus optimiste, spécialement pour ce qui concerne . . .

M. le Président: A l'ordre. Cela tourne au discours. Une question supplémentaire au député de Trinity.

L'INCIDENCE SUR LE CHÔMAGE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le budget est un coup dur pour les Canadiens à revenus moyens et modestes, mais pour les 1.4 million de chômeurs c'est une catastrophe. Il ne saurait y avoir de véritable réduction du chômage sans croissance. Les *Documents budgétaires* prévoient un accroissement du PNB de seulement 2.4 p. 100 en 1986, inférieur de moitié à celui de 1984, quand le parti libéral était au pouvoir. Les *Documents budgétaires* disent qu'en 1985 la consommation a relancé la croissance économique. Le budget enlève du pouvoir d'achat à la moyenne . . .

M. le Président: A l'ordre. La question s'il vous plaît.

Mlle Nicholson (Trinity): Est-ce que le ministre veut reconnaître que non seulement ces mesures budgétaires amortissent l'économie, mais qu'elles étranglent la reprise, et que de ce fait même la légère baisse du chômage qu'il prévoit pour 1986 ne pourra être atteinte?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si la députée recourt à des chiffres, qu'elle me donne son avis sur ce qui suit. Il y a en 201,000 mille emplois . . .

M. Gauthier: Non, c'est vous qui répondez à la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je réponds à la question. Il y a en 201,000 emplois de créés depuis le 1er septembre. Pendant la même période de l'année précédente quand les libéraux étaient au pouvoir, il y en a eu 72,000 de créés.

M. Axworthy: Non, 255,000. Cessez de mentir, Wilson.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La députée a posé une question précise, monsieur le Président. Elle veut savoir ce que nous faisons dans le budget pour les 1.4 million de Canadiens sans emploi. Ce que nous sommes en train de faire, c'est que nous disons à 700,000 petites entreprises qu'elles vont avoir un impact énorme sur le chômage si elles créent chacune un ou deux emplois. Si elles font cela, beaucoup de ces gens vont pouvoir . . .

M. le Président: A l'ordre. Nous sommes dans ce qu'on appelle la période des questions orales.

L'INCIDENCE SUR LES FAMILLES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Ma question s'adresse également au ministre des Finances, monsieur le Président. Hier, le ministre a fait un cadeau de 500,000 dollars en gains de capital aux contribuables riches et de 2 milliards aux sociétés pétrolières, alors qu'il limitait l'indexation des allocations familiales et des pensions de vieillesse. Il a diminué les prestations des familles et n'a offert aucun emploi aux chômeurs. Comment peut-il dire qu'il est juste envers les familles canadiennes?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que la députée a oublié qu'il y aura beaucoup de petits entrepreneurs qui bénéficieront de l'exemption sur les gains en capital. Il y aura également beaucoup d'agriculteurs qui en profiteront. Des emplois seront créés grâce à cette exemption qui encouragera le développement des petites entreprises.

La représentante devrait élargir un peu ses horizons et essayer de comprendre la nouvelle orientation que nous proposons dans ce budget. C'est une rupture avec le passé et cela devrait favoriser la création d'emplois de meilleure qualité.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'aimerais que le ministre élargisse un peu ses horizons et pense au sort des nombreux pauvres auxquels il n'a rien accordé.

L'INCIDENCE DES HAUSSES D'IMPÔT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Comment le ministre peut-il prétendre qu'il est juste avec les familles qui sont le plus dans le besoin, lesquelles sont pour la plupart dirigées par une femme, alors qu'il accorde une misérable augmentation de $70 du crédit d'impôt enfants, mais leur prend $500 par an sous forme d'impôt indirects supplémentaires et d'autres frais? Les familles démunies doivent payer ces impôts au même titre que les riches. Ainsi, le savon et les boissons pour les enfants coûteront davantage, de même que les aliments pour animaux domestiques, l'essence et le chauffage domestique.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que la député oublie qu'au cours des 15 dernières années le gouvernement est passé d'un excédent budgétaire à un déficit de 36 milliards. Aucun nouvel emploi n'a été créé pendant cette période.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: C'est tout à fait faux. Soyez sérieux, Wilson!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si les déficits résolvaient le problème du chômage, il y a longtemps qu'il serait résolu. Nous demandons aux Canadiens de participer, de façon raisonnable et juste, à toute une gamme de nouvelles mesures. Je voudrais répéter que 80 p. 100 des mesures prises pour réduire le déficit sont des réductions de dépenses alors que 20 p. 100 seulement provient d'augmentations d'impôts.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PROGRAMMES FAMILIAUX

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je voudrais lui rappeler d'autres promesses et engagements rompus, d'autres obligations sacro-saintes non tenues. A maintes reprises au cours de la dernière campagne électorale et dans les mois qui ont suivi, nous avons entendu le gouvernement dire que les économies réalisées grâce aux modifications des programmes sociaux ne serviront jamais à restreindre le déficit fédéral, mais plutôt à aider les groupes de notre société qui en ont le plus besoin.

Si c'est vrai, monsieur le Président, le ministre des Finances peut-il nous expliquer pourquoi, en dollars actuels, le gouvernement va accorder en 1990 350 millions de dollars de moins qu'à l'heure actuelle, au titre des prestations pour enfants. S'il a pris cette mesure, je tiens à ce qu'il s'engage à compenser cette perte de 350 millions pour permettre aux pauvres canadiens de vivre aussi confortablement que les personnes qui profitent de concessions fiscales à l'égard des gains en capital.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pensais que le député allait me féliciter pour le vaste réforme que j'ai proposée dans le secteur des pensions. Il s'est toujours occupé de près de cette question et cette réforme touche un grand nombre de Canadiens. Nous avons déclaré que nous ne modifierons ni les programmes sociaux ni le régime d'aide à la famille, qu'ils ne seraient pas réaffectés dans l'enveloppe sociale. C'est ce que nous avons fait.

• (1150)

M. Broadbent: Non, ce n'est pas vrai.

Une voix: Vous mentez encore.

LES CONSÉQUENCES DU BUDGET

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je signale en passant que 350 millions de dollars vont se volatiliser et je puis l'expliquer par la suite.

Des voix: Oh, oh!

M. Murta: A qui?

M. Frith: Le gouvernement a dit qu'il voulait allouer plus de fonds aux membres de notre société qui ont le plus besoin d'aide. Si c'est vrai, monsieur le Président, le ministre des Finances peut-il nous dire, aux Canadiens et à moi, comment il explique qu'en dollars de 1985, toutes les familles gagnant $12,000 par an et plus vont perdre de l'argent au titre des avantages fiscaux pour les enfants?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a oublié de signaler que nous avons répondu à un problème qu'il a soulevé à la Chambre en novembre dernier, disant que les gens qui gagnaient $10,000 ou $15,000 touchaient moins en prestations d'aide à la famille que ceux qui gagnaient $20,000 et $30,000. Nous avons relevé le montant . . .

M. Tobin: Si le ministre disait la vérité, nous pourrions l'écouter.

Mme Copps: Ils touchent tous moins.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si les grandes gueules d'en face veulent bien se taire, monsieur le Président . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons relevé le montant pour que toutes les familles dont le revenu est d'au plus $25,000—c'est, je pense, le seuil prévu—touchent plus au titre du régime d'aide à la famille une fois les modifications entrées en vigueur.

Une voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ACCORD DE L'OUEST—LES PRIX DE L'ESSENCE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances.

M. Clark (Yellowhead): Lisez-nous la moitié d'une lettre.

M. Waddell: Je voudrais contester sa notion de justice dans les aspects du budget qui concernent l'énergie. Le ministre sait que dans l'Accord énergétique de l'Ouest, le gouvernement a donné environ 2 milliards aux compagnies pétrolières, cette somme consistant en majeure partie en bénéfices inattendus pour le vieux pétrole qui était déjà dans le sol.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Pourquoi le ministre a-t-il dit à la Chambre et aux consommateurs canadiens, par l'intermédiaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, que le consommateur ne souffrirait pas à cause de tout cet argent donné aux sociétés pétrolières? Pourquoi le ministre pense-t-il qu'il est juste que les automobilistes canadiens soient accablés dans ce budget et qu'ils soient obligés de payer tout l'argent donné aux sociétés pétrolières sous forme de concessions fiscales?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, on apprend de nouvelles choses tous les jours. Je pensais que le pétrole venait toujours du sol. Le député veut-il dire autre chose? Le pétrole tombe-t-il du ciel?

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Pour les néo-démocrates, le pétrole, c'est comme l'argent: c'est censé pousser sur les arbres.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ce que le député ne comprend toujours pas, à mon sens, c'est que la marge d'autofinancement supplémentaire sociétés pétrolières sera réinvestie dans l'économie.

M. Deans: Comment le savez-vous?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Cela créera des emplois dans tout le pays, y compris dans Vancouver-Kingsway.

M. Hnatyshyn: Les faits sont éloquents.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Cela créera des emplois et la situation économique s'améliorera. Nous avons jugé que le secteur pétrolier était le véritable moteur de la croissance.

M. Deans: Il faut payer pour faire tourner le moteur.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est pourquoi nous prétendons que dans le contexte général du budget, il est juste d'encourager des secteurs comme le secteur pétrolier et gazier qui créeront les emplois qui devraient être créés, d'après tous les députés d'en face.

M. Waddell: Monsieur le Président, le ministre lit peut-être Shakespeare. Il se souvient peut-être d'une des sorcières de Macbeth qui a dit ceci: «Un jour si noir et clair je n'en ai jamais vu».

Des voix: Oh, oh!

L'UTILISATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. C'est un budget sombre. Le ministre donne 9 milliards aux sociétés pétrolières sur une période de cinq ans. Il devra encore aller puiser dans les poches des automobiles pour financer ce cadeau. Selon sa notion de la justice, les automobilistes, les pêcheurs et les agriculteurs devront-ils payer tout l'argent qu'il a donné aux sociétés pétrolières qui vont créer des emplois; c'est un espoir et une prière? En attendant, il va prendre de l'argent dans la poche des citoyens ordinaires qui vont acheter de l'essence.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député dit que c'est un espoir et une prière. Nous savons que nous pouvons compter sur les petites entreprises . . .

M. Broadbent: Il parle des sociétés pétrolières.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . pour créer ces emplois. Je signale au député que depuis l'Accord énergétique a été annoncé, on a annoncé de nouveaux projets représentant des investissements de 3.6 milliards de dollars. Voilà comment on créera des emplois et c'est pourquoi ce budget sera juste et qu'il sera considéré comme tel dans toutes les régions du pays.

Des voix: Bravo!

L'AGRICULTURE

L'EXONÉRATION DES GAINS EN CAPITAL—L'APPLICATION AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Si je me félicite de l'exemption à vie sur les gains en capital prévue dans le budget, en revanche je me demande pourquoi le ministre s'est arrêté à $500,000. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas donné suite à la recommandation du comité multipartite des finances qui a proposé d'abolir purement et simplement l'imposition des gains en capital? Puisque le ministre ne l'a pas fait, peut-il au moins assurer à la Chambre et à tous les agriculteurs canadiens que le transfert non imposable d'une génération à l'autre d'une exploitation agricole continuera d'exister, de façon à préserver l'exploitation familiale?

M. Broadbent: Si l'on en croit le député, le ministre est un socialiste à tout crin?

M. de Cotret: Sa question est meilleure que celle de l'opposition.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de répondre directement au député. Nous avons examiné s'il était possible de décréter une exemption complète pour les exploitations agricoles . . .

M. Broadbent: Pour l'an prochain.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . comme l'avait réclamé un grand nombre de députés représentant des régions agricoles. Nous avons conclu qu'étant donné la situation financière du gouvernement, cela n'était pas possible.

M. Deans: Plus tard.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Cependant, nous avons fixé une limite que j'estime raisonnable par rapport à la recommandation du comité des finances. Nous avons aussi maintenu le transfert d'une génération à l'autre afin que les agriculteurs puissent transmettre leur exploitation à leur descendants sans être imposés sur les gains en capital.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—L'INDEXATION DE LA PENSION DE BASE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Monsieur le ministre, hier vous avez décidé dans votre Budget de réduire le revenu de pension de 2.5 millions de personnes âgées au Canada, en réduisant l'indexation du revenu de pension. De plus, vous vous êtes attaqué aux personnes âgées, aux plus pauvres au Canada, qui touchent le supplément de revenu garanti. Le ministre est-il conscient . . .

Des voix: C'est faux!

M. Malépart: Le ministre est-il conscient du fait que le revenu d'une personne seule bénéficiant de la pension de sécurité de la vieillesse est de $605.20 par mois? Ce revenu est composé de 368 dollars par mois de supplément de revenu, auquel vous avez maintenu l'indexation . . .

Des voix: Ah! Ah!

M. Malépart: . . . mais de 276 dollars de pension de base qui fait le total de sa pension de sécurité de la vieillesse . . .

Des voix: A l'ordre!

M. Malépart: Monsieur le Président, ma question est la suivante: est-ce que le ministre peut expliquer pourquoi il n'a pas maintenu une pleine indexation de la pension de base pour 1.3 million de personnes âgées qui touchent le supplément de revenu garanti au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le préambule et la question elle-même sont trompeurs et créent une fausse impression.

Je voudrais assurer à tous les Canadiens touchant le supplément de revenu garanti qu'il continuera d'être indexé selon l'indice des prix à la consommation. Les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse continueront d'être protégés contre l'inflation au-delà de 3 p. 100.

Mme Copps: Autrement dit, la protection est réduite de 3 p. 100.

[*Français*]

M. le Président: L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart): une brève question supplémentaire.

LES COUPURES RELATIVES AU REVENU DE PENSION DES PERSONNES ÂGÉES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Le ministre des Finances peut-il nous expliquer à partir de quels critères de justice sociale il a décidé de s'attaquer immédiatement aux personnes âgées en coupant leur revenu de pension, et le fait qu'il n'a pas trouvé de critères . . .

Des voix: C'est faux, c'est faux!

M. Malépart: . . . pour s'attaquer aux 6,000 personnes qui gagnent $50,000 ou plus et qui ne paient pas d'impôt au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je dois avouer que j'écoutais la traduction et d'après ce que j'ai entendu, les hypothèses de la question du député sont fausses.

Des voix: Non.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'en discuterai volontiers avec lui plus tard. Dans ma première réponse, j'ai dit que le supplément de revenu garanti continuera d'être pleinement indexé.

Une voix: Et le montant de base?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Pour ce qui est de la sécurité de la vieillesse, les prestataires continueront d'être protégés contre l'inflation excédant 3 p. 100. Je pense que les Canadiens qui ont vu ce qui s'est passé depuis dix ou 15 ans, les Canadiens très préoccupés par les ravages de l'inflation ainsi que

par la façon dont le déficit attise l'inflation, ces Canadiens sont prêts à faire quelques sacrifices dans l'intérêt . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

* * *

• (1200)

LES PENSIONS

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, hier nous avons pris connaissance d'un budget qui accorde $500,000 aux riches, 2 milliards aux sociétés pétrolières et une réduction de 3 p. 100 des pensions de vieillesse. Tout à heure, au cours de la période des questions, le ministre des Finances a affirmé que le gouvernement se montrait honnête envers les Canadiens. Était-il également honnête envers les Canadiens quand il promettait durant la campagne électorale d'indexer intégralement la sécurité de la vieillesse? Était-il honnête envers les Canadiens quand il promettait à un comité permanent de la Chambre que le budget ne réduirait pas les pensions? Est-ce de cette façon qu'on protège ce qui est sacro-saint, comme le promettait le premier ministre? A mon avis, il était tout à fait malhonnête.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, l'objectif du budget est d'encourager les propriétaires de petites entreprises à créer des emplois. Grâce à l'encouragement qui leur est donné, de nombreux emplois seront créés. Le député a peut-être oublié qu'il y a de nombreux exploitants de petites entreprises qui ne sont pas riches, mais qui veulent développer leur entreprise pour eux-mêmes et leurs enfants et faire profiter le Canada d'avantages très concrets. Ce sont les Canadiens de ce genre que nous tentons d'encourager.

M. le Président: Dans les circonstances, le député de Beaches pourra poser une très brève question supplémentaire.

LA DÉCLARATION FAITE AU COURS DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, quand il a déclaré durant la campagne électorale qu'un gouvernement conservateur indexerait trimestriellement les prestation de sécurité de la vieillesse en fonction du coût réel de la vie, le ministre des Finances se montrait-il honnête envers les Canadiens?

Des voix: Non.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai expliqué très nettement dans l'exposé budgétaire hier qu'il importe pour tous les Canadiens de se rendre compte du très grave déficit et de la dette à laquelle nous devons faire face. Notre dette nationale augmente trois fois plus rapidement que notre économie.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les députés protestent, mais ils ne s'en soucient guère. Je leur dirai que de nombreux Canadiens âgés sont très inquiets de la situation et déplorent que le gouvernement précédent n'ait rien fait pour résoudre le problème.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je crois que la réaction des Canadiens âgés jusqu'ici a été . . .

M. Broadbent: Que vous ont dit les pensionnés?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les pensionnés me disent: «Si vous ne tentez pas de combler ce déficit . . .

Des voix: Allons donc!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . vous laisserez à nos enfants un grave problème à régler ou l'inflation augmentera au Canada au point que nos pensions seront grugées.»

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que les pétitions que les députés ont présenté le jeudi 23 mai 1985 répondent aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE REPORTAGE TÉLÉVISÉ DU DISCOURS DU BUDGET

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, mon intervention sera brève, du moins je l'espère. J'invoque le Règlement pour vous demander d'examiner un fait que j'ai relevé hier, pendant l'exposé budgétaire du ministre des Finances (M. Wilson). J'ai eu l'occasion, hier, de suivre les délibérations sur l'écran de contrôle situé dans le hall de l'opposition. J'ai remarqué que le reportage télévisé était, à mon avis—et c'est peut-être également celui de Votre Honneur si vous l'avez vu—différent de la façon dont sont habituellement filmées les délibérations de la Chambre.

Comme vous le savez, monsieur le Président, il a été convenu par la Chambre que durant ses délibérations, la caméra devrait se fixer sur la personne en train de prononcer un discours et non sur les autres députés. La personne debout devait également être filmée en gros plan uniquement.

Hier, la caméra nous a montré à maintes reprises les interventions bruyantes des députés conservateurs du côté ministériel de la Chambre, surtout lorsque le ministre des Finances s'est interrompu pour permettre à ses collègues d'applaudir comme on le leur avait demandé.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Deans: Je tiens à vous demander, monsieur le Président, d'avoir l'obligeance de regarder l'enregistrement des délibérations d'hier, si vous ne l'avez déjà fait, et de déterminer si l'on s'est effectivement écarté de la pratique courante approuvée par le passé par tous les partis de la Chambre; si c'est le cas, pouvez-vous déterminer qui en est responsable et veiller qu'à l'avenir, si la procédure s'écarte de celle que les députés de la Chambre ont approuvée, on en discute à l'avance non seulement avec le Président, mais également avec des représentants de tous les partis, de façon à s'assurer que tout le monde approuve le changement proposé.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je veux faire une brève remarque sur le rappel au Règlement soulevé par le leader parlementaire du NPD. Lorsqu'il a été décidé de téléviser nos délibérations, c'était dans le but de produire un hansard électronique, de faire un compte rendu électronique des débats. Tout écart de ce principe doit faire l'objet d'une étude approfondie et de l'accord de tous les partis. Je vous exhorte donc, monsieur le Président, à examiner cette affaire et à rendre une décision en fonction du principe adopté lorsque l'enregistrement télévisé des délibérations de la Chambre des communes est entré en vigueur, il y a quelques années.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques brèves observations sur le rappel au Règlement du député de Hamilton Mountain (M. Deans). Lorsque Votre Honneur examinera l'enregistrement de ce débat, comme le demande le leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre qui a regardé le discours sur un moniteur avec son caucus, je le prie de considérer tous les précédents établis lors des budgets antérieurs. Je suis ici depuis quelques années et je me rappelle les enregistrements que nous avons eus. Je reconnais que je n'ai pas vu celui d'hier, mais je peux vous dire, monsieur le Président, qu'il y a eu des prises au grand angulaire lors de tous les grands discours ainsi que des vues générales de la Chambre. Cette technique n'a rien d'anormal.

Je sais qu'il existe des règles et je ne demande aucune exception pour des circonstances particulières du seul fait que nous sommes au pouvoir.

M. Fulton: La question, Ray, est de savoir qui leur a donné l'ordre d'agir ainsi.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, cette remarque est indigne du député. Il sait que c'est le Président qui est responsable de la télévision et il ne peut pas accuser le Président d'avoir demandé aux cadreurs de prendre les vues d'une certaine façon, même dans les circonstances actuelles.

M. le Président: Comme les députés le savent, j'étudierai la question. Il est certain que je regarderai tous les précédents, et que j'étudierai les pratiques et les règles. Il serait peut-être préférable que nous en restions là pour l'instant. J'étudierai la question, comme on me l'a demandé au départ.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES RÉPERCUSSIONS DE LA POLITIQUE FISCALE SUR LE CHÔMAGE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 250 habitants de Kitchener qui protestent contre les conséquences du chômage attribuable à la politique financière du gouvernement. Ils attirent également l'attention sur les problèmes particuliers des chômeurs qui avancent en âge. Maintenant que le budget a été déposé, je présume que nous aurons beaucoup d'autres pétitions de ce genre.

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux résidents de Windsor, en Ontario, protestant contre le changement apporté au programme d'assurance-chômage selon lequel on tiendrait compte des indemnités de cessation d'emploi dans le calcul des prestations de chômage.

* * *

• (1210)

LA LOI Nº 2 DE 1985-1986 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) demande la permission de présenter le projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt.

M. le Président: La ministre a-t-elle la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 273 et 298.

[*Texte*]

L'AIDE AUX FEMMES BATTUES

Question nº 273—**Mme Killens:**

1. Depuis mai 1982, a-t-on apporté des changements aux programmes de formation de la GRC à l'égard des femmes «battues» ou victimes d'agression et, dans l'affirmative, lesquels?

2. *a)* Entre septembre 1980 et mai 1982, *b)* depuis mai 1982, le gouvernement fédéral a-t-il consacré des fonds au financement des immobilisations initiales à l'égard des nouveaux foyers d'accueil d'urgence et permanents pour femmes battues, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada ou de tout autre accord fédéral-provincial de partage des frais et, dans l'affirmative et dans chaque cas (i) combien (ii) combien de foyers d'accueil d'urgence ou permanents, a-t-on établis et combien de femmes et d'enfants ont été ainsi logés?

Questions au Feuilleton

3. Depuis mai 1982 et à l'égard de chaque projet auquel on a consacré des fonds, les fonds fédéraux mentionnés en 2*b*) ont-ils été affectés aux coûts du personnel et aux frais de garderie, ou uniquement aux coûts de construction?

4. Au sujet des fonds fédéraux mentionnés en 2*a*) et 2*b*) respectivement, quelle est la période de chaque affectation de fonds, par projet?

5. Depuis mai 1982, *a*) combien de logements subventionnés par la SCHL la Société a-t-elle ordonné de réserver aux foyers d'accueil d'urgence ou permanents pour les femmes battues et leurs enfants, *b*) quel pourcentage de tous les logements présentement subventionnés par la SCHL cela représente-t-il, *c*) où se trouvent ces logements, *d*) quel pourcentage des logements subventionnés par la SCHL construits depuis mai 1982 ces logements représentent-ils, *e*) combien de femmes et d'enfants habitent présentement ces logements et quel pourcentage du nombre total de personnes qui habitent présentement des logements subventionnés par la SCHL ces femmes et enfants représentent-ils?

6. Combien a-t-on remboursé aux compagnies qui n'avait pas à rembourser ses primes d'assurance-chômage à la suite de cette décision?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le solliciteur général du Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informent comme suit:

1. Oui. (i) Formation préparatoire: Formation en relations humaines. Victimologie—Le rôle de la police dans des situations de conflit. Durée: Autrefois trois heures, maintenant cinq heures. Aspects juridiques de l'intervention dans les conflits familiaux. Durée: Autrefois deux heures, maintenant quatre heures. Aspects pratiques de l'intervention de la police. Durée: Autrefois sept heures, maintenant 15 heures. Scénarios de mises en scène directe. Déontologie. L'éthique professionnelle. Durée: Autrefois deux heures, maintenant six heures.

(ii) Formation en poste: Cours de formation de l'enquêteur (10 jours). La violence au sein de la famille, les mauvais traitements infligés aux enfants, les voies de fait à l'encontre des personnes âgées, à l'encontre d'un conjoint. Durée: Autrefois une demi-journée, maintenant deux jours. Les victimes et les témoins du crime. Durée: Autrefois une demi-journée, maintenant un jour.

(iii) Cours du collège canadien de police: Intervention en situation d'urgence et en cas de conflit (10 jours). On a inséré une nouvelle séance sur la victimologie. Durée: une demi-journée. On a ajouté une autre nouvelle séance sur les rapports à établir entre les services sociaux. Durée: une demi-journée.

2. *a*) et *b*)(i) (ii) Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas de programmes qui permettent de subventionner les immobilisations initiales dans le cas des maisons d'hébergement d'urgence ou permanent pour les femmes battues, et le Régime d'assistance publique du Canada ne le prévoit pas.

Le RAPC permet au gouvernement fédéral de payer une partie des frais engagés par les provinces et les municipalités pour assurer un ensemble de prestations aux victimes de la violence familiale qui sont dans le besoin. Parmi ces prestations, il y a notamment les allocations d'aide sociale, les services juridiques subventionnés, l'aide monétaire à l'égard du coût des services médicaux non assurés, l'entretien de la famille dans une maison de transition ou un autre milieu protégé. Les familles peuvent aussi bénéficier de services de garderie, de soutien à domicile, d'intervention d'urgence et de consultation, d'aide à l'emploi, de renseignements et d'aiguillage.

Tel que signalé précédemment, l'entretien dans un milieu protégé est une des formes d'aide assurées aux victimes de la violence familiale. Le milieu protégé pourra être un centre d'accueil, un milieu de vie auxiliaire, un foyer de groupe ou une maison de transition. En 1983-1984, les dépenses ont été partagées pour des femmes nécessiteuses et leurs enfants dans 63 maisons de transition et foyers d'urgence du pays. Il n'est pas possible de donner le nombre estimatif de victimes de la violence familiale qui ont reçu de l'aide en vertu du RAPC. Les programmes mis en œuvre à cette fin sont administrés par les provinces et nous ne disposons pas de statistiques.

Pour de plus amples renseignements, voir les réponses aux questions n[os] 35 et 36 données le 2 avril 1985.

3. Les frais d'entretien des victimes de la violence familiale accueillies en maison de transition sont ramenés à un prix de journée sur lequel s'entendent l'établissement et la province ou la municipalité qui le subventionnent, et sont ensuite partagés pour les pensionnaires nécessiteuses en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Le prix de journée tient compte des dépenses de fonctionnement de l'établissement, par exemple, le loyer, les services publics, la nourriture, la rémunération des employés chargés d'administrer l'établissement et d'assurer des services tels que le soin des enfants, ainsi que les frais de déplacement et de formation du personnel.

4. Le partage des frais en vertu de Régime d'assistance publique du Canada n'est pas assujetti à une limite de temps. L'aide fédérale aux maisons de transition commence à compter de la date de la première contribution provinciale et (ou) municipale aux maisons pour les pensionnaires nécessiteuses et continue tant que les provinces et les municipalités contribuent pour ces personnes.

5. *a*) Depuis le 1[er] janvier 1982, 471 places de foyers de transition pour les femmes battues ont été fournies au titre du Programme de logement sans but lucratif, grâce à l'aide sous forme de subvention relevant de l'article 56.1 de la Loi nationale sur l'habitation.

b) Ces places comptent pour 0.14 p. 100 du total approximatif de 328 442* logements faisant l'objet d'une aide sous forme de subvention, au 31 décembre 1984.

c) Voir le tableau ci-après.

d) Les 471 places de foyer représentent 0.63 p. 100 des quelques 75,200 logements qui ont fait l'objet d'engagements, depuis le 1[er] janvier 1982, pour l'ensemble des programmes de logement social.

e) Il n'existe pas de statistique sur le nombre total de résidents des logements subventionnés au titre du Programme de logement sans but lucratif. Il sera possible de loger 471 femmes et enfants, quand les projets récemment approuvés auront été réalisés.

* Voici comment se répartissent ces logements:

Logement public (y compris le complément de loyer)	235,570 logements
Logement pour les ruraux et les autochtones	13,872 logements
Logement sans but lucratif et coopératives d'habitation	79,000 logements

6. Dans le cadre du programme de subventions nationales au bien-être social, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a pu accorder une contribution à la Women's Transition Home Society du Yukon pour vérifier la possibilité de mettre sur pied un centre de services polyvalents à l'intention des femmes des régions rurales et des régions du Nord. L'étude a permis d'explorer les moyens qui peuvent être mis en œuvre afin de donner des services d'action directe et des services résidentiels aux victimes de la violence familiale aussi bien qu'aux femmes qui sortent des centres de traitement et des établissements correctionnels et à celles qui ont besoin d'un

grand éventail de services communautaires. La première subvention pour cette étude a été versée en 1979. En 1982-1983 et 1983-1984, le montant total versé en vertu du programme de subventions nationales au bien-être social a été de $64,732.

De plus, le Régime d'assistance publique du Canada permet toujours de payer une partie des dépenses qu'engagent les provinces pour mener des recherches en matière de bien-être social et pour prévoir de nouvelles méthodes d'assurer les programmes d'assistance sociale. Du fait que ces dépenses entrent d'ordinaire dans le coût général d'administration des programmes d'assistance sociale supporté par les provinces, il n'est pas possibles de les isoler.

Endroit	Places de foyer
St-Jean, T.-N.	14
Halifax, N.-É.	44
Montréal, Qué.	94
Hamilton, Ont.	12
Kingston, Ont.	28
Kitchener, Ont.	22
London, Ont.	15
Oshawa, Ont.	16
Ottawa, Ont.	8
St. Catharines, Ont.	13
Sudbury, Ont.	24
Toronto, Ont.	39
Windsor, Ont.	15
Saskatoon, Sask.	30
Edmonton, Alb.	4
Lethbridge, Alb.	12
Red Deer, Alb.	31
Kelowna, C.-B.	8
Prince George, C.-B.	18
Vancouver, C.-B.	24
Total	471

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES À DES MUSÉES

Question nº 298—**M. Lapierre:**

1. Un ministère a-t-il accordé une subvention de $800,000 au musée de Sept-Îles et, dans l'affirmative, *a*) lequel, *b*) en vertu de quel programme, *c*) sur quels critères s'est-on fondé pour étudier la subvention?

2. Combien d'autres subventions, et de quel montant, a-t-on accordées à des musées en vertu du même programme?

3. Quelle est la politique du gouvernement au sujet du financement des musées?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications):

1. Oui. *a*) Le ministère des Communications. *b*) Le Programme spécial d'initiatives culturelles. *c*) L'objectif du volet d'aide à l'immobilisation du Programme spécial d'initiatives culturelles est de rendre plus accessibles au public les arts de la scène, les arts visuels, ainsi que les collections muséologiques et les biens du patrimoine. Les demandes soumises dans le cadre de ce volet doivent être présentées par des organismes culturels constituées en société et à but non lucratif, ou par des administrations municipales ou régionales et

a) doivent avoir un effet direct et immédiat sur l'accessibilité et l'amélioration des installations mises à la disposition du public et des artistes;

b) doivent démontrer que la province ou le territoire s'engage à partager les coûts du projet.

Au besoin, le ministère des Communications consulte d'autres ministères et organismes fédéraux ainsi que les gouvernements provinciaux.

2. Durant les exercices financiers 1983-1984 et 1984-1985, des contributions aux musées suivants ont été approuvées sous le volet d'aide à l'immobilisation du Programme spécial:

Fondation Marc Aurèle Fortin	$ 98,000
Musée universel de la chasse et de la nature	$ 50,000
Musée d'art de Joliette	$ 125,000
Nunatta Sunaqutangit Museum	$ 100,000
Lake of the Woods Museum	$ 150,000
Société du Musée du Séminaire de Québec	$ 300,000

3. Le volet d'aide à l'immobilisation du Programme spécial d'initiatives culturelles a été créé afin qu'un réseau national d'installations culturelles soit développé à travers le Canada et qu'il rende plus accessibles les arts de la scène, les arts visuels, ainsi que les collections muséologiques et les biens du patrimoine, aux Canadiens de toutes les régions du pays. Des fonds peuvent être accordés aux organismes canadiens à but non lucratif constitués en société ou aux administrations municipales ou régionales.

Les Programmes d'appui aux musées font partie des Programmes nationaux. Ils offrent un appui financier et technique aux divers organismes et établissements à but non lucratif et de caractère muséal voulant participer à la réalisation des objectifs de la politique nationale des musées: favoriser l'accès physique et intellectuel du public à notre patrimoine naturel, culturel et technologique tel qu'il se trouve représenté dans les collections du pays, et assurer la préservation de ces collections, de sorte que les générations présentes et futures puissent en profiter.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 23 mai, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, en cette fin de saison de hockey et ce début de saison de base-ball, je voudrais rappeler à la Chambre, et notamment au ministre des Finances (M. Wilson), son célèbre homonyme qui jouait pour les Giants et les Cubs de Chicago, Hack Wilson. En lisant l'histoire de la Ligue nationale, je vois que Hack s'est probablement fait siffler plus que n'importe quel autre joueur du circuit, notamment quand il ratait son coup, ce qui était fréquent. Le ministre des Finances a raté son coup hier. Nous lui disons très sincèrement que nous en sommes déçus.

Les libéraux que nous sommes ont une vision des budgets que j'aimerais esquisser rapidement. Nous estimons que le budget doit être au service du peuple. Il doit offrir aux Canadiens des débouchés, un régime fiscal équitable et juste, et pour reprendre les paroles du grand sir Wilfrid Laurier, nous autres libéraux, nous devons travailler à élever sans cesse davantage le niveau de vie des Canadiens. Voilà à quoi sert le budget, ou à quoi il devrait servir. Laurier ne parlait pas simplement de quelques Canadiens. Il parlait de tous les Canadiens, quelle que soit la région où ils vivent, dans tous les secteurs—l'agriculture, les pêches, l'industrie, les forêts, les mines, tous les secteurs.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous, les libéraux, nous voyons un budget comme devant servir tous les Canadiens, pas seulement une catégorie, un groupe de Canadiens.

[*Traduction*]

Selon nous, la force et la croissance de l'économie sont esentiellement, non pas dans l'intérêt de l'économie, mais dans celui du peuple canadien. L'économie doit être au service du peuple. Monsieur le Président, je vous dis, à vous et aux autres députés, que le budget présenté par le ministre des Finances établit clairement la ligne de démarcation entre l'idéologie conservatrice et les principes libéraux.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Les libéraux ont toujours cru et croiront toujours que le secteur privé est le moteur de la croissance économique au Canada. Les conservateurs le croient aussi, à les entendre. Où est la différence? Les libéraux définissent le secteur privé comme l'ensemble des Canadiens, c'est-à-dire les enfants, les jeunes, les consommateurs, les chômeurs, les travailleurs, les personnes âgées, les retraités, les hommes d'affaires et les syndiqués. Dans l'esprit des libéraux, l'ensemble des Canadiens constitue le secteur privé. Selon les conservateurs, le secteur privé comprend uniquement les hommes d'affaires et ceux qui ont les moyens d'investir. Nous autres, libéraux, disons que la croissance économique dont nous avons besoin au Canada et les emplois dont nous avons besoin exigent la participation de tous les Canadiens, pas seulement seule des hommes d'affaires et de ceux qui ont les moyens d'investir. Tous doivent participer à cette croissance et tous doivent en profiter.

Ce n'est pas ce que prévoit l'exposé budgétaire. Nous avons ici un excellent exemple de la célèbre théorie des miettes. Comme vous le savez, John Kenneth Galbraith l'appelle la théorie du cheval et des moineaux. On donne suffisamment à manger au cheval, en espérant qu'il restera quelque chose pour les moineaux. Ce qui est encore plus grave, c'est que l'exposé budgétaire impose une charge fiscale si lourde aux consommateurs canadiens que la demande va baisser, le chômage va augmenter et, qui plus est, l'inflation va s'aggraver. Le ministre des Finances le sait. De fait, il l'a dit lui-même. Bien entendu, le déficit augmentera vraisemblablement aussi.

Les libéraux croient qu'il faut gérer la dette publique et contenir les dépenses, mais qu'il faut se servir du moteur de la croissance avec la collaboration de tous les consommateurs et investisseurs, d'abord pour contenir et ensuite, bien entendu, pour réduire le déficit qui, soit dit en passant, et n'en déplaise aux députés d'en face, n'est pas attribuable aux folles dépenses du gouvernement antérieur. J'ajoute qu'il y en a eu depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs. Comme les Canadiens le savent très bien, le déficit découle des tentatives en vue d'atténuer les conséquences de la pire récession depuis les années 30 pour le Canada et les Canadiens.

Permettez-moi de traduire en chiffres ces réflexions sur la croissance dans l'optique libérale. Les documents déposés hier par le ministre des Finances montrent indéniablement que, l'année dernière, en raison du budget libéral, la croissance réelle a atteint 4.7 p. 100. Je parle de 1984. Pour cette année, les conservateurs prévoient, selon le ministre des Finances, un taux de croissance de 3.1 p. 100. Pire encore, ils estiment ce taux à 2.4 p. 100 pour l'année prochaine, c'est-à-dire 1986. D'après le dernier budget libéral, d'autre part, le revenu personnel avait augmenté de 7 p. 100 en 1984. Selon les tories, ce chiffre va être ramené à 6.8 p. 100 cette année et à 5.9 p. 100 l'an prochain. Les Canadiens vont bientôt se rappeler que les conservateurs amènent des années de vaches maigres.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Je prédis qu'ils vont se mordre les pouces d'avoir oublié cette leçon en septembre 1984. Le ministre espère établir un climat de confiance. Monsieur le Président, comment le ministre des Finances peut-il s'imaginer que les Canadiens feront confiance à un gouvernement qui manque systématiquement à toutes ses promesses? La confiance se bâtit sur la crédibilité, mais le gouvernement a perdu la sienne. Les porte-parole de mon parti passeront ces promesses en revue au cours du débat sur le budget, à mesure que nous aborderons les secteurs auxquels vont nuire les propositions du ministre des Finances.

Celui-ci a pris l'un de ses tout derniers engagements le 1er mars. Invité à l'émission «Question Period», voici ce qu'il a répondu à Terrence Wills de la *Gazette* de Montréal:

> Je ne veux pas augmenter les impôts, Terry. Les dépenses nous laissent déjà une bonne marge de manœuvre pour nous attaquer au déficit. Une hausse d'impôts, surtout si elle est générale, a pour effet de ralentir l'économie, et c'est ce que nous devons éviter.

Une voix: Qui a dit cela?

M. Johnston: Le ministre des Finances. Non seulement dans son exposé d'hier le ministre manque à sa promesse, ce qui porte atteinte à sa crédibilité de même qu'à celle du premier ministre (M. Mulroney) et du gouvernement, mais il y a lieu d'en attendre de terribles conséquences pour l'emploi; non pas la création d'emplois mais la perte d'emplois. C'est donc une première prise au bâton pour le ministre.

• (1220)

Dernièrement, Pierre Lortie, président de la Bourse de Montréal, que le ministre a sans doute abondamment consulté, a tenu certains propos concernant les hausses d'impôt dans un discours qu'il donnait au début du mois à Toronto. En voici un passage:

Les hausses d'impôt ont malheureusement des effets indirects d'une grande portée. Elles refroidissent l'économie de deux façons. D'abord, nous savons tous que les impôts font baisser la demande. Avec son taux de chômage de 11 p. 100, une inflation de 4 p. 100 et un taux de croissance de beaucoup inférieur à celui des États-Unis, l'économie canadienne n'a certainement pas besoin de douche froide.

Puis il ajoutait:

Ainsi, une stratégie visant à réduire le déficit mais qui comprendrait une hausse d'impôts risquerait d'être très néfaste à l'économie canadienne.

De toute évidence, le ministre n'a pas tenu compte des conseils que M. Lortie a pu lui prodiguer.

[*Français*]

. . . moi, personnellement, j'irais plus loin que M. Lortie. Ces augmentations de taxes vont nuire non seulement à l'économie, monsieur le Président, mais surtout aux Canadiens qui ne peuvent pas se protéger.

[*Traduction*]

Combien d'emplois vont disparaître? Le ministre des Finances le sait mais ne veut pas nous le dire. Ce qu'il dira, bien sûr, comme je l'ai entendu faire je ne sais combien de fois à la radio, à la télévision et ici à la Chambre, c'est que c'est la confiance qui va non seulement remplacer ces emplois que pourrait faire disparaître une quelconque étude économétrique, mais en outre créer des emplois nouveaux. Je réponds au ministre que la confiance ne peut pas régner quand il y a ces violations flagrantes des promesses du ministre et du gouvernement. Le ministre a dit qu'il ne voulait pas d'une augmentation générale des impôts. Ce qu'on constate, c'est une augmentation massive des impôts.

J'ai toujours cru comme mes collègues dans l'intégrité du ministre des Finances. L'unique conclusion qui s'impose, c'est qu'il a perdu une bataille au cabinet, qu'on l'a fait dévier encore une fois. Il ne désirait pas d'augmentation massive des impôts. Il a déclaré que son but n'était pas d'avoir des augmentations d'impôts. Mais regardez les augmentations d'impôts qu'on nous impose.

Je vous invite, monsieur le Président, à examiner la page 19 du Plan financier qui nous parle des nouvelles mesures fiscales ayant un effet sensible sur les recettes budgétaires. Ces chiffres ont été soigneusement enjolivés en faisant le solde net avec d'autres qui ne devraient pas y figurer. Je suis tout à fait heureux d'expliquer l'analyse que je fais de ces chiffres, mais tout cela revient à dire qu'en 1985-1986, les Canadiens en général vont subir 1,170 millions de dollars d'augmentations d'impôts plutôt que les quelque 250 millions donnés au bas de ce tableau, et qu'en 1986-1987 l'augmentation va être de 4,360 millions. Je ne demande pas mieux que de discuter de cette analyse que je fais de ces chiffres avec le ministre des Finances.

Entre autres choses, je signalerai que je n'ai pas tenu compte dans le calcul de ces recettes de ce qu'on appelle la réduction des gains en capital. Précisions qu'il s'agit d'augmentations générales des impôts. En 1982, dernière année dont j'aie les chiffres, 63 p. 100 de tous les gains en capital provenaient de 4 p. 100 des contribuables canadiens. Je dirai au ministre des Finances que c'est loin d'être juste que de comparer l'exemption fiscale pour les pertes en capital et les hausses d'impôt que devront absorber les citoyens de tout le pays. C'est la prise n° 2, monsieur le Président. Le ministre a perdu sa bataille au cabinet. Il a dû se résigner à augmenter les impôts alors qu'il savait que ce n'était pas la voie à suivre pour réduire le déficit.

Le ministre nous avait promis un budget juste. Examinons très brièvement cette proposition. Comment ces hausses d'impôt vont-elles toucher individuellement les Canadiens?

[*Français*]

Vous savez que les gens vont parler longtemps du gouvernement progressiste conservateur qui a opté en faveur de favoriser les gains en capital, d'une part, et de taxer les bonbons des enfants, les savons et les aliments pour les animaux domestiques, d'autre part. Mais voilà, monsieur le Président, c'est simplement la caricature. En effet, la combinaison des taxes imposées hier va écraser la classe moyenne et les pauvres, et j'aimerais vous offrir quelques exemples.

Pour un couple marié, et je cite en effet les chiffres qui se trouvent dans les documents déposés hier en Chambre par le ministre, pour un couple marié, dis-je, à revenu unique, et deux enfants à charge de moins de 18 ans, ayant un revenu de 20,000 dollars, les taxes sont augmentées de 175 dollars, sans compter la taxe de vente, la taxe d'accise sur le tabac, la taxe sur les carburants. Alors, cela va ajouter au moins 200 dollars et probablement davantage. Il y a des gens déjà qui estiment que ce fardeau devra se chiffrer entre 500 et 1000 dollars par famille.

[*Traduction*]

Le gouvernement et le ministre vont évidemment prétendre comme ils l'ont déjà fait que ce budget frappe durement aussi les riches, compte tenu de la surtaxe provisoire qu'on leur impose. Évaluons la situation de ce même couple ayant une seule source de revenu et deux enfants à sa charge. Lorsque les dispositions fiscales auront été appliquées tous les ans jusqu'en 1990, comme le prévoit le ministre des Finances, la famille touchant un revenu annuel de $20,000 aura vu son fardeau fiscal augmenté de 17 p. 100, si l'on en juge par des hypothèses raisonnables du genre de celles que le ministre a lui-même exposées dans son tableau. Par contre, la famille touchant un revenu annuel de $200,000, famille que l'on peut certes qualifier de riche, verra son fardeau fiscal augmenter de 2 p. 100 en fait d'ici à l'an 1990.

Beaucoup semblent avoir oublié le fait que la surtaxe vaut pour dix-huit mois. Ce ne sera qu'un mauvais moment à passer alors que les autres dispositions sont permanentes et pénalisent les groupes à faible revenu. En fait, si l'on se sert des mêmes données concernant la répartition de l'impôt sur les gains de capital de 1982 dont j'ai parlé il y a quelques instants, on constate que le contribuable gagnant $200,000 par an paiera $2,352 de moins en impôts en 1990. L'augmentation de 2 p. 100 dont j'ai parlé ne tient pas compte de l'exonération de la taxe sur les gains de capital.

Et que dire de la sécurité de la vieillesse? Il suffit de simples calculs pour constater que, d'ici à 1990, le versement moyen de la pension de la sécurité de la vieillesse sera réduit de $30 par mois ou de $369 par an. Lorsque je suis arrivé tout à l'heure, j'ai entendu le ministre déclarer en répondant à une question que le SRG avait été indexé. Toutefois, les bénéficiaires de ce supplément reçoivent également, comme nous le savons, la pension de la sécurité de la vieillesse. Si les prestations mensuelles de sécurité de la vieillesse diminuent de $30, cela revient à dire que les prestations du supplément de revenu

garanti perdront $30 par mois. Quand le gouvernement libéral a mis sur pied son programme de compressions budgétaires de 6 et 5 p. 100 pour limiter l'indexation, il en a été tenu compte. En conséquence, l'indexation du SRG avait été doublée. Mais le ministre n'en a pas fait autant. Les personnes âgées vivant au seuil de la pauvreté subiront une perte nette de $30 par mois en 1990.

Et qu'a-t-on fait au sujet des allocations familiales? Nous avons calculé que, dès que les revenus d'un particulier dépassent les $12,000, il y perd, et d'ici à 1990 on aura réduit les crédits du programme d'allocations familiales de 300 à 380 millions de dollars. Monsieur le Président, ce budget est non seulement injuste, mais il est extrêmement inique. Le ministre des Finances en est à trois prises!

• (1230)

[*Français*]

Alors, j'ai parlé des individus, monsieur le Président, qui sont lésés par cette véritable avalanche de taxes. Mais il y a aussi des régions pauvres, très pauvres, du pays qui se voient abandonnées par les conservateurs, surtout les provinces Atlantiques et la Gaspésie, par exemple. Vous aurez, au cours de ce débat, à écouter plusieurs de nos députés qui vont en parler davantage. C'est non seulement injuste vis-à-vis des individus, mais vis-à-vis des régions et surtout vis-à-vis des individus qui demeurent dans ces régions.

[*Traduction*]

Voilà une autre question sur laquelle je voudrais attirer votre attention, monsieur le Président et j'espère que vous prendrez la peine d'examiner de près les documents budgétaires. Je les ai compulsés de mon mieux depuis hier, mais il me reste encore beaucoup à faire. Le budget déborde de ce que j'appelle des calculs politiques. Comment peut-on espérer rétablir la confiance au Canada si le gouvernement n'est pas franc et néglige de nous donner les faits réels et de nous dire quelles seront les conséquences des diverses mesures qui ont été présentées? C'est une chose que de nous dire quelles pourraient être ces conséquences, mais une toute autre histoire que de préparer les documents budgétaires de façon à en rendre la présentation confuse et difficile à comprendre.

Prenons par exemple les économies miraculeuses que le gouvernement conservateur réussira à réaliser par le biais de ses Nouvelles initiatives de gestion. En 1985-1986, ces économies seront de 1.2 milliard. Les conservateurs ont appelé une partie de ce programme «amélioration de la gestion de l'encaisse». Ce programme servira surtout à soutirer de l'argent aux sociétés d'État sous la forme de dividendes. Voilà ce qu'on entend par l'amélioration de la gestion de l'encaisse. On économisera en tout 366 millions sur 1.2 milliard en 1985-1986. La Société canadienne d'hypothèques et de logement fournira 26 millions, Téléglobe Canada en fournira 108, Petro-Canada, 50, Énergie atomique du Canada, 50 et la Société des ports du Canada, 83. Je ne ferai pas perdre du temps à la Chambre en lui énumérant toutes les sociétés mises en cause dans ce programme d'économies, car les documents budgétaires sont à la disposition de tous. Voilà ce qu'on entend par l'amélioration de la gestion de l'encaisse! Le fait de déclarer les dividendes des sociétés d'État constitue une amélioration de la gestion de l'encaisse.

Il est une question qui me préoccupe au plus haut point et j'espère que le ministre nous fournira des explications suffisantes. Après les économies de 1.2 milliard de dollars aux fins de la gestion améliorée, nous apprenons dans les documents budgétaires que l'on prévoit dépenser 105 milliards en 1985-1986. D'après les prévisions budgétaires déposées à la Chambre il y plusieurs mois de cela, les dépenses prévues pour 1985-1986 devaient être de 105 milliards. Comment veut-on que nous sachions à quoi nous en tenir? Comment le gouvernement peut-il prétendre à la moindre crédibilité en nous présentant de telles données?

En outre, il n'a pas été fait de projections quinquennales dans le budget. Je me souviens de l'époque où le collègue du ministre des Finances, le ministre de la Justice (M. Crosbie), c'était en 1979, avait annoncé avec fierté à la Chambre qu'il ferait des projections quinquennales. Evidemment, il avait pris cette initiative en s'appuyant sur l'une des recommandations les plus fermes de la Commission Lambert sur la gestion et la responsabilité financières qu'il avait pris cette initiative. Il était le premier ministre des Finances à avoir la possibilité de donner suite à ces recommandations et c'est ce qu'il a fait. A la moindre occasion, il a expliqué l'importance de ces projections quinquennales. Il a expliqué qu'il fallait donner à la population et à tous les intéressés l'occasion d'examiner de près les projets du gouvernement. Le gouvernement libéral qui a succédé au gouvernement conservateur en 1979 a conservé cette tradition pour tous les budgets qui ont été présentés à la Chambre. Mais le ministre des Finances y a renoncé, car il ne veut pas être honnête envers les Canadiens. Il ne veut pas que la population connaisse ses intentions.

[*Français*]

Que nous dit-il? Il nous dit que d'ici à l'année 1990, si je me souviens bien, il va réduire le déficit de 20 milliards de dollars. Mais il ne veut pas nous donner des prévisions. Il ne veut pas nous montrer le chemin. On arrive simplement à la conclusion.

[*Traduction*]

Je ne parviens pas à comprendre que le ministre des Finances puisse imaginer que les particuliers et le secteur privé, tel qu'il le définit, puissent croire dans ce climat de confiance, alors que le ministre refuse de donner des chiffres et qu'il n'a pas tenu ses promesses électorales. Le ministre n'a même pas tenu la promesse qu'il nous avait faite le 1er mars dernier, nous ayant affirmé ce jour-là qu'il n'y aurait pas de hausses générales d'impôt.

Il demande aux Canadiens de se serrer la ceinture. Il a dit que les Canadiens devraient être heureux de consacrer un dollar par jour à l'assainissement des finances du pays. Un dollar par jour! Le premier ministre a tout récemment accru de 2 millions les dépenses de son propre cabinet, ce qui représente environ $10,000 par jour si on tient compte de ces dépenses ajoutées à celles déjà prévues. Le gouvernement nous dit donc que les Canadiens devront se serrer la ceinture et sacrifier un dollar par jour. Même les familles pauvres de Saint-Henri!

[*Français*]

. . . mon quartier de Saint-Henri. Alors, j'aimerais bien amener le ministre avec moi un jour dans le quartier Saint-Henri pour qu'il explique à mes commettants pourquoi ils devraient payer une taxe sur les bonbons, une taxe sur le carburant. Et en même temps, les ministres sont capables d'augmenter les budgets de chaque bureau ici, à Ottawa, avec une équipe bien payée, des hauts fonctionnaires, le bureau du premier ministre . . . Moi, je pense qu'il aurait pas mal de difficulté à vendre sa salade dans le quartier Saint-Henri à Montréal et c'est simplement un des quartiers touchés d'une façon néfaste par ce budget.

[*Traduction*]

Naturellement, le gouvernement se permet de dépenser l'argent des contribuables à sa manière, pendant que les Canadiens ont peine à joindre les deux bouts et vivent presque dans la misère. Le gouvernement dépense largement et renfloue les entreprises. Je pourrais vous donner la liste des entreprises qui ont été ainsi renflouées. Citons Petromont, Domtar, la Banque Commerciale du Canada et Pioneer Trust. Au moins dans ces cas-là, l'enjeu était des emplois et la confiance des investisseurs.

J'espère que le ministre des Finances prendra au sérieux ces observations parce que nous devons montrer l'exemple. Le gouvernement dont il est membre est le plus gros dépensier, le plus grand gaspilleur de fonds publics pour embellir l'image du gouvernement, plus que tout ce que nous avons vu jusqu'ici. Jamais les ministres n'ont été aussi nombreux, jamais ils n'ont eu tant d'employés. Les comités se déplacent partout à la grande satisfaction des simples députés. Le gouvernement et le premier ministre gaspillent des millions et des millions de dollars pour organiser toutes sortes cirques et de grands déploiements. C'est ainsi que pour la réception dans la ville de Québec, la facture de Radio-Canada à elle seule se montait à $500,000. Il y a eu ensuite la conférence des premiers ministres et le Sommet économique. On n'a pas ménagé l'argent des contribuables. Or, hier soir le ministre des Finances a eu l'audace de se présenter à la télévision nationale en affirmant que les familles canadiennes dont le revenu se situe entre $20,000 et $30,000 par année seraient heureuses de payer un dollar par jour pour assainir les finances du gouvernement.

• (1240)

Du point de vue de la justice, où se situe l'impôt minimum? C'est un autre lob du ministre des Finances. Celui-ci est un joueur de tennis et il vient de faire un nouveau lob. Un impôt minimum aurait peut-être réussi à convaincre les Canadiens et les Canadiennes ordinaires que le gouvernement était sérieux, mais il n'y a pas d'impôt minimum. Ce qu'il nous présente à la place, c'est une étude, de nouvelles consultations, une série d'options, et il nous annonce que l'impôt sera mis en application comme par miracle en 1986. Mais il n'a pas encore décidé de ses modalités. Si vous le pouviez, monsieur le Président, je suis sûr qu'avec moi vous diriez que vous croirez à cet impôt quand vous le verrez.

Pour ce qui est des dépenses, je dois avouer que lorsque nous avons commencé à lire la partie des documents qui traitent des dépenses que le gouvernement entend engager, j'ai pensé qu'elles seraient sans limite. Nous apprenons maintenant, notamment en surveillant le ministre des Communications (M. Masse), qu'elles risquent d'être infinies. En fait, l'infini des cieux est maintenant accessible aux ministres du gouvernement actuel qui sont friands de voyages.

[*Français*]

Alors, c'est incroyable, il était connu, quand il était à Québec, comme le «courant d'air national», et c'est très approprié. Alors, cela représente simplement quelques cents pour lui: il a dépensé 57,000 dollars pour aller en Grèce ou quelque part ailleurs et en même temps le ministre des Finances nous dit: Chaque famille canadienne, touchant un revenu entre 20,000 et 30,000 dollars, devrait être fière de contribuer un dollar par jour pour contrôler les finances du gouvernement fédéral. C'est incroyable, monsieur le Président, c'est incroyable!

[*Traduction*]

Les députés de ce côté-ci vont dire beaucoup de choses de ce budget, car, vous pouvez m'en croire, monsieur le Président, ils ont vraiment beaucoup à en dire. En terminant, je tiens simplement à dire au ministre des Finances qui, malheureusement, a quitté la Chambre—je dois préciser, pour être honnête envers lui, qu'il m'avait prévenu qu'il devrait quitter la Chambre à 12 h 40—qu'il y a une énorme différence entre lui et son homonyme, Hack Wilson. Hack Wilson, lui, avait au moins l'habitude de frapper des tas de coups de circuit.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre, lui, a été retiré sur trois prises.

[*Français*]

M. Johnston: Cela étant dit, je propose, appuyé par M. Turner (Vancouver Quadra), l'amendement suivant:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit: Cette Chambre blâme le gouvernement d'avoir trahi la confiance du peuple canadien en présentant un budget qui élimine des emplois, n'offre ni aide ni espoir aux gagne-petit et aux chômeurs, brutalise la classe moyenne, assujettit les Canadiens à revenus moyens et faibles à des augmentations d'impôts massives et injustes, et à une portée dévastatrice sur les régions économiquement défavorisées du pays.

[*Traduction*]

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de l'amendement proposé par le député de Sainte-Henri-Westmount (M. Johnston).

M. Deans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai discuté de la chose avec le leader du gouvernement à la Chambre et avec le leader de l'opposition officielle. Je demande à la Chambre de consentir à l'unanimité à ce que mon collègue le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), le porte-parole officiel de notre parti au cours de ce débat qui doit prendre la parole immédiatement après, dispose d'un temps de parole au moins égal à celui du critique de l'opposition officielle sans toutefois dépasser 40 minutes.

M. le Président: Je suis sûr que la Chambre y consent à l'unanimité.

Des voix: D'accord.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier mes collègues de me permettre de dépasser un peu les 20 minutes qui me seraient normalement accordées, même si je ne parlerai pas plus longuement que celui qui m'a précédé.

Cela fait huit mois que les parlementaires et les citoyens attendaient anxieusement la présentation de ce budget. Jamais, au cours de l'histoire récente, le gouvernement n'avait attendu aussi longtemps avant de présenter un budget. Le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances se sont vantés d'avoir parcouru le pays pour discuter avec des groupes de toutes les régions, des groupes organisés comme la Chambre canadienne de Commerce et des citoyens assemblés à différentes conférences. Mais il est évident qu'il semble avoir prêté l'oreille à un groupe bien particulier lorsqu'est venu le temps de rédiger le budget que nous avons entendu hier soir. Quand les choses se seront tassées un peu, que les chroniqueurs auront eu l'occasion d'évaluer la situation et que le caractère véritable du budget nous apparaîtra, nous constaterons sans doute que le petit gars de Baie-Comeau n'a cessé de soutenir ses petits copains de Bay Street. De toute évidence, ce budget va à l'encontre des intérêts des simples citoyens tandis qu'il favorise une certaine élite de la société canadienne. Le conseiller auquel le ministre des Finances a fait appel pour le budget, le vice-président de la Banque de Nouvelle-Écosse, qui lui a recommandé l'approche à adopter, y est peut-être pour quelque chose, car il s'agit effectivement d'un budget de banquier, à bien des égards.

Le premier ministre et le ministre des Finances ont dit qu'il s'agissait d'un budget strict, mais juste. Il conviendrait davantage de dire que c'était un budget très juste pour très peu de Canadiens et très strict pour beaucoup d'autres. Ce budget n'a évidemment pas instauré, pour les privilégiés, l'impôt minimum que le premier ministre avait promis. Ces milliers de Canadiens que nous appelerons les riches, dont le revenu dépasse souvent 500,000 dollars, éviteront, cette année encore, de payer de l'impôt grâce à la multitude d'échappatoires qui leur sont offertes.

Il y a également un autre groupe de Canadiens. Nous savons qu'environ 4 p. 100 de la population achète et vend des actions à la bourse et que les dispositions concernant les gains en capital intéressent également quelques autres citoyens. Dans ce budget, le gouvernement les exonère de l'impôt sur les gains en capital jusqu'à concurrence de 500,000 dollars. Ce budget fait un véritable cadeau aux quelques privilégiés qui tirent leur revenu de placements, et le champagne va sans doute couler à flots à Bay Street et dans le centre-ville de Montréal, Calgary et Vancouver, car les dirigeants de sociétés vont certainement fêter l'évènement.

Nous pensons aux travailleurs de l'usine White Farm qui ont été licenciés, à ceux qui travaillent à l'usine d'eau lourde du Cap Breton, au mineurs mis à pied de la mine Highmont en Colombie-Britannique et à ceux qui travaillent à l'usine Burns de Kitchener et nous nous demandons dans quelle mesure il se réjouissent aujourd'hui de ne pas avoir à payer l'impôt sur les gains en capital sur les premiers 500,000 dollars de revenu qu'ils tireront de leurs placements.

M. Broadbent: Ils auront de la chance s'ils gagnent cette somme durant toute leur vie de travail.

M. Riis Comme le dit mon chef, ils auront de la chance de pouvoir gagner cette somme durant toute leur vie de travail.

• (1250)

Reconnaissons donc que ce budget est plein d'excellentes nouvelles pour de rares privilégiés. On boira beaucoup de champagne ces jours-ci chez ces privilégiés qui célébreront le budget.

Par ailleurs, qu'est-ce que le budget a à offrir à la plupart des Canadiens, au contribuable moyen? Des mesures extrêmement dures. Quand on examine les implications de l'exposé de politique économique du 8 novembre et qu'on les ajoute aux dispositions du budget, on constate que la famille canadienne moyenne paiera environ $1,000 de plus en impôt. Cela veut dire que dans chaque ville et village d'un bout à l'autre du pays, chaque famille sera privé de $1,000. Dans des localités comme Corner Brook, Moose Jaw, Chicoutimi, Sudbury et des milliers d'autres éparpillées dans tout le pays, chaque famille subira une ponction supplémentaire de $1,000 qui viendront s'accumuler ici à Ottawa à l'usage du gouvernement fédéral. Le ministre des Finances a affirmé que son budget serait équitable. Est-ce équitable de demander à toutes les personnes âgées au Canada qui sont bénéficiaires de prestations de sécurité de la vieillesse de payer $100 de plus par année à compter de l'an prochain? Cela représentera au total 255 millions de dollars payés par les personnes âgées en compensation de l'argent auquel le gouvernement renoncera en exemptant les gains en capital de l'impôt. Les aînés canadiens vont devoir payer pour ces cadeaux au titre des gains en capital. La famille canadienne moyenne va devoir payer $1,000 de plus pour donner au gouvernement les moyens de faire ces cadeaux aux grandes sociétés pétrolières.

Pour être bien franc, monsieur le Président, à cause du budget, presque tous les articles vendus chez le dépanneur local se verront frappés d'une taxe fédérale. Les friandises et les eaux gazeuses dont raffolent les enfants, tous les produits de confiserie vendus chez le dépanneur, les shampoings et les savons, les articles dont les membres de la famille se servent tous les jours, tout cela sera taxé. Les aliments pour animaux familiers seront eux aussi taxés afin de faire entrer de l'argent dans les coffres de l'État, car quelqu'un doit payer pour ces largesses accordées à ceux qui réalisent des gains en capital. Lorsque l'Accord de l'Ouest a été conclu il y a quelques semaines, je me rappelle très bien que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M[lle] Carney) a déclaré que ce marché avait été conclu afin de venir en aide aux provinces de l'Ouest en particulier, mais que les contribuables canadiens n'en feraient pas les frais. Il ne devait pas en résulter de hausse de taxe sur l'essence, a-t-elle déclaré. Ce qui est arrivé en réalité dans l'Ouest, c'est que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a invité à dîner les premiers ministres provinciaux et les dirigeants des sociétés pétrolières, et c'est nous, les citoyens canadiens, qui allons être appelés à cracher les centaines de millions nécessaires pour payer la note.

M. Blaikie: Un dîner dispendieux.

M. Riis: Très dispendieux, quand on songe à la taxe de 9c. le gallon. Quelles en seront les répercussions pour les gens qui voyagent dans ce vaste pays dont la superficie le classe au deuxième rang dans le monde? Quelles en seront les répercussions pour chaque produit transporté dans un pays aussi vaste? Quelles seront-elles pour les gens qui doivent franchir de grandes distances pour aller travailler loin en forêt ou dans les mines, ou se déplacer quotidiennement sur de longues distances dans les zones métropolitaines? Cette taxe de 9c. le gallon fera sentir ses effets d'un bout à l'autre du pays, et à un

moment où nous espérions voir investir un peu de revenu disponible à l'échelle locale pour venir en aide aux petites entreprises. Mais on va aller puiser des centaines de millions de dollars dans ces localités et les accumuler ici à Ottawa, et cela ne fera rien pour aider les petites entreprises.

A mon avis, le plus surprenant dans ce budget, c'est qu'on laisse complètement dans l'ombre une catégorie de Canadiens. On néglige en effet les 1,475,000 Canadiens, dont 500,000 jeunes, qui sont en chômage. Comme cette année est l'année internationale de la jeunesse, nous devrions nous intéresser particulièrement aux jeunes. Dans un pays le moindrement civilisé, le gouvernement a le devoir de reconnaître que les jeunes ont un rôle particulier à jouer. A cette époque de l'année, ils sortent des collèges, des universités, des écoles professionnelles et techniques ou encore des écoles secondaires et cherchent un emploi pour l'été ou leur premier emploi stable. Or que trouvent-ils dans le budget? Je ne crois même pas que le mot «jeunesse» y était mentionné. Le ministre a réussi à parler pendant une heure et demie sans même employer ce mot, qui ne fait probablement pas partie de son vocabulaire. En fait, je ne crois pas qu'il fasse partie du vocabulaire du gouvernement. Celui-ci affectionne plutôt des mots comme «déficit» . . .

M. Nickerson: L'emploi.

M. Riis: . . . et «dur» . . .

M. Nickerson: L'emploi.

M. Riis: . . . et «sacrifices» . . .

M. Nickerson: L'emploi.

M. Riis: . . . et «gains en capital», «confiance des investisseurs», mais il ne parle pas de la jeunesse. A-t-il même daigné mentionner les 600,000 femmes qui n'ont pas de travail? Il n'y a pratiquement rien dans le budget qui puisse aider les 1,475,000 Canadiens en chômage, qui puisse les encourager et leur faire espérer que les choses vont changer dans les semaines et les mois à venir.

Le gouvernement affirme que nous devons être optimistes parce que les petites entreprises auront de nombreuses raisons de se développer et de créer des emplois. Que ce soit à Corner Brook, à Glace Bay, à Bathurst, au Lac Saint-Jean, à Timmins, à Moose Jaw, à High River, à Prince George ou à Kelowna, on nous dit que les petites entreprises vont prendre de l'expansion dans les semaines et les mois qui viennent. Mais pensons un peu à la circonscription du ministre en prenant le cas d'une entreprise d'Etobicoke. Examinons de nouveau la situation du petit magasin du coin. Tout à coup, le propriétaire de ce magasin apprend que toutes les familles qui sont ses clients vont perdre $1,000 à cause du budget. Elles auront $1,000 de moins l'année prochaine pour acheter des produits dans son magasin. Sans compter que les prix au détail ont augmenté à cause des taxes fédérales additionnelles. L'épicier du coin va-t-il tout faire pour prendre de l'expansion en pareilles conditions?

M. Rodriguez: C'est peu probable.

M. Riis: On peut très bien prévoir le même scénario partout au pays. Comment les gens pourraient-ils acheter davantage de biens et de services quand on prend l'argent de toutes les communautés du Canada, qu'on réduit le pouvoir d'achat de nos concitoyens, quand on ne laisse aucune lueur d'espoir aux 1.5 millions de chômeurs, et à tous les jeunes qui cherchent du travail? Ces gens vont-ils acheter un nouveau réfrigérateur, une cuisinière ou une voiture neuve ou un nouveau costume? Certainement pas. Le gouvernement prétend que les entreprises vont se donner de l'expansion, qu'elles vont embaucher de nouveaux employés, mais ne trouve-t-il pas que c'est leur demander beaucoup en l'occurrence? On n'a rien fait pour relancer la demande. On n'a rien fait qui puisse inciter les entreprises à se donner de l'expansion. Je crains fort, par conséquent, que les paroles d'espoir que le ministre nous a répétées aujourd'hui se réalisent jamais.

Son budget me rappelle l'histoire de Peter Pan. Le ministre des Finances est comme Peter Pan qui disait qu'à force de croire qu'on peut voler, on finit par voler. Il prétend qu'à force de croire que les entreprises vont créer des emplois, qu'elles vont se donner de l'expansion, elles finiront par le faire. Je suis persuadé que nous pouvons faire mieux que d'avoir un crieur public qui donne de la voix pour encourager les entreprises canadiennes à se donner de l'expansion et à créer les emplois dont nous avons besoin.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Monsieur le Président, certains aspects du budget dont on ne parle pas ne manquent certes pas d'intérêt. Il faut parfois étudier un budget en fonction de ce qu'il ne dit pas. Je pense à un secteur clé de notre économie: le tourisme. Dans tout le Canada, dans toutes les provinces et les territories, on est unanime à reconnaître que ce secteur est très prometteur. Qu'a-t-on prévu dans le budget pour relancer le tourisme? Il y a certes des mesures qui vont influer sur l'industrie touristique, notamment les hausses du prix de l'essence qui décourageront nos voisins américains à venir voyager chez nous dans leur roulottes et ainsi de suite. La même chose vaut pour les Canadiens d'ailleurs. On va aussi majorer le prix des spiritueux, mesure qui aura des répercussions néfastes sur l'hôtellerie et la restauration.

Je remarque qu'il est 13 heures, monsieur le Président. Je ferais peut-être mieux de poursuivre un petit peu plus tard.

M. le Président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Le président suppléant (M. Charest): Quand la séance a été suspendue à 13 heures, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) avait la parole.

M. Riis: Monsieur le Président, les documents budgétaires pèsent environ six livres et demie. Néanmoins, il n'y a rien dans tout cela pour les chômeurs au Canada. Il n'y a dans ces documents aucune mesure pour les jeunes. Nous trouvons entièrement inadmissible, à un moment où 70 p. 100 de nos jeunes sont sans travail, qu'ils ne soient nullement mentionnés dans l'exposé budgétaire.

Il est intéressant d'examiner le contenu de ce budget. Une étude sérieuse révèle très clairement que le gouvernement estime que la ressource la plus importante au Canada est le capital. L'autre jour, mon ami le député de Mission-Port Moody (M. St. Germain), a déclaré que ce ne sont pas les capitaux, mais les forêts qui sont notre ressource la plus importante. Dans notre parti, nous sommes fermement convaincus que les ressources les plus importantes de notre pays sont nos ressources humaines, notre jeunesse.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Il n'y a strictement rien dans ces six livres et demie de texte budgétaire qui puissent aider les agriculteurs du Canada. En revanche, il y a quelque chose qui va les aider à quitter l'agriculture. L'exonération des gains en capital va les aider à quitter l'agriculture, mais à part cela, nous ne trouvons que des coupes dans l'agriculture. La seule aide au secteur forestier, c'est que la taxe fédérale sur les chaînes d'estacade peut désormais être déduite. Dans le secteur des pêches, on trouve de nouvelles coupes, l'imposition de droits pour les utilisateurs, et l'absence d'aide. Il n'y a pas d'aide pour le secteur minier. Monsieur le Président, il n'y a rien dans ce budget pour aider les secteurs des ressources naturelles en difficulté de notre pays.

J'ai déjà parlé du tourisme. Voilà un cadeau magnifique pour la Colombie-Britannique. M. Bennett doit être enchanté, là-bas où l'on prépare Expo 86 et où l'on cherche à attirer de nouveaux touristes. Voilà que le gouvernement rajoute une taxe sur l'essence et une taxe supplémentaire sur les alcools pour que le séjour au Canada coûte encore plus cher aux touristes. Ce n'est pas comme cela qu'on encourage le tourisme. Pourtant, c'est comme cela que le gouvernement fédéral aide la province qui prépare Expo 86.

Y a-t-il eu une réforme fiscale dans ce budget? Y a-t-il eu un effort pour imposer aux riches la taxe manimale promise par le premier ministre? Il n'y a pas de taxe minimale dans ce budget. Le gouvernement déclare qu'il va peut-être l'étudier et l'introduire dans le budget de l'année prochaine. En revanche, il n'a pas pris la peine de réfléchir aux répercussions d'une taxe de $1,000 imposée aux familles. Pour cela, il n'y a pas eu d'hésitation.

On n'a pas levé le petit doigt à propos des milliards de dollars en dégrèvements accordés aux sociétés qui servent à effectuer des fusions ou des prises de contrôle qui n'entraînent pas la création de nouveaux emplois ou de nouvelles lignes de produits. On ne trouve pas dans le budget de dépenses fiscales concernant les sociétés qui nous permettent de voir le pour et le contre des divers programmes de dépenses. Il n'y a pas de projection sur cinq ans des impôts sur les sociétés et de leurs répercussions pour le Canada, comme c'est le cas dans le budget américain. Ce budget est totalement muet sur la réforme de l'impôt sur les sociétés ou les particuliers.

Je suis heureux de constater que le ministre des Finances est parmi nous et écoute nos interventions. Il a parlé d'une nouvelle ère et d'une nouvelle approche. Il nous a dit que nous avions là l'occasion de refaire notre pays et de refaçonner le Canada. Il nous a dit que c'était une nouvelle façon de faire les choses.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Il a dit des choses comme «nous avons l'intention de réduire nos frais et de devenir plus productifs» et «le secteur privé doit être le principal créateur d'emplois».

Des voix: Bravo!

M. Riis: Il a dit: «Nous comptons sur la créativité et l'esprit novateur de la petite entreprise». Il a dit: «C'est un budget réfléchi du point de vue financier.» Il a dit que la croissance économique et la création d'emplois dépendaient de notre succès dans quatre secteurs clé, notamment la réduction et le contrôle de l'inflation, l'augmentation des investissements, la réduction du déficit gouvernemental et l'accroissement de notre compétitivité.

Oh, pardon, monsieur le Président, mais il s'agit du budget de Marc Lalonde. Je m'excuse, mais j'ai mêlé les deux budgets.

Des voix: Bravo!

M. Murphy: Et les conservateurs ont applaudi.

M. Riis: Je tiens à remercier mes collègues conservateurs d'avoir approuvé ces suggestions, mais j'avais l'intention de lire des passages de ce budget-ci.

Y a-t-il un changement ou une nouvelle orientation, monsieur le Président? Les libéraux avaient augmenté les impôts et accordé plus de dégrèvements aux sociétés, et nous savons ce qui est arrivé au Canada par la suite. Rien n'a changé depuis les budgets Lalonde et MacEachen. Rien n'a changé. Seuls les acteurs et la couleur de leur complet ont changé. Le gouvernement a concentré tous ses efforts sur le déficit. C'était le monstre qu'il fallait détruire. C'était le dragon. Saint Michel a pris son épée pour s'attaquer au dragon qu'est le déficit. Qu'est-ce qui a causé ce déficit, monsieur le Président? Il découle de la politique monétaire des libéraux et de leurs incurie qui a duré des années et entraîné une récession. Le milliard de dollars par mois que nous avons dû verser seulement en prestations d'assurance-chômage à cause de cela ont ajouté encore au déficit. Il y a aussi autre chose qui a gonflé le déficit, en l'occurrence les milliards de dollars en échappatoires fiscales dont profitent les sociétés et en retour desquelles nous obtenons vraiment très peu. Cela représente des milliards de dollars et c'est cela qui a causé le déficit. Il y a aussi le fait que la récession nous a empêchés de percevoir autant d'impôts sur les sociétés, d'impôts sur les entreprises, d'impôts sur les particuliers et de taxes de vente.

• (1410)

Les néo-démocrates ont aussi consulté des gens. Nous n'avons pas parlé aux financiers de Bay Street et aux courtiers. Nous avons parlé à des Canadiens ordinaires. Cela nous a permis de rédiger quelque chose que nous avons intitulé Canada Illimité. Cet ouvrage contient 70 recommandations sur

la façon de réduire le chômage. Voilà quel est l'objectif de Canada Illimité.

Les propositions gouvernementales fixent souvent des objectifs pour réduire l'inflation. Elles fixent des objectifs pour les dépenses en matière de recherche et de développement et pour l'aide étrangère. Pourquoi ne pas fixer des objectifs pour réduire le chômage? Pourquoi ne pas se fixer ce but et élaborer des stratégies pour atteindre cet objectif? Pourquoi ne pas modifier le régime fiscal pour fournir plus d'argent aux municipalités canadiennes afin d'aider les petites entreprises au lieu d'adopter une politique fiscale qui permet au gouvernement fédéral de s'approprier un millier de dollars par famille de chaque municipalité du Canada. Pourquoi ne pas donner cet argent aux municipalités pour qu'elles mettent sur pied de bons programmes de création d'emplois et de développement économique?

Dans Canada Illimité, nous proposons un impôt minimum et un retour aux taux d'imposition d'avant 1982. Le ministre des Finances (M. Wilson) se rappellera qu'au moment où cette mesure a été présentée, on avait entendu dire qu'elle visait tous les contribuables des tranches supérieures de revenu du Canada. Nous allons réduire les impôts, nous. En revenant à l'ancien taux d'imposition et en établissant un impôt minimum, nous obtiendrions 1.2 milliard de dollars. De cette façon, nous éviterions de désindexer les exemptions fiscales, la pension de la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Towers: Le député n'est pas sérieux.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Je dois d'abord rappeler au député de Kamloops-Shuswap, car il le sait sûrement, qu'il ne peut pas faire de démonstrations de ce genre.

M. Deans: Ne soyez pas ridicule. Bien sûr qu'il le peut.

M. Riis: En adoptant les propositions de réforme fiscale que nous faisons dans Canada Illimité, nous pourrions éviter de réduire les exemptions d'impôt fédéral, conserver les régimes enregistrés d'épargne-logement et empêcher que tout ce qui se vend chez les dépanneurs: bonbons, boissons gazeuses, aliments pour animaux domestiques et ainsi de suite, soit taxé davantage. On pourrait ne pas taxer du tout la plupart des produits en vente à l'épicerie du coin. Nous n'aurions pas besoin d'augmenter les taxes sur le tabac et l'alcool et il nous resterait quand même 200 millions de dollars.

En n'adoptant que ces deux dispositions sur les 70 recommandations que contient Canada Illimité, nous aurions évité ces hausses d'impôt inutiles tout en obtenant un excédent de 200 millions à consacrer à la création directe d'emplois.

Des voix: Bravo!

M. Riis: En présentant ce budget, on a demandé aux Canadiens, c'est-à-dire à certains d'entre eux, de faire des sacrifices. Les citoyens ordinaires surtout sont appelés à faire de grands sacrifices à cause des majorations fiscales et de l'augmentation des frais de transport qui vont se répercuter sur presque tous les produits transportés d'un bout à l'autre du Canada. C'est un budget particulièrement sévère pour le secteur primaire: mines, pêches, agriculture, tourisme et forêts.

Certains s'en trouvent toutefois avantagés, c'est-à-dire les gros revenus. Ils ont de quoi se réjouir parce qu'ils pourront continuer à profiter des échappatoires et n'auront pas un sou vaillant d'impôt sur le revenu à payer. Comme s'ils n'étaient pas assez choyés, ces gens qui investissent leurs revenus et peuvent donc se prévaloir des dispositions sur les gains en capital seront maintenant comblés. Ils n'auront aucun impôt à payer sur leurs gains en capital jusqu'à concurrence d'un demi-million de dollars. Seule une poignée de Canadiens bénéficieront de ce budget. Les plus riches s'enrichiront encore davantage.

M. Towers: Et les agriculteurs?

M. Riis: Le député dit: «Et les agriculteurs?» Nous avons des documents budgétaires qui pèsent six livres et demie et il n'y a rien là-dedans pour les aider. On les encouragerait plutôt à abandonner leur exploitation.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Y a-t-il une mesure dans ces documents budgétaires pour aider les jeunes à se lancer en agriculture, dans la production de denrées alimentaires? Offrent-ils une aide aux agriculteurs qui éprouvent des difficultés financières à cause de l'importance de leurs dettes par rapport à leur avoir propre? Ces documents proposent-ils un programme d'obligations agricoles pour secourir les agriculteurs éprouvés? Aucunement. A-t-on apporté des éclaircissements au sujet de l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Aucun.

M. Gurbin: N'oubliez pas les obligations pour la petite entreprise.

M. Riis: Bien sûr que non, mais dites-moi s'il y a un seul agriculteur qui a pu profiter de ces obligations. Indiquez-moi en un seul. C'est la seule disposition, monsieur le Président, qui puisse être d'un certain secours à l'agriculteur, et il ne peut en profiter.

Si on demande ce qu'il y a dans le budget pour les agriculteurs, la réponse est simple: rien du tout. Cela vaut également pour les pêcheurs, les mineurs, les bûcherons, les menuisiers et les simples Canadiens.

Par conséquent, je propose, au nom de mon parti, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

> Qu'on modifie l'amendement en remplaçant le point final par une virgule et en ajoutant ce qui suit:
>
> «et que la Chambre blâme en outre le gouvernement d'avoir pris des mesures qui réduiront en fait les pensions des personnes âgées, d'avoir augmenté la taxe sur l'essence pour payer l'Accord énergétique de l'Ouest, d'avoir omis de prendre des mesures fermes et immédiates pour réduire le chômage, et d'avoir omis d'assujettir le revenu des Canadiens nantis à un impôt minimum.»

Le président suppléant (M. Charest): Après avoir lu le sous-amendement, je le trouve recevable.

• (1420)

M. St. Germain: Monsieur le Président, j'ai une question directe et franche à poser au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis). Comme nous sommes tous deux des hommes politiques fédéraux et que nous venons tous deux de Colombie-Britannique, j'aimerais avoir son avis sur une question qui concerne les forêts. Nous avons réalisé un accord avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, accord qui n'avait jamais pu se faire auparavant, portant sur un budet de 300 millions de dollars pour le reboisement et la sylviculture. Il s'inscrit dans les engagements pris par le gouvernement en faveur des forêts. Le député ne veut-il pas reconnaître que cela constitue un important point de départ pour les forêts, ou est-il complètement contre ce programme? Il a dit que nous n'avions

rien fait pour les forêts. Puisque nous avons pris ces engagements et que nous avons lancé un programme aussi productif en faveur des forêts, est-ce qu'il est en faveur ou est-ce qu'il est tout à fait contre tout ce que nous avons fait pour les forêts?

M. Riis: Monsieur le Président, je sais que normalement le premier orateur de chaque parti n'a pas la possibilité de répondre à des questions. Je suis heureux que le Président ait rendu la chose possible en changeant cette règle pour aujourd'hui, et je suis heureux que le député me pose des questions.

Il a évoqué ce que j'ai dit, c'est-à-dire que dans les six livres et demie de documents budgétaires il n'y a rien en faveur des forêts—et cela je le répète—à l'exception de l'abolition de la taxe fédérale sur les chaînes d'estacade. Il n'y a rien dans les six livres et demie de documents budgétaires qui concerne l'industrie forestière.

Le député de Mission-Port Moody (M. St. Germain) a parlé de 300 millions de dollars de l'accord fédéral-provincial portant sur le secteur forestier. Je lui rappellerai ce que disait Les Reed, ex-sous-ministre des Forêts à Ottawa qui occupe présentement la principale chaire de sciences forestières à l'Université de la Colombie-Britannique, au département de la foresterie. Il a dit que ces 300 millions allaient être dépensés sur cinq ans, et que pour faire ce qu'il y a à faire il faudrait 300 millions cette année et chaque années par la suite.

Ce qu'il faut reconnaître, c'est que sur chaque dollar perçu par l'État fédéral sur l'industrie forestière, il n'en retourne que 5c., un point c'est tout. Oui, j'imagine que quand on est en route pour la lune, un pas en avant c'est un pas dans la bonne voie.

M. Friesen: Monsieur le Président, il y a quelques années le Nouveau parti démocratique avait créé un groupe d'étude pour favoriser l'intervention dans le domaine des petites entreprises. C'était fort louable. Hier soir, M. John Bulloch, qui représente ce secteur que le NPD désire voir prospérer, a déclaré que le budget créerait au minimum 400,000 emplois, et peut-être plus. Pourtant le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) semble vouloir faire croire qu'il n'y a rien pour la création d'emplois au budget. A la fin de son intervention il a parlé de création directe d'emplois. Est-ce qu'il pourrait nous dire ce qu'il entend par création directe d'emplois? Est-ce qu'il est d'accord avec M. John Bulloch, qui dit que le budget pourrait créer au minimum 400,000 emplois?

M. Riis: Monsieur le Président, si j'ai bonne souvenance des documents budgétaires—je pense que c'était *Le plan financier*—ce terme comprend les niveaux projetés de chômage au Canada. Les chiffres fournis par le ministre des Finances lui-même font voir qu'ils vont dépasser 10 p. 100 pendant le reste de la décennie. Pour la suite, chacun peut en penser ce qu'il voudra. A propos de chômage, le budget fait voir que nous ne nous en occuperons pas et que nous allons faire autre chose, parce que d'après les prévisions du gouvernement il va rester à peu près inchangé. Je me souviens également de ce que les deux précédents ministres des Finances avaient prévu comme chômage, et évidemment le chiffre était beaucoup plus élevé. Lorsqu'on commence à faire des prévisions et à compter exclusivement sur les caprices du marché, les choses deviennent très difficiles. Le ministre admet lui-même que la situation du chômage ne va pas s'améliorer.

Lorsque j'écoutais John Bulloch, l'autre jour, je le soupçonnais de se gargariser de ses propres idées. Je ne crois pas que John ait vu bien des coins de notre pays. Je sais que le premier ministre n'est pas allé en Colombie-Britannique depuis qu'il est entré en fonction. S'il l'avait fait, s'il était venu dans la circonscription du député et dans la mienne, il saurait que nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre béatement que des emplois soient créés et que les petites entreprises prennent de l'ampleur. Cela est peut-être possible dans certaines régions du centre du pays, mais dans l'Est, le Nord et l'Ouest, nous ne pouvons demander au secteur de la petite entreprise de prendre de l'expansion et subtiliser en même temps $1,000 à chaque famille et $100 à chaque citoyen âgé de toutes les localités par le biais du processus fédéral de suppression de l'indexation. Les petites entreprises n'auraient alors plus de marché pour leurs biens et leurs services.

Ce que nous tentons de faire valoir, c'est qu'il n'est pas nécessaire de faire des concessions fiscales aux petites entreprises pour les amener à se développer. Elles le feront d'elles-mêmes s'il existe un marché pour leurs biens et leurs services. Toutefois, le marché n'existe pas partout au Canada. Prélever des millions de dollars dans les diverses localités canadiennes et demander aux petites entreprises de prendre d'elles-mêmes de l'expansion en l'absence de tout marché, c'est trop exiger. Il est tout à fait injuste de compter qu'elles relèvent pareil défi.

M. Friesen: Monsieur le Président, lorsque le député a commencé à répondre aux questions du député de Mission-Port Moody (M. St. Germain), il s'est dit heureux d'avoir la possibilité de répondre à des questions. Va-t-il maintenant répondre à la mienne?

Des voix: C'est fait.

M. Duguay: Monsieur le Président, pendant des années j'ai entendu les Canadiens parler de régler le problème du chômage et j'ai observé patiemment les stratégies échafaudées à cette fin. Elles visaient toutes à stimuler la consommation et reposaient toutes sur une notion que je reconnais aujourd'hui comme une notion de création d'emplois. Parmi les emplois créés grâce à un accroissement des dépenses, il s'en trouvait pour lesquels on a engagé de brillants jeunes gens pour installer dans toute la ville de Winnipeg des écriteaux annonçant que tel ou tel projet était parrainé par tel ou tel ministre. Je suis fier d'avoir pu écouter l'exposé budgétaire d'hier et d'avoir appris que le gouvernement n'acceptera plus la motion voulant que la façon de créer des emplois soit de dépenser de l'argent et que cela stimule la consommation.

Les Canadiens sont capables de créer des emplois. Ils nous ont dit à ce multiples reprises qu'ils voulaient se tenir debout par eux-mêmes. Ils en sont capables, et le budget leur en donne la possibilité. A mon avis, les Canadiens sont disposés à avoir confiance en eux-mêmes et j'espère que l'opposition leur fera autant confiance.

M. Riis: Monsieur le Président, j'apprécie toute possibilité de répondre à la question ou observation du député. Je viens de la Colombie-Britannique que dirige un gouvernement conservateur depuis quelque temps déjà. Ce gouvernement aborde de la même façon que le gouvernement fédéral la création d'emplois; il augmente les impôts et sabre tout un éventail de programmes gouvernementaux. Je me rappelle du conseil de Michael Walker, l'économiste en chef de l'Institut Fraser. Lorsqu'on lui demandait quels conseils il aurait en tant qu'économiste brillant à donner aux jeunes de la Colombie-Britannique, il a utilisé un pastiche du vieil adage incitant les jeunes à

aller dans l'Ouest pour se faire un avenir. Il a déclaré: «Allez dans l'Est, jeune homme. Quittez la Colombie-Britannique et allez au Manitoba où les choses sont bien différentes».

C'est au Manitoba que l'on retrouve le taux de chômage le plus bas au Canada. Cette province a pris des mesures concrètes pour créer des emplois. Elle n'accepte pas l'idée qu'on dit sensée de verser aux jeunes et à d'autres des prestations d'assurance-chômage et de bien-être social et de leur demander de rester à la maison à regarder la télévision, sans ne rien faire d'utile pour la collectivité. Le Manitoba a abordé la question de façon différente. Il a pris l'argent qu'il aurait affecté aux services sociaux, à l'assurance-chômage et au bien-être social et il s'en est servi pour donner aux jeunes des emplois utiles leur permettant de servir la collectivité, d'aider les personnes âgées et les personnes seules et de participer aux services de garderie et de récréation et le reste. Des milliers de jeunes de la province ont été mobilisés à cette seule fin.

Je viens de la Colombie-Britannique où la situation est bien différente. Dans cette province, le gouvernement conservateur a utilisé une solution semblable à celle préconisée dans les six livres et demie de documents qu'on nous a jetées dans les bras hier soir. Je sais le résultat qu'on a obtenu en Colombie-Britannique et j'espère simplement que la même chose ne se produira pas d'un bout à l'autre du pays.

• (1430)

M. Duguay: Monsieur le Président, je promets de ne pas essayer d'agir en expert en ce qui a trait à la Colombie-Britannique si mon vis-à-vis n'essaie pas de faire l'expert à propos de ma propre province. Je tiens à préciser clairement que le Manitoba ne vient pas au premier rang pour ce qui est du plus bas taux de chômage, mais bien au deuxième. Cela est vrai depuis quelque temps déjà et nous avons connu au cours de cette période un gouvernement conservateur et un gouvernement néo-démocrate. C'est tout à l'honneur des gens de ma province et non pas du gouvernement. Si le député entend prétendre qu'on a dit aux habitants de la Colombie-Britannique d'aller dans l'Est, d'aller au Manitoba . . .

Le président suppléant (M. Charest): Je suis désolé, mais la période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, ce matin, le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) a parlé de certains principes importants. Il parle de théories qui n'ont pas porté fruit. C'est pourquoi le gouvernement a demandé aux Canadiens de suivre une nouvelle voie. Nous nous sommes sciemment efforcés de renoncer aux tentatives rebattues, cyniques et vaines du gouvernement précédent en vue de créer des emplois et de promouvoir l'avenir du pays. Au contraire, nous avons abordé la création d'emplois, la prospérité économique et la responsabilité sociale sous un jour nouveau.

La député a ajouté que les budgets doivent être utiles à la population. Il a tout à fait raison. Pourquoi ceux de son parti n'ont-ils jamais aidé les Canadiens? Le nôtre le fera. Il va contribuer à la vitalité et au dynamisme des entreprises, de l'industrie et des particuliers canadiens. C'est un budget qui récompense l'initiative. Grâce à ce budget, le gouvernement confirme qu'il a confiance dans la capacité des Canadiens de favoriser la croissance qui, en retour, crée les emplois que nous voulons et dont nous avons tous besoin. C'est un budget qui donne aux Canadiens l'occasion de montrer de quoi ils sont faits, de prendre des mesures et de participer à la nouvelle orientation du Canada.

Certains l'ont cyniquement qualifié de budget de confiance. C'est un budget de confiance parce que j'ai confiance en mes voisins et dans les vôtres, parce que je sais qu'ils nous aideront à créer les emplois que nous nous sommes engagés à créer.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Au cours de la campagne électorale, nous avons dit aux Canadiens que nous savions que des changements fondamentaux s'imposaient sur le plan de la gestion financière des affaires du secteur public. Les Canadiens nous ont approuvés. Nous l'avons prouvé à maintes reprises au cours des huit mois passés. Nous n'avons cessé de prouver que notre politique est différente de celle du passé. Nous avons pris des mesures en vue de réduire les dépenses générales du gouvernement, de simplifier les programmes qui limitent la croissance, de rationaliser les programmes et supprimer le gaspillage. Nous avons consulté des Canadiens dans tout le pays et nous les avons écoutés. C'est pourquoi nous avons pu formuler nos propositions qui tenaient compte des préoccupations des Canadiens et de leurs conseils. Nous avons pu tirer parti des opinions exprimées par les Canadiens dans toutes les régions du pays et dans tous les secteurs. En résumé, nous avons bénéficié de l'opinion de tous les secteurs de notre société.

Je tiens à répéter ce qu'a déclaré le ministre des Finances (M. Wilson) à la Chambre. Ce budget concerne les emplois. Il vise à offrir aux Canadiens des emplois durables, grâce à des programmes souples qui tiennent compte de leurs besoins. Les initiatives que notre gouvernement a prises deux mois après son arrivée au pouvoir ont contribué à créer plus de 200,000 emplois. Malgré tous les défaitistes d'en face selon lesquels nous devions perdre entre 50,000 et 100,000 emplois, nous avons à l'heure actuelle 200,000 emplois de plus dans notre pays.

Les députés savent que cette réalisation est importante. Nous savons que nous pouvons faire mieux. C'est pourquoi les mesures proposées dans le budget à l'étude visent à remédier au chômage et à créer des emplois. Les Canadiens ont découvert ce que les partis d'opposition semblent avoir du mal à comprendre. Les Canadiens ont découvert à leur détriment que les dépenses gouvernementales ne créent pas d'emplois, mais contribuent à accroître les déficits. Nous n'avons pas adopté un seul programme de création directe d'emplois. A notre avis, ce n'est pas judicieux. En prenant des mesures pour créer des emplois grâce aux déductions d'impôt sur les gains en capital, grâce aux initiatives en matière de formation de ma collègue la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle MacDonald), en rétablissant l'équilibre dans nos bilans, nous pouvons créer un climat favorable à la création d'emplois, ce qui profitera aux Canadiens.

Je sais qu'on a discuté, surtout dans la presse, préalablement au budget, du rapport qui existe entre le chômage et le déficit, et que les partisans des vieilles théories voudraient que l'on dépense davantage pour atteindre le plein emploi. Le premier ministre (M. Mulroney) a exposé la chose de la façon la plus succinte qu'il m'ait jamais été donné d'entendre lorsqu'il a

déclaré il y a quelques jours que, si les déficits accrus permettaient de réduire le taux de chômage, nous connaîtrions aujourd'hui le plein emploi. Mais ce qu'il y a de tragique dans tout cela, car les espoirs de millions de Canadiens sont anéantis, c'est que le chômage demeure à des niveaux inacceptables en dépit d'un déficit exorbitant.

De toute évidence, le budget favorise la responsabilité financière, mais celle-ci n'est pas une fin en soi. Notre gouvernement n'a que faire de pareille attitude. Aucune des propositions qui ont été faites, aucun des programmes qui ont été changés ou proposés ne l'ont été uniquement pour réduire le déficit. Les enjeux sont trop nombreux et complexes pour qu'on essaie de tout ramener à un seul principe étroit. Nous nous sommes appliqués à choisir et à équilibrer des mesures budgétaires de façon à favoriser le grand objectif du renouveau économique.

Notre pays est jeune, mais son fardeau est lourd. A vrai dire, ce fardeau nous pèse beaucoup. C'est un boulet. Il fait obstacle à l'expansion dont aurait besoin l'économie nationale. Il paralyse la création d'emplois et freine le progrès.

Nos initiatives en vue de contrôler le déficit et nos efforts visant à rétablir la responsabilité financière dénotent le souci que nous avons d'assurer le bien-être de la population. Nous l'avons prouvé en nous attaquant aux difficultés concrètes qui nous bloquent la voie vers cet avenir meilleur que nous souhaitons tous. Les vœux pieux n'ont pas leur place dans nos programmes politiques. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a déclaré que c'était un budget truffé de vœux pieux. Loin de nous contenter de souhaiter de bonnes choses aux petites entreprises, nous leur donnons les moyens de les obtenir. En proposant des programmes réalistes et efficaces, nous respectons les vœux des Canadiens, et répondons à leurs aspirations pour le présent et l'avenir.

[*Français*]

Le budget s'inspire d'un nouvel esprit qui s'est implanté au Canada. C'est un esprit qui a été marqué par notre gouvernement dans ses relations avec les provinces, avec les divers secteurs de notre économie ainsi qu'avec nos partenaires commerciaux. Il s'agit d'un esprit de coopération et de concertation.

[*Traduction*]

Nous les Canadiens nous savons que nous pouvons tous et chacun contribuer d'une façon ou d'une autre à améliorer notre sort collectif. Pour ce faire, nous devons tous mettre la main à la pâte. Sinon, les résultats seront plus aléatoires et plus difficles à atteindre. L'esprit est également à l'indépendance. L'enthousiasme croît à travers le pays. Dernièrement, j'ai visité la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. Oui, les Canadiens ont foi en nous parce que nous avons confiance en eux.

Ce budget est la preuve que le gouvernement reconnaît vraiment la valeur des Canadiens. Nous savons que ce sont eux et non le gouvernement qui sont à même de décider ce qui leur convient le mieux. Nous disons donc à tous: «Investissez, c'est votre avenir, celui de vos enfants» et aussi «le gouvernement vous aidera à rendre le Canada fort et prospère». Nous sabrons dans la bureaucratie qui étouffe l'initiative. Nous voulons que le gouvernement soit plus simple, plus facilement accessible aux Canadiens qui en ont besoin et à tous ceux qui collaborent avec nous pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Les propositions budgétaires s'attaquent à une dure réalité. Le député de Saint-Henri-Westmount a dit que les périodes conservatrices étaient des temps difficiles. Si c'est vrai, c'est que l'irresponsabilité a été la norme pendant des années. Nous savons que nous ne pouvons pas tout donner aux Canadiens. Nous ne vivons pas dans un pays appelé Utopie. Nous devons faire preuve de sérieux, nous maîtriser nous-mêmes, chacun à sa façon.

• (1440)

[*Français*]

Je rappellerai au député que nous convenons tous de la nécessité de doter le Canada d'un genre de gouvernement qui favorisera la croissance économique et engendrera les possibilités d'emploi dont nous avons besoin.

Il me fait donc plaisir d'exposer certains de ces programmes et certaines de ces politiques aujourd'hui.

[*Traduction*]

A la conférence des premiers ministres de Regina, ma collègue la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a annoncé l'instauration d'un programme innovateur en matière de formation et d'emploi. Il s'agit d'une approche pragmatique. Ce que nous voulons, c'est donner aux gens la possibilité d'embrasser une carrière et non de trouver un emploi à court terme. Pour la première fois, les femmes auront accès à tous les programmes de stratégie d'emplois et l'un d'eux s'adresse justement à celles qui souhaitent retravailler. On fait appel aux gens les plus au fait, soit les chefs d'entreprise locaux, pour s'assurer que la formation corresponde aux besoins des collectivités et du secteur privé. Pour tous ces programmes, le budget propose un nouveau montant de 900 millions de dollars pour 1986-1987.

Les changements proposés dans le budget assurent aux Canadiens, par exemple, qu'ils pourront bénéficier du fruit de leur labeur. En accordant une exemption à vie sur les gains en capital jusqu'à concurrence de un demi-million de dollars, le gouvernement veut récompenser l'effort et l'initiative personnels et encourager l'investissement dans les petites entreprises et les secteurs en croissance. Cette disposition ne profite pas qu'aux riches. On a imposé une limite à l'exemption sur les gains en capital parce que cette exemption est destinée à toutes les couches de la société. Le nettoyeur de ma rue a une entreprise modeste certes, mais profitable et il est à la veille de prendre sa retraite. Grâce à cette disposition, il pourra vendre son entreprise et garder pour lui les bénéfices du travail de toute une vie.

[*Français*]

Les propositions budgétaires ont également tenu pleinement compte de l'esprit innovateur des organisations syndicales. Une aide fiscale sera apportée aux particuliers qui investiront dans des entreprises syndicales de capital-risque du genre du Fonds de solidarité de la Fédération du travail du Québec pour lesquelles les provinces offrent une aide fiscale.

[*Traduction*]

Nous savons tous combien notre secteur culturel est important, non seulement parce qu'il crée des emplois, mais aussi parce qu'il préserve notre riche patrimoine culturel essentiel pour notre avenir. Je me suis entretenu avec des représentants de la Conférence canadienne des arts ce matin. Ils débordaient d'enthousiasme parce que, pour la première fois, un ministre

des Finances a parlé de l'importance économique du secteur culturel, de mesures pour encourager ce secteur qui fait tant pour notre patrimoine et pour que notre société soit un milieu civilisé où il fait bon vivre. Je suis particulièrement heureux d'avoir créé, en collaboration avec mon collègue, le ministre des Communications (M. Masse), un comité du secteur privé qui sera chargé de trouver des moyens d'encourager ce dernier à soutenir davantage les arts.

Mais soyons réalistes. Quels que soient les domaines concernés, on ne peut puiser indéfiniment dans les coffres publics. De même, les propositions concernant les investissements dans des régimes de retraite ainsi que les modifications prévues au Régime enregistré d'épargne-retraite montrent que nous croyons les Canadiens parfaitement capables de placer eux-mêmes leurs économies. Les mesures proposées dans le budget en matière de retraite favoriseront les régimes de retraite privés ouverts à un plus grand nombre de personnes. Ces régimes seront en outre plus souples et plus équitables. Des amendements seront apportés à la Loi sur les normes des prestations de pension visant à arrêter des critères minimums pour les régimes de retraite réglementés par le gouvernement fédéral. Ces amendements élargiront les droits aux prestations de retraite, surtout ceux des femmes qui constituent la majorité de nos effectifs à temps partiel. Ils favoriseront aussi les travailleurs qui songent à prendre une retraite anticipée, la main-d'œuvre féminine, les épouses des participants à un régime de retraite et tous les employés en général. Les femmes profiteront de nouveaux règlements concernant les prestations de survivant et le partage des pensions entre les conjoints en cas de rupture du mariage.

Le gouvernement tient à administrer les affaires publiques au moindre coût possible. La déclaration de novembre dernier était déjà un premier pas dans cette direction, mais d'autres économies seront réalisées grâce au budget actuel qui prévoit des mesures additionnelles reflétant de saines pratiques commerciales au sein du gouvernement, comme la vente notamment de sociétés de la Couronne et d'autres compressions dans les programmes gouvernementaux. Dans cet important domaine, nous avons agi de façon prudente, équilibrée et systématique. Nous avons déposé avec le budget, au nom du vice-premier ministre (M. Nielsen), le premier rapport du groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes. On y trouve les décisions que le gouvernement a prises dans cet important domaine de responsabilité.

Je suis très fière de participer à ce débat, au côté de mon collègue, le ministre des Finances. Je voudrais rappeler à tous les Canadiens les mots d'un grand homme de Nouvelle-Écosse, Joseph Howe:

> Vous êtes les représentants du peuple, mais ne devez-vous pas, pour être dignes d'un si grand honneur, montrer une grande audace?

C'est exactement ce que mon collègue et ami, le ministre des Finances, fait dans le budget qu'il a présenté hier. Il nous met au défi; il nous demande d'oser transmettre au peuple canadien un message d'espoir. Y a-t-il un meilleur endroit pour commencer à relever ce défi qu'ici, au cœur de la démocratie canadienne?

Les députés d'en face, à leurs moments de calme et de réflexion, partagent l'inquiétude du gouvernement au sujet de la situation dont nous avons hérité le 4 septembre. Le député de Saint-Henri-Westmount sait très bien que c'est vrai. Il a été éloquent aujourd'hui, et je l'ai écouté avec d'autant plus d'intérêt que j'avais en mémoire ce qu'il disait l'an dernier:

> Quinconque vous dirait que les compressions n'exigent pas de choix difficiles ferait mieux de devenir guide à Disneyland. Un programme gouvernemental important ne peut être créé qu'aux dépens de programmes existants. Nous ne devons pas hypothéquer l'avenir de nos enfants en augmentant sans cesse notre dette.

Le député avait raison. Le gouvernement a pris cette responsabilité au sérieux. Il veut non seulement répondre aux besoins de ceux qui ont besoin d'aide aujorud'hui, mais aussi permettre à nos enfants et à ceux qui nous suivront d'espérer, de planifier et, bien entendu, d'oser. Je me rappelle ce que disait le chef de l'opposition (M. Turner) à des étudiants du secondaire l'an dernier. Il leur disait: «Votre génération ploiera sous le fardeau si Ottawa continue à s'endetter au rythme actuel». Lui aussi avait raison.

Nous sentons de la déception au Canada, mais nous sommes un parti d'optimistes. Nous croyons en l'avenir et nous avons foi en demain. Nous croyons que nous ne pourrons profiter de l'avenir que si nous agissons aujourd'hui avec responsabilité. Nous sommes les gardiens de l'avenir et nous sommes déterminés à ne pas laisser les grandes promesses de demain échapper à nos bénéficiaires.

Je regarde mes amis d'en face—je dis qu'ils sont mes amis parce que j'ai acquis beaucoup de respect pour eux—et je leur demande ce que sont devenus leur logique et leurs sens des responsabilités. Les conseillers politiques des néo-démocrates leur ont dit qu'ils en étaient restés à une analyse économique de peu de valeur et à un programme économique qui n'est qu'un fatras de contradictions et de solutions sans issue. En toute déférence, je leur dis de se réveiller et de se rendre compte de la réalité. Même leurs propres collègues ont des doutes sur leur formule.

Je me rappelle à quel point j'avais trouvé encourageant d'entendre le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) déclarer à la télévision nationale au début du printemps, les yeux fixés sur la caméra: «Nous ne pouvons tout simplement pas accepter de voir s'accumuler sans cesse de gros déficits . . . cela n'a pas de sens». Bravo, ai-je pensé. Nous voyons ce parti se convertir enfin, comme cet autre sur le chemin de Damas. Cependant, après avoir entendu encore une fois la même série de clichés éculés de la bouche du député de Kamloops-Shuswap, je me rends compte que ce n'était qu'une conversion pour les caméras.

C'est ainsi que je vais conclure en demandant aux députés d'envisager ce budget en songeant à la question que posait M. Howe: ne devrions-nous pas beaucoup oser?

[*Français*]

Pourquoi ne pas rêver en couleurs?

[*Traduction*]

M. Benjamin: Monsieur le Président, la ministre croit-elle qu'il soit équitable de faire diminuer les impôts des sociétés d'un demi milliard de dollars tout en faisant augmenter ceux des particuliers d'un milliard de dollars l'an prochain? De même, trouve-t-elle équitable que ceux qui furent légalement capables d'éviter de payer le moindre impôt l'année dernière ne paient pas un impôt minimum cette année et que la surtaxe n'ait absolument aucun effet sur eux? Trouve-t-elle cela équitable?

• (1450)

Mme McDougall: Nous précisons dans le budget que nous reconnaissons la nécessité de procéder à un examen complet de la fiscalité des sociétés. Nous avons publié un document de travail sur les options que nous envisageons à cet égard. En plus, nous avons frappé d'une taxe les institutions financières. Par ailleurs, nous avons colmaté certaines failles dont a parlé le député, y compris l'usage d'hôtels dans certaines circonstances. Nous avons éliminé d'autres échappatoires, comme le crédit d'impôt à la recherche scientifique. Nous nous sommes appliqués à rendre la fiscalité plus équitable et nous entendons continuer d'y travailler. Il s'agit là d'un long processus qui ne va pas prendre fin aujourd'hui mais qui va continuer. Nous allons reconsidérer toute la fiscalité, y compris l'impôt sur les sociétés. Nous savons que nous devons y apporter des changements et nous les apporterons. Nous en avons apporté en novembre dernier et nous en apportons encore maintenant.

Le député oublie que les Canadiens qui vont bénéficier de certains des changements que nous avons apportés ne sont pas les nantis. Ceux qui vont en bénéficier sont les petits entrepreneurs et les agriculteurs. A-t-il oublié les agriculteurs? Ce sont eux qui vont bénéficier le plus de certains des changements que nous avons apportés. Ils vont éprouver moins de difficultés à léguer leurs exploitations à leurs héritiers.

C'est un budget équitable. Équitable signifie que les Canadiens peuvent nous regarder droit dans les yeux comme ils le font aujourd'hui. Nous sommes submergés de lettres et d'appels téléphoniques de Canadiens qui nous disent qu'ils sont d'accord avec le budget et que nous sommes vraiment dans la bonne voie.

M. Foster: Monsieur le Président, j'ai deux ou trois questions à poser à la ministre d'État aux Finances (M^me McDougall). En janvier dernier, le ministère des Finances a publié un document intitulé *Questions fiscales dans l'agriculture* où il indique que les agriculteurs gagnent deux fois plus que la moyenne des Canadiens et qu'ils paient par contre quatre fois moins d'impôt que les Canadiens ordinaires. Il en conclut que le sort des agriculteurs est huit fois plus enviable que celui de la moyenne des Canadiens. Évidemment, les agriculteurs n'ont pas mis de temps à réagir et à faire savoir ce qu'ils pensaient de ce document. Ils ont vertement reproché au ministre des Finances (M. Wilson) sa vision du monde en général et du monde agricole canadien en particulier. Il n'y a pas lieu de s'en étonner!

Le 30 octobre 1984, la Société du crédit agricole a publié un document indiquant que 17 p. 100 des agriculteurs canadiens étaient aux prises avec de graves problèmes financiers. Ce document a été renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Quelques semaines plus tard, le comité a publié un rapport rejetant totalement la position du ministre des Finances. La crise causée par la dette agricole n'a fait que s'aggraver. Selon un rapport émanant d'un comité agricole du comté de Bruce, ce n'est pas 17 p. 100, mais 30 p. 100 des agriculteurs qui éprouvent de graves difficultés financières dans les comtés de Bruce et de Grey.

Le rapport du comité permanent, qui était formé d'une majorité de députés conservateurs, a recommandé d'instaurer d'urgence un programme d'agro-obligations qui permettrait d'améliorer la situation financière extrêmement critique dans laquelle se trouvent environ 39,000 cultivateurs canadiens. Il recommandait l'instauration d'agro-obligations à long terme, portant un faible taux d'intérêt, soit de 8 p. 100, d'une durée de cinq ans, le maximum prévu étant de 300,000 dollars.

Le ministre a parlé des avantages que le budget apportait aux agriculteurs. Il ne fait rien pour résoudre les graves difficultés financières des 39,000 cultivateurs qui risquent de faire faillite cette année. S'il est un problème urgent pour la communauté agricole, c'est bien celui-là. D'après ce que je peux voir, le budget ne fait rien pour remédier à la situation. Je me demande pourquoi le gouvernement n'a pas suivi la recommandation du comité permanent qui aurait permis de résoudre les graves difficultés financières de 39,000 agriculteurs. La Société du crédit agricole aurait pu leur accorder des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt dans le but de sauver les exploitations des producteurs les plus efficaces. Il s'agit des producteurs les plus jeunes à qui nous devons la moitié de la production canadienne. Pourquoi le budget n'a-t-il pas résolu leurs problèmes? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas accepté le rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques?

Mme McDougall: Monsieur le Président, le parti conservateur est parfaitement conscient des difficultés des agriculteurs canadiens et surtout de ceux qui ont éprouvé les problèmes les plus graves et qui luttent désespérément pour s'en sortir. Nous avons des politiques à leur intention. Toutefois, cela s'inscrit non pas dans le processus budgétaire, mais plutôt dans le cadre d'une révision à laquelle se livre actuellement le ministre des Finances. Comme nous tous, il est parfaitement conscient des problèmes de ce secteur et de la grande importance qu'il revêt pour le Canada. Il étudiera par conséquent les politiques relatives aux agriculteurs.

Certains agriculteurs bénéficieront des propositions concernant le plan de stabilisation de la viande rouge. D'autres agriculteurs profiteront de l'expansion de l'obligation pour l'expansion des petites entreprises. Soixante pour cent des obligations pour l'expansion des petites entreprises vont aux agriculteurs.

Nous savons que les agriculteurs ont des problèmes et nous les étudions. Nous présenterons des politiques pour les agriculteurs. Certaines des politiques du budget aideront les agriculteurs canadiens.

[*Français*]

M. Desrosiers: Monsieur le Président, j'aimerais demander à l'honorable ministre de dire à tous les Canadiens, aujourd'hui, qui sont les responsables de la situation dans laquelle se trouve le gouvernement canadien actuellement. A mon avis, cela est important, car nous allons entendre les grands ténors libéraux pendant de longues heures nous taxer de toutes les responsabilités et de tous les défauts, et essayer de trouver toutes sortes d'anomalies, et se faire, aujourd'hui, les grands défenseurs des pauvres, des démunis, des personnes âgées. Mais ils sont les responsables, et j'aimerais que madame la ministre dise aujourd'hui et rende compte à tous les Canadiens à l'écoute qui sont les véritables responsables de la situation au Canada présentement.

M. Gauthier: Ce sont les conservateurs, mon cher! Vous avez accouché d'un budget qui est absolument fautif.

[*Traduction*]

Mme McDougall: Oui, monsieur le Président, nous savons tous qui est responsable de la situation où se trouvent actuellement les personnes âgées. On étudie la réforme des pensions depuis 10 ans et nous avons pu faire bon usage de ce que le député de Sudbury (M. Frith) a fait lorsqu'il s'occupait des pensions. Nous l'en remercions. C'est dommage qu'il ait fallu attendre que nous revenions au pouvoir pour passer à l'action.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, il n'y a pas encore 24 heures que le budget conservateur a été dévoilé. A l'exception de la mesure créant Investissement Canada, c'est la première mesure législative venant directement du gouvernement actuel. Il nous expose clairement ses politiques et sa conception du Canada.

Nous avons déjà entendu d'innombrables critiques sur les propositions budgétaires qui frappent directement les économiquement faibles et la classe moyenne. Cette réaction est réelle et elle se justifie. Les contribuables ordinaires sont la cible des efforts que déploie le gouvernement pour faire des recettes. Depuis des mois, nous entendons le premier ministre (M. Mulroney) parler d'une présidente de banque ou d'une mère mythique qui recevait des allocations familiales dont elle n'avait pas vraiment besoin. Cependant, si le gouvernement visait le président de la banque dans ce budget, il semble avoir atteint la caissière.

• (1500)

Les gagne-petit paieront cher. Un couple qui a deux enfants et un revenu unique de $20,000 paiera jusqu'à $350 de plus en impôt, et cela ne comprend pas les pertes découlant de la désindexation des exemptions et avantages fiscaux accordés aux familles.

Les contribuables à faible et à moyen revenu paieront, mais qu'est-ce que le gouvernement leur offre en retour? Toutes ces augmentations d'impôt et ces mesures discriminatoires produiront-elles plus d'emplois pour notre 1.4 million de chômeurs? Le budget ne le précise pas. Dans son budget, le gouvernement oblige le Canadien moyen à payer en retour d'une vague promesse d'un avenir meilleur. Je dis bien «vague promesse», parce que le budget n'établit aucun programme de croissance économique et ne fait aucune projection de croissance au-delà de l'année prochaine.

Il paraît que le ministère des Finances a établi des prévisions pour au moins cinq ans, mais qu'elles n'ont pas été utilisées. Dans le document budgétaire «Les perspectives économiques du Canada, 1985-1990», la plupart des tableaux s'arrêtent à 1986. Le gouvernement ne nous dit pas quelles seront, selon lui, les conséquences éventuelles de ses propositions budgétaires. Nous avons demandé des analyses de ces conséquences, mais le gouvernement a refusé de nous en fournir. On nous dit simplement de nous charger de ce fardeau fiscal supplémentaire et de continuer à avancer.

Le chômage inquiète terriblement les Canadiens, et le gouvernement n'a pas su répondre correctement à cette inquiétude dans son budget. Sans programme de croissance économique, qui peut garantir que le chômage va s'atténuer? Encore une fois, d'après les propres documents budgétaires du ministre, le PNB de 1985 se chiffre à 3.1 contre 4.7 en 1984. Le PNB pour 1986 est donné à 2.4. Autrement dit, les propres chiffres du ministre indiquent un ralentissement de la croissance économique. Le même tableau donne des chiffres de chômage de 11.1 pour 1984 et 10.3 pour 1986.

Voilà qui ajoute encore à notre confusion. On nous dit qu'en 1985, la consommation devrait être une importante source de croissance. Or nous avons ici des mesures qui vont affaiblir le pouvoir d'achat des Canadiens. Le gouvernement prévoit un taux de chômage de 10.3 p. 100 pour 1986, taux qui demeure inacceptable. Faut-il croire que le gouvernement s'estime satisfait d'un taux de chômage de 10 p. 100? Est-ce à cela que les Canadiens doivent s'attendre avec ce budget d'hostilité à la famille et aux consommateurs?

Quand j'ai interrogé le ministre des Finances (M. Wilson) aujourd'hui sur ces questions, il a dit que les chiffres n'étaient pas l'objet ultime des budgets. Ce qu'il faut noter, c'est qu'il n'a pas paru pressé de parler des chiffres émanant de son ministère. Mais d'un certain point de vue, le ministre a raison. L'objet ultime d'un budget c'est moins les chiffres que les gens, parce que ce sont les gens ordinaires, ceux qui travaillent et qui gagnent des revenus moyens ou modiques, ce sont ceux-là qui payent les impôts, qui achètent des choses et qui font marcher l'économie. Mais nous voici avec un budget qui va retirer à l'économie des milliards de dollars de pouvoir d'achat. En même temps, on nous demande de croire à la promesse que le taux de chômage va diminuer. Pourtant nous savons que pour empêcher uniquement d'augmenter l'inadmissible taux de chômage actuel, qui est de 11 p. 100, il nous faut 3 p. 100 de croissance. Or le gouvernement prévoit en même temps une baisse de la croissance économique et une légère baisse du chômage. Cela n'a pas de sens, monsieur le Président.

Laissons les chiffres un instant et examinons les attentes. Qu'est-ce que les Canadiens auraient pu s'attendre à trouver dans le budget compte tenu des promesses du gouvernement? D'abord, voyons si le budget est juste. Il se résume à une série de dégrèvements fiscaux pour les grandes entreprises et de hausses d'impôt pour les familles à revenu moyen ou faible. Est-ce là un budget que l'on peut qualifier de juste? Non seulement la taxe de vente augmente-t-elle, mais elle frappera désormais un bon nombre beaucoup plus considérable d'articles, dont des produits essentiels comme le savon et les fournitures médicales. Cela sera particulièrement pénible pour les familles comptant de jeunes enfants et touchant un faible revenu.

Le gouvernement avait promis de frapper les riches d'un impôt minimal. Il ne l'a pas fait. Nous voici avec un autre document de travail. Il ne faut certes pas prendre la surtaxe temporaire pour un impôt minimal à l'intention des riches, car elle n'est imposée qu'aux personnes ayant un revenu imposable. En effet, si quelqu'un se trouve un comptable habile pour garantir qu'il n'a pas de revenu imposable, il n'aura alors manifestement pas à s'acquitter de cette surtaxe. Donc, l'impôt minimal qui devait frapper les riches est une autre promesse non tenue.

En ce qui a trait aux pensions pour les ménagères, je tiens simplement à mentionner que les propositions gouvernementales, pour autant qu'elles soient louables, ne sont, en fait, que du réchauffé; les conservateurs ont simplement remanié des réformes proposées par le gouvernement libéral précédent. Cependant, le gouvernement n'a pas donné suite à la proposition

libérale tendant à protéger les pensions privées contre l'inflation ni aux propositions relatives aux pensions pour les ménagères même si le premier ministre avait fait des promesses à cet égard au cours de la campagne électorale.

En ce qui a trait au maintien des programmes sociaux universels, je tiens à dire que nous sommes bien loin du temps où l'universalité était considérée comme sacrée. Avant Noël, il était même question d'examiner et de modifier tous les programmes sociaux actuels. Notre parti a été le premier à s'y opposer et, en fait, les Canadiens ont protesté haut et fort. Ainsi le gouvernement a fait machine arrière et il a édulcoré son document de consultation. C'est le même gouvernement qui, lorsqu'il était dans l'opposition, a crié au scandale lorsque les prestations de vieillesse ont été plafonnées à 6 et 5 p. 100 même si la baisse du taux d'inflation qui a découlé du programme des 6 et 5 p. 100 a signifié que les pensionnés n'ont perdu que $2.17 à cause de ce plafonnement. Mon collègue, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), et tous les autres qui étaient ici se souviennent certainement des cris d'indignation qui avaient accueilli les restrictions à 6 et 5 p. 100, mais voilà qu'à présent on désindexe les pensions et les allocations familiales.

C'est là un coup bas qui oblige les retraités et les familles à participer au jeu indigne de la loterie des pensions et des allocations familiales. Si l'inflation atteint, mettons, les 2.9 p. 100, il ne leur restera qu'à espérer qu'elle dépasse les 3 p. 100 afin que leurs prestations soient indexées et qu'ils aient de meilleures chances de joindre les deux bouts. Qu'est-ce que tout cela nous révèle de l'attitude du gouvernement à l'égard des retraités et des parents qui préparent la main-d'œuvre de l'avenir?

• (1510)

Tandis qu'on en est à parler d'attitude, examinons l'exonération jusqu'à concurrence de $500,000 des gains en capital. Le ministre nous a donné l'impression que ce changement était fort raisonnable lorsqu'il nous l'a présenté. Il a parlé des agriculteurs à la retraite et je pense bien que nous serions tous d'accord pour qu'une personne ayant décidé de prendre sa retraite après de nombreuses années de labeur à la ferme ou dans une petite entreprise puisse être exonérée de l'impôt sur les gains en capital et prévoir d'effectuer des investissements sensés pour sa retraite après une longue vie productive. Mais, à bien examiner les documents budgétaires, on n'y trouve aucune mesure tendant à limiter de quelque façon que ce soit l'application de cette exonération. Elle pourrait ainsi bénéficier à des personnes possédant des objets d'art, des bijoux achetés en Suisse, ou un appartement en copropriété dans les Antilles, par exemple. Rien ne donne à entendre que cette mesure soit spécialement destinée aux éléments productifs de l'économie canadienne. C'est là une insulte que l'on fait à la plupart des Canadiens qui se débrouillent de leur mieux en ces temps difficiles et à qui l'on demande à présent d'absorber l'essentiel des augmenttions d'impôt du gouvernement.

Voyons un peu ce qui se passe dans le domaine de l'énergie. On a prévu une nouvelle taxe équivalent à 2c. le litre. En réalité, si on tient compte de l'Accord de l'Ouest, il est plutôt probable que ce sera 2.8c. le litre. Selon les chiffres avancés dans les documents budgétaires, on prévoit que le produit de cette nouvelle taxe ne fera que compenser les pertes provenant de la suppression de la TRPG. En somme, les multinationales sont comblées pendant que le simple citoyen écope. Je dis multinationales à dessein, parce que ceux qui profitaient de la TRPG étaient les multinationales qui détenaient du pétrole ancien; les petites entreprises canadiennes n'en profitaient pas parce que leur pétrole était récent. Ainsi, le gouvernement a décidé de venir en aide aux multinationales tout en demandant au simple citoyen d'en faire les frais.

Payer pour l'énergie ne consiste pas uniquement à payer davantage pour conduire sa voiture ou chauffer sa maison. Le coût de l'énergie se répercute dans presque tout ce que nous utilisons. Les coûts de l'énergie sont présents dans toute la chaîne alimentaire: dans les transports, le conditionnement, l'emballage, l'entreposage et la commercialisation. Par conséquent, à la suite de cette hausse substantielle du prix de l'essence, on peut s'attendre à une montée des prix des aliments.

Le budget comporte d'autres éléments inflationistes que nous n'avons pas encore abordés de front. Mais je crains fort que nous en trouvions beaucoup dans les prochains jours lorsque nous aurons englouti ces six livres de papier. Au demeurant, je voulais seulement rappeler que le budget ne prévoit rien pour assurer la croissance économique de notre pays. Or, sans croissance économique, il n'y aura pas création de nouveaux emplois. Il est à craindre que l'obsession du déficit ait fait prendre au gouvernement des mesures tellement régressives qu'elles étoufferont la reprise économique au point d'élargir davantage ce déficit qu'il voudrait combler.

J'aimerais commenter une déclaration qu'à faite le ministre des Finances lorsqu'il est entré en fonctions. En décembre 1984, lorsque son ministère a prédit une croissance moyenne de 3.8 p. 100 jusqu'en 1990, prévision qu'il a ramenée plus tard à un plus modeste 3.2 p. 100, le ministre des Finances a déclaré que de telles perspectives économiques étaient inacceptables pour les Canadiens. Sa déclaration était très explicite. Pourtant, le budget actuel fait bien état d'une croissance de 2.4 pour 1986, plus faible encore que celle prédite par le ministère des Finances, et pourtant le ministre la juge maintenant acceptable, semble-t-il. S'il avait trouvé ce pourcentage inacceptable, son budget aurait assurément comporté des mesures visant à relever sensiblement le taux de croissance durant cette même période.

Il s'agit, monsieur le Président, de définir nos problèmes économiques et de savoir clairement comment les résoudre. C'est alors qu'il faut s'inquiéter de cette obsession du déficit. Bien entendu, le déficit est important, mais ce n'est qu'un facteur et un symptôme mais non une cause. Je suis très inquiète quand je constate toute l'importance qu'on accorde au déficit et le peu de cas qu'on fait des biens et services d'une valeur de 50 milliards de dollars qu'on ne produit pas alors qu'on le pourrait et de la nécessité de stimuler l'économie et la rendre plus dynamique. C'est, à mon avis, le véritable problème en cause: comment stimuler la croissance économique et créer plus d'emplois. C'est la meilleure façon de réduire le déficit, mais je ne crois pas que la question soit abordée dans le budget.

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, je voudrais dire tout d'abord que je suis heureux de participer à ce débat historique. Je tiens à remercier et à féliciter le ministre des Finances (M. Wilson), au nom des électeurs de Niagara Falls, pour avoir donné une orientation nette à la relance économique de notre pays. Le budget sera bien reçu

par les particuliers de ma circonscription, mais également par l'ensemble des Canadiens, je crois.

Bien des gens m'ont écrit, parmi mes électeurs mais aussi des Canadiens d'autres régions du pays, et ils ont presque tous dit la même chose. Ils veulent que le gouvernement du Canada poursuive les thèmes que nous avons présentés lorsque nous étions candidats à la campagne électorale de 1984. Ils veulent que nous tenions parole et que nous fassions tout notre possible pour favoriser la création d'emplois. Ils savent, et la plupart des députés en conviendront, qu'ils le veuillent ou non, que la création d'emplois ne sera possible au Canada que lorsque le gouvernement mettra de l'ordre dans ses affaires et favorisera l'esprit d'entreprise des Canadiens en vue de créer plus d'emplois. Ce thème ressort clairement du budget à l'étude, à mon avis.

Comme l'a dit hier soir le ministre des Finances, c'est un budget qui récompense la réussite au lieu de subventionner l'effort. C'est un budget qui exploite le sens de la collaboration qu'a créé ce gouvernement entre les différents niveaux de gouvernement et le secteur privé; une collaboration qui est tellement nécessaire dans notre économie. Ce budget met fin, une fois pour toute, à l'erreur courante qui veut que seul le gouvernement fédéral peut créer les emplois nécessaires pour résoudre notre problème de chômage. Il est assuré que, si tous les secteurs de la société canadienne collaborent, nous retrouverons une économie saine.

J'estime que le budget présenté hier soir par le ministre des Finances fera trois choses qui mettront le Canada sur la voie de la relance économique. Tout d'abord, après des années de dépenses incontrôlées, nous limiterons et, éventuellement, réduirons la dette nationale. Deuxièmement, nous allons améliorer l'efficacité et la gestion de tous les secteurs du gouvernement fédéral. Troisièmement, nous allons encourager les initiatives privées en faisant croître les capitaux disponibles et nous allons commencer à récompenser le succès. Voilà à mon avis le mandat qu'on nous a confié le 4 septembre.

• (1520)

A mon avis, l'accroissement stupéfiant du déficit national a paralysé durant de nombreuses années toute croissance réelle de notre économie. Nous avons reconnu que la prise en main du déficit national était la première étape en vue d'une régénération à long terme. Le budget d'hier après-midi et l'exposé de politique économique de novembre dernier marquent les premiers pas importants dans cette direction en quinze ans. Je me suis donc réjoui d'entendre le ministre des Finances annoncer que le déficit pour l'année financière en cours sera inférieur de 4.4 milliards à ce qu'il aurait été si l'on n'avait rien fait en ce sens. Le déficit de la présente année financière s'établira en effet à 33.8 milliards, comparés à 38.2 milliards.

Cette tendance se poursuivra pour l'année financière 1986-1987. D'après les prédictions, le déficit sera inférieur de 8.3 milliards pour baisser à 32.7 milliards, comparés à 40.2 milliards. Plus important encore, tous ces efforts déployés par le gouvernement depuis son arrivée au pouvoir auront eu pour effet direct de réduire le déficit de 20 milliards en 1990. Je suis sûr que tous les Canadiens félicitent le ministre des Finances de mettre en œuvre une stratégie à moyenne échéance qui permettra de réduire d'ici 1990 le déficit national de 75 milliards de dollars par rapport à ce qu'il aurait été s'il n'avait rien fait.

Des voix: Bravo!

M. Nicholson: Je pense que non seulement les Canadiens qui ont voté en faveur des candidats progressistes conservateurs, mais également les députés des deux partis d'opposition reconnaissent la nécessité de réduire notre dette nationale. Nous nous souvenons tous des propos en ce sens que tenait au début du printemps dernier le leader de l'opposition (M. Turner). Il disait en effet que s'il était élu premier ministre du Canada, il verrait à réduire de moitié la dette structurelle en sept ans. Il reconnaissait le problème auquel nous nous attaquons dans le présent budget. Dès 1982, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) tenait des propos analogues. Il se plaignait de ce que le déficit national était trop élevé. Jusqu'à un certain point, je crois donc qu'ils reconnaissent que nous avons pris les bonnes mesures.

Le parti progressiste conservateur parle depuis un bon moment de la nécessité de réduire le déficit. Il a beaucoup insisté là-dessus au cours de la dernière campagne électorale. J'ai dit, et je sais que d'autres étaient d'accord avec moi et ont fait des déclarations analogues, que la situation économique de notre pays ne s'assainirait jamais tant que le déficit national ne serait pas réduit. Si des déficits importants et des dépenses incontrôlables avaient pu résoudre le problème du chômage au Canada, tous les hommes, toutes les femmes et tous les enfants auraient maintenant deux emplois.

Certains députés de l'opposition désapprouveront sans doute notre tactique. Ils diront sans doute que les efforts de réduction du déficit national sont injustes et malavisés pour le moment. Ils diront probablement la même chose qu'au mois de novembre, après la présentation de la déclaration économique. Les arguments que j'ai entendus plus tôt dans l'après-midi sont les mêmes que ceux que j'ai entendus au mois de novembre. Après la déclaration économique, les néo-démocrates ont dit que nous perdrions des emplois. D'autres personnes ont dit que les taux d'intérêt et que le taux d'inflation augmenteraient. En fait, depuis novembre, 200,000 nouveaux emplois ont été créés. Les taux d'intérêt sont actuellement à leur niveau le plus bas depuis dix ans. Le taux d'inflation a fléchi et la confiance des investisseurs a augmenté. Les prédictions de ceux qui critiqueront notre tactique ne seront pas meilleures que celles qu'ils avaient faites en novembre. Ils avaient tort en novembre et ils ont à nouveau tort en mai.

Je le répète, pour pouvoir créer de nouveaux emplois, le gouvernement doit d'abord mettre de l'ordre dans ses affaires. Il doit améliorer l'efficacité et la gestion du gouvernement, de la Fonction publique et de sa politique à l'égard des sociétés de la Couronne. La déclaration faite hier soir au sujet de ces dernières était on ne peut plus claire quand aux intentions du gouvernement. Cela correspond à ce que nous avons déclaré au cours de la dernière campagne électorale. Nous croyons que toute société de la Couronne qui ne répond plus à des objectifs publics doit être vendue. Le gouvernement doit rendre au secteur privé les activités qui sont davantage de son ressort.

En novembre, il a annoncé son intention de vendre l'actif de la Corporation de développement des investissements du Canada, y compris ses intérêts dans Canadair et de Havilland. On estime que la vente de ces compagnies réduira ses besoins de trésorerie d'environ 675 millions de dollars et le déficit fédéral d'environ 350 millions en 1985-1986.

En outre, les sociétés qui ne répondent plus à des objectifs publics seront liquidés. Le gouvernement a déjà présenté au Parlement une loi visant à abolir la Société canadienne des paris sportifs, Loto Canada et plusieurs autres sociétés. Par ailleurs, cinq autres sociétés inactives, dont Uranium Canada Limitée et Mingan Associates, vont être éliminées.

L'époque où le gouvernement se permettait de subventionner les erreurs du passé est révolue, et c'est une bonne chose pour tous les Canadiens. Le rôle du gouvernement n'est pas de faire des affaires, mais de montrer la voie au monde des affaires. A l'avenir, le gouvernement ne prétendra plus être un entrepreneur. Il est difficile de prendre des décisions de cette nature, mais c'est nécessaire. C'est particulièrement vrai dans le cas de l'île du Cap-Breton.

Même si je suis né à Niagara Falls et si je suis très fier de représenter les gens de Niagara Falls, j'ai encore des centaines de parents dans l'Île du Cap-Breton. Récemment, quand je me suis rendu là-bas, j'ai entendu par hasard une discussion au sujet des usines d'eau lourde de l'île du Cap-Breton. Quelqu'un expliquait que ces usines coûtaient aux Canadiens environ 100 millions de dollars par an que le gouvernement dépensait pour conserver 600 emplois, alors qu'il n'existait plus de débouchés pour leur produit. Il affirmait que personne n'avait le courage de prendre la décision qui s'imposait et de dire que cela avait assez duré. Le budget d'hier a montré qu'il se trompait. Le gouvernement a le courage de dire qu'on ne peut perpétuer les erreurs du passé.

J'ai été heureux de voir que le gouvernement n'abandonnait pas la population du Cap-Breton. Les travailleurs de ces usines recevront des indemnités de départ généreuses et bénéficieront d'une aide pour se chercher un nouvel emploi. Le gouvernement instaure un encouragement fiscal amélioré aux nouveaux investissements au Cap-Breton, de sorte que presque tous les nouveaux investissements réalisés dans cette région seront exonérés de l'impôt sur le revenu des sociétés pendant dix ans.

En plus d'exposer notre politique de privatisation des sociétés de la Couronne, l'exposé budgétaire annonce diverses mesures internes visant à rendre plus efficace l'utilisation des deniers publics. Le régime de pensions de la fonction publique sera désormais entièrement financé par les cotisations et ne bénéficiera plus de subventions. La garantie d'indexation des pensions des députés et des sénateurs sera abolie le 1er janvier 1986. Le gouvernement met sur pied un programme ambitieux pour améliorer la gestion de l'encaisse et pour vendre les biens immobiliers dont il n'a plus besoin. Mais surtout, le nombre de fonctionnaires fédéraux, qui devait augmenter de 15,000 au cours des six prochaines années, diminuera en fait de 15,000.

Grâce à ces mesures et à celles annoncées en novembre dernier, le gouvernement économisera plus de 2 milliards de dollars cette année et plus de 3 milliards en 1990. Le gouvernement encouragera aussi l'initiative privée. Nous savons que le moteur du développement de notre pays a été la détermination des citoyens et le courage des petits patrons. Pendant trop longtemps, on nous a fait croire que le gouvernement pouvait tout faire, mais les Canadiens ont pu constater à maintes reprises l'inexactitude de cette théorie. Le gouvernement a le devoir d'aider les investisseurs, de les encourager à prendre des risques et de récompenser la réussite.

Afin d'encourager un plus grand nombre de Canadiens à contribuer à l'essor de notre pays, le gouvernement propose une exonération à vie des gains en capital de $500,000 pour chaque Canadien. Le plafond de l'exonération entrera en vigueur progressivement sur six ans à partir de cette année. Le gouvernement permettra aux agriculteurs de bénéficier dès maintenant de l'exonération de $500,000 à cause des problèmes particuliers qu'ils éprouvent et en reconnaissance de leur apport à la société canadienne. Je me réjouis particulièrement de voir cette disposition dans le budget. Bien des fois, les agriculteurs de ma région, à Niagara-on-the Lake et Virgil, m'ont proposé exactement la même chose. Ils voudraient acheter une nouvelle exploitation agricole, donner leur ferme à leurs enfants, ou encore disposer de leur terre comme ils l'entendent sans se soucier de l'imposition des gains en capital. J'ai été particulièrement content de voir cette mesure dans le budget.

• (1530)

L'initiative du gouvernement en matière des gains en capital favorisera l'esprit d'entreprise des particuliers et les encouragera à investir dans leur pays. Le gouvernement donne à entendre qu'il souhaite que les Canadiens investissent leurs capitaux, participent à la création d'emplois et prospèrent. On a calculé que près d'un million de Canadiens réalisent des gains en capital, et la grande majorité d'entre eux gagnent moins de $40,000. Cet encouragement indique nettement que le nouveau gouvernement souhaite que les citoyens ayant des idées novatrices et la volonté de persévérer puissent profiter pleinement de leur réussite. Le gouvernement du Canada est persuadé que les Canadiens accepteront de relever ce défi.

Les petites et moyennes entreprises bénéficeront également de nos propositions de modifications des règlements régissant les REER et les investissements des fonds de pensions. Ces mesures encourageront les fonds de pension à investir davantage dans les nouvelles petites et moyennes entreprises cherchant à prendre de l'expansion. Elles permettront aux propriétaires d'un REER d'investir directement dans les petites entreprises canadiennes.

Les propriétaires de petites entreprises et les agriculteurs seront avantagés par le maintien du programme de la petite entreprise agricole jusqu'en 1987, et les petites entreprises seront exonérées pendant un an de la surtaxe de 5 p. 100 sur le revenu des sociétés, car on a reconnu qu'il était important de consolider la petite entreprises et de faciliter la création d'emplois. Les entreprises de recherche et de développement nouvelles et en pleine expansion auront droit au remboursement direct de la totalité du crédit d'impôt qui leur revient pour les 2 premiers millions de dollars qu'elles consacrent à la recherche et au développement chaque année. Nous veillerons à rendre le système plus équitable et à améliorer les services au fisc. Ces initiatives bénéficeront à tout le monde, mais surtout aux hommes d'affaires et aux exploitants de petites entreprises, du fait qu'elles réduiront le fardeau administratif.

On nous a présenté hier soir un budget qui assure à la fois une fiscalité équitable, une administration publique efficace et la promotion de l'initiative privée. Nous savons tous que pour réaliser ces objectifs, il nous faudra faire de durs sacrifices. Hier soir, quelqu'un de mon immeuble m'a dit: «Je crois que c'est un bon budget, mais je regrette qu'il s'en prenne aux consommateurs de boissons alcooliques et aux fumeurs». Je regrette beaucoup de choses, monsieur le Président. Je regrette

que nous ayons eu pendant dix-huit ans un gouvernement prodigue qui gaspillait et dépensait mal l'argent des contribuables. Je regrette que l'on ait construit des aéroports qu'aucune ligne aérienne ne voulait desservir et des avions que personne ne voulait acheter. Je regrette tout cela. Cela renforce mon engagment et l'engagement du parti conservateur à tenter de réparer les torts passés et à bien affirmer que le gouvernement ne peut seul régler les problèmes de notre pays.

Je crois que le budget comporte un certain nombre de mesures qui contribueront à assurer une fiscalité plus juste. Plus précisément, il prévoit un impôt minimal sur le revenu des Canadiens à revenu élevé pour l'année d'imposition 1986. Je sais que cela est important pour les Canadiens. Je crois que nous admettons pour la plupart qu'il nous faut payer des impôts, mais nous voulons tous avoir l'assurance que tout le monde assume sa juste part du fardeau fiscal. En outre, on imposera une surtaxe temporaire d'une durée de 18 mois pour la réduction du déficit aux Canadiens à revenu élevé et aux grandes sociétés. On imposera aussi le capital des grandes institutions bancaires et des sociétés de fiducie. Des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu empêcheront les contribuables de réduire leurs impôts en scindant leur revenu au moyen de prêts à leur conjoint et à leurs enfants. On supprimera les abris fiscaux impliquant des biens comme des yachts, des véhicules d'agrément et des hôtels.

Tout aussi importante est la façon dont le gouvernement perçoit les impôts. Le budget prévoit d'autre part une certain nombre de mesures visant à assurer une fiscalité plus équitable conformément à la Charte canadienne des droits et libertés, l'application du principe de «l'innocence jusqu'à preuve du contraire» aux cas de taxes de vente et d'accise relevant de la Loi sur la taxe d'accise, une nette restriciton des pouvoirs de recherche et de saisie de Revenu Canada et une limitation du pouvoir gouvernemental d'édicter des règlements fiscaux rétroactifs.

Je suis fier d'appartenir à un parti regroupant des gens comme le ministre des Finances qui demeure fidèle à ses convictions et à celles de notre parti. Nous respectons nos promesses électorales. C'est une chose à laquelle les Canadiens n'étaient plus habitués. Après mon élection j'ai été sidéré de voir combien de citoyens m'ont écrit pour me dire: «Je sais que vous avez dit cela pendant les élections. Allez-vous agir différemment maintenant que vous êtes élu?» C'est en effet ce qui se passait avant. Ce genre de gouvernement n'a plus sa place au Canada, monsieur le Président.

Notre gouvernement a de la suite dans les idées. J'ai tenu exactement les mêmes propos a Saint-David, dans le canton de Willoughby ou à Queenston qu'à la Chambre des communes. Les députés progressistes conservateurs sont fidèles à leur parole. Hier soir, nous avons pu constater la détermination, l'honnêteté et le courage du ministre des Finances. C'est je crois grâce à cette détermination, cette honnêteté et à ce courage que nous nous sommes fait élire le 4 septembre. Je crois aussi que c'est grâce à cette honnêteté, à ce courage et à cette détermination que nous resterons au pouvoir.

M. MacLellan: Monsieur le Président, le député de Niagara Falls (M. Nicholson) est désolé de beaucoup de choses. Personnellement, je suis désolé d'avoir à l'écouter. Je ne suis pas du tout d'accord avec les propos qu'il prête aux gens, d'autant plus qu'il a la chance d'avoir de la famille au Cap Breton et qu'il n'a pas eu la chance d'y naître lui-même. Il attribue des propos ridicules à des personnes dont il n'a pas cité le nom, dont nous ne connaissons pas l'identité, des personnes qui ont dit ne pas croire que le gouvernement aurait le courage de fermer l'usine d'eau lourde, mettant ainsi 700 personnes au chômage et reniant sa promesse de ne pas laisser fermer cette usine tant qu'on n'aurait pas trouvé un autre emploi pour ses travailleurs. Et que fait-il des 100 ou 125 millions supplémentaire que cela rapportera au gouvernement? Que fait-il des 2.1 millions que le gouvernement a économisé en annulant son projet de décentralisation à Sydney, des 8 millions qu'il a épargné en ne donnant pas suite au programme d'aménagement du centre-ville de Sydney et des 64 millions que le gouvernement a économisés en renonçant au projet d'usine de lavage du charbon? Et que fait-il des 5.1 millions que le gouvernement a gagnés en ne donnant pas suite à la construction d'un quai à North Sydney et des 8.3 millions qu'il a également épargnés en renoncant à construire un édifice fédéral à Sydney, plus les millions de dollars qu'auraient coûté les troisième et quatrième phases du Collège de la garde côtière? Tout cela pour annoncer qu'aujourd'hui qu'un comité consultatif parfaitement ridicule a accordé 1.5 million pour la conserverie de poisson de Glace Bay, 12 millions pour Donkin ainsi que de l'argent pour la région du détroit. Ce ne sont que des miettes. Comment peut-on dire que le gouvernement a fait là une chose merveilleuse et pris une décision courageuse à l'égard d'une communauté où le taux de chômage est déjà de 40 p. 100.

Je voudrais demander au député qui s'abrite derrière ses privilèges parlementaires pour ne pas se faire prendre à parti, s'il pense vraiment que c'est une bonne chose et si ces économies sont vraiment dans l'intérêt des citoyens du Cap Breton.

M. Nicholson: Monsieur le Président, j'ai une assez bonne idée de ce qui désole les gens. Ils se désolent de ce que des députés comme celui de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) et le parti libéral aient gouverné le pays pendant 20 ans. Voilà ce que les gens regrettent.

Je voudrais vous parler du Cap-Breton. Il était temps de dire que trop, c'est trop. Cent millions de dollars pour créer 600 ou 700 emplois, c'est trop. Il fallait que le gouvernement intervienne. C'était une intervention nécessaire et courageuse. Il était temps de rétablir l'économie et l'équilibre du Cap-Breton. Pour la première fois, le Cap-Breton a la possibilité d'attirer une industrie. Je le souhaite, le député le souhaite, tout le Canada le souhaite. C'est le moment. Ce budget est un premier pas vers la création d'emplois au Cap-Breton, d'emplois que mérite le Cap-Breton.

M. Foster: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Niagara Falls (M. Nicholson) qui s'occupe énormément, je le sais, de l'agriculture, de la viticulture et de l'industrie vinicole. Est-il d'accord avec l'hostilité au budget exprimée aujourd'hui par le groupe des viticulteurs de Niagara? Ils estiment que ce budget est inacceptable parce qu'il accroît les taxes sur les vins et spiritueux. Le député est-il d'accord avec les gens qu'il représente dans la ceinture de Niagara?

De nombreux groupes d'agriculteurs s'inquiètent aussi des taxes qui vont faire augmenter de 9c. par gallon l'essence et le carburant agricole. Est-il d'accord avec cela?

Le député pourrait-il nous donner son avis sur un autre sujet? Le premier ministre Miller, premier ministre de l'Ontario et sa trésorière, Bette Stephenson, ont critiqué le budget. Ils y sont opposés. Ils ont dit que le budget ne contribuerait pas à stimuler la création d'emplois pas plus qu'à répondre aux besoins en logements en Ontario. Je suppose que cela inclut les besoins dans la presqu'île de Niagara. Le député peut-il nous parler des propos tenus par différents groupes de la région qu'il représente?

• (1540)

M. Nicholson: Monsieur le Président, les agriculteurs de ma région ne se distinguent pas des autres Canadiens. Ils veulent que le gouvernement soit réceptif à leurs besoins. Ils savent maintenant que nous avons prouvé que nous le sommes.

Le député a oublié de mentionner que l'automne dernier—et aucun député de son parti n'en a parlé parce qu'ils ne veulent pas signaler les bonnes nouvelles à la Chambre des communes—le gouvernement a acheté toute la récolte excédentaire de raisin. Nous avons ainsi dépensé 12 millions de dollars pour aider les viticulteurs de ma région. Ils sont aussi au courant des efforts de certaines personnes dont moi-même, le député de Welland (M. Pietz), le député de St-Catharines (M. Reid) et les autres représentants de cette région viticole du Canada. Ils sont au courant des efforts constants visant à promouvoir les vins canadiens ici à Ottawa et partout au Canada. Ils sont au courant de tous ces efforts.

Comme je l'ai dit dans mon discours, les agriculteurs de ma région m'ont parlé entre autres choses de l'impôt sur les gains en capital concernant leurs biens agricoles. Ils souhaitaient pouvoir disposer de leurs biens ou en acquérir de nouveaux. Ils ne veulent pas qu'on impose les gains en capital. Quand je rentrerai dans ma circonscription de Niagara Falls, ils seront sûrement satisfaits des mesures particulières qui les aideront. Naturellement, ils bénéficieront de toutes les autres mesures prises dans le budget.

Les agriculteurs ne sont pas des citoyens différents des autres. Quand le gouvernement fédéral met de l'ordre dans ses finances, ils en profitent. Quand le gouvernement ne consacre pas toutes ses recettes à payer des intérêts, ils en profitent également. Je crois que les agriculteurs de ma région et ceux des circonscriptions d'autres députés, seront très, très satisfaits des propositions budgétaires.

M. Stackhouse: Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le député de Niagara Falls (M. Nicholson) pour son excellent discours à l'occasion de l'étude du budget, à la fois pour son contenu et la façon dont il l'a donné. Il a signalé de nombreux points dont nous devrons nous occuper, notamment les dépenses coûteuses qu'entraînent des projets qui n'ont que trop duré, par exemple les usines du Cap-Breton qui coûtent aux contribuables 100 millions de dollars par année. Évidemment, mon collègue libéral se préoccupe de la disparition de ce programme. A la place de l'eau lourde, nous pouvons offrir une somme substantielle aux habitants de cette région. Nous pourrions ainsi verser $50,000 par année à 600 personnes et les contribuables canadiens épargneraient encore beaucoup d'argent. Il faut s'efforcer davantage d'aider les individus plutôt que d'entretenir des industries inutiles. Je félicite encore mon collègue. Je sais qu'il a exprimé des préoccupations que j'ai entendues dans la bouche de nombreux de nos concitoyens, et le député a su parler en leur nom.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Niagara Falls (M. Nicholson). Le député a dit combien le gouvernement a dû se montrer sévère dans le budget. Dans sa circonscription tout comme dans la mienne, nous comptons de nombreux citoyens bénéficiaires de la pension de vieillesse. Peut-il nous expliquer pourquoi le gouvernement demande à ces personnes indigentes, de faire les frais de 3 p. 100 du taux d'inflation? Pourquoi le gouvernement s'est-il montré si dur envers ces citoyens et si accommodant pour les très riches? Bien sûr il faut examiner tout ce qui est progressif, comme l'impôt minimal, mais vis-à-vis des citoyens âgés, le gouvernement est dur. Pourquoi ne se montre-t-il pas aussi dur avec les amis, pour une fois?

M. Nicholson: Monsieur le Président, le budget est dur en effet. Le député a cependant oublié de dire qu'il était dur, mais juste. Voilà ce qu'il est.

Des voix: Oh, oh!

M. Nicholson: J'ai écouté le député poser sa question; ses collègues devraient me laisser répondre. Ils ne veulent pas entendre raison. Nous ne retirons rien aux personnes âgées. Si le député lisait plus attentivement l'exposé budgétaire, il se rendrait compte que nous ne réduisons nullement le supplément du revenu brut. Il continuera d'être pleinement indexé et cela protégera les personnes âgées. Le député a aussi oublié de mentionner le crédit d'impôt-enfants. Cette mesure aide ceux qui en ont le plus besoin dans notre société, mais le député a oublié de le mentionner. Le budget aide les gens. Il aide les personnes âgées. Il aide les gagne-petit qui ont des enfants. Il aide ceux qui en ont le plus besoin. Le député a aussi oublié de mentionner la surtaxe imposée aux sociétés et aux Canadiens à revenu élevé. C'est avec ceux-là que nous sommes durs.

M. Friesen: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement . . .

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à signaler à Votre Honneur que si un député veut invoquer le Règlement, il ne peut le faire que de sa place, pas de celle de son copain.

M. Dick: M. le Président le sait.

M. Friesen: Monsieur le Président, c'est toujours agréable de prendre une leçon de procédure du député de Nickel Belt (M. Rodriguez). J'invoque le Règlement parce que ce dernier a posé au député de Niagara Falls (M. Nicholson) des questions ne se rapportant pas à son discours. La période de questions qui fait suite à un discours est censée se rapporter aux propos du dernier orateur. J'aurais pu intervenir plus tôt, mais je savais que mon collègue de Niagara Falls pouvait fort bien se défendre. Je tenais tout simplement à signaler que les questions du député de Nickel Belt étaient irrecevables.

M. Rodriguez: J'invoque aussi le Règlement.

Le président suppléant (M. Charest): Ce sera la dernière fois parce que la période de questions et d'observations est écoulée.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, c'est à propos de ce rappel au Règlement, étant donné que le député a mentionné le nom de ma circonscription. J'ai posé une question au député de Niagara Falls parce qu'il estime que le budget est équitable. Puisqu'il est, au contraire, tellement injuste, j'ai voulu le signaler en posant une question à laquelle j'attendais une réponse.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, depuis une semaine environ nous voyons un spectacle incroyable, celui de nos vis-à-vis qui parcourent le pays, cherchant à ajouter quelques nouveaux clichés au vocabulaire politique du Canada comme: «Dur, mais juste». Ils font les manchettes et ils passent aux actualités. Le seul qui semble n'avoir pas été touché par ces rengaines, c'est le ministre des Finances (M. Wilson) qui a présenté un budget vraiment draconien. Il est très dur pour les Canadiens en général, pour mes électeurs et pour ceux de tous les députés. Il est tout sauf juste. En fait, il est carrément injuste. Ce qui est singulier à propos de ce budget, c'est le fait que notre critique financier, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), ait pu lire des parties du budget Lalonde et s'attirer des applaudissements des conservateurs qui croyaient que c'était de leur budget qu'il s'agissait. C'est un budget dans la bien triste tradition du gouvernement libéral qui a précédé le gouvernement actuel.

J'avais espéré, je dois dire contre tout espoir, mais je suis un éternel optimiste, que le gouvernement aurait appris sa leçon après le mois de novembre, qu'il aurait appris que les compressions proposées par le parti libéral et sa sotte préoccupation pour le déficit ne pouvaient nous conduire qu'au désastre.

Je suis intervenu ici même après l'exposé de novembre et j'ai prédit—et je demande aux députés de bien vouloir vérifier ce que j'ai affirmé exactement à l'époque—qu'en fait, les modifications budgétaires présentées à ce moment-là accroîtraient le déficit budgétaire, car elles auraient pour effet de réduire l'activité économique au Canada. Tout le monde avait paru très étonné, croyant que c'était impossible. Mais quand le ministre des Finances (M. Wilson) a pris la parole hier, il a avoué que le déficit budgétaire se situait maintenant à 36 milliards de dollars, et non 35 comme il l'avait projeté.

• (1550)

La raison en est parfaitement claire, c'est que l'activité économique a ralenti. Les investissements n'ont pas connu le développement et l'allant magiques que le gouvernement escomptait. A la place, il y a eu le maintien d'un taux de chômage dont n'importe quel pays aurait à rougir. Nous avons un taux de chômage supérieur de quatre points à celui des États-Unis. Et il n'a pas l'air de baisser sensiblement. C'est un taux de chômage qui se maintient, et là encore le déficit augmente. Voilà exactement la conséquence que nous avions prévue de l'exposé économique de novembre, qui poursuivait sur la lancée des politiques obtuses du régime précédent. Au lieu d'écouter les leçons que nous offrions si magnanimement, ces malheureux ministériels continuent dans la même voie. Et avec une obstination qui prend des airs de bravade dans ce budget.

Partout où notre groupe d'étude est passé, dans toutes les localités du Canada, on lui a décrit la terrible tragédie que constituait le taux de chômage actuel, une tragédie qui anéantit les espoirs et les attentes de nos jeunes. Elle fait de nos plus vieux travailleurs des rebuts de la société.

J'ai présenté ce matin une pétition signée par des habitants de Kitchener qui représentent les travailleurs plus âgés, ceux de 40 ans et plus. Dans la conjoncture actuelle, ils ont peu d'espoir de se trouver un emploi. Voilà la véritable tragédie qu'ils sont en train de vivre.

Mais optimiste malgré tout, je croyais bien que le budget serait quand même suffisamment étoffé pour que les pauvres députés de l'arrière-ban puissent trouver matière à le défendre lorsqu'ils retourneraient dans leur circonscription cette fin de semaine, qu'il leur permettrait de dire à leurs concitoyens: «Voici un fonds d'aide communautaire pour permettre au gens de retourner au travail. Voici encore un fonds destiné à financer les initiatives des jeunes qui voudraient se lancer en affaire. Et voici une mesure pour soutenir l'agriculture». On aurait peut-être pu trouver dans ce budget, par exemple, une mesure comme celle qui figure dans le rapport de notre groupe: une subvention de 100 millions de dollars pour protéger nos sols agricoles ou encore 200 millions de dollars pour assurer le reboisement de nos forêts. Je ne pensais pas que cela figurerait dans le budget.

J'ai entendu les grandes phrases du premier ministre (M. Mulroney). Comme il est le premier ministre, je pensais que nous pouvions le croire. C'est un homme politique adroit. Je croyais qu'il aurait mis dans le budget quelques mesures, quelques symboles montrant qu'il se préoccupe du grand nombre de chômeurs que nous avons. Bien sûr, cela n'aurait été que symbolique, 200 millions pour un fonds d'initiatives communautaires, plutôt que les 850 millions que nous recommandons. Je croyais trouver quelque chose pour l'agriculture et un petit montant pour le renouveau industriel. J'ai cherché.

Hier, j'étais du groupe qui étudiait les documents à huis clos. Je pensais que le budget serait difficile à analyser. J'imaginais que nous, l'opposition, aurions du mal à trouver, derrière les symboles et les gestes, la véritable substance du budget. Mais non, le gouvernement nous a rendu la tâche facile. Il a déposé à la Chambre un budget qui, croyez-le ou non, dans un pays où il y a 10.9 p. 100 de chômeurs, ne comporte pas une seule initiative de création directe d'emplois. Il n'y a rien pour remettre ne serait-ce que 20,000 personnes au travail. Il ne renferme pas une seule initiative visant à aider les agriculteurs.

Je plains les députés de l'arrière-ban qui vont faire face aux critiques de leurs électeurs qui seront sans emploi au cours des huit ou plus exactement des 18 prochains mois. En tant que politique, j'ai du mal à croire qu'un gouvernement puisse proposer un budget que chacun d'entre nous va distribuer à autant de gens que possible dans tout le pays, et qui renferme noir sur blanc une prévision—et je veux parler des statistiques du gouvernement contenues dans le Tableau 5 des *Perspectives économiques du Canada*, selon lesquelles d'ici 18 mois, en décembre 1986, 10.3 p. 100 des travailleurs du pays seront toujours sans emploi.

En un an et demi, ce budget s'est fixé l'objectif ambitieux de restreindre le taux de chômage de 0.6 p. 100 dans le pays. Félicitations aux titulaires des banquettes ministérielles. J'admire leur courage politique. Ils ont le culot de se présenter devant les Canadiens en disant que ce budget concerne les emplois, alors que leurs propres statistiques nous prouvent que dans 18 mois, le taux de chômage n'aura baissé que de 0.6 p. 100 et encore, en s'appuyant sur les hypothèses les plus fantaisistes.

Si l'on examine les hypothèses qui sous-tendent ce budget en économiste plutôt qu'en homme politique, on se rend compte que pas un seul économiste indépendant que je connaisse au Canada ne les accepterait. Elles supposent en effet que l'économie des États-Unis va continuer de croître à une rythme accéléré au cours des deux prochaines années. Or, nous avons constaté en étudiant les statistiques américaines que l'économie de ce pays a subi un ralentissement marqué, ce qui rend les hypothèses du gouvernement tout à fait risibles.

Par ailleurs, si l'on examine les investissements prévus pour l'année prochaine au Canada, on s'étonne de constater que ces investissements dans les secteurs autres que résidentiel vont connaître une croissance réelle de 6.4 p. 100. Incroyable, mais on prédit que la croissance des investissements dans le secteur domiciliaire ateindra 10.7 p. 100. Et cela au moment où les dépenses à la consommation au Canada doivent augmenter de 1.1 p. 100 d'après les statistiques mêmes du gouvernement.

• (1600)

Je ne voudrais pas prétendre que le ministre des Finances doit retourner aux cours d'économie de première année. Je ne voudrais pas prétendre qu'il a besoin d'une meilleure compréhension des lois les plus fondamentales de l'investissement dans n'importe quel pays. Je demanderais cependant aux députés conservateurs d'arière-ban qui viennent du milieu des affaires s'ils oseraient faire de nouveaux investissements importants s'ils étaient confrontés aux prédictions gouvernementales établies en statistiques implacables révélant que les dépenses à la consommation n'augmenteront que de un pour cent. Investiraient-ils leurs capitaux dûrement gagnés dans des entreprises commerciales hasardeuses dans l'espoir qu'elles soient couronnées de succès? Je présume que les conservateurs d'arrière-ban comprennent, à la différence de leurs collègues des premières banquettes, que les entreprises ont besoin de clients.

Le gouvernement voudrait nous faire croire que les gens se précipiteront l'année prochaine pour investir 10.7 p. 100 de plus dans le secteur domiciliaire et 6.4 p. 100 de plus dans le secteur non domiciliaire alors que les consommateurs ne dépenseront que 1 p. 100 de plus. C'est absolument ridicule. C'est une hypothèse indéfendable aux yeux de tout député conservateur de l'arrière-ban qui est diplômé en économie ou qui a du moins été dans les affaires pendant quelques années.

J'exhorte les députés conservateurs de l'arrière-ban à prendre le ministre des Finances à part pour lui expliquer les faits de la vie, lui dire comment fonctionne le monde des affaires et pour lui expliquer, à lui et à la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) que les petites entreprises de toutes les régions du pays veulent être sûres d'avoir des clients et d'avoir des débouchés pour leurs produits avant d'investir. Je les implore d'aller lui parler. Je ne voudrais pas leur demander de le faire publiquement car je ne veux pas qu'ils aient des ennuis.

Une voix: Et l'eau lourde?

M. Langdon: Pour la gouverne des députés qui ont parlé de l'eau lourde, je tiens à rappeler que j'ai dit moi-même en novembre qu'il faudrait fermer ces usines. Cette décision est d'une importance majeure dans le budget, mais elle aurait dû s'accompagner de subventions directes du gouvernement pour aider les aciéries et les mines de charbon du Cap-Breton. Il n'y a absolument rien dans le budget qui compense les sacrifices demandés au Cap-Breton.

Nous avons devant nous un budget qui est totalement et bizarrement erroné. Il repose sur des rêves et cela me fait supposer que le ministre des Finances s'apprête à présenter un projet de loi légalisant la marijuana. Le ministre devait sûrement planer quand il a préparé ce budget, car ce dernier est la manifestation d'idées erronées, de mythes et dénote une méconnaissance totale de la façon dont réagissent les chefs de petites entreprises. Voilà un budget qui frappe de plein fouet les Canadiens.

Dans le comté d'Essex, les familles moyennes verseront environ $500 supplémentaires en impôt cette année à cause du budget et paieront le gallon d'essence 9c. de plus. Quand leurs enfants iront acheter des boissons gazeuses à l'épicerie du coin, ils devront payer la taxe de vente fédérale. Quand les femmes achèteront des produits de maquillage, elles seront obligées de payer la taxe de vente fédérale. Les produits pharmaceutiques sont eux aussi soumis à la taxe. Les impôts sur la bière, les cigarettes, l'alcool et le vin ont grimpé en flèche. La taxe de vente sur tous les produits augmente. Via Rail va hausser ses tarifs d'au moins 30 p. 100 sur la ligne Windsor-Québec. L'impôt sur le revenu augmentera d'au moins $215 par famille. Voilà ce que vient de décider un gouvernement qui avait promis de ne pas augmenter l'impôt sur le revenu.

Nous avons affaire à un budget qui est une véritable catastrophe sur le plan économique et qui, sur le plan humain, impose un fardeau inéquitable aux Canadiens.

Le gouvernement n'a pas annoncé la moindre mesure concrète dans le but d'établir un impôt minimum. Les impôts prélevés sur les revenus des sociétés diminueront de 540 millions de dollars l'an prochain tandis que les impôts sur les revenus des particuliers augmenteront d'au moins un milliard d'ici 1991. Le budget sera préjudiciable au secteur primaire en raison des compressions effectuées dans les domaines de l'agriculture et des pêches. Ce budget nuira au secteur industriel à cause des réductions imposées au PDIR.

En terminant, ce budget néglige entièrement de répondre aux aspirations formulées d'un bout à l'autre du Canada, aspirations dont notre groupe d'action a pris conscience en s'adressant à des centaines de groupes de Canadiens. Le gouvernement parle de consultations. Nous avons effectivement consulté au lieu de faire semblant. Les témoignages que nous avons entendus ont abouti à une proposition budgétaire intitulée Canada Illimité qui renferme toute une série de propositions garantissant des avantages réels aux Canadiens, au lieu des difficultés que le budget pourrait susciter.

Mme McDougall: Monsieur le Président, je suis vraiment très heureuse que le député me rappelle une fois encore qu'il est professeur d'économie. Je sais bien qui devrait reprendre les cours de première année en économie.

Nous avons déjà fait au Canada l'expérience du genre de programme que préconise le député, comme le Fonds d'initiative jeunesse. Ce ne sont que des expédients. Quel en a été le résultat? Nous nous sommes retrouvés avec un déficit et un taux de chômage considérables. Pendant que ce député nous faisait un cours sur l'art de faire marcher la planche à billets, ce qui semble être sa spécialité, le député de Guelph (M. Winegard) rencontrait 40 personnes âgées dans le hall de cet immeuble. Ces personnes ont félicité le gouvernement de son budget.

Comment le député peut-il justifier les déclarations qu'il a faites aujourd'hui compte tenu des propos qu'il a prononcés, le sourire aux lèvres, devant les caméras de télévision le printemps dernier? Il a alors déclaré que nous ne pouvions plus accepter un déficit aussi lourd, que c'était insensé. Il n'y a que deux façons de réduire la dette nationale: il faut soit réduire les dépenses, soit augmenter les impôts. Le député a-t-il une autre solution à proposer?

M. Langdon: Monsieur le Président, j'ai en fait 70 suggestions réunies dans un document intitulé *Canada Unlimited*. J'estime qu'il s'agit là d'une approche qui tient compte de la réalité. La réalité, c'est que nous avons actuellement un déficit de 36 milliards, non pas parce que l'ancien gouvernement l'a voulu, mais parce qu'il a adopté le même genre de logique insensée que le gouvernement actuel. Le gouvernement espère créer des emplois et réduire le déficit en imposant des compressions budgétaires, en augmentant les impôts et en faisant confiance aux entreprises.

• (1610)

Nous avons eu droit aujourd'hui au spectacle affligeant de députés conservateurs qui applaudissaient sans réserve en entendant des phrases tirées de l'exposé budgétaire de Marc Lalonde. L'explication est bien simple. Ce budget libéral utilisait exactement les mêmes recettes. L'objectif était de réduire le déficit, mais il s'est traduit par une augmentation du déficit.

Je tiens à dire clairement que le Canada ne peut pas se permettre de continuer à accumuler des déficits au cours des trois ou cinq prochaines années. Il n'est pas juste envers les générations à venir de consacrer 30 p. 100 des recettes fiscales du pays au service de la dette publique. C'est inacceptable et moralement indéfendable. Si nous voulons nous attaquer à ce problème, nous n'avons qu'une solution.

Après l'énoncé de politique économique de novembre dernier, j'avais prédit que le déficit dépasserait 35 milliards de dollars à cause des compressions budgétaires et des augmentations d'impôt. Je ne m'étais pas trompé. Le déficit est maintenant de 36 milliards. Je suis prêt à faire exactement la même prédiction aujourd'hui. Le gouvernement croit pouvoir diminuer le déficit en imposant un régime strict à l'économie, mais il en résultera une hausse du déficit. Les conservateurs mènent le pays au désastre et ils devront en assumer la responsabilité dans les prochaines années. Il n'y a qu'une seule solution.

[*Français*]

Il n'y a qu'une solution: On doit avoir une solution où on trouve une économique qui grandit.

[*Traduction*]

Il nous faut absolument une économie à croissance rapide. Avec les mesures du gouvernement, notre économie ne va pas croître, elle va décliner. En 1985, nous aurons un taux de croissance de 3.1 p. 100, et ce taux descendra à 2.4 p. 100 en 1986. Le gouvernement précipite le pays dans les gouffres que le parti libéral a ouverts avant lui. Résultat, nous allons avoir un déficit encore plus élevé. Ce sont les députés d'en face qui en porteront la responsabilité.

La réponse, c'est de mettre en place ce que le NPD a proposé il y a six semaines. Ce qu'il nous faut, c'est un changement profond du régime fiscal qui force le secteur des entreprises à payer sa juste part, au lieu de la diminution de l'impôt sur les sociétés qu'apporte ce budget. Il faut changer les choses pour que les Canadiens riches doivent en permanence assumer une juste part de l'impôt. Il faut que ce soit permanent, et pas simplement une surtaxe ponctuelle. En même temps, il faudrait atténuer le fardeau fiscal des simples Canadiens. Il faudrait accorder des avantages fiscaux aux travailleurs. Les travailleurs ne devraient pas être obligés de supporter le fardeau fiscal qu'on va leur imposer pour cause d'irresponsabilité.

Si nous consacrons les économies importants que ces modifications nous permettront de réaliser à des initiatives communautaires et à des mesures d'aide aux jeunes, aux collectivités, à l'industrie du logement et aux municipalités, les gens pourront retourner au travail. Le taux de chômage sera réduit de 2.5 p. 100 et non de 0.6 p. 100, ce qui semble ravir le gouvernement. Je tiens à prévenir les députés ministériels, lorsqu'ils se rendront dans le pays pour défendre un objectif ou une prévision, qu'au cours des 18 prochains mois le taux de chômage doit diminuer de 0.6 p. 100 seulement. Les députés reviendront à la Chambre la queue entre les jambes et le rouge au front. C'est pourquoi j'espère qu'un nouveau budget nous sera proposé d'ici trois mois.

M. Pietz: Monsieur le Président, je voudrais poser au député d'Essex-Windsor (M. Langdon) une question découlant de sa déclaration sur les transports et le prix de l'essence à Windsor. Pourquoi n'a-t-il rien dit au sujet des stimulants que le ministre des Finances (M. Wilson) a continué à offrir aux Canadiens pour les encourager à convertir leur véhicule à d'autres sources d'énergie? Il n'a pas dit aux Canadiens ordinaires qu'au lieu d'augmenter leurs frais de transport, ils pouvaient les réduire d'au moins 45 p. 100 en effectuant cette conversion. Il sait qu'en Ontario, par exemple, les propriétaires de voiture sont exemptés de la taxe de vente provinciale sur leur véhicule si ce dernier est converti à une autre source d'énergie et qu'ils obtiennent un remboursement s'ils présentent une demande dans les 30 jours.

Le ministre des Finances a continué à offrir $400 pour la conversion au propane et $500 pour la conversion au gaz naturel. On peut donc recouvrer le coût de la conversion. Le député sait que d'autres carburants, comme le propane, sont vendus dans environ 25 p. 100 des stations-service. Les autres carburants restreignent également la pollution. En outre, ce sont des carburants canadiens; ils contribuent donc à donner du travail aux Canadiens. Pourquoi ne félicite-t-il pas le ministre de cette économie de 45 p. 100 que cela représente pour les Canadiens ordinaires, en reconnaissant son effort à cet égard?

M. Langdon: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à cette question. En effet, les objectifs du budget sont si nombreux que je ne voulais pas les aborder tous. Le gouvernement a adopté une orientation destructive, absurde et ridicule dans ce budget. A une époque où nous nous efforçons d'économiser l'énergie et, comme l'on dit les députés, d'encourager les gens à faire la conversion à d'autres sources d'énergie, le budget impose une taxe de vente fédérale sur les poêles à bois, les déflectueurs aérodynamiques, les pompes à chaleur, les systèmes de chauffage solaire, les panneaux et tubes, les isolants thermiques, les génératrices éoliennes et moulins à vent, les déflecteurs de vent et autres articles du même genre. Ces mesures font du tort au secteur des sources d'énergie de remplacement, ce qui est honteux, sans parler des augmentations de prix auxquelles devront faire face les électeurs du député et les miens, à la suite de la hausse du prix des transports qui touchera le couloir ferroviaire entre Windsor et Québec.

● (1620)

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, aujourd'hui, c'est un grand jour puisque j'ai la chance de défendre un excellent budget, et c'est aussi le moment que j'attends depuis le début de mon mandat, c'est-à-dire de prononcer mon premier discours dans cette honorable Chambre.

Le budget qui a été présenté hier par l'honorable ministre des Finances (M. Wilson), le député d'Etobicoke-Centre, est d'une importance capitale. Il constitue un tournant, une orientation économique totalement nouvelle que le gouvernement canadien se devait de prendre, et cela sans délai; une page est tournée. La situation économique canadienne a atteint un seuil critique et la réduction du déficit devenait urgente et nécessaire. Voilà pourquoi, comme l'a si bien dit le ministre dans son allocution et je cite:

> Les déficits considérables limitent notre capacité de promouvoir la croissance et la création d'emplois. Un fort taux de chômage contribue à son tour à l'augmentation des déficits.

Le Canada se trouvait dans un engrenage d'où seule une réorientation totalement différente pouvait l'en sortir. Ce budget permettra de briser le cercle vicieux du chômage et d'une dette qui ne cessait de s'accroître et cela à un rythme effarant.

La philosophie de ce budget veut que les Canadiens se prennent en main, qu'ils soient le moteur de la reprise économique du pays. Il était prioritaire de laisser au secteur privé une marge de manœuvre considérable car l'État ne peut inconditionnellement orienter et diriger continuellement les citoyens. Les Canadiens veulent des emplois et des emplois permanents. Mais il n'appartient pas seulement au gouvernement de créer de l'emploi. Il faut que tous les Canadiens et les Canadiennes mettent la main à la pâte pour y arriver: la petite entreprise, la moyenne entreprise, les grandes sociétés ainsi que le gouvernement. En ce sens, les nouvelles mesures proposées sont des incitatifs certains. Voilà pourquoi, monsieur le Président, en tant que représentante de la circonscription de Louis-Hébert, je suis extrêmement fière aujourd'hui de prendre la parole à la Chambre et de vous faire part des préoccupations des électeurs de ma circonscription qui, j'en suis certaine, sauront reconnaître le bien-fondé de ces mesures budgétaires.

Je voudrais vous décrire très rapidement un petit peu ma circonscription qui est située sur le bord du fleuve Saint-Laurent, qui comprend quatre villes dont Sainte-Foy est la plus grande avec 70,000 habitants. Il y a aussi Sillery, Cap-Rouge et L'Ancienne-Lorette qui sont moins grandes et qui atteignent un total de 100,000 habitants. Dans ma circonscription, il y a aussi l'aéroport de Sainte-Foy, à L'Acienne-Lorette; il y a aussi une gare ferroviaire, une gare d'autobus. Donc, au point de vue transport, ma circonscription est très bien équipée. Il y a aussi des services tertiaires adéquats et la ville de Sainte-Foy a développé des infrastructures dans le domaine des sports, ce qui a fait que de Sainte-Foy nous avons formé des athlètes qui sont devenus des médaillés d'or.

Je connais ma circonscription; je connais les principaux dossiers de ma circonscription. Ayant été conseillère municipale à la ville de Sainte-Foy, j'ai appris à connaître tous ses comtés. Je connais aussi très bien les maires qui font partie des quatre villes de ma circonscription ainsi que les autres conseillers, les présidents d'organismes ainsi que les membres qui les composent. C'est un avantage qui me sert chaque jour pour mieux desservir la population de la circonscription de Louis-Hébert. Les gens qui l'habitent sont courageux et ont une volonté de s'en sortir et ce sont aussi des gens très créatifs. Ils travaillent depuis plusieurs mois, voire même des années, à donner une nouvelle orientation économique, un nouvel essor qui va être profitable à toute la grande région de Québec. C'est extraordinaire de voir la concertation de tous ces organismes, de toutes ces personnes qui ont pourtant des intérêts différents pousser dans le même sens afin de mettre sur pied, par exemple, le fameux parc de haute technologie où on fabriquera des instruments très précis d'optique et de laser.

La circonscription de Louis-Hébert, monsieur le Président, regroupe aussi plusieurs institutions académiques telles l'Université Laval, la plus ancienne université francophone de l'Amérique du Nord; il y a aussi le Cégep Sainte-Foy, le Collège Notre-Dame-de-Foy, le St. Lawrence College.

Monsieur le Président, vous comprendrez que ma préoccupation face aux jeunes est d'autant plus grande que, cette année, nous célébrons l'Année internationale de la jeunesse, et c'est tout au plus très justifié.

Étant moi-même une enseignante, je puis vous assurer que je suis très sensible aux demandes et aux recommandations que les jeunes me soumettent. C'est pourquoi, monsieur le Président, vous comprendrez facilement que l'orientation que prend le gouvernement visant à créer des emplois me plaît énormément. Comme vous le savez, le chômage est un mal épouvantable auquel sont confrontés tous ces jeunes qui arrivent sur le marché du travail et qui doivent souvent se résigner à recevoir de l'aide sociale, car souvent, malgré toutes les démarches qu'ils effectuent et leur bonne volonté, leurs efforts demeurent infructueux. Les nombreuses démarches qui me sont soumises en ce sens à mon bureau de circonscription en sont un témoignage vibrant.

Les mesures proposées par ce budget, qui ont principalement pour but de créer de nouveaux emplois, ne peuvent qu'aider ces jeunes à accéder enfin au marché du travail, et plus important encore, d'accéder à des postes permanents. De plus, comme l'a annoncé la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) lors de la conférence des premiers ministres de Regina, on adopte désormais une approche conservatrice de la

formation et de l'emploi, une approche qui favoriserait le développement professionnel plutôt que les emplois de courte durée. Avec une telle approche, la participation accrue du secteur privé et des intervenants locaux est essentielle. C'est pourquoi, vu l'importance d'une telle initiative, monsieur le Président, 900 millions de dollars ont été accordés à ces programmes cette année et 900 millions de dollars additionnels seront affectés à ces programmes en 1986-1987. On ne peut que se réjouir d'une telle mesure qui aura un effet direct pour ces jeunes à la recherche d'un emploi. Je ne peux que me réjouir, monsieur le Président, d'un tel énoncé budgétaire.

Dans cette optique, le domaine de la recherche me tient énormément à cœur car il est évident que les jeunes auront à vivre avec ce changement technologique. Il constitue l'avenir et se veut être un secteur très créateur d'emplois.

Monsieur le Président, la population de Louis-Hébert est choyée de ce côté. En effet, on retrouve à l'Université Laval, qui a une vocation de recherche très poussée, particulièrement en médecine, en optique et laser, on retrouve aussi dans la circonscription deux complexes scientifiques hautement sophistiqués, soit l'Institut national de recherche scientifique qui se spécialise dans les recherches dans le domaine de l'eau et de la géologie et qui a aussi une deuxième vocation, soit de former des étudiants de deuxième et troisième cycle. De plus, il y a aussi un centre de recherche industriel du Québec qui travaille de concert avec l'industrie à perfectionner au maximum des produits selon les grandes orientations du virage technologique qu'effectue le gouvernement du Québec.

Il était donc prioritaire qu'un secteur d'une telle importance continue d'être supporté par le gouvernement fédéral, et en accordant le remboursement de 100 p. 100 du crédit d'impôt aux petites entreprises sur les deux premiers millions de dollars de dépenses admissibles dans la recherche et le développement chaque année, on contribue grandement à permettre aux entreprises nouvelles qui ont de la difficulté à trouver des capitaux de prendre enfin de l'expansion. La technologie étant un secteur de pointe appelé à se développer et à prendre de plus en plus d'importance dans l'orientation industrielle, le risque couru par les investisseurs potentiels est des plus intéressants car c'est un gage de rentabilité dans l'avenir.

Le gouvernement canadien en abolissant le transfert du crédit d'impôt à la recherche scientifique aux investisseurs étrangers incite donc ainsi une plus grande majorité d'investisseurs canadiens à s'en prévaloir et surtout, j'insiste sur ce point, monsieur le Président, leur laisse le choix. Chacun est libre d'investir s'il le veut bien et où il le veut bien.

• (1630)

Il faut cependant reconnaître, comme je viens de le souligner, que ce secteur est très intéressant pour les potentiels investisseurs car son importance ne cessera d'augmenter rendant ainsi les risques pratiquement nuls. C'est un investissement sûr.

Monsieur le Président, je considère que cette mesure permettra à la circonscription de Louis-Hébert de prendre encore davantage la place qui lui revient dans le développement technologique et favorisera l'expansion de la circonscription et la création d'emplois reliés à ce secteur. Permettez-moi de citer le très honorable premier ministre qui, lors de son passage dans ma circonscription en 1982, disait ceci:

Dans ce comté et dans cette région, vous avez tout pour devenir un centre névralgique de la recherche et du développement. Vous avez les industries, l'université, la main-d'œuvre qualifiée, des centres de recherche, une infrastructure sociale, et ainsi de suite. Il ne vous manque que le désir du gouvernement fédéral de se fixer des objectifs qui correspondent aux exigences de la situation et au talent de notre peuple et de concerter avec le Québec pour que cela devienne une réalité.

A partir d'aujourd'hui, monsieur le Président, je constate avec joie que, désormais, cette volonté et ce désir du gouvernement fédéral de contribuer plus largement au développement technologique sont présents. Je suis persuadée que les objectifs visés seront rencontrés par la mise en application de telles mesures. Le peuple canadien a la volonté de réussir et les commettants de ma circonscription partagent aussi cette farouche volonté. Pour les connaître très bien, je n'ai aucun doute à ce sujet. Aussi, l'harmonie que notre gouvernement a restaurée depuis le 4 septembre dernier entre le gouvernement fédéral et les provinces, principalement en ce qui me concerne avec le gouvernement du Québec, est de très bon augure, et cette concertation ne peut qu'être profitable à tous les citoyens et citoyennes de la circonscription de Louis-Hébert, de Québec, et même du Canada tout entier.

Je puis assurer mes intervenants, tous les intervenants de mon milieu, de mon entière collaboration dans l'atteinte de ces objectifs. Je tiens à souligner l'appui que le gouvernement fédéral accordera désormais par le biais d'un crédit d'impôt aux particuliers qui investiront dans les Fonds de solidarité du Québec ou dans tout autre fonds semblable qui bénéficie d'une aide fiscale des provinces. Ce fonds de solidarité du Québec est une initiative des plus intéressantes, car c'est grâce à des représentations faites par la Fédération des travailleurs du Québec auprès du ministre de l'Emploi et de la Concertation du Québec, M. Robert Dean, qu'il a pu être mis en place. C'est un excellent modèle de participation des travailleurs à l'investissement ayant comme objectif immédiat de venir en aide aux petites et aux moyennes entreprises. Gérés par un conseil d'administration de 13 membres, ces derniers ont pour mandat d'administrer les fonds et de voir à ce que les investissements atteignent les objectifs fixés, soit de maintenir les emplois déjà existants et d'en créer de nouveaux.

Présentement au Québec, le crédit d'impôt accordé est des plus avantageux. Quelqu'un qui achèterait aujourd'hui 100 actions de $10, par exemple, donc un capital de $1,000, n'aurait en réalité que $187 à débourser après que les déductions fiscales admissibles aient été déduites. Au surplus, du crédit d'impôt qu'accorde déjà la province de Québec, le nouveau crédit qu'accordera désormais le gouvernement fédéral se voudra des plus incitatifs face à de tels investissements et l'effet sur l'économie à court et moyen terme ne pourra être que très positif.

Maintenant, en tant que femme et mère de famille je suis très très sensible à la condition de vie des femmes dans notre société. Je suis très heureuse des mesures proposées relativement à l'aide à la famille qui démontrent la préoccupation constante de notre gouvernement face à ceux qui sont souvent les moins bien nantis de notre société.

Plusieurs de mes commettants craignaient fort de voir les allocations familiales diminuer. Je suis fière de les rassurer car celles-ci n'ont été nullement touchées. Au contraire, le gouvernement a annoncé une restructuration de l'aide à la famille qui prend la forme d'avantage fiscal. Ces changements répondent aux suggestions formulées par un grand nombre de citoyens. A

compter de 1986, le ministre des Finances a annoncé que le crédit d'impôt pour enfant versé aux familles à revenu modeste sera sensiblement majoré pour atteindre $524 par enfant dès 1988, soit une hausse de $140. De plus, le seuil de revenu à partir duquel le crédit commence à diminuer sera abaissé. A compter de 1987, les exemptions fiscales au titre des enfants seront réduites sur une période de trois ans de façon que l'exemption relative aux enfants de 18 ans ou moins soit égale à la valeur des allocations familiales. Ces mesures me satisfont pleinement. Elles démontrent la conscientisation du gouvernement face au milieu familial qui se veut être le noyau de la société si nécessaire ensuite à l'expansion économique. Voilà pourquoi je me réjouis tellement, comme je l'ai déjà souligné, de la mise en application de telles mesures.

Finalement, monsieur le Président, je suis fière de dire que la circonscription de Louis-Hébert, ma circonscription que j'aime tant avec ses électeurs dynamiques qui ont une ferme volonté de s'en sortir, est un modèle de concertation dont le présent budget leur permettra de donner libre cours à leur esprit d'initiative et d'«entrepreneurship». Ces mesures budgétaires voulant venir directement en aide aux petites et aux moyennes entreprises vont permettre enfin de fournir de l'emploi à des gens de tout âge. Il ne privilégie pas de catégories particulières. En ce sens, c'est un budget juste et équitable pour chacun des Canadiens et des Canadiennes. Le travail a une importance primordiale dans notre société. Par ce budget, le gouvernement fédéral permettra à un très grand nombre de Canadiens de retrouver leur dignité qu'ils avaient perdue au moment de perdre leur emploi. Le travail redonne à l'individu sa dignité; il était donc primordial de s'attaquer dès maintenant à ce grand problème. Le gouvernement conservateur a, par ailleurs, depuis le 4 septembre dernier, créé 200,000 emplois ce que le précédent gouvernement n'avait pas réussi à réaliser en douze ans d'administration.

Les statistiques démontrent également que, le mois dernier, l'emploi a enregistré sa plus forte progression en cinq ans, ce qui est déjà très encourageant. Ces chiffres, monsieur le Président, démontrent l'importance accordée par mes collègues et moi-même à l'épineux problème du chômage, et que nous sommes disposés à prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir la situation et de voir à ce que la reprise économique soit des plus efficaces et qu'elle produise des effets le plus rapidement possible. Il nous a fallu, être raisonnables et ne pas sabrer davantage dans le déficit car, dans ce cas, ce serait les provinces les moins bien nanties qui auraient écopé, et cela nous ne pouvions nous y résigner. Notre sens de la justice et de l'équité nous en empêchait. Comme tout bon administrateur, le gouvernement est conscient qu'il se doit de payer la dette ou tout au moins de la diminuer, car les montants effarants affectés au paiement des intérêts de cette dette nuisent indiscutablement à la reprise de l'économie. Donc, monsieur le Président, ce n'était pas un choix qu'il nous fallait faire, c'était une obligation que nous ne pouvions contourner.

Gens de Louis-Hébert, Québécois, Canadiens, faites-nous confiance! Cette nouvelle orientation était nécessaire et urgente à court et à moyen termes. Je suis persuadée qu'elle aura des conséquences très positives et qu'elle permettra de relancer l'économie en favorisant l'expansion du secteur privé. Les Canadiens pourront enfin travailler et, par la même occasion, retrouver leur dignité, condition essentielle à l'épanouissement de tout individu. Monsieur le Président, nous favorisons les petites et les moyennes entreprises parce que nous savons que ces petits entrepreneurs commerçants qui administrent très bien et qui sont très près de leurs sous ne dépensent pas de façon inconsidérée, et combien souvent ne les avons-nous pas entendu nous dire: Réduisez le déficit, finissez par payer vos dettes. Nous, dans le commerce et dans l'industrie, si nous agissions de cette façon-là, il y a longtemps que nous aurions fait faillite. Alors, ils nous disaient: Nous ne fonctionnons pas inconsidérément, et nous nous serrons la ceinture et nous surveillons de très près toutes nos dépenses. J'ai vu des employés accepter une baisse de salaire pour conserver leur emploi quand les taux d'intérêt se sont retrouvés si haut. Ils ont réussi à passer au travers. J'ai vu aussi des présidents de compagnie retirer leurs enfants de l'école privée, vendre leur résidence d'été, ne pas s'abonner au golf, vivre de façon très simple et très stricte afin de traverser des périodes difficiles, et ils ont réussi. Aujourd'hui, nous faisons appel à la population canadienne en tant que pays qui est dans une impasse financière et qui a à traverser cette impasse difficile. Nous devons remonter l'économie, créer de l'emploi, rationaliser les dépenses de l'État, administrer plus efficacement. Les budgets de fonctionnement et d'investissement des ministères ne seront plus accrus selon . . . J'achève, monsieur le Président, deux ou trois secondes. Les budgets de fonctionnement et d'investissement des ministères ne seront plus accrus selon l'inflation. Faisons notre part tous et chacun afin que nos enfants puissent vivre et aspirer à leur dignité que donne la satisfaction du travail accompli et surtout que nos enfants puissent se fonder une famille et vivre comme nos parents vivaient avant la dégradante et décadante ère libérale.

Le président suppléant (M. Charest): Questions, commentaires. L'honorable députée de Capilano (M^me^ Collins) a la parole.

• (1640)

[*Traduction*]

Mme Collins: Monsieur le Président, je voudrais féliciter la députée à l'occasion de son premier discours à la Chambre. Les discours de cette trempe sont trop rares. Je partage son enthousiasme débordant à l'égard du budget. J'ai reçu de ma circonscription de Capilano, en Colombie-Britannique, des réactions très favorables aux initiatives qu'envisage le gouvernement.

Il y a encore un aspect du budget dont il n'a pas beaucoup été question jusqu'ici. L'une de ses orientations majeures concerne le développement de la petite entreprise. Il sera dorénavant possible d'investir les fonds des régimes de pension et des REER dans ce secteur. Or les femmes sont vraiment le moteur grâce auquel tant de PME sont créées. C'est pourquoi le budget me semble tellement avantageux pour les Canadiennes entreprenantes mais qui ne pouvaient investir faute des capitaux nécessaires. La députée convient-elle que ces initiatives budgétaires vont avantager considérablement les femmes en les incitant à se lancer en affaires ou à faire prospérer leurs entreprises et créer les emplois tant souhaités?

[*Français*]

Mme Duplessis: Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue des compliments qu'elle m'a faits au début et je la remercie aussi de sa question. Presque tout mon discours a porté à dire que je croyais vraiment que les incitatifs

que nous avons placés pour la petite et la moyenne entreprise, surtout aussi au niveau de la recherche et du développement, vont vraiment être créateurs d'emplois à long terme, et j'explique; c'est que si on permet aux petites entreprises d'investir de l'argent dans la recherche et le développement et aussi, à la fin de l'année, de récupérer les montants d'argent en crédit d'impôt, je pense que de plus en plus de petites industries vont chercher de nouvelles avenues et vont les exploiter, ce qui sera créateur d'emplois à long terme.

Le président suppléant (M. Charest): Questions, commentaires. Débat. L'honorable députée de Mount Royal (M^me Finestone) a la parole.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, on attend beaucoup d'un budget fédéral. Tout d'abord, on est censé y tenir compte des particuliers, des simples citoyens. Le gouvernement dispose de ce moyen pour leur montrer qu'il est sensible à leurs besoins, qu'il s'en préoccupe, qu'il entend leur assurer l'égalité des chances en matière de carrière, d'enseignement, de loisirs et de retraite. Un budget doit s'adresser aux gens, à leurs besoins, alors qu'en l'occurrence, il n'en est rien. Celui-ci ne donne aucune de ces garanties. C'est un texte froid et rigoureux, qui fait abstraction des besoins pressants des femmes, des jeunes et des personnes âgées. Il a fallu cet exposé cynique et aride pour forcer le gouvernement conservateur à révéler ses positions sur les questions qui touchent de près la population en général, qui concernent M. et M^me Tout-le-Monde. On peut y entendre le son des gros sous qui trouent le filet de notre sécurité sociale, mais les Canadiens et les Canadiennes n'ont pas dit leur dernier mot.

La population fondait de grands espoirs sur ce budget. Après tant de consultations faites par le gouvernement, nous constatons que ce mécanisme tant vanté a fait long feu. Nous avons attendu plus de huit mois pour voir quel groupe de pression gagnerait la partie. Ce n'est pas très difficile à voir. Le gros capital, les multinationales, les sociétés pétrolières et l'industrie militaire sont les grands gagnants. Le gouvernement a prêté l'oreille à leurs instances. Je ne peux qu'espérer que les femmes, les jeunes et les dirigeants syndicaux invités aux fins de consultation lors de la conférence économique nationale ont au moins reçu une tasse de café et un beigne, car c'est tout ce qu'ils ont obtenu de ce budget.

Harry Truman disait un jour que lorsqu'on ne pouvait pas convaincre les gens, on devait essayer de les embrouiller. Les conservateurs ont suivi ce conseil bien assez souvent. Maintenant, le ministre des Finances (M. Wilson) a ajouté quelque chose à cette maxime: «S'il est impossible de les embrouiller, alors, consultez-les».

Un budget fédéral est également censé répondre à des questions et faire disparaître l'incertitude. Le présent budget fait exactement le contraire. Les Canadiens se posent maintenant plus de questions que jamais auparavant au sujet du programme secret du gouvernement en ce qui a trait aux programmes sociaux, à la politique sociale. On se demande ce qui va se passer à propos des prestations de maternité et d'assurance-chômage. On sait encore moins comment le gouvernement entend compenser les compressions dans le domaine de la création d'emplois et de la formation. Ces compressions nuisent énormément aux efforts que font les jeunes pour se trouver des emplois valables et durables. Le manque de détails quant à la stratégie du gouvernement en matière de travail est tout à fait scandaleux et exaspérant. Vous feriez mieux de vérifier votre budget, car je crois que ces 900 millions de dollars ne sont pas de nouveaux fonds. Ils étaient déjà là l'année dernière.

J'ai écouté l'exposé budgétaire d'hier avec beaucoup d'attention et énormément d'espoir. J'ai écouté au nom des femmes sur le marché du travail, des femmes au foyer, des femmes qui luttent pour joindre les deux bouts pour leur famille, des femmes à la retraite qui doivent se contenter d'un revenu fixe et des femmes qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté. J'ai écouté également au nom des jeunes auxquels on a tant promis au cours de la dernière campagne électorale, mais auxquels on a si peu donné jusqu'ici. J'ai écouté et j'ai espéré. Cependant, aujourd'hui je partage la déception amère de ces femmes et de ces jeunes devant la réalité de ce budget stérile.

Avant d'aborder les questions qui préoccupent particulièrement les femmes et les jeunes, je voudrais dire quelques mots du ton du présent budget et du message qui le sous-tend. Ce ton montre clairement comment le gouvernement fait fi de la masse des gens ordinaires. Au quatrième paragraphe de la première page, le ministre dit:

> Aujourd'hui, mon budget demande aux Canadiens, et non au gouvernement, de choisir ce qui est bon pour le Canada. Et il stimule les Canadiens en récompensant la réussite plutôt qu'en subventionnant l'effort.

Je croyais que l'effort pur et simple et la fierté dans le travail étaient le mot d'ordre de notre société. Il semble désormais que seul l'effort financier couronné de succès soit valable. Je crois que le citoyen ordinaire ne verra pas là de quoi se réjouir.

Plus loin, je lis une description de la façon dont le processus de consultation s'est déroulé. La page 19 porte cette mirobolante partie du budget ayant trait à la suppression de l'indexation. En voici un extrait:

> Le but de l'indexation est de protéger les Canadiens contre les effets de la hausse des prix. Cependant, il est de plus en plus clair que les Canadiens doivent également trouver les moyens de se protéger contre l'augmentation des déficits et le gonflement de la dette nationale.

• (1650)

Je voudrais bien qu'on le dise aux chefs de familles monoparentales, aux mères de famille vivant seules, aux personnes âgées et aux démunies. Comment ces gens vont-ils se protéger des conséquences de ce déficit à la hausse et de la dette nationale qui ne cesse de grossir? Je suis persuadée que cette observation les a beaucoup rassurés. Je pense qu'il est injuste de dire aux gens qu'il est grand temps qu'ils se débrouillent pour se protéger. C'est ce que j'ai voulu dire quand j'ai dit que le budget était une mesure froide et calculatrice et que ses auteurs avaient manqué de cœur.

Je pourrais continuer dans la même veine. Les mesures budgétaires renferment tellement de coups bas que j'en ai presque honte pour notre gouvernement. Voyons ce que ce dernier propose comme avantages pour les femmes, question sur laquelleje reviendrai. En tant que femme, à lire ce budget, j'ai tout lieu de m'interroger sur l'intérêt que ce gouvernement est censé porter au sexe faible.

Je voudrais aborder plusieurs aspects du budget qui m'inquiètent profondément et qui inquiètent aussi, je pense, des millions de Canadiens, des femmes et des jeunes.

Les Canadiens croyaient que l'une des grandes priorités de ce budget serait l'instauration de programmes de formation

pour les femmes et les jeunes. Combien de fois n'avons-nous pas entendu le premier ministre (M. Mulroney) répéter: des emplois, encore des emplois. Que nous a donné le ministre des Finances? Quels ont été ses conseillers et ses mentors? Car il a complètement oublié les jeunes. Il a dû prendre conseil auprès du groupe de travail Nielsen. Ce dernier devait examiner tous les principaux aspects du chômage surtout en ce qui concerne les jeunes et les femmes. Le groupe de travail devait tenter de déterminer quel type de programme devrait convenir aux femmes et aux jeunes. Je propose à nos vis-à-vis de jeter un coup d'œil à la liste de tous ceux qui ont participé à ces belles consultations pour noter l'absence de représentantes des femmes. Celles-ci, de même que les jeunes, étaient absentes des comités qui ont servi à inspirer le vice-premier ministre (M. Nielsen). Cela me laisse présager un sombre avenir pour la formation au Canada. Et qu'en est-il exactement de la compression qui sera pratiquée dans ce domaine?

Nous avons eu droit à des compressions budgétaires de 78 millions de dollars dans des domaines essentiels de la formation spécialisée. Les jeunes devront attendre à l'automne pour voir ce qu'on leur offrira comme mesures de remplacement. Pourtant, la formation dans des emplois hautement technologiques répond précisément aux besoins de nos jeunes gens. Il faut prévoir des cours de perfectionnement pour les femmes et pour les jeunes afin qu'ils puissent se trouver un emploi. Près de 500,000 jeunes sont sans travail. Pourtant, cela n'empêche pas le gouvernement de réduire les subventions à la formation hautement spécialisée. Sommes-nous revenus à l'époque où on formait uniquement des coiffeuses?

Mais le plus malheureux, monsieur le Président, c'est que toutes les mesures de création d'emplois du budget sont tournées vers le secteur privé, vers ces mêmes gens qui sont responsables des ghettos qui nuisent à l'avancement des femmes, qui font qu'elles gagnent moins que les hommes pour un travail équivalent et qu'elles sont toujours victimes de discrimination. Cette politique de création d'emplois n'est qu'une suite de vœux pieux, une politique qui condamne les femmes à rester cantonnées dans les mêmes emplois.

Le gouvernement laisse inutilement dans un état d'incertitude l'avenir du régime d'assurance-chômage. Mais c'est l'avenir des prestations de maternité qui inquiètent surtout les femmes. Ces prestations sont un droit et non pas un avantage social ou un privilège. C'est une mesure de transition pour les femmes qui veulent poursuivre leur carrière après la naissance d'un enfant. Étant donné que 70 p. 100 de celles qui reçoivent de telles prestations retournent au travail, j'estime qu'une telle proportion démontre qu'elles tiennent à ce programme qui leur assure leur indépendance économique. Nous suivrons de très près toute initiative que le gouvernement prendra dans ce domaine. Il ne faut pas oublier que le Canada arrive presque bon dernier de tous les pays industrialisés en ce qui concerne les congés parentaux payés. Le moment serait fort mal choisi pour réduire encore l'aide qui existe dans ce domaine.

Parlant de réduction, je m'en voudrais de ne pas signaler que la plupart des emplois supprimés dans la Fonction publique à cause du nouveau budget sont des emplois occupés par des femmes. Plus de 40 p. 100 des employés fédéraux sont des femmes, dont un grand nombre occupent les emplois les plus mal payés et les plus vulnérables aux compressions.

Laissez-moi parler des pensions. Les pensions sont le principal élément que recherchent les femmes pour assurer leur indépendence économique et leur autonomie. Le budget du gouvernement n'améliore guère la situation sur ce plan. Contrairement aux promesses électorales, il n'a pas de proposition de pensions pour les femmes qui travaillent au foyer. Il y a bien quelques améliorations quant aux droits acquis dans les régimes de pension des employeurs, mais cela ne profitera qu'à peu de femmes. Un tiers seulement des Canadiennes qui sont dans la population active bénéficient de régimes de pension privés, car la plupart travaillent pour de petites sociétés qui n'ont pas de tels régimes, ou alors elles ne travaillent qu'à temps partiel, sans possibilité de participer à un régime de pension. Il ne faut pas oublier que 70 p. 100 des travailleurs à temps partiel sont des femmes . . . et ce n'est pas toujours par choix.

Le ministre des Finances a également renoncé à toute amélioration du Régime de pensions du Canada. Il a cédé aux pressions de l'entreprise privée et a renoncé à imposer un minimum de protection contre l'inflation aux régimes de pensions privés, ce qui devait être un élément prépondérant de la réforme. Sans protection contre l'inflation, ce qui était une bonne pension à 65 ans peut ne plus valoir grand-chose à 75 ans. La protection contre l'inflation n'est pas un luxe, mais une nécessité.

Les Canadiens peuvent ajouter la réforme des pensions à la liste toujours plus longue des promesses reniées de ce gouvernement.

Monsieur le Président, je pourrais parler maintenant du logement, ou encore des garderies ou des prestations au titre des enfants. Et que dire des transferts aux provinces ou de tout le secteur de la jeunesse?

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) sur un rappel au Règlement.

[*Traduction*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. L'intérêt du gouvernement pour ce budget est remarquable. Je ne sais pas si les députés gouvernementaux se cachent ou quoi, mais je voudrais faire remarquer qu'il n'y a pas quorum au sens du paragraphe 5(3) du Règlement. Je ne demanderai pas un compte.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) sait que ce n'est pas un rappel au Règlement.

[*Traduction*]

M. Gurbin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois bien que les députés de l'opposition devraient commencer par regarder combien d'entre eux sont présents, car si je ne m'abuse les deux partis de l'opposition sont tenus tout autant que nous d'être présents à la Chambre.

M. Gauthier: Toutes proportions gardées, nous sommes plus nombreux que vous. C'est votre budget, aussi est-ce à vous d'assurer le quorum.

Mme Finestone: Monsieur le Président, il y a une crise silencieuse qui sévit au pays sans que le gouvernement s'en rende compte, semble-t-il. Je veux parler de la crise du logement, des immeubles vétustes, du faible taux de logements vacants dans

la plupart des grandes villes et du demi-million de Canadiens qui sont incapables de se payer un logement convenable. Trop souvent, les victimes de cette crise sont les femmes à faibles revenus, en particulier celles qui sont chefs de famille et les femmes âgées. Pourtant, le gouvernement vient de réduire le budget de la SCHL et cette mesure aura des conséquences d'une portée incalculable.

[*Français*]

Une femme canadienne sur 10 est battue. L'année dernière, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a produit des fonds pour commencer seulement 11 logements de transition avec un total de 129 lits. En ce moment, il existe au Canada seulement 190 logements de transition et trois projets de logements pour la deuxième étape. Monsieur le Président, vous savez fort bien que les rapports Badgley et Fraser ont été déposés, et on y indique fortement le besoin de ces maisons de transition. Plus de 500,000 femmes canadiennes sont des victimes de la violence familiale. Le budget Mulroney a conclu que 26 millions de dollars de la SCHL sont parfaitement adaptés à leurs besoins.

[*Traduction*]

Je voudrais parler des transferts fédéraux aux provinces, monsieur le Président. Il s'agit d'un autre aspect important du budget qui aura des répercussions d'une grande portée pour les femmes et les jeunes au Canada. Je veux parler de l'intention qu'a le gouvernement de désindexer les transferts fédéraux aux provinces et de réduire en outre ces transferts de 2 milliards de dollars d'ici la fin de la décennie. Cela en dit long sur le fédéralisme coopératif du premier ministre.

Le véritable danger, c'est que cette mesure fédérale exercera une pression croissante sur les gouvernements provinciaux et les amènera à examiner très froidement comment ils pourront réussir à financer des programmes comme ceux des foyers d'accueil pour les femmes battues, des prestations d'aide sociale, de l'assurance-maladie et des frais de scolarité dans les universités. Voilà le genre de compressions dissimulées et sournoises que ce budget-ci cherche véritablement à imposer. Voilà le genre de compressions budgétaires qui révèlent les véritables priorités des conservateurs.

Je pourrais parler des garderies d'enfants et des allocations familiales. Je pourrais vous dire que j'ai trouvé épouvantable que le budget ne prévoit rien pour la garde d'enfants. Enfin, et plus important encore, il faut parler de nos jeunes. Les compressions budgétaires dans les programmes de formation en cours d'emploi et l'abandon des programmes de création directe d'emplois ont amèrement déçus les jeunes Canadiens. Les représentants de la Fédération canadienne des étudiants m'ont appelée . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, je vous prie.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, avec le consentement unanime, la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) pourrait peut-être poursuivre.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 27 mai 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 24 mai, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Johnston (Saint-Henri-Westmount) (p. 5043) et du sous-amendement de M. Riis (p. 5047).

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer? L'honorable député d'Ottawa-Centre?

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je suis prêt à commencer avec mon discours mais pas à poser des questions.

M. le Président: On m'a dit que c'était le moment de recommencer le débat mais l'honorable député n'est pas ici. Débat. L'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a la parole.

[*Traduction*]

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, il y a dans ce budget une ou deux choses qui sont les bienvenues. Comme vous le savez, j'avais proposé l'autre jour que le gouvernement compatisse aux difficultés des personnes qui fabriquent de la bière pour usage non commercial et qui sont obligées d'agir dans l'illégalité depuis des années. Le budget est intervenu dans ce domaine, mais il est regrettable que ce soit l'une des rares choses abordées par ce budget qui affecte les simples Canadiens. Je voudrais parler des répercussions de ce budget sur les simples citoyens, des répercussions sur les gens du Québec, des répercussions sur les habitants de ma circonscription d'Ottawa-Centre et les habitants de la région de la capitale nationale.

Peut-être pourrais-je dire, afin que ce soit bien connu, quelles seront les répercussions de ce budget sur une famille ayant un revenu de $30,000 à $40,000 par an, une famille à revenu moyen qui essaie de s'en tirer et a déjà beaucoup de mal à le faire, compte tenu du coût actuel de l'alimentation, du logement et des autres dépenses nécessaires pour survivre. Lors de l'exposé de novembre, le nouveau gouvernement a dans les faits accru la charge fiscale de cette famille moyenne d'environ $500 par an en imposant une augmentation de la taxe de vente à laquelle il s'était auparavant opposé quand il était dans l'opposition et que le gouvernement libéral l'avait proposée, et en introduisant d'autres mesures fiscales allant dans le même sens.

Il a recommencé. L'augmentation de taxe que devra payer la famille moyenne avec le nouveau budget sera de l'ordre $500 par famille; $100 correspondant à l'élimination du dégrèvement fiscal fédéral, $115 de perte pour la famille moyenne par suite de la modification de l'indexation, $22.50 correspondant aux diminutions d'allocations familiales, environ $75 d'augmentation s'il y a dans la famille des fumeurs ou des gens qui boivent à l'occasion une bouteille de bière ou de vin. L'augmentation de la taxe de vente coûtera $150 à la famille et la taxe sur l'essence, en étant très optimiste, représentera bien $1 par semaine par réservoir d'essence, soit une augmentation de $50 supplémentaires par an. Cela nous donne au total $512.50 par famille moyenne.

On nous promettait que le budget serait dur, mais équitable. Il est certain qu'il est dur pour les familles qui vont maintenant devoir payer $1,000 d'impôt de plus qu'il y a un an, grâce au nouveau gouvernement conservateur. Les chiffres montrent bien cette dureté: le gouvernement prévoit que d'ici 1990 les impôts sur le revenu personnel augmenteront de 4.1 milliards et les taxes de vente et d'accise de 2.6 milliards. L'équité ne s'adressera qu'à une très petite fraction des contribuables.

D'après le budget, l'impôt sur les sociétés devrait diminuer de 2.2 milliards d'ici 1990. Autrement dit, cela signifie plus d'impôt pour les particuliers et moins d'impôt pour les sociétés. Cette injustice est particulièrement flagrante si l'on regarde ce que le gouvernement a fait en accordant une exemption de $500,000 au titre des gains en capital. Cela va coûter 300 millions de dollars en 1985 et représenter une perte de recettes de 600 millions de dollars en 1986. Le gouvernement n'évalue pas le coût pour les années suivantes, mais puisque la limite des gains en capital qui seront exonérés d'impôts augmentera année après année, on doit en conclure qu'il s'agira d'environ 1 milliard de dollars ou plus par an qui seront distribués non pas aux simples Canadiens et Canadiennes, mais à la petite frange de contribuables qui disposent de revenus confortables et peuvent profiter de gains substantiels en capital.

Si le gouvernement avait dit qu'il voulait encourager les petites entreprises et inciter les gens à se lancer et à investir en exonérant d'impôt une certaine petite partie des gains en capital, cela ne m'aurait pas enchanté, mais j'aurais au moins compris. Mais ici, ce sont de gigantesques profits réalisés sur des condominiums à Miami, ou sur le marché de l'art de New York et à la bourse de Londres, qui bénéficieront de ce régime. Cela ne tient guère debout, surtout si l'on regarde qui paye.

Qui paye? L'un des principaux groupes de payeurs, ce sont les retraités. La désindexation des prestations de la sécurité de la vieillesse va les priver l'année prochaine de l'équivalent de 225 millions de dollars de pension. Cet argent ne va pas servir, comme le disait cette fin de semaine le ministre des Finances

(M. Wilson), à diminuer le déficit. Il va servir à alimenter la gigantesque carotte fiscale que l'on accorde aux 5 ou 10 p. 100 de contribuables les plus gros qui vont bénéficier de cette exemption fiscale sur les gains en capital à partir de l'année prochaine. Je ne vois pas comment un tel régime fiscal pourrait être juste.

• (1110)

Pendant la campagne électorale, les députés progressistes conservateurs avaient promis un impôt minimum par suite des pressions exercées par les députés néo-démocrates. Ils ont maintenant reporté à plus tard l'entrée en vigueur de cet impôt minimum. Par ailleurs, ils ont offert l'échappatoire la plus flagrante aux contribuables des tranches supérieures de revenus sous forme d'une exemption de $500,000.

A l'époque où le rapport Carter a été publié dans les années 60, je trouvais raisonnable qu'on dise une piastre est toujours une piastre. Un dollar provenant de gains en capital, a le même pouvoir d'achat qu'un dollar gagné. Ce principe n'est cependant pas reflété dans le budget. Les libéraux ont commencé par effriter l'assiette fiscale de l'impôt des sociétés et les progressistes conservateurs ont maintenant l'intention d'effriter celle de l'impôt personnel en réduisant la charge fiscale des gros revenus.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais parler un peu de la situation dans la province de Québec grâce au budget qui vient d'être déposé par le ministre des Finances (M. Wilson). Au printemps, à l'hiver, un groupe d'action sur l'emploi du Nouveau parti démocratique a traversé le Québec. Nous sommes allés à Québec, à Montréal, à Chicoutimi, dans l'Outaouais pour rencontrer les gens, les syndicalisés, les travailleurs, les groupes communautaires, des municipalités, pour parler de la priorité qu'ils recherchent dans le budget.

La situation au Québec est assez pénible. On a encore un taux de chômage qui excède 12 p. 100, monsieur le Président. On a eu une petite réduction depuis avril 1984, mais quand même c'est une situation où un travailleur sur huit est sans emploi; et parmi les jeunes le taux de chômage, dans beaucoup de régions du Québec, excède 20 p. 100. A Chicoutimi, par exemple, il est de 26 p. 100. Maintes fois les gens du Québec nous ont informés qu'ils cherchaient une action positive pour relancer l'économie de leur province, et ils ont dévoilé des initiatives très importantes sur la base communautaire qu'ils étaient prêts à lancer avec l'appui de leur gouvernement . . . Et le gouvernement, cela ne veut pas simplement dire le gouvernement du Québec mais aussi le gouvernement du Canada. Maintenant, je note bien que M. Duhaime, le ministre des Finances du Québec, a «accueilli» le budget de M. Wilson. Ce sont deux oiseaux du même esprit, monsieur le Président. Nous avons effectivement, à Québec, un gouvernement que l'on peut appeler maintenant un gouvernement péquiste conservateur puisqu'ils sont de la même opinion en ce qui touche les priorités budgétaires. Monsieur le Président, ce sont des priorités qui ne touchent pas le Québécois moyen du tout.

A Chicoutimi, par exemple, on se demande comment ce budget va toucher les gens quand l'industrie forestière manque en termes de reboisement, quand l'industrie de base de la région, du métal, de l'aluminium n'offre pas de nouveaux emplois. Vous avez une situation de désespoir mais, en même temps, vous avez des gens qui cherchent des initiatives et les fonds, les ressources nécessaires, pour relancer l'économie de leur propre région.

Monsieur le Président, qu'est-ce que le budget fait au Québec pour les femmes? La réponse est: rien! Qu'est-ce que le gouvernement fait pour les régions défavorisées? La réponse est: rien! Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour les agriculteurs, les cultivateurs? Là encore la réponse est: rien! Et puis, je me souviens que pendant la campagne électorale, les conservateurs, le député de Joliette (M. La Salle) a écrit un chèque symbolique aux éleveurs de porc, leur donnant accès au Fonds de stabilisation fédéral pour leur production. Maintenant, c'est une promesse qui a été ignorée. Pendant la campagne électorale, les conservateurs ont promis une somme énorme pour le financement des hypothèques agricoles à des taux d'intérêt abordables: une autre promesse ignorée.

Monsieur le Président, il me semble que c'est un nouveau gouvernement qui n'écoute pas, c'est vrai, c'est très clair que le 4 septembre les Québécois ont voté pour un changement de gouvernement au fédéral. Ils étaient «pleins» jusqu'ici avec les libéraux. Ils voulaient se débarrasser du gouvernement libéral pour faire un vrai changement qui bénéficierait à tout le monde au Québec et pas simplement les hommes d'affaires de la rue Saint-Jacques: les Paul DesMarais, les financiers de Westmount et les autres gens qui sont très riches dans la province de Québec. Mais quelles sont effectivement les priorités du gouvernement en ce qui touche le Québec? Effectivement les priorités c'est le déficit. C'est une petite aide au fonds de solidarité que j'accueille, c'est une bonne étape. Mais à part cela presque rien qui va toucher en particulier les régions défavorisées du Québec.

Le Québec, ce n'est pas simplement la rue Saint-Jacques. Ce n'est pas simplement la région de Montréal. C'est la Gaspésie, c'est Chicoutimi, c'est le Lac-Saint-Jean, c'est l'Abitibi, c'est l'Estrie, monsieur le Président. C'est la région de la Mauricie, de Trois-Rivières, et toutes ces régions souffrent d'un manque d'emplois. Leurs industries de base sont menacées et rien n'est fait par le gouvernement fédéral pour aider ces industries et pour aider à sauvegarder l'économie de base de la province de Québec.

• (1115)

Sous l'ancien gouvernement péquiste du Québec, je veux dire le gouvernement qui était au pouvoir avant 1985, on avait fait de vrais efforts pour encourager une politique de consultation dans les diverses régions du Québec et dans les industries majeures du Québec, les sommets économiques par exemple dans chaque région et dans plusieurs industries ont rassemblé les employeurs, les industries, les municipalités, les groupes communautaires, les syndicats, les travailleurs. Tout le monde s'est engagé à trouver des moyens pour rebâtir et relancer leurs industries et leurs régions. Mais c'était clair, monsieur le Président, que dans chaque cas on avait besoin d'une assistance qui venait du gouvernement fédéral, puisqu'il était aussi bien impliqué dans l'économie du Québec que le gouvernement québécois.

Maintenant, pour concrétiser la politique de consultation proposée par ces sommets économiques, il ne faut pas simplement avoir une politique d'ignorance, qu'on ignore les besoins du Québec. Il faut avoir une participation du gouvernement fédéral dans les efforts à relancer les industries spécifiques ou les régions spécifiques. Et c'est ce qui manque, monsieur le Président, dans ce budget. On se demande comment, par exemple, l'exemption sur les gains en capital va aider les chantiers maritimes au Québec, quand la situation qui existe maintenant, c'est que 60 p. 100 des employés dans ces chantiers sont maintenant en chômage. La situation, c'est que la compagnie Davie à Lauzon vient de mettre à pied la moitié de sa main-d'œuvre et à l'automne, elle va mettre à pied le reste de sa main-d'œuvre. Mais malgré tout cela, le gouvernement ignore sa promesse qu'il a faite en août dernier de donner 75 millions de dollars à l'industrie des chantiers maritimes et, effectivement, elle a dû retirer le programme de subvention pour les chantiers maritimes, effectif à la fin du mois de juin 1985.

Voici la politique en ce qui a trait à une des industries très importantes pour la province de Québec. En ce qui touche les forêts, monsieur le Président, rien n'est promis. En ce qui touche l'industrie manufacturière au Québec, rien n'est promis. Même si vous regardez la situation dans la région de Montréal, monsieur le Président, le Comité des citoyens note que l'avenir de la Pétromont n'est pas réglé dans le budget; que maintenant, avec la réduction de subventions à la compagnie Via Rail, l'avenir du centre d'entretien de Via Rail est encore en doute; que la privatisation des sociétés d'État, proposée dans le budget, menace surtout les Montréalais puisque c'est à Montréal que sont situées beaucoup de ces compagnies d'État. Et que des propos stratégiques pour l'avenir de Montréal, tel que Montréal comme centre de transport et de communications, ou bien comme centre bancaire international, tout cela est ignoré.

Monsieur le Président, il faut une participation. Il nous faut plus qu'une concertation entre MM. Duhaime et Wilson pour prendre des mesures qui vont nuire à l'avenir de la province de Québec. Il faut travailler ensemble pour assurer une meilleure base pour l'économie de la province de Québec, et c'est cela qui est préconisé par le Nouveau parti démocratique dans la course de notre groupe de travail sur l'emploi. Il faut travailler ensemble avec tous les éléments de la province de Québec et pas simplement avec des éléments limités qui ont appuyé la campagne électorale du gouvernement progressiste conservateur.

[*Traduction*]

Je voudrais dire quelques mots d'un certain nombre de propositions budgétaires qui me préoccupent. Cependant quelques aspects du budget sont prometteurs.

Dans le domaine des pensions, le gouvernement promet la dévolution des droits à la pension après deux ans de participation au régime, de meilleures dispositions relatives aux femmes et une transférabilité accrue des droits à la pension. Ce sont de bonnes mesures, sauf qu'elles n'entreront en vigueur qu'après 1987, ce qui veut dire qu'elles ne procureront aucun avantage pratique avant 1989 et que les droits à la pension acquis avant 1987 ne compteront pas. Cela laisse à désirer, monsieur le Président, et cette promesse apparemment progressiste ne vaut donc pas grand-chose pour la plupart des Canadiens.

• (1120)

Dans le domaine de la recherche et du développement, le gouvernement fait de belles promesses mais, dans son exposé, le ministre des Finances (M. Wilson) ne tient pas compte de ce que, pas plus tard que la semaine dernière, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) a, à toutes fins utiles, renié la promesse électorale du gouvernement de doubler la proportion des dépenses consacrées à la recherche et au développement au Canada pour la faire passer à 2.5 p. 100 d'ici 1990.

Même si certaines petites sociétés applaudiront peut-être aux mesures annoncées dans le budget, ces initiatives sont loin de réparer les torts causés du fait que le gouvernement a supprimé les programmes fédéraux de R.-D., qu'il a sapé le Conseil national de recherche et qu'il a omis de montrer comment nous pouvons passer d'un taux de 1.3 p. 100 des dépenses consacrées à la R.-D. à un taux de 2.5 p. 100.

Je voudrais parler brièvement d'une situation qui existe ici même à Ottawa dans la circonscription où j'habite. Ottawa est en quelque sorte un microcosme du Canada dans la mesure où il reflète les conséquences du budget. Nous avons de la chance que le taux de chômage ne dépasse pas 8.5 p. 100. C'est mieux que dans l'ensemble du pays. Cependant, comme 15,000 emplois de moins que le nombre prévu seront créés au gouvernement au cours des six prochaines années, il n'y aura pas de débouchés pour les jeunes qui sortent de l'école secondaire, du Cegep ou de l'université ici à Ottawa. Je répète qu'il n'y aura pas de débouchés parce qu'environ 15,000 emplois de moins que le nombre prévu seront créés à Ottawa au cours des six prochaines années. Cela correspond à peu près au nombre total de jeunes gens qui termineront la 12e année dans les écoles d'Ottawa au cours des cinq ou six prochaines années. Un très grand nombre de débouchés vont disparaître.

Le nombre d'emplois augmentera peut-être dans le secteur de la haute technologie. J'espère que c'est ce qui se passera. Néanmoins, nous avons beaucoup de rattrapage à faire à Ottawa à cause de la situation attribuable aux compressions budgétaires du gouvernement. En outre, il ne faut pas oublier que les bons postes dans la Fonction public risquent fort d'être remplacés par des emplois à temps partiel, du travail rémunéré au salaire minimum et des emplois à forfait à cause de la politique gouvernementale qui consiste à compter sur le secteur privé pour créer des emplois. Il est bien possible que les Canadiens ne puissent plus obtenir certains services essentiels du fait que 15,000 emplois vont disparaître. Je signale au gouvernement que des coupes ont déjà été pratiquées dans les services d'Emploi et Immigration Canada à une époque où les employés de la Commission faisaient régulièrement des heures supplémentaires pour aider les chômeurs canadiens. Même maintenant, ces employés sont surchargés de travail.

Monsieur le Président, le taux de chômage chez les jeunes à Ottawa est d'environ 14 ou 15 p. 100. Pourtant, j'ai noté que le centre d'emploi pour les étudiants à l'Université Carleton et ceux d'autres universités seront fermés. Le gouvernement rend la vie extrêmement difficile à ces jeunes qui méritent vraiment mieux de sa part. Ils méritent d'être mieux traités par le Parlement qu'ils ne le sont par ce budget.

Je voudrais aussi plaider en faveur des fonctionnaires fédéraux à la retraite; que le gouvernement ne s'imagine pas qu'il peut supprimer d'un trait de plume l'indexation que ces travailleurs ont payée pendant nombre d'années en acquittant leurs cotisations au régime de pensions. Le ministre des Finances ne semble avoir aucun scrupule à désindexer ainsi les pensions de retraite. Voilà une initiative extrêmement préoccupante pour un grand nombre de retraités de la Fonction publique fédérale. Ces jours derniers, j'ai reçu des appels de personnes au bord des larmes parce qu'elles se demandent comment elles pourront subsister si jamais on supprime l'indexation qui leur permet de rattraper l'inflation. On ne tient pas compte dans le budget du fait que les négociations avec les divers syndicats, dont l'Alliance de la Fonction publique, n'ont pas encore abouti. Les fonctionnaires ont gagné l'indexation de leur retraite. Si elle est remplacée par une autre mesure, il faut leur garantir qu'ils seront alors traités équitablement. Pour l'instant, monsieur le Président, on les laisse dans l'ignorance, ce qui m'inquiète beaucoup. A titre de représentant d'une partie des électeurs de la région d'Ottawa, je vais continuer à veiller à ce que le budget ne les traite pas injustement.

Je prie le gouvernement de nous assurer qu'il ne licenciera pas de fonctionnaires à la suite de ce budget qui risque d'avoir des conséquences particulièrement cruelles, désagréables et peu souhaitables.

• (1125)

En terminant, je tiens à signaler que le Nouveau parti démocratique escomptait un budget beaucoup plus positif que celui du gouvernement qui a mis huit mois pour accoucher d'une souris. Nous comptions sur un budget juste pour les simples Canadiens, pas seulement pour ceux qui ont la possibilité de réaliser des gains en capital non imposable de un demi-million de dollars. Nous pensions qu'on pourrait fixer des objectifs en vue de réduire le chômage de 2 ou 2.5 p. 100 cette année, comme on l'a fait au Manitoba. Voilà qui aurait été juste pour les simples Canadiens.

Nous envisagions la possibilité qu'on investisse dans notre avenir commun dans des domaines comme l'amélioration des ressources, le développement communautaire, le virage technologique, le logement et les services municipaux. Nous comptions qu'on intéresserait les simples citoyens à la recherche et au développement, en les associant au virage technologique plutôt que d'en faire des victimes. D'après nous, c'était une bonne occasion de réformer la fiscalité de manière à supprimer les exemptions fiscales de 15 ou 20 milliards de dollars dont jouissent les entreprises mais qui aggravent de beaucoup notre déficit et créent tant de difficultés aux Canadiens.

Or ces concessions vont demeurer intactes ou presque, monsieur le Président, et la surtaxe qu'on veut imposer aux particuliers à gros revenus et aux grandes sociétés n'est prévue que pour un an, alors qu'on leur offre des avantages à perpétuité. Ce budget, monsieur le Président, ressemble fort à ceux de Ronald Reagan, aux États-Unis. Sans être aussi dur ou brutal, il s'inspire de la même philosophie. Ainsi qu'on l'a vu aux États-Unis, en Colombie-Britannique et en Grande-Bretagne, il est inutile de donner aux riches en espérant que les pauvres en profiteront, c'est-à-dire en voulant par ce moyen créer des emplois pour les Canadiens. C'est pourquoi ce budget nous inspire de grandes réserves.

M. Lewis: Monsieur le Président, Ottawa n'est pas le microcosme du Canada ainsi que le député a voulu nous le faire croire. Qu'il sache que pour le reste du pays, la capitale constitue une superficie de vingt milles carrés coupée de la réalité.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Le député sait que les progressistes conservateurs ont été les premiers à réclamer un impôt minimal pour les gros revenus. Nous avons promis au cours de la campagne électorale d'instaurer ce seuil d'imposition et c'est ce que nous avons fait dans le budget.

M. Keeper: Votre nez allonge.

M. Lewis: Je vais donner une chance au député. Qu'il attende seulement un instant.

Nous avions annoncé que le budget instituerait un seuil d'imposition à compter du 1er janvier 1986. Nous avons présenté un document de travail exposant trois formules. En tant que comptable agréé, j'ai envie de demander au député la formule qu'il favorise, mais ce ne serait pas juste, car je ne sais pas encore de façon certaine en ma qualité d'expert-comptable laquelle répondra à nos exigences pour ce qui est d'imposer les riches. Ce n'est pas là la question. Nous avons prévu des consultations auprès de la population. Nous avons prévu un examen par un comité parlementaire. Nous avons dit que cela prendrait effet le 1er janvier. Je dirai au député que ce processus rend justice à la fois au contribuable et au fisc. J'estime que ce serait susciter un chaos inutile que d'établir ce seuil d'impôt au milieu d'une année financière. Le député conviendra, je crois, qu'un tel impôt doit s'appliquer en début d'année financière.

Pourquoi le NPD ne nous accorde-t-il pas son appui maintenant que nous avons instauré ce seuil d'imposition? S'il n'existait pas déjà, c'était simplement le fait d'un stratagème des libéraux désireux de voir profiter leurs amis de la grande entreprise. Nous l'avons instauré. Pourquoi les néo-démocrates n'en appuient-ils le procédé et le principe, qui sont tous deux importants? Allons-nous avoir leur appui au comité afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles ou vont-ils nous servir leurs jérémiades habituelles?

M. Cassidy: Monsieur le Président, si le gouvernement avait prévu dans son budget un seuil d'imposition draconien et efficace, il aurait eu l'appui du NPD.

Des voix: Oh, oh!

M. Cassidy: En retardant l'entrée en vigueur de cette mesure afin de tenir des consultations, le gouvernement se trouve à donner toutes les chances possibles aux anciens collègues du ministre des Finances à Dominion Securities et aux milieux financiers de Vancouver, de Toronto et de Montréal, de trouver le moyen d'abaisser ce seuil d'imposition à rien de plus qu'une simple mesure de maquillage.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas retardé d'un an la suppression de l'indexation des pensions de vieillesse jusqu'à ce qu'il ait eu la chance de consulter les pensionnés pour savoir s'ils favorisent une telle mesure? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas attendu pour hausser la taxe de vente d'avoir eu la possibilité de consulter les citoyens ordinaires et de leur demander s'ils sont prêts à absorber cette hausse et s'ils la trouvent juste, surtout que les recettes ainsi créées serviront en majeure partie à compenser la concession en matière de gains en capital? Le gouvernement n'a pas perdu de temps pour mettre en vigueur pour l'année 1985, l'exemption d'impôt sur les gains en capital, afin de donner quelque chose aux riches. Mais en essayant d'imposer ceux qui sont très riches, le gouvernement leur a donné toute possibilité de s'y opposer par une procédure de consultation accrue.

• (1130)

Si le gouvernement établit un seuil d'imposition exigeant et efficace, et s'il le rend rétroactif à 1985, il aura notre appui. Mais je ne crois pas que telle soit son intention.

Je signalerai également que les néo-démocrates réclament depuis des années un régime fiscal équitable. Quand le député était dans l'opposition, est-ce qu'il parlait de seuil d'imposition? Il a fallu attendre que son chef soit mis au pied du mur par le nôtre, pendant le débat télévisé de la campagne électorale, pour que les conservteurs finissent par s'engager à adopter un seuil quelconque d'imposition.

[*Français*]

M. Blais: En écoutant les propos de l'honorable député d'Ottawa-Centre où j'habite 3 jours et demi par semaine, monsieur le Président, je comprends lorsqu'il parle d'un microcosme, il faudrait, comme mon collègue l'a mentionné tantôt, qu'il sorte à l'occasion de son microcosme.

Lorsque le Nouveau parti démocratique dit qu'il s'est promené à travers le Canada pour faire une consultation . . .

Une voix: Il n'est jamais venu chez nous.

M. Blais: Il n'est jamais venu chez nous non plus parce que s'il était venu chez nous et s'il était allé à Québec, il aurait constaté qu'il y a à peine quelques semaines l'honorable ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) a signé une entente avec la province de Québec pour 300 millions de dollars; trois ministres étaient présents, deux du Québec, du gouvernement fédéral, et une quinzaine de députés représentant toutes les régions du Québec pour cette entente qui va relancer le domaine de la forêt qui a été abandonné par le gouvernement précédent pendant des années, et vous osez venir dire qu'on n'a rien fait au niveau de la forêt. Vous pourriez au moins relire vos notes et celles de ceux qui ont fait de la consultation, si vous en avez fait.

Quand vous parlez des chantiers maritimes. Cet aspect-là, je ne sais pas si on lit les mêmes nouvelles . . . On sait très bien qu'une entente a été signée récemment pour permettre au chantier maritime Davie, à Lauzon, de reprendre vie, dans la situation difficile que vivent les chantiers maritimes non seulement au Québec, au Canada, mais partout au monde, et actuellement, dans la situation particulière du chantier maritime sur le bord du Richelieu, la Marine Industries, il y a une situation particulière, il y a une grève dans le moment qui sévit à cet endroit-là, et actuellement toutes les parties en cause tentent d'en arriver à un arrangement qui soit bénéfique et pour le gouvernement du Québec qui y est impliqué et également pour les syndicats. Le gouvernement fédéral n'a pas à intervenir là-dedans. Nous avons des contrats, nous avons respecté les engagements que nous avons avec l'ensemble des chantiers maritimes.

Monsieur le Président, j'aimerais que le représentant d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) donne la réplique sur ces mesures particulières qui ont été prises même avant la présentation du budget, et après des consultations qui ont duré plusieurs années avant et qui n'avaient jamais rien donné, parce que le gouvernement fédéral n'avait rien fait. Nous, en six mois, on a consulté, on s'est assis avec le ministre et on est arrivé à une entente. Pourquoi dites-vous qu'il n'y a rien dans le budget concernant la forêt?

M. Cassidy: Monsieur le Président, je note pour commencer que mon honorable ami parle encore comme si Ottawa n'était pas représentatif du reste du pays mais comme s'il s'agissait d'un territoire privilégié. Je peux assurer mon ami qu'il y a beaucoup de gens qui habitent ici à Ottawa, qui souffrent de «mauvais» logements, qui souffrent du chômage, qui touchent des revenus qui ne sont pas supérieurs à la moyenne nationale et qui ont les mêmes problèmes que les commettants de sa circonscription.

Je n'aime pas du tout les commentaires de son ami, le secrétaire parlementaire, qui vient de suggérer qu'Ottawa doit être ignoré par le nouveau gouvernement puisqu'on a tellement bénéficié dans le passé. J'ai des commettants, moi-même, qui ont des problèmes, monsieur le Président. Je dirais aussi à mon honorable ami que si on regarde, par exemple, la situation dans les chantiers maritimes, 60 p. 100 des gens dans cette industrie sont en chômage, mais malgré tout cela et malgré les promesses contenues dans le discours du premier ministre, le 26 août, je crois, au Empire Club, à Toronto, le gouvernement a retiré entièrement son programme de 75 millions d'assistance aux chantiers maritimes, et cela touche le chantier maritime de Davie, à Lauzon, malgré le fait qu'il vient après l'annonce du programme du gouvernement, de mettre à pied la moitié de sa main-d'œuvre et qu'il va mettre l'autre moitié de sa main-d'œuvre à pied dès l'automne, à cause du manque de contrats. Comment le gouvernement peut-il ignorer l'industrie comme cela? Je ne peux pas le comprendre.

Maintenant, monsieur le Président, sur la question de l'agriculture, le gouvernement . . .

M. Blais: Je vous ai posé une question sur les forêts.

M. Cassidy: Le député ne parle pas du tout du chèque du député de Joliette (M. La Salle) par exemple, ni de la promesse d'un programme de 100 millions de financement pour les hypothèques agricoles, de l'ignorer, malgré la promesse faite par le gouvernement.

En ce qui touche les forêts, dans mes contacts à Chicoutimi-Lac-Saint-Jean, les gens dans cette région-là n'ont aucunement confiance que leurs problèmes seront réglés par les annonces qui viennent d'être faites par le gouvernement.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Reprise du débat.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, l'occasion qui m'est donnée d'intervenir dans la discussion du budget me permet d'exprimer le point de vue de mes électeurs et aussi les considérations de politique sociale qui rendent ce budget digne d'appui. Je suis heureux de pouvoir le faire.

Il n'y a pas un député—en tout cas pas un ministériel—qui se réjouisse d'entendre dire que le budget est draconien. Mais ce qui fait notre fierté, c'est que nous avons cherché à être équitables dans l'action entreprise par le budget contre la crise économique. Mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), a réussi admirablement dans la recherche d'une orientation budgétaire qui dégage un consensus national, en partant de points de vue et d'avis souvent divergents pour aboutir à un budget équitable et bien dosé.

J'ai dit que le Canada faisait face à une crise économique. Je suis bien convaincu que tel est le cas, et que nous allons rester en situation de crise pendant un certain temps. Cette crise touche non seulement l'économie mais aussi, par voie de conséquence, tous les aspects de notre vie sociale et nationale.

Pour illustrer mon propos, permettez-moi de rappeler à la Chambre qu'au cours des dernières années alors que les conflits entre Ottawa et les provinces se sont aggravés, nous avons été nombreux à soutenir que l'impuissance du gouvernement fédéral à exercer le leadership économique national a accru les tensions au sein de la Confédération. La faiblesse de l'économie est responsable de plusieurs des conflits interrégionaux et fédéraux-provinciaux qui ont éclaté pendant ces années-là.

De la même façon, le refus de reconnaître qu'il y avait une crise économique ne pouvait que menacer le régime de sécurité sociale et l'infrastructure sociale auxquelles nous tenons tant, comme parlementaires et comme Canadiens.

Le gouvernement a reconnu la gravité de la situation économique et il a agi. Mais, surtout, il a su voir les conséquences inévitables de nos problèmes économiques. Nous avons agi immédiatement.

En leur âme et conscience, les députés doivent savoir qu'il y avait de difficiles choix à faire. Ayant été dans l'opposition, nous savons combien il est tentant pour l'opposition de décrier les choix difficiles, de prétendre qu'il y avait un moyen d'éviter les solutions douloureuses. C'est là une chose que je comprends, et d'ailleurs j'entends aujourd'hui des députés qui reprennent la même argumentation.

Mais quand on gouverne, c'est autre chose. Ce serait faire preuve d'inconscience que de ne pas agir devant la situation qu'a décrite jeudi dernier le ministre des Finances à la Chambre; ce serait nous mériter le mépris des Canadiens. D'abord et avant tout, la situation dont j'ai parlé c'est l'augmentation de la dette publique provoquée par un déficit national qui est monté en flèche au cours des deux dernières décennies. Si nous n'avions rien fait, le déficit aurait dépassé 38 milliards cette année et 40 milliards l'an prochain. La dette n'est pas un mythe. Ce n'est pas non plus un tigre de papier, ni d'ailleurs, comme certains membres de l'opposition voudraient nous le faire croire, un doux géant. La dette est un lourd fardeau, bien réel qui aura des répercussions sur les décisions prises à la Chambre et par les Canadiens à titre personnel. Il ne suffit pas de le souhaiter pour que la dette disparaisse. Si nous ne prenons pas les mesures nécessaires pour mettre un terme à sa croissance, tôt ou tard cette dette paralysera le gouvernement fédéral. Mon ministère dépense environ un quart du budget fédéral, et je suis donc bien placé pour voir quotidiennement ce que coûte notre infrastructure sociale, et je suis enclin à penser que cette paralysie ne tarderait pas.

• (1140)

Permettez-moi d'être encore plus clair en me basant sur l'expérience de mon ministère. A l'heure actuelle, les Canadiens consacrent environ 22 milliards de dollars par année au service de la dette. Le coût total des soins de santé pour les provinces et le gouvernement fédéral équivaut à la même somme environ. Cela veut dire qu'à l'heure actuelle nous consacrons autant au service de la dette qu'aux soins de santé d'un bout à l'autre du pays. Toute personne sensée, quelles que soient ses opinions politiques, en viendra rapidement à la conclusion que cet argent perdu, qui ne sert pas à acheter un nouveau service, met en danger les services mêmes que nous voulons conserver. Si vous préférez, cette dette de 22 milliards équivalent à peu près à la quote-part que verse le gouvernement fédéral au chapitre des soins de santé et des pensions réunis. En tant que Canadiens, nous versons à l'heure actuelle en intérêts sur dette publique un montant équivalant à peu près à la quote-part fédérale en matière de soins de santé et de pensions.

Si nous pouvions réduire le coût de financement de cette dette de 25 p. 100, nous pourrions manifestement, en tant que gouvernement fédéral, que contribuables fédéraux, consacrer 50 p. 100 de plus aux soins de santé ou aux pensions ou répartir ce montant entre ces deux domaines. Lorsque les gens me disent qu'on a omis de mentionner la politique sociale dans le budget, je prétends qu'ils ont tort. Le fait est que pour conserver une politique sociale, il est nécessaire de créer de la richesse car sans cette richesse, nous ne pouvons maintenir une politique sociale. Si nos vis-à-vis en doutent, il leur suffit d'examiner ce qui se passe chez certains de nos voisins.

Étant député du Manitoba, une province qui dépend dans une certaine mesure des paiements de péréquation, je me rends compte qu'il importe également de ce point de vue là de comprendre que les coûts reliés à la dette constituent des pertes pour les provinces et leurs citoyens également.

Je voudrais présenter un autre argument. D'aucuns prétendent que nous devrions accroître le déficit, afin de créer des emplois. Je pose alors une question fort simple. A l'heure actuelle, le déficit est extrêmement élevé et j'ai montré ce que coûte le financement de la dette. Or si ce système fonctionnait, comment se fait-il que nous ayons encore 1.4 million de chômeurs au Canada? Chose certaine, lorsque les députés retournent dans leurs circonscriptions, comme je l'ai fait cette fin de semaine—et je me suis entretenu avec des personnes âgées, des gens d'affaires, des agriculteurs . . .

M. Boudria: Que pensent-ils?

M. Epp (Provencher): Je vais le dire au député, car il adore parler sans réfléchir. Ce qu'ils disaient—et ils le comprenaient—c'est qu'on ne pouvait pas continuer à consacrer autant à la dette et maintenir les services souhaités. Ils ont ajouté qu'ils étaient heureux en tant qu'agriculteurs et chefs de petite entreprise d'apprendre que les capitaux qu'ils avaient accumulés resteraient entre leurs mains à la suite des modifications apportées aux dispositions relatives aux gains en capital. Que feront-ils avec ce capital? Ils l'investiront dans leur exploitation et dans l'économie de notre pays.

Ce que je dis à nos vis-à-vis, et à tout le monde, en fait, c'est que lorsqu'il s'agit de création d'emplois et de politique sociale, il faut commencer à nous fier à nos voisins et amis, sur leur vision de leur collectivité et leur capacité d'investir dans cette dernière et de créer ainsi une infrastructure et des emplois pour nos enfants. Il ne s'agit pas de toujours penser que le gouvernement est mieux placé que nos voisins et amis pour favoriser l'essort de collectivités.

A mon avis, on a trop longtemps séparé la politique économique et la politique sociale. Je crois que les Canadiens en savent plus que nous ne le pensons dans cette enceinte. Des mesures s'imposaient, afin de mieux administrer les affaires du pays. Les Canadiens ne sont pas disposés à ce qu'on consacre toujours davantage au paiement de l'intérêt sur la dette nationale, alors qu'on a toutes les difficultés du monde à financer nos services sociaux et nos hôpitaux, et pourtant c'est exactement ce qui risquait de se passer. La population ne veut plus qu'on continue de gaspiller les derniers publics et qu'on perde ainsi la latitude voulue pour répondre à de nouveaux besoins sociaux ou pour profiter de nouveaux débouchés économiques. Quant à la mission cruciale de créer de nouveaux emplois, les Canadiens veulent de plus en plus que soit accordée la priorité à des solutions permanentes et efficaces, et non à des palliatifs de courte durée. Le budget tient compte de ces objectifs nationaux—la sécurité des programmes sociaux, la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins nouveaux, et des solutions durables pour régler la crise du chômage.

Certains rajustements sont préconisés dans le budget—ils sont destinés à promouvoir la création d'emplois dans le secteur privé, à réformer les régimes de pension subventionnés par l'employeur pour aider les Canadiens à planifier leurs revenus de retraite, et à créer une nouvelle compétitivité économique permettant aux réalités du marché de faciliter aux travailleurs l'adaptation à un nouvel emploi, au lieu de subventionner une industrie dépassée. Si nous n'avions pas opté maintenant pour ces choix difficiles, nous n'aurions pas pu nous soustraire à des choix encore plus difficiles plus tard. Dans ces circonstances, il aurait été insensé—et je dirai même cruel—de retarder l'inévitable.

Il est absolument faux de prétendre, comme a essayé de le faire l'opposition, qu'il s'agit d'un budget funeste. Quelque 185,000 personnes handicapées par exemple, seront avantagées par la nouvelle définition de la notion de «handicapé» dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Beaucoup de Canadiens handicapés, qui ne sont cependant ni aveugles ni cloués à un lit ou à un fauteuil roulant, n'ont pas droit à cette déduction du revenu imposable. La nouvelle définition qu'appliqueront les spécialistes du ministère améliorera la situation de ces Canadiens. Cette initiative du gouvernement donne suite aux recommandations du comité parlementaire spécial sur les invalides et les handicapés qui a préconisé de favoriser l'autonomie de cette catégorie de citoyens.

D'autres députés parleront sans doute de l'aide prévue dans le budget à l'intention des artistes. Les changements fiscaux concernant les membres des milieux artistiques tiennent compte de leur situation professionnelle exceptionnelle et visent à faciliter le don d'œuvres artistiques à des organismes de bienfaisance, et à amortir le coût de leur matériel.

Le milieu du bénévolat dont tout député fait l'expérience bénéficiera de deux changements au chapitre de ses affaires fiscales. Il sera désormais plus facile de faire don à des organismes de bienfaisance de biens en immobilisations intangibles et l'on a tiré au clair dans le budget le droit qu'ont les organismes de bienfaisance de prendre part à des activités politiques non partisanes.

Les députés savent également que tout en maintenant le principe de l'universalité, comme nous l'avions promis, nous avons néanmoins rendu plus progressiste le régime des allocations familiales. La nouvelle structure est plus propice aux changements que tout parlement futur pourra vouloir y apporter en fonction de l'évolution des besoins et de la conjoncture.

• (1150)

Bien plus que pour n'importe lequel des progrès accomplis au chapitre de la politique sociale dans le budget, je me félicite des réformes apportées au régime des pensions que nous a annoncés notre collègue, le ministre des Finances. Je profite de l'occasion pour faire valoir encore une fois que le gouvernement ne cherche pas à clore le débat sur la réforme des pensions au moyen des changements annoncés à la Loi sur les normes des prestations de pension, et il maintient fermement son engagement à réformer le régime de pensions du Canada, notamment la proposition visant à pensionner les ménagères. Le ministre des Finances en a d'ailleurs déjà discuté avec les provinces. Nous en discuterons chacun de notre côté avec nos collègues provinciaux dans les mois à venir.

Dans l'intervalle, il conviendrait de reconnaître que les améliorations aux normes minimales applicables aux régimes de pension privés du ressort du gouvernement fédéral sont excellentes sur le plan de la dévolution, de la transférabilité et des prestations versées au conjoint survivant. Nous croyons que ces améliorations seront très profitables pour les Canadiennes qui, par le passé, n'ont pas toujours été en mesure de participer à part entière à ces programmes.

Désormais, les travailleurs à temps partiel pourront cotiser à des régimes de retraite. De façon générale, un plus grand nombre de travailleurs pourront cotiser à des régimes de retraite privés et on leur reconnaîtra le droit de participer à leur gestion. Les hommes et les femmes qui prennent leur retraite dans des conditions identiques seront traités sur un pied d'égalité. Il sera aussi plus facile d'accommoder les travailleurs qui prennent une retraite anticipée. Les changements concernant les droits acquis et la transférabilité, de même que les améliorations apportées à la prestation de survivant, sont des changements qui avantageront les Canadiennes. De même, en partageant les prestations entre les époux dans l'éventualité de la rupture du mariage, on reconnaît encore une fois l'égalité des femmes.

Ces éléments de la réforme des pensions sont importants non seulement parce qu'ils améliorent la participation et confirment les droits des travailleurs, mais ils favorisent également l'accès des travailleurs en général surtout des femmes, aux régimes privés de pension. Il reste beaucoup à faire pour transformer le Régime de pensions du Canada, mais le gouvernement estime qu'un plus grand nombre de Canadiens pourront envisager une meilleure retraite s'ils l'ont mieux préparée pendant leur vie active. Ces réformes ont toutes pour objet de permettre à un plus grand nombre de Canadiens de prendre leur retraite dans la dignité.

Nous sommes parfaitement conscients de la situation des Canadiens âgés qui dépendent largement du régime de pensions public. C'est ainsi que nous avons décidé de ne pas toucher à l'indexation du supplément du revenu garanti et des prestations des anciens combattants. Je veux assurer aux Canadiens que le gouvernement examinera de très près la situation de ces pensionnés. Nous nous assurerons que ces versements soient suffisants et nous les relèverons si les ressources le permettent.

Le budget demande aux Canadiens d'être réalistes vis-à-vis de l'avenir. On demande à tous et chacun de contribuer à remettre en état nos finances nationales. Ce n'est qu'en dernier recours que nous avons songé à des hausses d'impôt, des hausses qui ne pouvaient être évitées étant donné la situation de nos finances. Le gouvernement a tenté, et je pense qu'il a réussi, de répartir le plus équitablement possible le fardeau de la reprise. Les entreprises, surtout les petites, sont invitées à jouer leur rôle en créant des milliers de nouveaux emplois. Les incitations offertes à ce secteur nous permettront de grandir et de prospérer. Je suis convaincu que tous les petits exploitants, que ce soit dans le commerce ou dans le domaine agricole, seront à même de relever le défi.

Les gouvernements sont aussi invités à jouer leur rôle dans la gestion de leurs propres affaires, pour accroître leur efficacité et montrer l'exemple. Pour ce faire, ils devront collaborer, surtout pour concevoir et mettre en vigueur la nouvelle stratégie du marché du travail. Les ressources consacrées au programme de formation et d'emplois seront plus efficaces que tout autre programme antérieur du fait de l'harmonisation fédérale-provinciale, des initiatives locales et de la mise à contribution du section privé.

Le budget a voulu tirer les leçons du passé pour orienter notre avenir. Le Canada a été bâti sur la vision et l'initiative d'hommes et de femmes qui ne pensaient pas seulement à eux-mêmes, mais à leurs enfants et à toute la collectivité. Ce serait une très grave erreur que de considérer comme inévitables les déficits sans cesse croissants qui condamnent nos enfants à payer des dettes qu'ils n'auront pas contractées et mettent en danger l'infrastructure sociale qui est au cœur même de notre engagement collectif.

En septembre dernier, les Canadiens ont élu un gouvernement qui doit faire preuve à la fois de réalisme et de compassion. Les deux objectifs seront difficiles à atteindre. Ce budget est d'autant plus important qu'il cherche à tenir compte de la réalité d'une façon équitable. C'est la meilleure garantie, l'unique garantie de sécurité sociale.

Les députés se rendent compte que le budget n'est que le reflet de ce que les Canadiens nous ont demandé le 4 septembre. Depuis que le budget a été présenté, je prête une oreille attentive aux propos populaires. Je pense que le public y voit un effort honnête. Je siège à la Chambre depuis quelques années et je sais quelles ont été les réactions à d'autres budgets. Ce qui est important ce n'est pas l'attitude de nos vis-à-vis qui avaient déjà leurs notes de rédigées et avaient déjà choisi avant que le budget ait été lu, mais le fait que les Canadiens souhaitaient cette orientation. Les Canadiens croient dans leur pays. Ils croient dans leur capacité d'investir. Ils croient aussi à l'avenir. Ils savent que cet avenir pour eux-mêmes et leurs enfants sera assuré si le gouvernement se montre respectueux des derniers publics et leur donne les moyens, par un bon régime fiscal, d'investir et de bâtir cet avenir. De cette manière, nous en bénéficierons tous.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le ministre a dit que le budget accomplit un progrès en matière de politique sociale. Il a parlé du cas des citoyens âgés en disant que ceux-ci pourront continuer de vieiller dans la dignité. Il a aussi ajouté que le budget répondait directement à ce que les Canadiens avaient réclamé le 4 septembre.

Pendant la campagne électorale, le ministre a-t-il informé la population en général, et surtout les personnes âgées qu'il avait l'intention de réduire les prestations de retraite? Lui ou son parti ont-ils précisé qu'ils ne protégeraient plus les personnes du troisième âge contre l'inflation? Le parti conservateur n'a rien dit de tel pendant la campagne.

Je voudrais aussi savoir qui le ministre a consulté avant de prendre ces mesures. Quelles personnes âgées a-t-il consultées avant de désindexer en totalité ou en partie les prestations de la sécurité de la vieillesse? En a-t-il parlé à Harold Ballard ou aux rentiers de Bay Street? Il n'en a pas parlé, en tout cas, aux personnes âgées de York-Sud-Weston.

Le ministre est-il d'accord avec le ministre des Finances (M. Wilson) qui aurait déclaré au *Star* de Toronto, hier, que les personnes âgées sont prêtes à faire des sacrifices pour réduire le déficit ou ne convient-il pas plutôt avec le parti libéral et moi-même qu'ils se sont déjà sacrifiés, sans compter, pendant de longue années pour leur pays? Ils se sont sacrifiés pour la génération suivante. Ils ont travaillé longtemps et durement toute leur vie. Ils ont participé à deux guerres mondiales et ils ont lutté pour faire du Canada un endroit où il fait bon vivre.

Pourquoi le ministre et son gouvernement font-ils si peu de cas de nos personnes âgées? Pourquoi réduisent-ils un grand nombre d'entre elles à la misère en prenant une mesure aussi impitoyable que la désindexation des prestations de la sécurité de la vieillesse? Est-ce la marque de quelqu'un qui a du cœur? Ne serait-ce pas plutôt parce qu'ils sont insensibles au sort de nos personnes âgées, qu'ils font peu de cas de l'idéal pour lequel elles ont travaillé et combattu?

En terminant, je voudrais poser cette simple question: Qu'est-il advenu de notre justice sociale, de notre sens de l'équité quand l'État s'attaque au cœur de la nation? Car n'est-ce pas au cœur de la nation qu'on s'attaque lorsqu'on s'en prend à ses personnes âgées?

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, je vais tâcher de répondre à ces questions, mais je ne le ferai pas dans l'ordre, car beaucoup sont répétitives.

• (1200)

Premièrement, il est exact que nos vieillards ont payé de leur personne. C'est grâce à leurs sacrifices que nous pouvons jouir du niveau de vie qui existe actuellement au Canada. Mais personne ne comprend mieux l'importance de ne pas avoir de dettes que les personnes âgées.

M. Nunziata: Parce qu'elles en ont déjà à payer.

M. Epp (Provencher): Je vous ai écouté lorsque vous parliez. Peut-être pourriez-vous me rendre la politesse.

Les personnes âgées comprennent mieux que quiconque qu'il faut un jour payer ses dettes. Elles savent bien que lorsque le service de la dette coûte trop cher, l'État ne peut assurer les programmes nécessaires. Le service de la dette empêche les entreprises et les exploitations agricoles de prendre de l'expansion. Il nuit à ceux qui veulent s'acheter une maison et faire instruire leurs enfants. Et la liste continue. Les personnes âgées le savent bien.

Soit dit en passant, le député ferait bien de ne pas peindre un tableau apocalyptique de l'avenir. Je peux remonter à 1976, s'il le veut, et parler du bilan du gouvernement libéral. Je n'en dirai pas plus long. Je pourrais lui parler du programme des 6 et 5 p. 100 mis en œuvre quand l'inflation atteignait 13 p. 100. Les gouvernements précédents devaient tenir compte des circonstances.

J'espère que le député comprend ce que je dis aux personnes âgées. C'est que . . .

M. Boudria: Le dépôt sacré!

M. Epp (Provencher): Oui, nous avons préservé l'universalité, ce dépôt sacré. Les partisans libéraux tout comme les partisans néo-démocrates ont répété durant chaque campagne électorale: «Ne votez pas pour le parti conservateur, parce qu'il supprimera les pensions.»

M. Boudria: Et nous avions raison.

M. Epp (Provencher): Nous n'avons pas supprimé les pensions. L'universalité a été respectée. La pleine indexation a été maintenue sur le SRG. La pleine indexation a été maintenue sur les pensions des anciens combattants. L'indexation partielle a été maintenue pour la sécurité de la vieillesse.

Une fois, encore, je ne crois pas que le député écoute. S'il avait écouté mes remarques ou celles du ministre des Finances (M. Wilson) qui a déclaré que nous surveillerons la situation de près . . .

M. Boudria: Nous allons en faire autant.

M. Epp (Provencher): Libre à vous, mais ne perdez pas votre énergie en discours inutiles, car vous pourriez avoir à vous en repentir. Prenez garde à ce que vous dites.

Je dis cela au sujet des personnes âgées, car je me suis entretenu avec elles. Bien entendu, elles préféreraient que la conjoncture nous permette de majorer les pensions. Toutefois, elles savent aussi que la meilleure façon d'y parvenir est de réduire le déficit et de créer de la richesse. Les députés d'en face ne croient pas qu'il y ait un lien entre la richesse et la capacité de fournir des programmes sociaux.

Oui, des consultations ont eu lieu. Oui, les personnes âgées le comprennent. Elles ne veulent pas que la dette et le service de la dette soient une charge si lourde que leurs enfants et petits-enfants devront y consacrer une proportion considérable de leur revenu et n'auront plus les moyens de s'acheter une maison et de faire instruire leurs enfants. Toutes les personnes âgées comprennent que ce genre de sécurité ne se conçoit pas sans une meilleure situation économique.

Ce sont les députés d'en face qu'il faut blâmer, car, en 1968, la dette nationale s'élevait à 17 milliards de dollars. La dette nationale que nous ont léguée les libéraux atteint maintenant 180 milliards. Voilà pourquoi le coût est si élevé actuellement.

M. Cassidy: Monsieur le Président, entre autres choses, je voudrais signaler au ministre qu'une des répercussions secondaires du budget est de causer un inconvénient aux aveugles. Ils devront maintenant acquitter la taxe de vente sur la nourriture de leur chien. Voilà jusqu'où le gouvernement est capable de s'abaisser. J'espère que le ministre verra à ce que cette mesure soit modifiée.

Ce que je veux faire ressortir, c'est que les 225 millions que l'on enlèvera aux personnes âgées l'an prochain ne serviront pas à réduire le déficit, car même si le gouvernement enlève 225 millions aux personnes âgées en limitant l'indexation, il donne 300 millions aux 10 p. 100 de contribuables les plus fortunés, par le biais des exemptions sur les gains en capital. en 1986, on prendra 450 millions aux personnes âgées, qui sont pauvres, mais on donnera 600 millions, par le biais de l'exonération des gains en capital, à un groupe de gens très à l'aise. Bien entendu, cela continuera chaque année.

Le discours du ministre nous a déçu, car nous attendions autre chose du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, un homme connu pour son humanité et son souci des Canadiens ordinaires. Comment peut-il être juste de prendre autant aux personnes âgées, sous un prétexte frauduleux, pour le donner à ceux qui peuvent se permettre de réaliser des gains en capital? Comment le ministre peut-il justifier cette injustice?

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, je ferai remarquer tout d'abord que le député vient d'exprimer la doctrine classique des néo-démocrates. Ceux-ci essaient d'accentuer les antagonismes comme s'il y avait lutte des classes. Le député ne parle que des personnes dont le revenu se situe dans les 10 p. 100 supérieurs. S'il regardait la situation des travailleurs manuels aux États-Unis, il s'apercevrait qu'en raison des encouragements fiscaux dans ce pays, un grand pourcentage de travailleurs sont actionnaires de sociétés industrielles. Ils ont investi parce qu'ils en tirent certains avantages économiques; ils prennent des risques et ces risques payent. Le régime fiscal actuel ne permet cela qu'au secteur des sociétés. Grâce au nouveau système pour les gains en capital, les gens ordinaires, les salariés, pourront investir dans des actions. Le député ne devrait pas rester aussi prisonnier de sa position. Il devrait ouvrir un peu les yeux.

M. Cassidy: Vous prenez aux pauvres pour donner aux riches.

M. Epp (Provencher): Contentez-vous d'écouter, comme je l'ai fait quand vous parliez. Les députés néo-démocrates se prétendent toujours les plus nationalistes. Y a-t-il un meilleur moyen pour que les Canadiens investissent dans l'économie canadienne que de donner au salarié moyen la possibilité d'investir et de profiter des avantages accordés?

M. Cassidy: Un demi-million de dollars?

M. Epp (Provencher): Un moment. Est-ce que vous écoutiez lorsque vous étiez à Queen's Park? Essayez-vous de prendre la même attitude ici?

La troisième chose que je voudrais dire, c'est que si le député regardait la totalité de l'enveloppe des services sociaux qui comprend, par exemple, l'allocation de conjoint pour les veuves et les veufs, chose que son parti approuve j'espère, il verrait que ce seul programme représente plus que le chiffre qu'il citait comme retenu du fait de la désindexation partielle. S'il regardait ces chiffres soigneusement, il verrait que ce qu'il avance ne tient pas debout.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Je vois que les députés conservateurs ont déjà commencé à chahuter. Je souhaite qu'ils écoutent les conseils donnés par le ministre qui nous a demandé de nous taire lorsque d'autres députés ont la parole.

Après avoir entendu l'intervention du «ministre de l'Injustice sociale», je puis comprendre pourquoi Disraeli a dit un jour qu'un gouvernement conservateur est une hypocrisie organisée. Il est facile de comprendre aujourd'hui ce qui a motivé sa remarque.

Le gouvernement a déclaré que son budget serait sévère mais juste. Qu'y a-t-il de juste à consulter les riches pendant un an et à imposer les pauvres immédiatement? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) pourrait peut-être répondre à cette question plus tard s'il en a l'occasion. Je lui demande en quoi un système semblable est juste.

Si vous pensez un seul instant, monsieur le Président, que je manque d'objectivité . . .

Des voix: Non!

M. Boudria: Je savais que certains députés conservateurs ne m'en croiraient pas capable.

M. Blenkarn: Pour être objectif, il faudrait d'abord être sensé.

M. Boudria: Voyons ce que les journalistes pensent de ce budget. Voici quelques titres: «Mike joue avec votre argent», «La classe moyenne fait les frais du budget», «Le budget conservateur est un monumental coup de dés». D'autres journaux titrent encore: «Le prix des petites douceurs: bonbons, boissons gazeuses, alcool et cigarettes, va augmenter», «Une famille dont le revenu net est de $30,000 va voir son impôt augmenter de $400»; «Les conservateurs oublient la promesse électorale de faire participer les femmes au foyer à un régime de pensions». On peut lire également: «Des concessions»; «Les régimes d'épargne-logement ne seront plus un refuge fiscal»; «Le budget extorque aux Canadiens 1 milliard de plus en impôt sur le revenu en 1986»; «15,000 emplois supprimés à la Fonction publique en cinq ans»; «Des compressions d'un demi-milliard touchent toutes les régions, tous les ministères»; et «La plupart des riches ne sont pas touchés par le budget».

• (1210)

M. Blenkarn: Formidable!

M. Boudria: Est-ce bien formidable? Je suis sûr que le député d'en face pense que oui, puisque le parti conservateur a pour politique de ne pas s'attaquer aux riches, mais seulement aux pauvres.

Il y a également d'autres titres. Les voici: «Les riches reçoivent de l'aide au détriment des Canadiens moyens»; «Le slogan «des emplois, encore des emplois» est remplacé par «des impôts, encore des impôts» »; «Malgré sa promesse de créer des emplois, Wilson coupe 78 millions de dollars dans les programmes de formation»; «Les diminutions des paiements de transfert coûteront 2 milliards de dollars aux provinces». Ce sont des titres d'articles portant sur le budget exécrable que nous a présenté le gouvernement du Canada.

En interrogeant mes électeurs, ce que je fais fréquemment . . .

M. Clifford: Quel genre de questions leur posez-vous?

M. Boudria: Je tiens à dire au député d'en face que j'ai eu la plus forte majorité libérale au Canada. S'il se demande quel genre de communications j'ai avec mes électeurs, qu'il s'en souvienne. Les conservateurs pourraient au moins respecter la démocratie, à défaut d'autre chose.

J'ai posé la question suivante à mes électeurs: «A votre avis, le gouvernement devrait-il créer des emplois pour les jeunes et les chômeurs chroniques, même s'il faut pour cela accroître le déficit?» Sur les 1,600 personnes qui ont répondu au questionnaire, 69 p. 100 ont donné une réponse positive. Malgré son obsession au sujet du déficit, le gouvernement devrait tenir compte de la volonté de la population. Si le programme que le gouvernement applique est si extraordinaire, pourquoi ne figurait-il pas dans ses promesses électorales? Les conservateurs ont fait 338 promesses. Nous avons tous dû écouter cette pléthore de promesses pendant la campagne électorale. Ils ont promis n'importe quoi à tout le monde.

J'ai entendu le «ministre de l'injustice sociale», le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, parler des principes sacro-saints du parti conservateur. L'un d'entre eux touchait les pensions. Je tiens à rappeler à la Chambre quelques promesses faites par les conservateurs durant la campagne.

Au sujet des personnes âgées, les conservateurs ont promis de rétablir l'indexation totale des pensions de vieillesse au coût de la vie réel, à compter du 1er janvier 1985. C'était un principe sacro-saint. Que s'est-il passé? Je demande aux députés conservateurs d'avouer à la population canadienne qu'ils ont décidé d'oublier leurs promesses d'août dernier. Oubliez l'hypocrisie. Que ces députés interviennent en disant qu'ils ont volontairement rompu leurs promesses et induit les Canadiens en erreur, si c'est la position du parti conservateur. Toutefois, les députés conservateurs refusent de le dire. Le gouvernement n'a pas assez de cran pour être franc envers les Canadiens.

Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis), il y a quelque temps, a fait des remarques très mal venues sur les employés de la région de la Capitale nationale. Les habitants de cette région, comme les autres, ont droit à un revenu acceptable. Je suis sûr que les députés d'Ottawa-Carleton (M. Turner) et d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) n'hésiteront pas à se dissocier de ces remarques.

Je voudrais parler des programmes de création d'emplois.

[*Français*]

Et je remarque que l'honorable députée d'Argenteuil-Papineau (M^me^ Bourgault) est assise à son siège à la Chambre, monsieur le Président, et je suis certain qu'elle voudrait qu'il y ait eu des initiatives du gouvernement, par exemple, pour accélérer la construction d'un pont entre Hawkesbury et Grenville. Je suis convaincu, et je sais de bonne part que la députée aurait voulu des dépenses capitales de cette sorte afin de créer de l'emploi dans sa circonscription et dans la mienne. Je sais aussi que l'honorable députée aurait voulu que du fait même, on aurait eu une meilleure structure qui a besoin d'être remplacée entre les deux provinces. Et je sais qu'elle est aussi déçue que moi, monsieur le Président, du fait que ce gouvernement-là a décidé de ne créer aucun emploi de façon directe. Et c'est injuste.

[*Traduction*]

J'aimerais dire un mot de l'agriculture. Le gouvernement a décidé de réduire de 50 millions de dollars les crédits affectés à l'agriculture. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais) et moi avons écouté les propos échangés au comité à propos de la situation financière des entreprises agricoles au Canada. Tout comme moi, il sait que nos agriculteurs n'ont pas les moyens de verser un cent de plus, encore moins 50 millions de dollars. S'il pense qu'ils ont les moyens de le faire, qu'il prenne la parole à la Chambre et qu'il dise tout net que les agriculteurs sont trop riches et qu'ils peuvent sans mal assumer cette coupe de 50 millions. A mon avis, cependant, ce n'est pas ce qu'il pense. Il sait que les agriculteurs de notre pays ne peuvent pas assumer les conséquences du budget que le gouvernement vient de présenter. Ils ne peuvent accepter que le gouvernement n'ait pas rempli sa promesse relativement à l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ils ne peuvent pas non plus se passer des obligations agricoles que les conservateurs et les libéraux avaient promises au cours de la dernière campagne électorale. Après avoir entendu des témoignages pendant des semaines, les membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se sont prononcés en faveur de ce programme. Vendredi dernier, un député conservateur a demandé pourquoi le gouvernement n'avait pas donné suite à leur recommandation. Le ministre des Finances (M. Wilson) n'a rien trouvé à lui répondre.

Ce budget ressemble au budget Miller de 1982. Nous savons tous l'effet que ce budget a produit sur la province d'Ontario. Nous savons tous également que ce budget est en grande partie responsable de la défaite du parti conservateur de cette province aux élections de 1985. Le budget que le gouvernement vient de présenter marquera également le début de la fin pour le parti conservateur au niveau fédéral.

J'aimerais dire un mot également des consultations. Le gouvernement nous a dit qu'il avait procédé à des consultations. Que je sache, il n'a pas consulté un seul de mes commettants avant de hausser le prix de l'essence de 2c. le litre, avant de hausser la taxe d'accise fédérale de 1 p. 100. Si les députés d'en-face connaissent des commettants que le gouvernement a consultés, ils devraient les nommer. Les économiquement faibles doivent acheter du savon et d'autres produits de consommation. Ils devront payer plus que leur juste part de cette hausse. C'est injuste. Le gouvernement n'a consulté personne. S'il prétend le contraire, il ne dit pas la vérité. Qui donc les conservateurs ont-ils consulté? Ils ont consulté les riches. Il n'y aura pas d'impôt minimum pour les Canadiens tant qu'ils n'auront pas vraiment consulté tout le monde. Il n'y aura pas de nouvelle politique fiscale pour les sociétés tant qu'il n'aura pas consulté tout le monde. Pourquoi le gouvernement ne consulte-t-il pas les économiquement faibles avant de faire sauvagement main basse sur leur portefeuille? Nous voyons enfin à découvert le vrai visage du gouvernement. Ses promesses de septembre dernier n'étaient que vaines paroles. Tous nos concitoyens se rendent compte de plus en plus qu'on a raison de dire qu'un gouvernement tory signifie toujours des années difficiles pour les Canadiens.

• (1220)

J'aimerais dire un mot aussi de l'impôt sur les gains en capital. Tous les membres du comité permanent de l'agriculture se sont entendus là-dessus; nous avons déclaré à l'unanimité que les exploitations agricoles devraient être exonérées de l'impôt sur les gains en capital.

Une voix: C'est exact.

M. Boudria: Je me réjouis que les députés d'en-face soient d'accord. Mais pourquoi dispensons-nous de l'impôt sur les gains en capital celui qui a vendu son yacht, son Rembrandt ou son appartement en copropriété en Floride alors que nous réduisons de 50 millions de dollars les crédits affectés à l'agriculture? Les membres du comité de l'agriculture entendent-ils par là que nous devons prendre l'argent des agriculteurs pour le donner à ceux qui vendent leur appartement en copropriété en Floride? Je n'entends pas un seul député répondre oui à cette question. C'est pourtant ce que fait le ministre des Finances. Voilà le méfait qu'il commet à l'endroit des agriculteurs de ma circonscription et de ceux de nombreuses autres circonscriptions d'un bout à l'autre du Canada.

M. Malone: Parlez plus fort. On ne vous entend pas.

M. Boudria: Le député de Crowfoot (M. Malone) semble vouloir participer au débat. Il pourra intervenir plus tard et affirmer aux agriculteurs de sa circonscription que le budget est bon pour eux. Que le député prenne la parole pour le dire, si c'est cela qu'il pense. Mais il fera vraisemblablement comme beaucoup d'autres députés. Il restera assis et silencieux sauf pour chahuter occasionnellement lorsque nous le réveillons, ou bien il lira le texte qu'un fonctionnaire du ministère des Finances aura rédigé pour lui. Je vous le dis, monsieur le Président, si la contribution des députés conservateurs se limite à cela, nous pourrions tout aussi bien nous passer de leurs interventions.

Je constate que le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) est ici. Il s'est sans doute précipité immédiatement à la Chambre en entendant ce que son collègue disait au sujet des fonctionnaires de la région de la capitale nationale. Je suis persuadé qu'il ne tardera pas à aller dire à son collègue ce qu'il pense réellement, et je tiens à ce que le député de Lanark-Renfrew-Carleton sache bien qu'il a tout notre appui quand il passera un savon au député de Simcoe-Nord pour les observations qu'il a faites au sujet des fonctionnaires de la région de la capitale nationale.

M. Dick: Nous permettons la liberté d'opinion de notre côté.

M. Boudria: Le député de Lanark-Renfrew-Carleton nous dit que la liberté d'opinion est permise dans son parti. Depuis quand, je le lui demande, monsieur le Président? Chaque fois que nous avons entendu une opinion dissidente dans ce parti, son auteur se retrouvait habituellement avec un poignard dans le dos.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: C'est l'héritage du parti conservateur. Nos jeunes, nos agriculteurs, les chômeurs et les personnes âgées ont subi un coup très dur jeudi dernier lorsque ce budget leur a été asséné.

M. Crosbie: Vous versez des larmes de crocodile. Lequel, de Laurel et Hardy, êtes-vous?

M. Boudria: Le député d'en face qui m'interrompt à ce point-ci compte sans nul doute des personnes âgées dans sa circonscription, tout comme moi, et qui ne sont pas toutes bien riches.

M. Crosbie: Elles m'adorent.

M. Boudria: Si ces personnes âgées l'adoraient avant, elles ne l'ont sans doute pas en très haute estime après ce budget-ci. Je me réjouis qu'il ne soit plus ministre des Finances, monsieur le Président, car le budget aurait été pire, Dieu nous en préserve! Nous nous rappelons tous ce qu'il est advenu du dernier budget présenté par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Ce fut évidemment un désastre, comme l'a si bien fait remarquer le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier).

M. Crosbie: Nous n'aurions pas besoin du budget actuel si l'on n'avait pas fait obstacle au dernier. C'est le plus formidable budget du XX^{e} siècle.

M. Boudria: Il y a 39,000 jeunes agriculteurs, monsieur le Président, qui sont terriblement endettés et qui espéraient obtenir de l'aide du gouvernement actuel. Je puis vous dire, monsieur le Président, que les exploitants de petites entreprises, les agriculteurs et autres contribuables de ma circonscription attendaient impatiemment le budget. Ils espéraient y trouver des programmes de création directe d'emplois comme le Programme RELAIS, par exemple, qui avait été institué par le gouvernement libéral précédent. Ce programme a été très utile pour donner de l'expansion aux entreprises et créer des emplois tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Si le gouvernement actuel, à cause de son étroitesse d'esprit, avait décidé d'appliquer ce genre de programmes uniquement dans le secteur privé, nous l'aurions accepté. Il aurait au moins fait quelque chose pour venir en aide aux Canadiens. Mais il a décidé de se faire non interventionniste. Il se lave les mains de tout, ne fait rien, se contentant peut-être de dire une petite prière en espérant que tous les problèmes se résoudront d'eux-mêmes. Monsieur le Président, je vous rappelle à nouveau les promesses que le gouvernement a faites. Le gouvernement n'aurait dû promettre qu'une seule chose l'été dernier: «Votez pour nous et nous ne ferons absolument rien.» Il aurait pu tenir sa promesse. Ce n'est pas ce qu'il a fait. Il a fait 338 promesses . . .

M. Malone: Bravo!

M. Boudria: . . . mais il n'a pas promis de ne rien faire si les gens votaient pour lui. Le député applaudit alors que son gouvernement et son ministre des Finances ne font rien au lieu d'aider les chômeurs et les Canadiens défavorisés sur le plan social.

M. McDermid: Oh, oh!

M. Boudria: J'entends le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid). Je ne peux pas lui reprocher d'être nerveux maintenant que les libéraux ont remporté la victoire dans sa circonscription à l'échelon provincial, et c'est ce qui arrivera probablement aux prochaines élections fédérales, monsieur le Président.

M. Nunziata: Cela ne fait aucun doute.

M. Boudria: Je ne reproche pas au député de Brampton-Georgetown d'être nerveux parce que si j'étais conservateur et si j'essayais de défendre ce budget, je serais probablement aussi nerveux que lui. Je n'ai pas à m'en faire à ce sujet, bien sûr, parce que le bonheur c'est de ne devoir jamais dire qu'on est conservateur, et je ne devrai probablement jamais le dire.

M. McDermid: Nous ne voulons pas non plus que vous ayez à le dire. Nous ne vous accepterions pas.

M. Boudria: C'est un budget où quelqu'un donne et l'autre prend. Les Canadiens donnent et les conservateurs prennent.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je me demandais justement ce qui était arrivé au député. Il faisait partie du comité des finances sur les questions fiscales et sur l'agriculture. Il se souvient sans doute que ce comité avait recommandé de supprimer complètement l'impôt sur les gains en capital pour tout le monde.

M. Boudria: Ce n'est pas vrai.

M. Blenkarn: Il avait recommandé par ailleurs d'accorder une deduction de gains en capital de $400,000 aux agriculteurs. Dans le rapport du comité, dont le député a fait partie, où il a entendu les témoignages, rapport qu'il a approuvé et pour lequel il a voté, on recommande de supprimer complètement l'impôt sur les gains en capital. Aujourd'hui, il vient dire à la Chambre que c'est une monstruosité. Il a la mémoire courte. Il ne comprend pas vraiment ce qu'il dit. On lui a donné de nouvelles instructions. Tu parles d'une conversion! Un jour, il dit que c'est bon pour les agriculteurs. Un autre jour, il dit que c'est mauvais. Un jour, il dit que c'est bon pour les entreprises et un autre jour, c'est mauvais. Tout dépend de ce que le parti libéral veut dire à un certain moment.

Le député peut peut-être nous expliquer comment il arrive à changer d'avis aussi souvent.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'aimerais beaucoup répondre à la question du député. Je peux dire que je comprends la logique compliquée du député. C'est sans aucun doute parce qu'il est embarrassé d'essayer de justifier son opposition à ce genre de budget. Je ne reproche pas au député d'agir de la sorte, mais il se remettra, peut-être après la prochaine défaite électorale de son parti.

Le député n'est pas aussi stupide que cela, monsieur le Président, puisqu'il est président de ce comité. Il se souvient sans doute que le comité avait recommandé d'exonérer les gains en capital sur la vente de terres agricoles.

M. Blenkarn: Sur tout.

M. Boudria: Sur les terres agricoles. Le député sait sans doute que c'est vrai.

M. Blenkarn: Vous avez lu le rapport pour lequel vous avez voté.

M. Boudria: Monsieur le Président, aucune personne saine d'esprit ne voudrait que l'on puisse vendre un condominium en Floride sans devoir payer d'impôt sur les gains en capital alors que l'on taxe les pauvres . . .

M. Nunziata: Et les personnes âgées.

M. Boudria: . . . pour payer les extravagances du gouvernement conservateur. Le député d'en face n'est certainement pas aussi stupide que cela mais il a sans doute oublié le rapport et il a sans doute oublié qu'il a présidé le comité au moment où on en a parlé. Nous avons recommandé de ne pas faire payer d'impôt en capital sur la vente de terres agricoles destinées à demeurer agricoles; si le ministre des Finances ne pouvait pas y arriver, la meilleure solution eut été de supprimer l'impôt sur les gains en capital à concurrence de $400,000—je m'en souviens bien parce que j'ai ajouté l'expression «à concurrence de» moi-même—sur la vente de terres agricoles qui continueraient à être utilisées à des fins agricoles. Je le sais parce que nous avons longuement discuté de la façon d'en arriver à réserver les terres à des fins agricoles par opposition à quelque autre utilisation. Nous avions alors décidé au comité que le gouvernement pouvait trouver le moyen de le faire. Mais je me rappelle très bien qu'il s'agissait de terres agricoles exploitées à des fins agricoles.

• (1230)

M. Blenkarn: Vous avez la mémoire courte.

M. Boudria: Les agriculteurs canadiens voient en même temps leur allocation budgétaire réduite à cinquante millions de dollars pour que le gouvernement puisse accorder des dégrèvements fiscaux aux riches. Ce n'est pas là ce que veulent les gens de ma circonscription; ce n'est pas là ce que veulent les agriculteurs de ma circonscription ni ceux des autres coins du pays. Ils ont besoin d'une aide substantielle et ils comptent bien que le gouvernement tiendra ses promesses électorales. Si le gouvernement n'était pas en mesure de les tenir, il n'avait qu'à ne pas les faire.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable députée d'Argenteuil-Papineau (M^me^ Bourgault) a la parole.

Mme Bourgault: Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre brièvement à mon ami de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) parce que, comme vous le savez, on a des circonscriptions qui se joignent par un pont.

Monsieur le Président, mon ami semble oublier que le 4 septembre dernier les Canadiens ont élu un gouvernement progressiste conservateur et qu'ils s'attendaient à un budget progressiste conservateur. Je voudrais lui rappeler aussi, c'est important dans le processus parlementaire et . . . comme un ancien premier ministre de Grande-Bretagne le disait, je ne comprends pas que dans une institution parlementaire démocratique les députés d'opposition disent toujours non pour dire le contraire, et souvent les députés du côté gouvernemental disent toujours oui même si parfois leur conscience leur permettrait de dire non.

Aujourd'hui, monsieur le Président, ce que je voudrais rappeler à mon ami c'est que, samedi dernier, j'ai fait une émission à la radio de Hawkesbury, j'ai reçu des appels téléphoniques de ses commettants, des fermiers, des propriétaires de petites entreprises qui trouvaient extraordinaire le budget qu'on avait présenté. C'est drôle, monsieur le Président, qu'on ait deux circonscriptions qui se touchent, et mon ami dit le contraire . . . et moi j'entends des gens qui me téléphonent et qui me disent le contraire. Vous devriez aller faire une émission à la radio de Hawkesbury mon honorable ami. Ce que vous nous dites aujourd'hui ne serait peut-être pas la même chose que vous allez entendre.

Ce que je voudrais lui demander . . . Par exemple, il dit que dans le budget on n'a pas parlé du pont Hawkesbury-Grenville. Écoutez, un pont qui est administré, qui est géré, qui est entretenu par le gouvernement fédéral, mais qui touche à deux provinces, il faut peut-être que l'on voit ce que le Québec et l'Ontario voudraient faire à ce sujet. Mon ami sait qu'on s'est déjà parlé à ce sujet pour avoir une consultation et pour pouvoir travailler ensemble; c'est comme cela qu'on va aider nos citoyens. En tout cas, je pense que ce que veut faire l'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell c'est de monter un «householder» épais comme cela pour dire que vous avez été contre le gouvernement seulement pour être contre. Je voudrais vous rappeler de faire attention à cela parce qu'on a des circonscriptions qui se touchent, et je vous garantis que ce n'est pas cela que j'entends. Ce matin, vous devriez prendre connaissance de l'éditorial publié par Jean-Louis Roy, du journal *Le Devoir*, qui parle par lui-même. Vous devriez le lire, c'est intéressant, et cela répondrait à vos questions. En tout cas, je voudrais simplement vous répondre qu'on n'entend pas les mêmes versions, pourtant on n'a qu'un pont qui nous sépare. Alors, allez faire un petit tour à la radio à Hawkesbury et vous allez voir que ce n'est pas la même chose que l'on entend.

M. Boudria: Je vous remercie, monsieur le Président. Je suis bien au courant du fait que M. Roy est éditorialiste pour le journal *Le Devoir*. Je peux confirmer le fait que cela est bel et bien vrai. Cependant, je voudrais dire à mon honorable collègue, la députée d'Argenteuil-Papineau (M^me^ Bourgault) qu'il est peut-être vrai que le gouvernement conservateur avait le droit de présenter un budget conservateur mais, ce qui est encore plus important, c'est que ce gouvernement-là s'était donné un mandat de remplir des promesses faites envers les électeurs. Si la députée d'en face est d'avis que son gouvernement ne devrait maintenant plus remplir les promesses, j'aurais

cru qu'elle se serait levée pour informer cette Chambre que dorénavant le gouvernement conservateur n'aura plus besoin de remplir ses engagements, si c'est son avis. Mais je ne l'ai pas entendu le dire. Ce que j'entends dire, monsieur le Président, c'est que ce gouvernement a toujours l'intention de respecter ses engagements, et ils font l'inverse. C'est cela l'hypocrisie du gouvernement dont je parlais tantôt, pas l'hypocrisie de la députée, parce que je sais qu'elle est bien sincère avec ses électeurs et qu'elle va courir à sa circonscription pour informer les gens d'Argenteuil-Papineau de la vérité et leur dire que ce budget-là est un désastre. Et je suis convaincu qu'elle le fera en fin de semaine prochaine.

Mais maintenant, monsieur le Président, si le président de l'Association conservatrice de Glengarry-Prescott-Russell lui a téléphoné en ondes, samedi passé, je ne suis pas contre cela. Je voudrais qu'elle sache que le président de l'Association conservatrice a le droit de téléphoner à qui il veut. Mais si l'honorable députée d'en face faisait un sondage, je l'invite à aller visiter l'union des bénéficiaires de l'assistance sociale de Prescott-Russell et tenter auprès de ces gens-là de leur faire valoir les éloges du budget. Mais elle fait mieux, monsieur le Président, de se mettre un casque de football avant de rentrer si elle s'en va faire des compliments à ce budget-là à des groupes sociaux de ma circonscription parce que ce ne sera pas tellement bien reçu, et encore moins aux personnes âgées de ma circonscription.

Monsieur le Président, la députée d'Argenteuil-Papineau connaît ses dossiers, j'en suis sûr, et elle connaît sa circonscription. Mais elle devrait savoir que la seule personne dans ma circonscription qui pouvait l'appeler et faire des éloges de ce budget-là, c'est le président de l'Association conservatrice. Et si elle le veut, monsieur le Président, je peux bien lui donner son numéro, elle pourra lui retéléphoner et lui faire des éloges à nouveau au sujet de ce budget. Je n'ai rien contre cela. C'est totalement permis aux conservateurs de se téléphoner les uns les autrres en ondes.

[*Traduction*]

M. Cassidy: Monsieur le Président, je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps. Je respecte certes le nouveau député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), mais il a accusé le nouveau gouvernement d'hypocrisie organisée. Même si je n'ai rien à redire à cela, je voudrais lui poser une question. Si c'est vrai, et ce l'est certainement, que le gouvernement antérieur avait enlevé de l'argent aux retraités par le biais de son programme des 6 et 5 p. 100 et que ce même gouvernement avait mis sur pied des programmes pour donner de l'argent aux riches grâce à des REER, à des REEL et à des IRLM, sans parler d'autres concessions fiscales, dans quelle mesure l'ancien gouvernement était-il moins hypocrite que le nouveau?

M. Boudria: Monsieur le Président, je suis heureux que l'ancien chef du NPD de l'Ontario et nouveau député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) m'ait posé cette question au sujet des mesures sociales établies par notre parti. Je suis heureux de pouvoir lui dire que tous les programmes sociaux que nous avons maintenant, ou du moins la plupart, ont été mis sur pied par des gouvernements libéraux.

M. Nunziata: Et nous en sommes fiers.

M. Boudria: Je sais qu'il aimerait profiter de cette occasion pour féliciter les libéraux et je l'en remercie.

Mme Mitchell: Mais c'est nous qui vous y avons incités.

M. Boudria: Quant aux REÉL, j'ignorais que les néo-démocrates s'opposaient à cette mesure. Ils ont peut-être changé de position à ce sujet mais, pour ma part, à titre de libéral, je considère qu'un programme qui encourage les jeunes familles à mettre de l'argent de côté pour pouvoir faire un versement initial important sur une nouvelle maison est une très bonne initiative et que notre parti a raison d'en être fier. Si le NPD s'oppose maintenant à de tels programmes qui visent à aider les jeunes contribuables, soit, mais je soutiens que les REEL étaient une excellente initiative pour les jeunes Canadiens et que le gouvernement actuel a commis une erreur épouvantable en supprimant ce programme.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du budget. Au cours du week-end, j'ai organisé deux assemblées publiques, l'une à Orillia, à 9 heures du matin, et l'autre à Midland, à 2 heures de l'après-midi. Elles ont attiré un important auditoire qui s'intéressait énormément au budget que nous avons présenté. J'ai le plaisir de dire que la population accepte le budget et que les citoyens de Simcoe-Nord se rendent compte qu'au cours de ces dernières années, les libéraux nous ont lourdement endettés. Ils se sont rendu compte que la situation était désespérée et que chacun devait faire sa part pour y remédier. La population de Simcoe-Nord est satisfaite de pouvoir faire quelque chose pour résoudre ce problème au lieu de laisser la situation s'aggraver sous ses yeux, comme par le passé.

• (1240)

Il ne fait aucun doute que ce budget rompt avec le passé. Si l'alourdissement du déficit avait pu créer des emplois, nous en aurions à revendre. Le gouvernement libéral nous a toutefois donné un déficit de plus en plus lourd et un taux de chômage de plus en plus élevé. Nous rompons avec le passé. Les Canadiens ont la possibilité de s'attaquer au déficit et de créer le climat propice à la création d'emplois. Grâce à ce budget, le déficit prévu pour 1985-1986 sera réduit de 4.4 milliards. C'est la troisième mesure que nous prenons pour assainir nos finances.

Nous avons pris une première mesure en novembre dernier en présentant le programme de compressions budgétaires. Nous avons dit alors que le gouvernement réduirait ses dépenses. Nous avons dit également que nous comptions réviser toutes nos dépenses afin que les contribuables en obtiennent davantage pour leur argent. Tous les Canadiens l'ont accepté. Les investisseurs, nos partenaires commerciaux et la communauté monétaire internationale ont applaudi aux efforts déployés par notre gouvernement pour assainir ses finances.

Nous avons pris la deuxième mesure en février dernier lorsque nous avons présenté des prévisions budgétaires prévoyant des dépenses et des emprunts conformes à ce que nous avions annoncé en novembre. Je siège ici depuis six ans et je peux vous assurer que les libéraux avaient l'habitude d'annoncer une série de chiffres qui gonflaient énormément en cours de route. Nos chiffres étaient les mêmes en février qu'en novembre.

Tous les Canadiens comprennent bien que nous ne réduirons pas le déficit d'un seul coup. Nous avons besoin d'un programme planifié que nous pourrons justifier étape par étape. C'est ce que nous faisons. Nous avons aboli des programmes et des projets. Au cours des années qui viennent, nous avons l'intention de réduire le nombre de fonctionnaires par attrition. J'insiste bien sur ce mot. Nous avons l'intention d'examiner le nombre de personnes à l'emploi du gouvernement et les projets auxquels elles sont affectées. Nous ne remplacerons pas tous ceux qui prendront leur retraite ou qui démissionneront. Nous avons l'intention de donner aux Canadiens un gouvernement plus efficace.

Nous examinons les sociétés de la Couronne. Nous vérifions si chacune d'elles remplie bien la mission qui lui a été confiée lorsqu'elles a été créée. Nous nous demandons si nous devons conserver la société de la Couronne en question pour mettre en œuvre la politique publique et si elle est exploitée avec le maximum d'efficacité. C'est ainsi que nous nous attaquons au déficit. Nous avons un programme de compression que nous avons l'intention d'exécuter sur plusieurs années de façon à nous montrer dignes de la confiance des Canadiens et à réduire le déficit.

Le budget s'est également attaqué au problème de la création d'emplois. Il s'agissait là d'un des grands thèmes électoraux du gouvernement. Nous avons promis: «Des emplois, et encore des emplois». Nous avons promis d'augmenter le nombre d'emplois en créant le climat propice. Nous n'avons pas promis que les bureaucrates créeraient des emplois. Ce n'est pas leur rôle. La bureaucratie a une fonction bien précise à remplir en ce qui concerne les Affaires extérieures, les Approvisionnements et Services, mais la création d'emplois n'est pas de son ressort. Cela relève de l'entreprise privée. Le gouvernement doit inciter les entreprises à investir, à faire de la recherche, à innover et à courir des risques.

Les représentants de la petite entreprise qui sont venus me voir samedi se sont dit satisfaits de l'exemption d'impôt sur les gains en capital. Ce n'est pas qu'ils gagneront beaucoup d'argent grâce à cette disposition. Tout chef de petite entreprise canadienne qui a la possibilité de gagner $1 n'hésitera pas à faire le nécessaire pour le gagner sachant qu'il paiera seulement 25c. d'impôt. C'est ce qui se passe maintenant. Toutefois, avec l'exonération de l'impôt sur les gains en capital, nous voulons montrer qu'ils peuvent gagner cet argent en créant des emplois.

Je pense sincèrement que les députés de l'opposition se trompent. Ce ne sont pas les riches qui s'intéressent à l'exonération de l'impôt sur les gains en capital, mais plutôt les petits patrons et leurs employés, qui sont le pivot de l'économie, parce qu'ils se sentent directement concernés. Les riches paieront l'impôt de 25 p. 100. Cette exonération d'impôt donne à tous les Canadiens travaillant dans une petite entreprise la possibilité de prendre des risques et de rentabiliser leurs investissements.

Avant le budget, nous avons pris d'autres mesures pour stimuler la création d'emplois au Canada. Nous avons réduit les dépenses du gouvernement fédéral, comme je l'ai déjà dit. Nous avons fondé Investissement Canada pour encourager les investissements étrangers. Il est triste de voir les libéraux et le NPD s'opposer à un projet de loi qui permettrait de créer des emplois dans toutes les circonscriptions.

Nous avons mené des consultations dans de nombreux secteurs. Le ministre d'État au Tourisme (M. McMillan) s'est rendu dans ma circonscription pour consulter les entreprises à vocation touristique. C'est la première fois qu'un ministre du Tourisme ne se contente pas d'aller à Cleveland se faire photographier dans un tramway. C'est précisément ce qu'avait fait le dernier ministre du parti libéral. Nous savons quel a été son sort. Le gouvernement prend vraiment au sérieux les consultations et le tourisme au Canada.

Nous avons modifié les méthodes et l'attitude du ministère du Revenu national. Nous réussirons ainsi à venir à bout de l'économie souterraine et des gens qui pensent pouvoir ainsi échapper à l'impôt. Nous sommes en train de changer l'attitude du ministère du Revenu national que nous devions aux libéraux et qui consistait à s'en prendre aux citoyens honnêtes. L'ancien ministre défendait cette attitude, et lui aussi a disparu. Voilà les mesures que nous avons prises avant la présentation du budget pour promouvoir la justice et l'équité et pour créer des emplois.

Afin «d'établir un bon climat», des consultations portant sur la Loi sur l'assurance-chômage sont également nécessaires. Nous aurons ainsi l'occasion de dire au patronat, aux syndicats et aux bureaucrates que la Loi sur l'assurance-chômage ne fonctionne pas exactement comme nous le souhaiterions. Certaines améliorations sont possibles, et nous nous proposons de les essayer à la suite de consultations. Ces mesures, ainsi que notre promesse de ne pas augmenter les pensions, vont contribuer à établir un climat économique propice à la création d'emplois.

Nous avions dit que nous serions durs mais justes. Nous créerons un impôt minimum sur le revenu des Canadiens ayant un revenu élevé. Sous des gouvernements libéraux successifs, les riches ont pu s'en sortir sans payer d'impôt. A partir du 1er janvier, nous veillerons à rétablir la notion de justice dans le système de l'impôt sur le revenu. Je pensais que les députés NPD «purs et durs» nous appuieraient dans ce domaine, mais ils ne savent pas comment réagir au fait que nous avons créé cet impôt minimum.

• (1250)

M. Parry: Vous ne l'avez pas encore créé.

M. Lewis: Je suppose que Pierre Berton a parlé aux députés NPD et qu'ils ont peur de perdre son appui.

M. Parry: Ce sont des balivernes et des platitudes.

M. Lewis: Que ferez-vous quand Pierre Berton, le socialiste le plus convaincu, annoncera qu'il cessera d'appuyer le NPD si ce parti se prononce en faveur de l'impôt minimum sur les riches. Le NPD a renoncé à défendre un impôt minimum parce que Pierre Berton s'y oppose. Quand donc cesserez-vous d'emboîter systématiquement le pas à Pierre Berton?

J'avais l'intention de montrer un exemple de quelque chose aux socialistes, mais le document se trouve dans ma mallette . . .

M. Parry: Nous ne nous intéressons pas à votre mallette. Donnez-nous votre point de vue.

M. Lewis: Il est impossible de mettre en vigueur un impôt minimum immédiatement.

M. Parry: C'est tout ce à quoi nous avons eu droit jusqu'ici: des histoires de mallette.

M. Lewis: Quand vous aurez réussi à en ouvrir une, je vous montrerai ce que vous pouvez mettre dedans.

Des voix: Bravo!

M. Parry: Quand vous n'aurez plus l'esprit aussi obtus, je vous montrerai ce que vous pouvez faire entrer dans votre crâne.

M. Lewis: Vous pouvez me déranger n'importe quand.

Jeudi dernier, les députés NPD sont restés immobiles à leur place, frappée par l'équité de ce budget. Quand le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé un impôt minimum sur les banques, ils se sont tus encore une fois, tellement ils étaient sidérés. Je suppose que les banques leur ont fait la leçon. Quand cesseront-ils de défendre les banques et appuieront-ils notre impôt sur les banques et les sociétés de fiducie? Nous sommes scandalisés de voir que le NPD a renoncé à ses principes.

Dans ce budget, le gouvernement prend des mesures que les Canadiens réclamaient depuis des années. Nous avons déclaré que la Loi sur les normes de prestations de pension devrait être modifiée. Les personnes avec lesquelles je me suis entretenu à une réunion samedi dernier approuvent ce que nous tentons de faire, car les Canadiens aimeraient investir, mais ils ne savent pas au juste comment s'y prendre. Ils ont affirmé que, grâce aux modalités élargies du REER, les travailleurs et les salariés canadiens pourront investir. Ils sont favorables à cette mesure. Je ne comprends pas pourquoi le NPD s'oppose à ce que les travailleurs et les salariés aient la chance d'investir au Canada. Qu'y a-t-il de mal à cela? Pourquoi adopte-t-il cette position indéfendable? Pourquoi ne fait-il pas confiance aux Canadiens qui veulent investir au Canada? Je ne peux guère comprendre la méfiance du NPD. Parmi les autres mesures proposées dans ce budget, il y a l'élimination d'avantages fiscaux qui existaient sous le gouvernement libéral précédent.

Nous avons tenté de redonner à un régime, que nous appuyons tous et qui, à notre avis, devrait favoriser l'expansion du Canada, un caractère équitable. Sous le gouvernement libéral, le régime fiscal était un paradis pour les riches. On a abusé du régime parce que les néo-démocrates, qui ne le comprennent pas, ont appuyé les libéraux.

Nous essayons d'expliquer que nous sommes dans une grave situation et que nous demandons à tous les secteurs de faire leur part. J'estime que l'argument de justice est valable. Je ne m'en dissocie absolument pas. L'opposition a raison de soulever la question de la justice, car le but du débat est de remettre en question la totalité de ce qui est proposé.

Toutefois, lorsque les partis d'opposition parlent du budget aux Canadiens, ils ne doivent pas oublier qu'un budget, c'est un tout, et qu'on doit l'envisager comme tel. J'invite l'opposition à considérer sérieusement le budget de cette façon.

Pendant la fin de semaine j'ai parlé à un certain nombre de Canadiens. D'autres ont parlé à mon comité exécutif, qui était mon comité de campagne, qui s'est réuni pendant deux heures et demie dimanche matin. Tous ces gens estimaient que nous avons présenté un budget qui a l'assentiment des Canadiens.

En ce qui concerne le processus budgétaire, j'estime qu'il devrait être étudié de façon impartiale par tous les partis. J'ai invité les comptables agréés de ma circonscription à examiner attentivement le processus budgétaire du gouvernement canadien. Il faudrait le faire sans esprit de parti, car il y a trop longtemps que nos gouvernements nous présentent leur budget n'importe quand dans le courant de l'année, ce qui occasionne des problèmes au milieu des affaires, à ceux qui les conseillent de même qu'à tous les travailleurs canadiens, qu'ils soient employés ou employeurs.

Il y a de bonnes raisons pour étudier le processus budgétaire et tâcher de l'améliorer. Nous pourrions alors nous concerter sur ce qui convient le mieux à chacun, de manière à trouver un mécanisme sensé qui profite aux Canadiens et au Parlement. Quant à moi, il me semble que les dispositions budgétaires devraient être adoptées à date fixe. Je préconisais aussi cette idée dans l'opposition. Peu importe qu'on soit d'accord sur les dispositions, les gens veulent savoir à quoi s'en tenir. Alors qu'on nous offre toutes les possibilités voulues de débattre, comme nous le faisons aujourd'hui, l'idéologie dont s'inspire le budget, Je suis persuadé que tous les parlementaires trouvent cet élément de certitude souhaitable. Ceux que nous représentons partagent cet avis. Je demanderai aux députés de consulter les spécialistes de profession qui conseillent les entreprises, les hommes d'affaires et les employés, afin de trouver un moyen de rendre plus efficace le travail budgétaire.

Je suis heureux de cette possibilité imprévue qui m'est offerte de participer au débat. J'allais simplement poser la question à mes collègues d'en face, mais je suis heureux de pouvoir faire une intervention.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le député nage dans l'hypocrisie.

M. Lewis: Si j'y nage, vous y êtes submergé.

M. Nunziata: Il parle d'une date précise pour présenter le budget. Mais il sait, comme tous les autres députés le savent, que son gouvernement a retardé la présentation du budget à cause de l'élection ontarienne. Les députés de son parti ont fait attendre le budget parce qu'ils craignaient l'effet défavorable qu'il aurait sur l'électorat ontarien. Je répondrai au député, et à tous les conservateurs d'en face, que les Canadiens et les Ontariens ne s'y sont pas laissés prendre: ils ont répudié Frank Miller et le parti conservateur en Ontario, et ils entendent répudier le parti conservateur à Ottawa à la première occasion.

Le député parle de loyauté, d'équité et de justice? Où est donc la justice, l'équité et la loyauté dans un budget qui, dorénavant, ne protégera plus complètement les personnes âgées contre les ravages de l'inflation? L'équité consiste-t-elle à s'en prendre à nos pauvres vieillards qui vont perdre une partie importante de leurs prestations? L'équité consiste-t-elle à faire souffrir les vieux pour avantager les barons de la finance de l'Alberta, les riches multinationales? Est-ce équitable de s'attaquer aux vieillards au profit des riches qui vont récolter un cadeau de $125,000 parce qu'on a modifié la disposition traitant des gains en capital?

Le député peut-il parler, en toute honnêté, de loyauté, de justice et d'équité? Il conviendra certes qu'il n'y a rien de loyal dans le budget. C'est un budget de riches, conçus par des riches, qui s'attaque aux pauvres, surtout aux vieillards.

M. le vice-président: Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) aura l'occasion de répondre à cette question cet après-midi.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES FEMMES

LE BUDGET—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je voudrais signaler aujourd'hui la négligence du gouvernement progressiste conservateur en ce qui concerne ce qu'on offre aux femmes dans le budget.

D'abord, parlons de l'emploi. On apprend que 15,000 postes vont être supprimés dans la Fonction publique; cela touchera 5 p. 100 des femmes fonctionnaires. Aucune stratégie particulière n'est mise en œuvre pour créer des emplois. Au lieu de remplir sa promesse d'aider les femmes à prendre le virage technologique, le gouvernement va couper 78 millions de dollars dans les programmes de formation cette année.

Dans le budget, rien n'est dit sur le travail à temps partiel, quand on sait que 72 p. 100 des travailleurs et des travailleuses à temps partiel sont des femmes. Le budget pénalise les familles à faible et moyen revenu à cause des taxes sur les produits de consommation qui sont régressives.

La «désindexation» des programmes sociaux défavorise aussi les plus démunis dont beaucoup sont des femmes.

Monsieur le Président, je pourrais continuer longuement, mais je pense que l'essentiel du message a été compris. Le gouvernement est tout simplement indifférent aux problèmes des femmes, on en a eu une preuve de plus avec le budget de jeudi dernier.

* * *

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

LES CONSÉQUENCES DES DISPOSITIONS DU BUDGET

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, la crainte qu'avaient les Canadiennes de voir le gouvernement conservateur sacrifier ses promesses électorales d'égalité à une stratégie de déficit avant tout s'est avérée fondée. Le budget de ministre des Finances (M. Wilson) reprend les précédentes traditions libérales: promesses non tenues, restrictions et taxes aux dépens des Canadiennes et de leurs enfants. La désindexation des prestations de la sécurité de la vieillesse va frapper les éléments les plus vulnérables de la société canadienne, les femmes âgées. Plus de 60 p. 100 d'entre elles vivent actuellement dans la pauvreté, et le budget ne fait rien pour soulager leur misère.

Pour les femmes au chômage, il n'y a pas de travail. Et le budget ne fait rien non plus pour la femme moyenne qui travaille. On coupe dans les programmes de formation. Ce sont les femmes qui seront les plus durement touchées par les licenciements dans la Fonction publique et par la privatisation. On n'augmente pas les crédits permettant à la Commission canadienne des droits de la personne de faire respecter les principes de l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale et de l'équité de l'emploi.

Les restrictions de paiements de transfert aux provinces inquiètent particulièrement les femmes. Les promesses de crédit pour les soins infantiles ont été laissées de côté. Les femmes battues ne seront pas plus protégées de la violence à laquelle elles sont soumises ainsi que leurs enfants. Les Canadiennes qui ont cru de bonne foi à la promesse d'une consultation ont été trahies.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES

L'ÉLÉVATION AU CARDINALAT DE MGR LOUIS-ALBERT VACHON

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, le pape Jean-Paul II honorait, hier à Rome, un célèbre Beauceron, et je veux signaler au Parlement le grand honneur qui rejaillit sur ma belle circonscription de Beauce à la suite de l'élévation au cardinalat de Mgr Louis-Albert Vachon, archevêque de Québec.

Le cardinal Vachon est né en 1912 à Saint-Frédéric de Beauce. Après une vie de grand dévouement pour son prochain dans le cadre de ses fonctions de prêtre et de recteur de l'Université Laval durant de nombreuses années, il a été nommé archevêque de Québec et primat de l'Église canadienne et, aujourd'hui, cardinal.

Article 21 du Règlement

Par son comportement exemplaire, il a éveillé en nous les valeurs fondamentales reçues de notre patrimoine beauceron. Chez ce genre d'hommes illustres, il n'y a jamais place pour la médiocrité. Plusieurs Beaucerons comme lui ont visé l'excellence et l'ont atteint.

Il s'est accompli à force de labeur et de ténacité. Il a voulu s'affirmer dans son milieu et, aujourd'hui, toute la communauté chrétienne et catholique du Canada, du Québec et de la Beauce en est honorée.

Cette nomination au plus haut poste dans l'Église catholique nous unit et nous réjouit. C'est un honneur pour moi de rendre hommage, encore une fois, à ce célèbre Beauceron, Son Éminence le cardinal Louis-Albert Vachon.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'INTRODUCTION D'UN IMPÔT MINIMUM

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, au cours de la dernière campagne électorale fédérale, le parti progressiste conservateur s'est engagé à rendre notre régime fiscal plus équitable en introduisant un impôt minimum sur le revenu des particuliers. Or, cet impôt prendra effet le 1er janvier 1986. On a choisi cette date, afin de pouvoir tenir des consultations et d'éviter, dans la mesure du possible, des répercussions susceptibles de nuire aux agriculteurs, aux gens qui démarrent en affaires et aux retraités touchant un revenu fixe tiré de dividendes. Une modification importante comme celle-là au milieu de l'année fiscale pourrait bien, en effet, avoir des conséquences néfastes.

Les partis d'opposition ont déploré que cet impôt minimal n'entre pas en vigueur à compter du 23 mai, date de l'exposé budgétaire. Voilà un reproche des plus surprenant, étant donné leur sens bien connu de la justice et de l'équité. Je suis persuadé qu'à la réflexion, les partis d'opposition reconnaîtront d'emblée que le gouvernement a non seulement tenu sa promesse, mais qu'il a également choisi la façon la meilleure, la plus juste et la plus rapide de prélever un impôt minimum.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE BUDGET—LES CONSÉQUENCES POUR LES PERSONNES ÂGÉES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le premier ministre, M. Mulroney, avait pris l'engagement solennel durant la campagne électorale qu'il ne toucherait pas aux programmes sociaux, en particulier les pensions de sécurité de la vieillesse. C'était, pour employer ses termes, «a sacred trust», «une chose sacrée», nous avait dit le chef progressiste conservateur.

Or, le premier ministre Mulroney n'a pas respecté cet engagement solennel et, parmi les plus pénalisés par le budget Mulroney-Wilson, on retrouve les personnes âgées du Canada qui perdront d'ici 1990-1991 4.5 milliards de dollars suite à la «désindexation» de 3 p. 100 des pensions de sécurité de la vieillesse.

Comme il y a 2.5 millions de Canadiens et de Canadiennes qui touchent des pensions, cela signifie que les personnes âgées perdront chacune $1,800 d'ici 1990-1991. Le budget Mulroney-Wilson constitue une attaque en règle contre le pouvoir d'achat des personnes âgées qui verront ce pouvoir d'achat baisser de $54 par mois en 1990-1991. Est-ce que cela est juste de faire porter à des hommes et à des femmes âgés de 65 ans ou plus un tel fardeau, alors que les multinationales du pétrole recevront pour la seule année 1990-1991 2.5 milliards de dollars?

Le budget Mulroney-Wilson est injuste pour des millions de contribuables, mais il est doublement injuste pour les personnes âgées dont un grand nombre comptent sur leur pension de sécurité de la vieillesse pour boucler leur budget. La coupure des pensions de sécurité de la vieillesse atteindra $54 par mois en 1990-1991; c'est injuste pour les personnes âgées qui s'étaient fait promettre durant la campagne électorale, par le premier ministre Mulroney, qu'il n'allait pas toucher aux programmes sociaux, en particulier aux pensions de sécurité de la vieillesse.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET SUR LES FAMILLES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, la rumeur veut que le ministre des Finances (M. Wilson) ait demandé que l'on frappe une nouvelle pièce de monnaie canadienne pour symboliser les sacrifices qu'il a demandés à chaque famille canadienne en imposant de nouvelles taxes pour payer les milliards offerts aux entreprises et aux contribuables à revenus élevés. La valeur de la nouvelle pièce serait de $3, représentant le fardeau quotidien de chaque famille depuis l'exposé de novembre et le budget de la semaine dernière.

En novembre dernier, le ministre des Finances a imposé une nouvelle taxe de vente de 1 p. 100, une hausse des primes d'assurance-chômage, une surtaxe sur l'essence de 8c. le gallon, tout en supprimant la déduction générale de $100, en désindexant le seuil pour le crédit d'impôt pour enfants, ainsi que les exemptions applicables aux enfants à charge et en restreignant la réduction d'impôt fédéral, le tout coûtant environ $500 par famille par année.

Le budget du 23 mai comporte les hausses suivantes: hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente, hausse de la taxe d'accise sur les tabacs et alcools, surtaxe sur l'essence, désindexation des exemptions personnelles, suppression de la réduction d'impôt fédéral, suppression des REEL, désindexation de la sécurité de la vieillesse et désindexation des allocations familiales, soit au total environ $500 par famille par année.

Si l'on additionne ces deux chiffres, on s'aperçoit que la famille canadienne moyenne paiera près de $1,000 par année d'impôts nouveaux. En somme, le budget et l'exposé de novembre demandent à la famille moyenne environ $3 par jour pour soutenir le gouvernement fédéral et payer les dons qu'il a faits à l'entreprise privée et aux contribuables à hauts revenus.

[*Français*]

LE BUDGET

LES MESURES PROPOSÉES

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, le 4 septembre dernier les Canadiens, à travers tout le pays, ont voté massivement pour un changement de gouvernement. Lors de la dernière campagne électorale, le parti progressiste conservateur, et moi-même dans ma propre circonscription, répétions sans cesse qu'il fallait mettre à la tête de ce pays une équipe d'administrateurs et de bons gestionnaires afin que cesse le gaspillage éhonté des fonds publics.

Monsieur le Président, le premier budget Wilson tranche donc carrément avec les budgets présentés par nos prédécesseurs en s'attaquant résolument au problème de la dette nationale. Notre gouvernement a compris que ce n'est pas en accumulant déficit sur déficit que nous pouvions solutionner le problème du chômage au pays. Semblable théorie nous a conduits au fiasco économique.

Un jour ou l'autre, un gouvernement se devait d'assumer ses responsabilités et c'est ce qu'a fait notre gouvernement. Ce premier budget, monsieur le Président, est réaliste, responsable et équitable. Pour la première fois, un budget prévoit un impôt minimum pour les mieux nantis de notre société, de même que pour les institutions financières.

Monsieur le Président, beaucoup d'individus et d'organismes de ma circonscription m'avaient fait part de leurs appréhensions face à la possibilité que soit remis en cause le principe de l'universalité des programmes sociaux. Monsieur le Président, toutes ces personnes sont maintenant rassurées puisque le présent budget ne modifie en rien le principe de l'universalité des programmes sociaux et maintient le régime actuel de prestations d'assurance-chômage.

Monsieur le Président, certes ce premier budget impose aux Canadiens des sacrifices, mais . . .

M. le Président: Je dois dire au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LE BUDGET

ON SE PRONONCE EN FAVEUR DES DISPOSITIONS

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, il nous faut prendre les Ontariens en pitié. L'engagement passager des néo-démocrates pour les libéraux a abouti à une liaison irrégulière, les libéraux ayant cédé aux exigences socialistes, même si les trois quarts des habitants de la province sont partisans de la libre entreprise. Les libéraux et les socialistes ont déjà connu ces rapprochements—c'était en effet au parlement fédéral qu'ils ont décidé de s'unir pour faire retirer de la constitution les droits à la propriété après que les conservateurs les y aient inclus. Gémis donc, Ontario, et prends garde.

Article 21 du Règlement

Sur le plan national, les Canadiens sont satisfaits. Jeudi dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) a fait table rase du fatras des programmes d'emprunts lancés par «l'empereur Trudeau», qu'appliquaient les libéraux et les néo-démocrates pour lesquels il est possible de sortir le pays de son endettement à coups d'emprunts. L'ancien régime a rendu l'âme et nous pouvons désormais envisager l'avenir avec optimisme sous la ferme direction de notre premier ministre (M. Mulroney). Ce budget est fondé sur l'espoir et la confiance. Ses auteurs font confiance aux Canadiens et non pas aux socialistes manipulateurs qui intriguent dans les coulisses. Le budget vise à réduire le déficit et à redonner du travail aux Canadiens, non pas à acheter des sièges libéraux avec les deniers publics.

Notre ministre des Finances accorde la priorité aux citoyens, non pas aux prêteurs, comme le faisaient les libéraux. Les nouveaux investissements permettront de créer des emplois, car notre budget et notre chef inspirent confiance aux Canadiens. Malgré tous les malheurs prédits par les libéraux et les néo-démocrates, le parti conservateur édifiera un Canada nouveau, prospère et plus puissant. Ainsi, mille fois bravo à notre ministre des Finances qui a abattu l'empereur.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BUDGET

ON DÉSAPPROUVE FORTEMENT LES DISPOSITIONS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, les pauvres ministériels de l'arrière-ban qui sont obligés de vendre une telle salade méritent certainement une commission. Il s'agit d'un budget aux véritables couleurs conservatrices, couleur de sang bleu, à l'intention des riches. En réduisant les allocations familiales et les pensions de vieillesse, le gouvernement renie les promesses que Mulroney a faites lui-même aux Canadiens. Pour Mulroney, une réforme fiscale et équitable consiste à accorder une exemption fiscale d'un demi million de dollars sur les gains en capital aux riches et à imposer une taxe sur les aliments pour animaux domestiques, les tablettes de chocolat et les savonnettes. Où sont les emplois promis par le gouvernement Mulroney l'année dernière au cours des élections? Les coupes sombres pratiquées dans les programmes et les ministères fédéraux feront perdre 125,000 emplois à l'ensemble des Canadiens. Le budget entraînera des fermetures d'entreprises, des licenciements, des ventes et des liquidations. Il ne prévoit aucune nouvelle mesure de création d'emplois.

Le budget s'attaque directement aux chômeurs et aux pauvres. Pourquoi le premier ministre (M. Mulroney) ne cherche-t-il pas à répondre aux besoins des chômeurs? Pourquoi n'aide-t-il pas les futurs propriétaires de maisons? Un million et demi de citoyens ont besoin d'un logement décent et 1,400,000 personnes sont en chômage. Mulroney ne donne aucun espoir aux Canadiens dans son budget. Il s'attaque aux Canadiens disposant d'un revenu moyen et nous nous y opposerons de toutes nos forces.

Des voix: Bravo!

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LE BUDGET—LES OBJECTIFS

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, notre gouvernement a été élu pour apporter un changement; de plus, nous avons transformé le mandat de changement qui nous a été confié en septembre en programme d'action pour des emplois, de la croissance, et une responsabilité accrue du gouvernement.

En outre, depuis novembre, plus de 200,000 emplois réels ont été créés, et le budget sera un outil efficace de création d'emplois pour les Canadiens. Il réduira le déficit hérité de l'ancien gouvernement libéral pendant la décennie sans risquer de compromettre la reprise économique, et propose une gestion plus efficace de la structure gouvernementale.

Les propositions budgétaires encouragent l'initiative individuelle et la croissance du secteur privé. Ces mesures constituent une rupture fondamentale avec le passé. Ainsi, notre gouvernement propose une exonération à vie des gains en capital de $500,000 pour chaque Canadien. Cette mesure vise à inciter les Canadiens à investir dans les petites et moyennes entreprises, ce qui contribuera à stimuler l'économie et à contrer l'économie souterraine.

Le budget favorise la création d'emplois dans trois secteurs stratégiques, à savoir l'encouragement de l'initiative privée, l'amélioration de l'efficacité et la gestion de l'État et de la Fonction publique, la réduction du déficit et le contrôle de notre dette nationale.

Monsieur le Président, ce budget fut présenté à la suite de consultations prébudgétaires les plus exhaustives de ce pays: Nous avons écouté des représentants de tous les groupes et de toutes les régions du Canada.

* * *

LES BREVETS

LE BUDGET—LE PROJET VISANT À ÉLIMINER LE BUREAU DES BREVETS DU CANADA

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le plan du gouvernement conservateur annoncé dans le budget de fermer le Bureau des brevets du Canada n'a aucun sens.

Apparemment, dans une partie du plan d'éliminer 15,000 emplois dans le secteur public, le gouvernement a décidé d'éliminer 233 emplois dans le Bureau de brevets, dont 120 sont des investigateurs de brevets très spécialisés et qui ont donné au Bureau des brevets du Canada la réputation d'avoir les experts les plus efficaces au monde.

Monsieur le Président, cette décision est une autre attaque à l'engagement de ce pays vers la recherche et le développement. Le Bureau des brevets est responsable pour des millions de dollars dans la recherche canadienne en évitant la duplication. De plus, monsieur le Président, le Bureau de brevets joue un rôle critique dans la diffusion de nouvelles technologies par l'exposition de nos investigateurs de brevets à la technologie internationale.

Monsieur le Président, le gouvernement n'a rien fait, ou très peu, pour avancer la recherche et le développement, et il a abandonné son engagement de doubler le montant des dépenses de notre Produit national brut pour la recherche. Nous devons accorder notre aide au développement d'une institution tel que le Bureau des brevets au lieu de l'éliminer.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

LA CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans toutes les discussions portant sur l'exposé budgétaire de jeudi dernier, il a beaucoup été question de la création d'emplois. Toutefois, en examinant en détail le budget et les documents budgétaires, nous avons constaté qu'il n'y avait aucun plan précis de création d'emplois, aucune politique de création d'emplois, et à coup sûr, aucun détail. Quand il est question de l'imposition de nouveaux impôts, les mesures sont immédiates et précises; par contre, pour la création d'emplois, tout reste très nébuleux et hypothétique.

Le ministre peut-il nous dire sur quoi il se fonde pour affirmer que son budget aura pour effet de créer les emplois dont nous avons besoin pour relancer l'économie? Peut-il nous montrer les documents de travail qu'il a certainement préparés, les études d'impact? Peut-il les déposer à la Chambre aujourd'hui pour que nous sachions sur quoi il se fonde pour affirmer que son budget nous procurera les emplois dont nous avons besoin?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai expliqué dans l'exposé budgétaire que les mesures annoncées marquaient une rupture fondamentale avec le passé. C'est une nouvelle façon de gérer l'économie. Si les déficits permettaient d'obtenir la baisse du chômage que souhaite le député, nous serions parvenus à ce résultat à maintes reprises depuis dix ans. Cette solution n'a pas marché jusqu'à présent et elle ne marchera pas maintenant.

Pour notre part, nous avons décidé d'encourager en particulier les chefs de petites entreprises à investir au Canada, afin de créer quelque chose qu'ils n'avaient pas auparavant, pour eux-mêmes et leurs familles, et à créer des emplois de cette manière. Je ne prétends pas pouvoir dire exactement au député où ces emplois vont être créés. Toutefois, je me permets de lui rappeler que son chef avait affirmé en novembre dernier que nous perdrions 50,000 à 100,000 emplois, alors que nous en avons créé 149,000 depuis.

Des voix: Bravo!

LE TAUX DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE PRÉVU

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): A une époque où l'informatique, l'économétrie et des statistiques complexes peuvent rendre d'immenses services, il est absolument incroyable, monsieur le Président, que le ministre et son ministère n'aient pas analysé sérieusement les répercussions qu'auraient ces mesures budgétaires sur l'emploi. Il semble compter uniquement sur la foi, l'espoir et la charité pour ce qui est des entreprises et du parti conservateur. Dans ce budget caractérisé par des aumentations d'impôt et des compressions budgétaires, le ministre reconnaît lui-même qu'il retirera de l'économie environ 11 milliards de dollars d'ici 1990.

Pour l'année prochaine, il prévoit un taux de croissance de 2.4 p. 100, contre 4.7 p. 100 en 1984. Comment espère-t-il créer les emplois nécessaires avec un tel taux de croissance, alors qu'il n'a pas de politique de création directe d'emplois, ni de politique pour stimuler l'économie et la croissance?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler au député que les programmes de création directe d'emplois, les programmes à court terme visant à créer artificiellement des emplois, n'ont pas permis d'obtenir les emplois nécessaires. Ils n'ont pas donné l'espoir. Ils n'ont pas produit le . . .

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Parlons un peu des modèles économétriques. Ces modèles permettent d'obtenir un chiffre, une mesure des impacts directs. Par contre, les modèles économétriques ne mesurent pas l'effet que le budget a sur le petit patron qui voit l'espoir et les encouragements qu'on lui donne. C'est impossible à mesurer. Je puis assurer au député que les chefs de petites entreprises se sont bien débrouillés depuis le 4 septembre, puisque 201,000 emplois ont été créés. Au cours de la période comparable précédente, le chiffre avait été de 72,000 emplois.

• (1420)

[*Français*]

LES CONSÉQUENCES POUR LES FEMMES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, dans son budget, le ministre a mentionné les problèmes des femmes dans l'emploi seulement deux fois et très vaguement et très indirectement. Avec les mêmes politiques aux États-Unis ces dernières années, la situation a été très dure sur les mères et sur les enfants. Récemment, nous avons reçu un rapport indiquant qu'aux États-Unis maintenant 22.2 p. 100 des enfants sont sous le niveau de pauvreté aux États-Unis en comparaison avec 13 p. 100 en 1969. Avec une telle politique de laisser-faire en ce qui concerne le secteur privé, comment est-ce qu'il peut assurer les femmes canadiennes qu'il y aura une amélioration pour elles relativement aux emplois, à la formation, aux salaires, où sont les promesses qui ont été faites aux femmes canadiennes pendant la campagne électorale?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a fait allusion aux États-Unis. Il oublie cependant de préciser que le taux de chômage n'est que de 7.5 p. 100 aux États-Unis, contre 10.9 p. 100 chez nous. Nous pourrions déjà avoir pour objectif de ramener le taux de chômage au niveau existant chez nos voisins.

Permettez-moi de rappeler au député que 89,000 emplois ont été créés en avril, ce qui représente la plus forte augmentation mensuelle en cinq ans. Environ 60 p. 100 de ces emplois sont allés à des femmes, et je pense que c'est la voie à suivre.

* * *

LES PENSIONS

L'INDEXATION DES PENSIONS DE VIEILLESSE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances. Comme il a renié sa promesse de maintenir la pleine indexation des pensions de vieillesse, d'ici 1990, le gouvernement va soustraire aux personnes âgées 1.6 milliard de dollars par an. Comment le ministre peut-il s'en prendre ainsi au portefeuille des citoyens âgés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, dans mon exposé budgétaire, j'ai dit que nous allions modifier l'indexation, que nous allions compenser l'inflation non pas totalement, mais à partir de 3 p. 100. J'ai parlé à plusieurs personnes âgées et . . .

M. Broadbent: Où, au Club Albany?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je le répète, j'ai parlé au cours du week-end à plusieurs personnes âgées dont la plupart m'ont dit que nous avions le droit d'agir ainsi parce qu'elles se souciaient de l'avenir de leurs petits-enfants. Elles s'inquiètent à l'idée que chaque nouveau-né débute dans la vie avec une dette de $6,000. Elles trouvent inquiétant de savoir que cette dette s'élèvera à environ $12,000 lorsqu'ils atteindront l'âge de cinq ans, si nous ne remédions pas à la situation. Voilà pourquoi nos aînés soutiennent cette mesure.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PROVINCES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, 58 p. 100 des bénéficiaires des pensions de vieillesse touchent également le supplément de revenu garanti parce qu'ils n'ont pas d'autres revenus. Le ministre n'indexe que partiellement le supplément de revenu garanti, même s'il prétend le contraire dans le budget.

Ce budget prévoit également de réduire ses paiements de transfert aux provinces de 2 milliards en 1990, ce qui se répercutera sur les services assurés aux personnes âgées. Comment le gouvernement peut-il réduire ses paiements aux provinces alors que les services sont toujours aussi nécessaires et que les provinces vont se trouver obligées d'augmenter leurs impôts? Comment peut-il prétendre qu'il cherche réellement à réduire le déficit?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais signaler deux choses pour répondre à la question de la députée. Premièrement, nous indexons totalement le supplément de revenu garanti. Deuxièmement, nous augmenterons les transferts aux provinces d'environ 5 p. 100 par an en supposant que le taux d'inflation se maintienne au niveau que nous prévoyons actuellement. En 1990-1991, les provinces toucheront le même pourcentage des dépenses totales qu'à l'heure actuelle. Je crois nettement préférable d'avertir les provinces longtemps à l'avance que de leur donner un simple préavis de deux, trois ou quatre semaines comme l'avait fait l'ancien gouvernement, ce qui déséquilibrait complètement leur budget sans leur permettre de s'adapter à leur nouvelle situation financière.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

L'INCIDENCE DU BUDGET

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, la semaine dernière, on a entendu le premier ministre inviter les députés conservateurs à aller voir leurs électeurs pour leur parler du budget, durant la fin de semaine. Les députés de l'opposition ont fait la même chose. Pendant la fin de semaine, j'ai monté et descendu la rue principale de Kamloops en parlant à des petits commerçants.

M. Hnatyshyn: Vous ont-ils reconnu?

M. Riis: Oui. J'ai parlé à un petit commerçant qui m'a avoué que, depuis trois ans, il fait l'impossible pour joindre les deux bouts. Non seulement il ne fait pas de bénéfices, mais il se bat pour atteindre le seuil de rentabilité. Il m'a dit de demander au premier ministre comment il pourra survivre, les deux prochaines années, puisque le gouvernement va prélever $1,000 par famille, ce qui touche tous ses clients.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis surpris que le chef du Nouveau parti démocratique n'ait pas demandé la parole pour nous montrer son nouveau costume de noces qu'il portera à Queen's Park la semaine prochaine.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je crois savoir que c'est lui qui conduira la mariée à l'hôtel.

M. Broadbent: Vous parlez par dépit.

M. Mulroney: Le député de Windsor-Ouest chantera «I love you truly».

M. Broadbent: Rien de pire qu'un amant repoussé.

M. Mulroney: Que cela va être mignon!

Je suis sûr que ce petit commerçant a également dit au député qu'il est ravi des modifications fiscales qui permettront aux petites entreprises de créer des emplois, de façon à conserver les avantages de leur importante contribution à la croissance de notre économie. Voilà à quoi vise le budget: créer des emplois et donner de l'espoir aux entrepreneurs qui créent véritablement des emplois au Canada.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'EXEMPTION FISCALE DES GAINS EN CAPITAL

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Un peu plus tard, cette même fin de semaine, je suis allé à Clearwater, en Colombie-Britannique, où j'ai rencontré un jeune chef de famille, bûcheron de son état, qui gagne $25,000 par an et verse $4,000 d'impôt par année. Il avait appris que, grâce au budget, les courtiers en valeurs pouvaient maintenant vendre leurs copropriétés en Californie sans payer un sou d'impôt. Il m'a prié de demander au premier ministre comment cela pouvait être considéré comme juste.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est parce que le budget contient aussi des dispositions mettant fin au partage des revenus entre les membres de la même famille, éliminant les avantages fiscaux relatifs aux yachts, hôtels ou autres propriétés, imposant une surtaxe aux personnes à revenu élevé et aux grandes sociétés ainsi qu'un impôt, pendant deux ans, sur le capital des banques et des sociétés de fiducie. C'est la première fois que cela se produit et cela prouve bien que le gouvernement veut un régime fiscal juste. Le député devrait applaudir à cela, au lieu de dénigrer nos efforts pour rendre plus juste et plus équitable le régime fiscal canadien.

* * *

LE TOURISME

L'INCIDENCE DES PRIX DE L'ESSENCE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, plus tard, durant la même fin de semaine . . .

Une voix: Qu'ont-ils dit à Salmon Arm?

M. Riis: . . . je me suis rendu à Salmon Arm.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Je suis très sérieux. Je me suis entretenu avec le propriétaire d'un établissement de tourisme qu'il exploite depuis quelques années sur la rive du lac Shuswap. Une fois encore, il ne fait pas de profit, mais lutte simplement pour subsister. Il m'a demandé, si j'en avais l'occasion, de poser la question suivante au premier ministre: Il a hâte à l'automne et à 1986, année de l'exposition, car il croit qu'il y aura plus de tourisme dans la région. Il croit que cela l'aidera à franchir le seuil de la rentabilité et à réaliser de modestes bénéfices. Il aimerait savoir comment une majoration de 9c. le gallon d'essence dans le budget ajouté à une majoration de 7c. le gallon d'essence annoncée dans l'exposé de novembre aideront les touristes et son entreprise l'automne prochain et en 1986.

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami aurait dû dire à ce citoyen de Salmon Arm que ses renseignements étaient inexacts. Il n'y a aucune majoration de ce genre prévue dans le budget, au contraire.

J'ai rencontré quelqu'un de Kamloops l'autre jour et il m'a dit: «Si vous voyez Nelson Riis, dites-lui de retourner travailler à Ottawa au lieu de parcourir sa circonscription».

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LES TAXES IMPOSÉES AU CONSOMMATEUR MOYEN

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le premier ministre vient de parler de la justice du budget. Ma question s'adresse quand même au ministre des Finances et a trait au juste équilibre à apporter entre les contribuables du pays.

Monsieur le Président, une analyse plus approfondie du budget de jeudi dernier fait ressortir clairement que les contribuables canadiens auront à payer 37 milliards de dollars de plus d'impôt et de taxes d'ici 1990-1991 et que de ce total de 37 milliards de dollars seulement 1.4 milliard de dollars sera payé par les grandes compagnies, les banques, les trusts dont vient de parler le premier ministre et les personnes les mieux nanties.

Ma question est donc la suivante: Le ministre des Finances, qui avait promis un budget juste pour l'ensemble des contribuables, pourrait-il nous dire quelle justice il y a à taxer 26 fois plus les travailleuses et les travailleurs canadiens qui font partie des classes moyennes de la société par rapport aux riches et aux grandes compagnies, y incluant les banques?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les chiffres qu'avance le député pourraient laisser perplexes les Canadiens dont il parle. Qu'il tienne compte de l'incidence qu'aura l'éventail de mesures que nous proposons. Nous allons nous attaquer à la dette et la réduire de quelque 75 milliards de dollars. Il faut imputer 80 p. 100 de cette baisse à des compressions budgétaires. C'est pourquoi je doute fort des chiffres qu'avance le député. Les hausses de revenu n'interviendront que pour 20 p. 100.

[*Français*]

LA JUSTICE DU BUDGET

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je tire mes chiffres d'un document soi-disant secret qui circule depuis quelques jours et qui est intitulé Direct Impact of budget Measures by National Accounts Component.

Ma question supplémentaire, est également tirée de ces mêmes données que l'on retrouve en grande partie dans les documents budgétaires qui nous ont été livrés. Le ministre pourrait-il nous dire, en parlant de la justice du budget, comment il se fait qu'il était d'accord pour enlever l'indexation de 3 p. 100 sur les tables d'impôt, ce qui va procurer 11.5 milliards de dollars de plus de revenu à l'état, alors que dans le même budget, il donnait aux multinationales du pétrole 8.5 milliards de dollars en cadeau d'ici 1990-1991?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ainsi que je l'ai dit en réponse à une autre question, les Canadiens, notamment les personnes âgées, sont très sensibles aux effets des mesures adoptées ces dernières années; nous avons connu une inflation bien supérieure à celle d'autres pays, ce qui a fait monter notre dette en flèche. En fin de semaine, on nous a manifesté à mes collègues et à moi énormément d'appui, nous disant qu'enfin un gouvernement va s'occuper du déficit afin de réduire au minimum l'inflation dont les gens ont tant eu à souffrir. Par conséquent, ils se réjouissent des mesures que nous avons prises et sont tout à fait disposés à faire ce petit sacrifice.

* * *

LES PENSIONS

LES CONSÉQUENCES DU BUDGET POUR LES PERSONNES ÂGÉES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Il ne cesse pas de dire à la Chambre que les personnes âgées appuient ses mesures qui réduisent leurs revenus de 3 p. 100 par année. Voilà qui va surprendre grandement les groupements Canadian Pensioners Concerned et United Senior Citizens d'Ontario qui au cours de la fin de semaine ont clairement exprimé leur opposition aux projets du ministre.

Au cours de la dernière campagne électorale, quand le parti gouvernemental briguait des suffrages, il a promis d'améliorer les prestations de la sécurité de la vieillesse. Mais, avec le budget, le ministre enlève sur les cinq prochaines années deux milliards de revenus aux personnes âgées et, en même temps, il augmente de deux milliards les revenus des sociétés. Je voudrais que le ministre des Finances me dise si c'est juste?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a omis de dire une chose. Dans l'exposé financier de novembre, nous avons augmenté l'allocation du conjoint au profit de nombreux Canadiens à bas revenus âgés de 60 à 64 ans.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Oui, nous sommes très sensibles à la situation des personnes âgées. Mais, comme je l'ai dit en répondant à d'autres questions, nous sommes également sensibles aux inquiétudes que leur causent l'accroissement de la dette, l'effet que cela va avoir sur l'inflation et l'effet que cela va avoir sur ce qui va rester à leurs petits-enfants.

Des voix: Bravo!

LE PRINCIPE DE L'UNIVERSALITÉ

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'aimerais poser ma question supplémentaire au ministre des Finances. Beaucoup de Canadiens considèrent cette disposition du budget comme une atteinte à l'universalité, dont le premier ministre a dit à maintes reprises que c'était un dépôt sacré. Je demande donc ceci au ministre des Finances: est-ce que l'universalité va être de 97 p. 100 cette année, 94 p. 100 l'an prochain, 91 p. 100 l'année suivante, et ainsi de suite? Quand est-ce que le gouvernement va faire quelque chose au sujet de l'application universelle des pensions de vieillesse, surtout en ce qui concerne les nombreuses femmes âgées qui vivent dans la pauvreté?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je tiens à dire au député que l'universalité est conservée. Après le budget il y aura autant de gens qui auront droit à la pension de la vieillesse qu'avant. En outre 85,000 Canadiens qui ne touchent pas l'allocation du conjoint vont y avoir droit quand ce projet de loi à ce sujet sera adopté. J'espère bien que le député est en faveur de cela.

Il y a une autre chose que j'aimerais dire. Le coût du déficit—et il est bien évident qu'ils veulent que ce coût augmente—est plus lourd aujourd'hui que la part fédérale des dépenses de santé et de pensions. Pour conserver les deux, il faut maîtriser le déficit.

Des voix: Bravo!

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—LE RAPPORT DE L'ENQUÊTE INTERNE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au solliciteur général, concerne l'affaire Hatfield-MacKay. Le rapport de la GRC, qui a été publié vendredi dernier, a confirmé ce que nous, du parti libéral, avions dit dès le départ, à savoir que M. Richard Hatfield a reçu un traitement de faveur car il est premier ministre. En vérité, c'est une bien triste journée pour le système judiciaire du Canada. Le solliciteur général devrait baisser la tête de honte.

Le solliciteur général reconnaîtra-t-il enfin qu'on a accordé un traitement de faveur à Richard Hatfield? Admettra-t-il qu'il était répréhensible de ne pas traiter Richard Hatfield comme tout autre Canadien dans des circonstances semblables? Ou les Canadiens doivent-ils plutôt conclure qu'il y a une loi pour les riches et les puissants et une autre pour les pauvres?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à préciser à mon honorable collègue de York-Sud-Weston que, à la lecture du rapport, je crois, comme je l'ai dit au départ, que la GRC a pris bien soin de s'assurer qu'on avait suivi à la lettre la procédure pertinente dans l'affaire Hatfield.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, le solliciteur général devrait peut-être relire le rapport, car il a certainement mal compris ce qu'il a lu. La procédure injuste et irrégulière suivie dans cette affaire porte préjudice à notre système pénal. Le rapport pose davantage de questions qu'il n'y répond. Le commissaire Simmons a confirmé que le rapport est incomplet et qu'il laisse un certain nombre de questions intéressantes sans réponse. Étant donné que le solliciteur général prétend qu'il est un homme juste, un homme . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est une très longue introduction, veuillez en venir à la question immédiatement.

M. Nunziata: Je voudrais poser ma question au premier ministre. Fera-t-il procéder à une enquête judiciaire publique sur toute cette affaire, afin de rétablir la confiance et le respect dans notre système pénal? Dans la négative, que cache-t-il? De quoi a-t-il peur?

• (1440)

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, en ce qui a trait à la question de mon honorable collègue, je crois pouvoir lui citer la conclusion du Commissaire et ce, brièvement; voici:

> Selon moi, une enquête de ce genre permettrait d'accomplir fort peu sinon d'amuser le public puisque une série d'avocats a interrogé sans serment quant à leur conduite et à leurs connaissances toutes les personnes qui ont quelque chose à voir avec cette affaire et examiné toutes les questions connexes . . .

Dans les circonstances, à moins que le député ait quelque chose de mieux à offrir, je ne crois pas qu'on servirait, ne serait-ce qu'un tant soit peu, l'intérêt de la justice en procédant à une enquête judiciaire.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'APPLICATION DE LA MESURE RELATIVE AU DÉGRÈVEMENT FISCAL

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'étais moi aussi dans ma circonscription en fin de semaine. Beaucoup de mes commettants m'ont prié d'exprimer à mon retour une certaine gratitude au ministre des Finances et au gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. La question.

M. Hawkes: Ils sont très heureux de la disposition spéciale concernant les personnes handicapées.

Des voix: La question!

M. Hawkes: Et ils voudraient que je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il pourrait donner à la Chambre et aux Canadiens une idée un peu plus précise du genre de personnes handicapées auxquelles s'appliquera maintenant cette disposition. Nous croyons savoir que leur nombre s'élèvera à 120,000 ou davantage. Quelles sont leurs caractéristiques? Comment seront-elles définies et comment demanderont-elles à bénéficier de ce genre spécial de dégrèvement?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de sa question.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp (Provencher): Je tiens également à rappeler à la Chambre qu'il a été un député qui, aussi bien d'un côté comme de l'autre de la Chambre, a toujours mis beaucoup de zèle à se tenir au courant des besoins des handicapés et à tâcher d'améliorer leur sort.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): A l'heure actuelle, monsieur le Président, environ 60,000 familles canadiennes répondent aux conditions énoncées dans la définition de l'invalidité pour bénéficier de l'exemption supplémentaire d'impôt là où elles prennent la responsabilité du membre invalide de la famille. Cette définition sera élargie de manière à s'appliquer, d'après nos calculs, à 120,000 autres Canadiens environ. Cela comprendra, par exemple, les personnes souffrant de surdité profonde, de grande arriération mentale, de graves maladies cardiaques ou respiratoires et qui ne sont pas obligées de se déplacer en fauteuil roulant ni de garder le lit.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ACCORD DE L'OUEST—LES CONSÉQUENCES DU BUDGET POUR LES CONSOMMATEURS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le 29 mars, elle a fait la déclaration suivante à la Chambre: «Je ne cesse de répéter que rien dans l'Accord de l'Ouest ne nuira aux consommateurs». Et elle est revenue à la charge plus tard pour rappeler que cet accord ne ferait pas augmenter les prix à la consommation. Or, voilà que le gouvernement nous a encore eus en majorant les prix énergétiques dans son budget. Étant donné qu'il a soutiré de l'argent aux simples citoyens, qu'ont-ils gagné dans ce budget comparativement aux pétrolières qui vont profiter de retombées et de dégrèvements fiscaux?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis consternée de voir . . .

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: . . . que le député ne comprend pas l'Accord de l'Ouest. Il n'arrive pas à en lire les clauses, encore moins à les comprendre. Rien dans cet accord n'aura pour effet de gonfler les prix à la consommation. Je perdrais mon temps à réfuter une question du député qui est dépourvue de fondement.

M. Waddell: La ministre sait fort bien que l'Accord de l'Ouest est financé par le budget qui a été déposé hier soir. Elle ne réussira jamais à convaincre personne du contraire.

LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): La ministre a aussi affirmé à la Chambre que l'unique raison—son seul argument—pour donner tant d'argent aux sociétés pétrolières était qu'elles créeraient des emplois, qu'elles réinvestiraient cet argent pour créer de l'emploi. Étant donné que, en invoquant la Loi sur l'accès à l'information, j'ai demandé à son ministère combien d'études établissent que des emplois sont créés ou seront créés . . .

M. le Président: A l'ordre. De nouveau voilà un très long préambule à une question supplémentaire. Le député a-t-il une question à poser?

M. Waddell: Voici ce que je demande à la ministre: Existe-t-il des études à son ministère établissant que 100,000 à 300,000 emplois seront créés du fait que l'on enlève de l'argent au simple contribuable pour le donner aux sociétés pétrolières pourtant déjà assez riches?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le député de Vancouver-Kingsway veut que nous continuions, comme l'ont fait les libéraux, à payer aux pétrolières $40 le baril de brut quand le cours mondial est de $29.75.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Voilà une des raisons pour laquelle, et le Nouveau parti démocratique y a contribué, nous avons un déficit si élevé que le ministre des Finances a tenté d'atténuer. Le 1er juin prochain, nous allons faire en sorte que les prix du brut canadien soient alignés sur les cours mondiaux.

Pour ce qui est de la création d'emplois, j'ai déjà rappelé au député que, depuis la signature de l'accord, on a annoncé de nouveaux projets d'une valeur de 15 milliards de dollars, ou du moins les modalités économiques ont été approuvées depuis ce temps, et ce sont là des projets qui vont créer les emplois que nous réclamons.

Questions orales

LES PARLEMENTAIRES

LA PLAINTE CONCERNANT LE HARCÈLEMENT SEXUEL—LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. La semaine dernière, on a révélé publiquement que le député de Cumberland-Colchester faisait l'objet d'une plainte à la Commission canadienne des droits de la personne. Mon collègue le député de York-Sud-Weston a recommandé à la commission de faire preuve de plus de discrétion. Vendredi, par contre, le solliciteur général a adopté une attitude tout à fait différente. Il a pris parti dans l'affaire et il a dit qu'il le faisait en tant que ministre et ami de son ancien collègue du cabinet. Il a rejeté les éléments de preuve même s'il a reconnu qu'il ne les avait pas vus. Le premier ministre ne trouve-t-il pas que son solliciteur général a fait preuve de mauvais jugement en prenant parti dans une affaire dont est saisie une commission fédérale?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Présient, puisque je représente la commission des droits de la personne, je dirai que bien des députés ont exprimé une certaine inquiétude au sujet de certains aspects de la politique de la commission des droits de la personne, notamment au sujet de plaintes qui constituent des accusations non fondées jusqu'à présent. Des opinions analogues ont été exprimées devant le comité de la justice. Nous envisageons d'apporter éventuellement des modifications à la loi relative à la Commission des droits de la personne et c'est un des aspects qu'il faut étudier.

Je suis certain que tous les députés sont conscients des risques auxquels sont exposées les personnes publiques dans ce genre de situation. Mon collègue exprimait ses inquiétudes à ce sujet, et je crois que nous devrons tous étudier la question.

LA DÉCLARATION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Le ministre de la Justice esquive la question. Je ne parle pas des procédures suivies par la commission. C'est l'affaire des législateurs. Par contre, le solliciteur général a contesté les éléments de preuve et il a dit qu'il ne croyait pas les éléments de preuves accumulés contre son ancien collègue, même s'il ne les avait pas vus. Je demande encore une fois au premier ministre, car c'est une question sur le cabinet et pas sur la Commission des droits de la personne, s'il continue à avoir confiance dans un solliciteur général qui prend parti et doute de l'impartialité de la commission comme il le fait.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai trouvé que les commentaires du solliciteur général portaient sur la procédure qui risque de toucher n'importe quel député, tout comme le député de York-Sud-Weston a exprimé son inquiétude au sujet d'un problème analogue. Puisque c'est quasi-judiciaire, je me bornerai à dire que, d'après moi, le député de York-Sud-Weston et le solliciteur général exprimaient leur inquiétude au sujet des injustices qui risquent d'être commises à cause des procédures suivies.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'AGIR

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre. Compte tenu de ce qu'il vient de dire, le premier ministre va-t-il informer le solliciteur général que, étant donné le poste qu'il occupe, il ne doit pas se permettre de faire des observations sur l'innocence ou la culpabilité de toute personne qui fait l'objet de poursuites ou dont le cas est devant les tribunaux tant que l'enquête judiciaire n'est pas terminée ou que les tribunaux sont saisis de l'affaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai discuté avec le solliciteur général des vues exprimées par le député de York-Sud-Weston et des siennes, et j'en ai déduit que leurs vues à tous les deux tenaient d'une frustration engendré par un système pouvant faire que tout député de la Chambre des communes ne soit pas traité justement. Le solliciteur général m'a assuré qu'il avait fait ses observations dans ce but et dans le même esprit que le député de York-Sud-Weston avait fait les siennes.

• (1450)

LES OBSERVATIONS DES MINISTRES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, compte tenu du prestige associé à la fonction de solliciteur général, le premier ministre va-t-il rappeler à ce dernier et à l'ensemble du cabinet qu'il n'est pas opportun de faire des observations sur l'innocence ou la culpabilité de toute personne qui fait l'objet d'une enquête ou dont le cas est devant les tribunaux tant qu'il n'est pas décidé d'entamer des poursuites judiciaires et, partant, de confirmer les accusations, ou encore tant que le tribunal même n'a pas établi l'innocence ou la culpabilité de la personne en question? Fera-t-il de cela une règle générale à l'intention du cabinet, que nous trouvions les procédures actuelles satisfaisantes ou non?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): L'observation de mon ami est fort à propos et je me ferai un plaisir d'en discuter non seulement avec tous les députés ministériels et les membres du caucus, mais encore avec tous les députés de la Chambre des communes, leur demandant de garder à l'esprit la recommandation formelle si bien exposée par mon honorable ami.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA CRÉATION D'UN IMPÔT MINIMUM

M. Aurèle Gervais (Timmins-Chapleau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Pendant la fin de semaine, je suis allé dans ma circonscription, la grande circonscription de Timmins-Chapleau, et j'ai constaté que la grande majorité de mes électeurs étaient vraiment impressionnés par le budget magistral présenté ici la semaine dernière par le ministre.

Des voix: Bravo!

M. Gervais: Je voudrais demander au ministre d'expliquer une fois de plus à la Chambre la mise en place d'un impôt minimum sur les riches. Plus précisément, pourquoi attendons-nous 1986 pour le mettre en vigueur, et quelles sont les trois options envisagées dans le document de travail?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis très touché par les remarques du député et l'appui manifesté par ses électeurs. Je vais répondre directement à la question du choix de l'impôt minimum. Nous aurions pu imposer immédiatement un impôt.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Vous auriez pu.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mais cela posait certains problèmes. Nous craignions que la mise en place de cet impôt immédiatement n'entraîne des répercussions rétroactives tout à fait comme avec le budget de 1981 qui a nécessité 45 modifications avant même que l'encre ayant servi à l'imprimer ne soit sèche.

Deux provinces ont suivi une approche assez différente pour imposer un impôt minimum ou forfaitaire. Nous voulons profiter de cette occasion pour consulter les provinces pendant les six ou huit prochains mois—et j'ai rencontré les ministres provinciaux des Finances hier soir—pour discuter du moyen de mettre en place un impôt minimum de la façon la plus efficace et la plus harmonieuse possible pour l'année fiscale 1986.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES FONDS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, il est bien étrange que le moment soit bien choisi pour s'en prendre aux personnes âgées, mais qu'il soit trop tôt pour exiger un impôt minimum des contribuables riches.

En l'absence du ministre chargé de l'habitation, je poserai ma question directement au premier ministre, car je sais l'intérêt qu'il a dans le budget. Étant donné que 1.5 million de Canadiens sont privés de logement satisfaisants et qu'un million de maisons ont besoin de réparations importantes, le premier ministre est-il d'accord avec le ministre des Finances qui a déclaré que la SCHL a actuellement 26 millions de dollars en trop, compte tenu des besoins actuels?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Il ne faut pas oublier, je crois, dans toute discussion sur l'habitation, que depuis l'accession au pouvoir du gouvernement actuel, et c'est ce qui importe au contribuable ordinaire, les taux d'intérêt ont diminué de près de 3 p. 100. C'est ce que nous avons accompli.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est ainsi que les Canadiens peuvent devenir propriétaires de leur maison. Nous avons adopté une ligne de conduite qui, espérons-le, permettra de réduire les taux d'intérêt. C'est ainsi qu'un nombre croissant de Canadiens pourront accéder à la propriété. Voilà ce qui en est.

LE FINANCEMENT DES CENTRES DE TRANSITION POUR FEMMES MALTRAITÉES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le premier ministre prouve qu'il ignore tout de la situation de 1.5 million de Canadiens qui ne pourront jamais devenir propriétaires.

Il y a plus de 500,000 Canadiennes maltraitées, monsieur le Président, mais l'an dernier la SCHL a entrepris la construction de onze centres de transition seulement. Le premier ministre veut-il dire que nous pouvons nous passer des maisons de transition dont ont besoin un demi-million de Canadiennes?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la question des centres de transition a été débattue avec les ministres provinciaux de la Santé et des services sociaux, notamment les services sociaux à la réunion fédérale-provinciale. Les ministres provinciaux ont assumé un rôle beaucoup plus direct, car ils estiment que la question est de ressort provincial. Toutefois, nous avons affirmé que nous voulions collaborer par tous les moyens possibles dans ce domaine.

Pour revenir à l'argument de la député, nous parlons de maisons de transition où vont se réfugier certaines personnes qui ont besoin d'aide et de soutien. Il ne s'agit pas de savoir si elles sont admissibles ou pas aux termes du RAPC, ce qui est un problème de longue date dans ces maisons. Si elle veut vraiment se renseigner là-dessus, elle ne devrait pas confondre des choses très diverses, comme elle l'a fait dans sa question.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PROVINCES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il disait dans son budget, la semaine dernière, qu'il allait réduire les paiements de transfert aux provinces au cours des cinq prochaines années, les ramenant à un niveau inférieur à ce qu'ils auraient été en vertu de la formule actuelle. Les députés conservateurs, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, et je pense en particulier au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi qu'au ministre responsable de la Commission canadienne du blé, ont attaqué la formule de 1982, car elle n'accordait pas suffisamment d'argent à la santé, à l'enseignement postsecondaire et à d'autres programmes. Étant donné ces faits, comment le gouvernement peut-il justifier cette réduction par rapport à la formule actuelle?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce que j'ai dit dans le discours du budget, c'est que les transferts fédéraux aux provinces marqueront une augmentation sensible pendant les dernières années de la décennie. En 1990-1991, les paiements de transfert représenteront à peu près la même proportion de l'ensemble des dépenses de programmes qu'à l'heure actuelle.

J'ai rencontré les ministres des Finances des provinces hier soir et je leur ai déclaré que je voulais déterminer avec eux la meilleure façon de parvenir à un nouveau niveau de financement, de sorte que leurs ministres de la Santé et de l'Éducation aient le temps de rajuster leurs programmes pour éviter les perturbations qui se sont produites en 1982 lors des changements fondamentaux effectués à cette époque.

M. Murphy: Monsieur le Président, il n'en reste pas moins qu'une réduction de 2 milliards par rapport à ce que recevraient les provinces en vertu de la présente formule est une réduction.

LA PROMESSE ÉLECTORALE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Estime-t-il que le parti conservateur était honnête lorsqu'il annonçait, pendant la campagne électorale, «nous reviendrons à la formule de financement de 1977»? Cette formule accordait aux provinces plus d'argent qu'elles n'en reçoivent actuellement. Il a fait cette promesse pendant la campagne électorale, mais le ministre des Finances a pris une décision opposée. Est-ce honnête?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai eu une longue conversation avec les ministres des Finances des provinces, hier soir. Nous avons étudié sur quelles bases nous pourrions faire les changements. Ils reconnaissent la difficile situation dans laquelle se trouve le gouvernement fédéral. Ils se rendent compte que le budget touche tous les programmes du gouvernement. Comme je l'ai dit dans mon discours, l'autre jour, il m'était difficile d'exclure un secteur important des dépenses. Je rencontrerai ces ministres en septembre, puis à nouveau en décembre, pour discuter de leur position.

M. le Président: Le député de Glengarry-Prescott-Russell pour une seule question.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE TRAVAIL DE M. JACK THREADER

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, à la page 9 du document intitulé «Nouvelles initiatives de gestion», figure le nom de M. Peter Meyboom en tant que conseiller de la fonction publique auprès du groupe de travail Nielsen. Le ministre sait-il que M. Jack Threader du bureau de la réforme des règlements du Conseil du trésor, qui a aidé M. Meyboom à fournir de l'aide technique participe à la gestion de Mystl? En d'autres mots, tandis que M. Threader assurait une certaine aide technique à la préparation du document budgétaire, il dévoilait, de concert avec ses associés, des renseignements confidentiels sur la façon de traiter avec le gouvernement?

• (1500)

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je voudrais répondre à cette question en ma qualité de président suppléant du Conseil du trésor. En fin de semaine, le député a communiqué avec le Conseil du trésor. On lui a assuré alors que cette personne n'avait pas directement accès au travail du groupe de travail. Je suis déçu de voir que, sachant cela, le député ait tout de même porté des accusations comme celle dont il vient de nous saisir.

M. Boudria: Non, monsieur.

M. Beatty: Je rappelle également que le rapport en voie de préparation par le Conseil du trésor devrait être achevé dans les 24 heures. Le gouvernement en publiera les résultats. Monsieur le Président, j'exhorte le député, s'il lui reste un tant soit peu d'honneur, à respecter la position dans laquelle se trouvent les fonctionnaires et à éviter de porter de fausses accusations à la Chambre des communes.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que les pétitions présentées par les députés le vendredi 24 mai 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA RÉPONSE DONNÉE PAR M. BEATTY AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège.

M. le Président: Le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) soulève la question de privilège à la suite de la période des questions.

M. Boudria: Monsieur le Président, de toute évidence, le ministre en face m'a accusé de mentir à la Chambre, alors que j'ai obtenu les faits que j'ai exposés aujourd'hui au cours d'un entretien avec des fonctionnaires de son ministère. C'est à lui, monsieur le Président, de s'excuser d'avoir accusé d'autres députés de répandre des faussetés, alors qu'il a donné des renseignements tout à fait erronés.

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je n'ai pas accusé le député de mentir. Néanmoins, je dois avouer que lui et son collègue ont donné des renseignements inexacts. Ils sont tellement imbus de leur personne et acharnés à salir des réputations qu'il leur arrive, involontairement, d'induire la Chambre en erreur.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. A ce que je vois, le ministre dit qu'à son avis, certains renseignements qu'un député a voulu faire passer pour des faits à la Chambre n'en sont pas. Il s'agit donc d'une divergence d'opinions sur des faits et non pas d'une question . . .

Mme Copps: Il prête des intentions, c'est évident.

M. le Président: J'ai bien suivi le débat et j'ai entendu quelqu'un dire que quelque chose était vrai, alors qu'un autre a dit le contraire. Le ministre a ajouté ensuite qu'il se doutait bien pourquoi ces faits étaient communiqués à la Chambre. Si l'on préfère, je vais réserver avec plaisir ma décision afin de lire d'abord les bleus.

Mme Copps: Bien.

M. Prud'homme: Sur cette question, monsieur le Président, je crois que ce serait préférable.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai quelque chose à dire au sujet des travaux de la Chambre. Les leaders à la Chambre ont discuté des travaux pour cette semaine. Par suite de ces entretiens, nous avions l'intention de poursuivre le débat budgétaire sans interruption. Il faut cependant qu'un projet de loi relatif aux normes variables d'admissibilité prévues dans la Loi sur l'assurance-chômage, que présentera tout à l'heure ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), soit adopté par les deux Chambres du Parlement et reçoive la sanction royale. Nous nous sommes donc entendus pour interrompre le débat budgétaire et consacrer la journée de demain aux initiatives ministérielles. Le projet de loi que présentera ma collègue franchira les trois étapes à la Chambre. Il y aura un orateur pour chaque parti.

J'ai ensuite l'intention de mettre en délibération le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt, qui a été présenté vendredi par ma collègue, la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall). J'espère que nous pourrons faire subir la deuxième lecture à ce projet de loi demain. Si ce projet de loi reçoit la deuxième lecture, je mettrai ensuite en délibération le projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries.

Il semble maintenant, monsieur le Président, que le débat budgétaire se poursuivra mercredi, jeudi et vendredi et se terminera lundi prochain. J'imagine que le vote habituel aura lieu jeudi soir. Nous attendrons ensuite pour voir ce qui se passera lundi soir. J'ai l'intention de poursuivre le débat budgétaire jusqu'à ce qu'il soit terminé.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA PROTECTION DE LA VIE DES FŒTUS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de 900 citoyens du Canada qui s'inquiètent énormément des abus créés par les dispositions actuelles du Code criminel sur l'avortement. Ils exhortent notre honorable Chambre à présenter une mesure législative, afin de modifier le Code criminel et de protéger ainsi la vie des fœtus.

* * *

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) demande à présenter le projet de loi C-52, tendant à modifier la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

M. le Président: L'honorable ministre a-t-elle la permission de présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^re^ fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^os^: 197 et 294.

[*Texte*]

LES SYSTÈMES DE NAVIGATION PAR SATELLITE

Question n° 197—**M. Stackhouse:**

Quelle est la participation actuelle du gouvernement au développement de systèmes de navigation par satellite?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Les ministères de la Défense nationale, de l'Expansion industrielle régionale et des Transports m'informent comme suit:

Questions au Feuilleton

Le Canada, par l'entremise du ministère de la Défense nationale, collabore au système de localisation par satellite (GPS) NAVSTAR depuis 1978. Il s'agit du système de navigation par satellite approuvé par l'OTAN et dont les forces armées américaines assument intégralement le financement. Le Canada et neuf autres nations de l'OTAN fournissent du personnel et des fonds pour un bureau de projet de l'OTAN à la division de l'espece de Los Angeles. Jusqu'à maintenant, le MDN a déboursé $380,000 et a détaché deux officers auprès de ce bureau. Les frais totaux engagés ne devraient pas dépasser $980,000 au terme du présent accord à la fin de 1988.

Lorsque le GPS NAVSTAR deviendra pleinement opérationnel en 1988, il répondra à la majorité des besoins de navigation militaire. Il sera également mis à la disposition d'utilisateurs civils. L'exploration des ressources côtières, l'examen hydrographique et géophysique, ainsi que la navigation maritime ne constituent que quelques-uns des domaines dans lesquels le système pourrait s'avérer extrêmement utile.

L'entreprise canadienne Marconi reçoit actuellement du ministère de l'Expansion industrielle réginale une aide dans le cadre du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PPIMD) pour la mise au point de la technologie du récepteur NVASTAR/GPS. Le programme se divise en trois éléments:

(1) l'exploration et la mise en œuvre de plusieurs secteurs de technologie communs à tous les types de récepteur;

(2) le développement du potentiel du marché et du produit en vue de mettre au point un récepteur à coût minime et de rendement moyen pour les avions et navires militaires et servant au transport commercial;

(3) le développement du potentiel du marché et du produit en vue de mettre au point un récepteur extrêmement précis et versatile pour des applications en géodésie, levés et positionnement maritime.

Ce programme d'aide en vertu du PPIMD a débuté en 1981 et devrait prendre fin en 1986. A ce jour, des dépenses au montant de $484,070 ont été effectuées. Les dépenses totales à l'achèvement du contrat seront d'environ 3,075,000 millions de dollars.

Par l'entremise d'un plan d'aménagement de l'espace aérien du Canada, Transports Canada a indiqué que l'on continuera d'utiliser le système de navigation au sol actuel pour guider les aéronefs de l'aviation civile exploités au Canada au moins jusqu'à l'an 2000.

L'Organisation de l'aviation civile internationale par l'entremise d'un nouveau comité intitulé Comité FANS (Futurs systèmes de navigation aérienne), étudie actuellement la question des futures systèmes de navigation, y compris la possibilité de mettre au point un système par satellite au début des années 2000.

La délégation canadienne de ce comité est dirigée par l'Administration canadienne du transport aérien.

Transports Canada participe par ailleurs aux acitivités suivantes:

(i) De concert avec l'organisme de consultation situé aux États-Unis, élaboration des normes et des techniques afférentes au futur système différentiel de navigation par satellite NAVSTAR qui intéresse les usagers particuliers des installations maritimes et off-shore,

(ii) En vertu d'un marché, évaluation du système différentiel de la navigation aérienne par satellite NAVSTAR pour les missions de la Garde côtière comme le balisage, et,

(iii) Supervision technique des travaux effectués dans le cadre du marché dont le MEIR est responsable et qui a été adjugé à l'entreprise canadienne Marconi pour la mise au point d'un récepteur économique pour le système de navigation par satellite NAVSTAR destiné à l'aviation civile et à la marine.

LE VOYAGE EN EUROPE

Question nº 294—**M. Boudria:**

1. Le secrétaire d'État du Canada s'est-il rendu en Europe récemment?

2. A-t-on nolisé un réacté pour transporter le ministre et son personnel de Belgique à Londres et, dans l'affirmative, *a*) pourquoi a-t-on nolisé un tel avion au lieu d'utiliser les services d'un transporteur régulier, *b*) quel type d'avion a-t-on nolisé, *c*) combien de personnes étaient à bord et quels sont leurs nom et citoyenneté, ainsi que la raison de leur présence à bord, *d*) combien en a-t-il coûté aux contribuables canadiens?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): 1. Oui.

2. Non.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Johnston (p. 5043) et du sous-amendement de M. Riis (p. 5047).

M. le Président: Lorsque la Chambre a suspendu ses travaux, à 13 heures, le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Lewis) avait terminé son intervention, mais il répondait alors aux questions qui lui étaient posées. Je lui donne donc maintenant la parole, afin de répondre à une question.

M. Lewis: Monsieur le Président, à la suspension des travaux, à 13 heures, je répondais à une question du député de York-Sud-Weston (M. Nunziata). Peu importe où il se trouve à l'heure actuelle—je suis sûr qu'il fait ce qui lui convient le mieux, c'est-à-dire se mettre sous les feux de la rampe—je voudrais lui répondre.

Le député a prétendu que je baignais dans l'hypocrisie. Alors que je courais le long de la Rivière des Outaouais, je me suis dit qu'à ce compte-là, le député de York-Sud-Weston aurait besoin d'une combinaison d'homme-grenouille pour survivre à son hypocrisie quotidienne.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Je veux que cela soit consigné au compte rendu, pour que le député puisse le lire quand il reviendra à la Chambre après avoir paradé devant les caméras qu'il aime tant mais devant lesquelles il fait si piètre figure.

Il y avait une question sérieuse dans toutes les bêtises dont le député a abreuvé la Chambre. Il a dit que nous nous en prenions aux personnes âgées en plafonnant à 3 p. 100 la désindexation. Je tiens à dire à la Chambre que le supplément de revenu annuel garanti est pleinement indexé, comme le sont les pensions d'anciens combattants. Il est donc absolument incontestable que par son budget, le gouvernement a fait le maximum pour protéger les gens qui n'ont pas les moyens de subir la désindexation complète.

M. Parry: Monsieur le Président, dans ses propos d'avant le déjeuner, le député a affirmé que ce ne sont pas les riches du Canada qui seraient enchantés du demi-million d'exemption de l'impôt sur les gains en capital, ce qui en Ontario équivaut à $135,000 de franchise d'impôts sur une vie entière. Il dit que ce sont nos cols bleus qui appuient cette exemption. Vraiment, je n'ai jamais rien entendu d'aussi farfelu. A-t-il la moindre preuve que l'adoption en 1971 de l'impôt sur les gains en capital ait provoqué un retrait massif de capitaux placés sur le marché par les cols bleus?

• (1510)

En outre, est-ce qu'il est prêt à prendre la parole pour réaffirmer que les riches n'appuieraient pas l'exemption sur l'impôt des gains en capital?

M. Lewis: Je ne me souviens pas avoir dit que les riches n'appuieraient pas l'exemption d'impôt sur les gains en capital. Mais je dirai au député que les agriculteurs de ma circonscription et de la sienne, comme les exploitants d'entreprises touristiques de ma circonscription et de la sienne, comme les cols bleus de ma circonscription et de la sienne et tous les gens qui font de petits placements pour rendre notre pays fort seraient d'accord au sujet de cette exemption, parce que c'est ce qu'ils m'ont dit en fin de semaine. Je m'étonne que le député ne soit pas retourné dans sa circonscription pour constater cela. Vous auriez dû aller demander cela à vos commettants.

M. Dick: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon collègue. On a beaucoup parlé de l'absence dans le budget de crédits pour la création d'emplois. Le député a-t-il constaté d'expérience que les gens en ont assez des programmes d'emploi de 20 semaines qui les rendent à nouveau admissibles à l'assurance-chômage et les obligent à faire encore des pieds et des mains pour trouver du travail? Les jeunes notamment ne cherchent-ils pas des emplois permanents et à plein temps qui pourront être créés par le secteur privé?

M. Lewis: Je remercie mon collègue de cette question qui donne matière à réflexion. Il ne fait absolument aucun doute que, dans nos circonscriptions respectives comme dans celle du député de Kenora-Rainy River (M. Parry), les gens en ont assez de consacrer des fonds à la création d'emplois. Ils se rendent compte que tous les fonds gaspillés par les libéraux n'ont servi à rien et que le gouvernement libéral a créé un chômage de 13 p. 100.

Comme le député le signale avec justesse, nous nous efforçons de créer un climat où petites et grosses entreprises vont investir, innover, prendre des risques, prendre des initiatives dans lesquelles elles excellent. C'est un autre pas en avant vers l'instauration d'un climat où nous donnerons aux gens des emplois rémunérateurs à long terme.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Saint-Léonard-Anjou, une question ou un commentaire?

M. Gagliano: C'est une question, monsieur le Président. L'honorable député parle beaucoup des petites entreprises.

[*Traduction*]

Je conviens avec le député que c'est la petite entreprise qui crée des emplois réels. Cependant, s'il croit en la petite entreprise, pourquoi le budget ne permet-il pas aux petits exploitants d'investir dans leur propre secteur grâce au régime d'épargne-retraite? Pourquoi le gouvernement limite-t-il leurs possibilités, s'il est convaincu que les peetites entreprises créent des emplois?

M. Lewis: Monsieur le Président, c'est une bonne question. Il est vrai que nous avons pris des initiatives que les gouvernements précédents, représentant le parti du député, n'ont pas comprises. Étant donné l'intervention du député, il y a peut-être une lueur d'espoir que le parti libéral commence à comprendre le secteur de la petite entreprise. Je félicite le député d'avoir apporté cette lumière aux grandes ténèbres de son parti.

J'approuve l'idée du député. Avec son aide, nous pourrons peut-être trouver des idées pour éviter que les gens ne profitent de cette disposition.

Cela me rappelle certaines dispositions du programme Défi 85 en vertu desquelles les propriétaires de sociétés à responsabilité limitée ne peuvent pas employer leurs propres enfants. J'ai écrit au ministre à ce sujet, en lui disant qu'il faut élargir cette disposition en vue de les y autoriser en pleine connaissance des règlements en vigueur.

Le député fait valoir un argument valable. Il s'agit de savoir comment éviter les abus à cet égard.

M. le vice-président: La période des questions et commentaires est écoulée. Reprenons le débat.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, nous retrouvons dans le budget Wilson de 1985, les mêmes clichés économiques et les mêmes visées conservatrices rétrogrades qui dominaient la Chambre la première fois que j'ai été élue en 1979, ces vieilles idées du budget Crosbie qui a avorté. On a troqué les muclucs contre les souliers de Bay Street, mais au-delà des exercices de relations publiques et du tapage publicitaire, on retrouve toujours la politique conservatrice d'austérité, de surimposition et de fort taux de chômage. C'est la même politique qui prévaut à Ottawa et en Colombie-Britannique. Et je n'ai pas manqué non plus de relever des similitudes avec la politique dévastatrice pratiquée en Grande-Bretagne où je me suis rendue dernièrement.

Il saute aux yeux que le nouveau gouvernement, et surtout le nouveau premier ministre (M. Mulroney), sont beaucoup plus astucieux et peut-être plus habiles que du temps de Joe Clark.

M. Malone: Règlement!

Mme Mitchell: Le nouveau premier ministre est passé maître en matière d'hypocrisie . . .

M. Malone: J'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Je crois que le député de Crowfoot (M. Malone) invoque le Règlement pour rappeler à la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) qu'elle doit appeler les députés selon leur poste et non pas par leur nom personnel. C'est un lapsus de sa part, car elle connaît certes le Règlement.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, c'est vrai pour l'ancien premier ministre, mais je parle bien sûr du gouvernement conservateur de 1979.

Nous savons que ce gouvernement, à cause de ses dirigeants actuels, a plus de tours dans son sac que naguère et qu'il s'y entend mieux certes avec les médias. J'allais dire qu'à mon avis, le premier ministre actuel nous montre qu'il est passé maître dans l'art de manipuler et de tromper les médias, dans l'hypocrisie. Nous savons notamment qu'il déployait cet art lorsqu'il a invité les gens à participer à son sommet économique.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, si j'ai bien compris, la députée vient de dire qu'un député de la Chambre a fait preuve d'hypocrisie. J'aimerais savoir si c'est le fait. A ce moment-là, je crois que la députée est dans l'erreur.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Naturellement, le député sait qu'il ne convient pas de traiter un autre membre de la Chambre d'hypocrite. La chose pourrait être admissible quand on désigne un groupe de personnes, un parti ou un gouvernement, mais je pense que la députée sait qu'elle ne peut employer ce qualificatif à l'égard d'un autre député.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, bien sûr, je voulais parler de l'attitude du gouvernement. Tous les participants à la Conférence au Sommet, notamment les représentants des consommateurs, des travailleurs et des femmes, ont insisté unanimement sur la création d'emplois. On pouvait l'entendre et le voir tous les jours à la télévision.

Le premier ministre a fait semblant d'écouter très attentivement et je suis certain que ces groupes ont crû qu'il finirait par l'influencer. Cependant, le budget révèle que le premier ministre a plutôt écouté ses amis des grandes sociétés. En effet, le budget ne prévoit aucun fonds pour la création d'emplois. Les chômeurs sont laissés pour compte comme s'ils n'existaient pas. Mais le budget s'occupe de l'intérêt des entreprises à qui on laisse les gains en capital et les échappatoires fiscales et de celui des sociétés pétrolières qui vont toucher une manne de 2 milliards.

Par contre les salariés moyens et les pauvres devront supporter l'essentiel des taxes accrues, dont les taxes sur les produits d'hygiène, les produits destinés à économiser l'énergie et la taxe de 9c. sur le gallon d'essence.

Comme l'a signalé aujourd'hui le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), si l'on additionne le fardeau des nouvelles taxes et la réduction de l'indexation prévue dans le budget, avec les hausses prévues l'automne dernier qui totalisent presque $500, la famille moyenne aura à débourser $1,000 de plus cette année. C'est un fardeau non seulement pour les familles, mais aussi pour les petites entreprises en qui le gouvernement prétend mettre tous ses espoirs pour ce qui est de créer de nouveaux emplois. Comment les petites entreprises pourraient-elles survivre, prospérer et créer de nouveaux emplois si les consommateurs dépensent de moins en moins? Comme ceux-ci vont disposer de $1,000 de moins, c'est sûr qu'ils vont moins dépenser.

• (1520)

Je mets les députés conservateurs présents à la Chambre au défi de me convaincre et de convaincre les autres Canadiennes—j'espère qu'ils tenteront de le faire au cours de la période réservée aux questions et observations—que le budget ne désavantage pas les femmes. Les Canadiennes qui gagnent en moyenne 60 p. 100 de moins que les Canadiens vont devoir en effet payer $1,000 de plus par suite de l'augmentation de leurs impôts et de la réduction de leurs prestations. De plus en plus de Canadiennes sont l'unique soutien de leurs enfants et grossissent le nombre des économiquement faibles, quand elles ne figurent pas déjà parmi les assistés sociaux. Le budget ne propose aucun programme de création d'emplois conçus spécialement pour les femmes. En fait, il coupe les crédits affectés à la formation. Les femmes risquent de perdre leur emploi ou d'être réléguées au travail à temps partiel à cause du progrès technologique. C'est maintenant qu'elles auraient besoin de se recycler, de trouver de nouveaux débouchés ou de s'orienter ailleurs. Le budget n'affecte pas de crédits à l'équité en matière d'emploi, programme que le gouvernement lui-même a mis en œuvre et auquel il prétend adhérer. Il n'augmente pas non plus les crédits mis à la disposition de la Commission des droits de la personne.

Les femmes resentiront beaucoup plus que les hommes les conséquences des coupes dans les services publics, de la privatisation associée à l'élimination progressive des sociétés de la Couronne, et de la prestation des services par des entreprises de l'extérieur, car ce sont elles qu'on embauche en dernier et qu'on licencie en premier et qui forment le gros des effectifs des emplois de commis et de service de soutien les moins bien rémunérés. Ce sont elles qui seront privées d'emplois. Ce sont elles qui devront accepter des emplois à tems partiel. Le gouvernement ne s'intéresse pas au sort des femmes. Il n'a rien fait au sujet des prestations proportionnelles dans le cas des travailleurs à temps partiel. Les femmes âgées vont continuer de vivre dans la pauvreté, car il n'a rien fait pour réformer le régime public des pensions qui pourtant aurait grand besoin de l'être.

En ma qualité de députée de Vancouver-Est, je dois dire que nous connaissons, pour les avoir déjà éprouvées en Colombie-Britannique, les conséquences dévastatrices des budgets d'austérité que les gouvernements conservateurs présentent quand ils se préoccupent de réduire le déficit. En Colombie-Britannique en effet, à cause de budgets de ce genre, nous sommes aux prises à l'heure actuelle avec un taux de chômage chronique de 15 p. 100. Des travailleurs qualifiés sont sans travail depuis au

moins deux ans. Nous avons constaté par ailleurs une baisse marquée au niveau des services essentiels que sont l'enseignement, la santé et les services sociaux. L'austérité a provoqué la faillite plutôt que la création de petites entreprises, contrairement à ce que le gouvernement croit qu'il se produira comme par enchantement.

La création d'emplois et la planification économique font défaut, particulièrement dans le secteur des ressources, comme c'est présentement le cas. La croissance de la violence, de la criminalité et des tensions sociales qui va de pair avec le fort chômage et les faibles revenus entraîne des coûts élevés. L'expérience de la Colombie-Britannique démontre que la politique économique conservatrice, que ce soit celle du parti progressiste conservateur au niveau fédéral ou du parti du Crédit social en Colombie-Britannique, est un échec total. Même les hommes d'affaires conservateurs, les quels ont appuyé le Crédit social en Colombie-Britannique, disent que l'économie s'est engourdie, qu'un changement s'impose, et que ce n'est pas la bonne solution. Le Fraser Institute a un peu l'air de s'excuser, et absolument rien ne prouve que le secteur privé, si l'on s'en remet à lui pour créer des emplois, y réussira automatiquement alors que l'économie subit une oppression de ce genre. Le budget conservateur fédéral accroîtra les difficultés des habitants de la Colombie-Britannique et des autres provinces, celles de l'Est notamment. Il n'y a aucun essor de la création d'emplois pour contribuer à faire diminuer le taux élevé de chômage. Les citoyens ordinaires paieront plus d'impôts.

Le budget ne prévoit aucun crédit pour les industries périclitantes de la forêt et de la pêche ni pour le logement ni pour le développement municipal. On sabre même dans les subventions à la construction navale, ce qui me préoccupe dans ma circonscription de Vancouver-Est. Les recettes fiscales qui auraient dû être perçues auprès des riches sont maintenant perdues à cause de la suppression de l'impôt sur les gains en capital et à cause des autres échappatoires fiscales. La surtaxe minimum temporaire est une farce. Nous voulions un impôt minimum réel, véritable, de 20 p. 100. C'est ce que le premier ministre avait promis et qu'il a négligé de mettre en œuvre.

Les effectifs de la fonction publique seront également réduits au niveau fédéral et les sociétés d'État seront privatisées. Nous savons en Colombie-Britannique que cela se traduira par un manque de services, de services inadéquats, une perte d'emplois et une dégradationdes conditions sociales provoquée par la hausse des coûts de la santé, de l'éducation et des services sociaux. La réduction de 2 milliards de dollars des paiements de transfert, que l'on entrevoit dans le budget si l'on sait lire entre les lignes, suscite de très grandes inquiétudes. J'espère énormément que cela suscitera un mouvement de masse pour éviter qu'une telle chose ne se produise. Cela ne pourrait vraiment que faire empirer la situation dans ma province. Le budget est mauvais pour le Canada en général, mais il l'est doublement pour la Colombie-Britannique.

Je voudrais parler de l'incidence de ce budget dans le domaine social. Que feront maintenant les conservateurs dans le domaine de la santé et des services sociaux pour améliorer le bien-être des Canadiens en général, surtout des pauvres et des femmes? Je le répète, et je ne cesserai de le répéter, j'ai beaucoup de peine à croire qu'il n'y a pas de nouveaux crédits pour la création d'emplois. A cause de cela, des milliers de Canadiens sont condamnés au chômage chronique, à l'insécurité, à la tension et à la pauvreté pour les années à venir, sans parler du coût élevé des programmes sociaux et du chômage.

Ce n'est pas seulement l'absence de crédits qui nous préoccupe. C'est évidemment la cause fondamentale de nos inquiétudes, mais il ne faut pas oublier que les personnes qui cherchent du travail et présentent leur curriculum vitae, jour après jour, perdent confiance, qu'elles ont l'impression de perdre leurs compétences et leur employabilité, de ne plus être concurrentielles et de ne rien valoir; elles éprouvent un sentiment de colère. Dans la société actuelle, on constate une recrudescence de la violence familiale et du traitement abusif des enfants, et je suis certaine que le chômage élevé n'est pas étranger à cette situation. Ce qui est pire encore, c'est le fait qu'il n'y ait pas de possibilités d'emploi pour toute une génération de jeunes.

Nous le disons tous continuellement à la Chambre, mais j'espère que nous le sentons vraiment. Ce n'est pas seulement le fait qu'il n'y ait pas d'emplois qui est déprimant, c'est le fait qu'il n'y a pas d'occasions d'emplois pour l'avenir. A cela viennent se greffer les réductions dans les domaines de l'éducation, de la formation et des expériences en milieu de travail. Le gouvernement fédéral néglige d'augmenter les crédits pour ces programmes à frais partagés.

Je trouve immoral que le gouvernement ait complètement négligé les chômeurs et que le ministre des Finances (M. Wilson), dans son hypocrisie, ait eu le culot de dire que ce budget est axé sur l'emploi.

[*Français*]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, l'honorable députée vient de commettre la même erreur qu'elle avait commise plus tôt. Elle a mentionné un député en particulier et elle l'a accusé d'hypocrisie.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je suis convaincu que la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) ne voulait pas laisser entendre que le ministre lui-même était un hypocrite, mais qu'elle faisait allusion au gouvernement, comme auparavant.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'ai cité cette phrase du ministre des Finances: «Ce budget est axé sur l'emploi». C'est une citation directe du ministre des Finances. Si une telle déclaration n'est pas hypocrite, je ne sais pas ce qu'est l'hypocrisie.

M. le vice-président: Dois-je comprendre que la députée de Vancouver-Est accuse un député d'être un hypocrite? Si c'est le cas, la députée n'ignore sûrement pas, vu son expérience à la Chambre, que c'est antiréglementaire.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, mon propos me semble évident. Je dis que ce budget est hypocrite et que la politique du gouvernement est absolument hypocrite, tout comme cette déclaration. Je tiens à dire aussi que le ministre et son collègue . . .

• (1530)

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: L'honorable députée de Gatineau (M^me Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je ne suis pas satisfaite de la réponse de la députée. Elle peut jouer avec les mots. Mais le fait est qu'elle a adressé des critiques très personnelles au ministre des Finances (M. Wilson) . . . Elle a utilisé un terme qui n'est pas acceptable à la Chambre, et je voudrais qu'elle fasse les excuses d'usage.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La présidence est satisfaite des explications données par la députée de Vancouver-Est (M^me Mitchell). La députée a la parole.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, il me semble que les députés conservateurs n'aiment pas beaucoup les citations. Celle que j'ai lue disait que ce budget était axé sur l'emploi. Je laisserai à la députée le soin d'interpréter cette déclaration selon sa conscience.

Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a annoncé la suppression de 15,000 emplois dans la Fonction publique. Beaucoup d'autres emplois seront supprimés à cause de la privatisation et de la fermeture de sociétés de la Couronne. C'est évident.

Par ailleurs, le premier ministre et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) ont fait aussi une déclaration susceptible d'induire la population en erreur, au sujet de la politique budgétaire, en affirmant que leur priorité était d'aider les Canadiens qui en ont le plus besoin. Je mets au défi les députés conservateurs de le prouver. Je suppose que ces Canadiens dont les besoins sont les plus grands sont ceux qui ont un faible revenu. Or ce sont les plus durement touchés par ce budget. Non seulement on leur demande de payer $1,000 supplémentaires en impôts, mais on touche aussi aux avantages consentis aux familles. Les personnes ayant de faibles revenus bénéficieront certes d'une augmentation symbolique du crédit d'impôt pour enfants, mais ce montant représente environ un dizième de ce qu'ils devront payer en impôts supplémentaires.

Comme mes collègues l'ont dit, et nous reviendrons là-dessus plus tard, même si le plafonnement de l'indexation de la pension de sécurité de la vieillesse ne semble pas trop grave aux personnes âgées pour le moment, on se rend compte que c'est une mesure très injuste quant on étudie son effet cumulatif. D'après le groupe d'étude sur la réforme de la politique sociale, cette mesure coûtera environ $1,577 à un pensionné vivant seul d'ici 1987. En 1990, ce dernier perdra $537 en une seule année. Voilà les conséquences de la réduction de l'indexation des pensions de la vieillesse.

Le gouvernement limite aussi l'indexation des allocations familiales. Cette décision est contraire à ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré à la Chambre aujourd'hui à deux reprises. C'est une atteinte au principe de l'universalité. Les libéraux ont essayé ce truc et ont diminué proportionnellement le montant des allocations familiales et d'autres avantages sociaux en ne les indexant pas entièrement. La valeur réelle de ces avantages a ainsi baissé au fil des ans. Dans les deux cas, le principe de l'universalité en prend un rude coup.

L'exemption fiscale accordée pour les enfants plus âgées qui fréquentent un établissement d'enseignement post-secondaire, sera également limitée. Le crédit d'impôt pour enfants augmentera légèrement pour les familles à faible revenu, qui gagnent moins de $22,000, mais nous avions recommandé une majoration beaucoup plus importante au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales. Nous avons passé des semaines à entendre des témoins et à faire des recherches. Les députés conservateurs reconnaîtront sans doute que c'était une perte de temps. Ils n'ont pas tenu compte des recommandations du comité. Cette année, le crédit d'impôt pour enfants sera augmenté de $70. Néanmoins, ce supplément sera absorbé par la hausse de la taxe de vente. La plupart des témoins qui ont comparu devant le comité ont demandé que l'élimination d'impôt régressive accordée pour les enfants. Les députés conservateurs semblaient d'accord. Mon collègue le député de Sudbury (M. Frith) conviendra certainement que la plupart des témoins recommandaient ce genre de mesure. Le rapport ne faisait aucune recommandation en faveur des réductions annoncées dans le budget.

Selon le groupement pour la réforme de la politique sociale, les changements apportés dans ce budget au programme de prestations à l'intention des familles représentent une perte de 400 millions de dollars. Le gouvernement enlève ces 400 millions aux enfants canadiens. Par conséquent, vous ne pouvez pas nier que les enfants sont victimes des restrictions budgétaires. D'ici 1990, les coupes opérées dans le programme de prestations familiales représenteront une perte sèche pour toutes les familles canadiennes.

Je voudrais consacrer le temps qu'il me reste à parler des conséquences de ce budget pour les femmes canadiennes. Cela va-t-il les rapprocher de l'égalité au travail? La suppression de 15,000 emplois de fonctionnaires aura des conséquences beaucoup plus lourdes pour les femmes que pour les hommes, de même que la vente de sociétés de la Couronne et la privatisation. Les femmes en feront largement les frais. Il leur restera des emplois à temps partiel non protégés, non syndiqués n'offrant pas suffisamment d'avantages sociaux. Il suffit de prendre l'exemple d'Air Canada qui essaye de promouvoir les emplois à temps partiel illimitées pour voir ce que cela donnera. Le gouvernement ne devrait pas encourager ce genre de chose.

Le gouvernement n'a pris aucune mesure pour donner des avantages sociaux aux travailleurs à temps partiel qui, pour la plupart, sont des femmes. Il faudrait modifier le Régime de pensions du Canada ainsi que les régimes de pension privés. Même si les changements proposés pour les fonctionnaires sont minimes, nous les approuvons. Le gouvernement n'a fait aucune allusion aux programmes d'égalité en matière d'emploi. Je le répète, la Commission canadienne des droits de la personne doit disposer de fonds supplémentaires pour faire respecter les dispositions concernant l'égalité en matière d'emploi.

Je pourrais continuer longtemps ainsi. Je terminerai en disant que la réduction des paiements de transfert ne fera pas seulement du tort aux provinces. Elle se répercutera sur de nouveaux programmes, y compris les garderies qui ont désespérément besoin d'argent. Le premier ministre a dit que le

problème était urgent. Cela se traduira également par une réduction des soins médicaux, en fait, d'une nouvelle forme de soins, les soins communautaires vers lesquels le gouvernement disait vouloir s'orienter dans le discours du trône. Au cours de la campagne électorale, il a promis de réformer le système de santé en insistant davantage sur la prévention et il a même lancé un chiffre de 150 millions.

Je regrette de ne pas avoir le temps d'énoncer les propositions budgétaires que le Nouveau parti démocratique a élaborées après des semaines de discussions et des visites dans plus de 24 villes du pays. Contrairement aux libéraux qui n'ont offert aucune autre solution et dont les résultats n'ont guère été brillants, nous avons donné la priorité à l'emploi. Nos propositions donnent la priorité à l'emploi et comprennent de nombreuses recommandations pratiques. Nous montrons comment trouver l'argent nécessaire. Nous ne croyons pas que le déficit constitue la première priorité. Il faut donner la priorité aux gens. Autrement dit, le gouvernement doit inscrire la stratégie d'emploi en tête de liste de ses priorités. Autrement dit, il doit donner l'exemple. A court terme, il faut débloquer des fonds pour créer des emplois communautaires répondant aux aspirations des gens et leur permettant d'utiliser leurs talents et d'assurer leur avenir. C'est ainsi que notre pays pourra vraiment devenir plus productif.

Mme Mailly: Monsieur le Président, en tant que femme membre de l'équipe ministérielle, je ressens comme un affront personnel les observations de la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell). Nous, députées ministérielles, avons travaillé très fort pour représenter nos sœurs de tout le Canada. Ce budget leur sera utile. Les observations de la députée sont fort insultantes. Le budget leur sera utile car, jusqu'à maintenant, les femmes ont dû se contenter d'emplois temporaires créés en fonction de mesures d'urgence. Avec un peu de chance, ces emplois duraient une vingtaine de semaines. Puis ces femmes recommençaient à toucher des prestations du bien-être social. Nous voulons rompre ce cercle vicieux. Voilà pourquoi ce budget a été élaboré de cette façon. Nous voulons que le secteur de la petite entreprise, le secteur le plus créateur d'emplois au Canada, soit en mesure de créer des emplois.

Dans ma circonscription de Gatineau, dans l'Outaouais, le secteur de la petite entreprise est le milieu le plus dynamique de cette région du Québec. Comme l'a fait le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), je suis allée dans ma circonscription en fin de semaine. Je me suis entretenue avec de petits entrepreneurs, dont beaucoup sont des femmes qui ont réussi à lancer de petites entreprises dans la région. Ils sont très contents de ce budget, car ils pourront enfin créer des emplois permanents. Ils en avaient assez des programmes temporaires de création d'emplois.

• (1540)

Je voudrais aussi rappeler à la député de Vancouver-Est ce que le ministre des Finances (M. Wilson) a dit aujourd'hui au cours de la période des questions, à savoir que 89,000 emplois ont été créés en avril, dont 60 p. 100 pour les femmes. Cela est aussi un fait. Je voudrais aussi lui rappeler que l'allocation de formation de 900 millions de dollars que prévoit le budget pour 1986-1987, soit la même que celle prévue dans le budget de l'année en cours, permettra d'aider davantage les femmes qui vaudront se perfectionner. Jusqu'à maintenant, les allocations accordées aux femmes étaient insuffisantes compte tenu des dépenses additionnelles qu'elles doivent assumer contrairement aux hommes dont les épouses restent à la maison pour s'occuper des enfants. Cela aussi contribuera à améliorer le sort des femmes.

Je voudrais aussi lui rappeler qu'à la demande des syndicats qu'elle se targue de représenter, nous allons désormais autoriser une déduction au titre du . . .

[*Français*]

. . . Fonds de solidarité du Québec . . .

[*Traduction*]

Ce fonds se révélera fort utile pour ce qui est de redonner du travail aux femmes qu'on licencie dans le secteur des petites entreprises et le secteur forestier dans l'Outaouais et l'Abitibi. C'est une mesure fort positive pour les Canadiennes.

Je voudrais également rappeler au député que les ménagères pourront contribuer à des régimes de pension une fois terminés les pourparlers en cours à ce sujet avec les provinces. Il faut que cette étape soit franchie avant que l'on puisse prévoir pareille mesure dans le budget. Le Québec a laissé entendre qu'il souhaitait mettre au point une formule permettant aux femmes désireuses de rester à la maison pour élever leurs enfants de le faire.

J'espère que les femmes ont le droit d'opter pour le mode de vie qui leur convient. Elles n'ont pas à écouter la députée de Vancouver-Est et à vivre selon la façon que celle-ci prétend être la meilleure pour les femmes. C'est là l'autre question qui me vexe. La députée voudrait que l'on supprime complètement la déduction pour les couples dont la femme reste à la maison. Elle prétend dicter aux Canadiennes le mode de vie à adopter et je m'y oppose. Les femmes seront les égales de l'homme le jour où elles pourront décider librement de leur mode de vie sans être punies pour les choix qu'elles auront effectués.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable députée de Gatineau (Mme Mailly).

[*Traduction*]

La députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell) souhaite-t-elle faire quelques remarques?

Mme Mailly: Monsieur le Président, je . . .

M. le vice-président: Non, j'ai donné la parole à la députée de Vancouver-Est.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je souhaiterais tout d'abord dire à la députée d'en face que je souhaiterais qu'elle se fasse l'avocate des femmes et que je pense, d'après un certain nombre de choses qu'elle a dites, qu'elle se fait peut-être l'avocate des femmes. J'espère qu'elle ne se choquera pas de ce que certaines d'entre nous croient tout aussi fermement et travaillent avec tout autant de conviction à être elles-mêmes de telles avocates, comme c'est notre travail.

J'aimerais pouvoir adresser à la députée certaines des questions qu'elle m'a posées. Évidemment, nous ne voulons pas d'emplois de 20 semaines. Personne n'a jamais dit que nous voulons des emplois de 20 semaines. Personnellement, je ne l'ai certainement jamais dit. Je veux des emplois à long terme, mais je ne pense pas que la seule façon d'obtenir des emplois à long terme soit de s'en remettre à une sorte d'action magique du secteur privé et des petites entreprises, alors que les petites

entreprises elles-mêmes disent qu'elles n'ont tout simplement pas une demande de consommation suffisante. Je ne vois vraiment pas où elle veut en venir.

Je pense que ce sera parfait si les petites entreprises créent beaucoup de nouveaux emplois. Cela nous ferait plaisir à tous. Nous avons besoin de millions d'emplois au Canada. Toutefois, cela ne va pas arriver du jour au lendemain, comme l'a dit le ministre, et si j'en crois l'expérience de première main que nous avons eue en Colombie-Britannique. D'autre part, je viens de revenir de Grande-Bretagne. Là-bas, la situation de l'emploi est si dramatique que des députés conservateurs sont en train de faire scission avec la position de Margaret Thatcher. Je n'ai franchement pas grande confiance dans le succès de cette approche.

Nous sommes tous pour l'emploi et nous sommes tous pour la petite entreprise. Mais je souhaiterais qu'en tant qu'avocate des femmes et en tant qu'avocate des petites entreprises, la députée fasse une action d'éclat pour convaincre le gouvernement de faciliter l'accès au crédit aux femmes d'affaires. Il est scandaleux que l'on n'ait rien fait pour cela.

La députée a soulevé la question des allocations de formation. Les organisations de femmes et d'autres organisations se battent depuis des années pour bénéficier de dispositions plus satisfaisantes pour les femmes. Je félicite le gouvernement d'avoir mis ce programme en place. Il se débrouille mieux dans ce domaine que le gouvernement libéral. Cependant, cela ne suffit pas. A quoi sert-il d'accroître les allocations si les femmes sont exclues des programmes de formation? Les femmes que j'ai consultées dans tout le pays m'ont dit qu'elles ne peuvent pas trouver d'emplois non traditionnels. Les emplois traditionnels qu'elles occupent sont supprimés progressivement, la plupart du temps, et elles ne peuvent pas participer aux programmes de formation ou de préparation à l'emploi, ce qui leur donnerait l'égalité d'accès aux emplois non traditionnels. C'est un fait. Si la députée envisage un moyen d'améliorer la situation, puisse-t-elle y parvenir!

En ce qui concerne la question du choix, je n'ai pas compris ce que la députée a voulu dire lorsqu'elle m'a accusé de chercher à restreindre la liberté de choix des femmes. C'est bien la dernière chose que je veux faire. Je crois en une liberté de choix totale et aussi dans les possibilités qui permettent aux femmes d'avoir ce choix. A mon avis, les femmes doivent avoir un revenu suffisant pour choisir de rester au foyer ou de faire partie de la population active si elles le souhaitent. Je crois également, comme la députée, du moins je l'espère, en la liberté de choix quand il s'agit d'avoir des enfants. Le gouvernement n'a pas pris position à ce sujet. Je crains fort que s'il le fait, ce ne soit négatif.

M. Malone: Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de faire ce que nous a demandé plus tôt la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), à savoir chercher à la convaincre. Elle sait aussi bien que moi qu'au départ, nos théories et nos idéologies diffèrent totalement. Elle estime que le gouvernement devrait faire pour la population tout ce qui, selon elle, est nécessaire.

En réalité, lorsqu'elle demande la création d'emplois supplémentaires, même si sa demande est justifiée, elle oublie que la méthode qu'elle recommande est précisément celle qu'ont appliquée les libéraux pendant la plupart des 15 ou 16 dernières années. Cette méthode consiste à accroître la dette en partant du principe que le gouvernement, grâce à des programmes de création d'emplois, va créer des emplois réels. Cette méthode s'est révélée un fiasco total.

En réalité, grâce à la politique suivie depuis septembre 1984, on a créé jusqu'ici 210,000 emplois, dont 89,000 depuis avril et 60 p. 100 à l'intention des femmes. Nous sommes bien loin des prévisions des partis d'opposition selon lesquelles l'exposé économique du 28 novembre devait faire disparaître 50,000 emplois.

Nous avons reconnaître en fait qu'il existe des divergences théoriques fondamentales et importantes entre les méthodes de création d'emplois. La députée ne verra rien à redire, je pense, à ce qu'on mette en place un systsème visant à créer des emplois, à laisser libre cours à l'esprit d'entreprise qui est productif, à permettre aux entreprises d'engager des gens pour des postes permanents, contrairement aux emplois créés par le gouvernment qui charge les gens de peindre des églises, de réparer des barrières et de nettoyer les bords de routes.

Lorsque la députée accuse le ministre d'hypocrisie parce qu'il a dit que le budget visait avant tout à créer des emplois, mais qu'il sabre dans les sociétés d'État, ce qu'elle qualifie d'hypocrite, elle soutient fondamentalement le principe selon lequel il faut accroître la dette publique. Comment peut-elle croire qu'il est productif pour notre pays de continuer à consacrer un tiers des deniers publics au remboursement de l'intérêt sur la dette accumulée? Sans cette dette, le gouvernement aurait 30 p. 100 de plus à consacrer à tous les services sociaux du Canada. Nous aurions 30 p. 100 de plus à consacrer aux hôpitaux, aux aéroports et à n'importe quel autre projet que le gouvernement voudrait financer.

• (1550)

M. le vice-président: A l'ordre. Je cède la parole à la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) qui pourra répondre brièvement.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je me demande quelles étaient précisément ses questions, mais je répondrai à ses remarques.

Je ne partage pas l'avis du député qui estime que nos propositions sont semblables à celles des libéraux. Je conviens avec lui qu'on a insisté principalement sur la création d'emplois et, à quelques exceptions près, il s'agissait de projets à court terme pour la création d'emplois qui permettaient aux travailleurs recyclés de toucher périodiquement des prestations d'assurance-chômage. Ces projets n'étaient pas superflus, mais ils ne créaient rien de nouveau. Souvent, les personnes touchées jugeait ce système abusif.

Dans notre rapport intitulé «Canada illimité», nous avons fait 70 recommandations pour créer des emplois positifs et utiles. Le rapport souligne le rôle important des entreprises, non seulement celui des petites entreprises qui engendrent assurément des emplois, mais aussi celui des coopératives. Le rapport recommande des mises de fonds accrues, des prêts à faible taux d'intérêt et d'autres mesures analogues pour aider les travailleurs à établir des coopératives. J'espère que le gouvernement accordera plus d'importance à une initiative de ce genre. Un des programmes assez satisfaisant du gouvernement libéral était le PACLE. Ce programme triennal aidait des Canadiens à acquérir une certaine compétence professionnelle et à établir des sociétés à but non lucratif.

Je ne suis pas d'accord avec l'hypothèse sur laquelle était fondée la question que le député m'a posée au sujet de la dette

nationale. Bien entendu, nous ne voulons pas que la situation reste ce qu'elle est. Notre parti veut autant que le gouvernement abaisser la dette nationale. Toutefois, il faut le faire de façon raisonnable afin que les Canadiens n'en souffrent pas. On ne peut procéder comme on l'a fait en Colombie-Britannique. Pour l'amour de Dieu, le député devrait se rendre en Colombie-Britannique pour se rendre compte de ce qu'on a fait là-bas. Les mesures qui y ont été prises ont causé du tort aux gens et les ont jetés dans la misère. Les rangs des prestataires d'assurance-chômage et d'assistance sociale se sont gonflés et il y a eu augmentation des frais médicaux. Des familles ont été détruites. Nous devrions manifester un certain esprit d'initiative et encourager le secteur privé à être dynamique.

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat. J'ai beaucoup apprécié les observations qu'ont faites mes collègues jusqu'à maintenant.

Actuellement, les dépenses du gouvernement fédéral représentent environ 67 p. 100 de l'activité économique totale du Nouveau-Brunswick, la province d'où je viens. La plupart des dépenses sont des paiements aux gouvernements provinciaux ou aux particuliers. Le degré de dépendance à l'égard des versements du gouvernement fédéral est analogue dans toutes les autres provinces atlantiques. C'est le résultat de la politique que suit le fédéral depuis 20 ans, et elle laisse le Nouveau-Brunswick et les autres provinces de la région dans une position tragique et extrêmement vulnérable.

La politique industrielle de l'administration précédente a fait beaucoup plus pour les revenus et l'emploi dans les autres parties du Canada qu'au Nouveau-Brunswick et dans les autres provinces atlantiques. Les seules subventions à de Havilland et à Canadair dépassaient de beaucoup les sommes versées pour un programme quelconque de développement industriel dans les provinces atlantiques depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le taux de chômage au Nouveau-Brunswick est une tache infamante pour la nation. Les salaires ne s'élèvent guère qu'aux deux tiers de la moyenne nationale et l'économie, basée sur les ressources, est extrêmement vulnérable aux récessions cycliques nationales et internationales.

Les principales caractéristiques de l'économie du Nouveau-Brunswick et de la région de l'Atlantique, au milieu des années 1980, sont les suivantes: industries basées sur les ressources; de bons résultats dans la création d'emplois, mais une augmentation importante de la population active, d'où un chômage supérieur à la moyenne nationale; revenus personnels inférieurs, en particulier les salaires; niveaux plus élevés des transferts fédéraux aux particuliers, domaine où l'assurance-chômage joue un rôle sans cesse plus grand; investissements privés inférieurs à la moyenne nationale; plus de dépenses et d'employés du gouvernement; transferts fédéraux aux gouvernements plus élevés et diminution progressive des dépenses de développement régional, à tel point qu'elles ne représentent plus qu'une petite fraction des versements d'assurance-chômage.

En résumé, actuellement, les économies du Nouveau-Brunswick et des autres provinces atlantiques dépendent beaucoup trop des paiements de transfert du gouvernement fédéral. De vigoureuses mesures pour développer la base industrielle de ces provinces seraient extrêmement bénéfiques pour l'économie régionale et l'économie du Canada dans son ensemble. Le défi que notre gouvernement doit relever consiste à atteindre cet objectif. Ce ne sera pas facile, étant donné les graves problèmes économiques qui se posent dans notre pays.

Je voudrais me pencher un instant sur les dépenses engagées au Nouveau-Brunswick pour voir s'il n'y aurait pas moyen de les répartir autrement, afin de stimuler davantage la croissance économique et d'aider à créer l'économie axée sur le secteur privé dont nous avons tellement besoin.

Les dépenses du MEER exprimées en dollars de 1971 sont tombées de 145 millions de dollars en 1972 à 45 millions de dollars en 1982. Selon moi, on constate que le gouvernement accordait de moins en moins d'importance à l'expansion régionale récemment si l'on examine les sommes affectées à d'autres programmes de développement régional au cours de la dernière décennie.

Pendant cette période, le gouvernement fédéral a dépensé 412 millions de dollars au Nouveau-Brunswick pour des projets de développement régional. Cela équivaut à peu près aux 440 millions de dollars versés à Canadair en l'espace de deux ans. Ces versements sont d'ailleurs insignifiants si on les compare aux pertes de 1.4 milliard de dollars de Canadair qui ont été annulées par les contribuables canadiens.

Les dépenses pour l'expansion régionale diminuaient dans la région de l'Atlantique à mesure que les dépenses au titre de l'assurance-chômage augmentaient. En 1972, les dépenses du MEER représentaient 67 p. 100 des versements d'assurance-chômage. En 1982, les dépenses réduites du MEER ne représentaient que 10 p. 100 des paiements d'assurance-chômage.

Les dépenses du gouvernement fédéral au Nouveau-Brunswick et dans les autres provinces de l'Atlantique ont ressemblé davantage à de l'aide étrangère et à de simples dépenses qu'à des paiements d'aide économique ou à des investissements. Les dépenses sont mal réparties. Il faut les répartir autrement pour favoriser une plus grande croissance économique.

Il nous faudra stimuler le secteur privé si nous voulons que notre entreprise privée, qui est moins importante qu'ailleurs, soit le moteur de la croissance économique. Il est essentiel de mettre sur pied des programmes améliorés et enrichis de développement régional qui fourniront des possibilités d'emploi à long terme aux Canadiens de la région de l'Altantique si nous voulons réduire notre dépendance vis-à-vis du Trésor fédéral et augmenter la viabilité économique à long terme de notre région.

La politique fédérale pour promouvoir le développement économique régional doit viser avant tout à élargir la base industrielle de l'économie de la région. Les problèmes économiques de la région ne peuvent pas être résolus de façon permanente au moyen de paiements de transfert ou de fortes dépenses publiques.

Pour que les provinces de l'Atlantique deviennent concurrentielles, comme nous le souhaitons, nous devons offrir des encouragements suffisants. Notre secteur privé est sous-développé, de même que le marché des capitaux. Pour créer dans l'est du Canada des entreprises capables de prospérer, il nous faut un climat économique susceptible d'attirer les industriels. La volonté qu'a le gouvernement de réduire les taux d'intérêt constitue une démarche importante dans cette voie.

La libéralisation éventuelle des échanges plaît aux Canadiens de l'Atlantique qui voudraient trouver aux États-Unis de

nouveaux débouchés pour leurs produits. Les programmes tendant à accroître la productivité leur seront aussi très utiles.

Je voudrais mentionner quelques-unes des initiatives que le gouvernement a prises ces derniers temps pour nous aider.

Dans ma circonscription, le soutien à la création et à l'expansion de Process Technology Ltd, accordé par le gouvernement fédéral, va permettre de diversifier notre économie, en l'orientant vers le secteur secondaire. Process Technology participe au virage technologique et constitue même le fer de lance de la technologie de pointe au Nouveau-Brunswick.

• (1600)

La province possède certains atouts en ce qui concerne la mise au point de produits et de services de haute technicité. Le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick, notamment, s'est acquis une réputation mondiale pour ses travaux dans le domaine métallurgique; l'Université du Nouveau-Brunswick possède une solide école de génie, la seule en Amérique du Nord à offrir le doctorat en conception et fabrication assistées par ordinateur. La province compte aussi d'excellentes écoles d'informatique et possède une compétence de classe internationale en technologie des télécommunications. L'utilisation de l'informatique pour les travaux de conception et de fabrication pourrait augmenter de façon sensible la compétitivité des petites entreprises qui peuvent, en outre, compter sur le centre provincial de technologie de la fabrication. Mon gouvernement vient justement d'accorder à cette fin une subvention de 4.2 millions de dollars au Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick.

Il est important d'améliorer globalement la productivité et la compétitivité des industries du Nouveau-Brunswick. L'industrie de pointe au Nouveau-Brunswick, celle qui assure le plus grand nombre d'emplois, c'est l'industrie forestière. Le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) vient d'annoncer une contribution de 35 millions de dollars au complexe forestier que l'on crée à Fredericton et qui ouvrira des possibilités uniques de recherche à toute l'industrie forestière de la région. Ce complexe accroîtra énormément les transferts de nouvelles technologies vers cette industrie et développera les aspects de recherche et de développement de cette industrie vitale.

La présence d'une main-d'œuvre non qualifiée et semi-qualifiée constitue un défi pour le gouvernement: fournir maintenant les installations nécessaires pour stimuler tout de suite l'emploi. L'annonce par le ministre des Travaux publics (M. La Salle) du début cette année de la construction du siège de la division «J» de la GRC à Fredericton—un projet de 20 millions de dollars—est un pas dans cette direction.

La recherche d'une augmentation de la valeur ajoutée des produits du Nouveau-Brunswick en accroissant le niveau de transformation des ressources du Nouveau-Brunswick est une autre stratégie importante et constitue un objectif stratégique de choix. L'annonce par mon gouvernement de sa participation pour 42 millions de dollars à la mise en œuvre du projet d'usine de pâte à papier de REPAP sur la Miramichi, usine qui produira une qualité supérieure de papier couché léger destiné principalement au marché américain, constitue un exemple d'harmonie des actes et de la parole. Le maintien de la base militaire sur la Miramichi est un autre objectif réalisé par le gouvernement.

Il y a au Nouveau-Brunswick une autre grande industrie qui, pour l'instant, n'est pas suffisamment développée, c'est le tourisme. Le ministre d'État au Tourisme (M. McMillan) de l'actuel gouvernement a récemment mis en œuvre un programme fédéral-provincial consacrant précisément à cette industrie 22 millions de dollars au niveau fédéral et 10 millions au niveau provincial. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) a signé un accord mixte avec son homologue du Nouveau-Brunswick en vue d'améliorer et d'accroître les achats dans cette province. L'emploi est la priorité nº 1 de notre gouvernement et le projet de 60 millions de dollars à la base des forces canadiennes de Gagetown déjà annoncé par mon gouvernement contribuera à en fournir.

Le nouveau plan d'action pour 1985-1986 oblige le gouvernement canadien et le gouvernement du Nouveau-Brunswick à reconduire les mesures entreprises en vertu des accords complémentaires existants et à prendre ensemble de nouvelles mesures en vue de promouvoir le développement économique du Nouveau-Brunswick. Deux de ces accords, soit un accord complémentaire de développement industriel régional et un accord complémentaire d'innovation industrielle et de développement technologique, devraient être bientôt conclus. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Hatfield, et le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), ont aussi convenu de décider des mesures additionnelles dont pourraient avoir besoin certaines régions du Nouveau-Brunswick. En vertu des programmes en cours, il est prévu que les gouvernements fédéral et provincial dépenseront en tout quelque 93 millions de dollars au cours de 1985-1986 dans le cadre des accords existants.

Il est vital pour le Nouveau-Brunswick, qui vend davantage à la Nouvelle-Angleterre qu'aux provinces de l'est du Canada, que la politique commerciale canadienne insiste sur l'établissement et l'entretien de bonnes relations commerciales avec les États-Unis en vue de réduire les obstacles à l'accroissement des échanges commerciaux entre les deux pays.

Nous avons d'autres défis à relever. Parce que la population du Nouveau-Brunswick est dispersée et que son économie est tributaire de son marché d'exportation et, dans une moindre mesure, des marchés du centre du Canada, la qualité et le coût des services de transport revêtent une importance cruciale pour le développement économique de cette province. Pour ne citer qu'un exemple, une étude menée pour le compte de Transports Canada montre que des quatre provinces de l'Atlantique c'est le Nouveau-Brunswick qui souffrirait le plus de la suppression des subventions au transport des marchandises octroyées à l'heure actuelle conformément à la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et à la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique. Comme le prouvent les subventions au transport des marchandises récemment annoncées par le ministre des Transports (M. Mazankowski), qui comprend nos problèmes, le rétablissement du service ferroviaire-voyageurs «Atlantic Limited», et le maintien en service de l'autorail entre Fredericton et Saint-Jean, nous avons un gouvernement qui sait prêter l'oreille et répondre à nos besoins. Cela nous donne à croire que nos problèmes seront résolus.

L'amélioration des routes du nord et de l'est de la province en vue de les rendre carrossables par tous les temps est une des

grandes priorités fédérales. Les travaux sont en voie d'achèvement et ont déjà réduit le coût d'acheminement vers les marchés des ressources naturelles exportées et amélioré les liaisons entre les régions du Nord et les centres urbains du Sud.

Il pourrait maintenant y avoir lieu de chercher comment des mesures concernant le transport peuvent améliorer la mise en rapport des fonctions économiques complémentaires réparties entre les grands centres urbains de Saint-Jean—fabrication et port—de Moncton—distribution et services commerciaux—et de Fredericton—administration publique, éducation et recherche. L'amélioration et, dans certains cas, le changement de tracé de l'articulation routière entre ces trois centres constituent une solution possible.

Il pourrait maintenant y avoir aussi des possibilités grâce à la nouvelle politique fédérale de déréglementation des transports aériens, de réaliser des liaisons aériennes améliorées entre les grands centres du Nouveau-Brunswick ainsi qu'entre les centres urbains du Nouveau-Brunswick et les autres villes des Maritimes. Également, une liaison aérienne de troisième niveau par exemple, si elle était assurée entre les centres du Nouveau-Brunswick, serait susceptible de rendre rentable une amélioration du service à destination de l'important marché de la Nouvelle-Angleterre. Éventuellement, une pareille liaison aérienne améliorée pourrait réduire les coûts commerciaux, et augmenter grandement l'intérêt pour les secteurs secondaire et tertiaire d'une implantation au Nouveau-Brunswick.

Autre question importante dans le domaine des transports, l'aptitude du port de Saint-Jean à effectuer les investissements nécessaires pour demeurer compétitif. Ce port est encore lourdement endetté à la suite du programme d'expansion entrepris dans les années 70, et n'est pas actuellement en situation de financer de nouveaux investissements. La dette existante a empêché le port d'accéder au statut de commission portuaire locale, du fait que la nouvelle politique fédérale exige l'autosuffisance financière. Cependant, le port a grand besoin de nouvelles installations, par exemple, manutention horizontale pour améliorer sa compétitivité. Un pareil équipement apporterait aux exportateurs du Nouveau-Brunswick l'avantage d'une réduction des frais de manutention et d'une augmentation de la disponibilité et de la qualité des services maritimes.

Les économies des comtés du nord du Nouveau-Brunswick, qui s'appuient sur les ressources, ont aidé à réduire l'écart dans le revenu d'emploi par habitant par rapport à la moyenne provinciale, et cela a été rendu possible, en partie, par des programmes fédéraux-provinciaux.

Un autre facteur qui explique la croissance des économies des comtés de Madawaska, Gloucester et Kent réside dans l'apparition de petites entreprises de fabrication montées par des chefs d'entreprise locaux qui vendent principalement sur les marchés régional et national. Cela met en lumière l'importance du programme d'encouragement aux petites entreprises et donc le principal objectif du présent budget. Il stimule le secteur de la petite entreprise, qui est grand créateur d'emplois, en favorisant l'obtention de capitaux, en offrant des encouragements plus généreux à la recherche et au développement et en prévoyant une exemption fiscale sur les gains en capital extrêmement intéressante. Grâce à une stratégie à moyen terme réaliste et équilibrée, le ministre jugule maintenant le déficit sans menacer la relance économique, les programmes sociaux ou la création d'emplois, tout en assurant une réduction importante du déficit dans l'avenir.

Au pouvoir depuis peu, le gouvernement fédéral agit toujours dans un esprit de conciliation et de collaboration nationales. Il essaie de mettre de l'ordre dans ses affaires et de créer un climat propre à attirer l'industrie. Il tente également d'accroître sa capacité d'aider les régions du pays souffrant de disparités.

Je rejette l'affirmation des députés de l'opposition qui parlent de hausses d'impôt sournoises et malhonnêtes. Rien ne pourrait être plus malhonnête que de nuire à la capacité du gouvernement d'offrir les services nécessaires en accroissant le fardeau de la dette nationale. Nous en avons eu assez des projets grandioses et des changements constants d'orientations qui ont détruit la confiance des investisseurs et des consommateurs ces dernières années. Le présent budget montre la voie à suivre plutôt qu'il ne prétend que tout peut être fait d'un seul coup. En outre, on prévoit dans le budget la disparition graduelle de nombreuses échappatoires que comportent le régime fiscal et certains programmes. Après tout, il s'agissait là de déductions légitimes auxquelles les personnes concernées avaient tout à fait droit et il est normal de leur donner un préavis raisonnable avant de mettre un terme à ces déductions. C'est ce que le ministre des Finances (M. Wilson) fait.

Il convient de noter que le gouvernement fédéral ne prend pas des décisions unilatérales ou arbitraires au sujet de grandes questions qui touchent la politique sociale, car elles mettent en cause les provinces. Notre gouvernement ne se fait pas d'illusions; il sait qu'il sera difficile de nous extirper de la situation précaire dans laquelle nous a placés le gouvernement précédent. En conséquence, le budget tend vers une nouvelle orientation; on se démarque du passé et on essaie sérieusement de maximiser la prestation de services de qualité au meilleur prix possible.

• (1610)

Certains de nos adversaires ont dit du présent budget qu'il manquait de courage. C'est tout à fait faux. En mettant sa réputation en jeu, en affirmant qu'il fait confiance au secteur privé pour prendre de sages décisions, en ne cachant absolument pas ses orientations, le gouvernement montre qu'il joue son avenir politique sur ses convictions. Il s'agit là d'un exemple de courage politique qui est si rare que certains de nos adversaires semblent incapables de le reconnaître.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, à entendre mon collègue du Nouveau-Brunswick, le député de York-Sunbury (M. Howie), on pourrait croire qu'il n'y a pas de problème dans la région de l'Atlantique. Je ne pense cependant pas que ce soit le cas.

Je voudrais tout d'abord traiter du sujet qui préoccupe les Canadiens depuis jeudi dernier, soit les emplois. Le ministre des Finances (M. Wilson) a soutenu que son budget était axé sur l'emploi. Eh bien, à mon avis, on n'y prévoit absolument aucun emploi pour la région de l'Atlantique, ni pour l'ensemble du Canada quant à cela. D'après les documents budgétaires, on investira moins dans la formation et la création d'emplois. Ainsi, comment le gouvernement peut-il prétendre s'être donné comme objectif prioritaire de créer des emplois pour les Canadiens? Que deviennent tous ces emplois dont

nous ont parlé le premier ministre (M. Mulroney) et son ministre des Finances? Je le répète, je n'en ai pas vu trace dans les projets budgétaires.

On a projeté évidemment de donner libre cours à l'esprit d'entreprise et notre parti, comme les deux autres d'ailleurs, reconnaît qu'il est possible de favoriser la croissance de la sorte, mais il nous faut tenir compte des régions où il se révèle très difficile d'animer l'esprit d'entreprise et où il faudra un certain temps avant d'y parvenir.

Que fera-t-on donc pour régler la crise immédiate en matière d'emplois? Le ministre risque gros en s'en remettant entièrement au secteur privé, et j'ose espérer que son projet réussira à long terme, mettons lors des huit ou dix prochaines années; il demeure cependant que nous avons un million et demi de Canadiens en chômage à l'heure actuelle et qu'il faut régler ce problème.

Je ne vois pas comment ces gens qu'on a oubliés dans le budget peuvent se laisser enthousiasmer par les encouragements à investir. En fait, je pense qu'ils sont amèrement déçus. On n'a rien prévu dans le budget pour ces Canadiens. L'esprit d'entreprise dont il y est question sera assurément loué dans certaines régions du pays et par certains secteurs de l'activité économique; je l'espère sincèrement. Mais je vous assure, monsieur le Président, que ces louanges ne seront pas des plus grandes dans la région de l'Atlantique, surtout de la part des chômeurs dont les prestations sont sur le point de tarir et qui alors ne réussiront pas à trouver du travail mais devront envisager de recourir à l'assistance sociale. Ce budget n'est assurément pas axé sur l'emploi.

Je peux assurer à tous les députés que ce budget ne pourra qu'aggraver les problèmes économiques de l'Île-du-Prince-Édouard, ma province, et de toutes les autres provinces atlantiques. Ce budget prouve que le gouvernement ne comprend rien aux problèmes de cette région. C'est une région où le chômage sévit, les emplois étant saisonniers, et où le secteur privé n'est pas la force dominante de l'économie. Ce budget se moque de la région atlantique. On me demande d'où sortiront les emplois et le ministre n'a sûrement pas la réponse, de sorte que le budget est une pilule amère pour tous les habitants de ces régions.

La circonscription d'Egmont que je représente n'est pas différente des autres du Canada Atlantique. Elle dépend étroitement des paiements de transferts en provenance du gouvernement fédéral. Dans l'Île-du-Prince-Édouard ces paiements sont la principale source de revenu et voilà que le ministre des Finances a démontré que la création d'emplois n'était pas une priorité pour son gouvernement. Le ministre a encore giflé ma province en éliminant deux milliards de paiements de transferts d'ici cinq ans. Est-ce une façon juste de traiter les provinces pauvres? Autrement dit, les services médicaux essentiels seront réduits, dans certains cas supprimés, et il en sera de même pour l'enseignement postsecondaire. Les Canadiens de la région Atlantique, surtout ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, devront faire les frais d'un budget voué à la lutte au déficit.

Depuis trois mois déjà on entendait dire que le budget serait dur mais juste; par conséquent, examinons un peu comment il est juste. D'abord, la famille moyenne perd la réduction d'impôt fédéral de $50. On abaisse également le crédit d'impôt pour enfants. Ainsi que les allocations familiales. En outre, la famille moyenne sera taxée si elle achète de la nourriture pour animaux, des boissons gazeuses, du bonbon et des pansements, toutes choses essentielles à la famille moyenne.

Évidemment, les restrictions seront encore plus dures là où le gouvernement a décidé de hausser les taxes, surtout sur l'essence. Dans la région que j'habite, on rencontre trois grands secteurs d'activités: l'agriculture, la pêche et le tourisme. Pour l'ensemble de la région Atlantique, on peut ajouter les forêts et les mines. Ces secteurs sont grands consommateurs d'énergie et quand on se met à taxer l'énergie, une telle mesure devient extrêmement régressive. Voilà pourquoi ces taxes excessives vont pénaliser le salarié moyen, ceux qui vivotent d'une paie à l'autre. Le ministre voudrait qu'ils dépensent leurs épargnes. C'est ce qu'ils feront, mais non pas en investissements qui stimuleraient l'économie. Ils vont les encaisser pour survivre, pour sortir leur famille de la misère. Ce ne sont donc pas les familles dont le revenu est de $50,000 et plus qui vont souffrir du budget, mais les moins fortunées, celles qui gagnent entre $20,000 et $25,000, voire $30,000, qui en feront les frais.

Je relève une autre faille importante dans les documents budgétaires concernant l'Île-du-Prince-Édouard. Il n'y est aucunement question d'une entente énergétique entre le gouvernement de cette province et le gouvernement du Canada. Dans sa campagne électorale de 1982, le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard a annoncé, à grands renforts de publicité, que nous aurions une réduction de 20 p. 100 du coût de l'énergie. Il s'est écoulé trois ans depuis cette campagne électorale. Que s'est-il passé? Non seulement les prix énergétiques n'ont pas baissé, mais ils ont augmenté de 30 p. 100.

Pendant sa campagne électorale, le premier ministre a promis de remédier à ce problème. Il a admis, comme nous tous, que le coût de l'énergie dans l'Île-du-Prince-Édouard était beaucoup trop élevé, qu'il allait le réduire lorsqu'il prendrait la direction du pays. Des députés conservateurs se sont rendus à Halifax pendant la campagne électorale et ils ont déclaré eux aussi qu'ils trouveraient le moyen de régler les problèmes énergétiques de l'Île-du-Prince-Édouard. Le ministre d'État chargé du tourisme (M. McMillan), qui est originaire de cette province, a déclaré qu'une fois que les conservateurs seraient au pouvoir, ils subventionneraient l'énergie en bloc. Mais il ne s'est rien passé depuis lors. Pire, la situation s'est aggravée. Jusque quand les habitants de cette province pourront-ils payer des notes d'électricité astronomiques? Ils se saignent à blanc pour s'éclairer et se chauffer. Je constate que le gouvernement remplit les coffres de l'État en imposant une taxe de 10 p. 100 sur les poêles à bois, les matériaux isolants, les éoliennes et les panneaux solaires, le matériel utilisé pour exploiter les énergies nouvelles. Tout cela pendant que nous nous efforçons d'aider les habitants des régions plus défavorisées à profiter de ressources énergétiques renouvelables de préférence aux ressources non renouvelables qui sont très coûteuses. Toutes ces mesures décourageantes visent les provinces de l'Ouest, tout particulièrement l'Alberta.

• (1620)

Les provinces maritimes sont les grandes productrices de pommes de terre au Canada. C'est en effet dans ces provinces que l'on cultive 45 p. 100 de toutes les pommes de terres de notre pays. Cependant, les agriculteurs de ces provinces ne peuvent plus se vanter de cultiver cette excellente denrée alimentaire depuis qu'en novembre le ministre des Finances a présenté son exposé économique et qu'il leur a imposé toute

sorte de frais. Voici que par dessus le marché il vient de hausser le prix de l'essence de 2c. le litre au moment où les agriculteurs font la récolte. C'est un autre secteur qui se détériore sans espoir de redressement. Nos agriculteurs espéraient que le gouvernement les aideraient à payer les intérêts qu'ils doivent sur leurs emprunts. Au lieu de cela, le gouvernement annonce au moyen du budget qu'il va réduire les subventions agricoles de 50 millions de dollars cette année et chaque année par la suite, en plus des coupes qu'il avait déjà effectuées en novembre dernier. Les agriculteurs ont bien du mal à supporter ces incertitudes, eux qui sont déjà aux prises avec celles qui résultent des prix, des intempéries, et de la hausse du prix de l'énergie.

L'Île-du-Prince-Édouard compte un autre groupe important, soit celui des personnes âgées. L'Île-du-Prince-Édouard est en efet la province qui compte proportionnellement le plus de personnes âgées au Canada. Par suite de la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse, les personnes âgées vont voir leur pouvoir d'achat diminuer de 3 p. 100 par année à compter de l'année prochaine. Beaucoup de Canadiens âgés vivent déjà dans la misère. Pourquoi le gouvernement s'est-il attaqué ainsi aux personnes âgées, des femmes pour la plupart, qui comptent exclusivement sur leur chèque de sécurité de la vieillesse pour payer leur compte d'épicerie et leur loyer? C'est vraiment beaucoup que 3 p. 100 pour ces personnes-là. Elles ont besoin de ces 3 p. 100 pour se nourrir. Les personnes âgées auront moins d'argent pour acheter des produits de consommation. Si on ajoute à cela l'absence de tout programme vraiment sérieux de création d'emplois, le nombre des personnes qui dépendent des prestations d'assurance-chômage et des prestations d'aide sociale va augmenter considérablement. Ces personnes-là ont du mal à joindre les deux bouts et n'ont pas le moindre cent en trop à dépenser. Comment cela pourrait-il aider les petites entreprises qui doivent compter sur les achats des consommateurs pour créer des emplois?

Une entreprise familiale constituée en société commerciale il y a 125 ans a été mise sous séquestre il y a une semaine et demie. De 95 à 125 travailleurs vont se retrouver en chômage. C'est là pourtant le genre d'entreprises dont nous aurions besoin dans les provinces maritimes pour créer des emplois. Tout est lié aux dépenses de consommation. Le budget ne s'est pas attaqué à ce problème. Il fait en réalité tout le contraire. Devant la perspective de nouvelles compressions budgétaires, il sera difficile pour n'importe quelle société d'acquérir la compagnie R.T. Holman's et de la rentabiliser. Nous avons désespérément besoin de redonner du travail aux Canadiens. Le budget à l'étude n'est vraiment pas conçu pour y contribuer.

Voyons les pêches. Durant la campagne électorale, nous en avons entendu énormément parler. Nous avons entendu parler de toutes les mesures que le gouvernement allait prendre en faveur des pêcheurs. Cela faisait presque penser à l'ouvrage de fiction d'Orwell intitulé *1984* et dans lequel l'auteur prédisait à quoi ressemblerait la société en 1984. Les conservateurs ont produit eux aussi un grand ouvrage de fiction sur les pêches. Le principal auteur en était nul autre que le premier ministre actuel qui représentait à l'époque une circonscription de la région de l'Atlantique et qui affichait alors un certain intérêt pour cette région. Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) en était le co-auteur.

Après avoir été élu et après avoir formé le gouvernement, le premier ministre a oublié tous les problèmes de la région de l'Atlantique. On en a pour preuve l'exposé de politique économique du 8 novembre 1984. L'auteur de cet exposé de principes prenait le contre-pied de Robin des Bois; au lieu de dérober aux riches pour donner aux pauvres, le méchant shérif de la forêt de Nottingham, le ministre des Finances, a privé l'une des industries les plus pauvres du Canada, celle des pêches, de quelque 40 millions de dollars en novembre dernier. Il vient maintenant par dessus le marché de la priver de 25 millions pour l'an prochain.

Depuis que le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, nous avons observé une forte augmentation du personnel au cabinet du premier ministre. Nous avons vu augmenter également le personnel du cabinet des ministres. Il y a dans les cabinets de ministre des gens qui gagnent $80,000 et plus. La seule explication que j'y vois, c'est de trouver de nouveaux et meilleurs moyens de dérober de l'argent aux pauvres. C'est exactement ce qu'a fait le gouvernement. Il a pris de l'argent aux pêcheurs et aux agriculteurs. Le «nouveau et meilleur» dont on parlait durant la campagne électorale correspondait à un nouveau moyen pour les pauvres et la classe moyenne de s'appauvrir et à un meilleur moyen pour les riches de s'enrichir.

Je me sens un peu désolé pour le ministre des Pêches et des Océans. Il s'est présenté récemment au comité des pêches et des forêts pour demander à tous les membres du comité de l'appuyer dans ses efforts en vue d'obtenir beaucoup plus de crédits pour les ports pour petites embarcations. J'ai déclaré à plusieurs reprises qu'il nous faudrait pas moins de 150 millions pour ce genre de ports au Canada. Tous les députés s'accordent sans doute à dire que le budget n'alloue pas suffisamment de crédits pour les ports pour petites embarcations. Même les députés du Québec et de l'Ontario sont intervenus au comité pour demander plus d'argent. Nous disposions de 54 millions la semaine dernière, mais nous avons découvert jeudi soir qu'il ne nous restait plus que 25 millions dans le budget global du ministère des Pêches et des Océans. C'est fou, monsieur le Président. Ce sont des économies de bouts de chandelle. Nos quais s'effondrent sous les yeux du gouvernement faute d'entretien. Si on ne les entretient pas cette année, celà nous coûtera cinq fois plus l'année prochaine. La glace pose de gros problèmes dans la région de l'Atlantique et les tempêtes de l'hiver font beaucoup de dégâts. Nous risquons de perdre tout un quai si l'on ne fait pas les réparations nécessaires. Au lieu de coûter $100,000 pour faire les réparations maintenant, cela coûtera 1 million au gouvernement.

Voilà un secteur où le gouvernement pourrait envisager de créer des emplois. On aurait l'infrastructure nécessaire pour permettre à la pêche et à l'agriculture de prendre de l'expansion. Si l'on ne fait rien pour établir cette infrastructure et pour la maintenir en place, on perdra des emplois. Les pêcheurs n'ont plus les moyens de jouer un rôle dans le secteur où ils évoluent depuis des années.

J'ignore où le ministre appliquera les réductions prévues dans le budget. Il a essayé en novembre. Il avait annoncé que Sainte-Anne de Bellevue serait fermée et il a dû se rétracter. Il avait annoncé que les programmes de développement de la pêche seraient réduits au Québec, au Labrador, au Manitoba et en Saskatchewan. Le gouvernement a dû faire marche arrière et il devra le faire dans ce cas-ci également.

• (1630)

Au nom des pêcheurs canadiens que j'essaie de représenter, je demande au gouvernement d'être plus raisonnable dans ce secteur pour lui permettre de devenir plus efficace et de créer les emplois nécessaires. J'espère bien que le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) feront attention à mes propos et qu'ils considéreront ce secteur comme un secteur de création d'emplois.

Le budget aura des répercussions catastrophiques sur le tourisme dans tout le pays, et surtout dans ma province où ce secteur vient au troisième rang en ordre d'importance. La majorité des touristes américains sont des travailleurs. Ils ont, eux aussi, des restrictions budgétaires et la hausse des frais de transport les empêchera de rester plus longtemps au Canada. Si l'on y ajoute l'augmentation des tarifs de traverses qui entrera en vigueur en novembre, la hausse des droits d'accès aux parcs nationaux ainsi que d'autres augmentations, c'est une journée bien sombre pour la région de l'Atlantique.

Le président du Conseil économique des provinces de l'Atlantique, Bob Stuart, a déclaré dans un discours que l'accroissement de l'investissement et la réduction des dépenses de 10 p. 100 entraîneraient un taux de croissance de 20 p. 100 dans le centre et dans l'ouest du pays et un taux de croissance négatif de 6 p. 100 dans la région de l'Atlantique où le secteur privé n'assure que 20 p. 100 de l'activité économique contre 80 p. 100 pour le secteur public. Par opposition, dans l'Ouest, le secteur privé représente 55 p. 100 et le secteur public 45 p. 100 de l'activité économique.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec beaucoup d'intérêt. Je l'ai entendu dire que les cultivateurs de l'Île-du-Prince-Édouard ne pouvaient plus se glorifier de leurs belles récoltes de pommes de terre. Je signale que le ministre d'État au Tourisme, qui est le député de Hillsborough (M. McMillan), ainsi que les députés de Cardigan (M. Binns) et de Malpèque (M. Gass), ne cessent de vanter les récoltes de pommes de terre de cette province. Comme le député représente cette région, je trouve honteux qu'il ne soit pas fier des récoltes de pommes de terre. J'espère que ses électeurs ne laisseront pas passer cela.

Le député a été membre du parti et du gouvernement libéral pendant plusieurs années. Il sait que son parti a refusé de présenter un projet de loi reconnaissant que l'exploitation agricole familiale constituait le fonds de pension du cultivateur. Le parti libéral n'a cessé d'imposer les gains en capital réalisés lors de la vente de la ferme familiale. Le parti conservateur a exempté les cultivateurs canadiens de l'impôt sur les gains en capital. Le parti libéral avait refusé de le faire. Le député est-il prêt à reconnaître que cette exemption, que les libéraux ont refusé d'accorder, présente des avantages à long terme pour les agriculteurs du pays?

M. Henderson: Monsieur le Président, le député n'a certainement pas compris ce que j'ai dit. Malheureusement, les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard ne pourront plus se vanter de leurs récoltes à la suite de cette hausse des prix de revient. Il n'y aura plus de producteurs de pomme de terre si le gouvernement ne renonce pas à augmenter les coûts de production. C'est ce que je dis et c'est aussi ce que ses collègues de l'Île-du-Prince-Édouard devraient dire.

Ce n'est pas la qualité de nos pommes de terre qui est en jeu. Il s'agit simplement de savoir pendant combien de temps nous pouvons continuer à en cultiver à perte. Le gouvernement doit s'interroger là-dessus.

Pour ce qui est des gains en capital, je suis favorable à la mesure positive annoncée dans l'exposé budgétaire. Je pense que nous sommes tous favorables à cette mesure, car elle aide les agriculteurs qui se retirent de l'agriculture. Toutefois, elle n'apporte rien à ceux qui essaient de devenir agriculteurs. Même si l'exonération de l'impôt sur les gains en capital est excellente pour les agriculteurs, le gouvernement ne s'est pas occupé des problèmes des jeunes et des nouveaux agriculteurs. C'est ce que je m'efforce de faire comprendre au gouvernement.

S'il ne corrige pas cette situation, il n'y aura plus de pommes de terre dans l'Île-du-Prince-Édouard, ni d'ailleurs d'autres activités agricoles. Même la production laitière est de moins en moins intéressante à cause du prix élevé de l'énergie à l'Île-du-Prince-Édouard. La marge bénéficiaire est ridicule par rapport à l'Ontario. J'espère que le gouvernement s'intéressera sérieusement à la situation dans laquelle se trouvent les provinces de l'Atlantique et particulièrement ma propre province, l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Hawkes: Monsieur le Président, par souci de justice, le député devrait se rappeler, lorsqu'il parle des agriculteurs, les mesures que nous avons prises en novembre pour réduire les prix de revient, de même que les effets qu'une diminution des taux d'intérêt de 3 points, soit 25 p. 100, a eus sur les coûts des agriculteurs et sur la possibilité, pour les consommateurs, d'acheter leurs produits.

Au début de son intervention, le député a parlé des emplois. Il a terminé en demandant au gouvernement de venir à l'aide de l'Île-du-Prince-Édouard, parce que le secteur public y constitue 80 p. 100 de l'économie, contre 20 p. 100 pour le secteur privé. Le député appartient à un parti politique qui a gouverné le pays pendant la majeure partie des 20 dernières années, période pendant laquelle on a augmenté le pourcentage des dépenses dans le secteur public alors que le nombre d'emplois et les dépenses dans le secteur privé diminuaient. J'ai du mal à comprendre ses observations. Voudrait-il que la proportion soit de 85 p. 100 contre 15 p. 100, de 90 p. 100 contre 10 p. 100, ou est-il favorable à l'objectif du gouvernement qui est de 50-50 dans une économie où tout le monde aurait un emploi parce que le secteur privé se porterait bien? S'il le croit, peut-il désigner des mesures du budget qui contribueront à la réalisation de cet objectif?

M. Henderson: Monsieur le Président, je citais un discours du président de la Chambre de commerce des provinces de l'Atlantique. Il disait que le budget diminuera de 6 p. 100 la croissance du Canada atlantique. Ce sont ses paroles, pas les miennes.

M. Hawkes: C'est un libéral.

M. Henderson: Je ne connais pas cette personne. Mais, pour citer ce genre de chiffres après le budget, j'imagine que ce n'est pas un conservateur.

Le député a soulevé la question des pourcentages respectifs du secteur public et du secteur privé dans l'économie. Je souhaiterais, tout comme le député, que ce pourcentage soit de 50-50. Toutefois, il faut être réaliste. On ne fabrique pas d'automobiles sur l'Île-du-Prince-Édouard, on en fabrique à proximité des marchés. Le député devrait le savoir. Nous n'avons pas de puits de pétrole ni d'industries satellites du pétrole dans

l'Île-du-Prince-Édouard. Nous devons nous en tenir à trois très importantes industries: l'agriculture, la pêche et le tourisme. Les autres secteurs sont liés aux dépenses de consommation.

Ce qui est troublant dans ce budget, et qui se retrouve dans la mentalité du député, c'est que les députés d'en face ne comprennent pas ce qu'est le Canada. Ils ne comprennent pas la situation du Labrador. Ils ne comprennent pas la situation du Cap-Breton, sinon ils n'auraient jamais fermé deux usines d'eau lourde sans mettre en place une contre-partie.

Je ne comprends pas la situation de Calgary mais je pense qu'il est beaucoup plus facile de créer des emplois en ville à Calgary, à Edmonton, à Toronto, à Montréal ou même à Ottawa. Il y a des grues de construction partout à Ottawa. Je ne pense pas qu'il y en ait une seule dans ma province de l'Île-du-Prince-Édouard. Il y a des hérons bleus, mais pas de grues.

• (1640)

Ce sont des régions sur lesquelles nous devons tous nous pencher. Dans le nord de l'Ontario, on trouve la même situation. Elle n'est pas exclusive à l'Île-du-Prince-Édouard ou au Cap-Breton. Il y a des zones reculées du pays dont il faut tenir compte. Si le gouvernement n'est pas prêt à faire face, nous allons avoir un chômage sans précédent. Que va devenir le déficit dans ce cas-là? Il faudra que ces gens survivent. Il faudra qu'on leur verse des allocations de bien-être ou d'assurance-chômage ou d'autre chose. Tout ce que je veux dire, c'est que nous allons devoir réfléchir longuement et sérieusement à la question.

M. Crofton: Monsieur le Président, le député a parlé de l'agriculture dans l'Île-du-Prince-Édouard, et les chiffres qu'il a cités comme prix du carburant peuvent, à mon avis, induire en erreur. Peut-être voudrait-il pour être juste rectifier ce qu'il a dit. Il a dit que le prix allait augmenter en septembre de 2c. le litre, mais il a omis de dire que le 1er juin, il allait descendre de .7c. L'augmentation nette du coût à la consommation en septembre sera donc en fait de 1.3c. le litre. Il a aussi omis de dire que, depuis son accession au pouvoir, le gouvernement a accordé une remise de la taxe fédérale aux industries primaires, ce qui comprend les agriculteurs.

M. Henderson: Monsieur le Président, je voudrais dire un mot à ce sujet et faire une mise au point. La remise de taxe qui a été accordée à la suite de l'exposé économique de novembre est entrée en vigueur le 1er janvier 1985. Elle prendra fin le 1er janvier 1987, et c'est ce que nous devons surveiller dans de tels exposés budgétaires ou économiques; ce sont les subterfuges de ce genre que je prends plaisir à étaler au grand jour aujourd'hui. La remise de taxe s'applique donc à deux saisons seulement. En outre, le gouvernement a déjà augmenté les prix de 2c. le litre en plus de l'augmentation de novembre dernier. Quel avantage net cela procure-t-il aux agriculteurs? Il n'en avait pas été question quand le parti conservateur avait promis que, s'il était élu, il supprimerait la taxe d'accise sur l'essence pour deux ans. Les députés conservateurs avaient dit qu'ils supprimeraient cette taxe. J'ai leur liste de promesses. On n'y dit nulle part que cela ne s'appliquerait que pendant une certaine période. C'était une bonne idée et même une excellente idée, mais bon nombre d'agriculteurs sont allés voter en pensant qu'il n'y aurait plus jamais de taxe sur l'essence. Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Ce sera la même chose en septembre prochain qu'en août dernier.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Crowfoot (M. Malone) a la parole pour poser une brève question.

M. Malone: Monsieur le Président, je dois dire que je trouve les propos du député intéressants. S'il fallait croire tout ce qu'il dit, on pourrait penser que les tubercules de l'Île-du-Prince-Édouard ne voient pas les choses du même œil. Même si la taxe sur l'essence augmente un peu, soit d'environ 1.3c. le litre au total, le député ne convient-il pas que l'essence coûtera moins cher que lorsque les libéraux étaient au pouvoir?

En outre, comme l'un des principaux coûts agricoles est celui de la capitalisation, le député ne reconnaît-il pas que les taux d'intérêt ont baissé de 3 p. 100 par rapport à ce qu'ils étaient lorsque le député siégeait du côté des ministériels il y a environ un an? Il a dit que nous n'avions rien fait à propos de la taxe sur les gains en capital pour permettre aux nouveaux agriculteurs de s'établir et que nos propositions n'aideraient que les agriculteurs plus âgés qui prennent leur retraite. Ne reconnaît-il pas que l'exemption de $500,000 aux fins de l'impôt sur les gains en capital fera baisser le prix des terres et viendra en aide aux jeunes agriculteurs qui veulent s'établir?

Le député ne proteste-t-il pas un peu trop s'il refuse de reconnaître qu'au milieu de notre mandat, l'un de nos principaux projets est de créer des débouchés sur le marché américain? Cela pourrait faire plaisir aux producteurs de pommes de terre et permettre aux agriculteurs de vendre davantage. Il proteste trop haut, à mon avis, après avoir siégé du côté du gouvernement.

Enfin, le député souhaite-t-il maintenir la politique libérale qui consiste à augmenter sans cesse la dette et le fardeau des Canadiens en s'imaginant que cela peut créer des emplois et assurer la stabilité économique?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Egmont (M. Henderson) a 30 secondes pour répondre à cette question.

M. Henderson: Monsieur le Président, vous ne me donnez pas beaucoup de temps pour répondre. Il est curieux d'entendre les ministériels s'attribuer le mérite de la baisse des taux d'intérêt. Peu après qu'ils ont été élus, les taux d'intérêt ont recommencé à augmenter et ils en ont rejeté la faute sur les États-Unis, parce que les taux aux États-Unis augmentaient.

Une voix: Ils fluctuaient.

M. Henderson: Ils fluctuaient. Pendant la campagne électorale, ils disaient que les libéraux étaient responsables des taux d'intérêt élevés, mais quand les taux ont commencé à augmenter, une fois les conservateurs au pouvoir, ils en ont rejeté la faute sur les États-Unis. Cependant, quand les taux ont commencé à baisser, les conservateurs s'en sont attribué le mérite. Si les taux augmentent encore aux États-Unis et ensuite au Canada, les conservateurs diront la même chose.

Il est curieux que le député ait mentionné le marché américain. A l'heure actuelle, nos éleveurs de porcs éprouvent des difficultés énormes à essayer d'écouler leurs produits aux États-Unis, nos pêcheurs ont du mal à vendre leur morue salée et le premier ministre a dit qu'il deviendrait copain avec Reagan et qu'il résoudrait tous ces problèmes. Cependant, le député sait très bien que si l'on permet à l'agriculture, à la pêche et au tourisme de disparaître, le Canada connaîtra un déficit comme il n'en a jamais vu.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de signaler au député que la période des questions et observations est terminée.

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, à titre de député ministériel de l'ouest du Canada, de prendre part au débat sur le budget. Ma circonscription de Swift Current-Maple Creek s'étend sur 18,000 milles carrés dans le sud-ouest de la Saskatchewan. On y pratique surtout l'agriculture, mais il y a aussi une certaine activité pétrolière et gazière. C'est donc sous cet angle que je vais aborder mon discours.

Le budget est très important pour ma région des Prairies, voire pour tout l'ouest du Canada qu'on a tant négligé ces vingt dernières années et qui a éprouvé, plus que tout autre peut-être, tant de difficultés. Deux coups durs ont particulièrement frappé les Canadiens de l'Ouest à dix ans d'intervalle. En 1971, les gains en capital devenaient imposables et, en 1981, le budget MacEachen instaurait le fameux Programme énergétique national. La réunion historique de Prince-Albert, en juillet dernier, signalait enfin l'émancipation de l'Ouest. Ce jour-là, le parti progressiste conservateur confirmait la nécessité de ramener l'Ouest dans la Confédération. La Déclaration de Prince-Albert révélait qu'un gouvernement formé par le parti progressiste conservateur montrerait aux gens de cette région, en les écoutant et en agissant, que le gouvernement fédéral s'intéressait autant à eux qu'aux autres Canadiens, qu'il serait leur allié et non plus leur ennemi.

En septembre dernier, les Canadiens se sont prononcés pour le changement, non pas seulement pour de nouveaux programmes, mais pour une nouvelle manière de gouverner. Deux mois plus tard, en novembre, nous lancions notre stratégie de reprise économique, dans laquelle nous exposions nos principes et nos orientations politiques. Nous nous étions engagés alors à effectuer les changements nécessaires en vue de promouvoir la croissance, de créer des emplois et d'améliorer nos programmes sociaux. Nous promettions d'être justes, de consulter et d'écouter avant d'agir.

Nous avons depuis, dans le cadre du processus consultatif de plus vaste de notre histoire, prêté l'oreille aux préoccupations et aux aspirations des Canadiens. Nous ne sommes pas pour autant demeurés inactifs. Depuis septembre, nous avons mis en œuvre bon nombre des programmes élaborés à Prince-Albert. Nous avions annoncé un régime fiscal où les impôts seraient fondés sur les bénéfices réels, afin de stimuler les investissements nécessaires à l'émergence de nouvelles sources d'énergie. C'est dans cet esprit que nous avons conclu l'Accord de l'Ouest, négocié avec les provinces de l'Ouest et le secteur pétrolier. Cet accord marque le début d'une ère nouvelle dans les relations fédérales-provinciales et la fin de la politique énergétique nationale. La nouvelle politique offrira de grandes possibilités à tous les Canadiens grâce au développement équilibré des ressources de toutes les régions. Les travaux d'exploration et de forage vont donner des emplois aux travaillleurs d'usine. La mise en valeur de nos ressources pétrolières et gazières va procurer du travail au Québec et à l'Ontario et favoriser leur croissance. L'Accord de l'Ouest met le point final à un triste chapitre de notre histoire au cours duquel le gouvernement fédéral a modifié unilatéralement les règles du jeu et plongé dans une détresse indicible des centaines de milliers de Canadiens de l'Ouest.

Dans les transports et l'agriculture, nous avons bloqué le tarif-marchandises à son niveau actuel pour les deux prochaines campagnes agricoles. Le plafond de 31.5 tonnes prévu dans la Loi sur le transport du grain de l'Ouest est aboli. Nous avons maintenu le service ferroviaire sur certaines lignes rurales. Nous avons mis en œuvre le programme fédéral-provincial d'aide en cas de sécheresse, de l'ordre de 60 millions de dollars. La Société du crédit agricole a réduit de 4 p. 100 ses taux d'intérêt pour 5,600 agriculteurs. Elle a annoncé un nouveau programme hypothécaire à risques partagés. Nous avons permis l'étiquetage des produits agricoles en mesures impériales et métriques, le cas échéant.

• (1650)

L'automne dernier, le gouvernement a réduit d'environ 22c. le gallon le prix du carburant vendu aux producteurs du secteur primaire. Nous sommes en train de faire adopter ici un programme national tripartite, volontaire, de stabilisation des prix de la viande rouge. Nous avons modifié la Loi sur la stabilisation des prix du grain de l'Ouest de façon à déclencher un versement opportun et important de 450 millions de dollars aux producteurs. Les tactiques d'intimidation et de confrontation du ministère du Revenu national ont été abolies, et les droits du contribuable ont été consacrés dans la déclaration. Toutes ces initiatives prouvent l'attachement du gouvernement aux besoins des Canadiens de l'Ouest et des agriculteurs du Canada.

Jeudi dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) a réaffirmé cet attachement quand il a annoncé l'exemption immédiate de $500,000 sur les gains en capital à la vente de biens agricoles, sans préjudice pour le report en franchise d'impôt des terres agricoles entre génération. Depuis que le gouvernement libéral a institué l'impôt sur les gains en capital en 1972, cet impôt injuste pèse comme un nuage empoisonné sur le monde agricole. C'est l'agriculteur qui a été le plus durement frappé, parce que le fruit du labeur de sa vie entière, immobilisé dans le sol était frappé à sa retraite d'un impôt considérable.

J'ai l'honneur d'être membre du comité permanent des finances, comité qui, pendant le mois de mars, a tenu de longues audiences au sujet de diverses questions agricoles, ce qui lui a permis d'entendre les mémoires et les observations de tous les secteurs de l'agriculture. Il est ressorti de ces audiences que la grande préoccupation était les gains en capital. La suppression des gains en capital sur les terres agricoles va permettre à une génération d'agriculteurs avancés en âge de transmettre leur exploitation, en recevant un prix équitable qui va leur permettre de vivre dans une retraite empreinte d'une certaine dignité. En même temps, cela va permettre à de jeunes agriculteurs d'acquérir ces terres à des prix plus raisonnables. Il va y avoir en outre pour l'agriculture l'avantage d'une évidente simplification de l'organisation des successions agricoles. Dans la plupart des cas, l'exemption vie entière sur les gains en capital va mettre un terme à l'usage généralisé des contrats fictifs de travail à façon, et autres modalités de dessous de table qui conservent le droit au report. L'agriculture de l'Ouest se réjouit aujourd'hui de la suppression de cet obstacle odieux et injuste à la liberté individuelle. L'esprit et l'intention de la déclaration de Prince-Albert se manifestent à nouveau.

Jusqu'ici, je me suis cantonné dans ce que nous avons fait pour aider les agriculteurs canadiens, mais les agriculteurs ne

pensent pas qu'à cela. Je sais qu'ils partagent nos préoccupations pour l'avenir du pays, pour les chômeurs et pour nos problèmes financiers nationaux. Donc, je vais quitter l'agriculture pour parler plus généralement du plan d'ensemble pour l'examen et le renouveau économiques que le ministre des Finances a dévoilé l'après-midi du budget.

Comme beaucoup de députés nouveaux, je suis passé à la poltiique fédérale parce que je craignais pour l'avenir, pour l'avenir de nos familles, de nos enfants et de nos petits-enfants, je dirai même pour l'avenir de notre mode de vie. Il était visible que nous étions lancés sur une mauvaise voie. Nous étions au carrefour, celui de la crise, celui à partir duquel les intérêts de la dette commencent à faire boule de neige en descendant la pente. Ce budget marque un moment historique de l'histoire canadienne. C'est un tournant. C'est le début de la remontée à partir des bas-fonds de l'imprudence fiscale du gouvernement précédent.

Il n'y a rien de magique à cela . Il s'incline tout simplement devant une vérité fondamentale. On ne peut pas dépenser indéfiniment ce qu'on n'a pas. On ne cherchera plus à acheter les Canadiens avec leur argent, on ne dira plus: «Dépensez maintenant, payez plus tard.» Ce budget est réaliste, équitable, efficace et honnête. Il prend sa source dans une large consultation des Canadiens.

Il fait partie du programme annoncé en novembre dernier, programme d'action pour sortir du cercle vicieux du chômage élevé et de la dette nationale galopante. Notre gouvernement cherche à sortir de ce cercle en prenant des mesures décisives sur trois fronts. Tout d'abord en encourageant l'initiative privée, et les investissements productifs, en augmentant la disponibilité des capitaux et en récompensant la réussite plutôt que de simplement subventionner l'effort. Deuxièmement, en gérant plus efficacement les affaires de l'État et, troisièmement, en prenant la maîtrise de la dette nationale par le moyen d'une stratégie réaliste à moyen terme.

Ce budget constitue une nette rupture avec le passé, un important changement d'orientation par le fait que les Canadiens s'éloignent maintenant de l'État omniprésent pour s'adresser au secteur privé, surtout aux petites entreprises, pour obtenir la croissance et les emplois. L'exemption vie entière des gains en capital a pour but de permettre à tous les Canadiens, aux simples Canadiens qui ont un intérêt propre dans leurs affaires, de dire quand et où ils investiront leur argent et comment ils créeront des emplois. Depuis trop longtemps, les hommes politiques et les fonctionnaires qui n'ont rien d'investi disent aux Canadiens ce qu'il faut faire. Cela n'a rien donné et ne donnera jamais rien. Rien ne saurait remplacer la décision individuelle des Canadiens, car ce sont eux qui sont les mieux en mesure de décider de ce qu'ils feront. Les emplois suiront. Ce n'est pas là un article de foi, c'est une simple constatation de bon sens.

L'Administration est devenue trop lourde. Elle est devenue une partie du problème plutôt que la solution. Voilà pourquoi nous éliminons le gaspillage et l'inefficacité au sein de l'Administration depuis le mois de septembre, et nos efforts en ce sens commencent à porter fruit. Nous allons réduire les frais généraux de l'État, rationaliser et améliorer les programmes gouvernementaux et vendre les sociétés de la Couronne qui ne servent aucun objectif politique essentiel. La fonction publique va être comprimée et les pensions du secteur public rééquilibrées. Nous cherchons toujours à optimiser le rendement des recettes fiscales.

Le gouvernement actuel tient d'abord à mettre de l'ordre dans ses affaires. Il rendra son administration plus leste, plus efficace et plus rentable, mais les économies résultant de cette meilleure gestion ne suffiront pas à elles seules à mettre fin à l'escalade de la dette. Pour y arriver, nous devrons stimuler la croissance, réduire les dépenses et hausser les impôts car, faute de maîtriser la dette, nous allons obliger les gouvernements ultérieurs à prendre des mesures draconiennes. Il nous faut réduire maintenant les dépenses afin de sauver plus tard des programmes.

Il importe que les Canadiens saisissent l'ampleur de notre déficit et de notre dette, de même que les raisons pour lesquelles elle risque de compromettre sérieusement notre aptitude à assurer une croissance économique soutenue et le plein emploi. La dette publique est simplement la somme de tous les déficits accumulés jusqu'à maintenant. Il a fallu cent ans pour accumuler une dette de 18 milliards de dollars et, moins de vingt ans plus tard, celle-ci approche les 200 milliards de dollars et double tous les cinq ans. Comme tout emprunteur, le gouvernement canadien paie de l'intérêt sur sa dette et, comme tout emprunteur, il est touché par les taux d'intérêt élevés. Le service de la dette est la dépense gouvernementale qui s'accroît le plus vite. Toutefois, à l'encontre de la plupart des Canadiens, le gouvernement a emprunté des fonds additionnels en vue de régler l'intérêt de dettes passées. C'est pourquoi notre dette nationale prend des proportions effarantes. Si nous ne nous décidons pas à régler ce problème maintenant, il en résultera inévitablement une paralysie financière du gouvernement canadien.

Le gouvernement actuel a hérité d'un tel fouillis fiscal qu'il se doit de prendre d'urgence des mesures de redressement. Les dépenses gouvernementales ont pratiquement doublé dans les quatre dernières années. Aujourd'hui, elles excèdent les recettes de 50 p. 100. Le gouvernement dépense plus pour votre compte, 50 p. 100 de plus en fait que ce qu'il perçoit en impôts et autres recettes. La croissance du déficit est de trois fois celle de l'économie. Cette année, le déficit atteint quelque 35 milliards de dollars. Deux dollars sur trois proviennent des impôts et l'autre est emprunté. Certes, même le dépensier le plus prodigue conviendrait que cela ne peut plus durer. Nous sommes en train d'hypothéquer notre avenir et celui de nos enfants pour payer nos excès d'aujourd'hui.

Le déficit ou l'arriéré annuel se chiffre à quelque $1,400 par Canadien ou quelque $5,600 par famille de quatre personnes. Une famille qui dépenserait systématiquement chaque année $5,600 de plus qu'elle ne gagne se retrouverait bientôt en très mauvaise posture financière. Elle pourrait peut-être emprunter pendant un certain temps, mais les intérêts s'accumulant, elle serait vite forcée de choisir entre augmenter ses revenus, diminuer ses dépenses ou encore se mettre en faillite, choix qui n'est pas accessible au gouvernement.

La dette nationale nette approche maintenant de 200 milliards de dollars. Ce n'est pas la dette en soi qui pose un problème. C'est le service de la dette, les intérêts accumulés. Il ne s'agit pas d'un petit prêt sans intérêt consenti par papa et maman. Il s'agit d'un fardeau que tous les Canadiens doivent partager. Cette année seulement, il en coûtera 25 milliards de dollars d'intérêt sur la dette accumulée, sur le legs libéral. Cela

représente à peu près $1,000 par personne pour cette année seulement. Le quart des dépenses gouvernementales représente le service de la dette. Le tiers des recettes gouvernementales va au service de la dette. Si pareille folie fiscale se perpétue, ce sont peut-être toutes les recettes qui iront au service de la dette dans les années 90.

Que ferions-nous alors? Nous pourrions peut-être emprunter encore, mais nous ne ferions que repousser une échéance inexorable. Il faut bien payer la note un jour. Nous pourrions aussi faire marcher la planche à billets, mais nous raviverions l'inflation et la montée des taux d'intérêt, compromettant ainsi la confiance des entrepreneurs, les investissements et la croissance économique comme ce fut le cas dans les années 1970 et au début des années 1980. Ce serait abdiquer devant nos responsabilités. Ce n'est pas une solution.

L'alternative serait de trouver l'argent nécessaire à coup de compressions draconiennes dans les services publics et de relèvement des impôts. Bien des programmes gouvernementaux seraient menacés par de telles mesures. C'est aussi une solution inacceptable. La situation actuelle laisse si peu de latitude que les députés comprennent tous, certes, que la réduction des dépenses publiques, donc de la dette nationale, et des taux d'intérêt favorables sont essentiels pour relancer l'emploi et créer de nouveau débouchés professionnels pour tous les Canadiens. Je ne doute pas que les députés se serreront les coudes, qu'ils souscriront à ces propositions budgétaires à la fois nécessaires, justes et raisonnables. Les Canadiens comptent sur leurs représentants pour mettre de l'ordre dans notre régime fiscal. Ils comptent sur leur sens des responsabilités et sur leur prudence. Et ils veulent eux aussi remettre le pays sur la voie du progrès.

Certains prétendent qu'une croissance économique rapide réglerait notre dilemme fiscal. Le ministre des Finances considère lui aussi que c'est une bonne partie de la solution, et les mesures que nous avons présentées activeront certes l'économie, mais la croissance à elle seule ne saurait résoudre ce dilemme. Pour rompre ce cercle vicieux, nous devons également freiner la spirale déficitaire et abaisser les taux d'intérêt, ce que nous avons fait dans ce budget. Nous avons franchi un premier pas décisif, non seulement pour freiner, mais aussi pour inverser la tendance à l'accroissement annuel des déficits. Nous avons pris des décisins dures, mais nécessaires pour prévenir d'autres catastrophes. Ces mesures sont dures, mais elles sont justes. Et elles sont appliquées de telle sorte qu'elles ne compromettront pas la reprise économique. Le gouvernement a sciemment arrêté un plan d'action pour maîtriser le déficit maintenant tout en le réduisant de beaucoup à l'avenir. Ce plan favorisera la création d'emplois maintenant et nous permettra d'en créer encore davantage plus tard.

• (1700)

Bien des députés ont entendu dire, ou lu quelque part, que le gouvernement était obsédé par le déficit. Ce n'est tout bonnement pas vrai. Nous sommes obsédés par la création d'emplois, des emplois gratifiants et durables pour nos concitoyens. Nous aurions volontiers élargi le déficit si nous avions cru que la politique libérale dont nous avons hérité nous aurait permis de créer des emplois. Au cours des quatre dernières années, le déficit a triplé et le taux de chômage a doublé. Cette politique n'a donc rien donné, de toute évidence. Elle n'a rien donné de bon hier et elle ne donnera jamais rien de bon à l'avenir.

Les emplois du gouvernement ne sont que des cataplasmes: vingt semaines de travail puis, retour à l'assurance-chômage. C'est loin de régler nos problèmes. Le gouvernement a préféré un programme d'action plus réaliste, susceptible d'attaquer de front nos problèmes économiques dont nous avons hérité lorsque nous avons pris les rênes du pays en septembre dernier. Nous ne nous berçions pas d'illusions lorsque nous avons diagnostiqué les malaises de l'économie en novembre dernier et proposé les remèdes qui pourraient la remettre sur pied. Nous avons été honnêtes envers les Canadiens. Nous avons accepté le mandat qu'on nous avait confié, un mandat axé sur le changement. Nous avons dit que les mesures qui seraient appliquées pour nous adapter au changement mettraient notre force et notre détermination à rude épreuve. Nous avons promis d'agir, mais d'abord de consulter pleinement et ouvertement les Canadiens avant d'en venir aux décisions que nous avons exposées dans le budget.

Nous avons entrepris de contrôler et de réduire le déficit avec des moyens équilibrés et prudents qui ne compromettront pas le cours actuel de l'économie. Nous avons cependant agi avec fermeté et détermination car, à défaut de contrôler la dette croissante, nous ne réussirons pas à faire produire par l'économie les emplois dont nous avons besoin.

Le budget est sage, efficace et équitable. Il est sage parce qu'il affronte les défis, cause justement que l'ancien gouvernement avait négligé d'affronter par insouciance. Il est efficace en ce qu'il réduit le déficit de 4 milliards de dollars cette année et de 8 milliards l'an prochain, et freine la croissance de la dette nationale. Il est équitable car les mesures visant à réduire le déficit ne compromettent pas la relance économique. Tous les Canadiens seront priés d'assumer équitablement et justement leur part du fardeau, mais les plus démunis d'entre eux sont convenablement protégés.

Il y a tout lieu de féliciter le ministre des Finances d'avoir intelligemment conçu un programme budgétaire qu'il convient de percevoir globalement. Il faut s'éloigner des arbres et voir la forêt dans son ensemble. Les auteurs du budget demandent aux particuliers et aux sociétés de payer leur juste part et ils encouragent la croissance économique et la création d'emplois par le biais du régime fiscal. Le budget prévoit la compression des dépenses et l'examen des programmes; on y augmente le financement des programmes de création d'emplois et de formation, de même que le crédit d'impôt-enfant dans le cas des Canadiens à revenus modestes.

Ce budget est tout indiqué pour les années 1980. Il tire parti de nos atouts pour bâtir un Canada et un avenir meilleurs. Il donne à entendre aux particuliers que pendant de trop nombreuses années le gouvernement a décidé pour eux. Le moment est venu de revitaliser, de moderniser et de transformer les idées et les énergies de façon à nous donner le Canada que nous souhaitons tous pour nous-mêmes et nos enfants.

Le budget est réaliste et il est juste. Il sera efficace car les mesures que nous y avons prises témoignent de la confiance que nous inspirent les Canadiens, leur ingéniosité et leur détermination à profiter des occasions pour investir dans leur avenir.

M. Taylor: Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter le député de l'excellent discours qu'il a prononcé avec grande éloquence. Ses propos au sujet des gains de capital m'ont beaucoup intéressé. Le chef du NPD (M. Broadbent) et

les députés de son parti qui sont intervenus jusqu'ici ont soutenu que les gains en capital bénéficieront aux biens nantis et certains députés libéraux ont affiché la même attitude. Voilà qui prouve qu'ils ne comprennent rien à la question des gains en capital. Le député a fort sagement déclaré que les gains en capital constituaient le pécule des agriculteurs et des hommes d'affaires et il a parfaitement raison là-dessus. En fait, c'est là le seul pécule dont ils disposent. Mais cela va plus loin.

Un jour que je me trouvais dans la rue à Black Diamond, un homme d'affaires âgé de 35 à 40 ans environ m'a posé la question suivante: «Quand comptez-vous supprimer la taxe sur les gains en capital?» J'ai voulu savoir pourquoi la question l'intéressait puisqu'il n'était pas sur le point de se retirer des affaires. Il m'a répondu qu'il était propriétaire du terrain voisin de sa station-service et qu'il souhaitait agrandir son entreprise en embauchant sept autres personnes, mais que tant que les gains en capital seraient imposables, il ne donnerait pas suite à son projet car il y perdrait. Il était prêt à travailler d'arrache-pied pour assurer le bien-être de sa femme et de ses enfants, mais il n'était pas disposé à le faire pour un «fichu» gouvernement, m'a-t-il déclaré.

Je serais curieux de savoir combien d'hommes d'affaires avaient pris la même décision justement à cause de la taxe sur les gains en capital. Cette mesure s'adresse non seulement aux riches, mais à tout le monde.

Il y a une autre chose que je voudrais mentionner, mais je n'ai pas le temps, car je sais que ces questions doivent être brèves et concises. Le député a dit souscrire à la mesure relative aux gains en capital, car ce qui était en jeu, c'était le pécule des agriculteurs et des chefs d'entreprise. Selon lui, cette raison justifiait à elle seule qu'on appuie cette disposition. Cependant, le député connaît-il d'autres raisons pour lesquelles cette disposition sur les gains en capital est si importante pour le Canada? Est-il au courant de l'attitude incroyable des députés néo-démocrates de l'Ouest qui prétendent que l'élimination de l'impôt sur les gains en capital ne profite qu'aux riches? Je me demande si le député serait disposé à dire cela aux agriculteurs de la Saskatchewan?

M. Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, je remercie le député de Bow River (M. Taylor) de ses observations et de sa question. Pour ma part, si je me suis lancé en politique, c'est surtout après avoir vu ce que l'impôt sur les gains en capital avait comme répercussions pour les agriculteurs et les chefs de petite entreprise de l'Ouest du pays. Depuis qu'il existe, cet impôt a, sans aucun doute, toujours plané comme une menace au-dessus de leur tête. Il a fait reculer toute une génération de vieux agriculteurs et chefs d'entreprise qui ont été fondamentalement incapables de transmettre leurs biens à la génération suivante. Cette disposition stimulera l'activité d'un bout à l'autre du pays et, ce qui est plus important, je crois qu'elle donne aux jeunes l'occasion de réussir.

Je connais, à l'instar de nombreux de mes collègues, de nombreux jeunes plein de vitalité, qui sont désireux de travailler. Ils sont prêts à travailler de longues heures, le soir et les fins de semaine, mais ils ne consentiront pas tous ces sacrifices s'ils voient que le gouvernement leur reprend sous forme d'impôt tout ce qu'ils ont accumulé grâce à leurs efforts. Cette mesure donne à ceux qui ont l'esprit d'entreprise, ceux qui désirent se donner la peine de bâtir une entreprise, cette occasion. Ces sociétés emploieront des gens et c'est là la retombée de cette mesure. C'est également le principal objectif du présent budget.

Il convient de signaler que la mesure relative aux gains en capital est juste pour tous les Canadiens. A mon avis, elle devrait être appuyée par tous les partis à la Chambre. Les députés de l'opposition n'ont pas vraiment protesté avec vigueur contre cette initiative. J'ai mentionné tout à l'heure que j'avais participé aux audiences du comité des finances, du commerce et des questions économiques. Si je ne m'abuse, le comité avait recommandé d'éliminer complètement l'impôt sur les gains en capital. Je suis heureux de voir que le ministre des Finances a été en mesure de répondre au moins en partie à cette requête en proposant une exemption cumulative de $500,000 sur toute une vie.

M. Malone: Monsieur le Président, à l'instar du député de Bow River (M. Taylor), je voudrais féliciter également le député de son excellent discours et surtout de la façon avec laquelle il a été en mesure d'établir les fondements de notre économie et la nécessité de nous appuyer sur des principes solides. Son exposé était, à mon avis, clair et facile à comprendre.

Étant donné la façon rationelle et raisonnée avec laquelle le député a fait son exposé et sachant que les députés des deux partis d'opposition s'en donnent à cœur joie depuis la présentation du budget en attaquant une à une ses dispositions, comme si elles n'avaient aucun lien entre elles, je voudrais me pencher sur une question qui concerne le coût du carburant. Étant donné que le député envisage cette question dans une large perspective et qu'il souhaite réellement faire de son mieux pour aider les Canadiens, je voudrais lui demander ce qu'il répondrait à quelqu'un qui lui demanderait pourquoi on a relevé le prix des combustibles, afin que la Chambre puisse bénéficier de son jugement rationnel et pondéré.

• (1710)

M. Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, je remercie le député de Crowfoot (M. Malone) de sa question. C'est une question que mes commettants m'ont posée pendant la fin de semaine. Assurément, c'est un sujet de préoccupation, surtout en agriculture où l'on utilise beaucoup de combustible.

Sauf erreur, à compter du 1er juin conformément à l'Accord de l'Ouest, les prix du pétrole ne seront plus réglementés. A ce moment-là la redevance de canadianisation sera abolie. Les députés se rappelleront que cette taxe avait été imposée en 1981 dans le cadre du Programme énergétique national. Elle devait permettre à Petro-Canada d'élargir ses activités. C'est ainsi que la société d'État avait acquis Petrofina pour laquelle le gouvernement précédent avait englouti 1.6 milliard de fonds publics pour s'approprier un réseau de stations-service déjà bien organisé. Ces stations-service étaient déjà assujetties à l'impôt et à la réglementation canadienne. Telle était la raison d'être de la redevance de canadianisation. C'est ainsi que disparaît le 1er juin une taxe de 0.7¢ le litre. Il est vrai que dans le cadre de l'Accord de l'Ouest, à compter du 3 septembre entre en vigueur une taxe d'accise de 2¢ le litre sur le carburant. S'il est vrai, comme le prévoient les analystes, que les prix du pétrole vont baisser au cours des prochains mois, je suis convaincu que nous payerons l'essence moins cher. Le

monde est inondé de pétrole. Il est donc certain que le consommateur profitera du fléchissement des cours. Ce n'est qu'une hypothèse, mais je crois qu'il est fort possible qu'il y aura une réduction. Dans le cas contraire, nous aurons une augmentation de 2¢ le litre le 3 septembre, moins .7¢ le litre depuis le 1er juin. En somme, la hausse nette sera de 1.3¢ le litre soit environ 6¢ le gallon.

M. Hovdebo: Je le croirai quand je l'aurai vu.

M. Wilson (Swift Current-Maple Creek): Naturellement, les oiseaux de malheur du Nouveau parti démocratique le mettent en doute. Ce sont des professionnels des pleurs, des lamentations et des gémissements. Ils nous le prouvent jour après jour.

M. de Jong: Ce sera une des conséquences de la dérèglementation.

M. Wilson (Swift Current-Maple Creek): Le député de Regina-Est (M. de Jong) qui m'interrompt avec insolence, est transporté chaque fois qu'une institution financière semble éprouver des difficultés. Il jubile chaque fois que le système de la libre entreprise semble vaciller.

M. Hovdebo: A quelle question répondez-vous?

M. Wilson (Swift Current-Maple Creek): Le député est déjà assez pitoyable et je ne voudrais pas en remettre.

M. Hawkes: Monsieur le Président, le député se souviendra que déjà dans l'exposé économique de novembre, et à nouveau dans le dernier budget, on insiste sur la création d'emplois par l'entreprise privée que l'on encourage à produire davantage, à vendre mieux afin de produire les emplois dont nous avons besoin.

Un orateur précédent a indiqué qu'il n'y avait rien de prévu dans le budget pour les agriculteurs. Le député de Swift Current-Maple Creek (M. Wilson) représente une région où l'on compte beaucoup d'agriculteurs. Pourrait-il nous indiquer quelles portions du budget et quelles portions de l'exposé économique de novembre sont avantageux pour les cultivateurs de sa circonscription?

M. Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, je demande au député de relire mon discours où j'ai énuméré au moins une dizaine d'initiatives que le gouvernement a déjà prises . . .

M. Hovdebo: Pas dans le budget.

M. Wilson (Swift Current-Maple Creek): Il se rappelera que le député de Prince Albert (M. Hovdebo) a demandé quelles mesures le gouvernement avait prises depuis qu'il est au pouvoir. Pour répondre à la question du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), je peux lui dire qu'il en a pris au moins une dizaine. Par exemple la réduction de 22¢ le gallon du prix du combustible au profit des producteurs primaires. L'autre initiative qui profitera énormément à tous les Canadiens, surtout aux agriculteurs, c'est l'exemption fiscale à vie sur les gains de capital jusqu'à concurrence de $500,000. C'est la principale mesure fiscale d'importance que nous ayons vue au Canada depuis 15 ans.

Des voix: Bravo!

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, en participant au débat sur le budget, il y a lieu de réfléchir encore une fois à la déclaration de la Conférence des évêques catholiques du Canada publiée le 5 janvier 1983. Ce rapport s'intitulait: «Jalons d'éthique et réflexions sur la crise économique actuelle». A l'époque, les évêques ont décrit de façon générale les difficultés auxquelles se heurtaient les Canadiens. Voici ce qu'ils ont déclaré:

> Comme la plupart de nos concitoyens, nous ressentons la gravité des difficultés économiques que nous traversons. Chacun dans nos régions, nous avons assisté à des fermetures d'usines, à des mises à pied massives, à l'imposition des programmes de restriction des salaires, et à la suspension du droit de négociation collective des travailleurs du secteur public. En même temps, se sont imposées à nos regards de dures réalités sociales comme la mort de villes à industrie unique, l'épuisement des prestations d'assurance-chômage, les coupures dans les services de santé et les services sociaux, ainsi que les queues de plus en plus longues aux soupes populaires. Nous avons, en outre, été témoins de souffrances morales, de la perte de dignité humaine, de drames familiaux et même de suicides.

En lisant cette déclaration et en examinant le budget proposé par le parti conservateur, je m'inquiète de la façon dont celui-ci répond aux problèmes soulevés par les évêques dans leur déclaration de 1983. A mon avis, bon nombre des remarques faites par eux en 1983 et des critiques adressées au gouvernement libéral et à sa politique économique valent également pour le budget déposé jeudi dernier.

Par exemple, dans leur déclaration, les évêques ont décrit en ces termes la stratégie économique du gouvernement libéral:

> Pour stimuler la croissance économique, les gouvernements sont alors invités à créer un climat plus propice aux investissements privés. Puisque le capital se dirige là où le rendement est le plus élevé, les coûts de la main-d'œuvre réduits et les impôts plus faibles, les gouvernements sont forcés d'adopter des mesures pour maintenir la capacité concurrentielle du pays. Résultat: ils imposent des mesures d'austérité telles les restrictions salariales, les coupures dans les budgets des services sociaux et d'autres réductions dans les dépenses sociales.

Là encore, ce que les évêques ont signalé dans leur déclaration de 1983 s'applique aux actes du gouvernement actuel et des gouvernements libéraux précédents. Ils ont diminué les impôts pour encourager l'investissement privé au détriment des programmes sociaux, dans l'espoir de promouvoir une activité économique qui profiterait à la majorité des Canadiens.

Les évêques ont également fait la remarque suivante:

> Comme le révèlent de récentes déclarations, l'objectif premier consiste à rétablir la rentabilité et la concurrence de certaines industries canadiennes et d'assurer, dans tout le pays, de meilleures conditions pour les investissements privés. Le secteur privé est appelé à devenir le «moteur» de la relance économique.

C'est l'ordre économique dont ont parlé les évêques. Puis, il ont ajouté:

> . . . nous croyons que la situation actuelle révèle «un désordre moral» de notre société.

Le budget déposé par le gouvernement conservateur représente un désordre moral. C'est un budget fondé sur de fausses hypothèses, qui repose sur le principe de la cupidité et encourage l'accumulation des richesses par les particuliers et les sociétés dans des proportions scandaleuses.

● (1720)

Voyons un peu les résultats passés, monsieur le Président, pour vérifier si cette politique économique d'encouragement du secteur privé a contribué à la relance économique. Examinons tout d'abord certaines concessions fiscales actuellement accordées aux sociétés.

Par exemple, en 1983, Northern Telecom a réalisé des ventes de 3.3 milliards de dollars et enregistré des bénéfices de 325 millions et pourtant, elle a réussi à finir l'année financière sans payer d'impôt. Trans-Canada PipeLines Limited a un actif de 4.7 milliards et ses gains bruts se sont élevés à 482 millions de dollars en 1982; pourtant, elle n'a payé que 7 p. 100 d'impôt. Shell Canada Limitée, avec un actif de 4.7

milliards et des gains bruts de 302 millions, n'a payé aucun impôt sur le revenu en 1982.

Le gouvernement parle de justice. Est-il juste de ne faire payer aucun impôt à Shell Canada et à Impérial Oil, malgré leurs bénéfices de centaines de millions de dollars? Toutefois, le pauvre qui gagne entre $15,000 et $20,000 par an devra verser $1,000 de sa poche à cause du gouvernement conservateur. Est-ce juste? Est-ce équitable? Je partage l'avis des évêques selon lesquels il règne un désordre moral dans notre pays et au sein de notre économie.

Il y a l'autre aspect des reports d'impôt, monsieur le Président. En 1982, on estimait que ces derniers totalisaient environ 29 milliards de dollars et que ce chiffre augmentait d'à peu près 1 milliard chaque année. Nous pouvons donc supposer que les reports d'impôt s'élèvent à 32 ou 33 milliards en 1985. Il s'agit d'impôts que les entreprises doivent à l'État, et elles le reconnaissent, mais elles se sont arrangées avec le gouvernement pour que le paiement de ces impôts soit reporté à une date ultérieure. Les paieront-elles un jour? Non, monsieur le Président. Quiconque a une bonne idée de la façon dont se passent les choses sait que l'État ne verra jamais la couleur de ces impôts. Les sociétés paient-elles un intérêt sur le montant de ces impôts? Non, monsieur le Président.

Bien entendu, le gouvernement doit payer un intérêt sur l'argent qu'il emprunte. Le député de Swift Current-Maple Creek (M. Wilson) nous a expliqué que quiconque emprunte de l'argent doit verser un intérêt, et le gouvernement doit donc payer un intérêt sur le déficit accumulé. Cependant, voilà environ 30 milliards qu'on doit au gouvernement fédéral. Les débiteurs paient-ils un intérêt sur cet argent? Non, monsieur le Président. Si le gouvernement leur faisait payer un intérêt de seulement 10 p. 100 sur ces 30 milliards, il percevrait 3 milliards cette année, ce qui permettrait de réduire le déficit beaucoup plus que ne l'a fait le ministre des Finances jeudi soir. Le gouvernement pourrait simplement encaisser un intérêt de 10 p. 100 sur les 30 milliards qu'on lui doit. Ce serait une façon très simple et très pratique de réduire le déficit. Un intérêt de 10 p. 100 n'est sûrement pas exagéré. La plupart des gens qui empruntent de l'argent dans ma circonscription, monsieur le Président, aimeraient beaucoup payer seulement 10 p. 100 d'intérêt sur les sommes empruntées. Beaucoup d'agriculteurs et de chefs de petites entreprises seraient très heureux de payer un intérêt de 10 p. 100. Ne serait-ce pas juste, monsieur le Président? Pourquoi ne pas exiger un intérêt de 10 p. 100 sur le montant des impôts reportés. Nous pourrions ainsi diminuer le déficit d'environ 3 milliards de dollars. Il n'est est toutefois pas question, monsieur le Président, parce que le gouvernement ne veut pas toucher à ces sociétés.

Il y aussi le crédit d'impôt à la recherche et au développement, monsieur le Président, que nous devons à nos amis libéraux. Le crédit d'impôt à la R et D était censé nous coûter environ 200 millions de dollars, mais apparemment nous avons perdu presque 2.8 milliards. Allons-nous mettre un terme à cette situation? Non, monsieur le Président. Quand les conservateurs sont arrivés au pouvoir, ils ont modifié ces dispositions parce qu'ils s'étaient rendu compte qu'il y avait des abus. A l'époque, on estimait que le gouvernement avait subi un manque à gagner d'environ 1.5 milliard à cause de cette seule combine . . . et c'est une combine. Le ministre des Finances sait que c'est une combine. Tous les députés d'en face le savent. Il n'y a pas eu au Canada pour 2.8 milliards de nouvelles activités de recherche et de développement. On pouvait donc supposer que les conservateurs allaient supprimer ce crédit. A l'époque, on estimait que nous avions perdu 1.5 milliard. Mais non, monsieur le Président, le crédit d'impôt à la recherche et au développement nous a fait perdre encore 1.3 milliard de dollars après l'arrivée des conservateurs. Or que nous disent-ils? «Pas de problème; si nous accordons à ces gens-là d'autres avantages fiscaux, il y aura un jour des retombées qui permettront de créer des emplois. Nous sommes à l'aube d'une ère de prospérité».

Cependant, monsieur le Président, comme les évêques l'ont souligné dans leur déclaration, puisque les capitaux se dirigent habituellement vers les endroits où la rentabilité est la meilleure, les pays doivent fournir une main-d'œuvre bon marché et réduire leurs impôts pour rester concurrentiels.

Nous donnons donc à ces sociétés des avantages fiscaux supplémentaires afin de ne pas nous laisser damer le pion par le gouvernement des États-Unis, de la Grande-Bretagne ou d'autres pays. Cette situation se perpétue ainsi, monsieur le Président, de sorte que les riches et les sociétés multinationales, qui ont la possibilité d'emporter leurs capitaux dans n'importe quelle partie du monde, rançonnent notre gouvernement et celui d'autres pays. Les riches et les multinationales ne paieront donc pas leur juste part. Ce budget rend uniquement service au secteur des affaires.

Examinons encore la politique conservatrice, qui est de venir en aide aux nantis. J'ai ici un exemplaire du *Globe and Mail* en date du 7 juillet 1984. La manchette est ainsi conçue: «Le chômage est une excellente chose, dit le ministre albertain». Voici un passage de cet article:

> «Le chômage est salutaire à l'économie parce qu'il contient les niveaux des salaires et accroît la productivité.» C'est ce que prétend le ministre de la Main-d'œuvre en Alberta, Ernest Isley.
>
> «Du point de vue économique, si le plein emploi signifie des emplois pour tous, ce n'est nullement avantageux.»

Le ministre prétend que le plein emploi n'est pas avantageux. J'attends que certains tories répètent ouvertement les propos du ministre de la Main-d'œuvre en Alberta, car je crois qu'un nombre assez élevé de conservateurs ne croient vraiment pas au plein emploi. Ils préfèrent écraser les travailleurs et réduire le coût de fabrication, afin que nos salaires soient compétitifs avez ceux de Hong Kong et de Singapour. C'est ce que veulent ces députés. Ils ne croient pas au plein emploi, car il permettrait aux travailleurs de toucher de meilleurs salaires, ce qu'ils ne veulent pas. Ils voudraient uniquement que le secteur des affaires, leurs amis riches, soit prospère, c'est tout.

Puis, il y a les 7,782 personnes qui n'ont payé aucun impôt cette année. Ce sont des Canadiens qui ont gagné plus de $50,000 ou de $60,000 par an, mais qui ne paient aucun impôt à cause des diverses échappatoires et trucs qu'ils peuvent utiliser. Le gouvernement affirme: «Nous allons obliger ces types à payer des impôts en prélevant une surtaxe». Mais c'est une plaisanterie, monsieur le Président. Cette surtaxe est un impôt exigible sur l'impôt à payer. Toutefois, les 7,782 personnes qui gagnent plus de $60,000 et ne paient aucun impôt ne paieront aucune surtaxe. Cette surtaxe pénalisera uniquement les contribuables qui ne recherchent pas les échappatoires. Elle forcera les contribuables qui ont payé leur juste part et qui n'ont pas profité de ces échappatoires à y recourir. Je prédis,

monsieur le Président, que la surtaxe produira des recettes moins élevées que celles qui sont perçues actuellement, car elle incitera les contribuables à éluder les impôts en exploitant à fond les diverses dispositions du régime fiscal.

● (1730)

Venons-en maintenant à l'autre gâterie du budget, les gains en capital. Les conservateurs sont des malins. Ils ont tiré les leçons des expériences des libéraux et de celles des républicains aux États-Unis. Ce qu'ils ont fait, c'est prendre une bonne initiative et l'utiliser pour justifier toutes sortes d'initiatives douteuses. Ils ont permis aux agriculteurs d'éviter l'impôt sur un demi-million de gains en capital. C'est une heureuse initiative. C'est quelque chose qui figurait dans notre . . .

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Monsieur le Président, pourriez-vous demander aux ânes de cesser de braire.

M. Lewis: Ce n'est pas gentil pour les néo-démocrates.

M. de Jong: C'est quelque chose qui figurait . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Il y aura une période de questions et d'observations après le discours du député.

M. de Jong: Monsieur le Président, cela figurait dans le programme du NPD depuis le début des années 1970. Toutefois, le problème, c'est que le gouvernement en profite pour ne pas imposer les gains en capital de tous les spéculateurs et autres trafiquants. Pour parvenir à une bonne chose, ils ont préparé une mesure législative si générale qu'elle éclipsera le crédit d'impôt pour la recherche et le développement, concocté par les libéraux, en ce qui concerne le manque à gagner de l'État.

Il y a une bonne raison pour laquelle l'agriculteur qui travaille la terre n'a obtenu qu'un faible rendement de son labeur, notamment au cours de la dernière décennie. Cette raison, c'est que les coûts de production sont pratiquement égaux au prix qu'il obtient pour ses denrées. Les seuls bénéfices qu'il réalise ce sont les améliorations de son exploitation. Par conséquent, j'estime qu'il est juste que lorsqu'il vend sa ferme il ne soit pas imposé sur le premier demi-million en gains de capital. Mais est-ce également vrai de ceux qui achètent des appartements en copropriété pour les revendre l'année suivante? Est-ce également vrai de ceux qui spéculent? Je prétends que non.

M. Malone: Pourquoi pas?

M. de Jong: Parce que l'agriculteur, lui, se livre à un travail honnête, tandis que le spéculateur qui fait le traffic d'appartements en copropriété en Floride devrait être imposé.

Voilà donc un budget basé sur la notion très simple de satisfaire le riche, dans l'espoir que les humbles ramassent les miettes qui tombent de sa table. C'est le principe de le percolation. Selon la vieille image, donnez beaucoup d'avoine au cheval et le moineau finira par en avoir un peu. C'est la même chose ici, sauf que les députés d'en face continue à marcher en pensant qu'ils en profitent.

M. Wilson (Swift Current-Maple Creek): Regardez par terre autour de votre pupitre.

M. Lewis: C'est ça un programme NPD.

M. de Jong: Je prétends que ce budget est obscène. Les évêques, dans leur déclaration, disaient:

> Simultanément, les travailleurs, les chômeurs, les jeunes et ceux qui vivent d'un revenu fixe doivent de plus en plus faire des sacrifices.
>
> . . . même si les entreprises récupèrent et augmentent leur marge de profits, il est fort probable qu'elles investissent dans de nouveaux moyens technologiques réduisant ainsi la main-d'œuvre, qu'elles exportent ces profits vers d'autres pays, ou encore qu'elles les engagent dans le marché de la spéculation.

Nous constatons dans ce budget que l'on demande aux retraités de porter le fardeau: ils perdront 1.6 milliard de dollars au cours des prochaines années; ce sont eux qui doivent se sacrifier pour faire diminuer le déficit. Or on ne demande aucunement à Imperial Oil ou TransCanada Pipelines ou Northern Telecom de payer leur part, et le gouvernement ne pense pas à réclamer les 30 milliards en impôts différés. Non, ces entreprises n'ont pas à faire leur part pour faire baisser le déficit, seulement les personnes âgées, et je trouve cela obscène. C'est un budget obscène, et il ne correspond certainement pas aux traditions et aux sentiments des Canadiens.

M. Lewis: Monsieur le Président, je dois avouer que j'ai écouter l'intervention du député avec beaucoup d'inquiétude. Nous avons étendu l'exemption d'impôt sur les gains en capital en ne la limitant pas uniquement aux agriculteurs, mais le gouvernement libéral précédent, comme chacun le sait à la Chambre, avait appliqué l'impôt sur les gains en capital aux agriculteurs sans manifester la moindre compréhension de la situation. Personne à la Chambre ne mettrait en doute les efforts déployés par les gens qui tirent leur subsistance de la terre, mais je suis révolté d'entendre le député insinuer que les exploitants d'entreprises touristiques, les quincaillers, les entrepreneurs et les agents immobiliers de ma circonscription, qui tous réalisent des gains en capital légitimes en travaillant au meilleur de leurs talents tout comme les agriculteurs d'ailleurs, ne font pas du travail honnête. Je le somme de se lever immédiatement et de rétracter les propos irresponsables qu'il a tenus en accusant ces gens qui travaillent aussi durement au Canada de ne pas gagner leur argent par un labeur honnête.

M. de Jong: Monsieur le Président, je suis stupéfié de voir à quel point les ministériels peuvent être survoltés. Ils ont de toute évidence subi une bonne séance d'endoctrinement. Ils me font penser à un groupe de représentants de la compagnie Amway. Ils sont survoltés et répètent comme des perroquets les formules creuses qu'ils ont apprises par cœur. Ils sont si excités à la Chambre qu'ils pêchent selon moi contre les règles les plus élémentaires de la bienséance. Ils s'efforcent de distraire et de leurrer les Canadiens, car ils savent que le budget est mahonnête, et s'ils vocifèrent si énergiquement, c'est pour tenter de faire croire à la population que leurs arguments sont valables. Mais, en fait, c'est la plus énorme supercherie dont nous ayons été témoins depuis de nombreuses années.

Le député a parlé des Canadiens travailleurs à qui le budget est censé venir en aide. Je ne doute pas que les dispositions relatives aux gains en capital vont fournir de l'aide à des gens qui avaient besoin d'aide et qui en ont encore besoin.

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Très bien. Mais je voudrais également que le député dise à la Chambre qu'elles vont fournir de l'aide à des gens qui n'en ont pas besoin et à qui on ne devrait pas en fournir. Je mets le député au défi de faire cette déclaration maintenant.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner).

M. de Jong: Je signale que le député ne s'est pas levé.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Comme le député a parlé des évêques, monsieur le Président, j'ai songé un moment à en appeler un, tant il m'a semblé sur le point d'avoir une attaque d'apoplexie. Il a qualifié le budget de désordre moral. Je trouve que c'est au contraire un sérieux effort de responsabilité fiscale. Le député de Regina-Est (M. de Jong) conviendra sûrement que ce budget consacre la rupture avec le passé. Les vieilles méthodes, nous le savons, se sont soldées par des échecs. Le gouvernement précédent a eu beau dépenser sans compter les deniers publics, il n'est pas parvenu à créer des emplois. La balle est maintenant dans le camp de tous les Canadiens. Ce sont maintenant les entreprises canadiennes qui vont devoir investir et créer des emplois vraiment durables, et non pas participer simplement à des programmes factices et à court terme de création d'emplois.

• (1740)

Le député de Regina-Est estime-t-il que le gouvernement aurait dû grossir la masse monétaire et risquer ainsi d'attiser l'inflation? Estime-t-il aussi que le gouvernement aurait dû grossir encore le déficit, ou pense-t-il au contraire que nous avons raison d'éliminer les programmes factices et à court terme de création d'emplois au profit d'emplois utiles à long terme, et d'encourager le secteur privé à créer pour les Canadiens de nouveaux emplois?

M. de Jong: C'est là une question fort intéressante, monsieur le Président. Avant d'y répondre, cependant, je tiens à signaler que le député que j'avais mis au défi de me répondre a choisi de n'en rien faire.

Les études que le gouvernement a effectuées ont démontré que ce sont les gens qui ont bénéficié du plus grand nombre d'exonérations fiscales qui ont le moins réussi à créer des emplois. Je suis toujours étonné d'entendre les conservateurs déclarer que le présent budget constitue une rupture avec le passé. Ce n'est pas vrai. Le budget Lalonde et, avant cela, le budget MacEachen, se basait essentiellement sur le principe des vases communiquants. Les 30 milliards de dollars d'impôts différés et la baisse du taux d'imposition des sociétés de ces dernières années représentent la continuation de cette politique. Nous devons nous demander si cela a marché jusqu'ici. La réponse est non.

Les concessions fiscales accordées aux sociétés vont-elles produire des emplois? Selon un rapport de Statistique Canada, les stimulants accordés aux entreprises ne créent pas davantage d'emplois. Au cours du dernier trimestre de 1984, «la plupart des compagnies étaient peu portées à investir davantage dans des installations et du matériel étant donné que la plupart des secteurs avaient . . . une capacité de production excédentaire». Le secteur de la fabrication ne produisait qu'à 77 p. 100 de sa capacité. Si vous n'utilisez que 77 p. 100 de vos installations, allez-vous créer davantage d'emplois et ouvrir d'autres usines? Bien sûr que non. Par conséquent, pourquoi le député pose-t-il une question aussi stupide? Si vous accordez des concessions fiscales supplémentaires à un industriel dont l'usine ne fonctionne qu'à 77 p. 100 de sa capacité, va-t-il profiter de ces avantages pour construire de nouvelles usines et acheter du nouveau matériel? Évidemment pas, c'est une simple question de bon sens. L'ennui c'est que le public n'a pas les moyens financiers d'acheter les biens et services qui sont produits.

Je ne comprends pas pourquoi les conservateurs n'entendent rien aux règles fondamentales de l'économie. Le problème, c'est le manque de gens ayant les moyens d'acheter les biens et services. Des citoyens font la queue devant les banques d'aliments parce qu'ils n'ont pas de quoi aller s'acheter une livre de steak haché à l'épicerie. Telle est la cause du marasme économique. Peu importe combien d'argent vous donnerez à l'industriel dont l'usine ne produit qu'à 77 p. 100 de sa capacité. Il n'augmentera pas sa production. Il se servira de cet argent pour construire des condominiums en Floride ou pour racheter une entreprise existante. Il ne créera pas d'emplois.

Des voix: Bravo!

M. Lanthier: Monsieur le Président, je comprends pourquoi le ministre des Finances (M. Wilson) demande quand l'opposition va cesser de jouer les prophètes de malheur.

[*Français*]

Et je crois que si ce nuage de malheur est à l'envergure de leur argumentation, il ne jettera pas d'ombre nulle part. Parce que tout à l'heure, j'entendais le député de Regina-Est (M. de Jong) dire qu'il y aurait 7,700 personnes qui ne paieraient pas d'impôt, donc, qui ne paieraient pas de surtaxe.

Je voudrais aussi que l'on donne les vrais chiffres, les chiffres dans leur entité. J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'il y aura, effectivement, 1.2 million de personnes qui paieront cette surtaxe au Canada; 1.2 million . . . On ne pourra pas dire que c'est négligeable, tout de même, comparativement aux 7,700 personnes qui n'en paieront pas.

Je voudrais également attirer l'attention sur une autre statistique, savoir qu'il y aura également 6,600 entreprises qui vont aussi payer cette surtaxe. Alors, si on compare cela aux 7,700 personne dont il est fait mention, à mon avis, c'est un très triste record.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je vous accorde 30 secondes pour répondre.

M. de Jong: Monsieur le Président, telles sont les prévisions de son ministère. A mon avis, la surtaxe pénalisera ceux qui ont payé leur impôt. Ils auront davantage d'impôt à payer sur les impôts déjà acquittés. Ils rechercheront des échappatoires et des moyens d'éviter de payer. A mon avis, la surtaxe pourrait très bien entraîner une réduction des recettes fiscales, car elle pénalise ceux qui ont honnêtement payé leurs impôts.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés.

[*Traduction*]

Comme il est 17 h 45, conformément à l'article 64(6) du Règlement, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur le champ toute motion nécessaire pour mettre fin à l'étude du sous-amendement dont la Chambre est saisie.

M. Wilson, appuyé par M. Mulroney, propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Johnston, appuyé par M. Turner (Vancouver Quadra), propose l'amendement suivant:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«la Chambre blâme le gouvernement d'avoir trahi la confiance du peuple canadien en présentant un budget qui élimine des emplois, n'offre ni aide ni espoir aux gagne-petit et aux chômeurs, brutalise la classe moyenne, assujettit

les Canadiens à revenus moyens et faibles à des augmentations d'impôts massives et injustes, et a une portée dévastatrice sur les régions économiquement défavorisées du pays.»

M. Riis, appuyé par M. Murphy, propose le sous-amendement suivant:

Qu'on modifie l'amendement en remplaçant le point final par une virgule et en ajoutant ce qui suit:

«et que la Chambre blâme en outre le gouvernement d'avoir pris des mesures qui réduiront en fait les pensions des personnes âgées, d'avoir augmenté la taxe sur l'essence pour payer l'Accord énergétique de l'Ouest, d'avoir omis de prendre des mesures fermes et immédiates pour réduire le chômage, et d'avoir omis d'assujettir le revenu des Canadiens nantis à un impôt minimum.»

Le vote porte sur le sous-amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(Le sous-amendement de M. Riis, mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote nº 27*)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Benjamin
Berger
Blaikie
Boudria
Broadbent
Cassidy
Copps (M^me^)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Jewett (M^me^)
Kaplan
Keeper
Langdon
Lapierre
MacLellan
Malépart
Manly
Marchi
McDonald
(M^me^)
(Broadview-Greenwood)
Mitchell (M^me^)
Murphy
Nicholson (M^lle^)
(Trinity)
Nunziata
Orlikow
Ouellet
Parry
Penner
Pépin (M^me^)
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rompkey
Rossi
Turner
(Vancouver Quadra)
Waddell
Young—55.

CONTRE

Messieurs

Attewell
Beatty
Bernier
Bertrand (M^me^)
Binns
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (M^me^)
Blenkarn
Bourgault (M^me^)
Boyer
Bradley
Brisco
Browes (M^me^)
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Carney (M^lle^)
Champagne
(Champlain)
Chartrand
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon-Souris)
Clifford
Clinch
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Corbett
Cossitt (M^me^)
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis
(M^me^)
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gormley
Gottselig
Graham
Gravel
Gray
(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Grisé
Guilbault
(Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamelin
Hamilton
Harvey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
Hudon
Jacques
(M^me^)
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (M^me^)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (M^lle^)
(Kingston et les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Mailly (M^me^)
Malone
Mantha
Marin
Martin (M^me^)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McCuish
McDermid
McDougall (M^me^)
(St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
Minaker
Mitges
Moore
Mulroney
Murta
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St-Julien
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow
(M^me^)
Speyer
Stackhouse
Stewart
Suluk
Taylor
Toupin
Towers
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (M^me^)
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
White
Wilson
(Swift Current-Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—174.

[*Français*]

M. le Président: Je déclare le sous-amendement défait.

Comme il est maintenant 18 h 13, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 13.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 28 mai 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose: Que le projet de loi C-52, tendant à modifier la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration.

—Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois savoir que des négociations ont eu lieu entre les leaders parlementaires au sujet de ce projet de loi. Je crois, monsieur le Président, que si vous demandez le consentement unanime, vous constaterez que la Chambre est d'accord pour renvoyer le projet de loi au comité plénier.

M. le Président: Mlle MacDonald, appuyée par M. Merrithew, propose, que le projet de loi C-52, tendant à modifier la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Le projet de loi sera donc renvoyé au comité plénier. Nous allons maintenant débattre la motion.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je voudrais, avant d'entamer le débat sur le projet de loi C-52, dire toute ma reconnaissance aux députés des partis de l'opposition qui ont consenti à faire franchir au projet de loi toutes les étapes en une seule séance et à limiter le temps du débat sur cette mesure très importante.

Je suis heureuse de présenter le projet de loi C-52 qui, comme les députés le savent, apporte deux importantes modifications à la Loi sur l'assurance-chômage. Voici ce qu'elles vont accomplir si elles deviennent loi. La première modification bloquera le taux des cotisations pour l'année 1986. La seconde reconduira la norme variable d'admissibilité pour une période de 19 mois. Je vois mes amis de l'opposition faire signe qu'ils sont d'accord au sujet de cette disposition. Je sais que la question les préoccupe et je suis heureuse de présenter ces mesures aujourd'hui.

Nous reconnaissons tous que le régime d'assurance-chômage joue un rôle essentiel dans notre réseau de sécurité sociale. Les prestations d'assurance-chômage remplacent le revenu perdu. Elles contribuent à stabiliser les économies locales et même à créer des emplois dans les localités.

Au cours de chacune des trois dernières années, celles de la récession, le programme d'assurance-chômage a apporté une protection de base à quelque trois millions de Canadiens qui ont pu, de ce fait, avoir de quoi subsister tout en continuant de chercher du travail.

Comme les députés l'ont sûrement constaté, on a beaucoup parlé ces derniers temps de la Caisse d'assurance-chômage. Bien des aspects différents de ce programme ont été critiqués et d'autres ont été loués, mais on a discuté de la Caisse d'assurance-chômage dans toutes les régions du pays. Les entreprises comme les organismes syndicaux, les groupes d'intérêts ou que sais-je, demandent si le programme est juste, s'il est efficace, s'il entrave la création de nouveaux emplois ou s'il offre suffisamment de nouvelles occasions aux chômeurs canadiens. Voilà certaines des questions qui ont été posées.

Le gouvernement reconnaît que l'assurance-chômage est une pierre angulaire, un élément fondamental de notre régime de sécurité sociale. Ce programme est financé surtout par les cotisations versées par les entreprises et leurs employés. Le programme proprement dit appartient aux Canadiens, plus que tout autre programme. Le rôle du gouvernement est en grande partie un rôle de fidéicommis, chargé de gérer cette caisse publique au nom des Canadiens. Par conséquent, toute réforme de la caisse nécessite des consultations et des discussions avec les personnes à qui elle appartient en réalité. Le gouvernement le reconnaît et il reconnaît que bien des Canadiens jugent qu'il est temps de revoir la Caisse d'assurance-chômage. Les Canadiens l'ont dit clairement, et nous sommes d'accord avec eux.

J'annoncerai bientôt le nom des membres du comité spécial qui étudieront la question et qui tiendront des audiences publiques. Ce comité sera constitué de représentants des milieux d'affaires et des travailleurs qui se réuniront et consulteront d'autres Canadiens de toutes les régions du pays. Nous nous engageons à offrir une tribune libre pour permettre d'exprimer les nombreuses opinions différentes qui existent à ce sujet. Je dirais que cette révision est pour les Canadiens une occasion unique d'en arriver à un accord général sur la nature de leur Caisse d'assurance-chômage.

• (1110)

J'ai déjà dit que ce sont les employés et les travailleurs qui alimentent la Caisse d'assurance-chômage. En 1984, le programme d'assurance-chômage a coûté 11.2 milliards. Pour financer ces dépenses, les employeurs et les employés ont versé plus de 7.5 milliards à la caisse. Le projet de loi C-52 propose de modifier la loi pour bloquer le taux de cotisation à son niveau actuel jusqu'au 31 décembre 1986. Le taux actuel est de $2.35 pour les travailleurs et de $3.29 pour les employeurs. Ces montants sont calculés d'après une formule spéciale. Si la formule restait en vigueur sans aucun changement, le gouvernement devrait élever le taux de cotisation plus tard dans l'année. Les employés devraient probablement payer jusqu'à $2.60 par tranche de $100 de gains cotisables. Les employeurs devraient payer plus que cela pour chaque employé.

Comme l'a dit le ministre des Finances (M. Wilson) jeudi dernier, nous éviterons d'imposer une lourde taxe aux gagne-petit et aux entreprises à forte proportion de main-d'œuvre. Non seulement le blocage des cotisations d'assurance-chômage contribuera à stabiliser les frais employeurs-employés, mais il enlèvera un fardeau aux employeurs comme aux travailleurs, qui sont les principaux actionnaires de la caisse d'assurance-chômage. C'est une des modifications que nous proposons pour bloquer les primes actuelles.

Nous proposons une autre modification, plus urgente, afin de prolonger les normes variables d'admissibilité jusqu'au 31 décembre 1986. Si cette disposition n'était pas adoptée pour le samedi 1er juin, les normes variables d'admissibilité viendraient à échéance. Un très grand nombre de personnes seraient par conséquent touchées immédiatement et directement.

Les normes variables d'admissibilité sont entrées en vigueur en décembre 1977. Elles établissent l'admissibilité en fonction de la difficulté de trouver et de conserver un emploi. Elles sont basées sur le taux de chômage de chacune des 48 régions économiques du pays. Les normes variables d'admissibilité tiennent compte du fait qu'il est plus difficile de trouver et de conserver un emploi dans certaines régions du Canada que dans d'autres. Les normes variables d'admissibilité tiennent compte des différences régionales au moyen d'une formule.

Dans une région économique où le chômage est élevé, le prestataire n'a besoin que de 10 semaines de travail cotisable pour avoir droit aux prestations de chômage. Si les normes variables d'admissibilité venaient à échéance samedi, tous les requérants, dans toutes les régions du pays, devraient avoir au moins 14 semaines de travail cotisable pour avoir droit aux prestations de chômage. Cela toucherait immédiatement quelque 175,000 Canadiens qui se trouveraient alors aux prises avec une nouvelle épreuve. Dans les régions à chômage élevé, ils se retrouveraient sans emploi, sans salaire et inadmissibles à l'assurance-chômage. Le projet de loi C-52 prévoit une reconduction de la norme variable d'admissibilité afin que le programme d'assurance-chômage continue de tenir compte des différences régionales pendant encore dix-neuf mois, soit jusqu'au 31 décembre 1986.

Le projet de loi C-52 apporte deux modifications: d'abord, la reconduction de la norme variable d'admissibilité qui va symboliser la reconnaissance par le Parlement des difficultés qu'éprouvent de nombreux Canadiens à se trouver du travail. En second lieu la décision de bloquer le taux des cotisations laquelle va aider les Canadiens à décrocher un emploi en supprimant ce qui pourrait constituer un obstacle à la croissance. Comme nous ne voulons pas créer de problèmes, nous demandons à la Chambre d'approuver le plus vite possible les modifications énoncées dans le projet de loi C-52. Je demande à la Chambre d'approuver promptement la reconduction de la norme variable d'admissibilité et la stabilisation du taux des cotisations jusqu'au 31 décembre 1986.

• (1115)

Je tiens à redire combien je suis heureuse de l'appui et de la collaboration qu'on m'a accordés pour présenter à la dernière minute ce projet de loi à la Chambre et pour satisfaire aux exigences qui nous sont imposées par un calendrier qui veut que la norme variable d'admissibilité expire à la fin de la semaine si nous ne prenons pas ces mesures.

M. Rompkey: Monsieur le Président, je suppose que nous en sommes rendus aux questions?

Le président suppléant (M. Paproski): Non. Conformément au paragraphe (2) de l'article 35 du Règlement, il n'y a ici ni questions ni observations.

M. Rompkey: S'il n'y a pas questions de prévues, je voudrais prononcer une allocution. Est-ce que je peux, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Vous le pouvez avec l'accord de votre collègue.

M. Rompkey: Je veux seulement faire quelques observations, si possible, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Il a été convenu d'un intervenant par parti. Le porte-parole officiel de la loyale opposition de Sa Majesté est le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin). Je crois qu'on s'était entendu sur un intervenant par parti.

[*Français*]

M. Gauthier: Afin d'être très clair sur la procédure, la Présidence va-t-elle demander aux députés s'ils veulent poser des questions à la suite du discours du député? Y a-t-il une période de questions de dix minutes?

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Non. Je dois dire que conformément au paragraphe (2) de l'article 35 du Règlement, les trois premiers intervenants disposent de quarante minutes chacun. Il n'y a pas de période réservée aux questions et observations. Si nous convenons de poursuivre encore vingt minutes, il y aura alors du temps pour les questions et observations.

M. Gauthier: J'en déduis alors, monsieur le Président, que nous allons comme prévu nous constituer en comité plénier et que les députés pourront alors poser des questions au ministre.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est exact.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je comprends fort bien que le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) soit prêt à bondir pour poser des questions et faire des observations au sujet de la déclaration de la ministre. Même si mon parti et moi-même sommes heureux que le projet de loi C-52 soit présenté à la Chambre aujourd'hui puor garantir que les normes variables d'admissibilité prévues dans la Loi sur l'assurance-chômage continuent à s'appliquer jusqu'au 31 décembre 1986,

le budget présenté jeudi dernier soulève bon nombre de questions, par exemple, les prévisions relatives à la région de l'Atlantique, prévisions que les députés de cette région, y compris mon collègue de Grand Falls-White Bay-Labrador, voudraient examiner. C'est assez pour inciter n'importe quel député à se lever avec beaucoup d'empressement pour poser des questions et demander des renseignements.

Je félicite la ministre d'avoir présenté le projet de loi C-52, qui vise à prolonger la durée d'application des normes variables d'admissibilité pour les prestations d'assurance-chômage et à bloquer le montant des primes d'assurance-chômage, parce qu'elle reprend ainsi un processus établi en 1977 par un gouvernement libéral. En 1977, nous avions établi les normes variables d'admissibilité parce que nous reconnaissions que le problème et la plaie du chômage touchent les gens de diverses façons et à des degrés différents. Nous savions que, même s'il peut être acceptable d'exiger une période de gains assurables de 14 semaines pour les prestataires d'assurance-chômage dans une région à forte activité économique et à faible taux de chômage, le même critère peut ne pas être équitable au Cap-Breton, dans le nord du Québec, en Colombie-Britannique ou dans ma province de Terre-Neuve. Nous avions donc établi les normes variables d'admissibilité et, chaque année depuis 1977 jusqu'à l'année en cours, un ministre libéral s'est levé à la Chambre pour demander que la période d'application de ces normes soit prolongée d'un an.

• (1120)

Je félicite donc la ministre d'avoir présenté le projet de loi C-52 aujourd'hui. Par ailleurs, comme les circonstances cette fois-ci ne sont pas les mêmes que les autres fois où des ministres ont demandé une prolongation de la période d'application des normes variables, nous sommes un peu plus inquiets qu'auparavant, et ce, pour deux raisons.

D'abord, certains d'entre nous sont convaincus, surtout ceux qui viennent de régions à chômage élevé, notamment la région de l'Atlantique, que le budget ne fera qu'aggraver une situation déjà difficile. La deuxième raison, c'est que la ministre a annoncé qu'une équipe spéciale du secteur privé, composée de deux représentants du monde des affaires, de deux syndicalistes et d'un président indépendant, entreprendraient au cours des jours et des semaines à venir un examen de la Loi sur l'assurance-chômage. Certains d'entre nous croient que, même si certains aspects du régime méritent examen, la seule chose qui pousse le gouvernement à entreprendre cette étude, c'est son désir d'économiser.

Le seul moyen d'économiser, c'est de garantir que moins de gens sont admissibles aux prestations d'assurance-chômage. La ministre a signalé que, pendant la récession du début des années 80, jusqu'à trois millions de Canadiens ont eu recours au régime chaque année. Le gouvernement actuel veut que moins de gens profitent d'un régime qui leur appartient et qui existe pour leur venir en aide lorsque l'économie est en perte de vitesse pour une longue période.

Le Conseil économique des provinces de l'Atlantique est un organisme qui préconise la libre entreprise et la non-intervention et qui comprend des hommes d'affaires de même que des syndicalistes. Le Conseil a félicité le gouvernement d'avoir déclaré dans le budget qu'il voulait essayer de libérer l'entreprise et de favoriser davantage l'investissement, mais il a reproché au gouvernement de ne faire aucun cas de la réalité de la région de l'Atlantique. Le budget ne reconnaît pas les très graves problèmes économiques avec lesquels les habitants de cette région sont aux prises. Quand une organisation aussi respectée que le Conseil économique des provinces de l'Atlantique annonce une chose pareille, nous ne pouvons guère nous attendre à autre chose au Canada atlantique qu'à une aggravation du chômage.

Le gouvernement veut que le groupe de travail lui fournisse un rapport lui permettant de diminuer le nombre de personnes admissibles à des prestations d'assurance-chômage. Le résultat net de cette résolution, y compris le budget et les éventuelles modifications draconiennes de la Loi sur l'assurance-chômage, sur mes compatriotes de Terre-Neuve et tout le reste du Canada atlantique, c'est de susciter le seul genre de vision qui puisse traduire le sens de la désolation et du désespoir qui s'instaurera au Canada atlantique: le sentiment de désespoir qui envahit Nagasaki le lendemain de l'explosion de la bombe. C'est à peu près à cela que se réduira l'espoir des gens.

Le gouvernement veut modifier la Loi sur l'assurance-chômage pour diminuer le nombre de personnes admissibles aux prestations. Il veut faire des économies sur le dos des chômeurs. C'est ce même gouvernement qui, pendant la campagne électorale, promettait des dizaines et des dizaines de milliers de nouveaux emplois.

M. Dick: Vous les avez eus.

M. Tobin: Ah bon, nous les avons eus? Eh bien, à Terre-Neuve en juin, juillet et août derniers, le taux de chômage était de 20 p. 100, ce qui est beaucoup trop. Actuellement, il est de 23.6 p. 100. En Colombie-Britannique, le chômage était de 14.9 p. 100 en septembre dernier, et il est maintenant passé à 14.8 p. 100. On avait promis des dizaines et des dizaines de milliers de nouveaux emplois. Lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, le taux de chômage au Manitoba était de 8.8 p. 100, et il est actuellement de 8.7 p. 100. Est-ce là la promesse électorale à laquelle ont cru les habitants du Manitoba?

• (1125)

M. Dick: Quelle est la moyenne nationale?

M. Tobin: La moyenne nationale est de 10.9 p. 100. Si vous pensez qu'il y a de quoi applaudir, mon cher, je crois que vous êtes sérieusement à côté de la plaque. Au Canada atlantique, et particulièrement à Terre-Neuve, nous avons compris la mentalité du gouvernement lorsque le premier ministre (M. Mulroney) est venu se féliciter à la Chambre de ce qu'en avril, le chômage ait diminué de 3/10 p. 100, cela à une époque de l'année ou même la nature se secoue dans une explosion d'énergie. Le premier ministre a dit que cette diminution de 3/10 p. 100 constituait une baisse considérable du chômage. Le monde des affaires ferait bien d'essayer d'imiter Dame Nature et de susciter un peu plus d'activités lui aussi.

Que dire d'une augmentation de 2.3 p. 100 du taux de chômage à Terre-Neuve, si l'on considère qu'une baisse de 3/10 p. 100 à l'échelle nationale représente une baisse radicale du nombre de chômeurs? Le dictionnaire n'a pas de mots pour décrire l'accroissement fabuleux dont parle le premier ministre.

Un budget a été présenté jeudi dernier. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) sourit, mais je sais qu'elle a dû se battre dans le bon sens au conseil des ministres et qu'elle a perdu. Elle est maintenant obligée de siéger ici avec un sourire forcé, de subir en silence la victoire de la droite tendance Thatcher du parti conservateur. Le Conseil économique des provinces de l'Atlantique a déclaré que le budget de jeudi dernier ne faisait aucun cas de la réalité des régions du pays où se justifie une politique de lutte contre les disparités économiques et de promotion du développement régional.

Ce budget applique le principe du paiement par l'usager aux gens qui ont choisi de vivre dans des zones rurales et reculées du pays et qui s'attendent à disposer des mêmes services que les autres Canadiens du reste du pays. Si l'on vit à Terre-Neuve et que l'on est obligé de faire venir les marchandises par le traversier du CN, on est obligé de payer ce service de traversier. Il n'y a pas de transcanadienne pour Terre-Neuve. Il n'y a plus d'égalité de fourniture des biens et services pour Terre-Neuve. La plupart des biens et services qui arrivent à l'Île-du-Prince-Édouard y arrivent par mer. Les gens qui choisissent de vivre dans cette province vont devoir payer la totalité des frais de transport de ces biens et services.

Pareille mentalité inquiète beaucoup les gens des provinces de l'Atlantique. Le sort des gens de la Colombie-Britannique ressemble davantage à celui que connaissent les Canadiens de la région atlantique que de toute autre région, car leur économie dégringole depuis des mois. Ces citoyens ne réclament pas le statu quo. Ce n'est pas le bien-être social ni des subventions à perpétuité qu'ils souhaitent.

• (1130)

Cependant, jusqu'à ce que les gouvernements fédéral et provinciaux aient redressé notre infrastructure économique, ils tiennent à ce que le gouvernement fédéral maintienne le régime d'assurance-chômage, bien que ce cordon ombilical déplaise à beaucoup parce qu'il réflète trop bien la nature saisonnière de l'emploi dans la région de l'Atlantique dans le secteur primaire.

J'appuie avec plaisir le projet de loi C-52, étant donné que les libéraux ont reconnu dès 1977 que les normes d'admissibilité pouvaient varier. Après avoir établi ce principe, nous félicitons maintenant la ministre de l'avoir maintenu sept ou huit fois depuis 1977, dans la plus pure tradition des gouvernements libéraux qui savent reconnaître la diversité des besoins régionaux lorsqu'il s'agit de fixer les critères de l'assurance-chômage. Voilà sans doute pourquoi on dit à l'occasion que la ministre est une conservatrice de gauche.

Jeudi dernier, le gouvernement a donné le coup de grâce aux gens du Cap-Breton en fermant leurs deux usines d'eau lourde et en supprimant 600 emplois. Compte tenu de l'effet multiplicateur selon lequel tout emploi supprimé dans l'industrie en fait perdre deux autres, d'un seul trait de plume le ministre vient de mettre 1,800 travailleurs à pied au Cap-Breton. Quelle a été la réaction du gouvernement. Il a dépêché le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) à Glace Bay et à Port Hawkesbury, au Cap-Breton, pour annoncer un crédit d'impôt.

Une voix: Vous n'en voulez pas?

M. Tobin: Voilà bien l'arrogance des gens du centre: «Vous n'en voulez pas?» Après quoi, il ne reste plus qu'à ajouter: «Alors, allez au diable». C'est ainsi que vous traitez les gens du Cap-Breton, aussi bien leur dire carrément que vous vous moquez d'eux.

Le gouvernement s'est gardé de révéler aux Canadiens qu'il existe déjà depuis cinq ans un crédit d'impôt de 50 p. 100 sur les machines servant à la fabrication et à la transformation à l'Île-du-Cap-Breton. Il vient tout simplement de l'étendre à d'autres secteurs dont le tourisme et divers services dans certaines entreprises déterminées. Il n'a fait qu'élargir un programme qui existe depuis cinq ans.

M. Deans: Ça n'a pas marché.

M. Tobin: C'est vrai. Malgré les meilleures intentions du monde, ça n'a pas marché. Le gouvernement se sert donc d'un miroir aux alouettes pour supprimer 1,800 emplois, d'une part, en rafistolant un programme vieux de cinq ans et disant aux gens du Cap-Breton de ne pas s'inquiéter. Cette cruauté et cette irréflexion me font peur. Je trouve inquiétant qu'il agisse aussi méchamment pour mettre ce programme en œuvre et fasse injure à l'intelligence des gens du Cap-Breton en s'imaginant qu'ils applaudiront à sa formule tout à fait sarcastique face à la misère qui sévit dans cette région.

Nous pourrions nous passer de solutions semblables. Le ministre aurait mieux fait d'avouer franchement à la population qu'il n'a pas de panacée à lui offrir, pas de paradis fiscal et pas de ruée d'investisseurs qui feraient proliférer les emplois pour tous les habitants, hommes, femmes et enfants. La vérité aurait été préférable à cette compensation insultante pour la perte de 1,800 emplois dans cette région en difficulté qu'est le Cap-Breton.

La ministre veut examiner le programme d'assurance-chômage, afin d'économiser de l'argent. Elle nous dit qu'on peut reconsidérer ce programme, car il règne maintenant au Canada un climat qui permettra au secteur privé de créer davantage d'emplois. Or, je me suis entretenu avec des chefs d'entreprise de ma circonscription toute la fin de semaine. Ils sont tous de loyaux partisans conservateurs. Ils comprennent que si jusqu'à 200 millions de dollars sont retirés de l'économie de Terre-Neuve, c'est autant d'argent de moins dans leurs caisses. Ces loyaux partisans conservateurs, que je respecte, devront fermer leurs portes. Ils savent qu'on ne se nourrit pas de bonnes intentions.

Dans la région de l'Atlantique, les libéraux et les néo-démocrates sont encore sous le choc suite à la présentation du budget et les conservateurs le trouvent, quant à eux, scandaleux. Quels avantages, ce budget apporte-t-il à la région de l'Atlantique? On a amputé de 60 autres millions de dollars le budget du ministère fédéral des Pêches et des Océans qui est déjà réduit au plus strict minimum.

La pêche est la principale industrie à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse. Au Nouveau-Brunswick, elle partage cet honneur avec l'industrie forestière et à l'Île-du-Prince-Édouard, avec le tourisme et l'agriculture. Pourtant, on a réduit de 60 millions de dollars le budget de ce ministère.

Dans le document Nielsen, on annonce d'autres compressions au sein des services maritimes du CN. Comment peut-on y parvenir alors que ce service se détériore tous les jours davantage? C'est impossible. De nombreux touristes visitent la région de l'Atlantique, afin de profiter de la culture, du patrimoine, des paysages, de l'air pur et de l'eau salée.

M. Oostrom: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député parle-t-il du budget ou du projet de loi C-52?

Le président suppléant (M. Paproski): Selon moi, le rappel au Règlement du député de Willowdale (M. Oostrom) n'est pas fondé.

M. Tobin: Monsieur le Président, je parle d'une chose dont le parti conservateur ignore tout. Je parle des travailleurs et travailleuses du pays, des chômeurs et chômeuses et d'une génération de jeunes qui ont perdu tout espoir et qui se voient condamnés à être exclus à jamais de l'économie. C'est ce dont je parle.

On a procédé à d'autres compressions aux services maritimes du CN. En outre, on a réduit de 150 millions de dollars les crédits accordés au Programme de développement industriel et régional qui avait été conçu pour inciter les entreprises à s'établir et à créer des emplois dans des régions où sévit un taux de chômage élevé. Son objectif consistait à attirer les investissements dans les régions où le taux de chômage était trop élevé et où les débouchés sont rares, afin de répartir la richesse dans tout le pays. Cependant, on réduit de 150 millions les crédits affectés à ce programme.

Le budget du ministère des Transports sera amputé de 75 millions de dollars. M. Nielsen a annoncé, vraisemblablement au nom de M. Mazankowski . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) et le ministre des Transports (M. Mazankowski).

M. Tobin: Le vice-premier ministre (M. Nielsen) donc a annoncé, au nom du ministre des Transports (M. Mazankowski), que dorénavant, les aéroports canadiens auront pour politique d'être autosuffisants. Tous ceux qui n'y parviendront pas, deviendront des aéroports municipaux. Je vois de là ce qui va se passer dans le Nord.

M. Murphy: Où est Otto Lang?

M. Tobin: Dans la région du député, le gouvernement transformera des aéroports en aéroports municipaux. Il dira, en fait, aux habitants du Nord qu'ils sont des citoyens de seconde zone. Les habitants de la région de l'Atlantique apprendront qu'ils sont trop peu nombreux pour que leurs aéroports reçoivent des avions de ligne à réaction. On fera cadeau à ces localités d'un aéroport municipal. Parlez d'un cadeau!

Au cours de la présente année financière, les services de la ministre consacreront 78 millions de dollars de moins à la création d'emplois et à la formation. Elle préside à cette compression alors qu'elle sait fort bien qu'il s'agit d'une période extrêmement difficile pour les gens qui essaient de retourner sur le marché du travail que ce soit par le biais du recyclage ou autre. Pendant la période des questions la ministre nous parle régulièrement du Programme «Emploi d'été/Expérience de travail». Or, ce programme est hors de portée des municipalités très pauvres du pays, car elles ne peuvent verser les sommes nécessaires pour profiter de ce programme. La ministre ne veut pas admettre cette réalité et passer à l'action, comme elle devrait le faire.

• (1140)

Que cela nous plaise ou non, et cela ne nous plaît guère la région atlantique d'où je viens ne progresse encore que très lentement. Nous nous attendions à ce qu'on reconnaisse nos problèmes, mais nous avons été déçus. Nous aurions aimé qu'on donne à l'économie de notre région une nouvelle impulsion, car le niveau de chômage était inacceptable. Nous n'acceptons pas que 23.6 p. 100 des Terre-Neuviens soient sans travail, ni que le taux de chômage dans les autres provinces de l'Atlantique soit de 15 à 16 p. 100, pas plus d'ailleurs que nous ne tolérons presque 15 p. 100 des travailleurs sans emploi en Colombie-Britannique, une province si riche en ressources naturelles. C'est inacceptable, monsieur le Président. Or, on ne règle pas ce genre de problème en réduisant le déficit, en surtaxant les contribuables ou en préconisant une politique qui permettra au gouvernement d'économiser deux milliards de dollars d'ici cinq ans en paiements de transfert. Si le gouvernement économise ces deux milliards, les soins médicaux et l'enseignement vont en souffrir dans toutes les provinces.

Des provinces comme la Colombie-Britannique et même les régions du nord de l'Ontario vont être aussi durement touchées que la région altantique. Les provinces doivent décider si elles vont récupérer par des impôts prélevés sur leurs habitants l'argent dont le gouvernement fédéral vient de s'emparer, ou si elles vont imposer des frais aux usagers, augmenter les primes d'assurance-santé et majorer les frais de scolarité universitaires. Ce sont les seules options. Par un tour de passe-passe, le gouvernement vient enlever deux milliards de dollars aux contribuables, non pas directement et ouvertement, mais en forçant les provinces à percevoir l'équivalent de ce montant.

Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement va dépenser deux milliards de moins en paiements de transferts aux provinces au titre de la santé et de l'enseignement et ce sont les gouvernements provinciaux qui devront en faire les frais. Le gouvernement n'a pas le courage d'admettre qu'il est responsable de la diminution de la qualité de l'enseignement et des soins médicaux au Canada. Je peux dire à la ministre que nous adopterons ce projet de loi aujourd'hui mais qu'elle est imprudente de recommander le maintien des normes variables d'admissibilité à leurs niveaux actuels jusqu'au 31 décembre 1986.

La ministre sait que le rapport du groupe de travail sur le chômage et la mesure législative qui en découlera ne seront pas étudiés par la Chambre avant le 31 décembre 1986. Il s'agit là d'une étude importante, complexe et difficile, et je souhaite bonne chance à son groupe de travail. Je tiens à dire à la ministre et aux membres du groupe de travail qu'ils seraient bien avisés de réexaminer la notion de normes variables d'admissibilité en vertu de laquelle on reconnaît que le Canada est composé de différentes régions. Quel que soit le projet de loi recommandé dans le rapport du groupe de travail, il faudra que les conseillers de la ministre tiennent compte de cette notion. Sinon, je peux lui assurer au nom de mon parti qu'un nouveau projet de loi ne passera pas facilement à la Chambre.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je veux tout d'abord remercier la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) d'avoir averti le critique néo-démocrate du programme d'assurance-chômage et d'avoir discuté avec lui de la présentation du projet de loi C-52.

Mon collègue, le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin), s'est attribué une bonne partie du mérite du maintien des normes variables d'admissibilité. Il a déclaré que la ministre avait raison de dire qu'en 1977, cette condition a été adoptée dans la grande tradition libérale. Toutefois, le parti libéral n'a pas su s'attaquer au chômage dans les différentes régions. Je ne pense pas qu'un seul député intervienne pour s'en attribuer le mérite. Après tant d'années de régime libéral, les libéraux n'ont jamais réussi à supprimer les disparités régionales qui ont aggravé le chômage dans des régions comme l'Atlantique, Nickel Belt et le nord des Prairies.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Ce n'est pas à l'honneur du député de s'attribuer le mérite des normes variables d'admissibilité. Je préférerais qu'elle ne soit pas en vigueur, ce qui laisserait supposer que nous nous attaquons véritablement au problème du chômage.

Le projet de loi C-52 renferme deux dispositions. Premièrement, les normes variables d'admissibilité sont prolongées pendant 19 mois. Celles-ci sont fonction du taux de chômage dans les 48 régions économiques du pays. Plus le taux de chômage est fort, moins le nombre de semaines de référence est élevé.

Pourquoi le gouvernement est-il si pressé aujourd'hui de faire adopter ce projet de loi à toutes les étapes? Après tout, s'il n'est pas approuvé aujourd'hui et ne l'est toujours pas samedi, la ministre a raison de dire que les normes variables d'admissibilité tomberont et que la période de 14 semaines deviendra la norme pour tout le monde à compter du 4 juin. Nous savons que la date limite est le 1^er^ juin. J'ai posé cette question à la ministre il y a quatre semaines au comité et à nouveau à la Chambre. On m'a répondu brutalement en me demandant d'attendre. Cette situation a suscité de vives tensions. Bien des groupes, des syndicats et des centres d'aide aux chômeurs qui s'occupent des chômeurs au jour le jour, ont communiqué avec moi et sans doute également avec le cabinet de la ministre.

Pourquoi n'a-t-on pas examiné cette question plus tôt? Je suppose que c'est parce que la ministre a eu maille à partir avec ses collègues du cabinet. Certains d'entre eux, de vrais hommes des cavernes, voulaient sabrer dans le programme d'assurance-chômage. Je suppose que la ministre a fait un sondage pour convaincre ses collègues les plus recalcitrants que les mesures envisagées par certains éléments du cabinet à l'égard du programme d'assurance-chômage entraîneraient un véritable bouleversement. Il me semble, monsieur le Président, d'après les documents financiers et l'exposé budgétaire de la semaine dernière, que le gouvernement ne compte manifestement pas s'attaquer de façon méthodique au chômage. L'an prochain, on prévoit un taux de chômage de 10.3 p. 100 et puisqu'on ne réussit pas à le diminuer, on ne devrait pas toucher aux programmes destinés à ceux qui sont sans travail parce que nous n'avons aucune stratégie économique capable de créer des emplois.

Le projet de loi prévoit également le blocage des taux de cotisations. Les gens ne connaissent peut-être pas, et les nouveaux députés non plus, l'historique de cette loi. La loi actuelle, entrée en vigueur en 1971, prévoyait bon nombre de dispositions comme les prestations de maternité et de maladie. Les gens ne savent peut-être pas qu'à l'époque, le gouvernement devait assumer le coûts du programme dès que le taux de chômage dépassait 3 p. 100. Le programme d'assurance-chômage de 1971 a été conçu de façon que les cotisations versées par employeurs et employés financent le programme jusqu'à concurrence d'un taux de chômage de 3 p. 100. Nous savons tous ce qui s'est produit. Le chômage a commencé à dépasser 3 p. 100. Le gouvernement a dû assumer une part de plus en plus importante du coût du programme d'assurance-chômage.

• (1150)

C'était sous le gouvernement libéral. Puis, le pourcentage a été modifié dans la loi. Il est passé à 6 p. 100. Nous savons ce qui est arrivé par la suite. Le chômage a franchi le seuil des 6 p. 100. Le gouvernement a été obligé alors de contribuer des sommes de plus en plus élevées, ce qui l'a incité à adopter l'échelle mobile, qui n'a pas réglé le problème non plus.

Enfin, les cotisations de l'employeur et de l'employé ont été majorées de façon à financer le coût du programme. Ce dernier changement ne s'étendait pas aux coûts imputables à l'assurance-chômage pour les pêcheurs et n'englobait pas les prestations complémentaires. Le coût accumulé atteint maintenant environ 5 milliards de dollars, l'employeur et l'employé assumant le financement de l'assurance-chômage au Canada.

La ministre a parlé de consultations. Elle a mentionné le groupe d'experts chargé d'étudier le régime d'assurance-chômage. La ministre a déclaré qu'il y aurait des consultations. Bien entendu, monsieur le Président, il faut juger les gens d'après leurs actes.

Le 8 novembre, deux changements très importants ont été apportés au régime d'assurance-chômage. Ces changements ont frappé les chômeurs très durement. Le premier changement a trait à l'utilisation de l'indemnité de départ et la paie de vacances dans le calcul de l'assurance-chômage. L'autre changement a trait aux revenus de pension, considérés comme revenu gagné aux fins du calcul des prestations d'assurance-chômage.

C'était pour ainsi dire un coup inattendu qui a été porté le 8 novembre. Il n'y a eu ni avertissement ni consultation. Les consultations ont débuté une fois le fait accompli. Ces dispositions devaient entrer en vigueur le 31 décembre 1984. Les membres de mon parti ainsi que nos amis et alliés du mouvement syndical et divers groupes au Canada qui représentent les chômeurs doivent s'attribuer le mérite d'avoir obligé le gouvernement et le ministre à faire marche arrière et à différer la date d'entrée en vigueur de cette disposition jusqu'au 1er janvier 1986 et la date d'entrée en vigueur de la disposition concernant l'indemnité de départ jusqu'au 1er avril 1985.

M. Nystrom: Vous avez dû pousser!

M. Rodriguez: Il faut toujours pousser les conservateurs et traîner les libéraux.

Telles sont les consultations que le gouvernement a effectuées au sujet de deux aspects importants du régime d'assurance-chômage. Une de ces modifications a privé les chômeurs de 60 millions de dollars. Une autre a privé la caisse d'assurance-chômage de 90 millions. Il n'y a eu aucune consultation à l'égard de ces dispositions. De fait, quand des consultations ont eu lieu à la conférence économique, nous avons fait circuler une pétition contre les dispositions qui prévoient la prise en compte de l'indemnité de départ et de la pension aux fins de l'assurance-chômage. La plupart des participants à la conférence économique ont déclaré que cette proposition était injuste et qu'elle n'aurait jamais dû être adoptée. Néanmoins, le gouvernement avec ses œillères a foncé résolument pour faire adopter ce projet de loi.

Les députés d'en face peuvent hocher la tête et ricaner. Chose certaine, il est cruel et injuste de tenir compte de l'indemnité de départ dans le calcul de l'assurance-chômage. Des gens perdent leur emploi sans qu'ils y soient pour rien. Certaines compagnies ont même dû fermer leurs portes. Il y a par exemple la société Iron Ore du Canada. Il y a eu aussi Cyprus Anvil à Faro. Nous pouvons donner d'innombrables exemples. J'ai transmis des renseignements à ce sujet à la ministre. Dans chaque cas, on demande d'être soustrait à l'application des dispositions qui sont entrées en vigueur le 1er avril 1985.

Comme je l'ai promis à la ministre, nous ne nous opposerons pas à ce que ce projet de loi soit adopté aujourd'hui. Toutefois, elle devrait se rendre compte que le groupe de travail qu'elle met sur pied pour étudier l'assurance-chômage doit prendre le temps de se rendre dans les différentes régions pour écouter ceux qui ne peuvent se permettre de venir à Ottawa. Le groupe rencontrera des gens qui ne disposent pas des moyens financiers pour préparer des mémoires élaborés. Il importe donc qu'il se rende partout pour écouter ce que les gens ont à dire. Je ne dis pas que nous sommes en faveur de normes variables d'admissibilité.

Hier, à Winnipeg, nous avons inauguré l'Association des villes à industrie unique. Il me semble que l'on ne parle de ces villes et des régions défavorisées que lorsqu'elles sont en crise. C'était le cas de l'Île du Cap-Breton. Nous ne semblons pas avoir conçu de stratégie pour faire face à ces crises lorsqu'elles se présentent ou, mieux encore, pour éviter que ces villes ne dépendent que d'une seule industrie.

C'est pourquoi j'ai suggéré à la ministre d'adopter le même point de vue que notre parti. Nous avons proposé un certain nombre d'initiatives touchant le rôle que son ministère peut jouer pour atténuer bien des problèmes avant qu'ils ne deviennent catastrophiques.

La ministre recevra bientôt le rapport sur le nord-ouest de l'Ontario, qui traite des mines de Hemlo, Manitouwadge et Marathon. Ce sont là des villes qui voient l'avenir avec confiance, mais pour éviter qu'elles ne deviennent de nouvelles Labrador City ou Faro, j'espère que la ministre les défendra auprès de ses collègues avec la même détermination que celle dont elle a fait preuve pour défendre le programme d'assurance-chômage.

Je reconnais le travail de la ministre dans ce domaine. Lorsqu'elle m'a téléphoné à ce sujet, la première question que je lui ai posée, c'est: «Comment avez-vous fait?». J'espère qu'on affichera la même détermination jusqu'à ce que soit adoptée la politique de plein emploi que nous devrions avoir. Je ne voudrais pas que l'on modifie le programme d'assurance-chômage. Nous ne devons mettre personne dans la misère. Le chômage est déjà suffisamment difficile à supporter.

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois, et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Paproski.)

• (1200)

Le vice-président: A l'ordre. La Chambre, formée en comité plénier, entreprend l'étude du projet de loi C-52, tendant à modifier la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage. L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1—

M. Rompkey: Monsieur le président, je n'ai aucune raison de retarder l'adoption du projet de loi, mais je voudrais poser quelques questions à la ministre. Je suis heureux, bien entendu, que l'on bloque les taux de cotisation et que l'on maintienne jusqu'en décembre 1986 les normes variables d'admissibilité. Toutefois, je souhaiterais que la ministre nous dise pourquoi elle ne procède pas à une prolongation indéfinie.

Les examens m'inquiètent toujours et j'ai peur des expressions «rationalisation» et «rapport coût/efficacité», car, généralement, elles n'annoncent rien de bon pour la région atlantique. Je voudrais rappeler à la ministre quelque chose qu'elle sait déjà, et c'est que l'on peut réexaminer la situation autant que l'on veut, il sera toujours impossible aux pêcheurs de la côte nord-est de Terre-Neuve de pêcher pendant plus de 10 semaines par an. C'est la réalité. Par ailleurs, il n'y a pas véritablement d'autre solution. C'est fort décevant et les divers gouvernements ont essayé de surmonter le problème, mais c'est une réalité inéluctable. On a beau réexaminer la situation, mais à moins de le ramener à huit semaines comme c'était auparavant, nous n'y pouvons pas grand-chose à présent.

Je ne fais pas confiance à un examen où l'on étudiera les normes variables d'admissibilité si elles ne sont maintenues que jusqu'à décembre 1986. Il se trouve dans certaines régions du pays des gens qui, bien qu'ils n'y soient pour rien, ne peuvent pas prendre d'autres dispositions. Pourquoi la ministre n'annonce-t-elle pas tout simplement que les normes variables d'admissibilité seront maintenues indéfiniment?

Je rappelle à la ministre que, l'autre jour, elle a annoncé qu'une aide financière de 5 à 6 millions de dollars serait consentie aux personnes dans l'incapacité de poursuivre leur activité à cause de la glace le long de la côte du Labrador. Je la félicite de cette initiative. Toutefois, elle n'a fait que répéter une initiative que l'on prend depuis quelques années. Le problème semble se reposer d'année en année. Compte tenu de tout cela, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas modifier immédiatement la loi de façon à ce que, comme nombre de personnes et moi-même l'avons proposé, la période donnant droit aux prestations d'assurance-chômage soit prolongée dans le cas des pêcheurs jusqu'au début de la saison de pêche.

Pour ce qui est de la consultation à cet égard, la ministre a déjà consulté le syndicat des pêcheurs à Terre-Neuve. Je ne sais pas si elle a entendu les représentants du gouvernement de Terre-Neuve, mais elle nous a certainement consultés, nous, et je pense qu'elle a déjà consulté aussi d'autres membres de la collectivité des pêcheurs. Nous lui avons tous déclaré que nous tenions à ce que cette mesure soit prise pour les raisons que j'ai citées tout à l'heure. Dans certaines régions du pays, il n'est simplement plus possible de pêcher pendant plus de dix semaines, et dans d'autres régions il est impossible de commencer la pêche avant une certaine période de l'année. Pourtant, certains pêcheurs ont dû se débrouiller sans prestations par suite de circonstances indépendantes de leur volonté.

La ministre est-elle disposée à prendre maintenant cette initiative sans procéder à d'autres consultations? Car elles ont déjà été faites. Je m'intéresse à ce dossier depuis 1972, quand j'étais secrétaire parlementaire du ministre des Pêches. A l'époque, nous avions cherché s'il n'y avait pas moyen de mettre sur pied d'autres programmes à l'intention des pêcheurs. La question a beaucoup embêté tous les gouvernements qui se sont succédé depuis, et peut-être même avant.

Il ne semble pas y avoir d'autres solutions que le régime d'assurance-chômage. Nous avons envisagé d'établir un programme de subvention des prix et un programme de soutien du revenu. La question a tourmenté tous les ministres des Pêches qui s'y sont intéressés. Le régime d'assurance-chômage constitue la seule solution qui soit efficace. Compte tenu de cela et du fait que nous entreprenons maintenant de nouvelles consultations, je voudrais savoir si, eu égard aux propositions qui ont été faites, la ministre ne serait pas disposée à présenter maintenant une modification qui permettrait de verser aux pêcheurs des prestations d'assurance-chômage jusqu'à ce que reprenne la saison de pêche?

Veillera-t-elle à ce que le Labrador puisse bénéficier des dispositions qu'elle a prises tendant à verser les prestations d'assurance-chômage jusqu'à la fonte des glaces? Ses collaborateurs vont sûrement le lui dire, les pêcheurs du Labrador sont exclus du programme qu'elle a annoncé la semaine dernière.

Si la ministre est décidée à entreprendre cette révision et à procéder à ces consultations, voudrait-elle veiller à ce que le groupe consultatif inclue un représentant de Terre-Neuve? Voudrait-elle s'engager à ce que ce représentant soit un porte-parole des pêcheurs? Irait-elle même jusqu'à désigner un pêcheur, voire une pêcheuse? En effet, on rencontre de nombreuses femmes dans le secteur de la pêche à Terre-Neuve, même à l'étape initiale. Autrement dit, on les retrouve sur les bateaux avec leurs maris et les autres pêcheurs. Ce sont des gens qui connaissent les réalités économiques et les problèmes de main-d'œuvre du secteur de la pêche à Terre-Neuve.

La ministre promettra-t-elle à une province qui, je suppose, sera plus affectée par cette mesure que toute autre province, que le comité comprendra un représentant de la province et que ce représentant travaillera au premier échelon de ce secteur d'activité? Si cela est possible, et je pourrai faire certaines recommandations à la ministre, acceptera-t-elle de désigner une femme exerçant ce genre d'activité? La ministre voudra sans doute répondre à mes quatre questions.

Mlle MacDonald: Monsieur le président, je répondrai volontiers aux questions posées par le député de Grand Falls-White Bay-Labrador et j'en profite aussi pour remercier les autres qui ont participé au débat. Le député de Grand Falls-White Bay-Labrador a soulevé plusieurs questions et je vais tenter d'y répondre une à une.

Le député a d'abord demandé pourquoi nous n'avions pas prolongé indéfiniment les normes variables d'admissibilité au lieu de les supprimer dans 19 mois comme nous le proposons. D'habitude, cette disposition de la loi était prolongée pendant un an. Et nous avons décidé de la prolonger pendant un an et demi. Cette période coïncide avec le délai qui sera nécessaire croyons-nous pour que le comité termine l'examen de la situation de la Caisse d'assurance-chômage, présente ses recommandations au gouvernement et que ce dernier en saisisse le Parlement. Je prévois que, dans l'intervalle, nous aurons le temps de régler cette question entre autres. Nous devrions pouvoir déterminer quelles devraient être les normes, s'il y a lieu de les prolonger indéfiniment ou s'il devrait y avoir plus d'écart comme l'a suggéré le député de Nickel Belt qui a dit que la prolongation ne devrait pas être permanente, mais plutôt établie en fonction de l'époque où le chômage est élevé dans certaines régions.

Ce qui nous intéresse tous, c'est non pas de supprimer cette mesure sous prétexte qu'elle n'est pas nécessaire en temps de difficulté; ce que nous voulons c'est qu'elle ne soit plus nécessaire comme garantie parce que le taux de chômage aura baissé. Ces choses seront prises en considération pendant la révision. A l'issue des 19 mois, si l'on n'a pas accompli suffisamment de progrès, l'on pourra certainement songer à prolonger encore une fois la mesure que ce soit pour une période déterminée ou indéfinie.

Ensuite le député a demandé s'il était possible de proposer immédiatement un amendement pour prolonger les prestations des pêcheurs et des pêcheuses jusqu'au début de la saison de pêche chaque année. Il nous a rappelé les antécédents de cette mesure en affirmant qu'elle était devenue une sorte de pratique courante. Il a dit qu'une prestation supplémentaire s'imposait

chaque année à cause des conditions de la glace et qu'il faudrait en tenir compte chaque fois qu'il est question de prolonger les prestations. Encore une fois, je crois que c'est une question que le comité chargé de revoir la Loi sur l'assurance-chômage pourra examiner et il proposera des recommandations appropriées.

• (1210)

Il arrive parfois qu'on verse directement des prestations supplémentaires de chômage à même les recettes du gouvernement, mais on n'a recouru à cette pratique que trois fois au cours des 11 dernières années, à savoir en 1974, en 1984 et de nouveau cette année. Cette mesure dépend forcément des conditions météorologiques et de l'état de la glace dans le golfe, des conditions qui ne sont pas toujours les mêmes chaque année. Le député peut être assuré que je sais fort bien ce qui arrive lorsqu'il y a encore de la glace dans le golfe bien après le début du printemps. J'en connais les conséquences, non seulement pour la pêche, mais pour d'autres industries également de la côte est, car j'y ai passé la plus grande partie de ma vie. Nous avons réglé le problème pour l'instant en proposant des versements de prestations supplémentaires cette année. Les mesures que nous prendrons à l'avenir dépendront des recommandations du comité d'examen de l'assurance-chômage.

Le député voulait aussi savoir si la pêche sur la côte du Labrador serait incluse aussi dans la disposition actuelle prévoyant des paiements de prestations supplémentaires. Le député n'ignore pas que les pêcheurs de cette région sont inclus dans les dispositions courantes de l'assurance-chômage à compter du 1er juin, qui est la date normale de l'ouverture de la pêche dans cette région du pays. Il en est tenu compte dans les paiements qui seront versés en 1985.

La dernière question porte sur la formation du comité qui sera chargé d'examiner le régime d'assurance-chômage. On a demandé si ce comité compterait dans ses rangs un représentant des pêcheurs de Terre-Neuve. J'ai écouté attentivement les instances du député. Je lui rappelle qu'on n'a pas encore nommé les membres de ce comité. Je comprends non seulement l'importance de cette question pour les pêcheurs de Terre-Neuve, mais aussi la position particulière dans laquelle se trouve cette province et ses habitants en ce qui concerne le régime d'assurance-chômage et ses répercussions sur l'économie de cette région. J'espère que le comité en question comprendra que les mesures qui seront proposées sur ce chapitre sont plus importantes pour Terre-Neuve que pour n'importe quelle autre province. Ses membres devraient se rendre compte que non seulement les pêcheurs et les femmes de Terre-Neuve ont particulièrement besoin de ce régime, mais que tout changement qu'on pourrait lui faire subir aurait d'importantes répercussions sur l'ensemble de la province. Je ne peux promettre au député que telle ou telle personne sera nommée au comité en question, mais je suis persuadée que ce comité tiendra compte très clairement des besoins spéciaux de Terre-Neuve.

M. Rodriguez: Monsieur le président, étant donné que cette mesure propose de bloquer le taux des cotisations des employeurs et des employés, la ministre pourrait-elle nous dire si la Caisse d'assurance-chômage subira des dépassements de coûts? Ces dépassements seront-ils imputés au déficit cumulatif de la Caisse? Je crois qu'il faudrait prendre cet argent à la même les recettes générales du pays. Étant donné que les cotisations des employeurs et des employés sont bloquées à un certain niveau, le Trésor public devrait prendre le relais. Pendant que le collaborateur de la ministre cherche la réponse, je pourrais peut-être en profiter pour m'expliquer davantage.

Mlle MacDonald: Monsieur le président, je présente mes excuses au député, car pendant qu'il m'interrogeait, on m'a remis une note sur un autre sujet et je n'ai pas compris la première partie de sa question. Mais j'imagine qu'il voulait savoir si le déficit cumulatif de la Caisse d'assurance-chômage sera absorbé par le Fonds du revenu consolidé. Si je fais erreur, peut-être aurait-il l'obligeance de répéter sa question.

M. Rodriguez: Monsieur le président, ce sont normalement les cotisations des employeurs et des employés qui financent le programme d'assurance-chômage, sauf en ce qui concerne les prestations prolongées et celles versées aux pêcheurs. A l'heure actuelle, si le coût du programme augmente, sauf dans le cas des prestations prolongées et celles versées aux pêcheurs, les cotisations sont rajustées en conséquence. Cependant, si nous bloquons les cotisations que versent les employeurs et les employés et que le coût augmente, qui donc va assumer le coût excédentaire? Ce que je dis à la ministre, c'est qu'il faudrait le payer au moyen des revenus généraux au lieu de l'ajouter au déficit global de la Caisse d'assurance-chômage.

Mlle MacDonald: Je prends bonne note de la suggestion du député, monsieur le président. Cependant, selon la méthode en usage à l'heure actuelle, le coût excédentaire, soit la différence entre le coût total et ce que versent ensemble employeurs et employés, est réparti également. D'après mes extrapolations, vu les revenus qu'apportent les cotisations, le déficit devrait commencer et continuer à décroître. Cela, compte tenu des cotisations que versent actuellement les employeurs et les employés.

M. Rodriguez: Dans ce cas, monsieur le président, pourquoi avons-nous senti le besoin de bloquer les cotisations des employeurs et des employés? Si les extrapolations de la ministre indiquent que les revenus actuels suffisent pour régler le coût du programme, pourquoi a-t-il été nécessaire d'insérer une disposition de blocage au projet de loi C-52?

Mlle MacDonald: La raison, monsieur le président, c'est que la formule qui figure à l'heure actuelle dans la loi aurait porté automatiquement le montant des cotisations à $2.60 pour chaque $100 de rémunération assurable. C'est l'employé qui aurait dû assumer cette hausse, et l'employeur aurait évidemment dû assumer une hausse encore plus marquée. Cela aurait évidemment servi à combler le déficit, mais le fardeau de l'employeur et de l'employé visés aurait été bien plus lourd. Compte tenu de nos extrapolations, nous estimons que le taux de cotisation actuel devrait commencer à réduire le déficit dont le député a parlé. Nous avons choisi pour le moment de ne pas augmenter automatiquement les cotisations, même si cela aurait pu permettre d'éliminer le déficit plus rapidement.

M. Rompkey: Monsieur le président, je me demande si la ministre accepterait de préciser sa réponse à l'une de mes questions. Pourrait-elle s'assurer de nouveau qu'il s'agit bien de la prolongation des versements d'assurance-chômage au Labrador? La semaine dernière, elle a annoncé qu'une certaine somme avait déjà été mise de côté pour la même raison. Sauf erreur, pourtant, elle a déclaré il y a une minute que les pêcheurs de Terre-Neuve qui touchent les prestations d'assurance-chômage recevraient ces versements à compter du 1er juin. Ce n'est pas ce que j'avais cru comprendre en parlant avec ses collaborateurs.

• (1220)

J'aimerais bien que la ministre apporte cette précision, de façon que nous sachions exactement quand les pêcheurs du Labrador seront admissibles à ces prestations d'assurance-chômage. La saison de la pêche, la ministre le sait, débute à des dates différentes selon les endroits. La saison de la pêche ne débute pas partout à la même date. Le ministère des Pêches a fixé différentes dates. En fait, si les pêcheurs de l'île de Terre-Neuve sont admissibles à ces prestations, ceux du Labrador ne le sont pas, vraisemblablement parce que la pêche y débute à une date différente. Pourtant, les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador éprouvent les mêmes difficultés à cause des champs de glace le long du littoral. La ministre pourrait-elle vérifier de nouveau à quelle date exactement les pêcheurs du Labrador deviendront cette année admissibles à ces prestations?

Mlle MacDonald: A propos des dates d'ouverture de la saison de pêche, monsieur le président, je dirai qu'on procédera vraisemblement cette année comme on l'a fait l'année dernière. Les fonctionnaires du Conseil du Trésor ont fait savoir au ministère que ce serait comme l'année dernière, et les gens du Labrador ont eu droit l'année dernière à des versements à compter du 1er juin.

M. Murphy: Monsieur le président, j'ai une observation à faire et quelques questions à poser ensuite à la ministre. Je veux essentiellement faire remarquer que la procédure que nous suivons en ce moment ne va pas dans le droit fil d'un parlementarisme bien ordonnné. Je me rappelle, lorsque le gouvernement libéral avait l'habitude de nous faire étudier une mesure législative à la hâte et à la dernière minute, les conservateurs, alors dans l'opposition, et les néo-démocrates acceptaient de l'adopter rapidement parce qu'il y avait une échéance à respecter, et les divers groupes qui étaient concernés par la mesure à l'étude avaient bien raison de nous le reprocher.

Je me préoccupe du fait qu'une semaine seulement avant l'expiration de la loi existante, nous en prolongions l'application sans respecter les procédures parlementaires qui s'imposent. Il se trouve que je fais partie du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Je vois que le président du comité est présent à la Chambre. Le député de Nickel Belt en fait partie lui aussi. Il faudrait normalement qu'une mesure de ce genre soit présentée à temps pour être renvoyée au comité qui devrait en faire l'étude article par article et donner aux groupes concernés par la mesure l'occasion de présenter leur point de vue et aux chômeurs des diverses régions économiques du pays l'occasion d'expliquer quelles répercussions elle aura sur eux. Ils auraient l'occasion d'expliquer certaines des difficultés qu'ils ont éprouvées parce que les taux de chômage variaient au fil du temps sans qu'ils ne cessent d'être chômeurs.

M. Manly: Et cela aurait donné quelque chose à faire aux conservateurs d'arrière-ban.

M. Murphy: Cela aurait également pu être très instructif pour certains des nouveaux députés conservateurs d'arrière-ban qui auraient pu comprendre ainsi les tenants et aboutissants de cette loi. Je crois comprendre que nous adoptons cette mesure à la hâte afin d'en faire bénéficier les travailleurs auxquels s'appliquent les normes variables d'admissibilité, mais je ferai remarquer qu'il y a beaucoup de travailleurs que cette mesure préoccupe et qui n'auront pas l'occasion de se faire entrendre devant un comité des Communes; par ailleurs nous, aux Communes, nous n'aurons pas l'occasion de consacrer au projet de loi l'étude approfondie qui s'impose.

Je voudrais citer deux autres cas où ce genre de précipitation a nui aux travailleurs, monsieur le président. C'est presque sans aucune consultation que l'on a annoncé dans l'exposé économique du 8 novembre que l'on allait dorénavant tenir compte de l'indemnité de cessation d'emploi et des prestations de retraite aux fins de l'application du programme d'assurance-chômage.

Une mine doit fermer ses portes cette année dans la localité de Lynn Lake, dans ma circonscription, et j'en ai déjà parlé à la ministre. Les habitants de cette localité se sont soudain rendu compte le 9 novembre que les règles du jeu avaient changé. Ils avaient étudié les règles qui existaient avant que le ministre des Finances ne présente son exposé de politique économique le 8 novembre. Ils savaient que leur mine allait fermer, et ils croyaient comprendre quelles étaient les règles du jeu. Mais le gouvernement les a soudainement modifiées le 8 novembre, et ces travailleurs en seront touchés. Les mineurs qui vont être mis à pied et les enseignants et d'autres qui vont perdre leur emploi auront déjà assez de difficulté à affronter leur avenir économique sans que l'on change les règles sans même leur donner l'occasion de dire leur mot à ce sujet. Et voilà encore que nous ne permettons à personne d'avoir son mot à dire sur les changements à l'étude.

Je puis dire la même chose également au sujet du programme Defi 85 pour les étudiants. Les habitants de ma circonscription ont été touchés très durement par ce programme. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration que 222 emplois seulement avaient été approuvés pour ma circonscription dans le cadre de ce programme. Dans le passé, nous obtenions environ 40 p. 100 d'argent et d'emplois d'été de plus grâce aux anciens programmes, mais ces programmes ont été modifiés. Je reconnais que nous avons un nouveau gouvernement, mais ces changements ont été apportés à la hâte, sans les consultations nécessaires et sans que la question soit renvoyée à un comité de la Chambre des communes pour qu'il l'étudie à fond.

Ils n'en feront jamais d'autres. Je me demande bien pourquoi la ministre ne pouvait pas présenter cette mesure il y a un mois pour que nous puissions la renvoyer au comité du travail, de l'emploi et de l'immigration, où elle aurait pu être étudiée et où les groupes et les localités touchés par les changements auraient pu venir témoigner.

Mlle MacDonald: Monsieur le président, j'ai écouté avec étonnement les observations du député de Churchill. Je croyais vraiment qu'aucun député ne s'opposait à ces modifications. Je constate maintenant qu'il y en a un qui veut lambiner et retarder l'adoption du projet de loi, ce qui ferait du tort aux 175,000 Canadiens qui ont le plus besoin de cette mesure.

Le collègue du député, l'honorable représentant de Nickel Belt, comprend l'utilité de ces modifications. Il sait très bien que cette mesure n'a pas fait l'objet de critiques ni de plaintes de la part des intéressés directs. Si le député de Churchill pense que nous devrions en réalité supprimer les normes variables d'admissibilité et la période de gains assurables de dix semaines pour les pêcheurs, par exemple, si le député pense vraiment que c'est ce que les groupes dont il semble être le porte-parole voudraient, il devrait avoir la courtoisie de se lever et de le dire.

Je signale au député que, dans toutes les demandes que j'ai entendues au sujet des normes variables d'admissibilité, il n'y en avait aucune qui proposait la suppression de cette période de dix semaines. Au contraire. Voilà pourquoi nous voulons faire adopter cette mesure. J'ai parlé à des ministériels et à des députés de l'opposition, et tous m'ont incitée à faire adopter cette mesure le plus rapidement possible. J'espère que le député en comprendra l'utilité et nous donnera lui aussi son appui.

M. Murphy: Monsieur le président, j'ignore pourquoi, mais la ministre a mal compris ma question. Je ne suis pas contre les normes variables d'admissibilité. Je suis déjà intervenu en faveur à la Chambre. Ce que je voudrais savoir, c'est pourquoi nous sommes si pressés d'adopter cette mesure? Pourquoi ne pas suivre la procédure normale? Pourquoi ne pas avoir présenté le projet de loi le mois dernier? Ce n'est là rien de nouveau. Si l'adjointe au whip du parti conservateur m'écoutait au lieu de jacasser, elle apprendrait peut-être quelque chose. Nous avions tout le temps voulu. On aurait pu présenter la mesure il y a un mois et la renvoyer au comité, afin de laisser aux intéressés, voire à ceux qui sont en faveur, la chance d'intervenir. Le porte-parole de mon parti a déclaré que nous allions adopter le projet de loi parce qu'il avantagera un grand nombre de Canadiens. Là n'est pas la question.

Mme Mailly: Dans ce cas, rasseyez-vous.

M. Murphy: J'en ai marre d'entendre jacasser le whip adjoint en chef du parti conservateur. Si elle a quelque chose à dire, alors qu'elle intervienne pour de bon.

Le fait est que nous avons à l'heure actuelle un comité de la réforme parlementaire qui étudie la façon d'étoffer et de légitimer le rôle des comités parlementaires. Ceux-ci ont notamment pour principal objet d'étudier les lois et de voir dans quelle mesures elles affectent les Canadiens. Le projet de loi m'inquiète, ainsi que la façon dont nous traitons les différentes régions économiques. Ma circonscription est jumelée à d'autres régions du Canada qui ont un taux de chômage inférieur au sien. Il s'ensuit que la norme variable ne profite pas à certaines parties de ma circonscription en fonction du chômage réel qui y sévit. Cela me préoccupe. Mais compte tenu du processus dans lequel nous nous sommes engagés, nous n'avons pas la possibilité d'examiner cette question de façon approfondie. J'aurais bien voulu que la ministre—tout comme je l'ai souhaité des ministres libéraux—ait présenté ce projet de loi assez tôt pour nous permettre de l'étudier au comité et de lui accorder l'attention qu'il mérite comme tout autre projet de loi.

• (1230)

(L'article est adopté.)

(Les articles 2 et 3 sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

* * *

LA LOI Nº 2 DE 1985-1986 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Flora MacDonald (au nom de la ministre d'État aux Finances) propose: Que le projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je regrette énormément qu'aucun ministre ne soit disposé à prendre la parole à la Chambre pour présenter le projet de loi. Si c'est le cas . . .

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre des Finances (M. Wilson).

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Je vous prie de m'excuser, monsieur le Président. Les choses se passent tellement vite que je ne m'étais pas rendu compte que nous avions terminé l'étude du projet de loi précédent. Cependant, je tiens effectivement à parler du projet de loi C-51, par lequel le gouvernement demande l'autorisation du Parlement pour emprunter 18.2 milliards de dollars.

Je suis très heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui, mais je ne peux pas dire que c'est avec grand enthousiasme que je demande à la Chambre d'approuver ces dépenses, car il s'agit bien évidemment de l'héritage que nous a laissé le gouvernement précédent. Cet héritage impose encore aux Canadiens un fardeau très lourd. Depuis huit mois environ que nous sommes au pouvoir, nous avons manifesté la ferme volonté de régler la succession en annonçant, dans l'énoncé de politique économique de novembre et dans l'exposé budgétaire de la semaine dernière, diverses mesures conçues pour enrayer ce grave problème et le ramener ultérieurement à des proportions plus acceptables compte tenu de notre produit national et des possibilités de financement des divers programmes pour lesquels nous devons emprunter.

Comme tous les députés le savent depuis les discussions que nous avons eues l'automne dernier au sujet du projet de loi C-11, nous devons demander à la Chambre un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour aller chercher l'argent dont nous avons besoin jusqu'à la fin de l'année financière. Je suis très fier aujourd'hui en pensant aux progrès réalisés depuis huit mois, et fier aussi du rôle crucial joué par le premier ministre (M. Mulroney), lequel a fait preuve à la fois de fermeté et de compassion en prenant les mesures dures mais justes qui s'imposaient pour mettre un terme aux emprunts irresponsables accumulés depuis une décennie. La tâche n'a pas été facile et il a fallu prendre des décisions délicates, mais je crois que nous nous sommes engagés dans la bonne voie.

Dans l'exposé budgétaire de la semaine dernière, nous avons renforcé les mesures annoncées en novembre dernier. Ce premier budget du gouvernement conservateur s'attaque directement aux deux principaux problèmes de notre pays, le chômage et les déficits budgétaires élevés. Le taux de chômage demeure inacceptable et nous avons toujours une dette qui continue de grimper. Comme je l'ai expliqué la semaine dernière, ces problèmes constituent une sorte de cercle vicieux, car nos déficits nous empêchent dans une certaine mesure de créer des emplois, et le taux de chômage élevé contribue à accroître le déficit. Toutefois, l'exposé budgétaire propose certaines mesures réalistes, équitables et efficaces pour sortir de ce cercle vicieux.

[*Français*]

Ce budget porte une attention particulière au besoin de promouvoir l'esprit d'«entrepreneurship» à partir de mesures destinées à encourager le goût du risque, les PME, les fermiers, et de ce fait, de promouvoir de nouveaux investissements afin de procurer aux Canadiens plus d'occasions de participer, d'innover et de réussir.

[*Traduction*]

Comme les députés le savent, le projet de loi C-11 a donné l'année dernière au gouvernement un pouvoir d'emprunt provisoire pour l'année financière en cours. Quand elle a parlé de ce projet de loi à la Chambre, la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) a annoncé que le gouvernement présenterait un autre projet de loi après l'exposé budgétaire en vue d'obtenir le pouvoir d'emprunt supplémentaire dont il avait besoin pour l'année financière. C'est celui-là que nous étudions aujourd'hui. Il est certain que ce projet de loi vient à point nommé et qu'il est conforme aux besoins financiers énoncés dans le budget. En vertu de la Loi sur l'administration financière, le gouvernement doit obtenir du Parlement un pouvoir d'emprunt pour être autorisé à s'endetter. Voici ce que dit à ce sujet l'article 36 de la Partie IV de la loi:

> Aucune somme d'argent ne doit être empruntée ni aucun titre émis par Sa Majesté ou en son nom sans l'autorisation du Parlement.

Il s'agit seulement ici de nouvelles sommes, puisque l'article 38 de la loi confère au gouvernement le pouvoir permanent d'emprunter pour rembourser une dette arrivée à échéance et que l'article 39 énonce les règles pour les emprunts temporaires à court terme.

Je voudrais maintenant parler précisément du projet de loi et expliquer comment nous sommes arrivés au montant demandé. A l'article 2(1), le gouvernement demande le pouvoir d'emprunter 18.2 milliards de dollars pour l'année financière 1985-1986. La majeure partie de cette somme correspond à la différence entre les 28 milliards auxquels s'élèvent les besoins financiers pour 1985-1986, d'après le budget, et le pouvoir d'emprunt de 12 milliards accordé en vertu du projet de loi C-11. A ces 16 milliards il convient d'ajouter 2.2 milliards par suite du recours à l'article 39 de la Loi sur l'administration financière en février dernier. Vous vous souvenez, monsieur le Président, que nous avons dû invoquer cet article à cause du temps qu'il a fallu pour faire adopter le projet de loi C-11 à l'autre endroit. La demande d'un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 2.2 milliards est en fait d'ordre technique et résulte de la façon dont sont structurés les articles applicables de la Loi sur l'administration financière.

• (1240)

L'article 39 stipule que le gouverneur en conseil peut autoriser un emprunt lorsqu'il lui apparaît que le Fonds du revenu consolidé sera insuffisant pour faire face aux déboursés. Une mesure de ce genre s'applique à court terme seulement à des prêts dont la date d'échéance ne dépasse pas six mois et chaque emprunt doit être approuvé par le gouverneur en conseil.

L'article 38 prévoit qu'on peut recourir à des emprunts normaux pour rembourser une dette échue. Comme la dette n'augmente pas, l'autorisation d'emprunter n'est pas nécessaire. Toutefois, l'article 38 de la Loi sur l'administration financière interdit le rachat des titres émis en vertu de l'article 38. Ainsi, il faut obtenir un pouvoir d'emprunt pour rembourser la dette échue en février dernier aux termes de l'article 39. J'espère que vous avez suivi mon exposé attentivement, monsieur le Président.

M. Nystrom: Pourriez-vous répéter, s'il vous plaît.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je ne pense pas que vous y teniez. Si l'adoption du projet de loi C-11 n'avait pas été retardée en février dernier, les 2.2 milliards auraient été imputés à l'autorisation d'emprunt régulière et il n'aurait pas été nécessaire de demander ce montant supplémentaire pendant l'année financière en cours. En fait, 2.3 milliards de l'autorisation d'emprunt régulière sont devenus caducs à la fin de l'exercice 1984-1985 parce que le gouvernement n'a pas pu les utiliser.

J'assure les députés qu'il était indispensable de recourir à l'article 39 en février dernier. Les députés se souviendront qu'à ce moment-là la force inhabituelle du dollar américain a pesé sur le dollar canadien et qu'il a fallu intervenir sur les marchés des changes, ce qui a fait fondre nos réserves de dollars américains. Afin de reconstituer ces réserves, il a fallu recourir à l'article 39 de la Loi sur l'administration financière pour tirer sur les crédits de transition dont dispose le Canada auprès des banques à charte canadiennes et des banques internationales. Nous avons également recouru à l'article 39 pour lever 200 millions sur le marché intérieur des capitaux par émission de bons du Trésor. C'est donc en tout l'équivalent de 2.2 milliards qu'il nous a fallu nous procurer à ce moment-là.

Les retards provoqués par les sénateurs libéraux à l'autre endroit ont coûté très cher. Nous ne connaîtrons peut-être jamais le coût total indirect de la confusion et de l'incertitude que ces retards ont causé. Par contre nous avons pu calculer avec beaucoup de certitude et de précision le montant d'argent que cela nous a coûté. C'est 15 millions. Voilà ce qu'a coûté le retard suscité par les sénateurs libéraux quand ils ont bloqué ce projet de loi. En choisissant ce moment-là les sénateurs ont fait preuve d'une inconscience absolue, puisqu'ils savaient que nous arrivions au bout de nos autorisations d'emprunt et que le dollar américain pesait lourdement sur notre monnaie, avec effet à la hausse des taux d'intérêt. Ils ont délibérément provoqué une augmentation de nos coûts financiers globaux qui, en fin de compte, retombera sur les épaules des contribuables canadiens.

M. Nystrom: Quel était le chiffre?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Quinze millions à cause des retards éhontés du Sénat libéral.

Avec l'adoption de ce projet de loi, le gouvernement disposera en tout d'une autorisation d'emprunt de 32.2 milliards pour l'année financière en cours. Ce montant se décompose en 12 milliards fournis par le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, 1985-1986; 18.2 milliards fournis par le projet de loi en discussion; et deux milliards de réserves sans date d'extinction, reportées de la Loi portant pouvoir d'emprunt, 1984-1985 (nº 2). Je dois cependant faire observer que parmi les autorisations d'emprunt accordées par les deux lois pour l'année financière en cours, toutes celles qui ne seront pas utilisées en 1985-1986 s'éteindront le 31 mars 1986.

Pour la gouverne des députés, j'aimerais indiquer la façon dont le gouvernement a utilisé les autorisations d'emprunt accordées par le Parlement pour l'exercice financier 1984-1985. Le montant total des autorisations pour 1984-1985 était de 31.9 milliards de dollars. Il s'agissait de 24.6 milliards fournis par la Loi portant pouvoir d'emprunt, 1984-1985, 7.3 milliards par la Loi portant pouvoir d'emprunt, 1984-1985, et 7.3 milliards par la Loi portant pouvoir d'emprunt 1984-1985 (nº 2).

Au cours de l'exercice financier 1984-1985, les opérations d'emprunt sur le marché intérieur se sont attribué 26.7 milliards de dollars d'autorisations. Sur ce chiffre, 10.4 milliards ont été obtenus par émission de bons du Trésor, 12.5 milliards par les ventes d'obligations négociables, et 3.8 milliards par les ventes nettes d'obligations d'épargne du Canada. Les emprunts étrangers se sont d'autre part attribué 0.9 milliard d'autorisation. Au chapitre des emprunts à l'étranger, il y a eu un milliard de francs suisses d'empruntés sur le marché du franc suisse en mai 1984, un emprunt en syndicat de 120 milliards de yen sur le marché japonais des capitaux en juillet 1984, et l'émission d'obligations pour 500 millions de dollars américains sur le marché de l'eurodollar en mars de cette année.

Les tirages nets sur crédits de transition exercés pendant l'année financière 1984-1985 ont fourni 510 millions de dollars d'autorisations. Il y a eu également au cours du dernier exercice des remboursements d'émissions étrangères qui ont réduit l'utilisation totale des autorisations d'emprunt. Il s'est agi d'un emprunt privé de 500 millions de Deutsche marks échus en mai 1984, et d'un emprunt privé de 500 millions de francs suisses échus en mars 1985.

Par suite de ces opérations sur les marchés intérieurs et étrangers, l'utilisation totale des autorisations d'emprunt au cours de l'exercice 1984-1985 s'est établie à 27.6 milliards de dollars, laissant 4.3 milliards inemployés à la date du 31 mars 1985. Sur ce dernier chiffre, deux milliards ont été reportés à nouveau dans l'exercice 1986-1987, et 2.3 milliards sont venus à extinction.

Le projet de loi en discussion respecte à tous égards l'entente intervenue avec les partis d'opposition en décembre dernier, quand nous nous sommes mis d'accord pour présenter une demande d'autorisation d'emprunt pour 1985-1986 dans les deux semaines suivant le budget. Cet engagement que nous avions pris à l'époque, nous l'exécutons aujourd'hui. Je dirai même que le projet de loi a reçu sa première lecture dans les 24 heures de la présentation du budget.

Je voudrais en terminant demander l'adoption rapide de ce projet de loi, car il va nous permettre de poursuivre notre tâche. Il montre bien pour quelle raison il nous faut son adoption rapide, mais il nous faut une approbation pour cette autorisation d'emprunt. C'est un projet de loi sans complications. Nous ne demandons que l'autorisation d'emprunter pour le reste de la présente année. Les députés sauront, s'ils ont lu le document de travail budgétaire qui a été publié au moment de la présentation du budget, que nous aimerions avoir un calendrier parlementaire mieux défini pour l'étude du budget. Nous espérons que la prochaine demande d'autorisation d'emprunt, qui devrait concerner l'exercice 1986-1987, sera présentée avant la fin de l'exercice en cours.

Je demande aux députés de nous aider en adoptant ce projet de loi le plus rapidement possible, afin de nous permettre d'exécuter la tâche pour laquelle les Canadiens nous ont élus, qui est de représenter et de servir le pays d'une façon efficace et responsable.

Des voix: Bravo!

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le ministre a conclu son discours en demandant l'adoption rapide de ce projet de loi. L'opposition officielle n'a nullement l'intention de la retarder. De toute évidence, le gouvernement a besoin d'un pouvoir d'emprunt pour poursuivre ses activités. Plusieurs députés de notre parti prendront toutefois la parole, car il y a plusieurs questions à aborder ici aujourd'hui et peut-être même demain.

Je remarque qu'en même temps que le budget le gouvernement a déposé un document de travail sur le processus budgétaire qui contient des recommandations quant à la façon et au moment de présenter les projets de loi portant pouvoir d'emprunt. Il s'agit de recommandations intéressantes qui seront certainement analysées et évaluées en profondeur. De toute évidence, le gouvernement a tiré la leçon des conséquences de la façon inepte dont il a présenté le projet de loi C-11 l'automne dernier.

Comme vous vous en souviendrez, le gouvernement a demandé un pouvoir d'emprunt pour l'exercise 1985-1986 ainsi que pour 1984-1985. Il n'a pas présenté de budget ou de prévisions budgétaires. Un gouvernement nouvellement élu, qui n'avait pas encore fait ses preuves, nous a demandé l'autorisation d'emprunter 16 milliards, somme qui a été réduite par la suite à 12 milliards, sans même énoncer sa politique ou ses objectifs économiques. Il s'est offusqué lorsque les députés des

deux partis d'opposition ont demandé à voir des données financières et économiques indiquant comment le gouvernement allait dépenser cet argent.

Le document de travail du gouvernement mentionne les retards survenus dans l'octroi des pouvoirs d'emprunt comme c'est arrivé au début de 1985. Il est évident que le Sénat a hésité à approuver ce projet de loi sans connaître les intentions du gouvernement. A mon grand plaisir, les recommandations reconnaissent que le gouvernement a été l'artisan de son propre malheur, car à la page 11, nous pouvons lire: «Le gouvernement ne devrait pas solliciter un pouvoir d'emprunt pour l'exercice sans fournir d'abord au Parlement tous les renseignements voulus sur ses besoins financiers». Dans le projet de loi à l'étude le gouvernement demande seulement à emprunter pour l'exercise financier en cours et cela après avoir présenté un budget, comme il se doit.

• (1250)

Les besoins financiers énoncés dans ce budget n'inspirent pas confiance. Le gouvernement veut maintenant plus de 18 milliards pour financer un budget qui impose de dures contraintes financières aux plus démunis. Peut-être serait-il utile de passer en revue chacun des secteurs qui recevront de l'argent ou qui n'en recevront pas, ceux qui profiteront ou qui ne profiteront pas de ce budget.

Le gouvernement propose de majorer la taxe de vente et de taxer une foule d'articles courants et de première nécessité tels que les produits d'hygiène, les savonnettes, le shampoing, les aliments pour animaux domestiques, les bonbons et les sucreries ainsi que les matériaux isolants et les dispositifs permettant d'utiliser d'autres sources d'énergie que le pétrole. La hausse de la taxe de vente rapportera cette année au gouvernement plus de 350 millions qu'il ira chercher dans la poche des contribuables. Cette taxe est imposée aussi bien à ceux qui ont les moyens de payer et qu'à ceux qui ne les ont pas.

Le budget prévoit également une majoration de la taxe sur l'alcool, une forte augmentation de la taxe d'accise sur le tabac et une hausse très lourde de la taxe sur l'essence, ce qui devrait rapporter cette année 630 millions en tout. Nous avons à peine entrepris l'étude du budget. Mais déjà, nous constatons que le gouvernement accapare près d'un milliard de dollars grâce à quelques mesures fiscales.

N'oublions pas que la taxe de vente et la taxe d'accise font boule de neige. Elles rapporteront au gouvernement de plus en plus d'argent d'une année à l'autre. L'année prochaine, la taxe sur l'essence rapportera plus de 930 millions. Cela suffit à couvrir ce que le gouvernement perdra l'année prochaine à la suite de l'abolition de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Par conséquent, les sociétés pétrolières multinationales, et je dis bien multinationales, car ce sont elles qui possèdent le vieux pétrole et qui profiteront de l'abolition de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, se voient offrir une grosse somme d'argent tandis que les consommateurs canadiens payeront la note.

Le budget contient plusieurs contradictions qui empêchent de savoir vraiment quelles sont les intentions du gouvernement, et par conséquent, la somme qu'il a besoin d'emprunter. Le budget insiste sur la réduction du déficit, mais les mesures en ce sens ne donneront lieu qu'à des réductions minimes au cours de l'exercice financier. Il contient de nombreuses mesures cachées telles que la désindexation de l'impôt sur le revenu et de certaines prestations ainsi que la majoration de la taxe de vente et la taxe d'accise et l'élargissement de l'assiette fiscale.

Le gouvernement nous dit que plus de 80 p. 100 de la réduction de déficit sera attribuable à une réduction des dépenses, mais la plupart des compressions budgétaires annoncées font l'objet d'un examen et n'ont pas encore été précisées. Jusqu'ici, le gouvernement semble vouloir réduire le déficit en imposant les consommateurs candiens et plus particulièrement les économiquement faibles et la classe moyenne. Plus de 20 p. 100 de la réduction globale du déficit prévue pour l'année 1990-1991, soit 4.5 milliards de dollars environ, est présenté comme des économies résultant de la réduction des versements nécessaires au service de la dette. Cependant, cette réduction des versements nécessaires au service de la dette dépendra de nombreux facteurs dont les uns dépendent de nous et les autres de l'étranger et que nous ne saurions prévoir à l'heure actuelle. Il y a donc là un élément d'espoir qui pourrait bien être ou ne pas être fondé.

Même si le ministre prétend arriver à réduire le déficit de 4.4 milliards de dollars en 1985-1986 et de plus de 8 milliards de dollars en 1986-1987, les réductions seront en fait beaucoup moindres. En fait, le déficit pourrait bien être de seulement 2 milliards de dollars de moins que prévu cette année et de seulement 1 milliard de dollars de moins l'année prochaine. Les chiffres concernant le déficit prévu changent souvent, semble-t-il. Ainsi, le déficit prévu pour 1984-1985 et pour 1985-1986 est de 6 milliards de dollars plus élevé que ce que Marc Lalonde avait lui-même prévu il y a 18 mois.

En fait, ces chiffres changent si fréquemment qu'on a du mal à s'y fier. Ainsi, les dégrèvements sur l'impôt des particuliers semblent avoir été accélérés. Cela contribue à accroître exagérément l'ampleur du déficit pour 1984-1985. Cela contribue par contre à une réduction du déficit pour 1985-1986, mais il ne s'agit sûrement pas d'une réduction considérable. Puise-je signaler qu'il est 13 heures, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre semble disposée à reconnaître qu'il est 13 heures. Je tiens à rappeler à la députée qu'elle dispose encore de 30 minutes pour terminer son exposé, en conformité des dispositions de l'article 35(2) du Règlement. Pour sa part, au moment où la séance reprendra cet après-midi, le critique du Nouveau parti démocratique en matière de finances disposera de 40 minutes.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 58.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA SUPPOSÉE RÉACTION VIOLENTE D'UN DÉPUTÉ

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, la semaine dernière, on apprenait que le caucus conservateur

avait reçu un manuel d'instructions afin d'aller vendre le budget à travers le pays. Peu importe le contenu de ce budget, le guide du parfait vendeur leur indiquait de défendre tout ce que dirait le ministre des Finances (M. Wilson) comme les paroles de l'Évangile et ce, avec force et détermination. Aucune embûche ne devait les empêcher d'aller prêcher la bonne nouvelle et ils ne devaient accepter aucune critique. C'est ainsi, monsieur le Président, que je recommande à cette Chambre d'octroyer une médaille de bravoure au député de Lotbinière (M. Tremblay) pour avoir mis en péril son intégrité physique à défendre ce qui semblait pour le moins indéfendable pour son président d'association de circonscription.

Monsieur le Président, le député de Lotbinière sera certainement promu au rang d'un héros du budget par son propre caucus, étant donné son ardeur à le défendre envers et contre tous. Son président d'association qui figure pourtant parmi la liste des notaires favorisés par le nouveau gouvernement a certainement été en mesure de constater les limites de la démocratie au sein de son parti progressiste conservateur au Québec. Il a été quitte pour une double fracture du nez.

Donc, je recommande aux députés conservateurs de prendre immédiatement une assurance-responsabilité collective s'ils ont l'intention de continuer ce genre de vente à pression et je recommande au public, pour sa propre protection, de se limiter à écrire à leurs députés ou à leur téléphoner pour éviter des contacts directs avec les conservateurs en ces temps de haute tension au sein de l'équipe ministérielle.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA NAMIBIE—L'EXPLOITATION DE MINES D'URANIUM PAR DES SOCIÉTÉS CANADIENNES

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le Canada est en train d'enfreindre un décret des Nations Unies interdisant l'exploitation par des étrangers des ressources naturelles de la Namibie. Depuis l'époque où le gouvernement ségrégationniste, brutal et sanguinaire de l'Afrique du Sud a envahi la Namibie et entrepris d'en asservir la population et de lui voler ses ressources, les pays de l'Occident se sont joints à ce pillage de l'ancienne colonie sans défense.

Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a adopté en 1974 le décret nº 1 réclamant que les étrangers n'exploitent plus les ressources naturelles de la Namibie. Pourtant, la Rio Algom, entreprise canadienne à laquelle le gouvernement du Canada a accordé des dégrèvements fiscaux, de concert avec la Rio Tinto Zinc, exploite depuis neuf ans les mines d'uranium à Rossing, en Namibie. Une fois que le minerai est importé au Canada, une société d'État, l'El Dorado, à Port Hope, le transforme en hexafluorure d'uranium que l'on expédie ensuite au Japon. On subtilise ainsi des millions de dollars à un peuple conquis, en contravention directe d'un décret des Nations Unies.

Dernièrement, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a entrepris de poursuivre une entreprise néerlandaise, l'Urenco, devant un tribunal néerlandais pour avoir commis une infraction semblable. Selon Son Excellence, M. Ononaiye, l'ambassadeur du Nigéria aux Nations Unies et le porte-parole du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, le Conseil compte également entamer des poursuites contre des entreprises canadiennes coupables de cette infraction.

J'exhorte le gouvernement du Canada à respecter le boycott de l'Afrique du Sud organisé par les Nations Unies et le décret du Conseil pour la Namibie, et à mettre un terme à cette pratique illégale et cupide à laquelle s'adonnent des sociétés canadiennes.

* * *

LE LIONS CLUB INTERNATIONAL

L'AIDE AUX DÉFAVORISÉS

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté que j'interviens aujourd'hui au nom du plus important club philanthropique du monde. Le Lions Club International a été créé en 1917 et il compte maintenant 1.341 million de membres dévoués répartis dans quelque 37,000 clubs établis dans 157 pays et régions géographiques.

La ville d'Ottawa a aujourd'hui l'honneur d'être l'hôte du président du Lions Clubs International, M. Bert Mason, d'Irlande du Nord. Un peu plus tôt aujourd'hui, M. Mason a présenté à notre premier ministre (M. Mulroney) un témoignage de reconnaissance de la part des clubs Lions du monde entier.

Depuis de nombreuses années, les membres du Lions Club International s'emploient à améliorer la qualité de vie des défavorisés. Le club a réussi en particulier, à venir en aide à bien des sourds et des aveugles du monde entier.

Je suis heureux de signaler que près de ma circonscription de Parry Sound-Muskoka, le club Lions a ouvert une colonie de vacances pour des enfants atteints de maladies rénales qui ont besoin de dialyses et par conséquent, de machines coûteuses, pour fonctionner normalement. Au cœur de ma circonscription, l'Institut canadien pour les aveugles a pu ouvrir une autre colonie de vacances grâce aux fonds que lui a versés le club Lions.

Bien des députés se souviennent sans doute d'avoir vu la clinique mobile stationnée devant l'entrée des députés il y a un mois. Cet autobus dans lequel on retrouve un fauteuil de dentiste et d'autres pièces d'équipement médical est un cadeau, vous l'aurez deviné, du Lions Club International aux gens du Pérou.

Au nom des députés, permettez-moi de souhaiter la bienvenue au président du Lions Club International, M. Bert Mason, dans la capitale du Canada. Nous espérons de tout cœur qu'il se sentira chez lui dans notre pays . . .

M. le Président: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LE BUDGET—LA VOIE CHOISIE PAR LE GOUVERNEMENT

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, désormais au Canada, la notion de profit fera à nouveau partie du vocabulaire de nos PME et, de ce fait, des centaines de milliers d'emplois seront créés, ce que le gouvernement libéral n'a pu faire en 20 ans de pouvoir.

Article 21 du Règlement

Les travailleurs de ma circonscription peuvent envisager l'avenir avec optimisme, car ils sont maintenant assurés que leurs employeurs auront l'appui fiscal et financier indispensable au maintien et à l'expansion de leurs entreprises. En effet, pour beaucoup de mes commettants, l'incertitude et les problèmes de leurs employeurs avaient des conséquences directes sur leur vision du lendemain et sur l'avenir de leur famille.

Monsieur le Président, les appuis que j'ai reçus des agriculteurs, des hommes d'affaires, des femmes, concernant le budget Wilson m'incitent à croire que la voie choisie par notre gouvernement sera la plus rentable pour le Canada et pour les Canadiens.

Le récent budget permettra à des centaines de jeunes Canadiens de mettre à profit leurs connaissances, car ils pourront bientôt participer à la vie économique du Canada en occupant des emplois dans tous les secteurs d'activités.

Incidemment, je voudrais saluer de façon toute particulière un groupe de jeunes PC de ma belle circonscription d'Argenteuil-Papineau en visite aujourd'hui à Ottawa, qui ont bien voulu réitérer leur appui au gouvernement et qui manifestent toujours aussi ardemment leur confiance au parti progressiste conservateur. Les jeunes représentent notre espoir, et je me fie à leur sens de la critique et non à celui de nos députés d'en face en ce qui concerne les meilleures mesures pour assurer leur avenir.

* * *

[*Traduction*]

L'UTILISATION DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

M. le Président: Je tiens à rappeler aux députés qu'ils ne peuvent pas se prévaloir de l'article 21 du Règlement pour présenter des félicitations.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'AVORTEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, les conservateurs de la Saskatchewan ont fermement pris position contre l'interruption volontaire de grossesse. Ils ont augmenté leurs subventions à Pro-Vie, et gelé celles de l'Organisation «Planned Parenthood».

Aujourd'hui, en deuxième lecture, on discute d'un projet de loi privé qui fait figure de dangereux ballon d'essai, et qui a l'appui du premier ministre de la Saskatchewan, Grant Devine. Ce projet de loi obligerait les femmes à obtenir le consentement de leur mari pour avoir un avortement. On veut également que les filles de moins de 18 ans victimes d'inceste et de viol soient obligées d'obtenir la permission de leurs parents ou des tribunaux pour avoir une interruption volontaire de grossesse.

Monsieur le Président, cela constitue un exemple frappant de la mentalité conservatrice au sujet des droits des femmes. Depuis les années 1970 les femmes du Canada signent leur autorisation de traitement et d'intervention chirurgicale. Croyez-vous sincèrement qu'une adolescente victime d'inceste ira demander à son père la permission de se faire avorter? Ou plutôt, ne croyez-vous pas qu'elle essaiera de se procurer elle-même une interruption de grossesse dans des conditions hygiéniques et sécuritaires qui laissent à désirer?

Monsieur le Président, je ne veux pas du tout diminuer le rôle du mari, mais si on insiste pour que les femmes obtiennent la permission de leur mari pour avoir une interruption volontaire de grossesse, j'entreprendrai une campagne nationale pour que les hommes soient dorénavant obligés de demander la permission de leur épouse avant d'obtenir une vasectomie ou tout traitement contre les maladies vénériennes.

M. le Président: Je dois aviser l'honorable députée que sont temps de parole est écoulé. L'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a la parole.

* * *

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Vous vous rappellerez, monsieur le Président, que durant la campagne électorale le parti conservateur avait promis, dans tout le Canada, des emplois, des emplois et encore des emplois.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Mais dans le budget, tout ce que nous trouvons ce sont des impôts, des impôts et encore des impôts. Au cours de la campagne les conservateurs n'ont jamais parlé d'augmentations d'impôts. Ils n'ont pas mentionné de taxe sur l'essence. Ils ne nous ont pas parlé de désindexer les pensions et les allocations familiales, ni les exemptions d'impôt sur le revenu. En fait, certains critiques vont jusqu'à dire qu'on ne peut faire confiance à aucun membre du gouvernement, qu'on ne peut pas croire ce qu'ils nous disent. Je n'irai pas aussi loin, monsieur le Président.

Il y a au moins un conservateur honnête, le ministre de la Justice (M. Crosbie). Vous vous rappellerez qu'il avait dit, avant la campagne électorale: «Si nous disions la vérité aux Canadiens, ils ne voteraient jamais pour nous».

On n'a jamais rien dit de plus vrai.

* * *

L'EMPLOI

LA COOPÉRATION ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES ENTREPRISES EN VUE DE CRÉER DES EMPLOIS

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, nous entendons tous les jours les sombres prophéties des partis de l'opposition qui accusent le gouvernement de sabrer les programmes fédéraux et de faire disparaître ainsi des emplois. Nous entendons la même rengaine depuis novembre, monsieur le Président. La réalité est bien différente.

Depuis que nous formons le nouveau gouvernement, plus de 200,000 nouveaux emplois ont été créés. Rien qu'en avril, il y en a eu 89,000.

Nos amis libéraux et néo-démocrates ont manifestement peur du changement. Les programmes de création d'emplois du passé n'ont pas marché. Le gouvernement a hérité d'un taux de chômage inacceptable, et nos collègues de l'opposition se contentent de l'encourager simplement à engloutir encore plus d'argent dans ce problème.

Notre parti reconnaît qu'il n'est pas possible de créer sérieusement des emplois sans la coopération entière du secteur des entreprises, petites et grandes. Le budget présenté la semaine dernière par mon collègue le ministre des Finances (M. Wilson) va permettre de créer des emplois, parce qu'il donne aux Canadiens la liberté de réaliser leur plein potentiel économique.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LES FÉLICITATIONS OFFERTES AU MINISTRE DES FINANCES

M. Richard Grisé (Chambly): Monsieur le Président, le jeudi 23 mai dernier, mon honorable collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), présentait devant cette Chambre le premier budget de notre gouvernement, un budget qui reconnaît l'intelligence des Canadiens et des Canadiennes en leur donnant les outils nécessaires à la création d'emplois dont le Canada a besoin. A l'instar de plusieurs de mes collègues, je me suis présenté sans hésitation devant la population de ma circonscription de Chambly pour recueillir la réaction sur le budget. J'ai reçu de plusieurs personnes, qu'elles soient propriétaires d'entreprises, travailleuses ou autres, des messages d'encouragement face aux mesures mises de l'avant pour réduire le déficit et pour créer le climat de confiance qui favorisera les investissements au Canada et ainsi remettre au travail 1,400,000 personnes qui maintenant peuvent entrevoir l'avenir avec optimisme. Oui, monsieur le Président, je me fais le porte-parole de mes concitoyens et concitoyennes de la circonscription de Chambly pour transmettre à l'honorable ministre des Finances nos plus sincères félicitations pour ce pas dans la bonne direction, celle de la vitalité économique du Canada.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'ANNONCE DE LA FERMETURE DES USINES D'EAU LOURDE DU CAP-BRETON

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé jeudi dernier dans son budget que les usines d'eau lourde de Glace Bay et de Port Hawkesbury allaient être fermées. Cela témoignait d'une certaine dureté et d'une certaine indifférence à l'endroit des habitants du Cap-Breton. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M[lle] Carney) avait promis à plus d'une reprise que toute décision concernant la fermeture des deux usines serait reportée jusqu'à ce qu'on ait trouvé des emplois de remplacement pour tous les travailleurs. Le gouvernement vient de manquer à sa promesse.

Article 21 du Règlement

Je rappelle, monsieur le Président, que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a fait le 23 novembre 1984 la déclaration suivante aux travailleurs, comme le rapportait le *Chronicle-Herald*:

> Je puis vous assurer que l'on ne prendra absolument aucune décision sur ce point tant que l'on n'aura pas mis sur pied un plan de développement destiné à compenser toute perte d'emplois qu'entraînerait une décision concernant les usines d'eau lourde.

En février 1985, elle déclarait encore ceci:

> . . . on ne mettra en œuvre aucun plan en vue de fermer les deux usines avant que l'on ne puisse trouver des emplois de remplacement pour les travailleurs déplacés.

Le gouvernement a violé d'autres promesses également. Il avait promis de consulter les gouvernements provinciaux, le patronat, les syndicats—tous les secteurs de la société canadienne. Malgré ces nobles intentions, le gouvernement n'a jamais cherché à consulter les travailleurs de Glace Bay et de Port Hawkesbury. Voilà qui est stupéfiant quand on songe que ce sont les travailleurs eux-mêmes qui sont les plus directement touchés par la fermeture des usines.

J'exhorte le gouvernement actuel à prendre des mesures positives au nom des Canadiens, par opposition aux généreuses promesses et aux nobles intentions qui restent encore à réaliser ou à mettre en application.

* * *

LES PENSIONS

LA RÉFORME DU RÉGIME DE PENSIONS

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Jeudi dernier, monsieur le Président, les Canadiens ont été témoins d'initiatives essentielles dans le domaine de la santé, mais la plus importante avait trait à la réforme des pensions.

Après dix ans d'obstructions et de tergiversations, c'est un gouvernement conservateur dynamique et audacieux qui a réussi en neuf mois à mettre sur pied la réforme des pensions dont notre grand pays a tellement besoin.

Ces changements vont permettre à plus de travailleurs de cotiser à des régimes de pension et de participer à la gestion de caisses de retraite. Ils vont aussi protéger les travailleurs qui changent d'emploi contre la perte de prestations de retraite. Après des années de participation, les travailleurs auront enfin droit aux prestations de retraite qu'ils méritent.

Mieux encore, les femmes et les hommes qui prennent leur retraite dans des circonstances similaires toucheront les mêmes prestations et le conjoint survivant d'un pensionné aura droit aux prestations. Aux termes de ces réformes radicales, en cas de rupture du mariage les époux se partageront les prestations de pension. En présentant ces mesures qui assureront l'égalité qui s'impose entre les hommes et les femmes, le gouvernement conservateur prouve qu'il a la conviction que les Canadiennes ont droit à leur juste part.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

LA LETTRE D'UN PETIT COMMERÇANT SUR LE BUDGET

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, aujourd'hui même j'ai reçu une lettre dont voici la teneur:

Étant petit commerçant, imaginez mon enthousiasme quand j'ai appris que le budget comptait revigorer l'économie canadienne par une série de mesures favorables à la petite entreprise. Je dois avouer cependant que je ne vois pas bien en quoi le nouveau budget va aider ce secteur.

Pour l'essentiel, mes activités consistent à vendre des produits de nécessité courante, par exemple du dentifrice et du papier de toilette, du tabac, des boissons non alcoolisées, des sucreries et autres friandises. Le nouveau budget qui prélève une taxe sur tous ces produits en affectera sûrement la demande.

Je croyais que le rôle du budget consisterait à favoriser l'expansion des petites entreprises pour les aider à créer de l'emploi. Pourtant, en ce qui me concerne tout au moins, ce sera plutôt le contraire, puisque le budget me place dans une position précaire de deux manières.

D'abord, il réduira le volume de mes ventes en faisant tomber la demande. En second lieu, il affectera directement l'élément fondamental de toute entreprise prospère, la clientèle. Tel sera le résultat des nouvelles taxes à la consommation qui font de la petite entreprise la principale victime des politiques du gouvernement.

Pour terminer, j'estime, en tant que petit commerçant, que le ministre des Finances devrait réexaminer la façon dont il envisage d'aider la petite entreprise.

Veuillez accepter mes salutations distinguées.

Abba's Grocery,
344, rue Bell Sud,
Ottawa

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE FÉDÉRATIVE SOVIÉTIQUE RUSSE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence dans nos tribunes de Son Excellence Vitaly Vorotnikov, membre du Politburo du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, et président du Conseil des ministres de la République socialiste fédérative soviétique russe.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PENSIONS

LA MODIFICATION DE L'INDEXATION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre des Finances se souvient que, vendredi dernier, je lui ai demandé à la Chambre, pourquoi il avait agi sournoisement au lieu d'expliquer les choses telles qu'elles sont aux contribuables canadiens dans son exposé budgétaire.

Je lui ai dit que la désindexation des tranches d'imposition, des déductions générales, des pensions de vieillesse et des allocations familiales se traduirait par une augmentation d'impôt dissimulée et massive de 3 p. 100 par an, chaque année, le tout étant cumulatif. Mon collègue de Laval-des-Rapides a montré un document du ministère des Finances qui confirme ce que j'ai dit à la Chambre vendredi.

Le ministre est-il prêt à reconnaître ce qu'il a refusé d'admettre vendredi, c'est-à-dire qu'une veuve de 80 ans qui touche la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti perdra dans l'absolu, d'ici 1990, $30 par mois, et plus de $45 par mois d'ici 1991? Pourquoi le ministre refuse-t-il de dire la vérité aux députés de cette Chambre et aux Canadiens et de reconnaître qu'il a agi clandestinement et sournoisement en imposant des augmentations d'impôt aux Canadiens?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le très honorable chef de l'opposition se trompe complètement dans la façon dont il expose son argument. Il ferait bien de lire l'exposé budgétaire, dans lequel on explique la nature des problèmes financiers du Canada et les divers moyens dont nous nous efforçons de les régler. Nous avons défini une orientation que nous maintiendrons pendant plusieurs années. Toutefois, j'attire l'attention du chef de l'opposition sur le fait que cette orientation vise surtout à nous permettre de régler le plus vite possible les problèmes financiers du pays.

S'il n'appuie pas notre politique dont le but est de juguler le déficit, je voudrais qu'il nous le dise, car s'il ne l'approuve pas, il va à l'encontre de tout ce qu'il a déclaré depuis quatre ou cinq ans.

Des voix: Bravo!

LES CONSÉQUENCES DU BUDGET POUR LES PERSONNES RECEVANT UNE PENSION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai l'intention de traiter de cette question en profondeur demain à la Chambre. Nous devons assainir les finances publiques du Canada, mais pas aux dépens des faibles, des chômeurs, des personnes âgées ni des handicapés. Je l'ai déclaré publiquement depuis cinq ans.

En 1990, 1,740,000 Canadiens âgés auront un niveau de vie égal ou inférieur au seuil de la pauvreté. Nous avons calculé que la réduction de la pension de vieillesse et la hausse des diverses taxes de vente feront perdre à ces personnes âgées 1.25 milliard de dollars en 1990. C'est précisément le montant que représente l'exonération de l'impôt sur les gains en capital accordée aux Canadiens les plus aisés.

Le ministre veut-il vraiment que les Canadiens les plus riches reçoivent un avantage fiscal—que j'ai appelé un cadeau—de $125,000, au cours de leur vie, aux dépens des personnes âgées?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a mentionné les infirmes. Il est évident que, dans le budget, nous avons pris des mesures pour aider les personnes infirmes. Nous avons maintenu l'indexation du supplément de revenu garanti et du crédit d'impôt pour enfants. En fait, l'augmentation du crédit d'impôt pour enfants sera supérieure aux taux d'inflation dans les prochaines années. Nous avons maintenu l'indexation intégrale dans les programmes destinés aux anciens combattants, de sorte que le préambule de la question du chef de l'opposition n'est nullement fondé.

• (1420)

Soit dit en passant, nous savons que le député de Laval-des-Rapides s'est déjà prononcé contre l'indexation fiscale. D'après lui, l'indexation fiscale est une mesure dangereuse qui risque d'empêcher le gouvernement de lutter efficacement contre l'inflation, ce qui est justement ce que nous nous efforçons de faire.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LES PROGRAMMES SOCIAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

La «désindexation» est une taxe, un impôt clandestin, caché, secret, envers la population canadienne. Les prévisions secrètes du ministre, rendues publiques par mon collègue le député de Laval-des-Rapides hier, révèlent que d'ici 1990 les prestations pour les enfants subiront une perte nette de millions de dollars par année. Le ministre des Finances va-t-il admettre maintenant qu'il retranche des sommes énormes dans les programmes destinés à aider les familles? Est-ce qu'il va admettre qu'il a violé la promesse du premier ministre de ne pas réduire les budgets des programmes sociaux pour abaisser le déficit?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Dans ce budget, monsieur le Président, nous avons tâché de donner au gouvernement une orientation lui permettant de réduire notre dette massive qui constitue un fardeau pour tous les Canadiens. Il est extrêmement important que les Canadiens se rendent compte que la tâche à laquelle nous nous attaquons avec vigueur est énorme et que nous avons demandé à chacun de faire sa part. Il y a un impôt sur le capital des banques et une surtaxe sur les sociétés.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si les députés d'en face voulaient bien se calmer un peu, je pourrais continuer.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ils ne veulent visiblement pas écouter.

L'ADMINISTRATION

LES DÉCLARATIONS DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, il a reproché au solliciteur général d'avoir pris parti dans l'affaire Coates et, moins de cinq minutes plus tard, le solliciteur général a déclaré aux journalistes, en dehors de la Chambre, qu'il ne regrettait pas son intervention. L'hiver dernier, lorsque l'affaire de la réunion secrète avec le premier ministre Hatfield a été portée au grand jour, le premier ministre a encore une fois critiqué le solliciteur général en disant que cette réunion n'aurait pas dû avoir lieu, normalement. Cependant, le solliciteur général a déclaré qu'il était prêt à recommencer. Ces deux actes étaient totalement contraires à l'administration de la justice ou, pour reprendre les paroles du premier ministre, tout à fait irréguliers.

Puisque notre solliciteur général semble mal comprendre non seulement les responsabilités de son poste, mais également son obligation envers le premier ministre . . .

Des voix: La question!

M. Kaplan: Voici la question.

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: Compte tenu de tout ce qui précède, n'est-il pas temps pour le premier ministre de remplacer le solliciteur général?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai nommé un nouveau solliciteur général parce que nous ne voulions pas d'une personne qui a autorisé le versement de 100,000 dollars à un meurtrier en Colombie-Britannique. Les gens en ont plein le dos de ce genre de choses.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre.

M. Mulroney: Le solliciteur général est un homme très respectable et je pense que son prédécesseur ferait mieux de ne pas citer hors contexte les remarques du solliciteur général, lesquelles étaient très précises.

LE COMPORTEMENT DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ce n'est pas moi qui ai autorisé ce paiement de $100,000, mais le procureur général de la Colombie-Britannique, et les faits le prouvent clairement.

Je voudrais en revenir à la question qui nous intéresse. Quels critères le premier ministre applique-t-il pour assurer la discipline parmi ses ministres? Le ministre de la Défense nationale boit un verrre dans un bar et on lui demande ou plutôt on lui conseille de démissionner. Le solliciteur général se livre à des actes que le premier ministre lui-même désavoue et on lui permet de rester au cabinet, et il reçoit même des fleurs. Quels critères le premier ministre applique-t-il?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai parlé hier de la recommandation formelle si bien exposée par mon collègue de Hamilton Mountain et qui s'applique à tous les députés de la Chambre des communes.

M. Nunziata: Nous ne sommes pas tous ministres.

M. Mulroney: Le député de York-Sud-Weston était d'accord avec la portée générale de la remarque.

Mme Copps: Non, ce n'est pas vrai.

M. Hnatyshyn: Laissez-le répondre pour lui-même.

M. Mulroney: Mon collègue devrait suivre le conseil du député de York-Sud-Weston comme le feront tous les députés de la Chambre, au sujet des remarques faites par les personnes en cause dans une procédure quasi-judiciaire. J'ai approuvé hier les propos de mon collègue de Hamilton Mountain. Sa remarque était fort à-propos et je suppose que tous les députés de la Chambre aligneront leur conduite future sur ce principe.

* * *

LES CORPORATIONS

LA SOCIÉTÉ ÉTABLIE POUR EXPORTER DE L'EAU—LA COLLABORATION OFFERTE PAR LE PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre au sujet d'un article paru dans la *Gazette* de Montréal d'aujourd'hui dont il a certainement eu connaissance. C'est au sujet d'une action intentée au civil contre une compagnie établie pour exporter vers le Moyen-Orient de l'eau de la circonscription du premier ministre.

Ma question concerne l'appui que le premier ministre aurait donné à cette entreprise. Plus précisément, je voudrais savoir ce que le premier ministre voulait dire lorsqu'il a déclaré au président de la compagnie dans une lettre portant l'imprimatur du premier ministre qu'il lui offrait son entière collaboration après avoir examiné les initiatives prises par sa société.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, dans la lettre à laquelle le député fait allusion, j'offre mon entière collaboration pour établir des emplois productifs dans la circonscription de Manicouagan.

[*Français*]

Oui, mais c'est tout à fait normal. J'ai été approché comme député de la circonscription de Manicouagan par le maire de Sept-Îles qui avait en main une lettre d'approbation de la part du gouvernement du Québec relativement à un projet de nature à créer environ 50 emplois sur la Côte-Nord. Il m'apparaissait tout à fait normal, comme député, d'accorder mon appui à un projet de création d'emplois; ce que j'ai fait, et, à mon avis, ce serait ce que tous les autres députés à la Chambre feraient en pareilles circonstances.

[*Traduction*]

LE RÔLE DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, personne ne nie que les députés ont l'obligation de soutenir la création d'emplois dans leur circonscription, quel que soit leur parti. La question n'est pas là. Tout d'abord, les députés ne sont pas le premier ministre. C'est ce dernier qui peut demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de prendre des mesures pour s'acquitter de ses responsabilités. Les députés ne peuvent pas le faire, contrairement aux ministres.

Ma question porte sur les ministres de même que les autres députés. Le premier ministre pense-t-il souhaitable de prêter son appui à une entreprise purement spéculative dans une lettre qui a servi, par la suite, à inciter d'autres investisseurs à participer au projet lequel fait maintenant l'objet d'une poursuite civile?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, d'après mes renseignements, avant que la compagnie ne s'adresse à moi, elle avait déjà obtenu l'appui des autres investisseurs. Les choses se sont passées ainsi. Le maire de Sept-Îles s'est adressé à moi . . .

• (1430)

[*Français*]

. . . Sept-Îles, qui est venu me voir en présence d'un individu qui avait, auparavant, reçu la bénédiction du gouvernement du Québec avec une lettre signée par le vice-premier ministre du Québec, l'honorable Bernard Landry. J'ai examiné le projet, j'en ai parlé avec le maire qui en avait parlé à son conseil municipal à Sept-Îles. Nous avons besoin d'emplois chez nous, dans la région de la circonscription de Manicouagan. Il y avait une disponibilité d'eau en provenance de la municipalité même de Sept-Îles. J'ai donc écrit, à la demande du maire, en anglais ceci, et je cite:

[*Traduction*]

Je vous apporterai mon entière collaboration pour vous aider, si possible, à créer des emplois productifs dans la région.

J'ai appris que cela permettrait de créer 50 ou 55 emplois. J'ai pensé que c'était une bonne façon d'aider le maire de Sept-Îles à amener des emplois dans ma région.

Des voix: Bravo!

LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je le répète, la lettre qui a été envoyée au premier ministre précise bien que ce dernier a examiné le projet. Il dit qu'il a étudié les initiatives de l'entreprise, ce qui laisse entendre qu'il s'est renseigné sur son compte. Il a ensuite écrit au président de la compagnie pour lui donner sa bénédiction. Le président s'est ensuite servi de cette lettre pour inciter d'autres personnes à investir.

Le premier ministre pense-t-il vraiment souhaitable que lui-même ou d'autres membres du cabinet ou députés sanctionnent un projet spéculatif qui peut comporter des risques, non pas pour eux, mais pour d'autres Canadiens et surtout, dans ce cas, pour des retraités que l'approbation du premier ministre a convaincus d'investir leur fond de pension dans cette entreprise?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, non seulement le député se montre injuste, mais il est loin de la vérité lorsqu'il parle d'une lettre officielle où je donne ma bénédiction. Cette lettre ne constitue absolument pas une recommandation et on ne peut certainement pas dire qu'elle sanctionnait totalement le projet. Le maire de Sept-Îles s'est adressé à moi en tant que député de Manicouagan, ce que confirme une lettre de . . .

[*Français*]

. . . Bernard Landry, le ministre des Relations intergouvernementales du gouvernement du Québec.

[*Traduction*]

Je n'ai nullement sanctionné ce projet. Cette lettre ne pouvait certainement pas être considérée comme une invitation à l'intention des investisseurs. En tant que député . . .

[*Français*]

Je sais que les libéraux trouvent drôle qu'un député du Québec essaie véritablement d'amener de l'emploi chez nous au Québec, je sais que vous trouvez cela drôle, et la population québécoise voit rire les députés libéraux du Québec, mais, nous, nous allons continuer à essayer d'amener de l'emploi chez nous, et cela a été un projet . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît: L'honorable député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) a la parole.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LES DÉCLARATIONS DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et concerne son solliciteur général et le mépris qu'il a manifesté envers la Commission des droits de la personne, à l'encontre de toute notion de fair-play et de justice.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Combien de temps encore les Canadiens devront-ils tolérer l'incompétence du solliciteur général? La conception qu'il a de son rôle de solliciteur général est essentiellement fausse. Il a jeté l'administration de la justice dans le discrédit, allant même jusqu'à contester l'intégrité de la Commission des droits de la personne.

Le premier ministre est-il disposé aujourd'hui à se dissocier et à dissocier son gouvernement entièrement et catégoriquement des déclarations faites par son solliciteur général dans ce cas-ci? Le premier ministre présentera-t-il ses excuses et celles de son gouvernement à la Commission des droits de la personne pour le comportement de son solliciteur général?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, pareille question ne me semble pas mériter de longue réponse, si ce n'était le respect notoire du député pour la réputation d'autrui.

J'ai répondu hier à une question du leader du NPD à la Chambre que j'ai jugée très réfléchie. J'ai donné une réponse que je trouvais appropriée et qui visait non seulement le ministre, mais aussi tous les députés. Je n'ai rien à ajouter, sauf que le député devrait peut-être réfléchir un peu avant de parler des torts causés à la réputation d'autrui, car c'est lui le plus grand coupable à la Chambre sur ce chapitre.

Des voix: Bravo!

LA CONDUITE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, les Canadiens ont peine à comprendre, à juste titre, pourquoi l'ancien ministre de la Défense nationale a démissionné pour être simplement allé dans une boîte de strip-tease en Allemagne de l'Ouest, alors que le solliciteur général s'accroche au pouvoir même si son comportement laisse tellement à désirer. Le premier ministre expliquera-t-il pourquoi il avait conseillé à l'ancien ministre de la Défense nationale de démissionner, alors qu'il n'a pas discuté de cette possibilité avec le solliciteur général? Peut-il expliquer aux Canadiens pourquoi il fait deux poids deux mesures? Ne convient-il pas que le comportement du solliciteur général jusqu'ici est bien plus grave que celui de l'ancien ministre de la Défense nationale?

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Le chef de l'opposition n'applaudit pas.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, le chef de l'opposition n'applaudit pas, parce que c'est un homme honorable et qu'il ne prise pas ce genre d'intervention.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il en a tout aussi honte que le reste des députés.

L'ancien ministre de la Défense nationale s'est comporté de façon très honorable à un moment difficile, tout comme le solliciteur général, qui a donné une réponse opportune et réfléchie à la Chambre.

Questions orales

LES PENSIONS

L'INCIDENCE DE LA MODIFICATION DE L'INDEXATION

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui n'est pas sans savoir que sa proposition budgétaire visant à supprimer l'indexation des pensions aura de graves répercussions pour la plupart des pensionnés. Le ministre n'ignore pas non plus qu'un Canadien dans la cinquantaine qui planifie en vue de sa retraite peut s'attendre, à cause de l'inflation et de la réduction des pensions, à toucher une pension équivalant à la moitié à peu près de ce qu'il touche aujourd'hui en dollars réels. Le ministre des Finances ne conviendra-t-il pas que l'idée de supprimer l'indexation des pensions revient tout simplement à accabler les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je vais être très clair pour que le député n'induise pas en erreur les gens qui nous regardent à la télévision. L'indexation sera modifiée. Il existera toujours une très forte assurance pour le cas où l'inflation atteindrait éventuellement des taux élevés. Nous tenons compte des préoccupations des personnes âgées à l'égard des effets de l'inflation. Mais je tiens à rappeler au député que les Canadiens âgés s'inquiètent beaucoup de l'effet que les déficits et la dette ont déjà eu dans le passé sur les taux d'inflation. Par conséquent, je les crois disposés à consentir un petit sacrifice et à faire leur part pour combattre l'inflation et cela, par la compression de la dette élevée.

LE BUDGET LIBÉRAL—LES DÉCLARATIONS DES MINISTRES ACTUELS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, le 29 juin 1982, en réponse à l'intention de M. MacEachen de désindexer les pensions, le ministre des Finances a déclaré:

... (le ministre *va*) sacquer ceux qui sont le plus durement touchés au sein de notre économie, les économiquement faibles et les retraités.

Est-ce que le ministre est d'accord avec ce que déclarait le même jour la député de Kingston et les Îles, à propos de la même mesure budgétaire, c'est-à-dire:

La mesure la plus mesquine de son budget d'hier soir a été de réduire sensiblement l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse pour ceux qui ne touchent pas la prestation de supplément de revenu garanti.

Est-ce que le ministre des Finances ne veut pas reconnaître que le gouvernement «sacque» effectivement les retraités de la vieillesse?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a oublié de replacer cette déclaration dans son cadre.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): A l'époque, le taux d'inflation atteignait ...

M. Blaikie: Ne faites pas l'hypocrite!

M. le Président: A l'ordre. Il est raisonnable je pense qu'on puisse entendre et les questions et les réponses. Tous les députés de la Chambre—spécialement du côté où je regarde—doivent s'abstenir de termes antiréglementaires.

• (1440)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Permettez-moi de recommencer, monsieur le Président. Il faudrait se reporter à la situation qui existait à l'époque. Nous avions un rythme d'inflation qui, si j'ai bonne mémoire, était voisin de 11 p. 100. Le gouvernement de l'époque avait l'intention de rabaisser à 6 p. 100 le taux de l'indexation. C'était donc cinq points qu'il enlevait à la sécurité de la vieillesse. Ce que nous disons ici aujourd'hui, c'est que le taux d'inflation a baissé et que nous voulons le garder bas. Une des façons d'y parvenir, c'est de réduire la taille du déficit, de reprendre la dette en main, de supprimer ces pressions permanentes ...

M. Broadbent: Sur le dos des retraités.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si l'honorable chef du Nouveau parti démocratique veut bien écouter, il apprendra que ce que nous cherchons à faire, c'est de supprimer les pressions engendrées par l'inflation, qui sont à l'origine du problème dont nous essayons de protéger les Canadiens.

M. Broadbent: Et ce sont les retraités qui en feront les frais.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LES PERSONNES ÂGÉES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Ce dernier, le 26 juillet, à Sherbrooke, a dévoilé ses engagements à l'endroit des personnes âgées, et je cite le premier engagement: premièrement, rétablir la pleine indexation au coût de la vie des pensions de sécurité de la vieillesse à compter du 1er janvier 1985. Est-ce que le premier ministre peut expliquer aujourd'hui aux personnes âgées au Canada comment il se fait qu'il a laissé son ministre des Finances ne pas respecter ses engagements à l'endroit des personnes âgées et, de plus, a permis à son ministre des Finances d'éliminer une partie de l'indexation qui aura pour conséquence de faire perdre 54 dollars par mois aux personnes âgées au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je voudrais dire au député que lorsqu'on considère l'indexation totale des pensions de vieillesse, on constate que l'indexation totale demeure pour les pensionnés qui ont le supplément de revenu garanti.

M. Turner (Vancouver Quadra): Mais pas pour le reste.

M. Epp (Provencher): Je comprends cela, John.

M. Turner (Vancouver Quadra): Alors dites-le.

M. Epp (Provencher): En outre, je voudrais dire au député qu'il devrait remonter, par exemple, à 1982 et à la discussion qu'il y avait eue à cette époque lorsque l'ancien gouvernement avait imposé les 6 et 5 p. 100. A l'époque, la dette était estimée à 10.9 milliards. On nous a ensuite annoncé qu'elle passait à 19.6 milliards. Voilà le genre de mesure que le gouvernement prenait à cette époque. Aujourd'hui, nous envisageons un déficit d'environ 35 milliards de dollars. La meilleure protection que l'on puisse offrir à une personne qui touche des prestations de sécurité de la vieillesse, c'est certainement de tout faire pour maîtriser le déficit de façon à ce que les sommes considérables qui ...

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je voudrais demander aux ministres et aux députés qui posent des questions d'avoir l'obligeance de le faire plus brièvement. Nous prenons beaucoup plus de temps que normalement.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je comprends un premier ministre d'avoir honte de répondre à la question aujourd'hui, il peut bien être rouge!

L'INDEXATION—LES CHÈQUES DESTINÉS AUX PERSONNES ÂGÉES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aimerais poser ma question supplémentaire au ministre des Finances et j'ose espérer que les personnes âgées vont avoir, pour une fois, une réponse franche et honnête.

Mme Copps: Impossible!

M. Malépart: Monsieur le ministre, dans votre budget, j'ai regardé partout, à aucun endroit il est mentionné que le chèque total des personnes âgées sera entièrement indexé. Est-ce que le ministre des Finances peut s'engager maintenant à l'endroit des personnes âgées, à savoir que si l'inflation augmente de 6 p. 100, le supplément de revenu garanti sera indexé de 6 p. 100, et que la pension de base de sécurité de la vieillesse sera indexée de 6 p. 100, pour s'assurer que les personnes pauvres au Canada, les personnes âgées, reçoivent pleinement . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à ce qu'il soit parfaitement clair que quiconque reçoit un chèque de sécurité de la vieillesse recevra le même chèque ou une augmentation en fonction des effets de l'indexation modifiée.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député sait que le maintien de l'indexation modifiée pour les personnes qui touchent des prestations de sécurité de la vieillesse constituera une forme d'assurance extrêmement solide. En outre, les personnes qui touchent le supplément de revenu garanti bénéficieront de la pleine indexation sur l'indice des prix à la consommation, de même que les personnes qui obtiennent un crédit d'impôt pour enfants et celles qui touchent des allocations d'anciens combattants.

* * *

LES PENSIONS

L'INDEXATION

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, hier notre groupe d'action pour les emplois s'est entretenu avec des gens des quatre coins de notre pays. Ils ont exprimé leur déception au sujet de certaines dispositions budgétaires qui les touchent. Ils sont indignés de voir qu'on privera les personnes âgées de 1.6 milliard d'ici 1990. On nous a dit par exemple: «Le budget actuel fait fi des principes de justice et de compassion. Cela est particulièrement manifeste dans les mesures rigoureuses prises par le gouvernement . . .

Des voix: Règlement.

M. Langdon: . . . pour désindexer partiellement les pensions de vieillesse».

M. le Président: Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question dès maintenant?

M. Langdon: Le ministre ne convient-il pas avec eux que la désindexation des pensions est une mesure rigoureuse?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends que le député a parlé à certaines personnes des effets du budget, mais mes collègues qui représentent 75 p. 100 des foyers au Canada m'ont dit . . .

M. Broadbent: En septembre.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je ferai remarquer au chef du NPD qu'ils représentent encore 75 p. 100 des foyers au Canada.

Depuis quelques jours, mes collègues se sont entretenus avec le plus grand nombre possible de Canadiens et les réactions qu'ils ont obtenues sont très positives. D'après leurs observations, le budget est équitable, empreint de réalisme et honnête envers les Canadiens. Il réussira à créer des emplois et à contenir le déficit.

LES DISPOSITIONS DU BUDGET

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma citation à propos de la désindexation est extraite des propos que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a tenus lorsqu'elle attaquait le gouvernement libéral, en 1982, parce qu'il essayait de désindexer les pensions. Le ministre des Finances admettra-t-il que ce qui était répréhensible en 1982 l'est encore en 1985? Reconnaîtra-t-il, comme me le disait la fédération de l'âge d'or du comté d'Essex, que la décence et la justice exigent que l'on retire du budget ces dispositions sur les pensions?

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député que nous essayons de faire deux choses fondamentales. Tout d'abord, nous essayons de remettre les Canadiens au travail et, deuxièmement, nous cherchons à limiter l'énorme dette que le pays a accumulée au cours des 15 dernières années. Nous ne pouvons pas faire l'un sans l'autre. Pour obtenir des résultats, nous devons concilier ces deux politiques. J'estime que nous sommes parvenus à un bon équilibre qui permettra de créer efficacement des emplois et de consolider les 201,000 que nous avons créés depuis septembre. En même temps, au fur et à mesure que l'économie progresse, nous nous attaquerons au déficit, grâce aux recettes accrues provenant de l'augmentation de l'activité.

Questions orales

LE LOGEMENT

LES MESURES POUR RELANCER LE SECTEUR DU BÂTIMENT

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné la crise du logement qui sévit dans les grands centres urbains—le taux d'inoccupation à Scarborough, notamment, atteint 0.3 p. 100—et comme le bâtiment est très créateur d'emplois, le ministre des Finances veut-il nous dire en quoi ses propositions budgétaires vont stimuler les mises en chantier au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): En effet, monsieur le Président, je vais vous dire en très peu de mots de quelle manière le budget va relancer l'activité dans le secteur du bâtiment auquel nous attachons beaucoup d'importance. La baisse des taux d'intérêt et des taux hypothécaires, voilà essentiellement ce qui fait marcher le bâtiment.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Depuis le 4 septembre, les taux hypothécaires ont diminué de près de 3 p. 100. Nous estimons qu'en raison de ce budget, ils vont continuer à baisser. Cette réduction, monsieur le Président, aura d'énormes conséquences non seulement pour le logement mais aussi pour la fabrication et un grand nombre d'autres activités économiques.

* * *

LE BUDGET

ON DEMANDE DES MODIFICATIONS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le ministre des Finances a beau vouloir que son budget fasse très bonne impression, bien des parties comportent des lacunes voire des oublis. On ne fait pas du miel avec du vinaigre.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Il lui reste quatre semaines avant l'ajournement des Chambres. Peut-il envisager pendant ce temps-là d'apporter des solutions là où des citoyens de toutes les régions du pays ont signalé des problèmes? Les personnes âgées souffrent et les chômeurs aussi. Les régions sont attaquées violemment. Même le ministre de la Justice le sait.

• (1450)

Des voix: Règlement!

M. Johnston: Il lui reste quatre semaines pour proposer des solutions à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Le fera-t-il?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je sais que le député n'est pas depuis longtemps dans l'opposition, et je voudrais l'aider à poser la question.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je ne suis pas tout à fait sûr d'avoir compris la question à cause des pauses mais comme je l'ai dit en répondant à une question antérieure, les mesures ont été appuyées par beaucoup de personnes, pas seulement par mes collègues à la Chambre ou par des éditorialistes, mais aussi par bien des Canadiens qui trouvent que nous empruntons la bonne voie.

Nous nous attaquons enfin aux problèmes du chômage et du déficit élevé. Nous le faisons équitablement, tout en nous essayant de résoudre les problèmes des invalides et de faire une réforme des pensions. Ce budget est très consistant et je recommande au député de le lire.

LES ESTIMATIONS RELATIVES À LA CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, il est vrai que je ne suis pas dans l'opposition depuis longtemps. Mais il n'est pas ministre des Finances depuis longtemps, et je voudrais l'aider à rédiger son budget.

Certains députés de l'arrière-ban de son parti ne sont pas d'accord avec lui mais bien avec moi. C'est notamment le cas du député de Cape Breton. Le ministre nous a dit et répété aujourd'hui que c'est un budget de création d'emplois et pourtant, d'après des experts du secteur privé comme Data Resources et Informatrica, on perdra plusieurs milliers d'emplois. La moindre des choses, c'est d'apaiser les inquiétudes de ceux qui se sentent menacés par ce budget et de déposer à la Chambre les chiffres relatifs aux emplois qui vont être créés, d'après les estimations de son ministère. Le fera-t-il?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je signale au député que l'on apprend beaucoup dans l'opposition, et je lui souhaite d'y passer de nombreuses années.

Le député a parlé du député de Cape Breton-Highlands-Canso qui a dit ceci, dans une lettre qu'il m'a adressée, à propos du crédit d'impôt pour le Cap Breton: «Ces initiatives prouvent que nous tenons à créer des emplois. Félicitations!»

Je sais que le député comprend un peu les modèles économétriques et qu'il sait très bien que les prévisions économiques qui en découlent sont très limitées. Il me suffit de lui rappeler ce que ses collègues disaient en novembre. D'après les modèles utilisés à ce moment-là, nous devions perdre de 50,000 à 100,000 emplois et que s'est-il passé? Environ 149,000 emplois ont été créés.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'ÉQUITÉ DU BUDGET

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Monsieur le Président, le budget a attiré l'appui du ministre des Finances du Québec, mais malgré cette entente péquistes-conservateurs, le budget va coûter 40,000 emplois au Québec l'an prochain et, d'ici la fin de la décennie, le Québec sera obligé d'augmenter ses taxes de 630 millions, ou de couper les services sociaux et les services de santé et d'éducation par la même entente grâce au budget du ministre des Finances et à la réduction de la péréquation . . .

M. le Président: Y a-t-il une question?

M. Cassidy: Le ministre peut-il dire de quelle façon le budget est équitable pour les gens ordinaires du Québec vu cet impact sur l'emploi et les services et les taxes?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si quelqu'un est au courant de ce qui se passe dans la province de Québec, c'est bien le ministre des Finances de cette province. Il n'approuve pas tout ce que contient le budget, mais il a bien dit que celui-ci s'orientait dans la bonne direction, qu'il s'attaquait aux problèmes et qu'il apportait les mesures qui, de l'avis des gens de cette province, régleront le double problème du chômage élevé, qui nécessite la création d'emplois, et du contrôle du déficit. Le nombre de quelque 40,000 emplois perdus qu'avance le député est absolument sans fondement.

[*Français*]

L'AIDE FINANCIÈRE AU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je rappelle au ministre des Finances que le taux de chômage au Québec excède encore 12 p. 100 et je rappelle aussi le fait que le gouvernement, pendant la campagne électorale, a promis des subventions aux chantiers maritimes du Québec et du reste du pays. Pourquoi le gouvernement a-t-il retiré son appui aux chantiers maritimes malgré ses promesses faites au cours de la campagne électorale, et pourquoi a-t-il retiré de l'aide financière aux gens du Québec, malgré ses promesses d'aider l'industrie dans les régions défavorisées du Québec? Est-ce équitable pour les chômeurs du Québec?

M. Lapierre: Pas le ministre du Québec!

Une voix: Le nouveau ministre du Québec!

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, si on veut bien me donner une chance de parler en tant que ministre du gouvernement du Canada . . .

M. Deans: Au nom du gouvernement des États-Unis.

M. Stevens: . . . j'aimerais rassurer le député. Il se trompe quand il dit que l'aide à la construction navale et le programme de subventions ont été réduits. Ils vont en fait se poursuivre pendant encore sept ans.

* * *

LES FINANCES

L'AUGMENTATION DES FRAIS D'EMPRUNT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il n'est pas sans savoir que les taux d'intérêt ont baissé d'environ 3 p. 100 depuis les élections et que cette année le gouvernement va emprunter à peu près quatre milliards de dollars de plus que l'an dernier. Je me demande s'il pourrait expliquer à la Chambre pourquoi son affectation aux paiements d'intérêt cette année est de 3.6 milliards supérieure à celle de l'an dernier, alors que les taux d'intérêt sont moins élevés et qu'il compte réduire les emprunts publics?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Comme nous empruntons chaque année pour combler le déficit, monsieur le Président, ces emprunts s'ajoutent à notre dette sans cesse croissante sur laquelle nous devons payer des intérêts. Sauf erreur, le service de la dette coûte trois milliards de plus et les intérêts à 10 p. 100 sur des emprunts de 30 milliards s'élèvent à environ trois milliards. C'est une sorte de cercle vicieux et, si nous ne réduisons pas le déficit, nous serons endettés à tout jamais.

* * *

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

LA RÉDUCTION DU FINANCEMENT

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En août dernier, il a envoyé un télex à mon adversaire conservateur pour lui dire qu'un gouvernement conservateur non seulement maintiendrait les laboratoires nucléaires de Chalk River en activité, mais qu'il les financerait davantage. Voilà maintenant que le ministre des Finances, non content d'amputer de 100 millions de dollars les fonds de l'AECL destinés à la recherche et au développement, a levé 70 millions de dollars supplémentaires sur les bénéfices non distribués de cette société. Je voudrais que le premier ministre me dise pourquoi il a ainsi dénoncé sa promesse. Pourquoi nous fera-t-il perdre nombre d'emplois sans compter nos savants qui s'expatrieront à l'étranger comme cela s'est déjà produit précédemment dans le cas de l'Avro et de l'Arrow sous un gouvernement conservateur?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait se donner la peine de lire le budget. Il constaterait que le gouvernement s'est engagé à relancer vigoureusement la recherche et le développement partout au Canada sur une très grande échelle.

Pour répondre plus précisément à la question du député, je lui rappelle que nous avons dû effectivement apporter certains rajustements au programme de recherche et de développement de l'EACL, mais que nous aurons des entretiens avec les gouvernements d'autres provinces pour voir s'il n'y aurait pas moyen de collaborer dans ce domaine. Je rappelle que les volets des programmes de recherche et de développement concernant la sécurité et la santé seront maintenus.

• (1500)

L'INCIDENCE SUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances puisque le premier ministre refuse de nous dire pourquoi il a rompu sa promesse. Le ministre des Finances a déclaré, dans son exposé budgétaire, qu'il entendait récompenser le succès. Comment alors peut-il justifier cette compression de 100 millions de dollars dans la recherche et le développement à l'Énergie atomique du Canada limitée, sans compter les 70 millions prélevés à même les économies de cette société? C'est surtout grâce à ses laboratoires de Chalk River, dont la renommée dépasse nos frontières, que l'EACL a gagné cet argent. Ne se rend-il pas compte qu'il provoque un autre exode de cerveaux ou tient-il vraiment à être l'auteur d'une autre histoire du genre Avro-Arrow?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a très certainement écrit cette question supplémentaire pendant que je répondais à sa première question.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons déclaré que nous travaillerions de concert avec d'autres services publics du Canada pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'exploiter collectivement le programme de recherche et de développement du réacteur Candu.

Quant à l'exode de cerveaux à l'étranger, je rappelle au député que la définition plus large que nous avons donnée de la recherche et du développement et le crédit d'impôt remboursable que nous avons prévu seront très avantageux pour nombre de sociétés canadiennes qui font de la recherche et du développement partout au Canada. Aucun gouvernement n'est allé aussi loin dans ce domaine depuis des années.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que la pétition présentée par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) le lundi 27 mai 1985 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * * * *

M. le Président: Je suis maintenant en mesure de rendre deux décisions demandées. La première, soit celle que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a demandée, porte sur le reportage télévisé de l'exposé budgétaire. La seconde fait suite à la plainte que le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a formulée relativement aux propos qu'a tenus hier le ministre du Revenu national (M. Beatty).

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA RÉPONSE DONNÉE PAR M. BEATTY AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Comme on me l'a demandé, j'ai examiné le compte rendu. Le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) croyait que le ministre l'avait accusé d'avoir menti. Je n'ai trouvé au compte rendu aucune accusation de ce genre et je dois dire que les propos dont le député s'est plaint n'enfreignent en rien les règles de la bienséance parlementaire.

Cependant, je profite de l'occasion pour exhorter encore une fois les députés, ainsi que je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, à respecter les règles élémentaires de la courtoisie en tout temps, et tout paticulièrement au cours de la période des questions. Nous avons entendu aujourd'hui des échanges de propos qui s'écartent de ce que nous considérons tous comme le bon usage de la Chambre. Certains propos et commentaires peuvent être fort injurieux sans être pour autant antiparlementaires. Si les députés évitaient de tenir des propos injurieux, qu'ils soient antiparlementaires ou non, la qualité de nos délibérations s'en trouverait de beaucoup améliorée.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE REPORTAGE TÉLÉVISÉ DU DISCOURS DU BUDGET—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Pour pouvoir rendre une décision sur la plainte formulée par le député de Hamilton Mountain (M. Deans) au sujet du reportage télévisé du discours du budget, j'ai passé plusieurs heures à regarder les images qu'en ont données les caméras. C'est là une tâche à laquelle je n'avais pas songé au moment où j'ai accepté la présidence de la Chambre. Quoi qu'il en soit, je me vois dans l'obligation de reconnaître que le député de Hamilton Mountain a bel et bien raison et que sa plainte est fondée.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le reportage télévisé du dernier budget diffère de façon marquée et substantielle de celui de tous les budgets précédents. A ce propos, comme les députés s'y attendent naturellement, j'ai deux choses à dire. La première, c'est que j'ai porté les différences à la connaissance du Service de radio-télédiffusion. La seconde, c'est qu'à mon avis, il vaudrait mieux, pour le moment du moins, en revenir aux lignes directrices établies.

J'ai regardé le reportage télévisé de tous les discours du budget. Du point de vue de l'intérêt, je dois dire qu'à mon avis le reportage télévisé du dernier discours du budget l'emporte sur tous les autres. Si je le dis, c'est pour une seule raison. Les députés savent que c'est la Chambre qui a établi les lignes directrices que le Service de radio-télédiffusion doit suivre. Le moment est peut-être venu pour notre comité de la réforme de la Chambre de songer à définir exactement ce que nous attendons de la télévision et comment le Service pourrait en tout temps servir tous les partis et tous les députés d'une manière équitable.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A) DE 1985-1986

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget supplémentaire (A) des sommes requises pour le service public du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986, conformément aux dispositions des lois constitutionnelles de 1867 à 1982.

* * *

LE PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

DÉPÔT DU RAPPORT

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, en vertu de l'article 46 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le Rapport du Canada sur les articles 13 à 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

* * *

PÉTITIONS

LES EMPLOIS POUR LES JEUNES AUX POSTES D'ESSENCE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter à la Chambre. Compte tenu des avantages fortuits qu'obtiennent les sociétés pétrolières par le biais du budget et de l'Accord de l'Ouest et puis que rien ne garantit qu'elles vont créer des emplois avec les fonds dont elles disposeront grâce à ces avantages, nous demandons qu'on exige des sociétés pétrolières qu'elles mettent fin au libre service aux postes d'essence afin de fournir des emplois aux jeunes.

LA TRANSPLANTATION DES HABITANTS DU TIGRÉ

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par plusieurs citoyens de Vancouver, dont quelques-uns comptent parmi mes commettants.

Elle attire l'attention du gouvernement canadien sur les conséquences désastreuses pour les habitants du Tigré de leur déplacement organisé par le gouvernement éthiopien. En effet, ces peuples sont transplantés dans une région dont les habitants sont très différents d'eux aux plans linguistique et culturel, ce qui risque de susciter une recrudescence d'actes de violence et de persécution.

* * *

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A) DE 1985-1986

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 63 du Règlement, je propose:

Que les prévisions du budget supplémentaire (A), qui a été déposé aujourd'hui, soient renvoyées aux divers comités permanents ainsi qu'il suit:

Comme il s'agit d'une longue liste et que la répartition des prévisions entre les divers comités est donnée en détail, si la Chambre y consent, je voudrais que la liste soit imprimée dans le hansard comme si elle avait été lue.

M. le Président: Y consent-on?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste précitée suit:*]

Au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques:

Finances, crédit L2a.

Au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales:

Santé nationale et Bien-être social, crédits 75a et 80a.

Au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien:

Affaires indiennes et Nord canadien, crédit 5a.

Au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration:

Emploi et Immigration, crédits 1a, 5a, 10a et 15a.

Au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics:

Énergie, Mines et Ressources, crédit 20a.

Au comité permanent de l'expansion économique régionale:

Expansion industrielle régionale, crédit 55a.

(La motion est adoptée.)

* * *

COMMUNICATIONS ET CULTURE

CONSTITUTION D'UN SOUS-COMITÉ ET ATTRIBUTION D'UN MANDAT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Les partis se sont consultés au sujet de trois points que je voudrais porter à l'attention de la Chambre. Vous verrez, je crois, si vous demandez le consentement unanime, que la Chambre est disposée à accepter ces motions.

• (1510)

La première est la plus longue. Elle concerne le sous-comité du comité permanent des communications et de la culture. Je propose:

Motions

Qu'un sous-comité du comité permanent des communications et de la culture soit constitué pour examiner les rapports annuels du ministre chargé du statut des personnes handicapées et pour faire rapport à la Chambre et lui soumettre des recommandations sur lesdits rapports et sur des questions qui lui auront été renvoyées par la Chambre;

Que le sous-comité soit constitué de cinq députés, qui seront désignés plus tard;

Que le sous-comité soit autorisé à retenir les services des experts et du personnel professionnel, technique et de bureau qu'il jugera nécessaires;

Que le sous-comité soit autorisé à voyager au Canada à condition que les endroits où il veut se rendre et les dépenses prévues pour ces déplacements soient établis à l'avance et soumis à l'approbation des commissaires de l'économie interne;

Que le sous-comité fasse rapport directement à la Chambre sur les rapports du ministre chargé du statut des personnes handicapées et sur les questions qui lui auront été renvoyées par la Chambre;

Que le sous-comité ait tous les pouvoirs dévolus à un comité permanent de la Chambre en vertu de l'article 69(8) du Règlement; et

Que les changements dans la composition du sous-comité ne soient effectués qu'en vertu de l'article 69(4)*b*) du Règlement.

M. le Président: Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) demande-t-il à intervenir à ce sujet?

M. Deans: Monsieur le Président, nous sommes d'accord. Je veux cependant obtenir l'assurance que les membres du comité, cinq en tout, seront représentatifs de tous les partis.

M. Hnatyshyn: Cela ne fait aucun doute.

(La motion est adoptée.)

* * *

TRAVAIL, EMPLOI ET IMMIGRATION

AUTORISATION DE VOYAGER

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé) propose:

Que les membres du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, qui participent actuellement à l'étude menée par le comité sur la détention des immigrants dans la région de Toronto, soient autorisés à voyager à Toronto et à Montréal au cours de la semaine du 10 au 14 juin 1985 pour y tenir des audiences publiques, et que le personnel nécessaire les accompagne.

(La motion est adoptée.)

* * *

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

ADOPTION DU 6E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je propose que le sixième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, qui a été présenté à la Chambre le mercredi 22 mai, soit adopté.

Ce rapport porte sur l'examen des circonstances qui ont donné lieu à l'adoption de la loi concernant la Banque Commerciale du Canada et il accorde, en fait, plus de temps pour étudier la question.

(La motion est adoptée.)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE REPORTAGE TÉLÉVISÉ DU DISCOURS DU BUDGET—LA DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que votre décision concernant la télédiffusion de l'exposé budgétaire a soulevé une question importante.

J'estime que la Chambre devrait savoir qui exactement a ordonné au bureau de la télévision de s'écarter des règles acceptées par la Chambre sur la façon de télédiffuser le discours du budget. J'ignore qui est en mesure de répondre au juste à cette question, le leader du gouvernement à la Chambre ou un des fonctionnaires de la Chambre, mais j'estime, suite à la décision que vous avez rendue il y a quelques instants, que la Chambre a droit à cette information.

M. le Président: Le député a posé une très bonne question à laquelle je n'ai pas encore la réponse définitive. Comme le député s'en doute, j'ai déjà entrepris des démarches pour me renseigner et je transmettrai volontiers à la Chambre la réponse quand je la connaîtrai.

Comme ce fut le cas à l'occasion des derniers budgets, les applaudissements ont été assez nombreux, ce qui complique la tâche des producteurs responsables de l'émission. Je suppose que ceux-ci, de leur propre initiative et avec les meilleures intentions du monde, ont voulu élargir les prises de vue pendant ces moments-là afin de combler ce qu'on considère comme du temps mort dans le jargon du métier.

En outre, entre les deux exposés budgétaires, la place qu'occupe le ministre des Finances à la Chambre a changé, si bien que pour les trois caméras la perspective était totalement différente puisque M. Lalonde siégeait à l'autre bout et que l'actuel ministre des Finances (M. Wilson) siège à ce bout-ci. Cette fois-ci on avait ajouté une quatrième caméra, celle à l'extrémité, et je suppose que c'était pour la même raison. Les prises de cette caméra ont servi pendant les périodes d'applaudissement. Voilà pourquoi il n'était pas possible de respecter les prises de la tête et des épaules de l'orateur comme le prévoient les règles relatives à la télédiffusion des débats, puisqu'à ce moment-là l'orateur ne parlait pas.

Bien sûr que je communiquerai à la Chambre toute autre information, mais d'après moi, en tirant parti des caméras, les responsables ont songé au bien des téléspectateurs. Quoi qu'il en soit, je transmettrai volontiers à la Chambre tous les renseignements que je pourrai obtenir.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui à la question nº 289.

[*Texte*]

LES PROGRAMMES PITRC ET PCRP

Question nº 289—**M. de Jong:**

1. Combien de barils de pétrole importé économise-t-on par année à cause des programmes PITRC et PCRP *a*) au Canada, *b*) dans les provinces de l'Atlantique, *c*) au Québec?

2. D'après les estimations du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, combien a-t-on économisé à la suite de la réduction des importations de pétrole *a*) au Canada, *b*) dans les provinces de l'Atlantique, *c*) au Québec?

3. D'après les estimations du ministère, combien le Programme énergétique national a-t-il coûté au gouvernement, directement et indirectement?

4. D'après les estimations du ministère, combien de barils de pétrole a-t-on produits grâce aux programmes, encouragements et avantages fiscaux prévus au P.É.N.?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1 et 2. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne possède pas les renseignements qui lui permettraient de savoir si le pétrole remplacé était importé ou non. Pour ce qui est du PITRC, la base de données d'EMR ne contient de renseignements ni sur la quantité de pétrole remplacé ni même sur le type de combustible qui était utilisé au moment de la réalisation des travaux financés en vertu du PITRC. Par conséquent, les seuls chiffres qu'EMR peut fournir sont les suivants:

a) Au niveau national: Les économies d'énergie attribuables aux travaux effectués en vertu du PITRC équivalent à 10 millions de barils de pétrole par année. La quantité de pétrole remplacé par suite des conversions à d'autres combustibles dans le cadre du PCRP se chiffre à 12 millions de barils par année.

b) Dans les provinces de l'Atlantique: PITRC—750,000 barils par année, PCRP—1,300,000 barils par année.

c) Au Québec: PITRC—2,623,000 barils par année, PCRP—5,162,000 barils par année.

3. En 1982, le ministère a évalué à 9.1 milliards de dollars le coût des nouvelles initiatives annoncées dans le cadre du PEN pour la période de quatre ans allant de 1981-1982 à 1984-1985. Cette estimation n'a pas été révisée. Pour ce qui est des principales initiatives du PEN, les estimations les plus récentes du ministère sont les suivantes:

	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85
		(en millions de dollars)		
Programme d'encouragement du secteur pétrolier	—	1824	1748	1770
Programme de remplacement du pétrole	134	188	204	228
Programme d'isolation des résidences	130	224	53	114
Programme de construction des embranchements au Québec	—	5	77	169
	264	2241	2082	2281

4. Le ministère ne dispose d'aucun chiffre à cet égard, et il serait très difficile d'évaluer les répercussions directes du PEN sur la production de pétrole. Un certain nombre d'autres facteurs ont pu influer sur la production pétrolière au Canada, notamment le potentiel restant de certaines formations géologiques, les progrès technologiques, les attentes des producteurs par rapport aux prix futurs du pétrole et du gaz, les coûts de l'exploration, de la mise en valeur et de la production, les mesures d'encouragement offertes par les provinces, les ressources d'autofinancement des producteurs et le rendement prévu pour les investissements dans d'autres secteurs de l'économie canadienne et dans d'autres pays. Il est très difficile de faire une distinction entre les effets de ces autres facteurs et l'influence directe du PEN sur la production pétrolière.

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur le Président, je voudrais que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1985-1986 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^lle^ MacDonald (au nom de la ministre d'État (Finances)): Que le projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt, soit maintenant lu pour le 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, quand le débat a été interrompu ce matin, j'expliquais combien il était difficile de se faire une véritable idée du déficit du fait que les chiffres changent selon la perception qu'on en a.

J'ai rappelé que, en une année où le gouvernement rembourse rapidement aux particuliers les impôts payés en trop, l'ampleur du déficit est en apparence exagérée. Cette fausse impression est rectifiée l'année suivante, bien que rien n'ait vraiment changé.

On en trouve un autre exemple dans le budget de février 1984. Le ministre des Finances avait prédit alors un taux de croissance annuel de 3.8 p. 100 au cours des quatre prochaines années. Dix mois plus tard, sous un autre ministre des Finances, le ministère des Finances a publié des chiffres tout à fait différents, ce qui a entraîné, sur le papier, une augmentation de 9 milliards de dollars du déficit. C'est assurément la preuve qu'il faut que les députés disposent de meilleurs chiffres, s'ils doivent examiner en connaissance de cause les besoins financiers du gouvernement.

Tous les députés ont besoin d'être mieux informés. Ainsi, j'espère que le gouvernement collaborera avec le vérificateur général dans le cadre de l'étude qu'il effectue de concert avec ses homologues américains. L'objet de cette étude est de présenter aux députés des chiffres qui permettent des comparaisons claires afin qu'ils aient une meilleure compréhension des affaires du pays.

On va procéder de façon tout à fait injuste pour réduire le déficit au cours des cinq prochaines années, en autant que cela soit matériellement possible. Les riches paient peu ou pas du tout. Mise à part une année, les sociétés profiteront de réductions d'impôt importantes. Cependant, les personnes à revenu moyen et faible seront durement touchées. En 1990-1991, les

particuliers paieront 4.1 milliards de plus sous forme d'impôt sur le revenu et 2.6 milliards de plus sous forme de taxes de vente et d'accise. Les sociétés profiteront, par contre, d'une réduction d'impôt de 2.2 milliards de dollars.

• (1520)

En outre, les Canadiens vont constater une sérieuse érosion de leurs pensions, de leurs allocations familiales et de leur crédit d'impôt pour enfants. La désindexation de ces programmes de trois points de pourcentage va entraîner une érosion de leur valeur réelle de 16 p. 100 d'ici à 1990-1991. Les Canadiens auront moins de disponibilités à une époque où la consommation est la clé du maintien de la relance économique.

Les prestations de sécurité de la vieillesse vont diminuer de 1.6 milliard de dollars d'ici à 1990-1991, avec, dès l'année prochaine, une coupe considérable de 245 millions de dollars. Les allocations familiales vont diminuer de 400 millions de dollars d'ici à 1990-91 et de 90 millions de dollars l'année prochaine. Certains secteurs de notre économie, notamment l'agriculture, sont durement touchés par d'autres compressions. Les coupes dans les subventions agricoles vont fatalement entraîner une augmentation des prix alimentaires.

Avec l'exonération fiscale au titre des gains en capital, il va être plus rentable pour les agriculteurs de quitter leur ferme que d'y rester. Sachant que de plus en plus d'agriculteurs vont s'en aller et que le marché ambiant va se déprimer, il ne faut pas beaucoup d'imagination pour prévoir de sérieuses difficultés pour le secteur agricole qui se répercuteront sur le consommateur urbain.

Le budget lance de la poudre aux yeux en instituant des surtaxes pour les personnes à revenu élevé, les sociétés et les banques pour une durée limitée seulement. Pour les familles à revenu faible ou moyen, en particulier celles qui ont des enfants à charge, les restrictions sont permanentes.

En dehors des agriculteurs, l'exonération fiscale dont je viens de parler profitera principalement aux riches Canadiens qui pourront profiter de cette exonération. D'après les statistiques de 1982, 63 p. 100 de cette exemption au titre des gains en capital profiteront à des personnes qui gagnent $50,000 ou plus, alors qu'elles ne représentent que 4 p. 100 du total des contribuables. Les éléments les plus riches de la société bénéficieront de réductions fiscales importantes, alors que les pauvres et les classes moyennes subiront de fortes hausses d'impôt.

Ma principale critique du plan du gouvernement tient à l'absence de programme de croissance économique. Contrairement à l'élan de confiance sur lequel mise le budget, de nombreux experts pensent que les mesures envisagées vont entraîner un ralentissement de la croissance économique. Les documents budgétaires eux-mêmes viennent saper les déclarations budgétaires du ministre. Les prévisions donnent une croissance du PNB de 3.1 p. 100 pour 1985. C'est un chiffre en baisse par rapport au 4.7 p. 100 de 1984. Le budget prévoit une poursuite de ce ralentissement en 1986 avec un chiffre de 2.4 p. 100.

La plupart des autorités sont d'avis que pour maintenir même notre taux de chômage, si inacceptable soit-il, à son niveau actuel de 11 p. 100, notre taux de croissance doit se situer à 3 p. 100. Comment le ministre peut-il prétendre qu'il y aura des emplois de créés, alors qu'il entrevoit une croissance inférieure à 3 p. 100? Et encore, il ne tient pas compte, pour établir cette prévision à moins de 3 p. 100, des effets préjudiciables des compressions budgétaires. Un analyste renommé de Woods Gordon aurait affirmé, quant à lui, que les augmentations d'impôt prévues dans le budget vont réduire à environ 1.9 p. 100 la croissance de notre PNB en 1986. Si cet économiste voit juste, le taux de chômage va monter en flèche.

Le budget prive notre économie de 13 milliards de dollars cette année et l'année prochaine. Il supprime au moins 3 milliards de dollars en disponibilités au moyen des hausses d'impôt sur le revenu, de l'augmentation de la taxe de vente et de la réduction des transferts aux particuliers, notamment des pensions de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales. La baisse des disponibilités frappe en particulier les gens à revenu faible ou moyen, c'est-à-dire ceux qui dépensent tout ce qu'ils gagnent pour vivre. Ces personnes ne sont pas vraiment en mesure d'épargner. Par conséquent, leur soutirer de l'argent, c'est affaiblir notre économie en réduisant les dépenses de consommation.

L'investissement répond essentiellement à la demande des consommateurs, tant au Canada qu'à l'étranger. Or nos exportations vers les États-Unis diminuent en raison du ralentissement économique qui sévit là-bas. Ici même, le budget va déprimer la demande. Comment pouvons-nous, en pareil cas, partager l'optimisme économique du ministre des Finances (M. Wilson)?

Le gouvernement compte, à ce qu'il dit, sur une recrudescence de la confiance pour stimuler la reprise économique. Mais les Canadiens sont assez intelligents pour ne pas investir ou dépenser simplement parce que le gouvernement les y invite. Il faut qu'ils y soient motivés de façon tangible, notamment par de meilleures perspectives d'emploi. Puisque le budget tend fort peu à réduire le déficit, on ne pourra pas renforcer la confiance du milieu des affaires. Le budget s'attaque aux consommateurs et ébranle donc leur confiance. Le document budgétaire intitulé *Perspectives économiques du Canada* renferme quelques données sur la consommation à la page 16. On prévoit que les dépenses à ce titre seront très faibles en 1986, année où les mesures fiscales vont commencer à faire mal. D'après ce document budgétaire, les exportations nettes vont aussi baisser. Étant donné que l'industrie canadienne fonctionne encore bien en deçà de sa capacité, pour ainsi dire aux trois quarts seulement, pourquoi l'investissement grimperait-il en 1986?

Il a fondé son budget sur une économie de l'offre, dans le but de susciter la demande, formule que l'administration Reagan a elle-même abandonnée il y a longtemps.

Le problème au Canada, c'est que nous perdons des millions de dollars parce que nous ne produisons pas davantage de biens et de services. Le budget ne prévoit rien pour y remédier. Il n'offre pas de programme créateur d'emplois qui assurerait notre croissance économique. Le gouvernement a préféré plutôt arnaquer les bas et les moyens salariés.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, comme d'habitude, j'ai aimé écouter les observations de ma collègue, la porte-parole du parti libéral. Comme d'habitude aussi, elle a formulé plusieurs idées intéressantes et bien pesées sur ce que ne sera pas l'avenir du Canada et autres choses du genre. J'ai écouté attentivement le ministre des Finances (M. Wilson) lorsqu'il a présenté le projet de loi C-51 ou Loi portant pouvoir d'emprunt. Il nous demande aujourd'hui de l'autoriser en principe à emprunter 18.2 milliards de

dollars. Même vous, monsieur le Président, pouvez constater que c'est là beaucoup de sous. Comme il s'agit de 18 milliards de dollars, nous avons un certain nombre de points à soulever et de questions à poser au ministre des Finances avant de sanctionner une pareille démarche.

Le ministre des Finances nous a demandé d'adopter rapidement ce projet de loi—nous n'avons aucunement l'intention de bloquer un projet de loi portant pouvoir d'emprunt—mais d'abord nous tenons à faire part à la Chambre de quelques observations. Je crois juste de dire que même si nous prenions un jour ou deux pour approuver l'emprunt de 18 milliards de dollars, cela ne semblerait ni précipité ni irréaliste. Je crois, monsieur le Président, que vous pouvez compter sur deux ou trois interventions de la part de notre parti et à autant, j'imagine, de la part de mes collègues du parti libéral.

Après voir complimenté quelque peu ces derniers, ce serait négligence de ma part que de ne pas mentionner qu'on nous demande d'emprunter des fonds additionnels non pas à cause des députés libéraux—ce serait là faire insulte à leurs personnes et à leur intégrité—mais parce que certains de leurs collègues au Sénat ont décidé qu'il était dans l'intérêt supérieur du pays de ne pas approuver le projet de loi C-11 ou la précédente Loi portant pouvoir d'emprunt qui prévoyait l'emprunt de 12 milliards de dollars.

• (1530)

A cause de cela, les contribuables canadiens doivent maintenant débourser 15 millions de dollars de plus. Lorsqu'on parle de budgets de l'ordre de plusieurs milliards, une somme de 15 millions de dollars peut ne pas sembler très mirobolante. Toutefois, ce montant de frais additionnels que les députés n'étaient pas prêts à imposer aurait suffi à créer toute une série de garderies et à construire et à aménager bien des foyers de transition pour femmes battues ou enfants maltraités. Je pourrais donner bien d'autres exemples de domaines où nous aurions pu en tant que Parlement prendre des initiatives grâce à cette somme de 15 millions de dollars.

Lorsque le ministre des Finances nous a demandé d'autoriser l'emprunt de 18.2 milliards de dollars, et plus récemment, lors de la présentation du budget, il nous a aussi appris que le gouvernement allait prendre une nouvelle orientation. Une nouvelle ère s'ouvre pour le Canada et le gouvernement va procéder de façon toute différente à partir de maintenant. Nous assisterons à de nouvelles attitudes, de nouvelles orientations et de nouveaux événements.

Ce sont certes des perspectives encourageantes et nous les accueillons avec plaisir. La seule chose qui semble manquer dans ce budget et qui a de quoi, selon moi, inquiéter tous les députés alors que nous autorisons un pouvoir d'emprunt de 18.2 milliards de dollars, ce sont des orientations claires pour notre pays.

Pour donner une idée de ce qui va se passer tout en restant juste envers les députés conservateurs, voici comment il faut interpréter le budget, à mon avis: désormais on va compter exclusivement sur le secteur privé pour créer le 1.5 million d'emplois dont on aura besoin au Canada au cours des prochaines années. Nous ne nous attendons pas à ce que cela se produise le mois prochain ou même cette année. Cependant, en laissant les coudées franches au secteur privé, en lui offrant tout un éventail d'exemptions d'impôt, en donnant aux gens qui vivent de l'investissement, nous attendons maintenant du secteur privé—les petites et moyennes et grosses entreprises du Canada—qu'il crée la majorité sinon la totalité du million et demi d'emplois en trouvant des débouchés aux chômeurs.

Il s'agit là d'une façon d'aborder la création d'emplois. Elle diffère quelque peu de ce à quoi nous avons été habitués dans le passé. Je souligne le terme «quelque peu». En effet, lorsqu'on considère ce que M. MacEachen et M. Lalonde ont fait dans leurs budgets respectifs et sur ce qu'ils avaient promis de faire à l'époque, on s'aperçoit que les deux disaient la même chose. En fait, ils ont dit vouloir offrir de nombreuses exemptions d'impôt aux personnes au revenu élevé, à l'entreprise privée, afin que des emplois soient créés. Nous avons essayé cette voie, monsieur le Président. Cependant, cette mesure nous a rapprochés un peu plus de l'extrême.

Il ne s'agit pas d'une orientation pour le pays. Il s'agit d'un processus. Cela m'amène à me demander quelle orientation le gouvernement a prévue pour les industries du textile et de la chaussure au Canada. Si nous interrogions les personnes concernées et leur demandions quelle orientation ce secteur prendra au cours des dix prochaines années, quelle réponse obtiendrions-nous? Que diraient les intéressés dans le secteur des télécommunications et de l'aérospatiale si on leur posait la même question? Je ne crois pas que le budget ou les discussions qui en découleront nous donnent une vision claire des choses.

Quelle est la situation en ce qui a trait au secteur forestier? Il s'agit là d'un secteur qui touche toutes les provinces et territoires du pays. Dans quelle voie nous orientons-nous? Je veux parler des pâtes et papiers, du contre-plaqué et du bois de construction et de la fabrication de bardeaux. Prenons-nous de l'expansion dans ces domaines vitaux? Rationalisons-nous ces industries? Effectuons-nous des compressions?

Ce n'est pas clair. Ce qui est clair c'est que certains pays, comme la Suède et la Finlande, donnent de l'expansion aux industries primaires comme l'industrie forestière. Pour chaque arbre qui est coupé, on en plante trois dans ces pays. Ensuite, au fil des ans, on éclaircit ces trois arbres pour s'assurer que chaque arbre coupé est remplacé par un arbre fort.

Nous abordons la question d'une façon différente au Canada. Nous coupons trois arbres et en plantons un. Nous continuons à agir ainsi malgré les événements récents. Là encore, on se demande où nous nous en allons en ce qui a trait à l'industrie forestière?

Quelle est la situation dans le secteur de la pêche que ce soit sur la côte est, à l'intérieur des terres ou sur la côte ouest? Que se passera-t-il dans ce secteur au Canada au cours des prochaines années? A ce stade-ci, je m'adresse à mon collègue de Terre-Neuve où la pêche joue un rôle si important. Je suis forcé de me demander où le secteur de la pêche de Terre-Neuve en sera à la fin de la présente décennie. Sera-t-il en santé? Sera-t-il rationalisé? Où en sommes-nous dans les secteurs de la pisciculture et de l'aquiculture? Là encore, il n'y a dans ce budget aucune orientation, aucune vision, aucun plan, aucune stratégie pour une industrie primaire aussi essentielle. Rien n'est prévu.

On pourrait poursuivre encore. Je crois que le secteur d'activités le plus important dans tout pays, surtout dans un pays comme le nôtre, c'est le secteur agricole, le secteur agro-alimentaire. Chaque province, chaque territoire possède une partie de ce secteur critique qu'est la production alimentaire. Quelle est la stratégie du Canada en matière de production

alimentaire? Visons-nous à devenir auto-suffisants dans les secteurs critiques d'ici 10 ou 20 ans? Voulons-nous développer davantage nos exportations de produits agricoles? L'actuel gouvernement a mis au rancart Canagrex sous prétexte que nous n'avons pas besoin d'une société d'État dont le rôle est de trouver de nouveaux débouchés pour nos producteurs alimentaires. Cherchons-nous à préserver l'exploitation familiale, la cellule productrice de base? Cherchons-nous à devenir auto-suffisants pour certaines denrées essentielles? Cherchons-nous à trouver de nouveaux débouchés pour nos produits? Nous n'avons ni orientation ni perspective. Nous ignorons vers quoi nous nous acheminons en matière de production agricole.

Je suppose que l'on pourrait repasser ainsi tous les secteurs d'activités, que ce soit l'industrie automobile, la pêche, la construction navale, les transports, les ressources naturelles et bien d'autres secteurs. En matière d'orientation, la situation n'est pas plus précise qu'elle l'était hier.

Je suppose que vous vous demandez, monsieur le Président, à quoi je veux en venir? Est-ce que je réclame une sorte de plan directeur? Est-ce que je demande un plan d'ensemble pour l'agriculture au Canada? Je dois répondre oui à cette question. Quand les Oilers d'Edmonton, les vôtres, monsieur le Président, décident de remporter la Coupe Stanley, ils ne se contentent pas de jouer à l'aveuglette en attendant les résultats. Ils ne se contentent pas de lancer la rondelle ici et là. Ils ont une stratégie très précise, non seulement pour chaque partie mais aussi pour chaque période. Oui, ils ont une stratégie bien précise.

Quand quelqu'un fonde une petite entreprise, il lui faut un plan pour savoir où il en sera dans deux, trois ou même dix ans. C'est la même chose pour une exploitation agricole familiale. Que ce soit dans le domaine familial ou individuel, il vous faut un plan de carrière ou un projet de famille. On peut dire que ni les Canadiens ni leur gouvernement ne possèdent de plan. Nous ne savons pas où nous allons. Quand nous parvenons quelque part, nous ne savons même pas où nous sommes. Nous ne savons pas si nous allons dans la bonne direction. C'est comme si une famille montait en voiture pour une balade en été sans se munir d'une carte routière. C'est comme si on disait que nous allons essayer et nous verrons après. C'est une façon de faire les choses. Cependant, quand on regarde autour de nous les pays qui ont une économie prospère et qui ont su réduire le chômage, on s'aperçoit qu'il ne se sont pas développés au petit bonheur.

Le Nouveau parti démocratique s'interroge chaque fois qu'un budget aborde une question d'une façon différente. Mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. Nous ne voyons pas de stratégie; pas de plan directeur. Nous craignons beaucoup pour l'avenir en voyant que nous ne savons pas où nous allons. La situation sera difficile si nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve.

Pour l'instant, nous avons un gouvernement qui semble adopter des positions contradictoires. D'une part, le gouvernement veut relancer l'économie en proposant des stimulants fiscaux. Par contre, si l'on examine les propositions fiscales contenues dans le budget, on constate par exemple que dans le cas d'une famille avec deux enfants à charge dont le revenu varierait de $34,000 à $35,000 par année, la suppression de la réduction d'impôt fédéral entraînera une hausse d'impôt de $100 pour cette famille. Et comme l'on a modifié la formule d'indexation, elle devra payer un supplément d'impôt de $115.

• (1540)

La baisse des allocations familiales représente un manque à gagner de $22.50. Et à cause des augmentations d'impôt, les fumeurs de cigarette ou de cigar ou les consommateurs qui se paient un verre de vin ou une consommation au restaurant verseront en moyenne $75 de plus au fisc. L'augmentation de la taxe de vente touche tout le monde, riches et pauvres; elle ne fait aucune distinction. Cette taxe coûtera $150 de plus en moyenne par famille. Et je ne parle pas des 9c. le gallon d'augmentation des taxes sur l'essence qui représente une taxe supplémentaire de $50. Bref, la somme de toutes ces augmentations de taxe représente $512.50 par famille. Je voudrais que le député me dise ce qu'il en pense.

Les familles devront débourser $512.50 de plus en moyenne au fisc alors qu'on demande aux petites entreprises canadiennes de prendre de l'expansion en embauchant deux ou trois employés de plus sous prétexte que les perspectives économiques sont bonnes. On va drainer cet argent vers Ottawa parce qu'il faut bien compenser les échappatoires fiscales que nous avons créées.

Les braves gens qui investissent à la bourse, dans les tableaux ou dans l'immobilier ne paieront pas un sou d'impôt jusqu'à concurrence de $500,000. Autrement dit, ils ne paieront absolument rien sur un revenu d'un demi-million de dollars. Certains ne comprennent plus rien à notre régime fiscal. Le ministre des Finances prétend que le budget est juste, mais les pauvres paieront davantage d'impôts alors que les riches, qui pourront contourner le régime fiscal, n'en paieront pas du tout et bon nombre de ceux qui gagnent le plus dans notre société bénéficieront de dégrèvements fiscaux. Comment peut-on dire que ce régime est juste?

Je m'intéresse à l'évolution de notre économie et je crains qu'elle ne glisse de plus en plus vers le travail au noir. Je crains qu'à cause de ce régime fiscal injuste, de plus en plus de gens cessent de déclarer leurs revenus. le dentiste offrira au plombier de lui réparer les dents s'il accepte de faire la plomberie de son chalet. Le briqueleur construira un foyer à son marchand de vêtements contre des habits d'enfant. On finira par avoir une économie parallèle. Du comptant contre des services à l'insu du fisc.

D'aucuns soutiennet que l'économie clandestine rapporte à l'heure actuelle 30 milliards de dollars. D'autres soutiennent qu'elle en rapporte 50. Ce que je crains, c'est qu'en cette époque où nous n'avons jamais eu autant besoin de revenus, nous encouragerons l'épanouissement de cette économie clandestine. Cette situation s'est déjà produite dans bon nombre de pays d'Europe.

Je m'inquiète aussi au sujet de l'orientation que semblent prendre les choses. Prenons l'exemple de ma circonscription. Elle est relativement typique des circonscriptions voisines des grands centres au Canada. Dans sa nouvelle lancée, le nouveau gouvernement compte presque exclusivement sur le secteur privé pour créer des emplois et l'activité économique nécessaires. On semble favoriser ce système au Canada. Toutefois, l'activité économique qui se déroule à Kamloops depuis quelques mois permet de juger de la situation réelle. Nous avons construit une nouvelle aérogare et avons rénové l'aéroport à coups de centaines de milliers de dollars. Nous avons construit

un grand pont qui traverse une grande rivière. Nous avons construit un manège pour le contingent de nos forces armées. Nous avons fait construire un gros édifice abritant la cour provinciale. Nous avons fait construire toute une série de petites casernes de pompiers, de salles communautaires, un centre d'équitation, un terrain de corrida américaine et un terrain d'exposition foraine. Nous avons construit de grandes autoroutes et rénové et agrandi le système des égouts. Nous avons installé une usine de traitement des eaux vannes et une usine de traitement de l'eau. Or, tous ces services relèvent du secteur public. J'en ai omis un bon nombre, par exemple de nouveaux quais, une plage et un parc, ainsi de suite.

Si l'on fait le compte de toute l'activité économique qui a eu lieu dans la ville de Kamloops et ses environs depuis quelques années, je dirais que nous en devons au moins 90 p. 100 au secteur public. Ce secteur a permis de recourir aux services de centaines de fournisseurs et de dizaines de petites fabriques. Si l'on supprime toutes ces dépenses effectuées par le secteur public, je me demande bien ce qu'il nous restera. Les fabriques qui s'installent dans la région de Kamloops sont souvent influencées par les subventions qu'elles touchent en vertu d'un programme d'encouragement qui leur accorde des capitaux de $500,000 ou encore les aide dans leurs projet de recherche et de développement, ainsi de suite. Même des sociétés du secteur privé qui se sont installées dans la ville de Kamloops l'ont fait à cause de l'appui qu'elles obtiennent d'un niveau de gouvernement ou d'un autre.

Si nous acceptons aveuglément que le secteur privé seul fera tout et que le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial ou régional et les municipalités n'ont rien à dire je serai très inquiet. En toute déférence pour mes collègues conservateurs, il me semble un peu simpliste de prétendre que le monde changera maintenant et que nous compterons entièrement sur le secteur privé, composé des petites et moyennes entreprises, pour créer un demi-million d'emplois durant les quelques prochaines années. Je crois que nous fermons les yeux sur les réalités de la vie économique.

Quand nous sommes priés d'accorder l'autorisation d'emprunter 18.2 milliards, je suis particulièrement inquiet parce que le gouvernement présume que toutes les régions canadiennes sont exactement semblables et qu'il n'y a aucune difficulté particulière dans certaines d'entre elles. Nous pouvons dire au secteur privé que nous espérons qu'il s'établira à Terre-Neuve, au Labrador, au Cap-Breton et au Nouveau-Brunswick, en Alberta et dans le nord de la Colombie-Britannique, mais ces régions sont très durement éprouvées. Je constate que le député de Red Deer est ici. Il sait combien la situation est critique dans certaines régions de l'Alberta et ailleurs dans d'autres régions de l'ouest et du nord du Canada. Au moment où nous prélevons davantage d'argent de ces localités par des hausses d'impôt, où nous réduisons les majorations que les personnes âgées pouvaient escompter dans les années à venir et retenons la somme de $512 de chaque famille par l'intermédiaire de ce budget, nous demandons aux petites et moyennes entreprises de s'installer dans ces régions. C'est peut-être un peu trop demander. Nos attentes sont peut-être excessives et dépassent peut-être les moyens de ce secteur à l'heure actuelle.

Durant les discussions qui ont suivi l'exposé budgétaire et qui ont précédé cette requête de 18.2 milliards, nous avons été déçus entre autres que le gouvernement n'évalue pas vraiment les 170 programmes actuellement en vigueur pour venir en aide aux entreprises. Ces 170 programmes sont en principe destinés à soutenir les entreprises. Nombre d'entre eux sont efficaces, mais je soupçonne qu'un grand nombre sont entièrement superflus voire même nuisibles. Si nous voulons tenter de réduire les dépenses, ne serait-il pas plus sensé, au lieu d'imposer les personnes âgées ou comme un député l'a dit plus tôt en termes fort imagés de flanquer un coup de pied aux personnes âgées, au lieu de réduire les majorations d'allocations familiales, de pensions de vieillesse et au lieu de prélever des taxes sur ce qu'achètent les enfants dans les magasins, nous devrions évaluer les 170 programmes qui viennent en aide aux entreprises pour savoir lesquels pourraient être éliminés? Par exemple, par l'intermédiaire du régime fiscal, devrions-nous encourager les entreprises à moderniser leur outillage pour leur permettre de congédier un certain nombre d'employés? Devrions-nous les encourager, au moyen du régime fiscal, à se fusionner avec d'autres entreprises, ce qui entraîne habituellement des pertes d'emplois? Est-ce ainsi que nous devrions utiliser les deniers publics?

Une fois de plus, le budget ne contient pas de programme de dépenses fiscales. Il n'y a aucune étude des 170 programmes, permettant de nous aider à savoir lesquels sont utiles et lesquels ne le sont pas. Bien entendu, cela ajoute encore à l'impression d'injustice que laisse le budget. Il se peut qu'il soit favorable à certaines régions ou à certains secteurs industriels, au secteur de la grande entreprise en particulier. Il favorise peut-être les personnes à revenus élevés aux dépens des Canadiens moyens. Si on l'étudie de près, il se pose toute une série de questions. On peut en tirer des messages contradictoires pour les diverses régions, pour les contribuables et les Canadiens en général, sur l'orientation que le gouvernement semble vouloir prendre, en supposant qu'il en ait une à proposer.

• (1550)

Il semblerait que nous soyons maintenant dans une phase expérimentale. Samedi dernier, un certain nombre d'éditoriaux des journaux du Canada portaient sur la théorie économique dite de la percolation. On se demandait si cette théorie avait déjà marché quelque part et si elle marcherait au Canada. Pour ceux qui ne connaîtrait pas cette théorie, disons qu'elle consiste à donner des concessions fiscales ou de l'argent aux grandes sociétés et aux gens aisés parce que, éventuellement, cet argent finira par descendre ou filtrer jusqu'au contribuable moyen. L'idée, c'est que si les grandes sociétés et les riches réussissent très bien, il en sortira quelque chose.

Cette théorie a été essayée au Royaume-Uni. Margaret Thatcher a fait tout un tas de concessions fiscales aux gens à hauts revenus et aidé les grandes sociétés. Toutefois, il semblerait que les choses ne vont pas pour le mieux au Royaume-Uni et que le chômage ne baisse pas. Il se pourrait que la théorie n'ait pas marché aussi bien que prévu. Le gouvernement d'Allemagne de l'Ouest a également essayé cette formule, mais les taux de chômage augmentent et l'économie s'essoufle. Certaines personnes à revenus élevés et certaines grandes sociétés n'ont pas laissé filtrer les ressources qui leur ont été remises. Le Canada va maintenant mettre cette vieille théorie à l'essai.

Un de mes amis qui a une ferme en Saskatchewan m'a expliqué la théorie de la percolation. D'après lui, c'est comme nourrir les chevaux. Les oiseaux restent souvent derrière les chevaux, car s'ils ont mangé suffisamment d'avoine il arrive qu'il y en ait un peu qui traverse le système, ce qui donne à manger aux oiseaux à l'autre bout. Je suppose que ce n'est pas une excellente théorie pour les oiseaux, car il y a sans doute des moyens plus efficaces de les nourrir. Je ne pense pas que la percolation ait bien servi le Royaume-Uni ou l'Allemagne de l'Ouest. Mais, ça pourrait marcher ici. C'est l'espoir que le ministre des Finances nourrit. Il nous a dit qu'avec un peu de chance, si nous poussons tous à la roue, ça ira.

Cela me rappelle l'époque où j'ai emmené mes deux fils voir *Peter Pan*. La fée Clochette parlait de voler, en expliquant que lorsqu'on le désire vraiment et qu'on y croit, on peut voler. La politique économique du gouvernement actuel n'est pas sans rappeler *Peter Pan*. Le ministre des Finances nous dit que si nous le souhaitons vraiment et si nous croyons vraiment que la situation va s'améliorer, ce sera le cas. Il y a peut-être un peu de vrai là-dedans, mais ce n'est pas ainsi qu'on crée une économie saine.

Les députés néo-démocrates s'inquiètent pour diverses raisons du manque d'orientation du gouvernement actuel. Nous sommes également préoccupés par le principe des rapports trimestriels. Le secteur privé, qu'il s'agisse des actionnaires ou des sociétés elles-mêmes, s'inquiète vivement du système des rapports trimestriels. Les succès et les échecs des petites entreprises sont souvent évalués tous les trois mois en fonction des résultats du rapport trimestriel. Les députés de notre parti n'approuvent pas ce genre de planification. Nous craignons une planification à intervalles de trois mois, sans établir de prévisions à long terme, comme l'ont fait les pays d'Europe de l'Ouest et le Japon, sur une période d'au moins dix ans. Nous devons commencer à prendre des mesures pour nous assurer que certaines activités économiques se poursuivent pendant deux ou trois ans.

Pour conclure, je voudrais dire que mon parti s'inquiète au sujet de divers aspects de ce projet de loi. Mes collègues feront certaines observations et signaleront certains problèmes lors des prochains débats. Ensuite, nous espérons que ce projet de loi sur le pouvoir d'emprunt sera adopté rapidement.

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens à signaler à la Chambre que nous amorçons la deuxième phase du débat, aux termes de l'article 35(2) du Règlement. Les prochains discours dureront donc 20 minutes et seront suivis d'une période de questions et de commentaires de dix minutes.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est avec une grande fierté que j'interviens aujourd'hui devant la Chambre en tant que modeste secrétaire parlementaire de notre si compétent ministre des Finances (M. Wilson).

Oui, c'est avec une grande fierté puisque, au lendemain du budget, il est maintenant devenu manifeste aux yeux de tous les Canadiens que le gouvernement actuel est bel et bien animé par le désir de respecter le mandat clair et précis qui lui fut donné en septembre dernier. Car à peine deux mois après la reprise en main par les Canadiens de leur destinée, notre gouvernement a été à l'écoute des préoccupations et des aspirations des Canadiens par le biais du plus formidable processus de consultation de notre histoire canadienne, lequel a été amorcé effectivement le 8 novembre 1984.

De cette consultation générale, le gouvernement actuel a pu déduire de manière bien déterminée trois priorités tout à fait particulières et déterminées. C'est, fondés sur cette triple nécessité de bien comprendre la situation de notre pays dans son entité, que nous ne pouvons nous permettre maintenant de dissocier ces priorités. Donc, ce trimvirat des nécessités canadiennes consiste dans, premièrement, la création d'emplois durables, deuxièmement, le contrôle absolu des dépenses de l'État et, troisièmement, la réduction du déficit d'une manière progressive et conséquente. Voilà donc les trois priorités marquantes qui doivent dicter nos politiques pour l'avenir. Le 23 mai dernier, le budget déposé devant la Chambre devenait d'ailleurs la reconnaissance objective et réaliste de ces priorités de base.

Monsieur le Président, le projet de loi octroyant un pouvoir d'emprunt additionnel, dont est saisie la présente Chambre, reflète encore une fois jusqu'à quel point il est imminent pour le présent gouvernement d'appliquer le genre de politiques que nous avons proposées dans le budget.

Il est malheureux, mais également réel, que nous subissions encore aujourd'hui les effets néfastes d'une gestion lamentable de l'économie de notre pays par l'ancien gouvernement. Il est tout aussi malheureux, et combien véritable, que d'ici à ce que les nouvelles politiques mises de l'avant par le budget aient eu un effet appréciable, nous devions tout de même assumer et honorer les engagements de notre état même si ces responsabilités sont le vestige d'une triste gestion du gouvernement précédent. C'est dans un esprit dégagé de tout esprit de partisanerie que nous devons comprendre la présentation de ce projet de loi devant cette Chambre aujourd'hui.

• (1600)

Car, monsieur le Président, nous sommes confrontés à deux réalités bien présentes: l'omniprésence des résultats néfastes de la mauvaise gestion antérieure, et les priorités de demain dictées par les consultations systématiques, réalités qui, d'ailleurs, furent reconnues dans le tout nouveau budget de l'actuel gouvernement. Grâce au budget du 23 mai dernier, le gouvernement épargnera plus de 6 milliards de dollars cette année simplement en gérant ses affaires plus efficacement, c'est-à-dire 2 milliards de dollars par les résultats directs du récent budget et 4.2 milliards de dollars par les mesures déjà en vigueur et déduites de l'exposé économique de novembre dernier.

Le déficit pour le présent exercice financier sera de quelque 4.4 milliards de dollars de moins que ce qu'il aurait été si aucune mesure n'avait été prise par notre gouvernement, c'est-à-dire que si d'après les prévisions reconnues à ce jour les principes antérieurs de gestion douteux avaient été encore mis en vigueur.

Le déficit pour 1986-1987 sera de 8.3 milliards de dollars de moins que ce qu'il aurait été sans les mesures de restreinte que nous avons mises de l'avant lors du dernier budget.

L'impact direct de tous nos efforts amorcés en novembre sera donc une réduction du déficit de quelque 20 milliards de dollars d'ici 1990. Environ 80 p. 100 de la réduction du déficit d'ici 1990 sera causé directement par une meilleure gestion des réductions dans les programmes et une hausse dans les recouvrements des coûts, c'est-à-dire par le rapport d'une saine administration.

Le gouvernement s'est engagé à réduire le niveau projeté des dépenses annuelles de 10 à 15 milliards de dollars d'ici 1990. La réduction totale des dépenses en 1990-1991 sera donc de quelque 16 milliards. La stratégie à moyen terme assure que la dette nationale sera de quelque 75 milliards de moins d'ici 1990 de ce qu'elle aurait été sans les mesures prises par le gouvernement actuel.

Ce budget, retenons-le, est axé avant tout sur la création d'emplois. C'est l'objectif primordial du gouvernement que de créer des milliers d'emplois permanents pour tous les Canadiens. D'ailleurs, depuis notre entrée en fonctions, 200,000 nouveaux emplois ont été créés par la confiance réintégrée dans les milieux commerciaux, d'affaires et industriels canadiens. Le budget a aussi jeté les fondations d'une économie saine qui permettra nécessairement de créer encore des milliers d'emplois stables supplémentaires.

Lors des consultations effectuées, une chose devenait très apparente. L'emploi est la priorité numéro un, mais pas seulement la création vague et indifférente d'emplois douteux. Ce ne sont pas des emplois temporaires qu'il nous faut créer, lesquels emplois temporaires étaient souvent indirectement ou directement subventionnés par certains programmes gouvernementaux passagers. Non, ce que les Canadiens veulent et ce à quoi ils ont droit, ce sont des emplois qui proviennent du secteur privé et de l'initiative locale, c'est-à-dire d'eux-mêmes. Nous sommes tous d'accord que l'autonomie financière est de beaucoup supérieure et productive à l'assistance paternelle de l'État providence.

L'approche du renouveau économique et de la création d'emplois adoptée dans le budget du 23 mai dernier suit trois grands axes: par le budget, nous avons donc, premièrement, manifesté la nécessité d'encourager l'initiative locale et l'entreprise privée, en récompensant le succès plutôt qu'en subventionnant l'effort, peut-être louable mais bien souvent hélas improductif; deuxièmement, nous avons aussi amélioré la gestion et l'efficacité de l'administration publique afin que le contribuable ainsi taxé obtienne plus pour son argent, c'est-à-dire obtienne le rendement qu'il mérite; troisièmement, nous visons à réduire le déficit par le contrôle rigide de notre triste dette nationale.

Nos initiatives avancées en faveur de la croissance du secteur privé visent primordialement à promouvoir les investissements créateurs d'emplois, et ce notamment dans les PME au Québec qui leur sont si chères. Les entrepreneurs canadiens ont beaucoup plus le sens inné des affaires et du commerce et de l'industrie que nos fonctionnaires de l'État. Nos mesures en faveur d'une meilleure gestion de l'administration publique établiront un cadre proprice à la croissance anticipée de l'entreprise privée, tout en limitant l'influence encombrante et l'intervention néfaste de la lourde bureaucratie gouvernementale.

Enfin, nos mesures en faveur de la réduction du déficit sont soigneusement et intelligemment équilibrées afin d'atteindre ces objectifs à moyen terme, de manière à ne pas compromettre la nécessaire reprise économique. Cela ne veut pas dire que le gouvernement se désintéressera complètement de la création d'emplois ou de la formation. Par exemple, le gouvernement a ainsi engagé quelque 900 millions de dollars de plus pour les programmes de création d'emplois et la formation l'an prochain, et cela en sus des 900 millions déjà affectés cette année à cette même fin. Par contre, l'esprit de nos programmes ainsi subventionnés se veut très différent des précédents. Les fonds seront consacrés à des programmes reposant sur une plus large participation du secteur privé et des intervenants locaux. Cette approche de partnership fera d'ailleurs l'unanimité parmi les provinces et les groupes locaux d'un bout à l'autre de notre pays.

Monsieur le Président, un examen approfondi du programme d'assurance-chômage est aussi également en cours. L'objectif est d'améliorer et de simplifier ce programme en vue de le rendre plus équitable et plus adaptable à l'évolution du marché actuel du travail. Contrairement à ce que tentent de faire croire certains prophètes de malheur, le but du gouvernement est très loin d'être celui de réduire l'aide fédérale qu'il doit apporter aux chômeurs. Par ailleurs, la volonté du gouvernement actuel à voir s'améliorer le système d'assurance-chômage est illustrée par deux changements annoncés dans le budget, à savoir les normes variables d'admissibilité qui permettent aux chômeurs des régions en difficulté d'avoir droit aux prestations plus vite seront effectivement prolongées d'un an.

En outre, les taux de contribution sont maintenus en 1986 au même taux que 1985, de façon à ne pas grever indûment les coûts imputés aux travailleurs et au patronat. Monsieur le Président, la volonté de ce gouvernement à voir réduire le déficit est conditionnée par cette implacable réalité de l'existence expérimentée des effets négatifs apportés par notre lourde dette nationale sur la croissance et la création d'emplois.

Monsieur le Président, comme je le mentionnais il y a quelques instants, la déplorable gestion du précédent gouvernement a créé un cercle vicieux dont nous commençons à peine à nous échapper. L'accumulation rapide de la dette nous oblige encore pour l'instant à consacrer une proportion appréciable des fonds publics au seul paiement des intérêts plutôt qu'aux programmes et aux services sociaux pourtant si nécessaires. Maintenant, nous nous devons d'étendre notre pouvoir d'emprunt, monsieur le Président. Néanmoins, ne perdons pas de vue que la réduction du déficit et la création d'emplois ne s'excluent pas l'une de l'autre. Au contraire, si un déficit croissant et une dette considérable permettaient de créer des emplois, il y a belle lurette qu'il n'y aurait plus un seul chômeur sur le marché du travail au Canada!

Le but déterminé de notre gouvernement, et nous en faisions la preuve dans le budget du 23 mai dernier, est bien de résorber le déficit de manière équilibrée et réfléchie afin de ne pas risquer de dévier l'économie de son profil actuel de croissance constante. Si ce n'était pas de la reprise bien en main de la dette par l'action franche de l'actuel gouvernement, l'économie

canadienne serait impuissante à produire des emplois durables pour nos travailleurs qui en ont tant besoin. Ce budget à la dimension tout aussi contemporaine que franchement canadienne reflète par dessus tout quelque chose qui avait depuis longtemps été mis à l'écart par l'administration précédente. Il reflète un espoir que nous croyons solidement fondé, une confiance en la population canadienne, en son dynamisme et en sa capacité de saisir les possibilités et d'investir dans son propre avenir.

Monsieur le Président, j'invite donc les honorables députés de cette Chambre à voter favorablement et vivement pour ce projet de loi C-51 intitulé: «Loi nº 2 de 1985-86 sur le pouvoir d'emprunt».

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En l'absence de questions ou de commentaires, avant de donner la parole au député suivant, je dois informer la Chambre, en conformité de l'article 45 du Règlement, des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: la députée de Broadview-Greenwood (Mme MacDonald)—La culture—On demande des mesures fiscales pour aider les artistes et les écrivains. *b*) L'assurance-chômage; le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)—La Fonction publique—La classification—La position du gouvernement; le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart)—Le bien-être social—L'allocation aux veufs et aux veuves âgés de 60 à 64 ans—L'exclusion des personnes seules, divorcées et séparées.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1985-1986 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mlle MacDonald (au nom de la ministre d'État (Finances)): Que le projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Manly: Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations au sujet de ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): En l'absence de questions ou commentaires, je donne la parole au député suivant. Le député est-il le prochain à intervenir pour son parti?

M. Manly: J'espérais pouvoir poser une question. Je crois qu'il y a quelqu'un ici . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a eu ni question ni commentaire. Si le député veut participer au débat, je lui donne la parole à cette fin.

M. Manly: J'espère simplement, monsieur le Président, poser des questions.

Le président suppléant (M. Paproski): Il est un peu tard pour poser des questions ou faire des commentaires. Je vais donner la parole au député suivant qui veut participer au débat s'il y a en a un. Si personne ne désire intervenir, la Chambre est-elle prête à se prononcer?

• (1610)

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat si important aujourd'hui. Vous me permettrez de vous dire que ce projet de loi a été l'objet de nombreuses discussions et que pour nous tous, en tant que parlementaires, c'est fondamental que le projet de loi C-51, qui porte sur le pouvoir d'emprunt, nous permette en même temps de réviser l'ensemble de l'action gouvernementale.

Dans ce sens-là, monsieur le Président, j'entendais le secrétaire parlementaire parler de la triple priorité de son gouvernement et il a eu le culot de mettre la création d'emplois en premier. Monsieur le Président, les statistiques qui nous ont été remises en avril par Statistique Canada nous démontrent que pour la semaine se terminant le 20 avril dernier, même si le ministre se vante d'avoir créé des emplois, un groupe est particulièrement défavorisé. Monsieur le Président, il s'agit en fait des jeunes de 25 ans ou moins.

Monsieur le Président, le nombre d'emplois chez les jeunes de 25 ans ou moins n'a pratiquement pas augmenté au cours des derniers mois. Au contraire. Et dans ce sens-là, le chômage des personnes de 15 à 24 ans se chiffre malheureusement à un total de 489,000 jeunes hommes et jeunes filles qui ne peuvent être actifs sur le marché du travail, ne peuvent participer pleinement à l'évolution de la société. Et dans ce sens-là, monsieur le Président, je pense que ce pouvoir d'emprunt tout aussi légitime qu'il puisse être, les emprunts n'ont pas été effectués pour les bonnes priorités.

Monsieur le Président, je m'explique. En cette Année internationale de la jeunesse, où trois thèmes ont été développés: participation, développement et paix, dans une année où la participation devrait être fondamentale, malheureusement, 500,000 jeunes Canadiens ont hâte de participer à la société, ils ont hâte de pouvoir être actifs au sein de la force de travail. Et malheureusement, le gouvernement, par son manque de choix clair et précis en faveur des éléments les plus vifs de notre société, par son manque d'intérêt pour cette section de la population, est en train de s'assurer de mettre en péril tous les espoirs d'une génération. Et le secrétaire parlementaire n'a rien dit pour me convaincre que son gouvernement était préoccupé par la question de l'emploi chez les jeunes. Dans le budget, aucune mention pour permettre aux jeunes d'intégrer le marché du travail. Aucun programme pour aider les jeunes. Et pourtant, monsieur le Président, ce même gouvernement, au moment de la campagne électorale, fendait l'air avec des promesses plus généreuses les unes que les autres.

Monsieur le Président, on a vu, au lendemain de l'assermentation du Cabinet, ils ont nommé un ministre d'État (Jeunesse) (M^me^ Champagne). Monsieur le Président, pour un de ceux qui s'est battu pour s'assurer que le ministère d'État de la Jeunesse soit une réalité au sein du gouvernement canadien, je dois vous avouer ma déception. Je regrette presque d'avoir fait la bataille pour assumer son poste à l'actuelle titulaire. Monsieur le Président, l'actuelle titulaire du ministère d'État (Jeunesse), qui avait toujours eu des rôles de premier plan dans sa carrière professionnelle, est maintenant réduite à un rôle de figurante. Quelle a été l'influence du ministre d'État (Jeunesse) dans l'élaboration de ce budget-là? Il est évident qu'elle n'a pas eu son mot à dire. Pace que je suis convaincu qu'elle est beaucoup plus préoccupée par les jeunes que son collègue le ministre des Finances (M. Wilson) qui l'a tout simplement tassée.

Monsieur le Président, on n'a qu'à regarder les statistiques et, pis encore, dans cette année particulièrement dédiée à la jeunesse, on parle de participation, on parle de développement aussi, le développement de l'individu. Le système d'éducation au Canada est «sous-financé». L'accessibilité à l'éducation postsecondaire devient de plus en plus limitée.

Pour aller peut-être dans le même sens que la philosophie du gouvernement, c'est rendu, monsieur le Président, que seuls les plus fortunés vont avoir les moyens d'avoir accès aux universités et aux collèges. Et vous regarderez le nombre dramatique de jeunes Canadiens qui n'ont plus les moyens de pouvoir fréquenter des institutions postsecondaires. Vous regarderez le découragement avec le taux de jeunes Canadiens qui quittent maintenant au niveau de l'éducation secondaire, et qu'est-ce que le gouvernement fait? Monsieur le Président, sur les quelque 540,000 jeunes chômeurs, il y en a 300,000 qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires, 300,000 qui n'ont pas la formation professionnelle nécessaire pour participer pleinement au marché du travail. Quelles ont été les initiatives proposées par le ministre des Finances? C'est s'assurer qu'ils deviennent des assistés sociaux permanents, et cela, monsieur le Président, c'est inacceptable dans une société où on prétend vouloir donner l'égalité des chances et l'égalité d'accès.

Monsieur le Président, on parle de développement de l'individu, mais quel est le slogan de l'Année internationale de la Jeunesse, «Participation, développement et paix», quand il n'y a pas de substance derrière, quand la seule chose qu'on a faite avec les grands thèmes, c'est d'imprimer des posters. C'est cela mon inquiétude d'avoir écouté le ministre des Finances dire qu'on veut aider les gens qui ont un demi-million de gain en capital. Monsieur le Président, il n'y a pas beaucoup de jeunes Canadiens qui vont pouvoir profiter de ces mesures-là, peut-être des fils à papa parce qu'ils vont se faire transférer des parties des avoirs de leurs parents. Mais en dehors de cela? Et quelle est la responsabilité, non seulement économique, mais sociale, du chômage? Encore là, monsieur le Président, on a assisté à une abdication complète des responsabilités de la part du ministre des Finances. C'est pourquoi, monsieur le Président, j'hésite beaucoup à pouvoir me réjouir du bill C-51, j'hésite beaucoup parce que les priorités sont mauvaises.

L'autre élément du slogan de l'année, c'est l'élément «paix», et le ministère qui a été le moins touché, monsieur le Président, c'est le ministère de la Défense nationale. Pourquoi, monsieur le Président, se promener avec ces slogans, essayer de faire des colloques et des conférences sur les trois thèmes quand on ne les respecte pas dans l'action? Dans ce sens-là, je vous dirai que j'ai rencontré dernièrement des centaines de jeunes Canadiens, et ils ont perdu beaucoup d'illusions. Ils s'étaient fait promettre mer et monde, et la triste réalité, c'est qu'ils s'aperçoivent que la justice dans les yeux du ministre des Finances, c'est d'en donner plus à ceux qui en ont déjà, c'est de s'assurer qu'une société où il y a des gens qui sont mieux nantis puisse en profiter au maximum et que le pauvre diable paye toujours la note. Ce Budget qui a été déposé et qui va justifier une partie de cet argent-ci, de ce pouvoir d'emprunt, est un Budget de «grosse poche», monsieur le Président. Vous savez fort bien qu'en réalité cela fait plaisir aux mieux nantis de la société et qu'on a oublié complètement le quart de la société canadienne dans ce Budget-là, qu'on a oublié complètement la génération montante et, dans ce sens-là, vous me voyez fort déçu.

Je peux certainement vous parler de leurs nouvelles initiatives de gestion, monsieur le Président. Non seulement on a le front de dire aux chômeurs: On vous laisse aller au secteur privé, ne comptez pas sur nous, on n'est pas responsable et on ne veut rien savoir de vous autres. Pis que cela, on leur dit en plus: On trouve que votre assurance-chômage est un peu généreuse et on va établir un comité du secteur privé, pas un comité de chômeurs, monsieur le Président, alors surtout pas s'occuper d'eux, c'est cela que le ministre des Finances leur a dit. Non seulement on ne s'occupera pas de vous trouver des jobs mais, deuxièmement, l'assurance-chômage est trop généreuse, et on va vous «couper». C'est cela le message du ministre des Finances aux chômeurs, c'est le message de désespoir, en leur disant: Vous êtes un peu comme les bêtes noires de la société. Comment quelqu'un qui a une certaine conscience sociale, monsieur le Président, peut-il accepter un message aussi malheureux livré à un million et demi de chômeurs à travers le pays? On dit: Faites-nous confiance, mais surtout aux grosses compagnies. Faites confiance aux riches. On va leur en donner plus. On va leur donner un boni de $125,000 et ils vont s'occuper de vous autres. Il se peut, monsieur le Président, qu'avec ce boni de $125,000 qui est la déduction d'un demi-million sur les gains de capitaux qu'ils engagent une bonne et peut-être un jardinier aussi. Mais c'est à peu près tout ce que cela va payer. La plupart de cela ne profitera pas à la création d'emplois. Même aujourd'hui, Alain Dubuc du journal *La Presse* déclarait, et pourtant Dieu sait que ce n'est pas une personne engagée en politique, mais un fin observateur économique, déclarait, dis-je, que c'était un cadeau aux riches mais bien peu de chance pour l'emploi.

Monsieur le Président, je suis certain que mes collègues de l'autre côté de la Chambre qui ont été mandatés d'aller vendre ce budget, les yeux bandés, et surtout de ne pas écouter les critiques . . .

M. La Salle: Non, non!

M. Lapierre: J'entends le ministre des Travaux publics (M. La Salle) qui dit: Non, non, non. Il y a même un de ses collègues qui a été tellement zélé, son collègue de Lotbinière (M. Tremblay) qu'il n'a pas pu convaincre son président d'association de circonscription avec des mots, il a été obligé de lui casser le nez à deux places!

M. La Salle: Sur le budget?

M. Lapierre: Sur le budget, monsieur le Président. Son président d'association de comté, en fin de semaine, n'était pas d'accord avec le député de Lotbinière mais le député de Lotbinière a pris les ordres du premier ministre au mot. Il a dit: Il faut défendre le budget avec force, et il l'a appliqué, monsieur le Président.

M. La Salle: Avec conviction!

M. Lapierre: Avec beaucoup de conviction! Et ce que je recommanderais au caucus conservateur c'est que s'ils sont pour continuer d'essayer de faire de la vente à pression comme celle-là c'est d'au moins d'acheter une assurance-vie collective.

M. Rossi: Une grosse assurance!

M. Lapierre: Je demande surtout aux Canadiens ordinaires d'éviter d'aller directement rencontrer les députés conservateurs de ce temps-là parce qu'ils sont très nerveux. Ils savent fort bien que leur affaire n'est pas tout à fait correcte pour le monde ordinaire. Ils savent cela mais ils se sont fait dire que ce que le ministre des Finances dit, c'est aussi bon que des paroles d'Évangile. Et là ils sont nerveux et si quelqu'un vient pour les contrarier ils deviennent agressifs. Ils ont appris cela un peu de leur chef. Vous savez, chaque fois qu'il n'a pas d'argument, il crie. Monsieur le Président, je recommande aux Canadiens qui sont nettement insatisfaits de la plupart des mesures budgétaires, sauf les Canadiens riches, pour eux ne nous inquiétons pas, ils sont heureux, heureux, heureux. Mais pour les Canadiens ordinaires, je leur recommande surtout de téléphoner à leurs députés ou de leur écrire. C'est moins risqué et j'espère que cela aura autant d'effet.

Monsieur le Président, on a regardé les engagements de l'actuel premier ministre à l'époque où il était généreux, comme il le dit tout le temps, il était généreux dans ses engagements. Et au niveau des jeunes, il était censé intensifier les mesures destinées à encourager les employeurs à engager et à former des jeunes travailleurs. Il devait élargir le Programme accès-carrière, monsieur le Président. Avez-vous entendu parler de cela? Ils ont oublié cela. Il devait donner des crédits d'impôt à l'emploi remboursables. Il devait s'assurer d'avoir des mesures nouvelles de formation et de recyclage des jeunes dans les domaines techniques hautement spécialisés. Monsieur le Président, on n'a jamais entendu parler de cela. On avait même dit qu'un gouvernement conservateur améliorerait considérablement les mécanismes d'échanges d'informations grâce auxquels les jeunes peuvent apprendre l'existence des possibilités d'emplois. Cela, monsieur le Président, je les comprends de ne pas avoir rien fait dans cet engagement-là parce qu'il n'y en a pas de possibilité d'emplois, donc il n'y a pas besoin d'améliorer les mécanismes. Cela, je le lui pardonne. Mais c'est rien. Il était censé mettre en place des programmes destinés à combattre le chômage chronique qui frappe tragiquement certaines régions du Canada. Dans ces régions ils prévoyaient, et cela, vous savez, ils ont la mémoire courte, ils prévoyaient instituer des programmes communautaires de développement de l'entreprise privée. Ils voulaient surtout aider les groupes et les personnes désireux de fonder de nouvelles entreprises à régler rapidement les formalités administratives, à se trouver des marchés, à former leur main-d'œuvre et à entretenir des rapports constructifs avec les travailleurs, les éducateurs, les institutions financières de leurs localités. Monsieur le Président, tout le monde est pour la vertu et la maternité. C'est un peu cela que le très honorable premier ministre (M. Mulroney) nous proposait au moment des élections et on s'aperçoit maintenant que ce n'étaient que des mots vides de sens dans la pratique. Aujourd'hui, on a assisté à un budget, et le projet de loi devant nous se rapporte à cela, un budget strictement destiné aux gens bien nantis, un budget qui oubliait tous les engagements et je vois le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), je sais comment il est honnête, et je sais comment il est gêné. Mais, monsieur le Président, j'aurais préféré que ce soit sous sa gouverne qu'on ait eu un budget. Parce que je reconnaissais son intégrité. D'ailleurs, il a été tellement intègre en 1979 et son collègue, le ministre de la Justice (M. Crosbie) l'a bien dit, s'il avait été honnête comme à son époque, il n'aurait pas été élu. Le ministre de la Justice a dit: On est mieux de ne pas dire aux Canadiens ce qu'on veut faire, parce qu'on ne se fera jamais élire. C'est pour cela. Ils se sont contentés de bourrer le monde.

Les gens étaient mûrs pour le changement. Ils ont voulu nous donner une certaine rencontre avec notre modestie et, monsieur le Président, vous savez, voter conservateur, cela coûte cher. Et c'est ce que les Canadiens commencent à se dire. C'est certainement un slogan qui pourrait être très utile, monsieur le Président, pour mes amis qui ont réalisé une fois pour toutes que le gouvernement conservateur . . . ils ont eu beau chasser le naturel pendant la campagne électorale, dès qu'ils ont pris le pouvoir, leur naturel est revenu au galop. Et leur clientèle traditonnelle de Bay Street et les autres ont eu plus d'influence sur le ministre des Finances que Jos. Public. Et lorsque le ministre des Finances nous dit: J'ai vu du monde et ils sont d'accord avec mon Budget. Le genre de monde qu'il voit, monsieur le Président, ce n'est pas le genre de monde que moi, je rencontre.

Bien sûr, je n'ai pas les mêmes contacts dans les milieux financiers, et je ne m'en excuse pas du tout. Mais je vous dirai que les relevés qui ont été faits chez les gens ordinaires . . . ils ont tous réalisé que ce sont eux qui vont devoir porter l'odieux du fardeau des coupures du ministre des Finances, mais ce ne sont pas eux qui vont en profiter. Et dans ce sens-là, je trouve malheureux que les gens se rendent si rapidement compte comment cela allait leur coûter cher parce que ce gouvernement-là n'a pas de parole et dans ce sens-là, je ne lui fais même pas confiance pour dépenser cet argent-là, parce qu'on sait que cela ne va profiter qu'à une infime partie de la population, celle qui a la plus grande oreille du ministre des Finances.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires.

• (1620)

[*Traduction*]

M. Taylor: Monsieur le Président, le député libéral qui vient de parler à déclaré que l'exonération d'impôt sur les gains de capital que propose le budget ne créerait pas d'emplois. Il ne sait pas ce qu'il dit. C'est en effet l'impôt sur les gains de capital qui a tué l'initiative chez les Canadiens. Il les a découragés d'investir et a empêché nos entreprises de se développer. Parce que nous aurons aboli cet impôt, nombreux sont les Canadiens qui auront de nouveau le goût d'investir. En investissant ainsi, ils vont créer des emplois. C'est aussi simple que cela.

Après que le gouvernement libéral eut inauguré l'impôt sur les gains de capital, le premier ministre et le ministre de l'Agriculture de l'époque promirent de changer la date de l'évaluation. Puis ils se sont assis à la Chambre et pendant quatre ans ont refusé de faire quoi que ce soit. Chaque fois que nous les interrogions à ce sujet, ils répondaient que c'était pour bientôt. Alors même qu'ils reconnaissaient tous les deux que cet impôt tuait l'initiative, ils refusaient d'intervenir. Ils ont ainsi tué l'initiative chez des centaines de Canadiens. L'exonération de l'impôt sur les gains de capital va créer des emplois.

L'impôt sur les gains de capital a gâché l'existence de nombreux Canadiens qui voulaient prendre leur retraite, mais qui ne pouvaient pas le faire parce que le gouvernement s'emparerait d'une partie de leurs économies, leur seule source de revenu à la retraite. Il a également fait perdre des emplois, car s'ils avaient pu vendre leur exploitation agricole à leur homme engagé, celui-ci aurait pu embaucher du monde. De nombreux emplois auraient pu ainsi se créer dans toutes les régions du Canada.

Les libéraux déclarent que si les Canadiens ont élu ce gouvernement, c'est parce qu'ils voulaient un changement. S'ils l'ont élu, c'est en fait qu'ils en avaient plein le dos des politiques libérales qui ne menaient à rien et qui décourageaient l'initiative. Voilà pourquoi ils nous ont élus. Notre budget va créer des emplois et réduire le déficit. C'est peut-être pour cela que les libéraux et les néo-démocrates sont si en colère.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je remercie le bon Dieu de ne pas être un conservateur. A écouter l'argumentation de notre collègue, ce qu'il est en train de dire, c'est que si cela permet aux agriculteurs de vendre leurs terres, c'est cela qui crée de l'emploi. Monsieur le Président, tous les agriculteurs qui ont l'intention de continuer à travailler dans le domaine de l'agriculture et de continuer à créer des emplois sur leurs terres ont dénoncé le fait que cette mesure-là n'était pas pour les agriculteurs mais pour les agriculteurs à la retraite, et cela n'aide d'aucune façon ceux qui ont besoin d'aide, ceux auxquels le ministre des Travaux publics (M. La Salle) a promis une subvention. Les producteurs de porc du Québec! Cela ne les aide pas parce que leur propriété a perdu tellement de valeur . . . du gain en capital, il n'y en a pas.

Monsieur le Président, quand il dit que cela va créer des emplois, est-ce que l'achat d'un condominium en Floride va créer des emplois au Canada? La réponse est très simple, il n'en est pas question. Il n'y a aucune restriction dans le généreux cadeau fait aux riches par le ministre des Finances pour ce qui est de la création d'emplois au Canada, pour les Canadiens, et c'est cela la fraude de leur Budget, c'est autant créer des emplois en achetant des œuvres d'art en Europe que des condominiums en Floride ou une villa au Portugal. Tous ces éléments-là vont être acceptés par le généreux ministre des Finances qui a juste pensé à faire plaisir aux grosses poches plutôt qu'aux citoyens ordinaires . . . mais pour leur faire payer, qui va donner aux autres, monsieur le Président? Dans ce sens-là, je pense que si mon honorable collègue connaissait le petit monde et les gens qui connaissent des difficultés . . . et prenons les personnes âgées, il devrait avoir honte de parler de la défense des personnes âgées quand son propre ministre des Finances est en train de leur faire perdre leur pouvoir d'achat sur leur pension de base. Et c'est cela qui est inacceptable. Lui, il parle des personnes âgées qui ont beaucoup d'argent, mais que fait-il des millions de personnes âgées qui n'ont que leur pension pour vivre, qui d'ici cinq ans vont perdre 30 p. 100 de leur pouvoir d'achat à cause de l'action de son ministre des Finances? Et il a le front de cautionner cela. C'est complètement inacceptable, monsieur le Président.

• (1630)

[*Traduction*]

M. Taylor: Tout ce que je puis dire, monsieur le Président, c'est que les dernières observations du député ne sont que des sornettes. Il ne comprend pas le système. Tout ce que comprennent les libéraux, c'est emprunter de l'argent, nationaliser, dépenser les deniers publics et endetter davantage le pays. C'est tout ce qu'ils ont fait durant 16 ans. Le député est encroûté.

Qu'il ne vienne pas me dire que les gains en capital ne créent pas d'emplois. J'ai parlé hier à la Chambre d'un homme qui disait vouloir donner de l'expansion à son entreprise et créer de l'emploi pour sept personnes, mais qui ne le ferait jamais tant qu'existerait l'impôt sur les gains en capital.

Le député ne comprend même pas l'agriculture. Les libéraux prétendent que nous voulons que les agriculteurs vendent leurs terres. Des gens qui ont passé 40 ou 50 années de leur vie à travailler la terre ont droit à la retraite dans la dignité. C'est ce que les libéraux leur ont refusé. Le budget MacEachen ne leur permettait même pas de placer leur argent dans un REER. J'ignore comment un libéral peut prendre la parole sans rougir comme une pivoine. Ils ont causé du tort aux Canadiens de condition modeste et ont tué la motivation.

Nous avons un nouveau gouvernement qui fait naître une ère nouvelle où nous donnerons aux gens une chance de vivre et une chance d'avoir un emploi. C'est ce qui contrarie tellement le député. Nous faisons ce que son gouvernement a refusé de faire.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour l'honorable député, pour son âge, mais très peu pour son jugement. Sa conscience sociale devrait lui permettre de penser que la coupure que son ministre des Finances est en train de faire pour les personnes âgées affecte les gens pauvres qui n'ont peut-être pas une terre ou un gain de capital de $500,000. Quand il parle des agriculteurs qui ne pouvaient pas se retirer, je regrette, monsieur le Président . . . Le ministre des Finances d'alors, M. Marc Lalonde, avait justement permis une exemption de $300,000 qui couvrait l'ensemble des terres raisonnables au niveau de la valeur. Les cultivateurs que je connais du moins étaient très satisfaits de cela parce qu'un gain de capital dépassant $300,000 . . . On devrait peut-être demander à ces gens-là de faire aussi leur contribution au niveau de la société, monsieur le Président, et au niveau de l'impôt. Bien sûr, je comprends l'honorable député de vouloir donner toute la chance à ceux à qui tout appartient. Quand il parle de justice, dans les yeux de l'honorable député, cela veut dire donner le plus à ceux qui en ont. C'est cela la différence entre un progressiste conservateur et un libéral. Nous avons une conscience sociale. On ne se fait pas strictement dicter sa conduite par ce qui s'appelle le pouvoir et l'attrait de l'argent. Il y a deux choses qui mènent l'honorable député: c'est le désir du gain et la peur de la perte. Et dans ce sens-là, je pense qu'il

faut avoir en politique beaucoup plus qu'un raisonnement strictement financier; il faut aussi avoir un raisonnement humain et social. Et, dans ce sens-là, ce que vous êtes en train de faire aux chômeurs et aux personnes âgées est inacceptable moralement.

M. Lanthier: Monsieur le Président, je voudrais simplement relever quelques détails des discours tout à l'heure, quand on a dit qu'on avait oublié les jeunes dans le Budget. Au moins, nous ne lèguerons pas ce triste héritage que les jeunes auront à payer, les déboires et nos emprunts. On va essayer d'équilibrer le Budget pour que nos jeunes n'aient pas cet héritage. Encore une fois, je réitère: «avoir à payer nos dettes plus tard.» Ce que l'administration précédente . . . Je déteste toujours revenir en arrière. Je n'étais peut-être pas au gouvernement à l'époque, mais j'en ai été une victime et je peux vous assurer qu'au moins si je peux laisser à mes enfants des livres en ordre dans un gouvernement tout aussi en ordre, je pense que ce serait déjà cela de fait pour les jeunes.

Deuxièmement, nous voulons sortir les jeunes de ce triste cercle vicieux où on leur donnait des emplois temporaires par des subventions gouvernementales et ensuite, de ces emplois temporaires, les gens allaient à l'assurance-chômage. Les jeunes manquent aujourd'hui de dignité. Il faut créer des emplois stables et cela, c'est seulement l'entreprise privée . . . Nous sommes généreux. On ne dit même pas que c'est le gouvernement libéral qui a fait cela. C'est le gouvernement. On est généreux, on ne vous accuse même pas. On vous dit que le gouvernement est incompétent pour créer des emplois stables et nous avons confiance dans l'entreprise privée. Et moi, venant de l'entreprise privée, je puis vous assurer que je pense à mes jeunes en faisant cela. Ce sont des actions concrètes que le gouvernement a faites par des mesures tout à fait directes dans le dernier Budget.

M. Lapierre: Monsieur le Président, c'est justement ce genre de discours-là que j'aime entendre. Quand il dit: Dans l'avenir on va avoir quelque chose pour les jeunes . . . Mais il y en a 432,000, actuellement, aujourd'hui, au moment où l'on se parle, qui n'ont rien. Et ce qu'il leur offre, c'est le bien-être social en attendant. Est-ce que c'est cela que le secrétaire parlementaire est en train d'offrir aux jeunes Canadiens? Actuellement, ces jeunes-là n'ont pas d'emplois. Il va falloir attendre un peu sa fameuse entreprise privée qui va tout engager les jeunes. C'est bien beau, monsieur le Président, mais c'est de la fumée. C'est un écran de fumée qu'il essaie de servir aux jeunes. Et l'héritage qu'il va leur laisser, c'est le désespoir. Et il va être responsable parce que si ces enfants ne peuvent pas avoir . . . Lui, les siens vont avoir une éducation adéquate parce qu'ils vont être capables de payer pour cela, mais ceux qui n'y ont pas accès aujourd'hui, eux autres ne pourront jamais vous pardonner. Des livres en ordre sur leur dos, ce n'est pas acceptable, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les commentaires sont terminés.

[*Traduction*]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'attends depuis un certain temps que le gouvernement présente ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt. La Chambre se souvient sans doute qu'avant Noël, dans le cadre d'un arrangement, il avait été entendu que le gouvernement présenterait son projet de loi d'emprunt le moins de temps possible après son budget et son plan fiscal. Il l'a fait et je lui suis reconnaissant d'avoir respecté l'entente.

Si nous avons demandé cette entente, c'est qu'il semblait nécessaire de voir immédiatement tous les aspects du train de mesures économiques pour pouvoir comparer et discuter raisonnablement le budget d'une part et d'autre part le plan fiscal du gouvernement qui porte sur la perception d'impôts et aussi la nécessité d'emprunter, cela va de soi.

Il faut dire certaines choses à mon avis et si je donne l'impression de penser tout haut, c'est précisément ce que je fais. Je n'ai pas des piles de texte préparé sous les yeux parce que ce que je veux dire ne l'exige pas. Je vais plutôt parler d'une image du Canada qui a manqué aux gouvernements qui se sont succédés pendant des années et qui manque au gouvernement actuel.

J'ai lu le budget avec intérêt. Je dois admettre que j'ai écouté l'exposé budgétaire avec un peu moins d'intérêt parce qu'il était long, un peu laborieux et un peu ennuyeux. Je l'ai lu pour voir si le budget, les documents de travail ou les autres documents parlaient de ce qui ne va pas en réalité au Canada. Je dois vous dire que je n'ai trouvé dans aucun de ces documents la moindre allusion aux problèmes qui se posent actuellement au Canada. Ce budget n'est en rien différent de ceux que j'ai pu voir en 18 années de politique. Il augmente les impôts, un point c'est tout. Il ne propose aucune innovation. Il ne tient aucunement compte des réalités canadiennes. Honnêtement, il ne propose aucune orientation nouvelle au Canada. Il ne tient compte ni des problèmes actuels ni des problèmes futurs de notre pays et il n'y a là aucun document indiquant, à la suite d'une analyse minutieuse, quelles seront les conséquences probables de la nouvelle orientation que le gouvernement prétend adopter.

• (1640)

Le gouvernement nous demande l'autorisation d'emprunter davantage. Avant de l'y autoriser il faut voir comment il va dépenser cet argent. Je n'entrerai pas dans les détails que beaucoup d'autres ont déjà abordés. Je reconnais que le gouvernement a fait plusieurs choses extrêmement banales. Il a augmenté les impôts. Les impôts de qui va-t-il majorer? Ceux des familles de travailleurs. Il n'a même pas eu le courage d'instaurer dans ce budget un impôt pour ceux qui, depuis des années, ont pu accumuler des sommes importantes sans payer un sou d'impôt, comme l'avait promis le premier ministre (M. Mulroney). Le gouvernement a ensuite décidé d'imposer une surtaxe à ceux qui gagnaient plus de $40,000 par an. Comme j'en fais partie, je ne vois pas d'objection à payer un peu plus pour assainir les finances.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Ce qui me déplaît, par contre, c'est que non content de s'être abstenu de toute mesure à l'endroit de ceux qui gagnent bien plus de $40,000 par an sans payer d'impôt, il n'a trouvé aucun moyen de leur imposer la surtaxe. Non seulement ceux qui gagnent plus de $40,000 par an paient normalement leurs impôts, mais ils doivent payer un impôt supplémentaire comme tout le monde. Qui doit payer? Les personnes âgées. C'est normal. Il faut s'y attendre de la part du gouvernement. Les gouvernements ont toujours tendance à chercher l'argent là où c'est le plus facile. A compter de maintenant, les personnes âgées verront leur revenu diminuer d'année en année. Apparemment, c'est ce que désire le gouvernement. Au cours des prochaines années, nos aînés verront leur pouvoir d'achat diminuer considérablement. Ce n'est pas juste, monsieur le Président. Ce n'est pas juste si l'on tient compte du fait que bien d'autres personnes qui gagnent beaucoup plus ne paieront aucun impôt. Qu'a fait encore le gouvernement? Il a décidé de faire cadeau de milliards de dollars à ses amis et partisans des sociétés pétrolières. Il nous a assurés que cela ne nuirait pas aux consommateurs canadiens chaque fois que nous lui avons posé la question.

La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) est allée jusqu'à dire que les mesures découlant de l'Accord de l'Ouest seraient avantageuses pour les consommateurs et qu'elle prévoyait une baisse du prix de l'essence.

Je demande aux conservateurs de l'arrière-ban qui sont ici, et même aux deux ministres, ce qu'il est advenu de cette baisse? D'ici septembre prochain, le gouvernement aura augmenté le prix de l'essence de plus de 17c. le gallon depuis novembre dernier. Comme chacun sait, s'il l'a fait, c'est quoiqu'il en dise, pour donner plus d'argent aux sociétés pétrolières.

Quelqu'un oserait-il prétendre que les problèmes des sociétés pétrolières étaient tels qu'il fallait absolument imposer aux consommateurs canadiens une taxe supplémentaire de 17c. le gallon et augmenter en conséquence le prix de tous les produits qui doivent être transportés au Canada, à cause de cette taxe de 17c. le gallon? Qui oserait prétendre qu'il était souhaitable de nuire encore davantage aux petites entreprises, dont les produits deviendront moins concurrentiels parce qu'elles devront absorber cette taxe supplémentaire de 17c. le gallon? Voilà la nouvelle politique, la nouvelle orientation. Vous vous rendez sûrement compte comme moi, monsieur le Président, qu'il n'y a rien de nouveau là-dedans. Les gouvernements agissent ainsi depuis des temps immémoriaux.

Sans vouloir critiquer exagérément mon collègue du parti libéral, je dois faire remarquer que le gouvernement auquel il a appartenu a fait exactement la même chose, même si les montants étaient peut-être différents. Il n'avait peut-être pas imposé une taxe de 17c. d'un seul coup, mais le gouvernement libéral avait pris exactement le même genre de mesure. Que constatons-nous maintenant? La famille canadienne moyenne sera obligée de verser davantage d'argent à l'État, mais cela n'empêche pas le gouvernement d'affirmer que des emplois seront ainsi créés. Comment, monsieur le Président? Comment pouvons-nous créer des emplois si nous allons chercher dans les poches des consommateurs un plus gros pourcentage de leurs revenus? Pourquoi seraient-ils portés à acheter davantage ou à s'endetter pour acquérir des biens plus chers si leurs revenus diminuent à cause du gouvernement? Et s'ils ne sont pas en mesure d'acheter les choses qu'ils auraient pu se procurer autrement, pourquoi cela inciterait-il les manufacturiers à accroître leur production? Pourquoi les manufacturiers fabriqueraient-ils davantage de produits si les acheteurs sont moins nombreux et si la masse monétaire en circulation a diminué d'un milliard de dollars à cause d'une taxe de vente et d'une taxe de 17c. sur le gallon d'essence? Comment les fabricants pourraient-ils être incités à augmenter leur production si les acheteurs potentiels ont moins d'argent à dépenser? Comment cela peut-il favoriser la création d'emplois? De combien d'ouvriers supplémentaires aura-t-on besoin pour produire moins? Combien de gens une entreprise doit-elle embaucher pour produire moins qu'elle ne produit maintenant? Combien de salariés pouvons-nous nous attendre à voir embaucher les entreprises qui constateront que leurs débouchés ont diminué depuis que le gouvernement a augmenté les impôts dans son budget?

Nul n'est besoin d'être économiste pour comprendre qu'il y a au moins une certaine logique dans cet argument. Permettez-moi d'approfondir la question, monsieur le Président, pour examiner un aspect qui, selon moi, est encore plus fondamental et plus important. Je pense que cet aspect suffit en lui-même à remettre en question la justification du budget. Le raisonnement du gouvernement est le suivant: si on laisse aux entreprises davantage d'argent en leur accordant des avantages fiscaux plus importants, cela permettra de créer des emplois et incitera les entreprises à adopter des techniques modernes, à compter davantage sur l'informatique et à améliorer la productivité. Je vous demande de réfléchir à une chose, monsieur le Président. Si les fabricants peuvent, grâce aux avantages fiscaux, remplacer leurs machines par un équipement plus moderne et beaucoup plus productif que l'ancien, et si les débouchés ont diminué, comment cela peut-il favoriser la création d'emplois? Combien d'ouvriers supplémentaires devrez-vous faire travailler tous les jours de la semaine pour faire fonctionner une machine qui produit beaucoup plus et a une meilleure efficacité si les débouchés ont diminué?

Je peux dire au gouvernement à ce sujet, quelle que soit l'utilité d'accroître notre capacité de production—et je reviendrai sur ce point—qu'on ne peut sûrement pas considérer qu'il s'agit d'une mesure favorisant la création d'emplois.

• (1650)

Donc, sur deux fronts, voici le gouvernement qui qualifie ses mesures de créatrices de nouvelles possibilités d'emploi, alors que si on les examine objectivement, on ne saurait en arriver à aucune autre conclusion que ces mesures présentées par le gouvernement feront qu'il deviendra de moins en moins nécessaire même pour les gens qui travaillent dans les usines et les fabriques du Canada de continuer de travailler. Je vous le dis, monsieur le Président, sur ces deux fronts au moins, les intentions déclarées du gouvernement sont contrecarrées par les mesures qu'il prend.

Pouvons-nous créer des emplois? Voilà la véritable question. Y a-t-il moyen de créer des emplois? Je suppose que je dois dire en toute justice que ce sera très difficile. En fait, les emplois que nous allons créer dans notre société seront pour la plupart des emplois de fonctionnaires ou des emplois entièrement différents de ceux que nous avons créés dans le passé. Beaucoup seront à court terme. La plupart seront très différents de ceux que j'avais prévus lorsque j'étais jeune et que les députés avaient pour la plupart prévus dans leur jeunesse.

Qu'allons-nous alors créer avec ce budget et d'autres budgets similaires? Nous allons créer davantage de richesses. Cela ne fait aucun doute. Une plus grande productivité, des frais de main-d'œuvre moins élevés, un amortissement plus rapide du matériel et des gains en capital désormais francs d'impôt contribueront sans aucun doute à produire davantage de richesses.

Puis vient le hic. En produisant davantage de richesse, allons-nous créer moins d'emplois? Qu'allons-nous faire? Voilà la question à laquelle le budget ne répond pas. Il est dit dans le budget que l'on supprimera 15,000 postes de la Fonction publique. Pourquoi? Parce qu'ils sont plus ou moins nécessaires et que nous pouvons donc nous en passer. Toutefois, il fait partie de nous de soutenir que pour être accepté dans notre société, on doit avoir un emploi.

Si vous approuvez ma théorie que nous n'avons pas besoin d'autant de monde dans le secteur manufacturier à cause des changements survenus, si vous convenez que les mesures fiscales prévues par le gouvernement ne contribueront pas en soi à créer des emplois et si vous acceptez que le gouvernement supprime 15,000 emplois dans la Fonction publique, où allons-nous alors trouver pour l'amour du ciel les emplois pour répondre aux exigences que nous imposons à tout le monde dans notre société, à savoir qu'il faut gagner sa vie? Où allons-nous les trouver?

Il y aura plus de richesse. Cependant, celle-ci ne sera pas imposée puisque le gouvernement a dit qu'on impose pas la richesse. Selon lui, il faut permettre aux gens d'accumuler des richesses en nourrissant le secret espoir que celles-ci, d'une façon ou d'une autre, réussiront à changer de mains. Ce sont de vains espoirs, monsieur le Président. Il n'en va pas ainsi.

A mon avis, ce que le gouvernement doit faire, s'il croit honnêtement qu'il faut changer les choses au Canada—et je conviens que c'est nécessaire—c'est commencer à examiner la question de la redistribution des revenus. Si l'on ne peut pas trouver d'emploi, on ne peut pas mourir de faim. Si, à cause des actes du gouvernement ou parce que l'économie n'est pas en mesure de créer suffisamment d'emplois pour répondre à la demande, il y a un million ou un million et demi de chômeurs au cours des dix prochaines années, il faut se demander comment nous pourrons leur donner les moyens de subvenir à leurs besoins? Comment pourrons-nous pourvoir à leur bien-être économique? Où le budget répond-il à cette question? Où fait-il allusion au problème du million et demi de chômeurs qui sont condamnés à le rester durant la prochaine décennie? Il n'en est pas du tout question.

Le temps n'est-il pas venu de commencer à affronter la réalité dans notre pays, qui est la même dans tous les pays? On ne peut pas vivre en nourrissant l'espoir que nous réussirons toujours à trouver des emplois pour tout le monde, à moins d'être prêts à accepter que certains emplois ne seront pas aussi intéressants qu'on le souhaite, quelle que soit la façon dont on fait le calcul. On ne peut pas d'un geste de la main supprimer 15,000 emplois à la Fonction publique parce qu'il faut augmenter la richesse et s'attendre à ce que ces personnes, qui seront déplacées ou incapables de retrouver un emploi semblable, se fassent une autre place sur un marché du travail toujours plus restreint.

Je tiens à dire aux ministériels que ce n'est pas là une nouvelle orientation pour le Canada. Le budget actuel n'est qu'une série de mesures d'ordre administratif. C'est la concrétisation des théories du gouvernement précédent sur la façon de régler nos problèmes économiques. Ce n'est toutefois pas le fruit d'une sage réflexion sur la façon de résoudre les problèmes humains. Le budget à l'étude ne tient aucun compte des besoins de la société quant aux moyens de résoudre le problème humain que pose le maintien de la cellule familiale à une époque où l'on ne peut pas trouver d'emploi et où personne ne veut vous engager. C'est pourquoi je ne puis appuyer la demande d'emprunt présentée par le gouvernement.

Je m'attendais à mieux de la part du gouvernement. Je ne sais pas pourquoi, puisque j'ai eu affaire à des gouvernements conservateurs durant toute ma vie. Cependant, je m'attendais à mieux. Je m'attendais à de nouvelles idées. J'espérais qu'il nous dirait ce qu'il faut faire pour venir en aide au million et demi de personnes qui sont sans emploi et qui doivent le rester. Je m'attendais à ce que l'on me dise que, malheureusement, 10 p. 100 ou plus de la population sera au chômage durant les prochaines décennies. Cependant, comment allons-nous répondre aux besoins de ces personnes?

Je pourrais continuer indéfiniment, monsieur le Président, mais je m'en abstiendrai. Je tiens à dire que le document à l'étude est décevant. Il crée des difficultés inutiles, et accorde des avantages inutiles. Il se fonde sur l'espoir plus que sur des plans. Il n'offre aucune preuve concrète de politique précise.

Il est temps que le gouvernement se remette au travail et essaye d'élaborer un document économique qui tienne vraiment compte des problèmes du Canada à l'heure actuelle et dans dix ans.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions et commentaires?

[*Français*]

M. Harvey: Monsieur le Président, il y a certainement des parties du Budget qui sont mal lues. Concernant entre autres les personnes âgées, l'Opposition officielle, le Nouveau parti démocratique pleurent énormément actuellement sur la situation des personnes âgées. Et pourtant, c'est formellement bien dit dans le Budget que les ajustements périodiques se feront au niveau de la pension de base et le supplément de revenu garanti sera indexé en totalité. Et ce que l'Opposition officielle oublie de dire également, de même que mon collègue, c'est que pour la première fois, 550 millions de dollars, sur une période de deux ans, seront consacrés aux personnes âgées pour les allocations au conjoint. On ne le dit pas tellement fort actuellement.

On a parlé aussi de la Fonction publique, des 15,000 emplois. Je tiens à préciser à mon collègue que 15,000 travailleurs ne seront pas mis à pied, mais que c'est par un phénomène d'élimination naturelle que les emplois ne seront pas remplacés.

Monsieur le Président, ma question est la suivante: Est-ce que le député a l'impression que la baisse des taux d'intérêt, en raison du contrôle du déficit gouvernemental, va être profitable pour les citoyens qui vont acheter des biens, des frigidaires, va être profitable pour ceux qui vont renégocier leur taux hypothécaire, va être profitable à . . .

• (1700)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Il restera au député neuf minutes de la période réservée aux observations et aux questions. Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) pourra réfléchir à cette question et y répondre la prochaine fois. Nous passons maintenant à l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour que la Chambre passe à l'article nº 67?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982

ON PROPOSE UNE MODIFICATION EN VUE D'INCLURE LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ

M. John Reimer (Kithener) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, on devrait modifier la *Loi constitutionnelle de 1982* afin d'y inclure le droit à la propriété et que le gouverneur général émette une proclamation sous le Grand Sceau du Canada afin de modifier l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés pour qu'il se lise comme il suit:

«7. Chacun a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la jouissance de ses biens; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.»

et que la Chambre exhorte l'assemblée législative de toutes les provinces et le Sénat à adopter une résolution semblable.

—Je considère tout autant comme un honneur que comme un devoir de présenter et de défendre cette motion à la Chambre des communes aujourd'hui. On en mesure toute l'importance quand on songe qu'elle a déjà été présentée à deux reprises depuis le début de la présente législature encore à ses débuts. Elle l'a été une première fois par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) le 6 décembre 1984, puis par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) le 1er février 1985.

La motion fait suite aux longues discussions qui se sont tenues sur le sujet, à savoir l'inclusion du droit à la propriété dans la Charte canadienne des droits et des libertés, tout au long du débat constitutionnel de 1981 et ensuite à l'occasion du débat sur la motion de modification de la Constitution présentée par l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) le 29 avril 1983. L'histoire parlementaire récente de ce sujet indique au moins deux choses. Tout d'abord, qu'il s'agit d'une question complexe et quelque peu controversée qui va au cœur même de l'idéologie philosophique et politique. Je dois donc exposer le principe, les intentions et le fond de cette motion. Deuxièmement, nous pouvons voir qu'il s'agit d'une question complexe, prêtant à contestation, qui ne se règlera pas toute seule. Par conséquent, tous les députés ont le devoir d'examiner cet important problème afin de prendre une décision définitive. J'espère que cette motion sera renvoyée au comité compétent et que cela donnera lieu à un débat concluant qui se soldera par l'inclusion du droit de propriété dans les droits fondamentaux qui sont protégés par notre Constitution.

Cette motion part du principe que l'addition des mots «la jouissance de ses biens» à l'article 7 de la Charte des droits constituera le corollaire naturel et incontestable du droit à la «vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne» déjà garanti dans la Charte canadienne des droits et libertés. Si l'on omet de reconnaître le droit à la propriété privée, le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne perd tout son sens.

La vie, la liberté et la sécurité de la personne ne sont pas des principes abstraits ne se rattachant à aucune autre valeur. Pour avoir le moindre sens, ces droits doivent avoir des corollaires bien tangibles. Les concepteurs de la Charte des droits et libertés en ont été conscients, dans une certaine mesure. Ils savaient parfaitement que des principes fondamentaux comme la liberté et la sécurité de la personne devaient pouvoir s'exprimer concrètement. Par conséquent, l'article 2 de la Charte reconnaît le droit à la liberté de conscience et de religion; à la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication; à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association. Diverses autres libertés concrètes sont énumérées dans la Charte et notamment la liberté de voter à une élection, de choisir l'endroit où vivre au Canada, de gagner sa vie, et ainsi de suite.

La charte est également précise en ce qui concerne le principe de la sécurité de la personne. Par exemple, elle stipule que chacun a droit à une protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives, et contre la détention ou l'emprisonnement arbitraires, ainsi qu'à une protection en cas d'arrestation ou de détention. Ce sont d'excellents choses. Toutefois, la Charte n'est pas logique jusqu'au bout, car elle n'inclut pas la jouissance de la propriété privée qui représente les fruits de cette liberté.

Je m'explique. Les hommes et les femmes vivent activement leur vie dans le temps et l'espace et ont besoin pour cela de certains biens comme des aliments, des vêtements et un logement. Pour vivre ce genre de vie il faut la liberté d'acquérir légalement ces biens et de jouir de l'indépendance et de la sécurité qu'ils apportent.

Wayne Gretzky a prouvé qu'il était le meilleur compteur de la LNH. Il est d'une habileté exceptionnelle, ce qui l'amène tout naturellement à exiger la rémunération qu'il mérite sur le marché du sport professionnel actuel. Nous refuserions de reconnaître son talent exceptionnel, sa dignité et sa valeur humaine si nous lui refusions la liberté de monnayer ses talents, même si cela lui rapporte près de 20 millions. Après tout, qu'est-ce que la propriété privée? Ce n'est que la conséquence naturelle du particularisme et de la liberté de l'être humain. Là où le droit à la propriété privée n'existe pas, il n'y a que des morts-vivants; nous pourrions être vivants physiquement parlant mais nous serions morts socialement, mentalement et intellectuellement parlant.

La semaine dernière, j'ai eu le grand privilège, et je crois la responsabilité, de voir les deux côtés du mur de Berlin. Je recommande aux députés en toute humilité, mais avec ferme conviction, d'aller à Berlin s'ils ne comprennent pas pourquoi les principes de la vie, de la liberté et de la sécurité de la personne aboutissent logiquement au droit à la propriété privée. Ils verront que du côté ouest du mur de Berlin, la vie, la liberté et la sécurité de la personne ainsi que le droit à la propriété ne sont pas que des mots vides de sens. Par contre, du côté est du mur de Berlin, même si l'on retrouve les mêmes termes «vie, liberté et sécurité de la personne» dans la Constitution, ces notions n'ont pratiquement aucune application tangible et libre dans la vie quotidienne et le droit à la propriété privée est quasi inexistant.

Ceux qui vivent, mangent, s'habillent, s'abritent, labourent un champ, pêchent dans un lac, fabriquent des produits, creusent des puits de pétrole, investissent dans une voiture, une maison, un chalet ou une entreprise, savent que les principes sans la propriété—la vie, la liberté ou la sécurité de la personne sans leurs pendants logiques—n'ont aucun sens et aucune substance. Il est certain que le principe de la liberté de gagner sa vie comme travailleur, femme d'intérieur, agriculteur ou homme d'affaires est sérieusement entravé si l'on n'a pas la garantie de sa simple liberté de garder, de vendre ou d'acheter. Il est certain que le principe de la protection des personnes contre toute perquisition ou saisie illégale devient parfaitement futile si l'on n'a pas la garantie du droit à posséder ses propres vêtements, une automobile, une maison, un chalet ou une société.

C'est cette logique irréfutable qui a entraîné l'inclusion des droits à la propriété dans des documents comme la grande charte de 1215, le Bill of Rights anglais de 1627, le 5e et le 14e amendements de la Constitution américaine en 1791 et 1868 respectivement, la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies de 1948 et la Déclaration canadienne des droits de 1960. C'est cette logique irréfutable qui a été encore une fois confirmée en 1972 par une décision de la Cour suprême des États-Unis formulée en ces termes:

> La propriété n'a pas de droits. Les hommes ont des droits ... (Toutefois) il existe une interdépendance fondamentale entre le droit personnel à la liberté et le droit personnel à la propriété. Ni l'un ni l'autre n'ont de sens isolément. Il y a longtemps que l'on a reconnu que les droits à la propriété étaient des droits civiques fondamentaux.

En 1948, le Canada a signé la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'article 17 de cette Déclaration stipule:

> (1) Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.
>
> (2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

Notre Déclaration des droits prévoit aussi expressément le droit à la propriété. J'invite donc mon parti, le gouvernement, les libéraux et les néo-démocrates à rendre notre Constitution parfaitement conforme à nos initiatives aux Nations Unies et à notre Déclaration des droits.

Voici donc la prémisse de cette motion: la cohérence logique exige que ces droits fondamentaux actuellement garantis par la Charte canadienne des droits et libertés que sont la vie, la liberté et la sécurité de la personne soient complétés par leur corrélat naturel, indéniable et essentiel, la jouissance de ses biens. Il importe que ceux qui seraient en désaccord avec cette motion se prononcent sur cette prémisse. Il s'ensuit que cette motion tend simplement à corriger l'omission du droit à la propriété dans la Charte des droits et libertés. A mon avis, c'est l'une des lacunes les plus sérieuses de notre Charte.

• (1710)

Si vous me permettez de dévier brièvement du sujet principal, je pense qu'il y aurait aussi autre chose à ajouter à notre Charte. Je souhaiterais ajouter à la fin de la Charte des droits un nouvel article disant:

> Les pouvoirs non délégués aux niveaux fédéral et provincial de gouvernement par la Constitution sont réservés au peuple.

La Constitution américaine comporte un tel amendement. Dans une démocratie, ce doit être une évidence absolue que le peuple possède tous les droits et que les gouvernements n'en possèdent aucun autre que ceux qui leur sont accordés par le peuple. Si l'on regarde de près la Charte des droits et libertés et qu'on la lise, on constate qu'elle comporte des expressions comme «chacun a», «tout citoyen a», et «tout citoyen et toute personne ont». Ces expressions semblent impliquer que ce sont les gouvernements qui accordent des droits au peuple. Par conséquent, pour avoir la garantie absolue que personne au gouvernement ne sera jamais tenté de dire que c'est lui, le gouvernement, qui accorde des droits, veillons à ce que notre Constitution rappelle clairement aux gouvernements que leurs pouvoirs sont limités. Assurons-nous que les gouvernements comprennent clairement que les seuls droits et pouvoirs qu'ils détiennent sont ceux qui leur sont conférés par le peuple.

Pour revenir à la motion, je souhaiterais souligner que le projet de loi ne dissimule pas de programme caché ni de dessein machiavélique visant à accorder à un segment de la population canadienne plus de droits ou plus de privilèges qu'à un autre. Il vise au contraire à faire en sorte que le principe de l'indépendance de l'individu à l'égard de tout empiétement de l'État sur son droit à la vie, à la liberté et à la sécurité repose solidement sur la garantie de l'indépendance des propriétés naturellement acquises au fil de l'exercice de ces droits.

J'estime que c'est un principe qui s'applique à tous les Canadiens et que c'est un droit que chacun d'entre eux souhaite et mérite, qu'il soit propriétaire d'un simple manteau ou d'une garde-robe complète, d'une bicyclette ou d'une BMW, d'un modeste appartement ou d'une luxueuse demeure. Chacun a droit à la jouissance de ses biens, qu'il s'agisse simplement d'un manteau, d'une bicyclette ou d'un appartement ou encore d'une garde-robe complète d'une BMW ou d'une maison luxueuse.

C'est plutôt sur le fond de la motion, sur son libellé actuel, qu'il pourrait y avoir désaccord. Au cours de débats antérieurs à la Chambre sur le droit à la propriété, la discussion a surtout porté sur deux questions qui se recoupent. D'abord, que faut-il entendre précisément par «propriété»? Ensuite, quelles conséquences auraient l'inclusion des termes «jouissance de la propriété» et leur interprétation ultérieure pour des entités comme les provinces, les autochtones, les écologistes, les mouvements féminins, les défenseurs des libertés civiles, le patronat et le syndicat? Ce sont des questions importantes. D'emblée, on admettra qu'il serait impossible dans un aussi bref discours de vouloir en expliquer et critiquer de façon exhaustive toutes les facettes. Cependant, il importe au plus haut point de présenter le problème sous son vrai jour. Voilà donc la raison de mon exposé.

En premier lieu, il est vrai que depuis deux ou trois siècles, la notion de propriété a beaucoup évolué: réservée d'abord aux biens fonciers, au cheptel ou aux biens personnels, elle en est venue à englober la propriété intellectuelle, sous forme de brevets, de marques de commerce et de droits d'auteur, puis la propriété passive, actions et obligations du marché boursier, pour enfin s'étendre à de nouveaux concepts, entre autres les régimes de sécurité sociale et la fonction publique. C'est pourquoi il devient si nécessaire et parfois si difficile de définir le terme de «propriété».

En second lieu, il importe de prendre très au sérieux les préoccupations légitimes des groupes que j'ai mentionnés. Ainsi, l'Île-du-Prince-Édouard a raison de redouter que des intérêts étrangers s'approprient une part excessive de ses ressources foncières très limitées. Tout Canadien qui aime son pays souhaite qu'en matière d'environnement, une législation empêche notre patrimoine naturel d'être dilapidé. Quant à moi, je ne supporte pas du tout les pollueurs, qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises grandes ou petites ou d'étrangers. Les groupes féminins veulent à juste titre protéger les avantages que les femmes viennent d'acquérir en vertu du droit de la famille, qui leur garantit maintenant une reconnaissance plus équitable des droits à la propriété dans le mariage.

Lorsque l'intérêt public exige que le gouvernement exproprie des terres en raison de leur emplacement stratégique, on réclamera toujours, au moment de prendre ces graves décisions, que les propriétaires soient justement indemnisés. Les syndicats ont soulevé d'importantes questions concernant la répartition équitable des biens entre propriétaires et travailleurs lorsqu'une entreprise dépose son bilan. On voit donc la nécessité pour pareils groupes, de même que pour l'ensemble des Canadiens, de donner une interprétation juridique minutieuse, bien que cela soit difficile, des termes «jouissance de la propriété».

Toutefois, après avoir reconnu qu'il faut à la fois définir prudemment la «jouissance de la propriété» et de l'interpréter juridiquement avec soin, nous ne saurions nous contenter de rejeter la prémisse et l'objet de la motion. Ce n'est pas parce qu'il est difficile de définir et d'interpréter les notions de «vie», de «liberté» ou de «sécurité de la personne» que nous refuserions d'en faire des droits fondamentaux. Parallèlement, la difficulté de définir et d'interpréter la «jouissance de la propriété» ne doit pas nécessairement nous empêcher d'inclure cette notion dans la Charte des droits. Dire cela c'est, au mieux, laisser une réserve indispensable saper totalement un principe valable, ce qui va à l'encontre de la logique. Au pire, c'est essayer de créer un écran de fumée en mélangeant consciemment des considérations primaires et secondaires. En fait, la première considération dans cette affaire est de savoir si, en principe, la «jouissance des biens» doit figurer comme un droit fondamental de tous les Canadiens dans notre Charte. En discutant des prémisses de cette motion, j'ai dit qu'il serait illogique de prétendre le contraire.

Apparemment, les libéraux et les néo-démocrates sont d'accord, bien que leur attitude pendant les débats constitutionnels puisse sembler indiquer le contraire. Le porte-parole libéral, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), disait récemment qu'il était d'accord avec le principe du droit à la propriété, comme on peut le constater dans le hansard du 6 décembre 1984. De même, le porte-parole du NPD, le député de Churchill (M. Murphy), a répété à plusieurs reprises que son parti était en faveur, en principe, du droit à la propriété. Certaines de ses observations figurent dans le hansard du 1er février 1985.

Tout cela est très bien, mais ne va pas assez loin. Ces deux partis ont omis de pousser le principe jusqu'à sa conclusion logique. C'est-à-dire que, étant donné que l'on ne vit pas dans l'abstrait, les principes doivent se concrétiser. Par conséquent, nous devons faire en sorte que les principes de liberté conduisent à leur conclusion naturelle, le droit à la propriété.

Je me satisferais de la simple addition de cette expression, «et à la jouissance de ses biens», dans l'article 7 de la Charte des droits. Les paramètres de la définition et l'interprétation de cette expression dépendraient de la fin de l'article qui dit que le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la jouissance de ses biens sont limités «en conformité avec les principes de justice fondamentale».

Étant donné qu'il y aura une conférence constitutionnelle pendant la présente législature, pour parler au moins de la réforme du Sénat, j'invite fortement le gouvernement et les députés de mon parti à démontrer aux Canadiens que nous sommes en faveur de l'inclusion du droit à la propriété dans la Charte des droits. Si les provinces, dans leur sagesse, décident de s'y opposer, laissons-les répondre de leur erreur devant leurs électeurs.

En conclusion, je demande à la Chambre de renvoyer la motion au comité permanent de la justice et des affaires juridiques, pour que l'on puisse entendre des témoins, parvenir à un consensus et prendre la décision d'inclure dans la Charte le droit fondamental de chaque Canadien de jouir de ses biens.

• (1720)

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je veux premièrement féliciter le député pour avoir présenté cette motion devant la Chambre et lui dire que la notion de droit de propriété et la protection de ce droit-là à l'intérieur de nos droits constitutionnels est une notion qu'on a tous débattue au cours des dernières années et, ayant été associé de très près à la démarche constitutionnelle, je peux lui dire que c'était certainement le droit qui a reçu beaucoup d'attentions de la part des parlementaires et des membres du comité à l'époque. Maintenant, je dois vous avouer, monsieur le Président, que ce n'est pas un manque de respect pour cette notion, c'est beaucoup plus la formule de compromis qui a fait que malheureusement

ce droit de propriété n'a pas été inscrit au moment du rapatriement de la Constitution.

Dans ce sens-là, monsieur le Président, je veux dire au député que son intention est fort noble et que les membres de mon parti au moment où on siégeait au comité constitutionnel, comme membres individuels, nous avions aussi donné notre accord à l'inclusion du droit de propriété, mais malheureusement la politique étant l'art du compromis et étant donné la nécessité pour le gouvernement de l'époque d'avoir un certain consensus autour de la Constitution et de la Charte des droits, il a fallu malheureusement sacrifier l'inclusion de ce droit de propriété à l'instar de certains gouvernements provinciaux et à l'instar de certains de nos collègues du Nouveau parti démocratique, qui eux aussi ont certainement pris cette décision-là à l'insistance de certains de leurs amis des provinces. Mais la réalité, monsieur le Président, c'est qu'à cette époque-là nous étions soumis à d'intenses pressions, et des compromis ont été faits sur un grand nombre de questions relativement à la charte, que ce soit sur la définition de certains droits et, dans ce sens-là, je pense que son initiative est très à propos. Je pense qu'à l'époque les politiciens, pour en arriver à la réalisation d'un objectif louable, ont malheureusement, par le biais de compromis, négligé . . .

Une voix: . . . négligé le Québec.

M. Lapierre: Mon collègue dit «négligé le Québec», je suis d'accord avec lui aussi. Dans un monde parfait, on aurait aimé que tous les Canadiens applaudissent en même temps; malheureusement, ce ne fut pas possible, et j'espère que l'on pourra réparer cet accident historique ou cet accident de parcours, et je serai heureux de m'associer au gouvernement si on peut trouver une formule honorable. Mais je suis heureux de l'initiative du député parce qu'au même moment où on examinera la réforme du Sénat, au même moment où on voudra inclure le Québec dans l'Accord constitutionnel, je pense que la préoccupation de l'honorable député est partagée par les membres de mon propre caucus, et il peut être assuré de notre appui dans cette démarche-là, parce qu'on pourra regarder cela avec un nouvel esprit, et son chef est toujours heureux de se targuer de son nouvel esprit et de sa nouvelle ouverture, et j'ose espérer que ces bonnes relations avec les provinces nous permettront d'en arriver justement à l'inclusion des droits de propriété. Parce qu'effectivement, monsieur le Président, dans une société comme la nôtre, le droit de proriété devrait être fondamental et devrait être une protection au-dessus de la tyrannie de la majorité.

Je pense que tous les Canadiens peuvent facilement se rallier à cette notion-là, je pense que le peuple canadien est un peuple qui croit fondamentalement à son droit et à la nécessité de travailler pour acquérir certains biens pour justement permettre que ces biens soient légués aux générations futures, et je pense que tous nos concitoyens seraient heureux de voir cette protection assurée.

Vous savez, monsieur le Président, certains gouvernements à l'époque s'opposaient parce que cela pouvait créer des problèmes avec leur pouvoir d'expropriation, et ainsi de suite. Je m'en réjouis. Je pense que la preuve qu'on a eue depuis l'application de la Charte, qui est assez récente quand même, et surtout l'utilisation ou le jugement que les tribunaux en ont porté, je pense qu'il n'y a personne qui trouve quoi que ce soit à redire. A mon avis, les tribunaux ne se sont pas instaurés comme un autre pouvoir mais ils ont strictement appliqué les dispositions de la Charte d'une manière juste et équitable et ils ont quelquefois, et avec raison, ramener les parlementaires à la raison. Et, dans ce sens-là, je suis très heureux de l'initiative du député. Je peux lui dire qu'il y a certainement d'autres améliorations qu'on pourrait apporter à la Charte et c'est peut-être par le biais de l'initiative du député et d'autres qu'on pourra s'assurer de laisser, justement, aux Canadiens une charte améliorée.

Cela a été un projet, comme je le disais tout à l'heure, un projet de compromis. On a oublié des notions fort importantes. De plus, la société canadienne évolue. Et dans ce sens-là il sera toujours temps d'apporter des améliorations. Je voyais, par exemple, la proposition constitutionnelle du Québec. Dans cette proposition-là, ils disent: la Charte québécoise des droits et libertés est plus généreuse que la Charte canadienne. Malheureusement, elle n'a pas l'effet ultraparlementaire de la Charte canadienne mais, par contre, elle contient des dispositions plus généreuses à l'égard de plusieurs citoyens ou de plusieurs catégories de citoyens. Et dans ce sens-là, j'ose espérer que la formule de compromis qu'on trouvera quand les négociations constitutionnelles débuteront avec le Québec, c'est peut-être justement d'ajouter de nouvelles garanties pour les citoyens, d'ajouter de nouveaux éléments à la Charte canadienne qui la rendront peut-être plus conforme à la Charte québécoise.

Mais, en réalité, monsieur le Président, ce sont nous, les parlementaires, qui acceptons de nous restreindre. Je pense que c'est important pour nous tous et le compromis qui a été fait à l'époque du rapatriement a besoin de correctif. Tout le monde est d'accord sur cela. Le correctif proposé par l'honorable député est fort raisonnable et fort louable, et je m'en réjouis. Je me réjouirais aussi, et je vois quelques-uns de mes collègues du Québec, je pense que ce serait peut-être une solution au niveau de l'amélioration de la Charte canadienne.

On a tous pris connaissance des propositions de M. Lévesque et surtout des détails concernant la Charte québécoise, et je pense qu'il serait peut-être intéressant de pouvoir élargir la portée de la Charte canadienne pour lui donner un peu les mêmes dispositions que la Charte québécoise, car ce sont tous des principes sur lesquels les politiciens en général, et surtout les Canadiens, parce que les politiciens ne sont strictement que les instruments de la population . . . Je pense que les Canadiens pourraient certainement apprécier l'élargissement de la portée de la Charte.

Monsieur le Président, je me souviens quand on a parlé de l'inclusion d'une charte canadienne dans la Constitution, plusieurs de mes collègues ici étaient sceptiques. On pensait à la suprématie du Parlement et on se rappelait tous de notre cours de droit où l'on avait appris que la seule chose que le Parlement ne peut pas faire c'est changer un homme en femme. On se souvenait tous de ces notions honorables, mais la réalité c'est que même changer un homme en femme, je pense que, aujourd'hui, la science a évolué et que cela pourrait se faire. Par conséquent, il faut oublier nos vieilles notions de droit civil ou de droit commun et réaliser que la société évolue, que notre système juridique évolue, que notre système parlementaire évolue. Et votre présence dans ce fauteuil, monsieur le Président, est un exemple éloquent de l'évolution des choses. Mais

je vais vous dire que j'espère que la Charte subira régulièrement un processus de renouvellement pour s'adapter à la vraie réalité canadienne et, dans ce sens-là, je veux féliciter encore une fois le député pour son initiative et espérer que dans une négociation constitutionnelle, sous moins de pression . . . Vous savez, à partir du moment où l'on veut améliorer les choses, c'est pas mal plus facile qu'au moment où l'on veut changer ou troubler ou déranger les vieilles habitudes. Et à partir du moment où le précédent d'une charte constitutionnelle est établie, à partir du moment où les gens ont appris à vivre avec, où les juristes ont appris à vivre avec, où les juges nous ont démontré leur notion de raisonnabilité . . . Je pense qu'à partir de ce moment-là, la Charte pourrait être réouverte, sans créer autant d'émoi que son inclusion comme telle avait créée à l'intérieur du Canada. Et dans ce sens-là, je pense que maintenant aussi, il faut se féliciter du rapatriement. Parce que maintenant, on peut en discuter entre nous, entre Canadiens, selon notre propre système de valeurs. Et on n'a même plus besoin de faire un exercice qui est un petit peu difficile pour nous tous, soit d'aller quêter dans un autre pays les droits qu'on voulait pour nous, Canadiens. Et dans ce sens-là, le fait qu'on a coupé le cordon ombilical avec la Grande-Bretagne nous permet de discuter entre nous sans avoir à faire approuver par d'autres, et j'espère que d'autres motions de la nature de celles du député seront présentées à la Chambre pour qu'on puisse vraiment bonifier la Charte et s'assurer qu'elle réponde bien aux valeurs nouvelles des Canadiens, et j'ose espérer que ses collègues ne parleront pas trop longtemps et c'est pourquoi je veux permettre à la Chambre de passer cette motion pour l'envoyer au comité, parce que vraiment, si le gouvernement est sérieux, il va laisser cette motion aller au comité, et je suis certain qu'on pourra certainement faire d'immenses progrès comme Parlement si on incluait cette notion de droit de propriété qui est une notion aucunement contestée par personne à travers le pays.

• (1730)

[*Traduction*]

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à l'examen de la motion à l'étude et je voudrais remercier le député de Kitchener (M. Reimer) pour avoir soulevé cette importante question. Alors que je l'écoutais parler, je me suis rappelé ce poème de Tennyson au sujet de cet agriculteur du nord, au 19e siècle, qui en écoutant le bruit des sabots de son cheval croyait entendre les mots «propriété-propriété-propriété». Ce mot semble être l'un des leitmotivs du parti conservateur.

M. Nickerson: C'est vrai, vous avez raison.

M. Manly: Les initiatives parlementaires nous ont permis d'aborder un certain nombre de questions. Par exemple la peine capitale, ainsi que la conversion au système métrique jusqu'au moment où le gouvernement a décidé qu'il n'y aurait pas de retour en arrière, qu'il lancerait un pavé à la tête de certains conservateurs, mais que pour l'essentiel, il maintiendrait le système. Quoi qu'il en soit, les conservateurs continuent à répéter: «Propriété-propriété», pendant qu'ils enfourchent leurs vieilles idées du 19e siècle.

Je pense qu'il est très important de souligner que le présent débat ne porte pas sur le droit à la propriété. Nous l'avons déjà ce droit. C'est un droit dont jouissent les Canadiens, un droit dont je bénéficie moi-même et dont j'ai l'intention de continuer à bénéficier. Pour cette raison j'espère que je pourrai continuer à payer mes impôts et mon hypothèque, et je compte bien respecter les règlements de zonage qui concernent ma propriété. Cependant, tout en jouissant de ce droit, je me rends compte qu'il n'y a pas de droit absolu, et je pense que nous devons examiner cette question à la lumière de cette réalité.

Les néo-démocrates ont une longue et fière tradition, celle de défendre le droit du simple citoyen de posséder sa maison, sa ferme ou son entreprise. Nous croyons que c'est une tradition fondamentale au Canada et nous sommes prêts à lutter pour la conserver. Aujourd'hui, ce droit est menacé de différentes façons, par exemple par le chômage élevé. Combien de députés ont vu des personnes perdre leur maison, leur ferme et leur entreprise pour des raisons d'ordre économique? Le propriétaire qui ne travaille pas perd sa maison. Quand les taux d'intérêt étaient usuraires, les banques ont saisi des maisons. Quelle expérience douloureuse non seulement de perdre son bien, mais aussi comme ce fut le cas en Colombie-Britannique où le prix des maisons a chuté brusquement, d'être obligé de payer en sus. Des gens achètent une maison qui engloutit toutes leurs économies, versent des mensualités et quand ils ne peuvent plus payer parce qu'ils ont perdu leur emploi, ils sont endettés envers la banque à cause de taux d'intérêt usuraires. Quand la terre devient un bien de spéculation, c'est en fait une menace au droit à la propriété. Nous souhaiterions que ce droit soit plus répandu afin qu'un plus grand nombre de Canadiens puissent en jouir. Nous ne voulons pas qu'il soit restreint à un petit nombre qui ont les moyens d'acheter une maison. Nous voulons que tous les Canadiens aient la possibilité d'exercer ce droit à la propriété.

Beaucoup d'entre nous venons de pays comme l'Angleterre ou l'Écosse, pays qui ont vécu des expériences amères. Des gens qui croyaient détenir certains droits à la propriété ont appris par la suite à l'occasion du clôturage ou du défrichement des Hautes Terres, que quelqu'un d'autre détenait les titres légaux. Le lord propriétaire ou les chefs de clan qui avaient réussi à établir leur droit légal à la propriété, leur enlevaient ce qu'ils croyaient être un droit de fait.

M. Taylor: La féodalité n'existe pas ici.

M. Manly: C'est notre histoire. Vous voulez que je vous parle du Canada. Il y a deux semaines, nous avons célébré, ou mieux commémoré, car il n'y avait pas lieu de célébrer, le 100e anniversaire de la bataille de Batoche. Les Métis avaient essayé de protéger leurs terres, des terres qu'ils avaient défrichées eux-mêmes. Mais qui détenait les titres de ces terres? Le gouvernement du Canada avait octroyé les titres légaux aux sociétés ferroviaires et les Métis ont été chassés de leurs terres. Si nous avions approuvé la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, je voudrais que les députés me disent qui aurait eu le droit à ces terres? Le CP, non les Métis.

Des voix: Oh, oh!

M. Manly: Je défie nos vis-à-vis de me prouver le contraire. La reconnaissance constitutionnelle des droits à la propriété n'aurait pas permis aux Métis de défendre leurs terres contre les prétentions du CP. La constitutionnalisation n'aurait pas permis aux Japonais de défendre leurs biens contre la Loi des mesures de guerre. Qu'en sera-t-il maintenant des droits des autochtones? Nous avons beaucoup d'inquiétudes à ce sujet.

M. Taylor: Vous êtes plein d'excuses.

M. Manly: Selon ce que propose la résolution, l'article 7 de la Charte des droits et libertés affirmerait que chacun a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la jouissance de ses biens. Mais je m'interroge sur la valeur du moit «chacun» . . .

Des voix: Pourquoi?

M. Manly: C'est que l'expression n'englobe pas que les personnes physiques, comme le reconnaîssent sans aucun doute les députés, mais aussi des personnes morales comme les sociétés. Ce qu'il faut bien prendre garde à ne pas faire c'est d'en venir à constitutionnaliser les droits du CP ou de MacMillan Bloedel. Ces entreprises disposent de gros capitaux et elles ont donc accès aux tribunaux et peuvent recourir à des procédures d'appel dont ne peuvent se prévaloir les citoyens ordinaires qui n'en ont pas les moyens. Dans l'examen de toute résolution concernant les droits à la propriété, nous devons nous assurer de protéger les droits des personnes, et non pas seulement ceux des grosses sociétés.

M. Nickerson: C'est ce que dit la motion.

M. Manly: Ce n'est pas ce que dit la motion. D'après le libellé de cette dernière, on protégerait les droits du CP et d'autres grosses sociétés.

Le député qui a proposée la motion a reconnu que la notion de biens est une notion dynamique. Elle ne concerne pas que le droit de posséder un terrain, et recouvre un nombre de plus en plus grand de situations. Il faut reconnaître que les droits à la propriété sont à l'heure actuelle protégés par la Constitution. Ces droits sont du ressort des provinces en vertu de l'article 92(13) de la Loi constitutionnelle de 1867. Bien des provinces, mêmes celles sous un régime conservateur, ont beaucoup hésité à consacrer les droits à la propriété dans la charte des droits. Le député de Bow River (M. Taylor) se rappelle par exemple que, par le biais de son ministre des Affaires intergouvernementales, M. Horsman, le gouvernement de l'Alberta avait déclaré que les droits à la propriété et les droits civils devraient demeurer du ressort des provinces et ne pas être garantis par la constitution. Lors de la conférence constitutionnelle d'il y a deux ou trois ans, la Colombie-Britannique avait essayé de faire intégrer dans la charte une résolution traitant des droits à la propriété et M. Horsman, ayant sondé les autres provinces, avait signalé que l'idée avait suscité fort peu d'enthousiasme. Les provinces éprouvent à cet égard des préoccupations légitimes qu'il s'impose de dissiper à la Chambre.

● (1740)

Le fait de garantir dans la constitution des droits à la propriété pourrait très gravement compromettre le droit des provinces d'adopter des lois tendant à protéger les terres agricoles et l'environnement, ou encore à éviter que les sites récréatifs de choix ne soient achetés et contrôlés par des étrangers. Je ne veux pas que nous enlevions aux provinces le droit d'étatiser des industries dans l'intérêt public. À titre d'exemple, l'acquisition de l'industrie de la potasse en Saskatchewan. Je ne veux pas que l'on restreigne la portée des lois favorisant la redistribution des richesses et la création d'une société plus juste et égalitaire. Le gouvernement devrait pouvoir agir dans l'intérêt de l'ensemble de la population et non pas seulement de quelques sociétés qui disposent d'un certain pouvoir financier.

Certains députés du parti d'en face ont cherché à alarmer la population en éveillant de façon plutôt simpliste les préoccupations naturelles des Canadiens qui aimeraient bien pouvoir faire l'acquisition d'une propriété et en jouir. Cela est tout naturel. Nous respectons cette aspiration et y souscrivons. Les membres du gouvernement d'en face parlent de droit à la propriété, mais il ne font rien pour protéger la propriété des citoyens ordinaires des initiatives des banques. Ils ne font rien non plus pour la protéger des ravages du chômage. Ils parlent plutôt de la constitutionnalisation du droit à la propriété comme d'une panacée, sans se préoccuper des effets secondaires possibles.

Par exemple, un droit à la propriété inscrit dans la Constitution autoriserait-il les banques de données à recueillir des renseignements d'ordre personnel pour les vendre par la suite? Quelle protection existerait-il contre ce genre d'utilisation des renseignements d'ordre personnel? Ce genre de renseignements fait partie de la notion générale de droit à la propriété. Comment les individus sont-ils protégés contre cela? Les conservateurs ont fait état de préoccupations légitimes, mais ils ont davantage fait naître la peur dans la population en général.

Les néo-démocrates estiment que tout projet de constitutionnalisation du droit à la propriété doit être absolument soumis à un comité pouvant entendre le témoignage de toute une variété de personnes. Je ne peux certes pas appuyer cette motion dans sa forme présente, mais il serait intéressant de voir ce que pourrait proposer le gouvernement. Si les conservateurs s'intéressent vraiment à cette question, il revient aux ministériels de proposer une motion bien pensée et non une motion simpliste comme celle-ci. Une telle motion devrait être débattue à fond à la Chambre des communes, puis renvoyée à un comité pour que soient entendus tous les genres de groupes. Nous serions ainsi sûrs de ne pas agir simplement par instinct aveugle de posséder des biens.

Pour finir, je tiens à signaler que notre globe est fait d'une quantité limitée de terres. Notre population continue de croître. Lorsqu'il s'agit de droit à la propriété foncière, il faut tenir compte des dimensions du lopin de terre dont une personne a besoin. Il existe en Amérique centrale des pays comme le Salvador où toutes les terres sont aux mains d'une douzaine de familles et où les paysans ne possèdent rien. La constitutionnalisation du droit à la propriété en pareille situation ne ferait que confirmer pareille iniquité. Nous ne voulons pas constitutionnaliser une telle iniquité, mais plutôt reconnaître le droit des Canadiens ordinaires à posséder une maison, une ferme, une entreprise. Nous ne voulons pas que les grandes sociétés puissent se prévaloir de la Constitution pour empêcher le gouvernement d'agir dans l'intérêt des citoyens ordinaires.

La Charte des droits et libertés en est encore à l'étape du rodage dans nos tribunaux. Nous ne sommes pas encore sûrs de ce que signifient beaucoup de ses dispositions. Entre-temps, il importe que nous observions attentivement quelle orientation la Cour suprême du Canada donne à la Charte des droits et libertés. Depuis que la Charte a été adoptée, je n'ai entendu personne dire que si le droit à la propriété y avait été inscrit, les choses iraient mieux. En fait, je suis persuadé que si le droit à la propriété avait été constitutionnalisé dans les termes que préconise la présente motion, les choses auraient été au contraire beaucoup plus compliquées. Si le gouvernement vient à proposer une motion visant à reconnaître, à respecter et à protéger le droit des Canadiens ordinaires à posséder une maison, une ferme et une entreprise, nous, de note parti, allons lui accorder tout notre appui. Nous nous sommes toujours opposés à toute force qui a essayé de priver les Canadiens de ce droit, et nous allons appuyer toute mesure positive à cet égard. Nous ne voulons pas constitutionnaliser le droit des grandes sociétés à bloquer des mesures visant à assurer une société plus juste au Canada.

M. Taylor: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Bow River (M. Taylor) invoque le Règlement.

M. Taylor: Monsieur le Président, le député néo-démocrate n'a pas fait valoir son argument le plus important, à savoir que la nationalisation serait plus difficile si le droit à la propriété était inscrit dans la Charte . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le rappel au Règlement n'est pas fondé. La parole est au député de Saint-Boniface (M. Duguay).

[*Français*]

M. Léo Duguay (Saint-Boniface): Monsieur le Président, tout d'abord, je veux féliciter mon collègue de Kitchener (M. Reimer) qui nous présente aujourd'hui une pensée bien fondée.

[*Traduction*]

Le député de Kitchener (M. Reimer) mérite nos félicitations pour l'intérêt qu'il porte à l'inclusion du droit à la propriété dans la Constitution. Aujourd'hui, il a fort utilement contribué au débat public sur la question. Il faut poursuivre ce débat pour résoudre cet important problème national. De nombreux particuliers, organismes et gouvernements provinciaux et municipaux s'intéressent à la question. Malheureusement, l'heure réservée aux initiatives parlementaires ne nous donne pas le temps d'examiner leurs points de vue avec autant d'attention qu'il le faudrait ni d'étudier comme il faut les conséquences juridiques, économiques et sociales de l'inclusion du droit à la propriété dans la Charte.

J'espère qu'un jour la période réservée aux initiatives parlementaires fournira aux députés l'occasion de présenter un projet de loi dont nous pourrons discuter jusqu'à son adoption. Je crois que nous sommes assujettis à un règlement dépassé. Je félicite le député de Kitchener d'avoir soulevé la question afin que nous puissions en discuter à fond, même si cette motion n'est pas adoptée.

Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) n'a pas su comprendre la complexité de la question et a trop insisté sur son côté sectaire. Je pense que le député a exposé, au nom de ses électeurs et de bien d'autres Canadiens, certaines inquiétudes exprimées par la population. Le député a essayé de transformer l'objet de cette motion en une politique conservatrice ou plutôt une politique inexistante. Je tiens à dire que j'ai beaucoup d'admiration pour le député de Kitchener qui soulève cette question capitale. J'approuve entièrement le principe de l'inclusion du droit à la propriété dans la Charte canadienne des droits et libertés.

● (1750)

Le débat d'aujourd'hui nous fournit l'occasion d'aborder certains de ces problèmes. Je suis tout à fait pour l'inclusion du droit à la propriété dans la Charte. Le parti progressiste conservateur appuie depuis longtemps le droit à la propriété. Nous reconnaissons que ce droit représente une garantie fondamentale pour tous les Canadiens.

Nous possédons tous des biens quelconques; qu'il s'agisse de simples possessions personnelles, d'une obligation d'épargne du Canada, d'une automobile ou d'une maison. Nous tenons à garantir constitutionnellement le droit de posséder et d'utiliser des biens, car tous les membres de la société en possèdent et en utilisent. A mon avis, ce droit est tout aussi important que tous ceux qui sont déjà inscrits dans la Charte canadienne des droits et libertés.

L'origine du droit à la propriété est très ancienne. Du féodalisme à la démocratie ce droit a beaucoup évolué. Le député de Provencher (M. Epp), qui est maintenant ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, en a parlé lorsque le parti progressiste conservateur a proposé, en 1983, une motion tendant à inscrire le droit à la propriété dans la Constitution. Je vous demande de vous reporter à la page 24997 du hansard du 29 avril 1983 où le député de Provencher tient les propos suivants:

> Dans le contexte britannique, ce droit a été associé de tout temps à l'établissement d'institutions libres. La Grande Charte de 1215 en faisait mention. La Déclaration des droits de 1627 également.

L'origine historique du droit à la propriété apparaît clairement. Toutefois, il existe une interdépendance fondamentale entre le droit à la liberté et le droit à la propriété. Ce droit nous permet de mener des activités utiles et productives indépendamment du gouvernement. Cette liberté économique s'accompagne d'une liberté politique. Nous avons moins peur de critiquer le gouvernement et d'exprimer nos opinions quand nous savons que l'État ne peut pas contrôler ou limiter arbitrairement notre droit de posséder et d'utiliser nos biens. Le droit à la propriété a été reconnu dans bien d'autres pays.

Jusqu'ici, j'ai parlé du droit à la propriété dans l'abstrait. Pour le Canadien moyen, le droit à la propriété est quelque chose de bien concret. Pour lui, cela signifie le droit de posséder et d'utiliser une maison, une exploitation agricole, une entreprise, sans ingérence arbitraire du gouvernement. Le droit à la propriété signifie qu'il peut assurer l'avenir de ces enfants. Il constitue sa sécurité, il lui garantit que les choses qu'il a acquis aux prix de gros efforts ne lui seront pas enlevées.

Même si le droit à la propriété est très important, chacun de nous reconnaîtra qu'il doit parfois, comme d'autres droits, céder le pas devant des intérêts supérieurs, pour le bien commun ou la sauvegarde d'autres droits individuels. Le député de Kitchener l'a bien compris dans son intervention à la Chambre. Il y a de nombreuses lois touchant les droits à la propriété qui sont essentielles au bon fonctionnement de notre société. Je parle de lois comme celles relatives à la sécurité et à la santé publique, à l'environnement, aux ressources, à l'urbanisme et à la famille. D'une façon ou d'une autre, ces lois réglementent le droit à la propriété et l'utilisation d'une propriété dans l'intérêt public.

Les trois niveaux de gouvernement au Canada—le fédéral, le provincial et le municipal—ont jugé nécessaire de promulguer ces lois. Ce faisant, ils ont généralement établi un équilibre juste et raisonnable entre les droits à la propriété et les intérêts importants de la société.

Beaucoup craignent, cependant, qu'en incluant le droit à la propriété dans la Constitution on ne fasse pencher la balance d'une façon qui nuira à ces intérêts importants de la société. Les provinces, les associations féminines, les écologistes, les défenseurs des libertés civiles, les autochtones et d'autres ont fait part de leurs craintes au sujet des conséquences possibles de cette inclusion des droits à la propriété. Cependant, je ne vois pas pourquoi les craintes exprimées devraient nous empêcher d'agir. Elles ne font que montrer qu'il s'agit pour nous d'être prudents et de nous assurer que nous avons consulté tous les groupes concernés avant de modifier notre Charte.

Certaines provinces craignent que si l'on applique aux lois provinciales les garanties concernant les droits à la propriété les tribunaux ne substituent leurs convictions socio-économiques au jugement des assemblées législatives. Elles croient que des jugements de ce genre incombent aux représentants élus. Les provinces ne semblent pas s'opposer à ce genre de protection qui pourrait être offert par l'inclusion des droits à la propriété dans la Charte. Elles ne s'opposent pas non plus, semble-t-il, à une protection contre des mesures arbitraires du gouvernement. Elles sont, cependant, contre toute mesure qui leur retirerait leur responsabilité de prendre des décisions politiques importantes sur le plan socio-économique en fonction de l'intérêt public.

Les associations féminines craignent également qu'en incluant les droits à la propriété dans la Constitution, on ne permette aux tribunaux de substituer leurs vues politiques à celles du gouvernement. Elles soulignent, à juste titre, ce qui s'est passé aux États-Unis au début du siècle.

[*Français*]

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Shefford (M. Lapierre) fait-il un rappel au Règlement?

M. Lapierre: Oui, monsieur le Président, c'est un rappel au Règlement. Je suis très heureux du discours du député de Saint-Boniface (M. Duguay), mais si je me souviens bien, monsieur le Président, au niveau des initiatives des députés, si on parle jusqu'à six heures, est-ce que toutes les bonnes paroles ne vont pas être vaines? Est-ce que vous pourriez rappeler le Règlement de la Chambre au député de Saint-Boniface pour . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Duguay: Je vous remercie, monsieur le Président. Je peux assurer mon collègue que je comprends très bien le Règlement de la Chambre des communes.

[*Traduction*]

Les associations féminines dont j'ai parlé soulignent ce qui s'est passé aux États-Unis au début du siècle. Au cours de cette période, les tribunaux ont invoqué l'article de la Constitution américaine portant sur les voies de droit régulières pour rejeter des mesures socio-économiques. Si je le signale, ce n'est pas pour déprécier les arguments qu'à fait valoir mon honorable collègue, car ils sont tout à fait valables.

[*Français*]

M. Malépart: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie fait-il un rappel au Règlement?

M. Malépart: Monsieur le Président, je pense que mon honorable collègue et ami, le député de Saint-Boniface, ne connaît pas la procédure. Est-ce que vous pourriez lui expliquer que présentement il est en train de tuer un bill qui est important pour la population?

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne crois pas que ce soit juste envers le député, surtout pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Je regrette que les députés agissent ainsi. Il reste au député une minute.

[*Français*]

M. Duguay: Monsieur le Président, non seulement je connais le Règlement de cette Chambre et le respecte, mais je n'en abuse pas comme j'en vois d'autres qui le font.

[*Traduction*]

Le gouvernement n'a pas eu suffisamment l'occasion de consulter les parties concernés et de bien étudier leur position. La consultation prend du temps. Mon collègue, le député de Kitchener, a soulevé une question très importante. Il a lancé un débat essentiel. Les Canadiens comprennent que la question qu'il soulève nous touche tous. Il faut agir avec beaucoup de prudence, afin de s'assurer que les provinces appuient les amendements que nous présentons et que les Canadiens obtiennent ce à quoi ils ont tout à fait droit, c'est-à-dire l'inclusion du droit à la propriété dans la Constitution.

• (1800)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LA CULTURE—ON DEMANDE DES MESURES FISCALES POUR AIDER LES ARTISTES ET LES ÉCRIVAINS. B) L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le 3 mai dernier, j'ai soulevé une question très importante au sujet de l'imposition des artistes au Canada. J'ai signalé notamment les recommandations du rapport du sous-comité sur l'imposition des créateurs, interprètes et écrivains, lequel a formulé bon nombre de recommandations précises en vue de les sortir de la pauvreté et de veiller à ce qu'ils aient droit aux mêmes avantages fiscaux, sans être soumis à un traitement trop sévère. J'ai obtenu une réponse tout à fait insuffisante.

J'ai soulevé la question de la déduction des pertes ou des frais, en partant du principe que les artistes ont le droit de déduire leurs frais comme les autres membres de professions libérales. J'ai également soulevé la question de l'assurance-chômage parce que les artistes sont parfois au chômage pendant de très longues périodes et, à l'heure actuelle, la plupart d'entre eux ne sont même pas couverts par le régime d'assurance-chômage.

La ministre ne m'a rien dit sinon que ces questions étaient à l'étude par le gouvernement et que j'obtiendrais ma réponse en temps opportun, dans le budget. Nous avons eu un budget depuis. Je le dis avec regret, ce budget laisse sans réponse la plupart des questions que le sous-comité sur l'imposition des musiciens a soulevées. Les moyens de pression, la marche sur Ottawa, les démarches entreprises par la Conférence canadienne des arts, ses recommandations, n'ont rien donné.

[*Français*]

Les impôts et les artistes c'est d'aborder la question de la pauvreté et de la justice. Les créateurs et les interprètes appartiennent au groupe le moins rémunéré au Canada. Les gens à la retraite sont les seules personnes, selon les chiffres de Statistique Canada, à toucher des revenus inférieurs à ceux de nos artistes. En conséquence, on s'attendait à des mesures concrètes dans le budget pour améliorer leur situation.

L'an dernier, le Sous-comité sur l'imposition des créateurs et des interprètes a proposé une série de mesures visant à élever les revenus des artistes. Les conservateurs, à l'époque dans l'opposition, ont appuyé ces mesures. Au cours de la campagne électorale, le parti conservateur a continué d'appuyer ces mesures. Maintenant, lorsqu'ils ont la possibilité de mettre en œuvre leurs belles paroles, ils ont échoué. Le sort des artistes, la pauvreté des artistes ne les intéressent plus.

Voici les mesures les plus importantes proposées par le Sous-comité: Recommandations:

20—que le simple fait d'assumer les dépenses importantes crée une présomption de travail autonome pour tous les artistes de la scène.

11—Que toutes les pertes attribuables aux dépenses directement liées au travail de l'artiste ou de l'écrivain soient entièrement déductibles. Et la même chose est recommandée pour le prix de leçons.

27—Que les subventions accordées à des artistes professionnels soient considérées comme un revenu tiré d'une entreprise et que les dépenses puissent être déduites des revenus.

23—Que les artistes de la scène soient admissibles à l'assurance-chômage quel que soit leur statut fiscal.

Et je dirais qu'il serait préférable d'admettre d'autres catégories de créateurs et créatrices à l'assurance-chômage. Le problème du chômage chez nos artistes est beaucoup plus général.

7—Une demande de modification de la Loi de l'Impôt afin de permettre la déduction de pertes résultant d'activités artistiques professionnelles.

22—Demande la modification de la Loi de l'Impôt de manière à autoriser les musiciens d'orchestres symphoniques à réclamer la déduction de toutes les dépenses d'entretien de leurs instruments.

Or, Revenu Canada a récemment répondu aux revendications des orchestres du Canada qu'une telle modification de la Loi était peu probable.

• (1805)

[*Traduction*]

Il est extrêmement regrettable qu'on n'ait pas donné rapidement suite à cette mesure importante pour les musiciens.

[*Français*]

Ce que ce gouvernement a fait est beaucoup plus restreint. Le gouvernement, lors de la présentation de ce budget, se contente d'agir dans deux domaines parmi 31 recommandations. Et il a choisi deux mesures qui concernent les artistes visuels seulement. Cela veut dire qu'il n'y a rien pour tous les artistes de la scène, les écrivains et d'autres créateurs et créatrices.

[*Traduction*]

Je suis persuadée que M. Tony Onley est heureux de pouvoir ranger ses allumettes et de ne plus brûler ses œuvres sur les plages de Vancouver. C'est un artiste visuel qui bénéficie de ce budget. Cependant, la plupart des artistes ne se trouvent pas dans son cas. Il ne suffit pas de prendre des mesures en faveur d'un petit groupe de gens. Nous voulons qu'on rende justice aux artistes. Nous réclamons des mesures qui leur assureront un revenu décent leur permettant de continuer à travailler.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, plusieurs des recommandations formulées par le Sous-comité sur l'imposition des créateurs et des interprètes ont été acceptées par Revenu Canada sur une base administrative et n'ont pas entraîné de modifications législatives.

Relativement au cas particulier des interprètes, leur statut de travailleurs autonomes a été renforcé par la position administrative leur permettant de déduire le coût des leçons de musique et autres leçons leur permettant de mettre leurs talents en valeur. Revenu Canada a également révisé son bulletin d'interprétation touchant les musiciens et les interprètes afin de tenir compte de la durée du contrat d'emploi. Cela permettra à la majorité des interprètes d'être considérés comme des travailleurs autonomes.

Lorsqu'on lui soumettra à nouveau les contrats d'emplois des musiciens d'orchestres symphoniques, Revenu Canada se dit prêt à considérer la majorité sinon la totalité de ces musiciens comme des travailleurs autonomes. Cette position élimine la nécessité de donner suite à la recommandation du Sous-comité de modifier les dispositions touchant l'amortissement puisque ces musiciens autonomes peuvent déjà réclamer l'amortissement à l'égard de leurs instruments. Les changements qui précèdent, monsieur le Président, répondent aux préoccupations du Sous-comité en ce qui a trait au statut fiscal des interprètes.

[*Traduction*]

On a aussi demandé si le gouvernement était prêt à proposer une mesure permettant de déduire d'autres revenus les pertes résultant d'activités artistiques ou d'un travail d'écrivain. Une telle mesure nous obligerait à créer dans la Loi de l'impôt sur le revenu une catégorie spéciale de particuliers appelés «artistes professionnels», qui pourraient déduire leurs pertes même s'ils ne satisfont pas au critère de la «possibilité raisonnable de bénéfice». Si l'on permettait la déduction proposée, notre régime fiscal subventionnerait tous les particuliers qui entrent dans la catégorie des «artistes professionnels» mais qui n'ont pas nécessairement l'intention de tirer un revenu de leurs activités artistiques.

De plus, la définition d'«artiste professionnel» ne plairait probablement pas aux milieux artistiques, et Revenu Canada aurait du mal à l'appliquer d'une manière vraiment cohérente. Devant ces problèmes, Revenu Canada a décidé de modifier ses règles et de déterminer s'il y a une «possibilité raisonnable de bénéfice» en tenant compte du critère du professionnalisme et du fait qu'il faut plus de temps pour tirer des bénéfices d'une activité artistique et de l'écriture. Grâce à cette modification d'ordre administratif, ces personnes pourront déduire leurs pertes d'autres revenus.

[*Français*]

Monsieur le Président, finalement, il serait sage que la députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) se réfère au discours sur le Budget ainsi qu'aux documents budgétaires pour s'enquérir des plus récents apports de la Loi concernant les artistes en général et en particulier sur les artistes d'arts visuels.

● (1810)

LA FONCTION PUBLIQUE—LA CLASSIFICATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, la question que je veux soulever au débat d'ajournement traite d'un sujet fort important pour les fonctionnaires. Il s'agit en fait de la classification des postes, des normes de classification. C'est un sujet qui est très complexe, donc on me permettra d'expliquer d'abord ce que cela veut dire classification et comment ce système fonctionne.

Je vais lire des remarques qu'on retrouve au rapport du vérificateur général. La classification des emplois est un élément important et une partie intégrante de la rémunération des fonctionnaires fédéraux. Ce processus permet de déterminer la valeur relative des emplois dans la Fonction publique fédérale et de classer chaque emploi dans un groupe professionnel et à un niveau précis.

Il s'agit donc, monsieur le Président, d'un travail que l'employeur doit faire, qui est une responsabilité de la gestion et qui touche quelque 222,000 postes dans la Fonction publique du Canada.

Je posais une question le 22 mai dernier au ministre, à savoir si ce gouvernement qui a fait, comme on le sait, un nombre inouï de promesses électorales, si ce gouvernement tiendrait parole. Dans une lettre qu'il envoyait l'an passé au président de l'Institut des fonctionnaires, M. Donegani, le chef du parti conservateur d'alors disait, et je lis la copie que j'ai en anglais:

[*Traduction*]

Un gouvernement conservateur négociera directement avec les syndicats et les associations de la Fonction publique en vue d'améliorer le système des négociations collectives . . . Les méthodes de dotation, la classification, les changements technologiques, les désignations et d'autres questions deviendront négociables.

La classification deviendra négociable.

[*Français*]

Je voulais savoir du ministre, le 22 mai dernier, quand le gouvernement tiendra parole et quand on pourrait s'attendre à ce que cette fameuse négociation des normes de classification se fasse, et à quelles conditions.

A ce moment-là, le ministre était absent, donc c'est le ministre du Revenu national (M. Beatty) qui m'a répondu qu'il notait la question et qu'il en informerait son collègue.

Donc, ce n'est pas donné à tout le monde de pouvoir parler au ministre responsable tous les jours. Je voudrais rappeler à la Chambre que la réponse tarde à venir, que les syndicats sont inquiets et qu'ils aimeraient savoir quand la question sera réglée.

Monsieur le Président, on se souviendra que cette question de normes de classification avait fait l'objet d'un rapport du Vérificateur général l'an passé, savoir qu'il y avait un système en place qui, selon le Vérificateur général du Canada, faisait que 25 p. 100 des postes de la Fonction publique étaient mal classifiés; 80 p. 100 des erreurs de classification, soit 19 p. 100 de tous les postes, étaient des cas de surclassification. Selon les constatations de la vérification du secrétariat du Conseil du Trésor, un fonctionnaire sur cinq reçoit une rémunération trop élevée. Le coût des surclassifications, toujours encore selon le secrétariat du Conseil du Trésor, est évalué à 125 millions de dollars par année, soit 2.4 p. 100 de la rémunération au taux ordinaire. Le coût net des erreurs de l'employeur dans la classification est donc d'un ordre assez important et je ferai remarquer à la Chambre que le Vérificateur général d'alors

avait dit que cette somme d'argent, soit 125 millions de dollars, représente 5,200 nouveaux emplois, soit assez pour fournir en personnel trois ministères d'importance moyenne à ce gouvernement.

Donc, c'est assez embarrassant de savoir qu'un gouvernement qui doit effectuer la révision des normes de classifications tarde à arriver à une solution. Je ne blâme pas le gouvernement pour l'erreur du passé, savoir que des normes de classifications n'étaient pas négociables. Mais c'est une promesse électorale qu'ils ont faite, et c'est pour assurer une meilleure efficacité dans les normes de classifications que l'on désire que ce système soit négociable avec les fonctionnaires, de la même façon que l'on négocie les rémunérations.

Le 4 février dernier, ce n'est pas d'hier que je soulève la question, je demandais au Conseil du Trésor ce qu'il entendait faire d'ici peu afin de régler le problème. Le ministre m'avait affirmé à ce moment-là qu'il tiendrait parole. Il a affirmé encore à nouveau le 15 mai dernier, en comité, alors qu'il me répondait à une question concernant la classification des postes, il m'a dit: Je peux vous assurer que le gouvernement a l'intention de donner suite à ses engagements pris pendant la campagne électorale.

Monsieur le Président, étant donné le rapport du Vérificateur général, étant donné certains rapports des médias qui sous-entendent que nous aurions un problème sérieux, de l'ordre de quelque 125 millions de dollars, de l'ordre de quelque 5,000 emplois; étant donné que le gouvernement a annoncé dans le budget, récemment, qu'il avait l'intention de couper 5,000 emplois l'an prochain, à mon avis cela s'impose, je pense que ce n'est pas trop demander au gouvernement de régler ce problème assez rapidement afin d'éliminer cette épée de Damoclès qui pend sur la réputation des fonctionnaires, savoir qu'ils sont surclassifiés, donc surpayés. C'est absolument faux. Et comme l'ont soutenu le président de l'Alliance de la Fonction publique et le président de l'Institut des fonctionnaires du Canada, cette affirmation ne tient pas compte, premièrement, qu'il y a un nombre de postes qui sont sous-classifiés, donc sous-payés.

Il y a également un changement radical dans la détermination des postes, à savoir qu'il y a eu un système d'informatique nouveau instauré dans le système de gestion du gouvernement fédéral, que dans certains cas il y a des postes qui n'ont pas été évalués depuis dix ans, que la classification tarde à venir. Et ce n'est pas la faute de l'employé, c'est la faute de l'employeur.

Donc, je demanderais au gouvernement, ce soir, s'il est prêt à annoncer qu'un système de négociation sur les normes de classifications sera fait afin de non seulement corriger une injustice qui, à mon avis, doit être corrigée mais afin de raffermir un système qui se doit d'être serré, de mettre en place un système efficace de classification des postes et permettre ainsi que l'administration fédérale se passe normalement et que nous puissions jouir, comme contribuables, d'un système bien administré, efficace et efficient.

● (1815)

[*Traduction*]

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, l'article 7 de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique confirme le droit qu'a le Conseil du Trésor de classifier les postes de la Fonction publique. Quand le secrétariat du Conseil du Trésor revoit une norme de classification en vue de la mettre à jour, on soumet au syndicat de la Fonction publique concerné le projet de nouvelle norme pour qu'il donne son avis. Cette méthode a permis aux syndicats de contribuer à l'établissement des nouvelles normes. A la suite de consultations avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada, des changements importants ont été apportés récemment à la norme révisée du groupe des manœuvres et hommes de métier.

L'automne dernier, le secrétariat du Conseil du Trésor a entamé une révision de la norme de classification du programme de l'administration. A titre d'expérience, on a décidé de demander à des représentants de l'Alliance de faire partie du comité de révision des normes en leur donnant dans les délibérations le même poids qu'aux représentants des ministères concernés. Ce système semble donner de bons résultats, et il est prévu de l'utiliser pour la révision prochaine de la norme des services administratifs.

J'ai parlé de ces méthodes et de ces innovations pour montrer que le Conseil du Trésor permet aux syndicats de la Fonction publique de jouer un rôle valable dans la révision des normes de classification.

Le 16 mai, pendant la séance du comité permanent des comptes publics, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a annoncé que toutes les normes de classification seraient revues et modifiées d'ici deux ans. Tous les sous-ministres dont le ministère ne donne pas satisfaction sur le plan de la classification devront venir expliquer la situation devant le Conseil du Trésor et soumettre des plans permettant de régler le problème.

A propos de la question du député portant sur le fait que le premier ministre (M. Mulroney) avait promis de rendre la classification négociable, je rappelle que le président du Conseil du Trésor s'est dit satisfait des progrès réalisés dans les discussions portant sur six questions intéressant les syndicats et l'employeur, qu'il a eues avec des dirigeants syndicaux de la Fonction publique.

Le gouvernement sollicitera aussi le point de vue d'autres parties concernées. A la suite de ce processus, il présentera des propositions visant à modifier la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, propositions qui seront soumises au Parlement dans les meilleurs délais.

[*Français*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL—L'ALLOCATION AUX VEUFS ET AUX VEUVES ÂGÉS DE 60 À 64 ANS—L'EXCLUSION DES PERSONNES SEULES, DIVORCÉES ET SÉPARÉES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, suite à une question que j'avais posée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et que malheureusement je suis obligé, compte tenu des gestes, des décisions qu'il a prises au sujet des personnes âgées dans l'intérêt du projet de loi C-26 et de ce qui est arrivé dans le Budget, je suis obligé d'appeler le ministre, le ministre de l'injustice sociale au Canada, monsieur le Président, j'avais posé une question au ministre à ce moment-là, à savoir pour quelles raisons ce gouvernement progressiste conservateur a décidé délibérément de priver 80,000 personnes âgées dans le besoin, ces personnes-là ont entre 60 et 65 ans, et elles sont privées du programme d'allocation au conjoint tout simplement parce qu'elles sont célibataires, séparées ou divorcées.

● (1820)

Monsieur le Président, mon collègue me fait penser aussi que tous les religieux et religieuses, à moins que le ministre ne considère que du fait qu'ils soient mariés avec Dieu, ils soient devenus veufs ou veuves, mais dans l'état actuel des choses ces gens-là seront privés de l'allocation au conjoint parce qu'ils sont considérés comme célibataires.

Monsieur le Président, j'aimerais que la secrétaire parlementaire me dise pour quelles raisons il est possible qu'en 1985 des hommes et des femmes puissent se réunir en Cabinet et regarder les chiffres relatifs au nombre de citoyens et citoyennes qui sont dans le besoin et qui ne vivent pas en-dessous du seuil de la pauvreté présentement, mais en-dessous du seuil de la misère puisqu'ils sont des bénéficiaires de l'aide sociale, que des êtres humaine en 1985 puissent décider de venir en aide à la moitié de ces personnes-là tout en rejetant l'autre moitié. Quelles sont les personnes qui sont pénalisées par ce projet de loi-là à l'heure actuelle? Regardons ensemble les célibataires qui ont 60 ans aujourd'hui. Pourquoi? Premièrement, ces personnes-là ont été souvent surtout dans les milieux ruraux. Le plus souvent, c'était la fille la plus âgée de la famille, des personnes qui se sont sacrifiées, qui ont laissé l'école assez tôt pour aider la mère à élever les enfants au foyer. Cette personne-là s'est sacrifiée pour que ses frères, ses sœurs puissent s'instruire, s'éduquer, se trouver un emploi et lorsque cette personne-là a été rendue à une certain âge, elle a dû continuer à se sacrifier pour rester avec son père et sa mère, en raison de l'âge, plutôt que d'envoyer son père et sa mère dans un foyer. Elle a accepté de se priver pour rester dans la résidence, demeurer célibataire, pour économiser de l'argent au gouvernement qui n'avait pas à payer les frais dans les centres d'accueil. Et aujourd'hui, tout ce que cette personne-là a hérité de son père et de sa mère, c'est ce qu'on appelle la résidence paternelle et maternelle. Elle a la maison où elle a vécu, habité, mais elle n'a pas l'argent pour payer les taxes qui s'ensuivent.

Monsieur le Président, lorsque ce gouvernement et ce ministre de l'injustice sociale refusent d'aider ces personnes-là, c'est malheureux, aujourd'hui, monsieur le Président, de voir ces personnes qui se sont sacrifiées toute leur vie, qui ont rendu service à la population, et le très honorable premier ministre (M. Mulroney) et le ministre leur disent: Non, vous n'aurez pas droit à l'allocation au conjoint.

Que sont aussi les 80,000 personnes qui sont séparées ou divorcées? Je me rappelle le Jour du Souvenir, lorsqu'on a célébré. On a parlé des anciens combattants, des veufs et des veuves. Je pense que des personnes plus âgées que moi se rappellent qu'il y a eu beaucoup de ménages brisés à cette époque-là, à cause de l'éloignement.

● (1825)

Ce sont des mères de famille qui ont continué malgré que le mari était parti, peu importe la raison, des mères de famille qui, seules, ont élevé cinq ou dix enfants, qui se sont sacrifiées dans les années les plus difficiles, pas dans les années d'abondance que nous autres, nous avons vécues. Et, aujourd'hui, le gouvernement leur dit: Vous êtes séparées, malheureusement, vous n'avez pas le droit à l'allocation au conjoint. C'est seulement les veufs et les veuves. Lorsqu'on me dit qu'on regarde en termes d'argent... Il me semble lorsque nous sommes tous élus ici, nous sommes élus non seulement pour établir un budget monétaire, mais nous sommes élus avec un cœur et une âme. Nous sommes élus avec les connaissances que nous avons. Je suis persuadé que s'il y avait un vote libre là-dessus, monsieur le Président, il n'y aurait pas un député qui voterait contre le fait d'étendre l'allocation au conjoint à toutes les personnes seules, aux célibataires, séparées ou divorcées.

Monsieur le Président, c'est impensable que ces 80,000 personnes au mois de septembre se verront refuser. Et on en retrouve dans toutes les circonscriptions. Je pense que depuis avant les Fêtes j'ai tenté de sensibiliser le gouvernement. J'ai été calme, j'ai été violent, j'ai été dur pour faire comprendre au gouvernement. J'ai peut-être dérangé des gens et je m'en excuse, mais du plus profond de mes tripes, du plus profond de mon cœur, lorsque quelqu'un est pris dans la misère, lorsque quelqu'un subit une injustice, je pense bien que c'est notre rôle de député de faire du bruit pour réveiller.

Quand on regarde le gaspillage, et je ne veux pas faire de la politique, lorsqu'on dit qu'on n'a pas d'argent, qu'on veut réduire le déficit, et qu'on accepte de respecter ses engagements dans le cadre de l'OTAN, d'envoyer 1,000 soldats de plus, cela va coûter 100 millions par année pour aller à Lahr. Il me semble que la première chose qu'un premier ministre humain, qu'un ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) qui aurait été humain, si cela avait été l'ancienne ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M^me^ Bégin, jamais cette chose-là ne se serait passée. Il me semble qu'on aurait dit: On va respecter les engagements à l'endroit des Canadiens en premier et après, à la fin de trois ans, quatre ans, on respectera nos engagements à l'endroit de l'OTAN. Il me semble que la priorité, monsieur le Président, aurait été de répondre aux besoins des personnes âgées. Et je ne parlerai pas de ce qui vient d'arriver dans le Budget... de pénaliser.

Mais j'ose espérer, et j'ai confiance en la secrétaire parlementaire et je suis à la veille de demander au premier ministre de faire démissionner le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et de le remplacer par la secrétaire parlementaire... J'ose espérer qu'elle ne me répondra pas avec les textes du ministère mais avec son cœur, comme elle a déjà été capable de le faire.

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ce soir je ne répondrai pas avec les textes du ministère parce que c'est trop facile de répondre au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart).

Il s'est fait l'avocat, le défenseur des gens les plus démunis de la société, et je l'en félicite. Mais cela ne veut pas dire que de ce côté-ci de la Chambre nous non plus nous ne sommes pas sensibles au cas de ces personnes-là. Nous avons nous aussi un cœur et une âme, comme vous l'avez dit tout à l'heure, même que dans notre programme électoral de l'année dernière nous avions promis cette allocation au conjoint pour les veufs et veuves de 60 à 64 ans. Bien sûr que nous aimerions faire plus, nous aurions même pu dire que pour les veufs et les veuves ce serait à compter de 50 ans. C'est peut-être discriminatoire pour les gens de 59 ans de tirer la ligne à 60 ans. Mais non, il faut quand même examiner nos possibilités financières; il faut quand même savoir que l'on voudrait faire plus, et on le fera quand on aura la possibilité de le faire. Pour le moment, ce

groupe de personnes, de veufs et veuves, dès le mois de septembre, ce sont eux qui vont toucher cette allocation.

Si on partageait les vues du député de Montréal-Sainte-Marie qui pense qu'on ne se préoccupe pas de toutes les autres personnes dans le besoin . . . En dehors de ces veufs et veuves, il y a toute une autre classe dans la société, et je pense à toutes ces femmes qui ont travaillé, d'autres qui n'ont pas travaillé, d'autres qui sont rendues à 40, 45, 50 ans et qui sont fatiguées, qui aimeraient cela aussi avoir une allocation du gouvernement en vertu de quelque programme que ce soit. Il y a beaucoup d'autres classes de la société qui sont démunies, qui sont défavorisées. Nous pensons à elles et nous essayons en autant que c'est possible d'apporter des programmes qui les aideront à survivre. Mais pour le moment, cela fait plusieurs fois que le député répète sa question, répète sa demande, je le comprends jusqu'à un certain point, mais nous aussi, nous avons toujours la même réponse à donner, quand nous le pourrons, nous acquiescerons à sa demande.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 29 mai 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES MINES

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT AIT UNE VRAIE POLITIQUE DANS LE DOMAINE DE L'AMIANTE

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, récemment, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^me^ Carney) annonçait que le projet relatif au tronçon du gazoduc Sherbrooke-Asbestos était annulé. Cette décision unilatérale est un affront au gouvernement du Québec qui n'a jamais été consulté dans la prise de cette décision. Les conséquences de cette décision sont dramatiques. D'une part, la Domtar qui investira 1,200 millions de dollars ne pourra pas s'alimenter en gaz naturel. D'autre part, la compagnie J.M. Asbestos vient d'annoncer 225 mises à pied.

Dans un cas comme dans l'autre, monsieur le Président, le gouvernement ne fait strictement rien. Rien dans le cas du gazoduc qui permettrait une meilleure rentabilité du projet Domtar et une possibilité très réelle de diversification du secteur économique au niveau des deux villes mono-industrielles de ma circonscription.

En ce qui a trait à l'amiante, le bilan du gouvernement est épouvantable et les conséquences sont tout simplement dramatiques pour la principale ville de ma circonscription, en l'occurrence, Asbestos. La population d'Asbestos exige que ce gouvernement ait une vraie politique dans le domaine de l'amiante permettant des ventes accrues et une plus grande transformation.

Il est scandaleux de constater que le gouvernement ne transforme que 5 p. 100 de sa production exportant 95 p. 100. Le secteur de la transformation constituerait un excellent secteur très créateur d'emplois.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PRIX DE L'ESSENCE—L'INCIDENCE DU BUDGET

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le budget du ministre des Finances (M. Wilson) donne aux Canadiens maintes raisons de s'inquiéter. Là où les conservateurs ont manqué le plus cruellement à leurs promesses, c'est en refusant d'indexer pleinement la pension de sécurité de la vieillesse. Mais ce n'est pas la seule promesse non remplie.

Voici ce à quoi ils s'engageaient à la page 97 de leur manuel de campagne électorale:

> Il faut remanier le régime fiscal en vue de réduire le prix des produits pétroliers et gaziers pour les consommateurs.

Ont-ils tenu cette promesse? Pas du tout. Les Canadiens ordinaires devront payer leur essence encore plus cher, non pas, comme certains le prétendent, afin de réduire le déficit, mais pour enrichir davantage nos sociétés pétrolières.

Ce coup est doublement dur pour les habitants des régions rurales et septentrionales. D'abord, l'essence leur coûte déjà plus cher qu'ailleurs et, ensuite, ils ont de plus longues distances à parcourir. Pire encore. En montant, le prix de l'essence va faire grimper le prix de tout produit expédié aux régions rurales et septentrionales.

Bien des Canadiens se désolent de voir que le gouvernement ne tient pas ses promesses. Mais il y a de quoi se révolter quand on constate qu'il ne se préoccupe absolument pas des gens de l'arrière-pays.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

L'IMPACT SUR LES PERSONNES ÂGÉES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler de façon consciencieuse à tous les députés ce que le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) nous demandent de poser comme geste à l'endroit des personnes âgées.

Le ministre des Finances et le premier ministre nous invitent à demander aux personnes âgées de se sacrifier pour diminuer le déficit. Regardons ensemble qui sont les personnes âgées. Les personnes âgées, ce sont mon père, ma mère, votre père, votre mère, qui ont été élevés dans des années difficiles. Ce sont ceux et celles qui durant la crise se sont mariés, ce sont ceux et celles qui durant les années difficiles ont payé pour me faire instruire parce qu'il n'y avait pas d'éducation gratuite, ce sont ceux et celles qui se sont sacrifiés pour faire soigner leurs enfants parce qu'il n'y avait pas d'assurance-santé et d'assurance-maladie. Aujourd'hui, alors que la génération Wilson et Mulroney a profité de tous les bienfaits de cette génération-là, on va lui demander encore une fois de se sacrifier pour que les enfants Wilson et Mulroney ne payent pas la dette plus tard.

Monsieur le Président, en aucun cas, et j'ose espérer que tous les députés de cette Chambre seront de mon avis, jamais je n'accepterai de demander à ma mère et à mon père qui ont tant fait de sacrifices de se sacrifier. Je vais «sacrifier» la génération Wilson et Mulroney, ceux qui sont les plus riches, pour réduire le déficit, pour sauver nos enfants et pour sauver nos parents.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE

LA COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, l'ONU a désigné l'année 1985 comme Année internationale de la Jeunesse, au cours de laquelle on mettra l'accent sur les trois thèmes de la participation, du développement et de la paix.

Dans le document de l'ONU qui expose ces trois thèmes il est dit que la participation suppose que l'on connaît ses possibilités, que l'on a accès aux moyens qu'il faut pour en tirer profit et que l'on est satisfait lorsque sa contribution est reconnue. Cette condition sera impossible à remplir au Canada dans le cas des jeunes handicapés, des Acadiens, des Orientaux et des Noirs. Ces groupes ne seront pas représentés au Comité consultatif pour l'Année internationale de la Jeunesse dont les membres ont été nommés par la ministre d'État à la Jeunesse (M^me^ Champagne).

La collectivité acadienne, notamment, a déjà manifesté son inquiétude au gouvernement. La participation est aussi compromise à cause d'une exploitation à des fins politiques, du genre de celle qui serait survenue en Jamaïque, lorsqu'on a tenté de s'assurer l'appui du Canada pour des résolutions de droite extrêmement partisanes dont les États-Unis faisaient la promotion ou lorsque de la documentation de base et des ordres du jour n'ont pas été fournis à temps pour la réunion.

Les néo-démocrates croient que la participation revêt la plus haute importance pour toutes les composantes de notre jeunesse. La composition du comité consultatif est extrêmement importante et a une énorme valeur symbolique . . .

M. le Président: Je regrette de devoir informer le député que le temps à sa disposition est maintenant expiré.

* * *

L'AGRICULTURE

LES DROITS IMPOSÉS PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LES PORCS CANADIENS

M. Felix Holtmann (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre la présence cette semaine à Ottawa d'une importante délégation. Des éleveurs de porc de toutes les provinces du Canada sont venus dans la capitale pour exposer à leurs représentants élus le grave dilemme auquel est confronté leur secteur à l'heure actuelle. Si les droits compensateurs exigés par les Américains sont maintenus, la production canadienne de porc risque de diminuer de 25 à 30 p. 100. Cette baisse se traduirait par une perte de production de l'ordre de trois à cinq millions de têtes de bétail, et une perte financière de 300 à 500 millions de dollars pour les éleveurs canadiens. Étant donné les avantages dans une proportion de cinq à un qui échoient aux entreprises satellites du secteur de la production du porc à l'heure actuelle, l'économie canadienne pourrait perdre 2 milliards et demi de dollars.

Nous comptons au Canada quelque 50,000 éleveurs de porc. Nous exportons aux États-Unis par semaine près de 30,000 porcs vivants et sept millions de livres de viande de porc. Les droits compensateurs s'élèvent à 3.8c. la livre pour les porcs vivants, et à 5.3c. la livre pour la viande de porc. Ces droits sont catastrophiques. Le prix de vente des porcs au Canada a diminué de plus de 15 p. 100 depuis l'imposition de ce tarif.

Nous nous devons d'agir maintenant pour éviter que la survie de ce secteur vital de l'économie agricole ne soit pas irréparablement compromise. Toutes les provinces et toutes les offices de commercialisation du porc doivent unir leurs efforts à ceux du gouvernement avant que l'on ne se ressente de toutes les répercussions de ce tarif.

Les éleveurs de porc ne demandent pas la charité. Ils ne sont pas venus dans l'intention de quémander quoi que ce soit. Ils ne souhaitent que l'équité et des pratiques commerciales loyales.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LE BUDGET—LE FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, en tant que député de Gaspé, j'aimerais porter à l'attention de la Chambre et de la population du Canada une mesure particulièrement intéressante du Budget déposé le 23 mai courant par mon collègue, l'honorable ministre des Finances (M. Wilson).

Cette mesure a trait au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec. Ce Fonds a été lancé par la Fédération des travailleurs du Québec en 1984 pour maintenir des emplois déjà existants et pour créer de nouveaux emplois au Québec. Il s'agit d'un Fonds à capital de risque qui investit dans les petites et moyennes entreprises au Québec. Le gouvernement de la province de Québec accorde une aide fiscale aux particuliers qui contribuent à ce Fonds.

Le gouvernement progressiste conservateur, contrairement au gouvernement précédent, croit que ce genre d'initiative mérite son appui non seulement au Québec mais à travers le Canada.

En conséquence, le gouvernement du Canada accordera un crédit d'impôt aux particuliers qui contribuent au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec ainsi qu'à des fonds semblables établis dans les autres provinces sur le modèle québécois.

Monsieur le Président, cette mesure démontre une fois de plus l'importance attachée par notre gouvernement à l'investissement afin de créer des emplois.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES DISPOSITIONS BÉNÉFIQUES DU BUDGET

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Depuis que le gouvernement actuel a accédé au pouvoir, monsieur le Président, le programme de sécurité de la vieillesse de notre pays est l'un des meilleurs au monde. Même si le déficit prévu pour l'année prochaine est de 32.8 milliards de dollars, les personnes âgées vont continuer d'être mieux traitées chez nous que n'importe où ailleurs dans le monde. Elles peuvent compter sur la pleine universalité des pensions de sécurité de la vieillesse. Elles n'auront pas à subir une réduction de leur revenu de

retraite alors que nous luttons contre l'inflation et que nous nous efforçons de réduire le déficit. Les plus nécessiteuses d'entre elles auront droit à la pleine indexation de leur supplément de revenu garanti.

Une indemnité de vie chère sera accordée à tous les titulaires d'une pension lorsque la hausse de l'indice des prix à la consommation dépassera 3 p. 100. L'indexation des pensions d'anciens combattants et des pensions de conjoints sera maintenue. Des cotisations plus fortes aux REERs échapperont à l'impôt sur le revenu. Les titulaires de régimes pourront acquérir des actions de sociétés canadiennes. Mais le plus beau, c'est que des politiques fiscales sérieuses vont bloquer l'inflation. Le Canada va continuer d'avoir le meilleur programme de sécurité de la vieillesse au monde.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LA VENTE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour souligner la nouvelle approche adoptée par le gouvernement face aux sociétés d'État dans le Budget présenté, jeudi dernier, par l'honorable ministre des Finances (M. Wilson).

Je suis heureux d'apprendre que les sociétés d'État qui ont une valeur commerciale mais ne répondent pas aux objectifs de la politique publique soient vendues. Dans ce contexte, le gouvernement compte se départir bientôt de Téléglobe Canada et des Arsenaux canadiens ainsi que de sa participation dans la Corporation de développement du Canada. Les sociétés d'État qui n'ont aucune valeur commerciale ni aucune utilité publique seront dissoutes ou intégrées à des ministères déjà existants. Treize de ces sociétés ont déjà été identifiées.

Il est important, monsieur le Président, que l'appareil de l'État soit beaucoup moins lourd et cherche non seulement avec de bonnes intentions mais avec des efforts rigoureux à simplifier et rendre efficace l'administration publique dont nous sommes responsables. Vingt années d'éléphants blancs ont laissé les sociétés d'État se propager comme des champignons qui se suffisent à eux-mêmes.

Engloutir les fonds publics pour réaliser un rêve de centralisation, c'était cela le gouvernement libéral. Nous avons été élus pour mettre de l'ordre, nous passons à l'action.

* * *

LE BUDGET

LES CONSÉQUENCES POUR LES RÉGIONS ÉLOIGNÉES

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, c'est avec consternation que les gens du Nouveau-Brunswick réalisent que le gouvernement progressiste conservateur a choisi de les mettre de côté et de les ignorer dans son budget.

En effet, c'est décourageant de réaliser que le gouvernement a décidé de ne plus encourager nos petites et moyennes industries régionales en coupant les subventions fédérales de 100 millions de dollars cette année et de 150 millions de dollars l'an prochain.

C'est décourageant de constater que le budget du secteur des transports sera réduit de 75 millions de dollars cette année et que les transports sont vitaux dans nos provinces de l'Atlantique. C'est aussi décourageant de réaliser que le prix de l'essence ait encore augmenté lorsque l'on sait que dans les Maritimes le prix de l'essence est très élevé. C'est très décourageant d'entendre que les paiements de transfert aux provinces seront dorénavant limités.

C'est décourageant de se voir imposer une multitude d'augmentations d'impôt qui réduiront le revenu disponible des consommateurs et qui résulteront en une augmentation du taux de sécurité de la vieillesse et de constater que les allocations familiales ne seront plus fixées selon l'indice des prix à la consommation.

Enfin, c'est vraiment décourageant de réaliser que ce sont les citoyens à moyen et à bas revenu des régions éloignées qui seront les plus touchés par les politiques draconiennes que le gouvernement progressiste conservateur a décidé d'imposer aux Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—LES ASSAUTS SUBIS PAR LES CAMPS DE RÉFUGIÉS PALESTINIENS

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, les trois camps de réfugiés palestiniens de Sabra, Chatila et Bourj al-Barajneh ont subi les assauts des miliciens chiites du mouvement Amal et des brigades de l'armée libanaise. Un autre camp de réfugiés palestiniens a été encerclé par les miliciens chiites.

Durant l'attaque, l'hôpital de Gaza a été partiellement détruit et 95 Palestiniens blessés ont été assasinés dans leur lit. Environ 450 réfugiés palestiniens ont été tués et plus de 2,000 ont été blessés dans les combats. Environ 2,000 autres ont été enlevés. Tous sont visès sans distinction, hommes, femmes et enfants.

Les camps de réfugiés palestiniens sont constamment et impitoyablement bombardés. Ils ne peuvent ni s'approvisionner ni évacuer leurs blessés. On a refusé à la Croix-Rouge la permission d'apporter une aide humanitaire. On laisse mourir les victimes qui auraient pu survivre.

Je recommande instamment au gouvernement du Canada de faire œuvre humanitaire en demandant aux gouvernements en cause de mettre un terme à ces horreurs. Je demande également au gouvernement du Canada de présenter immédiatement des instances afin que des dispositions soient prises pour autoriser l'entrée de fournitures médicales et de denrées dans les camps, l'évacuation des blessés et la sépulture des morts et pour assurer la sécurité des blessés hospitalisés dans les centres médicaux et la libération des Palestiniens enlevés. Nous ne pouvons pas rester insensibles devant tant de cruauté.

Hommages à Steve Fonyo

• (1415)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les trois partis et, aujourd'hui étant un jour exceptionnel pour le Canada puisque Steve Fonyo termine sa longue et extraordinaire traversée du Canada, nous avons décidé que le premier ministre (M. Mulroney), le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) et le chef du NPD pourraient chacun prendre la parole pour souligner l'événement. En conséquence, la période des questions sera prolongée du temps que nous consacrerons à ce sujet.

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

STEVE FONYO

HOMMAGE AU COUREUR UNIJAMBISTE AU TERME DE SA «MARCHE POUR LA VIE»

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mesdames et messieurs les députés de tous les partis, c'est avec une grande fierté que je me joins aujourd'hui à tous les Canadiens pour rendre hommage à Steve Fonyo, notre jeune et courageux compatriote qui vient de terminer sa traversée épique de notre immense pays. Après tant de mois à parcourir tant de milles, il est parvenu à destination, il a enfin réalisé son rêve.

En dépit d'un grave handicap, Steve Fonyo a accompli ce remarquable exploit parce qu'il est un homme de courage, poussé par le désir d'aider ceux et celles qui sont, comme lui, victimes de la maladie qu'il affronte avec une force d'âme exemplaire, ou qui pourraient le devenir. Son premier pas dans sa marche pour la vie a été un pas de géant pour nous tous. Par sa vaillance, il fait énormément pour la cause de la recherche sur le cancer et nous a rapprochés un peu plus du jour où cette terrible maladie sera enfin vaincue. Au nom de tous les députés de la Chambre des communes et de tous les Canadiens je le félicite chaleureusement aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Mulroney: Solitaire et vulnérable, surmontant à chaque pas son handicap, il a tracé une ligne de courage sur toute la largeur du continent.

Ce faisant, il nous a tous associés à une entreprise qui, sans perdre de sa grandeur individuelle, revêt une signification universelle.

Son message muet, mais combien éloquent, est qu'il existe d'autres réponses que le désespoir aux problèmes de la condition humaine, d'autres contestations du mal que la violence, et d'autres solutions à l'injustice que l'égoïsme.

Steve Fonyo est de ceux pour qui l'homme trouve son ultime dignité dans le refus des servitudes que lui impose l'existence.

[*Traduction*]

A mesure qu'il progressait péniblement dans sa course insensée de Saint-Jean à Victoria, Steve Fonyo nous donnait un magnifique exemple de courage dans l'adversité. Il démontrait à nouveau le pouvoir du cœur et de la persévérance de l'esprit, la capacité de celui qui, à force de détermination et de volonté, lutte, souffre et atteint ainsi son but le plus cher. Le triomphe personnel de Steve Fonyo est à juste titre un sujet de fierté nationale.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Son extraordinaire exploit mérite toute notre admiration. Nous sommes tous plus riches de l'héritage d'espoir et d'inspiration qu'il nous laisse. A cœur vaillant et esprit noble, rien n'est impossible. Voilà, je pense, la leçon que nous avons apprise de Steve Fonyo, jeune et héroïque coureur de fond.

[*Français*]

Au nom de tous les Canadiens, je dis des félicitations et bravo et bon courage non seulement à Steve Fonyo, mais également à sa famille, à ses parents, tellement remarquables, et au nom de tous les députés à la Chambre des communes, je leur offre nos félicitations les plus sincères aujourd'hui.

[*Traduction*]

Sois assuré, Steve, que tous les Canadiens se réjouissent aujourd'hui avec toi et ta famille. Ce que tu as fait est unique et magnifique. Figurant à juste titre au panthéon des héros canadiens, tu es digne de notre plus grande estime. Au nom du gouvernement et de tous les Canadiens, et au nom de mes collègues de tous les partis de la Chambre des communes, je tiens à t'exprimer notre plus profonde reconnaissance et nos vœux les plus fervents de santé et de bonheur.

Des voix: Bravo!

• (1420)

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais me joindre au premier ministre (M. Mulroney) et appuyer ce qu'il vient de dire si éloquemment. Au nom de mes collègues à la Chambre, je rends hommage à l'une des personnalités les plus émérites de notre jeunesse. Steve Fonyo a dit à ses concitoyens à B.C. Place: «Je ne suis pas un héros. Je suis un simple gars de 19 ans qui a le cancer». Steve, ce n'est pas souvent que l'on trouve un jeune de 19 ans qui traverse le Canada à la course avec une seule jambe valide pour recueillir de l'argent pour la lutte contre le cancer.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Lundi, nous l'avons vu arriver en courant à B.C. Place, à Vancouver. Nous avons vu l'accueil de ses compatriotes en Colombie-Britannique. Nous l'avons vu franchir Rogers Pass à la course dans les montagnes Rocheuses. Nous l'avons vu traverser les Prairies glaciales à la course durant un hiver très dur. Nous avons vu Mary Beth Dolan l'accueillir à Winnipeg. Nous l'avons vu courir sur la glace et sous la pluie à travers le Canada atlantique et le Québec. Les Canadiens ont suivi la course de Steve Fonyo, en priant pour lui et en le remerciant depuis le jour où il a trempé sa jambe dans les eaux froides de l'océan Atlantique il y a plus d'un an.

[*Français*]

J'ai eu, monsieur le Président, l'honneur de remercier personnellement Steve Fonyo à deux reprises: la première fois lors de son passage ici, dans la Capitale nationale, en août dernier et la deuxième fois, à Kelowna, en Colombie-Britannique, tout dernièrement.

Aujourd'hui, le Canada tout entier lui exprime, à lui et à sa famille, notre admiration pour sa détermination, son courage et sa persévérance.

Le Canada est un grand pays et il peut être rude et froid. Mais il regorge aussi de beauté et de chaleur. Et Steve a illustré par son exploit toute la grandeur d'âme, la sincérité et le cran dont les Canadiens et les Canadiennes sont capables.

[*Traduction*]

En ce jour où Steve Fonyo est arrivé au kilomètre zéro de la Transcanadienne et verse ce flacon d'eau de l'océan Altantique dans l'océan Pacifique, nous souhaitons tous nous associer à l'immense élan de fierté que doivent éprouver sa famille et lui-même aux termes d'une telle épopée.

Avec sa «Marche pour la vie», il a donné à des milliers de Canadiens qui souffrent du cancer l'espoir qu'un jour la maladie sera vaincue. Steve Fonyo a dit:

J'ai couru dans le froid et j'ai couru sur la glace. J'ai couru dans la pluie, j'ai couru au soleil. Mais surtout, j'ai couru dans l'espoir.

Steve, au nom de mes fiers concitoyens de Vancouver Quadra, au nom de tous nos collègues à la Chambre des communes, et au nom de tous tes camarades du Canada, je déclare que tu as apporté aux gens l'espoir; l'espoir d'un remède au cancer, l'espoir en eux-mêmes, l'espoir pour les jeunes et les vieux qui souffrent, l'espoir pour un pays tout entier. Encore une fois, Steve, merci et félicitations.

Des voix: Bravo!

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je suis heureux de me joindre au premier ministre (M. Mulroney), au chef de l'opposition (M. Turner) et à tous les autres députés pour marquer la conclusion d'une gigantesque entreprise d'un jeune homme courageux, Steve Fonyo, qui a parcouru 8,000 kilomètres à pied lors de sa «marche pour la vie». Nous rendons hommage cet après-midi à un jeune homme très spécial. Même si Steve lui-même considère que sa performance n'a rien d'extraordinaire, nous ne sommes pas de cet avis. Nous savons que sa détermination à vaincre le cancer a profondément touché les Canadiens. Il s'est fait une place dans nos cœurs et dans l'imagination collective de tous les Canadiens.

[*Français*]

Depuis cinq ans, la lutte courageuse pour la cure du cancer menée par un autre jeune homme, Terry Fox, a inspiré Steve Fonyo. La lutte de Terry a incité Steve à agir de manière à donner espoir à d'autres jeunes hommes et jeunes femmes aux prises avec cette maladie que nous craignons tous. Steve Fonyo a décidé qu'il pouvait et devait relever ce défi.

[*Traduction*]

Comme Steve l'a déclaré lui-même: «Tout ce que je veux dire, c'est que cette marche permettra, j'espère, de trouver un traitement contre le cancer. Je ne veux pas qu'un enfant ou que quiconque passe par les mêmes affres que moi.»

• (1425)

Le dévouement de Steve à cette cause a été mis à l'épreuve au cours des 14 derniers mois, comme ont pu le constater les Canadiens dans tout le pays. Comme le héros classique de l'antiquité, il a entrepris un voyage, s'est heurté aux éléments et aux faiblesses de la nature humaine, mais il n'a jamais renoncé. Il a gagné. En réalité, il a triomphé.

L'arrivée de Steve aujourd'hui à sa destination finale, à l'autre bout de la route transcanadienne, est, outre un triomphe personnel pour Steve une source d'inspiration pour tous les Canadiens. Son voyage a prouvé ce dont l'esprit humain est capable.

Steve a refusé d'abandonner. Il a refusé d'abandonner parce qu'il ne voulait pas laisser tomber les enfants qui luttent contre le cancer, tout simplement. Il a voulu leur montrer que le fait de se battre peut faire une différence.

Malgré une douleur presque continuelle et un programme exigeant de 25 kilomètres par jour, Steve a tenu le coup. Dans son obstination, il est devenu notre héros national, soulevant une vague d'optimisme dans tout le pays.

[*Français*]

Sa course sera toujours un symbole d'endurance pour tous les Canadiens et Canadiennes. Son périple anime le dévouement des milliers de bénévoles de la Société canadienne du cancer qui, chaque année, vont de porte en porte solliciter des dons. Au cours de son voyage, les dons à la Société canadienne du cancer ont augmenté de 25 p. 100. Les fonds seront versés à la Société de recherche pulmonaire à Kelowna, ainsi qu'à la recherche, à l'éducation et à divers services pour les patients malades du cancer partout au pays.

[*Traduction*]

Steve Fonyo peut effectivement faire ce qu'il désire aujourd'hui en sachant qu'il a fait un apport extraordinaire au pays. Nous lui souhaitons tous de voir ses souhaits se réaliser, c'est-à-dire, pour le moment, un bon sommeil réparateur et la possibilité d'apprendre à piloter un hélicoptère.

Je tiens à dire à Steve, qui nous a montré que l'esprit humain peut s'élever très haut, qu'il devrait pouvoir piloter un hélicoptère un beau jour.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE LA TRÈS HONORABLE BARONNE YOUNG, MINISTRE D'ÉTAT, BUREAU DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMONWEALTH DU ROYAUME-UNI

M. le Président: Avant de passer à la période des questions orales, je voudrais signaler à la Chambre la présence à notre tribune aujourd'hui de la très honorable baronne Young, ministre d'État, bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES CITOYENS ÂGÉS—LES CONSÉQUENCES DU BUDGET

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Par suite du budget déposé par le ministre des Finances, le pouvoir d'achat des personnes âgées dont le revenu se situe au seuil de la pauvreté, c'est-à-dire les bénéficiaires du supplément de revenu garanti, diminuera de $58.08 par mois en moyenne d'ici à 1990. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre s'il s'était rendu compte au moment de l'établissement du budget ou de sa présentation à la Chambre qu'il aurait cet effet dévastateur sur le pouvoir d'achat des personnes âgées dans le besoin?

● (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le 30 juin 1982, une déclaration a été faite à la Chambre qui répond, selon moi, à la question du député. La voici:

> Il ne peut y avoir de lutte véritable contre notre déficit et celui des provinces que si les contribuables contribuent eux-mêmes à les réduire en restreignant leur revenu. Nous avons mis en place l'un des meilleurs systèmes d'assistance sociale au monde, un système dont nous pouvons être fiers. Mais il faut en payer le prix. Voilà ce que je voulais dire quand j'ai soutenu qu'il fallait réduire le revenu réel des salariés, afin que l'argent qui servirait sinon à consommer . . .

. . . serve à payer ces ressources. Cette déclaration avait été faite par le député de Saint-Henri-Westmount.

Mme Copps: Il s'agit de pensionnés.

M. Mulroney: En réalité, nous nous rendons parfaitement compte des répercussions du budget sur les Canadiens de toutes les catégories de revenus, et c'est pour cela que le budget est le plus exigeant et le plus dur pour les gros revenus et qu'il touche les gagne-petit le moins possible. Selon moi, cela correspond aux principes de justice que tous les Canadiens appuient.

Mme Copps: Dites la vérité.

M. Johnston: Monsieur le Président, je ne pense pas que le premier ministre ait vraiment répondu à ma question. J'essaie de mettre en lumière certains faits qui peuvent avoir échappé au gouvernement, au ministre des Finances et au premier ministre lors de la présentation du budget.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Nous avons fait des calculs. La question est réellement de savoir si l'intention qui sous-tend le budget est de faire payer à ceux qui se trouvent au niveau du seuil de la pauvreté, aux personnes âgées pauvres, $58.08 par mois pour réduire le déficit? Voilà la question. Le ministre des Finances pourrait peut-être répondre à cela.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que nous avons répondu à cette question un certain nombre de fois, à la Chambre, au cours des derniers jours.

M. Foster: Il en a parlé, mais il n'a pas répondu.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons dit qu'il importait de maintenir des finances fédérales saines pour que nous puissions conserver tous les programmes sociaux que nous avons et que nous jugeons essentiels à la protection du tissu même de notre société. Lorsque nous avons préparé le budget, nous avons pris cela en considération. C'est pourquoi nous avons conservé cette très puissante forme d'assurance contre les effets de l'inflation pour ceux qui reçoivent la sécurité de la vieillesse, qui continueront . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La question était brève, la réponse pourrait l'être également.

M. Johnston: Toutes mes questions sont brèves, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, j'ai encore une autre question à poser au ministre des Finances. Sérieusement. Si nous pouvons convaincre le ministre des Finances et le gouvernement que les effets de cette mesure sont bien une diminution de $58.08 par mois pour les personnes âgées au seuil de la pauvreté, et si nous pouvons convaincre tous les autres députés, le ministre des Finances présentera-t-il, avant la fin de juin, une mesure législative ou des propositions pour mettre un terme à cette injustice flagrante?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le budget est généralement considéré comme juste par tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il doit rêver!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons maintenu l'indexation pleine et entière du supplément du revenu garanti et des versements aux anciens combattants, par ailleurs, le crédit d'impôt enfants augmentera plus vite que l'inflation au cours des trois prochaines années. Nous nous sommes engagés à mettre en place un impôt minimum à partir de l'an prochain. Il y a dans ce budget beaucoup de dispositions qui touchent la question de justice et je suis persuadé que les Canadiens les appuient.

* * *

[*Français*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LA PRÉSUMÉE DÉCLARATION DE LA SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, nous avons fait la preuve que vous n'aviez pas respecté vos engagements solennels à l'endroit des personnes âgées.

Aujourd'hui, la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social déclarait, comme on le rapporte dans le journal *La Presse*, ce qui suit, et je cite:

> . . . le gouvernement Mulroney n'est pas tenu de respecter sa promesse d'indexer les pensions de vieillesse, promesse faite pendant la campagne électorale de l'été dernier.

Ma question au premier ministre est celle-ci: Est-ce que la déclaration faite par la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social représente la position du premier ministre et du gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que la position . . . la députée est absente de la Chambre aujourd'hui.

M. Rossi: Ils l'ont cachée!

M. Mulroney: Mais, au contraire! Le député de Bourassa dit qu'on l'a cachée. C'est une des femmes les plus distinguées du Québec, une de nos grandes Québécoises, et on la met en évidence tout le temps, on est fier d'elle. Le nom de Bertrand est un nom qu'on mentionne avec fierté. Elle ne disait pas qu'elle parlait pour le gouvernement. Ce sont le ministre des Finances et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui ont fait des déclarations pour le gouvernement, et je pense que c'est clair et que cela saute aux yeux.

LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, afin de s'assurer que la parole du très honorable premier ministre ne soit pas mise en doute, est-ce qu'il peut s'engager dès maintenant à demander au ministre des Finances de rétablir la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse, comme vous vous y êtes engagé à Sherbrooke, le 26 juillet, principalement pour les personnes âgées vivant en-dessous du seuil de la pauvreté qui perdront 54 dollars par mois à cause de ce budget?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je trouve que le gouvernement s'est pas mal défendu depuis qu'il détient le pouvoir.

M. Chrétien: Il a pulvérisé le record des promesses rompues.

M. Rodriguez: Pressurisons les pauvres.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons élargi les dispositions concernant l'allocation au conjoint à 85,000 nouveaux Canadiens parmi les moins nantis qui ne recevaient pas, naguère, les prestations qu'ils recevront maintenant, et je trouve que c'est un pas dans la bonne voie.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si le député se donnait la peine de lire attentivement les documents budgétaires, il verrait bien que nous avons pris des dispositions pour revoir la situation lorsque les circonstances et nos ressources le permettraient.

* * *

LES PENSIONS

LA PROMESSE ÉLECTORALE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre des Finances, pour justifier la désindexation des prestations de retraite n'a pas cessé de nous donner des réponses creuses, c'est le moins que l'on puisse dire.

Je voudrais donc poser une question au premier ministre toujours sur ce sujet. Le 26 juillet dernier, il a promis aux Canadiens qu'un gouvernement conservateur rétablirait intégralement l'indexation de toutes les prestations de retraite à compter du 1er janvier 1985. Hier, le secrétaire parlementaire du ministre chargé de la santé nationale et du bien-être social de toute la population a déclaré que les conservateurs n'étaient pas obligé de tenir parole. Cela explique-t-il vraiment pourquoi le premier ministre a manqué à sa promesse envers les retraités du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous sommes . . .

M. Nunziata: Pas du tout intègre, Mulroney.

M. Mulroney: Tenez, en voilà un qui s'y connaît en matière d'intégrité.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: En effet.

M. Mulroney: C'est écrit sur son front.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Depuis que nous sommes au pouvoir, en dépit du fait que le déficit budgétaire dépassait de beaucoup le déficit prévu dans les documents de février, nous avons quand même pris des mesures pour aider les nécessiteux en novembre et de nouveau en décembre, notamment pour les anciens combattants, les personnes âgées et d'autres. Nous allons poursuivre dans cette voie.

J'admets volontiers que nous ne pouvons tout régler du jour au lendemain à cause du fouillis incroyable dont nous avons hérité, mais nous mettons au point un programme qui nous permettra d'aider toujours davantage nos concitoyens qui ont besoin d'assistance.

ON DEMANDE DE RECONSIDÉRER LA QUESTION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il reste que le premier ministre a carrément manqué à une promesse très précise qu'il avait faite aux retraités qui comptent parmi les personnes les plus vulnérables de notre société.

Des voix: Bravo!

• (1440)

M. Broadbent: Au moment où son parti était dans l'opposition, celui-ci avait retenu une page complète de publicité et avait dépensé $30,000 pour dénoncer la suppression de l'indexation des pensions que le gouvernement fédéral proposait soi-disant, soulignant à juste titre combien cette mesure serait néfaste pour les citoyens âgés et invitant les Canadiens à demander à leur gouvernement de s'en abstenir. Puisque les Canadiens avaient été invités à faire comprendre au gouvernement de reconsidérer son projet, le premier ministre est-il prêt à promettre aux retraités que s'ils lui font comprendre qu'ils souhaitent le maintien de l'indexation, son gouvernement va reconsidérer sa décision?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le député n'aide pas la Chambre quand il compare la situation économique de 1981 avec celle d'aujourd'hui. Nous nous souvenons tous, du moins c'est mon cas, qu'à ce moment-là le taux d'inflation était de 11 ou 12 p. 100. La situation était bien différente de celle d'aujourd'hui étant donné que le taux n'est que de 4 p. 100. A ce moment-là, puisqu'il en était question, la désindexation aurait entraîné de graves conséquences pour les Canadiens. Cependant, dans l'état actuel des choses les Canadiens demeurent bien prémunis puisque l'indexation s'appliquera au-delà des 3 p. 100 d'inflation.

ON DEMANDE QUE LES RETRAITÉS SOIENT CONSULTÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la seule chose que garantisse le budget aux retraités c'est qu'en l'espace de cinq ans, leur pension aura diminué de $600 et que dans 15 ans d'ici, elle aura baissé de $1,500. Voilà le genre de garantie que leur donnent les conservateurs.

Étant donné que le gouvernement nous a tellement parlé de consultation, même s'il n'a pas tenu compte de l'avis des retraités, va-t-il maintenant les consulter sur les retombées du budget et, à supposer qu'ils réclament à nouveau la pleine indexation, aura-t-il l'honnêteté, étant donné ses engagements précédents, d'acquiescer à leur requête?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous voyons à la Chambre aujourd'hui de nombreux députés conservateurs qui se sont mis à consulter au cours des derniers jours. La réaction au budget a été positive. Les personnes âgées expriment leur point de vue de la façon suivante: «Oui, nous savons qu'il y aura un certain . . . »

M. Fulton: Nommez-en un seul qui soit d'accord avec vous?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Oui, si le député me laisse terminer.

Une voix: George Hees.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les personnes âgées s'expriment ainsi: «Oui, c'est un petit sacrifice qu'on nous demande de consentir comme à tous les Canadiens, et nous le ferons parce que nous nous inquiétons de l'avenir de nos petits-enfants, de la façon dont les déficits relancent l'inflation, et aussi parce que nous nous inquiétons de l'endettement massif si onéreux pour notre pays». Ce sont les raisons qui incitent ces personnes âgées à dire: «Vous êtes dans la bonne voie».

* * *

L'ADMINISTRATION

LA CONDUITE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL—ON DEMANDE SON REMPLACEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Lorsqu'il a lancé contre moi hier une accusation d'une fausseté flagrante et qu'il l'a ensuite retirée, il cherchait à protéger un solliciteur général qui a un sens pervers de l'usage de ses pouvoirs. C'est à cela que je veux revenir, demander au premier ministre comment il peut garder au cabinet un solliciteur général qui est intervenu spontanément pour protéger un ami en prenant parti dans une procédure ouverte devant une commission fédérale. Le premier ministre ne comprend-il pas que c'est là un message intimidant à envoyer aux plaignants des tribunaux et commissions fédéraux? N'est-ce pas un motif suffisant pour remplacer le solliciteur général par quelqu'un qui respecte ses fonctions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai appris que dans l'échauffement des débats, il se fait de temps à autre à la Chambre des déclarations qui ont pour effet imprévu d'exprimer une opinion injuste à l'égard d'autres députés. Tel fut le cas pour une partie de ma déclaration d'hier au sujet du député. Je lui ai écrit aujourd'hui pour retirer cette déclaration, et je le fais de bonne grâce en m'excusant auprès de lui.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: J'ai lu le compte rendu de la déclaration du solliciteur général. De la façon dont je la comprends, il a dit aux médias qu'il regrettait que ses propos aient été entendus de telle sorte. Il a ajouté que si tel était le cas, il aurait préféré ne pas s'être exprimé de cette façon dans le passage en cause. Dans ces conditions, et compte tenu des excellentes marques de probité que le solliciteur général a données pendant tant d'années, je suis persuadé qu'il continuera de se comporter avec beaucoup d'honneur.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je vais demander à soulever la question de privilège au sujet de la lettre, qui n'est pas une lettre d'excuses et qui ne me donne pas satisfaction. Cependant, je voudrais poser au premier ministre une question supplémentaire. Maintenant que la *Gazette* de Montréal s'est jointe aux quotidiens qui exigent la démission du solliciteur général, est-ce que le premier ministre va se pencher sur la dernière gaffe de ce dernier, celle qu'il a faite hier au comité de la justice en refusant d'aider en quoi que ce soit le commissaire de la GRC à défendre la réputation de cet organisme dans la province du Nouveau-Brunswick, où le gouvernement provincial, même après l'enquête et le rapport du commaissaire Simmonds, continue d'affirmer qu'il entretient des soupçons contre la Gendarmerie royale. Est-ce que le premier ministre veut au moins lire le compte rendu et ce que le solliciteur général a dit au sujet de ses attributions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je regrette d'apprendre, monsieur le Président, que mon honorable ami ne veut pas accepter les excuses présentées sur le parquet de la Chambre. Ceci dit, je lui dirai que j'ai lu le compte rendu dont il a parlé, et que j'ai pu à la conférence des premiers ministres de Regina, lorsque cette question a été soulevée, exposer le point de vue du gouvernement fédéral à l'égard de la Gendarmerie royale du Canada que nous considérons comme une force policière nationale remarquable, pour laquelle nous avons le plus grand respect et que nous défendrons toujours et en toutes circonstances.

* * *

LES PENSIONS

LES DÉCLARATIONS FAITES PAR LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR EN 1980

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il n'y a aucun doute que la proposition du gouvernement de désindexer les pensions frappera durement les pensionnés à deux titres, puisqu'ils recevront des pensions réduites et paieront des impôts plus élevés.

Lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition, ils ont fait paraître une annonce dans tout le pays pour dire qu'ils désapprouvaient l'intention des libéraux de désindexer les pensions. Le premier ministre est-il toujours d'accord avec les déclarations suivantes qui ont été faites alors: moins votre revenu est élevé, plus vous êtres durement frappés; la désindexation se solde par une augmentation d'impôt généralisée pour tous les Canadiens et ce sont les pensionnés qui seront les plus durement touchés? Le gouvernement est-il toujours d'accord avec ces déclarations qui ont été faites d'un bout à l'autre du pays en 1980?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je rappelle au député qu'à l'époque—et il siégeait dans cette enceinte comme moi—on craignait fort que l'indexation ne disparaisse complètement. Il ne s'agissait pas alors de conséquences mineures pour l'indexation, comme dans le cas de notre proposition, mais bien de faire passer le taux d'indexation de 11 ou 12 p. 100 environ à zéro. Nous y étions opposés et c'est encore vrai. C'est pourquoi nous avons présenté une forme modifiée d'indexation qui prévoit l'indexation complète à partir de 3 p. 100 d'inflation.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que les conservateurs ont fait naître des espérances chez les Canadiens en leur promettant l'indexation complète des pensions et bien d'autres choses, pourquoi le gouvernement croit-il maintenant avoir de bonnes raisons de dire aux Canadiens qu'il ne peut tenir ses promesses envers les personnes âgées, mais qu'il peut par contre tenir celles qu'il a faites aux sociétés pétrolières et demander aux personnes âgées de les financer?

• (1450)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je vais me répéter. Je me suis entretenu avec de nombreux collègues dans cette enceinte et avec bien des personnes âgées. Ce que les personnes âgées me disent très clairement, c'est qu'elles sont fort inquiètes lorsqu'elles s'aperçoivent que la dette de notre pays croît trois fois plus vite que l'économie du pays. Elles s'inquiètent également de l'énorme dette qui est maintenant de $6,000 par personne et qui passera à $12,000 par personne, que nous lèguerons à nos enfants et petits-enfants. Nous tentons de redresser la situation et j'ose espérer que nous obtiendrons un certain appui . . .

M. le Président: A l'ordre! Cela devient un discours.

* * *

L'ÉNERGIE

LA FERMETURE DES USINES D'EAU LOURDE AU CAP-BRETON—LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Il sait sans doute qu'un membre de son caucus a déclaré que la fermeture de deux usines d'eau lourde en Nouvelle-Écosse aura des conséquences néfastes pour l'économie locale. Ce même député a aussi déclaré que c'est uniquement au gouvernement du Canada qu'il incombe de venir à bout du chômage élevé qui sévit dans cette région. Je voudrais demander en toute déférence au premier ministre s'il est d'accord avec ces déclarations. Dans l'affirmative, quand pouvons-nous nous attendre à des déclarations et à des mesures concrètes et positives pour redonner du travail aux habitants de ces localités?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement a en effet l'obligation de s'assurer, d'abord en ce qui concerne les employés touchés, que si l'on pèche par excès, c'est toujours dans le sens de la justice et de la générosité envers les employés. Je reconnais aussi que le gouvernement du Canada a l'obligation de garantir que les mesures fiscales qu'il propose produiront des emplois durables pour les habitants du Cap-Breton.

Les gens de cette région ont connu des moments difficiles et je ne me rappelle pas que l'est de la Nouvelle-Écosse ait jamais eu la vie facile. La vie dans cette région n'a jamais été facile. Il existe des problèmes particuliers dans la région et tous les députés le reconnaissent. Je sais que nous avons l'obligation de tout faire pour créer des emplois durables au Cap-Breton.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. Je lui signale que, le 4 mars dernier, la ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources a dit ceci au syndicat:

> Rien ne sera fait au sujet de l'avenir des usines d'eau lourde de l'EACL au Cap-Breton sans un examen complet et approfondi des répercussions de la décision envisagée.

Les syndicats visés n'ont pas été consultés. Je voudrais demander au premier ministre d'ordonner à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et au ministre de l'Expansion industrielle régionale de respecter leurs engagements envers les habitants et les travailleurs de la Nouvelle-Écosse en créant des emplois dès maintenant, et non dans 50 ans. Le premier ministre respectera-t-il cet engagement?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, en guise de réponse, je tiens à garantir au député qu'il y aura des emplois pour les habitants du Cap-Breton. Pour ma part, je suis convaincu qu'il y aura autant d'emplois de créés que le nombre mentionné par le député avant que le nombre d'emplois diminue aux usines d'eau lourde.

* * *

LE BUDGET

LES CONSÉQUENCES POUR LES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES ET POUR LES RETRAITÉS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En 1980, le parti conservateur a promis des concessions fiscales aux sociétés pétrolières et dans le document budgétaire qui n'a pas été publié, il est dit qu'en 1990, le gouvernement leur fera cadeau de 2.4 millions en renonçant à un seul impôt, la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. En 1980, le parti conservateur a promis de ne pas désindexer les pensions de retraite, mais dans le budget, il a éliminé . . .

M. le Président: A l'ordre. Le préambule devient plus long que la question.

M. Waddell: Monsieur le Président, pourquoi fait-on deux poids deux mesures? Pourquoi trouve-t-on juste d'accorder aux sociétés pétrolières 2.4 milliards et d'enlever de l'argent aux retraités?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député n'a sans doute pas compris que ce budget propose toute une gamme de mesures en vue de réaliser deux choses. D'une part il s'agit de créer des emplois dans les secteurs qui exercent la plus forte influence sur l'activité économique. Le premier est la petite entreprise, le deuxième est le secteur de la recherche et du développement et le troisième l'exploitation de l'énergie. Ces emplois seront créés dans toutes les régions du pays. Comme je l'ai déjà dit, ils verront le jour aussi bien à Vancouver-Kingsway qu'à Halifax. Voilà le genre de chose que nous tentons de faire. Nous essayons de réduire le taux de chômage afin que les enfants et les petits-enfants de ces personnes âgées puissent avoir des emplois.

M. Waddell: Monsieur le Président, le ministre n'ignore pas qu'il prend de l'argent aux retraités pour le donner aux sociétés pétrolières. Va-t-il enlever leur chèque aux pensionnés pour le donner à ses amis . . .

M. le Président: A l'ordre.

Des voix: Règlement!

M. Waddell: Va-t-il leur donner $530 millions? Va-t-il aller chercher cet argent dans les poches des retraités canadiens?

Des voix: Règlement! Jetez-le dehors.

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Grand Falls-White Bay-Labrador.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE DE LA JUSTICE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, on a envoyé la semaine dernière le ministre de la Justice à Terre-Neuve et dans le Canada atlantique pour faire passer un budget qui est le coup le plus dur jamais porté à l'économie de la région de l'Atlantique. Le ministre de la Justice le savait, car il a déclaré, comme le rapporte l'*Evening Telegram* du 25 mai 1985:

> S'il s'avère que les orientations du budget risquent d'avoir des conséquences néfastes pour des zones régionales défavorisées, on apportera des modifications . . .

Le ministre des Finances est-il d'accord avec cela? Peut-il éprouver de la compassion? Respectera-t-il l'engagement du ministre de la Justice? Si nous pouvons lui montrer, et nous le pouvons, que ce budget va paralyser la région de l'Atlantique, y apportera-t-il des changements?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai toujours dit dans le passé que j'étais le contraire de l'intransigeance. Nous avons présenté un budget qui, je le crois, a été bien accueilli dans l'ensemble du pays. J'écoute le peuple. Nous allons poursuivre nos consultations. Elles ne se sont pas interrompues le 23 mai. Nous allons les poursuivre en vue des budgets futurs que présentera notre gouvernement. Oui, nous voulons bien être souples, mais nous croyons que l'approche que nous avons choisie en nous démarquant très nettement du passé est la bonne, et nous avons l'intention de lui donner toutes ses chances.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE CHANGER LE BUDGET

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, nous ne pouvons nous permettre d'attendre les budgets futurs. Ce budget-ci va paralyser la région de l'Atlantique pendant les quatre prochaines années. L'*Evening Telegram* disait aussi ceci à propos du ministre de la Justice:

Il a reconnu que le secteur privé de la région de l'Atlantique était plus faible que celui des autres régions du pays et a déclaré que l'aide du gouvernement serait accrue . . .

Le ministre des Finances a sabré cette aide du gouvernement. Va-t-il changer ce budget? Va-t-il mettre un terme aux répercussions cruelles et dévastatrices qu'il a sur la région de l'Atlantique?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président . . .

M. Ouellet: Règlement. La question s'addresse au ministre des Finances. Il ne peut pas répondre.

M. Crosbie: Ils ont peur.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: L'honorable ministre de la Justice est habilité à répondre en tant que ministre de la Justice sur des questions concernant la justice.

M. Ouellet: Ce n'est pas une question qui concerne la justice.

M. le Président: A l'ordre.

M. Ouellet: C'est une question budgétaire.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je n'entends pas, je ne sais pas pourquoi. Je suppose que les micros sont coupés.

M. Rompkey: Monsieur le Président, la question s'adressait au ministre des Finances.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Mme Copps: C'est une question budgétaire, et non une question de justice.

M. le Président: A l'ordre! Je crois que l'honorable ministre de la Justice essaie maintenant de répondre à une question en tant que ministre suppléant des Pêches?

M. Crosbie: Oui.

M. Broadbent: Non, c'est une question budgétaire.

M. le Président: A l'ordre.

M. Crosbie: J'ai une grande faculté d'adaptation, monsieur le Président.

M. le Président: Je donne maintenant la parole au député de Laurier.

[*Français*]

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

LA FERMETURE DU BUREAU DES BREVETS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations.

J'ai parlé à plusieurs reprises depuis hier au président de l'Institut canadien des brevets qui a affirmé que la fermeture du Bureau des brevets privera le Canada d'un outil indispensable à l'ensemble de l'industrie canadienne à l'innovation, à la croissance économique et aux emplois. Nous rejoindrons bientôt, m'a-t-il dit, les rangs des républiques de bananes.

Le ministre peut-il confirmer que la fermeture du Bureau des brevets représente la politique du gouvernement? Peut-il nous dire si une analyse coûts-bénéfices a été faite, et est-il prêt à déposer cette étude?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, nous avons effectivement pris connaissance des recommandations du groupe d'étude de mon collègue, M. Nielsen. Nous sommes intéressés à examiner les conditions de ratification de l'adhésion du Canada au Traité de Coopération en matière de brevets, évitant ainsi un dédoublement d'efforts que les pays doivent faire dans l'examen des brevets.

Il y a eu des examens, des analyses faites par le groupe d'étude relativement à l'intérêt du Canada de procéder ainsi, et nous souscrivons à cette mesure.

* * *

• (1500)

LES BREVETS

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DE LA FERMETURE DU BUREAU DES BREVETS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Le démantèlement du Bureau des brevets entraîne 200 pertes d'emplois chez les fonctionnaires. Le ministre peut-il dire s'il a consulté les syndicats, à savoir si ces employés seront soumis au moins à une politique de redéploiement; auront-ils les avantages de la Commission de la Fonction publique offerts afin de . . . Est-ce que le ministre peut donner une date ferme, aujourd'hui, à savoir quand on va fermer ce bureau et pourquoi on va le fermer?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, encore une fois, je réitère ma réponse en disant que les intérêts du gouvernement sont d'assurer les meilleurs services au meilleur coût possible. Et en ce qui a trait aux questions posées par l'honorable député, je lui dirai que j'ai eu des consultations avec mon collègue du Conseil du Trésor et je peux assurer que, actuellement, avant de mettre à pied des employés il y a effectivement beaucoup de demandes de brevets qui sont examinées, et nous devons procéder à ces études avant qu'un débauchage final ne soit fait.

Questions orales

LE TEXTILE ET LE VÊTEMENT

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Après une lecture attentive du budget, je ne trouve aucune mesure concernant l'industrie du textile et du vêtement. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles sont les politiques qu'il entend proposer à cet égard ou nous indiquer à quelle étape en est rendu le processus de prise de décision relativement aux politiques de ce secteur industriel?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le budget encourage grandement le secteur de la petite entreprise, qui compte beaucoup d'entreprises de textiles. Désormais le secteur des textiles aura davantage accès aux capitaux et sera nettement encouragé à prendre de l'expansion.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale, le ministre du Commerce international et moi-même avons discuté à fond de l'orientation que devrait prendre le secteur des textiles, à notre avis. Nous ferons en temps opportun des annonces à ce sujet.

* * *

LE COMMANDEMENT DE LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

LA NOUVELLE CONCERNANT LA RÉORGANISATION

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Est-ce que le ministre veut confirmer les dépêches que nous recevons des sources habituelles—en l'occurrence le Pentagone et le *New York Times*—à l'effet que les États-Unis ont mis la dernière main à leur projet de création d'un centre de commandement intégré à Colorado Springs, qui englobera des défenses par missiles balistiques, c'est-à-dire l'IDS, ainsi que des forces nucléaires offensives? Est-ce que le ministre peut confirmer cette décision? Ne veut-il pas reconnaître que si nous ne nous y opposons pas, le Canada va être attiré inexorablement dans la guerre des étoiles via le NORAD?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne confirmerai rien de pareil. J'ai lu dans le *Globe and Mail* de ce matin l'article dont parle la députée. Cet écrit prétend reprendre un article du *New York Times*. M. Halloran, le journaliste, qui est, je pense, l'auteur de cet article, a brouillé ensemble des événements purement fictifs avec quelques-uns de véritables, ce qui donne faussement l'impression d'un rapport avec la guerre des étoiles, l'IDS ou ce qu'on voudra. Mais cela le rend tout à fait trompeur et déforme gravement la réalité, et ce ne sera pas la première fois.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, il est bien évident encore une fois que le ministre n'a pas consulté son collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui disait le 12 mars dernier, en réponse à une question de mon collègue le député de Brant, qu'un dispositif est en place depuis un certain temps pour préparer la fusion des systèmes de missiles aériens et spatiaux du NORAD. Voilà ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré. Voilà ce que les États-Unis ont dit quand le ministre . . .

M. le Président: A l'ordre. Est-ce que la députée a une question supplémentaire à poser?

Mme Jewett: Quand le ministre va-t-il confirmer ce que son collègue a déjà déclaré, c'est-à-dire qu'il va y avoir à Colorado Springs un centre combiné, intégré qui va englober des défenses utilisant des missiles balistiques?

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, mon collègue n'a rien dit du genre.

Mme Jewett: Lisez Joe.

M. Nielsen: S'il y a la moindre influence parmi les compagnons de route de l'autre côté, j'inviterai le chef du Nouveau parti démocratique à intervenir personnellement auprès du chef du parti libéral . . .

M. Broadbent: C'est ce qu'il fait!

M. Nielsen: Alors peut-être pourrons-nous briser l'embâcle. Nous cherchons depuis le 3 avril à saisir le comité permanent du dossier NORAD, mais ce sont eux qui nous en empêchent. Entendons-nous donc pour renvoyer la question au comité.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LA CRÉATION D'EMPLOIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, lundi dernier, j'avais l'occasion de souligner le fait que, en dollars absolus, les classes moyennes allaient être taxées 26 fois plus que les personnes les mieux nanties. Une analyse un peu plus approfondie du Budget de jeudi dernier indique que, suite aux augmentations de taxes et d'impôts et de la «désindexation» des pensions de sécurité de la vieillesse, la demande intérieure canadienne va diminuer de $3 milliards en 1986-1987, $5 milliards en 1987-1988, $7.3 milliards en 1988-1989, $9.5 en 1989-1990 et $12 milliards en 1990-1991.

Ma question au ministre des Finances est très simple: Comment, en coupant ainsi le pouvoir d'achat des classes moyennes, le ministre entend-il, par son budget, créer les emplois qu'il a promis aux Canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député d'en face a parlé à maintes reprises du risque que l'on courait à maintenir des déficits et des dettes trop élevés. Il a noté les raisons pour lesquelles nous n'avions pas osé aller plus loin avec les mesures tendant à réduire le déficit. Nous avons voulu maintenir un certain équilibre. Nous avons essayé de tenir compte des conséquences qu'auraient ces mesures sur les Canadiens et de leur incidence sur l'économie. Voilà pourquoi nous avons opté pour l'orientation prise dans le budget.

Toutefois, si le député laisse entendre que d'autres compressions s'imposent, mais pas de la façon qu'il a proposée, je lui saurai alors gré de ses conseils à ce sujet. Il ne voudrait pas assurément d'un déficit encore plus elevé que celui que j'ai mentionné dans mon budget de jeudi dernier.

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, là n'était pas la question. Si on a de l'argent pour réduire les charges fiscales aux multinationales du pétrole, pourquoi n'en a-t-on pas pour maintenir le pouvoir d'achat des contribuables canadiens des classes moyennes?

* * *

LES FINANCES

L'AIDE AUX PME—LA CRÉATION D'EMPLOIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Je voudrais souligner également au ministre des Finances qu'il prend souvent le modèle des États-Unis et de l'ami du premier ministre, M. Reagan, mais la relance américaine, elle, s'est faite à partir des baisses de taxes et des augmentations de déficits. Ma question additionnelle est la suivante: Est-ce que le ministre pourrait nous dire comment, en coupant le pouvoir d'achat des familles canadiennes de $1,000 par année à compter de 1988, il va y avoir une demande pour aider les petites et les moyennes entreprises à accroître l'emploi et à produire davantage alors que la capacité industrielle n'est pas totalement utilisée?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la question du député m'amène à deux conclusions. Tout d'abord, il souhaite que je porte le déficit à 38 ou 40 milliards de dollars. C'est là la conclusion directe que j'en tire.

Ensuite, j'en conclus que, d'une manière plustôt innovatrice, sans puiser à même les ressources du gouvernement, nous avons réussi à donner aux petites entreprises accès à de vastes capitaux. Le député sait aussi bien que moi que les petites entreprises sont la principale source d'activité économique. C'est le secteur de la petite entreprise qui crée des emplois. C'est là l'orientation que nous avons prise et je pense que la population est d'accord avec nous.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA VENTE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT AU CANADA—LES RÉPERCUSSIONS SUR KIDD CREEK MINES LTD.

M. Aurèle Gervais (Timmins-Chapleau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Dans l'exposé budgétaire, on signale que 13 sociétés de la Couronne seront vendues, dont la Corporation de développement du Canada. Celle-ci détient 49 p. 100 de Kidd Creek Mines Ltd., l'employeur le plus important dans la circonscription de Timmins-Chapleau. Quelles seront les répercussions, s'il en est, de la vente de la CDC sur Kidd Creek Mines, ses employés et la ville de Timmins?

• (1510)

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, la vente possible de 23 millions d'actions détenues par le gouvernement, annoncée aujourd'hui, n'aura aucun effet direct sur l'exploitation de la Kidd Creek Mines. Je rappelle au député qu'il n'est nullement question de modifier le conseil d'administration ni la gestion de la CDC. Comme il le sait probablement, cette mine connaît actuellement un trimestre beaucoup plus fructueux que les trimestres précédents. Elle a effectivement réalisé des profits et sa marge brute d'autofinancement s'élève actuellement à 18.3 millions de dollars.

* * *

L'AGRICULTURE

LA RÉDUCTION DES SUBVENTIONS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. D'après le budget, une réduction annuelle de 50 millions commencera en 1985-1986 et continuera jusqu'en 1990-1991. Le ministre pourrait-il préciser les effets de cette réduction? Est-ce une réduction ponctuelle, en vertu de laquelle les agriculteurs recevront 300 millions de moins sur une période de six ans, ou bien une réduction cumulative de 1.05 milliard de l'argent qui allait aux agriculteurs?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suppose que le député veut parler de la réduction de 50 millions des subventions à l'agriculture.

M. Hovdebo: Oui.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Dans le budget, je disais que ces réductions représenteraient 50 millions pour l'année 1985-1986 et l'année 1986-1987. Le ministre de l'Agriculture annoncera les effets de ces réductions en temps et lieu.

LA TAILLE DE LA RÉDUCTION

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, la réduction de 50 millions qui figure dans le budget ne représente qu'une petite partie des réductions qui toucheront les agriculteurs. A combien se montera la somme soustraite aux agriculteurs, en comptant les 33 millions du programme de relance, la réduction des primes d'assurance, la diminution des fonds pour le crédit agricole, l'augmentation des frais de transport et la récupération des frais que devra prévoir la Commission canadienne des grains? Combien le budget enlèvera-t-il au secteur agricole?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a dû se tromper dans la décimale ou dans les signes. Depuis que nous sommes au pouvoir, toutes les mesures prises par le gouvernement ont eu un effet positif et ont profité au secteur agricole.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il y a eu le rabais de 150 millions sur les carburants agricoles et l'abaissement du taux d'intérêt à long terme de la Société du crédit agricole de 16.25 à 13.5 p. 100. Il y a eu la modification touchant le système métrique. Les agriculteurs pourront profiter immédiatement de l'exemption sur les gains en capital. De plus, depuis que nous avons pris le pouvoir, les taux d'intérêt ont baissé d'au moins 3 p. 100 et cela aide aussi le secteur agricole. Je ne vois pas où veut en venir le député. Nous avons été extrêmement généreux avec le secteur agricole.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PENSIONS

LA DÉCLARATION DU PORTE-PAROLE DES PERSONNES ÂGÉES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Il y a quelques minutes, il a dit à la Chambre qu'il avait parlé à des personnes âgées et qu'elles l'approuvent d'avoir réduit le montant des pensions de vieillesse de pas moins de $690 par an d'ici 1990 dans certains cas. Peut-il expliquer la déclaration de Jean Woodsworth, qui dirige la division ontarienne de l'association Canadian Pensioners Concerned, représentant environ 10,000 personnes âgées de l'Ontario. Elle a dit ceci:

> C'est scandaleux de voir le gouvernement agir de la sorte... Il prend de l'argent aux très pauvres.

Elle a ajouté ceci:

> ... les groupements de personnes âgées de toutes les régions de l'Ontario ont présenté des pétitions au gouvernement fédéral pour qu'il maintienne l'indexation intégrale.

A quelles personnes âgées le ministre a-t-il parlé? Certainement pas aux porte-parole des dizaines de milliers de personnes âgées du pays. Va-t-il être franc et dire à la Chambre pourquoi il n'a pas écouté les porte-parole des personnes âgées et pourquoi il réduit leurs pensions?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je m'attendrais, comme le député, à ce que les porte-parole des personnes âgées prennent la position qu'ils ont prise. Je lui garantis que les personnes âgées sont très encouragées parce que nous avons maintenu l'indexation intégrale du SRG. Elles reconnaissent que l'on a apporté certains changements à l'indexation de la sécurité de la vieillesse mais, je le répète, elles admettent qu'il importe de réduire le déficit parce qu'elles savent que le déficit est une source d'inflation. S'il y a une chose que les personnes âgées comprennent, c'est bien l'inflation et les taux d'inflation provoqués par le gouvernement précédent.

Des voix: Bravo!

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que deux pétitions ont été présentées par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) le mardi 28 mai 1985. La première pétition portant sur des emplois pour les jeunes aux postes d'essence est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

La deuxième pétition, qui a été présentée par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), qui concerne l'aide aux habitants du Tigré, en Éthiopie, n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PRÉSUMÉE REMARQUE PRÉJUDICIABLE DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je désire soulever la question de privilège dont je vous ai donné préavis, au sujet d'une lettre que le premier ministre (M. Mulroney) m'a envoyée ce matin, et qu'il a décrite comme une lettre d'excuse au cours de la période des questions. Il y est question des accusations fausses qu'il a portées contre moi hier et disant que j'avais autorisé une procédure policière qui, de l'avis du premier ministre, était répréhensible.

Pour en arriver directement à la question de privilège, le premier ministre n'a pas retiré de façon satisfaisante et totale les remarques qu'il a faites hier à la Chambre, ce qui nuit à ma réputation en donnant l'impression que je me suis livré à un acte répréhensible.

Hier, le premier ministre a laissé entendre que j'avais autorisé directement le versement de $100,000 à Clifford Olson, acte que le premier ministre juge répréhensible. Aujourd'hui, il est revenu sur ses paroles en disant, dans sa lettre, que ce n'est pas moi qui l'ai autorisé, mais il a maintenu que j'en étais responsable.

M. Hnatyshyn: Règlement!

M. Kaplan: Puisque j'ai la parole, j'espère qu'on me permettra de me faire entendre.

Dans sa lettre d'aujourd'hui, le premier ministre a maintenu que j'étais responsable de l'autorisation de ce paiement, puisqu'il a été fait par un officier supérieur de la GRC, dont je rendais compte devant le Parlement.

En réponse à la déclaration du premier ministre, je voudrais lui rappeler qu'en réalité les agents de la GRC qui ont mené l'enquête agissaient dans le cadre d'une affaire relevant de la compétence provinciale. Ils étaient payés en vertu d'un contrat avec la province. Ils relevaient du procureur général et ce n'était pas celui . . .

M. le Président: J'ai accordé un certain temps au député pour nous faire part de sa question de privilège. Je lui demande de le faire maintenant. Je comprends la gravité et l'importance que revêt cette affaire pour tous les intéressés, mais je demande au député de bien vouloir expliquer en quoi il y a atteinte à ses privilèges.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je demande que le premier ministre retire ses paroles qui nuisent à ma réputation.

L'hon. Ray Hnatyshyn (president du Conseil privé): Monsieur le Président, ce n'est manifestement pas une question de privilège. Je ne comprends pas ce qu'espère gagner le député en soulevant cette question sous le couvert d'une question de privilège.

Le premier ministre (M. Mulroney) a eu la générosité et l'honnêteté d'intervenir, depuis sa place, et de retirer catégoriquement tous les sous-entendus que renfermait sa déclaration d'hier. J'ai la lettre sous la main. Si le député, qui est nouveau à la Chambre et qui ne connaît sans doute pas le Règlement, veut bien examiner le commentaire 19(1) de Beauchesne, il comprendra . . .

• (1520)

M. Ouellet: En tant que leader parlementaire, vous devriez avoir un peu plus de bon sens.

M. Hnatyshyn: . . . que des faits présentés sous un jour différent ne sont pas matière à soulever la question de privilège. Il n'y a pas eu atteinte aux privilèges du député. En outre, le premier ministre est intervenu à sa place, à la Chambre—et, monsieur le Président, vous l'avez entendu pendant la période des questions aujourd'hui—en disant qu'il retirait sans réserve les sous-entendus qu'il avait faits à ce sujet hier à la Chambre. Et il s'est même excusé, monsieur le Président.

Si le député avait le moindrement de respect pour la Chambre, il s'en tiendrait là. Il n'insisterait pas davantage.

M. Kaplan: Je suis prêt à accepter une excuse de la part du premier ministre (M. Mulroney), mais ce n'en est pas une.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'interviens au sujet de la question de privilège du député. Si le premier ministre (M. Mulroney) accepte de retirer en outre le contenu de sa lettre, qui n'est pas une excuse, je suis sûr que le député sera satisfait.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Qu'êtes-vous en train de manigancer? Vous êtes ignoble.

M. Gauthier: C'est lui qui est ignoble.

M. le Président: A l'ordre s'il vous plaît.

M. Rossi: Pour qui vous prenez-vous?

M. le Président: J'ai beau répéter continuellement qu'il y a des termes dont l'emploi est approprié à la Chambre et d'autres pas, les députés des deux côtés de la Chambre n'ont pas l'air de comprendre.

M. Rossi: C'est lui qui l'a dit.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre n'est pas un endroit où les gens s'agonisent de sottises. Elle est censée être une assemblée où l'on discute d'une manière civilisée en respectant certains principes.

M. de Jong: Les journalistes ricanent.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je n'ai pas dit qu'elle l'était en réalité, mais elle est censée l'être. J'espère que c'est la dernière fois que je dois lire le Commentaire 19(1) de Beauchesne aux députés. Le voici:

> Les différences qui s'élèvent entre deux députés sur des allégations de fait ne remplissent pas les conditions qui en feraient des atteintes aux privilèges parlementaires.

Le député de York-Centre (M. Kaplan) a soulevé la question de privilège à la suite de quelque chose qui s'est passé pendant la période des questions d'hier. Si je comprends bien, le député en a contre une déclaration qui a été faite et qui, apparemment, d'après lui, ne correspondait pas aux faits, et le premier ministre (M. Mulroney) l'a reconnu plus tard. Que la déclaration ait été retirée ou non, des divergences sur les faits ne permettent jamais d'invoquer la question de privilège. Dans les circonstances, je dois dire aux députés qu'on ne m'a mentionné aucun fait me permettant de réserver ma décision, sauf la question d'une lettre d'excuses présumée, et je n'oublie pas en même temps que des excuses verbales ont été présentées pendant la période des questions.

M. Turner (Vancouver Quadra): Avec une lettre rendue officielle.

M. le Président: On n'a pas déposé de lettre.

M. Turner (Vancouver Quadra): Si.

M. le Président: En exposant sa question de privilège, le député a eu l'occasion de me soumettre la lettre. Il ne l'a pas fait quand il m'a écrit, et il n'a pas non plus annoncé qu'il avait l'intention de la déposer à la Chambre quand il a exposé sa question de privilège. Je n'ai pas de preuve. Toutefois, même si j'avais cette lettre, nous en reviendrions toujours à une question de fait, et je pense que le chef de l'opposition le sait. C'est une question de procédure.

Je me rends compte que le litige entre les députés est délicat. Cependant, je leur demande de comprendre la situation dans laquelle se trouve la présidence sur ce point. Je risquerais de tomber dans le travers dont le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a parlé hier, et je pense qu'il vaut mieux que j'en reste là.

M. Mulroney: Je voudrais rappeler simplement que j'ai présenté mes excuses à mon honorable ami aujourd'hui à la Chambre. J'avais espéré qu'il trouverait ces excuses satisfaisantes. Si ce n'est pas suffisant, je suis heureux de répéter ce que j'ai dit pour lui et de retirer ma déclaration.

Je prends vos remarques très au sérieux, monsieur le Président, et surtout votre appel en faveur d'un comportement civilisé. Comme je dois être le premier à observer ces règles à titre de premier ministre, je m'excuse auprès de mon honorable ami.

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: Monsieur le Président, je peux accepter des excuses courtoises, mais la lettre qui m'a été envoyée et dont la teneur est publique montre clairement que le premier ministre me considère toujours responsable du versement, et ce n'est pas ce que j'appelle des excuses.

M. Nunziata: Retirez la lettre.

M. Mulroney: Monsieur le Président, si c'est la lettre d'excuses que j'ai envoyée en toute bonne foi à mon honorable ami qui pose des problèmes, je suis prêt à retirer cette lettre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN—2e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

[*Français*]

POLITIQUE ET PROGRAMMES DE LANGUES OFFICIELLES—1er RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes de la politique et des programmes de langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

PÉTITIONS

LA RÉALISATION D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une deuxième pétition provenant de ma belle circonscription de Québec-Est. Elle a été signée par des personnes de la paroisse Saint-François d'Assise qui réclament que la Commission des écoles catholiques de Québec consente à la réalisation d'une résidence pour personnes âgées sur un terrain vacant de la 1re avenue à Limoilou, Québec.

Monsieur le Président, je vais acheminer une copie de ce dossier avec des signatures au ministre responsable pour assurer un suivi au projet.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 342 et 369.

[*Texte*]

AMWAY DU CANADA LIMITÉE

Question no 342—**M. Althouse:**

Le ministère du Revenu national a-t-il conclu une entente avec Amway du Canada Ltée après avoir demandé le paiement de 105 millions de dollars en droits de douane et taxe de vente non payés et en pénalités pour les années 1977 à 1980 et, dans l'affirmative, quelles en sont les modalités?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Aucune entente n'a été conclue entre le ministère du Revenu national et Amway du Canada Limitée. Le ministère cherche toujours à récupérer le montant de 105 millions de dollars. L'affaire a été déférée au ministère de la Justice avec instruction de procéder devant la Cour fédérale (Division de première instance) pour recouvrement.

LA LOI SUR LES NORMES DES PRESTATIONS DE PENSION

Question no 369—**M. Young:**

1. Au cours de chacune des cinq dernières années, combien de demandes le Département des assurances a-t-il reçues de commanditaires de régimes de pensions désireux de recouvrer des surplus des régimes enregistrés en vertu de la Loi sur les normes des prestations de pension et combien *a*) de demandes ont été approuvées, *b*) a-t-on recouvré au total en surplus?

2. Combien les commanditaires de régimes de pensions prévoyaient-ils recouvrer des régimes de pensions enregistrés en vertu de la loi?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)):

Département des Assurances

1 et 2.

Année	Nº de demandes	Nº de demandes approuvées	Montant de recouvrement en surplus demandé $	Montant de recouvrement en surplus approuvé $
1980	1	1	93,806	93,806
1981	1	1	1,365,700	1,365,700
1982	4	4	3,919,825	3,919,825
1983	6	5	5,928,105	5,586,080
1984	11	11	47,269,849	27,328,856
1985 (à ce jour)	0	0	0	0
Totaux	23	22	58,577,285	38,294,267

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. le Président: Tous les avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. le Président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté tel quel le projet de loi C-52, tendant à modifier la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

* * *

LA SANCTION ROYALE

M. le Président: A l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message dont voici le texte a été reçu:

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa

Le 29 mai 1985

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Gérard V. J. La Forest, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 29 mai 1985, à 14 h 45, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer,
Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le chef de cabinet adjoint,
A. P. Smyth

• (1530)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 27 mai, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Johnston (Saint-Henri-Westmount) (p. 5043).

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Où est passé tout le monde?

M. Nielsen: Je ne vois personne. Oh! oui, il y a deux députés derrière mon honorable collègue d'en face.

M. Turner (Vancouver Quadra): Où est donc passé tout le monde?

M. Nielsen: Je ne vois personne.

J'interviens dans le débat, monsieur le Président, en rapport avec un exercice auquel certains de mes collègues du cabinet et moi nous livrons depuis l'automne dernier. Je veux bien sûr parler de l'examen des programmes, et c'est à cet égard que je prends la parole ainsi qu'à titre de président de ce groupe de travail.

Le temps et la réflexion approfondie consacrés à l'examen des programmes par le ministre des Finances (M. Wilson), le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) et le ministre de la Justice (M. Crosbie), qui siègent avec moi à ce comité, démontrent bien le vif intérêt et la priorité que notre gouvernement accorde à l'amélioration aussi bien de la gestion des programmes gouvernementaux que des services à la population, de même qu'à l'amélioration du sens de l'ordre en général dans tout l'appareil gouvernemental. C'est avec enthousiasme que nous avons accepté cette mission qui est au premier plan de nos réflexions depuis plusieurs mois et dont nous nous acquittons avec une très grande détermination en poursuivant inlassablement ces objectifs.

La tâche que le premier ministre (M. Mulroney) nous a ainsi confiée en septembre dernier démontre bien également. Votre Honneur, tout notre engagement à assurer l'efficacité et l'efficience de la Fonction publique pour de nombreuses années à venir. A notre avis, les Canadiens ont droit à une Fonction publique qui soit l'égale de toute autre. Où qu'ils soient, depuis Port Alberni jusqu'à Chicoutimi et à la baie de Placentia, ils ont droit à une Fonction publique qui fonctionne sans compromission, tout à fait libérée des contraintes du passé. En effet, une Fonction publique moderne doit être libérée du joug des compromis destinés à satisfaire des exigences qui n'existent plus.

Il était grand temps de songer à moderniser la gestion des affaires gouvernementales. Cela, en tant que ministériels, nous le savons pour l'avoir vérifié alors que nous étions de simples citoyens, des hommes d'affaires, des agriculteurs, des membres de collectivités qui s'efforçaient de relever les défis de l'entreprise globale d'après-guerre. Nous le savions alors que nous formions l'opposition officielle de sa Majesté et que nous nous appliquions à rectifier les moyens que le gouvernement de l'époque mettait en œuvre pour faire face à la crise énergétique, à enrayer le péril environnemental sur lequel le gouvernement de l'époque préférait fermer les yeux, et que nous blâmions ledit gouvernement de ne pas relever le défi de la révolution technologique. Nous l'avons vu entasser programme sur programme, gonfler les budgets au-delà de toute responsabilité, et grossir les effectifs jusqu'à ce qu'ils ne soient plus du tout proportionnés à la réalité. Nous avons par ailleurs réfléchi

aux commentaires de tierces parties comme le vérificateur général qui déclarait que la gestion des affaires gouvernementales échappait manifestement à tout contrôle. Nous avons dû attendre que les Canadiens, excédés, jugent qu'ils en avaient assez.

Depuis quelques mois, nous procédons à l'examen des programmes à la grandeur de l'administration fédérale, ou plutôt à l'examen des méthodes de gestion appliquées dans le cadre de ces programmes. C'est ainsi que nous avons pu confirmer l'impression que nous avions à l'époque où notre parti constituait l'opposition officielle.

Sans doute les députés sont-ils au courant des conclusions des équipes de travail qui ont étudié les services et les subventions fournies aux entreprises, les programmes de création d'emplois, de formation et d'embauche, ainsi que la situation de l'agriculture, conclusions qui figurent dans le document distinct du budget intitulé «Nouvelles initiatives de gestion». Sans doute savent-ils également que le premier ministre a constitué un sous-comité spécial du cabinet pour étudier les questions de politique intéressant les autochtones sous tous leurs aspects. Le budget présentait une bonne occasion de faire le point sur le travail accompli par le groupe de travail dans le contexte du plan financier du gouvernement et dans le contexte global de son projet de renouveau économique. Certaines observations faites à cette étape-ci se rattachent de très près au travail accompli jusqu'ici par le groupe de travail.

D'abord, nous avons trouvé ce que nous attendions là où nous avons cherché, un train complet de subventions et de programmes visant à favoriser l'investissement. Ce train est formé de programmes de subventions, de stimulants fiscaux, de garanties de prêt et d'autres types d'assistance industrielle qui réclament l'attention de plus de 30,000 fonctionnaires. Le budget s'est attaqué à un aspect du problème. La modification apportée au crédit d'impôt à l'investissement réduira cette incitation fiscale qui s'ajoutait à d'autres types d'aide. Le gouvernement consultera les provinces et les entreprises pour trouver d'autres moyens de mettre un terme à ce phénomène.

Les programmes de formation ne devraient pas constituer une fin en soi. A supposer que les participants à ces programmes aient déjà un intérêt ou une aptitude pour certains types de travail, il est normal que ces gens-là s'attendent à ce que les autorités aient prévu des emplois conformes à leurs nouvelles compétences. Les gens fondent leurs espoirs et le bien-être de leur famille sur les perspectives d'un emploi qui est implicite dans le programme de formation. Or, en examinant les programmes de formation fédéraux, on a constaté que la formation offerte n'est bien souvent pas adaptée aux débouchés sur le marché du travail. Les documents publiés en même temps que le budget signalent que les liens entre la formation et les débouchés devront être raffermis au moment où seront renégociées les ententes fédérales-provinciales en matière de formation.

Une autre observation: l'agriculture canadienne devra être davantage axée sur les besoins de marché des années 80. Le secteur agro-alimentaire devra s'ajuster lui-même aux perspectives des années 1990. Tout programme de développement de ce secteur d'activité devra être fondé sur une saine évaluation des débouchés et de la concurrence pour chaque produit dans chaque région. Cette orientation, essentielle à l'examen des programmes agricoles a été intégrée, par décision du cabinet, au plan de développement de nouvelles stratégies fondées sur la demande du marché. En somme, à l'heure actuelle, les programmes agricoles sont fondés sur de nombreuses hypothèses qui tiennent compte du passé. Cette constatation ne reflète pas simplement les vues des gens de l'extérieur qui examinent la gestion des programmes agricoles du gouvernement fédéral; ayant été reconnue, elle constitue désormais un élément nouveau dans l'élaboration de la politique et les programmes fédéraux pour l'avenir.

En second lieu, le Canada a un nouveau gouvernement qui a décidé de supprimer les liens qui assujettissent les décisions fédérales au passé. Je viens de mentionner la nouvelle orientation des programmes agricoles. Je pourrais aussi vous parler de la législation ancienne qui régit les activités de Revenu Canada, Douanes et Accise. Cette loi interdit l'importation de marchandises entre le coucher et le lever du soleil. Elle permet au gouvernement de confisquer un cheval et la charrette à laquelle il est attelé, mais ne dit absolument rien des camions. Le ministre du Revenu national (M. Beatty) présentera un nouveau projet de loi sur les douanes et passera en revue les activités des programmes des douanes et de la direction de l'accise du ministère du Revenu afin de supprimer les anachronismes et autres problèmes relevés au cours de la révision.

• (1540)

On a signalé encore un autre problème dans le cadre administratif du ministère de la Consommation et des Corporations. Sans compter la Loi sur la faillite qui n'a été modifiée qu'une seule fois depuis 1949, le ministère doit appliquer une Loi sur les droits d'auteur de 1924 qui ne pouvait absolument pas tenir compte de la venue des photocopieuses, des magnétophones et magnétoscopes ou des ordinateurs domestiques. Comme on le fait valoir dans les documents budgétaires, les propositions législatives traitant de la faillite, des brevets, des droits d'auteur, de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes, de la Loi sur les marques de commerce et de celle concernant les dessins industriels viennent tout juste d'être inscrites au programme du gouvernement.

Une troisième observation porte sur la méthode de révision de plus de 1,000 programmes et services de tout l'appareil fédéral, ministère après ministère. Aucun de ces programmes n'est totalement indépendant, même si certains sont carrément anachroniques par rapport au monde des années 1980 dans lequel nous vivons.

Ni mes collègues ni moi-même n'avons été étonnés lorsque nous avons soulevé le couvercle de cette boîte de Pandore que nous a laissée le gouvernement précédent. Je répète que nos craintes ont été confirmées sur-le-champ. L'équipe chargé d'étudier les services commerciaux et les subventions seulement a dû passer au crible plus de 150 programmes fédéraux-provinciaux qui coûtent plus de 12.2 milliards de dollars au trésor fédéral en 1984-1985. Bon nombre ont de profondes racines dans le passé. Ils sont comme des mutants, mi-végétal mi-poisson, dont les tentacules plongent dans l'assise même de la légitime entreprise, étouffant l'initiative, l'émulation et la croissance normale.

Je donnerais une perspective plus juste du travail que nous tâchons d'accomplir si je disais aux députés que la révision globale des programmes gouvernementaux concerne quelque 170,000 personnes-années. Elle porte sur des dépenses d'environ 92 milliards de dollars. Les groupes d'étude, aux prises avec des difficultés incommensurables, disposaient d'environ trois mois pour s'attaquer au problème et proposer ou recommander des solutions raisonnables. Quand les ministres qui formaient le groupe de travail en ont été saisis, nous avons pris soin de ne pas perturber des programmes efficaces, dans notre hâte de supprimer ceux des programmes dont les impératifs d'une saine gestion nous poussaient à recommander l'abolition.

Les cas les plus flagrants de chevauchement et de dédoublement ont été résolus sans formalités, puisqu'ils étaient les plus faciles. Mais d'autres nous ont posé des problèmes autrement plus complexes. La solution à certains des problèmes les plus vexatoires comporte une mise en œuvre qui peut être longue et pénible. Le groupe de travail n'avait parfois pas d'autre choix que d'exiger une étude supplémentaire selon les lignes directrices que les groupes d'étude avaient établies; les rapports nous seront remis à temps pour que nous puissions prendre des décisions avant l'automne. Dans certains cas, notamment l'exemple que j'ai donné tout à l'heure, la solution empruntera la voie législative et sera subordonnée aux priorités de la Chambre. Quoi qu'il en soit, les décisions du groupe de travail se situent quelque part entre une réforme évolutive de la gestion gouvernementale ou une réforme plus radicale.

Il existe peu de remèdes miracles à des problèmes qui se sont développés au cours de deux décennies. Le groupe de travail a donc préféré résoudre tous ceux qu'il pouvait jusqu'ici et présenter les résultats préliminaires de sa démarche dans le cadre du budget.

Incidemment, je me réjouis de ce que le budget nous ait en quelque sorte permis de démystifier les initiatives du groupe de travail. D'aucuns prétendaient, par exemple, que nous tramions quelque complot. On nous a accusés de travailler sous le couvert du secret le plus absolu, tels des assaillants nocturnes qui s'apprêtent à jouer du couteau. Ce sont des absurdités propagées par des insensés. De telles insanités montrent que certains sont incapables de concevoir le caractère unique et l'ampleur de notre tâche.

Jamais on a eu l'audace politique au Canada de lancer une aussi vaste étude de l'administration publique. Nulle part dans les annales de l'administration publique fédérale ou ne retrouve une invitation analogue lancée à un segment aussi représentatif de la population, ainsi que nous l'avons fait, si bien que le secteur privé compte parmi les groupes d'étude des représentants qui agissent aussi bien à titre de conseillers que d'analystes. Comment faire croire alors, comme certains l'ont voulu, que notre démarche se déroule dans le secret? Du fait même de la création d'un comité consultatif du secteur privé et de la présence de représentants du secteur privé au sein des groupes d'étude, nous avons pu échanger nos idées sainement et ouvertement. Je suis absolument dérouté par le fait que l'on puisse qualifier de secret un groupe dont on annonce à la première occasion la composition, le mandat et les premiers résultats, lesquels couvrent plus de 270 pages dans les deux langues officielles.

Il est ironique que la nature même du groupe ait suscité des murmures au sujet de la portée et des répercussions de son travail. Contrairement à quelques pseudo-économistes, les députés devraient comprendre que ce groupe n'a pas été créé pour faire les manchettes mais bien pour produire des résultats.

M. Turner (Vancouver Quadra): Qui a dit cela?

M. Nielsen: C'est moi qui le dis, monsieur.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: J'ai souvent essayé de prononcer une allocution de vingt minutes en vingt minutes, mais il faut parfois la mettre par écrit pour y arriver. Voilà que le député m'a distrait et que j'ai perdu une minute.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous en sommes reconnaissants.

M. Nielsen: Et à juste titre. Je me réjouis que vous soyez ici à écouter.

Je le répète, le groupe a été créé pour produire des résultats. Une analyse pondérée et méthodique de plus d'un millier de programmes n'est peut-être pas de nature à étancher la soif de drame et d'action de certains journalistes, ni à produire le genre de capital politique que d'aucuns souhaitent à la Chambre. Je n'accuserai personne d'avoir pareil mobile. On ne peut absolument pas traiter cela comme un cambriolage spectaculaire. Tout ce que le premier rapport du groupe de travail représente, c'est un exemple d'un processus systématique, pouvant peut-être faire ensuite l'objet de manchettes. Les jugements irréfléchis sont peut-être le gagne-pain de certains, dont quelques journalistes et d'autres qui pratiquent cet art au noir, mais ils n'ont pas leur place au sein de l'administration fédérale.

• (1550)

Dans le budget proprement dit nous voyons la première étape d'application du principe fondamental voulant qu'il faille éviter de «donner des deux mains». Nous y avons prévu le crédit d'impôt remboursable à la recherche et au développement en tant que premier pas vers une gestion rationnelle des programmes de recherche et de développement. Nous avons supprimé un certain nombre d'exemptions de la taxe de vente afin de rétablir notre assiette fiscale.

Toutes ces mesures sont directement attribuables au groupe de travail ministériel et aux divers groupes d'étude. En termes de dollars, la fameuse considération fondamentale, vous aurez peut-être remarqué que nos discussions initiales ont été traduites par le ministère des Finances en des économies de quelque 500 millions de dollars et des recettes accrues de quelque 275 millions pour l'année financière 1986-1987. J'estime que c'est là un bon début.

Le président suppléant (M. Paproski): Avez-vous des question à poser ou des remarques à faire au sujet du discours du ministre? Dans la négative, nous poursuivons le débat.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je considère toujours comme un heureux hasard que vous occupiez le fauteuil. Cela me donne ce sens de l'équilibre indispensable pour s'adresser au plus haut tribunal du pays sur un sujet très grave.

Après avoir attendu huit mois et demi que le nouveau gouvernement présente son programme économique, ce qui ne s'était encore jamais vu, les Canadiens n'ont vraiment pas été récompensés de leur patience. Le budget ne propose pas de plan économique. Il ne prévoit ni croissance ni emploi.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré l'automne dernier à la Chambre que les citoyens avaient voté en faveur du changement. Ils n'ont toutefois pas obtenu le changement qu'ils désiraient. Ils n'ont pas obtenu ce qui leur avait été promis. Au lieu de tenir sa liste considérable de promesses mirobolantes, son avalanche de promesses, le gouvernement a fait complètement volte-face.

Les Canadiens ont été induits en erreur. Non seulement le gouvernement n'avait pas l'intention de tenir ses promesses, mais il a finalement révélé dans son budget qu'il comptait, en réalité, s'attaquer aux économiquement faibles et à la classe moyenne.

Le premier ministre (M. Mulroney) et ses ministres parcourent le pays dans de coûteux jets du gouvernement pour promouvoir le budget. Je crois que le premier ministre est en route pour Toronto. Ce budget a été lancé à grand renfort de publicité. Le premier ministre est allé dans l'Ouest pour la première fois depuis les élections à part une brève visite à Regina le jour de la Saint-Valentin. Il est allé à Edmonton, Calgary et Winnipeg en déclarant que ce serait un budget strict mais juste.

Les conservateurs de l'arrière-ban qui demeurent généralement silencieux, anonymes et invisibles, ont reçu une trousse et ils ont été chargés de faire accepter le budget dans leurs circonscriptions. Leur tâche ne sera pas facile. Même si les députés conservateurs sont de bons vendeurs, personne ne peut vendre un mauvais produit. Le budget en est un.

Le premier ministre a déclaré que le budget serait strict mais juste. Il a consacré beaucoup de temps à sa promotion et je crois qu'il en a été le co-auteur, à compter de son séjour à Miami. Par conséquent, il ne s'agit pas seulement du budget du ministre des Finances, car sans doute pour la première fois dans notre histoire, un premier ministre a collaboré de près à sa préparation et il en sera donc tenu responsable en même temps que le ministre des Finances.

Le slogan du premier ministre qui a promis d'être «strict, mais juste» passera à la postérité comme d'autres paroles célèbres: «qu'ils mangent de la brioche»; «la poule au pot dans tous les foyers»; «strict mais juste». Le budget est littéralement truffé des mots «juste» et «équitable». A la première page du discours du budget, le ministre dit: «Les mesures que je propose sont réalistes, efficaces et équitables». A la page 21, il déclare que les coûts et les avantages seront partagés équitablement.

Avant de devenir ministre, le ministre des Finances était plutôt franc, direct et clair. On dirait que le premier ministre, ainsi que le ministre des Finances et d'autres membres du gouvernement, trouvent que les gens auront tendance à croire ce qu'on leur dit si on le répète assez souvent. Malgré toutes les répétitions et tous les efforts déployés pour faire accepter le budget, les charges, les frais et les avantages du budget ne sont pas partagés équitablement par les Canadiens.

Le budget du gouvernement n'est pas juste. Il touche durement le Canadien moyen. L'augmentation d'impôt est de $400 à $500 par an pour le Canadien moyen si l'on tient compte de toutes les hausses d'impôt, y compris des hausses clandestines, des hausses sournoises et des hausses directes. Cette augmentation de $400 à $500 pour la famille canadienne moyenne entre en vigueur maintenant.

Comment le gouvernement utilisera-t-il l'argent qu'il prend au Canadien moyen? Cet argent va-t-il être donné aux régions démunies? Va-t-il être donné aux défavorisés? Va-t-il être donné aux familles monoparentales? Va-t-il être donné aux veufs âgés? Va-t-il être donné aux autochtones? La réponse est un non catégorique. Cet argent est offert aux riches et aux prospères, dans l'espoir qu'ils investiront.

L'exemption d'impôt sur les gains en capital de $500,000 représente un cadeau de $125,000 en argent liquide. La famille moyenne va devoir payer $500 de plus d'impôt par an mais les riches reçoivent un cadeau sur la vie de $125,000. Est-ce juste? Est-ce équitable? Je ne crois pas que ce soit le budget équitable auquel on s'attendait, monsieur le Président.

J'ai dit à la Chambre jeudi soir et je l'ai répété vendredi matin, que ce budget est non seulement injuste, mais qu'il est sournois. Il est basé sur une augmentation d'impôt cachée. Le ministre avait un document secret sur les répercussions des mesures budgétaires intitulé *Direct Impacts of Budget Measures by National Accounts Component*. Il a été préparé par son ministère et ses fonctionnaires confirment qu'il est valable. Comme l'a dit mon collègue le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) lundi, ce document secret du ministre des Finances révèle que la désindexation rapportera net plus de 11.5 milliards au Trésor. Autrement dit, cette initiative coûtera 11.5 milliards au Canadien moyen d'ici à 1990. Il ne s'agit pas d'une hausse d'impôts de 200 millions, mais de 11.5 milliards. En même temps, les largesses aux multinationales s'élèvent jusqu'à maintenant à 8.5 milliards de dollars. La classe moyenne sera touchée dès maintenant tandis que l'impôt minimum pour les riches est remis à plus tard pour étude. Ceux qui en ont le moins les moyens doivent payer dès maintenant alors que ceux qui en ont les moyens paient très peu. C'est ce que le gouvernement appelle juste.

Voyons un peu l'impôt minimum. Le 17 août, durant la campagne électorale de l'année dernière, le ministre a fait la déclaration suivante:

> Je trouve injuste qu'une personne ne paie pas un impôt minimum.

Nous avons proposé un impôt minimum de 13 p. 100 pour les riches, c'est-à-dire ceux dont les revenus dépassent $50,000. Lié à un impôt provincial de 7 p. 100, cela aurait fait un impôt minimum de 20 p. 100 pour tous les Canadiens gagnant plus de $50,000 par année. Le gouvernement a promis lui aussi un impôt minimum durant la campagne électorale, mais il n'a proposé que des options dans son budget. Il s'est engagé à étudier davantage la question, mais n'a pris aucun engagement réaliste.

Le budget frappe les pauvres, les faibles, les vieux et les défavorisés. Il le fait d'une façon sournoise, impitoyable et lâche car les hausses d'impôt ne sont pas évidentes. Le premier ministre et le ministre des Finances ont affirmé catégoriquement qu'il n'y aurait pas de hausse d'impôt. Or le gouvernement vient de refiler aux Canadiens la note fiscale la plus énorme de toute l'histoire récente du Canada.

Le ministre des Finances reconnaît avec moi que les impôts cachés sont condamnables. Selon un compte rendu de la Presse canadienne en date du 8 août 1984, le ministre, qui était à l'époque critique de son parti dans un autre domaine, aurait en effet dit ce qui suit:

• (1600)

Je pense qu'une fiscalité automatique, qui s'insinue sans qu'un politicien puisse l'annoncer, fournir les raisons de sa décision et en subir les conséquences, est une mauvaise fiscalité.

Plus loin:

Un gouvernement responsable, c'est un gouvernement qui, lorsqu'il veut hausser les impôts, l'annonce à l'avance aux citoyens et leur explique clairement les raisons pour lesquelles il doit le faire.

C'est ce que le ministre n'a pas fait. Se désavouant lui-même, il impose aux Canadiens la hausse d'impôts la plus massive, la plus secrète et la plus sournoise de l'histoire de notre pays.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Quelle honte!

M. Turner (Vancouver Quadra): Tout d'abord, il désindexe les pensions. Je veux dire aux Canadiens qui touchent la pension de vieillesse quels seront les résultats du budget. La désindexation des pensions étant réduite jusqu'à concurrence de 3 p. 100 l'an, leur pension sera diminuée cumulativement de 3 p. 100 année après année.

M. Siddon: Non.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est précisément ce que dit le budget.

Des voix: Non.

M. Turner (Vancouver Quadra): Oui, lisez les documents. Nous avons une foule de conservateurs embarrassés en face de nous qui n'ont pas lu les documents, monsieur le Président. Il y a environ 1,740,000 Canadiens âgés en-deçà du seuil ou au seuil de la pauvreté. La désindexation et les majorations d'impôt feront perdre aux prestataires de la sécurité de la vieillesse 1.25 milliard de dollars d'ici à 1990. Tels sont les chiffres tirés des propres documents du ministre et divulgués par mon collègue, le député de Laval-des-Rapides. Ce sont les documents sur lesquels le ministre des Finances s'appuie.

M. Siddon: Les pensions ne seront pas réduites.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre n'a pas démenti ces documents. Ils n'ont pas été démentis par ses collaborateurs durant la séance d'information à huis-clos.

La veuve de 80 ans qui tente de subvenir à ses besoins verra son revenu réduit de $30 par mois en termes réels d'ici à 1989. Aux termes du budget, les produits d'hygiène qu'elle voudra acheter coûteront plus cher. Elle devra payer plus cher la nourriture pour son chat, son savon, son shampooing.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ils rient. Les députés d'en face ne savent pas ce que c'est de se demander si on aura de quoi payer son savon, son shampooing, sans compter la nourriture d'un animal domestique. Le ministre s'est bien gardé de dire à la veuve de 80 ans que c'est ce que ce budget l'obligera à faire. Il s'est bien gardé de lui dire que cette somme de $360 par an aidera à verser au propriétaire de son immeuble de rapport une gratification en espèces de $125,000 par le biais d'une exemption des gains en capital. Elle n'aura que peu d'argent pour se procurer du savon, du shampooing et les produits d'hygiène élémentaire, mais le propriétaire de cet immeuble d'appartements pourra investir dans l'immobilier à Miami.

Vous savez, monsieur le Président . . .

[*Français*]

. . . il s'attaque aussi aux personnes âgées en éliminant les premiers 3 p. 100 d'indexation à leur pension, et comme si cette autre violation d'une promesse électorale ne suffisait pas, la députée de Brome-Missisquoi (M^me^ Bertrand) a le culot de déclarer à *La Presse* aujourd'hui qu'il appartient à la population de juger si cette promesse est tellement nécessaire à la survie des personnes âgées. Vous savez . . .

[*Traduction*]

Dans son livre «Telle est ma position», le premier ministre déclare ce qui suit à la page 30, à propos de l'indexation des pensions:

Une priorité devrait être établie par la réduction et, éventuellement, l'élimination et l'abolition complète de contrats et de bénéfices indexés, y compris les pensions indexées, à mesure que le taux d'inflation baisse. Des exceptions claires et justifiées s'appliqueraient aux allocations familiales et aux autres programmes sociaux institués pour protéger le Canadien ordinaire ou défavorisé des ravages de l'inflation dont il n'est pas responsable.

Voilà quelle était la position du premier ministre. Quelle est-elle maintenant, après tous ces discours à propos de dépôt sacré et d'engagements à long terme? On ne peut pas en vouloir aux Canadiens de demander au premier ministre: «Nous savions quelle était votre position quand vous avez écrit ce livre. Mais quelle est-elle maintenant»? Ce n'est, en tout cas, pas la même que pendant la dernière campagne électorale.

Passons aux allocations familiales et au crédit d'impôt-enfants. Le résultat net, encore une fois d'après ces documents du ministère des Finances, c'est que les familles disposeront de 300 millions de dollars de moins d'ici à 1990. Cette réduction frappe le plus durement ceux qui ont le plus besoin d'aide c'est-à-dire les jeunes familles et les familles monoparentales, et chaque année, les allocations familiales, qui viennent d'être désindexées jusqu'à concurrence de 3 p. 100, baisseront de 3 p. 100 tous les ans, et toutes ces diminutions seront cumulatives.

Je voudrais maintenant parler de la désindexation du régime fiscal. La désindexation des tranches d'imposition de 3 p. 100 une année après l'autre aura un effet cumulatif et d'ici à 1990, selon les documents du ministre lui-même, les familles qui ont un revenu de $15,000 par année paieront 36 p. 100 d'impôt de plus, tandis que les familles qui ont un revenu de $30,000 par année paieront 11 p. 100 d'impôt de plus. Cependant, pour ceux qui gagnent $100,000 par année, l'augmentation ne sera que de 4 p. 100. Pour ceux dont le revenu est de $200,000, de combien les impôts augmenteront-ils? Seulement de 2 p. 100, monsieur le Président. Est-ce là le budget juste et équitable du gouvernement et du ministre des Finances?

Je veux expliquer au ministre pourquoi j'ai appliqué le principe de l'indexation du régime fiscal à la Loi de l'impôt sur le revenu dans mon budget de février 1973, que je recommande au ministre de lire et d'étudier. Notre impôt sur le revenu se fonde sur un régime progressif. Il se fonde sur un taux d'imposition progressif. A mesure que le revenu d'un contribuable augmente, le pourcentage d'impôt qu'il paie augmente aussi. C'est fondamentalement logique et juste. L'augmentation doit cependant être en termes absolus et ne pas dépendre seulement de l'inflation. L'augmentation doit être réelle et pas seulement une augmentation numérique ou fictive causée par l'inflation. Si un Canadien reçoit une augmentation de traitement de 5 p. 100 et que le taux d'inflation soit de 5 p. 100 cette année-là, l'augmentation n'est qu'illusoire; elle n'existe pas vraiment. Le contribuable a le même pouvoir d'achat qu'auparavant. Il n'a rien de plus. Cependant, selon le régime fiscal que nous avions à l'époque et celui que le ministre propose d'établir, ce contribuable y perdra, car pour chaque 3 p. 100 d'inflation, son pouvoir d'achat réel diminuera. Il sera pris au piège par le nouveau régime proposé par le ministre.

Dans mon budget, j'avais pris des mesures pour éliminer cette conséquence injuste et involontaire du régime fiscal en indexant les déductions et les tranches d'imposition sur la hausse de l'indice des prix à la consommation chaque année. Le parti conservateur avait appuyé cette décision quand il faisait partie de l'opposition dirigée par son ancien chef, l'honorable M. Stanfield. Les seuls qui s'opposaient à cette mesure à l'époque, si je me rappelle bien, étaient les autres partis.

M. Gauthier: Le NPD.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous voulions empêcher que la fiscalité sape le pouvoir d'achat et que des particuliers soient obligés de payer le taux d'imposition le plus élevé simplement parce que l'inflation les avait projetés dans la plus haute tranche de revenus.

L'indexation allait réduire chaque année les impôts des gens à revenu fixe, si les prix augmentaient, si bien qu'en chiffres absolus, ils paieraient toujours le même montant, même si celui-ci augmentait en apparence en raison de l'inflation. Le Canada se plaçait ainsi à l'avant-garde, grâce à l'adoption d'un régime fiscal progressiste et humain. Les plus pauvres ne seraient plus accablés. Les impôts cesseraient de gruger de plus en plus, à cause de l'inflation, l'argent que les particuliers avaient durement gagné. J'ose dire, monsieur le Président, que ce régime nous a bien servis depuis son entrée en vigueur en 1974.

Jeudi dernier, le ministre des Finances a fait marche arrière en supprimant pour ainsi dire l'une des modifications fiscales les plus progressistes et les plus bienfaisantes de notre histoire.

[*Français*]

Nous, les libéraux, nous connaissons nos principes. Et depuis jeudi dernier, depuis la présentation de ce budget, nous connaissons les vrais principes des conservateurs. Le gouvernement conservateur, finalement, a révélé son vrai visage. Le budget de jeudi dernier a fait fi des engagements solennels du premier ministre durant la campagne électorale. Le budget a trahi la confiance des Canadiens et le ministre a trompé le peuple canadien.

Ce budget, c'est une attaque en règle contre les Canadiens et les Canadiennes à revenu modeste qui sont frappés par toute une série d'augmentations d'impôts et de taxes. Une vraie pluie de taxes, comme disait mon collègue le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau). «Taxes, taxes, taxes!» a dit le député de Saint-Maurice (M. Chrétien). Taxe sur l'essence: 2c. de plus pour chaque litre. Le gouvernement se servira de ce revenu pour payer aux compagnies pétrolières multinationales les deux milliards de dollars qu'il s'est engagé à leur verser dans l'Accord sur le pétrole de l'Ouest.

La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) avait promis dans cette Chambre que cette mesure n'entraînerait pas d'augmentation de taxes pour les Canadiens. On nous a trompés. Il y a dans ce budget toute une liste de taxes, toute une gamme, toute une avalanche, toute une pluie de taxes: l'abolition de l'exemption de la taxe de vente fédérale sur certains produits; une hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale; une hausse de 25 cents des droits d'accise sur un gros paquet de cigarettes; une augmentation de 2 p. 100 de la taxe d'accise sur l'alcool. Même les bonbons sont taxés! C'est un budget cruel, un budget lâche!

• (1610)

[*Traduction*]

Ce budget est également régressif. Il frappe ceux qui sont le moins en mesure de payer. Il attaque les consommateurs. La taxe de vente fédérale grimpe d'un point et atteint 11 p. 100. On va maintenant imposer de nouveaux produits; tout y passe, des bonbons pour les enfants et des boissons gazeuses, aux aliments pour animaux domestiques et au matériel d'énergie nouvelle. La taxe de vente touche maintenant les produits hygiéniques comme les pansements. Voilà que les éraflures et les égratignures deviennent imposables, de même que le savon et le shampooing. Être propre va coûter plus cher. Oui, c'est vraiment un sale budget.

En 1982, une famille de quatre personnes gagnant moins de $20,000 dépensait annuellement $372.60 en moyenne en produits hygiéniques. Avec la taxe de 11 p. 100 du ministre, sa facture augmente de $41 et passe à $413.60. Je le répète, cette taxe va nuire à ceux qui n'en ont pas les moyens. Ils seront le plus durement touchés. Pire encore, la taxe de vente de 11 p. 100 s'applique maintenant aux fournitures chirurgicales que les médecins utilisent dans leur cabinet, aux instruments dentaires, aux appareils et aux pellicules radiographiques. La visite chez le dentiste va coûter plus cher, surtout quand on a des enfants. Dans le seul secteur de la santé, ces hausses représentent des dépenses de quelque 75 millions de dollars de plus pour les Canadiens ordinaires qui consultent le médecin ou le dentiste.

M. Nystrom: C'est douloureux.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le député à ma gauche dit que c'est douloureux. Je lui répondrai que vouloir obtenir des renseignements du ministre des Finances c'est comme si on lui arrachait une dent.

Qu'est-ce que le budget fait pour les femmes? Tout d'abord, il n'est pas question de la pension de la femme au foyer, qui figurait dans leur plate-forme électorale. Le premier ministre s'y était engagé au cours du débat des chefs de parti sur les questions féminines. Il n'est pas question de partage obligatoire des crédits à la rupture du ménage. Il n'est pas question

du maintien des prestations après remariage. Il n'est pas question de l'amélioration des prestations aux survivantes. Il n'est pas question de l'amélioration des prestations d'incapacité. Tout cela, le premier ministre et le parti conservateur s'y étaient engagés pendant la campagne électorale, ce sont des choses que le premier ministre a promises à la télévision quand il y a eu le débat avec les deux autres chefs de parti. Il n'y a pas de promesse d'améliorer les soins des enfants comme le parti conservateur l'avait promis pendant la campagne électorale. Plus de 70 p. 100 des femmes célibataires vivent au-dessous du seuil de la pauvreté. Pourquoi n'y a-t-il pas d'allocation foyer, comme nous l'avions promis? Il n'y a pas de protection contre l'inflation pour les personnes âgées. La plupart des personnes âgées qui vivent dans la pauvreté sont des femmes, et leurs pensions vont être érodées de 3 p. 100; et il n'y a pas de protection supplémentaire. Le ministre dit que le supplément de revenu garanti n'est pas touché. Par contre, le montant de base est touché, ce qui fait que le total de la pension et du SRG baisse de 3 p. 100 par année, ou en tout cas du pourcentage obtenu en calculant le SRG.

Examinons les soins de santé. Le régime de santé du Canada est attaqué. Le ticket modérateur et les suppléments d'honoraires sapent l'égalité de ce régime. La santé des Canadiens est une chose trop importante pour qu'on la traficote. Nous nous sommes tous engagés à maintenir ce régime. Mais, dans son budget, le gouvernement entend comprimer de plus de quatre milliards, d'ici à l'exercice 1990-1991, les versements en espèces aux provinces au titre des programmes établis. Il va y avoir en outre pour 1.6 milliard de coupures aux transferts pour l'enseignement postsecondaire. S'il y a deux domaines dans lesquels nous avons des responsabilités communes, nous parlementaires, et les gouvernements provinciaux, ce sont bien la santé et l'éducation. Pouvez-vous me nommer, monsieur le Président, deux priorités plus importantes, plus vitales pour le pays qu'un bon régime de santé, universellement accessible, et l'amélioration de l'enseignement, spécialement aux niveaux technique et postsecondaire? Je ne connais pas de plus grandes priorités pour les Canadiens et, pourtant, on les sabre et on les assujettit au budget.

Le ministre impose aussi une taxe de 2c. le litre sur l'essence et, en fait, sur tous les carburants. Lorsque la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a conclu son marché avec les provinces de l'Ouest, nous avons dit que les multinationales recevaient là un cadeau dont les consommateurs feraient les frais. Elle nous a répliqué à la Chambre que les consommateurs n'auraient rien à payer. Elle nous a accusés de monter une région contre l'autre. Elle m'a dit que nous semions la haine et la zizanie. Elle m'a assuré, comme en témoigne le hansard du 29 mars, que rien dans cet accord ne pouvait nuire aux consommateurs. Nous risquions de compromettre l'avenir du pays en laissant seulement entendre que les consommateurs de la région de l'Atlantique ou de l'Ontario devraient payer la note. J'espère que la ministre aura au moins la convenance de s'excuser aujourd'hui d'avoir induit les Canadiens en erreur au Parlement même de notre pays.

Cette taxe est imposée en outre de façon très sournoise. Elle n'entrera en vigueur qu'en septembre. Le gouvernement espère que les consommateures canadiens, automobilistes et camionneurs, auront alors oublié cette affaire. Il espère que les gens qui conduisent et qui ont à se déplacer pour gagner leur vie ne se souviendront pas de la raison pour laquelle on les escroque à la pompe. La raison est tout simplement qu'il leur faut payer le cadeau fait aux multinationales pétrolières. La taxe touche aussi le carburant utilisé pour les avions et les autres modes de transport. Cela veut dire que le moindre déplacement coûtera plus cher, y compris par avion. Il y a moins d'un an, l'actuel ministre de la Justice (M. Crosbie), qui était alors critique en matière de finances et qui lorgnait ce portefeuille, disait, comme le citait le *Citizen* d'Ottawa le 26 juillet:

> Nous n'envisageons imposer à la population canadienne aucune hausse de la taxe de vente sur l'essence.

Oh, ces promesses non tenues, comme elles doivent faire mal aujourd'hui!

M. Nunziata: Qui a dit cela?

M. Turner (Vancouver Quadra): Les profanes l'appelleraient John Crosbie; mais nous l'appelons le député de Saint-Jean-Ouest. Le gouvernement accroît en même temps les frais d'usager et impose un important fardeau fiscal aux agriculteurs.

Jetons un coup d'œil sur la scène agricole. Le gouvernement a haussé les droits d'inspection en novembre, les portant à 32 millions de dollars par année. Le ministre soutient que l'exonération de la taxe sur les gains en capital règlera le problème. C'est là une promesse qui a été tenue, soit que l'exemption des gains en capital serait appliquée immédiatement au moment du transfert de l'exploitation agricole. Monsieur le Président, vous occupiez un poste moins éminent quand j'ai supprimé la taxe sur les gains en capital prélevée à la cession d'une exploitation agricole familiale par une génération à la suivante. Cela étant dit, toutes les autres promesses ont été rompues.

D'après le ministre, l'exonération de la taxe sur les gains en capital réglera la difficulté. Elle ne fera, à mon avis, qu'inciter un plus grand nombre de personnes à renoncer à l'agriculture. Que fera-t-on pour les 39,000 jeunes agriculteurs victimes de la crise de l'endettement? Le gouvernement a renié sa promesse au sujet du programme des obligations agricoles et des intérêts moins élevés à long terme. Les agriculteurs sont affligés par l'augmentation de deux cents le litre de la taxe sur le carburant. L'agriculteur moyen consomme 14,000 litres de carburant par an. Ses frais s'accroîtront de $280 par an à compter de septembre.

Le budget ministériel a été rogné de 50 millions de dollars en sus des compressions imposées en novembre dernier, réduction qui compromet les programmes concernant la production laitière, les subventions au transport, l'assurance-récolte et d'autres programmes. L'augmentation de la taxe de vente haussera les frais de production des agriculteurs. Or notre parti s'est engagé à protéger l'exploitation agricole familiale. Le budget n'est avantageux pour l'agriculteur que s'il veut abandonner l'agriculture. Mais si sa famille souhaite poursuivre cette activité, le budget se révèle désastreux.

Quelle a été la réaction de la collectivité agricole à ce budget? M. Henry Pelissero de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario se dit désillusionné, déçu, vexé et furieux et que le budget tourne la consultation en dérision. Voilà ce que la Fédération de l'agriculture de l'Ontario en pense.

[*Français*]

Michel Lord, de l'Union des producteurs agricoles, a dit de ce budget:

. . . une grande déception de constater qu'il n'y a aucune mesure pour venir en aide aux agriculteurs en difficulté, et qu'il n'y a aucune proposition de réforme de financement agricole.

[*Traduction*]

Et les pêcheurs? En novembre, ils ont subi une compression de 40 millions de dollars. Les droits qu'ils doivent verser pour obtenir les rapports météorologiques, pour s'amarrer et pour mouiller ont augmenté. Or, le budget leur impose une compression supplémentaire de 25 millions de dollars. Le pêcheur moyen de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec ou de Terre-Neuve brûle des milliers de litres de carburant par an. Je n'ai pu obtenir les chiffres exacts, comme j'ai pu le faire dans le cas des agriculteurs, mais par suite de l'augmentation de deux cents des taxes sur le carburant les pêcheurs devront dépenser des centaines de dollars de plus.

• (1620)

Je me penche maintenant sur la question de l'exploitation minière, une industrie importante en Colombie-Britannique, la province que j'ai l'honneur de représenter. On n'en parle même pas dans l'exposé budgétaire, on n'y consacre même pas une ligne, ni dans les documents d'appoint. Où sont donc les modifications qu'on avait promis d'apporter au régime fiscal afin d'encourager la prospection, le traitement et la mise en valeur? Il n'y a pas trace de ces modifications.

Je voudrais maintenant parler d'une autre industrie importante de la Colombie-Britannique, à savoir l'industrie forestière. Où est donc l'aide pour les sociétés forestières en déclin de la Colombie-Britannique? Pourquoi ne prévoit-on aucune aide pour permettre la restructuration du capital de ces sociétés par le biais du transfert de l'assiette fiscale, d'allocations du coût en capital et de crédits d'impôt à l'investissement accordés aux investisseurs? Lorsqu'on lit les lettres que les preneurs fermes envoient au sujet du budget, on s'aperçoit qu'ils disent tous qu'il faut se tenir loin des sociétés forestières de l'Ouest. C'est exactement ce qu'on dit. Où sont donc les crédits accrus promis pour le Service canadien des forêts et les accords régionaux d'exploitation forestière? Qu'a-t-on fait du programme national de stages en foresterie que le gouvernement avait promis durant la campagne électorale?

Il n'y a rien dans le budget au sujet des forêts, des pêches, des mines—et je parlerai du tourisme dans une minute. La province de la Colombie-Britannique perd énormément dans le cadre de ce budget.

Parlons maintenant de VIA Rail. Le gouvernement réduit de 200 millions par an le budget de cette société. Cette restriction frappe les régions éloignées du pays. Le nouveau principe est apparemment le suivant «Servez-vous de ce service ou perdez-le». Cette décision a été prise par un parti qui avait promis de rétablir les lignes de VIA Rail. Il ne respecte pas la promesse qu'il avait faite aux régions défavorisées du pays.

Le gouvernement réduit de 100 millions cette année et de 100 millions l'année prochaine les crédits à l'expansion industrielle régionale. Le secteur privé concentrera ses entreprises dans le centre du Canada. Les régions les plus faibles du pays sont touchées. Le Cap-Breton a été désavantagé par le gouvernement actuel. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a promis ceci:

Mon projet (au Cap-Breton) de fermeture des deux usines d'eau lourde ne sera pas mis à exécution avant d'avoir pu trouver d'autres possibilités d'emploi pour les travailleurs déplacés.

Que font-ils? Il n'y a pas de programme d'emplois au Cap-Breton. Il n'y a pas de programme économique pour les régions moins défavorisées. Tout ce qu'on nous a proposé c'est une sorte de zone franche. C'est une farce. Sans infrastructures, comment l'entreprise privée viendra-t-elle investir au Cap-Breton?

Je voudrais maintenant parler d'une autre région qui a été frappée de plein fouet pour ainsi dire, ici-même dans la vallée de l'Outaouais. Je veux parler des localités de Deep River, Chalk River, Arnprior, Pembroke et Renfrew. On a réduit de 100 millions de dollars les crédits de l'Énergie atomique du Canada. En outre, 70 millions de son surplus gagné lui ont été enlevés et ont été versés dans les caisses de l'État. Comment pourra-t-on affirmer après cela que le gouvernement favorise la recherche au Canada.

J'ai ici en mains, monsieur le Président, une annonce qui a paru le 22 août 1984 dans *The North Renfrew Times* et qui s'intitule: «L'engagement du parti conservateur à l'endroit des laboratoires nucléaires de Chalk River. Élisez Don Whillans. Il faut que ça change». L'annonce disait ceci:

Chalk River a été le cœur et l'âme de ce programme nucléaire. Non seulement un gouvernement conservateur maintiendra cette entreprise, mais il accordera de nouveaux moyens pour accroître la présence du Canada dans les grands projets de fusion nucléaire réalisés dans d'autres pays, grâce à l'expérience acquise dans les cycles de fusion à base de tritium.

L'avenir de Chalk River dépend étroitement des promesses de notre parti en matière de recherche et de développement. Nous allons coordonner la recherche financée par le gouvernement, renforcer les liens entre le secteur public et le secteur privé et fixer des priorités en étroite consultation avec les gouvernements des provinces qui financent des activités semblables.

Le parti progressiste conservateur promet: La sécurité d'emploi pour vous . . . et des emplois pour vos enfants.

Que pensez-vous de cela?

Des voix: C'est honteux.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je voudrais vous montrer, monsieur le Président, un exemplaire du numéro de *The North Renfrew Times* du mercredi 29 mai . . . aujourd'hui même. Voici la manchette: «Le budget accable l'EACL». En première page le journal reproduit l'annonce que je viens de vous lire. Elle est entourée d'un trait noir. Comme je connais le Règlement, monsieur le Président, je vais m'abstenir. Cependant, j'ai voulu vous prouver l'hypocrisie du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre des Finances a affirmé dans son exposé «La démarche que nous suivons dans le cas du Cap-Breton reflète le principe fondamental du gouvernement.» Je peux vous dire que si j'habitais dans les provinces atlantiques, en Gaspésie, dans le nord de l'Ontario, ou en amont dans la vallée de l'Outaouais ou encore dans certaines parties de l'Ouest, je ne prendrais pas trop au sérieux la promesse du ministre. Le ministre nous a assurés que cette adaption se ferait d'une façon humanitaire. Voilà ce qu'on dit au condamné à mort qui attend son tour. «Préférez-vous le noeud coulant, la chaise électrique ou l'intraveineuse?». C'est le choix que le gouvernement offre à nos concitoyens.

Et qu'en est-il du tourisme qui est si important pour la Colombie-Britannique, l'Ontario, le Québec et la région de l'Atlantique? Le plupart de leurs clients viennent des États-Unis. Qu'a-t-on proposé pour relancer cette industrie? On a augmenté le prix de l'essence et des spiritueux. Frank Miller, sur le point de rendre l'âme en tant que premier ministre, a

prétendu qu'il avait empêché le prix de l'essence d'augmenter de 22c. le gallon. Voici ce qu'il a dit:

> Je suis fort heureux de voir que les entretiens que j'ai eus avec le premier ministre . . . sur une taxe éventuelle de 22c. le gallon ont influé sur sa décision finale.

Frank, vous avez abattu un travail admirable. Vous avec réduit cette augmentation à environ 10c. le gallon.

Et voici, selon le *Globe and Mail*, ce que le premier ministre disait l'été dernier pendant la campagne électorale:

> Nous examinerons les taxes sur l'essence, sur les spiritueux, sur la restauration et l'hôtellerie qui nuisent à la compétitivité de notre industrie touristique.

Le premier ministre les a examinées, c'est le cas de le dire. Il les a toutes majorées en bloc: celles sur l'essence, les spiritueux et la restauration.

Le ministre des Finances a prétendu, pour sa part, que ces augmentations visaient à réduire le déficit et à susciter la confiance. Mais tout ce baratin à propos de la confiance ne le mène nulle part.

Ce que fait le ministre n'a aucune commune mesure avec les objectifs qu'il poursuit. Pendant la campagne électorale, j'étais le seul à parler franchement du déficit. J'en ai analysé les facteurs structurels et cycliques. Je me suis engagé à en réduire les causes structurelles dans un intervalle de cinq à sept ans, mais non pas au dépens des faibles, des chômeurs, des vieux, des handicapés ou des régions les plus défavorisées du pays.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre sera déçu s'il croit que les hommes d'affaires vont le féliciter, car le déficit n'a pas vraiment été réduit. A l'époque du budget de M. Lalonde en février 1984, le déficit s'élevait à 29.6 milliards. Le nouveau ministre l'a porté à environ 30 ou 32 milliards de dollars. En raison des initiatives de son gouvernement, ce déficit a atteint 38.2 milliards. Il l'a aggravé par l'Accord de l'Ouest, les paiements de transfert aux provinces et d'autres mesures. Au mieux, il est comptable d'une somme de 38.2 milliards dont il n'a pas héritée de son prédécesseur. En fait, il a hérité d'un déficit d'environ 30 à 32 milliards. Il dit maintenant qu'il réduira le déficit à 33.8 milliards. Monsieur le Président, il ne sera même pas revenu à son point de départ. Les réductions n'atteignent même pas la somme des augmentations qui lui sont imputables.

En novembre, le ministre avait prédit un déficit de 1.5 milliard inférieur à ce qu'il envisage maintenant. C'est ce qu'il a dit dans sa déclaration financière, il y à peine six mois. Il y a six mois, il se trompait de 1.5 milliard. Le ministre réplique qu'il ne fera plus de prévisions. Je ne le blâme pas. Au moins, elles ne seront pas publiées. Voici ce qu'il déclare à la page 22 de l'exposé budgétaire:

> Il est plus trompeur qu'utile de présenter un tableau précis du déficit d'ici à cinq ans . . . Il serait vain de viser un «réglage fin» de la politique en fonction d'estimations précises que nous savons incertaines et inévitablement différentes des résultats qui seront effectivement observés.

Tout au moins, le ministre de la Justice, quand il était ministre des Finances—durant cette brève période ratée de notre histoire—avait eu le courage de présenter des prévisions.

Trois phrases plus loin, dans le même paragraphe de l'exposé budgétaire, le ministre déclare:

> Les mesures que j'ai annoncées en novembre et aujourd'hui nous assureront que le déficit annuel diminuera de plus de 20 milliards par rapport au niveau où il se serait situé autrement vers la fin de la décennie.

Trois phrases auparavant, il affirme qu'il n'y aura plus de prévisions. Il affirmait qu'il serait trop difficile de prédire le nombre d'emplois, les taux d'intérêts et d'inflation. Il a déclaré qu'il ne ferait plus aucune prévision. Cependant tout juste trois lignes plus loin, il prévoit que le déficit sera réduit de 2 milliards de dollars. Ce sont là des prévisions sélectives. Il choisit et publie ce qu'il veut. C'est de la malhonnêteté intellectuelle.

• (1630)

Le ministre prétend avoir réduit le déficit de 4.4 milliards de dollars cette année et de plus de 8.6 milliards en 1986-1987, soit la prochaine année financière. En réalité, ses propres statistiques révèlent que le déficit sera simplement inférieur de 2 milliards de dollars aux prévisions de cette année et d'un milliard l'année suivante. Qu'en est-il? Va-t-il y avoir des prévisions ou non?

Le ministre a déjà admis qu'en six mois, il s'était trompé de 1.5 milliard de dollars. En 5 ans, cela représente une marge d'environ 10 à 15 milliards, ce qui est important. C'est sur cet aspect que le budget et l'argument du ministre reposent. C'est ainsi qu'il veut agir.

Le gouvernement fait reposer tous ses espoirs de croissance sur la confiance qu'il espère susciter au sein du secteur privé. Cependant, en un seul paragraphe, le ministre anéantit tout espoir. Comment le monde des affaires peut-il avoir confiance dans un ministre qui refuse de nous dire sur quoi reposent ses statistiques? Il nous dit simplement de lui faire confiance. Je lui répond que cela ne suffit pas. La confiance est déjà assez fragile sans ajouter à la confusion.

Le ministre de la Justice (M. Crosbie) est allé dernièrement à Saint-Jean de Terre-Neuve. Il y retourne de temps à autre pour se rafraîchir les idées. Le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) a mentionné en début d'après-midi l'article paru dans le *Evening Telegram* du 25 mai, où l'on rapporte les propos du ministre de la Justice. Ce dernier est encore plus loquace lorsqu'il est à Saint-Jean. C'est contagieux, je suppose. Voici les remarques que cet article attribue au ministre:

> «S'il s'avère que l'une des orientations prises dans le budget risque de faire du tort à des régions défavorisées, nous apporterons les modifications qui s'imposent pour y remédier», a-t-il déclaré.

Nous devrions inviter le ministre au Cap-Breton. Nous devrions peut-être l'inviter à Deep River. Et à Chalk River?

M. Chrétien: Et les industries forestière et minière de la Colombie-Britannique? Il devrait aller voir là-bas.

M. Turner (Vancouver Quadra): Bien dit, Jean. Toujours selon l'article, le ministre aurait tenu les propos suivants au sujet de ses confrères du cabinet:

> «S'ils ne peuvent pas le faire, s'ils ne peuvent pas créer les emplois et favoriser la croissance économique, nous n'hésiterons pas à prendre une orientation différente. Cependant, je ne sais pas quelle autre direction nous pourrions prendre, puisque celle des 20 dernières années s'est révélée un échec.»

Puis, il aurait ajouté:

«Si les résultats sont insuffisants, le «Grand Frère» devra intervenir à nouveau», a-t-il signalé.

Je me demande si les hommes d'affaire de Toronto, Montréal et Vancouver, ont lu cette remarque.

Ces gars-là vont changer d'avis assez vite. Ils ne croient pas véritablement en ce qu'ils font. Je leur demande de nous montrer leurs calculs. Je demande au ministre de nous montrer comment il en est arrivé à des prévisions aussi optimistes. Je tiens à rappeler au ministre des Finances ce que nous a déclaré son chef, le premier ministre, au sujet des finances publiques, au cours de la campagne électorale. Il nous a dit que les Canadiens seraient mis au courant de tout et qu'on adopterait une comptabilité franche et honnête. Maintenant, qu'ils nous la donnent cette comptabilité.

Nous savons que plus de la moitié des réductions du déficit, 2 milliards cette année et 1 milliard l'année prochaine, viendront de ce que le ministre appelle une meilleure gestion des programmes. Pendant la séance d'information à huis-clos, mes collègues de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston), Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) et Laval-des-Rapides ont demandé aux fonctionnaires qui avaient préparé le budget ce que cela voulait dire. Nous leur avons demandé d'où viendrait l'argent. Ils ne savaient pas. Ils ne pouvaient pas répondre et le ministre des Finances en est tout aussi incapable. Comme le disait Jeff Rose, le président du SCEP, ce budget est basé sur des élans de foi et des hypothèses enfantines qui veulent que le secteur privé créera des emplois alors que les consommateurs dépenseront moins.

Je prétends que retirer 4 milliards de l'économie l'an prochain, enlever 4 milliards au consommateur, c'est une bien mauvaise politique économique. C'est un argument qu'a déjà présenté mon collègue, le député de Laval-des-Rapides, plus tôt aujourd'hui. Le budget enlève 4 milliards à la demande. D'où viendra l'argent pour acheter les biens produits par le secteur privé? Comment la réduction du pouvoir d'achat des consommateurs canadiens peut-elle créer des emplois? Comment cela peut-il aider la petite entreprise?

Le gouvernement compte sur le marché américain pour exporter nos produits. Il compte sur le marché américain pour faire tourner notre grande entreprise. Toutefois, alors qu'il nous dit que le budget s'adresse surtout à la petite entreprise, il supprime 4 milliards à la demande intérieure, de l'argent qui ne pourrait aller qu'à la petite entreprise et à ses produits. Nous pouvons donc conclure que la petite entreprise n'en profitera pas. Les petits entrepreneurs de ce pays pâtiront du budget. Nous prévoyons que ce retrait de 4 milliards coûtera entre 125,000 et 150,000 emplois.

Data Resources, entreprise de prévision bien connue, vient juste de faire connaître le résultat de ses calculs. Son rapport fait la prédiction suivante:

Le remède amer du gouvernement fera baisser la croissance de la production réelle de 0.3 p. 100 cette année et de 0.2 p. 100 en 1986.

Il poursuit plus loin en prédisant ceci:

Les mesures d'austérité pourraient faire augmenter le taux de chômage l'an prochain d'une fraction atteignant 0.3 p. 100.

Ce n'est pas un budget créateur d'emplois. Ce n'est pas un programme favorisant la croissance ou la création d'emplois.

Le ministre s'en remet à l'assouplissement des règles régissant l'emploi de fonds provenant des programmes d'épargne-retraite et des régimes de retraite pour stimuler les investissements dans les petites entreprises. J'ignore à quel point cette mesure peut être réaliste. J'ai été fiduciaire pour les régimes de retraite d'un grand nombre de travailleurs. Je sais que, tout comme les autres fiduciaires de tels régimes, j'ai le devoir à titre de fiduciaire de protéger et de faire croître les capitaux accumulés dans ces régimes. J'aimerais savoir combien de régimes de retraite et de régime d'épargne-retraite vont réellement investir dans des entreprises à risque élevé alors que les fiduciaires chargés de gérer ces fonds ont le devoir de protéger et de faire fructifier leurs capitaux. Les auteurs du budget veulent illusionner la population et prennent leurs désirs pour la réalité.

Nous avons dit que la meilleure façon de venir en aide aux petites entreprises canadiennes et de persuader les Canadiens d'y investir serait de permettre de déduire du revenu le plein montant des pertes en capital investi dans les petites entreprises. Cela aurait contribué bien davantage à l'essor des petites entreprises que n'importe quelle des mesures annoncées dans le budget. Que dire du programme à l'intention des jeunes entrepreneurs pour lesquels nous proposions des capitaux de démarrage de $100,000? Et que dire de la proposition de comptoir unique pour tous les services gouvernementaux à la Banque de développement des petites entreprises?

Qu'est-il advenu des promesses du gouvernement de réduire le fardeau fiscal des petites entreprises, de simplifier le régime fiscal, de revoir la politique d'achat du gouvernement afin que les petites entreprises puissent obtenir leur juste part, et de créer des méthodes de financement plus accessibles? Le ministre prétend que l'exemption d'un demi-million de dollars en gains en capital profitera aux petites entreprises, mais là encore cette exemption n'a pas de cible. Absolument rien ne garantit qu'une part de l'argent investi et sur lequel les citoyens mieux nantis feront valoir leur droit à des exemptions ira à la petite entreprise.

A propos, seulement 4 p. 100 des Canadiens font des gains en capital. Il n'y a en effet que 150,000 Canadiens qui investissent leur argent de façon à se prévaloir des exonérations applicables aux gains en capital, exonérations qui ne sont assujetties à aucune condition.

Vous le savez, monsieur le Président, les députés de notre parti ont à cœur la promotion du secteur privé. J'ai toujours présenté des budgets qui lui étaient favorables. Nous estimons que le secteur de la petite entreprise est l'agent de la croissance de notre pays. Nous estimons en outre qu'il peut et doit créer des emplois. C'est la raison pour laquelle nous avons, au cours de la campagne électorale, présenté les programmes que je viens de décrire. Nous estimons que le succès mérite une récompense. Nous estimons que le risque aussi mérite une récompense. Ce sont là les principes fondamentaux de notre parti.

Comme en fait foi le hansard du 24 mai, le ministre a déclaré ce qui suit:

Les réactions de toutes sortes de gens montrent bien qu'ils trouvent le budget équitable.

Pourtant, le gouvernement va priver la famille moyenne de $350 à $500, alors qu'il offre une gratification de $125,000 en argent comptant aux nantis qui ont les moyens d'investir et de toucher des gains de capital. Cependant, il n'existe aucun rapport entre cette exonération et la petite entreprise. Rien n'assure en effet que l'argent sera investi dans une entreprise à

Montréal, à Saint-Maurice, à Vancouver Quadra ou à Ottawa-Vanier. Il pourrait très bien servir à acheter un condominium en Floride, un hôtel en Californie ou à Palm Springs, ou à acquérir une œuvre d'art en Europe ou toutes sortes de choses qui ne créeront pas le moindre emploi dans notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre dit qu'il a procédé à des consultations et qu'il a écouté attentivement les Canadiens. Il a eu besoin de huit mois et demi pour présenter son budget, soit plus longtemps que jamais dans l'histoire moderne de notre pays. Aujourd'hui, le premier ministre a déclaré que le budget passait aux yeux de la plupart pour un document qui serait utile à l'économie.

Qui le premier ministre a-t-il donc écouté? Qui le ministre a-t-il donc écouté? Ils n'ont sûrement pas écouté Lesley Silver, du Conseil de planification sociale d'Ottawa-Carleton qui a dit:

Ce budget contribue fortement à consacrer l'inégalité . . . En fait, à cause de la désindexation de la pension de sécurité de la vieillesse, les personnes âgées les plus pauvres—celles qui ont pour seul revenu la pension de sécurité de la vieillesse et le SRG—subiront une diminution de 1 p. 100 de leur revenu réel.

Il n'a pas écouté Sally Hall, présidente de l'Association des consommateurs du Canada, qui a déclaré que la classe moyenne serait la plus durement touchée et que les consommateurs auraient moins d'argent à dépenser. Il n'a pas écouté non plus les porte-parole des syndicats. Dennis McDermott a déclaré que le budget:

. . . laisse délibérément les syndicats dans l'ombre . . . Contrairement à ce qu'ils avaient promis pendant la campagne électorale, les conservateurs n'ont rien fait pour redonner du travail aux Canadiens . . .

Il a ajouté:

C'est un budget qui prolonge la récession et qui ne donne aucun espoir.

James McCambly, président de la Fédération canadienne du travail, a dit ceci en parlant du cadeau fait aux riches sous forme d'exonération de l'impôt sur les gains en capital jusqu'à concurrence de $125,000:

. . . les personnes à revenu élevé s'en tireront indemnes, mais les salariés moyens vont être durement touchés.

Il n'a pas écouté Cliff Pilkey, président de la Fédération du travail de l'Ontario, qui a dit ceci:

. . . le gouvernement a trahi nos chômeurs.

Il n'a pas écouté non plus le président de l'Association des chantiers maritimes canadiens qui a dit en parlant du budget:

Nos pires craintes se sont révélées fondées et toutes les promesses (faites par les conservateurs pendant la campagne électorale de 1984) ont été abandonnées.

● (1640)

Il n'a pas écouté non plus le directeur de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, qui a tenu les propos suivants:

Le message était plutôt déprimant . . . Le budget aidera les agriculteurs à vendre leur exploitation, mais il ne contient pas grand-chose de susceptible de les aider à poursuivre leur activité . . . On n'y trouve rien qui permette de régler les problèmes que nous avions abordés, ni rien de ce qui avait été promis pendant la campagne électorale.

Il n'a pas écouté non plus le secrétaire-trésorier du Conseil des métiers de la construction de Colombie-Britannique et du Yukon, qui a dit ceci:

Une fois de plus, voici un budget fédéral dans lequel on oblige les salariés ordinaires et les chômeurs à enrichir les spéculateurs et les grandes sociétés qui veulent continuellement augmenter leurs bénéfices.

A-t-il écouté les 13 membres du Conseil canadien des églises et l'association connue sous le nom de Citizens for Public Justice? Voici ce qu'ils ont dit:

En fait, le budget aggravera le problème de la pauvreté au Canada. Les modifications touchant la taxe de vente fédérale, par exemple, sont régressives et accroissent le fardeau fiscal des familles pauvres.

Nous ignorons donc à qui le ministre a parlé et comment il peut s'imaginer que les gens trouvent juste de s'attaquer à la classe moyenne et aux économiquement faibles. Le ministre ose prétendre que j'approuve son approche à l'égard de l'exemption accordée aux riches sur les gains en capital. Cela me révolte, car non seulement c'est injuste, mais si l'on tient compte du fait que l'impôt du Canadien moyen augmentera, cela n'aura pas les résultats escomptés. Cet argent ne sera pas investi dans la petite entreprise canadienne.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Cela relancera le marché immobilier de la Floride, ou encore cela permettra d'acheter un cheval de course au Kentucky ou un hôtel à Hong Kong, mais l'entreprise canadienne n'en tirera pas un sou. Quand j'ai demandé au ministre pourquoi l'exemption n'était pas limitée aux entreprises canadiennes, il a déclaré:

. . . si nous imposions ce genre de restrictions, cela compliquerait énormément le régime fiscal . . . les gens trouveraient un moyen de les contourner.

Quelle excuse pathétique. Il est vraiment malheureux de voir un ministre abdiquer ainsi. Le ministre des Finances a déclaré que le budget portait sur l'emploi. Ce sont de beaux discours, mais en vérité, aucune des dispositions budgétaires ne créera des emplois. Elles ne favoriseront même pas la formation professionnelle, car le budget des programmes de formation a été réduit de 100 millions.

A l'émission *Questions Period*, présentée à CTV le 25 mai, le ministre a déclaré:

. . . la somme consacrée à la formation professionnelle sera légèrement inférieure . . .

Comme je l'ai déjà dit, les budgets représentent pas uniquement des graphiques, des emplois ou des prévisions. Ils représentent des êtres humains. Une économie ne peut fonctionner que si les gens travaillent. Un budget ne peut donner de bons résultats que si les gens peuvent trouver des emplois intéressants, éduquer leurs enfants et s'assurer un revenu pour leurs vieux jours.

[*Français*]

Un budget n'est pas uniquement une addition de colonnes de chiffres ou une série de graphiques. Un budget, c'est un document humain. Cela concerne les hommes, les femmes, les familles de tout le pays. Un budget, cela concerne notre façon de vivre, la carrière de nos jeunes, l'avenir de nos enfants. Mais ce Budget n'est pas un budget d'espoir, ce n'est pas un budget de jobs, ce n'est pas bâti sur la confiance des Canadiens et des Canadiennes.

[*Traduction*]

Ce qu'il y a de triste dans tout cela, c'est que les Canadiens ont cru le premier ministre sur parole quand il a promis d'accorder la priorité à la création d'emplois. Ils l'ont cru quand il a déclaré que le maintien des programmes était un dépôt sacré. Ils l'ont cru quand il a soutenu qu'il était possible de favoriser la croissance de l'économie, que nous étions sur le point de connaître la prospérité et que l'on redonnerait du travail aux chômeurs. Ils l'ont cru quand il a prétendu que les

démunis cesseraient de souffrir, que les vieillards vivraient dans la dignité et que le gouvernement serait équitable. Or le premier budget, la première possibilité qu'a eue le gouvernement de concrétiser ses promesses, de prouver sa bienveillance à l'égard des Canadiens et de montrer que la justice compte vraiment à ses yeux, ce budget, dis-je, trahit de façon étonnante la confiance que nos concitoyens ont témoignée au gouvernement en automne dernier.

Le budget est vil et impitoyable. Il s'en prend cruellement aux faibles, aux démunis, aux chômeurs, aux vieillards, aux défavorisés, aux salariés à revenu moyen et aux familles canadiennes ordinaires. Le Canadien moyen est pour ainsi dire amené à subventionner les riches et les puissants.

Rien n'a été prévu pour favoriser la croissance. En fait, le budget est défavorable à la croissance, à la famille, à la jeunesse, aux femmes, aux citoyens âgés, aux diverses régions du pays et à la recherche. Dans les secteurs de la sidérurgie et de l'automobile, les emplois sont inexistants. On ne fait pas la moindre allusion dans ce budget au secteur minier ou au secteur forestier, pas plus qu'au logement ou au tourisme, et l'on n'y prévoit pratiquement rien pour l'agriculture ou la pêche. Le ministre des Finances se contente vaguement d'espérer que, par générosité, le secteur des affaires accroîtera ses investissements et créera un peu plus d'emplois. Il ne nous dit cependant pas comment, car il l'ignore. Les encouragements qu'il a prévus dans son budget n'y réussiront pas.

Voilà pourquoi le budget n'inspire pas du tout confiance au parti libéral. Nous n'acceptons pas l'idée qu'on y donne du Canada, car elle désavoue l'apport des personnes âgées et l'égalité de tous les Canadiens dans toutes les régions; elle laisse entendre que les pauvres ne méritent pas notre bienveillance, et elle réprouve le contrat social. Ce budget, loin de redonner espoir incite plutôt au désespoir. Nous ne pouvons pas y souscrire. Nous persisterons à le condamner d'un bout à l'autre du pays.

Des voix: Bravo!

M. Patrick Crofton (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends part aujourd'hui au débat sur le budget. Vous avez eu l'obligeance à diverses reprises, monsieur le Président, de me donner la parole pour faire ici et là quelques observations à la Chambre, mais mon intervention d'aujourd'hui constitue mon premier discours.

On ne s'étonnera donc pas si je m'écarte quelque peu de cet important débat budgétaire pour parler brièvement de ma circonscription d'Esquimalt-Saanich que j'ai l'honneur et le privilège de représenter à la Chambre. Ceux de mes collègues qui siègent ici depuis longtemps se rappellent quelques-uns de mes prédécesseurs, notamment George Pearkes, C.P. et décoré de la Croix de Victoria, George Chatterton ainsi que Donald Munro. Mon illustre prédécesseur, Don Munro, serait certes ravi que je salue ses nombreux amis et anciens collègues de part et d'autre de la Chambre.

Où peut donc bien se trouver Esquimalt-Saanich? Ma circonscription est située au sud de l'île de Vancouver et touche à celle de Victoria. Elle compte 115,000 habitants et sa composition est très variée. Notre base navale de l'Ouest est établie à Esquimalt, et on y trouve aussi Work Point Barracks, siège du 2e bataillon d'infanterie légère Princess Patricia. La péninsule de Saanich se compose de terres agricoles très fertiles et compte un milieu scientifique de plus en plus important. Nous partageons avec la circonscription de Victoria une grande université et un collège communautaire. Nous jouissons d'un climat tempéré qui attire un grand nombre de retraités. Étant donné les beautés naturelles de l'île de Vancouver, la douceur de son climat et la proximité de la mer, il n'est pas étonnant que le tourisme constitue notre principale industrie.

La région métropolitaine de Victoria, dont une partie se trouve dans ma circonscription, est la capitale canadienne des sports. Nous avons produit un grand nombre d'équipes championnes à l'échelle nationale en basketball, soccer, crosse, balle molle et hockey sur gazon. Les vainqueurs de la médaille d'or à la rame aux Jeux olympiques vivent et s'entraînent dans ma circonscription. Beaucoup de Canadiens seront même étonnés d'apprendre que nous avons remporté la Coupe Stanley il y a quelques années. L'esprit sportif fleurit dans tous les domaines et parmi les gens de tout âge. C'est une terre bénie, en effet, que certains appellent un jardin, d'autres un paradis.

Je n'ai parlé jusqu'ici que des aspects géographiques de ma circonscription. Sa situation économique est moins réjouissante. Dans la région métropolitaine de Victoria, le taux de chômage atteint 15 p. 100. L'énergie coûte cher. Les petites entreprises sont dans le marasme, le tourisme a baissé et des scieries ont fermé leurs portes. Jeunes ou vieux, personne n'a été épargné.

Mais les signes de la reprise économique commencent à poindre. Comme notre province est axée sur les industries extractives, la Colombie-Britannique a donc besoin de marchés stables, d'échelles de salaires raisonnables et d'une solide gestion financière de la part du gouvernement fédéral afin que les affaires puissent prospérer. Jusqu'à ces derniers temps, nous n'avions pas les ingrédients nécessaires.

• (1650)

Les initiatives que le nouveau gouvernement progressiste conservateur a prises à partir de septembre dernier, ont commencé à changer la situation non seulement en Colombie-Britannique, mais dans tout le pays. Le budget du ministre des Finances (M. Wilson) constitue une étape importante du processus de renouveau économique. Les députés d'en face cherchent à faire passer ce budget pour une mesure isolée sans rapport avec le programme législatif entrepris l'automne dernier et qui se poursuivra au cours des mois et des années à venir. Ils sont totalement dans l'erreur, monsieur le Président.

Nous avons commencé par l'exposé économique du début novembre qui a été suivi de la conférence des premiers ministres à Regina, de la conférence de Québec et de la conférence économique d'Ottawa. En plus de ces événements, le nouveau gouvernement fédéral a consulté tous les gouvernements provinciaux, comme cela ne s'était encore jamais fait. Le gouvernement a pris, depuis novembre, de nombreuses autres initiatives législatives importantes qui ont donné espoir aux citoyens de tout le pays. Le processus se poursuit et il y aura encore de nombreuses autres mesures législatives importantes.

Aussi important soit-il, ce budget ne marque pas la fin de la bataille livrée pour remettre de l'ordre dans la pagaille dont nous avons hérité. En fait, ce n'est que «le commencement de la fin», pour reprendre les paroles du célèbre anglais, Sir Winston Churchill.

Que pensent les citoyens de Colombie-Britannique et, plus particulièrement ceux de ma circonscription, du budget et de l'approche du gouvernement? Ils l'apprécient énormément

monsieur le Président. Il s'agit avant tout d'une question d'attitude. Cela faisait très longtemps que le gouvernement fédéral n'avait pas écouté pour de bon les citoyens de l'Ouest. Dans un État fédéral comme le Canada, il doit y avoir une collaboration entre le pouvoir fédéral et les provinces. Pratiquement tous nos programmes nationaux sont financés et administrés conjointement. Un gouvernement qui prétend gouverner le pays au nom de tous les Canadiens sans consulter à fond et raisonnablement chaque province commet une fraude et se moque des citoyens. C'est exactement ce qu'ont fait nos prédécesseurs libéraux. Ils se sont moqués du monde. Ils n'ont pas consulté les gouvernements provinciaux, ils n'ont tenu aucun compte de leur avis. Nous les avons vu tromper les gens la plupart du temps. En 1984, les Canadiens ont décidé qu'ils en avaient assez.

Les citoyens d'Esquimalt-Saanich sont tout à fait en faveur de la concertation. Ils en ont assez des querelles entre les juridictions. Ils veulent qu'Ottawa gouverne efficacement. J'ignore quelle opinion on a d'Ottawa, à Toronto ou encore au Cap Breton ou à Saskatoon, mais je peux vous dire que, ces dernières années, les citoyens de Colombie-Britannique considéraient Ottawa comme la «ville privilégiée», une ville qui n'est pas touchée par la récession et qui est peuplée de légions de bureaucrates anonymes et de politiciens de l'Est. Elle est à l'abri des vicissitudes de l'inflation et du chômage, les gens y touchent de gros salaires et des pensions entièrement indexées ainsi que toute sorte d'autres gratifications et avantages.

Aucun des membres de l'ancien gouvernement ne se souciaient de l'opinion des gens de l'Ouest. Prenons la politique énergétique nationale des libéraux. Elle en dit long sur l'attitude de ces derniers à l'égard de l'Ouest. C'était une attitude répressive, vindicative, indifférente et méprisante. Les Canadiens de l'Ouest désiraient depuis longtemps être consultés, être traités équitablement et honnêtement. Nous les avons consultés ces derniers mois. Ils approuvent la portée politique de notre budget.

La fin de semaine dernière, j'ai rencontré des centaines de mes électeurs lors d'une assemblée publique. Ils ont reconnu que le déficit devait être contrôlé et réduit. Ils reconnaissent que le secteur privé, et plus particulièrement la petite entreprise, est le moteur de la croissance économique et de la création d'emplois. Les encouragements fiscaux et les changements apportés aux dispositions relatives aux gains en capital sont des aspects importants de notre programme d'aide aux petites entreprises.

L'esprit des pionniers est bien vivace en Colombie-Britannique, monsieur le Président. C'est une région sauvage d'une beauté farouche, peuplée d'individualistes farouches. Les investisseurs et les spéculateurs sont tout à fait disposés à relever le défi de favoriser le développement et la croissance du secteur commercial et à relancer le renouveau économique. Ils attendaient un gouvernement qui serait prêt à récompenser la réussite et le goût du risque, un gouvernement qui n'imposerait pas ses conditions à partir de sa tour d'ivoire, mais qui consulterait les gens, qui ferait confiance aux Canadiens et qui dirait carrément qu'il veut donner libre cours à l'atome de génie que possède chaque Canadien, qu'il soit manœuvre, travailleur syndiqué, agriculteur, scientifique ou artiste. Nous avons dit dans le budget: «Vous autres, Canadiens moyens, devez choisir quel artiste mérite votre appui, quelle entreprise a un produit vendable et utile et quelle initiative mérite l'appui de l'État». Voilà ce que me disent mes électeurs. Voilà ce que le budget dit à mes électeurs et à tous les Canadiens. Et c'est en ce sens que nous avons l'intention d'agir.

Nous voulons gérer les affaires du pays de façon prudente et efficace. Nous avons l'intention de répondre de nos actes et de consulter les intéressés. Les agriculteurs de ma circonscription sont très heureux des changements relatifs aux gains en capital. Les investisseurs et les petits exploitants sont enchantés des concessions fiscales offertes dans le budget. Ceux qui s'intéressent à la recherche et au développement sont ravis des nouvelles règles. Les nombreux retraités qui ont travaillé durement et longuement pour bâtir le Canada, les hommes et les femmes de tout le pays qui ont souffert pendant la guerre et la dépression et qui se sont établis après leur retraite dans le climat tempéré de l'île de Vancouver, étaient particulièrement alarmés et inquiets de voir les prodigalités et l'irréflexion qui ont marqué la gestion financière du pays pendant deux décennies. Ils applaudissent à ce budget, parce que les avantages pour lesquels ils avaient trimé si longtemps et si dur et pour lesquels ils avaient tant risqué étaient en train de s'effriter et de se dissiper sous leurs yeux.

Aucun d'entre nous n'aime que nous soyons obligés de toucher un peu à l'indexation des pensions de vieillesse, mais comme tous les autres Canadiens réfléchis, les personnes âgées reconnaissent que la pleine indexation est elle-même inflationniste. Nos citoyens retraités sont prêts à faire n'importe quel sacrifice raisonnable, pourvu que tous les Canadiens participent à la lutte pour remettre de l'ordre dans nos affaires financières. Les personnes âgées de ma circonscription savent très bien que, pour maintenir, améliorer et renforcer nos programmes sociaux, nous avons besoin d'une économie dynamique dans laquelle les Canadiens auront des emplois et nos finances seront bien gérées. Nous avons accordé des prestations aux veufs et aux veuves âgés de 60 à 64 ans. Nous avons augmenté les pensions des anciens combattants. Nous avons élargi le cadre des pensions d'invalidité, ce qui aidera, pense-t-on, 120,000 Canadiens de plus qu'auparavant. Nous prenons effectivement nos responsabilités sociales au sérieux.

• (1700)

L'Accord de l'Ouest sur l'énergie est une bénédiction pour la Colombie-Britannique, et même tout le Canada. Avec le traité de pêche avec les États-Unis, nous faisons enfin le premier pas vers le rétablissement de la précieuse ressource que constitue le saumon de la Colombie-Britannique. J'ai eu le privilège de participer samedi à Vancouver à la cérémonie de signature du sous-accord ADIR sur la forêt, portant sur 300 millions de dollars. Jamais un accord forestier plus important n'a été signé au Canada. Cela signifie des milliers d'emplois en Colombie-Britannique dans un avenir immédiat. L'accord est six fois plus important que n'importe quel autre accord forestier fédéral précédemment conclu avec la Colombie-Britannique.

Au cours du débat de lundi, la députés de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) a déclaré que nous n'avions absolument rien fait pour la forêt. Je pense que cela montre que son parti et elle-même sont totalement ignorants de ce qui se passe en Colombie-Britannique. Le très honorable député qui a pris la parole avant moi, et qui représente le parti libéral, a dit que nous ne faisions rien pour la forêt. Cet accord a été signé dans une ville dont il prétend représenter une circonscription. J'imagine qu'il ne sait pas non plus ce qui se passe en Colombie-Britannique.

Le reste de l'accord ADIR porte sur des dépenses mixtes représenant 275 millions de dollars supplémentaires de crédits pour le tourisme, la recherche et le développement, l'agriculture et le développement économique prévus par le budget et qui constituent des étapes positives vers le redressement économique et la création de nouveaux emplois en Colombie-Britannique et dans ma circonscription. Tout cela, ce sont des mesures dynamiques qui s'inscrivent toutes dans le programme nouveau et lucide de l'administration de notre pays. Ce budget constitue une étape importante de ce renouveau et de cette renaissance.

En bref, mes électeurs d'Esquimalt-Saanich appuient les initiatives de ce budget. Ils le considèrent juste et équitable. Ils savent parfaitement qu'il n'est pas possible de redresser du jour au lendemain notre situation financière. Ce qu'ils attendent de nous, c'est que nous mettions sur pied une administration dégraissée, efficace et responsable, une administration économe des dollars du fisc, une administration qui rende le contrôle et les décisions au peuple canadien. Ils savent parfaitement que les initiatives de ce budget, si importantes qu'elles soient, ne sont qu'une des étapes de la longue et difficile route qui ramènera notre pays à la prospérité. Mes électeurs appuient ce budget, je l'appuie moi-même, et je suis enchanté de pouvoir le dire aujourd'hui.

M. Skelly: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député pour ce premier discours. Il nous a dit que des gens aimaient ce budget, mais je voudrais, moi, exprimer les préoccupations d'un important groupe de personnes qui n'aiment pas ce budget; à savoir les membres des forces armées canadiennes qui sont pénalisés par le budget et par le gouvernement conservateur.

Les nouvelles dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage désavantagent très sérieusement les membres des forces armées qui prennent leur retraite. De nombreux anciens membres des forces armées sont partis en retraite après de longues années au service du Canada avec de maigres pensions, car autrefois leur revenu était très bas. Ils ont maintenant perdu le bénéfice de la pleine indexation. Les membres des forces armées qui vivent dans des logements pour militaires mariés dans les bases des forces canadiennes, en particulier à la base de Comox, se voient imposer des augmentations de loyer exorbitantes, parfois de l'ordre de $100 à $150 par mois. J'aimerais signaler au gouvernement conservateur et au député qui vient de parler que ce budget est injuste et inacceptable pour les membres des Forces armées canadiennes. Il les frappe durement et je crois que ces questions devraient être soulevées et réglées par le gouvernement.

M. Crofton: Monsieur le Président, je remercie le député de Comox-Powell River (M. Skelly) de ses observations. Je ne suis pas tout à fait sûr de quels membres des Forces armées il parle au juste car ceux avec qui je me suis entretenu approuvent ce budget. Les militaires stationnés dans les bases ont effectivement des problèmes de logement. En fait, le député ne le sait peut-être pas, mais c'est là une des questions que j'ai soulevées tout récemment au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Je l'ai fait parce que des mesures s'imposent manifestement à cet égard.

En ce qui concerne la suppression de l'indexation, je crois que le mieux est de répéter les observations que le ministre des Finances a faites plus tôt aujourd'hui. Des finances anarchiques, des coûts toujours à la hausse, les taux d'intérêt et les taux d'inflation touchent l'ensemble des Canadiens. Tout Canadien le moindrement intelligent conviendra qu'un gouvernement qui ne cherche pas à maîtriser ses finances rend un très mauvais service à ses administrés. C'est exactement ce que nous tâchons de faire, soit de maîtriser nos finances, et c'est pour cela que nous avons été élus.

M. Skelly: Monsieur le Président, il y a bien sûr un autre groupe de personnes qui vivent dans la circonscription du député et qui sont préoccupées par le budget. Après les compressions budgétaires annoncées dans l'exposé économique de novembre et celles contenues dans le présent budget, le ministère des Pêches et des Océans ne sera pas en mesure de mettre en œuvre des programmes de protection de l'habitat du poisson et de gestion des pêches. Il ne pourra financer un programme de 200 millions de dollars de mise en valeur du saumon ni le programme de rachat d'une valeur de 100 millions. Beaucoup de gens ne sont pas satisfaits de ce budget et le député ferait bien, je crois, d'écouter très attentivement les critiques qui se font entendre dans sa circonscription.

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

• (1710)

Et de retour:

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au projet de loi suivant:

Projet de loi C-52, modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage—Chapitre nº 18.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Johnston (p. 5043).

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires? Le député de Essex-Kent (M. Caldwell) a la parole.

M. Caldwell: Monsieur le Président, d'après le Règlement de la Chambre, nous ne pouvons pas poser de questions au très honorable chef de l'opposition (M. Turner). Puisqu'ils viennent tous les deux de la même province, j'adresserai ma question au député de Esquimalt-Saanich (M. Crofton). Le très honorable chef de l'opposition a dit qu'il ne voyait aucune mention d'un impôt minimum dans le budget. Le député peut-il nous dire s'il a vu une mention d'un impôt minimum dans le budget et s'il a lu le même budget que le très honorable chef de l'opposition?

M. Crofton: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Dans le budget présenté par le ministre des Finances, que j'ai lu, il est bel et bien question d'un impôt minimum. Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a fait dans son allocution toutes sortes de déclarations fantaisistes, il a déformé les faits et il a fait toute une série d'autres déclarations. Il a attiré l'attention sur les forêts et sur le tourisme. Comme je me suis efforcé de le signaler dans mon discours, le budget ne représente qu'un document parmi toute une série de documents. A moins de faire un exposé budgétaire qui dure deux jours, il est impossible d'y aborder tous les sujets.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont maintenant terminés. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a la parole pour participer au débat.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire avec une certaine assurance au sujet de ce budget, c'est qu'il est manifestement injuste à l'égard des Canadiens. C'est un sale coup pour le contribuable moyen. Ce qu'il faut se demander en réalité à ce propos, c'est qui paie la note que le ministre des Finances (M. Wilson) a présentée à la Chambre avec son budget. C'est de toute évidence le contribuable moyen. Toutes les familles ordinaires du Canada paieront à peu près $500 de plus d'impôt par an. C'est une sacrée augmentation. Elle vient s'ajouter à l'augmentation de $500 que le ministre des Finances a imposée aux citoyens ordinaires le 8 novembre. C'est injuste, monsieur le Président, parce que tout en demandant aux citoyens ordinaires de payer des impôts plus élevés, il dit aux autres Canadiens qu'ils peuvent continuer à ne pas en payer.

• (1720)

Comme conséquence du budget, le gouvernement aura perçu 4.1 milliards de dollars d'ici à 1990-1991 avec l'impôt sur le revenu des particuliers. Comme conséquence du budget, le gouvernement va percevoir 2.6 milliards de plus en taxe de vente, d'ici à l'année 1990. Parallèlement, les impôts sur les sociétés baissent et d'ici à 1990-1991, il y aura là 2.2 milliards de moins.Il est bien évident que c'est ce qui rend le budget tout à fait injuste et déséquilibré. Les familles ordinaires vont payer $500 de plus en impôt, alors que les sociétés vont bénéficier l'an prochain d'une réduction d'impôt d'environ 540 millions. Elles paieront encore moins d'impôt au fil des ans.

Quand la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a annoncé l'Accord de l'Ouest à la Chambre, elle a été très fière de dire que les consommateurs n'auraient pas à faire les frais de cet accord énergétique. Bien sûr, le jour où elle a annoncé la conclusion de cet accord on n'a pas parlé de taxe à la consommation; on a seulement dit que les sociétés pétrolières allaient bénéficier d'un allègement fiscal de deux milliards de dollars.

Il a fallu attendre un certain temps pour qu'on nous parle de l'autre plateau de la balance. Quand le ministre des Finances a lu son exposé budgétaire, nous avons appris que le cadeau fait aux sociétés pétrolières par l'Accord de l'Ouest va être payé par les consommateurs. Le ministre des Finances a augmenté de 2c. le litre la taxe d'accise sur l'essence.

D'un point de vue électoraliste, le budget était bien combiné parce que l'effet des augmentations d'impôt sur les personnes physiques est retardé, et étallé sur plusieurs groupes. Par exemple, l'augmentation de la taxe sur l'essence ne prendra pas effet avant quelques mois, ce qui fait que les consommateurs n'en sentiront pas immédiatement le poids. Mais il demeure que le gouvernement a augmenté la taxe sur l'essence afin de payer ce cadeau fiscal fait aux sociétés pétrolières.

La mesure qui a été la plus applaudie du caucus conservateur pendant la présentation du budget, c'est l'exemption d'impôt à vie de $500,000 sur les gains en capital. Bon, je suis bien en faveur d'une exemption de l'impôt sur les gains en capital à la vente, par exemple, des fermes familiales et des maisons individuelles. Mais accorder $500,000 d'exemption sur les gains en capital tout en augmentant les taxes imposées au Canadien moyen, c'est tout à fait inadmissible. Au moment où le gouvernement prêche la modération, il n'est pas juste d'accorder des exemptions d'impôt sur les gains en capital à quelques privilégiés. Le gouvernement augmente les taxes de vente, il limite l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers tout en accordant des exemptions d'impôt sur les gains en capital à ceux qui ont de l'argent. Ce qu'il y a de plus flagrant dans le budget, c'est son injustice. Il favorise les sociétés et les riches.

[*Français*]

Monsieur le Président, à mon avis, ce Budget est injuste, car il a augmenté les taux d'impôt pour les gens ordinaires en même temps qu'il les a réduits pour les gens riches et les grandes sociétés.

[*Traduction*]

J'entends qu'on parle de la coalition. Je suppose que l'on envie le fait que notre parti ait été capable d'amener un renouveau sur la scène politique ontarienne.

Permettez-moi de formuler mes observations sur l'impôt sur les gains en capital et plus particulièrement sur son utilisation comme instrument économique. On pourrait peut-être comprendre la décision du gouvernement d'imposer les personnes à revenu moyen tout en favorisant les riches si l'exemption des gains en capital avait son utilité.

Selon le ministre des Finances, cette exemption créera des emplois et favorisera la croissance économique, or c'est à voir. Tout d'abord, le ministre n'a mis aucune condition à cette exemption. Ainsi, elle n'est liée en rien à la création d'emplois, alors que nous comptons à l'heure actuelle 1.5 million de chômeurs. Il n'a jamais dit qu'on pourrait profiter de cette exemption qu'en investissant au Canada, ce qui servirait un but louable. Tout ce qu'il a dit, c'est que cette exemption sera accordée quoi qu'on fasse.

• (1730)

Il importe de noter que même avant la présentation du présent budget, les gains en capital étaient traités beaucoup mieux que les revenus ordinaires. La moitié était déjà non imposable. Ce que le ministre a fait, c'est d'offrir encore davantage alors que c'était déjà bien assez.

Quel a été le résultat de ce traitement de faveur dont ont bénéficié les gains en capital sur le plan fiscal dans le passé? A-t-on pu créer beaucoup d'emplois? Le ministre a-t-il examiné les résultats donnés par cette exemption sur les gains en capital, les a-t-il étudiés et nous a-t-il présenté des documents démontrant que ce genre d'utilisation du régime fiscal avait permis de créer un nombre X d'emplois ou de favoriser la création d'emplois dans des régions défavorisées? Non, monsieur le Président. Le gouvernement a fait tout simplement une confiance aveugle au secteur privé, conformément à son idéologie qui veut qu'on laisse totalement les coudées franches à ce dernier.

Examinons d'autres usages que l'on pourrait faire des gains en capital. Une personne possédant un chalet d'été valant une jolie somme pourrait fort bien décider de le vendre, afin de réaliser un gain en capital et de profiter ainsi d'un avantage fiscal. Créera-t-on alors des emplois? Pas nécessairement. Le propriétaire d'un duplex ou d'un triplex, d'un immeuble dans lequel il ne vit pas lui-même, pourrait le vendre, afin de profiter de l'exemption sur les gains en capital; cela créera-t-il davantage d'emplois? Non, pas à mon avis, monsieur le Président. Des investissements à l'extérieur du pays, même s'ils créent des emplois à cet endroit-là, procureront-ils des emplois aux Canadiens? Je ne vois pas comment. Il est possible de vendre un appartement en copropriété en Floride et de réaliser un gain en capital non imposable, d'obtenir donc un cadeau du gouvernement, mais cela ne créera aucun emploi au Canada.

En outre, le traitement de faveur dont bénéficient les gains en capital sur le plan fiscal par rapport aux dividendes et aux intérêts favorisera l'activité boursière, mais pas nécessairement la création d'emplois, monsieur le Président. Quelle proportion de l'activité économique découlant de cette exemption des gains en capital stimulera la création d'emplois? Je l'ignore et je suis persuadé qu'il en va de même du gouvernement. Le gouvernement ne nous en a rien dit. S'il avait eu des données bien étayées établissant que cette exonération fiscale temporaire permettrait effectivement de créer 1,000 ou 10,000 nouveaux emplois, il n'aurait certes pas manqué de nous les communiquer. Il n'en n'a rien fait parce qu'il ne sait pas combien d'emplois cette mesure va créer. Il ne sait pas, non plus, jusqu'à quel point cet argent qu'il donne à ceux qui ont d'énormes actifs ne sera pas un gaspillage puisqu'il ne créera absolument aucun emploi.

Cette exonération fiscale sur les gains en capital représente une somme appréciable. Il ne s'agit pas de menu fretin, mais d'environ 550 millions de dollars pour cette année seulement. Le gouvernement perd beaucoup, lui qui prétend vouloir équilibrer les comptes et comprimer le déficit.

Nous aurons un manque à gagner de 700 millions de dollars dans les recettes publiques l'an prochain. Et dans cinq ans d'ici, monsieur le Président, quand cette exemption de l'impôt sur les gains en capital aura été pleinement utilisée, nous en serons rendus à des milliards de dollars. Cela donne une idée de la gravité du problème. On ne peut donc faire autrement que de se demander pourquoi le gouvernement a pris la peine d'accorder cette exonération sur les gains en capital. Parce qu'il voulait réduire le déficit? Si c'était le cas, il aurait fait en sorte de percevoir cette recette fiscale pour réduire le déficit de l'État.

[*Français*]

Monsieur le Président, je veux faire un autre commentaire sur la question des gains en capital. Il est important pour moi que chaque fois que nous donnons une exemption relative au taux d'impôt que le public soit vraiment gagnant, et les choses les plus importantes aujourd'hui sont le chômage et le travail. Est-ce que le gouvernement peut savoir combien d'emplois cette mesure va créer? D'après moi, il n'est pas possible de faire une évaluation exacte de cela, et le gouvernement ne peut nous donner une évaluation.

Monsieur le Président, je veux savoir pourquoi il a donné ce cadeau aux gens riches sans une garantie que cette exemption des taux d'impôt va créer des emplois au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Keeper: Je vous remercie, je continue à faire des efforts.

[*Traduction*]

Je vois qu'il ne me reste que deux minutes, monsieur le Président. Je voudrais mentionner un autre élément du budget qui revêt une importance capitale. C'est la mesure la plus révoltante de toutes. Le gouvernement a mis la hache dans notre régime de pensions. Il a décidé de limiter l'indexation des prestations de la sécurité de la vieillesse. Le gouvernement enlève à ceux qui ont bâti notre pays le sentiment de sécurité qu'ils éprouvaient. Il a décrété que ces prestations ne seraient plus protégées qu'au-delà d'un taux d'inflation de 3 p. 100. Je crois que les retraités perdront $100 cette année et davantage l'an prochain. Le groupe chargé d'étudier la réforme de la politique sociale estime qu'en l'an 1987, c'est-à-dire d'ici à deux ans, chaque retraité aura accusé un manque à gagner de $1,577.

Le gouvernement actuel a donc décidé de puiser dans l'escarcelle des retraités pour ses amis des milieux d'affaires afin de pouvoir leur donner une exonération fiscale. C'est l'aspect le plus cruel, le plus impitoyable du budget. Et c'est lui qui disait que l'universalité était un principe sacro-saint, qu'il ferait preuve de compassion à l'égard de la population. Quelles ont été les victimes du gouvernement?

M. Gauthier: Les personnes âgées.

M. Keeper: Oui, les personnes âgées. Le gouvernement enlève de l'argent aux personnes âgées pour accorder une exemption sur les gains en capital à ses amis, mesure plutôt contestable du point de vue de l'emploi et des retombées économiques.

C'est un scandale que le gouvernement s'attaque aux pensions de ceux qui ont bâti notre pays alors qu'il avait promis, pendant la campagne électorale, que l'universalité et les pensions étaient des choses sacrées.

• (1740)

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je salue aujourd'hui une ère nouvelle pour le Canada. Mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), nous a montré la voie du renouveau économique. Il a ouvert aux Canadiens la porte du succès. Il nous offre la chance de rebâtir le Canada. L'avenir nous appartient.

Pendant plus de dix ans, la porte de la réussite a été fermée, bloquée par une dette massive et des politiques économiques qui n'ont jamais tenu compte des énormes capacités de chaque Canadien. Nous avons été témoins de politiques qui ont sapé le moral des Canadiens, qui ont amené la stagnation économique et anéanti les rêves de millions de Canadiens. Un rêve brisé est difficile à rebâtir; un projet ruiné, bien davantage.

Nous sommes entrés dans une ère de restauration et de renouveau, une ère qui offre de nouveaux espoirs aux Canadiens, une ère qui offre à tous les Canadiens l'occasion de grandir et de réussir. Quand il était ministre des Finances, le très honorable chef de l'opposition (M. Turner), nous a montré la façon de s'endetter. Les Canadiens ont été d'accord; somme toute, ce n'était pas tellement grave et on leur disait que cela était nécessaire et inévitable. Pourtant, ce fut une orientation dangereuse, une sorte de voie facile, une façon de s'enfoncer dans les dettes, une démarche qui a abouti à un déficit de 35 milliards cette année.

Des mesures draconiennes s'imposaient depuis longtemps, mais le gouvernement précédent avait peur d'agir. En 1975, sur $8 de recettes, $1 servait à payer les intérêts sur la dette. Le gouvernement précédent s'était engagé dans la voie de l'endettement irréversible, source de misère pour des milliers de Canadiens. Si bien qu'aujourd'hui 30 p. 100 des rentrées fiscales sont englouties par le service de la dette. Quand les membres du gouvernement précédent s'adressaient aux Canadiens, ils ne leur disaient jamais que 80 p. 100 des impôts qu'ils payaient servirait un jour à payer des intérêts.

Nous les avons pris ces mesures draconiennes. Elles sont pourtant justes et progressives. Elles ouvrent la voie à un nouvel avenir pour les Canadiens. Je peux comprendre la fausse fureur de l'opposition, ses feintes à la Chambre, parce que le budget montre aux Canadiens que nous pouvons faire les changements que nous voulons, des changements justes qui vont servir à créer de l'emploi et à susciter de nouveaux espoirs, chose que le gouvernement précédent était incapable de faire. Tout ce qu'il nous a laissé, ce sont des dettes et des rêves brisés. Le 4 septembre, les Canadiens ont voté pour le changement. Ils ont voté pour un renouveau.

Notre gouvernement a choisi une voie qui amènera des changements justes et positifs. Le ministre des Finances a adopté une approche juste qui résoudra le problème, avec le temps, sans menacer la relance de notre économie. Ce n'est pas facile. Nous ne pouvons pas demander aux Canadiens de le faire de leur propre initiative. Le gouvernement doit montrer l'exemple en réduisant ses dépenses et en supprimant le gaspillage. Quatre-vingt pour cent de nos mesures pour réduire le déficit consistent en réductions des dépenses du gouvernement.

[*Français*]

Ces mesures, bien que très importantes, auraient été insuffisantes et certaines augmentations d'impôt s'avéraient donc nécessaires. Cependant, l'ensemble de ces augmentations ne représente que 250 millions de dollars en 1985-1986 et 1.7 milliard en 1986-1987. C'est donc dire que près de 80 p. 100 de la baisse du déficit proviennent d'une réduction des dépenses. C'est là une stratégie réaliste et équitable étant donné les circonstances actuelles et qui permettra, à moyen terme, d'augmenter la marge de manœuvre du gouvernement pour prendre des mesures encore plus encourageantes pour les Canadiens.

[*Traduction*]

Notre objectif est la croissance et la création de nouveaux emplois. Au cours de la campagne électorale, nous avons promis des emplois, des emplois et encore des emplois. C'est toujours notre objectif. Contrairement aux partis d'opposition, qui tâtonnent encore dans le noir, le ministre des Finances a allumé une lueur d'espoir, une lueur qui permettra au Canada de sortir de l'ornière où il s'était enlisée à cause de la mauvaise gestion des libéraux et de connaître un nouvel avenir économique.

Le budget engendrera de nouvelles activités économiques qui créeront des emplois. Il y a longtemps que l'on a prouvé que la petite entreprise était à l'origine de la majorité des nouveaux emplois. Dans la circonscription de Dollard, la petite entreprise stagnait, son dynamisme détruit par l'ineptie du gouvernement précédent. Elle attendait une preuve que le gouvernement se souciait d'elle et reconnaissait sa capacité de création d'emplois, d'emplois permanents. J'ai été un petit entrepreneur et j'estime que la petite entreprise est le secteur le plus dynamique de l'économie canadienne. Plus d'emplois permanents ont été créés par ce secteur que par n'importe quel autre. Les dépenses du dernier gouvernement libéral pour d'énormes projets, des plans d'emplois, etc., qui sont rapidement devenus des dinosaures, n'étaient pas la réponse. En vertu de la politique passée, il était plus facile de conserver la richesse que de la créer. Ces instruments d'épargne n'ont pas créé d'emplois, ils ont permis aux banquiers de prendre les décisions en matière d'investissement et leur meilleur client a été le gouvernement canadien. Il est inutile de rappeler, j'espère, les affaires Dome et Maislin. Je ne suis pas économiste, mais je sais que les mesures prises par le premier ministre (M. Mulroney), le ministre des Finances et le gouvernement, dans ce budget, constituent une rupture avec le passé et un pari sur le dynamisme des Canadiens. Certains aspects du budget vont permettre aux canadiens moyens de se dire qu'ils feraient mieux d'investir dans une petite entreprise que de laisser leur argent dormir dans un compte d'épargne.

Dans ma circonscription, 61 p. 100 des demandes présentées dans le cadre du programme Défi 85 provenaient de petits commerçants dont le moral commençait à remonter. Ils ont vu le gouvernement faire les premiers pas en novembre et montrer aux Canadiens qu'ils avaient raison d'avoir confiance en eux pour favoriser la relance économique. Nous voulons inciter les Canadiens à investir dans la croissance de leur pays. En leur accordant à vie une exemption de $500,000 sur les gains en capital, le gouvernement donne aux Canadiens la chance d'investir dans l'avenir du pays. Contrairement au NPD, nous savons que la plupart des investisseurs sont des gens ordinaires et non des multi-millionnaires. Nous récompensons la réussite et nous incitons les Canadiens à investir dans l'entreprise canadienne. Nous pensons qu'ils relèveront le défi.

Nous avons également, pour la première fois, modifié le règlement qui régit les REER et les cotisations aux fonds de pension. Les fonds de REER peuvent désormais être investis dans de petites entreprises canadiennes. Les députés de l'opposition pensent-ils vraiment que les gens ne profiteront pas de cette possibilité? Ils se trompent. Il y aura un nouvel apport de capitaux dont les entreprises ont grandement besoin. C'est un premier pas important vers la création d'emplois. Nous avons apporté d'autres modifications aux pensions, dont profiteront tous les Canadiens. La transférabilité des pensions est désormais possible. Il ne sera plus nécessaire à un Canadien de rejeter une offre d'emploi ou de refuser une nouvelle possibilité parce que sa pension est bloquée.

Hommes et femmes sont égaux. Ils méritent un traitement égal pour un travail égal et ils méritent également des pensions égales. Le gouvernement en a tenu compte et a pris les mesures qui s'imposent.

Je le répète, nous devons être justes. Le budget tient compte du fait que nos programmes sociaux doivent aider les personnes dans le besoin. C'est à elles que doit aller l'essentiel de l'aide. Nous avons maintenu le principe de l'universalité, mais pour la première fois, le gouvernement insiste pour que les fonds aillent à ceux qui en ont le plus besoin. Nous avons augmenté le crédit d'impôt-enfant, un crédit accordé aux familles à faibles revenus, de manière qu'il atteigne $584 par enfant en 1989, soit une augmentation de $140. En même temps, nous avons garanti que les prestations de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales ne diminueront pas par suite des modifications apportées à l'indexation. Elles seront relevées dès que l'inflation dépassera 3 p. 100. Le supplément de revenu garanti, de même que les prestations payées aux anciens combattants, continueront d'être entièrement indexés.

Quand on parle d'équité, il ne faut pas oublier d'imposer les riches. Tous les Canadiens devraient contribuer raisonnablement aux recettes fiscales nécessaires pour financer les activités du secteur public qui profitent à tout le monde. Le budget reconnaît ce principe. Il y a aura un impôt minimum à compter de 1986. Les Canadiens à revenus élevés paieront leur part. Contrairement à ce que l'on a vu dans le tristement célèbre budget MacEachen, qui instituait 35 mesures fiscales rétroactives, nous estimons devoir être justes et honnêtes envers les Canadiens. Nous n'avons pas de taxes rétroactives, et nous prévenons à l'avance du moment où nous entendons appliquer des changements. Telle est la façon juste, la façon progressiste de procéder.

Nous reconnaissons le rôle qu'ont à jouer les travailleurs dans la création d'emplois. Nous avons observé au Québec l'emploi fructueux de capitaux spéculatifs accumulés dans les Fonds des travailleurs. Grâce à l'institution progressiste de crédits d'impôt accordés aux particuliers investissant dans ces fonds, nous stimulerons les investissements dans les petites et moyennes entreprises. Cela permettra de créer des emplois.

• (1750)

Pendant longtemps, on n'a rien fait pour la recherche et le développement au Canada. Nous reconnaissons l'apport essentiel de ces activités à la croissance économique du pays. Nous avons effectué des changements qui aideront ces petites entreprises, particulièrement les entreprises débutantes. Notre gouvernement leur accordera un remboursement intégral du crédit d'impôt qu'elles acquièrent présentement sur les capitaux dépensés en recherche et développement. Voilà bien une grande amélioration, et significative, par rapport à la fraction de 40 p. 100 du crédit qui étaient auparavant remboursable.

Ce secteur a été négligé par le gouvernement précédent. Il n'avait jamais reconnu tout son potentiel de création d'emplois ni compris son besoin de capitaux. Notre gouvernement a reconnu le potentiel qu'il représente pour le Canada. Nous en avons compris les besoins. Si l'on veut que l'industrie canadienne soit florissante au XXI[e] siècle, elle doit tabler sur la recherche et le développement dès aujourd'hui. Nous le reconnaissons et avons agi en conséquence. Non seulement allons-nous créer des emplois aujourd'hui, mais nous les garantissons pour les années à venir. Nous avons un grand défi à relever. Il s'agit de recréer un pays dynamique où la croissance et la prospérité seraient la règle.

Vendredi dernier, à Paris, on a demandé au nouveau ministre des Finances du Québec, Yves Duhaime, ce qu'il pensait du budget conservateur. Quelqu'un se souvient-il de ce qu'il a dit? Il a affirmé clairement qu'il était grand temps que quelqu'un à Ottawa dise fermement: «Ça suffit». Ce qu'il voulait dire, et ce que nous disons, c'est que le gouvernement fédéral ne peut pas continuer à traiter le pays comme s'il vivait des prestations de bien-être. Il est temps que les Canadiens prennent de telles mesures pour eux-mêmes. C'est la conviction de mon parti et c'est l'objectif du budget du ministre des Finances. Le but du budget est d'encourager les Canadiens à améliorer la situation économique de notre pays, qui est déplorable, en travaillant dur, en investissant dans les entreprises canadiennes et en prenant des risques calculés. Aucun gouvernement au monde ne saurait tolérer un déficit annuel aussi lourd que le nôtre, toutes proportions gardées. Les libéraux ont essayé de le faire, mais regardez où ils en sont maintenant. Ils le méritent bien!

Quand les libéraux sont arrivés au pouvoir, il n'y avait pas de déficit, mais un surplus. A cause de leur incurie financière, le mot «déficit» est malheureusement devenu un terme trop commun au Canada.

[*Français*]

En 1974-1975, la dette nette du gouvernement fédéral était de 16.6 p. 100 par rapport au Produit national brut. En 1984-1985, elle atteignait 45.2 p. 100, ce qui est totalement inacceptable.

Les mesures proposées dans ce Budget réduiront directement le déficit. Et c'est exactement ce que les Canadiens attendaient de nous, et nous allons réussir à réduire notre déficit pour permettre à nos enfants d'envisager leur avenir de façon positive.

[*Traduction*]

Pendant la campagne électorale, nous avons promis d'agir d'une manière responsable. Notre budget est la première étape dans ce sens. Je dirai ceci aux députés: Il était grand temps! Notre budget invite et encourage toutes les petites et moyennes entreprises canadiennes à jouer avec confiance la carte de l'avenir économique du Canada. C'est ainsi que nous créerons des emplois pour les Canadiens. Nous avons donné aux citoyens le moyen de s'aider eux-mêmes.

[*Français*]

Les propositions budgétaires réussissent l'exploit de réduire le déficit tout en prenant des mesures qui permettront la création d'emplois durables. Pour cela, le Canada a besoin d'un secteur privé dynamique et vigoureux, souple et innovateur.

Les petites et moyennes entreprises, en particulier, sont le moteur de notre économie. En encourageant l'esprit d'entreprise des Canadiens, grâce à des mesures telle que l'exonération fiscale à vie d'un demi-million de dollars sur les gains en capital et la permission aux fonds de pension et régimes enregistrés d'épargne-retraite d'investir dans les petites sociétés, nous allons créer de l'emploi et permettre une croissance soutenue de notre économie.

De nombreux emplois vont également être créés grâce à l'aide apportée pour promouvoir les investissements en recherche et développement.

[*Traduction*]

Avant notre victoire écrasante du 4 septembre, les journalistes et les observateurs politiques déploraient le manque de différences entre le programme libéral et le programme conservateur. Le député d'Oshawa (M. Broadbent) comparaît le premier ministre (M. Mulroney) et le chef de l'opposition à Visa et Mastercard respectivement. Il voulait dire par là qu'on n'offrait pas de choix véritable aux électeurs. Cependant, le déplacement massif des voix a bien montré que les électeurs voyaient des différences importantes entre nos deux partis.

C'est au Québec que nous avons progressé de la façon la plus spectaculaire. Cependant, dans tout le pays, les francophones et les membres de nombreuses collectivités ethniques ont déserté le parti libéral, comme les anglophones. Ils ont rejeté la bureaucratie, le paternalisme fédéral et la confrontation. Nous devons éliminer le gaspillage et l'inefficacité au sein du gouvernement. Nous voulons un gouvernement efficace qui ne coûte pas cher. Il faut cesser de compter sur le gouvernement et faire davantage confiance aux Canadiens ordinaires.

Où le gouvernement était-il donc en février 1984 quand le secteur pétrochimique de Montréal a frappé à sa porte? Il n'était pas là, puisqu'il n'a pas répondu. Qu'a donc fait le gouvernement au sujet des pertes que le secteur pharmaceutique de Montréal avait subies? Nous avons attendu pendant une quinzaine d'année la révision d'une loi sur les brevets tout à fait inique. Cette loi nous a coûté des emplois et empêché la mise au point de nouveaux produits.

Pour mes 700,000 commettants, qu'ils soient par exemple dans la petite entreprise, les professions libérales ou l'agriculture, ce budget constitue en quelque sorte une mobilisation. Nous constituons une véritable armée et nous partons en guerre contre le chômage. C'est cette armée qui va créer les emplois. Ce budget constitue une rupture avec le passé. Nous voulons utiliser l'énergie créatrice des Canadiens pour les aider à préparer un meilleur avenir.

Qu'a signifié le 4 septembre? S'il a marqué évidemment un changement de gouvernement, il a marqué aussi le début d'une ère politique nouvelle. En novembre, nous avons promis de mettre de l'ordre dans les affaires de l'État. Cela signifie que le gouvernement devra jeter du lest et accroître son efficacité, afin de créer une atmosphère propice aux investissements. Nous avons dit que le Canada ouvrait ses portes aux investisseurs.

Ce budget concrétise les trois principaux objectifs du gouvernement progressiste conservateur actuel: stimuler l'initiative privée et la création d'emplois; améliorer la gestion et l'efficacité du gouvernement; et prendre des moyens énergiques pour réduire les dettes.

Les mesures que nous avons prises pour stimuler l'initiative privée constituent une rupture avec le passé. L'exonération d'impôt sur les gains de capital des particuliers a pour but de laisser, non pas aux hommes politiques ou aux bureaucrates, mais aux Canadiens le soin de décider où ils veulent investir et comment ils veulent créer des emplois. «Cela fait trop longtemps que le gouvernement décide pour vous» semble dire le budget aux Canadiens. Le temps est enfin venu de mettre à profit nos idées et nos énergies pour bâtir le Canada que nous voulons pour nous-mêmes et pour nos enfants.

Nous, Canadiens, ne sommes pas des lâcheurs, monsieur le Président. Nous savons résister et rebondir. Ensemble, nous pouvons forger un avenir meilleur, un avenir où l'emploi, la réussite et la sécurité pour toute la famille seront assurés.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et observations?

M. Rompkey: Je tiens à participer à ce débat, monsieur le Président. Je voudrais signaler par ailleurs qu'il est 18 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous pourrions encore utiliser les quelques minutes qui nous restent pour poser des questions et formuler des commentaires.

M. Rompkey: J'aimerais bien participer au débat, monsieur le Président, si la chose est possible.

Le président suppléant (M. Paproski): Étant donné qu'une minute est réservée aux questions et observations, le député de Comox-Powell River (M. Skelly) pourrait peut-être poser une question.

M. Skelly: Monsieur le Président, je voudrais faire une observation.

Ce budget n'est pas un phare lumineux, comme l'a prétendu le député qui m'a précédé. C'est un retour au moyen âge. Les principes économiques que préconisent les conservateurs remontent ni plus ni moins au paléolithique et c'est parfaitement évident dans le budget à l'étude.

Pour un certain groupe dans l'économie, c'est-à-dire ceux qui vivent dans des communautés qui comptent sur l'industrie de la pêche, le budget est tout à fait catastrophique. Le parti conservateur a violé toutes les promesses faites à ce groupe. Au lieu de lui venir en aide en adoptant des mesures telles que les programmes pour améliorer la reproduction du saumon, les programmes de rachat des navires de pêche, des travaux supplémentaires pour protéger l'habitat et la mise au point d'un plan efficace pour l'industrie de la pêche, le gouvernement conservateur a réduit le budget du ministère des Pêches et des Océans de 65 millions de dollars. Il a augmenté les droits imposés aux usagers. Il a majoré les taux hypothécaires et réduit les services dispensés à l'industrie. Ce budget est injuste. Il ne sera d'aucune utilité au secteur de la pêche et, de fait, il est absurde.

Le président suppléant (M. Paproski): Une brève réponse du député de Dollard (M. Weiner).

M. Weiner: Monsieur le Président, je remercie le député de sa remarque. Bien entendu, il adopte une attitude tout à fait différente que je ne peux pas comprendre. Apparemment, nous avons lu deux documents entièrement différents. D'après ce que j'ai lu, j'estime que mon parti a tenté d'agir équitablement

et honorablement. J'ai consulté constamment mes électeurs et j'ai reçu d'excellents . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois interrompre le député. Je crains de ne pouvoir lui céder la parole.

[*Français*]

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 30 mai 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 29 mai, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Johnston (Saint-Henri-Westmount) (p. 5043).

M. le Président: Il restait neuf minutes à la période de questions et observations faisant suite au discours prononcé hier par le député de Dollard (M. Weiner). Y a-t-il d'autres questions ou observations à la suite de ce discours? Comme il n'y en a pas, nous reprenons le débat.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir donner ma version des événements qui ont suivi la présentation, la semaine dernière à la Chambre, de ce budget qu'on a qualifié de dur mais juste. J'aurais bien des choses à dire, mais je vais surtout me concentrer sur le domaine pour lequel je suis porte-parole de mon parti, et parler du sort réservé aux Canadiens âgés et aux familles. Je donnerai d'abord un aperçu général des principaux points faibles de ce budget que le ministre des Finances (M. Wilson) nous a présenté il y a quelques jours.

Je doute fort, monsieur le Président, que ce budget soit juste, car le ministre des Finances le trouve si embarrassant qu'il a utilisé vingt-six fois le mot «justice» au cours de son exposé. Quand on est obligé d'insister de la sorte sur les mots, c'est sans doute parce que la justesse et l'équité de certaines des mesures budgétaires ne sautent pas aux yeux. Parlons donc de justice en ce qui concerne les personnes âgées. Au cours de l'émission «Question Period» au réseau CTV, on a interrogé le ministre des Finances sur les permutations de dépenses auxquelles son budget donnerait lieu au titre de la pension de la sécurité de la vieillesse. Voici ce qu'il a répondu:

> Oui, il y aura des permutations, en effet, de sorte que ceux qui se situent dans les tranches de revenu inférieures toucheront davantage au titre du crédit d'impôt-enfants ou du supplément de revenu garanti, conformément au principe que nous avons établi, selon lequel les programmes sociaux devraient favoriser davantage ceux qui en ont le plus besoin.

Voilà une déclaration tout à fait trompeuse en ce qui concerne les mesures budgétaires que le ministre des Finances a prévues dans ces deux domaines en particulier. J'ai remarqué, monsieur le Président, que le gouvernement avait pris soin de ne faire connaître ses prévisions et les répercussions du budget que jusqu'à l'année 1986-1987. Nous avons dû attendre quelques jours avant qu'une fuite au ministère des Finances ne nous révèle, dans un document, les véritables conséquences de ces mesures jusqu'en 1990-1991. En constatant les véritables effets qu'auront ces mesures non seulement sur le revenu des particuliers en général, mais encore sur celui des personnes âgées et des familles ayant de jeunes enfants, il n'y a rien d'étonnant à ce que le ministre des Finances se soit arrêté à l'année 1986-1987. Au bout de ces deux années, les conséquences des mesures annoncées il y a une semaine auront à peine commencé à se faire sentir. C'est uniquement lorsqu'on voit ce qui se passera en 1990-1991 que l'on se rend compte des conséquences réelles de ce budget.

Je voudrais parler maintenant de la préoccupation du gouvernement pour les gagne-petit dont le ministre a fait tellement de cas. C'est renversant, c'est le moins qu'on puisse dire, monsieur le Président, que le ministre trouve normal de demander à ceux dont le revenu se situe en-dessous du seuil de la pauvreté d'assumer la moindre part de la charge économique que représente la réduction du déficit. Je veux surtout parler des 1.3 million de Canadiens qui comptent sur le supplément de revenu garanti pour joindre les deux bouts. Il s'agit des 1.3 million de Canadiens âgés de plus de 65 ans qui ne peuvent plus travailler pour se protéger contre les ravages de l'inflation. Pour s'en sortir, ils doivent compter sur les chèques du gouvernement, c'est-à-dire sur un gouvernement qui croit que, pour ménager son amour-propre, il faut avoir un revenu suffisant pour atteindre au moins le niveau où Statistique Canada situe le seuil de la pauvreté.

• (1110)

Nous avons un gouvernement qui, au cours des cinq prochaines années, enlèvera aux personnes admissibles au supplément de revenu garanti environ 19 p. 100 de leur pouvoir d'achat. Tous les députés reconnaissent que ceux qui reçoivent le supplément de revenu garanti se situent en-dessous du seuil de la pauvreté. C'est un fait. Pourtant, le gouvernement compte enlever encore 19 p. 100 de leur pouvoir d'achat à des gens qui sont déjà sous le seuil de la pauvreté et il prétend que c'est juste. Je voudrais vous lire les propos de certains députés qui faisaient partie de l'opposition quand nous étions au pouvoir et que nous avions présenté le programme des 6 et 5 p. 100. Quand il faisait partie de l'opposition, le ministre des Finances avait dit que «les libéraux s'attaquent à ceux qui sont le plus durement touchés dans l'économie à l'heure actuelle, c'est-à-dire les gagne-petit et les retraités.» Sa collègue, qui est maintenant ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), avait dit que le fait d'avoir fixé des limites aux taux d'indexation constituait la mesure la plus mesquine qu'elle avait jamais vue dans un budget.

Mme Mitchell: Elle avait raison.

M. Frith: Voilà ce que ces ministres importants avaient dit. Je voudrais rappeler à mon amie du NPD qui vient de dire que la ministre avait raison ce que le gouvernement libéral avait fait au juste . . .

M. Gauthier: Faites comme si elle n'était pas là.

M. Frith: . . . quand nous avions présenté le programme des 6 et 5 p. 100. Nous avions garanti que les membres de notre société qui ont le plus besoin d'aide, ceux qui sont admissibles au SRG, profiteraient d'une double indexation. C'est assez compliqué, mais cela voulait dire qu'en plus d'indexer pleinement sur le taux d'inflation la partie du chèque de sécurité de la vieillesse constituée par le supplément de revenu garanti, nous avions pleinement indexé la pension de sécurité de la vieillesse elle-même pour garantir que les pauvres ne perdraient pas un cent de leur pouvoir d'achat, même si nous devions faire des sacrifices pour ramener le taux d'inflation à un niveau raisonnable et acceptable. C'était la méthode libérale. Nous avions demandé aux Canadiens de faire leur part d'efforts pour réduire l'inflation, mais pas sur le dos des pauvres. Le gouvernement actuel fait-il la même chose? Pas du tout. Le ministre dit quelque chose et fait le contraire.

Le ministre des Finances a aussi signalé que les gagne-petit recevraient plus d'argent dans le cadre du crédit d'impôt-enfants. Pourtant, si l'on considère les répercussions directes des mesures de son budget sur les comptes nationaux, on constate que ceux-ci auront subi une réduction de 80 millions de dollars d'ici 1991. On peut tromper les gens avec des chiffres, mais le fait est qu'en dollars de 1985, le montant de l'aide dont bénéficiera une famille en 1991 au titre des enfants sera inférieur à ce qu'il est aujourd'hui. Je doute que l'on puisse qualifier cela de mesure budgétaire équitable.

Je suis sidéré que le ministre n'ait pas accepté la proposition du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales à propos de l'exonération fiscale pour enfants et du crédit d'impôt-enfants, d'autant plus que la majorité des membres de ce comité sont des conservateurs. Voici un ministre qui, par souci d'équité, ramène le seuil du crédit d'impôt-enfants de $26,000 de revenu familial par an à $23,000. Je trouve incroyable qu'un gouvernement conservateur . . . non, je ne devrais pas dire cela; je ne le trouve pas incroyable car franchement, depuis le 4 septembre, je m'attendais à ce que ce budget soit un budget parfaitement conservateur. Mais je pensais qu'ils auraient au moins le courage de dire que c'était un budget conservateur. Qu'on n'essaye pas de se moquer des Canadiens en leur disant que c'est une mesure équitable de diminuer les prestations de toutes les familles qui ont un revenu de $12,000 ou plus par an en 1985. Il faudrait au moins avoir la franchise de dire la vérité aux Canadiens.

Hier, dans son discours à la Chambre, mon chef de parti disait que le problème de ce budget tenait en partie à ce que c'était un budget sournois. Il est sournois en ce sens que ses auteurs ont cru qu'ils pouvaient tromper les Canadiens en ne dévoilant les répercussions de ces mesures budgétaires que pour les deux premières années. Ils essayaient de dissimuler ces répercussions sur les personnes âgées et les familles de jeunes de notre société. Je trouve incroyable qu'au moment même où il décide d'accorder $500,000 d'exonération pour les gains en capital, notre gouvernement choisisse de s'en prendre aux familles de pauvres de notre société et prétende faire croire aux Canadiens que c'est un budget dur mais équitable.

• (1115)

J'aimerais vous parler des facteurs de croissance de ce budget. Le gouvernement au pouvoir depuis le 4 septembre dernier a hérité d'une économie qui progressait de 4.1 p. 100 par an. Telle était la croissance globale de notre économie en 1984. Dans ses propres documents budgétaires, le ministre des Finances précise que l'on peut s'attendre à ce que cette croissance descende à environ 3.1 p. 100 en 1985. Bien qu'il soit convaincu que les mesures de son budget entraîneront une reprise économique du secteur privé et la création de milliers et de milliers d'emplois, ses propres chiffres montrent que la croissance diminuera encore de moitié l'année suivante avec un taux de 2.4 p. 100. Il faut vraiment avoir une confiance aveugle dans le moteur de la croissance de notre société pour s'imaginer qu'un taux de croissance de 2.4 p. 100 de l'économie va entraîner la création de milliers et de milliers d'emplois.

Des conservateurs parlent du miracle économique qui s'est produit aux États-Unis depuis qu'un grand nombre des politiques financières du président Reagan sont en vigueur. Ils font état de la libération miraculeuse de la libre entreprise aux États-Unis. Je rappelle à ces conservateurs que la libre entreprise a été libérée parce qu'on a laissé l'argent des impôts entre les mains des consommateurs. Le président Reagan a beau parler de restrictions fiscales, il n'en a pas moins accumulé un déficit qui approchera les 200 milliards de dollars en 1985.

Malgré les beaux discours qu'il tient, le président Reagan a au moins compris que les moyens financiers à la disposition du gouvernement peuvent accélérer considérablement la reprise économique s'ils sont utilisés à bon escient. N'allez pas croire, toutefois, monsieur le Président, que l'affectation de 200 milliards à l'industrie de la défense représente à mes yeux une dépense créatrice, productive et d'une grande valeur sociale. Je dis qu'un déficit s'il est bien administré peu faire beaucoup pour hâter la reprise économique. Nous en avons eu l'exemple aux États-Unis. En plus de grossir le déficit, le président Reagan a réduit les impôts des contribuables moyens pour les inciter à dépenser sans compter, ce qu'ils ont fait. Avec le résultat que le taux de chômage a diminué aux États-Unis où le taux de croissance est plus élevé que le nôtre.

Je me serais attendu à ce que le ministre des Finances, par fidélité à ses croyances conservatrices, ait suivi les exemples des États-Unis et engagé le Canada dans quelques-unes de ces grandes orientations. Il ne l'a pas fait, monsieur le Président. Il a préféré la formule de Margaret Thatcher. Il a choisi d'augmenter les impôts des Canadiens à revenu moyen qui auront ainsi moins d'argent à dépenser pour des biens de consommation. La croissance de notre économie en sera retardée l'année prochaine, comme il l'a admis. Il exagère quand il dit qu'il lui a été très difficile de réduire le déficit fédéral.

Il y a huit mois, le ministre des Finances a hérité d'un déficit de 30 milliards de dollars. En faisant cadeau de 2.6 milliards aux multinationales et en augmentant les paiements de transfert au titre du financement des programmes établis, le ministre des Finances a fait passer le déficit de 30 à 38 milliards. Il vient ensuite se vanter qu'en ramenant le déficit à 34 milliards, il a réussi un exploit pour lequel tous les Canadiens devraient l'applaudir. Quelle hypocrisie, quelle farce! Le ministre des Finances ne sait pas profiter de l'expérience économique de la

Grande-Bretagne des quatre ou cinq dernières années. Au lieu d'aller dans le sens de la politique du président Reagan, il a choisi de suivre celle de Margaret Thatcher. J'espère qu'un député ministériel va nous exposer les avantages de l'orientation à la façon de Margaret Thatcher.

• (1120)

L'économie britannique ne s'est pas tellement améliorée. Depuis que Margaret Thatcher a pris le pouvoir, les niveaux de chômage n'ont pas baissé. Le Royaume-Uni a perdu une génération de jeunes. La proportion de chômeurs chez les jeunes de 18 à 24 ans au Royaume-Uni n'est pas loin d'atteindre 26 p. 100. C'est la conséquence directe de la stupidité au plan économique d'un gouvernement qui compte trop exclusivement sur des mesures fiscales pour réduire la taille du déficit fédéral. Il se fie tellement au secteur privé pour la relance que le résultat est exactement le contraire de son objectif original.

Le ministre des Finances ne cache pas qu'il prévoit une croissance de 2.6 p. 100 en 1985-1986. Comment peut-il s'attendre à une réduction du chômage si le taux de croissance est moindre que l'année dernière?

Voyons un peu l'idée que le ministre se fait de l'équité. Le soir du budget, il n'a pas informé le public de son intention de réduire de deux milliards de dollars les paiements de transfert aux provinces au cours des cinq prochaines années. Je suppose qu'il veut leur éviter le choc jusqu'en 1989-1990, soit après les prochaines élections. Il essaie de tromper les Canadiens avec ce budget. L'économie canadienne ressentira les effets de ces mesures budgétaires bien après les prochaines élections. Les Canadiens devraient être conscients du programme caché que renferme ce budget sournois.

Quelle seront les conséquences d'une réduction de deux milliards de dollars des crédits consacrés au financement des programmes établis pour le Canadien moyen? Il s'agit là d'un transfert de fonds pour les sommes consacrées au Régime canadien d'assistance dans les maisons de transition et aux gens qui sont pris en charge par le bien-être social dans toutes les municipalités du pays. Des compressions dans le financement de programmes établis et d'autres programmes du genre auront des répercussions sur les sommes consacrées aux soins médicaux et à l'enseignement postsecondaire dans les provinces.

Croyez-vous vraiment que si le gouvernement fédéral réduit de deux milliards de dollars les paiements de transfert aux provinces, rien ne se produira? Manifestement, les provinces devront, soit effectuer des compressions dans ces domaines, soit augmenter les impôts pour compenser la différence. Ce n'est pas ma conception d'un budget juste. Un examen des chiffres relatifs au chômage contenus dans les documents budgétaires montre que le gouvernement accepte, semble-t-il, que le chômage tourne autour des 11 p. 100 durant les prochaines années. Le gouvernement croit-il juste de demander à 1.5 million de chômeurs de patienter encore cinq années pour assister à la relance économique et pour obtenir leur part du gateau alors qu'il remet des millions de dollars sous forme d'exemptions fiscales aux riches de notre société? Est-ce là l'idée que les conservateurs se font de la justice? Ce n'est certainement pas l'idée que s'en font les libéraux.

Je constate que l'on s'en prend durement aux régions du pays. Je représente une région d'extraction du nickel qui a été durement frappée par le chômage. Je sais ce que c'est d'avoir un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale, car c'est le cas depuis six ou sept ans. Ma circonscription avait le plus fort taux de chômage au milieu des années 80. Notre taux de 35 p. 100 était le plus élevé en Amérique du Nord. Lorsque les conservateurs me disent que les programmes qui créent des emplois improductifs ne valent rien, ils devraient peut-être visiter des localités du pays où ce sont les seules perspectives. Sans ces programmes, il ne reste aux habitants de ces régions qu'une solution: être pris en charge par le bien-être social.

Certains ministériels représentent des régions du pays qui éprouvent les mêmes problèmes que Sudbury. Je n'ai pas entendu un député de l'arrière-ban conservateur attaquer ce budget, alors qu'ils sont bien conscients qu'il frappera durement les gens qu'ils représentent. Il aura des conséquences néfastes pour la région de l'Atlantique, le nord de l'Ontario et le nord du Québec, qui sont des régions du pays qui ont de tout temps, compté sur les programmes gouvernementaux. Elles se fient au ministère de l'Expansion industrielle et régionale pour favoriser la croissance, afin que les taux de chômage soient acceptables, ou du moins inférieurs à ce qu'il seraient sans ces programmes.

Les conservateurs nous reprochaient toujours de gaspiller l'argent des contribuables, mais nos dépenses n'avaient rien de comparable à celles du gouvernement et de ses 40 ministres qui parcourent le monde. Les conservateurs nous disent maintenant qu'ils n'ont plus l'argent nécessaire pour financer des programmes destinés à protéger les déshérités de notre société qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté.

• (1125)

C'est de l'hypocrisie pure et simple, monsieur le Président. Je crois que les Canadiens demanderont à leurs députés conservateurs de l'arrière-ban où ils étaient lors du débat de 1985 sur le budget. Défendaient-ils les intérêts de leurs électeurs, alors que tous les députés conservateurs de la région de l'Atlantique savent fort bien que ce budget est loin d'être bon pour leur région? Il aura des répercussions néfastes sur la vie quotidienne de leurs électeurs et pourtant les députés conservateurs ne disent mot au ministre des Finances ou au premier ministre (M. Mulroney).

Je dois admettre que l'un d'entre eux a eu ce courage. Le député qui représente le Cap-Breton a déclaré enfin que les mesures contenues dans le budget n'étaient pas acceptables pour les habitants du Cap-Breton. Cela n'est pas surprenant, monsieur le Président, car s'il veut avoir ne serait-ce qu'une chance d'être réélu, il ferait mieux d'apparaître comme le défenseur des intérêts de ses électeurs. La réputation des députés conservateurs de l'arrière-ban qui n'ont pas profité du présent débat sur le budget pour défendre les intérêts de leurs électeurs sera ternie.

Si le ministre des Finances est vraiment convaincu que nos personnes âgées et les citoyens vivant en deçà du seuil de la pauvreté devraient contribuer à réduire le déficit, qu'il charge ce moi-ci un comité de se rendre dans tous les petits centres de Vancouver à Halifax pour y entendre le point de vue des porte-parole des associations représentant les personnes âgées et les démunis. Que l'on permette au peuple d'exposer les préoccupations que suscite en lui un gouvernement qui réduira son pouvoir d'achat de 19 p. 100 au cours des cinq années. Le ministre est-il en mesure d'affirmer que cette mesure est équitable? S'il a le courage de ses opinions, il devrait donc avoir le courage de créer ce comité.

J'ai déclaré tout à l'heure que je m'étais entretenu avec M. Patrick Johnston, le directeur général de la National Association of Poverty Organizations. Il est bien disposé à nous aider à créer ce comité. Lorsque le comité rendra compte au Parlement des résultats de ses audiences organisées un peu partout dans le pays, le gouvernement constatera le caractère insensé de son initiative et reviendra sur sa décision.

Mme Mitchell: Je voudrais poser une question au député de Sudbury (M. Frith). Il a participé aux travaux du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales lorsque nous examinions les prestations au titre des enfants. Nous avons consacré bien des efforts à la rédaction de ce rapport où nous formulions des lignes directrices concernant les prestations au titre des enfants. Croit-il que le gouvernement se soit vraiment intéressé à ce rapport et à certains des principes que nous jugions importants? Le gouvernement a réduit l'indexation des allocations familiales, ce qui met en danger, à mon avis, le principe de l'universalité et enlève de l'argent aux familles. N'est-il pas de cet avis?

Le crédit d'impôt-enfant est très légèrement augmenté, de $70 pour l'instant et de $70 plus tard, mais ces chiffres sont de loin inférieurs à ceux que nous avions envisagés au comité. Le gouvernement a supprimé les économies provenant des prestations au titre des enfants versées par les divers gouvernements ce qui désavantage les familles. Le député est-il d'accord avec ces principes? Qu'aurait-on dû faire à son avis?

M. Frith: Monsieur le Président, je remercie la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) de ses observations et de ses questions. De toute évidence, le gouvernement n'a pas donné suite aux recommandations de notre comité. Si la députée s'en souvient bien, mêmes les conservateurs de l'arrière-ban avaient laissé entendre que le revenu donnant droit au crédit d'impôt-enfant devrait être considérablement plus élevé que le montant proposé dans leur propre document de travail sur les allocations familiales. Non seulement le ministre des Finances n'a-t-il pas tenu compte des recommandations de ses collègues conservateurs de l'arrière-ban, mais il a même pris une mesure encore plus radicale en ramenant le niveau des revenus à $23,000 par an.

Je trouve qu'il est absolument impensable, ridicule et vil de prétendre qu'une famille dont les revenus annuel ne dépassent pas les $23,000 devrait s'attendre à une diminution des allocations familiales versées par le gouvernement.

A vrai dire, de par sa portée générale, le budget est défavorable non seulement aux personnes âgées, mais aussi aux familles et aux jeunes. En dollars actuels, eu égard au facteur des comptes nationaux dont j'ai parlé tout à l'heure, toute famille dont les revenus annuels s'élèvent à $12,000 ou plus verra réduit son pouvoir d'achat net en dollars de 1985. Le gouvernement va faire cadeau de 350 millions de dollars l'an prochain aux bien nantis de la société, sous la forme de gains en capital exonérés d'impôt dont la somme atteindra les 700 millions d'ici à 1990-1991. Voilà ce qu'ils font d'un côté. De cette façon, ils peuvent s'en prendre aux contribuables à faibles revenus.

• (1130)

Je tiens à signaler que 67 p. 100 de l'exemption des gains en capital profitera à 4 p. 100 de la population. Une telle mesure ne me surprend pas, c'est une mesure typiquement conservatrice, mais j'espère que les Canadiens s'en souviendront quand ils iront aux urnes la prochaine fois.

M. Malone: Monsieur le Président, j'ai une brève question pour le député de Sudbury (M. Frith). Comment peut-il affirmer qu'il serait possible de stabiliser les paiements de transfert aux provinces et qu'on pourrait s'attendre à une augmentation de la perception des recettes du gouvernement du Canada au cours des prochaines années?

M. Frith: Monsieur le Président, je renvoie le député de Crowfoot (M. Malone) aux comptes publics. Je sais que les journaux les ont publiés. Il ne s'agit que de projections mais on y examine toutes les conséquences de ces mesures. C'est ainsi qu'en 1990-1991, on prévoit épargner 2 milliards de dollars dans les paiements aux provinces. On y affirme également qu'il n'est pas prévu de réduction des paiements de transfert pour 1986-1987. Voilà ce qui m'incite à croire que les prochaines élections auront lieu entre 1987 et 1988, avant que les Canadiens sentent vraiment toute la portée de ces mesures. En effet, les ministériels savent bien que s'ils restent au pouvoir assez longtemps pour que les Canadiens comprennent enfin toute la portée de ces mesures budgétaires, ils ne reviendront plus siéger du même côté de la Chambre après la prochaine dissolution.

M. Malone: Monsieur le Président, j'aurais une autre question pour le député. Je pense que le député de Sudbury se leurre. Il a passé la majeure partie de son discours à expliquer combien le budget était sournois. Il a expliqué que certaines mesures surnoises allaient bien finir par percer à l'avenir, et quand je lui ai demandé de s'expliquer, il a dit qu'il l'avait lu dans les documents officiels. Donc il n'y a rien de sournois, c'est du domaine public.

Nous avons conçu un plan à long terme qui devrait aboutir à la création d'emplois réels. Le député et les Canadiens en général savent que le fait de perdre l'argent de contribuables pour créer des emplois pour d'autres contribuables ne fait que mettre en danger la capacité de ceux qui ont les moyens de créer de l'emploi, au point qu'ils ne peuvent plus en créer. Les meilleurs gouvernements peuvent difficilement faire mieux que de redistribuer la richesse.

Le député nous a parlé de l'impôt sur les gains en capital. Le député ne croit sûrement pas que Studebaker va acheter General Motors, ou encore que le propriétaire d'une grande entreprise qui touche peut-être $200,000 par année s'empressera de la vendre pour profiter de l'exemption de $500,000. Le député sait sûrement que l'impôt sur les gains en capital s'applique aux petits commerçants, aux marchands de vêtements, aux agriculteurs, aux garagistes et aux employés des stations-service. Il sait aussi qu'après toute une vie de labeur, quand

quelqu'un peut, grâce à un système mis en place par le gouvernement, s'occuper de sa propre personne, il n'est pas obligé de recourir aux services sociaux prévus par le même gouvernement. Voilà la question, et je sais que nous remettons en question le mariage impie entre le Nouveau parti démocratique et le parti libéral.

M. Frith: Monsieur le Président, j'ai une brève réponse à la question du député. Je ne dirais pas que celui-ci est naïf. J'ai dit que l'exposé budgétaire était sournois parce qu'il ne parlait que des conséquences pour les années 1985-1986 et 1986-1987. Les ministériels n'ont pas eu le courage de parler des années 1990-1991 alors que les contribuables canadiens resentiront tout le poids du budget.

J'ai terminé mes remarques en parlant de ce document secret parce qu'il a été divulgué par le ministère des Finances qui tenait à ce que les Canadiens sachent à quoi s'attendre. C'est ce que j'entendais par «sournois».

Je rappelle au député que 67 p. 100 des exemptions sur les gains en capital profiteront à 4 p. 100 de la population. Je rappelle à ce député conservateur qu'un budget qui enlève aux pauvres 19 p. 100 de leur pouvoir d'achat pour en faire profiter les multinationales au moyen d'une entente et 4 p. 100 des plus nantis de la société ne correspond pas à l'idée que je me fais de la justice. La population serait du même avis que moi si on la consultait.

M. Gagnon: Monsieur le Président, pour la gouverne du député de Sudbury (M. Frith), je sors tout juste d'une séance du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics où ont comparu des représentants de l'Énergie atomique du Canada limitée. Ils ont déclaré avoir recommandé la fermeture de l'usine d'eau lourde, qu'ils en étaient venus à cette conclusion seulement après qu'une enquête minutieuse eut été effectuée à ce sujet et qu'un certain ministre du parti du député eut décidé que son siège au Parlement valait bien que les contribuables paient 100 millions de dollars par année.

Cette usine coûte $200,000 par emploi par année et les employés ne reçoivent que $28,000 l'an. Nous pouvons fermer toute l'usine et avec l'argent ainsi économisé, faire vivre au même salaire 4,100 personnes.

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député mais la période de 10 minutes prévue pour les questions et les commentaires est maintenant écoulée. Je cède la parole au député pour une très courte réponse, disons 15 secondes.

M. Frith: Monsieur le Président, son propre gouvernement fera du Cap-Breton un immense parc national avec les mesures qu'il propose. C'est tout ce qui restera aux habitants de l'endroit une fois que le gouvernement en aura terminé.

Je voudrais ajouter autre chose. Les habitants du Cap-Breton n'oublieront pas de sitôt que le gouvernement actuel a eu le front de présenter des taxes pour attirer des industriels au Cap-Breton alors qu'il savait pertinemment bien que les mesures adoptées n'aient attiré aucune industrie dans cette région du pays.

• (1140)

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, «Gouverner, c'est maintenir les balances de la justice égales pour tous:» Cette citation de l'ancien président américain, Franklin Roosevelt, est extraite de «Combats pour demain». Elle aurait pu être tirée du discours du ministre des Finances (M. Wilson) parce qu'elle est le reflet de la philosophie qui sous-tend ce budget.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, au cours des derniers jours, les interventions des honorables députés de cette Chambre sur le budget présenté il y a maintenant une semaine par mon collègue le ministre des Finances, l'honorable M. Wilson. J'estime, monsieur le Président, qu'il convient de souligner à ce moment que ce premier budget traduit de façon courageuse, réaliste et surtout équitable les grandes orientations économiques proposées par le gouvernement, l'automne dernier, en vue d'amorcer ce renouveau économique demandé par une grande majorité des Canadiens.

L'objectif fondamental des mesures que nous proposons consiste à encourager l'initiative des entrepreneurs canadiens, à améliorer l'efficacité de l'appareil gouvernemental et à rétablir l'ordre dans les finances publiques. Dans cette démarche, le gouvernement reconnaît du même coup la responsabilité qui lui incombe sur le plan social, et c'est justement pour être en mesure de s'acquitter de cette responsabilité à l'endroit des moins bien nantis de notre société qu'il a mis de l'avant ce plan rigoureux.

Contrairement à d'autres qui nous ont précédés, nous avons choisi tout d'abord, au mois de novembre dernier, et dans le budget qui retient notre attention aujourd'hui, d'attaquer de front le problème du déficit public qui était, selon nous, devenu un véritable gouffre menaçant la capacité même de l'État de jouer le rôle qui lui revient et qui avalait l'énergie du secteur privé de l'économie canadienne. Nous avons toujours soutenu, et nous le croyons aujourd'hui tout aussi fermement, que ce sont les entrepreneurs et non les gouvernements qui créent la richesse dont nous avons besoin pour assurer notre croissance ainsi que les emplois que les Canadiens sont en droit d'exiger.

Un gouvernement ne peut plus agir efficacement s'il doit consacrer chaque année quelque 20 milliards de dollars ou plus à payer les intérêts sur la dette publique. Plus de 20 p. 100 des dépenses globales du gouvernement iront cette année au service de la dette publique au cours de notre exercice financier. Les entrepreneurs canadiens sont incapables d'obtenir les investissements nécessaires s'ils doivent rivaliser constamment avec l'État sur le marché des capitaux.

C'est un cycle dangereux que nous avons entrepris de rompre. Les Canadiens ont d'ailleurs félicité le gouvernement pour le courage dont il a fait preuve. Cette croissance continuelle du déficit structurel était tout simplement devenue inacceptable. Sa part du Produit national brut qui était de 16,6 p. 100 durant l'exercice financier de 1974-1975 est passée de 45,2 p. 100 au cours de l'exercice financier 1984-1985. L'effet global des mesures budgétaires que nous avons mises de l'avant sera de réduire ce déficit de, respectivement, 4,4 et 8,3 et, enfin, 20,1 milliards de dollars au cours des trois prochains exercices financiers.

Les initiatives prises par le gouvernement au mois de novembre dernier, ont permis de retrancher quelque 8,3 milliards de dollars de dépenses sur l'étendue des trois exercices financiers. Le budget que vient de présenter mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), amènera une réduction supplémentaire de 12,1 milliards au cours de cette même période.

Le gouvernement a reconnu qu'il ne pouvait demander aux contribuables canadiens d'assumer seuls la responsabilité de réduire le déficit budgétaire. Il devait donner l'exemple en contrôlant ses propres dépenses et en soumettant chacun de ses programmes et activités à un examen systématique. Le ralentissement prévu dans la croissance du déficit est, en grande partie, attribuable aux compressions budgétaires que nous avons instaurées. C'est surtout l'effet cumulatif des déficits budgétaires qui est au cœur de nos préoccupations. Il y a moins de 20 ans la somme de ces déficits, soit la dette publique, atteignait 18 milliards de dollars. Elle est aujourd'hui de presque 200 milliards de dollars, et cette progression ne pouvait continuer.

On reconnaîtra, monsieur le Président, que le gouvernement ne s'est pas contenté, comme d'autres l'ont fait, de parler de la nécessité de réduire ce déficit écrasant, il est passé à l'action.

Si nous avons choisi cette voie c'est que nous croyons, monsieur le Président, que la grande majorité des Canadiens le voulaient. Ils ont reconnu lorsqu'ils ont confié au parti progressiste conservateur le mandat d'amorcer ce renouveau économique qu'il n'était plus possible de reporter aux calendes grecques la recherche de solutions à ce problème grave. Depuis l'automne dernier, le premier ministre (M. Mulroney), le ministre des Finances, mes collègues et moi-même avons consulté étroitement tous les intervenants de la société canadienne. Nous demeurons convaincus plus que jamais que la vaste majorité des citoyens non seulement appuient nos orientations économiques mais qu'ils sont parfaitement disposés à assumer leur part du fardeau dans le redressement de la situation financière de l'État.

Nous sommes très conscients, monsieur le Président, que le budget que nous avons présenté exige des sacrifices de tous les éléments de la société et nous croyons que tous les Canadiens reconnaissent pleinement que cet effort est nécessaire. Nous savons que les compressions budgétaires auront des effets sur certaines parties de la population, mais notre démarche ne va aucunement à l'encontre de cet engagement social que le gouvernement considère comme sacré. C'est précisément pour garantir que nous serons en mesure l'an prochain et dans les années à venir de protéger ceux et celles qui sont véritablement dans le besoin que nous avons agi ainsi. De laisser croître aveuglément les dépenses consenties à certains programmes serait, selon moi, trahir cet engagement, car ce serait ignorer une réalité fondamentale. Les ressources financières de l'État ne sont pas inépuisables.

Quelques intervenants dans ce débat ont voulu insinuer que les mesures budgétaires mises de l'avant par le gouvernement favorisaient indûment certains groupes de la société au détriment des autres. Je reconnais pleinement, comme tous mes collègues, que plusieurs dispositions annoncées la semaine dernière auront un effet très positif pour les entrepreneurs du secteur privé canadien, particulièrement ceux de la petite et moyenne entreprise. Nous n'avons pas, monsieur le Président, à nous excuser de ce préjugé favorable. Nous devons au contraire nous en féliciter.

Nous croyons que les mesures budgétaires que nous proposons marquent un tournant historique dans l'approche qu'épouse le gouvernement face au renouveau économique et à la création d'emplois. Elle s'inscrit dans la voie du changement que nous avons promis aux Canadiens l'automne dernier, et s'inspire de notre vision propre de la société.

Le gouvernement n'accepte pas que l'équité de son budget soit mesurée uniquement en fonction des taxes imposées à un groupe de contribuables ou des avantages accordés à un autre. Nous croyons que la justice se trouve plutôt dans le partage équitable des responsabilités dans une démarche commune.

Les encouragements consentis dans le budget aux entrepreneurs canadiens, comme l'exemption perpétuelle sur les gains en capital, les changements apportés aux régimes de retraite qui favoriseront l'investissement dans les petites et moyennes entreprises, l'exemption dont jouira la PME quant à la surtaxe temporaire imposée aux sociétés, pour n'en nommer que quelques-uns, reflètent l'énorme responsabilité que nous confions au secteur privé. C'est notre profonde conviction que le secteur privé s'acquittera de cette tâche et que sa contribution profitera à tous les Canadiens. Nous croyons que ce sont les entrepreneurs canadiens et non les gouvernements et leurs fonctionnaires qui doivent décider où seront dirigés les investissements. Nous pensons aussi que ces entrepreneurs qui acceptent de prendre les risques et de travailler à réaliser leurs projets doivent être en mesure de profiter de leurs initiatives. Il y a longtemps que nos milieux d'affaires n'ont pas reçu d'un gouvernement un tel vote de confiance.

Cette même vision de la société qui fait des intervenants du secteur privé des partenaires de l'État a aussi amené le gouvernement à amorcer, dans la stratégie budgétaire que nous discutons aujourd'hui, un autre virage historique face à un secteur qui, selon moi, est tout aussi vital à notre existence collective comme Canadiens, soit celui des arts et de la culture. Ce n'est cependant pas seulement par son appui soutenu, mais aussi par son approche et les dispositions précises qu'il comporte, que ce budget vient instaurer une nouvelle époque pour les arts et la culture au sein de notre société. Monsieur le Président, j'estime qu'il convient de signaler que c'est la première fois qu'un gouvernement accorde une si grande importance à ce domaine d'activités dans un document de stratégie économique.

Nous reconnaissons formellement, et c'est ce qui inspire toutes mes démarches à titre de ministre responsable, que les arts et la culture ne sont pas un secteur accessoire de notre société et de notre vie économique.

Sans négliger le rapport qualitatif à notre vie quotidienne, le budget et ses dispositions confèrent aux activités artistiques et culturelles un véritable statut de secteur industriel. La contribution des arts et de la culture à l'économie se situait, en 1980, entre 14.7 et 16.8 milliards de dollars et ce champ d'activité fournissait de l'emploi à quelque 272,000 Canadiens, en 1981. Par les revenus qu'il générait, il se classait ainsi au 11ème rang des secteurs industriels.

La mise sur pied d'un groupe de travail sur l'amélioration du financement des arts est une mesure budgétaire qui s'inscrit parfaitement dans cette nouvelle approche.

• (1150)

Je serai prochainement en mesure de dévoiler l'identité des membres de ce groupe et le mandat qui guidera leur examen. C'est la première fois que les ministres des Finances et des Communications entreprennent une telle démarche conjointe. Le groupe de travail présentera au ministre des Finances et à moi-même une série de recommandations concrètes sur les mesures, qu'il s'agisse de dégrèvements fiscaux ou autres, qui permettraient d'accroître la contribution du secteur privé aux activités artistiques et culturelles. Nous cherchons certes une plus grande participation des compagnies, mais nous devons aussi trouver le moyen d'encourager chaque Canadien à jouer un rôle plus actif. Je tiens, monsieur le Président, à vous assurer que cet examen et son orientation ne sont aucunement une indication que le gouvernement a l'intention de remettre au secteur privé la responsabilité première en matière d'appui aux arts, il cherche plutôt à accroître les ressources financières qui sont mises à la disposition des intervenants du milieu artistique et des institutions culturelles canadiennes.

Le budget contient, d'autre part, plusieurs dispositions qui favoriseront de façon immédiate les artistes canadiens. Il propose, par exemple, d'accorder un allégement fiscal aux artistes visuels en modifiant le mode d'évaluation de leurs fournitures, de leurs travaux en cours et de leurs œuvres d'art terminées. Ainsi, ceux-ci ne seront plus tenus d'inclure dans le calcul de leur revenu la valeur de leur stock. Ce changement simplifiera considérablement les déclarations fiscales pour les artistes individuels et leur permettra de déduire les coûts relatifs à une œuvre dans l'année où celle-ci a été entreprise plutôt que d'attendre la vente de cette œuvre.

Nous étudions présentement d'autres mesures qui s'inscrivent dans cette voie. Les artistes sont plus que des créateurs, ils sont des entrepreneurs dynamiques, et nos programmes et politiques doivent refléter cette réalité. Le gouvernement cherche donc à s'assurer que les ressources financières, qu'elles proviennent de l'État ou du secteur privé, soient véritablement entre les mains de ceux et celles qui peuvent les faire fructifier de façon productive. Cette approche globale face aux arts et à la culture est nécessaire en cette période de compressions budgétaires, car elle permettra d'associer l'ensemble de la population à la vie des arts et d'élargir ainsi la base financière de ce secteur. J'estime, monsieur le Président, que la multiplicité de sources de financement constitue pour le monde des arts la meilleure garantie de liberté.

Dans le secteur de la radiodiffusion et des télécommunications qui relèvent également de ma compétence, le gouvernement a aussi mis de l'avant, dans son budget, plusieurs mesures importantes. Ayant identifié, dès le mois de novembre dernier, le secteur des télécommunications comme l'un des principaux moteurs de la croissance économique, le gouvernement a donc cherché dans sa stratégie budgétaire à favoriser l'environnement fiscal dans lequel doivent évoluer les industries de ce secteur. Ce sont, particulièrement, les dispositions visant la recherche et le développement qui auront l'effet le plus marqué sur le secteur des télécommunications. L'assouplissement de certaines règles en matière de R-D incitera les entreprises de ce secteur à accroître substantiellement les investissements dans ce domaine et conservera à l'industrie canadienne sa réputation d'excellence sur les marchés étrangers. Le budget prévoit aussi des mesures qui aideront les entreprises canadiennes de télécommunications et les autres œuvrant dans la technologie de pointe à être plus concurrentiels sur les marchés internationaux.

Dans le secteur de la radiodiffusion, le budget prévoit, entre autres, que les télédistributeurs pourront désormais porter de 20 à 30 p. 100 le taux de la déduction pour amortissement applicable aux convertisseurs et aux décodeurs de télévisions. Ce nouveau taux s'appliquera au matériel acheté depuis septembre dernier qui constitue pour la grande majorité des télédistributeurs canadiens le début de l'année d'imposition 1985.

Dans cet esprit de partage équitable des responsabilités que j'invoquais il y a quelques minutes, les intervenants des secteurs de la radiodiffusion et des télécommunications devront, eux aussi, épauler les efforts que déploie le gouvernement en vue de rétablir l'ordre dans les finances publiques. Ainsi, le document budgétaire stipule que le ministère dont je suis le titulaire mettra en œuvre, au cours du prochain exercice financier, une série de mesures visant à recouvrer les coûts d'un certain nombre de services qu'il dispense. Ces mesures devraient produire des revenus additionnels de l'ordre de 15 millions de dollars pour le Trésor public dans le cadre de cette politique. Les industries de radiodiffusion et de télécommunications devront assumer le coût de l'exploitation du CRTC et les frais connexes de réglementation. Le laboratoire David Florida du ministère qui fait l'essai de satellites et de produits technologiques de pointe devra aussi réviser les barèmes des droits d'utilisation de manière à récupérer, dans les plus brefs délais, la totalité de ces coûts.

Voici, monsieur le Président, des exemples de grande équité qui caractérise ce budget. Le gouvernement a reconnu d'une part qu'il était essentiel d'encourager et de favoriser l'initiative dans le secteur privé canadien mais il s'est aussi assuré que ce ne soit plus tous les Canadiens qui doivent assumer le coût de services qui profitent avant tout à des entreprises précises.

Sur les grands principes qui font partie de notre tissu sociopolitique comme ceux ayant trait à la sécurité sociale, aux arts et à la culture, notre gouvernement assure une continuité qui respecte la tradition canadienne. Cependant, nous nous sommes engagés au mois de septembre à chercher de nouvelles voies et des solutions novatrices. Nous avons choisi d'être libres d'un passé qui nous a légué une situation financière désastreuse, une société où les intervenants avaient été ligués l'un contre l'autre et un pays où les relations entre les gouvernements manquaient d'un minimum de respect. A cet égard, le budget sur lequel nous nous penchons aujourd'hui marque une rupture avec ce passé. Il refuse d'envisager la société comme un ensemble de groupes d'intérêts divergents qui tentent de mettre fin à ce régime, qui tentent de s'arracher des privilèges et des avantages. Nous cherchons, au contraire, depuis l'automne dernier à mettre fin à ce régime d'adversaires et à créer, autant au niveau social que politique, un nouvel esprit d'association et de concertation.

M. le Président: Questions, commentaires. L'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a la parole.

M. Waddell: Monsieur le Président, je veux poser une question au ministre qui a parlé. Pourquoi le gouvernement s'est-il attaqué au déficit au lieu du chômage? Pourquoi la lutte est contre le déficit, pas contre le chômage? Pour moi, c'est mettre le «chariot» devant les bœufs! Pourquoi le gouvernement a-t-il

décidé de s'attaquer au déficit et pas au chômage? En Colombie-Britannique où j'habite il y a beaucoup . . . 15 p. 100 de chômage, et la lutte à cet endroit n'est pas contre le déficit . . .

M. Masse: Monsieur le Président, pour répondre à l'honorable député je dirai que c'est parce que nous croyons que le déficit est largement responsable du chômage. Le gouvernement antérieur . . . je vous ai donné des chiffres: la dette publique était de 18 milliards il y a 20 ans. Le gouvernement précédent a pris la route inspirée par le NPD d'augmenter le déficit pour sauver le chômage. Le résultat: nous avons augmenté notre dette nationale à près de 200 milliards de dollars. Aujourd'hui, vous le savez, dans le budget actuel près de 25 p. 100 du budget va servir pour payer les intérêts. Cette route-là nous a donné un million et demi de chômeurs au Canada. Nous croyons que c'est l'autre route qui est la bonne, celle de diminuer le déficit, encourager la reprise de l'économie par ceux qui créent les emplois, c'est par les entrepreneurs et non pas uniquement par des programmes publics qui sont tirés de larges déficits.

• (1200)

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'ai écouté, comme toujours d'ailleurs, avec beaucoup d'attention le discours du ministre.

Une voix: Vous lisiez le journal!

M. Prud'homme: Écoutez, vous avez le choix: ou bien je ne vous écouterai pas ou bien je vais vous écouter. J'écoute avec attention. Je ne me suis pas déplacé pour venir écouter le ministre, pour crier. J'étais à mon bureau quand j'ai vu que le ministre dont je suis le vis-à-vis comme critique, alors, par courtoisie, je suis venu l'écouter et j'ai l'intention de lui poser des questions.

J'aimerais lui demander d'abord . . . L'honorable députée, une femme très respectable, du côté de Brome-Missisquoi (M^me^ Bertrand), a fait une déclaration assez troublante. Je ne crois pas que cette femme, nouvellement élue députée à la Chambre, soit un genre de personne qui se contenterait de faire de la pure démagogie. Elle a fait une déclaration que je trouve troublante et je me pose la question: Est-ce qu'elle parlait au nom du gouvernement lorsqu'elle a dit que celui-ci n'était pas tenu à toutes ses promesses, et qu'après tout, qu'est-ce que cela peut faire? Les gens âgés perdront approximativement une centaine de dollars par année, ce qui n'est pas tout à fait juste, et qu'est-ce que cela fait par jour, 365 jours, $100 par année? On sait que ce seront des centaines de dollars que les gens âgés, qui sont les plus démunis de notre société, qui n'ont pas joui, eux, de tous les programmes sociaux dans le passé, qui ont bâti ce pays . . .

Alors, je veux savoir premièrement si l'honorable députée de Brome-Missisquoi parlait au nom du gouvernement, parce qu'elle est quand même secrétaire parlementaire du ministre responsable de tous ces programmes, de la Santé et du Bien-être social (M. Epp)? Et si c'est vrai que le gouvernement ne se sent plus tenu par ses promesses, alors comment se fait-il que l'ancien ministre de la Défense nationale, que j'appelle toujours mon honorable ami, qui, lui, avait promis, au cours de la campagne électorale, que dès juillet, il y aurait de nouveaux uniformes . . . dépenses certainement futiles, certainement inutiles, mais lui, il a réussi à remplir sa promesse. Et nous savons que dès l'été prochain, cette promesse sera remplie au coût de 35 millions de nouveaux dollars pour cette année, et plus de 20 millions de dollars de plus l'année prochaine, en plus de créer un total désarroi dans les Forces armées.

Et comment se fait-il qu'on ait pu trouver 50 millions de dollars supplémentaires cette année, et 100 millions de dollars pour les années subséquentes pour augmenter nos troupes en Allemagne, à partir de cette année, au nombre de 1,150, au moment même où on négocie à Genève pour une diminution des troupes? Nous, au Canada, nous les augmentons, et on trouve de l'argent, mais on n'a pas suffisamment d'argent pour aider nos vieux citoyens canadiens qui sont certainement ceux qui en ont le plus besoin. Ce ne sont certainement pas des gens qui vont obtenir avec ce budget des gains en capital incroyables.

M. Masse: Monsieur le Président, d'abord, je suis bien heureux de voir mon honorable collègue à la Chambre aujourd'hui se précipiter à sa banquette parce que le ministre des Communications va adresser la parole. Mais j'aurais d'abord cru que ces questions allaient porter sur les affaires culturelles, sur la radiodiffusion ou les télécommunications au Canada.

Mais il nous pose deux questions. D'abord, les engagements électoraux. Notre député sait fort bien, sa large expérience parlementaire devrait l'inspirer, que les engagements électoraux des partis politiques sont des engagements de gouvernement, des engagements de mandat et que c'est sur l'ensemble du mandat, lorsque les parties retournent aux électeurs, que ces derniers jugent de la réalisation de leur plate-forme électorale. Alors nous verrons en fin de mandat, et je puis assurer le député que le parti progressiste conservateur qui a pris des engagements devant la population canadienne saura les respecter lorsqu'il retournera pour être jugé par ces derniers.

Deuxièmement, le député aborde la question des uniformes. Il ne m'appartient pas, au nom du gouvernement, d'engager le débat sur la défense nationale. Mais je tiendrais à lui faire remarquer, compte tenu de certaines interventions des membres de son parti il y a quelques instants par exemple, quant à l'intervention ou aux programmes de l'État dans l'économie, je tiendrais à lui faire remarquer que d'une part, les militaires de ce pays ont droit à des programmes qui répondent à leurs besoins, leurs désirs, leur aptitudes, leur fierté. Deuxièmement, l'application de ce programme servira largement à la réalité économique québécoise. Parce que si ma mémoire est fidèle, plus ou près de 50 p. 100 de ces uniformes seront réalisés par de petites et moyennes entreprises du Québec et, en ce sens-là, je ne comprends pas pourquoi le député libéral s'en prend de façon aussi démagogique à un besoin de réalité économique dans le secteur du textile du Québec.

[*Traduction*]

M. Malone: Monsieur le Président, étant donné les vastes connaissances du ministre en agriculture, j'aurais une question à lui poser. Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) disait, dans son discours, que le ministre mettait les bœufs devant la charrue. Le ministre pourrait-il nous dire si c'est bien ainsi que l'on attelle les bœufs?

M. Waddell: J'ai dit mettre le «chariot» devant les bœufs.

M. Malone: Est-ce que ce ne sont pas les libéraux et les néo-démocrates qui avaient la charrue devant les bœufs depuis des années et est-ce que ce ne sont pas ces députés qui se trompent en pensant que ce sont les gouvernements et non le secteur privé qui peuvent créer de l'emploi? Le ministre, qui connaît

bien l'agriculture, pourrait-il dire au député néo-démocrate que les bœufs doivent se mettre devant la charrue?

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a peut-être quelque chose qui a été perdu dans l'interprétation, à moins que ce ne soit mon français, mais je pensais avoir dit «mettre le chariot avant le bœuf». C'est la même chose, si je ne m'abuse, que «the cart is before the horse» et non l'inverse comme le prétend le député.

[*Français*]

M. Masse: Je ne voudrais pas ouvrir un débat sur la réalité de l'agriculture au Canada, mais je sais une chose certaine, c'est que ce qu'il faut placer dans un budget public, ce sont les revenus avant les déficits, si on veut créer des emplois.

[*Traduction*]

M. le Président: Je dois avertir les députés que la période de dix minutes pour les questions et les observations est terminée, à moins que, par consentement unanime, la Chambre ne désire que l'on continue. Nous reprenons le débat.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai entendu qualifier le budget qui a été prononcé ici, la semaine dernière, de «dur, cruel et insidieux» et également de «draconien». Je pense que je pourrais utiliser un autre mot pour le décrire.

Une voix: Attention, John.

M. Rodriguez: Je dirais, monsieur le Président, qu'il est «sournois».

Mme Mitchell: Stupide, également.

M. Rodriguez: Stupide et sournois, monsieur le Président, mais je ne suis pas surpris que les conservateurs présentent ce genre de budget. Quand les conservateurs gouvernent, on sait que les temps seront durs. En regardant, hier soir, la marche de Vancouver à Ottawa, dans les années 1930, je ne voyais pas seulement l'époque de R. B. Bennett revivre de l'autre côté de la Chambre, je voyais aussi quelque chose de beaucoup plus insidieux et cruel. Ce que je vois dans ce budget, c'est un renforcement du système de classes. Nous revenons à une société où l'on est de plus en plus conscient de sa classe. Il y a les riches d'un côté et les pauvres de l'autre.

Je dirais de ce budget qu'il est «à la Robin des Bois», mais à l'envers. Alors que Robin des Bois prenait aux riches pour donner aux pauvres, le budget, le ministre des Finances (M. Wilson) et le gouvernement, prennent aux pauvres pour donner aux riches. Si l'on regarde de près les mesures de ce budget, les dispositions touchant les pensions, les dispositions sur la taxe de vente fédérale, les cadeaux pour les REER et les gains en capital, le message est très clair. Le gouvernement prend à ceux qui ont le moins et donne à ceux qui ont le plus. Tout cela parce qu'une théorie veut que lorsque ceux qui sont en haut de l'échelle économique se sont repus des fruits du travail de ceux qui sont en bas, d'une façon ou d'une autre, ces derniers en retirent quelque chose et il se crée des emplois.

• (1210)

M. Waddell: Le principe des retombées.

M. Rodriguez: Justement. Et ce qui retombe est liquide et couleur ambre, et je cours me mettre à l'abri; je ne veux pas rester dans le coin. Les gens feraient mieux de sortir leur parapluie.

Voyons un peu la question des pensions, monsieur le Président. Ce budget rend les gens encore plus cyniques à l'égard des politiciens; lorsque ces derniers veulent arriver au pouvoir, ils font toutes sortes de promesses. Mais voilà qu'une fois élus, ils changent d'avis et font le contraire de ce qu'ils ont promis. Il y en a de nombreux exemples dans le budget. Il y a des domaines où l'on prend aux pauvres pour donner aux riches. Prenons la désindexation. En 1980, le parti conservateur a publié des annonces dans les journaux en critiquant le gouvernement libéral. Voici quelle était la teneur de ces messages:

> On vous a beaucoup parlé de la Constitution dernièrement, mais avez-vous entendu parler de la désindexation?
>
> La désindexation est un système qui garantit une augmentation de l'impôt sur le revenu fédéral d'une année à l'autre.
>
> La désindexation représente une augmentation d'impôt généralisée pour tous les Canadiens.
>
> La désindexation permettra au gouvernement de se faire beaucoup d'argent, et vite. Près de 1.6 milliard de dollars pour la première année seulement.
>
> Les plus touchés par la désindexation seront les économiquement faibles.
>
> Le parti progressiste conservateur du Canada s'y oppose.
>
> L'indexation était une idée à nous au départ.
>
> Nous sommes déterminés à maintenir cette protection fondamentale contre l'inflation.
>
> A cette fin, nous avons besoin de votre aide. Il est temps que tous les Canadiens se fassent entendre.
>
> Ceci est un message important du parti progressiste conservateur du Canada.

Les conservateurs ont fait paraître ces annonces pour signaler les dangers de la désindexation, mais maintenant qu'ils forment le gouvernement, que font-ils? Ils désindexent les pensions de vieillesse et les retraités doivent absorber eux-mêmes l'inflation jusqu'à concurrence de 3 p. 100. Cette mesure est contraire à leur campagne publicitaire publique. Elle va tout à fait à l'encontre de ce qu'a déclaré le premier ministre lorsqu'il a promis l'indexation totale des pensions de vieillesse au coût de la vie. Il s'agit là d'une attaque directe contre le principe de l'universalité. A cause de la désindexation, les pensionnés toucheront $100 de moins l'an prochain, ce qui les enfoncera encore davantage dans la pauvreté. Par effet cumulatif, ce montant passera à $203 l'année suivante et, en 1990, le revenu des personnes du troisième âge sera inférieur de $512 au seuil de la pauvreté.

En outre, monsieur le Président, la désindexation va à l'encontre de la promesse des conservateurs selon laquelle, dès que la situation financière du gouvernement le permettrait, celui-ci devait offrir une aide financière accrue aux personnes seules du troisième âge, dont le revenu est inférieur au seuil de la pauvreté. Le gouvernement les fait donc vivre dans la pauvreté, il met les Canadiens à revenu faible et moyen à contribution, il augmente la taxe de vente fédérale et il laisse les plus pauvres de tous prendre encore plus de recul par rapport au seuil de la pauvreté.

M. Gagnon: Savez-vous ce que veut dire «honnête»?

M. Rodriguez: Mais comment le gouvernement traite-t-il les Canadiens à revenu élevé? Le député d'en face parle d'«être honnête».

M. Gagnon: Dites la vérité.

M. Rodriguez: Il nous dit que le gouvernement a maintenu l'indexation du supplément de revenu garanti. C'est ce que j'ai dit. Mais comment le gouvernement traite-t-il les riches?

Le président suppléant (M. Rossi): A l'ordre. Le député aurait-il la politesse d'écouter les observations de son collègue?

M. Rodriguez: Merci, monsieur le Président. Comment le gouvernement traite-t-il les riches? En ce qui concerne le REER, ceux qui gagnent $86,000 et plus par année pourront maintenant cotiser $15,500 au REER qui ne seront pas imposés au lieu de $5,500. Qu'advient-il du principe de désindexation en l'occurrence? Ces $15,500 seront pleinement indexés. On ne soustrait pas les premiers 3 p. 100 d'inflation. Les cotisations sont pleinement indexées. Ces gens-là peuvent donc mettre de côté $15,500 par année tout en bénéficiant d'une indexation intégrale. Savez-vous ce que cela veut dire? Cela veut dire que les gens dont le taux d'imposition est de 50 p. 100 par année verront leur revenu après impôt augmenter de $5,000. Certains de mes commettants n'ont que cela pour vivre. Voilà l'idée que le gouvernement se fait de la justice!

M. Thacker: Plus fort, je ne vous entends pas.

M. Rodriguez: Qu'est-ce que cela coûtera au gouvernement? D'après ses propres calculs, ce cadeau lui coûtera 235 millions de dollars. Les conservateurs vont chercher ces 235 millions dans la poche des Canadiens des classes pauvre et moyenne pour les transférer directement aux riches.

Vous vous demandez peut-être comment ils traitent le contribuable gagnant $30,000 en ce qui concerne le REER? Au lieu de lui permettre de cotiser jusqu'à 20 p. 100 de son revenu, ils réduisent cette proportion de sorte qu'il ne pourra y cotiser que jusqu'à concurrence de 18 p. 100 de son revenu. D'un côté les Canadiens à revenus élevés obtiennent une aubaine, et de l'autre ceux des classes pauvre et moyenne subissent une réduction. Est-ce là le sens de la justice des conservateurs?

Mme Mitchell: Oui!

M. Rodriguez: Je soupçonne que c'est beaucoup plus machiavélique. Nous observons partout dans le budget un glissement constant de revenus des Canadiens des classes pauvre et moyenne vers les Canadiens à revenus élevés. S'il y a un conservateur honnête à la Chambre, il l'admettra.

D'après les calculs mêmes du gouvernement, monsieur le Président, au 31 mars 1991, les crédits au titre de l'aide à la famille seront inférieurs de 635 millions à ce qu'ils sont présentement. Nous avons affaire à un budget qui rappelle le *Titanic*: les enfants et les personnes âgées d'abord. Les conservateurs réduisent de 635 millions le programme de l'aide à la famille en plus de réduire massivement de 1.6 milliard les pensions de vieillesse, et que font-ils de cet argent? Que font-ils de cet argent volé aux programmes sociaux du Canada? Font-ils quelque chose de créateur?

M. Waddell: Ils le donnent aux sociétés pétrolières.

M. Rodriguez: Ils affirment qu'ils vont réduire le déficit. Je sais que le gouvernement actuel à cette obsession, tout comme Margaret Thatcher a pour obsession de réduire le déficit et les problèmes de chômage en Grande-Bretagne. Nous savons que le premier ministre de la Colombie-Britannique a lui aussi la hantise des déficits.

M. Fulton: Et ils ne font que s'accroître.

M. Rodriguez: Les déficits ne font que grossir et le chômage s'aggrave. Il n'y a pas d'emplois pour les chômeurs en Colombie-Britannique. Mais quand j'entends parler de cette hantise des déficits, cela me rappelle une phrase de Kevin Doyle, le rédacteur-en-chef de la revue *Macleans's*. Je voudrais lire ce passage de la revue Maclean's du 4 février 1985. Le voici:

• (1220)

L'obsession du déficit est devenue une menace. Ce terme est devenu un élément peu compris du jargon qu'emploient des hommes dépourvus d'imagination et des gouvernements sans orientation pour cacher leurs carences. Il sert de prétexte pour éviter de discuter des véritables défis économiques qui nous attendent et pour éviter toute discussion qui risque de perturber le confort et les habitudes des indifférents.

C'est une très bonne façon de décrire l'obsession du gouvernement actuel et de gouvernements comme lui à propos du déficit. Le moyen le plus créatif d'utiliser l'argent prélevé sur l'économie par le biais du budget consiste-t-il à essayer de réduire le déficit malgré que cette attitude aille tout à fait à l'encontre de ce que le premier ministre (M. Mulroney) a dit le 17 novembre? Il a dit en effet que l'argent économisé en réorganisant les programmes sociaux ne servirait pas à réduire le déficit mais qu'il serait redistribué aux plus démunis. Il n'est pas redistribué aux plus démunis, il est donné aux plus cupides.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Le gouvernement a trouvé un autre moyen de mettre les citoyens ordinaires à contribution en désindexant l'impôt sur le revenu des particuliers. En 1990, d'après mes chiffres, le gouvernement percevra 4.4 milliards de plus en impôts sur le revenu. Par ailleurs, les sociétés recevront directement 540 millions l'année prochaine et 2.2 milliards d'ici 1990. On prend l'argent à ceux qui en ont le moins pour le donner à ceux qui ont déjà un taux d'imposition très bas.

Lorsque je suis revenu à la Chambre en septembre 1984, j'ai été frappé de constater que les lobbies puissants avaient proliféré sur la Colline. Ce sont les sociétés pétrolières qui ont les lobbies les plus puissants. Elle paient très peu d'impôts; elles n'ont payé que 7 p. 100 en 1979. L'Association des banquiers à un lobby très puissant. Ses agents en habit rayé rôdent dans les couloirs. Les agents des sociétés pharmaceutiques obtiennent ce qu'il veulent et les personnes qui ont le malheur de tomber malade n'auront plus qu'à payer. L'Association des manufacturiers a également un lobby très puissant. Il est temps de songer à obliger les lobbies à se faire inscrire. Ce serait peut-être le moment opportun.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Il n'y a pas de taxe plus régressive que la taxe de vente, dans n'importe quel pays, parce qu'elle ne tient pas compte de la capacité de payer. C'est une taxe régressive qui va de pair avec un gouvernement conservateur rétrograde. En 1990, le gouvernement fédéral percevra 2.6 milliards de plus en taxes de vente fédérales. Il impose une taxe de vente sur les bonbons et produits de confiserie, les aliments pour animaux domestiques, les boissons gazeuses, les marchandises relatives à la santé, les instruments chirurgicaux et dentaires, les appareils et les films de radiographie, les poêles à bois, les déflecteurs aérodynamiques, les pompes à chaleur, les panneaux et les tubes solaires, les isolants thermiques, les génératrices éoliennes et moulins à vent et autres articles du même genre. Après s'être attaqué aux personnes qui essayaient d'économiser l'énergie en supprimant le Programme canadien de remplacement du pétrole, le gouvernement leur retombe maintenant dessus par le biais de la taxe de vente fédérale.

Ce qui est sournois, c'est que la taxe de vente fédérale est incluse dans le prix. Par conséquent, la taxe de vente provinciale porte sur le prix total, y compris la taxe de vente fédérale. C'est une taxe sur taxe. La taxe sur ces articles sera de 10 p. 100. En fait, elle a augmenté de 1 p. 100 en novembre et elle augmentera de 1 p. 100 en janvier, ce qui fait une augmentation de la taxe de vente fédérale de 2 p. 100 en l'espace d'un an.

Ce budget fait ressortir et renforce les classes. Il n'existe pas d'impôt minimum sur la richesse et les riches échappent à la tentative vaine de mettre en œuvre une surtaxe car, s'ils ne paient pas d'impôt, ils ne paient pas de surtaxe. D'après le budget, la surtaxe doit rapporter 550 millions l'année prochaine. Toutefois, grâce à l'exemption de l'impôt sur les gains en capital et aux REER, les riches obtiendront 640 millions au cours de la même année.

Selon un rapport du ministère des Finances, avec la suppression de l'impôt sur les gains en capital, le Canada imposera les riches beaucoup plus légèrement que tous les autres pays industrialisés. Le gouvernement est déterminé à redistribuer la richesse en prenant aux pauvres pour donner aux riches. Ce budget ne fait rien pour résoudre le plus grave problème de notre pays, celui du chômage. Dans notre document intitulé *Canada Unlimited*, nous avons centré notre plan d'action sur le chômage. Le gouvernement a omis de s'attaquer à ce problème urgent. Le budget pourrait très bien alourdir le déficit tout en aggravant le chômage.

M. MacLellan: Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet du discours du député. Il appelle cela un budget à la Robin des Bois. C'est en ces termes que le secteur des affaires désignait le budget de novembre 1981. Comme l'a dit le député, ce budget était différent, car il prenait aux pauvres pour donner aux riches. Le député serait-il d'accord pour parler de «budget du shérif de Nottingham»?

M. Rodriguez: Je serais certainement d'accord, monsieur le Président. Le budget MacEachen cherchait sérieusement à redistribuer les richesses en prenant aux riches pour donner aux plus nécessiteux. Nous n'avons jamais entendu un tel concert de protestations. Les groupes de pression étaient sur les dents. Les conservateurs en faisaient partie. Le budget MacEachen a dû être laissé de côté. Il s'agit là d'un budget à la Robin des Bois, le premier ministre jouant le rôle de frère Tuck accompagné par les joyeux compagnons de la forêt de Nottingham. Ils étaient tous en Europe à la veille de la présentation du budget. On les a appelés pour les faire revenir afin qu'ils puissent entourer Robin des Bois, frère Tuck et les joyeux compagnons de la forêt de Nottingham. Il a fallu utiliser un grand angulaire pour que les citoyens du pays puissent constater leur joie. Celle-ci a atteint son paroxysme lorsque le ministre des Finances a déclaré que l'impôt sur les gains en capital était supprimé jusqu'à concurrence de $500,000. Ils se sont levés comme un seul homme pour applaudir bien fort. Cela montre bien de quel genre de budget il s'agit. Je pense qu'ils devraient en avoir terriblement honte.

M. Ravis: Monsieur le Président, j'ai été élevé dans une ferme. Nous mettions des œillères aux chevaux afin qu'ils ne puissent pas voir les gens à côté d'eux. Je pense que le député examine le budget avec des œillères lui aussi. Vous n'êtes pas prêts à regarder ce qui se passe au Canada et les changements à apporter à grande échelle. Bien sûr, si vous regardez les choses par le gros bout de la lorgnette, vous pouvez dire que telle ou telle disposition du budget aura des conséquences négatives. Toutefois, si vous examinez l'ensemble, et si vous prenez les milliers de propriétaires de petite entreprise qui emploient une ou deux autres personnes et ceux qui désirent quitter leur emploi pour lancer une PME, vous constaterez que tous ces gens se voient offrir la possibilité d'exploiter une entreprise et de prendre des initiatives.

• (1230)

Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) s'est mis des œillères. Il n'est pas disposé à examiner les répercussions que ce budget aura pour les petites entreprises de sa circonscription. J'ai visité cette dernière et je sais quel genre de personnes y habitent. Je demande au député qui a certainement parlé à un grand nombre de propriétaires de petites entreprises pendant la campagne électorale ce qu'il propose pour renverser la situation économique en stimulant les initiatives de la petite entreprise, dans sa circonscription et dans l'ensemble du pays?

M. Rodriguez: Monsieur le Président, le député représente la circonscription de Saskatoon-Est. D'ailleurs, j'ai en mains une lettre d'une de ses électrices. Il s'agit d'une femme de 48 ans qui a sept petits-enfants et possède une petite entreprise. Le 24 mai 1985, elle a écrit une lettre au ministre des Finances (M. Wilson). Permettez-moi de lire cette lettre pour faire suite aux explications passionnées du ministre sur la façon dont le budget aide les petites entreprises:

Monsieur le ministre,

J'écris cette lettre à cause de la véritable trahison dont vous et votre parti vous êtes rendus coupables envers les Canadiens. Les mesures que vous avez prises depuis l'élection de septembre 1984 et le budget fédéral vont à l'encontre de tout ce que vous aviez promis pendant la campagne électorale de l'été dernier, bien que vous ayez employé le mot «sincérité» dans toutes vos publicités et dans tous vos discours. Je me doutais alors que cela cachait quelque chose, et vous m'avez donné raison depuis.

Cette femme exploite une petite entreprise. Elle explique ensuite dans sa lettre à quel point le budget nuit à son entreprise.

Tant que vous n'accepterez pas de tenir compte de la logique et de la raison des Canadiens ordinaires, et d'apporter des modifications radicales à ce budget et à beaucoup de vos autres politiques (au lieu de faire simplement du replâtrage), je ne paierai plus l'impôt sur le revenu. Si vous n'utilisez pas un pourcentage raisonnable des recettes de l'État pour aider les Canadiens qui sont victimes du chômage ou qui ont un revenu fixe, je m'objecterai à votre politique et je ne pourrai

accepter d'approuver implicitement l'attitude cavalière dont vous faites preuve envers les gens qui souffrent autour de moi.

Quand j'ai écouté l'exposé budgétaire, j'espérais qu'il comporterait des mesures efficaces pour créer des emplois dans des régions comme la mienne, où le taux de chômage est de 16 p. 100. Nous n'avons pas de base économique reposant sur le secteur privé.

Je me suis demandé comment le budget pourrait inciter Falconbridge et l'Inco à embaucher davantage d'ouvriers. En fait, on n'y trouve aucun encouragement en ce sens. Le budget n'incitera pas les gens qui gèrent les REER à investir dans ma circonscription, car de tels investissements seraient hautement spéculatifs. Comment l'exonération de l'impôt sur les gains en capital pourrait-il favoriser la création d'emplois dans ma région. Les Canadiens qui bénéficient de cette mesure vendront simplement leurs biens et achèteront un condominium en Floride. Cela ne permettra nullement de créer des emplois, et je dois donc dire honnêtement que je suis profondément déçu par ce budget.

[*Français*]

M. Leblanc: Monsieur le Président, nous avons un pays riche en richesses naturelles et nous avons aussi un potentiel humain extraordinaire au Canada. Le grand problème dans le passé, c'est que le gouvernement tuait l'initiative personnelle et enlevait l'espoir de réussir, et ce fut le grand problème, le grand désastre de notre pays actuel. Il faut absolument redonner de l'espoir aux individus qui se lancent dans la recherche et le développement, et je me demande ce que le député en cause veut bien essayer de nous vendre aujourd'hui. Il n'a absolument rien à vendre puisqu'il dit qu'il faut aider les pauvres et les gens qui sont mal pris. On n'a rien contre cela mais le jour où on ne pense qu'à aider les pauvres et les gens moins nantis on vient de dérégler notre système c'est-à-dire qu'on empêche les gens qui ont le pouvoir et la capacité de réussir des choses d'être capables de le faire. A ce moment-là, nos entreprises ne fonctionnent plus, l'argent n'entre plus dans les coffres du gouvernement et les gens ne travaillent plus. Quand les gens ne travaillent plus, ils ne paient pas d'impôt au gouvernement. Où allons-nous prendre tout cet argent, monsieur le député, si les entreprises ne fonctionnent pas et si les gens ne travaillent pas? C'est ma question . . . Je ne sais pas où vous allez pouvoir en venir avec votre idée.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Peut-être le député ne m'a-t-il pas entendu, monsieur le Président. Quand le gouvernement taxe les aliments pour animaux, le savon et le shampooing, même si certaines personnes ont déjà tout juste les moyens d'acheter ces produits actuellement, il s'en prend particulièrement aux pauvres. Une taxe de vente n'est pas un impôt progressif et a simplement our résultat de réduire la demande. Elle ne stimule pas la consommation.

Le budget vise à inspirer confiance aux riches. Que les pauvres aient confiance ou non, le gouvernement s'en moque, et je pense que le député devrait s'intéresser à cet aspect de la question s'il veut vraiment stimuler l'économie.

J'ai également souligné les inégalités existant dans le domaine des pensions de vieillesse. Cette année, le gouvernement retire $100 aux personnes qui touchent la pension de vieillesse. Dans ma circonscription, c'est le seul revenu dont disposent beaucoup de personnes âgées, parce qu'elles ont travaillé pour des entreprises qui n'ont jamais eu de régime de pension. Ces personnes vivent donc grâce à la pension de vieillesse, et quand le gouvernement leur retire $100 cette année, l'effet cumulatif sur ces personnes atteint $512.

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, c'est avec une grande fierté que j'aimerais tout d'abord féliciter chaleureusement le ministre des Finances (M. Wilson) d'avoir déposé à la Chambre, le 23 mai dernier, un budget réaliste, efficace et équitable. En second lieu, j'avoue éprouver une vive émotion en participant au débat sur le budget étant donné l'immense impact favorisant la création d'emplois.

Le budget a été si bien reçu par les fiscalistes et les économistes que certains l'ont même décrit comme étant littéralement conservateur. Retenons que ce budget a été grandement élaboré mais dans toute la documentation il faut voir l'aspect positif pour la PME. Ce budget touche directement les gens d'affaires. Le 23 mai dernier, le gouvernement conservateur a insufflé l'espoir au sein de la PME et le moment est venu pour l'entreprise privée de croire à nouveau en elle-même et en son potentiel. La relève revient aux hommes et aux femmes d'affaires. Notre parti a été porté au pouvoir afin d'effectuer un changement pour le mieux, c'est ce qu'il fait. Du point de vue des politiques à suivre, ce changement représente une ferme rupture avec le passé et cela se reflète dans le budget.

Pour ce budget il y a eu plus de consultations pré-budgétaires qu'à tout autre moment de l'histoire canadienne. Alors que les gens d'affaires étaient auparavant les derniers maîtres dans leurs propres entreprises, ils sont maintenant appelés à s'impliquer énergiquement, et comme ils ne l'auraient jamais fait dans le passé, dans la sensibilisation de leurs forces et de leur pouvoir à l'échelle locale, nationale et régionale. C'est d'ailleurs cette implication qui donnera à notre économie la possibilité de s'affirmer au niveau international.

Il serait trop facile de dire que le budget offre aux entreprises la possibilité de changer la situation présente des choses. Il oblige les entrepreneurs à se prendre en main. Le désintéressement manifesté par les gens d'affaires jusqu'ici n'a plus de raison d'être. Renaissent les diverses notions administratives qui sont motivantes: Le profit est un terme qui n'est plus tabou; la créativité et l'innovation sont prioritaires; la productivité sera enfin récompensée.

Oui le budget favorise l'entreprise privée; oui il lui donne les outils nécessaires pour la sortir de sa stagnation; oui l'entrepreneur doit s'impliquer! It's a must. It's a real must. Autrement, le budget n'ira nulle part.

• (1240)

La bonne volonté ne suffit pas pour que les changements s'accomplissent. Il faut de l'action! Il faut que ces actes soient immédiats, réfléchis et authentiques. Comment faire pour que les mesures contenues dans le budget fassent fructifier l'entreprise privée? C'est simple, il faut adopter le slogan que tout gestionnaire connaît bien: produits, qualité et prix.

Il faut rendre nos produits concurrentiels. Bien avant qu'ils soient dépassés, il faut en rechercher d'autres. Le budget amène des changements dans les définitions de recherche et de développement afin que plus d'entreprises puissent s'y consacrer. Nos PME n'ont pas perdu leur sens de la créativité; il s'agit de la réanimer.

Si nous ne sommes pas impliqués dans certains domaines, il faudrait peut-être en examiner les raisons. Les firmes de haute technologie sont rares au Québec, c'est un fait. Mais où sont les incitatifs pour de telles firmes? Les barrières linguistiques et fiscales, entre autres, découragaient l'entreprise et l'investissement dans ce domaine. Ce n'est peut-être pas demain que nous les aurons, nos entreprises high-tech, mais tout est dans la création d'un climat favorable à l'établissement, à la croissance ainsi qu'au développement de celles-ci.

Nos firmes ne sont pas moins compétentes que celles d'autres pays. Nous avons au Canada tout ce qu'il faut pour nous rendre concurrentiels sur les marchés mondiaux. Nous devons concentrer nos efforts sur les produits d'exportation. Mais attention! Avec le sceau de la qualité. Ce n'est pas en comparant le taux de rappel de voitures américaines-canadiennes à celui des voitures importées que nous pourrons nous encourager. Nous savons pertinemment que les critères sont les mêmes pour les deux.

Il s'agit pour les entreprises de se donner des buts et des objectifs de production à atteindre et s'il faut rénover, remplacer l'équipement désuet, prendre de l'expansion ou aller chercher du sang nouveau, j'ai la fierté d'assurer la Chambre que c'est dans le budget que les PME trouveront le coup de pouce qui mettra à leur disposition les fonds nécessaires à ces investissements.

L'homme d'affaires se voit accorder la possibilité de sortir de sa situation de torpeur. Sa condition va s'améliorer, son entreprise va revivre, il voit enfin la lumière au bout du tunnel.

La situation économique et financière de toute PME s'est vue changée par les incitatifs proclamés le 23 mai. Les résultats, plutôt que l'effort, seront récompensés. Le gouvernement, par ses mesures fiscales, donne un esprit d'initiative à chaque dirigeant d'entreprise.

Ces mesures, nous les connaissons bien.

Premièrement. L'exemption à vie de $500,000 en gain de capital. Cet «input» additional de fonds permettra aux gestionnaires d'utiliser ces montants pour mieux planifier l'avenir de l'entreprise. Près d'un million de Canadiens bénéficieront de cette mesure. C'est un appel lancé aux investisseurs face aux PME.

Deuxièmement. Des mesures budgétaires encourageant les Caisses à investir dans le capital-actions des PME. Les REER et les Fonds enregistrés de revenu retraite pourront aussi investir dans des sociétés canadiennes privées. Même le mouvement syndical est invité à participer au capital-actions des entreprises. C'est là une source certaine de capitaux pour la PME. Ce sera une alternative aux moyens traditionnels d'assurer des entrées de fonds.

Troisièmement. Le remboursement à 100 p. 100 du crédit d'impôt sur les premiers deux millions de dollars de dépenses admissibles de R-D de l'année. Dans le passé, comme on le sait, monsieur le Président, la PME ne se voyait rembourser que 40 p. 100 du crédit d'impôt, et la plupart des PME ne pouvaient guère se payer de la recherche et du développement. Les fonds requis pour le déroulement des opérations quotidiennes demandaient suffisamment de fonds pour exclure l'idée de recherche.

Quatrièmement. Le prolongement du programme des obligations pour la petite entreprise, ce qui réduira le coût d'emprunt pour les PME en difficulté financière.

Cinquièmement. Les taux des primes pour l'assurance-chômage n'augmenteront pas en 1986. Ce gel signifie que le capital restera donc dans l'entreprise. Suivra un examen approfondi du programme d'assurance-chômage.

Sixièmement. Les PME n'auront pas à défrayer les 5 p. 100 de surtaxe imposés aux sociétés.

Septièmement. La situation dans laquelle vivaient les propriétaires de PME, étant donné les fluctuations conjoncturelles, ne leur permettant pas toujours de contribuer au REER pour la préparation de leur retraite, ils pourront, maintenant, reporter sur les sept années suivantes les droits de cotisation inutilisés.

Huitièmement. Il y a un crédit d'impôt pour les particuliers investissant dans le Fonds de solidarité du Québec.

Et enfin, neuvièmement, le document d'étude accompagnant le budget propose une réduction importante de l'impôt fédéral de base des petites entreprises, savoir de 15 à 11 p. 100.

Le montant global que ces mesures rendront disponible à la PME pourra servir à effectuer les investissements à l'intérieur même de l'entreprise, c'est-à-dire, l'amélioration du processus de fabrication, la mise à jour de l'équipement, l'augmentation de la production et paiements d'intérêts sur emprunts, etc. Le gouvernement antérieur n'a pas su motiver le milieu des affaires, négligeant l'entreprise privée. Par contre, notre gouvernement a présenté un budget politique et enraye par le fait même les complexités d'un budget strictement comptable.

Toutes ces mesures auront pour effet d'alléger le fardeau pour les PME. Les ressources financières des PME se verront ainsi augmentées. Les firmes naissantes qui auparavant avaient tant de difficultés à attirer des investissements auront dorénavant l'appui tant désiré. Le nouveau budget aura atteint son but, soit d'être l'élément catalyseur dans l'économie canadienne.

Personnellement, je m'engage à déployer dans ma merveilleuse circonscription de Québec-Est toutes les énergies nécessaires afin de sensibiliser le milieu des affaires, et j'incite mes collègues à en faire autant, c'est-à-dire faire comprendre aux entrepreneurs que leur implication quotidienne est indispensable au succès du budget. J'irais même, monsieur le Président, jusqu'à offrir mon appui à d'autres de mes confrères pour défendre ce point de vue.

Il faut ranimer à tout prix les entreprises paralysées, s'assurer que les dirigeants d'entreprises se concentrent à créer des emplois et à effectuer les recherches qui s'imposent afin de faire avancer l'économie du point de vue humanitaire, sinon philantropique. Humanitaire, parce que même en songeant à la notion de profit, une entreprise peut améliorer les conditions de travail et aider la cause des chômeurs. Le dictionnaire définit le profit comme étant: «L'augmentation des biens que l'on possède ou l'amélioration d'état, de situation qui résulte d'une activité.» Je propose même, monsieur le Président, d'ajouter la main-d'œuvre à cette définition.

Nous pouvons dire que le gouvernement a respecté son engagement d'assurer la reprise économique et de création d'emplois. Quel meilleur moyen d'aider les PME à générer de l'emploi et de nouvelles activités de R&D que par notre budget progressiste conservateur? Le gouvernement a bien vu que le seul moyen de faire avancer l'économie était de renforcer la PME et d'éviter de freiner son développement. Comme plusieurs d'entre nous l'avons déjà dit en cette enceinte, je réitère, monsieur le Président, que le budget du ministre des Finances est réaliste, efficace et équitable. Le budget reconnaît que c'est individuellement et collectivement que les Canadiens pourront arriver au progrès économique convoité. En même temps, il reconnaît qu'il n'existe pas de solutions miracles, mais qu'un programme équilibré comprenant de la croissance, une meilleure gestion, des coupures dans les dépenses, des augmentations d'impôts est un point de départ pour l'assainissement des finances et le redressement de l'ensemble de notre gouvernement.

Si le gouvernement a misé sur le secteur privé de l'industrie, c'est qu'il a la conviction profonde que les emplois stables et valables seront mieux assurés par les gens d'affaires. Ce budget est sans contredit un pas dans la bonne direction du renouveau économique.

Vous noterez, monsieur le Président, que mon intervention a jusqu'à maintenant considéré surtout l'aspect du budget qui encourage l'initiative privée. C'était là le premier des trois domaines où le budget présentait des mesures pour assurer le renouveau économique. Les deux autres sont: la gestion plus efficace de l'État, et le contrôle de la dette nationale toujours grandissante. Le budget permettra au gouvernement de mieux gérer l'État. Nous avons touché quelques simplifications de différents programmes gouvernementaux et finalement la responsabilité financière de l'État prime, tout comme son désir de réduire la taille gigantesque de l'État. Le gouvernement, étant un fiduciaire, réduira les crédits affectés à plusieurs ministères et révisera plusieurs programmes, et ce afin de mieux allouer les sommes dont il dispose.

Monsieur le Président, le gouvernement aussi se serre la ceinture, au niveau de la responsabilité financière, par la diminution des subventions, par la rationalisation de la Fonction publique, voire même par l'élimination de 30,000 postes, par l'amélioration de la gestion de l'encaisse, par l'aliénation des immeubles excédentaires (fermeture d'usines fabriquant des produits pour lesquels il n'y a plus de demande), par la récupération accrue des coûts, par un processus budgétaire canadien renouvelé et amélioré.

Au niveau de la réduction de la taille gigantesque de l'État: non seulement par la rationalisation de la Fonction publique et par différents programmes gouvernementaux, mais également par la privatisation des sociétés d'État. Treize de celles-ci ne feront plus concurrence aux PME. Leur vente, leur dissolution ou leur intégration aux ministères déjà existants permettront aux PME de s'épanouir devantage dans ces domaines précis. Ceci contribuera à redonner aux PME de la crédibilité envers le gouvernement.

• (1250)

Autant dans le passé le petit entrepreneur se méfiait du gouvernement, autant maintenant il sentira la motivation pour aller de l'avant. Le concurrent de la PME ne sera plus subventionné par le gouvernement. La place est aux gens d'affaires consciencieux et acharnés.

Le dernier point que j'aimerais aborder est le contrôle rapide de la dette nationale. Le budget est venu parer les conséquences du lourd héritage légué par le gouvernement précédent. Pour tous ceux qui ont des tendances «réactionnistes», qu'elles soient positives ou négatives, il ne faut pas oublier que le budget n'est qu'une facette, un aspect partiel des politiques globales de notre gouvernement fédéral. Le budget façonne cependant à notre image vis-à-vis des pays étrangers. A titre d'exemple, l'Accord énergétique de l'Ouest redonnera confiance au reste du monde. Il stimulera l'entrée de fonds étrangers au Canada. Et croyez-moi, monsieur le Président, lorsque l'on parle d'investissement, que les billets soient bleus, rouges ou verts, de dimension 3 sur 5 ou 7 sur 8, nous les accepterons tous au même titre pour la simple raison que c'est ce que nous allons chercher à l'étranger: non pas de la main-d'œuvre étrangère, soi-disant mieux qualifiée pour diriger nos entreprises car plusieurs de nos gens d'affaires manqueraient de rigueur intellectuelle. Nous avons les ressources humaines chez nous. Il s'agit simplement de les identifier, d'aller les chercher et de les inciter à faire leur part pour le mieux-être de l'économie.

Notre budget représente une grande rupture avec le passé et celui-ci nous permet d'entrevoir une stabilisation de notre déficit. La réduction du déficit amène aux emprunteurs une réduction des taux d'intérêt, chose qui est économiquement bénéfique, soit pour le gouvernement, soit pour les compagnies, soit pour les individus. La réduction du déficit amène également une réduction de l'inflation, ce qui entraîne une diminution du besoin d'indexation, mais nous n'aborderons pas ce sujet pour l'instant. Tenons-nous-en à dire que l'approche choisie par le gouvernement est étapiste: le budget en est la première étape. La réduction des dépenses continue cependant à être étudiée par la «Nielsen Task Force».

En terminant, je tiens à souligner que notre gouvernement a pris au sérieux le mandat optant pour le changement lequel lui a été accordé le 4 septembre dernier. L'accent est mis sur la création d'emplois, la croissance et la responsabilité gouvernementale. Nous combattons trois choses: le chômage, le chômage, le chômage. Le chômage chez les jeunes, le chômage chez les moins jeunes et le chômage chez les gens à l'approche de leur retraite.

Monsieur le Président, je vous le répète, ce budget s'avérera efficace en créant de nouveaux emplois pour les Canadiens. Ce ne seront plus les politiciens et les bureaucrates qui décideront pour les Canadiens où investir ou comment créer les emplois. Ce seront dorénavant les gens et non le gouvernement qui devront prendre l'initiative.

Monsieur le Président, j'ai l'immense plaisir de vous confirmer que notre gouvernement a pris les mesures d'assurer un climat maintenant rendu propice aux investissements accrus et à la création d'emplois. Notre budget demande directement aux Canadiens de traduire leurs idées et leurs énergies afin de faire du Canada le pays que nous voulons pour nous et pour nos enfants.

En tant que députés notre tâche est claire: nous devons, nous, les porte-parole du gouvernement, transmettre au milieu des affaires le message suivant, et je termine par ceci: Profitez-en! Le gouvernement vous a placés en première ligne. C'est à vous que revient la tâche de remettre le Canada sur pied et de le rendre concurrentiel. Vous êtes compétents, dynamiques, créateurs, connaissants, fiers, responsables, conservateurs et progressistes! Finalement, monsieur le Président, je réalise qu'ils le sont autant que moi.

Mme Copps: Monsieur le Président, je suis contente que le parti progressiste conservateur ait finalement découvert l'enthousiasme des Canadiens parce que je pense que les paroles qui viennent d'être prononcées par le député de Québec-Est (M. Tremblay) sont en contradiction directe avec ce qui a été dit par son chef quand il a accordé son fameux interview au magazine *Fortune*, quand il s'est exprimé en disant que les Canadiens ne voulaient pas travailler, qu'ils ne pouvaient pas livrer le produit dans le temps qu'il fallait et que ce n'était pas un peuple productif.

Alors, est-ce que, depuis le 4 septembre, le premier ministre et le gouvernement ont eu un changement de face si profond pour voir cette contradiction entre les paroles du député de Québec-Est et les paroles de son propre chef quand il parlait aux Américains avec l'idée que les Canadiens n'étaient pas productifs?

M. Tremblay (Québec-Est): Je répondrai en disant que ceux qui ont lu les trois livres et demi de budget, ceux qui ont écouté d'autres commentaires que ceux qui ont été véhiculés par des gens qui ne sont nés que pour véhiculer de soi-disant mauvaises nouvelles, embarquent dans notre nouvel esprit de croissance, de fierté . . . J'assistais en fin de semaine à une réunion de la Chambre de commerce au nord de Montréal; il y avait une centaine de gens d'affaires, et ils m'ont tous confirmé que si on maintient notre esprit, notre désir, notre agressivité de donner place à qui de droit dans l'avenir du pays, à savoir mettre l'accent sur l'entreprise privée, ils s'engagent à créer chacun un emploi. J'extrapole; il y a 700,000 PME à travers le Canada. Si chacun engage au moins un chômeur, on vient de régler 60 p. 100 du phénomène «chômeurs».

Une voix: Il y a de nouvelles entreprises aussi.

Mme Copps: Monsieur le Président, j'aimerais demander . . . et ces paroles vont le suivre pour des années et des années, jusqu'à la fin des prochaines élections. Est-ce que le député de Québec-Est (M. Tremblay) est d'accord sur la politique de son ministre des Finances qui dit à tous les vieillards, qui maintenant au Canada vivent en-dessous du seuil de la pauvreté, que ce 1.2 million de personnes devront en recevoir moins pour payer le fardeau du déficit dans l'avenir? Est-ce que le député de Québec-Est est d'accord sur la politique de son ministre des Finances, qu'il va retirer des poches des vieillards qui maintenant vivent en-dessous du seuil de la pauvreté . . . est-ce qu'il est d'accord sur cette politique en confrontation de la question du déficit?

M. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, durant la campagne électorale, j'ai constaté, au cours des nombreux déplacements que j'ai faits, que la préoccupation première des gens âgés n'était pas la question de l'indexation, c'était de voir leur petit-fils ou leur petite-fille qui étaient sans emploi, et j'ai dit constamment au cours de la campagne électorale qu'il ne fallait pas blâmer nos jeunes d'aujourd'hui. Un jeune, s'il est en santé, il faut qu'il dépense son énergie quelque part. Si on ne l'occupe, on a la société d'aujourd'hui . . . Par notre esprit, notre agressivité, notre désir de réussir, et soyez assuré que je suis parmi ceux-là, les gens vont recommencer à rechercher des emplois et à trouver des solutions pour un mieux-être.

[*Traduction*]

M. Winegard: Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue le député de Québec-Est (M. Tremblay) pour son excellent discours et je voudrais dire en même temps à quel point je suis déçu que la députée de Hamilton-Est, à l'instar de ses amis et collègues du Nouveau parti démocratique, participe à la plus grande opération de dénigrement des personnes âgées à laquelle il m'a été donné d'assister depuis longtemps.

Dans ma circonscription, les personnes âgées sont celles qui saisissent le mieux l'utilité de ce budget. Elles savent qu'on n'a rien pour rien et sont prêtes à payer. Comme l'a dit le député de Québec-Est, elles se préoccupent beaucoup plus de l'avenir de leurs petits-enfants que du léger accroissement de leurs impôts ou de la perte partielle de l'indexation. C'est ce que les personnes du troisième âge me disent quand je les rencontre dans les rues de ma circonscription de Guelph.

Il est pénible d'entendre des députés dénigrer les personnes âgées à la Chambre, comme ces derniers jours. Je ne pense pas que les personnes de l'âge d'or méritent ces critiques.

M. le Président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES SPORTS

LES PERTES DE VIE LORS DE L'ÉMEUTE SURVENUE À UN MATCH DE SOCCER—ON CONDAMNE LA VIOLENCE DES SPECTATEURS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, quarante et une personnes ont connu hier une mort violente lors de la finale de la Coupe d'Europe de soccer que se disputaient les équipes de Liverpool, Angleterre, et Juventus, Italie, à la suite d'une agression brutale, sauvage et barbare. De tels actes se produisent, hélas, de plus en plus souvent sur la scène sportive internationale, surtout au soccer. Il y a lieu de s'en inquiéter vivement.

Article 21 du Règlement

Cette violence doit être condamnée dans les termes les plus vigoureux. Mais il importe davantage encore de mettre fin immédiatement à des incidents aussi insensés qu'immoraux. Toute personne coupable d'une pareille dépravation doit faire promptement l'objet de sévères représailles. Il faut définir clairement les responsabilités des organisations sportives et des gouvernements et les faire respecter.

D'aucuns prétendent que des sanctions rigoureuses pourraient nuire au jeu de soccer. Mais une société progressiste ne peut se permettre, par son inaction, de mettre la vie de personnes innocentes en danger afin qu'un match de soccer puisse avoir lieu. Nous devons établir nos priorités et les faire respecter à la lettre. Il importe, notamment, de faire cesser toute manifestation de violence dans les estrades avant de permettre que le match commence.

Le Canada a la chance exceptionnelle de jouer un rôle crucial afin de redonner aux compétitions sportives leur ambiance de respect et de civisme. On nous envie dans le monde entier notre bon comportement lors d'épreuves sportives. Faisons-nous alors des ambassadeurs de bonne entente dans le domaines des sports.

* * *

L'AGRICULTURE

L'EMBARGO SUR LES EXPÉDITIONS DE PORCS À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, les États du Dakota-Nord, du Dakota-Sud, du Nebraska, de l'Iowa et du Wisconsin ont récemment mis un embargo sur les porcs canadiens sous prétexte qu'on y relève des traces de chloramphénicol, un antibiotique dont les États-Unis ont récemment banni l'usage. En dépit d'une surveillance accrue, pas une seule trace de ce médicament n'a été retrouvée dans la viande de porc d'origine canadienne. On n'en a pas relevé de trace non plus dans les produits expédiés d'une province à l'autre, sur lesquels le Canada exerce aussi une surveillance, bien que ce médicament soit parfois administré sur l'ordonnance d'un vétérinaire.

Cet embargo, joint à l'augmentation des droits de douane que les États-Unis ont unilatéralement imposée sur l'importation de porc du Canada, aura des effets désastreux sur notre secteur de l'élevage porcin. L'année dernière, 96,000 porcs ont été expédiés au seul État du Dakota-Sud.

Le choramphénicol peut causer l'anémie aplastique. Des chercheurs aux États-Unis estiment qu'une personne sur 50,000 est génétiquement prédisposée à attraper cette maladie, lorsque le chloramphénicol est employé. Toutefois, l'incidence de l'anémie n'est pas plus forte au Canada qu'aux États-Unis où ce médicament a été banni. Les raisons d'en interdire l'entrée à la frontière sont donc économiques plutôt que médicales ou scientifiques.

M. le Président: Je regrette, mais le député a épuisé les 90 secondes auxquelles il a droit.

L'ANCIENNE ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, j'ai le très grand plaisir de présenter aujourd'hui le prix du survivant de la semaine, ou peut-être mieux, le trophée du S.D.S.

La gagnante aujourd'hui de cette distinction si recherchée—l'apothéose de mainte carrière libérale, me dit-on—est Gayla Voorhees, cousine du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy).

Il y a un certain nombre d'année, Gayla Voorhees a été engagée—surprise—comme secrétaire au bureau de circonscription du député sur la route de Pembina à Winnipeg. Puis, en 1983, nouvelle surprise. Gayla Voorhees est nommée à la Commission d'appel de l'immigration par les libéraux grand teint du Conseil privé. Nommée pour dix ans avec des appointements très substantiels. Quelle survivante! Elle est toujours là.

De toute évidence, comme l'a dit le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria): «Le piston, c'est relatif».

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LA RÉPLIQUE DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, j'étais à la Chambre hier après-midi lors du discours du très honorable chef de l'opposition officielle (M. Turner) sur le budget.

Avec son air angélique et sur un ton moralisateur, il a tenu des propos tout à fait irresponsables. S'abritant derrière le Règlement de la Chambre qui lui assurait l'immunité, il a pu ainsi se soustraire à certaines questions qui l'auraient sûrement fait rougir. En voici quelques-unes.

Ne se sentent-ils pas, lui et son parti, un tant soit peu coupables et responsables de l'obligation que nous avons eue de présenter un budget qui impose des sacrifices à tous les Canadiens?

Le chef de l'opposition officielle n'a-t-il pas l'honnêteté de reconnaître que ce budget est le fruit de la plus vaste consultation jamais tenue en ce pays et qu'en cela, il diffère des budgets présentés par son parti, budgets bâclés souvent en 72 heures qui, comme celui de 1981, ont causé des torts irréparables à notre économie?

Le chef de l'opposition officielle, durant la dernière campagne électorale, n'a-t-il pas maintes fois reconnu que le déficit constitue un problème grave auquel il fallait s'attaquer? Non, monsieur le Président, au contraire. Au contraire de ce qu'il affirmait hier, ce budget ne trompe pas les Canadiens, car eux savaient qu'un gouvernement se devait d'assumer ses responsabilités et il est heureux pour l'ensemble des Canadiens que ce soit un gouvernement conservateur qui se soit vu confier le mandat de redresser notre économie.

LE TEXTILE ET LE VÊTEMENT

LA SITUATION DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DU TEXTILE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, encore une fois, je voudrais attirer l'attention de ce gouvernement sur la situation alarmante à laquelle fait face l'industrie canadienne du textile qui est importante dans ma circonscription de Glengarry-Prescott-Russell. Plusieurs députés ont reçu des lettres d'employés de cette industrie exprimant leurs craintes quant à l'avenir de l'industrie du textile au Canada.

Lors d'une rencontre du caucus du Québec à Sherbrooke le 26 juillet 1984, les conservateurs ont pris des engagements visant à apporter une aide immédiate et à long terme à cette industrie. Deux pages de promesses ont été faites durant la campagne électorale dans ce dossier. Tout près d'un an s'est écoulé et ils attendent toujours que le gouvernement remplisse ses promesses.

Le récent discours sur le budget ne faisait même pas mention de cette industrie. Ce gouvernement se doit d'agir immédiatement afin de nous assurer que les problèmes auxquels fait face l'industrie du textile puissent trouver une solution immédiate, sans quoi cette industrie va disparaître.

* * *

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL

LES LICENCIEMENTS ANNONCÉS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre les licenciements annoncés hier par le Canadien National qui a décidé que dans le cas de 4,100 employés sur les 5,500 de l'atelier principal la période annuelle de fermeture pendant l'été serait prolongée de quatre semaines.

Mises à part mes objections habituelles à cette pratique du CN, laquelle permet à la société de balancer ses livres aux dépens de jeunes travailleurs et de leurs familles, je note que la raison invoquée pour justifier cette mise à pied était que l'on ne prévoyait pas d'augmentation du trafic ferroviaire. Je trouve ironique que, dans la semaine suivant la présentation du budget, et quelque six mois à peine après l'exposé financier du 8 novembre, qui devait ranimer la confiance dans l'économie nationale et la relancer, une grande société ferroviaire canadienne licencie des travailleurs du fait qu'elle prévoit que l'économie sera stagnante. Le budget du gouvernement n'inspire pas suffisamment confiance à la société en question pour qu'elle donne du travail à ses employés pendant une année entière afin de préparer le matériel roulant destiné au transport des marchandises qui ne seront expédiées que si le ministre des Finances (M. Wilson) a autant confiance en son budget qu'il le prétend. S'il ressent effectivement cette confiance, il aurait donc intérêt, à mon avis, à téléphoner au président du CN, M. Le Clair, pour le prier d'annuler ces mises à pied et pour garder les travailleurs à leur poste.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

L'IMPORTANCE DES MESURES CONTENUES DANS LE BUDGET

Mme Carole Jacques (Montréal-Mercier): Monsieur le Président, je tiens à souligner l'importance des mesures se rapportant à la recherche et au développement contenues dans le budget présenté jeudi dernier par l'honorable ministre des Finances (M. Wilson).

L'investissement en recherche et développement est essentiel à la croissance économique et à la création d'emplois. Le Canada se doit d'être à la fine pointe du progrès s'il veut être concurrentiel aussi bien ici qu'à l'étranger. Afin d'encourager la recherche et le développement au Canada, notre gouvernement propose un remboursement de 100 p. 100 du crédit d'impôt sur les deux premiers millions de dépenses admissibles en recherche et développement effectuées chaque année. De plus, la définition des dépenses admissibles de recherche et développement est modifiée en réponse aux demandes de l'industrie depuis plusieurs années.

Monsieur le Président, cette mesure confirme la ferme intention du gouvernement de procurer des emplois durables et satisfaisants aux Canadiens, et particulièrement pour les jeunes, qui veulent et qui ont besoin d'emploi.

Monsieur le Président, au nom des citoyens de Montréal-Mercier, je tiens à féliciter l'honorable ministre des Finances pour un budget qui démontre notre confiance fondamentale à la population canadienne.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA PETITE ENTREPRISE

L'ENCOURAGEMENT FOURNI PAR LE BUDGET

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Monsieur le Président, l'objectif essentiel du budget, en ce qui concerne l'emploi, est d'encourager la création de nouvelles petites entreprises et la croissance de celles qui existent. La raison est bien connue. Elle figurait dans un document du ministre des Finances (M. Wilson) qui a fait date: «Un programme de renouveau économique—Une nouvelle direction pour le Canada». La raison, c'est que l'on a prouvé que la petite entreprise était le secteur qui, depuis 1978, a créé le plus d'emplois permanents.

Le budget veut encourager la canalisation des fonds d'investissement du secteur privé, de l'aide technologique et de diverses autres formes d'aide pour promouvoir la prolifération et la croissance des petites entreprises. J'accepte ce choix d'emblée. Le gouvernement précédent aurait emprunté de l'argent et embauché du personnel pour créer des emplois artificiels qui auraient ajouté au déficit et seraient disparus lorsque les fonds auraient été épuisés.

Dans ma circonscription, j'imite le gouvernement et je fais confiance au secteur privé. Cet été, j'ai l'intention de proposer une initiative, dans Prince-Edward-Hastings, conçue pour encourager de nouvelles entreprises, en utilisant toutes les formes d'aide gouvernementale, sauf l'argent des contribuables, ainsi que l'aide de la grande entreprise, des syndicats et des deux autres niveaux de gouvernement. J'ai la certitude que

Article 21 du Règlement

c'est le genre d'initiative qui nous redonnera de hauts niveaux d'emploi et de prospérité.

* * *

LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT AMATEUR

LES RÉALISATIONS DE HAMILTON DANS LE CADRE DU GRAND DÉFI CANADIEN DE PARTICIPATION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, c'est un grand jour pour les citoyens de Hamilton et de tout le Canada qui ont participé au Grand défi canadien de participation. La ville de Hamilton s'est méritée la première place de toutes les villes de dimension comparable par une marge confortable. Elle l'a emporté sur les villes d'Ottawa, de Calgary et d'Edmonton. En fait, 121,000 citoyens de Hamilton ont participé à ce défi d'une façon ou d'une autre.

J'ai reçu des rapports selon lesquels des coureurs ont couru au YW et au YMCA, des enfants d'âge scolaire ont participé à des randonnées à pied ou à biclyclette, des personnes du troisième âge ont nettoyé leur garage et même des malades hospitalisés ont fait un pas de plus dans les corridors. A l'instar des émules de Bobby Orr, qui est présent aujourd'hui à la tribune, les citoyens de Hamilton sont passionnés de sports, puisqu'ils savent encourager les équipes qui les représentent, depuis les Tiger Cats jusqu'aux Mahoney Bears, en passant par les Mountain Bees et la nouvelle concession de la Ligue nationale de hockey. Nous prions instamment Harold Ballard et toute sa famille de nous octroyer cette concession, de façon que notre esprit sportif puisse gagner tout le Canada.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

L'ANNONCE PAR UNE PÉTROLIÈRE DE SA PARTICIPATION À UN PROJET IMPORTANT

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, c'est avec un vrai plaisir que j'aimerais soumettre aujourd'hui à l'attention de la Chambre la récente décision de la compagnie Esso, décision qui mérite vraiment d'être applaudie et qui annonce son intention de verser 200 millions de dollars dans le projet du pétrole brut de Cold Lake, que j'ai visité dernièrement avec quelques collègues, et de créer en même temps 110 emplois permanents en plus de 800 emplois qui seront créés en même temps dans le secteur connexe de la construction.

Ceci fait partie de la somme globale de ces nouveaux investissements projetés et promis depuis la signature de l'Accord de l'Ouest, investissements qui représentent 15 milliards de dollars et qui permettront de créer dans un proche avenir 20,000 nouveaux emplois et d'augmenter la production du pétrole de 181,000 barils par jour.

Contrairement à ce que nos critiques libéraux et néo-démocrates de l'autre côté de la Chambre ont dit à propos de l'impact de l'Accord de l'Ouest, c'est le résultat direct de cet Accord historique conclu entre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) et ses homologues des provinces de l'Ouest.

Ceci constitue un signe clair et sans équivoque du fait que les compagnies pétrolières tiendront leurs engagements visant à faire des ré-investissements à partir de leurs nouveaux profits obtenus suite à l'enlèvement de cette odieuse et discriminatoire taxe libérale sur les recettes pétrolières et gazières.

Ceci indique que le parti progressiste conservateur . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

LE YUKON

L'ASSERMENTATION DU GOUVERNEMENT NÉO-DÉMOCRATE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, les électeurs du Yukon s'étant rendus aux urnes le 13 mai 1985, ils ont eu la sagesse d'élire pour la première fois un gouvernement néo-démocrate. Le mercredi 29 mai, le nouveau gouvernement du Yukon a été assermenté. Le cabinet de cinq membres qui gouverne actuellement le Yukon comprend: Tony Penikett, leader du gouvernement et ministre responsable du Développement économique, des Finances, de la Commission de la Fonction publique et des Affaires intergouvernementales. Roger Kimmerly, ministre de la Justice et des Services gouvernementaux. Margaret Joe, ministre de la Santé et des Ressources humaines. Piers McDonald, ministre responsable de l'Éducaton, des Affaires sociales et des Transports. Dave Porter, ministre des Ressources renouvelables et du Tourisme.

En se rendant aux urnes, les Yukonnais ont voulu choisir un gouvernement pour s'occuper effectivement, efficacement et sincèrement de leurs intérêts. Voilà le type de gouvernement qu'ils ont élu. J'ai tout lieu de croire que le nouveau gouvernement néo-démocrate prendra des mesures utiles pour créer de l'emploi, mener à termes les négociations sur les revendications territoriales et, dans toute la mesure du possible, défendre les intérêts de chaque citoyen. Le nouveau gouvernement représente des autochtones et des non-autochtones.

Je demande respectueusement que le gouvernement et le Parlement s'empressent de collaborer avec le nouveau gouvernement du Yukon et de l'aider, comme je suis certain, nous le voulons tous. L'élection d'un gouvernement néo-démocrate au Yukon a suscité de l'espoir chez tous les habitants du Nord.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PENSIONS

L'INDEXATION—ON DEMANDE DE RECONSIDÉRER LA DÉCISION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je pensais que, dans les jours qui suivent le premier exposé budgétaire du gouvernement, le premier ministre, le ministre des Finances ou le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se présenteraient à la Chambre pour répondre à nos questions.

M. Crosbie: Où étiez-vous lundi?

M. Turner (Vancouver Quadra): J'étais ici.

M. Crosbie: Vous n'étiez pas ici lundi.

M. Turner (Vancouver Quadra): On vous écoute peut-être à Saint-Jean, mais votre tâche sera un peu plus difficile ici.

Les ministres concernés devraient être présents étant donné que le gouvernement a le devoir de défendre son budget.

Le vice-premier ministre et son voisin le ministre des Finances savent maintenant ce que les députés de ce côté-ci de la Chambre pensent de la décision du gouvernement de désindexer les pensions de vieillesse. Le ministre des Finances doit se rendre compte maintenant qu'il a pris une mauvaise décision, et surtout qu'il a eu tort d'agir aussi sournoisement. Le vice-premier ministre pourrait-il user de son influence pour convaincre le premier ministre et le ministre des Finances de reconsidérer cette décision, de manifester une certaine compassion envers les personnes du troisième âge et de rétablir la pleine valeur des pensions de vieillesse.

Des voix: Bravo!

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous avons longuement réfléchi au bien-fondé de cette mesure en préparant le budget. Je puis assurer au chef de l'opposition que les Canadiens âgés nous ont beaucoup appuyés depuis la campagne électorale . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: Ma circonscription compte un fort pourcentage de personnes âgées, et toutes m'ont dit craindre qu'il n'y ait pas assez d'emplois pour nos jeunes, car elles se souviennent de la crise économique des années trente. Elles savent ce que c'est que de ne pas avoir de travail. Ces Canadiens nous disent à tous que leurs principales préoccupations sont les emplois et l'avenir du pays.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—ON DEMANDE LA LISTE DES GENS FAVORABLES AUX DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je dois dans ces circonstances poser la question à la ministre d'État (Finances). Le ministre des Finances soutient avoir parlé à de nombreux grands-parents à travers notre pays qui vivent en deçà du seuil de la pauvreté et qui sont néanmoins en accord sur sa décision de limiter, de dévaluer les pensions de sécurité de la vieillesse. Au cours des prochains jours, monsieur le Président, on va déposer devant cette Chambre des pétitions de nombreux grands-parents qui réprouvent cette mesure cruelle. Ma question au ministre est celle-ci: Est-ce qu'elle peut, avec son collègue le ministre des Finances, déposer les noms des grands-parents, de nos citoyens seniors avec qui les ministres ont parlé, qui sont en accord sur la décision de désindexer les pensions? Est-ce qu'elle peut déposer en même temps les noms des jeunes gens avec qui ils ont parlé et qui veulent que leurs grands-parents vivent encore dans la pauvreté à cause de la désindexation des penions de sécurité de la vieillesse? Déposez les noms!

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il existe plusieurs foyers de personnes âgées à quelques rues de l'endroit où habite le député, et j'ai communiqué avec chacun d'eux. Les personnes du troisième âge sont favorables à nos mesures.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je trouve absolument risible que la ministre prétende, comme l'a laissé entendre le ministre des Finances, que les petits-enfants des personnes âgées sont heureux que leurs grands-parents vivent dans un pays dont le gouvernement désindexe secrètement et sournoisement, de 3 p. 100 par an, les pensions de vieillesse des grands-parents. C'est absolument invraisemblable. La ministre est-elle prête à admettre que le ministre des Finances et elle ont provoqué en fait l'augmentation d'impôt la plus massive, sournoise et dissimulée de l'histoire de notre pays?

• (1420)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la principale chose que les Canadiens nous ont demandé de faire, c'est de remettre de l'ordre dans nos affaires pour que nous puissions créer des emplois . . .

M. Deans: Pas sur le dos des personnes âgées.

Mme McDougall: . . . et pour que nous puissions nous occuper des pauvres. C'est précisément ce que nous avons fait. Nous avons conservé l'indexation du SRG. Toutefois, la meilleure façon de protéger les personnes de l'âge d'or, c'est de mettre de l'ordre dans nos affaires et de maintenir l'inflation au niveau le plus bas possible.

* * *

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

L'ANNONCE DE MISES À PIED

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le budget de la semaine dernière nous promettait un nouvel ordre économique et je pense que nous commençons à en voir les résultats concrets. Une société de la Couronne du gouvernement a en effet annoncé la mise à pied de plus de 4,000 travailleurs à Moncton, à Montréal et à Winnipeg. En même temps, le gouvernement soutire au CN 46 millions qui suffiraient largement à faire travailler tous ces gens pendant l'été.

Le ministre a-t-il l'intention de revenir sur sa décision concernant le CN? Va-t-il rencontrer les représentants syndicaux? Va-t-il réfléchir à la façon de convaincre son collègue, le ministre des Finances, de renoncer à soutirer ces 46 millions afin que ces personnes puissent continuer à travailler au cours des mois cruciaux qui s'annoncent?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, tout d'abord, en ce qui concerne le double paiement que l'ancien gouvernement avait fait au CN, le Vérificateur général et d'autres ont signalé au public que ce paiement n'aurait pas dû être fait et qu'il fallait recouvrer cet argent.

Nous négocions dans le but de conclure une entente satisfaisante afin que cet argent soit remboursé à la Couronne.

En ce qui concerne les mises à pied, le député n'ignore sans doute pas que le trafic a beaucoup diminué. Nous ne pouvons exercer aucun contrôle sur les conditions climatiques. La quantité de céréales récoltées dans la région des Prairies a considérablement baissée. L'industrie forestière est également en perte de vitesse. Tous ces facteurs ont contribué à réduire le trafic.

M. Foster: C'est dans la tradition conservatrice.

M. Mazankowski: Je signale également que ce n'est pas la première fois qu'on procède à des mises à pied aussi massives. C'est arrivé pendant dix semaines en 1984 et quatre semaines en 1977 . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Axworthy: Je dirais simplement que le ministre vient de décrire de façon très précise le nouveau climat économique même si sa compagnie de chemin de fer est obligée de licencier des milliers de travailleurs à cause d'un manque de confiance dans l'économie.

LA REMISE EN ÉTAT DES WAGONS COUVERTS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Je voudrais poser une question au ministre au sujet d'une plaisanterie très cruelle qu'a joué un de ses collègues, le leader du Sénat. Samedi, il est venu à Winnipeg dans le cadre de la tournée de promotion du budget et il a promis des millions de dollars de nouveaux investissements ainsi que des nouveaux emplois à l'atelier Transcona. Au lieu de cela, on nous annonce 1,700 mises à pied. Quand le gouvernement va-t-il réparer les 2,000 wagons couverts et donner ainsi du travail à ces 1,700 employés de Transcona, au cours des mois qui viennent, conformément à l'engagement qu'il avait pris en vertu de l'entente fédérale-provinciale?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est vraiment regrettable que le député ne suive pas ce qui se passe dans sa province . . .

M. Axworthy: Ils ne travaillent pas.

M. Mazankowski: . . . et les ententes conclues entre le gouvernement du Manitoba et le gouvernement du Canada. Nous avons conclu une entente pour la remise en état des wagons. Ces wagons ne seront peut-être pas nécessaires, mais cet engagement a néanmoins été pris.

En ce qui concerne les plaintes formulées par le député au sujet de l'économie, notre pays subit toujours les conséquences de la mauvaise politique économique de l'ancien gouvernement . . .

M. Axworthy: Vous ne pouvez plus vous servir de cette excuse. C'est bien terminé.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il s'agit de votre budget et de votre économie.

M. Mazankowski: Le fait que les ventes de céréales sont en baisse de même que les expéditions de céréales . . .

M. Deans: Rétablissez le tarif du Nid-de-Corbeau.

M. Mazankowski: . . . n'est certainement pas imputable à notre gouvernement. C'est la conséquence des conditions climatiques et de la politique économique de l'ancien gouvernement.

En ce qui concerne l'expansion de Transcona, le député devrait savoir que cette compagnie et le CN de Winnipeg ont un avenir très prometteur. Si le député veut bien se montrer un peu patient, des mesures très positives pour l'expansion future de Transcona pourraient fort bien être annoncées, comme en a déjà parlé le sénateur . . .

M. le Président: A l'ordre.

* * *

LE BUDGET

LES PROPOS ATTRIBUÉS À UN FONCTIONNAIRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Finances. J'ai essayé en vain d'obliger le gouvernement à jouer cartes sur table au sujet du budget. Hier, un jeune homme de 25 ans a appelé le cabinet du ministre des Finances en utilisant la ligne ouverte sur le budget. Je veux savoir si le gouvernement approuve la réponse que ce jeune homme a obtenue de l'un des collaborateurs du ministre des Finances. Voici ce qu'on lui a répondu, et je cite:

> Si vous pouvez convaincre votre patron de vous accorder une augmentation de $40,000 par an, ou si vous n'êtes pas propriétaire de quelques entrepôts ou autres installations, je ne veux pas vous mentir, la déduction de 500,000 dollars sur les gains en capital ne pourra pas vous servir à grand-chose. Aucune des dispositions du budget ne s'applique aux personnes de votre catégorie de revenu. Je crains qu'il n'y ait rien pour les personnes à revenu moyen.

Je veux savoir si la ministre est d'accord avec les propos de ce fonctionnaire du ministère des Finances.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, ce budget crée de nouvelles possibilités et des emplois pour les Canadiens à revenu moyen.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Autrement dit, ils pourront trouver des emplois et leurs enfants aussi. A notre avis, c'est la mesure la plus importante que nous puissions prendre pour les Canadiens puisque c'est ce qui leur tient le plus à cœur, selon leurs propres dires.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je souhaiterai que les ministériels essayent d'être aussi francs que les fonctionnaires qui sont les porte-parole du gouvernement.

LES MESURES FISCALES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Deux rapports ont été portés à l'attention des députés en 24 heures. Hier, tous les députés ont reçu un rapport selon lequel le nombre de pauvres, au Canada, a augmenté de 24 p. 100. Aujourd'hui, les responsables du fisc ont admis que les riches payent moins d'impôt au Canada que dans les autres pays industrialisés—grâce aux libéraux . . .

M. le Président: A l'ordre. L'introduction est longue. Le député peut-il poser sa question supplémentaire?

M. Broadbent: . . . et que le budget accorde de nouvelles concessions fiscales aux riches. A une époque où le nombre de pauvres au Canada augmente et où les riches sont déjà avantagés par le régime fiscal, pourquoi le gouvernement propose-t-il un budget qui améliore encore la situation financière des riches au détriment de tous les autres, y compris les pauvres et les retraités?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, si nous ne trouvons pas d'emploi pour les pauvres, ils resteront toujours pauvres. J'ajouterai que certains stimulants fiscaux prévus dans le budget s'adressent aux petites entreprises. Nous avons donc répondu à leurs nombreuses instances à ce sujet. C'est ce secteur qui crée les emplois et qui va nous aider à venir en aide aux économiquement faibles auquel le député prétend s'intéresser de près.

Des voix: Bravo!

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la ministre va-t-elle admettre qu'elle n'a pas répondu à la question, à l'instar du ministre des Finances et du premier ministre, parce qu'elle veut faire de la propagande pour essayer de convaincre les Canadiens—au lieu d'admettre que c'est le budget le plus inéquitable qui nous ait été proposé en 20 ans—que le gouvernement fait vraiment quelque chose pour la population? Celui-ci peut-il enfin jouer cartes sur table et agir ouvertement envers les Canadiens?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les Canadiens comprennent deux choses . . .

M. Blaikie: La mort et les impôts.

Mme McDougall: . . . premièrement, qu'ils ont besoin d'emplois et, deuxièmement, que notre dette est trop forte. Ils sont prêts à nous aider à résoudre ces problèmes.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Hier, le premier ministre a admis avoir renié ses promesses faites durant la campagne électorale à l'endroit des personnes âgées. Monsieur le Président, le vice-premier ministre pourrait-il admettre avec moi que son gouvernement a renié les promesses faites par son gouvernement et son ministre de la Santé dans le document déposé en janvier, et je cite, à la page 6:

> Aucune économie réalisée par suite de la modification des programmes ne servira à réduire le déficit.

Voici ma question: Est-ce que le ministre suppléant peut dire maintenant aux personnes âgées qu'il va rétablir la pleine indexation de la pension de sécurité de la vieillesse, au moins aux plus démunis dans la société, afin de rétablir la crédibilité que le premier ministre a perdue?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je pourrais faire remarquer que le député a lui-même soutenu il y a quelque temps que les personnes âgées étaient disposées à accepter une indexation de 6 p. 100 au moment où l'inflation atteignait 12 p. 100. Peut-on me dire comment nous leur ferions faux bond en proposant d'indexer leurs prestations par la fraction du taux d'inflation excédant 3 p. 100 au moment où l'inflation s'établit à 4 p. 100?

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je vais retenir mon tempérament bouillant. Mais cela paraît qu'elle ne sait pas lire en français parce que jamais je n'ai accepté que mon parti . . . Mon parti a maintenu la pleine indexation pour les personnes âgées pauvres. Si elle veut mentir, qu'elle le fasse ailleurs.

Ma question supplémentaire est la suivante: La ministre admettra avec moi, si elle sait lire les documents du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui est ici pour défendre des personnes âgées, qu'il n'a pas respecté, et je cite à la page 10: «Les modifications à ces programmes» . . . Monsieur le Président, c'est ma question. Pourquoi elle n'a pas respecté . . . «Les modifications à ces programmes qui pourraient découler de cet examen devraient améliorer les prestations et les avantages fiscaux pour les plus démunis.»

Je voudrais dire à la ministre pourquoi . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! La question a été assez longue. Elle a déjà été posée.

[*Traduction*]

M. McDougall: Monsieur le Président, nous avons respecté notre engagement envers les plus pauvres des personnes âgées au Canada.

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: Nous avons conservé l'indexation du supplément de revenu garanti.

M. Rodriguez: Voyez votre nez, Barbara.

M. Nystrom: Votre nez s'allonge.

Mme McDougall: Monsieur le Président, la pire chose qui soit arrivée aux personnes âgées du Canada, c'est l'inflation provoquée par le gouvernement précédent. Nous avons respecté notre engagement envers les personnes âgées et allons continuer de le faire.

* * *

LES PENSIONS

LA SITUATION DES PERSONNES ÂGÉES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances). Au cours de la conversation téléphonique dont mon chef a parlé tout à l'heure, la personne à l'autre bout du fil a déclaré que si le taux d'inflation restait le même, à savoir 3 p. 100 ou davantage, les personnes âgées perdraient passablement d'argent. Nous prévoyons que sur une période de cinq ans, elles perdront environ $2,300 auxquels vient s'ajouter un manque à gagner de quelque $2,000 attribuable à la hausse des impôts. Cela étant, la ministre n'admet-elle pas que le gouvernement malmène durement les personnes âgées?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, l'opposition et le NPD aiment bien jongler avec les chiffres. Ils nous en abreuvent tous les jours. Nous avons établi un programme qui protégera les personnes âgées les plus démunies puisqu'il va permettre de réduire le déficit et les taux d'intérêt. Par ricochet, le taux d'inflation actuel va tomber et il faut qu'elles le comprennent.

LES FEMMES ÂGÉES VIVANT SEULES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, peut-être que les données et le rapport sur l'augmentation de la pauvreté au Canada du Conseil national du bien-être convaincront la ministre. N'est-elle pas d'accord qu'environ une femme âgée sur six vit dans la misère? Ne convient-elle pas encore une fois que le gouvernement malmène les grands-mères et les grands-pères dont elle aime tant à parler.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député a peut-être oublié que l'une des premières choses que nous avons faite a été d'élargir les dispositions concernant l'allocation au conjoint justement pour régler ce problème.

* * *

L'AGRICULTURE

L'ENDETTEMENT AGRICOLE—LA RECOMMANDATION AU SUJET DU RÉÉCHELONNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances). Le budget n'annonce vraiment rien de bon pour les agriculteurs canadiens à tel point que la Fédération de l'Agriculture de l'Ontario a jugé bon de convoquer une réunion d'urgence de tous les administrateurs dans une semaine d'ici. Le budget ne fait absolument rien pour résoudre les problèmes d'endettement auxquels font face 39,000 jeunes agriculteurs, qui produisent la moitié de nos produits agricoles.

La ministre pourrait-elle nous dire pourquoi le gouvernement n'a pas tenu sa promesse au sujet des obligations agricoles? Pourquoi ne donne-t-il pas suite à la recommandation du comité des finances tendant à rééchelonner à long terme la dette des agriculteurs en leur offrant des prêts à 8 p. 100? Pourquoi n'a-t-on rien fait au sujet de cette question urgente pour les agriculteurs?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis enclin à croire que le député tire ses renseignements d'anciens budgets traînant dans son bureau et qui sont l'œuvre des libéraux. Il ne parle certainement pas du budget présenté par notre gouvernement et notre ministre des Finances le 23 mai dernier. Depuis, je me suis rendu en Saskatchewan, en Alberta, en Nouvelle-Écosse et en Ontario, et tous les agriculteurs et associations agricoles que j'ai vus m'ont dit que le budget est très avantageux et favorable aux agriculteurs canadiens.

M. Foster: Monsieur le Président, il est évident qu'il s'est entretenu avec des conservateurs.

L'AUGMENTATION DES FRAIS D'EXPLOITATION

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il a accru le désespoir des agriculteurs canadiens en augmentant leurs frais d'exploitation? Ainsi, on impose une taxe sur l'essence de 9c. le gallon qui coûtera à l'agriculteur moyen $280 par année. Il y a également l'augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente. Pourquoi le gouvernement réduira-t-il de 200 millions de dollars les crédits affectés aux programmes du ministère de l'Agriculture au cours des quatre prochaines années? Pour quelle raison le gouvernement est-il déterminé à détruire l'agriculture du pays en aggravant encore la situation financière des agriculteurs?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, ce sont tout simplement des inepties. Je le répète, le budget renferme trois ou quatre mesures très importantes qui profiteront aux agriculteurs. En fait, depuis le 17 septembre dernier, nous avons pris tout un train de mesures qui ont été extrêmement avantageuses pour les agriculteurs canadiens. C'est seulement le vendredi précédant la présentation du budget que j'ai reçu le rapport définitif et les recommandations de notre équipe de projet pilote dans les comtés de Bruce et de Grey.

Ce que j'ai dit aux agriculteurs et que je tiens à répéter aux députés, c'est que nous continuons d'examiner les moyens nous permettant de résoudre ce très grave problème du financement agricole qui dure depuis déjà pas mal de temps et auquel on ne s'est vraiment attaqué que depuis le 17 septembre dernier.

LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

LA MISE EN APPLICATION DES RÈGLEMENTS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports qui est sans aucun doute au courant des récents déversements de BPC en Saskatchewan et en Ontario. On a fait grand cas des nouveaux règlements qui entrent en vigueur le 1er juillet. Le ministre et ses fonctionnaires ont dit au comité que ces règlements sur le transport des marchandises dangereuses se bornaient à améliorer l'intervention à la suite d'un déversement mais qu'ils n'empêcheraient pas un déversement de se produire parce qu'ils ne portent pas sur le conditionnement de ces marchandises. Le ministre peut-il le confirmer et, dans l'affirmative, peut-il dire quand il s'occupera de présenter une série plus complète de règlements pour nous permettre de prévenir les fuites qui semblent se produire partout ces derniers temps?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le gouvernement a pris plusieurs initiatives pour essayer d'enrayer ces déversements. Il a tout d'abord publié la directive de protection sur le transport des marchandises dangereuses qui précise comment il faut transporter les BPC. Cette directive est en vigueur.

Nous avons par ailleurs envoyé des inspecteurs de la direction générale du transport des marchandises dangereuses sur place dans les quatre ou cinq cas de déversements signalés. Une étude est en cours et si la directive de protection n'a pas été respectée, nous porterons des accusations, c'est certain.

En ce qui a trait à la dernière fuite, l'évaluation n'est pas encore terminée et l'évaluation de la fuite qui s'est produite au Québec dernièrement n'est pas finie non plus.

LA COMPÉTENCE FÉDÉRALE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je me demande si le ministre a dit clairement que les règlements qui entrent en vigueur le 1er juillet ne portent pas sur le conditionnement et qu'il est nécessaire d'établir une série plus complète de règlements.

• (1440)

Le ministre est-il au courant du jugement de la Cour suprême de l'Ontario selon lequel, contrairement à ce que la ministre de l'Environnement a déclaré il y a un certain temps à propos de la fuite qui s'est produite à Kenora, le transport interprovincial de marchandises dangereuses relève strictement de la compétence fédérale et que le gouvernement fédéral doit faire davantage? Le ministre est-il au courant de ce jugement et accepte-t-il cette responsabilité juridictionnelle que rejette la ministre de l'Environnement . . .

M. le Président: A l'ordre!

Des voix: Règlement!

M. le Président: Le député a déjà posé deux questions dans cette question supplémentaire.

M. Blaikie: J'en ai une ou deux autres à poser.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Je ne suis pas d'accord sur le préambule de la question; le fait que nous ayons pris consciemment la décision d'envoyer les inspecteurs sur les lieux immédiatement après ces fuites eurent été signalées montre clairement à mon sens que Transports Canada assume ses responsabilités et qu'il veille à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises.

Les règlements qui entreront en vigueur le 1er juillet seront effectivement plus complets. Le député se rend bien compte, je crois, que la responsabilité est partagée avec les provinces et l'industrie. Nous essayons de régler le problème de la meilleure façon possible. La directive de protection et les nouveaux règlements qui entreront en vigueur le 1er juillet contribueront beaucoup à veiller à ce que ces substances soient transportées en toute sécurité à l'avenir.

* * *

LES SPORTS

L'ÉMEUTE SURVENUE LORS D'UN MATCH DE SOCCER— CONDOLÉANCES AUX FAMILLES ITALIENNES ÉPROUVÉES

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, c'est au premier ministre suppléant que je m'adresse. Compte tenu des souffrances horribles infligées à une foule d'innocents spectateurs lors du match de soccer international qui a eu lieu hier à Bruxelles, et compte tenu aussi du grand nombre de Canadiens qui sont de descendance italienne, le premier ministre suppléant, au nom du gouvernement et du peuple canadiens, entend-il envoyer au président de l'Italie un message l'invitant à transmettre au peuple italien en général et aux familles si tragiquement éprouvées en particulier l'expression de nos plus vives condoléances?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'exprime sûrement ce que tous les députés ressentent en disant que la tragédie survenue hier à Bruxelles est absolument déplorable. Pour autant que j'ai pu m'en rendre compte aux rapports que j'ai lus et entendus, des ressortissant de plusieurs pays figurent parmi les morts et les blessés. Je prend bonne note des vœux du député au sujet du message de condoléances. Même si, à ma connaissance, les familles des victimes n'ont pas toutes été identifiées, nous allons songer sérieusement à donner suite à son idée.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK— LE RAPPORT DE L'ENQUÊTE INTERNE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Dans son rapport sur l'affaire Hatfield, le commissaire Simmonds a dit que les propos tenus par de hautes personnalités du Nouveau-Brunswick portaient ombrage à l'ensemble de la GRC et qu'il fallait dissiper les soupçons qui planaient sur elle. Mardi, devant le comité de la justice, le solliciteur général s'est dit impuissant à redresser la situation.

A certains moments, le solliciteur général ne devrait pas s'entretenir avec un premier ministre provincial, alors qu'à d'autres, il le devrait. Son impuissance à intervenir n'est-elle pas la preuve que le solliciteur général a du plomb dans l'aile?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, mon collègue se trompe fort s'il pense qu'on peut mener un haut fonctionnaire par le bout du nez, surtout un officier de justice d'une province. J'ai très clairement formulé le vœu comme le souhaitaient tous les Canadiens, j'en suis sûr, que le premier ministre Hatfield et le procureur général suppléant du Nouveau-Brunswick aient l'obligeance de reconnaître que ce rapport à tout à fait blanchi la GRC dans cette affaire.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU MINISTRE DE LA JUSTICE DE RENCONTRER DES MINISTRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, après cette esquive, je vais adresser ma question supplémentaire au ministre de la Justice. A la suite de la *Gazette* et de divers autres journaux, le *Globe and Mail* réclame aujourd'hui la démission du solliciteur général. Le ministre de la Justice va-t-il se charger lui-même de cette démarche auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick, ainsi que le voudrait, de toute évidence, le commissaire Simmonds?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je rappelle au député que lorsqu'il était solliciteur général, des quatre coins du pays on réclamait sa démission, alors que le premier ministre faisait la sourde oreille.

Pour répondre à sa question, il n'y a aucun doute que les intéressés predront en temps utile l'affaire en main. Nous n'avons aucune prise sur les autorités provinciales et ne pouvons pas leur dicter leur conduite.

M. Nunziata: C'est un de vos amis, John.

* * *

LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

LES TRANSFORMATEURS REMPLIS DE PCB

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, deux nouveaux épanchements de PCB se sont produits cette semaine, l'un en Saskatchewan et l'autre dans ma circonscription de Thunder Bay-Nipigon. Ma question s'adresse au ministre des Transports. Pourquoi, en dépit de son décret du 19 avril, des camions continuent-ils à transporter des transformateurs remplis de PCB avec des certificats qui sous-estiment grossièrement la teneur de la solution? Pourquoi n'oblige-t-on pas les expéditeurs à démontrer préalablement la faiblesse de la teneur des solutions contenues? Pourquoi les transformateurs n'ont-ils pas une escorte appropriée quand leur contenu est manifestement dangereux?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est comme si l'on me demandait pourquoi les automobilistes font des excès de vitesse. Si le député veut le savoir, c'est peut-être à eux qu'il devrait le demander. Nous avons établi des règlements concernant le transport des PCB. Nous estimons que ces règlements doivent être respectés selon l'application régulière de la loi. S'il y a contravention, nous exercerons sans faute le droit de poursuite prévu par les règlements.

LE CAMION ARRÊTÉ À CLAVET (SASK.)

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures ses fonctionnaires vont prendre à Clavet, en Saskatchewan, pour que l'on ait la garantie que quand le camion partira de là, il ne risquera pas de répandre en chemin des solutions à forte teneur en PCB qu'il transporte? Quelles mesures ses fonctionnaires ont-ils prises pour que cela ne se reproduise jamais?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, les instructions préventives qui ont été émises devront manifestement . . .

Une voix: Elles ne marchent pas.

M. Mazankowski: Bien sûr qu'elles marchent si on les respecte.

M. Deans: Mais on ne les respecte pas.

M. Mazankowski: Dans ce cas, il est probable que le camion ne partira pas tant que ces instructions préventives n'auront pas été strictement respectées.

M. Deans: Jusqu'à la prochaine fuite sur un camion qui sera parti.

M. Mazankowski: Comme je l'ai dit en réponse à la précédente question, s'il y a violation manifeste des instructions préventives, des poursuites seront intentées.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'ABSENCE DE REPORTAGE SUR LE CHAMPIONNAT D'HALTÉROPHILIE

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Il y a une quinzaine de jours, le championnat canadien d'haltérophilie s'est déroulé dans ma circonscription, et quatre records du Canada ont été établis à cette occasion. Radio-Canada était invitée depuis plus d'un an à couvrir ce championnat, mais ne l'a pas fait.

Le ministre pourrait-il s'engager auprès de la fédération haltérophile canadienne et des citoyens de la collectivité qui accueillera ce championnat l'année prochaine, à veiller à ce que Radio-Canada couvre cette fois l'événement?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, voilà une question qui a du poids. Je vais en informer le président de la Société Radio-Canada qui pèsera certainement tous les arguments pour ou contre la présence de la Société au prochain championnat.

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE QUELS CRITÈRES ONT SERVI AU CHOIX DES PAYS DONT LES RESSORTISSANTS SERONT AMNISTIÉS

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, mais en son absence, je l'adresserai au vice-premier ministre.

On a appris que le gouvernement prépare un plan d'amnistie partielle pour les requérants au statut de réfugié. Les ressortissants de certains pays seront amnistiés tandis que d'autres devront suivre le processus de reconnaissance menant au statut de réfugié. Il semble donc que l'on discrimine selon la provenance des gens. Le ministre peut-il nous dire quels sont les critères qui ont servi au choix des pays dont les ressortissants seront amnistiés?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je prends note de la question de la députée. Je suis convaincu que la ministre saura répondre d'une façon qui fera honneur à son équité.

[*Français*]

LES DEMANDES DU BANGLADESH—LA POSITION DU MINISTRE

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, j'aimerais également que la ministre nous fasse savoir comment il se fait qu'elle considère frivoles et non-fondées les demandes qui viennent des gens du Bangladesh, pays qui est sous un régime militaire, dont la constitution et l'assemblée nationale sont suspendues?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je suis certain que comme tous les autres députés, la députée connaît la position de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et sait qu'elle saura faire preuve d'équité à propos des questions qui ont été posées.

* * *

LES PÊCHES

LES PRISES DE SAUMON DES JAPONAIS SUR LA CÔTE OUEST

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, les États-Unis ont engagé des pourparlers avec les Japonais pour les inciter à réduire volontairement la pêche hauturière au saumon qu'ils pratiquent sur la côte outest. Ces pourparlers n'entrent pas dans le cadre des prérogatives de la Commission internationale des pêches du Pacifique Nord et découlent plutôt des vives inquiétudes suscitées par les pêcheurs japonais dont les prises de saumon oscillent entre 20 et 25 millions de tonnes.

Le ministre des Pêches et des Océans voudrait-il dire à la Chambre si le département d'État américain a invité le gouvernement à participer à ces négociations et si le gouvernement songe lui-même à négocier avec les Japonais?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je vais devoir me renseigner parce que j'ignore si le gouvernement a été invité à ces conversations. Je ferai part du résultat de mon enquête au député le plus tôt possible.

M. Skelly: Pour autant que je sache, à deux reprises, le Canada avait été invité à participer à ces pourparlers.

LES ÉTUDES DE L'IMPACT SUR LES PÊCHES DE LA CÔTE OUEST

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, les Japonais ne sont pas les seuls à pêcher au large de la côte ouest. Les Coréens et les Soviétiques capturent d'importantes quantités de saumons kéta, de chinook et de truites arc-en-ciel. Le ministre peut-il dire à la Chambre si on a entrepris de déterminer les conséquences de cette surexploitation? Le gouvernement songe-t-il à négocier avec les Coréens, les Taïwanais et les Soviétiques relativement à ces pêches?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, la question soulevée par le député intéresse beaucoup tous les habitants de la côte ouest. La plupart des études, si on peut les appeler études, remontent à plusieurs années. J'ai demandé au ministère de s'en occuper. Nous savons que les pêcheurs japonais attrapent quantité de truites arc-en-ciel qui proviennent des frayères de la Colombie-Britannique. Nous sommes moins renseignés en ce qui concerne le saumon. La question est pertinente et j'en reparlerai au député.

* * *

LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

LES DANGERS DU TRANSPORT PAR TRAIN À TRAVERS TORONTO

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il le sait, la Commission canadienne des transports vient de rejeter une recommandation en vue de dérouter les trains transportant des matières dangereuses à raison de quelque 1,500 wagons par mois à travers le centre-ville de Toronto, et a également refusé d'en ralentir l'allure. Il se produit en moyenne deux accidents sur ces lignes chaque année. Le ministre dira-t-il à la Chambre quelles mesures prendra le gouvernement en vue de protéger la sécurité des 2 millions et demi d'habitants de la région métropolitaine de Toronto?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, les recommandations du rapport Burton-Post proposent soit la relocalisation des voies ferrées soit le détournement des produits dangereux qui traversent fréquemment la ville. La portée de ces deux recommandations est très grande et il n'y a pas encore eu unanimité sur la façon dont l'une ou l'autre devrait être appliquée. En conséquence, la Commission des transports a réclamé d'autres études en demandant à toutes les parties intéressées de faire connaître leurs vues vers octobre.

Je pourrais ajouter qu'un certain nombre de mesures ont été prises concernant le remplacement des roulements. On a aussi réduit la circulation des trains, doublé les attelages . . .

M. le Président: A l'ordre. Le ministre voudra peut-être terminer pendant les déclarations ministrielles.

* * *

LES PENSIONS

LE DÉPÔT DE PÉTITIONS

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Je voulais poser des questions au sujet de la région de l'Atlantique, mais il manque la moitié du cabinet aujourd'hui.

Ma question à la ministre a trait aux déclarations qu'elle a faites au sujet de la désindexation des pensions de vieillesse. La secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a affirmé que le gouvernement n'avait pas à tenir ses promesses électorales. Le premier ministre a admis hier que le gouvernement ne les avait pas respectées. La ministre d'État aux Finances soutient aujourd'hui à la Chambre que le gouvernement a tenu toutes ses promesses. Ma question à la ministre d'État aux Finances . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Assoyez-vous.

M. Tobin: Les ministériels ne se préoccupent pas des personnes âgées. Étant donné qu'elle soutient que les personnes âgées appuient la désindexation de ce programme par le gouvernement, combien de centaines, que dis-je, de centaines de milliers de signatures faudra-t-il recueillir sur les pétitions que l'opposition déposera à la Chambre des communes pour la convaincre de changer d'avis et de rétablir la pleine indexation des pensions de vieillesse?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je me réjouis de la question du député. Je croyais qu'il cherchait à s'appuyer sur des faits aujourd'hui. J'ai dit à la Chambre, et c'est le message que nous avons tâché sans relâche de faire comprendre, que nous avons respecté notre engagement envers les Canadiens. Il est hypocrite de la part des députés d'en face, qui ont eux-mêmes créé les problèmes des personnes âgées, de nous accuser de prendre des mesures sournoises contre elles.

ON DEMANDE COMBIEN DE SIGNATURES IL FAUDRAIT POUR AMENER LE GOUVERNEMENT À RECONSIDÉRER LA MESURE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je le demande encore une fois à la ministre, étant donné que la seule justification qu'elle peut trouver pour cette mesure draconienne . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: . . . c'est que les personnes âgées la veulent et l'acceptent, combien de centaines de milliers de signatures nous faudra-t-il recueillir sur les pétitions à déposer à la Chambre avant que le gouvernement ne comprenne que les personnes âgées ne veulent pas de cette mesure draconienne et finisse par l'annuler? Nous les recueillerons.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la mesure draconienne dont ont été frappées les personnes âgées au Canada, ça été le taux d'inflation de 12 p. 100 et la proposition du gouvernement précédent de limiter l'indexation à 6 p. 100. Ce que nous faisons, dans l'intérêt des Canadiens et des personnes âgées à faibles revenus, c'est exactement ce qu'il faut faire dans notre pays à ce moment-ci à cause des politiques de nos prédécesseurs.

* * *

LE BUDGET

L'AIDE À LA RÉGION ATLANTIQUE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il sait sans doute que le président de la Chambre de commerce des provinces atlantiques, Robert Stuart, a critiqué le budget du gouvernement fédéral. Sa critique tient au fait que, si le secteur privé représente 55 p. 100 de l'économie nationale, il ne compte que pour 20 p. 100 de l'économie de la région atlantique. Il déplore que le gouvernement ne fasse rien pour aider l'économie de cette région. Le ministre pourrait-il nous montrer quelque chose dans le budget qui soit favorable à cette région?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, si le député de Churchill pose cette question, c'est que, de toute évidence, il n'a pas lu le budget. En fait, le budget accélérera la croissance économique de la région atlantique. Il permettra au gouvernement de poursuivre ses efforts d'aide à cette région.

M. Broadbent: Surtout le Cap-Breton.

M. Stevens: Il permettra surtout aux employés sans travail d'en trouver un. J'aimerais que le parti auquel appartient le député commence à appuyer les travailleurs au lieu, par désespoir, de leur demander de rester en chômage.

M. Murphy: Il ne s'agit pas de mon opinion, mais de celle du président de la Chambre de commerce des provinces atlantiques.

Monsieur le Président, peut-être le ministre accepterait-il de répondre à l'observation suivante du trésorier du Conseil économique des provinces de l'Atlantique, M. McCulloch:

. . . il y avait trois paragraphes sur la nature régionale de l'économie du Canada . . .

Il s'agit du document du 8 novembre intitulé: «Une nouvelle direction pour le Canada».

Après notre premier entretien avec l'honorable Michael Wilson, nous étions convaincus qu'il ne s'agissait pas d'un simple oubli de sa part, mais que c'était bien là l'importance qu'il accordait à cette particularité de notre économie.

M. le Président: A l'ordre!

M. Murphy: Quelle confiance les habitants des provinces de l'Atlantique peuvent-ils bien avoir dans votre budget quand leurs politiques font pareilles déclarations?

● (1500)

M. Stevens: Monsieur le Président, je répète encore une fois, pour la gouverne du député de Churchill qui a parlé d'un représentant du CEPA, qu'il a peut-être oublié que le président de cet organisme s'est joint à notre groupe consultatif pour étudier cette question. Il souscrit volontiers aux mesures budgétaires que nous avons prises . . .

M. Tobin: C'est un mensonge.

M. Stevens: Le député se rendra compte en temps opportun . . .

M. Tobin: C'est un mensonge.

M. Stevens: . . . que même la chambre de commerce . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe aurait-il l'obligeance de retirer ses paroles. Je l'engage à prendre la parole maintenant pour retirer ses propos.

M. Tobin: Monsieur le Président, il ne dit pas la vérité. Il fait dire . . .

Des voix: Dehors.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député n'a rien à gagner à poursuivre dans cette voie. Toutefois, je l'espère, il n'ignore sans doute pas que la tradition parlementaire veut qu'un député retire ce qu'il a dit dans le feu de la discussion, sans trop réfléchir.

M. Tobin: Monsieur le Président, la tradition parlementaire exige que je me rétracte alors que je n'ai fait que rapporter fidèlement ce qui se passe en face. Quoi qu'il en soit, je retire ce que j'ai dit.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que la pétition présentée par le député de Québec-Est (M. Tremblay) le mercredi 29 mai 1985 est conforme au Règlement quant à la forme.

Questions au Feuilleton

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

PRÉSENTATION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du comité permanent des privilèges et élections.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 224, et 325.

[*Texte*]

LES EFFECTIFS DE LA BFC GAGETOWN (N.-B.)

Question nº 224—**M. Howie:**

1. Le 1er janvier 1985, ou à la date la plus récente pour laquelle des chiffres sont disponibles, quel était l'effectif *a*) civil permanent, *b*) civil temporaire ou pour une durée déterminée, *c*) militaire des forces régulières, *d*) de la milice sur appel de la BFC Gagetown, à Oromocto (N.-B.)?

2. Combien de membres de l'effectif militaire de la BFC Gagetown étaient affectés à des postes de *a*) combattants, *b*) non combattants et de soutien?

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):

1.	*a*)	Civil permanent	—	705
	b)	Civil temporaire ou pour une durée déterminée	—	104
	c)	Militaire de la force régulière	—	3,246
	d)	Milice	—	3
2.	*a*)	Postes combattants		
		(i) Force régulière	—	1,779
		(ii) Milice	—	1
	b)	Postes non combattants et de soutien		
		(i) Force régulière	—	1,467
		(ii) Milice	—	2

LE PERSONNEL EXEMPT DU MINISTRE D'ÉTAT (PETITES ENTREPRISES)

Question nº 325—**M. Gagliano:**

Quelle est la liste des membres du personnel exempt du cabinet du ministre d'État (Petites entreprises) et, dans chaque cas, quel est le traitement de l'intéressé?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): En date du 15 avril 1985:

Nom	Échelle salariale
Aftergood, David	jusqu'à $43,931
Bouthillette, J. L.	jusqu'à $80,970
Linkletter, France	jusqu'à $29,219
Poirier, Serge	jusqu'à $24,395
Provost, A. Lise	jusqu'à $43,931
Roy, André	jusqu'à $51,591
Young, Huguette	jusqu'à $43,931

[*Traduction*]

M. Dick: Je voudrais, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, pour ce qui est des travaux de la Chambre, nous savons évidemment que nous discuterons du budget aujourd'hui, demain et lundi. Un des ministériels pourrait peut-être nous dire quels travaux nous aborderons mardi et mercredi prochains, si on en a déjà décidé.

M. Dick: Monsieur le Président, nous n'en avons pas encore décidé. Nous annoncerons lundi les travaux à venir.

M. Ouellet: Lundi?

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Johnston (p. 5043).

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion ce matin d'écouter l'intervention d'un certain nombre de députés conservateurs qui étaient disposés à dire aux Canadiens qu'il ont été élus pour combattre le déficit sur le dos des personnes âgées d'un bout à l'autre du pays. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que le gouvernement a clairement montré pour la première fois dans son budget qu'il entendait s'attaquer de façon impitoyable et bien conservatrice non seulement à la classe moyenne, mais également aux plus démunis de notre société.

Le gouvernement est si arrogant que sur la couverture de ses documents budgétaires, on retrouve des feuilles d'érable bleues.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: En ce qui me concerne, l'emblème du drapeau canadien est une feuille d'érable rouge qui représente le Canada d'un bout à l'autre du pays. Le gouvernement est tellement avide de publicité qu'il a transformé le drapeau canadien en un drapeau bleu qui montre bien que les conservateurs ont l'intention d'être impitoyables, afin de réduire le déficit.

M. Stewart: Vous faites reculer les droits des femmes 100 ans en arrière.

Mme Copps: Le député prétend que je fais reculer les droits des femmes 100 ans en arrière. Je tiens à lui dire que c'est ce que fait le présent budget dans le cas des personnes âgées, puisque le gouvernement a un ministre des Finances qui a le culot de dire aux personnes âgées que leur pouvoir d'achat sera réduit de $500 par an par suite des compressions contenues dans son budget. Ce sont les personnes mêmes qui vivent endessous du seuil de la pauvreté à l'heure actuelle qui devront financer la plus grande partie d'une économie qui offre des exemptions d'impôt aux Canadiens extrêmement riches.

Félicitations. Le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré que n'importe quel Canadien qui quitte le pays peut maintenant emporter avec lui à chaque fois $100 de marchandises exonérées. Croyez-vous que les personnes âgées, qui sont les plus défavorisées sur le plan économique, peuvent se permettre de voyager régulièrement, monsieur le Président? Absolument pas. Les bénéficiaires de cette déduction fiscale seront les hommes d'affaires qui jouissent déjà de nombreuses concessions.

Le chef de l'opposition (M. Turner) nous a clairement expliqué comment la déduction de $500,000 au titre des gains en capital permettra aux gens très riches de gagner $125,0000. En même temps, le ministre des Finances et la ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall) ont l'audace d'intervenir à la Chambre en disant que les personnes âgées doivent faire les frais de cette mesure.

Des voix: C'est honteux!

Mme Copps: Pour justifier cette initiative, le gouvernement prétend qu'elle va favoriser la création d'emplois. Nous savons que l'une des conséquences directes de ce budget—nous en avons vu certains résultats dans l'annonce faite aujourd'hui au sujet du Canadien national—sera de supprimer entre 125,000 et 150,000 emplois au Canada. J'exhorte les ministériels, s'il est vrai que ce budget va favoriser la création d'emplois, à déposer à la Chambre les documents, les prévisions, ainsi que les évaluations qui ont été faites. Il est manifeste que le ministre des Finances, tel Ponce Pilate, préfère s'en laver les mains. Il y a 1.4 millions de personnes sans emploi et, pourtant, le ministre des Finances a l'audace de réduire les mesures de protection et les prévisions en matière de création d'emplois au niveau fédéral.

M. Clifford: Il veut aider les jeunes.

[*Français*]

Mme Copps: Monsieur le Président, le député dit qu'il aide les jeunes mais moi je suis jeune, je suis beaucoup plus jeune que ceiui qui parle et j'aimerais lui demander directement s'il peut démontrer, aujourd'hui, à la Chambre, comment ce budget peut aider à 125,000 emplois qui vont disparaître directement en tant que résultat de ce budget.

Monsieur le Président, il est bien clair et évident que le ministre des Finances (M. Wilson), avec ses collègues au gouvernement conservateur qui sont vraiment les «bleus», les «bleus» au point de vue de leur sang, les «bleus» au point de vue de leur espoir, qui vont faire geler les personnes âgées au Canada, ce gouvernement est plus intéressé à réduire le déficit «sur le dos» des vieillards que de faire épanouir notre économie en créant des emplois pour les jeunes gens.

Monsieur le Président, on attend ici, du côté libéral, d'avoir des résultats directs par une création d'emplois de ce budget. Mais, malheureusement, ce qu'on voit c'est le désespoir. Ce qu'on voit c'est un gouvernement qui est prêt à donner $125,000 en boni à chaque personne qui gagne plus de $100,000.

Monsieur le Président, on sait déjà que 4 p. 100 de la population seulement peuvent bénéficier des initiatives à propos de la taxe sur le capital qui disparaîtra pour les premiers $500,000 de gains en capital. Seulement 4 p. 100 de la population peuvent en bénéficier et ce sont les plus vieux, les moins bien nantis, la classe moyenne au Canada qui vont payer et qui vont porter le fardeau pour donner des bonis de $125,000 à ceux qui sont les mieux nantis au Canada.

• (1510)

[*Traduction*]

Durant la campagne, de nombreux Canadiens ont cru aux promesses du gouvernement. Quand le premier ministre (M. Mulroney) disait que l'universalité était un dépôt sacré, quand le premier ministre disait à la Chambre que l'on ne toucherait pas à l'indexation, les gens le croyaient. Ils pensaient que c'était un homme de parole, mais les faits et le budget montrent bien que ce n'est pas le cas. Ils montrent que le gouvernement est prêt à aller fouiller de la façon la plus sournoise qui soit dans les poches, non seulement des personnes âgées, mais aussi de nos enfants.

Ce matin, j'ai reçu un coup de téléphone d'une personne de ma circonscription qui occupe un rôle important dans une fabrique locale de bonbons, Allan Candy. La plupart des députés du côté du gouvernement ignorent peut-être que 8,000 personnes sont employées par l'industrie de la confiserie d'un bout à l'autre de notre pays. Ces gens-là sont menacés de licenciements massifs à la suite d'une décision du budget du gouvernement qui va littéralement retirer les bonbons de la bouche des bébés.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Cela fait peut-être rire les députés de la majorité, mais j'aimerais leur dire qu'il y a trois ans, il y avait quelqu'un qui riait en Ontario.

Des voix: Qui?

Mme Copps: Il s'appelait Frank Miller. Il a mis en place un budget qui taxait les bonbons pour les enfants, qui taxait les serviettes hygiéniques considérées comme quelque chose de superflu, et qui taxait la simple tasse de café. Au lieu de tirer la leçon de l'expérience de Miller, le gouvernement, sous la direction du premier ministre, vient d'imposer une taxe sur le savon, sur le shampooing, sur la confiserie et sur les aliments pour animaux qui s'attaque de façon parfaitement réactionnaire aux familles qui ont le moins les moyens de payer. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Voyons les répercussions de ce budget. Les récipiendaires du SRG, c'est-à-dire ceux qui sont les plus touchés par la pauvreté dans notre pays, vont voir leur pouvoir d'achat, déjà si maigre, et leur revenu diminuer de 33 p. 100 d'ici à la fin de cette décennie. Leur pouvoir d'achat va diminuer de 33 p. 100. Au cours de la première année d'application de ce budget insidieux, 2.4 milliards de dollars vont être pris directement dans la poche de ces consommateurs qui réinjectent de l'argent dans l'économie en achetant des tablettes de chocolat—quel scandale qu'on les autorise à acheter du chocolat—du café et des aliments pour animaux, denrées que les simples Canadiens achètent tous les jours ou toutes les semaines.

Ce budget n'est pas un budget équitable. C'est un budget qui dorlote les riches et qui dit qu'une famille canadienne de quatre personnes gagnant $15,000 par an, ce qui n'est pas le Pérou, va payer 36 p. 100 d'impôt de plus en 1990, alors qu'une famille de quatre personnes avec un revenu de $200,000 par an ne paiera que 2 p. 100 d'impôt de plus. Où est l'équité quand on demande à une famille de quatre personnes gagnant $15,000 de payer 36 p. 100 d'impôt de plus, en même temps que l'on demande à une famille avec des revenus de $200,000 d'augmenter sa contribution fiscale de 2 p. 100? Si l'on tient compte de la prime de $125,000 aux riches, on s'aperçoit que la famille type de quatre personnes avec $15,000 de revenu va payer $413 de plus d'impôt, et que la famille ayant un revenu de $200,000 grâce à cette prime, ce munificent cadeau à vie, paiera $2,352 de moins d'impôt qu'avant la présentation du budget. La loterie du cadeau à vie ne profite pas seulement aux gens qui achètent des billets; le gouvernement a accordé un exonération de $125,000 en espèces aux riches. Est-il équitable de demander à une famille qui gagne $15,000 par an de payer plus, tout en accordant un dégrèvement fiscal qui permettra à une famille gagnant $200,000 par an d'économiser plus de $2,000?

Je représente la circonscription la plus industrialisée de Hamilton, la grande circonscription de Hamilton-Est.

Une voix: Non, non.

Mme Copps: Si le député veut vérifier les chiffres, il peut consulter les données du dernier recensement. Il saura ensuite que les habitants de ma circonscription travaillent pour des aciéries; ils travaillent pour l'industrie du bâtiment. Bon nombre d'entre eux touchent le salaire minimum. Les femmes surtout touchent 63¢. pour chaque dollar gagné par les hommes. Bon nombre de ces travailleurs ont voté pour le parti conservateur parce qu'ils ont cru au message de justice que prêchait le premier ministre. Ils ont cru le premier ministre quand il a dit qu'il ne toucherait pas aux pensions de vieillesse. De fait, il l'a dit ici même à la Chambre en décembre dernier.

Si les ministériels avaient la moindre intégrité, ils se lèveraient aujourd'hui pour se dissocier de cette attaque brutale contre les pensions des personnes âgées qui ont un revenu inférieur au salaire minimum. Ils ont aussi cru le premier ministre quand il a dit qu'il prendrait des mesures pour assurer l'égalité des femmes en matière d'emploi. Qu'est-ce que le budget offre

aux femmes? Il n'offre absolument rien et ne contient absolument aucune disposition pour instaurer le principe de l'égalité au travail dans la Fonction publique fédérale. Au contraire, d'après les documents secrets du cabinet lui-même, le gouvernement compte économiser près d'un demi-milliard de dollars en conséquence directe de la rationalisation de la Fonction publique.

Nous avons entendu les ministériels parler de la rationalisation et s'émerveiller du fait que le gouvernement va éconmiser près d'un demi-milliard de dollars. Cependant, la rationalisation signifie que les femmes qui occupent maintenant un emploi stéréotypé à la Fonction publique et celles qui travaillent pour des entreprises du secteur privé visées par les lois fédérales sur le travail qui ne respectent pas le principe d'un traitement égal pour un travail d'égale valeur perdront encore davantage, parce que le gouvernement fédéral n'a pris absolument aucune mesure pour appliquer le principe de l'égalité en matière d'emploi comme le premier ministre l'avait promis aux femmes du Canada. Les chiffres relèvent que la rationalisation de la Fonction publique fédérale va entraîner la suppression des postes occupés par des femmes à l'heure actuelle aux échelons inférieurs de la hiérarchie fédérale. On prévoit que plus de 60 p. 100 des employés directement touchés par la rationalisation seront des femmes et celles-ci sont aussi au plus bas de l'échelle des salaires dans la Fonction publique fédérale. En août dernier, le premier ministre a fait certaines promesses aux femmes du Canada . . .

[*Français*]

. . . que dès qu'il serait élu, à compter du 4 septembre, il commencerait la lutte pour assurer aux femmes canadiennes un salaire égal pour un travail de même valeur. Mais on voit bien clairement ce qui est arrivé. Le premier ministre et son ministre des Finances se sont mis ensemble pour décider de quelle façon retirer de l'argent des poches de la classe moyenne, des poches des femmes canadiennes, des poches des vieillards, pour s'assurer d'en donner à ses propres amis progressistes conservateurs. Le vrai sens, le vrai esprit du parti progressiste conservateur s'est livré dans ce budget, monsieur le Président, parce qu'on voit clairement que le premier ministre a décidé de donner un boni de $125,000 aux familles qui gagnent déjà au-dessus de $200,000, en même temps qu'il retire directement des poches des familles qui gagnent moins de $15,000 . . . ils vont leur donner une taxe de plus de $400. Monsieur le Président, ce n'est pas suffisant qu'ils retirent $400 des poches des familles les moins bien nanties, ils faudrait aussi qu'ils retirent de l'argent de nos personnes âgées qui souffrent déjà de la pauvreté au Canada . . .

Moi, quand j'ai l'opportunité d'aller dans ma circonscription, de parler avec les gens âgés, c'est certain que les gens âgés aimeraient travailler avec tout le Canada pour créer de l'emploi. Mais, monsieur le Président, ce n'est pas juste qu'on demande à ses propres vieillards qui sont déjà en-dessous du seuil de la pauvreté de se retirer des bénéfices de 3 p. 100 l'année prochaine, 3 p. 100 l'année suivante. Au total, monsieur le Président, quand on arrive à la fin de ce budget, en 1990, les personnes âgées perdront plus de 30 p. 100 de leur pouvoir d'achat à cause de ces coupures budgétaires.

Monsieur le Président, ce n'est pas seulement les personnes qui reçoivent déjà d'autres pensions, la plupart de ces gens, 600,000 pour être plus claire, vivent déjà en-dessous du seuil de la pauvreté. En même temps le ministre des Finances a pu trouver des mesures plus extraordinaires pour des compagnies privées et des personnes plus nanties que de mettre leur argent de côté pour qu'elles ne soient pas obligées de payer des taxes, par exemple, sur la question de pensions. Mais je pense que ce budget, qui démontre clairement pour la première fois la vraie couleur du conservatisme au Canada, a trahi les promesses et les espoirs qui ont été donnés au peuple canadien avant que le budget ne soit annoncé après le 4 septembre.

Monsieur le Président, la question de l'emploi: il n'y a aucune mesure dans ce budget qui va créer directement des emplois pour des jeunes femmes et hommes canadiens. Il n'y a aucune mesure qui va le leur assurer parce que le ministre des Finances a pris une position plutôt comme Ponce Pilate en disant que c'est le secteur privé qui va tout créer pour les Canadiens et les Canadiennes. Je supplie le premier ministre et je supplie le ministre des Finances au moins de faire trois choses: d'abord, de réindexer totalement les pensions surtout pour ceux qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté. Deuxièmement, d'introduire des mesures qui vont créer de l'emploi direct pour des circonscriptions comme celle d'Hamilton-Est qui se trouve déjà en chômage au-dessus de 11 p. 100. Et, troisièmement, d'assurer le peuple canadien que le prochain budget de ce ministre et de ce gouvernement va démontrer l'égalité et que la classe moyenne ne subira pas de coupures seulement pour remplir les poches des personnes les plus riches au Canada.

Cela, c'est la philosophie conservatrice, monsieur le Président. Je supplie le ministre des Finances de se détourner de cette politique de conservatisme, cette politique pour les riches, et de rétablir les choses en tant que représentant de la classe moyenne et de tout le peuple canadien, comme ces gens ont été élus pour le faire le 4 septembre.

• (1520)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Questions et observations? La parole est au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn).

M. Blenkarn: Je voudrais poser une question, monsieur le Président. Je voudrais savoir si la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a eu l'occasion de lire dans la motion des voies et moyens que les serviettes hygiéniques ne sont pas soumises à la taxe de vente.

Je me demande aussi si elle a eu l'occasion de lire l'ouvrage de son illustre collègue, le critique des finances, qui s'intitule *How to Survive in Canada's Tax Chaos*, puisque la *Gazette* de Montréal a dit que tous les députés devraient le lire. Cet ouvrage parle des injustices de l'impôt sur les gains en capital et propose des moyens de se débarrasser de cet impôt au Canada.

Mme Copps: Monsieur le Président, je signale au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) que j'ai eu l'occasion de faire un peu de lecture. Je veux parler de l'ouvrage intitulé *Telle est ma position* rédigé par le premier ministre actuel.

M. Mazankowski: Répondez à la question.

Mme Copps: Le fait est que cet ouvrage reflète bien la position du premier ministre. En décembre dernier, il a promis à la Chambre qu'il ne toucherait pas à l'indexation des pensions de vieillesse. Pourtant, il a écrit dans son livre qu'il faudrait se fixer comme priorité de réduire, voire de supprimer et d'interdire les contrats et les avantages portant indexation.

M. Blenkarn: Parfaitement.

Mme Copps: J'entends le député de Mississauga-Sud dire «parfaitement», parce que telle est bien l'idéologie conservatrice. Vous voulez vous débarrasser de l'indexation. Vous voulez diminuer le pouvoir d'achat des Canadiens à revenu moyen. Vous dites aux pauvres, et surtout aux vieillards, qu'ils vont devoir payer l'exemption des gains en capital de 1.5 million de dollars.

Il est dommage que les Canadiens n'aient pas tous eu la chance de lire *Telle est ma position*, avant que le gouvernement prenne le pouvoir. Mais en quatre ans, ils comprendront vite ce qu'est le conservatisme, la politique des miettes, selon laquelle l'avoine qui nourrit l'âne finira par nourrir les moineaux. Nous aurons la révélation de cette philosophie conservatrice au cours des quatre prochaines années. Mais nous, du parti libéral, nous allons la combattre de toutes nos forces, au nom des Canadiens ordinaires et des nécessiteux.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Charlevoix (M. Hamelin) sur une question ou commentaire.

M. Hamelin: Sur un commentaire, monsieur le Président. La devise de la province de Québec c'est «Je me souviens» et celle du Canada c'est «D'un océan à l'autre». Je me souviens comme les Canadiens et les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises se sont souvenu le 4 septembre, se sont souvenu de taux d'intérêt à 22 p. 100, le taux d'inflation à 12 p. 100, où justement l'industrie de la construction était complètement par terre, complètement foutue. Vos travailleurs, probablement dans votre circonscription n'ont pas pu travailler durant toute cette période . . . Je me souviens aussi, ils se sont finalement souvenu les Québécois et les Québécoises, les Canadiens et les Canadiennes qu'une recette qui ne fonctionne pas pendant 20 ans, il faut la changer. Vous avez essayé ce libéralisme stupide pendant 20 ans, qui nous a conduit à un déficit absolument incroyable, qui paralyse notre marge de manœuvre actuellement.

Il y a quelqu'un qui me rabâchait les oreilles à un moment donné avec ses 20 ans d'expérience. Je lui ai dit: Vous n'avez pas 20 ans d'expérience, cela fait 20 ans que vous répétez les mêmes erreurs. Vous l'avez fait pendant 20 ans, on vous a cru pendant 20 ans et cela n'a pas fonctionné. Cela ne fonctionne pas. On utilise d'autres méthodes, une autre approche. J'estime que ce gouvernement va être en mesure . . .

M. le vice-président: L'honorable député de Bourassa (M. Rossi) sur un rappel au Règlement.

M. Rossi: Monsieur le Président, je m'aperçois que l'honorable député de Charlevoix est tout nouveau à la Chambre . . . Assoyez-vous donc s'il vous plaît . . . est tout nouveau à la Chambre et il n'a rien dit encore concernant le budget. Chaque fois qu'il se lève, c'est pour répéter la même chose. Vous êtes au pouvoir depuis huit mois, arrêtez de dire . . . les Canadiens veulent avoir une réponse au budget, monsieur le Président.

M. le vice-président: Je ne considère pas que c'est un rappel au Règlement. Le député de Charlevoix (M. Hamelin) a la parole. Je demanderais au député d'être bref.

M. Hamelin: Monsieur le Président, en conclusion, je pense que cet effort collectif de rationalisation des finances publiques, que nous demandons à l'ensemble des Canadiens et Canadiennes va porter des fruits et, actuellement, les nouveaux programmes qu'a mis sur pied le gouvernement porte des fruits dans ma circonscription et je suis très heureux de cela.

Monsieur le Président, j'estime que le député, malheureusement, fait preuve de mauvaise foi dans ses commentaires ou tout au moins, d'une méconnaissance de l'histoire du Québec et du Canada.

Mme Copps: Monsieur le Président, je peux comprendre pourquoi le parti libéral ne va pas accepter la politique, tel que constaté par le député de Charlevoix, parce que je sais qu'il y a certains maires dans sa circonscription qui ne partagent pas le même avis. Et du point de vue du parti libéral, on n'adopte pas une politique qui veut dire: Si vous êtes conservateur, vous aurez un emploi. Si vous êtes libéral vous aurez un emploi. Cela, c'est la politique de ce député conservateur, et moi, j'ai honte de cette politique et je ne veux rien avoir avec cette politique conservatrice.

M. le vice-président: Je donne la parole au député de Charlevoix (M. Hamelin).

M. Hamelin: Question de privilège, monsieur le Président. Ce sont des accusations non fondées. J'ai eu l'occasion . . .

M. Rossi: Ne fait pas de «pétage de bretelles» sur le budget, le gros!

M. Hamelin: Monsieur le Président, j'estime que ce sont des affirmations gratuites qui ont été faites. D'ailleurs, dans ce dossier, j'ai déjà eu l'occasion dans ma circonscription de répondre vertement à ces attaques stupides de la part de l'opposition officielle.

M. Rossi: Regarde-toi dans le miroir!

M. Hamelin: Je pense, monsieur le Président, qu'on vous a regardé pendant 20 ans, et j'estime qu'on est capable, tous ensemble, de mettre de l'ordre dans les finances publiques et, comme on l'a fait pour les veuves et les veufs entre 60 et 64 ans, dans cette dernière réforme du budget, de faire profiter l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes d'une gestion publique plus efficace et plus intelligente.

Mme Copps: Monsieur le Président, juste pour éclaircir des choses, ce ne sont pas les paroles de l'opposition, ce sont les paroles des maires de sa propre circonscription.

M. Rossi: C'est cela!

• (1530)

[*Traduction*]

M. Ravis: Monsieur le Président, je me sens presque obligé d'excuser le marasme dans lequel les libéraux nous ont laissés après vingt ans de pouvoir. Mais je vais me retenir, parce que je n'ai pas d'excuses à faire.

Pendant la dernière campagne électorale, j'ai visité tous les foyers d'accueil et toutes les résidences pour vieillards de la circonscription de Saskatoon-Est. J'ai rencontré les plus généreux des électeurs parmi ces personnes âgées qui ne m'ont jamais rien demandé pour elles-mêmes, mais bien pour les jeunes Canadiens. Par-dessus tout, c'est aux jeunes que le budget s'adresse, parce qu'on y parle d'emplois et d'avenir meilleur.

Je voudrais demander à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), qui s'est faite prophète de malheur dans son discours, si elle peut me fournir des calculs précis concernant ses chiffres selon lesquels une famille moyenne qui gagne $15,000 par année subira une hausse d'impôt de 30 p. 100, alors que, dans le cas d'une autre ayant un revenu annuel de $200,000, cette hausse ne sera que de 2 p. 100. Je voudrais bien qu'elle comptabilise ses données.

Mme Copps: Monsieur le Président, contrairement au député, j'ai eu le temps de lire le budget. Ces chiffres proviennent directement du budget, des évaluations même du ministre et ils découlent directement de la décision que le gouvernement a prise d'augmenter les impôts, cachés et directs, de la classe moyenne, en particulier des personnes âgées, et d'accorder en fait un dégrèvement à ceux-là même que le gouvernement avait promis d'assujettir à un impôt minimum.

Je commence à en avoir assez des palabres conservatrices sur ce sujet. Les députés conservateurs ont l'air de dire que les personnes âgées qui vivent sous le seuil de la pauvreté sont égoïstes parce qu'elles ne veulent pas voir leur supplément de revenu garanti et leur pension de sécurité de la vieillesse réduits encore davantage. Je suis ici pour défendre aussi l'avenir. Je veux des emplois pour ma famille, mon frère, ma sœur, mes enfants et mes petits-enfants. Je ne veux pas cependant que ces emplois soient créés aux dépens des gens qui ont travaillé pendant les soixante dernières années à bâtir notre pays.

Comme tout le monde à la Chambre le sait, la majorité de ces personnes qui vivent dans la pauvreté sont des femmes qui n'ont pas eu la chance d'acquérir des droits à une pension parce qu'elles n'ont pas travaillé à l'extérieur du foyer. Ce sont des femmes qui ont survécu à leur mari et dont les prestations de retraite du régime existant là où leur mari travaillait ont été réduites ou n'ont jamais existé. C'est dans le porte-monnaie de ces personnes que le gouvernement vient prélever $30 par mois. C'est peut-être un montant insignifiant pour le ministre des Finances ou le député de Saskatoon-Est (M. Ravis). Mais c'est une somme importante pour ces personnes âgées, surtout les femmes, que ce budget attaque férocement et dépouille.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'aimerais traiter brièvement de certaines inquiétudes qui règnent au pays et passer ensuite aux motifs qui expliquent le changement apporté au régime fiscal en ce qui a trait aux gains en capital. L'année dernière, l'importance de la dette nationale en pourcentage du produit national brut atteignait 5.3 p. 100, niveau encore jamais atteint dans l'histoire du pays. C'était plus que pendant la grande dépression, plus que n'importe quand pendant la guerre. C'est là une charge qui a été imposée au pays par les gouvernements dirigés par le parti qui se trouve maintenant dans l'opposition officielle, gouvernements qui nous ont légué une situation horrible, à nous, à nos enfants, à nos petits-enfants et à nos arrière-petits-enfants.

A entendre les lamentations, les cris éplorés, les grincements de dents et les bêtises dont nous abreuve la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), j'en suis malade. Du commencement à la fin, son discours a travesti la réalité. Avec ce budget nous avons protégé les personnes âgées qui ont besoin d'être aidées. Nous les avons protégées avec le supplément de revenu garanti qui va être augmenté et qui va combler toute insuffisance des pensions. La députée de Hamilton-Est le sait, mais elle présente les choses de travers, parce qu'elle ne sait rien faire d'autre.

Passons à la situation financière du pays. L'an dernier, il nous a fallu aller emprunter 30 milliards de dollars sur les marchés. Cette année, nous n'aurons à en emprunter que 28. Grâce au budget, nous avons réussi à réduire de deux milliards nos besoins de financement. En outre, les comptes nationaux accusaient l'an dernier un déficit de 31.1 milliards, que nous avons réduits à 27.5. Il y a eu une diminution de 3.6 milliards du déficit national. Le déficit a baissé de 3.5 milliards par rapport à l'exercice terminé le 31 mars. Je soupçonne qu'il a encore baissé depuis.

Si vous examiniez, monsieur le Président, les calculs d'intérêts présentés dans l'exposé du 8 novembre, vous remarqueriez que les montants qui y étaient indiqués étaient moins élevés que ceux qui sont prévus au budget. Chose étonnante, depuis notre élection en septembre, les taux d'intérêt ont baissé de près de 3 p. 100. Je dirai qu'aussi longtemps que nous aurons la bonne fortune de pouvoir continuer à faire baisser les taux d'intérêt, nous aurons moins de mal à assurer le service de la dette nationale, et il est fort possible que nous puissions réduire le déficit de cinq milliards. Cela devient important quand on veut prendre en compte les problèmes éprouvés par les jeunes, par les hommes d'affaires et par les propriétaires de maisons qui cherchent à faire croître le pays.

Comme on l'a dit tout à l'heure, on ne peut trouver de l'emploi aux Canadiens lorsque les taux d'intérêt atteignent 22 p. 100. Voilà ce que nous a légué le gouvernement Trudeau. Il importe de ne pas perdre de vue le but que nous nous sommes fixé. Petit à petit, grâce à ce budget et à nos nouvelles orientations, nous allons être en mesure de redresser la situation et de réduire en fin de compte l'énorme dette nationale qui nous étouffe.

On nous a accusé d'être un peu injustes d'avoir alléger l'impôt sur les gains en capital. Je voudrais vous lire une note que j'ai envoyée à mes collègues au sujet du budget proposé avant qu'il ne soit présenté. Elle est datée du 21 mars 1985. J'ai eu l'occasion d'analyser ce qu'avait rapporté au pays l'imposition des gains en capital. Les gains en capital en 1982, la dernière année pour laquelle des statistiques ont été établies, ont atteint au total 1.6 milliard de dollars. Les pertes déductibles s'élevaient, quant à elles, à 240 millions de dollars. Les pertes réelles étaient de 700 millions de dollars, mais comme vous le savez, monsieur le Président, en vertu de la loi actuelle sur les gains en capital, on ne peut déduire toutes les pertes et les contribuables n'ont donc pu déduire que 240 millions de dollars. Ainsi, les gains en capital assujettis à l'impôt s'élevaient à 1.36 milliard de dollars. Sachant cela, j'ai donc écrit ceci:

Le revenu imposable total en 1982—qui était bien supérieur à 1981—s'élevait à 158.3 milliards de dollars et les gains en capital imposables nets, une fois les pertes déduites représentent donc beaucoup moins que 1 p. 100 du revenu imposable.

● (1540)

Si on suppose que les impôts fédéral et provincial équivalent en moyenne à au plus 35 p. 100—c'est sans aucun doute un chiffre trop élevé—les recettes fiscales des gouvernements fédéral et provinciaux ont atteint en tout 476 millions de dollars.

Les fonctionnaires du ministère des Finances pourraient dire qu'il s'agissait là d'une mauvaise année en ce qui a trait aux recettes fiscales tirées des gains en capital. Manifestement, ce n'était pas le cas pour les autres revenus. En fait, le tableau 1 montre clairement la progression des recettes fiscales. En 1982 . . . le revenu imposable global a augmenté de près de 24 milliards de dollars.

A mon avis, monsieur le Président, l'abolition de l'impôt sur les gains en capital ne représente pas une perte importante de recettes. En fait, ceux qui prétendent que nous perdons beaucoup d'argent sont dans l'erreur. La perte est négligeable. Cela m'amène à parler des dispositions du budget. On a prévu 300 millions de dollars comme dépenses fiscales cette année pour donner suite à la mesure relative aux gains en capital et 600 millions de dollars l'année prochaine, à la même fin. Selon moi, ces chiffres sont au moins dix fois trop grands. Je crois que nous, à la Chambre, devrions avoir la possibilité—et nous l'aurons certainement lorsque les motions de voies et moyens seront présentées au comité des finances—d'interroger les fonctionnaires du ministère des Finances. A cet égard, je voudrais rappeler, monsieur le Président, que, au début de l'année, le comité des finances, du commerce et des questions économiques s'est penché sur la question de l'impôt sur les gains en capital, et surtout ses conséquences pour les agriculteurs. A ce propos, le comité a fait comparaître des fonctionnaires du ministère des Finances qui ont déclaré que, pour l'année du dernier rapport—il s'agit des statistiques pour 1982—toute la somme versée par les sociétés et par les particuliers, à la fois au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux, bref, les moindres taxes perçues sur les gains en capital, n'ont pas dépassé le milliard de dollars.

Quelle est en réalité l'importance du dégrèvement fiscal consenti au titre des gains en capital? D'après les chiffres que nous avons, elle est passablement insignifiante. Mais ce n'est pas tellement l'allègement fiscal qui compte. C'est plutôt l'enthousiasme que l'exonération suscite chez la population en général. Je signale, avant de poursuivre, que la recommandation nº 7 du rapport du comité préconisait la suppression de l'impôt sur les gains en capital. Les auteurs ont recommandé que le ministre des Finances envisage l'opportunité de supprimer l'impôt sur les gains en capital en général. Ce rapport était unanime. Je vous rappelle, monsieur le Président, que les députés de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) et d'Algoma (M. Foster) représentaient l'opposition officielle. Le Nouveau parti démocratique était représenté par les députés de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) et de Prince-Albert (M. Hovdebo). Il avait été recommandé à l'unanimité au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques de supprimer complètement l'impôt sur les gains en capital; pourtant, aux députés de l'opposition qui soutiennent que nous avons eu tort, je réponds que le rapport du comité a été déposé le 1er avril—cela ne fait pas longtemps—et qu'on y faisait état de la position adoptée par les députés du parti libéral et du Nouveau parti démocratique. Il est tout à fait faux de soutenir que notre initiative concernant l'impôt sur les gains en capital n'est pas conforme au vœu de la Chambre.

Le comité a ensuite recomandé, on s'en souvient, que s'il n'était pas faisable financièrement parlant de supprimer complètement la taxe sur les gains en capital, il conviendrait d'envisager d'accorder aux agriculteurs une exonération unique allant jusqu'à $400,000 pour les gains en capital provenant de la vente d'une exploitation agricole. Dans sa sagesse, le ministre des Finances a compris l'importance de cette exemption et a proposé de la porter à $500,000. En ce qui concerne les terres agricoles, le budget autorise même immédiatement l'exemption des gains en capital jusqu'à concurrence de $500,000. Il autorise aussi les entreprises, surtout les petites pour qui l'exemption de l'impôt sur les gains en capital est tellement importante, à bénéficier également de cette forme de stimulant fiscal.

Je voudrais maintenant vous parler un peu de ce qui a motivé la suppression de l'impôt sur les gains en capital. Je vous signale, monsieur le Président, qu'il existe une grande différence entre le capital et le revenu. Le capital est quelque chose que l'on acquiert. Le revenu est quelque chose que l'on gagne du fait d'une initiative dans le domaine des affaires. Le capital correspond à quelque chose que l'on possède. Il n'existe qu'une forme de capital qui ne se déprécie pas à long terme. Une entreprise ou un édifice peut prendre de la valeur parce qu'ils se trouvent momentanément dans un endroit où les gens ont envie d'acheter on de louer. Quant aux tableaux, ils peuvent prendre de la valeur parce qu'il s'agit d'un bien rare on à cause de leur qualité particulière. De façon générale, toute création humaine finit par retourner en poussière et cela inclut les bâtiments, les voitures, les machines, les meubles et les peintures. En vérité, tout ce qui est créature humaine finit par disparaître. Les biens meubles, les biens et les choses en général, ne prennent pas de valeur sauf du fait de l'inflation et sauf s'il y a pénurie et cela pour une brève période seulement.

La seule chose qui fait l'objet d'une pénurie permanente au monde, c'est la terre. Évidemment, la valeur de la terre ne cesse de s'accroître à mesure que la population mondiale augmente ainsi que le désir de posséder de la terre, et parce que la terre est finie. De sorte que la terre est une forme de capital qui devrait être taxé et elle l'est. Chaque municipalité prélève une taxe sur les terres en fonction de leur valeur. Chaque province impose la terre selon sa valeur estimative. Le but n'est pas de protéger la terre, mais toutes sortes de raisons. L'autre jour, j'ai reçu une facture de taxes pour un bien agricole dont

je suis propriétaire. Sur $2,800, environ $400 étaient destinés à payer des services municipaux desservant la terre. Le reste, $2,400, était un impôt scolaire. La terre ne favorise pas l'éducation.

En somme l'impôt foncier est un véritable impôt sur le capital. Mais il n'y a pas de raison d'imposer les autres formes de capital. Comme il existe déjà des impôts fonciers qui représentent 1 ou 2 p. 100 de la valeur de la terre, par conséquent, dans l'intérêt de la justice, les propriétaires paient déjà leur part. Il n'existe donc pas de raison d'imposer les gains en capital, sauf peut-être que nous permettons parfois aux gens de considérer comme capital ce qui devrait être un revenu.

Puis-je vous rappeler, monsieur le Président, le cas d'un épicier qui achète et vend des oranges. Personne ne conteste que s'il achète des oranges à la caisse et les revend à la douzaine, ce genre d'activité est de nature commerciale. L'épicier paie forcément des impôts sur le bénéfice fait sur ses oranges. Pour quelles raisons ceux qui vendent des actions, des maisons, des bateaux, des voitures, des avions et ainsi de suite n'en paieraient-ils pas? Je n'en vois aucune. La vente n'est-elle pas l'essence même du commerce? Il ne faudrait donc jamais l'associer au gain en capital. Mais c'est de cette façon qu'elle est définie dans nos lois actuelles. Je propose donc au ministre, lorsqu'il réaménagera ses règlements et ses lois, de faire peut-être intervenir le facteur temps pour définir la notion de revenu et de gain en capital.

• (1550)

J'avais suggéré au ministre des Finances (M. Wilson), et je compte bien revenir à la charge, de prendre des mesures pour que ce soit au contribuable d'établir que les bénéfices réalisés à même la vente de ses actifs immobiliers avant la fin de la période de cinq ans étaient vraiment des gains en capital. Donc, celui qui vend sa maison avant cinq ans après y avoir emménagé devrait en fournir les raisons et prouver qu'il déménage dans une maison plus grande ou dans une autre ville ou quelque chose du genre, mais qu'il ne vend pas pour faire un coup d'argent. Mais après cinq ans, ce serait au gouvernement de démontrer que telle ou telle transaction était du commerce. Je ne crois pas qu'il aurait du mal à l'établir. Ces choses sautent généralement aux yeux et il est très important, question de justice, de s'assurer que les transactions commerciales ne sont pas déguisées en gains en capital. Ce n'est pas ce qui est visé en supprimant l'imposition des gains en capital.

Monsieur le Président, la suppression de cet impôt contribuera probablement plus que n'importe quelle autre mesure à stimuler notre économie. J'ai réussi à m'absenter quelques minutes pendant la lecture du budget pour parler à un commentateur de Radio-Canada. Il a déclaré que la conjoncture était maintenant idéale pour lancer une nouvelle entreprise au Cap-Breton. Les bénéfices seraient exempts d'impôts et on pourrait faire de bonnes affaires. L'absence d'impôt n'est-il pas le plus grand encouragement à faire quelque chose? Je lui ai répondu que je n'y avais pas pensé, mais que nous ferions peut-être bien d'aller voir tous deux ce que nous pourrions mettre sur pied là-bas. Monsieur le Président, je vous assure que l'appât du gain encouragera les investissements et créera des emplois. C'est notre rôle: encourager les investissements. L'Ontario a été contre les jeux de hasard pendant des années, mais ensuite, elle s'est mise à exploiter des loteries. Aujourd'hui, les ventes de billets de loterie dépassent de plusieurs fois l'ensemble des paris aux courses de chevaux. Les Canadiens n'ont pas peur d'investir; ils veulent courir des risques, ils veulent acquérir quelque chose dont ils espèrent obtenir un rendement quelconque. Ils veulent la fièvre et le dynamisme que l'exemption d'impôt sur les gains en capital leur donnera. Ils investiront leur argent dans une entreprise après l'autre, et ce sont ces entreprises qui redonneront du travail à nos chômeurs.

En restructurant le capital de nos sociétés, il est essentiel qu'il y ait plus d'argent investi par vente d'actions et moins par emprunt. Un des problèmes qu'éprouvent les sociétés canadiennes, c'est qu'elles croulent sous les hypothèques. En offrant une exonération de l'impôt sur les gains en capital, nous incitons les sociétés et les entreprises en général à émettre davantage d'actions. En effet, les dividendes sont encore imposés, et les sociétés sont donc encouragées à réinvestir leurs bénéfices dans leur entreprise et à élargir davantage leur capital-actions. Aussi longtemps que les actions de la société peuvent être transigées, les bénéfices non distribués ont pour effet de faire augmenter la valeur des actions, et cette valeur peut être réalisée libre d'impôt si l'impôt sur les gains en capital est supprimé. Grâce à ce seul fait, toutes sortes d'investissement pourront se faire, ce qui n'aurait pas été le cas autrement. Ce sont ces nouveaux investissements qui transformeront le pays. Nous ne pouvons plus continuer comme avant. Il nous faut une nouvelle voie, et cette nouvelle voie est celle de la libre-entreprise, et la suppression de l'impôt sur les gains en capital la rend possible.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le budget à l'étude aujourd'hui, le premier budget conservateur, est très habile et sournois. Il est diabolique. Il renferme de nombreuses mesures qui vont en tous sens, les unes positives, les autres rétrogrades. On agite beaucoup de choses dans ce budget et c'est, je crois, pour semer la confusion. C'est pour donner l'impression qu'on veille à tout. Alors, le ministre des Finances (M. Wilson) peut dire aux pauvres qu'il prélèvera un impôt minimal des riches. Malheureusement, la somme ainsi prélevée et la date d'entrée en vigueur ne sont pas mentionnées. Mais les impôts qui toucheront tous les Canadiens, frappant de façon disproportionnée les pauvres qui doivent consacrer une part beaucoup plus grande de leur revenu à l'achat de biens et services, entreront en vigueur immédiatement tandis que les taxes d'accise seront prélevées sous peu. Un impôt élevé sera prélevé des sociétés, toutefois, ce sera seulement pour une brève période. Néanmoins, les autres impôts, la désindexation partielle, l'impôt accru prélevé sur le revenu des particuliers entreront en vigueur immédiatement et dureront indéfiniment. On accordera une exemption de gain en capital de $500,000, un nouvel allégement fiscal scandaleux.

A longue échéance, nous constatons que la tendance déjà observée chez les libéraux depuis quelques décennies s'accentuera maintenant avec les conservateurs qui augmenteront les impôts sur le revenu des particuliers et abaisseront les impôts sur le revenu des sociétés. On estime que, d'ici 1990-1991, les impôts sur le revenu des particuliers seront majorés de 4.1 milliards, la taxe de vente de 2.6 milliards, tandis que les impôts sur le revenu des sociétés seront abaissés de 2.2 milliards.

Les Canadiens aux revenus faibles ou moyens doivent être soulagés d'apprendre que le ministre des Finances n'a pas éliminé ou réduit sensiblement la pension de vieillesse ou les allocations familiales, mais ce qu'il a fait est beaucoup plus sournois. Les prestations seront rognées petit à petit. Le montant déduit cette année n'est pas élevé, mais certaines personnes en souffriront. Toutefois, l'effet est cumulatif. Il se fera sentir année après année. Les familles paieront davantage et leurs allocations familiales seront moins élevées. Une personne de 50 ans touchera $1500 de moins que ce qu'elle aurait reçu avant ce budget quand elle prendra sa retraite dans 15 ans. Une centaine de dollars par an, c'est peu de chose, mais c'est beaucoup pour certaines gens. Cette somme s'accumulera d'année en année et cela signifie que les gens qui n'en ont pas les moyens seront obligés de payer davantage et un grand nombre en souffriront grandement.

Il importe peut-être de signaler ce qu'on passe sous silence dans le budget, c'est-à-dire la réforme fiscale. Il n'y a simplement aucune justice fiscale dans ce budget et il n'y est nullement question de la réforme fiscale que le NPD a préconisée durant la campagne électorale et qui a suscité une réaction favorable. Nous constatons qu'une surtaxe provisoire est prélevée sur les revenus élevés, mais notez que 5 p. 100 de rien du tout, ce n'est pas grand-chose. Si l'on ne colmate pas les échappatoires qui permettent à de nombreuses personnes à revenus élevés de ne pas payer d'impôts, cette surtaxe n'a aucune utilité. En fait, elle serait même une raison de plus d'utiliser les échappatoires.

• (1600)

Tous ces avantages pour les sociétés et les plus riches ne sont liés à aucune création d'emplois. Ce budget s'appuie sur la théorie de la percolation. Si vous jetez des seaux d'argent aux grandes sociétés et aux riches, ils feront quelque chose avec l'argent et une certaine partie créera des emplois, la partie qui restera au pays. Il est certain qu'une partie finira par servir à créer des emplois, mais combien? Est-ce là une façon responsable d'utiliser l'argent des contribuables? Les impôts sont perçus de tous les Canadiens, même s'ils viennent de façon disproportionnée de ceux à revenus faibles ou moyens. Pourtant, on les redistribue aux plus aisés dans le vain espoir qu'une partie reviendra. C'est une façon irresponsable et immorale d'utiliser les deniers publics.

Dans les détails du budget, on trouve des dispositions autorisant les fonds de pension à investir jusqu'à 31 p. 100 de leurs avoirs à l'étranger, alors que précédemment ce chiffre n'était que de 10 p. 100. Maintenant, jusqu'à 28 des 90 milliards des fonds de pensions pourraient s'en aller à l'étranger. Quel sera le résultat pour la création d'emplois au Canada?

Le budget ne crée pas d'emplois et il ne réduira pas le déficit non plus. Bien que l'on parle beaucoup de réduction du déficit, le budget ne fait que freiner son augmentation. Il n'y a pas de diminution réelle et la dette continuera à s'accumuler. Le déficit ne diminuera pas tant que les Canadiens ne retourneront pas au travail, auront des revenus et paieront des impôts au lieu de toucher l'assurance-chômage. Le ministre des Finances a dû admettre que les chiffres qu'il nous avait donné l'automne dernier surestimaient les recettes. Je suppose qu'il s'apercevra qu'il continue à être trop optimiste, car les rentrées ne se produiront pas tant que nous aurons un chômage élevé et celui-ci ne baissera pas tant que la priorité restera braquée sur le déficit plutôt que sur la création d'emplois.

Ce n'est pas un budget juste, mais est-il dur? Hélas, il l'est pour certaines personnes. Il l'est assurément pour ceux qui perdront leur emploi, directement, du fait des compressions dans la Fonction publique et de tous ceux qui le perdront indirectement, par exemple dans les petites entreprises, parce que le budget réduit le pouvoir d'achat. En raison de l'augmentation de la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu, outre la diminution des allocations familiales et des pensions de vieillesse, les gens auront moins d'argent à dépenser. Les affaires vont péricliter pour les petites entreprises qui atteignent tout juste le seuil de rentabilité. Selon les prévisions, entre 50,000 et 100,000 personnes perdront leur emploi cette année et l'année prochaine respectivement à cause de la baisse du pouvoir d'achat.

Ce budget est dur également pour les personnes qui s'intéressent au développement international. Il est honteux de voir un pays riche comme le Canada supprimer 50 millions de dollars des programmes officiels d'aide au développement international. En fouillant dans leurs poches pour venir en aide aux victimes de la famine, les Canadiens ont montré qu'ils ont du cœur. Et pourtant, le gouvernement retranche des programmes d'aide internationale un montant comparable à celui qu'ils ont donné. Les Canadiens ne sont pas incités ou encouragés à donner généreusement quand leur gouvernement sabre dans son programme d'aide au développement. Maurice Strong, expert de renommée internationale en matière d'aide au développement, a souligné la nécessité de favoriser maintenant le développement international. L'état d'urgence n'est pas terminé. Si nous interrompons l'aide au développement, la famine continuera à sévir. Nous devons contribuer à rendre ces pays autonomes. Cette compression est une mesure inhumaine.

Le budget est cruel pour les retraités. Le président de l'Organisation nationale de lutte contre la pauvreté a souligné les problèmes que cela va entraîner. Pour ceux dont la situation financière est stable, $100 par an ne représente pas grand chose mais pour les pauvres du troisième âge, toute diminution du pouvoir d'achat les empêche d'acheter des biens essentiels. Cette initiative va augmenter la pauvreté chez les personnes les plus vulnérables, les personnes âgées, qui ne pourront pas trouver d'autres sources de revenu. C'est encore une fois l'effet cumulatif vicieux. Ce n'est pas beaucoup pour le moment, mais tout s'ajoute.

Le président de la Fédération ontarienne du travail a parlé des dispositions inhumaines, futiles et absurdes de ce budget. Il ne prétend pas que le déficit n'est pas un problème, bien au contraire, mais ce n'est pas le seul, selon lui, ni même le plus urgent. Le budget, à long terme, va accroître la dette publique au lieu de la restreindre. Si le gouvernement désirait sérieusement réduire le déficit, il diminuerait le chômage et les taux d'intérêt, deux des principaux facteurs qui contribuent à la dette nationale.

L'exemption d'impôt sur les gains en capital est l'une des dispositions les plus injustes du budget. C'est un exemple scandaleux des priorités du gouvernement conservateur. C'est un don de $500,000, dont vont essentiellement profiter 1 p. 100 des contribuables dont les revenus sont les plus élevés. Notre régime fiscal est déjà très généreux pour les gains en capital. Ils ne sont imposés qu'à 50 p. 100. Lorsque la Commission Carter sur la fiscalité a recommandé, en 1967, d'imposer les

gains en capital au même taux que les autres revenus, la haute finance a réagi violemment. Cette recommandation a été rejetée et on est arrivé à un compromis, en décidant d'imposer les gains en capital à 50 p. 100 seulement.

Cette affaire a été examinée à fond au cours des années. Il ressort d'une étude réalisée en 1980 par le ministère des Finances que le Canada impose les gains en capital à un taux inférieur aux autres pays industrialisés. L'étude conclut que la suppression totale des gains en capital n'aurait même aucune incidence visible sur les investissements totaux. Les propres études du ministère des Finances démentent que cette concession faite aux riches favorisera la création d'emplois et l'investissement. D'autres pays, dont l'économie est au moins aussi florissante que la nôtre et où le taux de chômage est inférieur, imposent davantage les gains, en capital.

A défaut de stimuler l'économie, cette mesure remet la justice en question. L'exemption de l'impôt sur les gains en capital fera du Canada le seul pays industrialisé qui permette à ses ressortissants d'accumuler d'importantes richesses et de les transmettre aux générations suivantes sans payer d'impôt. Cinq cents personnes qui gagnent plus de $100,000 tirent presque tout leur revenu des gains en capital. Cet état de chose est manifestement injuste et, lors de la dernière campagne électorale, les conservateurs ont promis d'y remédier. En échange, ils maintiennent le paradis fiscal pour ces personnes.

Passons maintenant aux arts et à la culture.

[*Français*]

Je m'attendais à une certaine amélioration du sort des artistes dans ce budget, pas à cause des promesses faites par les conservateurs au cours de la campagne électorale qui ont été rompues, mais à cause de la vigueur de la contestation de la part de la communauté culturelle face aux compressions budgétaires de l'énoncé économique du mois de novembre.

Constatons que ces protestations ont réussi à un certain point. Les arts et la culture ont été mentionnés dans ce budget avec respect.

Il y a même deux propositions de la réforme fiscale, mais malheureusement des mesures englobant très peu de monde. Une mesure vise à corriger une erreur de la fiscalité, le fait que les œuvres artistiques sont traitées pour l'imposition comme la manufacture. C'était un scandale. Et un artiste, Tony Onley, a menacé de brûler ses œuvres sur la plage de Vancouver. Grâce à ce budget, M. Onley peut retirer ses allumettes et la perte de ses œuvres est évitée.

La deuxième mesure proposée pour les artistes est de leur permettre de déduire la donation de leurs œuvres de leurs revenus comme pour d'autres déductions charitables. C'est pour continuer le mécénat des artistes. Même si les artistes sont le groupe occupationnel le moins rémunéré au Canada, le gouvernement veut encourager leur travail sans rémunération. On s'attendait plutôt aux mesures d'élever leurs revenus et de leur donner la protection de nos programmes sociaux, comme l'assurance-chômage et le Régime de pensions.

Or, le Sous-comité sur l'imposition des artistes et des interprètes du Parlement précédent a proposé 31 recommandations en vue de réduire le fardeau fiscal des artistes. Ces mesures ont été appuyées par les progressistes conservateurs dans l'opposition. Maintenant qu'ils ont la possibilité de donner suite à ces propositions, ils relèguent aux oubliettes les recommandations majeures.

Il n'y a dans ce budget rien pour les musiciens. Or, le Sous-comité a proposé la déduction de toutes leurs dépenses, et l'assomption d'une profession autonome, à cause des dépenses élevées connues dans ce domaine.

Pour les écrivains, toujours rien, en dépit des recommandations des déductions de leurs dépenses pour la recherche et l'écriture.

Une autre recommandation de traiter les subventions, comme le revenu d'une entreprise, a été ignorée. Cette recommandation aurait permis davantage de déductions absolument nécessaires pour les gens à faible revenu, mais avec des dépenses considérables.

Pour les interprètes de la scène, encore rien, ni pour la déduction des dépenses, ni pour leur inclusion dans l'assurance-chômage. Or, ces interprètes subissent souvent des périodes de chômage assez importantes, sans prestation d'assurance-chômage, ce qui ne serait pas si difficile si leur salaire au travail était meilleur, mais il n'en est pas ainsi.

La troisième proposition du budget ayant trait aux artistes est l'établissement d'un groupe de travail pour formuler des mesures visant à encourager l'appui du secteur privé aux arts. Personne ne peut être contre des mesures visant à augmenter l'appui aux arts, mais il faut souligner les difficultés. D'abord, il ne faut pas que ces mesures soient un remplacement de l'appui de l'État. Le gouvernement a même promis, au cours de la campagne électorale, que l'appui financier de l'État serait augmenté selon les augmentations du coût de la vie. Ces autres mesures devraient être au-dessus de l'appui de l'État. Malheureusement, le ministre des Communications actuel (M. Masse) semble ne pas être au courant de ces promesses. Il se sert de la possibilité d'une augmentation des donations du secteur privé pour justifier les coupures budgétaires. Il est évident qu'un groupe de travail qui va considérer un problème quelconque n'est pas la solution. Un groupe de travail ne met pas le pain sur la table.

• (1610)

[*Traduction*]

Les réductions dans le domaine culturel sont très gênantes. On a poussé un soupir de soulagement dans les milieux artistiques et culturels en voyant qu'il n'y avait pas de nouvelles réductions. Les réductions sont toutefois maintenues et, pour la première fois, le Conseil des arts du Canada a moins d'argent à dépenser cette année que l'année précédente. Bien que les augmentations budgétaires antérieures aient été insuffisantes, le Conseil des arts va devoir subir les conséquences d'une réduction cette année.

Le budget déçoit beaucoup les femmes. On avait fait plusieurs promesses aux femmes pendant la campagne électorale, notamment à propos de la garde des enfants, des arrangements en matière de crédit et de la formation professionnelle. Ces promesses n'ont pas été tenues. Les quelques mesures qui ont été prises à propos des pensions pour les femmes sont malheureusement insuffisantes. Je suis heureuse que l'ont ait mis un terme à la discrimination en matière de rentes, mais je signale que ce changement avait déjà été recommandé en 1970 par la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada. Tant que le Régime de pensions du Canada ne sera pas amélioré et que les femmes ne pourront pas y participer et toucher une pension suffisante, les femmes auront des difficultés dans ce domaine. Il ne suffit pas d'améliorer les pensions

dans le secteur privé parce que la moitié des femmes actives n'ont pas de pension dans le secteur privé.

Seules les personnes financièrement à l'aise se réjouissent de ces réformes qui ne s'attaquent pas aux problèmes de la grande majorité des Canadiens.

Pour terminer, je voudrais parler de la futilité du budget. Il ne réduira pas le déficit et ne créera pas d'emplois. Les petites entreprises seront touchées par la diminution de la demande. Nous avons recommandé des moyens très différents pour permettre aux chômeurs de retrouver un emploi et aux collectivités de redevenir actives sur le plan économique.

C'est un budget fondamentalement malhonnête qui feint d'être ce qu'il n'est pas. Le ministre a recours à la menace et à la supercherie; il prétend en effet que l'on perdra encore plus d'emplois si les gens ne sont pas disposés à faire un effort et qu'il faut appâter les riches au moyen de cadeaux encore plus somptueux pour les inciter à ne créer ne fût-ce qu'un petit nombre d'emplois.

On a l'illusion d'une certaine justice à cause de quelques mesures mineures. Elles sont compensées par des mesures plus graves grâce auxquelles les riches profiteront de ce budget tandis que les économiquement faibles et la classe moyenne en souffriront beaucoup.

Nous assistons à une redistribution massive du revenu. Cela se fait sournoisement, graduellement, d'année en année. Les conservateurs trahissent sérieusement leurs promesses électorales. Il est triste de voir leur vrai visage. J'espère que la population canadienne ne se laissera pas tromper et qu'elle verra où le budget oriente le Canada.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, la députée peut-elle nous expliquer comment il peut s'agir, selon elle, d'un budget contre la petite entreprise? Toutes les organisations représentant les petites entreprises considèrent qu'il est très positif pour leur secteur qui constitue l'un des principaux moteurs de la croissance économique au Canada.

Pour ce qui est de l'exemption de l'impôt sur les gains en capital, contrairement à ce que laisse entendre la députée, qui dit que c'est un cadeau pour les riches, dans la plupart des milieux on considère qu'il s'agit d'un excellent stimulant pour inciter les entrepreneurs et leur famille à créer une PME. Ces nouvelles entreprises seront très semblables aux entreprises agricoles familiales où les membres de la famille travaillent ensemble pour investir dans la terre, les machines et l'équipement qui leur permettront de se constituer un capital-retraite pour plus tard.

Mme McDonald: Monsieur le Président, un budget qui réduit le pouvoir d'achat autant que celui-ci sera très mauvais pour la petite entreprise qui dépend des achats de biens et services. Ce budget enlève de l'argent aux familles qui achètent des aliments, des services et d'autres articles indispensables.

Le budget réduit les allocations familiales et la pension de vieillesse tout en augmentant les impôts. Autrement dit, les gens auront moins d'argent à dépenser. Comment les commerçants peuvent-ils se réjouir à l'idée que leurs clients n'auront plus autant d'argent à dépenser chez eux? J'estime que cela leur fera du torts.

Comment les gens vont-ils accroître leurs achats? Les chômeurs n'achèteront pas grand-chose et le budget ne réduira pas le chômage. Le budget entrainera des mises à pied directes et indirectes car les petites entreprises subiront un préjudice. Un budget qui réduit le pouvoir d'achat réduit même coup l'activité des entreprises.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'ignore si le député a déjà géré une petite entreprise, mais étant donné que les principaux porte-parole de ce secteur estiment a budget très favorable surtout en ce qui concerne le secteur de la PME comment la député peut-elle prétendre le contraire? Quelle explication logique peut-elle trouver pour contester les déclarations des représentants du secteur de la petite entreprise?

• (1620)

Mme McDonald: Monsieur le Président, le ministre ne s'est pas occupé de la véritable question qui est de savoir comment des gens peuvent devenir des clients s'ils n'ont pas d'argent en poche. Si on réduit leur pouvoir d'achat, que vont dépenser les Canadiens? S'ils n'ont pas d'argent, comment vont-ils le dépenser? Le ministre ne nous a pas expliqué comment les gens dépenseront l'argent qu'ils n'ont pas.

M. McMillan: Monsieur le Président, la députée pourrait peut-être nous dire si elle prétend que les chefs de petites entreprises ne sont pas satisfaits du budget? Si elle reconnaît qu'ils sont satisfaits, veut-elle dire que les chefs de petites entreprises n'y connaissent rien et se trompent dans leur évaluation?

Mme McDonald: Monsieur le Président, je souligne simplement que la diminution du pouvoir d'achat présente des inconvénients, ce qui est une des tristes réalités de la vie. Je pense que cela nuira beaucoup aux petites entreprises. Nous verrons bien à l'usage. Reparlons-en dans un an et nous verrons qui du député ou de moi a raison.

M. McMillan: Monsieur le Président, je ne pense pas que la députée ait répondu à la question. Il est évident, d'après tous les articles de journaux et d'après les déclarations de John Bulloch et d'autres porte-parole des petites entreprises, que les chefs de petites entreprises ont unanimement approuvé le budget. La députée prétend-elle le contraire, ou pense-t-elle que c'est vrai mais que les chefs de petites entreprises n'y connaissent rien?

Mme McDonald: Monsieur le Président, il n'est pas exact de dire que le budget a été approuvé par tout le monde. Certaines personnes ont manifesté leur satisfaction.

Des voix: Oh, oh!

Mme McDonald: L'exemple de John Bulloch est l'un des plus notables, mais ce n'est pas le seul. Je reviens à ce que j'ai dit tout à l'heure. C'est à l'usage que nous verrons les résultats. Dans son exposé économique de l'année dernière, le ministre des Finances s'était trompé. Ses prévisions de recettes étaient fausses, et je crois que cela s'explique parce que les gens qui n'ont pas d'argent et qui n'ont pas de travail ne font pas de dépenses. L'argent ne rentre pas dans le circuit. Le ministre des Finances occupe sont poste depuis moins d'un an, mais nous commençons à voir les résultats de ses premières erreurs. Je crains fort que nous nous apercevions que ce budget était une terrible erreur. Il ne sert pas à grand-chose d'en discuter maintenant, mais nous verrons les résultats.

M. McMillan: Monsieur le Président, la députée pourrait-elle citer à la Chambre et à la population canadienne le nom d'un seul porte-parole des entreprises qui aurait dit que le budget était mauvais pour les petites entreprises? Je lui demande de nous donner le nom d'une personne comme John Bulloch, que j'ai mentionné. Peut-elle citer le nom d'une personne qui représente les chefs d'entreprises et qui aurait déclaré publiquement que le budget était mauvais pour les petites entreprises, monsieur le Président?

Mme McDonald: Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de donner le nom d'un porte-parole des petites entreprises qui a critiqué le budget.

Des voix: Bravo!

Mme McDonald: Il reste que le ministre n'a pas pu nous dire comment les Canadiens vont faire des dépenses si leur pouvoir d'achat est nul. Il faudra reprendre ce débat quand nous verrons les premiers résultats du budget. Pour ma part, je crois qu'ils seront désastreux. Nous pourrons en discuter plus concrètement quand nous verrons ce que donne le budget. Je le répète, nous avons pu constater que les prédictions faites dans l'exposé économique de l'automne dernier étaient fausses. Les gens s'en sont réjouis à l'automne, mais c'étaient des prédictions erronées.

M. Stackhouse: Monsieur le Président, j'aimerais dire que j'apprécie la façon dont la députée . . .

Mme Mitchell: Pas de paternalisme.

M. Stackhouse: . . . a exprimé ses préoccupations. Je pense que nous avons tous écouté avec profit son discours. Je voudrais la remercier du ton sur lequel elle a exprimé ses points de vue. Elle a évité les envolées artificielles auxquelles se sont livrés nombre de ses collègues sur le même sujet.

Sur le fond, je ne suis toutefois pas d'accord avec tout ce qu'a dit la députée. Je me contenterai, monsieur le Président, de revenir sur son allusion à la disposition du budget concernant les gains en capital, qu'elle a qualifiée de cadeau de $500,000. Où est ce cadeau d'un demi-million de dollars? Dire que l'on fait vraiment cadeau de $500,000, c'est ne pas comprendre ce budget ou ne pas comprendre au départ comment fonctionne le système des gains en capital.

Nous savons, comme la députée de Broadview-Greenwood (M^me McDonald) l'a admis par inadvertance quelques phrases plus tard dans son discours, que l'impôt sur les gains en capital n'est imposée au départ que sur la moitié des gains en capital. Nous en sommes donc maintenant à un impôt de $250,000, et non $500,000. Et une fois ces $250,000 établis, ce ne sont pas $250,000 qui seront réalisés cette année, car le texte prévoit une mise en place progressive de l'exonération fiscale pour les gains en capital. Qu'allons-nous avoir cette année? Nous allons avoir une exonération sur $20,000 de gains en capital seulement, à savoir l'impôt qui serait imposé sur $10,000 de gains en capital. Où est le demi-million de dollars de cadeau dont parle la députée? Je pense qu'on panique les gens. Je pense qu'involontairement, c'est la tactique de l'épouvantail que l'on utilise ici. Je crois que c'est involontaire. Mais c'est quand même la tactique de l'épouvantail de laisser entendre que le gouvernement donne aux riches un demi-million de dollars de plus, alors qu'en fait, nous offrons aux investisseurs un stimulant destiné à réaliser exactement ce que la députée devrait souhaiter et, j'en suis persuadé, souhaite.

Nous avons parlé des fermes familiales et des entreprises familiales. Ce que nous faisons, c'est essayer de réaliser l'objectif dont a parlé le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), à savoir permettre aux entreprises privées d'augmenter leur capital grâce à des investissements plutôt qu'en s'endettant. Les petites entreprises ont besoin de ce genre d'aide. Je peux présenter à la députée un de mes électeurs qui exploite une petite entreprise à laquelle il voudrait bien donner de l'expansion, mais il a peur d'augmenter sa dette, même aux taux d'intérêt actuels, et il aimerait vendre des actions dans son entreprise. Cette disposition encouragera les investisseurs individuels et le budget favorisera les investissements par les régimes de pension et d'autres sources de capitaux. A peine une demi-heure avant d'entendre la députée, je parlais à un de mes associés de la région métropolitaine de Toronto qui me disait que les régimes de pension avaient déjà commencé à augmenter leurs portefeuilles d'actions en investissant dans des petites entreprises. Mon ami à Scarborough en profitera.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député. La députée de Broadview Greenwood (M^me McDonald) veut-elle répondre?

Mme McDonald: Oui, monsieur le Président. Je pense avoir très bien expliqué quelle est la nature de l'exemption d'impôt sur les gains en capital. J'ai mentionné la nature cumulative de cette concession fiscale et j'ai même insisté là-dessus. L'exemption commence par un montant peu important, mais elle augmente d'une année à l'autre. Je pense que c'est extrêmement déplorable. C'est bien vrai que la moitié seulement des gains en capital sont imposés à l'heure actuelle, ce qui va d'ailleurs à l'encontre des recommandations de la Commission Carter et de bien d'autres gens qui trouvent cela extrêmement injuste.

Quant au deuxième point que le député a fait valoir, je voudrais lui signaler que l'encouragement fourni aux régimes de pensions pour les inviter à investir dans des petites entreprises leur permet aussi d'investir dans des sociétés étrangères. D'une part, nous avons une mesure utile qui encourage l'investissement dans les petites entreprises du Canada . . .

M. Stackhouse: Merci.

Mme McDonald: ... et, d'autre part, les entreprises canadiennes perdront d'autres occasions de prendre de l'expansion du fait que l'argent va sortir du Canada. Cette mesure n'a pas que du bon.

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre part au débat sur le budget, d'autant plus qu'il s'agit de mon premier discours à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Gottselig: Le budget que le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté le 23 mai s'inscrit dans la voie frayée par l'exposé économique du 8 novembre 1984. Il montre aux Canadiens que le gouvernement a le sens des responsabilités et que nous sommes disposés à prendre les décisions économiques difficiles auxquelles nous oblige l'exercice du pouvoir.

Il y a un an à peine, j'étais candidat à l'investiture conservatrice dans ma circonscription et j'ai ensuite pris part à la campagne électorale. Mes électeurs m'ont livré un message catégorique: ils réclamaient moins d'intervention gouvernementale. «Qu'on cesse, disaient-ils, de nous imposer des mesures comme la métrisation et de créer de nouvelles sociétés d'État pour faire concurrence au secteur privé. Qu'on s'occupe plutôt de faire tourner l'économie.» Voilà justement quel sera le résultat du budget. En outre, nous pourrons enfin maîtriser ce monstre qu'est le déficit fédéral.

Je voudrais remercier les électeurs de la circonscription fédérale de Moose Jaw du grand honneur qu'ils m'ont fait en m'élisant député. Je tiens à les assurer que je ne prends pas cet honneur à la légère et que je vais continuer à défendre de mon mieux leurs intérêts.

• (1630)

J'aimerais rendre hommage à l'ex-député de Moose Jaw, M. Doug Neil. M. Neil a siégé à la Chambre de 1972 à la dernière élection. Il s'est dévoué pour sa circonscription et pour le Canada durant cette époque. Tout spécialement au chapitre de l'abandon des lignes de chemin de fer et de son travail connu sous le nom de Rapport Neil. Plusieurs recommandations contenues dans ce rapport ont été adoptées par le gouvernement précédent et vont continuer pendant encore un certain temps à dominer cette question vitale.

La circonscription fédérale de Moose Jaw, située dans le centre-sud de la Saskatchewan, compte des représentants de toutes les origines raciales et d'un large éventail d'origines ethniques. Si l'anglais est la langue maternelle de la plupart de ses habitants, on y trouve également des groupes nationaux qui maintiennent leur culture vivante par leurs propres efforts. Nous avons des gens des Îles Britanniques, de nombreux pays d'Europe tels l'Ukraine, l'Allemagne, la Russie et la Pologne, ainsi que de tous les pays scandinaves et orientaux. Beaucoup de ces personnes descendent des premiers colons venus chercher au Canada de la terre avec la liberté. C'étaient des gens résistants, qui se sont adaptés au dur climat et y ont prospéré. En s'entraidant, ces gens ont édifié nos villes grandes et petites et jeté les bases de la Saskatchewan rurale que nous connaissons aujourd'hui.

Moose Jaw est le centre vital de la circonscription. Pendant longtemps on l'a appelée la ville amicale. Mais depuis quelque temps, on l'appelle la capitale des fanfares d'Amérique du Nord. La municipalité de Moose Jaw a été créée en 1903, et l'origine de son nom est expliquée par des légendes très intéressantes. Une de ces légendes veut que le cours de la rivière Moose Jaw ressemble à la mâchoire d'un orignal. Suivant une autre légende un des premiers explorateurs, le comte de Mulberry, s'est servi d'une mâchoire de caribou pour y réparer son char à bœufs. D'après une autre histoire les premiers habitants, des Indiens de la région, passaient l'hiver dans le coin parce que le temps y était beaucoup plus clément. Ils l'avaient appelé Moosegaw, nom que l'homme blanc aurait transformé en Moose Jaw.

Moose Jaw, c'est un point divisionnaire de la division de Moose Jaw du CP. Celle-ci est la plus importante du réseau avec ses 1,873 milles de voie. L'an dernier, il en est parti 75,000 wagons chargés, transportant pour la plupart du grain à Thunder Bay. Mais il y a eu également des chargements de pétrole, d'acier et de potasse. CP Rail emploie environ 700 personnes dans la ville de Moose Jaw. L'Institut technique de la Saskatchewan à Moose Jaw y forme des élèves depuis près de 30 ans. L'institut offre 34 programmes dans les domaine des affaires, du génie et de l'industrie à plus de 5,000 étudiants. En outre, l'un de ces services s'occupe d'offrir des programmes dans toute la province.

La base militaire de Moose Jaw est contiguë à la ville. Plus de 1,200 militaires, ainsi que 300 employés civils, y travaillent. C'est l'aéroport le plus occupé du Canada, puisqu'il y a un atterrissage ou un décollage toutes les 45 secondes. Sa liste de paie annuel est supérieure à 21 millions de dollars et il achète pour 18 millions de dollars dans la région et il contribue donc énormément à l'économie de Moose Jaw et du district. En outre, sont stationnés sur cette base, les Snow Birds, l'équipe d'acrobatie aérienne du Canada. Ils exécutent leur numéro au spectable de voltige aérienne de Moose Jaw, et à bien d'autres endroits au Canada et aux États-Unis. Cette attraction attire plus de 50,000 personnes chaque année à Moose Jaw.

La circonscription de Moose Jaw recouvre une grande région rurale, d'environ 10,000 milles carrés, et elle compte une population totale de 70,000 personnes. Elle part du lac Old Wives, dans le Sud, et va jusqu'à 30 milles de Saskatoon, au Nord. Sa frontière ouest est formée en grande partie par la Saskatchewan-Sud aux eaux tumultueuses et le lac Diefenbaker. On retrouve autour de la ville de Moose Jaw l'une des meilleures terres agricoles dans l'Ouest. Cette région est connue sous le nom de «Plaine de Regina». Elle est reconnue partout comme une région productrice importante de blé de grande qualité destiné à la panification. Elle englobe les villes de Pense, Belle Plaine et la région au sud de Drinkwater, Rouleau et Briercrest. A l'ouest et au sud de Moose Jaw, on retrouve de nombreuses régions d'herbages dans lesquelles les agriculteurs et les éleveurs vivent surtout de l'élevage du bœuf. On retrouve dans la ville de Caronport, à l'ouest de Moose Jaw, le Briercrest Bible College, qui compte 793 étudiants, dont la plupart résident sur le campus. Ces étudiants viennent d'un peu partout au Canada et aux États-Unis, afin de suivre un cours d'études bibliques avant d'entrer à l'université ou dans des écoles d'arts et métiers. La limite est s'étend du lac Last Mountain et de la ville de Simpson, jusqu'aux villes

d'Imperial et de Holdfast, au sud, pour arriver enfin à Lumsden, à moins de 10 milles de la capitale, Regina. La Transcanadienne passe tout à côté de Moose Jaw. Une autre route importante est la 11 qui relie Regina à Saskatoon en passant par des villes comme Craik, Davidson, qui est connue comme la ville à mi-chemin, et Hanley.

Bon nombre de ces villes et villages organisent des manifestations estivales annuelles comme le Davidson Kinsmen Rodeo et le Central Butte Fair. Toutefois, la manifestation la plus notoire dans la province, c'est le Moose Jaw Kinsmen International Band Festival, soit le plus grand festival de fanfares d'Amérique du Nord. Cette fête annuelle de trois jours a lieu pendant la grande fin de semaine de mai et nous en avons magnifiquement célébré le 36e anniversaire cette année. Après un début humble, avec seulement douze fanfares au départ, nous en sommes arrivés à en regrouper 125 comptant plus de 7,000 participants. En outre, il y avait 25 chorales, et 15 concours de fanfares. Ont assisté à cette manifestation des fanfares venues de l'Ontario jusqu'à la Colombie-Britannique, et des États américains en bordure de notre frontière. L'une venait même de la Suisse.

Le barrage de Gardiner est un autre site bien connu dans ma circonscription. Il s'agit de l'un des plus grands barrages du monde. Il mesure plus de 200 pieds de profondeur et s'étend sur quelque trois milles dans la vallée de la Saskatchewan du Sud. Le lac formé par le barrage porte à juste titre le nom du regretté très honorable John Diefenbaker qui avait eu la prévoyance de faire mettre en chantier le barrage en 1958 à l'époque où il était premier ministre. C'est seulement après que de nombreux groupes et particuliers y aient consacré maintes années de travail et d'étude que le projet s'est enfin concrétisé. Il faut attribuer une bonne partie du mérite pour la construction du barrage au regretté docteur Bill Tufts qui a pratiqué la médecine à Outlook pendant de nombreuses années. Pendant les années d'érosion éolienne, il avait reconnu l'utilité de l'irrigation et avait travaillé d'arrache-pied à donner suite à ce projet.

Pour donner une certaine idée de l'importance de ce barrage, je signale que près de la moitié des terres irriguées en Saskatchewan utilisent de l'eau qui vient directement du lac Diefenbaker ou des réseaux d'adduction d'eau voisins. Outlook, ma ville natale, est réputée être la capitale de l'irrigation de la Saskatchewan. Elle se situe approximativement au centre géographique de cette zone. L'irrigation a permis aux agriculteurs de cultiver une grande variété de denrées nouvelles et de veiller au maintien d'une bonne réserve de céréales et de plantes fourragères pour le bétail, même pendant les années où nous avons souffert de grandes sécheresses, par exemple l'été dernier.

Outre l'irrigation, le barrage constitute une grande source d'énergie hydro-électrique pour la province et se prête aux loisirs de nombreux habitants de la région. On compte de nombreux parcs provinciaux et beaucoup de chalets le long des rives du lac Diefenbaker. L'eau est détournée dans la rivière Qu'Appelle, laquelle se déverse dans le réservoir de Buffalo Pound qui sert à l'approvisionnement des villes de Moose Jaw et de Regina.

Ma circonscription compte différentes espèces d'oiseaux migrateurs ainsi qu'une bonne population de cerfs à queue blanche et de cerfs-mulets qui sont des gibiers très recherchés à l'automne.

Toute la région a une vocation fortement rurale et les habitants sont habitués aux aléas de l'économie agricole, toujours tributaire des conditions atmosphériques. Ce qui préoccupe surtout les habitants de ma circonscription, c'est le manque de pluie pendant la période de pousse. Nous ne pouvons maîtriser le climat. Cependant, depuis quelques années, il existe un autre sujet d'inquiétude, et c'est l'indifférence du gouvernement fédéral. L'incurie du gouvernement libéral a fait beaucoup de tort à l'économie et c'est surtout dans l'Ouest que l'on en voit la preuve.

Le parti libéral a été incapable de faire élire un représentant à l'ouest de Winnipeg. Et nous n'avions qu'un vieux sénateur fatigué pour nous défendre au niveau des prises de décisions. Nous avons maintenant des voix fortes à ce niveau, sans compter l'appui vigoureux des simples députés. Si j'en crois les médias, je ne suis qu'un simple député, très éloigné du processus de décision. Cependant, j'ai la chance de faire valoir mes idées. Je peux assurer à mes électeurs que les ministres prêtent l'oreille à nos préoccupations et s'en occupent.

Le parti conservateur a été élu pour modifier profondément le style de gouvernement. Le budget apporte des changements de trois façons principales. D'abord, il encourage les Canadiens à prendre des initiatives et ce sont eux, pas le gouvernement, qui choisiront ce qui leur convient. Nous devons mieux administrer les affaires de l'État. Nous devons réduire le gaspillage et le superflu. En mettant de l'ordre dans la maison, nous allons assurer la prospérité et l'efficacité du secteur privé.

• (1640)

Enfin, il faut comprimer la dette publique. Nous savons tous que le déficit ne peut être comblé par des emprunts. Les libéraux ont essayé cette méthode avec des résultats désastreux. On sait que les particuliers ne peuvent pas dépenser plus qu'ils ne gagnent, que ce soit pour le budget du foyer ou par la gestion d'une ferme ou d'une entreprise. Si chaque Canadien dépense un tiers de son revenu en intérêts, nous savons trop bien ce qui en résultera.

Le ministre des Finances a rédigé son budget après les plus longues consultations que nous ayons vues. Nous avons consulté les Canadiens de tous les milieux, d'un océan à l'autre. En conséquence, le budget tient compte des préoccupations de tous les Canadiens et cherche à les atténuer.

Pour l'essentiel, le budget cherche à inciter la petite entreprise à croître et à créer ces emplois permanents que veulent tous les Canadiens. Pour créer de l'emploi, le gouvernement précédent a eu recours à des moyens artificiels, à des programmes d'emplois à court terme, des emplois qui permettaient au titulaire de cesser d'être indemnisé juste assez pour mieux y revenir. Ce n'était pas une solution. C'était un régime conçu et administré par des bureaucrates parce que le gouvernement était aussi à court d'idées.

Nous avons donc un budget sérieux qui portera ses fruits et qui, par-dessus tout, est équitable. Notre gouvernement a réussi à relever le défi des années 1980. Nous avons changé de cap. Nous nous sommes dit que les Canadiens étaient des gens motivés et ingénieux qui sauraient saisir toutes les occasions d'investir dans leur avenir personnel. Nous disons à ceux qui ont l'esprit d'entreprise d'aller de l'avant, car cette fois ils

seront récompensés pour avoir su prendre des risques. Nous récompenserons le succès au lieu de subventionner l'effort.

En juillet dernier, à Prince-Albert, nous avons promis de supprimer l'imposition injuste des gains en capital réalisés sur la vente des terres agricoles. Mais nous avons fait mieux. Nous avons également supprimé l'impôt sur les gains en capital des petites entreprises pour que le simple citoyen soit libre de faire ce qui lui réussit le mieux. Nous proposons une exemption à vie de $500,000 sur les gains en capital réalisés par nos concitoyens. Cette exemption sera disponible immédiatement dans le cas des agriculteurs. Nous avons également retenu la disposition concernant le report des impôts applicable aux agriculteurs. Nous avons dit aussi que nous abaisserions le prix du carburant agricole. L'automne dernier, nous avons présenté une mesure à cet effet.

Mais nous avons également réglé d'autres questions vitales pour le secteur agricole. Nous avons notamment pris des mesures pour améliorer le transport du grain dans l'Ouest. Et nous sommes en train de supprimer la limite injuste de 31.5 millions de tonnes qui décourage la production. Nous avons conservé un certain nombre de tronçons ferroviaires et nous en avons rétabli certains qui avaient été désaffectés en Saskatchewan.

Nous avons modifié la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest pour pouvoir mettre des fonds à la disposition des agriculteurs qui en avaient cruellement besoin pour la campagne de 1985. Nous avons procédé à d'importantes modifications à la Loi sur la Société du crédit agricole en réduisant les taux d'intérêt des prêts consentis à plus de 5,000 producteurs et en mettant sur pied un programme de prêts hypothécaires à risques partagés. Nous avons également autorisé l'étiquetage en mesures métriques et impériales pour que les agriculteurs puissent de nouveau bien comprendre le mode d'emploi des produits chimiques agricoles.

Nous avons créé une nouvelle atmosphère au ministère du Revenu national afin que les contribuables soient de nouveau traités d'une façon équitable. Nous sommes en train de mettre sur pied un programme de stabilisation national tripartite à participation facultative pour les producteurs de viande rouge.

La liste de nos réalisations s'allonge . . . tout cela durant le peu de temps qui s'est écoulé depuis notre arrivée au pouvoir.

La dette nationale préoccupe grandement tous les Canadiens. Il importe que ceux-ci se rendent compte de l'ampleur du déficit et de la dette et sachent pourquoi ce problème entrave grandemment à notre capacité d'assurer une croissance économique soutenue.

La dette publique est simplement la somme de tous les déficits passés. Il a fallu un siècle pour accumuler une dette de 18 milliards. Deux décennies plus tard, la dette approche les 200 milliards. Nous nous trouvons pris dans un cercle vicieux. A un moment donné, nous devons commencer à payer nos services actuels afin de ne pas transmettre ces dépenses à nos enfants.

Grâce à ce budget et aux mesures prises en novembre, nous avons réduit les dépenses publiques dans tous les domaines. Pour distribuer équitablement la réduction du fardeau de la dette, le gouvernement estime juste de réduire la croissance des paiements de transfert effectués aux provinces. Je dis restreindre la croissance et non la réduire.

Le gouvernement pourra épargner 2 milliards d'ici la fin de la décennie sans réduire les paiements de transfert. Même après ce redressement, les transferts fédéraux aux gouvernements provinciaux augmenteront sensiblement durant le reste de la décennie. En 1990-1991, ils représenteront à peu près la même proportion des dépenses globales qu'à l'heure actuelle.

Je suis persuadé que nous avons tous pris connaissance des articles dans les journaux qui prétendent que le gouvernement est obsédé par le déficit. Ce n'est simplement pas vrai. Nous sommes obsédés par les emplois. Nous voulons des emplois raisonnables, satisfaisants et durables pour les Canadiens. Le ministre des Finances l'a dit lui-même, s'il croyait que des déficits plus élevés et une dette qui augmente rapidement aideraient à créer des emplois, il se serait empressé d'augmenter le déficit. Cette approche n'a pas fonctionné dans le passé et elle ne fonctionnera pas non plus maintenant. Si des déficits et une dette élevés créaient des emplois, il n'y aurait aucun chômeur au Canada.

Le budget est une initiative juste et équitable dans un environnement de progrès économique, social et culturel. Somme toute, le budget est destiné à créer des emplois. Il s'attaque avec réalisme aux problèmes que le gouvernement a dû affronter à son accession au pouvoir en septembre dernier. Le budget ne traduit pas une obsession pour le déficit, mais il reconnaît qu'il importe de contenir notre dette avant que nous ne puissions prendre les mesures nécessaires au Canada.

Le gouvernement a traduit son mandat de changement en programme d'action. Nous sommes partis du principe que l'initiative individuelle est à l'origine de la puissance économique du Canada. C'est sur cette puissance que compte le budget.

M. le vice-président: Questions et observations? Le ministre des Transports (M. Mazankowski).

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député de Moose Jaw (M. Gottselig) de son premier discours, qui est excellent. Il a bien exposé les problèmes de sa circonscription. En fait, c'était un peu le bulletin de notes du gouvernement depuis qu'il a pris le pouvoir.

Le député a parlé de la question des gains en capital. Je sais que ce fut un sujet important pendant la campagne électorale. Je sais aussi qu'il en a discuté vigoureusement pendant sa campagne. Étant donné ce qu'il sait, pourrait-il nous donner, pour l'information des députés, ses impressions sur l'effet que la disposition concernant les gains en capital aura sur le secteur agricole qu'il représente? Dans sa réponse, pourrait-il nous donner des détails sur la position de son adversaire néo-démocrate, du fait notamment de l'opposition particulièrement farouche du NPD aux dispositions du budget du 23 mai sur les gains en capital? Quelle était la position de son opposant néo-démocrate pendant la campagne électorale?

M. Gottselig: Monsieur le Président, je remercie le ministre des Transports de ses remarques. Comme il le disait, la question des gains en capital a été importante pendant la campagne électorale. L'élimination de l'impôt sur les gains en capital aura un effet durable dans l'Ouest. Les agriculteurs pourront maintenant vendre leur exploitation sans avoir à se soucier des gains en capital. Cela veut dire que les exploitations pourront passer normalement d'une génération à l'autre. Ceux qui décideront de prendre leur retraite sauront exactement à quoi s'en tenir lorsqu'ils vendront.

En plus, le secteur des affaires pourra à nouveau évoluer et prospérer. Mon adversaire néo-démocrate lors de la dernière campagne électorale a parlé également de supprimer les gains en capital. Les députés néo-démocrates changent d'avis très souvent, et je suppose donc que tout dépend quel jour on est.

• (1650)

M. de Jong: Monsieur le Président, la déclaration du ministre était quelque peu trompeuse. Comme je l'ai dit dans mes observations au sujet du budget, notre parti a toujours recommandé la suppression de l'impôt sur les gains en capital pour les agriculteurs. Cependant, nous nous opposons à l'application générale de cette disposition. Nous nous opposons au fait que les personnes qui spéculent sur des appartements en co-propriété en Floride, ou sur des actions, soient exonérées d'impôt jusqu'à concurrence de $500,000.

Je voudrais poser une question au député. Il représente la circonscription de Moose Jaw, voisine de la mienne. Je sais qu'il fait autant d'efforts que nous, à Regina, pour obtenir de l'eau de meilleure qualité. Le député a signalé que même si on le considère comme un député de l'arrière-ban, il a quelque influence sur les prises de décision. C'est pourquoi je me demande si le député pourrait nous dire où il en est dans ses efforts en vue de convaincre le gouvernement de faire immédiatement le nécessaire pour financer, conjointement avec le gouvernement conservateur de la Saskatchewan, un projet de construction d'aqueduc depuis le lac Diefenbaker, pour permettre aux habitants de Moose Jaw, de Regina et des régions avoisinantes d'être approvisionnés en eau pure bonne et propre. Le député pourra peut-être nous dire s'il a réussi à convaincre le gouvernement dont il fait partie d'accéder à sa demande.

M. Gottselig: Monsieur le Président, la question de l'aqueduc a été débattue à maintes reprises à Regina et à Moose Jaw. Une nouvelle usine de traitement des eaux doit s'ouvrir très bientôt ce qui permettra d'améliorer considérablement la qualité de l'eau dans cette région. La question d'un aqueduc ou d'un canal va faire l'objet d'autres discussions pendant encore un certain temps. Je puis assurer au député que je maintiens ma position à cet égard et que j'ai déjà signalé à maintes reprises au gouvernement ce problème et d'autres qui se posent dans ma circonscription. Je transmets les préoccupations de mes électeurs de Moose Jaw et des circonscriptions environnantes, et ce, en temps que membre d'un gouvernement qui répond du mieux possible aux besoins de l'Ouest et de toutes les autres régions du pays.

M. de Jong: Monsieur le Président, je sais que le député représente un grand nombre de retraités résidents de Moose Jaw. Que va-t-il leur dire lorsqu'ils constateront qu'ils vont toucher, cette année, une centaine de dollars de moins au titre de la pension de sécurité de la vieillesse, et qu'en 1990, un couple de pensionnés touchera $1,000 de moins par an. Quelle explication va-t-il donner à ses électeurs?

M. Gottselig: Monsieur le Président, il importe de replacer ce dont le député vient de parler dans le contexte approprié. Cela revient en fait à environ 27c. par jour. Je suis sûr que les personnes âgées sont prêtes à payer 27c. par jour pour conserver ce qu'elles ont et pour vivre dans un pays qui maîtrise son déficit, de façon que leurs petits-enfants et les enfants de leurs petits-enfants n'aient pas à assumer ce fardeau.

M. Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, je suis le député de Swift Current-Maple Creek, circonscription adjacente à celle du député de Moose Jaw (M. Gottselig) sur une distance d'environ 55 milles. Au nom de mes commettants, je tiens à remercier le député de ses observations. Mes commettants tiennent le député et ses commettants en haute estime.

Le député, je le sais, est agriculteur. Parce qu'il exploite sa ferme, certains des aspects du budget présentent beaucoup d'intérêt tant pour lui que pour ses commettants. Or, certaines craintes ont été exprimées au sujet de la possibilité d'une augmentation de la taxe sur le carburant. Peut-être le député pourrait-il élaborer là-dessus du point de vue l'agriculteur.

M. Gottselig: Monsieur le Président, il est question qu'on augmente le prix du carburant à compter du 3 septembre. Il va y avoir une réduction du prix du carburant de 7c. le litre le 1er juin, après quoi il y aura le 3 septembre une augmentation vraisemblablement de 2c. le litre. L'augmentation nette sera donc de 1.3c. le litre. Au fur et à mesure que le prix canadien approche du prix mondial et compte tenu des excédents d'approvisionnements au niveau mondial, j'imagine que le prix en septembre sera beaucoup moindre à cause du jeu de l'offre et de la demande.

Je pense que les agriculteurs savent très bien qu'ils bénéficient d'une réduction de 4.8c. le litre par suite des mesures que le gouvernement a prises l'automne dernier. Nous allons ordonner cette augmentation le 3 septembre, si augmentation il y a, afin que les agriculteurs puissent se procurer le carburant à meilleur prix pendant la saison des récoltes.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, sans doute le député se souvient-il d'avoir fait partie du comité des finances, du commerce et des questions économiques et d'avoir participé aux travaux du comité permanent qui a étudié la fiscalité applicable à l'agriculture, l'impôt sur les gains de capital en ce qui concerne l'agriculture et beaucoup d'autres questions. Sans doute se souvient-il également que le comité avait recommandé à l'unanimité au ministre des Finances (M. Wilson) d'envisager la possibilité d'abolir tout impôt sur les gains de capital. Le député ne sait-il pas que les députés de Prince-Albert (M. Hovdebo) et de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) étaient également membres de ce comité et qu'ils ont accepté cette recommandation?

M. Gottselig: Monsieur le Président, en fait, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a raison. Tous les partis étaient représentés à ce comité. Même si je n'ai pas assisté à chaque séance, à chacune de celles auxquelles j'ai participé, un membre de chaque parti a pris la parole pour dire que nous devions supprimer l'impôt sur les gains en capital pour les terres agricoles. Le comité a fait une recommandation unanime en ce sens.

M. Mazankowski: Mais Lynn McDonald n'est pas d'accord là-dessus.

M. Gottselig: Dans ce cas, elle n'est pas d'accord avec ce que d'autres députés de son parti ont dit. J'appuie totalement la recommandation du comité. J'étais content d'en faire partie et de pouvoir y exprimer mon opinion. Encore une fois, cela montre que le ministre a prêté l'oreille à nos inquiétudes. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'un gouvernement conscient de ses responsabilités.

M. de Jong: Monsieur le Président, je crois également que ce comité a recommandé à l'unanimité l'émission d'agro-obligations ainsi que des changements au régime fiscal à l'égard des agriculteurs à temps partiel. Le député est-il également en faveur de ces recommandations et n'est-il pas déçu de ne pas les avoir retrouvées dans le budget du ministre?

M. Gottselig: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Regina-Est (M. de Jong) d'avoir soulevé la question. Le ministre des Finances assistait à la première réunion de ce comité. Il nous a dit qu'il ferait tout cela, mais que compte tenu des contraintes budgétaires, nous ne pourrions peut-être pas tout faire d'un coup. Il nous a demandé d'établir un ordre de priorités et de lui dire quelles étaient les questions qui venaient en première place, en deuxième place et en troisième place. Nous l'avons fait. Tous les membres du comité ont convenu que le plus important était de supprimer l'impôt sur les gains en capital pour les terres agricoles. Nous avons également accordé des concessions aux petites entreprises. Tous les Canadiens bénéficieront maintenant d'une exemption de $500,000 pour les gains en capital.

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Moose Jaw (M. Gottselig) pour son premier discours à la Chambre et pour la façon dont il s'est comporté pendant la période réservée aux questions et aux commentaires. Autant que je me souvienne, je n'étais pas aussi assuré la première fois que j'ai prononcé un discours à la Chambre, et nous n'avions pas de période pour les questions et les commentaires à l'époque. C'était il y a bien longtemps, comme le ministre des Transports (M. Mazankowski) s'en souvient sûrement. Quoi qu'il en soit, le député s'est fort bien tiré d'affaire. Je ne partage pas son point de vue sur tout, mais il s'est exprimé avec beaucoup d'éloquence.

• (1700)

Je voudrais parler du budget sous un autre angle, en me concentrant sur les répercussions que j'entrevois dans la région de l'Atlantique. Quand mon collègue de Kamloops, en Colombie-Britannique, a pris la parole l'autre jour, il a parlé de la théorie des retombées, en disant que le gouvernement espérait que le budget aurait une influence positive dans le domaine de l'emploi et des revenus. Il a établi une comparaison avec l'alimentation d'un cheval en disant que, si l'on bourre un cheval d'avoine au point où il a du mal à digérer, les oiseaux récupéreront peut-être une partie de l'avoine en fin de compte. C'est une analogie intéressante inspirée par l'Ouest. Toutefois, l'analogie que je préfère et qui s'applique à la région de l'Atlantique est celle que nous devons à mon collègue Don Jamieson, un ancien député de cette Chambre. C'était l'analogie d'un nouveau symbole pour le Canada, qui tienne compte de réalités des diverses régions de notre pays. D'après lui, le Canada avait vraiment besoin d'un nouveau symbole et il aurait fallu mettre une vache sur le drapeau du Canada. Cette vache, on la nourrit dans l'Ouest, on la trait dans le centre et nous savons ce qu'elle nous donne dans les provinces de l'Atlantique. C'est exactement le résultat de ce budget. A mon avis, ce budget nuira énormément à l'économie des provinces Maritimes. C'est une catastrophe pour elles, je le dis très sincèrement. J'espère que les députés d'en face écoutent. En effet, si le gouvernement a décidé de parier sur le secteur privé, il ne faut pas oublier que le secteur privé n'est pas aussi fort dans la région de l'Atlantique qu'ailleurs au pays. Ainsi, dans les quatre provinces de l'Atlantique, 80 p. 100 du produit provincial brut provient du gouvernement, et 20 p. 100 seulement du secteur privé, alors que la part du gouvernement tourne autour de 35 p. 100 dans les autres régions.

M. Mazankowski: Je suis désolé, mais je dois partir.

M. Rompkey: Je regrette que le ministre des Transports s'en aille, car j'espérais qu'il écouterait ceci. Toutefois, je tiens à dire à ses collègues qu'il importe de se souvenir que le secteur privé n'est pas aussi développé dans la région de l'Atlantique que dans les autres régions du pays. Si nous reportons tout sur le secteur privé, je pense que nous allons nous heurter à des difficultés considérables. Nous dépendons étroitement des pêches, des transports et de nombreux autres ministères de l'État. Si ces ministères subissent des compressions, il y aura des répercussions sur la région atlantique. Si, en même temps, le secteur privé ne s'y développe pas aussi rapidement que dans d'autres régions du pays, nous allons avoir une croissance négative dans la région atlantique.

Notre caucus a entendu l'autre jour le Conseil économique des provinces de l'Atlantique. Ce sont ses analyses et ses entretiens avec ses membres qui lui donnent cette crainte. Nous allons faire des études informatiques, monsieur le Président, pour voir si nous pouvons déterminer précisément quelles seront les répercussions, mais nous craignons que ces répercussions sur la région atlantique ne soient négatives.

Par exemple, pour revenir à l'automne dernier, nous avons perdu 40 millions de dollars par an dans le budget des pêches. Le ministre des Finances enlève encore 25 millions de dollars aux pêches dans son budget. Ce sont des crédits qui servent à construire des quais, des jetées, des cales de halage et des usines de poisson et à mettre en place les installations nécessaires aux pêcheurs. Nos provinces, comme vous pouvez vous en rendre compte, monsieur le Président, dépendent très étroitement des pêches. De plus, les droits de quai et de dragage vont augmenter. Le budget parle de rationalisation. J'ai peur de ce mot, parce que, pour moi, il signifie perte d'emplois et recul des affaires.

Le gouvernement doit incorporer dans son budget non seulement des dispositions garantissant une aide du secteur privé du pays—si louable que puisse être cet objectif—mais aussi un souci du peuple et, ce qui est le plus important, une compréhension des différentes régionales. Il faut que l'on comprenne qu'il y a dans notre pays des régions différentes. Si l'on impose une politique d'un seul bloc, elle a forcément un impact négatif sur les régions les moins bien armées pour en supporter le fardeau.

Par exemple, on supprime 75 millions de dollars dans le budget du ministère des Transports. Par quoi cela va-t-il se traduire? Nous l'ignorons. Nous devons poser des questions et

nous allons poser des questions pour savoir exactement quels secteurs seront affectés par ces coupes. Vont-elles toucher CN Marine? Combien de bateaux va-t-on supprimer? Combien de traversiers allons-nous perdre? Vous comprendrez, monsieur le Président, que le seul moyen d'aller à l'Île-du-Prince-Édouard ou à Terre-Neuve par voie de surface, c'est le traversier. Si les services côtiers sont modifiés, s'il y a moins de bateaux et que le tarif augmente, la région va s'en ressentir. Dans les provinces de l'Atlantique, tous les biens de consommation et presque toutes les denrées alimentaires nous viennent d'ailleurs. Puisque nous sommes de grands clients du centre du Canada, ces changements ont des répercussions sur nous.

En matière de tourisme, par exemple, si on augmente la taxe sur l'essence ou le prix de l'alcool, il y aura des effets négatifs, alors que, par rapport à d'autres industries dans le marasme dans la région, le secteur touristique est en plein essor. Nous avons perdu les subventions d'encouragement au secteur pétrolier pour les ressources sous-marines, subventions sur lesquelles nous comptions pour procéder aux forages nécessaires pour découvrir quelles sont précisément nos ressources au large des côtes. On les remplacera peut-être, qui sait? Mais nous en avons fait bon usage quand nous en disposions. Nous avons effectivement découvert des gisements. Les travaux sont loin d'être terminés. Il reste encore beaucoup à faire. Nous sommes loin d'avoir découvert toutes les réserves pétrolières marines et il faudra divers encouragements pour pouvoir démontrer qu'il reste effectivement du pétrole.

On ne diminuera pas les paiements de transfert, j'en conviens, mais en chiffres absolus, il y aura réduction par rapport à ce qu'ils auraient été en 1990, puisque le ministre affirme que nous allons perdre 2 milliards de dollars. Les provinces de l'Atlantique toucheront donc moins d'argent que prévu. Il y aura, bien sûr, une augmentation d'année en année, mais pas aussi importante qu'elle l'aurait été. Nous aurons subi une baisse nette d'ici à 1990.

Pour revenir, monsieur le Président, à la dépendance de notre région à l'égard des programmes et des transferts gouvernementaux—puisque, ne nous en déplaise, telle est la réalité—on comprend facilement quelles seront les conséquences de la réduction des transferts. A titre d'exemple, Terre-Neuve tire 50 à 60 p. 100 de ses crédits budgétaires du gouvernement fédéral. De telle sorte que si l'économie terre-neuvienne dépend à plus de 80 p. 100 des programmes gouvernementaux, vous voyez, monsieur le Président, ce que le budget signifie pour nous.

Nous allons perdre 15,000 emplois à la Fonction publique. Où va-t-on éliminer ces emplois? Combien va-t-on en supprimer dans les provinces de l'Atlantique? Je l'ignore. Mais cela va certainement allonger la liste des chômeurs qui est déjà beaucoup plus longue que partout ailleurs au Canada. Le chômage chez les jeunes en mesure de travailler frise les 50 p. 100, ce qui est absolument tragique. Voilà les résultats de certaines de ces coupes.

Quelles sont les autres dispositions du budget qui auront des conséquences négatives dans les régions de l'Atlantique? La taxe de vente va augmenter. Le prix de l'essence et du kérosène également. Tout cela va faire grimper les prix dans la région et surtout dans le Nord. Si nous prenons le Labrador, par exemple, la seule façon d'y entrer et d'en sortir, surtout en hiver, c'est de prendre l'avion. C'est déjà la région du pays où les tarifs aériens sont les plus élevés, non seulement pour les passagers, mais aussi pour les marchandises. Les prix augmenteront encore davantage. Cela aura de graves conséquences pour l'économie de ces régions. Les consommateurs, qui vons déjà devoir payer plus, comme tous les consommateurs du Canada, payeront encore davantage dans les régions rurales, les régions éloignées et celles du Nord.

• (1710)

Je pourrais également mentionner la hausse de l'impôt sur le revenu. Les gens se font doublement matraquer, donc d'un côté par des coupes opérées dans les programmes du gouvernement et de l'autre part par la hausse des impôts. Je suis convaincu que ces deux choses, comme bien d'autres mesures, auront des conséquences négatives dans la région de l'Atlantique. Pourtant, tout est centré sur le secteur privé en qui le gouvernement place tous ces espoirs.

Pour ce qui est des paiements de transfert, j'ai lu dans le *Citizen* d'Ottawa, que le vice-premier ministre (M. Nielsen) entreprend une révision complète des programmes fédéraux et recommande d'autres coupes et changements qui risquent de faire du tort aux provinces. Par exemple, le gouvernement fédéral désire abandonner entièrement au secteur privé et aux provinces le soin de fournir des installations touristiques et cesser de les financer partiellement dans le cadre des accords économiques et des ententes de développement régional actuellement en vigueur. J'ignore si c'est vrai ou non, mais le ministre d'État au Tourisme (M. McMillan) est ici et peut-être pourra-t-il nous dire si le gouvernement du Canada va poursuivre la politique actuelle ou si ce secteur dépendra de plus en plus du secteur privé.

Il est dit aussi dans cet article que le vice-premier ministre désire que le gouvernement réduise ses subventions au cabotage et aux transbordeurs exploités par CN Marine, sur la côte est. Cela ne me préoccupe pas trop, monsieur le Président, mais cela inquiète le ministre de la Justice (M. Crosbie). Comme je l'ai souligné, il est allé l'autre jour dans les provinces de l'Atlantique et il s'est montré peu enthousiaste à l'égard du budget. Voici ce que le ministre a dit si je me fie au *Evening Telegram* du 25 mai:

> Le ministre de la Justice, John Crosbie, a déclaré que si le budget fédéral avait la moindre répercussion négative sur des régions comme Terre-Neuve, Ottawa prendrait des mesures pour y remédier.

Puis on cite directement ses paroles:

> S'il s'avère que l'une des approches adoptées dans ce budget risque de faire du tort à une des régions défavorisées, le gouvernement apportera des changements pour y remédier . . .

Le ministre n'est pas allé là-bas défendre le budget le cœur léger. En plus d'être un homme intelligent et plein d'esprit, le ministre de la Justice est également un homme sincère. Ce qu'il dit là, c'est ce qu'il sait et ce que tout le monde sait dans les provinces de l'Atlantique. Il a poursuivi à propos du secteur privé:

> S'ils n'y arrivent pas, s'ils ne parviennent pas à produire les emplois et la croissance économique, alors nous n'hésiterons pas à changer de voie.
>
> S'ils ne produisent pas, alors c'est à l'État qu'il faudra s'adresser encore une fois . . .

Eh bien! l'hypothèse qui sous-tend tout cela, c'est que cela ne va pas réussir dans la région atlantique. Il aurait également déclaré:

> Il a reconnu que le secteur privé est plus faible dans la région atlantique qu'ailleurs au pays, et il a dit qu'il y aurait plus d'appui gouvernemental dans la région atlantique.
>
> Crosbie a dit qu'il passe beaucoup de son temps à Ottawa à faire en sorte que cet appui soit donné.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a réduit les programmes gouvernementaux et l'aide gouvernementale à cette région, comptant sur le secteur privé dont le ministre de la Justice dit comme moi qu'il est plus faible qu'ailleurs au pays. Cela ne nous plaît peut-être pas, mais c'est comme cela. Il n'y a pas que le ministre de la Jusice qui le dise. La Chambre de commerce de Saint-Jean de Terre-Neuve, qui n'est pas tout à fait un groupe de gauche, dit par la voix de son président:

> Je n'ai pas vu assez de création d'emplois pour faire grand-chose pour le taux de chômage de Terre-Neuve, qui est si élevé.

Il a dit qu'il n'y avait pas suffisamment d'encouragements pour le logement et la construction. Il s'inquiète également au sujet de la suppression graduelle du programme d'encouragements pétroliers, parce que le gouvernement fédéral n'a rien annoncé pour le remplacer. Il dit que la Chambre de commerce va presser le gouvernement de trouver d'autres encouragements fiscaux pour pousser les entreprises pétrolières à faire de la prospection le long de la côte. Que penser de ces encouragements fiscaux? Ils ont été accordés au Cap-Breton, et peut-être devraient-ils être étendus à d'autres parties des provinces Atlantiques. Mais je ne suis pas convaincu que ce soit là la solution, parce qu'on ne peut profiter des encouragements fiscaux que lorsqu'on s'est mis à faire quelque chose. Ce qu'il nous faut dans la région atlantique, en plus d'une amélioration des infrastructures, ce sont des subventions de départ pour faire démarrer les entreprises. Oui, vous pouvez faire venir une multinationale et si elle a fait des profits ailleurs, elle peut investir dans les provinces Atlantiques et peut-être y créer quelques emplois. Mais une petite entreprise locale qui ne réalise pas de bénéfices de cette envergure, ou l'entrepreneur qui désire se lancer ont besoin d'argent au départ, et ils ne peuvent attendre d'avoir des profits et de amortissements fiscaux. Donc, je pense qu'il faut une approche différente pour la région atlantique, compte tenu de l'état de sous-développement de ses infrastructures et de la faiblesse de son secteur privé.

Le Community Services Council de Terre-Neuve dit que l'hypothèse de départ adoptée par le ministre fédéral, suivant laquelle on amènera tout le monde à adopter l'esprit d'initiative en accordant des encouragements au secteur privé, est moins susceptibles de se vérifier à Terre-Neuve que dans une économie industrielle comme celle de l'Ontario. C'est exactement ce que je soutiens. On ne peut pas traiter toutes les régions du pays sur le même pied. Quand on a un budget qui considère tout le monde comme égal, alors il y a un effet négatif pour certains. C'est peut-être positif pour d'autres, d'accord. Je pense que John Bulloch affirme que c'est bon pour les petites entreprises. C'est un défenseur convaincant de la petite entreprise au Canada. Il représente certaines personnes de ma circonscription également. Cependant, je crois qu'il parlait sur le plan national et pas particulièrement de la région sur laquelle je veux me pencher aujourd'hui. Voici ce qu'a dit le président de la Chambre de commerce de Grand Falls, région rurale où l'on retrouve un grand nombre de petites entreprises.

> . . . les membres de la Chambre de commerce s'inquiètent énormément de voir que le gouvernement fédéral a choisi de suivre cette voie, de courir un tel risque avec l'entreprise privée.
>
> Selon eux, cette région du pays est défavorisée. Tout cela est bien beau pour les grandes entreprises et le centre du Canada. Il faut remarquer que les petites entreprises comme celles que l'on retrouve à Terre-Neuve ont dû compter sur les subventions gouvernementales . . .
>
> Les entreprises locales n'ont tout simplement pas les moyens de prendre de l'expansion et de créer des emplois comme l'espère M. Wilson.

Même le premier ministre de Terre-Neuve, qui a pourtant dit ce qu'il pouvait trouver de bien à dire sur le budget et qui a déclaré que cela semblait représenter une tentative légitime, afin de faire face aux problèmes financiers du gouvernement fédéral et de favoriser la croissance économique par le biais du secteur privé, a ajouté ceci:

> Il aura certaines répercussions négatives sur une économie comme celle de Terre-Neuve et nous allons entreprendre des pourparlers permanents avec le gouvernement fédéral, afin de nous assurer qu'on accorde l'importance qu'il faut aux mesures nécessaires pour venir à bout du déphasage régional.

Il s'inquiète des effets que toute diminution des paiements de transfert pourait avoir. En outre, il a laissé entendre que les augmentations d'impôt frapperaient durement les consommateurs dont les moyens étaient déjà limités. Il juge qu'on devrait accorder un traitement de faveur à Terre-Neuve, car il s'agit d'une province dont l'économie est extrêmement faible, où le taux de chômage est très élevé et où le coût de la vie augmente de plus en plus.

C'est ce que je voudrais faire comprendre à nos vis-à-vis. Il faut faire preuve de souplesse. En réponse à ma question, l'autre jour, le ministre des Finances a parlé de souplesse. Je l'encourage à en faire preuve et à ne pas attendre un autre budget ou quatre autres années, car nous serons incapables d'attendre. Tous les porte-parole des provinces de l'Atlantique que j'ai entendus ont tenu le même language. A moins d'effectuer certains changements, l'économie en subira des contrecoups négatifs et catastrophiques dont elle ne pourra pas se remettre avant fort longtemps.

M. McMillan: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député. A titre de Canadien de la région de l'Atlantique, je ne manque jamais d'être réconforté en entendant un député fut-il de l'opposition, mettre à contribution sa grande éloquence pour défendre la cause des habitants des provinces de l'Atlantique. Toutefois certains députés de l'opposition, qui représentent Terre-Neuve à la Chambre ont des problèmes du fait que la qualité de leur discours est inversement proportionnelle à la validité de leurs arguments. Cela est d'autant plus vrai en ce qui concerne les observations qu'a faites le député sur le tourisme. Puisqu'il m'en a prié, je tiens à lui assurer que les préoccupations qu'il éprouve au sujet du groupe de travail du vice-premier ministre ne sont pas fondées. Il peut s'attendre à ce que le gouvernement collabore inlassablement pendant de nombreuses années aux ententes auxiliaires en vertu de l'EDER dans le secteur touristique.

• (1720)

J'ai deux questions à poser. La première a trait à ses observations au sujet de la taxe frappant les boissons alcooliques. Il a rappelé à juste titre que l'augmentation des taxes fédérales et autres sur l'alcool se répercutait sur le secteur touristique, généralement de façon négative. Il a cependant laissé entendre

que les dispositions relatives à la taxe sur les boissons alcooliques prévues dans le budget déposé le 23 mai par le ministre des Finances (M. Wilson) nuirait au tourisme. N'eut été du budget, la taxe fédérale d'accise sur les boissons alcooliques augmenterait de 4 p. 100, car la taxe pertinente est fonction de l'indice des prix à la consommation. Toute hausse de cet indice entraîne d'office l'augmentation de la taxe fédérale sur les boissons alcooliques. En désindexant cette taxe, comme le fait le budget, au lieu de permettre qu'elle augmente de 4 p. 100 cette année, on la limite à 2 p. 100 au-dessus du niveau courant. Par conséquent, au lieu de nuire au secteur touristique, cette disposition le favorisera. Le député le sait-il?

Il a soutenu que les dispositions budgétaires allaient diminuer radicalement les paiements de péréquation destinés aux provinces de l'Atlantique. Or, on ne prévoit rien de tel dans le budget. On réduit simplement le taux d'augmentation des paiements de péréquation versés aux provinces de l'Atlantique et à d'autres provinces. Il ne réduit pas les paiements de péréquation. En effet, à chaque année financière jusqu'en 1990 inclusivement, ces paiements de péréquation vont réellement augmenter au lieu de diminuer, bien qu'à un taux de croissance plus lent. Est-il au courant des deux faits que je lui mentionne?

M. Rompkey: Je remercie le ministre de ses observations, monsieur le Président. En ce qui a trait au dernier point, je lui demanderai de se reporter au compte rendu. Je croyais avoir dit bien clairement que je comprenais qu'il n'y aurait pas réduction des paiements de péréquation mais qu'il y aurait tout de même une perte par rapport à ce qu'ils auraient été. Le ministre des Finances a déclaré très clairement qu'il y aurait 2 milliards de moins en paiements de péréquation d'ici 1990. Ils vont augmenter, mais à un rythme inférieur à ce qui était prévu. Je croyais avoir dit bien clairement que je comprenais qu'ils n'allaient pas diminuer.

Quant aux alcools, je suis heureux que le ministre ait expliqué qu'on allait plafonner la hausse des taxes. Je lui ferai cependant remarquer que bien que le gouvernement provincial ait haussé les taxes à Terre-Neuve, les taxes sur les alcools ont été suspendues pour les touristes uniquement. Si l'on faisait la même chose au niveau fédéral, cela aiderait encore davantage l'industrie touristique. Divers groupes et associations qui s'intéressent à cette industrie recommandent une telle mesure depuis des années. Si le gouvernement est allé jusqu'à plafonner la hausse des taxes, le ministre pourrait-il lui suggérer d'aller plus loin et de suspendre les taxes pour les touristes afin de faire rentrer des revenus au Canada? J'estime, tout comme lui sans doute, que le tourisme est une industrie en plein essor. Les petites entreprises pourraient augmenter leur chiffre d'affaires grâce au tourisme si l'on prenait des mesures comme celle-là.

M. Binns: Monsieur le Président, le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) a soulevé un certain nombre de problèmes au cours de son intervention cet après-midi. Je voudrais aborder les mêmes questions sous un autre angle. Il a parlé de la pêche dans la région de l'Atlantique. Il a cependant oublié de rappeler certains faits très importants qui se sont produits ces dernières semaines.

Par exemple, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a récemment élargi l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage aux pêcheurs de Terre-Neuve dont les activités sont paralysées par les glaces afin qu'ils ne manquent pas de moyens de subsistance lorsqu'ils ne peuvent pas se rendre aux pêcheries. Dans le projet de loi qui a été récemment adopté, la ministre a prolongé de dix-neuf mois la période relative aux normes variables d'admissibilité. Jusqu'à la fin de 1986, les assurés résidant dans des régions du pays où le chômage est très élevé auront droit aux prestations d'assurance-chômage avec aussi peu que 10 semaines d'emploi saisonnier. La ministre a fait par ailleurs le nécessaire pour bloquer les cotisations des employeurs pendant la prochaine période de temps pour que les employeurs et les employés ne soient pas trop touchés. C'est particulièrement important pour le secteur de la pêche.

En regardant les promesses budgétaires que le gouvernement a faites aux pêcheurs de la région de l'Atlantique, je remarque que notre gouvernement a honoré l'engagement qu'il avait pris de conclure une entente portant sur la réorganisation de sociétés comme Fisheries Products International et National Sea Products et en fait, il dépensera quelque 138 millions de dollars à ce sujet d'ici le 31 mars 1985. Pour savoir ce que le gouvernement a fait pour les pêcheurs de la région de l'Atlantique, il me suffit de regarder ce qu'il a fait dans ma propre province, à l'Île-du-Prince-Édouard. Le nouveau ministre nous a donné ce que nous réclamions depuis des annéers. Pour la première fois, on nous permet de participer à la pêche du crabe des neiges de l'Atlantique. L'Île-du-Prince-Édouard demande depuis des années la permission de participer à la pêche de cette espèce, mais le gouvernement la refusait. Notre nouveau ministre a eu la prévoyance et la sagesse de savoir que cette ressource doit être partagée entre les différentes provinces de l'Atlantique. Il nous a donné l'occaion d'exploiter cette ressource.

Quelques mois à peine après les dernières élections, l'ancien ministre des Finances du gouvernement libéral a été jusqu'à dire que la pêche intérieure dans la région de l'Atlantique était dépassée et qu'il faudrait peut-être s'en débarrasser. Ce n'est pas étonnant que les pêcheurs de cette région aient décidé qu'il était temps de se débarrasser du gouvernement et de demander à un nouveau gouvernement d'essayer de régler les problèmes. Notre gouvernement le fait avec le budget actuel et avec les initiatives qu'il a prises en quelques mois.

Le député a dit que la région de l'Atlantique risquait de perdre des traversiers. Il n'y a rien de moins vrai. Le ministre des Transports (M. Mazankowski) est en train d'étudier la possibilité de construire deux nouveaux navires pouir la ligne Wood Islands-Pictou, qui relie la Nouvelle-Écosse à l'Île-du-Prince-Édouard. Ce serait un atout important pour nous, cela va de soi. Par le biais du ministère de l'Expansion industrielle régionale, le gouvernement fédéral envisage aussi la possibilité de construire une levée reliant le Nouveau-Brunswick à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le député a exprimé ses inquiétudes au sujet du secteur pétrolier; il a dit qu'il faudrait offrir des stimulants. Il a toutefois oublié de parler de l'Accord de l'Atlantique. Y a-t-il meilleur accord que celui qui a été signé dernièrement entre la région de l'Atlantique et le gouvernement fédéral? Nous avons également rencontré les représentants du conseil économique des provinces de l'Atlantique cette semaine; ils nous ont dit qu'ils étaient satisfaits du budget parce que la région de

l'Atlantique compte surtout des petites entreprises: agriculteurs, pêcheurs, exploitants d'entreprises touristiques, bûcherons, d'experts forestiers, et ainsi de suite. Ce sont là ceux qui exploitent des ressources et créent des emplois en investissant dans le Canada Atlantique. Si le député l'admettait, il conviendrait que le budget sera avantageux pour cette région.

M. Rompkey: Monsieur le Président, rien n'est moins vrai. De toutes les mesures économiques qu'on a vues depuis quelque temps, ce budget sera le plus néfaste. Il ramène 20 ans en arrière les provinces atlantiques. Le gouvernement n'a pas de politique de développement régional comme nous en avons eu depuis 20 ans. Il n'en est pas question dans le budget.

Je vais vous énumérer différentes mesures en commençant par l'augmentation des prestations d'assurance-chômage des pêcheurs qui doivent compter avec les glaces. A deux reprises au moins j'ai soulevé cette question à la Chambre des communes avant que la ministre ne finisse par annoncer une mesure que j'estime trop timide et trop tardive. Je suis heureux cependant qu'elle ait prolongé la norme variable d'admissibilité. Elle aurait dû la rendre permanente. La ministre sait qu'il ne faut pas fixer une norme de dix semaines dans certaines régions si on veut permettre aux pêcheurs d'avoir accès à l'assurance-chômage. L'idée était bonne de prolonger la durée d'application de cette mesure de 19 mois, mais j'aurais aimé que ce fut pour 19 ans.

• (1730)

Quant à l'attitude du gouvernement vis-à-vis du secteur de la pêche, on la connaît bien et le député doit savoir que l'on a retranché 40 millions du budget des pêches l'automne dernier et encore 25 millions dernièrement. Ce qui aura un effet néfaste dans la région atlantique.

Le député nous a parlé de la situation de la pêche côtière et de la façon dont les gens de l'Atlantique ont traité notre parti du fait de cette attitude. A Terre-Neuve, nous avons obtenu 42 p. 100 du suffrage populaire et avons trois libéraux d'élus à la Chambre des communes. Par rapport au reste du pays, ce n'est pas si mal. Voilà ce que les pêcheurs côtiers pensent de nos politiques. En fait, les pêcheurs côtiers comptent parmi nos plus ardents partisans.

Pour ce qui est du Conseil économique des provinces de l'Atlantique ce groupe a publié des communiqués de presse. Leur position est bien connue. Il n'existe aucun groupe dans la région atlantique qui n'admette que le budget affectera gravement notre économie à court terme.

M. le vice-président: Reprenons le débat.

M. Norman Warner (Stormont-Dundas): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de participer au débat d'aujourd'hui, surtout quand le premier budget de notre gouvernement prouve que nous croyons fermement en un secteur privé fort, sain et libre de toute entrave qui va favoriser la relance économique.

Les Canadiens d'un océan à l'autre nous ont dit qu'ils approuvent notre initiative. Ils sont prêts à produire de nouveaux investissements, de nouvelles activités commerciales et de nouveaux emplois. Cependant, ils nous ont dit également qu'ils ont besoin d'un milieu libre de toute ingérence gouvernementale inutile; ils doivent avoir facilement accès aux ressources financières aux fins d'expansion et être certains que leurs efforts assidus contribueront à leur rendre la vie plus facile aujourd'hui, demain et à tout jamais.

En outre, ils doivent croire que leur réussite sera suffisamment récompensée. C'est pourquoi nos propositions budgétaires mettent l'accent sur l'initiative individuelle et l'innovation par le secteur privé. Elles doivent être soutenues par une politique économique et financière judicieuse susceptible de créer un cadre durable à la croissance.

Nous avons lancé un défi aux penseurs, aux gens actifs et aux novateurs du secteur privé pour nous aider à créer des emplois dont les Canadiens ont si grandement besoin. Pour pouvoir relever ce défi, il faut créer des possibilités et favoriser la stabilité. Depuis le 4 septembre, le gouvernement essaie d'instaurer un climat favorable.

Il y a toujours eu une pénurie de capitaux de démarrage pour aider les entrepreneurs plein d'idées à les concrétiser. Les dispositions du projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, ont garanti le maintien d'une source importante de financement pour la petite entreprise.

La durée d'application de la loi a été prorogée au 31 mars 1990, ce qui a créé un cadre stable pour les prêteurs et les emprunteurs qui se prévalent de ce programme populaire. Le rôle ou les pouvoirs du gouvernement sont resté les mêmes. En outre, les modifications à la Loi sur les prêts aux petites entreprises ont favorisé les possibilités et la stabilité au sein du secteur privé, ce qui est tout à fait conforme au thème que renferme le nouveau budget.

Parmi nos autres initiatives, mentionnons le remplacement de l'Agence d'examen de l'investissement étranger par Investissement Canada. Notre message est clair: les portes du Canada sont à nouveau ouvertes aux affaires. Le gouvernement est ici pour aider le secteur privé à créer la richesse et les emplois dont le Canada a besoin, et non pour le harceler.

Les marchés financiers canadiens ont toujours manqué de capitaux. Investissement Canada a pour rôle d'améliorer le climat pour les investisseurs et d'accroître l'investissement direct par les étrangers. Nous essayons de créer un milieu stable et accueillant, car l'injection de capital étranger créera de nouveaux emplois.

La réalité, c'est que le gouvernement du Canada est devenu beaucoup trop gros. Il intervient sur les marchés. Il inhibe et perturbe l'activité industrielle en envoyant de faux messages aux investisseurs. Le projet de loi C-15 réduira l'intervention du gouvernement dans l'économie, ce qui est conforme à l'un des principaux objectifs du nouveau budget.

Ce premier budget conservateur s'attaque de front aux deux grands problèmes de notre pays: le cercle vicieux du chômage et la spirale de la dette nationale. L'importance du déficit freine la création d'emplois. Le chômage, à son tour, entraîne l'augmentation du déficit. Le budget propose des mesures réalistes, justes et efficaces pour briser ce cercle vicieux.

Il y a trois idées fondamentales. Tout d'abord, le gouvernement est devenu trop gros. Il est devenu un élément du problème au lieu de participer à la solution. C'est pourquoi, depuis septembre, nous avons passé l'administration au peigne fin pour repérer le gaspillage et les inefficacités. Ces efforts commencent à porter fruit.

Nous allons diminuer les frais généraux du gouvernement, ainsi que rationaliser et améliorer les programmes gouvernementaux et vendre les sociétés d'État qui n'ont pas un rôle

essentiel dans la politique d'intérêt public. La Fonction publique sera réduite et les pensions de ce secteur placées sur des bases plus saines. Nous cherchons encore des moyens pour obtenir la meilleure utilisation possible des fonds dont nous disposons.

Deuxièmement, les futurs gouvernements ne seront pas en mesure de maintenir la croissance et les emplois et d'assurer tous les services que nous voulons si nous ne reprenons pas nos finances en main. Il importe que les Canadiens comprennent l'ampleur de notre déficit et le problème de la dette et pourquoi il pourrait sérieusement entraver notre capacité d'assurer une croissance économique soutenue.

La dette publique est simplement la somme de tous les déficits antérieurs. Il a fallu un siècle pour accumuler une dette de 18 milliards. Maintenant, moins d'une décennie plus tard, la dette approche les 200 milliards et double tous les cinq ans.

Comme tout emprunteur, le gouvernement canadien paie des intérêts sur cette dette. Comme tous les emprunteurs, le gouvernement est touché par les taux d'intérêt. Le service de la dette a augmenté d'environ 8 milliards par an à la fin des années 70 pour atteindre 20 milliards l'an dernier. Dans le monde des affaires, il est parfaitement évident qu'un prêteur refuserait de transiger avec quelqu'un comme le gouvernement du Canada dont l'actif ne s'élève qu'à environ 40 milliards de dollars. Le gouvernement aussi se trouvera bientôt dans cette situation si nous ne prenons pas les dispositions voulues pour atténuer et finalement régler le problème. Ces intérêts sur la dette sont devenus le poste budgétaire qui croît le plus rapidement.

Contrairement à la plupart des gens, le gouvernement a emprunté des fonds supplémentaires pour le service de la dette. Voilà pourquoi cette dette est montée en flèche. Si nous ne nous montrons pas résolus à régler ce problème, le gouvernement fédéral sera inévitablement paralysé.

• (1740)

Troisièmement, le gouvernement veut encourager l'initiative privée. Or, la nouvelle exemption d'impôt sur les gains en capital incite les Canadiens à se dépasser en récompensant le succès au lieu de subventionner l'effort. Elle les encouragera à investir une partie de leurs économies dans de nouvelles entreprises. La fortune sourit aux audacieux. Mais nous ne demandons pas à tous les Canadiens de vider leur compte en banque pour acheter des actions spéculatives. Chacun a sa notion propre du risque et chacun poursuit des objectifs individuels en matière d'investissements. Mais la perspective de remboursements d'impôt plus appréciables incitera inévitablement les épargnants à investir dans des entreprises créatrices d'emplois.

On propose à tous les Canadiens une exemption à vie d'un demi-million de dollars sur les gains en capital. Cette exemption sera échelonnée sur six ans, c'est-à-dire $20,000 sur tous les gains en capital réalisés cette année, et $50,000 l'an prochain. Elle augmentera progressivement jusqu'à concurrence de $500,000. Toutes les immobilisations sont visées dans cette exemption.

Certains députés ont prétendu tout à l'heure que seulement 4 p. 100 des Canadiens réalisaient des gains en capital. Je crois que c'est une fausse idée que les gens se font. Bien des petits salariés ont des actifs immobiliers. Bon nombre songent à en acheter par l'entremise de certains organismes comme les fonds mutuels ou les maisons de courtage inscrites à la bourse, voire peut-être en achetant un chalet ou un bateau. Quelle qu'en soit la valeur, $5,000, $10,000 ou $20,000, ces actifs sont indûment taxés actuellement. Cette mesure fiscale est donc équitable puisqu'elle encourage les gens à investir dans des entreprises à faibles risques, toutes proportions gardées, mais aussi dans d'autres à fort taux de risques où nous avons toujours eu du mal à réunir les capitaux nécessaires jadis.

Aux États-Unis notamment, à cause d'un impôt favorable sur les gains en capital, bon nombre de cols bleus ont considéré qu'il valait la peine d'investir dans l'entreprise qui les emploie ou même d'acheter des actions ailleurs. Je suis persuadé que nos cols bleus en feront autant. Ils se rendront compte que nous avons besoin de capitaux pour créer les emplois si indispensables.

Les règles applicables à l'impôt sur les gains en capital, qui accordent immédiatement une exemption de $500,000 aux agriculteurs, tient compte du fait que ces derniers ont pris l'habitude de réinvestir un fort pourcentage de leur revenu dans leur exploitation pour se constituer un actif. Ils espèrent s'en servir au moment de leur retraite, en se constituant une pension à l'aide du produit de la vente de l'exploitation. Récemment, j'ai parlé avec un agriculteur de ma circonscription qui avait dû vendre son exploitation pour raisons de santé. Il avait obtenu les meilleures conditions possibles. Il avait encaissé le paiement initial et remboursé une partie de ses dettes, mais il lui restait encore des dettes. Une fois qu'il en a eu terminé avec toute la paperasserie, le ministère du Revenu a demandé à percevoir l'impôt sur les gains en capital. Cet agriculteur ne peut pas emprunter de l'argent à la banque pour payer l'impôt sur les gains en capital, et la situation de cet agriculteur, qui espérait vivre raisonnablement grâce aux intérêts du prêt hypothécaire qu'il a accordé, se trouve ainsi compromise. Cet impôt, très injuste dans une situation comme celle-ci et dans bien d'autres situations, sera aboli et remplacé par une mesure positive qui est non seulement plus juste . . .

Je constate, monsieur le Président, que je dois m'arrêter maintenant. Je présume qu'il me restera quelques minutes demain.

M. le vice-président: Oui.

A l'ordre. Comme il est 17 h 45, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations conformément à l'article 64(7) du Règlement et de mettre immédiatement aux voix l'amendement à l'étude. Le vote porte sur l'amendement suivant. M. Johnston, appuyé par M. Turner (Vancouver Quadra), propose:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«la Chambre blâme le gouvernement d'avoir trahi la confiance du peuple canadien en présentant un budget qui élimine des emplois, n'offre ni aide ni espoir aux gagne-petit et aux chômeurs, brutalise la classe moyenne, assujettit les Canadiens à revenus moyens et faibles à des augmentations d'impôts massives et injustes, et a une portée dévastatrice sur les régions économiquement défavorisées du pays.»

Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Johnston, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 28)

POUR

Messieurs

Althouse
Axworthy
Benjamin
Berger
Blaikie
Boudria
Broadbent
Cassidy
Deans
de Corneille
de Jong
Dingwall
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gagliano
Garneau
Gauthier
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Isabelle
Jewett (Mme)
Johnston
(Saint-Henri-Westmount)
Keeper
Langdon
Malépart
Manly
Marchi
McCurdy
Mitchell (Mme)
Murphy
Nicholson (Mlle)
(Trinity)
Nunziata
Nystrom
Orlikow
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Robichaud
Rodriguez
Rompkey
Rossi
Turner
(Vancouver Quadra)
Waddell
Young—47.

CONTRE

Messieurs

Andre
Bernier
Binns
Blenkarn
Bourgault (Mme)
Cardiff
Champagne (Mme)
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Clark
(Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Côté
(Langelier)
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Domm
Duplessis
(Mme)
Ellis
Fennell
Fontaine
Fraleigh

Messieurs

Fraser
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Gottselig
Greenaway
Grisé
Guilbault
(Drummond)
Gurbin
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hees
Hicks
Holtmann
Horner
Howie
Jacques
(Mme)
James
Jardine
Johnson
(Bonavista-Trinity-
Conception)
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kilgour
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Layton
Leblanc
Lewis
MacDougall
(Timiskaming)
Mailly (Mme)
Malone
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McDermid
McDougall (Mme)
(St. Paul's)
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson
(Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Pietz
Plourde
Porter
Price
Ravis
Redway
Reimer
St-Julien
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Siddon
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme)
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Warner
Wenman
Wilson
(Swift Current-
Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—128.

M. le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté.

Comme il est 18 h 12, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 12.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 31 mai 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

LES PROPOS DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré hier que les Canadiens riches sont très rares.

[*Français*]

Voilà une constatation très astucieuse de notre ministre, et vous savez, monsieur le Président, mes commettants à Saint-Henri sont très conscients de ce problème depuis longtemps. Il y a là un certain manque de la richesse, et ils aimeraient donner un coup de main au ministre afin de lui permettre de les enrichir.

[*Traduction*]

Beaucoup de gens soucieux de remédier à la situation et de combler la pénurie m'ont téléphoné ce matin, les uns me demandant où était la file d'attente, les autres, si les riches pouvaient s'importer. Un autre a proposé que Bay Street en fasse des clones. Quelqu'un voulait savoir s'il s'agissait d'une espèce en voie d'extinction qu'il importe de protéger, notamment par la création d'une société de protection des riches en voie d'extinction, la SPREVE. Un interlocuteur m'a demandé, fort à propos, si les nominations par piston du premier ministre m'aideraient pas à venir à bout de ce problème. Un autre encore . . .

[*Français*]

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES MESURES FISCALES À L'INTENTION DES RICHES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, comme le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) l'a dit, nous savons maintenant que nous manquons de riches. Cela étant, jamais nous ne voudrions imposer le petit nombre de ceux que nous avons. Nous voulons nous assurer, par le processus budgétaire, que ceux qui appartiennent à cette petite élite auront la possibilité d'améliorer encore plus leur situation. Jamais de la vie nous ne leur demanderions d'apporter leur contribution! Jamais nous n'oserions exiger de certains d'entre eux quelque impôt que ce soit! Après tout, un pays où les riches ne sont pas nombreux n'est pas tellement vivable, n'est-ce pas?

Je dois dire par ailleurs, monsieur le Président, que nous semblons savoir comment faire payer des impôts par les pauvres. Nous savons imposer les personnes âgées, comme vous avez pu le constater. Nous savons imposer les consommateurs jusqu'à leur faire mal. Nous savons imposer les ménages qui doivent travailler tous les jours pour gagner leur vie et joindre avec peine les deux bouts. Nous savons imposer les travailleurs à revenu faible ou moyen, mais pas les riches, parce qu'ils ne sont pas assez nombreux. C'est donc une excellente idée de les laisser tranquillement accumuler leur richesse. Il faut même les encourager, par une série de privilèges fiscaux, non seulement à faire fortune mais encore à grossir cette fortune. Il n'y a pas à dire, il est terrible pour un pays de ne pas avoir assez de riches!

M. le vice-président: Je dois, à regret, interrompre le député.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA CRÉATION D'EMPLOIS—LE RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, hier, dans ma circonscription, alors que j'assistais à une conférence de presse de la Chambre de commerce de Sainte-Foy, où les membres du bureau de direction ont rendu public le projet Delta concernant le développement d'entreprises locales à technologie avancée, j'ai eu à nouveau la preuve concrète que le secteur privé veut s'impliquer dans la relance économique. Désormais, le secteur privé sera le moteur de l'économie et de la création d'emplois.

Le projet qui nous a été présenté hier consiste en l'implantation d'un incubateur industriel. Comme on le sait, l'incubateur emprunte une approche «entrepreneuriale» du développement économique et a comme objectif fondamental de favoriser l'émergence de nouvelles entreprises solides et la création d'emplois permanents. Il permet également aux chercheurs et aux entrepreneurs d'évoluer dans un milieu propice aux affaires et à la collaboration.

En mettant l'accent sur le développement d'entreprises locales à technologie avancée, un centre d'incubation d'entreprises permettra aussi de confirmer et d'accentuer la vocation du parc technologique de Sainte-Foy-Québec récemment mis sur pied. Son rôle contribue aux efforts importants qui sont mis de l'avant par les villes de Sainte-Foy, de Québec, des entreprises privées et des deux paliers de gouvernement et les divers organismes.

Article 21 du Règlement

En proposant au milieu un projet d'une telle envergure, la Chambre de commerce de Sainte-Foy démontre clairement sa volonté de contribuer au développement d'une importante voie d'avenir pour la collectivité.

* * *

L'ANNÉE INTERNATIONALE DE L'ENFANT

LES PROGRÈS RÉALISÉS DEPUIS QUATRE ANS

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, cette année nous célébrons le 5e anniversaire de l'Année internationale de l'enfant.

Le 11 février dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) répondait à une question au *Feuilleton* des avis concernant l'évolution des travaux du secrétariat chargé d'examiner les progrès réalisés à la suite des recommandations issues de l'Année internationale de l'enfant.

A cet effet, on nous apprenait que le secrétariat a reçu des réponses de 47 ministères et organismes fédéraux touchés par la recommandation de la Commission canadienne de l'Année internationale de l'enfant.

De plus, on attend toujours le rapport de ces activités. A cet effet, notre ambassadeur aux Nations-Unies, l'honorable Stephen Lewis, est conférencier invité ce midi au Canadian Council for Children and Youth.

Je tiens à rappeler à cette Chambre, monsieur le Président, qu'il reste beaucoup à faire pour protéger les droits de nos enfants. Selon un rapport intitulé «La pauvreté à la hausse», un enfant sur cinq vit maintenant dans la pauvreté au Canada. Le gouvernement se doit de prendre position au sujet de ce si grave problème auquel de nombreux enfants font face. Il est du devoir de ce gouvernement de prendre les mesures nécessaires afin de venir en aide et protéger nos enfants.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT AUX ACQUISITIONS PAR DES ÉTRANGERS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'ai rendu public hier le bilan des réalisations du gouvernement en matière de canadianisation. La Decima Research a révélé en septembre que 85 p. 100 de la population canadienne souhaitent qu'une plus grande proportion de l'économie nationale soit dirigée par des Canadiens. Toutefois, d'après ce bilan, les réalisations depuis septembre à cet égard sont lamentables. Nous avons favorisé l'acquisition de Mitel par des étrangers; les projets de changement à la CDC mettront un terme à son rôle de canadianisateur; nous négligeons de prévoir dans notre législation des dispositions favorisant la participation canadienne dans le secteur automobile, et à l'occasion d'une série de décisions l'AEIE s'est abstenue d'intervenir pour protéger les travailleurs canadiens.

Je connais cinq cas dans lesquels le gouvernement pourrait intervenir pour corriger cette situation et je l'exhorte à ce faire. Il pourrait venir en aide à la White Farm Equipment à Brantford, faire obstacle à deux acquisitions par des maisons d'édition étrangères pour permettre à des Canadiens de s'en porter acquéreurs, permettre aux travailleurs de racheter la Canadian Porcelain à Hamilton et empêcher la vente de de Havilland à Boeing.

Le gouvernement soutient que le Canada favorise les investissements étrangers, mais en réalité, nous bradons nos entreprises. J'exhorte le gouvernement à corriger ce triste état des choses.

* * *

L'INDUSTRIE

NORTHERN TELECOM LIMITED—LES DÉPENSES AUX FINS DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, la société Northern Telecom Limitée, dont les locaux sont situés dans Nepean-Carleton, occupe le deuxième rang en Amérique du Nord pour la construction et la fabrication de matériel de télécommunications sans compter qu'elle est un grand fournisseur de systèmes de bureautique intégrée. Cette entreprise canadienne vend du matériel dont elle assure l'entretien dans plus de 90 pays et donne du travail à 47,000 personnes. Northern Telecom détient 70 p. 100 de Bell Northern Research, également située dans Nepean-Carleton, et les 30 p. 100 restants appartiennent à Bell Canada. C'est la plus grande société de recherche et de développement industriels au Canada.

En lançant la série DMS-100, Northern Telecom est devenue la première entreprise à offrir une gamme complète de matériel de communication à affichage numérique. Elle a été la première à construire des centrales privées (PBX) à affichage numérique et elle constitue le plus grand fournisseur au monde. Tout dernièrement, elle a été la première à fabriquer la série Meridian de systèmes de bureautique vocal et numérique intégrés.

Hier, le ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie (M. Siddon) a officiellement inauguré le laboratoire nº 3 d'une valeur de 37 millions de dollars de Bell Northern, situé dans Nepean-Carleton, lequel abritera plus de 1,900 ingénieurs, techniciens, gestionnaires et employés de soutien. A cette occasion, le président du conseil d'administration de Northern Telecom a dit que la compagnie avait dépensé 1.3 milliard depuis cinq ans aux fins de recherche et de développement. Il a aussi annoncé que sa compagnie dépenserait 4 milliards à ce chapitre au cours des cinq prochaines années. Monsieur le Président, songez à ce que cela signifie en matière d'innovation, d'emplois, d'exportations, de richesse nouvelle.

Northern Telecom espère . . .

[*Français*]

M. le vice-président: Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député. L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES QUESTIONS POSÉES PAR LES PERSONNES ÂGÉES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, les personnes âgées de ma circonscription et de tout le Canada m'ont prié de demander au premier ministre (M. Mulroney) pourquoi il a décidé de leur enlever en 1990 $50 par mois de leur revenu pour gaspiller 56 millions de dollars pour changer la couleur des uniformes des soldats. De plus, elles m'ont prié de demander au premier ministre pourquoi il veut leur enlever $50 par mois pour envoyer 1,000 soldats de plus dépenser 100 millions de dollars par année à Lahr, en Allemagne. Elles m'ont demandé pourquoi les personnes âgées devraient subir des réductions de leur pension de sécurité de la vieillesse pour permettre au premier ministre de se payer des «partys» à un demi-million comme il l'a fait à Québec.

Les personnes âgées m'ont demandé comment il se fait que le premier ministre ne s'est pas interrogé sur le déficit lorsqu'il a donné 95 millions de dollars à une banque dans l'Ouest. Les personnes âgées m'ont demandé comment il se fait que le premier ministre ne s'est pas préoccupé du déficit lorsqu'il venait en aide aux multinationales du pétrole pour accorder 2.5 milliards de dollars. Elles veulent savoir comment il se fait que le premier ministre a demandé aux personnes âgées de se sacrifier pour enrichir les plus riches.

Finalement, monsieur le Président, les personnes âgées m'ont demandé comment il se fait que le premier ministre ainsi que le ministre des Finances (M. Wilson) demandent aux personnes âgées de se sacrifier, de recevoir $50 de moins par mois pour faire un cadeau de $125,000 aux plus riches au Canada.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

ON DEMANDE DES MODIFICATIONS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, il semble y avoir une grave pénurie de conservateurs à la Chambre aujourd'hui, du moins parmi les ministres. Le budget est une parodie. C'est pire qu'un acte criminel. Tout le monde sait maintenant que c'est une énorme gaffe. En tout cas, tous les députés le savent. Pourtant, les ministres et les députés d'arrière-ban s'efforcent de convaincre les Canadiens de la valeur de ce budget lamentable, mais les citoyens ne sont pas assez idiots pour les croire.

Je fais appel au bon sens du vice-premier ministre en lui demandant de ramener les députés à la Chambre et de leur demander de réexaminer la question pour corriger les injustices flagrantes de ce budget avant la fin juin.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je n'ai pas entendu de question dans ce que vient de dire le député, mais je me propose de répondre par une déclaration, avec votre permission.

Vu que le député a siégé de ce côté-ci et qu'il siège maintenant de l'autre côté, il n'ignore évidemment pas que les députés ont de nombreuses fonctions à assumer en dehors d'Ottawa et dans les comités. Je vous demande simplement, monsieur le Président, de constater à quel point les banquettes d'en face sont clairsemées. Je ne vois ni le chef du député, ni son leader parlementaire, ni certains autres députés.

M. Johnston: Il sait que les députés de son parti sont en train de faire du démarchage pour essayer de trouver des gens qui acceptent cette cochonnerie.

ON DEMANDE QUE LES DÉPUTÉS SOIENT PRÉSENTS EN CHAMBRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, la ministre d'État aux Finances nous a débité la version officielle. Nous voulons que les députés du parti conservateur réfléchissent à ce budget et pensent notamment au fait qu'il fera perdre $4,000 à un Montréalais du troisième âge, vivant au seuil de la pauvreté, d'ici 1990. Je fais appel au jugement et au bon sens du vice-premier ministre pour qu'il ramène ses députés à la Chambre afin que le gouvernement corrige au moins cette injustice avant l'ajournement de la fin juin.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, les députés du parti gouvernemental font exactement la même chose que les députés libéraux.

Examinons un instant la question d'une manière positive. La production réelle de l'économie canadienne, si l'on considère les dépenses nationales brutes en dollars constants, a progressé de 0.9 p. 100 au cours du premier trimestre de 1985. Les députés d'en face savent que les taux d'intérêt ont diminué de trois points de pourcentage depuis que nous gouvernons. Ils savent que 150,000 emplois ont été créés immédiatement après l'exposé économique du 8 novembre et que le nombre total d'emplois a augmenté d'environ 350,000 depuis le changement de gouvernement. Ces progrès ne se seraient pas produits si nous étions encore dans l'opposition et si les libéraux étaient restés au pouvoir.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE UNE DOUBLE INDEXATION DU SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, nous avons visiblement du mal à voir les choses de la même manière pendant la période des questions. Je poserai ma question supplémentaire à la ministre d'État aux Finances. La *Gazette* a qualifié d'inhumaines les dispositions du budget prévoyant une désindexation. La ministre va-t-elle au moins recommander au ministre de prévoir une double indexation du supplément de revenu garanti, comme quand notre gouvernement a établi le programme des six et cinq pour cent, afin de protéger les gens qui n'ont pas un revenu supérieur au seuil de la pauvreté et dont la diminution du pouvoir d'achat risque d'atteindre $4,000 d'ici 1990 à cause de ce budget?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je me permets de rappeler au député que c'est notre parti qui a augmenté le SRG en 1979. Les libéraux essaient tout simplement de noyer le poisson en parlant continuellement de la désindexation, parce qu'ils ont laissé

l'inflation galoper à un point intolérable pour les personnes âgées quand ils étaient au pouvoir.

* * *

• (1120)

[*Français*]

LE BUDGET

LA TAXE SUR LES GAINS EN CAPITAL—LES CONSÉQUENCES POUR LES PME

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le soir même de la présentation du budget, le chef de l'opposition officielle mettait en doute l'efficacité de l'avantage donné en termes d'impôt sur les gains en capital pour les riches quant à l'investissement et à la création d'emplois pour la petite et la moyenne entreprises. Hier, trois groupes d'experts différents sont venus confirmer ces appréhensions et soutiennent que cette «bonanza» pour les riches va favoriser la spéculation foncière, décourager les petits investissements créateurs d'emplois et diminuer les revenus du gouvernement.

Je pourrais peut-être adresser ma question au président du Conseil du Trésor, en l'absence du ministre des Finances et du premier ministre. Compte tenu de cette unanimité parmi les experts du secteur privé et du monde universitaire, le gouvernement entend-il revenir sur sa décision et refermer immédiatement la porte à cet avantage fiscal donné aux riches pour la limiter aux gains en capital qui pourraient être réalisés sur les investissements provenant de la petite et de la moyenne entreprises qui créeraient des emplois nouveaux, mais au Canada?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je pense que mon honorable collègue de Laval-des-Rapides connaît très bien la position du gouvernement. D'ailleurs, c'est une position qu'il a épousée, lui, depuis longtemps. La «désindexation» . . .

Des voix: Oh! Oh!

M. de Cotret: Monsieur le Président, on ne me donne même pas la chance de répondre. Donnez-moi une chance deux minutes. Vous allez apprendre quelque chose. Vous n'avez même pas lu le budget.

Monsieur le Président, les mesures qu'on a prises dans le budget . . . c'est un budget de création d'emplois, c'est un budget qui fait confiance aux Canadiens. C'est un budget qui rétablit une confiance, qui dit finalement aux Canadiens: Écoutez, notre gouvernement, on ne va pas intervenir dans les décisions quotidiennes de chaque Canadien. On va vous donner un champ de manœuvre, ce qui est équitable, étant donné que les statistiques prouvent très clairement que ce sont les petites et moyennes entreprises qui ont créé la majeure partie des emplois. Et par ces mesures-là, on va encourager les petites et moyennes entreprises à en créer plus.

L'AUGMENTATION DES TAXES ET DES IMPÔTS—LES CONSÉQUENCES POUR LES PME

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je suis très déçu de l'attitude du président du Conseil du Trésor. Je ne lui parle pas uniquement des appréhensions provenant de l'opposition officielle, mais des avis qui ont été rendus publics par des experts du secteur universitaire et du secteur privé.

Toujours concernant la petite et la moyenne entreprises, plusieurs autres personnes, et encore là, monsieur le Président, je ne veux pas me référer à mes propos, mais le président du Conseil du Trésor a certainement vu dans les journaux ce panel organisé par des experts en fiscalité, des avocats et des comptables qui sont venus dire que l'impôt sur les gains en capital n'allait pas du tout aider la petite entreprise à se développer.

Ma question est la suivante: Le gouvernement ne croit-il pas qu'en ayant augmenté d'une façon aussi massive les taxes et les impôts, cela va enlever aux Canadiens un pouvoir d'achat qui aurait permis à ces citoyens d'acheter les biens et les services offerts par la petite entreprise et qu'en coupant le pouvoir d'achat, on vient de tordre le cou, en quelque sorte, aux investissements provenant de la petite et de la moyenne entreprises parce qu'elles n'auront plus de marché pour vendre leurs produits?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, c'est l'argument qu'on nous a présenté lors du débat suivant le dépôt des documents de mon collègue, le 8 novembre dernier. On a dit: C'est bien terrible! C'est effrayant ce qui se passe! Cela va créer des centaines de milliers de nouveaux chômeurs! Quand on examine les statistiques, qu'est-ce qu'on voit? On voit que depuis le début de notre gouvernement on a créé plus de 200,000 nouveaux emplois. On voit que depuis le début de notre gouvernement on a fait plus pour la relance économique que l'ancien gouvernement ne l'a fait pendant des années.

Alors, c'est un argument. Écoutez! Des modèles économiques, j'en ai vu!

Des voix: A l'ordre!

M. de Cotret: Écoutez, des modèles économiques, j'en ai déjà vu. Le fait est là. Si vous voulez questionner Statistique Canada, allez-y! C'est une agence qui, à mon avis, fait un très bon travail. On a créé plus de 200,000 emplois. Et on va continuer à le faire par les mesures que l'on vient d'annoncer.

* * *

[*Traduction*]

LES PENSIONS

L'INDEXATION—LES CONSÉQUENCES DU BUDGET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le gouvernement fait toujours part à la Chambre des réactions qui lui parviennent au sujet des changements proposés aux pensions, que ce soit lorsque le ministre des Finances va au Albany Club à Toronto ou lorsque le premier ministre assiste à un dîner de cérémonie au Toronto Club.

J'ai ici le texte d'un télégramme qui a été envoyé au ministre des Finances hier et à propos duquel je voudrais interroger le vice-premier ministre. Ce télégramme vient du président de la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés du Canada et il dit ceci:

La Fédération nationale des retraités et citoyens âgés, qui représente plus de 400,000 Canadiens, s'oppose énergiquement aux récentes propositions budgétaires qui vont réduire le revenu de nos personnes âgées en limitant la protection fournie par l'indexation des pensions fédérales et les exemptions d'impôt sur le revenu. Cela va à l'encontre des promesses maintes fois répétées du premier ministre Mulroney et équivaut à enlever de l'argent aux personnes âgées pour remplir les promesses que renferme le budget à l'égard du monde des affaires.

• (1125)

La question que je veux poser au ministre à ce sujet porte sur une certaine catégorie de pensionnés. Le gouvernement se rend-il compte que les pensionnés qui seront le plus durement touchés sont ceux qui ont grandi pendant la dépression, qui ont vécu ou combattu pendant la Seconde Guerre mondiale, qui s'attendaient à obtenir une pension satisfaisante dans cinq ans et qui, au lieu, verront leur pension diminuer de $600? Est-ce là l'idée que le gouvernement se fait de la justice?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'aime toujours entendre le chef du NPD présumer qu'il a le monopole du sens moral.

M. Broadbent: Pas le monopole.

Mme McDougall: C'est notre gouvernement qui a augmenté le supplément de revenu garanti en 1979. C'est notre gouvernement qui a accordé l'allocation au conjoint à d'autres catégories de Canadiens l'automne dernier. C'est notre gouvernement qui essaie de juguler l'inflation, ce qui est le mieux que nous puissions faire pour nos personnes âgées. En jugulant l'inflation, nous maintiendrons les prix des articles ce qu'ils achètent à un niveau plus faible qu'il ne le serait autrement.

M. Axworthy: Dans ce cas, pourquoi avez-vous augmenté la taxe de vente?

Mme McDougall: Nous avons tenu compte avant tout de la situation des personnes âgées en mettant ces mesures au point. Nous avons protégé ceux qui sont au bas de l'échelle des revenus. Nous continuerons à le faire. Nous nous y sommes engagés, nous l'avons fait jusqu'ici et nous continuerons à le faire.

L'EXEMPTION D'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, tous les Canadiens savent que le gouvernement sabre les pensions comme aucun gouvernement de l'histoire du Canada ne l'avait fait jusqu'ici. Voilà ce que les Canadiens savent.

Ma question supplémentaire a trait à la déclaration insensible du ministre des Finances, qui a dit hier: «Il n'y a pas assez de riches au Canada.» Est-ce pour cela que le gouvernement, dans son propre document de projections budgétaires qu'il a essayé de garder secret, révèle que, dans l'espace de cinq ans, les pensionnés canadiens vont perdre 1.6 milliard de dollars, tandis que les riches du Canada vont gagner 1.3 milliard de dollars, grâce à l'adoption scandaleuse de la nouvelle disposition relative à l'impôt sur les gains en capital? Nous n'avons pas assez de riches, d'après le ministre des Finances. Est-ce pour cela que le gouvernement a l'intention d'enlever de l'argent aux pensionés pour le donner aux riches?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les députés du NPD réclament depuis longtemps un impôt minimum. Nous nous sommes engagés à l'instaurer dans le budget. Cela leur a peut-être échappé.

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: Les gars seront toujours les mêmes! Mais ils voudront peut-être entendre la réponse.

Les députés néo-démocrates croient, selon leur théorie économique plutôt confuse, qu'un impôt minimum résoudra le problème du déficit. Cela ne résoudra pas le problème du déficit, à cause de la dette qui a été accumulée au cours des 10 dernières années par le parti de l'opposition officielle. Je pourrais en dire plus long là-dessus s'ils le désirent, mais les personnes âgées s'y connaissent en fait de dettes. Elles savent que c'est mauvais. Elles savent que les jeunes ont besoin d'emplois et que les mesures que nous avons proposées créeront des emplois. Elles savent aussi que nous ne pouvons pas continuer indéfiniment à augmenter notre dette. Même le professeur de sciences économiques qui siège en face a dit que nous ne pouvions pas tolérer éternellement les déficits systématiques.

ON DEMANDE D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU BUDGET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je dirai au ministre et au gouvernement qui parlent tellement de consultation que 400,000 pensionnés canadiens estiment que le gouvernement se trompe. Est-ce que c'est clair? Ils vous disent que vous avez tort. J'ai dit au ministre que si le gouvernement avait imposé un impôt minimal cette année comme il impose un fardeau aux retraités et une augmentation d'impôt aux simples Canadiens cette année, il aurait bénéficié de 400 millions de dollars supplémentaires dont il pourrait se servir pour aider les pensionnés au lieu de leur prendre encore plus d'argent.

Puisque les conservateurs vont aller parcourir tout le pays cette fin de semaine, ils vont apprendre des choses intéressantes s'ils discutent avec de simples Canadiens, pas ceux du Albany Club, mais ceux des foyers du troisième âge et des petites collectivités. Seront-ils prêts à modifier le budget et à rétablir l'indexation pour les pensionnés du Canada?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous avons très clairement exposé dans le budget notre position en matière de modification de l'indexation. Cela figure dans le budget. C'est une politique à laquelle nous nous sommes engagés. Dans nos entretiens avec les Canadiens, nous avons discuté de l'équité, de la justice, de l'équilibre et de la nécessité qu'il y a pour le gouvernement de réduire sa dette. Nous avons discuté avec les gens; nous ne leur crions pas à la face.

• (1130)

M. Broadbent: Les femmes seront toujours les mêmes!

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Si le ministre est vraiment convaincu que les Canadiens âgés qui sont en deçà du seuil de la pauvreté devraient faire leur part pour réduire le déficit, ne mettra-t-il pas les convictions de son gouvernement à l'épreuve en renvoyant la proposition concernant la désindexation au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, afin que les Canadiens de 65 ans et plus puissent demander de vive voix au gouvernement de revenir sur sa décision?

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, quand on prend le temps de lire les documents budgétaires qui ont été présentés la semaine dernière par mon collègue, le ministre des Finances, il est bien clair qu'il n'y a pas une personne âgée au pays . . . qu'il n'y a pas un bénéficiaire d'aucun système social au pays qui va toucher un montant moindre que celui qu'il touchait auparavant. Au contraire, il y a des augmentations qui sont toujours prévues dans le Budget, et le fait de tenter de faire paraître aux gens que l'on s'attaque aux vieillards, que l'on s'attaque aux moins bien nantis, c'est absolument faux, c'est une fausse représentation des documents qui ont été présentés . . .

Une voix: Oh, oh!

M. de Cotret: Une minute, une minute! C'est une fausse représentation des documents qui ont été présentés par mon collègue.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE COMMANDER UNE ÉTUDE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, la définition du seuil de la pauvreté fournie par Statistique Canada est entièrement reliée à l'indice des prix à la consommation. Par suite de la désindexation, des milliers de Canadiens âgés qui sont actuellement au-dessus du seuil de la pauvreté, seront en deçà de ce seuil d'ici 1990-1991. Le gouvernement agira-t-il honorablement et commandera-t-il une étude qu'il déposera à la Chambre en vue de savoir combien de Canadiens seront touchés et tomberont en deçà du seuil de la pauvreté à cause de la désindexation?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, tout d'abord, le supplément de revenu garanti est indexé intégralement. En deuxième lieu, le budget ne renferme aucune mesure de désindexation. Nous avons plafonné le taux d'indexation de façon . . .

M. Guilbault (Saint-Jacques): Est-ce un nouveau budget?

M. de Cotret: Non. Vous n'avez pas lu le budget. C'est votre affaire.

Dans le budget présenté la semaine dernière, nous avons affirmé que nous protégerions les Canadiens quant le taux d'inflation dépasserait 3 p. 100 et nous les protégerons intégralement. Le supplément de revenu garanti est complètement protégé.

Il n'est pas question de remédier au gâchis fiscal dont nous avons hérité du gouvernement auquel le député appartenait aux dépens des Canadiens pauvres.

LA SITUATION DES RETRAITÉS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le premier ministre aurait dit hier, à Toronto, qu'il voulait récompenser les Canadiens qui se levaient une demi-heure plus tôt. Le gouvernement veut-il dire aux Canadiens retraités, qui ont travaillé dur toute leur vie pour obtenir les avantages qu'ils reçoivent, qu'ils n'ont pas travaillé assez dur avant leur retraite et que, s'ils s'étaient levés une demi-heure plus tôt, aujourd'hui, le gouvernement rétablirait la sécurité financière qu'il se propose de leur enlever?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il n'est pas rare que les députés d'en face déforment des chiffres ou des faits, d'après ce que j'ai pu avoir à la Chambre au cours des années.

M. Deans: C'est injuste!

M. Nielsen: Je ne vois pas comment un tel compliment peut être injuste, monsieur le Président. Ce qui est injuste, c'est que les collègues du député ne suivent pas son exemple et ne corrigent pas leurs informations.

L'objectif du budget est de donner du travail aux gens. Depuis quand le NPD est-il contre la création d'emplois?

L'EXISTENCE POSSIBLE D'UN SONDAGE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, si ce que j'ai dit est faux, le ministre peut blâmer le *Toronto Star*, car c'est là que je puise mes renseignements.

Des voix: Oh, oh!

M. Young: Le vice-premier ministre pourrait-il confirmer aux députés que le gouvernement a en sa possession les résultats d'un sondage qui montrent clairement que la grande majorité des Canadiens ne sont pas en faveur de la désindexation des pensions de vieillesse?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je peux affirmer au député que, à ma connaissance, il n'y a pas eu un tel sondage.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

ON DEMANDE D'IDENTIFIER LES GROUPES QUI ONT RECOMMANDÉ AU GOUVERNEMENT DE RÉDUIRE L'INDEXATION DE 3 P. 100 POUR LES PERSONNES ÂGÉES LES PLUS DÉMUNIES AU CANADA

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Hier, j'ai eu l'occasion de parler avec le président de l'AQDR, l'Association québécoise des retraités et des préretraités au Québec, et je peux aviser les députés de cette Chambre qu'ils ne sont pas satisfaits et que, au premier Salon des personnes âgées qui aura lieu à Montréal, il y aura une pétition pour blâmer le gouvernement de ne pas respecter ses engagements.

Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor peut-il expliquer comment il se fait que le premier ministre a admis qu'il n'avait pas respecté ses engagements durant la période électorale vis-à-vis des personnes âgées? Dans le document de janvier, le gouvernement s'engageait formellement et solennellement . . . et c'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui est le porte-parole officiel, selon le premier ministre, à ne pas utiliser les sommes d'argent pour réduire le déficit, et le but de l'exercice de consultation était d'améliorer le sort des plus démunis.

J'ai en main le document du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, dont les députés du parti progressiste conservateur . . . 92 groupes sont venus ici témoigner. Est-ce que le ministre peut identifier quels sont les groupes parmi ceux-là qui ont recommandé au gouvernement de réduire l'indexation de 3 p. 100 pour les personnes âgées les plus démunies au Canada?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord remercier mon honorable collègue de Montréal-Sainte-Marie. D'ailleurs, à plusieurs reprises déjà il m'a promis de me poser une question. Je le remercie de ses bonnes intentions et je veux simplement répéter que si mon honorable collègue avait pris le soin de lire en détail le budget, il réaliserait qu'une des considérations importantes dans toutes nos délibérations est de ne pas faire les frais du déficit énorme dont on a hérité du dernier gouvernement «sur le dos» des moins nantis dans notre société. Et c'est pour cette raison qu'on n'a exempté certains groupes, surtout parmi les personnes âgées, d'aucune mesure qui pourrait amoindrir leur pouvoir d'achat. J'aimerais aussi souligner, une fois encore, qu'aucune personne au Canada, autant chez les personnes âgées que chez les bénéficiaires de notre système d'allocations familiales, ne recevra un chèque mensuel inférieur à celui qu'elle reçoit actuellement.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DES PERSONNES ÂGÉES QUI SERONT PÉNALISÉES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aimerais dire au président du Conseil du Trésor que j'ai lu le budget, mais contrairement à lui, j'ai été voir les personnes âgées qui, elles, vivent quotidiennement les conséquences du budget. De plus, je devrais lui dire que, lorsqu'il va retourner dans sa circonscription, les gens vont lui dire qu'ils vont perdre $50 par mois de l'augmentation de revenu et que le crédit impôt-enfants n'est pas pleinement indexé, contrairement à ce que les libéraux ont fait.

Ma question est celle-ci: Est-ce que le Président du Conseil du Trésor peut expliquer aux personnes âgées et aux familles qui vont être pénalisées par votre budget, pourquoi vous avez choisi de priver les familles et les personnes âgées pour gaspiller 56 millions de dollars, seulement pour changer la couleur des uniformes des soldats? Pourquoi demandez-vous aux personnes âgées de payer cela?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, il y a évidemment une certaine confusion dans l'esprit de mon honorable collègue qui mélange certains dossiers.

Mais il y a une question à laquelle j'aimerais quand même répondre d'une façon très directe. Il n'y a aucune personne qui va être pénalisée de la somme de $50. C'est absolument faux, quand on lit le budget, de dire que quelqu'un va être pénalisé. Au contraire, je le répète, dans le budget, c'est clairement indiqué qu'il n'y a aucune diminution des paiements qui vont être faits aux personnes âgées dans ce pays-ci. Et le fait de tenter de dire cela publiquement, c'est tenter de décevoir le peuple canadien et les vieillards de notre pays, et je peux dire que dans ma circonscription, ils comprennent très bien le budget. Ils n'auront aucune diminution dans leur chèque mensuel.

[*Traduction*]

L'ORGANISME REPRÉSENTANT LES PERSONNES ÂGÉES DE LA SASKATCHEWAN

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre d'État (Finances). Cette question concerne la consultation préparatoire au budget. La semaine du 13 au 17 mai, six représentants de l'organisme officiel des personnes âgées de la Saskatchewan appelé «Action Now» ont passé une semaine à Ottawa à tenter d'exercer des pressions. Ils ont essayé de voir le ministre des Finances, mais sa porte est demeurée fermée. Ils ont essayé de voir les ministres élus en Saskatchewan, mais ils n'ont pu franchir leur porte. Ils ont même essayé de voir les députés conservateurs de la Saskatchewan, mais n'ont pu franchir leur porte non plus. Pourquoi les députés conservateurs ont-ils craint de rencontrer les représentants des personnes âgées de la Saskatchewan?

• (1140)

Pourquoi le ministre des Finances, la ministre d'État (Finances), ou qui que ce soit d'autre, par exemple, le ministre des Transports, n'ont-ils pas voulu rencontrer ce groupe, qui représente l'organisme officiel des personnes âgées de la Saskatchewan? Qu'est-ce que la consultation quand on ne veut pas rencontrer ce groupe-là?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je me suis occupée des personnes âgées toute ma vie en qualité de bénévole, et je n'ai jamais une seule fois refusé de rencontrer un groupe de personnes âgées, d'où qu'il vienne. C'était peut-être pendant la semaine où j'étais en Saskatchewan.

J'aimerais dire au député que lors des consultations auxquelles j'ai procédé pendant tout l'hiver avec de nombreux groupes, par exemple les personnes âgées, les personnes qui s'intéressent aux enfants et aux jeunes, les groupes culturels, j'ai toujours terminé sur la question suivante: s'il y avait une chose qu'on pourrait faire pour la population canadienne, qu'est-ce que ce serait? Tout le monde a donné la même réponse. Tout le monde nous a demandé de nous occuper de ceux qui en avaient le plus besoin. C'est ce que nous avons fait avec le SRG. Nous nous sommes occupés de ceux qui ont le plus besoin d'être aidés.

LE CONGRÈS ANNUEL DE L'ORGANISME

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, vu l'absence du ministre des Finances ce matin, je veux avoir une réponse de la ministre responsable sur la raison pour laquelle l'organisme officiel des personnes âgées de la Saskatchewan n'a pu rencontrer un seul ministre de la Saskatchewan, ni des députés de la Saskatchewan, ni la ministre elle-même. Pourquoi en a-t-il été ainsi?

Étant donné qu'ils ont arpenté les couloirs sans résultat pendant cinq jours, la ministre veut-elle maintenant promettre pour le congrès annuel de cet organisme qui va se tenir lundi et mardi prochains à Moose Jaw, d'envoyer un membre du cabinet à Moose Jaw pour consulter les personnes âgées de la Saskatchewan? Veut-elle s'y engager immédiatement? Je tiens à le savoir ce matin même.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je sais fort bien qui sera à ce congrès. Je sais que ce sera le député, pour y semer la crainte et l'épouvante, comme le fait son parti depuis que ce débat a débuté.

Quand il s'adressera au congrès, va-t-il parler aussi des autres choses importantes du budget, par exemple la nécessité d'éviter une nouvelle flamblée inflationniste, et les emplois qui vont être créés? Nous ne voulons pas d'une nouvelle dépression comme celle qu'ont connue beaucoup de ces personnes-là. Les personnes âgées vont comprendre cela. Il devrait aller leur parler, leur expliquer de quoi il retourne dans l'ensemble du budget, et non dans une de ses parties seulement. Il faudrait qu'il cesse de semer la crainte.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'AIDE AUX VICTIMES DE LA FAMINE—LA PROLONGATION DU MANDAT DE L'HONORABLE DAVID MACDONALD

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, depuis plusieurs mois, les Canadiens ont répondu très généreusement au programme d'aide aux victimes de la famine en Éthiopie et dans d'autres régions d'Afrique. Tous les Canadiens, jeunes et vieux, ont fait leur part.

Dans sa réponse au rapport MacDonald, le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a recommandé de renouveler le mandat de M. MacDonald pour maintenir le programme d'aide à son maximum. Je voudrais demander à la ministre chargée des Relations extérieures si l'on a donné suite à cette recommandation.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, la question de l'honorable président du comité permanent me donne l'occasion de le remercier, lui et les membres de son comité, pour le magnifique travail qu'ils ont fait et surtout pour la réponse rapide que vous avez su donner au rapport de notre coordonnateur M. MacDonald.

Il me fait plaisir d'informer cette Chambre, ce matin, que j'ai décidé de prolonger le mandat du coordonnateur David MacDonald jusqu'à la fin du mois de décembre 1985, avec trois mois additionnels où il pourra nous remettre les recommandations et les rapports de son intervention.

J'ai également mis à sa disposition un fonds de 18 millions de dollars pour des projets de réhabilitation conçus par les organismes non gouvernementaux.

Je remercie en même temps, si vous me le permettez, monsieur le Président, les Canadiens et les Canadiennes de leur générosité, et je les invite à continuer à nous appuyer.

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'INCIDENCE SUR LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. En réponse à une question, hier, il a parlé du président du Conseil économique des provinces de l'Atlantique. Voici ce qu'il a dit:

> Il souscrit volontiers aux mesures budgétaires . . .

C'est tout à fait faux. Nous nous sommes entretenus avec des représentants du Conseil économique des provinces de l'Atlantique, lesquels ont convenu, et ils l'ont déclaré publiquement dans leur communiqué, qu'étant donné la situation économique de la région de l'Atlantique—le secteur privé n'assure que 20 p. 100 du produit provincial brut—le budget aura des conséquences catastrophiques pour cette région.

En tant que notre défenseur auprès du cabinet—personne, de l'autre côté, ne veut prendre la défense de la région de l'Atlantique; il est notre seul espoir—va-t-il retirer ses paroles? Va-t-il jouer cartes sur table avec la Chambre et les habitants de cette région et reconnaître que le budget aura des conséquences catastrophiques pour la région de l'Atlantique? Va-t-il proposer des mesures spéciales en vue de favoriser la croissance de cette région?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je ne peux pas retirer mes paroles puisqu'elles sont vraies. J'irai même jusqu'à dire que si le député se montre objectif en présentant le budget à ses électeurs, il pourra leur faire comprendre, ainsi qu'aux autres habitants de la région, que la politique envisagée permettra, du moins nous l'espérons, de réduire le taux de chômage qui sévit malheureusement dans cette région. En effet, sous le régime précédent, au cours des 15 années où les libéraux sont restés au pouvoir, le chômage est passé d'un peu moins de 5 p. 100 à plus de 20 p. 100, dans certains cas. Quelle condamnation pour le parti qu'il représente!

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—LA DÉCLARATION DU MINISTRE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, le dicton veut que les temps soient durs lorsque les conservateurs sont au pouvoir, mais je ne l'avais jamais cru jusqu'à maintenant. Non seulement les temps sont durs, mais le gouvernement agit avec négligence et manque de cœur, et il fait preuve d'une insensibilité et d'une malhonnêteté manifestes. Je vais donner au ministre une dernière chance de retirer ses paroles d'hier et de reconnaître que le Conseil économique des provinces de l'Atlantique et tous les porte-parole importants—y compris le premier ministre de Terre-Neuve—ont déclaré que ce budget aura des conséquences catastrophiques sur l'économie de cette région, où le secteur privé est plus faible que dans le reste du pays. Le ministre va-t-il retirer ses paroles d'hier? Va-t-il admettre qu'il s'est trompé? Va-t-il proposer des mesures budgétaires spéciales pour promouvoir l'économie de la région de l'Atlantique?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député n'a malheureusement pas assisté à la réunion du comité permanent du développement régional hier soir. S'il avait été là, il ne serait pas aussi inquiet aujourd'hui.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'INCIDENCE DU BUDGET SUR LES AUTOCHTONES

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances). Le 10 mai, le premier ministre a déclaré que son gouvernement ne ferait jamais rien qui constituerait une entrave pour les autochtones. Cependant, la ministre devrait savoir que les Indiens sont les gens les plus pauvres au Canada et qu'ils dépendent deux fois plus des programmes gouvernementaux, comme la sécurité de la vieillesse. Pourquoi le gouvernement est-il revenu sur la parole du premier ministre et a-t-il réduit le pouvoir d'achat des Indiens âgés de $100 l'année prochaine, de $200 l'année suivante et ainsi de suite, de façon cumulative, ce qui aura pour effet d'enfermer les Indiens dans le cycle de la pauvreté à jamais?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les autochtones profiteront des mesures constructives contenues dans le budget, à l'instar des autres Canadiens. Ils pourront tirer avantage des programmes de formation.

M. Broadbent: Les gains en capital sont merveilleux! Il y a deux poids, deux mesures!

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Mme McDougall: Ce budget renferme des mesures constructives pour les autochtones et pour les autres Canadiens. L'un des problèmes qui se pose pour les autochtones, comme le député le sait—et je comprends sa question—est le manque d'emplois. Le genre de programmes de formation que le gouvernement propose et la création d'emplois qui découlera du budget, comme cela a été le cas suite à l'exposé économique, profiteront aux autochtones ainsi qu'aux autres Canadiens. Nous sommes très sensibles à ces questions, le député le sait pertinemment.

ON DEMANDE LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question supplémentaire à la même ministre. Les emplois promis tardent à se matérialiser. Nous allons devoir attendre bien longtemps avant que cela se produise dans les localités indiennes. Entre temps, les personnes âgées souffrent.

Étant donné la pauvreté des Indiens, le gouvernement reconsidérera-t-il sa politique de désindexation et de compression du pouvoir d'achat des Indiens âgés et reviendra-t-il à la pleine indexation, afin qu'en 1990, un Indien âgé touchant les prestations de sécurité de la vieillesse, puisse être en mesure d'acheter le même panier de provisions qu'en 1985?

• (1150)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, grâce aux programmes à long terme que nous avons commencé à mettre en œuvre, à l'accroissement déjà sensible—et je le souligne, monsieur le Président,—du nombre d'emplois créés et aux investissements effectués dans l'ouest du pays, investissements qui permettent d'offrir des débouchés aux autochtones, la situation des Indiens et des autochtones sera bien meilleure en 1990 et il en ira de même pour tous les Canadiens.

* * *

[*Français*]

VIA RAIL

L'AUGMENTATION DES TARIFS—LES PERSONNES ÂGÉES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Transports).

Hier, en comité parlementaire, les dirigeants de la société VIA Rail ont confirmé qu'il serait nécessaire d'augmenter les tarifs dans les trains à la suite des coupures imposées par le budget Wilson. On parle d'augmentation de tarifs entre 30 et 65 p. 100. Est-ce que le ministre d'État, aujourd'hui, peut garantir à cette Chambre que, au moins, les personnes âgées, qui sont de très gros utilisateurs des trains, ne verront pas une augmentation des tarifs leur être infligée en plus de ce qui leur est déjà infligé par le budget Wilson?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je voudrais répondre au député de Papineau. Au sujet de l'évaluation de l'augmentation des coûts, vous me permettrez d'être sceptique, je pense que, aussi rapidement et de façon aussi imprécise, l'on ne peut prétendre à ce stade-ci qu'on augmentera de 30, 40 ou 50 p. 100. Qu'il y ait augmentation de tarifs, c'est fort possible, cela aurait été possible également en dehors du budget tel qu'il est présenté, dans ce sens où nous assumons 400 millions de dollars de subventions à cette compagnie et avant . . . et je me réfère à des déclarations antérieures de l'honorable ministre des Transports ou de moi-même où nous avions précisé que la société VIA Rail devait tendre à, sinon autofinancer ses opérations, du moins à améliorer son rendement.

Quant à la suggestion de l'honorable député concernant les personnes âgées, j'en prends bonne note; on ne peut imposer à VIA Rail les modalités d'application sur les façons d'augmenter ses tarifs. A mon avis, il serait pertinent, sage et logique d'en tenir compte au niveau des personnes âgées, des personnes handicapées et d'autres catégories de gens.

Questions orales

LES TRANSPORTS

LE RAPPORT HORNER—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre des Transports a reçu le rapport du groupe de travail présidé par M. Horner. Le ministre d'État peut-il assurer les députés que ce rapport sera déposé à la Chambre dans les plus brefs délais, conformément aux vœux des usagers des trains qui veulent que ce rapport soit rendu public le plus tôt possible?

De plus, le ministre peut-il prendre note de la demande qui a été faite d'imposer un moratoire à toute augmentation de tarifs sur les trains tant que VIA Rail n'aura pas pris possession des wagons-passagers qui ne sont pas encore livrés, mais qui devront bientôt l'être? Par conséquent, aucune augmentation des tarifs de passagers tant que VIA Rail ne pourra offrir à ses passagers des trains modernes et propres?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je ne prends pas le risque de dire qu'on va exiger de la part de la société elle-même de ne pas augmenter ses tarifs tant que . . . puisqu'il y a des facteurs techniques qui entrent en considération, et je ne veux pas que l'honorable député soit obligé, dans un an, de me reprocher d'avoir obligé la société d'augmenter son déficit. Il est évident que dans ce cadre-là nous allons, cependant, faire en sorte que cela puisse se faire dans les délais les plus raisonnables possibles. Et la même réponse, monsieur le député de Papineau, s'appliquerait au dépôt du rapport de M. Horner. Aussitôt qu'il sera disponible et aussitôt qu'il sera accessible en termes de contenu, je pense que la Chambre en sera saisie.

* * *

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, c'est au ministre d'État chargé du Multiculturalisme que je m'adresse. Le festival des arts folkloriques de la ville de St. Catharines de cette année se termine au cours de la fin de semaine. Ce festival, dont c'est la 17e édition cette année et qui a rassemblé 35 groupes ethniques de la région de Niagara, est le plus considérable du genre du sud de l'Ontario. Compte tenu du succès éclatant que ce festival a remporté, et compte tenu du congrès multiculturel que le ministre a organisé avec succès récemment dans l'ouest du Canada, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quels nouveaux programmes il entend mettre en œuvre pour promouvoir la cause du multiculturalisme?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le député de sa question et à le féliciter, ainsi que les associations participantes, du succès éclatant que remporte ce festival. C'est le genre de festivals dont nous sommes tous fiers en tant que Canadiens.

Si la première conférence multiculturelle fédérale-provinciale a si bien réussi, c'est qu'elle a permis aux gouvernements fédéral et provinciaux de se rencontrer pour discuter pour la première fois de cette très importante question. C'est en soi un progrès considérable. Ce que nous faisons maintenant et continuerons de faire au cours des prochains mois, c'est examiner de près la question du multiculturalisme dans le monde des affaires et aviser aux moyens de les associer. Nous entendons mettre l'accent sur l'harmonie dans les relations raciales et, en étroite collaboration avec les organismes gouvernementaux et autres . . .

M. Axworthy: Règlement!

M. Murta: . . . faire en sorte que les Canadiens—Dieux sait si c'est nécessaire—prennent conscience de ce problème.

* * *

[*Français*]

LES PENSIONS

LA «DÉSINDEXATION»—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, nous pourrions peut-être prolonger la période des questions orales, car il n'y a pas de ministre ici à la Chambre.

Ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Cette «désindexation» partielle des pensions est injuste. Il a brisé un engagement avec les pensionnés et cette mesure a reçu des désapprobations majeures. Quand le gouvernement va-t-il être prêt à admettre l'erreur de cette mesure et renverser sa position sur la «désindexation» des pensions?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, mon honorable collègue parle de «désindexation». Il n'y a pas de «désindexation». Il y a une limite, il y a un taux établi par lequel tous les Canadiens qui touchent à l'heure actuelle des paiements du gouvernement fédéral vont recevoir une pleine indexation au-delà de 3 p. 100 supérieure à l'indice des prix à la consommation. Ce n'est pas une «désindexation» du tout.

J'aimerais également signaler à mon honorable collègue qu'il n'y a absolument aucun danger qu'aucun bénéficiaire, qu'aucune bénéficiaire des programmes sociaux ne touche un paiement inférieur à celui qu'il ou qu'elle touche aujourd'hui.

M. Keeper: La réponse des progressistes conservateurs à cette question est la même que celle des libéraux quand ils formaient le gouvernement.

Une voix: C'est la même chose!

ON DEMANDE QUAND LES PENSIONNÉS SERONT TRAITÉS ÉQUITABLEMENT

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Quand est-ce que le gouvernement va réaliser qu'il n'est pas possible de traiter les pensionnés dans ce pays de façon injuste, et quand va-t-il briser vraiment avec le passé et traiter les pensionnés de façon juste?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): On a traité toutes les classes de la société, monsieur le Président, dans le budget, de façon équitable, honnête et honorable. Je peux vous assurer que moi, je n'ai pas honte de faire confiance aux Canadiens; vous, de l'autre côté de la Chambre, vous avez peut-être honte de dire qu'on fait confiance aux Canadiens. On a un problème dont on a hérité d'un gouvernement qui n'avait aucune responsabilité fiscale, un gouvernement qui a accumulé une dette incroyable, une dette annuelle qui s'élevait à plus de 38 milliards de dollars par année, une dette qu'on ne pouvait plus subir. On a pris des mesures équitables pour tous les Canadiens, et ceux-ci répondent très bien à notre appel. C'est ce qu'on a fait, monsieur le Président, et on l'a fait de façon équitable.

* * *

[*Traduction*]

LES ARMES SPATIALES

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS— L'OFFRE DE CONTRATS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Dans le journal de Winnipeg de ce matin, nous pouvions lire une déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures selon laquelle le Département de la défense des États-Unis était maintenant libre d'offrir des contrats aux entreprises canadiennes dans le cadre de l'Initiative de défense stratégique. C'est la négation totale des déclarations faites à la Chambre selon lesquelles nous ne participerions pas à ce programme tant qu'une décision politique n'aurait pas directement été prise par le gouvernement et examinée par le Parlement et les Canadiens.

Le vice-premier ministre est-il prêt à revenir sur sa position et à faire clairement savoir au Département de la défense des États-Unis qu'aucun contrat ne doit être offert aux entreprises canadiennes tant que le gouvernement n'aura pas pris une décision politique claire et précise quant à la participation des sociétés canadiennes?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Fort Garry a certainement fait un bond à la suite de cette déclaration. En fait, si j'ai bien compris, il demande au gouvernement d'interdire totalement les relations commerciales, surtout dans le domaine de la recherche et de la haute technologie, entre les entreprises canadiennes et les États-Unis au sujet de l'Initiative de défense stratégique. Il aurait dû savoir, lorsqu'il siégeait du côté du gouvernement, que certains de ces contrats avaient été conclus entre des entreprises canadiennes et américaines pour faire précisément le genre de travail dont il parle.

• (1200)

Les entreprises canadiennes n'ont jamais été empêchées de conclure des contrats avec des entreprises américaines, britanniques, japonaises ou autres. Si j'ai mal interprété sa question, je devrais donc modifier ma réponse. Mais si c'est bien ce qu'il voulait dire, je pense que cela causerait beaucoup de tort à la libre entreprise et aux compagnies canadiennes.

M. le vice-président: Une brève question supplémentaire.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, voilà une réponse vraiment tortueuse. Nous n'avons cesser de discuter à la Chambre quant à savoir si les Canadiens devaient participer à la recherche sur la guerre des étoiles et voilà que le ministre admet ouvertement que les entreprises canadiennes peuvent y prendre part.

Le gouvernement va-t-il clairement préciser qu'elles ne doivent pas participer à la recherche relative à l'Initiative de défense stratégique tant que le gouvernement n'aura pas clairement décidé de tenir un débat au Parlement sur cette question? Allez-vous vous décider et faire clairement savoir aux Canadiens ce que vous avez en tête au sujet de cette question cruciale?

M. Stevens: Vous êtes le seul à ne pas savoir où vous en êtes.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): C'est le député qui devrait se décider, car c'est lui qui a fait partie du gouvernement . . .

Une voix: Qui a fait.

M. Nielsen: Vous avez raison. Il faisait partie du gouvernement lorsque deux, et je pense même trois universités ont conclu des contrats avec des entreprises des États-Unis dans le domaine des lasers et de l'optique. Il dit maintenant que c'était une mauvaise décision.

Des voix: Vous avez raison.

M. Fulton: Lloyd a signé le contrat.

M. Nielsen: Nous savons que le gouvernement a instauré . . . j'entends les néo-démocrates dire que c'est une mauvaise chose, que les entreprises canadiennes . . .

Des voix: Non.

M. Broadbent: Nous disons que vous avez raison.

M. Nielsen: . . . ne devraient pas se lancer dans la haute technologie ni aucune de ces entreprises futuristes.

M. Blackburn (Brant): Nous avons dit que vous aviez raison.

M. Nielsen: Je trouve cette attitude honteuse.

Le député sait que nous avons établi un mécanisme grâce auquel nous espérons obtenir des données qui nous permettront de décider si le gouvernement canadien doit, oui ou non, participer d'une manière quelconque au programme d'initiative de défense stratégique des États-Unis. Nous devrions obtenir un rapport en temps voulu, nous prendrons alors une décision et il en sera informé le moment venu.

Questions au Feuilleton

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

PRÉSENTATION DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Barry Moore (Pontiac-Gatineau-Labelle): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants dans les deux langues officielles.

* * *

PÉTITIONS

LA PEINE CAPITALE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition de plusieurs personnes de ma circonscription que le rétablissement éventuel de la peine capitale préoccupe. Elles présentent une pétition pour le maintien de l'abolition de la peine capitale et demandent que l'on ne tienne pas de vote libre à ce sujet.

LE POSTE DE LA GARDE CÔTIÈRE DE CARTWRIGHT

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition des habitants de Cartwright, agglomération située dans ma circonscription. Ils protestent contre le déménagement du poste de la Garde côtière de Cartwright, qui doit être déplacé. Ce poste a bien rendu service à la collectivité. Ce n'est pas seulement une source de protection mais c'est aussi une source d'emplois. Ces personnes demandent que le poste reste à Cartwright.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 328.

[*Texte*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

Question nº 328—**M. Gagliano:**

Le ministre d'État (Petites entreprises) a-t-il effectué une tournée de consultations au sujet du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises et, dans l'affirmative, *a*) qui l'a accompagné, *b*) qui a participé aux consultations dans les différentes localités, *c*) combien la tournée a-t-elle coûté au total?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Il n'y a pas eu de tournée de consultations spécifiquement au sujet du projet de loi C-23, modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Cependant, il y a eu des discussions avant son introduction au Parlement et durant le processus de consultations sur la petite entreprise.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le vice-président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 30 mai, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur le Président, le 23 mai, mon collègue le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté son budget à la Chambre des communes. C'est l'exposé le plus complet des principes et des politiques du gouvernement progressiste conservateur jusqu'à présent. Il se fonde sur le mandat que les électeurs nous ont accordé en septembre et le traduit en programme d'action. Nous y sommes arrivés parce que nous nous étions engagés à consulter les Canadiens, à écouter leurs problèmes. Le message est limpide: les Canadiens veulent des emplois et un renouveau économique. Ils veulent un secteur privé rajeuni où l'on récompense la réussite au lieu de subventionner l'effort. Les Canadiens veulent un gouvernement plus efficace, qui gaspille moins l'argent des contribuables. Ils veulent que l'on fasse disparaître le spectre de notre dette nationale énorme qui ne cesse d'augmenter. Ce budget est axé sur ces thèmes et on y prend des initiatives décisives pour essayer de résoudre les problèmes difficiles qui se posent à l'heure actuelle, et que le gouvernement antérieur avait décidé d'ignorer. Il contient des mesures réalistes, efficaces et justes. Le budget est un document d'une portée vraiment nationale.

Je voudrais vous parler de l'importance du budget du point de vue des provinces de l'Atlantique. Nous connaissons tous les problèmes qui se posent depuis cinquante ans. Nous avons besoin d'emplois réels, productifs et satisfaisants au lieu des projets fédéraux d'utilisation de la main-d'œuvre. Les richesses de nos réserves ont été captées, mais les bénéfices sont allés ailleurs. Nous avons vu les jeunes déménager vers l'Ouest et vers le Sud pour chercher des occasions d'emploi. Nous avons dû lutter contre un gouvernement fédéral qui croyait connaître nos besoins mieux que nous. Avec le nouveau gouvernement progressiste conservateur, l'attitude du gouvernement a changé presqu'immédiatement. L'Accord énergétique de l'Atlantique marque le début d'une ère nouvelle pour Terre-Neuve et pour toutes les provinces de l'Atlantique. Nous garderons chez nous les bénéfices réalisés à même l'exploitation de nos ressources où ils devraient normalement être réinvestis. Le budget favorise l'autosuffisance et l'initiative privée.

Pour les entrepreneurs qui se lancent, le budget prévoit une aide aux petites entreprises manquant cruellement de capitaux, aide qui prendra la forme d'une exemption personnelle à vie de $500,000. Cette exemption sera échelonnée sur cinq ans en commençant par une exemption de $20,000 la première année. Les petits entrepreneurs pourront ainsi récolter le fruit de leur travail lorsqu'ils vendront leur entreprise. En raison des conditions spéciales qui prévalent en milieu agricole, on accordera cette exemption de $500,000 aux agriculteurs dès la première année.

On a prévu aussi des moyens de débloquer des capitaux en modifiant les conditions de placement par les caisses de pension. Des mesures incitatives sont également prévues pour que l'argent déposé dans les grandes caisses de retraite soient investis dans des corporations de placement et des sociétés en commandite de placement en petites entreprises, respectivement. Les fonds des Régimes enregistrés d'épargne-retraite pourront être investis dans des sociétés privées canadiennes indépendantes. Cette mesure permettra à nos concitoyens, et non pas au gouvernement, de choisir eux-mêmes la formule d'investissement la plus susceptible de stimuler l'activité économique, de favoriser la création de richesses et surtout celle d'emplois.

On a prolongé de deux ans le programme d'obligations pour la petite entreprise ce qui permettra aux agriculteurs et aux entrepreneurs d'emprunter des capitaux à des conditions intéressantes auprès des établissements financiers. On élargira les modalités régissant les fonds de travailleurs qui pourront eux aussi investir dans des petites entreprises. Ces mesures et bien d'autres encore assureront la croissance et l'essor du secteur privé de la région de l'Atlantique. Nous continuerons à financer le développement régional, bien sûr, mais nous avons nettement mis l'accent, cette fois-ci, sur l'initiative privée et sur la délégation des pouvoirs de décision aux instances locales.

Nous avons également entrepris des démarches essentielles pour mettre de l'ordre dans les affaires de l'État. Le gouvernement s'est donné comme objectif dans ce budget, de supprimer les obstacles au renouveau économique que sont le gaspillage et l'inefficacité au sein de l'appareil gouvernemental. Au cours des derniers mois, bien des Canadiens nous ont dit qu'ils assumeraient volontiers leur part du fardeau que représente la réduction du déficit si le gouvernement commençait lui-même par mettre de l'ordre dans ses affaires, s'il se débarrassait des programmes coûteux et inefficaces et permettait au secteur privé de s'occuper du renouveau économique. Les mesures que nous prenons dans le cadre du budget témoignent de notre volonté d'agir en ce sens. Le budget comporte, en effet, des mesures qui auront pour effet de rendre l'appareil de l'État plus efficace, plus économique et plus sensible aux besoins.

• (1210)

En novembre dernier, six semaines à peine après avoir pris le pouvoir, le gouvernement a pris des mesures en vue de réduire ses dépenses de 4.2 milliards de dollars. Depuis, il a étudié d'autres moyens d'accroître son efficacité en éliminant les programmes improductifs, en réduisant les chevauchements et doubles emplois et en lançant de nouvelles mesures de recouvrement des coûts. On a annoncé dans le budget un certain nombre d'initiatives de gestion interne visant à récupérer les coûts, à rationaliser l'administration publique et à réduire les dépenses.

Le gouvernement a, en outre, recensé un certain nombre de programmes et de politiques qui offrent des possibilité appréciables d'économie. Le groupe de travail dirigé par le vice-premier ministre (M. Nielsen) a effectué un examen approfondi des programmes du gouvernement dont les résultats se réflètent dans plusieurs des mesures annoncées dans le budget. Le travail de ces comités conjoints des secteurs privé et public continuera à améliorer la gestion des programmes et des services gouvernementaux.

Le budget expose également un certain nombre de mesures internes supplémentaires que prend le gouvernement afin de se serrer lui-même la ceinture et d'accroître l'efficacité avec laquelle est dépensé l'argent du contribuable. Par exemple, le régime de retraite de la Fonction publique passera à un mode de capitalisation complète sans aucune subvention des contribuables. La garantie d'indexation complète des pensions des députés et des sénateurs prendra fin le 1er janvier 1986. Un programme audacieux est mis en place afin d'améliorer la gestion de la trésorerie de l'État et de se débarrasser des biens immeubles dont il n'a plus besoin. Les effectifs de la Fonction publique diminueront avec la suppression de 15,000 postes au cours des six prochaines années, et aucune disposition au titre de l'inflation ne sera incluse dans les budgets de fonctionnement et de capital du gouvernement. Grâce à ces mesures et aux initiatives prises en novembre, le gouvernement économisera plus de 2 milliards de dollars cette année, et plus de 3 milliards d'ici 1990.

Certaines de ces mesures se répercuteront sur la région de l'Atlantique, mais il faut faire face à une dure réalité. A moins que le gouvernement n'agisse en vue de réduire le déficit et de contrôler la spirale de notre endettement, son aptitude à fournir des programmes et des services essentiels sera menacée. Il faut équilibrer avec grand soin ces réductions des dépenses par des hausses d'impôt pour les particuliers et les sociétés qui ont les moyens de les payer. Le budget a réalisé un équilibre délicat à la fois réaliste et juste en prenant des mesures efficaces sur de nombreux fronts.

L'exercice budgétaire tient compte de la nature particulière de l'économie du Canada atlantique. Les normes variables d'admissibilité à l'assurance-chômage ont été élargies. Elles permettront à de nombreux habitants des Maritimes de continuer à être admissibles aux prestations dont ils ont besoin du fait de la nature saisonnière de leurs industries. Le budget annonce aussi un vaste réexamen du programme d'assurance-chômage. Notre objectif est d'améliorer et de simplifier le système de façon à le rendre plus juste et plus fidèle au marché du travail. Je tiens à souligner que nous n'entreprenons pas cet examen avec l'intention de réduire les prestations fédérales aux chômeurs de notre pays.

Lors de la Conférence des premiers ministres de Regina, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) a annoncé une orientation nouvelle et novatrice en matière de formation et de création d'emplois fondée sur une participation accrue du secteur privé et des ressources locales. Cette orientation a été approuvée à l'unanimité par les gouvernements provinciaux et a reçu un vaste appui de la part du secteur privé et des groupes communautaires de l'ensemble du pays. Nous avons affecté 900 millions de dollars à ces programmes cette année. On négocie actuellement des ententes permettant de les mettre en œuvre le plus rapidement possible. Pour 1986-1987,

le gouvernement consacrera 900 millions de dollars à ces programmes. En prenant maintenant cet engagement, il va énormément aider les concepteurs et les réalisateurs de ces programmes. Cela devrait en faciliter le démarrage et la mise en œuvre rapide. Il s'ensuivra des programmes de formation et de création d'emplois plus efficaces à l'avenir.

Les crédits fédéraux s'adresseront à des projets mis sur pied dans des communautés locales et qui servent à quelque chose et ont un avenir. Cela symbolise notre vision de la gestion gouvernementale et du contrôle de la dette. Nous nous rendons compte qu'il faut commencer par balayer dans notre propre maison. Nous avons aussi veillé à ce que tous les secteurs de la société canadienne apportent leur juste contribution. Le budget comporte un certain nombre d'actions qui vont être prises immédiatement de façon à garantir une équité accrue du régime fiscal.

Par exemple, on va imposer un impôt minimum aux Canadiens à revenus élevés dans les délais nécessaires pour l'année fiscale 1986. Il y aura surtaxe temporaire de réduction du déficit pour les Canadiens à revenu élevé et les grandes sociétés, et une taxe sur le capital des grandes banques et des compagnies de fiducie. Il y aura des modifications qui vont empêcher les contribuables de se dérober au fisc en fractionnant leur revenu au moyen de prêts à leur conjoint et à leurs enfants. Il y aura d'autres modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pour mieux répondre aux besoins des Canadiens handicapés. On a supprimé les avantages fiscaux que procuraient des propriétés telles que bateaux de plaisance, véhicules de loisir, hôtels et établissements de soins.

La façon dont le gouvernement recueille les impôts n'est pas moins importante, monsieur le Président. Le budget prévoit aussi un certain nombre de mesures permettant de réaliser une juste administration du fisc conformes à la Charte canadienne des droits et libertés. Nous avons, par exemple, élargi le principe de l'innocence des personnes tant qu'elles n'ont pas été reconnues coupables à des cas portant sur des taxes de vente et d'accise, aux termes de la Loi sur la taxe d'accise. Il y a des limites manifestes aux pouvoirs de perquisition et de saisie de Revenu Canada et des limites au pouvoir du gouvernement d'imposer des règlements fiscaux rétroactifs. Ces modifications vont rendre le régime fiscal plus juste et plus fidèle aux besoins de tous les Canadiens.

Le budget reconnaît, en outre, qu'il est dans l'intérêt de chacun que le déficit soit réduit et que la dette nationale soit contrôlée. Comme l'a dit le premier ministre (M. Mulroney), la diminution du déficit et la baisse du chômage ne s'excluent pas mutuellement. Ce sont deux aspects du même défi, la relance économique et la réalisation de la compétitivité du Canada. Ces problèmes sont un cercle vicieux, monsieur le Président. Les déficits élevés freinent notre capacité de création d'emplois. Un chômage élevé entraîne à son tour des déficits encore plus élevés. Le budget propose des mesures réalistes, juste et efficaces pour venir à bout de ce cercle vicieux. Il est axé sur les trois stratégies fondamentales que j'ai esquissées précédemment.

D'abord, le gouvernement veut encourager l'initiative privée. Nous voulons que les Canadiens se prennent en main et assume l'avenir du Canada au lieu d'en laisser le soin aux hommes politiques et aux bureaucrates. Il faut que les Canadiens investissent dans leur avenir. Ensuite, le gouvernement a pris trop d'importance. Il en est venu à créer des problèmes plutôt qu'à les résoudre. C'est pourquoi nous passons les services de l'État au peigne fin depuis septembre pour trouver des cas de gaspillage et d'incurie. Nos efforts commencent à porter fruit. Troisièmement, le budget démontre que les gouvernements seront incapables à l'avenir de soutenir la croissance et les emplois et de fournir tous les services demandés à moins de prendre en charge dès maintenant nos affaires financières.

Notre dette publique est tout simplement la somme des déficits antérieurs. En un siècle, nous avons accumulé une dette de 18 milliards de dollars. En moins de deux décennies, celle-ci a ensuite grimpé jusqu'à 200 milliards ou presque et ne met plus que cinq ans pour doubler. Notre dette monte en flèche. Si on ne s'y applique pas, le phénomène va inévitablement entraver l'action du gouvernement à la longue. Ce sont surtout les Canadiens de l'Atlantique qui en feraient alors les frais. Si nous nous laissons gagner par la paralysie, nous ne pourrons plus rien pour promouvoir la croissance et les emplois dans les provinces Maritimes. C'est pourquoi le budget tâche de réduire le déficit à moyen terme, sans agir trop vite de peur de compromettre la reprise économique, ni trop lentement, afin d'enrayer l'endettement.

Chacun sait à la Chambre, monsieur le Président, que le gouvernement fédéral a prévu dans le budget qu'il mettrait fin au financement des usines d'eau lourde de Port Hawkesbury et de Glace Bay. C'est une solution qu'on lui recommande depuis nombre d'années. En 1985, le gouvernement du Canada a hérité d'une situation financière tellement mauvaise qu'il a estimé ne plus pouvoir financer ces activités.

La décision aura des conséquences préjudiciables pour les employés de ces centrales. C'est pourquoi le gouvernement a ordonné à EACL de leur offrir des indemnités équitables et généreuses. Le premier ministre s'y est de nouveau engagé cette semaine à la Chambre. Bien qu'on n'ait encore rien proposé de précis aux travailleurs, je suis persuadé que lorsque l'entente aura été conclue, ils vont la trouver juste et équitable.

Nous avons maintenant la tâche de créer des emplois dans le nord-est de la Nouvelle-Écosse non seulement pour les employés nouvellement licenciés, mais aussi pour les centaines d'autres qui sont au chômage depuis longtemps. Nous reconnaissons qu'il est plus que temps que le gouvernement du Canada s'occupe de résoudre le problème du chômage. Aucun des gouvernements précédents n'a montré la détermination du gouvernement actuel à créer des emplois.

• (1220)

L'encouragement fiscal à l'investissement au Cap-Breton fait de la Nouvelle-Écosse la région canadienne où il est le plus intéressant d'investir, du point de vue de la fiscalité fédérale. La visite que le ministre de l'Expansion industrielle régionale a rendue au Cap-Breton vendredi, le lendemain de la présentation du budget, illustre l'attention que le gouvernement voue au nord-est de la Nouvelle-Écosse.

Ce budget aborde avec réalisme les problèmes des Canadiens de l'Atlantique et du pays tout entier et prévoit une action efficace en vue de les résoudre. Il s'appuie sur une foi inébranlable dans la capacité des Canadiens et dans la vigueur de leur pays. Il est construit sur cette force.

M. Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, je félicite le député de Cape Breton Highlands-Canso (M.

O'Neil) pour le fond et la forme du discours qu'il a livré à la Chambre des communes.

Ses observations sur le déficit et le chômage m'ont particulièrement intéressé. Il a fait valoir que ces deux questions, loin de s'exclure l'une l'autre, semblent être fortement interdépendantes. Voudrait-il commenter la réaction qu'il a recueillie des personnes de sa circonscription à propos du budget et de son programme d'action? Les gens de sa circonscription, comme ceux de la mienne, se rendent-ils à l'évidence qu'il est impossible de résoudre ces deux problèmes l'un sans l'autre? Autrement dit, nous ne pouvons plus laisser le déficit augmenter tout en espérant créer en même temps des emplois.

Vu les encouragements fiscaux que le budget propose pour son coin de pays, cela m'intéresserait de savoir quelle a été la réaction spontanée qu'il a pu constater à cet égard. Je sais qu'il est constamment en contact avec les gens de sa circonscription et de sa région. Quelle a été leur première réaction à ces deux questions?

M. O'Neil: Monsieur le Président, je dirais pour commencer que la période de croissance incontrôlable du déficit et du chômage que nous avons traversée nous a appris que le financement par le déficit budgétaire ne crée pas nécessairement d'emplois. Nous en avons la preuve aujourd'hui.

Nous avons vécu l'autre scénario et mes électeurs se rendent compte, à l'instar de tous les Canadiens, qu'il est difficile pour le gouvernement de mettre en œuvre de nouveaux programmes et de créer des emplois dans n'importe quelle région du pays alors qu'environ un tiers de nos recettes fiscales va au service de la dette.

En ce qui a trait aux encouragements fiscaux, mes électeurs ont bon espoir qu'ils permettront d'attirer de nouvelles industries. J'ai été très heureux d'apprendre de la bouche du ministre de l'Expansion industrielle régionale, hier soir, au cours de la séance du comité que de huit à dix entreprises s'étaient renseignées auprès de lui, car elles sont intéressées à profiter de ces encouragements supplémentaires pour s'établir dans le nord-est de la Nouvelle-Écosse et créer des emplois dans cette région. Nous avons bon espoir, monsieur le Président.

M. Ouellet: Monsieur le Président, le député n'ignore certainement pas la fermeture par le ministère des Transports du centre de contrôle d'Eddy Point dans sa région. Appuie-t-il cette décision qui a été prise, semble-t-il, pour des raisons de rentabilité? On en a appelé de la décision. Un certain nombre d'organismes et de personnes s'inquiètent énormément de voir que la rentabilité passe avant la sécurité des gens et la protection de l'environnement.

Le député va-t-il se joindre à ceux qui réclament la réouverture du centre de contrôle d'Eddy Point ou va-t-il plutôt appuyer la décision unilatérale du ministre des Transports (M. Mazankowski) qui a créé de l'inquiétude, de l'insatisfaction et de l'appréhension dans sa circonscription?

M. O'Neil: Monsieur le Président, tout d'abord, j'ai partagé les craintes de mes électeurs à l'annonce de la décision de fermer ce centre. J'ai défendu avec véhémence auprès du ministre des Transports son maintien en activité.

Cependant, il ne s'agit pas simplement d'une question de rentabilité. D'autres facteurs entrent en ligne de compte. Le député n'ignore pas que l'une des principales raisons qui ont justifié l'établissement de ce centre de contrôle était l'existence d'une raffinerie de pétrole dans le détroit de Canso. Or, cette raffinerie a fermé ses portes il y a plusieurs années, sous le gouvernement précédent.

Si ce n'était de la grave situation financière dans laquelle se trouve le gouvernement et le gaspillage ridicule du gouvernement précédent, et si nous n'avions pas hérité d'un déficit aussi énorme nous aurions les revenus nécessaires non seulement pour financer et poursuivre une activité comme celle du centre d'Eddy Point, mais aussi pour créer de nombreuses autres entreprises semblables et élargir les programmes de sécurité, tout en veillant à régler tous les autres problèmes écologiques.

M. Ouellet: Monsieur le Président, il ressort nettement de sa réponse que le député est disposé à avaliser un budget en vertu duquel les multinationales empocheront des millions de dollars. Il est d'accord pour l'augmentation de deux cents du litre d'essence, laquelle augmentation constituera une aubaine pour les multinationales américaines. Il laisse également entendre qu'il veut bien que le gouvernement pénalise les démunis et les habitants des régions éloignées, notamment les électeurs de sa circonscription, afin de donner satisfaction aux multinationales.

M. O'Neil: Monsieur le Président, je dois dire au député que l'affeux chômage dont mes électeurs ont été victimes depuis quelques décennies sous le gouvernement de son parti a constitué la plus grande sanction qu'on ait pu leur infliger.

Je lui rappelle que l'on a prévu dans le budget un crédit d'impôt à l'intention des habitants du Cap-Breton. Nous misons sur ce crédit d'impôt pour favoriser dans la région la création des emplois dont ont été privés mes électeurs des dizaines d'années durant, et pas par la faute d'un gouvernement conservateur. Il s'agit d'un nouvel encouragement et des emplois seront créés.

M. Rompkey: Monsieur le Président, je souhaite la bienvenue au député qui vient comme moi de la région atlantique. Je voudrais cependant lui poser quelques questions au sujet de certains sujets qu'il a abordés dans son discours.

Tout d'abord, à propos des encouragements fiscaux, croit-il vraiment que l'octroi d'un dégrèvement d'impôt dans la région de l'Atlantique où le secteur privé est déjà faible, changera quoi que ce soit à la situation? En fait, on accorde déjà un dégrèvement fiscal de 50 p. 100 aux entreprises qui s'établissent dans la région. L'ennui, c'est que pour bénéficier de ce dégrèvement, il faut réaliser des bénéfices. Il faut donc faire de l'argent pour payer de l'impôt. Les entrepreneurs et propriétaires de petites entreprises qui souhaitent s'établir dans la région de l'Atlantique ont besoin de capitaux au départ. Ils n'ont pas les moyens d'attendre d'être lancés en affaires et de commencer à avoir des rentrées d'argent.

• (1230)

Ne conviendrait-il pas mieux que le gouvernement décide de consolider les infrastructures dans la région atlantique et d'offrir des fonds d'investissement aux entreprises qui veulent s'y implanter, au lieu de concéder un stimulant fiscal qui, d'après moi et aussi selon l'expérience passée, a déjà été proposé sans résultat?

En second lieu, le député a parlé des retombées du budget sur la région atlantique. Je pense que tous les représentants de cette région ont le devoir de défendre leurs commettants ce qu'a fait, d'après moi, le Conseil économique des provinces de l'Atlantique. Le Conseil a affirmé que 80 p. 100 du produit provincial brut venait de sources gouvernementales, et seulement 20 p. 100 du secteur privé, en comparaison de 55 p. 100 dans les autres parties du Canada. Autrement dit, plus que toute autre région du Canada, l'économie de la région atlantique est tributaire des dépenses gouvernementales. Si le secteur privé est incapable de réagir chaque fois que l'on réduit les dépenses publiques et qu'on accroît les impôts, une économie, par ailleurs faible, s'en ressent durement.

Ce sont certaines réalités que j'ai voulu rappeler au député. En convient-il, oui ou non? Si oui, voudrait-il en saisir son groupe parlementaire et tenter de nous aider, les représentants de cette région qui veulent qu'on rende justice à leurs électeurs?

M. O'Neil: Monsieur le Président, en premier lieu, je dirais que le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) ne comprend pas la portée du crédit d'impôt dont j'ai parlé précédemment. Ce crédit d'impôt est conçu pour attirer les entreprises dans la région. Il ne vise pas les entreprises et entrepreneurs déjà en place. Nous voulons inciter des investisseurs d'ailleurs, au Canada et dans le monde, à venir créer des emplois dans le nord-est de la Nouvelle-Écosse et dans toute la province.

Quand le député fait remarquer que, d'après le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, cette région dépend des subsides de l'État, il dénonce la grande lacune du gouvernement précédent, son incapacité à créer un secteur privé indépendant dans la région atlantique. C'est justement un de nos objectifs et c'est ce que nous allons réaliser, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Voilà qui met fin à la période des questions et observations.

La parole est au député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy).

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je ne suis pas particulièrement étonné de constater que le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. O'Neil) est séduit par le budget de son parti et tente par tous les moyens possibles de le présenter en termes attrayants à ses électeurs en dépit des faits qui lui ont été dévoilés à diverses reprises.

Le budget regorge de promesse apaisantes et mielleuses, mais non vraiment sincères du premier ministre (M. Mulroney) qui a prétendu que tous les Canadiens seraient traités de façon juste. Le budget se trouve camouflé dans des masses de papier où les données sont partielles et les faits dissimulés. Il est présenté de façon si attrayante que non seulement le député de Cape Breton Highlands-Canso, mais de nombreux autres députés ont été bernés. Il ne semblait pas inaugurer une nouvelle ère, mais il semblait au moins éviter de graves erreurs et contenait certains éléments intéressants pour un grand nombre d'entre nous, notamment une amorce de réforme des pensions, la possibilité d'utiliser nos REER versés dans les caisses de pension pour des investissements dans les petites entreprises, de nouveaux fonds pour le financement des entreprises exploités par les travailleurs et un léger remaniement des allocations familiales versées aux familles à faibles revenus.

Après un examen plus approfondi, on constate que le budget est machiavélique, sournois et infâme.

En fait, ce budget ne marque pas une nouvelle ère, mais la continuation du passé. La discipline que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) faisait du dernier budget Lalonde vaut pour celui-ci. C'est un peu comme un poisson crevé sur la plage, il est bien brillant à l'extérieur, mais l'intérieur est déjà pourri. Si l'on doute de la similarité entre ce budget et celui de M. Lalonde, il suffit de se rappeler la façon, non intentionnelle mais néanmoins enthousiaste, dont les députés d'en face ont reconnu le budget Lalonde lorsqu'on le leur a lu. Ils ont répondu par réflexe aux principes réactionnaires qui caractérisaient ce budget-là aussi bien que celui-ci. Et ce ne sont pas seulement les principes qui sont semblables, mais aussi la substance. C'est la même substance qui avait conduit la députée de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) à condamner les concessions aux riches aux dépens des pauvres. C'est la même substance qui s'était attirée le mépris du député de Saint-Jean-Ouest, parce que l'on n'encourageait pas la demande des consommateurs. C'est la même substance que condamnait le député de Joliette (M. La Salle) parce que l'on ne se préoccupait pas des jeunes et qu'on ne créait pas d'emplois.

Nous pourrions fort bien réfuter ce budget en citant les discours faits par les ministériels lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Le premier ministre déclarait que les Canadiens étaient trop imposés et qu'il ne fallait pas augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers pour restreindre le déficit. Nous nous souvenons des conservateurs en train de promettre maintes fois d'indexer la pension de vieillesse au coût de la vie et ce, tous les trimestres. Lorsque nos oreilles blasées refusent d'entendre le slogan dénué de sens des conservateurs «des emplois, encore des emplois, toujours des emplois», nous nous rappelons encore une fois les paroles du député de Saint-Jean-Ouest: les gens sont en présence d'un gouvernement tout à fait malhonnête et ils mettent toutes les politiques dans le même panier.

Ce budget est gênant pour nous tous, et cela se comprend. Voyez les avantages offerts à la petite entreprise, monsieur le Président. Grands dieux ce secteur est censé être le favori du parti au pouvoir. La stimulation des petites entreprises était censée créer des emplois. En vertu de nouvelles règles, les petites entreprises devaient obtenir du capital-actions financé par des REER et des fonds de pension. Les économistes commencent déjà à se demander si ces fonds seront réinvestis sous forme de capital-actions ou de capital-risques, au lieu d'être mis de côté dans un régime sûr comme par le passé. D'autre part, nous assistons à la triple augmentation des avoirs étrangers autorisés, ce qui risque de provoquer l'exode de milliards de dollars qui ne seront pas investis chez nous.

L'exemption de $500,000 sur les gains en capital ne servira vraisemblablement à rien. Il est facile d'imaginer un millier de Mort Schulmans en puissance se dépêcher d'investir dans l'immobilier, les pierres précieuses, l'or, l'art et les antiquités. Rien n'incite véritablement les Canadiens à investir dans des projets utiles de création d'emplois ou même dans notre pays.

Il n'y a aucun autre stimulant, si ce n'est le patriotisme et, jusqu'ici, ce n'est guère une caractéristique de l'investisseur auquel l'exemption de $500,000 a profité.

C'est vrai, le crédit d'impôt accordé aux petites entreprises pour la recherche et le développement sera peut-être utile. L'exemption de la surtaxe imposée aux grandes sociétés aussi. La mesure la plus importante visant la petite entreprise est sans doute le fait que 7.6 milliards de dollars seront pris dans la poche des consommateurs en 1986. Je me demande, monsieur le Président, si les exploitants de petites entreprises ou quiconque seront incités à aller investir alors que leur pouvoir d'achat diminue de cette façon? Bien entendu, l'argent pris aux consommateurs profitera, du moins en partie, aux riches et aux sociétés pétrolières, pour la plupart étrangères, qui sont manifestement les principaux bénéficiaires de ce budget. Les avantages offerts à la petite entreprise sont vagues, mais pour ce qui est des sociétés pétrolières, il n'y a aucun doute.

Toutes les initiatives pour réduire le déficit qui ont été prises en Allemagne de l'Ouest, en Grande-Bretagne ou en Colombie-Britannique et qui ont abouti au ralentissement de l'activité économique et à la hausse du chômage ont été vaines. Tout aussi vaines ont été les initiatives de MM. MacEachen et Lalonde. Celle de l'actuel ministre des Finances (M. Wilson) sont également vouées à l'échec. Quand ils veulent réduire leur déficit, les gouvernements procèdent toujours de la même façon. Ils se servent des pauvres, des personnes âgées et des gagne-petit de la classe moyenne comme de la chair à canon dans leur guerre contre le déficit.

Celle que mène le parti conservateur est un peu moins féroce. Il préfère, en effet, se livrer à la guérilla et multiplier les escarmouches, de sorte que les blessures sont moins visibles et l'issue définitive plutôt aléatoire. L'année prochaine, la perte résultant des réductions d'impôt personnelles n'atteindra que 80 millions de dollars. En 1990, les réductions d'impôt sur le revenu entraîneront une perte de 695 millions de dollars. Le changement apporté au crédit d'impôt aux enfants est plus subtil. Il n'y aura pas de perte en 1986; il y aurait plutôt un gain. Mais en 1992, le gouvernement aura dépossédé les Canadiens dont les revenus sont faibles ou moyens de 235 millions de dollars.

• (1240)

La désindexation des pensions est une mesure qui nous avait presque échappée, mais nous prenons de plus en plus conscience de ses incidences. Les pensionnés de la vieillesse et les personnes âgées de toutes les régions du Canada commencent à se rendre compte que les 35 millions de dollars de 1986 atteindront 2 milliards en 1990. La hausse de la taxe de vente et d'accise qui n'est maintenant que de 250 millions de dollars atteindra près de 3 milliards d'ici 1990.

Les familles canadiennes ordinaires vont subir une augmentation de leur impôt sur le revenu de 30 p. 100 au cours de cette période. Les pensionnés de la vieillesse vont perdre en moyenne $680 par année, de sorte qu'ils devront assumer une perte globale de $2,200 environ d'ici 1990. Alors que le Conseil national du bien-être social vient de faire savoir que le nombre des pauvres chez nous a augmenté de 660,000 depuis deux ans, nous constatons que les pauvres sont de plus en plus pauvres et les riches de plus en plus riches, et que les grandes sociétés continuent de s'enrichir aux dépens des simples contribuables. Cependant, je crois savoir que le ministre des Finances s'est plaint hier de ce que nous n'avions pas suffisamment de riches parmi nous. Il a ajouté que les pensionnés étaient pris d'une frénésie de se sacrifier pour lutter contre le déficit, et que les personnes âgées lui faisaient savoir qu'elles n'ignoraient pas qu'elles devraient se serrer la ceinture, mais que la voie dans laquelle le gouvernement s'est engagé est la bonne. Eh bien, les 400,000 membres de la Fédération nationale des retraités et des citoyens âgés, les 8,000 membres de la Association of Jewish Seniors, les 10,000 membres des Canadian Pensioners Concerned Incorporated de l'Ontario et les 300,000 membres des United Senior Citizens de l'Ontario ne sont pas d'accord.

Nous n'arrivons vraiment pas à comprendre pourquoi on n'a pas donné aux riches l'occasion de faire montre de leur zèle patriotique. L'imposition immédiate d'un impôt minimum les aurait sûrement portés au comble du ravissement. Au lieu de cela, on nous distribue ce curieux document anonçant un impôt minimum pour le Canada. Quel document stupéfiant! Après bien des détours, nous apprenons qu'il n'y a que 4,000 riches environ au Canada et qu'il est tellement compliqué de les imposer que ça n'en vaut pas tellement la peine. Faut pas nous prendre pour des poires!

Les conservateurs ont promis de réduire le déficit. Ils n'ont pas obtenu des résultats spectaculaires en ce sens et n'y réussiront pas non plus, car à mesure que le taux de chômage continue de croître, que le pouvoir d'achat continue de décliner et que les paiements sociaux continuent d'augmenter, nous sommes engagés dans une course perdue d'avance. Les conservateurs se trompent. Ils prennent pour hypothèse que le déficit est la cause plutôt que l'effet des problèmes économiques.

Ce qu'il nous faut, c'est une augmentation de l'embauche, mais il n'est pas question d'emplois dans le budget. Je crois savoir que le ministre des Finances a dit à Toronto l'autre jour qu'ils créeront peut-être quelque 500,000 emplois. En examinant bien le budget, on ne voit rien en fait de paramètres, de missions ou de mécanismes imposés pour arriver à ce résultat, sauf que peut-être il pourrait se créer dans les 500,000 emplois de comptables pour permettre à ceux qui ont déjà de l'argent d'en avoir plus. Je ne suis jamais parvenu à comprendre comment on peut justifier l'opposition à un impôt sur les gains en capital, alors que le labeur physique ou intellectuel des simples travailleurs a toujours été considéré comme imposable. Rien n'est prévu pour l'amortissement du corps, rien du genre. La thèse fondamentale, que personne ne conteste de l'autre côté de la Chambre, c'est que ceux qui ont de l'argent méritent d'en avoir plus, qu'ils ont droit à tous les encouragements en ce sens, et au diable le reste de la population qui ne profite pas de ces avantages!

Une voix: Quel langage antiréglementaire!

M. Benjamin: Pas du tout!

M. McCurdy: Alors je retire le mot «diable».

M. Benjamin: Ne le faites pas, après tout c'est un bon diable.

M. McCurdy: Mais les Canadiens n'ont pas fini de soupçonner les motifs de ceux qui raisonnent de la sorte.

J'aimerais vous dire ce que les députés du Nouveau parti démocratique auraient fait. Nous aurions cherché à fixer un objectif d'une année sur l'autre pour la réduction du chômage et pour la création d'emplois. Notre parti n'a pas biaisé avec la consultation. Il a fait des consultations d'un bout à l'autre du pays. La réponse qu'il a reçue des Canadiens, c'est que ce n'est pas le déficit qui est l'objectif. Ils savent mieux comprendre la conséquence économique du déficit, ils savent que si l'on crée des emplois, on réduira le déficit parce que celui-ci est suscité par le chômage. Ce que nous aurions fait ressemble à certains égards à ce que les conservateurs ont proposé. Je dirai même que nous aurions offert des encouragements à la petite entreprise. Nous aurions proposé, comme dans le budget, de mettre à la disposition des petites entreprises les REÉR et les caisses de retraite. Mais, de notre côté, personne n'aurait eu la folie d'enlever de l'argent à ceux sur lesquels nous comptons le plus pour qu'ils achètent les produits des petites entreprises.

M. Manly: Les consommateurs.

M. McCurdy: Les consommateurs, en effet. Nous aurions réaménagé le régime fiscal de telle sorte que les consommateurs et les chômeurs auraient eu davantage d'argent entre leurs mains. Même les grandes sociétés auraient profité de dégrèvement fiscaux si elles s'étaient engagées à créer des emplois et à prendre d'autres mesures pour relancer l'économie.

En accroissant la demande de produits de consommation, nous aurions développé les investissements, créé des emplois et d'autres revenus et abaissé à la fois les dépenses sociales et le déficit. Il aurait certes fallu du temps pour y parvenir. C'est pourquoi nous aurions débloqué tout d'abord des fonds à des fins économiques et sociales. La création directe d'emplois aurait davantage de répercussions immédiates sur l'économie et, avec le temps, favoriserait la croissance économique. Dans le domaine des forêts, des pêches, de l'agriculture et de l'énergie, nous aurions pu créer, avec des investissements de 800 millions de dollars, un grand nombre d'emplois sur une période de cinq ans; jusqu'à 400,000 peut-être.

Nos services municipaux sont en train de sombrer: les routes se détériorent, l'eau est polluée, les sous-sols sont inondés. C'est dire que toutes sortes de mesures matérielles et structurelles s'imposent dès maintenant. La Fédération canadienne des municipalités a fort bien décrit la situation de nos municipalités avant de recommander que 1.2 milliard de dollars soient dépensés chaque année pour combler leurs besoins dont 450 millions par le gouvernement fédéral, ce qui aurait permis de créer 40,000 emplois par année.

Le logement est une honte nationale. La situation devient d'autant plus grave que l'immobilier va maintenant devenir un secteur-clé de l'investissement en capital, grâce à l'exemption fiscale sur les gains en capital. Celle-ci va probablement déclencher une spéculation immobilière comme nous n'en avions pas connue depuis de nombreuses années. Elle va accroître le coût du logement pour les simples Canadiens. Nous aurions recommandé une augmentation de 500 millions de dollars des dépenses en faveur des logements sociaux, la fourniture de 50,000 logements et la création de 66,000 nouveaux emplois dans le bâtiment qui est durement touché par le chômage.

De tous les coins du pays, on vous a demandé les moyens de prendre le contrôle de la croissance économique au niveau des collectivité locales. Nous aurions consacré 850 millions de dollars à des crédits d'initiative communautaire pour la mise en place de nouvelles coopératives, de sociétés de développement communautaire et de petites entreprises, afin de donner aux collectivités locales des occasions de créer des emplois et de profiter des ressources et des talents disponibles au niveau local. Au lieu de retirer 2 milliards de dollars aux provinces, nous aurions veillé à ce que les crédits à l'éducation et aux services sociaux soient maintenus. La mise en place d'un impôt minimum, un impôt sur le revenu plus progressif et des modifications des impôts sur les sociétés ainsi qu'une diminution des dépenses, grâce au recul de la nécessité de mesures sociales, auraient créé de nouvelles recettes.

● (1250)

Avant de conclure, je souhaiterais soulever deux points qui me préoccupent particulièrement. Je suis le critique de la jeunesse de mon parti. La volumineuse documentation que nous avons ne dit pas un mot sur les besoins des jeunes qui connaissent actuellement un taux de chômage de 17 p. 100. Tout ce dont on fait mention à ce sujet, c'est une amélioration des centres d'emploi des universités et une coupe de 78 millions de dollars dans les programmes de formation.

A Windsor, où nous attendons l'intervention du gouvernement sur les quotas, sur le contenu canadien, nous subissons le fardeau supplémentaire d'une augmentation de la taxe de vente qui va sans aucun doute ralentir les ventes d'automobiles, sans parler d'une augmentation de 2c. sur l'essence qui ne va pas non plus faciliter les choses.

Il n'y a pas que cela à envisager, monsieur le Président. Windsor est fondamentalement une ville mono-industrielle pour laquelle le tourisme est une perspective d'avenir. On nous a dit que le gouvernement fédéral n'allait plus participer à des ententes EDER prévoyant un financement fédéral du tourisme à un moment où c'est vital pour la création d'emplois à Windsor.

Ce n'est pas un budget juste. Il ne créera pas d'emplois. Il ne parviendra pas à réduire le déficit parce qu'on s'y prend trop mal. A cause de ce budget, il nous faudra attendre encore une autre année pour obtenir ce que les Canadiens réclament, la croissance économique que la création d'emplois peut nous procurer.

Le président suppléant (M. Paproski): Des questions ou observations? La parole est au député de Selkirk-Interlake (M. Holtmann).

M. Holtmann: Monsieur le Président, je voudrais demander au député comment il envisage la création d'emplois. Le gouvernement précédent a injecté des milliards de dollars dans ce secteur sans pouvoir enrayer la hausse du chômage. Le député d'en face propose de consacrer 500 millions de dollars ici et un milliard là. Il pense pouvoir créer des emplois de cette façon. Ça n'a pas marché dans le passé, mais le concepteur-rêveur que nous avons en face s'imagine qu'on pourrait tout à coup réussir. Sur quoi se fonde-t-il pour prétendre qu'en accordant des fonds à diverses municipalités, on pourrait créer des emplois? Comment le pourrait-on, alors que cette méthode a échoué? Qu'en pense-t-il?

M. McCurdy: Monsieur le Président, je suis microbiologiste. Je n'ai pas vraiment la compétence nécessaire pour donner des leçons d'économie.

Des voix: Bravo!

M. McCurdy: Par contre, je sais lire. Je veux bien croire que le gouvernement et ses députés ont consulté autant qu'ils le prétendent. La Fédération canadienne des maires et des municipalités a fait pour nous l'examen détaillé des graves besoins qu'éprouvent nos municipalités. Ces besoins sérieux doivent être comblés.

Je concède au député d'en face que le gouvernement précédent a pris des mesures à court terme aussi peu souhaitables qu'inutiles. Nous parlons, nous, de créer des emplois afin de satisfaire des besoins économiques sérieux. S'il n'est pas au courant, qu'il vienne me voir à mon bureau et je lui remettrai un exemplaire du rapport de la Fédération. Il comprendra alors de quelle façon on peut créer des emplois dans le secteur public.

M. Kilgour: Monsieur le Président, nous sommes aux prises actuellement avec un déficit de 200 milliards de dollars. Cela représente donc une dette de $8,000 à $9,000 par habitant, hommes, femmes et enfants. Comment le député d'en face réglerait-il ce problème?

Il me semble que tout ce que le député réclame a été expérimenté par le gouvernement Mitterrand en France, depuis 1981. Ce pays a nationalisé et dépensé massivement. Quelque 50,000 nouveaux fonctionnaires ont été ajoutés sur la liste de paie de l'État. Comme le député le sait, le franc français a été dévalué trois fois. Les faillites se multiplient en France et le chômage est en hausse. Les politiques que le député semble préconiser ont complètement échoué en France où l'on a fait marche arrière sur presque tous ces points. Le député voudrait-il nous dire ce qu'il en pense?

M. McCurdy: Monsieur le Président, le gouvernement Thatcher s'est attaqué au déficit britannique. Les gouvernements de l'Allemagne de l'Ouest et de la Colombie-Britannique se sont attaqués aux leurs. Dans quel but? Créer du chômage. Cette action a même, en fin de compte, découragé l'investissement.

Le président des États-Unis, avec sa théorie de l'offre, ne s'en est pas pris au déficit. Il l'a augmenté. Je ne dis pas qu'il faut accroître nos investissements dans le domaine de la défense. Il n'en reste pas moins que les dépenses publiques aux États-Unis ont créé des emplois. C'est le moyen le plus efficace qu'on ait pris pour lutter contre le problème du chômage.

Je suggère au député d'en face de prendre l'exemple des Suédois. Il comprendrait peut-être comment un pays ayant la même population et des problèmes semblables a réussi à résoudre le problème du chômage et de la croissance économique dans tous les secteurs d'une façon beaucoup plus efficace que ce budget ne peut le faire.

M. Fraleigh: Monsieur le Président, j'ai quelques observations à faire. J'espère pouvoir utiliser le mot qui semble littéralement obséder le député d'en face. Il s'agit du mot «orgies». Un accroissement massif du déficit, voilà le seul genre d'orgies auquel nous pouvons nous attendre avec ce qu'il propose. Si cette solution était la bonne, nous n'aurions pas du tout de chômage au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Fraleigh: Le député reconnaît qu'il est biologiste ou autre chose. Je veux parler des universitaires qui n'ont aucune idée de ce qui fait marcher un pays. S'ils veulent le découvrir, qu'ils aillent parler aux propriétaires de petites entreprises et aux agriculteurs du pays qui créent les emplois et la richesse et qui nous font vivre. J'espère qu'il exhortera ses homologues de l'Ouest qui représentent des circonscriptions rurales à aller dire aux agriculteurs et aux entrepreneurs de leurs circonscriptions que l'exemption de l'impôt sur les gains en capital est une vaste escroquerie. J'exhorte le député à le faire. J'exhorte chacun des députés d'en face à aller raconter cela dans leurs circonscriptions de l'Ouest, à dire aux agriculteurs que la concession fiscale qu'ils ont obtenue pour une chose à laquelle ils ont consacré toute une vie de labeur n'est qu'une escroquerie.

M. McCurdy: Monsieur le Président, je m'étonne d'entendre des arguments aussi fallacieux. Me croit-on incapable de ne pas pouvoir représenter ma circonscription simplement parce que je suis biologiste? J'ignore ce qu'est le député d'en face; mais je suis sûr qu'il ne comprend rien à 90 p. 100 des questions abordées à la Chambre parce qu'il n'est pas spécialiste en la matière. C'est tout simplement ridicule.

J'ai parlé à des propriétaires de petites entreprises qui ne voient pas comment ils peuvent réussir . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'informer le député que son temps de parole est expiré.

En tant que simple citoyen canadien qui occupe aujourd'hui ce fauteuil, je voudrais en profiter pour féliciter l'équipe de chez nous qui a remporté la Coupe Stanley. Je pense qu'une nouvelle dynastie a pris le départ à Edmonton.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Quand la Chambre a suspendu ses travaux à 13 heures, je pense bien que la période de questions et d'observations avait pris fin. Je donne la parole au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart).

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole comme la plupart des députés de la Chambre, et de parler sur le budget du ministre des Finances (M. Wilson) et du très honorable premier ministre (M. Mulroney). J'aimerais, de façon objective et positive, regarder ce que ce budget réserve, dans un premier temps, en ce qui concerne nos personnes âgées. A mon avis, personne ici ne sera surpris d'apprendre que j'étais extrêmement déçu de voir que le ministre des Finances et le premier ministre maintenaient, dans le budget, la discrimination à l'endroit des personnes âgées, des femmes célibataires, séparées ou divorcées.

Je croyais et j'espérais que, au moins, le ministre des Finances, à la suite des consultations, des pétitions, de la commission parlementaire qui a siégé et où tous les groupes étaient unanimes pour demander au gouvernement d'étendre l'allocation au conjoint à toutes les personnes seules, qu'elles soient célibataires, séparées ou divorcées... Malheureusement, monsieur le Président, je me demande si le ministre des Finances a un cœur ou si c'est un coffre-fort, parce qu'il n'a rien compris là-dedans. Il a maintenu ce qu'on appelle la discrimination à l'endroit des personnes âgées, des célibataires, séparées et divorcées. J'ose espérer, qu'il reste encore une possibilité de changement lorsqu'on discutera de ce projet de loi en comité, et que le ministre et le premier ministre comprennent très bien que si le projet de loi n'est pas modifié, c'est dans toutes les circonscriptions du Canada que les personnes âgées de 60 à 64 ans, qui sont dans la misère, qui vivent en dessous du seuil de la pauvreté, seront refusées seulement parce qu'elles sont célibataires, séparées ou divorcées.

Monsieur le Président, examinons ce que le ministre des Finances et le premier ministre ont décidé en ce qui a trait au sort de nos personnes âgées. Durant la campagne électorale, au Québec, dans la ville de Sherbrooke, une promesse solennelle, un engagement d'honneur, la parole du premier ministre, le 26 juillet, il disait à la population canadienne, et suivi par tous ses députés et candidats conservateurs: Si vous m'élisez, je m'engage à rétablir la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse. Qui aurait pu douter de la parole du premier ministre? Moi-même, j'ai dit: Bravo! J'ai confiance. Je pense qu'il est sincère, qu'il est honnête; j'ai cru comme l'ensemble des citoyens et des citoyennes ont le droit de croire à la parole du premier ministre. Monsieur le Président, un peu plus tard, au mois de janvier, dans un document d'étude présenté par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), déposé à la Chambre, en conférence de presse, à tout le public, et lui aussi, au nom du gouvernement, au nom du premier ministre, s'engageait solennellement à ce que la consultation, la réorganisation des programmes sociaux ait pour résultat d'améliorer le sort de nos citoyens les plus démunis. Encore, à ce moment-là, monsieur le Président, j'ai cru en la parole du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Comme le premier ministre l'a dit, en réponse à mes questions, le secrétaire parlementaire parle en son nom, il ne parle pas au nom du gouvernement. Il a répondu à la question; les deux seules personnes en cette Chambre qui parlent au nom du gouvernement dans le domaine des programmes sociaux, c'est le ministre des Finances et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Moi aussi, tout le monde, toute la population, tous les députés, néo-démocrates, conservateurs, libéraux ont cru à ce document-là. C'est écrit noir sur blanc, le paragraphe 3: «Aucune économie réalisée par suite de la modification des programmes ne servira à réduire le déficit.»

Qui pouvait mettre en doute la parole de gens intègres? Personne! Tout le monde a cru autant à la parole, à la promesse, à l'engagement du premier ministre durant la campagne électorale et à l'engagement pris en son nom par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et je cite un autre engagement, à la page 10 du document: «Les modifications à ces programmes qui pourraient découler de cet examen devraient améliorer...»... et je dis bien «améliorer»... «... les prestations et avantages fiscaux pour les plus démunis.»

Je pense, monsieur le Président, pour la gouverne de tous les députés de cette Chambre et de la population en général qui nous écoute, qu'il serait important que je répète: donc je répète: «Les modifications à ces programmes qui pourraient découler de cet examen devraient améliorer les prestations...»... et je dis bien «améliorer»... «... les prestations et avantages fiscaux pour les plus démunis.»

C'est là le deuxième engagement du gouvernement. Mais honnêtement, suite à ce document-là, le député de Gaspé (M. Marin), moi-même et d'autres députés de cette Chambre, nous avons entendu en comité 92 groupes représentant les citoyens âgés, 92 groupes représentant les familles au Canada qui, eux aussi, ont fait confiance à la parole du premier ministre et du gouvernement, sont venus témoigner à ce comité; ces gens-là se sont déplacés, souvent ce sont des groupes qui œuvrent bénévolement, qui se dévouent en plus d'élever leurs familles, des personnes d'un certain âge qui sont venues ici, qui sont parties de l'Ouest du pays, de Vancouver, des provinces Maritimes, du Québec, de l'Ontario, qui sont venues en ayant confiance, et je pense que le mot «confiance» est très important pour l'ensemble de la population, elles sont venues dire au premier ministre, au gouvernement, au ministre des Finances, au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social: Voici, à partir de votre document, ce qu'on vous recommande, comme vous le demandiez, pour améliorer le sort des plus démunis.

● (1410)

Tous les groupes ont recommandé des améliorations au niveau du crédit d'impôt-enfants pour aider les familles à moyen et à faible revenu, tous les groupes ont cru dans le document qu'il n'y aurait pas de modifications immédiates en ce qui touche le sort des personnes âgées. Le gouvernement s'engageait à mettre sur pied un autre comité. En campagne électorale, la parole solennelle du premier ministre à Sherbrooke: il s'engageait à consulter les personnes âgées avant d'apporter des modifications.

Monsieur le Président, qu'est-ce qu'on trouve dans le Budget Mulroney-Wilson? Qu'est-ce qu'on trouve dans ce document pour le sort de nos personnes âgées? Contrairement à ce que le premier ministre, le ministre des Finances, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social... non seulement aucune amélioration pour nos personnes âgées mais une diminution de leur pouvoir d'achat, une diminution de l'augmentation de revenu.

Imaginez-vous donc, monsieur le Président, contrairement à la parole des individus, à l'engagement formel, solennel en cette Chambre, le trio Mulroney, Wilson et Epp nous présentent le contraire, une diminution de 3 p. 100 de leur revenu au niveau de l'indexation. Non seulement...

Rappelez-vous au sujet de l'universalité! Le très honorable premier ministre était le premier en l'air, le président de banque doit diminuer, le président de banque doit diminuer. Ce n'est pas le président de banque qui a été attaqué. Ils ont même pénalisé 1,300,000 personnes âgées au Canada qui touchent le supplément de revenu garanti et dont 60 p. 100 vivent en-dessous du seuil de la pauvreté. Ce sont là les conséquences des promesses, des engagements de ce trio.

J'aimerais qu'on examine ensemble qui sont les personnes âgées qu'on va priver à partir du mois de janvier. Je sais que la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bertrand) a dit qu'une réduction de $100, divisée par semaine . . . ce n'est pas beaucoup. Ce n'est pas beaucoup pour quelqu'un qui est riche à la Chambre, mais c'est énorme pour quelqu'un qui a seulement son chèque de pension de sécurité de la vieillesse. C'est énorme pour quelqu'un qui va perdre $10 par mois l'an prochain sur ses revenus.

J'aimerais que les députés et le premier ministre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ou le ministre des Finances nous disent à quel endroit la personne âgée va faire des coupures. Quelles choses va-t-elle couper? Est-ce son steak qu'elle peut se payer une fois par semaine? Est-ce qu'elle va réduire de $10 par mois ses petites dépenses parce qu'elle a une sortie à son club de l'Âge d'Or? Est-ce qu'elle va arrêter d'acheter des journaux? Est-ce qu'elle va arrêter de vivre parce que son revenu est baissé? Pendant que le gouvernement progressiste conservateur baisse les revenus de la pension de la sécurité de la vieillesse, non seulement ils se contentent de cela, mais par en arrière, ils les taxent. Ils taxent des services essentiels. Qui a été assez intelligent, qui a été brillant dans ce gouvernement pour suggérer qu'un pain de savon n'était pas essentiel, qu'on va mettre une taxe de vente là-dessus? Monsieur le Président, quel «brillantine» dans ce parti-là a dit que le dentifrice n'était pas essentiel? On va taxer cela! Qui est assez brillant dans ce parti, qui est assez intelligent, qui a dit que du shampooing ce n'est pas important? On va taxer cela! Non seulement ils diminuent le pouvoir d'achat des personnes âgées en diminuant de 3 p. 100 leurs possibilités d'augmentation de prestations des pensions de sécurité de la vielillesse, mais de l'autre côté, ils vont augmenter l'inflation de 1 à 2 p. 100 et ce bassement. Ce gouvernement a dit: Je prends des mesures pour taxer tout le monde. Je vais faire augmenter l'inflation. L'inflation va augmenter de 2 p. 100 par rapport à mes décisions Wilson, Mulroney et Epp. Mais c'est la population qui va l'absorber parce que les premiers 3 p. 100, je ne vous les donne pas.

Monsieur le Président, cela ne s'est jamais vu, même le secrétaire aux Affaires extérieures (M. Clark) l'ancien premier ministre, n'aurait pas osé accepter faire cela, lorsqu'il était au gouvernement en 1979. Même le ministre de la Justice (M. Crosbie) qui était ministre des Finances à cette époque-là n'aurait pas eu le culot de faire une chose comme celle-là à l'endroit des citoyens. Et même le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) qui était ministre de la Santé n'aurait pas osé faire une chose comme celle-là, monsieur le Président. Ces trois individus ont trahi la population. Et ce ne sont pas des choses qui viennent des libéraux. Ces engagements sont écrits noir sur blanc.

Monsieur le Président, si le gouvernement n'apporte pas une modification là-dessus, j'ai hâte de voir les députés conservateurs lorsqu'ils vont retourner dans leurs circonscriptions et que la population âgée va dire: Monsieur, madame, là, le député va avoir besoin d'aller chercher des votes pour les prochaines élections. Il va dire: j'ai besoin de vous, madame de 65 ans, 68 ans. Elle va dire: Mais où étiez-vous donc vous monsieur, lorsque le budget a été présenté, lorsque le budget de votre gouvernement refusait, parce que j'étais séparée, mon allocation au conjoint? Et aujourd'hui, vous avez le culot de venir me voir? Passez, monsieur! Passez, madame! Vous n'étiez pas là quand j'ai eu besoin de vous.

• (1420)

Quels sont les groupes les moins structurés au Canada? Ce sont nos personnes âgées. Quel est le deuxième groupe le moins structuré au Canada? Ce sont nos familles. On a vu dans un reportage à la télévision que le lobbyisme des grandes entreprises, des multinationales, dépense des millions pour avoir une «gang de téteux» autour du Parlement pour siphonner les parlementaires et obtenir des contrats. Mais y a-t-il une organisation de personnes âgés au Canada qui est capable de se structurer pour venir parler du bien-être dont ils ont besoin? Ce n'est pas des contrats de millions comme le frère du ministre des Finances va avoir sans soumission. Ils demandent qu'on leur donne, qu'on leur laisse leur petit dollar par mois, monsieur le Président. Et ces personnes-là . . .Examinons ensemble qui elles sont, qui sont les personnes que le gouvernement progressiste conservateur veut pénaliser à partir de 1986. Ce sont les gens qui ont été élevés dans les années difficiles. Ce sont les gens qui ont connu la crise de 1930. Ce sont nos pères et nos mères, de nous tous ici, qui ont fait des sacrifices pour nous faire instruire au moment où l'éducation n'était pas gratuite. Ce sont nos pères et nos mères qui nous ont fait soigner au moment où l'assurance-santé et l'assurance-hospitalisation n'existaient pas. Dans ma circonscription, j'ai vu des parents qui sont aujourd'hui des personnes âgées obligés d'aller sur le dépôt volontaire parce qu'ils ne pouvaient pas payer les comptes du médecin, parce qu'ils avaient un enfant qui était malade. Je pense que chacun d'entre nous, ici, avons vécu cela dans nos circonscriptions, dans nos coins, dans nos régions. Et, aujourd'hui, le ministre des Finances, qui se tient avec la haute gomme de la haute finance, va me faire accroire qu'il a vu ces gens-là, et on va dire à ces personnes âgées aujourd'hui: Faites donc un autre petit sacrifice parce que les enfants du petit Mulroney qui sont bien dorlotés, les petits enfants du petit Wilson ne voudraient pas payer la dette plus tard, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre!

M. Malépart: Alors, monsieur le Président, parce que les enfants du premier ministre, les enfants du ministre des Finances ne voudraient pas qu'on laisse une dette . . . Moi je dis une chose, moi j'ai du cœur et je suis persuadé qu'il y a plusieurs députés qui ont du cœur. Je ne demanderais pas à ma mère . . . Est-ce que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances va me dire qu'il va demander à sa mère de faire encore des sacrifices après ceux qu'elle a déjà faits et qu'il va lui demander. S'il ne veut pas, il va falloir qu'il se lève à son caucus et qu'il change cela parce que, lui, il est secrétaire parlementaire du ministre des Finances, s'il a du cœur au ventre, il va dire: Non, je refuse que ma mère fasse encore des sacrifices, je refuse que mon père fasse encore des sacrifices, et, monsieur le ministre des Finances, vous allez apporter des modifications et maintenir la pleine indexation des pensions de vieillesse au moins pour les personnes qui sont dans le besoin, qui sont endessous du seuil de la pauvreté.

Maintenant que je vous ai démontré qui étaient les personnes âgées que l'on veut attaquer bassement, regardons les familles. Les familles avec enfants, monsieur le Président, comme je l'ai mentionné tantôt, tous les groupes qui sont venus ici, c'était pour améliorer. Monsieur le Président, mon temps s'écoule très rapidement, j'aurais tellement de choses à dire, j'avais tout cela de préparé. Ces familles-là, on sait que de plus en plus au Canada, on a des phénomènes et ce ne sont pas les parlementaires qui doivent décider si les gens doivent demeurer mariés, s'ils doivent continuer à vivre ensemble, il arrive des empêchements, et même les parlementaires ne sont pas exempts de cela. Mais on sait que de plus en plus on connaît des familles monoparentales. La députée de Gatineau (M^me^ Mailly) doit savoir que le plus souvent ce sont les femmes qui restent prises avec les problèmes financiers.

Au niveau des allocations familiales, au niveau du crédit d'impôt, le gouvernement décide, le crédit impôt-enfants qui sert à aider les familles les plus pauvres au Canada, et les statistiques nous démontrent qu'il y a eu une augmentation considérable de familles pauvres au Canada et d'enfants . . .

Ce même gouvernement décide de mettre le crédit d'impôt indexé, moins 3 p. 100. Non seulement il prive ces familles-là d'une diminution de 3 p. 100 de l'indexation des allocations familiales de base, mais le supplément qu'il leur accorde pour arriver, il leur enlève 3 p. 100, monsieur le Président. Voilà le résultat de la décision de ce gouvernement.

Monsieur le Président, je veux bien faire encore confiance à ce gouvernement et ses députés progressistes conservateurs, je pense qu'ils vont, au sein de leur caucus, réfléchir. Il reste encore une chance que la parole du premier ministre veuille dire quelque chose parce que c'est écrit, il reste encore une chance que la parole et l'honneur du ministre des Finances vaillent quelque chose et que l'honneur du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social veuille dire quelque chose dans ces écrits. Mais voyons qui profite de ce budget: les multinationales du pétrole, 2.5 milliards de dollars, 2.5 milliards de dollars pour aider les multinationales, et un cadeau de $125,000 pour les personnes plus riches qui veulent faire de la spéculation dans le domaine.

Monsieur le Président, j'aurais eu plusieurs choses à dire mais vous me faites remarquer que mon temps de parole est écoulé. Je m'excuse mais j'aurais souhaité en dire beaucoup plus que cela.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires. L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) a la parole.

Mme Mailly: Monsieur le Président, puisque le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) nous parle de sa mère, et de la mienne, parce que j'ai l'impression qu'elles ont probablement à peu près le même âge, je voudrais lui rappeler ce qui s'est produit en 1979 lorsque nous étions au gouvernement pour un petit bout de temps. Nous avions présenté une mesure pour aider les conjoints entre 60 et 65 ans, l'allocation aux conjoints et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être d'alors a réussi à faire passer cette loi dans cette Chambre, mais, malheureusement, cela faisait partie du budget que son gouvernement a défait. Alors, cela veut dire que les conjoints se sont retrouvés sans cette aide. Éventuellement M. MacEachen, plus tard, a rétabli cette mesure, et aujourd'hui, les députés de son gouvernement essaient de dire que c'était une mesure du gouvernement libéral. Cela est totalement faux.

Deuxièmement, nous, nous avions une augmentation du prix de l'essence dans notre budget parce qu'il fallait faire face à l'énorme déficit qui nous donnait une inflation punitive, non seulement pour les gens âgés mais pour tout le monde. Alors, qu'est-ce qu'ils ont fait, monsieur le Président? Ils ont défait notre budget disant que c'était scandaleux de demander cette augmentation, et après ils ont taxé le chauffage que, nous, nous n'avions pas taxé dans notre budget, et cette taxe sur le chauffage a été très nuisible pour les gens âgés. Alors je voulais lui rappeler ceci puisqu'il parle de nos mères, et j'aurai une question à lui poser. Aujourd'hui, j'ai rencontré des femmes universitaires, ce ne sont pas des femmes riches, ce sont des femmes, celles que j'ai rencontrées, qui ont entre 40 et 50 ans, qui ont réussi à aller à l'université parce qu'elles ont probablement payé leurs propres études, et elles ne sont pas riches parce qu'elles sont restées à la maison pour élever leurs enfants. Savez-vous ce qu'elles m'ont dit ces femmes-là? Bravo, madame Mailly! Votre gouvernement comprend que je ne veux pas vivre aux crochets de mes enfants, je veux que l'économie me permette de mettre des sous de côté pour pourvoir à ma propre retraite. Elles m'ont aussi dit: Bravo, madame Mailly, parce que je ne veux pas vivre aux crochets de l'État non plus, je ne veux pas aller dans les maisons d'accueil pour les vieillards, je veux me suffire à moi-même, je suis une personne responsable et fière. Il faut se rappeler cela quand nous attaquez les mesures qui vont encourager la création d'emplois.

Je voudrais aussi rappeler au député que dans ma circonscription, un M. Tassé, qui est retraité, qui touche un revenu de $17,000 par année seulement, ce n'est pas un monsieur riche, m'a renvoyé son chèque de pension du mois de mai en me disant précisément ce que ces dames m'ont dit aujourd'hui. Il m'a dit: Madame Mailly, je ne veux pas que le déficit augmente parce que les libéraux sont en train de faire les mêmes choses qu'ils ont faites en 1979, faire peur aux vieillards, faire peur aux pauvres, et c'est faux ce qu'ils disent, et je ne veux pas, madame Mailly, que vous flanchissiez dans votre détermination d'enrayer l'inflation et de créer des emplois pour nos petits-enfants. Alors, M. Tassé m'a retourné son chèque et il a invité M. Pierre-Elliott Trudeau, vu qu'il est retraité aujourd'hui et très riche, ainsi que tous les ministres libéraux et tous les sénateurs libéraux qui sont à la retraite, à faire précisément la même chose.

M. Guilbault (Saint-Jacques): A l'ordre, à l'ordre!

Mme Mailly: Alors, ma question, monsieur le Président, en terminant, c'est que je voudrais lui demander comment il peut justifier que quand il était au gouvernement, ils avaient réduit l'indexation à 6 et à 5 p. 100, alors que l'inflation faisait rage à ce moment-là à 12 p. 100, et qu'aujourd'hui, alors que nous avons une inflation de 3.9 p. 100, il nous parle de cette somme énorme qui va être retranchée.

• (1430)

M. Malépart: Monsieur le Président, le ministre devant moi . . . Je suis sûr qu'il a été élevé dans une famille riche qui applaudit quelqu'un qui veut écraser un pauvre.

Monsieur le Président, la démonstration que vient de faire la députée de Gatineau démontre clairement, quand elle me «perle», quand elle me «perle» . . .

M. Masse: Cela fait mal!

[*Traduction*]

M. Siddon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux simplement assurer au député que, étant originaire des Prairies, j'ai grandi en Alberta entouré de cinq frères et sœurs et que mon père nous faisait vivre avec un salaire de coiffeur.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, elle me donne l'exemple du type qui a $17,000 de revenu de retraite. Savez-vous combien une personne qui dépend du supplément de revenu garanti reçoit?

Mme Mailly: Qui est totalement indexé!

M. Malépart: Savez-vous comment une personne . . . $7,000 par année! Savez-vous qu'un coule qui a $10,000, comment cela coûte? Avec un petit $7,000 de plus, tu peux bien t'en sauver de ton argent. Tu peux bien en donner une partie. Je vous parle des pauvres. Il y en a 1,300,000, monsieur le Président. La députée de Gatineau n'a rien compris. Il serait temps qu'elle relise le Budget. Quand elle parle de ces dames à l'université, je suis d'accord, mais au lieu que son gouvernement gaspille 56 millions de dollars pour changer la couleur des uniformes des soldats, au lieu que son gouvernement gaspille 100 millions de dollars par année pour envoyer des soldats à Lahr en Allemagne, il aurait dû garder cet argent pour réduire le déficit. Au lieu de s'embarquer dans la Guerre des étoiles, le gouvernement aurait dû faire la guerre au chômage. La députée de Gatineau n'a pas été assez honnête pour dire cela. Le très honorable premier ministre a gaspillé un demi-million de dollars pour un «party» conservateur avec M. Reagan. Il aurait dû le garder, au lieu de faire ce que M^me^ Michèle Tremblay du *Journal de Montréal* disait, $1,000 la minute pour faire l'hypocrisie du sommet économique ici, pour réunir les groupes, pour faire le contraire de ce qu'il dit, juste pour que notre «Kid-Caméra» national paraisse.

Monsieur le Président, je pensais que les députés conservateurs avaient . . . je pensais que le ministre des Finances était le seul qui avait un coffre-fort au lieu d'un cœur, mais je réalise qu'il y en a d'autres dans leur parti. Je réalise qu'il y en a, comme le ministre vient de le mentionner, qui ont été élevés dans la pauvreté. Cela fait longtemps qu'il l'a oublié. Il oublie que les autres ont encore besoin de lui. Il oublie qu'il y a des personnes âgées qui se sont sacrifiées pour qu'il devienne ce qu'il est devenu aujourd'hui. Mais il n'est pas prêt à partager pour que ces gens-là bénéficient aujourd'hui de l'abondance dont lui, il profite, dont ses enfants profitent.

[*Traduction*]

M. Redway: Monsieur le Président, les observations du député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) au sujet des pensions de vieillesse et des allocations versées aux personnes âgées de 60 à 65 ans m'ont beaucoup intéressées. J'ai trouvé intéressants ses propos d'aujourd'hui et aussi les discours qu'il a prononcés depuis notre retour en novembre. En l'écoutant, j'ai eu l'impression qu'il était assurément un grand défenseur de la cause des personnes âgées. Je me suis dit qu'il succédait à cet égard au doyen de la Chambre, M. Stanley Knowles. Il me suis dit qu'il avait dû avoir des choses intéressantes à dire au sujet des personnes âgées et, que dans ses discours à la Chambre, il avait dû constamment faire ressortir la triste situation des personnes âgées. J'étais sûr que dans chacun des discours il a dû glisser quelque chose au sujet des citoyens âgés.

J'ai relu certains des discours que le député a faits dans le passé. J'ai apporté avec moi l'index des délibérations de la Chambre pour la session de 1983-1984. Je vois que sous le nom de M. Jean-Claude Malépart, député libéral de Montréal-Sainte-Marie, la liste n'est pas très longue. Il a formulé des observations sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, les immeubles du gouvernement et les taux d'intérêt. Il a présenté un rapport sur le travail, la main-d'œuvre et l'immigration préparé par le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration. Il a fait une déclaration sur l'assurance-maladie aux termes de l'article 21. Il a parlé de la Loi nationale sur l'habitation et du Programme d'aide à la remise en état des logements. Il n'a par contre, pas dit un mot des pensions, de l'allocation aux conjoints, ou de toute autre chose du genre. J'ai été plutôt surpris étant donné qu'il semble maintenant être un ardent défenseur de ces questions.

Cet après-midi, le député a déclaré que, sous peu, les Canadiens nous demanderaient tous où nous étions lorsque ce budget a été adopté. Monsieur le Président, où était donc le député lorsque son gouvernement, dans lequel il occupait les fonctions de secrétaire parlementaire, a limité l'indexation des pensions de vieillesse à un maximum de 6 et 5 p. 100, alors que l'inflation atteignait 12 p. 100, et lorsque rien n'a été fait pour accorder l'allocation au conjoint ou toute autre allocation aux gens entre 60 et 65 ans?

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé, mais le temps réservé aux questions et observations est maintenant écoulé. Je donne au député 30 secondes.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, avec le consentement . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette . . .

M. Malépart: Monsieur le Président, avec le consentement unanime de la Chambre, est-ce que les députés me permettraient de répondre?

Question de privilège, monsieur le Président . . . Je trouve malheureux que des députés conservateurs fassent de la politicaillerie de fond de poubelles «sur le dos» des personnes âgées.

Monsieur le Président, juste pour terminer mes remarques, j'aimerais dire que la politique des 6 et 5 avait maintenu la pleine indexation pour les personnes âgées, les plus faibles, celles qui recevaient le supplément du revenu garanti, ce que le gouvernement ne fait pas. Monsieur le Président, le gouvernement libéral avait accordé la pleine indexation du supplément et la pleine indexation de la pension de base pour compenser la perte. Je demanderais au député de retirer les paroles qu'il a dites à mon endroit. C'est faux ce qu'il a dit, c'est un menteur!

M. Lanthier: Ce n'est pas vrai! J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que j'accepte ce rappel au Règlement, je crois avoir entendu le député faire une remarque qu'il ne sied pas de faire à la Chambre. J'espère qu'il va la retirer.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je vais accepter de retirer mes paroles pour autant que le député conservateur qui vient de parler à l'occasion des 6 et 5 dise la vérité.

Une voix: Ne recommencez pas votre petit jeu de l'autre jour!

M. Malépart: La Chambre des communes est un endroit pour dire la vérité et non . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Non, le député sait fort bien qu'on ne peut utiliser des termes de ce genre à la Chambre et que c'est la deuxième fois que je dois le rappeler à l'ordre. On comprend que parfois, dans l'ardeur du débat, les gens se laissent emporter à dire des choses qu'ils ne devraient pas dire, mais j'espère que le député se rétractera. Restons-en là.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je pense que vous n'avez pas compris. J'ai dit que j'acceptais de retirer mes paroles, mais je le demandais aussi au député. Si lui ne veut pas les retirer, moi, je retire mes paroles.

[*Traduction*]

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole cet après-midi au nom des habitants de Nepean-Carleton pour participer au débat et à l'analyse du dernier budget. Ce budget offre de nouvelles chances, des changements, une nouvelle orientation, des innovations et de l'espoir. Ce budget, les Canadiens l'attendaient. Il survient à un moment où le taux de chômage décline tout en restant trop élevé cependant. A un moment où les taux d'intérêt connaissent un creux qu'on n'avait pas vu depuis longtemps. On pourrait dire la même chose pour les taux d'intérêt hypothécaires.

• (1440)

Il faut examiner le budget globalement. D'après moi, il est injuste d'en isoler certaines parties parce que le budget comprend des mesures d'une grande portée qui affectent tous les secteurs économiques. C'est un budget juste et équilibré qu'il faut considérer dans l'ensemble.

Ses deux grands objectifs sont la réduction du chômage et la compression du déficit sans cesse croissant. Il vise à le réduire d'environ 4 milliards l'an prochain et de 8 milliards l'année suivante. Voilà une manière valable de tenter un grand redressement au Canada.

De bien des façons, la circonscription de Nepean-Carleton est représentative du Canada d'aujourd'hui. Comptant environ 122,000 habitants, on y rencontre différents secteurs d'activités comme l'agriculture, la petite entreprise, la technologie de pointe et la Fonction publique. La circonscription compte environ 1,100 exploitations agricoles dont le tiers sont des élevages de bœufs, le quart environ des exploitations laitières pendant que les autres sont des élevages de porcs, de volailles et des établissements de cultures commerciales.

Les petites entreprises sont nombreuses tout comme les entreprises de haute technologie. On peut dire que ma circonscription est le cœur de la haute technologie au Canada. A l'instar de l'ensemble du Canada, Nepean-Carleton compte sur les emplois créés par les petites entreprises.

A l'origine, c'était une région à vocation agricole. Au fur et à mesure que la ville d'Ottawa s'est développée, la circonscription a pris un visage de circonscription-dortoir, beaucoup de résidents travaillant dans la partie urbanisée. Cette composition spatio-démographique a pourtant changé depuis quelques années si bien qu'hier, à l'occasion de l'inauguration des laboratoires de Bell Northern, le maire de Nepean a affirmé qu'à elle seule cette municipalité comptait 30,000 emplois. Nepean-Carleton est représentative du Canada en ce sens qu'elle est indépendante, auto-suffisante, fière et dynamique.

La population active globale s'élève à 70,000 personnes dont 30,000 femmes. Elle a été représentée par des personnages célèbres, notamment à une époque par le député Sir John A. Macdonald. D'autres personnalités célèbres comme Braken, Drew, Bell et Baker lui ont succédé. C'étaient de grands hommes qui, eux aussi, ont donné à la Chambre la noblesse et l'efficacité qui la caractérisent aujourd'hui.

J'ai participé, en 1984, à un congrès de nomination et à une campagne électorale, qui ont été tous deux très durs. Quatre thèmes ont constamment dominé mes campagnes, non seulement auprès des membres de mon parti, mais aussi des habitants de la circonscription de Nepean-Carleton. J'ai fait valoir que la communauté agricole et l'exploitation agricole familiale étaient la pierre angulaire de notre société. Je me suis rendu compte que le Canada pourrait être une superpuissance en agriculture, qu'il pourrait produire bien plus de denrées alimentaires si l'on créait les conditions et si l'on adaptait les mesures d'encouragement adéquates. En accroissant notre production agricole, nous pourrions non seulement relever le niveau de vie des Canadiens, mais aider également d'autres pays.

J'ai constaté également que nos petites entreprises étaient très importantes pour notre économie. Les petites entreprises forment, ensemble, une très grosse entreprise. Si on inclut les exploitations agricoles dans les petites entreprises, elles emploient, à elles seules, au moins les deux tiers de notre main-d'œuvre et créent deux emplois sur trois.

J'ai également fait valoir combien la recherche et le développement étaient essentiels dans ma circonscription et dans le Canada tout entier. Nous pourrions faire œuvre de pionnier sur le plan économique et créer beaucoup d'emplois dans le domaine de la haute technologie.

J'ai assisté hier, en compagnie du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) et d'autres députés, à l'inauguration des laboratoires de la Bell Northern dans ma circonscription. Le président de Northern Telecom a annoncé que sa compagnie dépensera 5 milliards de dollars au titre de la recherche et du développement au cours des cinq prochaines années. Cette société se rend compte combien la recherche et le développement sont importants si l'on veut se tailler une place dans de nouveaux domaines sur la scène internationale.

Mais je comprends également combien il importe de pouvoir compter sur une Fonction publique efficace et responsable qui permette au gouvernement et à tout le pays de se développer et de prospérer.

Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré ce qui suit:

Dans ces trois domaines—la petite entreprise, la recherche et le développement et l'énergie—le gouvernement a déterminé clairement les éléments de croissance économique qui offraient les meilleures chances d'obtenir des résultats appréciables et rapides.

Vous pouvez voir pourquoi j'attache tant d'importance à ces mots pour ma circonscription. Étudions le budget plus en détail pour voir quelles mesures touchent le secteur de la petite entreprise. Il y a tout d'abord l'initiative concernant les gains en capital, en vertu de laquelle une exemption pour la vie de 500,000 dollars sera introduite graduellement sur une certaine période, mais commencera immédiatement dans le secteur agricole. C'est là un multiplicateur économique exceptionnel. Ainsi, le nombre de nouvelles entreprises créées aux États-Unis, il y a quelques années, à la suite d'une mesure semblable a été extraordinaire. Nous espérons qu'il en sera de même au Canada.

Il y a ensuite le programme d'obligations pour la petite entreprise qui est prolongé de deux ans, jusqu'au début de 1988. Les agriculteurs et les petits entrepreneurs peuvent obtenir jusqu'à 500,000 dollars à des taux d'intérêt nettement inférieurs aux taux du marché. On peut facilement imaginer les avantages d'un tel programme pour l'agriculteur, le petit entrepreneur ou l'innovateur dans le domaine de la haute technologie.

La petite entreprise est exempte de la surtaxe de 5 p. 100 sur les sociétés qui frappera les grosses sociétés. Les règlements applicables aux régimes de pensions seront modifiés de façon à permettre l'investissement de capitaux dans de petites ou moyennes entreprises. Même s'il est difficile de prévoir combien d'argent sera disponible, on peut juger de ce que l'on obtiendra des 2 ou 3 milliards qui deviendront disponibles au cours des 4 à 8 prochains mois.

Le budget prévoit également un blocage des taux de cotisation à l'assurance-chômage, jusqu'en 1986, ce qui garantit au secteur agricole et à celui de la petite entreprise, qui ont du mal à supporter ces déductions, qu'ils n'auront pas d'augmentation au cours des 20 prochains mois. De plus, le secteur de la petite entreprise notera qu'il y aura un examen complet et objectif du programme d'assurance-chômage pour assurer la justice et l'équité.

• (1450)

Ce budget renferme également de nombreuses dispositions relatives à la réforme des pensions qui sont importantes pour le secteur de la petite entreprise et surtout les personnes à leur compte. Au cours des cinq ou six prochaines années, le montant qu'elles pourront investir dans des régimes de pension passera de $5,500 à $15,000 par an. Pensez un peu à ce que cela va représenter pour le petit commerçant qui ne peut pas compter sur une caisse de retraite pour constituer son capital et jouir d'une protection pour lui et son conjoint lorsque le moment viendra de cesser de travailler et de prendre sa retraite.

Il y a une gamme de mesures agréables qui touchent les petites entreprises et qui les aideront à devenir novatrices et des entreprise de grande envergure un jour.

J'aimerais citer quelques observations concernant le budget que j'ai lues dernièrement. Marcel Côté, économiste à Radio-Canada, a déclaré ceci:

Ce budget n'est pas aussi dur que nous le pensions. Il est très bien conçu, dans l'ensemble, et je pense qu'il est juste.

Voici ce qu'en a dit John Bulloch, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante:

Le budget aura des profondes répercussions sur la petite entreprise.

Dans des entretiens personnels que j'ai eus récemment avec M. Bulloch, ce dernier a affirmé que, durant le deuxième semestre de cette année, les petites entreprises au Canada créeront au moins 200,000 nouveaux emplois. Quand on ajoute cela aux nombreux nouveaux investissements, songez à ce qui se produira, monsieur le Président.

Geoffrey Hale, au nom de l'Organisation canadienne des petites entreprises a déclaré:

C'est le budget le plus encourageant depuis dix ans. M. Wilson a pris diverses mesures pour inciter les particuliers à freiner leurs dépenses et à épargner. Ces changements sont empreints de sens commun.

Les petites entreprises d'un bout à l'autre du Canada, notamment dans la circonscription de Nepean-Carleton, accueillent avec satisfaction les initiatives proposées dans notre budget.

Puis-je remonter à juillet et à août derniers, en pleine campagne électorale? Nous disions alors au sujet des petites entreprises:

Rouage essentiel de notre économie, nos 750,000 petites entreprises, réparties dans toutes les localités de notre pays, créent la moitié de tous les nouveaux emplois au sein du secteur privé. Nous nous engageons à aplanir les obstacles que rencontrent les petites entreprises et à les aider dans toute la mesure du possible, notamment en réduisant le fardeau que constituent pour elles une réglementation excessive et l'obligation de soumettre des rapports.

Nous avons rempli cet engagement, monsieur le Président.

Nous nous engageons à réviser la politique d'achat du gouvernement pour nous assurer que les petites entreprises obtiennent leur juste part des contrats.

Nous avons également rempli cet engagement. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) a expliqué d'un bout à l'autre du pays aux hommes d'affaires et aux fournisseurs comment ils pouvaient participer aux achats du gouvernement.

Troisièmement, nous avons promis d'abaisser le taux d'imposition des petites entreprises et de simplifier la fiscalité à laquelle elles sont assujetties. Nous l'avons fait. Notre ministre du Revenu national (M. Beatty) a démontré une profonde compréhension du monde de la petite entreprise.

Enfin, nous avons dit que nous allions faire tout en notre pouvoir pour améliorer le climat économique, pour réduire les taux d'intérêt et pour stimuler les investissements dans les petites entreprises. Sur un point après l'autre depuis les quelques mois où nous sommes arrivés au pouvoir, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour améliorer la situation des petites entreprises canadiennes, pour en encourager l'esprit d'innovation et pour en accroître la productivité.

Je souscris sans réserve à ces éléments du budget. Ils sont très importants pour ma circonscription de Nepean-Carleton. Je voulais poursuivre et parler abondamment de la recherche et du développement, mais je vois que mon temps de parole est presque écoulé.

Une grande partie des dispositions qui s'appliquent à la petite entreprise rejaillissent sur la recherche et le développement. L'exonération d'impôt sur les gains en capital, les prêts aux petites entreprises et les placements des caisses de retraite dans la petite entreprise constituent autant de moyens importants de libérer des fonds pour la recherche et le développement. Tout aussi importante est la mesure permettant de rembourser la totalité des crédits d'impôt gagnés sur les deux premiers millions de dollars dépensés aux fins de la recherche et du développement. Nous en avons en outre élargi la définition pour la rendre beaucoup plus réaliste et la faire coïncider encore davantage avec ce qu'est la recherche et le développement au Canada.

J'ai passé en revue les conséquences de nos promesses électorales concernant la petite entreprise, et je pourrais en faire autant pour ce qui concerne la recherche et le développement. Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a déposé hier matin au comité permanent des prévisions budgétaires en général un document extrêmement intéressant sur la possibilité pour le Canada d'accroître ses efforts dans le domaine de la recherche et du développement. Il s'agit d'un document remarquable laissant fortement entendre que notre gouvernement pourrait respecter son engagement et faire en sorte que les investissements dans la recherche et le développement atteignent 2 à 2.5 p. 100 au Canada d'ici quatre à cinq ans.

Aux yeux d'un résident de Nepean-Carleton, étant donné l'accent que met ce budget sur l'agriculture et sur la recherche et le développement, étant donné surtout sa volonté de venir en aide à la petite entreprise, le véritable moteur de la croissance au Canada, il s'agit d'un budget qu'il est très facile d'accepter, d'un budget dont les Canadiens sont généralement satisfaits et qui comble leurs attentes. C'est un budget qui déborde de possibilités. J'espère que la Chambre l'appuiera avec enthousiasme.

M. Manly: Monsieur le Président, j'ai trouvé intéressant d'entendre le député de Nepean-Carleton (M. Tupper) dire qu'il serait injuste d'examiner une partie du budget prise isolément. Je ne pense pas que l'opposition ait fait cela. Nous nous sommes, au contraire, attachés à une partie donnée du budget et l'avons examinée en rapport avec les répercussions qu'auront les autres parties. Nous avons souligné le fait que ce budget vole les personnes âgées en désindexant les pensions, en désindexant de 3 p. 100 la pension de sécurité de la vieillesse. Les personnes âgées perdront ainsi $100 l'année prochaine et plus de $200 l'année suivante, et cette perte totalisera 6.6 milliards de dollars après cinq ans. Nous avons insisté surtout sur cet aspect. Nous contestons l'équité de cette mesure quand nous voyons que le fardeau fiscal des sociétés pétrolières diminuera de 950 millions de dollars par suite de la suppression de la TRPG.

Nous contestons le bien-fondé de ce budget. Le gouvernement affirme que c'est un budget qui permettra d'améliorer les perspectives d'investissement et de créer des emplois, mais ce même gouvernement perdra environ 1 million de dollars par an en exonérant d'impôt les gains en capital jusqu'à concurrence de $500,000 par personne.

Un porte-parole de Coopers, Lybrand s'est dit extrêmement surpris que cette exonération fiscale soit générale au lieu de s'appliquer uniquement à certains genres d'investissements créateurs d'emplois. John Bossons, de l'Institute for Policy Analysis, a signalé que la suppression de l'impôt sur les gains en capital déclenchera une spéculation immobilière. Elle ne fera pas augmenter le nombre d'emplois. En fait, l'argent investi dans des entreprises à risque élevé et dans de nouvelles entreprises sera réinvesti dans la spéculation immobilière.

• (1500)

Qu'est-ce que le député trouve de juste dans un budget qui prend environ 6.6 milliards aux personnes âgées d'ici cinq ans pour les donner aux sociétés pétrolières et aux spéculateurs immobiliers? Où y a-t-il des mesures de création d'emplois dans le budget? Il offre la possibilité de spéculer aux personnes qui ont de l'argent, mais je n'y vois pas d'occasions pour les citoyens ordinaires. Je voudrais que le député m'explique cela.

M. Tupper: Monsieur le Président, je répondrais bien volontiers et je suis heureux d'avoir l'occasion de le faire, mais je ne suis pas certain que le député a écouté attentivement mes observations liminaires. J'ai essayé de lui faire partager mon impression que le budget touche tous les Canadiens et tous les foyers et qu'en ce sens, il est juste.

Je me permets de faire des remarques personnelles; mon père est retraité; il est très âgé et il est domicilié en Nouvelle-Écosse. La fin de semaine dernière, je lui ai téléphoné en partie pour connaître sa réaction sur le budget. Je voulais savoir dans quelle mesure le budget le toucherait, d'après lui et je voulais connaître par ailleurs la réaction des néo-écossais à la fermeture des usines d'eau lourde. Voici ce qu'il m'a dit: «Bill, je ne connais pas grand chose au sujet des usines d'eau lourde, mais je sais qu'il aurait fallu les fermer depuis longtemps.» Il a dit qu'il eut été moins coûteux pour les contribuables canadiens de verser une pension à tous les employés de ces deux usines d'eau lourde et de considérer que l'affaire est close. J'ai dit: «Et toi, Papa?» C'était dimanche soir, et il m'a répondu ceci: «Bill, je peux le supporter.»

Des personnes âgées me téléphonent parce qu'elles sont mécontentes ou tracassées, mais lorsque j'ai l'occasion de leur parler des problèmes économiques et sociaux du Canada, elles me disent qu'elles sont disposées à sacrifier une petite somme d'argent en 1985, et en 1986, pour améliorer les perspectives d'avenir de leurs petites-enfants et de nos enfants.

M. Johnston: Monsieur le Président, je voudrais revenir sur deux points en particulier. En premier lieu, le député de Nepean-Carleton (M. Tupper) n'a pas répondu à la question qu'on lui a posée au sujet de l'incidence des mesures de stimulation concernant les gains en capital. Nous avons appris que son père était satisfait du budget, mais je tiens à lui signaler que, dans ma circonscription, bien des gens qui reçoivent le supplément de revenu garanti, surtout ceux qui habitent Saint-Henri, savent que leur pouvoir d'achat a diminué. Ils sont maintenant en-dessous du seuil de la pauvreté selon les critères de Statistique Canada et ils savent maintenant qu'ils perdront au moins $50 ou $60 par mois d'ici 1990. Je sais que le montant est discutable parce que c'est difficile à calculer. J'ai toutefois peine à croire qu'ils seront heureux. Le député a-t-il parlé aux personnes de sa circonscription qui touchent le supplément de revenu garanti? Leur a-t-il demandé si elles sont disposées à sacrifier cette partie de leur pouvoir d'achat pour réduire le déficit fédéral? C'était ma première question.

J'ai une deuxième question à poser au député. Il a parlé du climat d'investissement et des changements fiscaux. Nous

voudrions tous que l'on investisse davantage dans les petites entreprises, mais l'exemption sur les gains en capital, à en juger d'après la façon dont elle est libellée, permet au député de Nepean-Carleton de décider s'il va investir dans l'immobilier ou dans une petite entreprise au Canada, à Ottawa peut-être, ou dans l'état du Massachusetts. Si les avantages sont les mêmes, n'importe quel investissement l'intéressera, que ce soit une propriété en Floride, un bien immobilier au Massachusetts ou autre chose. Envisagerait-il de demander au ministre de faire au moins en sorte, s'il tient vraiment à exonérer d'impôt les gains en capital jusqu'à concurrence de $500,000, que l'argent soit investi dans des petites et moyennes entreprises canadiennes, et ne serve pas à faire de la spéculation immobilière, comme le craignent certains économistes, à acheter des yachts, des propriétés en Floride ou des appartements à l'étranger? Voudrait-il au moins faire cela? Ne pense-t-il pas que c'est un rôle qui revient à un député ministériel d'arrière-ban intelligent, qui se soucie de la situation?

M. Tupper: Monsieur le Président, je remercie mon collègue libéral de sa gentille remarque sur le député d'arrière-ban intelligent qui se soucie de la situation. Je suis fier de contribuer au processus permettant au Canada de se développer. J'espère que nous nous efforcerons de travailler à la Chambre comme une équipe qui tâche de régler les problèmes et de progresser.

Les chefs de petites entreprises de ma circonscription parlent d'investir chez eux. Ils envisagent d'investir dans leur quartier, dans nos parcs industriels. Ils ne pensent nullement à investir au Massachusetts, ni à acheter des yachts ou des véhicules de loisir. Ils parlent du Canada, des Canadiens et de leurs familles.

Pour répondre à une partie de l'autre question du député, je dois dire que je reçois des coups de téléphone de personnes âgées inquiètes de ma circonscription. Je n'en fais pas de mystère. J'ai pour habitude de profiter de l'occasion pour discuter avec ces gens des divers problèmes. Je leur demande ce qui se passerait si nous ne réduisions pas le déficit et où nous en serions dans cinq ans. Ce serait la faillite du pays. Pas une seule personne du troisième âge ne veut laisser un tel héritage à ses enfants ou petits-enfants.

M. Siddon: Monsieur le Président, je félicite le député de Nepean-Carleton (M. Tupper) pour la manière remarquable dont il marche sur les traces de son prédécesseur, qui était un député éminent et admiré de tous.

Je voudrais ouvrir une parenthèse pour dire qu'il y a quelques années, avant de me lancer dans la vie publique, j'ai acheté une propriété aux États-Unis, près de la frontière canadienne. J'ai l'intention de vendre cette propriété parce que je trouve normal de rapatrier cet argent au Canada pour servir les intérêts de l'industrie, des entreprises et des citoyens canadiens. Je n'avais pas envie de vendre ma propriété jusqu'ici à cause de la législation répressive sur les gains en capital, que les libéraux ont fait adopter en 1971, législation qui a fortement nui au pays parce qu'il était difficile d'attirer des capitaux et de stimuler la croissance économique dans ces conditions.

Pour répondre à ce qu'a dit mon honorable collègue, je ferai remarquer que Northern Telecom a décidé d'investir 4 milliards de dollars pour la phase III des activités du laboratoire de recherche de Bell Northern. La décision témoigne de la confiance que cette société a en notre pays. Le député pourrait-il nous dire ce que représentent les quelque 10,000 années-personnes d'emploi qui seront créées dans ce laboratoire—et cela s'ajoute aux investissements précédents dans le domaine de la recherche et du développement—par rapport au taux de chômage actuel dans sa circonscription? Cet investissement débouchera sur la création de 2,000 nouveaux emplois par an. Le député peut-il nous parler de l'importance de ces emplois?

• (1510)

M. Tupper: Les compagnies Bell-Northern et Northern Telecommunications constituent naturellement l'une des équipes les plus importantes au Canada en matière de recherche, de développement et de technologie de pointe. Depuis quatre ans, elles ont investi environ 1.5 milliard de dollars dans la recherche et le développement. Avec quelque 40,000 salariés . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis dans l'obligation d'informer le député que la période réservée aux questions et aux commentaires est terminée.

Je donne la parole au député de La Prairie (M. Jourdenais).

[*Français*]

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, je vais vous dire très franchement, depuis jeudi le 23 mai, 17 heures, j'ai beaucoup de difficulté à retenir mon enthousiasme, alors que le 23 mai, à 16 h 30, le ministre des Finances (M. Wilson) a enfin décidé de faire ce qu'aucun politicien n'avait décidé de faire, c'est-à-dire agir. Chaque fois, avant le 23 mai, que j'entendais dire les mots le «déficit», et même j'en frissonne encore, mais maintenant, je dis: on va t'avoir, cela s'en vient, ce sont les progressistes conservateurs, ce ne sont pas libéraux. Monsieur le Président, je viens de dire que depuis le 23 mai j'ai des fourmis dans le corps. C'est vrai parce que chaque fois que j'ai rencontré des gens, soit de ma circonscription ou d'une autre, depuis la semaine dernière, on entend toujours parler du budget. Je n'ai pas rencontré une seule personne excepté l'opposition, bien entendu, qui sont contre. Tout le monde dit: Il est temps que cela se fasse, il est temps que l'on prenne la hache, il est temps que l'on coupe le gaspillage, et moi je suis heureux d'être un progressiste conservateur.

Monsieur le Président, il est certain que mes «chers» amis les libéraux vont me dire: Oui, mais les «jobs»? Mais croyez-moi, si on ne réussit pas à avoir des «jobs» en diminuant le déficit, eux n'en ont sûrement pas créé en l'augmentant, parce que, au taux où il était leur fameux déficit, on aurait eu moins zéro d'emplois, d'assurance-chômage, moins zéro; maintenant, au contraire, on en a 10, 12, 11 p. 100, cela varie de temps en temps, parce qu'ils donnaient un «nénane»: ils envoyaient trois personnes travailler, et cela baissait. C'est exactement ce qu'ils ont fait depuis 15 à 18 ans.

Quand on examine attentivement le budget du ministre des Finances on constate que, pour une fois, un gouvernement vient de comprendre, de s'enlever le nez dans les affaires des gens, qu'il est temps de laisser la petite entreprise travailler, que c'est la petite entreprise . . . et surtout on m'a dit pendant le débat sur le budget et je n'étais pas au courant, je pensais qu'il n'y en avait qu'un demi-million, mais il y en a 700,000 petites compagnies, 700,000 qui pourraient être aidées, pas avant comme on le faisait dans le temps, les libéraux, on disait: Tiens, voilà $200,000, ferme ta pie, va travailler, tu n'a pas besoin d'avoir d'idées d'enthousiasme, dépense-le, il y en a

encore de l'argent à dépenser. Mais là on vient de se décider et on a dit: Nous, on va t'aider à une condition. Fais ta preuve! Ça me fait justement penser, j'ai rencontré, j'ai discuté, je me suis engueulé avec un libéral la semaine dernière, et je lui ai dit: Quand tu fréquentais l'école, on te donnait une image après que tu avais fini ton examen s'il était bon. Comment se fait-il que depuis 15-18 ans que tu es avec les libéraux tu la donnes avant l'image, toi? Je ne comprends rien là-dedans. Pourtant, ils semblent être des gars intelligents, ils semblent être des gens «supposément» capables, des économistes, des professeurs d'école, des avocats, des gens de toutes les classes possibles, ils sont censés être intelligents, et dès qu'ils entrent dans le Parlement, fini, bonjour!

Je vais vous dire bien franchement, je suis un petit homme d'affaires d'une région égale à Saint-Henri et Pointe-Saint-Charles. J'entends toujours le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) qui est toujours à dire: Mes gens de Saint-Henri, mais il ne pense pas à ceux qu'il y a en haut de la côte, par exemple. Ceux en haut de la côte, ils vont être fiers en tableau, et on n'a pas actuellement mis . . . comme il nous crie: Taxez-les, les hommes d'affaires. Je pense que son salaire de député y passerait s'il fallait commencer à lui faire cela, à lui, parce que lui, il est en haut de la côte!

Cela fait depuis l'âge de 18 ans que je suis conservateur. Cela fait depuis l'âge de 18 ans que je combats de l'arrogance. Cela fait depuis l'âge de 18 ans que j'entends de la «politicaillerie»; il y en a qui se lèvent, il y en a un tout à l'heure qui s'est levé et qui a dit: C'est assez la «politicaillerie»! Ce n'est pas vrai, je n'ai pas parlé quatre fois, c'est trois fois que j'ai parlé pendant quatre ans. C'est cela qu'il fait, actuellement. C'est cela qui arrive. Cela fait longtemps que je voulais, cela fait une semaine, et même peut-être un mois, que j'attendais . . . le budget est arrivé, là, maintenant, je vais m'ouvrir, là maintenant je vais dire ce que je pense de l'ancien gouvernement. Il y avait . . . je pense que son nom, c'était Trudeau. Trudeau, c'était le chef. Encore aujourd'hui, je me fais dire! Tu es chanceux, toi, tu peux parler à Brian. On ne dit pas M. Mulroney, on ne dit pas monsieur le premier ministre, on dit Brian. C'est cela qu'est le parti progressiste conservateur, c'est pour cela qu'on a un budget en ce moment. C'est pour cela qu'on a un budget qui va aider la population de ma circonscription et aussi celle de Saint-Henri, croyez-moi, et celle de Westmount.

Quand je suis arrivé ici, j'ai décidé de siéger à plusieurs comités parce que j'en avais à faire et, croyez-moi, 24 heures, sept jours par semaine et 30 et 31 jours par mois, je n'en ai pas assez, parce que je veux travailler. Mais je me souviens d'une petite anecdote, cela m'a fait souffrir, cela m'a fait frémir quand je suis allé . . . Un soir, j'étais au Comité de l'expansion économique régionale, nous étions à savoir comment les programmes, les fameux cadeaux du parti libéral, comment cela fonctionnait cette affaire-là. Finalement, on nous explique, et tout à coup, on nous arrête, il y a un gars qui entre, un ministre québécois, un ministre de l'Expansion, un ministre qui nous regarde et qui nous dit: Il faut absolument que je vous le dise, je viens de réussir à en avoir plus, à me faire comprendre plus dans deux heures que je me suis fait comprendre dans six ans avec le parti libéral! C'est cela de l'harmonie, c'est cela de la compréhension. C'est cela le parti progressiste conservateur.

Depuis septembre, novembre, en réalité, c'est là qu'on a commencé à montrer de quel bois on se chauffait, il y a eu tellement de choses changées dans l'immigration, il y a eu des programmes d'initiative à l'emploi, à la formation, d'autres qui vont venir encore et, surtout, croyez-moi, je vais y voir qu'on ne donnera pas des cadeaux pour rien. Il y en a eu justement à l'Expansion économique régionale, il y en a eu des contrats de signés . . . l'énergie, les ressources, il y en a eu partout à travers le Canada. Et on n'avait pas de budget! C'est fantastique! Attendez, on l'a le budget, tenez-vous bien, il va y en avoir des emplois! Il va y en avoir parce qu'on vient de dire aux entreprises: Vas-y mon petit gars, on ne te suivra pas, on ne se mettra pas le nez dans tes affaires, on va te donner une chance de crédit d'impôt. On va te faire travailler. Tu vas t'apercevoir qu'avec l'extra, tu n'iras pas t'acheter un bateau, tu n'iras pas en Floride, tu ne «sacreras» pas ton camp en dehors du Canada, tu vas aller investir dans Pointe-Saint-Charles, dans Saint-Henri et dans La Prairie.

Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) a dit tout à l'heure: J'en ai une propriété aux États-Unis, je vais la vendre. Moi, je vais vous dire, le gouvernement progressiste conservateur, actuellement, est assez honnête, est assez franc qu'il va amener de l'honnêteté. Tous ceux qui ont un commerce, une bâtisse, quelque chose à vendre pour faire un gain en capital, et je suis convaincu que mon ami de Saint-Henri-Westmount l'a certainement, lui, et s'il ne s'est pas fait offrir 15 fois, 20 fois de vendre son commerce, de vendre son industrie avec ce qu'on appelle «en dessous de la table» parce qu'il y avait un gain en capital et qu'on voulait l'économiser . . . Je suis convaincu que cela s'est fait. J'en ai des commerces, j'en ai des industries. C'est un commerce, ce n'est pas une industrie. J'en ai des bâtisses commerciales et je me le suis fait offrir encore il n'y a pas si longtemps, et j'ai dit: Attends, garçon, cela va changer. Là, je vais le faire honnêtement, là tu vas pouvoir le faire honnêtement, là tu vas l'investir ton argent et tu vas créer des emplois. C'est cela que j'ai décidé de faire.

Ce que j'aime du budget, c'est qu'on va aider la petite entreprise, la pierre angulaire de notre économie. C'est qu'on va dire: Écoute, garçon, on va t'aider après que tu te seras aidé. Les libéraux, prenaient cela comme un enfant de six mois. Ils lui tiennent la main pour commencer à marcher. L'enfant continue, on lui tient encore la main, il y a dix ans. On lui tient encore la main, il a 15 ans, et là, il est infirme, il est invalide, il ne veut rien savoir, il ne veut pas s'aider. C'est exactement . . . On fait faillite comme la Maislin. C'est exactement cela. La Maislin Transport, cinq millions, sur le boulevard Newman, mon cher ami. On leur a donné pour les faire dépenser.

• (1520)

Vous savez, quand on regarde le déficit, étant un commerçant je me dis: Comment peut-on avoir des hommes intelligents au Parlement, qui ont décidé de continuer d'être . . . Nous, les gens d'affaires, on dit qu'on est dans le «trou». Un déficit, c'est être dans le «trou». Eux, ils continuaient encore. Si on prend pourcentage pour pourcentage une compagnie avec la grosseur du gouvernement, je vous garantis qu'il n'y aurait pas un homme d'affaires, pas un financier, pas une banque et certainement pas le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) qui voudrait lui prêter de l'argent. Croyez-moi qu'il n'y aura personne.

Vous savez, on va me dire . . . et j'entends parler . . . c'est dommage qu'il ne soit pas ici le député de . . . Pardon, on n'a pas le droit de dire cela. Le député, je ne l'appelle plus le député de Montréal-Sainte-Marie, je l'appelle le député défenseur des pensions de vieillesse qu'il n'a pas défendues du temps où il était au pouvoir. C'est donc dommage qu'il ne soit pas ici, parce que j'aimerais lui dire, je m'excuse, monsieur le Président, on n'est pas supposé mentionner qu'il n'est pas ici. Il l'était. Il m'avait promis qu'il était pour m'écouter. J'espère qu'il m'entend à la télévision. On dit qu'en enlevant l'indexation de la pension de la sécurité de la vieillesse, on va enlever aux gens $50, $100. On indique des chiffres astronomiques. On fait peur aux gens exactement comme en 1976 avec la Brinks de Québec, pour ceux qui s'en souviennent, et il y a eu des élections au cours de la même période. Moi je dois dire que j'aime bien les personnes âgées, j'en ai dans ma circonscription, j'ai 31 ou 32 organisations de l'Âge d'Or, j'en prends soin, mais j'ai environ 12, 15, 18, 20,000 jeunes que je ne veux pas endetter, des jeunes qui n'ont même pas encore commencé à marcher. Mon petit-fils, qui a deux ans, il a déjà une dette de $24,000 par rapport à qui? Par rapport à l'ancien gouvernement libéral. Croyez-moi, je n'ai rien actuellement contre les personnes âgées parce que ce sont eux qui ont bâti le Canada, ce sont eux qui nous ont aidés. Justement, s'ils ont travaillé fort, ils vont comprendre. Ils ne se laisseront pas enfler la tête avec les «négatifs» du Nouveau parti démocratique, les gars qui sont charitables, les Pères Noël. Ils n'ont même pas d'argent et ils veulent le donner. Tandis que les libéraux disent: Ah! C'est dangereux, tu ne l'auras pas. Ah! Tu ne pourras pas t'acheter une livre de beurre. Ah! Tu ne pourras pas t'acheter ceci. J'ai vu encore hier une libérale manger du chocolat, même si on a mis une taxe dessus. Elle s'en est foutée de son grand-père, de sa grand-mère. Elle a fait la même chose.

Je pourrais parler tout l'après-midi. Croyez-moi, j'aime cela, parce qu'il faut que cela sorte, depuis assez longtemps que je veux leur dire. Je pourrais parler des fameuses subventions. Ça a l'air que ce n'est pas cela qui créait l'augmentation du déficit. Ça a l'air que cela créait des emplois d'une semaine, deux semaines, trois semaines. C'est ce que cela faisait. Je vais vous en compter une . . . dans ma circonscription . . . mais je voudrais commencer par une avant . . . J'en ai une «championne». Quand j'ai fait ma campagne électorale, j'ai dit que j'étais pour abolir le péage du Pont Champlain et on me disait: Où vas-tu prendre l'argent? A la toto de course qu'avait le ministre Olivier de Longueuil. Un million et demi de dollars par semaine, j'avais besoin de 3 millions de dollars dans un an. C'était bien facile. Mais rendus au pouvoir, les conservateurs, on a dit: On coupe cela. Déjà, on a un million et demi de dollars. Déjà, on a économisé, avant le budget. C'est fantastique.

J'en ai une autre que je pourrais conter dans la circonscription de Longueuil. Si quelqu'un veut s'acheter un musée . . . il est à vendre pas cher. Je ne sais pas comment on appelait la subvention libérale dans ce temps-là, mais d'après moi, c'était un slush funds un garoche funds, un gaspille funds. On a construit un musée qui vaut $1,400,000 et qui est à vendre pour $40,000 parce que l'organisation qui était pour l'opérer n'a pas d'argent pour le faire. On va le vendre $40,000. C'est cela gérer des affaires! Avec cela, tu vas être au travail et tu vas être bon! C'est cela aider les petites entreprises! Oui, c'est vrai. Après cela on «braille» et on fait peur aux gens et on dit: Fais attention à toi, tu ne pourras plus manger de chocolat, du dentifrice, et tout ce que tu voudras. C'est bien dommage, mes chers amis, mais ce n'est pas la petite différence de taxe de $50 ou de $1 si vous voulez par jour, comme les libéraux le crient depuis je ne sais combien de temps . . . Si cela ne vaut pas $1 d'être Canadiens, mon ami, cela ne vaut pas une «claque», c'est bien dommage.

Je siège au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration . . . Encore par rapport aux libéraux . . . J'ai épais . . . croyez-moi, épais comme ça de personnes qui sont prêtes à mettre $100,000 et $200,000 pour les faire venir au Canada. Cela ne doit pas être si pire que cela. Ce ne sont pas des réfugiés, des gens qui sont mal pris, qui ont de la difficulté à manger. Ce sont des gens qui ont de l'argent, et si on n'a pas de piastres, on ne pourra pas passer au travers.

Le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) doit être au courant, je suis obligé de prendre l'exemple des plus riches. Que voulez-vous, c'est cela. Lui, il ne se souvient pas de moi. Quand il est entré la première année, il est venu dans un de mes commerces. Je m'en souviens, je n'ai pas voté pour lui, ne vous cassez pas la tête, je n'ai pas voté pour lui, je n'étais pas de sa circonscription.

Je pourrais parler d'une subvention dans ma circonscription. Moi, c'est cela que je trouve, l'argent gaspillé. Vous allez dire: Le budget, il ne parle que de cela, ce gars-là. Oui, parce qu'il est important d'arrêter de donner de l'argent à tort et à travers. Je n'ai rien contre les organisations de charité, je n'ai rien contre les organisations sans but lucratif, mais qu'on ne vienne pas prendre l'argent dans mes poches, surtout involontairement, et donné par l'entremise du gouvernement. Il dit à deux, trois: Ferme-toi et va travailler, cela va faire, c'est qu'on a créé des jobs, des fois on était chanceux, cela durait 48 heures.

Dans ma circonscription, j'ai ouvert, moi, j'ai été le gars chanceux d'ouvrir, croyez-le ou non, un centre pour la jeunesse, et cela a fait les manchettes de la presse, croyez-le, j'ai le droit de me servir du nom personnel du gars que j'ai défait, Pierre Deniger avait donné en cadeau $700,000 à une organisation de jeunes qu'on appelait «Intersection Jeunesse», très bonne organisation, très bon but, très bonne idée, mais, excusez-moi, on n'avait pas pensé qu'il fallait faire vivre cette bâtisse-là par la suite, et actuellement, depuis que je siège ici, que je me bats, depuis que je suis ici, j'essaie de les aider, pas en prenant les fonds ici, par exemple, mais en aidant 10, 12 organisations pour faire en sorte que cet organisme continue à fonctionner, pas en prenant l'argent du député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) ou du député de Saint-Maurice (M. Chrétien) ou de n'importe quel autre député. Je pense que la députée de Ahuntsic-Montréal, elle, serait prête à contribuer de son argent, mais pas de l'argent du gouvernement. Eh bien, cette organisation-là vient de vendre la bâtisse, croyez-le ou non, pour un dollar, cela ce sont des affaires, $700,000 = $1, là on va continuer, ce n'est pas en demandant 25 cents sur un paquet de cigarettes qu'on va faire faillite, c'est en vendant $700,000 pour $1, $40,000 pour un musée, $1 pour $700,000. Ils ne savent certainement pas compter eux, c'est certain.

J'en ai tellement à dire, monsieur le Président, je n'en reviens pas. On parle de l'indexation, les fameux 3 p. 100. Actuellement, on est 4.5 p. 100, je pense, du coût de la vie, on va en donner 1.5 p. 100

Mme Mailly: 3.9 p. 100.

M. Jourdenais: 3.9 p. 100, c'est encore mieux, je vous remercie. Cela veut dire qu'on va leur donner environ 1 p. 100, cela veut dire qu'ils vont perdre 3 p. 100. Avez-vous déjà pensé que 3 p. 100, pour aider, encore continuer, c'est de valeur, c'est la faute des libéraux, c'est à eux de ne pas dire à mon père, à ma grand-mère: C'est toi qui vas payer. C'est bien dommage s'ils paient, mais il n'y aura pas d'augmentation du coût de la vie, par exemple, il n'y a pas d'augmentation des produits parce que, nous, on va y voir, parce qu'on va faire travailler encore les gens de la petite industrie, on va faire aider les gars qui ont de petits commerces, de petites entreprises, pas un, deux ou trois seulement, 700,000 petits commerces, petites entreprises. Y avez-vous déjà pensé? Il n'y a plus de chômage! Je suis propriétaire d'une petite entreprise, moi, et cela va être la chose la plus facile. Je viens de penser à quelque chose que j'ai oublié de dire à l'opposition. Qu'on me donne à moi $700,000, je vais créer 50 emplois pour 20 ans. On a donné $700,000 dans ma circonscription, on a créé environ 50 emplois pour un mois et demi, cela c'est intéressant.

Je reviens encore, j'ai dit que je suis dans le parti depuis l'âge de 18 ans, j'en ai vu en 1974 dire: Ce qui est conservateur, ce n'est pas bon, 5 à 6 p. 100 que Stanfield disait, il faut augmenter pour maintenir les profits, ce n'est pas bon. On rentre au pouvoir, comment s'appelle-t-il déjà? Trudeau! Il dit: Oui, c'est bon maintenant. Voyez-vous c'est qu'on se tourne de bord chaque fois; les politiques du gouvernement conservateur ne sont pas bonnes quand ce sont les libéraux, mais, croyez-moi, quand ils sont là, eux, ils s'en servent. La même chose s'est produite en 1979; on a défait le gouvernement Clark. Pourquoi? Trente cents d'essence. Quand on est revenu $1.18, on en a de l'argent, nous les libéraux, il ne vient pas de nos poches, il vient des poches de tout le monde. Il est temps que cela cesse.

Monsieur le Président, il me reste encore cinq minutes?

Le président suppléant (M. Paproski): Trois minutes.

M. Jourdenais: Mon Dieu, il faut que je me dépêche!

Je siège au Comité permanent du travail de l'emploi et de l'immigration de la Chambre. Il y a 20,000 cas en suspens, je ne peux pas déterminer le prix que cela coûte par rapport au fameux système tout barbouillé de l'ancien parti. Je ne le peux; il faut donner ton nom et attendre, je ne sais pas combien de temps, que M. Untel de chaque département mette la patte dessus, et cela prend quatre ans. Combien cela coûte? Cela ne fait rien, les gens du Canada vont payer, les gens de Laprairie vont payer, ceux de Saint-Henri aussi vont payer, mon ami, et ceux de Westmount. J'aimerais donc cela pouvoir m'adresser personnellement au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), qui a dit: De nouveaux uniformes pour l'armée, on n'est pas pour les laisser se promener tout nus, torieu! Vous ne viendrez pas me faire accroire, vous autres, que la couleur rouge, bleu, jaune ou vert—je n'aurais pas dû dire rouge—mais vert, jaune coûte plus cher que celles qui est vert bouteille! Lâchez-moi donc tranquille, il faut les habiller, les gars de l'armée. Et cela va avoir l'air d'au moins quelque chose de respectueux. Au lieu d'une «gang» de gars qui veulent se cacher parce qu'ils avaient l'ancienne couleur, quand ils étaient dans les champs, on ne les voyait pas par rapport aux arbres. C'était la même couleur!

On va aider les gens . . . On n'aide pas, nous autres, les gens pour la pension, mais on «part» les veuves et les veufs de 60 à 64 ans. On ne les aide pas! Eux autres, c'était à 65 ans ou plus, tu as 64 ans, empoisonne-toi, tu n'en auras pas de pension. Là, nous autres, on veut la mettre à 60, ils veulent avoir les séparés, les divorcés, les tout-ce-que-tu-voudras. Eh bien, qu'ils les lâchent, cela va venir, ne vous inquiétez pas! On va la descendre un jour, et on ne prendra pas l'argent dans les poches parce qu'on va savoir comment on l'a administré, parce que c'est encore les petites industries qui vont leur aider.

Vu qu'il ne me reste pas grand temps, monsieur le Président, je vais prendre un verre et je vais vous expliquer quelque chose et vous allez tous tomber sur le dos, les gens qui sont présents. Je viens d'apprendre, croyez-le ou non, et les gens de l'opposition, j'aimerais cela . . .

[*Traduction*]

. . . pour que vous écoutiez, surtout ceux qui étaient au pouvoir auparavant, ou qui pensaient l'être.

• (1530)

[*Français*]

Je viens d'apprendre dans ma circonscription qu'il y a trois millions de marchandises destinées pour la Bolivie, trois millions, je dis bien, empaquetées dans des conteneurs, depuis janvier 1982. Mais qu'est-ce que cela, cette affaire-là? Trois millions, est-ce que cela paierait ce que les gens de Saint-Henri veulent? Est-ce que cela paierait l'augmentation? Il y en a trois millions chez nous, combien en avez-vous ailleurs? S'il y a des journalistes qui m'écoutent, appelez-moi chez moi, je suis prêt à vouloir dévoiler cela. Cela fait assez longtemps . . . Dans des conteneurs, trois millions: $4,000 par mois de loyer! Comptez cela depuis 1983: $200,000 gaspillés! Après cela, on dit que le budget n'est pas bon. Tiens, j'en ai des quotas, des conteneurs: trois millions pour la Bolivie! Trois millions!

Des voix: Bravo!

M. Masse: On te donne un autre cinq minutes!

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, le temps alloué à l'honorable député est écoulé. Questions et commentaires. L'honorable député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) a la parole.

M. Johnston: Une seule question, monsieur le Président. J'aimerais demander au député de La Prairie (M. Jourdenais) s'il donne des spectacles ailleurs que dans la Chambre afin que nous puissions y assister parfois.

Mme Mailly: Comme vous!

M. Jourdenais: Je m'excuse, monsieur le Président, j'aimerais répondre soit à sa question, soit à son commentaire, c'était tout mélangé, je n'ai rien compris. Je voudrais savoir ce qu'il m'a dit parce que je n'avais pas l'appareil, et il ne parle pas assez fort.

[*Traduction*]

M. Waddell: Monsieur le Président, j'ai une ou deux remarques et une question. Le député nous demande manifestement ce qu'il y avait dans les conteneurs. C'est une bonne question. C'était peut-être du poisson ou du bœuf, parce qu'on pouvait sentir quelque chose de bizarre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: . . . au fil de son discours.

[*Français*]

M. Masse: Ne mets pas la charette avant le bœuf!

M. Waddell: . . . le bœuf, c'était le bœuf.

[*Traduction*]

D'après ce que je crois savoir aussi, il n'y aura guère de changement des uniformes avec le départ du ministre de la Défense nationale. D'après ce que l'on me dit, ce sera les mêmes culottes avec des vestes différentes.

J'ai une question que je voudrais poser au député.

[*Français*]

Il a suggéré, je pense que c'était possible, ou il a favorisé la situation où une personne peut acheter un passeport canadien, l'argent pour venir au Canada, si on est riche. Est-ce que ce sont les politiques du député?

M. Jourdenais: Monsieur le Président, premièrement, je vais répondre à sa question. Ce n'est pas du poisson, cela ne sentait pas ce que je disais, mais c'est de l'équipement scolaire. Croyez-le ou non . . .

[*Traduction*]

Il y avait des meubles scolaires, deux camions, deux tracteurs et 38 conteneurs pleins de marchandises qui étaient là depuis trois ans. Le coût s'élève à exactement 3 millions de dollars, plus $4,000. La première année, il paraît que le loyer était de $15,000 par mois. Voilà ce qu'il y avait.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Nous ne sommes pas au spectacle. J'ai laissé le député faire son cinéma une fois. Je souhaiterais que les députés cessent d'amener à la Chambre leurs petits panneaux, sans quoi nous allons bientôt être obligés de nous arrêter pour faire des pauses publicitaires. Je donne la parole au député de La Prairie (M. Jourdenais) s'il a un commentaire.

[*Français*]

M. Jourdenais: Monsieur le Président, j'espère qu'on n'aura pas la peine d'apporter d'autres photos. J'espère qu'il n'y en a pas d'autres, à travers le Canada, des choses semblables pour le bien de la population canadienne.

Vous avez mal compris ce que j'ai dit à propos des immigrants. J'ai dit qu'il y avait épais comme cela de gens qui ont été refusés, des entrepreneurs, qui sont prêts à payer s'il le faut, à donner de l'argent pour pouvoir s'installer. Je n'ai pas dit qu'on va le faire, je n'ai pas dit que je le faisais. J'ai dit que ces gens-là veulent devenir Canadiens parce qu'on vit dans un bon pays, parce qu'on vit dans un climat différent de plusieurs autres pays. On leur dit probablement qu'il y a même de l'argent qui pousse sur le bord des trottoirs. C'est ce que j'ai dit, mon cher ami. Je ne suis pas en faveur de faire acheter. Mais je suis en faveur d'amener des entrepreneurs et de changer le Règlement par exemple. Je ne veux pas discuter d'immigration avec vous. Venez n'importe quand, le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration siège trois ou quatre fois par semaine, et vous verrez ce que c'est. On cherche à amener de l'argent par l'entremise des petites entreprises. Pourquoi pas amener des immigrants qui ont de l'argent pour faire des petites entreprises et créer des emplois? C'est ce que j'ai dit, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Monsieur le Président, je voudrais simplement féliciter le député qui vient de prononcer un discours de premier ordre.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Il nous a appris plusieurs choses. Chacun se doit de lire ce discours très fouillé dans le hansard lundi.

Le député a parlé de gaspillage. La réduction du déficit prévue dans le budget proviendra à 80 p. 100 de la diminution des dépenses. Nous nous employons, de ce côté-ci de la Chambre, à dépister le gaspillage et le double emploi. Je me demande où le député a bien pu trouver les exemples qu'il nous a donnés. Je soupçonne que ses électeurs les lui ont fournis. Dans ce cas, il serait bon qu'il nous renseigne. Nous cherchons tous des exemples de gaspillage et nous avons besoin d'aide pour les trouver. Le député nous dirait-il comment il s'y est pris pour les dénicher?

[*Français*]

M. Jourdenais: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de sa question. La façon dont j'ai obtenu les documents et ce qui se passe en ce moment dans ma circonscription, c'est que, en fin de semaine, je suis allé donner une conférence à des gens qui ont décidé de prendre en main leur organisation. Ils ont $600,000 à ramasser et ils ont déjà $100,000. Ils m'ont dit: Nous n'irons pas chercher de l'argent, il y en a qui traîne dans la cour là-bas. C'est exactement ce qu'on m'a dit. Comme je suis un député du gouvernement, et que je suis un gars qui veut aider et non gaspiller je me suis dis: Je vais aller voir. Je suis allé voir, et c'est ce qui est arrivé. Trois millions de dollars de marchandises qui dorment dans des conteneurs depuis 1982, deux camions qui n'ont jamais roulé, qui n'ont jamais bougé, qui n'ont jamais rien fait, à faire quoi? Supposés destinés . . .

[*Traduction*]

. . . à la Bolivie. J'ignore pourquoi toutes ces marchandises sont là. Il doit certainement y avoir d'autres exemples de gaspillage, car c'est ainsi que le gouvernement précédent fonctionnait. Je suis persuadé qu'ils sont légion dans les circonscriptions libérales, peut-être pas dans celles qui sont passées aux conservateurs, mais sans doute dans celles qui sont restées libérales. J'ai donc procédé de cette façon. Si vous voulez en savoir plus long . . .

[*Français*]

. . . pardon, le très honorable membre . . .

[*Traduction*]

. . . venez me voir et je vous dirai tout, car je compte tenir immédiatement une conférence de presse.

[*Français*]

M. Waddell: Monsieur le Président, je veux poser une question au député. Est-ce qu'il a changé son tapis depuis qu'il est arrivé ici à la Chambre? . . . Non, pas ici dans sa chambre mais dans son bureau.

M. Jourdenais: Monsieur le Président, le député me fait plaisir. Je n'ai pas changé mon tapis. J'ai le même tapis, et j'ai fait peindre une pièce parce que je voulais du bleu, je ne voulais pas de rouge. C'est cela!

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Puisqu'il n'y a pas d'autres questions à poser au député, nous allons poursuivre le débat.

[*Français*]

Les questions et commentaires sont terminés.

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'ai posé une question au sujet des tapis, car je crois que de nombreux députés conservateurs désirent changer leur tapis brun pour un bleu alors qu'ils parlent de gaspillage. Toutefois, je ne suis pas ici pour parler de tapis. Je veux parler du budget.

En ce moment même, le ministre des Finances (M. Wilson) parcourt le pays pour parler de son budget. C'est le premier budget conservateur, et même le premier budget vraiment conservateur qui aura été adopté à la Chambre en 20 ans, depuis le gouvernement Diefenbaker. C'est un budget important, car il oblige enfin le nouveau gouvernement à se montrer sous son vrai jour et à se prononcer enfin. Les Canadiens commencent à découvrir quels choix il a fait, de qui il a suivi les conseils, qui a gagné, qui a perdu et qui profite ou non de ce budget. Voilà ce dont je veux vous parler aujourd'hui.

• (1540)

Le ministre des Finances a déclaré hier à Montréal qu'il n'y avait pas suffisamment de riches au Canada. Eh bien, avec son budget, j'ai l'impression qu'il est en train d'essayer de montrer comment il peut augmenter le nombre de riches. Ce qu'il faut faire au Canada, ce n'est pas créer des riches, c'est éliminer la pauvreté existante et aider la classe moyenne, ceux qui semblent toujours être les cibles de ces budgets parce que ce sont eux qui finissent par payer de plus en plus d'impôts. Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que c'était un budget équitable. Je pose la question: équitable pour qui? Le premier ministre et moi-même avons quelque chose en commun, nous sommes tous les deux des fils d'électriciens, de travailleurs. J'imagine ce que peut penser l'électricien moyen de ce budget lorsqu'il voit qui gagne, qui perd et qui paie.

Nous avons vu ces derniers jours l'opposition critiquer les dispositions budgétaires qui concernent les pensions et nous la verrons le faire dans les jours qui viennent. Laissez-moi vous expliquer comment je vois les choses, et si je me trompe, je suis sûr que des députés conservateurs vont me reprendre. Si je ne m'abuse, la pension de vieillesse qui est accordée à l'âge de 65 ans est universelle et indexée. A mesure que l'inflation progresse les pensionnés reçoivent plus d'argent pour que leur revenu ne soit pas inférieur au coût de la vie. C'est également vrai dans le cas du supplément de revenu garanti qui est versé aux plus pauvres des bénéficiaires. Le gouvernement réduit l'indexation de toute pension de sécurité de la vieillesse de trois points. La pension sera indexée de la différence entre le taux d'inflation et 3 p. 100, mais ces trois points sont supprimés en partant. L'inflation va progresser, c'est inévitable. Le taux actuel est de combien, 4 ou 5 p. 100?

M. Kilgour: Quatre pour cent.

M. Waddell: Les années précédentes il était de 8, 9 ou 10 p. 100. L'inflation va sans aucun doute persister au-dessus de 3 p. 100 au moins. Cela signifie que les pensionnés vont perdre. On a calculé combien ils vont perdre. La perte de chacun sera de $100 par année et la perte globale, de 200 millions de dollars. Cette situation contredit évidemment les promesses électorales des conservateurs. Comme le député de Beaches (M. Young) l'a fait remarquer, cela contredit même l'annonce que les conservateurs ont fait paraître dans les journaux quand ils étaient dans l'opposition. Ils ne tiennent donc pas le même discours au public canadien et aux personnes âgées selon qu'ils sont dans l'opposition ou au gouvernement. On me dit qu'en cinq ans, les pensionnés vont perdre plus de $1,000. Le groupe dont je parle est celui qui a le moins de revenu. Je prédis que les gens vont réagir quand ils vont se rendre compte de ce qui leur arrive, et j'espère que ce sera une levée de boucliers comme le gouvernement n'en a jamais vu.

Pourquoi le gouvernement agit-il ainsi? Il prétend qu'il part en guerre contre le déficit, le vrai problème. J'ai dit l'autre jour . . .

[*Français*]

L'autre jour, j'ai dit en cette Chambre que, en français, c'était «la charrue avant le bœuf». Nous avons, à mon avis, une lutte contre le chômage. Il faut créer des emplois. Ce n'est pas une lutte contre le déficit, et ce budget n'a pas raison concernant le chômage, c'est «placer la charrue avant le bœuf».

[*Traduction*]

Le gouvernement privilégie le déficit aux dépens de l'emploi. Il ne peut gagner sur les deux tableaux, et je crois que c'est là ce qu'il essaie de faire.

Je voudrais maintenant parler de l'énergie. L'autre jour, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a prétendu que l'Accord de l'Ouest entraînerait des investissements de quelque 15 milliards de dollars et créerait 300,000 emplois. Le gouvernement entend subventionner le secteur pétrolier. Il fait disparaître les taxes qui frappent ce secteur. La suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières signifie à elle seule une perte de 5.6 milliards sur cinq ans pour le gouvernement. Le secteur pétrolier a éprouvé certaines difficultés, mais l'année dernière, il a connu une relance excellente, ce qui n'empêche pas le gouvernement de faire disparaître cette taxe et d'investir davantage d'argent dans ce secteur. Il prétend vouloir ainsi créer des emplois.

C'est ce qu'il doit prouver et s'il échoue, il montrera qu'il est vraiment négligent et qu'il manque à sa parole envers les pensionnés et les autres contribuables, les Canadiens ordinaires qui paient pour ce transfert d'argent aux sociétés pétrolières. Le gouvernement prend de l'argent aux pensionnés en éliminant l'indexation pour le donner aux sociétés pétrolières sous forme d'exemptions d'impôt. Je défie n'importe quel député de me dire le contraire. J'espère qu'ils interviendront lorsque j'aurai terminé, car c'est exactement ce que fait le gouvernement.

La ministre prétend que l'Accord de l'Ouest a déjà rapporté des investissements de 3.6 milliards de dollars. Eh bien, j'ai dressé une liste et vérifié où ces investissements étaient faits. Il y a d'abord 1.75 milliard de dollars pour la société TransCanada Pipelines. L'Accord de l'Ouest a été conclu il y a un mois, en avril. Or, il se trouve, selon le premier vice-président de cette société, que ce projet était prévu depuis deux ans déjà. Il n'avait rien à voir avec l'Accord de l'Ouest. Le ministre a déclaré ensuite qu'on avait versé 500 millions de dollars à la société Nova, afin qu'elle étende son réseau collecteur de gaz. Cependant, le vice-président de cette société a déclaré, à Calgary, qu'on avait soumis le projet à l'Office national de l'énergie le 15 février 1985, soit deux ou trois mois avant la signature de l'Accord.

Il y a également 200 millions de dollars pour le projet d'Esso Resources, à Cold Lake. Or, ce projet figure dans le rapport annuel de 1984 d'Imperial Oil. Il est prévu depuis longtemps; on en est déjà rendu aux phases cinq et six. On a également, selon la ministre, versé 80 millions de dollars à la société Ocelot Chemicals, pour construire une usine d'ammoniac près de Kitimat, en Colombie-Britannique. Cependant, on s'aperçoit que ce projet remonte à 1984 et qu'il ne découle donc pas de l'Accord de l'Ouest. Il y a ensuite une usine de fabrication d'engrais de 600 millions de dollars proposée par la Société Westcoast Transmission Company Limited avant que l'Accord ne soit signé. La Trans Mountain Oil Pipe Line Company a reçu, quant à elle, 75 millions de dollars pour modifier le gazoduc, mais là encore ce projet datait d'avant la signature de l'Accord. Enfin, la ministre a parlé du versement de 450 millions de dollars à la société British Petroleum dans le cadre du projet relatif aux sables bitumineux du lac Wolf. Elle a lancé ce projet le mardi 28 mai, et il est donc ridicule de prétendre qu'il découle de l'Accord de l'Ouest. Ainsi, si on analyse ces projets, on se rend compte qu'ils auraient été menés à bien de toute façon.

Elle a également déclaré que l'Accord entraînerait à l'avenir des investissements de 11.8 milliards de dollars. Elle a parlé de l'usine de traitement des sables bitumineux de Petro-Canada de 4.1 milliards de dollars, mais ce projet est prévu depuis deux ans déjà. Demandez aux fonctionnaires de Petro-Canada. Il y a ensuite les 3.2 milliards de dollars pour l'usine de valorisation de la société Husky Oils. Selon un rapport de Husky Oil publié en 1984, les travaux à l'usine de valorisation vont bon train. L'expansion de Syncrude d'une valeur de 4.1 milliards est déjà planifiée. De même la construction du pipeline entre Edmonton et Vancouver, lequel coûtera 400 millions, a déjà été planifiée.

• (1550)

Voilà qui est renversant, monsieur le Président. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne dit pas la vérité aux Canadiens relativement à l'Accord de l'Ouest et au budget. Il incombe au gouvernement de démontrer à tous les retraités que le budget contribuera à créer des emplois.

[*Français*]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable députée de Gatineau fait un rappel au Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, j'aurais besoin que vous me guidiez. Si je comprends bien, le député est en train d'adresser tout son discours à un ministre qui n'est pas présent à la Chambre pour répondre à ses questions. Alors, je me demande si c'est correct de sa part.

[*Traduction*]

M. Manly: Où est la ministre? Pourquoi n'est-elle pas ici?

Le président suppléant (M. Paproski): Nous discutons de la motion principale dont la portée est très générale. Il n'est pas essentiel que la ministre soit présente. Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a la parole.

M. Waddell: Je mets au défi n'importe quel député conservateur de répondre à mes questions. C'est très important pour les retraités. Le gouvernement affirme qu'en avantageant les pétrolières il va créer de l'emploi. La ministre estime pour sa part qu'il s'en créera 300,000.

J'ai pris connaissance du mémoire de l'Association canadienne du pétrole présenté à un comité permanent sur l'énergie. Le rapport date du 10 avril 1984. L'Association exerce des pressions au nom des grosses sociétés pétrolières. La ville est remplie de groupes de pressions qui défendent la grande entreprise, les pétrolières, les fabricants et autres. Les gros sont bien représentés ici, mais pas les simples citoyens, les petits retraités ou les cultivateurs.

Le mémoire de l'Association canadienne du pétrole est très intéressant puisqu'il réclame la sécurité accrue des approvisionnements à un coût minime. Il suggère de 1 à 2c. le litre au détail. Dans son budget le gouvernement impose une taxe de 2c. le litre au détail. L'Association a demandé que les cours du pétrole et du gaz naturel soient ceux du marché. Dans l'Accord de l'Ouest, le gouvernement accepte que le pétrole et le gaz naturel soient vendus au cours du marché, il dérèglemente l'industrie et accorde de grands avantages aux pétrolières. L'Association réclame des revenus accrus pour les entreprises.

Si on en croit *The Financial Post*, ce secteur d'activités touchera 9 milliards en 1990. Pendant ce temps, on enlève environ 1 milliard aux contribuables canadiens. Au lieu de subventions, l'Association a réclamé des stimulations d'ordre fiscal. Bientôt on annoncera de nouvelles mesures d'amortissement et des super déductions pour épuisement. L'Association a demandé l'annulation du Programme d'encouragement au secteur pétrolier et elle l'a obtenue. Elle veut aussi l'élimination de la clause de rétro-participation de 25 p. 100 de la Couronne aux terres du Canada ce que le gouvernement a aussi concédé. Enfin, le mémoire affirme que 300,000 emplois seront créés. C'est le chiffre avancé par la ministre. C'est le chiffre suggéré par l'Association canadienne du pétrole.

Au comité j'ai demandé au sous-ministre si on avait fait des études sur le nombre d'emplois qui seront créés après que l'on aura enlevé aux retraités pour donner aux pétrolières. Il m'a dit qu'il me communiquerait les études qui ont été faites. Après avoir attendu jusqu'au 8 mai, j'ai finalement décidé de me prévaloir de la Loi sur l'accès à l'information pour obtenir ces études. Voici le contenu de ma lettre: «Je cherche des documents du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources dans lesquels on démontre que 100,000 et 300,000 emplois découleront des dispositions de l'Accord de l'Ouest. Ces documents comprendraient, semble-t-il, des études sur le nombre d'emplois que créerait cet accord dans sa version actuelle».

J'ai reçu une lettre du coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, dont voici un extrait: Après avoir effectué des recherches minutieuses et consulté nos collaborateurs du ministère, je regrette de vous informer que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne dispose d'aucun document faisant état d'études sur les répercussions en matière d'emplois de l'accord en question». Je trouve négligent de donner 9 milliards de dollars à l'industrie pétrolière sans avoir en main les études qu'elle a effectuées sur le nombre d'emplois qui seraient ainsi créés.

Il existe une étude du Conseil économique du Canada que j'ai réussi à retracer. Le directeur de cet organisme estimait que 100,000 emplois pourraient être créés d'ici 1990 grâce à cet accord, mais en partant du principe que les prix du pétrole et du gaz naturel atteingnent les cours mondiaux. Or, le prix du gaz naturel n'est pas à ce niveau actuellement. Le cours du gaz naturel permettrait de relancer l'activité du secteur énergétique, ce qui créerait la moitié des 100,000 emplois promis. Le gaz naturel est très en demande sur le marché, alors laissons tomber les 100,000 emplois et contentons-nous d'en créer 50,000.

M. John Helliwell, un économiste réputé de la Colombie-Britannique, a déclaré que l'on créerait 15,000 emplois en supprimant la taxes sur les redevances pétrolières et gazières et em permettant au secteur de l'énergie de conserver 5.6 milliards de dollars. Il a cependant ajouté qu'une réduction générale de l'impôt sur le revenu des particuliers, d'un montant équivalent permettrait de créer 40,000 emplois. Le gouvernment a augmenté la taxe de vente, ce qui fait que les Canadiens auront moins d'argent à consacrer à l'achat de biens qui entraîneraient la création d'emplois. D'après lui, puisque le gouvernement devra prélever des impôt pour récupérer les recettes perdues du fait de la suppression de la TRPG, nous accuserons une perte nette de 35,000 emplois.

Le gouvernement cède tout cet argent au secteur pétrolier avide de capitaux et qui en dépense la majeure partie à l'achat d'équipement à l'étranger. Il est vrai que l'on créera des emplois, mais on pourrait peut-être en créer à bien meilleur marché ailleurs. Le fait est que le gouvernement n'a pas fait d'études à ce sujet et que le ministre de l'Énergie a induit les Canadiens en erreur au sujet des emplois que permettra de créer l'Accord et l'Ouest. Elle a berné les Canadiens au chapitre de la proportion des réinvestissements dans le secteur. Elle a soutenu que l'Accord de l'Ouest oblige les sociétés à réinvestir leurs bénéfices inespérés dans la création d'emplois, bien qu'on ne le précise pas dans l'accord. On parle seulement de surveiller les réinvestissements. Les sociétés pourraient fort bien emporter leurs bénéfices aux États-Unis où la majorité d'entre elles ont leurs maisons mères.

Le régime d'imposition concernant le secteur énergétique est injuste. On enlève de l'argent aux retraités pour le donner aux grosses entreprises, et surtout aux sociétés pétrolières. Les retraités réagiront certainement. Bien qu'ils ne soient pas très puissants, ils devront se mobiliser, car le budget est carrément injuste à leur endroit. Il n'est pas juste d'enlever de l'argent aux retraités qui ont travaillé à la sueur de leur front pour le bien du pays et de le donner au secteur pétrolier qui est déjà fort riche et qui appartient dans une proportion de 55 p. 100 à des étrangers. Le gouvernement a pris cette initiative dans l'espoir que l'argent sera réinvesti, mais ces investissements ne créeront pas nécessairement des emplois. J'y vois là de la négligence criminelle de la pire espère qui soit et les victimes en sont les retraités canadiens.

[*Français*]

M. Lanthier: Monsieur le Président, depuis ce matin que l'on fait des allégations sur un avancé qui aurait été fait par le ministre des Finances (M. Wilson). Je voudrais aujourd'hui, pour les archives, apporter une correction au sujet des propos qu'il a émis hier dans un discours. On y a fait allusion depuis ce matin, et je voudrais le citer, s'il vous plaît, pour ne pas qu'il soit encore une fois cité par d'autres, interprété hors contexte. Si vous permettez, cette conférence a été prononcée à un congrès qui avait lieu à Montréal, devant l'Association canadienne des sciences économiques, hier après-midi, et . . .

Monsieur le Président, on a allégué tout à l'heure que le ministre avait dit des paroles regrettables à l'effet qu'il n'y avait pas encore assez de gens riches au Canada. Or, c'est cette partie-là que je voudrais, s'il vous plaît, remettre en ordre dans les archives. Et j'aimerais le citer en anglais pour être sûr que tout le monde le comprend. Alors, les paragraphes que le ministre a dits littéralement, sans qu'il soit cité hors contexte maintenant, sont les suivants, et je cite:

• (1600)

[*Traduction*]

Je reconnais qu'il serait merveilleux de pouvoir régler nos problèmes financiers en demandant seulement aux riches de faire les frais de l'assainissement de nos finances, mais cela nous confronte à une autre réalité à laquelle les ministres des Finances ne peuvent échapper. Quelle que soit la définition que nous en donnions, le Canada souffre d'une grave pénurie de riches.

Par exemple, ceux qui ont déclaré, en 1982, un revenu total supérieur à $60,000 représentaient . . .

S'ils veulent connaître les paroles exactes du ministre des Finances, ils peuvent les lui demander ou s'adresser à moi. Je me ferai un plaisir de citer exactement sa phrase sans l'interpréter.

Deuxièmement, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a prétendu que 45 p. 100 de l'industrie pétrolière appartenait à des intérêts canadiens, car il a dit qu'elle appartenait à 55 p. 100 à des intérêts étrangers. C'est une chose dont nous devons tenir compte lorsqu'il s'agit d'assumer nos responsabilités financières envers le secteur pétrolier.

[*Français*]

Deuxièmement, ces investissements, qu'ils soient canadiens ou étrangers, je voudrais lui rapporter le commentaire qu'ils impliquent des ouvrages de Canadiens. Et la majorité des gens qui travaillent dans ces endroits-là, qui gagnent des salaires et qui sont des sous-traitants et des petites entreprises qui vivent aux crochets, ou disons, en parasite commercial, le terme est accepté sans être péjoratif, sont des Canadiens. Alors, nous croyons qu'en favorisant les investissements tel que nous le faisons maintenant, cela va favoriser les ouvrages, et je voudrais aussi lui rappeler encore une fois ce que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) rappelait ce matin: nous n'enlevons absolument rien aux retraités. Nous assurons, au contraire, qu'ils auront une indexation quoi qu'il arrive, en cas parfois que le spectre qui nous a été accordé avant arrive, nous leur garantissons qu'il n'y aura pas plus de 3 p. 100 et non pas 6, 8 ou 10 p. 100, tel que c'est arrivé la dernière fois avec la fameuse magie des 6 et 5 p. 100 qui avaient été établis par le gouvernement précédent. Alors, les gens ne perdent rien cette année et l'an prochain, naturellement, rien ne leur sera enlevé. Cependant, nous allons garantir les paiements à ceux qui en ont le plus besoin. Et c'est absolument ce que le ministre a voulu faire dans son budget. Et je crois, et nous croyons tous, et la majorité des Canadiens le croient: c'est ce qu'il a réussi aussi à faire.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Vancouver-Kingsway. Je l'accorderai ensuite au député de Selkirk-Interlake (M. Holtmann) et au député d'Edmonton-Strathcone (M. Kilgour).

M. Waddell: Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans mon discours, le gouvernement déclare à qui veut l'entendre qu'il va créer des emplois. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est celle qui est allée le plus loin en disant que le gouvernement créerait 300,000 emplois. Elle ne veut pas fournir de précisions et n'a aucune étude pour le prouver. Elle dispose simplement de l'étude effectuée par la Canadian Petroleum Association . . .

M. Lanthier: Et son expérience.

M. Waddell: Elle ne possède aucune expérience. Vous êtes comme la fée clochette qui racontait aux enfants que s'ils voulaient voler il leur suffisait de mettre les mains devant les yeux et de dire «je voudrais voler». Ce n'est pas ainsi que l'on arrive à voler.

Je ne vois pas d'inconvénient à ce que davantage de gens s'enrichissent. J'aimerais que nous soyons tous riches. Toutefois, le fait est que le gouvernement a dû trouver de l'argent quelque part pour remplacer celui qu'il a donné au secteur pétrolier. Un député a déjà parlé du déficit. Le gouvernement a obtenu une partie de cet argent en le prenant aux personnes âgées; en les appauvrissant. C'est indéniable. Elles seront plus pauvres.

Mme Mailly: Quatre-vingt p. 100 de cet argent provient . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. La parole est au député de Selkirk-Interlake.

M. Holtmann: Monsieur le Président, je suis parfois absolument sidéré par la logique des députés d'en face, surtout en ce qui concerne le secteur pétrolier.Qu'est-ce que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) connaît à l'industrie pétrolière?

S'il va en Alberta où se trouve la majeure partie de notre pétrole, il comprendra que lorsque l'industrie pétrolière était en plein essor, cela a créé des emplois en Ontario, au Québec et dans tout le pays. On a fabriqué des tuyaux en Ontario et des chaudières au Québec dans l'intérêt de tout le Canada. Quand cette industrie était prospère, tout l'industrie du pays a prospéré avec elle. Le député s'en rendrait parfaitement compte s'il voulait bien s'ouvrir les yeux. Je m'étonne qu'il puisse dire que nous avons pris de l'argent aux personnes âgées pour le donner au secteur pétrolier.

M. Langdon: C'est vrai.

M. Keeper: C'est dans le budget.

M. Holtmann: C'est absolument ridicule. Le député regarde les choses par le petit bout de la lorgnette, car le fait est que, grâce à ses investissements, le secteur pétrolier va sans doute créer plus d'emplois que toute autre industrie du pays.

Une voix: Merveilleux!

M. Holtmann: Il est enthousiaste lui aussi. L'ancien gouvernement n'a pas réussi à parvenir à l'autarcie pétrolière. Et faute d'y arriver, nous perdons des millions de dollars parce que nous devons importer du pétrole étranger. Le député dit que tout le monde s'oppose au budget. J'ai lu une partie de mon courrier. Le Prairie Theatre Exchange de Winnipeg, est un groupe artistique qui emploie également des gens. Je n'ai nullement sollicité cette lettre, mais voici ce qu'on m'écrit:

> M'étant empressé de protester contre les coupes de novembre dans les organismes culturels, je souhaite être aussi prompt à vous féliciter de ce que vos collègues et vous-mêmes avez accompli avec le budget de mai.

L'auteur parle de la communauté des arts qu'il pensait menacée. La communauté des arts emploie aussi des gens.

M. Keeper: Plus que l'industrie pétrolière.

M. Holtmann: Plus peut-être. Mais nous ne pouvons en être certains parce que le député ne sait pas où sont créés tous les emplois. Il veut que le budget précise exactement où chaque emploi sera créé. Cela ne tient pas debout.

Nous saurons où il y aura des emplois quand l'ambiance financière se prêtera à leur création. Je ne parle pas du genre d'emplois que le gouvernement stipule, car nous savons qu'ils n'ont jamais duré. C'est le genre d'emplois que son parti créeraient. C'est ce qu'ils ont fait au Manitoba, et cela ne marche pas. La lettre se poursuit ainsi:

Le groupe de travail chargé d'étudier les moyens de stimuler les investissements privés et individuels et les contributions aux activités culturelles est une initiative splendide.

Voilà le genre de réaction au budget que nous recevons. Nous en signalerons d'autres au député au fur et à mesure qu'il y en aura, car il fera semblant de ne pas les voir, comme il l'a montré auparavant. Son parti porte des œillères qui vont jusque devant les yeux. Avant de faire des déclarations sur l'industrie pétrolière, je suggérerais au député, au lieu de se reporter à des documents, d'aller rendre visite à ceux qui travaillent sur des puits de pétrole pour discuter de ce qui s'est vraiment passé. Abstenez-vous de ce genre de généralisations.

M. Waddell: Je sais que le député élève des cochons. Il s'y connaît en cochons. Qu'il sache que j'ai essayé de me renseigner sur l'industrie pétrolière. Je suis un ancien membre du comité de l'énergie et j'ai visité pratiquement toutes les grandes entreprises pétrolières du pays au cours des dix dernières années.

Je voudrais dire rapidement deux choses au député. Premièrement, je pensais que la police, les pompiers, les enseignants, les éboueurs et les employés de la construction sur les routes avaient aussi un travail. Ne les critiquons pas. Je me rends compte que des programmes comme les PIL et Perspectives Jeunesse n'étaient pas avantageux, mais ils n'attaquent pas les véritables emplois du secteur public. La Fédération canadienne des municipalités estime que si on lui donnait la moitié de l'argent qu'on accorde aux industries pétrolières, elle pourrait créer 300,000 emplois pour l'aménagement de certaines des villes de notre pays.

• (1610)

Deuxièmement, il est certain que donner de l'argent aux sociétés pétrolières, la plus grosse part allant à Texaco, un choix étrange, créera quelques emplois. Donnez de l'argent à n'importe qui et ce sera la même chose. Ne croyez pas que l'Association pétrolière du Canada ait fait entrer dans l'esprit des conservateurs la notion que leur secteur est le seul et unique moteur de croissance. En réalité la création d'emplois dans le secteur pétrolier coûte très cher, car c'est un secteur qui exige beaucoup de capitaux. Les conservateurs n'ont pas simplement mordu à l'hameçon, ils ont avalé toute la ligne et ils prennent l'argent dans la poche des pensionnés pour faire des cadeaux au secteur pétrolier.

M. Kilgour: Monsieur le Président, le député était-il sérieux lorsqu'il a dit à mon collègue, le député de Selkirk-Interlake (M. Holtmann) qu'il avait visité toutes les installations pétrolières au Canada?

M. Waddell: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Kilgour: Le député est-il en faveur de la suppression du Programme énergétique national ou de sa modification? Le député est-il en faveur du maintien de la TRPG? le député veut-il que l'on garde le programme d'encouragement du secteur pétrolier? Pourrait-il répondre à certaine de ces questions, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Très rapidement, s'il vous plaît.

M. Waddell: Monsieur le Président, il me faudra deux heures. J'ai dit au député que j'avais visité les principales installations. Nous avons Beaufort, la mer, l'est et l'ouest, les sables bitumineux, le pétrole lourd, le pétrole léger et le gaz naturel. Ce sont, si vous voulez, les sujets dont se préoccupe le secteur pétrolier. J'ai essayé d'écouter ce que ce secteur avait à dire. J'y connais beaucoup de personnes, que je respecte, mais avec lesquelles je suis en désaccord. Nous n'avons pas appuyé le programme énergétique national. Regardez les votes, regardez ce qui s'est dit. Nous étions d'accord avec la canadianisation, avec la sécurité énergétique et un juste régime fiscal; et c'est justement dans ces domaines que le nouveau budget est défaillant.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les observations sont terminées. Je donne la parole au suivant, le député de Timmins-Chapleau (M. Gervais).

M. Aurèle Gervais (Timmins-Chapleau): Monsieur le Président, même si je suis déjà intervenu aux termes de l'article 21 du Règlement et que j'ai posé des questions pendant la période des questions, j'interviens pour la première fois aujourd'hui pour parler à la Chambre d'un des documents, à mon avis, les plus importants à nous avoir été soumis, le budget Wilson.

Des voix: Bravo!

M. Gervais: C'est un bon budget, qui va marquer un tournant dans l'histoire de notre pays, tout comme l'élection du premier ministre (M. Mulroney) et de son gouvernement conservateur majoritaire, le 4 septembre dernier, a marqué le début d'une nouvelle ère.

Avant d'en arriver au budget proprement dit, je tiens à rappeler que je représente la circonscription de Timmins-Chapleau, une grande circonscription du nord de l'Ontario, l'une des plus vastes du pays. J'habite dans une ville appelée Iroquois Falls, mais Timmins est la plus grande localité de la circonscription, qui couvre 46,620 kilomètres carrés. Timmins est sans doute l'une des villes les plus connues de tout le pays. Étant une localité minière importante depuis 1909, Timmins est connue dans le monde entier. Pendant les 52 premières années de son existence, la ville de Timmins s'est fait connaître comme un centre d'exploitation de gisements aurifères. Depuis 1964, c'est là que se trouve la fabuleuse mine Kidd Creek. Cette mine est celle qui produit le plus d'argent et de zinc au monde. On en extrait également du plomb, du cuivre, de l'or et du cadmium ainsi qu'un sous-produit, l'acide sulfurique.

J'ai commencé par l'industrie minière, car c'est l'un des piliers de l'économie canadienne. Dans ma circonscription, c'est le plus grand employeur. Elle emploie en effet 5,735 des 29,540 employés de la circonscription. Quand on pense à Timmins, on pense immédiatement à l'industrie minière.

Je mentionnerai que le budget Wilson contient quelques bonnes nouvelles pour la communauté minière. Le ministre a, en effet, décidé de remédier aux injustices du régime fiscal actuel en ce qui concerne les allocations et les avantages versés aux résidents du Nord et des autres localités isolées. On a tendance à penser que les problèmes qui se posent dans les localités isolées se produisent uniquement au nord du 60e parallèle, alors qu'en réalité, ils existent dans toutes les provinces.

[*Français*]

Monsieur le Président, je suis fier de pouvoir vous fournir des renseignements sur l'association minière, car il existe un problème dans ma circonscription. C'est un fait que les découvertes minières sont éloignées des grands centres, donc il est difficile d'attirer et de garder son personnel. Non seulement il y a des centres déjà établis comme Timmins, mais il y a le

nouveau développement comme Detour Lake, voisin de notre circonscription, et aussi Hemlo qui se trouve dans le nord-ouest de l'Ontario.

Donc, je suis heureux que le budget de M. Wilson précise, et je cite:

> Le système courant ne s'applique pas uniquement et uniformément aux employés dans ces communautés. Un processus de consultation est en marche afin d'améliorer le système existant.

[*Traduction*]

Il s'agit d'un problème important. Il y en a également un deuxième qui concerne l'industrie minière. Qu'advient-il de la collectivité et des travailleurs lorsqu'un filon est épuisé et que la mine est fermée? Là encore, je sais que je parle au nom des milliers de mineurs de ma circonscription et tout le Canada en disant que les initiatives budgétaires sont tout à fait les bienvenues. Je voudrais vous citer les paroles du ministre des Finances (M. Wilson):

> Le gouverenment croit qu'en cas de fermetures d'industries, il est souvent souhaitable de collaborer avec les employeurs pour aider les travailleurs qui perdent leur emploi. En conséquence, le gouvernement est prêt à exonérer d'impôt les indemnités de départ, cas par cas, si la principale industrie d'une localité isolée ferme ses portes et si les autres possibilités d'emploi sont limitées ou inexistantes.

Je constate également avec plaisir que le budget propose une réforme des pensions de retraite. Pour les employés du secteur public fédéral les cotisations seront bloquées au bout de deux ans et les régimes de pension seront transférables. Malheureusement, monsieur le Président, cette disposition ne peut s'appliquer pour le moment aux secteurs des mines et des forêts parce qu'ils relèvent de la compétence provinciale. Les travailleurs des secteurs forestier et minier réclament depuis longtemps la transférabilité de leurs régimes de retraite à cause du caractère transitoire de leur travail et des nombreuses fermetures d'entreprises dans ces secteurs. Nous allons continuer de négocier avec les gouvernements provinciaux en vue de les amener à suivre notre exemple en matière de réforme des pensions.

Je suis fier de la solidité de la base économique de ma circonscription, une solidité qui s'est accrue grâce à l'élection d'un gouvernement progressiste conservateur et au début de renouveau du pays dans son ensemble. Le bilan des activités locales des trois principales sociétés minières de Timmins, la Kidd Creek Mines Ltd., la Pamour Porcupine Mines Limited et la Dome Mines Limited, est redevenu positif pour le premier trimestre de 1985, et les perspectives pour le secteur minier paraissent brillantes pour les années à venir, étant donné surtout que je m'attends à ce que le ministre d'État chargé des Mines (M. Layton) fasse quelque chose pour protéger les localités minières contre les fluctuations du cours de l'or. Les représentants municipaux élus de ma circonscription sont venus à la tête de deux délégations pour discuter avec le ministre d'État chargé des Mines.

Il faudrait par ailleurs réexaminer les régimes fiscaux désuets et régressifs que certains gouvernements provinciaux imposent à l'industrie minière. Dans le cadre de notre processus de consultation permanente avec les gouvernements provinciaux, il faudrait accorder une certaine priorité à la réforme fiscale concernant l'industrie minière.

• (1620)

Il y a dans ma circonscription un autre grand centre minier qui est Wawa. Là aussi, il y a eu des problèmes et les effectifs ont été considérablement réduits entre 1981 et 1984. Le revirement économique entraîné par ce budget devrait offrir une certaine sécurité aux travailleurs de l'industrie du minerai de fer des rives du lac Supérieur.

La deuxième industrie la plus importante de ma circonscription est l'industrie forestière, qui exploite une ressource renouvelable, alors que la mine exploite une ressource non renouvelable. Ces produits sont le bois de sciage et les contreplaqués, ainsi que les pâtes et papiers. Notre forêt assure l'existence non seulement de 2,550 hommes et femmes, mais aussi de communautés entières comme ma propre ville d'Iroquois Falls et Chapleau. Mes électeurs se sont réjouis lorsque l'honorable ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) a récemment signé une entente forestière attendue depuis longtemps avec le gouvernement de l'Ontario dans le cadre d'une EDER. Il est vital pour la poursuite de la prospérité de ces communautés que l'approvisionnement en bois soit assuré à long terme, et il est donc vital d'assurer le reboisement.

J'espère que tous les députés se rendent compte que ce budget constitue un tournant vers une situation économique saine. Un vieux dicton chinois dit que le plus long voyage commence toujours par un premier pas. Le budget à l'étude aujourd'hui est justement ce premier pas. Nous avons entrepris la longue et pénible tâche qui nous procurera enfin un régime fiscal juste et équitable que les Canadiens soutiendront avec fierté.

J'en viens maintenant à une situation assez étonnante, c'est-à-dire la réaction de certaines personnes âgées de ma circonscription en apprenant qu'on les invitait à prendre part au grand renouveau qui s'opère au Canada. Je signale avec plaisir et fierté que mes collaborateurs n'ont reçu aucune plainte de ces citoyens, qu'ils travaillent à mon bureau de circonscription, à Timmins, ou dans diverses collectivités comme Iroquois Falls, Wawa, Chapleau, Gogama, Cartier et Foleyet; pas une seule plainte.

[*Français*]

Au contraire, monsieur le Président, il me fait plaisir de vous informer que plusieurs citoyens âgés m'ont appelé pour me dire qu'il est temps que l'on mette de l'ordre dans nos affaires économiques et que l'on tente de réparer le dommage causé par les années de gaspillage du gouvernement précédent.

Des voix: Bravo!

M. Gervais: Les gens du troisième âge forment une partie importante de ma circonscription puisqu'on y compte 5,445 personnes âgées de 65 ans ou plus et elles représentent 8.3 p. 100 de la population totale. Monsieur le Président, ces personnes n'ont rien à prouver et ne devraient pas avoir à lever leur chapeau pour personne.

Plusieurs pionniers habitent encore le nord de l'Ontario. Ce sont des hommes et des femmes qui sont venus dans ces lieux à l'état naturel pour y construire des chemins de fer, des industries et des communautés. Il existe encore de ces maisons en bois rond bâties par des personnes aujourd'hui à l'âge d'or.

[*Traduction*]

Dernièrement, j'ai eu l'honneur de présenter à une femme remarquable, M^me^ Annie Wilkes, une plaque-souvenir de la part du premier ministre et une autre de ma part, à l'occasion de son centième anniversaire. Cette femme est arrivée en canot à Iroquois Falls en 1916, où elle a élevé ensuite une nombreuse famille malgré les rigueurs du climat, le manque de confort et la pénurie de services que, dans les grands centres, on tient pour acquis. Des gens de la trempe de M^me^ Wilkes et de ses compagnons moins âgés méritent l'aide et la protection que le gouvernement fédéral entend leur donner. Aux termes du budget du ministre des Finances, le supplément de revenu garanti et les allocations aux anciens combattants continueront à être pleinement indexés sur le coût de la vie.

Il a fallu beaucoup de courage pour décider de réduire les dépenses sociales dont le coût exorbitant a provoqué en grande partie le déficit. Je félicite le ministre des Finances de s'y être attaqué de front. Les citoyens âgés du nord de l'Ontario ont dû lutter pour survivre, et leurs témoignages quand ils viennent à mon bureau ou que je les rencontre dans la rue me convainquent qu'ils sont encore une fois prêts à pousser à la roue dans l'intérêt du pays. La décision de hausser les pensions de sécurité de la vieillesse de la fraction de la hausse des prix à la consommation qui dépasse annuellement les 3 p. 100 montre catégoriquement au monde entier que le gouvernement du Canada a fermement l'intention de maîtriser ses dépenses.

Malgré le pressant besoin qu'il avait de pouvoir compter sur l'effort de chacun afin de réaliser l'équilibre de ses revenus et de ses dépenses, le gouvernement a trouvé moyen de venir en aide aux familles nécessiteuses ayant des enfants. Le crédit d'impôt-enfants augmentera de $70 par enfant, passant de $384 à $454 pour l'année financière 1986. Cette mesure est importante pour ma circonscription, étant donné le nombre élevé d'enfants qu'on y trouve, soit 19,850 enfants de 18 ans et moins ou 30.9 p. 100 de la population, selon le recensement de 1981.

Ma circonscription est le parfait exemple qui démontre pourquoi le gouvernement cherche à aider les familles à faible revenu au moyen du crédit d'impôt-enfants. Des 16,505 familles de ma circonscription, 2,535 soit 15.4 p. 100, gagnent moins de $10,000. Voilà un exemple parmi tant d'autres des programmes libéraux qui étaient néfastes aux Canadiens dans le besoin. Il faut changer cette situation; c'est pourquoi, au cours de mon mandat à la Chambre, j'entends me consacrer à améliorer le sort de ces familles.

Le moment est maintenant venu de dire ce que je pense de l'économie en général et de ses effets sur ma circonscription en particulier. Le Canada regorge de richesses naturelles. Puisque notre pays a besoin du commerce pour vivre, nous devons utiliser ces ressources. Par conséquent, mon credo économique consiste en premier lieu à vouloir protéger les emplois actuels et, autant que possible, à en créer d'autres. En deuxième lieu, nous devons tirer profit de ce que nous possédons. Dans le nord de l'Ontario, nous avons du minerai, des arbres et des travailleurs acharnés, hommes et femmes, qui n'attendent rien de personne, ni ce n'est la chance de faire vivre leur famille grâce à leur propre initiative. Dans le nord de l'Ontario, à Timmins, à Chapleau, nous avons de l'air pur, de l'eau propre, des animaux sauvages, en somme, une nature intacte. Il me semble que le tourisme constitue la solution quand on veut savoir comment faire fructifier nos ressources économiques.

[*Français*]

Je suis fier de mon héritage français et de mon habileté à communiquer dans les langues officielles du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Gervais: Sur la question du bilinguisme, je voudrais informer la Chambre que Timmins-Chapleau est un exemple pour la nation: 31.7 p. 100 des résidants parlent français à la maison et 64.8 p. 100 parlent anglais. Cependant, 43.3 p. 100 des résidants de Timmins-Chapleau parlent le français et l'anglais couramment.

[*Traduction*]

Je n'oublie jamais que des gens de toutes origines ont joué un rôle dans le développement du nord de l'Ontario et en particulier de la circonscription de Timmins-Chapleau. Des groupes comme les Finlandais, les Croates, les Ukrainiens, les Polonais, les Chinois, les Allemands, les Italiens et les Juifs ont joué un rôle important dans la création d'une mosaïque culturelle aussi riche que celles que l'on peut trouver ailleurs au pays.

• (1630)

On a souvent dit, et je suis fier de le répéter aujourd'hui, que Timmins—en fait, toute collectivité de ma circonscription—est un exemple pour le reste de la nation et le monde qui prouve que des gens de toutes origines peuvent travailler, se distraire et vivre ensemble. Les autochtones jouent également un rôle clé dans le développement culturel de ma circonscription. Même si elle contient 5 réserves, 220 autochtones seulement ont choisi d'y vivre. Il y en a 825 à l'extérieur des réserves. Nous sommes fiers de les compter comme amis et comme voisins.

Je tiens à dire que je suis né dans le nord de l'Ontario, que j'y ai été élevé et que j'y ai vécu toute ma vie, plus précisément dans le district de Cochrane et la circonscription fédérale de Timmins-Chapleau. Je suis fier de représenter les électeurs de cette circonscription.

[*Français*]

Je suis très fier d'être le premier député progressiste conservateur à être élu dans la circonscription de Timmins-Chapleau.

Des voix: Bravo!

M. Gervais: Monsieur le Président, cela démontre sans hésitation que mes commettants désirent avant tout un changement positif pour le Canada.

[*Traduction*]

Je tiens à dire en terminant que je suis fier de mes origines canadiennes-françaises et de ma famille. Je m'enorgueillis des réalisations des résidents de ma circonscription, et de ma circonscription. Je suis également fier aujourd'hui d'appartenir au gouvernement du premier ministre actuel, un gouvernement dont le cabinet compte des hommes aussi remarquables que le ministre des Finances. Je suis heureux qu'il soit notre ministre des Finances, et je suis content de son budget.

Des voix: Bravo!

M. Gervais: J'ai toujours été fier d'être Canadien. Lorsque le budget prendra force de loi, je serai particulièrement fier d'avoir joué un modeste rôle à cet égard en prenant aujourd'hui la parole.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations? La parole est au député d'Essex-Windsor (M. Langdon).

M. Langdon: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député qui a prononcé un premier discours bien senti et soigneusement construit. J'ai plusieurs observations à faire. Je ne veux pas leur donner un tour critique puisqu'il s'agit du premier discours du député. J'ai cependant deux ou trois points à soulever.

Je tiens tout d'abord à dire que notre groupe de travail a visité la circonscription du député, celle de Timmins-Chapleau. Notre passage là-bas nous a permis d'entendre bon nombre des instances que nous avons entendues ailleurs dans le pays, faites avec le même sentiment d'urgence qu'éprouvent les Canadiens devant le chômage croissant. La région de Timmins a souffert elle-même d'une aggravation appréciable du chômage, à la différence de certaines autres parties du pays ces derniers mois, à cause des problèmes qu'éprouve le secteur des ressources naturelles.

En ce qui concerne le sort fait aux personnes âgées dans le budget, le député ne s'accorde-t-il pas à reconnaître que ces contribuables sont en fait frappés doublement? On leur demande de payer toute la gamme des diverses hausses de taxes que tous les autres Canadiens—sauf les très riches—auront à payer. On leur demande de payer des taxes de vente accrues à cause de la hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale. On leur demande de payer des taxes accrues à cause de l'extension de la taxe de vente à d'autres articles de consommation. Ils paieront un impôt plus élevé sur le revenu à cause de la suppression de la déduction de $50. Ils paieront davantage encore à cause de la désindexation. On demande donc aux retraités de payer une part sensiblement accrue. Nous avons calculé qu'ils paieront environ $2,000 de plus par famille au cours des cinq prochaines années à cause du présent budget.

Il ne s'agit pas de savoir s'il est juste que les retraités paient leur part des sacrifices que doivent consentir tous les Canadiens. Ce n'est pas de cela que nous discutons à la Chambre. Étant donné la sincérité avec laquelle le délputé a prononcé son premier discours, je voudrais lui demander s'il croit vraiment raisonnable d'imposer un fardeau supplémentaire aux retraités—un fardeau qui s'ajoute au fardeau fiscal qu'on leur demande déjà de payer. Je veux parler du fardeau supplémentaire attribuable à la perte de l'indexation sur les premiers 3 p. 100 du taux d'inflation.

Le député a-t-il reçu de ses électeurs des lettres comme celles que j'ai moi-même reçues, où ils signalent l'un ou l'autre des coûts importants pour les gens qui vont prendre leur retraite? J'ai ici une lettre que j'ai reçue aujourd'hui. Elle vient d'une personne qui a maintenant 56 ans et qui devrait prendre sa retraite dans neuf ans. Cette personne a un revenu de $17,000 et a réussi à verser 20 p. 100 de son revenu dans un REER. Le montant de sa cotisation a été ramené à 18 p. 100, ce qui la prive de la possibilité d'obtenir un dégrèvement fiscal maintenant et une meilleure pension pour l'avenir. Il s'agit d'une fait sur lequel on n'a pas beaucoup insisté, mais qui découle du budget. Les députés se rendent-ils compte que ces nouvelles charges ont été imposées aux retraités en plus des impôts qu'ils paient déjà comme tous les autres Canadiens?

M. Gervais: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député des observations qu'il a faites à la suite de mon premier discours.

Pour répondre à sa question au sujet du chômage, moi aussi je m'inquiète du haut taux de chômage, non seulement à Timmins et dans ma circonscription, mais partout au Canada. C'est justement pourquoi j'en ai parlé dans mon discours par rapport à la reprise économique.

Depuis 1981, à cause de la crise économique, les minéraux produits à Timmins ne se vendent pas. Avant la récession, cette ville ne connaissait pas le chômage. Pourquoi? Parce que l'industrie pétrolière était en pleine croissance. Dans les régions de Hamilton et de Toronto, on fabriquait toutes sortes de matériel pour les exploitants pétroliers. Pour cela, on employait de l'acier et d'autres types de minéraux qu'on exploite dans le nord de l'Ontario. Ce matériel sert aussi dans les papeteries et les scieries. Pendant la récession, cette expansion s'est presque arrêtée et par conséquent, nos produits ne se vendaient pas. Grâce à la relance que ce budget va susciter, je dirai au député que la question du chômage va se régler d'elle-même, non seulement à Timmins mais partout au Canada.

Pour ce qui est des difficultés qu'éprouvent les retraités, difficultés dont le ministre des Finances et aussi le premier ministre ont parlé en tant d'occasions, le fardeau économique du budget a été réparti le plus équitablement possible.

Pour illustrer ce fait, lundi dernier, dans l'avion qui me ramenait à Ottawa, j'étais assis à côté d'un banquier de Toronto. Je sais très bien que ce monsieur est le premier vice-président d'une exploitation minière tout près de Timmins et qu'il la visite de temps en temps. Notre conversation a été très intéressante. Il m'a demandé pourquoi, compte tenu de toutes les taxes que les Canadiens doivent déjà payer, le gouvernement avait imposé deux nouvelles surtaxes et un impôt sur le capital. Il m'a demandé pourquoi les banques n'avaient pas été épargnées.

• (1640)

Ce ne sont pas seulement les personnes âgées qui vont supporter le poids de la luttre contre le déficit national, déficit dont nous avons hérité. Cette question du déficit doit être réglée. L'opposition nous a parlé de la situation des gens des classes moyennes. Ceux-là également devront faire leur part. Chacun devra faire sa part. C'est ainsi que l'entend le budget.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'aurais un bref commentaire. Le député de Timmins-Chapleau (M. Gervais) a fait son premier discours aujourd'hui. Je siège à la Chambre depuis six ans maintenant, mais je continue d'être impressionné par la qualité des discours et la profondeur de pensée des nouveaux députés.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: J'ai tenu à intervenir, parce que le NPD s'est empressé de défendre le pauvre. Mon premier discours, je l'ai fait à la suite du budget que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) avait fait en 1979 quand il était ministre des Finances. Le budget qui'il avait présenté à ce moment-là, le Conseil canadien du bien-être l'avait jugé le plus juste, pour les pauvres, de la décennie 70. A ce moment-là, le NPD avait présenté une motion qui avait effacé ce budget. Il avait conclu une alliance impie avec le parti libéral du Canada pour renverser le gouvernement à propos d'un budget que le Conseil canadien du bien-être et d'autres observateurs considéraient comme le plus équitable dans les années 70. Chaque fois que les néo-démocrates se lèvent pour se présenter comme les champions des personnes âgées, ils s'adressent à quelqu'un que je n'ai pas encore rencontré. Chaque citoyen âgé que j'ai rencontré veut être un citoyen à part entière et faire sa part pour son pays. Les citoyens âgés comprennent qu'une contribution de 3 p. 100 leur permettra de faire leur part de sorte qu'en 1990, ils ne seront pas endettés de $3,000 de plus. Voilà à quoi se résume le budget. Voilà ce que le député a souligné. Il sait que les personnes âgées veulent être des citoyens à part entière et non vivre dans une sorte de monde à part.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux commentaires est terminée. Je donne la parole au député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins).

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je voudrais dire au député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), qui vient de terminer ses observations, que les personnes âgées du Canada savent que le parti libéral a fait beaucoup plus pour elles au fil des ans et leur a donné une place beaucoup plus importante dans la société qu'aucun autre parti.

M. Siddon: Ils vous ont mis à la porte, Len.

M. Hopkins: Je comprends que mes observations blessent, car tout le monde veut être un héros.

Au cours des campagnes électorales, les candidats font des promesses. Les premiers ministres en puissance en font également. La population n'a pas tellement confiance dans les hommes politiques, et c'est parfois justifié.

Le 22 août 1984, le premier ministre (M. Mulroney) a envoyé un telex au candidat progressiste conservateur de ma circonscription. Ce telex est devenu, en définitive, une annonce publicitaire dans un journal, accompagnée d'une photo de l'actuel premier ministre. Cet article était intitulé: «L'engagement du parti conservateur envers les laboratoires nucléaires de Chalk River». Voici cet article:

Depuis septembre 1945, au moment où le premier réacteur civil du Canada a commencé à produire de l'énergie aux laboratoires nucléaires de Chalk River, le programme d'énergie nucléaire du Canada a grandi avec chaque nouvelle étape—la centrale expérimentale d'énergie atomique de Rolphton, la centrale de Douglas Point et enfin, celle de Pickering—pour devenir le meilleur système d'énergie nucléaire au monde, CANDU.

Tout a commencé avec le regretté hon. C. D. Howe. Cependant, le premier ministre n'en a pas fait mention. L'article continuait ainsi:

Les laboratoires de Chalk River sont le pivot de notre programme nucléaire. Un gouvernement conservateur conserverait non seulement cette installation, mais il envisagerait également d'y affecter des fonds supplémentaires, afin de permettre une participation plus importante des Canadiens dans les énormes projets d'énergie de fusion en cours dans d'autres pays, en se basant sur l'expérience des Laboratoires avec les cycles de fusion à base de tritium.

L'avenir de Chalk River est étroitement lié à l'engagement de notre parti en matière de recherche et de développement. Nous élaborerons une approche concertée à l'égard de la recherche parrainée par le gouvernement, en renforçant les liens entre les travaux de recherche du secteur privé et ceux du secteur public et en établissant des priorités en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux qui effectuent des travaux de recherche semblables.

Enfin, le premier ministre a ajouté ceci:

Les progressistes conservateurs veulent la sécurité d'emploi pour vous—et des emplois pour vos enfants.

C'est alors que nous sommes ramenés à la réalité par le budget présenté la semaine dernière où l'on voit les résultats de cet engagement ferme. Le ministre des Finances (M. Wilson) a sabré dans les crédits de recherche et de développement de l'Énergie atomique du Canada Ltée, qui passeront de 200 millions de dollars à l'heure actuelle, à 100 millions de dollars en 1990. Étant donné que sur ces 200 millions de dollars, plus de 110 millions sont consacrés aux laboratoires de Chalk River . . .

M. Siddon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au ministre d'État chargé des Sciences et de la technologie (M. Siddon) pour un rappel au Règlement.

M. Siddon: Monsieur le Président, le député ne voudrait pas induire la Chambre en erreur à ce sujet. Il a cité le budget et prétendu que le ministre des Finances (M. Wilson) avait réduit de 100 millions de dollars les crédits de recherche et de développement de l'Énergie atomique du Canada Ltée. Je défie le député de me montrer où il est dit cela dans le budget. En fait, c'est tout à fait faux.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est un sujet de discussion. Le ministre et le député pourront en discuter au cours de la période réservée aux questions et observations.

M. Hopkins: Le ministre devrait lire le budget de son parti. Puisque plus de 100 millions de dollars des 200 millions prévus actuellement pour l'EACL sont destinés à l'usine de Chalk River, les compressions imposées à cette société vont compromettre à tout jamais l'engagement qu'avait pris par écrit le premier ministre non seulement de maintenir ces laboratoires, mais peut-être de les agrandir un jour. Et je passe sous silence les 70 millions de dollars que le gouvernement prélèvera sur les épargnes réalisées par l'Énergie atomique du Canada limitée.

Nous perdrons énormément de compétences scientifiques et techniques si le gouvernement limite autant les travaux de recherche de cet organisme comme l'exige le ministre des Finances. Nous ne pouvons continuer de considérer que nos politiques ont le droit de trahir leur parole sans risquer de compromettre d'autant notre réputation nationale.

Il y a à peine deux ans, le bureau de recherches navales des États-Unis a classé l'EACL au deuxième rang des organismes étrangers effectuant des recherches en physique fondamentale. Nous n'étions devancés que par l'Institut Juelich de l'Allemagne de l'Ouest. IBM de Suisse arrivait au troisième rang. On mesure le succès d'un laboratoire par le nombre de fois que le résultat de ses recherches est publié dans la prestigieuse revue américaine, *Physical Review Letters*. Ce journal scientifique, qui procède selon un système de sélection très stricte, n'accepte de publier que les meilleurs travaux de recherche internationaux.

• (1650)

Les auteurs du rapport signalent qu'entre 1970 et 1980,le taux de réussite des laboratoires américains en physique fondamentale a diminué, tandis que celui des laboratoires étrangers, comme ceux de l'EACL, augmentait. Ils signalent également qu'il est à craindre que l'industrie américaine ne «joue pas le jeu» à l'égard de l'aide à la science.

Dans ses documents budgétaires, du ministre des Finances suggère de compenser la suppression des crédits alloués par le gouvernement à l'EACL par d'autres sources, mais il n'en propose aucune. Il pense sans doute à l'industrie canadienne, même si elle n'est généralement pas mieux réputée pour ses activités de R et D que l'industrie américaine. Personne, que ce soit le gouvernement, le monde des affaires ou un organisme fédéral, n'a proposé de combler ce vide laissé par la diminution des crédits alloués à la recherche et au développement de l'Énergie atomique du Canada Ltée. C'est pourquoi il semble que l'une des industries de technologie de pointe dont la réussite à long terme a été la plus spectaculaire dans notre pays soit en perte de vitesse et ce, à une époque où le ministre des Finances propose un budget, qui, selon lui, favorise la recherche et le développement au Canada. Toutefois, son budget a des effets néfastes sur l'une des meilleures que nous ayons dans le pays.

Bon nombre d'entreprises et d'organismes canadiens et étrangers qui ont eu affaire à l'Énergie atomique du Canada Ltée au cours des années savent que ses moyens de recherche sont indiscutables. Le dernier budget du ministre des Finances réduit de moitié les fonds alloués à la recherche et au développement de l'Énergie atomique du Canada. Cette initiative risque de paralyser notre industrie nucléaire et de faire un tort considérable à de nombreux secteurs de notre économie, puisque cette industrie travaille beaucoup avec l'entreprise privée, tant au Canada qu'à l'échelle internationale. Les perspectives de vente à l'étranger du réacteur CANDU sur un marché déjà restreint, diminueront encore si le Canada retire son aide.

La déclaration du ministre des Finances, selon laquelle les fonds alloués par le gouvernement fédéral à la recherche et au développement dans l'industrie nucléaire seront réduits de moitié au cours des cinq prochaines années, crée de vives inquiétudes parmi les membres de la Société des employés professionnels de l'EACL, au laboratoire nucléaire de Chalk River, et elle préoccupe également beaucoup l'ensemble des sociétés d'État.

Les laboratoires de l'EACL ont été créés il y a 40 ans dans le but de mettre au point des utilisations pacifiques—et j'insiste sur le mot «pacifiques»—de l'énergie atomique. Le premier ministre (M. Mulroney) a dit de leur produit le plus connu, le réacteur Candu, que c'était le système de production d'électricité nucléaire le plus réussi au monde. C'est un modèle de fiabilité et d'économie. Cependant, toute activité dans un secteur de pointe nécessite des recherches constantes par souci de compétitivité. Les gens qui achèteront demain des réacteurs nucléaires ne s'intéresseront qu'aux modèles les plus perfectionnés, et non pas à ceux des années passées.

La recherche et le développement, de même que l'entretien des réacteurs Candu existants, peuvent être la responsabilité des usagers actuels—c'est une belle théorie—mais les intérêts de ces usagers ne garantissent pas que nous disposerons de fonds suffisants pour apporter de nouveaux perfectionnements. Si nous limitons le développement du réacteur Candu et d'autres technologies nucléaires, nous compromettrons les perspectives commerciales d'une industrie canadienne essentielle et nous ne serons pas nécessairement en mesure de satisfaire aux besoins énergétiques des Canadiens dans l'avenir. Ces compressions budgétaires surviennent à un moment où nos concurrents étrangers multiplient leurs efforts et leurs investissements dans la technologie nucléaire.

Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a affirmé que la filière Candu était maintenant bien établie. Or le *Citizen* d'Ottawa, dans son édition du 31 mai, rapporte certains propos du président de la société de la Couronne, James Donnelly. Ce dernier a dit hier au comité des ressources nationales de la Chambre des communes que, contrairement au gouvernement, il ne pensait pas que le programme des réacteurs Candu était suffisamment établi pour pouvoir se passer de subventions importantes destinées à la recherche. En fait, d'après lui, le Canada n'est qu'au seuil de la découverte de la science nucléaire. Le critique libéral en matière d'énergie, le député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan), a déclaré que les conservateurs compromettaient l'avenir de l'EACL en réduisant les crédits servant à perfectionner les réacteurs.

Aucun produit, et en tout cas surtout un produit de haute technologie comme un réacteur, ne peut rester concurrentiel si l'on interrompt sa mise au point. L'argument du gouvernement est ridicule. Les États-Unis, la France et l'Allemagne, qui sont nos principaux concurrents sur le marché des réacteurs, ont tous de grands laboratoires de recherche subventionnés par le gouvernement. Leurs produits continueront à se développer mais pas les nôtres, si l'EACL ne fait pas de recherche et de développement. Ce sera la fin du nucléaire au Canada, ce qui signifie la perte d'environ 30,000 emplois en tout, sans compter peut-être 55,000 emplois indirects.

L'EACL est comme un secteur de service pour bien des entreprises privées, monsieur le Président et elle collabore avec elles continuellement. Comme certaines personnes le savent, la recherche que l'on fait à Chalk River ne sert pas uniquement à développer des produits. Le laboratoire est une ressource nationale qui a une réputation internationale dans bien des domaines des sciences pures et appliquées. En fait, avec le laboratoire de White Shell, au Manitoba, nous avons un mélange unique de techniques pures et appliquées que l'on ne retrouve dans aucune autre région du pays, ni dans la plupart des pays du monde occidental. Par conséquent, en résolvant bien des problèmes techniques, le laboratoire peut aller aussi loin qu'il le faut dans la recherche scientifique et il peut le faire rapidement, et à un seul endroit.

C'est ainsi qu'il a été possible de réagir efficacement aux demandes de l'industrie nucléaire concernant les récentes difficultés causées par les tubes de force de Pickering. Chalk River a largement contribué, d'une façon continue, à une vaste gamme de réalisations scientifiques. Ses travaux sont d'un calibre international dont nous pouvons être fiers. Ils permettent en même temps à une importante industrie nationale de rester compétitive. Si les coupures projetées par le ministre des Finances deviennent réalité, nous perdrions quelques-uns de nos meilleurs scientifiques et ingénieurs, surtout au profit

d'autres pays. Ce serait un autre Avro Arrow. Nos compétences canadiennes s'en iraient dans d'autres pays. Est-il possible que le gouvernement ait l'intention de dilapider ainsi nos ressources de recherche et de développement à un moment où nous en avons le plus besoin? Je pense que le premier ministre servirait beaucoup mieux l'intérêt national en tenant ses promesses d'août dernier qu'en acceptant l'exposé budgétaire de la semaine dernière.

Les coupures imposées au secteur de la recherche et du développement ont une portée dont même le gouvernement pourrait ne pas se rendre compte. Dans sa déclaration au Parlement, le ministre des Finances a explicitement promis de ne pas réduire les crédits consacrés à la recherche et au développement dans le domaine de la santé et de la sécurité. Cela signifie que le programme d'énergie nucléaire, Candu, est suffisamment avancé pour que son avenir ne soit pas compromis par la diminution de l'aide du gouvernement, mais le président de la compagnie n'est pas d'accord là-dessus. Rien ne permet de croire que le gouvernement se rende compte vraiment du fait que les crédits à la recherche et au développement nucléaires au Canada sont déjà fort réduits.

L'EACL compte deux laboratoires de recherche nucléaire, l'un à Chalk River, en Ontario, et l'autre à White Shell au Manitoba. Bien que ces laboratoires soient plus petits que les laboratoires nucléaires qui se trouvent dans presque tous les pays développés, leur effectif de 3,500 personnes est exceptionnel au Canada du fait qu'il est capable de conjuguer la recherche à long terme des paires et les gros projets de développement. Le travail est très diversifié. Nous sommes les premiers au monde pour certains travaux en physique nucléaire et de recherche sur le cancer que finance le National Institute of Health des États-Unis, nous sommes les premiers au monde pour la production de quelques-uns des radio-isotopes les plus couramment utilisés dans la thérapie contre le cancer . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Si le député veut poursuivre son discours, il lui reste quatre minutes, en plus de la période de questions et d'observations que je réserve pour la prochaine fois, quand nous reprendrons le débat sur le budget.

[*Français*]

Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée a 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 3 juin 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 31 mai, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, quand j'ai interrompu mes observations à 17 heures vendredi, je parlais de la situation d'avant-garde du Canada sur la scène mondiale pour la production de certains des radioisotopes les plus couramment utilisés dans la thérapie contre le cancer et des importants travaux effectués par les laboratoires de recherche nucléaire de Chalk River. Je parlais de la mise au point de petits réacteurs qui produisent de la chaleur et de l'électricité dans les localités isolées et qui sont très utiles dans un pays comme le Canada. Il existe bien d'autres programmes destinés à rendre l'énergie nucléaire la forme d'énergie la plus sûre qui soit; je parlais de poursuivre les recherches dans le domaine des sciences nucléaires et d'utiliser les découvertes dans ce domaine à diverses fins pacifiques. J'insiste sur le mot «pacifique», car c'est de ce genre de technique nucléaire que je veux parler aujourd'hui.

Le gouvernement ne semble pas bien comprendre qu'on ne peut pas faire un tri parmi tous les aspects techniques et scientifiques de l'industrie et décider de maintenir certains programmes et d'en abandonner d'autres. C'est pourtant ce que le gouvernement a fait sans prévoir quoi que ce soit pour remplacer les programmes appelés à disparaître. S'occupera-t-on de décider qui aurait dû financer un programme mis au rancart seulement après qu'un problème technique inattendu aura immobilisé les réacteurs d'Hydro-Ontario et que nous manquerons d'énergie? Le gouvernement nous a garanti que les aspects reliés à la santé et à la sécurité des programmes d'énergie atomique ne seraient pas supprimés, mais a-t-il vraiment examiné les conséquences de la réduction des effectifs de recherche de l'EACL pour ces programmes? Par exemple, la production de radio-isotopes pour la thérapie contre le cancer dépend du fonctionnement de réacteurs utilisés à toutes sortes d'autres fins. L'extraction des isotopes exige un grand nombre de compétences techniques. On ne peut réduire la puissance musculaire d'un athlète et s'attendre à ce qu'il participe encore à des compétitions sportives, pas plus qu'on ne peut réduire l'activité fondamentale de recherche et de développement en matière d'énergie nucléaire et de la technologie du Candu et rester compétitif sur le marché mondial des réacteurs nucléaires.

Ce qui est le plus inquiétant dans ce que le ministre des Finances (M. Wilson) a dit à propos de l'EACL, c'est que le gouvernement ne semble avoir tenu compte d'aucun de ces facteurs. Nous devons nous demander si le gouvernement y a songé ou si l'une des rares réussites du Canada dans le domaine de la technologie de pointe sera sacrifié à la légère, petit à petit, au profit d'un avantage momentané aux fins du budget. Le gouvernement veut simplement se glorifier des réussites de l'EACL. Il veut accaparer 100 millions de dollars des fonds de recherche et de développement de l'EACL au cours des cinq prochaines années. Il veut 50 millions de dollars des gains produits par l'EACL cette année et encore 20 millions l'année prochaine.

Le premier ministre (M. Mulroney) a dit à l'EACL de ne pas s'inquiéter de tous les engagements fermes pris par le gouvernement à l'égard des laboratoires de recherche nucléaire de Chalk River pendant la campagne électorale. L'engagement du premier ministre n'a aucune valeur. Pourtant, à cause de la technologie du Candu, le Canada se classe maintenant au quatrième rang parmi tous les pays du monde en fait de production d'énergie hydro-électrique. Seuls les États-Unis, l'Union soviétique et le Japon produisent plus d'énergie hydro-électrique que le Canada. Pickering est une grande source de fierté pour le Canada. Cette centrale a produit beaucoup plus d'énergie depuis sa construction que toute la production jamais escomptée des chutes duNiagara.

Ceux qui travaillent et qui habitent dans les localités situées à des milles à la ronde des laboratoires de Chalk River sont inquiets. Au fond, ils sont blessés et irrités parce qu'ils ont l'impression d'avoir été dupés par le gouvernement. Au cours des deux prochaines années seulement, ils perdront 110 millions de dollars. C'est un choc brutal que l'industrie est incapable d'absorber parce qu'il n'existe aucune mesure pour compenser cette perte. L'ensemble des Canadiens se demandent si cette industrie peut rester compétitive ou si l'une des plus grandes réussites de la recherche scientifique au Canada, en l'occurrence la technologie du Candu, sera graduellement détruite à cause de cette décision budgétaire.

Je prie le gouvernement de donner aux laboratoires de recherche nucléaire de Chalk River l'occasion de poursuivre leurs programmes. Respectez les engagements que vous avez pris à leur égard. Notre secteur des sciences et de la recherche se porte bien dans cette région du pays. J'exhorte le premier ministre et le gouvernement à tenir leur promesse. Aucun Canadien ne le regrettera jamais. Cela nous permettra de devenir concurrentiels sur la scène mondiale et l'EACL sera le plus beau fleuron de notre pays. J'invite les parlementaires à être loyaux envers leur pays et à s'enorgueillir des réalisations technologiques de l'EACL, notamment le réacteur Candu et ses travaux sur le cancer, programmes qu'elle réalise dans l'intérêt des Canadiens, voire du monde entier.

• (1110)

M. Gurbin: Monsieur le Président, en quoi consiste, aux yeux du député, l'avenir de l'énergie nucléaire, compte tenu de l'alliance que libéraux et néo-démocrates viennent de conclure en Ontario? Celle-ci est-elle de bon augure pour l'énergie nucléaire, étant donné la position ferme que préconise dans ce domaine l'aile fédérale du NPD?

D'autre part, je lui rappelle que l'honneur d'avoir construit le premier réacteur Candu de dimensions commerciales au Canada revient à John Diefenbaker et à M. Robarts, premier ministre de l'Ontario à l'époque.

M. Hopkins: Monsieur le Président, je m'attendais justement à ce qu'on s'écarte du sujet principal de ce débat, comme vient de le faire le député. C'est le gouvernement actuel qui prive l'Énergie atomique du Canada Ltée de 100 millions de dollars en fonds de recherche et de développement destinés au programme Candu. Il supprime également 70 millions de dollars de ses réserves.

Que le député ne se mette pas en frais de me rappeler les initiatives de M. Diefenbaker en matière de technologie de pointe. Nous nous souvenons bien de l'*Avro-Arrow*, et voyez ce qui se passe aujourd'hui. Il existe un parallèle entre le gouvernement et son prédécesseur de l'époque.

Je lui signale que c'est l'honorable C. D. Howe qui a lancé la recherche technologique au Canada il y a quarante ans. Il se retournerait dans sa tombe s'il connaissait le sort que subit aujourd'hui la merveille que le gouvernement libéral d'alors avait créée.

Le député parle de l'alliance libérale-néo-démocrate en Ontario. Il n'y a pas de comparaison avec le comportement du gouvernement actuel. Pendant la dernière campagne électorale, le premier ministre a confirmé par télex l'intérêt qu'il portait aux laboratoires nucléaires de Chalk River. C'était donc mieux qu'une simple promesse. Or le ministre des Finances (M. Wilson) présente un budget qui réduit de 100 millions de dollars sur cinq ans les fonds de recherche et de développement pour les réacteurs Candu. Pire encore, pour qu'on le remercie d'avoir diminué la dette nationale, le gouvernement va puiser dans les économies de cette société 50 millions de dollars en 1985-1986 et 20 millions de dollars l'an prochain. En deux ans seulement, cette dernière accusera donc un manque à gagner de 110 millions de dollars. C'est bien la preuve qu'il entend abolir la société d'État.

En outre, les entretiens qui sont censés avoir eu lieu n'ont abouti à rien de tangible pour la remplacer. D'après le budget, le gouvernement compte négocier avec l'Hydro-Ontario, les provinces et divers organismes afin de trouver des gens qui prendont la relève et collaboreront avec l'EACL. Mais on n'annonce pas de mesures concrètes à cet égard.

Il y a, à Chalk River, 2,350 employés inquiets de leur avenir immédiat et du sort réservé aux quarante années de recherches. Le gouvernement a dit au cours de la campagne électorale qu'il favoriserait la recherche et le développement. Voilà maintenant qu'il réduit les moyens de l'EACL et les fait disparaître petit à petit. Cette industrie fait beaucoup pour l'entreprise privée. Le gouvernment a raison d'insister sur l'entreprise privée. Je suis personnellement pour l'entreprise privée, surtout si elle crée des emplois et si elle fonctionne correctement. Mais l'entreprise privée n'a pas les moyens de s'offrir le matériel utilisé pour la recherche sur la technologie de pointe par les laboratoires nucléaires de Chalk River et l'EACL d'une manière générale. C'est pourquoi elle sous-traite avec les laboratoires nucléaires de Chalk River qui peuvent se pencher sur n'importe quel problème et proposer une solution.

• (1115)

Inutile d'essayer de tout mettre sur le dos du gouvernement de l'Ontario. Il faut espérer que le nouveau gouvernement de l'Ontario disposera d'une nouvelle ressource appelée pouvoir de décision. Le gouvernement conservateur que nous avons ici aujourd'hui a manifestement eu des échanges avec le gouvernement de l'Ontario au cours des derniers mois, mais qu'est-ce que cela a donné? Les deux gouvernements sont conservateurs. Ne me parlez pas d'alliance. Le gouvernement a décidé d'effectuer cette coupe qui bouleverse le monde scientifique. Avec tous les savants qui vont se trouver au chômage ou qui vont émigrer au sud de notre frontière ou ailleurs, nous allons avoir de nouveau un exode des cerveaux comme celui par lequel le parti conservateur s'est rendu tristement célèbre sous le règne du très honorable John G. Diefenbaker; c'est le député lui-même qui l'a mentionné, pas moi. Nous pouvons maintenant décider si nous voulons continuer à aller de l'avant avec la technologie de pointe, si nous voulons donner satisfaction aux entreprises qui ont besoin de recherche et de développement, si nous voulons poursuivre la recherche approfondie sur le cancer, car rares sont les gens qui se rendent compte que c'est à Chalk River qu'a été créée l'unité de thérapie du cancer.

M. McDermid: On n'y a pas touché.

M. Hopkins: Évidemment, on n'y a pas touché. Elle a démarré à London, en Ontario. Le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) dit qu'on n'y a pas touché. Je n'ai pas dit qu'on y avait touché. Ce que j'ai dit dans mon discours, et je le maintiens, c'est que l'on ne peut pas sélectionner. On ne peut pas prendre une organisation aussi avancée que les laboratoires nucléaires de Chalk River et dire: «Nous allons sélectionner; nous allons couper ceci et le laisser de côté. Nous allons laisser cela de côté, mais nous allons garder la recherche sur la santé et la sécurité». On ne peut pas faire cela.

M. Andre: Pourquoi pas?

M. Hopkins: Parce qu'on a besoin de la recherche sur les réacteurs pour produire des isotopes médicaux. On ne peut pas se couper le bras gauche et continuer à porter la même pile de documents qu'auparavant.

M. Gurbin: Monsieur le Président, je pense que le député a établi plusieurs choses. Premièrement, il se moque de la dette. Deuxièmement, il aime bien jouer les stratèges après la bataille. Il y a une chose qui pourra intéresser les gens de Chalk River qui pourraient lire les textes de ces débats, c'est ce que C. D. Howe a effectivement fait. Si l'on remonte assez loin et que l'on comprend ce qui s'est passé, on se rend compte qu'à cause de lui, nous avons pris de dix ans de retard dans notre programme d'énergie nucléaire. Il n'aimait pas ce qu'on lui avait proposé. Il a dit non, et le programme est resté en plan pendant dix ans. Ce n'est pas un secret de polichinelle, mais c'est la vérité. Quand John Diefenbaker est arrivé au pouvoir, il avait le choix entre un avion qui ne montait pas assez haut et le système CANDU. Il a choisi le système CANDU. Voilà pourquoi l'Ontario en est où il est et voilà pourquoi le Canada en est où il est.

Le député pourrait-il nous parler du nombre d'ingénieurs licenciés par l'EACL depuis deux ans et de la différence entre cela et ce qu'il essaie de nous dire? Il est très fort pour semer la crainte et l'inquiétude dans les effectifs de l'industrie nucléaire.

Le député pourrait-il nous expliquer la véritable force de l'industrie nucléaire et nous dire s'il pense qu'au cours des quatre ou cinq dernières années le système CANDU et tout le système nucléaire ont marché comme sur des roulettes pour le Canada? Tout allait-il pour le mieux dans le meilleur des mondes? Le député aurait-il maintenu telles quelles en activité les deux usines d'eau lourde? Peut-il nous expliquer comment il se fait que nous ayons réalisé un tel score de ventes de réacteurs CANDU à l'étranger depuis quatre ou cinq ans? Le député pourrait-il nous éclairer de sa science là-dessus? Défend-il le statu quo?

M. Hopkins: Monsieur le Président, le député se permet de vanter les grands mérites du règne conservateur de la fin des années 50 et du début des années 60. Si ce gouvernement avait été aussi bon qu'il le dit, il aurait duré plus longtemps encore.

Le député dit que je ne m'inquiète pas de la dette nationale. Je lui répondrai qu'on ne règle pas une dette nationale en détruisant les fondements mêmes de la recherche et du développement en matière de technologie de pointe au Canada, fondements qui ont aidé des entreprises du monde entier à résoudre leurs problèmes et, partant, à générer des capitaux. Le député n'est pas sans savoir que les secteurs industriels ne peuvent subsister sans se livrer à des recherches approfondies. Si on coupe dans la recherche et le développement, que deviendront les entreprises prospères qui produisent en fait les recettes fiscales dont nous avons besoin pour absorber la dette nationale? Lorsque les convervateurs se mettent à supprimer un, deux ou trois laboratoires de recherches en prétendant qu'ils le font pour diminuer la dette nationale, ils se moquent du monde.

• (1120)

Le député parle aussi de l'embauche, des postes de scientifiques et ainsi de suite. La catégories de scientifiques qui travaillent aux laboratoires nucléaires de Chalk River n'ont pas à se soucier de leur emploi. En fait, nous comptons bien des amis de par le monde parce que ces scientifiques font partie de diverses associations internationales. J'ai déjà signalé il y a quelque temps que c'est en décembre 1979, soit lorsque le parti du député était au pouvoir, que le nombre d'employés des laboratoires nucléaires de Chalk River a été à son plus bas peut-être au cours des vingt dernières années. S'il veut se donner la peine de vérifier les faits et les chiffres, il le verra tout comme moi. Il ne devrait pas essayer de faire avaler pareille diversion à la Chambre. Il m'accuse de créer un climat de peur. Qui est-ce qui crée vraiment un tel climat? Qui a commencé tout cela? C'est le ministre des Finances qui a commencé toute cette histoire avec la présentation de son budget jeudi soir, il y a une semaine. C'est le premier ministre qui a envoyé un télex aux laboratoires nucléaires de Chalk River et qui s'est fermement engagé au nom du parti conservateur à les appuyer solidement si son parti était élu. Qu'est-il arrivé finalement?

M. McDermid: Répondez à la question!

M. Hopkins: Le député de Brampton-Georgetown s'égosille à crier. Il peut crier tant qu'il veut. Je ne l'en blâmerai pas. Il devrait avoir un complexe de culpabilité. Le ministre des Finances est venu nous dire ici qu'il amputait somme toute cette société de la Couronne de 170 millions de dollars, société de la Couronne qui connaît la prospérité depuis des années. Je tiens seulement à dire . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais la période de questions et observations est malheureusement expirée.

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je répondrai au député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) que je n'ai pas de complexe de culpabilité. J'ai écouté le débat du budget, et ce que je n'ai pu écouter, je l'ai lu. Cela m'a ancré dans l'opinion qui doit être celle j'imagine de n'importe quel observateur objectif, que les deux partis d'opposition sont devenus, s'ils ne l'ont pas toujours été sous cape, les deux partis les plus réactionnaires que le pays ait jamais connus. Quand on débarrasse le débat de ses fioritures, tout ce qu'il en reste c'est une demande de continuer à appliquer les politiques économiques des 15 dernières années: dépenses, dépenses, dépenses; ne coupez rien, ne coupez rien, ne coupez rien; ne pensez pas à l'avenir. De temps à autre, une inclinaison de la tête devant la nécessité de penser au déficit, mais pas une seule suggestion utile sur la façon de le réduire.

A cause justement de 15 ans de cette politique, nous traversons une des pires récessions que nous ayons connues depuis les années 30, le plus fort taux de chômage et une dette monstrueuse que nous laissons en héritage à nos enfants. Voilà ce que nous ont donné les 15 dernières années de politique libérale, appuyée par le nouveau parti démocratique quand la nécessité s'en faisait réellement sentir.

• (1125)

Qu'est-ce que disent les députés des partis d'opposition? Ils disent qu'ils ne veulent pas autre chose. En septembre dernier, les Canadiens ont voté en faveur d'un changement. Non seulement un changement de politique—et cela ils y tenaient vraiment—mais une approche nouvelle dans l'élaboration de la politique.

Les députés se souviendront qu'il y avait de bonnes raisons pour cette approche nouvelle. Car dans quel état étions-nous en septembre dernier? Nous avions un pays qui avait presque complètement perdu confiance dans l'avenir. Nous avions plus de 1.6 million de chômeurs. Nous avions un déficit budgétaire si débordant qu'il fallait le modifier en hausse d'un mois à l'autre. Nous avions une dette nationale proche des 200 milliards de dollars et menaçant de doubler en cinq ans. Dans l'ouest du Canada l'économie était complètement étranglée, terrassée par une désastreuse politique énergétique nationale. Et qu'est-ce que nous disent les néo-démocrates dans ce débat? «Comment osez-vous toucher à cette politique énergétique nationale?» Ils voudraient la garder intacte. Ce qui m'étonne, c'est que ce soit les néo-démocrates de l'Ouest qui disent cela. Comme s'ils avaient besoin des votes des chômeurs pour se faire élire. Comme s'ils risquaient de perdre leurs sièges si nous redonnons du travail aux gens.

Entre autres choses, les agriculteurs et les petits hommes d'affaires faisaient faillite à un rythme record l'automne dernier à cause par exemple des taux d'intérêt records provoqués

par des politiques économiques que les partis d'opposition continuent de nous demander d'adopter. A ce moment-là, l'offre de capitaux à investir était complètement tarie.

Quand on se prend à examiner les conséquences du premier budget de notre gouvernement, il est utile de se rappeler où nous étions au départ. En novembre le gouvernement s'est fixé un programme de renouveau économique. Il a exposé ses principes et ses nouvelles orientations de politique. Nous avons dit que nous apporterions les changements nécessaires pour promouvoir la croissance, pour créer des emplois et pour améliorer les programmes sociaux. Nous avons dit que nous agirions avec justice. Nous avons dit que nous consulterions les Canadiens avant d'agir. Nous avons dit que nous éviterions chaque fois que ce serait possible de prendre des décisions unilatérales. Nous avons dit également que nous reprendrions la maîtrise des dépenses publiques.

Depuis lors, nous nous sommes mis à l'écoute des préoccupations et des aspirations des Canadiens, par le biais des plus larges consultations jamais entreprises au Canada. Le budget tient compte des conseils sensés donnés par les Canadiens sur un large éventail de questions.

Le premier budget du ministre des Finances (M. Wilson) prend appui sur trois moyens stratégiques de régler nos problèmes économiques. Tout d'abord, encouragement de l'initiative et du risque dans le secteur privé; deuxièmement, amélioration de l'efficacité et de la gestion des programmes et des services gouvernementaux; et troisièmement, contrôle et diminution ultime du déficit croissant. L'encouragement de l'initiative et du risque dans le secteur privé est à la base des efforts de création d'emplois. Le développement de l'activité économique et de l'emploi va se faire dans un climat exempt d'intervention étatique. Le gouvernement va être un catalyseur, et non une gêne.

Afin d'encourager un plus grand nombre de Canadiens à investir dans la croissance du pays, le gouvernement propose une exemption à vie de $500,000 pour les gains en capital réalisés par les particuliers. Les éleveurs et les agriculteurs disposeront immédiatement du montant intégral de cette exemption, pour tenir compte de leurs problèmes particuliers et de ce qu'ils contribuent à la société canadienne. Je me demande si les députés néo-démocrates de la Saskatchewan s'opposent à cette disposition.

Cette mesure à elle seule profitera à plus d'un million de Canadiens. J'ai entendu certains de nos vis-à-vis prétendre qu'elle n'était avantageuse que pour les riches. Les députés seront peut-être heureux d'apprendre que la très grande majorité des Canadiens dont les gains en capital sont imposés gagnent moins de $40,000 par année et ne sont donc pas riches, contrairement à ce que prétendent les critiques de l'opposition. La plupart de tous ceux qui tombent dans cette catégorie sont des Canadiens de la classe moyenne et de la classe moyenne inférieure.

Ce que le gouvernement dit haut et fort, c'est que nous voulons récompenser le succès et ne pas nous contenter de subventionner l'effort. Le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) vient de terminer son intervention au cours de laquelle il a laissé entendre que nous devrions continuer à subventionner l'effort. Il a affirmé que nous devrions poursuivre en ce sens, même si on constate après des années d'expérience que ces subventions sont stériles sur le plan économique. Elles n'ont pas rapporté ce qu'elles auraient dû.

• (1130)

Le gouvernement met les Canadiens au défi de créer des emplois et de la richesse en investissant dans des entreprises canadiennes. L'encouragement relatif aux gains en capital montre très clairement que le gouvernement entend récompenser les succès des gens qui ont de bonnes idées et la volonté de persévérer. Nous sommes persuadés que les Canadiens relèveront ce défi et nous avons raison de l'être si l'on en croit les réactions des porte-parole du secteur de la petite entreprise.

Les entreprises petites et moyennes profiteront également de nos propositions tendant à modifier les règlements régissant les investissements provenant de caisses de retraite et de régimes enregistrés d'épargne-retraite. Ces modifications encourageront deux des plus importants et dynamiques réservoirs de capitaux du Canada à investir davantage dans la petite entreprise.

D'autres mesures tendent à favoriser la croissance et la création d'emplois dans le secteur privé. Il s'agit notamment de crédits d'impôt accordés aux personnes investissant dans des fonds de travailleurs créés pour investir dans des petites et moyennes entreprises. Je n'ai pu discerner la réaction des députés néo-démocrates à l'égard de ce don, pour reprendre leur terminologie. C'est peut-être parce que c'est M. Louis Laberge de la FTQ qui a proposé qu'on encourage l'investisement par les travailleurs dans les petites entreprises, chose avec laquelle nous sommes tout à fait d'accord. J'avais espérer que l'un des députés néo-démocrates aurait la bonne grâce de féliciter le gouvernement d'avoir exempté le secteur de la petite entreprise de la surtaxe de 5 p. 100 sur les sociétés.

Contrairement aux déclarations faites, encore hier soir, par le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), qui a affirmé à la télévision que les impôts des sociétés ont été réduits, on a imposé une surtaxe de 5 p. 100 aux sociétés. Elle ne représente une réduction que pour le chef du Nouveau parti démocratique. En outre, le programme d'obligations pour la petite entreprise sera prolongé jusqu'en 1987.

L'Accord de l'Ouest signé le mois dernier a ouvert une nouvelle ère dans les relations entre l'ouest du pays et le gouvernement fédéral. Il va redresser la situation catastrophique causée par le Programme énergétique national. Ces modifications montrent, entre autres choses, que le gouvernement entend être juste et équitable et elles ferment ce chapitre de l'histoire de l'Ouest au cours duquel le gouvernement fédéral a modifié unilatéralement les règles du jeu et il est même devenu un participant, ce qui a coûté au pays au moins 150,000 emplois permanents.

Toutes ces mesures et tous ces encouragements ont un seul objectif, à savoir de laisser à nouveau à l'entreprise privée le soin de prendre les décisions économiques, afin qu'elle puisse créer des emplois et être récompensée pour ses succès. Les possibilités qu'offrent ces modifications sont énormes. On a déjà dit, mais cela mérite d'être répété, que si toutes les petites entreprises du Canada créaient un seul emploi, le taux de chômage diminuerait de 50 p. 100.

Depuis 12 ans, plus des deux-tiers ou environ 70 p. 100 de tous les nouveaux emplois créés au Canada l'ont été par la petite entreprise. Au cours de la récession, la proportion a été supérieure à 100 p. 100, car les grandes entreprises réduisaient

leurs effectifs. Il y a maintenant 20,000 emplois de moins dans le secteur automobile qu'il y a quelques années, suite à l'automatisation et à l'amélioration de la productivité rendues nécessaires par la concurrence internationale. C'est le secteur de la petite entreprise qui crée ces emplois utiles et durables dont nous avons besoin pour ajouter à la richesse de la nation.

Ceux qui voudraient que le gouvernement continue comme il le fait depuis 15 ans à créer des emplois au moyen de programmes de subventions pour faire repeindre pour la énième fois la clôture blanche d'un cimetière par exemple appellent cela de la création d'emplois. Ce sont là des programmes absurdes qui nous ont menés à cette situation désastreuse. Il est difficile de comprendre qu'un parlementaire avisé continue de préconiser ce genre de choses; pourtant c'est précisément cela que recommandent les deux partis de l'opposition.

Les députés de l'opposition ont la nostalgie des quinze dernières années. L'histoire moderne prouve sans conteste que la création d'emplois utiles et durables n'a lieu que dans le secteur privé. Ce sont les petites entreprises qui créeront ces emplois. J'espère que les néo-démocrates et les libéraux auront la bonne grâce de la reconnaître. Nous ne sommes pas à la recherche de félicitations, mais j'ose espérer qu'ils admettront au moins que le budget sera d'une aide très précieuse pour le secteur de la petite entreprise. Nous devons à ce secteur la création de la grande majorité des emplois au Canada et à cet égard au moins le gouvernement mérite d'être félicité.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Le budget assume également une certaine responsabilité financière dont on a fait fi pendant de longues années au point que son absence est devenue la cause même de tous nos maux économiques. Le gouvernement s'est fixé comme objectif fondamental dans son budget de supprimer tous les obstacles à la relance économique, obstacles qui prenaient la forme de gaspillage et d'inefficacité administrative. Depuis quelques mois, par le biais de consultations poussées, les Canadiens nous ont clairement fait comprendre qu'ils sont tout disposés à assumer une part du fardeau de la compression du déficit à la condition que le gouvernement concrétise son engagement à cet égard. Ils veulent que nous mettions de l'ordre dans les affaires de la nation.

Les dispositions budgétaires accroîtront l'efficacité et l'efficience du gouvernement et le rendront plus sensible aux besoins des gens. Dans mon seul ministère, nous avons réussi à économiser 100 millions de dollars à Statistique Canada sans réduire le niveau des services assurés. Le secteur de l'approvisionnement de mon ministère s'autofinance entièrement et d'autres services le feront bientôt. Nous avons mis en œuvre dans ce secteur un programme d'efficacité accrue qui permettra de réduire de quelque 20 millions de dollars dans les trois prochaines années les frais que nous imposons à d'autres ministères en échange des services que nous leur assurons. Ainsi, avec 20 millions par ci et 20 millions par là comme on dit en plaisantant, nous réaliserons bientôt des économies vraiment intéressantes.

Comme l'annonçait le budget, nous comptons privatiser Les Arsenaux canadiens Limitée. Nous avons déjà dissous la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Nous avons intégré la gestion de l'approvisionnement et des services de façon à éviter que les services ne fassent double emploi ainsi que toute croissance inutile. Cette initiative permettra au contribuable de réaliser des économies de taille et accroîtra l'efficacité et l'efficience. Tous les ministères se sont fixés le même objectif. Chaque ministre s'emploie de façon active à favoriser avec de telles initiatives une utilisation plus efficace des deniers publics et, par la même occasion, à rendre les fonctionnaires plus heureux.

M. Gauthier: Voilà une déclaration renversante! Lisez la presse de fin de semaine.

M. Andre: Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) trouve cela drôle.

M. Gauthier: Seriez-vous heureux de perdre votre emploi?

M. Andre: Le député laisse entendre que ses électeurs et d'autres fonctionnaires ne voient pas d'inconvénient au gaspillage et à l'inefficacité et il se fourvoie carrément.

M. Gauthier: Non pas s'ils perdent leur emploi.

M. Andre: Ils ne tiennent pas à être mêlés à de telles activités.

Sans compter qu'en supprimant certains programmes et certaines mesures inutiles qu'on a relevés, le gouvernement réalisera d'autres économies importantes. Le groupe de travail dirigé par le vice-premier ministre (M. Nielsen) passe en revue tous les programmes gouvernementaux. Après en avoir moi-même parcouru la liste, j'ai trouvé 1,053 programmes différents. Il n'est pas étonnant que certains fassent double emploi. Le budget tient compte des résultats de cette étude qui n'est pas encore terminée.

Grâge aux travaux de ces comités mixtes des secteurs public et privé, on continuera d'améliorer la gestion des programmes et des services gouvernementaux. Le Régime de pensions de la Fonction publique sera entièrement capitalisé, sans subvention de l'État. Et l'indexation complète des prestations de retraite des députés et des sénateurs arrivera à terme le 1er janvier. On réduira la taille de la Fonction publique. Les budgets d'exploitation et d'immobilisations du gouvernement ne seront pas rajustés en fonction de l'inflation. Les budgets de l'État ne sont pas indexés.

Il ne suffit pas de réduire les dépenses pour rendre des programmes plus efficaces. Il faut aussi mettre nos ressources limitées à la disposition des plus nécessiteux. Le gouvernement prend des mesures pour que nos programmes sociaux soient plus progressistes et plus équitables. Nous avons annoncé toute une série de modifications aux avantages sociaux, aux prestations de retraite et aux Régimes enregistrés d'épargne-retraite, ainsi que certaines modalités susceptibles de rendre notre régime fiscal plus juste.

Les deux premiers objectifs du budget sont d'encourager les initiatives privées et d'améliorer la gestion des services gouvernementaux. Le troisième est de maîtriser une dette nationale qui grimpe en flèche. Et le budget s'attaque à ce problème d'envergure.

• (1140)

Il faut absolument maîtriser le déficit pour un certain nombre de raisons, mais surtout parce qu'il nous empêche de satisfaire de nouveaux besoins sociaux et économiques. Les députés d'en face ont parlé des compressions et des rajustements que nous avions pratiqués. Il nous ont reproché notre manque de générosité. Je voudrais qu'ils montrent un peu plus de cœur

pour les prochaines générations et pour leurs propres concitoyens qui se retrouveront dans une situation fâcheuse si nous n'arrivons pas à maîtriser notre taux d'endettement. Nous pourrions bien un jour nous retrouver dans la même situation que les Argentins et les Brésiliens qui tâchent de composer avec des taux d'inflation démentiels causés par des gouvernements qui ont accumulé déficits sur déficits. Nous ne pouvons risquer davantage l'avenir de tous les Canadiens, surtout des jeunes en compromettant notre économie.

Certains nous reprocheront de ne pas avoir réduit suffisamment le déficit. D'autres prétendent que nous avons exagéré. Et pourtant, maîtriser le déficit en respectant la mesure, c'est inspirer confiance dans notre économie. Il n'existe aucune étude magique dont parlent sans cesse les néo-démocrates à ce sujet. Il n'existe pas de programme informatique indiquant quel serait le niveau de déficit idéal—le nirvana auquel nous aspirons tous. Nous savons cependant qu'il faut juguler le déficit. Le niveau idéal est une question de jugement. Nous avons longuement consulté les Canadiens, plus que tout autre gouvernement, en vue de déterminer quel serait le juste milieu. Si nous effectuons trop de compressions, la confiance risque de baisser compte tenu des réactions qui s'ensuivraient. Si nous ne faisons rien et que le déficit continue de croître, la confiance risque d'en pâtir gravement de même que la capacité future du gouvernement.

Nous avons fait des pas importants dans la bonne voie. Nous croyons que le déficit sera de niveau approprié. Si nous n'avions pas fait ces changements en suivant l'avis de l'opposition—c'est-à-dire pas de réductions, dépenser davantage—nous savons que l'an prochain la situation serait pire qu'elle l'est aujourd'hui. Les politiques que nous avons pratiquées depuis 15 ans nous l'ont appris.

Il fallait également trouver une solution à l'indexation. J'étais un ardent partisan de l'indexation. Au moment où l'indexation a été mise en place, c'était un système équitable parce qu'il était fondé sur la valeur constante du dollar. Cependant, après avoir lu beaucoup d'ouvrages sur le sujet, après m'être entretenu avec les économistes émérites, après avoir pris connaissance de l'expérience du Brésil et d'Israël, j'ai maintenant la ferme conviction que l'indexation n'est pas la solution à l'inflation; elle fait plutôt partie du problème. Il faut s'en occuper. Nous avons pris . . .

M. Murphy: Ce n'était pas ce que vous disiez quand vous siégiez de ce côté-ci.

M. Andre: C'est vrai. J'ai changé d'avis depuis dix ans.

M. Cassidy: Pendant la campagne électorale vous aviez promis de la maintenir. C'est ce que votre chef avait dit.

M. Andre: Monsieur le Président, je voudrais répéter ce que j'ai dit. Nos vis-à-vis corroborent ma thèse initiale à savoir que le Nouveau parti démocratique est le parti le plus réactionnaire au Canada. Ne touchez à rien, même si rien ne marche! Continuez ce qu'on fait depuis 15 ans, même si cela ne donne pas de résultats. Ne changez jamais. Voilà à quoi se résume l'attitude des néo-démocrates.

Pourtant, en septembre dernier, les Canadiens ont réclamé du changement et nous proposons des changements dans l'intérêt des Canadiens.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'aurais deux ou trois observations à faire. D'abord, en sa qualité de ministre des Approvisionnements et Services, le député comprendra les inquiétudes qui se sont emparées des fonctionnaires depuis que les compressions ont été annoncées. Je voudrais que le ministre nous assure qu'à la suite des réductions annoncées par le gouvernement et dont l'effet se fera sentir sur cinq à six ans, il n'y aura pas de mises à pied dans la Fonction publique. Tout en continuant de m'interroger sur l'orientation prise par le gouvernement, je voudrais qu'on me donne l'assurance, si le gouvernement estime qu'une compression des effectifs s'impose, que cet objectif sera atteint sans mises à pied.

En second lieu, le ministre a affirmé que les conservateurs avaient promis des changements le 4 septembre. Ce qu'on sait maintenant, c'est qu'ils ont changé d'avis pour chaque programme qu'ils ont préconisé pendant la campagne électorale. Le ministre sait bien que ce sont les conservateurs eux-mêmes qui s'étaient prononcés en faveur de l'indexation de l'impôt des particuliers. Aujourd'hui ils réduisent le taux d'indexation de 3 p. 100 par année. Le ministre se rappelle que pendant la campagne les progressistes conservateurs avaient promis de maintenir l'indexation des revenus de pension. Et pourtant, maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils enlèvent aux retraités 3 p. 100 sur leurs pensions. En somme, la pension d'une personne âgée de 50 ans aujourd'hui aura perdu la moitié de son pouvoir d'achat au moment où elle prendra sa retraite à 65 ans. Pour une promesse inviolable, on l'a amputée de 3 p. 100 par année.

Le ministre croit-il qu'il est juste d'alléger les impôts de cette frange des 5 à 10 p. 100 de contribuables qui investissent à la bourse et dans l'immobilier? Ils pourront bénéficier de l'exemption de l'impôt sur les gains en capital au point où ils pourront épargner $125,000. Le ministre estime-t-il que cette mesure est juste alors qu'en même temps, le gouvernement a décidé de réduire graduellement la pension de vieillesse d'un grand nombre de ceux qui vivent dans la pauvreté, qui ont travaillé toute leur vie et qui s'attendent à ce que le gouvernement tienne sa promesse inviolable, chose qu'il refuse au moment où ils prennent leur retraite?

M. Andre: Monsieur le Président, je voudrais parler tout d'abord des mises à pied. Nous n'avons pas l'intention de congédier des fonctionnaires. Nous voulons réduire les effectifs de façon raisonnable et appropriée, étant donné que, dans 1053 programmes distincts, le vice-premier ministre a découvert des doubles emplois et s'est rendu compte que certaines initiatives étaient superflues en raison de l'évolution des besoins et des priorités au Canada. Par exemple, j'ai été chargé au début d'abolir le Bureau d'information sur l'unité canadienne qui comptait environ 79 employés. Au bout du compte, après huit mois, une seule personne a été mise à pied, et nous avons tenté d'éviter cette mise à pied. Nous avons pris toutes les dispositions possibles pour lui trouver un emploi dans la Fonction publique. Il a reçu plusieurs offres, mais il les a rejetées parce qu'elles ne répondaient pas à ses exigences. C'est cette façon de procéder que nous utiliserons. Cela ne devrait pas être difficile. Au sein de mon ministère, le roulement normal est de plus de 500 personnes par an à cause des retraites, des mutations et ainsi de suite. Avec un roulement de cet ordre, il ne devrait pas être difficile de réduire le personnel sans avoir à recourir aux congédiements.

Le député a parlé de l'indexation. Il a raison. En 1972 et en 1973, j'étais un partisan zélé de l'indexation. Je croyais, étant donné que des dollars constants étaient en cause, que nous pouvions mettre un frein aux augmentations d'impôt en douce par la progressivité de l'impôt. C'était équitable. Il s'agissait d'une restriction imposée au gouvernement, puisque les impôts n'augmentaient plus automatiquement par suite de l'inflation. De fait, si les gouvernements voulaient majorer les impôts, ils devraient recourir adopter une mesure à cet effet. Je suis encore de cet avis, mais l'indexation intégrale entraîne automatiquement l'inflation. Dans un marché libre, quand le prix d'un produit augmente—et j'accepte sans hésitation une loi que les sciences sociales ont mises en évidence, soit celle de l'offre et de la demande—la demande devrait diminuer. Toutefois, quand un prix augmente et qu'une majoration de salaire est automatiquement accordée pour remédier à cette majoration, le marché ne fonctionne plus, ce qui provoque la poussée inflationniste.

• (1150)

C'est la raison principale pour laquelle des pays comme Israël ont des taux d'inflation de 300 p. 100 actuellement et on vous y avouera franchement que l'indexation intégrale est la raison. Ils avouent que c'était une erreur terrible, car la loi de l'offre et de la demande n'a pu fonctionner dans les deux sens. Toutefois, le député est terriblement injuste quand il prétend que la question des pensions est liée à notre indifférence à l'égard des personnes âgées. Il oublie que la première mesure législative que nous ayons présentée visait à élargir le champ d'application de l'allocation au conjoint. Un projet de loi que nous avons présenté rapidement, je ne sais si c'était le deuxième, le troisième ou le cinquième, visait à majorer la pension des anciens combattants, à qui nous sommes grandement redevables.

Le député parle d'une personne de 55 ans qui atteint l'âge de la retraite et constate que sa pension ne sera pas aussi élevée qu'elle aurait pu l'être autrement. Toutefois, il oublie de mentionner les très importants changements que nous avons apportés au régime de pensions de sorte que cette personne de 50 ans sera mieux en mesure de subvenir elle-même à ses besoins quand elle atteindra l'âge de la retraite. Assurément, le NPD conviendra avec moi que, idéalement, tous les Canadiens devraient être en mesure de se débrouiller seuls. Eh bien, nous avons proposé des changements importants dans le budget pour permettre à un plus grand nombre de Canadiens de le faire. J'espère qu'il aura la bonne grâce de le reconnaître et d'être satisfait de ces changements.

Il a également affirmé que les modifications concernant l'impôt sur les gains en capital ne profiteront qu'à une proportion infime de la population. Il n'était peut-être pas à la Chambre quand j'ai signalé que, d'après des données provenant du ministère du Revenu national . . .

M. Hovdebo: Des données sélectives.

M. Andre: . . . plus d'un million de Canadiens ont payé des impôts sur les gains en capital. La plupart d'entre eux gagnaient moins de $40,000 par an. Le député assis à côté du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) . . .

M. Hovdebo: De Prince-Albert.

M. Andre: Désolé, Stan. Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) proteste, mais je ne l'ai pas vu se lever pour dire qu'il est contre l'exemption de gains en capital pour les agriculteurs. Ce qui s'applique aux agriculteurs ne devrait-il pas s'appliquer aussi aux petits entrepreneurs? N'est-ce pas ce que nous avons fait dans le budget? Comment peuvent-ils se plaindre honnêtement, prétendre que cette mesure s'adresse aux riches, mais dire qu'ils veulent la conserver pour les agriculteurs? Ils veulent bien l'accepter pour les petits entrepreneurs, mais apparemment pas pour les sociétés, car celles-ci sont mauvaises. Toutefois, ils refusent d'en parler; ils ne veulent parler que des riches qui vont en profiter. Oui, certains riches en profiteront, mais ils seront peu nombreux. Les vrais bénéficiaires de cette mesure sont ceux qui créeront des emplois.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Questions et observations.

M. Hopkins: Monsieur le Président, le ministre a terminé son discours de façon très énergique, mais de bons poumons ne remplacent pas une solide logique.

M. McKenzie: Alors, asseyez-vous.

M. Hopkins: Le ministre a dit que son gouvernement avait consulté plus de groupes que tout gouvernement canadien de notre histoire. Pourtant, il y a beaucoup de groupes qui disent: vous nous avez peut-être consultés, mais vous ne nous avez pas écoutés. Le ministre a commencé son discours en disant que l'opposition réclamait que le gouvernement dépense sans compter. Ce n'est pas ce que nous voulons. Ce que nous demandons aux députés d'en face, c'est de tenir leurs promesses électorales. Le ministre est-il en train de nous dire que, lorsqu'il parlait, dans tout le pays, d'une augmentation réelle de 5 à 6 p. 100 du budget de la défense, il ne savait pas que cela allait coûter de l'argent? Nous voyons aujourd'hui une augmentation réelle des dépenses militaires de 2.1 p. 100 et pourtant le gouvernement accuse l'ancien d'avoir négligé la défense. Il suffirait au ministre de regarder les faits pour s'apercevoir que des milliards ont été dépensés pour améliorer les Forces armées du Canada.

M. McDermid: Après les avoir laissées se détériorer.

M. Hopkins: Le ministre est-il en train de nous dire qu'il ne peut pas dépenser, aujourd'hui? A mon avis, il respecterait ainsi ses promesses électorales. Le gouvernement va-t-il tenir ses promesses? Il semble bien que non.

Je suis heureux que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) soit à la Chambre, car elle m'a assuré qu'elle serait plus réceptive aux plaintes des militaires en ce qui concerne les indemnités de départ et l'assurnace-chômage. Elle a dit que les pensions de retraite anticipées des militaires et les indemnités de départ des fonctionnaires et des employés du privé ne seraient plus déduites de leurs réclamations d'assurance-chômage, s'ils venaient à perdre leur emploi. Mais elle ne nous l'a toujours pas confirmé. Est-ce bien un engagement?

Sans mentionner le programme de défense aérienne à basse altitude qui était en préparation lorsque le gouvernement a pris le pouvoir ni le Système d'alerte du Nord qui était terminé à plus de 90 p. 100, je voudrais que le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) nous dise si son gouvernement tiendra ses promesses ou s'il ne peut pas les tenir parce que cela exigerait des dépenses? Est-il vraiment en train de nous dire que les conservateurs ont fait toutes ces promesses, l'an dernier, sans penser que cela coûterait quelque chose? Est-ce réellement ce qu'il veut dire à la Chambre? Le gouvernement va-t-il tenir son engagement ferme envers les membres des forces armées?

M. le vice-président: Je demanderais au ministre de répondre brièvement.

M. Andre: Je serai très bref, monsieur le Président. Le critique du parti libéral en matière de défense a dit que le Système d'alerte du Nord était pratiquement terminé avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. Je lui saurai gré de communiquer ce renseignement au député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), lequel ne cesse de répéter qu'il s'agit là d'un complot secret de notre part pour participer à l'IDS et à la guerre des étoiles. En tant que critique en matière de défense, il est tenu de mettre le député de Winnipeg-Fort Garry au courant de façon qu'il commence à poser des questions intelligentes à la Chambre.

C'est vrai, nous sommes déterminés à accroître nos moyens de défense. Si l'on examine le budget et le plan financier, ainsi que les prévisions, on constate que c'est notre objectif manifeste puisque, après 15 ans de régime Trudeau, comme le député le sait bien, le Canada vient à l'avant-dernier rang, juste avant le Luxembourg, pour ce qui est de sa force de défense.

M. Hopkins: L'an dernier, c'était 4.1 p. 100. Le Canada a été l'un des trois pays . . .

M. Andre: Il faut y remédier et il nous faudra plus de neuf mois pour corriger 20 années de mauvaise administration libérale.

M. Hopkins: Toujours le vieux refrain.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je vais relever le défi du ministre. Il a demandé ce qui nous pousse à dire que le gouvernement ne tient pas ses promesses. Je veux passer en revue le manuel électoral du parti conservateur, dont les députés conservateurs se sont servis l'an dernier pour s'adresser aux Canadiens. Il a été autorisé par le Fonds PC Canada, qui est l'agent officiel du parti progressiste conservateur du Canada. Cette brochure a été envoyée à tous les candidats et tous les députés conservateurs qui ont été élus à la Chambre l'ont utilisée lorqu'ils s'adressaient aux Canadiens. On y trouve les promesses qui ont été faites aux Canadiens.

• (1200)

Mme Mailly: Ce sont des solutions à des problèmes.

M. Murphy: Je conviens que bon nombre des propositions contenues dans ce manuel de campagne étaient des solutions à des problèmes. Le problème, aujourd'hui, c'est que le conservateurs n'ont pas tenu les promesses faites aux Canadiens. Ce qu'ils leur ont dit est bien différent de la teneur des documents budgétaires. Quand les conservateurs sont arrivés au pouvoir, ils ont suivi la vieille tradition libérale qui consiste à ne pas tenir ses promesses.

A la page 83 de leur document électoral, ils déclaraient ceci: «Nous allons créer un programme d'obligations agricoles en vue d'offrir des prêts à des taux d'intérêt moindres aux agriculteurs». Un peu plus loin, on peut lire que la Société du crédit agricole pourra prêter aux agriculteurs les fonds investis sous forme d'obligations agricoles et ce, à des taux d'intérêt inférieurs à ceux des banques.

Mme Mailly: Les taux ont baissé.

M. Murphy: La whip adjointe, qui n'intervient jamais pour tenir des propos intelligents, semble-t-il, se contente de jacasser depuis sa place. Si elle veut participer au débat, qu'elle le fasse.

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. C'est la deuxième fois que le député signale que je fais des interventions, ce qu'il a fait durant tout le discours du ministre. Il dit que je «jacasse». Je suppose qu'il trouve ses propos à lui intelligents.

M. le vice-président: Ce n'est malheureusement pas un rappel au Règlement. Le député de Churchill (M. Murphy) a la parole.

M. Murphy: Je vous remercie, monsieur le Président. Qu'elle jacasse si cela lui chante. Le problème, c'est que le gouvernment n'a pas tenu sa promesse envers les agriculteurs. C'est pourquoi les taux d'intérêt qui leur sont imposés sont toujours les mêmes que ceux des banques. L'un des principaux problèmes auxquels se heurtent les agriculteurs canadiens à l'heure actuelle, c'est le niveau de la dette qui grève leur exploitation, dette qui n'a cessé d'augmenter depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel.

La plupart des députés ministériels qui ont participé au débat ont signalé que le gouvernement a tenu ses promesses à l'égard des gains en capital. Cependant, le gouvernement avait dit en fait qu'il supprimerait l'imposition des gains en capital sur la vente des biens agricoles si celle-ci servait à des fins agricoles. C'est la politique qu'a suivie mon parti pendant de nombreuses années. Quand le gouvernement a créé cette nouvelle échappatoire fiscale pour les riches Canadiens, les agriculteurs étaient visés, mais on n'a rien fait pour s'assurer que la terre servirait toujours à des fins agricoles. Cela signifie que nous allons continuer à perdre de riches terres arables dont nous avons besoin pour nourrir les Canadiens et les affamés du monde entier. Les agriculteurs vont vendre leurs terres au plus offrant. Le gouvernement ayant aboli l'impôt sur les gains en capital, de plus en plus d'agriculteurs vont vraisemblablement se voir contraints de céder leur terre à des gens qui ne s'adonneront plus à l'agriculture.

Le gouvernement a manqué aux promesses qu'il avait faites aux Canadiens dans d'autres domaines. Ainsi, le gouvernement avait dit qu'à son avis «la Société Radio-Canada devait répondre aux besoins spéciaux de notre société». Pourtant, à cause des coupes qu'il a effectuées dans les crédits de la Société Radio-Canada, il a éliminé *Our Native Land,* la seule émission conçue pour répondre aux besoins des autochtones. C'est une autre promesse qu'il n'a pas tenue.

Au sujet de la taxe d'accise sur l'alcool et le tabac, le gouvernement déclare dans son document que la politique actuelle mise en œuvre par les libéraux a «nui aussi bien au secteur du tabac qu'à celui du tourisme». Le gouvernement conservateur a haussé des taxes qu'il critiquait il y a un an à peine. Les conservateurs avaient déclaré qu'ils parviendraient à «réduire le déficit sans augmenter les taxes et sans réduire le niveau des services sociaux». Ils n'ont évidemment pas l'intention de tenir cette promesse. Le budget a pour résultat net de hausser le coût de la vie de la famille moyenne de $500 par année en sus des $500 de nouvelles taxes et de services perdus dont l'avait déjà accablée l'exposé économique de novembre dernier.

En ce qui conserne le pétrole et le gaz, les progressistes conservateurs avaient dit qu'il fallait «rajuster la fiscalité pour abaisser le prix de détail des produits gaziers et pétroliers». Ils ont également manqué à cette promesse qu'ils avaient faite aux Canadiens. Ils avaient fait de nombreuses promesses aux Canadiennes. Ils avaient dit qu'ils entendaient améliorer les «programmes fédéraux de logement, d'emploi et d'éducation populaire pour venir en aide aux victimes d'actes de violence dans la famille». A cause des coupes qu'ils ont effectuées, les maisons d'accueil pour les victimes d'actes de violence dans la famille n'existent plus.

Je puis continuer comme cela indéfiniment, monsieur le Président, et je vais le faire, car il importe au plus haut point que les Canadiens se rendent compte que les conservateurs n'ont pas dit la vérité au cours de la dernière campagne électorale. Ils n'avaient nullement l'intention de tenir les promesses qu'ils faisaient. Ce budget est la preuve que les conservateurs ne tiennent pas leurs promesses.

Au sujet de l'enseignement postsecondaire dans le cadre des programmes pré-établis, les conservateurs avaient dit qu'ils «appliqueraient de nouveau la formule de financement de 1977». Cette formule fournissait plus d'argent pour l'éducation postsecondaire et le régime d'assurance-maladie que la formule de 1982 qui l'a remplacée. Au moyen du budget, le gouvernement va réduire de 2 milliards de dollars d'ici 1990 les paiements de transfert destinés à l'enseignement postsecondaire, au régime d'assurance-maladie, ainsi qu'aux services essentiels dont les Canadiens ont besoin. Le gouvernement entend appliquer progressivement cette mesure; au cours de la prochaine année les établissements d'enseignement postsecondaire auront d'autant plus de mal à assurer leur financement. Cela va tout à fait à l'encontre de ce que les conservateurs avaient promis au cours de la campagne électorale.

Les conservateurs avaient également promis de «former suffisamment d'hommes de métier pour répondre à nos besoins». Au moyen du budget, ils réduisent de 78 millions de dollars les crédits affectés au programme de formation dans les métiers en pénurie de main-d'œuvre, et ils n'offrent aucune solution de remplacement. Le Canada souffre d'une pénurie d'ouvriers qualifiés. Depuis des années, nous devons en faire venir de l'étranger. Alors même que nous avons une foule de jeunes chômeurs qui s'empresseraient de s'inscrire aux cours de formation nécessaires, le gouvernement a coupé le programme actuel.

Au sujet des invalides, les conservateurs avaient dit qu'ils viendraient en aide aux «Canadiens qui, en raison de l'âge, d'une invalidité ou d'un manque d'emploi, n'arrivaient pas à pourvoir à leurs besoins». Ils parlaient également de promotion sociale. Pourtant, par le truchement du budget, ils ont fait savoir qu'ils allaient réduire l'effectif de la Fonction publique de 15,000 fonctionnaires au cours des prochaines années. Pour les femmes, les autochtones, et les handicapés qui ne font pas déjà partie de la Fonction publique, cela signifie qu'ils n'ont guère de chance de jamais en faire partie.

J'ai reçu une lettre de l'une de mes électrices qui a déjà beaucoup souffert par suite des coupes décrétées par le gouvernement. Je vais vous en lire un extrait:

• (1210)

Je suis une handicapée qui élève seule un enfant de dix ans. J'occupais un poste d'une durée déterminée à un Centre de l'Emploi du Canada.

Je n'arrive tout simplement pas à comprendre pourquoi un gouvernement qui prétend encourager la promotion sociale a pu réduire le nombre des années-personnes au point de me priver de mon travail.

Bien que je ne sois pas complètement aveugle, je suis inscrite auprès de l'Institut national canadien pour les aveugles. Vous trouverez ci-joint une lettre de références que mon ancien directeur a écrite pour moi. Elle attestera que j'étais capable de m'acquitter de mes tâches et que je n'ai pas été mise à pied parce que je ne pouvais les exécuter. Je ne suis pas la seule à avoir souffert de ces compressions budgétaires. Une autochtone qui travaillait au même bureau depuis deux ans et demi a elle aussi été mise à pied.

Je ne veux pas avoir de l'assurance-chômage, je veux travailler, et je sais que je faisais bien mon travail. Je le répète, comment peut-on prétendre encourager la promotion sociale sans l'appliquer jusqu'au bout?

Tâchez de comprendre ma situation et de la voir de mon point de vue.

Voici ce qu'écrivait son directeur dans sa lettre:

Son emploi chez nous a pris fin à cause de la réduction des effectifs et non pas à cause de son travail. Nous n'hésiterions pas à la réembaucher si un poste devenait vacant.

Je veux démontrer qu'en supprimant dans la fonction publique les emplois à plein temps occupés par ceux qui ont été les derniers à être embauchés, on ne réussira qu'à maintenir le manque de possibilités d'emploi pour les femmes, les handicapés et les autochtones dans la fonction publique. Voilà un autre cas où le gouvernement a fait exactement le contraire de ce qu'il promettait.

Le gouvernement a promis qu'il s'efforcerait de favoriser l'emploi des jeunes et de réduire le nombre des étudiants ayant besoin d'aide sous forme de prêts aux étudiants. J'ai pu prendre connaissance du montant d'argent dont bénéficiera ma circonscription dans le cadre du Programme Défi 85 pour les étudiants annoncé par le gouvernement. Rien que dans ma circonscription, il y a effectivement une réduction du nombre des emplois, qui est passé de 581 à 395 en un an. Les fonds ont en outre été réduits de 40 p. 100, passant de $1,293,593 à $762,568. Il y a donc dans ma région moins d'emplois pour les étudiants qui cherchent à travailler pour poursuivre leurs études.

Le gouvernement est parvenu au pouvoir en promettant le changement et en inspirant confiance aux électeurs. Les Canadiens étaient mécontents et déçus du gouvernement libéral précédent qu'ils jugeaient arrogant et négligent. Les progressistes conservateurs ont obtenu une majorité écrasante parce que les Canadiens réclamaient un changement et un gouvernement dans lequel ils puissent avoir confiance. Au cours des quelques minutes dont je disposais aujourd'hui, j'ai signalé de nombreux points sur lesquels le gouvernement n'a pas tenu ses promesses. Il a manqué à ses promesses aux agriculteurs, aux femmes et aux handicapés du Canada. Bien que le gouvernement ait été très généreux pour ses amis, il n'a pris aucune

mesure en vue de mettre en œuvre les changements qu'il a promis.

Je me permettrai en terminant de signaler une dernière promesse que les conservateurs n'ont pas tenue. La chose est typique de ce qu'a fait le gouvernement. Durant la campagne électorale, les conservateurs ont promis aux retraités qu'un «gouvernement conservateur indexerait à nouveau la pension de vieillesse en fonction de la hausse réelle du coût de la vie sur une base trimestrielle». Ils ont dit qu'ils respecteraient le droit des retraités à recevoir le plein montant de toute augmentation du coût de la vie. Ce n'est pas arrivé.

Comme l'a dit mon collègue le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) il y a quelques instants à la suite de l'intervention du ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre), en omettant de tenir cette promesse, le gouvernement a dit aux Canadiens âgés de 50 à 55 ans que dans dix ans, leur pension ne vaudra plus que la moitié de sa valeur actuelle. La pension de vieillesse ne sera plus une prestation universelle sur laquelle les Canadiens peuvent compter beaucoup.

Le premier ministre (M. Mulroney) a dit que c'était sacré. Si le gouvernement ne peut pas tenir parole envers les personnes âgées, comment peut-il tenir parole envers les autres couches de la société? Il a fait une promesse qu'il s'est empressé de ne pas tenir dès qu'il a présenté son premier budget. Les Canadiens méritent mieux parce que s'ils ont voté en faveur du changement en septembre, ils ont de nouveau un gouvernement fatigué et cynique qui ne juge pas nécessaire de tenir ses promesses. Ils ont un gouvernement qui ne se soucie pas du tout du sort des citoyens ordinaires, des travailleuses ni des personnes âgées. C'est un gouvernement qui ne tient pas ses promesses.

[*Français*]

M. le vice-président: Questions et commentaires. L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) a la parole.

Mme Mailly: Monsieur le Président, il me fait plaisir de commenter sur le discours du député. Avant de le faire, je voudrais vous rappeler que c'est mon premier mandat dans cette Chambre et j'ai beaucoup de respect pour la Chambre. Mais, malheureusement, depuis que j'ai le malheur d'être à la Chambre en même temps que lui, je trouve que son attitude envers les députés est tellement basse qu'il a vraiment enlevé beaucoup de joie à être présent dans cette Chambre. J'aimerais qu'il apprenne des nouveaux députés une meilleure façon d'adresser la parole et de garder un climat de respect dans cette Chambre.

Pour les points qu'il a soulevés, en particulier, je voudrais relever celui qui s'applique à l'abolition de la taxe sur les gains en capital pour les fermes. Il nous dit que nous n'avons pas rempli nos promesses. Comme je le lui ai dit tout à l'heure, ce que nous avions dans notre manuel de campagne, un manuel sur lequel j'ai travaillé parce que j'étais la directrice exécutive du comité consultatif sur les politiques, alors je le connais très bien . . . Ce qu'il appelle promesses, c'étaient des solutions que nous voulions apporter aux problèmes qui avaient été créés au cours des deux dernières décennies, des problèmes créés en partie parce que, au moment où le parti libéral était en minorité, il a été obligé de se plier aux doctrinaires et à l'idéologie de son propre parti. Il a été obligé de changer ses directions ou il voulait peut-être à ce moment-là apporter plus de discipline dans notre gestion, mais parce qu'il se trouvait en minorité, aux crochets d'un parti qui n'avait pas de responsabilité financière, qui n'avait pas de responsabilité de gestion, parce qu'il n'avait jamais espoir de former un gouvernement, il a profité du fait qu'il pouvait influencer le gouvernement minoritaire libéral et lui a fait adopter des politiques qui nous ont créé la situation que nous essayons de rectifier aujourd'hui.

Alors, ce qu'il appelle promesses, monsieur le Président, c'étaient des solutions que nous voulions apporter aux problèmes que son parti avait créés pour la nation. Entre autres, par exemple, l'agence de tamisage qu'il a fait adopter par le parti libéral en minorité, une agence qui n'a vraiment pas réussi à faire ce que le parti néo-démocrate croyait qu'elle allait faire, c'était de canadianiser notre économie. Tout ce qu'elle a réussi à faire c'est, éventuellement, de rendre infirme le secteur de l'économie, celui du domaine pétrolier qui aurait pu créer les emplois qu'il nous fallait. Et de plus, il a créé un «appareillage» qui a découragé des investissements qui auraient pu créer des emplois. Aujourd'hui, on se retrouve avec un million et demi de chômeurs. Alors, quand il nous parle de promesses, il faut qu'il se rappelle que c'étaient vraiment des solutions que nous voulions apporter à des problèmes. Et, monsieur le Président, nous les apportons.

Entre autres, il pense qu'il n'y a pas de formation. Il parle d'un programme en particulier qui a été terminé, parce qu'il avait une date limite. Mais il y a 900 millions de dollars de fonds en formation qui ont été octroyés par ce budget. Il y avait déjà 900 millions de dollars pour 1985-1986. Il y en a un autre 900 millions pour 1986-1987.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est en train de formuler un programme de formation qui va enfin créer tout un programme de recyclage et un programme de formation pour nos jeunes dans des domaines d'avenir pour le Canada.

Alors, c'est faux de dire que, parce qu'on a enlevé un seul petit programme qui allait se terminer de toute façon, on ne fait rien pour la formation. Au contraire, monsieur le Président.

Quant aux femmes, je veux toujours rire quand le Nouveau parti démocratique se fait le grand champion des femmes. Quand on regarde les femmes dans leur parti, quels portefeuilles ces femmes occupent-elles? Elles occupent les portefeuilles traditionnels. Mais les portefeuilles qui vraiment vont changer la direction de ce pays, ils ne sont pas entre les mains des femmes. Tandis que dans notre gouvernement, nous avons des femmes en énergie, le domaine de pointe du pays, nous avons des femmes dans les finances, un domaine de pointe aussi. Nous avons la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) qui a le plus grand portefeuille du gouvernement, c'est une femme. Et nous faisons des choses pour les femmes.

Monsieur le Président, de plus, il oublie toujours, comme le font ses collègues aussi, que l'image qu'il a de la femme canadienne, ce n'est pas celle de la femme qui reçoit des prestations d'assistance sociale. Malheureusement, il y a trop de femmes qui reçoivent ces prestations. Pourquoi? Parce que c'était la tradition que la femmes allait dépendre d'un homme pour sa survivance. Mais aujourd'hui, il y a des femmes qui sont autonomes, et heureusement, elles auront une meilleure retraite. Elles pourront pourvoir à leur propre retraite. Il y a des femmes qui sont propriétaires de PME. Elles vont profiter des mesures du budget pour créer des emplois. Elles vont aussi profiter des mesures budgétaires pour pouvoir mettre des sous

de côté pour leur propre retraite. Alors, ce sont des femmes canadiennes. Et heureusement, de plus en plus, elles sont la majorité et non la minorité. Parce que de plus en plus, les femmes se retirent du bien-être social, se suffisent à elles-mêmes. Elles ne sont pas toujours aux crochets d'un homme, que ce soit un mari, un frère ou l'état. Le Nouveau parti démocratique veut remplacer l'homme dans la vie d'une femme par l'État. Il veut que la femme dépende de l'État. C'est l'État qui va lui dire où étudier, quoi étudier, quoi gagner. Ce n'est pas du tout la même chose. Ce n'est pas la liberté.

De plus, il nous parle des handicapés . . .

M. le vice-président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable députée. La parole est à l'honorable député de Churchill.

• (1220)

[*Traduction*]

M. Murphy: Monsieur le Président, je voudrais répondre aux remarques liminaires de la députée. Je ne voudrais pas lui manquer de respect, mais lorsqu'elle interrompt les discours, ce qui arrive assez régulièrement—et je ne vois aucun inconvénient à ce que les gens réagissent à la Chambre—elle ne parle malheureusement pas assez fort pour que je l'entende mais assez pour faire du bruit. C'est ce que je lui reproche. Si elle veut parler plus fort, je n'ai aucune objection à lui répondre.

Mme Mailly: Vous parlez fort, mais je ne dis pas que vous jacassez.

M. Murphy: Je ne sais pas très bien de quoi la députée a parlé après avoir protesté parce que j'avais dit qu'elle jacassait. Je n'ai pas parlé de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Je n'ai pas parlé de plusieurs sujets dont la députée a continué à parler. Je n'ai pas parlé uniquement des promesses que les libéraux n'avaient pas tenues. La députée a déclaré que nous avions forcé les libéraux à faire certaines choses et que si on les laissait tranquilles, ils ressembleraient peut-être un peu plus aux conservateurs, ce qui serait mieux en quelque sorte. Ce n'est pas le fait d'avoir volé nos idées que je reproche aux libéraux, mais le fait que la députée faisait partie du groupe qui a préparé le manuel conservateur de campagne qui renfermait beaucoup d'idées assez bonnes qui mûrissaient depuis des années mais que les conservateurs n'ont pas appliquées. J'ai dit qu'il faudrait s'arranger pour protéger les terres agricoles par le biais des dispositions relatives aux gains en capital. C'est ce que les conservateurs ont promis de faire mais ce n'est pas ce qu'ils ont fait. Ils ont parlé de s'assurer que la pension de vieillesse reste et qu'elle soit indexée en fonction du coût de la vie. C'est bien. Nous sommes d'accord sur ce point, mais les conservateurs n'ont pas tenu cette promesse.

Les conservateurs ont fait différentes promesses aux femmes en ce qui a trait à la garde des enfants, pour les aider à aller travailler, mais ils ne les ont pas encore tenues. Et les maisons de transition? C'est une autre promesse qu'ils ont faite pendant la campagne électorale. J'ai cité le passage approprié du manuel de campagne conservateur. Voilà encore une promesse qui n'a pas été tenue.

Le gouvernement peut bien mettre en œuvre les politiques qu'il veut. Ce que j'ai dit dans mon discours et ce que je dis maintenant, c'est que les conservateurs ont fait toute une série de promesses à certains groupes, aux agriculteurs, aux femmes et aux pensionnés, mais qu'il ne les a pas tenues.

Non seulement les conservateurs n'ont pas tenu leurs promesses dans certains domaines, mais ils ont parfois emprunté la voie diamétralement opposée. C'est la même chose quand nous parlons de crédits pour l'enseignement postsecondaire. Les conservateurs ont parlé d'une formule qui existait en 1977 et qui aurait apporté plus d'argent pour l'enseignement postsecondaire. Dans ce budget, il est question de réduire les paiements de transfert au point où les provinces ne recevront manifestement pas plus d'argent mais qu'elles ne seront pas aussi riches que lorsqu'on se basait sur la formule de 1977.

[*Français*]

M. le vice-président: Questions ou commentaires. L'honorable député de Hochelaga-Maisonneuve (M. Desrosiers) a la parole.

M. Desrosiers: J'aimerais poser une question à notre ami le député de Churchill (M. Murphy). Il parlait tantôt des fonctionnaires. J'espère qu'il n'est pas inquiet à ce point-là pour ces fonctionnaires qui aujourd'hui, vous savez, monsieur le Président, il fait tellement beau . . . je vous défie d'en trouver un quelque part, surtout les directeurs du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, ils sont tous au golf, pendant que nous autres nous sommes en Chambre et que nous travaillons; on aimerait peut-être cela aller au golf mais on ne peut pas y aller. J'espère que l'honorable député est conscient de cela. Vous savez que ce sont les contribuables canadiens qui défraient tout cela. C'est le parti libéral qui a engagé un surplus d'employés. On a cinq personnes là où il en faut une. J'espère que cela ne fait pas de peine à l'honorable député que le gouvernement veuille à un certain moment donné mettre une fin à cela, et j'aimerais qu'il fasse un commentaire là-dessus.

[*Traduction*]

M. Murphy: Monsieur le Président, je suis atterré d'entendre le député dire qu'on ne peut pas trouver un directeur du ministère de l'Immigration et de l'Emploi parce qu'ils sont tous partis jouer au golf. J'espère que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), qui est à la Chambre, va réagir.

M. Lanthier: Elle sait ce qu'elle doit faire.

M. Murphy: Si le député veut établir une liste et dire que tous ces directeurs jouaient au golf, qu'il le fasse—mais ce n'est pas à moi, mais à la ministre de défendre son ministère; d'ailleurs, j'ai remarqué que certains conservateurs de l'arrière-ban ont applaudi à ces propos—autrement, le député se moque de la vérité. Par-dessus tout, c'est son attitude qui m'inquiète. A mon avis, les fonctionnaires travaillent pour le bien des Canadiens et comme tout le monde, notamment les députés, ils font du bon travail. Certes, il peut y avoir des exceptions, et le député de Saint-Boniface (M. Duguay) peut nommer des enseignants qui ne sont peut-être pas parfaits, mais la plupart travaillent consciencieusement dans l'intérêt des Canadiens. Les insinuations de ce genre sont tout simplement dignes de mépris.

M. le vice-président: Le débat se poursuit et la parole est au député de Mississauga-Nord (M. Horner).

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui pour participer au débat sur le premier budget du nouveau gouvernement dirigé par le très honorable premier ministre (M. Mulroney). J'ai pu constater, à la façon dont m'ont accueilli dans ma circonscription des gens appartenant à toutes les classes de la société, qu'ils approuvent les mesures que nous avons prises dans le budget.

La magnifique circonscription de Mississauga-Nord, que j'ai le plaisir de représenter à la Chambre, est une région caractérisée par la prospérité et la croissance, où près d'un quart de million de Canadiens travaillent avec beaucoup de diligence pour faire vivre leur famille. Dans beaucoup de foyers de ma circonscription, les deux conjoints sont salariés, et un grand nombre de changements annoncés dans le budget sont particulièrement importants pour eux. Je pense notamment aux excellentes modifications annoncées par le ministre des Finances (M. Wilson) dans le domaine des pensions, modifications sur lesquelles je reviendrai un plus tard.

Je voudrais mentionner tout d'abord quelques-unes des raisons essentielles qui expliquent que ce budget ait été si bien accueilli par les gens de ma circonscription et par l'immense majorité des Canadiens.

Conformément aux habitudes du parti conservateur du Canada, nos députés se sont donnés la peine de consulter le plus grand nombre possible de Canadiens représentatifs de la population, pour être certains que les mesures adoptées par le gouvernement seraient les meilleures pour le Canada et pour tous les Canadiens. Le fait que notre budget ait été si bien accueilli par la population est le signe que nous avons réussi dans notre entreprise. Ces consultations nous ont permis de comprendre l'utilité de collaborer plus étroitement avec les chefs de petites entreprises afin d'améliorer la situation de tous les Canadiens, et l'importance de travailler dur pour assurer l'égalité de tous et pour faire en sorte que tous les Canadiens aient la même possibilité d'atteindre leurs objectifs.

J'ai l'intention de parler surtout aujourd'hui des nombreuses améliorations apportées aux programmes de pensions de tous les Canadiens. Je me propose de passer rapidement en revue ces nombreuses améliorations très valables.

• (1230)

Des modifications de la Loi sur les normes des prestations de pension, touchant directement et indirectement environ 4.5 millions de Canadiens, seront déposées au Parlement et entreront en vigueur le 1er janvier 1987. En collaborant étroitement avec les provinces, le gouvernement fédéral s'est efforcé d'assurer une grande uniformité des modifications de la législation sur les normes de pension relevant de différentes juridictions. Notre but est d'assurer cette uniformité et un traitement équitable à tous les Canadiens visés par la Loi sur les normes des prestations de pension.

A cause de l'évolution économique rapide que nous connaissons aujourd'hui, la mobilité est la clé du succès dans presque toutes les professions. Pour cette raison, le gouvernement fédéral a pris des mesures de grande portée, dans le budget, afin d'accroître la transférabilité des pensions. Parallèlement à cette plus grande mobilité, les droits à la pension s'acquerront beaucoup plus rapidement. Ces deux changements sont extrêmement importants pour les nombreux jeunes qui ont constaté dès le début de leur carrière que la meilleure façon de bien gagner leur vie était de changer d'emploi ou de déménager dans une autre région du pays. Nous pouvons désormais leur garantir qu'ils ne perdront pas les droits à la pension, dont ils auront besoin plus tard, à cause de mauvais règlements gouvernementaux, tant qu'ils travaillent dur pour faire vivre leur famille.

Après avoir cotisé à un régime pendant seulement deux ans, les salariés acquerront un droit sur la caisse de retraite, y compris sur la partie versée par l'employeur. Par conséquent, il ne faudra plus qu'un minimum de deux ans au lieu de cinq pour acquérir ce droit. Les avantages acquis seront beaucoup plus facilement transférables, de sorte que les employés ne perdront pas ce qu'ils ont versé pendant ces deux ans quand ils déménagent pour chercher un emploi leur permettant de faire mieux vivre leur famille. En vertu du nouveau programme, ils pourront transférer les sommes acquises dans un REER, à fonds bloqués, où directement dans le programme de retraite de leur nouvel employeur. Une autre possibilité consistera à laisser chez les anciens employeurs les droits à pension acquis, jusqu'à la retraite, ou, finalement, à transférer ses propres cotisations et les intérêts dans un REER et à laisser le reste dans le régime des anciens employeurs pour en profiter au moment de la retraite.

Cette proposition, de même que tout le budget du ministre, repose sur le principe du choix, c'est-à-dire que nous laissons à chaque Canadien le soin de décider quelle est la meilleure solution pour assurer son avenir. Nous croyons fermement que tous les Canadiens devraient avoir le droit de décider ce qu'ils veulent faire de leur vie et de leur argent. Ces mesures nous permettront de protéger leurs droits.

Certaines mesures prouvent l'importance que le ministre des Finances accorde aux petites entreprises et sont le résultat de l'expérience que beaucoup de députés conservateurs ont acquise dans le secteur privé et des consultations approfondies que nous avons eues avec toutes les catégories de la société. En effet, certaines mesures diminueront le fardeau administratif des petites entreprises en ce qui a trait à la tenue des dossiers et aux versements de pensions d'un montant extrêmement faible.

C'est à cause de mesures concrètes comme celles-ci que les chefs de petites entreprises se sont dits tellement en faveur de nos propositions budgétaires. En discutant avec des chefs de petites entreprises, n'importe quel député se rend compte qu'une de leurs principales préoccupations est la notion de la libre entreprise. Je me félicite du fait que le budget nous rapproche des objectifs que nous nous sommes fixés, en libérant les entreprises des règlements superflus et des interventions du gouvernement.

Un autre changement important au régime en ce qui concerne la quote-part des employeurs, c'est que ceux-ci seront obligés de cotiser au moins 50 p. 100 de la valeur des pensions gagnées. Il importe de le préciser, car, dans le cadre de certains régimes, les employeurs ne cotisent pas à la pension de leurs employés tant que ceux-ci n'ont pas accumulé de nombreuses années de service. Cela garantira que les employeurs partagent les frais de la pension de leurs employés et que les employés qui n'ont pas beaucoup d'années de service seront placés sur le même pied que les autres. Bien entendu, cette mesure est extrêmement importante pour ceux qui rejoignent la population active après être restés au foyer avec leurs enfants, puisque cela leur garantira une pension équitable au moment de leur retraite et qu'ils ne seront pas pénalisés pour avoir travaillé de nombreuses années à la maison pour élever leur famille.

Un autre changement au régime, c'est que les employeurs seront obligés de rembourser les cotisations des employés à tout régime auquel ils cotisent depuis moins de deux ans et de leur verser en même temps des intérêts équivalant aux intérêts versés à ce moment-là sur les comptes d'épargne par opposition aux comptes courants. Cette disposition est importante parce qu'elle garantit que les employés ne perdront pas l'argent qu'ils ont cotisé à un régime avant d'avoir acquis des droits de pension.

Au début de mon discours, j'ai parlé de l'énorme importance et des conséquences qu'auront les modifications proposées dans le budget pour les nombreuses familles de Mississauga dont deux membres travaillent. Une mesure qui revêt une importance particulière pour bon nombre de mes électeurs est celle qui rendra admissibles à la pension tous les employés à plein temps et à temps partiel. Selon le nouveau régime, les employés à temps partiel qui ont gagné au moins 35 p. 100 pendant deux années consécutives des gains maximums annuels ouvrant droit à la pension dans le cadre du Régime de pensions du Canada, qui seront de $23,400 en 1985, seront admissibles à cotiser aux régimes de pension offerts à leurs collègues à plein temps. Cette mesure reconnaît le précieux apport d'un grand nombre d'employés à temps partiel et leur accorde une récompense juste et équitable au moment de leur retraite.

Un autre changement, qui permet aux travailleurs cotisant à un régime de pension de prendre une retraite anticipée à compter de 55 ans, constitue une autre preuve de notre désir de laisser les Canadiens le plus libres possible de choisir leur mode de vie. Cela montre encore une fois que nous, du parti conservateur, croyons que le gouvernement doit servir le peuple et non le contraire. Je dirai aux députés qu'à mon avis, tous les Canadiens vont bénéficier de ces propositions. Mais ceux qui en bénéficieront le plus, ce sont les femmes de notre société. Après dix ans d'indécision des libéraux, nous avons, nous autres, conservateurs, traduit en action notre reconnaissance et notre respect pour tout ce qu'apportent les femmes au mode de vie canadien. Nous sommes allés résolument de l'avant pour qu'elles puissent bénéficier de l'égalité et du juste traitement qu'on leur a si longtemps refusés.

Ce qui va peut-être le plus changer à cet égard, ce sont les régimes de pension dont les responsables vont devoir garantir des versements égaux de prestations aux hommes et aux femmes qui prendront leur retraite dans des circonstances identiques. Ce n'était pas le cas jusqu'ici, les femmes étant l'objet d'une discrimination injuste en raison d'une application différente des facteurs d'annuité pour les hommes et pour les femmes, ou de l'inégalité du salaire versé pour un travail de valeur égale. De nombreuses autres modifications vont avoir des répercussions heureuses sur les ménagères. Il s'agira notamment de régimes de pension qui devront verser des prestations au conjoint survivant d'un adhérent à un régime en retraite au moment de son décès. Les prestations versées au survivant ne devront pas être inférieures à 60 p. 100 du montant payable si les deux conjoints étaient en vie. Les gestionnaires du régime de retraite seront aussi tenus de transférer le montant total de la pension gagnée par un prestataire du régime qui décéderait avant de prendre sa retraite à un REER du conjoint survivant, ou de verser une pension mensuelle au conjoint survivant, selon l'option qu'auront choisie les conjoints.

En cas de rupture du mariage, les crédits de retraite et les pensions qui sont déjà versées seront divisés également entre les conjoints ou selon ce qu'en décideront les tribunaux ou les conjoints eux-mêmes. Un point important à ce sujet est que cette disposition vaudra aussi pour la rupture de l'union libre. Ce n'est pas seulement la femme, mais encore toute personne survivant à son conjoint, qui bénéficiera de ce que la pension de conjoint survivant ne cessera plus d'être versée au remariage du conjoint survivant. Toutes ces mesures contribueront beaucoup à adoucir le passage de la vie active à la retraite qui constitue un problème à l'heure actuelle pour bien des Canadiens et en particulier les femmes.

Il importe aussi de signaler que les travailleurs auront le choix entre divers régimes lorsqu'ils auront à décider de la meilleure façon de préparer leur avenir. Pour assurer une souplesse optimale, il est essentiel que les travailleurs aient accès à toute l'information concernant leur régime du point de vue des primes accumulées et du degré de participation de l'employeur. A cette fin, le gouvernement exigera que cette information soit transmise chaque année aux prestataires de régimes et à leurs conjoints. Ces mêmes renseignements seront également à la disposition de leurs conseillers financiers ou mandataires.

• (1240)

D'après la Loi sur les normes des prestations de pension, les membres cotisant au régime devront être représentés aux comités d'administration s'ils le désirent. Il est important non seulement que les salariés aient leur mot à dire à propos de ce qu'ils feront de leur argent lorsqu'ils auront terminé leur vie de travail, mais également qu'ils puissent se faire entendre sur la façon de placer cet argent et de l'utiliser avant qu'ils ne commencent à toucher les prestations de retraite.

Le budget va très loin, en ce sens que le ministre des Finances a proposé une forme d'assistance fiscale pour l'épargne-retraite. Ce nouveau système va élargir le système canadien d'assistance fiscale aux caisses de retraite privées, tant pour le nombre des Canadiens cotisants que pour le montant des revenus prévus. Dans l'étude du nouveau système, le gouvernement a tenu compte de la nécessité d'éviter un excès de complexité et de rapports à fournir, dans l'intérêt des salariés et des patrons. Les changements vont être mis en place sur une période de cinq ans, pour tenir compte des contraintes budgétaires qui pèsent actuellement sur le gouvernement.

Il existe actuellement trois façons pour les particuliers de se constituer un capital en vue de leur retraite. Ces trois formules peuvent être transférées dans deux modalités de versement du revenu à la retraite. Dans la législation actuelle, il y a de nombreuses disparités entre ces programmes. La plupart d'entre elles apportent des distinctions entre les gens des divers régimes d'assistance fiscale offerts à l'épargne-retraite. En conséquence, d'importants changements vont être apportés à chacune de ces trois formules pour faire en sorte que tous les Canadiens, sans dictinction de profession, soient mieux en mesure d'assurer à long terme leur subsistance et celle de leur famille tout en profitant pleinement de tous les encouragements fiscaux.

La conséquence, peut-être la plus importante de ces nombreux changements, c'est le relèvement du plafond des cotisations au REER par le biais de plusieurs de ces programmes pour l'amener à $15,500 sur une certaine période de temps.

Pour tenir compte des problèmes particuliers des dirigeants de petites entreprises, le budget propose également que les fractions inutilisées des cotisations puissent être reportées sur une période de sept ans. Comme on l'a dit, c'est particulièrement important pour les petits hommes d'affaires, parce que leurs besoins de capitaux oscillent dans le temps entre des limites importantes et que de ce fait, ils risquent de ne pas pouvoir effectuer des versements à intervale régulier en vue de leur propre retraite.

Dans mon discours d'aujourd'hui, j'ai abordé quelques-unes des nombreuses modifications importantes qui seront apportées aux programmes de pensions au Canada. Ces modifications seront fort avantageuses pour tous les Canadiens, surtout ceux qui jusqu'ici ont été victimes de discrimination, notamment les travailleurs à temps partiel et les femmes.

Les modifications apportées au régime de pensions à la suite d'une consultation très large de la population montre bien comment nous entendons aborder la gestion du pays. Elles représentent bien notre idéologie, selon laquelle le gouvernement devrait servir le peuple et non le contraire. Nous voulons que les Canadiens, et non pas les hommes politiques et les bureaucrates, soient maîtres de leur propre destinée. Nous souhaitons qu'ils investissent dans leur avenir.

Nous avons une conception différente de celle de nos vis-à-vis, qui veulent que le gouvernement contrôle tout. Les députés de l'opposition n'ont, semble-t-il, aucune confiance dans les Canadiens ordinaires. Nous, c'est le contraire.

Je sais que les Canadiens ne veulent pas de dons, mais des débouchés. Depuis 20 ans, le gouvernement fait tout en son pouvoir pour dissiper les rêves des Canadiens. Toute une génération a grandi sous un gouvernement bâti sur la crainte et le négativisme. Le choix des Canadiens le 4 septembre montre bien à quel point ils désiraient améliorer leur sort, puisqu'ils ont alors proclamé qu'ils croyaient pouvoir être maîtres de leur destinée. C'est la conception du Canadien ordinaire et celle du parti progressiste conservateur.

M. McCurdy: Monsieur le Président, le député de Mississauga-Nord (M. Horner) a fait allusion aux consultations exhaustives qui ont précédé le budget et à l'enthousiasme qu'elles ont soulevé. Ses collègues en ont souvent parlé. En ce qui a trait à la réforme des pensions—transférabilité, dévolution, admissibilité des travailleurs à temps partiel aux régimes de pension—j'admets, comme la plupart de mes collègues, que c'est probablement le résultat de consultations, car il y a bien des années qu'il en est question.

J'aimerais poser une question au député et j'espère que, pour la gouverne de ses électeurs, sa réponse sera claire. Veut-il dire que, avant les élections, ceux qui parmi ses électeurs touchent la pension de sécurité de la vieillesse, ont fait des pieds et des mains pour que leurs prestations ne soient plus indexées, qu'ils lui disent chaque fois qu'ils le croisent sur la rue: «Merci, oh! merci d'avoir réduit ma pension. J'espère que vous ferez la même chose l'an prochain»?

M. Horner: Monsieur le Président, en fait, je signale au député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy) que bien des personnes âgées de ma circonscription m'ont téléphoné à ce sujet. Pendant la dernière fin de semaine, tandis que je me trouvais dans ma circonscription, j'ai reçu près de 20 appels téléphoniques. J'ai répondu à ces gens que leurs pensions n'avaient pas été désindexées et qu'elles ne seraient pas réduites. Je leur ai expliqué que nous envisagions de modifier le système d'indexation de sorte que leur pension ne serait indexée que pour la portion supérieure à 3 p. 100 de l'augmentation de l'IPC.

Je leur ai également rappelé qu'ils auraient à payer environ 27c. par jour cette année du fait de cette disposition budgétaire. J'ai fait valoir que c'était là un prix dérisoire à payer pour s'assurer de conserver leur pension dans dix ans, par exemple, et pour s'assurer que leurs petits-enfants ne seront pas accablés par une dette qui relèguerait le Canada au rang de pays comme l'Argentine et d'autres qui ont perdu tout contrôle.

M. McKenzie: Monsieur le Président, c'était le baptème d'orateur du député de Mississauga-Nord (M. Horner) et je l'en félicite de même que l'aisance dont il a fait preuve. On pourrait aisément croire qu'il a une vingtaine d'années d'expérience parmi nous.

Contrairement à ce qu'a dit le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy), il est encourageant de voir que les personnes âgées commencent à se manifester. M. André Leblanc, directeur du Conseil national sur le vieillissement, a déclaré que son organisme de 18 membres, nommés par le gouvernement, allait s'efforcer de donner «une image plus positive et plus réaliste» des personnes âgées, pour contrebalancer l'impression très répandue voulant qu'elles soient pauvres, en mauvaise santé et logées dans des maisons de retraite.

A en croire les députés de l'opposition, toutes nos personnes âgées seraient en difficulté et sans le sou. C'est l'une des insinuations les plus insultantes à l'égard de nos aînés.

Les statistiques montrent que nombre de nos personnes âgées sont à l'aise, en bonne santé et instruites. D'après le Conseil sur le vieillissement, c'est même la situation de la majorité d'entre elles.

Le Conseil nous dit que 37 p. 100 des personnes de 65 ans et plus font du sport ou de l'exercice, alors qu'il n'y en avait que 13 p. 100 en 1976. Une publication de Statistique Canada, datée de 1984, montre que 40 p. 100 des familles dont le chef à 65 ans ou plus, ont un revenu supérieur à $25,000. Selon la même publication, 25 p. 100 des hommes et 10 p. 100 des femmes continuent à faire partie de la population active et 90 p. 100 des Canadiens du troisième âge habitent dans des maisons particulières, par opposition à des foyers. Ils ne vivent pas dans

des taudis, mais dans des maisons ou appartements magnifiques. Ils ont également une automobile et un appartement en co-propriété dans le sud des États-Unis. Les 10 p. 100 de personnes âgées qui ne peuvent pas tenir une maison habitent dans des foyers modernes, dans des tours à plusieurs étages et des petits duplex en rangée. Ma circonscription en est pleine.

La politique du parti conservateur vise à permettre aux personnes du troisième âge de conserver la qualité de vie qu'elles avaient avant la retraite. Grâce aux améliorations apportées au REER, tous les Canadiens pourront prendre une retraite confortable. En outre, bon nombre de personnes du troisième âge qui habitent toujours dans leur maison reçoivent l'aide des provinces pour payer leurs taxes municipales. Il n'existe dans ma circonscription aucun groupe de personnes âgées pauvres qui meurent de faim, ou vivent dans la misère et sans le sou. Je voudrais demander au député de Mississauga-Nord si les personnes âgées de sa circonscription meurent de faim, vivent dans la misère, sans le sous et dans la rue, comme le laissent entendre les députés du parti libéral et du NPD.

• (1250)

M. Horner: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) de sa question. A Mississauga, il y a un groupe de personnes du troisième âge qui subvient à ses propres besoins, mais il y en a aussi qui ne peuvent se passer d'aide. Nous le savons tous et cela n'est pas un problème. Le supplément de revenu garanti sera pleinement indexé. Ces personnes obtiendront toute l'aide nécessaire.

J'aimerais décrire le genre de personnes âgées qui vivent à Mississauga-Nord. Ce sont des personnes qui ont gagné durement leur vie. Elles ont survécu à deux guerres mondiales et à une dépression, et elles ont appris comment épargner et s'en sortir. Toutes les personnes auxquelles je me suis adressé m'ont répondu qu'elles étaient tout à fait prêtes à renoncer à 27 c. par jour, lorsque je leur ai demandé. Ils m'ont dit qu'ils se rendaient compte que le Canada avait été mis dans une terrible situation financière et qu'ils tenaient à créer des emplois pour leurs enfants et leurs petits-enfants.

Je pourrais citer en exemple le cas de ma propre mère. Elle a travaillé pendant 27 ans comme enseignante. A titre de rémunération, elle n'a jamais touché plus de $7,800 par année. Pourtant, elle est parvenue à pourvoir à ses besoins et à faire des investissements, de sorte qu'y compris ses pensions et tout le reste, elle touche maintenant plus de deux fois ce qu'elle touchait autrefois. Elle est dans une meilleure situation financière que jamais. Je reconnais que ce n'est pas le cas de tout le monde, mais les personnes âgées sont des personnes fort sérieuses conscientes de leurs responsabilités. Nous devrions en être fiers. Nous ne devrions pas chercher à les rabaisser comme le fait l'opposition.

M. le vice-président: Reprise du débat.

M. de Corneille: Comme il ne reste que 7 minutes avant 13 heures, monsieur le Président, je me demande si la Chambre consentirait à l'unanimité à attendre que j'en aie terminé pour aller déjeuner.

Article 21 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. de Corneille: Dans ce cas, monsieur le Président, peut-être la Chambre accepterait-elle de dire qu'il est 13 heures.

M. le vice-président: La Chambre accepte-t-elle à l'unanimité de dire qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Très bien. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 56.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE DÉSARMEMENT

LA MARCHE POUR LA PAIX À WINNIPEG

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, la semaine dernière, le groupe d'étude du parti libéral sur la paix, la sécurité et le désarmement a entrepris sa première semaine d'audiences publiques dans tout le pays pour connaître l'opinion de nos concitoyens sur le rôle que devrait jouer le Canada dans le monde dans le domaine de la paix, de la sécurité et du désarmement.

Le comité de coordination sur le désarmement de Winnipeg a présenté un mémoire très détaillé et très complet à notre comité. Ce comité représente une coalition de plus de 30 organismes œuvrant pour la paix. Il a présenté nombre de recommandations pertinentes, certaines très importantes qu'il faudrait étudier sans plus tarder.

Le comité de coordination de Winnipeg entreprendra sa quatrième marche annuelle pour la paix à Winnipeg, au Manitoba, le samedi 8 juin 1985, à 11 h 30, devant l'Assemblée législative de la province. Ses représentants m'ont demandé d'inviter les députés et les sénateurs de toute allégeance politique, ainsi que d'autres Canadiens qui tiennent à exprimer leurs sentiments à ce sujet, à se joindre à eux le samedi 8 juin, à Winnipeg.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVERSEMENT DE DÉCHETS TOXIQUES—LE RÔLE DES EMPLOYÉS

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur le Président, pour souligner la Semaine de l'environnement qui durera du 2 au 8 juin, je voudrais soulever une question qui préoccupe tous les Canadiens.

Article 21 du Règlement

En pleine ère d'industrialisation, nous devons veiller constamment à ce que les règles et les règlements conçus pour assurer la sécurité de nos concitoyens, soient respectés. Nous avons aussi le devoir de protéger les citoyens qui, par civisme, signalent des activités illégales ou répréhensibles dont ils ont connaissance.

Par exemple, si un employé sait que son employeur déverse illégalement des déchets toxiques, il doit commencer par lui en parler. Si l'employeur lui demande de se taire et que sinon il perdra son emploi, cette personne fait face à un dilemme moral. Elle a le choix de ne rien dire pour ne pas perdre son travail, ou de donner l'alerte au risque de le perdre.

Les personnes qui donnent l'alerte doivent être protégées centre les menaces de renvoi et autres mesures de représailles. Elles sont convaincues de l'existence d'activités illégales ou répréhensibles et pourtant on exige qu'elles se taisent.

L'existence d'une loi assurant la protection des donneurs d'alarme permettrait d'éviter que ceux qui signalent les irrégularités ne soient punis. Ils ne devraient pas être pénalisés en perdant leur emploi, leur ancienneté ou la sécurité financière, parce qu'ils auraient rendu publiques des situations potentiellement dangereuses dont le public a le droit d'être au courant.

Le temps est venu d'examiner la nécessité d'adopter une mesure législative pour protéger ces courageux citoyens.

* * *

LE BUDGET

LA LETTRE PROVENANT D'UNE SECRÉTAIRE DE WINNIPEG

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais faire part à la Chambre d'une lettre à propos du budget adressée au premier ministre (M. Mulroney) et dont j'ai reçu copie. Elle vient de l'une de mes électrices, Cathy Syse, secrétaire de Winnipeg, qui travaille depuis neuf ans et gagne un salaire brut de $15,204, ce qui lui laisse $12,376 par année. Elle voudrait faire comprendre au premier ministre la vie que mènent les gens de la classe moyenne. Voici quelques passages de sa lettre:

Mes principales dépenses cette année sont les suivantes: loyer, $4,140; électricité, $360; téléphone, $240; essence, $1,440; alimentation, $2,040; cigarettes, $780; alcool, $120; assurances, $500.

Je dois me contenter du reste pour me procurer des vêtements, me payer des sorties, acheter des cadeaux de Noël, sans oublier les hausses de loyer, du prix de la nourriture, etc.

Mon automobile est un modèle 1973 et je n'ai pas acheté de nouveaux meubles depuis cinq ans. Je passe mes vacances à la maison et je ne fréquente pas les clubs de nuit ni les restaurants, parce que c'est trop cher.

Je ne peux tout simplement pas me permettre le nouveau budget de M. Wilson. Ce dernier pourrait peut-être m'établir un budget de dépenses à l'avenant du budget fédéral.

Je ne suis qu'une pauvre employée ordinaire qui ne se paie presque pas de luxe mais, par contre, vous voulez maintenant taxer les seules gâteries que je me permettais, si bien que je devrai m'en priver. Était-ce votre intention?

Je doute, monsieur le premier ministre, que vous lisiez jamais cette lettre et même que j'obtienne jamais une réponse. On va sans doute la jeter à la poubelle . . .

M. le Président: Je dois informer le député que son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LA SEMAINE CANADIENNE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Gérald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour porter à l'attention de la Chambre le fait que la semaine courante, du 2 au 8 juin, est la Semaine canadienne de l'environnement. On a accordé à chaque jour une priorité, à savoir: les parcs, la faune, la recherche, le bénévolat, les pluies acides et les substances dangereuses.

[*Traduction*]

Le but est de montrer comment chacune affecte l'environnement.

Je pense que c'est important, car je représente la circonscription de South West Nova, bien connue pour ses plages, ses rivières, ses lacs et ses terres encore intactes. D'ailleurs, je ne suis pas le seul Canadian qui puisse se vanter d'avoir de si belles richesses naturelles autour de lui.

Nous devons être vigilants si nous voulons protéger notre environnement. Les pluies acides constituent une véritable menace et nous devons collaborer pour que nos efforts soient couronnés de succès.

Il faut nous rendre compte qu'il incombe à chacun de nous de veiller à l'assainissement de l'environnement.

[*Français*]

Chacun d'entre nous, par son comportement, peut améliorer l'environnement: de l'automobiliste qui peut exiger l'essence sans plomb aux industries qui se doivent de contrôler les conséquences écologiques de leurs activités.

[*Traduction*]

Chacun de nous porte une part de responsabilité et je suis très heureux que la Semaine canadienne de l'environnement ait pour thème «L'environnement, une responsabilité partagée».

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

LES DEMANDES DE LA CONFÉDÉRATION DES ORGANISMES FAMILIAUX DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, après avoir entrepris de nombreuses démarches pour rencontrer le ministre des Finances (M. Wilson), la Confédération des organismes familiaux du Québec n'a pas encore reçu de réponse favorable.

C'est du moins ce qu'on pouvait lire dans le journal *La Presse* du 8 mai dernier. Cet organisme, COFAQ, regroupant 14 fédérations d'organismes familiaux à travers le Québec, a demandé une rencontre d'urgence auprès du ministre des Finances pour lui faire part des inquiétudes de la population québécoise face à son projet «budget-sacrifice».

La Confédération demande à ce que le budget soit équitable et juste pour la famille. On demande aussi que les exemptions d'impôt pour enfants de même que les allocations familiales ne soient pas touchées.

Tout le monde sait que les organismes familiaux sont réputés pour leur compréhension et leur coopération. Cependant, Madame Denise Laporte-Dubuc a tenu à faire savoir au ministre des Finances que s'il devait ne pas tenir compte de leurs recommandations, la Confédération des organismes familiaux du Québec se verrait obligée de réagir en organisant une manifestation à Ottawa, après la présentation du budget.

J'ose espérer que le ministre, puisqu'il dit faire partie d'un gouvernement de consultation, a su tenir compte des demandes de la Confédération des organismes familiaux du Québec.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'ENGAGEMENT D'AMÉLIORER LA GESTION DES RECETTES FISCALES

M. Alan Redway (York-Est): En tant que contribuable, monsieur le Président, je suis ravi de constater que, dans le budget, le gouvernement s'est engagé à améliorer la gestion de l'État, comme en fait foi sa promesse de mieux administrer les fonds publics et de se défaire des propriétés dont il n'a pas besoin.

Je suis certain que le gouvernement va agir rapidement pour éliminer les nombreuses autres sources de mauvaise gestion et de gaspillage mentionnées dans le rapport de 1984 du vérificateur général, dont la mauvaise classification des fonctionnaires qui, d'après lui, nous coûte 125 millions de dollars par an.

J'ai été heureux d'apprendre également que le Groupe de travail chargé de l'examen des programmes, sous la direction du vice-premier ministre (M. Nielsen), fait d'énormes progrès. Chargé de simplifier les programmes et d'éliminer le chevauchement, le Groupe de travail devrait nous permettre d'économiser, non pas des millions mais des milliards de dollars, de sorte que le déficit devrait être moins élevé l'an prochain.

C'est en améliorant la gestion de l'État que nous serons certains de dépenser l'argent des contribuables le plus efficacement possible. Comme contribuable, je ne suis jamais vraiment content d'avoir à payer mes impôts mais, la prochaine fois que j'enverrai un chèque au receveur général du Canada, je saurai au moins qu'ils ne seront pas gaspillés.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, les rêves de grandeur du premier ministre (M. Mulroney) ne cessent de s'enfler. Je fais allusion à un article, paru vendredi, qui dit que lorsque le premier ministre voyagera à l'étranger, il aura deux avions, un pour lui et un pour la presse. Je suppose que deux avions à réaction constituent une «Farce aérienne».

Selon les nouvelles directives, l'avion de la presse arrivera le premier, ce qui donnera le temps aux journalistes de se mettre en place pour attendre le grand événement. Puis, la nouvelle viendra: «Son ego a atterri».

Article 21 du Règlement

Le premier ministre se vante de pouvoir prendre le téléphone et parler à Ronald Reagan n'importe quand, mais je pense que c'est l'oncle Ronnie qui parle. Il apprend à notre premier ministre comment se comporter en président. «Donnez-vous un podium», dit Ronald Reagan, et hop, le premier ministre a un podium. «Donnez à votre femme un bureau et du personnel», et hop, la femme du premier ministre s'installe à l'immeuble Langevin. «Quand je viendrai, prétendez être le chef d'État, cela fera beaucoup mieux à la télévision». Comme de juste, Madame le Gouverneur général n'a pas été invitée à Québec. Quoi d'autre, verrons-nous bientôt une zone d'hélicoptère au 24 Sussex?

• (1410)

Le dernier conseil de l'oncle Ronnie, c'est que des avions séparés facilitent la gestion des nouvelles. Pour une fois, le président a peut-être raison. Le premier ministre (M. Mulroney) a besoin de deux avions lorsqu'il voyage: un pour lui et un autre pour son ego.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LE REFUS D'ACCORDER UN VISA DE SORTIE AUX JUIFS SOVIÉTIQUES

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, il y a quelques jours, j'assistais à Willowdale à une cérémonie très émouvante présentée par le conseil national des femmes juives. L'orateur invité était notre ambassadeur aux Nations Unies, M. Stephen Lewis. Dans une cérémonie éloquente et solennelle, 14 étudiants canadiens vêtus de la toge et du béret ont reçu des diplômes au nom de 14 étudiants dissidents en URSS auxquels on a refusé une instruction religieuse et l'accès à l'université. Ce sont des droits fondamentaux que nous considérons comme admis au Canada et dans le monde occidental.

Dans son discours, l'ambassadeur, M. Lewis a souligné cinq points importants pour venir en aide aux Russes d'origine juive. Tous les députés devraient continuer à défendre les droits de la personne au Parlement; il faut souligner la question au moyen de manœuvres diplomatiques discrètes; les droits de la personne doivent figurer au premier plan dans nos négociations bilatérales et dans les débats internationaux, comme mon collègue le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) l'a fait si efficacement à l'ONU, et dans les conférences sur les droits de la personne, comme celle qui a lieu actuellement à Ottawa; il faut chaque jour continuer à exercer des pressions en vue de maintenir l'opinion en éveil.

Un fait important illustre la gravité de la question. En 1979, environ 51,000 Russes d'origine juive ont été autorisés à partir tandis qu'en 1984, le chiffre a été ramené à 876. Je félicite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de son initiative extrêmement courageuse en Russie au printemps. Le gouvernement doit continuer à inciter le gouvernement soviétique à libérer 50,000 autres Juifs. Ce serait un indice de la bonne volonté de l'URSS et de son intérêt humanitaire à l'égard de la réunification des familles.

Article 21 du Règlement

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, le ministre de la Justice (M. Crosbie) est directement impliqué dans la plus récente affaire de népotisme.

Les Terre-Neuviens s'imaginaient que les clans familiaux avaient disparu de chez eux depuis 1949, mais le ministre de la Justice veut apparemment ranimer cette bonne vieille tradition. Comme chacun sait, tout clan qui se respecte doit avoir de ses membres bien placés dans les affaires, le gouvernement et la magistrature. Or, le ministre de la Justice compte dans sa famille un gros homme d'affaires à qui Revenu Canada réclame maintenant $380,000. Qui plus est, les deux fils du ministre sont, par la grâce de leur père, des conseillers juridiques du ministère de la Justice et doivent intenter des poursuites au nom de Revenu Canada.

La question que je me pose est la suivante: les fils du ministre que leur père a fait nommer mandataires juridiques vont-ils intenter des poursuites contre leur oncle, le frère de leur père, qui doit $380,000 au gouvernement du Canada?

Toute cette affaire donne une nouvelle dimension à la théorie de la relativité, à tel point que le Billygate n'est plus, en comparaison, que de la petite bière. Le premier ministre (M. Mulroney) devrait relever le ministre de la Justice de ses fonctions jusqu'à ce que toute la lumière soit faite sur cette affaire.

* * *

LE BUDGET

ON APPUIE LES DISPOSITIONS

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, les députés libéraux et néo-démocrates sont démoralisés et déconcertés. Durant des années, les budgets libéraux ont endetté de plus en plus le Canada, culminant avec une dette totale de 200 milliards de dollars et un déficit annuel de 38 milliards. Ils ont gaspillé de l'argent comme des ivrognes toxicomanes; ils ont notamment envoyé une secrétaire sur la Côte d'Azur pour y parfaire sa connaissance du français, et ont englouti des millions de dollars dans des emplois qui ne faisaient qu'accroître le nombre des chômeurs. Et ainsi quand le budget progressiste conservateur, (1), a réduit le déficit et a lancé le Canada sur la voie de la libre-entreprise en instaurant un climat de confiance et en procurant des stimulants à la petite entreprise qui encourageront les investissements et permettront de créer des emplois au lieu d'accroître l'endettement, (2), il a témoigné d'un esprit de collaboration avec tous les gouvernements provinciaux au lieu de les provoquer comme auparavant avec des politiques qui ont paralysé leurs industries, et (3), il a imposé une surtaxe aux sociétés et aux banques et a prévenu les riches de l'institution prochaine d'un impôt minimum, au lieu d'étouffer l'initiative sous une lourde fiscalité, les libéraux et les néo-démocrates sont entrés en plein délire. Ils poussent des gémissements parce que les taux d'intérêt ont baissé et pleurnichent parce que le déficit diminue. Leur négativisme et leur confusion sont de jour en jour plus évidents, mais qui s'en soucie? Les Canadiens sont heureux parce que le budget marque le début d'un Canada nouveau et prospère, un Canada qui va payer ses dettes. C'est pourquoi je dis à bas l'opposition négative et vivent les Canadiens!

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES PÊCHES D'ISLANDE

M. le Président: Avant de passer à la période des questions orales, je tiens à signaler à la Chambre la présence à notre tribune du ministre des Pêches d'Islande et d'une délégation de son pays.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE DES MINISTRES PROVINCIAUX CHARGÉS DES LOTERIES

M. le Président: Nous avons aussi parmi nous quatre ministres provinciaux chargés des loteries dans leurs provinces, en l'occurrence l'honorable Rick Folk, de la Saskatchewan, l'honorable John Baxter, du Nouveau-Brunswick, l'honorable Billy Joe MacLean, de la Nouvelle-Écosse, et l'honorable Lloyd McPhail, de l'Île-du-Prince-Édouard.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DE TERRE-NEUVE

M. le Président: On m'informe aussi que l'honorable John Butt, ministre de l'Environnement de Terre-Neuve et du Labrador, est parmi nous aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PENSIONS DE VIEILLESSE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, je vais poser ma question au ministre des Finances. Comme des milliers d'autres Canadiens, je présume, j'ai reçu une lettre du député de Pembina recommandant aux Canadiens de nous écrire, à moi et au député d'Oshawa, pour nous exhorter à cesser de harceler le premier ministre à propos du budget. Le député dit dans sa lettre: «Je ne songerais même pas à vous écrire maintenant, mais la situation à Ottawa est critique. Si nous refusons de lui venir en aide, notre premier ministre éprouvera de graves difficultés.» Je devrai consulter le député d'Oshawa pour décider comment nous allons réagir.

Le ministre des Finances sait qu'à cause de son budget et de la désindexation des pensions de vieillesse, la valeur réelle d'une pension de vieillesse aura baissé de $30 par mois en 1990. Le 26 juillet de l'an dernier, pendant la campagne électorale, le premier ministre a dit à Sherbrooke qu'il s'engageait à maintenir l'indexation complète des pensions de vieillesse sur le coût réel de la vie à compter du 1er janvier 1985. Je voudrais demander au premier ministre s'il va revenir sur sa décision de désindexer les pensions de vieillesse, non seulement au nom de la justice, mais aussi pour que son premier ministre puisse tenir sa promesse aux pensionnés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis ravi que le très honorable chef de l'opposition et le chef du NPD aient pu interrompre leurs consultations à temps pour assister à la période des questions aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je ne pense pas qu'ils aient apprécié cette remarque, monsieur le Président. Je voudrais maintenant répondre à la question . . .

M. Blackburn (Brant): Essayez une vraie blague la prochaine fois.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . du très honorable chef de l'opposition . . .

M. Orlikow: Il était temps que vous essayiez d'y répondre.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . si les députés veulent une réponse. Ce que nous avons essayé de faire dans cet exposé budgétaire, c'est de nous attaquer aux deux principaux problèmes qui inquiètent les personnes âgées. Le premier est le chômage, qui touche leurs enfants et leurs petits-enfants. Le deuxième est le coût croissant de la dette, qui a augmenté l'année dernière trois fois plus que le taux de la croissance économique. C'est dans cette optique que nous avons mis sur pied un vaste programme d'austérité auquel nous demandons aux personnes âgées de participer. Je suis convaincu qu'en voyant tous les Canadiens qui participent à ce programme, les personnes âgées sont tout à fait disposées à prendre part à ce programme de portée générale.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, nous avons dit à la collègue du ministre, la ministre d'État aux Finances, la semaine dernière qu'à notre avis, il n'y avait pas un seul enfant au Canada qui voudrait que la pension de ses grands-parents soit réduite de $30 par mois à cause du budget. Pas un seul.

[*Français*]

LES FAMILLES À REVENU MODESTE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire sur le budget. Je suis renversé d'entendre le gouvernement prétendre que le budget améliore les prestations pour enfants destinées aux familles dans le besoin.

Le ministre des Finances va-t-il admettre que la valeur réelle des prestations pour familles disposant d'un revenu de $12,000 par année sera moindre en 1990 qu'elle ne l'est aujourd'hui? Va-t-il admettre qu'il est en train de réduire la valeur réelle des prestations destinées aux centaines de milliers de familles canadiennes qui vivent en deça du seuil de la pauvreté? Va-t-il admettre que la «désindexation» des allocations familiales prive toutes les familles à revenu modeste de centaines de millions de dollars en termes réels?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais signaler au très honorable chef de l'opposition qu'avec notre budget, nous avons attaqué un des problèmes fondamentaux des allocations familiales. En effet, actuellement, avec le régime en place depuis des années, les familles qui ont un revenu de $10,000 à $15,000 touchent moins d'allocations familiales que celles qui ont un revenu de $20,000 à $30,000. Je pense que nous avons fait un important pas en avant et que le très honorable chef de l'opposition devrait le reconnaître. Avec ce budget, les Canadiens à faible revenu toucheront $100 de plus en 1989 qu'aujourd'hui. C'est un progrès.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce n'est pas ce que disent les chiffres, monsieur le Président, mais nous y reviendrons à une autre occasion.

L'EXEMPTION D'IMPÔT POUR LES GAINS EN CAPITAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Comme le sait le ministre, l'exemption d'impôt pour les gains en capital qu'il a annoncée n'est pas axée sur les investissements dans de petites entreprises canadiennes. Tout investissement peut bénéficier de cette exonération, que ce soit dans l'immobilier ou dans les diamants d'Afrique du Sud. Puisque le ministre a claironné que cette exonération devait être un stimulant pour la petite entreprise canadienne, va-t-il modifier cette disposition afin d'en faire plus précisément une exonération profitant exclusivement aux investissements dans de petites entreprises canadiennes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les libéraux ont la manie de fixer des objectifs tellement précis qu'ils enlèvent aux Canadiens toute liberté de choisir eux-mêmes les modalités de leurs ivestissements. Nous nous sommes posé la question, mais nous avons conclu que cela augmenterait terriblement la complexité du système. Les Canadiens auraient pu trouver une foule de moyens de contourner l'obstacle. En tant que juriste, le député doit en savoir quelque chose, car c'est probablement comme cela qu'il a fait une bonne partie de sa fortune avant d'entrer dans la politique.

Encore une fois, c'est en créant un cadre beaucoup plus propice aux investissements que nous allons attirer des capitaux d'investissement. Au cours du premier trimestre, nous avons eu une croissance réelle de 4 p. 100. L'an dernier, notre croissance réelle avait fait un bond en avant à la fin de l'année en réaction directe à ce que nous faisions. Les choses vont bien au Canada, et tous les Canadiens le savent.

Questions orales

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je comptais poser une question au ministre de la Justice concernant ses deux fils qui vont effectuer des travaux importants pour le compte du ministère de la Justice. Mais je vais plutôt me tourner vers le vice-premier ministre. Je tiens à lui rappeler que lorsque le frère du secrétaire d'État aux Affaires extérieures a obtenu un très gros contrat en Alberta pour le compte du ministère de la Justice et que le beau-frère et la sœur du ministre des Finances ont bénéficié d'un traitement analogue de la part du gouvernement fédéral, le premier ministre a prétendu qu'il ne s'agissait pas de népotisme puisque le contrat avait été accordé par un autre ministre.

Dans le cas qui nous intéresse, deux jeunes avocats reçus au barreau en 1983, ont obtenu des avantages appréciables du ministère dirigé par leur père. Un autre ministre s'est-il occupé du contrat dans ce cas-là aussi? N'est-ce pas un cas flagrant de favoritisme et de népotisme que même les conservateurs de Terre-Neuve doivent trouver insultant et inacceptable?

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, je tiens à mettre le député au fait de certaines choses. Premièrement, ce sont les services d'entreprises qui ont été retenus et non pas ceux d'individus.

Des voix: Oh, oh!

M. Speyer: Deuxièmement, les montants facturés jusqu'ici sur une période de huit mois s'élèvent à $172 au titre de l'impôt sur le revenu, $891 en matière de pollution pétrolière et $983 dans le cadre de la Loi sur les pêcheries.

C'est bien loin des honoraires versées à des agents permanents nommés par le parti libéral, gratification qui totalisaient $84,000 et $75,000 respectivement au cours du dernier exercice. L'article dont parle le député considérait que c'était du gâteau. Moi je prétends que ce sont des miettes.

Des voix: Bravo!

LA NOMINATION D'ENTREPRISES DE TERRE-NEUVE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire aurait-il l'obligeance de déposer les données en question pour que nous puissions les vérifier? Je sais bien que le montant d'une facture dépend du travail accompli. Si jamais un chalutier russe ou espagnol pénètre dans nos eaux territoriales, nous demanderons à un avocat inscrit au barreau en 1983 de s'occuper de cette affaire. Et si jamais un terrible déversement pétrolier ou une autre catastrophe du genre se produit, nous serons alors défendus par un jeune homme qui a raté deux années d'études à la faculté de droit. Le secrétaire parlementaire pourrait-il vérifier si ces travaux ont été confiés au cabinet d'avocats comme il le prétend? Je me suis laissé dire qu'ils avaient été adressés au cabinet, à l'attention d'une jeune M. Crosbie.

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, les nominations ont été faites sur la base de la compétence et dans un esprit d'économie, deux qualités que le député ignore probablement. Ces entreprises sont compétentes et elles font un excellent travail. Nous n'avons aucune excuse à présenter à propos de ces nominations.

LES FINANCES

L'IMPÔT MINIMUM—LES RECETTES ESTIMATIVES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il a prononcé un discours qu'on pourrait, par euphémisme, qualifier d'intéressant, devant un groupe d'économistes à Montréal, la semaine dernière. Il a dit notamment à cette occasion que, d'après lui, il n'y avait pas assez de riches au Canada, de sorte que le gouvernement avait été obligé d'aller chercher de l'argent dans la poche d'autres Canadiens.

Le ministre est-il prêt à reconnaître que, s'il avait créé un impôt minimum de 20 p. 100 sur les riches et rétabli le taux d'imposition que les riches devaient payer avant que les libéraux ne le réduisent en 1981, il aurait pu obtenir des Canadiens à revenu élevé 2 milliards de dollars de recettes supplémentaires et ne pas s'attaquer aux retraités ni aux autres Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député oublie que nous avons imposé une surtaxe aux Canadiens qui gagnent plus de $40,000. Nous avons modifié certaines règles de manière à éliminer les possibilités de répartition du revenu entre les membres d'une famille, possibilités qui étaient beaucoup utilisées et que nous trouvions injustes. Nous avons aussi éliminé diverses échappatoires utilisées par les investisseurs, notamment le crédit d'impôt à la recherche scientifique dont le député a déjà parlé à la Chambre. Bref, nous avons pris plusieurs mesures pour accroître proportionnellement le fardeau fiscal des Canadiens à revenu élevé, afin que le fardeau global soit réparti entre tous les Canadiens de la façon la plus équitable et la plus égale possible.

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN IMPÔT MINIMUM

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la surtaxe dont parle le ministre s'ajoute à l'impôt à payer. Or, comme le ministre n'a pas institué un impôt minimum sur les riches, les gens qui n'ont pas payé d'impôt l'année dernière pourront très bien ne pas payer cette surtaxe. Le ministre sait aussi que la surtaxe n'existera que pendant une brève période, alors qu'il continuera à s'en prendre aux personnes âgées pendant une période indéfinie.

Si le ministre voulait vraiment faire preuve d'équité, comme le premier ministre et lui le prétendent, pourquoi n'a-t-il pas simplement rétabli le taux d'imposition des riches qui existait avant 1981 et créé immédiatement un impôt minimum sur le revenu des riches? Aux États-Unis, le président Reagan parle d'augmenter l'impôt minimum sur les riches, alors que le gouvernement canadien n'a même pas encore créé un impôt de cette nature.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Le député sait parfaitement que j'ai annoncé dans le budget la création d'un impôt minimum pour l'année d'imposition 1986. Il voudrait que nous agissions sans consulter personne et sans tenter d'assurer une certaine uniformité entre les provinces. Si la Saskatchewan et le Québec choisissent des orientations très différentes, nous devons absolument nous arranger pour que les contribuables des diverses régions du pays soient traités équitablement. C'est l'objet du document de consultation.

• (1430)

M. Broadbent: Le ministre se plaît habituellement à défendre un système fédéral où les pouvoirs sont partagés entre plusieurs juridictions, et les provinces feraient bien de noter ce qu'il vient de dire au sujet de leurs responsabilités. Nous savons, et le ministre le sait aussi, que le gouvernement fédéral peut créer un impôt minimum sur les riches et que les provinces feront ensuite ce qu'elles veulent. Si elles ont le sens de la justice, elles devraient emboîter le pas. Le ministre n'a nul besoin d'attendre la Saskatchewan ou le Québec. Il devrait établir dès maintenant un impôt équitable sur les riches.

* * *

LES PENSIONS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le 29 juin 1982, quand il était dans l'opposition, il a déclaré que le ministre de la Santé avait la responsabilité de défendre les intérêts des Canadiens qui ont besoin d'aide, notamment des pensionnés.

Comme il est évident que le ministre des Finances défend la cause des riches, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il, pour sa part, l'intention de s'acquitter de ses responsabilités en se faisant au cabinet le porte-parole des pensionnés? Par ailleurs, si les pensionnés lui font savoir qu'ils veulent qu'on rétablisse le système d'indexation de leur pension, s'engage-t-il à défendre leur point de vue au cabinet et à insister pour que le gouvernement rétablisse l'indexation des pensions de tous les Canadiens?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, si le chef du NPD relit la déclaration du 29 juin 1982 et regarde quel était le déficit et le coût du service de la dette à l'époque, il constatera que la situation a bien changé depuis.

Il y a autre chose qui mérite d'être dit au sujet des pensions. J'ai parlé de nouveau à des personnes qui touchent une pension de vieillesse cette fin de semaine. Ces personnes comprennent fort bien quel est le poids d'une dette dont le montant dépasse aujourd'hui les sommes que le gouvernement fédéral dépense pour les soins médicaux, la pension de vieillesse et le SRG. Elles me demandent de réduire cette dette . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Epp (Provencher): . . . afin de pouvoir maintenir les services.

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, la réponse du secrétaire parlementaire à la question de mon collègue concernant la nomination des fils du ministre de la Justice à des postes relevant du favoritisme politique à Terre-Neuve est vraiment incroyable et absolument irrespectueuse de l'intérêt public.

Robert Pittman, organisateur électoral du ministre de la Justice, a été nommé procureur pour toutes les affaires de drogue de la péninsule d'Avalon, à raison d'environ $200,000. Sont-ce les même grands principes sacrés qui ont présidé à la nomination des deux fils? N'y a-t-il pas à Terre-Neuve d'avocats conservateurs qui ne sont pas fils du ministre ou qui n'ont pas participé à sa campagne électorale?

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je répète que les critères retenus sont ceux de la compétence, et ils ont reçu l'avis favorable du ministère de la Justice. Il est vraiment renversant d'entendre l'autre côté faire ces déclarations hypocrites.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, j'aimerais bien que le premier ministre soit là, mais je poserai ma question supplémentaire au vice-premier ministre. Est-ce que la nomination par exemple des deux fils du ministre de la Justice et de l'organisateur en chef de sa campagne électorale, c'est la nouvelle direction ou le nouveau départ dont a parlé le premier ministre pendant la campagne électorale? Est-ce que le vice-premier ministre est d'accord au sujet de ce genre de nominations? Est-ce qu'il se rend compte que lui et le premier ministre avaient un choix, qu'ils auraient pu dire non au ministre de la Justice et casser ces nominations? Se rend-il compte qu'il avait ce choix?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, si le député ne connaît pas la réponse à ce genre de question . . .

Une voix: Vous non plus.

M. Nielsen: Oui, je la connais, pour répondre à cette intervention. C'est la preuve flagrante de la raison pour laquelle il n'a pas été très longtemps au cabinet.

La réponse, c'est tout simplement que le ministre de la Justice a fait ces nominations en se basant sur les principes bien établis et depuis longtemps reconnus de la compétence et de la parcimonie.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-Ouest): Même vous, vous n'arrivez pas à garder votre sérieux en disant cela.

Questions orales

LES PENSIONS

LES CONSÉQUENCES DU BUDGET

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, la semaine dernière, toutes les importantes caisses de pensions ont dit au gouvernement qu'en aucun cas elles n'appuyaient les décisions qu'il avait prises dans le cas des pensions de retraite. Au cours de la fin de semaine, des membres de mon caucus et moi-même nous sommes entretenus avec des personnes âgées d'un bout à l'autre du pays. Je tiens à dire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que plus de 1,000 personnes âgées ont dit au gouvernement qu'elles n'appuyaient pas ses initiatives. En tant que ministre chargé du bien-être des personnes âgées, pourquoi au nom du ciel, les abandonne-t-il à leur sort, comme il le fait?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous voulons tous protéger les personnes âgées et leurs pensions. Les prestations de sécurité de la vieillesse ne seront pas complètement indexées à compter du 1er janvier 1986. C'est la contribution que nous demandons aux personnes âgées d'apporter, afin de réduire notre dette nationale. C'est très clair.

Je tiens à dire au député que lorsqu'il se penche sur ces $100 pour 1986, même si on réduit ainsi le revenu total ou le pouvoir d'achat que les personnes âgées auraient eu si l'indexation complète avait été maintenue, il faut également qu'il soit très clair que les services dont elles ont besoin doivent être conservés. On a besoin d'une méthode empêchant que la dette nationale ne fasse disparaître ces services. Les pensions, les soins de santé et d'autres programmes sont touchés . . .

M. le Président: A l'ordre.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Permettez-moi de lui dire ce que les personnes âgées comprennent. C'est que le gouvernement les abandonne à leur sort. Voilà ce qu'elles comprennent.

Le ministre sera peut-être intéressé par une pétition qui a circulé dans la circonscription de la ministre d'État (Finances), dans la circonscription d'Eglinton-Lawrence. La ministre affirme à la Chambre que les pesonnes âgées appuient le gouvernement. Or, ses propres électeurs s'opposent aux mesures prises par le gouvernement. En tant que ministre responsable du sort des personnes âgées, va-t-il lutter auprès de ses collègues du cabinet pour qu'on ne désindexe pas les pensions de vieillesse mais au contraire qu'on les réindexe? Je tiens à dire au ministre que ce n'est qu'un début.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, avant de répondre au député, je tiens à lui dire que la ministre d'État (Finances) ne représente pas la circonscription d'Eglinton-Lawrence. C'est un détail qu'il devrait peut-être ne pas oublier et il aurait intérêt à faire attention à ce qu'il dit à la Chambre.

Le député laisse entendre qu'il y a désaccord au cabinet. Or, les membres du cabinet reconnaissent tous qu'il faut protéger les personnes âgées, notamment contre le très lourd fardeau fiscal qu'elles doivent supporter à l'instar de tous les Canadiens. Il s'agit là d'une priorité et elles le comprennent.

Lorsque le député prétend que toutes les personnes âgées n'appuient pas la solution proposée, je le conçois.

M. Deans: Ce n'était pas une solution.

M. Epp (Provencher): Cependant, je crois que les personnes âgées comprennent que la dette coûte cher et qu'elle enlève beaucoup de latitude au gouvernement. En outre, si le député est honnête, il notera que les personnes qui touchent le supplément de revenu garanti bénéficient, elles, de la pleine indexation. Il devrait le mentionner également.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ACCORD DE L'OUEST—L'INCIDENCE SUR LES PROJETS D'EXPLOITATION

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, étant donnée l'absence de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je voudrais poser ma question au vice-premier ministre. S'il voit sa collègue, j'espère qu'il la priera d'assister de temps à autre à la période des questions.

La semaine dernière, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déposé une liste de projets, annonçant qu'on allait pouvoir y donner suite parce que l'Accord de l'Ouest avait été signé. Or, le gouvernement sait pertinemment que la plupart des initiatives prévues avaient été annoncées bien avant l'Accord de l'Ouest.

Le gouvernement cherche-t-il à nous faire comprendre que la perspective de création d'emplois du fait de l'accord en question est si peu encourageante qu'il lui faut annoncer une seconde fois des programmes déjà prévus et ainsi induire en erreur les Canadiens?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je dois répondre que non.

M. MacLellan: Monsieur le Président, l'unique raison pour laquelle le gouvernement annonce de nouveau ces programmes tient du fait que, dans son désespoir, il essaye de justifier auprès des Canadiens l'arnaque qu'il a perpétré pour financer l'Accord de l'Ouest.

• (1440)

M. McDermid: C'était là une déclaration à laquelle il ne vaut pas la peine de répondre.

M. Blackburn (Brant): Ce n'est pas ainsi que vous entrerez au cabinet, John.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Par la nomination des deux fils du ministre de la Justice, Michael et Chesley en qualité de mandataires permanents de son ministère, le ministre reprend la grande tradition libérale du favoritisme politique. Lorsque ces deux nominations ont été faites, le ministre en a été dûment informé.

Le vice-premier ministre approuve-t-il cet exemple criant de favoritisme pratiqué par son collègue le ministre de la Justice? Le vice-premier ministre voudrait-il expliquer à la Chambre dans quelles circonstances le gouvernement estime qu'il convient aux ministres d'offrir des postes à leurs propres enfants, fils ou filles, aux frais des contribuables canadiens?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député était assis à son pupitre quand il a entendu le secrétaire parlementaire répondre à la question . . .

M. Broadbent: Il n'a pas répondu.

M. Nielsen: . . . en donnant assez de détails pour qu'il comprenne. Il n'y a rien d'autre à ajouter. Les nominations relèvent de la responsabilité du ministre de la Justice. Ce dernier a procédé à ces nominations . . .

M. Hnatyshyn: Au mérite.

M. Nielsen: . . . en se référant aux excellents critères du mérite et de la responsabilité.

ON DEMANDE LA MISE SUR PIED D'UN MÉCANISME INDÉPENDANT POUR EFFECTUER LES NOMINATIONS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Si les nominations doivent être faites en fonction du mérite, le gouvernement accepterait-il au moins qu'on mette sur pied un mécanisme indépendant concernant les mandataires permanents pour éviter des impostures, comme celle qui a consisté pour le ministre de la Justice à nommer ses propres fils?

Le vice-premier ministre ne convient-il pas que le moment est venu de mettre un terme à ce genre de favoritisme parce que les Canadiens en ont assez que des fils et des filles, des frères et des sœurs, des oncles et des tantes, d'un ministériel soient nommés ici et là uniquement à cause de leurs relations politiques?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): La seule imposture, monsieur le Président, c'est celle qu'on retrouve dans le préambule et dans la question contestable du député lui-même qui tente de faire croire au public qu'il y a eu manigances, manigances que lui et ses collègues sont en train de perpétrer ici même à la Chambre des communes pour créer cette impression dans l'esprit du public.

Le député sait, et tous les députés le savent, que son parti, tout comme l'opposition officielle, participent à un comité spécial dirigé par le distingué député de Saint-Jean-Est pour examiner toute la question de la réforme parlementaire.

M. Broadbent: Il sera trop tard quand le rapport sera prêt.

M. Fulton: Il n'y aura plus un seul conservateur ici, même pas vous.

M. Nielsen: Ni le député lui-même ni ceux qui font de telles affirmations ne voudraient que des milliers de nominations fassent l'objet d'un examen détaillé, compte tenu du coût que cela imposerait aux contribuables canadiens.

* * *

LES PENSIONS

LES ÉVALUATIONS ACTUARIELLES DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Lorsque le ministre était dans l'opposition, il avait demandé à plusieurs reprises des évaluations actuarielles des régimes de pensions des députés et des sénateurs, ainsi que d'autres régimes de pensions du secteur public. Le ministre a-t-il fait faire ces évaluations actuarielles? Montrent-elles que les avoirs sont suffisants pour couvrir les engagements et le ministre déposera-t-il ces évaluations?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je peux répondre au député par l'affirmative. En fait, le gouvernement avait déjà ces renseignements. Je dois dire que nous ne les avons trouvés que tout récemment.

Nous avons en main un rapport qui avait été préparé en 1983, mais qui, pour certaines raisons, n'avait jamais été rendu public en dépit de mes demandes. J'espère pouvoir le rendre public très prochainement.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE—LES DIRECTIVES EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je ne puis m'empêcher d'intervenir compte tenu des réponses que le vice-premier ministre a données aux questions touchant le ministre de la Justice. Je vais le surnommer l'Archie Bunker du Parlement pour ses affinités avec la vedette de l'émission «All in the Family».

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je tiens à citer ici un extrait de la troisième partie des directives en matière de conflit d'intérêts à l'intention des ministres:

Les ministres ne doivent pas accorder de traitement de faveur en matière officielle . . .

Cela vaut aussi pour un organisme. Et je poursuis:

. . . à des parents ou amis ou à des organismes dans lesquels de leurs parents ou amis ont un intérêt.

Cela vaut aussi pour une étude d'avocats.

De l'avis du vice-premier ministre, le ministre de la Justice a-t-il ou non contrevenu à ces directives qui engagent les ministres?

M. Gray (Windsor-Ouest): Des directives très claires.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition devrait savoir que je ne peux pas en fait donner un avis juridique à l'égard d'une question comme celle-là. Tout ce que je puis dire, c'est que ces directives sont en vigueur à l'heure actuelle et que tous les ministres de la Couronne sont tenus de les respecter.

* * *

LES CATASTROPHES

LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LA TORNADE QUI S'EST ABATTUE SUR BARRIE (ONT.)—L'AIDE GOUVERNEMENTALE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle porte sur la terrible tornade qui s'est abattue sur Barrie et plusieurs localités environnantes, vendredi en fin d'après-midi. Cette tempête a causé la mort tragique de 12 personnes, a fait plusieurs centaines de blessés, détruit des centaines de maisons et mis à la rue des milliers de gens. Je sais que tous les députés se joindront à moi pour présenter nos condoléances aux parents et amis des victimes de cette tragédie.

Le gouvernement est-il prêt à s'engager aujourd'hui à mettre en vigueur les dispositions du programme concernant les mesures d'aide financière aux victimes de sinistre, adopté par les gouvernements fédéral et provinciaux, et à simplifier les formalités administratives de la SCHL, en vue d'aider les victimes à obtenir au plus vite leurs remboursements des compagnies d'assurance, de façon à pouvoir commencer à rebâtir leur maison et leur vie?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Oui, en effet, monsieur le Président, je suis sûr de parler au nom de tous les députés de la Chambre en disant que nous sommes tous consternés par l'étendue des dégâts causés par la tornade qui s'est abattue sur Barrie.

Tout de suite après l'incident, le premier ministre a chargé le ministre du Revenu national de coordonner toutes les initiatives fédérales en vue d'offrir le plus d'aide possible à cette région. Pour ma part, en tant que ministre de la Défense, il convient de noter la réaction immédiate et extrêmement utile de quelque 700 membres de nos Forces armées qui sont arrivés sur les lieux très rapidement en vue d'aider les autorités locales.

Nous avons aujourd'hui un télégramme du gouvernement de l'Ontario qui nous demande de l'aide aux termes de la loi qu'a citée le député. J'ai répondu aujourd'hui même à ce télégramme en offrant au gouvernement de l'Ontario toute l'aide prévue aux termes de cette loi.

Des voix: Bravo!

LA DESTRUCTION DES SERRES À LEAMINGTON (ONT.)

M. Maurice Foster (Algoma): Je remercie le ministre de cette déclaration, monsieur le Président.

Jeudi dernier, il y a eu deux gros orages dans la péninsule du Niagara et à Leamington, lesquels ont touché de nombreuses exploitations agricoles et causé pour une quinzaine de millions de dégâts uniquement aux serres se trouvant dans la région de Leamington.

Le 21 décembre dernier, le ministre de l'Agriculture a annoncé que le gouvernement fédéral n'offrirait pas d'aide spéciale en cas de sinistre aux agriculteurs dont les cultures seraient endommagées. Les dispositions du Programme concernant les mesures d'aide financière aux victimes de sinistre ont-elles été annulées pour les agriculteurs? Est-ce à dire qu'aucune aide ne sera offerte aux agriculteurs qui ont subi des pertes lors des orages de jeudi dernier?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Non, monsieur le Président. Le député ne doit pas en arriver à cette conclusion. Il existe une loi en vigueur pour venir en aide aux régions touchées par un sinistre.

Au départ, les autorités provinciales ou territoriales présentent une demande à laquelle le gouvernement du Canada répond. Pour autant que je sache, aucune demande d'aide n'a été reçue à la suite de l'incident dont parle le député. Cependant, nous avons reçu d'autres demandes du même genre, auxquelles le gouvernement du Canada va donner suite. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'un programme conjoint prévu par la loi mais, dans tous les cas, l'initiative doit venir des autorités provinciales ou territoriales.

* * *

• (1450)

LA CONSTRUCTION NAVALE

LE PROJET DE MARINE MARCHANDE HAUTURIÈRE

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports qui sait pertinemment que tous les secteurs de notre activité maritime sont dans un piètre état. Quelle mesure prend-on pour relancer ou stimuler la marine marchande hauturière ou pour stimuler le secteur canadien de la construction navale?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le groupe de travail qui a été établi par le gouverneur précédent va présenter son rapport aujourd'hui, je crois. J'espère que ce rapport comportera des recommandations de nature à créer un milieu propice à l'établissement graduel d'une flotte hauturière au Canada.

LES PENSIONS

LES CONSEILS DU CONSEIL CONSULTATIF QUANT À L'INDEXATION

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ce ministre et le ministre des Finances se plaisent beaucoup à dire que les personnes âgées approuvent la désindexation des pensions de vieillesse. J'ai une déclaration du Conseil consultatif sur le troisième âge où l'on dit que la désindexation est extrêmement injuste. Le conseil demande au gouvernement de revenir sur sa décision et de maintenir l'indexation pour nos personnes âgées. Cet organisme est un organisme gouvernemental, c'est un conseil consultatif, c'est lui qui conseille le gouvernement. Le ministre suivra-t-il les conseils de son propre conseil et veillera-t-il à ce que les pensions de vieillesse soient indexées intégralement?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais que le député ait lu également d'autres passages du communiqué où le Conseil consultatif sur le troisième âge a fait des déclarations très fermes et très positives sur d'autres aspects des pensions, surtout sur la Loi sur les normes des prestations de pension. Il a fait des déclarations très positives à ce sujet.

Pour répondre à la deuxième partie de la question du député, j'ai dit dans une réponse antérieure que, compte tenu des circonstances, aucun député—et, j'en suis sûr, aucune personne âgée—n'aurait opté en faveur d'une solution où l'indexation intégrale aurait été maintenue pour le SRG, ce qui est le cas, et pour la pension de vieillesse. Tout le monde admet cela, mais ce n'est pas la seule question qui s'applique aux pensions de vieillesse. Ainsi, si le député regarde à la page 14 du budget, il verra que nous avons dit sans ambages que nous suivrons la situation et que nous interviendrons selon les besoins.

L'ORGANISME DES PERSONNES ÂGÉES DE LA SASKATCHEWAN

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Il n'était pas là vendredi, quand j'ai demandé à la ministre d'État aux Finances pourquoi le gouvernement a refusé de rencontrer les membres de l'organisme des personnes âgées de la Saskatchewan il y a trois semaines. J'ai une copie du télégramme que cet organisme a envoyé au ministre ce matin pour l'inviter à son congrès annuel qui se tiendra aujourd'hui et demain à Moose Jaw et pour l'inviter à répondre aux questions de ses membres sur la désindexation. Étant donné l'attitude que le gouvernement a adoptée il y a trois semaines à l'égard de cet organisme de la Saskatchewan, le ministre est-il disposé . . .

M. Hnatyshyn: Au moins, Jake va en Saskatchewan plus d'une fois par an.

M. Nystrom: . . . malgré les protestations du leader du gouvernement à la Chambre, à aller à Moose Jaw ce soir ou demain ou à envoyer un de ses collègues pour répondre à leurs questions sur la désindexation des pensions de vieillesse?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ignore comment le député peut parler de refus. Ma collègue a rencontré bien des groupes de personnes âgées, tout comme moi.

M. Nystrom: Pas en Saskatchewan.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si elle est arrivée il y a trois semaines, cette demande est tombée au beau milieu de la fin de la préparation du budget et il m'était impossible de rencontrer des gens à ce moment-là. S'ils voulaient me voir ultérieurement, je me ferais un plaisir d'y songer.

* * *

LES PÊCHES

LES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE—LES ACCUSATIONS DE FRAUDE ET DE CORRUPTION

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le ministre sait que de graves accusations de fraude et de corruption sont portées contre le service de son ministère chargé de la surveillance des activités de pêche de 17 nations dans la zone économique de 200 milles du Canada. Etant donné que des hauts fonctionnaires de son ministère ont fait des déclarations contradictoires, notamment en ce qui concerne les poursuites, le ministre ordonnera-t-il aujourd'hui, que tous les dossiers et toutes les allégations d'infraction soient remis à la GRC pour qu'elle procède à une enquête, ou bien se satisfait-il du statu quo?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, les allégations parues dans la presse sont très graves. Je peux dire au député et à la Chambre que, demain, je rencontrerai à ce propos le chef de l'application des règlements de la région de Terre-Neuve, le coordonnateur du programme de surveillance qui a écrit la lettre dont fait état le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, le chef de l'application des règlements de la région Scotia-Fundy, le coordonnateur de cette région et le directeur régional pour Terre-Neuve et le Labrador.

L'ENQUÊTE DE LA GRC

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le problème semble venir de ce que les personnes responsables de déclarer les infractions, de faire des recomandations à leur sujet et de prendre des mesures, décident aussi des quantités autorisées pour les flottes étrangères. Ma question au ministre est très simple. Est-il satisfait du statu quo ou bien fera-t-il preuve d'initiative en demandant au solliciteur général d'envoyer une équipe du service des infractions commerciales pour extirper le crime du service des pêches?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suppose que le député parle de la justice qui, dans son esprit, consiste à accuser et à condamner sans entendre. J'ose espérer que les membres de cette Assemblée me laisseront procéder comme je le fais. Les députés savent sans doute que la Gendarmerie royale enquête déjà. Nous procédons également à une vérification interne au sein du ministère. J'ai rencontré des gens de ce service ce matin. A la suite de ces discussions et des révélations du *Globe and Mail* de ce matin, j'ai demandé à ces fonctionnaires de venir me voir demain matin. J'informerai la Chambre dès que possible.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXEMPTION FISCALE POUR LES FAMILLES À REVENU MOYEN

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le 20 décembre dernier, le premier ministre a promis à la Chambre des communes qu'il ne toucherait pas à l'exemption fiscale pour les familles qui ont charge d'enfants.

[*Traduction*]

Le ministre des Finances tient maintenant le même discours trompeur en prétendant que le budget est juste. Croit-il qu'il est juste qu'en 1990, une famille de quatre dont le revenu annuel est de $15,000 paie $413 de plus d'impôt, alors qu'une famille de quatre dont le revenu est de $200,000, et qui profite de l'aubaine relative aux gains en capital, paiera $2,352 de moins d'impôt suite à ce budget conservateur?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la façon dont la question a été formulée, m'amène à me poser de sérieuses questions sur l'exactitude de ces chiffres. Cependant, je tiens à dire à la députée que dans le budget nous avons accru de façon marquée le crédit d'impôt pour enfants et nous avons énormément réduit l'exemption d'impôt pour enfants. Ces deux mesures sont très progressistes. Comme je l'ai dit à son chef tout à l'heure, elles ont pour effet d'accroître le montant des subventions familiales qui sont versées aux Canadiens ou familles canadiennes gagnant entre $10,000 et $15,000. Alors que maintenant ces gens reçoivent moins que ceux gagnant de $20,000 à $30,000 suite à ce budget, ils recevront plus. Je crois qu'il s'agit d'une initiative très progressiste.

LA LETTRE ENVOYÉE PAR LE PRÉSIDENT DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre sait fort bien que les Canadiens ne se laisseront pas tromper par ce tour de passe-passe dont sont victimes les familles touchant de $15,000 à $20,000 par année. Les 211 députés conservateurs ont-ils tellement de difficultés à faire accepter le budget que le ministre ait dû confier cette tâche au député de Pembina, le président du parti progressiste-conservateur du Canada, qui a déclaré dans une lettre adressée à tous les Canadiens: «Si nous ne parvenons pas à convaincre tous les Canadiens que nous entendons créer des emplois et réduire le déficit, j'ai bien peur que la campagne de rumeurs insidieuses et la guerre totale menées par nos adversaires libéraux et néo-démocrates ne nuisent grandement à nos efforts.» Ce qui nuit aux efforts dans ce domaine, ce n'est pas la campagne de rumeurs insidieuses des libéraux et des néo-démocrates, mais bien le budget qui frappe durement les familles canadiennes touchant de $15,000 à $20,000.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'estime que le budget saura être accepté sans aide.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

• (1500)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux que la députée me donne l'occasion de lui dire—et j'espère qu'elle en fera part aux Canadiens auxquels elle s'adresse—que nous avons prévu un impôt spécial sur les banques, une surtaxe sur les grandes sociétés et une surtaxe sur les Canadiens à revenu supérieur, que nous avons mis un terme au partage des revenus et à d'autres échappatoires du régime fiscal et qu'un impôt minimum sera levé au cours de la prochaine année fiscale. Ce sont là des mesures qui rendent ce budget juste et équitable et acceptable pour les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

ON DEMANDE UN RÉEXAMEN

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général suppléant. Cette fin de semaine, un adolescent de 15 ans, armé paraît-il, d'un pistolet automatique, a été arrêté à la suite du meurtre d'une femme et de sa fille à Port Credit, en Ontario. Selon un responsable de la police régionale de Peel, la police a eu du mal à procéder à cette arrestation à cause des dispositions de la Loi sur les jeunes contrevenants. Étant donné que les policiers ne cessent de se plaindre que cette loi entrave leur activité, le ministre voudrait-il faire procéder à un réexamen de cette loi?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis sensible à cette question du député qui est toujours à l'écoute des problèmes de grande importance à se produire non seulement dans sa propre province mais dans l'ensemble du pays. Je voudrais lui préciser encore une fois que l'exécution de la loi dont il parle relève des autorités provinciales.

Cela dit, les responsables fédéraux et provinciaux doivent avoir une réunion sur l'application de cette loi. Le gouvernement fédéral et le cabinet du solliciteur général suivent l'application de cette importante loi. Le député peut avoir la certitude qu'il sera parfaitement tenu compte de ses commentaires et de ceux des forces de police du pays.

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey), le vendredi 31 mai 1985, est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

La pétition qu'a présentée le député de Winnipeg-Nord (M. Keeper) n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre quel programme il va nous proposer pour demain et les jours suivants.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Etant donné l'appui général que rallient, d'après le dernier sondage Gallup, les mesures destinées à favoriser l'investissement au Canada, j'ai pensé que demain nous pourrions étudier le projet de loi C-15 à l'étape du rapport. Je voudrais réserver mercredi comme jour prévu pour les travaux des subsides.

Monsieur le Président, nous allons poursuivre nos consultations quant à nos autres travaux. Je ferai part à la Chambre au plus tôt des travaux prévus pour le reste de la semaine et le début de la suivante.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

RECTIFICATION D'UNE DÉCLARATION FAITE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, au début de la période des questions, j'ai dit au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) que la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) représentait la circonscription d'Eglinton-Lawrence. Je me suis trompé. La ministre est députée de la circonscription de St. Paul's, à Toronto, d'où vient la pétition dont j'ai parlé.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions à la Chambre. L'une est

signée de personnes âgées de la circonscription de St. Paul's qui protestent contre la proposition gouvernementale de désindexer les pensions et qui demandent respectueusement à la Chambre d'annuler cette décision.

La deuxième est signée par des habitants de la circonscription de Beaches, également des personnes âgées, qui désapprouvent la proposition gouvernementale visant la désindexation des pensions. Ils demandent au gouvernement de revenir sur sa décision.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter au nom de résidents du Manitoba qui déplorent que le gouvernement n'ait pas tenu sa promesse en ce qui concerne l'indexation trimestrielle des pensions.

La deuxième pétition que j'ai l'honneur de présenter provient aussi du Manitoba. Les signataires déplorent que le gouvernement n'ait pas tenu sa promesse d'indexer tous les trimestres les pensions de la vieillesse en fonction du coût de la vie réel.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions présentées par des Manitobains qui considèrent que le budget est injuste du fait de la désindexation des pensions. Ils signalent que cette mesure coûtera $100 aux personnes âgées l'an prochain et $600 dans six ans.

Le gouvernement manque à sa promesse . . .

M. le Président: A l'ordre je vous prie. Un bref exposé de la pétition suffit.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre de locataires d'une maison pour personnes âgées située dans ma circonscription. Ces gens protestent contre la décision du gouvernement de désindexer la pension de la vieillesse. Ils demandent à la Chambre des communes de veiller à ce que le gouvernement conservateur tienne la promesse qu'il avait faite pendant la campagne électorale, soit d'indexer tous les trimestres la pension de la vieillesse en fonction de l'augmentation réelle du coût de la vie.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, en ce premier jour du mois des citoyens de l'âge d'or, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre de citoyens de Thunder Bay-Atikokan, des personnes âgées et leurs amis, qui affirment que le budget impose un fardeau inutile et injuste aux retraités en désindexant la sécurité de la vieillesse. Ils invitent la Chambre à rétablir l'indexation intégrale de la pension de la vieillesse.

Je précise, monsieur le Président, que parmi les signataires de cette pétition, figure le nom du député conservateur de Fort-William à l'Assemblée législative de cette province.

Questions au Feuilleton

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des personnes âgées de Windsor-Walkerville et d'ailleurs en Ontario, qui considèrent que le budget ne résiste pas à la critique et qui refusent de sacrifier l'indexation de leurs prestations de retraite au profit des riches.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de personnes du troisième âge de Winnipeg qui protestent contre un budget déséquilibré, qui leur impose d'injustes contraintes contrairement aux riches.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 40 ou 50 citoyens de la grande ville de Yorkton et des localités de Churchbridge, Ebenezer, Springside, Kamsack et Willowbrook. Ces gens s'élèvent contre les difficultés gratuites qu'on inflige aux personnes âgées en cessant d'indexer leurs prestations de retraite. Ils demandent instamment à la Chambre de rétablir intégralement l'indexation des prestations de la sécurité de la vieillesse au Canada.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des citoyens de ma circonscription qui considèrent que le budget du 23 mai impose des sacrifices indus et injustes à leurs concitoyens. Ils reprochent au parti conservateur d'avoir dénoncé une promesse faite au cours de la dernière campagne électorale. Ils demandent, dans cette pétition, le rétablissement intégral de l'indexation pour que les pauvres, les chômeurs et les femmes ne perdent rien, contrairement à ce qui les attend avec le nouveau budget.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'électeurs de ma circonscription. Ils font valoir que le budget du 23 mai s'attaque inutilement et injustement aux retraités en désindexant les prestations de la sécurité de la vieillesse. Ils demandent donc à la Chambre de rétablir intégralement la clause d'indexation du programme de sécurité de la vieillesse.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 238.

[*Texte*]

LE SYNDROME DE REYE

Question nº 238—**M. Howie:**

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il entrepris des études au sujet du danger accru pour les enfants malades traités à l'aspirine d'être atteints du syndrome de Reye et, dans l'affirmative, quelles en ont été les conclusions?

2. Des mesures de protection, notamment les avertissements sur les contenants, sont-elles justifiées et sinon, le ministère entreprendra-t-il une telle étude?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'a entrepris aucune étude sur la possibilité d'un lien entre l'emploi d'AAS et le développement du syndrome de Reye chez les enfants; seules des données sur l'incidence du syndrome ont été recueillies. En 1984, on a signalé une quinzaine de cas.

2. Nous n'avons pas encore en main les résultats détaillés de la dernière étude pilote menée aux États-Unis; nous ne pouvons donc en faire l'analyse. Ils ne devraient être communiqués au ministère que dans le courant de l'exercice financier 1986-1987. Dans le passé, le ministère a attiré l'attention des professionnels de la santé et des parents sur ce problème par le biais d'encarts de chèques et de bulletins d'information. Le ministère a conseillé d'user de prudence dans l'emploi d'AAS pour faire baisser la fièvre associée à des atteintes virales chez les enfants. Les fabricants américains et canadiens prennent, de leur propre gré, des mesures pour qu'un avertissement à ce sujet soit dorénavant précisé sur les étiquettes de leurs produits.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, c'est avec tristesse et colère que je prends la parole pour reprocher au gouvernement d'avoir totalement et abominablement renié les promesses explicites qu'il avait faites aux organismes de charité et au secteur du bénévolat pendant la campagne électorale de donner suite à la proposition donnant-donnant. Ce n'est là qu'une des nombreuses promesses, sacrées et autres, que le gouvernement conservateur n'a pas remplies.

La proposition donnant-donnant prévoit un dégrèvement d'impôt de 50 p. 100 pour les dons de charité des contribuables, quel que soit leur revenu. Par exemple, pour chaque dollar qu'un Canadien donne à une œuvre de bienfaisance, il a droit à un dégrèvement de 50 cents sur sa déclaration d'impôt sur le revenu. L'avantage de cette proposition serait de rendre les dons de charité aussi profitables pour tous les contribuables en offrant à ces derniers les mêmes encouragements, indépendamment de leurs gains et leur taux d'imposition.

• (1510)

Pour l'instant, comme nous le savons tous, je pense, plus le revenu d'un contribuable est élevé, plus la déduction des dons de charité est avantageuse, du fait que le taux d'imposition augmente à l'avenant. Par exemple, une personne qui gagne $50,000 par année et qui donne $200 à une œuvre de charité obtiendra un dégrèvement de $100, parce qu'elle est imposée à un taux de 50 p. 100. Celui qui gagne $30,000 par année et dont le taux d'imposition est de 30 p. 100 ne pourra déduire que 30 p. 100 de ce même don de charité de $200, ce qui veut dire qu'il n'obtiendra qu'un dégrèvement de $60 au lieu de $100. Il est tout à fait injuste qu'un contribuable obtienne un dégrèvement de $100, alors que l'autre n'obtient que $60. C'est injuste que celui qui gagne plus obtienne un dégrèvement plus important. La proposition donnant-donnant égaliserait les avantages pour tous les Canadiens et, bien entendu, elle les encouragerait à faire plus de dons de charité.

Comme la proposition donnant-donnant encouragerait plus de gens à faire des dons de charité, elle gonflerait aussi les rangs des organismes de charité et favoriserait le bénévolat. Il y a un rapport bien établi entre ce que l'on donne et sa participation. C'est un axiome bien connu que là où se trouve votre trésor se trouve aussi votre cœur.

Pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) a fait une promesse qui a été publiée dans le bulletin de l'organisation qui coiffe les activités du secteur bénévole. Ce bulletin disait ceci:

> Nous nous engagons à mettre en place un crédit d'impôt égal au pourcentage des dons faits à des organismes de charité reconnus.

C'était un engagement ferme, qui figure noir sur blanc dans le texte. Les conservateurs ont fait cette promesse, ou, comme ils disaient, ont pris cet engagement, mais c'était à l'époque où le premier ministre était encore le candidat de l'opposition. C'était avant les élections. Depuis, il est devenu premier ministre. Qu'est devenue sa promesse au terme de presque neuf mois? C'est évidemment dans le budget qu'elle aurait dû se réaliser.

Les organisations bénévoles du pays attendaient une déclaration. Où est cette déclaration? Où trouve-t-on le programme de crédits d'impôt donnant-donnant dans le budget récemment déposé par le ministre des Finances (M. Wilson)? Il a disparu. Ni vu, ni connu.

L'opposition de naguère devient gouvernement et, abracadabra, nous avons un gouvernement d'illusionnistes. Avec le premier ministre, les choses apparaissent et disparaissent comme par magie. Non seulement nous n'avons pas eu d'emplois, d'emplois, d'emplois, mais nous avons eu des promesses, des promesses, des promesses, qui ont été oubliées, oubliées, oubliées. Le premier ministre a remis cela, et 3 millions de bénévoles travaillant pour 40,000 organismes de charité savent maintenant à quoi s'en tenir en matière de promesses du premier ministre.

Et le secrétaire d'État (M. McLean)? Cette proposition donnant-donnant, c'était son cheval de bataille quand il était dans l'opposition. Voyons un peu quelques-unes de ses promesses. Il faudrait des jours, et même des semaines pour les reprendre toutes, monsieur le Président. C'est à peine si je peux faire justice à tous les engagements et à toutes les promesses de mon honorable collègue sur la question du donnant-donnant. Par exemple, quand il était dans l'opposition, l'actuel secrétaires d'État a déclaré:

> Nous préconisons de remanier fondamentalement la fiscalité en ce qui concerne les dons de charité, en établissant le principe du crédit d'impôt qui incitera de manière équitable tous les contribuables à soutenir financièrement les organismes de charité qu'ils appuient.

Il se prononçait donc pour la propositon donnant-donnant. Par ailleurs, il a reconnu à juste titre que le secteur bénévole était celui qui employait le plus de Canadiens des classes moyenne et inférieure. Il s'est adressé à ces employeurs en ces termes:

> Employeurs du secteur bénévole, vous ouvrez à beaucoup de Canadiens défavorisés les portes du marché du travail. Ce secteur constitue au Canada un réservoir inépuisable qui permet non seulement de réduire les dépenses gouvernementales mais encore, ce faisant, de créer de l'emploi.
>
> C'est pourquoi nous tenons au principe du crédit d'impôt pour les dons de charité, afin d'offrir des allégements fiscaux qui soient équitables. L'idée du donnant-donnant fait partie de notre programme.

L'idée faisait partie de leur programme, disait-il. Où se trouve-t-elle, je me le demande? Les conservateurs la préconisent-ils seulement quand ils sont dans l'opposition? Maintenant qu'ils sont au pouvoir, cette promesse s'est envolée. Le donnant-donnant, cela figurait au programme du secrétaire d'État quand il était critique conservateur pour ces questions et qu'il a parlé à l'Organisation nationale volontaire au printemps de 1984. Tous les passages que je viens de citer sont pris à ce discours qu'il avait fait à l'organisation nationale volontaire.

Donc le donnant-donnant était au programme. Il y a seulement un an, le secrétaire d'État nous a dit que cela figurait à son programme d'entretiens, à son programme de discours, à son programme de promesses et à son programme électoral. Où est-elle passée cette formule du donnant-donnant? Est-ce que le secrétaire d'État est aussi magicien? On dirait qu'il y a fait un numéro d'escamotage. Je pourrais tapisser mon bureau avec les promesses faites par le secrétaire d'État pendant toues les années où il a siégé à la Chambre des communes. Il a fait des promesses non seulement à la Chambre mais aux comités et devant les organismes bénévoles d'un bout à l'autre du pays. Chaque fois qu'il en avait l'occasion, il faisait des promesses.

Fait à signaler, le secrétaire d'État nous a dit en 1980 qu'il fallait que le gouvernement fasse quelque chose à ce sujet, qu'il intervienne en faveur des organismes bénévoles, qu'il leur fournisse l'aide financière nécessaire pour soutenir leurs collectes de fonds. Puis, en 1982, il nous a demandé de penser non pas au creux que cela causerait au Trésor fédéral, mais d'envisager la chose comme retour de création d'emplois. Voilà en substance les termes qu'il a employés. Il y a cinq ans, déjà, le secrétaire d'État nous disait que les organismes bénévoles avaient besoin de cette formule du donnant, donnant pour pouvoir créer des emplois.

Le ministre des Finances (M. Wilson) soutient que son budget est conçu avant tout pour créer des emplois. En ce cas, pourquoi le secrétaire d'État n'a-t-il pas parlé au ministre des Finances de cette façon merveilleuse de créer des emplois? C'en est vraiment une merveilleuse. Si la tristesse du secrétaire d'État était si grande, pourquoi n'est-il pas allé pleurer sur l'épaule du ministre du Revenu national (M. Beatty), sur celle du ministre des Finances ou sur celle du premier ministre pour faire en sorte que cette formule du donnant-donnant finisse vraiment par figurer au programme, comme il l'avait promis? Ses pleurs, c'étaient des larmes de crocodile, j'en ai bien peur. Maintenant que les conservateurs ont été portés au pouvoir grâce à leurs promesses électorales, ils n'ont plus qu'à toutes les oublier.

Le secrétaire d'État disait du gouvernement précédent qu'il y avait un abîme entre ses paroles et ses gestes, entre ses discours et ses actes, mais le gouvernement libéral précédent n'a jamais promis d'adopter la formule du donnant-donnant. Par contre, le secrétaire d'État et le premier ministre l'ont faite, cette promesse-là. C'est à eux qu'on peut reprocher de faire des discours au lieu d'agir.

Est-ce que notre Chambre est une chambre d'écho? On peut vraiment dire que le secrétaire d'État s'est tiré une balle dans le pied avec ses discours, figurativement parlant, et il doit souhaiter que les organismes de bénévolat et de charité du pays s'empresseront de les oublier.

• (1520)

Le secrétaire d'État a gardé le meilleur pour la fin. Le 7 décembre 1983, le gouvernement libéral proposait dans son discours du trône de confier à un groupe de travail parlementaire réunissant des députés de la Chambre des communes et des sénateurs la tâche d'examiner toutes les questions connexes à l'établissement d'une définition acceptable des œuvres de charité et de ce qu'elles peuvent faire conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu, en vue d'accélérer le passage éventuel à la considération du programme donnant-donnant. Le gouvernement libéral s'était aperçu que c'était là un point important à tirer au clair. Assez important pour figurer dans le discours du trône. Qu'est-il advenu de la proposition? Le gouvernement y a-t-il donné suite dans le cadre de son important travail? Manifestement pas. Cette proposition a été bloquée par l'actuel secrétaire d'État. Il a empêché la création du groupe de travail. Il disait qu'il ne suffisait pas que le gouvernement libéral cherche seulement à définir les œuvres de charité. Le secrétaire d'État soutenait qu'il voulait un programme d'ensemble. Il voulait le lier à la considération de la proposition du donnant-donnant. Sa position était la suivante: si l'on ne discutait pas de la proposition du donnant-donnant, on n'examinerait pas non plus la définition des œuvres de charité. Selon le secrétaire d'État, le groupe de travail devait s'occuper de tout ou ne pas exister du tout.

A la réunion de consultation des organismes bénévoles nationaux, en 1984, le secrétaire d'État avait été très précis sur cette question. Je cite un passage du discours qu'il a fait parvenir aux membres des organismes bénévoles nationaux:

> Encore jeudi dernier, l'honorable Serge Joyal a proposé que l'on discute de la création du groupe de travail et a demandé que le parti progressiste-conservateur appuie la présentation d'une résolution et à la Chambre des communes et au Sénat.

Il ajoutait:

> J'ai rétorqué qu'on pouvait en arriver rapidement à un accord si le mandat du groupe était élargi pour englober le cadre fiscal en plus du cadre juridique. Le mandat devait comprendre la proposition fiscale et non seulement la définition des œuvres de charité.

L'actuel secrétaire d'État et les conservateurs ont empêché le gouvernement libéral de faire quoi que ce soit de constructif en vue d'établir une définition acceptable des organismes de charité aux fins de l'impôt sur le revenu. Cette question était alors très importante et elle l'est toujours.

Le secrétaire d'État qui s'est fait le plus farouche défenseur pour le compte de son parti des organismes bénévoles, n'a pas lieu d'être fier d'avoir dressé des obstacles sur le chemin de l'ancien gouvernement. Il a fait promesse sur promesse pour ensuite empêcher qu'on donne suite aux projets qui lui tenaient le plus à cœur, du moins l'avait-il laissé entendre. C'était déraisonnable.

En 1985, les conservateurs ont formé le gouvernement. Enfin, le premier budget a été déposé. Qu'y a-t-on prévu? Je n'arrive pas à en croire mes yeux. Les conservateurs ont décidé de régler une partie de la question de la définition des organismes de bienfaisance aux fins de l'impôt. Ô merveille des merveilles! Le secrétaire d'État a empêché l'ancien gouvernement de créer un comité tripartite pour examiner la question dans son ensemble et notamment le type d'activités politiques que l'on autoriserait aux organismes de bienfaisance, et bien d'autres aspects complexes de ces organismes. Une année s'est déjà écoulée. Nous avons obtenu moins que ce que souhaitait l'ancien gouvernement dont on a bloqué les initiatives dans le domaine. La proposition de l'ancien gouvernement d'un programme de crédit d'impôt n'a pas été prévu. Qu'en a-t-on fait? Elle n'est même pas au programme. Elle a disparu grâce à de la magie conservatrice. Et voilà qu'un an et demi plus tard, les organismes bénévoles se retrouvent dans une situation moins avantageuse qu'elle n'aurait pu l'être autrement. Ces organismes le doivent à l'homme qui est sensé avoir le plus farouchement défendu leur cause, l'actuel secrétaire d'État. C'est incroyable. C'est de la mystification conservatrice! On proposait un crédit d'impôt «donnant-donnant». C'est précisément ce qu'on fait les conservateurs. Ils ont promis d'accorder certaines choses et ils sont ensuite revenus sur leurs promesses. Le secrétaire d'État a découvert un nouveau moyen de communiquer son point de vue sur la question—en gardant le silence absolu. Monsieur le Président, l'avez-vous entendu dire un seul mot sur ce crédit d'impôt depuis l'élection des conservateurs? Pas un mot. Pourquoi ne s'est-il pas buté comme avec l'ancien gouvernement et n'a-t-il pas dit au ministre du Revenu national, au ministre des Finances, ou encore au premier ministre qu'il souhaitait que le cadre fiscal et juridique, la définition des organismes et la proposition du crédit d'impôt soient examinés en même temps? Maintenant qu'il fait partie du gouvernement, pourquoi ne fait-il plus de discours éloquents et ne réclame-t-il plus rien? Il garde le silence le plus absolu, un silence de mort, comme celui du mur de Berlin.

Les conservateurs ont-ils cru pouvoir s'en tirer à bon compte? Selon toute apparence, ils l'ont cru. Ils ont pensé pouvoir détourner l'attention des promesses rompues en faisant les choses à moitié en ce qui concerne la définition des organismes de bienfaisance et de bénévolat. Ils croyaient que les Organisations volontaires nationales, les associations qui en

font partie et environ 40,000 institutions bénévoles au Canada seraient prêtes à oublier en acceptant ce règlement.

Le communiqué des Organisations volontaires nationales et les réactions d'un certain nombre de sociétés, d'associations et d'églises révèlent que cela ne leur plaît guère. Le gouvernement en entendra parler. La concession aux organismes et aux œuvres bénévoles n'a pas été efficace. Les tories ont mésestimé la prudence de ces organismes s'ils croient pouvoir s'en tirer par cette ruse. Ce ne sera d'aucune utilité. Les Canadiens sont trop avertis pour se laisser duper par les conservateurs. Quant au programme de crédit d'impôt donnant-donnant destiné aux œuvres de charité au Canada, les conservateurs ont aussitôt repris ce qu'ils avaient donné. On en a assez de ces manigances!

[*Français*]

M. le vice-président: Questions ou commentaires. L'honorable députée d'Argenteuil-Papineau (M^me^ Bourgault) a la parole.

Mme Bourgault: Monsieur le Président, je suis fatiguée et malade d'entendre les députés de l'opposition faire du capital politique sur le dos des personnes âgées et des organismes bénévoles, car il ne faut pas que les Canadiens se laissent berner par les propos du député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille) sur les organismes de charité. C'est pour se servir personnellement et servir son parti politique qu'il discourt aujourd'hui sur le dos des bénévoles et des organismes sans but lucratif pour lesquels mon gouvernement éprouve, monsieur le Président, une admiration sans borne et un respect qui se traduisent par une mesure contenue dans le budget qui facilite dorénavant les dons aux organismes de charité, et par un processus de consultations qui va nous permettre de faire encore plus. Le député ne parle pas de cela. Non, il se fait le défenseur du secteur bénévole par du verbiage calculé.

Monsieur le Président, il y a un dicton qui dit: «Ne demandez pas aux autres de faire ce que vous ne pouvez vous-même accomplir». Que les libéraux ne demandent pas à ce gouvernement d'accomplir en neuf mois ce qu'ils ont été incapables de faire en 20 ans de pouvoir! J'aimerais qu'il me réponde sur cela.

[*Traduction*]

M. de Corneille: Monsieur le Président, tout d'abord, je ne suis pas certain que ce soit une question. Cela m'a semblé plutôt une tentative pathétique pour embrouiller la situation, étant donné que le secrétaire d'État est demeuré silencieux et n'a rien fait au sujet de la proposition donnant-donnant. On n'a certes pas voulu léser qui que ce soit. Au contraire. Chose certaine, le premier ministre et le secrétaire d'État avaient fait des promesses solennelles à ces gens. Les organismes bénévoles examinent le budget et constatent qu'il n'y est nullement question de la proposition donnant donnant, 50 p. 100 . . .

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) sur un rappel au Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, le député de Bourassa (M. Rossi) rentre toujours à la Chambre, il se met en arrière et il nous crie des bêtises de là-bas. Il devrait avoir au mois le courage de s'asseoir et de parler à son tour. J'en ai plein . . . Il fait cela depuis des mois . . .

Une voix: Ce n'est pas un rappel au Règlement, monsieur le Président!

M. le vice-président: . . . que ce soit un rappel au Règlement.

M. Rossi: Apprenez donc vos leçons, la «dictateur»!

• (1530)

[*Traduction*]

M. le vice-président: La parole est au député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille).

M. de Corneille: Monsieur le Président, je crois vraiment que le sujet de mon discours . . . j'attendrai qu'il y ait un peu plus d'ordre ici.

M. le vice-président: A l'ordre. Très bien.

M. de Corneille: A mon avis, le problème est lié au . . .

[*Français*]

Mme Mailly: Question de privilège, monsieur le Président. Je voudrais écouter l'honorable député qui répond à ma collègue. Est-ce qu'il pourrait cesser de crier en arrière là-bas?

M. le vice-président: Je demanderais à tous les députés, s'il vous plaît, d'écouter la réponse de l'honorable député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille).

[*Traduction*]

M. de Corneille: Monsieur le Président, de toute évidence, je les ai éveillés. On leur met sous le nez une autre promesse violée après tant d'autres. Fait tragique, ces gens ont été élus en promettant la lune, en promettant monts et merveilles. Arrivés au pouvoir, ils ont commodément oublié toutes ces promesses. Les Canadiens en sont las et c'est ce qui les irrite. Ils ont vu les personnes âgées trahies à cause des promesses violées par le premier ministre. Une fois encore, on viole une promesse des plus explicites répétées d'année en année.

[*Français*]

M. Lanthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) fait un rappel au Règlement.

M. Lanthier: Monsieur le Président, je suis peut-être un nouveau député, ce n'est peut-être pas un rappel au Règlement. Il y a des choses indécentes qui se passent actuellement. Premièrement, on entend des commentaires de l'autre côté de la Chambre qui nous empêchent d'entendre, on ne peut pas entendre l'autre côté et, deuxièmement, il y a des propos disgracieux échangés de chaque côté du Bureau. Il me semble qu'on pourrait rappeler les députés à l'ordre, une fois pour toutes. Nous avons des places. Il y a une procédure et j'entends, comme nouveau député, que l'on arrête de me mêler et d'imposer toutes sortes de procédures dans cette Chambre.

M. Rossi: Sur le même rappel au Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Bourassa (M. Rossi), sur le même rappel au Règlement.

M. Rossi: Monsieur le Président, laissez-moi dire au député de l'autre côté de la Chambre que, à plusieurs reprises, ses collègues sont derrière les rideaux et nous «blasphèment» de bêtises. Ils n'aiment pas leur propre remède, monsieur le Président. Qu'ils en prennent pour leur compte! Vos collègues font la même chose que nous pouvons faire, nous, de ce côté-ci de la Chambre. Et on va se défendre!

Mme Mailly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, vous m'avez rappelé que la seule façon dont je peux avoir justice dans cette Chambre contre ce député qui ne sait pas se conduire, c'est de poser la question de privilège. Cela fait plusieurs semaines que ce député fait ce même manège. Il se tient derrière les rideaux et il me crie des injures. Il m'appelle la «femme-hitler», il m'appelle la «dictateur» et toutes sortes de choses qui ne sont pas acceptables dans cette Chambre. J'aimerais bien, s'il vient en Chambre, les fois qu'il y vient, qu'il s'assoie comme tous les autres députés et qu'il fasse son travail. J'en ai vraiment plein de sa façon d'agir. Il est vulgaire, il est injuste et il est ennuyeux.

M. Rossi: Monsieur le Président, quand on parle de vulgarité, je voudrais dire à mon honorable collègue qu'elle fait partie de cette vulgarité parce que, lorsqu'elle est derrière les rideaux, elle fait la même chose. J'ai appris mes leçons d'elle, monsieur le Président, depuis qu'elle est ici. C'est d'elle que j'ai appris!

Mme Mailly: Monsieur le Président . . .

M. le vice-président: Je demanderais aux honorables députés d'être courtois vis-à-vis des autres députés. Je pense que cela se fait normalement et c'est selon les coutumes de la Chambre des communes.

Quant à la question de privilège que l'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) a posée tantôt, je dois dire que je vais la prendre en délibéré, et je rendrai une décision.

Je demanderais pour la quatrième fois aux députés d'être courtois et d'entendre l'honorable député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille) qui tente de répondre à une question qui lui a été posée.

[*Traduction*]

M. de Corneille: Monsieur le Président, j'ai une simple remarque à faire. Premièrement, la proposition donnant-donnant est valable. Elle a été approuvée par le secrétaire d'État de l'époque et promise par son successeur (M. McLean) ainsi que le premier ministre (M. Mulroney). C'est une bonne proposition que les députés du gouvernement libéral voulaient présenter. Le gouvernement au pouvoir a promis d'adopter cette mesure. Voilà pour le deuxième aspect. Troisièmement, elle a tout simplement disparu.

[*Français*]

Mme Bourgault: Monsieur le Président, le député n'a pas encore répondu à ma question. On sait tous et toutes que les organismes bénévoles avaient de la difficulté par le passé parce qu'il n'était pas facile de toucher des bénéfices fiscaux par un don. Cette année, le budget du ministre des Finances (M. Wilson) facilite les choses aux individus et leur permet d'aider, par ricochet, des entreprises bénévoles. Comment se fait-il que le député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille) ne fasse pas mention de cela? C'est tout de même un pas en avant! C'est même une bonne direction que l'on prend! Je lui ai dit qu'on ne pouvait pas faire dans neuf mois ce que le gouvernement précédent n'a pas pu faire en 20 ans. Il me semble qu'il devrait prendre cela en considération.

En 1979, moi et ma collègue émérite, on avait une motion à l'étude au comité des finances, du commerce et des questions économiques et les libéraux l'ont défaite. On avait présenté une motion là-dessus. Vous l'avez rejetée. Alors, répondez à ma question! Vous n'êtes pas d'accord sur la facilité que l'on donne aux organismes et aux individus pour aider le secteur bénévole?

[*Traduction*]

M. de Corneille: Monsieur le Président, la députée n'a manifestement aucun sens des réalités. Je ne sais pas de quoi elle parle lorsqu'elle prétend que le budget à l'étude facilite les dons de charité. Je puis lui signaler qu'en vue de faciliter ce système, le ministre des Finances précédent, M. Lalonde, a supprimé la déduction automatique de $100 pour permettre aux personnes de déduire leurs dons de charité séparément. Elles pouvaient estimer quels seraient leurs pertes et leurs gains et quelle somme serait en cause et il nous serait alors plus facile de passer à l'étape suivante. Cette disposition a été mise en place non pas par le gouvernement actuel, mais par son prédécesseur. Elle a été accueillie chaleureusement par les organismes bénévoles parce que le fait de pouvoir évaluer le montant des dons de charité constituait un progrès. Je ne vois pas pourquoi la députée prétend que le budget actuel simplifie les dons de charité. Cela n'a certes rien à voir avec un crédit d'impôt.

Soyons clairs. Le problème, c'est qu'une promesse a été faite. Fait curieux, on nous dit que ce budget vise à créer des emplois, et le secrétaire d'État a déclaré que si l'on autorise ce crédit d'impôt de 50 p. 100, on favorisera la création d'emplois, ce que le premier ministre a reconnu. Et pourtant, si tel est bien l'objectif du budget, pourquoi cette disposition n'y figure-t-elle pas? Voilà la question. Nous parlions de formule donnant-donnant. Où est-elle?

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) sur une question ou un commentaire.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais dire au député que ce programme «give and take» vous avait été présenté lorsque nous étions au gouvernement: le gouvernement Clark. J'étais à ce moment-là conseillère politique du ministre des Finances. Et la «National Volunteer Organization» était venue nous voir. Et ce que nous avions fait, c'est que dans le budget de M. Crosbie, en 1979, il y avait une note disant que cette mesure allait être étudiée par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que par le comité spécial qui avait été mis sur pied pour étudier les droits des handicapés et les services à offrir aux handicapés ainsi que tout le secteur du bénévolat.

Alors, à ce moment-là, nous voulions vraiment étudier cette mesure qui en était une très bonne. Et M. Crosbie avait recommandé à ce comité de se pencher sur cette mesure-là. Mais, malheureusement, comme on le sait, son gouvernement a défait le budget Crosbie ainsi que notre gouvernement.

Alors, aujourd'hui, nous nous retrouvons, cinq ans plus tard, avec une conjoncture économique encore plus dure qu'en 1979 et, malheureusement, nous ne pouvons pas suivre toutes les mesures que nous voudrions et les mettre à exécution pour aider les bénévoles ainsi que les associations de bénévoles et les groupes communautaires. Mais cela s'en vient parce que notre ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) ainsi que le secrétaire d'État aux affaires extérieures sont très conscients de l'apport de tous les bénévoles.

Aussi, c'est pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a encouragé la population canadienne à aider au sujet de la famine en Éthiopie plutôt, encore une fois, que tout simplement l'État apporte des fonds pour aider dans ce pays. Nous savons très bien que le mouvement du bénévolat est un atout extraordinaire pour le Canada et que les Canadiens sont des gens très généreux. Alors, la mesure dont il parle, nous allons l'étudier avec toutes les autres. Mais, malheureusement, à cause du déficit qu'on nous a laissé, à cause de la conjoncture économique, on ne peut pas faire toutes les belles choses que l'on voudrait. C'est précisément pour cela que l'on est très heureux que le peuple canadien ait défait ce gouvernement et nous ait mis en place pour qu'on puisse, enfin, changer beaucoup de choses et donner une meilleure qualité de vie à tous les Canadiens.

• (1540)

[*Traduction*]

M. de Corneille: Monsieur le Président, je me réjouis d'apprendre que c'est là l'atout qu'ils gardaient en réserve. Compte tenu du grand nombre de chômeurs, j'aimerais bien qu'ils s'en servent pour créer des emplois. Si la députée dit la vérité, c'est encore pire que je ne pensais. Elle dit qu'à l'époque où le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) était premier ministre, ils étaient au courant de ce programme. Même s'il a fait l'objet de recommandations, le budget de l'actuel ministre de la Justice (M. Crosbie) ne le mentionne même pas. Il semble, par conséquent, qu'ils aient manqué le coche non pas une fois, mais deux. Ce programme avait déjà été proposé et ils le savaient. Ils avaient eu l'occasion déjà de l'envisager et ils ne l'avaient même pas fait figurer au budget de l'actuel ministre de la Justice.

Le budget à l'étude que le gouvernement a mis neuf mois à préparer devait mettre l'accent sur la création d'emplois. Chacun reconnaît que la formule «donnant-donnant» est valable, mais le gouvernement n'indique nulle part dans le budget qu'il va l'envisager. J'ai lu les documents budgétaires d'un bout à l'autre et je n'y ai rien trouvé qui indique qu'il entend envisager cette formule. Certes, je me réjouirais si le ministre des Finances (M. Wilson), avec l'appui de l'actuel secrétaire d'État (M. McLean) constituait un comité pour nous permettre d'en étudier les incidences sur l'emploi et les organismes charitables au Canada.

M. Jim Jepson (London-Est): En ce sixième jour de débat, monsieur le Président, je prends volontiers la parole pour faire savoir que je souscris au train de mesures que le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncées à l'occasion de son budget.

Pendant près de 14 ans, j'ai connu les hauts et les bas de la gestion d'une petite entreprise dans ma circonscription de London-Est. Il importe au plus haut point que le budget corresponde aux vues non pas des hommes politiques, mais des Canadiens de toutes les régions et de tous milieux qui sont venus à Ottawa servir l'intérêt national.

En tant que propriétaire d'une petite entreprise, j'estime qu'il importe d'accorder plus de crédit que par le passé à la sagesse collective des agents de la libre entreprise. Pour qu'un organisme retrouve et conserve la santé, il faut d'abord et avant tout assurer sa subsistance. Enfin, notre économie reçoit autre chose que les cataplasmes du passé. S'ils ont pu apporter un bien-être temporaire, ils n'ont éliminé que les symptômes sans pour autant s'attaquer à la racine du mal.

Les petits hommes d'affaires—que dis-je—la majorité des Canadiens savent, pour l'avoir vérifié, que l'approche précédente a été vaine et que le temps est venu de changer de cap. Nous croyons que notre budget traduit bien les idées des Canadiens, car nous avons bénéficié de la sagesse collective de nombreux Canadiens de toutes les régions du pays qui ont généreusement partagé leurs idées avec nous ces derniers mois.

En intervenant dans le débat sur le budget, je puis dire aux habitants de la circonscription de London-Est que l'engagement pour le changement que notre parti a pris envers eux a vraiment commencé à se réaliser. De la discussion entourant le budget se dégagent deux thèmes principaux. Le premier reflète l'approche du gouvernement précédent. Cette approche a été rejetée par les électeurs canadiens. Elle consiste à juger un gouvernement à ses largesses. Les députés des partis d'opposition demandent à chaque Canadien d'évaluer le budget en se demandant ce qu'il leur apporte à chacun en particulier ou de l'examiner sous l'angle de l'intérêt collectif de tous les Canadiens.

Cette approche n'a pas donné les résultats escomptés sous le gouvernement précédent, bien qu'on l'ait sans doute appliquée dans les meilleures intentions du monde. Elle n'a rien fait pour encourager les investissements et la création d'emplois, mais a plutôt lesté notre reprise économique d'une dette qui absorbe présentement un dollar sur trois de l'impôt des contribuables canadiens.

Je demande à mes collègues libéraux et néo-démocrates à la Chambre d'envisager le budget d'un point de vue plus positif et objectif. Pour en arriver à une évaluation objective des mérites du budget, il faut s'interroger sur le budget dans son ensemble en s'attachant à ses répercussions globales. Nous comprenons tous que le budget a pour fonction primordiale de lancer le processus de restauration de la confiance dans nos milieux d'affaires et dans notre pays. Une économie prospère fera diminuer le chômage et permettra au gouvernement d'assurer une protection efficace et d'insuffler un nouvel espoir à ceux qui sont aux prises avec les périls d'une économie vacillante.

Étant donné l'état critique de notre économie, le temps me paraît venu d'écarter la tentation de marquer des points politiques et de travailler ensemble dans les intérêts les meilleurs de tous les Canadiens. Le meilleur aspect de notre budget est le réalisme avec lequel il vise à remédier aux problèmes du chômage et de l'inertie économique du Canada. C'est à cela que doit s'attacher un budget responsable, car ces problèmes fondamentaux sont la source directe des innombrables autres

graves problèmes qu'éprouvent les Canadiens auxquels le gouvernement a promis de venir en aide.

Notre budget constitue une réponse réaliste aux échecs du gouvernement précédent. Ce gouvernement devait affronter de graves problèmes et il a cru que la meilleure façon de les régler était d'accroître massivement les dépenses de l'État. Cependant, nous nous retrouvons toujours avec le problème du chômage, une dette sans cesse croissante et un déficit structurel qui a entravé la relance économique.

Je voudrais parler du budget en me mettant dans la peau d'un chef de petite entreprise. Tout le monde reconnaît l'importance des petites entreprises. D'après la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, elles créent au moins 80 p. 100 de tous les emplois durables. La prospérité des petites entreprises est donc une condition essentielle à la croissance économique de notre pays. Or cette prospérité dépend de l'environnement économique, qui, dans une grande mesure, est lié au régime fiscal. Tout cela exerce une influence directe sur la volonté d'investir, de prendre des risques, sur la flexibilité de la main-d'œuvre et sur le pouvoir d'achat des consommateurs.

Aujourd'hui, je parlerai surtout de la façon dont le budget modifie les structures fiscales de manière à permettre aux petites entreprises d'engager le processus de renouveau économique. Le changement le plus remarquable annoncé dans le budget consiste à exonérer tous les Canadiens de l'impôt sur les gains en capital, jusqu'à concurrence de $500,000, pendant leur vie. En 1972, suite à la recommandation de la Commission royale de 1966 sur la fiscalité, le gouvernement a créé un impôt sur les gains en capital, surtout par souci d'équité. On a décidé en même temps de n'inclure que la moitié des gains en capital dans le revenu imposable parce qu'on savait qu'un impôt de cette nature aurait des effets néfastes pour l'économie. On estimait également qu'il fallait compenser l'érosion de la valeur des biens due à l'inflation.

En 1985, il nous paraît opportun de modifier cette législation. A cause de la conjoncture économique, il est nécessaire d'avoir recours à de nouvelles mesures pour favoriser les investissements et encourager les entreprises à créer des emplois et à élargir les possibilités offertes aux Canadiens. Actuellement, les hommes et les femmes d'affaires ne prennent pas les initiatives qui assureraient une croissance économique, mais nous pensons que ce budget les incitera à le faire.

L'impôt sur les gains en capital a rendu moins intéressants les investissements. Les règles fiscales permettaient de déduire une partie des pertes en capital qui sont particulièrement importantes en période de récession. Par ailleurs, on a déjà expliqué que l'inflation créait sur le papier des gains en capital imposables, même si la valeur d'un bien avait diminué en réalité. Enfin, le régime des gains en capital a tendance à bloquer les investissements là où il sont, ou à décourager carrément les investisseurs.

L'exonération de l'impôt sur les gains en capital vise à mieux récompenser les petites entreprises pour les risques qu'elles prennent, dans l'espoir qu'elles investiront et se développeront, ce qui créera des emplois et procurera de nouvelles possibilités aux Canadiens. Si l'argent investi dans une petite entreprise rapporte plus, nous pensons qu'il va y avoir plus d'investissements qu'auparavant.

• (1550)

Je voudrais dire une dernière chose à propos des gains en capital et c'est que c'est un signal lancé à tous les Canadiens. Toutes les mesures du budget, mais tout particulièrement celle-ci, disent aux gens que nous comptons sur eux pour passer à l'action et prospérer. Si les gens ont le sentiment qu'ils peuvent réussir en se servant de leurs ressources, notre budget aura beaucoup fait.

Montrant son grave manque de confiance dans le tempérament des Canadiens, l'opposition prétend que l'exemption pour gains en capital ne va servir qu'à avantager les riches qui achèteront un condominium en Floride. Nous, le gouvernement conservateur, ne partageons pas ce point de vue. Nous faisons profondément confiance aux Canadiens et nous sommes convaincus qu'ils suivront ces initiatives et que tous partageront cette ouverture.

Malheureusement, l'opposition n'a pas l'air de se rendre compte que la plus importante de toutes les raisons d'exporter des capitaux et de les investir à l'étranger, c'est que le Canada est devenu un endroit où il n'était plus intéressant d'investir à cause du climat fiscal et des réglementations. Nous disons, nous, que le Canada est un bon endroit pour investir, et on va le voir dans les jours à venir. On voit déjà apparaître de nombreux indices économiques favorables sur le marché, et l'on peut sentir un nouvel élan de confiance et d'optimisme. L'AEIE a essayé de maintenir l'emploi au Canada, mais à long terme, elle l'a détruit en rendant d'autres pays plus intéressants pour les investisseurs. On avait là encore la même vision à court terme qu'avec le Programme énergétique national et la taxe sur les recettes pétrolières et gazières.

En 1985, le Canada est en train de devenir l'un des endroits les plus intéressants pour investir en raison de la confiance que nous avons manifestée au pouvoir de décision des consommateurs comme des hommes d'affaires. Nous sommes persuadés que d'ici à deux ans, l'opposition sera étonnée de voir à quel point les Canadiens de tous niveaux de revenu auront accueilli favorablement cette possibilité d'investir dans leur propre pays. Nous croyons dans les Canadiens. Une exemption pour gains en capital ne signifie pas grand-chose s'il n'y a pas d'argent à investir. Le budget s'attaque à la question et comporte un certain nombre de mesures qui complètent l'exemption, afin de faire profiter le simple Canadien des retombées de cette initiative. Le budget libère de nouvelles sources de capitaux d'investissement et ces nouveaux investissements vont créer des emplois.

Le budget va favoriser la création de fonds de capitaux spéculatifs comme celui de la Fédération du travail du Québec. Cet instrument d'investissement direct, qui profitera tant aux travailleurs organisés qu'aux petites entreprises, sera encouragé par l'octroi d'un crédit d'impôt généreux à ceux qui s'en prévaudront. Les crédits d'impôt à l'investissement sont reconnus comme l'un des moyens les plus positifs de favoriser l'accès au marché. Cette mesure portera le montant du crédit jusqu'à concurrence de 40 p. 100 de la valeur de l'investissement. Soixante p. 100 de cet argent seront investis dans de petites entreprises canadiennes.

Le programme novateur qu'est le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec a inspiré cette mesure et il a été une véritable révélation. Ce programme a été mis sur pied par des travailleurs qui voulaient se sortir du marasme de la récession.

Le fonds québécois existe depuis deux ans et il a été très avantageux pour les participants, tant à cause de sa valeur à titre d'investissement que pour le crédit d'impôt qu'il procure. En outre, on pense qu'à cause de la façon dont il stimule l'économie, il a fourni du travail à un millier de Québécois.

Les porte-parole de l'opposition n'ont pas dit grand-chose de cette mesure, et j'imagine que c'est la meilleure recommandation qu'ils puissent nous en donner. Puisqu'il s'agit d'un crédit d'impôt, c'est un instrument très progressiste qui vise à favoriser la participation des travailleurs au financement des entreprises. Il permettra aussi aux contribuables à revenus relativement faibles de profiter de l'exemption de l'impôt sur les gains en capital répartie sur toute leur vie. Il est difficile de dire qui en profitera davantage, les investisseurs ou les entreprises, mais il est bon de voir des mesures qui ne distribuent pas des avantages seulement d'un côté tout en imposant l'ensemble du système. J'espère que tous les députés se joindront à moi pour féliciter le ministre des Finances d'avoir avancé cette proposition novatrice. Je pense qu'elle mérite notre encouragement parce qu'elle sera d'une grande importance économique pour toutes les régions du Canada.

Une autre mesure progressiste annoncée dans le budget avait été proposée pendant le processus de consultation complète que nous avions mis sur pied. La Canadian Organisation of Small Business et la Fédération canadienne des entreprises indépendantes recommandent toutes deux énergiquement qu'on puisse se servir de certaines caisses de pension pour investir dans de petites entreprises. La disponibilité de plusieurs milliards de dollars de plus pour financer les petites entreprises par l'émission d'actions fera beaucoup pour permettre à ce secteur de s'adapter à l'évolution technologique et aux conditions du marché. En donnant aux petites entreprises à la fois l'encouragement voulu pour augmenter leur financement par actions et l'occasion de le faire, le budget a fait un pas énorme pour assurer un renouveau économique stable.

Un facteur clé dans toute économie concurrentielle au cours des quelques prochaines décennies sera la priorité qu'elle accordera à la technologie de pointe et à la recherche. Le Japon et l'Allemagne de l'Ouest le reconnaissent et leur économie le réflète. Malheureusement, dans le passé, nos programmes socio-économiques n'ont fait pour ainsi dire aucun cas de la nécessité d'adopter une approche réfléchie pour favoriser l'innovation qui peut être mise au point et appliquée dans le domaine de la fabrication. D'autres grands pays industrialisés consacrent près du double de ce que le Canada consent à la recherche et au développement, en proportion de son produit national brut. Le crédit d'impôt à la R.-D. pour les petites entreprises atteint 35 p. 100 des dépenses pour la recherche et le développement, jusqu'à concurrence de $700,000. Le crédit sera remboursable en entier à l'entreprise qui s'en sera prévalue. C'est donc un avantage beaucoup plus direct puisque, auparavant, le crédit d'impôt n'était remboursable qu'à 40 p. 100 de sa valeur.

Ce programme vise expressément le secteur des PME. C'est une mesure progressiste car, grâce à cet argent, on pourra dorénavant lancer des projets qui n'auraient jamais décollé autrement. Si nous voulons une économie qui soit spécialisée tout en demeurant souple, voilà précisément le genre de programme qu'il nous faut. Pour être concurrentiel, il faut être efficace. On doit donc faire fructifier au maximum les ressources disponibles. A mon sens, les mesures fiscales prévues dans le budget répondent à des objectifs très valables. Par ailleurs, il est bon de constater que le régime sera examiné de fond en comble à l'aide du document de travail concernant l'impôt sur le revenu des sociétés.

Lors des consultations qui ont précédé le budget, les représentants du milieu des affaires ne se sont jamais opposés à payer leur juste part d'impôt, mais ils se demandaient bien pourquoi le régime était si compliqué. Cette complexité les pénalisait autant que de lourds impôts à payer. Plus le régime est compliqué, plus il exige du temps, de l'énergie et des dépenses. Cela nuit profondément à l'organisation des entreprises, grandes ou petites, et à leur planification. Notre gouvernement est sensible aux problèmes que cause un régime fiscal compliqué.

En terminant, je voudrais dire quelques mots du déficit. Les Canadiens qui réfléchissent le moindrement savent que nous ne pouvons pas continuer à dépenser au-delà de nos moyens. Mais nous ne pouvons pas réduire le déficit du jour au lendemain. Nous devons, d'autre part, faire en sorte que les programmes sociaux auxquels nous tenons tous demeurent très efficaces. Le ministre des Finances a tenu compte de cet impératif et j'appuie le budget qu'il nous a présenté. Des programmes importants ont été conservés, et le niveau des impôts reste équitable. Parallèlement, nous avons entrepris une action énergique en vue de la réduction du déficit.

Le budget 1985 constitue un changement historique pour le gouvernement canadien; il amorce une nouvelle orientation audacieuse, qui consiste à remettre les responsabilités au secteur privé, comme il se doit. C'est là l'unique façon d'avoir une économie forte et viable. J'invite tous les députés à éviter de semer la crainte, et à appuyer avec nous un budget qui manifestement trace une nouvelle orientation positive pour le Canada. C'est une orientation qui va utiliser notre vaste et riche réservoir de ressources naturelles et humaines qui est resté inexploité pendant beaucoup trop longtemps.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations au sujet du discours du député de London-Est (M. Jepson). Il y a dans le budget des injustices fondamentales qu'à mon avis les ministériels n'ont pas acceptées, ou pas comprises. Il se félicite de ce que l'exemption des gains en capital va maintenant permettre aux gens de réaliser $500,000 de gains en capital sans payer le moindre impôt. Mais il ne nous dit pas d'où cet argent va provenir. Il va provenir de la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

• (1600)

Cela va se reproduire à tous les ans. C'est $100 par année pour un retraité en 1986; $200 en 1987, et $300 en 1988. Il faut doubler le montant quand il s'agit d'un ménage dont les deux conjoints touchent la sécurité de la vieillesse. Quand le ministre des Finances (M. Wilson) ou ses collègues disent que les retraités doivent faire leur part pour réduire le déficit, ce n'est pas vrai. On demande aux retraités de prendre cette part sur le montant dérisoire qu'ils ont pour vivre, afin de financer cette énorme exemption d'impôt sur les gains en capital, exemption qui va s'élever à plus de un milliard de dollars par année en l'espace de deux ou trois ans. Cela débute lentement mais fait boule de neige.

Le gouvernement soutient que c'est une bonne chose, parce que cela signifie un surimpôt pour les gens aisés, les sociétés et les banques en 1986. Voilà qui est exact. Mais ce que le gouvernement ne dit pas, c'est que c'est pour une année seulement. Les avantages de l'exemption d'impôt sur les gains en capital, eux, vont se renouveler à perpétuité, si le gouvernement a la chance de rester au pouvoir. La charge que cela impose aux retraités pour soulager les riches va demeurer à perpétuité.

Faut-il s'étonner que des millions de Canadiens soient sceptiques à l'égard du budget? Ils se disent que l'association canadienne qui défend les intérêts des petites entreprises, les grosses entreprises, les présidents de sociétés, les représentants des milieux financiers de la rue Bay et de la rue Saint-Jacques ont été longuement consultés. Mais les organismes de retraités et ceux qui représentent les personnes âgées ou bien n'ont pas été consultés du tout, ou bien n'ont pas été écoutés, monsieur le Président.

Comment le député peut-il chanter les louanges d'un budget dont l'iniquité est si apparente? Il enlève aux pauvres, en particulier à ceux qui sont âgés, en particulier aux femmes de 65 ans et plus, aux veufs, à ceux qui sont séparés ou divorcés et qui n'ont qu'un revenu, afin de financer cette exemption d'impôt sur la spéculation foncière et sur les objets d'art autant que sur l'occasionnel investissement dans une petite entreprise. Est-ce vraiment juste? Que le député essaie donc de défendre cela.

M. Jepson: Je remercie le député d'avoir posé cette question. Nous croyons qu'il s'agit là d'un budget équitable. Nous croyons qu'en élisant 211 de nos candidats, les Canadiens nous ont très clairement signifié qu'il était temps de changer de politique économique nationale et de prendre ces décisions difficiles.

J'ai bien examiné ce budget et je crois qu'il faut féliciter le ministre des Finances d'avoir su répartir les changements de façon juste et équitable. Je crois que tous les Canadiens, y compris les personnes âgées, sont prêts à faire aujourd'hui des sacrifices pour s'assurer des avantages à long terme, avantages qui n'existeront pas lorsque bien des gens prendront leur retraite parce que les caisses de pensions de retraite ont été sérieusement réduites et presque épuisées afin de couvrir l'énorme dette qu'il nous a fallu absorber ces dernières années.

Je dirai au député que la grande majorité des Canadiens estiment que nous devons nous attaquer à cette dette et nous assurer d'une économie florissante et prospère afin que les Canadiens qui prendront leur retraite dans les années à venir disposent de fonds suffisants pour vivre cette retraite en toute sécurité.

M. Gagliano: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de London-Est (M. Jepson). Le député a-t-il lu l'article qui a paru dans le *Citizen* du 30 mai dernier et qui était intitulé: «Le budget fédéral pose des problèmes à la petite entreprise». En voici un extrait:

> Le secteur de la petite entreprise a peut-être chanté trop vite les louanges du budget fédéral de la semaine dernière, auraient dit mercredi des spécialistes en économie fiscale d'Ottawa.

L'article se poursuit:

> Les seuls emplois que le budget contribuera à créer seront sûrement des emplois de conseillers fiscaux professionnels, car beaucoup des nouvelles mesures seront difficiles à saisir sans l'aide d'un spécialiste.
>
> Et parce que certaines des mesures ne sont en fait que des demi-mesures—celle qui vise, par exemple, à hausser les cotisations maximales à des régimes enregistrés d'épargne-retraite sans autoriser les entrepreneurs ou leurs parents à investir les fonds de REÉR dans leur propre entreprise—elles ne valent pratiquement rien pour les petites entreprises.

Le député pourrait-il dire ce qu'il pense de tout cela?

M. Jepson: Je remercie le député de sa question, monsieur le Président. Je n'ai pas lu cet article. J'ai parlé à M. John Bulloch, président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante qui représente, à mon avis, une bonne majorité des petites entreprises au Canada. M. Bulloch a été fort impressionné par le budget. Il y voit un moyen, un tremplin permettant à la petite entreprise de créer des emplois. Il attend avec beaucoup d'impatience, à l'instar de la plupart des Canadiens, selon moi, les résultats positifs qui en découleront.

Permettez-moi de signaler au député que la situation ne pourra pas changer du jour au lendemain. Il faudra du temps. Nous, en tant que gouvernement, disons clairement aux Canadiens que nous avons confiance en eux et confiance dans le monde des affaires. Notre pays possède d'énormes ressources humaines et nationales, et nous faisons confiance au secteur privé pour jouer un rôle important dans la relance. Nous sommes persuadés qu'il y parviendra.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous devons maintenant reprendre le débat. La parole est au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir à ce moment extrêmement critique. Selon moi, par le biais de ce budget, le nouveau soi-disant gouvernement progressiste-conservateur entreprend la destruction de notre régime de sécurité sociale que nous nous appliquons à édifier au Canada depuis 50 ans.

Une voix: A qui essayez-vous de faire peur?

M. Orlikow: Voilà donc un de ces conservateurs bornés et vieux jeu—et je veux dire par là dont les idées remontent à un million d'années environ—qui me demande qui j'essaie d'effrayer. Je lui répondrai: personne. Mis à part quelques Canadiens très riches, tous ceux qui examinent ce budget se rendent compte qu'il se soldera par une réduction importante du niveau de vie de tous les Canadiens. Ce sont là les faits, monsieur le Président. Je ne veux faire peur à personne.

Nous voilà en train de débattre certains des premiers principes que nous pensions avoir établis il y a bien longtemps au sujet de questions comme les pensions, les services sociaux, et l'aide que l'État se doit d'apporter aux gens dans le besoin. Permettez-moi de signaler aux députés conservateurs qui voudraient ne pas tenir compte de la réalité certains renseignements très opportuns contenus dans un rapport publié récemment par le Conseil national du bien-être social et qui traite de la recrudescence de la pauvreté. Ce n'est pas moi qui le dis. C'est là le sujet du rapport présenté par le Conseil national du bien-être social.

Je voudrais brièvement vous faire part de ce que renferme ce rapport. Il signale que les Canadiens ont été durement frappés par la récession. Il ajoute que pour la première fois depuis 1969, le nombre de personnes pauvres a cessé de diminuer. De 1981 à 1983, ce nombre a augmenté de façon marquée. Au cours de cette période 600,000 personnes sont venues grossir

les rangs des pauvres. Ils sont maintenant plus de quatre millions dans ce cas, ce qui fait une augmentation de 24 p. 100 en deux ans.

Une personne sur six vit maintenant dans la pauvreté, une forte augmentation par rapport aux résultats d'il y a quelques années, alors que la proportion était de une personne sur sept. La situation s'est considérablement détériorée. Les dispositions budgétaires aggraveront la tendance des dernières années et auront des conséquences catastrophiques pour les contribuables à revenu modique.

• (1610)

Voyons un peu ce qui va se passer dans le cas des pensions. On nous a répété à maintes reprises que la désindexation des pensions ne ferait pas baisser le niveau de vie des retraités dans les années à venir. Depuis que je suis député, je ne crois pas que nous ayons dans tout ce temps-là, jamais pris de décision plus importante que celle d'indexer les pensions de vieillesse. Que les députés tâchent de se souvenir de la situation telle qu'elle était avant que nous n'indexions les pensions. Je rappelle aux conservateurs que l'un des facteurs les plus importants à avoir à l'époque contribué à la défaite du gouvernement libéral qui a été au pouvoir de 1945 à 1957, tenait du fait que, en 1956 ou 1957, ce gouvernement libéral dont les recettes étaient énormes n'était disposé à augmenter les pensions que de $6 par mois. Le chef conservateur qui avait réussi à sortir ce parti de l'anonymat et l'avait amené à former le premier gouvernement conservateur depuis des générations, M. Diefenbaker, a arpenté le pays blâmant à juste titre les libéraux et les appelant les «gars à 6 piastres».

M. Diefenbaker a été élu et en a profité pour augmenter les pensions, mais bien que les retraités et leurs porte-parole aient réclamé des augmentations assez régulières en raison de la hausse du coût de la vie, elles ne leur étaient accordées qu'en période d'années électorales par le gouvernement, libéral ou conservateur, qui cherchait à s'attirer les faveurs des retraités. L'une des décisions les plus importantes à avoir été prises par un parlement canadien—et si ma mémoire est fidèle, elle a été adoptée à l'unanimité par les trois partis représentés alors au parlement—avait été d'indexer les pensions de façon qu'à chaque augmentation du coût de la vie le niveau de vie réel des retraités ne baisse pas.

Voilà que le gouvernement décide maintenant de désindexer les pensions. Désormais, l'augmentation dont pourront bénéficier les pensionnés sera fonction de l'augmentation du coût de la vie supérieure à 3 p. 100 et encore là la pension ne sera ajustée que pour la portion dépassant de 3 p. 100 l'augmentation du taux réel de l'inflation. Cela signifie que le niveau de vie des prestataires de la sécurité de la vieillesse—je ne parle pas du supplément de revenu garanti—baissera de 3 p. 100 par an tant que sera maintenue la désindexation.

M. McDermid: A moins que l'inflation ne tombe en deçà des 3 p. 100.

M. Orlikow: J'ai entendu l'interjection du député. Le taux de l'inflation commence à grimper aux États-Unis et au Canada. J'invite les députés à réfléchir à ce que cela signifie pour les personnes qui prendront leur retraite cette année parce qu'elles auront atteint l'âge de 65 ans. Dans cinq ans—et l'on sait que les gens vivent plus longtemps de nos jours—la valeur réelle des pensions de vieillesse baissera de trois fois cinq, soit de plus de 15 p. 100.

Qu'en est-il maintenant de ceux qui ont maintenant 50 ans et qui songent à ce qui les attend quand ils prendront leur retraite à 65 ans? Ils avaient toutes les raisons de croire qu'ils disposeraient des prestations du Régime de pensions du Canada, quelles qu'elles soient, dans 15 ans, de celles du régime privé auquel ils cotisent et du montant qu'ils ont épargné ou qu'ils ont investi dans un REER. Cependant, l'important est ce que la plupart d'entre eux touchera en guise de pension de vieillesse, pension qui s'élève aujourd'hui à $269 par mois. A supposer que le coût de la vie augmente de 3 p. 100 ou davantage au cours des 15 prochaines années, au moment où ils prendront leur retraite à 65 ans, dans 15 ans, la valeur de leur pension de vieillesse ne sera que la moitié de ce qu'elle est aujourd'hui. Voilà une perspective fort inquiétante pour tous ceux qui s'efforcent de planifier leur retraite, des personnes qui espéraient, avaient toutes les raisons de croire qu'elles prendraient leur retraite dans un certain confort et dans la dignité. La désindexation de la pension de la vieillesse réduit à néant cette perspective.

S'il est juste ou nécessaire de désindexer la pension de la vieillesse, je demande aux ministériels de nous dire si la désindexation du Régime de pensions du Canada est également souhaitable. Vont-ils le faire l'an prochain? Pendant que le gouvernement mène la vie dure aux simples citoyens, il offre aux riches l'occasion d'investir $15,500 chaque année dans un REER. Qui a les moyens d'investir $15,500 dans un REER chaque année? Seulement ceux qui ont des revenus très élevés.

L'ancien gouvernement libéral avait abaissé le taux marginal d'imposition des contribuables à revenu élevé. Aujourd'hui, ces mêmes contribuables sont certains de toujours être imposés à ce même taux et ils pourront aussi ne pas payer d'impôt sur $15,500, avant leur retraite, bien qu'étant dans les tranches de revenu élevé. Ce qui équivaut à une concession fiscale de l'ordre de $6,000 à $7,000 par année. Comparons cette situation avec ce que le gouvernement offre aux pensionnés de la vieillesse.

On a estimé que la désindexation de la pension de la vieillesse permettra au gouvernement d'épargner 1.6 milliard de dollars, et ce seront évidemment les personnes âgées qui feront les frais de cette économie. En même temps—et je n'ai pas le temps d'en parler aujourd'hui mais j'y reviendrai sûrement à une autre occasion—le gouvernement accorde des concessions et des avantages fiscaux aux riches. Le gouvernement perdra 1.4 milliard de recettes et cette somme servira presque exclusivement à enrichir les riches. Autrement dit, le gouvernement annonce qu'il enlèvera 1.6 milliard aux retraités et qu'il transférera presque tout ce montant aux bien nantis. Voilà où le gouvernement veut mener les Canadiens. Il ne peut cependant tromper les retraités. Il ne peut leur dissimuler les faits. Ils sont peut-être vieux, mais ils ne sont pas bêtes.

M. McDermid: C'est vrai.

Mme Mailly: C'est exact.

M. McKenzie: C'est vrai.

M. Orlikow: Oui, c'est vrai. Je dois avoir touché un point sensible, car les conservateurs commencent à s'agiter. Il faudra quelques mois aux personnes âgées pour se rendre compte de ce qui leur arrive. Ils s'en rendront compte quand ils iront à l'épicerie et verront que le prix des denrées alimentaires—de la viande, du lait, du fromage, et ainsi de suite—a augmenté, et quand ils recevront leur chèque de pension pour constater qu'il n'augmente plus comme avant. Ils n'auront pas besoin de demander aux députés de l'opposition, ni aux organismes qui défendent déjà leur cause de leur expliquer la situation. Ils sauront tous ce qui s'est passé, car cela saute aux yeux.

• (1620)

Une très forte proportion de nos retraités, surtout les femmes seules, les veuves, les célibataires et celles qui sont restées à la maison pour élever leurs enfants, qui n'ont donc pas travaillé ces dernières années, vivent actuellement dans le dénuement. La triste vérité, c'est que nous ne savons vraiment pas dans quelles conditions elles vivent. Nous ne savons pas jusqu'à quel point la vie est dure pour elles.

Je constate que le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) est maintenant parmi nous, monsieur le Président. Puisque le Parlement ne siégera pas à compter du 1er juillet, je l'invite à venir voir avec moi les soupes populaires dans notre grande ville de Winnipeg. Allons tous deux voir celle de la rue Broadway dans l'édifice Broadway Optimist. Visitons ensemble l'Armée du Salut et d'autres centres autochtones qui s'occupent de nourrir les gens. Je voudrais qu'il fasse le tour avec moi des églises catholiques où on distribue des paniers de provisions, des produits alimentaires et des boîtes de conserve. J'aimerais que nous parlions tous deux au gens qui œuvrent dans ces centres. Et nous pourrions peut-être, à nous deux, réussir à convaincre le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) de faire de même à Toronto. Nous pourrions alors nous rendre compte de nos propres yeux que des centaines de milliers de gens dans notre pays riche vivent dans des conditions semblables à celles des populations du tiers monde.

A Winnipeg, nous avons un programme d'alimentation dans les écoles actuellement. Quand on a lancé ce programme, bien des gens n'en voyaient pas la nécessité. Ils prétendaient que les écoles n'avaient pas pour mission de nourrir les gens. Et pourtant, le seul repas nutritif que prennent certains élèves dans une journée leur est donné à l'école. Je trouve que c'est une honte pour tous les Canadiens. Je trouve que c'est une honte pour nous tous les députés de tolérer qu'une telle situation existe au Canada.

Je demande donc aux conservateurs d'aller se rendre compte eux-mêmes de ce qui se passe vraiment chez nous. Qu'ils aillent voir, de leurs propres yeux, comment les gens vivent. Et si ces députés ont un peu de cœur, ils diront au premier ministre (M. Mulroney) et au ministre des Finances (M. Wilson): «Vous vous engagez dans la mauvaise voie.» Nous ne pouvons pas, en toute conscience, laisser tant de gens continuer à vivre dans de pareilles conditions si nous avons la moindre parcelle de compassion pour eux, et un tant soit peu le sens de la dignité.

Rappelons-nous ce que le budget signifie pour les enfants. On a indiscutablement mis en place un régime régressif. D'après les calculs mêmes du ministre des Finances, on récupérera quelque 15 millions de dollars auprès des familles en 1985-1986 et quelque 40 millions en 1986-1987 par suite des compressions pratiquées dans les allocations familiales. Les allocations familiales sont réduites parce qu'on les a désindexées. Pire, le pouvoir d'achat que représente ces allocations est tombé du tiers depuis 10 ans. En outre, on réduit de beaucoup l'exemption fiscale pour enfants dans ce budget. Et le crédit d'impôt pour enfants a été réduit aussi énormément lorsqu'on a modifié le seuil de revenu de ceux qui y avaient droit et qu'on l'a désindexé.

J'aimerais maintenant dire quelques mots des familles qui vivent dans la misère. Selon le rapport que j'ai mentionné tout à l'heure, le taux de pauvreté chez les familles ayant un enfant s'est accru de 17.2 p. 100 de 1980 à 1983. Chez les familles de deux enfants, il a progressé de 25.7 sur la même période de temps. Ces chiffres sont révoltants. Je demande donc instamment au gouvernement de voir la réalité en face en accroissant le revenu des petites salariés au lieu de les diminuer comme s'il s'est proposé de le faire dans son budget.

Nous ne devrions pas envisager, à mon avis, d'augmenter des taxes de vente rétrogrades sur les biens essentiels. Nous devrions les supprimer. Il faut supprimer la taxe de vente sur les articles importants et utiles dont ont besoin toutes les familles, au lieu de l'augmenter. Pour conclure, je répète que le budget à l'étude est sans doute le pire à nous être présenté depuis plus de vingt ans que je suis député.

Des voix: Bravo!

M. Jepson: Monsieur le Président, en écoutant le discours du député, j'ai trouvé désolant qu'il se montre aussi défaitiste. Il est regrettable qu'il ait insisté sur les aspects négatifs et sur le passé. Le budget à l'étude donne une nouvelle orientation au pays, et crée un sentiment d'optimisme et d'espoir. Je demande au député d'y réfléchir.

Je crois sincèrement que si le Nouveau parti démocratique n'obtient pas plus de voix aux élections, c'est parce qu'il adopte une attitude négative en examinant la situation d'un point de vue plus théorique que pratique. Je demande au député d'envisager la nouvelle orientation que nous donnons au Canada. Je lui demande d'être objectif. Je lui demande de se joindre à nous pour donner à tous les Canadiens un nouvel avenir et un nouvel espoir.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député de London-Est (M. Jepson) prétend que le gouvernement et son budget donnent une nouvelle orientation au pays. Il n'y a rien de nouveau dans le budget à l'étude. Il y a plusieurs années, quand Mme Thatcher a été élue pour la première fois, elle a commencé à appliquer les mesures même que notre gouvernement propose aujourd'hui. Je conseille au député de voir ce qui s'est passé en Grande-Bretagne, où le chômage est à son niveau le plus fort.

M. Riis: Le plus fort! La situation n'a jamais été pire.

M. Orlikow: Je pense que vous avez raison. La situation n'a jamais été pire. Elle est sans aucun doute pire qu'à l'époque de la grande dépression des années 30. Je demande au député de voir ce qui se passe en Allemagne. Il y a quelques années, les électeurs allemands ont renversé un gouvernement social-démocrate.

Une voix: Ils l'ont fichu dehors!

M. Orlikow: Un député dit qu'ils l'ont fichu dehors. C'est vrai. Ils étaient parfaitement en droit de le faire en régime démocratique. On a supposé, à l'époque, et tous les prétendus experts l'ont signalé, qu'il faudrait attendre une génération pour que le parti social-démocrate forme à nouveau un gouvernement en Allemagne. Le gouvernement allemand actuel suit la même politique que celle envisagée par notre gouvernement pour le Canada. Dernièrement, des élections ont eu lieu dans les deux principaux États d'Allemagne de l'Ouest. Près de deux ans après les élections, la popularité du parti au pouvoir a diminué de 7 p. 100.

Je veux faire une prédiction de plus pour le député. Si ce n'était pas illégal, j'aimerais faire un pari avec lui. Je suis prêt à parier une petite somme avec le député que d'ici à un an, en raison de la politique du gouvernement actuel, il y aura 100,000 chômeurs de plus dans notre pays.

• (1630)

M. McDermid: Monsieur le Président, j'aime toujours entendre le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

M. Blackburn (Brant): Nous entendrons maintenant des trésors de sagesse.

M. McDermid: Sa sincérité est incontestable. On ne peut en dire autant du député de Brant (M. Blackburn). Je voudrais commenter l'attitude du député. Nous avons certes des problèmes au Canada. Cela ne fait nul doute. Toutefois le déficit augmente à un rythme effréné. Les paiements d'intérêt sur le déficit représentent 25 p. 100 de notre budget ce qui nous laisse 75 p. 100 à consacrer aux divers programmes du gouvernement fédéral.

Tout ce que j'entends dire par les députés néo-démocrates est que nous devrions dépenser davantage et nous occuper moins du déficit sauf dans un domaine. Ils prétendent que nous devrions réduire nos dépenses militaires, abandonner l'OTAN et NORAD. C'est le seul domaine où ils voudraient que nous réduisions nos dépenses.

Si nous continuons à augmenter nos dettes à ce rythme accéléré, les personnes âgées, les soins médicaux et l'enseignement postsecondaire ainsi que nombreux autres programmes offerts par le gouvernement fédéral en souffriront. Ils souffriront encore plus si nous ne nous attaquons pas au problème dès maintenant, afin de veiller à ce que les personnes âgées et tous ceux qui ont besoin de notre aide puissent en profiter.

M. Orlikow: Monsieur le Président, bien entendu, nous devons tous nous préoccuper d'un déficit élevé, mais que le député s'interroge sur ses causes. Je lui dirai que notre déficit est si élevé non pas à cause des dépenses excessives du gouvernement et des trop nombreux services qu'il fournit, mais à cause du million et demi de chômeurs.

Je recommande instamment au député de lire un article paru dans le *New York Times* il y a quelques jours. Je peux lui en envoyer une copie. Cet article porte sur un rapport émanant de l'OCDE. Cet organisme prédit que le Canada aura un taux de chômage de 11.5 ou de 11.6 p. 100 l'an prochain et que ce sera le taux de chômage le plus élevé parmi tous les pays de l'OCDE. Ce ne sont pas mes chiffres, ce sont ceux de l'OCDE.

Laissez-moi parler un moment du déficit. Nous avons un déficit parce que notre taux de chômage est supérieur à 11 p. 100. Il y a un million et demi de chômeurs qui touchent des prestations d'assurance-chômage ou d'assistance sociale. Le déficit de la caisse d'assurance-chômage est 5 ou 6 milliards, je n'ai pas regardé le chiffre récemment. Si un million de ces chômeurs travaillaient, ils ne toucheraient pas de prestations d'assistance sociale ou d'assurance-chômage. Ils travailleraient et ils paieraient des impôts. Ils auraient de l'argent pour acheter et ces achats rapporteraient des taxes de vente, fédérale et provinciale. Si les deux tiers des chômeurs actuels travaillaient le déficit serait assez faible.

Il est beaucoup plus important de s'attaquer au chômage que de faire de la réduction du déficit la question primordiale. C'est ce que le parti conservateur et le premier ministre (M. Mulroney) ont promis pendant la campagne électorale, quand il disait «des emplois, des emplois, des emplois». Depuis les élections, le gouvernement a oublié le chômage; il nous dit qu'il faut maintenant se concentrer sur la réduction du déficit. Nous allons y parvenir aux dépens des pauvres et des vieux.

Mme Mailly: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) semble admettre que le problème, c'est le manque d'emplois. Toutefois, nous ne sommes pas du même avis sur les méthodes propres à résoudre le problème. En 1979, lorsque les conservateurs furent au pouvoir pendant seulement neuf mois, le déficit était de 11 milliards. Aujourd'hui, il est de 35 millions. Entre temps, on a dépensé beaucoup d'argent, mais la situation du chômage ne s'est pas améliorée. Il est donc clair que nous devons changer de tactique.

Nous essayons de créer des emplois d'une façon différente. Nous estimons que c'est le secteur privé, et non l'État, qui est la poule aux œufs d'or pour la création des emplois. Le député estime que c'est l'État qui doit créer les emplois. Pourtant, lorsque l'État s'en charge, les emplois ne durent pas.

Certains des collègues du député ont demandé comment nous pouvions parler de réduire le déficit et d'encourager les industries alors que nous sommes à pleine capacité ou presque dans certains secteurs. Le député de Winnipeg-Nord ne semble pas se rendre compte que nous avons des problèmes de structure. Nous avons des capacités de production dans des secteurs qui n'ont pas de marchés. Il nous faut de nouvelles industries dans des secteurs où nous avons des marchés, de façon à créer les emplois dont nous avons besoin. Nous sommes d'accord en ce qui concerne le problème, mais nous différons d'opinion quant à la méthode à utiliser pour le résoudre.

M. Orlikow: Monsieur le Président, bien sûr que nous sommes d'accord sur le problème et en désaccord sur les moyens. La méthode que veut utiliser ce gouvernement a été éprouvée en Grande-Bretagne et en Allemagne. Elle aurait été essayée aux États-Unis de façon plus nette qu'en Europe, mais les États-Unis ont évité le genre de problèmes que nous connaîtrons, sous la direction du président Reagan, en injectant des milliards de dollars dans la défense. Certains, plus versés que moi en économie, ont appelé cela du «heynésianisme militaire».

Notre gouvernement se propose de suivre la pensée du président Reagan qui a dit qu'il fallait s'attaquer au déficit. Pourtant, sous sa direction, les États-Unis accusent le déficit le plus important de leur histoire. Si nous suivons cette voie, dans un an, comme je le disais aux députés, nous aurons encore beaucoup plus de chômage.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je regrette de devoir dire au député que son temps est épuisé. Les questions et les observations sont maintenant terminées.

[*Français*]

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, le discours sur le budget et les documents budgétaires s'y rapportant démontrent, à mon avis, de la part du gouvernement progressiste conservateur et de son ministre des Finances (M. Wilson) une attitude réaliste, courageuse et honnête. Et de ce budget découle une vision nouvelle du Canada.

Il démontre une attitude réaliste parce qu'il s'attaque réellement au déficit. Le gouvernement actuel sait très bien que s'il ne diminue pas les déficits futurs et la croissance vertigineuse de la dette, il devra inévitablement augmenter radicalement les impôts et sabrer dans les mesures sociales de base. Le gouvernement actuel éprouve de la répugnance à en venir à de telles mesures, car le fait d'augmenter radicalement les impôts entraînerait des conséquences néfastes sur la productivité au pays, sur notre concurrence internationale. Également, le fait de sabrer au niveau des services sociaux entraînerait des coûts humains inacceptables, inadmissibles. Il démontre une attitude réaliste, également parce qu'il agit avec douceur et intelligence. Douceur, parce que l'augmentation des taxes se fait progressivement jusqu'en 1990-1991.

• (1640)

Ce budget démontre de l'intelligence parce que l'on sait qu'une augmentation trop rapide des taxes entraînerait des résultats, encore une fois, non souhaitables au niveau de notre développement économique. Intelligence, monsieur le Président, parce qu'il montre la voie à une réduction plus grande encore du déficit. Intelligence, monsieur le Président, parce que c'est un budget qui tient compte de la réalité économique du Canada comparativement à celle des États-Unis. Par habitant, nous avons une dette globale représentant le double de celle existant aux États-Unis. En ce qui concerne le champ fiscal ici au Canada, il est plus restreint que celui des États-Unis parce que déjà fortement occupé.

Monsieur le Président, ce budget dénote également une attitude courageuse parce qu'il augmente les taxes indirectes et directes, mesure évidemment impopulaire pour l'ensemble de la population. Nous devons, cependant, agir immédiatement. Également parce qu'il réduit les dépenses de l'État et en ce faisant il s'attaque directement à des groupes ayant des intérêts, des privilèges particuliers.

Nous savons très bien, monsieur le Président, qu'en faisant le ménage, nous risquons de nous aliéner certains groupes d'intérêt particulier. Cependant, le gouvernement actuel poursuivra son action dans la voie la meilleure pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

Ce budget démontre une attitude honnête, monsieur le Président, parce qu'il expose la situation réelle des finances peu reluisantes. Actuellement, nous avons un déficit annuel de 35 milliards de dollars. Nous avons une dette globale de plus de 190 milliards de dollars. De toutes les dépenses que le gouvernement effectue, 25 p. 100 actuellement ne servent qu'à rembourser l'intérêt sur la dette. Dans cinq ans, si nous n'agissons pas immédiatement, ce sera près de 46 p. 100.

Je veux mentionner également que de ce budget découle une vision nouvelle du Canada fidèle au discours du trône et à l'exposé financier de novembre dernier. Ce budget, monsieur le Président, concrétise la vision nouvelle du Canada que se sont donnée ensemble tous les Canadiens et Canadiennes par l'élection d'un gouvernement progressiste conservateur. Vision nouvelle d'un Canada, où les politiciens et les fonctionnaires auront un rôle plus modeste à remplir. Fin de l'État omnipuissant, fin de l'État omniprésent! Vision nouvelle d'un Canada où les personnes, les individus, le secteur privé auront un rôle désormais plus important à remplir. Naissance d'un État qui crée la liberté et l'esprit d'entreprise. Vision nouvelle d'un Canada où l'État sera un État médiateur dont la fin ultime recherchée sera l'enrichissement collectif.

Le discours du trône, l'exposé financier de novembre dernier et le présent budget proposent une voie nouvelle pour le Canada: La voie du juste milieu fondée sur cette vision nouvelle d'un Canada fort, uni et, enfin, respectueux des provinces.

J'aimerais ici mettre de l'avant quelques énoncés de principe qui se dégagent de ce budget. Je pourrai également apporter les preuves pour bien appuyer ces énoncés de principe.

Premier énoncé, monsieur le Président. Ce budget constitue un tournant historique dans l'évolution sociale et économique du Canada. Il a recours aux forces vives du marché, mise sur l'esprit d'entreprise des Canadiens et Canadiennes en mettant à leur disposition de nouveaux outils et de nouvelles sources de financement.

Voyons les nouveaux outils et nouvelles sources de financement. Nous avons l'exonération de $500,000 de gains en capital pour la durée de la vie du particulier contribuable. C'est une mesure qui favorise la prise de risques et l'investissement dans les petites et moyennes entreprises, et ce pour la création d'emplois permanents.

Ici, monsieur le Président, deux mises au point, une concernant l'allégation du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau). En Chambre ici, cette semaine, il affirmait que cette mesure allait entraîner une spéculation foncière. C'est une allégation, monsieur le Président, qui m'étonne davantage étant donné que le député de Laval-des-Rapides a été ministre des Finances au Québec. Monsieur le Président, suivant la Loi canadienne de l'impôt, suivant la jurisprudence canadienne, situation très clairement décrite dans nos bulletins d'interprétation provenant du ministère du Revenu, tout gain provenant de toute spéculation foncière, gain provenant de toute vente de biens immobiliers lorsqu'il y a spéculation n'est pas taxé comme un gain en capital, mais est taxé comme un revenu, un revenu imposable à 100 p. 100. Par le fait même, monsieur le Président, on constate que cette mesure d'exonération de $500,000 de gains en capital ne s'applique strictement pas, que c'est une affirmation strictement erronée. Également, j'entendais de la part de certains députés et d'autres personnes que c'est une mesure qui pouvait favoriser la spéculation ou l'achat de biens immobiliers, par exemple, aux États-Unis ou ailleurs. Encore une fois, monsieur le Président, si on se réfère aux règles fiscales canadiennes, de même qu'aux traités fiscaux internationaux, qui évitent en principe la double imposition, si une personne investit, disons aux États-Unis ou ailleurs, le gain en capital en résultant sera taxé dans ce pays-là. Ici, au Canada, nous sommes imposés sur nos revenus mondiaux. Ce que nous faisons, nous prenons ce gain-là, nous l'imposons ici au Canada et nous appliquons contre l'impôt à payer le crédit d'impôt étranger. Cette mesure, monsieur le Président, cette abolition du gain en capital, non seulement ne favorisera pas l'investissement immobilier, par exemple, ailleurs qu'au Canada, mais va plutôt donner l'effet contraire et va permettre l'investissement ici au Canada pour la bonne et simple raison qu'ici il n'y aura pas de gain en capital à payer alors que dans les autres pays il y aura un gain en capital à payer et aucun crédit d'impôt applicable ici au Canada.

Ici, monsieur le Président, le coût de la mesure: 550 millions de dollars en 1985, 700 millions de dollars en 1986. Le principe ici, monsieur le Président, est le suivant: au lieu de percevoir ces revenus potentiels, on les confie au secteur privé et on mise sur le fait qu'il en fera bon usage. Les retombées économiques seront à notre avis plus grandes par cette mesure que si le gouvernement lui-même dépensait ces sommes-là. Monsieur le Président, l'ancienne façon de faire de l'ancien gouvernement libéral l'a largement démontré.

Nous avons ici, je sais qu'il me reste peu de temps, plusieurs mesures que je peux mettre de l'avant pour prouver le premier principe que j'ai mis de l'avant. J'ai ici le nouveau crédit d'impôt en vue d'encourager les particuliers à investir dans les fonds de travailleurs, mesure qui aidera à la création d'emplois, non seulement à la création d'emplois, mais qui permettra de maintenir plus facilement les emplois déjà existants, mesure, monsieur le Président, qui démontre le climat bienveillant qui existe entre le nouveau gouvernement fédéral et les provinces.

J'ai ici, encore une fois, une mesure très innovatrice, une mesure qui vise une nouvelle source de financement, une nouvelle source très importante de financement pour les moyennes et petites entreprises, à contrôle canadien, monsieur le Président, et qui résident ici, au Canada. Cette mesure, c'est celle qui met à leur disposition des sources de financement provenant de régimes enregistrés d'épargne-retraite, de fonds enregistrés de revenu de retraite, des régimes de participation différés aux bénéfices et des régimes de pensions. Mesure, monsieur le Président, très innovatrice qui permettra la création d'emplois permanents.

• (1650)

J'ai également la mesure ayant trait aux «prêts à l'habitation» visant à faciliter la mobilité et qui aidera et le travailleur et les sociétés elles-mêmes.

Je pourrais aussi parler de la nouvelle fiscalité pétrolière concernant le Programme énergétique national. Ici, monsieur le Président, un mot. J'entendais, encore une fois, certaines allégations du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) qui disait: «Le gouvernement progressiste conservateur subventionne l'industrie pétrolière». J'aimerais lui rappeler que les subventions qui ont été versées aux grosses compagnies pétrolières l'ont été par l'ancien gouvernement libéral fédéral. La preuve: nous abolissons ces subventions-là. En 1985-1986, grâce à cette abolition, nous économisons 800 millions de dollars. En 1986-1987, c'est encore 800 millions de dollars que nous parvenons à épargner. Alors que j'entends une telle allégation il me fallait, même si le député est absent ici, la rectifier.

Encore une fois, j'aimerais mentionner que le Programme énergétique national était conçu pour subventionner le prix du pétrole.

Monsieur le Président, le Programme énergétique national établissait de nouvelles taxes ainsi que de nouvelles subventions. On subventionnait le prix du pétrole pour empêcher des hausses du prix du pétrole. En même temps aux États-Unis, et ce, sans subvention, on payait la moitié du prix pour le litre d'essence.

Un deuxième énoncé, puisqu'il ne me reste qu'environ cinq minutes; ici, je vais procéder plus rapidement, deuxième énoncé: Ce budget s'inscrit dans la voie de la pensée évolutive canadienne en matière de services sociaux. Ces mesures sont: aide aux familles les plus démunies, crédit-impôt enfant: $70 en 1986, $35 en 1987 et suivantes; aide au secteur bénévole en facilitant, entre autres, les dons aux organismes de charité; aide à un plus grand nombre de personnes handicapées en élargissant la définition de base: 185,000 personnes maintenant auront droit à l'exemption de $2,590 en 1986 au lieu de 65,000 personnes; encouragements fiscaux pour accroître l'épargne-retraite des Canadiens et Canadiennes; effort fiscal supplémentaire demandé aux plus nantis de la société, aux grandes corporations, aux grandes institutions financières.

Troisième énoncé, monsieur le Président: Ce budget se préoccupe de la situation des femmes et met de l'avant un régime de revenu de retraite plus équitable envers les femmes. A titre d'exemple: le versement des pensions de survivant ne sera plus interrompu en cas de remariage; les régimes de retraite seront tenus de verser des prestations à l'épouse d'un mari retraité au moment du décès; la valeur des droits de pension et des pensions en vigueur sera partagée également entre le mari et l'épouse en cas de divorce, séparation de corps, en cas de cessation de relation de concubinage, sous réserve de la décision du juge en la matière; augmentation, en 1985, de 900 millions de dollars à Emploi et Immigration pour la création

d'emplois, en 1986-1987, un autre 900 millions de dollars, monsieur le Président.

Quatrième énoncé: Ce budget établit une plus grande équité fiscale en exigeant des plus nantis leur juste part: l'élimination du crédit d'impôt à la recherche scientifique, un trou fiscal aberrant, monsieur le Président. On récupère 100 millions de dollars en 1986; abolition d'abris fiscaux qui consistaient à vendre à l'investisseur ou à la personne qui achetait ces choses-là en partie un crédit d'impôt et qui visait, par exemple, les entreprises qui offraient des services de loisir, bateaux de plaisance, véhicules de loisir, hôtels, et ainsi de suite.

Imposition de règles afin d'éviter le fractionnement de revenu entre conjoints.

Imposition de revenu minimum.

Avant-dernier énoncé, monsieur le Président. Ce budget s'achemine dans la voie de la simplification des lois fiscales, de la rationalisation des divers programmes gouvernementaux, de la responsabilité financière et de la réduction de la taille gigantesque de l'état.

J'aurais aimé citer ici les mesures qui viennent vraiment appuyer cette déclaration, mais étant donné le temps qu'il me reste . . .

Sixième énoncé, monsieur le Président, ce budget se soucie des inégalités régionales et plus particulièrement des régions économiquement défavorisées.

Encore une fois, je peux produire les mesures pour le démontrer.

Enfin, monsieur le Président, septième mesure, ce budget prêche par l'exemple en exigeant des sénateurs et anciens députés des sacrifices supplémentaires, suivant la voie déjà tracée par le discours du trône et l'exposé financier de novembre dernier. Ici, par exemple, j'aimerais mentionner que notre très honorable premier ministre (M. Mulroney) a demandé aux Canadiens et aux Canadiennes de faire des sacrifices. Il a été le premier à en donner l'exemple. Il a réduit son salaire ministériel de 15 p. 100.

Enfin, à titre de conclusion, le gouvernement progressiste conservateur a exigé de l'ensemble de ses citoyens, tout en demandant un effort pour les mieux nantis, des sacrifices afin de remettre de l'ordre dans les finances du Canada et lui assurer une vie économique saine.

Le gouvernement progressiste conservateur, par un virage historique, mais tout en poursuivant la voie du juste milieu propose d'arriver à la prospérité économique, à la création d'emplois, je dis bien à la création d'emplois permanents et éventuellement à des programmes sociaux de base accrus et solidifiés.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) a la parole.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue pour son discours et aussi lui poser une question.

Quand le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a adressé la parole, il nous parlait de ce qui s'est passé dans les autres pays comme la Grande-Bretagne, les États-Unis . . . Mais il semble avoir omis de parler de ce qui se passe en France. Alors, est-ce que le député pourrait nous dire si, selon lui, en France on a pris des mesures préconisées par le député de Winnipeg-Nord, et est-ce que cela a été un succès fou, comme il nous suggère de faire au Canada?

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! La députée sait qu'elle n'est pas autorisée à commenter les propos du député qui a parlé auparavant.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, je n'avais pas terminé ma question. Est-ce que le député pourrait me faire un commentaire sur la situation qui existe en France en ce moment?

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Terrebonne (M. Toupin) peut répondre brièvement à cette question.

[*Français*]

M. Toupin: Monsieur le Président, je ne voudrais pas diverger effectivement des propos que j'ai tenus dans mon discours. Il est bien évident que, étant donné la situation en France, je ne voudrais pas non plus, par mon intervention, susciter peut-être bien certains malaises au point de vue international. Simplement, la situation qui existe en France est très bien connue. Vos propos, madame la députée, vont effectivement dans le sens qui est, de l'opinion générale, partagée par la plupart des personnes qui sont vraiment au courant de la situation.

J'aimerais également mentionner, sans vouloir m'étendre sur le sujet, que, antérieurement, la personne en question a effectivement discuté de la situation en Grande-Bretagne, ou ailleurs, ou en Allemagne. Mais j'aurais aimé également qu'elle parle de la situation aux États-Unis. Je m'arrête là.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. L'honorable député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a la parole.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder la parole alors que s'écoulent les dernières heures consacrées au débat sur le budget. Je constate en l'occurrence que l'enthousiasme décline quelque peu et, à en juger au dernier exposé, que les observations manquent de plus en plus de finesse.

A l'instar de tous les députés, je tiens pour un honneur de participer à ce débat qui constitue en quelque sorte l'une des fêtes de notre démocratie parlementaire. C'est un événement marquant de notre calendrier parlementaire. Non seulement nous avons l'occasion de discuter d'initiatives économiques bien précises, mais aussi de relever les diverses contradictions et toutes les promesses ronflantes mais non tenues qu'ils font depuis des années, afin de mettre en évidence les objectifs qu'ils poursuivent avec ce budget.

Un budget vaut vraisemblablement plus que la somme de ses parties. Ce n'est pas simplement une suite de mesures alignées les unes après les autres. Envisagées globalement, elles révèlent une approche ou un aperçu de ce qu'un gouvernement particulier tente de réaliser pour le pays. Nous devons donc nous appliquer à découvrir dans ce budget ce qu'il nous dit du conservatisme moderne, de la «révolution à la Mulroney», de la nouvelle orientation sociale dont on a beaucoup dit qu'elle était la caractéristique du nouveau gouvernement.

• (1700)

Malheureusement, nous nous sommes fourvoyés. Nous avons tenté d'analyser le budget en cherchant quelque principe d'unification ou d'organisation comme ceux dont il est question dans les traités d'économie. Nous nous sommes demandés si le premier ministre réglait sa conduite sur celle du président Reagan ou du premier ministre Thatcher, s'il adhérait à la théorie keynésienne ou s'il privilégiait l'offre. Ce budget ne correspond à aucune de ces définitions. C'est en vain que nous chercherions dans les manuels une définition applicable à ce budget. Ce qu'il faut, c'est s'en remettre à des œuvres de fiction. Pour décrire l'objectif du gouvernement, il faut faire appel aux romanciers.

Au cours de la dernière fin de semaine, j'ai eu l'occasion de relire des romans qui, je l'espérais, contribueraient à améliorer ma perspective. En me mettant à fouiller dans ma bibliothèque, j'en ai sorti un roman qui ne s'embarrasse pas de considérations compliquées ou fumeuses et de procédés de relations publiques pour aller droit au cœur du problème. Il s'agit d'un merveilleux roman écrit dans les années 1920 par Sinclair Lewis et qui a pour titre *Babbitt*. Je me suis soudainement rendu compte que le budget est tout imprégné de l'esprit de Babbitt. Ce budget n'a pas été conçu en fonction des problèmes et des perspectives de tous les Canadiens. Il a été conçu par les Babbitt de notre pays qui ont fréquenté les écoles privées, les clubs privés et les salons privés des conseils d'administration. Il ne l'a pas été dans un esprit méchant ou malveillant, mais avec une étroitesse d'esprit qui ne permet pas de comprendre toute la gamme des préoccupations, des angoisses, des espoirs et des craintes des Canadiens. Il a été conçu dans l'atmosphère de serre chaude de milieux d'affaires très restreints qui veulent se faire l'élite économique chargée de nous sauver.

Cela n'a rien d'un accident que le ministre des Finances (M. Wilson) nous ait dit encore une fois la vérité à l'occasion de l'une de ses déclarations erronées par trop fréquentes. Il ne croyait pas que le Canada comptât suffisamment de riches pour bien alimenter les coffres de l'État. Cela décrit clairement tout le problème. Le gouvernement croit réellement, comme le croyait Babbitt dans les années 1920, en une forme de darwinisme social. Il croit en une certaine forme d'ordre naturel où c'est une élite économique qui doit prendre les décisions pour le reste des Canadiens.

Lorsque le gouvernement parle d'inspirer et de stimuler les Canadiens à produire davantage, il parle d'une frange très étroite de la société canadienne. Il ne fait preuve d'aucune compréhension ni d'aucune sensibilité pour la famille d'un mineur du nord du Manitoba qui attend semaine après semaine que l'on prenne dans la salle d'un conseil d'administration à Toronto la décision de garder la mine ouverte ou non, sachant que le gouvernement à Ottawa se soucie comme d'une guigne qu'elle reste ouverte ou qu'elle ferme parce qu'il ne fournit aucun soutien ni encouragement.

Le gouvernement déclare dans une formule célèbre du budget qu'il récompensera le succès au lieu de subventionner l'effort. Je ne pense pas qu'un ministre des Finances ait jamais fait une déclaration aussi cruelle ou mesquine dans toute l'histoire de notre Parlement. Elle renvoit directement à la philosophie des années 1920 selon laquelle nous vivons dans une jungle économique où seuls les plus forts survivent. Le gouvernement va récompenser les survivants tandis que les autres s'en tireront comme ils pourront.

Le gouvernement actuel ne se soucie pas beaucoup des gens qui doivent se débrouiller autrement. Il ne se soucie pas beaucoup de la jeune famille qui désire acquérir une maison. Il a supprimé d'un seul trait de plume dans le budget le Régime enregistré d'épargne-logement. C'était le seul espoir des jeunes familles de mettre de l'argent de côté pour finir par acheter une maison.

Probablement rien n'intéresse plus les jeunes Canadiens que d'avoir des intérêts dans leur collectivité. Qu'est-ce que cela peut bien faire au ministre des Finances ou au gouvernement? Ces jeunes ne jouent pas au squash ni au tennis à l'Albany Club, alors pourquoi se préoccuper de leur sort? Ils représentent la grande majorité de Canadiens qui essaient de prendre des initiatives présentant des avantages économiques importants. La jeune famille qui aurait acheté un jour une maison aurait fourni au marché le bois, les artisans et les commerçants qui feraient tourner l'économie.

Le gouvernement se fiche pas mal du jeune agriculteur de l'ouest du Canada ou du sud-ouest de l'Ontario qui s'efforce de tenir le coup malgré la sécheresse, la chute du prix des denrées et la difficulté d'avoir des capitaux. Ces agriculteurs étaient remplis d'espoir à la suite des recommandations du comité des Communes et ils ont écouté les promesses que le premier ministre (M. Mulroney) a faites pendant la campagne électorale. Celui-ci a dit qu'il allait aider les agriculteurs alors que dans son budget, il a augmenté les taxes sur les carburants et les droits d'utilisation. Les agriculteurs ne recevront de l'aide que s'ils vendent leur exploitation à une grande société. Il n'y a pas d'aide pour l'agriculteur qui veut continuer à cultiver et à mettre sa propriété en valeur. Le gouvernement ne s'y intéresse pas et il ne s'en soucie pas.

Les mères chefs de familles monoparentales du centre-ville de Winnipeg ont toujours cru que le gouvernement fédéral était fondamentalement disposé à les aider à élever leurs enfants et à faire preuve de générosité à leur égard. Le ministre des Finances nous explique qu'il a augmenté le crédit d'impôt pour enfants. Il n'explique toutefois pas que, d'après les chiffres de son document budgétaire, d'ici à 1990, la famille recevra environ 550 millions de moins dans son budget fédéral. On n'aura plus cet argent pour aider les enfants et maintenir les familles. Il disparaîtra purement et simplement. Si l'on ajoute la désindexation des allocations familiales et du crédit d'impôt pour enfants et la diminution de l'exemption, les familles économiquement faibles du pays perdront bien plus que si rien n'avait changé. Ne croyez pas le ministre des Finances lorsqu'il essaie de cacher la réalité et de duper ainsi bien des Canadiens. Ce sont une fois de plus les jeunes familles qui souffriront des mesures budgétaires.

Que dire des jeunes qui voudraient acquérir de nouvelles compétences pour pouvoir s'adapter à l'évolution du monde dans lequel nous vivons? La meilleure chose qu'un gouvernement puisse faire n'est-elle pas d'investir dans le capital humain du pays? Le député qui avait la parole avant moi s'est vanté du fait que le gouvernement va dépenser 900 millions de dollars l'année prochaine pour la formation. Or le gouvernement libéral précédent avait consacré 1.4 milliard de dollars à

la formation et à la création d'emplois. Comment le gouvernement peut-il justifier une réduction nette de 75 millions de dollars cette année? Cette décision frappe durement les femmes qui essayent de revenir sur le marché du travail. On ne les accepte pas dans nos collèges communautaires parce qu'il n'y a pas de crédits pour elles, et voilà que le gouvernement ampute encore ce budget de 75 millions de dollars. Le gouvernement a réduit l'aide directe accordée aux gouvernements provinciaux pour construire de nouvelles classes, de nouveaux laboratoires et acheter le matériel technique nécessaire pour recycler les travailleurs afin qu'ils puissent s'adapter.

Le gouvernement ne veut pas d'un monde nouveau. Il voudrait nous ramener dans les années 1920. Il ne veut pas aider les gens à s'adapter aux changements. Son seul but est de contenter ses amis des clubs d'investissements. Le gouvernement prétend apporter ces changements afin de trouver l'argent dont il a besoin pour réduire le déficit.

• (1710)

Cependant, il ne diminuera pas le déficit. L'argent qu'on retire aux personnes âgées, aux jeunes familles et au secteur du logement servira à payer l'Accord de l'Ouest, qui nous coûte 2 milliards de dollars, et l'exonération de l'impôt sur les gains en capital, qui représente 700 millions de dollars. Cette mesure n'a donc rien à voir avec la diminution du déficit. Les députés conservateurs d'arrière-ban feraient bien d'étudier un peu la question, car, d'après les documents budgétaires, la réduction du déficit de 2 milliards de dollars sera due à de «meilleures pratiques de gestion». En fait, le gouvernement jongle avec les chiffres. Il n'aura pas de budget supplémentaire des dépenses et il ne prévoira pas d'augmentation liée à l'inflation. Le gouvernement n'économisera pas 2 milliards de dollars de cette façon.

En outre, le gouvernement ne s'intéresse pas vraiment à la croissance économique. Ce n'est pas seulement en accordant des avantages fiscaux aux investisseurs qu'on assure une croissance économique. Les entreprises se développent quand il existe un marché et quand les gens ont les moyens d'acheter des biens et des services. Comme le gouvernement se propose de prendre 37 milliards de dollars aux consommateurs d'ici à 1990, ces derniers achèteront moins de maisons, de voitures, de meubles et d'autres produits aux petites entreprises. Si le monde des affaires ne peut pas vendre ses produits, il n'investira pas de nouveaux capitaux, il ne développera pas ses usines et n'élaborera pas de nouveaux produits pour lesquels il n'y aura pas de marché. Quand on voit l'itinéraire curieux suivi par la pensée névrosée et idéologique du conseil des ministres, qui diminue la demande de consommation de 37 millions de dollars tout en disant qu'il veut faire croître l'économie, on est amené à se poser des questions. On n'a pas besoin d'être un génie en économie—ce que le gouvernement n'est manifestement pas—pour savoir qu'il doit y avoir un facteur de demande dans l'économie.

Quelle sorte de facteurs trouve-t-on dans le budget? Il y a l'exemption pour gains en capital qui entraîne certaines retombées marginales. Toutefois, le ministre a donné carte blanche à cette exemption pour gains en capital sans aucune règle ni condition. Le ministre des Finances ne croit pas aux règles ni aux conditions dans sa merveilleuse société de libre entreprise. Une fois qu'ils auront réalisé ces gains en capital, les gens vont-ils investir dans des valeurs vedettes, ou risquer leur capital dans de petites entreprises? Vont-ils consacrer leurs investissements à une spéculation rentable à court terme ou au développement à long terme de la petite entreprise?

A mon avis, la majorité de ce capital ne va pas servir à aider de petites entreprises canadiennes, et notre pays va connaître une poussée inflationniste à cause de la fièvre spéculatrice que va déclencher cette mesure. Il va y avoir de gros investissements en bourse, mais la bourse ne crée pas beaucoup de richesse dans le pays. La richesse, ce sont les gens qui vont au travail et les usines qui se développent qui la créent, pas l'économie de papier de Toronto, de Montréal et de Vancouver. Les investisseurs peuvent s'amuser à fair leurs fusions et leurs acquisitions, mais ce n'est pas cela qui crée de la richesse. Pour créer de la richesse, il faut s'assurer qu'il existe un marché et veiller à ce que le capital soit au service de ce marché.

Le budget ne s'adresse pas à tous les Canadiens mais à une fraction d'élus et de privilégiés. Tout budget devrait viser à libérer les énergies de croissance qui suscitent un élan de participation chez les Canadiens. Ce n'est pas le cas avec ce budget-ci.

C'est un budget qui a un autre gros défaut. Les députés conservateurs ne cessent de nous dire en comité et à la Chambre que l'entreprise privée va susciter la croissance de notre pays. Si l'entreprise privée suscite la croissance, elle ne le fait pas toute seule. L'histoire de notre pays est celle d'une association manifeste entre le gouvernement et l'entreprise privée dans le cadre d'une économie mixte. Le gouvernement a toujours financé de façon importante les transports, les infrastructures, la recherche et le développement. Il a procuré au secteur privé les assises économiques dont il a besoin pour fonctionner et progresser.

Ce n'est pas l'entreprise privée qui construit des routes, des ponts, des installations portuaires ou des écoles. Seuls les gouvernements sont à même de fournir une collaboration massive. Mais ce gouvernement est si imbu de lui-même qu'il refuse de reconnaître le rôle constructif et positif qu'il doit jouer dans l'économie. Le gouvernement doit se rendre utile plutôt que d'inspirer la crainte. Il peut servir de stimulant puisqu'il investit dans l'économie.

Depuis l'époque du CP, de la voie maritime du Saint-Laurent et de la route transcanadienne, le gouvernement a toujours été un gros investisseur. Quand il calcule le déficit, il devrait savoir qu'une partie représente des investissements à long terme qui vont créer de la richesse au Canada. En somme, le gouvernement est fournisseur de biens qu'il est seul à pouvoir fournir.

Or, il ne veut pas assumer son rôle important d'investisseur en biens d'équipement. La Fédération canadienne des maires et des municipalités a publié un rapport capital à son congrès de Calgary, cette semaine. Les villes canadiennes auront besoin de 12 milliards de dollars en argent frais, uniquement pour maintenir en état les systèmes d'égout et les routes. Si ces aménagements se détériorent, notre productivité s'en ressentira. Il coûte plus cher de faire transporter des produits par camion sur des routes en mauvais état. Chaque nid-de-poule, chaque pont qui cède et chaque égout éventré nous font perdre de l'argent. Alors que nous devons soutenir une vive concurrence et affronter d'incroyables défis sur la scène internationale, nous abandonnons l'un de nos grands avantages, celui d'une infrastructure des plus modernes et des plus efficaces.

Quand j'étais ministre des Transports, nous avons pris la grave décision d'investir dans des projets d'équipement comme le réseau ferroviaire de l'Ouest. Cela rapporte, car on s'assurera ainsi que les acheteurs étrangers aient un marché sûr pour nos céréales. Nous avons eu le courage de prendre cette décision. Elle coûte de l'argent, mais si nous ne l'avions pas prise, nous aurions eu beaucoup de difficultés à demeurer compétitifs sur les marchés mondiaux des céréales.

Cependant, le gouvernement n'a rien prévu dans son budget pour ce genre d'investissements. Il a réduit le budget consacré au développement industriel régional de 50 p. 100 en 1984-1985. Il a cessé de s'intéresser au développement régional en supposant que le secteur privé ferait sa part. Que fera le secteur privé au Cap-Breton? Que fera-t-il dans le nord du Manitoba? Il s'agit là de marchés qui nécessitent la collaboration pleine et entière des niveaux du gouvernement et du secteur privé.

Il ne s'agit pas d'un budget de croissance, d'un budget destiné à stimuler la croissance voire à réduire le déficit. Son objectif est de servir les intérêts de ceux qui sont déjà nantis dans notre société. Son point le plus faible et ce qui est le plus regrettable, c'est qu'il ne permet pas d'utiliser les énergies de tous les Canadiens. Il ne répond pas aux craintes des travailleurs qui doivent faire face à l'évolution technologique et qui auront besoin du gouvernement à cette fin.

Le gouvernement a fait disparaître le programme canadien de renouveau industriel. Je tiens à dire à ces courageux députés du Québec qui interviennent pour défendre ce programme, qu'il ne figure plus dans le budget. On l'a fait disparaître. Ces députés devront réécrire leurs discours lorsqu'ils retourneront dans leurs villes car aucun mécanisme n'est prévu pour aider ces industries textiles à se moderniser.

Le budget ne répond pas aux aspirations et aux espoirs de tous les Canadiens, mais sert les intérêts des nantis. Les Canadiens ne veulent pas que leur avenir économique soit décidé par une élite. Ils n'ont aucun intérêt à laisser un petit groupe de privilégiés prendre les décisions à leur place. Ce budget donne l'occasion d'un grand débat au Canada entre ceux qui croient que le Canada prospérera en s'assurant que tous les Canadiens soient traités d'une façon juste et équitable et ceux, au gouvernement, qui croient que seuls leurs amis peuvent décider de l'avenir économique de notre pays.

M. Kindy: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) faisait partie d'un gouvernement qui a lancé, en 1980, le Programme énergétique national et un budget dont les conséquences ont ruiné l'économie de l'Ouest. Il nous dit aujourd'hui qu'il est sidéré par la signature de l'Accord de l'Ouest. Je ne peux comprendre pourquoi il s'oppose à ce qu'on relance l'économie dans l'ouest du pays. L'économie à Calgary, en Alberta et dans l'ouest du pays en général se portait assez bien lorsque le gouvernement a lancé le Programme énergétique national. Cependant, un an après sa mise en œuvre, les choses ont commencé à aller mal. Or, il critique maintenant le nouvel Accord qui apporte l'espoir à l'ouest du pays.

• (1720)

M. Axworthy: Monsieur le Président, je devrais peut-être aider le député à réinterpréter l'histoire un peu différemment. Je sais que, d'après la mythologie conservatrice, le programme national a été l'unique cause de nos difficultés. Cela fait partie de leur propagande. C'est ainsi qu'ont agi les soviétiques lorsqu'ils se sont emparés du pouvoir dans les années 1920. Ils ont réécrit tous les manuels d'histoire pour s'assurer que leur interprétation des faits était la seule à y figurer. Le programme énergétique national a été proposé à une époque où le cours mondial du pétrole atteignait des niveaux vertigineux, et où l'on s'inquiétait beaucoup de l'autarcie énergétique du pays du fait des initiatives de nombreuses multinationales. Il est entré en vigueur à une époque où les possibilités offertes aux petits producteurs de pétrole et de gaz du Canada étaient très limitées. Le programme énergétique national réglait chacune de ces préoccupations. Tout d'abord, il convenait de canadianiser le secteur . . .

M. McDermid: Nationaliser.

M. Axworthy: . . . afin d'éviter que le Canada ne soit entièrement à la merci des grosses multinationales. Nous avons donc voulu canadianiser le secteur de l'énergie.

M. McDermid: Le nationaliser.

M. Axworthy: Nous avons voulu le canadianiser, car le programme énergétique national permettait à un certain nombre de sociétés canadiennes, par le biais d'un programme d'encouragements, de se lancer dans le commerce du gaz et du pétrole.

M. McDermid: Vous les avez tous fait fuir du pays.

M. Axworthy: Non. Les conservateurs semblent oublier que les plates-formes de forage se trouvaient dans l'Oklahoma et dans l'ouest du Texas, et que le secteur pétrolier mondial était à l'époque victime d'une récession du fait de changements survenus dans les prix et dans l'approvisionnement.

Si les conservateurs voulaient ratifier l'Accord de l'Ouest, et ils en avaient le droit, fallait-il qu'il en fasse payer la note aux personnes âgées et aux familles en leur enlevant de l'argent et en augmentant les impôts de $400 à $500 par an des Canadiens à revenus moyens? Si les conservateurs tenaient à signer l'Accord de l'Ouest, ils auraient dû avoir le courage d'imposer directement un impôt, au lieu de se retrancher derrière une série de taxes occultes comme la taxe de vente et la désindexation. C'est ce que fait le gouvernement. Si les conservateurs tiennent à l'Accord de l'Ouest, cela les regarde, mais ils ne devraient pas en payer la note en puisant dans la poche de ceux qui n'en ont pas les moyens. Voilà précisément ce que les conservateurs veulent faire par le biais de ce budget.

Mme Mailly: Ce n'est pas vrai.

M. Kindy: Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec le député. Nous nous sommes débarrassés de la TRPG qui était prélevée sur les revenus bruts du secteur pétrolier. Ce secteur était spécialement visé. Aucun autre secteur d'activité n'est imposé sur ses revenus bruts. C'était une taxe injuste.

M. Deans: Non.

M. Axworthy: Monsieur le Président, le député a dit que la taxe était injuste. Pourtant les impôts sont prélevés sur les revenus. Nous estimons également que les sociétés devraient jouir d'un traitement un peu différent. Pourquoi les multinationales auraient-elles pu bénéficier de profits fabuleux grâce aux prix du pétrole trop élevés, et c'est la raison pour laquelle nous avons fixé la TRPG. Ce n'est pas la compagnie Esso qui a créé les richesses qui sont dans le sol. Esso a pu découvrir du pétrole, mais ce n'est pas elle qui l'a mis dans la terre. Les

recettes de cette taxe devaient servir à réaménager systématiquement et à améliorer le réseau ferroviaire de l'Ouest afin que les céréaliers puissent acheminer facilement leurs produits. L'argent a été réinvesti au Canada pour des choses dont nous avons besoin, et non simplement transféré à l'étranger, dans les coffres de sociétés pétrolières.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Hochelaga-Maisonneuve (M. Desrosiers) a la parole.

M. Desrosiers: Monsieur le Président, j'aimerais demander à l'honorable député si aujourd'hui il n'a pas honte de nous taxer de toutes sortes de maux, de paranoïaques, de toutes sortes de choses, quand il est, lui, l'un des grands responsables de tout ce qui se produit aujourd'hui dans le Canada. La faillite monumentale des 224 milliards, monsieur le Président, il est l'un des responsables de cette situation. Je voudrais lui demander . . . il parlait tantôt de roman, j'espère qu'il a pris connaissance du roman du Vérificateur général du Canada, le plus grand scandale libéral de tous les temps, le gaspillage de milliards. Je ne sais pas comment on devrait les nommer ces gens-là aujourd'hui, mais j'aimerais lui citer l'un de nos grands auteurs, Corneille, qui disait: Même dans un salon, il ne faut pas se gêner pour appeler un cochon par son nom.

M. Rossi: Tu es bien mal placé pour parler de scandale.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je dirai aux députés que je suis très fier de l'histoire de mon gouvernement, le gouvernement Trudeau . . .

M. Desrosiers: Honte!

M. Axworthy: . . . parce que nous avons la réponse pour les personnes souffrant de pauvreté au Canada et aussi nous assumons la responsabilité pour les régions du Canada et les taux d'impôt établis par le gouvernement antérieur . . .

Mme Mailly: Le chauffage!

M. Axworthy: . . . et le chômage, oui . . .

Mme Mailly: Le chauffage!

M. Axworthy: . . . et le chômage. Quand j'étais ministre de l'Emploi et de l'Immigration, nous avons atteint le chiffre de 300,000 emplois. C'est un record meilleur que celui de ce gouvernement cette année.

[*Traduction*]

M. McDermid: Monsieur le Président, c'est toujours amusant que de venir à la Chambre pour entendre le chantre de service des libéraux. Nous l'avons encore une fois entendu aujourd'hui.

En ce qui concerne la TRPG, le député a dit que les recettes avaient servi à fournir des services dans l'Ouest. Les libéraux nous ont également affirmé qu'elles avaient servi à financer le Programme d'encouragement du secteur pétrolier. On nous a dit également qu'elles avaient servi à payer des pensions, des soins médicaux et l'enseignement postsecondaire. C'est ce que nous ont dit les libéraux et les néo-démocrates dans tous leurs discours. Maintenant que la TRPG est disparue et que les recettes ne pourront être dépensées, si le député avait été franc dans son discours, il aurait rappelé que l'annulation de cette taxe suit de près la disposition du Programme d'encouragement du secteur pétrolier de même que la compression des dépenses du ministère de l'Énergie lesquelles l'an prochain seront réduites de quelque 333 millions de dollars. Il est tout à fait injuste d'affirmer que les frais de cette annulation seront imputés aux retraités, aux assistés sociaux ou aux chômeurs. Je voudrais que le député se donne la peine de vérifier les faits avant de faire ses discours.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je suis toujours heureux de suivre les conseils de mon ami quand il a raison. Malheureusement, cette fois-ci ce n'est pas le cas. Disons qu'il n'a qu'à demi raison. Il est vrai que les recettes de la TRPG ont servi à améliorer le réseau ferroviaire, à subventionner le Programme d'encouragement du secteur pétrolier ainsi qu'à d'autres fins.

M. McDermid: Le compte n'est pas bon.

M. Axworthy: Je félicite le député d'avoir un tel souci de la précision et de bien comprendre la valeur de cette importante source de revenu. Cependant, quand on jette un coup d'œil aux documents budgétaires pour trouver comment le gouvernement remplacera cette source de revenus, que voyons-nous? La source, ce sont les gens, les Canadiens ordinaires. Les simples citoyens devront faire les frais de ce cadeau aux multinationales, qui nous rapportera bien peu et que nous n'aurions pas eu de toute manière, parce que la santé financière de l'industrie du pétrole est fonction des prix en vigueur. Je conviendrai avec le député qu'au moment où les conservateurs ont commencé à parler de déréglementation, soit le printemps dernier . . .

M. McDermid: Vous en êtes sûr?

M. Axworthy: Tout à fait. Je sais que l'histoire n'intéresse guère les conservateurs. Ils préfèrent lire le roman *Babbit* comme nous nous en sommes aperçus, mais je ne vois pas l'utilité de me répéter, monsieur le Président. Nous en avons déjà assez dit.

Le président suppléant (M. Paproski): Une brève question et une courte réponse, je vous prie.

M. Ravis: Monsieur le Président, un bref commentaire, si vous le premettez. C'est une question d'honnêteté, même si le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) croit ce qu'il a dit.

Je viens de l'Ouest du Canada. J'étais naguère un petit entrepreneur. Je suis ici notamment parce que j'ai été tellement frustré par le budget MacEachen en 1981, et je soupçonne que des dizaines et des dizaines de mes concitoyens ont éprouvé le même sentiment que moi, que j'ai finalement décidé de poser ma candidature aux dernières élections. Voilà aujourd'hui que nous détenons 211 sièges au Parlement. Il me semble donc que le député de Winnipeg-Fort Garry devrait se demander ce qui est arrivé au grand parti libéral lorsqu'il a déposé son budget. Il devrait présenter des excuses aux Canadiens, au lieu de s'en prendre au gouvernement à propos de son budget de la semaine dernière.

• (1730)

Le président suppléant (M. Paproski): Étant donné que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) ne tient pas à répondre brièvement à ce commentaire et que la période des questions et des commentaires est maintenant terminée, je donne la parole au député de Pembina (M. Elzinga) qui poursuivra le débat.

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur le Président, je reconnais que vous avez l'habitude de vous acquitter de vos fonctions d'une manière remarquable quand vous occupez le fauteuil, et je suis sûr que vous ne regarderez pas l'horloge à 17 h 45, étant donné que vous avez donné aux partis de l'opposition beaucoup de temps supplémentaire. Quoi qu'il en soit, je rends sincèrement hommage à un ami très cher, le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski), qui s'acquitte de ses fonctions à la présidence d'une manière remarquable.

Des voix: Bravo!

M. Elzinga: C'est un privilège et un honneur de siéger dans cette Chambre avec vous, monsieur.

Je regrette de ne pouvoir en dire autant du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Il y a au moins un point sur lequel nous sommes d'accord, puisque nous pensons tous deux que le pays ne doit pas être gouverné par une petite clique. C'est justement parce que le Canada était gouverné par une petite clique que son parti a perdu le pouvoir. Pour notre part, nous adoptons une attitude diamétralement opposée. Nous voulons consulter les Canadiens et leur permettre de participer davantage à la gestion de leurs affaires.

Le député a demandé, entre autres, ce que nous faisions pour les jeunes. Depuis que nous gouvernons, les taux d'intérêt ont diminué de près de 3 points. Cette baisse aura naturellement un effet très positif pour tous les détenteurs d'hypothèques. A propos de l'agriculture—et j'aimerais parler beaucoup plus de ce secteur si on m'en laisse le temps—le député a prétendu que les coûts du carburant avaient augmenté, alors qu'en réalité ils ont diminué depuis que nous sommes au pouvoir. Voilà encore un domaine où les partis de l'opposition essayent malhonnêtement d'induire les Canadiens en erreur.

Je ne veux pas m'étendre sur ces questions, car j'estime que notre parti fait preuve d'innovation sur le plan politique. Les Canadiens veulent savoir quelle est notre position. Nous l'avons exposée clairement à maintes reprises, contrairement aux partis de l'opposition qui se contentent de critiquer nos excellentes propositions économiques. Nous avons présenté un budget comportant des mesures précises. Je suis fier d'approuver aujourd'hui les propositions du ministre des Finances (M. Wilson), qu'il a commencé à élaborer le 8 février et qu'il a présentées dans son budget du 23 mai.

Pour la première fois, notre pays se trouve à la croisée des chemins. Pour la première fois, on nous propose un budget qui repose sur des principes sains et qui permettra de relancer l'activité économique dans notre grand pays. Le 4 septembre, les Canadiens se sont prononcés pour le changement. Ils ont voté pour un changement dans la gestion des affaires du pays. Comme je l'ai signalé le 8 novembre, le ministre des Finances avait alors déjà entamé ce processus de changement. Le 23 mai, nous avons assisté à la continuation de ce processus. Nos documents économiques sont draconiens mais justes.

Nous admettons que personne ne souhaite payer des impôts de plus mais 80 p. 100 des mesures budgétaires de réduction du déficit sont des compressions des dépenses gouvernementales. Nous demandons à tous les Canadiens de contribuer un peu à recréer un climat économique qui soit propice à la croissance dans bien des secteurs—soit le secteur des petites entreprises, le secteur énergétique et l'agriculture.

C'est en toute sincérité que j'affirme—et je regarde les trois députés de l'opposition qui sont présents pour cet important débat—que nous sommes tous ici à la Chambre parce que nous aimons profondément notre pays et que nous tenons réellement à contribuer, du moins à certains égards, à en faire un endroit où il fera encore mieux vivre. Notre budget marque un point tournant en ce sens qu'il permet encore aux Canadiens d'investir leur argent là où il leur semble bon.

Nous demandons à la famille canadienne moyenne de contribuer pour $1 par jour à la réduction du déficit budgétaire et à la relance de notre activité économique. Je suppose que la majorité des familles canadiennes se feront un plaisir de contribuer pour $1 par jour en moyenne afin d'arriver à nous débarrasser du triste héritage que nous a légué le parti libéral.

Notre budget vise trois buts: réduire le déficit, stimuler la création d'emplois et assurer aux Canadiens une plus grande liberté dans le choix de leurs investissements. Nous sortons tout juste d'une période difficile. Les Canadiens ont connu l'angoisse, la peur et la colère parce que, comme vient de le mentionner mon collègue, le député de Calgary, le gouvernement libéral a tenté de freiner la croissance, non seulement dans le secteur énergétique mais encore dans celui de l'agriculture. En parcourant ma circonscription, j'ai senti que l'optimisme et la confiance étaient revenus grâce aux mesures que nous avons prises. Nous allons stimuler cet important moteur de la croissance en réduisant le déficit budgétaire de quelque 4.4 milliards de dollars. On prévoit qu'il diminuera encore de 8.3 milliards l'an prochain, et il se trouve des électeurs pour affirmer que ce n'est pas assez. Nous avons établi les mesures à prendre de façon à ne pas causer de torts indus aux Canadiens et à ne pas les laisser souffrir plus longtemps. Nous avons tenu nos promesses.

Au cours de la campagne électorale, nous avons promis avant tout de réduire le déficit budgétaire, ce qui, selon nous, favoriserait la création d'emplois. Je me rappelle que mes amis d'en face, le 8 novembre—date où le ministre des Finances a proposé son exposé économique—nous ont signalé combien d'emplois seraient supprimés au Canada. En réalité, nous avons réussi à créer 100,000 emplois grâce aux stimulants que nous avons offerts aux Canadiens. Nous demandons un acte de foi au monde des affaires; nous lui demandons d'honorer ses engagements vis-à-vis du régime de la libre entreprise. C'est lorsque le gouvernement, les entreprises, les syndicats et le patronat collaboreront à l'amélioration de notre pays que nous réussirons véritablement.

Comme mes amis d'en face le signalent, si les déficits budgétaires créaient des emplois, il n'y aurait pas de chômeurs aujourd'hui. Si nous examinons le bilan des gouvernements précédents et leurs déficits budgétaires, nous voyons que c'est faux. J'aurais véritablement honte, si notre gouvernement ne s'attaquait pas à ce problème au cours de mon mandat de député, de penser au triste héritage que nous laisserons à nos enfants.

Le chef de notre parti s'est adressé aux Canadiens dans un esprit de compassion et de justice. Nous veillerons à prendre soin de tous les économiquement faibles. Nous avons fait en sorte de maintenir les programmes sociaux en place. Les députés d'en face ont déclaré que nous réduisons les pensions. C'est un autre secteur où ils induisent les Canadiens en erreur. Le supplément de revenu garanti continuera à être pleinement indexé pour les personnes qui ont besoin de cette protection supplémentaire. Les députés d'en face répandent toutes sortes de fausses rumeurs, par simple opportunisme politique.

Je me souviens qu'étant jeune, j'étais assis sur les genoux de mon père qui me racontait pourquoi il avait immigré au Canada. Il a quitté la Hollande, pays libéré par les Canadiens il y a une quarantaine d'années, parce que le Canada était un pays d'espoir et de possibilités. Un pays où l'on pouvait prospérer grâce à son travail. Cependant, ces possibilités ont été sapées par des gouvernements socialistes depuis un certain nombre d'années. Les Canadiens comptent sur nous pour rétablir la stabilité économique et nous ne les décevrons pas. Je pourrais énumérer l'une après l'autre les nombreuses mesures positives que renferme le budget.

• (1740)

Je voudrais dire quelque chose au sujet du premier ministre (M. Mulroney) de notre pays. Notre premier ministre est un homme déterminé. C'est un pacificateur. Il a rapproché les diverses régions du pays. Il a déclaré continuellement que si les conditions sont légèrement meilleures dans une région, le reste du pays en profite également. Il a fait preuve d'une grand sensibilité à l'égard des régions. Il a prêté une oreille attentive aux minorités du pays, qu'il s'agisse de groupes religieux, linguistiques ou ethniques. Je lui rends hommage, à l'instar de bon nombre de Canadiens, pour l'attitude sérieuse et humanitaire dont il a fait preuve envers tous les secteurs et toutes les régions de notre pays.

Je voudrais parler de certaines initiatives précises qui profitent au secteur agricole. Nous avons diminué la taxe d'accise sur les carburants primaires. D'importants paiements ont été effectués aux termes de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a diminué les taux d'intérêt en vertu de la Loi sur le crédit agricole. Le comité est en train d'étudier un projet de loi qui aidera véritablement le secteur de la viande rouge au Canada. Le ministre des Transports (M. Mazankowski) a présenté des mesures concernant les droits d'utilisation de la voie maritime. Un élément important du budget est l'exemption sur les gains en capital. Mes collègues d'en face ne peuvent pas dire que, dans les milieux ruraux, on n'a pas demandé l'abolition de l'impôt sur les gains en capital.

Si l'on passait en revue ce que nous avons fait, on verrait que l'investissement produira des emplois pour les Canadiens. Nous avons conclu des accords énergétiques fructueux avec l'Ouest et l'Atlantique. Nous avons fait des progrès en matière d'environnement. Nous avons accordé l'allocation au conjoint à quelque 85,000 personnes à faible revenu. Des indemnités de départ ont été prévues. Nous avons modifié le Code criminel. En tout, plus de 200,000 emplois ont été créés.

Je voudrais terminer en parlant de deux choses, monsieur le Président. La première, c'est le processus de nominations que nous avons maintenant et dont nous nous servons à titre de gouvernement national. Nous sommes critiqués par les députés d'en face à cause de ces nominations. Toutefois, pour mettre en place les changements pour lesquels nous avons été élus, il importe que nous puissions compter sur des gens qui partagent notre façon de voir. Il n'y a jamais eu dans l'histoire de notre pays un premier ministre qui ait si peu fait preuve d'esprit partisan dans ses nominations.

Je voudrais porter certains faits à l'attention des députés à la Chambre. Il s'agit de faits se rapportant au processus de nomination. C'est la compétence qui a été jusqu'ici le prérequis primordial chez toutes les personnes nommées à des postes. En parcourant la liste des nominations, je constate qu'un certain nombre de libéraux et de néo-démocrates éminents ont été nommés à divers postes. Je veux parler du sénateur Pierre De Bané, de David Smith et de l'honorable Don Johnston qui ont été nommés conseillers de la Reine par notre gouvernement. M^me^ Sylvia Gold, une partisane bien connue du Nouveau parti démocratique, a été nommée présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme. L'honorable Bud Drury a été nommé à la Commission des résidences officielles. M. Gerry Kaplan, un autre partisan bien connu du NPD, a été nommé coprésident du groupe de travail sur la radiodiffusion. L'honorable Lloyd Francis, un autre libéral, a été nommé ambassadeur au Portugal. Stephen Lewis, un autre membre éminent du Nouveau parti démocratique, a été nommé ambassadeur aux Nations Unies.

Ce sont tous là des gens excellents. Nous ne sommes pas aussi étroits d'esprit que nos vis-à-vis. Nous allons chercher le talent partout où il se trouve. Nous avons cherché le talent. Pour absolument toutes les nominations que nous avons faites, nous nous sommes basés avant tout sur la compétence. Nous n'y pouvons rien s'il y a plus de conservateurs que de néo-démocrates ou de libéraux parmi les Canadiens compétents.

Nous vous assurons, monsieur le Président, et nous assurons aux Canadiens, que nous nous sommes d'abord basés sur la compétence pour toutes ces nominations. Nous continuerons de nommer des personnes compétentes à des postes importants pour que notre parti national puisse assumer le mandat qui nous a été confié par les électeurs le 4 septembre.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Comme il est 17 h 45, conformément à l'article 64(8) du Règlement, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur le champ toute motion nécessaire pour mettre fin à l'étude de la motion dont la Chambre est saisie. Voici la motion. M. Wilson (Etobicoke-Centre), appuyé par M. Mulroney, propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre), mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 29*)

POUR

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bourgault (Mme)
Boyer
Brightwell
Browes (Mme)
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Collins (Mme)
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crombie
Crouse
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Dick
Dorin
Duguay
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Forrestall
Fraleigh
Fraser
Fretz
Friesen
Gass
Gérin
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Halliday
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
Hudon
Jacques (Mme)
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
Layton
Lesick
Lewis
MacKay
Mailly (Mme)
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McDermid
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
Minaker
Mitges
Mulroney
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Oberle
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pietz
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Speyer
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Warner
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—131.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Fulton
Gagliano
Gauthier
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Jewett (Mme)
Kaplan
Keeper
Killens (Mme)
Langdon
Malépart
McCurdy
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nystrom
Orlikow
Ouellet
Penner
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rossi—41.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

Comme il est 18 h 10, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 10.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 4 juin 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 2 mai 1985, du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nº 23 de M. Langdon (p. 4358), nº 24 de M. Axworthy (p. 4358) et nº 25 de M. Axworthy (p. 4358).

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, on se sent parfois seul.

[*Français*]

On s'ennuie parfois dans l'opposition. Peut-être que certains de mes collègues voudraient se joindre à moi . . .

Si j'ai bien compris, monsieur le Président, on se penche aujourd'hui sur l'étape du rapport du projet de loi C-15 et nous avons à traiter des amendements à l'étude, lesquels exigent une sérieuse considération. Le gouvernement, évidemment, dans son impatience, a imposé le bâillon, a imposé la clôture et a imposé aux députés des restrictions de temps. Nous essaierons aujourd'hui, naturellement, d'utiliser à bon escient le temps qui est à notre disposition, et je crois comprendre que nous essayons d'améliorer et d'apporter des modifications importantes au projet de loi. Donc, si j'ai bien compris, la motion actuellement à l'étude, c'est la motion nº 24, et j'aimerais faire quelques commentaires sur cette motion.

[*Traduction*]

Cette importante proposition d'amendement concerne l'achat d'immeubles locatifs par des capitalistes étrangers. Nous nous inquiétons de ce que l'exemption globale prévue actuellement dans le projet de loi ne puisse empêcher des fiascos du genre de l'affaire Seaway Trust & Greymac.

[*Français*]

Aucun règlement n'interdit le genre de transaction que nous avons pu observer à Toronto, où toute une série de compagnies numérotées à capitaux étrangers en grande partie ont semé la panique parmi quelque 13,000 locataires. On se souviendra, monsieur le Président, de cette expérience désastreuse, et je pose des questions. Quelles sont les modalités que le ministre, qui est absent évidemment du débat encore aujourd'hui . . . quelles propositions ou quelles modifications le ministre compte-t-il apporter pour éviter une répétition de ces incidents malheureux? Quelles sanctions sont prévues dans le cas où les modalités ne seraient pas respectées? Est-ce que le ministre continuera à favoriser les grosses compagnies, les multinationales?

[*Traduction*]

Ces questions, qui exigent une réponse, soulèvent un autre problème important, celui du logement. En effet, quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour bâtir des logements locatifs en particulier dans une ville comme Ottawa où le taux d'inoccupation est presque nul? Quelles sont donc ses intentions dans ce domaine? Le budget ne contenait pas de bonnes nouvelles. Au contraire, le gouvernement a sabré le budget de la SCHL, privant la Société de liquidités de l'ordre de 30 millions de dollars. Il n'avait rien en réserve pour venir en aide aux projets coopératifs ou pour répondre aux besoins des Canadiens en matière de logement.

Je m'inquiète énormément de ce que le marché du logement locatif soit en passe de devenir . . .

[*Français*]

. . . la proie, comme on dit en français, d'investisseurs qui ne seraient pas tout à fait sérieux dans le sens d'aider les Canadiens à mieux se loger, mais plutôt penseraient à réaliser des profits intéressants, et cela m'inquiète de voir que le projet de loi C-15 ne traite d'aucune façon de ce problème, de cette situation qui, comme on le sait, a des conséquences désastreuses.

[*Traduction*]

Quels sont effectivement les projets du gouvernement dans ce domaine? Qu'en est-il de la promesse du premier ministre (M. Mulroney) faite au cours de la campagne électorale, selon laquelle, sous un gouvernement progressiste conservateur, le logement coopératif aurait encore une haute priorité? Je pose cette question, étant donné les compressions budgétaires qu'ont subies les projets coopératifs à Halifax, à Vancouver et à Toronto.

M. Hnatyshyn: Règlement.

M. Gauthier: J'entends protester le leader parlementaire du gouvernement.

M. Hnatyshyn: A propos de pertinence.

M. Gauthier: Je m'efforce d'améliorer le projet de loi que vous avez inscrit au *Feuilleton* aujourd'hui. Il en a grand besoin et, si vous m'écoutez bien, vous verrez que je parle d'immeubles locatifs qui risquent d'être pris en charge par des intérêts étrangers. Rappelez-vous le scandale Greymac, à Toronto. On avait alors gonflé artificiellement le marché du logement locatif de centaines de millions de dollars et provoqué une catastrophe. Le ministre a l'air de mieux comprendre maintenant où je veux en venir.

J'ignore quelles sont les réponses aux questions touchant les immeubles locatifs que j'ai posées au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), qui est absent. Je voudrais bien que quelqu'un du gouvernement y réponde, car ce sont des questions importantes. Elles doivent être examinées dans le contexte de la motion, compte tenu de la situation déplorable du logement dans les grandes villes et de l'exemption globale prévue actuellement dans le projet de loi pour les achats d'immeubles locatifs. Je demande au secrétaire parlementaire ce que le gouvernement entend faire pour empêcher que des étrangers qui ne s'intéressent pas au marché du logement ne s'emparent de nos immeubles locatifs. Je pose cette question très sérieusement car, selon moi, elle appelle une réponse sérieuse.

• (1110)

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, nous entamons la dernière journée de l'étude article par article du projet de loi sur Investissement Canada. Selon nous, ce ne devrait pas être la dernière journée de l'examen détaillé de cette mesure, parce qu'elle comporte un grand nombre de graves problèmes et lacunes auxquels il importe de remédier avant que le projet de loi ne soit adopté. Nous avions espéré avoir assez de temps pour discuter en détail de chacune des propositions que nous avons avancées pour améliorer certaines dispositions précises du projet de loi.

Comme c'est seulement aujourd'hui que nous avons pu examiner une foule d'amendements différents, notre parti a l'intention, quant à lui, de réduire au minimum le nombre de ses porte-parole pour essayer d'avoir au moins un bref débat sur chacun des groupes de motions à l'étude.

Dès le début du débat d'aujourd'hui, je tiens à rappeler aux députés et au public que ce qui nous préoccupe relativement au projet de loi et aux questions vitales reliées à l'investissement étranger, c'est la canadianisation de notre économie.

D'après les sondages d'opinion publique effectués dans tout le Canada, une vaste majorité des Canadiens, soit 85 p. 100, souhaiteraient canadianiser encore davantage notre économie. Ces sondages montrent que de plus en plus de Canadiens veulent canadianiser l'économie. Selon les sondages effectués en juin 1983, seulement 75 p. 100 des Canadiens tenaient vraiment à la canadianisation à l'époque, alors que la proportion est de 85 p. 100, d'après les derniers sondages. La mesure à l'étude et les motions que nous avons proposées pour améliorer le projet de loi portent justement sur la canadianisation de l'économie.

A titre de nation, allons-nous être mieux en mesure de confier les commandes de notre économie à des Canadiens par l'intermédiaire du secteur privé? Allons-nous pouvoir utiliser le secteur public et sa réglementation pour resserrer le contrôle exercé par les Canadiens sur notre économie? Allons-nous pouvoir construire pour nous-mêmes, nos concitoyens et nos enfants un pays capable de créer les emplois et la sécurité économique dont nous avons tous tellement besoin?

Pendant le débat du projet de loi article par article aujourd'hui, je ne reviendrai pas sur ce grand thème de la canadianisation, mais j'espère que les députés et le public vont se rendre compte que les amendements que nous proposons à un projet de loi qui comporte des lacunes désastreuses et qui pose de véritables problèmes que nous ne pouvons pas résoudre suggèrent des moyens concrets pour canadianiser davantage notre économie dans la mesure où le projet de loi peut servir à cette fin.

J'ai moi-même proposé l'amendement à l'étude, en l'occurrence celui qui figure à la motion nº 23. Cette motion traite de la partie II du projet de loi. La mesure renferme un article relativement long qui exclut certaines catégories importantes d'entreprises du processus d'examen que prévoit le projet de loi. Comme les députés le savent, celui-ci prévoit l'examen d'acquisitions d'entreprises dont l'actif est supérieur à 5 millions de dollars, qui sont contrôlées par des Canadiens et qui sont reprises par des sociétés étrangères. Le projet de loi maintient un processus d'examen quelconque, mais il prévoit des exemptions, dont certaines sont raisonnables, je le reconnais, mais dont d'autres sont insensées.

• (1115)

Pour la gouverne des députés, je signale que la motion nº 23 s'applique à l'alinéa *c*) à la page 6, selon lequel l'acquisition du contrôle d'une entreprise canadienne dans le cadre de la réalisation d'une garantie accordée à l'égard d'un prêt ou d'un autre mode d'assistance financière est exemptée du processus d'examen.

Tout dernièrement, un cas s'est présenté à Smiths Falls, en Ontario, relativement à une petite entreprise appelée R-J Stamping, qui avait un nombre assez important d'employés. Cette entreprise a fait faillite et son actif a ensuite été vendu à un acheteur étranger. Les emplois qui existaient dans cette localité et, bien sûr, les possibilités d'emploi à venir ont disparu lorsque son actif a été littéralement expédié à l'étranger. Dans ce cas, le député provincial, qui s'adonne à être un conservateur, a soulevé de sérieuses questions à ce sujet auprès du premier ministre ontarien, l'honorable Frank Miller. Lui au moins a pris cette affaire très au sérieux parce qu'on était alors en pleine campagne électorale. Il a examiné le cas de cette entreprise et il a fait savoir que l'actif de celle-ci ne pouvait tout simplement pas être vendu à l'extérieur du pays sans le moindre examen de l'affaire. En tant que premier ministre de l'Ontario, M. Miller a dit: «Demandons à l'Agence d'examen de l'investissement étranger d'examiner cette affaire».

M. Boudria: Frank Miller a dit cela!

M. Langdon: Croyez-le ou non, il l'a bien dit.

M. Boudria: Incroyable!

M. Langdon: Malheureusement, M. Miller ne s'était pas rendu compte que l'AEIE avait au nombre de ses faiblesses de constitution de ne pas s'occuper d'affaires de ce genre, c'est-à-dire d'entreprises ayant fait faillite et dont l'actif est vendu à des étrangers.

Étant un loyal citoyen de l'Ontario et voyant que le premier ministre de ma province voulait faire quelque chose pour que l'on remédie à cette lacune de notre pouvoir d'examen des mainmises étrangères, j'ai proposé cette motion. Elle a malheureusement été rejetée, aussi incroyable que cela puisse paraître, par des membres conservateurs du comité, soit les députés du parti même auquel appartient Frank Miller. J'attire à nouveau l'attention de la Chambre des communes sur cette affaire dans l'espoir que le bon sens l'emportera d'une façon ou d'une autre, dans l'espoir que des députés ministériels qui sont ici présents aujourd'hui reconnaîtront que cet amendement ne vise pas à contrecarrer ce projet de loi. Il ne vise pas à démolir quoi que ce soit, mais bien à combler tout simplement

une lacune de la loi. Il s'agit d'une lacune qui existait aussi dans la loi antérieure et qui mérite franchement d'être corrigée. Je prie instamment les ministériels d'appuyer la motion nº 23, car elle aura pour effet de combler une lacune qui se doit d'être comblée, de l'avis même du premier ministre ontarien.

• (1120)

M. Felix Holtmann (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre aujourd'hui la parole sur le projet de loi C-15 concernant Investissement Canada. Constatant que l'on parle ici du principe qu'une augmentation du capital et de la technologie profitera au Canada et que l'objectif de ce projet de loi est d'encourager les investissements au Canada de Canadiens et de non-Canadiens, je prends la parole pour appuyer cette initiative et j'en suis fier.

Si le projet de loi C-15 doit atteindre ses deux objectifs fondamentaux, soit augmenter la croissance économique et accroître les possibilités d'emploi, nous devrons tout d'abord cerner les problèmes que posait l'AEIE. J'ai pris la liberté de demander à mes électeurs ce qu'ils pensaient de l'investissement étranger au Canada et s'ils estimaient qu'il contribuait à créer des emplois.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous discutons actuellement des motions nºs 23, 24 et 25. Je pense que le député devrait s'en tenir au sujet de ces amendements.

M. le vice-président: Le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) a raison. Je suis sûr que le député de Selkirk-Interlake (M. Holtmann) va se conformer à la procédure.

M. Holtmann: Merci, monsieur le Président. J'y viens, comme le député le verra s'il a un peu de patience. Le député qui a pris la parole avant moi a mentionné des sondages exprimant ce qu'il pense être le désir des Canadiens. Les résultats d'un récent sondage viennent de paraître. J'ai trouvé intéressant de constater que ce sondage montrait que très peu d'électeurs néo-démocrates étaient en faveur de l'investissement étranger au Canada. Le projet de loi porte justement là-dessus. Je m'explique.

Il y a actuellement au Manitoba un gouvernement néo-démocrate. Bien que les membres du Nouveau parti démocratique partent du principe qu'ils ne sont pas en faveur des investissements étrangers au Canada et que les entreprises canadiennes doivent appartenir totalement à des Canadiens, le gouvernement NPD du Manitoba tend les bras aux compagnies étrangères, les embrasse, leur fait l'amour et puis, quand elles se mettent à faire des profits, il les traite de quêteux en Cadillac. Voilà l'attitude du gouvernement NPD.

Le député propose des changements, mais pas des changements qui vont améliorer le projet de loi. En fait, ces changements reflètent essentiellement leurs convictions, à savoir que les investissements étrangers, sous quelque forme que ce soit, ne sont pas ce qu'il y a de mieux et ne sont pas hautement désirables. Cela ne le satisfait jamais. Quand nous encourageons des investissements au Canada, cela nous évite d'importer des denrées. Cela nous évite d'importer des denrées qui pourraient être fabriquées ici au Canada. C'est quelque chose qui va améliorer notre situation. En fait, cela nous sert à utiliser nos ressources naturelles ici même. Cela nous permettrait d'utiliser la main-d'œuvre canadienne et de profiter des ressources et technologies importées par des compagnies étrangères. Le député ne peut tout de même pas être opposé à cela.

• (1125)

Le député a dit que 80 p. 100 de la population était en faveur de la canadianisation. Si un produit est fabriqué ici au Canada, est-ce que ce n'est pas la canadianisation de ce produit? Est-ce que ce n'est pas mieux que d'importer des denrées complètement fabriquées dans un pays étranger? Le député suggère qu'on attende qu'un Canadien puisse monter une compagnie capable de faire la recherche et le développement nécessaires à la production d'un produit. Il n'autoriserait qu'une quantité limitée d'investissements étrangers tout en canadianisant le reste. Je suis désolé de lui dire qu'il est probable que 90 p. 100 des produits que nous avons au Canada ne seraient pas là si nous devions attendre qu'ils soient conçus ici au Canada. En fait, notre pays est composé de gens qui proviennent de multiples autres pays et qui ont apporté avec eux leurs idées et leur technologie.

Si le député veut mettre en évidence les résultats d'un récent sondage d'opinion appuyant son point de vue, je pense qu'il faut alors nous pencher sur tous les domaines d'investissement. Il faut étudier le capital étranger qui vient au Canada. Il faut prendre en considération l'AEIE. Ceux qui sont en faveur de l'AEIE prétendent qu'elle a donné des résultats positifs. Mais si vous allez voir sur le marché international, par exemple à New York et à Tokyo, vous allez trouver des gens qui n'ont pas voulu venir au Canada parce qu'ils ne voulaient pas avoir affaire à l'AEIE. Ce sont des gens qui n'ont pas voulu avoir affaire au genre de législation qui était en vigueur.

Il n'y a pas de solution simple. Mais nous devons quand même étudier certains de ces amendements. Je suis bien obligé de me demander s'ils ont été mûrement réfléchis. Est-ce que les auteurs de ces amendements se rendent compte de leurs ramifications? Est-ce qu'ils se sont simplement contentés de s'installer dans leur fauteuil et de rêver? Les députés de l'opposition ont trop souvent tendance à imaginer n'importe quel amendement, tout simplement parce qu'ils détestent que nous changions quelque chose qu'ils avaient mis en place. Pourquoi n'ont-ils pas le courage de l'admettre? Leur stratégie aurait au moins le mérite de l'honnêteté.

Le député recommande de modifier un article particulier. Ce n'est pas la solution absolue, car ce changement n'a pas été mûrement réfléchi. Nous devons envisager la fabrication de produits canadiens à partir de matières premières canadiennes et en utilisant une recherche et un développement étrangers. C'est ça l'idée ici.

Dans ma seule circonscription, à cause de l'AEIE, trois gros groupes d'investisseurs ont été découragés car le système comportait trop de critères négatifs. La paperasserie était beaucoup trop volumineuse. Ces trois groupes se seraient installés dans ma circonscription n'eut été l'AEIE. Nous pourrions y compter aujourd'hui 700 emplois de plus, si Investissement Canada avait existé à l'époque sous la forme que l'on propose maintenant.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député ne pourrait-il pas consacrer la dernière minute des dix qui lui sont allouées à traiter du sujet débattu?

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement moi aussi à ce même sujet. Puisque le député soulève la question, je voudrais lui dire que la réciprocité joue en l'occurrence. C'est bien de limiter le débat au sujet de la motion, mais les députés d'en face devront observer la même règle. S'ils tiennent à jouer le jeu de cette façon, je leur signale que nous sommes ici depuis plus longtemps qu'eux et que nous sommes plus forts qu'eux à ce jeu.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement moi aussi. Le gouvernement nous a imposé le bâillon à l'étape du rapport du projet de loi. Il voudrait limiter le temps dont nous disposons pour discuter des motions à l'étude. Il y en a 94. Nous n'en sommes qu'aux nos 24 et 25. Je voudrais que le député traite de ces questions. La motion débattue traite de la location de biens immobiliers et d'assurance. Il serait préférable que le député traite de ces notions en tenant compte du sujet du débat, et qu'il ménage et notre temps et le sien.

• (1130)

M. le vice-président: La présidence est tout à fait d'accord avec les députés d'Essex-Windsor (M. Langdon) et d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier). Les députés devraient savoir que, surtout à l'étape du rapport, leurs observations doivent se limiter strictement aux motions à l'étude. J'accorde la parole au député de Selkirk-Interlake (M. Holtmann) pour une minute de plus.

M. Holtmann: Monsieur le Président, je trouve étonnant que les députés de l'opposition puissent s'énerver à ce point. Ils ont présenté toutes ces motions dans le but d'améliorer le projet de loi. J'en suis déconcerté, mais je comprends leurs raisons. Quand ils ont recours à de telles tactiques, il ne faut pas s'étonner que nous imposions la clôture. Car autrement, ils n'en finiraient plus avec toutes sortes de motions ridicules destinées à rétablir l'AEIE.

Des voix: Bravo!

M. Holtmann: Si les motions étaient fondées, j'en parlerais.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: La parole est au député d'Essex-Windsor qui veut invoquer le Règlement.

M. Langdon: Monsieur le Président, il conviendrait de signaler au dernier intervenant que, une fois que les motions sont mises en délibération, il n'est pas possible d'en présenter d'autres. Les motions à l'étude en ce moment sont les seules à pouvoir faire l'objet du débat. On ne peut présenter d'autres motions . . .

M. le vice-président: Je regrette d'annoncer au député qu'il n'y a pas matière à faire un rappel au Règlement. Reprenons le débat. La parole est au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria).

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, comme vous l'avez affirmé, les propos du député d'Essex-Windsor (M. Langdon), n'avaient rien d'un rappel au Règlement mais ce qu'il a dit était très intéressant. Peut-être les députés conservateurs qui se sont abstenus de prendre la parole sur la motion principale pourraient-ils s'en souvenir. Peut-être auraient-ils intérêt à lire les motions que la Chambre est en train de discuter avant de faire des discours. Je pense qu'il serait extrêmement utile que vous leur signaliez cela, monsieur le Président.

J'ai trouvé significatif que le député de Selkirk-Interlake (M. Holtmann) conteste le droit du Parlement à modifier des projets de loi gouvernementaux. Cela montre quel respect les conservateurs peuvent avoir pour la démocratie. Ils contestent le droit fondamental du Parlement à modifier des projets de loi gouvernementaux. Je vois rire un député d'en face. Un jour, quand des usines fermeront dans sa circonscription à cause de ce projet de loi et que ses électeurs viendront frapper à sa porte pour lui demander pourquoi il n'en a pas modifié et amélioré le texte, ils se souviendront qu'il ne l'a pas fait.

Nous discutons les motions nos 23, 24 et 25. Par la motion no 25, nous proposons une amélioration de la médecine préventive en quelque sorte. Nous voulons faire en sorte que les sociétés d'assurance soient soumises a la procédure de notification et éventuellement d'examen à l'occasion d'acquisitions étrangères. Nous savons que, de plus en plus, les questions de propriété afférentes aux grandes masses de capitaux sont accumulées par les grands établissements financiers. A cet égard, il semble y avoir une échappatoire pour les sociétés d'assurance étrangères. J'avais cru que le député de Selkirk-Interlake en parlerait. Peut-être cela ne l'intéresse-t-il pas. Il ne s'intéresse qu'à contester le droit du Parlement à modifier des projets de loi gouvernementaux.

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que les députés d'opposition n'ont jamais dit qu'ils étaient contre les investissements étrangers. Ce qu'ils veulent, c'est ce qu'il y a de plus avantageux pour les Canadiens. Les conservateurs n'ont pas le droit de nous empêcher de présenter des motions propres à améliorer le projet de loi. Ronnie et son neveu, Brian, ont poussé un duo à Québec.

M. Blenkarn: Quel est l'amendement?

M. Boudria: Quand le gouvernement et le premier ministre (M. Mulroney) n'ont pas réussi à faire supprimer les droits compensatoires aux États-unis, qu'est-ce que les députés conservateurs ont fait? Pourquoi n'ont-ils pas pris la défense des Canadiens? Pourquoi n'ont-ils pas présenté des amendements, comme la motion no 25, pour faire en sorte que le projet de loi soit plus avantageux pour tous les Canadiens?

Je vois en face un député qui a déjà été libéral. Lui non plus il n'est pas dans la course. Peut-être pourrait-il trouver le courage de parler du projet de loi. Peut-être pourrait-il dire au premier ministre de ne pas faire des déclarations comme celle qui a paru dans le magazine *Fortune* dans laquelle il s'en est pris aux Canadiens et aux travailleurs de notre pays. Il a dit dans cet article:

Qui tient à l'acheter? Qu'y a-t-il de si attirant au Canada qui nous permette de penser que les gens vont se précipiter ici simplement parce que quelqu'un a dit: «J'aimerais faire des affaires avec vous»? Nos performances ne sont pas si bonnes. Nos produits ne sont pas de la meilleure qualité. Nos livraisons ne sont pas très assurées. Notre compétence technique est en grande partie empruntée. Notre technologie, nous l'avons achetée ailleurs. Que diable avons-nous de si rare?

Ces propos ont été tenus par le premier ministre conservateur. J'aimerais bien que certains de ses députés prennent la parole pour défendre les amendements constructifs que nous présentons aujourd'hui, pour que nous ayons une juste part de canadianisation, et que le projet de loi et nos amendements nous évitent à l'avenir les grosses acquisitions étrangères. C'est très certainement ce qui va se passer si ce projet de loi n'est pas modifié. Tous les conservateurs d'en face, toutes les potiches et tous les surfers de ce côté-ci de la Chambre ne devraient pas l'oublier. Ils devraient songer qu'ils ne sont ici que pour une courte période. Ils en profitent tant qu'ils peuvent. Ils ne seront pas ici longtemps, mais ils se paient du bon temps, dans l'intervalle. Ils feraient mieux de défendre leurs électeurs. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais) devrait prendre une position tranchée contre l'imposition de droits compensatoires par les États-Unis. Il devrait en profiter pour nous parler de la canadianisation de notre économie.

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, je pense que l'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) est complètement à côté de la question.

M. St-Julien: Cela fait longtemps qu'il est à côté.

M. Blais: Monsieur le Président, depuis le début on l'endure, mais je pense qu'on devrait le rappeler à l'ordre, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure dans le cas du rappel du député d'Essex-Windsor (M. Langdon). A mon avis, il devrait s'en tenir à la motion à l'étude à la Chambre présentement.

M. St-Julien: C'est vrai cela, ça fait longtemps qu'il devrait l'apprendre.

M. Blais: On n'est pas ici pour discuter des autres questions qui intéressent la Chambre et les comités permanents, monsieur le Président. Il pourrait venir au comité permanent, on ne l'y voit jamais quand il est temps de discuter de ces questions-là.

M. St-Julien: On ne l'a jamais vu!

M. Blais: Il vient parler d'agriculture ici et quand c'est le temps d'en parler, il n'est pas là.

M. St-Julien: C'est vrai!

[*Traduction*]

M. le vice-président: La présidence ne partage pas tout à fait le point de vue du secrétaire parlementaire qui prétend que le député de Glengarry-Prescott-Russell s'écarte du sujet à l'étude. Mais dans la dernière partie de son allocution, je crois que le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) s'est écarté de la motion. J'aimerais qu'il s'en tienne davantage au sujet.

• (1140)

M. Boudria: Je vous remercie, monsieur le Président, d'avoir rendu une décision aussi juste en ramenant le secrétaire parlementaire à l'ordre. Il en a terriblement besoin, monsieur le Président, ai-je besoin de vous le dire. Mais il réagit toujours de cette façon lorsqu'il se sent menacé. Ce n'est pas sa faute. Si j'étais conservateur, je me sentirais mal à l'aise moi aussi. Mais Dieu m'en préserve, car le bonheur sur la terre, c'est de n'être jamais obligé de dire qu'on est conservateur. J'espère bien n'avoir jamais à le dire un jour.

Nous en étions aux amendements nos 23, 24 et 25, monsieur le Président.

M. Gormley: Pourquoi n'en avez-vous pas parlé?

M. Boudria: J'en ai toujours parlé, monsieur le Président, et je mets le député au défi de me dire notamment qu'il est en faveur des excellents amendements concernant l'immobilier prévus dans la motion nº 23 et de me dire aussi s'il ne croit pas, tout comme nous, que la motion nº 25 serait une mesure préventive puisque les compagnies d'assurance seraient elles aussi comprises dans le préavis. Quand j'aurai terminé, je voudrais que le député se lève pour nous dire ce qu'il en pense puisque d'autres députés de l'opposition ont parlé, tout comme moi, de ces amendements. Mais nous ferions peut-être bien de parler plus lentement pour que les conservateurs puissent comprendre. C'est ce que je tâcherai de faire à l'avenir pour qu'ils puissent suivre mon raisonnement.

[*Français*]

Monsieur le Président, il me semble que la modification numéro 25 devrait être adoptée par cette Chambre parce qu'elle améliorera de beaucoup le projet de loi. La vraie façon de modifier ce projet de loi serait, pour le gouvernement, de l'abandonner immédiatement. Mais à défaut d'abandonner ce projet de loi et de garder celui que l'on avait avant, la deuxième meilleure chose à faire, c'est que le gouvernement adopte les modifications telles que proposées par l'opposition.

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'entends intervenir au sujet de ces amendements et j'invite à en faire autant tous les députés conservateurs et plus particulièrement ceux qui représentent des circonscriptions urbaines comme la ville de Toronto—il est regrettable qu'un certain nombre de députés de Toronto soient absents aujourd'hui—et les villes de Vancouver, Montréal, Halifax, Edmonton, Calgary et toutes ces régions du pays où les locataires comptent sur la protection du gouvernement pour s'assurer que leur stabilité n'est pas menacée.

Certains députés ne se rappellent peut-être pas que je siégeais à l'Assemblée législative de l'Ontario au moment de la fameuse transaction qui a vu plus de 10,000 logements de Toronto changer de mains; les loyers auraient doublé, triplé et dans certains cas, quadruplé à la suite de cette transaction qui aurait été, en vertu de la loi actuelle, illégale. En rejetant ces amendements, le gouvernement dit tout simplement qu'aucune vente de biens immobiliers à une société étrangère ne fera pas l'objet d'un examen par Investissement Canada. Ainsi ces 20,000 locataires qui vivent au coin des rues Yonge et Eglinton, à Toronto, et qui ont été protégés par le gouvernement au moment de cette transaction—et des gens comme Howard Brown qui a lutté avec les associations de locataires contre ces augmentations—n'auront plus maintenant aucune protection. Le gouvernement refuse de défendre les locataires en rejetant les amendements proposés par les deux partis d'opposition.

Je voudrais demander aux députés des centres urbains, et particulièrement à ceux de Toronto, de nous dire comment ils vont lutter pour défendre les droits des locataires. Ils ont la possibilité d'agir, grâce à cet amendement, au lieu de se contenter de belles paroles. N'importe quel député qui souscrit à l'initiative du gouvernement qui tend à faire disparaître cette protection refuse, en fait, d'assumer sa responsabilité envers les locataires de sa circonscription. Je demande à tous les ministériels d'examiner l'amendement, afin de voir ce qui est en jeu ici, car cet amendement garantirait que les investissements étrangers dans l'immobilier au Canada fassent l'objet d'une étude par Investissement Canada.

Le gouvernement a non seulement décidé que tous les investissements inférieurs à 5 millions de dollars ne feraient plus l'objet d'un examen, mais également qu'il en irait de même des investissements de plus de 5 millions de dollars dans l'immobilier au Canada. L'amendement que nous proposons permettrait de s'assurer que l'examen plutôt restreint par Investissement Canada prévu dans le cas de transactions supérieures à 5 millions de dollars serait au moins effectué dans le cas de transactions immobilières.

Il ne s'agit pas simplement de prises de contrôle de sociétés comme dans le cas de la société Nabisco récemment. Ce qui est en jeu ici, ce sont les conséquences directes que peut avoir l'achat de biens immobiliers au Canada non seulement pour le marché boursier canadien et les investisseurs canadiens, mais également pour les locataires canadiens. Je voudrais rappeler aux députés de la ville de Toronto qui ne sont pas intervenus au sujet de cette très importante question, une transaction immobilière qui a mal tourné. Dans le numéro du 31 janvier 1983 du *Financial Times* du Canada, on qualifie cette transaction de fiasco. Dès le départ, il s'agissait d'une transaction extrêmement complexe et tout à fait absurde. A preuve, par exemple, la vente de 10,931 logements de Toronto qui étaient au cœur de la transaction immobilière la plus célèbre de notre histoire. Les appartements devaient passer entre plusieurs mains, de la société Cadillac Fairview à une série d'autres sociétés sans nom contrôlées, a-t-on dit par la suite, par des investisseurs de l'Arabie Saoudite. Ce changement de mains de plus de 10,000 logements aurait eu manifestement des répercussions directes sur la vie des Torontois.

Il a fallu que l'Agence d'examen de l'investissement étranger et le gouvernement provincial, par le biais d'une loi, unissent leurs efforts pour s'assurer que les locataires n'aient pas à supporter les coûts, ce qui aurait entraîné des augmentations de 300, 400, 500 et 600 p. 100 des loyers, et qu'ils n'aient pas à faire les frais de cette transaction immobilière qui a été la plus célèbre de notre histoire.

J'espère que les députés qui chercheront à se faire réélire à Toronto, à Vancouver, là où le taux de vacance est le plus faible, et à Halifax où sévit une véritable crise du logement, se rendront compte que s'ils rejettent cet amendement ils devront dire à leurs électeurs à l'occasion de la prochaine campagne électorale: «Nous avions l'occasion de vous protéger ou d'accepter la protection minimale de 5 millions prévue dans la Loi sur Investissement Canada, mais nous avons refusé parce que nous ne voulons pas protéger les locataires». Et les conservateurs tiennent le langage suivant: «Venez investir au Canada. Vous pouvez acheter des biens immobiliers au Canada pour des millions de dollars sans que le gouvernement du Canada n'effectue aucun examen ni aucune enquête». Cette façon qu'a le gouvernement de ne pas se préoccuper des intérêts des locataires, comme il l'a clairement prouvé en n'exigeant pas qu'un examen soit fait pour une acquisition de 5 millions, n'est qu'un autre exemple de la façon dont le gouvernement est prêt à abandonner ceux qui sont le moins capables de se protéger eux-mêmes.

• (1150)

Pourtant le gouvernement avait promis de protéger les locataires. Il s'était aussi engagé à aider les personnes âgées. Sur les dizaines de milliers de locataires de Toronto et sur les milliers de Hamilton, une bonne partie sont des personnes âgées. Or, c'est justement à ces gens-là que le gouvernement enlève $30 par mois. Il estime qu'il peut les priver de $30 par mois parce qu'ils sont indifférents.

Une voix: Règlement.

Mme Copps: Le député estime peut-être que je fais une digression. Je parle de la décision du gouvernement d'exempter de l'examen les biens immobiliers acquis par les entreprises étrangères, décision qui se répercutera directement sur le prix des loyers de ceux qui habitent les secteurs urbains à forte densité de population, dont la majorité sont des célibataires et des personnes qui vivent seules, beaucoup de veuves âgées, des personnes qui se préoccupent vivement des initiatives concernant les pensions de retraite. Et parce que les ministériels refusent d'approuver l'amendement que nous proposons concernant l'immobilier, ces personnes subiront en plus des hausses de loyer.

M. Blenkarn: C'est absurde.

Mme Copps: Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) trouve la chose absurde. J'invite le député à prendre la parole à ce sujet parce que Mississauga est l'une des régions où le nombre de locataires s'accroît rapidement. Si le député défendait vraiment ses électeurs il devrait dire que l'immobilier, comme toute autre forme d'investissement, devrait faire l'objet d'un examen par le gouvernement du Canada ou bien aux termes de la Loi sur Investissement Canada. Si le député de Mississauga-Sud a lu l'amendement, il comprendra que nous offrons au gouvernement la même possibilité d'examen comme ce fut le cas pour la transaction spéculative des appartements Player's. Les conservateurs de Toronto ont cherché à éviter cette question. Ils se sont rendu compte que les hausses de loyer imposées aux personnes âgées étaient de l'ordre de 100, 200, 300 et 400 p. 100.

Le gouvernement cherche à s'en laver les mains en criant sur tous les toits que le Canada est ouvert aux affaires, en invitant chacun à venir acheter par centaines et par milliers nos immeubles d'appartements puisque ces transactions ne feront l'objet d'aucun avis et encore moins d'un examen. L'acquisition des 10,000 appartements à Toronto a été prévenue grâce à l'Agence d'examen de l'investissement étranger mise en place par les libéraux. Ce genre de transaction se fait directement aux dépens des locataires.

C'est dommage que le député de Mississauga-Sud refuse de défendre ses commettants. Il est regrettable que les ministériels n'aient pas daigné lire l'amendement. S'ils l'avaient fait, ils seraient un peu moins pressés de dire à leurs électeurs qu'ils parlent au nom des pauvres.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais) a la parole.

M. Blais: C'est une question de privilège, monsieur le Président.

Tout à l'heure, j'ai été injustement attaqué et très blessé, monsieur le Président. On a dit que j'étais un ancien libéral et, pour moi, on m'a blessé dans mes privilèges les plus profonds comme parlementaire en ayant osé prétendre dans cette Chambre que j'étais un ancien libéral . . . Le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) . . . Je voudrais que l'on retire ces paroles, c'est absolument faux, monsieur le Président, et mes privilèges comme député de cette Chambre ont été touchés profondément.

M. le vice-président: Je ne crois pas que ce soit une question de privilège.

M. Rossi: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Bourassa (M. Rossi) fait un rappel au Règlement.

M. Rossi: La même stratégie . . . on voit le sourire du député, monsieur le Président, c'est une stratégie visant à réduire le temps alloué à notre députée pour dire ce qu'elle pense, ce qu'elle a à dire. On voit d'après son sourire mesquin qu'il veut retarder, et j'exige que le temps lui soit remis, monsieur le Président.

M. le vice-président: La période de temps allouée à l'honorable députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) était écoulée.

[*Traduction*]

Mme Copps: Monsieur le Président, si nos vis-à-vis avaient bien voulu s'empêcher de crier et de tempêter pendant que nous faisions nos discours . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: . . . j'aurais pu dire ce que j'avais à dire dans le temps qui m'était imparti. Je demanderais à la présidence d'appliquer le Règlement.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: La députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a peut-être raison de faire cette remarque à propos de l'ordre et du décorum à la Chambre. Je demande à tous les députés de faire preuve de courtoisie à l'endroit de ceux qui ont la parole. Le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley) a la parole.

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques remarques sur les amendements au projet de loi C-15. Le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a dit que ces amendements étaient valables et équitables et a demandé si un député conservateur en parlerait. S'il s'agissait d'amendements effectivement valables et équitables, ce qui n'est pas le cas, un député conservateur prendrait la parole pour les appuyer.

M. Blenkarn: Ils ne sont pas très intelligents non plus.

M. Gormley: Le député signale qu'ils ne sont pas très intelligents non plus. Je suis d'accord là-dessus.

L'exemption qui figure dans le projet de loi C-15 et qui fait l'objet de la motion n° 23 a trait à la garantie accordée pour un prêt. Les députés n'en ont pas encore parlé. Il serait souhaitable que les Canadiens se renseignent davantage au sujet de l'alliance la plus louche de notre histoire, celle des libéraux et des néo-démocrates qui voudraient que le gouvernement examine la question.

La motion porte sur la suppression de certaines lignes et de certains articles dans le projet de loi de sorte qu'il n'y aurait pas exemption pour les acquisitions dans le cadre de la réalisation d'une garantie accordée pour un prêt. L'objet du projet de loi C-15 est de permettre aux étrangers de mettre à exécution les dispositions relatives à la garantie dans un accord pour un prêt et acquérir une entreprise canadienne sans être assujettis aux dispositions concernant l'avis d'investissement si une entreprise canadienne a cherché à obtenir un prêt d'une institution financière étrangère et signé un accord pour obtenir un prêt analogue à celui qu'un Canadien passerait avec une banque locale. Les députés libéraux et néo-démocrates veulent limiter l'accès des petites, moyennes et grandes entreprises aux capitaux. Cette motion restreindrait la garantie du prêteur, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'un établissement. Qui serait disposé à accorder des prêts sans garantie? Cette motion exige un avis d'investissement et fait peur aux prêteurs qui voudraient faire des affaires au Canada.

Le projet de loi C-15 tente de remédier au problème que constitue l'Agence d'examen de l'investissement étranger. L'agence Investissement Canada est censée régler le problème et rétablir la confiance. Des motions telles que celles qui ont été proposées par le Nouveau parti démocratique enlèvent toute confiance. Ils disent aux prêteurs étrangers qu'ils seront assujettis à divers avis d'investissement pour obtenir une garantie aux termes du prêt. Cette disposition n'inspirerait aucune confiance.

Certains de mes collègues ont cité plus tôt des données statistiques et des chiffres. Le sondage publié dans les journaux hier révèle nettement que le Canadien moyen appuie les initiatives du gouvernement et du premier ministre (M. Mulroney). Chose plus importante, après avoir examiné ces motions, le Canadien moyen se rend compte qu'il peut nous faire confiance quand nous rejetons ces motions et les vaines propositions de l'opposition. Les Canadiens comprennent aussi que le gouvernement, les membres du cabinet et un nombre écrasant de députés conservateurs qui l'emportent sur le nombre constamment décroissant des députés de l'opposition font confiance à l'investissement.

• (1200)

La motion nº 23 révèle une fois encore ce que fait l'alliance louche du NPD et du parti libéral aux petites, moyennes et grandes entreprises canadiennes qui veulent simplement s'adresser à un prêteur étranger pour obtenir des capitaux en vue de créer des emplois et susciter la confiance dans notre économie.

M. Rossi: Dites-nous un mot des personnes âgées.

M. Gormley: Permettez-moi quelques mots au sujet des personnes âgées et des logements locatifs. En Saskatchewan, des membres du NPD se rendent dans les foyers et disent aux personnes âgées qu'on va supprimer le régime d'assurance-maladie. C'est abominable. Il n'est pas étonnant que les Libéraux, avec l'appui du NPD, isolent une disposition particulière du projet de loi pour dire qu'elle touchera et effrayera les personnes âgées. Ce n'est pas une façon responsable de se conduire à la Chambre des communes.

Si l'on regarde la motion nº 24 et le secteur immobilier, en ce qui touche les copropriétés, les appartements et les logements publics, on s'aperçoit que ce sont les lois provinciales qui régissent la sécurité des personnes. Pourtant, les libéraux parlent des personnes âgées, sans nous présenter aucune donnée sur l'augmentation des loyers. Ils nous disent simplement que les personnes âgées seront touchées. J'estime que c'est là une utilisation des plus irresponsables du temps de la Chambre. Voilà plus de 70 heures de notre temps qu'ils ont consacrées à faire peur aux Canadiens âgés.

Voyons cette motion nº 24 qui supprimerait l'exemption pour les biens immeubles locatifs. Nous sommes bien d'accord pour dire que, par sa nature, l'immobilier locatif est une transaction passive . . .

M. Axworthy: Dieu, que vous êtes stupide!

M. Gormley: . . . ce qui, dans le cadre du projet de loi C-15, rend la motion nº 24 inutile. Le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), l'ancien ministre, qui s'y connaît lorsqu'il s'agit de faire peur aux gens, me traite, je crois, de «stupide».

M. Axworthy: Oui.

M. Gormley: Les deux tiers des Canadiens sont d'accord avec ce projet de loi et je ne dirais pas que les deux tiers des Canadiens sont stupides, comme l'a fait le ministre.

M. Gauthier: Il n'a pas dit cela.

M. Axworthy: Je ne parlais que du député qui a la parole.

M. Gormley: C'est pour cela qu'il est dans l'opposition et j'espère qu'il y croupira longtemps. Il estime que les Canadiens sont stupides parce qu'ils appuient le projet de loi C-15.

M. Axworthy: Non, c'est vous qui l'êtes. Vous ne faites certainement pas partie de la population canadienne.

M. Gormley: Une fois de plus, je pense que cela montre bien ce que le parti libéral essaie de faire et c'est pour cela que ceux qui considèrent le projet de loi avec sérieux et intégrité verront que les motions nos 23, 24 et 25 qui traitent du capital étranger ne méritent pas qu'on les étudie.

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais que le député aime bien s'écouter parler. Toutefois, je ne pensais pas qu'il avait l'habitude de soumettre au jugement des autres l'image qu'il tente de projeter. Il est évident que je n'ai pas qualifié les Canadiens de stupides. J'ai dit que le député était stupide et son discours le prouve bien. Le compte rendu devrait au moins être clair sur ce point.

M. le vice-président: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Gormley: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne suis pas stupide et je ne crois pas que les électeurs de ma circonscription de North-Battleford, où est né le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), se feraient représenter à Ottawa par quelqu'un de stupide. Si cela faisait allusion à un manque d'intelligence, je répéterais qu'elle vise les Canadiens, car, pour ma part, je ne me sens pas visé.

[*Français*]

M. François Gérin (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur le Président, cela fait longtemps qu'on écoute les libéraux et les néo-démocrates. Je vois le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) qui s'en va. Il devrait rester, ce qu'on a à dire pourrait être intéressant pour lui.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai un appel téléphonique à faire.

M. Gérin: Monsieur le Président, il s'en va faire un appel téléphonique. Il aurait peut-être dû le faire avant. Il disait, il n'y a pas tellement longtemps, le 21 mai 1985, et je rapporte les paroles du journal des débats:

Je n'ai pas à m'inquiéter car j'ai une majorité confortable. Ce que je veux dire aux conservateurs, c'est qu'ils n'ont pas été élus par la majorité des Canadiens.

On voit qu'il est en retard dans les nouvelles.

Qu'ils déclenchent des élections demain sur cette question, qu'ils leur montrent qu'ils ont du cran! Mais ils ne veulent pas le faire.

Il parlait à ce moment-là du projet de loi présentement à l'étude. Alors . . .

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) sur un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, écoutez, je n'ai pas d'objection à ce qu'il lise ce que j'ai dit à la Chambre, c'est très bien, mais je pourrais peut-être demander au député de parler de la question à l'étude, c'est-à-dire des motions nos 23, 24 et 25. S'il veut lire mes discours, qu'il les lise à temps perdu.

M. le vice-président: Je suis convaincu que l'honorable député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) était sur le point de parler des motions.

M. Gérin: Monsieur le Président, évidemment il s'agit de rendre des mesures qui sont comprises par les gens. Je comprends mal comment les libéraux, qui ont été rejetés massivement lors des dernières élections, n'aient pas encore compris que les gens veulent cette ouverture au monde extérieur. On voit par le résultat du sondage qui a été publié, hier, dans les journaux à travers le pays que les Canadiens sont fortement en faveur des investissements étrangers au pays. On le voit autant chez les partisans qui sont généralement des partisans conservateurs que chez les partisans qui sont généralement libéraux ou qui sont généralement néo-démocrates. Je devrais dire plutôt qui étaient libéraux ou qui étaient néo-démocrates parce qu'il y a un gros changement qui est en train de se produire actuellement.

M. Boudria: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît! Le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) invoque le Règlement.

M. Boudria: Monsieur le Président, je reconnais l'importance que les sondages d'opinion publique ont pour l'honorable député, mais je ne pense pas encore qu'il parle sur les motions nos 23, 24 et 25.

Mme Copps: Cela n'a rien à voir avec l'amendement.

M. Gérin: Monsieur le Président, je voulais dire que les Canadiens sont fortement en faveur des investissements étrangers au pays. Le sondage Gallup a démontré que 62 p. 100 . . .

Mme Copps: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: La députée de Hamilton-Est (Mme Copps) invoque le Règlement.

Mme Copps: Monsieur le Président, cela fait, je pense, trois ou quatre fois qu'on se lève pour demander à ceux qui veulent entrer dans le débat de parler justement de la question de l'investissement, pas seulement investissement mais «immobilière». Ceux qui parlent sur les sondages du parti conservateur, cela n'a rien à voir avec les amendements à l'étude. Je vous prie, monsieur le Président, de demander à ces députés qui ne comprennent pas ce qu'il y a dans le projet de loi de parler sur les motions nos 23, 24 et 25 ou de ne pas parler.

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Il est tout à fait pertinent à mon avis, de signaler que 62 p. 100 des Canadiens souhaitent qu'un plus grand nombre d'étrangers investissent dans l'immobilier.

M. le vice-président: La présidence comprend que les députés souhaitent faire des introductions lorsqu'ils participent au débat sur des motions précises. Par le passé, la présidence a autorisé de brèves introductions à l'étape du rapport. Cependant, je demande aux députés de ne pas utiliser les dix minutes dont ils disposent pour parler d'une motion précise en ne traitant que du principe du projet de loi. Les députés savent que leurs remarques doivent porter précisément sur la motion à l'étude, qu'il s'agisse de la motion no 23, 24 ou 25. La présidence demande aux députés de faire un effort pour s'en tenir à la motion proprement dite.

[*Français*]

M. Gérin: Monsieur le Président, comme je vous le disais, il est absolument important que les Canadiens réalisent cette nouvelle ouverture d'esprit que le gouvernement a pour aller chercher les investissements, et cette nouvelle ouverture d'esprit, on la sent partout ici à la Chambre, dans cette majorité que nous avons et nous la sentons aussi partout au pays. D'ailleurs, le sondage le démontre: 62 p. 100 des Canadiens encouragent le très honorable premier ministre (M. Mulroney) à continuer à favoriser l'investissement étranger. Seulement 19 p. 100 le découragent. Et si on tenait compte des gens qui disent qu'ils ne savent . . . ou qui ne veulent pas se prononcer sur le sujet, on arriverait à 70 p. 100 des gens qui favorisent cette position du gouvernement conservateur, la position du ministre, la position du premier ministre. Et dans cette optique, je trouve que c'est une excellente idée pour les libéraux actuellement d'avoir bien voulu créer des comités et d'aller se promener à travers le pays pour savoir ce que les gens pensent, aller modifier ensemble leur programme électoral, parce que, actuellement, ils n'en ont pas. Ils semblent être complètement déboussolés.

• (1210)

J'entendais ici le discours du député d'Abitibi (M. St-Julien), un discours remarquable qu'il a fait dernièrement sur le sujet. Mon collègue, le député de Beauce (M. Bernier) ici a fait un discours aussi remarquable. Ce sont des discours qui ont apporté quelque chose au peuple canadien.

Une voix: Cela c'est constructif.

M. Gérin: Oui, des discours constructifs, et non pas des discours, comme le député . . . Écoutez-la crier, monsieur le Président . . . Cela a de l'allure! Écoutez-la crier. Je comprends qu'elle est la seule députée libérale actuellement à la Chambre, mais ce n'est pas une raison pour se mettre à crier comme cela et m'interrompre lorsque je prononce un discours.

Monsieur le Président, je voyais un article dans *Le Devoir*, un article de fond hier qui a été présenté, qui disait que le protectionnisme était une alternative qui était dépassée comme tel. On disait: «Le protectionnisme ne constitue pas non plus une option réaliste». Vous comprenez le français! «En effet, des sept principaux pays de l'OCDE, le Canada est avec l'Allemagne le pays le plus orienté vers l'extérieur. En 1980, ses exportations de biens et services représentaient 29.3 p. 100 de sa production intérieure brute, alors qu'elle représentait 18.7 p. 100 pour la moyenne des sept pays.» Alors, cela indique quoi? Cela indique qu'on ne peut pas fermer nos portes. On doit accepter des investissements étrangers. «Devant une telle

ouverture de son économie, il est inconcevable que le Canada puisse adopter une stratégie de développement autocentrée, protégée par des barrières tarifaires, des quotas, la contrainte extérieure est maintenant une donnée entière de la politique économique.»

Alors cela, c'est une nouvelle approche qui va contrer les effets maléfiques de ce qu'on a connu au cours de la période libérale qui a duré 20 ans, où on a mis le pays dans les dettes, on a mis le pays en déficit, on doit rembourser aujourd'hui 200 milliards de dollars en faisant tout ce qu'on peut avec le budget: faire des coupures qui parfois font mal pour rembourser tout ce que les libéraux ont dépensé à tort et à travers, en ignorant les investissements étrangers, en pensant que l'économie fonctionne juste en dépensant l'argent comme cela, sans avoir même le cœur d'avoir les taxes et effacer le déficit . . .

Mme Copps: Ce n'est pas vrai . . .

M. Gérin: Bon, je ne sais pas, monsieur le Président, si la députée pourrait encore cesser de m'interrompre, cela fait peut-être six fois depuis le début. A mon avis, il serait grand temps qu'elle arrête.

Alors je dis qu'il n'est plus possible de réduire le débat sur la politique industrielle en des termes aussi simples que le protectionnisme. Il faut voir maintenant à élargir nos vues sur le monde extérieur, à lui donner la possibilité de venir investir au Canada. Et je pense que c'est de cette façon qu'on pourra arriver à une meilleure économie.

Je suggère à tout le monde de relire le discours que M. Stevens prononçait en Chambre le 11 décembre 1984. Je pense que les libéraux, qui ont voulu perdre le temps de la Chambre pendant six mois, auraient grand intérêt à relire les principes qui nous avaient alors été donnés. «Il s'agit de rendre les Canadiens plus confiants, plus désireux d'investir leurs économies considérables dans des investissements productifs.» Le Canada a besoin de 100 milliards de dollars en termes réels en nouveaux investissements d'ici 1991.

La nouvelle agence décrite dans le projet de loi C-15 dont nous entamons la deuxième lecture va, de concert avec le secteur privé, les gouvernements provinciaux et nos services commerciaux, amener les investisseurs canadiens et étrangers à faire les investissements voulus pour que des emplois productifs soient offerts aux Canadiens d'ici les années 1990.

Oui, vous auriez dû écouter! On a perdu je ne sais combien de temps ici à la Chambre. Moi, je suis un député nouvellement élu, et je trouve cela épouvantable ce que vous avez fait, les libéraux. En plus d'amener le pays dans la dèche, vous nous faites perdre notre temps ici.

Une voix: C'est scandaleux!

M. Gérin: A l'occasion d'une étude entreprise par le European Management Forum, le Canada s'est classé 22e sur 22 en ce qui concerne son attitude et sa réceptivité à l'égard des investissements d'origine étrangère. Se rend-on compte que 21 pays tels que l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Grèce, occupent un meilleur rang que le Canada? Est-ce que cela a du sens? Je ne sais pas si les libéraux sont d'accord sur cela et je ne sais pas s'ils se rendent compte que c'est leur politique qui a amené cela . . . Faites donc confiance, on a une nouvelle politique!

Je vous remercie, monsieur le Président, je sais que vous êtes d'accord sur cela.

On n'est pas au pouvoir depuis bien longtemps, et déjà les taux d'intérêt ont baissé, le chômage a diminué, l'économie est en train de se redresser, et si les libéraux n'étaient pas là, cela irait encore mieux!

[*Traduction*]

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je veux faire quelques observations dans le cadre du débat sur la motion nº 24. Elle porte sur toute la question de l'avis d'investissement dans des logements locatifs. Plusieurs députés ont signalé les acquisitions faites entre autres par des groupes comme Seaway Greymac, ce qui aurait pu avoir un effet catastrophique sur le prix des logements locatifs pour les personnes âgées. Je tiens à inviter les députés ministériels à bien y réfléchir.

Si l'on examine le budget qui vient de nous être présenté, les coupures visant les pensions de la vieillesse seront catastrophiques. Si le prix des loyers augmente considérablement, comment les personnes du troisième âge vont-elles pouvoir trouver un logement? Pratiquement toutes les personnes âgées doivent s'attendre à voir leur pouvoir d'achat diminuer de $200 l'an prochain. En outre, le supplément de revenu garanti sera également diminué. Ces personnes vivent en dessous du seuil de la pauvreté ou juste à la limite.

Les députés ministériels verront d'un œil favorable toute mesure susceptible d'avantager nos personnes âgées. Selon les prévisions, les coupures effectuées dans les pensions de la vieillesse au cours des quatre ou cinq prochaines années représentent une perte d'environ $1,500, d'après une étude effectuée dernièrement par la Presse canadienne. Nous devons nous préoccuper des personnes de l'âge d'or.

Lorsqu'une affaire comme celle de Seaway Trust Greymac tourne mal, cela touche non seulement l'immobilier, mais également toutes sortes d'autres entreprises et de biens qui appartiennent aux établissements et aux particuliers en cause, dans tout le pays. Dans ma circonscription, il y a une vaste zone réservée aux loisirs, une station de ski alpin, qui a connu un véritable bouleversement et se heurte encore à des problèmes en raison de cette acquisition. La motion nº 24 paraîtra acceptable aux députés ministériels qui se préoccupent de ce genre d'acquisition. Bon nombre d'initiatives contenues dans le budget visent les mêmes obejctifs. Je vois que le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a quitté la Chambre. Il est président du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, lequel a effectué une excellente étude sur l'endettement auquel font face près de 40,000 jeunes agriculteurs. Ce comité a déposé un excellent rapport, dans lequel il invite le gouvernement à rééchelonner les remboursements pour les agriculteurs et à mettre sur pied un programme de prêts à moyen terme à 8 p. 100 d'intérêt, jusqu'à concurrence de $300,000, ce qui, selon les estimations, profitera à 14,000 des 40,000 agriculteurs qui se heurteront cette année à de sérieuses difficultés financières.

• (1220)

Malgré ces recommandations faites au gouvernement et à la Chambre par le comité dans son rapport, lorsque le budget a été déposé, incroyable mais vrai, le ministre des Finances (M. Wilson) a décidé de ne pas y donner suite. Pour les agriculteurs, il s'agit là d'un refus total de la part du gouvernement d'assumer ses responsabilités à cet égard. Dans le sud-ouest de l'Ontario, lorsque les agriculteurs canadiens cessent d'être en activité, font face à une saisie ou font faillite, toutes les exploitations agricoles sont rachetées les unes après les autres, par des groupes d'intérêts européens. Si ces acheteurs s'établissaient et vivaient sur la terre, il n'y aurait que demi-mal, mais souvent ils rasent les maisons et les étables, quitte ensuite à louer la terre à bail. En agissant ainsi, ils ruinent la vie sociale de la collectivité.

Le gouvernement tient mordicus à attirer à n'importe quel prix les investissements étrangers et il ne se demande même pas s'ils sont avantageux pour le Canada. Il exacerbe encore la crise en renonçant entièrement à son rôle traditionnel dans le financement agricole. Ce sont vraiment deux coups bas de premier ordre.

Quand on examine l'Accord de l'Ouest et les mesures que le gouvernement a présenté dans le budget pour favoriser l'investissement étranger, on constate que les multinationales du pétrole, selon les estimations d'Informetrica, vont recevoir 10.9 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Le plus triste, c'est que ce sont les contribuables canadiens qui, comme de raison, vont devoir les fournir; ainsi, les retraités qui ont du mal à payer leur loyer vont devoir chacun payer $100 par année, les familles moyennes qui comptent 4 membres devront payer chacune $400 de plus par année, et les gens qui sont obligés de voyager dans les régions septentrionales devront, à compter du début de septembre, payer 2c. de plus le litre d'essence, soit 9c. de plus le gallon. A quoi tout cela va-t-il servir?

Selon un rapport que j'ai lu cette semaine, la Trilogy Resource Corporation, une petite société pétrolière de Calgary qui ne produit que 800 barils par jour, s'inquiète vivement de toutes ces richesses que le gouvernement fait pleuvoir sur de grandes multinationales comme la société Imperial, et craint que les projets de loi découlant du budget et l'Accord de l'Ouest ne provoquent une foule de rachats d'entreprises. Voyons un peu le bilan financier de la société Imperial. En 1984, cette société a réalisé 533 millions de dollars de bénéfices de plus qu'en 1983. Si j'en parle, c'est à cause de l'attitude que le gouvernement a adoptée dans cette affaire, comme en témoignent le projet de loi, les propositions d'amendement et les discussions auxquelles ces propositions ont donné lieu, attitude qui tendrait à dire que toutes les mainmises étrangères sont bonnes et que tous les investissements étrangers sont bons, qu'importe la participation canadienne. J'imagine que le gouvernement voudrait renforcer sa position.

Or, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a déclaré dans un discours à Inuvik que le gouvernement tory avait pour politique de favoriser la participation canadienne. Comment pourrait-on concilier cette déclaration avec ce projet de loi qui autorise sans réserve toute mainmise étrangère, pour toute transaction de moins de 5 millions de dollars? Nous sommes aux prises avec un gouvernement qui semble vouloir jouer sur les deux tableaux. Lui qui est censé vouloir avantager le Canada, il ne pose aucune question aux sociétés et aux groupes d'investisseurs de l'Allemagne de l'Ouest, de l'Autriche et de l'Europe en général qui s'approprient de douzaines d'exploitations agricoles dans le sud-ouest de l'Ontario, même quand celles-ci rasent les bâtiments, louent les terres à bail et détruisent absolument la vie communautaire. Tant que les acheteurs ont de l'argent pour payer, le gouvernement ne semble pas se faire de bile. C'est la même chose pour l'Accord de l'Ouest. Il mène les petites sociétés pétrolières à l'abattoir, ce qui permettra aux grandes multinationales de les racheter et de s'approprier pour 800 millions de dollars de gisements pétroliers.

Nous devrions adopter les propositions d'amendement qui figurent notamment aux motions n^os^ 23, 24 et 25 et qui favoriseraient selon moi la participation canadienne. Le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley) a parlé de la confiance que les Canadiens éprouvent envers le gouvernement. S'ils éprouvent vraiment tant de confiance, comment expliquer qu'en sa qualité de président du parti conservateur du Canada, le député de Pembina (M. Elzinga) adresse partout des lettres de désespoir où il écrit ce qui suit: «Je vous prie de venir en aide au premier ministre. Celui-ci est dans une position intenable. Envoyez de l'argent. Nous devons faire de la publicité. Nous devons sauver le gouvernement, car les Canadiens font front commun contre les coupes des pensions de vieillesse et les hausses d'impôt des citoyens ordinaires». Si les Canadiens n'ont plus guère confiance dans ce gouvernement, c'est non seulement à cause du budget, mais aussi du projet de loi que nous examinons aujourd'hui.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion n° 23. M. Langdon, appuyé par M. Guilbault (Saint-Jacques), propose: Qu'on modifie le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, à l'article 10, en retranchant les lignes 7 à 12, page 6. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément à l'article 79(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

• (1230)

La motion nº 24. M. Axworthy, appuyé par M. Guilbault (Saint-Jacques), propose: Qu'on modifie le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, à l'article 10, en retranchant les lignes 47 à 50, page 6, et les lignes 1 et 2, page 7.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. le vice-président: Adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le vice-président: La motion nº 25. M. Axworthy, appuyé par M. Guilbault (Saint-Jacques), propose: Qu'on modifie le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada . . .

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Quant vous avez demandé s'il plaisait à la Chambre d'adopter la motion, j'ai dit «Non».

Mme Copps: Non, vous ne l'avez pas dit.

M. Lewis: Je crois comprendre que nous entamons le débat sur la motion.

Une voix: Il s'agit d'une nouvelle motion, monsieur le Président.

M. Lewis: J'ai dit «Non» très distinctement.

M. Fulton: Vous contestez la décision du Président.

M. Gauthier: Nous en sommes maintenant à la motion nº 25.

M. le vice-président: Le député a-t-il terminé son rappel au Règlement?

M. Lewis: Oui.

M. le vice-président: Même si tel était le cas, à mon avis les oui l'emportaient. La motion est adoptée.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: La parole est au député de Simcoe-Nord (M. Lewis).

M. Lewis: Dans ce cas, monsieur le Président, le compte rendu devrait montrer que vous avez réellement dit: «A mon avis les oui l'emportent».

Une voix: Il l'a dit.

M. Lewis: Si je puis me le permettre, monsieur le Président, à propos de mon rappel au Règlement, je tiens à faire comprendre bien clairement que ce que nous avons tâché de faire pour aider l'opposition . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Le député de Bourassa (M. Rossi) en témoignera. Un certain nombre de députés ont parlé longuement aujourd'hui des trois motions. Il y a eu participation des deux côtés.

M. Fulton: Est-ce un rappel au Règlement?

M. Lewis: Oui ça l'est. Le député de Bourassa est venu nous demander combien il nous restait d'orateurs souhaitant intervenir sur ces motions. Dans un esprit de coopération, nous avons dit: «D'accord, si vous avez épuisé la liste de vos orateurs, nous n'interviendrons plus et allons laisser tenir le vote sur les motions nos 23, 24 et 25». C'est ce que nous avons fait, Votre Honneur. Nous sommes passés à la motion suivante. Nous pensions que les députés de l'opposition débattraient cette motion . . .

Des voix: Non!

M. Fulton: Nous venons de terminer de la débattre.

M. Lewis: . . . ou en parleraient. Elles étaient donc groupées. Ne passons-nous pas à la motion suivante? Nous sommes passés à la motion suivante pour la débattre.

M. Gauthier: Non, vous êtes cinglé. Je m'excuse de dire cela, mais vous êtes cinglé.

M. Lewis: Peut-être. Il m'arrive d'être cinglé. Sinon, je demande à la présidence d'expliquer la situation à la Chambre parce que nous comptons rejeter toutes les motions de l'opposition. Nous voulons avoir l'occasion de nous lever et de voter s'il le faut.

M. le vice-président: Les motions nos 23, 24 et 25 ont été groupées par le Président pour le débat et elles sont actuellement mises aux voix séparément. La présidence doit supposer que tous les députés le savent. Nous avons voté sur les motions nos 23 et 24. La présidence procède maintenant au vote sur la motion nº 25. Sur la motion nº 25. M. Axworthy, appuyé par M. Guilbault (Saint-Jacques), propose: Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 10, en retranchant les lignes 3 à 50, page 7, et les lignes 1 et 2, page 8.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément à l'article 79(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est remis à plus tard.

Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) a la parole pour faire un rappel au Règlement.

M. Lewis: Monsieur le Président, je voudrais m'assurer que je comprends bien. Il est arrivé qu'on soit allé un peu trop vite pour moi. Cela veut-il dire que l'amendement à la motion nº 24 a été approuvé par la Chambre, dans l'esprit de la présidence?

Des voix: Oui.

M. Lewis: Alors, en toute déférence, je dois dire à la présidence que je compte aller voir le ruban magnétoscopique pour savoir exactement ce qui s'est passé.

M. le vice-président: La motion nº 24 a été mise aux voix et elle a été approuvée.

Une voix: Elle n'a pas été mise aux voix.

Mme Copps: Si. Vous ne connaissez pas les règles.

M. le vice-président: C'était un vote par oui ou non. La présidence a dit «Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?» et la réponse était «Oui».

[*Français*]

M. Gérin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) fait un rappel au Règlement.

M. Gérin: Monsieur le Président, je pense qu'il n'y a personne qui peut être mieux placé que moi à part vous, mais pas mal proche, pour avoir exactement compris ce qui se passait. Rien qu'à voir les libéraux rire, d'ailleurs, on voit bien qu'ils essaient de faire faire un petit tour de passe-passe de procédure qui n'a rien à voir avec la logique, Alors, je pense, monsieur le Président, que dans ce cas, on a voté sur la motion nº 23. On est en train de voter sur la motion nº 24. Ils se sont mis à crier. Nous avons crié nous autres aussi pour dire que nous n'étions pas d'accord. Cela est resté là. Je pense qu'on a le droit d'avoir un vote, monsieur le Président.

M. Gauthier: Monsieur le Président, un rappel au Règlement. Je dois dire au député qu'il devrait être à sa place lorsque les choses se passent ici.

Premièrement, la motion numéro 23 a été appelée par le Président, elle a été appelée à un vote différé. La motion numéro 24 a été appelée par le Président. Il n'y a eu absolument aucun son du gouvernement, et le Président avait raison de dire que la motion était adoptée.

Monsieur le Président, je vous appuie là-dessus. Il n'y a absolument rien, il n'y a pas de logique dans ce que dit le député de Mégantic-Compton-Stanstead.

M. le vice-président: L'honorable député de Mégantic-Compton-Stanstead fait un rappel au Règlement.

M. Rossi: Il dormait, monsieur le Président. Ce n'est pas de notre faute!

M. Gérin: Monsieur le Président, en tant qu'endormis, vous en êtes des beaux, et vous devez avoir bien de l'expérience, parce que vous avez dormi longtemps.

Des voix: Bravo!

M. Gérin: Monsieur le Président, tout ce que je veux dire, c'est, pour revenir sur les paroles du député d'Ottawa-Vanier, que j'ai été en place ici dès le moment où un vote a été demandé, vous vous êtes levé pour demander les positions des députés de cette Chambre sur les motions nos 23, 24 et 25. J'ai voté sur 23, j'étais ici pour voter sur 24, mais on n'a pas encore voté, j'ai voté sur 25, pour rejeter tous ces arguments-là.

Alors, je demande à ce que ce soit bien inscrit au procès-verbal que contrairement aux affirmations fausses du député d'Ottawa-Vanier, j'étais à ma place.

[*Traduction*]

M. Axworthy: Monsieur le Président, je tiens à rappeler une règle absolument élémentaire à la Chambre, c'est que la décision du Président a été rendue. Ce n'est pas de notre faute si bien des députés conservateurs ne savaient pas ce qu'ils faisaient parce qu'ils ne sont pas conscients de leurs responsabilités administratives. La Chambre a pris une décision. Les députés d'en face font perdre du temps à la Chambre alors qu'il faudrait le consacrer à la prochaine série d'amendements. Je crois qu'il faut continuer.

M. Nystrom: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je tiens à dire quelque chose de très semblable à ce qu'on vient de dire. Selon une règle bien établie de la Chambre, on ne peut pas critiquer une décision de la présidence. C'est une règle, qu'on le veuille ou pas. Cette décision se justifie ou non, mais elle a été rendue par le Président. Nous ne pouvons pas du tout critiquer cette décision. Je pense donc que ces propos sont inacceptables et que nous devrions poursuivre.

M. Merrithew: Monsieur le Président, j'étais présent pendant tout le débat. J'ai écouté très attentivement. Monsieur le Président, je vous dirai seulement ceci: je me demande si la motion a été mise aux voix. Dans ce cas, il serait préférable que vous reportiez votre décision . . .

Des voix: Règlement!

M. Merrithew: . . . jusqu'à ce que vous ayez revu la bande.

M. Gauthier: C'est de l'intimidation!

M. le vice-président: Le dernier mot appartient à la présidence. Si certains députés voulaient voter non, ils n'avaient qu'à se lever. Si cinq députés s'étaient levés, la motion aurait été rejetée.

Les trois prochaines motions seront groupées aux fins du débat, mais elles feront l'objet d'un vote distinct. Ce sont les motions nos 27, 30 et 67.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Investissement Canada—Loi

Motion nº 27

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 11, en retranchant les lignes 15 et 16, page 8, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*a*) la constitution d'une nouvelle entreprise canadienne à l'investissement n'est pas sujet à l'examen au titre de la partie IV;».

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 30

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 12, en retranchant les lignes 28 à 30, page 8, et en les remplaçant par ce qui suit:

«voient les règlements et est déposé au moins quarante-cinq jours avant que l'investissement ne soit effectué, ou si cela n'est pas possible et que l'Agence en a été informée, au moins une journée avant que l'investissement ne soit effectué sauf disposition contraire de la présente loi.»

Motion nº 67

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 22, en retranchant la ligne 39, page 14, et en la remplaçant par ce qui suit:

«dispose alors de trente jours ou, dans le cas des investissements énumérés à l'article 15, de quarante-cinq jours, ou de tout délai»

● (1240)

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je commencerai par féliciter les députés conservateurs qui cèdent enfin à nos exhortations et se décident à adopter une attitude non sectaire et prudente à l'égard de chacun de ces amendements. Je les en félicite et j'espère qu'ils continueront ainsi.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture fait-il un rappel au Règlement?

M. Blais: C'est un rappel au Règlement, monsieur le Président. Le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) manifestement essaie de railler ici. Il parle de quelque chose qui est déjà réglé, d'après votre opinion, et je pense qu'il est totalement en dehors . . .

Un autre rappel au Règlement, monsieur le Président. J'aimerais savoir si le Règlement de la Chambre a été modifié de façon qu'on n'appelle plus de façon volontaire les *yeas* et les *nays* relativement aux motions. J'aimerais le savoir parce que nous aurons à informer les députés de cette Chambre, tant de notre côté que du côté de l'opposition, que des changements au Règlement sont survenus de façon instantanée. J'aimerais le savoir, je suis un nouveau député du Parlement, monsieur le Président, et j'aime bien participer aux débats, et j'aimerais bien savoir lorsque je peux voter si, oui ou non, je peux voter et, s'il y a des modifications à cette réglementation-là, j'aimerais en être informé.

M. le vice-président: Je rappelerai simplement à l'honorable député de lire l'article 12 du Règlement.

[*Traduction*]

M. Langdon: Monsieur le Président, j'éviterai de faire d'autres compliments aux conservateurs, car ils ne semblent pas d'humeur à les accepter ce matin.

Nous avons sous les yeux un groupe d'amendements visant à améliorer de façon relativement mineure le projet de loi sur Investissement Canada. Je parlerai plus précisément de la motion nº 27. Nous proposons une modification concernant l'avis d'investissement.

Pour la gouverne des députés qui n'ont pas suivi de près ce débat, je dirais que ce projet de loi fait la distinction entre trois catégories d'entreprises. La première catégorie comprend les entreprises canadiennes dont l'actif atteint au moins 5 millions de dollars qui sont rachetées par des sociétés étrangères. Ce rachat doit faire l'objet d'un avis d'investissement et d'un examen.

Viennent ensuite les sociétés étrangères qui viennent s'établir au pays pour créer de nouvelles entreprises. En vertu de la loi actuelle, chaque nouvelle entreprise ainsi créée doit avertir Investissement Canada de sa création. Néanmoins, le projet de loi prévoit également une troisième catégorie d'entreprises, à savoir celles qui font l'objet de considérations particulières parce qu'elles ont des conséquences sur le patrimoine culturel et l'identité nationale du Canada.

En ce qui concerne cette troisième catégorie, si le ministre est d'accord et, sous réserve de certains règlements établis par le gouverneur en conseil, l'investissement peut faire l'objet d'un examen même si l'actif racheté vaut moins de 5 millions et même s'il s'agit d'une nouvelle entreprise. En fait, cette catégorie d'entreprises peut fort bien faire l'objet d'un examen ainsi que d'un avis d'investissement.

Le libellé actuel du projet de loi laisse entendre que certaines entreprises sont assujetties uniquement aux dispositions concernant l'avis d'investissement. D'après cette partie du projet de loi, si une entreprise doit faire l'objet d'un avis d'investissement, elle ne fait pas l'objet d'un examen, car il s'agit de deux catégories différentes d'entreprises.

Notre amendement précise qu'un investissement visant à établir une nouvelle entreprise canadienne peut faire l'objet d'un examen même s'il fait l'objet d'un avis d'investissement. Nous proposons cela à cause de la disposition spéciale concernant le patrimoine culturel et l'identité nationale. Il s'agit, en réalité, d'un amendement d'ordre pratique qui permettra d'assurer la cohérence du projet de loi.

Je demande aux députés de se reporter au paragraphe *b*) de l'article 11 du projet de loi C-15. Pour le moment, l'article 11 est libellé ainsi:

Font l'objet d'un avis au titre de la présente partie les investissements faits par un non-Canadien dans l'un des buts suivants:

a) la constitution d'une nouvelle entreprise canadienne; *b*) l'acquisition du contrôle d'une entreprise canadienne de la manière visée au paragraphe 28(1) dans le cas où l'investissement n'est pas sujet à l'examen au titre de l'article 14.

Si l'investissement est sujet à l'examen, il ne sera pas assujetti à l'avis d'investissement. Toutefois, le paragraphe *a*) de l'article 11 laisse entendre qu'un avis d'investissement doit être donné uniquement pour:

a) la constitution d'une nouvelle entreprise canadienne; . . .

Je le répète, ce projet de loi permettrait de soumettre également à un examen une nouvelle entreprise canadienne créée par une société étrangère. C'est pourquoi nous avons proposé, dans la motion nº 27, un amendement qui modifiera simplement le paragraphe *a*) de la façon suivante:

a) la constitution d'une nouvelle entreprise canadienne à l'investissement n'est pas sujet à l'examen au titre de la partie IV; . . .

Cette motion permet simplement d'éviter les conflits qui pourraient surgir une fois le projet de loi adopté.

Notre amendement veut tout simplement que le gouvernement puisse invoquer à loisir la disposition relative au patrimoine culturel et à l'identité nationale à l'égard de nouveaux investissements faits au Canada par des entreprises non canadiennes. C'est là l'aspect technique de l'amendement. L'essentiel derrière l'aspect technique, c'est que le fondement de ce projet de loi qui est très important pour l'avenir réside dans la disposition permettant d'examiner les cas où le patrimoine culturel ou l'identité nationale du Canada seraient menacés. C'est la partie du projet de loi que les ministres conservateurs se sont montrés très impatients de faire ressortir dans les débats publics qui ont eu lieu.

• (1250)

Pour que la disposition en question soit fonctionnelle, j'estime qu'il faut y apporter un amendement prévoyant des exceptions afin que les nouvelles entreprises provenant de l'étranger ne reçoivent pas seulement un avis mais soient bel et bien soumises à un examen. Autrement il y aura possibilité de conflit entre cette disposition et la disposition du projet de loi qui autorise le gouvernement à recommander l'examen des cas donnant lieu à des considérations de patrimoine culturel et d'identité nationale.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, maintenant que le Parlement fonctionne de nouveau normalement et que nous étudions de façon constructive plusieurs amendements importants—peut-être ce nouveau climat est-il d'ailleurs la conséquence directe de l'absence parmi nous de notre estimé ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens)—j'espère que le gouvernement conservera une attitude constructive et un état d'esprit positif. Les amendements que nous avons proposés visent à améliorer le projet de loi et non pas à aller à l'encontre des principes dont il s'inspire. En fait, ces amendements découlent des propositions et des instances qui ont été faites lors des séances du comité.

La motion nº 30 est un amendement essentiel. Son but est de corriger un problème que nous avons décelé dans le projet de loi et qui tient au fait que l'investisseur étranger n'est obligé d'annoncer son investissement que 30 jours après le fait. Nous disons dans l'amendement qu'il faudrait obliger les investisseurs à donner un préavis avant d'investir, de manière que le gouvernement ne soit pas parfois amené à étudier le cas d'un investissement et à obliger un investisseur à se débarrasser après coup de ce qu'il a acheté, s'il ne l'approuve pas.

En vertu du projet de loi actuel, les investisseurs peuvent racheter une entreprise ou acquérir des biens et l'annoncer après coup.

Comme la Chambre de commerce l'a fait remarquer, si le gouvernement décidait de ne pas approuver les investissements, l'investisseur serait obligé de vendre en catastrophe les biens acquis. Par conséquent, diverses sociétés vivraient dans un climat d'incertitude. Notre amendement vise à corriger cette lacune qui est probablement due à un oubli, à un manque d'expérience ou encore à une erreur de jugement ou d'analyse de la part des auteurs du projet de loi ou du ministre. D'après toutes les propositions et toutes les déclarations émanant du gouvernement, celui-ci veut assouplir et simplifier les formalités dans l'intérêt des entreprises. Or cet article pourrait obliger une entreprise à se départir des biens dont elle vient de faire l'acquisition, ce qui la mettrait dans une situation très délicate. C'est pourquoi la motion nº 30 demande qu'un avis soit donné un jour avant l'acquisition, de manière que l'agence ait la possibilité de mettre la société en garde au lieu d'agir après coup.

Les députés du parti gouvernemental qui souhaitent vraiment une simplification de la législation devraient étudier attentivement cet amendement, et ils se rendront compte que celui-ci répond à une des principales objections que les représentants du milieu des affaires ont soulevées devant le comité. J'ignore pourquoi le ministre n'a pas tenu compte de leurs remarques puisqu'il affirme être partisan de la consultation. Nous proposons cet amendement dans un esprit conforme aux intentions du gouvernement, telles qu'elles nous sont apparues. L'amendement prévoit une méthode d'examen simple et facile à comprendre, qui évitera les problèmes délicats susceptibles de se poser dans le cas où des décisions rendues après coup obligeraient une entreprise à se départir en catastrophe d'investissements importants.

La motion nº 67 porte sur une question qui revêt une grande importance dans le projet de loi. Le gouvernement a dit très clairement qu'il devrait exister une disposition spéciale pour les entreprises à vocation culturelle. Il reconnaît par là que ces entreprises appartiennent à un secteur où les investissements étrangers posent des problèmes particuliers et nécessitent une analyse plus approfondie. Si tel est le cas, il convient de se donner suffisamment de temps pour examiner à fond tous les problèmes potentiels. C'est pourquoi nous proposons dans l'amendement qu'on accorde une période supplémentaire de 15 jours pour l'examen des propositions de rachat ou d'acquisition, émanant de sociétés étrangères, lorsqu'elles concernent des entreprises jouant un rôle important dans le domaine culturel ou sur le plan de notre identité nationale. Cette prolongation relativement limitée de la période d'étude tient compte du fait que, dans des secteurs complexes comme l'édition, il faut consacrer suffisamment de temps au processus de consultation, particulièrement lorsqu'il pourrait y avoir des acheteurs canadiens.

Nous avions présenté un autre amendement que le gouvernement a rejeté. Nous demandions que le ministre ait le devoir, dans les cas concernant les entreprises culturelles, de rechercher des acheteurs canadiens potentiels pour les entreprises d'édition, de disque et d'électronique. Le gouvernement a rejeté cet amendement. Il semble pourtant que l'objet d'Investissement Canada soit d'encourager les investissements canadiens. Ce devrait être en tout cas son objectif principal. Cet amendement semble donc tout à fait raisonnable, advenant qu'une société étrangère se propose de racheter une entreprise canadienne.

Article 21 du Règlement

Les exemples de rachat de cette nature manquent pas. Par exemple, le ministre a mis plus de six mois pour étudier le rachat de Prentice-Hall. Cependant, il nous dit que cela se ferait en 30 jours maximum en vertu de ce projet de loi. Mais il faudrait lui donner davantage de temps si six mois ne lui suffisent pas pour examiner l'acquisition de Prentice-Hall.

Je ne mets pas en doute les motifs du ministre. Peut-être fait-il bien de prendre six mois pour étudier cette transaction. Si j'avais été à sa place, j'aurais décidé en 30 jours que l'acquisition de Prentice-Hall n'avait absolument aucun sens puisque Gulf and Western détient déjà beaucoup de portefeuilles dans l'édition. Mais six mois, c'est une bien longue période lorsqu'on est saisi d'acquisitions dans des domaines aussi essentiels. Il me semble donc qu'il serait tout aussi logique d'en faire autant pour cet amendement qui prévoit du temps supplémentaire pour étudier les investissements consentis par des étrangers dans le domaine culturel. C'est un secteur de notre société qu'on ne saurait traiter à la légère.

J'ai pourtant entendu le ministre nous dire que les demandes présentées à l'AEIE devraient être acceptées sans trop d'examen. En tout cas, depuis que le gouvernement est au pouvoir, l'agence n'a pas encore refusé une seule demande. Il me semble que si le projet de loi tenait compte des industries culturelles, il faudrait prévoir suffisamment de temps pour examiner toutes les conséquences des acquisitions dans le domaine culturel et, surtout, il faudrait s'assurer que le ministre a le temps de trouver des acheteurs canadiens.

C'est le principal but de cet amendement. Nous espérons qu'à la dernière étape de cette étude, les ministériels feront preuve de nouveau de bon sens et qu'ils conviendront avec nous que cet amendement ne peut que les aider.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'IMMIGRATION

L'AMNISTIE PARTIELLE POUR LES REQUÉRANTS AU STATUT DE RÉFUGIÉ

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, on a appris que le gouvernement préparait un plan d'amnistie partielle pour les requérants au statut de réfugié. Les gens en provenance de certains pays seront automatiquement amnistiés. Les ressortissants des pays d'où proviennent «supposément» un certain nombre de demandes frivoles ou non fondées devront suivre le processus de reconnaissance de statut de réfugié. Évidemment, sous des dehors justes on essaie de dissimuler la discrimination et le racisme.

Les organisations humanitaires et les avocats qui travaillent dans le milieu ne s'entendent pas sur le chiffre de 65 p. 100 de demandes non fondées. De plus, si un certain nombre de demandes sont effectivement non fondées, une bonne partie d'entre elles proviennent du fait que le système n'est pas juste et qu'il est indûment long.

Monsieur le Président, on a vraiment une très bonne opinion du Bangladesh au ministère de l'Emploi et de l'Immigration puisqu'on ne croit pas les réfugiés de ce pays. Or c'est un pays sous régime militaire avec une constitution et une assemblée nationale suspendues. Je crois qu'il est grand temps que le ministère prenne en compte la situation politique des pays lorsqu'il fait affaire avec des réfugiés. C'est non seulement une question humanitaire, c'est une question de simple bon sens.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

ON APPUIE LES DISPOSITIONS

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, la caractéristique la plus remarquable du récent budget, c'est l'équité. Il fait face à la triste réalité de notre énorme dette publique et favorise la croissance économique, tout en protégeant les plus démunis. Les craintes qu'éveille la coalition libérale-néo-démocrate ne sont absolument pas justifiées.

Le budget ne réduit pas les pensions des personnes âgées, monsieur le Président. En fait, les prestations de sécurité de la vieillesse augmenteront si l'inflation dépasse les 3 p. 100. L'universalité de la sécurité de la vieillesse n'est pas en cause. Les prestations continueront d'être versées à tous les intéressés. Les personnes âgées à faible revenu continueront de toucher le supplément de revenu garanti, pleinement indexé sur l'inflation, et on s'assurera constamment que les montants versés répondent aux besoins.

Les personnes âgées ne se laisseront pas duper par cette alliance permanente de nos vis-à-vis qui tiennent des propos alarmistes. Notre gouvernement entend être juste et sensible aux besoins des gens. Nos personnes âgées recevront toujours l'aide qu'elles méritent. Notre régime d'assistance sociale demeure inchangé. Une formule d'indexation différente n'aura pas des conséquences néfastes pour nos personnes âgées.

La crainte suscitée par les fausses informations répandues par la coalition néo-démocrate-libérale, est irresponsable et est une insulte à l'intelligence des personnes âgées pour lesquelles nous avons le plus grand respect. La vérité doit éclater au grand jour.

[*Français*]

LE QUÉBEC

LES ÉLECTIONS PARTIELLES—LA VICTOIRE DE ROBERT BOURASSA

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, quatre élections complémentaires provinciales ont eu lieu hier au Québec, ce fut une victoire du parti libéral du Québec dans chacune des circonscriptions.

Également, ces élections marquent le retour à l'Assemblée nationale de M. Robert Bourassa, avec qui j'ai eu l'honneur de travailler alors que j'étais député provincial à Québec. Je me réjouis certainement de voir les Québécois et Québécoises manifester à nouveau leur confiance envers cet homme qui a su accomplir beaucoup dans notre province. C'est en effet sous sa gouverne que le Québec a connu l'important développement des mesures sociales qui ont marqué les années 1970. C'est également sous son administration que les frontières modernes du Québec ont été reculées par la confiance mise par M. Bourassa dans le projet de développement hydro-électrique de la Baie James. Plus encore, M. Bourassa a toujours su démontrer son profond attachement envers les personnes à revenu modeste en leur procurant la chance de se protéger face aux difficultés de la vie d'aujourd'hui.

Je félicite donc M. Bourassa pour son élection comme député de Bertrand, ainsi que les trois nouveaux députés libéraux qui feront leur entrée au Parlement du Québec avant la fin du mois.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA CRÉATION D'UN FONDS DE TOXICOLOGIE DE LA FAUNE

M. Ted Schellenberger (Nanaimo-Alberni): Monsieur le Président, la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) et M. Monte Hummel, le président du Fonds mondial pour la nature, ont annoncé la création d'un fonds de toxicologie de la faune de un million de dollars pour 1985.

[*Français*]

En cette journée de la Semaine de l'environnement, une telle annonce ne pouvait être plus appropriée.

[*Traduction*]

Outre qu'il révèle la grande priorité que la ministre accorde aux dangers pour la nature posés par la toxicologie, ce fonds reflète également, monsieur le Président, de par son mécanisme, l'attitude coopérative du gouvernement avec les organismes non gouvernementaux et le secteur privé. Ce fonds s'ajoute aux programmes gouvernementaux existants. Il sera géré par le Fonds mondial pour la nature du Canada et il n'en coûtera rien au contribuable. La Noranda Incorporated a fait un don de $50,000 au fonds pour en couvrir les frais d'administration.

Le fonds pour la recherche sur les dangers pour la nature posés par la toxicologie assurera la moitié des frais engagés pour effectuer les travaux de recherche approuvés. Les participants seront tenus de trouver les sommes manquantes auprès de sources non gouvernementales.

C'est là un bel exemple de coopération. En tant que Canadien de l'Ouest, je suis particulièrement fier de sourcrire à cette annonce, surtout compte tenu des grandes préoccupations qu'éprouve la population au sujet de la toxicité des produits chimiques dans l'environnement. Les Canadiens se soucient de la question et sont prêts à nous aider à assainir l'environnement. Le thème de cette semaine est tout à fait opportun; la salubrité de l'environnement est une responsabilité solidaire.

* * *

L'ÉNERGIE

LA FERMETURE DES USINES D'EAU LOURDE DU CAP-BRETON

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, la récente «offensive Wilson» a été particulièrement meurtrière pour les gens de l'île du Cap-Breton. Sans préavis, le gouvernement a fermé les usines d'eau lourde de Glace Bay et de Port Hawkesbury. Les travailleurs ont été abandonnés par un gouvernement cruel, sans cœur, et qui se moque d'eux.

Le gouvernement se vante des généreuses indemnités de départ accordées aux travailleurs licenciés. Mais, depuis l'exposé économique de novembre, ces indemnités de départ ne sont pas aussi généreuses que le gouvernement le prétend. En effet, en vertu des nouveaux règlements de la Commission de l'assurance-chômage, les travailleurs licenciés doivent avoir épuisé leur indemnité de départ avant d'avoir droit à l'assurance-chômage. Ainsi, les travailleurs licenciés du Cap-Breton ne pourront pas utiliser leurs indemnités pour se recycler ou pour déménager là où il y a du travail. Le moins que le gouvernement puisse faire, c'est supprimer ce règlement injuste sur les indemnités, qui prive les travailleurs du Cap-Breton, licenciés par le gouvernement fédéral, de leurs droits aux prestations d'assurance-chômage.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

L'APPROBATION EN PRINCIPE

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, comme l'a témoigné le vote d'hier soir, l'approbation en principe du budget n'était guère qu'une formalité. Comment ne pas voter pour un aussi bon «package deal»?

Cependant, je n'ai pu m'empêcher de noter l'absence des porte-parole financiers de l'opposition. Devons-nous en déduire que ce budget, reçu si favorablement et dont les réactions des hommes d'affaires ont été si positives, aurait été également bien reçu par l'opposition? Ces libéraux, par leur manque de prise de position, nous indiqueraient-ils qu'ils auraient voté en faveur du budget?

Rappelons notre situation économique et ce déficit légué par le gouvernement précédent: après 100 ans et jusqu'en 1967, accumulation de 18 milliards de dollars de dettes; après seulement 18 ans de pouvoir libéral, accumulation de 190 milliards de dettes. En réduisant ses dépenses et en augmentant les taxes, il y aura des entrées de fonds supplémentaires pour le gouvernement. Mais le budget ne peut être décortiqué puisqu'il constitue un ensemble, une entité qui se tient.

Article 21 du Règlement

Ces honorables députés de l'opposition seraient-ils résignés à accepter le seul mode de réduction du déficit et de contrôler la croissance de la dette nationale? Comment alors, monsieur le Président, expliquer leurs nombreuses absences lors du vote de l'acceptation en principe du budget? Inconcevable, monsieur le Président!

* * *

[*Traduction*]

LES PENSIONS

L'ORGANISATION DES PERSONNES ÂGÉES DE LA SASKATCHEWAN

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, au cours de la semaine du 13 au 17 mai, l'organisation des personnes âgées de la Saskatchewan est venue à Ottawa présenter des instances au gouvernement dans des domaines qui la touchent de près. Cependant, le ministre des Finances (M. Wilson) a refusé de s'entretenir avec ses représentants. Ils ont également été repoussés par deux ministres de la Saskatchewan, y compris le leader du gouvernement à la Chambre, qui ont refusé de les rencontrer. Ils ont été repoussés par tous les députés conservateurs qui représentent la Saskatchewan.

A la Chambre hier, le ministre des Finances a déclaré qu'il n'avait pas voulu s'entretenir avec ces personnes âgées parce qu'il était en train de mettre la dernière main à son budget et qu'il n'avait pas le temps de les voir. Pourtant, avant de déposer son budget, le ministre des Finances s'est rendu à Toronto, où il s'est entretenu avec certains hommes d'affaires âgés très sélects et très riches. Il a eu le temps de les rencontrer en secret. Il a eu le temps de s'adresser aux Canadiens privilégiés, mais pas aux Canadiens ordinaires.

Le ministre des Finances a déclaré hier qu'il ne pouvait pas se rendre à la réunion des personnes du troisième âge de la Saskatchewan, à Moose Jaw, parce qu'il est trop occupé. Et pourtant, où était-il ce matin? Il remplaçait le premier ministre à une réunion au Hilton Harbour Castle, à Toronto, où il a pris la parole devant la Conférence canadienne sur les pensions. Les droits d'entrée à cette conférence, monsieur le Président, s'élevaient à $350 pour les membres et $420 pour les autres. Le ministre des Finances s'entretient avec les groupes privilégiés. Il consulte les personnes qui peuvent payer $400 pour assister à cette réunion, mais il refuse de s'entretenir avec les personnes âgées de la Saskatchewan à Moose Jaw.

Il est grand temps que le gouvernement d'en face commence à écouter les Canadiens ordinaires. Le ministre des Finances ne vaut pas mieux que le premier ministre (M. Mulroney), qui est allé à Toronto vendredi dernier pour s'entretenir avec des hommes d'affaires et jeudi, à Montréal, pour assister à une réunion avec la Chambre . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais ses 90 secondes sont écoulées.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LA RECONNAISSANCE DU BÉNÉVOLAT

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, le budget du ministre des Finances (M. Wilson) reconnaît enfin, de façon tangible, les personnes qui donnent de leur temps et de leur personne en vue d'améliorer et d'accroître notre bien-être collectif.

Non seulement le récent budget reconnaît-il les dons à des organismes, mais il fait place à une plus grande ouverture d'esprit sur un des secteurs les plus dynamiques de notre société. En effet, depuis longtemps, notre régime fiscal reconnaît ceux et celles qui font des dons pécuniaires à des organismes de charité, mais jamais auparavant, aucun gouvernement n'avait songé à reconnaître le bénévolat comme une activité sociale et économique. On est trop souvent porté à oublier que ce type d'action communautaire qu'est le bénévolat permet à nos gouvernements d'économiser des millions de dollars qu'il devrait débourser si ce n'était de l'action de nos concitoyens canadiens.

Je souhaite que la reconnaisance du bénévolat par le budget Wilson s'élargisse de plus en plus au cours des prochaines années, car une telle mesure avantagerait les contribuables.

Monsieur le Président, en ces moments difficiles que traverse notre économie, l'action bénévole doit être prémunie de plus en plus de l'effet démobilisateur de la récession économique qui commence à se faire sentir sérieusement, surtout au sein des organismes à but non lucratif.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES MINORITÉS VISIBLES

LES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE INTERNÉS DURANT LA GUERRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ce matin, à Ottawa, des membres de la communauté nippo-canadienne ont exhorté encore une fois le gouvernement à agir immédiatement sur la question de réparation. Leur message était visiblement empreint d'un sentiment de tristesse et de déception à l'égard d'un gouvernement qui n'a pas agi avec esprit de décision, qui n'a pas réussi à répondre aux grandes espérances d'un solution juste et immédiate qu'il avait suscitées, qui n'a présenté qu'une proposition édulcorée de compensation au lieu du dédommagement promis, qui avait promis des négociations en vue d'un règlement pour ensuite se rétracter en évoquant de vagues consultations, qui avait promis de faire progresser l'affaire et d'entamer un processus de redressement mais n'a rencontré que deux fois officiellement les représentants de la communauté nippo-canadienne, qui avait promis ouverture et accessibilité alors que le premier ministre (M. Mulroney) continue à refuser ne serait-ce que d'en rencontrer les représentants.

Le gouvernement a fait preuve d'un manque d'esprit de décision et de véritable compassion dans cette affaire très grave et très délicate. La réalité, malheureusement, c'est que la population Issei, c'est-à-dire les nippo-canadiens de la première génération, qui souhaitent tellement voir résoudre cette question, sont en train de mourir les uns après les autres sans avoir vécu assez longtemps pour voir ce jour. Monsieur le Président, cette communauté a déjà assez souffert. Le temps est maintenant venu d'établir un consensus, d'agir et de mettre un terme à ces souffrances.

[*Français*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

LA SUPPOSÉE MAUVAISE GESTION DE MATÉRIEL

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, lors de mon discours de vendredi dernier sur le budget, j'ai blâmé et je blâme encore aujourd'hui le précédent gouvernement libéral d'avoir mal administré et gaspillé les fonds publics. Je donne comme exemple l'entreposage de matériel scolaire sur les terrains de la compagnie P.A.K. Inc. de Laprairie et destiné à la Bolivie dans le cadre d'un programme de l'ACDI. Ce matériel, monsieur le Président, comprend deux camions et 38 conteneurs totalisant une valeur de trois millions de dollars qui dorment depuis janvier 1982 au coût de $4,000 par mois en loyer. Plus qu'une honte, n'est-ce pas, bonne administration, n'est-ce pas! Pourquoi cette marchandise n'a-t-elle pas été livrée? Que s'est-il passé?

Je demande donc à mon gouvernement et en particulier à la ministre responsable de l'ACDI de remédier à la situation afin d'éviter la continuation de payer inutilement des milliers de dollars et que cette marchandise soit destinée à bonne fin.

En terminant, monsieur le Président, l'opposition passe son temps à critiquer en déformant les faits, entre autres sur l'indexation, mais ce qu'elle oublie, c'est qu'en tant qu'ex-gouvernement libéral, elle a été le champion gaspilleur des fonds publics et a battu tous les records de déficit qu'elle détenait. Le gouvernement conservateur a été élu le 4 septembre dernier pour mettre de l'ordre dans les affaires publiques et il ne fait que respecter sa promesse, même si cela ne fait pas l'affaire des rouges.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

ON CRITIQUE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, les chantiers navals du Canada se sentent de plus en plus trahis par le gouvernement conservateur. En août dernier, le caucus conservateur de l'Atlantique a déclaré que si un gouvernement progressiste conservateur était élu, il chercherait en priorité à rendre cette industrie plus viable et plus prospère. La relance de nos chantiers navals contribuerait dans une large mesure à créer «des emplois et encore des emplois». Malheureusement, le gouvernement «coupe et coupe encore» et cela malgré les vaillants efforts déployés par l'industrie tant par l'entremise du patronat et des syndicats que par celle des députés.

Les documents budgétaires déposés le 23 mai stipulaient que les subventions à la production accordées dans le cadre du programme d'aide à l'industrie de la construction navale seraient éliminées graduellement, mais ils signalaient que l'activité se poursuivait en vertu des ententes concernant les subventions à l'amélioration de la productivité. Toutefois, le lendemain, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) annonçait que les entreprises ne gagneraient plus de crédits en vue de subventions à l'amélioration du rendement, à compter du 30 juin.

Comme l'on fait un grand nombre de ses prédécesseurs du temps de la crise, le gouvernement est uniquement déterminé à assainir ses finances et ne semble pas comprendre l'importance des investissements publics. Il serait temps de rebaptiser le ministère «ministère de la Stagnation industrielle régionale» à moins qu'il ne tienne les promesses électorales faites à nos chantiers navals avant qu'il ne soit trop tard et que nous ne perdions emplois et capitaux.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au vice-premier ministre, étant donné que le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice nous a exposé les faits hier. On nous a sorti hier toutes sortes de raisons pour justifier le fait que le ministre de la Justice a accordé à ses deux fils un contrat en vertu duquel ils fourniront des services juridiques. On nous a parlé de mérite et de parcimonie. On nous a dit que le montant des contrats était insignifiant. On nous a raconté que c'était les cabinets d'avocats et non les fils du ministre qui avaient obtenu les contrats.

Aucun de ces arguments ne se rapporte aux directives sur les conflits d'intérêts. Aucun ne tient compte de la directive claire que mon chef a lue hier, laquelle est en vigueur comme le vice-premier ministre l'a confirmé, et qui nous amène à conclure que le ministre de la Justice a failli aux devoirs de sa charge en privilégiant ses deux fils.

Je voudrais que le vice-premier ministre, qui est responsable de l'organisation du cabinet, nous dise si des motifs justifiant la démission du ministre de la Justice n'ont pas été clairement établis.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): En 20 ans de politique, monsieur le Président, j'ai reçu des coups bas et fait l'objet d'attaques mesquines. Cependant, jamais au cours de ma vie, quelqu'un ne s'en était pris en mon absence à ma famille, à mes fils ou à mes enfants aussi lâchement . . .

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Pour la première fois, on a mis en cause la réputation et la compétence professionnelle de mon fils pendant que j'étais absent de la Chambre. C'était un acte lâche, ignoble et méprisable venant d'un député lâche, ignoble et méprisable.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Démissionnez!

M. le Président: Je dois demander au ministre de retirer ses paroles. On ne peut employer ces qualificatifs en parlant d'un député.

M. Crosbie: Je retire ces paroles, monsieur le Président, puisque vous me le demandez. Je m'occuperai du député en dehors de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): Pourquoi ne pas suspendre la séance pendant 30 secondes?

M. Crosbie: Je puis assurer aux députés qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts dans ce cas et qu'aucune règle relative aux conflits d'intérêts n'a été enfreinte. A Terre-Neuve, 23 cabinets d'avocats ont été nommés mandataires juridiques du gouvernement. Le cabinet Chalker, Green & Row est l'un d'eux. Mon fils est salarié dans ce cabinet, mais il n'est pas un des associés. En plus, c'est un cabinet qui jouit d'une excellente réputation à Terre-Neuve. Mon fils n'est pas associé dans le second cabinet non plus, celui de Kendell et Crosbie. Il n'existe aucun conflit d'intérêts.

Néanmoins, à cause de l'attaque lâche et abjecte lancée hier par l'ancien solliciteur général, mes fils et ces deux cabinets m'ont demandé de retirer leurs noms de la liste des mandataires juridiques du gouvernement du Canada, parce qu'ils ne veulent pas être victimes de calomnies et d'attaques lâches et malveillantes, comme celles du député d'en face qui a discrédité leur intégrité professionnelle sans aucun motif. A contre-cœur et à mon corps défendant, j'ai accepté de les rayer de la liste des mandataires juridiques du ministère de la Justice à cause de votre comportement ignoble.

Des voix: Bravo!

• (1420)

LES DIRECTIVES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je ne critique nullement les fils du ministre, car ce ne sont pas eux qui doivent se conformer aux directives sur les conflits d'intérêts, mais bien le ministre. Si la vie de ses fils appartient désormais au domaine public, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même, puisque c'est lui qui leur a confié une charge publique en accordant ces contrats à leur société.

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: Je ne suis pas satisfait de ce qu'a fait le ministre, bien que cela élimine les problèmes pour l'avenir et mette un terme au conflit d'intérêts flagrant dont le ministre—et non pas ses fils—s'est rendu coupable. C'est pourquoi je demande une nouvelle fois au vice-premier ministre quelles mesures le gouvernement entend prendre pour faire savoir aux Canadiens et aux ministres que ces directives sur les conflits d'intérêts sont en vigueur et qu'elles ont véritablement une portée?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je répondrai pour moi-même.

Mme Copps: De toute évidence, vos ne pouvez pas.

M. Crosbie: Il n'y a pas de conflit d'intérêts dans ce cas. A en croire le député, le fils, la fille ou un parent d'un ministre ne pourraient plus travailler pour qui que ce soit, parce que la société qui les emploient ne pourrait pas autrement être en relations d'affaires avec le gouvernement. Voilà à quoi revient la position du député.

Le député a mis en cause la compétence de mon fils, hier, en disant que, si nous avions recours à ce cabinet d'avocats et s'il représentait le gouvernement, nous serions défendus par un jeune homme qui a dû redoubler deux fois une année à la faculté de droit . . .

Des voix: C'est honteux!

M. Crosbie: . . . c'est une tentative délibérée pour saper la réputation professionnelle d'un boursier Rhodes qui a reçu une mention spéciale à la fin de ses études en sciences politiques à l'Université Queen's.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Présentez des excuses!

M. Crosbie: Ce n'est nullement une question de conflit d'intérêts, mais une question d'honneur et d'intégrité. Il s'agit de savoir si l'on peut avoir une vie publique sans que des salauds vous couvrent de boue dès que vous faites quelque chose.

Des voix: Bravo!

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Peut-être le public canadien aurait-il mieux toléré ces nominations si le premier ministre et le parti conservateur n'avaient pas été aussi sentencieux durant la campagne électorale et affirmé aussi catégoriquement qu'ils allaient changer la politique des nominations s'ils étaient élus. Or, que voyons-nous? Nous voyons le mépris flagrant de ces engagements. Nous voyons le cynisme et l'hypocrisie.

M. Crosbie: Regardez-vous dans la glace.

M. Allmand: Le premier ministre suppléant croit-il vraiment au genre de nominations auxquelles on a procédé récemment et, dans l'affirmative, pourquoi n'a-t-il pas le courage de ses opinions et ne dit-il pas aux Canadiens que c'est à ce genre de politique qu'il croit au lieu de faire semblant de vouloir quelque chose de nouveau et de différent?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est dans la plus grande intégrité qu'ont été nommés les mandataires juridiques du ministère de la Justice du Canada, qui brille d'un éclat aveuglant comparé à ce qu'il était il y a un an ou deux.

Quand le député a posé une question hier—et j'espère qu'il va s'en excuser devant la Chambre—il a essayé d'insinuer que j'avais fait nommer mon directeur de campagne procureur pour toutes les affaires de drogue, et qu'il avait reçu $200,000. C'est un certain Robert Pittman. Il n'a jamais travaillé un seul jour pour moi dans toute ma vie, jamais accompli la moindre tâche, jamais levé le petit doigt, jamais travaillé pour moi pendant une campagne. Il ne m'a jamais représenté et il n'est pas mon directeur politique. Vous êtes un calomniateur, voilà ce que vous êtes. Il n'y a pas un seul mot de vrai dans ce qu'a dit hier le député, et vous osez nous parler d'intégrité. Mais regardez donc votre intégrité à vous!

Des voix: Bravo!

M. le Président: L'honorable ministre de la Justice doit savoir qu'il est aussi irrégulier de traiter un autre député de calomniateur, et il doit retirer ce propos.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je retire le terme de calomniateur et je le remplace par colporteur de ragots.

Des voix: Oh, oh!

L'APPLICATION DES DIRECTIVES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, si l'honorable ministre a raison de dire que la déclaration que j'ai faite hier est inexacte, je m'excuserai devant la Chambre. Ce n'est cependant pas ce qu'on m'a dit.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Je peux me permettre encore pas mal de choses avant d'aller aussi loin que le ministre ne l'a fait à l'occasion, quand il siégeait dans l'opposition.

Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Les lignes directrices sur les conflits d'intérêts stipulent clairement que «les ministres ne doivent accorder aucun traitement de faveur, relativement à des questions officielles, à des parents ou des amis, ou à des organismes dans lesquels ces parents ou amis ont des intérêts.» On ne prévoit pas d'exception pour des fils et des filles, peu importe qu'ils soient brillants ou non. Ou bien les lignes directrices s'appliquent ou bien elles ne s'appliquent pas.

La façon dont le vice-premier ministre interprète les lignes directrices permet-elle de faire des nominations comme celles que nous avons signalées hier et aujourd'hui? Vous n'êtes pas le premier ministre suppléant mais le ministre de la Justice.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Vous voulez mettre en doute mon intégrité et vous essayez d'interroger quelqu'un d'autre? Je suis ici, mon ami, venez me chercher! C'est à moi que vous en voulez.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Monsieur le Président . . .

Mme Copps: Y a-t-il un médecin dans la salle?

M. Crosbie: Calmez-vous, ma belle!

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Autrement dit, la ferme. Pour répondre brièvement à la question . . .

M. Nunziata: Sexiste!

M. Crosbie: Il n'y a pas eu de traitement préférentiel parce que le ministre de la Justice . . .

M. Axworthy: C'est scandaleux de votre part.

M. Nunziata: Vous devriez avoir honte.

M. Crosbie: Vous pouvez crier autant que vous voulez, bande de poltrons!

M. Nunziata: Vous devriez avoir honte.

M. Crosbie: Les rats peuvent se taire et les petites souris aussi. Quand je me défends moi-même et que je défends ma famille, je n'ai peur de personne ici, je peux vous le dire!

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Sheila vous aura dehors.

Mme Copps: Ne nous parlez pas de liens familiaux.

Une voix: Sheila veut vous voir dehors, John.

M. Crosbie: Grandes gueules!

Une voix: N'aimez-vous pas la vérité, John?

M. Crosbie: Finie la racaille, aux autres maintenant. Qu'avez-vous à dire là-bas, Robinson?

M. le Président: La parole est au député de Burnaby.

LA NOMINATION DES MANDATAIRES JURIDIQUES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, les anciens ministre libéraux devraient être les derniers au monde à se plaindre de népotisme.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: Tu parles d'un moralisateur.

M. Robinson: Monsieur le Président, il y a en jeu ici une question fondamentale au sujet de l'octroi de contrats à des membres de la famille de ministres ou leur embauchage sans tenir compte de leur compétence.

Le ministre de la Justice va-t-il confirmer que ce sont des députés et des candidats conservateurs défaits qui ont été consultés au sujet de nominations de mandataires fédéraux pour le ministère de la Justice? En l'occurrence, ne reconnaît-il pas qu'il a non seulement violé les lignes directrices régissant les conflits d'intérêts, mais qu'il a également trahi la confiance des Canadiens? Dans ce cas-là, est-il prêt à agir de façon honorable et à soumettre sa démission, comme l'a fait son collègue l'ancien ministre de la Défense nationale, pour avoir violé ces lignes directrices et trahi la confiance des gens en faisant du népotisme de façon aussi flagrante?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je crois que le député pose là une question sérieuse sans intention calomnieuse. Ma réponse est non. Je démissionnerais certainement si je croyais avoir violé d'une façon ou d'une autre les lignes directrices et les règlements sur les conflits d'intérêts.

J'ai déjà démissionné de gouvernements. Je ne suis l'homme de personne. J'ai toujours agi selon ma conscience. Si je pensais un seul instant qu'il y ait eu en l'occurrence un conflit d'intérêts ou une inconvenance, je m'en irais, et le député me manquerait beaucoup.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Lorsqu'on choisit des mandataires juridiques pour le gouvernement fédéral, le premier critère dont on tient compte, comme il se doit, est la compétence. Le deuxième c'est de savoir si on connaît les candidats. Enfin, il s'agit peut-être de déterminer si oui ou non, au sens politique, ils sont connus du gouvernement. On peut ainsi savoir s'ils sont dignes de confiance. Ce sont ce genre de considérations qui entrent en ligne de compte et ce, depuis 120 ans au Canada. Les choses se passaient comme cela au Manitoba et en Saskatchewan lorsque les néo-démocrates étaient au gouvernement . . .

M. le Président: A l'ordre . . .

M. Crosbie: Nous n'agissons pas de façon différente, selon moi.

M. le Président: . . . je crois que la réponse est assez longue.

• (1430)

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, nous en venons au cœur du problème. Le ministre soutient qu'il s'agit d'une question de confiance politique. On ne nomme pas de mandataires juridiques parce qu'ils sont de telle ou telle allégeance politique, monsieur le Président, mais bien parce qu'ils ont du mérite et qu'ils sont compétents. Or c'est précisément ce que le ministre a négligé de faire.

Des voix: Bravo!

M. Robinson: Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Les directives au sujet des conflits d'intérêts sont très claires dans ce cas. Le vice-premier ministre ne pense-t-il pas que le ministre de la Justice a enfreint de façon flagrante ces directives et, si ces dernières ont le moindrement de valeur ou d'importance, ne conseillera-t-il pas poliment à son collègue de faire ce que l'honneur exige, c'est-à-dire de renoncer à son poste de ministre de la Justice et de reconnaître qu'il s'agit de favoritisme politique flagrant?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je veux remercier le vice-premier ministre, avec qui je m'entends parfaitement sur ces questions, de me permettre de répondre.

Des voix: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): Je ne m'en vanterais pas, John.

M. Crosbie: Les directives concernant les conflits d'intérêts n'ont pas été enfreintes. Personne n'a bénéficié d'un traitement préférentiel quelconque. En fait, je suis désolé pour les deux études d'avocat qui emploient ces deux jeunes gens. Le travail qu'ils ont effectué était d'une valeur de $900 dans le premier cas et de $700 et quelque dans le deuxième, alors que d'autres études à Terre-Neuve se faisaient des dizaines de milliers de dollars.

Ce sont les avocats du ministère qui décident des personnes à embaucher. Dans le cas de la Loi de l'impôt sur le revenu, il est possible de nommer trois études à Saint-Jean et neuf à Terre-Neuve pour intenter les poursuites. Dans le cas de la Loi sur les pêches, on peut en nommer six à Terre-Neuve. C'est le ministère, et non pas le ministre, qui décide. Aucune des personnes impliquées dans cette affaire n'a bénéficié de traitement préférentiel en ce qui concerne le ministre. Il s'agit de neuf études dans un cas et de six dans l'autre.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LE BUDGET

L'INCIDENCE SUR LES GAGNE-PETIT

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui a dit la semaine dernière à Montréal, avant la présentation du budget, qu'il y avait trop peu de Canadiens riches. C'est défendable. Ce qui l'est pas du tout, c'est que depuis le budget, nous avons trop de pauvres. Le ministre est-il conscient—mieux encore, s'inquiète-t-il vraiment du fait que le budget aura pour conséquence directe—et ces chiffres viennent d'être confirmés par le Conseil canadien de développement social—de placer au-dessous du seuil de la pauvreté, d'ici à 1990, environ 750,000 Canadiens de plus, c'est-à-dire trois quarts de million?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je répondrai d'abord carrément au député qu'en effet, s'ils sont exacts, ces chiffres sont importants pour moi.

J'ai répété à maintes reprises à la Chambre que nous nous efforçons, grâce au budget, de résoudre deux problèmes importants: le chômage et la dette nationale. Si nous ne nous attaquons pas franchement à ces deux problèmes pour en venir à bout, en nous abstenant d'agir aujourd'hui nous compromettrons, ne nous en déplaise, l'avenir de certains bons programmes. C'est pourquoi nous devons intervenir dàs maintenant. Nous avons déjà demandé à tous les Canadiens de faire leur part d'efforts pour nous aider.

ON DEMANDE DE RÉINDEXER PLEINEMENT LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Seulement, monsieur le Président, on veut s'en remettre aux pauvres du soin de réduire le déficit. Ma question est très simple. Le ministre des Finances fera-t-il la seule chose qui soit moralement digne et acceptable, prendra-t-il la seule mesure qui convienne, en réindexant pleinement les allocations familiales et les pensions de vieillesse?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, où était donc le député en 1982 quand le gouvernement a décidé de ramener le facteur d'indexation de 11.9 p. 100 environ à 6 p. 100? Je ne me rappelle pas que le député se soit opposé à cette mesure.

Dans ce budget de même qu'en novembre, nous avons redressé de beaucoup l'allocation au conjoint. Nous avons redéfini la notion d'invalidité, ce qui avantagera un certain nombre de Canadiens âgés. Nous avons maintenu la déduction des cotisations à un régime de retraite et la déduction de $1,000 au titre des intérêts, utile à un grand nombre de retraités. Le budget est juste, et c'est ainsi, je crois, qu'on le considère un peu partout.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE DOCUMENT D'ÉTUDE DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il doit se souvenir que, en janvier dernier, il a présenté un document d'étude intitulé «Prestations aux enfants et aux personnes âgées». Si je puis le lui rappeler, il a déclaré alors que, d'après le gouvernement, il était inutile de modifier le système de paiement de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti.

Comme le gouvernement vient d'apporter des modifications qui, d'après ce que le ministre avait promis aux Canadiens et surtout aux personnes du troisième âge, étaient exclues, peut-il leur expliquer quelle est sa position et comment il justifie les propositions du gouvernement visant à désindexer les pensions, ce qu'il avait promis fermement de ne pas faire?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, si le député y regarde de plus près, il verra qu'il s'est trompé puisque le supplément de revenu garanti est pleinement indexé.

Une voix: Non, ce n'est pas vrai.

M. Epp (Provencher): Quant à la pension de la sécurité de la vieillesse, elle est indexée en partie. Premier point à ne pas oublier. Deuxièmement, si le député examine les observations, la question à l'étude, dont lui et moi avons débattu à la Chambre des communes, à savoir le principe de l'universalité, ainsi que toute modification visant les personnes qui touchaient la sécurité de la vieillesse parce qu'elles avaient atteint l'âge de 65 ans, il constatera que nous avons maintenu le principe de l'universalité dans le budget. Toutes les personnes qui étaient admissibles avant le budget le seront encore par la suite.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, dans le même document, le ministre a déclaré que, après une étude approfondie, le gouvernement avait décidé de ne pas procéder à des consultations en vue de réviser le régime des prestations pour personnes âgées. Pourquoi le ministre a-t-il décidé d'appuyer les initiatives que prend le gouvernement, à savoir modifier les prestations de vieillesse en désindexant la pension de sécurité de la vieillesse, sans permettre en retour aux Canadiens les plus touchés de faire savoir au gouvernement, au moyen d'une pétition ou autrement, ce qu'ils pensent de ses actes? Je le répète, pourquoi le ministre a-t-il défendu les actes du gouvernement après avoir déclaré publiquement qu'aucune modification ne serait apportée à la sécurité de la vieillesse ou au supplément de revenu garanti à la suite de l'examen effectué par le gouvernement?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député vient de me poser la même question.

M. Althouse: Vous l'avez éludée la dernière fois.

M. Epp (Provencher): La réponse est la même que pour la première question.

Je rappelle également au député qu'il a omis de parler des modifications apportées à la Loi sur les normes des prestations de pensions. Ces modifications ont également été apportées dans le budget. Il s'agit de mesures positives et le député n'a pas demandé qu'elles subissent le même sort que les autres.

Enfin, je veux signaler au député qu'il utilise constamment le terme «désindexé». Je lui conseille de ne pas utiliser ce terme parce que les pensions de vieillesse n'ont pas été totalement désindexées, comme il aime à le laisser entendre. Le SRG est pleinement indexé et la sécurité de la vieillesse l'est en partie.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, lorsqu'il a pris la parole à la Chambre ou lorsqu'il a parlé dans tous les coins du pays, essayant de défendre ce que voulait faire le ministre des Finances, à savoir modifier les régimes de pensions des personnes âgées avant Noël, il a dit très clairement qu'il n'y aurait pas de changements dans le régime de pensions.

Je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social comment il peut se lever et défendre les changements proposés par le gouvernement, après avoir dit aux pensionnés que lui, le ministre de la Santé, les défendrait contre tout changement qui pourrait nuire à leurs revenus de pension? Comment le ministre peut-il défendre ces changements? N'a-t-il aucune honte, monsieur le Président?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je reviens à la première réponse que j'ai donnée au député. Ce qu'il essaie de dire, c'est que le débat d'avant Noël, la question à l'étude à ce moment-là . . .

M. Deans: Vous l'avez précisée.

M. Epp (Provencher): Je vous ai écouté. Pourriez-vous avoir l'amabilité d'en faire autant?

M. Benjamin: Priez.

M. Epp (Provencher): A cette époque-là, le sujet de la discussion, et ce que l'on reprochait au ministre des Finances, c'était que le gouvernement n'était pas résolu à conserver l'universalité. C'était cela le sujet.

Je dirais au député que, s'il relit les observations, il constatera que le budget maintient l'universalité, comme nous l'avons promis avant Noël, et comme notre parti l'a toujours voulu.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

LES MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES SOCIAUX—L'IMPACT SUR LE DÉFICIT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. J'ai fait un relevé chronologique des déclarations faites à l'intérieur de la Chambre et à l'extérieur, de la part du premier ministre, du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, du président du Conseil du Trésor et du ministre des Finances et, de plus, toutes ces personnes-là s'engageaient, à ce moment-là, à ce que les modifications apportées aux programmes sociaux ne servent pas à réduire le déficit. Ma question au ministre des Finances est celle-ci: Est-ce que le ministre peut nous expliquer pourquoi son gouvernement n'a pas respecté les engagements pris dans cette Chambre et principalement dans le cadre du document qui a été soumis, en janvier, par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui dit, à l'endroit des personnes âgées et des familles à faible revenu, que toutes modifications apportées au programme de revenu amélioraient les prestations pour les plus démunis?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois avoir répondu en partie à la question du député. Nous avons haussé l'allocation au conjoint pour bien des Canadiens à faible revenu âgés de 60 à 64 ans. Nous avons élargi la définition d'invalidité de façon à aider 125,000 Canadiens, dont beaucoup sont des citoyens âgés.

En outre, et pour que le député ne devienne pas agressif comme il aime se montrer à la Chambre, je lui rappellerai qu'au cours des dix dernières années les dépenses fédérales à l'égard de programmes sociaux sont passées de 50 p. 100 à moins de 44 p. 100 du budget total. Il y a une très bonne raison à cela. C'est la même raison qui nous a poussés à prendre les mesures dont il est question ici, à savoir notre énorme dette nationale. Le député ne le comprend peut-être pas, mais les citoyens âgés le comprennent, eux; ils comprennent qu'il faut prendre dès maintenant des mesures si nous ne voulons pas un jour perdre d'autres programmes.

[*Français*]

LES PENSIONS

L'INDEXATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, le parti du gouvernement progressiste conservateur est toujours à l'envers. Ils viennent d'inventer un nouveau Robin des Bois qui vole l'argent des pauvres pour le donner aux riches.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Monsieur le ministre, est-ce que vous allez avoir le courage de faire comme faisait M^me^ Bégin, ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, de faire comme M^me^ Gold, responsable du conseil consultatif du troisième âge, de retourner au Cabinet et d'exiger de votre collègue qu'il accorde une pleine indexation, non seulement du supplément, mais aussi de la pension de sécurité de la vieillesse de base pour les personnes âgées qui sont dans la situation des plus démunies?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je rappelle au député son allocution du 30 novembre 1982, lorsqu'il a défendu le programme des 6 et 5 p. 100 et affirmé que les citoyens âgés comprenaient la nécessité de stopper l'indexation, qu'ils comprenaient l'inflation et ce que l'inflation faisait à leurs pensions. Que le député relise ses propres propos!

LA POSITION DU MINISTRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je conçois assez facilement que le député se sente mal à l'aise quand on lui rappelle ce qu'il a dit. Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En dépit de ce qu'il a déclaré au député de Hamilton Mountain, trois faits demeurent. D'abord, le ministre a promis qu'il n'y aurait pas de changements dans le système; en second lieu, il a donné à entendre aux retraités qu'il n'était même pas question de changer le système, qu'ils n'avaient même pas besoin d'être consultés à ce sujet; et en troisième lieu, qu'il y a . . .

M. le Président: En troisième lieu, la question s'il vous plaît?

M. Blaikie: Jusqu'où faut-il aller? Combien d'associations nationales et régionales de retraités, combien de simples députés conservateurs, combien de retraités devront téléphoner aux bureaux de circonscriptions? Combien de pétitions faudra-t-il signer? Combien en faudra-t-il pour que le ministre, prenant son courage à deux mains, se présente devant le cabinet et dise: «Il faudra tenir la promesse que j'ai faite aux Canadiens quand je les ai consultés»?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'espère que le député, dans ses entretiens avec les personnes âgées, leur expliquera également que pour maintenir les régimes de pensions et les programmes sociaux que les Canadiens, quelle que soit leur allégeance politique, souhaitent avoir . . .

M. Althouse: Pourquoi ne l'avez-vous pas dit dans votre document?

M. Epp (Provencher): Nous avons toujours répété que si le service de la dette continue d'absorber l'essentiel de nos ressources la marge de manœuvre non seulement du gouvernement mais aussi des personnes âgées s'en trouvera réduite d'autant. Encore une fois je rappelle au député qu'il est bien précisé dans le budget que nous allions suivre cette question. Et je l'ai dit hier encore à la Chambre. Cependant, je précise au député que la pire des choses qui puissent arriver aux personnes âgées, ce serait que le gouvernement ne puisse pas maintenir ces programmes à cause du déficit.

LE PRINCIPE DE L'ÉQUITÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, comme tous les Canadiens, les personnes âgées non seulement comprennent le problème que pose l'endettement national mais aussi la question morale de l'équité. Voici la question que je pose au ministre en leur nom: Comment explique-t-il que d'une part le gouvernement, contrairement à ses promesses, demande aux retraités de faire des sacrifices pour qu'on puisse comprimer le déficit et que, d'autre part, il accorde des abris fiscaux, des échappatoires et des avantages aux sociétés et aux riches? Est-ce juste de réduire la dette de cette façon? Pourquoi les retraités devraient-ils accepter une mesure semblable? Ce n'est pas pour cela qu'ils ont élu le gouvernement.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, voici ce que je répondrais: le député estime-t-il qu'il est juste de compromettre des plans et des programmes parce que nous sommes endettés? Est-il juste de demander aux personnes des générations futures de rembourser une dette qui nuira à leur avancement? Elles seront aussi parentes des personnes âgées. Le député doit savoir qu'il faut faire la part des choses. Nous maintenons les programmes, nous maintenons l'universalité et il faut aussi régler d'autres questions. J'espère que le député examinera aussi ces autres questions dans ses entretiens avec les personnes âgées.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU NOUVEAU CHEF DU GOUVERNEMENT DU YUKON, TONY PENIKETT

M. le Président: Puis-je interrompre les délibérations pour signaler aux députés la présence à notre tribune aujourd'hui de M. Tony Penikett, le nouveau chef du gouvernement du Yukon et de M. Dave Porter, ministre des Ressources renouvelables et du Tourisme.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES RETARDS DANS LA LIVRAISON DU COURRIER—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE REPORTER LA HAUSSE DES TARIFS

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Revenu, je vais adresser ma question à son secrétaire parlementaire. J'ai en main une enveloppe qui a pris 147 jours . . .

M. le Président: Posez votre question, mais ne nous montrez rien.

M. Attewell: Il y a du courrier, monsieur le Président, qui a pris 147 jours et 145 jours pour être acheminé respectivement à Vancouver et Scarborough. On ne saurait songer à relever les tarifs postaux sans exiger au préalable un meilleur service.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national et de Postes Canada): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question. Je dois lui dire que le ministre est dans sa circonscription aujourd'hui pour s'occuper des problèmes de sa région; je prends donc note de la question et lui en ferai part.

* * *

LES FEMMES

LES PROGRAMMES DE FORMATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Durant la campagne électorale, le parti conservateur a promis mer et monde aux femmes. Il leur a promis, en particulier, des emplois et des moyens précis pour les aider à faire face au virage technologique. A l'instar de la présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme, que vous avez nommée, j'aimerais savoir pourquoi il n'y a pas dans le Budget des avantages fiscaux ou d'autres mesures incitatives offerts aux entreprises pour qu'elles investissent dans les programmes de formation répondant aux besoins particuliers des femmes.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cette question me renverse littéralement. La députée n'a sûrement pas lu le budget. Je conviens avec elle que c'est un document volumineux. Il renferme beaucoup de mesures, notamment une de 900 millions pour un programme de formation et de perfectionnement fort innovateur, dont une bonne partie profitera aux femmes, aux jeunes et aux personnes d'âge mûr qui sont licenciées. En outre, la députée n'ignore certes pas que nous avons augmenté l'allocation au conjoint l'automne dernier et que nous proposons de modifier en profondeur les régimes de pensions, surtout les dispositions concernant la participation des travailleurs à temps partiel, dont la plupart sont des femmes.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

L'ÉGALITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, j'aimerais citer ce que la présidente du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme demande. Elle dit également:

. . . où sont les mesures précises obligeant les entreprises à utiliser les avantages fiscaux sous forme d'investissement en ressources humaines? Quelles sont les mesures établies pour s'assurer que les entreprises offriront des programmes de formation répondant aux besoins des différents groupes cibles sur le marché du travail, notamment les femmes?

Alors, pourquoi dans le budget adopte-t-on une approche contraire à la rhétorique du programme d'égalité en emploi annoncé le 8 mars dernier? Pourquoi fait-on subitement confiance au libre marché pour que les femmes obtiennent une place décente sur le marché du travail?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je doute que la députée parle au nom de toutes les Canadiennes. Ce n'est pas, en tout cas, ce que mes collègues et moi avons entendu à ce sujet. En plus des 900 millions de dollars, nous avons trouvé un moyen inédit pour encourager un peu la création directe d'emplois, non pas des emplois sans lendemain comme ceux que le gouvernement précédent a créés, mais des emplois débouchant sur l'exercice d'une profession, des emplois dont peuvent profiter les femmes, les jeunes et les Canadiens d'âge mûr. C'est un pas dans la bonne direction. Mais les mesures d'encouragement pour les petites entreprises sont un bien plus grand pas dans cette voie-là. Bien des femmes dirigent une petite entreprise. Elles profiteront de ces dispositions. Bien d'autres trouveront du travail au fur et à mesure que l'économie créera des emplois.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PENSIONS

LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le troisième engagement qu'il a pris dans son document de travail de janvier en promettant de consacrer à des objectifs sociaux pressants plutôt qu'à la réduction du déficit les économies réalisées dans les dépenses des programmes. Comment le ministre peut-il maintenant intervenir à la Chambre et justifier le tort causé aux retraités en disant que cela réduira le déficit, alors qu'il a lui-même promis dans son document de ne pas y employer ce genre d'économies?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, si le député se donne la peine d'examiner les dépenses relatives au supplément de revenu garanti, à la sécurité de la vieillesse, aux pensions d'anciens combattants et à la politique sociale, y compris le plan financier et les hausses qui y sont consignées, il constatera qu'il n'y a eu aucune réduction dans cette enveloppe.

LE MONTANT DES FONDS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je sais mieux compter que le ministre. Il est clair pour moi, tout comme ce l'est pour les retraités, qu'ils perdront jusqu'à $1,500 au cours des cinq prochaines années. Comment le ministre peut-il justifier une telle chose? Ne se rend-il pas compte en fait que quelques mesures toutes simples de hausse des impôts, comme l'établissement d'un impôt minimum dès maintenant plutôt que plus tard et la suppression des déductions au titre des frais d'intérêt, feraient entrer dans les coffres de l'État au moins autant d'argent à consacrer au service de la dette que le montant incroyable qu'il va puiser dans les poches des retraités?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député a modifié la prémisse de la première question qu'il a posée en passant d'un chiffre global à un chiffre particulier. Si le député se donne la peine d'examiner les régimes de retraite, en tenant compte des principes que le ministre des Finances et moi-même avons énoncés, il verra que nous les préservons. Il verra que nous voulons accroître les pensions, tout comme nous l'avons fait dans le cas du programme des allocations au conjoint.

Le député peut examiner tous les exemples qu'il voudra. Qu'il examine ce qui se passe en Suède dans le domaine de la politique sociale et du taux marginal d'impôt. Je soutiens au député que nous conservons et améliorons ces programmes. Il nous faut cependant créer de la richesse, et c'est précisément ce que fera le budget.

LA PROTECTION DES SOMMES INVESTIES DANS LES CAISSES DE RETRAITE

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui n'est pas sans savoir que tous les Canadiens attendent une réforme des pensions. Cette réforme va maintenant se réaliser tout à fait, puisqu'on disposera désormais d'un plus vaste éventail de régimes de retraite et d'utilisations des caisses de retraite. Quelle protection ou quelle garantie le ministre va-t-il offrir aux employés ayant un intérêt dans les caisses de retraite contre les échecs ou les faillites de régimes parrainés par les employeurs?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce que le député signale, c'est que le budget contient des mesures importantes concernant la réforme des pensions, du point de vue des normes d'accessibilité aux pensions, de la possibilité pour les Canadiens d'épargner grâce aux pensions et de l'investissement de ces régimes de pensions. Le député soulève là un bon point qu'il a d'ailleurs déjà soulevé auparavant. Je me rends compte qu'il s'intéresse beaucoup à cette question, qui relève de la compétence de mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, avec qui j'en discuterai très certainement.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LA REPRÉSENTATION DES FEMMES AU SEIN DES GROUPES D'ÉTUDE FORMÉS POUR EXAMINER LES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. En étudiant le document budgétaire intitulé «Nouvelles intiatives de gestion», nous avons constaté que dans les 12 groupes d'étude que le ministre a formés pour examiner tous les programmes du gouvernement, il y a 87 p. 100 d'hommes contre 13 p. 100 seulement de femmes. Si l'on fait abstraction des postes administratifs subalternes, cela donne moins de 10 p. 100 de femmes. Le vice-premier ministre est-il d'accord avec le ministre chargé de la condition féminine qui a déclaré la

semaine dernière au comité que c'était «totalement inacceptable»? Comment le ministre peut-il justifier cette situation parfaitement inacceptable? Cela montre-t-il encore une fois que le gouvernement n'est pas vraiment décidé à accorder l'égalité aux femmes?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, nous y sommes certainement déterminés. Comme le secrétaire d'État, je trouve inacceptable que si peu de femmes participent à cette tâche très importante. Je peux assurer au député qu'il s'agissait d'un des principaux critères figurant dans le mandat que les ministres ont confié au comité consultatif du secteur privé. Ce dernier s'est souvent vu opposer un refus, pour une raison ou pour une autre, par des femmes très compétentes. Néanmoins, nous n'avons épargné aucun effort et nous continuons à en faire pour que les femmes participent à ce travail important.

J'en profite pour dire au député qu'en ce qui concerne l'examen des organismes de réglementation, M^me^ Louise Martin, du secteur privé, a accepté de diriger ce groupe d'étude avec une représentante du secteur public. Je me réjouis de pouvoir vous annoncer cette nouvelle.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, nous ne voudrions sans doute pas donner l'impression aux Canadiens que la question ne porte pas uniquement sur les nominations de représentants du secteur privé. Cela s'applique également au personnel de soutien du gouvernement et aux représentants du secteur public.

Je me réjouis d'entendre les déclarations du vice-premier ministre. Toutefois, en novembre dernier, le chef de l'opposition a soulevé une question qui le préoccupait au sujet de ce groupe d'étude. Je peux dire que le vice-premier ministre a rencontré . . .

M. le Président: A l'ordre. La première question était longue. Le député est-il prêt à poser sa question?

M. de Corneille: Oui, monsieur le Président.

Le ministre peut-il maintenant s'engager à inclure les dimensions que le chef de l'opposition a mentionnées, comme il le lui a promis le 19 novembre? Va-t-il attendre que ces groupes d'étude aient terminé leur travail?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député n'ayant pas précisé de quelle dimension il parle, il est difficile de répondre à sa question. En supposant qu'il s'agit de la participation des femmes à notre travail, nous continuerons à déployer le maximum d'efforts pour qu'elles y prennent part, en veillant à respecter nos autres critères de recrutement et notamment à assurer la représentation des différentes régions et des différentes couches de la société canadienne, tant le patronat, que les syndicats et les autres.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Tout à l'heure, pendant la période des questions, il a dit que lorsqu'il s'agit de nommer des mandataires juridiques, c'est le ministère et pas le ministre qui décide. Lorsque la question de la nomination du frère du secrétaire d'État aux Affaires extérieures est venue sur le tapis, pourquoi le ministre a-t-il dit ceci à la Chambre, le 6 mai: «Je peux dire à la Chambre que c'est moi qui nomme les mandataires juridiques du ministère de la Justice.» Le ministre a certainement agi de la même façon pour ses fils et pour les entreprises auxquelles ils sont associés que pour le frère du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourquoi le ministre de la Justice ne donne-t-il pas aujourd'hui une réponse claire et directe, qui concorde avec celle qu'il a donnée le 6 mai?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, si on me demande une réponse directe et logique, je peux la donner.

La réponse à la question est toute simple. Le ministre approuve les listes de mandataires juridiques. Ainsi, il existe une liste de cabinets d'avocats de Terre-Neuve qui est approuvée pour le ministère de la Justice. Six cabinets sont approuvés pour les poursuites fiscales et neuf pour les poursuites aux termes de la Loi sur les pêches. Lorsqu'on en a besoin, c'est le ministère qui choisit dans la liste qui il veut utiliser ou s'il pense que la liste ne contient personne de compétent, il demandera peut-être au ministre de voir si un tel fera l'affaire ou s'il peut recommander un tel.

• (1500)

L'affaire des Jeux olympiques à laquelle le député a fait allusion, revêtait un caractère particulier. Il n'était pas question de mandataire permanent. Nous avons parlé des mandataires permanents pour les poursuites au criminel aux termes des lois du Parlement du Canada, pas pour donner des conseils pour les Jeux olympiques. Ce sont deux affaires tout à fait différentes. Le député devrait essayer de faire travailler un peu ses méninges pour comprendre la différence.

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par certains députés le 3 juin 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS JUGÉS CHOQUANTS DE M. CROSBIE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, tantôt à la Chambre, le ministre de la Justice (M. Crosbie) m'a dit: «Calmez-vous, ma belle.» Par la suite . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Par la suite, le même ministre nous a qualifiés moi et certains de mes collègues de petites souris. Je tiens à signaler à la Chambre et aux députés conservateurs qui trouvent cela très drôle que je suis une députée, que j'ai 32 ans et que j'ai été élue pour représenter les habitants de Hamilton-Est. Je suis indignée par les remarques du ministre chargé d'assurer l'égalité des femmes du Canada. Je suis indignée qu'il ait dit à la Chambre: «Calmez-vous, ma belle.» Je ne suis pas sa belle ni la belle de personne. Je voudrais qu'il retire ces observations.

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, puisque la députée parlait de moi, je peux peut-être répondre. Je ne songerais certes pas à lui dire: «Calmez-vous, ma belle.» Je parlais à un autre membre de l'opposition. Qu'elle se prenne maintenant pour la belle en question, cela me dépasse! Mais, s'il ne s'agit pas de rats ni de souris, qui d'autre se sent morveux, qu'il se mouche. C'est tout ce que je peux dire, monsieur le Président.

Mme Copps: Monsieur le Président, je vois là une insulte non seulement à mon endroit, mais à l'endroit de toutes les femmes du Canada. C'était un commentaire sexiste qui s'adressait à moi personnellement, et je voudrais que le ministre le retire.

LA DÉCLARATION DE M. ROBINSON

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, je voudrais soulever la question de privilège à propos de la déclaration que le député de Burnaby (M. Robinson) a faite pendant la période des questions. Il m'a accusé d'avoir utilisé l'assiette au beurre lorsque j'étais ministre libéral.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Qui se sent morveux, qu'il se mouche.

M. Allmand: C'est exact. J'ai été ministre de la Couronne pendant sept ans. Je certifie à la Chambre que je n'ai jamais fait de nominations pouvant être considérées comme du favoritisme. Je défie non seulement le député de Burnaby mais aussi n'importe quel député de me citer un cas où j'ai nommé un membre de ma famille ou un ami ou un cas où j'ai fait quelque chose qui puisse ressembler à du favoritisme. S'ils y arrivent, je démissionerai. Je lance le défi au député.

M. le Président: Il n'y a manifestement pas matière à question de privilège là-dedans.

* * *

PLUIES ACIDES

COMPOSITION ET MANDAT DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Benjamin: Combien de frères avez-vous?

M. Hnatyshyn: Tous les députés sont mes frères.

M. Nystrom: Voulez-vous dire que Pauline est votre frère?

M. Hnatyshyn: Je ferais mieux de m'abstenir de faire des commentaires à ce sujet. Vous êtes mes frères et mes sœurs.

J'invoque le Règlement à propos de deux motions faisant partie des travaux de la Chambre, sur lesquelles on avait tenu des consultations. Vous constaterez, monsieur le Président, que si vous demandiez à la Chambre si elle consent à l'unanimité à ce que je propose les deux motions que je présente maintenant, elle serait disposée à les adopter à l'unanimité. Voici la première motion qui porte sur un comité sur les pluies acides:

Qu'un comité spécial, constitué de MM. Blaikie, Caccia, Darling, Ferland, Gurbin, Schellenberg et St-Julien, soit créé pour agir comme Comité spécial des pluies acides;

Que le Comité tienne des audiences pour examiner tous les aspects des pluies acides;

Que les témoignages recueillis par le Sous-comité des pluies acides du Comité permanent des Pêches et forêts au cours de la première session de la présente législature soient réputés avoir été déférés au Comité;

Que le Comité ait tous les pouvoirs dévolus aux comités permanents en vertu de l'article 69(8) du Règlement;

Que l'application des dispositions des paragraphes (4) et (5) de l'article 69 du Règlement de la Chambre des communes soit suspendue, à moins d'entente contraire intervenue au Comité.

M. le Président: Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

TRANSPORTS

MANDAT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, les différents partis se sont également entendus pour adopter un ordre de renvoi concernant le comité permanent des transports. Le voici:

Que le Comité permanent des transports soit autorisé à effectuer une étude et présenter un rapport sur les politiques et programmes fédéraux en matière de transports qui affectent les régions nordiques, éloignées et isolées et, plus particulièrement,

1) les critères en fonction desquels il faudrait définir la suffisance des services de transports vers une localité;

2) la façon d'évaluer les coûts des services en ce qui concerne le coût pour le gouvernement par rapport à la nécessité de fournir une infrastructure de transports nécessaire; et

3) la mesure dans laquelle le gouvernement devrait participer à la prestation d'une infrastructure de transports dans le Nord en regard de la révision, par le gouvernement, de son rôle dans la possession ou la réglementation des services de transports mêmes;

Que le comité soit autorisé à voyager au Canada; et

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'experts et de personnel professionnel, technique et de bureau.

M. le Président: Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je présente mes excuses au leader du gouvernement à la Chambre. Je me demande s'il pourrait tenir cette motion en suspens jusqu'à demain. Je crois qu'il faut encore des consultations à ce sujet; il pourrait par conséquent la tenir en suspens jusqu'à demain.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, si le critique des transports du parti démocratique me demande de tenir la motion en suspens jusqu'à demain, je le ferai bien volontiers. J'avais compris que l'on en était arrivé à un consensus sur cette motion, mais je la tiendrai bien volontiers en suspens encore un jour.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

PRÉSENTATION DU 7E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles le septième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques. Le rapport traite du mandat qui a été confié au comité le jeudi 2 mai touchant l'enregistrement des organismes provinciaux de sport amateur incorporés provincialement pour fins de déductions d'impôt.

PÉTITIONS

LA PEINE CAPITALE

M. Norman Warner (Stormont-Dundas): Monsieur le Président, c'est au nom de quelque 250 membres et amis du Finch Women's Institute que je présente une pétition dans laquelle ils expriment leur inquiétude à l'égard des meurtres, et en particulier de l'assassinat d'agents de la paix, et demandent le rétablissement de la peine capitale.

[*Français*]

DEMANDE D'AIDE POUR LES VICTIMES DU SÉISME AU CHILI

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, il me fait plaisir de présenter une pétition de 350 signataires que m'a remis un groupe de Chiliens, résidants canadiens.

Ils prient le gouvernement canadien de venir en aide aux sinistrés du 3 mars dernier, au Chili, et d'élargir les critères afin de permettre le parrainage des victimes du séisme qui ont des parents au Canada.

[*Traduction*]

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter quatre pétitions au nom de 116 citoyens de dix localités différentes de la Saskatchewan. Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à la Chambre de revenir sur sa décision de réduire l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse et de rétablir l'indexation complète des pensions de vieillesse au Canada. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

• (1510)

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai à peu près deux douzaines de pétitions à présenter pour le compte de plus de un millier de Canadiens de tous les coins de la Colombie-Britannique, qui demandent humblement qu'il plaise à la Chambre des communes de rétablir la pleine indexation des pensions de vieillesse au Canada. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 61 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Plaît-il à la Chambre de considérer la question nº 61 comme ayant été transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES ÉTUDES SUR LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LE CRIME

Question nº 61—**M. Howie:**

Le ministère de la Justice ou celui du Solliciteur général ont-ils effectué des études dans le but d'élaborer des politiques ou des programmes de lutte contre le crime et des études sont-elles effectuées par des experts de l'extérieur et, dans l'affirmative, combien devaient-elles prendre de temps et combien en coûtera-t-il?

(Le document est déposé.)

● (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nº 27 de M. Langdon (p. 5367) et nºs 30 et 67 de M. Axworthy (p. 5368).

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement dans l'espoir de m'assurer que le compte rendu des délibérations de ce matin reflétera bien la réalité des faits. Je voudrais demander à la Chambre et aux services du greffier de se reporter à ce qui s'est passé. Je veux parler du fait que tout à l'heure, les motions nºs 23, 24 et 25 ont été groupées pour le débat, et que les députés des deux côtés de la Chambre en ont débattu.

Un député de l'opposition officielle a demandé si nous avions d'autres orateurs sur la motion en question, et nous avons décidé, dans un esprit de coopération, afin de permettre aux députés de l'opposition officielle de rafraîchir leur liste, de reporter les interventions de nos orateurs. Je pense que le compte rendu montrera qu'à ce moment-là, le vice-président a décidé de passer au vote sur la motion nº 23.

Au début du scrutin, le vice-président n'a pas précisé—je ne suis pas sûr de savoir s'il devait ou ne devait pas le faire, et je pense que c'est à la présidence d'en décider—qu'on allait voter séparément sur les motions nºs 23, 24 et 25. Je pense donc que le compte rendu montrera que le vice-président a invité les députés à voter sur la motion nº 23 et a demandé: «Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?» Je pense que le compte rendu montrera que l'on a enregistré des oui et des non sur la motion nº 23. Le vice-président a alors dit: «Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui». Je pense que le compte rendu montrera qu'il y a eu des oui. Le vice-président a alors dit: «Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non». Je pense que le compte rendu montrera qu'il y a eu des non. Je crois aussi que cinq députés de l'opposition se sont levés lorsque le vice-président a dit: «A mon avis, les non l'emportent». Comme c'est leur droit, des députés de l'opposition se sont levés pour demander officiellement un vote par appel nominal. Le vice-président a alors déclaré, conformément à l'article 79(11) du Règlement: «Le vote inscrit sur la motion proposée est différé». Je ne suis pas certain qu'il ait dit: «la motion ou «les motions», mais ce que je veux dire, c'est que quand le vice-président est passé à la motion nº 24, je pense que le compte rendu montrera qu'il a dit: «M. Axworthy propose qu'on modifie le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, à l'article 10 en retranchant les lignes 47 à 50 page 6. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?». Je pense qu'à ce moment-là, les députés de l'opposition ont dit oui, évidemment. Je sais que personnellement, et je ne peux parler que pour moi à la Chambre, je suis certain d'avoir dit non. Assis à ma place, j'ai dit non. Je ne suis pas certain que cela ait été enregistré. La présidence va pouvoir revenir sur ce qui s'est passé, en étudiant le hansard et l'enregistrement vidéo des délibérations. Je suis certain que la présidence, par souci d'équité, afin de déterminer exactement ce qui s'est passé, et forte des précédents, examinera ces enregistrements.

Le premier argument de mon rappel au Règlement est que je crois que l'enregistrement magnétoscopique montrera, diffusera—autrement dit, monsieur le Président, vous l'entendrez—le fait qu'il y a eu des oui et des non. Je me rends compte que ce n'est pas une façon parfaite de procéder, mais je crois que l'on pourra constater, d'après ce que j'ai pu entendre tout à l'heure, que dans ce brouhaha, il y avait mon «non». Je dois admettre que j'ai peut-être entendu ce que je voulais entendre.

Le deuxième point de ce rappel au Règlement, c'est que je pense que le compte rendu montrera que le vice-président n'a jamais dit, contrairement à ce qu'il a fait après le vote sur la motion nº 23: «A mon avis, les oui l'emportent». Quand on a pris le vote, je crois qu'il appartient à la présidence de déclarer si la motion est adoptée ou rejetée. On pourra sans doute voir au compte rendu que cette fois, le Président ne l'a pas fait avant de passer à la motion nº 25. C'est le Président qui décide à la Chambre si les motions ont été adoptées ou rejetées. Encore doit-il annoncer ce résultat. Autrement dit, on pourra constater, en écoutant l'enregistrement, que certains députés se sont dits d'accord et qu'ensuite, le vice-président est passé à la motion nº 25, sans déclarer officiellement si la motion précédente avait été adoptée ou rejetée.

A mon sens, monsieur le Président, tant que cette déclaration n'est pas faite, le sort de la motion reste en suspens. En somme, elle n'est ni adoptée ni rejetée, et il appartient à la présidence d'en décider. Si la déclaration suit le vote et que la présidence affirme que l'opposition l'emporte, fort bien, mais alors, il faut que le gouvernement puisse faire lever cinq députés, tout comme l'opposition en avait eu la chance après la première motion. Il y avait certainement cinq ministériels à la Chambre. Par conséquent, il aurait fallu que cinq de nos députés puissent se lever pour réclamer l'appel nominal. Mais nous n'en avons pas eu la chance. Voilà donc la troisième mesure qu'il aurait fallu prendre. Nous aurions dû en avoir l'occasion.

Bref, je prie la présidence de bien vouloir considérer les trois points suivants: premièrement, a-t-on entendu clairement et inscrit les oui et les non; deuxièmement, le vice-président a-t-il déclaré officiellement que la motion était adoptée ou rejetée; et troisièmement, les députés de part et d'autre de la Chambre ont-ils eu démocratiquement l'occasion de faire lever cinq des leurs afin de réclamer un vote nominal?

Je sais que tout se passe très rapidement à la Chambre. Nous avons à maintes occasions, lorsque nous formions le gouvernement, accordé le bénéfice du doute à l'opposition afin de donner gain de cause à la majorité des députés. Ces occasions vont se présenter de nouveau. Elles surgissent constamment. Ils peuvent bien s'excuser auprès du député de Simcoe-Nord (M. Lewis) et du gouvernement de nous avoir roulés, mais c'est faute d'attention. Ce n'est pas la raison d'être de la Chambre.

• (1520)

M. Axworthy: Vous avez mal arrêté le ballon, voilà le problème. Pourquoi ne pas le botter tout de suite?

M. Lewis: Je reconnais que je ne connais pas toutes les règles. Si à part vous, monsieur le Président, il y en a un qui les connaît toutes, aurait-il l'honneur de se lever? Je pourrais demander au membre d'honneur qui est assis à la table s'il n'est pas d'accord pour dire que la raison d'être de la Chambre, c'est que ce que les députés désirent se fasse dans les règles, pas seulement les règles de procédure mais les règles du franc-jeu. Je demanderai à la présidence et aux services du greffier de réfléchir à la question de savoir si les trois points que j'ai invoqués dans ce rappel au Règlement sont valables, et ensuite je le soumettrai à l'épreuve de l'opposition pour savoir de quelle façon au juste ils entendent jouer suivant les règles du franc-jeu.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'interviens très brièvement sur ce rappel au Règlement ne voulant faire aucune réflexion sur la décision de la présidence. Mais puisque le député a soulevé la question, j'aimerais lui rappeler que le 23 avril dernier, vous avez bien dit à la Chambre, monsieur le Président, que pour l'étude des amendements proposés au projet de loi C-15 ceux-ci seraient groupés selon un certain ordre. Il a été décidé par exemple que les motions nos 23, 24 et 25 seraient groupées pour le débat, mais feraient l'objet de votes distincts. Voilà pour le premier point. La présidence a rendu une décision le 23 avril. Nous nous sommes pliés à cette décision. Nous avons discuté de ce projet de loi pendant plusieurs jours, le 2 mai pour la dernière fois, et à chaque fois le Président a présenté les motions séparément à la Chambre, quand c'était prévu par la décision rendue le 23 avril par la présidence.

Je ne tiens pas vraiment à faire de commentaires sur ce que le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) s'énerve d'entendre ou de voir le Président du fait que j'étais là. Mon parti n'a pas joué de mauvais tour aux ministériels. Nous discutions des motions présentées par notre parti et par le Nouveau parti démocratique. Nous avions l'impression que le député savait que nous allions voter séparément sur ces amendements, et lorsque la motion no 23 a été appelée, nous nous sommes effectivement levés parce que c'est notre droit de demander un vote nominal.

Sur la motion no 24 nous ne nous sommes pas levés. Pour quelle raison nous ne l'avons pas fait, ce n'est pas à moi de le dire. Je ne le sais pas vraiment. Mais je puis dire tout de suite au député qu'il y a quelqu'un du côté gouvernemental qui dormait sur la manette. Cela je le savais, mais ce n'est pas à moi, whip de parti, de dire au député comment agir en sa qualité de secrétaire parlementaire ou de responsable de cette question. Cependant, il n'y avait aucun doute dans mon esprit que quelqu'un avait gaffé en l'occurrence, mais il ne m'incombait pas de prendre une décision dans un sens ou dans l'autre. La motion a été présentée en bonne et due forme, elle a été adoptée en bonne et due forme et en ce qui me concerne, elle demeure en bonne et due forme.

M. Deans: Monsieur le Président, on aurait beaucoup de choses à dire au sujet de l'argument qu'a présenté le député de Simcoe-Nord (M. Lewis). Cependant, je vais m'en tenir à une seule à savoir qu'il faut, pour qu'un rappel au Règlement soit entendu, qu'on invoque le Règlement le plus rapidement possible. J'ai suivi les délibérations à la télévision dans mon bureau. En fait, on a invoqué le Règlement le plus tôt possible. On a présenté ce rappel au Règlement au vice-président à ce moment-là et ce dernier, après avoir entendu des arguments, dont une bonne partie ont été réitérés par le député cet après-midi, a, en fait, décidé que la procédure voulue avait été suivie—ce qui était le cas. C'est faire un affront dirais-je au vice-président que de se présenter maintenant à la Chambre pour essayer d'obtenir que le président annule la décision du vice-président.

Il s'agit, selon moi, d'un comportement inacceptable et, si je disposais d'un peu de temps, je pourrais vous citer d'autres cas où des présidents ont précisé à la Chambre que lorsque des vice-présidents prennent des décisions, il n'est absolument pas question d'en appeler au président.

Le député, afin de racheter les erreurs que lui-même et ses collègues ont commises à ce moment-là, voudra peut-être maintenant revenir sur sa position et la faire reconsidérer par la Chambre des communes, mais il devrait, au moins, avoir envers le président, les vice-présidents et le reste du personnel la courtoisie d'accepter la décision du vice-président qui a étudié le rappel au Règlement et l'a jugé irrecevable. Je demande donc, monsieur le Président, que vous décidiez que le rappel au Règlement n'est pas fondé et que nous perdons notre temps en ce moment.

M. Axworthy: En outre, il s'agit d'un bon amendement.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'interviens suite aux observations du député d'Hamilton Mountain (M. Deans). Je veux tout simplement lui signaler que j'ai été en mesure d'obtenir une copie du texte polycopié après que cette question ait été soulevée. Je crois que si le député en avait obtenu une, il aurait eu alors en sa possession le compte rendu officiel de la Chambre. Si je ne m'abuse, la télévision n'a pas encore remplacé le hansard comme compte rendu officiel de la Chambre. Le texte écrit est encore le compte rendu officiel de ce qui s'est dit à la Chambre . . .

M. Deans: On a déjà tranché le rappel au Règlement.

M. Hnatyshyn: Je crois que cela se rapporte au rappel au Règlement, puisque le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) a parlé du compte rendu de la Chambre et je me reporte maintenant au texte polycopié qui constitue manifestement le compte rendu officiel de ce qui s'est dit à la Chambre. Si vous examinez ce texte polycopié, monsieur le Président, et j'en ai une copie, vous vous apercevrez qu'on a dit à ce moment-là ceci: «Le vote porte sur la motion nº 24. M. Axworthy propose: Qu'on modifie le projet de loi C-15, Loi concernant l'investissement au Canada, à l'article 10, en retranchant les lignes 47 à 50, page 6, et les lignes 1 et 2, page 7. Le vice-président a ajouté: «Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?» Certains députés ont déclaré qu'ils étaient d'accord. Comme en témoigne le hansard, le vice-président n'a pas ensuite tranché le sort de la motion. Il n'a pas déclaré, comme le précise le Beauchesne, «Adopté».

M. Deans: Il l'a dit en français.

M. Hnatyshyn: Je vois. Ainsi, nous entendons des paroles qui ne figurent pas dans la version officielle du hansard.

M. Deans: Les «bleus» ne constituent pas la version officielle.

M. Gauthier: Les «bleus»? Allons donc.

M. Hnatyshyn: Ainsi il ne conviendrait pas de considérer le compte rendu officiel comme la version dont il faudrait se servir. J'ai écouté en silence le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique. Je voudrais qu'il me rende la politesse. Je sais que son rappel au Règlement à ce sujet n'est pas très fondé, mais je suis disposé à examiner la question avec grand sérieux.

Monsieur le Président, je dis simplement qu'il y a normalement trois étapes à suivre pour ces questions, comme vous le savez. Tout d'abord, il faut demander s'il plaît à la Chambre d'adopter la motion. Ensuite, s'il voit qu'il y en a qui sont d'accord et d'autres qui ne le sont pas, le président passe à l'étape suivante. Nous comptons à la Chambre sur la discrétion de la présidence, et nous ne tenons pas compte des problèmes d'acoustique qui empêchent d'entendre les réponses des députés en raison de l'activité évidente à la Chambre. A la première occasion possible, au moins un député s'est levé pour dire qu'il avait effectivement dit non au moment opportun. La réaction n'a pas été tardive. Elle a été instantanée quand le vice-président a proposé de passer à la motion suivante.

M. Gauthier: Ce n'est pas vrai.

M. Hnatyshyn: Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) s'est levé pour dire qu'il avait répondu «Non». Je sais que d'autres députés sont disposés à en dire tout autant. C'est selon ce principe que fonctionne la Chambre. Si nous acceptons la parole des députés, nous pouvons ensuite examiner la procédure de façon raisonnable. Comme vous le savez, monsieur le Président, la cinquième édition du Beauchesne explique très clairement la procédure à suivre pour mettre une question aux voix. L'annexe I, commentaire nº 94, précise que la présidence fait une déclaration pour annoncer si la question est adoptée ou rejetée. Je n'étais pas présent, je le reconnais, monsieur le Président, et je ne peux que me fier au compte rendu officiel, soit le hansard. Je pourrais peut-être croire que la motion a bel et bien été adoptée si on me convainquait que la présidence a effectivement dit «Adopté». J'en déduirais que l'acoustique à la Chambre n'est pas parfaite puisque le sténographe du hansard n'a pas entendu le Président qui parlait dans un microphone. Nous les députés comprenons tous que les ministériels étaient opposés à la motion. C'est ce qui ressortait des débats. Le Président est au courant de ce qui se passe. Nous ne sommes pas un établissement où la technique a le dernier mot. On devrait tenir compte des questions d'une façon raisonnable. Si tant est qu'un député peut se lever pour déclarer qu'il a dit «non», dans ce cas nous devrions avoir le droit d'affirmer que l'occupant du fauteuil n'a pas dit «adopté». Selon le compte rendu officiel, nous avons la preuve que l'occupant du fauteuil n'a pas dit «adopté».

• (1530)

M. Axworthy: Sauf que l'occupant du fauteuil affirme l'avoir dit. Êtes-vous en train de défier le vice-président?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'ai permis aux porte-parole de l'opposition de débattre cette question. Il est inconvenant de la part des députés de s'en prendre à un humble serviteur de la Chambre qui a un argument sérieux à faire valoir.

M. Axworthy: Dans ce cas, faites venir cet humble serviteur.

M. Hnatyshyn: Le Président occupe un fauteuil à un bout de la Chambre et les députés qui siègent à l'autre bout expriment de temps à autre leur opposition à la motion. Nous n'allons sûrement pas prendre nos décisions et modifier les lois parce qu'un député hausse le ton. Si les députés disent «non» et le confirment spontanément, c'est suffisant. Nous ne demandons aucune faveur à la présidence. Nous ne voulons pas mettre en cause une de ses décisions. Je crois que c'est l'évidence même dont la preuve figure dans le compte rendu officiel. Nous pouvons examiner d'autres sources qui indiqueront peut-être que tels propos ont été notés dans l'enregistrement. Je répète simplement, monsieur le Président, que le problème vient de l'acoustique. Les députés soutiennent qu'ils ont dit «non». Je les crois et je pense que nous devrions en tenir compte et terminer l'appel nominal afin de décider si ce sont les oui ou les non qui l'emportent. Voilà qui me paraît juste. Cela me paraît être une solution raisonnable, monsieur le Président, une solution tout à fait démocratique.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, puis-je intervenir brièvement?

M. le Président: La parole est au député de Windsor-Ouest (M. Gray).

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, l'argument de mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn), repose entièrement sur ce qu'il prétend être le compte rendu officiel des débats de la Chambre. Si je ne m'abuse, il ne parle que de ce que nous appelons couramment les «bleus». Ces copies, monsieur le Président, ne constituent pas le compte rendu officiel des débats. Voici ce qu'en dit le Commentaire 155.(1), page 48, de la cinquième édition du Beauchesne:

Le *Compte rendu officiel des débats*, ce qu'on appelle plus communément le hansard, est le compte rendu *in extenso* des discours prononcés à la Chambre; on y retrouve aussi les réponses données aux questions écrites inscrites au *Feuilleton*.

Je considère donc que l'argument du leader du gouvernement à la Chambre n'est pas fondé sur le compte rendu officiel des débats. Au demeurant, voici ce que dit le Commentaire 156, page 49 de Beauchesne:

Une édition reliée des *Débats* paraît à intervalles au cours de la session.

Je sais bien que je porte des lunettes, monsieur le Président, mais je n'ai vu aucune édition reliée des débats. Si mon collègue se fonde sur ce qu'on appelle généralement les «bleus», son argument ne tient pas.

Je voudrais apporter une précision supplémentaire à ce sujet, monsieur le Président. Il est indiscutable que le vice-président, lorsqu'il remplace le Président au fauteuil, détient tous les pouvoirs et toute l'autorité de ce dernier. Beauchesne le confirme lorsqu'il cite l'article 5 de la Loi sur l'Orateur de la Chambre des communes. Voici le texte de cet article:

Tout acte fait, tout mandat, ordre ou autre document décerné, signé ou promulgué par cet Orateur suppléant, au sujet de quelque délibération ou procédure de la Chambre des communes, ou qui serait, en vertu de quelque loi, fait, décerné, signé ou promulgué par l'Orateur s'il était alors en état d'agir, a le même effet et la même validité que s'il avait été fait, décerné, signé ou promulgué par l'Orateur alors en exercice.

En terminant, je voudrais signaler que les ministériels ne peuvent nullement contester une décision du vice-président en laissant entendre qu'elle a moins de poids qu'une décision rendue par vous-même. La décision a été rendue par le vice-président exerçant comme il se doit l'autorité de la présidence. Je dois ajouter, en toute déférence, que les arguments inefficaces et faibles mais intéressants du leader parlementaire du gouvernement et de ses collègues ne peuvent influer sur cette décision.

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: A l'ordre. J'ai entendu tous les leaders parlementaires et un whip. Je suis maintenant disposé à donner mon avis à la Chambre. C'est très simple. La question a été soulevée et le vice-président, qui remplace le président, a rendu sa décision.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La parole est au député d'Edmonton-Est (M. Lesick) qui veut participer au débat.

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-15, loi concernant l'investissement au Canada, et sur les motions nos 27, 30 et 67 actuellement à l'étude. C'est le premier discours que je fais en cette enceinte et je voudrais en profiter pour vous exposer quelques-unes de mes vues personnelles sur la question particulièrement importante de l'investissement au Canada.

A titre de nouveau député originaire de l'Alberta, j'arrive à la Chambre résolu à exprimer les opinions de mes électeurs et de toute la population de l'Alberta. En qualité de propriétaire d'une petite entreprise à Edmonton, j'ai été témoin des politiques dévastatrices et discriminatoires du gouvernement précédent. Durant les 31 ans que j'ai passés dans les affaires, j'ai vu la province devenir une puissance industrielle. J'ai vu l'Alberta se développer. Ce développement m'a permis de comprendre et d'adopter l'esprit d'entreprise positif des Albertains.

Quand, après son retour au pouvoir, Pierre Trudeau a déclaré: «Bienvenue aux années 80», les Albertains ont subi la pire rebuffade de notre histoire économique au nom de la canadianisation. Pour de nombreux Albertains, le projet de canadianisation de M. Trudeau s'est transformé en leçon sur l'isolement. Quand l'opposition parle de . . .

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: A l'ordre. S'il vous plaît. Le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) pour un rappel au Règlement.

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'admets que c'est le premier discours du député, mais, à l'étape du rapport, on doit s'en tenir au sujet. Nous parlons d'un amendement qui prévoit un délai de 45 jours au lieu de 30. Cela n'a rien à voir avec ce que disait M. Trudeau lorsqu'il a pris le pouvoir en 1980. J'aimerais que le député s'en tienne à l'amendement à l'étude à l'étape du rapport. S'il veut se lancer dans un débat sur les principes, il aura l'occasion de le faire lors de la troisième lecture. Étant donné que nous n'avons pas beaucoup de temps, il importe de s'en tenir à l'amendement.

M. le vice-président: Le député sait qu'il doit s'en tenir au sujet de la motion. Je suis sûr que c'est ce qu'il fera.

M. Lesick: Merci beaucoup, monsieur le Président. La canadianisation est très importante. C'est un sujet qui a été soulevé par le député de l'opposition. Il faut bien comprendre cet aspect. Pour nous, la confiance est de première nécessité, autrement personne n'investira au Canada. A mon avis, c'est la véritable raison des motions présentées. L'autre est une question de nationalisme et d'interventionnisme dans les forces économiques qui régissent le marché.

Le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a peut-être présenté sa motion avec de bonnes intentions. Les Canadiens se rendent compte que, pour trouver de nouveaux marchés, créer de nouveaux emplois et donner à nos enfants un meilleur avenir, nous devons rechercher des capitaux dans le monde entier. La motion du député portant sur les propositions délicates du point de vue culturel sous-estime l'intelligence des Canadiens. Imposer un délai à l'acceptation de l'investissement ne serait d'aucune utilité. Nous connaissons la nature de notre société. Nos concitoyens, les chômeurs en particulier, veulent un renouveau économique. J'estime que nous savons comment protéger et améliorer nos institutions culturelles. Ce dont nous avons besoin, ce sont des emplois, et c'est ce que cette mesure nous donnera.

• (1540)

L'amendement visant à prolonger de 30 à 45 jours la durée de l'examen des investissements dans des domaines d'ordre culturel délicats est tout à fait inutile. Notre gouvernement, au cours de son bref mandat, a mis en œuvre plus de lois valables et absolument nécessaires que son prédécesseur. Bien entendu, il l'a fait après avoir consulté les parties intéressées.

Nous sommes disposés à être plus efficaces et à prendre des décisions positives. La situation doit être claire pour les investisseurs, qui doivent avoir davantage confiance dans le gouvernement.

Ces amendements sont inutiles, à mon avis. Ils n'ont l'appui ni du gouvernement ni des Canadiens et je propose fermement de les rejeter, surtout la motion nº 67. Nous ne pouvons pas vivre dans l'isolement. Nous ne pouvons pas nous enfermer dans un cocon, à l'écart du reste du monde. Nous sommes obligés pour les générations futures, de mieux exploiter nos points forts et ce projet de loi nous en donne la possibilité.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je désire faire quelques commentaires sur la motion nº 27, surtout parce qu'elle concerne les nouveaux investissements au Canada. L'amendement proposé empêchera l'investissement de nouveaux fonds dans de nouvelles entreprises au Canada et il est tout à fait contraire au principe de ce projet de loi, lequel vise à développer notre pays et à offrir du travail et des possibilités d'épanouissement pour nos enfants.

Même si le chômage sévit à l'état chronique dans notre pays, le Nouveau parti démocratique a proposé un amendement en vertu duquel une commission quelconque devra examiner tous les nouveaux investissements au Canada.

M. Langdon: Ce n'est pas la teneur de la motion.

M. Blenkarn: Cet amendement empêchera de nouvelles personnes pleines d'initiative de venir dans notre pays monter de nouvelles affaires. Il nous incombe de donner aux Canadiens ce qu'ils nous ont demandé le 4 septembre dernier. Nous devons renverser la vapeur et créer dans notre pays les possibilités qui permettront aux Canadiens et aux Canadiennes de travailler et de bâtir notre pays. Les nouveaux investissements, quelle que soit leur source, y contribuent fortement.

Les néo-démocrates estiment que ce sont les bureaucrates d'Ottawa qui devraient décider quels investissements sont acceptables, quels emplois les gens devraient occuper et qui devrait les occuper. Cette proposition d'amendement s'appuie sur un principe cher aux États totalitaires où ceux qui exercent le pouvoir décrètent où les citoyens vont travailler et ce qu'ils vont faire. Ce sont eux qui décident quels investissements et quelles technologies sont acceptables.

Le Canada a subi trop longtemps ce genre de contrôle. C'est cette notion qui a inspiré la Loi sur l'examen de l'investissement étranger que nous cherchons maintenant à modifier. Cette notion procédait de l'hypothèse selon laquelle les bureaucrates d'Ottawa qui appartiennent à des partis d'orientation socialiste étaient le mieux en mesure de choisir ce qu'il y avait lieu de développer chez nous et de décider de quelle façon les gens devaient faire fructifier leurs talents. Autrement dit, ce qu'il fallait créer et qui devait le créer.

Cette notion, les Canadiens l'ont rejetée d'une manière éclatante le 4 septembre. Cette proposition d'amendement interdirait tout investissement qu'un conseil d'examen n'aurait pas approuvé. Toutes sortes d'investissements entrent au Canada. Récemment, un nouveau Canadien de ma circonscription voulait implanter au Canada une nouvelle usine de fabrication de matière plastique en provenance des États-Unis. Son associé américain voulait être propriétaire d'une bonne partie de l'entreprise puisqu'il fournissait les capitaux et la technologie. Mon commettant fournissait surtout la compétence en matière de commercialisation.

L'avocat a mis l'associé américain au courant de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. La seule évocation de cette loi a suffi à faire annuler le projet jusqu'à ce que je réussisse à convaincre l'investisseur américain que la loi allait être modifiée pour la rendre plus accueillante pour les nouveaux investissements au Canada.

Si on laisse adopter cet amendement, on donnera à penser que les nouveaux investissements ne sont pas les bienvenus à moins d'être autorisés. Dans certains cas, la Loi sur l'examen de l'investissement étranger obligeait les investisseurs à dépenser jusqu'à $30,000 pour les services d'avocats, de comptables et autres spécialistes chargés de remplir les formulaires exigés pour obtenir l'autorisation d'investir au Canada. Nous leur disons: «Venez investir au Canada. Venez y créer des emplois et des débouchés et bâtissons ensemble notre pays».

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 27 inscrite au nom du député d'Essex-Windsor (M. Langdon). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément à l'article 79(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 30 inscrite au nom du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément à l'article 79(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 67 inscrite au nom du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: En conformité de l'article 79(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

● (1550)

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 31

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 13, en retranchant la ligne 17, page 9, et en la remplaçant par ce qui suit:

«être fournis et indiquant que l'investissement ne peut être effectué tant que l'avis n'a pas été complété et que l'investisseur non canadien n'a pas reçu un accusé de réception en conformité du paragraphe (1)».

Monsieur le Président, afin d'accélérer le débat et de faire avancer les choses, je suis prêt à retirer cet amendement, car il dépendait d'amendements précédents qui ont malheureusement été rejetés. Apparemment, nous avons repris un mauvais pli et nous ne voyons plus les choses de façon constructive. De toute évidence, comme le ministre est de retour à la Chambre, les choses ont changé. Je retire cet amendement car il dépendait de certains autres. Nous pouvons poursuivre le débat.

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) retire sa motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 31 est retirée.)

M. le vice-président: Les motions nºs 34, 35, 36 et 38 seront débattues ensemble, mais elles seront mises aux voix séparément.

[*Français*]

M. Axworthy propose:

Motion nº 34

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 14, en retranchant les lignes 31 à 39, page 9, les lignes 1 à 11, page 10, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*a*) les investissements faits pour acquérir le contrôle d'une entreprise canadienne de la manière visée si la valeur, calculée de la manière prescrite,

(i) de l'actif brut acquis, dans le cas d'un contrôle d'entreprise canadienne acquis de la manière visée à l'alinéa (1)*c*), ou

(ii) de l'actif brut de l'unité faisant les affaires de l'entreprise canadienne et de toute autre unité au Canada dont le contrôle est acquis directement ou indirectement, dans le cas d'un contrôle d'entreprise canadienne acquis de la manière visée à l'alinéa (28)(1)*a*), *b*) ou *d*),

est de cinq millions de dollars ou plus».

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 35

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 14, en retranchant les lignes 37 à 39, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*a*) acquérir le contrôle d'une entreprise canadienne de la manière visée à l'article 28, sauf s'il s'agit d'une entreprise faisant partie du domaine du patrimoine culturel ou de l'identité nationale;».

[*Français*]

M. Axworthy propose:

Motion nº 36

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 14, en retranchant les lignes 1 à 3, page 10, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*b*) constituer une nouvelle entreprise dont les actifs valent au moins cinq millions de dollars;».

[*Traduction*]

M. Axworthy propose:

Motion nº 38

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 14, en retranchant les lignes 8 à 11, les lignes 42 à 44, page 10 et les lignes 1 à 6, page 11.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux seulement m'assurer que le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) a bien compris que si la motion nº 34 est adoptée, la motion nº 35 le sera aussi, du même coup, si j'en crois la décision que vous avez rendue le 23 avril. Si la motion nº 34 est rejetée, il faudra voter sur la motion nº 35. Si c'est bien clair, nous pouvons poursuivre le débat, mais je tiens à ce que le député comprenne bien afin qu'il ne dise pas oui s'il veut dire non et vice versa.

M. Axworthy: Monsieur le Président, ces amendements se rapportent à un des articles les plus importants du projet de loi. Il s'agit de l'article qui décrit quelles sortes d'investissements étrangers doivent faire l'objet d'un examen. Le gouvernement a estimé, de toute évidence, qu'il convenait de s'écarter nettement des seuils fixés dans la loi sur l'AEIE.

Le gouvernement a proposé ces mesures en disant vouloir clarifier et simplifier les règles. En même temps, monsieur le Président, en proposant ces changements, il risque de rendre vulnérables un certain nombre d'entreprises canadiennes qui pourraient, surtout dans le cas d'acquisitions indirectes, être rachetées par des gens dont les mobiles ne sont pas positifs et qui cherchent surtout à monter des combines à la bourse de New York, c'est-à-dire à se livrer aux genres de manipulations auxquelles on assiste quand la bourse devient un grand jeu dominé par les cotes des actions et les embrouilles concernant diverses formes d'acquisitions. En l'occurrence, il s'agirait d'acquérir un grand nombre d'entreprises canadiennes en recourant systématiquement et de façon insouciante à ce genre de grande piraterie financière. Des entreprises canadiennes bien établies qui procurent des emplois à des Canadiens et qui contribuent à l'activité économique pourraient ainsi être balayées en un rien de temps.

En fixant à 50 millions de dollars le seuil pour les acquisitions indirectes, le gouvernement permet que toutes sortes de filiales canadiennes appartenant actuellement à des entreprises, parmi lesquelles se trouvent un grand nombre de compagnies de moyenne dimension puissent être impliquées dans une acquisition indirecte. Les agglomérations canadiennes et les travailleurs seront soumis aux caprices et aux vicissitudes de cette activité sans que leur gouvernement ait l'occasion de dire si ces transactions sont dans l'intérêt des Canadiens.

Nous avons présenté ces amendements afin de modifier les seuils établis, pour que le seuil soit de 5 millions de dollars dans le cas d'une acquisition indirecte, comme il l'est pour une acquisition directe.

Permettez-moi de parler un instant du mémoire présenté au comité par le Conseil des sciences, qui a le mandat de voir comment on peut créer au Canada des entreprises concurrentielles sur le marché international, notamment dans les secteurs scientifiques et dans les industries liées à la recherche. Si vous prenez le témoignage de ce conseil fondé sur des années de recherche et des années d'étude, vous constatez que le seuil actuel va faire qu'un grand nombre de sociétés à haute technicité basées au Canada vont se faire balayer ou absorber sans que le gouvernement puisse examiner le cas ou faire valoir son opinion.

Une fois encore, nous en revenons à ce que nous disons fondamentalement. Il n'y a rien de mal à ce qu'il y ait des investissements étrangers du moment que ces investissements étrangers produisent quelque chose de valable pour le Canada, du moment qu'ils entraînent le genre de création d'emplois que nous souhaitons tous ainsi que le genre d'investissement dans des produits de haute technicité et la capacité d'ouvrir des marchés d'exportation. Nous avons vu je ne sais combien de fois, et c'est quelque chose de flagrant, que de nombreuses filiales de sociétés étrangères investissaient beaucoup moins dans la recherche et le développement et empêchaient les filiales installées au Canada de concurrencer la société mère sur les marchés d'exportation. Autrement dit, elles n'ont pas le genre de comportement et d'attitude nécessaires si nous voulons que le Canada s'implante de façon décisive sur le marché international.

• (1600)

Tout ce que nous disons, c'est qu'il faudrait au moins exiger que les sociétés donnent la preuve qu'elles sont prêtes à prendre ce genre d'engagement. Nous proposons que le seuil soit abaissé de façon à pouvoir inclure des filiales canadiennes acquises de façon indirecte. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement établit une telle discrimination majeure entre les acquisitions directes et les acquisitions indirectes. En fait, on pourrait presque dire qu'il est plus important d'examiner les acquisitions indirectes que les acquisitions directes, étant donné que si des investisseurs viennent au Canada acheter des sociétés canadiennes en connaissant le produit, les qualités et les caractéristiques de ces sociétés, ils risquent moins de les remanier ou de les démanteler. Mais s'ils se contentent d'acquérir des sociétés canadiennes de façon indirecte par suite du déplacement, du fractionnement et des manipulations sur les marchés financiers d'une autre société, il importe peu que les acquisitions soient indirectes. Nous avons vu beaucoup de compagnies acquises indirectement traitées avec mépris et indifférence par leur propre société.

J'en reviens à ce que je disais au départ. La forme la plus flagrante et quelquefois amusante de gymnastique financière du marché américain est peut-être cette incroyable piraterie dont sont victimes les compagnies l'une après l'autre. Il existe sur le marché boursier américain une toute nouvelle espèce de requins de la finance dont le seul but est de gonfler le pourcentage des actions et la valeur des dividendes et qui, pour ce faire, achètent à qui mieux mieux des sociétés pour les revendre aussitôt. Malheureusement, beaucoup de sociétés canadiennes se font prendre par la bande et sont balayées du même coup.

Qu'arrivera-t-il quand on haussera à 50 millions de dollars le niveau fixé par le projet de loi? En examinant le bilan de ses acquisitions, tel investisseur va se demander tout à coup comment il se fait qu'il possède une entreprise à Moose Jaw, à Pickering ou à Corner Brook. Que signifient-elles pour lui? Que lui importent Corner Brook ou Mississauga? «Débarrassons-nous-en, pourrait-il se dire, je n'en veux pas.» Les acquisitions de cette espèce n'engagent pas du tout les investisseurs.

Nous avons présenté ces propositions d'amendement pour obliger au moins le gouvernement à examiner les projets. Il ne serait pas tenu pour autant de bloquer l'investissement étranger. On a prétendu à tort à maintes reprises au cours de ce débat que la Loi sur l'examen de l'investissement étranger avait empêché l'entrée de capitaux étrangers. Au contraire, nous en avons accueilli l'an dernier pour 4 milliards de dollars, soit plus que jamais depuis dix ans. Cependant, à cause du processus d'examen, les étrangers qui veulent investir au Canada devaient au moins prouver que leur projet procurerait certains avantages aux Canadiens, qu'il produirait des emplois et qu'il créerait des débouchés sur les marchés d'exportation et que cela n'en serait pas seulement une conséquence secondaire ou imprévue.

En nous penchant sur les dispositions relatives à la valeur minimum de l'actif des entreprises visées par l'examen, nous abordons essentiellement notre plus grand sujet d'inquiétude. Nous craignons qu'en fixant le seuil à un niveau aussi élevé, surtout en ce qui concerne les acquisitions indirectes, on ne favorise certaines acquisitions qui nuiront à bon nombre de localités sans que les victimes de ces acquisitions, surtout les employés des entreprises en cause, aient le moindre recours. Le gouvernement du Canada ne sera nullement obligé de protéger leurs intérêts.

Voilà pourquoi nous affirmons encore une fois que nos amendements visent à améliorer le projet de loi et à le rendre plus utile et plus constructif. Il ne vise nullement à faire obstacle au processus approprié ou aux investissements étrangers susceptibles de produire de bons résultats. Nous croyons que ces amendements garantiront que l'examen se déroulera de façon à obliger les investisseurs étrangers à s'engager clairement et de façon précise à apporter certains avantages aux Canadiens au lieu d'être simplement autorisés à acquérir des entreprises sans prouver que cela constituera un apport précieux pour le Canada.

Par inadvertance ou à dessein, le gouvernement commence au moins à montrer un peu de perspicacité en permettant que certaines modifications soient adoptées. S'il voulait avoir encore un moment d'inattention, le vote sur cet amendement serait tout désigné.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, avec ce groupe d'amendements nous abordons un des éléments-clés qui nous a vraiment divisés pendant nos débats du projet de loi relatif à Investissement Canada depuis sa présentation à la Chambre, pendant l'étude au comité et lorsque nous avons voulu l'examiner à fond à l'étape du rapport. Nous reconnaissons que le gouvernement est convaincu qu'il est avantageux pour le Canada d'autoriser de nouvelles entreprises étrangères à venir dans notre pays créer de nouvelles filiales ou de nouvelles entreprises dans l'espoir que cela nous procure des emplois, des exportations et d'autres avantages. Les amendements de ce groupe en particulier ne portent pas sur ce principe. Il existe cependant un deuxième principe que nous estimons important. En l'occurrence, devons-nous permettre que de petites entreprises canadiennes, qui sont d'une grande importance pour les diverses localités du pays, soient acquises par des étrangers sans que le processus d'examen entre un jeu?

Bien des députés conservateurs de l'arrière-ban ont affirmé pendant le débat du budget que le secteur de la petite entreprise était d'une importance cruciale pour notre avenir économique. J'en suis tout à fait convaincu à cause justement de la situation dans ma propre circonscription, où la petite entreprise constitue un élément vital, dynamique et croissant de l'économie, et à cause de tous les petits exploitants que nous avons rencontrés au Canada pendant le périple qu'a fait notre groupe d'étude. Il existe un dynamisme extraordinaire dans le secteur des petites entreprises de tout le pays.

Il s'agit ici d'un projet de loi d'initiative ministérielle et, dans cette mesure, le gouvernement affirme croire que les moyennes et les grosses entreprises canadiennes ont besoin de la protection d'un processus d'examen si elles sont acquises par des étrangers. S'il a raison de le croire et s'il a aussi raison de croire que les petites entreprises ont une importance cruciale pour notre avenir économique, il est aussi exact de dire que l'acquisition par des étrangers de petites entreprises canadiennes, qui sont d'une telle importance pour le Canada, mérite aussi d'être assujettie à un examen. Je ne veux pas dire que ces acquisitions doivent être refusées, parce que le projet de loi ne rejette pas l'investissement étranger. Il essaie d'examiner l'investissement étranger pour garantir qu'il procurera des avantages importants au Canada. Si c'est honnêtement ce que veut le gouvernement, si c'est vraiment ce à quoi il s'engage, j'exhorte les ministériels à assurer aux Canadiens que le processus d'examen s'appliquera aussi bien à l'acquisition de petites entreprises canadiennes qu'à celle d'entreprises importantes.

Je voudrais exposer à la Chambre certains faits qui montrent pourquoi il importe que ces dispositions soient insérées dans la nouvelle loi. Permettez-moi, par exemple, de faire état du dossier de Canadian Porcelain, petite entreprise ayant à peine un peu plus de un million d'actif, et son siège à Hamilton. Cette entreprise fournissait des mécanismes d'isolement qui étaient bien en demande dans le secteur électrique. Elle a été acculée à la faillite par le dumping déloyal de ses concurrentes. Mais les travailleurs de l'usine ont approché les gens de Hamilton et constaté que ces gens étaient disposés à les aider avec enthousiasme et détermination. Ils ont présenté un projet de reprise en main de la société en faillite, avec exploitation selon la formule de coopérative de travailleurs. Mais, au dernier moment, une des concurrentes américaines qui avaient acculé Canadian Porcelain à la faillite est venue acheter l'usine. Heureusement, et je dis heureusement parce que c'est grâce au retard que nous avons pu imposer avec l'étude de ce projet de loi, l'Agence d'examen de l'investissement étranger a encore légalement autorité. Les travailleurs de Canadian Porcelain vont venir à Ottawa jeudi rencontrer le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) et d'autres, pour soutenir la thèse que l'AEIE doit refuser l'acquisition par la société Lapp et permettre à la Canadian Porcelain, qui dispose de l'appui solide de la collectivité, de demeurer canadienne.

• (1610)

Je voudrais maintenant parler d'une chose qui tient à cœur à beaucoup de mes commettants. Il s'agit de l'équipe de hockey des Spitfire de Windsor, qui est passée l'an dernier entre les mains d'une entreprise du Michigan. C'est une petite affaire ayant environ 1 à 1.5 million d'actif, qui ne serait pas soumise à examen sous l'empire du projet de loi à l'étude. Mais elle était soumise à l'examen de l'AEIE. Cet organisme a fait en sorte que l'investissement ne soit pas empêché. Car, franchement, l'équipe de hockey avait besoin de capitaux frais pour tenir le coup. Mais l'AEIE a pu exiger que l'entreprise qui en faisait l'acquisition prenne un engagement précis. Cet engagement, c'était de laisser l'équipe à Windsor et de continuer à employer des Canadiens, aussi bien du côté de l'entraînement que du côté du personnel de soutien. C'était là une chose qui était absolument vitale pour les supporters, et de façon générale pour les amateurs de sport de ma localité.

Je pourrais continuer ainsi, monsieur le Président. L'Association canadienne pour la promotion de la technologie a fait valoir au gouvernement que c'était les petites entreprises de technologie de pointe qui allaient être tout particulièrement exposées à des prises en charge si le projet de loi était adopté tel quel. L'Association a présenté au gouvernement une argumentation solide. On nous a même dit, au comité, qu'il fallait abaisser le seuil du projet de loi afin que les petites entreprises canadiennes de technologie de pointe ne puissent être prises en charge sans au moins une procédure d'examen. Ces petites entreprises de technologie de pointe sont absolument vitales pour notre avenir économique. L'abaissement du seuil permettrait aux travailleurs et aux associés actionnaires de certaines de ces entreprises de sentir que leurs intérêts et leur avenir sont défendus.

Nous avons également été témoins des affaires peut-être les plus tragiques qui soient dans notre pays. Je parle des dossiers dans lesquels des usines filiales de sociétés américaines ont été acquises par d'autres énormes sociétés des États-Unis ou d'ailleurs. Ces grandes multinationales en viennent, comme il se doit, à la conclusion en tant qu'entreprises à but lucratif qu'il leur faut fermer les installations qui font double emploi avec d'autres au sein de leurs activités. C'est ce qui est arrivé à Barrie, où l'usine de la Black & Decker a fermé ses portes. Cette fermeture a coûté leur emploi à 600 travailleurs. Il n'y a absolument rien dans le projet de loi dont nous sommes saisis qui protègent les travailleurs canadiens des petites et moyennes

entreprises qui sont acquises par les grands conglomérats internationaux pour être ensuite soumises à une rationalisation ou à une certaine stratégie globale de maximisation des profits.

Je fais valoir à la Chambre qu'en acceptant l'amendement dont nous sommes saisis, nous stipulerons un processus d'examen—pas draconien mais important—qui protégera les intérêts des travailleurs des petites filiales canadiennes qui auront à l'avenir à subir les pressions du capitalisme mondial, comme cela se fait dans le monde entier.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je tiens à dire quelques mots de la motion nº 34. A mon avis, cette motion semble porter sur ce que je considère comme la partie la plus méprisable de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Je veux parler de ce qui arrive lorsqu'une filiale canadienne d'une multinationale passe de cette multinationale à une autre à l'occasion d'une transaction internationale intervenant à l'extérieur du Canada. Une multinationale peut compter une société canadienne au nombre de ses entreprises. Transférer le contrôle d'une multinationale implique effectivement transférer le contrôle de la société canadienne. En vertu des dispositions de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, les bureaucrates, à Ottawa, devaient décider si oui ou non une multinationale pouvait mettre la main sur l'actif d'une autre à l'occasion d'une transaction de plusieurs millions de dollars. En fait, il s'agit dans bien des cas de milliards de dollars. Ces transactions sont intervenues au sein de sociétés multinationales paree qu'une petite entité de ce conglomérat se trouvait au Canada. Il est arrivé qu'on ferme tout bonnement la filiale canadienne plutôt que de se soumettre à l'examen. On semblait se dire: «Pourquoi essayer d'apaiser ces Canadiens qui croient en savoir plus long que tout le monde en matière d'investissement et de création d'emplois?»

Plus important encore, toute la philosophie de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, appliquée de cette façon, se trouvait à remettre en question l'opportunité d'investir et de faire des affaires au Canada. Cela a considérablement freiné les investissements et l'embauche pour les Canadiens, peut-être de la façon la plus choquante. Le parrain de la motion dont il est question maintenant souhaite que cette idée soit reprise dans le cas d'une société ayant un chiffre d'affaires supérieur à cinq millions de dollars. Il est bien évident que nous faisons partie d'un système international d'échanges et de développement. Certaines de nos entreprises multinationales sont les plus grandes compagnies multinationales du monde. Dans le secteur des distilleries, nous avons les deux plus importantes distilleries du monde, Joseph E. Seagram & Sons Limited et Hiram Walker & Sons Limited, qui sont respectivement numéros un et deux. Nos entreprises multinationales sont en mesure de se développer et de faire face à la concurrence. Si nous disons à une multinationale d'un autre pays qui possède une filiale au Canada que cela n'a rien à voir avec l'ensemble de son organisation mondiale et que ses activités internationales doivent nécessairement faire l'objet d'un examen simplement à cause de sa filiale canadienne, nous nuisons énormément à notre pays en montrant que le Canada n'est pas vraiment un pays de libre échange où existent des conditions équitables pour les entreprises.

• (1620)

L'opposition semble être d'avis que les fonctionnaires savent mieux que les entreprises où et comment des investissements doivent être effectués. A cause de l'attitude de l'Agence d'examen de l'investissement étranger qui a essayé d'examiner des transactions qui n'avaient pas lieu au Canada et qui a voulu se pencher sur des transactions dont l'essentiel ne touchait pas le Canada, nous avons remis en question toute la question de l'investissement au Canada. Le Canada n'est pas considéré comme un endroit propice aux investissements, car on ne peut transférer à quelqu'un d'autre ce qu'on possède au Canada. Les transactions de ce genre ne font pas appel à de nouveaux investissements étrangers au Canada et elles ne l'ont jamais fait. Elles ne concernent pas une nouvelle acquisition au Canada. Il s'agit simplement de savoir si oui ou non une société multinationale dont le siège social est à New York pourrait céder ses intérêts au Canada à une multinationale dont le siège social est aux Pays-Bas. Que nous importe? Il s'agit encore d'une société étrangère qui fait partie d'un conglomérat.

Notre gouvernement veut faire savoir aux investisseurs du monde entier que le Canada est ouvert aux affaires. Nous voulons qu'ils sachent que s'ils investissent des capitaux au Canada, ils peuvent les revendre à qui bon leur semble. Il y a certaines restrictions et elles sont précisées dans le projet de loi. Elles portent sur des questions culturelles et certaines choses qui touchent à l'essence même de notre appartenance nationale. Cependant, en ce qui a trait aux activités commerciales ordinaires, elles ne devraient certes pas faire l'objet d'un examen.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 34. Un vote affirmatif vaudra également pour la motion nº 35. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément au paragraphe 11 de l'article 79 du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote porte sur la motion nº 36. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de cette motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément à l'article 79(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Langdon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Si je vous ai bien compris la Chambre devrait se prononcer sur la motion nº 35 si elle rejetait la motion nº 34. Ai-je raison?

M. le vice-président: Le député a raison. Cependant, nous devrons attendre que la Chambre se prononce ce soir sur cette motion pour voir si elle devra se prononcer aussi sur la motion nº 35.

Le vote porte sur la motion nº 38. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de cette motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément à l'article 79(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 38A

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 14, en ajoutant, à la suite de la ligne 11, page 20, ce qui suit:

«*e*) la valeur de l'actif brut se calcule d'après les prix courants du dernier exercice fiscal écoulé de la manière prescrite par règlement.»

—Monsieur le Président, il est étonnant qu'une des considérations principales dans ce projet de loi soit l'importance d'un investissement donné. Il y a trois niveaux auquel on décide si un investissement sera examiné ou non. Toutefois, il n'est nulle part question de la façon d'évaluer ces niveaux.

C'est à la fois une question de forme et une question de fond. A notre avis, si on n'explique pas clairement dans le projet de loi le fonctionnement du mécanisme utilisé pour décider s'il y aura examen ou non, nous courons le risque que la méthode employée pour évaluer l'actif brut aux fins de l'examen ne dévalorise grandement cet actif. Cela signifierait que les acquisitions qui devraient être examinées aux termes de la loi ne le seraient pas, car, en raison de la méthode de calcul des actifs utilisée, le niveau de l'actif sera maintenu assez bas pour qu'il n'y ait pas d'examen.

Le seuil critique est de 5 millions dans le cas d'une acquisition directe et de 50 millions dans celui d'une acquisition indirecte. Comme les députés qui sont hommes d'affaires ou qui sont spécialisés en droit ou en économie le savent, de nombreuses conventions distinctes sont adoptées pour déterminer ce qui constitue l'actif d'une compagnie. Par exemple, on peut considérer le seuil de 5 millions en fonction des coût d'origine non amorti par la société. Voilà pourquoi on peut facilement être propriétaire d'une société dont la juste valeur marchande est de 20 millions, toutefois dont la valeur comptable, compte tenu du coût d'origine serait d'environ 3 millions de dollars. Cela signifie qu'une compagnie qui devrait faire l'objet d'un examen y échapperait. Nous avons donc présenté à la Chambre une modification de forme destinée à veiller à ce que l'objet fondamental du projet de loi soit atteint. La modification est ainsi conçue:

• (1630)

. . . la valeur de l'actif brut se calcule d'après les prix courant du dernier exercice fiscal écoulé de la manière prescrite par règlement.

En bref, nous essayons de donner aux avoirs une juste valeur marchande plutôt d'établir leur valeur à partir de conventions comptables et d'un calcul de la dépréciation sur une longue période.

C'est un amendement particulièrement important pour les entreprises familiales. Comme les députés le savent, la plupart des entreprises familiales ne sont pas cotées en bourse. Leur valeur sera donc probablement fixée par des données historiques sur les coûts et les avoirs et on aura sans doute tenu compte d'une certaine dépréciation pour arriver à une valeur nominale. Si nous ne faisons rien, dans le cadre de cette mesure législative, pour nous assurer que la définition de la valeur des avoirs permettra d'utiliser une juste valeur marchande, il est assez probable que les entreprises familiales pourront être rachetées sans qu'il y ait d'examen.

J'aimerais bien, en particulier, avoir sur ce point des observations de mes collègues conservateurs qui ont de l'expérience en comptabilité. J'insiste bien sur le fait que le but de l'amendement à l'étude est de faire en sorte que l'objectif du projet de loi présenté par le ministre—à savoir que l'on examinera les prises de possession des sociétés valant plus de 5 millions—soit effectivement respecté.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai été très impressionné par le fait que le député d'Essex-Windsor (M. Langdon), dans sa description des sociétés qu'il veut soumettre à cet amendement, ait nommé les entreprises familiales. Il a déclaré que l'on vérifierait et inspecterait les entreprises familiales qui ne tiennent pas bien leurs livres, pour parvenir à une estimation de la valeur de leurs avoirs. D'après lui, les entreprises familiales sont celles qui doivent être traquées par l'amendement qu'il propose. N'est-ce pas typiquement néo-démocrate que de vouloir soumettre les entreprises familiales à une sorte de réévaluation, pour parvenir à une valeur réelle, exigée par la loi, afin de s'assurer que leur valeur brute est bien dans les limites fixées?

Dans son état actuel, la loi laisse la définition de la valeur brute aux règlements. C'est à cela que les règlements servent, généralement. La majorité d'entre nous n'apprécions guère les règlements, mais il n'en reste pas moins qu'ils sont faciles à changer et que, s'il devenait nécessaire de modifier la définition technique de l'expression «avoirs bruts», on pourrait le moment venu tenir compte des lacunes constatées.

Il a déclaré que le projet de loi devrait stipuler: «le dernier exercice fiscal écoulé». Quel est-il? Il s'agit sans doute de la dernière fin d'année de la société. Ainsi, si la société est vendue dix mois après la fin de l'année, il faudra sans doute remonter au dernier exercice. La motion parle également des prix courants. Quand les prix sont-ils courants? Sont-ils courants lors du dernier exercice financier, ou courants au moment de la vente? N'est-ce pas là un aspect des plus intéressants pour un avocat ou un comptable? C'est pour cette raison même que ces décisions sont prises par voie de règlements.

L'amendement proposé par le député d'Essex-Windsor ne fait qu'ajouter à la complexité du projet de loi.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'interviens brièvement pour signaler que nous appuyons l'amendement proposé par le député d'Essex-Windsor (M. Langdon). A notre avis, cet amendement explique clairement comment calculer la valeur de l'actif brut. Là encore, j'en reviens à l'argument que nous avons essayé de faire valoir à maintes reprises à la Chambre, à savoir que si Investissement Canada a pour objet de simplifier le processus, les hommes d'affaires doivent savoir avec plus de certitude à quoi s'attendre. Si le projet de loi à l'étude n'est pas modifié, s'il reste sous sa forme originale, il risque d'aboutir à toutes sortes de nouveaux principes comptables, si je puis dire, pour permettre aux sociétés de se tenir en-dessous de la limite prévue. Toutefois, en établissant clairement dans la loi la formule de calcul de l'actif, on supprime cette incertitude. De cette façon, nous éviterons toute manipulation ou toute invention en vue de calculer la valeur de l'actif.

Je trouve extrêmement curieux que le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), qui s'est toujours opposé vivement à la réglementation excessive du secteur public, cherche aujourd'hui à la justifier. C'est fou ce que les principes peuvent changer en quelques mois.

Le fait est qu'il n'est pas toujours utile de tout réglementer. Il vaut mieux, si possible, prévoir des exigences statutaires, qui sont adoptées par le Parlement, et les inclure dans les lois. C'est exactement l'objectif de cet amendement, qui vise à tirer les choses au clair.

A notre avis, cet amendement est valable et nous l'appuyons.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 38A. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément à l'article 79(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

[*Français*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry), appuyé par M. Gauthier, propose:

Motion nº 41

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 15, en retranchant les lignes 11 à 15, page 11, et en les remplaçant par ce qui suit:

«a) il vise un type d'entreprise désigné par règlement qui est lié au patrimoine culturel du Canada ou à l'identité nationale, notamment l'édition, la distribution ou la vente de livres, magazines, périodiques ou journaux imprimés ou lisibles par machine; la production, la distribution, la vente ou la représentation de films ou de produits de vidéo; la production, la distribution, la vente, la représentation ou l'écoute d'enregistrements musicaux audio ou vidéo; la publication, la distribution ou la vente de musique imprimée ou lisible par machine; la production, la distribution ou la vente de documents éducatifs, ou d'autres entreprises à spécifier ultérieurement par règlement d'application de la loi;»

• (1640)

[*Traduction*]

—Monsieur le Président, quand le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a ouvert le débat de deuxième lecture à la Chambre, il nous a lancé une invitation: «Nous croyons qu'il devrait y avoir une révision complète dans le domaine du patrimoine culturel et de l'identité nationale». Il a poursuivi: «J'aimerais que la Chambre m'aide à définir ce concept. Je veux m'assurer que le Parlement protégera adéquatement les domaines les plus vulnérables aux acquisitions par des étrangers».

Le comité a consacré beaucoup de temps à l'examen de ce concept. Des éditeurs de livres et diverses organisations culturelles ont présenté des mémoires très utiles. D'après nous, ils ont fait des suggestions très pertinentes et très importantes sur la façon dont le Parlement pourrait exprimer clairement ce qu'il pense être une protection adéquate de notre identité nationale et de notre patrimoine culturel. Malheureusement, monsieur le Président, le gouvernement a encore changé d'idée. Le ministre a démontré une fois de plus que sa parole ne vaut pas grand-chose. A quoi bon garder le hansard? Nous proposons un amendement visant à garantir dans la loi les domaines du patrimoine culturel et de l'identité nationale qui ont besoin de protection, mais le ministre s'y oppose. Il s'en remet plutôt aux règlements, mais ils peuvent être modifiés du jour au lendemain par un décret du conseil. Le décret peut être dissimulé quelque part dans la *Gazette du Canada*, de sorte que toutes les organisations qui exigent des garanties et des assurances sont laissées pour compte. Le ministre fait preuve de mépris, et nous en avons un exemple aujourd'hui. Il n'est pas venu à la Chambre pendant le débat à l'étape du rapport, la plus importante de n'importe quel projet de loi. Où est-il, monsieur le Président.

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Axworthy: Je retire cette remarque, monsieur le Président. Disons tout simplement . . .

M. le vice-président: A l'ordre!

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Sans faire allusion à sa présence à la Chambre, je signale au député que le Règlement interdit de faire remarquer qu'un collègue n'est pas à la Chambre. Je préférerais que le député revienne au discours qu'il préparait dans les coulisses.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je ne vois aucun inconvénient à poursuivre, bien que certaines personnes de grande importance stratégique devraient être présentes, mais ne le sont pas; je n'irais cependant pas jusqu'à les nommer.

En ce qui concerne cet amendement, monsieur le Président, il semble que ce soit un droit du Parlement. Le ministre nous a lancé une invitation dont il ne veut plus tenir compte. Il ne veut plus en parler. J'en connais la raison. Au fond, le gouvernement n'a nulle intention de tenir sa promesse et de protéger ces industries d'importance cruciale.

Depuis six à sept mois, nous avons eu connaissance d'un certain nombre de cas importants concernant l'édition que le gouvernement aurait pu régler aisément et ainsi faire comprendre clairement aux investisseurs étrangers qu'il est des domaines stratégiques que nous ne voulons pas voir tomber sous le contrôle d'étrangers. Pourtant, du fait de la négligence du ministre et de son manque de décision, le nombre d'acquisitions par des étrangers est encore plus élevé. En avril et en mai, on a appris que des investisseurs étrangers avaient fait nombre d'acquisitions dans le domaine de l'édition. Il me semble, monsieur le Président, que le ministre ne souhaite pas vraiment imposer le moindre contrôle ou la moindre restriction aux investissements étrangers dans le domaine culturel.

Je voudrais aussi signaler à la Chambre une autre question très importante. Parfois nous ne pouvons nous empêcher de rire des prétentions du gouvernement. Il s'affiche comme le promoteur d'un ordre social nouveau. Il affirme être à l'avant-garde du changement. Le comité a vu défiler un certain nombre de témoins qui nous ont dit ceci: «Le monde évolue et l'informatique est un domaine qui doit être protégé». Dans les années 80 c'est l'équivalent de l'édition. Les ordinateurs sont présents dans presque tous les domaines. Il existe toutes sortes de programmes. Les responsables affirment cependant qu'il existe une énorme hémorragie de données informatiques aux États-Unis. De 2 à 3 milliards de dollars sont perdus chaque année simplement par manque de protection. C'est ce que nous avons voulu prévenir dans notre amendement. Nous voulons que ce secteur soit intégré à notre patrimoine culturel et qu'il soit protégé par une loi. Est-ce que le pionnier du changement, ce gouvernement qui est l'avant-garde de la nouvelle ère électronique, est disposé à s'en rendre compte? Non, il ne veut même pas s'en occuper. Il ne veut même pas examiner cette question. Il refuse aux parlementaires le droit de se faire entendre en s'assurant que cela figure dans la loi. Ce qui revient, monsieur le Président, à un subterfuge, à du camouflage. Car le gouvernement n'envisage nullement de protéger nos industries culturelles. L'identité nationale revêt bien peu d'intérêt pour lui. Et il ne veut pas que le Parlement réclame ce type de protection.

Comme nous sommes sur le point de voter, il me semble raisonnable que les députés qui écoutent leur conscience et estiment important que le Parlement conserve son rôle de porte-parole des Canadiens et cherche à protéger la culture et l'identité nationales, se prononcent en faveur de cet amendement.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 16 h 45, conformément aux dispositions de l'ordre du jeudi 23 mai 1985, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix, sur le champ, toute motion nécessaire pour disposer de l'étape du rapport du projet de loi.

[*Traduction*]

Le vote porte sur la motion nº 41 inscrite au nom du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de cette motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément à l'article 79(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Il était convenu que les motions nos 50, 52 et 53 seraient regroupées pour fins de débat, mais qu'elles seraient mises aux voix séparément et que le vote sur la motion no 50 vaudrait pour la motion no 52.

Le vote porte sur les motions nos 50 et 52 inscrites au nom du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) et sur la motion no 53 inscrite au nom du député de Essex-Windsor (M. Langdon).

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion no 50

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 15, en retranchant les lignes 16 à 25, page 11.

M. Deans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis désolé de vous interrompre, mais j'ai consulté les autres leaders à la Chambre et nous ne nous étions pas rendu compte que nous devions maintenant nous prononcer sur les motions en souffrance. Je voudrais donc vous poser une question avant de vous faire une proposition. Je voudrais tout d'abord savoir, monsieur le Président, si vous en êtes maintenant rendu aux motions qui n'ont pas encore été débattues, mais que vous devez inévitablement présenter à la Chambre aux fins du vote?

Cela étant, je me demande donc si vous ne pourriez pas proposer à la Chambre de considérer, à l'unanimité, que toutes les motions en souffrance ont été lues aux termes de l'article 79(11) du Règlement pour qu'on puisse convoquer maintenant les députés et vous éviter de lire ces motions qui n'ont pas encore été débattues et toutes les formalités qui les accompagnent?

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion du leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique. Elle-elle d'accord à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, il faudrait peut-être tirer cette question au clair avant de nous prononcer, car je crois qu'on s'est déjà entendu en ce qui concerne les votes et je voudrais présenter la proposition en tenant compte des considérations des partis de l'opposition, dont je leur sais gré, car il y a un grand nombre de mises aux voix. Si j'ai bien compris, si la motion no 1 est mis aux voix, la Chambre pourrait être d'accord pour que les résultats du vote s'appliquent également aux motions nos 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 23, 25, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 38, 38A, 41, 50, 52, 53, 63, 67, 69, 70, 72, 74, 75, 76, 76A, 77, 77B, 77C, 78, 79, 80, 81 et 89.

• (1650)

La motion no 27 sera la dernière a être mise aux voix. Les résultats du vote s'appliqueront également aux motions nos 68, 77A et 85.

Le dernier vote se fera sur la motion d'adoption du projet de loi à l'étape du rapport. Je pense que l'on est d'accord pour regrouper les votes de cette façon.

M. le Président: Si j'ai bien compris, la motion no 31 a été retirée.

M. Hnatyshyn: En effet.

M. Deans: Monsieur le Président, en faisant appel à toute ma mémoire, je crois pouvoir dire que les numéros cités par le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) sont exacts. Je pensais, je l'avoue, que cela se passerait après la sonnerie du timbre et après le premier vote. Si vous faites sonner le timbre maintenant, j'aurai la possibilité de comparer ma liste avec celle qui a été lue. Je pense que la solution proposée est idéale et nous sommes absolument d'accord.

M. Axworthy: Monsieur le Président, nous sommes certainement disposés à procéder ainsi. Personnellement, j'étais prêt à rester voter toute la soirée, car j'ai l'habitude de le faire ces jours-ci. Toutefois, pour rendre service à d'autres députés, nous nous ferons un grand plaisir d'adopter cette solution. Je pense qu'il est très important que nous examinions la liste pour nous assurer que celle du leader du gouvernement correspond bien à la nôtre. Je signale que j'ai retiré la motion no 1 au cours du débat d'aujourd'hui si bien qu'elle n'est pas inclus dans cette liste.

M. le Président: J'en conclus que nous aborderons la question du regroupement tout à l'heure. La Chambre passe maintenant à la mise aux voix, à l'étape du rapport, du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada.

Convoquez les députés.

Et la sonnerie s'étant tue:

M. le Président: La parole est au président du Conseil privé (M. Hnatyshyn).

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, vous vous rappellerez l'échange qui a eu lieu avant la sonnerie d'appel. Maintenant que mes distingués collègues de l'opposition ont eu l'occasion d'examiner la liste, ils pourraient peut-être dire s'ils sont d'accord sur les groupements proposés aux fins du vote.

M. Axworthy: Monsieur le Président, dans le bref intervalle dont nous avons disposé, nous avons vérifié le regroupement des amendements que le leader du gouvernement à la Chambre a proposé juste avant qu'on ne déclenche la sonnerie d'appel. Il est conforme à ce que nous avons convenu. Nous tenons à dire que chacun des amendements est important en lui-même, mais pour faciliter le vote à la Chambre, nous sommes d'accord pour que le vote sur la motion no 1 s'applique également à toutes les motions énumérées. Nous passerons ensuite à la motion no 27 pour la deuxième série de votes et voterons en conséquence.

M. Deans: Monsieur le Président, je confirme avec plaisir que la liste des motions consignée au compte rendu par le leader du gouvernement à la Chambre avant la sonnerie d'appel est exacte. J'ajouterai que dans tous les cas les votes devraient être enregistrés comme s'ils avaient été pris.

M. le Président: Par conséquent, le premier vote porte sur la motion nº 1. Le vote sur cette motion s'appliquera également aux nombreuses motions énumérées dans l'accord conclu il y a quelques minutes, et chaque vote sera enregistré individuellement.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 2, en retranchant les lignes 5 à 15, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Reconnaissant qu'une augmentation de l'investissement et que le développement d'une nouvelle technologie apporteraient des avantages au Canada, la présente loi vise, d'une part, à instaurer la notification et l'examen des projets d'investissement au Canada par des non-Canadiens de façon à faire en sorte qu'ils contribuent à la croissance de l'économie et à la création d'emplois et, d'autre part, à encourager, en général, les investissements avantageux pour le Canada.»

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 30)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 2, en retranchant la ligne 7, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«logie, dans les conditions établies par le gouvernement, apporteraient des avantages au Canada,»

(La motion, mise aux voix, est rejetée).

(Vote nº 31)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga

Messieurs

Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 4

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 4, en retranchant les lignes 10 et 11, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«tion de la présente loi et de donner à l'agence constituée par l'article 6 des directives politiques.»

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 32*)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 6

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 5, en retranchant la ligne 17, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«et du développement technologique et de trouver si possible des acheteurs canadiens pour acheter les entreprises qui ont une valeur particulière pour le Canada;».

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 33)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 7

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 5, en retranchant la ligne 20, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«qu'international, notamment sur l'augmentation de l'autonomie dont jouissent les entreprises qui ne sont pas sous contrôle canadien au Canada pour concurrencer leurs maisons mères sur les marchés mondiaux, et de soumettre les résultats à la Chambre des communes;».

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 34)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson

Messieurs

Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme)
(St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow
(Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme)
(Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson
(Swift Current-Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 8

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'alinéa 5(1)*c*), en remplaçant la ligne 20, page 4, par ce qui suit:

«qu'international, et de rendre publics, lorsque ce n'est pas expressément interdit par la législation fédérale, les résultats de ces études et analyses;».

Motion nº 12

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'alinéa 5(1)*g*), en remplaçant les lignes 31 et 32, page 4, par ce qui suit:

«*g*) de recueillir périodiquement des renseignements sur le rendement des entreprises canadiennes et de les rendre publics, lorsque ce n'est pas expressément interdit par la législation fédérale, entreprises contrôlées par des non-Canadiens et appartenant à des non-Canadiens;».

Motion nº 32

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 13, en ajoutant, à la suite de la ligne 28, page 9, le paragraphe suivant:

«(4) L'agence doit:

a) rendre publics dans un délai raisonnable tous les investissements visant l'établissement ou l'acquisition d'une entreprise auxquels s'applique la présente partie;

b) rendre publics dans les quatorze jours suivant le dépôt de l'avis d'investissement tous les projets d'investissement sujets à l'examen au titre de la partie IV.»

Motion nº 63

Qu'on modifie le projet de loi C-15, au paragraphe 21(1) en retranchant le mot «Canada.» à la ligne 10, de la page 14, et en le remplaçant par ce qui suit:

«Canada; le ministre rend sa décision publique, en précisant notamment tous les engagements pris relativement à l'investissement.»

Motion nº 69

Qu'on modifie le projet de loi C-15, au paragraphe 22(2) en remplaçant la ligne 31, page 14, par ce qui suit:

«rieur du même délai et rend sa décision publique, en précisant notamment tous les engagements pris par ce dernier.»

Motion nº 74

Qu'on modifie le projet de loi C-15, au paragraphe 23(3) en ajoutant, à la suite de la ligne 30, page 15, ce qui suit:

«*c*) le gouverneur en conseil doit rendre publique toute décision visée par l'alinéa *a*) ou *b*), en précisant, lorsque la décision est visée par l'alinéa *a*), tous les engagements pris par le demandeur et, lorsqu'elle est visée par l'alinéa *b*), les raisons motivant le rejet de la demande.»

Motion nº 75

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 25, en remplaçant les lignes 39 à 42, page 15, par ce qui suit:

«présente partie remet chaque année à l'agence, pendant au moins cinq ans, les renseignements en sa possession dont celle-ci a besoin pour déterminer et, lorsque cela est légal, annoncer publiquement si l'investissement est effectué en»

(La motion nº 8, mise aux voix, est rejetée et, du même coup, les motions nos 12, 32, 63, 69, 74 et 75).

(*Vote nº 35*)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle)
(Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme)
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Chartrand
Clark
(Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis
(Mme)
Edwards
Elzinga
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray
(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault
(Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin

Messieurs

Martin (M^me^)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (M^me^)
(St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow
(M^me^)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (M^me^)
(Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson
(Swift Current-
Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 9

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 5, en retranchant la ligne 27, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«influencent l'investissement au Canada et de discuter avec les représentants des travailleurs, des entreprises et des collectivités l'incidence des projets d'acquisition d'entreprises existantes et d'établissement de nouvelles entreprises par des non-Canadiens sur l'emploi et la croissance économique dans la région, avec les restrictions nécessaires pour protéger le secret des renseignements commerciaux importants divulgués par l'investisseur non canadiens;».

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 36*)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (M^me^)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (M^me^)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (M^lle^)
(Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (M^me^)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (M^me^)
Binns
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (M^me^)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (M^me^)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (M^lle^)
Champagne (M^me^)
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Chartrand
Clark
(Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (M^me^)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis
(M^me^)
Edwards
Elzinga
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray
(Bonaventure-Îles-de-
la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault
(Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista-Trinity-
Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (M^me^)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (M^lle^)
(Kingston et
les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Mailly (M^me^)
Malone
Marin
Martin (M^me^)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (M^me^)
(St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow
(M^me^)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (M^me^)
(Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson
(Swift Current-
Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 10

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 5, en retranchant les lignes 25 à 27, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«e) d'établir pour l'économie canadienne, en matière d'investissement dans le secteur public et le secteur industriel privé, des lignes directrices à moyen et long terme compatibles avec une stratégie industrielle axée sur le plein emploi, la croissance, la diversification, l'autonomie et la concurrence des exportations;».

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 37*)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (M^me^)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (M^me^)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (M^lle^)
(Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (M^me^)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

Investissement Canada—Loi

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 11

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 5, en retranchant la ligne 30, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«sente loi de façon à réaliser une augmentation nette des emplois, un progrès technologique net, une augmentation nette des nouveaux marchés d'exportation, une augmentation de la concurrence sur les marchés intérieurs et d'autres avantages mesurables pour le Canada;»

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 38)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 15

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 5, en retranchant la ligne 30, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«sente loi;

g) d'encourager et de favoriser l'acquisition par des Canadiens du contrôle d'entreprises canadiennes dans les secteurs liés au patrimoine culturel du Canada et à l'identité nationale, par la formation de consortiums d'entreprises appartenant à des Canadiens, de coentreprises et d'autres types d'entreprises à participation financière conjointe avec des non-Canadiens et des sociétés canadiennes de la Couronne ainsi que par d'autres moyens que le gouverneur en conseil juge appropriés;».

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 39)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 16

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 5, en ajoutant, à la suite de la ligne 30, page 4, ce qui suit:

«*g*) d'aviser le gouverneur en conseil des propositions d'acceptation ou de refus de création de nouvelles entreprises ou d'acquisition d'entreprises existantes par des non-Canadiens conformément aux dispositions contenues ailleurs dans la présente loi et de s'efforcer d'obtenir son approbation à leur sujet;»

et en changeant la désignation alphabétique de l'alinéa suivant qui devient l'alinéa *h*).

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 40)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

Investissement Canada—Loi

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme)
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Chartrand
Clark
(Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis
(Mme)
Edwards
Elzinga
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray
(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault
(Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme)
(St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow
(Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme)
(Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson
(Swift Current-Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 17

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 5, en retranchant les lignes 2 et 3, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«en conseil, conclure avec un gouvernement, un territoire ou un organisme provincial des ententes».

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 41)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle)
(Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme)
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Chartrand
Clark
(Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis
(Mme)
Edwards
Elzinga
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray
(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault
(Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme)
(St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow
(Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme)
(Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson
(Swift Current-Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 18

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 5, en retranchant les lignes 6 à 10, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*c*) doit convoquer pour les différents secteurs industriels des groupes consultatifs composés de représentants des milieux des affaires, des syndicats et des autorités provinciales et locales et autres parties intéressées, en vue de recevoir des recommandations concernant l'investissement privé et public et les politiques et priorités y afférentes dans leurs secteurs respectifs compte tenu de l'alinéa 5(1)*e*).»

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 42)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 19

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 6, en retranchant les lignes 13 et 14, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«ministre dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont dévolus par la présente loi, d'obtenir des avis et des examens d'investissements par des non-Canadiens en vertu de la présente loi, et de fournir aux autres ministères et organismes fédéraux concernés des renseignements sur les moyens de stimuler les investissements des Canadiens au Canada.»

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 43)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)

Messieurs

Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 20

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 6, en ajoutant, à la suite de la ligne 14, page 5, ce qui suit:

«(2) L'agence est habilitée à demander au gouverneur en conseil les directives en matière de politique qu'elle juge nécessaires.».

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 44)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 23

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 10, en retranchant les lignes 7 à 12, page 6.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 45)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 25

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 10, en retranchant les lignes 7 à 51, page 7 et les lignes 1 à 5, page 8.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 46)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay

Messieurs

Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme)
(St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow
(Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme)
(Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson
(Swift Current-
Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 30

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 12, en retranchant les lignes 28 à 30, page 8, et en les remplaçant par ce qui suit:

«voient les règlements et est déposé au moins quarante-cinq jours avant que l'investissement ne soit effectué, ou si cela n'est pas possible et que l'Agence en a été informée, au moins une journée avant que l'investissement ne soit effectué sauf disposition contraire de la présente loi.»

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 48)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle)
(Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme)
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Chartrand
Clark
(Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis
(Mme)
Edwards
Elzinga
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray
(Bonaventure-Îles-de-
la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault
(Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista-Trinity-
Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle)
(Kingston et
les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme)
(St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow
(Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme)
(Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson
(Swift Current-
Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 34

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 14, en retranchant les lignes 31 à 39, page 9, les lignes 1 à 11, page 10, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*a*) les investissements faits pour acquérir le contrôle d'une entreprise canadienne de la manière visée si la valeur, calculée de la manière prescrite,

(i) de l'actif brut acquis, dans le cas d'un contrôle d'entreprise canadienne acquis de la manière visée à l'alinéa (1)*c*), ou

(ii) de l'actif brut de l'unité faisant les affaires de l'entreprise canadienne et de toute autre unité au Canada dont le contrôle est acquis directement ou

indirectement, dans le cas d'un contrôle d'entreprise canadienne acquis de la manière visée à l'alinéa 28(1)*a*), *b*) ou *d*),

est de cinq millions de dollars ou plus;».

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 49)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 35

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 14, en retranchant les lignes 37 à 39, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*a*) acquérir le contrôle d'une entreprise canadienne de la manière visée à l'article 28, sauf s'il s'agit d'une entreprise faisant partie du domaine du patrimoine culturel ou de l'identité nationale;».

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 50)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle

Messieurs

O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow
(M^me^)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (M^me^)
(Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson
(Swift Current-
Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 36

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 14, en retranchant les lignes 1 à 3, page 10, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*b*) constituer une nouvelle entreprise dont les actifs valent au moins cinq millions de dollars;»

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 51)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (M^me^)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (M^me^)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (M^lle^)
(Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (M^me^)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (M^me^)
Binns
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (M^me^)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (M^me^)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (M^lle^)
Champagne (M^me^)
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Chartrand
Clark
(Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (M^me^)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis
(M^me^)
Edwards
Elzinga
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray
(Bonaventure-Îles-de-
la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault
(Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista-Trinity-
Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (M^me^)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (M^lle^)
(Kingston et
les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Mailly (M^me^)
Malone
Marin
Martin (M^me^)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (M^me^)
(St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow
(M^me^)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (M^me^)
(Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson
(Swift Current-
Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 38

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 14, en retranchant les lignes 8 à 11, les lignes 42 à 44, page 10 et les lignes 1 à 6, page 11.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 52)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (M^me^)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (M^me^)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (M^lle^)
(Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (M^me^)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 38A

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 14, en ajoutant, à la suite de la ligne 11, page 20, ce qui suit:

«e) la valeur de l'actif brut se calcule d'après les prix courants du dernier exercice fiscal écoulé de la manière prescrite par règlement.»

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

Investissement Canada—Loi

(Vote nº 53)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 41

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 15, en retranchant les lignes 11 à 15, page 11, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*a*) il vise un type d'entreprise désigné par règlement qui est lié au patrimoine culturel du Canada ou à l'identité nationale, notamment l'édition, la distribution ou la vente de livres, magazines, périodiques ou journaux imprimés ou lisibles par machine; la production, la distribution, la vente ou la représentation de films ou de produits de vidéo; la production, la distribution, la vente, la représentation ou l'écoute d'enregistrements musicaux audio ou vidéo, la publication, la distribution ou la vente de musique imprimée ou lisible par machine; la production, la distribution ou la vente de documents éducatifs, ou d'autres entreprises à spécifier ultérieurement par règlement d'application de la loi;».

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 54*)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 50

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 15, en retranchant les lignes 16 à 25, page 11.

Motion nº 52

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 17, en retranchant les lignes 20 à 23, page 12.

(La motion nº 50, mise aux voix, est rejetée (et, du même coup, la motion nº 52)).

(*Vote nº 55*)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland

Messieurs

Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray
(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault
(Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (M^me^)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (M^lle^)
(Kingston et les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Mailly (M^me^)
Malone
Marin
Martin (M^me^)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (M^me^)
(St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow
(M^me^)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (M^me^)
(Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson
(Swift Current-Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion n^o^ 53

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 19, en retranchant les lignes 7 à 24, page 13, et en les remplaçant par ce qui suit:

«19 (1) L'agence doit présenter par écrit au gouverneur en conseil ses recommandations concernant toute demande d'investissement faite en vertu de la présente Partie, en y exposant les raisons qui motivent ses recommandations ainsi que les autres représentations qu'elle a reçues au sujet de la demande.

(2) L'agence doit accepter et solliciter les représentations des parties sur lesquelles la demande aura ou pourrait avoir des répercussions, notamment des provinces, des territoires, des municipalités, des travailleurs, des fournisseurs et des clients.»

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o^ 56)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (M^me^)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (M^me^)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (M^lle^)
(Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (M^me^)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (M^me^)
Binns
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (M^me^)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (M^me^)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (M^lle^)
Champagne (M^me^)
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Chartrand
Clark
(Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (M^me^)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis
(M^me^)
Edwards
Elzinga
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray
(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault
(Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (M^me^)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (M^lle^)
(Kingston et les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Mailly (M^me^)
Malone
Marin
Martin (M^me^)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (M^me^)
(St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow
(M^me^)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (M^me^)
(Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson
(Swift Current-Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 67

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 22, en retranchant la ligne 39, page 14, et en la remplaçant par ce qui suit:

«dispose alors de trente jours ou, dans le cas des investissements énumérés à l'article 15, de quarante-cinq jours, ou de tout délai.»

(La motion nº 67, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 57)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 70

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 22, en retranchant la ligne 10, page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

«demandeur un avis l'information que l'investissement peut être effectué.»

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 59)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin

Messieurs

Duguay
Duplessis (M^me^)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (M^me^)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (M^lle^) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (M^me^)
Malone
Marin
Martin (M^me^)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (M^me^) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (M^me^)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (M^me^) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 72

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 23, en retranchant la ligne 17, page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

«deur; cet avis donnant les raisons pour lesquelles la proposition n'offre pas d'avantage et informe le demandeur de son».

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 60)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (M^me^)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (M^me^)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (M^lle^) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (M^me^)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (M^me^)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (M^me^)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (M^me^)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (M^lle^)
Champagne (M^me^) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (M^me^)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (M^me^)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (M^me^)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (M^lle^) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (M^me^)
Malone
Marin
Martin (M^me^)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (M^me^) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (M^me^)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (M^me^) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 76

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 25, en ajoutant, à la suite de la ligne 14, page 16, ce qui suit:

«(2) Nonobstant ce qui précède, l'agence peut, par suite d'une observation présentée par une partie qui prétend avoir souffert d'un manquement aux engagements pris, ou pour d'autres raisons jugées nécessaires par l'Agence, demander des renseignements sur-le-champ afin de déterminer si l'investissement est effectué en conformité avec la demande d'examen visée à l'article 17 et de juger ainsi du bien-fondé de la doléance.»

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 61)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 76A

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 26, en retranchant les lignes 15 à 41, page 16, les lignes 1 à 15, page 17, et en les remplaçant par ce qui suit:

«26 (1) Pour l'application de la présente loi:

a) une unité est sous contrôle canadien si un Canadien ou plusieurs membres d'un groupement, de votants qui sont canadiens sont propriétaires de deux tiers au moins de ses intérêts avec droit de vote, à moins qu'on ne puisse démontrer qu'un non-Canadien ou un groupement de non-Canadiens exercent le contrôle grâce à une minorité de ses intérêts avec droit de vote ou à d'autres moyens.

b) une unité n'est pas sous contrôle canadien si un Canadien ou plusieurs membres d'un groupement de votants sont propriétaires de moins des deux tiers de ses intérêts avec droit de vote, à moins qu'on ne puisse démontrer qu'un Canadien ou un groupement de Canadiens exercent le contrôle grâce à une minorité de ses intérêts avec droit de vote ou à d'autres moyens.»

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 62)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga

Messieurs

Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (M^me^)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (M^lle^) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (M^me^)
Malone
Marin
Martin (M^me^)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (M^me^) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (M^me^)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (M^me^) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 77

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 26, en retranchant les lignes 27 à 37, page 16, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*c*) si une société constituée en corporation au Canada ou ailleurs est contrôlée d'une façon qui équivaut à un contrôle de fait, soit directement par la propriété d'actions, soit indirectement par une fiducie, un contrat, la propriété d'action d'une autre société, ce n'est pas une unité sous contrôle canadien».

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 63*)

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (M^me^)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (M^me^)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (M^me^)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (M^lle^)
Champagne (M^me^) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (M^me^)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (M^me^)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (M^me^)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (M^lle^) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (M^me^)
Malone
Marin
Martin (M^me^)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (M^me^) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (M^me^)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (M^me^) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

(*Vote nº 63*)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (M^me^)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (M^me^)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (M^lle^) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (M^me^)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 77B

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 26, en retranchant les lignes 37 et 38, page 17, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*a*) quatre cinquièmes de ses actions avec droit de vote appartenant à des Canadiens et on peut établir qu'aucun non-Canadien n'exerce le contrôle

grâce à ses actions avec droit de vote ou indirectement grâce à une fiducie, un contrat ou sa situation de créancier de fournisseur ou d'acheteur.»

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 65)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 77C

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 28,

a) en retranchant les lignes 44 et 45, page 19, et en les remplaçant par ce qui suit:

«Canada qui exploite des entreprises canadiennes ou qui exploite une filiale au Canada si, selon le cas:»

b) en retranchant la ligne 6, page 20, et en la remplaçant par ce qui suit:

«qui exploite l'entreprise canadienne ou qui exploite une filiale au Canada,».

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 66)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean

Messieurs

McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow
(Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme)
(Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson
(Swift Current-
Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 78

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 28, en retranchant les lignes 4 à 6, page 21, et en les remplaçant par ce qui suit:

«mais de cinq pour cent des actions avec droit de vote d'une personne morale dont les actions se négocient publiquement ou de vingt pour cent ou plus des actions avec droit de vote d'une personne morale dont les actions ne se négocient pas publiquement ou de droits équivalents de partici-».

Motion nº 79

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 28, en retranchant les lignes 14 à 16, page 21, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*d*) l'acquisition de moins de cinq pour cent des actions avec droit de vote d'une personne morale dont les actions se négocient publiquement et de moins de vingt pour cent des actions d'une personne morale dont les actions ne se négocient pas publiquement ou de droits équivalents de partici-».

(La motion nº 78, mise aux voix, est rejetée (et, du même coup, la motion nº 79)).

(Vote nº 67)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle)
(Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme)
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Chartrand
Clark
(Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis
(Mme)
Edwards
Elzinga
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray
(Bonaventure-Îles-de-
la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault
(Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista-Trinity-
Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle)
(Kingston et
les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme)
(St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow
(Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme)
(Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson
(Swift Current-
Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 80

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 35, en retranchant les lignes 7 à 17, page 23, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Sont déposés devant chaque chambre du Parlement dans les cinq premiers jours de séance de celle-ci qui suivent leur prise et n'entrent en

vigueur que soixante jours après celle-ci, les règlements pris par le gouverneur en conseil en vertu du paragraphe (1).»

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 68)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mrs.)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Miss) (Kingston and the Islands)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mrs.)
Malone
Marin
Martin (Mrs.)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mrs.) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaimo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mrs.)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mrs.) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 81

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 35, en retranchant les lignes 11 à 17, page 23, et en les remplaçant par ce qui suit:

«celle-ci, les règlements pris pour l'application de l'article 15 ou de la définition de «nouvelle entreprise canadienne».»

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 69)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)

Messieurs

Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (M^me^)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (M^me^)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (M^lle^) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (M^me^)
Malone
Marin
Martin (M^me^)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (M^me^) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (M^me^)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (M^me^) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 89

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 36, en retranchant les lignes 13 et 14, page 25, et en les remplaçant par ce qui suit:

«autre façon s'il a été démontré de façon satisfaisante au juge que la communication de ces renseigne-».

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 71)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps (M^me^)
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett (M^me^)
Kaplan
Langdon
Lapierre
Malépart
Marchi
Murphy
Nicholson (M^lle^) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Pépin (M^me^)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez—42.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (M^me^)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (M^me^)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (M^me^)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (M^lle^)
Champagne (M^me^) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (M^me^)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (M^me^)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (M^me^)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (M^lle^) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (M^me^)
Malone
Marin
Martin (M^me^)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (M^me^) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (M^me^)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (M^me^) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—159.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 27, et les résultats de ce vote s'appliqueront également aux motions nºs 68, 77A et 85.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 27

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 11, en retranchant les lignes 15 et 16, page 8, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*a*) la constitution d'une nouvelle entreprise canadienne à l'investissement n'est pas sujet à l'examen au titre de la partie IV;».

(La motion, mise aux voix, est rejetée).

Investissement Canada—Loi

(Vote nº 47)

POUR

Messieurs

Althouse
Angus
Benjamin
Blackburn (Brant)
Blaikie
Cassidy
Deans
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Fulton
Heap
Hovdebo
Jewett (Mme)
Langdon
McCurdy
Murphy
Nystrom
Parry
Riis
Robinson
Rodriguez—21.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andre
Attewell
Axworthy
Baker
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Boudria
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Corneille
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Foster
Fraser
Fretz
Friesen
Frith
Gagnon
Gass
Gauthier
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Gray (Windsor-Ouest)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Saint-Jacques)
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Hopkins
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kaplan
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
Lapierre
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malépart
Malone
Marchi
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nunziata
Oberle
O'Neil
Oostrom
Ouellet
Pépin (Mme)
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Prud'homme
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—180.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 68

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 22, en retranchant les lignes 40 à 42, page 14, et en les remplaçant par ce qui suit:

«supplémentaire jugé nécessaire par le gouverneur en conseil.»

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 58)

POUR

Messieurs

Althouse
Angus
Benjamin
Blackburn (Brant)
Blaikie
Cassidy
Deans
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Fulton
Heap
Hovdebo
Jewett (Mme)
Langdon
McCurdy
Murphy
Nystrom
Parry
Riis
Robinson
Rodriguez—21.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andre
Attewell
Axworthy
Baker
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Boudria
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Corneille
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Foster
Fraser
Fretz
Friesen
Frith
Gagnon
Gass
Gauthier
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Gray (Windsor-Ouest)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Saint-Jacques)
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Hopkins
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kaplan
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
Lapierre
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malépart
Malone
Marchi
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)

Messieurs

McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (M^lle^)
(Trinity)
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nunziata
Oberle
O'Neil
Oostrom
Ouellet
Pépin (M^me^)
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Prud'homme
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow
(M^me^)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (M^me^)
(Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson
(Swift Current-
Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—180.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 77A

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 26,

a) en retranchant la ligne 33, page 17, et en la remplaçant par ce qui suit:

«dienne et en est avisée par l'Agence si,»;

b) en rentranchant la ligne 36, page 17, et en la remplaçant par ce qui suit:

«morale ou en son nom, elle est d'avis que:».

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 64)

POUR

Messieurs

Althouse
Angus
Benjamin
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Cassidy
Deans
de Jong
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Fulton
Heap
Hovdebo
Jewett (M^me^)
Langdon
McCurdy
Murphy
Nystrom
Parry
Riis
Robinson
Rodriguez—21.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andre
Attewell
Axworthy
Baker
Belsher
Bernier
Bertrand (M^me^)
Binns
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (M^me^)
Blenkarn
Bouchard
Boudria
Bourgault (M^me^)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (M^lle^)
Champagne (M^me^)
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Chartrand
Clark
(Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (M^me^)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Corneille
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis
(M^me^)
Edwards
Elzinga
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine

Messieurs

Forrestall
Foster
Fraser
Fretz
Friesen
Frith
Gagnon
Gass
Gauthier
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray
(Bonaventure-Îles-de-
la-Madeleine)
Gray
(Windsor-Ouest)
Greenaway
Grisé
Guilbault
(Saint-Jacques)
Guilbault
(Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Hopkins
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista-Trinity-
Conception)
Joncas
Jourdenais
Kaplan
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (M^me^)
Lanthier
Lapierre
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (M^lle^)
(Kingston et
les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Mailly (M^me^)
Malépart
Malone
Marchi
Marin
Martin (M^me^)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (M^me^)
(St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (M^lle^)
(Trinity)
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nunziata
Oberle
O'Neil
Oostrom
Ouellet
Pépin (M^me^)
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Prud'homme
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow
(M^me^)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (M^me^)
(Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson
(Swift Current-
Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—180.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 85

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 36,

a) en retranchant les lignes 7 à 9, page 25, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(5) Tout ministre ou fonctionnaire ou employé de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province est tenu, notamment»

b) en retranchant les lignes 11 à 19, page 25, et en les remplaçant par ce qui suit:

«témoigner à l'égard de renseignements reçus dans le cadre de l'application de la présente loi.»

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 70)

POUR

Messieurs

Althouse
Angus
Benjamin
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Cassidy
Deans
de Jong
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Fulton
Heap
Hovdebo
Jewett (M^me^)
Langdon
McCurdy
Murphy
Nystrom
Parry
Riis
Robinson
Rodriguez—21.

Investissement Canada—Loi

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andre
Attewell
Axworthy
Baker
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Boudria
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Corneille
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Foster
Fraser
Fretz
Friesen
Frith
Gagnon
Gass
Gauthier
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Gray (Windsor-Ouest)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Saint-Jacques)
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Hopkins
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kaplan
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
Lapierre
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malépart
Malone
Marchi
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nunziata
Oberle
O'Neil
Oostrom
Ouellet
Pépin (Mme)
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Prud'homme
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—180.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion d'acceptation.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale) propose: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, modifié, soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Allons-nous nous dispenser de faire retentir la sonnerie?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 72*)

POUR

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Witer—160.

CONTRE

Messieurs

Allmand	Foster	Marchi
Althouse	Frith	McCurdy
Angus	Fulton	Murphy
Axworthy	Gauthier	Nicholson (M^lle^) (Trinity)
Baker	Gray (Windsor-Ouest)	Nunziata
Berger	Guilbault (Saint-Jacques)	Nystrom
Blackburn (Brant)	Heap	Ouellet
Blaikie	Hopkins	Parry
Boudria	Hovdebo	Pépin (M^me^)
Cassidy	Jewett (M^me^)	Prud'homme
Deans	Kaplan	Riis
de Corneille	Langdon	Robinson
de Jong	Lapierre	Rodriguez—41.
Epp (Thunder Bay-Nipigon)	Malépart	

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

La Chambre est-elle disposée à dire qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Dois-je en déduire que la Chambre consent à l'unanimité à ce que je dise qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

(La séance est levée à 17 h 38.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 5 juin 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'OPPORTUNITÉ DE CRÉER UN CONSEIL CONSULTATIF CHARGÉ DE SURVEILLER LES PESTICIDES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma brève intervention concerne l'opportunité de créer un conseil consultatif chargé de surveiller les pesticides. En décembre 1983, l'excellent ministre de l'Agriculture, l'honorable Eugene Whelan, annonçait que le mécanisme d'évaluation et d'inscription des pesticides relèverait du domaine public. Le gouvernement reconnaissait ainsi le danger que constitue pour les gens, l'environnement et l'économie, l'usage des pesticides sans discernement.

Le public doit pouvoir s'assurer que les nouveaux produits mis sur le marché ont subi des tests satisfaisants concernant leurs propriétés carcinogènes et mutagènes ainsi que leur persistance dans l'environnement, et qu'ils répondent donc aux exigences en matière de santé. Il y a lieu de mettre en balance les risques éventuels d'un pesticide donné et les avantages pouvant découler de son utilisation. Il n'est que raisonnable de s'attendre que les personnes concernées aient leur mot à dire avant qu'on ne prenne une décision.

Le conseil consultatif chargé de surveiller les pesticides devait servir de mécanisme de consultation. M. Whelan s'était engagé, en mai 1984, à créer cet organisme. Pour sa part, le ministre actuel de l'Agriculture (M. Wise) s'est dit favorable au projet en octobre 1984 et, le 1er mars dernier, il a déclaré que le conseil pourrait être créé incessamment.

Mais nous attendons toujours patiemment que soit enfin annoncée la création du conseil consultatif chargé de surveiller les pesticides.

M. le Président: Je dois informer le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LES COALITIONS

LE FUSIONNEMENT DE UNITED PRESS ET DE LA PRESSE CANADIENNE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'interviens pour blâmer le gouvernement de n'avoir toujours pas su régler les problèmes de concurrence dans le secteur de l'information.

En janvier, la concurrence a sensiblement diminué avec le fusionnement de United Press Canada et de la Presse canadienne. Nous pouvons constater aujourd'hui les inconvénients de ce fusionnement au niveau de l'information parlementaire, puisque la Presse canadienne a réduit ses services, ce qu'elle n'aurait pas osé faire du temps de la United Press.

Lundi, le gouvernement a fait un pas de géant de plus en levant l'interdiction qui frappait antérieurement les imprimeurs de journaux détenant des permis de télévision et ce, sans consulter la population. En fait, cela a sanctionné la misère journalistique dans laquelle se trouve toute la province du Nouveau-Brunswick où la famille Irving contrôle les principaux médias et une bonne partie du reste de l'économie provinciale. D'autres régions et d'autres villes, comme London, en Ontario, éprouvent des problèmes similaires parce qu'une famille ou une société y contrôlent les principaux moyens d'information.

Et, pourtant, le gouvernement a cru bon de prendre cette mesure bien avant le dépôt des modifications qu'il propose d'apporter à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et bien avant que le comité chargé de mener une enquête sur notre système de radiodiffusion ne présente son rapport. Mon parti et moi-même pouvons seulement en conclure que les conservateurs croient effectivement à la concurrence et aux forces du marché, mais seulement quand celles-ci ne nuisent pas à leurs amis, amis qui possèdent les journaux et qui détiennent des permis de radiodiffusion au Canada et qui font des dons généreux au parti conservateur.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES POUR LEUR TRAVAIL

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, les Nations Unies marquent aujourd'hui la Journée mondiale de l'environnement, comme en attestent nos œillets blancs. Je signale avec fierté à la Chambre que la Semaine canadienne de l'environnement a pour thème «L'environnement, une responsabilité partagée».

A l'occasion de cérémonies qui se dérouleront aujourd'hui d'un bout à l'autre du Canada, on mettra en évidence la participation des bénévoles aux différents services environnementaux dont nous bénéficions tous.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

En effet, environ 1,600 Canadiens fournissent périodiquement des renseignements météorologiques qui sont indispensables au Service de l'environnement atmosphérique. Quarante inspecteurs consacrent une bonne partie de leur temps à la surveillance et au soutien du travail de ces bénévoles.

[*Traduction*]

Nous avons au Canada 25 associations bénévoles qui prêtent assistance aux touristes qui visitent nos parcs nationaux, lieux historiques et canaux.

Plus de 2,000 bénévoles travaillent pour Parcs Canada dans le domaine de la conservation, de la reconstitution d'événements historiques ou d'excursions avec guide dans des lieux historiques.

Je joins mes remerciements à ceux de la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) qui remet aujourd'hui des certificats de mérite aux bénévoles qui se sont distingués de façon exceptionnelle. Leur enthousiasme est contagieux, et en reconnaissant leur généreux apport le gouvernement les encouragera davantage à participer au développement de notre environnement.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

L'ÉLABORATION D'UN PREMIER PARC NATIONAL MARIN

M. André Harvey (Chicoutimi): Monsieur le Président, c'est avec fierté que je veux faire part à la Chambre des remerciements des citoyens du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la circonscription de Chicoutimi et, particulièrement, de la population du Bas-Saguenay à l'endroit de l'honorable ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier).

En effet, notre gouvernement n'aura mis que huit mois pour dégager une forme de consensus avec le gouvernement du Québec sur la participation fédérale au développement du Parc Saguenay, huit mois seulement, alors que nos prédécesseurs tournaient encore en rond après quinze ans de discussions et d'affrontements inutiles.

Lorsque notre très honorable premier ministre (M. Mulroney) parlait dans le discours du Trône d'un nouvel esprit de concertation au pays, en voici un exemple éloquent, monsieur le Président.

Notre gouvernement va donc de l'avant dans l'élaboration d'un premier parc national marin au pays. Dès maintenant, sous l'égide de Parcs Canada, nous allons élaborer dans une étude de faisabilité les paramètres d'interventions qui prévaudront pour les années à venir.

L'annonce de cette étude qui sera menée conjointement avec le gouvernement du Québec et financée entièrement par Environnement Canada permet au Fjord du Saguenay de s'intégrer dans le réseau national des parcs et ainsi de devenir l'élément moteur du développement de l'industrie récréo-touristique au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Monsieur le Président, l'avenir s'annonce prometteur pour notre population qui en avait soupé de vaines promesses et qui était tenue en otage depuis une quinzaine d'années complètement à l'extérieur des conséquences positives de l'industrie touristique canadienne.

[*Traduction*]

LES PENSIONS

LES CONSÉQUENCES DU BUDGET

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) a proposé dans son budget que le pouvoir d'achat de la pension de vieillesse que touche chaque couple âgé soit réduit de $200 l'an prochain. Durant les cinq prochaines années, cette réduction du pouvoir d'achat dépassera $1200. C'est injuste.

J'exhorte le gouvernement à écouter ses députés de l'arrière-plan, notamment le député de Victoria (M. McKinnon) et le député de York-Est (M. Redway) qui affirment qu'il a tort d'amputer les pensions de vieillesse.

Ce budget fera fléchir le revenu déjà faible de 750,000 familles en deçà du seuil de la pauvreté durant les quelques prochaines années.

Le budget accorde aux grandes pétrolières 10.9 milliards par le biais de réductions d'impôt et d'augmentations des recettes pétrolières au cours des cinq prochaines années.

L'an dernier, les sociétés pétrolières multinationales ont réalisé des bénéfices sans précédent: Imperial Oil, 533 millions, soit 83 p. 100 plus élevés; Gulf Oil 308 millions, soit 41 p. 100 de plus; Texaco, 423 millions, 23 p. 100 de plus; Shell Oil, 123 millions soit 20 p. 100 de plus.

Cette mesure demandant aux personnes âgées au Canada de renoncer à $200 par couple l'an prochain afin d'abaisser les impôts des multinationales du pétrole qui ont déjà réalisé des bénéfices records est injuste et tout à fait scandaleuse. Il faut immédiatement retirer cette mesure visant à réduire les pensions de vieillesse.

* * *

LES PENSIONS

ON PROTESTE CONTRE LES MODIFICATIONS APPORTÉES À L'INDEXATION

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, mon collègue le député de Beaches (M. Young) rentre tout juste de Moose Jaw où il s'est adressé aux membres d'Action Now, association de personnes âgées de la Saskatchewan réunies à l'occasion de leur congrès annuel. Elles en ont profité pour adopter une résolution au moyen de laquelle elles font savoir au gouvernement qu'elles s'opposent énergiquement à son projet très cruel de désindexer les pensions de vieillesse. Leur résolution se lit en partie comme il suit:

• (1410)

Il est résolu—Que le gouvernement Mulroney renonce immédiatement à son projet de désindexer les pensions.

Elles ne sont pas les seules à s'y opposer. Trois valeureux députés de l'arrière-ban conservateur, soit le député de Victoria (M. McKinnon), le député de York-Est (M. Redway) et le député de Don Valley-Est (M. Attewell) semblent s'y opposer eux aussi. Quant à moi, je tiens à aider mes collègues conservateurs à se débarrasser de cette proposition cruelle et impitoyable du ministre des Finances (M. Wilson).

J'ai en main un exemplaire de la pétition que nous, députés néo-démocrates, distribuons aux gens de nos circonscriptions. J'en ai fait imprimer 252 exemplaires ce matin, de sorte que je pourrais en fournir un à tous les députés. Si un page voulait bien venir les chercher, j'ai là les 211 exemplaires que j'inviterais le whip conservateur à distribuer aux députés de son caucus . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Nystrom: . . . un autre page pourrait venir chercher les 40 exemplaires que j'inviterais le whip libéral à distribuer aux députés de son caucus.

M. le Président: A l'ordre. Je demande au page de regagner sa place.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT

L'AUGMENTATION DE LA POLLUTION

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, comme c'est aujourd'hui la Journée mondiale de l'environnement, il me paraît important de souligner les répercussions qu'ont les problèmes écologiques sur chacun de nous.

Les tempêtes et les tornades dévastatrices qui ont balayé le centre de l'Ontario et des États-Unis nous ont rappelé cruellement les ravages énormes que peut causer la nature déchaînée. Or l'homme est capable de provoquer des dommages beaucoup plus considérables en allant jusqu'à détériorer et détruire son environnement. Dans ma propre circonscription de Parkdale-High Park, la rivière Humber souillée par les eaux d'égout est le principal agent polluant des plages de l'ouest du lac Ontario. Les déversements de BPC et de produits chimiques dans le triangle de Junction constituent une menace constante pour les écoliers et les résidents de l'ouest de Toronto.

Les lacs du nord de l'Ontario sont devenus pollués au point où certains sont considérés comme morts. Notre faune est menacée d'extinction par le déséquilibre de l'ordre écologique, et les pluies acides sont devenus un phénomène courant dans la plupart des pays industrialisés.

Tous les paliers de gouvernement et tous les pays partagent la responsabilité de l'environnement. Il nous faut agir dès maintenant pour le protéger et renverser le cycle de destruction déjà entamé. Le gouvernement a déjà pris des mesures en décrétant de nouvelles normes sur les gaz d'échappement des automobiles, et en allouant 300 millions de dollars à la lute contre les pluies acides au cours de la prochaine décennie. J'exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux au Canada et les dirigeants de tous les pays à poursuivre ces efforts et à les accroître afin de remédier à ce problème extrêmement grave.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

PETRO-CANADA

L'ANNONCE DE LA BAISSE DU PRIX DE L'ESSENCE

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, suite aux inquiétudes des consommateurs et de nos amis d'en face, je me permets de rappeler à cette Chambre que le 1er juin fut une date où nous avons supprimé, conformément à l'entente pétrolière de l'Ouest, la taxe de redevance spéciale de canadianisation. Il me fait donc plaisir d'informer cette Chambre que Petro-Canada a été la première à annoncer une baisse de 0.7c. le litre sur le prix de l'essence et a donné ainsi l'exemple aux autres compagnies qui ont immédiatement annoncé qu'elles suivraient le geste de Petro-Canada en annonçant cette baisse des prix à la pompe.

Il est temps que Petro-Canada se comporte en bon citoyen corporatif, ce à quoi la population canadienne s'attendait depuis fort longtemps. Il me fait donc plaisir, pour la première fois, de la féliciter pour son leadership et pour son comportement d'un vrai chef de file.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPOSITION DE QUOTAS SUR LES IMPORTATIONS DE CHEMISES EN PROVENANCE DU BANGLADESH

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, à la page 5 de l'édition d'aujourd'hui du *Globe and Mail*, on trouve une annonce demandant aux Canadiens de verser 1 million de dollars pour aider les victimes du cyclone au Bangladesh. Cette annonce est parrainée par des associations comme Oxfam, UNICEF, l'œuvre de secours aux enfants et la Fondation canadienne contre la faim.

A la page 8 du même journal se trouve un article intitulé: «Ottawa to Institute Quotas on Bangladesh Shirt Imports». On imposerait cette mesure malgré que les chemises sont à peu près le seul produit que le Bangladesh vende au Canada et malgré qu'elles n'entrent pas en concurrence avec les chemises fabriquées au Canada, mais plutôt avec les importations de la Corée du Sud, de Hong Kong et de Taiwan. Le Bangladesh est le pays qui reçoit le plus d'aide étrangère du Canada, et une bonne partie de cette aide a servi à former des femmes de la campagne dans le domaine du textile.

Je proteste avec véhémence contre l'imposition de quotas sur les chemises du Bangladesh. Je rappelle au gouvernement la réaction publique évoquée par la chanson *We are the World* et le fait qu'il s'est engagé à rendre l'industrie canadienne concurrentielle. En imposant des quotas, le gouvernement montrera qu'il n'a rien de mieux à offrir aux Canadiens et au monde; ce ne sont que des politiques usées, rétrogrades et défaitistes qui encourageront l'état de dépendance au Canada et au Bangladesh.

Questions orales

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA JAMAÏQUE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune aujourd'hui du ministre de la jeunesse, des sports et du développement communautaire de la Jamaïque, M. Ed. Bartlett.

Des voix: Bravo!

• (1415)

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT DE L'ONTARIO

M. le Président: Je voudrais également signaler à la Chambre la présence à notre tribune de l'honorable Denis Timbrell, ministre des affaires municipales et du logement de l'Ontario.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL DE L'ONTARIO

M. le Président: Je signale enfin la présence toujours à notre tribune, de l'honorable Bud Gregory, le solliciteur général de l'Ontario.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PENSIONS

LES CONSÉQUENCES DU BUDGET

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'espère un jour pouvoir poser une question au premier ministre sur son budget; mais en son absence, je voudrais en poser une au vice-premier ministre.

J'ai rencontré hier un certain nombre de personnes âgées de Cap-Pelé, de Shédiac, de Moncton et de Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Indépendamment du fait que ce budget a ravagé le Canada atlantique, les personnes âgées de ces collectivités voulaient que j'interroge le premier ministre et le ministre des Finances sur le respect de la promesse qu'ils avaient faite aux personnes âgées de tout le pays au sujet de la pleine indexation des pensions. Le vice-premier ministre voudrait-il consulter le premier ministre et le ministre des Finances et essayer de les persuader de respecter l'engagement qu'ils ont pris auprès des personnes âgées du pays d'indexer totalement les pensions de vieillesse?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'espère que le très honorable représentant, qui est, je le sais, un homme d'honneur, a aussi dit à ces personnes âgées que le calcul du budget et des finances du Canada se fonde sur des projections de coût de la dette nationale pour les Canadiens, y compris en termes de programmes du troisième âge et d'autres programmes qui seront mis sur pied à l'avenir. J'espère qu'il l'a précisé lorsqu'il s'adressait à ces personnes âgées.

Je renvoie le chef de l'opposition à la page 13 du budget. Lorsqu'il s'est adressé à ces personnes âgées, leur a-t-il dit que les pensions seraient contrôlées à partir du 1er janvier 1986?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, les personnes âgées du Canada . . .

M. Chrétien: Qui donnent de l'argent à l'industrie pétrolière.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Les personnes âgées de notre pays se souviennent d'une promesse inconditionnelle du premier ministre et du ministre des Finances.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PROGRAMMES SOCIAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je désire une question supplémentaire. Le ministre sait fort bien que, d'ici 1990, trois quarts de million de Canadiens de plus se retrouveront en deçà du seuil de la pauvreté par suite de la désindexation des programmes sociaux. Même les députés de son propre parti sont mécontents et partout au pays les responsables des organismes qui représentent les citoyens âgés sont furieux.

Ma question au ministre, monsieur le Président, est celle-ci: Va-t-il se laisser toucher par les observations de ses collègues conservateurs? Va-t-il reconnaître l'injustice et le tort incroyable provoqués par le budget de son collègue le ministre des Finances? Va-t-il recommander à son collègue le ministre des Finances de rétablir la pleine indexation de ces pensions de sécurité de la vieillesse afin de remplir les engagements pris par ses collègues pendant la campagne électorale?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je puis assurer au très honorable représentant que je tiens toujours compte des points de vue raisonnables de mes collègues. Je serai aussi réceptif aux points de vue raisonnables qu'avanceront les députés de l'opposition.

Ce que je dis au très honorable représentant avec le plus grand souci de justice, c'est que si l'on prend les prévisions de coût du déficit jusqu'à la fin des années 80 et au début des années 90, on voit que le budget Lalonde de février 1984 prévoyait une diminution du déficit. Quand nous sommes arrivés au pouvoir, ce déficit était de 5 milliards de dollars supérieur à ce qu'avait prévu M. Lalonde, et les prévisions étaient à la hausse. Si le très honorable représentant veut que nous discutions de la réalité, qu'il se reporte au budget de février 1984 où Lalonde annonçait tout autre chose que ce qu'il a accompli lorsqu'il est entré en fonction. C'est de là qu'il faut partir.

• (1420)

LES PENSIONS

ON DEMANDE AU MINISTRE D'AGIR

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, comme le ministre a le devoir, dans le cadre de ses fonctions ministérielles, de s'occuper des retraités, il ne doit certes pas vouloir réduire ou contenir le déficit aux dépens des membres les plus faibles de notre société, les personnes âgées.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai dit le soir du budget que l'exposé budgétaire était sournois parce qu'il renferme un impôt déguisé qui frappe les personnes âgées. Je répète encore aujourd'hui au ministre que nous lutterons jusqu'au bout contre la désindexation. Je vais lui donner une autre occasion de . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre a dit qu'il était prêt à entendre raison. Je sais qu'il ne veut pas réduire le montant des pensions de vieillesse pour donner de l'argent à de riches spéculateurs afin de leur permettre de spéculer sur des œuvres d'art européennes grâce à l'allégement fiscal sur les gains en capital. Le ministre s'entretiendra-t-il en privé avec le ministre des Finances et le premier ministre, afin de leur dire que leurs collègues n'aiment pas cette mesure, que les organismes de personnes âgées dans tout le Canada sont indignés et que sa crédibilité à titre de ministre est en jeu?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en ce qui concerne la politique sociale, je voudrais citer un passage d'un discours prononcé le 18 novembre 1982, à l'époque du débat sur le programme des 6 et 5 p. 100. A ce moment-là, quelqu'un avait dit:

> Mais passé un certain point, c'est le montant des intérêts à payer sur le déficit qui devient intolérable parce que, et vu par un ministre des affaires sociales, si j'ose dire, c'est de l'argent gaspillé. Il faut être réaliste et éviter de se laisser aller à adopter une solution qui semble facile, mais qui ne fait que prolonger la crise économique et qui sera d'autant plus pesante sur tous les futurs budgets sociaux.

Ce discours avait été prononcé par l'honorable Monique Bégin.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Le très honorable député n'est peut-être pas non plus d'accord avec le point de vue de M^me^ Bégin. Ce que j'essaie de lui dire, c'est que nous voulons maintenir ces programmes, mais que nous ne le pouvons pas quand nous payons plus d'argent aux banquiers pour le service de la dette . . .

Mme Copps: Aux sociétés pétrolières.

M. Epp (Provencher): . . . que nous n'en versons pour les pensions de vieillesse, le supplément de revenu garanti et la quote-part du gouvernement fédéral au titre des soins de santé. En réalité, les propositions avancées par le très honorable député appuient les banquiers.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE DE MODIFIER LE BUDGET

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le ministre donne l'impression d'être plutôt inflexible. Heureusement que son collègue le ministre des Finances commence à se montrer un peu plus souple. Hier, à Toronto, suivant les dépêches, le ministre des Finances a dit que la sécurité de la vieillesse serait effectivement augmentée s'il y avait nécessité. Le ministre sait que lorsqu'on enlève du pouvoir d'achat aux gens qui vivent déjà en-deçà du seuil de la pauvreté déjà dans la nécessité, on crée encore la nécessité. Donc ce changement s'impose. Pourquoi le ministre ne veut-il pas adopter la solution correcte, honorable et juste, demander que ce changement se passe avant que le parlement ne parte en vacances en juin?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je peux lire à l'honorable parlementaire les propos qu'il a tenus le 30 juin 1982. Voici ce que le député avait dit ce jour-là:

> Notre société est en période de crise. Tel est l'objectif du budget. Le problème que pose le déficit budgétaire est grave et ne peut être négligé.

Voilà ce que le député a dit.

Des voix: Bravo!

• (1425)

M. Epp (Provencher): Le déficit en . . .

Mme Copps: Vous pouvez rire, mais les personnes âgées ne rient pas, elles.

M. le Président: A l'ordre. Je pense que l'interrogateur et le ministre aimeraient qu'on les entende tous les deux.

M. Epp (Provencher): En 1982, année où le député a dit cela, on avait prévu que le déficit atteindrait autour de 12 milliards de dollars pour cette année-là. Il s'est situé autour de 19.6 milliards. Le déficit est maintenant le double en chiffres annuels. Je pense que le député comprend les principes économiques. Quelle réponse donnerait-il aux Canadiens? Leur répondrait-il qu'il est disposé à poursuivre sur la voie qu'ils avaient empruntée et grâce à laquelle le plus lourd chapitre de dépenses des comptes du Canada, c'est actuellement le service de la dette? Comment pourrait-il faire comprendre cela aux personnes âgées?

[*Français*]

LA NÉCESSITÉ D'AGIR IMMÉDIATEMENT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je dois ici respecter les politiques du gouvernement actuel.

Mais j'aimerais poser une question supplémentaire. Il se rend compte et il sait très bien que les retraités souffrent maintenant d'un sentiment d'angoisse en raison de cette politique. C'est une angoisse qui ne peut pas exister. Alors, ces retraités ont besoin de notre aide, de votre aide. Il faut éliminer cette angoisse immédiatement.

Le député de Victoria l'a dit. Il y a d'autres députés . . . Il y a beaucoup de députés parmi les conservateurs qui sont d'accord avec nous. Alors, maintenant, n'est-il pas d'accord avec moi sur le fait qu'il faut agir immédiatement?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je rappellerai au député la position qu'il avait adoptée au sujet des 6 et 5 p. 100. Je lui dirai que lorsque cela va entrer en vigueur comme prévu, le 1er janvier 1986, nous allons suivre la situation, comme cela est clairement dit dans le budget. J'espère également que, lorsqu'il cherche à se montrer juste, quand ils ont dit qu'il n'y avait pas de seuil d'imposition, il voudra bien regarder la date à laquelle cela doit entrer en vigueur. S'il le fait, il comprendra que c'est en même temps que le seuil d'imposition va entrer en vigueur, comme a déclaré le ministre des Finances. Voilà ce qu'il a dit.

Une voix: Peut-être.

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, j'ai toujours cru qu'il était de règle à la Chambre de comprendre et de croire la parole d'un député. Donc, je lui dis . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Epp (Provencher): Ils ne veulent pas de réponse, monsieur le Président, c'est clair.

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Hier, le ministre des Finances a signalé que le gouvernement serait disposé à réexaminer la désindexation des pensions s'il était prouvé qu'elle est préjudiciable.

Jour après jour, de nombreux organismes, notamment l'United Senior Citizens of Ontario, la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés, le Conseil consultatif sur le troisième âge affirment que cette initiative gouvernementale placera les personnes âgées dans une situation difficile. Je demande donc au ministre, si le ministre des Finances défend les intérêts de Bay Street et la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ceux du secteur pétrolier, quand nous pouvons nous attendre à le voir, en tant que responsable du bien-être des personnes âgées, intervenir et lutter en leur nom?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, c'est exactement ce que je fais et si le député avait examiné . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): C'est exactement ce que je fais. S'il prétend que les personnes âgées sont mieux protégées en affectant une part toujours plus grande de nos recettes fiscales au remboursement de la dette qu'en accroissant les sommes consacrées aux programmes sociaux, alors je ne vois pas comment cela protège les personnes âgées. Je lui suggère de bien examiner sa position. Ce qu'il réclame, c'est qu'on donne davantage aux banques et qu'on réduise la latitude en ce qui a trait aux programmes sociaux, programmes que lui et moi voulons appuyer.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion, ce midi, de regarder à la télévision de Radio-Canada le ministre et M. Hanmer, de l'United Senior Citizens of Ontario. M. Hanmer a alors transmis au gouvernement le même message que les autres organismes et c'est le même que j'ai reçu hier des personnes âgées en Saskatchewan. Je veux simplement demander à nouveau au ministre s'il entend attendre que les situations qui vont se révéler critiques deviennent catastrophiques avant qu'il se décide à défendre la cause des personnes âgées au cabinet et dans tout le pays?

• (1430)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je tiens à dire au député que c'est exactement ce qui se passe. Nous mettons de l'avant des solutions. Je ne cesse de répéter au député que rien ne peut être plus difficile à supporter, pour les personnes âgées et pour tous les autres Canadiens, qu'une dette qu'on ne peut maîtriser. C'est la première chose que je tiens à préciser.

Ensuite, comme je l'ai déjà dit au député et à certains de ses collègues, il est déjà prévu dans le budget de surveiller la situation comme le propose le député. Cependant, je suis persuadé qu'il n'a signalé à aucune personne âgée—si je me trompe, qu'il me reprenne—que le gouvernement s'est également engagé dans le budget à examiner les répercussions de cette initiative. Je suis certain que le député ne l'a dit à aucune personne âgée lorsqu'il a fait cette suggestion.

M. Deans: Quelle différence cela fait-il?

M. Young: C'est le même ministre qui a fait ces promesses au cours de la campagne électorale et aucune d'elles n'a été tenue, monsieur le Président. Pourquoi les personnes âgées devraient-elles croire le gouvernement maintenant?

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE S'ENTRETIENNE AVEC LES PERSONNES ÂGÉES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, le gouvernement et le ministre prétendent que les associations de personnes âgées ne représentent pas les personnes âgées. Je tiens à lui dire qu'elles les représentent bel et bien et les personnes âgées se sont exprimées par le biais de pétitions qu'elles nous ont présentées ainsi qu'à tout le monde. Je compte être à Toronto demain, afin de m'entretenir avec des personnes âgées et je continuerai à le faire toute la semaine prochaine. J'invite le ministre à venir avec moi, afin d'écouter les préoccupations des personnes âgées et de pouvoir ainsi commencer à se faire leur défenseur. Viendra-t-il avec moi? Je n'ai pas peur d'elles et vous?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non. En fait, je les reçois et je continuerai à le faire.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp (Provencher): Et je suis disposé . . .

Des voix: Quand?

M. Epp (Provencher): Un instant . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Epp (Provencher): J'ignore si nos vis-à-vis désirent oui ou non une réponse monsieur le Président, ou s'ils veulent simplement faire du barouf.

J'invite le député, lorsqu'il s'entretiendra avec des personnes âgées, à leur présenter tous les aspects de la question et je ferai de même, mais ne soyez pas sélectif et ne cherchez pas, à des fins politiques à alarmer les gens en ne retenant que certains aspects.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, comme plusieurs des premières banquettes sont inoccupées, je désire poser ma question au secrétaire parlementaire du ministre de la Justice. Peut-être peut-il me répondre pour dissiper la confusion que le ministre a créée hier. Le secrétaire parlementaire peut-il confirmer que c'est le ministre de la Justice qui a inscrit le nom des deux cabinets juridiques de Terre-Neuve qui emploient ses fils sur la liste des cabinets de Terre-Neuve susceptibles d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, hier, plusieurs députés de l'opposition ont posé des questions à ce sujet au ministre de la Justice. Le député sait parfaitement comment le ministère procède pour nommer des mandataires. En tant que parlementaire, il pourrait avoir la courtoisie de poser cette question très personnelle au ministre à son retour à la Chambre, s'il a besoin de ce genre de précision.

M. Kaplan: Il s'agit d'une précision très importante et les réponses que le ministre de la Justice a données hier étaient plutôt confuses.

M. Hnatyshyn: Vous aviez peur de le questionner directement.

ON DEMANDE DE DÉPOSER LA CORRESPONDANCE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Cette question est plus simple et je voudrais la poser également au secrétaire parlementaire. Va-t-il déposer aujourd'hui, au nom du gouvernement, certains documents très importants, à savoir les deux lettres que le ministre de la Justice a envoyées, ou qui ont été envoyées en son nom, aux deux cabinets juridiques de Terre-Neuve pour les informer qu'ils figuraient sur la liste des mandataires juridiques, afin que nous puissions les examiner? Va-t-il également déposer aujourd'hui les deux états de compte envoyés par ces cabinets juridiques pour les services qu'ils ont fournis au gouvernement afin que nous puissions voir qui les a signés?

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, j'ai fourni des précisions au sujet des chiffres. Ils figurent également dans les comptes publics. En ce qui concerne les dates et l'approbation des factures, je peux dire au député que nous les communiquerons sous peu. Quant à savoir s'il est possible de présenter les états de compte à la Chambre, étant donné que cela soulève une question fiscale et qu'il s'agit de renseignements privés, je préfère consulter d'abord les juristes de la Couronne. Je prends bonne note de la question du député et le ministre de la Justice lui donnera une réponse.

* * *

LES PENSIONS

LA POSITION DU MINISTRE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, j'ai reçu une lettre de la Fédération canadienne des étudiants qui représente un demi-million d'étudiants et de jeunes Canadiens qui refusent d'assurer leur avenir au détriment des personnes âgées. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social écoutera-t-il finalement la voix des vieux, des pauvres, des jeunes et des députés de son propre parti . . .

M. Dick: Plus fort.

M. McCurdy: . . . en cessant de maltraiter les personnes âgées?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je réfute la dernière partie de la question du député, comme je l'ai déjà expliqué à ses collègues et à d'autres députés. Quant à la première partie, je réponds oui.

LES MESURES QUE LE MINISTRE ENTEND PRENDRE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Faut-il comprendre, monsieur le Président, que le ministre va se rendre effectivement aux vœux de toute la population en malmenant le ministre qui est en train de maltraiter les personnes âgées?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, les députés se rendent tous compte que c'est la même question que tout à l'heure qui appelle forcément la même réponse.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PÉRIODE DES QUESTIONS—LA PRÉSENCE DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Voilà deux jours que mes collègues et moi essayons d'interroger le premier ministre au sujet de la politique du gouvernement en matière de favoritisme et aussi au sujet des directives relatives aux conflits d'intérêts que doivent suivre les ministres, mais il est absent.

Une voix: Il se cache.

M. Allmand: Il semble, monsieur le Président, que le premier ministre se trouve à Ottawa, mais qu'il a organisé son horaire de façon à ne pas assister à la période des questions. Ces questions, monsieur le Président . . .

M. Hnatyshyn: Règlement!

M. Allmand: . . . au sujet des infractions aux directives commises par les ministres et des promesses électorales du premier ministre au sujet du favoritisme, seul ce dernier peut y répondre.

Le gouvernement aurait-il adopté une nouvelle politique concernant la présence du premier ministre à la période des questions, en vertu de laquelle ce dernier s'abstient systématiquement d'y assister . . .

Des voix: Règlement!

M. Allmand: . . . deux ou trois fois par semaine? Est-ce là la nouvelle politique du gouvernement au sujet de . . .

M. le Président: A l'ordre! Je permets que l'on pose cette question, mais je dois rappeler aux députés que le Règlement leur interdit de parler de la présence ou de l'absence d'un de leurs collègues. J'autorise donc le député à poser sa question, mais je dois lui signaler qu'il s'aventure sur un terrain dangereux.

M. Hnatyshyn: Il va démissionner bientôt de toute façon, monsieur le Président.

M. Gauthier: Qui? Le premier ministre? Il n'est jamais ici de toute façon.

M. Nystrom: Crosbie va donc démissionner?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition, d'autres députés ainsi que le dernier intervenant sont intervenus plusieurs fois aujourd'hui au sujet de la politique concernant la présence du premier ministre à la période des questions. Naturellement, il tient à se mettre à la disposition de la Chambre chaque fois que c'est possible. Il se trouve aujourd'hui à Montréal où il assiste à une réunion fort importante . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Elle aura lieu à 19 heures.

M. Nielsen: Il prend la parole à une réunion très importante des associations juives et il participera à d'autres activités par la même occasion.

M. Turner (Vancouver Quadra): A 19 heures!

M. Nielsen: J'ai entendu l'intervention du très honorable chef de l'opposition, mais il demeure que le premier ministre a jusqu'ici assisté à la période des questions depuis le début de la session—c'est pour lui un principe—pour répondre aux députés . . .

M. Gauthier: La dernière fois que nous l'y avons vu, c'était à l'occasion de l'exposé budgétaire.

M. Nielsen: . . . et beaucoup plus souvent que le très honorable chef de l'opposition ou encore le chef du Nouveau parti démocratique.

• (1440)

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE SOIT PRÉSENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, en toute déférence, je voudrais rappeler à la Chambre qu'il y a quelques années, quand le gouvernement a voulu instaurer une liste de présence du premier ministre et de ses ministres, les députés ont protesté sous prétexte que c'était une question de politique. On ne saurait mettre sur le même pied le chef de l'opposition et le premier ministre . . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. Ça doit être mercredi.

M. Allmand: Monsieur le Président, je constate avec plaisir que les ministériels admettent que le premier ministre est tenu d'être présent à la Chambre et de répondre aux questions posées au nom de tous les Canadiens. Ils devraient donner suite à leurs applaudissements en s'assurant que le premier ministre est ici pour répondre à nos questions.

Des voix: Discours!

M. Allmand: Il est tout à fait inacceptable . . .

M. le Président: A l'ordre. J'invite le député à poser sa question supplémentaire et j'invite aussi les autres à me laisser écouter le député.

M. Allmand: Monsieur le Président, ce sont des questions de politique auxquelles seul le premier ministre est en mesure de répondre, des questions concernant le favoritisme . . .

M. le Président: A l'ordre. Je demande au député de poser immédiatement sa question supplémentaire.

M. Allmand: Le premier ministre suppléant voudrait-il nous assurer que le premier ministre sera ici demain et vendredi pour répondre à ces importantes questions?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il incombe à chaque membre du cabinet de répondre aux questions de politique posées par un député. Ainsi, il est de mon devoir aujourd'hui, et c'est aussi celui des autres ministres présents, de répondre au nom du gouvernement, aux questions d'ordre politique, comme l'a fait le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pendant une bonne partie de la période des questions. Mais ni dans sa première question ni dans sa question supplémentaire le député ne m'a posé une question concernant notre politique à laquelle j'aurais pu répondre au nom du gouvernement, chose que je ferais volontiers conformément à mes devoirs de parlementaire.

* * *

LES PENSIONS

L'INCIDENCE DU BUDGET SUR L'INDEXATION

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il est clair—et le ministre a d'ailleurs entendu à ce sujet plusieurs députés de son caucus, dont ceux de Don Valley-Est, York-Est et Victoria—qu'on lui demande de reconsidérer la question de la désindexation des pensions des personnes âgées. Hier, les représentants de diverses associations nationales représentant des personnes âgées de tout le pays lui ont dit qu'il avait, à toutes fins pratiques, trahi les citoyens qu'il a le devoir d'aider. Nous savons qu'une multitude de groupes ont rencontré le ministre ou ont communiqué avec lui pour lui faire part de leurs inquiétudes et de leur mécontentement. Le ministre a mentionné qu'il avait rencontré de nombreux groupes favorables à ces mesures. Peut-il nous dire quels groupes de personnes âgées, parmi ceux qu'il a rencontrés, lui ont dit que ce qu'il faisait était bien?

M. Nystrom: George Hees.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le député a raison de dire que je rencontre des groupes.

M. Blackburn (Brant): L'Association des personnes de l'âge d'or de Forest Hill.

M. Epp (Provencher): Ainsi, hier, j'ai eu une réunion avec le groupe de réforme de la politique sociale avant leur conférence de presse . . .

M. Orlikow: Que vous ont dit ces gens?

M. Epp (Provencher): Le député m'a demandé qui j'avais rencontré; c'est pourquoi je donne cet exemple de gens avec qui j'ai discuté hier.

L'APPUI

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je crains fort de ne pas avoir posé la question assez clairement.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Tous ces groupes qui ont rencontré le ministre ou qui ont communiqué avec lui se sont également mis en rapport avec le caucus du NPD et ils nous ont dit qu'ils avaient exprimé leur mécontentement et qu'ils estimaient avoir été trahis par le ministre. C'est pourquoi je lui demande s'il a rencontré un seul groupe de personnes âgées qui appuie le programme de désindexation du gouvernement, et je lui demande de nous dire qui sont ces groupes qui appuient cette mesure?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Si le député me demande si tous ces groupes . . .

M. Deans: Donnez-nous le nom d'un groupe de personnes âgées qui appuie cette mesure.

M. Blackburn (Brant): Allons!

M. McKnight: Ils n'arrivent pas à décider qui devrait poser la question.

M. Epp (Provencher): Le député demande-t-il si tous les groupes que j'ai rencontrés appuient . . .

Des voix: Non!

M. Deans: Nommez-en un.

M. Epp (Provencher): M'accordez-vous quelques instants?

Des voix: Nommez-en un.

M. Epp (Provencher): Visiblement, monsieur le Président, ils ne veulent pas obtenir de réponse.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député de Saskatoon-Est.

Des voix: Un seul!

M. le Président: Le député de Saskatoon-Est.

* * *

LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT AMATEUR

LES JEUX D'ÉTÉ DU CANADA—LE CHOIX DE SASKATOON POUR LES JEUX DE 1989

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur. La semaine dernière, il a annoncé que les Jeux d'été du Canada se tiendraient à Saskatoon, en 1989. Ces jeux laisseront à Saskatoon des installations neuves ou améliorées qui seront utilisées par des milliers d'athlètes, lors de compétitions nationales et internationales, de même que par les habitants de Saskatoon pendant des générations. En même temps, je crois que l'on a annoncé un nouveau mode de financement des jeux. Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre la nature de l'accord conclu entre la ville et le gouvernement fédéral, ainsi que les conséquences que pourrait avoir ce genre de financement à l'avenir?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je voudrais dire tout d'abord au député que le choix a été très difficile, car les présentations de Regina et de Saskatoon étaient les meilleures de toute l'histoire des Jeux du Canada.

Pour répondre à sa question, je dirais que nous inaugurons une nouvelle ère de responsabilité financière. En effet, le gouvernement, la ville de Saskatoon et d'autres localités s'efforcent, avec succès, de trouver de l'argent dans le secteur privé. Nous partagerons moitié-moitié tout surplus éventuel, et nous pensons qu'il y en aura un. Grâce à ce genre d'accord, nous pourrons faire davantage pour le sport amateur et construire plus d'installations à moindre coût.

* * *

LES FINANCES

L'INVESTISSEMENT DES CAISSES DE RETRAITE—LA PROPOSITION BUDGÉTAIRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Finances suppléante et porte sur la proposition budgétaire visant à autoriser les caisses de retraite à investir jusqu'à 31 p. 100 de leurs avoirs à l'étranger. Le gouvernement a-t-il tenu des consultations pour vérifier si les Canadiens sont prêts à laisser investir un tiers de leurs épargnes-retraite à l'étranger?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis heureuse de répondre à cette question parce que certaines modifications très importantes ont été apportées dans le budget au régime des pensions, dans l'intérêt des retraités canadiens. Le budget stipule que pour chaque dollar investi par un fonds de pension dans une petite entreprise canadienne, $3 pourront être investis à l'étranger. Les caisses de retraite nous demandent ce changement depuis un certain temps, car il est dans l'intérêt des retraités que leur fonds de pension rapporte le plus possible.

Mme Copps: A l'étranger? C'est du bradage. Cela témoigne de votre mentalité.

Des voix: Taisez-vous!

Mme Copps: C'est exact; achetez de l'Américain.

LA POSITION DE LA MINISTRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, si la proposition du gouvernement concernant les trois pour un est prise au sérieux, nous risquons de voir jusqu'à 28 milliards de dollars quitter le Canada. Un tel exode de capitaux ne fera qu'augmenter l'inflation, provoquer une baisse du dollar et peut-être la suppression de centaines de milliers d'emplois. La ministre admettra-t-elle que cette mesure est peu judicieuse et qu'il faut la réviser complètement?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suppose que le député estime qu'il n'est pas souhaitable d'investir 10 milliards de dollars dans des petites entreprises canadiennes.

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais poser une question de principe au vice-premier ministre et elle a trait à la nomination de mandataires par le ministre de la Justice. J'ai appris hier que le ministre avait personnellement désigné les cabinets qui emploient ses deux fils. Lundi, le vice-premier ministre a déclaré que ces nominations étaient uniquement fondées sur le mérite. Hier, son collègue le ministre de la Justice, a déclaré qu'elles étaient fondées sur le mérite, mais que, au point de vue politique, le gouvernement devait connaître les mandataires désignés et pouvoir leur faire confiance.

• (1450)

Le vice-premier ministre ne convient-il pas avec son collègue le ministre de la Justice que la nomination de mandataires juridiques ne devrait pas simplement être une question de mérite, mais que le gouvernement en place devrait pouvoir compter sur eux au point de vue politique?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je me contenterai de faire remarquer qu'on ne peut compter sur des remarques préliminaires de ce genre. Il est faux de prétendre que le ministre de la Justice a lui-même nommé ses fils comme mandataires juridiques . . .

M. Deans: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Nielsen: . . . et c'est incompatible avec les explications que le ministre de la Justice a données à la Chambre hier et avec les comptes rendus des médias dont j'ai pu prendre connaissance.

Prétendre que j'ai déclaré à la Chambre que les seuls critères sur lesquels . . .

M. Robinson: C'est ce que vous avez dit.

M. Nielsen: . . . ces nominations étaient fondées . . . Le député prétend que c'est ce que j'ai dit. Tel n'est pas le cas. Je n'ai imposé aucune restriction quand j'ai parlé du mérite dans ma réponse. Toutefois, c'est ce que le député tente à tort d'insinuer à la Chambre. Il est inacceptable que, à titre de député ou d'avocat, il tente de donner cette impression à la Chambre.

LES DIRECTIVES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a dit, lundi, que ces nominations avaient été faites en fonction du mérite, et du mérite seulement. Le propre chef de cabinet du ministre de la Justice m'a confirmé que le ministre avait lui-même nommé comme mandataires les études auxquelles appartiennent ses deux fils.

Qui est responsable de faire appliquer les directives sur les conflits d'intérêts lesquelles, dans ce cas, ont été clairement violées? Est-ce le vice-premier ministre? Est-ce le premier ministre? Quand cette personne, qui qu'elle soit, commencera-t-elle à faire appliquer ces directives si l'on veut qu'elles valent davantage que le papier sur lequel elles sont imprimées?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, ayant fait deux déclarations douteuses dans sa première question, le député fait maintenant ce que je pourrais qualifier, de façon charitable, un effort non intentionnel pour compliquer la fausseté du préambule, en ne disant plus que le ministre de la Justice a fait les nominations personnellement, mais que c'est un membre du personnel du ministre qui en est responsable. C'est ce qu'il vient de dire.

Des voix: Non.

M. Nielsen: Un député ne devrait pas essayer d'entretenir ce genre de confusion.

En ce qui concerne la politique, les directives qui existaient lorsque nous avons pris le pouvoir sont toujours en vigueur et les ministres de la Couronne sont censés les respecter.

* * *

[*Français*]

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

LE PROGRAMME CIRS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

Mon honorable collègue peut-il me dire comment il se fait que le gouvernement n'ait pas réaménagé le programme CIRS, c'est-à-dire le Crédit d'impôt en recherche scientifique, plutôt que de le remplacer par un nouveau mécanisme? J'estime que la recherche fondamentale est importante, et certaines industries de ma circonscription se préoccupent de la fin de ce programme.

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Louis-Hébert qui me donne l'occasion de souligner à la Chambre les initiatives que le ministre des Finances a mises de l'avant pour la recherche et le développement.

[*Traduction*]

Évidemment, monsieur le Président . . .

M. Deans: Comment pouvez-vous lire la réponse à la question?

M. Axworthy: Quel farceur.

M. Turner (Vancouver Quadra): Auteur.

M. le Président: A l'ordre.

M. Siddon: Les députés d'en face ne tiennent manifestement pas à entendre les réponses que l'on donne aux questions posées à la Chambre.

M. Nystrom: En français.

M. Siddon: Monsieur le Président, le gouvernement a décidé de remplacer le crédit d'impôt à la recherche scientifique par une bien meilleure formule de stimulant fiscal à l'investissement, soit le crédit d'impôt remboursable à la recherche. Il va assurer un investissement de qualité nettement supérieure des recettes gouvernementales et faire que les projets de recherche de première valeur soient financés et qu'ils soient particulièrement profitables au secteur des petites et moyennes entreprises. Ces retombées seront d'une importance capitale pour la députée et ses commettants.

LES BREVETS

L'EXAMEN DES BREVETS—LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, la question que je pose au vice-premier ministre a trait à l'abandon de l'examen des brevets au Canada.

Dans l'introduction au rapport du groupe de travail Nielsen, à la page 2, on peut lire que le Comité consultatif du secteur privé a été établi «afin d'assurer une plus grande objectivité, de faire des consultations une partie intégrante du processus d'examen». Pourtant, le président de l'Institut des brevets du Canada a fait savoir que le comité n'avait pas consulté l'Institut ni personne d'autre qui s'occupe de brevets. Le vice-premier ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi la consultation en question est une fumisterie et pourquoi tous les représentants du secteur privé au sein de l'équipe de travail, mis à part ceux d'une banque et d'une étude comptable, ont été choisis au sein de filiales de multinationales étrangères?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je n'accepte pas le prétendus faits qui sont énoncés dans cette question. Franchement, le député ne se rend pas service en tentant de ridiculiser la participation du secteur privé à une tentative exceptionnelle . . .

Mme Copps: Par des Américains.

M. Nielsen: Non pas par des Américains, mais uniquement par des Canadiens. Il ne se rend pas service en tentant de ridiculiser la participation du secteur privé à une tentative exceptionnelle d'administration publique chez nous. Pour la première fois en effet, le secteur privé est appelé à participer à l'examen à l'échelle de l'ensemble du gouvernement de plus de mille programmes.

J'ajouterai que tous les participants prêtent leurs services sans la moindre rémunération. Je trouve que le député devrait avoir honte de chercher à ridiculiser leurs efforts et leurs tentatives de consultation.

M. Berger: A mon avis, le vice-premier ministre ne sait pas ce qu'il dit.

LA RECOMMANDATION DU GROUPE DE TRAVAIL

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, nous sommes le seul pays industrialisé dans le monde à accorder des brevets sans examen au Canada. Comment le vice-premier ministre a-t-il pu recommander que le Canada renonce à sa souveraineté technologique et industrielle? Comment a-t-il pu recommander de condamner au chômage plus de 1,000 travailleurs du secteur privé, des travailleurs qui contribuent à faire entrer au Canada plus de 35 millions de dollars en devises étrangères? Comment peut-il recommander de fermer un service qui fera gagner au gouvernement quelque 13 millions de dollars d'après le budget de 1985-1986? Qu'est ce qui lui a pris de faire pareille recommandation?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, les accusations du député sont complètement fausses.

Mme Copps: Complètement vraies.

M. Nielsen: L'objectif . . .

M. Berger: Cela vient d'un conservateur.

M. Nielsen: J'ai écouté en silence le député poser sa question. Je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas m'écouter avec le même silence et la même courtoisie. Le groupe de travail a pour objectif d'examiner tous les programmes gouvernementaux en vue de les rationaliser, d'éliminer le double emploi et les chevauchements et d'assurer de façon plus efficace et plus économique aux Canadiens les services auxquels ils ont droit. Tel est l'objectif central du groupe de travail. Il ne s'agit pas de réduire les coûts. Il s'agit d'un exercice de gestion qui s'imposait depuis longtemps.

* * *

LES PENSIONS

LE CONTENU DU DISCOURS DU TRÔNE DE L'ONTARIO

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Dans le discours du trône d'hier, le gouvernement conservateur de l'Ontario a dit ceci:

> . . . nous recommanderons vivement au gouvernement du Canada d'indemniser pleinement pour l'inflation les retraités qui reçoivent le supplément de revenu garanti.

Si vous ne voulez pas écouter les personnes âgées, accepterez-vous d'écouter Frank Miller, de faire votre travail et de persuader le gouvernement d'abandonner cette mesure qui taxe les pauvres retraités pour payer un budget pour les riches?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ce n'est pas un budget pour les riches, c'est un budget pour les gens de sa circonscription, qui ont une petite entreprise, pour les gens qui ont besoin d'un emploi et pour toutes les couches de la population.

Lorsque le député pose des questions de ce genre, il ne devrait pas perdre de vue le contenu du budget. Une certaine surveillance sera exercée à partir du jour où la mesure entre en vigueur.

L'APPUI REÇU

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Si vous n'êtes même pas parvenus à convaincre les conservateurs ontariens ni Frank Miller, le premier ministre, pouvez-vous citer un groupe représentant des personnes âgées dans la bande de territoire de 4,000 milles qui s'étend d'un océan à l'autre, qui a appuyé l'idée de désindexer la pension de vieillesse?

• (1500)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je peux lui en citer plus d'un sur cette base.

Une voix: Combien de frères avez-vous?

M. Rossi: Trouvez-moi un frère de plus de 65 ans qui approuve.

M. Epp (Provencher): Si j'ai un frère? Je ne crois pas que le député doive le dire à la Chambre. Je demande au député d'avoir au moins un certain sens du décorum.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Je parle à des personnes âgées et je discute de certains problèmes avec elles, et comme je l'ai dit hier à la Chambre, si les personnes âgées veulent une certaine protection contre l'inflation, et nous voudrions la leur donner, elles comprennent . . .

M. Deans: Citez-nous un groupe.

M. Nunziata: Vous n'avez pas tenu votre promesse.

M. Epp (Provencher): . . . qu'on ne peut pas continuer à dépenser tellement d'argent que le pays . . .

M. Deans: Citez-moi un groupe, s'il vous plaît.

M. Epp (Provencher): Le député peut lever un doigt, deux doigts, ou même davantage s'il en a.

M. Deans: Nommez un seul groupe.

M. Epp (Provencher): N'allez pas croire que les personnes âgées ne comprennent pas elles aussi la réalité canadienne.

Des voix: Bravo!

Des voix: Un seul groupe.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'à l'exception de 8, les pétitions présentées par les députés, le mardi 4 juin 1984, sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

La pétition présentée par le député de Longueuil (M. Leblanc) et certaines pétitions présentées par la députée de New Westminster-Coquitlam (Mme Jewett) ne sont pas conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

RETRAIT DES REMARQUES FAITES LORS D'UNE ÉMISSION RADIOPHONIQUE

M. le Président: Un certain nombre de questions de privilège m'ont été adressées. Je me propose de les prendre dans l'ordre où je les ai reçues.

J'ai été informé que deux députés qui en avaient auparavant manifesté l'intention avaient retiré leur question de privilège.

La première question de privilège dont j'ai donc été informé vient du député de York-Sud-Weston (M. Nunziata).

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, jeudi dernier, lors d'une interview d'ordre très général à «News Radio», j'ai fait sur le Président certaines remarques que la longue tradition de notre Chambre aurait dû m'interdire.

Ces remarques ont été reprises lundi par certains journaux. Par respect pour la Chambre et pour la présidence, je retire totalement et catégoriquement ces remarques.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je pense que le député me permettra de lui dire que je lui suis très reconnaissant de sa démarche.

Des voix: Bravo!

RECTIFICATION D'UNE DÉCLARATION FAITE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, le lundi 3 juin, pendant la période des questions, j'ai dit que Robert Pittman, avocat de Terre-Neuve, avait été organisateur de campagne du ministre de la Justice. Hier, le ministre de la Justice a déclaré que je me trompais et que M. Pittman n'avait jamais travaillé pour sa campagne.

En me renseignant auprès de certaines personnes à Terre-Neuve, j'ai appris que M. Pittman n'avait pas été organisateur de campagne du ministre. D'autre part, un certain Finton Aylward, principal associé du même cabinet que M. Pittman . . .

M. Hnatyshyn: Règlement!

M. Allmand: . . . était un des principaux organisateurs de la campagne du ministre lors du congrès d'investiture de son parti et le ministre a confié certaines affaires juridiques au cabinet Aylward, Morris et Pittman.

Je m'excuse auprès de la Chambre d'avoir commis cette erreur, mais cela ne change rien au principe de la question que j'ai posée lundi.

M. le Président: Le député de Don Valley-Est soulève-t-il la question de privilège?

Travaux de la Chambre

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DE M. NYSTROM ET DE M. RIIS

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, deux députés, celui de Yorkton-Melville (M. Nystrom) et celui de Kamloops-Shuswap (M. Riis), ont utilisé à tort le nom de ma circonscription, Don Valley-Est, laissant entendre que je n'étais pas du même avis que mon parti et mon gouvernement quant aux changements apportés aux pensions de vieillesse qui ont été annoncés dans le budget.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a expliqué la position de notre parti avec clarté et compassion aujourd'hui et à bien d'autres reprises à la Chambre cette semaine. Je suis d'accord avec cette position. Je tiens aussi à bien préciser que j'appuie entièrement toutes les dispositions . . .

M. le Président: A l'ordre. Le président du Conseil privé prend-il la parole pour annoncer les travaux de la Chambre, ou le député de Yorkton-Melville soulève-t-il la question de privilège?

M. Nystrom: Je veux parler du même recours au Règlement. Je regrette, mais je pensais que le député était un homme de conscience et qu'il défendrait les personnes âgées de sa circonscription.

Des voix: Règlement.

Des voix: Un peu de respect.

M. le Président: Il n'y a pas de recours au Règlement.

M. Attewell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Je m'excuse. Je prends note du fait que le député invoque le Règlement et je lui accorderai la parole quand nous aurons terminé les affaires courantes. S'agit-il d'un recours au Règlement ou d'une question de privilège qui découle de la période des questions?

M. Attewell: Oui, monsieur le Président.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le président du Conseil privé serait sans doute ravi qu'on l'interroge sur les travaux de la Chambre et qu'on détourne ainsi pendant quelque temps l'attention publique du pétrin dans lequel le budget a mis son gouvernement.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, étant donné mon respect pour le leader parlementaire de l'opposition officielle, j'hésite à lui dire qu'il a manqué son coup s'il voulait nous faire rire.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Qu'il se fasse plutôt pousser la moustache que le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) vient de se raser.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Pour demain, nous allons accéder à la demande du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) et passer à la troisième lecture du projet de loi C-15. Nous espérons terminer le débat et faire adopter le projet de loi dès demain. Je vais consulter pour voir si nous pourrions nous contenter de voter par oui ou non.

M. Deans: Monsieur le Président, au risque d'aller trop loin, y a-t-il moyen de savoir ce que nous ferons vendredi?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, la réponse est oui.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Dans ce cas, monsieur le Président, puis-je demander quel moyen nous prendrons pour le savoir?

M. Blackburn (Brant): Un pigeon-voyageur.

M. Hnatyshyn: Il suffirait, monsieur le Président, de poser jeudi la question concernant les travaux de la Chambre.

M. Deans: Monsieur le Président, en sommes-nous rendus maintenant à ne prévoir qu'une journée à la fois? Le gouvernement ne pourrait-il pas faire mieux?

M. Stevens: Attendez voir, Ian.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, le député est très au courant des consultations, car si ce n'était pas lui, c'était un sosie très ressemblant du député de Hamilton Mountain (M. Deans) qui a passé deux heures à mon bureau ces jours derniers pour discuter des travaux de la Chambre. Qu'il sache que lorsque chacun aura montré le bel esprit de collaboration dont nous sommes capables, je tâcherai de lui faire connaître au plus tôt les travaux prévus non seulement pour vendredi mais pour le début de la semaine prochaine. Pour l'instant, tout ce que je puis répondre au député, c'est que je consulte mes collègues sur le programme législatif. J'entends aborder demain dans le cadre de la déclaration hebdomadaire la question des travaux de la Chambre pour la semaine prochaine.

M. Blackburn (Brant): L'inquiétude va nous empêcher de dormir.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

COMITÉS DE LA CHAMBRE

TRAVAIL, EMPLOI ET IMMIGRATION—PRÉSENTATION DU 3e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration concernant les immigrants entrepreneurs.

[*Traduction*]

Conformément à l'article 69(13) du Règlement, je demande au gouvernement de déposer une réponse globale à notre troisième rapport.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES—PRÉSENTATION DU 3e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

* * *

PÉTITIONS

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par les électeurs de trois villes de la Saskatchewan, North Battleford, Saskatoon-Est et Moose Jaw, dans laquelle ils demandent au gouvernement conservateur d'indexer les pensions de vieillesse au coût de la vie réel tous les trimestres, comme promis lors de la campagne électorale de 1984.

• (1510)

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un groupe de résidents de diverses circonscriptions de la Saskatchewan, pour la plupart représentées par des députés conservateurs.

M. Hnatyshyn: Comment le savez-vous? Vous n'êtes jamais allé en Saskatchewan.

M. Nystrom: Ces personnes de Saskatoon, la circonscription du leader parlementaire du gouvernement, exhortent le gouvernement et le ministre des Finances (M. Wilson) à renoncer à ce projet absurde et inhumain de désindexation de la pension de sécurité de la vieillesse. Ils veulent que leur pension continue à être indexée. Je suis très heureux de présenter une pétition en leur nom.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 80 personnes âgées de la circonscription d'Ottawa-Centre qui s'opposent à la décision du gouvernement de désindexer les pensions après avoir promis de ne pas toucher à la sécurité de la vieillesse. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de rétablir la pleine indexation. Étant donné les inquiétudes que suscite cette question, voici mon numéro de téléphone: 995-9511 . . .

M. le Président: Le député devrait avoir un peu plus de bon sens.

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, c'est le troisième jour de suite que le parti néo-démocrate présente des pétitions signées par des habitants de nos circonscriptions et même de circonscriptions d'un bout à l'autre du Canada. J'en ai encore une douzaine aujourd'hui qui viennent de ma propre circonscription et de tous les coins de la Colombie-Britannique. Elles protestent contre la réduction de la sécurité de la vieillesse entraînée par la désindexation partielle, et demandent l'indexation complète des prestations de sécurité de la vieillesse.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 335.

[*Texte*]

LES IMPORTATIONS DE BLÉ SANS LICENCE

Question nº 335—**M. Althouse:**

1. Impose-t-on, à la frontière, des pénalités à ceux qui essaient d'importer illégalement du blé sans permis et, dans l'affirmative, lesquelles?

2. Combien d'accusations de ce genre ont été portées par des agents des douanes au cours des quatre dernières années et quelle en est la liste?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): 1. L'imposition de pénalités pour avoir tenté d'importer du blé au Canada sans licence est décidée en fonction des circonstances. Lorsqu'il s'agit d'une tentative évidente de faire passer les marchandises en contrebande, de les décrire de façon erronée ou de les sous-évaluer, elles sont exposées à être saisies et confisquées en vertu de la Loi sur les douanes de même qu'à l'imposition de pénalités de nature monétaire. Lorsqu'il s'agit simplement d'une tentative d'importation de blé sans licence à cet effet, les marchandises sont assujetties aux dispositions de la Loi sur la Commission canadienne du blé et du Règlement y afférent et l'imposition de pénalités pour infractions de ce genre relève de la compétence de la Commission canadienne du blé. Dans ces circonstances, les Douanes retiennent les marchandises en vertu de l'article 22(2) de la Loi sur les douanes et en réfèrent à la Commission canadienne du blé. L'article 22(2) de la Loi sur les Douanes confère aux Douanes l'autorité de détenir les marchandises dont l'importation ou l'exportation est prohibée, contrôlée ou réglementée par quelque loi du Parlement ou en vertu d'une telle loi et stipule également que les marchandises doivent être traitées de la manière prévue par la législation qui les réglemente. Généralement, nous refusons l'entrée de ces marchandises et elles sont par la suite réexportées ou détruites.

2. Le ministère du Revenu national, Douanes et Accise, ne conserve pas de dossiers sur les mesures de saisie prises à l'égard des tentatives de contrebande, de description erronée ou de sous-évaluation des importations de blé. Bien que les Douanes procèdent quotidiennement à la détention de marchandises soumises à un contrôle pour le compte de nombreux autres ministères et organismes gouvernementaux, le ministère ne conserve pas de statistiques à cet égard.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Tous les avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62—LA MODIFICATION DU PROGRAMME DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. le Président: Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) invoque le Règlement.

M. Deans: Monsieur le Président, je viens d'envoyer chercher le député de Beaches (M. Young), au nom de qui la motion est inscrite. Il sera ici dans un instant. Il discute de points qui ont été soulevés pendant la période des questions, juste à l'extérieur de la porte, et il a du mal à traverser une foule assez dense. Je sais cependant qu'il avance et qu'il sera à sa place presque tout de suite, s'il n'y est déjà.

M. Young: Monsieur le Président . . .

M. le Président: A l'ordre. Je croyais que le député de Hamilton Mountain invoquait le Règlement au sujet de la nécessité de vérifier nos microphones, car il est évident que certains députés croient qu'ils ne fonctionnent pas, puisqu'ils haussent le ton à l'occasion.

Les subsides

M. Neil Young (Beaches) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement de n'avoir pas tenu la promesse suivante faite par le premier ministre en juillet 1984:

«Un gouvernement progressiste conservateur a l'intention de rétablir l'indexation complète des pensions de vieillesse sur le coût de la vie à compter du 1er janvier 1985.»

—Monsieur le Président, je voudrais dire tout d'abord que je ne prends aucun plaisir à parler du budget, surtout du passage qui est visé expressément par la motion.

C'est une question d'équité. Le budget conservateur du 23 mai n'est pas équitable pour nos familles, pour nos enfants et surtout pour nos parents. Rien n'illustre mieux son injustice que la désindexation du programme de sécurité de la vieillesse. Il va aller prendre dans la poche de chaque personne âgée du Canada $100 en 1986. En 1991, ce montant sera passé à $680 par année, ce qui va donner un montant total cumulatif de 6.6 milliards, retirés en cinq ans au programme de sécurité de la vieillesse. Ce sont les femmes âgées qui vont être le plus durement touchées, elles qui constituent le groupe le plus vulnérable de notre société. Parmi elles, 60 p. 100 sont des femmes célibataires âgées, qui vivent déjà en-deça du seuil de la pauvreté.

De plus, la désindexation des pensions de vieillesse s'attaque directement aux Canadiennes—nos mères et nos grands-mères. La désindexation va perpétuer l'inégalité des Canadiennes de la façon la plus régressive en appauvrissant davantage les personnes âgées déjà démunies. Environ 800,000 Canadiennes de plus de 65 ans sont si pauvres qu'elles touchent au moins une partie du supplément de revenu. Plus de 60 p. 100 des femmes âgées seules vivent en dessous du seuil de la pauvreté. En 1991, le gouvernement aura soustrait en tout 4.2 milliards de dollars à nos mères et nos grands-mères.

Le gouvernement refuse d'écouter les Canadiennes, le Comité national d'action sur le statut de la femme—il représente plus de 360 groupes de femmes—le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme et d'autres organisations qui désapprouvent cette attaque contre les femmes âgées. Le gouvernement devrait leur prêter une oreille attentive.

Je le répète, c'est une question d'équité. A cause de la désindexation, terme inoffensif qui dissimule la réalité cruelle, les conséquences du budget seront pires que prévues. C'est un terme que le premier ministre (M. Mulroney) n'a jamais utilisé devant les Canadiens au cours de la campagne électorale, l'été dernier. D'ailleurs, au cours de la campagne, le premier ministre a promis solennellement que «le gouvernement progressiste conservateur rétablirait l'indexation des pensions de vieillesse au coût réel de la vie, sur une base trimestrielle». Il n'a pas tenu sa promesse. Comme conséquence du budget que le gouvernement qualifie de dur mais équitable, les prestations de sécurité de la vieillesse vont être désindexées de façon à ne plus être entièrement protégées contre l'inflation. Les prestations ne seront pas ajustées pour absorber l'impact des premiers 3 p. 100 d'inflation. C'est dur, d'accord, mais certainement pas équitable. Les pensionnés devraient poursuivre les Conservateurs pour abus de confiance.

Au cours des semaines qui ont précédé le budget, le gouvernement conservateur a dit à qui voulait l'entendre que le budget serait dur, mais équitable. Nous savons jusqu'à quel point le ministre des Finances (M. Wilson) peut être inéquitable, lui qui a utilisé le mot «équité» au moins vingt fois dans son discours du budget. Depuis l'exposé budgétaire, le premier ministre, ses collègues du cabinet et les députés conservateurs de l'arrière-ban voyagent d'un bout à l'autre du pays avec la conviction que, s'ils répètent assez souvent l'expression «dur mais équitable», les Canadiens les croiront. Je voudrais que le premier ministre sache qu'aucune campagne de publicité, si habile soit-elle, ne pourra dissimuler l'injustice fondamentale du budget. Rien ne pourra faire oublier qu'il s'agit d'un budget pour les riches.

Aucune mesure gouvernementale n'affecte autant la vie des Canadiens qu'un budget. Rien n'illustre mieux le sens de la justice d'un gouvernement ainsi que le degré de répartition des richesses dans la société. Un budget est une illustration vivante du genre de société que cherche à instaurer un gouvernement; il montre les programmes qu'il veut établir et d'où viendront les recettes fiscales. Un budget révèle également l'âme d'un gouvernement. Le présent budget nous apprend que les conservateurs n'ont pas d'âme. Le budget est injuste et dur, et seuls les citoyens ordinaires en font les frais.

Quand il s'adresse aux citoyens ordinaires, le gouvernement ne fait que prendre. Cependant, quand il s'adresse aux grandes entreprises, il prend un peu d'une main et donne beaucoup plus de l'autre. En 1990-1991, le gouvernement aura prélevé l'équivalent de 4.1 milliards d'impôt supplémentaires sur le revenu des particuliers et de 2.6 milliards de taxes à la consommation; pendant ce temps le fardeau fiscal des sociétés aura baissé de 2.2 milliards. Il impose donc des mesures draconiennes au simple citoyen et accorde des concessions accrues aux sociétés. Ce qu'il y a de terrible c'est que le budget s'attaque aux personnes les plus vulnérables de la société, soit les chômeurs, les familles, les pauvres, les autochtones, les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les agriculteurs. Pendant ce temps, les nantis—les riches et les grandes entreprises—recevront encore plus qu'avant. C'est ainsi que la parti conservateur conçoit l'équité—moins pour les nécessiteux et plus pour les riches.

• (1520)

Quelle sorte d'espoir le budget conservateur peut-il donner aux 1,400,000 de sans-emploi? Les chômeurs, surtout les nombreux jeunes qui sont à la recherche d'un premier emploi, n'ont aucune raison d'être optimistes. En fait, ils espèrent encore moins trouver un emploi. Tout économiste sait que les hausses d'impôt alliées aux réductions de dépenses prévues dans le budget nous feront perdre près de 50,000 emplois cette année et 100,000 l'an prochain.

Le ministre des Finances tente de faire valoir que son budget donnera une chance en or aux petites entreprises, qu'elles pourront créer de l'emploi. Le ministre devrait s'initier aux principes fondamentaux de l'économie. La seule raison qui incitent les entreprises à investir et à croître, ce sont les perspectives d'écouler leurs produits. Le budget enlève $500 à chaque famille. Ruben Bellan, économiste réputé, a dit ceci au sujet du budget: «La réduction du pouvoir d'achat nuira à toutes les entreprises canadiennes».

Le gouvernement conservateur a reçu le mandat de créer de l'emploi et de pratiquer une fiscalité juste. Or, il a présenté aux Canadiens un budget qui ne parle pas d'emplois et accentue l'injustice. Rien ne saurait mieux illustrer cette injustice que la façon mesquine et méprisable dont les conservateurs traitent les retraités. Chaque personne âgée sera affectée par le budget.

La pension de la vieillesse diminuera de 3 p. 100 chaque année du fait de la désindexation.

Comme je l'ai déjà dit, la désindexation peut sembler anodine. Cependant, elle sera dévastatrice pour le niveau de vie de tous les Canadiens âgés, nos parents et nos grands-parents. La réduction annuelle de tous les chèques de la sécurité de la vieillesse, du chèque de chaque retraité canadien, sera de $100 en 1986, de $205 en 1987, de $315 en 1988, de $431 en 1989, de $553 en 1990 et de $680 en 1991.

Cette année-là, le gouvernement conservateur pourra économiser 2 milliards aux dépens des personnes âgées. Le gouvernement retranche des fonds d'un système de pension déjà insuffisant, un système qui empêche les personnes âgées, hommes et femmes, de vivre leurs dernières années dans la dignité. Le gouvernement va chercher de l'argent dans les poches des personnes âgées, alors qu'elles sont environ 1.8 million à vivre dans la pauvreté. Le gouvernement condamne ainsi les personnes du troisième âge les plus pauvres à s'appauvrir davantage.

A cause de la désindexation des pensions, les revenus des Canadiens de l'âge d'or seront entamés par l'inflation. Cette désindexation annihile les espoirs des personnes âgées qui rêvaient d'avoir un revenu décent pendant leur retraite. C'est une attaque abjecte dirigée contre les enfants de la dépression, contre ces gens qui ont grandi en pleine crise économique, qui sont devenus adultes pendant la guerre et qui ont tant apporté à la société canadienne. Comment peut-on leur refuser le droit à une retraite digne?

Je tiens à dire au premier ministre que les personnes âgées du Canada ont largement payé leur dû. Il affirme que le budget récompense ceux qui se lèvent une demi-heure plus tôt. C'est une mauvaise blague pour les Canadiens qui ont travaillé très dur leur vie durant. Faites preuve d'une certaine compassion, monsieur le premier ministre, en retirant de votre budget cette mesure méprisable qu'est la désindexation.

Le premier ministre se fait une drôle d'idée de l'équité. Comme il l'avait promis pendant la campagne, il donne plus d'argent aux grosses sociétés pétrolières, mais il ne tient pas les promesses qu'il avait faites aux personnes âgées. L'été dernier, pendant la campagne électorale, quand le gouvernement tâchait de gagner les faveurs des électeurs, le premier ministre a promis la pleine indexation des pensions. Il a promis que l'indexation intégrale serait rétablie le 1er janvier 1985. Le premier ministre commet une injustice flagrante en s'attaquant aux pensions des personnes âgées dans son budget, après leur avoir promis de rétablir l'indexation pendant la campagne électorale.

Je demande aux députés de réfléchir un peu à ceci. Alors que le gouvernement sabre dans les pensions de vieillesse, il fait un cadeau de 2.4 milliards de dollars aux grosses compagnies pétrolières. Il donne 600 millions de dollars aux riches sous forme d'une exonération de l'impôt sur les gains en capital. Il accorde 235 millions de dollars aux Canadiens les plus riches en augmentant et en indexant intégralement les plafonds des contributions aux REER. Il donne 2.2 milliards de dollars de plus aux sociétés en réduisant leurs impôts.

Avec les conservateurs, je le répète, il y a une justice pour les privilégiés, pour les riches et les grosses sociétés, et une autre pour les personnes âgées. Le ministre des Finances s'inquiète qu'il y ait si peu de riches au Canada. Quand il tient ce genre de propos, j'aimerais bien qu'il réfléchisse au sort qu'il réserve aux personnes âgées de notre pays et qu'il voie dans quelle situation elles se trouvent. Il n'aura pas loin à aller. Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) connaît toutes les données du problème et comprend la situation, mais je voudrais qu'il en aille de même pour les autres membres du cabinet. J'espère que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social viendra avec moi rendre visite à des citoyens âgés, comme je le lui ai suggéré plus tôt aujourd'hui au cours de la période des questions. Cela lui fournirait des munitions additionnelles pour exiger aux réunions du cabinet que le gouvernement ne fasse pas cela aux Canadiens âgés.

Lorsque le gouvernement libéral avait proposé de supprimer l'indexation des pensions, en 1982, l'actuelle ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) avait qualifié cela de mesure budgétaire la plus mesquine. L'actuel ministre des Finances, qui était à l'époque le critique financier de l'opposition et qui est aujourd'hui le ministre de l'injustice, avait dit qu'avec leur projet de supprimer l'indexation des pensions, les libéraux s'en prenaient à ceux que la crise économique frappait le plus durement, aux personnes à faible revenu et aux retraités.

En fait, le parti conservateur avait alors payé des pages entières de publicité dans les journaux du pays pour y condamner le projet libéral visant à supprimer l'indexation des pensions qui, selon lui, allait nuire aux Canadiens âgés. Dans cette publicité, ils priaient les Canadiens d'envoyer un message au gouvernement. Je lance ce même appel aujourd'hui. Je prie tous ceux qui suivent ce débat, qui ont écouté la période des questions et qui se tiennent au courant de ce qui se passe ici depuis la présentation du budget de faire exactement ce que les conservateurs leur demandaient de faire en 1982, à savoir inonder la Chambre de lettres, de pétitions et de télégrammes qui fassent bien comprendre au gouvernement qu'il n'a pas à cet égard l'appui des Canadiens âgés, ni même de ceux qui envisagent de prendre leur retraite.

Je tiens à faire valoir un autre point en prévision des railleries des députés ministériels. Au Canada, la question des pensions n'est pas une question partisane. Elle touche tous les Canadiens. Peu importe que l'on accorde son appui au parti conservateur, au parti libéral, au Nouveau parti démocratique ou même au parti rhinocéros. Ce que le gouvernement fait par le biais du budget va toucher tous les Canadiens âgés, tous ceux qui envisagent de prendre un jour leur retraite et tous ceux qui comptent le faire dans les quelques années à venir.

• (1530)

Le gouvernement reste sourd à la voix des personnes âgées du Canada. Je répète que le premier ministre et le ministre des Finances devraient les écouter en répondant favorablement aux instances des groupes sociaux et des associations de personnes âgées de toutes les régions du pays.

La désindexation des prestations de la sécurité de la vieillesse a été condamnée par les retraités, par la United Senior Citizens de l'Ontario, par Action Now, de la Saskatchewan, par la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés, par l'Association of Jewish Seniors, par le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, par l'Organisation nationale

anti-pauvreté, par le Conseil national du bien-être, par le Conseil consultatif sur le troisième âge, organisme gouvernemental, et par bien d'autres groupes. Nous allons nous assurer, mes collègues et moi du Nouveau parti démocratique, que le gouvernement a bien entendu leur voix. Il faut qu'une telle injustice envers nos personnes âgées cesse.

Je répète que les néo-démocrates ont lancé une campagne nationale en faveur de la réindexation des prestations de retraite. Notre parti a combattu inlassablement pour que les Canadiens puissent prendre leur retraite dans la dignité. Nous en avons pris l'engagement. Le premier ministre et les députés conservateurs ont trahi leur parole et au cours des prochaines semaines, les néo-démocrates poursuivront la lutte pour que l'indexation des prestations de la sécurité de la vieillesse soit intégralement rétablie.

Je sais que les électeurs des députés conservateurs ont commencé à demander à leurs représentants de venir s'expliquer devant eux. Je tiens à ce que les députés de tous les partis en prennent dûment note. Les députés conservateurs ont une excellente occasion, au caucus de leur parti, d'exiger personnellement des explications des ministériels qui prennent une telle mesure à l'endroit d'électeurs que ces députés représentent. Les députés conservateurs devraient se joindre aux néo-démocrates pour dire au gouvernement: Nous en avons ras-le-bol et nous n'allons plus nous laisser marcher sur les pieds.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais poser une courte question au député. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) répète qu'il a parlé de la désindexation des prestations de retraite à différentes personnes et à certains groupes. Je sais aussi que mon collègue, le député de Beaches (M. Young), a fait une tournée au pays pour rencontrer certains groupes. J'aimerais qu'il nous fasse part des commentaires qu'il a recueillis auprès des groupes de personnes âgées, surtout ceux de l'Ouest du Canada.

M. Young: Monsieur le Président, je ne demande pas mieux. D'une part, je rappelle que, la semaine dernière, après avoir entendu les ministériels nous dire que selon eux, les personnes âgées soutenaient cette politique du gouvernement, par simple curiosité, je me suis rendu dans deux immeubles d'appartements pour personnes âgées de ma circonscription. J'ai frappé à toutes les portes et j'ai dit à ceux qui m'ont répondu que j'étais là pour leur parler de la sécurité de la vieillesse et des mesures prises par le gouvernement. J'avais une pétition que chaque pensionné a signée. Les membres de mon caucus sont retournés dans ma circonscription au cours du même week-end et ont obtenu exactement le même genre de réponses.

Hier, je suis allé à Regina et à Moose Jaw pour assister à un congrès de l'organisation Action Now, qui regroupe les personnes âgées de la Saskatchewan. Tous les participants m'ont dit, sans hésiter, que le gouvernement commettait une erreur que, de toute évidence, il favorisait la grande entreprise et qu'il n'écoutait pas les personnes âgées du pays. Ils m'ont dit que le gouvernement prêtait seulement l'oreille aux grandes sociétés, aux financiers de Bay Street et aux compagnies pétrolières. Les personnes âgées tiennent certainement le même genre de propos aux députés conservateurs élus pour représenter les citoyens de leurs circonscriptions. En s'abstenant de parler et de s'opposer à une telle mesure, ils trahissent leur promesse de servir leurs électeurs.

M. Ravis: Monsieur le Président, j'ai écouté le député de Beaches (M. Young) avec beaucoup d'intérêt. Je voudrais raconter une petite histoire qui s'est passée en août dernier, lorsque j'ai visité le foyer Sainte-Anne pour personnes âgées, à Saskatoon. Une dame m'a demandé si le gouvernement allait relancer l'économie afin que les gens puissent retourner au travail et recommencer à payer des impôts afin que le gouvernement puisse verser leur pension aux personnes âgées. A mon avis, elle a très bien résumé la question. Elle a compris que le gouvernement ne pouvait pas faire marcher la planche à billets pour lui payer sa pension et qu'il devait plutôt créer une économie saine et solide.

Je ne suis pas très content d'avoir à partager le poids de cette dette. Les personnes âgées ne s'en réjouissent guère, pas plus que les sociétés ni ceux qui gagnent plus de $40,000 par an et qui sont lourdement imposés. Néanmoins, lorsque nous avons pris le pouvoir l'automne dernier, nous avons clairement compris que la dette allait détruire notre pays. Comme quelqu'un l'a dit il n'y a pas si longtemps, essayons de prendre les décisions qui s'imposent pendant que nous pouvons encore le faire. Si nous ne les prenons pas maintenant, nous perdrons notre pouvoir décisionnel qui sera confié au siège social des banques et des établissements de prêts de l'étranger.

Le député de Beaches a-t-il vraiment considéré l'ensemble du problème ou s'intéresse-t-il uniquement à cette question? Je conviens avec lui que tout le monde doit faire des sacrifices. J'espère que les personnes âgées qui sont en mesure de nous aider le feront. Nous comptons sur leur aide. Si j'apprends qu'une personne âgée de ma circonscription n'a pas les moyens de payer 27c. par jour, je me ferai un plaisir de lui parler.

M. Young: Monsieur le Président, je serais ravi de répondre au député. Ceux d'entre nous qui siègent ici depuis aussi longtemps que moi, savent que je considère toujours les problèmes dans leur ensemble.

M. Andre: Ah oui?

M. Young: Je suis parfaitement objectif et dépourvu de préjugés.

M. Epp (Provencher): Du point de vue socialiste, vous avez sans doute raison.

M. Young: Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le sait bien. En temps normal, je ne suis pas en désaccord avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. Andre: Au moins, vous souriez.

M. Young: Je souris au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Je trouve personnellement cette partie du budget profondément scandaleuse. Je trouve qu'elle est profondément scandaleuse pour les personnes âgées à qui l'on n'a cessé de répéter que le gouvernement ne toucherait pas aux pensions et rétablirait, en fait, la pleine indexation de ces pensions. Cette promesse, les représentants du gouvernement l'ont faite à l'époque du programme des 6 et 5 p. 100.

Que l'on regarde le budget par le petit ou par le gros bout de la lorgnette, un engagement a manifestement été pris auprès de toutes les personnes âgées pendant la campagne électorale, après la campagne électorale et pendant les discussions sur le document concernant les avantages. Voilà ce que je trouve si scandaleux. Je pense qu'il ne faut pas laisser passer la question de la désindexation des pensions, quoi qu'il y ait d'autre dans le budget.

Je voudrais dire au député de Saskatoon-Est (M. Ravis) qu'un certain nombre de personnes âgées qui assistaient au congrès auquel je participais hier, ont signé la pétition qui a été présentée aujourd'hui par le député de Churchill (M. Murphy). Ces personnes âgées étaient absolument furieuses de voir ce que le gouvernement leur fait. J'aimerais que le député tienne compte de cela.

J'ai déjà dit que ce qu'il fallait voir dans un budget, c'est la façon dont il répond aux préoccupations humaines. Il ne doit pas traiter les gens comme de simples statistiques. L'été dernier, quand ils étaient à la recherche d'électeurs, les députés du gouvernement nous ont promis ciel et terre en matière d'amélioration des pensions, mais maintenant ils ont retourné leur veste et nous racontent que les choses ont changé.

Les députés conservateurs peuvent avancer tous les arguments qu'ils veulent pour essayer de justifier leur position, je doute qu'ils réussissent à convaincre les personnes âgées. C'est comme des gouttes d'eau sur les plumes d'un canard. Les gens estiment que cet aspect du budget est une trahison des promesses que le gouvernement leur avait faites, et ils ne l'accepteront pas. Je pense que le député devrait s'en rendre compte. Cette question, ça va être le combat de sa vie. S'il pense que le monde des affaires est puissant, qu'il attende de voir les personnes âgées à l'œuvre. Elles n'en feront qu'une bouchée.

M. Gustafson: Monsieur le Président, je voudrais dire un mot au sujet des observations du député de Beaches (M. Young), qui vient de parler de la Saskatchewan. J'ai assisté lundi au congrès de présentation d'Assiniboia Gravelbourg dans la circonscription d'Assiniboia, où un millier de conservateurs étaient réunis. Chose curieuse, il était beaucoup question du budget. Un agriculteur après l'autre m'ont dit que l'exposé budgétaire leur avait permis de sauver le fruit de toute une vie de travail. ils m'ont dit que, sous le gouvernement antérieur, ils auraient perdu le seul régime de pension qu'ils avaient. Un agriculteur après l'autre nous ont félicités pour le budget.

• (1540)

Je signale au député que le budget a été très bien accueilli en Saskatchewan. Les membres du public sont ravis que nous ayons maintenu le principe de l'universalité. Les habitants de la Saskatchewan sont enchantés du budget.

M. Young: Monsieur le Président, je ne peux pas laisser passer cette observation. Le député parlait à des conservateurs. Quant à moi, je parle à des Canadiens.

M. Epp (Provencher): Quelle est la différence?

M. Young: Je croyais que le gouvernement avait été élu pour représenter l'ensemble des Canadiens, pas seulement les conservateurs.

Des voix: Oh, oh!

M. Young: Monsieur le Président, je pourrais m'entretenir avec des néo-démocrates qui fustigeraient le gouvernement, par principe, pour leur avoir donné un budget qui les étrangle. Mais je ne parle pas seulement aux néo-démocrates, je parle aussi à des conservateurs, dont certains ont pris part hier à une tribune téléphonique, et ils n'étaient pas d'accord avec le gouvernement. Je me suis également entretenu avec des libéraux qui n'approuvent pas le gouvernement. J'attends encore que des ministériels viennent nous dire à la Chambre que des ministres se sont entretenus avec telle et telle personne âgée, en nommant leurs interlocuteurs. Mais ils s'y refusent. On a demandé à maintes reprises aux ministériels aujourd'hui le nom des personnes ou des organismes qu'ils auraient consultés, sans obtenir de réponse. Quand les députés du gouvernement auront cette franchise à la Chambre, je tiendrai davantage compte de leurs propos.

M. le vice-président: La période de questions et observations est écoulée. Le débat se poursuit donc et la parole est au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp).

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat et d'exposer diverses opinions. Le député de Beaches (M. Young) et moi, malgré nos divergences politiques, sommes d'excellents amis. J'aimerais lui dire que lorsqu'il parle aux conservateurs du Canada, ce sont des Canadiens eux aussi. C'était peut-être un lapsus de sa part . . .

M. Young: L'échauffement du débat.

M. Epp (Provencher): Parfait. Il peut choisir ses interlocuteurs, comme je puis choisir les miens. Ce débat pourrait prendre une bonne partie du temps de la Chambre. Je ne pense pas que cela serait très utile. Je pense qu'il faut en revenir au sujet du débat.

Je vais lui dire une chose de façon objective, même s'il lui est loisible de contester mon objectivité: il défend un point de vue qui est celui adopté de façon générale par le NPD. Ce point de vue consiste à dépenser plus, pour parvenir grâce aux dépenses à nous débarrasser de nos dettes, de l'augmentation foisonnante de cette charge que représente le service de la dette. Les députés NPD estiment qu'en continuant de dépenser nous pourrons relancer l'économie. Je ne souscris pas à cette façon de voir. Mais ce je ne conteste pas, c'est que son parti s'est toujours tenu à cette façon de voir. Même si je suis fondamentalement en désaccord quant à cette position, je tiens à lui dire qu'en ce sens, il s'est montré extrêmement conséquent. J'aurai d'autres choses à dire au sujet des libéraux, car ils entretiennent d'autres points de vue qu'ils ont déjà exprimés au sujet de la désindexation. Nous pourrions passer beaucoup de temps à en débattre.

Cependant, je sais que le député est un homme minutieux. Je crois qu'il devrait se pencher sur la motion dont la Chambre est saisie. J'espère qu'il l'a lue. En fait, je me suis adressé aux services du greffier pour m'assurer qu'il n'y a pas eu une erreur d'impression au *Feuilleton*. Ils m'ont remis une copie qui porte la signature du député et selon laquelle la motion inscrite au *Feuilleton* est exactement celle qu'il a présentée, hier soir, pour les fins du débat d'aujourd'hui. J'ignore s'il l'a lue, mais je lui en ferai lecture. Voici:

Un gouvernement progressiste-conservateur a l'intention de rétablir l'indexation complète des pensions de vieillesse sur le coût de la vie à compter du 1er janvier 1985.

S'il examinait le budget, il s'apercevrait que la date prévue du programme est le 1er janvier 1986. Ainsi, ce qu'il réclame au gouvernement est exactement ce que le gouvernement fait. J'espère qu'il votera en faveur de la mesure que le gouvernement prend maintenant.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): J'essaierai d'aider le député à sortir de son dilemme. Je crois vraiment qu'il voulait parler du 1er janvier 1986.

M. Young: Vous avez raison.

M. Epp (Provencher): Merci. Nous sommes entre amis. Je suis persuadé que lui-même et d'autres députés voudront féliciter le gouvernement pour avoir pris exactement la mesure qu'ils réclament.

La seule autre chose que je voudrais signaler au sujet de cette motion, et c'est plus grave, c'est que c'est exactement ce genre d'imprécision qui éveille la crainte chez les personnes âgées. C'est pourquoi je demande au député de bien s'assurer, lorsqu'il présente une position ou un point de vue, qu'il n'a rien oublié.

Lorsqu'il demande qu'on présente des pétitions, il devrait donner aux personnes âgées, par respect pour elles, tous les éléments de la question à laquelle font face non seulement les personnes âgées, mais également toute la société canadienne. S'il le fait et s'il reçoit encore la même réponse, je la respecterai. Je lui demanderai toutefois d'avoir l'obligeance de ne pas présenter à un groupe de personnes qui ont besoin d'une explication une pétition contre le gouvernement et ses propositions, en leur demandant de la signer. Je ne crois pas que ce soit très intéressant pour ceux qui la signent, dont on utilise ensuite le nom à la Chambre. Cela n'éclaircira pas la situation et n'aidera pas à comprendre.

Le député dira, je le sais, que la motion a été tirée directement du manuel des élections conservateur. C'est exact. Je suis heureux qu'il ne se soit pas trompé en parlant du manuel. Cela ne facilite pas la compréhension du débat.

Examinons la situation en tant que Canadiens et pas en tant que néo-démocrates, libéraux et conservateurs. Voici la situation. En février 1984, lorsque le budget Lalonde a été déposé, on prévoyait que l'augmentation annuelle du déficit s'arrêterait et que la tendance serait à la baisse. On prévoyait par ailleurs que cette tendance se maintiendrait dans les années 1990. Mais lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, élus par les Canadiens, ces projections et les renseignements qui étaient du domaine public n'avaient aucun rapport avec la réalité du 4 septembre 1984. La réalité, c'était que le déficit qui avait été annoncé et prévu, même durant la campagne électorale, allait être plus élevé de 5 milliards peut-être. Mais même un tel déficit aurait pu être enrayé. Mais encore plus inquiétant était le fait que le déficit annuel prévu était si énorme que la possibilité même de maintenir les programmes pour lesquels le député lutte, tout comme moi et d'autres députés à la Chambre, était sérieusement compromise par le coût du service de la dette. Par exemple, la dette devait atteindre, l'an prochain, 38 milliards sur une base annuelle. A la fin de la présente décennie, elle devait s'élever à 40 milliards sur une base annuelle. Au début des années 1990, elle devait grimper à 50 milliards. De sorte qu'avant bien des années, la société canadienne devait faire face à une dette totale de 400 milliards de dollars.

• (1550)

Je me permettrai de situer ces chiffres dans leur contexte, monsieur le Président. A l'heure actuelle, la plus grosse partie du coût du service de la dette sort du pays et va dans les coffres des banquiers. Le député n'est sûrement pas à l'aise en m'entendant dire que sa proposition fait affluer plus d'argent entre les mains des banquiers. Il n'a sûrement jamais pensé qu'il aurait un jour à défendre une telle position. Mais s'il examine attentivement la situation, il verra que la société canadienne dépense aujourd'hui, en parlant de la part fédérale des soins médicaux, environ 11 milliards par an pour la santé. Il verra encore que nous dépensons 11 autres milliards en pensions de vieillesse et en suppléments de revenu garanti. La société canadienne consacre donc environ 22 milliards à ces deux programmes essentiels. Mais nous dépensons davantage à l'heure actuelle pour le service de la dette que pour l'un et l'autre de ces programmes. Le service de la dette nous coûte maintenant 25 milliards de dollars.

Si nous établissons une projection pour les quatre ou cinq prochaines années, monsieur le Président, et considérons le fardeau de la dette que nous allions avoir non seulement en tant que gouvernement, mais aussi en tant que société canadienne, et si nous le calculons sur une base annuelle à un taux d'intérêt de 10 p. 100—un taux que la plupart des députés jugeront raisonnable de projeter étant donné les circonstances actuelles—le coût de cette dette vient de bondir à 40 milliards par année.

L'intégrité même des programmes que nous voulons maintenir en tant que Canadiens, si elle n'est pas compromise aujourd'hui, le sera sûrement dans quatre ou cinq ans. Je ne puis rien changer à ce fait. La dette n'est pas un génie bienfaisant, mais plutôt un problème auquel les Canadiens ont demandé à notre gouvernement et à la Chambre de remédier. J'ai dit aussi franchement que je le pouvais durant la période des questions à la Chambre et ailleurs que si les circonstances avaient été différentes, j'aurais évidemment choisi d'autres options. Mais je fais remarquer aux députés qu'à l'heure actuelle plus de la moitié—ou à peu près, mais admettons cette proportion—de nos dépenses au palier fédéral vont aux programmes de mon ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et au service de la dette. Je le dis aux députés du Nouveau parti démocratique de façon aussi directe que possible. Ils réclament de ne pas imposer de compressions budgétaires, de ne pas réduire les dépenses, mais d'imposer les riches. Mais il ne faut pas perdre de vue que ce changement doit entrer en vigueur en même temps que l'impôt minimum dont a parlé le ministre des Finances (M. Wilson), soit le 1er janvier 1986, si mes souvenirs

sont exacts. Mais ces députés se gardent bien de signaler à leurs auditeurs le revers de la médaille. Je leur dirai donc sans ambages qu'ils savent tout comme moi qu'il n'existe nulle part un arbre dont nous n'aurions qu'à secouer les branches pour faire tomber une pluie d'argent toujours plus abondante pour financer ces programmes, sans pour autant mettre en péril le char de l'État, grossir le déficit et alourdir encore notre fardeau commun.

M. Waddell: Pourtant, vous n'avez pas éprouvé de difficultés à trouver de l'argent pour les sociétés pétrolières.

M. Epp (Provencher): C'est sûrement là quelque chose que leurs gens peuvent comprendre. Il est question de création d'emplois dans le budget. Certes, ce que nous pouvons faire de mieux pour les Canadiens, c'est de leur fournir des emplois permanents. Si le déficit systématique donne d'aussi bons résultats que les socialistes le prétendent, comment se fait-il que nous soyons aux prises avec cette dette énorme?

M. Waddell: C'est que vous avez donné trop d'argent aux sociétés pétrolières. Vous leur avez donné en effet 2 milliards de dollars.

M. Epp (Provencher): Et comment se fait-il que nous ayons 1.4 million de chômeurs . . .

M. Waddell: C'est à cause du monétarisme.

M. Epp (Provencher): . . . dont 500,000 ont moins de 24 ans. Encore une fois le député pourrait-il nous dire pourquoi nous sommes dans la dèche, si la formule qu'il préconise donne d'aussi bons résultats?

M. Waddell: Parce que nous n'avons jamais constitué le gouvernement. C'est vous qui gouvernez maintenant. Avant vous, c'étaient les libéraux. Si vous vous en souvenez, nous avons toujours été dans l'opposition.

M. Epp (Provencher): Et dans l'opposition vous resterez. Je changerai peut-être d'avis à propos des libéraux et des néo-démocrates une fois que je les aurai vus à l'œuvre en Ontario. J'ignore comment vous allez vous y prendre pour défendre cela, mais c'est votre problème et non le mien. J'exhorte le député à s'y essayer.

Le député se plaît également à répéter que nous n'avons pas maintenu l'universalité. Encore une fois, c'est inexact. Nous avons maintenu l'universalité. Tout Canadien admissible à recevoir la pension de vieillesse à l'âge de 65 ans la reçoit; il la recevait avant la présentation du budget, il la reçoit depuis, et il la recevra encore le 1er janvier 1986.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Je ne suis certes pas d'accord avec les principes que défendent les néo-démocrates, mais je dois parler des libéraux. Ils sont là à nous accuser d'ignominie. Je voudrais citer les propos de celle qui m'a précédé à mon poste, l'ancienne ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'honorable Monique Bégin. Je doute qu'on l'ait jamais accusée à la Chambre de s'inquiéter outre mesure du déficit, lequel s'élevait à 19.6 milliards de dollars l'année où elle a fait cette déclaration. Le passage se trouve dans le hansard du 18 novembre 1982, page 20801:

J'insiste sur ce dernier point parce qu'il existe des gens dans cette Chambre, malgré la récente prise de position du Nouveau parti démocratique, et dans la nation qui pensent que nous n'avons qu'à augmenter le déficit de quelques centaines de millions de dollars et voir à nos objectifs les plus urgents. Mais passé un certain point, c'est le montant des intérêts à payer sur le déficit qui devient intolérable parce que, et vu par un ministre des affaires sociales, si j'ose dire, c'est de l'argent gaspillé.

Il faut être réaliste et éviter de se laisser aller à adopter une solution qui semble facile, mais qui ne fait que prolonger la crise économique et qui sera d'autant plus pesante sur tous les futurs budgets sociaux.

Monsieur le Président, voilà précisément, pour mes collègues libéraux et néo-démocrates, ce qu'il en est. Ont-ils vérifié les prévisions démographiques d'ici à dix ans, à quinze ans? C'est pour cette raison, notamment, que nous avons modifié la Loi sur les normes des prestations de pension, de manière à aider les gens à prévoir leurs revenus de retraite, ainsi que le député néo-démocrate le sait parfaitement. Est-ce qu'ils parlent cependant aux retraités de cette amélioration? Pas du tout, ils s'en gardent bien. Il ne fait absolument aucun doute, monsieur le Président, que si l'on a jamais compté que sur la pension de sécurité de la vieillesse et sur le supplément de revenu garanti, il faut s'attendre à vivre près du seuil de la pauvreté. Il vaut certainement mieux commencer dès maintenant à prévoir notre avenir, de manière à pouvoir préserver ces programmes que nous souhaitons tous conserver. Je dis au député du Nouveau parti démocratique de ne pas réclamer que nous donnions encore davantage aux banquiers internationaux. Ce n'est pas eux qu'il faut défendre mais bien, pour une fois, les Canadiens à la retraite.

• (1600)

Je pourrais relever les inexactitudes des discours des critiques libéraux de la finance et de la santé—ou d'autres, quant à cela—mais je tiens à leur dire une chose: nous avons bel et bien maintenu le principe de l'universalité et, dans le projet de loi C-26, par exemple, nous essayons aussi de maintenir l'allocation au conjoint. En modifiant la Loi sur les normes des prestations de pension, nous voulons donner aux Canadiens les moyens d'investir et de créer des emplois pour les jeunes.

Certes, le député doit avoir dans sa circonscription beaucoup de petits commerçants et de gens qui ne se considèrent pas comme fortunés et qui ont dû payer la taxe sur les gains en capital quand ils ont vendu leur commerce. Qu'il commence par faire confiance à ses voisins, car ils peuvent mieux stimuler l'économie que le gouvernement actuel ou n'importe quel autre. Les gens sont sûrement capables de s'occuper de leurs affaires mieux que vous et moi avec nos beaux discours. Les données publiées hier par Statistique Canada sont un avertissement: si nous ne donnons pas un coup de barre, le coût de la dette deviendra si élevé que, dans quelques années, nous ne pourrons plus offrir ni programmes ni pensions aux retraités. Évitons de tomber dans ce piège. Prenons dès aujourd'hui les décisions qui vont nous permettre de rétablir la situation et de redonner confiance non seulement aux personnes âgées, mais également aux travailleurs et à ceux qui veulent démarrer en affaires. Donnons leur l'assurance qu'ils ne seront pas écrasés sous un fardeau fiscal trop lourd à porter.

Les subsides

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai une seule question à poser au ministre. Il a parlé longuement de la nécessité de réduire le déficit, cause principale de la hausse moins forte des pensions des retraités canadiens. Malheureusement, il a oublié de mentionner les milliards de dollars que les sociétés reçoivent en cadeau chaque année. Elles l'admettent elles-mêmes, ces exemptions ne donnent absolument rien. S'adressant à l'Association des manufacturiers canadiens, à Toronto, le président de la Banque de Montréal a dit qu'on accordait trop d'encouragements fiscaux aux sociétés. Autrement dit, en rationalisant le régime budgétaire de stimulants fiscaux accordés aux sociétés, nous épargnerions beaucoup d'argent.

Plutôt que de prendre près de $1500, au cours des cinq prochaines années, dans les poches des personnes âgées, pourquoi n'a-t-il pas regardé du côté des dépenses fiscales dont profitent les sociétés pour réduire le déficit?

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, le ministre des Finances et le premier ministre, moi-même ainsi que d'autres, avons dit que l'importance de la dette est telle que nous devons tous faire notre part. Le ministre des Finances a déclaré au député et à d'autres représentants, à maintes occasions, que ce que le député appelle des échappatoires et ce que d'autres qualifient d'encouragements, dans la fiscalité des sociétés, est étudiée très soigneusement pour voir si l'on ne pourrait pas faire certains changements qui répondraient à certaines des objections du député. Néanmoins, il ne faudrait pas qu'on pense qu'il existe une source d'argent intarissable et qu'il suffit d'y puiser pour améliorer notre commerce, notre compétitivité et l'aptitude des sociétés à créer des emplois. Nous pouvons étudier ces sujets, mais pas séparément ou en pensant qu'il y a un moyen indolore de renverser une situation qui fait que 25c. de chaque dollar que nous dépensons échappent à notre contrôle. S'il y a un élément du budget qui est présent de lui-même, sans décision de la Chambre ou du gouvernement, c'est bien le paiement des intérêts sur la dette nationale.

Je peux dire au député qu'il devrait croire le ministre des Finances lorsqu'il dit qu'il présentera des changements relatifs à un impôt minimal et au régime d'imposition des sociétés. J'ai mes dates, et j'espère que le député a les siennes. Le ministre a dit que l'impôt minimal entrera en vigueur le 1er janvier 1986. Je suis persuadé que le député, en homme d'honneur, retournera à Kamloops et exposera tout cela aux personnes âgées de sa circonscription avant de leur demander de signer une pétition.

M. Berger: Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). J'ai eu le plaisir de passer un certain temps avec lui, à la Chambre, en comité et ailleurs, et je respecte son opinion. Néanmoins, je m'inquiète un peu du ton de ses remarques. Il a parlé comme un ministre des Finances plutôt que comme un ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je dis cela sachant que le déficit préoccupe tous les députés. Le ministre l'a confirmé quand il a cité les déclarations de l'ancienne ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Mme Bégin et d'autres députés de notre parti. Toutefois, il sait aussi que le gouvernement, pour s'attaquer au déficit et tenter de le réduire durant un certain nombre d'années, qui s'offrent à lui a divers choix. Il y a diverses façon de tenter d'abaisser le déficit. Quand la politique des 6 et 5 p. 100 a été adoptée par le gouvernement libéral précédent, l'indexation intégrale de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti était assurée à ceux qui se trouvaient au seuil de la pauvreté, ceux qui recevaient le plein supplément de revenu garanti. Je ne l'exprime peut-être dans les termes les plus exacts, mais cela revient au même; ceux qui recevaient le plein SRG recevait également une somme supplémentaire pour compenser ce qu'ils ne touchaient pas à cause du plafond imposé sur la SV.

C'est une compassion de ce genre que nous demandons au gouvernement de manifester envers les Canadiens les plus pauvres. Nous ne demandons pas au gouvernement de renoncer à toute sa politique budgétaire . . .peut-être que oui, en fait, mais ce qui importe c'est cette disposition-ci. Nous demandons simplement au ministre d'indexer intégralement les pensions de ceux qui touchent les revenus les moins élevés.

Je signale au ministre que son gouvernement vient de majorer les contributions maximales aux REER. Qui en profitera? Il s'agit certes d'une recommandation de divers groupes de travail, mais, vu l'urgence de la situation, la mise en application de cette mesure devrait peut-être être différée. Les personnes qui peuvent se permettre de verser ces contributions pourraient peut-être les différer durant plusieurs années pour venir en aide aux Canadiens âgés. C'est un choix que le gouvernement ne semble pas avoir fait dans le budget.

Je demande au ministre de faire preuve de jugement. Il ne réussira pas à imposer son argumentation en parlant uniquement du déficit, car le gouvernement peut recourir à des mesures très diverses pour réduire le déficit. A notre avis, certains choix effectués par le gouvernement actuel en présentant son budget n'étaient pas judicieux et ne rendent pas justice aux Canadiens âgés.

• (1610)

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, le député fait valoir certains arguments très valables. Il a tout à fait raison de dire que nous devons être à l'écoute des besoins.

Cependant, je voudrais signaler les dispositions du budget. Son parti et le Nouveau parti démocratique comptent dire aux Canadiens du troisième âge que leur revenu va être diminué immédiatement et ce, jusqu'en 1990-1991. Ils peuvent le faire à des fins d'opportunisme politique s'ils le désirent, mais toutefois, ils ont ainsi de signaler que le ministre des Finances a prévu dans le budget de surveiller la situation lorsque cette mesure entrera en vigueur le 1er janvier prochain.

La proposition du député visant à augmenter le supplément de revenu garanti était une option à envisager. Il m'accuse de me faire l'écho du ministre des Finances. Je suis responsable devant le cabinet et les Canadiens des groupes de clients auxquels de mon ministère offre ses services. Cela englobe, à mon avis tous les Canadiens, puisque notre fichier informatisé, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, renferme une liste de près de 18 millions de personnes. Mon ministère traite avec presque tous les Canadiens.

Le député pense peut-être que je me fais l'écho du ministre des Finances, mais je tiens à lui dire que je veux augmenter le nombre de programmes, à l'instar de mon prédécesseur. Je veux donner davantage aux conjoints. Je suis heureux que le gouvernement ait proposé le projet de loi C-26. Je suis heureux d'avoir modifié les prestations d'invalidité dans le budget et d'offrir un avantage supplémentaire aux 120,000 familles canadiennes qui s'occupent d'invalides. Je suis heureux d'avoir pu maintenir l'indexation dans le budget.

Cependant, je tiens à dire au député que les Canadiens doivent faire un choix et que le gouvernement, les députés et moi-même devons prendre des décisions difficiles pour savoir si notre société peut continuer à accroître les dépenses, soit 25 p. 100 à l'heure actuelle, qui servent au financement de la dette. Pouvons-nous augmenter ce pourcentage indéfiniment, ou faut-il prendre des décisions pour réduire le déficit et donner aux générations futures de Canadiens la possibilité d'avoir un emploi et de payer les services assurés par l'État? Même s'il n'existe pas de contrat social dans un État-providence, il ne faut pas oublier le principe de la responsabilité entre les générations.

Comme moi, le député et l'ensemble des Canadiens qui font partie de la main-d'œuvre active ont le devoir de payer leurs impôts pour assurer le bien-être des personnes âgées de 65 ans et plus dont les salaires et les revenus ont été généralement bas. J'accepte volontiers d'assumer cette responsabilité en tant que Canadien et je pense bien que tous mes concitoyens en font autant.

Il devrait cependant exister un certain équilibre. Si nous maintenons ce processus, dans les années à venir, je ne parlerai pas comme un ministre des Finances, mais bien comme un ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui, pour conserver les programmes existants, réclamerait des fonds qu'il saurait ne pas exister. Voilà ce que moi-même et mes successeurs réclamerions, sauf que les fonds n'existeraient pas. Telle était l'option que je devais envisager et c'est ce qui explique le choix que j'ai fait.

M. le vice-président: La période réservée aux questions et aux observations est achevée. Reprenons le débat.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Franchement, monsieur le Président, j'ai été quelque peu abasourdie d'entendre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) demander aux Canadiens de se serrer la ceinture. Il demande un effort particulier aux personnes âgées et aux gens qui ont un revenu inférieur au seuil de la pauvreté afin de permettre des transferts monétaires entre les générations.

Or son gouvernement a engagé une multitude de dépenses superflues qui ont de quoi faire frémir n'importe quel contribuable. Le gouvernement demande aux contribuables canadiens de se serrer la ceinture sur un ton moralisateur. Cependant, regardons un peu ce qu'il a fait au cours des huit premiers mois de son mandat. Une des premières décisions a été de doubler le personnel des ministres, ce qui coûte 15 millions de dollars aux contribuables canadiens. Au cours des 45 premiers jours du gouvernement, il y a eu 54 avions affrétés pour des personnalités, ce qui a coûté en tout $345,000.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social demande aux personnes âgées qui ont un revenu inférieur au seuil de la pauvreté de donner davantage. Dans le même temps, son parti achète des sapins de Noël conçus par des décorateurs. Le premier ministre (M. Mulroney) dépense $24,000 pour faire parvenir par avion l'exposé économique de novembre aux premiers ministres des provinces. Je suppose que c'est parce qu'il n'apprécie pas la valeur des services que peut rendre la Société canadienne des postes.

Pour la conférence des premiers ministres, à Regina, le gouvernement n'a pas hésité à faire débourser aux contribuables canadiens $500,000. A lui seul, le budget du premier ministre, qui a augmenté de 57 p. 100, coûte aux contribuables canadiens 2.6 millions de dollars supplémentaires. On peut supposer que les conservateurs ont fait installer de la moquette bleue partout, car les rénovations dans les bureaux des conservateurs ont coûté $131,158. La facture totale pour ces quelques changements, sans compter les $19,000 du voyage de Marcel Masse à Vancouver, les $12,600 du voyage d'Harvey Andre à Saskatoon, les $17,456 du voyage de Pat Carney à Calgary et les $57,000 du voyage de Marcel Masse en Algérie et en Grèce . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Je prie la députée de bien vouloir mentionner le portefeuille des ministres et non leur nom.

Mme Copps: Oui, monsieur le Président. Le voyage du ministre des Communications (M. Masse) en Algérie et en Grèce, avec retour à Ottawa, a coûté $57,000 aux contribuables canadiens. Ces rénovations et l'embauche de nouveaux effectifs vont coûter en tout $54,921,508 aux contribuables canadiens.

M. Andre: C'est-à-dire une fraction de ce que Lloyd Axworthy a dépensé pour son propre bureau.

Mme Copps: Je comprends que le gouvernement n'aime pas se faire dire ses quatre vérités. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a osé prendre la parole et, faisant fi des promesses que le premier ministre et lui-même avaient faites, a demandé aux personnes âgées d'assumer le fardeau de la réduction du déficit. Il demande à ces personnes âgées, qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté, de permettre au gouvernement de réduire leur budget de $30 par mois afin de pouvoir verser, à l'instigation du premier ministre et de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M[lle] Carney), 2 milliards de dollars de l'argent des contribuables aux multinationales du pétrole.

Si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait vraiment voulu que tous les Canadiens se sacrifient, il ne serait pas ligué au ministre des Finances (M. Wilson), au premier ministre et à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour offrir aux multinationales du pétrole un allégement fiscal sans condition puisé à même les impôts des Canadiens les plus pauvres. Le gouvernement agit en hypocrite lorsqu'il impose ces sacrifices aux personnes âgées, car le parti au pouvoir avait bel et bien promis au cours de la campagne électorale que s'il devait effectuer des coupes ou faire des changements, il ne les ferait pas sur le dos des Canadiens les plus démunis, soit les personnes âgées. C'est la promesse que le premier ministre lui-même avait faite dans son ouvrage intitulé Telle est ma position. Ce volume a été imprimé il y a environ deux ans et nous devons supposer que le premier ministre ne s'est pas converti sur le chemin de Damas depuis. Monsieur le Président, voyons ce que le premier ministre disait à propos de l'indexation des prestations versées aux personnes âgées: En commençant par les politiciens et autres fonctionnaires publics

à tous les niveaux, une priorité devrait être établie pour la réduction et, éventuellement, l'élimination et l'abolition complète de contrats et de bénéfices indexés, y compris les pensions indexées, à mesure que le taux d'inflation baisse.

Des exceptions claires et justifiées s'appliqueraient aux allocations familiales et aux autres programmes sociaux institués pour protéger le Canadien ordinaire ou défavorisé des ravages de l'inflation dont il n'est pas responsable.

• (1620)

C'est ce que le premier ministre a déclaré il y a deux ans en expliquant sa position au peuple canadien. Que pense-t-il maintenant, monsieur le Président? Où se situe-t-il? Nous ne le voyons même pas à la Chambre des communes.

Le premier ministre a réitéré les mêmes promesses pendant la campagne électorale. Comme le mentionne la motion à l'étude aujourd'hui, les conservateurs avaient bien précisé qu'ils s'engageaient à rétablir l'indexation complète des pensions de vieillesse sur le coût de la vie à compter du 1er janvier 1985.

Qu'est-ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit à la Chambre il y a moins de six mois à propos de l'indexation? Si vous me le permettez, je voudrais citer un passage du hansard de la Chambre des communes du 21 décembre 1984, alors que le ministre avait déclaré:

> Je peux confirmer que l'indexation normale de la sécurité de la vieillesse, du supplément du revenu garanti et des allocations familiales se fera le 1er janvier 1985...

Je me rends compte que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a peut-être pas eu gain de cause au cabinet. Je sais que ceux qui s'acharnent à vouloir réduire le déficit ont convaincu le parti conservateur de voir à ce que cette réduction se fasse au détriment de ceux qui ont le moins les moyens de payer. J'aurais crû que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aurait eu au moins le courage d'expliquer, d'une part, pourquoi le gouvernement demande aux personnes âgées de faire un tel sacrifice et, d'autre part, pourquoi le gouvernement est prêt à accorder une exemption d'impôt sur les gains en capital d'un demi-million de dollars aux 4 p. 100 de contribuables des tranches supérieures de revenu, qui ont les moyens d'en profiter.

Les faits sont clairs et nets. Ce budget n'est pas juste. C'est un budget qui donne aux riches. Il garantira qu'une famille de quatre personnes ayant un revenu de $200,000 par année pendant la période d'application du budget paiera en réalité, si elle profite de l'exemption pour les gains en capital, $2,352 de moins d'impôt en conséquence directe des mesures budgétaires qui pénalisent les personnes âgées. D'autre part, une famille de quatre personnes ayant un revenu de $15,000 par année, ce qui n'est pas tout à fait le grand luxe à Hamilton, à Saint-Jean, Terre-Neuve, ou à Vancouver, paiera $413 de plus d'impôt en conséquence directe de ces mesures budgétaires.

Je félicite les ministériels qui ont eu le courage de dire aux Canadiens ce qu'ils pensent des mesures proposées dans le budget Wilson-Mulroney et de la façon dont le gouvernement a complètement renié les promesses faites aux personnes âgées.

[*Français*]

Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) vient de parler des promesses. Il parle des promesses des anciens libéraux, mais ce qu'il a évité de dire à la population canadienne, ce qu'il a évité de prononcer clairement, aujourd'hui, à la Chambre, c'est que, en même temps qu'il demande à nos personnes âgées les moins bien nanties de donner $30 de leur poche pour ce budget, chaque mois, il donne plus de deux milliards de dollars à la compagnie multinationale d'huile, parce qu'ils ont rejeté l'option politique relative à l'énergie qui a été proposée par l'ancien parti ministériel, le parti libéral.

Le parti conservateur a vraiment démontré dans le budget la vraie couleur bleue au Canada, la couleur bleue qui démontre un sang froid envers ceux qui sont les moins bien nantis.

Franchement, monsieur le Président, j'ai honte du fait que les députés du parti progressiste conservateur ne se lèvent pas de leur place pour dire, pas seulement au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais aussi au ministre des Finances (M. Wilson) et au premier ministre (M. Mulroney) qui, lui-même, a fait plusieurs promesses, qui a promis plusieurs fois, ici à la Chambre, et à l'extérieur, de ne pas toucher d'aucune façon les pensions qui seront payées aux personnes les moins bien nanties au Canada, nos vieillards.

[*Traduction*]

J'ignore si une promesse signifie la même chose pour un conservateur que pour les autres Canadiens. Je pense que ce qui est en question ici, ce n'est pas seulement les difficultés financières et les ravages que vont connaître des centaines de milliers de Canadiens âgés apolitiques et de toutes obédiences politiques, mais c'est aussi la crédibilité du gouvernement et du premier ministre qui a promis aux Canadiens que l'universalité était un dépôt sacré, qu'il ne toucherait pas à l'indexation aux dépens des personnes âgées, qu'il ne réduirait pas le déficit aux dépens de ceux qui ont le moins les moyens de payer.

Nous constatons que les propres paroles du premier ministre n'étaient qu'une vaste fumisterie, qu'un simple subterfuge pour amener les Canadiens à voter pour un parti qui faisait semblant d'être ce qu'il n'était pas.

Ce budget, cette mesure, cette attaque dont sont victimes les personnes âgées sont parfaitement révélateurs du parti conservateur du Canada. Les conservateurs ont essayé de faire du néo-libéralisme pendant leur campagne. Ils ont essayé de dire aux Canadiens qu'ils allaient protéger les personnes âgées et créer des emplois pour les jeunes Canadiens au chômage. Mais, monsieur le Président, sitôt le pouvoir d'investissement du Canada tombé entre les griffes des conservateurs, les voilà qui font des cadeaux aux multinationales. Les voilà qui font des cadeaux à des fonds de pension qui vont investir à l'étranger.

Ma collègue, la députée de Trinity (Mlle Nicholson), a posé aujourd'hui à la Chambre une question très profonde sur la philosophie des conservateurs. Elle a fait remarquer qu'en conséquence directe des changements du budget, le gouvernement autorisait maintenant les régimes privés de pension à investir quelque 30 milliards de dollars à l'étranger. Quand on a demandé à la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) pourquoi elle autorisait cette fuite de 30 milliards de dollars à l'étranger, ce qui se traduit par des centaines et des centaines de milliers d'emplois au Canada, elle a répondu que: «les compagnies le lui avaient demandé parce qu'elles voulaient pouvoir investir là où elles obtenaient les meilleurs taux».

Cela me rappelle étrangement le genre de mentalité et de point de vue exprimés par le premier ministre lorsqu'il a déclaré à la revue *Fortune* que les Canadiens n'étaient pas compétitifs, que les Canadiens ne pouvaient pas offrir les meilleurs taux de rendement. Allons-y, exportons nos milliards et nos milliards de dollars de fonds de pension aux États-Unis et en Europe; exportons jusqu'à un demi-milliard de dollars d'exemption sur gain en capital pour acheter des diamants en Afrique du Sud ou des condominiums en Floride.

Si le gouvernement était le moindrement décidé à créer des emplois et à réduire le déficit, sans que ce soit aux dépens des plus démunis, il aurait au moins prévu dans ce budget des mesures fiscales susceptibles d'assurer la création d'emplois au Canada pour les Canadiens. Mais nous constatons le contraire, monsieur le Président.

D'un trait de plume, le ministre des Finances a adressé à ceux qui gèrent les caisses de pension du Canada le message suivant: «Emportez votre argent ailleurs. N'investissez pas au Canada. Ne misez pas sur les Canadiens. Allez en Suisse, en Angleterre ou aux États-Unis. Allez où vous pourrez obtenir le meilleur rendement sur vos placements». Tout économiste vous dira que si nous perdons 30 milliards de capitaux, comme cela risque d'arriver, non seulement nous perdrons du même coup des centaines de milliers d'emplois, alors que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre des Finances sont censés les protéger, mais notre dollar qui a déjà perdu beaucoup de sa valeur à la suite de la politique conservatrice dégringolera encore.

Le pouvoir d'achat des personnes âgées, qui perdent déjà $30 par mois directement à la suite des mesures fiscales, diminuera encore parce que notre dollar vaudra de moins en moins sur le marché international.

• (1630)

Ces mêmes économistes vous diront que les dispositions concernant les caisses de retraite entraîneront une inflation sans précédent. Cela montre bien que le gouvernement ne fait pas confiance au Canada. Il ne croit pas que les Canadiens peuvent investir dans les emplois canadiens pour les travailleurs canadiens. Le gouvernement ne fait pas confiance aux industries nationales qui ne sont pas financées par un afflux multinational de capitaux qui quitteront le pays dès que les choses iront mal. Le gouvernement désire seulement enrichir les riches et les Canadiens qui ont financé ses campagnes électorales.

Pour la première fois, les citoyens voient le premier ministre et le gouvernement sous leur vrai visage. Quand les choses vont mal, ils comptent sur les personnes âgées, sur des gens qui vivent actuellement en dessous du seuil de la pauvreté, pour payer les cadeaux qu'ils font à leurs amis et copains. Je veux de nouveau parler de l'exemption de $500,000 sur les gains en capital. La plupart des personnes âgées ne peuvent espérer gagner $500,000 au cours de toute leur vie et encore moins mettre cette somme de côté pour bénéficer d'une exemption sur les gains en capital. La plupart d'entre elles ont beaucoup de mal à pouvoir se payer de la viande une fois par semaine. Cela n'a pas empêché le ministre des Finances d'accorder une autre petite échappatoire à tous ceux qui voyagent à l'étranger. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'y a pas fait allusion lorsqu'il a parlé des coupes. Il n'a pas parlé aux citoyens de ce petit cadeau que le ministre des Finances a décidé d'accorder à tous ceux qui quittent le pays pour plus de 48 heures et qui pourront rapporter en franchise pour $100 de marchandises. La plupart des personnes âgées qui touchent la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti ne sont sans doute pas en mesure de voyager très souvent à l'étranger.

Qui bénéficiera de cette concession fiscale? Sans doute les hommes d'affaires qui partent, pour deux jours, assister à des réunions à New York ou à Washington. Sans doute aussi les politiciens qui voyagent à l'étranger. Ce ne seront certainement pas les métallos ou les personnes âgées qui auront l'occasion de profiter de cet autre cadeau du ministre des Finances qui semble vouloir avantager ses amis de la haute finance aux dépens des simples citoyens.

Je crois qu'il y a des remous dans les rangs des conservateurs. Pour la première fois, nous avons vu, à la Chambre ou à l'extérieur, des conservateurs avoir le courage de se dissocier de la politique du gouvernement. Je sais qu'ils reçoivent des appels téléphoniques. Je sais qu'ils reçoivent des réactions de personnes âgées en colère, froissées, trompées et méfiantes qui leur disent: «J'ai voté pour vous, j'ai choisi le parti conservateur parce que j'ai cru le premier ministre quand il a dit que l'universalité était un dépôt sacré». Ces personnes ont choisi le parti conservateur parce qu'elles ont cru le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social quand il a promis de ne pas toucher à l'indexation de la SV et du SRG. Ces gens-là on cru le parti conservateur mais d'un seul coup, avec une unique mesure budgétaire, il a envoyé un message clair et net aux Canadiens, surtout aux Canadiens âgés: il ne faut pas compter sur les promesses du gouvernement et de son premier ministre.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'étais contente de voir qu'il y avait certains députés conservateurs qui avaient le courage de se lever soit à la Chambre, soit à l'extérieur, pour dire à la population canadienne qu'ils n'étaient pas d'accord sur les mesures Wilson-Mulroney. Mais je dis à tous les députés qui ont une conscience, qui vont répondre aux besoins des personnes les moins bien nanties au Canada: Levez-vous donc! Parlez-en! Si on se met ensemble, on peut suivre un conseil du très honorable premier ministre (M. Mulroney) . . .

[*Traduction*]

Il dit dans son livre qu'il n'est pas péché de faire des compromis, qu'il pense pouvoir faire marche arrière quand il a commis une erreur. Or le gouvernement a commis une erreur. Mettons-nous d'accord, adoptons à l'unanimité une politique de réindexation de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. Tous les parlementaires pourraient dire alors qu'ils ont fait du beau travail.

M. Gormley: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) et quelques observations à faire en guise de préambule peut-être. Tout d'abord, j'aimerais la féliciter de la documentation qu'elle a présentée à la Chambre. La qualité s'améliore un peu, et j'espère qu'elle continuera de s'améliorer.

Pour la plupart de ceux d'entre nous qui venons d'une ferme de la Saskatchewan, il n'y a pas grand sujet de s'étonner que cette députée qui vient, j'imagine, du milieu du Canada industriel central et qui, bien sûr, parle officiellement au nom du parti libéral, s'oppose tellement à l'exemption des gains en capital. Je tiens à ce que mes propos soient bien reproduits dans le hansard, parce que j'apporte des exemplaires des débats de la Chambre des communes à des milliers d'agriculteurs chez moi qui arrachent leur subsistance à six, sept ou huit quarts de section de terre. L'impôt sur les gains en capital, cela représente les économies de toute leur vie. C'est leur retraite à eux ce sol qu'ils travaillent. La députée a parlé de néo-libéralisme. Dieu merci, nous en avions déjà assez comme cela du vieux libéralisme! Le Parti libéral du Canada ne veut pas d'exemption des gains en capital en faveur de mes agriculteurs ni des autres agriculteurs du Canada. Il faut que cela soit bien consigné au compte rendu pour que les gens voient le parti libéral tel qu'il est.

J'aimerais poser à la députée la question bien précise que j'ai à l'esprit, et appeler son attention sur un récent rapport de Statistique Canada suivant lequel, au début du XXI^e^ siècle, un Canadien sur quatre sera âgé de 65 ans ou plus. Nos personnes âgées, qui représentent aujourd'hui 12 p. 100 de la population et dont la proportion augmente constamment, en représenteront 25 p. 100 en l'an 2000. J'aimerais donc poser une question à cette députée, à cette distinguée représentante du Parti libéral du Canada qui a légué à tous les Canadiens un déficit de 35 milliards de dollars par année, un déficit cumulatif de 200 milliards: qui, en l'an 2000, va payer les précieux programmes actuellement universels pour tous les Canadiens de 65 ans et plus, et qui vont continuer d'être universels? Qui paiera? Voilà ce que je voudrais lui demander.

Mme Copps: Monsieur le Président, je remercie le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley) de sa question. Dommage qu'il n'ait pas participé au débat sur le budget. Il saurait que la députée de Hamilton-Est, a déjà abordé la question des gains en capital en ce qui concerne les agriculteurs. Ayant une certaine expérience de l'agriculture, je sais pertinemment qu'un comité multipartite de la dernière législature avait recommandé de supprimer l'exemption pour gains en capital dans le cas des agriculteurs, afin qu'il n'y ait pas de maximum à cet égard pour le secteur agricole.

Malheureusement, le ministre des Finances a décidé dans ce budget de ne pas consentir aux agriculteurs ce qu'il leur avait promis, soit une exemption complète à l'égard des gains en capital. Il a préféré offrir un cadeau à ces 4 p. 100 d'investisseurs qui peuvent se payer des immeubles en copropriété en Floride, leur offrir un amortissement de leurs gains en capital. Si le ministre des Finances avait écouté le député, il aurait donné suite à sa proposition d'aider les agriculteurs. Le budget ne prévoit aucune aide directe aux agriculteurs si ce n'est un amortissement des gains en capital dont ils ne bénéficieront que s'ils vendent leur exploitation. Voilà qui est fantastique si l'on veut fermer boutique, mais pour quelqu'un qui veut continuer à gagner sa vie et réussir à joindre les deux bouts, il n'y a rien dans le budget.

Si le député est sincère au sujet de l'amortissement des gains en capital, il va proposer un amendement. C'est ainsi que je l'encourage à proposer—et je l'appuierai là-dessus—une exonération pour gains en capital seulement pour le secteur agricole et la création, avec le reste du cadeau de $125,000 aux riches, d'un fonds pour les citoyens âgés qui sont en train de faire les frais, non pas des erreurs libérales, mais bien du cadeau que le gouvernement a fait à nos très riches concitoyens.

Cette exonération pour gains en capital, c'est tout simplement de la frime. Elle prévoit un amortissement des investissements en dollars canadiens à l'étranger. De la même façon, les modifications apportées à la caisse de retraite feront que 30 milliards de dollars canadiens pourront être investis dans d'autres pays où ils pourront rapporter davantage d'intérêt. Nous, du parti libéral, croyons dans le Canada. Nous ne croyons pas qu'il faille aller aux États-Unis, en Europe ou ailleurs pour obtenir un meilleur rendement sur nos investissements. Nous sommes prêts à investir notre argent ici, chez nous. Malheureusement, en autorisant une exonération pour gains en capital de $500,000 sans condition—ni pour les agriculteurs, ni pour les investisseurs canadiens, ni pour la création d'emplois au Canada—le gouvernement a fait un cadeau aux riches dont les Canadiens âgés font directement les frais.

• (1640)

N'essayez pas d'en faire accroire aux Canadiens. N'essayez pas de leur dire que cette mesure de suppression de l'indexation s'impose par suite des erreurs libérales. Elle vise à payer les cadeaux que vous allez faire aux multinationales pétrolières de même qu'aux 4 p. 100 de la population canadienne qui pourront se prévaloir de l'exonération pour gains en capital de $500,000. Voilà ce que les Canadiens âgés vont payer. Ils ont le droit de connaître la vérité.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Chicoutimi (M. Harvey): une question ou un commentaire.

M. Harvey: Monsieur le Président, je ferai quelques commentaires, parce que si on continue à écouter l'opposition officielle, les personnes âgées vont avoir l'impression que leur pension va être coupée de moitié, mais la réalité n'est pas cela, parce que entre les promesses électorales et le contrôle budgétaire du gouvernement, je pense qu'il est important de mettre en application nos promesses électorales de façon modérée, et la réalité concernant les personnes âgées, c'est que leur pension va continuer à augmenter régulièrement.

Souvenons-nous, monsieur le Président, que dans le discours sur le budget, l'indexation totale sera sur le supplément de revenu garanti. Donc, cela va contribuer évidemment à hausser les pensions de sécurité de la vieillesse. Ce qui est malheureux, c'est que dans toutes les actions du gouvernement, ce sont les ententes-cadres de 1 milliard 600 millions de dollars avec le gouvernement du Québec qui vont toucher à des secteurs importants de la vie québécoise.

Souvenons-nous, monsieur le Président, que pour l'allocation au conjoint pour les personnes âgées, notre gouvernement va donner 550 millions de dollars en deux ans. Pourtant, l'opposition n'était pas satisfaite à ce moment-là non plus. Ce n'est jamais suffisant, mais qui s'est organisé au cours des 20 dernières années pour que cela nous coûte 3 millions de dollars l'heure en intérêts, monsieur le Président, après le gaspillage libéral, si ce ne sont pas ces personnes-là? Moi, je dis ceci: Notre gouvernement doit contrôler la hausse du déficit tout en remplissant modérément ses promesses électorales, et on peut être sûr que d'ici la fin de notre mandat, l'ensemble de nos promesses seront remplies, et j'aimerais poser la question suivante à mon honorable collègue. Dans le journal *La Presse*, et ce n'est pas un journal à sensations, il y a un journaliste économique, M. Frédéric Wagnière, qui écrivait ceci, avant la présentation du budget:

> La croissance de l'économie est certes freinée par l'insuffisance des investissements, mais ces derniers sont surtout freinés par le niveau élevé des taux d'intérêt et par l'emprise du déficit sur le marché des capitaux. Une augmentation du déficit pourrait à la rigueur augmenter l'emploi temporairement mais, si rien ne change dans la structure des dépenses de l'État, les dépenses additionnelles n'engendreraient pas d'investissements permanents. Pour y remédier, le gouvernement fédéral doit diminuer le déficit pour encourager les chefs d'entreprises à investir en profitant de la baisse des taux d'intérêt.

Et depuis huit mois, monsieur le Président, la réalité canadienne nous a prouvé que le contrôle des dépenses de l'État est le facteur le plus prometteur pour la création d'emplois, 200,000 nouveaux emplois.

J'aimerais donc demander à mon honorable collègue ce qu'elle pense de l'affirmation d'un journaliste qui incite le gouvernement, avant le dépôt de l'exposé budgétaire, à contrôler ses dépenses, et c'est ce que nous avons fait dans le budget en diminuant le déficit de 80 p. 100 à même nos coupures par le biais des sociétés de la Couronne, par le biais des pensions des députés, par le biais, entre autres, du gel des budgets réguliers des ministères . . . j'aimerais lui demander si l'orientation du gouvernement avec l'appui des journalistes économiques . . . si cela ne pourrait pas correspondre à la nouvelle réalité économique canadienne.

Mme Copps: La nouvelle réalité, monsieur le Président, c'est que les promesses modifiées dont parle l'honorable député, selon moi et selon tous les Canadiens, ce sont les bougies . . . et quand il parle de modifier la pension des vieillards, cela me fait penser à une amputation, au lieu d'amputer tout le bras, il ampute seulement la main. Monsieur le Président, si les personnes les moins bien nanties sont sans main, elles ne peuvent pas lutter pour leurs droits au Canada.

[*Traduction*]

Lorsque le député parole d'une promesse modifiée, en langage conservateur, cela signifie un mensonge. Le premier ministre et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont promis dans cette enceinte qui'on ne toucherait pas à l'indexation de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. Or, elle est modifiée par cette mesure relative aux 3 p. 100 par année. Il ne faut pas être économiste pour calculer qu'au cours de la durée d'application du présent budget, les personnes âgées toucheront ainsi $30 de moins. Je suis disposée à reconnaître qu'il ne s'agit pas là de l'amputation d'un bras, mais seulement de la main. Or, lorsqu'on coupe les mains des personnes âgées, le déshonneur retombe sur tous les députés.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir cet après-midi pour faire quelques brèves observations au sujet de la plus importante question dont nous sommes saisis. Si nous sommes ici aujourd'hui, c'est parce que le Nouveau parti démocratique, après avoir vu ce qui se passait au niveau de la sécurité de la vieillesse au Canada, a jugé bon de réserver une journée entière de débat à la Chambre des communes, afin de permettre aux députés d'exprimer leurs vues sur cette initiative découlant du budget présenté par le ministre des Finances (M. Wilson) il y a quelques semaines.

En un sens, la motion dont nous débattons condamne le gouvernement pour n'avoir pas tenu une promesse. Je me rappelle très bien qu'à l'été de 1984, le premier ministre (M. Mulroney) s'est rendu dans ma circonscription au cours de la campagne électorale. Si je ne m'abuse, il est venu rencontrer les électeurs de ma circonscription à deux reprises. Les deux fois, il a précisé clairement à ses partisans que l'une des questions qui lui tenait le plus à cœur était l'indexation des pensions. Il désirait vivement que les personnes âgées ne soient pas durement frappées par l'augmentation de l'inflation qui affligeait notre pays et qui l'afflige encore. Il a dit vouloir que leurs pensions, aussi modestes soient-elles, soient du moins protégées. Il s'est engagé solennellement envers les Canadiens et, je le répète, envers les habitants de Kamloops-Shuswap, à ce que la pleine indexation de la sécurité de la vieillesse constitue l'une des priorités de son gouvernement.

Je ne pense pas que l'on puisse être plus précis que cela. C'est exactement ce qu'il a dit. Il l'a répété je ne sais combien de fois pendant la campagne électorale. Je suis persuadé que nos vis-à-vis présents aujourd'hui ont tenu les mêmes propos au cours de leurs campagnes respectives. Ils l'ont fort probablement fait en toute honnêteté et franchise. Ils n'avaient aucune raison d'en douter puisque c'est ce que leur chef, l'actuel premier ministre, disait alors.

Nous avons réclamé aujourd'hui un débat spécial à la Chambre des communes, car le gouvernement n'a pas tenu cette promesse solennelle faite aux personnes âgées. La question est grave. Tout à l'heure, l'ancien député de Winnipeg Nord-Centre, l'honorable Stanley Knowles, était parmi nous. Il a lutté pendant des années pour obtenir une pension décente pour ceux qui prennent leur retraite à l'âge de 65 ans. Je reconnais que bien des choses restent à faire à cet égard. La situation est vraiment terrible lorsqu'on songe que des centaines de milliers de personnes âgées vivent encore en-dessous du seuil de pauvreté. Je veux parler des «revenus» et du «seuil de la pauvreté» dans le même sens que le gouvernement par le biais de Statistique Canada.

Si les néo-démocrates ont réclamé un débat spécial c'est parce que le gouvernement a décidé de désindexer la sécurité de la vieillesse. L'expression est neutre. Beaucoup de Canadiens qui l'entendent jour après jour n'y attachent pas grande importance. Ils savent que cela concerne les pensions. Mais quel sens revêt ce mot dans le cas d'une personne âgée? Cela me rappelle ces expressions neutres que le président Reagan a rendues célèbres. Imaginez qu'il a ainsi appelé le dangereux missile MX «pacificateur». Or cette arme est l'une des plus dangereuses qui ait jamais existé. Cela me rappelle aussi la guerre du Vietnam. A l'époque, il était question dans les statistiques de «pilonnages». En réalité, l'expression faisait allusion

au bombardement et à la destruction par le feu de villages entiers, et au meurtre notamment de femmes, enfants et vieillards innocents de ces villages. A l'époque, on parlait du «décompte quotidien des cadavres». On faisait allusion, en réalité, au meurtre dans les rizières et dans les jungles du Vietnam de milliers d'innocents. Or, tous ces mots «décompte des cadavres», «pilonnages», «pacificateur» et «désindexation» sont neutres. Ils camouflent la réalité.

• (1650)

Il conviendrait de prendre le temps de vérifier quels seront précisément les effets de la désindexation de la sécurité de la vieillesse pour les personnes âgées au Canada. En 1986, les vieillards verront leur prestation annuelle de la sécurité de la vieillesse baisser de $64. Il ne faut pas en déduire que la sécurité de la vieillesse cessera d'exister, mais seulement que la somme qu'un vieillard devrait recevoir par le biais de l'indexation qui le protège contre l'inflation sera rognée de $64 en 1986. En 1987, ce vieillard recevra $171 de moins. En 1988, il en recevra $284 de moins, $402 de moins en 1989, $526 de moins en 1990, $680 de moins en 1991, ainsi de suite.

Ainsi, lors des cinq prochaines années, les prestataires de la sécurité de la vieillesse perdront chacun $1,447 en tout. L'affaire est grave. J'espère que les ministériels auront la possibilité de répondre à des observations lors de la période des questions et des observations, car, dans les cinq prochaines années, chacune des personnes âgées du Canada perdra $1,447 du fait de la désindexation.

Je n'examinerai même pas ce que signifiera, pour les collectivités visées, ce manque à gagner qui représentera près de $1,500 d'ici cinq ans pour chaque personne âgée. Je ne veux pas examiner ce qu'il entraînera pour la petite entreprise. Je vous dirai simplement ce qu'il en sera pour les personnes âgées.

En 1991, nous aurons soutiré des goussets ou du porte-monnaie de l'ensemble des personnes âgées, quelque 6.6 milliards de dollars. Je dis bien 6.6 milliards. C'est une affaire extrêmement grave, d'autant que la plupart d'entre eux ont déjà du mal à joindre les deux bouts.

Ma mère et mon père font partie de ces gens-là. Ils touchent tous deux la pension de la vieillesse et le supplément du revenu garanti. Ils doivent se contenter d'un niveau de vie très modeste. Quand je vois que le gouvernement s'apprête à soutirer des goussets et du porte-monnaie des personnes âgées 6.6 milliards d'ici cinq ans, je prétends que le gouvernement commet une monumentale erreur en recourant à une mesure aussi invraisemblable, que ce soit sous prétexte de confirmer le déficit ou sous d'autres couverts.

Faut-il le signaler, les plus durement touchés seront les femmes âgées. Aujourd'hui, 60 p. 100 d'entre elles vivent dans la pauvreté. Cette mesure ne va que faire empirer leur situation. Cette année même, 1.8 million de personnes âgées vivent dans la pauvreté. Qu'importe, le gouvernement envisage maintenant de leur enlever, d'ici cinq ans, près de $1,500 à chacun. Voilà pourquoi nous avons tenu à en débattre aujourd'hui. Voilà pourquoi nous recueillons des pétitions de tous les coins du Canada. Bref, nous voulons exercer des pressions sur le ministre des Finances (M. Wilson) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) responsables de cette horrible mesure.

Au cours des derniers jours, pendant que la mauvaise rumeur se répandait, des représentants de toutes sortes d'organismes qui s'intéressent au sort des personnes âgées sont arrivés par avions entiers à Ottawa. The Association of Jewish Seniors de la région de Toronto qui compte 5,000 membres, la division ontarienne de Canadian Pensioners Concerned qui compte 10,000 membres, United Senior Citizens of Ontario, 300,000 membres, l'Organisation nationale anti-pauvreté, le Conseil canadien pour le développement social, le Conseil national du bien-être, le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, et le Conseil consultatif national sur la situation de la femme, tous représentant des centaines de milliers de personnes âgées. Tous ces groupes ont rendu visite au ministre des Finances et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi qu'à leurs députés pour condamner unanimement la désindexation de la pension de la vieillesse.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social affirme qu'il s'est entretenu avec de nombreux groupes de citoyens âgés ainsi qu'avec des particuliers. Aujourd'hui pendant la période des questions, je lui ai demandé s'il pouvait en nommer un seul à qui il a parlé. Nous savons que de nombreux groupes sont venus à Ottawa pour dire qu'ils condamnaient cette mesure qui causera beaucoup de misère et d'injustice et jettera dans la pauvreté des centaines de milliers de personnes âgées. J'ai demandé au ministre de me nommer un seul groupe qui l'appuyait. Il en a été incapable. Il a bredouillé, bafouillé et louvoyé un peu, mais il a été incapable de me nommer un seul groupe au Canada qui souscrit à cette mesure budgétaire. Je trouve cela méprisable.

Le ministre des Finances a prétendu qu'il ne pouvait imposer un impôt minimum aux plus nantis tout de suite parce qu'il devait consulter au préalable différents groupes de personnes et aussi les gouvernements provinciaux. C'est peut-être juste de sa part. Il a déclaré également qu'il ne pouvait modifier maintenant l'impôt des sociétés parce qu'il lui fallait des mois et des mois pour consulter les différentes sociétés et les associations corporatives. Fort bien, mais le gouvernement n'a pourtant ni consulté, ni contacté, ni visité, ni rencontré personne avant d'imposer la désindexation des prestations de retraite des personnes âgées.

Les ministériels n'en n'ont parlé à personne. Au fait, ils ont induit en erreur nos concitoyens comme je le faisais remarquer au début de mon allocution. Le premier ministre et les ministériels ont déclaré qu'ils ne désindexeraient pas les pensions de retraite. On les appelle honorables. J'imagine que les gens ont fait confiance au premier ministre. Ils ont dû tomber des nues lorsqu'il a manqué à sa parole.

Je prie instamment le ministre des Finances, le premier ministre et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'écouter non seulement les députés néo-démocrates et libéraux qui estiment, plus que jamais, devoir faire entendre la voix des personnes âgées qui présentent pétitions et lettres, mais aussi leurs propres députés. N'avons-nous pas entendu, après tout, les députés de Don Valley-Est (M. Attewell), de York-Est (M. Redway) et de Victoria (M. McKinnon), pourtant d'allégeance conservatrice, condamner cet aspect du budget et engager le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à faire comme eux puisqu'il prétend se battre pour les personnes âgées. Ils le prient de rencontrer le ministre des Finances pour lui dire que cette mesure est injuste, inéquitable et qu'il faut la retirer.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous a dit aujourd'hui qu'il fallait soutirer cet argent des vieux pour réduire notre déficit. Nous admettons tous qu'il faut réduire le déficit, mais il existe de meilleurs moyens que de s'en prendre à ceux qui ont bâti notre pays. Nos parents, nos grands-parents et nos amis du troisième âge sont des anciens combattants qui ont traversé les dures années de la dépression. Ils ont bâti notre pays de leurs mains. Je trouve qu'il est vraiment déplacé de leur faire payer en plus $1,500 chacun pour nous aider à réduire le déficit. Si nous avons vraiment besoin d'argent pour comprimer un peu notre dette nationale, adressons-nous ailleurs.

Il faut bien admettre que chaque année, nous accordons, sous une forme ou sous une autre, des concessions fiscales représentant des milliards de dollars aux grandes sociétés. Bon nombre de ces concessions, ou de ces échappatoires fiscales, sont inutiles et improductives. Il se peut même qu'elles n'aient jamais été utiles. Toutefois, comme ces sociétés ont agi en coulisse naguère, voilà maintenant que nous leur offrons mesures sur mesures. Nous en trouvons des dizaines dans nos textes de loi. N'importe qui le moindrement honnête reconnaîtrait que ces aumônes fiscales sont improductives et qu'elles ne profitent pas à notre pays. Pire, elles se traduisent parfois par des pertes pour le pays tout entier. Je songe notamment aux dégrèvements fiscaux qui permettent aux sociétés de déduire de leur impôt les frais de fusion d'entreprises et d'acquisition d'une autre société. Pourtant, elles se traduisent par des licenciements et des concentrations qui ne sont pas nécessairement dans l'intérêt du Canada. Voyons un peu qui en profite.

• (1700)

Nous savons que le budget contient des dispositions sur les gains en capital. Ceux qui vivent des gains en capital n'auront pas à payer un sou d'impôt sur le premier demi-million qu'ils accumuleront au cours des prochaines années. C'est justifiable pour les agriculteurs qui vendent leur exploitation pour se constituer une pension. C'est peut-être défendable pour les petits entrepreneurs qui utiliseront cet argent dans le même but, mais si c'est utilisé par des gens qui réalisent des gains en capital grâce à des investissements dans les Antilles, à Hawaii ou en Floride, cela ne va plus. Nous demandons aux personnes âgées de payer cette surcharge, alors que ceux qui spéculent sur les marchés internationaux n'ont pas à payer d'impôt sur les gains en capital. Ce n'est pas juste. J'espère qu'un député, des bancs conservateurs en particulier, se lèvera pour dénoncer les dispositions sur les gains en capital obtenus par des spéculations foncières. C'est incroyable.

Ce ne sont pas seulement les députés néo-démocrates qui dénoncent cette situation, les journaux sont également pleins d'éditoriaux à ce sujet. Je voudrais citer un article de Leonard Shifrin, qui écrit régulièrement sur les questions économiques. Il a fait une série d'articles sur le budget et je voudrais vous lire un paragraphe de l'un d'eux. Il se lit ainsi:

L'élimination des trois premiers points d'indexation contre l'inflation signifie que les pensionnés les moins fortunés seront plus pauvres de $100 l'année prochaine, de $200 l'année suivante, et ainsi de suite, ce qui est loin d'être réjouissant, quelles que soient les circonstances. Mais donner cet argent aux riches investisseurs, en éliminant pratiquement l'impôt sur les gains en capital, c'est vraiment, comme le disait un militant social, d'un «machiavélisme sordide».

En tant que parlementaires, nous savons parfaitement que des concessions fiscales ont été accordées à certains. L'article de M. Shifrin dit encore ceci:

Selon les chiffres les plus récents de Revenu Canada, le ½ p. 100 des contribuables dont le revenu dépasse $100,000 touche 43 p. 100 de tous les gains en capital.

Cela signifie que, en 1990, quand la nouvelle exemption de gains en capital sera en vigueur, ceux dont les revenus seront supérieurs à 100,000 obtiendront 600 millions de dollars en avantages fiscaux.

La même année, les Canadiens les plus pauvres, les bénéficiaires du supplément—perdront 700 millions de dollars en prestations de pension.

Les pensionnés ne toucheront pas les prestations auxquelles ils ont droit tandis qu'en même temps, certains Canadiens, notamment ceux qui ont des revenus supérieurs, recevront des centaines de millions de dollars en concessions fiscales supplémentaires.

Il y a quelques jours, à Montréal, le ministre des Finances déplorait qu'il y ait trop peu de gens riches au Canada. Nous entendons certaines personnes dire actuellement qu'il y a beaucoup trop de pensionnés pauvres au Canada. La disposition concernant les gains de capital ramènera un nombre accru de pensionnés en deça du seuil de la pauvreté. Je ne comprends pas que les partisans de n'importe quel parti politique puissent appuyer cette politique qui appauvrit les personnes âgées tout en accordant des centaines de millions de dollars en guise d'allégements fiscaux aux Canadiens nantis.

C'est un honneur pour moi que d'avoir pu participer au débat. J'espère que mes collègues d'en face m'expliqueront comment les gains de capital réalisés sur la vente de biens fonciers en Floride seront une bonne chose pour le Canada quand le gouvernement demande aux citoyens âgés d'assumer un très lourd fardeau.

M. Fennell: Monsieur le Président, je me demande pourquoi les députés néo-démocrates continuent à parler des propriétaires de condominiums en Floride qui réaliseraient un gain de capital sur leurs propriétés. A l'heure actuelle, la plupart des Canadiens qui ont des avoirs en Floride les placent dans des sociétés. Autrement, en cas de décès du propriétaire, la propriété serait assujettie aux droits successoraux qui comprennent non seulement le gain en capital, mais aussi la valeur foncière de la propriété. Par conséquent, on conseille aux Canadiens de placer leurs avoirs dans une société. Ce gain de capital ne serait aucunement avantageux à la société, mais seulement au particulier. Je ne comprends pas ce que veut dire le député quand il prétend que ceux qui ont une propriété en Floride réaliseront un gain de capital. Il n'en sera rien.

Le député et moi sommes collègues à la Chambre depuis six ans. Nous avons déjà parlé de divers investissements, et il m'a donné des conseils très judicieux. Je suis sûr que, pour sa part, il approuve la disposition relative aux gains en capital parce qu'il sait qu'il importe de permettre aux Canadiens moyens d'investir dans l'économie. Je voudrais connaître son avis personnel. Je lui demande d'oublier pendant quelques instants qu'il fait partie du NPD.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai parfois l'impression que je dois me présenter à la Chambre vêtu d'un pagne et vivre dans une caverne pour être considéré comme un néo-démocrate sérieux. J'ai du mal à croire la critique qui a été portée contre moi. Il se trouve que je connais certains néo-démocrates qui sont dans les affaires, et qui dirigent des entreprises florissantes. Je trouve l'optique de cette discussion assez étrange.

Premièrement, je ne pense pas avoir parlé de condominiums en Floride. J'ai essayé d'expliquer, durant mon exposé, qu'en imposant la désindexation, le gouvernement demande à une personne du troisième âge de renoncer à des augmentations totales de près de $1,500 au cours des cinq prochaines années. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a expliqué que nous avions besoin de cet argent pour diminuer la dette et que les personnes du troisième âge n'obtiendraient pas ce qu'on leur avait promis au cours de la campagne électorale pour cette raison. Dans mes observations, j'ai dit qu'il y a peut-être d'autres façons de réduire la dette. Il n'est pas nécessaire de le faire au détriment des personnes âgées. J'ai signalé que l'on pourrait utiliser les gains en capital et j'ai cité les paroles d'un éminent économiste qui signe souvent des articles dans diverses publications au Canada. Voici ce qu'il dit dans l'un de ces articles:

> ... le ½ p. 100 de contribuables dont le revenu dépasse $100,000 touche 43 p. 100 de tous les gains en capital.

Autrement dit, il s'agit d'un groupe très restreint. Même si j'approuve la disposition relative aux gains en capital pour ce qui est des agriculteurs et des petits commerçants, je ne puis accepter que des personnes réalisent des gains en capital sur des opérations de spéculation foncière à Palm Springs, ou en vendant des biens dans les marais de Floride, et qu'elles soient exemptées d'impôt sur les gains en capital à l'égard d'activités menées en dehors du pays. Il est certain que nous devons traiter les Canadiens avec respect. Nous devons tenir compte des investissements au Canada et non à l'échelle internationale. Si la disposition se limitait aux agriculteurs et aux petits commerçants canadiens, je serai d'un avis différent. Mais pourquoi ne pas percevoir les centaines de millions de dollars qui seront perdus chaque année en remise d'impôt, au lieu de les percevoir auprès du groupe du troisième âge?

M. Fennell: Monsieur le Président, le député n'a pas répondu à ma question. Je voudrais faire une autre remarque. Je lui demande de ne pas citer de statistiques comme il vient de le faire. Il a dit que 43 p. 100 des gains en capital étaient réalisés par le petit groupe de personnes dont les revenus sont supérieurs à $100,000. L'exemption est limitée à $500,000, sur cinq ans. En dollars actuels, elle ne touchera que les petites entreprises. Il y a un petit débit de tabac dans ma circonscription, qui, au départ, valait dans les $10,000. Il en vaut aujourd'hui environ $250,000. Nous ne parlons pas des Canadiens riches. Bien entendu, ils profiteront de l'exemption sur les premiers $500,000. Toutefois, cette disposition profite aux exploitants de petites entreprises. La députée de Hamilton-Est (Mme Copps) a déclaré qu'elle est favorable à une exemption totale d'impôt sur les gains en capital pour les agriculteurs. Ceux qui ont investi $500,000 ont une exploitation assez importante. Une somme de $500,000 représente un investissement raisonnable pour une petite entreprise. Cette mesure s'adresse aux petites entreprises. Il ne s'agira donc même pas du montant indiqué dans le budget. J'ai déjà contesté ce chiffre, soit dit en passant. On n'atteindra même pas ce montant pendant les deux premières années. C'est une petite somme d'argent. N'oubliez pas que les députés d'en face veulent créer des emplois et nous aussi. Cette mesure va créer des emplois parce qu'elle va encourager des gens comme nous, si nous n'étions pas à cet endroit-ci, à lancer une entreprise et à créer des emplois et à employer des Canadiens.

• (1710)

M. Taylor: Monsieur le Président, les libéraux et les néo-démocrates emploient une tactique, ils essaient d'effrayer les personnes âgées, ce que nous trouvons inadmissible. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) est tombé dans le même piège aujourd'hui. Je pensais qu'il allait rater son coup quand il a commencé parce qu'il a dit, à propos de l'absence d'indexation de la pension de vieillesse, qu'un pensionné perdrait $64 en 1986, je crois. C'est déjà pas mal. Cela fait $5 par mois et pour bien des personnes âgées, c'est beaucoup.

Le député nous dit ensuite que, d'ici 1991, nous allons prélever $6.6 milliards dans les poches des personnes âgées. Le député sait que ce n'est pas exact. On fait un budget pour un an. La politique énergétique nationale, qui est une des plus mauvaises politiques que l'on ait jamais vues, n'a pas duré éternellement. Elle a été modifiée à l'occasion du budget suivant. Qui sait, l'inflation diminuera peut-être et les gens ne perdront absolument rien.

L'opposition se base sur le pire, sur un taux d'inflation très élevé et part du principe que cette situation se maintiendra pendant des années, alors que ces députés savent très bien que l'on présente un budget chaque année. Ils partent donc de ce principe. Lorsqu'on se sert d'une telle tactique—lorsqu'on essaie de semer la panique—on n'est pas juste à l'égard des personnes âgées. On ne va pas puiser $6.6 milliards dans les poches des personnes âgées. Celles-ci le savent. Ce qui me préoccupe, c'est lorsqu'une petite dame qui a passé sa vie à travailler et qui a besoin de sa pension commence à craindre qu'on lui prenne des sommes d'argent aussi importantes. On essaie de semer la panique. Ce n'est pas acceptable. On peut lui dire qu'elle risque de perdre quelque chose si l'inflation augmente ou demeure au même niveau en 1986, mais ne parlons pas de 1987, 1988, 1989 ou 1991. Ce n'est pas juste envers les personnes âgées de notre pays. Je tiens à dire à tous les députés de l'opposition, y compris aux deux chefs de parti, qu'ils se montrent injustes envers les personnes âgées quand ils utilisent ce genre d'argument.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais répondre brièvement à mon honorable ami. Le taux d'inflation dépasse 3 p. 100 au Canada depuis de nombreuses années, comme il le sait fort bien. D'après toutes les projections que j'ai vues pour la prochaine décennie, nous pouvons nous attendre à un taux d'inflation qui sera au moins de cet ordre. Quand un gouvernement présente un budget dans lequel il prévoit de désindexer la

pension de sécurité de la vieillesse, nous présumons que c'est effectivement ce qu'il fera. Nous ne supposons pas que cette mesure restera en vigueur pendant seulement trois mois ni même 12 mois. Si le gouvernement annonce qu'il va prendre une telle mesure, nous sommes obligés de supposer qu'elle s'appliquera dans les prochaines années.

Ce que je tiens à souligner—simplement pour éclairer la lanterne du député, si c'est ce qu'il souhaite—en supposant que le taux d'inflation ne descendra pas en-dessous de 3 p. 100 et que le gouvernement ne changera pas de politique, même si j'espère le contraire et si mes collègues et moi allons faire notre possible pour obtenir l'élimination de cette mesure, c'est qu'il en coûtera à chaque personne âgée $1,447 au cours des cinq prochaines années. Voilà quel sera le résultat si le député et ses collègues ne changent pas d'avis. J'espère bien qu'ils reviendront sur leur décision.

M. Taylor: Vous dites «si».

M. Riis: Naturellement, je dis «si» ils ne changent pas d'avis . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. La période réservée aux questions et aux commentaires est terminée. Nous reprenons le débat.

[*Français*]

M. Léo Duguay (Saint-Boniface): Monsieur le Président, c'est un plaisir d'avoir l'occasion de prendre la parole pour discuter de la motion à l'étude. Je veux, en suivant les remarques du député de Bow River (M. Taylor), parler un peu du positif. On n'a parlé cet après-midi que de la peur.

Monsieur le Président, les mesures budgétaires proposées par le ministre des Finances (M. Wilson) respectent le principe de l'universalité de la pension de la sécurité de la vieillesse. Cela c'est du positif. Les prestations aux pensionnés qui vivent dans le besoin continueront à être pleinement indexées pour pallier la hausse du coût de la vie. Cela c'est du positif. Les prestations en provenance du supplément du revenu garanti en sus de celles versées aux anciens combattants seront majorées complètement contre les effets négatifs de l'inflation. Il ne faut pas ignorer non plus que la pension universelle de la sécurité de la vieillesse sera partiellement indexée.

Parlons du positif, monsieur le Président. Je me réjouis doublement cet après-midi d'avoir entendu moi-même l'assurance que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a donnée à cette Chambre: que le gouvernement examinera de très près la situation des Canadiens âgés qui dépendent largement du régime de pensions public afin de s'assurer que les prestations qui sont versées aux pensionnés seront suffisantes et sont majorées si les ressources le permettent. Cela c'est du positif. Et j'ai pensé que l'opposition aura au moins remarqué le positif qu'ils ont eu cet après-midi. Ceci permettrait aux personnes âgées de maintenir un niveau de vie où l'épanouissement et la sécurité iront de pair, quelque chose qu'ils n'ont pas encore vu.

Le gouvernement doit aussi être félicité pour avoir donné suite aux recommandations du Comité parlementaire spécial sur les invalides et les handicapés. Cela c'est du positif et quand on parle aux vieillards, au Canada, on devrait l'ajouter. En effet, quelque 185,000 personnes handicapées bénéficieront du changement apporté dans la définition des personnes handicapées donnant droit à une déduction imputable au revenu imposable. Une nouvelle définition a été élaborée afin de mieux répondre aux besoins spéciaux de tous les Canadiens victimes d'un handicap grave.

Monsieur le Président, en parlant encore du positif, on doit aussi féliciter le gouvernement pour les mesures législatives présentées par le ministre des Finances concernant la loi sur les normes des prestations de pension, lesquelles visent à améliorer les normes minimales des régimes privés de pensions qui sont du ressort du gouvernement fédéral.

Les changements annoncés permettront à un plus grand nombre de travailleurs d'adhérer à un régime de retraite et leur donneront le droit de participer à la gestion des fonds de pension. Désormais, les travailleurs pourront acquérir des droits de pension après deux années de participation au régime et leurs prestations seront transférables. Cela c'est du positif. De plus, ces régimes verseront des prestations au conjoint survivant et, en cas de rupture du mariage, les époux pourront se prévaloir du partage égal de la valeur des droits de pension. Enfin, les hommes et les femmes qui prennent leur retraite dans des conditions identiques toucheront, eux, les mêmes prestations.

Lorsqu'on ajoute à cette réforme l'amélioration des encouragements fiscaux à l'épargne-retraite que la hausse du plafonnement des déductions relatives à l'épargne-retraite va permettre, on peut affirmer que ces changements inciteront davantage les Canadiens à prévoir en vue de leur retraite et ainsi à se constituer un fonds de pension adéquat.

Le gouvernement progressiste conservateur nous a aussi donné l'assurance du maintien de son engagement à réformer le Régime de pensions du Canada, notamment la proposition visant à offrir une pension aux femmes au foyer.

[*Traduction*]

Je me félicite d'avoir l'occasion de donner mon avis sur la motion du député de Beaches (M. Young). Comme la motion parle d'engagements qui ont été pris pendant la campagne électorale, je suis heureux d'en profiter pour rappeler exactement ce que nous avons dit à l'époque et pour décrire ce que nous avons fait depuis. Nous voulons donner aux personnes âgées les moyens de préserver leur indépendance, leur vie privée et leur liberté. C'est ce qu'avait expliqué notre chef, le premier ministre (M. Mulroney), le 26 juillet 1984, dans une partie du programme du parti progressiste conservateur visant à réformer les régimes de pension publics et privés.

• (1720)

Je voudrais attirer l'attention des députés sur les objectifs globaux de notre politique: l'indépendance, le droit à la vie privée et la liberté. Il est encore plus important de souligner que, quand nous avons élaboré notre politique et quand nous l'avons exposée cet été pendant la campagne, nous avions souligné que le nouveau gouvernement allait arriver au pouvoir à un moment où les taux d'intérêt étaient élevés et la relance encore fragile. Dans ce contexte, nous avions prévu de prendre, au cours de notre mandat, des engagements qui viendraient compléter le programme national de renouveau économique de notre parti.

Les députés doivent comprendre qu'il faut juger les mesures et les décisions du gouvernement en tenant compte du déficit élevé, du fort taux de chômage et du fait que la relance reste fragile. Avec un déficit d'environ 35 milliards de dollars et un service de la dette qui coûte 22 milliards de dollars, la dette nationale constitue un fardeau dont on est obligé de tenir compte. Les personnes âgées nous ont dit qu'elles savaient à quel point ce budget était dur pour elles, mais elles comprennent aussi ce que je viens de dire. N'importe quel Canadien responsable devrait s'inquiéter quand son gouvernement consacre davantage d'argent au service de la dette qu'aux soins médicaux, aux pensions et aux transferts aux provinces au titre de la santé et du bien-être.

Les Canadiens qui apprennent que le gouvernement dépense plus pour le service de la dette que pour les soins médicaux et les pensions savent qu'il faut prendre des mesures. Une telle situation, si on ne s'attaquait pas au problème, limiterait davantage les possibilités de décisions des particuliers et la marge de manœuvre du gouvernement à long terme.

J'ai entendu, cet après-midi, la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) comparer la situation avec une amputation, en disant qu'elle ne voulait pas choisir entre l'amputation de la main et celle du bras. Permettez-moi de vous dire que les Canadiens comprennent qu'une amputation est toujours préférable à une mort lente et douloureuse. Selon moi, un gouvernement qui propose de juguler le déficit agit de manière responsable, sur le plan fiscal et social, parce qu'il comprend que l'inaction nous empêcherait, dans une certaine mesure, d'aider les personnes âgées par la suite. Nous savons que la diminution du déficit nous permettra de maintenir les mesures sociales.

La pire chose que nous pourrions faire pour les gens qui ont besoin de nos programmes sociaux serait de négliger le problème jusqu'à ce qu'il soit trop tard. En outre, je pense que tout Canadien qui en a les moyens doit faire sa part dans la diminution du déficit, puisqu'il profitera de la relance. Aucun Canadien, jeune ou vieux, favorisé ou pas, ne veut prendre la responsabilité de maintenir le taux de chômage à un niveau élevé. Je sais également que tous les Canadiens sont prêts à faire un effort pour accroître l'emploi et la productivité.

N'oublions pas qu'en décidant de modifier l'indexation tant en ce qui concerne les recettes que les dépenses, le gouvernement réussira à répartir le plus largement possible le fardeau de la réduction du déficit, tout en continuant à protéger les citoyens contre une hausse inattendue du taux d'inflation. Tout accroissement de l'inflation au-dessus de 3 p. 100 sera totalement compensé.

Le gouvernement a surtout tenu la promesse qu'il avait faite aux Canadiens pendant la campagne électorale à savoir que nous attribuerions nos ressources limitées aux plus nécessiteux. Les pensionnés dans le besoin demeurent protégés contre l'inflation. Nous avons maintenu l'indexation totale pour les bénéficiaires du supplément de revenu garanti et les prestations aux anciens combattants. Également, dès l'adoption de la loi, 85,000 veufs et veuves économiquement faibles âgés de 60 à 65 ans auront droit à l'allocation de conjoint. La majorité des bénéficiaires de ce projet de loi sont des femmes qui ont été financièrement dépendantes pendant la majeure partie sinon la totalité de leur vie. Il faut bien reconnaître que ces veuves comptent parmi les plus pauvres de nos concitoyens.

Pendant les brefs instants à ma disposition, j'ai essayé de parler de choses positives. Mais j'éprouve également des inquiétudes. Les députés ont été élus en septembre pour défendre les intérêts de leurs électeurs et faire part à la Chambre des préoccupations légitimes de ces derniers. Les Canadiens ont voté en faveur du changement en septembre mais je sais, pour avoir frappé à beaucoup de portes cet été, comme plusieurs de mes collègues, que les Canadiens souhaitaient également un changement d'attitude chez leurs représentants. Cet après-midi, nous avons vu un exemple d'attitude que je déplore. J'ai entendu le député de Beaches nous dire que nous allions devoir mener le plus dur combat de notre vie. Je trouve extrêmement inquiétant qu'un député ose nous dire que ses collègues et lui vont parcourir les rues du Canada pour semer la peur et la zizanie.

En se conduisant comme ils l'ont fait aujourd'hui et en déclarant ce que j'ai lu dans les journaux la semaine dernière, les députés d'en face ont semé la peur parmi les personnes âgées avec la même absence de scrupules que les aigrefins qui les dépouillent de leurs économies. J'ai entendu certains de ces députés parler de demander aux gens de signer des pétitions. Il n'incombe pas à un député de parcourir le pays pour dire aux gens de signer telle ou telle pétition pour forcer le gouvernement à annuler une décision qui leur est préjudiciable.

Des voix: C'est honteux!

M. Duguay: Le 4 septembre, les Canadiens ont exprimé leur confiance dans notre gouvernement. Les initiatives que nous prenons répondent à leurs attentes, puisqu'ils nous ont demandé clairement de remettre de l'ordre dans l'économie du pays. C'est ce que nous faisons. Les choses bougent et on en a bien des exemples. Depuis septembre, nous avons créé plus de 200,000 emplois dont 89,000 en avril seulement. Aujourd'hui, le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration présente son troisième rapport où il est question d'encourager les gens à l'esprit d'entreprise à venir au Canada, ce qui pourrait créer 200,000 emplois et entraîner des investissements supérieurs à 7 milliards de dollars. Nous avons pris des mesures, afin d'encourager les Canadiens à avoir confiance en leurs talents car, nous savons qu'ils les possèdent.

Ce que nos vis-à-vis disent aujourd'hui, c'est qu'il suffit d'alarmer suffisamment les personnes âgées pour leur faire signer des pétitions et obtenir que le gouvernement revienne à la position de l'ancien gouvernement, qui consiste à dépenser toujours plus en espérant que les choses iront mieux. Mais il faut bien préciser que cet argent supplémentaire qu'ils voulaient qu'on dépense venait des gens qu'ils disent maintenant vouloir protéger.

Les Canadiens sont disposés à assumer leur part des avantages que rapportera ce budget et des sacrifices qu'il impose. J'ai également reçu des appels de personnes âgées qui déploraient, bien sûr, que leurs pensions ne soient plus complètement indexées. En effet, tous les Canadiens ont émis des réserves, car après tout, ce budget les touche tous. Cependant, toutes les personnes âgées avec lesquelles je me suis entretenu ont fini par dire qu'elles comprennent que ce budget est pour le bien de tous les Canadiens et même si elles vont devoir contribuer à remédier à la situation financière difficile que l'ancien gouvernement nous a léguée, elles appuient ce budget de tout cœur.

Le président suppléant (M. Charest): Des questions ou des observations?

• (1730)

M. Boudria: Monsieur le Président, ma question porte sur certaines mesures contenues dans le budget, et notamment l'indexation des pensions de vieillesse. Il y a environ 6,000 personnes âgées dans ma circonscription qui vont toutes perdre $100 par an en raison du budget déplorable du gouvernement. Cela représente une perte globale de $60,000 pour les personnes âgées de ma circonscription. Le député peut-il nous dire si, à son avis, il est juste que Lawrence Hanigan et Roy McMurtry, deux perdants du parti conservateur, touchent des augmentations de traitement de $38,000 et de $22,000 par an respectivement, soit un total de $60,000 par an? Peut-il demander à son ministre d'annuler l'augmentation de traitement de ces deux personnes et de rétablir l'indexation des pensions de mes électeurs?

M. Duguay: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à cette question. Permettez-moi de dire au député qu'il y a également dans ma circonscription un grand nombre de personnes du troisième âge. La plupart d'entre elles comprennent le sens du terme «perdre». Comme le député vient d'arriver, il n'a peut-être pas entendu ce que j'ai dit plus tôt au sujet de la crainte que l'on cherche à susciter parmi les Canadiens du troisième âge. Je voudrais lui parler de la peur qu'il vient d'essayer de faire naître chez les gens. Lorsqu'on parle de perdre quelque chose, il s'agit d'une chose que l'on possède déjà. Il parle d'augmentations cumulatives qui se seraient ajoutées si l'on avait maintenu la pleine indexation. Aucune personne du troisième âge ne va perdre d'argent par rapport à ce qu'elle touche actuellement. Les pensionnés vont toucher plus qu'auparavant. Simplement, leur pension ne sera pas pleinement indexée comme prévu.

M. Boudria: De quelle école d'économie ce principe vient-il?

M. Duguay: Vos prévisions font penser à celles du Club de Rome, dans les années 1970, où l'on a utilisé des graphiques de population et étudié les approvisionnements en denrées alimentaires pour en arriver à la conclusion qu'il n'y aurait bientôt plus rien à manger sur la planète. Voilà le genre de crainte qu'il cherche à susciter parmi les personnes du troisième âge et il devrait, en tant que député, faire preuve de plus de sérieux.

M. Boudria: Monsieur le Président, le député nie-t-il que les personnes âgées du Canada vont perdre $100 par an en dollars constants, corrigés de l'inflation? S'il le nie, va-t-il déposer des statistiques prouvant le contraire? A part lui, tout le monde, y compris les députés de l'arrière-ban de son propre caucus, l'admet. Si lui ne l'admet pas, peut-être pourrait-il nous montrer par quel calcul il arrive à déterminer que mes électeurs et les siens ne vont pas perdre $100 chacun en dollars constants à la suite de ce budget désastreux?

M. Duguay: Monsieur le Président, il doit être bien clair que si un député doit parler de valeur future du dollar en termes constants et corrigée de l'inflation, il lui est tout aussi impossible qu'à moi de donner des chiffres réels concernant l'avenir.

M. Parry: Monsieur le Président, pour répondre au député de Saint-Boniface (M. Duguay), j'aimerais qu'il se penche sur des chiffres qui expriment des pertes parfaitement réelles. En tant que député, il lui est facile de dire que les pertes subies par les pensionnés canadiens sont abstraites. Il ne touchera pas sa pension de vieillesse avant vingt-cinq ou trente ans. Il lui est donc plus facile de parler de pertes éventuelles que pour les pensionnés qui subiront prochainement un manque à gagner. La désindexation va priver tous les pensionnés canadiens de $100 en 1986 et en 1987, puis de $205 en 1988.

Une voix: S'ils survivent.

M. Parry: J'entends un député dire «s'ils survivent». J'espère que le parti conservateur prend ce problème plus au sérieux. Le manque à gagner sera de $315 en 1988, de $423 en 1989 et de $553 en 1990, car tout comme les intérêts composés s'accumulent, il faut calculer de la même façon les pertes subies en raison d'une hausse qui ne sera pas aussi élevée que prévue.

Le député accuse les collègues de mon parti de répandre la terreur. Il fait ensuite état d'une étude du Club de Rome selon laquelle la planète connaîtra une famine. Bien que cette perspective ne s'applique pas aux personnes âgées du Canada en particulier, il sait combien il est facile de citer hors contexte les propos tenus à la Chambre. Les personnes âgées lui ont-elles dit qu'elles étaient prêtes à supporter ces réductions? Contrairement au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), est-il capable de désigner une seule association de personnes âgées qui estime que ses membres appuient ces mesures et veulent bien en faire les frais?

M. Duguay: Monsieur le Président, c'est la troisième fois qu'un député de son parti donne lecture des mêmes chiffres. Nous les avons déjà entendus.

M. Boudria: Vous n'avez pas compris la première fois.

M. Duguay: Ces chiffres proposent d'autres réductions fondées sur les projections qu'ils ont faites. Ils semblent oublier qu'un budget est présenté chaque année à la Chambre, comme l'a rappelé le député de Bow River (M. Taylor). Ils semblent aussi oublier que, le 1er janvier 1986, un impôt minimal sera prélevé.

Je suis d'avis que les députés servent mieux les intérêts de leurs électeurs lorsqu'ils situent ces questions dans un contexte global et non une par une, ce qui est une façon de faire croire aux personnes âgées qu'elles devront supporter la lutte contre le déficit. En réalité, non seulement les personnes âgées, mais tous les Canadiens ont été invités à faire leur part pour maintenir ces avantages que les Canadiens considèrent comme acquis. Si les personnes âgées avaient le choix entre cette petite réduction de leur pension . . .

M. Boudria: Je croyais vous avoir entendu dire il y a une minute que l'on n'avait procédé à aucune réduction.

M. Duguay: Au fil des ans, les personnes âgées ont acquis beaucoup de sagesse. Elles savent que le gouvernement du Canada leur procure des prestations de bien-être et verse des paiements de transfert pour d'autres services qui leur sont utiles. On leur demande de faire leur part pour le mieux-être de leur pays et j'espère qu'elles ne se laisseront pas berner par les épouvantails qu'on agite ici à la Chambre et dans la presse.

[*Français*]

M. Harvey: Il est très reposant, monsieur le Président, d'écouter un de nos collègues, en particulier celui de Saint-Boniface (M. Duguay) qui a certainement lu le discours du budget en détail, au moins la partie qui nous concerne. Je trouve très malheureux, monsieur le Président, et c'est très grave ce qui se passe actuellement du côté de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique, en particulier aussi, de profiter de la situation des personnes âgées pour nous faire revivre la période de la campagne électorale où on avait semé la panique chez les personnes âgées. Ces dernières avaient l'impression que l'arrivée au pouvoir du parti progressiste conservateur allait être une période de coupure au niveau des pensions de vieillesse.

M. Boudria: Elles avaient raison!

M. Harvey: Et ce n'est pas ce qui s'est produit. Ce qu'il faut dire aux personnes âgées, c'est que si le contrôle du déficit gouvernemental n'est pas bien amorcé, ce sont tous les programmes sociaux qui en écoperont, et les personnes âgées sont une catégorie de citoyens qui ne seront pas pénalisés par le budget qui vient d'être déposé. Au contraire! Le contrôle du déficit doit être fait au niveau des 400 sociétés de la Couronne qui ont été créées par les libéraux et qui ont été mal gérées. C'est à ce niveau-là que le gouvernement veut intervenir. Je suis persuadé, monsieur le Président, que ce qui se passe actuellement c'est très sérieux parce qu'on enlève toute rationalité au discours budgétaire. Et si c'était possible, ces gens-là se rendraient jusqu'à l'an 2000 en termes de prévisions. C'est très grave! Personne ne peut prévoir le taux d'inflation dans les années 1988, 1989 et 1990. Ce qu'il faut dire aux personnes âgées, c'est que leurs pensions vont continuer d'être augmentées graduellement contrairement aux secteurs les plus restrictifs qui sont les dépenses gouvernementales.

Le président suppléant (M. Charest): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. L'honorable député de Saint-Jacques (M. Guilbault) a la parole.

• (1740)

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, il me fait plaisir moi aussi d'apporter ma modeste contribution au débat aujourd'hui sur cette journée d'opposition, et je veux commencer par féliciter le député de Beaches (M. Young) d'avoir présenté cette motion puisqu'elle nous permet de continuer le débat sur ce sujet en cette Chambre. Ce que nos amis d'en face n'ont pas l'air de comprendre, monsieur le Président, c'est que le débat sur la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse est rendu à l'extérieur de la Chambre des communes et quoi que l'on dise ici, on ne peut ouvrir un journal, écouter une station de radio ou un poste de télévision sans entendre des commentaires de groupes qui sont indignés par le traitement que les personnes âgées ont subi dans ce budget. Aussi la motion du député de Beaches nous permet de faire en cette Chambre ce que tout le monde fait présentement à travers le pays.

Monsieur le Président, le budget qui est devant nous est un budget, à mon avis, injuste et immoral dans le traitement qu'il donne aux personnes âgées. Lorsque j'entendais, il y a quelques instants, le député de Saint-Boniface (M. Duguay) nous dire qu'en discutant du sujet aujourd'hui nous tentons de semer la peur, eh bien, je lui dis qu'il est dépassé parce que la peur, les personnes âgées ne l'ont plus maintenant. Peut-être les personnes âgées pouvaient-elles avoir peur du budget avant la présentation du budget? Maintenant, il est trop tard pour avoir peur, le mal est avec nous et les personnes âgées vont souffrir. Ce n'est plus le temps d'avoir peur. C'est le temps de gémir et de se défendre! Alors n'accusez pas le parti libéral du Canada de semer la peur! Les personnes âgées savent très bien ce qui leur arrive. Lisez partout! Allez dans vos circonscriptions! Déjà certains d'entre vous, messieurs les conservateurs, étaient présents dans le journal, ce matin, pour dire ce que leurs commettants âgés leur avaient transmis comme message. Les personnes âgées réalisent déjà qu'elles vont perdre de l'argent et . . . d'entendre le député qui m'a précédé aller faire croire que les personnes ne perdront pas d'argent. Pourtant, c'est simple comme bonjour, on enlève 3 p. 100 à l'indexation l'année prochaine. Tout le monde sait que l'inflation va être présente. C'est évident qu'une personne va perdre du pouvoir d'achat. C'est clair et net!

Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) parle, d'après ses calculs, d'un pouvoir d'achat d'une personne âgée qui sera diminué cumulativement au cours des prochaines années au rythme de $1,447. C'est drôle mais c'est presqu'une coïncidence que la presse canadienne, qui a fait ses propres calculs, en arrive à la conclusion que la perte en pouvoir d'achat d'une personne âgée au cours des cinq prochaines années s'élèvera à $1,500. Cela, ce n'est pas le parti libéral qui le dit, ce n'est pas le Nouveau parti démocratique, c'est la presse canadienne qui a fait ses propres calculs. Et si les députés d'en face faisaient leurs calculs, ils en arriveraient à des chiffres qui seraient très près de ceux-ci.

Et la presse canadienne a pris comme hypothèse pour en arriver à son chiffre de $1,500 que l'inflation ne serait au cours des prochaines années que de 4 p. 100. Or, nous savons tous qu'il est possible, qu'il est malheureusement même probable que l'inflation soit de plus de 4 p. 100. C'est donc dire que les personnes âgées subissent un traitement immoral, je le répète, et injuste. Ce que nous trouvons injuste c'est que le gouvernement demande à ceux d'entre nous dans la société canadienne qui sont les plus pauvres et les plus démunis de contribuer à la réduction du déficit. Que le gouvernement nous dise qu'il faille réduire le déficit, je pense que tout le monde est d'accord non seulement à la Chambre mais à travers le pays tout entier. Je voudrais bien voir le gouvernement réussir à convaincre les personnes âgées, celles qui sont dans la plus noire nécessité, qu'il leur revient à elles de contribuer à la réduction du déficit. Et c'est à cela que nous nous opposons. C'est à cela qu'un nombre grandissant d'organismes sociaux à travers le pays s'opposent. Ce n'est pas à la responsabilité fiscal du gouvernement, c'est à la mauvaise façon dont s'y prend le gouvernement pour régler le problème du déficit.

[*Traduction*]

La responsabilité fiscale est une vertu. Nous sommes d'accord là-dessus. Ce n'est pas un vice. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) semble s'être transformé en ministre des Finances cet après-midi pour nous dire que nous devons maîtriser le déficit, ce dont nous convenons tous d'ailleurs. Là où nous ne sommes pas d'accord, nous de l'opposition et beaucoup d'autres, non seulement les 40 députés libéraux et les 30 néo-démocrates, mais des milliers et des milliers de gens, c'est lorsque le gouvernement demande aux plus démunis de contribuer à abaisser le déficit. Ce n'est pas correct. Nous n'en avons pas contre l'objectif, le but visé, mais bien contre le moyen, la façon de l'atteindre et cela, d'autant plus que le gouvernement vient de faire un cadeau de deux milliards et demi de dollars aux multinationales pétrolières par le biais de l'Accord de l'Ouest. Comment le gouvernement peut-il à la fois faire cela et demander aux gens qui arrivent à peine à joindre les deux bouts d'aider les riches et de contribuer à réduire le déficit?

[*Français*]

Quand on fait un cadeau à un petit nombre de personnes au Canada, les statistiques démontrent que 4 p. 100 des Canadiens seulement touchent environ 75 p. 100 du gain en capital qui se fait dans une année au Canada. Quand on leur donne un congé d'impôt sur le gain en capital, sans leur demander de remplir aucune condition, sans les obliger à ce que cet impôt qu'ils sauveront soit investi pour créer des emplois, sans leur demander en aucune façon de pouvoir démontrer que ce paradis fiscal servira aux meilleurs intérêts du pays, eh bien moi je dis que lorsqu'on fait cela, on ne peut pas en même temps demander aux gens qui sont les plus démunis de contribuer.

Et pourtant, le parti progressiste conservateur le sait très bien. Au cours des dernières élections . . . j'ai un document entre les mains qui provient du parti progressiste conservateur et qui donne le résumé . . . c'est un communiqué de presse à l'issue d'une réunion du caucus conservateur tenue le 26 juillet 1984 à Sherbrooke . . . Non seulement faisait-on la promesse de rétablir la pleine indexation au coût de la vie des pensions de vieillesse, à partir de janvier 1985; non seulement cela, mais en première page, je citerai un paragraphe qui démontre clairement que le parti progressiste conservateur comprenait ceux dans notre société qui ont le plus de difficulté. Et je cite seulement trois lignes: «Les statistiques récentes nous démontrent que plus de 60 p. 100 des femmes et plus de 40 p. 100 des hommes seuls de 65 ans ou plus ont un revenu inférieur au seuil de la pauvreté.»

C'est en pleine connaissance de cause que le parti progressiste conservateur a décidé de s'attaquer à ceux dans notre société qui ont le moins les moyens de se défendre. Et c'est un geste qui en soi est lâche et mal avisé.

[*Traduction*]

On avait notamment promis que ce budget allait être dur et juste. Voilà au moins une promesse qui a été tenue, mais elle l'a été de travers. Le budget est dur pour les pauvres et juste pour les riches. C'est une chose que nous jugeons inacceptable de ce côté-ci de la Chambre. Nous ne l'accepterons pas et nous allons nous y opposer longtemps. Le gouvernement finira par se rendre compte que nous ne sommes pas les seuls à lutter contre ce budget. Nous nous faisons, sur le parquet de la Chambre des communes, l'écho de ce qui se dit dans les rues de nos villes et villages. Le gouvernement actuel n'a pas tenu compte des difficultés de nos personnes âgées.

Le gouvernement demande un sacrifice que nos aînés n'ont pas les moyens de faire. Voilà le problème auquel les conservateurs devront faire face. Je suis heureux de voir que le ministre des Finances (M. Wilson) a commencé à faire preuve de souplesse. Je me réjouis de l'entendre dire qu'il pourrait faire quelque chose si les conditions financières s'améliorent. Il serait bien avisé de le faire, car il n'a aucune idée pour le moment de l'ampleur que ce mouvement de protestation pourrait prendre dans tout le pays.

Nous ne voulons pas effrayer les personnes âgées. Nous ne faisons qu'exposer ici, de leur part, le message qu'elles nous ont adressé. Ce n'est pas uniquement à nous qu'elles adressent ce message, mais aussi aux députés conservateurs. Elles l'adressent probablement aussi à l'unique député indépendant que nous comptions à la Chambre.

Permettez-moi de vous dire ce qui se passe dans les rangs des conservateurs. J'ai lu en manchette dans les journaux de ce matin que les députés conservateurs d'arrière-ban s'opposaient au cabinet au chapitre des pensions. Je me permettrai de citer un député très respecté du parti conservateur, l'ancien ministre de la Défense nationale, le député de Victoria (M. McKinnon). Il aurait déclaré que les personnes âgées «n'apprécient pas» la désindexation partielle et qu'il aimerait bien connaître celles qui, au dire du ministre des Finances, «n'y voient pas d'inconvénient ou semblent l'approuver». Il ajoute qu'il ne fallait pas prendre les personnes âgées pour des imbéciles et qu'elles savent très bien que, si l'inflation est de 4 p. 100 par exemple, les prestations de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti accordé aux pensionnés les plus démunis n'augmenteront pas de 4 p. 100. Il a également ajouté que le gouvernement ne lui avait pas prouvé qu'il s'imposait d'économiser dans ce domaine, et il a renchéri:

• (1750)

J'ai un parti pris à ce sujet, mais je me réjouis du fait qu'il nous reste encore quelques mois pour revenir à la raison.

Je pense que c'est juste et que, compte tenu de l'ouverture d'esprit manifestée par le ministre des Finances, il se pourrait que le gouvernement revienne à la raison. Le député de Victoria n'est pas le seul à avoir abordé la question sans embages. Un député très différent, en ce sens qu'il est nouvellement venu parmi nous et qu'il ne bénéficie pas de l'expérience du député de Victoria, le député de York-Est (M. Redway), a déclaré ceci:

Mon bureau de circonscription a reçu plus d'appels de personnes âgées à ce sujet qu'il n'en avait reçu pour quelque autre question . . . depuis que je suis député.

C'est suffisamment clair. Je comprends la situation des députés gouvernementaux. Je l'ai vécue pendant des années. Je sais qu'il n'est pas facile de critiquer le gouvernement. J'en suis conscient. Mais, pour l'amour de Dieu, ne pourraient-ils pas en parler lors des réunions du caucus conservateur? Dans ce genre de réunion, tout peut être dit, les députés peuvent faire valoir leur point de vue. Ils peuvent réclamer au ministre des Finances des mesures au sujet des plaintes qu'ils reçoivent des pensionnés de leur circonscription. Je suis heureux de voir que quelques conservateurs ont eu le courage de faire ces remarques en public. Peut-être se rendent-ils compte que les discussions à huis-clos ne suffisent pas. Pour nos personnes âgées, je

suis heureux que ces députés se soient exprimés. S'ils ne l'avaient pas fait, les gens auraient pensé que tous les députés conservateurs estiment qu'il est juste de désindexer les pensions. Ce ne serait pas une bonne chose. J'aime mieux que quelques-uns soient réélus la prochaine fois; peut-être pas autant que lors de la dernière élection, mais quelques-uns.

[*Français*]

Maintenant, monsieur le Président, il n'y a pas seulement des députés, je le disais tantôt, qui s'opposent à ces mesures sauvages, s'attaquant aux personnes âgées et surtout à celles qui sont le plus dans le besoin. Qu'une chose soit claire, ce n'est pas quand le président de banque verra sa pension de vieillesse désindexée que cela nous dérangera, ce n'est pas quand M. Trudeau, l'ancien premier ministre, qui maintenant reçoit la pension de sécurité de la vieillesse, se verra coupé de l'indexation que cela nous dérangera, ce qui nous inquiète, c'est le cas des personnes qui reçoivent le supplément de revenu garanti, c'est-à-dire des personnes qui n'ont aucun autre revenu et qui pour la plupart se retrouvent sous le seuil de la pauvreté. C'est cela qui nous dérange et c'est cela qui dérange de plus en plus de gens à travers le pays.

Ce matin, on lisait que certains groupes s'attaquaient aux mesures du budget en ce qui concerne les personnes âgées, et les groupes comprennent le Comité d'action sur le statut de la femme, un organisme quand même respecté au pays, le Conseil national du bien-être social, l'Organisation nationale antipauvreté, le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, le Conseil canadien du développement social, tous ces organismes s'opposent aux mesures qui ont été mises de l'avant dans le budget pour réduire l'indexation des personnes dans le besoin.

Ces gens-là, et je cite ce qu'ils ont dit: «Les revenus des plus démunis et vulnérables parmi la population âgée seront réduits avec le temps.» Ils ont compris cela, eux; ils ont compris que les revenus des personnes âgées seraient réduits, et je ne peux que répéter avec le plus de sérieux ce qui peut sembler être une bravade de la part d'un parti politique qui ne comprend que 40 députés en cette Chambre, mais laissez-moi vous dire que nous n'aurons trêve de combattre que le jour où le ministre des Finances (M. Wilson) aura décidé d'apporter des changements à ce budget. Je veux que cet avis soit clair, net, sans équivoque.

[*Traduction*]

Nous ne jetterons pas l'éponge tant que le ministre des Finances ne fera rien pour rectifier ce que nous considérons, et que des milliers de gens considèrent eux aussi, comme une injustice des plus flagrantes. Les 40 libéraux et les 30 néo-démocrates des Communes ne seront pas les seuls à lutter, car des milliers de gens sont d'accord avec nous. Nous ne faisons que répéter ce qu'ils nous disent. Je vois que le secrétaire parlementaire fait un signe de la tête.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Je vous dirai ce que j'entends quant à moi.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Peut-être bien, peut-être bien. Je voudrais aussi parler d'un autre aspect du budget. Selon la presse et différentes études effectuées sur le budget, quelque 750,000 personnes vivront dorénavant en-deça du seuil de la pauvreté à cause de la désindexation. Nous combattrons aussi contre cette mesure. Je répète que nous lutterons jusqu'au bout. Les députés du côté du gouvernement seront probablement surpris de l'énergie que nous déploierons pour gagner cette cause.

[*Français*]

Ce qui m'a surpris cet après-midi, lorsque j'ai écouté le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), c'est de voir que, probablement par solidarité ministérielle, on a pu remarquer chez lui un changement d'attitude qui est surprenant. Alors que traditionnellement tous les ministres de la Santé nationale et du Bien-être social se sont faits les défenseurs des plus pauvres dans la société, des personnes âgées qui ont le supplément de revenu garanti, cet après-midi, il tenait le discours d'un ministre des Finances qui a le mandat de contrôler le déficit. C'est le discours qu'il tenait. Il était surprenant de l'entendre nous dire que pour garantir des prestations aux personnes âgées dans 15 ou 20 ans, il fallait réduire les prestations aux plus démunis aujourd'hui. Étrange!

M. Boudria: Honteux!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Oui, honteux! «Shame», comme on le dit ici en anglais.

Autrefois, tous les ministres de la Santé nationale et du Bien-être social . . . et même avant le budget, lui-même était reconnu comme un défenseur, un champion des déshérités. Je suis certain qu'en raison de la solidarité ministérielle il a certaines difficultés à exprimer son point de vue clairement en public, et je le reconnais, mais j'espère et je suppose que déjà il est en communication avec le ministre des Finances afin que cette situation soit changée.

Il ne faudrait pas que nous en revenions à l'ancien système où les pensions de sécurité de la vieillesse étaient occasionnellement augmentées par le parti au pouvoir. C'était une forme de chantage, les personnes âgées ne savaient jamais si leur pension allait être augmentée. Depuis 1976, avec l'indexation, c'est un processus régulier que les personnes âgées peuvent prévoir et qui était nécessaire dans notre société, et c'est pour cela que le parti que je représente . . .

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demandais si le leader suppléant de l'opposition officielle voulait poursuivre le débat sur cette motion, compte tenu du fait qu'il n'y a pas un seul député du parti qui l'a proposée à la Chambre.

M. Mazankowski: C'est le NPD.

M. Dick: C'est le Nouveau parti démocratique. Il n'a pas un seul député à la Chambre.

Le président suppléant (M. Charest): Ce rappel au Règlement est antiréglementaire.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je répondrai brièvement à cela. Nous ne sommes pas là pour donner notre appui au Nouveau parti démocratique ni au parti conservateur. Nous sommes là pour aider les personnes âgées et les pauvres qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins. C'est tout ce que nous essayons de faire. Je me fiche pas mal de savoir qui est à la Chambre. Je sais pour quoi je me bats.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu de l'article 62(11) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées et la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 6 juin 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale) propose: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer au débat de troisième lecture d'un projet de loi auquel nous avons consacré beaucoup de temps depuis six mois. Selon moi, il convient de rappeler que le ministre avait bravement prédit en décembre que nous aurions terminé tout cela en janvier. Nous sommes maintenant presque à la mi-juin et nous avons une dernière occasion d'essayer de convaincre le gouvernement qu'il faudrait revoir sérieusement bon nombre des objectifs qu'il s'est fixés.

Même si cette mesure sur Investissement Canada n'a peut-être pas ameuté l'opinion publique depuis deux ou trois mois, je prédis qu'au cours des années à venir, elle revêtira de plus en plus d'importance aux yeux du public, qu'elle causera bien des inquiétudes aux Canadiens et que les conséquences des décisions prises par le gouvernement seront aussi dévastatrices et désastreuses pour bon nombre de Canadiens ordinaires que les mesures annoncées dans le dernier budget. Malheureusement, trop de Canadiens devront subir les conséquences de ce projet de loi. Cela ne restera pas dans l'abstrait.

Le gouvernement a beaucoup parlé d'emplois. Il a dit que son principal objectif consistait à changer la façon dont les investissements étrangers se font au Canada. Je n'ai rien à redire à cet objectif tout à fait fondamental et important, car ce fut aussi notre préoccupation au cours de l'étude de cette mesure. Nous nous inquiétons tout autant, cependant, des emplois des Canadiens et de tous les emplois qui disparaîtront à cause des mesures prises par le gouvernement par l'entremise d'Investissement Canada. Nous nous inquiétons de toutes les localités qui deviendront des villes fantômes et des industries qui vont perdre leurs avantages technologiques. Nous nous inquiétons de la façon dont les capitaux seront utilisés, non pas pour produire des emplois, mais simplement pour fournir un avantage injuste à certains.

Ces derniers mois, nous avons constaté que le projet de loi à l'étude représente en réalité une perspective idéologique étroite selon laquelle le Canada est en rapport de dépendance continentale avec les États-Unis. S'il y a une chose qui nous a exaspérés dans les observations de bon nombre de députés conservateurs, c'est leur manque de confiance dans le Canada. Ils ont dit que nous devions compter sur des étrangers pour amorcer notre renouveau économique et miser sur leur capacité d'investir au Canada plutôt que sur la nôtre.

Fait à noter, ils ont refusé un certain nombre d'amendements que nous avions présentés en vue de faire d'Investissement Canada un organisme qui favoriserait vraiment l'investissement par des Canadiens. Ces amendements ont été rejetés parce que, comme nous l'avons vu dans le discours prononcé par le premier ministre (M. Mulroney) à New York il y a plusieurs mois, les ministériels veulent avant tout aller bien humblement demander l'aide des dirigeants des sociétés multinationales. Il est épouvantable qu'un nouveau gouvernement admette qu'il doit compter sur des étrangers pour amorcer notre renouveau économique. Le gouvernement semble croire dur comme fer que tout peut se régler par la sorcellerie et que, si tous les députés conservateurs forment un cercle et répètent des paroles magiques assez longtemps et avec assez de ferveur, cela favorisera la croissance économique et entraînera une sorte d'osmose mystique.

Je voudrais mentionner à titre d'exemple une contradiction flagrante dans le projet de loi entre deux ensembles de principes économiques. Le gouvernement a bel et bien dit qu'il voulait libéraliser les échanges au Canada et qu'il tenait à donner l'occasion aux Canadiens de créer plus de débouchés pour leurs produits. A mon avis, il serait tout à fait raisonnable et utile d'examiner cette question, mais si le gouvernement veut vraiment libéraliser les échanges, il devrait d'abord repenser sérieusement ce qu'il compte faire au juste par l'entremise d'Investissement Canada. Ce que nous voyons en fait, c'est s'effriter la capacité des entreprises canadiennes de rivaliser efficacement sur un marché international plus libre. S'il y a un message qui s'est dégagé nettement du débat de cette mesure, c'est qu'il faut donner à nos entreprises une chance de réussir dans ce monde nouveau et hautement concurrentiel. En réalité, si le projet de loi est adopté, cette capacité s'effritera, sera réduite, voire anéantie.

• (1110)

J'ai bien peur que si nous nous orientons sur plusieurs fronts à la fois vers cette fameuse politique de la porte ouverte sans pouvoir décider ce que doivent être le comportement et l'attitude des filiales canadiennes, nous n'en venions à paralyser notre économie qui sera incapable de trouver des débouchés internationaux. Laissez-moi préciser ma pensée. Le Canada compte environ 16,500 grosses sociétés, dont environ 10,000 appartiennent à des intérêts étrangers. Ce taux de propriété étrangère est le plus élevé au monde. Si nous nous acheminons vers une certaine forme de libre-échange sur le marché continental ou international, même si les négociations du GATT devaient aboutir à une nouvelle réduction d'ici à 1987, bon

nombre de ces filiales verront leur marge de manœuvre sensiblement diminuer.

Les entrepreneurs canadiens inspirent beaucoup de confiance au parti libéral. Mais il importe de prêter une attention particulière au témoignage que le Pr Glen Williams de l'Université Carleton a rendu au comité. Il nous a dit qu'à l'encontre des modèles économiques bien faits d'un économiste continental, quand on étudie le rendement et le comportement des entreprises canadiennes appartenant à des étrangers, on constate que divers obstacles majeurs d'ordre institutionnel et structurel les empêchent d'agir de manière aussi rentable et avantageuse que les entreprises canadiennes dirigées par des Canadiens.

A titre d'exemple, les filiales canadiennes de sociétés étrangères importent près de cinq fois plus que les entreprises nationales, même quand il s'agit de matières premières. Autrement dit, le siège social oblige les filiales à acheter de la société mère, peu importe que le prix soit plus avantageux ailleurs ou que l'entreprise soit plus efficace ou plus productive. C'est ainsi que nos sociétés finissent par moins produire. Dans des domaines comme l'informatique, l'outillage industriel et les services, nous constatons que la plupart des filiales canadiennes de sociétés étrangères préfèrent faire à l'étranger des achats beaucoup plus fréquents et beaucoup plus volumineux que les sociétés appartenant à des Canadiens.

Je dois dire, monsieur le Président, que si les filiales de sociétés étrangères achetaient autant d'outillage et de fournitures au Canada que nos sociétés nationales, nous aurions pu créer quelque 300,000 emplois de plus que nous ne l'avons fait l'an dernier au Canada. L'obligation faite aux filiales canadiennes de sociétés étrangères d'importer un si grand nombre de produits nous a coûté au cours de l'année dernière seulement quelque 300,000 emplois qui ont été supprimés ou que nous n'avons pu créer. Le ministre aime répéter que la perfection n'est pas de ce monde et que nous n'assisterons pas à un renversement complet. Toutefois, j'insiste pour dire qu'à force de compter autant sur des entreprises étrangères, notre économie s'appauvrit à leur profit.

D'autre part, dois-je signaler que notre balance des paiements constitue l'un des grands problèmes économiques du Canada. Celui-ci a de graves répercussions sur le taux de notre dollar et sur notre situation financière internationale. L'an dernier, les filiales canadiennes de sociétés étrangères ont privé notre économie de quelque 24 milliards de dollars, ce qui représente environ 30 p. 100 de leurs ventes. Par contre, les sorties de capitaux provenant de sociétés nationales ne s'élevaient qu'à 5 milliards de dollars, soit près de 8 p. 100 de leurs ventes. Par conséquent, notre dépendance excessive à l'égard de la propriété étrangère provoque une fuite énorme de capitaux.

Je veux dire par là que bien que le gouvernement souhaite libéraliser les échanges et accroître la capacité de concurrence des Canadiens, il maintient, que dis-je, il accentue, au moyen du projet de loi à l'étude, les obstacles contre lesquels doivent lutter nos sociétés nationales à l'échelle internationale. Ce n'est pas aux compagnies canadiennes que l'on confie le mandat de fabrication des produits mondiaux. Ce n'est pas elles qui profitent de la recherche et du développement. Elles dépendent beaucoup plus des importations et des ventes. Comme l'a aussi précisé le Pr Williams, elles sont sujettes à certaines fantaisies et à certains caprices des sociétés mères.

• (1115)

Prenons, par exemple, ce qui s'est passé avec la Canadian General Electric ces mois derniers. Le bilan des dividendes ne satisfaisait pas les actionnaires des nouveaux propriétaires de la compagnie General Electric installée aux États-Unis, et le président de la compagnie, aux États-Unis, a ordonné un dépouillement des dividendes et des avoirs de la Canadian General Electric pour consolider le bilan de la société basée aux États-Unis. En quoi cela a-t-il développé la capacité de la Canadian General Electric d'accroître ses débouchés à l'exportation et de développer les possibilités de création d'emplois au Canada? En rien du tout. En fait, cela a considérablement freiné son aptitude à le faire.

Au cours des débats à la Chambre et au comité, le ministre s'est complu à décrire les députés de l'opposition comme des gens qui ont peur du monde extérieur. Il faudrait qu'il arrête de prétendre que sa propre recette de dépendance à l'égard de notre continent et de sujétion aux décisions d'autrui constituent une nouvelle, audacieuse et courageuse percée dans l'ordre économique. A mon avis, c'est lui le fanfaron, et il n'a pas appris à respecter la procédure parlementaire correcte dans les travaux du Parlement et des comités.

Le ministre n'était même pas disposé à considérer des amendements constructifs qui renforceraient ce projet de loi, des amendements qui iraient dans le sens des objectifs en les améliorant. C'est probablement le comportement le plus méprisant dont j'aie été témoin depuis bien longtemps de la part d'un ministre. Ce n'est que par inadvertance totale et par erreur de calcul que les députés de l'opposition nous ont laissé passer un amendement majeur que le ministre s'était contenté de considérer comme un parasite. C'est un amendement qui apportera une protection au domaine de l'immobilier.

On a prouvé au comité, comme le ministre le saurait s'il avait pris la peine de lire le compte rendu, que l'exemption concernant les transactions immobilières était l'une des choses qui avaient déclenché les grands ravages immobiliers de Toronto et qui risquaient d'entraîner d'autres formes de magouille financière du genre de l'affaire Seaway et Greymac, où des gens se servaient de compagnies étrangères numérotées et basées au Liechtenstein non tenues aux avis d'investissement.

Nous avons proposé un amendement pour supprimer cette astuce et rendre obligatoires l'examen et l'avis d'investissement dans l'immobilier pour les compagnies étrangères. Heureusement, grâce aux députés d'en face qui ont laissé échapper la balle, cette disposition va désormais figurer dans la Loi sur Investissement Canada. Ce n'est pas parce que le gouvernement a manifesté le moindre intérêt, la moindre ouverture ou la moindre sensibilité à l'égard de cette question, mais uniquement grâce à la persévérance de l'opposition que cette mesure est passée.

Depuis, un certain nombre de commentateurs ont remercié le ciel de l'existence de cette modification, car les chiffres du budget qui concernent l'exemption pour gains en capital et les propositions de taxes de vente de 6 p. 100 sur les matériaux ne serviront qu'à accroître les risques des locataires. Nous avons proposé un amendement pour les protéger.

Nous assistons à un nouvel exemple de camouflage conservateur. Les députés conservateurs disent que la relance économique du Canada va dépendre entièrement des décisions de personnes qui vivent à l'étranger, et ils prétendent que c'est là le nouvel esprit d'entreprise qui va se développer au Canada. C'est un renversement complet. C'est le monde à l'envers, comme on l'a vu d'ailleurs dans d'autres aspects du budget.

Toutes sortes de groupes sont venus témoigner au comité, y compris la société Nova, McMillan, Binch et le Congrès du travail du Canada. Ils nous ont tous dit, alors que nous nous aventurons dans un nouvel environnement international, qu'ils avaient de sérieux doutes sur la capacité des compagnies canadiennes de produire et de réagir à une nouvelle concurrence, et qu'ils pensaient qu'il fallait rectifier le tir.

• (1120)

La situation paraît encore plus ironique lorsqu'on examine le budget. Celui-ci contient l'une des pires ironies dont le Parlement ait jamais été témoin. En voulant modifier les prestations de retraite, le gouvernement est en train de brader toutes les caisses de retraite du Canada. Afin d'inciter ces caisses à investir dans la petite entreprise, il a supprimé tous les obstacles de telle sorte que 30 milliards de dollars de fonds de retraite pourront être investis dans la propriété étrangère. Avec l'exemption de gains en capital, cela veut dire que les Canadiens pourront désormais investir dans l'immobilier en Floride, l'art suisse ou les montres chinoises. Tout le budget a pour effet d'encourager une fuite de capitaux hors du Canada. Et, pourtant, d'après le ministre, le renouveau économique va reposer sur les investissements étrangers faits au Canada.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a ouvert toutes sortes d'écluses pour assurer que des milliards de dollars canadiens sortent du pays. Je prévois que la nette réduction des investissements étrangers que nous avons pu constater au cours des deux dernières années va s'accélérer selon une progression géométrique au cours des deux ou trois prochaines années. C'est ironique et c'est stupide. La main droite du gouvernement ne sait pas ce que fait la main gauche. Les ministériels bafouillent et se contredisent les uns les autres en matière de politique économique nationale. Il n'y a pas de stratégie globale. Il n'y a pas de plan. C'est un simple projet créateur d'emplois. Le gouvernement qui s'est fait le grand critique des programmes de création d'emplois est finalement un vaste projet de création d'emplois. Les ministériels avancent au petit bonheur en matière de politique onomique. Il n'y a absolument aucune harmonie si ce n'est le jaillissement de paroles creuses.

Toutefois, si l'on jette un coup d'œil sur la dure réalité économique, le ministre des Finances encourage la fuite des capitaux hors du Canada et le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) croit qu'il y aura peut-être un influx de capitaux au Canada. Et pourtant, comme l'admettent les hauts fonctionnaires fédéraux eux-mêmes, les investisseurs new-yorkais et les capitalistes des autres grandes capitales étrangères, l'accroissement net des rentrées de nouveaux capitaux au Canada sera plutôt insignifiant.

Rien d'étonnant à ce que l'une des autorités économiques les plus éminentes au Canada, la maison Infometrica, ait prédit qu'il y aurait d'ici à 1986 une perte nette de 80,000 emplois au Canada. Le gouvernement actuel serait le grand créateur d'emplois? Le gouvernement est en train de préparer une catastrophe économique telle qu'elle fera fuir capitaux et emplois et qu'elle laissera beaucoup de localités et de travailleurs canadiens à la merci des mainmises. Nos entreprises seront délestées de leur technologie et nous perdrons nos possibilités de réelle compétitivité sur les marchés internationaux.

Mise à part la faiblesse fondamentale du raisonnement économique du gouvernement, nous nous opposons vivement au fait que le projet de loi confère des pouvoirs absolus au ministre. Je défie n'importe quel député de me citer une seule loi qui accorde autant de pouvoir et un tel droit de regard à un ministre sans exiger la moindre forme de responsabilité. Le ministre n'a de comptes à rendre ni au cabinet, ni au Parlement. Et, pourtant, il va prendre des décisions touchant des milliards de dollars et toutes les régions du Canada sans en rendre compte à qui que ce soit.

Nous avons vu la sûreté du jugement du ministre avec la volte-face qu'il a faite à propos de Domtar. Il a fallu que le premier ministre, l'opposition et le caucus québécois lui appliquent la bonne gifle qu'il avait méritée par son indifférence à l'égard des intérêts économiques de cette région-là. Le ministre, qui ne s'est jamais montré tellement sérieux à propos du développement économique des régions, va constamment causer d'incroyables problèmes au gouvernement. Ce n'est pas cela qui m'inquiète, car c'est l'affaire du gouvernement.

Les amendements que nous avons cherché à présenter étaient de nature à améliorer considérablement la possibilité qu'aurait le Parlement de s'occuper de ces questions, et ils auraient grandement amélioré le projet de loi. Ceci dit, il est inutile d'ajouter qu'à l'unique exception de l'amendement que nous avons présenté et qui constituait un progrès à notre avis, nous voterons contre le projet de loi.

• (1125)

M. Kilgour: Monsieur le Président, par votre entremise, je dis au député qu'il sera le premier, je l'espère, à reconnaître que l'économie et le rétablissement de l'emploi n'étaient pas le fort du gouvernement dont il était ministre. Est-ce que le député voudrait nous dire en quoi au juste, et je le demande sincèrement, sa politique économique diffère de celles des sociaux-démocrates qui sont à sa gauche?

M. Axworthy: Monsieur le Président, s'il est possible de contourner le Règlement pour m'accorder encore 20 minutes, je m'exécuterai avec plaisir. La question du député me permet de dissiper un mythe récent voulant que le gouvernement actuel, même dans ses huit ou neuf premiers mois d'exercice du pouvoir, a été un merveilleux créateur d'emplois. Je signalerai au député, puisque j'ai été ministre de l'Emploi et de l'Immigration pendant trois ans, que nous avons créé autant d'emplois en 1980 que le gouvernement en crée maintenant. Entre 1975 et 1979, pendant deux de ces années, nous avons

créé 350,000 emplois, soit 100,000 de plus que ce que le gouvernement va créer cette année. A ce qu'il me semble, monsieur le Président, cela veut dire que notre politique économique donnait d'assez bons résultats. Nous agissions avec beaucoup de détermination.

Pendant la période de récession, je rappellerai au député qui siégeait alors à la Chambre, que nous avions pris la décision consciente et très nette que plutôt d'exacerber les problèmes de la récession mondiale que nous subissions tous, nous allions continuer à faire des investissements majeurs dans les programmes de création d'emplois. Nous avions le programme spécial de relance, assorti d'importants investissements dans les municipalités. Nous avions des programmes de création d'emplois pour lesquels 1.4 milliard de dollars allaient être dépensés cette année, ce qui est environ 500 millions de plus que ce que le gouvernement du député consacre à la formation au travail et au perfectionnement. Voilà à quoi nous nous intéressions.

Pour ce qui est des principes, nous estimons que nous vivons en pays d'économie mixte, qui a besoin d'investissements privés et publics. Le Canada a besoin d'une association entre les secteurs public et privé. Il n'a pas d'œillères idéologiques, il ne croit pas que seule l'initiative privée donnera des résultats. Nous estimons qu'ensemble les deux secteurs donneront des résultats et que c'est là la meilleure formule que nous puissions offrir au gouvernement en ce moment.

M. Kilgour: Monsieur le Président, l'ennui avec tout ce que le député vient de dire, c'est que si ma mémoire est fidèle, le Canada a connu le plus fort taux de chômage des pays de l'OCDE en 1984. En d'autres termes, ce que le gouvernement du député faisait ne donnait pas de résultats. Il réussissait moins bien économiquement que n'importe quel pays de l'OCDE, du point de vue de la création d'emplois. Est-ce que cela n'amène pas le député à penser qu'il faut essayer autre chose, encourager par exemple le secteur privé?

M. Axworthy: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord faire une mise au point. Nous n'avions pas le taux de chômage le plus élevé. Il suffit de jeter un coup d'oeil du côté de ses compatriotes conservateurs de Grande-Bretagne pour trouver un taux de chômage bien plus élevé que le nôtre. Pourtant, il n'y a pas en Grande-Bretagne des disparités régionales aussi accusées que chez nous. Nous n'avons qu'une très mince infrastructure économique sur une partie des provinces Atlantiques, du nord du Québec et du nord de l'Ontario, sur une partie de notre région au député et à moi, qui est l'ouest du Canada. Un grand nombre d'autochtones ne disposent d'aucune infrastructure économique. C'est dans ce domaine que l'aide financière dont il est question devrait être accordée.

Je ne conteste pas la nécessité de mettre en œuvre de nouveaux programmes. Je pense qu'un gouvernement doit en tout temps être à la recherche de moyens nouveaux et plus efficaces. L'une de mes dernières initiatives à titre de ministre visait le vaste domaine de la déréglementation dans le secteur des transports, et je pense que j'ai fait œuvre utile à cet égard. Je souhaite que l'actuel ministre y donne suite. Mais il n'en fait rien pour l'instant. Nous pourrions dans ce domaine alléger le fardeau de la réglementation fédérale et permettre aux gestionnaires du secteur privé de prendre des décisions autonomes.

Je reconnais que beaucoup de domaines se prêteraient fort bien à de l'innovation. Mais si le gouvernement compte, par le biais de ce projet de loi sur Investissement Canada, encourager les Canadiens à investir, il ne s'y prend pas de la bonne façon. Rien dans cette mesure n'encourage véritablement nos investisseurs. En fait, nous avons soutenu dès le début que le projet de loi risque de rendre l'économie canadienne tout à fait tributaire des investissements étrangers. Si le ministre nous avait saisis d'un projet de loi sérieux sur l'investissement au Canada, nous aurions pu y souscrire.

• (1130)

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais commenter les observations du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) selon lequel son gouvernement avait prévu des crédits budgétaires plus élevés que nous aux fins de la formation. Quand nous avons examiné les programmes précédents, surtout le programme à l'intention des étudiants, les fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration nous ont appris que la gestion des programmes libéraux coûtait très cher. Voilà pourquoi il fallait y consacrer tellement plus d'argent. Les jeunes étaient moins avantagés par ce programme qu'ils ne le seront par le programme Défi 85 mis en œuvre par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) pour cet été. C'était, semble-t-il, la caractérisque d'un bon nombre des programmes prévus par le gouvernement du député. Ils étaient fort coûteux à administrer et ils étaient alourdis de toute une série de règles bureaucratiques. Beaucoup de gens gagnaient beaucoup moins avec ces programmes qu'ils ne gagneront avec ceux que nous sommes en train de mettre au point. Le député aurait intérêt à se rappeler ce facteur lorsqu'il se vante d'avoir consacré des fonds plus importants à ses programmes. Ce n'était pas nécessairement une façon plus efficace de dépenser de l'argent.

[*Français*]

Je voudrais lui demander, monsieur le Président, s'il est au courant du fait que la motion qui a été passée par erreur, avant-hier, parce que dans la procédure il n'y a pas eu suffisamment d'avis qu'une certaine procédure était en train d'être entreprise, c'est-à-dire la motion n° 24, que tout ce que cette motion fait c'est que, comme il l'a mentionné tout à l'heure ou contrairement à ce qu'il a mentionné tout à l'heure, elle n'ajoute rien parce que déjà on avait tenu compte de cette situation et réglé le problème qui existait en 1976, et que tout ce que sa motion a fait et qu'elle essayait de faire, c'était de rétablir l'ancien régime de l'agence de tamisage à ce sujet et que, enfin, cela n'ajoute rien, contrairement à ce qu'il dit.

[*Traduction*]

M. Axworthy: Monsieur le Président, il demeure que le coût moyen d'un emploi d'été créé en vertu de notre programme était d'environ $3,000 par étudiant, ce qui constituait une façon fort économique de donner du travail à un grand nombre d'étudiants. Nous réussissions également à donner très rapidement du travail à beaucoup de gens, chose que ce programme ne pourra pas accomplir. Beaucoup d'étudiants attendent encore dans l'incertitude en raison du retard mis à préparer les formules de participation. Je reconnais que les subventions salariales constituent une solution utile, mais je rappelle néanmoins à la députée que nous avons été les premiers à l'appliquer. Nous avons mis sur pied le programme RELAIS en 1983. Nous y avons investi 500 millions de dollars et nous avons réussi en même temps à amener le secteur privé à y consacrer 700 millions. Nous avons prouvé que nous étions en

mesure de recueillir d'importants capitaux auprès du secteur privé, des associations bénévoles et des autorités provinciales et je me félicite de voir que le nouveau gouvernement nous a imités. Je ne pense pas pour autant qu'il devrait s'attribuer la paternité de cette idée, car c'est moi qui ai mis le programme en œuvre en 1983.

Pour ce qui est de l'autre question, je soutiens simplement que la députée ferait mieux de relire l'amendement. En vertu du projet de loi sous sa forme actuelle, on n'exigerait ni avis ni examen dans le cas des transactions immobilières. A l'heure actuelle, ces transactions font l'objet d'un examen. Ainsi, un secteur très important d'investissements dont le gouvernement n'avait tenu absolument aucun compte sera maintenant assujetti au moins à un avis. On donnera ainsi à l'agence concernée la possibilité de déterminer si des choses fâcheuses se passent et je crois donc qu'il s'agit là d'une protection extrêmement importante pour les locataires. J'espère que la député usera de ses bons offices pour encourager le ministre de l'Expansion industrielle régionale à se servir de cette mesure efficacement, car il semble lui importer peu qu'on procède ou non à un véritable examen.

M. le Président: La parole est au député d'Assiniboia (M. Gustafson). Soyez très bref, s'il vous plaît.

M. Gustafson: Monsieur le Président, il est tout à fait évident que le député a perdu tout contact avec la réalité, avec ce qui se passe sur le terrain. Dans les champs pétroliers de sa province, comme en Saskatchewan, suite à la position adoptée par notre gouvernement à l'égard des investissements canadiens et étrangers, je peux vous dire, monsieur le Président, qu'on assiste à une grande activité, contrairement à ce qui s'est passé sous son gouvernement. Il suffit de se rendre à Estevan, Weyburn ou Melita, au Manitoba, la province du député, pour s'apercevoir que le taux de chômage n'a jamais été aussi bas. On exploite là de 35 à 40 puits de forage à l'heure actuelle, comparativement à un seul, lorsque son gouvernement était au pouvoir. La confiance manifestée . . .

M. le Président: Je dois signaler au député que la période de 10 minutes réservée aux questions et observations est maintenant écoulée. Le débat.

M. Axworthy: Puis-je répondre?

M. le Président: Je dois signaler au député que la période de 10 minutes réservée aux questions et observations est maintenant terminée.

M. Axworthy: Puis-je simplement répondre brièvement . . .

M. le Président: Je répète au député que la période de dix minutes est écoulée. Le débat.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis plutôt heureux que vous ayez d'abord donné la parole au député qui vient d'intervenir, car cela me donne l'occasion d'intervenir immédiatement après lui. Je voulais l'entendre une fois de plus, afin de peser les arguments qu'il pourrait présenter au sujet du projet de loi dont nous sommes saisis à l'étape de la troisième lecture, car au cours des quelque 45 heures de débat à la Chambre et des 40 heures de débat en comité, j'ai attendu en vain, une fois de plus, des arguments de poids qui pourraient apporter une contribution importante au présent débat sur le projet de loi que nous étudions maintenant. Ce qui est regrettable de la part des socialistes d'en face, c'est qu'ils refusent d'accepter la réalité du passé. Une bonne partie des affirmations qu'a faites le député aujourd'hui auraient pu être utiles il y a 10 ans peut-être, mais pourquoi a-t-il attendu à 1985, alors que nous avons eu 10 années pour juger des résultats de la politique de nos vis-à-vis en ce qui a trait à l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Je veux surtout demeurer très constructif aujourd'hui. Je crois que nous entrons dans une ère nouvelle, mais je trouve extrêmement regrettable que, avant même que cette nouvelle ère ne commence, certains essaient si désespérément de dénigrer ce projet de loi, de nous ramener dans le passé et de proposer des idées qui se sont révélées impraticables. Voici les faits. Depuis que l'Agence d'examen de l'investissement étranger existe, jusqu'à la fin de 1984, les investissements étrangers directs effectués au Canada sont tombés à 3.2 milliards de dollars.

M. Axworthy: Ils étaient de combien auparavant?

M. Stevens: J'ai parlé d'une baisse pour une raison bien simple. Alors que jusqu'à 1972 les étrangers investissaient énormément au Canada, par la suite, année après année, et le phénomène s'est accéléré par la mise en œuvre du Programme énergétique national en 1980, ces investissements ont diminué au point qu'en 1981 et 1982 les sorties de capitaux ont dépassé les rentrées. En 1980, il n'est entré au Canada que 180 millions de dollars de capitaux. En 1981 et 1982, les sorties nettes de capitaux ont atteint 2.9 milliards de dollars et 2 milliards de dollars respectivement. En 1983-1984, les rentrées de capitaux ont dépassé les sorties de capitaux de 150 millions et de 1.8 milliard de dollars respectivement.

M. Axworthy: Pas si mal.

M. Stevens: Si on ajoute les chiffres . . .

M. Axworthy: Vous venez juste de prouver que votre argument ne tient pas.

M. Stevens: Est-ce croyable, monsieur le Président, le député de Winnipeg-Fort Garry . . .

M. Axworthy: Ce n'est pas mal du tout, 1.8 milliard de dollars.

M. Stevens: Il prétend que ce n'est pas si mal. Le gouvernement conservateur de M. Mulroney croit pour sa part que ces chiffres sont tout à fait inacceptables.

Des voix: Bravo!

• (1140)

M. Stevens: C'était inacceptable parce qu'au cours des dix années d'existence de l'AEIE, les investissements nets ont été de 3.2 milliards. Pendant la même période, les investissements aux États-Unis en provenance de l'extérieur ont totalisé 111 milliards. Si nous avions obtenu seulement les 10 p. 100 qui correspondraient à la participation canadienne, nous aurions reçu 8 milliards de plus en investissement étranger. Voilà un résultat qui n'est pas mauvais selon le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). C'est absolument inacceptable.

Et que dire maintenant de la canadianisation, une chose dont les membres de l'ancien gouvernement parlent volontiers? Pendant que l'AEIE était en place, l'effort de canadianisation s'est élevé à 16 milliards. Cependant, 42 p. 100 de cette somme

était imputable à des acquisitions par l'État et à la nationalisation d'entreprises canadiennes, la canadianisation privée s'élevant à 9 milliards. Je suis très heureux de pouvoir dire aujourd'hui qu'en l'espace de neuf mois, grâce au climat de confiance qui s'instaure peu à peu, le montant global de la privatisation d'entreprises a été de 6.6 milliards.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Voici les chiffres. La transaction relative à Gulf Canada qui s'élève à 5.6 milliards, a porté de 40 à 45 p. 100 la participation canadienne dans les secteurs du pétrole et du gaz. En outre, la transaction relative à Texaco a représenté une prise de participation canadienne de 485 millions. L'acquisition par Corena-Bancorp et celle de Dominion Life par Manu-Life s'est traduite par une des prises de participation canadienne de 39 millions et de 157 millions respectivement. L'acquisition de l'Imperial Life a coûté 360 millions. D'autres compagnies ont acquis des avoirs pour une somme dépassant 6.6 milliards. D'après moi, cette canadianisation est le fruit de la confiance nouvelle que les Canadiens ressentent à l'égard de leur pays.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Pendant que l'alliance socialiste s'efforçait de retarder le projet de loi sur Investissement Canada, nous avons réussi à créer de l'emploi en approuvant des investissements non canadiens représentant près de 4 milliards, ce qui veut dire que 26,000 emplois ont été ou bien maintenus ou bien créés. Telle est la différence entre la réalité et les faux arguments invoqués par le député.

Voilà pour le passé. Je vais maintenant vous parler de l'avenir. Le député de Winnipeg-Fort Garry a dit que nous ne tenions pas compte des aspects positifs. L'adoption du projet de loi sur Investissement Canada permettra à l'agence d'accomplir quelque chose de positif. Par exemple, aux termes de l'article 5, pour la première fois, Investissement Canada pourra rechercher des investissements canadiens et non canadiens susceptibles de créer la richesse et les emplois dont le Canada a besoin. Voilà pourquoi je souhaite vivement l'adoption de la loi. Dans la mesure du possible, nous devons nous préparer à faire face aux mutations de la conjoncture économique dans le monde. Dans la perspective de l'adoption de la loi, nous en avons déjà saisi les responsables de l'agence.

Nous croyons que nous devons accepter le climat de concurrence qui existe aujourd'hui. Pour cela, le projet de loi créant Investissement Canada nous aidera à conclure des associations entre Canadiens et non-Canadiens, à allier technologie, capitaux et ressources humaines en vue de créer des emplois. Nous demandons à tous les députés de participer à cet esprit d'entreprise, car cet état d'esprit est justement ce qui manque à notre économie depuis dix ans.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Voilà pour l'avenir, revenons maintenant au présent.

M. Stevens: En encourageant l'investissement et en en recherchant de nouveaux, Investissement Canada pourra susciter de nouvelels idées et de nouvelles techniques, qui permettent aux Canadiens d'avoir accès à de nouveaux marchés et à de nouveaux capitaux, surtout de contribuer à créer de nouveaux emplois. On ne pardonnera jamais au gouvernement précédent d'avoir permis, dans des régions comme l'île du Cap-Breton, que le taux de chômage atteigne 29 p. 100. Il n'en sera pas ainsi sous notre gouvernement. Depuis l'annonce du budget, 36 nouvelles initiatives ont été proposées, qui seront rendues publiques en temps et lieu, en ce qui concerne la seule île du Cap-Breton.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Voilà le genre d'action que nous verrons sous notre gouvernement. Des emplois seront créés là où ils sont nécessaires. Monsieur le Président, vous aurez noté que chaque fois que le député de Winnipeg-Fort Garry entend parler de succès, de création d'emplois, et surtout des efforts en vue de faire régresser le taux de chômage dans l'île du Cap-Breton, il quitte la Chambre.

Il est évident que les investisseurs internationaux voient dans le Canada un lieu très favorable pour des entreprises en coparticipation et des accords en matière de licences. Nous devrions nous empresser d'en profiter. Les entreprises canadiennes ont une vaste expérience du marché nord-américain. Nous leur conseillons d'en profiter. Nos progrès technologiques ainsi que nos connaissances en matière de commercialisation, de distribution, de télécommunications et de transport sont autant d'atouts. Ce sont des choses que nous espérons utiliser de façon plus positive. Nous ne devons pas écarter les étrangers qui voudraient joindre leurs efforts aux nôtres. Nous devons les accueillir avec empressement, discuter de leurs propositions pour voir si le Canada en profitera suffisamment et, dans l'affirmative, les laisser profiter de notre nouvelle prospérité.

• (1150)

M. Blackburn (Brant): Ce sont des propos grisants.

M. Stevens: De nombreuses sociétés étrangères se sont établies ou s'établissent au Canada pour desservir les marchés nord-américains, voire mondiaux. Ce sont des initiatives de ce genre que nous aimerions faire progresser. Nous estimons que le Canada est un endroit idéal non seulement pour desservir le Canada, mais aussi l'Amérique du Nord. C'est un tremplin. Soyons en fiers. Notre peuple et notre pays sont parmi les meilleurs au monde. Pourquoi jusqu'ici, assurément sous le gouvernement précédent, n'avons-nous pas été disposés à collaborer avec des étrangers pour exploiter notre énorme potentiel?

J'estime que de nombreuses sociétés canadiennes possédant une technologie de pointe et une vaste expérience sur le marché nord-américain sont prêtes à collaborer avec des sociétés et des investisseurs étrangers pour tirer profit de ces connaissances et de cette expérience. Ces entreprises internationales auxquelles participeraient des sociétés canadiennes et étrangères peuvent avoir une répercussion vraiment positive sur notre croissance économique. Pour stimuler la croissance économique dont le Canada a besoin, le projet de loi C-15 nous aidera à présenter un aspect plus positif et accueillant de nous-mêmes et de notre pays aux investisseurs canadiens et étrangers.

On reconnaît les réalisations canadiennes dans le monde et il faut se rendre à l'évidence. C'est la voie de l'avenir. Les Canadiens veulent stimuler l'investissement et ranimer l'économie. Le gouvernement s'est engagé à consulter le monde des affaires, les travailleurs, les gouvernements provinciaux et à collaborer avec eux afin d'établir les relations les plus productives et les plus positives possibles avec eux. La nouvelle politique d'investissement proposée dans le projet de loi C-15 veut susciter la collaboration et favoriser la concertation des efforts de la population et du secteur privé.

Investissement Canada collaborera étroitement avec les autres ministères fédéraux. Bien entendu, l'agence collaborera aussi avec les ambassades du Canada et nos consulats à l'étranger, avec nos associations commerciales partout au Canada pour stimuler l'investissement et la création d'emplois. Il s'agit d'une entreprise conjointe des principaux protagonistes au Canada au profit de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Je dirai aux députés qu'il est devenu évident, au cours du débat qui s'est déroulé à la Chambre, que les deux partis de l'opposition sont des voix du passé. Ils ont établi des programmes tombés en déconsidération, mais, étant réactionnaires, ils ne veulent pas les modifier. Ils veulent maintenir les vieilles institutions. même si elles sont inefficaces. Nous leur demandons de nous permettre de les changer. Nous pouvons faire mieux.

Les Canadiens veulent rompre avec le passé. Durant la campagne électorale, l'automne passé, les Canadiens nous ont dit qu'ils voulaient substituer à l'AEIE une politique d'investissement plus pratique et dynamique. C'est ce que nous avons fait en présentant le projet de loi C-15 actuellement à l'étude. Le projet de loi C-15 constitue une politique d'investissement pratique et dynamique.

Comme nous le savons, un récent sondage Gallup a montré que la majorité des Canadiens, 62 p. 100, estiment que le gouvernement doit encourager l'investissement étranger. C'est ce que fera le projet de loi C-15, tout en conservant un mécanisme d'examen pour protéger l'intérêt national. En adoptant le projet de loi C-15, nous votons selon les vœux de la majorité. J'invite tous les députés à suivre ce courant d'opinion. Soixante deux pour cent des Canadiens nous donnent raison, et même les chômeurs.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Monsieur le Président, je suis content que le ministre ait fourni des statistiques à la Chambre, mais j'aimerais bien savoir d'où il les sort. J'ai devant moi les chiffres les plus récents publiés par Statistique Canada et portant en particulier sur les entrées brutes d'investissements étrangers directs. Ce sont, et je suis sûr que le ministre sera d'accord, les données à étudier pour déterminer l'effet de l'AEIE.

Selon ces statistiques, monsieur le Président, les résultats passés sont les suivants: en 1980, les entrées brutes d'investissements directs par des étrangers se montaient à $4.2 milliards; en 1981, à $4.7 milliards; en 1982, à $3.9 milliards; en 1983 à $3.5 milliards et en 1984 à $3.6 milliards. Si l'on ajoute les acquisitions, par des sociétés étrangères, d'entreprises canadiennes, les chiffres changent un peu, mais on peu dire que, en gros, de 1980 à 1984, les données de Statistique Canada ne montrent que très peu de changements dans les investissements directs au Canada.

J'ai indiqué la source de mes statistiques. J'ai été très précis en indiquant ce qu'elles représentaient. Le ministre pourrait-il, tout d'abord, nous dire ce qu'il en pense, et ensuite, nous donner la source des statistiques extraordinaires qui, selon lui, représenteraient les entrées d'investissements étrangers directs?

M. Stevens: Monsieur le Président, peut-être sans s'en rendre compte, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) a démontré une fois de plus pourquoi les néo-démocrates, en collaboration avec le précédent gouvernement, nous ont légué le déficit que nous connaissons. Les chiffres que citait le député sont des chiffres bruts. Ils ne tiennent pas compte des sommes qui ont quitté le pays. Ce qui est important, c'est le chiffre net. Cela vous donne une idée de la pensée fumeuse des socialistes.

M. Blackburn (Brant): Les sorties d'argent n'ont rien à voir avec l'AEIE.

M. Stevens: Ils parlent de certains chiffres sans prendre en considération le résultat net à la fin de la journée, du mois ou de l'année. Les chiffres que j'ai donnés sont les plus significatifs. Le Canada a-t-il attiré plus d'investissements ou y a-t-il eu plus de sorties d'investissements au cours des années que j'ai mentionnées? Si les députés vérifient, ils s'apercevront qu'en moyenne, l'apport net au Canada a été de $3.2 milliards sur une période de dix ans.

• (1200)

M. Langdon: Monsieur le Président, le ministre se rend-il compte que les statistiques, qui donnent toutes sortes de détails sur les entrées et les sorties, démontrent que, de très loin, et je pourrais donner des précisions, les sorties dont il parle représentent des acquisitions d'intérêt, dans des sociétés étrangères, par des résidents canadiens, ce qui correspond exactement au processus de canadianisation dont il disait si grand bien dans son discours? Pourquoi introduit-il ces statistiques dans le débat? Elles sapent sa position au lieu de l'appuyer.

M. Stevens: Une fois de plus, sans doute sans s'en apercevoir, le député soulève un point dont j'ai déjà parlé. En réalité, 42 p. 100 de ce qu'il appelle des résidents canadiens sont des gouvernements canadiens. Il parle d'un programme de nationalisation en vertu duquel près de 7 milliards de dollars du montant attribué à la canadianisation correspondent à l'acquisition, par les gouvernements fédéral et provinciaux, d'entreprises qui appartenaient jusque-là à des capitaux étrangers et qui, dans le cas de Petro-Canada ou autres, sont devenues simplement canadiennes, sans qu'il soit nécessaire de préciser qu'il s'agit d'une mesure de nationalisation et d'étatisation.

M. Axworthy: Monsieur le Président, quand le député parle de remarques nébuleuses, je tiens simplement à lui dire, en regardant en face de moi, qu'il n'a rien à envier à personne à cet égard. En effet, de ma vie, je n'ai jamais entendu un exposé économique aussi incroyable et confus.

Le ministre parle de la sortie nette de capitaux. Je suppose que le ministre assume certaines responsabilités d'ordre économique au sein du gouvernement. Est-il à ce point aveugle et ignorant pour ne pas tenir compte du fait que les États-Unis sont devenus la destination principale d'importants mouvements de capitaux en provenance de tous les pays du monde, étant donné les taux d'intérêt élevés en vigueur dans ce pays? Tout le régime monétaire international est remis en question par les pressions inflationnistes dans le monde entier et le ministre n'en tient même pas compte. Rien d'étonnant à ce que le budget soit si mauvais, si c'est là le genre d'analyse que font les principaux ministres responsables de l'économie au gouvernement. Bien entendu, il y a une sortie nette de capitaux, et il en va de même dans tous les autres pays en raison de la politique adoptée par le gouvernement Reagan et des taux d'intérêt attrayants en vigueur dans ce pays.

Si nous voulons donner quelque sérieux à ce débat, il me semble que le ministre est tenu de faire preuve—et je sais qu'il adore raconter de bonnes histoires, sans se laisser troubler par les faits—d'un peu plus de réalisme.

Si le ministre est si préoccupé par la sortie nette de capitaux vers les États-Unis notamment, s'est-il personnellement opposé à la proposition du ministre des Finances (M. Wilson), lequel est prêt à laisser sortir du pays une importante réserve de capitaux provenant des caisses de retraite—près de 30 milliards de dollars, selon les estimations publiées dans le *Financial Post* de cette semaine? En effet, pour chaque dollar qu'elles investiront dans la petite entreprise, les grosses caisses de retraite seront autorisées à investir trois dollars à l'étranger, ce qui fera sortir des capitaux considérables du Canada. S'il se préoccupe autant de la comptabilité nette qu'il le prétend, pourquoi a-t-il approuvé cette proposition qui aboutira à un exode généralisé de capitaux hors du pays, au lieu d'être investis sur place?

M. Stevens: Monsieur le Président, le député parle des augmentations phénoménales de taux d'intérêt qui ont eu lieu. Cependant, il ne tient pas compte des faits et je voudrais en parler aujourd'hui. Au cours des années dont j'ai parlé, les taux d'intérêts ont été régulièrement plus élevés au Canada qu'aux États-Unis. En effet, en 1981, à une époque où nous enregistions une sortie nette de capitaux de 2.9 milliards de dollars et des taux d'intérêt plus élevés qu'aux États-Unis, 22 milliards de dollars étaient investis dans ce pays, où les taux d'intérêt étaient plus bas. En 1982, 2 milliards de dollars ont quitté le Canada, où les taux d'intérêt étaient plus forts qu'aux États-Unis. En même temps, les Américains ont enregistré un apport de capitaux de 10 milliards. Autrement dit, il y a eu des emplois supprimés au Canada.

Le président suppléant (M. Charest): La période des questions et commentaires est terminée.

M. Langdon: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord invoquer le Règlement, si vous le permettez. Selon l'ordre adopté pour aujourd'hui, la durée des discours est déterminée en fonction de l'article 35(1) du Règlement. Le ministre qui propose la motion peut parler aussi longtemps qu'il le désire, ainsi que le premier député à lui répondre. Je voudrais savoir si je me trompe.

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Encore une fois, étant donné l'hésitation manifestée par des ministériels, lorsque le ministre aurait dû intervenir pour proposer la motion, il ne l'a pas fait. C'est pourquoi nous sommes intervenus et la présidence a statué, avant que vous n'occupiez le fauteuil, monsieur le Président, que la durée des discours serait limitée à 20 minutes. C'est la règle que nous avons appliquée, le ministre et moi-même, dans nos interventions et je suppose qu'il en va de même pour tout le monde.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, avec tout le respect que j'ai pour un autre collègue de la Chambre, je désire signaler que ce n'est pas du tout ce qui s'est produit. Ce qui est arrivé, c'est que le Président a lu la motion du projet de loi, nous a demandé notre opinion, si nous étions d'accord. Ceux qui l'étaient ont dit oui et, à ce moment-là, le ministre s'est levé. Le Président, voyant que l'opposition n'était pas au courant de ce qui se produisait, qu'ils allaient perdre le projet de loi, le whip de l'opposition officielle s'est alors précipité et a invité son collègue à se lever, ce qui a renversé l'ordre de la procédure . . .

M. Gauthier: Monsieur le Président, je veux rétablir les faits. C'est tout de travers ce que la députée vient de mentionner.

Le président suppléant (M. Charest): Je vous en prie, je pense que, de toute façon, ce n'est pas conforme au Règlement.

Pour répondre à la question de l'honorable député de Essex-Windsor (M. Langdon) . . .

[*Traduction*]

Cela aurait été le cas, si le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) s'était levé le premier pour traiter du projet de loi. En l'occurrence, c'est le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) qui a pris la parole à la Chambre, de sorte que conformément au Règlement, nous assistons à des exposés de 20 minutes suivis de périodes de questions et commentaires de 10 minutes.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Je vous remercie de cette précision, monsieur le Président. Je dois dire que je me réjouis que nous arrivions enfin au terme de ce débat, car nous avons vu le gouvernement faire preuve d'arrogance et utiliser les arguments les plus fallacieux pour forcer la main des députés et les obliger à adopter ce projet de loi inconsidéré. J'espère seulement qu'une fois qu'il sera arrivé à ses fins, le gouvernement fera preuve d'un peu plus de civilité à l'égard de la Chambre.

• (1210)

J'ai hésité ce matin à intervenir dans le débat, car je m'attendais à tout moment à entendre les voix d'outre-tombe de Sir John A. Macdonald et de John Diefenbaker retentir sous les voûtes de la Chambre. En fait, je crois les entendre maintenant. Je distingue presque M. Diefenbaker, les bajoues tremblantes, qui se penche de toute sa hauteur et avec inquiétude sur le gouvernement et qui dénonce sa vision nouvelle d'un Canada qui sert de tremplin. La politique nationale de John A. Macdonald est devenue l'économie marchepied du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens).

C'est à cela qu'aura abouti ce débat historique à la Chambre des communes. Je me souviens de la conférence de presse que le ministre a accordée il y a déjà un bon moment et au cours de laquelle il avait négligemment prédit que son projet de loi serait adopté dans deux ou trois mois. Il ne l'a pas été. S'il ne l'a pas été, si nous l'avons combattu aussi énergiquement, c'est parce qu'il comporte de graves défauts, qu'il s'agit d'une mesure dangereuse et irresponsable de la part d'un gouvernement moins soucieux des besoins de l'économie que du désir de consacrer un mythe idéologique. C'est un projet de loi conçu en fonction non pas des difficultés que l'économie éprouve ou de défis qu'elle doit relever, mais des lubies d'un ministre réactionnaire.

C'est un projet de loi que le gouvernement conservateur a tenté de justifier en invoquant des arguments fallacieux et impertinents, ces chiffres par exemple qu'il a présentés aujourd'hui. Il a avancé des arguments qui visaient à masquer les vrais objectifs du projet de loi au lieu de définir les maux qui affligent notre pays et d'offrir les remèdes appropriés. Tout ce qu'il a dit procédait d'un désir de propagande et non d'honnêteté. Il a conduit l'examen de ce projet de loi à la Chambre sans le moindre doigté, avec une sorte d'arrogance et d'orgueil autocratiques qui ont transformé nos traditions parlementaires en une démarche pénible, vulgaire et sans la moindre grâce. C'est indubitablement le fait d'une brute, et non pas d'un guide économique.

Je tiens à dire combien je suis fier du caucus néo-démocrate. Il s'est battu sans relâche pour empêcher que la Chambre n'adopte ce projet de loi. J'en suis fier pour deux raisons. Tout d'abord, il a fait en sorte que certains projets de mainmise étrangère soient assujettis à l'examen de l'Agence. Sans lui, elles n'auraient été assujetties à aucun examen, ou à des normes moins rigoureuses.

Je songe tout particulièrement aux travailleurs de la Canadian Porcelain qui sont allés voir le ministre ce matin et lui ont demandé d'intervenir pour faire en sorte que leur coopérative locale ait la chance de réaliser ses espoirs et ses aspirations au sein de leur localité. Il ne leur aurait pas été possible de chercher à obtenir réparation si nous n'avions pas fait retarder l'adoption du projet de loi, ce qui leur en a donné la chance grâce aux dispositions de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Deuxièmement, il me paraît important que l'on perçoive maintenant le projet de loi comme partie intégrante d'une vaste stratégie économique conservatrice—une stratégie que le budget a dévoilée clairement aux Canadiens. Il s'agit d'une stratégie consistant essentiellement à combler de cadeaux les investisseurs étrangers, les spéculateurs et les grandes sociétés pétrolières du pays au moyen de toutes sortes de mesures abjectes de soutien. Voilà les gens qui en profitent. Ceux qui en font les frais sont les retraités, les femmes qui espéraient en vain trouver des initiatives en leur faveur dans le budget, et les jeunes Canadiens qui espéraient en vain eux aussi y trouver des mesures créatrices d'emplois.

Le projet de loi dont nous sommes saisis s'inscrit dans le cadre de la vaste et colossale entreprise de redistribution que le gouvernement veut mettre en œuvre. Cette redistribution fera mal à la grande majorité des Canadiens tandis qu'elle profitera aux investisseurs étrangers dont parle le ministre. Cela se fera cependant au détriment de nos concitoyens, des petits exploitants, des jeunes et des retraités. Cela se fera aux dépens de ceux qui ont eu à faire des sacrifices pour nous élever tous, de ceux qui ont fourni le support économique qui a permis de bâtir le pays. Les défauts, les erreurs et les omissions que présente le projet de loi sont vraiment frappants.

La mesure à l'étude représente un exercice de rédaction absolument consternant. Il comporte des échappatoires si énormes qu'on pourra se livrer aux tours de passe-passe les plus incroyables. Certaines de ces échappatoires permettront l'acquisition de la succursale d'une succursale de société américaine sans absolument aucun processus d'examen. Le projet de loi ne prévoit pas l'examen des succursales, uniquement des filiales. On y trouve en outre des échappatoires qui ne permettent même pas de définir le niveau d'actif qu'il faut prendre en compte pour établir le seuil d'examen prévu. Encore une fois, cela donnera beaucoup de travail aux avocats qui pourront tirer profit de cet élément désastreux inscrit par mégarde ou peut-être de propos délibéré dans le projet de loi.

Il s'agit d'un projet de loi qui ajoute encore au pouvoir du ministre. Ce que j'ai déjà décrit comme la pieuvre du Canada disposera d'un tentacule de plus dont le ministrre aura le contrôle. Le projet de loi parle d'encourager les investissements au Canada; or il ne comporte pas une seule recommandation précise en vue de donner de l'expansion et de l'aide aux entreprises appartenant à des intérêts canadiens. Nous avons tâché d'y remédier en proposant un amendement visant à confier au ministre un mandat le chargeant précisément de venir en aide aux entreprises sous contrôle canadien. C'est le Nouveau parti démocratique qui appuie l'entreprise canadienne, pas les députés qui siègent sur les banquettes ministérielles. La majorité conservatrice a bien sûr rejeté cet amendement.

La mesure à l'étude comporte des seuils si élevés que d'importantes entreprises dans des localités clés d'un bout à l'autre du pays ne pourront plus recourir au gouvernement pour obtenir le genre d'appui en matière de négociation entourant les mainmises étrangères qui devrait pourtant exister. Le gouvernement a refusé d'incorporer dans le projet de loi des suggestions importantes et constructives touchant de nouveaux critères à considérer en cherchant à évaluer l'avantage net. C'est incroyable, mais la majorité conservatrice des membres du comité chargé d'examiner le projet de loi ont rejeté le critère visant à établir si la société étrangère désireuse d'acquérir une entreprise canadienne est ou non une entreprise économiquement viable.

• (1220)

L'amendement exigerait qu'une compagnie ait fait la preuve de sa rentabilité économique dans son pays d'origine. Même les pays du tiers monde les plus démunis comprennent qu'une telle vérification s'impose lorsqu'une société fait l'acquisition d'entreprises dans lesquelles elle est spécialisée. Mais le gouvernement ne le comprend pas. Il refuse d'inclure une telle disposition dans son projet de loi.

Après ses paroles creuses sur l'égalité pour les femmes, les handicapés et les autres groupes minoritaires, le gouvernement rejette toute mesure permettant de vérifier les états d'une compagnie en matière d'égalité d'emploi dans son pays d'origine. C'est dire que ce projet de loi est boîteux, qu'il repose sur les arguments les plus fallacieux qu'on puisse imaginer. Si je devais être à nouveau professeur et noter l'exposé économique du ministre de l'Expansion industrielle régionale, je crois malheureusement que je ne pourrais lui donner qu'un «F».

Quand on écoute le ministre, on ne comprend pas pourquoi cette mesure nous a été présentée. Il nous a parlé de la terrible baisse des investissements étrangers au Canada. Quand je lui ai posé une question à ce sujet, j'ai cité des chiffres de Statistique Canada démontrant à l'évidence qu'il n'y a eu aucune baisse appréciable des rentrées directes de capitaux étrangers au Canada à cause de l'AEIE, contrairement à ce qu'on affirme.

Le ministre parle de mettre le Canada sur la carte du monde. Je n'aime guère éclairer sa lanterne, mais nous sommes peut-être le pays qui fait le plus de commerce avec l'étranger en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. Nous éclipsons les États-Unis que nous laissons loin derrière sur ce chapitre.

M. Stevens: Ce n'est pas vrai.

M. Langdon: C'est la pure vérité. Au demeurant, le commerce extérieur représente 25 p. 100 de notre produit intérieur brut, contre 11 p. 100 seulement aux États-Unis.

M. Stevens: Mais les États-Unis sont dix fois plus gros que le Canada.

M. Langdon: Voilà les faits qui démontrent que nous laissons les États-Unis bien loin derrière nous sur le plan du commerce extérieur. Mais comme nous commerçons davantage, nous devons être au courant de la conjoncture internationale. Nous devons savoir que tous les pays du monde soutiennent leurs sociétés qui luttent pour se tailler une place dans les échanges internationaux. La France, la Grande-Bretagne, la Suède, la Suisse et le Japon se sont dotés de vastes programmes de soutien qui leur permettent d'être dynamiques, efficaces et de s'imposer à l'échelle internationale, à tel point qu'ils dament le pion à notre empêtré de ministre dans le cas des quotas dans l'automobile, par exemple.

Ces pays soutiennent leurs compagnies et leurs concitoyens parce que ces débouchés à l'étranger représentent des emplois pour eux. Ce qui n'empêche pas notre ministre de démanteler de solides mécanismes qui nous permettaient de soutenir vigoureusement la concurrence internationale. Il ne nous présente pas au monde, il jette les sociétés canadiennes sur un marché dur, impitoyable, sans l'aide qu'offrirait tout gouvernement responsable, moderne et démocratique.

Le ministre parle de donner des emplois aux travailleurs. Aucun député ne tient plus que moi à donner un emploi aux 15 p. 100 de travailleurs qui sont au chômage. Ce projet de loi met un terme à l'examen; c'est pourtant cela qui nous permet de créer des emplois grâce aux investissements étrangers. Quiconque étudie honnêtement le fonctionnement des entreprises étrangères et des grands conglomérats du monde entier admettra que des problèmes se posent. Les sociétés servent les intérêts de leur pays d'origine et il faut exercer des pressions sur elles pour qu'elles créent des emplois dans la recherche et le développement au Canada. C'est ce que fait le système d'examen. Il sert à obtenir des emplois pour les Canadiens et non à leur en faire perdre. En supprimant ce système d'examen, le ministre fera perdre des emplois au Canada. Il devrait être disposé à l'admettre au lieu d'essayer de se justifier en invoquant des arguments fallacieux.

Le ministre devrait par ailleurs admettre qu'il est fallacieux de prétendre, comme il le fait, que l'Agence d'examen de l'investissement étranger donnait une idée fausse du Canada dans le monde entier. Il est facile de réfuter cet argument. Je lui recommande d'acheter une série de panneaux d'affiche et de faire de la publicité à New York et à Londres. Il devrait acheter une série de panneaux d'affichage, y inscrire ses slogans et les mettre à Paris. Il n'y aurait pas de problème. Il ne devrait toutefois pas s'en servir comme excuse pour modifier des mesures législatives très importantes qui aident les agglomérations canadiennes et protègent les emplois canadiens.

Il convient de signaler par ailleurs que le ministre a essayé de mettre un terme au débat à toutes les étapes et d'empêcher des témoins de comparaître. Il y avait 28 témoins qui voulaient parler devant le comité du développement régional, mais ils en ont été empêchés. L'opposition a présenté à la Chambre des amendements mûrement réfléchis mais un seul a été accepté par erreur. Dieu soit loué, celui-là a été accepté!

Le projet de loi à l'étude est mal fait; il est irréfléchi et il est défendu par des arguments fallacieux. C'est un projet de loi qui a été imposé de force à la Chambre d'une façon désagréable et autocratique, comme on peut l'imaginer. Ce projet de loi ne tient pas compte du tout du véritable défi que nous avons à relever pour l'avenir, à savoir canadianiser notre économie.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre sont fiers des entreprises canadiennes. Nous sommes fiers de donner notre appui aux entreprises canadiennes qui luttent sur un marché international impitoyable. Si c'est cela le nationalisme, je suis fier d'être nationaliste. Je suis fier d'accepter un terme que le ministre considère comme un terme à proscrire. Pour moi, le nationalisme, c'est défendre les intérêts de notre pays, c'est aider nos entreprises à avoir un répit bien mérité contre l'influence des sociétés gigantesques bien plus grandes et bien plus puissantes qu'elles. Je suis fier qu'il y ait maintenant des multinationales canadiennes dans le monde entier. Je veux qu'il y en ait plus. Je veux que notre pays joue un rôle important dans l'économie mondiale, mais ce n'est pas avec une mesure législative aussi mauvaise que celle-ci qu'on y arrivera. Ce qu'il faut, c'est donner l'exemple en refusant ce genre de mythe idéologique et en affrontant l'avenir plutôt qu'en fuyant le passé.

M. Stevens: Monsieur le Président, je me demande si le député pourrait nous donner des précisions sur son idée des panneaux d'affichage. Combien de panneaux propose-t-il d'installer à New York? Quel message y ferait-il inscrire? Combien d'argent serait-il prêt à nous laisser dépenser pour ces panneaux d'affichage?

• (1230)

M. Langdon: Franchement, monsieur le Président, je pensais mettre le visage du ministre sur chaque panneau d'affichage. Deuxièmement, je pensais que nous pourrions inscrire une citation du ministre qui dirait: «Investisseurs étrangers, le Canada vous accueillera à bras ouverts». Si le ministre avait souhaité avoir aussi, par écrit, l'appui des porte-parole de son ministère et des deux partis d'opposition, je pense que nous en aurions été très heureux. Je doute qu'il souhaite que nos visages apparaissent sur l'affichage, mais je serais prêt néanmoins à ajouter une phrase qui dirait: «Nous aussi sommes favorables aux investissements étrangers dans notre pays». Nous pensons que les investissements étrangers peuvent apporter beaucoup au pays avec les mécanismes d'examen qui existent actuellement.

Je pense que nous aurions probablement pu acheter les panneaux d'affichage en annulant quelques voyages que certains ministres ont effectués à New York, à Londres et à Paris pour essayer de faire passer le message. Si c'est de la propagande que nous voulons, les panneaux d'affichage constituent une solution nettement préférable à ce projet de loi dévastateur qui nuira à la société canadienne et aux travailleurs.

M. Friesen: Monsieur le Président, le député a commencé par dire que nos propos reflétaient une attitude idéologique. Je ne vois pas pourquoi cela l'étonne. Nous avons répété aux Canadiens, pendant toute la campagne, que nous voulions ouvrir le pays aux investissements étrangers. Le député lui-même vient de défendre pendant 20 minutes sa position idéologique. Ne sommes-nous pas autorisés à faire de même?

Le député nous a reproché ensuite d'avoir recours à des arguments fallacieux et sans rapport avec la question. Bien entendu, si nous avons une position idéologique, elle repose sur l'hypothèse d'un marché libre, d'une politique d'investissement et des emplois que cette idéologie permettra de créer. Le député a beau jeu de prétendre que nos arguments sont fallacieux et sans rapport avec la question s'il continue de voir les choses dans une perspective socialiste. Il est évident que notre position lui paraîtra illogique et hors de propos s'il tente d'appliquer ses raisonnements socialistes à un système de libre marché. Cependant, s'il pense un instant à un bon système de libre marché, il se rendra compte que les idées sur lesquelles repose le projet de loi tiennent debout et sont tout à fait logiques.

Il a déclaré aussi que le processus allait à l'encontre de la tradition parlementaire du Canada. Un instant! Pendant environ huit semaines, l'été dernier, nous avons préconisé une économie de libre entreprise pour le Canada. A l'issue de cette campagne—où son parti s'était prononcé pour le renforcement de l'AEIE—nous avons fait élire 211 députés. N'est-il pas logique de penser, puisqu'il y a eu un débat sur cette question pendant huit semaines, que le gouvernement qui s'est fait élire en défendant ce programme devrait pouvoir faire adopter ses propositions législatives? Il me semble que c'est bien conforme aux traditions parlementaires.

Le groupe de travail chargé de la réforme s'est rendu au Royaume-Uni il y a quelques semaines. Tout le calendrier parlementaire du gouvernement britannique repose sur le fait qu'un gouvernement élu qui veut faire appliquer son programme électoral a le droit d'obtenir l'adoption de ses projets de loi. Le député ne devrait pas dire que nous violons les traditions parlementaires parce qu'il défend une thèse socialiste contraire à notre idéologie et parce que nous avons imposé la clôture. Nous faisons simplement ce que nous avions annoncé.

Il a aussi affirmé que le projet de loi entraînerait une redistribution au Canada. C'est bien évident. Les socialistes voudraient le faire par l'entremise d'un organisme central. Nous préférons laisser agir librement les forces du marché. Cela fonctionne.

La semaine dernière, j'ai reçu un communiqué d'une entreprise de Colombie-Britannique. En partie grâce à l'annulation du Programme énergétique national, cette entreprise est en mesure de construire une usine d'engrais dans ma circonscription. Cela créera 1,300 emplois pendant la construction et 200 emplois lorsque l'usine commencera à tourner. Voilà les effets de ce genre de programme. Les députés de l'opposition veulent la création d'emplois directs. Voilà quel sera le résultat de ce genre de programme orienté vers le marché.

Si le député désire présenter le problème du point de vue socialiste, qu'il se déclare socialiste et qu'il dise que, du point de vue de l'idéologie socialiste, la loi lui semble illogique. Je demande au député de ne pas nous accuser de faire preuve d'illogisme parce que nous défendons le principe du libre marché. Il ne devrait pas nous imposer son idéologie.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Monsieur le Président, je respecte énormément l'idéologie conservatrice. Il s'agit, je pense, d'un point de vue cohérent, logique et erroné. Néanmoins, nous devons le respecter. Je serais d'accord pour tenir le genre de débat dont le député a parlé. Toutefois, nous sommes ici pour défendre les intérêts de nos électeurs dont un million et demi sont sans emploi. Nous devrions envisager des moyens pratiques, réels et immédiats de remettre notre pays sur la bonne voie. Nous ne sommes pas ici pour comparer nos idéologies respectives. Nous devons plutôt nous attaquer aux problèmes économiques du pays de façon pragmatique et réaliste. Nous examinons les faits en tâchant de voir ce qui ne va pas et en tentant d'y remédier. Cela me paraît utile. Les Canadiens nous paient pour le faire. A l'occasion, nous pouvons, bien sûr, nous lancer dans des considérations idéologiques. Un jour, je tiendrai peut-être un débat pour expliquer pourquoi je me considère comme un socialiste, mais la question n'est pas là aujourd'hui. Nous avons là des mesures législatives bien réelles. Il est important d'en discuter de façon pragmatique, attentive et sérieuse. Nous devrions laisser nos idéologies de côté. Notre idéologie ne doit pas dicter nos actes. Nous devrions laisser la réalité s'en charger.

Le député a dit qu'il était important de bien comprendre les traditions parlementaires. Je suis d'accord. Le gouvernement a certainement été élu sur la foi d'un grand nombre de promesses. La plupart d'entre elles ont été tenues. Dieu sait pourquoi le gouvernement n'a pas rompu cette promesse comme je l'aurais souhaité. La tradition parlementaire permet de présenter les différents points de vue. Elle permet en outre aux simples citoyens d'avoir leur mot à dire. Ce qui m'ennuie le plus, c'est que 28 citoyens des différentes régions du pays ont voulu témoigner, mais que la majorité conservatrice les en a empêchés en accélérant l'étude de ce projet de loi.

• (1240)

Le président suppléant (M. Charest): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat.

[*Français*]

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, je ne veux pas m'attarder sur des choses négatives et du passé que le député de Essex-Windsor (M. Langdon) vient de nous servir. Comme le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), je trouve que je suis une députée d'aujourd'hui et de demain; alors, je voudrais me concentrer sur les aspects très positifs de cette loi.

Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les députés de l'opposition sur ce projet de loi. Ils nous ont brossé un tableau si affolant des méfaits de l'investissement étranger que je n'ai pu croire qu'ils le faisaient à cause de basse partisanerie ou de phobies. Donc, j'ai fait une tournée d'information dans ma circonscription afin de constater les faits quant à la propriété étrangère dans Gatineau. Ce que j'ai trouvé, monsieur le Président, c'est que contrairement à ce que l'opposition officielle, les libéraux et le parti néo-démocrate ont dit, les sociétés étrangères qui sont installées à Gatineau depuis le début du siècle et les nouvelles qui se sont ajoutées depuis réinvestissent autant que les Canadiens dans leurs installations. Deuxièmement, monsieur le Président, elles font autant, et même pour certaines, plus de recherche et de développement que certaines sociétés canadiennes. Elles ne ferment pas cavalièrement les usines non rentables dans la circonscription, elles n'exportent pas des sommes énormes vers leur pays nuisant ainsi à notre devise et elles ne réussissent pas à imposer des règlements chez nous qui nuisent à notre souveraineté ou à notre épanouissement. Au contraire, ce sont des citoyens très très consciencieux de notre communauté.

De plus, monsieur le Président, ils ne lient pas les entreprises canadiennes aux simples marchés domestiques, ils n'interdisent pas les marchés chez eux ou ailleurs dans le monde. Je voudrais, monsieur le Président, vous donner un exemple en particulier. Il s'agit de la société ERCO qui est une filiale de Albright & Wilson Ltd., la deuxième compagnie de produits chimiques en importance du Royaume-Uni, dont les produits sont manufacturés dans 17 pays, sont distribués à travers le monde entier, et la Albright & Wilson Ltd. fait partie d'un plus grand groupe industriel des États-Unis qui s'appelle Tenneco Inc., dont la gamme d'activités englobe le pétrole, les gazoducs, les produits chimiques, la construction navale et les assurances. Alors, je devrais dire que ERCO fait partie de ces multinationales dont nos collègues d'en face nous régalent souvent quant à leur mauvaise conduite chez nous. La compagnie ERCO, monsieur le Président, a pris naissance en 1887 dans la ville de Buckingham sur la rivière La Lièvre. A ses débuts, l'usine produisait du phosphore élémentaire pour l'industrie canadienne des allumettes. Le phosphore élémentaire était obtenu à partir de l'apatite extraite dans la région même et réduite par l'électricité générée par les chutes de la rivière La Lièvre. Jusqu'en 1950, les opérations de production d'ERCO se limitaient à Buckingham, l'emplacement de sa première usine. Aujourd'hui, donc depuis 35 ans, les Industries ERCO comptent cinq filiales incluant celle de Buckingham. L'entreprise figure au nombre des plus importantes compagnies canadiennes avec un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 214 millions de dollars. Elle constitue, monsieur le Président, l'unique producteur canadien de phosphore élémentaire et de phosphate de qualité industrielle et le plus important producteur du monde de chlorate de sodium. Les marchés desservis sont à la fois nationaux et internationaux. Et même, monsieur le Président, cette société a un entrepôt aux États-Unis pour desservir le marché américain. Si on regarde ses chiffres de vente, 61 p. 100 des ventes sont faites au Canada, 33 p. 100 aux États-Unis et 6 p. 100 ailleurs.

Quant à la recherche et au développement, monsieur le Président, ERCO possède son propre service distinct et sa centrale de recherche et de développement depuis une trentaine d'années. Il est situé à Toronto, en Ontario, et comprend 12 professionnels dont six détiennent des doctorats, dix techniciens et des employés de bureau. De plus, ils ont une bibliothèque spécialisée à leur service et la société ERCO dépense près de deux millions chaque année pour ses services de recherche.

• (1250)

De plus, monsieur le Président, chacune des usines compte un groupe chargé du développement qui relève de la direction de l'usine. Et, en parlant de direction, monsieur le Président, la direction de ERCO est entièrement canadienne: du président jusqu'aux simples employés et elle l'est depuis 25 ans. Alors, toutes les décisions sont prises au Canada y compris les décisions où chaque année depuis dix ans l'on réinvestit la moitié des profits dans la modernisation et l'expansion de l'usine. Donc, monsieur le Président, c'est tout à fait différent de l'image que l'on nous projette des sociétés étrangères.

Monsieur le Président, je pourrais en nommer plusieurs autres: la CIP, par exemple, qui était une société de propriété américaine et qui, aujourd'hui, appartient à des Canadiens, pas parce qu'on a voulu la canadianiser pour des raisons doctrinaires mais parce qu'elle était une société tellement bien gérée qu'elle est devenue très attrayante pour le plus grand investisseur peut-être qu'on ait au Canada, la Canadian Pacific; Maclaren, une companie de famille très prospère qui a été vendue tout récemment au complexe Noranda. Est-ce que Noranda s'est mise tout de suite à mettre des gens à pied? Au contraire! Elle a modernisé, elle forme ses employés, elle est en train de recycler de ses employés dans des méthodes les plus avancées dans le domaine des pâtes et papier. Non seulement cela, monsieur le Président, elle est en train . . . Noranda fait aussi partie d'un complexe international.

Je fais la comparaison, monsieur le Président, entre la conduite d'une société étrangère et celle d'une société canadienne pour démontrer que la conduite est la même. La Maclaren est en train d'amorcer un programme de reboisement qui va vraiment favoriser la forêt immédiate dans l'Outaouais. Non seulement cela, mais comme le fait ERCO, qui est une société étrangère, la compagnie Maclaren s'est jointe à moi et à la municipalité de Notre-Dame-du-Laus pour trouver une solution à la fermeture d'une scierie qui n'avait plus de marché et comme vous le savez, monsieur le Président, le marché du bois de sciage est en grande difficulté. Donc, c'est tout à fait une autre image qu'on nous a peinte de ces étrangers qui viennent s'installer chez nous.

De plus, monsieur le Président, tout à l'heure on parlait de ce sondage qui disait que les Canadiens était en grande majorité favorables à l'investissement étranger. La manchette du journal *Le Droit* d'Ottawa du 3 juin dit précisément: Oui aux capitaux étrangers! Ce que j'ai trouvé intéressant . . . J'ai examiné la division de ces opinions, et on dit ici que sur les 62 p. 100 qui sont favorables à l'investissement étranger, une simple majorité des partisans néo-démocrates se trouvent parmi ceux qui sont en faveur des placements étrangers, ce qui veut dire 50 p. 100 des néo-démocrates, qui ont je crois une cote de 18 à 20 p. 100, cela veut dire qu'un bon grand nombre des Canadiens néo-démocrates sont pour l'investissement étranger. En plus, près des deux tiers des libéraux sont pour l'investissement étranger et, naturellement, une très large majorité des conservateurs favorisent les capitaux étrangers chez nous. Et tout cela, quand on leur a posé une simple question, on leur a tout simplement demandé: à votre avis, est-ce que le premier ministre Brian Mulroney devrait encourager l'investissement étranger au Canada ou le décourager? Alors 62 p. 100 ont dit: encourager, et 19 ont dit: de décourager. Maintenant, sur toute la ligne comme je l'ai montré, cela ne dépend pas des politiques de ces citoyens, ils semblent tous croire qu'il y a quelque chose de favorable.

Donc, monsieur le Président, c'est un «canard» de dire que c'est une petite minorité de gens très riches, de capitalistes, de pro-américains, de gens qui sont trop froussards pour pouvoir développer leur propre économie qui s'intéressent à l'investissement étranger. Au contraire, monsieur le Président, ce sont des gens très modernes avec une vision du Canada, avec un cœur nationaliste qui bat dans leurs poitrines, comme nous disait le député d'Essex-Windsor, mais pour eux, nationalisme ne veut pas dire étatisme, cela veut dire tout simplement fierté d'être Canadiens et de vouloir protéger la qualité de vie ici. Cela ne ferme pas la porte aux étrangers qui ont de très bonnes idées à nous apporter, qui peuvent travailler avec nous à régler nos problèmes.

Donc, monsieur le Président, cela m'amène à cette situation où on nous parle de nos promesses électorales qu'on n'a pas remplies. Comme je l'ai déjà dit, ce que l'opposition appelle promesses, nous appelons cela des solutions que nous voulions apporter aux problèmes. C'est ce que nous avions dans notre manifeste, c'étaient des solutions à apporter à des problèmes. Parmi les problèmes, il y avait l'absence de capitaux suffisants. Alors, les capitaux étrangers sont une source de fonds de développement pour nous, et nous ne voulons pas fermer la porte. L'agence de tamisage avait un effet contraire. Même que dans une étude qui a été faite par le Conference Board du Canada, on dit en conclusion qu'un des problèmes relativement à cette agence de tamisage, c'est qu'elle invitait beaucoup d'interventions politiques et doctrinaires et on donne comme exemple le cas de l'industrie pétrolière où, monsieur le Président, on avait enfin un secteur qui avait la chance de nous faire créer des emplois, qui en créait déjà. Beaucoup de gens de Gatineau travaillaient dans le secteur pétrolier dans l'Ouest et aussi d'autres travaillaient dans les usines de fabrication qui découlent de ce secteur pétrolier.

Monsieur le Président, ce qui est arrivé, avec cette manie, cette phobie des étrangers, cette manie de vouloir nationaliser tout ce qui a un potentiel, on a enfin jugulé le développement économique pour le pays et on a contribué d'une façon très importante à le plonger dans une récession plus grave encore que dans les pays voisins et dans les pays à qui nous faisons concurrence. Ce qu'on a enfin fait, c'est qu'on a nationalisé un désastre, on n'a pas profité du fait qu'on aurait pu encourager un secteur qui était très dynamique à nous aider à traverser une crise qui s'annonçait partout dans le monde. Au contraire, on l'a affaibli, on lui a nui, parce qu'on a pris une approche doctrinaire et idéologique plutôt qu'une approche économique à un secteur de développement.

Donc, monsieur le Président, c'est précisément pourquoi j'ai écouté avec alarme ce que les députés nous racontaient de nouveau ce matin. Ils n'ont pas changé leur rengaine. Ils ne nous ont pas apporté quoi que ce soit de nouveau. Ils nous disent au contraire qu'on n'a pas écouté les Canadiens, mais je crois qu'on les a écoutés, les sondages nous le montrent. Non seulement cela, monsieur le Président, mais je suis membre de ce comité permanent de la Chambre qui s'est penché sur ce projet de loi et nous avons vu passer devant nous toute une série de personnes qui partageaient les opinions du député d'Essex-Windsor et du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Nous les avons écoutés, nous avons pris note de ce qu'ils ont dit, mais dans l'ensemble, en écoutant aussi les autres citoyens qui sont passés devant nous pour nous dire: Vraiment, nous croyons que l'agence de tamisage, telle qu'elle est structurée, nuit au développement au Canada. Il faut un certain tamisage dans des secteurs clé, et surtout dans les secteurs qui touchent notre culture et notre personnalité comme Canadiens. Mais d'après les statistiques, on avait cet appareil qui ralentissait toutes les décisions et qui en fait ne tamisait que 5 ou 6 p. 100 de tout ce qu'on présentait devant nous.

Donc, monsieur le Président, c'était logique de penser que vu que tout le monde, tous les experts en développement, la majorité de la population, nous disaient qu'il fallait changer ce qui était là parce que ce n'était pas favorable au développement . . .c'est précisément ce que nous avons fait, après avoir écouté des heures de débats, des heures de dépositions de divers témoins, et le projet de loi à l'étude, monsieur le Président, est un projet de loi qui va avoir tout de même une soupape de sécurité. Il y a des niveaux de révision, il y a aussi des secteurs protégés et, en plus, ce qu'il y a de plus important encore, c'est qu'il y a un aspect très positif à l'investissement.

Le député de Essex-Windsor (M. Langdon) mentionnait tout à l'heure la France; il nous donnait comme exemple que ce pays favorise l'investissement domestigue, et j'imagine qu'il voulait dire décourage l'investissement étranger, ou tout de même n'est pas aussi accueillant à l'investissement étranger

que le Canada va l'être. J'étais en France récemment, monsieur le Président, en ma qualité de présidente de l'Association parlementaire Canada-France, et on m'a fait visiter des régions du pays, c'étaient des députés socialistes du gouvernement qui m'ont fait visiter entre autres la Dordogne . . . j'ai aussi visité l'Alsace avec un député du centre, un député de la République, et à chaque endroit j'ai découvert que les députés, qu'ils soient socialistes ou du centre, ont dit: Vous savez, notre plus grand problème c'est le renouvellement de nos industries, notre plus grand problème, c'est que nos industries nationalisées ne sont pas à jour, à la page; on a beaucoup plus de difficultés avec Renault qu'on en a eu avec Peugeot; au moment de la crise, Peugeot a pris les mesures courageuses et de bonne gestion qui s'imposaient. Ils se sont serré la ceinture, ils ont modifié la formation de leurs employés, ils ont fait concurrence, tandis que chez Renault, à cause de l'«appareillage» de l'État, il y a une lenteur à réagir, et nous avons perdu des marchés, les Français me disaient, et aujourd'hui nous nous retrouvons en difficulté.

Donc, finalement, monsieur le Président, même en France où il y a un gouvernement socialiste, on s'aperçoit que l'économie c'est affaire de réalité et non de théorie, de rhétorique et d'idéologie, et que ce projet de loi cadre très bien avec la mentalité qui va prévaloir en France aussi parce que la nécessité les pousse à s'apercevoir que, au début de leur mandat, ils ont fait une erreur quand ils ont créé des emplois artificiels dans la fonction publique. Ils ont fait des erreurs en décourageant l'entreprise privée et, aujourd'hui, ils trouvent que les solutions à leur problème sont les mêmes que celles que nous proposons. Donc, je me sens très à l'aise d'appuyer ce projet de loi, nous serons vigilants dans ce cas-ci comme dans le cas des autres lois que nous passons, comme, par exemple, les mesures incitatives pour que les sociétés canadiennes qui font affaires avec le gouvernement respectent l'égalité des chances chez les femmes. C'est dans ce genre de projet de loi que, non C-15 où il s'agit d'investissement, mais dans le projet de loi que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a proposé, que l'on va pouvoir obtenir l'égalité pour les femmes. Alors, c'est vraiment pour moi un sentiment étrange que d'entendre parler mes collègues de l'investissement étranger comme si c'était un monstre à plusieurs têtes qui allait venir nous gober, enlever la masculinité à nos hommes, enlever l'égalité à nos femmes et ruiner notre industrie de la culture.

Donc, je crois que les députés de l'opposition devraient vivre aujourd'hui: il fait bon aujourd'hui, il le fait encore plus aujourd'hui qu'il ne le faisait hier et il fera encore meilleur demain.

Le président suppléant (M. Charest): Questions, commentaires. L'honorable député de Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président, la députée de Gatineau (M^me^ Mailly) rêve en couleurs ou elle n'a pas suivi le débat. Nous n'avons jamais dit que les investissements étrangers étaient mauvais pour le Canada. Nous avons dit que la mainmise étrangère sur l'économie canadienne n'était pas une chose à rechercher. Nous avons critiqué le projet d'une façon constructive afin d'améliorer le projet de loi. On n'a jamais dit que les capitaux étrangers n'étaient pas les bienvenus au Canada, au contraire! On a dit bienvenue, mais il faudrait que vous vous soumettiez d'abord à un examen et ensuite, peut-être, à une revue pour s'assurer que le Canada . . .

Une voix: Il est 13 heures!

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette infiniment. Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES PARLEMENTAIRES

LES PROPOS DE M. CROSBIE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, même si le ministre de la Justice (M. Crosbie), hier, a tempêté et tonitrué, après ses vitupérations de la veille à la Chambre, cela ne voulait pas dire grand-chose. Toutefois, quand il a appelé la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) «ma belle», qu'il l'a qualifiée de «petite souris» et de «poltronne», sous les applaudissements nourris d'autres ministériels, il a montré enfin ce que des conservateurs pensent des femmes.

Quelle insulte pour les Canadiennes que ces propos désobligeants . . .

M. Dick: Est-elle une femme?

M. Boudria: . . . du ministre de la Justice, responsable du dossier de l'égalité des femmes, ce *minus habens* qui n'a pu trouver comme point faible chez notre distinguée collègue de Hamilton-Est que sa qualité de femme!

Des termes aussi péjoratifs et sexistes que «ma belle» et «poltron» devraient être irréguliers. Qu'est-ce qu'un poltron? Un froussard, un trouillard. Voilà ce que pensent le ministre de la Justice et sa bande de zouaves à propos d'une femme qui ose défendre les causes auxquelles elle croit fermement.

Nous nous rappelons le débat sur les femmes pendant la campagne électorale l'été dernier. Où est maintenant l'intérêt que les conservateurs avaient manifesté? Pour les tories, les femmes sont des poltronnes. D'abord, on manque à ses promesses, puis on profère des injures. Il faut que le ministre de la Justice et tous les députés conservateurs s'excusent auprès des femmes. Au lieu de le laisser mugir et patauger comme une baleine échouée, ses collègues tories ont ovationné le ministre discrédité. Les conservateurs avaient promis . . .

M. le Président: Je regrette d'informer le député que ses 90 secondes sont écoulées. La parole est au député de Kenora-Rainy River (M. Parry).

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

ON DEMANDE LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a reçu hier un télégramme sous forme d'une résolution qui se lit comme suit, et je cite:

Attendu que comme l'a prouvé l'enquête du Conseil consultatif national sur le troisième âge, les allocations gouvernementales constituent la moitié de l'ensemble des revenus des personnes âgées au Canada;

Attendu que les personnes âgées ont payé et payent encore, sans rechigner, des taxes et des impôts pour s'assurer une protection sociale qui respecte au moins leurs besoins essentiels;

Attendu que le gouvernement Mulroney s'est fait élire sur la foi de la promesse d'éliminer le plafond de l'indexation de la pension de sécurité de la vieillesse imposé par le gouvernement Trudeau;

Attendu que M. Mulroney avoue lui-même que les mesures annoncées par M. Wilson violent des promesses faites en 1984 par le parti progressiste-conservateur.

Le Fédération de l'âge d'or du Québec exige que le gouvernement Mulroney rétablisse la pleine indexation au coût de la vie des pensions de vieillesse et que cette mesure soit rétroactive au 1er janvier 1985.

Hier, la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bertrand) a refusé de rencontrer ce groupe. Alors, le chef du Nouveau parti démocratique va les rencontrer mercredi prochain à Montréal.

Nous, néo-démocrates, lançons le défi au très honorable premier ministre (M. Mulroney), au ministre des Finances (M. Wilson), le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais ses 90 secondes sont écoulées. La parole est au député de Bow River (M. Taylor).

* * *

L'AGRICULTURE

LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DES AGRICULTEURS

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, depuis trois ans, plus de 1,400 familles ont perdu leur exploitation agricole, alors que, en 1979, on n'avait compté que 25 saisies. Comment expliquer cette différence? En 1979, le secteur agricole du Canada était prospère grâce à de bonnes récoltes et à des prix intéressants. Par conséquent, dans le but d'étendre leur activité et d'accroître leur productivité, les agriculteurs ambitieux ont emprunté des capitaux auprès de banques qui étaient toutes disposées à leur prêter l'argent voulu. Puis, en 1981, les prix de vente du blé et du bétail ont chuté en deçà du prix de revient.

En 1982 et 1983, ces prix ont stagné et les taux d'intérêt ont grimpé en flèche, accroissant du même coup l'endettement des agriculteurs. Certaines banques ont donc fait des saisies et maintenant plus de 50,000 agriculteurs canadiens sont en proie a de graves difficultés financières. Faute de mesures positives, environ 1,700 agriculteurs vont peut-être faire faillite et les banques deviendront propriétaires de vastes terres.

Pourquoi les banques s'attendent-elles à être payées si l'agriculteur n'a pas fait de récolte? L'agriculture est une entreprise de longue haleine et qui ne peut être rentabilisée en un ou deux ans. Si les prêts bancaires étaient consentis pour des périodes de 20 à 25 ans par exemple, la plupart des agriculteurs réussiraient à passer au travers des temps difficiles. Or nous n'avons pas les moyens de perdre ces agriculteurs. Si nous pouvons envoyer un homme sur la lune, nous pouvons certainement régler ce problème. N'oublions pas que les terres ne se volatiseront pas, et je ne veux pas non plus que l'exploitation agricole familiale disparaisse.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

LE SORT RÉSERVÉ AUX RETRAITÉS DE LA COMPAGNIE

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre le sort réservé à plus de 600 retraités du CP et à plus de 400 veuves de retraités du CP dans ma circonscription. Nous avons appris la semaine dernière à Moose Jaw que les contrats provisoires signés par le CP et trois de ses syndicats nationaux comportaient des accords éliminant les laissez-passer de VIA Rail pour les employés du CP, les retraités ou leurs veuves.

Les employés actuels du CP ont une équipe de négociateurs syndicaux pour défendre leurs intérêts et sont censés avoir obtenu quelque chose en échange de l'élimination de leur laissez-passer. Les simples syndiqués peuvent trouver la chose inacceptable, mais ils pourront maintenant se prononcer sur la ratification de l'accord. Toutefois, quel choix ont les retraités? Qui se fait leur porte-parole dans les négociations? Ils ont peiné des années durant, souvent dans des conditions difficiles, avec un salaire de misère. Ils reçoivent maintenant de maigres pensions nullement indexées et, comme si cela ne suffisait pas, voici qu'ils perdront leur laissez-passer.

Je demande à tous les députés de communiquer avec le CP et les dirigeants syndicaux dans toutes les régions pour manifester leur désaccord total à cet égard. Je demande également à CP Rail de prendre l'initiative dans ce domaine et de remettre immédiatement en vigueur les laissez-passer du VIA Rail pour tous les retraités.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LA COMPLEXITÉ DES MESURES—L'IMPACT SUR LES PME

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, sauf pour les comptables et les avocats spécialistes en impôt que devront engager les dirigeants des petites entreprises pour réussir à démêler toutes les ramifications du nouveau budget, très peu de Canadiens bénéficieront de ces mesures soi-disant créatrices d'emplois. C'est ce qu'ont conclu le groupe patronné par la Société d'expansion économique d'Ottawa-Carleton réunie pour étudier le budget.

Article 21 du Règlement

Le groupe de travail, qui se composait de deux comptables et de deux avocats, a déclaré, et je cite:

[*Traduction*]

L'exonération des gains en capital ne stimulera guère l'investissement, car elle viendra récompenser des décisions qui auraient été prises, qu'il y ait ou non des allégements fiscaux.

[*Français*]

L'exonération des gains en capital est un cadeau de $125,000 aux riches.

Le budget devait établir un climat de confiance pour les investisseurs dans la petite et moyenne entreprises mais, poursuit un des experts du groupe de travail:

[*Traduction*]

. . . cette confiance ne règne pas. Tous sont d'avis qu'ils doivent profiter de ces allègements fiscaux dès maintenant parce que les règles pourraient facilement être modifiées.

[*Français*]

Au lieu de récompenser les investisseurs pour des placements déjà effectués et des placements à l'étranger en leur accordant une exonération de gains en capital, il devrait restructurer cette exonération pour stimuler les investissements futurs effectués après le budget et dans des entreprises canadiennes. Ce serait une façon plus efficace de stimuler les investissements dans les petites et moyennes entreprises et, par la même occasion, de créer des emplois.

* * *

[*Traduction*]

LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT AMATEUR

LES MANIFESTATIONS SPORTIVES PLURIDISCIPLINAIRES—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je suis choqué et déçu d'apprendre que le gouvernement conservateur a décidé de ne plus aider les manifestations sportives pluridisciplinaires au Canada pour le reste de cette décennie. Le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur (M. Jelinek) reconnaît que ce moratoire de l'aide financière empêchera les villes d'organiser de telles rencontres jusqu'au début des années 90. La nouvelle politique oblige, en fait, les organisations canadiennes habilitées à organiser des rencontres sportives pluridisciplinaires à obtenir une déclaration d'appui du gouvernement fédéral avant d'entamer la sélection d'une ville d'accueil au Canada si elles veulent recevoir un financement fédéral.

Avec cette intervention du gouvernement conservateur dans le sport amateur au Canada, c'est une nouvelle promesse électorale que les conservateurs renient. Le parti conservateur s'était engagé «à maintenir au niveau le plus élevé possible l'aide fédérale au sport amateur au Canada». Le gouvernement conservateur envisage maintenant de concentrer ses «ressources financières limitées sur le financement de nos athlètes de haute volée».

Le premier ministre (M. Mulroney) et les conservateurs ont oublié à quel point les manifestations sportives internationales au Canada pouvaient stimuler de jeunes Canadiens à devenir des athlètes de haute volée. Ils claquent maintenant la porte à des organisations et à des villes de tout le pays, notamment London, Ontario, avec sa candidature aux Jeux panaméricains de 1991, et Thunder Bay, Ontario, avec ses espoirs pour les Jeux nordiques de 1991. En même temps, le crédit d'impôt pour dons à des organisations de charité, lui aussi promis par les conservateurs l'été dernier, est lui aussi absent du budget du 23 mai.

M. le Président: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est expiré.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, il est décevant de voir chaque jour en cette Chambre les députés libéraux reprocher constamment au gouvernement progressiste conservateur un tas de choses. Ils reprochent entre autres au gouvernement progressiste conservateur l'indexation des pensions, alors que, eux, lorsqu'ils étaient au pouvoir, ont plafonné l'indexation à 6 p. 100, ce qui faisait subir une perte de 50 p. 100 sur le coût de l'inflation.

Monsieur le Président, les libéraux ne disent jamais non plus qu'ils n'ont pas dit aux veufs et aux veuves âgés de 60 à 64 ans qu'ils n'avaient jamais pensé à eux du temps qu'ils étaient au pouvoir. Nous, nous y avons pensé. Les libéraux et les néo-démocrates induisent en erreur les personnes âgées en ne leur disant pas toute la vérité. Ils ne disent pas que le ministre des Finances (M. Wilson) a dit lors de son discours sur le budget, et je cite, pour les libéraux:

Le gouvernement fédéral déterminera si les prestations sont insuffisantes à la lumière des circonstances et les accroîtra dans la mesure de ses moyens.

Monsieur le Président, cette semaine, j'ai donné une conférence aux personnes du troisième âge de ma circonscription; toutes ces personnes inclusivement ont compris parce que je leur ai donné une explication juste et positive, je le répète, «juste et positive».

Finalement, monsieur le Président, nous faisons face à une opposition négative: pas d'idée du tout; donc, rien n'a changé pour eux. Du temps qu'ils étaient au pouvoir, ils avaient toujours raison. Maintenant qu'ils sont dans l'opposition, rien à faire, ils veulent encore être le «boss», comme si c'était le seul et unique parti à posséder la vérité. C'est dommage, c'est triste, n'est-ce pas!

• (1410)

LE PARLEMENT

LA 13E RENCONTRE DES PARLEMENTAIRES CANADIENS ET EUROPÉENS

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, en début de semaine j'avais le plaisir de participer en tant que délégué du Parlement canadien à la 13e rencontre annuelle des parlementaires canadiens et européens.

Monsieur le Président, de cousins d'hier, nous sommes devenus des amis aujourd'hui et, grâce aux séances de travail et de dicussion que nous avons eues ensemble, nous pourrons mieux demain comprendre les désirs et les besoins de chacun et travailler ensemble à arriver à des solutions qui seront profitables aux deux groupes.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA SITUATION DES PERSONNES ÂGÉES APRÈS LE BUDGET

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aimerais expliquer à tous les députés de cette Chambre et à vous aussi, monsieur le Président, quel est le budget mensuel des personnes âgées à qui le ministre des Finances (M. Wilson) demande un sacrifice.

Tout d'abord, ces personnes-là reçoivent $605.20 par mois. Le coût du loyer est de $240 par mois; l'électricité est de $21.47 par mois; le chauffage est de $57 par mois; le téléphone est de $17; les assurances pour le feu, vol et vie coûtent $20.83; la taxe d'eau coûte $5; la nourriture leur coûte $216.50 par mois, $50 par semaine, $2.40 par repas.

Monsieur le Président, si on fait l'addition, il leur reste seulement $27.40 par mois. Pour ces $27.40 par mois, ils doivent s'acheter des vêtements, des médicaments non couverts par la carte, payer les soins dentaires, les lunettes, l'entretien ménager, la réparation d'appareils ménagers, le transport, les journaux et les loisirs.

Monsieur le Président, j'aimerais bien que le ministre des Finances, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et le très honorable premier ministre (M. Mulroney) disent aux personnes âgées à quel endroit elles vont couper dans leur budget. Est-ce qu'elles vont couper les repas, est-ce qu'elles vont annuler leurs assurances?

Monsieur le Président, je pense que c'est odieux de demander à nos personnes âgées, qui ont bâti ce pays, de faire des sacrifices encore une autre fois.

* * *

L'ÉNERGIE

LA SITUATION D'UN DÉTAILLANT D'ESSENCE

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, un cas tout particulier vient d'être porté à mon attention: Un propriétaire de 10 postes d'essence se situant à Hamilton, Guelph, Oakville, Mississauga et Kingston, un distributeur indépendant bien établi et fonctionnant depuis huit ans avec ses 120 employés et son volume de ventes de plus de 14 millions de gallons par année, se trouve depuis 1982 dans une situation commerciale fort précaire. Forcé de fermer sept de ses postes de distribution au cours de ces trois dernières années, il vient de subir récemment un coup encore plus dir. Et bien que cela puisse paraître à peine croyable, le distributeur en question doit acheter de l'essence pour son commerce de la compagnie Sunoco, son fournisseur principal, qui lui vend ce produit à 1½c. plus cher qu'elle ne le fait dans ses propres postes au détail.

En conclusion, monsieur le Président, il ne me reste qu'à dire que le propriétaire en question est déjà perdant et il est prêt tout simplement à fermer ses portes. Selon ses propres paroles, et je cite:

[*Traduction*]

Il est inconcevable qu'une chose pareille se produise dans un pays qui est censé appuyer les droits et les libertés des gens. Il n'existe aucun contrôle et les propriétaires indépendants ont le couteau sur la gorge.

Le problème est grave dans le sud de l'Ontario. Pour l'instant, les grosses compagnies peuvent baisser leur prix de vente ou fournir quelque autre avantage à leurs filiales, tandis que les propriétaires indépendants sont laissés pour compte et perdent leur chemise, sinon tout leur avoir.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PENSIONS

L'INDEXATION—LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE AU COURS DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'attends déjà depuis un certain temps l'occasion de poser au premier ministre une question se rapportant au budget. C'est une question qui lui a déjà été posée à la Chambre et qui a été posée à maintes reprises au ministre des Finances et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le 26 juillet dernier, à Sherbrooke, le premier ministre a assuré à son auditoire qu'il avait fermement l'intention:

. . . de rétablir l'indexation intégrale des pensions de vieillesse au coût de la vie.

Ce sont ses propres paroles.

Dans ces conditions, pourquoi le gouvernement a-t-il violé cette promesse dans le budget? Le premier ministre a certainement entendu ce que les personnes âgées et tous les Canadiens ont dit à propos du fait que le gouvernement avait violé cette promesse faite aux retraités et aux personnes âgées. Le premier ministre voudrait-il profiter de l'occasion pour confirmer l'engagement qu'il avait pris envers les Canadiens en juillet dernier et pour annoncer le rétablissement de l'indexation des pensions de vieillesse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'état des finances publiques de notre pays est un très grave problème pour les personnes âgées et tous les Canadiens.

Il y a dix ans, nous consacrions environ un neuvième de nos recettes au service de la dette. Aujourd'hui, nous en sommes à un tiers. La dette nationale est passée de 18 milliards à 190 milliards de dollars, et nous risquons de nous retrouver avec un déficit de 400 milliards si nous continuons dans la même voie. Que deviendraient les personnes âgées si le gouvernement était obligé de consacrer 40 à 50 p. 100 de ses recettes au service de la dette? C'est le triste héritage que nous a laissé le parti libéral. Tout le monde sait que nous devons nous attaquer dès maintenant au problème de la dette, à commencer par les personnes âgées auxquelles nous devons tant.

Nous avons l'intention d'agir de manière à réduire l'inflation et à la maintenir au niveau le plus bas possible. Nous pourrons ainsi créer des emplois et relancer l'économie, de sorte que nous pourrons faire davantage pour les personnes âgées et d'autres citoyens, car les personnes du troisième âge ont droit à tout ce qu'un pays reconnaissant peut leur donner.

Des voix: Bravo!

* * *

L'EMPLOI

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre ne tenait pas le même langage pendant la campagne électorale quand il parlait du déficit ou des personnes âgées.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le fait est qu'il a manqué à une autre de ses promesses.

Le premier ministre et le ministre des Finances ont défendu le budget en disant aux personnes âgées les plus pauvres qu'elles devaient se serrer la ceinture pour permettre au gouvernement de lancer une nouvelle stratégie ambitieuse de création d'emplois.

J'ai en main un document secret intitulé «Communications Plan—Labour Market Development Strategy». Le but de ce plan est d'annoncer une stratégie de création d'emplois le 18 juin. Apparemment, le gouvernement se propose de mettre en œuvre six programmes. Ce document a été signé il y a trois jours par le sous-ministre de l'Emploi et de l'Immigration, lequel a déclaré qu'il fallait faire preuve de prudence parce que ces programmes—je reprends ses propres paroles, monsieur le Président—«ressemblent énormément aux anciens».

Dans le budget, le gouvernement . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Ce préambule est particulièrement long. Le très honorable chef de l'opposition a-t-il une question?

M. Turner (Vancouver Quadra): Oui, monsieur, et j'espère que, par souci d'équité, vous traiterez la réponse à cette question de la même manière.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Excusez-vous!

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Pourquoi le budget promet-il toute une série de nouveaux programmes de création d'emplois, alors que le sous-ministre déclare dans le document qu'il faut s'efforcer de les enjoliver parce que ce sont toujours les mêmes programmes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas vu le document auquel mon très honorable ami fait allusion. Néanmoins, je peux lui affirmer qu'il y a en tout cas une chose que nous n'avons pas besoin d'enjoliver, parce qu'elle ne ressemble d'aucune façon à ce que nous avons connu auparavant; c'est la création de 201,000 nouveaux emplois depuis notre arrivée au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: . . . dont les 89,000 nouveaux emplois qui ont été créés en avril et qui représentent un record mensuel pour le Canada depuis presque cinq ans. C'est tout nouveau par rapport à ce que faisaient les libéraux. Ce sont des résultats remarquables qui marquent les débuts du retour à une période de prospérité stable au Canada.

Des voix: Bravo!

• (1420)

LES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ce document montre clairement que le gouvernement conservateur continue à vivre sur l'élan des anciens programmes libéraux et, qui plus est, ce document est consacré à des emplois qui dureront seulement 16 semaines. Dans le budget, le ministre des Finances et le premier ministre parlaient d'une stratégie à long terme du secteur privé. Pourquoi cette stratégie est-elle en contradiction avec le document que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration va déposer d'ici une semaine environ? Quel vide extraordinaire révélé par le propre document de la ministre dans cette philosophie claironnée dans le budget!

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis enchantée que le député ait fini par admettre qu'une nouvelle stratégie du marché du travail est enfin apparue. Qu'il me permette de lui dire que le tout premier programme qui en découlera est Défi 85, programme qui s'adresse aux jeunes ou aux étudiants cet été. Soixante-sept mille jeunes ont déjà pu bénéficier de ce programme jusqu'à présent, contre les 50,000 qui n'avaient pas d'emploi lié à leur carrière l'été dernier; 67,000 contre 50,000.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Je puis aussi dire au député que cette stratégie du marché du travail met en œuvre quelque chose que le gouvernement précécent n'a jamais réalisé, à savoir un financement pluriannuel de la stratégie du marché du travail.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU SOUS-MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je lui rappelle qu'elle a déclaré à la Chambre le 16 avril que les nouveaux programmes du gouvernement ne visaient plus à créer des emplois à court terme comme par le passé. La ministre approuve-t-elle les propos de son sous-ministre qui a déclaré dans ce document secret que les projets d'emploi devraient porter sur une période suffisante, soit au moins 16 semaines. A son avis, peut-on parler de création d'emplois à long terme lorsqu'il s'agit de 16 semaines?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis ravie, après tout ce temps, de voir des députés de l'opposition libérale s'intéresser aux emplois et à la formation. Voilà longtemps que j'attends qu'ils me posent des questions à ce sujet et ils sont restés muets jusqu'ici.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Nous n'avons pas choisi l'orientation du parti libéral, qui cherchait à passer outre aux provinces et au secteur privé, pour élaborer cette nouvelle stratégie. Nous avons collaboré avec les autres partenaires économiques et sociaux en vue de formuler une stratégie qui permettra d'offrir une formation et des emplois à près de 400,000 Canadiens.

L'OPINION DU SOUS-MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le sous-ministre n'est manifestement pas du même avis puisqu'il a déclaré dans le même document, signé il y a trois jours, que les modalités des nouveaux programmes d'emploi risquent de donner lieu à des fausses interprétations si on les considère hors contexte. Elles rappellent en effet fortement les anciennes méthodes d'élaboration de programmes. Son propre sous-ministre a donc déclaré publiquement à près de deux millions de chômeurs canadiens que le gouvernement n'a aucune idée neuve à proposer. La ministre va-t-elle admettre que ce canular qui dure depuis huit mois au détriment des chômeurs canadiens est terminé et qu'elle doit déposer dès aujourd'hui les programmes à la Chambre, au lieu d'attendre le 18 juin pour présenter une version édulcorée de «Second-hand Rose».

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée se croit tout permis, mais, à ce que je vois, elle accepte difficilement les remarques.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Depuis huit mois qu'il est au pouvoir, le gouvernement a consacré entre autres 2 milliards de dollars à la création d'emplois et à la formation; 2 milliards en huit mois. Il a réussi à faire ce que le député de Winnipeg-Fort Garry n'a pas pu faire lorsqu'il détenait le portefeuille de ce ministère, puisqu'il n'a jamais obtenu de financement à long terme. Il a dû recourir à des mesures spéciales, l'une après l'autre, parce que le gouvernement libéral précédent ne croyait qu'aux expédients. Il a refusé d'envisager à long terme les besoins en formation et en création d'emplois. C'est sur ce point que nous différons. La question porte sur la création d'emplois et la formation et déjà quelque . . .

M. le Président: A l'ordre. Les réponses sont également trop longues.

* * *

LES FINANCES

LES IMPÔTS DIFFÉRÉS DES SOCIÉTÉS—ON DEMANDE LA PERCEPTION DES INTÉRÊTS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement se propose d'économiser 245 millions en désindexant les pensions de vieillesse. Hier, le ministre a dit que, s'il y avait eu un autre moyen pour réduire le déficit, il n'aurait pas appuyé la désindexation. Le ministre serait-il prêt à proposer à ses collègues du cabinet que l'on perçoive des intérêts sur les impôts différés des sociétés? Serait-il prêt à faire cela pour protéger les pensionnés, qui n'auraient pas à faire les frais du déficit, et pour fournir au Trésor plus de 500 millions de dollars?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances qu'il appartient d'annoncer des changements au régime fiscal. J'en reviens à ce que j'ai dit hier à la Chambre. Lorsque l'on regarde la dette accumuée et l'effet qu'elle a—le coût de la dette, le service de la dette et les effets sur les services sociaux—on s'aperçoit que c'est de l'argent qui pourrait être beaucoup mieux utilisé. C'est la question que nous devons résoudre, il ne s'agit pas seulement de préserver des programmes, mais de renverser le cours des choses.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le ministre n'est-il pas d'avis que les impôts différés des grandes sociétés représentent une dette à l'égard de la nation? Ne pense-t-il pas, par conséquent, qu'il serait juste de demander à ceux qui nous doivent des milliards de payer au moins des intérêts, afin que nous n'ayons pas à percevoir cet argent auprès des personnes âgées?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais expliquer au député que les sociétés ont accumulé ces crédits au fil des ans. En gagnant ces crédits, elles créent des emplois, ce qui, je pense, devrait faire plaisir au député. Je lui rappellerais également que l'objectif fondamental du budget est de créer encore plus d'emplois en encourageant le secteur privé et en capitalisant sur les succès des neufs derniers mois, où 201,000 emplois ont été créés par le secteur privé, qui répond positivement à l'orientation du gouvernement.

Questions orales

LE MONTANT DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, si l'on admet que l'impôt différé est un impôt qui devra être payé à un moment donné, n'est-il pas raisonnable d'espérer que ceux qui doivent des milliards à l'État, payent au moins des intérêts sur ce qu'ils doivent, pour que l'on n'ait pas à réduire les revenus de ceux qui ont travaillé pour construire ce pays, en diminuant leur pensions et par conséquent leur pouvoir d'achat et les moyens dont ils disposent pour subvenir à leurs besoins?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si nous allions dans la direction où veut nous entraîner le député, nous ruinerions le secteur forestier, le secteur minier et le secteur de l'acier de Hamilton, un secteur qui fait vivre de nombreux travailleurs de sa circonscription. Nous aurions alors beaucoup moins d'emplois dans ces secteurs et il en porterait la responsabilité.

* * *

• (1430)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DU PARLEMENT EUROPÉEN

M. le Président: Je voudrais signaler la présence dans notre tribune de M^me^ Eva Gredal, parlementaire danoise, qui dirige une délégation du Parlement européen. La délégation se trouve au Canada à l'occasion de la treizième assemblée annuelle de l'Association parlementaire Canada-Europe.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, à entendre parler le nouveau Robin Hood, version 1985, prendre l'argent aux pauvres pour le donner aux riches, il veut éliminer les personnes âgées, lui. Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur le Président.

Avant-hier, six organismes nationaux ont dénoncé le budget du ministre des Finances. Hier, à Québec, les trois principaux organismes représentant des personnes âgées, plus de 200,000 personnes, m'ont demandé de poser la question suivante au premier ministre: Est-ce que le premier ministre peut s'engager dès maintenant à rétablir la pleine indexation au coût de la vie des pensions de la sécurité de la vieillesse comme il l'avait promis solennellement au cours de la campagne électorale?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je renvoie le député aux propos qu'il a tenus le 30 novembre 1982, de même qu'à ceux de l'ancienne ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a dit à la Chambre que si le déficit devait continuer à augmenter, nous ne pourrions pas affecter à nos programmes sociaux l'argent qu'il nous coûte en intérêts. En fait, le député s'était dit solidaire de la ministre dans son discours de 1982. On s'étonne qu'il n'approuve plus cette attitude en 1985.

[*Français*]

LA SITUATION DES PERSONNES ÂGÉES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, l'absence de réponse du très honorable premier ministre est une insulte à l'endroit des 2,500,000 personnes âgées au Canada. C'est un manque de courage flagrant!

Est-ce que le très honorable premier ministre a le courage de demander aux personnes âgées à qui, après avoir payé leur loyer, leur téléphone, leur nourriture, $50 par mois, il reste seulement $27.40 par mois pour acheter leurs vêtements, leur dentifrice et leur savon sur lesquels son ministre a mis une taxe, de faire en plus un sacrifice?

Est-ce que le très honorable premier ministre a le courage de se lever et de leur dire à quel endroit ils vont devoir se sacrifier davantage?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, on a vu le député prononcer des paroles opposées à celles-là en 1982. Il disait exactement l'inverse il y a deux ans de ce qu'il dit aujourd'hui. C'est une des déclarations les plus hypocrites et les plus libérales qu'on n'a jamais vues à la Chambre des communes.

C'est un cordonnier mal chaussé.

M. Malépart: Monsieur le Président . . .

Des voix: Sit down!

M. Malépart: . . . je voudrais demander au premier ministre de retirer ses paroles.

[*Traduction*]

M. le Président: Le député de Vancouver-Kingsway.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ACCORD DE L'OUEST—LES RECETTES DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il y a une minute, le premier ministre a dit que les personnes âgées avaient droit à ce qu'une nation reconnaissante peut leur offrir. Je voudrais offrir au ministre une deuxième option à ce sujet. Étant donné que l'industrie pétrolière a reçu une manne de 600 millions par année—ce sont les pétroliers eux-mêmes qui le disent—parce que le gouvernement a décidé d'aligner ses prix sur les cours mondiaux, le ministre voudrait-il recommander au gouvernement de reprendre au moins la moitié des 600 millions, en imposant ce type d'avantage, pour éviter que la relance de l'emploi ne se fasse au détriment des personnes âgées?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, permettez-moi de protester contre la façon dont le député interprète l'Accord de l'Ouest. Il refuse de considérer que tous les avantages découlant de cet Accord serviront à créer de nouveaux emplois.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Monsieur le Président, comme je crois que le député s'acquitte consciencieusement de son rôle de critique en matière d'énergie, je lui signale une étude publiée dernièrement par Informetrica. J'en ai justement un résumé devant moi. Selon cette étude, par rapport à ce qui existait avant le budget, l'Accord de l'Ouest devrait produire au total 405,000 années-personnes de 1985 à 1990.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: L'objectif est de créer des emplois. Je voudrais que le député s'en souvienne.

ON DEMANDE UNE MODIFICATION DES DISPOSITIONS FISCALES

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'invite la ministre à retourner dans sa circonscription de Vancouver-Centre pour expliquer à ses électeurs pourquoi elle donne de l'argent aux pétrolières pendant qu'elle en enlève aux personnes âgées.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Je voudrais poser une autre question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social puisqu'elle le concerne. Je lui offrirai une troisième option s'il le désire.

Le ministre voudrait-il recommander au cabinet de remplacer en partie le manque à gagner dû à la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières par un nouvel impôt, afin que les personnes âgées n'aient pas à supporter le fardeau de la création d'emplois? D'ici cinq ans, le gouvernement aura donné 5 milliards de dollars aux sociétés pétrolières.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, les prémisses sur lesquelles le député fonde sa question sont entièrement fausses. Il faut créer de l'emploi. Les emplois créent la richesse. Les emplois créent des occasions pour tous . . .

M. Waddell: Pourquoi les personnes âgées doivent-elles payer?

M. Epp (Provencher): Les emplois créent la richesse qui nous permet d'instaurer des programmes sociaux. Le député le sait bien. Il nous demande de dépenser sans cesse davantage même si nous n'en avons pas les moyens. Aujourd'hui nous dépensons pour payer le service de la dette aux banques. Le député appuie donc ces dernières qui ont recommandé que nous nous endettions davantage.

M. Waddell: Ce n'est pas le cas. J'appuie les personnes âgées, pas les banquiers.

M. Epp (Provencher): Le député veut que les banques aient encore davantage. Il voudrait que nous enlevions autant aux retraités.

M. Waddell: C'est faux et vous le savez.

* * *

L'EMPLOI

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle concerne également le plan de communication secret relatif à la stratégie de développement du marché du travail.

J'ai été très chagriné de lire dans ce document que les députés conservateurs obtiendraient des renseignements plus précis que les députés de l'opposition au sujet des programmes proposés. En fait, le plan de communications prévoit de distribuer une documentation plus détaillée aux députés conservateurs. Cela porte atteinte aux privilèges de la Chambre. Cela prouve la politisation du ministère.

Pourquoi la ministre veut-elle accorder un traitement de faveur aux députés conservateurs? Pourquoi défavorise-t-elle les députés de l'opposition? Va-t-elle s'engager personnellement à ce que tous les députés reçoivent les mêmes renseignements qu'ils pourront transmettre à leurs électeurs lorsque le programme sera dévoilé?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis ravie d'obtenir toute cette publicité avant le lancement de notre stratégie de développement du marché du travail. J'espère que nous continuerons à en parler chaque jour, avant qu'elle ne soit annoncée officiellement. Je tiens à dire à tous les députés que j'ai l'intention de communiquer tous les détails de ce projet utile à l'ensemble du public canadien.

LES ENTREVUES ACCORDÉES AUX MÉDIAS

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ce n'est pas ce que dit le document. Le document signé par le sous-ministre déclare que les députés conservateurs recevront une documentation différente, plus détaillée. C'est grave. Cela porte atteinte aux droits de tous les députés.

Comme le document défavorise les députés ainsi que les médias puisqu'il parle d'accorder sélectivement des entrevues aux émissions *The National* et *Canada AM* et qu'il parle également d'un plan . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Nunziata: Est-ce ainsi que la ministre conçoit la transparence et l'équité ou s'agit-il d'un autre exemple de la manipulation des médias à laquelle les conservateurs se livrent avec un parfait cynisme?

• (1440)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup toute cette publicité. Je l'apprécie vraiment. Si le député désire que nous donnions des entrevues non seulement aux émissions *The Journal* et *Canada AM* et d'autres émissions nationales, mais encore à tous les membres de la tribune de la presse, j'en serai certainement ravie. J'expliquerai dans tous les détails aux journalistes notre stratégie de développement du marché du travail qui vise à donner de l'emploi à des centaines de milliers de Canadiens, ce que l'ancien gouvernement a omis de faire pendant trop longtemps.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LA DÉSINDEXATION DES PENSIONS—LES CONSÉQUENCES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre est au courant des statistiques récentes qui démontrent que le Québec verra une augmentation de sa population âgée plus grande et plus rapide que l'ensemble du Canada. L'impact de la désindexation des pensions pour personnes âgées constituera donc une épreuve plus grande pour les citoyens du Québec. Ma question est celle-ci: Pourquoi le ministre a-t-il choisi de prendre 245 millions de dollars des retraités en désindexant la pension de sécurité de la vieillesse alors qu'il avait une quatrième option: il aurait pu recueillir 600 millions de dollars en conservant l'impôt sur les gains en capital?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): La question s'inspire d'un principe que les néo-démocrates préconisent depuis fort longtemps. Selon ce principe, ceux qui créent la richesse, qui possèdent des biens, qui cultivent la terre et exploitent des petites épiceries du coin ne créent pas d'emplois. Ce que je recommande, c'est qu'on leur donne l'occasion de se servir de leurs investissements. Ce sont eux qui créent les emplois et qui bâtissent le pays. La richesse qu'ils vont créer nous procurera les fonds nécessaires aux programmes sociaux. Cela vaut pour le Québec comme pour toutes les autres régions du Canada.

LA POSITION DU MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, quatre possibilités s'offraient au ministre, mais il a préféré favoriser les 4 p. 100 de Canadiens nantis qui se prévalent de l'exemption d'impôt sur les gains en capital. Quand le ministre se décidera-t-il à défendre ceux qui, à juste titre, relèvent de sa compétence, soit les personnes âgées, au lieu d'abonder dans le sens de la maigre proportion de riches qui escroquent les contribuables?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, qui sont ces bien nantis que le député cherche à identifier? Ce sont les agriculteurs dans nos circonscriptions, les pêcheurs côtiers, les propriétaires hommes et femmes de petites entreprises un peu partout dans le pays, les ouvriers qui peuvent investir maintenant et acheter des actions dans des entreprises canadiennes. Ce sont eux qu'il accuse de nous escroquer.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Le député va soutenir à présent que nous devrions créer un plus grand nombre d'emplois alors que nous n'avons même pas l'argent pour ce faire. Pour ma part, je soutiens que nous devrions commencer par créer des richesses afin de protéger les programmes existants.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. J'aimerais qu'il nous fasse grâce des insultes, de la grandiloquence et des réponses évasives que nous obtenons des ministres depuis quelques jours au sujet de la nomination des fils Crosbie par leurs pères.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Leurs pères?

M. Kaplan: Je lui demanderais également de nous faire grâce des protestations de bonne réputation . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Les députés auraient-ils l'obligeance de me laisser entendre la question?

M. Kaplan: Je demanderais également au premier ministre de nous faire grâce de ses protestations touchant la bonne réputation et l'intégrité du ministre de la Justice, car là n'est vraiment pas la question. Comment le premier ministre peut-il justifier ces nominations compte tenu des lignes directrices en matière de conflit d'intérêts, qui interdisent précisément et sans équivoque possible cela même qu'a fait le ministre de la Justice?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est temps de faire intervenir le sens de la mesure et le simple bon sens dans cette histoire. En ce qui a trait aux lignes directrices, j'attire l'attention de mon honorable collègue, qui a été ministre, sur le commentaire suivant:

Permettez-moi de vous rappeler que nous avons décidé de ne pas appliquer les exigences de ces lignes directrices aux conjoints et enfants à charge. Le principe selon lequel mari et femme peuvent souhaiter poursuivre des carrières et des activités distinctes prévaut de plus en plus dans notre société, et nous sommes tous convenus qu'il serait injuste d'imposer à nos conjoints des restrictions considérées comme inacceptables par la société en général.

C'est tiré d'une lettre adressée aux ministres par l'ancien premier ministre, M. Trudeau, le 28 avril 1980, au sujet de ces lignes directrices. Je crois que ce que l'ancien premier ministre essayait de dire, c'est qu'il faut observer un degré de . . .

M. Kaplan: Parlez-nous des lignes directrices.

M. Mulroney: Vous pouvez me les envoyer, mais j'en ai une copie, si tel est le cas.

Il est temps de faire intervenir le sens de la mesure et le simple bon sens dans toute cette histoire. Le ministre de la Justice est un homme d'une irréprochable intégrité. Il a fait à la Chambre une déclaration annonçant qu'il mettait fin à tout rapport qui a pu être établi entre son ministère et ses fils dans cette affaire. Les explications fournies par le ministre me paraissent raisonnables et adéquates.

Cela dit, je reconnais volontiers que les lignes directrices sont bel et bien en vigueur et que tous les ministres sont tenus de les respecter à tous égards et jusqu'en apparence. Nous devons chercher à éviter ne serait-ce que l'apparence de conflit d'intérêts.

LES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, cette partie de la lettre de M. Trudeau visait à dispenser les femmes et les enfants de l'obligation de se conformer aux lignes directrices. Elle ne visait pas à dispenser les ministre de s'y conformer. Les ministres sont tenus de se conformer aux lignes directrices. M. Trudeau disait aux femmes et aux enfants désireux de se lancer en affaires dans un domaine quelconque qu'ils n'étaient pas nécessairement tenus de se conformer à ces lignes directrices. Mais le ministre de la Justice, lui, est certainement tenu de s'y conformer. Il avait nommé ses fils représentants juridiques de son ministère à Terre-Neuve, ce qui va indubitablement à l'encontre de la lettre des lignes directrices. Les observations de l'ancien premier ministre au sujet de ce que les femmes et les enfants peuvent faire n'ont rien à voir avec ce que les ministres peuvent faire. Ce n'est pas l'intégrité du ministre de la Justice qui est mise en cause, mais sa conduite.

Où le premier ministre trouve-t-il dans ce texte limpide matière à justifier ces nominations? Tente-t-il de faire comprendre aux Canadiens que ces lignes directrices sont une blague?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Pas du tout, monsieur le Président. Nous envisageons ces lignes directrices avec le plus grand sérieux. Tous les ministres sont tenus de s'y conformer non seulement en réalité, mais aussi en apparence, en prévision des cas limites qui pourraient surgir par inadvertance ou autrement. Voilà pourquoi le ministre de la Justice, dont le nom est synonyme d'intégrité à Terre-Neuve depuis 10 ans, a fait la déclaration qu'il a faite.

M. Parry: Même à l'époque où il était libéral?

M. Mulroney: Même à l'époque où il était libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Mais c'était sur la scène provinciale.

A mon avis, l'explication que mon ami le ministre de la Justice a fournie était à la fois humaine et appropriée. J'ajoute, tout en reconnaissant que mon honorable collègue a parfaitement le droit de poser sa question, qu'à mon avis, sa question déprécie ses propres efforts dans cette affaire et qu'il se dévalorise aux yeux des Canadiens en persistant dans cette voie.

* * *

LES CORPORATIONS

LA VENTE DE GENERAL BAKERIES LTD. À GEORGE WESTON LTD.

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Consommation et des Corporations. Étant donné que Dominion Store vend sa filiale General Bakeries Ltd. au géant de l'alimentation George Weston Ltd., ce qui entraînera d'autres licenciements chez Dominion et fera encore diminuer la concurrence dans l'industrie alimentaire, le ministre suppléant de la Consommation et des Corporations ordonnera-t-il à la Direction des enquêtes sur les coalitions d'examiner cette acquisition pour voir si elle ne contreviendrait pas à d'autres lois dans ce domaine?

• (1450)

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le directeur du service des enquêtes et de la recherche examine toutes les transactions importantes. Il examinera celle-là aussi pour savoir si cette fusion ne contrevient pas aux dispositions de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Je suis persuadé qu'il s'acquittera de ses obligations comme l'exige la loi.

* * *

LES PENSIONS

LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET SUR L'INDEXATION

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En défendant la décision du gouvernement de supprimer l'indexation complète des pensions de vieillesse, ce qui touchera les mères et les grands-mères canadiennes, de façon à économiser 4.2 milliards d'ici à 1991, le ministre a dit qu'il n'avait pas le choix. Je voudrais lui suggérer une cinquième possibilité.

N'est-il pas disposé à admettre que si son gouvernement avait rétabli le taux d'impôt sur le revenu plus élevé pour les riches, que le gouvernement libéral avait réduit par le biais du budget MacEachen, cela aurait rapporté 1.7 milliard et on ne considérerait pas son gouvernement comme un voleur à la tire?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je le répète, je ne crois pas que les prémisses sur lesquelles cette question se fonde soient justes.

Mme Copps: Jake est un faux jeton.

M. Waddell: Vous avez dit que vous n'aviez pas le choix.

M. le Président: A l'ordre.

M. Epp (Provencher): Il a le même message. Il continue à jacasser et il ne parle même pas de sa place.

Il s'agit de créer des emplois. Nous avons besoin d'emplois pour les jeunes. Nous avons besoin d'emplois pour créer des richesses. C'est la première raison. L'autre raison, et j'en ai parlé hier, il peut donc aller vérifier dans les débats d'hier, c'est que tout au long du débat, le député a omis de dire, à la Chambre ou à des personnes âgées, que l'impôt minimum qui, comme l'a dit clairement le ministre des Finances dans son budget, entrera en vigueur en 1986, sera en vigueur au moment où l'indexation sera modifiée. Je lui demande de lire le budget, d'étudier tous les aspects de la question et d'être juste.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre. Pendant la période des questions, nous avons donné cinq possibilités au ministre. Il a défendu ceux qui gagnent de l'argent en réalisant des gains en capital. Il a défendu ceux qui font des bénéfices inattendus. Il a défendu ceux qui ne paient pas leur juste part d'impôts. Quel député conservateur défendra les personnes âgées?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Moi, monsieur le Président, et tous mes collègues.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Si j'ai rejeté toutes ces possibilités, c'est qu'elles sont toutes basées sur le même principe. Ce principe consiste à augmenter la dette, à prélever plus d'argent sous forme d'impôts pour le service de la dette. C'est le principe sur lequel reposent absolument toutes les possibilités proposées par le député. Nous avons songé à ces solutions. Nous avons une dette annuelle de 35 milliards de dollars. Nous avons accumulé une dette de 190 milliards. Ce système n'a pas marché. Malgré toutes ces dépenses, il y a 1.4 million de chômeurs au Canada. Voilà la raison pour laquelle nous avons dû emprunter une autre voie.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'ÉLARGISSEMENT DE LA DÉFINITION D'UNE PERSONNE HANDICAPÉE

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je crois comprendre que dans le récent budget, suite à l'élargissement de la définition d'une personne handicapée, 120,000 Canadiens recevront des prestations sociales supplémentaires. Le ministre pourrait-il nous dire combien, sur ce nombre, sont des personnes âgées?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je trouve plutôt étrange qu'une question de ce genre soit posée par les libéraux qui ne veulent pas entendre la réponse.

M. Lapierre: Nous la connaissons.

M. Epp (Provencher): En vertu des dispositions fiscales actuelles, une déduction imputable au revenu imposable est accordée aux personnes handicapées et, pour décider si une personne est handicapée ou non, on se base sur ce qu'on appelle parfois des critères d'invalidité reconnus, c'est-à-dire, par exemple, si une personne est clouée au lit, si elle se déplace en fauteuil roulant ou si elle est aveugle. Nous avons jugé qu'il fallait élargir cette définition, afin d'inclure, notamment, les familles qui doivent s'occuper de certains de leurs membres qui sont déficients mentaux. Nous estimons que 120,000 Canadiens et leurs familles qui remplissent cette responsabilité, vont y avoir droit. Je devrai me renseigner, afin de pouvoir préciser au député combien sur ce nombre sont des personnes âgées.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PÉRIODE DES QUESTIONS—LA PRÉSENCE DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Dans la pochette de documentation que le parti conservateur a distribuée durant la campagne électorale, il disait:

> Il faut que le gouvernement ait des comptes à rendre à la population du Canada . . . pour qu'un gouvernement soit accessible il faut d'abord qu'il respecte le rôle du Parlement . . . Nous allons replacer le parlement à l'avant-scène de l'activité législative . . .

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Si tout cela a le moindre sens, il faut que le premier ministre soit ici pour répondre, comme il est seul en mesure de le faire, aux questions qui concernent les violations des directives de conflits d'intérêts et des promesses qu'il a faites au sujet des nominations politiques durant la campagne électorale.

Est-ce que le premier ministre a adopté un nouveau système, ou s'il a informé son personnel qu'il n'assisterait à la période des questions que deux ou trois jours par semaine? Est-ce que son personnel établit son calendrier en conséquence? Si c'est ce qu'il a fait, veut-il donner à la Chambre la note par laquelle il a fait connaître la fréquence de ses présences à la période des questions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tout le monde sait bien que je fuis la Chambre par peur du député.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Vous ne voulez pas répondre aux personnes âgées, n'est-ce pas?

M. Mulroney: La députée n'a jamais surmonté le chagrin de voir qu'après son départ de Queen's Park, les choses se sont améliorées.

Des voix: Bravo!

M. Foster: Qu'est-ce que vous avez contre Frank?

M. Nystrom: Est-ce que Bill Davis serait content de cela?

M. le Président: A l'ordre.

M. Mulroney: Je me suis absenté pendant 15 jours ouvrables pour aller en Europe, à Regina, à Moscou et ailleurs. Mon taux de présence, en comptant les affaires publiques, est d'environ 65 p. 100. Celui du chef de l'opposition et du chef du NPD est à peu près le même. Il devrait tenir compte de mon temps de déplacement.

Avec ce que ses députés fabriquent à Toronto, le NPD a dû adopter pour nouveau slogan: «Si tu me sérénades, ce sera l'embrassade».

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'ADMINISTRATION

LES DIRECTIVES CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas répondu à ma question. En fait, la désinvolture avec laquelle il répond à une question aussi sérieuse est nettement contraire à ce qu'il avait affirmé dans le discours du trône, à savoir: «Mon gouvernement entend redonner aux Canadiens le sentiment que le Parlement est vraiment la voix des citoyens, que le gouvernement est là pour les servir». Le premier ministre est-il sincère lorsqu'il dit donner la priorité au Parlement? Il n'a pas répondu à la question que lui a posée mon collègue. Je vais la lui poser à nouveau et lui citer un extrait des directives en matière de conflit d'intérêts. Voici:

Les ministres ne doivent pas accorder de traitement de faveur en matière officielle à des parents ou amis ou à des organismes dans lesquels . . .

M. le Président: A l'ordre. En chahutant et en criant que ce n'est pas là une question supplémentaire, les députés m'empêchent d'entendre la question et, partant, de déterminer si c'en est une. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Allmand: Monsieur le Président, compte tenu de cette directive en matière de conflit d'intérêts, comment le premier ministre peut-il dire que le ministre de la Justice était justifié de nommer ses fils mandataires juridiques . . .

• (1500)

M. le Président: A l'ordre. Maintenant que j'ai entendu la question, je peux dire qu'il ne s'agit absolument pas d'une question supplémentaire.

* * *

LES PÊCHES

LA PÊCHE AU LARGE DE LA CÔTE OUEST PAR DES NAVIRES ÉTRANGERS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans, qui vient de passer derrière les rideaux. Le ministre avait été outré en apprenant que des flottilles étrangères pêchaient à l'excès sur la côte est. Pourtant, sur la côte ouest, il n'y a pas d'observateurs des navires de pêche étrangers, il n'y a aucune surveillance des interceptions par les pêcheurs japonais et asiatiques et il n'y a certes pas de programme de recherche ou d'étiquetage du poisson en haute mer. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il peut y avoir des études, des enquêtes, des programmes de surveillance et des observateurs sur la côte est, alors qu'il n'y a rien sur la côte ouest?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Oui, monsieur le Président. Cela dépend de la zone territoriale de 200 milles.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Je voudrais bien que le ministre prenne le temps de se renseigner sur ce qui fait la différence au juste. Ses adjoints ont dit au comité qu'il n'y avait pas un seul dollar mis de côté pour des observations, un service de surveillance ou un programme de recherche ou d'étiquetage du poisson en haute mer. Comment le ministre peut-il porter le titre de ministre des Pêches et des Océans s'il néglige totalement d'assumer ses responsabilités à l'égard du secteur de la pêche de la côte ouest?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, les interceptions dont le député veut certainement parler ont lieu loin au large des côtes dans le Pacifique et au-delà de notre zone territoriale de 200 milles.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, à l'exception de quatre, les pétitions présentées par les députés le mercredi 5 juin 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

Certaines pétitions présentées par la députée de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett) ne sont pas conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA LÉGITIMITÉ D'UNE QUESTION SUPPLÉMENTAIRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, durant la période des questions d'aujourd'hui, ma première intervention a porté sur le sérieux que le premier ministre (M. Mulroney) accorde à la période des questions. Après sa réponse, j'ai voulu, par une question supplémentaire, voir ce que sa réponse valait, car il n'avait pas répondu à des questions que nous lui avions posées précédemment. Je ne comprends pas, monsieur le Président, comment vous avez pu dire que ce n'était pas une question supplémentaire se rattachant à la précédente, qui portait sur le respect que le premier ministre accorde à la période des questions, lorsque nous traitons de sujets auxquels il est le seul à pouvoir répondre.

J'aimerais, monsieur le Président, que vous m'expliquiez, à la Chambre, comment vous avez pu décider que cette question n'était pas un complément à la précédente?

Des voix: On ne conteste pas les décisions.

M. le Président: Il me semblait que cette question, présentée comme supplémentaire, ne l'était pas.

DEMANDE DE DÉPÔT D'UN DOCUMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, pendant la période des questions, le premier ministre a cité un long passage d'une lettre du premier ministre précédent, le très honorable Pierre Trudeau. Je demande que cette lettre soit déposée, selon l'usage.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, non pas que j'aie l'habitude de regarder pardessus l'épaule du premier ministre, mais il ne s'agissait pas d'une lettre mais bien d'un document distinct qui en comportait un extrait.

M. Blackburn (Brant): Alors déposez-le.

M. le Président: A l'ordre. A titre de Président, j'ai vu que le premier ministre citait un document.

M. Hnatyshyn: Ce n'était pas une lettre.

M. le Président: Je suis prêt à attendre d'avoir consulté les bleus, mais il s'agit d'un rappel au Règlement qui concerne le commentaire de Beauchesne touchant le dépôt d'un document cité à la Chambre. Toutefois, je suis prêt à réserver ma décision et à consulter d'abord les bleus.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, il existe nettement des précédents quant au type de documents qui doivent être déposés et il est clair, pour commencer, qu'il doit s'agir de documents officiels. Je voudrais que nous puissions débattre cette question, afin d'obtenir une décision précise. Si un député apporte, pour se rafraîchir la mémoire, quelques notes parmi lesquelles se trouve un extrait d'un autre document, j'ai peine à croire qu'il s'agisse du genre de document visé par Beauchesne ou, encore, notre Règlement. Mais nous devrions avoir l'occasion de débattre de toute cette question.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'invoque aussi le Règlement sur le même sujet. Le premier ministre (M. Mulroney) a dit qu'il citait une lettre d'un ancien premier ministre. Il a donné la date. En conformité de notre Règlement, cette lettre devrait être déposée dès maintenant pour que nous puissions prendre connaissance de son contexte.

Par votre entremise, monsieur le Président, je voudrais également demander au leader parlementaire si le premier ministre nous dirait s'il a consulté le greffier du Conseil privé afin de savoir s'il convient de déposer une lettre d'un ancien premier ministre.

M. le Président: La deuxième partie de cette remarque me gêne plus. Je pense que l'honorable président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) me demande de reporter ma décision pour qu'il puisse préparer son argumentation. J'ai entendu une intervention à propos du commentaire disant que, dans une déclaration pendant la période des questions orales, une lettre avait été citée. La seule façon que j'ai de le vérifier, à ma connaissance, est d'attendre de voir les bleus. Je pense que tout ce que je peux faire en l'occurrence, c'est peut-être d'attendre de voir les bleus, mais je ne suis pas opposé à entendre des points de vue là-dessus.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je souhaiterais signaler que si vous écoutez l'argumentation du leader du gouvernement à la Chambre sur cette question, j'ai l'intention de pré6senter ma propre argumentation à ce sujet, avec votre permission.

M. le Président: J'accepte cela aussi.

M. Kaplan: Monsieur le Président, . . .

M. le Président: Le député n'a pas fini son rappel au Règlement?

M. Kaplan: Monsieur le Président, ce que j'entendais m'a induit à croire que c'était une lettre que le premier ministre lisait. Si c'était un document, je souhaite que ma requête s'applique au document qu'il lisait, qu'il s'agisse ou non d'une lettre.

M. le Président: J'accepte cela. Je pense qu'en l'occurrence, je vais devoir réserver ma décision et essayer de déterminer ce qui a été dit pendant la période des questions, si l'on a mentionné un texte, en sachant que les deux leaders à la Chambre présenteront une argumentation.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, ce document a été cité aujourd'hui. C'est ce document que nous voulons voir, ce n'est pas un document qui pourra être présenté demain. Le Règlement est parfaitement clair. Vous l'avez dit vous-même, monsieur le Président. Je préférerais que vous n'alliez pas voir les bleus qui vont paraître d'ici une heure ou deux, monsieur le Président. Le premier ministre (M. Mulroney) a quitté la Chambre, et c'est son privilège. Il a probablement emporté avec lui le document, mais c'est ce document-là que nous voulons voir. Quand quelqu'un mentionne un document dans cette assemblée, il doit présenter ce document si la demande en est faite. Nous ne voyons pas pourquoi nous devrions attendre jusqu'à demain pour voir un document. C'est ce document que nous voulons voir.

M. le Président: Je comprends bien ce que veut dire le député de Saint-Denis (M. Prud'homme). Puisque, d'après ce que je comprends, ce document ou cette lettre ou quoi que ce soit a quitté la Chambre, je ne pense pas que cela change grand-chose que je réserve ma décision jusqu'à ce que j'aie vu l'enregistrement vidéo, car si je comprends bien, l'intervention du député portait sur le fait qu'un document ne doit pas quitter la Chambre une fois qu'on a demandé qu'il soit déposé. Je ne vois aucun moyen qui me permette de faire réapparaître ce document par magie.

Une voix: Pourquoi pas?

M. le Président: Il y a des limites au pouvoir du Président, je vous assure, notamment au pouvoir de faire apparaître des documents.

Je vais donc réserver ma décision et je reviendrai à la Chambre rendre mon jugement sur cette question aussi vite qu'humainement possible. Ce sera dans le courant de l'après-midi.

LES PROPOS JUGÉS INEXACTS

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le 3 juin, le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) a tenu des propos tout à fait inexacts—et je me reporte à la page 5325 du hansard—en laissant entendre que j'avais nommé mon principal organisateur de campagne comme mandataire juridique du ministère de la Justice pour toutes les affaires de drogue, moyennant un traitement d'environ $200,000 par an. Cette déclaration était tout à fait fausse et inexacte. La personne en question, M. Pittman, n'a jamais fait de travail politique pour moi.

Le député est revenu sur ces fausses déclarations à la Chambre hier, 5 juin, alors que j'étais absent. Je suis de retour à la Chambre aujourd'hui, monsieur le Président. Je suis revenu en vitesse de Toronto pour assister à la période des questions, mais les députés d'en face ne m'ont posé aucune question. Ses collègues et lui n'ont vraiment aucune force de caractère.

A la page 5439 du hansard du 5 juin, le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est a reconnu qu'il avait tort. Il a déclaré que M. Pittman n'avait jamais travaillé pour ma campagne. Après avoir vérifié auprès de certaines sources à Terre-Neuve, le député a appris que mon organisateur électoral n'était pas M. Pittman, mais un certain M. Finton Aylward, principal associé du même cabinet—et je cite:

> ... était un des principaux organisateurs de la campagne du ministre lors du congrès d'investiture de son parti et le ministre a confié certaines affaires juridiques au cabinet Aylward, Morris et Pittman.

Voilà ce que le député a déclaré. Mais je tiens à tirer les choses au clair, monsieur le Président. M. Aylward n'a pas été l'un des principaux organisateurs de ma campagne lors du congrès à la direction de mon parti, même s'il m'a soutenu, à l'instar de presque tous les habitants de Terre-Neuve, paraît-il. J'affirme donc que ces accusations sont fausses et je tiens à préciser que le cabinet Aylward, Morris et Pittman était sur la liste des mandataires juridiques même à l'époque, il y a bien longtemps, où le parti libéral était au pouvoir. Il a obtenu ce contrat par erreur.

• (1510)

M. Foster: C'était à l'époque où vous étiez libéral.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre que M. Paul Dicks a touché $120,329 en 1983-1984, lorsqu'il était président de l'Association libérale de Terre-Neuve. Un partisan du très honorable chef de l'opposition (M. Turner) ...

M. le Président: A l'ordre.

M. Crosbie: ... M. Ed Roberts, a touché $75,000 à l'époque où le très honorable chef de l'opposition était premier ministre.

M. le Président: A l'ordre.

M. Crosbie: C'était un ami du très honorable chef de l'opposition, mais le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est s'est bien gardé d'en parler.

M. le Président: L'honorable ministre peut-il reprendre sa place?

M. Crosbie: Je regrette, monsieur le Président.

M. le Président: Vivement, à ce que je vois.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

DÉPÔT D'UN DOCUMENT

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles des exemplaires d'un document intitulé: *Position du Canada sur les conventions et recommandations adoptées aux 68e et 69e sessions de la Conférence internationale du travail* rédigé à la suite des conférences de Genève de juin 1982 et de juin 1983.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement quels travaux il prévoit pour les quelques prochains jours, à la suite des discussions prolongées qu'il a eues avec moi et le leader parlementaire du NPD depuis quelques jours.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Comme vous le savez, nous terminerons cet après-midi l'étude du projet de loi C-15 à l'étape de la troisième lecture. Demain, la Chambre passera à l'étude de l'article nº 20 figurant au *Feuilleton* sous la rubrique des ordres émanant du gouvernement. Cette motion vise à modifier la constitution du Canada en ce qui concerne l'examen de la législation au Sénat. Lundi, mardi et mercredi prochains, nous étudierons le projet de loi C-31, tendant à modifier la Loi sur les Indiens, qui sera suivi du projet de loi C-51 portant pouvoir d'emprunt. J'espère que la Chambre sera en mesure de terminer l'étude de ces deux projets de loi d'ici mercredi prochain.

Enfin, je voudrais annoncer que jeudi prochain sera le dernier jour prévu pour la période des subsides en cours.

* * *

PÉTITIONS

LE RÈGLEMENT DE L'IMMIGRATION EN CE QUI A TRAIT À LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition pour le compte de la Community Coalition on Immigration, organisme qui représente les communautés philippine, portuguaise, latino-américaine, antillaise et sud-asiatique de Toronto. Les pétitionnaires demandent que l'on modifie le Règlement de l'immigration en ce qui a trait à la réunification des familles. Ils prient le gouvernement fédéral d'étendre la classification actuelle de la réunification des familles aux fils et filles et aux frères et soeurs de plus de 21 ans, quelle que soit leur situation matrimoniale.

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à nouveau une pétition au nom de centaines de Canadiens âgés qui refusent de servir de chair à canon dans la guerre contre le chômage et dans l'intérêt des riches de notre pays.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter une pétition pour le compte d'un groupe de citoyens de la Colombie-Britannique. Vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à la Chambre des communes de rétablir la pleine indexation au Canada des prestations de sécurité de la vieillesse.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, pour la troisième fois cette semaine, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des Canadiens de tout le pays qui sont très mécontents que le gouvernement n'ait pas tenu sa promesse électorale d'indexer à chaque trimestre les prestations de sécurité de la vieillesse sur le coût de la vie réel. Ils demandent à la Chambre de s'assurer que les conservateurs respectent cette promesse électorale.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter une pétition au nom de plus de 150 Canadiens, pour la plupart citoyens de la Colombie-Britannique, qui s'opposent à la réduction de l'indexation des prestations de sécurité de la vieillesse. Ils exigent que l'on rétablisse la pleine indexation de ces prestations, comme l'avaient d'ailleurs promis les conservateurs au cours de la dernière campagne électorale.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions pour le compte de citoyens pour la plupart de Vancouver et des environs qui protestent contre le fait que le budget du 23 mai impose un fardeau indû et injuste aux retraités en prévoyant une réduction de l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse. Ce sont les pauvres, les chômeurs et les femmes qui souffriront le plus de cette mesure. Les pétitionnaires demandent humblement à la Chambre des communes de rétablir la pleine indexation de ces prestations.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): J'ai également une pétition d'un certain nombre de Canadiens qui exhortent le gouvernement à changer sa politique au sujet de la désindexation. Ils font connaître très clairement leur opposition à cette grave modification de la politique du gouvernement dans le budget.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une série de pétitions, la plupart en provenance des villes de Coquitlam, Vancouver et Burnaby, dans lesquelles les pétitionnaires demandent au gouvernement de réindexer pleinement les prestations de sécurité de la vieillesse.

LE RÈGLEMENT DE L'IMMIGRATION EN CE QUI A TRAIT À LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de quelque 1,724 Canadiens, dont la plupart de Toronto, qui demandent que la loi et les règlements sur l'immigration soient modifiés, afin de permettre aux fils, filles, frères et sœurs d'immigrants, indépendamment de leur situation de famille et qui sont âgés de plus de 21 ans, d'immigrer en vertu du programme de réunification des familles.

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai en main des pétitions d'un certain nombre de Canadiens qui protestent contre la désindexation des pensions. Ils signalent qu'on réduira ainsi leur pension de $100 en 1986 et que cette réduction ira jusqu'à $680 en 1991, et ils réclament à nouveau la pleine indexation.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition de nombreux habitants de Vancouver qui protestent contre l'initiative cruelle et insensible que constitue la désindexation des pensions de vieillesse. Ils exhortent le Parlement du Canada à rétablir la pleine indexation des pensions de vieillesse.

[*Français*]

LE SERVICE DE LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE

M. Ricardo Lopez (Châteauguay): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par quelque 1700 familles de la ville de Mercier, dans ma belle circonscription de Châteauguay, qui demandent à la Chambre d'intervenir auprès du ministère et de la Société canadienne des Postes afin d'instaurer un service de livraison de courrier à domicile dans cette ville. Ces citoyens se disent des payeurs de taxes et ils sont en droit de s'attendre aux mêmes services que tout autre Canadien.

LA DÉSINDEXATION DES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par beaucoup de résidants de la ville de Vancouver, en Colombie-Britannique. Ces personnes sont contre le geste du gouvernement pour la désindexation des pensions des personnes âgées de ce pays et on dit dans cette pétition que les personnes les plus touchées sont les personnes pauvres au Canada, les personnes en chômage et aussi les femmes canadiennes.

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je désire moi aussi présenter une pétition signée par un très grand nombre d'habitants de New Westminster et Burnaby, en Colombie-Britannique, près de ma région de Vancouver-Kingsway. Ils demandent que la Chambre des communes rétablisse la pleine indexation des prestations de vieillesse. Je peux dire à Votre Honneur que mon bureau est littéralement inondé d'appels à ce sujet.

* * *

LA LOI SUR LES DÉCLARATIONS DES CORPORATIONS ET DES SYNDICATS OUVRIERS

MESURE D'ABROGATION

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud) demande l'autorisation de déposer le projet de loi C-242, tendant à abroger la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers.

M. le Président: Autoriserons-nous le député à présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, ce projet de loi permettra et aux employeurs et aux employés, en fait à l'ensemble du secteur privé comme au gouvernement, d'épargner de l'argent. A mon avis, que beaucoup d'autres députés partagent, cette loi est désuète et constitue un fardeau inutile pour les entreprises et les particuliers en général.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1ère fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1520)

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais que toutes les questions soient reportées.

M. le Président: Les questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. le Président: Quand nous avons suspendu nos travaux, le député d'Ottawa-Vanier venait d'avoir la parole pour faire des observations. Je lui redonne donc la parole à cette fin, mais, étant donné les circonstances, la période des questions et des observations prendra fin aussitôt après.

M. Gauthier: Monsieur le Président, il faudra, je suppose, que nous revoyions un jour ce que prévoit au juste le Règlement quand un député s'absente après la suspension des travaux et que l'on poursuit à la reprise de la séance la période réservée aux questions et aux observations. J'aurais bien voulu que la députée de Gatineau (Mme Mailly) soit des nôtres maintenant pour répondre à mes questions, mais je me contenterai de faire de courtes observations. Nous savons tous combien il est difficile de se trouver à plus d'un endroit en même temps.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais simplement soulever quelques commentaires que la députée de Gatineau (Mme Mailly) a faits. D'ailleurs, dans un discours qui se voulait, je pense, constructif en général, elle a fait des affirmations qui m'ont un peu surpris. Elle a dit, par exemple, que les députés de l'opposition avaient brossé un tableau affolant de la législation à l'étude, c'est-à-dire le projet de loi C-15. C'est affolant peut-être pour elle, mais pour nous, c'est absolument dans un esprit constructif, dans un esprit visant à modifier le projet de loi et à apporter des changements importants, que nous avons proposé quelque 94 amendements qui ont été, comme le sait, en grande partie, 92 en tous les cas, refusés par le gouvernement.

La députée de Gatineau a fait tout de même certains commentaires qui m'ont surpris. Elle a dit, si j'ai bien compris, que les sociétés étrangères dans sa circonscription, celles qui y sont, réinvestissent autant que les compagnies canadiennes. Je lui demanderais de revoir les chiffres qu'elle a avancés, parce que si ce projet de loi C-15 s'applique à l'entité canadienne, au tout Canadien, on ne parle pas de Gatineau seulement, on ne parle pas d'une région, on parle d'un pays, et la preuve, c'est que les compagnies étrangères n'investissent pas autant que les compagnies canadiennes. C'est là qu'est le but. Je n'ai pas parlé de la question des investissements étrangers au Canada. On a toujours dit qu'ils étaient bienvenus. Ce qu'on ne veut pas, c'est la mainmise étrangère sur nos compagnies, sur notre industrie, sur notre commerce. On veut essayer d'être maîtres chez nous, d'avoir chez nous la possession de notre économie afin de pouvoir faire concurrence dans le monde international.

Elle a également affirmé que les compagnies étrangères dans sa circonscription faisaient autant et plus de recherche et de développement que les compagnies canadiennes. Il est possible que, dans Gatineau, quelques compagnies étrangères fassent de la recherche et du développement, mais en général, au Canada, monsieur le Président, on n'a qu'à consulter les documents

officiels de Statistique Canada de l'an dernier, c'est évident, les années 1973, 1975, 1977, 1979, 1980, 1982 et 1983, j'ai les chiffres en main, le tableau est public . . . Il est faux de dire que les compagnies étrangères font autant de recherche et de développement que les compagnies canadiennes en font. On n'en fait pas beaucoup au Canada. C'est là le problème. On voudrait en faire plus.

Le Conseil des Sciences l'a dit, il va falloir s'y mettre, il va falloir essayer de rencontrer l'objectif, au moins rejoindre le minimum possible en recherche et en développement afin d'inciter les compagnies, afin de créer les emplois. Mais dire que des compagnies étrangères au Canada font plus de recherche et de développement, c'est absolument faux et je dirais à la députée d'enlever ses œillères et d'examiner objectivement les faits canadiens.

Elle a affirmé également que les compagnies étrangères n'exportent pas les profits et les devises canadiennes à l'étranger. Monsieur le Président, je vous soumettrai que nous n'aurions encore là qu'à regarder dans l'entité canadienne, dans le commerce qui est fait ici par les compagnies multinationales et ce n'est pas pour les beaux yeux, ni pour le bon sens canadiens qu'ils sont ici, ils sont ici pour faire des profits, et je ne les blâme pas, mais on voudrait, nous, ici de l'opposition, encourager les compagnies canadiennes, américaines ou étrangères à venir ici créer des «jobs» au bénéfice des Canadiens et si possible reprendre en main notre économie canadienne.

Le président suppléant (M. Charest): Reprenons le débat. L'honorable député de Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder la parole. C'est avec une certaine amertume que je prends la parole parce que je pensais vraiment que le gouvernement aurait été beaucoup plus patient, indulgent et compréhensif dans ce débat sur le projet de loi C-15 et permettrait ainsi aux députés tant de l'opposition que du gouvernement de faire valoir leur point de vue sur cet important projet de loi, le projet de loi C-15, qui vise à créer une corporation ou une agence qui s'appellerait Investissement Canada.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-15 est effectivement une mesure législative importante. C'est peut-être même la seule loi importante qui nous ait été présentée depuis sept ou huit mois. L'opposition officielle l'a examinée en deuxième lecture, à l'étape du comité et nous avons pu en discuter brièvement à l'étape du rapport. Nous avons fait valoir nos arguments et nos suggestions de façon directe et sensée. Le gouvernement conservateur se montre impatient et parfois même arrogant et il fait la sourde oreille. Nous le voyons profiter de sa majorité écrasante pour étouffer le débat et arrêter le processus démocratique en n'autorisant qu'une journée de débat supplémentaire, en troisième lecture. C'est aujourd'hui. Nous n'avons qu'une journée pour examiner en troisième lecture une mesure législative très importante, le projet de loi C-15. Je le déplore, monsieur le Président.

[*Français*]

En effet, ce qu'a dit ou ce qu'a fait le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) prouve qu'il n'y a pas de place ici pour un débat constructif, qu'il n'y a pas de place selon ce ministre pour la critique constructive, qu'il n'y a pas de place pour la présentation de solutions de rechange valables. C'est regrettable. Monsieur le Président, je regrette vraiment ce que le ministre a fait, ce que le ministre a imposé à la Chambre et ce que l'Opposition a cherché à améliorer. Le ministre a décidé de ne pas continuer. La majorité l'emporte évidemment en démocratie, mais on peut le déplorer, et pour ma part, je pense que le ministre aurait eu avantage à écouter un peu plus et à être présent lors des débats. Même sa secrétaire parlementaire, monsieur le Président, aurait peut-être eu avantage, elle aussi, à être présente pour entendre tout ce qu'on avait à dire du côté de l'opposition.

Monsieur le Président, je disais tantôt que je prenais la parole avec une certaine amertume et je participe aujourd'hui à ce débat en troisième lecture parce que je crois qu'il est important que ceux qui ont participé aux diverses étapes de l'étude de ce projet de loi . . . je pense qu'on doit essayer de faire comprendre aux Canadiens qu'évidemment le parti libéral dont je fais partie et l'opposition officielle qui a cherché à améliorer ce projet de loi ne sont pas contre l'investissement étranger. Au contraire! Nous sommes et continuerons d'être en faveur des investissements étrangers et nous continuerons aussi à travailler très fort pour intéresser les financiers du monde à s'intéresser au Canada et à y investir. Ce que nous ne voulons pas et ce que nous cherchons à éviter, c'est la mainmise étrangère sur notre économie.

• (1530)

Je pense qu'il n'y a pas un Canadien qui ne comprend pas que si on veut prendre sa place dans le monde . . . si on veut prendre sa place dans ce monde industriel postindustrialisé en bien des endroits, si on veut prendre sa place dans cette planète qui est la nôtre, il va falloir et il faut absolument que, de prime abord, nous ayons le contrôle de notre économie.

Dans ce projet de loi, monsieur le Président, nous voyons avec beaucoup de clarté que C-15 n'améliorera pas cet objectif que nous visons. Ce gouvernement qui, selon toute apparence, vogue sans direction, qui abdique toute forme de leadership, dans un domaine aussi important que l'investissement, parce que c'est cela qui crée des «jobs», nous impose le bâillon, nous dit non, on ne veut pas donner voie au tamisage des investissements étrangers de façon correcte et absolue, nous voulons plutôt faire confiance, dire au monde financier: Venez, le Canada est à vendre. Monsieur le Président, on dit non, ce n'est pas cela qu'il faut faire! Il va falloir, et nous espérons que la lumière se fera dans ce gouvernement, il va falloir encourager les investissements étrangers d'une part mais, d'autre part, s'assurer que les bénéfices de ces investissements sont faits à l'avantage des Canadiens.

Dans un domaine aussi important que l'investissement provenant de l'étranger, le gouvernement tory nous dit: Laissons faire les étrangers! Ce n'est pas à nous de voir à ce que leurs investissements soient dans l'intérêt du Canada. Je déplore cette attitude, monsieur le Président. C'est ce genre d'attitude qui nous a fait perdre la technologie et les compétences qu'ils amplifiaient, par exemple . . . la fameuse AVRO . . . cette compagnie d'aviation sous un gouvernement conservateur dans les années 1950, on s'en souviendra, a été fermée, et nous avons perdu une technologie aéronautique importante, nous avons eu des chercheurs canadiens qui se sont expatriés à

l'extérieur du pays parce que, à ce moment-là, les «jobs» au Canada n'existaient pas.

Cette même attitude est présente aujourd'hui dans la personne du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Nous n'avons qu'à examiner le cas Mitel. Ils se «pètent les bretelles» en disant: Nous avons intéressé une compagnie anglaise à venir investir au Canada dans Mitel. Très bien, mais là où nous nous distinguons l'un de l'autre, c'est que je dis: Très bien à des fonds étrangers, bienvenue aux fonds étrangers, mais dans une compagnie qui reste et qui demeure propriété entière et contrôlée par des Canadiens. Dans le cas de Mitel, monsieur le Président, c'est absolument le contraire. La compagnie, c'est une acquisition étrangère d'une compagnie canadienne qui, on le sait, a eu des problèmes de gestion, mais qui est tout de même une des grandes compagnies au point de vue technologique et qui a fait des bonds formidables dans ce domaine depuis une dizaine d'années.

Monsieur le Président, le débat sur C-15, en deuxième lecture, a été relativement court. On sait qu'en deuxième lecture c'est le principe du projet de loi qui est en discussion. En arrivant à l'étape du rapport, nous croyions en la bonne foi du gouvernement et nous pensions vraiment qu'il nous permettrait d'apporter des amendements constructifs et des amendements qui donneraient, qui renforceraient le projet de loi. Non, non! Que voyons-nous? On voit encore un ministre, un gouvernement, qui a peur du débat, qui a peur des suggestions constructives. Nous avons présenté, comme je l'ai dit tantôt, presque 94 motions, le tiers de ces dernières ont été discutées, le reste mis au rancart parce qu'on a imposé le bâillon. On a dit: Non, on n'est pas intéressé. En imposant la clôture, le gouvernement n'offre aucune raison valable sur son action arrogante et, pour ajouter à l'insulte aux Canadiens, les députés d'arrière-ban tories dans ce débat ont été plutôt flâneurs, ils ne participent pas, ils participent rarement, ils sont un peu comme des moutons dociles, et cela, je le déplore, parce qu'ils représentent 211 circonscriptions, des millions de commettants, et leur voix n'a pas été entendue dans ce débat. Ce n'est pas cela la démocratie, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Nous avons participé à ce débat en toute bonne foi. Nous avons fait connaître nos idées à l'occasion de la deuxième lecture et à l'étape du comité. Nous avons également essayé de le faire à l'étape du rapport. Je le répète, avant que le gouvernement ne nous impose brutalement la clôture, nous pensions pouvoir discuter de cette mesure et la modifier de façon constructive. Nous avons essayé d'amener le gouvernement, du moins pendant la troisième lecture, à émettre un semblant d'opinion constructive. Mais il n'en a rien fait.

Ce matin, le ministre nous a parlé des déboursés nets et des déboursés bruts. Il nous a parlé de beaucoup de choses d'une façon qui manque certainement de clarté pour beaucoup de Canadiens et un bon nombre d'entre nous ici présents. En fait, la question se ramène à l'objectif de cette mesure. L'AEIE disparaîtra avec l'adoption de ce nouveau projet de loi sur Investissement Canada. Nous devons essayer de faire de notre mieux pour attirer les capitaux étrangers au Canada, mais à la condition que ce soit dans l'intérêt des Canadiens. D'abord, il faudrait que les rachats fassent l'objet d'un avis et d'un examen, puis d'un suivi, afin que nous soyons certains qu'ils sont dans l'intérêt du Canada et des Canadiens et que cet afflux de capitaux se traduira par des emplois et d'autres avantages pour les Canadiens.

Nous avons eu la satisfaction de prendre les conservateurs au dépourvu, mardi dernier, lorsque la motion nº 24 a été mise aux voix. Je me réjouis, je l'avoue, d'avoir obtenu ce changement important. Je pense qu'il aura d'importantes répercussions sur le marché du logement locatif. Je crois sincèrement que nous l'avons mieux protégé. On songe évidemment à la fameuse affaire Seaway Trust Greymac survenue à Toronto il y a plusieurs mois. Des compagnies numérotées avaient fait des transactions douteuses qui ont causé beaucoup de torts et de soucis à 13,000 locataires d'appartements. Sans la Loi sur l'examen de l'investissement étranger et l'intervention du gouvernement provincial, je pense que certaines personnes auraient été injustement lésées.

J'estime que l'ancienne loi sur l'AEIE avait du bon. Je pense que l'amendement que nous avons proposé dans la motion nº 24 permettra de soumettre à un examen le rachat d'immeubles locatifs pour qu'on puisse s'assurer qu'il est dans l'intérêt des Canadiens.

Le gouvernement a prétendu qu'il attacherait une grande importance à la concertation, qu'il écouterait les Canadiens et agirait en conséquence. Ce n'est pas le cas en ce qui concerne le projet de loi C-15. Les conservateurs n'ont accepté aucune des suggestions de l'opposition. Je parie que les personnes âgées et la classe moyenne se réjouissent de constater que les conservateurs les ont écoutées et ont présenté un budget qui les dépouille du peu qu'elles ont. Que dites-vous de la réduction de l'indexation à laquelle les personnes âgées devront faire face au cours des années qui viennent? Ces personnes désiraient certainement payer plus d'impôts et toucher une pension réduite. C'est parfaitement insensé et jamais un gouvernement n'a trahi à ce point ses promesses à l'égard de ce qu'il appelait des principes sacro-saints.

• (1540)

Je me demande parfois si le gouvernement a la moindre crédibilité, si l'on peut croire en sa parole. A mon avis, il va à l'aventure, il fonctionne au jour le jour. Nous pourrions très facilement évaluer quantitativement les fautes qu'il a commises au cours des derniers mois, par exemple, les scandales du favoritisme, à gauche et à droite, sans donner au pays le moindre leadership véritable. Le projet de loi C-15 illustre bien l'absence d'orientation de la part du gouvernement.

Je voudrais aborder certains aspects du projet de loi, notamment son incidence sur la recherche et le développement.

[*Français*]

Monsieur le Président, on sait qu'il y a, dans la recherche et le développement, des emplois. Il y a beaucoup d'emplois qui sont créés suite à la recherche et au développement de produits nouveaux au Canada. Par contre, l'agence de tamisage et la réforme que nous propose le gouvernement pourraient être, du moins, à mon humble avis, vues d'un œil un peu plus critique. Je pense qu'il y a trois grandes conséquences à la transformation de l'agence de tamisage telle qu'on la connaissait, et la nouvelle agence qui s'appellera Agence d'investissement canadien.

Au cours des deux dernières décennies, monsieur le Président, je pense que je n'exagère pas, on a assisté à une forte accélération dans l'interdépendance des pays en ce qui a trait aux économies mondiales. Les échanges économiques avec l'extérieur ont été un moteur de croissance pour nous comme pour les autres. Pour être un partenaire à part entière, dans le circuit de l'économie mondiale, un pays se doit de maîtriser sa base économique, à partir de laquelle il établira sa stratégie mondiale. Et si la base économique d'un pays appartient à des intérêts étrangers, le pouvoir de décision de ce pays sur le plan international est déplacé et fortement réduit. L'histoire économique récente, les chocs pétroliers, entre autres, la crise de l'endettement mondial, la récession prolongée des années 1980, démontrent sans le moindre doute que les intérêts des pays créditeurs passent toujours avant ceux des pays débiteurs.

La mainmise étrangère peut également occasionner une perte d'identité nationale. Et cela encore ce sont des conséquences sur la politique économique internationale, spécialement si les secteurs très sensibles d'un pays, tels que le secteur culturel et le secteur des télécommunications sont contrôlés par des intérêts étrangers. Mais s'il est vrai que la production nationale de certaines activités peut s'avérer plus coûteuse en termes de coût économique net que l'importation, une réglementation en faveur des Canadiens peut être le seul moyen véritable d'enrayer une telle activité.

Il y a aussi les conséquences sur l'avancement technologique. Cela, c'est mon deuxième point. Le Canada s'efforce, on le sait, depuis de nombreuses années d'avoir un rayonnement international au plan de la recherche et du développement. On n'a qu'à penser au bras spatial, développé ici dans la région et qui a fait du Canada, à mon avis, dans l'expérience spatiale une des choses dont nous avons innovées avec beaucoup de succès.

Le Conseil des sciences, monsieur le Président, on s'en souviendra, a fréquemment signalé que le Canada n'avait pas une performance élevée sur cette question importante de la recherche et du développement. On nous a fait remarquer souvent que les multinationales étrangères ont tendance à concentrer leurs activités de recherche et de développement dans leur pays d'origine, et elles négligent de ce fait le potentiel scientifique des Canadiens.

La députée de Gatineau (M^me^ Mailly) nous faisait remarquer ce matin que chez elle, ce n'est pas comme cela. Elle a dit: Ah! Chez nous, vous savez, la CIP c'est une compagnie qui fait beaucoup de recherche et de développement. Je ne sais pas, je vais vérifier mais, dans l'ensemble, les pays . . . d'ailleurs la CIP est une compagnie canadienne maintenant mais, dans l'ensemble, les compagnies étrangères font moins de recherche et de développement, et cela se comprend, que les compagnies canadiennes.

Et nous n'avons qu'à nous référer à Statistique Canada, et la source de mes renseignements est assez simple, c'est Statistique Canada, «Recherche et développement industriel», catalogue 88202, de juin 1984. C'est le plus récent. On voit dans ce tableau que le Canada . . . des compagnies canadiennes investissent 1.4 p. 100 de leurs ventes en recherche et développement. Aux États-Unis, des compagnies américaines, ici, dépensent moins de 1 p. 100, c'est-à-dire .9 p. 100. Les autres pays, la même chose. Alors c'est là qu'est le problème. C'est que les compagnies étrangères ont tendance à vouloir prendre la technologie, la recherche et le développement dans la maison mère et à l'importer dans les régions où elles s'implantent. Et de ce fait, beaucoup de technologie, que ce soit dans l'automobile, dans la haute technologie, dans le domaine spatial, dans la mécanique ordinaire, dans le génie, toutes ces choses-là font que les compagnies étrangères importent ici la technologie nouvelle et font très peu ou peu de recherche et de développement.

Nous, nous croyons, monsieur le Président, qu'il faut encourager, qu'il faut essayer de forcer, s'il le faut, un respect fondamental de l'initiative canadienne. Nous essayons de faire comprendre que, ici au Canada, oui les investissements sont bienvenus, mais, venez dans l'intérêt des Canadiens. Venez faire de la recherche chez nous, venez développer des produits nouveaux, des produits que nous pourrons vendre sur le marché international, des produits de qualité internationale et aidez-nous à développer nos richesses naturelles. Mais n'achetez pas le Canada, il n'est pas à vendre!

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M^me^ B. Tardif) a la parole.

Mme B. Tardif: Monsieur le Président, je suis toujours surprise quand j'entends mon collègue d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) dire que le gouvernement a voulu mettre un bâillon aux propos de l'opposition quand un projet de loi a fait l'objet de plus de 80 heures d'étude ici, à la Chambre, et en comité et qui a par malheur aussi été l'objet de beaucoup d'obstruction systématique de la part de l'opposition . . . Quand on sait que dès la deuxième lecture, dont le député de Ottawa-Vanier parlait tout à l'heure, l'opposition a mis à l'étude une motion pour retarder l'étude du projet de loi à six mois et que, au lieu de pouvoir continuer à débattre la philosophie du projet de loi, on s'est vu déjà «embarquer» dans un système de discussions qui ne nous menait nulle part. Quand nous sommes arrivés en comité, l'opposition a encore voulu, par de nombreuses motions d'amendement, retarder l'étude du projet de loi. En Chambre on a vu aussi quelle était l'attitude de l'opposition. C'est un peu surprenant mais c'est exactement l'attitude qu'a eue l'opposition jusqu'à présent.

J'aimerais, par contre, demander à mon honorable collègue ce qu'il pense des résultats du sondage qui ont été publiés lundi dernier, dans les journaux et spécialement dans un bon journal, *Le Soleil*, de Québec qui titre: «Une majorité pour les investissements étrangers au pays.» Deux Canadiens sur trois souhaiteraient que le premier ministre Mulroney encourage l'investissement étranger plutôt que de le décourager, avec seulement 19 p. 100. Une faible minorité, soit 9 p. 100, se disent satisfaits de notre politique actuelle et un nombre égal de personnes sont indécises.

M. Gauthier: Monsieur le Président, les deux questions de la députée, secrétaire parlementaire, m'intriguent un peu. D'abord le débat a commencé ici le 7 décembre 1984 et nous avons eu quatre journées en Chambre, ce n'est pas beaucoup, quand on pense que les conservateurs, quand ils étaient dans l'opposition, ont tenu des projets de loi ici pendant des mois, on ne peut pas dire que quatre jours c'est exagéré. En janvier, il y a eu six jours où on a discuté de ce projet de loi en comité et il y a eu 14 sessions avec deux sessions où le ministre a été présent en comité, ce n'est pas beaucoup. On ne peut pas dire qu'il

y ait eu abus. Mais il y a eu une foule de témoins qui voulaient se faire entendre qui n'ont pas été entendus.

• (1550)

Cela, ce n'est pas de la consultation.

Pour moi, monsieur le Président, ce projet de loi n'a pas fait l'objet d'une étude profonde de la Chambre. C'est la faute du gouvernement. C'est lui qui a imposé le bâillon.

Pour revenir à la deuxième question du député, savoir si les Canadiens veulent des investissements étrangers, évidemment qu'on en veut. Il n'y a pas de problème sur cela. Je l'ai toujours dit. Je ne pense pas qu'il n'y ait aucun député de l'opposition officielle ou d'autres ici qui n'aient jamais prétendu que nous étions contre l'investissement étranger. Au contraire, nous avons toujours dit: Bienvenue chez nous. Mais on n'est pas à vendre. Et lorsque les Canadiens se disent satisfaits de l'ancienne loi . . . Oui, oui, oui, il y a eu un sondage récemment qui disait que les Canadiens sont satisfaits des contrôles des investissements étrangers. Je le reconnais avec vous, parce qu'on est parti d'un pourcentage important détenu par des étrangers et nous nous sommes portés acquéreurs avec, il ne faut pas le nier, le bénéfice d'une loi, celle sur l'AEIE, l'agence de tamisage qui a été, avouons-le, très utile aux Canadiens en leur permettant de racheter dans bien des cas, et d'acheter dans plusieurs cas, leur propre économie et de la développer comme bon ils l'entendent.

Et pour moi, ce n'est pas là le problème. Le problème, c'est d'essayer de continuer à inviter chez nous des capitaux étrangers, et si on lit les mêmes journaux, *Le Soleil, Le Droit,* le *Globe and Mail* et tous ces journaux canadiens qui sont excellents, on voit par exemple que les banquiers américains disent qu'ils ne voient pas de capital pour le Canada parce que les profits ne sont pas assez intéressants. Quand on connaît la politique monétaire des américains qui est la politique fondamentale des intérêts très élevés, on dit: Que voulez-vous . . . la députée le sait, j'en ai parlé souvent, les investissements étrangers vont là où il y a un profit à faire. C'est très normal. Mais moi, je dis: Le profit, il n'y a rien de travers là-dedans. Je suis en faveur du profit. Mais je dis au profit des Canadiens et des emplois canadiens. On s'entend là-dessus, je pense qu'il n'y a pas de problème. Mais moi, je dis que la loi à l'étude, monsieur le Président, ne fera pas plus que ce qu'on avait autrefois, mais va faire peut-être un peu moins. Parce que là, on va manquer de pouvoir contrôler, de revoir, d'examiner attentivement et parfois de tamiser des intérêts étrangers qui ne seront pas à l'avantage des Canadiens. C'est fondamentalement cela le débat ici, c'est fondamentalement cela que nous avons soutenu pendant tout ce débat. Je voudrais faire comprendre aux députés que je ne suis pas contre, je le répète encore une fois, les investissements étrangers. Je suis contre la mainmise étrangère.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires.

Question supplémentaire: l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M^me^ B. Tardif) a la parole.

Mme B. Tardif: Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur les propos de mon collègue d'Ottawa-Vanier.

Quand il dit que nous ne reverrons plus les investissements qui seront faits au Canada, il oublie sans doute qu'avec Investissement Canada, il y aura quand même une proportion des investissements, c'est-à-dire les plus significatifs, qui seront revus, soit ceux au-dessus de 5 millions de dollars pour les investissements directs et de 50 millions de dollars pour les investissements indirects.

Alors, je pense que c'est tout à fait injuste quand mon honorable collègue dit dans cette Chambre que nous ne reverrons plus les investissements étrangers.

D'autre part, dans la première partie de son intervention, il disait que nous avions mis fin au débat. Il a oublié de commenter la façon dont ils ont procédé pour mettre fin au débat sérieux d'une deuxième lecture d'un projet de loi à la Chambre. Quand l'opposition a saisi la Chambre d'une motion discutable simplement sur le report de l'étude du projet de loi à six mois, je pense que cela a été la première motion qui nous a empêchés d'étudier sérieusement le projet de loi. Et ce dont il se plaint aujourd'hui, ils en sont les seuls responsables.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député d'Ottawa-Vanier.

M. Gauthier: Monsieur le Président, sur le premier point du secrétaire parlementaire, je m'excuse, c'est vrai. Il y a une revue, un examen, lorsqu'il s'agit d'une acquisition de 5 millions de dollars directement et de 50 millions de dollars indirectement. Cela m'a échappé. Je pensais bien que je savais tout ce qu'il y avait dans la loi . . . Je reconnais mon erreur, ou enfin, si je ne l'ai pas dit, je m'en excuse.

En ce qui a trait à la clôture, au débat, le gouvernement propose et nous essayons de disposer ici en cette Chambre de cette loi, et quand le gouvernement propose des choses et n'a pas la patience de laisser les gens en discuter, là je vous dis: je m'excuse, il ne faut pas essayer de me faire croire que 40 libéraux et 30 néo-démocrates peuvent faire peur à 211 députés progressistes conservateurs. C'est faux! Donc, vous proposez et, bien souvent, vous disposez aussi comme vous voulez, et cela ne sert absolument à rien, je peux «pouffer» ici tant que vous voudrez de rouge, de vert, de toutes les couleurs, cela ne changera pas grand-chose à l'histoire parce que l'avenir de cette loi est écrit dans le livre: c'est à 16 h 45 que la cloche va sonner, que nous allons voter, veut, veut pas, parce que le gouvernement l'a ordonné. Le gouvernement ne veut plus de débat, il a imposé le bâillon, il a dit: Nous en avons assez, nous procédons. Je ne le blâme pas, c'est comme cela qu'une majorité agit, que voulez-vous, je suis habitué, mais je dis que ce n'est pas correct.

[*Traduction*]

M. Angus: J'ai une question à poser au député, monsieur le Président. Je tiens tout d'abord à le féliciter, lui et son parti, d'avoir réussi à faire adopter un unique amendement, même si ce fut par un moyen détourné, comme tout le monde en convient sûrement.

Le député pense-t-il que le gouvernement adoptera la même approche que le gouvernement précédent et approuvera 95 p. 100, sinon davantage, des demandes d'acquisition relevant de l'alinéa sur l'immobilier? Ou bien croit-il que l'on ne tiendra tout simplement pas compte de cette disposition, tout comme on ne tenait plus compte des dispositions de la loi en vigueur durant la dernière année ou les deux dernières années de son application?

M. Gauthier: Pour répondre à la question, monsieur le Président, j'espère bien sûr que non. J'espère que le gouvernement finira par comprendre et profitera de cette occasion pour tamiser, si c'est là le mot juste, les acquisitions d'immeubles locatifs par des capitaux étrangers. Je crois que nous avons ajouté un certain mordant à la disposition, bien qu'elle n'ait pas tout le mordant que j'aurais souhaité.

M. Epp (Provencher): Loin de là!

M. Gauthier: Loin de là, en effet. Mais ce peu de mordant ajouté au projet de loi se révélera probablement utile en temps opportun pour empêcher des étrangers de spéculer pour faire gonfler les prix des propriétés immobilières au Canada pour leurs multinationales ou leurs sociétés. Je crois que le gouvernement devrait profiter de la motion nº 24.

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, c'est un fait aujourd'hui qu'un trop grand nombre de Canadiens n'ont pas d'emploi. Créer de l'emploi est une nécessité. Nous l'avons répété à maintes reprises par le passé. Et le projet de loi C-15 vise à honorer la promesse gouvernementale à cet égard.

L'investissement étranger peut stimuler notre économie. L'Agence d'examen de l'investissement étranger ne fait que nuire à nos efforts visant à inciter des sociétés étrangères à investir au Canada. Il faut se demander pourquoi. Pourquoi pendant plus de dix ans, l'ancien gouvernement n'a-t-il pas cherché à attirer les capitaux dont nous avions besoin? L'AEIE a grandement nui à l'importation de capitaux propres. Il en est résulté une tragédie économique. Le Canada est immensément riche en terre, en matières premières, en ressources naturelles et en ressources humaines. Pourtant, il arrive parfois que nous ayons beaucoup de difficultés à trouver les capitaux pour profiter de toute cette abondance.

Le Canada a donc besoin de fonds propres. Un besoin pressant. Parce que le gouvernement précédent se méfiait de ce monstre qu'on appelait capitaux étrangers, nous avons perdu quelque 600,000 emplois. L'attitude de mon gouvernement est bien différente. Nous reconnaissons sans réserve que le Canada aura besoin de 100 milliards au cours des six prochaines années pour créer des occasions favorables qui déboucheront sur la création de nouveaux emplois. C'est un de nos grands objectifs. Le projet de loi C-15 est un des mécanismes qui nous servira pour atteindre cet objectif. Le projet à l'étude remplit une promesse électorale que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) avait faite au nom du parti conservateur, le 18 juillet 1984. Le 4 septembre dernier, les Canadiens ont parlé haut et fort en nous confiant un mandat de changement. Nous avons été élus pour procéder à des modifications importantes parce que les Canadiens en avaient assez des mêmes vieilles promesses vides faites par un vieux gouvernement fatigué. Nous avons fait campagne en promettant des changements et le projet de loi C-15 montre que nous sommes sincères et déterminés à remplir notre mandat.

• (1600)

Les députés de l'opposition ont tout essayé pour faire obstacle à ce changement. Il faut se demander pourquoi ils s'efforcent tant de nous empêcher de voter une loi qui aura des effets positifs et bénéfiques. Sans doute parce qu'ils n'ont jamais voulu tenir un engagement ou une promesse ou peut-être parce qu'ils ignorent comment composer avec un gouvernement sincère, un gouvernement voué au changement.

Les investisseurs étrangers se sentent harcelés et rejetés par l'AEIE. La simple mention du nom de l'agence a suffi pour décourager de nombreuses sociétés qui voulaient s'implanter solidement au Canada. L'Agence était devenue un organisme trop zélé et empoisonnant qui imposait aux futurs investisseurs toutes sortes de tracasseries administratives, des délais et frustrations. Ceux-ci s'irritaient de ces formalités et pour certains l'Agence était devenue un tel obstacle qu'ils ne se donnaient même pas la peine de poser leur candidature.

En juin 1984, le ministre du Développement de la Nouvelle-Écosse a affirmé que l'Agence avait privé sa province des capitaux étrangers nécessaires pour créer de l'emploi, capitaux qui avaient largement contribué à la croissance de l'économie et de l'emploi dans la province. Il avait ajouté que les investisseurs canadiens ne pouvaient procurer à l'économie de la province l'élan que des employeurs étrangers lui avaient donné.

Un ambassadeur de l'Allemagne de l'Ouest avait dit que l'AEIE décourageait l'investissement allemand au Canada et qu'elle constituait un obstacle pour la petite entreprise qui surveillait ses dépenses et se méfiait des formalités bureaucratiques. Le ministre du Commerce de la Grande-Bretagne a déclaré que l'AEIE nuisait aux investisseurs étrangers et les indisposait et qu'il était plus facile pour une compagnie britannique d'investir à Seattle qu'à Vancouver.

Il est dégrisant de voir combien nous aurions pu progresser en matière d'emplois et de production si nous n'avions pas été victimes du nationalisme économique étroit des 20 dernières années. Nous aurions pu faire d'importantes percées sur les marchés internationaux dans le domaine de la technologie, des investissements et du commerce. Mais il ne faut plus que nous perdions de terrain.

Le projet de loi sur Investissement Canada assouplit les règlements imposés aux sociétés qui émettent des actions cotées en bourse. Les sociétés dont la majorité des actions donnant droit de vote sont détenues par des Canadiens, par des sociétés canadiennes ou par des gouvernements conformément aux règles établies seront considérées comme des sociétés canadiennes aux termes de ce projet de loi. Dans le cadre de l'AEIE, les deux tiers des actions donnant droit de vote devaient appartenir à des Canadiens pour qu'une société cotée en bourse puisse acquérir des entreprises sans l'intervention du gouvernement.

Le C-15 favorise donc la participation canadienne et l'autonomie au sein des sociétés cotées à la bourse. Il allège le fardeau que représentait l'AEIE pour le monde des affaires, tout en prévoyant des mesures qui protègent tout aussi bien, mais d'une façon plus constructive, les intérêts des Canadiens. Les investissements se traduisent par des emplois, par un choix de produits plus vaste pour les consommateurs, par un niveau de vie plus élevé et aussi par une croissance plus rapide de l'économie.

Le C-15 n'est pas seulement profitable aux députés de ce côté-ci de la Chambre. Tous les députés et leurs électeurs en retireront des avantages réels découlant des emplois qui seront créés par les investisseurs étrangers qui injecteront de nouveaux capitaux dans toutes les régions du pays.

L'investissement étranger est particulièrement souhaitable sur le plan économique parce qu'il crée de nouveaux emplois. Lorsque le Canada a commencé à sortir de la récession, les entreprises étrangères ont créé plus d'emplois, dans certains secteurs, que les entreprises canadiennes. En 1984, dans le secteur manufacturier, les entreprises étrangères ont investi proportionnellement plus que les canadiennes.

Selon les estimations de la Banque mondiale, il faut investir $100,000 pour créer un seul nouvel emploi dans un pays industrialisé comme le Canada. Par conséquent, si les entreprises étrangères investissent 7 milliards de dollars en une seule année, cela signifie à peu près 74,000 nouveaux emplois. Nous n'avons pas les moyens de refuser des investissements de cet ordre. Nos chômeurs ne peuvent se permettre de les refuser, et ils n'accepteront pas de se priver d'emplois utiles simplement à cause de craintes non fondées, d'une paranoïa hystérique répandue par ceux qui affirment que le Canada perdra son identité sous prétexte qu'il favorise les investissements étrangers. Nos 1.4 million de chômeurs veulent que le gouvernement leur trouve du travail et ils ne se soucient guère de savoir s'ils sont à l'emploi d'une entreprise canadienne ou étrangère. Pour eux, un emploi signifie la fin du chômage.

Les entreprises étrangères qui investissent au Canada sont des sociétés respectueuses des lois. Il y a dans ma circonscription de Sarnia-Lambton un très grand complexe pétrochimique qui apporte une importante contribution à l'économie de la région. La société Imperial Oil a établi à Sarnia son plus grand centre de recherche et de développement et s'est engagée sérieusement à poursuivre ses travaux de R et D au Canada et ailleurs dans le monde. Elle a pris l'engagement de travailler pour le Canada, d'embaucher des Canadiens et de participer à la croissance de notre économie.

Selon un sondage effectué récemment par le Laurier Institute for Business and Economic Studies de l'Université de Waterloo, moins d'un Canadien sur trois tient le problème de l'investissement étranger au Canada pour important. Un relevé de 3,000 personnes interrogées partout au Canada a révélé au début de l'année que les Canadiens voient d'un bon œil les investissements étrangers au Canada. Tout récemment, le *Citizen* d'Ottawa du 3 juin faisait savoir que 62 p. 100 des Canadiens voyaient d'un bon œil l'accroissement des investissements étrangers au Canada. En fait, un sondage analogue effectué parmi des partisans des différentes formations politiques a révélé que 70 p. 100 des conservateurs, 62 p. 100 des libéraux et 51 p. 100 des néo-démocrates sont favorable à l'accroissement des investissements étrangers au Canada.

D'après un article du *Globe and Mail* paru le 6 mai, les Britanniques pensent que la meilleure nouvelle du Canada cette année est le remplacement imminent de l'Agence d'examen de l'investissement étranger par Investissement Canada. La Chambre de commerce du Canada et du Royaume-Uni, à Londres, croit que la nouvelle loi permettra aux investisseurs éventuels de reprendre les affaires normalement, au lieu de devoir aller dans les bureaux de l'Agence d'examen de l'investissement étranger avec leurs avocats pour se battre. Les sociétés britanniques ont injecté plus de 6 milliards de dollars, soit 9 p. 100 de l'ensemble des investissements étrangers, au Canada.

Les investisseurs de tous les pays sont obligés de s'adresser à l'Agence d'examen de l'investissement étranger en attendant impatiemment que ce projet de loi soit adopté, ce qui est absurde. Nous sommes certains que tous les investisseurs seront heureux et qu'ils réagiront bien et feront d'autres investissements au Canada après l'adoption du projet de loi C-15.

Le projet de loi C-15 mettra un terme à une décennie d'hostilité à l'égard de l'investissement étranger. En 1980, le Programme énergétique national et l'Agence d'examen de l'investissement étranger, qui est une agence de réglementation très stricte, encourageaient activement les sociétés étrangères à songer à d'autres possibilités que d'investir au Canada. Pendant les années qui suivirent l'avènement du PEN, le climat économique s'est caractérisé par un exode de capitaux. Après ces sorties catastrophiques d'investissements étrangers directs totalisant 1.4 milliard en 1982 et $4.6 milliards en 1981, le Canada retrouve maintenant une balance positive.

Contrairement à ce que certains voudraient croire, le projet de loi C-15 ne signifie pas que nous renonçons à vouloir élaborer une stratégie industrielle typiquement canadienne. Nous refusons toutefois d'être liés par les méthodes strictes et restrictives du PEN et de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Le projet de loi C-15 vise à rassembler de nombreuses sortes d'investisseurs différents. Certains Canadiens veulent avoir des relations commerciales avec des étrangers pour monter une affaire, une entreprise ou une autre activité. Ces investisseurs étrangers apporteront une technologie nouvelle, du nouveau matériel et des idées neuves afin de desservir tout le marché nord-américain et sud-américain et de répondre aux besoins du Canada.

Investissement Canada est basée sur le principe qu'il y a bien des besoins à satisfaire et que nous n'avons plus les moyens de nous isoler. Nous avons essayé cela pendant plus de dix ans et nous avons vu avec consternation le taux de chômage passer de 5 p. 100 à plus de 11 p. 100.

• (1610)

Le projet de loi C-15 reconnaît parfaitement les multiples intérêts, divers mais semblables, du gouvernement et des investisseurs. L'article 5 de ce projet de loi énonce certains des aspects positifs que nous envisageons pour Investissement Canada. Premièrement, il faut encourager les investissements que le ministre juge indiqués. Deuxièmement, il faut aider les entreprises canadiennes à tirer parti des possibilités d'investissement et du développement technologique. Troisièmement, les études, le développement et les analyses sur l'investissement, tant au plan national qu'international, vont dans le sens des intérêts des deux parties. Quatrièmement, nous allons nous aider les uns les autres grâce à des services d'échange d'information afin de favoriser la croissance économique du Canada. Cinquièmement, le ministre vise à élaborer des politiques en matière industrielle et économique pour le Canada. Enfin, nous allons nous assurer que les avis et les examens d'investissement soient conformes à la loi. J'affirme que ces six principes vont établir un climat d'investissement parfaitement favorable et sûr. Nous n'avons pas foncé les yeux fermés. Nous sommes devenus réalistes et nous sommes au diapason des besoins des années 80.

Le projet de loi C-15 prévoit un processus satisfaisant d'examen de l'investissement des non-Canadiens au-delà de certains seuils. En matière d'acquisitions directes, ce projet de loi prévoit l'examen des demandes portant sur des investissements supérieurs à 5 millions de dollars. Cela signifie que si les investissements portent sur 5 millions de dollars ou plus, ils feront l'objet d'un examen, ce qui veut dire que 90 p. 100 des investissements en terme de valeur et 80 p. 100 de ceux qui faisaient précédemment l'objet d'un examen en seront exemptés. Nous estimons que l'addition de $6,000 nécessitée par l'examen des petits magasins du coin est trop cher payée et n'est pas productive pour le gouvernement. Au lieu de cela, le gouvernement se propose d'étudier les acquisitions indirectes de 50 millions de dollars ou plus et les acquisitions directes de 5 millions de dollars ou plus. Cela nous permettra de procéder à l'examen des grosses affaires qui peuvent justifier un examen tout en laissant tranquilles les petites acquisitions. Nous éliminons les gaspillages du gouvernement précédent. Nous mettons de l'ordre chez nous et nous faisons de la productivité une priorité absolue dès l'instant où le gouvernement entre en jeu.

Je pense que l'ancien gouvernement, au bout de nombreuses années de pouvoir, avait fini par perdre cela de vue. Ses représentants, maintenant dans l'opposition, sont encore incapables de se défaire de cette attitude. Nous nous proposons dès le départ de fonctionner comme n'importe quelle entreprise du secteur privé et de nous préoccuper de productivité et de coût.

Nous proposons un autre changement important, l'établissement d'un délai raisonnable pour réaliser l'examen. Nous avons simplifié et amélioré la procédure. Il y aura une limite de 45 jours pour l'avis d'acceptation ou de non-acceptation. Le ministre devrait pouvoir contacter toutes les parties intéressées et prendre sa décision dans la limite des 45 jours. Toutefois, dans les cas complexes et détaillés, oui si le ministre a besoin d'un délai supplémentaire, nous proposons une prolongation de 30 jours. Si le ministre n'a toujours pas pris sa décision au bout de 75 jours, la requête est considérée comme approuvée. C'est là une nette amélioration par rapport à la procédure de révision alambiquée et ambiguë qu'avait l'AEIE. Nous estimons que le requérant mérite d'être traité équitablement et ne doit pas être obligé d'attendre indéfiniment que le gouvernement se décide. Si c'était comme cela que fonctionne le monde des affaires, on ne ferait pas grand-chose. Il n'y a pas de raison pour que le gouvernement échappe à la règle.

J'ai passé mon temps pendant le débat à parler des inconvénients de l'ancienne loi et des modifications positives que nous avons apportées avec le projet de loi C-15. Je pense maintenant devoir revenir sur une réserve qui a été formulée. Tout projet d'investissement qui nous semble être du domaine de la culture ou de notre identité nationale devrait être soumis à un examen, peu importe la valeur monétaire du projet. On ne juge pas de l'importance d'une entreprise qui œuvre dans le domaine culturel uniquement d'après ses bilans. Par conséquent, nous ne devrions pas fixer de chiffre à leur égard. Les maisons d'édition, les entreprises de communications, les maisons de production et de distribution de films et ainsi de suite exigent une attention particulière. Nous proposons que tout projet d'investissement concernant un secteur lié à notre patrimoine culturel ou à notre identité nationale fasse l'objet d'un examen.

Rares sont ceux qui accepteraient, à la réflexion, que le Canada traite à la légère son autonomie ou sa souveraineté culturelle. Ce n'est certainement pas ce que nous proposons. Nous cherchons tout simplement à encourager les investissements étrangers grâce à un climat qui leur soit plus favorable. C'est pour cela qu'il faut mettre un terme à la surveillance, à la réglementation et à la bureaucratie. Nous reconnaissons également qu'il faut protéger notre souveraineté nationale dans les secteurs de l'énergie, des banques, des communications, des télécommunications, du film et de l'édition. Nous avons satisfait à ce besoin en ajoutant les dispositions touchant la politique culturelle. Cela montre aussi l'intérêt particulier que nous accordons aux entreprises d'ordre culturel.

En terminant, je tiens à dire que ce fut un honneur pour moi de prendre part aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-15. Je rappelle que notre gouvernement s'est engagé à consulter plutôt qu'à rechercher l'affrontement lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre notre stratégie économique. Le premier ministre (M. Mulroney) a dit lui-même que le gouvernement était là pour aider le secteur privé à progresser et à créer les emplois dont le Canada a besoin, et non pour le harceler. Le projet de loi concernant l'investissement au Canada témoigne de cette nouvelle attitude. Nous allons pouvoir ainsi insuffler de la confiance dans tous les secteurs de l'économie.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, le député de Sarnia-Lambton (M. James), à l'instar de ses collègues ministériels, vient de tenir les propos contradictoires habituels sur cette mesure. D'une part, on invoque toutes les raisons pour lesquelles nous avons besoin d'investissements étrangers et, d'autre part, on nous expose les divers moyens que le ministre prendra pour surveiller les opérations. C'est ce qui me fait croire que les ministériels doutent de l'opportunité de la voie qu'on a choisie. Ils ont beau protester contre un nationalisme économique étroit, ils n'en craignent pas moins, je crois, que l'investissement étranger ne donne pas les résultats escomptés. Le député manifeste la même attitude indolente et soumise dont ne cessent de faire preuve les ministériels, espérant obtenir de bonnes choses des États-Unis ou que l'investissement étranger nous apporte ce que nous ne pouvons pas faire nous-mêmes. Le député donne un parfait exemple de cette attitude.

Quelle preuve a-t-il que l'investissement étranger nous a déjà rendus prospères ou a créé au plan national le genre d'emplois dont nous avons besoin? Qu'est-ce qui lui prouve que cet investissement n'a pas déjà empêché des Canadiens d'exploiter chez eux la technologie de pointe? Est-il prouvé que cela n'a pas privé des Canadiens de possibilités d'investissement en inondant les marchés d'entreprises sous mainmise étrangère dont il nous est impossible d'acquérir des actions? En quoi les exportations canadiennes ont-elles bénéficié du fait que des capitaux étrangers ont implanté au Canada des entreprises qui ne s'occupent pas explicitement d'exportation? Elles finissent par exporter une seule chose—les profits qu'elles font à vendre leurs produits à prix fort aux Canadiens.

Il y a plusieurs raisons de critiquer l'investissement étranger. En décidant d'appuyer le projet de loi C-15, les ministériels n'en ont pas suffisamment tenu compte. Ils ne nous ont pas vraiment fait valoir les mérites de l'investissement étranger en réponse à ces critiques. Je défie donc le député de prouver que, comme il le prétend, des Canadiens désespérément démunis, qui n'ont pas réussi à trouver du travail—à cause de la politique du gouvernement précédent et du présent gouvernement—vont voir leur sort amélioré grâce au genre d'investissement étranger que le député réclame et que le gouvernement propose dans le projet de loi C-15.

• (1620)

M. James: Monsieur le Président, je répondrai certes qu'il n'y a, que je sache, aucune espèce de contradiction. Nous disons, en tant que gouvernement, et à l'instar des dirigeants d'Investissement Canada, que nous comptons beaucoup que des investisseurs étrangers viendront mettre sur pied ici des entreprises qui contribueront à créer des emplois. L'argument courant du parti du député, c'est que l'investissement étranger n'apporte aucune nouvelle technologie et ne fait que tout exporter, y compris les profits. D'après ce que j'ai pu voir dans ma circonscription et qui me semble très important, l'investissement étranger engendre 95 p. 100 de la création directe d'emplois. Il y a dans ma circonscription un important centre de recherches et de développement, probablement l'un des plus grands au Canada. Nous avons Imperial Oil, qui a un centre de recherche et de développement Exxon. Nous avons Dow Chemical Canada, société multinationale. Certaines de ces sociétés emploient plus de 2,500 personnes.

Il m'est bien difficile, étant donné le genre de circonscription que je représente, de dire que l'investissement étranger n'a pas du bon. Beaucoup de ces compagnies se sont installées dans la région de Sarnia au cours des 30 dernières années. Je peux donc dire que c'est une bonne chose. On peut se demander combien de sociétés, comme Dow Chemical, Exxon, etc., nous avons découragées avec des lois comme celle de l'AEIE.

M. le Président: Je donne la parole au député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp) pour une question supplémentaire. J'entendrai ensuite, comme on l'a demandé, l'argument concernant le dépôt de documents.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je dirais, peut-être en réponse à ce que vient de dire le député de Sarnia-Lambton (M. James), qu'analyser une situation en se basant sur une circonscription plutôt que sur l'intérêt national est tout à fait inacceptable.

Passons à autre chose. Le député laissait entendre qu'Investissement Canada encouragerait les sociétés canadiennes à augmenter leur participation au capital-actions. On a parlé à divers moments du fait que cette mesure législative favoriserait l'investissement canadien et étranger. J'aimerais bien savoir ce que le député voudrait que nous gobions dans ce domaine particulier de l'encouragement de l'investissement canadien.

M. James: Monsieur le Président, une réponse que je donnerais, extraite de ma propre expérience, c'est que le secteur industriel—je veux dire par là beaucoup de grandes sociétés multinationales—est plus intéressé maintenant par de nouvelles entreprises qui ne seraient plus sous la coupe directe des sociétés-mères et recherche des investisseurs canadiens qui seraient propriétaires, en tout ou en partie, de ces nouvelles entreprises.

Je suppose que le député sait que c'est devenu très courant au Japon et à certains autres endroits. Je pense qu'il y a là un grand potentiel et j'espère que cela s'étendra à Thunder Bay aussi bien qu'à Sarnia et que les grandes sociétés travailleront avec les investisseurs qui deviendront les fournisseurs de ces sociétés.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. KAPLAN—DEMANDE DE DÉPÔT D'UN DOCUMENT—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Les députés m'ont demandé plus tôt d'autoriser une discussion sur l'éventuel dépôt d'un document dont on a parlé au cours de la période des questions. Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) est-il prêt à présenter ses arguments, ou bien le député de Windsor-Ouest (M. Gray)?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je pourrais peut-être ouvrir le débat. Certains jours, j'ai du mal à comprendre certains rappels au Règlement—je ne devrais pas dire «certains jours», car j'ai toujours du mal à comprendre pourquoi des députés de l'opposition officielle invoquent le Règlement. J'essaie d'être aussi accommodant et coopératif que possible. Si j'ai bien compris ce qu'ils veulent et si leur rappel au Règlement était justifié, je pense pouvoir régler la question. Cependant, il ne fait aucun doute qu'aujourd'hui, le premier ministre (M. Mulroney) a fait allusion à une lettre adressée par l'ex-premier ministre, le très honorable Pierre Trudeau, au vice-premier ministre et ministre des Finances de l'époque, l'honorable Allan J. MacEachen. Cette lettre était datée du 28 avril 1980. Si je comprends bien le rappel au Règlement, monsieur le Président, le député demande le dépôt de ce document qui a été cité.

Je ne vois pas où est le problème. Le document dont a parlé le premier ministre a déjà été déposé. Il s'agit d'un document parlementaire. Il a été en effet déposé, sauf erreur, le 1er mai 1980 par mon prédécesseur, l'honorable Yvon Pinard, et c'est donc désormais un document public. Je ne comprends peut-être pas tout à fait où veut en venir l'opposition officielle, mais j'en déduis que le député se reporte au commentaire de Beauchesne où il est question des documents officiels que l'on cite. Le premier ministre a fait allusion à un document qui est déjà du domaine public. Il a déjà été déposé à la Chambre des communes. C'est un document parlementaire de la législature précédente.

Je fais simplement ces remarques pour le moment non pas dans le but de faire opposition au rappel au Règlement, mais plutôt pour indiquer qu'il n'est pas justifié, à moins que je n'aie mal compris la demande du député de York-Centre (M. Kaplan).

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, lorsque le leader parlementaire du gouvernement s'est opposé au dépôt de la lettre que le premier ministre (M. Mulroney) a citée à la Chambre, il n'a pas précisé que cette demande était inutile puisque le document était déjà du domaine public.

M. Hnatyshyn: Je l'ai dit depuis ma place.

M. Gray (Windsor-Ouest): Il a essayé de nous expliquer, lorsqu'il est intervenu, qu'il y avait peut-être de bonnes raisons de ne pas divulguer le contenu de cette lettre au Parlement et au public. Je veux m'assurer qu'il est bien entendu que même si ce document n'avait pas déjà été déposé à la Chambre le 1er mai 1980, il aurait dû l'être en vertu des précédents de la Chambre. Le document en question a été cité, aussi suis-je d'avis, monsieur le Président, que suivant les conditions établies par les précédents, il devait être déposé à la Chambre si un député le demandait.

M. Beatty: Tout cela est bien théorique.

M. Gray (Windsor-Ouest): Je veux m'assurer que le leader parlementaire du gouvernement n'avait aucune raison de prétendre, en début de journée, qu'il existait des motifs valables pour ne pas produire cette lettre—même si ce n'était pas déjà un document officiel, comme le leader parlementaire a omis de le signaler—parce que le document en question a bien été cité et invoqué dans le but précis d'influencer le débat au cours de la période des questions. Je veux simplement rappeler clairement, monsieur le Président, que dans ces conditions, le dépôt de la lettre était obligatoire si la demande en était faite.

Il est possible que ce document soit déjà du domaine public puisqu'il a été déposé à la Chambre le 1er mai 1980. Dans ce cas, nous en demanderons une copie pour vérifier la teneur de cette lettre et le contexte dans lequel le document a été utilisé.

Pour conclure, monsieur le Président, je tiens à insister sur le fait que même si ce document n'avait pas été déposé à la date mentionnée, les précédents sont clairs à ce sujet: une fois le document demandé, après avoir été cité longuement à la Chambre par le premier ministre, il aurait dû être déposé à la Chambre en réponse à cette demande.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je comprends enfin où veut en venir l'honorable leader parlementaire de l'opposition. Je crois donc pouvoir répondre au rappel au Règlement. En invoquant le Règlement, le leader parlementaire présente évidemment un cas hypothétique. Je n'arrivais pas à comprendre pourquoi l'opposition parlait d'un document qui a déjà été divulgué au public, en demandant qu'il soit déposé une deuxième fois. Ainsi, bien entendu, je me suis levé, comme je le fais généralement, afin de régler la question, si possible. J'ai alors dit à l'honorable leader parlementaire de l'opposition que nous pourrions passer des jours, des mois et, en fait, des années, à déposer maintes fois les mêmes documents.

• (1630)

Cependant, là n'est pas la question. L'honorable leader parlementaire de l'opposition essaie d'obtenir de vous, monsieur le Président, que vous rendiez une décision relativement à une situation hypothétique au sujet de documents que l'on pourrait être appelé à citer un jour, et que vous fassiez une observation générale relativement aux documents cités par un ministre. Il y a un certain nombre de types différents de documents et je ne crois pas devoir retenir plus longtemps la Chambre à ce sujet, si ce n'est pour dire qu'en l'occurrence, il est juste de dire que, manifestement, rien n'empêche un ministre de citer un document d'intérêt public. Je crois qu'il n'y a aucun doute à ce sujet. Cela règle la question du rappel au Règlement, selon moi, au sujet de ce qui a transpiré. Le leader parlementaire a reconnu précisément qu'il s'agissait d'un document d'intérêt public. Je doute qu'il serve à quoi que ce soit de faire des conjectures à ce stade-ci. On peut se reporter à Beauchesne et étudier chaque situation séparément, mais je ne crois pas qu'on veuille établir ce genre de règle générale pour l'avenir et décider que tout document qui est cité est susceptible d'être déposé. Il faut examiner chaque cas séparément.

M. le Président: Manifestement, en général, le député a raison. Tout ce qu'on peut demander à la présidence, c'est de décider si un document en particulier, dont on cite des passages, est visé par Beauchesne. Il y a des précédents sur ce sujet et j'ignore au juste ce que le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a conclu. Prétend-il que le document devrait être déposé?

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, si le leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn) prétend maintenant que ce document a été déposé en 1980 et qu'il s'agit donc d'un document d'intérêt public, je serai alors heureux de demander par les voies normales une copie de ce document. Cependant, je tiens à préciser à ce stade-ci que ce n'est pas là ce qu'il a affirmé tout à l'heure. Il a soulevé des objections de procédure. Ce n'est qu'un peu plus tard dans la journée, il y a quelques instants, qu'il a informé la Chambre que le document avait été déposé. S'il l'avait précisé tout de suite après la période des questions, lorsque le Règlement a été invoqué, nous n'aurions pas eu à nous lancer dans ce débat. Cependant, je tiens à m'assurer qu'on ne crée pas, sans le vouloir, un précédent qui va à l'encontre des précédents existants au sujet de la nécessité de déposer les documents qui sont cités que ce soit au cours du débat ou de la période des questions.

M. Hnatyshyn: Certains types de documents.

M. le Président: Comme les députés s'y attendent, j'ai repassé la bande magnétoscopique et examiné la déclaration qui a été faite ainsi que les précédents. C'est ce que je suis censé faire. Il existe un précédent extrêmement clair datant de 1977 qui porte exactement sur la même question. On a demandé à monsieur le Président de trancher et il a déclaré alors:

> Hier, à la suite d'un rappel au Règlement au sujet du dépôt de documents, nous nous sommes penchés sur une question concernant un document qu'avait cité le très honorable premier ministre (M. Trudeau) au cours d'une intervention . . . il a déclaré qu'il citait un document . . . d'intérêt public et qu'il était disposé à le déposer si la présidence n'y voyait aucun inconvénient.

La présidence a conclu à juste titre qu'elle ne voyait aucun:

> . . . inconvénient à déposer un document public . . . si le premier ministre est lui-même disposé à le déposer, ce sera chose faite dans les plus brefs délais.

C'est ce qui avait été décidé à l'époque. Je pense que, compte tenu des précédents, il conviendrait de demander que la lettre dont est tiré ce passage soit elle-même déposée.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, compte tenu de ce que vous venez de dire, je demande officiellement que le document en question soit immédiatement déposé.

M. le Président: J'ai déjà dit que pareille demande était recevable. Compte tenu des précédents, comme on m'a prié de trancher la question, tout ce que je puis dire c'est que cette requête est recevable et que la lettre dont il est question et qui se trouve dans les archives d'après ce qu'on en a dit, devrait être déposée. Rien dans le Règlement n'interdit qu'un document soit déposé plus d'une fois, si je puis m'exprimer ainsi.

M. Beatty: Le document est dans le courrier et nous pourrons vous le fournir en juillet.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, les Canadiens qui suivent nos délibérations sont certainement estomaqués à l'heure actuelle devant leur petit écran, ne comprenant rien au fonctionnement du système parlementaire.

Je suis très heureux de pouvoir déposer une deuxième fois un document qui est censé être la copie d'une lettre de quatre pages datée du 28 avril 1980. Cette lettre est signée par le premier ministre de l'époque et s'adresse à l'honorable Allan J. MacEachen, qui siège maintenant à l'autre endroit et j'espère qu'elle saura satisfaire la curiosité de l'opposition officielle.

* * *

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma tâche ne sera peut-être pas facile.

Je vais mettre un terme au débat du projet de loi C-15, à la troisième lecture de la loi créant Investissement Canada, et c'est dommage. Je pense que ce jour passera à l'histoire comme le début d'un bradage généralisé de notre pays. Le principe du projet de loi ne porte pas sur l'investissement étranger en soi, mais sur la manière dont il s'exprime. Doit-on exercer un certain contrôle? Doit-il y avoir un mécanisme pour s'assurer que ces investissements vont créer de la richesse, qu'ils seront avantageux pour les Canadiens?

Je voudrais d'abord vous donner, à vous et à la Chambre, monsieur le Président, un exemple d'un aspect négatif de l'investissement étranger incontrôlé. Un certain nombre d'entre nous ont passé de nombreuses heures ce matin à se renseigner sur la façon dont une société étrangère a pu affecter le mode de vie et l'existence d'un groupe de nos concitoyens. Je veux citer le cas de la Reed Paper. Cette compagnie est venue acheter une papeterie à Dryden en Ontario et s'est mise à exploiter nos forêts. Loin d'investir dans l'établissement, la compagnie a déversé 20 tonnes de mercure dans la rivière English-Wabagoon. Le projet de loi ouvre les portes toutes grandes à l'investissement étranger et supprime les contrôles qui auraient empêché de telles choses. Ces entreprises sont d'abord motivées par les profits. Elles ne viennent pas s'installer ici avec le désir sincère d'aider une collectivité. Elles viennent ici seulement pour faire de l'argent qu'elles remettent à leurs actionnaires.

Voilà le genre d'attitude qui nous inquiète. Et c'est pourquoi nous voulons qu'il y ait une loi pour exercer un vrai contrôle. Ce n'est pas que nous nous opposions aux investissements, mais nous voulons qu'il y ait des règles qui s'appliquent aux intéressés. Il faut qu'il y ait aussi des garanties en matière d'emploi. Il faut que nos lois et règlements en matière d'environnement soient respectés. Il faut que les collectivités soient protégées. Personne ne devrait pouvoir décider arbitrairement de fermer un établissement afin de regrouper ses activités dans son pays. Ce genre de choses se produisait souvent en Ontario il y a bien des années. Nous avons appris ce matin quelles étaient les conséquences de telles décisions. Nous avons vu comment nous avons permis à une entreprise d'anéantir le mode de vie de deux bandes autochtones du nord-ouest de l'Ontario. Ces collectivités étaient autonomes. Elles jouissaient du plein emploi. Elles ne connaissaient pas le bien-être social. Aujourd'hui, du fait des décisions prises par une société, 80 p. 100 de la collectivité vit d'assistance sociale. Une bonne partie de ces gens sont aujourd'hui malades et alcooliques. Il est scandaleux d'avoir permis qu'une telle situation se produise en encourageant les investissements étrangers et au nom du laissez-faire. Nous devons absolument tirer les leçons du passé. N'ouvrons pas nos portes une nouvelle fois! Nous devons avoir voix au chapître et contrôler la façon dont l'argent est dépensé dans l'intérêt de la société toute entière.

• (1640)

Je félicite mes collègues qui ont présenté de nombreux amendements pour tenter d'améliorer ce projet de loi. Leurs auteurs n'ont pas caché que certains amendements visaient à renverser l'orientation du projet de loi. Nous devons nous efforcer de créer un climat qui incitera les gens à investir au Canada. Cette semaine, nous avons entendu le point de vue d'un des principaux employeurs de ma circonscription, et de celles de mes collègues le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp) et le député de Kenora-Rainy River (M. Parry), sur l'attitude de la société envers le Canada. Les dirigeants de cette compagnie ont dit clairement qu'ils n'avaient pas suffisamment confiance dans le Canada pour investir ici. Ils vont investir aux États-Unis parce que leurs associés américains craignaient d'investir au Canada. Ce n'est pas simplement en changeant les règles que nous attirerons davantage de capitaux.

Un rapport sur les entrepreneurs a été déposé à la Chambre hier. Le gouvernement essaye de faire venir de l'argent de l'étranger en choisissant les immigrants en fonction de leur fortune et de leur désir d'investir. Pour le gouvernement, un entrepreneur est une personne qui a de l'argent plutôt que quelqu'un qui a une idée et qui est prêt à travailler de toutes ses forces pour la mettre en application. En fait, les conservateurs adoptent l'attitude qu'ils reprochaient au gouvernement libéral et au NPD de vouloir prendre: ils tâchent de régler un problème à coup de dollars. La seule différence, c'est qu'ils nous accusent de vouloir utiliser des deniers publics à cette fin, alors qu'eux veulent se servir de capitaux privés. Ils ne songent pas à une stratégie d'investissement permettant de créer des emplois et d'assurer la prospérité du pays.

M. St. Germain: Il ne reste plus de deniers publics. Nous sommes fauchés.

M. Angus: Je reconnais que l'état actuel du trésor pose des problèmes. Toutefois, si nous obligions les compagnies pétrolières et les multinationales à payer leur part, nous aurions assez d'argent pour réaliser des investissements intéressants pour les Canadiens, au lieu de tout liquider comme le fait le gouvernement avec ce projet de loi.

Pour le Canada, c'est une journée à marquer d'une pierre noire. Le gouvernement ne veut pas prendre l'initiative, préférant se contenter de réagir. Il ne veut pas reconnaître que les investissements étrangers ne sont pas bons en eux-mêmes. Le gouvernement refuse d'admettre qu'il faut parfois examiner la situation et élaborer des plans en tenant compte de l'opinion publique. Quatre-vingt pour cent de nos citoyens désirent que les Canadiens contrôlent davantage leur économie. Le gouvernement devrait inciter les Canadiens à sortir leurs économies des banques, et ce n'est pas par ses mesures sur les gains en capital et sur les REER qu'il y parviendra. La population canadienne est beaucoup trop «conservatrice», si vous me passez l'expression.

Des voix: Bravo!

M. Angus: Je parle de conservateur avec un petit «c» et non avec un grand «C».

Une voix: Retournez aux parcs et aux loisirs!

M. Angus: Un député me suggère de retourner aux parcs et aux loisirs. Au moins, nous savions comment améliorer la vie des Canadiens.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Ils privatisent beaucoup dans ce secteur aussi.

M. Angus: C'est exact, ils se sont mis à privatiser les parcs et les loisirs.

Nous nous apprêtons à annihiler les maigres progrès réalisés depuis dix ans en vue de contrôler davantage notre destinée. Je peux dire en conclusion que je serai fier, en tant que Canadien, de voter contre ce projet de loi.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 16 h 45, conformément aux dispositions de l'ordre du jeudi 23 mai 1985, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire pour disposer de la troisième lecture du projet de loi.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Gander-Twillingate (M. Baker)—Les pêches—La morue—Les prises de l'Allemagne de l'Ouest. *b*) La position du gouvernement; le député de Laurier (M. Berger)—La consommation et les corporations—La fermeture du Bureau des brevets—La position du gouvernement; et le député de Spadina (M. Heap)—Les réfugiés—Le rapport sur l'établissement du statut. *b*) La position de la ministre.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 3e fois et adopté.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre doit se prononcer sur la motion suivante. M. Stevens, avec l'appui de M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu maintenant pour la 3e fois et adopté. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de cette motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Convoquez les députés.

(La motion de M. Stevens, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 73*)

POUR

Messieurs

Attewell
Beatty
Belsher
Bertrand (Mme)
Blais
Blenkarn
Bourgault (Mme)
Brightwell
Brisco
Caldwell
Cardiff
Carney (Mlle)
Champagne (Champlain)
Charest
Clark (Brandon-Souris)
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Dick
Dorin
Edwards
Ellis
Elzinga
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fraser
Fretz
Friesen
Gagnon
Gass
Girard
Gormley
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Hardey
Hawkes
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
James
Jardine
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kilgour
Kindy
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacKay
Mailly (Mme)
Martin (Mme)
Mayer
McDermid
McKinnon
McKnight
Merrithew
Minaker
Mitges
Mulroney
Nickerson
Nielsen
Nowlan
O'Neil
Paproski
Pennock
Peterson
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Ravis
Reid
Reimer
Roman
St. Germain
St-Julien

Messieurs

Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)	Siddon	Turner (Ottawa-Carleton)
Schellenberger (Wetaskiwin)	Stackhouse	Valcourt
Scott (Victoria-Haliburton)	Stevens	Vankoughnet
Scott (Hamilton-Wentworth)	Suluk	Warner
Scowen	Tardif (Mme) (Charlesbourg)	White
	Taylor	Winegard
	Towers	Wise
	Tupper	Witer—120.

CONTRE

Messieurs

Allmand	Foster	Lapierre
Althouse	Gagliano	Malépart
Angus	Garneau	Manly
Axworthy	Gauthier	Marchi
Baker	Gray (Windsor-Ouest)	Murphy
Berger	Guilbault (Saint-Jacques)	Nystrom
Blackburn (Brant)	Heap	Penner
Boudria	Hovdebo	Pépin (Mme)
Copps (Mme)	Isabelle	Prud'homme
Deans	Johnston (Saint-Henri-Westmount)	Rodriguez
de Corneille	Langdon	Turner (Vancouver Quadra)
Epp (Thunder Bay-Nipigon)		Waddell—35.

Et le greffier ayant annoncé le résultat du vote:

M. Dick: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais que vous vous informiez auprès du greffier ou auprès du député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) si le député était bel et bien présent au moment du vote. Je crois que la Chambre votait déjà depuis un moment lorsqu'il est entré.

Mme Copps: Mauvais gagnant!

M. Dick: Il est contraire aux traditions de la Chambre d'entrer ou de sortir pendant une mise aux voix.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le vote était effectivement en cours lorsque je suis entré. Je n'étais pas sûr qu'on me permettrait de voter.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Monsieur le Président, je me suis levé pour voter quand on m'a nommé. Si j'étais arrivé à temps, j'aurais voté contre cette mesure, comme mon parti.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée. Mais l'un des votes inscrits devra être supprimé parce que le député a fait preuve d'honnêteté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à passer à l'article nº 133?

Des voix: D'accord.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE SUBVENTIONS DIRECTES AU TRANSPORT AÉRIEN DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. Thomas Suluk (Nunatsiaq) propose:

Que le comité permanent des transports soit autorisé à faire une étude et présenter un rapport sur:

1) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de subventions directes au transport aérien des passagers et des marchandises dans les Territoires du Nord-Ouest dans le but *a*) de donner aux habitants des régions éloignées accès à des services aériens à des prix abordables, *b*) d'encourager le développement professionnel, commercial et touristique de la région, *c*) d'améliorer le développement et le commerce entre les collectivités de toute la région,

2) l'adoption des recommandations du rapport du Comité du transport aérien sur la suffisance des services aériens dans le Nord et les régions éloignées, d'éliminer, selon le cas, la taxe de vente fédérale, la taxe d'accise et les droits aux aéroports,

3) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de capitaux de risque afin de permettre aux transporteurs aériens qui font affaires dans le Nord et les régions éloignées d'acquérir des appareils qui conviennent aux opérations dans le Nord et les régions éloignées.

—Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je propose aujourd'hui ma première motion d'initiative parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. Suluk: Ma motion porte sur les services de transport dans le Nord, une question très importante pour les électeurs de la circonscription de Nunatsiaq et, en fait, tous les habitants des Territoires du Nord-Ouest.

Avant de poursuivre, je voudrais en profiter pour remercier les citoyens de Nunatsiaq, des gens formidables qui m'ont envoyé à Ottawa pour les représenter.

Les Territoires du Nord-Ouest occupent une vaste région d'une superficie de 1.3 million de milles carrés soit environ la taille de l'Inde. Compte tenu du relief accidenté, des conditions climatiques imprévisibles et de l'absence de réseau de transport développé, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi l'évolution des services de transports a été lente dans les Territoires du Nord-Ouest. La population est clairsemée par rapport à l'étendue géographique. Les Territoires comptent environ 47,000 citoyens répartis sur toute leur étendue et dont la plupart habitent de petites localités isolées qui sont pratiquement privée d'accès à des services de transports routiers, ferroviaires ou maritimes fonctionnant toute l'année. A peine plus de la moitié de la population vit dans de petites villes comme Yellowknife, Fort Smith et Frobisher Bay, tandis que l'autre moitié réside dans des communités rurales isolées du Nord.

Ce sont ces petites localités rurales qui caractérisent Nunatsiaq, ma circonscription. Cette dernière est formée de 33 localités de 3,500 à 2,700 habitants. Plus de 85 p. 100 des 17,000 personnes qui habitent ma circonscription sont d'origine autochtone, et elles sont en majorité inuites.

De grandes distances séparent les communautés de ma circonscription et des autres régions du nord. Compte tenu de l'absence quasi-totale de routes et de l'insuffisance des services de transport maritime, qui ne sont assurés que pendant les brefs mois d'été, le transport aérien a joué un rôle crucial dans le développement du nord. Nous comptons énormément sur l'avion pour transporter les marchandises, les produits alimentaires, les matériaux et les gens. A titre de transporteurs des marchandises indispensables, les services de transport aérien ont joué un rôle essentiel dans tous les Territoires du Nord-Ouest.

Notre développement politique, social, économique et culturel dépend entièrement du fragile réseau de transport que nous possédons. Toutefois, ce genre de situation pose des problèmes et cette dépendance coûte très cher aux habitants du Nord. Le transport des passagers coûte souvent un prix exorbitant. Il revient également très cher d'importer des marchandises d'autres régions du pays.

La plupart des habitants du Nord n'ont pas les moyens de payer les tarifs exigés par les transporteurs aériens. Le prix des marchandises et des produits alimentaires est beaucoup plus élevé, notamment à cause du coût du transport. Par exemple, un sac de 10 livres de pommes de terre coûte environ $15 dans la localité septentrionale de Pond Inlet alors qu'il coûte à peine plus de $3 dans une épicerie d'Ottawa. La différence de prix est attribuée entre autres choses aux frais de transport de la denrée alimentaire dans le Nord.

Dans la plupart des agglomérations du Nord, le prix de toutes les denrées alimentaires est très élevé. Il est généralement deux fois plus élevé dans le Nord que dans le Sud. Pourtant, la plupart des résidents du Nord gagnent bien moins que leurs voisins du sud du pays. On considère que les voyages dans le Nord ou du Nord vers d'autres régions du Canada sont un luxe réservé aux affaires et aux déplacements subventionnés par le gouvernement ou par l'employeur. Les voyages aériens sont coûteux dans le Nord et les tarifs sont de 15 à 40 p. 100 supérieurs aux tarifs du Sud, pour des distances analogues. Ainsi, le billet économique simple de Regina à Winnipeg, soit une distance de 331 milles, coûte $121. Un billet comparable pour se rendre de Rankin Inlet à Repulse Bay, dans le Nord, soit une distance analogue, coûte $233. Un billet pour aller de Resolute Bay à Frobisher Bay, soit une distance de 1,000 milles, coûte $355, alors que le billet pour aller de Montréal à Winnipeg ne coûte que $254.

• (1720)

Pour aller en avion de Cambridge Bay à Pelly Bay, soit une distance de 388 milles, il faut payer $486, mais il ne faut que $139 pour aller de Calgary à Vancouver, alors que la distance est un peu plus grande. Je pourrais continuer à comparer les tarifs, mais les différences sont trop nombreuses pour les signaler toutes. Il suffit de dire que les voyages interrégionaux et Nord/Sud sont coûteux et plus on va au Nord, plus l'écart se creuse.

Les tarifs de transport sont un peu plus justes, mais ils ne permettent pas encore d'importer des marchandises en grandes quantités sans qu'il en coûte très cher. La plupart des agglomérations du Nord comptent sur le réapprovisionnement annuel par navire et par barge pour importer de grandes quantités de marchandises sèches à des prix plus équitables. Cela se fait généralement pendant le bref été qui suit la débâcle. La plupart des agglomérations ne sont réapprovisionnées qu'une fois par an. Par ailleurs, bien des agglomérations ne sont pas dotées d'installations portuaires suffisantes et bien des marchandises sont avariées ou sont perdues à cause des dégâts.

On considère le transport maritime comme un mode de transport moins efficace vers le Nord. Non seulement les risques sont plus élevés, mais le temps nécessaire pour préparer le réapprovisionnement par navire est long. Il faut généralement de huit à douze semaines pour préparer les commandes à transporter par navire et encore de huit à douze semaines pour que les commandes soient livrées. Du fait que toutes les commandes doivent être payées d'avance, les bénéfices éventuels pour le gouvernement, les entreprises privées, les coopératives et les particuliers sont limités.

Le transport des marchandises dans les Territoires se fait généralement par trois couloirs. L'ouest de la région arctique est desservi par air, par route et par eau à partir d'Edmonton. Le centre de la région arctique est desservi par rail, par eau et par air en passant par Winnipeg. Et l'est de la région arctique l'est à partir de Montréal par eau et par air seulement.

Pour les habitants de l'est de l'Arctique, il est bien évident qu'ils doivent s'en remettre aux transports aériens. Dans le cas d'un habitant de Grise Fiord, la localité la plus septentrionale du Canada, par exemple, tous ses aliments, tous ses biens, ses matériaux de construction et ses fournitures viennent de Montréal ou transitent par Montréal. Étant donné la distance de plus de 3,500 kilomètres séparant cette localité de Montréal, c'est comme si le Montréalais faisait venir toutes ses fournitures essentielles de Paris sans l'avantage d'un service d'avions à réaction sur la plus grande partie de cette distance. Qu'on imagine simplement toute la logistique, les coûts et les inconvénients qu'une telle entreprise représenterait. Qu'on ajoute à cela les conditions météorologiques inclémentes et imprévisibles, et on aura une idée des dures réalités auxquelles font face un grand nombre d'habitants du Nord, monsieur le Président.

Le coût élevé du transport des marchandises et des voyageurs en direction du Nord et à l'intérieur de la région est prohibitif pour un grand nombre de ses habitants. Cela devient particulièrement significatif quand on s'arrête à évaluer le profil économique des localités du Nord et notamment celles de la circonscription de Nunatsiaq. Le taux élevé de chômage et les emplois peu rémunérateurs, caractéristiques de l'économie de tout le Nord, comptent parmi les nombreux facteurs qui empêchent de recourir aux services de transport aérien. Bon nombre des habitants du Nord, et spécialement les gagne-petit, ne disposent tout simplement pas de l'argent superflu qui leur permettrait de voyager par avion.

Les Territoires comptent l'un des taux de chômage les plus élevés au Canada, lequel se chiffrait à 17 p. 100 en décembre 1984. Dans ma circonscription, ce taux varie d'un minimum de 5 p. 100 dans une localité à un maximum de 41 p. 100 dans une autre. Par ailleurs, les petites localités plus isolées du

Nord, caractéristiques de ma circonscription, sont habituellement dépourvues d'une base économique moderne et leur population dispose de faibles revenus.

En plus de souffrir d'un fort taux de chômage, les habitants du Nord subissent un coût de la vie parmi les plus élevés au Canada. Par exemple, le coût de la vie pour les habitants du district de Keewatin, dans le centre de la région arctique, est plus élevé de 50 à 79 p. 100 que pour les habitants de Winnipeg, qui constitue leur base d'approvisionnement. Or la moyenne des revenus la plus récente calculée pour les habitants du district de Keewatin se chiffre à $11,521 seulement.

Pour les habitants du district de Kitikmeot, une région arctique située plus au nord et plus à l'ouest que la précédente, le coût de la vie est encore plus élevé, allant de 70 p. 100 supérieur à celui d'Edmonton pour les habitants de Cambridge Bay à 139 p. 100 pour ceux de Pelly Bay. Or les habitants du district de Kitikmeot gagnent un revenu annuel moyen de $8,324 seulement.

Les coûts de transport élevés se répercutent également sur de nombreux autres aspects de la vie dans le Nord. Ils ont non seulement une incidence directe sur le coût de la vie en gonflant les prix des marchandises, mais ils ont également une incidence indirecte en forçant les employeurs à payer des salaires plus élevés pour compenser le coût de la vie plus élevé pour leurs employés, faisant ainsi grimper le coût des biens et des services locaux.

Comme peu de gens en ont les moyens, les voyageurs d'agrément à l'intérieur de la région et Nord-Sud sont très restreints. Les liens familiaux traditionnels sont menacés lorsque les membres d'une même famille vivant dans des localités distantes n'ont pas les moyens de se rendre visite et de se fréquenter. Le facteur coût contribue au sentiment d'isolement et parfois d'emprisonnement que ressentent les habitants du Nord qui n'ont pas d'autres moyens de transport que l'avion.

Le tourisme et le commerce sont aussi directement touchés par les frais élevés de transport. Il faut des mises de fonds importantes pour lancer de nouvelles affaires et donner de l'expansion aux entreprises établies. Le plus souvent, les fournitures et les matériaux de construction nécessaires pour lancer ou agrandir ces commerces doivent être commandés du sud du Canada. Cela coûte cher et entraîne des frais d'exploitation élevés qui sont généralement répercutés sur les consommateurs dans le prix final.

L'industrie du tourisme dans le Nord connaît le même genre de problèmes. Il s'agit d'une importante industrie pour l'économie des territoires, mais cette industrie dépend beaucoup des moyens de transport offerts aux voyageurs. En 1983, entre les mois de juin et septembre, environ 44,000 personnes ont visité les territoires du Nord-Ouest. Plus de 29,000 personnes ont visité la région de Fort Smith dans l'ouest de l'Arctique, mais moins de 10 p. 100 de ceux qui ont visité le Nord sont venus dans des localités de ma circonscription. Là-dessus, 66 p. 100 voyageaient pour affaires et non par agrément.

Le peu de touristes dans ma région dépend d'un certain nombre de facteurs. C'est une région moins développée du point de vue touristique que l'ouest de l'Arctique, le billet d'avion coûte plus cher, les distances à parcourir sont plus longues, l'hébergement coûte cher et les heures d'arrivée et de départ sont souvent moins sûres qu'ailleurs.

Un sondage non officiel effectué auprès de certains hôteliers de ma circonscription révèle que le plus grand nombre de leurs clients sont des fonctionnaires, des voyageurs de commerce et des ouvriers de la construction qui travaillent à des projets communautaires. Bien entendu, il y a des exceptions à cette règle, mais la majorité des hôteliers interrogés signalent qu'il faudrait fournir des stimulants, comme des tarifs aériens plus économiques, pour attirer davantage de touristes dans la région.

Très peu d'habitants du Nord semblent voyager par agrément dans le Nord. Un sondage non officiel des voyageurs qui fréquentent les aéroports du Nord dans ma circonscription révèle qu'un pourcentage élevé d'entre eux sont des fonctionnaires, des voyageurs de commerce, des gens qui assistent à des réunions et d'autres qui voyagent pour des raisons médicales. Selon un autre sondage, pendant les mois d'été, seulement 15 p. 100 de tous les voyageurs dans le Nord sont des gens de l'endroit. Comme les services aériens fournis à ces localités sont pas mal essentiels, je trouve ce pourcentage très faible.

La plupart des localités du Nord avec lesquelles j'ai correspondu affirment qu'il faut des billets d'avion et un tarif-marchandises moins chers si l'on veut favoriser un renouveau économique partout dans le Nord. De tels stimulants sont nécessaires pour permettre le développement des territoires dans tous les domaines et donner aux habitants de la région la liberté de voyager.

Ainsi, qui voyage dans le Nord? D'après les recherches que j'ai effectuées, l'un des plus importants appuis financiers des services aériens dans le Nord est le gouvernement des territoires du Nord-Ouest. Il estime qu'environ 31.5 millions de dollars vont être consacrés aux seuls transports aériens pour les voyages d'affaires de tous ses ministères en 1985-1986. Le détail des coûts prévoit $800,000 pour les voyages de cour circuit, 4.8 millions pour transporter des malades des collectivités éloignées jusqu'aux hôpitaux régionaux du Nord et 3.1 millions de dollars pour transporter des malades vers des établissements en dehors des territoires. L'an dernier, 4 millions de dollars supplémentaires ont été déboursés en vols nolisés. Les frais de transport de marchandises pour tous les modes de transport représentent 20 millions de dollars supplémentaires. Si le gouvernement devait supprimer l'utilisation de ses services aériens dans le Nord, il est fort probable que l'industrie serait menacée.

• (1730)

Les recherches montrent aussi qu'un certain nombre de ce qu'on pourrait appeler des facteurs d'inéquité ou de discrimination interviennent dans l'admissibilité des voyageurs du Nord. Bien que l'on ne dispose pas de chiffres exacts, certains habitants du Nord, en particulier ceux qui travaillent dans le secteur public, touchent de généreuses indemnités destinées à diminuer le coût de la vie et à améliorer la vie dans le Nord. Environ 44 p. 100 des employés du Nord travaillent dans le secteur public et sont admissibles à ce genre de prestations, qui incluent l'aide aux voyages de vacances, une indemnité d'installation, ou une indemnité de poste isolé et une indemnité de logement exonérée d'impôt.

Un certain nombre d'entreprises privées, notamment des compagnies basées dans le Sud, proposent des stimulants analogues pour amener des employés dans le Nord et les y conserver. Toutefois, pour de nombreux habitants du Nord, ces avantages sont inexistants. Ils doivent assumer le plein fardeau du coût de la vie dans le Nord sans profiter des indemnités spéciales dont bénéficient les fonctionnaires.

A la lumière de tous ces facteurs complexes mais liés les uns aux autres, je propose que le comité permanent des transports soit autorisé à étudier la vie dans le Nord et les coûts des transports aériens, afin de déterminer si des subventions fédérales au transport des voyageurs et des marchandises amélioreraient la situation actuelle et stimuleraient le développement du Nord. Je pense que ces subventions sont nécessaires si l'on doit permettre aux habitants du Nord de jouir d'un niveau de vie comparable à celui de leurs voisins du Sud. Elles réduiraient le coût de l'alimentation et des denrées et stimuleraient les voyages et le développement d'entreprises et d'autres débouchés économiques dans tout le Nord.

L'industrie aérienne profiterait de l'augmentation de sa clientèle et les services aériens s'amélioreraient certainement.

Le Canada du Sud profite actuellement de généreuses subventions fédérales destinées à améliorer les services de transport dans tout le Canada. Les subventions aériennes, bien qu'actuellement sous la surveillance étroite du gouvernement, semblent destinées à encourager le développement de services aériens dans les régions où les transporteurs sont réticents à mettre en place un service. De même, les subventions aux transporteurs de surface semblent viser à diminuer les frais de transport de manière à rendre les économies régionales concurrentielles pour l'exportation de leurs denrées agricoles et manufacturières. Les transports dans le Nord n'entrent dans aucun de ces deux critères, et les habitants du Nord, ainsi que le gouvernement des territoires du Nord-Ouest, estiment que les résidents du Nord devraient, compte tenu de leur situation particulière, bénéficier d'une attention particulière.

J'ai voulu souligner certains des effets positifs que pourraient avoir ces subventions qui sont nécessaires, voire essentielles à l'amélioration des conditions de vie dans le Nord. Tant qu'on n'aura pas lancé ces initiatives, je crains que bien des habitants du Nord dont les revenus sont limités continueront à ne pas pouvoir se payer les services aériens dont ils dépendent pourtant. Il faudrait également prendre diverses mesures en vue de réduire les frais d'exploitation des transporteurs aériens qui font affaire dans le Nord et les régions éloignées. Ce sont les consommateurs qui profiteraient des épargnes ainsi réalisées, puisque leurs déplacements coûteraient moins cher et qu'ils auraient de meilleurs services.

Certains habitants du Nord auront toujours besoin d'être subventionnés, sans doute, mais le montant des subventions pourrait être réduit à mesure que diminueraient les frais des transporteurs aériens.

La plupart des entreprises peuvent indiquer sans peine les frais supplémentaires que leur occasionnent les conditions septentrionales. En général, leurs tarifs en tiennent compte. Le carburant constitue le principal facteur. Ces dépenses comptent à elles seules pour 30 p. 100 des frais d'exploitation des services aériens dans le Nord, frais qui sont normalement répercutés sur les consommateurs.

Étant donné le peu de temps dont je dispose, je propose de renvoyer au comité permanent des transports mes recommandations, qui pourraient aussi éventuellement être déposées, afin qu'il les étudie en détail et décide s'il est possible, effectivement, de subventionner le coût du transport aérien dans le Nord. Ces subventions réduiraient à leur tour bon nombre des frais que les gouvernements doivent acquitter, notamment le gouvernement des territoires du Nord-Ouest, en regard des services qui proviennent du Sud.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député qui a présenté cette motion d'initiative parlementaire. Comme il s'agit de son premier discours à la Chambre, je voudrais lui présenter mes hommages, non seulement pour son intervention, mais aussi pour l'importance de la question qu'il a soulevée. Toutefois, je regrette qu'il ait dû le faire, étant donné que ses recommandations auraient pu être mises en œuvre dès septembre dernier. Mais le ministre des Transports (M. Mazankowski) s'y est opposé, réduisant tout le travail à néant. C'est dommage. Nous avons ainsi perdu une année complète pendant laquelle nous aurions pu nous attaquer aux graves problèmes du transport dans le Nord. Tout est à recommencer maintenant.

Je signale au député qu'il a recommandé certaines mesures qui vont tout à fait à l'encontre des initiatives annoncées dans le budget. Celles-ci, en réduisant de façon sensible les crédits du ministère des Transports, l'obligent à augmenter encore le tarif passager, les taxes sur le carburant et ainsi de suite, de sorte que les habitants du Nord, en particulier, devront payer plus cher.

Je voudrais rappeler brièvement l'historique de cette affaire. L'an dernier, nous avons présenté une nouvelle politique concernant le transport aérien au Canada, après avoir organisé des audiences complètes un peu partout dans le pays. Le principal objectif que nous visions dans cette politique était de favoriser une bien plus grande compétitivité dans le secteur du transport aérien. Dans l'annonce d'avril de l'an dernier, nous avions reconnu les besoins spéciaux du nord du Canada. A l'époque, la Commission canadienne des transports n'avait pas eu la possibilité d'examiner de près les besoins précis de cette région. Voilà pourquoi, quand j'ai présenté cette politique, nous avons prévu une ligne de démarcation provisoire séparant le pays en deux zones. Il y avait donc la zone sud où la nouvelle politique favorisant la compétitivité des transporteurs aériens était appliquée, et la zone nord pour laquelle nous comptions effectuer des études plus approfondies. En avril 1984, j'ai renvoyé la question au comité permanent des transports. Il y a près d'un an, ce comité avait reçu le même mandat. Mais quand le nouveau gouvernement a pris le pouvoir le 4 septembre dernier, il n'a pas maintenu le mandat en question. Malheureusement, ces questions importantes traînent depuis un an. On aurait pu faire œuvre plus utile en consacrant ce temps à étudier le problème des transports dans le Nord. Mais comme le gouvernement actuel ne veut rien avoir à faire avec les méchants libéraux, il s'est contenté de mettre ce dossier en sommeil. Il appartient maintenant au député de relancer la question. Je souscris à ses buts et à ses objectifs, mais malheureusement sa démarche est inutile, puisque le comité permanent avait déjà été saisi de la question.

En outre, il existait à l'époque un programme de capitaux de risque, destiné à permettre aux transporteurs aériens faisant

affaires dans le Nord, les régions éloignées et les petites localités d'acquérir des appareils nouveaux. Il ne fallait pas un programme nouveau puisqu'il en existait déjà un que nous avions présenté en avril de l'an dernier avec une affectation de crédits de 10 millions de dollars. Il ne s'agissait pas de nouveaux crédits budgétaires. J'avais en fait réaffecté des fonds qui étaient déjà prévus dans le budget du ministère des Transports. Nous avions mis ces fonds de côté. Nous avons entrepris d'examiner la situation dans des régions comme le nord du Manitoba, les provinces de l'Atlantique, et les régions septentrionales du Canada. Nous travaillions de concert avec les localités visées et les transporteurs les desservant, car nous avions compris que l'une des principales difficultés à la mise en œuvre d'un nouvel instrument de déréglementation—je me plaisais à l'époque à parler d'un environnement aérien plus libéralisé au Canada—découlait de la piètre qualité du matériel utilisé, ce qui est toujours le cas aujourd'hui, dans les régions septentrionales du Canada. J'ai découvert dans mes déplacements que l'on faisait voler encore beaucoup de DC-3 vieux d'une quarantaine d'années, ce qui ne permet pas d'offrir aux voyageurs du Nord un service convenable, suffisant et je dirai même, sûr.

• (1740)

Nous avions donc mis en œuvre ce programme de capitaux de risque. Mais dans son exposé financier de novembre, le gouvernement l'a supprimé.

M. Forrestall: Il était insuffisant.

M. Axworthy: C'était un programme fort efficace, car les localités et les transporteurs aériens avaient commencé à discuter de la meilleure utilisation qu'ils pourraient en faire. Je sais que les ministériels sont portés à juger comme foncièrement mauvaises toutes les initiatives que nous avons prises, et je leur signale simplement que nous avons pris certaines initiatives valables et que l'actuel gouvernement en a pris de mauvaises lorsqu'il est arrivé au pouvoir. Il a voulu recommencer à neuf et voici que maintenant il faut représenter le programme par le biais de cette résolution.

Je n'ai pas d'inconvénient à ce qu'on le représente, mais les députés d'en face devraient reconnaître que c'est leur gouvernement qui a supprimé la mesure que l'on propose dans cette résolution. Il est très important de se rappeler ces événements, bien que nous n'ayons pas acquis la remarquable facilité avec laquelle on semble réécrire l'histoire dans cette enceinte. On laisse entendre dans la résolution que tout a commencé le 4 septembre dernier. Mais je puis vous assurer, monsieur le Président, que, en matière de déréglementation du transport aérien, tout avait commencé plusieurs mois auparavant. Je voudrais dire aux députés que je souhaiterais simplement que le gouvernement soit tout autant intéressé à poursuivre cette politique. En fait, je trouve tout à fait ironique—et il y a bien des choses que je trouve ironique dans le cas de ce gouvernement—qu'il nous abreuve de belles paroles sur la nécessité pour le gouvernement de laisser les coudées franches à l'entreprise privée et de se débarrasser de toute la réglementation gouvernementale, alors qu'en fait, il retarde la déréglementation que nous avions entreprise. Les mesures que nous avions présentées le printemps dernier ont été, en fait, mises de côté.

Je tiens à dire, monsieur le Président, que si nous avions le pouvoir de le faire, j'aurais été très heureux de proposer d'autres amendements à cette motion. Ainsi, le comité des transports devrait examiner à fond le rôle et les obligations d'Air Canada en vertu de la nouvelle politique aérienne nationale. Malheureusement, le premier ministre (M. Mulroney), dans l'un de ses exposés de principes improvisés, a déclaré que le gouvernement ne pouvait se pencher sur les affaires de la société Air Canada. Il était très clair lorsque nous avons présenté la nouvelle politique nationale aérienne qu'il était impossible de bien déréglementer ce secteur, alors qu'une société de la Couronne détient 65 p. 100 du marché. Pourtant, le gouvernement a, en fait, éliminé la possibilité de déterminer comment faire face à une déréglementation plus étendue. Les choses n'avanceront pas beaucoup tant qu'il n'aura pas décidé ce qu'il entend faire de la société Air Canada. Le premier ministre, comme à son habitude, a, de nouveau, anticipé cette possibilité.

Il aurait été préférable, monsieur le Président, que le député donne un mandat encore plus étendu au comité des transports afin qu'il puisse examiner comment nous pouvons poursuivre et entamer la seconde phase de notre nouvelle politique aérienne nationale qui a été présentée au printemps dernier. Il y a un certain nombre de choses qui peuvent être faites. J'ai parlé d'Air Canada par exemple. Il faut apporter des modifications importantes à la Loi nationale sur les transports, afin de répondre aux besoins de la population, là encore en s'assurant que les lignes aériennes desservent bien ces régions et on doit également se pencher sur l'aspect relations de travail du problème, car nous ne pourrons avoir une politique aérienne plus efficace tant que nous n'aurons pas pris les mesures voulues.

Je crois, pour ma part, que la participation des employés devrait être sensiblement accrue dans des sociétés comme Air Canada. Lorsque nous avons vendu Nordair l'année dernière, nous avons accordé aux employés une participation de 10 p. 100, ce qui a fortement modifié les relations de travail au sein de la société. Je crois donc, monsieur le Président, que le député a saisi la Chambre d'une question très importante, mais qu'il n'est pas allé assez loin.

Permettez-moi de vous parler d'une autre chose que je regrette profondément. Le député a parlé des répercussions des prix et des coûts élevés des voyages par avion dans le Nord. Je tiens à dire que le problème est plus grave dans le Nord, mais qu'il se pose également pour les voyageurs dans le Sud. Le transport aérien est peut-être le secteur de notre économie qui dépend le plus des prix. Les tarifs et le nombre de voyageurs sont pratiquement inversement proportionnels. Pourtant, depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement conservateur a accru de façon marquée le prix des voyages en avion. Il a augmenté les droits aux aéroports, la taxe sur les carburants et les droits d'atterrissage et, la semaine dernière, il est allé jusqu'à présenter une motion qui tendait à annuler ma décision de ne pas imposer de frais pour les chariots que les gens utilisent pour transporter leurs bagages dans les aéroports. Les conservateurs doivent être les gens les plus mesquins du monde. Cependant, je sais pourquoi le gouvernement a agi ainsi. Il s'est laissé convaincre par le ministère qui croit qu'on doit tout faire payer. Cependant, il y a toutes sortes de voyageurs qui viennent au Canada. Ils arrivent ici avec leurs shillings ou leurs pfennigs et lorsqu'ils essaient d'obtenir un chariot à bagages à l'aéroport, ils n'ont pas les 50c. voulus. Cependant, le gouvernement, tout à fait insensible, a décidé de rétablir ce droit.

Le député devrait reconnaître, selon moi, que c'est exactement ce qu'il demande dans sa motion. Il réclame des subventions pour compenser l'augmentation du coût du carburant,

des droits d'atterrissage et le reste. Et pourtant, monsieur le Président, c'est le gouvernement qui, au cours des derniers mois, a augmenté de façon marquée ces frais.

M. St. Germain: Nous avons dû les augmenter à cause de tout l'argent que vous avez gaspillé au Manitoba.

M. Axworthy: Je dirai simplement, monsieur le Président, que si une région mérite de recevoir beaucoup d'argent, c'est bien le Manitoba. Si les députés veulent amorcer un débat là-dessus, je dirai tout simplement que le gouvernement est malheureusement en train de siphonner tout l'argent qui devait servir à créer des emplois au Manitoba, mais c'est là le problème des députés d'en face.

Cette motion comporte une erreur fondamentale. Le député réclame des subventions directes. Je lui ferai remarquer que le ministère des Transports a vu son budget réduit de 800 millions de dollars d'ici à 1990.

M. Forrestall: D'où tenez-vous cela?

M. Axworthy: Des documents budgétaires. Cent cinquante millions de dollars, par année, plus quelques contraintes. Je conseille au député de bien surveiller ces subventions au transport des marchandises dans les provinces de l'Atlantique parce qu'elles figurent aussi sur la liste des mesures que doit examiner le vice-premier ministre (M. Nielsen). Le député ferait mieux de lire ces documents, car il risque d'avoir des problèmes dans sa région, à l'instar de beaucoup d'autres députés, si le vice-premier ministre fourre son nez là-dedans.

Le fait est, monsieur le Président, que le budget du ministère des Transports a été sensiblement réduit. Le gouvernement a haussé les tarifs aériens et voici qu'un ministériel réclame des subventions directes. Je dirai aux conservateurs qu'ils ne sont pas conséquents, qu'il y a là une contradiction. Je recommanderais aussi fortement au député de faire plus que présenter son point de vue au comité et de profiter de son influence au caucus pour essayer de convaincre le ministre des Finances (M. Wilson), le vice-premier ministre, qui est chargé de la brigade des compressions et réductions, et le ministre des Transports (M. Mazankowski). Ces ministres ont été et sont encore responsables des coupes sombres dans les services du ministère des Transports. Ils freinent en même temps les efforts de déréglementation qui auraient assuré davantage de compétitivité.

Je voudrais faire une autre observation, monsieur le Président, au sujet d'un point que le comité devrait examiner attentivement, à mon avis, lorsqu'il sera saisi de la question. Dans quelle mesure pouvons-nous autoriser une plus grande compétitivité dans les services de transport-voyageurs du Nord? Quand les audiences ont eu lieu le printemps dernier, à l'époque où nous élaborions notre nouvelle politique de transport aérien, de nombreux citoyens du Nord craignaient qu'une ligne aérienne les desservant—je ne dirai pas dont ils jouissent—disparaîtrait si la concurrence était accrue. Toutefois, j'ai été étonné en lisant la transcription des audiences de la CCT—parce que nous l'avions chargé de faire une étude plus approfondie—de constater combien de fois on a signalé devant la commission qu'on avait effectivement besoin d'une concurrence accrue, car de nombreux transporteurs aériens dans cette province profitaient du monopole dont ils jouissaient pour hausser les prix et donner un service exécrable. Je voudrais donc demander pourquoi, dans son avis de motion sur le transport septentrional et plus particulièrement sur les services aériens, le député n'a pas insisté davantage sur le rôle de la concurrence dans cette région?

• (1750)

A mon avis, un des points principaux sur lequel le comité devrait se pencher est celui de savoir comment la CCT peut réduire sensiblement son contrôle de réglementation sur les services de transport aérien dans le Nord sans se soustraire à sa responsabilité qui est de protéger les régions où ce service est essentiel. Je crois qu'il serait préférable de se demander si le transport aérien est le seul moyen de transport pour une collectivité. Il serait préférable d'appliquer ce critère pour savoir si la concurrence joue ou non dans telle région au lieu d'utiliser la ligne de démarcation géographique sur laquelle est fondée la politique de la ligne aérienne. Comme je l'ai dit à un député, je témoignerais volontiers devant le comité au sujet de l'affectation et de la répartition des ressources.

Le gouvernement actuel doit maintenant tenir compte des faits. Un de ses députés lui réclame maintenant quelque chose qu'il a éliminé il y a environ neuf mois. Je félicite le député de son courage, de sa sagesse et de son jugement. Il recommande ce qu'un gouvernement libéral avait déjà proposé, mais il est regrettable que nous ayons déjà perdu tellement de temps. Quand le comité aura la chance d'étudier ce mandat plus attentivement, j'espère qu'il voudra l'élargir, car la motion passe sous silence de nombreuses questions sur la façon de parvenir à mettre au point un service aérien plus efficace dans le Nord.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, j'aurais trois ou quatre observations à faire. Je voudrais d'abord m'associer à l'ancien ministre des Transports pour féliciter le député de Nunatsiaq (M. Suluk) qui a présenté cette résolution. Je reconnais qu'à titre de ministre des Transports, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) avait fait quelques efforts à ce sujet. S'il est vrai qu'à l'époque les députés de l'opposition avaient admis que le ministre était dans la bonne voie, on déplorait que son initiative soit trop timide. Le député sait peut-être qu'une motion est inscrite au *Feuilleton* dont l'objet est de renvoyer le rapport de la Commission des transports sur le transport dans le Nord, surtout dans les régions éloignées, au comité permanent des transports qui sera habilité à entendre des témoins, à se déplacer, l'objectif étant qu'il ait accompli son mandat à l'automne si possible?

Nous avons écouté les points de vue et les observations du député de Nunatsiaq. Le ministre et d'autres responsables ont été saisis de ses démarches. Le ministre des Transports (M. Mazankowski) voudrait signaler qu'il partage les préoccupations non seulement du député qui représente l'ensemble de l'est de l'Arctique, mais aussi celles de l'ancien ministre. Je me réjouis donc de ces constatations et je voudrais m'associer aux deux intervenants pour dire que cette question est passablement urgente.

J'aurais souhaité que les audiences de la Commission des transports soient plus poussées. Compte tenu du nombre de témoins et de mémoires, on aurait pu croire qu'il y aurait eu environ 150 recommandations alors qu'il n'y en a que trois ou quatre. Cependant, ces recommandations visent à résoudre l'essentiel des difficultés auxquelles font face ceux pour qui l'avion n'est pas un luxe mais une nécessité absolue. Les distances, les époques, l'accessibilité des services de soins, les

déplacements que réclament les amis, la famille et les affaires, tout cela exige un service aérien adéquat. «Adéquat» n'est peut-être pas le mot qui convient; il nous faudrait sans doute aspirer à un service aérien de première classe. Comme j'ai déjà donné dans l'aviation générale—et que j'y ai perdu ma chemise, je vous le dis franchement—je connais et comprends les difficultés des exploitants qui doivent utiliser de vieux appareils et du vieux matériel. Je sais aussi ce que coûte l'équipement neuf. Nous avons donc une tâche à accomplir et j'espère que le comité ne tardera pas à entreprendre ce que réclame la motion dont nous sommes saisis.

Je sais que le député de Western Arctic (M. Nickerson) souhaite peut-être intervenir et si j'ai reconnu le rôle de l'ancien ministre des Transports en ce qui concerne les transports dans le Nord, il ne faudrait pas oublier les efforts du député du Yukon (M. Nielsen), du député de Western Arctic et de l'ancien député de ce qui s'appelait Eastern Arctic.

M. Murphy: Le nom est resté le même.

M. Forrestall: Pardonnez-moi, je l'avais oublié. Le problème existe depuis longtemps et nous le connaissons bien. Je félicite donc le député pour sa motion et j'espère qu'avant 18 heures nous pourrons passer au vote et que la Chambre appuiera la motion.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, il est presque 18 heures, mais comme nous avons commencé en retard, j'espère, qu'avec le consentement unanime, vous me ferez grâce de quelques minutes. Je vais quand même essayer d'être très bref dans mes propos.

J'appuie la portée générale de la motion. Représentant la circonscription située juste au sud de celle du parrain de la motion, je sais que les transports dans le Nord et dans les régions éloignées posent bien des difficultés. S'il est vrai que la résolution se limite aux Territoires du Nord-Ouest, sauf erreur l'autre motion dont nous serons saisis sous peu, nous permettra d'examiner l'ensemble des problèmes auxquels se heurtent les habitants des régions septentrionales et reculées.

Au moment où le comité des transports aériens se penchait sur la qualité des services aériens dans le Nord, j'ai eu l'occasion d'aller témoigner devant cette instance pour y exposer quelques-uns de nos problèmes. S'il est vrai qu'une déréglementation peut être souhaitable pour des grands centres tels que Toronto, Vancouver, Montréal et même Winnipeg, la chose n'est peut-être pas indiquée pour des localités dont la population se limite à 500, 600 ou 700 personnes. En outre, comme l'État subventionne indirectement, admettons-le, le transport ferroviaire, le transport aérien et l'aménagement des routes, le comité pourra examiner si nous traitons d'une façon équitable les habitants des régions éloignées.

• (1800)

Pour conclure, monsieur le Président, je voudrais dire que je suis prêt à adopter cette motion. Je pourrai formuler d'autres recommandations au comité. C'est un projet utile, à mon avis. Même si le comité des transports aériens a examiné bon nombre de ces questions par le passé, il est utile pour les députés de constater par eux-mêmes ce qui se passe. Il est facile de lire des rapports. A l'intar de bon nombre de mes collègues, j'en ai lu quelques uns ces dernières années. Cependant, il est différent d'entendre de vive voix des personnes qui sont favorables ou contraires à un projet donné dans ces domaines. C'est ainsi que l'on peut comprendre le sentiment des habitants de ces régions reculées et les problèmes auxquels ils se heurtent.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Suluk est adoptée.)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES PÊCHES—LA MORUE—LES PRISES DE L'ALLEMAGNE DE L'OUEST. B) LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, la question dont nous allons parler pendant quelques instants est très grave. Je veux savoir ce qui cloche, au gouvernement et dans le système, pour que l'on autorise des flottes étrangères à enfreindre les quotas de pêche au large de nos côtes sans intervenir. Je suppose que cela s'inscrit dans l'attitude générale du gouvernement du Canada.

Aujourd'hui comme jamais dans notre histoire, les États-Unis imposent des quotas aux importations de poisson salé. Ils s'opposent à ce que les Terre-Neuviens prennent du saumon au large des côtes nord et est de Terre-Neuve. Le gouvernement fédéral prétend que nous sommes peut-être en tort et il empêche les pêcheurs de prendre du saumon. En effet, seulement 1 p. 100 du saumon pêché est censé se diriger vers les eaux américaines.

La flotte de l'Allemagne de l'Ouest est venue pêcher dans les eaux canadiennes, où elle a enfreint les quotas à maintes reprises. Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) a déposé des plaintes auprès des responsables de la CEE. Ces derniers l'ont envoyé sur les roses. Ils lui ont dit que personne ne dépassait les quotas de pêche et qu'ils refusaient de donner des directives à la flotte d'Allemagne de l'Ouest. Cela a duré des mois. Comme nous le savons tous, l'Organisation des pêcheries de l'Atlantique Nord examine les cas de violation de quotas au-delà de la limite des 200 milles. Le gouvernement du Canada n'a même pas informé cette organisation de ce qui se passait au-delà de la limite des 200 milles tant que les bateaux allemands n'ont pas quitté la région pleins à craquer. Le ministre des Pêches et des Océans est intervenu en disant qu'il était heureux d'annoncer que les bateaux partiraient «le lendemain». Bien entendu, ils n'avaient pas le choix puisqu'ils étaient pleins de poisson.

Le comble, c'est qu'après que la CEE a enfreint les quotas, le gouvernement du Canada a imposé d'autres quotas aux flottes anglaise et française. C'est tout à fait honteux. Les pêcheurs canadiens s'opposent aujourd'hui à cette pêche excessive. Au cours de conversations en public un peu partout nous entendons des accusations de pots de vin et de dessous de table. C'est parce que le gouvernement du Canada n'a pris absolument aucune mesure contre les pays étrangers qui enfreignent les quotas de pêche dans les eaux canadiennes.

Le ministre des Pêches et des Océans devrait nous dire pourquoi l'on n'a pas empêché les Allemands de l'Ouest de pêcher dans nos eaux et pourquoi il a accordé à la CEE une nouvelle autorisation de pêche en vertu du même quota qu'elle a déjà enfreint à trois reprises. Il devrait admettre publiquement qu'une entente existe actuellement avec le gouvernement de la France stipulant que la flotte française ne peut pas nuire au Grand banc de Terre-Neuve, qu'elle peut surexploiter les fonds de pêche tant qu'elle veut puisqu'un accord est conclu avec le ministère des Affaires étrangères, que ce ministère procède à des négociations avec le gouvernement de la France au sujet de la mer territoriale au large de Saint-Pierre et Miquelon et que ce même ministère a déclaré au ministère des Pêches et des Océans ne rien pouvoir faire à propos de la flotte de pêche française qui peut surexploiter les fonds marins comme bon lui semble, que personne ne l'arrêtera.

• (1805)

C'est tout cela que le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) devrait expliquer. Il devrait admettre que ce sont le ministère des Affaires extérieures, le premier ministre (M. Mulroney) et le cabinet fédéral qui sont les maîtres-d'œuvre de notre politique. Ce sont eux qui sont responsables de la surexploitation de nos pêches. Ce sont eux qui sont maintenant responsables de toutes les accusations de pots-de-vin portées contre les surveillants et les employés du ministère fédéral des Pêches et des Océans. Voilà qui explique les propos qu'on entend et pourquoi les pêcheurs disent que tout va bien, qu'ils vont continuer de pêcher même si leurs quotas de hareng et d'autres espèces sont épuisés.

C'est un secret de Polichinelle de dire que nos pêches sont surexploitées. Les surveillants et les agents des pêches se tuent à l'expliquer. Et tout le monde se demande pourquoi on ne fait rien. Pourquoi, au fait, ne fait-on rien du tout? Tout le monde se demande pourquoi le ministre des Pêches ne joue pas cartes sur table, pourquoi le gouvernement du Canada n'agit pas. Pourquoi agit-on comme si on était totalement désarmé devant cet état de choses. Les gens voudraient des réponses à bien des questions, monsieur le Président.

En terminant, je rappelle que le ministre des Pêches est lié par sa politique sur les pêches, par le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministère des Affaires extérieures, et par une politique de négociation à tout prix. On préfère discuter. On ne veut pas compromettre nos relations commerciales avec la CEE ni indisposer nos voisins américains au nom du libre-échange ou les Français avec qui on est actuellement en pourparlers au sujet des limites territoriales de Saint-Pierre et Miquelon.

Le ministre des Pêches et des Océans devrait s'affirmer. Il devrait prendre ses distances vis-à-vis du gouvernement du Canada. Sinon, les pêcheurs pourraient bien excéder les quotas qui leur sont alloués. Ils pourraient tendre leurs filets où bon leur semble car ils sont mis au courant par la télévision que de graves infractions ont lieu et que le gouvernement du Canada, pour toutes sortes de raisons, ne fera rien pour y mettre bon ordre.

M. Mel Gass (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis heureux que mon collègue d'en face soulève ces questions, importantes pour le secteur des pêches de la côte Atlantique.

C'était la première année, depuis que le Canada a porté sa zone d'influence à 200 milles, que des navires de la RFA pêchaient à l'extérieur de la zone de 200 milles, à l'extrémité du Grand Banc. Étant donné que cette zone est à l'extérieur de la zone canadienne et qu'il n'y a pas de réglementation de l'OPANO, les Européens estiment que rien ne leur interdit de pêcher à cet endroit.

La division 3L de l'OPANO étant à l'extérieur de la zone canadienne, le Canada n'a pas le droit d'interdir aux navires d'y pêcher. C'est pour cette raison que nous invoquons certaines obligations auxquelles la Communauté européene a souscrit dans le cadre de l'accord à long terme avec le Canada, de la Convention de l'Organisation des pêcheries de l'Atlantique du Nord-Ouest et de la Convention sur le droit de la mer.

• (1810)

Le Canada, par les voies diplomatiques et ministérielles, a fait part à la Communauté économique européenne et à la RFA de ses inquiétudes quant à la préservation du stock de morue qui s'étend dans cette région et des conséquences de la surexploitation. Les représentants canadiens ont demandé l'arrêt de la pêche. Le 9 mai, les deux derniers navires allemands ont quitté la zone.

La morue de la division 3L fait partie d'un stock commun aux divisions 2J+3KL. La grosse majorité de ce stock est en zone canadienne. La prise totale dans ces trois zones est établie par le Canada sur recommandation du Conseil scientifique de l'OPANO. La prise totale permise, 266,000 tonnes en 1985, a été entièrement attribuée aux navires canadiens et étrangers, ce qui comprend la CEE. Par conséquent, l'exploitation non autorisée de ces ressources, à l'encontre des recommandations scientifiques acceptées à l'échelle internationale, nuit à la gestion efficace et au bon état de ce stock à l'avenir.

Le ministre a soulevé la question lors de son récent voyage en Europe. C'est à ce moment-là que l'on a obtenu le retrait des navires. Le ministre a rappelé les graves problèmes de conservation que poserait cette surexploitation. On a admis de discuter de cette question au Conseil scientifique de l'OPANO, qui est actuellement réuni à St. John's. Nous devrons attendre l'issue de cette réunion, mais il est à prévoir qu'il y aura des discussions avec la CEE à ce sujet.

C'est un problème sérieux et, en raison des incertitudes juridiques, j'estime qu'il est préférable d'essayer de le résoudre en collaboration avec la CEE.

[*Français*]

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS—LA FERMETURE DU BUREAU DES BREVETS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, la question ou la possibilité, je devrais dire, que le Bureau des brevets ferme ses portes . . . plutôt que le Canada mette fin à l'examen des brevets au Canada est peut-être la décision la plus aberrante de ce gouvernement qui a quand même pris plusieurs décisions aberrantes dans sa courte vie.

On se rappellera que le Comité Nielsen, dans son premier rapport qui a été déposé avec le Budget, a proposé que le Canada adhère au Traité de coopération en matière de brevets mais en plus de cela ce Comité, ce groupe de travail, a proposé que le Canada mette fin à l'examen des brevets au Canada et que l'on confie à des autorités internationales de recherche l'examen des brevets déposés d'abord au Canada. Dans les quelques questions que j'ai adressées au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) ainsi qu'au vice-premier ministre (M. Nielsen), le gouvernement n'a pas renoncé à cette intention de mettre fin à l'examen des brevets ici au Canada. Alors, on doit présumer que c'est la politique du gouvernement de mettre en vigueur cette recommandation.

La recommandation a provoqué le plus grand désarroi chez ceux qui travaillent dans le domaine. La semaine dernière, j'ai reçu une lettre qui a été rendue publique, une lettre d'un agent de brevet, d'un avocat éminent ici de la région d'Ottawa, qui fait état des conséquences de cette décision. Ce monsieur de la compagnie Fetherstonhaugh, qui est bien connue ici à Ottawa, m'a dit que l'effet de cette décision serait que le Canada renoncerait à sa souveraineté technologique et industrielle. Cela mettrait en jeu quelque 1,000 emplois dans le secteur privé des gens qui travaillent à travers le pays, à l'heure actuelle, et qui aident les chercheurs à enregistrer leurs brevets au Bureau des brevets au Canada.

Il faut comprendre, monsieur le Président, que 95 p. 100 des brevets qui sont enregistrés au Canada proviennent de l'étranger. Un inventeur étranger qui veut protéger son invention, ici au Canada, doit l'enregistrer et s'assurer que cela répond aux normes et aux exigences de la loi canadienne. Ces personnes de l'étranger viennent ici au Canada et engagent des Canadiens pour leur aider dans leur démarche auprès du Bureau des brevets. Le sens de la proposition de mettre fin à l'examen, ici au Canada, et de le confier à une agence internationale à Genève ou à Washington, serait d'exporter tous ces emplois parce que ces personnes, qui paient pour des services rendus par des Canadiens, iraient dorénavant à Genève et paieraient des Suisses pour faire le travail effectué à l'heure actuelle par des Canadiens. C'est un non-sens complet.

De plus, monsieur le Président, il faut se rappeler que, l'an dernier, le Bureau des brevets a fait des profits de 3 millions de dollars. Et à cause des augmentations dans les tarifs décrétées par le ministre des Finances (M. Wilson) au mois de novembre l'année dernière, le profit prévu pour l'année fiscale 1985-1986 est de quelque 13 millions de dollars. Alors, non seulement on va priver un millier de Canadiens de leurs emplois, mais on va fermer un bureau qui, finalement, gagne quelque 13 millions de dollars pour les Canadiens.

Qu'est-ce qui aurait pu entraîner ce genre de recommandation? C'est assez simple, monsieur le Président. Il n'y a eu aucune espèce de consultation avant de déposer cette recommandation.

• (1815)

[*Traduction*]

De l'aveu même du président de l'Institut canadien des brevets et marques de commerce, dont le *Star* de Toronto rapportait les paroles la semaine dernière, ni lui ni personne de sa connaissance qui ait quoi que ce soit à voir avec les brevets n'a été consulté avant qu'on ne fasse pareille recommandation. Je tiens à rappeler aux députés ce qu'on peut lire à la page 2 du rapport qu'a présenté le vice-premier ministre sous le titre *Nouvelles initiatives de gestion*. On y lit en effet que le Comité consultatif du secteur privé a été établi afin d'assurer une plus grande objectivité et de faire des consultations une partie intégrante du processus d'examen. Et pourtant, voilà le président de l'Institut canadien des brevets qui dit que ni lui ni personne de sa connaissance n'a été consulté avant qu'on ne rende cette décision.

Lorsque j'ai posé hier la question au vice-premier ministre (M. Nielsen), il m'a donné la réponse suivante:

[*Français*]

Les accusations du député sont complètement fausses.

[*Traduction*]

Je n'ai pas inventé l'information que j'ai présentée à la Chambre aujourd'hui. C'est quelqu'un qui travaille dans ce domaine qui me l'a fait parvenir. Il est très curieux que l'homme qui m'a écrit la semaine dernière se décrive lui-même comme un conservateur déçu. Il s'agit d'un homme qui a travaillé pour le parti conservateur durant la dernière campagne électorale, d'un homme qui a recueilli des fonds pour le parti, d'un homme qui dit maintenant que lorsqu'il appelle au bureau du vice-premier ministre, c'est pour se faire dire par sa secrétaire qu'elle a pour instructions de ne pas donner suite aux appels téléphoniques.

J'ajoute en terminant que ce groupe de l'Institut canadien des brevets essaie depuis une semaine d'obtenir un rendez-vous avec le vice-premier ministre. Des rendez-vous ont été prévus. Quelqu'un dit: «Nous vous rappellerons». Personne ne rappelle. Je demande tout simplement au secrétaire parlementaire de transmettre au vice-premier ministre un message lui recommandant de recevoir certaines personnes travaillant dans ce domaine, pour voir si l'on ne pourrait pas revenir sur une décision qui pourrait avoir de très graves conséquences pour le Canada et pour l'industrie et la technologie canadiennes, avant qu'elle ne cause plus de dommages.

M. Mel Gass (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le 29 mai, le député a interrogé le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) au sujet des brevets et de la croissance économique au Canada. Les efforts que déploie le gouvernement en vue de la reprise de l'économie n'ont qu'un objectif: faire partager équitablement à tous les Canadiens la richesse et la prospérité de notre pays. Notre gouvernement saisira par conséquent toutes les occasions de connaître et d'exploiter les divers éléments essentiels à notre intégration dans les réseaux internationaux nécessaires pour assurer la croissance économique dans notre pays.

Ceci me donne l'occasion de parler de la décision de notre gouvernement de ratifier le traité sur le dépôt international des brevets, un traité international administré par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, qui est un organisme spécialisé de l'ONU à Genève, en Suisse.

• (1820)

D'après le Traité de coopération en matière de brevets, tout Canadien peut déposer une demande internationale qui aurait le même effet que si des demandes nationales avaient été déposées en même temps dans les bureaux nationaux des brevets des pays signataires de ce traité. La demande internationale fait l'objet de recherches effectuées par une administration internationale et le déposant est mis au courant des résultats, pour lui permettre de décider s'il vaut la peine de continuer à déposer sa demande dans les différents pays qu'il a désignés, après avoir reçu le rapport sur les recherches internationales.

D'après le chapitre 11 du Traité de coopération en matière de brevets, il est possible par ailleurs de faire faire un examen préalable de la demande par une administration chargée de faire les examens préalables, et le déposant est alors mieux en mesure de décider s'il veut aller plus loin ou non. Le déposant canadien devrait alors désigner les pays où il veut un brevet et les autorités nationales devraient alors décider si le brevet sera accordé.

Lorsqu'on envisage de faire un nombre suffisant de demandes, cinq environ, cela peut être très avantageux pour les demandeurs canadiens. Ce système offre notamment une possibilité supplémentaire pour les Canadiens de faire breveter certaines inventions à l'étranger, il simplifie les formalités de dépôt de demande à l'étranger qui sont alors moins coûteuses, il réduit les frais d'agents parce que les déposants peuvent déposer leur demande sous une seule forme et dans une langue, et il améliore la qualité des recherches relatives aux brevets à cause du volume de la documentation à consulter.

Monsieur le Président, je suis convaincu qu'en ratifiant le Traité de coopération en matière de brevets, le Canada offrira à ses inventeurs et à ses innovateurs un moyen plus facile et moins coûteux d'obtenir des brevets à l'étranger, ce qui contribuera à améliorer la position du Canada sur les marchés internationaux.

LES RÉFUGIÉS—LE RAPPORT SUR L'ÉTABLISSEMENT DU STATUT. B) LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a rechigné à assumer les responsabilités internationales qu'il a en vertu de la Convention relative au statut des réfugiés et il les a minimisées. Il le fait depuis des années et il continue à le faire. En fait, il essaie d'écarter le plus possible de personnes qui viennent au Canada en prétendant être des réfugiés.

Ces personnes ont été l'objet de calomnies de la part de M. Best, le directeur exécutif du ministère, qui ne cesse de raconter aux journalistes et de chanter sur tous les toits que bon nombre de ces personnes ont attaqué des banques, sont des terroristes ou au mieux des migrants économiques qui veulent venir dans ce pays de cocagne en faisant semblant d'être réfugiés. Il dit continuellement que 35 p. 100 seulement des personnes qui ont fait une demande sont effectivement des réfugiés; il sait pourtant que la Cour suprême a jugé que le système employé au Canada pour déterminer le statut d'immigrant est illégal et qu'il faut le modifier.

Pendant des années, les avocats et les autorités ecclésiastiques ont demandé que les décisionnaires entendent les réfugiés. Ils ont fait valoir que ceux qui décidaient du sort d'une personne devaient pouvoir regarder cette dernière dans les yeux pour voir si elle disait la vérité.

Depuis 12 ans, ni l'ancien gouvernement ni le gouvernement actuel n'a répondu à cette demande. Les réfugiés attirent la sympathie de plus en plus de gens. Ils ont fait appel devant les tribunaux. L'appareil judiciaire est surchargé, si bien qu'il y a maintenant 14,000 causes en suspens. Si l'on compte les membres de la famille, 20,000 personnes attendent qu'on statue sur leur sort.

Il y a deux mois, la Cour suprême a déclaré que ces personnes devaient pouvoir se faire entendre par les décisionnaires, ce que le gouvernement avait toujours refusé d'accorder aux nombreux avocats, ecclésiastiques et autres membres du public qui l'avaient demandé. Que s'est-il passé depuis que la Cour suprême a annoncé cette décision, le 4 avril? La ministre n'a absolument rien fait. Les critiques de deux partis de l'opposition lui ont demandé, mais en vain, de discuter de la question avec elle. Elle ne veut pas parler des mesures qu'elle pourrait prendre. Elle ne veut consulter personne. Elle invoque le rapport du rabbin Plaut pour faire traîner les choses.

Le rapport Plaut devait être déposé à la Chambre en décembre. A l'automne, la ministre a annoncé, en présentant ses prévisions budgétaires, qu'il serait publié en janvier. En mars, elle a dit qu'elle l'aurait quelques jours plus tard. Lorsque je lui ai posé la question le 10 mai, elle a déclaré qu'il serait publié sous peu. Nous sommes maintenant en juin et nous sommes toujours sans nouvelles de ce rapport.

• (1825)

Les gens se posent des questions et s'inquiètent des rumeurs qui circulent. Que compte-t-elle faire? A-t-elle l'intention de procéder à un double remaniement de la Commission d'appel de l'immigration? Compte-t-elle augmenter le nombre de ses membres, mais réduire son quorum afin qu'il puisse expédier à toute vapeur les audiences des personnes qui demandent le statut de réfugié et expulser du pays la plupart d'entre elles? Est-ce là le plan que Cal Best, du ministère de l'Immigration, son conseiller officiel, l'a convaincue d'adopter?

La Commission d'appel de l'immigration fait du bon travail lorsqu'il s'agit d'appels ordinaires, mais elle n'a pas autant d'expérience que le Comité consultatif du statut de réfugié en ce qui concerne les appels des réfugiés. En fait, les préjugés de Cal Best et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Immigration déteignent sur elle. La Commission risque de prendre des décisions hâtives qui nuiront aux réfugiés et placeront certains d'entre eux dans une situation très dangereuse.

J'exhorte la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) à étudier la résolution proposé par la Standing Conference of Canadian Organizations Concerned for Refugees. Cet organisme s'est réuni la semaine dernière et a recommandé:

. . . que le gouvernement adopte, de façon universelle des mesures spéciales . . .

Il est possible de le faire sans légiférer. La ministre pourrait instaurer ces mesures dès demain en vertu des lois existantes. Je vous lis la suite:

. . . afin de trouver rapidement une solution humanitaire pour toutes les personnes qui ont demandé le statut de réfugié au 4 avril 1985. Ces mesures spéciales devraient s'appliquer également à tous ceux qui sont victimes des défauts de notre procédure, quelle que soit leur nationalité ou leur origine ethnique. Il serait injuste de demander à des gens dont un grand nombre attendent que leur sort soit réglé depuis plusieurs années de recommencer à zéro.

Je demande à la ministre de prendre immédiatement des mesures. Si elle ne trouve pas de meilleure solution, qu'elle adopte la résolution de la Standing Conference of Canadian Organizations Concerned for Refugees.

Il ne nous reste que trois semaines avant l'ajournement d'été. J'exhorte la ministre à ne pas laisser traîner les choses jusqu'à l'automne ou Noël prochains malgré la décision de la Cour suprême.

M. Mel Gass (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je voudrais apporter des précisions suite à la réponse que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a donnée le 10 mai 1985 au député de Spadina (M. Heap) au sujet de la très importante question de l'octroi du statut de réfugié au Canada.

Comme la plupart des députés le savent, le rabbin Gunther Plaut, humaniste réputé et cultivé, a étudié en profondeur la façon dont on décide si quelqu'un devrait avoir le statut de réfugié. Cette étude était nécessaire à cause des problèmes provoqués ces dernières années par la forte augmentation du nombre de personnes qui demandaient le statut de réfugié au Canada. A cause de la multiplication des demandes, l'étude de nombreux cas a été retardée.

Bien entendu, ces retards sont inacceptables. En effet, de véritables réfugiés, qui ont déjà vécu des expériences traumatisantes, doivent ainsi vivre dans l'incertitude pendant 18 mois ou plus, en attendant qu'on décide de leur sort. Par contre, d'autres personnes, qui ont demandé le statut de réfugié simplement pour se soustraire aux formalités d'immigration normales, réussissent ainsi à rester un certain temps au Canada.

Il convient de rappeler que les demandes de statut de réfugié sont examinées de manière équitable et objective au Canada depuis environ 13 ans. Ce ne sont pas les agents de l'immigration qui s'en chargent. Au premier palier, les demandes sont examinées par un organisme indépendant au sein de la Commission, le comité consultatif du statut de réfugié, qui présente des recommandations à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les demandes rejetées peuvent être présentées de nouveau devant la Commission d'appel de l'immigration.

Dans un jugement rendu le 4 avril 1985, la Cour suprême a décidé que toutes les personnes demandant le statut de réfugié avaient le droit d'exposer leur cas verbalement. Jusque là, une telle chose était exceptionnelle. La ministre appuie sans réserve cette décision, qui, dans une large mesure, constitue le point culminant d'une évolution qui a permis de faire du processus d'octroi du statut de réfugié au Canada l'un des plus ouverts et des plus équitables qu'on puisse trouver dans le monde entier.

Toutefois, il n'est pas aisé d'établir une nouvelle procédure pour appliquer la décision de la Cour suprême. Les procédures doit être justes, tout en étant efficaces et en occasionnant le moins possible de retards. Quand l'étude du rabbin Plaut sera rendue publique, le gouvernement aura une meilleure idée de la façon dont on peut concilier ces divers facteurs. De plus, les députés auront l'occasion de débattre de la question puisqu'il faudra modifier la loi.

Je demande à tous les députés d'appuyer les changements législatifs positifs et efficaces que nous proposerons, de manière que le Canada continue à jouer un rôle humanitaire avec générosité.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 7 juin 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA NÉCESSITÉ DE FAIRE RÉGNER L'ORDRE DURANT LES DÉLIBÉRATIONS

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, les femmes canadiennes sont outragées par l'insulte que le parti conservateur a faite à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps). Comme le dit un journaliste de Montréal: «Les insultes continuent de voler bas au Parlement fédéral».

Le gouvernement est attaqué par l'opposition au sujet de ses politiques budgétaires et du patronage politique et il ne sait plus comment s'en défendre. Il utilise donc de grossières méthodes qui relèvent du plus pur style «macho» en insultant la députée de Hamilton-Est. C'est toutefois l'ensemble des femmes canadiennes qu'il insulte. Les femmes canadiennes ne sont les bébés, les poupées ou les nanas de personne.

J'invite les femmes députées du parti progressiste conservateur à faire savoir à leur whip que son rôle n'est pas d'abaisser les femmes mais de faire régner l'ordre dans les rangs de sa députation.

J'invite également l'ensemble des femmes canadiennes à faire savoir au premier ministre (M. Mulroney) ce qu'elles pensent des termes «machistes» que leur envoie le parti conservateur par l'intermédiaire des députées féminines du parti libéral.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—LES MESURES PRISES PAR LES GOUVERNEMENTS LIBÉRAUX ET CONSERVATEURS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le budget conservateur a été particulièrement dur pour les provinces de l'Atlantique qui comptent parmi les plus défavorisées de notre pays. Pour cette raison, les libéraux ont créé un groupe de travail qui a parcouru la région. Pourtant, le gouvernement conservateur n'a fait que suivre l'exemple des libéraux en appliquant des restrictions.

Les libéraux s'élèvent contre les réductions imposées à VIA Rail, alors qu'ils en étaient aussi responsables, tout comme ils avaient diminué les subventions au transport des marchandises dans l'est du Canada.

Les libéraux protestent contre les réductions dans le domaine du développement régional après avoir eux-mêmes aboli le ministère de l'Expansion économique régionale qui consacrait près de 55 p. 100 de ses crédits à la région de l'Atlantique.

Les libéraux s'en prennent aux conservateurs qui vont diminuer de 2 milliards de dollars les transferts d'ici à 1990. Mais la formule quinquennale pour 1982-1987 qu'ils avaient imposée aux provinces de l'Atlantique avait sensiblement réduit les paiements à cette région.

Les pensionnés des provinces Maritimes subiront les contrecoups du budget conservateur. Les libéraux ne les avaient pas ménagés non plus avec leur programme des 6 et 5 p. 100. Les compressions de l'assurance-chômage seront néfastes aux gens des Maritimes. En outre, les conservateurs ont abandonné Sydney Steel, à l'exemple des libéraux.

Je vais écrire à tous les Canadiens de l'Atlantique pour leur signaler non seulement ce dont les privent les conservateurs, mais aussi ce dont les ont privés les gouvernements libéraux précédents. Il faut être honnête en politique.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES CONSÉQUENCES DES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président,

Les personnes âgées vivent souvent dans la solitude, la pauvreté et une dépendance paralysante. Des statistiques récentes montrent que plus de 60 p. 100 des femmes et 40 p. 100 des hommes de plus de 65 ans qui vivent seuls ont des revenus qui les situent sous le seuil de la pauvreté.

Voilà en substance ce que le premier ministre disait le 26 juillet 1984, à Sherbrooke, au Québec. Il disait la vérité, mais en l'arrosant malheureusement de larmes de crocodile.

Tout en étant bien au fait de la situation difficile des personnes âgées, le premier ministre leur a retiré les hausses de pension dont elles ont tellement besoin pour joindre les deux bouts. Le premier ministre a fait des mots «honneur» et «opportunité» les mots les plus galvaudés au sein de son gouvernement. Dans la bouche des conservateurs, ils sont en effet synonymes de «manipulation» et de «supercherie».

Le premier ministre et ses collègues du cabinet veulent faire croire aux Canadiens qu'ils dirigent un gouvernement compatissant, ouvert et bienveillant. Si l'on en juge par leurs actes, ils dirigent plutôt un gouvernement qui a instauré une espèce d'euthanasie économique aux dépens des Canadiens âgés. Aucune parole équivoque, aucun raisonnement ni aucun exposé trompeur ne pourront arriver à justifier ce qu'ils ont fait aux citoyens âgés. Depuis ses origines comme Pacte de famille, le parti conservateur a toujours été le parti des privilégiés au Canada. Cela n'a pas changé.

Article 21 du Règlement

Le premier ministre a promis d'instaurer un nouveau code de bienséance à la Chambre et au Canada. Ce nouveau code revient à poignarder les Canadiens âgés dans le dos en leur demandant de prendre cela pour une marque de compassion. C'est une vraie honte!

* * *

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur continue à pratiquer le favoritisme. Le 15 mars, à peine deux semaines après avoir été inscrit au barreau, M. John McMillan, le frère du ministre d'État chargé du Tourisme (M. McMillan) a été nommé mandataire juridique du gouvernement fédéral. M. McMillan n'a pas eu beaucoup de mal à obtenir cette nomination. D'après un article paru dans la presse, il aurait suffi à M. McMillan de téléphoner à son frère à Ottawa. En outre, et je cite les paroles de M. McMillan, «J'ai également découvert que le coordonnateur des nominations des mandataires juridiques était un vieil ami.» On ajoute dans cet article que M. McMillan est reconnaissant à ses amis à Ottawa de lui être venu en aide, car il en sera avantagé dans sa carrière de juriste.

Un des thèmes de la campagne du premier ministre portait sur la nécessité de faire table rase des vieilles méthodes. Il prétendait mettre un terme aux nominations coûteuses et irréfléchies accordées par favoritisme. Mais en lieu et place, voilà que nous voyons toute une série de parents de ministres du cabinet se servir dans l'assiette au beurre. A mon avis, monsieur le Président, un choix s'impose au premier ministre. Il a le devoir à l'égard des Canadiens de modifier les vieilles habitudes libérales de nomination à des postes gouvernementaux en se fondant sur le mérite des gens et non sur leur parenté.

* * *

L'EMPLOI

L'ACCROISSEMENT

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, une fois encore, les prévisions pessimistes des libéraux et des néo-démocrates en matière économique ne se sont pas concrétisées. En effet, on a appris aujourd'hui que l'emploi s'est accru de 70,000 le mois dernier. Ce chiffre, ajouté à la hausse de 89,000 en avril, représente la plus forte hausse absolue pour une période de deux mois depuis 32 ans. Plus de 70 p. 100 de ces nouveaux emplois sont à temps plein.

Le chômage a baissé dans sept provinces, les baisses les plus marquées étant enregistrées à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique.

Les Canadiens n'ont pas été leurrés par les prédictions sombres et à courte vue de l'opposition. Ils se souviennent trop bien de la performance économique médiocre des libéraux appuyés par le NPD. Ils n'ont pas oublié toutes les souffrances et les difficultés dont ils ont été inutilement victimes à cause de politiques économiques mal conçues. Au lieu, les Canadiens ont accepté l'invitation du gouvernement à participer au rétablissement économique du pays et à être témoins d'une nouvelle ère de prospérité.

Les Canadiens, une fois encore, sont remplis d'espoir, de confiance et d'optimisme. Le gouvernement respecte son engagement de créer des emplois et encore des emplois. Avec la collaboration des Canadiens, nous en créerons encore davantage.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LES EFFETS DES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, la plate-forme de ce gouvernement, au moment de son entrée en fonction, était le renouveau économique et la réconciliation nationale, une plate-forme qui a été énoncée dans l'exposé économique de novembre et qui a été confirmée et explicitée dans le budget du ministre des Finances (M. Wilson), il y a deux semaines.

Monsieur le Président, nos politiques étaient axées sur le renouvellement de la confiance des investisseurs et la libération du secteur privé. L'opposition a hué et a exigé plus d'argent pour la création d'emplois temporaires, mais nous avons tenu bon parce que nous croyons que le secteur privé est le plus en mesure de créer des emplois valables et de longue durée, pourvu qu'on lui en donne la chance.

Monsieur le Président, nous avons demandé aux entrepreneurs canadiens de liver la marchandise, et ils l'ont fait au centuple.

Les données publiées aujourd'hui montrent que 271,000 emplois ont été créés au Canada depuis septembre. Jamais depuis que Statistique Canada publie des données mensuelles sur l'emploi n'a-t-on vu un taux de croissance si élevé pour une période de deux mois.

Le taux de chômage au Canada, qui se chiffrait à 11.6 p. 100 au moment des élections a été ramené à 10.5 p. 100 en mai. Chez les jeunes, il est passé de 18.3 à 16.2 p. 100. Soixante-dix pour cent des nouveaux emplois sont des emplois à temps plein.

Monsieur le Président, ce gouvernement est conscient de ses obligations envers les Canadiens qui sont en chômage et ceux qui, découragés, ont renoncé à se chercher du travail. Le cas de dizaines et de dizaines de milliers de Canadiens qui se sont trouvé un emploi indique bien que nos politiques produisent . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'EMPLOIS

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia-Matane): Monsieur le Président, Statistique Canada a publié ce matin les résultats de son enquête sur la population active pour mai 1985. Il en ressort que les mois d'avril et mai de cette année ont été des mois au cours desquels le Canada n'a pas simplement réalisé des gains modestes, mais ils furent supérieurs à la moyenne dans la lutte contre le chômage. Les progrès faits pendant ces deux mois représentent une réalisation historique rarement peut-être jamais égalée depuis la fin de la dernière guerre.

Le nombre total d'emplois au Canada a augmenté de 159,000 en avril et en mai, ce qui représente, en chiffres désaisonnalisés, la plus forte augmentation sur deux mois consécutifs qu'ait jamais enregistrée Statistique Canada depuis qu'elle a commencé à recueillir ces données mensuelles en 1953. Il y a maintenant 271,000 emplois de plus au Canada qu'il n'y en avait il y a neuf mois. A ce rythme, l'augmentation pourrait se chiffrer à plus de 400,000 sur une période de 12 mois, chiffre qui n'a été dépassé que deux fois depuis la fin des années 1940.

Monsieur le Président, ces gains n'ont pas été réalisés dans un seul segment de la population ou une seule région du pays. Ils sont répartis généralement. Les taux de chômage ont baissé dans tous les grands groupes d'âges et de sexes et dans sept des 10 provinces.

Monsieur le Président, ce gouvernement ne cesse d'accomplir des progrès appréciables sur tous les plans dans sa lutte contre le chômage. Tel est le bilan du gouvernement jusqu'ici et il est résolu à l'améliorer encore.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, une fois de plus, c'est vendredi dans la capitale nationale et le moment est venu de décerner le prix hebdomadaire du «Patroneux emeritus tory». Cette semaine, le choix n'a pas été facile en raison d'un certain nombre de candidatures de dernière minute. Les candidats?

M. Boudria: John McMillan.

M. Kaplan: John McMillan, frère du ministre d'État au Tourisme (M. McMillan), 15 jours après sa sortie de l'école de droit, est nommé mandataire juridique du Canada pour l'Île-du-Prince-Édouard. Il se plaint qu'on ne lui ait pas donné grand-chose.

M. Boudria: Faith Good.

M. Kaplan: M^me^ Faith Good, mère du chef d'état major du ministre de la Justice (M. Crosbie), est devenue vice-présidente du conseil d'administration de la corporation du port de Saint-Jean, Terre-Neuve.

M. Boudria: Jim Wood.

M. Kaplan: Jim Wood, ex-agent de la GRC, tient maintenant les rênes des pensions des anciens combattants.

En dernière analyse . . .

M. Boudria: Les frères Crosbie.

M. Kaplan: . . . sans conteste. L'enveloppe, s'il vous plaît?

Les gagnants sont les petits Crosbie. Les T-shirts du Rat Pack des frères Crosbie seront à leur disposition dans le bureau du député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) aux heures ouvrables, de 9 à 5.

Article 21 du Règlement

* * *

L'ANCIENNE ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, j'étais un peu triste aujourd'hui, car je pensais qu'on ne décernerait pas de prix du «Patroneux emeritus tory», puisqu'il n'y en avait pas eu vendredi dernier. Je pensais que nous risquions de décerner le dernier prix du SDS. Je trouve toutefois réconfortant de constater qu'une fois de plus le jury du «Patroneux emeritus tory» a pu trouver des noms, et même décerner un double trophée. Peut-être pourrons-nous répondre coup pour coup et décerner nous aussi un double trophée.

Prenons le premier nom dans notre panier de «SDS»: Le premier «survivant de la semaine» est Denis Ethier, ancien député libéral de Glengarry-Prescott-Russell, qui a été nommé président de l'Office des provendes du Canada par le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) à l'époque où il n'avait pas le choix. A mon avis, l'Office des provendes du Canada, c'est un bon choix pour quelqu'un qui prenait place au râtelier avec les autres.

Et voici que la tension monte, alors que nous allons décerner notre second prix de la journée. Je tire un autre nom de notre tirelire. Grand dieux, le deuxième gagnant est un rat. Le deuxième SDS est l'actuel député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), l'auteur du livre noir sur le piston conservateur, l'homme qui se vante tellement de ses humbles débuts comme garçon de courses à la Chambre des communes. C'est lui qui avait obtenu sa place sur la recommandation de son parrain numéro 1, l'ancien député libéral de Glengarry-Prescott-Russell, Denis Ethier. Manifestement, quand il s'agit de piston, le Rat Pack sait faire marcher la machine.

* * *

L'EMPLOI

L'ACCROISSEMENT

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Voici encore d'autres bonnes nouvelles, monsieur le Président. Les statistiques de l'emploi publiées ce matin prouvent de manière irréfutable que la politique de notre gouvernement axée sur la création d'emplois donne des résultats. Au cours du mois de mai, le nombre des emplois s'est encore accru de 70,000 nouveaux emplois qui viennent s'ajouter aux 89,000 emplois créés en avril et portent à 159,000 le nombre des emplois que l'économie a créés au cours des deux derniers mois. Il s'agit là de la plus forte augmentation des emplois en chiffres absolus pour une période de deux mois consécutif jamais enregistrée depuis que Statistique Canada a commencé à compiler des données sur l'emploi en 1953.

Dans presque tous les secteurs de l'économie canadienne, on compte maintenant des milliers de personnes de plus au travail que l'on n'en comptait en septembre dernier. On dénombre 32,000 emplois de plus dans l'agriculture, 22,000 de plus dans la fabrication, 74,000 de plus dans le commerce et 135,000 de plus dans les services. Plus des trois quarts sont des emplois à temps plein.

Le nouveau gouvernement a créé au total un quart de million d'emplois depuis son élection en septembre dernier. C'est 66,000 de plus que n'en a créé le gouvernement précédent durant ses douze derniers mois au pouvoir.

• (1115)

L'opposition riait lorsque le premier ministre (M. Mulroney) prédisait que l'élection d'un gouvernement progressiste conservateur permettrait de créer des milliers d'emplois. Elle rit jaune aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PENSIONS

LES CONSÉQUENCES DU BUDGET

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je pose ma question au premier ministre. La vague de protestation va croissant. Les conservateurs du Manitoba, le premier ministre Frank Miller et, en fait, la plupart des députés du caucus conservateur reconnaissent que la désindexation des pensions de vieillesse est une gaffe incroyable.

Je suis heureux de voir que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social vient d'arriver à la Chambre, où il est intervenu à la Chambre pour défendre cette mesure. Il a débité toutes sortes de bêtises à la Chambre et cité des sources diverses. Cependant, il est chargé de défendre ses électeurs. Un grand nombre des miens me demandent pourquoi il ne joue pas son rôle. Ils me demandent pourquoi il se fait l'écho du ministre des Finances. Pourquoi le ministre ne dit-il pas au premier ministre ce qu'il a sur le cœur, afin de cesser de débiter des âneries à la Chambre des communes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tout le monde s'entend à dire, je pense, qu'étant donné les 89,000 et 79,000 emplois créés en avril et en mai respectivement, c'est aujourd'hui un grand jour pour le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Autrement dit, pour les mois d'avril et de mai combinés, il y a eu 159,000 nouveaux emplois créés. C'est la plus forte augmentation successive du nombre d'emplois créés depuis que Statistique Canada a commencé à compiler des données en 1953.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je sais que les députés d'en face font grise mine aux bonnes nouvelles touchant notre pays. Voilà une bonne nouvelle. Nous redonnons du travail aux Canadiens. C'est la façon de renforcer le système social, et de raffermir la gestion financière du Canada. Nous pourrons offrir une nouvelle protection plus sérieuse aux Canadiens du troisième âge grâce à une économie saine, ce qui sera possible si l'on crée des emplois.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA DÉMISSION DU SOUS-MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le premier ministre est manifestement très nerveux pour détourner ainsi la conversation sur la création d'emplois lorsqu'il est confronté à la situation des personnes du troisième âge. Je suis sûr que ces dernières, qui vont perdre jusqu'à $60 par mois d'ici l'année 1990 en raison du budget, seront heureuses de l'apprendre. J'invite le premier ministre à s'informer. Au cours des huit premiers mois du mandat du dernier gouvernement libéral, 272,000 emplois ont été créés.

Comme nous le savons, le sous-ministre des Finances, Marshall "Mickey" Cohen, a démissionné hier. Nous connaissons M. Cohen et nous savons qu'il est trop bien et trop compétent pour s'associer à ce budget incohérent, injuste et désordonné. Je demande au premier ministre de nous promettre, alors qu'il s'enfonce de plus en plus dans ce bourbier financier, de ne pas chercher à faire porter le chapeau à Mickey Cohen, puisque ce budget a été conçu et rédigé au cabinet du premier ministre. Peut-il nous faire cette promesse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue devrait lire le *Star* de Toronto d'aujourd'hui. On y rapporte des propos tenus par lui, selon lesquels le gouvernement progressiste conservateur a soutenu vivement et fidèlement M. Cohen. Cette remarque est tout à fait contraire aux sous-entendus de sa question. Si c'est dans le *Star* de Toronto, c'est que c'est vrai!

M. Cohen est un éminent fonctionnaire, et j'ai accepté à regret sa démission. Il a fait honneur à la Fonction publique et il a servi le ministère des Finances avec excellence et un grand sens du devoir. Il serait méchant et entièrement faux de prétendre le contraire, et mon collègue le sait bien.

Des voix: Bravo!

• (1120)

M. Johnston: Monsieur le Président, je suis très heureux d'entendre cela, car, comme je l'ai dit, M. Cohen est beaucoup trop compétent et trop intelligent pour avoir eu quelque chose à faire avec cette mascarade.

LES PENSIONS

LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Je reviens, monsieur le Président, au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il sait que, chaque jour, la crainte et l'anxiété montent chez nos personnes âgées. Je reçois des appels, comme nous en recevons tous. Un député derrière moi dit qu'il en reçoit; tout le monde en reçoit. Cela nous préoccupe tous. Tout le monde me demande: «Qu'allez-vous faire à ce sujet?» Je vais donc demander au ministre ce que lui a l'intention de faire? Que va-t-il tenter pour corriger cette mesure cruelle et brutale du budget?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la première chose que je dirais au député, c'est que, j'en suis sûr, il ne veut pas répandre la crainte en utilisant des chiffres qui sont faux. C'est pourtant ce qu'il a fait, une nouvelle fois, ce matin. Je pense que sur cette première chose nous sommes d'accord.

Le député estime que la création d'emplois n'apporte rien aux personnes âgées. Il ne faudrait pas oublier, cependant, que la création de ces emplois et la baisse, hier, du taux de la Banque du Canada de 29 centièmes de point sont deux exemples qui prouvent que le programme économique du gouvernement faisant appel à la collaboration du secteur privé, donne des résultats.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Je suis d'accord avec le député . . . J'ai dit souvent, à la Chambre, que je défendais les personnes âgées et voici ce que je soutiens: au fur et à mesure que les conditions s'améliorent et que de nouvelles possibilités s'ouvrent, ce sont les personnes âgées qui devraient être les premières à en retirer les bénéfices. C'est ce que notre gouvernement a toujours dit.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LES CONSÉQUENCES POUR LES DIVERS SECTEURS DE LA SOCIÉTÉ

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Je suis un peu surpris de voir la banquette ministérielle se louanger de l'augmentation de l'emploi et de la baisse du taux de chômage. Quand un étudiant de première année sait que, au moins, un an à dix-huit mois sont nécessaires à un budget avant de produire ses effets: ce sont les effets du budget Lalonde dont on a bénéficié aujourd'hui.

M. Masse: Pourquoi pas le budget de Mackenzie King?

M. Garneau: Malgré les demandes répétées de l'opposition, le gouvernement a refusé de rendre public l'impact qu'aura sur l'économie canadienne cette pluie de taxes qui ont été imposées aux classes moyennes.

Ma question au ministre des Finances est la suivante: Comment se fait-il que, au moment où aux États-Unis une réforme fiscale propose d'augmenter les taxes sur les corporations et de les baisser pour les classes moyennes, le gouvernement progressiste conservateur ait choisi une route totalement différente en augmentant les taxes et les impôts pour les classes moyennes et en baissant les impôts des grandes corporations, en particulier les multinationales du pétrole?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il me semble que le député ne fait que rabâcher de vieilles questions que ses collègues du Nouveau parti démocratique ont déjà posées et auxquelles nous avons bien répondu. Je n'ai pas l'intention d'ennuyer la Chambre en répétant les mêmes réponses. J'avertis cependant le député, puisqu'il parle de création d'emplois, que 75,000 jeunes de plus ont obtenu un emploi depuis janvier, 112,000 femmes ont trouvé du travail depuis le 4 septembre et, en tout, 271,000 Canadiens ont trouvé un emploi.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La différence, monsieur le Président, c'est que nous ne prétendons pas avoir créé ces emplois. Nous savons que ce sont les Canadiens qui les ont créés, et c'est à quoi tend le budget. C'est là le but de la politique économique du gouvernement. Elle vise à donner confiance aux Canadiens et à les encourager, afin que nous puissions réussir, comme nous le faisons, de toute évidence, maintenant, et tous les Canadiens s'en réjouissent. Ils ne voient pas tout en noir comme le député. Ils disent que le gouvernement est sur la bonne voie. Le gouvernement veut confirmer cette réussite grâce au dernier budget.

[*Français*]

ON DEMANDE COMMENT CONCILIER PERTE DE POUVOIR D'ACHAT ET CRÉATION D'EMPLOIS

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le ministre des Finances ne veut pas comprendre le sens des questions qu'on lui pose. Depuis le mois de juillet l'année dernière, la tendance à la hausse dans la création d'emplois a été marquée d'une façon continue. Ce que nous craignons, c'est que le budget qu'il vient de présenter soit justement un accroc, arrête cette tendance à la hausse de la création d'emplois, et je demande au ministre des Finances comment il se fait qu'il demande au secteur privé canadien de créer des «jobs» alors qu'il vient d'enlever aux consommateurs, à ceux qui sont les clients de ces entreprises canadiennes, 37 milliards de dollars de leur pouvoir d'achat d'ici la fin de 1990. Je pose la question depuis plusieurs mois, je n'ai jamais eu de réponse. Je tente ma chance encore une fois ce matin en lui demandant d'où vont venir dans le secteur privé les emplois dont il parle alors qu'il coupe 37 milliards de dollars dans le pouvoir d'achat.

• (1125)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais demander au député de se rappeler ce que son chef et d'autres membres de son parti ont dit. Selon eux, les mesures annoncées dans l'exposé du 8 novembre devaient coûter 50,000 à 100,000 emplois au Canada et le secteur privé serait tout simplement anéanti à cause des changements épouvantables apportés le 8 novembre. Mais qu'est-il arrivé depuis?

M. Epp (Provencher): Dites-le-lui.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le maintien . . .

M. Garneau: Attendez encore 12 mois.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député nous dit d'attendre. Nous attendons toujours et nous verrons probablement des centaines de milliers d'autres emplois créés . . .

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . à cause de la façon positive dont le secteur privé réagit au dernier budget.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—LES PROMESSES ÉLECTORALES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ce dernier est-il conscient du fait que, à compter d'aujourd'hui, il y a maintenant 34 groupes représentant les retraités et les personnes âgées partout au Canada qui s'opposent aux propos de son gouvernement sur la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse, y compris le gouvernement conservateur de l'Ontario, le parti conservateur aussi bien que les néo-démocrates de l'Assemblée législative du Manitoba et, à Québec, la Fédération québécoise des clubs de l'âge d'or, le Forum des citoyens âgés, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale et l'Association pour la défense des droits des retraités et des préretraités du Québec, et que pas une seule organisation ne s'est déclarée en faveur.

Vu cette réaction massive et négative, monsieur le Président, pourquoi le premier ministre a-t-il abandonné la promesse qu'il a faite pendant la campagne électorale de garder la pleine indexation des pensions de vieillesse contre l'inflation?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): A l'instar d'autres députés, monsieur le Président, j'ai maintes fois déclaré à la Chambre que le premier devoir du gouvernement était d'instaurer un climat favorable à la création d'emplois et de la richesse. Comme l'ont déclaré aujourd'hui le ministre des Finances et le premier ministre et comme le disent les Canadiens épris d'objectivité, le gouvernement s'est enfin engagé dans la bonne voie et commence à obtenir des résultats concrets.

Nous disons également qu'au fur et à mesure que nous allons créer de la richesse, non seulement nous devrons protéger les programmes sociaux dont le député a parlé, mais nous devrons encore alléger le fardeau que constitue pour les contribuables le service de la dette, de façon à pouvoir utiliser l'argent ainsi rendu disponible pour financer les programmes sociaux, les soins de santé, les pensions, et tous les autres programmes au sujet desquels le député voudrait m'interroger. Voilà la réalité, et même s'il n'accepte pas plus notre philosophie économique que nous acceptons la sienne, j'ose espérer qu'il saura au moins reconnaître nos résultats.

[*Français*]

LES PROMESSES FAITES AUX RETRAITÉS LORS DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE—POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Elle s'adresse, encore une fois, au premier ministre puisque c'est celui-ci, au nom du parti progressiste conservateur, lors de la campagne électorale, qui a fait la promesse inconditionnelle de sauvegarder les pensions de sécurité de la vieillesse pour les retraités du Canada.

Monsieur le Président, par votre entremise, je demande au premier ministre s'il va tenir sa promesse faite aux retraités lors de la campagne électorale, oui ou non? Au nom des personnes âgées du Canada, est-ce qu'on peut se fier à la parole du premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons hérité d'une situation si néfaste que, cette année, nous sommes appelés à dépenser 25 milliards de dollars pour payer l'intérêt sur la dette nationale que nous a laissée le gouvernement libéral.

Voici la dimension tragique. Pour le mettre en perspective, tous les programmes sociaux coûtent au trésor fédéral environ 19 milliards de dollars. Nous sommes donc en train de dépenser énormément plus sur la dette nationale que sur des programmes d'ordre social, et cela, c'est une tragédie pour le Canada. Donc, il fallait redresser le bilan, et nous sommes en train de le faire. La seule manière valable et «potable» pour tous les Canadiens et tous les Québécois, c'est par la création d'emplois durables dans le secteur privé et, depuis l'élection du gouvernement progressiste conservateur, nous avons créé 271,000 nouveaux emplois ici, au Canada. C'est là du progrès en faveur de tous les Canadiens!

* * *

LES FINANCES

LA PME—L'EXEMPTION D'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Des experts-conseils s'adressant à la Société d'expansion économique d'Ottawa-Carleton réunie pour étudier le budget ont conclu que, à l'exception des comptables et des avocats spécialistes en impôt que devront engager les dirigeants des petites entreprises pour démêler toutes les ramifications du nouveau budget, très peu de Canadiens bénéficieront de ces mesures soi-disant créatrices d'emplois.

Le ministre des Finances est-il d'avis qu'il serait plus efficace de permettre l'exemption d'impôt sur les gains en capital seulement pour ceux qui investissent dans la petite et moyenne entreprises et par la même occasion créent des emplois, au lieu de récompenser les investisseurs pour des placements déjà effectués et des placements à l'étranger en leur faisant un cadeau de $125,000 comptant?

• (1130)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, les députés d'en face, y compris ceux du Nouveau parti démocratique, ont déclaré que, par suite de l'exposé économique de novembre dernier, entre 50,000 et 100,000 emplois seraient supprimés. C'était l'opinion générale des députés de ces deux partis. Si le député est le moindrement objectif, il admettra que la politique amorcée en novembre, politique que nous avons poursuivie dans notre budget, a été un franc succès puisqu'elle a permis de créer des emplois partout au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Pour en revenir à la question, nous avons décidé de ne pas fixer de «Jour de l'évaluation». Nous comptons bien étendre les retombées de l'exemption sur les gains en capital sur une période de cinq ans pour qu'elle n'ait pas les conséquences dont parle le député.

L'INVESTISSEMENT DES FONDS DES RÉGIMES D'ÉPARGNE DANS LES PETITES ENTREPRISES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, si le ministre croit que son budget va créer autant d'emplois, pourquoi a-t-il nui au potentiel des petites entreprises dans ce domaine en empêchant leurs propriétaires et leur famille d'investir les fonds de leur régime d'épargne-retraite dans leur propre entreprise?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons effectivement songé à la proposition du député. Nous n'en n'avons rien fait parce que les avantages éventuels que certains auraient pu en retirer auraient compliqué énormément les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu. Or, de telles complications auraient rendu encore plus difficile l'investissement des REER et des fonds de retraites dans les petites entreprises en général. De la façon dont nous avons procédé, sans dépenser un traître sou des deniers publics, nous créerons un certain nombre d'emplois en supprimant cet obstacle et en mettant des capitaux propres à la disposition des petites entreprises qui pourront ainsi prendre de l'expansion.

* * *

LES PENSIONS

L'IMPACT DU BUDGET

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Il y avait ce matin 32 organismes nationaux de personnes âgées et deux gouvernements provinciaux qui avaient protesté contre la désindexation des pensions annoncée par le gouvernement. Pour la cinquième journée de suite mon parti dépose des pétitions, envoyées par des personnes âgées de tous les coins du pays pour protester contre cette décision du gouvernement. Hier, j'ai rencontré plusieurs centaines de personnes âgées à Toronto et elles m'ont dit qu'elles n'étaient pas d'accord sur ce que le gouvernement fait. Elles m'ont prié de demander au premier ministre pourquoi il leur fait cela.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami pose une excellente question. J'aimerais beaucoup pouvoir annoncer à la Chambre des communes qu'il est au pouvoir du gouvernement de réduire les impôts et d'augmenter toutes les prestations sociales aux Canadiens, y compris celles des personnes âgées.

Nous avons trouvé une situation financière infiniment plus difficile qu'il n'était raisonnablement possible de le prévoir. Nous avons constaté que si nous n'agissions pas, toute la structure du bien-être social pourrait être compromise. Si le paiement des intérêts s'arrogeait une part toujours plus grande des recettes de l'État, il en resterait de moins en moins pour assurer à l'avenir la couverture de la viabilité des programmes sociaux dont bénéficient les personnes âgées et d'autres canadiens.

Nous avons eu de dures décisions à prendre. J'aimerais bien avoir de meilleures nouvelles à annoncer à tous les Canadiens. J'espère que dans un proche avenir, elles seront meilleures. Mais mon honorable ami reconnaîtra sûrement, comme vont le faire je le sais toutes les personnes âgées, que la voie du renouveau passe par la création d'emplois. Les 271,000 emplois créés jusqu'ici représentent un progrès majeur sur la voie d'une meilleure viabilité de nos programmes sociaux.

Des voix: Bravo!

LES RAISONS DE LA MESURE PRISE PAR LE GOUVERNEMENT

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre également. Le premier ministre ne répond pas à la question posée par les personnes âgées. Il n'y a pas que les personnes âgées qui posent cette question. Je déposerai tantôt à la Chambre une pétition de 400 élèves du Malvern Collegiate, situé dans ma circonscription. Petits-enfants de ces personnes âgées, ces élèves posent au premier ministre la même question: pourquoi faites-vous cela à nos grands-parents?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que c'est là aussi une question valable. Je souhaiterais que nous puissions être aussi généreux que nous l'aimerions tous vis-à-vis de tous les Canadiens qui nous demandent encore plus d'aide. Mon honorable ami mentionne les élèves qui vont déposer la pétition, comme ils en ont le devoir. Il pourra peut-être leur rappeler que, d'après les chiffres révélés ce matin par Statistique Canada, il y avait 51,000 étudiants de plus travaillant en mai qu'à la même époque l'an dernier. Je pense que cela aussi, c'est un progrès.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE DE RECONSIDÉRER

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse encore une fois au premier ministre. Si l'économie est en reprise, nous en sommes tous heureux. Qui ne s'en féliciterait? Si l'économie est en reprise, comme l'affirme le gouvernement, et si le gouvernement offre des emplois à des étudiants et à d'autres, c'est encore une raison de plus pour qu'il ne fasse pas cela aux personnes âgées.

Compte tenu de tout cela, est-ce que le premier ministre ne veut pas reconsidérer la désindexation des pensions de ceux qui ont le plus besoin de cet argent? Est-ce qu'il ne veut pas être franc, et dire aux personnes âgées du pays qu'il va respecter l'engagement clair et net qu'il a pris durant la campagne électorale et depuis lors, qu'il ne touchera pas à leurs pensions?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami vient de poser là une question délicate et importante, et on ne peut mieux formulée. Nous avons indexé intégralement le SRG. Nous avons indexé intégralement les avantages aux anciens combattants. Nous avons étendu les paiements aux veufs et aux veuves âgés de 60 à 64 ans. Nous avons étendu la portée des dispositions concernant l'invalidité pour en faire bénéficier environ 120,000 Canadiens de plus. Nous avons fait tout cela parce que nous essayons de rendre économiquement viables et durables les programmes sociaux du Canada. Ils sont gravement menacés par la dette foisonnante qui oblige maintenant le Canada à dépenser plus cher pour le paiement des intérêts que pour l'ensemble de l'infrastructure du bien-être social.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Pourquoi faire payer les pauvres?

• (1140)

M. Mulroney: J'entends critiquer les libéraux—ceux-là qui avec leur programme des 6 et 5 p. 100 ont désindexé les pensions des personnes âgées de 6 et 5 p. 100. Voilà ce qui est mauvais.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA CONSULTATION DES PERSONNES ÂGÉES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'espère que le très honorable premier ministre va continuer de répondre aux questions concernant les personnes âgées sur un ton plus solennel et plus respectable qu'il vient de le faire durant la dernière minute.

Monsieur le premier ministre, vous êtes d'accord pour admettre que lorsque vous avez déposé ce document en janvier, vous connaissiez la situation financière et que vous vous êtes engagé, auprès de la population et du Parlement, à ce que la réforme au niveau des programmes sociaux ne servirait pas pour réduire le déficit. Vous avez trompé la population une deuxième fois.

Pour vous permettre de vous «réchapper», est-ce que le très honorable premier ministre accepterait au moins de respecter un autre engagement qu'il a pris le 26 juillet à Sherbrooke, le huitième engagement, et je cite:

> Consulter directement les groupes de personnes âgées au sujet des mesures législatives qui touchent à leurs intérêts.

Est-ce que vous êtes prêt à rencontrer tous les groupes des personnes âgées la semaine prochaine ou la suivante?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le document budgétaire dit clairement que le gouvernement va surveiller de près non seulement les opinions, mais l'évolution des faits, et nous allons prendre, en temps opportun, s'il y a lieu, et lorsqu'on sera en mesure de le faire, des mesures appropriées. Je pense que c'est écrit en toutes lettres. C'est un secret de polichinelle pour tout le monde.

J'ai mentionné hier que la position du député et de l'opposition officielle m'étonnait parce que vous disiez l'inverse il y a trois ans. Et par exemple, ce matin, en éditorial, on lisait: «Larmes de crocodile pour le parti libéral.» On dit: «Leur politique des 6 et 5 décrétée en période d'inflation galopante avait largement amputé le niveau des prestations aux personnes âgées.» C'est ce que vous avez fait d'une politique hypocrite et malhonnête et nous sommes en train maintenant de corriger la situation.

M. Malépart: Monsieur le Président, en réponse au premier ministre, comment voulez-vous que la population croie son deuxième document alors qu'il n'a même pas respecté sa parole et ses engagements ayant trait à ce document-là?

LES PERSONNES ÂGÉES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Ma question supplémentaire au premier ministre est la suivante: Est-ce que le premier ministre serait assez honnête, s'il est capable de le faire intellectuellement, de faire comme le budget d'Allan MacEachen, alors qu'on mentionne que le budget des libéraux avait privé les plus démunis, et c'est faux . . . Et je vais lire le texte:

> Les pensionnés les moins bien nantis doivent également être entièrement protégés contre le plafonnement du facteur d'indexation. Le Supplément de revenu garanti versé aux personnes âgées . . .

Une voix: Posez votre question supplémentaire!

M. Malépart: C'est ma question, monsieur, au premier ministre.

> . . . à revenu modeste restera entièrement indexé. De plus, chaque bénéficiaire du Supplément de revenu garanti recevra un supplément compensant intégralement la limitation de l'indexation des paiements . . .

Pourquoi les personnes âgées . . . ce qu'elles veulent savoir, monsieur le premier ministre, qu'avez-vous contre les personnes âgées, surtout ceux et celles qui sont les plus pauvres? Qu'est-ce que vous avez contre elles pour ne pas leur avoir donné ce que les libéraux avaient donné?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, quelle question mesquine et hypocrite! Quelle honte de soulever une telle question! Les personnes âgées au Québec et au Canada savent fort bien qu'une relance économique est indispensable . . . qu'une relance économique est la pierre angulaire d'un programme de revenu garanti ou de sécurité sociale qui se respecte. Tous les Canadiens y compris et surtout les personnes âgées savent fort bien que nos programmes sociaux ont été mis en péril à cause de la dette nationale et la seule façon de s'en sortir, c'est par la création d'emplois.

Je pense que le député de Montréal-Sainte-Marie devra noter que parmi les 159,000 emplois qui ont été créés depuis seulement deux mois, 60,000 ont été créés au Québec même et cela, c'est la meilleure nouvelle au Québec depuis maintenant une décennie, et les personnes âgées le savent fort bien.

[*Traduction*]

Mme Copps: C'est un mensonge.

M. le Président: A l'ordre!

M. Wilson: Dehors, la belle!

LA MOTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il représente tout le Canada, mais c'est également un Manitobain. Il sait que l'assemblée législative de cette province a adopté, hier, une motion unanime réclamant la pleine indexation des pensions de vieillesse pour les personnes âgées et citant les répercussions extrêmement négatives que le programme de désindexation du gouvernement fédéral aura sur les vieillards pensionnés. Joindra-t-il sa voix à celle d'autres Manitobains et s'assurera-t-il que le gouvernement revient sur sa position?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis au courant de cette motion et j'en ai discuté. Le député sait fort bien que lui et moi avons déclaré à la Chambre à de nombreuses reprises que nous allions surveiller la situation de près. La mesure prévue n'a même pas pris effet et elle n'entrera en vigueur que le 1er janvier prochain. Ainsi, la situation demeure inchangée.

Je tiens également à lui dire que l'assemblée législative du Manitoba, à l'instar de tout autre corps législatif, est un corps parlementaire indépendant. Elle peut adopter des motions et nous pouvons les accepter et les examiner comme tout autre instance.

ON DEMANDE LA PLEINE INDEXATION

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Il a fait une promesse durant la campagne électorale et il connaît maintenant la position du Manitoba et de l'Ontario et l'opinion des personnes âgées et des jeunes d'un bout à l'autre du pays.

Il a expliqué son initiative à la Chambre en prétendant que le déficit constitue un problème. N'est-il pas prêt à reconnaître que lorsque les libéraux étaient au gouvernement, le parti conservateur, à l'instar des néo-démocrates, a affirmé que le déficit serait supérieur à ce qu'il a finalement été? Est-il disposé à l'admettre et à rétablir cette pension pour les personnes âgées?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la différence, c'est que les chiffres de février fournis par l'ancien gouvernement montraient un énorme déficit qui tendait à baisser, selon lui. Cependant, lorsque nous avons pris le pouvoir, nous avons découvert que la tendance était à la hausse.

Je demande à mon honorable collègue de réfléchir à ce que cela signifie. Ainsi, si nous consacrons au paiement de l'intérêt sur la dette non plus 10c. sur chaque dollar de recettes fiscales du gouvernement, mais bien 33c. et enfin de compte 40 et 50c. le gouvernement fédéral risque de ne pas pouvoir conserver ces programmes sociaux.

C'est parce que nous voulons les garder en totalité et les améliorer le plus tôt possible que nous prenons des mesures qui sont pénibles pour tous les Canadiens. Cependant, elles sont conçues pour favoriser la création d'emplois durables permettant d'obtenir les recettes fiscales et la richesse voulues pour conserver et améliorer ces programmes sociaux, surtout pour les personnes âgées.

Selon moi, le député devrait se réjouir d'avoir appris ce matin qu'on a créé 271,000 nouveaux emplois au Canada.

* * *

L'EMPLOI

L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'EMPLOIS—L'ANALYSE DES EMPLOIS CRÉÉS

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Statistique Canada nous a donné de bonnes nouvelles aujourd'hui en annonçant que 159,000 emplois ont été créés en deux mois. Les libéraux et les néo-démocrates n'ont pas posé une seule question à ce sujet. Ils ne veulent pas en poser parce que ce sont de bonnes nouvelles. Je voudrais par conséquent que la ministre nous parle des emplois qui ont été créés.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les chiffres publiés ce matin par Statistique Canada sur les emplois créés depuis quelques mois et depuis septembre 1984 représentent la percée du renouveau économique dans tout le pays.

Depuis septembre 1984, 271,000 nouveaux emplois ont été créés, alors que durant la période correspondante de l'année précédente, 94,000 emplois avaient été créés sous le gouvernement libéral. Par ailleurs, il y a 131,000 chômeurs de moins au Canada, alors que le chômage avait augmenté pendant la période correspondante sous le gouvernement libéral. Il faut admettre que c'est grâce à ces progrès que le pays connaît actuellement une percée économique.

Questions orales

• (1150)

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, mes questions s'adressent au premier ministre. J'ai lu plusieurs fois tous les arguments que le premier ministre a invoqués pour défendre la conduite du ministre de la Justice, qui a confié à ses fils du travail d'ordre juridique pour le compte du gouvernement, afin d'essayer de comprendre le fond de sa pensée. Je garde présent à l'esprit le fait que, comme nous l'avons appris aujourd'hui, le travail pour la SCHL leur a été confié personnellement et non pas en leur qualité de membres d'un cabinet d'avocats. Le premier ministre veut-il dire que, s'il est convaincu de la probité, de l'honnêteté et de l'honneur d'un de ses ministres, ce dernier n'est pas tenu d'observer les directives sur les conflits d'intérêts?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président, ce n'est absolument pas ce que j'ai déclaré, bien au contraire. Les implications de ce que dit mon honorable ami sont blessantes et fallacieuses. Il ne gagne le respect de personne en continuant à faire des insinuations malveillantes, injustes et trompeuses à la Chambre des communes.

LES DIRECTIVES CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Contrairement à ce que laisse entendre le premier ministre, monsieur le Président, je puis vous assurer de ma sincérité. Je me demande sérieusement quelle est la portée des directives. Comment, après les avoir lues, le premier ministre peut-il conclure qu'aucun traitement préférentiel n'a été accordé par le ministre de la Justice? Comment peut-il défendre la conduite de ce dernier en s'appuyant sur les termes très clairs employés dans les directives?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je croyais avoir fourni une réponse qui satisferait mon honorable ami. Je l'ai donnée en toute bonne foi. J'ai évoqué les faits en cause et j'ai expliqué que les directives étaient bien en vigueur, en donnant des précisions sur leur portée. Non seulement on ne doit jamais les enfreindre, mais il faut même éviter de donner l'impression qu'il y a conflit d'intérêts. Je pense avoir fait le point sur la question à la satisfaction de la Chambre, mais je me ferai un plaisir de donner des renseignements complémentaires au député s'il le désire.

LA DÉFINITION D'UNE CONDUITE INACCEPTABLE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je demande au premier ministre d'éclairer le pays. Comment peut-on enfreindre les lignes directrices, si on les interprète de la façon dont elles ont été interprétées dans le cas du ministre de la Justice? Qu'est-ce qui constituerait alors une conduite inacceptable de la part d'un ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député pose une question hypothétique. Je peux simplement lui dire que les Canadiens s'attendent, à juste titre, à ce que les ministres de la Couronne et tous les députés se conforment au code d'éthique le plus strict possible, et c'est exactement ce que nous allons faire. Tout acte qui ne serait pas conforme à cette éthique serait inacceptable; je l'ai déclaré catégoriquement. Cela dit, je suis satisfait des explications fournies par le ministre de la Justice et j'espère qu'il en va de même pour mon honorable ami.

* * *

LES PENSIONS

LES CONSÉQUENCES DU BUDGET

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Même s'il ne l'a pas dit, il a laissé entendre qu'il ne se réjouissait guère des mesures qui priveront les personnes âgées d'une partie de leur revenu disponible. Va-t-il alors s'engager à réexaminer les cinq options que nous avons proposées hier et qui pourraient rapporter au Trésor public plus de 3 milliards au cours d'une année civile ou d'une année financière, afin de trouver les 245 millions nécessaires, en révisant les modalités d'imposition pour que le gouvernement n'ait pas à réduire l'indexation des pensions de vieillesse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député soulève une excellente question. Je n'ai pas lu les procès-verbaux, mais j'ai remarqué qu'un des comités de la Chambre a soulevé le problème hier, car dans un élan de générosité envers leurs amies les grandes sociétés, les libéraux ont renoncé à des recettes fiscales de 2.5 milliards de dollars au nom de la recherche et du développement. Nous avons mis un terme à cette échappatoire fiscale afin de protéger les programmes sociaux.

Nous avons imposé un impôt sur le capital des banques et des sociétés de fiducie ainsi qu'une surtaxe aux riches et nous allons imposer un impôt minimum à ces derniers, par souci d'équité.

Encore une fois, comme nous l'avons dit dans les documents budgétaires, je répète au député que nous surveillerons la situation de très près et je suis prêt à en discuter avec lui dès qu'il le voudra. Nous continuerons à surveiller les choses afin de veiller, dans la mesure du possible, et aussi rapidement que l'état de nos finances le permettra, à ce que les personnes âgées n'éprouvent pas de difficultés.

ON DEMANDE DE RECONSIDÉRER LA DÉCISION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le premier ministre reconnaîtra que nous avons six mois pour modifier la politique à l'égard des pensionnés. Je lui demande d'étudier sérieusement si les cinq options que nous avons proposées ou tout autre moyen ne permettra pas d'obtenir suffisamment d'argent pour répondre aux besoins. Va-t-il les étudier pour établir lui-même s'il n'est pas possible de modifier la structure fiscale dans ces domaines de façon à recueillir les 245 millions. Ainsi, nous pourrons dire aux personnes âgées que nous les remercions d'avoir contribué à bâtir notre pays et que nous demanderons à ceux qui disposent d'un revenu disponible plus important d'assumer le fardeau qui, autrement, leur aurait été imposé?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, aucun changement ne sera apporté aux documents déposés par mon collègue.

Des voix: C'est une honte!

M. Mulroney: Avant que vous ne vous laissiez aveugler par votre suffisance larmoyante—je parle non pas du leader parlementaire néo-démocrate, mais de ceux qui sont derrière lui—et que vous ne tombiez frappés d'apoplexie, je tiens à vous signaler que, dans les documents budgétaires, nous avons bien dit que c'est précisément ce que nous ferions et que nous allions suivre la situation de très près.

Néanmoins, nous avons également précisé—et le député sera d'accord là-dessus—que la seule façon de le faire étant donné qu'il n'est plus possible d'emprunter ou de faire marcher la planche à billets, c'est de créer des emplois et de répartir les nouvelles richesses à long terme et de façon équitable. Et 271,000 nouveaux emplois représentent de nouvelles richesses, une nouvelle prospérité et de nouveaux espoirs pour tous les Canadiens.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LES PROJETS D'EXPLOITATION MINIÈRE ET FORESTIÈRE—LA POSITION DE LA MINISTRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de l'Environnement, je vais poser ma question à l'un ou l'autre des ministres dépourvus d'inspiration. La ministre de l'Environnement a réussi à faire la manchette dans au moins un quotidien national en déclarant: «Je ne pense pas que les parcs nationaux soient sacrés». Elle a ajouté qu'elle n'excluait pas la possibilité d'exploitation minière et forestière dans nos parcs nationaux. Ma question est simple. La ministre exprimait-elle une opinion personnelle ou l'avis général du cabinet et du premier ministre, en cette année où les Canadiens célèbrent le premier centenaire de Parcs Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis un peu étonné de constater que le chef de l'opposition et celui du Nouveau parti démocratique sont toujours absents.

Une voix: Où sont-ils?

M. Mulroney: Je pense qu'ils ont été invités à des fiançailles à Queen's Park.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Rossi: Le seule raison pour laquelle vous êtes ici ce matin, c'est pour la caméra!

M. Mulroney: Cela fait mal, des libéraux sans le pouvoir, cela fait mal!

[*Traduction*]

Mon collègue peut être certain que d'après moi la ministre a été mal citée car, comme nous, elle est convaincue que les parcs sont et seront toujours un élément important de notre patrimoine national.

LE FONDS TOXICOLOGIQUE DE LA FAUNE—LA CONTRIBUTION DE LA NORANDA MINES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je suis heureux que la ministre ait été mal citée. Cependant, je me demande si en acceptant il y a quelques jours une contribution de $50,000 de la Noranda Mines au fonds toxicologique de la faune, elle n'a pas ouvert la porte à un possible conflit d'intérêts relativement à nos parcs nationaux?

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je verrai ce qu'il en est, monsieur le Président, mais je vais aussi demander si Noranda Mines a contribué à la caisse du parti libéral. Si le député pousse les choses à l'extrême, il finira par tomber dans l'absurde. Je pense que nous devons être raisonnables et rationnels dans nos démarches ici et je crois que c'est ce que nous nous efforçons de faire.

* * *

• (1200)

LA SANTÉ

L'UTILISATION MÉDICALE DE L'HÉROÏNE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il dire à la Chambre s'il s'est entendu avec les provinces et les organismes chargés d'appliquer la loi au sujet d'un protocole sur l'utilisation médicale de l'héroïne au Canada?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Comme tous les députés le savent, il est le principal porte-parole sur cette très importante question à la Chambre. Je voudrais signaler que le protocole sera bientôt mis au point. Nous comptons qu'il sera terminé à la fin du mois. Le produit viendra du Royaume-Uni. D'après ce que disent les fournisseurs, nous croyons comprendre qu'il sera disponible au début d'octobre 1985.

Comme le député le sait, l'héroïne doit figurer dans la liste des produits pharmaceutiques de chaque province. J'ai discuté la question avec les provinces et je crois que l'affaire progresse de façon satisfaisante.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que les pétitions que les députés ont présentées le jeudi 6 juin 1985 répondent aux exigences du Règlement quant à la forme.

Privilège—M^me^ Copps

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON DEMANDE LE RETRAIT D'OBSERVATIONS JUGÉES SEXISTES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je regrette d'être obligée de reprendre la parole la même semaine à la Chambre pour demander aux ministériels, surtout au ministre des Finances (M. Wilson), de retirer les observations sexistes que lui-même et d'autres députés de son parti ont faites deux fois en une semaine.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Le leader du gouvernement à la Chambre ne pense peut-être pas qu'il y ait matière à soulever la question de privilège. Je considère pour ma part que mes privilèges sont en jeu quand les femmes du Canada se font insulter en se faisant appeler «ma belle».

Je vous demande, monsieur le Président, et j'ai envoyé une lettre à la présidence à ce propos, d'ordonner au ministre des Finances de retirer les déclarations qu'il a faites et qui comprenaient les mots «dehors, la belle». Je ne suis pas sa belle. Je ne suis la belle d'aucun ministériel.

Des voix: Règlement!

Mme Copps: Je regrette que les députés conservateurs trouvent cela très drôle d'appeler d'autres députés «la belle». Je vous demande, monsieur le Président, d'obliger le ministre à retirer carrément l'expression «la belle» du compte rendu des délibérations de la Chambre.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'emploierais jamais une telle expression sans provocation. La députée a utilisé le mot «menteur» trois fois en parlant du premier ministre (M. Mulroney). La députée le sait et ne peut le nier.

Mme Copps: Je ne le nie pas.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Elle répond qu'elle ne le nie pas.

Dès qu'un député emploie de telles expressions, il perd tout le respect de la Chambre. Après cela, on peut tout se permettre en s'adressant à ce député. Je ne retire pas ce que j'ai dit.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) a fait une déclaration tout à fait inacceptable. Même si un député emploie une expression antiréglementaire, cela n'autorise pas un autre député à en faire autant, surtout que le ministre des Finances a utilisé une expression qui insulte non seulement une députée de marque . . .

Des voix: Qui? Qui?

M. Gray (Windsor-Ouest): . . . mais toutes les femmes du Canada.

M. le Président: Je n'ai pas entendu les observations que le ministre des Finances (M. Wilson) a attribuées à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps).

Une voix: Elle l'a reconnu!

M. le Président: A l'ordre!

Je n'ai pas entendu les observations que la députée de Hamilton-Est a attribuées au ministre des Finances. Il y a une raison bien simple à cela, et c'est que j'ai souvent peine à entendre ce qui se dit à la Chambre pendant la période des questions.

La députée de Hamilton-Est m'a écrit une lettre à ce sujet. Il ne fait aucun doute, à mon avis, que les observations sexistes sont inacceptables. Je ne suis cependant pas certain qu'elles soient antiréglementaires par le fait même. Il ne fait aucun doute non plus que les termes que l'ensemble de la Chambre trouve inadmissibles ont tendance à causer du désordre, ce qui soulève la question de l'ordre, du langage utilisé et du désordre attribuable à ce langage, ce qui est une tout autre affaire.

Dans les circonstances, comme les députés ont pris cette affaire très au sérieux, je pense que nous avons tous le devoir dans nos rapports les uns avec les autres, c'est-à-dire d'hommes à femmes, de femmes à hommes, de libéraux à conservateurs, de néo-démocrates à nous tous et de tous les députés à néo-démocrates, de surveiller notre langage et de nous rappeler que nous sommes à la Chambre des communes du Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON DEMANDE LE DÉPÔT DU DOCUMENT CITÉ

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Hier, monsieur le Président, j'ai demandé que soit déposé un document dont le premier ministre (M. Mulroney) avait lu un passage. Le gouvernement a répliqué en me renvoyant à une lettre de l'ancien premier ministre, M. Trudeau, déposée en 1984. J'ai demandé la parole parce que la lettre de M. Trudeau n'est pas le document dont je demandais le dépôt. Je demandais qu'on dépose le document contenant l'extrait lu par le premier ministre.

Hier, comme en atteste la page 5490 du hansard, le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a dit ceci:

> Monsieur le Président, non pas que j'aie l'habitude de regarder par-dessus l'épaule du premier ministre, mais il ne s'agissait pas d'une lettre mais bien d'un document distinct qui en comportait un extrait.

Autrement dit, le document que le premier ministre avait en main n'était pas une lettre; c'était un document dans lequel figurait, je suppose, un passage de la lettre de M. Trudeau. D'après Beauchesne, les députés ont le droit de réclamer le dépôt du document dont le premier ministre a lu une partie hier.

M. le Président: Beauchesne est très clair sur ce point. En fait, je peux citer ce passage de mémoire:

> Rien n'oblige non plus un ministre à déposer autre chose que le document dont il a tiré une citation.

C'est une coutume bien établie. Si donc le premier ministre (M. Mulroney) tenait en main un bout de papier sur lequel était dactylographié un seul paragraphe extrait d'une lettre, et s'il a dit ensuite, comme je le crois après avoir revu la bande vidéo, qu'il citait un passage d'une lettre dont il a donné la date, le document qui doit logiquement être déposé est la lettre dont il a cité un extrait. Si le député prétend que le bout de papier qu'il tenait en main doit être . . .

Une voix: Personne n'a jamais dit cela.

M. le Président: Si c'est le point de vue que défend le député, je pense pouvoir dire qu'il n'existe pas d'obligation de cette sorte.

Il doit être bien clair dans l'esprit de tout le monde que ce qui a été cité est un passage de la lettre du premier ministre adressée aux ministres.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, permettez-moi de vous renvoyer respectueusement au milieu de la page 116 de Beauchesne, où il est écrit:

> Il est admis que le document cité doit être déposé sur le bureau . . .

Sauf votre respect, monsieur le Président, je vous fais remarquer que le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) vous a dit hier que le premier ministre (M. Mulroney) parlait d'un document. Je vous demande donc, monsieur le Président, de reconsidérer la question à la lumière des paroles du leader parlementaire du gouvernement.

M. le Président: Il se pose un problème du fait que nous avons traité de cette question séparément hier, après que le député de Windsor-Ouest (M. Gray) et le député de York-Centre (M. Kaplan) m'eurent demandé d'écouter ce que les députés avaient à dire sur cette question. Je l'ai fait. Je pense donc que le député de York-Centre voudrait maintenant soulever une question distincte qui consiste à se demander si le bout de papier est le document dont parle Beauchesne. A mon avis, ce n'est pas ce que veut dire Beauchesne, et il serait d'ailleurs absurde de l'interpréter ainsi. D'après moi, ce commentaire de Beauchesne signifie que, quand un ministre déclare qu'il cite un passage d'une lettre, ce qui était le cas hier comme en font foi les «bleus», la bande magnétoscopique et le hansard, c'est cette lettre qu'il a le devoir de déposer.

ON JUGE INEXACTE UNE DÉCLARATION FAITE AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Tout à l'heure, dans le cadre des déclarations aux termes de l'article 21 du Règlement, le député de Nanaïmo-Alberni (M. Schellenberg) a laissé entendre à la Chambre que j'avais obtenu une nomination politique, ou que j'avais été recommandé pour une telle nomination par l'ancien député de Glengarry-Prescott-Russell, quand j'ai commencé à travailler ici en 1966.

Comme le montre, de toute évidence, la page 243 du guide parlementaire canadien de 1981, l'ancien député de Glengarry-Prescott-Russell, un certain Denis Ethier, a été élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1972—six ans après que j'eus commencé à travailler ici. Le guide parlementaire montre que le député de la circonscription dans laquelle je vivais à l'époque était un certain Paul Tardif, auquel a succédé ensuite John Turner. C'étaient eux mes députés, et non celui mentionné à tort par le député.

• (1210)

RECTIFICATION D'UNE DÉCLARATION FAITE AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a déclaré à deux ou trois reprises à la Chambre, dans le cadre des déclarations aux termes de l'article 21 du Règlement et pendant la période des questions la semaine dernière, que des représentants de Action Now, un groupe de personnes du troisième âge en Saskatchewan, s'étaient vu refuser une rencontre avec moi. Je me suis renseigné auprès de mon bureau. On n'a jamais demandé qu'une telle rencontre ait lieu. Je tenais à ce que tout le monde sache que le député de Yorkton-Melville fait état de faits erronés et que, dans ce cas particulier, il est complètement, mais alors complètement, à côté de la plaque.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je suis particulièrement fier de notre jeunesse aujourd'hui, car la pétition que je présente provient de 400 étudiants de Malvern qui demandent au gouvernement de respecter l'engagement qu'il avait pris pendant la campagne électorale d'indexer totalement les pensions sur le coût de la vie et invitent le gouvernement à reconsidérer sa politique actuelle.

J'ai une autre pétition de personnes âgées résidant au 1080 Eastern Avenue dans ma circonscription, et qui font la même requête.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai également une pétition en faveur des pensionnés canadiens, dans laquelle les pétitionnaires demandent à la Chambre de s'assurer que le gouvernement conservateur tient sa promesse électorale d'indexer la pension de vieillesse sur le coût de la vie tous les trimestres, ce qui est très important. C'est le cinquième jour que des députés de mon parti présentent des pétitions de ce genre, dont l'objet rallie, de toute évidence, l'adhésion de tous les Canadiens, où qu'ils soient.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter à la Chambre une pétition de la part de nombreux citoyens de Windsor qui protestent contre le projet de désindexer les pensions de vieillesse et demandent au Parlement de rétablir la pleine indexation de ces pensions.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de citoyens d'Ottawa qui signalent que la réduction prévue des pensions de vieillesse va priver les prestataires de $100 en 1986, de $205 en 1987 et de $315 en 1988, et qui demandent à la Chambre de rétablir la pleine indexation de la pension de la sécurité de la vieillesse.

J'ai une autre pétition portant la signature de citoyens et de pensionnés d'Ottawa qui demandent à la Chambre des communes de rétablir la pleine indexation des pensions de vieillesse, signalent que pendant la campagne électorale les progressistes conservateurs s'étaient engagés, s'ils prenaient le pouvoir, à rétablir l'indexation trimestrielle des pensions de vieillesse sur le coût de la vie. Ils demandent donc que cette promesse soit tenue.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, d'un bout à l'autre du pays, les Canadiens s'inquiètent de la désindexation des pensions. J'ai l'honneur de présenter une pétition de la part de citoyens venant surtout de la Saskatchewan, qui protestent contre le projet du gouvernement de supprimer l'indexation des pensions de la sécurité de la vieillesse, rappellent au gouvernement qu'il s'était engagé à indexer pleinement ces pensions et réclament le rétablissement de la pleine indexation.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter de la part de citoyens canadiens une pétition dans laquelle ils rappellent au gouvernement sa promesse de rétablir la pleine indexation des pensions et prient le Parlement de veiller à ce que l'indexation soit pleinement rétablie.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter de la part de citoyens de ma circonscription qui demandent au gouvernement de revenir sur sa décision de désindexer les pensions de la sécurité de la vieillesse, décision qui serait trop préjudiciable aux pensionnés. Ils demandent au gouvernement progressiste conservateur de tenir sa promesse électorale et d'indexer les pensions sur le coût de la vie tous les trimestres.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbable est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 53.

[*Texte*]

LA CDIC—LES MEMBRES DE LA DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Question nº 53—**M. Howie:**

Quels sont les *a*) nom, *b*) fonctions des membres de la direction et du conseil d'administration de la Corporation de développement des investissements du Canada et, dans chaque cas, combien lui a-t-on payé à l'égard de ce poste au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1984?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): En date du 31 mars 1984, la réponse pour la Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC) est la suivante:

a) Nom	*b*) Poste
Conseil exécutif	
Maurice F. Strong	Président
Joel I. Bell	Président-directeur général
Ralph Barford	Directeur
Marshall A. Cohen	Directeur
Bernard Lamarre	Directeur
Paul E. Martin	Directeur
J. William E. Mingo	Directeur
William R. Teschke	Directeur
Conseil d'administration	
Richard A. Bonnycastle	Directeur
John Bruk	Directeur
Richard I. Good	Directeur
Arthur Kroeger	Directeur
Hélène LeBel	Directeur
John McArthur	Directeur
John R. McCaig	Directeur
Paul J. Phoenix	Directeur
Robert Rabinovitch	Directeur
Donald McQ. Shaver	Directeur
Thomas K. Shoyama	Directeur

La rémunération payée aux membres de la direction et du conseil d'administration au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1984 est la suivante:

Nom	Montant
Ralph Barford	$ 4 100
Joel I. Bell	$100 000
Richard A. Bonnycastle	$ 5 300
John Bruk	$ 11 467
Marshall A. Cohen	néant*
Richard I. Good	$ 417
Arthur Kroeger	néant*
Bernard Lamarre	$ 5 300
Hélène LeBel	$ 5 300
John McArthur	$ 9 017
John R. McCaig	$ 13 467
Paul E. Martin	$ 17 067
J. William E. Mingo	$ 19 767
Paul J. Phoenix	$ 2 034
Robert Rabinovitch	néant*
Donald McQ. Shaver	$ 2 034
Thomas K. Shoyama	$ 14 217
Maurice F. Strong	$ 20 817
William R. Teschke	néant*

L'échelle salariale pour le Président-directeur général est de $135,000 à $160,000.

* Les directeurs faisant partie de la Fonction publique du Canada ne reçoivent aucune rémunération.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

MODIFICATION TOUCHANT LES POUVOIRS DU SÉNAT

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose:

Que:

Considérant que le premier ministre du Canada s'est engagé à convoquer, avant la fin de 1987, une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même en vue d'examiner des propositions de réformes concernant le Sénat;

Qu'il importe dès maintenant de limiter les pouvoirs du Sénat à l'égard des projets de loi adoptés par la Chambre des communes;

Que les articles 38 et 42 de la Loi constitutionnelle de 1982 prévoient que la Constitution du Canada peut être modifiée par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée à la fois par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes et par des résolutions des assemblées législatives dans les conditions prévues à l'article 38.

La Chambre des communes a résolu d'autoriser la modification de la Constitution du Canada par proclamation de Son Excellence le gouverneur général sous le grand sceau du Canada, en conformité avec l'annexe ci-jointe.

ANNEXE
MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU CANADA

1. La Loi constitutionnelle de 1867 est modifiée par l'insertion, après l'article 54, de ce qui suit:

«54.1 (1) Sauf instruction contraire de la Chambre des communes, est à présenter pour sanction au gouverneur général, que le Parlement soit alors en session ou non, tout projet de loi de finances qui, adopté par la Chambre des communes puis déposé devant le Sénat au moins trente jours avant la clôture de la session, n'a pas été adopté sans modification par le Sénat dans les trente jours suivant le dépôt. Une fois sanctionné, il a le même effet que s'il avait été adopté par le Sénat.

(2) Tout projet de loi de finances déposé devant le Sénat et présenté pour sanction au gouverneur général doit être revêtu d'une attestation établie et signée par le président de la Chambre des communes et constatant qu'il s'agit d'un projet de cette nature.

(3) L'attestation visée au paragraphe (2) est définitive à toutes fins utiles et ne peut être contestée en justice.

(4) Au sens du présent article et de l'article 54.2, un projet de loi de finances est un projet de loi d'intérêt public dont les dispositions, selon le président de la Chambre des communes, ne portent que sur les questions suivantes:

a) les impôts et la réglementation fiscale, l'annulation, la modification ou les remises d'impôts;

b) les débits à effectuer pour le paiement de dettes ou à d'autres fins financières sur le Trésor public ou sur des crédits affectés par le Parlement, la modification ou l'annulation de ces débits;

c) les crédits;

d) l'affectation, la recette, la garde ou l'émission de fonds publics;

e) l'émission d'emprunts, leur garantie ou leur remboursement;

f) toutes questions complémentaires liées à celles dont il est fait état aux alinéas *a*) à *e*).

54.2 (1) Sauf instruction contraire de la Chambre des communes, un projet de loi, autre qu'un projet de loi de finances, adopté par celle-ci, puis déposé devant le Sénat au moins quarante-cinq jours avant la clôture de la session sans être adopté par lui dans les quarante-cinq jours suivant le dépôt, est à présenter pour sanction au gouverneur général, que le Parlement soit alors en session ou non. Une fois sanctionné, il a le même effet que s'il avait été adopté par le Sénat.

La constitution

(2) Sauf instruction contraire de la Chambre des communes, un projet de loi, autre qu'un projet de loi de finances, adopté par la Chambre des communes puis déposé devant le Sénat est, dans les cas où les modifications apportées par le Sénat ne sont pas agréées par la Chambre des communes dans les quinze jours suivant son adoption par le Sénat, à présenter pour sanction au gouverneur général avec les modifications du Sénat agréées, le cas échéant, par la Chambre des communes, que le Parlement soit alors en session ou non. Une fois sanctionné, il a le même effet que s'il avait été adopté par le Sénat.

54.3 (1) La formule introductive d'un projet de loi présenté au gouverneur général en application des articles 54.1 ou 54.2 est modifiée par suppression de toute mention du Sénat.

(2) Une modification apportée à un projet de loi pour donner effet au présent article n'est pas considérée comme une modification du projet lui-même.

54.4 Une loi issue d'un projet de loi sanctionné dans les conditions prévues aux articles 54.1 ou 54.2 est réputée, pour l'application de toute autre disposition de la Constitution du Canada, sauf la partie V de la Loi constitutionnelle de 1982, avoir été édictée sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes.

54.5 Il demeure entendu que les articles 54.1 à 54.4 n'ont pas pour effet de modifier la partie V de la Loi constitutionnelle de 1982.

54.6 Les articles 54.1 à 54.4 n'ont pas pour effet de porter atteinte aux droits ou privilèges de la Chambre des communes.»

2. La même loi est modifiée par adjonction de ce qui suit:

XII.—MENTIONS

148. Toute mention de la présente loi est réputée constituer également une mention de toute modification qui y est apportée.»

TITRE

3. Titre de la présente modification: Modification constitutionnelle de année de la proclamation (pouvoirs du Sénat).

—Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de pouvoir proposer cette motion importante qui modifiera sensiblement la constitution du Canada si elle est adoptée par la Chambre et approuvée par le nombre prescrit de provinces soit sept, en l'occurrence, comptant à elles toutes plus de 51 p. 100 de la population du pays. Cette motion touche le fond même de notre régime de démocratie parlementaire.

La motion a pour objet d'empêcher le Sénat d'aller contre la volonté de la population, exprimée au moyen d'élections libres et représentée à la Chambre des communes, dont les membres sont dûment élus par les Canadiens en vertu de notre régime électoral. Comme vous le savez, monsieur le Président, l'autre endroit se compose de membres non élus et nommés par le gouvernement uniquement, par le truchement du Conseil privé et du cabinet.

La motion à l'étude vise deux objectifs principaux. Elle tend à modifier, grâce à un amendement constitutionnel, les pouvoirs du Sénat, de façon à empêcher ce dernier d'exercer un droit de veto absolu à l'égard des projets de loi adoptés par la Chambre des communes. A l'heure actuelle, le Sénat, institution parlementaire non élue, peut exercer un droit de veto absolu à l'égard des projets de loi adoptés par la Chambre des communes. En vertu de cette motion, le gouvernement devra convoquer une conférence des premiers ministres avant la fin de 1987, pour permettre aux 11 premiers ministres du Canada et à leur gouvernement d'examiner à fond les options concernant l'avenir du Sénat. Il s'agit d'un engagement du gouvernement que ce dernier entend honorer si la modification proposée devient partie intégrante de notre constitution.

La constitution

Je voudrais parler à la Chambre de l'évolution de nos institutions démocratiques, de façon à expliquer ce qui nous a poussé à proposer cette résolution. Ce faisant, il est nécessaire d'examiner l'évolution graduelle, mais continuelle, que nous avons connue depuis le régime arbitraire des gouverneurs coloniaux français ou britanniques, dont les conseils étaient nommés, jusqu'à l'autonomie totale au moyen d'institutions démocratiques et responsables.

Comme les députés le savent, notre forme de gouvernement a beaucoup évolué depuis ses débuts. Comme tous les autres pays qui suivent le système britannique, nous continuons à adapter nos institutions aux nouvelles valeurs et aux circonstances neuves, afin de toujours essayer de mettre en pratique les idéaux de la démocratie.

Le premier pas vers ces idéaux a été fait il y a 227 ans, en 1758, année où la première assemblée de représentants s'est réunie en Nouvelle-Écosse. Pour la première fois sur un territoire faisant maintenant partie du Canada, le gouverneur britannique et son conseil ne pouvaient plus prélever des impôts sans le consentement d'une assemblée qui représentait le peuple. Cela remonte à 1758, en Nouvelle-Écosse.

• (1220)

Ce fut un événement important, qui a marqué le début d'un processus qui allait donner au peuple le contrôle du gouvernement. Dans les décennies suivantes, des assemblées représentatives furent constituées dans les autres colonies de l'Amérique du Nord britannique: à l'Île-du-Prince-Édouard en 1773; au Nouveau-Brunswick en 1784; au Haut et au Bas-Canada en 1791—le Haut et le Bas-Canada étaient à la traîne des provinces atlantiques—et à Terre-Neuve en 1832. Terre-Neuve était en retard sur le Haut et le Bas Canada et elle l'est toujours.

Peu après, des dirigeants comme Joseph Howe en Nouvelle-Écosse, Louis-Joseph Papineau au Bas-Canada, William Lyon Mackenzie au Haut-Canada et Amor de Cosmos en Colombie-Britannique commençaient à faire campagne, non seulement pour contrôler la perception des taxes et des impôts, mais aussi pour que l'exécutif soit responsable, devant l'assemblée élue, de la politique du gouvernement et de la dépense des impôts.

Cela nous amène au deuxième pas important dans l'évolution de nos institutions politiques: le gouvernement responsable. Monsieur le Président, en bon constitutionnaliste que vous êtes, vous saurez que, une fois de plus, c'est la Nouvelle-Écosse qui a donné le ton. En janvier 1848, l'assemblée de Nouvelle-Écosse adoptait une motion de censure. Le conseil exécutif, sous la direction de James Johnston, a alors démissionné et J. B. Uniacke fut chargé de former un gouvernement. Ce changement historique se produisit ensuite dans toute l'Amérique du Nord britannique. Il eut lieu la même année au Nouveau-Brunswick et dans la province du Canada, trois ans plus tard à l'Île-du-Prince-Édouard et en 1855 à Terre-Neuve. Terre-Neuve qui, d'habitude, a une demi-heure d'avance était très en retard dans ce cas.

Ainsi, le principe du gouvernement responsable était déjà bien ancré dans la constitution non écrite, qui était importante avant même la Confédération. Une règle s'imposa: le gouvernement qui perdait la confiance de l'assemblée élue devait démissionner ou solliciter un nouveau mandat. Nous avons actuellement un exemple de cela en Ontario. Apparemment, le gouvernement aurait perdu la confiance des députés élus. Le parti libéral et le NPD agissant de connivence, comme d'habitude, tentent de renverser le gouvernement au pouvoir à Queen's Park. Nous saurons d'ici deux ou trois semaines s'ils y parviendront.

Tel est le système. Si le Nouveau parti démocratique et le parti libéral veulent se fusionner et comploter ouvertement ou de quelque autre façon, c'est leur affaire, mais les électeurs s'en souviendront.

Le ministère pris dans son ensemble est comptable aux représentants élus du peuple de la politique gouvernementale. Par exemple, le cabinet et non le Sénat est comptable de la politique gouvernementale devant les représentants élus. C'est le cabinet et non le Sénat qui est comptable. Chaque ministre qui détient un portefeuille est comptable à la Chambre de la gestion de son ministère. Il s'ensuit que le gouvernement responsable est le principe sur lequel se fondaient les pères de la Confédération quand ils se sont réunis à Charlottetown, à Québec et à Londres pour examiner les modalités de l'union.

Dans les années qui ont suivi, à mesure que le Canada s'étendait vers l'Est, vers l'Ouest et vers le Nord—vers l'Est pour englober Terre-Neuve—un gouvernement représentatif et responsable était établi dans d'autres provinces. En 1860, la Colombie-Britannique ne comptait pas d'assemblée législative élue. La lutte dans la province pour obtenir un gouvernement responsable a coïncidé avec la campagne pour se joindre à la Confédération. En 1871, la Colombie-Britannique devenait une province. Plus tard cette année-là, conformément aux termes de l'union, un gouvernement responsable était établi en Colombie-Britannique. Je n'en dirai pas davantage sur un gouvernement responsable en Colombie-Britannique, car cela pourrait provoquer un débat.

Le Manitoba créé en 1870 a obtenu une assemblée législative élue et un gouvernement responsable.

M. Murphy: Il apparaît à l'écran maintenant.

M. Crosbie: Qui est à l'écran? Le caqueteur d'en face n'apparaît certes pas à l'écran, car il causerait beaucoup de tort à son parti. Si ce minaudier parcourait le pays, je suis persuadé qu'il nuirait grandement à son parti dont la cote dans les sondages est déjà très faible.

La région des Prairies a été dotée d'une assemblée territoriale vers la fin du XIX^{e} siècle. L'Alberta et la Saskatchewan ont obtenu un gouvernement responsable au moment où elles ont accédé au rang de province. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sont dirigés par des conseils dont tous les membres sont élus depuis 1908 dans le premier cas, et depuis 1966 dans le second cas. Même si la formule du gouvernement responsable n'est pas encore appliquée intégralement dans ces régions, l'évolution politique s'oriente de plus en plus dans cette voie.

De nombreux changements ont été apportés, tant au Canada que dans d'autres pays démocratiques, afin de favoriser la participation pleine et équitable des citoyens dans la démarche visant à choisir ceux qui doivent les gouverner. Les citoyens ont le droit de choisir ceux qui doivent les gouverner. Mais voilà: si nous ne faisons rien pour modifier les pouvoirs du Sénat, les Canadiens ne choisissent plus ceux qui les gouvernent, car ce sont les sénateurs qui les gouvernent. Les sénateurs, tout nommés et non élus qu'ils soient, et qui plus est majoritairement libéraux, peuvent refuser et rejeter les lois qu'a adoptées la Chambre. Or, les Canadiens ont bel et bien écarté les libéraux du pouvoir lors des dernières élections.

A l'heure actuelle, le Sénat compte trois sièges vacants. Le gouvernement a choisi le représentant du Nouveau-Brunswick, un certain M. Simard, mais il ne l'a pas encore nommé officiellement. Le Sénat compte 72 libéraux, 25 progressistes conservateurs, trois indépendants et un libéral indépendant. Autrement dit, le Sénat est entièrement dominé par le parti que les Canadiens ont écarté du pouvoir de façon décisive lors des élections de septembre dernier. Une minorité peut le déplorer, mais c'est bel et bien ce que les Canadiens ont fait. Ils ont écarté du pouvoir le parti qui domine le Sénat à l'heure actuelle. Ils ont porté au pouvoir à la Chambre le parti conservateur et ils lui ont accordé une forte majorité. Ils ont donné leur appui au chef de ce parti et à sa politique. La question, en l'occurrence, est de savoir si les Canadiens peuvent choisir qui les gouverne. Si la clique libérale au Sénat peut à sa guise refuser une mesure que la Chambre a adoptée ou en différer indûment l'adoption, alors les Canadiens n'ont pas choisi ceux qui les gouvernent.

De nombreux changements ont dû être apportés au Canada pour parvenir à la formule actuelle. Certains obstacles ont dû être éliminés. Ainsi, à l'origine, pour être candidat à la Chambre des communes, il fallait se conformer à une règle très stricte en matière de propriété. Cette règle a été modifiée en 1874. Jusqu'à 1898, seuls les hommes qui possédaient des biens avaient le droit de vote. Certaines femmes ont obtenu le droit de vote en 1917, et l'ensemble des citoyens adultes ont obtenu le droit de vote en 1920, quoique encore là, nous n'avions pas encore le suffrage vraiment universel. Certains citoyens d'origine orientale ont été privés du droit de vote jusqu'en 1948, ce qui est fort étonnant. Ce n'est qu'en 1960 que les Indiens, les Inuits et les Doukhobors ont obtenu le droit de vote aux élections fédérales. En 1940, toutes les provinces avaient reconnu aux femmes le droit de suffrage. Je regrette que la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) ne soit pas à la Chambre pour pavoiser. Dans les années 70, on a décidé de limiter les dépenses électorales afin de restreindre l'influence des partis et des ressources financières des candidats. De nos jours, tous les partis politiques commencent à faire en sorte que les femmes, les minorités visibles et audibles, ainsi que les groupes désavantagés participent pleinement à la démarche politique.

Une importante anomalie subsiste au Canada: un Sénat nommé et qui ne rend de compte à personne jouit d'un droit de veto absolu à l'égard de toute mesure adoptée par la Chambre des commune élue. Pourquoi cet anachronisme a-t-il persisté jusqu'à maintenant? Pour répondre à cette question, il nous faut examiner quel était l'objectif des Pères de la Confédération lorsqu'ils ont conçu le Sénat. Ils ont tenté d'associer le principe du fédéralisme à un régime parlementaire de gouvernement. Il fallait pour cela une certaine dose d'imagination et d'audace et, dans l'ensemble, le régime de gouvernement qu'ils ont mis au point nous a bien servis, mais nous tâchons de combiner un régime parlementaire avec un système fédéral de gouvernement.

• (1230)

Le Sénat a été conçu comme une deuxième chambre hybride. Il a emprunté au Sénat américain son nom et son principe fondamental de représentation qui repose sur l'égalité de représentation des régions plutôt que sur la représentation selon la population. Le Pères de la Confédération ont par ailleurs choisi une méthode de sélection qui s'apparentait davantage à celle en usage pour la Chambre des Lords au Royaume-Uni. Ce mode de sélection n'était pas étonnant pour l'époque. Nous oublions souvent, monsieur le Président, que le Sénat américain n'était pas un organisme électif à l'époque. Ses membres y étaient nommés au XIX^e^ siècle. La nomination reflétait les valeurs des Pères de la Confédération et leur désir de se prémunir contre ce qu'ils appelaient les «excès de la démocratie». Nous savons tous, monsieur le Président, qu'il existe des excès de la démocratie, mais nous estimons de nos jours qu'il appartient à la population de décider s'il y a eu excès ou non. Par conséquent, la légitimité du Sénat canadien à cette époque se comparait favorablement à celle des deuxièmes chambres en existence ailleurs.

Les Pères de la Confédération avaient également décidé de donner au Sénat des pouvoirs pratiquement égaux à ceux de la Chambre des communes. Cela ne choqua personne en l'an 1867. Le Sénat jouissait de toutes les fonctions législatives de la Chambre des Lords de l'époque, y compris un droit de veto absolu sur les projets de loi. Ses pouvoirs étaient presque les mêmes que ceux de la Chambre élue. Mais depuis, nous avons bien sûr été témoins d'une évolution dans les autres pays et d'importants changements apportés aux deux chambres hautes dont les Pères de la Confédération s'étaient inspirés. En 1907, monsieur le Président, la Chambre des communes d'Angleterre a adopté la motion suivante:

> Afin de donner effet à la volonté du peuple telle qu'exprimée par ses représentants élus, il est nécessaire que les pouvoirs que possède l'autre Chambre de modifier ou de rejeter les projets de loi adoptés par notre Chambre soient restreints par la loi pour faire en sorte que la Chambre des communes ait le pouvoir de décision ultime dans les limites d'une même législature.

Nous nous souvenons tous de la lutte acharnée entre la Chambre des Lords et le gouvernement libéral du Royaume-Uni qui s'est finalement terminée par l'adoption du Parliament Act, en 1911, après deux élections, si je ne m'abuse. Le pouvoir qu'exerce la Chambre des Lords sur les projets de loi de finances a par conséquent été réduit à un bref délai par le biais d'une loi. Son veto absolu sur les autres projets de loi a été remplacé par un veto suspensif. En 1949, la durée du veto suspensif sur les projets de loi ordinaires de la Chambre des Lords a encore été raccourcie. Voilà quelle est la situation au Royaume-Uni.

Aux États-Unis, le Sénat a subi une mutation profonde au début du siècle. Les sénateurs étaient choisis par les assemblées législatives des États. En 1913, par contre, deux années seulement après l'adoption du Parliament Act en Grande-

Bretagne, les États-Unis ont adopté une modification constitutionnelle précisant que les sénateurs doivent être élus par vote populaire dans chaque état.

Monsieur le Président, nous n'avons pas encore suivi l'exemple de la Grande-Bretagne ni celui des États-Unis. Pourquoi les Canadiens se sont-ils contentés de laisser le Sénat dans son état original malgré les changements importants qui ont eu lieu au Royaume-Uni et aux États-Unis? La raison, c'est que le Sénat a été passif la plupart du temps. Il ne mettait pas de bâtons dans les roues des députés qui eux sont élus. Par conséquent, personne ne s'est donné la peine ou n'a été forcé de prendre l'initiative de modifier le Sénat. Voilà la raison principale. Le caucus libéral actuel est composé en majeure partie de sénateurs. Il y a 72 sénateurs. Le chef de l'opposition officielle (M. Turner) a 72 sénateurs dans son caucus et je pense . . .

M. Hnatyshyn: Trente-neuf députés.

M. Crosbie: . . . trente-neuf députés en plus de lui à la Chambre des communes. Il y a plus de sénateurs que de députés libéraux, 72 pour 40 députés. On comprend donc aisément le dilemme dans lequel se trouve le chef de l'opposition à cause de cette situation. Il est dominé par le Sénat et le Sénat domine son caucus. Les sénateurs, la clique, qui exercent le pouvoir au Sénat, l'exercent également au caucus libéral, ce qui enferme le chef de l'opposition dans un dilemme. C'est pourquoi nous le verrons faire aujourd'hui tout son possible pour retarder cette mesure législative, pour nous empêcher de poursuivre notre tâche et de mettre le Canada à l'heure du XX^{e} siècle sur les plans électoral et démocratique. C'est pourquoi le chef de l'opposition fera probablement tout son possible pour proposer des amendements, pour fausser le principe de cette résolution, pour permettre à la clique de continuer à dominer le Sénat et d'aller à l'encontre de la volonté du peuple comme bon lui semble. Je comprends l'embarras du chef de l'opposition qui se trouve dans un tel dilemne. Je me trompe peut-être. Il sera peut-être la réincarnation de George Washington, avec ses fausses dents de bois et tout; il deviendra peut-être le père de ce pays.

Je suis en faveur du Sénat, monsieur le Président. Je crois qu'il joue un rôle utile. Il étudie et examine de près les mesures législatives. Les comités sénatoriaux ont fait de l'excellent travail. J'ai lu des rapports excellents, comme tout le monde, préparés par les comités sénatoriaux. Ce sont des rapports minutieux. Certains sont connus à l'étranger. Il faut toutefois admettre que la méthode de recrutement des sénateurs est antidémocratique. Le pouvoir du Sénat est par conséquent affaibli parce qu'il n'a pas l'appui manifeste des Canadiens.

D'habitude, le Sénat hésite à aller à l'encontre des désirs de la Chambre élue. Mais de temps en temps, il a fait du tort à la démocratie parlementaire. Tout se passe tranquillement lorsque le même parti est majoritaire à la Chambre des communes et au Sénat. En pareil cas, il y a peu de problèmes. Les Canadiens ont tendance à oublier que le Sénat possède ce pouvoir de veto absolu, étant donné qu'il ne l'exerce pas et c'est ce qui s'est passé depuis 1965 jusqu'en 1985, sauf pendant les huit mois où le pouvoir a changé de main.

M. Hnatyshyn: Neuf mois.

M. Crosbie: Ce n'était pas neuf mois mais huit, le temps de concevoir.

M. Hnatyshyn: Il m'a semblé que c'était neuf mois.

M. Crosbie: Mais ce n'était pas assez pour accoucher. Vous vous en souviendrez.

Nous savons tous que ces 20 dernières années, la majorité libérale au Sénat n'a jamais osé critiquer ou contester les mesures prises par le gouvernement et la majorité libérale à la Chambre des communes. Par conséquent, personne n'avait à s'inquiéter ou à se soucier du Sénat. Néanmoins, ce dernier semble maintenant désirer une confrontation constitutionnelle. Si c'est le cas, en tant que représentants élus, nous devons être prêts à relever le défi. Si les représentants non élus veulent perturber le système, imposer arbitrairement leur volonté et s'opposer à ceux qui ont été élus ici par les citoyens, nous devons être prêts à saisir le taureau par les cornes, peu importe la difficulté, et à faire en sorte que notre pays soit administré de façon démocratique.

M. Boudria: Vous êtes d'une merveilleuse sincérité.

M. Crosbie: L'homme qui doit tout au favoritisme ne devrait pas interrompre le discours d'un homme d'État.

M. Marchi: C'est vous l'expert, John, C'est vous le spécialiste.

M. Crosbie: Si ces messieurs veulent bien se taire un instant, nous ne leur rappellerons pas leurs antécédents.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous avez fait du favoritisme une forme d'art, John.

M. Crosbie: Et vous?

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre!

M. Crosbie: Le chef de l'opposition s'aventure en terrain glissant lorsqu'il parle du favoritisme. Vous rendez-vous compte, monsieur le Président, que le cabinet juridique du sénateur Lewis à Terre-Neuve a obtenu des honoraires de $479,497.98 au cours de ces trois dernières années?

M. Nunziata: Vous avez un culot incroyable, Crosbie.

M. Crosbie: Ou que le cabinet du chef de l'opposition, à Terre-Neuve . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Les faits sont là. Vous ne perdez rien pour attendre.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je voudrais que nous en revenions à la motion.

M. Crosbie: Désolé, monsieur le Président, je me suis laissé distraire.

La situation a changé lorsque deux partis différents ont été majoritaires aux Communes et au Sénat. Voyons un peu ce qui se produit. Le Sénat devient gênant quand il n'a pas la même majorité que la Chambre des communes. A ces moments-là, il cherche à bloquer ou à retarder ind+ument les projets de loi adoptés par la Chambre. En 1913, deux ans après que Sir Robert Borden eut obtenu de la population un mandat de changement à la suite de 15 ans de pouvoir libéral, le Sénat dominé par les libéraux a opposé son veto au projet de loi de la marine. Au cours des années 20, les désaccords entre le gouvernement de M. King et la majorité conservatrice du Sénat se sont multipliés. Entre 1921 et 1930, 32 projets de loi gouvernementaux adoptés par les Communes ont été rejetés par le Sénat, notamment le projet de loi sur les pensions de vieillesse en 1926. En 1961, trois ans après que M. Diefenbaker eut reçu le mandat jusque-là le plus fort de l'histoire canadienne, le Sénat, pourvu d'une large majorité libérale après 22 années consécutives de pouvoir libéral, a refusé d'examiner un projet de loi révoquant le gouverneur de la Banque du Canada, James Coyne, projet qui avait été adopté par la Chambre des communes. La même année, les deux Chambres se sont affrontées au sujet d'un amendement que la majorité du Sénat avait proposé à un projet de loi modifiant la Loi sur les douanes.

• (1240)

Voilà ce qui donne à un petit groupe de sénateurs libéraux mal intentionnés l'audace de se comporter de la sorte actuellement. Cette clique, encouragée par le précédent de 1961, pense pouvoir faire de même en 1985; un groupe de personnes non élues, ne tenant aucun de leurs pouvoirs de la population du Canada. En fait, la population canadienne aimerait les voir disparaître: c'est ce qu'elle a dit le 4 septembre dernier. Mais ces sénateurs estiment avoir légalement le pouvoir de faire échec à la Chambre des communes et à la majorité gouvernementale, enhardis par les exemples de 1961. Alors, qu'ils s'y essaient. Voilà le but de cette résolution, et j'espère que le très honorable chef de l'opposition se ravisera, qu'il se joindra à nous pour l'adopter aujourd'hui. Voilà ce qu'il faudrait faire.

C'est là la dernière fois que le Sénat avait gêné ou entravé la Chambre des communes: en 1961, il y a 24 ans. Dans l'intervalle, la majorité libérale du Sénat n'a jamais cessé d'acquiescer à tout ce que proposaient à la Chambre les gouvernements libéraux. Trois mois après que le gouvernement actuel eut reçu le plus fort mandat de l'histoire canadienne, le Sénat dominé par les libéraux a cherché à éluder la volonté des Communes. Le projet de loi C-11 portant pouvoir d'emprunt a été envoyé au Sénat le 21 décembre 1984, après avoir été adopté par la Chambre des communes à l'unanimité. Je dis bien à l'unanimité. Unanimement. En d'autres termes, les trois partis représentés à la Chambre ont voté en faveur de l'autorisation d'emprunt. Je suis allé au Sénat, l'adoption s'imposait à cause des dépenses autorisées par le gouvernement libéral précédent. Il fallait emprunter pour nous acquitter des obligations contractées par le gouvernement libéral, mais le Sénat a refusé d'adopter l'autorisation d'emprunt votée unanimement par notre Chambre. La majorité des sénateurs qui s'y sont opposés sont membres du groupe parlementaire du très honorable chef de l'opposition. Après le congé des Fêtes, ils ont attendu 37 jours avant de finalement voter le projet de loi C-11, le 27 février dernier. Ce long délai n'était pas de nature à favoriser la position financière du gouvernement du Canada; l'incertitude régnait sur les marchés de capitaux. Les financiers du monde entier se demandaient qui dirigeait le gouvernement du Canada. Devaient-ils se fier au gouvernement qui leur disait vouloir emprunter? Ou devaient-ils s'en remettre au sénateur MacEachen? Quand ce dernier était ministre des Finances, les budgets qu'il a présentés en 1981, 1982 et 1983 ont été des fiascos; il ne les a même pas appliqués. Est-ce au sénateur MacEachen . . .

M. Marchi: Que s'est-il passé en 1979, John?

M. Crosbie: . . . que doivent s'adresser les financiers? Il est certain, monsieur le Président, que les Canadiens ont souffert de ce qui s'est passé en 1979.

M. Turner (Vancouver Quadra): Parlez-nous du vôtre, John.

M. Crosbie: Donc, les prêteurs du monde entier doivent-ils transiger avec le sénateur MacEachen et le sénateur . . . il y a quelques noms bizarres là-bas. La plupart d'entre eux n'ont jamais été sur la ligne de feu; ils n'ont jamais brigué les suffrages. Le sénateur Grafstein ne s'est jamais porté candidat pour quoi que ce soit sauf pour le jus d'orange dans les réunions politiques. Le sénateur Kirby, le machiavel de la Constitution. Le sénateur Kenny.

M. Rossi: Hnatyshyn.

M. Crosbie: Le sénateur Sinclair. Y a-t-il un seul d'entre eux qui se soit déjà présenté aux élections? S'ils ont jamais essayé, chose certaine ils n'ont jamais été élus. Voilà de quoi était composée l'équipe choc de Trudeau ou l'équipe Turner et que s'est-il passé?

M. Rossi: Vous n'avez jamais réussi.

M. Crosbie: Vous pouvez bien pousser tous les cris du monde mais vous . . . mais où était M. Rossi? Le voilà. Chaque fois qu'on entend du bruit, on sait où se trouve l'honorable député, monsieur le Président.

J'ai ici une lettre du ministre des Finances (M. Wilson) dont voici le contenu:

> . . . parce que le Sénat tardait à voter le projet de loi C-11 le gouvernement a dû reporter plusieurs opérations d'emprunt étant donné qu'il ne disposait pas d'un pouvoir suffisant pour lever de nouveaux fonds. On pense que la suspension du programme d'emprunt a coûté au gouvernement environ 15 millions à cause de la hausse des taux d'intérêt qui a eu lieu avant qu'il ne puisse réaménager son programme d'emprunt.

Quinze millions, c'est ce qu'aurait coûté l'obstination du Sénat qui refusait d'approuver une loi financière rendue nécessaire par la gestion de l'ancien gouvernement libéral, une loi dont l'adoption s'imposait. Le ministre ajoute ce qui suit:

> Le délai survenu au Sénat a aussi eu des incidences indirectes. S'il est vrai que ces coûts sont difficiles à mesurer, il est évident que toute interruption dans le programme d'emprunt entraîne une certaine confusion et incertitude sur les marchés financiers, notamment parce que les autres participants sont forcés de tenir compte du programme d'emprunt fédéral. A cette occasion en plus, le délai a coïncidé avec un effritement sensible de notre monnaie et les participants se demandaient si le gouvernement pourrait se prévaloir de ses réserves internationales pour soutenir le dollar.

C'est là le risque inutile et injustifié que le Sénat a fait courir au gouvernement canadien en adoptant pareille attitude. La lettre est datée du 22 mai 1985 et quiconque en veut une copie n'aura qu'à le demander et je me ferai un plaisir de l'obliger.

Voilà pourquoi la Chambre est saisie de cette résolution, monsieur le Président. Il est désormais évident qu'il nous faudra venir à bout de cette clique libérale, de cette coterie non élue de sénateurs libéraux entêtés, avant la fin de notre mandat. Ce genre d'obstruction du programme législatif national est inacceptable. Le peuple canadien doit-il traiter avec un gouvernement dirigé par le premier ministre (M. Mulroney), un gouvernement majoritaire qui compte 211 sièges à la Chambre des communes, ou doit-il traiter avec le leader libéral du Sénat, le sénateur MacEachen, et les sénateurs Kirby et Grafstein? Aucun d'eux n'est élu et la plupart d'entre eux ne l'ont jamais été. Forment-ils le gouvernement secret du Canada? Ou le gouvernement canadien est-il formé des députés qui siègent de ce côté-ci, des deux côtés de la Chambre des communes? Voilà la question dont nous saisissons la Chambre et le peuple canadien par le biais de cette résolution.

Si la majorité libérale du Sénat, si tôt au cours de notre mandat—cela ne fait pas encore un an que nous sommes au pouvoir—se met à bloquer une mesure qui a été adoptée à l'unanimité par la Chambre . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Les gens trouvent que cela fait déjà très longtemps.

M. Crosbie: . . . quelle sera son attitude à l'égard de questions politiques importantes qui feront l'objet de vifs différends au cours des mois à venir? Quelle sera alors sa réaction?

Vous allez trouver le temps encore bien plus long, vous, les rats!

M. Nunziata: Vous avez causé la perte du gouvernement au bout de neuf mois avec votre budget, John.

M. Crosbie: Les honorables souris! Nous pouvons nous accommoder de l'opposition à la Chambre; elle se compose de représentants qui ont été élus et que nous devons souffrir, aussi idiots, absurdes, grossiers ou ignorants soient-ils. Aussi bas qu'ils aillent dans les abîmes de l'inconvenance, il nous faut le leur pardonner, car ils ont été élus. Mais cela ne vaut pas pour les sénateurs qui, eux, n'ont jamais été élus.

Certaines des mesures que nous nous proposons de présenter dans les mois et les années à venir vont susciter la controverse à la Chambre. Mais nous avons le mandat de gouverner. Nous ne sommes pas disposés à revivre des incidents comme l'affaire du projet de loi sur l'industrie navale ou l'affaire Coyne. Nous formons un nouveau gouvernement ayant un mandat fort pour établir de nouvelles orientations, mais le Sénat nous met les bâtons dans les roues. Toutefois, nous ne sommes pas prêts à accepter cela sans broncher; si c'est une crise constitutionnelle que les sénateurs veulent, ils vont l'avoir.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Nous croyons que les Canadiens vont nous seconder et appuyer les principes fondamentaux d'un gouvernement démocratique. Ces principes nous permettent de modifier nos institutions politiques lorsqu'elles se révèlent insuffisantes. Les événements récents nous portent à croire qu'il est désormais temps de mettre le Sénat à jour. Cela pourrait se faire de bien des façons. On pourrait abolir le Sénat tel qu'il existe à l'heure actuelle. Aucun député néo-démocrate n'est ici présent pour assister ou participer au débat. Il viendra peut-être quelqu'un . . . Oh, en voici un. Ils ne s'intéressent pas à cette énigme constitutionnelle. C'est là le parti qui est censé s'inquiéter tellement du sort des Canadiens ordinaires, le Nouveau parti démocratique. Ses députés ne sont même pas ici pour débattre du régime gouvernemental canadien et de ce qui devrait advenir de notre Constitution. Quand ils se joignent enfin à nous, c'est pour siffler. Arrêtons-nous tous et écoutons. Cette forme d'expression a probablement plus de sens que tout ce que le député va dire au cours du débat.

• (1250)

L'abolition du Sénat actuel est une solution possible. Le premier ministre du Manitoba a déclaré que c'était celle qui lui convenait le mieux. Je crois comprendre qu'il en va de même du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Cependant, cette solution est irréalisable, puisque certaines provinces désirent le maintien du Sénat, car elles croient qu'il aide à protéger les régions en les empêchant d'être dominées par le Canada central. Ainsi, l'abolition du Sénat est impossible. En outre, le Sénat devrait entériner sa propre disparition et que cela nous plaise ou non, cette solution est impraticable.

Que feront alors les néo-démocrates? Vont-ils souscrire à cette motion ou s'y opposer, car ils préfèrent que le Sénat soit carrément aboli? Que vont faire leurs homologues à l'assemblée législative de l'Ontario? Vont-ils aider à conserver le veto du Sénat nommé, de la clique libérale, ou vont-ils voter en faveur de cette résolution? Il sera intéressant de voir ce qu'ils vont faire au cours des prochains mois. Le NPD va-t-il aider les libéraux à l'assemblée législative de l'Ontario et dans cette enceinte à préserver un Sénat nommé?

M. Turner (Vancouver Quadra): Je croyais que vous aviez l'appui assuré de l'Ontario pour votre motion.

M. Crosbie: Nous le pensons, mais l'avenir le dira.

Une seconde solution globale réside dans une réforme en profondeur du Sénat.

M. Murphy: Vous l'avez certainement gâchée.

M. Crosbie: Vous avez la chance de gouverner en Ontario. Voyons ce qui se passera quand certaines responsabilités vous incomberont en Ontario, petites dindes. Nous verrons bien ce qui arrivera lorsqu'ils devront assumer des responsabilités plutôt que de se contenter de critiquer.

L'autre solution globale, et nous pensons que c'est la plus prometteuse, réside dans une réforme en profondeur du Sénat. Nous avons tous entendu bien des suggestions au fil des ans. Certains proposent un Sénat élu et d'autres la nomination des sénateurs par les gouvernements provinciaux ou par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Divers groupes de l'ouest du pays, surtout en Alberta, sont en faveur de ce qu'ils appellent le principe de trois. Un comité de l'assemblée législative de l'Alberta vient tout juste de remettre un rapport bien documenté que l'assemblée législative a adopté. D'autres ont proposé de réduire les pouvoirs législatifs du Sénat et de lui accorder des pouvoirs nouveaux et plus spécialisés. Certains ont recommandé d'y prévoir la double majorité pour les questions linguistiques ou encore de charger le Sénat d'examiner les nominations aux grands organismes fédéraux.

Toutefois, la population et les divers gouvernements n'ont pas encore réussi à trouver un terrain d'entente sur la nature d'un vaste programme de réforme qui serait généralement acceptable, et nous ne sommes toujours pas sur le point d'y parvenir. Il reste beaucoup de propositions à examiner et dont discuter avant de pouvoir concilier nos points de vue. Ce sera long. Entre temps, le Sénat conservera tels quels ses pouvoirs et la menace d'une obstruction de la part des sénateurs continuera de planer sur les députés.

Eu égard à tout cela, le gouvernement a opté pour une solution qui réglera le problème à court et à moyen terme. Nous proposons de réduire les pouvoirs législatifs actuels du Sénat de façon à les rendre conformes aux principes régissant un gouvernement parlementaire démocratique. Outre cette mesure constitutionnelle limitée, nous nous engageons à décider sérieusement de l'avenir du Sénat après que cette modification sera entrée en vigueur. Après un examen attentif de la question nous estimons que la solution la plus raisonnable pour corriger cette anomalie dans nos institutions fédérales représentatives et dignes de confiance est de réduire les pouvoirs actuels du Sénat. Cette solution a l'avantage de nous assurer que la volonté des représentants élus à la Chambre finira par l'emporter. Nous pouvons l'appliquer dans des délais relativement courts.

Dans notre résolution, nous proposons de ramener le pouvoir du Sénat sur les projets de loi portant pouvoir d'emprunt à un veto suspensif de 30 jours, ce qui laisse suffisamment de temps aux sénateurs pour étudier les projets de loi en question et nous faire connaître leur avis à leur sujet. Les projets de loi portant pouvoir d'emprunt seraient définis dans la constitution. Chacun de ces projet de loi serait certifié par la présidence de la Chambre des communes, dont la décision ne pourrait être contestée devant les tribunaux. Le Sénat aurait un droit de veto suspensif de 45 jours pour tous les autres projets de loi.

Ces deux périodes sont plus longues que le temps que le Sénat consacre normalement aux projets de loi depuis quelques dizaines d'années. En moyenne, il ne lui faut que de quatre à cinq jours pour les adopter. En outre, de par la tradition, le Sénat a le droit d'aborder l'étude des projets de loi aussitôt que la Chambre des communes en est saisie. De plus, nous créerions une procédure en vertu de laquelle tout projet de loi non financier que modifierait le Sénat devrait recevoir l'approbation de la Chambre soit sous sa forme non modifiée, soit avec des modifications auxquelles la Chambre pourrait consentir.

Nous apprécions les services que nous rend le Sénat lorsqu'il propose des modifications destinées à corriger des erreurs ou à régler des problèmes éventuels dont il se serait aperçu et qui nous auraient échappé. Nous savons tous que les projets de loi ne sont pas toujours parfaits lorsque nous les adoptons. Le second examen qu'effectue le Sénat lui permet souvent de déceler des améliorations qui ne compromettent pas la politique du gouvernement. Si jamais elles la compromettaient, la politique gouvernementale devra primer. Toutefois, les améliorations qui ne nuisent pas aux programmes gouvernementaux sont acceptables.

A la suite de la proclamation de cette modification, le Sénat continuera à revoir les projets de lois et à notifier la Chambre par message de toute modification qu'il y apportera. Le gouvernement recommandera que rapport soit fait à la Chambre des modifications sénatoriales, qui les examinera. Dans le préambule de la résolution, le premier ministre s'engage à convoquer, avant la fin de 1987, une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres pour y examiner les propositions portant sur la réforme du Sénat. En outre, le premier ministre s'est engagé par écrit auprès de ses homologues provinciaux à faire créer, une fois cette modification proclamée, un comité fédéral-provincial ministériel permanent que présidera le ministre de la Justice et qui entreprendra de préparer la conférence de 1987.

M. Turner (Vancouver Quadra): Déposerez-vous cette correspondance?

M. Crosbie: Elle est très bien ici. J'y viens de toute façon. Je peux assurer aux députés et à tous les Canadiens que ces conférences fédérales-provinciales sur l'avenir du Sénat feront l'objet d'un débat public.

Quelle est la position du gouvernement sur la réforme du Sénat? Nous sommes ouverts actuellement à toute suggestion. Bien des idées ont été avancées. Nous en ferons le bilan et nous en étudierons d'autres avant de divulguer nos préférences et la position que nous défendrons lors des pourparlers intergouvernementaux qui suivront, si la résolution est adoptée par la Chambre et par un nombre suffisant de provinces.

Quelle procédure allons-nous suivre pour faire adopter cet amendement? Nous n'avons rien arrêté encore, mais j'espère que nous n'aurons pas un débat inutilement long. Je crois que les députés de toute allégeance politique souhaitent adopter cette résolution au plus vite, car personne n'accepte, certes, qu'un corps législatif non électif puisse bloquer complètement les mesures présentées par les élus du peuple. Je serais littéralement renversé si même l'opposition pensait le contraire. Mais peut-être s'inclinera-t-elle devant la loi du nombre: 72 à 40! Les grands penseurs qui représentent l'opposition au Sénat gagneront probablement la partie, mais je ne désespère pas quand même. Je compte aussi sur la collaboration du NPD. Étant donné qu'il veut abolir le Sénat, je ne vois pas pourquoi il refuserait de réduire ses pouvoirs.

Qu'en est-il de la procédure? Après un court débat aujourd'hui, nous demanderons à la Chambre d'adopter cette résolution. Je rappelle, en passant, que l'ex-premier ministre libéral, M. Trudeau, partageait les recommandations du rapport présentée l'année dernière par le comité mixte spécial sur la réforme du Sénat. Je le signale au chef de l'opposition qui fait généralement ce que son prédécesseur lui dit de faire, surtout lorsqu'il s'agit de nominations, monsieur le Président. L'ex-premier ministre a déjà déclaré que la Chambre des communes devait toujours avoir la préséance au Parlement. Il n'en sera rien tant que le Sénat détiendra un droit de veto. Il ne faudrait pas oublier que nous n'étudierons pas tous les aspects du Sénat à cette occasion. C'est une mesure restreinte et les questions plus vastes seront abordées plus tard.

La constitution

M. Nunziata: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Il est presque 13 heures. Nous pourrions poursuivre si la Chambre est d'accord à l'unanimité.

M. Nunziata: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Fort bien. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Quand la Chambre a suspendu ses travaux à 13 heures, le ministre de la Justice (M. Crosbie) avait la parole.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je n'en ai que pour quelques minutes. Bien que le quorum soit nécessaire, du côté libéral il n'y a que le chef de l'opposition. Les autres ont déguerpi.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que nous avons quorum, mais les députés ne doivent pas faire état des absences à la Chambre. Nous avons un nombre suffisant de députés. Si le ministre veut bien poursuivre le débat.

M. Rossi: Il n'y a que dix conservateurs.

M. Crosbie: Monsieur le Président, en général les libéraux sont présents mais pas leur chef. Aujourd'hui, leur chef y est, et voilà enfin quatre de ses collègues qui se font tirer l'oreille.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous, vous nous cassez les oreilles.

M. Crosbie: J'ai vu un film à la télé il n'y a pas longtemps. C'était à propos de la dernière bande de gorilles à Bornéo. J'ai trouvé qu'ils n'avaient rien à envier à la bande d'en face.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai remarqué qu'en marchant dans la rue, le ministre se traîne les jointures par terre.

M. Crosbie: Monsieur le Président, pour en revenir au Sénat, j'espère que le porte-parole néo-démocrate nous donnera tort quand son tour viendra d'intervenir. Quand un parti souhaite l'abolition pure et simple du Sénat, en toute logique il devrait à tout le moins accepter d'en réduire les pouvoirs actuels. Je m'attends qu'avant la fin de ce débat, même s'ils le font à reculons, les néo-démocrates se joindront à nous ici même et dans les assemblées législatives, pour faire en sorte de réduire les pouvoirs d'un Sénat non électif, afin que nous en arrivions d'ici quelques années à débattre le sort ultime de cette chambre.

Prétendre d'abord ne pas vouloir de Sénat du tout, puis refuser d'aider à réduire les pouvoirs de cette même assemblée non élective à laquelle ils s'opposent, est tellement contradictoire et illogique que même les néo-démocrates ne pourront maintenir une telle position bien longtemps.

Vous savez sans doute que, pour que cette modification soit adoptée, il faudra le consentement des assemblées législatives d'au moins sept provinces comprenant au moins 50 p. 100 de la population. Nous avons consulté les premiers ministres provinciaux au sujet de la modification proposée et j'ai le plaisir de déposer aujourd'hui des lettres d'appui de huit d'entre eux.

Le premier ministre Lévesque a fait savoir par écrit au gouvernement que, même si le gouvernement du Québec ne s'opposait pas au fond de la résolution, il ne participerait pas au débat sur les modifications tant qu'une solution n'aura pas été trouvée pour faire droit aux griefs constitutionnels du Québec de 1981.

Il y a deux possibilités. Grâce à ses talents bien connus de négociateur hors pair, notre premier ministre va réussir à s'entendre avec M. Lévesque pour régler ces griefs constitutionnels, ou bien, après les prochaines élections au Québec, il y aura peut-être un nouveau gouvernement provincial dont le chef sera en mesure de régler les griefs constitutionnels de la province avec le gouvernement fédéral. Je persiste à croire que tôt ou tard, nous obtiendrons l'appui de l'Assemblée législative du Québec.

De toute façon, le premier ministre Lévesque nous a écrit et je déposerai sa lettre en même temps que celle des autres premiers ministres provinciaux.

Le premier ministre Pawley nous a aussi signalé que le gouvernement du Manitoba préférerait l'abolition du Sénat et qu'il n'appuiera donc pas la modification proposée. Selon moi, même le premier ministre Pawley trouvera plus logique d'appuyer au moins une réduction des pouvoirs du Sénat, même si le NPD ne peut pas obtenir ce qu'il juge la solution idéale, c'est-à-dire l'abolition pure et simple du Sénat. Puis-je déposer ces lettres, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Il faut le consentement unanime pour que la Chambre revienne au dépôt de documents. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

DÉPÔT DE LETTRES CONCERNANT LE PROJET DE RÉFORME DU SÉNAT

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice): Monsieur le Président, je voudrais déposer les lettres provenant des premiers ministres provinciaux dont je viens de parler.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

MODIFICATION TOUCHANT LES POUVOIRS DU SÉNAT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie:

Que:

Considérant que le premier ministre du Canada s'est engagé à convoquer, avant la fin de 1987, une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même en vue d'examiner des propositions de réformes concernant le Sénat;

Qu'il importe dès maintenant de limiter les pouvoirs du Sénat à l'égard des projets de loi adoptés par la Chambre des communes;

Que les articles 38 et 42 de la Loi constitutionnelle de 1982 prévoient que la Constitution du Canada peut être modifiée par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée à la fois par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes et par des résolutions des assemblées législatives dans les conditions prévues à l'article 38,

La Chambre des communes a résolu d'autoriser la modification de la Constitution du Canada par proclamation de Son Excellence le gouverneur général sous le grand sceau du Canada, en conformité avec l'annexe ci-jointe.

ANNEXE
MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU CANADA

1. La Loi constitutionnelle de 1867 est modifiée par insertion, après l'article 54, de ce qui suit:

«54.1 (1) Sauf instruction contraire de la Chambre des communes, est à présenter pour sanction au gouverneur général, que le Parlement soit alors en session ou non, tout projet de loi de finances qui, adopté par la Chambre des communes puis déposé devant le Sénat au moins trente jours avant la clôture de la session, n'a pas été adopté sans modification par le Sénat dans les trente jours suivant le dépôt. Une fois sanctionné, il a le même effet que s'il avait été adopté par le Sénat.

(2) Tout projet de loi de finances déposé devant le Sénat et présenté pour sanction au gouverneur général doit être revêtu d'une attestation établie et signée par le président de la Chambre des communes et constatant qu'il s'agit d'un projet de cette nature.

L'attestation visée au paragraphe (2) est définitive à toutes fins utiles et ne peut être contestée en justice.

(4) Au sens du présent article et de l'article 54.2, un projet de loi de finances est un projet de loi d'intérêt public dont les dispositions, selon le président de la Chambre des communes, ne portent que sur les questions suivantes:

a) les impôts et la réglementation fiscale, l'annulation, la modification ou les remises d'impôts;

La constitution

b) les débits à effectuer pour le paiement de dettes ou à d'autres fins financières sur le Trésor public ou sur des crédits affectés par le Parlement, la modification ou l'annulation de ces débits;

c) les crédits;

d) l'affectation, la recette, la garde ou l'émission de fonds publics;

e) l'émission d'emprunts, leur garantie ou leur remboursement;

f) toutes questions complémentaires liées à celles dont il est fait état aux alinéas *a*) à *e*).

54.2 (1) Sauf instruction contraire de la Chambre des communes, un projet de loi, autre qu'un projet de loi de finances, adopté par celle-ci, puis déposé devant le Sénat au moins quarante-cinq jours avant la clôture de la session sans être adopté par lui dans les quarante-cinq jours suivant le dépôt, est à présenter pour sanction au gouverneur général, que le Parlement soit alors en session ou non. Une fois sanctionné, il a le même effet que s'il avait été adopté par le Sénat.

(2) Sauf instruction contraire de la Chambre des communes, un projet de loi, autre qu'un projet de loi de finances, adopté par la Chambre des communes puis déposé devant le Sénat est, dans les cas où les modifications apportées par le Sénat ne sont pas agréées par la Chambre des communes dans les quinze jours suivant son adoption par le Sénat, à présenter pour sanction au gouverneur général avec les modifications du Sénat agréées, le cas échéant, par la Chambre des communes, que le Parlement soit alors en session ou non. Une fois sanctionné, il a le même effet que s'il avait été adopté par le Sénat.

54.3 (1) La formule introductive d'un projet de loi présenté au gouverneur général en application des articles 54.1 ou 54.2 est modifiée par suppression de toute mention du Sénat.

(2) Une modification apportée à un projet de loi pour donner effet au présent article n'est pas considérée comme une modification du projet lui-même.

54.4 Une loi issue d'un projet de loi sanctionné dans les conditions prévues aux articles 54.1 ou 54.2 est réputée, pour l'application de toute autre disposition de la Constitution du Canada, sauf la partie V de la Loi constitutionnelle de 1982, avoir été édictée sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes.

54.5 Il demeure entendu que les articles 54.1 à 54.4 n'ont pas pour effet de modifier la partie V de la Loi constitutionnelle de 1982.

54.6 Les articles 54.1 à 54.4 n'ont pas pour effet de porter atteinte aux droits ou privilèges de la Chambre des communes.»

2. La même loi est modifiée par adjonction de ce qui suit:

«XII.—MENTIONS

148. Toute mention de la présente loi est réputée constituer également une mention de toute modification qui y est apportée.»

TITRE

3. Titre de la présente modification: Modification constitutionnelle de année de la proclamation (pouvoirs du Sénat).

—Monsieur le Président, jetons un coup d'œil sur le tableau d'honneur. Le premier ministre de la Colombie-Britannique dit que son gouvernement appuiera cette résolution. Le gouvernement albertain nous fait part de la même position par l'entremise de son premier ministre, M. Lougheed. Le gouvernement de la Saskatchewan nous assure de son appui par la voix de son premier ministre, M. Devine. Le premier ministre de l'Ontario, M. Miller, nous fait savoir que son gouvernement nous appuiera.

M. Nunziata: Ex-premier ministre.

M. Crosbie: S'il arrive que le premier ministre Miller perde la confiance de la Chambre et qu'un autre premier ministre soit élu, j'ai toute confiance que le nouveau premier ministre de l'Ontario et la coalition appuieront la résolution.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ne soyez pas trop présomptueux. N'y comptez pas trop.

M. Crosbie: Je ne doute pas que le parti progressiste-conservateur l'appuiera. Peut-être est-il peu probable que le parti libéral de là-bas ne le fasse pas, mais le Sénat ne le contrôle pas comme il contrôle le caucus fédéral d'ici, à 72 contre 40. C'est là une proportion assez lourde, et nous plaignons les honorables parlementaires d'en face, puisqu'ils sont entre les mains de 72 sénateurs élus.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a manifesté son appui par la voix du premier ministre Hatfield.

Une voix: Qui c'est, celui-là?

M. Crosbie: Le premier ministre Hatfield vous fait la nique depuis 15 ans et cela m'étonnerait fort qu'il ne continue pas de le faire pendant 15 ans encore.

Le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard a signifié l'appui de sa province. Le premier ministre Peckford de Terre-Neuve et le premier ministre Buchanan de la Nouvelle-Écosse ont donné leur appui.

Si nous adoptons la résolution, elle ira au Sénat. Il l'adoptera ou il ne l'adoptera pas, et s'il ne l'adopte pas dans un délai de six mois, elle nous reviendra à la Chambre des communes pour que nous nous prononcions une deuxième fois. Après cela, il y aura un délai d'un an à courir de la date de l'adoption par la Chambre, pour que le nombre voulu de provinces interviennent. La modification constitutionnelle ne prendra pas effet pendant au moins un an du jour de son adoption, à moins que toutes les provinces y souscrivent. Comme il est improbable que les 10 provinces y souscrivent, cela signifie qu'il faudra attendre un an au moins après son adoption dans cette enceinte, et à la condition que le nombre voulu de provinces l'appuient, pour qu'elle prenne effet. C'est là la procédure à suivre, et je crois qu'il y a de bonnes chances pour que la modification reçoive l'appui nécessaire.

• (1410)

Si la majorité au Sénat agit à nouveau de la même façon anti-démocratique que lors de l'étude du projet de loi d'emprunt, sans avoir de meilleures raisons de retarder ou d'empêcher l'adoption d'un projet de loi que lui a fait parvenir la majorité dans notre enceinte, je suis persuadé que cela nous aidera à obtenir le consentement nécessaire des provinces. A mon avis, aucun parti ou gouvernement responsable ne peut tolérer de nos jours qu'un Sénat nommé, et nommé de cette façon, soit en mesure de contrecarrer la volonté des Canadiens que représente le gouvernement élu.

J'en arrive à la fin de mes observations. Je le répète, le Sénat n'a qu'un veto suspensif en l'occurrence. S'il l'utilise, la mesure reviendra devant la Chambre une seconde fois. Il se peut que les étapes que j'ai décrites aient toutes été franchies d'ici cet automne, mais je doute que nous puissions promulguer cette modification avant 1986.

En conclusion, la motion dont la Chambre est saisie est nécessaire, juste et raisonnable. Si elle n'a pas été présentée il y a bien des années de cela, c'est que la majorité à la Chambre détenait également une majorité au Sénat. Autrement, je pense que cette modification aurait été proposée il y a bien des années. Si elle est adoptée, elle fera disparaître une anomalie importante dans notre régime de gouvernement démocratique et adaptera les pouvoirs du Sénat, afin qu'ils conviennent mieux à une seconde chambre entièrement nommée. En outre, il marquera le début d'une étude globale de l'avenir du Sénat. Il permettra aux Canadiens d'avoir leur mot à dire lorsqu'il s'agit de déterminer le rôle que cette seconde chambre doit jouer ou si oui ou non on doit lui en confier un.

J'exhorte tous les députés à appuyer cette motion, à appuyer le principe de la démocratie. A notre époque, je ne vois pas comment un député pourrait voter contre l'idée selon laquelle c'est aux Canadiens que nous devons rendre des comptes. C'est aux représentants élus du peuple canadien que le gouvernement doit rendre des comptes et non pas au Sénat. Ce dernier n'est nullement mandaté par les Canadiens. Il n'a pas sa raison d'être dans notre régime, sauf comme un anachronisme lorsqu'il s'agit de décider en dernier lieu des mesures qu'il conviendrait d'adopter ou de rejeter. Il dispose d'un pouvoir qui n'est ni raisonnable ni justifiable au XX^{e} siècle. Les Canadiens comme les députés de l'opposition devraient accepter de nous aider à adapter le Sénat aux réalités démocratiques du XX^{e} siècle. Tous ceux qui ne sont pas d'accord seront appelés à s'expliquer devant le gouvernement et les Canadiens. Comment saurait-on tolérer plus longtemps qu'un groupe de sénateurs qui ne sont même pas membres du parti gouvernemental à la Chambre puissent dicter leurs volontés aux Canadiens et au gouvernement du Canada? Cette situation est devenue intolérable.

Je prie le chef de l'opposition et le représentant du Nouveau parti démocratique de souscrire dès aujourd'hui à ce principe et d'accepter que nous entreprenions une réforme à plus longue échéance du Sénat; grâce à leur collaboration, nous adopterons aujourd'hui même cette résolution dont nous saisirons ensuite le Sénat afin qu'il puisse décider lui aussi de sa position à son sujet.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en entendant le ministre de la Justice (M. Crosbie) nous demander d'adopter sa résolution en un jour, et en le voyant garder la parole si longtemps, je me suis demandé s'il était vraiment cohérent. Je tiens à lui dire que je crois en la suprématie de la Chambre des communes et que nous avons l'intention de discuter de la question en fonction de ce principe. Je me suis demandé si sa volonté d'agir dans ce domaine était vraiment ferme quand il a parlé des trois sièges vacants au Sénat, mais j'espère qu'il n'a rien dit qui puisse le rendre antipathique à nos collègues de l'autre endroit au cas où il serait un jour appelé à les rejoindre, car ils ont une très bonne mémoire. Je doute que nos collègues de l'autre endroit tremblent beaucoup en lisant ce qu'a dit le ministre ce matin et cet après-midi.

On se souviendra que cette résolution a une histoire et que le premier ministre (M. Mulroney), qui aime bien bluffer, m'a mis au défi d'appuyer immédiatement une résolution demandant l'abolition du Sénat. Vu que le premier ministre a fait des remarques à la Chambre au sujet de mes absences occasionnelles, je suis vraiment surpris qu'il ne soit pas ici aujourd'hui pour parler de cette question qui touche à des aspects fondamentaux de notre Constitution. Comme le ministre l'a souligné, le Sénat a été l'amorce territoriale de la confédération. Sa création a été la raison pour laquelle les petites provinces ont accepté de s'unir au Haut-Canada, l'Ontario d'aujourd'hui, dans notre confédération. Il ne s'agit donc pas d'une résolution ordinaire et ce n'est pas non plus un projet de loi. Cette résolution s'attaque à la structure constitutionnelle fondamentale du pays. Comme c'est le premier ministre qui a aiguisé l'intérêt de la population pour cette question, c'est lui qui aurait dû, à mon avis, présenter cette résolution à la Chambre des communes, car elle concerne l'essence même de notre pays.

Cette résolution est en fait un moyen indirect d'abolir le Sénat du Canada. Cela étant, le NPD ne devrait pas avoir de mal à l'appuyer. En même temps, toutefois, la résolution a une influence très importante sur les responsabilités constitutionnelles de la Chambre, et je vais vous expliquer pourquoi. Elle se rapporte aussi aux droits, aux responsabilités et aux devoirs de tous les députés. Après avoir lu la résolution très attentivement, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il fallait que la Chambre et les Canadiens se rendent bien compte de certaines conséquences.

Cette résolution vise en fait à réduire le Parlement du Canada à une seule chambre et elle limite le rôle que le Sénat pourrait jouer. Cette résolution est au programme du gouvernement à un moment où les deux chambres du Parlement devraient s'intéresser surtout à l'économie, aux emplois, à la misère des retraités et aux problèmes des jeunes, surtout des jeunes âgés de 15 à 24 ans qui essaient de trouver un emploi. Je considère le débat sur cette résolution, en ce vendredi, comme une tactique de diversion, employée dans l'espoir d'attirer l'attention des journaux et des autres médias pendant la fin de semaine et de détourner l'attention des Canadiens du budget monstrueux que le gouvernement a présenté il y a quelques jours. Ce budget est injuste, car il oblige la famille canadienne moyenne à payer $500 de plus en impôts et en taxes tout en permettant aux investisseurs de recevoir une prime en espèces de $125,000 sur la vie. Il est sournois parce qu'il taxe la population en désindexant le régime fiscal et parce qu'il contient des hausses d'impôts et de taxes cachées de 3 p. 100 par an, qui touchent les retraités. C'est un budget qui n'est pas axé sur la création d'emplois ni sur la croissance. D'après des experts, il nous fera perdre de 100,000 à 125,000 emplois d'ici deux ans. C'est une tactive de diversion, et le leader à la Chambre et le premier ministre font un effort désespéré, en se servant du ministre de la Justice comme chèvre, pour détourner . . .

Une voix: Une chèvre?

M. Turner (Vancouver Quadra): Disons qu'il sert d'appât.

Une voix: C'est une grosse chèvre.

M. Crosbie: Venez, si vous osez.

M. Nunziata: Venez dehors, John.

• (1420)

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous avons peut-être les rats de ce côté-ci, mais vous avez les coin-coin en face.

Il s'agit d'une diversion, d'une tentative désespérée du gouvernement pour détourner l'attention des médias pendant la fin de semaine. Avec sa majorité écrasante à la Chambre, le gouvernement tient surtout à régler de vieux comptes, à ranimer d'anciennes querelles et à venger d'anciens affronts, surtout dans les provinces de l'Atlantique, d'après ce que le ministre nous disait ce matin.

Je tiens à dire d'emblée que le parti libéral a toujours été, est encore et sera toujours en faveur d'une réforme du Sénat. En 1982, lors du congrès d'orientation du parti que j'ai l'honneur de diriger, une résolution avait été adoptée pour exhorter le gouvernement de l'époque à examiner la possibilité d'instaurer un Sénat électif et d'accroître son rôle de représentant des régions. C'est la position que nous adoptons en ce qui concerne la résolution à l'étude.

Pour obtenir rapidement l'accord des provinces, le gouvernement déclare dans le préambule de la résolution qu'il promet de tenir une conférence constitutionnelle en règle au sujet du Sénat avant la fin de 1987. Comme le premier ministre a déclaré à l'extérieur de la Chambre que la conférence n'aurait pas nécessairement lieu en 1987, mais peut-être en 1988 ou 1989, on peut se demander à quel point son engagement est sérieux. La résolution elle-même ne contient aucune proposition réelle de réforme, que ce soit pour la méthode de nomination, la durée du mandat des sénateurs, le rôle du Sénat ou la proportion de sénateurs pour chaque région. Le gouvernement ne s'est pas encore prononcé sur la réforme du Sénat pour donner une idée aux provinces et à l'ensemble des Canadiens de ce qu'il compte faire au juste. Il n'y a aucun Livre blanc, aucun document de discussion, aucun Livre gris. Il n'y a rien sur quoi fonder le débat.

Jusqu'à ce matin, le ministre de la Justice n'avait pas prononcé le moindre discours sur le sujet. Le premier ministre n'a certes pas précisé sa pensée pour les Canadiens. Il n'y a pas eu de discours pour dire en quoi la réforme pourrait consister ni comment le gouvernement voudrait s'y prendre. La résolution ne nous donne aucune idée des autres réformes envisagées.

Comme le ministre l'a dit, la résolution emprunte certains des termes employés dans le Parliament Act du Royaume-Uni, adopté à Westminster en 1911. Cette loi prévoit la même limite de 30 jours pour l'étude des projets de loi de finances à la Chambre des lords que celle que le ministre voudrait imposer pour l'étude des projets de loi de finances au Sénat. Le gouvernement n'a pas encore montré son jeu aux premiers ministres provinciaux, qui semblent disposés à accepter la résolution en retour d'une conférence en règle sur la réforme constitutionnelle du Sénat plus tard. Le ministre n'en a certainement rien dit ce matin. Je tiens à signaler que le Parliament Act du Royaume-Uni de 1911 contient dans son préambule une phrase bien intéressante qui dit ceci:

Et considérant qu'il est prévu de remplacer la Chambre des lords telle qu'elle existe présentement par une deuxième Chambre constituée sur une base populaire plutôt qu'héréditaire, mais qu'un tel changement ne peut pas être apporté immédiatement.

C'est grâce à ce préambule que le gouvernement de l'époque avait pu convaincre la Chambre des lords et l'ensemble du Parlement d'adopter cette loi. Cela fait 74 ans. Le préambule déclare que le gouvernement avait l'intention d'instaurer une deuxième Chambre élective. Comme nous le savons tous, les lords du Royaume-Uni sont toujours nommés par Sa Majesté sur l'avis de son gouvernement.

J'avertis donc tous les premiers ministres provinciaux de ne pas se laisser duper, leurrer, enjôler, séduire par une résolution de cette nature, sous prétexte qu'il y aura une conférence constitutionnelle en 1987. En Grande-Bretagne, cela fait soixante-quatorze ans qu'on attend. J'ai moins confiance dans notre gouvernement que j'en aurais eu dans celui du Royaume-Uni en 1911.

Je signale à la Chambre, monsieur le Président, que les ministres vous qualifient d'expert en droit constitutionnel. Je vous en fais avec plaisir le compliment. Or, tout changement constitutionnel se doit d'être lent et ardu. Il ne peut s'opérer sans les efforts concertés et la volonté politique de tous les participants, en l'occurrence les gouvernements fédéral et provinciaux.

Tout comme le Parliament Act de 1911, la proposition constitutionnelle à l'étude aurait pour effet de limiter à trente jours l'étude par le Sénat d'un projet de loi de finances. A vrai dire, nous n'y voyons pas d'objection. Toutefois, monsieur le Président, c'est à vous qu'il appartiendra de décider ce qui constitue un projet de loi de finances. Il vous incombera, à titre de Président de la Chambre, d'attester par écrit qu'une mesure constitue bel et bien un projet de loi de finances. Votre décision—le ministre l'a confirmé—sera décisive et irrévocable ici même, à l'autre endroit ou devant les tribunaux. Vous aurez partout et toujours le dernier mot lorsqu'il s'agira de définir un projet de loi de finances.

Non pas que je mette aucunement votre sagesse en question, monsieur le Président, mais c'est beaucoup en imposer à un Président. Au Royaume-Uni, un projet de loi de finances doit traiter uniquement de finances, sans qu'on puisse y rattacher quelque autre question. Nos relations étroites avec les États-Unis nous ont appris que dans ce pays, les mesures de cette nature présentées à la Chambre des représentants et au Sénat peuvent également comporter des dispositions de toutes sortes. Cette pratique se retrouve de plus en plus dans notre régime parlementaire, ce qui est formellement interdit au Royaume-Uni en vertu du Parliament Act de 1911. Aucune disposition autre que financière, qu'il s'agisse notamment de modifier les méthodes de perception, ne peut être rattachée à un projet de loi de finances. J'ose dire, monsieur le Président, que la décision pourrait être extrêmement difficile à prendre si vous êtes seul à l'assumer. La loi britannique prévoit cette difficulté. Ainsi, le Président est tenu de consulter:

. . . deux députés choisis parmi le conseil présidentiel par le comité de sélection au début de chaque session . . .

. . . avant de décider si une mesure législative constitue effectivement un projet de loi de finances. Autrement dit, le Parlement du Royaume-Uni a étayé la décision de votre collègue, le Président de Westminster, monsieur le Président, tout en lui conseillant d'avoir des consultations et de charger un comité de déterminer ce qu'est et ce que n'est pas un projet de loi de finances.

La résolution dont nous sommes saisis ne contient pas cette importante disposition. Contrairement au projet de loi britannique, la modification réclamée par le gouvernement vise aussi à imposer une limite de 45 jours à tous les projets de loi autres que les projets de loi de finances. Autrement dit, si c'est un projet de loi de finances, le Sénat peut en débattre pendant 30 jours seulement, après quoi le projet de loi reçoit automatiquement la sanction royale. S'il s'agit d'un autre genre de projet de loi, le Sénat peut en débattre pendant au plus 45 jours avant de lui accorder la sanction royale. Il peut s'avérer très difficile de déterminer si un projet de loi est bel et bien un projet de loi de finances. Conformément à la loi britannique, la Chambre des lords peut retarder l'adoption de presque toutes les mesures qui ne sont pas des projets de loi de finances un peu au-delà d'une année. Je tiens à expliquer à la Chambre comment fonctionne cette disposition.

Si une mesure autre qu'un projet de loi de finances, ou une mesure tendant à prolonger une législature, n'est pas adoptée sans proposition d'amendement par les lords après avoir été adoptée deux sessions de suite par la Chambre des communes et avoir été renvoyée aux lords au moins un mois avant la fin de la session, elle peut dès lors recevoir la sanction royale. Toutefois, il doit se passer une année entre la deuxième lecture du projet de loi au cours de la première des deux sessions et la troisième lecture du projet de loi au cours de la deuxième session. Autrement dit, l'opinion publique et les deux chambres ont un peu plus d'un an pour examiner un tel projet de loi.

La résolution dont nous sommes saisis limite l'examen par le Sénat de tout projet de loi de finances à 45 jours seulement, au lieu d'un an ou encore de 180 jours. Cela revient tout bonnement à supprimer le Sénat dans sa forme actuelle. C'est mettre fin au rôle constructif que le Sénat peut jouer dans la modification ou l'amélioration des projets de loi.

Tout au long de son histoire, le Sénat a apporté des amendements très valables à certains projets de loi. Au fil des années, ses propositions d'amendement ont contribué à améliorer des centaines de projets de loi. En 1975, par exemple, il a proposé 139 amendements à apporter à la Loi sur la faillite. Ces amendements étaient d'une telle portée et d'une telle importance que le gouvernement du jour a décidé de retirer le projet de loi et d'en présenter un autre qui tienne compte de ces amendements. En 1977, le Sénat a proposé près de 80 amendements au projet de loi sur le Code maritime, la nouvelle législation maritime de notre pays. En 1983, un comité du Sénat a complètement modifié de nombreuses dispositions du projet de loi sur l'Agence canadienne du renseignement de sécurité.

• (1430)

Il n'y a rien d'extraordinaire à ce que le Sénat propose des amendements aux projets de loi déjà adoptés par la Chambre. Sir John A. Macdonald voulait une Chambre qui étudie la législation avec modération, proposition étonnante de la part d'un homme qui ne trouvait pas très bon goût à la modération, mais quoi qu'il en soit, il souhaitait que le Sénat puisse examiner les projets de loi.

En outre, et le ministre l'admet, les sénateurs ont fait un apport précieux, par le truchement de leurs comités, dans les domaines comme le vieillissement, la science et la technologie,

la pauvreté, les pensions, la Loi de l'impôt sur le revenu, l'agriculture et ainsi de suite. Si cette modification constitutionnelle est adoptée par la Chambre, le Sénat n'aura pas le temps d'assumer son rôle constitutionnel de façon satisfaisante en tant que Chambre de réflexion. Il sera transformé en club de lecture.

La motion à l'étude renferme une autre disposition tout aussi importante: si le Sénat propose un amendement et que le projet de loi modifié est renvoyé à la Chambre, celle-ci n'aura que 15 jours pour examiner et approuver ces amendements avant que le projet de loi ne reçoive automatiquement la sanction royale sous la forme où la Chambre l'a adopté la première fois. Le temps est compté dès que le projet de loi modifié revient du Sénat, dès que Votre Honneur reçoit le message.

Le gouvernement ne sera pas tenu de proposer l'adoption. C'est pourquoi, si le Sénat proposait un amendement, nous serions à la merci du leader parlementaire qui pourrait fort bien l'inscrire au *Feuilleton* et, d'un simple trait de crayon, passer tout simplement outre à l'opinion des sénateurs et surtout des députés de la Chambre désireux de faire des commentaires sur un amendement donné. Les députés n'auraient donc pas la possibilité de débattre les amendements proposés par le Sénat. La clôture serait donc imposée à la Chambre des communes par la constitution.

En outre, il est stipulé que le délai de 15 jours pour la tenue d'un nouveau débat s'appliquera, selon le libellé de la motion, que le Parlement soit ou non en session. En d'autres termes, les députés n'auraient pas besoin d'être ici pour adopter une mesure législative. Nous pourrions le faire par défaut si le Sénat modifiait un projet de loi et si nous n'avions pas la possibilité de revoir les amendements du Sénat. Nous les rejetterions automatiquement si nous n'étions pas en session ou si le leader du gouvernement à la Chambre ne nous donnait pas l'occasion de les étudier.

Pourquoi avoir un Sénat? Lorsque j'ai fait une thèse sur ce sujet, j'étais d'avis qu'il n'avait pas d'utilité. J'ai constaté par la suite qu'il était impossible, du fait de la constitution, d'abolir le Sénat sans l'accord des provinces. C'est pour cela que le bluff du premier ministre n'impressionnait pas.

Quel sénateur consacrerait du temps à envisager des amendements pour améliorer une mesure législative? Pourquoi même perdre son temps à lire ces mesures, puisqu'il n'y aurait pratiquement aucune chance que l'amendement soit accepté et que des changements soient apportés par la Chambre des communes? Quel ministre continuerait à comparaître devant le Sénat, sachant qu'il suffit d'attendre que le délai expire? Pourquoi un ministre irait-il défendre et expliquer son projet de loi devant les sénateurs?

M. Crosbie: Par respect pour eux.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'en doute, et le ministre aussi. Je sais que le ministre a beaucoup de sympathie pour le Sénat, en particulier pour les trois sièges vacants.

M. Crosbie: Dont un pour Terre-Neuve.

M. Turner (Vancouver Quadra): Pourquoi le ministre s'embêterait-il à se présenter devant le Sénat? Il suffirait que lui et ses collègues attendent 45 jours et le projet deviendrait loi.

La modification contenue dans la résolution aurait une autre conséquence immédiate pour le Parlement. Partant du principe que ce qui peut arriver arrive nécessairement, si l'on donne au Sénat un veto suspensif de 30 jours pour les projets de loi financiers et de 45 jours pour les autres projets de loi, le Sénat, qui aurait le droit constitutionnel absolu de prendre ce temps là, prendrait l'habitude d'imposer ces délais à tous les projets de loi. Je ne suis pas persuadé que le premier ministre et le ministre de la Justice aient mûrement réfléchi là-dessus.

Il convient de noter que le projet de loi C-11, portant sur le pouvoir d'emprunt n'a été étudié que 37 jours au Sénat. Il y a été étudié du 22 janvier au 27 février, soit une semaine de plus que la période réservée au veto suspensif. L'avis de motion actuellement envisagé prévoit une période de temps sensiblement plus courte que la période réservée au veto suspensif, qui est de 45 jours, pour les mesures autres que les projets de loi de finances.

Dans sa hâte d'attaquer et d'affaiblir le Sénat, le gouvernement affirme maintenant que celui-ci devrait avoir un veto suspensif de 30 jours. Il prétend que la chose s'impose absolument et que nous devons obtenir l'assentiment de tous les premiers ministres provinciaux, mettre de côté la question des emplois, des pensionnés, du budget et des questions économiques et nous attaquer immédiatement à la réforme du Sénat au sujet de laquelle l'avis de motion se montre si peu satisfaisant, tout cela parce que le Sénat a retenu le projet de loi C-11 non pas 365 jours, ni 180 jours ni même 45 mais bien 37 jours. C'est précisément sept jours de plus que la période de temps constitutionnellement garantie dans le veto suspensif pour les projets de loi de finances. En somme, nous nous engagerons dans tout le processus de la modification constitutionnelle parce que le gouvernement a dû attendre sept jours pour obtenir gain de cause à propos d'un projet de loi. Je trouve cela pathétique.

En réduisant les pouvoirs du Sénat sur tous les projets de loi à un veto suspensif, un gouvernement pourra prolonger son existence indéfiniment dans certaines circonstances. Aux termes de la Loi sur les mesures de guerre de 1914, une proclamation du gouverneur en conseil . . .

M. Crosbie: Quelles sornettes allez-vous sortir là?

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre n'a même pas examiné ces questions de façon approfondie dans sa hâte intempestive de faire sa marque, d'exécuter les ordres du premier ministre et de se venger de certains de ses collègues de la région atlantique.

M. Crosbie: A qui avez-vous demandé un avis juridique, à Nunziata? Est-il votre spécialiste en droit constitutionnel?

M. Nunziata: Je suis un peu plus futé que vos fils.

M. Turner (Vancouver Quadra): Du calme.

M. Nunziata: Vous savez, John, j'ai réussi mes examens de droit du premier coup.

M. Crosbie: Je suis étonné que vous ayez réussi à paraître au grand jour.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous n'êtes pas encore vraiment habitué au grand jour non plus.

De toute façon, je voulais signaler la chose au ministre, car je ne crois pas qu'il y ait réfléchi. Aux termes de la Loi sur les mesures de guerre de 1914, une proclamation du gouverneur en conseil est une preuve probante qu'une guerre, une invasion ou une insurrection, réelle ou appréhendée existe et a existé durant la période qui y est mentionnée. En vertu de l'article IV de la Loi constitutionnelle de 1982, le mandat d'une Chambre des communes peut être prolongée au-delà de cinq ans au moyen d'une mesure législative si pas plus d'un tiers des députés se prononce contre le projet de loi. Si le pouvoir du Sénat est réduit à un veto suspensif, un gouvernement, avec l'appui de plus de 189 députés ou les deux tiers de 282 députés, pourrait adopter une loi de ce genre et ne devrait attendre que 45 jours jusqu'à ce que le pouvoir du veto suspensif du Sénat prenne fin pour que la loi lui permettant de se maintenir automatiquement entre en vigueur.

De même, il a été établi par la Cour suprême du Canada que l'interprétation des pouvoirs d'urgence pour assurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement tels que prévus à l'article 91 de la Loi constitutionnelle, autorise le Parlement à légiférer en cas d'urgence sur des questions qui relèvent généralement des pouvoirs des provinces. S'il ne dispose que d'un veto de 45 jours, le Sénat ne pourra pas empêcher un gouvernement qui le souhaite, d'empiéter sur un secteur de compétence provinciale. Soit dit en passant, c'est une des raisons d'être du Sénat. A l'époque de la Confédération, on comprenait la nécessité de protéger les provinces faibles contre les provinces fortes pour éviter qu'elles ne soient écrasées par les votes pris à la Chambre des communes.

Je souhaite donc sincèrement qu'en choisissant entre l'appui à cette résolution et une conférence sur une véritable réforme, les premiers ministres des provinces constateront que l'abolition indirecte du Sénat constitue une menace réelle à leurs pouvoirs. Qu'en est-il de l'appui des provinces? Je crois que le ministre n'a pas leur appui auquel cas cette résolution ne mène à rien. Sans cet appui, c'est un débat inutile qui fait perdre le temps de la Chambre.

J'ai lu les lettres que le ministre vient de déposer. C'est un membre de la tribune de la presse qui me les a remises parce que je ne les avais pas au moment où le ministre a fait son discours. J'ai lu en particulier les lettres des premiers ministres de l'Ouest qui s'inquiètent des aspects régionaux du Sénat mais qui croient qu'une conférence constitutionnelle aura lieu comme l'a promis le premier ministre. Je connais le point de vue du premier ministre de la Colombie-Britannique. Je connaissais aussi celui de son père quand il était premier ministre. Ils veulent que la Colombie-Britannique soit fortement représentée au Sénat. Je sais que l'assemblée législative de l'Alberta a adopté une résolution en faveur d'un Sénat électif. Je sais aussi que le Manitoba ne veut pas de Sénat. Puis nous en venons à Frank Miller, premier ministre en sursis de l'Ontario. Le 19 avril, celui-ci a envoyé au premier ministre une lettre qui a été déposée à la Chambre et où il écrit en partie ce qui suit:

● (1440)

... Je tiens à vous faire savoir que le gouvernement de l'Ontario est disposé à donner son accord.

Le moment venu, nous entendons présenter à l'assemblée législative de l'Ontario une résolution à cette fin.

Mais, à l'heure actuelle, Frank Miller n'est plus dans le coup. Il aura eu une ère fort brève. J'ignore quel accord le ministre a réussi à obtenir de MM. Peterson et Rae ...

M. Crosbie: Ils ne sont encore assurés de rien.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est vrai. Quand M. Miller s'est retrouvé à la tête d'un gouvernement minoritaire, les journalistes, qui constituent dans l'esprit du ministre une troisième chambre, l'ont interrogé à ce sujet. M. Miller leur a répondu que vue la nouvelle conjoncture en Ontario, ce projet de réforme ne constituait plus une priorité de son gouvernement. Je comprends que cela ne figure pas parmi ses priorités. Il fait en effet des pieds et des mains pour s'accrocher au pouvoir. Il a d'autres chats à fouetter. A l'heure actuelle, il a bien d'autre souci que la résolution dont la Chambre est saisie.

M. Crosbie: Il a conservé le pouvoir plus longtemps que vous.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est vrai. Et je l'ai conservé un peu plus longtemps que Charlie Tupper. Qu'est-ce que cela prouve? Cela prouve que le ministre a besoin de sept provinces sur dix ...

M. Crosbie: Nous les avons.

M. Turner (Vancouver Quadra): ... comptant 51 p. 100 de la population du Canada. Québec ne compte pas, car cette province n'a pas signé le nouveau pacte constitutionnel.

M. Crosbie: Avant que nous en soyons là, elle l'aura signé.

M. Turner (Vancouver Quadra): Frank Miller a déclaré qu'il donnerait son accord le moment venu. A ce moment-là, il ne sera plus premier ministre. Le premier ministre du Manitoba n'est pas d'accord, et j'ai l'impression que d'autres premiers ministres provinciaux pourraient bien changer d'avis, une fois qu'ils auront entendu ce que j'ai à dire au sujet du rôle du Sénat dans la trame constitutionnelle de notre pays. Quoi qu'il en soit, faute du Québec et de l'Ontario, il ne dispose pas de l'appui nécessaire. Je ne veux pas abuser des traditions de la Chambre, mais il ne fait en réalité que faire perdre son temps à la Chambre en proposant une telle résolution.

[*Français*]

Notre position envers le Québec est aussi très simple. Nous trouvons inadmissible que le gouvernement du Canada cherche à imposer des changements qui modifieront la structure constitutionnelle du Canada avant que le Québec ait adhéré à notre accord constitutionnel. Nous nous opposons à ce que le gouvernement procède alors que le gouvernement du Québec est incapable de discuter ou de rejoindre dans le processus parce que le Québec n'est pas partie à notre Constitution, d'après la Loi de 1982.

Nous considérons donc cette initiative du gouvernement du Canada et de monsieur le premier ministre comme une insulte au peuple québécois. Le gouvernement montre aux Québécois que leur point de vue sur cette question ne compte pas et qu'il ne veut pas entendre les Québécois ou les Québécoises.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): A mon avis, cela devrait préoccuper au plus haut point les députés québécois comme ceux qui protestent devant nous. Députés de cette Chambre, pourquoi le gouvernement procède-t-il sans la participation du Québec? C'est une insulte aux Québécois et aux Québécoises! Et, à notre point de vue, si on veut vraiment réformer le Sénat et si le gouvernement décide d'en faire une priorité, il devrait d'abord convoquer une conférence fédérale-provinciale plénière, dès maintenant, immédiatement, cette année, en 1985, pas en 1987, 1988, 1989, mais maintenant, pour assurer d'abord que le Québec soit partie à notre Constitution avant de réformer une partie de notre Constitution. Mais, vous savez . . .

Une voix: Continuez à dormir!

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nos collègues, monsieur le Président, sont un peu agités. Je peux comprendre cela très facilement.

Mes collègues libéraux et moi-même allons réclamer un Sénat élu. Nous allons réclamer une représentation accrue pour les régions, pour les provinces Atlantiques et pour l'Ouest. La création de ce pays a été rendue possible grâce à deux choses: la première a été le régime parlementaire, la représentation proportionnelle à la population qui, à l'époque, favorisait le Haut-Canada, c'est-à-dire l'Ontario; la deuxième raison était l'aspect fédéral et territorial. Le débat qui avait abouti à la Confédération démontre aussi clairement que, s'il n'y avait pas eu une Chambre haute quelconque, une deuxième Chambre, comme le Sénat, pour protéger les intérêts territoriaux au sein de la Fédération, ni le Bas-Canada, maintenant le Québec, ni la Nouvelle-Écosse, ni le Nouveau-Brunswick, ni l'Île-du-Prince-Édouard n'auraient adhéré à notre pays, parce que ces provinces n'étaient pas disposées à se laisser engloutir à la Chambre des communes par les voix prépondérantes du Haut-Canada. Je dois citer George Brown, il n'était pas trop souvent cité en français, il n'était pas même trop favorable, mais la traduction française de ce qu'il a dit au sujet de l'Ontario était la suivante, et je cite les Débats sur la Confédération, à la page 88:

> L'essence même de notre entente est que nous aurons une union fédérale et non pas législative. Nos amis du Bas-Canada ont consenti à nous accorder la représentation proportionnelle à la population à la Chambre basse, à la condition expresse d'obtenir une égalité de sièges à la Chambre haute. Nous n'aurions pu faire de progrès à aucune autre condition. Pour ma part, je suis tout à fait disposé à leur accorder cette égalité.

Donc, monsieur le Président, il est clair, d'après ces Débats qui précédaient notre Confédération, que la raison d'être du Sénat, c'était d'égaliser de façon territoriale ou fédérale contre la prépondérance de la population de l'Ontario. Le Sénat permit donc d'équilibrer la représentation des territoires qui avaient accepté de se joindre à notre Fédération, et cette exigence a pu être respectée grâce à une répartition à peu près égale des sièges entre les quatre régions, l'Ouest, l'Ontario, le Québec et les provinces Maritimes; six sièges supplémentaires ont par la suite été attribués à Terre-Neuve.

Il faut tenir compte de ce principe qui a été à la base de notre Confédération. Il faut également tenir compte du rôle joué par le Sénat en ce qui concerne la protection des minorités, et surtout la protection des Canadiens français, car cet aspect a aussi été capital dans l'esprit des Pères de la Confédération, et cela est cité à plusieurs reprises dans les Débats.

La résolution dont nous sommes saisis privera le Sénat de tout rôle significatif en matière de législation et ramènera le Parlement à une seule Chambre. Si cette résolution est adoptée, la capacité du Sénat à défendre les petites provinces et les droits des minorités sera sérieusement amoindrie sinon réduite à zéro.

[*Traduction*]

La proposition dont nous saisirons la Chambre—et nous allons proposer l'amendement voulu—témoignera que nous croyons qu'un Sénat élu, tel que le recommandait le rapport du comité mixte spécial sur la réforme du Sénat rendu public en janvier 1984, constituerait une mesure positive en vue de restaurer la crédibilité de la Chambre haute et de renforcer notre style de fédéralisme. Il est vrai que le système actuel de nomination, qui est le privilège exclusif du premier ministre du moment, est de plus en plus contesté. Quelque judicieuses, raisonnables et justes que puissent être ces nominations, et quelque compétente que puisse être la personne nommée au Sénat, on a l'impression que le Sénat n'existe que pour permettre au premier ministre d'y nommer ses amis du moment. C'est là le point faible de cette méthode de nomination.

D'autres orateurs de ce côté-ci auront quelque chose à dire sur la façon d'améliorer la méthode de nomination. Devrait-on y faire participer les gouvernements provinciaux? Devrait-on prévoir un mandat d'une durée déterminée au lieu de nommer le sénateur qui le restera jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge maximum de 75 ans? Devrait-on rééquilibrer la représentation des régions? Ma province, la Colombie-Britannique, veut un plus grand nombre de sièges au Sénat. Je suis persuadé que les autres provinces le veulent également. C'est sans doute en partie pour cette raison que le premier ministre Bennett serait d'accord, qu'il voudrait une conférence constitutionnelle.

• (1450)

Malgré tout le respect que j'ai pour les membres du Sénat, je pense qu'ils reconnaîtraient avec moi—ils le font effectivement—que cette institution gagnerait grandement en crédibilité si elle était élective. Comme l'affirme le rapport du comité spécial, Votre Honneur, et je le cite:

> Un Sénat sans poids politique réel ne saurait s'opposer, le cas échéant, aux décisions prises par un gouvernement qui a l'appui de la Chambre des communes. Par conséquent, seul un Sénat élu répond, dans le contexte actuel, à l'intention initiale des Pères de la Confédération: établir un contrepoids judicieux au pouvoir des Communes (fondé sur la représentation démographique), en confiant au Sénat la fonction de sauvegarder les intérêts légitimes des provinces moins populeuses.

Donc ce que nous disons à vous, Votre Honneur, et au pays, c'est que si la réforme du Sénat—que cette mesure effleure à peine pensons-nous—figure au programme du gouvernement, malgré les problèmes économiques et budgétaires dont il faudrait nous occuper actuellement, alors réformons vraiment le Sénat. Réformons-le ou abolissons-le. Nous commencerions par une conférence constitutionnelle immédiate, portant sur un Sénat électif. A défaut de cela, nous pourrions nous pencher sur la durée du mandat, le mode de nomination, l'origine de la nomination, et nous voudrions nous pencher sur l'équilibre à réaliser entre les rôles des deux Chambres. Ce texte n'effleure même pas la réforme. C'est du trompe-l'oeil. C'est une vengeance politique mesquine du premier ministre et du gouvernement contre les membres d'un autre parti politique.

M. Nunziata: Quelle honte!

M. Hnatyshyn: Allan MacEachen va être fier de vous.

M. Crosbie: Vous ferez bonne figure au caucus la semaine prochaine. Vous avez sauvé votre peau—72 contre 40. Nous savons maintenant qui détient le pouvoir.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je tiens à vous dire, Votre Honneur, que les sénateurs membres de notre caucus sont d'accord pour avoir un Sénat électif, et si cette question sort jamais de la Chambre, ils présenteront un amendement et voteront en faveur d'un Sénat électif à l'autre Chambre.

M. Crosbie: Bien sûr!

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est sûr et certain. Vous pouvez y compter. J'ai le sentiment que la Chambre finira par conclure comme moi que ceci est une pure perte de temps, puisqu'il y manque l'accord des provinces.

M. Crosbie: Alors, pourquoi y consacrez-vous tant de temps?

M. Turner (Vancouver Quadra): Je suis loin encore du temps pris par l'honorable ministre.

M. Crosbie: Vous parlez depuis 40 minutes.

M. Turner (Vancouver Quadra): Bon, vous avez pris une heure.

M. Crosbie: Une heure de propos sensés.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre nous a brossé un tableau fort peu brillant de 100 ans de gouvernement canadien, comme l'aurait fait un étudiant de première année à l'Université Memorial. C'est à peu près le même style et le même niveau.

M. Crosbie: J'ai exposé les données du problème à M. Nunziata.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous avez dit bien des choses.

Nous croyons que le Sénat pourrait mieux représenter les régions excentriques du pays, notamment Terre-Neuve, en comptant davantage de sénateurs en provenance de ces régions. La forme exacte que prendrait cette représentation accrue devrait être le thème central de la conférence constitutionnelle. Le comité spécial a recommandé de doubler la représentation de chacune des provinces de l'Ouest et de Terre-Neuve, d'accroître de façon marquée le nombre de sénateurs de la région de l'Atlantique et des Territoires, tout en conservant le même nombre pour le Québec et l'Ontario. Nous croyons que c'est là un bon point de départ de discussion.

On ne parle absolument pas dans la motion du gouvernement des moyens d'améliorer le fonctionnement du Sénat. Ce qui est essentiel, c'est que cette motion va tout à fait à l'encontre d'un Sénat réformé qui pourrait représenter les régions de notre pays de façon plus efficace. Ainsi, nous ne pouvons ni ne voulons retirer au Sénat des pouvoirs maintenant sur la vague promesse d'une véritable réforme constitutionnelle à une date ultérieure. Nous souscrivons à une motion qui réclame un Sénat élu. Nous pourrions appuyer également une motion modifiée portant sur la méthode de nomination ou la durée du mandat. Mais quels sont les projets du gouvernement au sujet du Sénat? Nous l'ignorons. Le ministre ne nous en a rien dit et la motion ne nous apprend rien à ce sujet. Qu'a promis le gouvernement aux premiers ministres provinciaux qui n'apparaît pas dans la correspondance qui a été déposée cet après-midi? Nous l'ignorons et nous ne pouvons compter sur le gouvernement pour nous le dire.

M. Prud'homme: Des manigances.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous pouvons accepter le principe d'établir des limites raisonnables en ce qui a trait au temps que le Sénat peut consacrer à des projets de loi gouvernementaux. Nous pouvons accepter la limite de 30 jours dans le cas des projets de loi de finances. Cependant, nous proposons une limite d'au moins 180 jours, limite déjà prévue dans la loi constitutionnelle de 1982, dans le cas des autres projets de loi; le Sénat aurait ainsi la possibilité de bien étudier ces mesures et de nous faire connaître son point de vue. Nous pouvons accepter cela.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous pensons également que lorsqu'il y a conflit entre les deux chambres, la volonté de la chambre élue, la Chambre des communes, doit prévaloir.

M. Hnatyshyn: Eh bien, c'est un progrès pour le parti libéral.

M. Turner (Vancouver Quadra): Aucun des piètres arguments du ministre ni les exclamations hors de propos du leader parlementaire, ne me feront abandonner le point de vue que j'ai toujours eu. Nous n'avons jamais remis en question la primauté de la Chambre des communes. Ce que nous réclamons à la Chambre, c'est qu'on abolisse le Sénat ou qu'on le réforme de façon sensée; nous croyons dans un Sénat élu.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: Vous manquez de courage.

M. Prud'homme: Crosbie en a perdu la parole.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous croyons nous aussi que lorsque les deux Chambres sont en conflit, la volonté de la Chambre des communes doit prévaloir.

M. Hnatyshyn: La limite est de 180 jours seulement.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le fait est que des conflits surgiront rarement. Cela ne s'est produit que quelques fois dans l'histoire du Parlement et la nation n'en a pas été déchirée pour autant. Pourquoi sommes-nous soudain si pressés? La suprématie de la Chambre des communes n'a jamais été contestée. Je l'ai soutenu à plusieurs reprises, dans cette enceinte et à l'extérieur, puisqu'on m'a fait l'honneur de me réélire comme député.

M. Crosbie: Alors donnez suite à vos paroles.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous croyons également, comme au parlement de Westminster, que les modifications proposés dans la seconde chambre méritent l'examen attentif de la Chambre lorsque celle-ci en est saisie, et qu'il ne conviendrait pas d'imposer des limites artificielles et arbitraires à notre examen des mesures législatives. Nous sommes également d'avis que, dans les rares cas où le Sénat rejette un projet de loi adopté à la Chambre des communes, il faudrait reconsulter cette dernière avant de le représenter. La sanction royale ne devrait pas être accordée automatiquement.

Le libellé de cette résolution ne me plaît pas particulièrement, car il permet à la Chambre des communes de légiférer par défaut, soit sur l'autorisation du leader parlementaire et lorsque la Chambre n'est pas en session, après que 15 jours se sont écoulés. Cette résolution tout à fait inopportune lèse non seulement le Sénat, mais aussi les députés dont elle restreint les droits. Le gouvernement s'emploie à apporter une modification fondamentale à la façon dont le pays est gouverné. Cette motion nous amène à nous prononcer non pas comme si nous étions des législateurs ordinaires, mais bien comme si nous cherchions à réformer la constitution, ce qui me porte encore une fois à croire que le premier ministre aurait dû lui-même parrainer cette résolution à la Chambre.

Nous ne jouons pas à un jeu quelconque. Nous ne jouons pas à des jeux politiques. Nous voulons reformuler les règles fondamentales régissant le gouvernement du pays. En fait, nous accordons le plus grand sérieux à cette initiative.

J'ai écouté très attentivement le ministre ce matin. La raison incitant le gouvernement à nous saisir de cette mesure s'explique, selon lui, du fait que le parti au pouvoir souhaite éviter que la veille clique des libéraux au Sénat ne retarde l'adoption des mesures législatives.

M. Hnatyshyn: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le leader parlementaire du gouvernement partage cet avis.

Cette motion révèle la colère du premier ministre et sa frustration d'Irlandais. Comme il contrôle les trois-quarts des députés de la Chambre des communes, il n'admet pas de ne pouvoir en faire autant pour l'autre chambre.

M. Hnatyshyn: Dont les membres ne sont pas élus.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il se méfie même de l'indépendance des ministres. Il a placé des commissaires politiques et des chefs fonctionnels à la tête de chaque cabinet ministériel pour tenter de transformer notre mode de gouvernement en un système présidentiel. Il veut supprimer tous les obstacles à son pouvoir et l'un de ces obstacles, c'est le Sénat du Canada.

M. Crosbie: Où étiez-vous quand Trudeau était ici?

M. Turner (Vancouver Quadra): Sous le couvert d'une simple résolution constitutionnelle, il s'arroge un pouvoir énorme.

Je voudrais passer en revue pour la gouverne de la Chambre ce que le Sénat a fait pour mériter le courroux du premier ministre.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Qu'a-t-il fait?

M. Turner (Vancouver Quadra): Voilà une bonne question. Je ne figure pas parmi les grands admirateurs du Sénat, et je connais le député depuis un certain temps. Mais qu'a fait le Sénat pour s'attirer les foudres du ministre et la vengeance du premier ministre? Qu'a dont fait le Sénat de si répréhensible? Quel mal a-t-il fait à notre pays pour qu'on se sente obligé de présenter un amendement constitutionnel?

M. Crosbie: Il a mis en danger notre cote de crédit et bien d'autres choses.

M. Turner (Vancouver Quadra): Tout simplement, monsieur le Président, et je vois que vous êtes très attentif . . .

M. Nunziata: Envoyez-le au Sénat.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je vous dirai, monsieur le Président, ce que j'ai dit à Finlay MacDonald lors de sa nomination, que je suis le seul entre vous et l'abolition. Écoutez-moi donc attentivement.

Tout simplement, voici ce qui est arrivé: les sénateurs ont défendu un principe constitutionnel, un principe que chacun d'entre nous admettons, soit le principe attaqué par la loi de subsides, celle par laquelle le Parlement autorise un gouvernement à prélever des fonds, seulement après que le gouvernement a clairement expliqué à quelles fins il compte l'employer, seulement après qu'il a déposé des prévisions budgétaires pour telle année ou qu'il a déposé un budget.

M. Crosbie: Vous êtes vraiment un apologiste.

• (1500)

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre n'aime pas entendre des arguments d'ordre constitutionnel. Non que cela l'ennuie, mais il n'y comprend rien.

M. Crosbie: Je peux comprendre que vous rivalisez pour ce qui est de la popularité avec Allan MacEachen.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je vais vous dire ce que je compte faire. Je promets au ministre que tout à l'heure je lui paierai un verre et lui tiendrai les propos qu'il aime entendre, en fait qu'il savoure.

M. Crosbie: Vous êtes bon dans le vestiaire; c'est là que vous montrez vos talents.

M. Rossi: Rendormez-vous, John.

M. Turner (Vancouver Quadra): Contrairement au ministre, je n'ai rien à cacher.

M. Crosbie: C'est justement ce qu'on m'a dit.

M. Turner (Vancouver Quadra): Voyons en quoi consistait cette mesure à l'origine de la résolution bidon qu'on nous a présentée. Elle comprenait deux parties. Je vais prendre le temps nécessaire pour en parler, monsieur le Président, parce qu'on a fait bien du bruit pour rien. Les médias ont mordu à l'hameçon en se laissant entraîner d'emblée dans une enquête sur un incident qu'ils croyaient important, mais voyons les faits.

Je disais donc que le projet de loi en question comprenait deux parties. La première portait pouvoir d'emprunt de 7.3 milliards de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 1985. La deuxième prévoyait un pouvoir d'emprunt de 12 milliards de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 1986, demande qui n'était pas étayée par des prévisions budgétaires. Toujours à propos de cette mesure, le leader du gouvernement au Sénat, l'ex-premier ministre du Manitoba, M. Duff Roblin, a au moins reconnu, le 21 février dernier, que les prévisions auraient dû être présentées. Le passage suivant est tiré du hansard du Sénat:

> Le Parlement ne devrait pas avoir à donner l'autorisation d'emprunter sans qu'un document écrit justifie ce pouvoir.

Ce sont les propos du sénateur Roblin, le leader du gouvernement au Sénat. Il n'était pas le seul de cet avis. A propos d'une mesure analogue, l'ancien premier ministre, maintenant secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), a fait la déclaration suivante comme en fait foi le hansard du 19 juillet 1982:

> . . . la Chambre s'oppose en principe à l'octroi d'un pouvoir d'emprunt supérieur au montant nécessaire au gouvernement pour satisfaire à ses besoins jusqu'à la fin de la présente année financière . . .

Le jour suivant, soit le 20 juillet, le ministre des Finances (M. Wilson), a abondé dans le même sens. Voici ce qu'il a dit à la Chambre:

> Selon un principe bien établi, le Parlement accorde au gouvernement un pouvoir d'emprunt suffisant pour lui permettre de financer ses activités pendant l'année financière en cours.

C'est ce même principe que défendait le Sénat à propos de cette mesure. Pour ne pas être en reste, le vice-premier ministre actuel, le député du Yukon (M. Nielsen), lorsqu'il faisait fonction de chef de l'opposition pendant la campagne à la direction de son parti, a renchéri à propos d'une requête pratiquement analogue au C-11 présentée par le ministre des Finances de l'époque, M. Marc Lalonde. Voici ce qu'il a déclaré le 22 février 1983:

> Monsieur le Président, c'est en effet la première fois qu'un ministre demande au Parlement le pouvoir d'emprunter 14 milliards de dollars sans d'abord présenter un budget pour appuyer et justifier sa requête.

Le principe est clair: pas d'argent sans budget ou sans prévisions budgétaires. C'est un principe élémentaire depuis les débuts du régime parlementaire à Westminster.

M. Crosbie: Pourquoi ne l'avez-vous pas observé quand vous déteniez le pouvoir?

M. Turner (Vancouver Quadra): Eh bien, j'y arrive. Le parti conservateur a toujours adopté cette attitude. Quand le gouvernement siégeait dans l'opposition, quand ces dames et ces messieurs se trouvaient du côté de l'opposition, ils prétendaient que ce pouvoir ne devait pas être accordé tant que le Parlement n'aurait pas reçu non seulement les prévisions budgétaires, mais également un budget. Le ministre actuel des Finances siégeant dans l'opposition déclarait à ce propos et je citerai ses remarques figurant au compte rendu du 22 février 1983.

> Le mépris qu'il (le gouvernement) a pour le Parlement et les Canadiens est sans précédent.

Qu'est-il advenu du principe que le gouvernement défendait si éloquemment et énergiquement lorsqu'il formait l'opposition? Le pouvoir corrompt et je n'ai jamais vu cette corruption si entière ou si rapide qu'au sein du gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce principe pour lequel le ministre des Finances et le vice-premier ministre ont lutté tandis qu'ils étaient dans l'opposition . . .

M. Crosbie: Le nouveau lord Acton! Il n'est pas étonnant que vous vouliez préserver la Chambre des lords.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je ne reproche pas au ministre d'être distrait; il peut à peine suivre mon raisonnement. De toute façon, que s'est-il produit? A la première occasion, ils rejettent ce principe. Ils ont présenté le projet de loi C-11 portant pouvoir d'emprunt et toute cette tempête dans un verre d'eau est attribuable à ce projet de loi. Des dépenses supplémentaires de 12 milliards pour l'an prochain . . .

M. Hnatyshyn: Et vous trouvez que 15 millions, c'est une tempête dans un verre d'eau.

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . sans prévisions budgétaires. Voilà pourquoi, le 28 novembre dernier, à la Chambre mon ami et collègue, le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) . . .

M. Rossi: Où allez-vous John?

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . a proposé ce qui suit . . . je semble avoir . . .

M. Rossi: C'est trop pour vous. Restez là à écouter pour apprendre un peu.

M. Crosbie: Puis-je me retirer?

M. Rossi: Restez!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je ne suis pas . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Il faut parfois s'absenter. Le très honorable député a la parole.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est peut-être le seul endroit où le ministre sait ce qu'il fait, je n'ai donc pas d'objection, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Comme je le disais, c'est pour cela que mon collègue, le député de Saint-Henri-Westmount, avait présenté l'amendement suivant au projet de loi:

... la Chambre n'examine pas un projet de loi portant pouvoir d'emprunt pour une année financière à l'égard de laquelle le gouvernement n'a pas fourni les détails de ses besoins en dépenses ou de ses prévisions de recettes.»

C'était le 28 novembre 1984. La presse et le gouvernement ont prétendu que nous n'avions pas la même position à la Chambre et au Sénat. C'est absolument faux. Les libéraux ont pris, à la Chambre, la même position qu'ont prise les sénateurs par la suite et qu'avaient prise les conservateurs lorsqu'ils étaient dans l'opposition. C'est un principe que j'appuie sans réserves. Le NPD a également présenté une motion d'opposition au projet de loi C-11 et il avait utilisé le même libellé que celui de la motion présentée par l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en 1982. Voyant que le gouvernement, avec son énorme majorité, avait l'intention de faire adopter le projet envers et contre tout, et voulant un débat sur l'universalité avant l'ajournement pour les vacances de Noël, le NPD et l'opposition officielle ont accepté, après avoir fait valoir leurs objections, de laisser adopter le projet de loi en échange de ce débat.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, c'est de la fiction.

M. Turner (Vancouver Quadra): Non.

M. Hnatyshyn: Oh, monsieur le Président!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous avons accepté pour obtenir le débat sur l'universalité. L'accord conclu ne disait rien du Sénat. De toute évidence un ordre de cette Chambre ne lie pas le Sénat, tout comme un ordre du Sénat ne nous touche pas. Il y a aussi un vieux principe dont le gouvernement a choisi de ne pas tenir compte dans sa condamnation de la réponse du Sénat au projet de loi sur le pouvoir d'emprunt.

Regardons ce qui s'est passé lorsque le projet de loi est arrivé au Sénat le 22 janvier. Il n'a pas pu y arriver plus tôt parce que le leader du gouvernement a ajourné le Sénat jusqu'au 22 janvier. Ce n'est pas la faute des sénateurs libéraux, mais bien du leader parlementaire du gouvernement. Le projet de loi a alors été renvoyé au comité permanent des finances nationales.

Les sénateurs n'ont rien trouvé à redire à sa première partie, qui porte sur l'année financière en cours, mais ils ont refusé, comme nous d'ailleurs, d'accorder 12 milliards de dollars pour des dépenses non justifiées dans un budget ou des prévisions. Le Sénat a demandé que le projet de loi soit divisé en deux, puisque le gouvernement n'avait pas besoin de la deuxième partie avant le 1er avril 1985. Il était prêt à adopter la première partie et la deuxième plus tard, après avoir pris connaissance du budget des dépenses. Il s'agissait d'une position constitutionnelle soutenue par les précédents et la procédure parlementaires, qui n'avait rien d'exagéré ni d'extraordinaire. Autrement dit, les sénateurs s'en sont tenus au principe voulant que l'on accorde pas de pouvoir d'emprunt tant que les prévisions de dépenses ne sont pas déposées. Les conservateurs ont toujours adopté cette position, et le NPD et notre parti également, mais d'un seul coup, il y a du remue-ménage: le gouvernement a réagi avec une juste indignation, renforcée par les médias, comme on n'en avait pas vue depuis des années. Le Sénat tenait le Parlement en otage.

M. Hnatyshyn: Les libéraux du Sénat.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il passait outre à la volonté de la population. Il se montrait tyrannique et allait à l'encontre de la démocratie en affirmant le principe même que la Chambre des communes soutenait depuis une cinquantaine ou une centaine d'années. Le gouvernement a donc saisi l'occasion pour dénoncer ce que le premier ministre a appelé la vieille clique libérale, une clique de sénateurs qui, à dessein, semblaient passer outre à la volonté de la population. La presse a monté l'affaire en épingle, toutes sortes d'articles ont paru à ce sujet, titrant notamment: «La vieille bande de sénateurs libéraux fait des pieds de nez à la majorité conservatrice».

M. Hnatyshyn: Bien dit!

M. Turner (Vancouver Quadra): Voyons un peu qui compose cette vieille équipe. Je voudrais dire quelques mots à ce sujet. Malgré tous les beaux discours et l'hystérie du gouvernement à ce sujet, que se passait-il en réalité? Qui composait cette vieille clique de libéraux qui suscitaient une telle peur et une telle colère chez le premier ministre en exigeant que l'on respecte le principe de longue date selon lequel on ne peut accorder de pouvoir d'emprunt sans présenter de prévisions budgétaires ou de budget? Voici ce qu'on a pu lire dans le rapport préparé par le comité permanent du Sénat au sujet de ce projet de loi:

• (1510)

Le comité recommande que le Sénat hésite à approuver une demande d'autorisation d'emprunter si elle n'est pas justifiée par un budget ou par le budget principal des dépenses pour la période visée par le pouvoir d'emprunt demandé.

Cela n'a rien d'extraordinaire. C'est tout à fait conforme au principe en vigueur. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par le comité sans une seule voix négative. Qui formait la vieille clique libérale? Il y avait le sénateur Kelly, coprésident du Comité, président sortant du Fonds de l'Ontario du parti progressiste conservateur et ami proche de William Grenville Davis. Il y avait le sénateur Doody, leader adjoint du gouvernement au Sénat et ancien ministre des finances au sein du gouvernement terre-neuvien du premier ministre conservateur Frank Moores, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a nommé à l'époque où il était premier ministre. Il y avait l'un de nos plus nouveaux sénateurs, le toujours pur et intègre Finlay MacDonald, qui a fait partie de ce comité et qui a endossé le rapport unanime.

Voilà quelle était la vieille clique libérale. Tous ces gens ont souscrit au rapport du comité qui précisait qu'en refusant de scinder le projet de loi C-11, le gouvernement violait un principe établi de longue date. Les sénateurs conservateurs tenaient à maintenir ce principe, tout comme tous les députés tiennent sûrement à le maintenir. Le rapport a été unanime. Il ne s'agissait pas d'une clique libérale. Tous les sénateurs conservateurs ont été d'accord et se sont prononcés en sa faveur. Qu'on n'aille plus dire que c'est la clique libérale du Sénat qui cherche à suborner la Chambre. Ce n'est pas plus vrai maintenant que ce l'était alors.

Puis il y a eu la grande bravade du premier ministre à la Chambre. Le 5 mars, il m'a en effet mis au défi en disant que si j'étais d'accord, il fallait abolir le Sénat sur-le-champ. Quelle sottise constitutionnelle! Pour commencer, il n'avait pas besoin de mon approbation,. Il jouit en effet de la majorité à la Chambre. Cependant, il a bel et bien besoin de l'approbation des provinces et il savait que rien de ce que je pourrais dire ne lui obtiendrait cette approbation. Il se souciait bien davantage

de marquer des points auprès de l'électorat alors qu'il aurait dû présenter cette résolution à la Chambre. Tout ce qu'il a réussi à obtenir, c'est quelques rigolades et quelques applaudissements de la part des phoques savants des banquettes conservatrices. C'est tout ce qu'il cherchait.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous pensions qu'il badinait, mais cette résolution est la preuve du contraire. Il veut bel et bien abolir le Sénat indirectement, par la bande, en le transformant en club de lecture. Tout ce qu'il veut, c'est transformer ce club de lecture libéral en club de lecture conservateur. Puis il a eu l'audace de proposer aux premiers ministres provinciaux d'accepter maintenant cette petite proposition d'amendement contre la promesse de la réforme du Sénat. J'ai bien hâte de savoir ce que les premiers ministres provinciaux s'imaginent qu'ils vont obtenir en retour.

On a inauguré récemment une nouvelle façon d'annoncer la nomination des nouveaux sénateurs. C'est en effet le député de la circonscription provinciale de Madawaska-Victoria, au Nouveau-Brunswick, qui a annoncé la nomination de Jean-Maurice Simard, ministre de la Réforme de la Fonction publique au sein du gouvernement du premier ministre Hatfield. Le cabinet du premier ministre a dû publier une déclaration confirmant que M. Simard sera nommé «plus tard». Voilà un nouveau style de nomination au Sénat. On nomme les sénateurs à tempérament. M. Simard voulait cette nomination parce qu'il ne sait pas ce qu'il adviendra du premier ministre Hatfield. Le moment n'est cependant pas opportun puisque la situation est un peu précaire à l'assemblée législative. Lorsque j'ai été présenté à l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick mardi dernier, le premier ministre en était absent. Il ne s'y est pas présenté depuis qu'a été déposé le rapport du commissaire de la GRC.

Quand M. Simard sera-t-il nommé? Dans quel délai? Qui choisit la date? Attendons-nous maintenant le bon plaisir du premier ministre Hatfield? Nous savons que son gouvernement a des ennuis, mais c'est exagérer un peu que de garantir une place au Sénat à son ministre avant même que ne soient déclenchées des élections provinciales. Les habitants du comté de Charlotte sont très heureux de savoir que Jean-Maurice Simard va être leur représentant au Sénat, car le sud du Nouveau-Brunswick n'y a pas de représentant pour le moment. C'est cependant une toute autre question.

La résolution à l'étude ne représente pas une véritable réforme du Sénat. Ce n'est rien d'autre qu'une usurpation flagrante de pouvoir de la part du gouvernement. Ce n'est qu'une tentative pour supprimer tous les obstacles sur le chemin du premier ministre et de son cabinet afin qu'ils puissent agir à leur guise. Nous voyons là le nouveau style présidentiel du premier ministre, le sceau y compris. Il va bientôt doter le 24 Sussex d'une plate-forme pour hélicoptère. Le gouvernement actuel fait les choses en grand. C'est en réalité le cabinet du premier ministre et la bureaucratie qui établissent le menu législatif. J'ai beaucoup de respect pour le leader à la Chambre (M. Hnatyshyn), mais nous savons de qui il reçoit ses ordres.

M. Hnatyshyn: Oui, mais ma femme vit à Saskatoon.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ils viennent de ce gouvernement très centralisé et très manipulateur. Le premier ministre veut contrôler ses propres ministres, les médias et tous ceux qui osent se mettre en travers de son chemin. La cible actuelle est le Sénat sous le piètre prétexte du projet de loi C-11. Donner notre consentement à cette modification de la Constitution équivaudrait à abandonner nos responsabilités de députés pour les céder au cabinet du premier ministre. Nous avons l'intention de présenter d'autres amendements à cette motion au cas où le gouvernement déciderait de se servir de sa majorité pour passer outre à notre proposition et à celle du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes.

Nous sommes par ailleurs convaincus que les modifications constitutionnelles doivent être étudiées comme il se doit en comité avant d'être présentées à la Chambre. C'est uniquement en comité que l'on peut en faire l'examen approfondi et l'étude détaillée article par article qui sont nécessaires. Les membres du parti que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre sont en faveur de la réforme. Nous n'approuvons pas toutefois le style de la résolution à l'étude. Il faudrait d'abord tenir la conférence constitutionnelle, si c'est là le programme du gouvernement. On pourrait alors faire une proposition et tenir une discussion publique. On pourrait alors comparer les différentes opinions et en arriver à un consensus. On peut et il faut envisager une réforme constructive et réalisable de la façon dont le Parlement s'occupe des affaires du pays. Nous rejetons cette résolution malhonnête et insensée à caractère constitutionnel.

Aussi, je propose, appuyé par le député de York-Centre (M. Kaplan):

> Que la motion soit modifiée en retranchant les mots «avant la fin de 1987» premier paragraphe et en insérant le paragraphe suivant immédiatement après le premier paragraphe:
>
> «Qu'il est souhaitable que la proposition faite par le comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la réforme du Sénat dans son rapport de janvier 1984 d'élire les sénateurs par la voie électorale soit étudiée dans le cadre d'une conférence constitutionnelle avant la fin de 1985;»

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai reçu l'amendement du très honorable représentant. Je voudrais attendre pour rendre une décision et je voudrais poursuivre le débat.

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a la parole pour faire un rappel au Règlement.

M. Hnatyshyn: Je crois que, d'après les dispositions de l'article 35(1) du Règlement, il convient d'avoir une brève période de questions et commentaires à la fin de l'intervention du très honorable représentant. Je me demande s'il serait possible de poser une question au très honorable représentant.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je n'ai aucune objection, mais je pense qu'il avait été convenu que je ne poserais pas de questions au ministre. C'est ce qui avait été convenu, à moins qu'on ne veuille le faire revenir.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je regrette que l'article 35(1) permette aux trois premiers députés de faire une intervention d'une durée illimitée . . .

M. Hnatyshyn: Je peux peut-être expliquer. S'il y a eu entente, même si je ne le savais pas . . .

M. Prud'homme: Faites revenir M. Crosbie.

Le président suppléant (M. Paproski): Puis-je avoir la parole juste une minute? Les trois premiers discours sont d'une durée illimité et je crois qu'ils se sont pas suivis d'une période de questions ou d'observations conformément à l'article 35(1) du Règlement. Les autres discours ne doivent pas dépasser 20 minutes et ils sont suivis d'une période de questions et d'observations.

• (1520)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je suis bien prêt à renoncer à l'application du Règlement, car je trouve les questions du ministre très instructives et très révélatrices.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous avons un Règlement. Peut-être pourrions-nous faire ce genre de choses quand le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) aura proposé un nouveau règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, nous avons évidemment un règlement que nous devons respecter. Toutefois, vous n'ignorez pas que nous pouvons faire tout ce que nous voulons avec le consentement unanime de la Chambre. Si vous réussissez à faire revenir le ministre de la Justice (M. Crosbie), je voudrais demander le consentement unanime à la condition que vous demandiez au ministre de revenir à la Chambre. Je désirerais également lui poser des questions.

Le président suppléant (M. Paproski): Je comprends ce que dit le député, mais compte tenu de notre règlement, je regrette de ne pouvoir le faire. J'accorde donc la parole au député suivant pour la suite du débat.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président . . .

M. Friesen: Ce sera un bref discours . . . abolissez le Sénat.

M. Murphy: Ce sera un bref discours, car contrairement aux deux premiers députés, le temps qui m'est imparti n'est pas illimité.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous vous accorderons le temps nécessaire.

M. Murphy: On peut toutefois me poser des questions qui devraient contribuer à renseigner les députés. En tant qu'ancien enseignant, j'ai toujours cru qu'une bonne façon d'apprendre consistait à poser des questions au professeur.

A bien des égards, je regrette que nous étudions cette résolution maintenant. Je trouve curieux que la première résolution que le gouvernement ait proposée après son budget concerne le Sénat. Il nous avait laissé entendre qu'il proposerait un programme économique pour créer des emplois à l'intention des jeunes. Nous pensions qu'il avait un nouvel ordre économique à proposer pour notre pays. Par conséquent, il me semblerait logique que, deux semaines après la présentation du budget, le gouvernement présente son programme législatif afin que l'opposition et les citoyens sachent exactement ce qu'il compte faire. Mais le voilà qui utilise ce qu'il convient sans doute d'appeler une manœuvre de diversion. Nous sommes, en effet, saisis d'une résolution tendant à limiter le rôle législatif de la seconde Chambre. Les conservateurs n'ont jamais épousé cette politique au cours de la campagne électorale.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je désire simplement rappeler au député qu'il dispose de 20 minutes qui seront suivies d'une période de questions. Seuls les deux premiers discours sont d'une durée illimitée. Il peut disposer de son temps en conséquence.

M. Murphy: Monsieur le Président, je l'ai dit tout à l'heure, en aparté, mais je ne voulais pas contester votre décision.

Comme je dispose de peu de temps, je tiens à souligner qu'en supprimant le rôle législatif de la seconde Chambre, le gouvernement conteste la raison d'être de cette seconde Chambre. En limitant son rôle à examiner pendant 30 jours les projets de loi de finance et, pendant 45 jours, les projets de loi non-monétaires, le gouvernement laisse entendre que nous n'avons pas besoin de seconde Chambre au Canada. C'est évidemment un principe que je ne conteste pas.

A propos, j'ai été vivement contrarié d'entendre une nouvelle diffusée hier soir et aujourd'hui par la presse selon laquelle le leader parlementaire du parti libéral proposait d'utiliser la seconde Chambre pour faire obstacle à toute loi visant à désindexer les pensions de vieillesse. J'ignore si le chef de l'opposition (M. Turner) est d'accord, mais cette déclaration a été attribuée au leader parlementaire de son parti.

M. Turner (Vancouver Quadra): Apparemment, ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Murphy: C'est ainsi que ses paroles ont été interprétées. Si le parti libéral ou tout parti contrôlant le Sénat avait l'intention d'agir ainsi, ce serait une attitude stupide et très dangereuse. Je crois que nous devons faire tout en notre pouvoir pour protéger l'indexation des pensions de vieillesse, mais je ne pense pas que nous puissions utiliser à cette fin une Chambre qui n'a pas été nommée de façon démocratique et qui n'a pas de comptes à rendre à la population. On mélangerait une bonne cause avec la réputation douteuse du Sénat, et les Canadiens se demanderaient si nous défendons les droits du Sénat ou ceux des pensionnés canadiens ordinaires. Notre cause véritable est la défense des pensionnés, et il ne faut pas y mêler le Sénat.

M. Hnatyshyn: Mais vous le ferez ici.

M. Murphy: Nous nous en occuperons ici, monsieur le ministre. Je pense qu'il serait dangereux d'utiliser le Sénat à une telle fin. Même si beaucoup de Canadiens se réjouiraient qu'on se serve du Sénat pour défendre les pensionnés, il serait très facile à une majorité au Sénat ou à un groupe de sénateurs de se choisir un jour une noble cause qui risquerait de ne pas être du goût de la majorité.

Ce que nous reprochons surtout à cette résolution, c'est que le gouvernement tente de réformer le Sénat en prolongeant son existence. Il n'a pas trouvé un nouveau rôle au Sénat, ni même déclaré qu'il était vraiment utile. Il veut conserver le Sénat en l'empêchant seulement dans une certaine mesure d'étudier les projets de loi du gouvernement et en lui donnant moins de temps pour examiner les questions économiques. Nous nous retrouverons avec une assemblée qui n'aura plus le pouvoir de faire grand-chose. Cependant, le premier ministre (M. Mulroney) et d'autres auront toujours la possibilité de caser au Sénat leurs amis politiques.

J'ai eu l'occasion de représenter mon parti au comité mixte chargé de la réforme du Sénat. Dans nos déplacements d'un bout à l'autre du pays, nous avons constaté que les Canadiens ne s'entendaient pas sur une solution. Beaucoup souhaiteraient l'abolition du Sénat, beaucoup voudraient que les sénateurs soient élus et d'autres demandaient qu'une partie des sénateurs soient nommés par les provinces. D'autres, enfin, aimeraient que le Sénat joue un rôle particulier pour ce qui est des affaires constitutionnelles ou des nominations politiques.

Même si tous les Canadiens ne s'entendent pas sur la raison d'être du Sénat, ils sont unanimes à réclamer la fin du favoritisme politique. J'espère que le leader parlementaire du gouvernement ne manquera pas de le dire au premier ministre. Le gouvernement devrait présenter ses propositions concernant la nomination des sénateurs et expliquer quel rôle il réserve au Sénat au lieu de présenter simplement une résolution qui réduit les pouvoirs du Sénat tout en permettant aux conservateurs d'y nommer leurs amis, comme les libéraux l'ont fait auparavant. Ce n'est pas la raison d'être du Sénat et ce n'est pas non plus une proposition acceptable pour les Canadiens dans une société démocratique.

Notre parti s'oppose à l'existence du Sénat depuis longtemps, non seulement à cause de la question du favoritisme politique qui nous écœure, mais également parce que nous ne voyons pas le besoin d'avoir une deuxième chambre, du moins dans sa forme actuelle. Même après avoir participé aux travaux du comité mixte chargé de la réforme du Sénat, je ne pense pas que nous ayons découvert un rôle pour le Sénat. Nous n'avons pas trouvé une façon acceptable de réformer le Sénat.

Je voudrais maintenant analyser certaines raisons invoquées pour justifier le maintien du Sénat, que les sénateurs soient élus ou nommés. Une des justifications primordiales est que nous avons besoin d'une représentation régionale à cause du déséquilibre démographique de notre pays, puisque le Québec et l'Ontario sont fortement peuplés alors que les autres provinces le sont beaucoup moins. Certains affirment que le Sénat défend les intérêts des régions. C'est tout à fait faux. On sait fort bien d'un bout à l'autre du pays que les gouvernements provinciaux, leurs premiers ministres et les assemblées législatives provinciales sont ceux qui protègent le mieux les provinces et les régions en défendant leurs intérêts par leurs paroles et par leurs actes. Aucun autre corps, ni seconde chambre, n'aura jamais la légitimité d'un gouvernement provincial élu et de l'assemblée législative élue à laquelle ce gouvernement doit rendre des comptes.

• (1530)

On dit souvent qu'une seconde chambre s'impose, afin de protéger les droits des minorités, par exemple, la minorité linguistique au Québec. Ce n'est pas ce que fait le Sénat à l'heure actuelle. Le premier ministre du Québec est tout à fait capable, à l'instar de ses prédécesseurs, de parler au nom des habitants de cette province. En outre, il est intéressant de remarquer que le Québec est représenté par un très grand nombre de députés et qu'aucun gouvernement, à l'exception de celui dirigé par le très honorable député de Yollowhead (M. Clark) n'a pu survivre au cours des 20 dernières années sans détenir une majorité de sièges au Québec, et le présent gouvernement ne fait pas exception à la règle. Manifestement, la Chambre des communes, par l'entremise de ses députés élus, joue un très grand rôle en ce qui a trait à la protection des intérêts du Québec. Ces députés ont un grand mot à dire dans notre enceinte et il en va généralement de même au cabinet. Il est très rare qu'un sénateur intervienne en tant que représentant régional de l'ouest du pays, du Québec ou de la région de l'Atlantique. Pour s'en convaincre, il suffirait que les gens d'un bout à l'autre du pays, qui écoutent peut-être le débat, essaient de se rappeler le nom des sénateurs de leur région. La plupart des Canadiens ne peuvent nommer aucun sénateur de leur province. Manifestement, les sénateurs ne protègent ni ne représentent les intérêts des régions de façon efficace.

D'autres députés ont prétendu que c'était le travail des comités sénatoriaux qui justifiait l'existence du Sénat. C'était probablement vrai il y a 15 ou 20 ans lorsque le sénateur Croll était bien connu pour son travail dans le domaine de la pauvreté et que d'autres sénateurs s'étaient bâtis une réputation pour leurs études des plus utiles au nom de divers intérêts. La Chambre des communes joue maintenant ce rôle. Nous créons depuis quelques années de nombreux groupes de travail, afin d'examiner les paiements de transfert, les divers aspects des transports, le rôle du Canada en Amérique centrale et dans les affaires internationales, le développement inter-régional, toute la question des pensions et les préoccupations des personnes handicapées. Autrement dit, nous avons commencé à jouer un rôle jusque-là dévolu au Sénat en disant que les représentants élus devaient participer à cette action.

Les députés qui font partie d'un groupe d'étude chargé d'examiner les problèmes des handicapés ou les paiements de péréquation, ou encore le financement des programmes établis, peuvent non seulement faire ce travail de façon très efficace, mais à leur retour à la Chambre, ils peuvent aider le reste d'entre nous à comprendre exactement ce que les Canadiens pensent de ces questions. Les choses ne se passent pas ainsi lorsqu'un comité sénatorial part en tournée. Le Sénat ne nous fait pas rapport. Nous n'entretenons pas avec le Sénat des rapports nous permettant de savoir ce que ce dernier a étudié ou appris dans les différentes régions du pays. Il est parfois nécessaire d'instaurer des comités, car même si nous sommes assez sûrs de nous, nous ne savons pas tout. Il y a certainement des gens qui peuvent mieux expliquer leurs problèmes et les solutions qu'ils proposent, et nous en faire tous profiter. C'est une tâche dont la Chambre peut et doit se charger.

Deux autres raisons ont été invoquées pour justifier l'existence d'une seconde Chambre, à la suite des débats constitutionnels antérieurs à 1867. D'une part, cela devait contribuer à éviter que la populace ne fasse la loi. En fait, ce phénomène est connu sous le nom de démocratie. Autrement dit, le peuple élit ses représentants et ces derniers doivent venir ici pour parler en son nom et défendre ses intérêts. Ils ont des comptes à rendre aux citoyens et devront les affronter aux élections suivantes. Cela veut dire qu'il est indispensable d'avoir une Chambre élue. Aucune Chambre nommée ne pourra jamais représenter le peuple.

Tel qu'il se présente, le Sénat pose un problème, car il représente l'opposé de la démocratie. Les sénateurs n'ont pas de comptes à rendre, ils ne sont pas élus, ils n'affrontent jamais le public et, comme le signalait le rapport Clarke-Campbell, de nombreux sénateurs ont des activités extérieures. Ce sont surtout des avocats et des administrateurs; ils représentent d'autres intérêts que ceux de l'électorat. Ils n'ont aucun compte à rendre. Nous n'avons aucune idée de ce qu'ils font au nom de leurs sociétés, de leurs cabinets juridiques ou de leurs maisons de publicité. Nous n'avons aucune idée de ce qu'ils font dans le cadre de leurs autres activités. Nous leur payons un salaire à plein temps, mais pourtant le comité dirigé par un ancien député libéral et un ancien député conservateur ont reconnu qu'un grand nombre d'entre eux et même la plupart se livraient à des activités extérieures.

De toute évidence, ceux qui siègent en même temps au conseil d'administration de différentes entreprises et au caucus conservateur exercent une forte influence sur la politique, l'orientation, la législation et la réglementation émanant du gouvernement comme c'était le cas pour ceux qui faisaient partie du caucus libéral. Nous ne savons jamais ce qu'ils disent. Un certain sénateur siège au conseil d'administration de l'Inco et un autre à celui de la Banque de Montréal. Nous savons que des sénateurs font partie du conseil d'administration de telle ou telle société, mais nous n'avons aucune idée de ce qu'ils disent à leurs amis du cabinet ou de la façon dont ils utilisent leur influence au caucus. Autrement dit, le Sénat va à l'encontre de la loi de la populace, de la démocratie et de la transparence gouvernementale.

Comme il me reste très peu de temps, je voudrais parler du rôle qui devrait être réellement celui du Sénat, tel que le conçoivent beaucoup de gens. Il est là pour examiner de plus près les lois que nous avons peut-être adoptées trop rapidement à la Chambre des communes. Quiconque a étudié le rôle, les fonctions et le travail accompli par le Sénat sait qu'il ne remplit pas sa mission. En moyenne, le Sénat consacre moins de trois jours à un projet de loi. Le rapport Clarke-Campbell indiquait que, depuis six ans, le Sénat avait siégé en moyenne 66 p. 100 du temps où la Chambre des communes avait siégé. La plupart d'entre nous se souviennent de cas de ce genre: la Chambre étudie pendant des semaines sinon des mois, une mesure législative controversée; cette dernière est renvoyée à un comité spécial ou permanent devant qui comparaissent des témoins venant de toutes les régions du pays. Dans certains cas, le comité tient des audiences aux quatre coins du pays. Après avoir entendu les témoignages et examiné le projet de loi article par article, il lui apporte parfois des modifications et des améliorations, après quoi, il le renvoie à la Chambre des communes où il est de nouveau débattu. Le projet de loi est ensuite envoyé au Sénat où il franchit toutes les étapes en deux heures. On ne peut vraiment pas dire que le Sénat se livre à une réflexion sérieuse.

Je propose son abolition. Je ne proposerai pas de résolution en ce sens. Tout le monde connaît la position du Nouveau parti démocratique. Néanmoins, nous n'avons pas vraiment besoin de Sénat pour le moment. Le Sénat ne compte pas vraiment pour les Canadiens depuis une centaines d'années. Il ne joue pas de rôle efficace en ce qui concerne la supervision des mesures législatives, et les modifications proposées par le gouvernement n'y changeront rien. Je sais que c'est vrai.

• (1540)

Je voudrais mentionner ici combien de temps le Sénat a siégé au cours de la période écoulée entre le 23 avril et le 30 mai 1985. Comme le savent tous les députés, le Sénat ne siège que trois jours par semaine. Le 23 avril, le Sénat a siégé une heure et dix minutes; le 24 avril, une heure et 40 minutes; le 25 avril, une heure et cinq minutes; le 30 avril, deux heures et cinq minutes; le 1er mai, vingt minutes; une heure et vingt minutes le 2 mai; une heure et vingt minutes le 7 mai; une heure et quinze minutes le 8 mai; une heure et quarante-cinq minutes le 9 mai; une heure et vingt minutes le 14 mai; une heure et quarante minutes le 15 mai; une heure et quarante minutes le 16 mai; cinquante minutes le 28 mai et une heure par jour les 29 et 30 mai.

Ce sont là les chiffres pour cinq semaines consécutives de délibérations du Sénat. Ce ne sont certes pas des chiffres compliqués. Il y a là au total une vingtaine d'heures. On nous dit qu'il nous faut débourser $30,000 de l'heure pour maintenir le Sénat. Même les sénateurs ne croient pas qu'il leur est nécessaire de revoir les projets de loi. Ils ne croient pas avoir un rôle véritable à jouer. Ils ont à peine fini leur prière qu'ils ajournent leurs travaux. Le Sénat n'est pas une assemblée vouée à la réflexion sérieuse. Ils ne jouent aucun rôle législatif véritable et cela, depuis longtemps. Débarrassons-nous donc de cette chambre du népotisme! Débarrassons-en notre régime démocratique et créons une chambre dont les membres soient élus par les Canadiens et comptables envers eux.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Valcourt: Monsieur le Président, j'ai une question pour mon collègue du Nouveau parti démocratique et c'est la suivante: Étant donné les remarques qu'il vient de faire, étant donné que durant cinq semaines consécutives l'autre Chambre n'a siégé que 20 heures, étant donné que, selon sa logique, le Sénat canadien ne répond à aucun besoin dans ce pays-ci, et étant donné qu'il a un droit de veto absolu sur toutes les lois que la Chambre des communes peut adopter, est-ce qu'il pourrait expliquer par quelle logique il peut s'opposer à cette résolution de ne lui donner qu'un veto suspensif? Parce que, et il devrait le reconnaître, pour abolir le Sénat, comme le Nouveau parti démocratique voudrait le faire, il faudrait . . . obtenir un consensus dans le pays . . . aucune personne raisonnable, même si c'est un député du Nouveau parti démocratique . . . le député devrait réaliser qu'il n'est pas «obtenable». On ne peut pas avoir ce consensus.

Or, comment peut-il s'opposer . . . tout au moins, si on ne lui donnait qu'un veto suspensif, il ne pourrait pas frustrer la volonté du Parlement élu.

[*Traduction*]

M. Murphy: Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait soulevé cette question. Cela me permet de continuer à traiter des problèmes que pose le Sénat. Ce que le gouvernement propose n'a absolument rien du changement. Cela n'est pas tellement une réforme.

Comme l'a signalé le chef de l'opposition (M. Turner), même la grande obstruction systématique—aux yeux du gouvernement—à l'égard du projet de loi portant pouvoir d'emprunt n'a durée que 37 jours. Autrement dit, la réforme proposée dans le projet de loi dont nous sommes saisis ne changerait pas grand-chose. En fait, elle justifierait plutôt l'idée que le Sénat puisse traîner impunément un projet de loi de finances pendant 30 jours, puisque cela deviendrait acceptable s'il était adopté. En fixant ce qu'on pourrait qualifier de maximum d'heures ou de jours, on se trouve à dire au Sénat qu'il a parfaitement le droit de consacrer 30 jours à chaque projet de loi de finances et 45 jours à tout autre projet de loi. Au Sénat, une journée de séance se résume bien souvent à une heure. C'est là une raison pour laquelle je m'oppose à cette prétendue réforme.

La véritable raison pour laquelle je m'oppose à ce semblant de réforme, c'est qu'elle n'en est tout bonnement pas une. Nous gardons donc une chambre du népotisme. Nous n'y changeons pas grand-chose. Nous disons pas qu'elle est utile. Nous disons qu'il nous faut la garder tout simplement parce qu'elle existe. Si elle nous met les bâtons dans les roues, nous nous en sortirons tout simplement grâce à une mofidication constitutionnelle. Toutefois, nous ne tentons aucunement de la réformer.

Le député dit qu'il n'y a aucune chance de l'abolir. Pas plus tard qu'il y a cinq ou six ans, on disait que nous n'avions aucune chance d'avoir notre propre charte des droits. Il fut un temps où on disait que nous n'avions aucune chance d'avoir jamais une formule d'amendement au Canada. La seule chance que nous ayons d'abolir le Sénat, c'est que le gouvernement dise qu'il ne sert à rien, qu'il en est conscient et qu'il n'en a pas besoin comme cénacle du népotisme. Le gouvernement doit se décider à présenter à la Chambre une résolution qui précise que nous n'avons aucun besoin du Sénat. Si le gouvernement avait le courage de faire quelque chose comme cela, vous verriez alors ce que feraient les gouvernements provinciaux. La plupart des premiers ministres provinciaux sont des conservateurs. Attendez voir s'ils essaieraient de prendre la défense du Sénat auprès de leurs administrés.

M. Nickerson: Monsieur le Président, le député fait grand cas de la démocratie, et je le comprends. Cependant, les grands penseurs constitutionnels ont toujours soutenu qu'il fallait maintenir l'équilibre dans une constitution entre l'élément démocratique et certains autres éléments. Il ne faut pas uniquement faire la volonté de la populace, pour reprendre le terme utilisé par le député, mais il doit aussi y avoir un rôle au gouvernement pour ceux qui sont le plus compétents pour gouverner. Il doit y avoir un rôle à jouer par ceux qui sont faits pour diriger les affaires de l'État. Une constitution doit aussi contenir un élément monarchique. Le député appuie-t-il uniquement l'élément démocratique d'une constitution, ou bien convient-il avec Socrate, sir Robert Walpole et Dave Nickerson qu'elle doit aussi contenir d'autres éléments?

M. Murphy: Je ne peux certes pas appuyer les opinions de la dernière personne mentionnée par le député. Les deux autres ont vécu il y a fort longtemps. Le député vit peut-être lui aussi dans le passé.

Il n'y a pas de deuxième chambre en Ontario ni au Manitoba. Il n'y a pas de deuxième chambre dans une seule des provinces du Canada. A mon avis, les habitants des provinces ne s'en tirent pas plus mal sans chambre non élective, qu'elle soit composée d'hommes d'État ou d'anciens partisans politiques. Nous pouvons très bien survivre en démocratie. Nous pouvons survivre avec des représentants élus par le peuple et comptables au peuple. En parlant de la loi de la populace, je reprenais l'expression de John A. Macdonald. Pour ma part, j'aurais plutôt parlé de «représentants élus de façon démocratique».

M. Jardine: Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de participer au débat, mais je voulais plutôt écouter les observations de mon savant collègue. Mais je ne veux plus me taire lorsqu'il jette le discrédit sur la réputation et l'intégrité de tous les membres de la Chambre haute. Il s'attaque à des Canadiens de marque. Je voudrais en mentionner en particulier, en l'occurrence le sénateur de Riverview, au Nouveau-Brunswick, nommé récemment. Elle a servi la province pendant 13 ans et est entièrement disposé à servir maintenant le reste du Canada. Je dois demander au député s'il croit vraiment que, pendant toutes ses années d'existence, le Sénat n'a absolument rien apporté au Canada.

• (1550)

M. Murphy: Monsieur le Président, j'ai dit dans mon discours que certains comités du Sénat avaient déjà fourni des renseignements valables et mené des études utiles. J'ai ensuite signalé qu'à tout prendre, ce rôle avait maintenant été repris par la Chambre des communes, grâce aux équipes parlementaires que nous avons établies ces dernières années pour examiner des questions comme les problèmes des handicapés et des pensionnés, les relations fédérales-provinciales, et ainsi de suite.

Dans mon discours et dans mes réponses aux deux députés qui m'ont posé des questions, je me suis bien gardé d'attaquer la réputation de sénateurs en particulier. J'affirme cependant qu'une assemblée qui a siégé le 1er mai pendant vingt minutes et le 30 avril pendant deux heures et cinq minutes, ce qui est le plus longtemps qu'elle ait siégé pendant une période de cinq semaines, n'a plus sa place dans la démocratie canadienne, quel que soit le mérite de ses membres.

Ces membres, y compris celui que le député a mentionné, pourraient faire beaucoup mieux pour rehausser leur propre réputation et pour aider le Canada si nous leur donnions un autre rôle à jouer dans notre système. Ils ont fait beaucoup dans le passé et ils peuvent faire encore beaucoup à l'avenir, mais pas dans l'autre endroit.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je suis un peu troublé par les arguments invoqués par le député. Il a beaucoup insisté sur le temps que passent les sénateurs à examiner les mesures législatives au Sénat. Selon moi, le député fait preuve de malhonnêteté intellectuelle en prétendant que le Sénat ne vaut pas la peine d'être maintenu parce que les sénateurs passent si peu de temps au Sénat même.

Combien d'heures le député a-t-il passé à la Chambre cette semaine? Combien d'heures a-t-il passé à la Chambre depuis le début de la session? Est-il juste de dire que si l'on divisait son traitement par le nombre d'heures qu'il a passées en réalité à la Chambre, il ne mérite pas de gagner une telle somme? Le député m'approuve-t-il lorsque je dis que les députés et les sénateurs font une bonne partie de leur travail non pas à la Chambre mais en comité et dans leur bureau?

M. Murphy: Monsieur le Président, je ne suis pas disposé à consulter l'index pour dire à la Chambre ce que j'ai fait depuis le 4 septembre . . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère bien que non.

M. Murphy: J'admets qu'il me faudrait probablement 20 minutes pour lire la liste. Je suppose qu'aujourd'hui j'ai parlé plus longtemps que le Sénat a siégé. J'ai fait une déclaration, j'ai posé une question, j'ai déposé des pétitions, j'ai fait un discours et dans quelques instants, je parlerai pendant l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. Ce que je veux dire . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je crains que le temps de parole du député soit écoulé. La période des questions et commentaires est terminée.

[*Français*]

M. Bernard Valcourt (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, la résolution constitutionnelle proposée par le ministre de la Justice (M. Crosbie) a un double objet et c'est, premièrement, de modifier par voie d'amendement constitutionnel, bien sûr, les pouvoirs du Sénat afin d'empêcher ce dernier d'exercer un droit de veto absolu à l'égard des projets de loi adoptés par la Chambre des communes; et, deuxièmement, d'engager le gouvernement à convoquer une conférence des premiers ministres avant la fin de 1987 pour examiner à fond les diverses possibilités qui s'offrent quant à l'avenir du Sénat.

Monsieur le Président, j'ai écouté, tout à l'heure, le discours du chef de l'Opposition (M. Turner), en réponse au ministre de la Justice, sur la résolution qui a été déposée à la Chambre et, bien que je sois un jeune parlementaire comparativement au chef de l'Opposition, je ne peux pas faire autrement que d'être surpris . . .

Une voix: Il ne vous a pas impressionné?

M. Valcourt: Non, il ne m'a pas impressionné, mais ce qui m'a impressionné, c'est le fait qu'il a failli totalement à s'adresser à la principale question que soulève cette résolution, et c'est là, quant à moi, et j'en suis certain pour plusieurs de mes collègues, la question importante. Il s'agit d'un principe ici qui est mis de l'avant, le principe selon lequel les pouvoirs respectifs des deux Chambres doivent être équilibrés de façon à ne pas limiter indûment le mandat de ceux qui sont élus directement ou à détruire les principes inhérents à un gouvernement responsable, et les pouvoirs dont jouit le Sénat à l'heure actuelle, monsieur le Président, c'est exactement cela. Ils ont un droit de veto absolu et, de ce seul fait, ils peuvent frustrer la volonté de tous les élus dans ce Parlement, dans cette Chambre des communes.

Le chef de l'Opposition tout à l'heure, dans un des motifs mentionnés pour s'opposer à cette résolution-là, avait l'audace, monsieur le Président, de s'y opposer pour le motif que le Québec ne faisait pas partie de l'entente constitutionnelle et que, à ce chapitre-là, à cause de cela, il n'y participerait pas, il s'y opposerait du fait, dit-il, que le Québec n'y participera pas. Je ne sais pas avec quelle logique le chef du parti libéral peut venir dans cette Chambre et aujourd'hui crier littéralement à la face du gouvernement: Nous nous opposons parce que le Québec n'y participera pas; quand on sait qui a exclu le Québec de l'entente constitutionnelle si ce n'est pas le parti libéral fédéral. C'est un fait historique, et cela aujourd'hui on s'en sert pour essayer de nous dire: Non, on va s'opposer parce que le Québec n'est pas là. La position de M. Lévesque est claire. M. Lévesque a fait savoir à notre premier ministre et lui a dit: On ne s'oppose pas à ce que les pouvoirs du Sénat soient ramenés à un niveau qui respecte les principes démocratiques mais nous n'y participerons pas tant et aussi longtemps qu'on ne sera pas des partenaires du pacte constitutionnel, ce qui est une proposition raisonnable, monsieur le Président.

Au cours des dernières années, monsieur le Président, la question du Sénat canadien a fait l'objet de beaucoup de propositions, de beaucoup de critiques, et tout à l'heure, encore une fois, le chef de l'Opposition . . . il dit qu'ils vont vouloir amender cette résolution-là afin de demander que l'on tienne une conférence fédérale-provinciale en 1985. Du même coup, un petit peu avant, il disait qu'il ne comprenait pas ce que cela venait faire dans l'ordre du jour. Qu'est-ce que cela fait dans l'ordre du jour du gouvernement, une résolution constitutionnelle à ce stade-ci? D'une part, il nous critique parce que c'est dans notre programme de vouloir avoir une conférence en 1987 qui est l'engagement de notre premier ministre; d'autre part, il nous dit: Qu'est-ce que cela fait dans votre ordre du jour?

C'est simple, monsieur le Président, ce projet de résolution-là est à l'étude à la Chambre des communes parce que le Sénat a abusé des pouvoirs qui lui sont dévolus par la Constitution en ce qui a trait au projet de loi C-11. L'attitude du Sénat au sujet du projet de loi C-11 a servi de clair avertissement; elle nous a rappelé quelque chose qui est un anachronisme qu'on ne peut retrouver, j'en suis certain, dans aucune démocratie, c'est-à-dire que le Parlement canadien, tous les députés élus en cette Chambre vont passer une loi quelle qu'elle soit et si la majorité du Sénat n'est pas d'accord sur cette législation de la Chambre des communes, eh bien, elle peut tout simplement dire non avec son droit de veto absolu.

M. Rossi: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Bourassa sur un rappel au Règlement.

M. Rossi: Monsieur le Président, je ne voudrais pas utiliser le temps de l'honorable député d'en face, mais j'aimerais, sous toutes réserves, que l'on vérifie le discours de l'honorable leader de l'Opposition parce que le député vient de dire que l'honorable leader, dans son discours, a dit qu'il ne participerait pas parce que le Québec n'y participerait pas. Je crois que l'on devrait relire le discours du leader de l'Opposition officielle avant d'admettre une telle chose.

• (1600)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je vérifierai les «bleus» la semaine prochaine.

[*Français*]

M. Rossi: On induit la Chambre en erreur, peut-être pas délibérément, monsieur le Président, peut-être, je doute, je ne pense pas, venant de la part du député.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Valcourt) aura la parole lorsque le débat sur cette mesure législative reprendra.

[*Français*]

Comme il est 16 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre consent-elle à l'unanimité à passer à l'article nº 193?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LA COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

MESURE MODIFICATIVE

M. Dave Nickerson (Western Arctic) propose: Que le projet de loi C-235, tendant à modifier la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

—Monsieur le Président, le projet de loi C-235 vise à supprimer le monopole que détient actuellement l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce sur les ventes de poisson d'eau douce dans une bonne partie de l'ouest et du nord du Canada. Je tiens à souligner que ce qui est visé, ce n'est pas la suppression de l'OCPED. J'ai déjà traité de ce sujet à diverses reprises et des gens ont critiqué cette initiative parce qu'ils pensaient qu'elle allait abolir l'OCPED, que les usines allaient fermer et qu'il n'y aurait rien pour les remplacer dans certaines régions. Tel n'est pas le but du projet de loi. L'OCPED continuera d'exister aussi longtemps qu'il pourra soutenir la concurrence du marché.

Outre quelques petites modifications, nous voulons abroger la Partie III de la Loi, qui accorde à l'OCPED un monopole absolu sur la vente de la plupart des espèces de poisson d'eau douce. Cette partie prévoit également des pénalités. Les citoyens canadiens qui commettent le crime affreux de vendre du poisson à quelqu'un d'autre que cette société de la Couronne peuvent être condamnés à l'amende ou à la prison. Rendons-nous compte: des citoyens canadiens envoyés à la prison pour avoir vendu du poisson à quelqu'un d'autre qu'à un organisme fédéral?

Je traite de cette question depuis 10 ans à diverses tribunes. J'en ai parlé à plusieurs reprises à la Chambre des communes, et antérieurement à l'Assemblée législative de ma province. J'ai cherché à être éloquent, convaincant, insinuant et menaçant, raisonnable et logique. J'ai eu recours à tous les trucs de rhétorique que je connaisse. Il me semble qu'après 15 ans nous commençons à faire un peu de progrès. Aujourd'hui je resterai froid, calme et maître de moi, parce que je soupçonne qu'il y a un certain accord entre les partis. Je me montrerai même gentil envers mes amis socialistes. Je soupçonne qu'ils pourront peut-être m'aider, pour cette fois. Je tiens à conserver les bonnes grâces des autres partis, au moins jusqu'à 5 heures.

Les autres partis ne seront peut-être pas d'accord sur ce que je considère être la solution à un problème très difficile qui se pose au secteur du poisson d'eau douce. Ils devraient se rendre compte que l'OCPED ne fait pas merveille, et que les pêcheurs sont mal rénumérés pour la quantité d'efforts qu'ils consacrent à leur métier.

A mon avis à moi et à celui de beaucoup de députés, et surtout de ceux qui pratiquent cette pêche, la commercialisation n'est ni efficace ni effective. Cela n'est pas particulier au secteur du poisson d'eau douce. C'est également le cas du poisson d'eau salée de la côte est et de la côte ouest.

J'aimerais féliciter le sénateur Jack Marshall, de l'autre endroit, et son comité. Ce comité effectue en ce moment une étude globale de la commercialisation du poisson dans l'ensemble du Canada. J'espère qu'il va pouvoir présenter au Sénat et à la population canadienne en général des recommandations valables sur les façons d'améliorer la pêche au Canada. Le comité se penche sur l'OCPED et sur ses méthodes. Cela ne va être évidemment qu'une part très mince de ses travaux d'ensemble. Le comité s'occupe de questions qui ont une priorité nationale et de l'importance pour les côtes est et ouest.

A mon avis, L'OCPED est une expérience sociale qui a échoué. Dans les Territoires du Nord-Ouest—et je pense que la situation est très semblable dans les provinces des Prairies—avant que l'OCPED n'intervienne avec son monopole, la pêche était très active et rentable. Les pêcheurs n'étaient pas riches, mais au moins ils travaillaient et ils pouvaient vivre convenablement. Après plusieurs années de monopole d'État, ce secteur ne subsiste que grâce aux subventions et aux aides fédérales, dont il dépend. Les gouvernements des provinces et des territoires sont obligés de subventionner une société d'État fédérale. Il est bien évident que cela n'est pas du tout normal. Si les subventions des provinces et des territoires étaient supprimées, ce serait une faillite lamentable pour ce secteur. Le nombre de pêcheurs, des prises et des marchés s'amenuiserait.

L'OCPED est enchaîné à une dette écrasante. D'après le dernier rapport annuel publié, les intérêts de cette dette représentaient en 1984 1.25 million environ à la charge des pêcheurs. Ces derniers paient les intérêts de la dette accumulée à cause surtout de la mauvaise gestion passée de l'Office. Sa gestion s'est un peu améliorée, mais il reste encore beaucoup à faire.

Les pêcheurs ne veulent pas d'aumônes. J'ai parlé à des pêcheurs de ma circonscription, et cela ne leur plaît pas du tout que d'autres leur versent des subventions pour qu'ils continuent à fonctionner. Ils connaissent le métier. Ils sont de bons pêcheurs. Ils savent comment prendre du poisson de qualité supérieure, qui se vendrait au prix fort s'ils pouvaient le vendre. Les pêcheurs veulent avoir la possibilité de vendre leur poisson à un prix équitable. Ils ne veulent pas dépendre des subventions. Je suis entièrement d'accord avec eux.

Si nous parvenons à faire abolir ce monopole, l'Office demeurera, mais il devra devenir compétitif, et nous aurons les moyens d'en juger. Il devra soutenir la concurrence du marché. Si ses concurrents réussissent mieux, nous saurons que l'Office fonctionne mal. Si j'ai vu juste, c'est effectivement ce qui se passera. J'ai peut-être tort, mais il ne coûte pas grand-chose d'essayer.

Des coopératives de pêcheurs pourraient se former. Des pêcheurs pourraient se cotiser et engager un vendeur. Ces personnes travailleraient alors directement pour les pêcheurs et ne dépendraient plus d'une société d'État dotée d'un conseil d'administration que personne ne voit jamais. L'entreprise privée pourrait rembarquer dans le secteur des pêches. La législation canadienne n'interdirait plus à des particuliers de se livrer à ce commerce et de gagner leur vie en achetant du poisson et en le revendant. Je ne vois pas pourquoi les Canadiens en seraient empêchés par la loi. Voilà, il me semble, une liberté fondamentale dont on nous a privés.

• (1610)

Il sera bientôt question de commercialisation spécialisée. Dans ma région, par exemple, on pêche un poisson de très haute qualité, bien meilleure que ce qu'on trouve parfois en Alberta, notamment, soit dit sans vouloir froisser mon collègue d'en face. Nous aimons croire du moins que notre poisson est un peu meilleur que le sien, ainsi que la demande l'a démontré. Les acheteurs n'ont pas hésité déjà à payer un peu plus cher les prises du lac des Esclaves, sans passer par l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Les pêcheurs qui vendent à l'Office ne touchent pas de supplément.

Il y aurait lieu de mettre l'accent sur la transformation, la fumaison et la conserverie. Des particuliers pourraient se lancer dans ce secteur et réussir, ce qui permettrait également de créer des emplois à l'échelle locale, allant de la pêche à la vente au détail. Des poissonneries d'Ottawa ont déjà tenté de faire affaire directement avec des pêcheurs en eau douce en supprimant les intermédiaires, c'est-à-dire la société d'État. Si la loi le permettait, les pêcheurs obtiendraient un meilleur prix, les consommateurs d'Ottawa trouveraient du poisson plus frais à meilleur compte et chacun y trouverait son avantage; seulement, c'est impossible étant donné l'existence de ce monopole.

Je voudrais, monsieur le Président, évoquer brièvement la politique que mon parti soutenait en matière de pêches avant le 4 septembre. Nous avions mis au point un programme global qui a été présenté pendant la campagne électorale dans les circonscriptions où se pratique la pêche. Ces politiques recueillaient beaucoup d'appui.

Plus précisément, le plan conservateur comportait deux éléments: d'abord, une revue complète des activités de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce en étroite consultation avec les pêcheurs et les gouvernements des provinces de l'Ouest et des Territoires du Nord-Ouest, et en second lieu, un meilleur contrôle pour les Canadiens de l'Ouest sur leur pêche, surtout à l'étape de la commercialisation. L'Office n'exercerait plus un monopole dans ce secteur.

Monsieur le Président, les pêcheurs qui connaissent bien cette politique réclament maintenant de l'action. Ils ont assez attendu. Nous sommes au pouvoir depuis assez longtemps et les choses doivent débloquer. Je connais les difficultés qu'éprouve le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser). D'après moi, il fait un excellent travail. C'est un des meilleurs ministres des Pêches que nous ayons eus depuis quelque temps. Il est en train de venir à bout de certains problèmes de longue date. Évidemment, il doit tenir compte des priorités des deux côtes, celle de l'est et celle de l'ouest.

Quand il est question d'eau douce, il faut aussi composer avec le gouvernement de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest pour en arriver à une sorte de consensus. La tâche n'est pas facile pour le ministre des Pêches et des Océans. Je crois que le projet de loi pourra être renvoyé au comité permanent des pêches et des océans. Dans ce cas, nous ne ferons que tenir une promesse que nous avons faite aux pêcheurs d'eau douce. C'est sûrement une étape importante pour tenir notre promesse. J'espère qu'après que le comité aura longuement examiné tous les aspects du projet de loi et toutes les ramifications du monopole, le projet de loi sera conforme à la politique du gouvernement, une politique que voudront appuyer les deux partis d'opposition.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, ce n'est sûrement pas la première fois que la Chambre des communes entend parler du projet de loi. Il en est déjà question dans les comptes rendus de nos délibérations puisque le député en a déjà parlé à différentes reprises. De toutes les questions qui ont été soulevées relativement à la suppression des pouvoirs des sociétés de la Couronne, depuis quelques années, celle-là est réapparue plus que toute autre.

On se rappellera, monsieur le Président, que deux sociétés de la Couronne ont été créées pour commercialiser du poisson. L'une sur la côte est et l'autre dans l'ouest du Canada. L'une devait s'occuper du poisson salé, l'autre du poisson d'eau douce. Si le député de Western Arctic (M. Nickerson) est si souvent revenu à la charge, c'est que chaque ministre des Pêches et des Océans a toujours cru que l'Office servait les intérêts généraux de la région concernée. Et à cet égard, le même argument vaut dans l'Est aussi bien que dans l'Ouest.

Depuis des années, monsieur le Président, je me demande si le député de Western Arctic (M. Nickerson) ne représentait pas la seule région où l'Office était en mesure d'offrir un produit facile à vendre, puisqu'il existait une grande demande tant au Canada qu'aux États-Unis. L'Office se servait peut-être de ce secteur rentable pour équilibrer les secteurs moins profitables de ses autres activités. Je pense que c'est le cas et que le député ne voit pas d'autres solutions que de supprimer le monopole exercé par l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Naturellement, monsieur le Président, cet argument a un autre aspect. Si on supprime l'activité monopolistique de l'Office, il est certain que les secteurs les plus rentables voudront vendre eux-mêmes leurs produits, ce qui rendra plus onéreux la rentabilité économique des autres secteurs, au point peut-être que le gouvernement sera incapable de financer les activités de l'Office. Cependant, le député a un bon argument. Je pense que le parti dont il est membre lui a prêté une oreille attentive au cours des années. En fait, il l'a si bien écouté qu'il a prévu dans son programme politique de mettre un terme au monopole de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce du Canada. Tel était le programme du parti. Évidemment, monsieur le Président, il ne faut pas oublier qu'en mettant un terme à ce monopole, on supprime en fait l'organisme même, à moins que le gouvernement ne soit disposé à revenir sur sa décision et à augmenter les subventions par unité par rapport à ce qui était accordé dans le passé.

Il est regrettable pour le ministre fédéral des Pêches et des Océans (M. Fraser) que nous soyons saisis maintenant de ce projet de loi, car depuis une dizaine d'années, du moins en ce qui concerne le secteur des pêches, la situation n'a jamais été aussi précaire pour un ministre chargé de ce portefeuille. Ce dernier a vu les tribunaux de l'ouest du Canada et de la Colombie-Britannique prendre des décisions qui laissaient clairement entendre que la Loi fédérale sur les pêcheries n'avait pas de poids et qu'elle ne permettait pas d'accorder des permis par catégorie ou type d'engins de pêche. Dernièrement, un tribunal du Nouveau-Brunswick a prononcé un jugement dans lequel on soutenait que le gouvernement ne peut pas empêcher les pêcheurs de pêcher là où ils le veulent. Tant que ces derniers détiennent un permis, ils sont autorisés en vertu des dispositions constitutionnelles favorisant la liberté de circulation et d'établissement, de pratiquer la pêche là où ils l'entendent. Le ministre a dû également régler toutes les difficultés créées par les compressions budgétaires. Il a été ensuite appelé à régler aussi le problème posé par la surexploitation de la pêche.

Monsieur le Président, si vous sondiez les députés qui comptent quelques années d'expérience à la Chambre des communes, ces derniers vous répondraient que le premier ministre (M. Mulroney) a probablement fait le meilleur choix possible pour son ministre des Pêches et des Océans. Nous aussi reconnaissons généralement qu'il a fait le meilleur choix possible, compte tenu des options qui s'offraient à lui. Notre collègue sait de quoi il parle. Il connaît à fond le secteur de la pêche, et tout aussi bien l'environnement où il exerce son activité. Mais voilà qu'il a à régler tous ces problèmes.

• (1620)

Nous étudions le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture et le ministre fédéral essaie de trouver un moyen de se soustraire à la promesse électorale, à la position prise par son parti, de faire cesser ce monopole. A cela, il faut ajouter le fait que le député de Western Arctic siège encore à la Chambre. C'est là une source de problèmes supplémentaires pour le ministre. Car il savait fort bien que, dès son retour à la Chambre, le député s'empresserait de faire inscrire au *Feuilleton* un projet de loi réclamant la suppression de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce du Canada.

Lorsque, en terminant, le député a déclaré que la question pourrait être renvoyée au comité permanent des pêches et des forêts, il essayait, à mon avis, de s'en tirer à bon compte. Je serais assurément d'accord avec cette proposition, si elle nous était présentée par le secrétaire parlementaire. Mais je suppose qu'il nous faut l'exhorter à le faire. Que voit-il de mal à renvoyer cette question au comité? Craint-il qu'on en parle? Je suis persuadé que le député de Western Arctic voudrait bien qu'on en discute ouvertement, que les députés l'examinent de près, surtout que les conservateurs en ont fait un cheval de bataille aux dernières élections. Le porte-parole du NPD ne s'étendrait pas indûment sur le sujet pour que le secrétaire parlementaire, lié par une promesse du gouvernement conservateur, puisse au moins le satisfaire à moitié en renvoyant comme il se doit toute cette question au comité permanent.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je n'ai pas l'habitude d'intervenir aussi souvent qu'aujourd'hui. Il est malheureux que nous ne puissions faire allusion à la présence ou à l'absence d'un député. Je ne peux donc poser une question au député libéral qui m'a demandé ce que j'avais fait à la Chambre puisqu'il n'est pas ici. Je m'abstiendrai également de poursuivre le débat sur l'inutilité du Sénat. Je vais donc m'en tenir au sujet à l'étude.

Je ne vous apprendrai rien, monsieur le Président, en vous disant que les trois partis étaient d'accord pour renvoyer l'objet de ce projet de loi au comité permanent des pêches et des forêts. Je trouve cela très bien. J'ai engagé une discussion avec le député de Western Arctic (M. Nickerson) pour connaître ses intentions. Il voudrait essentiellement abolir l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce ou prendre des mesures pour qu'il soit en concurrence avec des acheteurs privés. Cela étant, je précise, monsieur le Président, que je suis d'accord, en principe, avec ce que le secrétaire parlementaire se propose de faire dans quelques minutes: renvoyer cette question au comité permanent.

Je représente une circonscription qui couvre les deux tiers du Manitoba et qui compte beaucoup de pêcheurs de métier. Ils vendent forcément leurs prises à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, puisqu'ils pêchent tous en eau douce. Et dans l'ensemble, ils s'estiment fort satisfaits de ses services. Quand le gouvernement conservateur précédent, au Manitoba, a essayé de modifier ce régime de commercialisation, de se débarrasser de l'OCPED, les pêcheurs d'eau douce, dont 95 p. 100 sont des autochtones, ont refusé. Cette tentative a eu lieu au cours des élections fédérales de 1980. Je m'étais alors rangé aux côtés des pêcheurs en leur promettant de soutenir l'Office si jamais j'étais élu. Mais je disais alors et je le dis toujours aujourd'hui: cet organisme n'est pas au-dessus de tout reproche, loin de là.

J'espère que certaines hautes instances du ministère nous écoutent actuellement, car ils sauraient ainsi que ce système de commercialisation a suscité bien des plaintes. Il comporte bien des défauts, comme n'importe quel autre système de commercialisation du Canada et d'ailleurs. Le député qui vient de parler au nom du parti libéral conviendrait que bien des problèmes affligent nos pêches, lui qui est originaire de la région de l'Atlantique. Il n'en va pas autrement dans l'ouest du Canada. Et la même situation existe dans certaines régions du pays où c'est l'entreprise privée qui se charge de commercialiser le poisson. Il ne s'agit pas de savoir, en l'occurrence, qui de l'entreprise publique ou de l'entreprise privée est la meilleure. Certains aimeraient bien en faire un débat idéologique, mais la question ne se pose pas. Le problème, c'est que l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce exerce un monopole et que certains s'y opposent.

De toute façon, les pêcheurs font tous face au même problème: le prix du poisson n'est pas élevé et le prix de revient augmente. Et la hausse du coût de l'essence décrétée dans le dernier budget ne va certes pas leur faciliter les choses. Au contraire, ils auront encore plus de mal à joindre les deux bouts, surtout dans les localités éloignées. Plus les prix de l'essence grimpent, plus les frais d'exploitation augmentent. Sans compter que toutes les marchandises expédiées à ces pêcheurs vont, elles aussi, augmenter d'autant.

Je me réjouis donc que cette question soit renvoyée au comité et j'espère bien participer à ses délibérations au nom de notre caucus pour ce comité. J'espère aussi que dans le cours de son étude, le comité pourra se rendre sur les lieux de résidence et de travail des pêcheurs pour que nous puissions nous rendre compte sur place des problèmes que vivent ces pêcheurs. Je rappelais hier, au cours du débat sur les transports dans le Nord, que le député de Nunatsiaq (M. Suluk) avait présenté une motion demandant au comité permanent des transports d'aller constater sur les lieux mêmes les problèmes qu'éprouvent les habitants de cette région en matière de transport.

Le comité permanent des pêches et des forêts devrait faire la même chose et écouter l'avis des gens qui travaillent réellement dans la pêche. Nous devrions tenir compte de leurs problèmes et des propositions qu'ils formulent en vue d'améliorer leur situation. Je reconnais que tous les pêcheurs ne sont pas d'accord. A l'instar des agriculteurs, des mineurs, des ouvriers et des hommes d'affaires, ils ne s'entendent pas toujours sur la solution qui convient le mieux à leur secteur. Toutefois, je pense que si les députés visitent ces régions, ils pourront constater par eux-mêmes ce que pensent les pêcheurs. Nous pourrons ainsi comprendre mieux leurs problèmes.

Nous ne nous contenterons pas de lire des rapports. Nous ne les comprendrons pas en entendant simplement les responsables de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce témoigner devant le comité permanent une fois par an, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Il vaut mieux que nous allions sur place parler des problèmes qu'entraînent le coût élevé des transports, l'absence d'usines de conditionnement du poisson dans le nord du Manitoba et dans d'autres régions du Nord. Nous pourrons parler des problèmes qui se posent du fait qu'une grande partie du poisson pris ne peut pas être vendu, que ce soit par l'entremise de l'OCPED ou d'un autre organisme, faute de marchés. Après avoir fait tout cela, nous pourrons proposer des modifications qu'approuveront tous les intéressés.

J'aimerais faire une proposition, en espérant que le comité l'examinera. Nous devons veiller à ce que les pêcheurs fassent partie du conseil d'administration, afin d'avoir leur mot à dire sur l'orientation et les décisions qu'il prend. A l'heure actuelle, aucun membre du conseil d'administration ne s'occupe directement de pêche. Il y a un organisme consultatif qui représente les pêcheurs et qui conseille les administrateurs. Toutefois, ce n'est pas la même chose que si des représentants des pêcheurs siégeaient au conseil. Si nous apportons cette modification, ce qui donnera aux pêcheurs l'impression d'avoir leur mot à dire dans les prises de décisions, nous ferons plaisir à un grand nombre de pêcheurs de ma région. Ils pourront participer à l'établissement du prix et du niveau d'aide offert aux pêcheurs par l'Office. Ils pourront contribuer à planifier la stratégie de commercialisation et de conditionnement et examiner les prix initial et final versés aux pêcheurs. Ce principe n'a rien de nouveau. Nous l'avons accepté à la Commission du blé, où nous permettons à des représentants des agriculteurs d'être élus au conseil en vue de participer aux décisions que prend la Commission. Les pêcheurs de poisson d'eau douce seraient heureux d'avoir également voix au chapitre en ce qui concerne leur avenir et leur industrie.

• (1630)

Je pourrais continuer longtemps à parler de problèmes précis, ou de problèmes qui se posent dans ma circonscription, où il n'y a pas d'usines de conditionnement et où la plupart des lacs ne sont pas reliés aux routes. Je pourrais parler des conséquences catastrophiques qu'a le budget sur les pêcheurs de ma circonscription en raison de la hausse du prix du carburant. Cependant, cela ne servirait à rien pour le moment. Je vais reprendre ma place, mais, comme je l'ai dit au début, je tiens à dire que j'appuie cette proposition qui va nous être lue dans quelques minutes, je crois, visant à renvoyer toute cette question au comité permanent aux fins d'étude, dans l'espoir que ce dernier voyagera dans tout le pays pour permettre aux pêcheurs proprement dits de faire connaître leurs vues aux députés.

M. Mel Gass (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue d'avoir présenté ce projet de loi. Il nous donne une rare occasion de parler de la pêche en eau douce et des problèmes des pêcheurs commerciaux, que l'on a tendance

à oublier en raison des préoccupations à l'égard de la côte est et de la côte ouest.

Nous ne sommes pas les premiers à nous inquiéter de ces questions. Pendant des années, des personnes ayant à cœur les intérêts des pêcheurs ont parlé des problèmes de commercialisation du poisson dans les Prairies. C'était un sujet important, étant donné le nombre d'employés, les profits et la volonté politique. Lorsque six gouvernements se sont associés pour créer l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, ils savaient qu'ils faisaient une réforme fondamentale.

Qu'est-ce qui les avait amenés là? Nous devrions peut-être revenir un peu en arrière pour voir ce qui préoccupait les gouvernements signataires—fédéral, provinces et territoires—Pourquoi voulaient-ils cet office, et celui-ci répond-il aux attentes? Leur décision faisait suite à des années de mécontentement et de recommandations. Par exemple, la Commission d'enquête de 1933 sur les pêcheries du Manitoba concluait que les pêcheurs étaient dans une bien triste situation. Les entreprises de distribution du poisson étaient en grande partie contrôlées par des intérêts américains et on disait que des racketteurs y étaient mêlés. La concurrence non économique entre les distributeurs, pour le poisson et les marchés, nuisait aux pêcheurs au lieu de les aider.

En 1933, la commission demandait donc que l'on agisse collectivement au nom des pêcheurs. Elle recommandait une meilleure coordination du secteur, une meilleure qualité des produits, une inspection plus sévère et un centre de distribution du poisson. L'idée, bien sûr, c'est qu'un tel centre pourrait donner plus de pouvoirs aux producteurs et faciliterait l'approvisionnement des acheteurs.

En 1938, le gouvernement du Manitoba commandait un autre rapport. L'auteur, H. C. Grant, disait: «la meilleure description que l'on puisse donner du pêcheur manitobain, c'est celle d'un travailleur payé à la pièce. A toutes fins pratiques, le conservateur ou exportateur local est la seule source de crédit dont il dispose». L'auteur associait le manque d'indépendance du pêcheur et l'impossibilité de vendre son poisson à son mécontentement et à sa suspicion à l'égard du système de commercialisation.

Après la guerre, des plaintes semblables persistaient à propos de la faiblesse du marché, de la force des acheteurs américains et des affaires louches. Le gouvernement de la Saskatchewan a donc jugé souhaitable de mettre sur pied un office de commercialisation du poisson et ensuite un réseau de coopératives. Cela a été utile, mais les importateurs américains continuaient à avoir le dessus et, dans l'ensemble, les exportateurs et les négociants faisaient payer les risques et les pertes aux pêcheurs.

Une conférence nationale sur les pêches précipita la crise en 1964. Le gouvernement du Manitoba y a présenté un mémoire qui disait notamment ceci:

> Une commercialisation désordonnée est le problème central dans l'industrie de la pêche en eau douce. Les conditionneurs et les expéditeurs locaux, apparemment incapables de contourner le courtier américain, provoquent des changements rapides de prix au départ du hangard d'emballage, et doivent par conséquent augmenter leur marge bénficiaire pour compenser les pertes causées par une dévaluation soudaine de leurs stocks. Les pêcheurs reçoivent par conséquent une maigre part des prix en constante fluctuation. Les entreprises de conditionnement et d'expédition ont tendance à compter sur une commercialisation habile pour réaliser des profits d'aubaine occasionnels plutôt que sur le génie industriel pour économiser sur les coûts de transport et de manutention . . . Les installations de manutention et d'emballage se caractérisent par un piètre matériel et des installations de contrôle de mauvaise qualité . . .

Le mémoire poursuivait:

> Le gouvernement du Manitoba n'entrevoit pour le moment d'autre meilleure solution que l'établissement d'un office régional de commercialisation pour répondre aux problèmes de commercialisation de l'industrie.

A l'issue de cette conférence, un comité fédéral-provincial des pêches des Prairies recommanda l'établissement d'un monopole d'exportation à comptoir unique de vente. Cette recommandation a donné lieu à une autre étude très approfondie par le commissaire McIvor en 1965. Ce dernier a discuté avec les divers gouvernements. Parmi les provinces des Prairies, c'est le Manitoba qui produit le plus de poisson. Le ministre manitobain des Mines et des Ressources naturelles, l'honorable Sterling Lyon, répéta les mêmes arguments que le Manitoba avait présentés à la conférence de 1964 sur la nécessité d'un office de commercialisation. Les gouvernements des trois provinces des Prairies et celui des Territoires du Nord-Ouest étaient tous en faveur d'un monopole d'exportation.

C'étaient les exportateurs et les négociants qui avaient le plus à perdre advenant la mise sur pied d'un office de commercialisation. Mais le commissaire McIvor constata que même parmi eux on se rendait bien compte de la nécessité de réorganiser et de rationaliser dans une certaine mesure la commercialisation du poisson des Prairies. Il découvrit à l'occasion de ses déplacements et de ses audiences que les pêcheurs réclamaient de toute urgence un nouveau système de commercialisation. Le rapport McIvor faisait remarquer que les prix étaient faibles, parce qu'un trop grand nombre d'exportateurs vendaient à un petit nombre d'importateurs américains. Certains exportateurs n'étaient rien de plus que des agents des importateurs américains. Quand un importateur souffrait d'un revers du marché ou avait pris un risque et échoué, il lui était possible de repasser les pertes à l'exportateur canadien, lequel les repassait aux négociants, lesquels les repassaient aux pêcheurs.

McIvor découvrit encore une fois ce que des études antérieures avaient constaté: la faiblesse des exportateurs était reliée à toute une série de faiblesses sous-jacentes dans l'industrie. Les quelque 35 exportateurs, qui étaient déjà trop nombreux, faisaient affaire avec 200 négociants à peu près—ce qui est beaucoup trop pour le volume de poisson vendu. Il n'existait aucune normalisation des marques ni aucune coordination de l'approvisionnement. Le système engendrait des pertes d'efficacité, de qualité et de bénéfices. Tout cela affaiblissait les prix du marché. Même lorsque le marché d'exportation affichait une reprise et que les exportateurs haussaient les prix pour leurs négociants, McIvor constata que les négociants n'en faisaient pas bénéficier les pêcheurs. Il étudia les ventes des deux principaux produits en 1965, le corégone et le brochet, et constata que les pêcheurs avaient obtenu moins de la moitié du prix d'exportation. Pour ce qui est du poisson des Prairies en général, ils n'obtenaient que de 45 à 60 p. 100 du prix, selon les espèces. Cependant, les pêcheurs ne savaient jamais quelle en était la valeur marchande. Bien des fois ils ne savaient même pas quel prix ils pourraient en obtenir du jour au lendemain de leur négociant local.

De nombreux pêcheurs qui achetaient à crédit de leurs négociants ne sont jamais parvenus à rembourser leurs dettes. Au moins 25 p. 100 d'entre eux dépendaient entièrement du crédit des négociants et demeuraient entièrement à leur merci. Dans son rapport, le commissaire remarque que dans ces conditions,

les pêcheurs sont essentiellement des travailleurs engagés à long terme à l'emploi des négociants. C'est bien évident que les pêcheurs en pareille situation ne négocient pas les prix. Toute négociation est impossible. Les pêcheurs se soucient d'abord et avant tout de subsister.

En résumé, si les exportateurs étaient faibles, tous les intéressés l'étaient également, surtout les pêcheurs. McIvor a ajouté qu'en général, la commission ne connaissait pas d'endroit au Canada où la pauvreté était aussi grande que dans les régions septentrionales des pêches en eau douce. Les pêcheurs en général étaient mécontents. «Ils ne sont ni heureux ni contents, et ils sont bien découragés.»

McIvor en a conclu que pour résoudre la crise, il faudrait commencer par établir un monopole des exportations. S'il n'y avait qu'un organisme unique chargé des exportations, sans aucun autre changement, tous les gains disparaîtraient dans un réseau de négociants, ce qui n'améliorerait guère le sort des pêcheurs dont on devait se soucier en tout premier lieu. Il a ajouté que le gouvernement devrait tout simplement prendre en main tous les aspects de la commercialisation du poisson. Par l'entremise de ses propres agents, il devrait acheter aux pêcheurs leur poisson, le transformer et le commercialiser.

Les six gouvernements ont accepté, mais seulement après y avoir regardé à deux fois. Ils ont effectué des études économiques, conclu que la nouvelle formule serait un succès, et adopté finalement en 1969 les projets de loi nécessaires à la création de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Ils ont agi, en dépit du fait qu'un tel organisme n'était guère du goût d'une société qui privilégie la libre entreprise. A l'instar des gouvernements de beaucoup d'autres pays, ils en sont enfin venus à la conclusion que ce genre de pêche constitue un cas particulier qui mérite un traitement particulier. Ayant jugé qu'il y allait de l'intérêt des Canadiens et des bénéfices, ils ont eu la volonté politique d'agir.

A propos de ce projet de loi, monsieur le Président, je voudrais aborder la question de la transformation du poisson. En l'occurrence, la transformation est importante, car, comme je l'ai dit, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce met en cause cinq autres partenaires provinciaux, soit le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, le Nord-Ouest de l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest. Le projet de loi qui a créé cet office s'est révélé efficace du fait de lois complémentaires adoptées par ces cinq gouvernements. En outre, le gouvernement fédéral a conclu des accords officiels au sujet du fonctionnement de l'Office avec ces cinq gouvernements.

La Chambre sait déjà que le gouvernement entend améliorer le climat des relations fédérales-provinciales. Je m'inquiéterais si nous procédions de façon unilatérale. En fait, la présentation du présent projet de loi a déjà entraîné des réactions de la part de quatre des cinq gouvernements concernés. Ils ont tous dit être vivement opposés à l'objet du présent projet de loi.

Je propose donc, appuyé par le député de Madawaska-Victoria (M. Valcourt):

Que la motion soit modifiée en supprimant tout ce qui suit le mot «que» et en le remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-235, Loi modifiant la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré et son sujet renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.»

• (1640)

M. Suluk: Monsieur le Président, je ne comprends pas comment l'amendement peut influer sur mes remarques. Je serais porté à appuyer mon collègue, le député de Western Arctic (M. Nickerson), et l'amendement. Toutefois, étant donné que je suis un nouveau député, auriez-vous l'obligeance de m'expliquer la question de procédure en cause?

Le président suppléant (M. Paproski): La présidence ne peut conseiller le député ni participer au débat. Je cède la parole au député de Gander-Twillingate (M. Baker) sur un rappel au Règlement, puis au secrétaire parlementaire.

M. Baker: Monsieur le Président, si j'ai bien compris le député, il invoquait le Règlement et ne parlait pas du projet de résolution. Cela signifie qu'il peut encore parler du projet de loi et de l'amendement à l'étude.

Quant à son rappel au Règlement, le député, qui représente la circonscription voisine de celle du député de Western Arctic (M. Nickerson), a probablement eu le temps de conférer avec lui et de comprendre sa position.

M. Gass: Monsieur le Président, je prends la parole sur le même rappel au Règlement. Je comprends la situation du député de Nunatsiaq (M. Suluk). Je lui signale que les partis se sont entendus pour renvoyer le sujet du projet de loi au comité, afin que nous puissions étudier de façon plus détaillée certaines préoccupations des députés. Il pourra peut-être à ce moment-là soulever certaines questions qui l'intéressent dans ce projet de loi.

M. Thomas Suluk (Nunatsiaq): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations sur le projet de loi présenté par mon collègue le député de Western Arctic (M. Nickerson).

Beaucoup de gens de ma circonscription ont soulevé des objections parce qu'ils sont plus sensibilisés politiquement à l'intrusion du gouvernement fédéral et du gouvernement territorial dans tous les aspects de leur vie. Cette organisme est un bon exemple de la situation actuelle, car il a été conçu pour aider les pêcheurs il y a 50 ans, et il se peut fort bien qu'il n'ait plus de raison d'être.

J'ai reçu il y a quelques mois une résolution à la suite de la réunion annuelle de la Keewatin Wildlife Federation, qui représente une région située juste au nord de la province du Manitoba. La Fédération me demandait de présenter en son nom une résolution réclamant que l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce cesse de commercialiser le poisson dans notre région.

Comme le député de Western Arctic l'a dit, avec peut-être plus d'éloquence que je ne le pourrais, l'Office possède malheureusement une sorte de monopole. Les gens du Nord veulent qu'on règle la questions des revendications territoriales et que les droits aborigènes soient inscrits dans la Constitution, parce qu'ils estiment que les gouvernements commencent à s'immiscer exagérément dans tous les aspects de leur vie.

Même si, il y a 50 ans, certains estimaient que les Inuit ne connaissaient rien à l'art de gouverner et étaient incapables de s'occuper de leurs propres affaires, beaucoup de gens disent maintenant qu'ils sont très capables de se charger eux-mêmes de ces questions. Voilà un exemple d'un organisme conçu peut-être surtout pour aider les pêcheurs des provinces et qui ne représente plus d'intérêt pour les habitants du Nord.

La résolution de la Fédération demande au ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) de modifier le mandat de l'Office pour que ses activités ne s'étendent plus aux territoires. Nous voudrions qu'on conserve l'Office dans les provinces où il peut encore être utile, mais nous n'en voulons plus dans notre région parce que nous nous chargeons nous-mêmes de la majeure partie de la mise en marché. L'Office empêche les gens du Nord de traiter avec qui ils veulent.

Je me souviens d'un homme d'affaires, à Ottawa, qui avait demandé s'il pouvait faire venir de l'omble de l'Arctique de la région de Baffin, qui se trouve à l'est de la région de Keewatin. Je lui ai répondu que c'était impossible parce que les règlements l'obligeaient à passer par l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

En terminant, je dirai que je suis sûr que le comité réussira très bien à approfondir un grand nombre de ces questions.

Le président suppléant (M. Paproski): Il a été proposé par M. Gass, appuyé par M. Valcourt:

Que le projet de loi C-235, tendant à modifier la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré et le sujet renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Gass est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): En conséquence, l'ordre est annulé, le projet de loi est retiré et le sujet est renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que les députés accepteront de considérer qu'il est 17 heures.

[*Français*]

Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 h 49.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 10 juin 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES INDIENS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-31, tendant à modifier la Loi sur les Indiens, dont le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. le Président: Il y a 44 motions d'amendement inscrites au *Feuilleton* à l'étape du rapport du projet de loi C-31, tendant à modifier la Loi sur les Indiens. J'ai examiné toutes ces motions et je suis maintenant en mesure de rendre une décision préliminaire quant à leur acceptabilité sur le plan de la procédure et leur groupement pour les fins du débat.

La motion nº 1 est recevable et fera l'objet d'un débat et d'un vote séparés. La motion nº 2 pose à la présidence quelques difficultés sur le plan de la procédure, car elle semble aller au-delà de la portée du projet de loi en tendant à modifier la loi existante. De même, les motions nos 3 et 4 semblent, elles aussi, tendre à modifier la loi existante. La présidence a en outre de sérieuses inquiétudes quant à l'effet de la motion nº 4 sur la recommandation royale. La motion nº 5 empiète sur l'initiative financière de la Couronne et est donc irrecevable.

Les motions nos 5A, 6, 7 et 18A seront groupées pour les fins du débat. Le vote se déroulera de la façon suivante: *a*) l'adoption de la motion nº 5A disposera des motions nos 6 et 7 qui ne seront pas mises aux voix; *b*) si la motion nº 5A est rejetée, la motion nº 6 devra être mise aux voix; *c*) l'adoption de la motion nº 6 disposera de la motion nº 7 qui ne sera pas mise aux voix; *d*) si la motion nº 6 est rejetée, la motion nº 7 devra être mise aux voix; *e*) la motion nº 18A sera mise aux voix séparément.

[*Français*]

Les motions 6A, 8, 9, 10, 11, 12 et 19 posent quelques problèmes à la présidence, car elles semblent toutes empiéter sur l'initiative financière de la Couronne. Elles semblent donc irrecevables.

Les motions 13, 14, 14A, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 24 et 32A portent toutes sur divers aspects des listes des bandes et devraient être regroupées pour les fins du débat. Le vote se déroulera de la façon suivante:

a) l'adoption de la motion 13 disposera de la motion 14 qui ne sera donc pas mise aux voix. Si la motion 13 est rejetée, la motion 14 devra être mise aux voix.

b) Comme la motion 14A dépend de la motion 32A, la présidence a l'intention de mettre aux voix la motion 32A.

La décision de la Chambre sur la motion 32A s'appliquera aussi à la motion 14A.

c) Les motions 15 à 18, 20, 21 et 24 seront mises aux voix séparément.

[*Traduction*]

Le sort de la motion nº 19, groupée avec les motions nos 9, 10, 11 et 12, a été réglé plus tôt. Les motions nos 22 et 23 semblent aller au-delà de la recommandation royale, ce qui inquiète la présidence. Elles semblent irrecevables.

Le sort de la motion nº 24 a été réglé plus tôt. La motion nº 25 fera l'objet d'un débat et d'un vote séparés.

La motion nº 26 pose quelques problèmes à la présidence, car elle semble empiéter sur l'initiative financière de la Couronne. La motion nº 27 pose, elle aussi, à la présidence quelques problèmes sur le plan de la procédure, car elle semble tendre à modifier la loi existante.

[*Français*]

Les motions 28, 38 et 39 seront groupées pour les fins du débat, mais mises aux voix séparément.

La motion 28A semble aller au-delà de la portée de l'article, car elle élargit l'usage de l'expression «personne à charge» et empiéterait ainsi sur l'initiative financière de la Couronne.

Les motions 29 et 30A seront groupées pour les fins du débat, mais mises aux voix séparément.

La motion 30 pose elle aussi à la présidence des difficultés sur le plan de la procédure, car elle semble empiéter sur l'initiative financière de la Couronne.

Je viens de régler le sort de la motion 30A il y a quelques instants.

La motion 31 pose elle aussi à la présidence quelques problèmes sur le plan de la procédure parce qu'elle tend à modifier la loi déjà existante.

La motion 32 fera l'objet d'un débat et d'un vote séparés.

Le sort de la motion 32A a été réglé plus tôt.

Les motions 33 et 33A posent les mêmes problèmes que la motion 31, soit qu'elles semblent tendre à modifier la loi déjà existante.

[*Traduction*]

Les motions nos 34, 35 et 36 semblent empiéter sur l'initiative financière de la Couronne et, par conséquent, aller au-delà de la recommandation royale. Les motions nos 35A et 37A seront groupées pour les fins du débat, mais mises aux voix séparément. La motion nº 37 fera l'objet d'un débat et d'un vote séparés. Le sort des motions nos 38 et 39, groupées avec la motion nº 28, a été réglé plus tôt.

Les motions nos 40 et 41 seront groupées pour les fins du débat. Le vote se déroulera de la façon suivante: *a*) L'adoption de la motion no 40 disposera de la motion no 41 qui ne sera pas mise aux voix; *b*) Si la motion no 40 est rejetée, la motion no 41 devra être mise aux voix. La motion no 42 fera l'objet d'un débat et d'un vote séparés.

La présidence a l'intention de donner aux députés l'occasion d'exprimer leurs vues sur l'acceptabilité, au point de vue de la procédure, des motions au sujet desquelles j'ai exprimé certaines inquiétudes. Aujourd'hui, après les affaires courantes ordinaires, lorsque l'ordre pour la suite du débat aura été lu, je vais entendre les arguments de procédure des députés.

[*Français*]

Pour l'information des députés, il s'agit des motions nos 2, 3, 4, 5, 6A, 8, 9, 10, 11, 12, 19, 22, 23, 26, 27, 28A, 30, 31, 33, 33A, 34, 35 et 36.

Pour le moment, le débat commencera sur la motion no 1 inscrite au nom du député d'Athabasca (M. Shields).

[*Traduction*]

M. Jack Shields (Athabasca) propose:

Motion no 1

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 1,

a) en retranchant la ligne 5, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«et «registraire», au paragraphe 2(1)».

b) en retranchant les lignes 13 à 16 page 1.

—Monsieur le Président, je propose cette modification à la définition du mot «registraire» pour donner plus de pouvoir à la bande, afin que celle-ci puisse décider qui sera registraire et si ce registraire devra habiter la réserve ou non. Cela ne veut pas nécessairement dire que ceux qui n'habitent pas la propriété de la bande ne seront pas admissibles à être registraires, mais seulement que cela dépendra entièrement de la bande. Selon moi, cet amendement fait beaucoup pour favoriser ce que nous voulons tous, c'est-à-dire l'autonomie des réserves et des bandes. Je demande aux députés d'examiner favorablement la motion no 1 puisqu'elle ne fait qu'étendre la portée de la définition.

• (1110)

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, si vous me le permettez, je voudrais profiter de ce que la Chambre étudie la motion no 1 pour parler de façon générale de la question à l'étude et examiner les diverses motions qui ont été regroupées pour le débat.

Il y a trois mois, j'ai présenté aux députés une mesure législative visant à éliminer deux grandes injustices historiques contenues dans les lois sur les Indiens au Canada, en l'occurrence les distinctions injustes fondées sur le sexe et l'habitude de dicter aux collectivités indiennes qui peut et qui ne peut pas y appartenir.

Quand j'ai déposé le projet de loi, j'ai dit que je ne voulais pas prendre de mesures qui resserreraient l'emprise du gouvernement sur toutes les localités indiennes et sur les Indiens, hommes et femmes, selon des principes coloniaux qui ne sont plus acceptables en 1985. J'ai essayé de faire en sorte que le projet de loi ne soit pas simplement une tentative bien intentionnée en vue de réparer les torts du passé. Il en résulterait de plus grandes injustices encore et des torts irréparables aux peuples des premières nations.

Conformément à la politique du gouvernement, qui consiste à dégager un consensus, j'ai encouragé les parties en cause à dialoguer pour arriver à s'entendre et à tenir compte des préoccupations les uns des autres. J'ai passé bien des heures à essayer de comprendre les diverses demandes et d'y répondre de façon positive. J'ai invité ceux qui souhaitaient de nouvelles solutions à les proposer au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien. Ce comité, dirigé par un président très compétent, a travaillé longuement et consciencieusement pour examiner toutes les ramifications du projet de loi et y recommander des améliorations.

Même s'il existe peut-être d'autres moyens d'atteindre les objectifs sur lesquels nous sommes sans doute tous d'accord, les trois grands principes sur lequel le projet de loi repose sont inébranlables. Le premier principe consiste à supprimer les dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens. Le deuxième consiste à rétablir les droits et l'appartenance à une bande de ceux qui avaient perdu ces droits à cause des dispositions de la loi qui établissaient des distinctions injustes fondées sur le sexe. Le troisième principe consiste à garantir que les premières nations indiennes qui le désirent peuvent décider qui fait partie de leurs bandes. Voilà les trois principes dont nous avions besoin à l'époque et dont nous avons encore besoin pour maintenir un certain équilibre et adopter le projet de loi avec sérénité malgré la déception que peuvent ressentir les personnes ou les groupes qui n'ont pas réussi à réaliser entièrement les objectifs qu'ils visaient.

Comme je l'ai déjà dit, la décolonisation ne se fait pas sans heurt. Personne n'en sort gagnant sur toute la ligne. Nous ne pouvons jamais repartir tout à fait de zéro. Nous devons bâtir sur la réalité actuelle. Le comité, qui comprenait des députés de tous les partis, a accompli un travail difficile et de longue haleine avec diligence, compassion et justice. Je tiens à profiter de cette occasion pour rappeler aux députés les débats fructueux que nous avons eus il y a trois mois.

Je voudrais parler de la motion no 1 maintenant à l'étude. Deux objectifs du projet de loi C-31 sont visés par la modification à la définition d'un enfant, c'est-à-dire d'abord le traitement égal des enfants et, deuxièmement, la possibilité pour les Indiens de transmettre leurs droits à leurs enfants.

Si un Indien est capable de transmettre ses droits à son enfant naturel, il semble logique d'étendre cette possibilité à un enfant adopté, soit légalement selon la définition des lois provinciales ou territoriales, soit selon les coutumes de son peuple. Le traitement égal des enfants de la famille immédiate est un principe important pour la préservation et l'intégrité de l'unité familiale. Les adoptions selon les coutumes de la bande ne sont pas inusitées et visent très souvent un parent de l'enfant en question.

L'article 48(16) de la Loi sur les Indiens reconnaît déjà, en matière de «distribution des biens ab intestat», que les enfants adoptés selon la coutume indienne jouissent des mêmes droits que les enfants biologiques ou légalement adoptés. Un Indien n'a certes pas besoin de mourir intestat pour que le gouvernement fédéral tienne ses enfants pour égaux. La modification que renferme le projet de loi C-31 à la définition du terme «enfant» ne vient que compléter les dispositions de l'article 48. Mieux encore, aux termes des modifications apportées au projet de loi C-31, tous les enfants, légitimes ou naturels, seront dorénavant traités également.

• (1115)

Il ne faudrait pas, en 1985, que la notion surannée d'illégitimité empêche des Indiens d'inscrire certains de leurs enfants. Ce serait refuser de traiter tous les Indiens également que d'adopter cette motion, et c'est pourquoi j'exhorte très respectueusement la Chambre à la rejeter pour les raisons que j'ai évoquées.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je m'oppose également à cette première motion. Le député a beau prétendre qu'elle élargirait tout simplement la définition de registraire, il n'en est rien. Le ministre a signalé à juste titre qu'elle passait outre à la nouvelle définition du terme «enfant», selon laquelle « «enfant» comprend un enfant né du mariage ou hors mariage, un enfant légalement adopté et un enfant adopté conformément aux coutumes indiennes». Lors de l'étude du projet de loi C-31 au comité, un assez grand nombre de témoins ont mentionné qu'il fallait étendre la définition d'«enfant» aux enfants adoptés selon les coutumes indiennes et, ainsi que le ministre l'a dit, il serait d'ailleurs tout à fait anachronique et incongru de maintenir, en 1985, la distinction entre un enfant légitime ou naturel. Par conséquent, monsieur le Président, nous n'appuyerons pas la motion nº 1 qui aurait pour effet de supprimer la définition élargie d'«enfant» aux termes du projet de loi C-31.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, la motion à l'étude fait ressortir les problèmes que pose le projet de loi. Le ministre a signalé à juste titre que la décolonisation ne s'opérait jamais facilement; or, nous devons nous y employer parce que nous nous sommes tellement mêlés de la vie personnelle des Indiens que nous en sommes réduits à définir ce qu'est un «enfant» dans le contexte d'une première nation indienne.

Puisque le ministre a d'abord donné un aperçu général de la portée du projet de loi C-31, je pourrais peut-être m'y arrêter brièvement moi aussi. J'ai l'impression, à la lecture de ses dispositions et de cette première motion d'amendement, que nous sommes dans une situation qui s'apparente à celle de deux avions de ligne qui suivent à une certaine distance l'un de l'autre une trajectoire inverse. Cette distance s'établit généralement à quelque mille pieds. Voilà le problème. Depuis l'avènement de la Charte des droits et libertés au Canada, on semble tenir particulièrement à mettre l'accent sur les droits individuels. Par contre, les premières nations indiennes n'ont jamais abandonné leur autonomie. Ils n'ont jamais confié leur destinée au gouvernement canadien ou au Parlement. Il y a longtemps, bien avant que nous n'arrivions ici, le gouvernement du Canada a assumé cette responsabilité et c'est là un fait auquel nous ne pouvons rien. Aussi longtemps que ces avions sont distants de 1,000 pieds et qu'ils volent dans des directions opposées il n'y a pas de difficulté. Mais que cette distance disparaisse, il y a collision.

• (1120)

Voilà la difficulté qui se présente avec le projet de loi C-31, quelle que soit la motion qu'on discute: il y a collision culturelle. Nous avons des droits individuels qui relèvent en partie de la tradition anglo-saxonne, en partie de la tradition américaine venant du Bill of Rights, et en partie de notre tradition qui nous vient de la Révolution française. Tout cela tient à cœur à ceux qui vivent dans les démocraties occidentales.

Mais parallèlement, nous avons au Canada une autre tradition qui est également valable quoique différente, c'est la notion de collectivité, la notion de groupe de personnes travaillant de concert à la protection de leur intégrité culturelle. En prenant autant de contrôle sur leur vie, nous avons rendu inévitable la collision culturelle. La force, le pouvoir, le nombre sont entre nos mains. Les conditions sont donc réunies pour qu'il y ait de graves injustices.

Je sais que le ministre en est conscient. Tous les députés qui ont siégé au comité le sont également. Quelle que soit la façon dont nous procédions, lorsque nous intervenons de façon aussi marquée dans la vie des gens que ce qui est prévu à l'article 1 et à la motion nº 1, en disant qui sera considéré comme enfant, nous nous plaçons dans une situation gênante, embarrassante et difficile dont nous ne pouvons pas nous sortir élégamment. Il n'y a pas de solution au problème.

Nous, députés, nous devons avoir constamment à l'esprit que dans cette démarche nous devons nous fixer pour but de donner le plus possible aux premières nations le processus décisionnel. Voilà l'orientation à adopter, ce que le projet de loi C-31 ne nous permet pas de faire aujourd'hui. Il y a trop de choses qui manquent. Il faut une modification constitutionnelle, si nous pouvons l'obtenir. Il faut des accords entre le Canada et les premières nations indiennes, si jamais nous pouvons les obtenir. Pour l'instant, quelle que soit la motion que nous discutions aujourd'hui, nous nous heurterons à ce problème épineux et embarrassant.

Ceci dit, j'avoue qu'il est difficile de savoir dans quel sens voter sur la motion nº 1. Dans quel sens y aura-t-il le moins d'intervention? Les arguments invoqués par le ministre au sujet des enfants illégitimes et des enfants adoptés à l'intérieur de la première nation indienne doivent prévaloir. Voilà la solution pour laquelle inclinerait mon parti.

M. Shields: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Le député d'Athabasca (M. Shields) invoque le Règlement.

M. Shields: J'ai quelques observations à faire. Lorsque nous avons amorcé le débat de la motion nº 1, j'ai cherché mes notes. Comme je les ai maintenant trouvées, je demande l'autorisation unanime de parler trois ou quatre minutes.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime à ce que le député d'Athabasca achève son discours?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Très bien. Le député d'Athabasca a la parole.

M. Shields: Monsieur le Président, la définition proposée au projet de loi C-31 dit:

«enfant» comprend un enfant né du mariage ou hors mariage, un enfant légalement adopté, ainsi qu'un enfant adopté selon la coutume indienne.

Un orateur qui m'a précédé s'est demandé à quel point il fallait intervenir dans la conduite et l'administration des bandes. La définition actuelle de la Loi sur les Indiens dit un enfant indien légalement adopté.

Comme le ministre l'a souligné, l'objectif d'ensemble du projet de loi C-31 est de supprimer les inégalités de sexe, de faire décider par les bandes elles-mêmes des questions d'appartenance aux bandes, et de rétablir les droits perdus. L'insertion au projet de loi de cette définition nouvelle de l'enfant ne vise et ne réalise aucun des trois objectifs exposés par le ministre. Je soutiens que la question de savoir qui est un enfant n'a pas de rapport avec la discrimination pour cause de sexe. L'un des principes du projet de loi consiste à mon avis à écarter la possibilité d'acquérir ou de perdre le statut de membre d'une bande par mariage. Mon amendement a pour objet d'écarter la possibilité d'acquérir le statut d'Indien ou de membre d'une bande par adoption.

• (1125)

En somme, si cet amendement n'est pas adopté, une famille ou une personne pourront imposer une obligation au gouvernement canadien ou à la bande intéressée par suite d'une décision familiale. Je ne crois pas que cela soit juste. A notre connaissance, aucune bande n'a demandé au présent gouvernement de modifier la définition d'un enfant, mais nous n'en allons pas moins de l'avant dans cette affaire. Non seulement accordons-nous à une famille le pouvoir d'accorder le statut d'Indien ou de membre d'une bande, ce qui contribue à accroître le nombre de personnes ayant droit aux bénéfices découlant des traités, mais nous allons aussi créer un problème dans des réserves si une famille peut décider que telle ou telle personne est membre de la bande ou a le statut d'Indien.

Voilà ce que je tenais à dire. Je crois que cela va accroître le fardeau des contribuables et certes constituer une ingérence en matière fondamentale d'appartenance à une bande et du droit de regard à ce sujet.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je tiens à dire quelques mots au sujet de cette motion et à faire, en tant que président du comité permanent, des observations sur le travail que le comité a accompli à l'égard de ce projet de loi. Ce n'est pas la première fois que le Parlement essaie de résoudre un problème qui persiste depuis près d'une centaine d'années. Je fais partie du comité depuis plus de treize ans déjà, et je sais que bien des fois au cours de cette période des députés et des ministres ont saisi le comité et la Chambre de ce problème. Mais depuis que nous avons amorcé le processus constitutionnel, les ministres se font davantage insistants à ce propos. Le comité a été sommé par le ministre du gouvernement précédent de remédier à la situation. Nous avions formé, il y a environ deux ans et demi, un comité spécial qui s'était réuni au cours de l'été. Pourquoi? Pour tenter de régler cette affaire. Un avant-projet de rapport avait été soumis au ministre pour sa gouverne.

A peu près une année plus tard, dans les derniers jours de la session, un projet de loi était présenté à la Chambre. Il s'est alors produit quelque chose qu'aucun membre d'aucun comité ne voudrait jamais avoir à vivre, je crois. On a tenté de régler en deux ou trois jours seulement une question aussi importante pour les Indiens. Le projet de loi a fait long feu, non pas à la Chambre des communes mais au Sénat. Évidemment, comme c'était l'intersession, l'affaire en est restée là. Elle est reprise aujourd'hui à la Chambre des communes par le nouveau ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie). Au cours du débat de deuxième lecture, il a exposé à la Chambre les principes auxquels tient le gouvernement et à partir desquels le projet de loi a été rédigé.

• (1130)

Le comité a pris ces principes au sérieux. Le Règlement de la Chambre limite la marge de manœuvre d'un comité. Nous nous sommes mis au travail, dans nos limites et, en tant que président, je tiens à féliciter les députés de tous les côtés de la Chambre qui ont passé de nombreuses heures à essayer de déchiffrer le projet de loi, et aussi à écouter patiemment les instances pressantes présentées par les personnes intéressées au projet de loi. Il y avait non seulement des Indiens, mais également de nombreuses autres personnes que cette question de discrimination inquiète, notre attitude envers les femmes et, bien entendu, le traitement que nous réservons aux Indiens au Canada, ce qui est fort important.

Le comité a consacré 76 heures à des audiences publiques et environ trois fois plus de temps à les préparer. Il a entendu 52 témoins, de 9 heures le matin à minuit souvent. Il a aussi reçu 10 mémoires écrits de plus de 200 personnes, représentant des groupes qui n'ont pas témoigné.

Les membres du comité ont apporté au projet de loi 23 amendements directs qui ont été adoptés à l'étape du comité, dont 15 découlaient directement de témoignages reçus. Le ministre et ses collaborateurs ont beaucoup aidé le comité à rédiger les amendements sous une forme acceptable et à les inclure dans le projet de loi.

Je le répète, nous avons éprouvé certaines difficultés, car nous voulions modifier le projet de loi beaucoup plus en profondeur que le Règlement ne nous le permet. En tant que président, j'ai dû, de temps à autre, rappeler à l'ordre des députés qui essayaient de présenter des amendements qui n'entraient pas dans le mandat du comité. Cependant, le comité a recommandé au ministre qu'il s'adresse au cabinet du gouverneur général, afin de déterminer si ces amendements étaient recevables. Certains d'entre eux sont maintenant inscrits au *Feuilleton* et nous en débattrons et nous prononcerons à leur sujet sous peu.

Alors que les membres du comité étudiaient les trois principes du projet de loi, ils avaient très peur de ne pas faire ce qui convenait. Le comité a souvent entendu les tenants du pour et du contre et, comme l'a dit le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner), les membres du comité s'immisçaient dans la vie d'autrui et devaient donc prendre des décisions conformément à la procédure gouvernementale en vigueur à l'heure actuelle, conformément à la loi qui a été rarement modifiée. Ils ont fait tout en leur pouvoir, j'ai pu le constater, pour être justes envers tous. Je crois qu'ils ont fait l'impossible en vertu des règles pour être justes envers les bandes, car ce sont les groupes qui ont su préserver leur culture.

Depuis un siècle, le gouvernement leur a souvent mis des bâtons dans les roues et à la lumière de l'histoire, on se demande comment bon nombre de bandes ont pu survivre au Canada. Cependant, elles ont réussi à le faire grâce à leur ténacité.

Alors que nous procédons à ces changements et que nous nous immisçons dans leur vie, nous devons nous garder d'être responsables d'injustices futures qui découleront d'une mesure législative qui peut sembler vouloir porter un dernier rude coup aux Indiens avant que le gouvernement ne se retire de la scène et n'accorde aux Indiens leur autonomie politique comme l'entend la société canadienne.

Nous discutons maintenant d'un important amemdement au sujet du traitement réservé aux enfants. Les députés ont là une décision extrêment difficile à prendre. Je sais que lorsque nous prendrons la décision, on apportera toute l'attention voulue au débat qui a lieu et au fait que nous nous immisçons dans la vie de ces gens. Il ne s'agit pas de machines qu'on peut manipuler et traiter de façon inhumaine. Ce qui est en jeu ici, c'est la vie de gens à l'heure actuelle et à l'avenir. Nous déterminons quelle sera leur existence au Canada et j'espère qu'en prenant ces décisions, les députés seront conscients de leur gravité.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 1, inscrite au nom du député d'Athabasca (M. Shields).

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

(La motion nº 1 est rejetée.)

M. le vice-président: Le prochain groupe de motions comprend les motions nºs 5A, 6, 7 et 18A.

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose:

Motion nº 5A

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 4, en retranchant les lignes 44 à 48, page 3 et les lignes 1 à 28, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«tembre 1951, d'une liste de bande en vertu du sous-alinéa 12(1)*a*)(iii) conformément à une ordonnance prise en vertu du paragraphe 109(1), dans leur version précédant immédiatement le 17 avril 1985, ou en vertu de toute disposition antérieure de la présente loi portant sur le même sujet que celui d'une de ces dispositions;

e) son nom a été omis ou retranché du registre des Indiens ou, avant le 4 septembre 1951, d'une liste de bande:

(i) soit en vertu de l'article 13, dans sa version précédant immédiatement le 4 septembre 1951, ou en vertu de toute disposition antérieure de la présente loi portant sur le même sujet que celui de cet article,

(ii) soit en vertu de l'article 111, dans sa version précédant immédiatement le 1er juillet 1920, ou en vertu de toute disposition antérieure de la présente loi portant sur le même sujet que celui de cet article;»

Recommandation
(Article 79(6) du Règlement)

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes que le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur les Indiens, soit modifié à l'article 4, en retranchant les lignes 44 à 48, page 3 et les lignes 1 à 28, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«tembre 1951, d'une liste de bande en vertu du sous-alinéa 12(1)*a*)(iii) conformément à une ordonnance prise en vertu du paragraphe 109(1), dans leur version précédant immédiatement le 17 avril 1985, ou en vertu de toute disposition antérieure de la présente loi portant sur le même sujet que celui d'une de ces dispositions;

e) son nom a été omis ou retranché du registre des Indiens ou, avant le 4 septembre 1951, d'une liste de bande:

(i) soit en vertu de l'article 13, dans sa version précédant immédiatement le 4 septembre 1951, ou en vertu de toute disposition antérieure de la présente loi portant sur le même sujet que celui de cet article,

(ii) soit en vertu de l'article 111, dans sa version précédant immédiatement le 1er juillet 1920, ou en vertu de toute disposition antérieure de la présente loi portant sur le même sujet que celui de cet article;».

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles) propose:

Motion nº 6

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 4, en retranchant les lignes 6 à 13, page 4.

M. Jack Shields (Athabasca) propose:

Motion nº 7

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 4, en retranchant les lignes 12 et 13, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(B) soit pour lui permettre de satisfaire à une qualification professionnelle pour conserver son emploi ou trouver un emploi,»

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose:

Motion nº 18A

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 4,

a) en retranchant les lignes 16 à 19, page 8, et en les remplaçant par ce qui suit:

«de l'alinéa 6(1)*c*) et cessé d'être un membre de cette bande en raison des circonstances prévues à cet alinéa;»

b) en retranchant les lignes 36 à 42, page 8, et en les remplaçant par ce qui suit:

«au ministère pour cette dernière:

a) soit si elle a droit d'être inscrite en vertu des alinéas 6(1)*d*) ou *e*) et qu'elle a cessé d'être un membre de la bande en raison des circonstances prévues à l'un de ces alinéas;

b) soit si elle a droit d'être inscrite en vertu de l'alinéa 6(1)*f*) ou du paragraphe 6(2) et qu'un de ses parents visés à l'une de ces dispositions a droit à ce que son nom soit consigné dans la liste de bande ou, s'il est décédé, avait ce droit à la date de son décès.»

c) en retranchant les lignes 3 à 5, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«premier jour où elle a acquis le droit à ce que son nom soit consigné dans la liste de bande dont elle a cessé d'être membre est réputée avoir droit à ce que son nom y soit consigné.»

• (1140)

M. le vice-président: Toutes ces motions sont regroupées aux fins du débat.

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai moi-même proposé les motions nos 5A et 18A qui ont été regroupées aux fins du débat. On a également inclus dans ce groupe de motions la motion no 6, parrainée par le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) et la motion no 7 parrainée par le député d'Athabasca (M. Shields).

Je voudrais traiter des quatre motions ainsi regroupées, mais auparavant je vais aborder celles que j'ai présentées moi-même, pour passer ensuite aux autres.

La motion no 5A permettra de veiller à ce que tous ceux qui ont été émancipés pour quelque raison que ce soit, soient réintégrés dans leur droit en vertu de la Loi sur les Indiens. La modification connexe à la motion no 18A permet aux bandes d'appliquer leurs propres règles pour l'admission de membres. Si dans les deux ans une bande n'adopte pas de telles règles, les personnes émancipées auront aussi le droit en vertu de la loi fédérale de devenir membres de cette bande.

Le projet de loi C-31 ainsi rédigé propose de réintégrer dans leur droit d'Indien les personnes émancipées dans des circonstances jugées injustes et de leur rendre le droit de faire partie d'une bande. S'enrôler dans les forces armées, obtenir un diplôme universitaire, être entré dans les ordres avant 1920 et trouver ou conserver un emploi sont des exemples d'émancipation.

Au comité permanent et ailleurs, on s'est rendu compte que d'autres catégories d'émancipation pourraient raisonnablement être considérées comme étant injustes. Plusieurs groupes ont soutenu que toutes les émancipations avaient été injustes.

Par ailleurs, accorder le droit d'appartenance aux effectifs directement à tous ceux qui avaient été émancipés volontairement aux termes du paragraphe 109(1) et d'autres articles connexes, y compris aux femmes et aux enfants émancipés en même temps qu'elles, pouvait être injuste envers les bandes et même être contraire au principe accepté de responsabilité des collectivités indiennes par des Indiens.

A mon sens, monsieur le Président, voici le compromis le plus équitable dans cette affaire: premièrement, accorder le plein droit en vertu de la Loi sur les Indiens à tous ceux qui sont émancipés aux termes du paragraphe 109(1) et d'autres articles connexes; deuxièmement, laisser aux bandes la décision d'accorder le droit d'appartenance aux effectifs, tel que proposé dans la motion no 18A. Plus précisément, cette motion modifie l'alinéa 6(1) du projet de loi C-31 afin d'inclure tous ceux qui sont émancipés en vertu du paragraphe 109(1). Toute référence aux catégories d'émancipation injuste est donc supprimée. Contrairement à ce qu'on a prétendu au comité permanent, le ministre ne serait pas tenu de trancher les cas qui ne tombent pas dans des catégories définies. Non seulement les motions nos 5A et 18A nous permettent-elles de rétablir équitablement les droits des émancipés, mais elles rendent l'administration de la loi plus juste et plus facile.

Le nouvel article 6(1)*e*) a trait à deux articles d'anciennes versions de la Loi sur les Indiens qui accordaient aussi l'émancipation. Avant 1951, l'article 13 rayait des listes de bande toute personne absente du Canada durant au moins cinq ans. Avant 1920, toute personne qui obtenait un diplôme universitaire ou devenait membre du clergé ou d'une profession perdait son plein droit en vertu de l'article 111. Ces motions du gouvernement touchent environ 8,000 personnes émancipées en vertu du paragraphe 109(1). Sans quoi, seulement la moitié d'entre elles auraient profité du projet de loi C-31. Leurs descendants de la première génération vont également être admissibles au plein droit en vertu de la Loi sur les Indiens.

Voilà ce que j'avais à dire au sujet des motions nos 5A et 18A inscrites en mon nom et tendant à modifier le projet de loi C-31 rapporté par le comité. Je demande à la Chambre d'appuyer les motions nos 5A et 18A.

Passons aux motions nos 6 et 7. La motion no 6, au nom du député de Cowichan-Malahat-Les Îles, a trait à une partie de l'amendement que je propose sous forme de recommandation royale. Comme je l'ai dit en parlant des motions nos 5A et 18A, je propose que la motion proposée par le député de Cowichan-Malahat-Les Îles, si elle n'est pas jugée irrecevable, ne soit pas appuyée, compte tenu des changements apportés par les motions nos 5A et 18A. Dans ces circonstances, je demande à la Chambre de ne pas appuyer la motion no 6.

La motion no 7 du député d'Athabasca concerne un rajustement technique à une des catégories d'émancipation injuste précisée dans la version originale du projet de loi. A mon avis et en toute déférence, la motion no 7 n'a aucun sens si les motions nos 5A et 18A sont adoptées puisque toute référence à de telles catégories sera supprimée. Je recommande à la Chambre de rejeter les motions nos 7 et 6 et d'appuyer les motions 5A et 18A, car elles améliorent considérablement le projet de loi rapporté par le comité permanent.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, mon parti a décidé d'appuyer les motions nos 5A et 18A qui ont été groupées. Avant d'expliquer la raison d'être de ces amendements, je dois dire que je suis fort satisfait de la façon dont le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a répondu aux vœux du comité en présentant les amendements nos 5A et 18A. Voilà une façon fort constructive de collaborer pour supprimer ce que les membres du comité ont considéré comme une injustice permanente, en l'absence de tout amendement. Le ministre a bien réagi. Et les membres du comité lui en sont reconnaissants.

Si les députés ont jeté un coup d'œil au *Feuilleton* ils auront noté que la motion nº 5 dont je suis le parrain, a été déclarée irrecevable par la présidence. Il serait difficile de contester cette décision puisqu'une telle motion requiert une recommandation royale. J'espère qu'un jour, quand nous procéderons à la réforme du Parlement, nous pourrons faire quelque chose pour polir les procédures à l'étape du rapport, après l'étude en comité. Le président du comité a souligné, à juste titre, que l'élargissement des catégories des personnes admissibles entraînerait de nouvelles dépenses, vu que ces personnes ont droit à certaines prestations, par exemple pour l'enseignement postsecondaire et l'assurance-maladie. Dans ce cas, à quoi bon que la même motion revienne à la Chambre après que le comité se soit prononcé. Cependant, telle est la pratique au moins depuis que je suis ici, et il en sera ainsi en attendant que le comité chargé d'étudier la réforme nous propose une meilleure façon de procéder à l'étape du rapport.

• (1150)

Cela me donne l'occasion au moins de comparer la motion nº 5, la mienne, avec celle du ministre, qui porte le nº 5A. L'objet est à peu près le même sauf que je suis allé un peu plus loin que le ministre. Certaines catégories, par exemple les Métis, qui avaient reçu le document, avaient été inclus dans la motion et il n'en est pas question dans celle du ministre. Nous acceptons volontiers les motions nºs 5A et 18A.

Cela dit, monsieur le Président, permettez-moi de remonter un peu dans le passé et de conclure en vous expliquant la distinction entre statut et appartenance dans une Première nation indienne.

D'abord, les antécédents: quelques députés et certainement beaucoup de Canadiens qui ne connaissent pas assez bien l'histoire de leur pays seront peut-être étonnés. La Loi sur les Indiens reflète assez bien l'histoire du Canada, plus précisément différentes attitudes à l'égard des peuples autochtones du Canada.

Que les Pères de la Confédération ne l'aient pas su ou qu'ils l'aient très bien su, il reste qu'en assumant le contrôle sur les Indiens et par la suite, quand la Loi sur les Indiens a été votée, on avait mis en place une politique qu'il serait permis d'appeler sans nuance, aussi stupéfiante que cela puisse être, une politique d'extinction. Beaucoup de Canadiens en seront scandalisés parce que ce mot ressemble à la «solution finale» préconisée par le 3e Reich. Évidemment, la politique d'extinction n'entraînait pas de solution physique, étant essentiellement d'ordre culturel. C'était une politique de génocide culturel dont l'objet était de gommer peu à peu toute culture aborigène ou indienne; par toute sorte d'incitations on aurait amené l'Indien à se soustraire à certaines interdictions qui lui étaient imposées, si les incitations n'étaient pas assez attirantes.

C'est ainsi que le droit de voter faisait partie de ces incitations, avant que le Parlement ne vote une loi pour l'accorder aux Indiens; le droit de consommer des boissons alcooliques dans des lieux publics; le droit d'aller à l'université et de s'enrôler dans les forces armées; tous les droits que le ministre a mentionnés, si un Indien choisissait un de ceux-là, il était pour ainsi dire, affranchi. En somme, il n'existait plus comme Indien. Aux yeux du gouvernement du Canada, ce n'était plus un Indien.

Voilà pourquoi nous avons conçu une expression assez étrange, qui ne manque pas de nous sidérer tous. C'est l'expression indien non inscrit. Dans d'autres pays du monde, en Australie par exemple, où il existe une population autochtone assez importante, il sera difficile d'expliquer à un législateur de l'un des États australiens ou du Parlement fédéral, qu'ils appellent les Communes, d'expliquer comment, par une loi du Parlement, nous avons formé des catégories d'Indiens. Ceux qui ont du sang indien, les Métis, ceux qui ont pris certaines décisions par rapport aux dispositions de la Loi sur les Indiens et qui sont des non-inscrits, ceux qui n'ont pas pris de décision et qui sont alors des Indiens inscrits. Si quelqu'un réussit à expliquer de façon logique et rationnelle cette situation à quiconque ne connaissait pas le Canada, cette personne est un pédagogue né, car ces mots sont des plus abscons.

Ici, nous pouvons cependant expliquer cette énigme, car nous en connaissons la raison d'être. Ce qu'on voulait c'est qu'au bout d'un certain temps, et personne ne savait au bout de combien de temps, les Indiens aient disparu. Ils auraient été intégrés, assimilés. Certaines dispositions de la Loi sur les Indiens prévoyaient de les fondre dans l'ensemble de la population.

C'est ce que nous entendons par provoquer l'extinction ou la mort d'un peuple, monsieur le Président, ou par adopter des lois qui constituent un génocide culturel. Nous ne savons pas si cette idée a traversé l'esprit des Pères de la Confédération, mais elle est sûrement le fait, en tout cas, des auteurs de la première version de la Loi sur les Indiens qui songeaient certainement à se débarrasser de ces gens.

Le président du comité a fait valoir, à juste titre, combien les Indiens du Canada avaient été tenaces, car ils survivent toujours au XXe siècle. Ils maintiennent une identité culturelle distincte qu'ils défendent malgré les coups de boutoir qu'ils subissent depuis tant d'années, depuis plus d'un siècle. Ils défendent âprement certains droits fondamentaux auxquels ils n'ont jamais renoncé: le droit de diriger et de gérer leurs propres affaires, le droit à l'autonomie. Ils n'ont jamais renoncé à ces droits. Ils n'ont jamais renoncé à leur intégrité culturelle au nom de quelque autorité que ce soit. Jamais ils n'ont cédé sur ce plan-là. Mais ils ont généreusement laissé la place à ceux qui venaient d'autres parties du monde s'établir sur leurs terres. Dans certains cas, ils ont conclu des traités avec les colonisateurs. Mais il est regrettable que ces traités qui sont immuables, très respectés et hautement considérés par les Indiens qui les tiennent pour des documents sacrés, il est regrettable, dis-je, que ces traités aient donné lieu à des négociations inéquitables, car ils favorisaient les colonisateurs qui en ont abusé.

Ces abus se sont poursuivis jusqu'à nos jours, mais on a fini par faire la lumière sur cette politique. Je crois que maintenant nous l'avons étalée au grand jour. Le mérite en revient partiellement au comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens et les députés à la Chambre aujourd'hui ont déjà travaillé au sein de ce comité et ils savent de quoi je parle. Nous avons étalé au grand jour cette politique de génocide culturel. Nous avons affirmé qu'il fallait rétablir des droits auxquels les Indiens n'avaient jamais renoncé, le droit à l'auto-détermination dans le cadre de la Confédération canadienne. Un tel droit ne menace l'avenir de personne.

Car il n'est pas question de séparer les Premières nations du restant du Canada, pas plus qu'il n'est question d'instaurer une politique de ségrégation raciale. Car c'est bien ce que nous avons actuellement: une politique ségrégationniste. Nous avons un peuple victime de ségrégation actuellement parce qu'il est assujetti à une loi du Parlement, la Loi sur les Indiens, à laquelle aucun autre groupe au Canada n'est assujetti. Quelqu'un peut-il me nommer un autre groupe au Canada qui accepterait que tous les aspects de sa vie soit dirigés et réglementés par une loi du Parlement? Il n'y en a pas un seul qui tolérerait un tel état de choses. Il viendrait manifester vigoureusement sur la colline parlementaire pour dénoncer une loi de ce genre, car personne n'accepterait de vivre en régime totalitaire comme ce fut le cas des Indiens, car cette loi n'était-elle pas un plan, voire un complot, si je peux me permettre cette expression, pour qu'un jour on n'ait plus besoin de l'appliquer puisqu'il n'y aurait plus d'Indiens.

Mais ils ont résisté et se sont fait même des alliés au Parlement du Canada. Ils ont gagné des alliés en la personne de certains premiers ministres provinciaux, pas assez nombreux malheureusement. Ils gagneront leur cause, car le vent de l'histoire souffle maintenant de leur côté. Ils finiront un jour par se gouverner eux-mêmes, par se débarasser de la domination et la mainmise qu'on exerce sur eux à cause de la Loi sur les Indiens.

La politique de génocide culturel est en train de vivre ses derniers jours. Les amendements proposés par le ministre et par le comité vont y mettre un terme. Ils supprimeront une clause qui leur enlevait leur qualité d'Indiens, qui leur disait qu'ils n'étaient plus Indiens, mais qu'ils pouvaient s'appeler autrement, par exemple Indiens non inscrits, s'ils le voulaient.

• (1200)

En vertu de la Loi sur les Indiens, un Indien peut perdre ses droits de diverses façons. Certaines fois, c'est volontaire et d'autres non. Au cours des audiences du comité, nous avons reconnu que la distinction entre le geste volontaire et involontaire était spécieuse puisqu'un grand nombre de problèmes d'ordre social, psychologique, économique et culturel peuvent pousser une personne à s'émanciper soi-disant volontairement. S'agissait-il vraiment d'un acte volontaire? La personne savait-elle vraiment ce qu'elle faisait? Si la personne était mariée et avait des enfants, a-t-elle pris le temps de discuter avec sa famille des répercussions de cette décision? Selon certains témoignages, ce n'était pas toujours le cas.

Même si le projet de loi C-31 stipule que nous permettrons aux Indiens d'être réintégrés dans leurs droits, il ne faut pas, à mon avis, établir des critères de sélection aussi stricts que ne le prévoyait la première version du projet de loi. Le comité a déclaré que nous devrions étendre ce privilège à d'autres personnes qui ont été émancipées ou qui ont perdu leurs droits d'Indien pour leur permettre de présenter une demande de réinscription au registraire.

Je conclurais en faisant la même distinction que le ministre entre l'inscription dans le registre des Indiens et dans la liste de bande parce qu'il faut éviter que cette disposition ne soit interprétée comme si elle nous donnait le droit d'imposer certaines personnes aux Premières Nations sans leur consentement. Au cours des audiences du comité, on a demandé au ministre de définir le terme «de droit» et en réponse, il a établi un rapport entre le gouvernement du Canada et un particulier indien. Le fait de reconnaître ce rapport et de l'officialiser signifie également que certains avantages en découlent.

Dans ces amendements, nous déclarons qu'une vaste catégorie d'Indiens pourront retrouver leurs droits d'Indiens s'ils les ont perdus. Cependant, la question de l'appartenance à une bande restera à la discrétion des bandes à condition, comme l'a signalé le ministre, qu'après deux ans, celles-ci établissent des règles d'appartenance. Si les bandes fixent ces règles, les gens pourront présenter une demande d'appartenance à la bande. Si les Premières Nations ne fixent pas de règles, ces personnes leur seront imposées et leur nom sera inscrit sur la liste de bande.

Là encore, monsieur le Président, vous voyez que nous avançons dans la bonne direction. Cependant, nous avançons avec prudence et nous n'avons pas encore complètement aboli le droit du Parlement du Canada d'examiner en détail une question qui est essentielle à l'autonomie des Premières Nations et à leur aptitude à définir leurs propres règles d'appartenance et de citoyenneté. Nous sommes pris au beau milieu de ce tourbillon. Le président du comité a très bien décrit les problèmes de conscience et les frustrations que connaissent tous les députés.

Au nom de la justice, si nous voulons autoriser d'autres personnes à être réintégrées dans leurs droits, nous ne pouvons faire de distinction artificielle entre les personnes qui renoncent à leurs droits volontairement et celles qui le font involontairement. Nous devons être beaucoup moins restrictifs. Il s'ensuivra des dépenses et des obligations supplémentaires pour le gouvernement du Canada, mais elles sont justifiées, à mon avis.

Nous devons reconnaître que l'on continue, même si personne parmi nous ne le souhaite vraiment, à imposer certaines personnes aux Premières Nations sans les consulter et sans respecter leurs propres règles d'appartenance ou de citoyenneté. Cependant, les choses évoluent et nous progressons lentement. Je suis convaincu que ce problème disparaîtra complètement lorsque nous ferons vraiment le saut.

L'une de ces conférences constitutionnelles portera fruit et l'on établira alors que le droit des autochtones dans notre pays équivaut au droit à l'autonomie ou que, par l'entremise des tribunaux, le droit à l'autonomie existe déjà dans notre constitution en tant que droit essentiel et fondamental des autochtones, même s'il n'est pas clairement énoncé dans la Constitution. Une fois cette décision prise, il sera inutile de nous concentrer sur ce projet auquel le comité, le ministre et ses responsables ont consacré toute leur énergie. Nous savons tous que peu importe l'issue du débat d'aujourd'hui ou des discussions futures, aucun de nous ne sera pleinement satisfait.

En approuvant ou en rejetant les amendements à l'étude, nous devons nous rappeler qu'un jour ou l'autre—et ce ne saurait tarder—nous devrons faire le saut pour éviter à la prochaine législature et aux suivantes de se livrer au même genre de débats. Il y a longtemps que nous aurions dû mettre un terme à cette ingérence continuelle et laisser les autorités compétentes, à savoir les Premières Nations indiennes elles-mêmes, décider des questions de ce genre.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je voudrais signaler que nous appuierons les motions nº 5A et 18A proposées par le ministre. En outre, je voudrais faire quelques remarques au sujet de mon propre amendement, la motion nº 6, mais on me permettra peut-être tout d'abord quelques observations préliminaires.

Pour la première fois, le projet de loi C-31 fait une distinction assez précise entre l'appartenance à une bande d'une part et la condition d'Indien d'autre part. Il est peut-être inévitable et nécessaire d'adopter provisoirement cette mesure. Il importe, je crois, de se rappeler que, jadis, les gouvernements de la Grande-Bretagne et du Canada considéraient les divers groupes d'Indiens principalement comme des peuples.

Le gouvernement adopte une nouvelle politique qui met l'accent sur l'individualité. Nous améliorons maintenant cette définition dans une certaine mesure. Par le passé, la condition d'Indien et l'appartenance à une bande étaient des notions très proches l'une de l'autre, mais ce ne sera pas si souvent le cas désormais. De fait, pour la première fois, il sera possible que les membres d'une bande n'aient pas la condition d'Indien et nous verrons un nombre croissant d'Indiens de droit qui n'appartiendront pas à une bande. Je ne crois pas que les députés soient tout à fait conscients de toutes les répercussions que cette évolution peut avoir.

A mesure que nous nous orientons vers un régime d'autonomie indienne et la reconnaissance des droits fondamentaux des Indiens, il importe, je crois, d'abandonner l'optique individualiste dans laquelle on envisageait la condition d'Indien. Nous devrions de plus en plus reconnaître les droits des nations en tant que nations indiennes pour rendre justice à ce peuple.

D'après certains témoignages que le comité a entendus, il serait souhaitable d'éliminer la notion de condition d'Indien et le gouvernement devrait traiter uniquement avec les nations indiennes en tant que telles. Selon d'autres témoignages, le gouvernement peut agir à sa guise en ce qui concerne la condition d'Indien de l'individu, mais il doit traiter avec le peuple indien. Quant à la condition d'Indien, c'est une notion qui n'est guère utile. Toutefois, je crois qu'on a reconnu en général que si nous devons conserver cette notion, quiconque est reconnu membre d'une bande par les Indiens doit également être considéré comme un Indien de droit. Je regrette de signaler que les modifications proposées par le ministre ne répondent pas encore à cette exigence. C'est une grave lacune qui subsiste toujours.

L'article 4 du projet de loi renferme divers paragraphes et abroge les articles V à XIV de la Loi sur les Indiens qui précisent qui peut être inscrit à titre d'Indien et qui a le droit d'appartenir à une bande. On prévoit un nouveau système régissant l'inscription dans le registre des Indiens et les listes de bande.

• (1210)

L'article 6 du projet de loi définit les droits à cet égard. En somme, il stipule qu'une personne peut être inscrite si elle possède déjà le droit à l'inscription, si elle a perdu la condition d'Indien aux termes de l'alinéa 12(1)*b*) ou du sous-alinéa 12(1)*a*)(iv) de l'ancienne Loi sur les Indiens ou, sous réserve de certaines stipulations, si elle a été émancipée. Les dispositions exposées dans le sous-alinéa 6*d*)(i) pour ceux qui ont été émancipés sont ainsi conçues:

(A) soit du fait de son enrôlement dans les Forces canadiennes, les forces armées de Sa Majesté, où qu'elles aient été levées, ou les forces armées d'un État allié au Canada ou associé à celui-ci

(B) soit pour qu'elle puisse trouver un emploi ou conserver son emploi . . .

Les personnes émancipées en vertu de ces dispositions pourront se faire réinscrire. Les témoins qui ont comparu devant le comité ont signalé à maintes reprises que cette distinction était entièrement arbitraire et tout à fait injuste.

On nous a interrogés, lors des audiences en comité, sur ceux qui voulaient avoir le droit de voter. Jusqu'à ce que le très honorable John Diefenbaker accorde ce droit aux Indiens, ils ne pouvaient voter que s'ils avaient été émancipés. Quel affront à la démocratie! Il était également interdit aux Indiens de consommer de l'alcool et d'entrer dans un débit de bière ou d'alcool. Pour beaucoup de jeunes Indiens, c'était de la discrimination. C'est là qu'ils se rendaient compte que le fait d'être Indien était une source de discrimination. Certains Indiens demandèrent leur émancipation pour avoir accès à l'alcool, quelque chose de mal vu par les autres Indiens et par les non-Indiens. On les accuse d'avoir vendu leurs droits pour obtenir le privilège de boire. Tous les députés ici présents ont eu 18 ou 19 ans. Nous nous rappelons, pour la plupart, l'importance que revêtait la possibilité d'entrer dans un débit de boisson pour acheter de l'alcool.

L'émancipation a eu lieu pour de nombreuses raisons. Je suis heureux de voir que le ministre a reconnu qu'il serait totalement arbitraire de limiter la réinscription à ceux qui avaient été émancipés pour avoir un emploi ou servir dans les Forces armées. Le ministre a proposé que les gens aient le droit de se réinscrire s'ils avaient été émancipés. Par la motion nº 18A, le ministre a donné aux bandes le droit de déterminer si ces gens devraient être portés au registre de la bande. C'est un compromis. Cela fait que la loi est un peu plus acceptable pour certains, alors qu'elle l'est un peu moins pour d'autres. J'estime qu'il serait injuste de refuser à d'anciens membres injustement exclus le droit d'appartenir à la bande. Par contre, il serait injuste également de les forcer à devenir membres contre leur gré.

On a déjà fait remarquer qu'il n'y avait pas de solution idéale à cette situation. Il s'agit de décolonisation. Nous ne pouvons pas garder les mains propres. Le ministre et tous ceux qui s'occupent de décolonisation ont les mains sales. Toutefois, j'estime que les motions nº 5A et nº 18A représentent des compromis raisonnables. Nous avons la responsabilité de résoudre cette question. Je pense que le ministre est parvenu à un compromis tout aussi raisonnable que celui qu'aurait pu proposer notre parti ou le parti libéral, c'est pourquoi nous sommes prêts à appuyer les amendements.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, le projet de loi C-31, étudié en comité, redonne à des Indiens qui avaient été émancipés à leur demande, soit pour entrer dans l'armée, soit pour obtenir un emploi, le droit de se faire réinscrire. Il n'en va pas de même pour les autres. J'ai l'impression que les députés ne se rendent pas compte de l'effet que cela aura sur les bandes.

Tel que le projet de loi est rédigé, le ministère devra conserver des listes. Après deux ans, si la bande n'a toujours pas adopté de règles d'appartenance, la liste tenue par le ministère sera automatiquement imposée à la bande. Il y a beaucoup de bandes, dans des endroits isolés, qui ne connaîtront pas parfaitement les amendements présentés par le ministre pendant ces deux ans. C'est donc un point délicat.

Un autre danger, c'est ce que fera la loi dans le pays. J'ai proposé la motion nº 7 qui ne fera pas l'objet d'un vote si la motion nº 5A est adoptée. Pourtant, en présentant la motion nº 7 j'essayais de limiter le genre de personnes susceptibles de se faire inscrire. Un problème pour les Canadiens, particulièrement dans la région que je représente, c'est que les Indiens inscrits ont le droit de pêcher et de chasser hors saison. Les tribunaux sont présentement saisis de contestations parce que des Indiens inscrits qui travaillent pour Syncrude, Suncor et d'autres sociétés pétrolières sur des terres de la Couronne dans le nord de l'Alberta demandent à être exonérés de l'impôt. Cet amendement me paraît avoir beaucoup plus de répercussions que celles dont on a parlé.

Beaucoup de bandes assumeront immédiatement la responsabilité de la liste de leurs membres. Je soutiens cependant que beaucoup d'autres ne le feront pas.

Ces cinq dernières années, en Alberta, j'ai eu connaissance d'un certain nombre d'individus qui ont quitté des bandes riches. Quand ils se sont émancipés volontairement, ils ont emporté beaucoup d'argent déposé dans les comptes fiduciaires de la bande. Certains ont emporté jusqu'à $300,000 et d'autres $150,000 ou $200,000. Dès que le projet de loi sera adopté, ces individus redeviendront automatiquement des Indiens inscrits. Nous ne sommes pas suffisamment prudents à mon avis. Je ne me rappelle pas que de nombreux groupes se soient présentés devant le comité pour demander qu'on élargisse ainsi la loi.

• (1220)

Je tiens à féliciter le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) pour le Rapport Penner sur l'autonomie politique des Indiens. Le ministère des Affaires indiennes, nous en convenons tous généralement, est un monstre d'inefficacité et de gaspillage que nous tâchons d'éliminer d'ici quelque temps de sorte que les Indiens puissent devenir comme n'importe quel autre Canadien en n'ayant pas à relever d'un ministère des Affaires indiennes. Ce projet de loi garantit cependant que le ministère des Affaires indiennes et sa bureaucratie subsisteront encore longtemps car nous faisons augmenter le nombre des Indiens inscrits par rapport à ce qu'il est présentement. Je pense que la loi aura même pour effet d'en faire doubler le nombre—pas celui des membres des bandes—d'un bout à l'autre du pays.

Il y a en Alberta des Métis qui font partie de l'Association des Métis d'Alberta depuis leur jeunesse. Ils ont lutté pour la cause des Métis, ont vécu comme des Métis, mais seront maintenant traités comme des Indiens en vertu de cet amendement. Il faut que cela cesse quelque part. Nous devrions limiter très soigneusement ceux qui sont réintégrés parmi ceux qui ont quitté volontairement leur bande. S'ils l'ont fait volontairement, de quel droit leur laissons-nous entendre qu'ils n'ont pas pris une bonne décision il y a plusieurs années et que nous allons en faire à nouveau des Indiens? Ils ont quitté volontairement pour un certain nombre de raisons. C'est de plein gré que mon grand-père a vendu les droits miniers sur sa propriété. Je ne peux revenir sur le passé et dire qu'il a fait une erreur en les vendant de plein gré. Il est mort maintenant, mais s'il était vivant, il ne pourrait pas revenir sur le passé et prétendre qu'il a fait une erreur sous prétexte qu'on a maintenant découvert du pétrole sur sa propriété et qu'il n'aurait vraiment pas dû céder ses droits. Voilà ce que je veux dire. Il n'était pas facile de s'émanciper, il ne suffisait pas de s'adresser au bureau de la bande pour signifier qu'on voulait partir, puis de signer un formulaire. Cela prenait un an, et même deux dans certains cas, pour le faire. Nous soutenons qu'en un an ou deux l'intéressé a sûrement eu le temps d'y réfléchir mûrement, et qu'il ne nous appartient pas de lui laisser entendre que quoi qu'il ait pensé à l'époque nous allons maintenant changer tout cela et refaire de lui un Indien sous prétexte qu'il ne peut abandonner sa qualité d'Indien. Nous n'avons pas réfléchi suffisamment à la question, et je me propose de voter contre cet amendement.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur le Président, les députés seront heureux d'apprendre que je n'ai pas l'intention de traiter de chacune des propostions d'amendement. Cependant, je voudrais formuler quelques observations au sujet de cet article du projet de loi, car je le trouve important. Je ne vais pas chercher à commenter l'excellent exposé et l'excellente leçon d'histoire que nous a servis le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner), car il nous a fourni les éléments essentiels pour l'étude de cet article.

J'aimerais rappeler aux députés qui ont fait partie du comité spécial le sens du mot «confiance». Lorsque le comité a inauguré ses travaux, nous avons vécu en Alberta une expérience fort intéressante. Nous avons constaté que la Chambre avec les années avait perdu la confiance des membres des bandes d'un bout à l'autre du Canada. Ceux-ci étaient parfaitement au courant des aspects dont le député de Cochrane-Supérieur a parlé, soit les politiques du gouvernment précédent. Chaque fois qu'un député s'aventurait dans une réserve en déclarant aux autochtones qu'il leur voulait du bien, ceux-ci l'arrêtaient immédiatement en disant: «Un instant. D'autres sont venus avant vous qui prétendaient aussi nous vouloir du bien.»

J'aimerais également rappeler aux députés le sens du mot «consentement». Le Parlement, sous prétexte d'assumer certaines responsabilités, a par le passé adopté des lois qui se répercutaient sur la vie des autochtones. Ces deux mots sont très importants alors que nous nous apprêtons à modifier encore une fois la Loi sur les Indiens. Comme nous l'avons signalé dans le rapport du comité, nous devrions encore une fois favoriser toute démarche susceptible d'aboutir à l'autonomie pour les autochtones. Cependant, au moyen de ce projet de loi, nous forçons la main des bandes et nous décidons pour elles que ceux qui ont perdu leur statut d'Indien inscrit en conformité de l'alinéa 12(1)*b*) de la Loi le récupèrent. A mon avis, cette proposition d'amendement est parfaitement compatible avec le rapport auquel je souscris sans réserve et qui dit que nous faisons confiance aux autochtones eux-mêmes pour qu'ils accueillent de nouveau dans les réserves les membres de leurs familles et ceux qui, selon eux, ont le droit d'y être et qui sont susceptibles d'apporter une contribution à la collectivité.

Je félicite le ministre de cette proposition d'amendement, car il fait confiance à tous ces gens-là qui, bon gré mal gré, ont été émancipés. Nous faisons confiance aux bandes indiennes et nous permettons aux intéressés de réintégrer les réserves s'ils estiment avoir le droit d'y être. Ce sont là les considérations qui ont servi d'assise au rapport que nous avons soumis à la Chambre il y a un certain temps.

Ce projet de loi reconnaît également qu'une fois adopté, le Parlement ne pourra plus se désolidariser de cette démarche. Nous devons surveiller la situation et si les tribunaux s'avisaient de s'emparer de cette mesure législative et de la modifier d'une façon qui lèse les autochtones de notre pays, nous devrions de nouveau intervenir. Ce projet de loi prévoit de toute façon que le ministre et le comité parlementaire devront dans deux ans examiner de nouveau la question.

Les deux propositions d'amendement que le gouvernement a proposées sont, à mon avis, excellentes. C'est dans une certaine mesure le comité qui les avait demandées et, pour ma part, je les appuie.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 5A inscrite au nom du député de Rosedale (M. Crombie). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

(La motion nº 5A est adoptée.)

M. le vice-président: En adoptant la motion nº 5A, la Chambre règle également le sort des motions nºs 6 et 7.

(Les motions nºs 6 et 7 sont supprimées.)

M. le vice-président: Nous passons maintenant à la motion nº 18A.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 18A est adoptée.)

M. Crombie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'en conclus qu'en adoptant la motion nº 5A, la Chambre a réglé aussi le sort des motions nºs 6 et 7.

M. le vice-président: Le ministre a raison. Jusqu'à maintenant, la Chambre n'a rejeté que la motion nº 1. La motion nº 5A a été adoptée. La motion nº 18A a été adoptée. Il n'y aura pas de vote sur les motions nºs 6 et 7, à cause du vote sur la motion nº 5A. Le Président a donné l'occasion à des députés de formuler des observations sur la recevabilité des autres motions.

On a également regroupé aux fins du débat les motions nºs 13, 14, 14A, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 24 et 32A.

L'auteur de la motion nº 13 est absente. Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) de présenter la motion à la place de la députée de Mount Royal (Mme Finestone)?

M. Manly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Dans la décision préliminaire de la présidence, ce matin, au point nº 7a), il est dit qu'un vote affirmatif sur la motion nº 13 décidera du sort de la motion nº 14. Ainsi, la motion nº 14 ne sera pas mise aux voix. Or, à mon avis, monsieur le Président, les motions nºs 13 et 14 portent sur deux questions tout à fait distinctes. La motion no 13 précise qui peut voter au sujet de l'établissement des règles d'appartenance à la bande. La motion nº 14 prévoit une procédure d'appel obligatoire et non pas facultative et je ne vois pas comment on peut affirmer que le vote sur la motion nº 13 décidera du sort de la motion nº 14. J'attire l'attention de la présidence sur cette question.

• (1230)

M. le vice-président: M. le Président a déjà tranché au sujet des groupements de motions que je vais mettre aux voix. Ce que je propose au député, c'est qu'on entreprenne le débat sur le groupement que je viens de proposer et si le député désire formuler d'autres observations cet après-midi au moment des Affaires courantes, c'est-à-dire la période que le Président a réservée dans le cas d'autres motions, il poura le faire à ce moment-là.

M. Penner: Monsieur le Président, vous avez, à juste titre, signalé que ma collègue, qui devait présenter la motion nº 13, est incapable d'être parmi nous ce matin. Cependant, je sais qu'elle accorde beaucoup d'importance à cette motion et qu'elle désire certainement intervenir à son sujet. Vous avez demandé si j'entendais proposer cette motion en son nom; je ne peux le faire, à cause d'une divergence d'opinions sur les répercussions de cette motion. Cependant, je crois que tout ce groupement va entraîner un débat intensif, car il est au cœur de la question dont nous débattons ici.

C'est pourquoi je demande au Président s'il est disposé à reporter l'étude de ce groupe de motions après la période des questions et à passer directement à l'article suivant, soit la motion nº 25. Selon la décision rendue par le Président, l'article nº 11, la motion no 25 doit faire l'objet d'un débat et d'un vote distincts. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour réserver ce groupe de motions, passer à la motion nº 25 pendant le temps qu'il nous reste, ou encore à la motion suivante, et réserver le débat sur l'autre groupe de motions pour cet après-midi.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je comprends fort bien l'objet de la demande du député. A mon sens, nous devons essayer, dans la mesure du possible, d'examiner les motions dans l'ordre et la collègue du député aura l'occaison de propser sa motion lorsqu'elle sera de retour à la Chambre, j'en suis sûr. Comme nous n'avons pas beaucoup de temps, nous ferions peut-être mieux d'examiner directement ce groupe de motions. Ainsi, nous pourrons poursuivre le débat sans commencer à discuter de procédure et que la députée soit présente ou non. Nous pourrons toujours en revenir à cet article lorsqu'elle sera de retour, si cela répond à la demande du député.

M. Crombie: Monsieur le Président, je comprends parfaitement les préoccupations du député de Cochrane-Supérieur (M. Penner). A l'instar du leader parlementaire du gouvernement, j'estime que nous devons respecter l'ordre dont nous sommes convenus implicitement. Je suppose que nous ne terminerons pas avant 13 heures, puisqu'il y a neuf ou dix motions à étudier. Au cas contraire, la Chambre serait un modèle d'efficacité. D'après les remarques du leader parlementaire du gouvernement, j'en déduis que nous pourrons revenir en arrière pour permettre à la députée de Mount Royal (Mme Finestone) de faire des commentaires sur la motion nº 13. Un certain nombre de motions sont à l'étude et bon nombre de députés souhaitent faire des commentaires à leur sujet. J'espère donc que nous n'examinerons pas nécessairement tour à tour chacune des motions ainsi regroupées, mais que nous procéderons plutôt à un débat suivi. A mon avis, si nous réussissons à débattre toutes ces motions avant 13 heures, nous pourrons peut-être examiner à ce moment-là la question de procédure.

M. le vice-président: Nous en sommes à la motion nº 13. Si j'ai bien compris, la députée de Mount Royal (Mme Finestone) pourra intervenir lorsqu'elle reviendra, mais pour le moment, il me faut un motionnaire pour la motion nº 13. S'il n'y en a pas, je devrai déclarer la motion retirée.

M. Penner: Monsieur le Président, je reconnais, ainsi que l'ont signalé le leader parlementaire et le ministre, que le fait de sauter une étape peut prêter à confusion. Bien entendu, nous voulons aussi procéder dans l'ordre. Toutefois, je dois avouer que je suis intervenu par respect pour la députée de Mount Royal (Mme Finestone) qui tient beaucoup à sa motion. Étant donné son apport appréciable aux travaux du comité, il me semble que nous devrions lui laisser l'occasion de la défendre. Au lieu de déplacer le groupe de motions au complet, nous pourrions peut-être aborder la motion nº 14 et déclencher ainsi le débat sur ce groupe de motions. Celle-ci est inscrite au nom du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly). De la part de ma collègue, je serais très reconnaissant à la Chambre de procéder ainsi, ce qui ne pose aucune difficulté du point de vue de la procédure, afin qu'elle puisse proposer sa motion dès son retour cet après-midi.

M. le vice-président: La présidence ne peut pas accepter la proposition du député de Cochrane-Supérieur parce que l'adoption de la motion nº 13 vaudrait aussi pour la motion nº 14. La seule façon de faire ce que propose le député serait de laisser ces deux motions de côté pour l'instant.

Mlle MacDonald: Que quelqu'un se lève et propose la motion à la place de la députée.

M. le vice-président: Dois-je comprendre qu'il y a consentement unanime pour commencer par le groupe qui comprend la motion nº 14A et laisser les motions nos 13 et 14 de côté pour l'instant?

M. Hnatyshyn: Nous sommes d'accord, mais à la condition que la députée de Mount Royal (Mme Finestone) soit ici cet après-midi. Je ne veux pas que l'étude de ces motions soit retardée indéfiniment. S'il est certain que la députée sera à la Chambre pour proposer la motion nº 13 immédiatement à l'appel de l'ordre du jour cet après-midi, je pense que nous serions d'accord. Sinon, nous devrons procéder au vote sur la motion à ce moment-là de toute façon.

M. Penner: Je crois savoir que la députée sera ici et c'est en son nom que je demande que le débat de ces motions soit remis à plus tard. Je remercie le leader de la Chambre de sa collaboration.

M. le vice-président: Très bien, nous laisserons de côté les motions nos 13 et 14 pour le moment et commencerons l'étude de ce groupe avec la motion nº 14A.

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose:

Motion nº 14A

Qu'on modifie le projet de loi C-31 à l'article 4,

a) en ajoutant à la suite de la ligne 32, page 6, ce qui suit:

«(3) Lorsque le conseil d'une bande établit un statut administratif en vertu de l'alinéa 81 (p. 4) mettant en vigueur le présent paragraphe à l'égard d'une bande, l'autorisation requise en vertu des paragraphes (1) et (2) doit être donnée par la majorité des membres de la bande qui ont dix-huit ans révolus.»;

b) en renumérotant en conséquence les paragraphes subséquents.

M. Jack Shields (Athabasca) propose:

Motion nº 15

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 4, en retranchant les lignes 33 à 45, page 6, et les lignes 1 à 5, page 7.

M. Jack Shields (Athabasca) propose:

Motion nº 16

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 4, en ajoutant, à la suite de la ligne 21, page 7, ce qui suit:

«(6.1) Sur réception d'un avis en vertu du paragraphe 10(5), le registraire ne doit pas ensuite ajouter ni retrancher un nom dans la liste de bande pour la bande à moins que le Ministre ne donne avis écrit au conseil de la bande de sa décision que les règles d'appartenance ne satisfont pas aux conditions indiquées au paragraphe (1) ou (11) et, dans ce cas, le registraire ne doit ajouter aucun nom dans la liste de bande pour cette bande jusqu'à l'expiration d'une période de 180 jours après que le Ministre a donné avis écrit de sa décision au conseil de bande.

(6.2) Dans les six mois de la date où le Ministre a donné avis à un conseil de bande en vertu du paragraphe 10(6.1), le conseil de bande peut soit

a) donner un ou plusieurs avis supplémentaires au Ministre en vertu du paragraphe 10(5), ou

b) en appeler de la décision du Ministre devant un tribunal mentionné au paragraphe 14.3(5)

et, lorsqu'il est interjeté appel, en vertu du présent paragraphe, d'une décision du Ministre, les dispositions des paragraphes 14.3(2), 14.3(3) et 14.3(4) s'appliquent comme si les mentions du registraire dans le paragraphe 14.3(4) étaient des mentions du Ministre.

(6.3) Si dans les six mois de la date à laquelle le Ministre a donné avis à un conseil de bande en vertu du paragraphe 10(6.1), le conseil de bande donne un autre avis au Ministre en vertu du paragraphe 10(5) et si le Ministre décide que les règles d'appartenance supplémentaires pour cette bande fournies au Ministre en application de ce paragraphe ne satisfont pas aux conditions établies au paragraphe (1), le Ministre peut renvoyer sa décision à un tribunal mentionné au paragraphe 14.3(5) et les dispositions des paragraphes 14.3(2), 14.3(3) et 14.3(4) s'appliquent dès lors mutatis mutandis comme si le Ministre était une personne interjetant appel en vertu du paragraphe 14.3(2) et comme si les mentions du registraire au paragraphe 14.3(4) étaient des mentions du Ministre.

(6.4) Après le commencement d'un appel en vertu du paragraphe 10(6.2) ou du paragraphe 10(6.3) au sujet des règles d'appartenance d'une bande, le registraire ne doit ni ajouter ni retrancher un nom dans la liste de bande pour cette bande jusqu'à la décision finale de cet appel.»

• (1240)

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles) propose:

Motion nº 17

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 4, en ajoutant, à la suite de la ligne 3, page 8, ce qui suit:

«(11) Dans le présent article, «électeur» comprend toute personne dont le nom est consigné dans la liste de bande et qui est âgée de dix-huit ans ou plus.»

M. Jack Shields (Athabasca) propose:

Motion nº 18

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 4, en ajoutant, à la suite de la ligne 3, page 8, ce qui suit:

«(11) Sous réserve du paragraphe (12), les paragraphes (3) et (4) ne s'appliquent pas si, à un moment quelconque antérieur au 17 avril 1987, le conseil d'une bande donne avis au Ministre en vertu du paragraphe 10(5) et s'il est établi à la satisfaction raisonnable du Minsitre que

a) le nombre de personnes vivant à ce moment-là qui avaient droit, le 17 avril 1985, de faire inscrire leurs noms dans la liste de bande pour la bande en application de l'alinéa 11(1)*c*) est supérieur à 20 p. 100 du nombre des personnes dont les noms étaient inscrits dans la liste de bande pour la bande immédiatement avant le 17 avril 1985;

b) le total du nombre de personnes vivant à ce moment-là qui avaient droit, le 17 avril 1985, de faire inscrire leurs noms dans la liste de bande pour la bande en application de l'alinéa 11(1)*c*) et du nombre d'enfants à charge de ces personnes est supérieur à 20 p. 100 du nombre de personnes dont les noms étaient inscrits dans la liste de bande immédiatement avant le 17 avril 1985 et qui à ce moment-là sont résidents ordinaires des terres de la réserve mises de côté pour l'usage et au profit communs des membres de la bande; ou

c) le nombre de personnes vivant à ce moment-là qui avaient droit, le 17 avril 1985, de faire inscrire leurs noms dans la liste de bande pour la bande en application de l'alinéa 11(1)*c*) et qui à ce moment-là, sont âgées de dix-huit (18) ans révolus est supérieur à 20 p. 100 du nombre de personnes qui étaient électeurs de la bande immédiatement avant le 17 avril 1985.

(12) Le paragraphe (11) ne s'applique que si les règles d'appartenance fixées par la bande prévoient que

a) toutes les personnes qui auraient droit de faire inscrire leurs noms dans la liste de bande pour la bande en application de l'alinéa 11(1)*c*), de l'alinéa 11(1)*d*) ou, du paragraphe 11(2) si la liste de bande était tenue au ministère ont le droit de faire inscrire leurs noms dans une liste provisoire tenue par la bande;

b) toute personne dont le nom figure dans une liste provisoire a droit de demander au conseil de la bande de faire partie de la bande et de faire transférer son nom de la liste provisoire à la liste de bande pour la bande;

c) toutes les personnes demandant à faire partie de la bande et à avoir leurs noms transférés de la liste provisoire à la liste de bande en application de l'alinéa *b*) ont droit d'être entendues par le conseil de bande ou par un comité créé conformément à ces règles; et

d) toutes les demandes d'appartenance à la bande et de transfert de la liste provisoire à la liste de bande en application de l'alinéa *b*) sont traitées de manière juste et équitable sans discrimination fondée sur le sexe.

(13) Le nom d'une personne qui a droit de faire inscrire son nom dans une liste provisoire en application de l'alinéa 12*a*) n'a besoin d'y être inscrit que si une demande d'inscription est faite au conseil de la bande au plus tard le 17 avril 1990.»

Motion nº 20

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 4, en ajoutant, à la suite de la ligne 41, page 10, ce qui suit:

«13.4 Personne n'a droit de faire inscrire son nom dans une liste de bande en vertu de l'alinéa 11(1)*c*) à moins d'en faire la demande au plus tard le 17 avril 1990.»

Motion nº 21

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 4, en retranchant les lignes 11 à 17, page 12.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles) propose:

Motion nº 24

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 4, an ajoutant, à la suite de la ligne 30, page 13, ce qui suit:

«Dispositions générales

14.4(1) Lorsque le nombre des personnes dont le nom est consigné dans une liste de bande en vertu de l'alinéa 11(1)*c*) et qui ont atteint lâge de dix-huit ans égale ou dépasse cinquante pour cent de celui des membres de la bande qui ont atteint l'âge de dix-huit ans, aucune modification ne peut être apportée à un arrangement fiduciaire relatif à l'actif de la bande sans le consentement de la majorité de ses électeurs et de la majorité de ses électeurs qui étaient membres de la bande immédiatement avant le 17 avril 1985.

(2) Le présent article cessera d'avoir effet en avril 1995, ou avant si le conseil de bande le demande.»

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose:

Motion nº 32A

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 15, en retranchant la ligne 24, page 17, et en la remplaçant par ce qui suit:

«été retranchés de la liste de la bande;

(p.4) la mise en vigueur des paragraphes 10(3) ou 64.1(2) à l'égard de la bande;».

M. le vice-président: Toutes les motions que je viens de présenter à la Chambre seront groupées aux fins du débat.

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je voudrais faire une mise au point avant de parler des diverses motions à l'étude. Compte tenu de la procédure adoptée, je suppose que nous étudions maintenant les motions nºs 14A, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 24 et 32A, mais pas les motions nºs 13 ou 14, contrairement à ce qui était prévu à l'origine.

M. le vice-président: C'est exact.

M. Crombie: Merci beaucoup. J'ai certaines remarques à faire au sujet de toutes ces motions ou presque. Tout d'abord, comme le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) l'a fait remarquer, il y a de nombreux principes essentiels dans ce projet de loi, et celui-ci en est un. Le droit de vote lié aux dispositions régissant l'appartenance à une bande en fonction de ce que décide la bande est très important, parce qu'il confirme en grande partie qu'il revient à la bande de décider qui en est membre et qui ne l'est pas.

Toutes ces motions visent, de manières diverses, à régler le problème. La situation actuelle est intéressante du fait qu'elle découle de certains besoins précis, à bien des égards. En vertu des dispositions actuelles du projet de loi, le droit de vote varie d'une bande à l'autre. Certaines bandes retiennent le principe de la définition de «résident habituel» dans la Loi sur les Indiens. D'autres ont adopté un système reposant sur la coutume et permettent à n'importe quel membre de la bande de voter, qu'il habite ou non dans la réserve.

Je voudrais souligner brièvement que des situations très diverses sont apparues au Canada au fil des ans, à cause des caractéristiques et des particularités des différentes bandes. Le but de mon amendement est d'assurer le maintien de ce principe. Certaines motions, dont je parlerai dans un instant, visent à assurer une uniformité dans tout le pays. Je ne pense pas que ce soit la bonne solution, même si une telle uniformité rendrait peut-être la situation plus claire et plus facile à comprendre. En effet, on négligerait ainsi le besoin d'avoir un éventail de dispositions régissant le droit de vote, besoin que les collectivités indiennes ont déjà établi elles-mêmes.

• (1250)

D'autres motions, groupées aux fins du débat, visent à imposer certaines règles à certaines bandes. C'est une tentative pour accroître les droits de ceux qui ne font peut-être pas véritablement partie d'une collectivité indienne. Le gouvernement rejette également cette proposition.

L'objet essentiel de la motion du gouvernement est de confirmer dans la loi et dans la théorie ce qui existe déjà. C'est pourquoi la motion no 14A permettrait aux conseils de bande d'accorder le droit de vote, par arrêté, à toutes les personnes de plus de 18 ans, s'ils trouvent cela souhaitable dans leur situation. Rien ne les y oblige, mais on dit simplement qu'une bande a le droit de prendre de telles dispositions si elle le souhaite. Dans le cas contraire, elle peut s'abstenir de le faire.

C'est pourquoi la motion nº 14A, qui est la recommandation royale, laisse aux bandes le soin de prendre une décision dans ce domaine. C'est la solution qui s'impose du point de vue du gouvernement.

Je parlerai des motions nºs 13 et 14 plus tard. Quant à la motion nº 15 du député d'Athabasca (M. Shields), le député l'a bien défendue au comité. Cependant, elle ferait disparaître du projet de loi la protection des droits acquis. C'est un principe dont il n'a pas été beaucoup question à la Chambre, mais qui est essentiel dans la position du gouvernement.

Vu qu'elle n'a pas vraiment été contestée, nous n'en avons pas beaucoup parlé au comité. En tout cas, je le répète, si nous acceptions la motion nº 15, nous supprimerions du projet de loi la protection des droits acquis. Les dispositions régissant l'appartenance à une bande ne respecteraient plus nécessairement les droits qui existaient juste avant l'établissement du règlement de la bande.

Le gouvernement juge absolument essentiel de protéger les droits acquis pour assurer une application équitable de ce genre de disposition. Je ne crois pas trop m'avancer en disant que la protection des droits acquis est une question de justice fondamentale. Sans une telle disposition, les bandes pourraient priver certaines personnes de leurs droits de membre en invoquant des événements antérieurs de plusieurs années à l'établissement du règlement. Par exemple, une bande pourrait décider que tous les membres de la bande qui ont épousé des personnes non indiennes ne peuvent plus appartenir à la bande. Cela serait profondément injuste, puisque ces personnes ne connaissaient pas le règlement au moment où elles ont décidé de se marier.

De plus, sans cette disposition, les bandes pourraient contourner le principe de la restauration en disant simplement qu'une personne qui a perdu le statut d'Indien à cause de l'article 12(1)*b*) n'avait pas le droit d'être membre de la bande. Le gouvernement estime aussi qu'une telle situation serait injuste. C'est pourquoi je demande aux députés de ne pas appuyer la motion nº 15.

La motion nº 16, dont l'auteur est aussi le député d'Athabasca (M. Shields), entraînerait la mise sur pied d'une procédure inutile et complexe pour régler les conflits éventuels entre le ministre et les bandes au sujet de l'acceptation du règlement régissant l'appartenance à une bande. C'est d'autant plus vrai que le ministre ne peut pas rejeter les règles d'appartenance en raison de leur teneur. Il peut le faire uniquement si la bande ou la communauté n'a pas donné son consentement dans les formes, si un avis n'a pas été donné avant le vote de la bande ou si les droits acquis n'ont pas été protégés. Le ministre ne peut intervenir que dans ces trois circonstances.

Nous voyons mal pourquoi les tribunaux devraient se charger de résoudre ce genre de conflits. Il est inutile de bloquer la liste des bandes à l'occasion d'un conflit au cours des deux premières années suivant l'adoption du projet de loi C-31 étant donné qu'il est stipulé au paragraphe (1) de cet article que les seuls noms pouvant être ajoutés sont ceux: premièrement, des personnes figurant déjà sur la liste; deuxièmement, des membres des nouvelles bandes établies par le gouverneur en conseil; troisièmement, des personnes qui ont recouvré le statut de membre en vertu du projet de loi C-31, même si la bande fixe elle même ses règles d'appartenance; et enfin, des enfants nés après le 17 avril, dont les deux parents sont membres de la même bande.

A notre avis, il est inutile d'exclure ces personnes de la liste de bande, car elles auraient droit d'y figurer quelles que soient les règles.

Le comité permanent a déjà réglé le problème posé par le paragraphe 11(2) qui, malheureusement, entre en vigueur au cours d'un conflit portant sur l'acceptation des règles régissant l'appartenance à une bande.

Le nouveau paragraphe 10(7) prévoit que les règles entreront en vigueur à compter de la date à laquelle la bande avise le ministre, peu importe quand les règles sont approuvées. Je vois mal la nécessité de cette motion, car elle rendrait le projet de loi plus compliqué sans l'améliorer pour autant. Par conséquent, je demande aux députés de ne pas appuyer la motion nº 16.

Comme je l'ai déjà dit, je crois que la motion nº 17 a pour effet d'établir une disposition uniforme. A notre avis, cela ne correspond pas aux usages ou aux intérêts des communautés indiennes.

La motion nº 18 tend à établir une liste provisoire pour certaines bandes, particulièrement visibles. Cela voudrait dire que certaines femmes visées par l'alinéa 12(1)*b*) qui ont épousé des non-Indiens ne pourraient se faire inscrire sur la liste. Rien ne garantit que leur nom sera transféré. Tel est le problème que pose la motion nº 18. Elle serait contraire au principe voulant que les victimes de discrimination sexuelle soient rétablies dans leurs droits. Voilà pourquoi nous jugeons important que la Chambre rejette cette motion.

Pour ce qui est de la motion nº 20, je ferai remarquer au député qu'elle est injuste. Le projet de loi C-31 cherche à rétablir les droits de certaines personnes comme c'est indiqué à l'alinéa 11(1)*c*). L'un de ces droits consiste à se faire réinscrire sur la liste de bande. Ces droits ne devraient pas être limités par un délai artificiel comme le ferait cette motion.

Même si bien des gens tiennent pour acquis que tous les autochtones connaissent le projet de loi C-31 et ses conséquences, le fait est qu'un grand nombre d'entre eux ignorent les dispositions du projet de loi. Comme on l'a fait valoir au comité permanent, le gouvernement devra mettre en œuvre un programme de communication et de consultation communautaire. Il se peut également que certaines personnes ayant le droit de se faire inscrire vivent à l'étranger et n'apprennent pas avant de nombreuses années les changements apportés à la Loi sur les Indiens. D'autres intéressés sont peut-être mineurs et pas en mesure de faire une demande.

Nous pouvons être certains qu'en pratique, la majorité de ceux qui voudront gagner leurs droits feront la demande voulue au cours des deux à cinq prochaines années. Toutefois rien ne nous oblige à interdire aux autres de présenter leur demande plus tard. Comme nous l'avons appris aux audiences du comité permanent des Affaires indiennes et du Nord, en raison de l'attitude de certaines bandes, des personnes pourront hésiter à demander leur inscription avant plusieurs années. Par conséquent, le gouvernement juge inacceptable d'imposer un délai pour le rétablissement des droits.

Je constate qu'il est 13 heures. Je demande que nous procédions de la façon habituelle.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 21 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT AMATEUR

LE MORATOIRE SUR LE FINANCEMENT D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS MULTIDISCIPLINAIRES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Encore une fois, monsieur le Président, je suis consterné, mais non point surpris, d'apprendre que le gouvernement conservateur a manqué à une autre de ses promesses électorales. Cette fois, il s'agit du moratoire en vigueur jusqu'au 1er avril 1990, sur le financement de grands événements sportifs au Canada. Cette décision touche précisément London et Thunder Bay, en Ontario, qui voulaient être hôtes des Jeux panaméricains et des Jeux nordiques, respectivement, qui doivent avoir lieu en 1991. De toute évidence, la décision annoncée va avoir de lourdes conséquences négatives.

Pendant la campagne électorale, les Conservateurs ont fait une déclaration sur les sports dans laquelle ils énuméraient leurs promesses. Voici l'une de leurs priorités:

> Nous nous engageons à accorder au sport amateur des subventions fédérales les plus généreuses possible. Nous croyons que l'État fédéral peut jouer un plus grand rôle et que c'est ce qu'il devra faire d'ici 1988.

La récente décision du ministre responsable des sports fait fi de ces promesses et fait un cruel affront au milieu sportif canadien. L'appui du Canada à ces événements sportifs internationaux est pour nos jeunes athlètes une source importante de motivation, d'inspiration et d'ambition. D'ailleurs, les jeux peuvent avoir des retombées économiqus en créant des emplois et en attirant les touristes. Enfin, ces jeux internationaux sont une source de fierté nationale non seulement pour nos athlètes, mais pour tous les Canadiens. J'exhorte le gouvernement et le ministre à revenir sur cette décision, à faire preuve d'esprit sportif et à respecter leur engagement.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

L'ANNIVERSAIRE DU VOYAGE DES CHÔMEURS EN 1935

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le 3 juin 1935, soit il y a environ 50 ans, un millier de chômeurs partis de Vancouver, ont entrepris à bord de wagons de marchandises, un voyage historique au bout duquel ils comptaient s'entretenir avec le premier ministre conservateur de l'époque pour exiger de lui du travail et des salaires, ainsi que la fermeture des camps de travaux forcés.

Le premier ministre a interrompu ce voyage à Regina où il a organisé une rencontre pacifique qui s'est transformée en émeute sanglante dont on se souvient aujourd'hui comme du jour infâme de Regina.

La situation n'a guère changé. Le taux de chômage demeure élevé, les jeunes ont peu de débouchés, les banques alimentaires ont remplacé les soupes populaires et les pauvres s'attendent à ce que le gouvernement réduise les programmes sociaux, tandis que le revenu des retraités diminue. Ces contestataires font remarquer que même 50 ans plus tard, l'arrogance et l'indifférence du gouvernement persistent. Impitoyable, le gouvernement sabre dans les programmes sociaux qui avaient

Article 21 du Règlement

exigé une longue lutte. Voilà que l'on reproche encore une fois aux chômeurs leur chômage et aux pauvres leur indigence.

Nous voulons nous joindre à ces gens venus de loin pour exhorter le gouvernement conservateur à accorder la priorité à la création d'emplois. Je trouve particulièrement scandaleux que, en réduisant l'indexation, le gouvernement réduise les pensions de ces protestataires et de leurs concitoyens du même âge. Nous voulons que le premier ministre (M. Mulroney) leur présente des excuses et veille à faire donner du travail et des salaires convenables aux jeunes d'aujourd'hui.

* * *

LE CRTC

LES RESTRICTIONS SUR L'OCTROI DE LICENCES AUX STATIONS RADIO

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je veux dénoncer les menaces faites à la liberté de la presse et des autres médias. En fin de semaine, l'Association des directeurs de nouvelles radiodiffusées et télévisées du centre du Canada, qui s'est réunie dans ma circonscription, a voté une résolution pour dénoncer les conditions injustes imposées par le CRTC avant d'octroyer une licence aux stations radio de Windsor et de Montréal.

Selon les membres de l'Association, le CRTC intimide les candidats en exigeant un minimum de 45 p. 100 de contenu dans les nouvelles et les commentaires. Aucun journal ni aucun magazine canadien ne pourrait supporter une telle contrainte, et il est tout à fait injuste de vouloir l'imposer aux médias électroniques.

L'intrusion gouvernementale dans les salles de nouvelles annule littéralement le rôle des journalistes. Il est fort bien de chercher à préserver l'identité canadienne, mais il serait difficile de passer sous silence l'information internationale.

Aucune station de radio ne devrait s'engager à diffuser tel pourcentage de nouvelles canadiennes, et le CRTC ne devrait jamais accepter un tel état de chose. Tous les autres aspects de la radiodiffusion sont réglementés par le tout-puissant CRTC lequel ne devrait pas se mêler de contrôler les nouvelles. Je pense que les contraintes concernant les villes de Windsor et de Montréal devraient disparaître immédiatement et qu'il ne devrait jamais plus en être question à l'avenir.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA RÉALISATION DES PROMESSES ÉLECTORALES

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, le gouvernement progressiste conservateur a tenu les promesses faites aux Canadiens. Nous avions promis de réduire le gaspillage gouvernemental et de limiter les dépenses du fédéral. Nous avons tenu parole.

Depuis le 4 septembre, plus de 4 milliards de dépenses ont été supprimées, les pensions des députés et sénateurs ont été réduites et 15,000 postes de fonctionnaires seront éliminés d'ici 1990.

Nous avions promis de réduire l'énorme déficit national et c'est ce que nous faisons. Grâce aux mesures prises l'automne dernier et dans le récent budget, le déficit sera réduit de 20 milliards au cours des cinq prochaines années. Nous avions promis des programmes sociaux justes et équitables et là aussi nous avons tenu parole.

Nous avons augmenté le crédit d'impôt-enfants et les pensions des anciens combattants et élargi l'application du programme d'allocation au conjoint.

Par dessus tout, nous avions promis des emplois et nous avons eu beaucoup de succès. Depuis les élections, 270,000 emplois ont été créés et l'industrie fait preuve d'une grande confiance.

Notre gouvernement a respecté ses engagements vis-à-vis des Canadiens. Nous avons renforcé l'économie, amélioré l'efficacité du gouvernement et réduit le chômage. Grâce aux mesures et aux politiques du gouvernement, le Canada s'est remis à l'œuvre.

* * *

LES CATASTROPHES

L'*OCEAN RANGER*—LES BÉNÉFICES QUE LES ASSURANCES ONT PERMIS À LA SOCIÉTÉ DE RÉALISER

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, dans le rapport annuel pour 1984 de la société américaine Ocean Drilling and Exploration Company Ltd., qui vient d'être publié, il est dit que le naufrage de l'*Ocean Ranger* a apporté à ODECO un bénéfice de 45 millions de dollars.

La plate-forme, évaluée à 33 millions de dollars, avait été assurée de telle sorte que la société a réalisé un bénéfice de 45 millions, qui figure dans les bénéfices par action ordinaire au rapport annuel. La société se vante également que sur une police d'assurance responsabilité envers les tiers au montant de 200 millions, il n'a été versé que 16 millions de dollars en indemnités. Il y a eu 84 pertes de vie, monsieur le Président, et la société a réalisé un bénéfice de 45 millions de dollars.

Ce même caractère scandaleux se retrouve dans la façon d'indemniser les familles des survivants. Les indemnités accordées aux familles américaines sont deux fois plus élevées en moyenne que celles des familles terre-neuviennes. Dans le cas du célibataire décédé, la société a offert par exemple $150,000 à la famille lorsqu'il s'agissait d'un Américain, et $75,000 lorsqu'il s'agissait d'un Canadien.

Il y a un nuage de scandale et d'indifférence qui surplombe toute cette affaire. La société américaine et ses gros actionnaires ont réalisé un bénéfice de 45 millions de dollars, et en plus le montant offert en indemnité dépendait du pays d'origine. Il faudrait que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Terre-Neuve fassent enquête en priorité. Il faudrait également qu'ils disent aux travailleurs en mer pour quelle raison les procédures d'évacuation n'ont pas été modifiées depuis le naufrage . . .

M. le Président: Je dois informer le député qu'il a épuisé ses 90 secondes. Le député d'Essex-Windsor (M. Langdon).

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'IMPORTATION DE VÉHICULES JAPONAIS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, l'échec pitoyable de la politique conservatrice concernant l'industrie automobile canadienne est dramatiquement évident. Cette industrie a été le principal facteur de la reprise économique au Canada, mais au lieu de favoriser l'essor de l'emploi et des exportations dans ce secteur, le gouvernement actuel n'a fait preuve que d'inaction, d'indécision et d'incohérence.

La semaine dernière, la société Honda Motors a annoncé qu'elle allait quadrupler ses importations américaines au Canada, trouvant ainsi un moyen détourné de se soustraire aux limitations canadiennes sur les importations imposées au Japon.

Au cours de la fin de semaine, des articles de journaux révélaient une hausse de 19 p. 100 des importations mensuelles d'automobiles japonaises par rapport à avril 1984. Le ministre persiste à affirmer à la Chambre qu'aucune mesure législative ne s'impose et qu'il prendra des mesures s'il y avait des signes d'une montée des importations. Or ces hausses des importations démontrent que des mesures s'imposent dès maintenant. Il nous faut prescrire immédiatement des quotas aux principales sociétés automobiles japonaises et mettre en vigueur une loi efficace sur le contenu canadien telle que réclamée par le groupe de travail sur l'automobile.

Le gouvernement actuel doit passer à l'action. Il est temps que le ministre cesse de se tordre les mains de désespoir et commence à faire preuve de leadership économique.

* * *

L'AVORTEMENT

ON PREND LA DÉFENSE DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, l'Allemagne nazie avait adopté une loi autorisant l'extermination de tous ceux qu'elle tenait pour des membres inutiles à la société. Nous assistons à l'émergence d'une situation analogue, car nous autorisons nous-mêmes la mise à mort implacable d'une population entière d'êtres humains qui ne sont pas encore nés et que l'on accuse de n'être ni aimés ni désirés.

• (1410)

Nous avons abandonné les principes moraux de nos parents et de nos grands-parents qui condamnaient l'avortement, préférant ne voir dans l'embryon humain qu'une masse de tissus fœtal, de sorte qu'en provoquer l'avortement n'a guère plus d'importance que de se faire extraire une dent. Je crois fermement que la vie débute dès la conception. C'est prouvé qu'on peut détecter des ondes cérébrales au cours de la septième semaine. Dès le 18e jour, le petit cœur du fœtus fait déjà circuler le sang dans ses propres vaisseaux sanguins. Qui plus est, quand on transplante l'œuf fécondé d'une femme à une autre, il n'y a pas de phénomène de rejet, comme c'est souvent le cas dans le cas d'un rein par exemple. De nombreux bébés nés prématurément survivent, même ceux qui voient le jour après seulement quatre mois et demi de grossesse.

Dans seulement 4 p. 100 des cas, on cherche à se justifier en disant qu'on veut préserver la vie de la mère, qu'on craint la

Article 21 du Règlement

naissance d'un enfant mal conformé, qu'il s'agit du fruit d'un viol ou d'une relation incestueuse; le plus souvent, c'est une simple question de commodité pour la mère ou les parents, et l'argument selon lequel l'enfant n'est pas désiré tombe à faux, car des centaines de couples désirent adopter un bébé.

Personne n'a le droit de tuer un enfant, que ce soit avant ou après sa naissance. Plus tôt nous en reviendrons aux principes moraux de nos parents et de nos grands-parents, plus tôt nous réussirons à préserver la vie de milliers d'êtres humains qui ne sont pas encore nés.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

ON DEMANDE LE MAINTIEN DE L'ÉMISSION *THE FRIENDLY GIANT*

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, en réponse à la question que j'ai posée le 13 février au sujet de la disparition de l'émission *The Friendly Giant*, le président de Radio-Canada m'a écrit la semaine dernière pour me dire qu'un certain nombre des 800 émissions enregistrées seraient présentées en reprise à compter du mois d'avril, pendant au moins un an. Il a ajouté que Friendly continuerait à collaborer avec le service d'émissions enfantines de Radio-Canada à titre d'expert-conseil et qu'il serait la vedette, l'année prochaine, d'émissions spéciales d'une demi-heure présentées à l'occasion des fêtes.

Cela ne me satisfait pas. Des centaines de Canadiens de tous âges m'ont écrit pour demander le maintien de cette émission. Voici quelques exemples du contenu de leurs lettres:

Il est plein de chaleur et de gentillesse—ils parlent de livres, de poésie et de musique—mes enfants dansent, rient et écoutent et apprennent beaucoup de choses sur les gens et les animaux.

Kathy Nicholson,
Orangeville, Ontario

Puis:

Il s'agit d'un des rares symboles authentiquement canadiens et, par-dessus le marché, c'est une émission non violente, ce que les enfants n'ont pas souvent l'occasion de voir à la télévision.

53 étudiants, Faculté de droit,
Université McGill

Et encore:

Friendly, Rusty et Jerome contribuent autant les uns que les autres à la conversation, ce qui donne aux enfants le sens de l'égalité.

Rosalee et Allen Lockyer,
Blandford,
Nouvelle-Écosse

Enfin:

Dire qu'au bout de 26 ans ces émissions ont fait leur temps c'est comme si l'on disait que Shakespeare n'a plus sa place dans nos théâtres sous prétexte qu'on le joue depuis 400 ans.

Rev. Peter Sharpe,
Basilique Saint-Joseph
Edmonton

Je demande à mes collègues de ne pas craindre les grandes sociétés de la Couronne. Je leur demande d'avoir le courage de leurs convictions. Je crois que Radio-Canada essaie de faire disparaître trois grands personnages de la télévision canadienne et j'ai l'intention de tout faire pour l'empêcher.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LES PÊCHERIES

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LES CONSÉQUENCES POUR LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, le budget du ministre des Finances (M. Wilson) a ébranlé les provinces de l'Atlantique jusqu'à menacer leur existence. Les multiples coupures des dépenses fédérales vont nous frapper durement. En fait, nous avons l'impression que le gouvernement fédéral ferme la porte sur notre région.

Monsieur le Président, comme si ce n'était pas assez, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) saute sur la scène et je vous dis que son entrée en scène avait quelque chose à faire sursauter les gens du Nouveau-Brunswick.

Figurez-vous donc que le ministre des Pêches et des Océans, à la suite de la décision d'une cour de justice, lance des menaces aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick! Celui même qui doit protéger les pêcheurs contribue à la création d'un conflit. Et, monsieur le Président, tout ce fracas dans une nouvelle ère de consultation et de bonne entente que nous fait supposer ce gouvernement.

Si cela continue, monsieur le Président, on n'est pas sorti du bois.

Il serait peut-être bon pour le ministre de prendre quelques pilules pour les nerfs avant de s'ouvrir la bouche dans une situation de conflit, car ses menaces de fermeture entière de la pêche de l'Atlantique n'ont fait qu'envenimer la situation. Le ministre devrait savoir qu'on ne règle pas des conflits de pêche en lançant des menaces aux pêcheurs. Cela met en doute sa capacité de régler de tels conflits. De telles déclarations suscitent de l'incertitude dans les milieux de l'industrie de la pêche de l'Atlantique et le ministre devrait réfléchir avant de s'énerver.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'EXPLOITATION DES RESSOURCES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES DU NORD

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Après l'Accord de l'Ouest et l'Accord de l'Atlantique, qui ont beaucoup contribué à relancer l'industrie pétrolière et gazière canadienne, voici que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) trouve un bon filon dans le Nord.

Dans l'allocution qu'elle a prononcée à la récente Conférence du groupe industriel, à Inuvik, elle a confirmé la politique du gouvernement canadien qui est d'accélérer l'exploitation des ressources pétrolières et gazières du Nord, tout en insistant sur les retombées régionales et la sécurité nationale.

Ce qui est particulièrement important, la ministre a annoncé une révision globale de la politique de gestion des terres du Canada en vue de modifier cet automne la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada et de remplacer le Programme d'encouragement du secteur pétrolier jusqu'à ce que les réseaux de transport soient en place.

L'idée d'un Accord de l'Arctique intervenant entre le gouvernement fédéral et l'administration des Territoires du Nord-Ouest et portant notamment sur le partage des recettes et les responsabilités territoriales dans la gestion d'un tel accord a été bien accueillie et devrait se réaliser en temps opportun.

Un tel accord, monsieur le Président, aurait les mêmes répercussions bénéfiques dans le Nord que les accords antérieurs ont eu dans l'Ouest et dans la région de l'Atlantique.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LES PENSIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, depuis deux semaines, le très honorable premier ministre, le ministre des Finances et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social prétendent que la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse est appuyée par nos pensionnés canadiens et canadiennes.

Au cours de la fin de semaine, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a finalement admis que nos citoyens et citoyennes âgés ne sont pas en faveur de ce projet de loi pour désindexer leurs pensions.

Ma question est la suivante: Le ministre a la responsabilité de protéger nos personnes âgées ici, au Canada. Est-ce qu'il peut s'acquitter de sa responsabilité en insistant auprès de son collègue, le ministre des Finances, et surtout auprès du très honorable premier ministre de notre pays pour rétablir la valeur réelle des pensions et des prestations reliées à la sécurité de la vieillesse?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je remercie le très honorable représentant d'avoir posé sa question d'une façon que je trouve tout à fait raisonnable. Il a dit que moi-même et d'autres membres du cabinet avons déclaré que les personnes âgées appuient pleinement le gouvernement. Sauf tout le respect que je dois au député, je ne pense pas avoir dit cela. J'ai dit que certaines personnes âgées à qui j'ai parlé se rendent compte des circonstances et comprennent la proposition du gouvernement. Je ne pense pas avoir dit que toutes les personnes âgées appuient la désindexation ou l'indexation partielle de la pension de sécurité de la vieillesse. J'ai aussi déclaré, sans essayer de fendre les cheveux en quatre lors de l'interview, que, de toute évidence, toutes les personnes âgées et tous les groupes de personnes âgées n'appuient pas la proposition gouvernementale.

Je pense que ce qu'il faut retenir, et c'est pour cela que je suis heureux que le député ait posé la question de cette façon, c'est que nous devons protéger à la fois les mesures sociales et leur avenir. Je pense qu'en examinant ces mesures sociales, nous devons aussi voir comment la dette influe sur la capacité de maintenir ces programmes et d'en créer de nouveaux pour répondre aux demandes de l'avenir, tout en créant de nouvelles richesses et en stimulant l'économie. Nous devons donc examiner ces programmes dans le contexte de l'ensemble de l'économie.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, quand le ministre trouvera un seul groupe de pensionnés qui appuient le budget, nous voudrions bien qu'il nous donne leurs noms et qu'il en parle à la Chambre.

Si je peux m'adresser au premier ministre, je l'ai déjà entendu déclarer que nos personnes âgées devaient faire leur part d'efforts pour réduire le déficit, et il paraît qu'il a dit à peu près la même chose à d'autres occasions pour défendre le budget. Pourquoi demander aux personnes âgées d'aider à réduire le déficit quand le gouvernement accorde des avantages fiscaux aussi extraordinaires à de riches investisseurs au moyen de l'exemption d'impôt sur les gains en capital?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je me trompe peut-être, mais je ne pense pas avoir jamais utilisé l'expression que mon très honorable collègue m'a attribuée. J'ai cependant déclaré que nous avions hérité d'une situation qui menace sérieusement la capacité du gouvernement de maintenir comme il le doit l'intégrité des mesures sociales à l'avenir.

Quand nous consacrons 30, 40 ou 50 p. 100 des recettes gouvernementales au service de la dette, ce qui n'arrivera jamais, du moins je l'espère, dans le cas du dernier pourcentage, la prodigalité de l'ensemble du pays et des programmes passés aurait empêché le gouvernement de faire ce qu'il faut pour maintenir les mesures sociales auxquelles les personnes âgées et d'autres membres de notre société ont droit.

• (1420)

Nous essayons de revitaliser l'économie grâce à la création d'emplois afin de produire de nouvelles richesses qui pourront être utilisées pour maintenir ces mesures sociales. J'espère que mon très honorable collègue reconnaîtra que les 271,000 nouveaux emplois créés depuis septembre dernier sont une marque de confiance dans l'économie et contribueront pour beaucoup à favoriser la pleine reprise économique qui nous permettra de mettre sur pied de nouveaux programmes pour les personnes âgées.

L'INCIDENCE DU BUDGET SUR LES PERSONNES ÂGÉES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il s'agit de Canadiens à la retraite, qui ne gagnent plus leur vie, qui ne peuvent donc plus se protéger de l'inflation et qu'il ne faudrait pas obliger à faire leur part d'efforts pour réduire le déficit. Nous maintenons qu'on ne doit pas tenter de réduire le déficit au détriment des faibles et de ceux qui ne sont pas en mesure de se protéger.

Le premier ministre n'ignore pas que la désindexation va faire reculer en deçà du seuil de la pauvreté quelque 750,000 Canadiens qui se maintenaient juste au-delà et que, de ce nombre, 230,000 sont des personnes âgées. Pense-t-il qu'une mesure budgétaire qui plonge dans la misère un quart de million de Canadiens âgés de plus est valable? Pourquoi s'acharne-t-il à défendre cette mesure injustifiable?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, pour voir la question sous son vrai jour, voici les propos que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a tenus le 29 juin 1982 et qu'on trouve à la page 18911 du hansard:

> Ils affirment que nous modifions le régime fiscal, que nous réduisons l'indexation à 5 ou à 6 p. 100 pour certaines tranches d'imposition et que nous modifions les pensions et certaines allocations. C'est en effet ce que nous faisons. Nous le faisons parce que nous croyons que bon nombre de Canadiens éprouvent de la compassion à l'endroit de leurs compatriotes sans travail.

Voilà ce que soutenaient les libéraux. Nous nous sommes engagés à surveiller de très près la situation. La désindexation sera de l'ordre de 3 p. 100 seulement, alors que les libéraux, eux, avaient désindexé les pensions et allocations de 6 p. 100, étant donné que l'inflation atteignait presque 11 p. 100. Le député ose soutenir à la Chambre aujourd'hui exactement le contraire de ce que son parti préconisait alors. Il devrait en avoir honte.

M. Axworthy: Monsieur le Président, le premier ministre devrait savoir que les libéraux n'ont pas honte de dire la vérité, contrairement aux tories. En réalité . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Il est grand temps que le premier ministre tire une leçon du passé. A l'époque, nous avions doublé l'indexation du SRG et nous n'avions pas soutiré, nous, 860 millions de dollars aux plus démunis, les Canadiens âgés.

* * *

LE BUDGET

L'ÉQUITÉ

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a déclaré avoir parlé à des personnes âgées. J'ai discuté avec le même groupe de Manitobains du troisième âge, mais j'ai remarqué qu'ils ne voyaient pas les choses de la manière décrite par le ministre. Ils veulent savoir où est le sens de l'équité du gouvernement. Ils veulent qu'on leur explique pourquoi les personnes âgées qui sont au seuil de la pauvreté perdront 860 millions de dollars, alors que le gouvernement accorde en même temps des avantages totalisant 650 millions aux personnes qui peuvent investir dans un REER. Comment peut-on trouver juste d'indexer intégralement les REER de ceux qui gagnent jusqu'à $80,000 par an, alors que le gouvernement n'indexe pas totalement les revenus d'une personne âgée qui vit au seuil de la pauvreté?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, sachant comment le député opère au Manitoba, je suis sûr qu'il leur a aussi dit que le SRG était intégralement indexé. Je suis convaincu qu'il a mentionné l'impôt minimum qui entrera en vigueur le 1er janvier et la surtaxe imposée aux Canadiens à revenus élevés, quand il a parlé de justice. Je n'ignore pas ce que raconte le député au Manitoba, et je sais qu'il passe les mesures de cette nature sous silence. Je l'ai déjà vu à l'œuvre.

Le plus important, c'est de jeter un coup d'œil au déficit. Je peux répéter certaines déclarations du député. Je peux aussi lui rappeler que l'ancienne ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait déclaré que nous n'aurions pas autant d'argent pour les programmes sociaux si nous devions continuer à assumer le coût de ce déficit. En songeant à cette question, nous devons penser à l'avenir et pas seulement au présent. Le député devrait se demander ce qu'il adviendra si notre dette continue d'augmenter et si nous n'avons plus d'argent pour développer les programmes sociaux.

L'UTILISATION DES RECETTES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je me félicite que le ministre ait vu ce que je faisais au Manitoba. Pour notre part, comme nous ne le voyons jamais au Manitoba, nous n'avons aucune idée de ce qu'il fait.

Le ministre m'a posé une question, mais je vais lui rendre la politesse. Peut-il expliquer à la Chambre pourquoi les personnes âgées vont perdre 3.7 milliards de dollars sur la pension de sécurité de la vieillesse et le SRG, alors que le gouvernement se permet de faire aux entreprises et à ses riches amis des cadeaux qui totalisent près de 14 milliards? N'est-il pas exact que tout cela n'a rien à voir avec la diminution du déficit, et que le gouvernement demande en fait aux personnes âgées de payer une partie du cadeau le plus cher qu'on ait jamais fait aux riches dans toute l'histoire de notre pays?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je comprends aisément pourquoi le député ne m'a jamais vu au Manitoba. C'est tout simplement parce qu'il n'est pas là pour me voir.

M. Axworthy: J'étais là-bas cette fin de semaine, mais pas vous.

M. Epp (Provencher): J'y étais les deux fins de semaine précédentes. En fait, si le député s'intéresse un peu aux adresses, il découvrira pourquoi certains d'entre nous savent qui vit au Manitoba et qui n'y vit pas.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Le député se plaît à évoquer la question de la lutte des classes. Il voudrais nous faire croire que c'est ce qui est en cause.

M. Axworthy: C'est précisément le cas.

M. Epp (Provencher): Une lutte des classes? Est-ce une lutte des classes pour les agriculteurs manitobains au nom desquels le député aborde parfois la question de la betterave à sucre? Est-ce que le fait que ces gens vont désormais pouvoir se servir de leur exploitation comme d'une pension a un rapport avec la lutte des classes? Est-ce une lutte des classes pour les petits patrons, les cols bleus et les autres Manitobains? Visiblement, le seul objectif du député est de se constituer un petit capital politique dans un esprit partisan. En réalité, nous devons nous demander si l'on pourra . . .

M. le Président: A l'ordre. La réponse du ministre commence à être un peu longue.

[*Français*]

LA DÉSINDEXATION DES PENSIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Au cours du dernier weekend, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a indiqué que les retraités n'étaient pas contents au sujet du budget; également au cours du dernier weekend, même les conservateurs de la Nouvelle-Écosse et du Manitoba ont indiqué qu'ils n'étaient pas contents au sujet du budget.

Les gens de l'Ouest m'ont demandé de poser la question suivante au premier ministre: Si la désindexation n'était pas correcte dans le passé avec les libéraux, pourquoi l'est-elle maintenant?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Nous avons, monsieur le Président, hérité d'une situation économique absolument effroyable, à un point tel que le coût des paiements des intérêts sur la dette nationale dépasse maintenant tous les paiements qui doivent être affectés aux programmes sociaux. Cela a pour effet, et il y a une dimension tragique là-dedans, de mettre en péril, si on n'est pas en mesure d'agir, l'avenir de nos programmes sociaux ici, à travers le Canada. Nous croyons, je pense . . . j'espère que nous avons raison, que la seule façon d'assurer l'avenir de nos programmes sociaux, c'est avec une économie en marche où de plus en plus de Canadiens et de Québécois travaillent. Les résultats annoncés vendredi indiquent que 70,000 nouveaux emplois ont été créés le mois dernier, 89,000 le mois avant; ce sont tout de même des nouvelles extraordinaires dans le domaine de la création d'emplois et c'est cette nouvelle richesse qui va nous permettre, espérons-le, de maintenir l'intégrité de tous nos programmes sociaux. C'est cela que nous voulons faire.

[*Traduction*]

LE DOCUMENT DE TRAVAIL DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, depuis que le budget a été présenté on nous a donné toutes sortes d'excuses à ce sujet. D'abord, que tout le monde est d'accord sur ce que le gouvernement fait aux retraités. Les ministériels ont constaté que cela ne passerait pas. Ils ont ensuite dit qu'il n'y avait pas d'autre choix. Comme le premier ministre affirme que le gouvernement fait cela maintenant dans le budget parce qu'il a constaté que le déficit était plus important qu'il ne l'avait prévu, comment se fait-il que le gouvernement a déclaré encore à la fin de janvier, longtemps donc après avoir pris connaissance de la situation de la dette, dans un document qu'il a publié lui-même, qu'il n'y aurait pas de changement à la pension de sécurité de la vieillesse? Pourquoi nous a-t-on promis cela en janvier, pour faire marche arrière ensuite dans le budget?

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons dit à plusieurs reprises à mon honorable ami et à ses collègues que cette mesure et ses effets éventuels allaient être suivis de près au cours des mois qui suivent. Je ne prends aucun plaisir à réduire les prestations à qui que ce soit, encore moins à nos personnes âgées. Cela ne me cause pas la moindre joie. Mais le fait est que grâce à la prodigalité des gouvernements antérieurs, le Canada n'est guère en mesure de maintenir ses programmes dans les années 1989, 1990 et 1991. J'estime que nous avons le devoir moral d'étudier la question très sérieusement et de faire en sorte que les personnes âgées et les autres soient protégés à l'avenir. Nous sommes en train d'édifier une économie plus solide grâce à la création d'emplois. J'ai donné à mon honorable ami . . .

M. le Président: A mon grand regret, les réponses sont très longues aujourd'hui.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre a parlé d'obligation morale, comme il le fait souvent. Il me semble que le gouvernement a l'obligation morale d'avoir de la suite dans ce qu'il dit.

Le premier ministre n'a pas répondu à la question. S'il connaissait en janvier la situation du déficit public, pourquoi a-t-il dit qu'il n'y aurait pas de changement à la pension de vieillesse? Pourquoi le gouvernement vient-il de mettre sur le dos des retraités la charge de réduire le déficit, quand il s'était engagé envers eux en janvier à ne pas le faire? Voilà de quoi il est question quand on parle de moralité en politique.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, si le député veut bien se reporter au débat, la question était alors de savoir si le gouvernement appuierait et maintiendrait l'universalité du programme de sécurité de la vieillesse. Voilà de quoi il était question. L'argument dont il parle était à l'époque que le gouvernement ne respectait pas l'universalité. Dans le rapport, l'universalité a été affirmée tout à fait catégoriquement, c'est-à-dire que les gens qui à 65 ans deviennent admissibles à la sécurité de la vieillesse auraient droit à la sécurité de la vieillesse quel que soit le montant de leurs revenus avant ou après la retraite. Le budget n'a rien changé à cela. En fait, s'il examine la quantité d'argent que les pensionnés de la vieillesse vont toucher—puisqu'il aime donner l'impression que leurs chèques vont être réduits—il constatera que loin de diminuer, leurs chèques vont augmenter.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

ON DEMANDE COMMENT IL EST POSSIBLE DE SOUTENIR QUE LE BUDGET EST DUR MAIS JUSTE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, j'adresserai ma question au premier ministre. On sait qu'il a répété à plusieurs reprises que le budget était dur mais juste, pour employer ses termes: «tough but fair».

Aujourd'hui, le journal *The Globe and Mail* titre, par exemple:

[*Traduction*]

La réduction du déficit, une façon détournée d'aider les riches

M. Allan Maslove, directeur de l'École d'administration publique de l'Université Carleton, prétend que «le budget se distingue davantage par son transfert de richesses de la classe moyenne à la classe supérieure que par sa réduction du déficit».

[*Français*]

Compte tenu de ces commentaires d'experts qui ont été publiés aujourd'hui et de plusieurs autres qui l'ont été dans les journaux précédents, le premier ministre pourrait-il expliquer par quel exercice mental, par quel tour de magie, il peut toujours soutenir que son budget est juste et équitable?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y a pas de magie là-dedans. Au mois de septembre, nous avons pris la relève dans une situation particulièrement difficile. De peine et de misère nous avons commencé le travail laborieux de relance économique parce que c'est la seule façon d'assurer des programmes sociaux pour l'avenir et, depuis le 17 septembre, nous avons collectivement au Canada créé 271,000 nouveaux emplois. A mon avis, pour un chômeur, le meilleur degré d'équité, c'est un nouveau travail; c'est ce que nous avons fait. C'est avec sérieux que nous avons commencé la relance économique. Vendredi dernier, des indications de 70,000 nouveaux emplois sont une preuve additionnelle, et j'espère que le député sera d'accord avec moi, c'est là un pas de l'avant pour la relance économique au Canada et pour la justice sociale.

* * *

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le très honorable premier ministre parle de déficit budgétaire.

Je voudrais lui poser une question bien simple. Comment se fait-il qu'en 1985-1986 et 1986-1987 le gouvernement, qui dit avoir des difficultés financières, a de l'argent pour octroyer 900 millions de dollars d'avantages fiscaux à ceux qui font des gains en capital, alors qu'il n'a pas les 265 millions de dollars nécessaires pour garder la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse? Comment se fait-il qu'il y avait de l'argent pour les plus riches qui bénéficient d'avantages relativement aux gains en capital, et qu'il n'y en a pas pour les personnes âgées, alors que cela coûte le tiers moins cher?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, franchement, venant d'un distingué et honorable député comme mon ami, un tel sophisme me surprend au plus haut point.

Il sait fort bien qu'on essaie de relancer le secteur privé avec lequel il était intimement lié dans le passé. Il y a quelques années, le député n'était pas contre des propositions semblables. Nous sommes en mesure de relancer le secteur privé par des mesures mentionnées dans le budget, mais le tout a pour but une nouvelle dimension de justice sociale et, a priori, la justice sociale exige des emplois. Et c'est ce que nous sommes en train de bâtir au Canada et au Québec, des emplois durables pour les Canadiens et les Québécois. Voilà ce qu'on fait.

[*Traduction*]

LE DOCUMENT DE CONSULTATION DU GOUVERNEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre a laissé entendre qu'il tenait sa promesse envers les personnes âgées. Je voudrais signaler que dans son livre bleu, on précise que le gouvernement n'entend apporter aucune modification à la sécurité de la vieillesse. Pourquoi le ministre se croit-il maintenant justifié de faire contribuer les personnes âgées au financement du déficit, alors qu'il a promis dans son livre bleu, comme le premier ministre l'a fait durant la campagne électorale, que les personnes âgées n'auraient pas à supporter le plus gros du fardeau que constitue le déficit?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je veux revenir sur ce que j'ai dit à son chef. Elle demande si le gouvernement entend conserver l'universalité. Je tiens à lui dire qu'en ce qui a trait à cette question, comme les trois principes contenus dans le document de consultation le montrent clairement, rien n'a changé. Je crois qu'elle devrait se rappeler qu'à l'heure actuelle, c'est au remboursement de la dette que le gouvernement fédéral consacre le plus d'argent. Elle propose une augmentation de cette dette. Elle ne s'est jamais engagée à la réduire. De par son idéologie, elle croit qu'elle peut être accrue. Ce faisant, elle prétend qu'une augmentation de la dette n'aurait aucune répercussion sur la politique sociale, ce qui n'est manifestement pas le cas.

LA SITUATION DES FEMMES ÂGÉES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le ministre déforme complètement les solutions que notre parti a présentées au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales et il le sait pertinemment. Croit-il juste de faire supporter aux femmes âgées, qui forment la majeure partie des pauvres au Canada, le gros du fardeau que constitue le déficit, plutôt que de demander aux riches de payer un impôt? Nous croyons que c'est là que le gouvernement devrait prendre l'argent lui permettant de réduire la dette.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureux que la députée appuie le budget. Dans ce dernier, le ministre des Finances a déclaré qu'on appliquerait un impôt minimal à compter du 1er janvier 1986. On prévoit également une surtaxe . . .

M. Orlikow: Un jour ou l'autre, mais pas maintenant.

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, maintenant que j'ai leur attention, ils sauront que c'est la vérité. C'est ce que le ministre des Finances a déclaré. On a également prévu une surtaxe. J'espère que lorsque le projet de loi relatif à l'allocation au conjoint pour les veufs et les veuves sera présenté à la Chambre, elle y souscrira également.

* * *

LE BUDGET

LES CONSÉQUENCES SUR LES PENSIONS

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Aujourd'hui et demain, les premiers ministres des trois provinces maritimes vont examiner ensemble différents moyens de faire face aux conséquences désastreuses du budget dans l'est du Canada. Le premier ministre conservateur, M. Buchanan, a déjà condamné la désindexation des prestations de la sécurité de la vieillesse, affirmant que non seulement c'était «une erreur politique, mais que c'était une erreur que d'agir ainsi à l'égard des personnes âgées». Le premier ministre de l'Ontario, M. Miller, ainsi que les conservateurs du Manitoba l'ont également condamné. Allez-vous museler vos propres chefs provinciaux ainsi que les personnes âgées?

• (1440)

M. Hnatyshyn: A l'ordre. Le président ne muselle personne.

M. de Corneille: Ou bien allez-vous oublier un instant vos préoccupations politiques pour vous occuper des personnes âgées en rétablissant l'indexation?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question ainsi qu'à une question semblable vendredi passé. Il est certain que les premiers ministres conservateurs, les chefs et les législateurs des provinces peuvent faire valoir leur point de vue. Cela fait partie de leurs tâches. Mais je leur dirai, ainsi qu'au député, que bien avant que l'opposition ait soulevé cette question, le gouvernement y avait songé. Permettez-moi encore de citer un autre passage du budget: «Le gouvernement déterminera si les prestations sont suffisantes à la lumière des circonstances et les accroîtra dans la mesure de ses moyens.» C'est l'attitude que nous adoptons depuis le soir du budget.

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PROVINCES

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, les premiers ministres provinciaux des Maritimes qui s'entretiennent actuellement sont très préoccupés du fait que ce budget épouvantable enlèvera plus de 2 milliards par année aux provinces en réduisant les paiements de transfert. Ce sera désastreux pour l'assurance-maladie et surtout pour les personnes âgées. Qu'entend faire le ministre relativement à ces réductions sournoises au chapitre de l'assurance-maladie, sachant bien que la qualité des services médicaux en souffrira et que 230,000 autres personnes âgées viendront grossir les rangs des indigents en 1990 à cause du traitement inhumain qu'on leur a réservé?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député a dit que le budget était sournois. Je rappelle au député que l'ancien ministre des Finances avait fait un geste semblable sans consulter ni prévenir les provinces quand il avait réduit le financement des programmes établis. L'actuel ministre prévient les intéressés de ce qu'il compte faire au moment où s'engageront les négociations pour le prochain programme quinquennal.

Si le député relit le budget, il verra qu'en dépit de ces 2 milliards les paiements de transfert du gouvernement fédéral aux provinces augmenteront. Mais l'on assistera à une réduction si l'on considère les projections de l'actuel plan quinquennal par rapport au prochain. Le député pourra également constater que les pourcentages versés par le gouvernement fédéral pour la santé et l'enseignement postsecondaire resteront les mêmes.

Le député devrait se rappeler ce qu'il a dit quand son parti était au pouvoir. Il avait dit ceci: «Quand allez-vous réduire les paiements et faire en sorte que les provinces paient les sommes que le gouvernement fédéral leur verse au titre de ces deux programmes.» Les ministériels d'alors avaient même créé un groupe d'étude pour tenter d'en arriver là.

* * *

LES PENSIONS

L'INCIDENCE DU BUDGET

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, cette fin de semaine, j'ai parlé à des centaines de pensionnés qui, comme les retraités de toutes les régions du pays, sont irrités et se sentent trahis par un budget qui provoquera une recrudescence de la pauvreté chez les personnes âgées; le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le reconnaît lui-même. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre et à ces pensionnés pourquoi nous n'avons pas les moyens d'indexer des pensions de vieillesse qui se situent au seuil de la pauvreté alors que nous avons les moyens d'offrir des bénéfices exorbitants aux riches et aux grandes sociétés pétrolières?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député me prête certains propos—par inadvertance je suppose—en disant que j'ai reconnu que le budget provoquerait une recrudescence de la pauvreté. Je n'ai pas dit cela. Ce que j'ai dit, c'est que si nous relançons l'économie et si nous arrivons à créer des emplois et des richesses, les chômeurs des agglomérations qui, comme celle du député, sont durement touchées par le chômage, obtiendront des emplois. La pauvreté ne s'aggravera pas, mais il y aura plus de richesses et par le fait même, le gouvernement percevra des impôts sur ce nouveau revenu, ce qui lui permettra de maintenir les programmes sociaux. Voilà le calcul que nous avons fait, mes collègues et moi; je crois que le député devrait envisager la question sous le même angle.

LE RÉEXAMEN DE LA QUESTION

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, il faudrait peut-être mettre un terme aux beaux discours et revenir à la question des promesses; j'adresserai par conséquent ma question supplémentaire au très honorable premier ministre qui a fait une nouvelle promesse il y a quelques minutes. Il a promis de revoir la situation des pensionnés. Je voudrais savoir comment le premier ministre s'attend à ce qu'on le croie alors que le gouvernement avait promis aux pensionnés de maintenir l'indexation complète.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue n'a rien dit, si je ne m'abuse, lorsqu'on nous a annoncé d'excellentes nouvelles sur la création d'emplois vendredi. Du fait que mon collègue vient de Windsor, ceci risque de l'intéresser: «Le mois d'avril a été un mois excellent pour les concessionnaires d'automobiles car les ventes de voitures et de véhicules commerciaux neufs ont atteint leur niveau record au Canada.»

M. McCurdy: Je vous ai parlé des promesses.

M. Angus: Vous n'êtes pas obligé de répondre.

M. Mulroney: De toute apparence, le député ne veut pas que Windsor soit prospère. On se débarrassera bientôt de vous à Windsor.

Ce sont de bonnes nouvelles pour le secteur de l'automobile.

Nous avons dit sans ambages que nous avions l'intention de suivre les événements de très près et d'aider toutes les personnes touchées . . .

M. Rodriguez: Encore une promesse.

M. Mulroney: . . . dès que possible, dès que les ressources le permettront. Les néo-démocrates n'ont pas parlé du tout de la création d'emplois. Tout ce qui les intéresse, c'est la discorde sociale et la lutte des classes. Nous voulons une nouvelle prospérité et de nouvelles richesses pour tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Angus: Cela ne prendra plus!

M. Thacker: Le salaire de votre chef a-t-il diminué? Pas d'un sou.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LE COÛT DE L'ENTRETIEN DES DÉTENUS

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Bien des Canadiens contribuent à juguler la dette nationale. Ils appuient la nouvelle conception de la responsabilité et des contraintes économiques qui prévaut à l'heure actuelle. Quelles mesures prend le ministère du solliciteur général et que fait la population canadienne de détenus pour contribuer à réduire cette dette, comprimer les dépenses et partager les responsabilités économiques de notre pays?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je dirai à mon collègue que c'est le Service correctionnel du Canada qui paie l'entretien des détenus. Les problèmes frais de sécurité demeurent très importants. Toutefois, je rappellerai au député que nous exploitons des ateliers industriels, des serres et des fermes, et que nous essayons d'être le plus économes possible dans les circonstances.

* * *

L'EMPLOI

LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il y a cinquante ans aujourd'hui, un groupe imposant de chômeurs a été brutalement stoppé dans sa marche vers Ottawa par le gouvernement conservateur du premier ministre Bennett. Mais aujourd'hui d'autres chômeurs ont repris le flambeau avec de nombreux autres à leur suite. Leurs revendications n'ont pas changé depuis l'époque: «Du travail rémunéré». Étant donné que le budget ne prévoit aucun programme spécial de création d'emplois, la ministre pourrait-elle nous dire quand elle compte annoncer des mesures à cet effet et quels objectifs elle compte atteindre grâce à ces mesures?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je sais bien que le député a du mal à reconnaître que le budget renferme des mesures concrètes en matière de création d'emplois et de formation. Je lui rappelle donc que sur ce plan, il prévoit 900 millions de dollars de plus que naguère.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Je tiens aussi à ce que le député sache que j'ai rencontré ce groupe de personnes ce matin à Ottawa pour entendre leurs doléances et connaître leurs besoins. Je leur ai fait part de la tendance économique qui se dessinait depuis quelques mois, des quelque 270,000 emplois qui ont été créés depuis septembre dernier, de la relance de l'emploi qui marque maintenant tous les secteurs d'activités depuis le mois dernier et du programme d'assurance-chômage qui sera amélioré.

Des voix: Règlement.

Mlle MacDonald: Nous avons discuté de toutes ces choses, monsieur le Président, et les intéressés étaient contents que nous puissions en parler ensemble.

M. Keeper: Pas du tout puisqu'ils étaient déçus.

LA POSITION DE LA MINISTRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, cela fait plusieurs fois que la ministre parle de ces 900 millions de dollars et nous n'en connaissons toujours pas les détails. Mais nous étions tous fort contents d'apprendre la semaine dernière que l'emploi était légèrement à la hausse.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Nous en étions certes tous contents. Mais personne ne peut s'estimer satisfait d'un taux de chômage de 10.5 p. 100. Il n'y a pas de quoi se réjouir. Je voudrais que la ministre me dise si elle est contente que le taux de chômage soit à 10.5 p. 100? Sinon, quel taux de chômage considère-t-elle comme acceptable et quelle mesure compte-t-elle prendre pour l'atteindre? Il ne faut pas oublier que le taux de chômage était de 7 p. 100 avant la récession.

• (1450)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, on ne saurait se satisfaire d'un taux de chômage de 10.5 p. 100 évidemment. Il était de 11.6 p. 100 quand je suis entrée en fonction et il diminue actuellement. J'en profite pour rappeler au député, qui ne semble pas s'en rendre compte, que nous avons effectivement annoncé des crédits de 900 millions de dollars en matière de création d'emplois et de formation en février dernier, mais que nous avons annoncé 900 millions de dollars supplémentaires dans le budget.

* * *

LES PENSIONS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PLEINE INDEXATION

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a 50 ans, de jeunes chômeurs sont venus à Ottawa réclamer des emplois. Aujourd'hui, un autre gouvernement conservateur réduit leur pension.

Des voix: Oh, oh!

M. de Jong: Le premier ministre ne reconnaîtra-t-il pas qu'il est aussi honteux aujourd'hui que du temps de R. B. Bennett de faire payer les victimes plutôt que ceux qui possèdent, contrôlent et dirigent notre économie? Va-t-il cesser de répéter les erreurs du passé et renoncer à désindexer les prestations de sécurité de la vieillesse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, lorsque le député réfléchira à sa question ce soir ou demain, je suis sûr qu'il vous demandera de la retirer. Elle ne vaut vraiment pas la peine d'être posée.

Le fait est que depuis notre arrivée au pouvoir nous avons réussi, grâce à la coopération du secteur privé, des syndicats, de tous les groupes, à faire baisser les taux d'intérêt de près de 3 p. 100 et à créer 271,000 nouveaux emplois. En avril et en mai, 159,000 emplois ont vu le jour, ce qui représente la croissance la plus forte depuis que Statistique Canada a commencé à recueillir des chiffres sur la création d'emplois, en 1953. C'est une excellente nouvelle pour le Canada et vous devriez vous en réjouir.

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Monsieur le Président, j'ignore sur quelle longueur d'onde le premier ministre est branché. La réponse qu'il m'a donnée n'a rien à voir avec la question que j'ai posée.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LA MARCHE DES CHÔMEURS EN 1935

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, le premier ministre n'ignore pas que, le 1er juillet 1935, les travailleurs d'un camp de secours et des résidents de Regina qui participaient à une réunion pacifique furent attaqués sur les ordres du gouvernement conservateur de R. B. Bennett.

M. Hnatyshyn: Règlement! Est-ce pertinent?

M. de Jong: Le premier ministre ne croit-il pas nécessaire de présenter des excuses?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne relèverai pas des propos aussi calomnieux. Mais j'ai hâte de rencontrer, à 15 h 30, dans mon bureau, les représentants des manifestants pour qui j'éprouve beaucoup de sympathie car, contrairement à certains néo-démocrates, vous avez devant vous quelqu'un qui a des antécédents syndicaux et pas quelqu'un qui ne sort pas de sa tour d'ivoire.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: La solidarité éternelle.

M. Hnatyshyn: Nous triompherons, mes frères.

M. le Président: La parole est au député de Scarborough-Ouest.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE LE BLOCAGE DES TARIFS POSTAUX

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence du ministre responsable de la Société canadienne des Postes, j'adresserai ma question à son secrétaire parlementaire. Lorsque j'étais député au début des années 1970, j'ai constaté que c'était le service postal qui constituait le principal sujet de plainte de mes électeurs. De retour à la Chambre en 1984, je constate que c'est toujours de Postes Canada qu'on se plaint le plus. Étant donné ce manque persistent de confiance publique attribuable par exemple au fait qu'une lettre que m'adresse un électeur ici à Ottawa met plus de temps à me parvenir que si elle était livrée par un messager faisant route à pied, le ministre songera-t-il à bloquer le tarif postal jusqu'à ce que soit restaurée la crédibilité de Postes Canada?

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national et Postes Canada): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question ainsi que pour les remarques se rapportant au courrier; j'en prends note et je soumettrai la question au ministre dès qu'il sera de retour à Ottawa.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'IMPORTATION D'AUTOMOBILES JAPONAISES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. En avril dernier, lorsque l'accord de contingentement des automobiles japonaises est venu à expiration, le ministre nous a dit qu'il surveillerait la situation, pour empêcher toute augmentation de l'importation d'automobiles japonaises au Canada, pendant que les négociations sur un nouvel accord se poursuivent. Les chiffres des exportateurs japonais montrent que, en avril, il y a eu une augmentation de 18 p. 100 de ces importations et il est probable qu'il en sera de même en mai. Il n'y a toujours pas d'accord.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas tenu parole? Pourquoi tolère-t-il cette augmentation des importations? Prendra-t-il immédiatement des mesures pour revenir aux niveaux d'importation antérieurs, tant qu'un nouvel accord de contingentement ne sera pas intervenu ou qu'il n'y aura pas, de la part du Japon, un engagement identique à celui qui existe avec les États-Unis, afin de préserver les emplois des travailleurs Canadiens?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député fait allusion à des chiffres qui sont parus dans la presse en fin de semaine. S'il vérifie les chiffres de Statistique Canada publiés ce matin, il constatera que l'augmentation des importations japonaises est bien moindre. Toutefois, je peux dire au député que nous prenons note de toute augmentation et que nous avons déjà écrit aux autorités japonaises pour leur demander des explications, afin de savoir si c'est une augmentation qui vise à accroître de 18 p. 100 leur pénétration du marché canadien ou s'il s'agit simplement d'une variation mensuelle normale ne représentant pas une augmentation des ventes.

M. Broadbent: C'est ce que Herb avait l'habitude de dire.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je crois que mon honorable ami devrait modifier son attitude. Il doit agir de façon décisive dès maintenant pour mettre un frein à cette augmentation des importations de voitures japonaises car, quel que soit le chiffre qu'il cite, les fabricants japonais eux-même disent qu'il y a eu une progression. Prendra-t-il des dispositions pour endiguer ce flot et s'engage-t-il à faire adopter un accord d'ici le 12 juin, comme c'était le cas précédemment?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, il est rare de voir le député aussi agité qu'il l'est aujourd'hui au point de parler d'attaque avant même que la chose ne se soit produite sur le marché des exportations.

Questions orales

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE DOCUMENT DE TRAVAIL DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, même si je comptais demander au premier ministre, à la suite de ses dernières observations, de diriger le chœur des députés dans l'interprétation de *Solidarity Forever*.

M. Hnatyshyn: Nous vaincrons!

M. Deans: Non! De grâce!

M. Robinson: Ma question découle d'une promesse que le ministre a faite en janvier dernier selon laquelle aucun changement ne serait apporté au système de paiement de la sécurité de la vieillesse ou du supplément de revenu garanti et que le gouvernement n'envisageait pas «pour le moment» de modifier le système des prestations pour les personnes âgées. Que s'est-il produit depuis janvier—le ministre connaissait pertinemment l'importance de la dette du gouvernement, à ce moment-là—pour que ce dernier décide d'imposer la totalité du fardeau de la réduction de cette dette à ceux qui sont le moins en mesure de la supporter, soit les personnes âgées?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, voilà que le député emploie encore une fois des mots qui ne conviennent pas. Il a parlé de la «totalité du fardeau». Or il n'en est rien. Il dénonce une partie précise du budget qu'il affirme représenter la totalité du fardeau de la dette du gouvernement. Je lui répète ce que j'ai dit à son chef, à savoir que, s'il y réfléchit, il constatera que le système n'a pas été changé. Le principe de l'universalité demeure.

M. Broadbent: Il n'a pas parlé d'universalité, il a dit «aucun changement», un point c'est tout.

M. Epp (Provencher): Il a parlé de «système» dans sa question. Les personnes ayant droit à la pension de vieillesse avant la présentation du budget y ont toujours droit, même après le dépôt de ce budget, et c'est là la question en jeu.

M. Robinson: Monsieur le Président, il s'agit de savoir pourquoi diable les personnes âgées devraient participer à la réduction de la dette alors que l'on permet aux nantis d'acheter des appartements en copropriété en Floride et à mieux rentabiliser leurs gains en capital. Voilà qui n'est pas juste. C'est dur et injuste.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Dans son document de travail, monsieur le Président, le ministre ne parle pas du tout de l'universalité. Il a dit qu'il n'y aurait pas de changement.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Robinson: Pourquoi change-t-il le régime maintenant?

• (1500)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Ce n'est pas le cas, monsieur le Président. S'il se reporte aux trois principes qui figurent tout au début de ce document de travail, il y lira l'engagement de maintenir l'universalité. C'est l'un des trois principes qui servent d'assise à ce document. Que le député s'y reporte.

Il a dit aussi que le gouvernement cherche à faire assumer uniquement aux personnes âgées le fardeau de la dette. Tout comme je l'ai déjà dit les jours précédents au cours de la période des questions et encore aujourd'hui, ceux qui touchent plus que le revenu moyen vont devoir payer un impôt supplémentaire. En outre, l'impôt minimum doit entrer en vigueur le 1er janvier 1986. Par ailleurs, nous devions modifier radicalement l'orientation du Canada, car le déficit qui ne cessait de croître risquait de ruiner de plus en plus les programmes sociaux. La situation était intenable. Il fallait y mettre fin, et c'est la raison des changements annoncés dans le cadre du budget.

* * *

LES PÉNITENCIERS

RENOUS—L'ANNULATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ SPÉCIALE DE DÉTENTION

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. On a annoncé dernièrement que la construction d'une unité spéciale de détention à l'Établissement de l'Atlantique, situé à Renous, devait être annulée. Quelle incidence cette décision aura-t-elle sur l'emploi dans la région? Le ministre peut-il nous donner l'assurance que cette décision n'influera pas sur les effectifs futurs du pénitencier?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je puis confirmer que l'unité spéciale de détention ne sera pas construite à l'Établissement de l'Atlantique. Une analyse détaillée nous a permis de constater qu'il existe déjà trop d'installations semblables et que nous aurons un excédent de place pendant encore quelques années. Je comprends l'inquiétude du député quant à l'incidence de cette décision. Cependant, je tiens à lui assurer que cela ne changera rien au nombre d'emplois disponibles dans cet établissement, qui contribue pour beaucoup à l'emploi local.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par des députés le vendredi 7 juin 1985 sont conformes au Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES REMARQUES JUGÉES PRÉJUDICIABLES ET INEXACTES

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je vous ai donné préavis ce matin de mon intention de soulever la question de privilège au sujet d'observations faites à la Chambre en mon absence il y a une semaine, le lundi 3 juin. C'est une affaire des plus sérieuses, puisqu'il s'agit de diffamation. Je veux parler des remarques faites par le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). Comme en témoigne la page 5322 du hansard du lundi 3 juin, il a parlé de moi et des membres de ma famille. Je tiens à vous lire le passage auquel je trouve à redire, monsieur le Président. Le voici:

Or, le ministre de la Justice compte dans sa famille un gros homme d'affaires à qui Revenu Canada réclame maintenant $380,000.

Il n'y a pas un mot de vrai là-dedans, monsieur le Président. On ne lui réclame pas $380,000. Le député a ajouté ceci:

Qui plus est, les deux fils du ministre sont, par la grâce de leur père, des mandataires juridiques du ministère de la Justice et doivent intenter des poursuites au nom de Revenu Canada.

Ce n'est pas vrai non plus. Un seul de mes fils était mandataire juridique auprès de Revenu Canada. Le député a ensuite déclaré ceci:

La question que je me pose est la suivante: Les fils du ministre que leur père a fait nommer mandataires juridiques vont-ils intenter des poursuites contre leur oncle, le frère de leur père, qui doit $380,000 au gouvernement du Canada?

Cette déclaration est entièrement fausse, monsieur le Président. Mon frère, Andrew C. Crosbie, ne doit pas au gouvernement du Canada $380,000 ou autre en impôt sur le revenu non payé. Cependant, cette remarque était de toute façon sans aucun rapport avec le débat. Le député a calomnié une personne absente de la Chambre en tenant des propos qui n'ont aucun rapport avec nos délibérations, au sujet d'une affaire qui ne le concerne pas.

M. le Président: A l'ordre. Le ministre aurait-il l'obligeance de me dire en quoi consiste sa question de privilège?

M. Crosbie: Monsieur le Président, si les députés peuvent attaquer n'importe qui à cet égard, et laisser entendre qu'un petit marché a été conclu pour éviter qu'un de mes fils n'intente des poursuites contre mon frère qui est censé devoir $380,000, tous ces propos ne sont que des calomnies méprisables contre mes fils et moi et une fausse accusation contre mon frère.

J'espère, monsieur le Président, être en droit de rétablir les faits, puisque ces remarques ont été répétées à la radio et aux nouvelles à Saint-Jean de Terre-Neuve. Ces allégations nuisent aux affaires de mon frère puisque les gens croient maintenant qu'il doit $380,000 au ministère du Revenu national.

M. le Président: Je dois interrompre à nouveau l'honorable ministre. Aurait-il l'obligeance de me dire ce qui constitue une atteinte à ses privilèges?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Rien du tout.

M. Crosbie: Monsieur le Président, le fait que l'on ait critiqué mes actes en tant que ministre et député de la Chambre constitue une atteinte à mes privilèges. On a laissé entendre que je vais intervenir pour éviter à mon frère de payer les $380,000 qu'il est censé devoir en impôt sur le revenu. Il s'agit là manifestement d'une atteinte à mes privilèges. Monsieur le Président, j'ai sous la main une lettre des experts-comptables de mon frère, Andrew C. Crosbie, qui m'ont informé . . .

M. Guilbault (Saint-Jacques): Règlement!

M. Axworthy: Règlement!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. A l'ordre! Le ministre est en train de faire connaître publiquement son opinion à l'égard d'une série de faits et de nous expliquer qu'à son avis, les faits cités plus tôt sont inexacts. C'est son droit, je suppose, d'une certaine façon. Cependant, je dois demander au ministre de me dire rapidement ce qui constitue une atteinte à ses privilèges, ce qu'il n'a pas encore fait.

M. Crosbie: Je soulève la question de privilège parce qu'il y a eu infraction aux dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels en ce qui concerne Andrew C. Crosbie. Il y a eu infraction aux principes de la Loi de l'impôt sur le revenu puisqu'une réclamation a été présentée à Andrew C. Crosbie relativement à une entreprise appelée Crosbie Offshore Services Limited et à une question de retenues automatiques en sa qualité d'administrateur. Il a reçu une lettre . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Crosbie: . . . de Revenu Canada . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Crosbie: . . . le 10 avril 1985, une lettre personnelle . . .

M. le Président: A l'ordre. Le ministre peut-il reprendre sa place?

Des voix: Règlement!

M. le Président: Je donnerai au ministre une autre chance.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Pourquoi? Il n'y a pas matière à soulever la question de privilège.

M. le Président: A l'ordre. Le ministre dira-t-il immédiatement comment on a porté atteinte à ses privilèges de député. Nulle autre question ne peut être soulevée à titre de question de privilège.

M. Crosbie: Eh bien, monsieur le Président, on a porté atteinte à mes privilèges, car le député a tenté de répandre des calomnies sur ma conduite à titre de ministre en donnant des renseignements erronés à la Chambre au sujet de mon frère et du ministère du Revenu national. Et, monsieur le Président, nous avons le droit de savoir comment il a obtenu ce renseignement, s'il l'a obtenu, et il doit être prêt à donner des preuves . . .

Des voix: Règlement!

M. Crosbie: . . . et à mettre son siège en jeu ou autrement aucun Canadien n'est en sécurité.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Telle est la nature de ma question de privilège.

M. le Président: A l'ordre. Il y a clairement divergence de vues à propos de certains faits, mais il ne s'agit pas, comme le ministre le sait certainement, d'une question de privilège.

Présentation des rapports émanant des comités permanents et spéciaux.

M. Crosbie: Alors, j'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Le ministre de la Justice sur un rappel au Règlement.

M. Crosbie: J'ai signalé à la Chambre que le député de Glengarry-Prescott-Russell a fait des remarques tout à fait erronées et préjudiciables au sujet de mon frère, Andrew C. Crosbie, qui ne doit pas $380,000 au ministère du Revenu national. Et je demande . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Crosbie: . . . au député de retirer cette allégation sans réserve aucune.

M. le Président: A l'ordre!

M. Crosbie: Oui, à l'ordre, monsieur le Président. C'est ce que je veux, de l'ordre. C'est ce que je veux, des droits . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Crosbie: . . . pour les innocents qui sont calomniés.

M. le Président: Le ministre voudrait-il se rasseoir? Le ministre peut donner des conseils juridiques à son frère pour qu'il exerce ses droits à l'extérieur de la Chambre, devant les tribunaux.

M. Crosbie: Quels droits a-t-il?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Règlement!

M. le Président: Il n'y a pas là de question de privilège et il n'y a pas non plus de rappel au Règlement. Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux.

M. Crosbie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Le ministre de la Justice voudrait-il se rasseoir?

M. Crosbie: Rappel au Règlement.

M. le Président: Le ministre de la Justice veut-il bien se rasseoir?

M. Crosbie: J'invoque le Règlement.

M. Deans: Ne vous faites pas jeter dehors.

M. Crosbie: Si ce genre de conduite répréhensible peut continuer à la Chambre, plus personne n'est à l'abri.

M. le Président: Le ministre de la Justice doit se rasseoir immédiatement.

M. Deans: John, asseyez-vous.

M. Crosbie: C'est une honte.

M. le Président: Encore une fois, et le ministre de la Justice ne me laissera pas le choix.

M. Guilbault (Saint-Jacques): C'est ce qu'il veut.

M. Crosbie: Allez-y.

M. Deans: Ne le faites pas.

M. le Président: Le ministre de la Justice a soulevé une question qui est importante pour lui et il pourra intervenir, s'il le désire, à l'appel des déclarations de ministres ou demander à un collègue de faire une déclaration au titre de l'article 21 du Règlement, mais, autant que je puisse voir, il n'a soulevé ni question de privilège ni rappel au Règlement.

M. Crosbie: L'article 21? Quel est le rapport?

M. le Président: Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux. Dépôt de documents. Déclarations de ministres.

M. Crosbie: Nous n'avons pas encore réglé cette question.

M. le Président: Déclarations de ministres.

M. Crosbie: Parfait, monsieur le Président. Je désire faire une déclaration en rapport avec le ministère du Revenu national au sujet du cas de Andrew C. Crosbie et des fausses allégations du député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), faites le 3 juin 1985.

• (1510)

M. le Président: Le ministre fait-il une déclaration en sa qualité de ministre de la Justice ou de frère?

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire au ministre que je vérifierai mes sources et que je lui répondrai demain, ou en tout cas le plus tôt possible, et que je me rétracterai si nécessaire.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

LES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'ai quelques pétitions à déposer.

La première provient de personnes du Centre d'accueil Champlain qui est une résidence pour personnes âgées à Brossard; ces gens s'opposent à la désindexation des prestations de sécurité de la vieillesse; ils demandent au gouvernement de maintenir la pleine indexation.

La deuxième, monsieur le Président, provient du Manoir Saint-Lambert, sur la rive sud de Montréal, où on souligne la désindexation, et on demande au gouvernement de maintenir la pleine indexation.

Également: deux autres pétitions de même nature signées par des résidants de la rive sud de Montréal.

[*Traduction*]

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par au-delà de 300 personnes de Colombie-Britannique, pensionnés, pères et mères de famille, travailleurs et jeunes, qui s'accordent tous à dire que le budget du 23 mai, en désindexant les pensions de la sécurité de la vieillesse, est dur et injuste envers les retraités. Ces derniers perdront $100 cette année et $680 en 1991.

Le gouvernement progressiste conservateur renie ainsi la promesse électorale qu'il avait faite d'indexer les pensions de vieillesse sur le coût de la vie et trahit du même coup notre engagement collectif en faveur des pensions de l'État. Les pensionnés demandent au gouvernement de rétablir l'indexation complète des pensions de vieillesse sur le coût de la vie.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plus de 200 citoyens âgés de ma circonscription qui manifestent ainsi leur colère de voir que le budget du 23 mai désindexe les pensions de sécurité de la vieillesse, contrairement à la promesse qu'avait faite le premier ministre (M. Mulroney), selon laquelle un gouvernement conservateur indexerait entièrement la pension de vieillesse sur le coût de la vie à chaque trimestre. Ces pensionnés et mes électeurs, jeunes et vieux, demandent au gouvernement de retirer cette proposition régressive et de rétablir complètement l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter, toutes sur le même sujet. On y demande que soit rétablie la pleine indexation des pensions de vieillesse.

Ces pétitions portent principalement la signature de citoyens de ma circonscription, Trinity, mais aussi de certaines circonscriptions de Toronto et d'Ottawa.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de citoyens canadiens à partir de la Colombie-Britannique jusqu'à Thunder Bay, qui demandent au Parlement de rejeter le projet de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse et de rétablir immédiatement l'indexation.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Questions au Feuilleton

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 371.

[*Texte*]

LES POSTES FRONTALIERS

Question nº 371—**M. Parry:**

Quelle est la liste des postes frontaliers, entre le Canada et les États-Unis, où l'on perçoit un droit de péage pour l'utilisation d'une route, d'un pont, d'un tunnel, d'un droit de passage ou d'une traverse de moins d'un kilomètre et, dans chaque cas, combien perçoit-on pour un véhicule de tourisme?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Il n'existe pas de frais de péage pour l'utilisation des routes et des droits de passage entre le Canada et les États-Unis. Parmi les ponts et les tunnels internationaux entre les deux pays, les suivants sont de moins d'un kilomètre et on y exige des frais de péage:

(1) Au pont Baudette-Rainy River (Rainy River, Ontario), il existe un péage ordinaire (aller seulement) de $1.25* pour les automobiles et les conducteurs plus $0.10 pour chaque passager. Il existe aussi un péage pour navetteur (aller seulement) de $1* pour les automobiles et les conducteurs plus $0.10 pour chaque passager.

(2) Au pont Fort-Frances-International Falls (Fort Frances, Ontario), il existe un péage ordinaire (aller seulement) de $2.75 pour les automobiles, les conducteurs et les passagers ainsi qu'un péage pour navetteur (aller seulement) de $0.60 pour les automobiles, les conducteurs et les passagers.

(3) Aux ponts Rainbow et Whirlpoor Rapids (tous deux à Niagara Falls) ainsi qu'au pont Lewiston-Queenston (Queenston, Ontario), il existe un péage ordinaire (aller seulement) de $0.50 pour les automobiles et les conducteurs plus $0.10 pour chaque passager de cinq ans et plus. Il y existe aussi un péage pour navetteur (aller seulement) de $0.24 pour les automobiles et les conducteurs plus $0.08 pour chaque passager de cinq ans et plus.

La plupart des traversées en bac entre le Canada et les États-Unis sont de plus d'un kilomètre. Celles de moins d'un kilomètre sont:

Port Lambton, Ontario—Robert's Landing, Michigan, $2.50 (automobiles et passagers). Sombra, Ontario—Marine City, Michigan, $3 (automobiles et passagers).

---

* (Argent américain).

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES INDIENS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-31, tendant à modifier la Loi sur les Indiens, dont le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 14A de M. Crombie, 15 et 16 de M. Shields, 17 de M. Manly, 18, 20 et 21 de M. Shields, 24 de M. Manly et 32A de M. Crombie (p. 5574).

M. le Président: J'ai dit au début de la journée que je serais disposé à ce moment-ci à entendre les arguments reliés aux questions de procédure, s'il y en a.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'ai examiné les motions que la présidence a jugées discutables du point de vue de la procédure. Je suis d'accord avec toutes les réserves que la présidence a exprimées au sujet des motions.

Nous avons consulté certains députés d'en face et, quels que soient les problèmes relatifs à la procédure, je pense qu'il y aurait peut-être consentement unanime pour accepter les motions nos 3, 33 et 33A. Dans ce cas, je propose que les motions nos 33 et 33A soient regroupées aux fins du débat et fassent l'objet de votes distincts et que la motion no 3 soit débattue et mise aux voix séparément.

Quant à la façon de regrouper les motions pour le débat et le vote, je suis d'accord avec les propositions de la présidence.

M. Penner: Monsieur le Président, sauf erreur, selon nos règles de procédure, lorsqu'un projet d'amendement ne semble pas viser le projet de loi modificatif mais la loi elle-même, la seule façon de présenter cet amendement, c'est du consentement unanime de la Chambre. Nous ne refuserions certes pas le consentement unanime dans ce cas.

Je demande simplement au leader du gouvernement à la Chambre que la motion no 27, qui est inscrite en mon nom et fait partie de la même catégorie, soit débattue de la même façon.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je suis un peu embarrassé, car ce que j'ai déjà dit avait fait l'objet de négociations. J'hésite un peu à accepter la proposition du député avant d'en avoir discuté avec tous les intéressés. Je m'en occuperai et nous pourrons peut-être demander à la présidence de nous accorder la parole à nouveau. Je comprends cependant ce que souhaite le député.

M. Manly: Monsieur le Président, au sujet du regroupement des motions dont a parlé le leader du gouvernement à la Chambre, nous sommes tout à fait d'accord pour que les motions nos 33 et 33A soient mises en discussion. Nous sommes particulièrement heureux que le gouvernement accepte que la motion no 3 soit débattue. Nous y apporterons une modification secondaire qui rendra cette motion acceptable aux yeux du gouvernement, du moins c'est ce que j'espère.

Nous serions aussi d'accord pour que la motion no 27 soit examinée.

Cela me préoccupe beaucoup que vous ayez regroupé les motions nos 14 et 13 et laissé entendre que le vote sur la motion no 13 s'appliquerait à la motion no 14. Ces deux motions portent sur des questions bien différentes. La motion no 13 a trait à la question de savoir qui a le droit de voter lors d'un référendum sur l'appartenance à la bande. Il s'agit en réalité du même sujet que la motion no 17, qui est aussi inscrite en mon nom. Je n'ai cependant aucune objection à ce que la motion no 17 soit rattachée à la motion no 13, puisque le sujet et le but de ces motions sont exactement les mêmes.

Cependant, la motion no 14 ne cherche pas à déterminer qui peut participer à l'établissement des règles d'appartenance à une bande comme c'est le cas des motions nos 13 et 17, mais traite des règles mêmes. La motion no 14 vise à modifier le projet de loi C-31 de façon qu'il y ait une procédure d'appel obligatoire et non facultative en ce qui concerne les règles d'appartenance à une bande.

Par conséquent, je vous prie de réexaminer ce groupement et de nous permettre de débattre et de mettre aux voix séparément la motion no 14.

J'estime que la motion no 36 oblige le gouvernement à reconnaître ses responsabilités à l'égard des conséquences du projet de loi C-31. Vous avez jugé que les motions nos 9 et 10, entre autres, qui sont inscrites à mon nom, étaient irrecevables parce qu'elles empiétaient sur les prérogatives financières de la Couronne. Malheureusement, je dois me plier à ce jugement, mais celui-ci implique que le gouvernement a une certaine responsabilité en ce qui concerne le rétablissement des membres d'une bande. Voilà ce que la motion no 36 vise à établir.

Le gouvernement rétablit des membres de bandes. Beaucoup de ces bandes sont très pauvres. Elles ont besoin de terrains, de maisons et d'infrastructures additionnelles, comme des routes et des services d'égout. Le ministre a admis cette responsabilité. Je crois important de le préciser dans la loi. J'espère que vous jugerez donc la motion no 36 débattable.

M. le Président: Je ne comprends pas très bien. Le député semble débattre la motion no 36. Dans le jugement provisoire on disait que la motion no 36 semblait vouloir étendre la prérogative royale. Le député est-il en train de dire que ce n'est pas le cas?

M. Manly: Ce que je voulais démontrer, c'est que vous aviez jugé que certaines autres motions empiétaient sur la prérogative royale parce qu'elles élargissaient le droit d'appartenance à une bande. Le projet de loi C-31 porte vraiment sur tous le processus d'élargissement de l'appartenance à une bande et du statut d'Indien. Par conséquent, le genre d'obligation que prévoit la motion no 36 y est implicite. Tout ce que je demande, c'est qu'elle soit explicite.

• (1520)

M. le Président: Puis-je le lui demander à nouveau? Le député est-il en train de dire que la motion no 36 ne contribue pas à étendre la prérogative royale?

M. Manly: Ce que je dis, monsieur le Président, c'est qu'elle ne contribue pas à étendre la prérogative royale puisque cela est implicite dans le projet de loi C-31.

M. le Président: Je crois que je vais consulter les bleus là-dessus.

Le secrétaire parlementaire veut-il la parole au sujet de points de procédure?

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais faire un rappel au Règlement concernant un autre sujet qui a trait à ce projet de loi. Est-ce que je dois le présenter maintenant?

M. le Président: Nous attendrons, s'il vous plaît.

[*Traduction*]

Si cela termine les argumentations de procédure, je préciserai que je vais les prendre en délibéré. Je dirai aux députés que je me suis vraiment demandé ce qu'il est possible de faire par consentement unanime. Il y a un obstacle de taille quand on arrive au domaine qui touche à la prérogative royale.

En outre, comme les députés le savent, je pense, je ne suis pas d'un avis favorable quand je pressens que la grande majorité de la Chambre désire imposer quelque chose qui pourrait simplement faire l'objet d'un autre projet de loi qui franchirait toutes les étapes à nouveau. Je crois pressentir cette volonté de faire cela, et je vais tâcher d'en obtenir confirmation. Loin de moi l'idée que la présidence doive s'opposer à la volonté de la Chambre. Mais je tiens à faire une mise en garde. Il est de tradition d'autoriser le consentement unanime dans les questions qui ne mettent pas en cause la recommandation royale. Je me réserve de faire un ou deux appels téléphoniques, et je reparlerai à la Chambre des questions qui ont été soulevées.

Mme Mailly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Durant la séance de ce matin qui a porté sur ce projet de loi, quand M. le vice-président a appelé une des motions de mon collègue le député d'Athabasca (M. Shields), il a dit qu'elle était appuyée par moi. Par courtoisie j'ai laissé faire, mais ensuite M. le vice-président a utilisé mon nom pour plusieurs autres motions. Je n'ai pas protesté ce matin. Mais ayant depuis examiné la teneur de ces motions, je me trouve malheureusement dans l'impossibilité de les appuyer. En conséquence, je voudrais qu'il y ait une rectification au compte rendu ou, si c'est impossible, qu'il soit dit au moins que j'ai appuyé les motions par courtoisie pour mon collègue. Je désire que les motions soient discutées, ensuite je pourrai voter suivant ma conscience.

M. le Président: Il y a là une difficulté de procédure.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, vu la nécessité de discuter de ces questions, je serais enchanté d'appuyer les motions de notre collègue le député d'Athabasca (M. Shields).

M. le Président: Le Règlement de la Chambre exige le consentement unanime de la Chambre pour modifier une chose de ce genre. Y a-t-il consentement unanime pour remplacer le nom de la députée par celui du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) comme ayant appuyé la motion?

Des voix: D'accord.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Non.

M. le Président: Il n'y a pas consentement unanime.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, dans ce cas-là, est-ce qu'on pourrait noter le fait que je l'ai fait par courtoisie parce que, vraiment, le président suppléant ne m'a pas donné le loisir ou le choix. Il ne m'a pas demandé mon opinion, il a tout simplement lu la motion sans me consulter?

[*Traduction*]

M. le Président: La députée sait qu'elle a demandé la parole pour invoquer le Règlement et que le hansard fera foi de son rappel au Règlement et de ses observations. Le compte rendu fera état de ses remarques.

Poursuivons le débat.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Y a-t-il quelque chose qui n'est pas clair? J'ai demandé qu'on poursuive le débat. J'ai dit que je rendrai ma décision plus tard sur les autres questions de procédure.

M. Crombie: Monsieur le Président . . .

M. le Président: A l'ordre. Sauf erreur, le ministre avait la parole quand nous avons commencé le débat ce matin?

M. Crombie: Oui, monsieur le Président.

M. le Président: Et je crois que le ministre avait parlé durant dix minutes? D'après les services du greffier, les dix minutes du ministre étaient écoulées et un autre député peut prendre la parole, sauf si la Chambre consent à ce que le ministre parle plus longtemps que dix minutes. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Du consentement unanime, la parole est au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie).

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je ne tiens pas à retarder l'adoption de mon projet de loi. Je pense qu'il y a trois autres motions dans ce groupe. J'ai quelques observations simples mais sages à faire à la Chambre, mais le projet de loi est tellement bien structuré que je pourrais peut-être me dispenser d'en parler. Quoi qu'il en soit, nous étions en train de débattre le groupe qui renferme la motion nº 21. Je demande à la Chambre de ne pas l'appuyer, car elle vise à supprimer une modification positive que le comité permanent a adoptée après une étude attentive, avec l'appui des trois partis.

La Loi sur les Indiens contient des dispositions discriminatoires depuis plus d'un siècle. C'est un fait, des documents tels que les certificats de naissance ou de mariage sont souvent perdus ou détruits. Ils n'ont peut-être même jamais existé dans certaines régions éloignées, surtout avant la Seconde Guerre mondiale.

Il est impérieux que l'État fédéral soit disposé à accepter des documents non officiels pour veiller à ce que le droit de toute personne d'être inscrite comme Indienne soit dûment respecté. C'est une simple question de justice.

Certaines personnes nous ont fait savoir qu'elles avaient essayé de trouver les documents officiels, mais que c'est peine perdue, car parfois ils ont brûlé dans un incendie, ou ils ont été perdus ou égarés. Certes il appartient au demandeur de prouver la véracité de ce qu'il avance, mais le gouvernement fédéral devrait tout de même être disposé à accepter toute preuve, quelle qu'en soit la forme. Le fait d'accepter une déposition sur la foi d'un tiers n'allongera pas d'un seul nom la liste des personnes ayant droit au titre d'Indien inscrit d'appartenir à une bande. Ce mécanisme pourrait permettre à certaines personnes de prouver leur admissibilité à cet égard, ce qu'elles ne pourraient pas faire autrement. Voilà pourquoi je recommande à la Chambre, au nom du gouvernement, de ne pas voter en faveur de la motion nº 21.

Ce groupe comprend également la motion nº 32A. je voudrais en parler brièvement puisque j'en suis le parrain. Elle permettra aux bandes d'adopter des statuts administratifs concernant certaines questions prévues dans le projet de loi dont la première a été ajoutée par le comité permanent, et la seconde, proposée par le gouvernement lors du débat.

Les deux dispositions visées sont d'abord les paragraphes 64(1) et (2) en vertu desquels les conseils de bande peuvent décider de rendre inadmissibles aux fins des programmes financés par les bandes, toute personne qui touche une indemnité de plus de $1,000 à la perte de son titre, et cela jusqu'à ce que cette somme et l'intérêt en aient été remboursés à la bande par la personne en question. Ensuite, le paragraphe 10(3), la motion nº 14A, est une autre modification que propose le gouvernement à l'étape du rapport. Cette disposition permet aux conseils de bande de décider d'autoriser tous les membres des bandes qui ont 18 ans révolus de se prononcer sur les statuts administratifs régissant l'appartenance à ses effectifs, et non pas seulement aux habitants d'une réserve, ce que l'on exige normalement dans le cas des électeurs. C'est là, je pense bien, tout ce que je voulais dire au sujet de ce groupe de motions.

● (1530)

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Merci, monsieur le Président. Je vais examiner les motions du même groupe sur lequel s'est penché le ministre c'est-à-dire les motions 14A à 32A, et la motion nº 7 dont il était question dans la décision du Président de ce matin, mais avant d'énoncer mon point de vue sur chacun de ces amendements, dont certains sont acceptables pour moi et d'autres pas, je tiens à dire que le ministre avait raison de signaler qu'en groupant ainsi les amendements, on touche au cœur même du projet de loi. Il est normal qu'il y ait des divergences d'opinions au sein des partis politiques sur des questions de ce genre. On a pu s'en rendre compte ce matin et on en aura à nouveau la preuve cet après-midi, quel que soit le parti en cause.

Permettez-moi tout d'abord d'expliquer quelque peu ma position sur ces amendements. Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) a signalé, à juste titre, ce matin à la Chambre qu'il y a longtemps, peu importe la date et l'année exactes, nous nous sommes engagés dans la mauvaise voie lorsque nous avons avons commencé, en tant que Parlement et gouvernement, à considérer les Indiens en tant qu'individus. Ce n'était pas là la voie tracée pour nous par la Proclamation royale de 1763 alors que la Couronne a mis en présence diverses tribus et nations et établi un modèle de négociation de nation à nation. Il est vrai que la puissance coloniale en question dominait le monde et avait affaire à de petites nations, ici, en Amérique du Nord continentale, mais quoi qu'il en soit, c'était là le modèle ou le *modus operandi* choisi: des négociations de nation à nation ou si vous préférez, de nation à tribu.

Au moment de la Confédération, lorsque nous avons commencé à nous tenir responsables des Indiens, nous n'avons plus considéré les Indiens comme des nations ou tribus, mais comme des individus. C'est à ce moment-là que nous avons parlé d'intégration et d'assimilation. Même si nous n'utilisons pas ces termes, il s'agit là, en fait, de l'objectif de la Loi sur les Indiens dans bien des cas.

Ainsi, en cette fin de siècle, ce qui pose un problème, c'est le fait que nous faisons une distinction entre les Indiens considérés comme tels et les autres, ceux qui vivent dans une réserve et ceux qui vivent ailleurs, ou les plaçons dans toutes sortes de catégories aussi étranges les unes que les autres, soit à cause de la législation soit pour de simples questions administratives, dans le cadre de la mise en œuvre de programmes. Il s'agit donc d'un problème.

Une deuxième difficulté que je tenais à signaler, difficulté dont le président du comité des affaires indiennes a parlé avec tant d'éloquence lorsqu'il a déclaré que l'essentiel, c'était de rétablir des rapports de confiance au vrai sens du terme, non pas ceux qui sont soigneusement formulés dans un texte législatif, mais ceux qui reposent sur un sentiment de confiance mutuelle. Quand de tels rapports existent, on cherche moins à gagner qu'à s'aider mutuellement et à conclure des accords dûment négociés. Les nations indiennes du Canada doivent maintenant apprendre à faire confiance au Parlement et au gouvernement. Je crois que nous avons fait maintenant un pas dans cette voie. Mais ce n'est qu'un pas dans la bonne voie.

Résoudre ces deux difficultés, voilà le contexte que j'entends cerner avant d'en venir aux amendements, monsieur le Président. Je vous sais gré de votre patience. Je disais donc que nous devons traiter de nation à nation. La Couronne, que le gouvernement représente, et les Premières nations doivent donc entretenir des rapports de confiance dans leurs négociations.

Je trouve que les chefs de l'Ontario ont proposé une politique à la fois très raisonnable et très juste dans le cadre du C-31. Ils conviennent tout d'abord de supprimer de la Loi sur les Indiens toute forme de discrimination fondée sur le sexe ou sur d'autres motifs. Tous les députés sont d'accord avec eux sans aucun doute. Il faut certes supprimer ces articles odieux de la Loi sur les Indiens qui sont discriminatoires sur le plan sexuel et sur d'autres plans également.

En deuxième lieu, les chefs de l'Ontario n'ont pas manqué de rappeler aux députés, qui ont été saisis de leur résolution, qu'ils avaient bien accueilli leurs concitoyens au sein de leur communauté malgré les restrictions de la Loi sur les Indiens, monsieur le Président. N'est-il pas intéressant de constater que

des Indiens de l'Ontario se sont serré les coudes, sous la direction de leurs chefs, pour passer outre aux dispositions discriminatoires de cette loi qui leur interdisaient d'intégrer dans leur communauté des gens qu'ils considéraient comme des leurs?

Ce qu'ils disent dans leur résolution, qui était au centre de mon propos ce matin, c'est que nous devrions aujourd'hui reconnaître tout d'abord que les Premières nations indiennes ont le droit exclusif d'établir leur propre citoyenneté indienne et leurs règles d'appartenance.

Deuxièmement, et nous aurons certes sur ce plan-là des divergences d'opinion, la députée de Mount Royal me dit de ne pas regarder dans sa direction, mais lorsqu'elle prendra la parole, on constatera que ces divergences d'opinion existent bel et bien. Comme le soutiennent les chefs de l'Ontario, les listes de bandes existantes à l'usage des Premières nations indiennes devraient servir de base pour définir l'appartenance aux Premières nations. Les règles ayant été établies, si elles n'existent pas déjà, les membres qui figurent déjà dans la liste établiront les critères d'appartenance, si ce n'est pas déjà fait, et si certains d'entre nous s'interrogent à ce sujet, je les renvoie à l'attitude du président du comité permanent et qu'ils se rappellent que la confiance doit exister. Faut-il craindre qu'il y ait injustice et inéquité si cette tâche leur est confiée à titre de droit exclusif? Devons-nous, en vertu d'une loi du Parlement, veillez à ce que la justice et l'équité triomphent? Je ne le pense pas.

Cela dit, monsieur le Président, les membres déjà inscrits sur les listes existantes devront établir leurs propres critères d'appartenance, si ce n'est pas déjà fait, et nous croyons qu'ils agiront en toute justice. Nous en arrivons maintenant au cas de ceux qui figurent dans la liste de bande élargie, le cas de tous ceux dont nous avons parlé ce matin et qui, comme je l'ai soutenu, ont perdu leurs droits, volontairement ou involontairement, du fait de certaines dispositions de la Loi sur les Indiens. Ceux-là figureront dans ce qu'on pourrait appeler une liste de bande élargie. Les chefs de l'Ontario ont parlé d'une liste de bande générale. A mon avis, le choix du terme importe peu.

Quand toutes ces personnes touchées par les différentes dispositions de la Loi sur les Indiens auront été ajoutées, elles seront dès lors admissibles et pourront demander à devenir membre du gouvernement de la Première nation indienne. En fin de compte, chaque Première nation aura un code d'appartenance et il existera également un mécanisme d'appel. C'est à partir de ces considérations que je vais me prononcer sur ce groupe d'amendements.

En ce qui concerne l'amendement du ministre, la motion nº 14A, ce dernier n'offre qu'un choix aux bandes, affirmant qu'en appliquant leurs règlements, les bandes pourront soit inclure les électeurs ou ceux qui figurent dans la liste. Il leur offre un choix. Dans ce cas, ce choix, cette option, n'est pas une obligation, et je ne vois pas pourquoi je m'y opposerais. Quant aux autres, le même principe s'applique.

• (1540)

Je ne vois aucune difficulté à l'égard des motions nos 15 et 16 inscrites au nom du député d'Athabasca (M. Shields) qui visent toutes deux à accroître les pouvoirs des bandes et à réduire l'influence du registraire. Par contre, je dois me prononcer contre la motion nº 17, car elle va à l'encontre du choix que j'ai dit tenir pour acceptable et qui fait l'objet de la motion nº 14A.

La motion nº 18, inscrite au nom du député d'Athabasca, ressemble à peu de chose près à ce que j'appelle la liste étendue, à ce que les chefs de bande de l'Ontario appellent la liste générale, et à ce que le député appelle la liste transitoire. Mais le nom ne signifie rien. En tant que simple député qui ne parle pas au nom des autres membres de son parti, car ils sont tout à fait capables de le faire eux-mêmes, je dirai que je serais tenté de me prononcer en faveur de cette motion.

Je me prononcerais également en faveur des motions nos 20 et 21 qui prévoient certaines restrictions quant à la date du changement. Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles voudra vraisemblablement dire un mot de la motion nº 24 qu'il a fait inscrire et qui porte sur l'aspect très technique de ce que nous appelons la double majorité. Nous en reparlerons de nouveau dans un autre contexte. Je crois que l'on a démontré que cette motion ne permettrait pas d'atteindre le résultat que les membres du comité souhaitaient. Je serais donc porté à la rejeter.

Enfin, nous en venons à la motion nº 32A, laquelle est si intimement liée à la motion nº 14A qu'accepter l'une c'est accepter l'autre. Cependant, la motion nº 32A introduit un élément nouveau auquel je souscris, à savoir que ceux qui réintègrent la bande qu'ils ont quittée et qui avaient reçu un avantage financier au moment de leur départ, doivent, pour devenir bénéficiaires, rembourser avec intérêt tout ce qu'ils ont reçu moins $1,000. J'y vois une disposition sécuritaire qui me semble acceptable.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Athabasca (M. Shields).

M. Shields: Monsieur le Président, je voudrais formuler quelques observations relativement aux propositions d'amendement que j'ai groupées.

M. Manly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. N'est-ce pas la coutume d'accorder la parole à des représentants des trois partis aux étapes initiales?

Le président suppléant (M. Paproski): J'entendais le faire, mais une fois que j'aurais entendu le député d'Athabasca.

M. Shields: Afin de respecter la coutume et si le député le souhaite, je suis prêt à lui céder la parole.

Le président suppléant (M. Paproski): Je n'avais pas vu le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) se lever. Quand j'ai vu le député d'Athabasca se lever, j'ai pensé que je devais lui donner la parole. Cependant, je me rends volontier aux vœux de la Chambre. Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, j'aurais quelques observations à faire au sujet de ce groupe de motions, car cette série d'amendements est d'une importance capitale pour le projet de loi. La motion nº 14A inscrite au nom du ministre ne répond pas à ce qui est nécessaire pour le projet de loi. La motion nº 14A permet aux conseils de bande de reconnaître le droit de toutes les personnes âgées de plus de 18 ans de participer à l'établissement des règles d'appartenance dont la bande désire se doter. Ce devrait être un droit fondamental à reconnaître dans le projet de loi.

En comité, nous avons entendu un grand nombre de représentants de certains groupes de femmes autochtones, du Conseil des autochtones du Canada et de ses affiliés faire valoir la nécessité pour les membres des bandes de se faire entendre. Ils ont insisté pour qu'on ne leur interdise pas de participer à la vie politique. Nous parlons d'une situation où des gens ont perdu leur qualité d'Indiens et leur appartenance à une bande. Ces gens ne résident donc pas dans la réserve. Aux termes des dispositions actuelles de la Loi sur les Indiens, l'électorat d'une bande se compose des Indiens qui habitent normalement dans la réserve à moins que la coutume de la bande n'en dispose autrement. Cela veut dire que, dans bien des cas, les non-résidents ne peuvent pas voter. Cela veut dire également que les gens qui sont réintégrés ne pourront pas participer à la prise des décisions sur l'appartenance à la bande.

Les femmes qui sont sur le point d'être réintégrées aimeraient pouvoir participer pleinement à toutes les décisions politiques de la bande. On peut par ailleurs soutenir que les non-résidents ne devraient peut-être pas participer à la prise des décisions concernant le chef ou le conseil, quoique l'on peut très bien à mon avis soutenir également qu'ils devraient avoir leur mot à dire à cet égard. On peut peut-être soutenir que les non-résidents ne devraient pas avoir le droit de participer à la prise des décisions relatives à l'amendement que le ministre souhaite faire accepter concernant la vente, la possession et la consommation d'alcool. Les décisions de ce genre devraient être la prérogative de ceux qui habitent dans la réserve.

Il est question dans la motion à l'étude des règles fondamentales régissant l'appartenance à la bande. Cette appartenance à la bande n'a pas été limitée exclusivement à ceux qui vivent dans la réserve et y résident normalement. Il s'agit d'une très vaste question, et je suis d'avis que tous ceux qui font partie d'une bande devraient avoir la possibilité de prendre part à cette décision. C'est pourquoi j'exhorte les députés à appuyer la motion nº 17 plutôt que la motion nº 14A, car la motion nº 17 aurait pour effet de modifier l'article 4 en y ajoutant ceci:

> Dans le présent article, «électeur» comprend toute personne dont le nom est consigné dans la liste de bande et qui est âgée de dix-huit ans ou plus.

Il me semble qu'il faut garantir certains droits aux personnes qui seront réintégrées dans une bande.

En ce qui concerne la motion nº 15, j'ai été un peu étonné d'entendre le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) dire qu'il était disposé à l'appuyer. La motion nº 15 permet en effet aux bandes de priver les personnes réintégrées du droit d'appartenir à leurs effectifs. Autrement dit, elle laisse entendre que certaines bandes peuvent à leur gré ne pas tenir compte du projet de loi C-31. Je ne pense pas que ce soit une situation à laquelle pensaient en arriver les députés depuis les quatre, cinq et même dix années qu'ils parlent de faire recouvrer leurs droits aux Indiens qui en ont perdu la qualité et l'appartenance à une bande à cause de l'article 12(1)*b*) de la Loi sur les Indiens. Je ne comprends pas comment le député de Cochrane-Supérieur peut donner son appui à la motion nº 15.

Le ministre a dit que la motion nº 16 n'est pas nécessaire. La motion ne pose pas trop de problèmes, mais je ne la trouve pas très intéressante non plus.

La motion nº 18, proposée par le député d'Athabasca (M. Shields) essaie, je le répète, de régler la question des bandes très influentes. Je trouve cette motion inacceptable parce qu'elle permet aux bandes de contourner l'esprit de cette loi en inscrivant le nom des personnes devant être réintégrées sur une liste provisoire. Cette liste tomberait dans l'oubli et elle n'aurait aucune signification véritable. On inscrirait des noms sur cette liste provisoire et ils y resteraient ad vitam si la bande le désirait. Les personnes dont le nom figure sur cette liste ne récupéreraient jamais leurs droits comme l'entend le projet de loi C-31.

La motion nº 20 fixe une échéance qui oblige les gens à présenter leur demande avant 1990 s'ils veulent être acceptés dans le cadre de ce projet de loi. Je ne crois pas que ce soit réaliste. Il faudrait être plus large. Comme l'a signalé le ministre, certaines personnes qui ont leur statut d'Indien et qui ne sont plus membre de leur bande sont peut-être à l'étranger et elles risquent de ne pas entendre parler de la mesure législative à temps pour faire leur demande avant 1990. Si nous essayons de réintégrer les gens, il nous faut être très larges.

• (1550)

M. Blenkarn: Allons!

M. Manly: Si le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) n'aime pas l'argument du député, il peut toujours en parler au ministre. Je suis d'accord avec le ministre.

La motion nº 21 limiterait le genre de témoignage dont le registraire pourrait se servir lorsqu'il entend des témoins pour savoir qui devrait être accepté et qui ne devrait pas l'être. La partie de l'article que le député d'Athabasca veut supprimer dit ceci:

> Pour l'application du présent article, le registraire peut recevoir toute preuve présentée sous serment, sous déclaration sous serment ou autrement, si celui-ci à son appréciation, l'estime indiquée ou équitable, que cette preuve soit ou non admissible devant les tribunaux.

Bien des personnes qui ne sont pas considérées comme membres de leur bande ont perdu leur statut d'Indien de façon injuste et pas toujours justifiée. Il est parfois très difficile de se procurer les documents juridiques adéquats. Dans sa sagesse, le comité a facilité les choses en ajoutant l'article que je viens de lire pour que le registraire soit capable d'entendre plus de témoignages différents que le tribunal n'en tolérerait normalement. La motion nº 21 supprimerait ce passage. C'est une motion rétrograde et nous nous y opposerons.

La motion nº 24 inscrite à mon nom est très semblable à la motion nº 35A, proposée par le ministre. Comme on l'a signalé, la motion nº 32A, la dernière de ce groupe, suit la motion nº 14A. Je n'ai rien à ajouter.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, je pense que le groupe d'amendements dont nous discutons pour le moment joue un rôle crucial dans le projet de loi C-31 et est aussi l'expression des réserves formulées par de nombreuses bandes au sujet de l'application du projet de loi sous sa forme actuelle.

La motion nº 15 que j'ai présentée vise à permettre aux bandes de décider qui en est membre et qui ne l'est pas. C'est aussi simple que ça. En fait, il y a deux questions en cause: L'approbation par la bande de ses membres et leur statut. Nous reconnaissons tous, je pense, que le gouvernement du Canada peut déterminer le statut. Il peut ajouter, par une loi, le nom de qui il veut à la liste des personnes ayant le statut d'Indien, faisant d'eux par le fait même des Indiens visés par les traités. C'est une prérogative du gouvernement. Cependant, il revient aux bandes de décider qui en est membre. La Loi sur les Indiens n'a jamais comporté de disposition permettant de déterminer qui est membre d'une bande. C'est la première fois que le Parlement du Canada tente de dire aux bandes qui devrait en être membre. La Loi sur les Indiens ne dit rien à ce sujet. Il me semble donc logique que la liste des membres des bandes soit celle établie par les bandes indiennes.

Le pouvoir énorme que confèrerait le projet de loi C-31 au Parlement du Canada en ce qui a trait au choix des membres est sans précédent. Les bandes ont exercé un contrôle sur leurs membres depuis que les rivières existent et que le soleil se lève le matin, bien avant que l'homme blanc ne mette les pieds dans ce pays. Je pense que c'est le fondement du projet de loi C-31. Je le répète, il est normal que le gouvernement tranche la question du statut en décidant qui est Indien et qui ne l'est pas. Toutefois, à mon avis, nous ne devons pas confondre la question du statut et celle de l'appartenance à la bande. Nous ne pouvons pas nous permettre de dire aux bandes qui elles devraient considérer comme membres. Cela ne s'est jamais fait. Le rapport Penner expliquait en quoi devait consister l'autonomie politique des Indiens. Une des principales recommandations du rapport Penner portait sur la sélection des membres de la bande. Ce comité parlementaire s'est donné la peine de parcourir le pays pendant un an et demi pour obtenir le point de vue des Indiens et des bandes. Malgré cela, nous agissons à l'encontre des recommandations d'un comité parlementaire qui a étudié la question pendant plus d'un an. C'est absurde.

Le principe du projet de loi C-31 est tout à fait louable. Je pense que nous devrions tous avoir honte d'avoir laissé la Loi sur les Indiens défavoriser les femmes pendant si longtemps. Autrement dit, si une Indienne épousait un homme qui n'était pas un Indien de droit, elle perdait ses droits et ne faisait plus partie de sa bande. Ce n'était pas juste. Ce ne sont pas les gouvernements indiens qui ont imposé cela, mais le Parlement du Canada. C'est ce qu'il y a de tragique. Nous reconnaissons maintenant que c'était injuste. De toute évidence, les femmes étaient défavorisées. Nous allons donc modifier la loi et réinscrire automatiquement les femmes victimes de cette discrimination sur les listes de bande. Elles redeviendront membres de ces bandes. En fait, cela revient à dire que nous ne pouvons pas résoudre le problème à cause du gâchis que nous avons causé et que nous laisserons donc aux bandes le soin de le régler. Dans la motion nº 15, je demande seulement que les bandes puissent fixer leurs règles d'appartenance.

Nous semblons croire que les bandes ne sont pas capables de décider et de juger sainement qui doit être réinscrit sur leur liste. La Loi constitutionnelle de 1867 n'accorde nullement au Parlement du Canada le droit d'établir qui fait partie ou non de telle ou telle bande. C'est toujours la bande qui en a décidé. Jamais encore le Parlement n'avait cherché à définir les règles d'appartenance. De toute évidence, c'est aux bandes de le faire.

Les Indiens n'ont pas demandé cela. Ceux qui ont comparu devant le comité ont déclaré à l'unanimité que si nous voulions leur accorder l'autonomie, ils devaient pouvoir établir eux-mêmes les conditions d'appartenance à la bande. Je vais vous donner la liste des groupes qui ont comparu devant le comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien: la Fraternité des Nations indiennes du Manitoba, le 12 mars 1985; l'Assemblée des premières nations, le 14 mars 1985; le Regroupement des premières nations, le 18 mars 1985; l'Union des Indiens du Nouveau-Brunswick, le 13 mars 1985; l'Alliance du Traité Six de l'Alberta, le 18 mars 1985; les Femmes indiennes des Traités 6, 7 et 8, de l'Alberta et de la Saskatchewan, le 29 mars 1985; l'Alliance des chefs du Traité 6 et la Nation indienne de Saddle Lake, le 21 mars 1985; la Nation Sarci, le 21 mars 1985; la bande des Indiens Sany du Traité 7, le 21 mars 1985; les Quatre Nations de Hobbema, le 21 mars 1985; le Conseil tribal de Yellowhead, le 21 mars 1985; le Conseil de bande des Six nations, le 25 mars 1985; Traité 8, le 26 mars 1985; le Conseil tribal Muskegog Cri, le 27 mars 1985; la Nation Nishnawbe-Aski, le 27 mars 1985, l'Union des Indiens de Nouvelle-Écosse, le 28 mars 1985, la Fédération des Nations indiennes de Saskatchewan, le 28 mars 1985; le Conseil des Indiens du Yukon, le 28 mars 1985; la Bande de Conne River, de Terre-Neuve, le 1er avril 1985.

• (1600)

Entre-temps, d'autres Indiens ont également demandé que les bandes décident des règles d'appartenance, ce qui revêt une importance fondamentale pour le gouvernement indien: les Premières Nations du Québec l'ont demandé dans une résolution, le 23 mai 1985; l'Association indienne de l'Alberta, dans une résolution et un télex, le 3 mai 1985; l'Alliance des Nations du Traité des Prairies, dans une lettre du 10 mai 1985 et les Chefs de l'Ontario, dans une résolution du 4 juin 1985.

Le premier ministre (M. Mulroney) inspire confiance aux Indiens du Canada, qui profitent de la Conférence des premiers ministres provinciaux pour demander que les droits ancestraux des premières nations soient reconnus. Voilà maintenant que le gouvernement présente à la Chambre le projet de loi C-31 qui dicte aux bandes qui peut en faire partie, ce qui nuit à ce que nous essayons de faire dans le cadre de la Conférence des premiers ministres. Cela me semble illogique. Le peuple indien et les bandes ont le droit fondamental, et même historique comme on l'a établi dans le passé, de décider qui appartiendra aux bandes. Voilà pourquoi j'ai présenté la motion nº 15.

La motion nº 16 vise à apporter une modification de nature secondaire. Cela ne me dérangera pas si la motion nº 16 n'est pas acceptée, à cause de celui qui est ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) à l'heure actuelle. Je sais qu'il sera raisonnable. Il a le don de résoudre les problèmes qui peuvent surgir. Mais que dire du prochain

ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien? Voilà pourquoi j'ai présenté la motion nº 16, Elle ne fait qu'établir un mécanisme permettant de régler tout conflit qui peut survenir entre le ministre et une bande quelconque.

Si la motion nº 15 est adoptée, ma motion nº 18 devient inutile. Elle ne fait que prévoir une liste de bande provisoire parce que, croyez-le ou non, monsieur le Président, certaines bandes pourraient disparaître si l'on rétablit les droits des personnes visées par le projet de loi, car celles-ci sont plus nombreuses que les membres actuels de la bande. Certaines petites bandes qui ont une solide économie ne comptent que 15 à 40 membres. Si c'était la bande qui décidait qui peut lui appartenir, nous n'aurions pas besoin de la motion nº 18. Je l'ai présentée seulement dans l'espoir que la Chambre reconnaisse que nous devrions confier aux bandes elles-mêmes le soin de décider qui peut leur appartenir.

La motion nº 20 fixe une limite de cinq ans pour ceux qui demanderont à faire inscrire leur nom sur une liste de bande. C'est tout ce qu'elle fait. Sinon, une fois que le projet de loi aura été adopté, quelqu'un pourra, dans 20 ou 30 ans, demander que son nom soit inscrit au registre des Indiens. S'il ne l'avait pas fait 15 ou 20 ans plus tôt, c'est parce qu'on n'avait pas encore dévouvert d'or sur la réserve située dans le nord de l'Ontario à ce moment-là, mais maintenant que de l'or a été découvert, il veut faire de nouveau partie de la bande. Selon moi, ce serait ridicule. A titre de gouvernement, chaque bande a le droit de savoir pendant combien de temps . . . mon temps de parole est-il écoulé, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui.

M. Shields: Dans ce cas, je termine tout de suite. Je suis bien heureux d'avoir eu une minute de plus. La motion nº 21 a trait aux preuves présentées au registraire. J'avais espéré que cette modification rendrait le projet de loi un peu plus clair parce que, selon moi, nous donnons trop de latitude au registraire pour décider ce qui peut constituer une preuve admissible.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): Avant d'accorder la parole au prochain député, je dois, en conformité de l'article 45 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Don Valley-Est (M. Attewell)—Le divorce—La modification proposée concernant le délai; le député de Davenport (M. Caccia)—L'environnement—Les effets des produits chimiques toxiques sur les mouettes. *b*) On demande à la ministre de rencontrer les chercheurs; et le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse)—L'industrie—Les employés des magasins Dominion de l'Ontario.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES INDIENS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-31, tendant à modifier la Loi sur les Indiens, dont le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 14A de M. Crombie, 15 et 16 de M. Shields, 17 de M. Manly, 18, 20 et 21 de M. Shields, 24 de M. Manly et 32A de M. Crombie (p. 5574).

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je n'ai que quelques observations à faire, mais, après m'être entretenu avec les représentants des trois tribus de ma circonscription, les Stonies, les Pieds-Noirs et les Sarcis, je me sens obligé de faire connaître leur opinion à la Chambre. Je m'en tiendrai uniquement à l'article 15. Ces Canadiens d'ascendance indienne des trois tribus en question sont fermement convaincus d'avoir obtenu, aux termes du Traité nº 7, le droit de regard qu'ils ont exercé sur les membres de leurs réserves. Pour l'instant, ils s'inquiètent à propos de l'étendue de la réserve, de l'augmentation de la population et la pénurie de logements, ne sachant comment on réglera ces questions.

La tribu des Blackfoot tout entière, même les femmes, s'opposent absolument au projet de loi. Leur opposition tient surtout au fait qu'on veut imposer des membres au conseil de bande qui n'aurait pas les moyens financiers de les accueillir. J'ignore moi aussi quel sera le montant de l'aide financière, et cela m'inquiète. Ainsi, en vertu de la définition adoptée ce matin, une Indienne qui aurait épousé un Blanc ayant quatre ou cinq enfants, ce qui n'est pas impossible, aurait le droit de vivre dans la réserve et les enfants de son mari pourraient en devenir membres.

Certaines réserves sont exceptionnellement riches. Comme les Indiens jouissent de divers avantages: enseignement et soins de santé gratuits, allocations sociales, exonération d'impôts, beaucoup de gens pourraient être tentés d'y vivre, aux termes de ces dispositions qui ne tiennent pas vraiment compte des intérêts d'une bande, voire des intérêts des Indiens. Voyons maintenant cette question sous un autre angle.

Les femmes autochtones n'aiment pas qu'on les croie victimes de discrimination. Selon leur code d'éthique, ce n'était pas de la discrimination car elles ont agi librement. Il y a danger, avec une mesure semblable, que les Blancs imposent leurs valeurs dans une trop grande mesure. Les populations indiennes ont leur propre vie à vivre. Elles veulent conserver leur culture et leur mode de vie. Les Blancs veulent imposer aux Indiens leurs valeurs morales, mais les membres des tribus de ma circonscription estiment quant à eux qu'ils sont assez mûrs pour développer leur propre culture, et établir leur façon de vivre, accepter leur religion et diriger leurs réserves. Ils n'aiment pas qu'on leur impose d'autres personnes par la voie législative. Je tiens à exprimer ce point de vue des trois tribus de la circonscription de Bow River.

Une autre délégation m'informe que toutes les tribus de l'Alberta sont contre cet article. Cela je ne le sais pas de façon certaine, mais ce qui me contrarie c'est que les Indiens de l'Alberta en général n'appartiennent pas à la fraternité nationale. Je n'aime pas cette façon de les tenir à l'écart. Il y a là un chef très en vue de la tribu des Stony qui est venu ici pour assister à la conférence constitutionnelle. Il n'y a pas été admis parce que le Conseil national des Indiens n'a pas voulu le laisser entrer. Il est reparti très déçu. C'est une très importante tribu de l'Alberta et elle n'a même pas pu avoir un observateur à cause de la fraternité nationale. Ces choses-là contrarient nos gens. Ils sont inquiets de ce que le projet de loi va imposer de force à la réserve des gens qui autrement ne pourraient pas en faire partie.

• (1610)

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je ne veux pas rester ici à écouter toute cette magnifique liste de bandes et de groupes qui se sont exprimés au sujet du droit à l'auto-détermination des bandes et de la question de la discrimination contre les femmes, qu'on élucide, qu'on énonce et qu'on commente sans y croire sincèrement. C'est contre leur volonté que les femmes ont été victimes de discrimination. Elles ont été émancipées contrairement à l'usage des bandes. Comme l'a dit le député d'en face, les bandes avaient la haute main sur leurs méthodes, leurs procédures et leur composition bien avant que nous arrivions ici, mais ce ne sont pas elles qui ont émancipé leurs femmes, c'est nous qui l'avons fait.

Ce que je dis, c'est qu'avant que le ministre n'agisse de ce côté-là, il faudrait, je pense, qu'il rétablisse les femmes et les gens qui ont perdu leur statut, et ensuite qu'il parte d'un certain degré d'équivalence, d'équité et de bon sens et qu'il leur permette d'y avoir part. Je pense que la discrimination, de la façon qu'il la traite donne lieu à un faux débat. La discrimination contre les femmes est flagrante; elles se sont exprimées on ne peut plus clairement et la liste qu'on nous a lue n'était pas une liste complète.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je tiens à dire quelques mots au sujet de ce groupe de motions. Je sais que ce projet de loi cherche à tirer le meilleur parti d'un mauvais arrangement. Cela a figuré dans la Loi sur les Indiens pendant de longues années, et malgré ses déficiences les gens s'y sont habitués. Il importe donc de redresser le plus de torts possible par ces modifications, mais sans mettre en péril l'avenir des bandes. Elles s'inquiètent actuellement de ce que l'avenir leur réserve au cours des deux ou trois prochaines générations. Une des lacunes de ce projet de loi, c'est qu'il ne prévoit pas les ressources financières qui pourraient être nécessaires par suite des modifications qui seront apportées.

Je crois que nous avons assez bien débattu la motion nº 14A. Ce qui nous préoccupait, c'était son aspect facultatif. Je suppose que les motions 14A et 17 réunies répondraient aux exigences que nous estimons importantes, car si le projet de loi est adopté dans sa forme présente, beaucoup d'Indiens pourraient retrouver leur statut. Toutefois, grâce à la motion nº 14A, ils ne pourront peut-être pas dire quoi que ce soit au sujet de la définition d'appartenance. Il y a des gens qui ont été affranchis contre leur gré dans bien des cas ou pour des raisons qui sont maintenant considérées par la Chambre et par la plupart des Canadiens comme inacceptables. La motion n'oblige pas ceux qui pourraient retrouver leur statut à faire partie de la structure démocratique de la bande. Je crois aussi essentiel de signaler que cette disposition ne va pas accorder de statut à quinconque ne l'avait pas auparavant. Par conséquent, ce n'est pas une démarche particulièrement mauvaise, je le répète, puisqu'on répare certaines injustices que consacre l'actuelle Loi sur les Indiens.

Avec la motion nº 16, nous nous efforçons de réduire les pouvoirs du ministre et de permettre une discussion un peu plus franche, ce que j'approuve et appuie dans une certaine mesure du moins. Pour ce qui est de la motion nº 21, il y a des groupes d'Indiens et de personnes qui n'ont jamais eu de statut. Beaucoup se retrouvent dans ma circonscription. Ils n'ont pas eu de statut parce qu'ils n'habitaient dans aucune réserve lorsque le traité a été signé. En conséquence, ils vont de réserve en réserve sans avoir jamais de statut parce qu'il n'existe pas de documents attestant leur statut. Il importe beaucoup que nous puissions accepter comme preuves des déclarations non étayées, et c'est pourquoi nous appuyons cette façon de voir. Je le répète, c'est tirer le meilleur parti d'un mauvais marché, mais, ce faisant, nous devons nous assurer que toutes les positions sont claires et qu'un développement socio-économique des bandes sera possible à l'avenir. Si c'est là le but de ce projet de loi et si nous sommes disposés à prévoir les fonds nécessaires, nous devrions alors l'appuyer et l'adopter à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 32A de M. Crombie est adoptée.)

• (1620)

Le président suppléant (M. Paproski): Le prochain vote porte sur la motion nº 15 inscrite au nom du député d'Athabasca (M. Shields). Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 79(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote porte maintenant sur la motion nº 16 inscrite au nom du député d'Athabasca (M. Shields). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent. La motion est donc rejetée.

(La motion nº 16 de M. Shields est rejetée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur la motion nº 17 inscrite au nom du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 79(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 18 inscrite au nom du député d'Athabasca (M. Shields). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent. La motion est donc rejetée.

(La motion nº 18 de M. Shields est rejetée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur la motion nº 20 inscrite au nom du député d'Athabasca (M. Shields). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous sont ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent. Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 20 de M. Shields est rejetée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur la motion nº 21 inscrite au nom du député d'Athabasca (M. Shields). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent. Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 21 de M. Shields est rejetée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur la motion nº 24 inscrite au nom du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui. Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent. Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 24 de M. Manly est rejetée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le prochain vote porte sur la motion nº 25.

M. Penner: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) au sujet d'un rappel au Règlement.

M. Penner: Vous vous souvenez sans doute qu'on s'était entendu, en vertu de la décision nº 7 du Président, de retirer la motion nº 13, car cela arrangeait mon honorable collègue la députée de Mount Royal (Mme Finestone). Je crois qu'il conviendrait maintenant de mettre aux voix la motion nº 13 avant la motion nº 25. On s'était entendu là-dessus plus tôt.

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens à signaler au député que nous devrons attendre que le Président prenne une décision, si le député est d'accord. Nous devons agir ainsi, car, si je ne m'abuse, le Président a décidé qu'il trancherait . . .

M. Penner: Non, non, monsieur le Président. Je n'entends absolument pas me disputer avec la présidence, mais on s'est entendu à 15 heures, dès la reprise du débat, en supposant qu'on aurait réglé le sort de toutes les autres motions, pour revenir à la motion nº 13. Il a fallu un certain temps pour discuter de tout le groupement, mais, suite à un accord entre les partis, on devait passer ensuite à la motion nº 13. C'était entendu. Je pense que le Président a vu qu'il y avait accord entre les partis.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) au sujet d'un rappel au Règlement.

M. Crombie: Monsieur le Président, toujours au sujet du même rappel au Règlement, si je me souviens bien du débat de procédure qui a eu lieu à ce moment-là, l'honorable députée de Mount Royal (Mme Finestone) désirait intervenir au sujet de cette motion. La motion nº 13 implique aussi la motion nº 14 inscrite au nom du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly). Je crois que si vous mettez aux voix la motion nº 13, vous devrez faire de même avec la motion nº 14. Cela compléterait l'étude des motions groupées initialement.

M. Penner: C'est tout à fait exact. C'est ce que j'avais compris.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly).

M. Manly: Monsieur le Président, le problème c'est que le Président n'a toujours pas décidé si oui ou non les motions nos 13 et 14 doivent faire l'objet de votes distincts. Je demande en toute déférence d'attendre, avant de passer au vote, la décision du Président. Je suis tout à fait disposé à ce que la députée de Mount Royal (Mme Finestone) propose sa motion et la défende, mais je voudrais attendre la décision du Président avant qu'on ne procède à un vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais également que la députée de Mount Royal (Mme Finestone) intervienne. Cependant, je dois attendre la décision du Président. J'espère que nous connaîtrons cette décision sous peu et que nous pourrons ensuite débattre des motions nos 13 et 14 en même temps. Je ne peux vraiment rien faire pour l'instant, tant que la présidence n'a pas tranché la question, car les divers orateurs ont des avis différents sur les motions nos 13 et 14 et je crois qu'ils souhaitent prendre part au débat. Je dois donc attendre que la présidence rende sa décision. Le député de Cochrane-Supérieur veut-il nous saisir d'un autre rappel au Règlement?

• (1630)

M. Penner: Monsieur le Président, il est tout à fait justifié, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, de regrouper les motions nos 13 et 14 aux fins du débat. Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) a créé un problème supplémentaire pour la présidence en demandant que la motion nº 14 soit débattue séparément. C'est cette décision que nous attendons.

Il n'y a pas de problème en ce qui concerne la motion nº 13. Puisque nous avons convenu d'en débattre, je pense que nous devrions nous y mettre et en régler le sort avant de passer à la motion nº 25. En conformité de ce que nous a demandé le leader parlementaire du gouvernement tout à l'heure, soit que nous examinions les motions dans l'ordre numérique où elles sont inscrites au *Feuilleton,* je pense que personne ne verra d'inconvénient à ce que la présidence mette la motion nº 13 en délibération et que pour l'instant elle laisse en suspens la motion nº 14.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne suis pas d'accord avec l'éminent député de la promotion de 1968. Je comprends son point de vue, mais comme il le sait, puisqu'il a déjà occupé le fauteuil à diverses reprises, quand la présidence décide de regrouper des motions aux fins du débat, par exemple les motions nos 13 et 14, un président suppléant ne peut modifier cette décision par la suite. J'espère que le député ne verra pas d'inconvénient à ce que l'on entame le débat sur la motion nº 25 et que l'on attende la décision de la présidence sur les motions nos 13 et 14. Nous devrions donc commencer le débat sur la motion nº 25.

M. Shields: Monsieur le Président, je voudrais retirer la motion et ainsi éviter à la Chambre de perdre son temps.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Athabasca (M. Shields) retire la motion nº 25. Y a-t-il consentement unanime à cette fin?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 25 de M. Shields est retirée.)

M. Penner: Monsieur le Président, dans l'espoir d'avoir plus de succès dans mes interventions, comme je n'ai pas réussi à faire entamer le débat sur la motion nº 13, je voudrais signaler à Votre Honneur la décision nº 13 rendue par la présidence ce matin au sujet de la motion nº 27. D'après la présidence, la motion nº 27 inscrite en mon nom pose un problème de procédure, car elle tend à modifier la loi existante. Je n'ai aucune intention de critiquer la décision de monsieur le Président, mais, selon la tradition de la Chambre, j'aimerais obtenir le consentement unanime, ne serait-ce que pour débattre la

motion nº 27 et en disposer par une mise aux voix après avoir plaidé ma cause.

M. Crombie: En ce qui a trait à la demande du député, monsieur le Président, nous de ce côté-ci de la Chambre n'avons aucune objection à ce que la présidence fasse l'appel de la motion nº 27 afin que le député nous expose ses raisons.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour que la motion nº 27 soit débattue avec les motions nºs 28, 38 et 39?

Des voix: D'accord.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur) propose:

Motion nº 27

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 7 en ajoutant, à la suite de la ligne 11, page 14, ce qui suit:

«(2) Le paragraphe 17(2) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«(2) Lorsque, conformément au paragraphe (1), une nouvelle bande a été constituée à partir d'une bande ou partie de bande existante, une partie des terres de la réserve et des fonds de la bande existante peut être détenue pour l'usage et au profit de la nouvelle bande si le conseil et la majorité des électeurs de la bande existante y consent.

M. John Parry (Kenora-Rainy River) propose:

Motion nº 28

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 7, en ajoutant, à la suite de la ligne 11, page 14, ce qui suit:

«(2) Le ministre fait faire, dans les deux ans de la réception d'un avis du représentant d'un groupe de personnes demandant une déclaration visée à l'alinéa 6(1)*b*), une enquête sur la désirabilité d'une telle déclaration et fait rapport de ses recommandations au gouverneur en conseil; le ministre fait déposer ce rapport devant le Parlement au cours de sa session suivante aux fins d'examen par un comité approprié.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur) propose:

Motion nº 38

Qu'on modifie le projet de loi C-31,

a) en ajoutant à la suite de la ligne 21, page 19, ce qui suit:

b)(i) le nomble de personnes dont le nom a été consigné dans les listes de bande tenues conformément à l'article 10 et dont les demandes d'inscription en vertu de l'article 5.(5) de la présente loi ont été rejetées par le registraire;

(ii) le nombre total des demandes faites en vertu de l'article 5.(5) de la présente loi qui ont été réjetées par le registraire;».

b) en ajoutant à la suite de la ligne 27, page 19, ce qui suit:

«(2) Le ministre met à la disposition de chaque conseil de bande une copie du rapport mentionné au paragrahe (1).

Motion nº 39

Qu'on modifie le projet de loi C-31, en ajoutant, à la suite de la ligne 35, page 19, ce qui suit:

«21. (1) Lorsqu'un conseil de bande demande une étude des effets des modifications sur la bande, le ministre, en accord avec le conseil de bande, désigne une personne, qui servira sans rémunération, pour travailler avec la bande aux fins d'identifier ces effets.

(2) La personne désignée par le ministre, en accord avec le conseil de bande, détermine les effets sociaux, culturels et économiques des modifications sur la bande, y compris les besoins de terres supplémentaires, d'une augmentation des coûts des programmes, des services et des capitaux, et tous les autres sujets délimités.

(3) La personne désignée par le ministre fait rapport de ses conclusions et recommandations au ministre et à la bande.

(4) Les recommandations de la personne désignée par le ministre et la réponse du ministre au sujet de ces recommandations sont incluses dans le rapport mentionné dans l'article 20.

—Monsieur le Président, je vais d'abord parler de la motion nº 27. Je remercie le ministre et les députés de consentir à débattre cette motion, même si elle n'est peut-être pas recevable du point de vue de la procédure. Heureusement, nous pouvons presque faire comme bon nous semble, du consentement unanime. Je n'oublierai jamais ma première journée à la Chambre quand j'ai entendu quelqu'un proposer de déclarer qu'il était 18 h 00 alors qu'il n'était que 16 h 30 en réalité.

La motion nº 27 n'est guère compliquée puisqu'elle propose simplement de modifier l'article 7 du projet de loi traitant des nouvelles bandes. Il se trouve que cet article 7 modifierait l'article 17(1) de la Loi sur les Indiens qui traite des pouvoirs du ministre concernant la création de nouvelles bandes.

La loi actuelle permet au ministre de fusionner les bandes qui en font la demande. Nous ne proposons aucun changement sous ce rapport. Cette loi permet également au ministre de constituer de nouvelles bandes à partir de bandes existantes, ce que nous ne voudrions pas modifier non plus. De nouveaux pouvoirs sont accordés au ministre en ce qui concerne la formation de nouvelles bandes à partir du registre des Indiens. Il peut constituer ces bandes si les intéressés en font la demande. Je ne signale ces dispositions que pour mettre le projet de loi dans une juste perspective.

Mais nous regrettons que l'article 17(2) de la Loi sur les Indiens demeure intact dans le projet de loi C-31. Selon cet article, lorsqu'une nouvelle bande vient d'être constituée à partir d'une bande qui existait déjà, le ministre peut remettre, à la bande nouvellement créée, toutes les terres de la réserve et les fonds de cette bande qu'il juge nécessaire. Autrement dit, lorsqu'on forme deux bandes à partir d'une seule, le ministre des Affaires indiennes (M. Crombie) peut prendre toutes les terres et les fonds nécessaires pour les remettre aux nouvelles bandes indiennes. Comme le faisait justement valoir le député d'Athabasca (M. Shields), c'est un empiètement sur l'autonomie des bandes de la part d'une autorité extérieure. En effet, il n'existe aucune disposition exigeant que le ministre demande l'avis de la bande indienne qui existait déjà avant de prendre une telle décision.

Je me permets donc maintenant de venir directement à la motion nº 27. Cette motion obligerait simplement le ministre à obtenir le consentement du conseil indien et de la majorité des électeurs d'une bande avant de prendre une mesure de ce genre. Le ministre sait, de même que tous les députés qui ont fait partie du comité, que le projet de loi C-31 soulève une grave question, celle de la disponibilité des ressources foncières et pécuniaires pour répondre aux besoins des personnes dont les droits ont été rétablis. Le ministre a promis devant le comité que les bandes ne souffriraient pas de l'application de ces amendements. Nous devons croire le ministre sur parole, car rien dans la loi ne garantit une telle chose. Je pense qu'en retenant mon amendement, la motion nº 27, on assurerait aux membres actuels que si de nouvelles bandes sont formées du fait de cette nouvelle liste, elles ne le seront pas à partir de leurs terres et de leurs ressources financières.

• (1640)

Dois-je vous le répéter, monsieur le Président, je suis sûr que vous savez déjà que les ressources sont assez restreintes dans la plupart des cas. A quelques exceptions près, nos Premières nations indiennes sont les collectivités les plus pauvres du Canada. Si le ministre décide qu'elles devront partager leurs maigres ressources, je crois que nous leur porterons gravement préjudice. Quand à nous, nous voulons que rien ne puisse être fait sans leur consentement en ce qui concerne le partage de leurs biens et de leurs ressources. Cette disposition vise simplement à obtenir leur consentement.

Avec votre permission, monsieur le Président, je voudrais maintenant passer aux deux autres motions dont je suis le parrain et qu'on a groupées pour faciliter le débat. La motion nº 38 pourra être réglée très rapidement puisqu'elle concerne le rapport que le registraire doit présenter au Parlement après qu'il aura admis de nouveaux membres.

Dans l'amendement nº 38 on demande que de plus amples renseignements figurent dans le rapport. Le projet de loi ne s'applique pas à tous les Indiens qui pourront être reconnus comme tels par leurs concitoyens. Je n'en dirai pas plus sauf que l'amendement ne vise qu'à améliorer le contenu du rapport. La motion prévoit plus de détails.

Passons maintenant à la motion nº 39. Elle va moins loin que je ne l'aurais souhaité et ce, pour éviter d'empiéter sur la prérogative royale. Si nous avions pu faire davantage, si les simples députés étaient autorisés à prévoir quelques dépenses, notre amendement aurait eu beaucoup plus de poids et de portée. Compte tenu de cette contrainte, je devais trouver un moyen de faire savoir qu'il nous faut une méthode ou un système pour évaluer l'effet que le retour de ces gens aura sur les bandes.

J'aurais aimé que cet amendement prévoie la nomination par le ministre d'un commissaire, accepté par les bandes, qui aurait étudié ces répercussions et aurait soumis un rapport au Parlement, ce dernier étant contraint, là où cela se justifie, d'accorder plus de terres ou de débloquer plus de ressources afin de répondre aux besoins. Étant donné qu'une motion présentée par un député ne peut contenir de recommandation royale, le mieux que nous puissions faire était de demander au ministre de désigner une personne, servant sans rémunération et acceptée par les bandes, pour étudier l'effet du retour à la bande de ces personnes pour déterminer les besoins en matière de logement, d'enseignement, d'installations récréatives, de terres ou de financement supplémentaire. La personne désignée recommanderait alors des mesures et soumettrait un rapport au ministre.

La modification n'est pas aussi importante que je l'aurais souhaité. En fait, cet amendement n'est même pas aussi fort que celui que j'avais rédigé au départ, mais il m'a fallu solliciter l'aide des savantes personnes qui travaillent pour la Chambre des communes. C'est donc là le produit final.

Je répète que nous devons aller au-delà de la motion elle-même et reconnaître que le ministre et le Parlement doivent avoir un moyen de connaître les conséquences de l'adoption du projet de loi C-31. Si le ministre trouve la motion nº 39 intéressante, ou si elle est adoptée et se révèle une bonne façon de procéder, il pourrait, en temps et lieu, la renforcer en utilisant ses pouvoirs ministériels.

Voilà, monsieur le Président, les trois motions sur lesquelles je voulais attirer l'attention de tous les députés.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de faire quelques commentaires sur les quatre motions regroupées aux fins du débat, que j'appuie. Premièrement, comme l'a signalé le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner), la motion nº 27 charge le conseil de bande et la majorité des électeurs de la bande existante de prendre les décisions concernant les nouvelles bandes. En vertu de la loi actuelle, cette décision est laissée à la discrétion du ministre. Je suis sûr que l'actuel ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) conviendra que c'est au conseil de bande et aux électeurs de la bande que revient cette décision. Je suis heureux d'appuyer cet amendement et j'espère que le gouvernement fera de même.

La motion nº 28, inscrite au nom du député de Kenora-Rainy River (M. Parry), vise simplement à prévoir un système grâce auquel les gens désireux de constituer de nouvelles bandes pourront obtenir une réponse du ministre puisque, à l'heure actuelle, les demandes de constitution de nouvelles bandes tombent dans l'oubli. En vertu de la motion nº 28, le ministre doit faire, dans les deux ans suivant la réception d'un avis, une enquête sur les avantages de la création d'une nouvelle bande, et présenter un rapport à la Chambre des communes. Ce délai de deux ans est réaliste, à mon avis. A cet égard, les bandes comptent manifestement sur l'appui du gouvernement.

Dans la motion nº 38, il est question des rapports supplémentaires et plus détaillés qui doivent être faits à la Chambre des communes. Les députés ne s'en plaindront pas, je pense. Nous voulons tous suivre de très près, dans les années à venir, les résultats de l'application du projet de loi C-31. Plus nous disposerons de renseignements détaillés pour évaluer son incidence sur les bandes, mieux nous serons en mesure de faire notre travail et de réagir à une situation qui exige une intervention de la part du Parlement.

Je trouve la motion nº 39 intéressante. Quelqu'un sera chargé d'étudier, lorsque les bandes le demandent, l'incidence du projet de loi C-31 sur une bande. Les répercussions de ce projet seront considérables pour certaines bandes. Lorsque j'ai lu cette disposition pour la première fois, j'ai cru que les libéraux avaient complètement changé d'attitude en matière de népotisme depuis le 4 septembre, mais j'ai pensé qu'ils allaient peut-être un peu trop loin lorsque le député de Cochrane-Supérieur a écrit que cette personne devait «servir sans rémunération», ou bien il a peut-être simplement supposé que la personne nommée ne serait pas libérale. Je crois savoir qu'il voulait à tout prix éviter d'empiéter sur la prérogative royale. Voilà pourquoi il a ajouté cette phrase. C'est une proposition d'amendement utile qui recevra, je l'espère, l'appui du gouvernement.

Loi sur les Indiens

• (1650)

M. le Président: Avant de donner la parole au secrétaire parlementaire, je me permets d'interrompre un moment les délibérations pour régler une fois pour toute la procédure relativement aux propositions d'amendement qui restent.

Ayant eu le temps d'étudier les observations que le député a faites relativement à la procédure applicable au projet de loi C-31, je suis maintenant en mesure de faire connaître ma décision.

Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a fait savoir que si la Chambre le désirait et si elle y consentait à l'unanimité, elle pourrait débattre la motion nº 3 et se prononcer séparément à son sujet. Comme cette proposition d'amendement n'empiète nullement sur la prérogative de la Couronne, je vais demander si la Chambre consent à l'unanimité à ce que la motion nº 3 soit recevable. Y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi ordonné.

Le président du Conseil privé a également proposé que la Chambre étudie ensemble les motions nos 33 et 33A, quitte à ce qu'elle se prononce ensuite à leur égard séparément. La Chambre consent-elle à l'unanimité à juger les motions nos 33 et 33A recevables et à se prononcer à leur égard.

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi ordonné.

Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) voudrait que la Chambre se prononce séparément à l'égard des motions nos 13 et 14. J'ai écouté son argumentation et j'ai examiné les deux motions. Comme les motions nos 13 et 14 visent toutes les deux à modifier la ligne 26 du projet de loi, à la page 6, nous procéderons comme nous l'avions précédemment annoncé. En conséquence, si la Chambre adopte la motion nº 13, elle règlera par le fait même le sort de la motion nº 14. Par contre, si elle rejette la motion nº 13, elle devra encore se prononcer à l'égard de motion nº 14.

Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles a également formulé à l'adresse de la présidence des observations relativement à la motion nº 36. Ayant de nouveau examiné de près cette motion, je dois malheureusement faire savoir au député que cette proposition d'amendement empiète de toute évidence sur l'initiative financière de la Couronne et, partant, ne saurait être présentée à la Chambre.

Pour la gouverne des députés, je voudrais récapituler et énumérer les motions qui ont été jugées irrecevables. Ce sont les motions nos 2, 3, 4, 5, 6A, 8, 9, 10, 11, 12, 19, 22, 23, 26, 28A, 30, 31, 34, 35 et 36.

Dès que nous en aurons terminé du groupe dont la Chambre est actuellement saisie, la présidence invitera la Chambre à se prononcer à l'égard de la motion nº 3. Quand ce sera fait, je l'inviterai à se prononcer à l'égard des motions nos 13 et 14.

M. Manly: Quand vous avez énuméré la liste des motions jugées irrecevables, monsieur le Président, vous avez mentionné la motion nº 3. Puis vous l'avez déclarée recevable.

M. le Président: Merci. Le député a tout à fait raison. Par mégarde, j'ai bel et bien mentionné la motion nº 3. Je sais gré au député de me l'avoir signalé.

M. Girve Fretz (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je veux parler brièvement de la motion nº 27. D'après la Loi sur les Indiens actuelle, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a parfaitement le droit de constituer de nouvelles bandes d'après les listes existantes, selon les dispositions de l'article 17(1), pour scinder les bandes. D'après les dispositions de l'article 17(2), il a également le pouvoir de diviser en conséquence les terres de réserve et les fonds. D'après la version originale du projet de loi C-31, il fallait l'approbation de la moitié des électeurs d'une bande pour la scinder.

En étudiant ce projet de loi, on s'est toutefois rendu compte qu'il serait peu réaliste de procéder ainsi. En fait, il serait même peut-être impossible de scinder les bandes parce que la séparation est normalement réclamée par un groupe minoritaire qui vit souvent à l'écart du groupe majoritaire. Il existe peut-être de bonnes raisons pour répondre au désir d'un groupe minoritaire de se séparer. Il est peu probable qu'un groupe majoritaire accepte.

Pendant l'étude article par article en comité, le projet de loi a été révisé de façon à ce que les personnes proposant de former une nouvelle bande présentent une demande au ministre au lieu de demander à la majorité de l'ensemble des électeurs d'une bande d'approuver la demande. Toute séparation est laissée à l'appréciation du ministre; une demande qui ne se justifie pas peut par conséquent être rejetée. Si l'on décide de scinder une bande, il n'est que logique de séparer également les terres et les ressources en conséquence. Les membres de la nouvelle bande ont le droit d'avoir leur juste part des biens de la bande. Il serait illogique de donner à un groupe d'Indiens le droit de demander la permission de former une nouvelle bande sans lui donner accès à une partie raisonnable des avoirs de la bande.

Cette motion-ci ne vise pas à modifier l'article 17(1) dont le comité permanent a fait rapport. En toute logique et en toute justice à l'égard de ceux qui essaient de former une nouvelle bande, nous ne pouvons pas accepter le changement à l'article 17(2) proposé dans cette motion. En fait, en cas de séparation, le moyen le plus juste de partager les biens de la bande consisterait à laisser à une tierce personne indépendante, c'est-à-dire au ministre, le soin de le faire. On ne peut prendre de telles décisions qu'après avoir consulté toutes les personnes concernées. Je signalerais par ailleurs, monsieur le Président, que ce n'est pas un problème fréquent. Depuis dix ans, il n'y a eu qu'une douzaine de séparations de bandes aux termes de l'article 17(1).

En guise de conclusion, j'exhorte tous les députés à voter contre la motion. Merci, monsieur le Président.

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je voulais seulement faire quelques commentaires non pas sur la motion nº 27 mais sur les motions nos 28, 38 et 39 qui sont groupées avec elle.

La motion nº 28 est inscrite au nom du député de Kenora-Rainy River (M. Parry). La motion est basée sur de bonnes intentions, mais, sauf votre respect, elle est déplacée. L'idée fondamentale semble être de veiller à ce que les demandes de constitution d'une nouvelle bande soient examinées dans un délai de deux ans. Cette motion est tout à fait inutile, monsieur le Président. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est chargé de faire des recommandations au gouverneur en conseil sur la formation de bandes entièrement nouvelles dans le cadre de la Loi sur les Indiens. Cela marche bien de cette façon. Il y a beaucoup de questions à régler, et je pourrais vous dire d'après certains exemples du nord de l'Ontario où il est notamment question de cinq bandes, que c'est compliqué, depuis l'identification de la base territoriale jusqu'à l'entente sur les arrangements finaux, en passant par les négociations avec la province. Ces recherches et ces négociations risquent de durer de six mois à six ans, selon les circonstances. Ces cas sont toujours soumis à l'examen public et il est arrivé que des bandes parviennent à convaincre le comité permanent de se faire le champion de leur cause. Nous n'avons aucune raison de penser que cette formule ne continuera pas à servir les intérêts de tous.

Du point de vue pratique, je signale que cette motion présente des lacunes. L'alinéa 6(1)*d*) n'autorise pas à déclarer qu'un groupe de personnes constitue une bande. Ce paragraphe énonce uniquement dans quelles conditions ces personnes peuvent être inscrites comme Indiens de droit en vertu de la Loi sur les Indiens. L'établissement d'une nouvelle bande est assuré à la fois grâce à la définition de la bande qui figure au paragraphe 2(1) et aux pouvoirs que le paragraphe 73(3) confère au gouverneur en conseil pour promulguer des ordonnances et, je cite, «établir des décrets et règlements pour la réalisation des fins et l'application des dispositions de la présente Loi».

Pour conclure, en ce qui concerne la motion nº 28, j'estime que nous devrions édicter les règles uniquement en cas de besoin et qu'il n'y a donc aucune raison de changer la situation actuelle. Ce n'est pas en obligeant les bandes à faire appel au Parlement qu'on les aidera à résoudre les problèmes complexes qui se posent normalement. Compte tenu du caractère technique de cette motion et des observations que j'ai faites, j'espère que la Chambre rejettera la motion nº 28.

En ce qui concerne la motion nº 38, inscrite au nom du député de Cochrane-Supérieur (M. Penner), comme la motion nº 39, elle concerne l'article 20 prévoyant que le ministre devra déposer au Parlement, dans les deux ans suivant la sanction royale, un rapport sur l'application du projet de loi. Selon la motion nº 38 présentée par le député de Cochrane-Supérieur le ministre doit notamment indiquer le nombre de personnes dont le nom a été consigné dans les listes de bande, mais qui n'ont pu se faire inscrire comme Indiens de droit. Tel qu'il se présente actuellement, le projet de loi confie aux bandes pleins pouvoirs en ce qui concerne les règles d'appartenance. Elles n'ont pas l'obligation d'indiquer au ministre le nombre de personnes qui ont demandé à faire partie de la bande et dont la demande a été acceptée ou rejetée. Le ministre n'aurait aucun renseignement précis lui permettant de déposer un rapport au Parlement quant au nombre de personnes dont la demande d'inscription aurait été rejetée. Je me permets donc de faire remarquer que cette proposition est difficilement réalisable.

Quant à la deuxième partie de la motion prévoyant que le rapport d'application doit être communiqué à chaque conseil de bande, elle se contente d'énoncer une pratique courante sur laquelle il ne semble pas nécessaire de légiférer. Tous les citoyens peuvent évidemment prendre connaissance des rapports déposés au Parlement et des copies de ce rapport seraient de toute façon distribuées à tous les conseils de bande comme le ministère a l'habitude de le faire pour des documents de cette importance.

• (1700)

Très brièvement, la motion nº 39 qui a été proposée elle aussi par le député de Cochrane-Supérieur prévoit que le ministre doit désigner quelqu'un pour effectuer une étude des effets des modifications sur une bande lorsque le conseil d'une bande le demande. J'ai déjà dit devant le comité et publiquement que j'ai bien l'intention de faire effectuer de telles études pour chaque bande qui en fait la demande. Il est à mon avis inutile de forcer le ministre à désigner une personne en particulier pour effectuer une étude des effets des modifications pour chacune des bandes. C'est instituer un modèle trop rigide qui empiète sur ce qui est déjà nettement une responsabilité du ministre. Le gouvernement a présenté le projet de loi à l'étude et il prendra toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce qu'il soit bien appliqué.

On peut également se poser des questions sur la qualité des études à effectuer par des personnes qui serviront sans rémunération. Si des études doivent être effectuées comme je crois qu'elles devraient l'être, n'est-il pas nécessaire de veiller à ce qu'elles soient bien faites? S'il est probable que nous puissions avoir à embaucher un spécialiste ou à recourir à des bénévoles, nous devrions avoir le choix de faire l'un ou l'autre. Enfin, toute bien intentionnée qu'elle soit, la proposition du député de Cochrane-Supérieur ne me paraît ni nécessaire ni pratique.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 27. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent. Je déclare donc la motion rejetée.

(La motion nº 27 de M. Penner est rejetée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 28. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent. Je déclare donc la motion rejetée.

(La motion nº 28 de M. Parry est rejetée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 38. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent. Je déclare donc la motion rejetée.

(La motion nº 38 de M. Penner est rejetée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 39. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent. Je déclare donc la motion rejetée.

(La motion nº 39 de M. Penner est rejetée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 04, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour que nous passions à l'article nº 181?

Des voix: D'accord.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

ON PROPOSE LE VERSEMENT D'UNE RENTE AUX RÉCIPIENDAIRES DE LA DSO

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de verser aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale et à tous les récipiendaires de la DSO les mêmes rentes pour actes de bravoure que celles accordées aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale.

—Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de discuter de ma motion aujourd'hui à la Chambre, au nom des anciens combattants de la Première Guerre mondiale qui ont reçu des citations pour actes de bravoure. Certains députés seront peut-être surpris d'apprendre que le gouvernement du Royaume-Uni verse des rentes à des anciens combattants canadiens pour cette raison. Je l'ai moi-même appris seulement cette année, quand un de mes électeurs m'a téléphoné à ce sujet.

Je savais que les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale recevaient, pour leurs actes de bravoure, une petite rente du gouvernement fédéral, et un rapide coup d'œil au rapport annuel du ministère des Affaires des anciens combattants m'a confirmé que le gouvernement canadien versait de telles rentes uniquement aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la période plus récente. J'ai découvert que le montant total de ces rentes versées en 1983-1984 s'élevait à environ $62,000. La résolution à l'étude aujourd'hui serait donc très utile si elle permettait de trouver des anciens combattants de la Première Guerre mondiale, récipiendaires de la DSO et encore en vie, qui pourraient recevoir un dixième de ce montant.

Avant 1943, année où la politique actuelle est entrée en vigueur, toutes les récompenses, rentes et primes pour actes de bravoure étaient versées aux Canadiens par le gouvernement britannique. En juin 1943, un décret du conseil confia au gouvernement canadien la responsabilité des sommes versées aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale.

Pour des raisons oubliées depuis longtemps et que j'ignore totalement, le décret excluait les combattants de la Première Guerre mondiale, qui, encore aujourd'hui, reçoivent leurs primes et leurs rentes de l'État britannique. Je pourrais peut-être vous lire quelques extraits du manuel de politique qui concernent les récompenses pour actes de bravoure:

En 1943, le gouvernement canadien a assumé la responsabilité des versements effectués aux membres des forces canadiennes pour les citations méritées pendant la Seconde Guerre mondiale ou plus tard, mais il l'a fait dans le cadre des règles établies par les Britanniques.

Cela peut expliquer que les montants versés soient bien maigres. Le manuel de politique dit ensuite:

Si l'ancien combattant touche une pension d'invalidité en vertu de la Loi sur les pensions, ou une allocation en vertu de la Loi sur les allocations aux anciens combattants, ou une allocation annuelle en vertu de la Loi sur la pension de retraire des forces canadiennes, il a droit à une rente de $50 à partir du moment où il touche sa pension ou son allocation, ou à partir du 24 août 1972 si cette dernière date est plus récente.

Plus tard, cette disposition a été remplacée par la suivante:

. . . qu'il est jugé souhaitable pour le Dominion du Canada, par l'intermédiaire de la Commission canadienne des pensions d'assurer le versement de toutes les sommes liées à des récompenses qui ont été ou pourraient être versées à des membres des forces armées du Canada ayant combattu pendant la guerre . . .

Souvenez-vous que c'était en 1943.

Il faut savoir que ces rentes sont versées aux Canadiens ayant reçu des citations pour actes de bravoure seulement s'ils en ont fait la demande au gouvernement britannique. Je pense que de nombreux Canadiens ne savent pas à quel service du gouvernement britannique s'adresser et que d'autres ne souhaitaient pas présenter une demande à un gouvernement étranger. Il est temps que le gouvernement canadien rende hommage officiellement aux membres de nos forces armées qui ont combattu avec bravoure pendant la Première Guerre mondiale en puisant dans les deniers publics pour leur verser les rentes et les primes auxquelles ils auraient eu droit s'ils avaient présenté une demande au gouvernement britannique.

Dans le même ordre d'idées, ma motion demande que les récipiendaires de la Distinguished Service Order reçoivent aussi une rente ou une récompense. Pour votre gouverne, je rappelle qu'il a été décidé il y a très longtemps, en tout cas pas plus tard que la Première Guerre mondiale, que les récipiendaires de la DSO, qui avaient presque tous au moins le grade de major, ne combattaient pas pour de l'argent et que ce serait un affront envers eux de leur accorder une rente simplement parce qu'ils avaient fait preuve de bravoure. Ainsi, la DSO ne donne pas droit à une rente, contrairement à la Victoria Cross, à la George Cross et à la Distinguished Service Cross. Je voudrais mettre un terme à cet état de chose. L'exclusion de la DSO est un reliquat d'une distinction fondée sur les classes, qui n'a jamais vraiment eu sa place dans la société canadienne du XX^{e} siècle, où il n'y a pratiquement pas de classes.

• (1710)

Depuis que la motion a été déposée en mars dernier, certains progrès ont été accomplis, ce qui me porte à croire que le ministre songe sérieusement à accepter la motion. Je n'ai pas besoin de dire à la Chambre que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) a fait beaucoup pour fournir aux anciens combattants du Canada toutes les prestations auxquelles ils ont droit. Il a fait adopter des mesures pour leur verser des pensions raisonnables et a fait modifier la politique du ministère au profit des anciens combattants en cas de réclamations controversées. Je suis certain qu'il continuera dans la même voie et que les anciens combattants seront traités avec tous les égards qu'ils méritent.

Je voudrais parler d'une autre question qui a été signalée au ministre par la Légion royale canadienne. J'ai moi-même un dossier assez épais à ce sujet. Il s'agit des volontaires de la Seconde Guerre mondiale qui ont servi uniquement au Canada, mais pour une période d'au moins 365 jours. Ces anciens combattants n'ont pas droit aux allocations parce qu'ils n'ont pas servi sur le théâtre des hostilités.

Le ministre est bien au courant des anomalies causées par cette politique, puisque certains anciens combattants n'ayant servi qu'au Canada sont considérés comme ayant servi sur un théâtre d'hostilités après avoir traversé le bras de mer qui sépare l'Île-du-Prince-Édouard du continent. Les règles ne sont cependant pas les mêmes pour l'île de Vancouver. Même si cette île a été attaquée par un sous-marin ennemi, elle n'est pas considérée comme un théâtre d'hostilités. Les anciens combattants qui ont servi sur l'île de Vancouver ne sont donc pas admissibles aux allocations. Pour ma part, je considère que tout ancien combattant qui s'est porté volontaire et qui, à cause de circonstances indépendantes de sa volonté, n'est pas sorti de l'hémisphère occidental, doit avoir droit à toutes les prestations accordées aux autres anciens combattants.

Je sais que le gouvernement tient d'abord à réduire le déficit et je comprends donc qu'il hésite à engager des montants supplémentaires à cette fin. La Légion avait proposé ce qui suit à cet égard dans le mémoire qu'elle a présenté au comité permanent des affaires des anciens combattants:

Même si le coût estimatif est élevé, une partie serait compensée par le fait que la Commission canadienne des pensions dépenserait moins d'argent pour examiner les demandes de pension d'invalidité. Si la loi était modifiée, il ne serait plus nécessaire de demander à la Commission de se prononcer sur l'admissibilité à une pension calculée à un taux d'au moins 1 p. 100. En outre, il est stipulé dans notre résolution qu'il faudrait avoir servi plus de 365 jours au Canada pour être admissible.

Les anciens combattants du Canada seraient sans doute heureux que le ministre fasse une déclaration de principe pour dire que les volontaires qui n'ont servi qu'au Canada, mais pour plus de 365 jours, méritent les allocations et que le gouvernement annoncera des mesures en vue de les leur verser quand la situation financière sera plus favorable.

En ce qui concerne la motion elle-même, j'ai déjà dit que des progrès avaient été accomplis. Le président de la Commission canadienne des pensions a remis au ministre un état détaillé du coût des primes de démobilisation et des rentes versées aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale et à tous les décorés de l'Ordre du service distingué. Le ministre a eu l'amabilité de m'en remettre une copie. Après les premiers frais, qui comprendraient toutes les sommes forfaitaires versées en 1985-1986, les coûts des années suivantes pour les allocataires de la Première Guerre mondiale, qui sont maintenant payés par le gouvernement britannique, s'élèveraient à moins de $5,000 en 1986-1987 et diminueraient chaque année par la suite. Je tiens à bien préciser que rien de cela ne diminuerait les rentes des anciens combattants qui sont maintenant payées par le gouvernement britannique. Bon nombre d'anciens combattants avaient préféré ne pas présenter de demande au gouvernement britannique pour obtenir la prime de démobilisation, tandis que de nombreux autres n'avaient jamais su qu'ils étaient admissibles.

Le président de la Commission canadienne des pensions a recommandé qu'on examine la possibilité d'en assumer le coût. Voici un passage de son mémoire:

La situation actuelle, qui semble déplaire à tout le monde, a fait l'objet de plusieurs résolutions de la part d'associations d'anciens combattants. En ne faisant rien pour dissiper ce mécontentement, on risque d'avoir l'air de manquer à sa promesse d'être généreux.

Le président, d'autre part, a signalé que si le gouvernement canadien défrayait lui-même toute récompense pour actes de bravoure, cela aurait l'avantage de donner du Canada «l'image positive d'un pays qui prend globalement à sa charge les frais découlant des récompenses accordées pour actes de bravoure à ses militaires».

A l'occasion de la séance du comité permanent des affaires des anciens combattants convoquée pour étudier le budget des dépenses, le 30 mai, j'ai pu interroger le ministre à ce propos. Comme je m'y attendais, celui-ci a bien accueilli ma proposition. Il m'a répondu:

. . . la proposition me semble raisonnable et aussitôt que le haut-commissariat de Grande-Bretagne m'aura transmis les données, je pourrai intervenir . . .

La réponse du ministre est donc très encourageante, et j'espère que sa demande sera satisfaite sous peu. Le ministre est l'un des meilleurs titulaires du portefeuille aux yeux des anciens combattants. Il a reçu de divers secteurs des louanges très méritées. Il peut me compter parmi ceux qui appuient ses initiatives en vue d'accorder le meilleur traitement possible aux anciens combattants.

J'ai adressé de nombreuses instances à son cabinet de la part d'anciens combattants de ma circonscription de Victoria et d'ailleurs au Canada. Les députés connaissent mon intérêt pour ces derniers, notamment en raison des mesures que j'ai présentées. J'entends poursuivre mon travail en ce sens, tout en sachant que je peux compter sur l'oreille attentive du ministre.

Pour résumer, ma motion d'aujourd'hui demande au gouvernement de verser aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale et à tous les décorés de l'Ordre du service distingué les mêmes rentes pour actes de bravoure que celles accordées aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale. En corollaire, mais la motion n'en parle pas, il faudrait que les intéressés soient saisis de la modification. Le ministre pourrait songer à faire préparer par ses fonctionnaires une publicité qui pourrait paraître notamment dans la revue *Legion*, afin d'informer les anciens combattants que les rentes ont été modifiées.

Il y a certainement des anciens combattants qui ne savent pas qu'ils ont droit à des rentes. D'autres—et j'en connais—ont préféré ne rien toucher du gouvernement britannique. Mais si la récompense devait venir de leur propre gouvernement, ils l'accepteraient volontiers. Ces récompenses représentent de très petites sommes d'argent. A raison de 10 livres par année, ce qui représente actuellement $50 ou $100 environ par année, suivant que le bénéficiaire touche d'autres revenus du gouvernement. Le simple fait de les toucher constitue pour les bénéficiaires un motif de fierté sans aucune mesure avec l'importance de la somme.

J'espère que cette initiative va être prise et je forme le vœu que la motion soit acceptée par la Chambre.

[*Français*]

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député de Victoria (M. McKinnon) de la motion qu'il a bien voulu faire inscrire au *Feuilleton* de la Chambre et qui, comme il l'a très bien expliqué, incite le gouvernement à . . .

. . . envisager l'opportunité de verser aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale et à tous les récipiendaires de la DSO les mêmes rentes pour actes de bravoure que celles accordées aux anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale.

Je sais que le député de Victoria, qui a aussi servi sous les drapeaux, a accompli beaucoup de choses pour améliorer le sort des anciens combattants, surtout de ceux de la Première Guerre mondiale, et je dois dire que, à ce moment-là, et il en a très bien fait l'historique, tout relevait du gouvernement de la Grande-Bretagne, surtout en ce qui avait trait aux faits et gestes, aux actes de bravoure et de galanterie, comme on se plaisait à le dire, de ceux qui combattaient sous les drapeaux du Canada, la Force expéditionnaire du Canada, comme on l'appelait à l'époque.

• (1720)

Je dois aussi féliciter le député de Victoria d'avoir longuement étalé lors de la dernière réunion du Comité permanent des affaires des anciens combattants tout le problème qu'il nous a brièvement exposé cet après-midi. A mon avis, il y a là une injustice qu'il faudrait bien corriger parce que, inutile de rappeler que tous les actes de bravoure et de galanterie . . . ceux qui se méritaient soit la Victoria Cross ou la croix de George ou enfin toutes les autres décorations étaient rémunérés ou subventionnés par la Grande-Bretagne: l'Angleterre à cette époque. Et il en a été ainsi jusqu'en 1942 où, par ordre en conseil, on a décidé que le gouvernement du Canada paierait ces gratuités que l'on donnait aux anciens combattants qui s'étaient distingués durant la Deuxième Guerre mondiale. Mais on a oublié de le faire pour ceux qui s'étaient distingués sur les champs de bataille en 1914. Je pense donc qu'il y a là une injustice qui devrait être corrigée et je suis tout à fait heureux de voir que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) est ici et qu'il a pris en considération l'intervention que fait notre ami de Victoria à ce sujet-là. J'en suis très heureux.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion qui m'est donnée de parler un peu des anciens combattants de la Première Guerre mondiale pour la simple raison qu'il n'y a jamais eu de statistiques définies, fermes si on veut, sur le nombre d'anciens combattants qui sont encore avec nous. On dit que, en 1971, d'après les statistiques, selon le recensement de 1971, il en restait environ 18,500 et que sur les 18,500, 5,000 étaient pensionnés ou touchaient certaines allocations du ministère des Affaires des anciens combattants. Mais si on fait la moyenne maintenant de ceux qui restent encore aujourd'hui, je suis sûr que de ces 5,000 qui touchaient une pension ou une allocation, le nombre de survivants a certainement diminué. De toute façon, par les chiffres à la disposition du ministère des Affaires des anciens combattants, on dit même que l'âge moyen des anciens combattants de la Première Guerre mondiale était de 88 ans. J'imagine donc que l'on devrait suivre un peu les recommandations qui nous ont été données dans le mémoire que nous a si bien présenté la Légion canadienne le 30 mai dernier, dans lequel on disait, en fait, que tous les anciens combattants de la Première Guerre mondiale devaient recevoir cette aide ou cette assistance au vieillissement, que l'on appelle en anglais l'«Aging Program» qui a été mis de l'avant et qui remporte un succès remarquable pour la simple raison qu'il permet à l'ancien combattant de demeurer confortablement dans sa famille jusqu'à ce qu'il ne puisse plus rien faire. A mon avis, on peut prolonger la vie, peut-être pas indéfiniment, mais d'une façon assez importante pour que ces gens-là puissent jouir d'une vieillesse très confortable.

Alors, je suis totalement d'accord sur le mémoire présenté par la Légion canadienne relativement aux anciens combattants, et je suis sûr que le ministre portera une attention toute spéciale à ces revendications très justes pour ceux qui ont tellement bien servi et qu'aucune récompense au monde, je pense bien, ne pourra leur être attribuée en les satisfaisant complètement parce que ceux qui vivent aujourd'hui, ceux qui profitent de la liberté pour laquelle ils se sont battus depuis déjà trois guerres, à mon avis, nous ne pourrions rien donner qui pourrait récompenser ces gens qui ont si bien servi de la façon dont ils le méritent.

Finalement, monsieur le Président, j'aimerais lire une lettre que j'ai reçue, et probablement que mon ami de Victoria a reçu quelques lettres dans ce sens, mais je pense que c'est un ancien combattant qui ajoutait un peu d'esprit aux commentaires qu'il faisait alors qu'il m'écrivait au mois de mai 1985, justement au sujet de ce qu'a soulevé mon ami de Victoria dans sa motion. Et je cite:

[*Traduction*]

Sir George Perley, haut-commissaire suppléant, a établi avec le ministère de la Guerre une entente qui a fini par être approuvée le 24 janvier 1915.

Cela ne date pas d'hier, monsieur le Président.

Elle prévoyait que le Canada paierait la solde, les allocations et les pensions de ses troupes ainsi que le coût du transport des troupes et du matériel jusqu'au Royaume-Uni, en plus du coût des approvisionnements et munitions fournis en Grande-Bretagne. L'entente comprend une autre disposition intéressante: le Canada devait payer six shillings pour chaque obus lancé par chaque artilleur canadien, sauf les obus d'artillerie de siège.

[*Français*]

Monsieur le Président, je ne sais qui a pu pondre une telle chose, mais si on pouvait savoir le nombre d'obus qui ont été tirés durant la Première Guerre mondiale, on pourrait peut-être savoir combien cela a coûté à la Grande-Bretagne, si cela était en vigueur.

Mais de toute façon, je continue la lecture de la lettre de mon ami de la Colombie-Britannique qui relate ceci:

[*Traduction*]

Comme c'est le parti conservateur dirigé par sir Robert Borden qui a conclu ces ententes, je prétends que c'est à lui qu'il revient de redresser la situation.

[*Français*]

Il me parlait, bien sûr, du gouvernement d'aujourd'hui. Alors, je suis certain que . . .

[*Traduction*]

J'ai communiqué avec le *Legion Magazine* pour demander que les anciens combattants membres du CEC . . .

Le Corps expéditionnaire canadien.

. . . qui avaient mérité des décorations pour actes de bravoure au cours de la Première Guerre mondiale et n'avaient pas reçu cette prime communiquent avec moi.

J'ai reçu une avalanche de lettres de décorés et de parents, qui tous me disent qu'ils n'ont jamais reçu cette prime et que, dans la plupart des cas, ils ne savaient même pas que ces primes existaient.

Personnellement, je n'ai absolument rien à gagner, car je n'ai mérité que la Croix de Guerre (pour avoir trouvé des vivres).

[*Français*]

Monsieur le Président, tout cela simplement pour vous dire que la plupart des anciens combattants ne savaient pas qu'on offrait certaines gratuités à ceux qui s'étaient dévoués et qui avaient accompli des actes de bravoure dans ce premier conflit mondial.

Alors, je suis totalement d'accord sur le fait que l'on devrait, et je suis certain que le ministre s'en occupera, réviser cette politique afin de pouvoir redistribuer à ces Canadiens qui ont servi, et qui ont bien servi, le droit pour eux aussi de recevoir certaines gratuités de la part du gouvernement canadien, et cela, bien sûr, inclut la catégorie qui a été éternellement oubliée, la catégorie de ceux qui ont été reçus et qui ont été les récipiendaires de l'Ordre de services distingués.

Voilà, monsieur le Président, l'humble contribution que je voulais apporter, et je suis certain que cela tombera dans des oreilles très attentives, comme l'a si bien manifesté le ministre des Affaires des anciens combattants qui est toujours à l'affût des revendications de la Légion canadienne et des députés qui se sont occupés des affaires des anciens combattants, toujours en vue d'améliorer le sort de ceux à qui nous devons tant.

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir appuyer le projet de loi d'initiative parlementaire présenté par le député de Victoria (M. McKinnon), qui concerne la rente versée aux anciens combattants des deux guerres mondiales qui ont reçu des décorations pour bravoure telles la Croix Victoria, la Croix militaire, la Croix du service distingué dans l'Aviation, la Médaille de conduite distinguée, la Médaille militaire, la Médaille de bravoure émérite et d'autres. Le projet de loi demande également que les membres de l'Ordre du service distingué touchent des rentes de ce genre.

Récemment, j'ai eu l'honneur de faire partie de la délégation d'anciens combattants et de parlementaires qui est allée commémorer en Europe la part héroïque prise par les Canadiens à la dernière guerre mondiale. Notre délégation était présidée par le ministre des Affaires des Anciens combattants (M. Hees), et comptait également le député de Victoria. Ce voyage m'a beaucoup appris et rempli de fierté au sujet du rôle des Canadiens qui ont combattu pour préserver la liberté en Europe.

• (1730)

Nous devons beaucoup à ceux qui ont servi pendant les deux guerres. Beaucoup ne sont pas revenus, et parmi les autres beaucoup ont subi des blessures et ont consenti de lourds sacrifices personnels. Cette motion concerne la façon dont nous honorons certains d'entre eux, ceux qui ont reçu des distinctions pour bravoure au service de leur pays et pour la défense de la liberté.

Actuellement les anciens combattants des deux guerres mondiales touchent des rentes de divers montants, versées par divers gouvernements. Cette inégalité a été signalée au gouvernement canadien l'an dernier par une résolution de la Légion royale canadienne laquelle indiquait que le gouvernement canadien verse une pension supplémentaire aux anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale qui sont titulaires de diverses médailles et décorations. Les anciens combattants de la Première Guerre mondiale n'y ont pas droit. Jusqu'à 1943, c'est au gouvernement britannique qu'il revenait de verser une prime et une rente aux titulaires des décorations pour bravoure. En juin de cette année-là, le cabinet canadien s'est engagé à prendre en charge le versement des rentes à tous les décorés futurs, ainsi qu'à ceux qui avaient été décorés jusque-là pendant la Deuxième Guerre mondiale. La Commission canadienne des pensions a été autorisée:

Anciens combattants

A prendre en charge et à payer, par prélèvement sur les crédits de guerre ou sur les sommes prévues à cette fin par le Parlement toutes donation, rente, pension ou autre servitude pécuniaire associées aux décorations qui ont été ou seront décernées par Sa Majesté le Roi pour faits de bravoure durant la présente guerre aux membres des Forces armées du Canada.

Par application de l'ordonnance des primes et rentes pour faits de bravoure, la CCP verse une rente à ceux qui ont reçu l'une des décorations pour bravoure s'il leur a été accordé une pension d'invalidité, une allocation d'ancien combattant ou une rente au titre de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes. Cela ne s'applique qu'à ceux qui ont été décorés depuis le début de la Deuxième Guerre mondiale. Quant aux rentes qui continuent d'être versées aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale, nous ne savons pas combien il en existe en ce moment ni combien ils reçoivent. Je crois savoir que le gouvernement canadien a demandé des renseignements à ce sujet au gouvernement britannique comme démarche préliminaire à la suppression des écarts qui existent entre les différentes catégories de titulaires de décorations pour bravoure, mais qu'il ne les a pas encore reçus. Je suis confiant que lorsque le ministre aura reçu ces renseignements, il apportera promptement les modifications qui s'imposent pour remédier aux injustices actuelles. Même s'il incombe au gouvernement britannique de verser des prestations aux membres des Forces canadiennes et britanniques qui ont combattu au cours de la Première Guerre mondiale, je comprends que le gouvernement britannique n'ait aucun intérêt à modifier le montant qu'il verse à ces anciens combattants. Afin de s'assurer que les anciens combattants des deux guerres sont traités également, le gouvernement canadien devra prendre en charge les versements.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous appuyons cette motion. Il n'y a aucune raison pour que les anciens combattants des deux guerres mondiales soient traités différemment. Je crois savoir que le gouvernement canadien est allé aux renseignements et a commencé à faire des démarches pour mettre ces deux groupes sur un même niveau. Je suis aussi confiant qu'il s'arrangera pour que les récipiendaires de l'Ordre du service distingué figurent au nombre des prestataires. Je ne peux pas croire que la question du déficit ou du contrôle des dépenses gouvernementales soit si importante lorsqu'on met dans la balance les actes héroïques des anciens combattants d'un côté et des montants insignifiants de l'autre.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre très brièvement la parole à l'appui de la motion du député de Victoria (M. McKinnon). C'est un véritable plaisir de pouvoir parler en faveur d'une motion présentée par le député car, même si je le connais de nom depuis de nombreuses années, j'ai eu l'occasion de voir sa photographie tous les jours pendant bien des années dans le bureau du mon ancien associé juridique, M. Sydney Frost, qui a servi aux côtés du député de Victoria en tant que commandant de compagnie dans le régiment Princess Patricia's Canadian Light Infantry, aux Pays-Bas, au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Je revois encore cette photographie posée sur le classeur de Syd Frost et sur laquelle on pouvait voir tous les commandants de compagnie rassemblés devant une tente montée dans la boue, en Hollande, en 1945. Je suis donc très heureux de pouvoir parler aujourd'hui en faveur de sa motion.

Je suis renversé que les anciens combattants de la Première Guerre mondiale ne bénéficient pas du même genre de reconnaissance, en ce qui concerne les récompenses de bravoure, que ceux de la Deuxième Guerre mondiale. La seule raison qui peut expliquer cela, à mon avis, réside dans le fait que c'est lentement mais sûrement, que le Canada est devenu une nation tout à fait souveraine. Vous vous souvenez sans doute, monsieur le Président, que l'ensemble des colonies canadiennes se sont groupées pour former le Canada en 1867, c'est-à-dire environ 47 ans avant le commencement de la Première Guerre mondiale. Au cours de cette période, lentement mais sûrement, le Canada s'est efforcé d'accéder à la pleine souveraineté, mais bien entendu nous n'y étions pas parvenu même si au début du siècle nous avions envoyé un contingent de nos Forces armées à la guerre des Boers. Cependant pour bien des gens c'est à la Première Guerre mondiale que le Canada a vraiment commencé à devenir véritablement une nation.

Vous vous souvenez, bien entendu, du Corps canadien au sein duquel les Forces canadiennes servaient ensemble, même si elles faisaient partie du corps expéditionnaire britannique en Europe. Cependant, les Canadiens constituaient une unité de combat distincte. Bien entendu, pour beaucoup de gens la véritable nationalité canadienne date de la bataille de Vimy. Il s'agit de la première bataille à laquelle le Corps expéditionnaire canadien a participé au cours de la Première Guerre mondiale, même s'il a joué un rôle important lors de très nombreuses batailles remarquables par la suite.

Il est intéressant de se reporter à cette époque-là et de se rappeler que le premier ministre d'alors, sir Robert Borden, a insisté pour que le Corps canadien soit une unité de combat distincte, pour que le Canada occupe une place à lui au sein du cabinet de guerre impérial et pour que les Forces canadiennes ne soient pas simplement intégrées aux forces britanniques. Il a également insisté, bien entendu, pour que le Canada participe à la négociation de l'armistice. A la suite de cela, quelques années plus tard, le Parlement britannique a adopté le Statut de Westminster qui donnait au Canada la haute main sur ses affaires étrangères et la maîtrise de ses affaires intérieures, maîtrise qui a pris forme en 1867.

Ainsi, il est plus que temps de rendre hommage à nos héros canadiens de la Première Guerre mondiale. Ils sont un symbole de la souveraineté canadienne et je suis extrêmement heureux d'être en mesure d'appuyer la motion du député de Victoria. Je suis persuadé, en outre, que l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) va maintenant intervenir pour nous dire que le gouvernement accepte également d'assumer cette responsabilité.

Le président suppléant (M. Paproski): Auparavant je dois donner la parole au député de Gloucester (M. Clinch) et au député d'Okanagan-Similkameen (M. King).

M. Roger Clinch (Gloucester): Monsieur le Président, on peut trouver surprenant qu'un nouveau député, relativement jeune, veuille intervenir brièvement au sujet de ce projet de loi, mais je sens que je dois intervenir, afin de souscrire à la motion présentée par mon collègue de Victoria (M. McKinnon). Il y a bien des raisons à cela, notamment le fait qu'en tant qu'ancien membre de la direction de la légion locale, j'ai pu constater depuis que le nouveau ministre est entré en fonction l'excellent appui du gouvernement et de son ministère.

• (1740)

Je voudrais féliciter le ministre pour son excellent travail. Mes électeurs de Gloucester sont tous en faveur des initiatives qu'il a prises pour les anciens combattants. C'est une autre raison pour laquelle j'interviens aujourd'hui, afin d'appuyer mon collègue dans ses efforts pour améliorer le lot de certains héros de la Première Guerre mondiale.

Comme nous le savons, monsieur le Président, ils sont nombreux, notamment dans ma circonscription. La Première Guerre mondiale devait mettre fin à toutes les guerres. Nous savons qu'elle n'a malheureusement pas atteint cet objectif. Il y a eu également bien des héros au cours de la Seconde Guerre mondiale. C'est pourquoi je suis heureux d'appuyer mon collègue, le député de Victoria et de souscrire de tout cœur à sa motion.

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Monsieur le Président, je me réjouis d'intervenir pour soutenir cette motion fort louable en vertu de laquelle on corrigera une légère injustice dans un domaine qui, à l'échelle nationale, n'est sans doute pas d'une importance primordiale, mais qui, pour un certain nombre de Canadiens méritants revêt une importance cruciale.

Les conséquences financières de cette recommandation ne posent pas de problème. Il devient donc de plus en plus important de donner cette marque tangible d'appréciation à ceux qui ont servi les intérêts du pays avec beaucoup de courage et de bravoure. Il s'impose de reconnaître leurs actes de façon concrète. Nous comptons que cette motion sera adoptée. Nous souscrivons à son objet qui précise ceci:

> ... le gouvernement devrait envisager l'opportunité de verser aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale et à tous les récipiendaires de la DSO les mêmes rentes pour actes de bravoure que celles accordées aux anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale.

Nous savons que notre discussion aboutira à des résultats positifs. Il convient de rappeler que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) a déjà écrit au haut commissaire du Royaume-Uni au Canada pour lui demander des renseignements sur le nombre de Canadiens ayant droit aux rentes pour actes de bravoure du fait qu'ils ont été décoré pour des services rendus lors de la Seconde Guerre mondiale. Tant que le Royaume-Uni ne nous aura pas fourni ce renseignement, le gouvernement du Canada ne pourra pas donner une suite concrète à cette demande.

C'est avec une certaine satisfaction que nous tenons à signaler que l'initiative proposée est en tous points conforme à l'orientation que s'est donnée l'actuel gouvernement du Canada. Le principe de cette motion reflète celui régissant le projet de loi C-28 en vertu duquel nous veillerons à ce que les anciens combattants et les personnes à leur charge soient traitées avec l'équité et la générosité que justifient les sacrifices qu'ils ont accomplis et les services qu'ils ont rendus à la nation.

La nation entière souscrit au grand principe qui inspire toutes les initiatives du ministère des Affaires des anciens combattants en ce sens. Le ministre a certainement prouvé de façon encourageante, et par le geste, et par la parole, que le gouvernement souhaite sincèrement améliorer et étendre les programmes destinés aux anciens combattants du Canada.

Nous savons pertinemment que des restrictions financières nous empêchent de corriger immédiatement les lacunes décelées dans les lois et les programmes existants. Toutefois, pour la motion à l'étude, pareil problème ne saurait se présenter puisque le coût en est minime. Nous nous réjouissons de la possibilité qui nous est donnée de nous prononcer sur la motion de notre collègue, le député de Victoria (M. McKinnon), que nous tenons d'ailleurs à féliciter de son exposé.

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté que je prends la parole aujourd'hui, étant petit-fils d'un combattant de la Première Guerre mondiale, fils d'un combattant de la Deuxième Guerre, et ancien membre des Forces armées canadiennes. C'est avec plaisir que j'appuie la motion de mon collègue de Victoria (M. McKinnon). Toutes proportions gardées, nous sommes voisins tous deux dans l'île de Vancouver.

Je crois qu'il est important que le gouvernement agisse dans ce domaine comme je le souhaite. Somme toute, c'est le même gouvernement qui en proposant le projet de loi C-28, a accru les pensions des anciens combattants. Je pense qu'il vaut la peine de se rappeler aujourd'hui ce que proposait le C-28 alors qu'il est justement question de ceux qui ont combattu pour protéger ce qui nous est cher.

Le projet de loi C-28 a proposé de hausser la pension de base et de la porter au niveau du revenu net de certaines catégories de fonctionnaires. La pension de base sera relevée chaque année, proportionnellement au revenu net en question, ou encore en fonction de l'indice des prix à la consommation, la plus forte hausse devant s'appliquer. Les pensions d'invalidité, au taux de la personne mariée, seront maintenues une année complète après le décès d'un pensionné. Les survivants de pensionnés qui recevaient une allocation pour incapacité exceptionnelle ou pour des soins, jouiront de l'allocation pendant une année entière après le décès du pensionné. La loi prévoit que chaque fois qu'il y a décision partagée relativement à l'adjudication d'une pension, la décision de la Commission sera celle qui est favorable à l'ancien combattant.

Plus de 700,000 anciens combattants bénéficieront directement des dispositions de cette mesure. Si le ministère des Affaires des anciens combattants donne suite à la motion de mon collègue de Victoria, plus de 22,000 anciens combattants de la Première grande guerre en bénéficieront. Cette mesure s'impose depuis longtemps. L'âge moyen des intéressés est de 87 ans. Ils sont de moins en moins nombreux. Combien de fois avons-nous vu des anciens combattants défiler devant nous le Jour du Souvenir? Combien d'anciens combattant de cette Première guerre qui devait mettre fin à toutes les guerres, ont défilé une dernière fois sans recevoir l'attention qu'ils méritaient? Cette récompense pour ainsi dire se fait attendre depuis lontemps.

Je félicite donc mon collègue de Victoria de sa motion. Je sais que cette motion nous la devons à son sincère désir, entretenu pendant des années, de bien représenter ceux qui ont si bien servi le Canada. Je pense exprimer l'avis de tous les députés en disant que le député de Victoria (M. McKinnon) continue à livrer les vraies batailles et continue à servir son pays. J'invite donc les ministériels à appuyer le projet de loi.

Anciens combattants

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees).

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, je voudrais remercier tous les députés de me donner l'occasion de participer à la séance de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. J'apprécie en toute sincérité la courtoisie dont je suis l'objet. En vérité, c'est un honneur pour moi que de participer au débat de la motion à l'étude. Je voudrais féliciter tous ceux qui ont participé au débat pour les propos qu'ils ont tenus. Ils ont très bien réussi à défendre leurs vues et celles de leur parti.

La motion dont nous sommes saisis illustre encore une fois le dévouement du député de Victoria (M. McKinnon). Chaque fois qu'il s'est agit de défendre nos anciens combattants, le dévouement du député a toujours été sans égal. Quels que soient l'heure ou l'endroit, les anciens combattants pourront toujours compter sur le député pour les servir.

Aujourd'hui, le député a eu recours à un argument à la fois heureux et pertinent à l'appui de sa motion. C'était un discours extraordinaire pour justifier une motion non moins fantastique. Monsieur le Président, j'espère que la Chambre ne s'attendra pas à autant d'éloquence de ma part puisqu'il s'agit d'une motion d'initiative parlementaire que je désire appuyer. Le gouvernement est tout disposé à examiner la possibilité de donner suite à l'excellente proposition du député de Victoria. Je voudrais bien pouvoir annoncer maintenant que ces mesures seront prises immédiatement, mais il faudra malheureusement les étudier davantage.

C'est le gouvernement britannique qui verse actuellement des rentes aux anciens combattants canadiens décorés pour actes de bravoure. Le Canada a fait de même en 1943 pour les Canadiens décorés pour bravoure au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Les Canadiens qui se sont exceptionnellement signalés pendant la guerre de Corée relèvent également de notre gouvernement.

• (1750)

Lorsque le député de Victoria a fait inscrire la première fois sa motion au *Feuilleton*, je me suis renseigné auprès des autorités britanniques. Je leur ai demandé combien de Canadiens avaient été décorés pour bravoure et combien d'argent on leur avait versé exactement. Je n'ai pas encore obtenu de réponse jusqu'ici. Une fois que j'aurai ces données en main, la Chambre peut être assurée que je ne laisserai pas traîner les choses.

Je voudrais aussi tirer au clair une autre question qui me préoccupe. Je considère que les anciens combattants de la Première Guerre mondiale sont uniques sous bien des rapports, notamment parce qu'ils entretiennent des liens depuis presque 70 ans avec la Couronne britannique au titre des rentes pour actes de bravoure. Je ne voudrais certes pas rompre ces liens sans être absolument certain qu'ils sont d'accord.

La deuxième partie de la motion du député porte sur l'Ordre du service distingué et sur la médaille militaire. Contrairement aux anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale, les détenteurs de ces médailles de la Première Guerre mondiale ne reçoivent pas de rentes additionnelles. En réponse à cette motion et pour faire suite à une résolution adoptée par la Légion royale canadienne, j'ai écrit aux autorités britanniques pour savoir comment elles comptaient indemniser les détenteurs de ces médailles. Elles m'ont répondu la semaine dernière qu'elles ne croyaient pas pouvoir retracer ces anciens combattants et encore moins leurs héritiers. Le Royaume-Uni n'a donc arrêté aucune politique d'indemnisation à l'égard de ces personnes. Quand à l'autre partie de la motion, c'est au gouvernement du Canada de trouver une solution et c'est ce que je compte bien faire en son nom.

Je ne voudrais pas abuser de l'amabilité de la Chambre, qui a bien voulu me laisser participer au débat sur cette mesure d'initiative parlementaire, en étant trop long. Mais je voudrais rendre hommage encore une fois au député de Victoria pour l'intérêt sincère qu'il porte à nos anciens combattants. La motion du député est fort louable et mérite certes l'appui de toute la Chambre.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): M. McKinnon, appuyé par M. Darling, propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de verser aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale et à tous les récipiendaires de la DSO les mêmes rentes pour actes de bravoure que celles accordées aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Déclarons-nous qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, l'heure réservée aux initiatives parlementaires est maintenant terminée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LE DIVORCE—LA MODIFICATION PROPOSÉE CONCERNANT LE DÉLAI

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le 9 mai, j'ai demandé au ministre de la Justice (M. Crosbie) s'il accepterait de rencontrer des groupes intéressés pour parler des modifications proposées à la Loi sur le divorce et plus spécialement de la modification visant à ramener de trois ans à un an la période d'attente, en cas de rupture du mariage.

Il est possible que le temps qui s'est écoulé depuis l'adoption de la Loi sur le divorce justifie qu'on l'examine et qu'on la modifie. Cette loi, vieille de 17 ans, a besoin de changements pour être mieux adaptée aux années 1980 et plus conforme à l'attitude d'aujourd'hui face au mariage, qui est bien différente de ce qu'elle était en 1968. En fait, il est extrêmement décourageant de voir que, aujourd'hui, 40 p. 100 des mariages se terminent par un divorce. Certains pourraient dire que c'est une épidémie. De toute évidence, cela représente un nombre considérable de Canadiens et, en fin de compte, la Loi sur le divorce aura un effet sur la vie de beaucoup de gens.

Le 25 mai, j'ai conduit ma fille aînée à l'autel. C'est un mariage qui commence avec beaucoup d'espoir et de rêves et les quatre parents nourrissent aussi de grandes espérances. Quelle tragédie si la loi adoptée par la Chambre venait à saper un mariage fondé sur autant d'espoir. C'est pour cela que j'aimerais que mon gouvernement n'agisse qu'avec une extrême prudence dans ce domaine.

Ce qui est plus grave encore, c'est que 70 p. 100 des conjoints divorcés ne respectent pas les ordonnances des tribunaux concernant les pensions alimentaires ou les paiements pour les enfants, soit parce qu'ils ne peuvent pas soit parce qu'ils ne le veulent pas. Je trouve cela scandaleux. C'est un abus.

Le projet proposé est une excellente tentative pour humaniser le processus de divorce. La loi et ses dispositions peuvent simplifier les problèmes que présente la dissolution d'un mariage raté.

Dans le projet de loi, on tient compte de certaines répercussions négatives du divorce sur le plan social et on s'efforce également de reconnaître les conséquences du divorce, au lieu de se concentrer sur les motifs, comme dans la loi actuelle. Il était temps, en effet, de proposer un projet de loi sur le divorce sans torts pour que les Canadiens ne soient plus obligés de mentir ou de créer des situations souvent scandaleuses et fausses dans le but d'obtenir le divorce. Il est encourageant de savoir que la nouvelle loi permettra aux couples de divorcer sans devoir subir toute une série d'épreuves avant d'obtenir le divorce pour des motifs comme l'adultère.

J'appuie sans réserve l'objectif du ministre de la Justice, dont je le félicite, en vue de serrer la vis aux conjoints divorcés qui n'honorent pas leurs obligations financières. J'espère que les provinces conviendront mutuellement d'établir un système de recherche des conjoints qui se soustraient à leurs obligations, système très semblable à celui qu'on trouve actuellement au Manitoba. Il est scandaleux de voir que cette négligence coûte actuellement aux contribuables canadiens environ 1 milliard de dollars par an. Cette proposition contribuera fortement à redresser cette situation alarmante.

Le divorce est peut-être la dissolution d'un mariage, mais ce n'est pas nécessairement la fin absolue de tous les rapports entre des membres d'une même famille. En effet, nous devons envisager sérieusement la qualité de la vie et, ce qui est plus important, la qualité de la vie de famille au Canada. La vie de famille est la pierre angulaire de la société canadienne, à mon avis, et toute loi concernant le divorce doit viser à protéger ceux qui en sont les victimes, généralement les enfants.

Je m'inquiète du changement proposé en vertu duquel la séparation requise sera désormais d'un an au lieu de trois. Cette séparation d'un an en vue d'obtenir le divorce à l'amiable risque en effet d'accélérer la procédure de divorce, mais je suis également convaincu qu'elle affaiblira l'institution du mariage et entravera les perspectives de réconciliation. En facilitant le divorce, on contribuera également aux difficultés en encourageant les gens à demander le divorce au lieu d'essayer d'améliorer leurs relations conjugales. Nous pourrions peut-être en arriver à un compromis et prévoir une période d'essai de séparation de deux ans, au lieu d'un, car il est toujours plus difficile de relever la limite prévue dans la loi une fois qu'elle a été abaissée.

En résumé, j'espère que le ministre de la Justice prendra au sérieux ma proposition de compromis et instaurera une période de séparation de deux ans en vue du divorce à l'amiable. Je rappelle à la Chambre que ce projet de loi, dans l'ensemble, est un excellent reflet de ce que souhaitent aujourd'hui les Canadiens en matière de loi sur le divorce.

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis parfaitement au courant des vives préoccupations exprimées par le député non seulement en public, mais également en privé, lors d'entretiens avec moi et d'autres députés.

Je signale au député qu'il n'y a pas si longtemps, les seuls motifs de divorce reposaient sur les torts. D'autres articles de la Loi sur le divorce ont été adoptés qui prévoyaient l'échec du mariage, en vertu desquels il pouvait y avoir consentement des conjoints. Dans les cas d'abandon du foyer, il fallait attendre cinq ans. A l'heure actuelle, le gouvernement trouve que trois ans c'est trop long, que les gens, au lieu d'attendre trois ans, doivent recourir aux motifs de divorce traditionnels, c'est-à-dire l'adultère ou la cruauté.

• (1800)

J'invite le député à venir aux séances du comité qui, à compter de 9 h 30 demain matin, va étudier en détail la Loi sur le divorce. Nous avons convoqué de nombreux témoins et c'est là l'un des aspects que nous allons étudier. Comme le député a des idées bien arrêtées sur cette question, je l'invite cordialement à venir entendre les témoins et à en proposer d'autres, s'il n'était pas satisfait de ceux qui comparaîtront devant le comité. Il est certain qu'il pourra présenter son point de vue.

L'ENVIRONNEMENT—LES EFFETS DES PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES SUR LES MOUETTES. B) ON DEMANDE À LA MINISTRE DE RENCONTRER LES CHERCHEURS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Comme en fait foi le hansard du 22 mai 1985 à la page 4957, monsieur le Président, la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) a répondu à une question que je lui avais posée que le programme visant à étudier les effets des produits chimiques toxiques sur les mouettes avait été «réintégré» au Centre de Burlington et que le «monitorage» continuait. Si j'interviens ce soir, c'est afin de savoir au moins ce qu'elle entendait par «réintégrer». A-t-elle voulu dire que les service sont redevenus ce qu'ils étaient naguère, comme le mot «réintégrer» le laisserait supposer? A-t-elle voulu dire qu'au moins trois scientifiques engagés à plein temps procèdent à l'analyse des effets biologiques? Font-ils plus que ramasser des œufs, ou s'ils en analysent des prélèvements? Ces examens permettraient de prévoir les effets à long terme sur la santé des humains.

La réponse de la ministre soulève un certain nombre de questions, car nous voudrions savoir si les nouveaux crédits annoncés la semaine dernière assureront le financement des études des effets toxiques sur la vie faunique. Comme vous le savez, monsieur le Président, le Service canadien de la faune a subi l'automne dernier des compressions budgétaires d'environ 4 millions de dollars, ce qui l'a privé des services d'environ 70 scientifiques et techniciens. Ce nouveau fond permettra-il ou non de poursuivre ces activités au Centre de Burlington sur les œufs de mouettes? Dans quelle mesure le nouveau fonds—et il s'agit d'un nouveau fonds d'un million de dollars contre 4 millions auparavant—va-t-il relancer les activités antérieures? C'est là que réside toute l'importance du sens du terme «réintégré». Son importance n'échappera sûrement pas au secrétaire parlementaire.

• (1805)

Nous avons entendu de la part du gouvernement actuel un certain nombre de déclarations plutôt regrettables sur d'autres secteurs de l'environnement car nous n'avons pas observé beaucoup de satisfaction dans le pays à la suite des déclarations que la ministre a faites la semaine dernière. A propos de l'avenir des parcs, notamment l'allusion à la possibilité d'exploitation minière et forestière a suscité beaucoup de mécontentement de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique. Après s'être rendue à la rivière Niagara huit mois, soit dit en passant, après l'accession du gouvernement au pouvoir, elle aurait dit que l'eau des Grands lacs s'améliore, alors que l'on a constaté que la teneur en produits toxiques dans les poissons capturés à l'embouchure de la rivière Niagara augmentait. Aucun engagement n'a été pris à propos du sud de l'Île Moresby malgré un certain nombre d'interventions de députés des deux côtés de la Chambre, dont des ministériels. Rien à signaler du côté des pluies acides; après avoir hérité de dossiers bien étoffés dans ce domaine grâce aux activités du gouvernement précédent, le gouvernement actuel n'a pourtant fait aucune démarche sur le plan international auprès des États-Unis pour les encourager à se joindre à quelques 20 autres États et à ratifier le protocole à cet égard à Helsinki le mois prochain. Le gouvernement actuel est resté complètement silencieux sur ce sujet qui est maintenant crucial à mesure que passent les semaines et qu'approche la date de ratification du protocole.

Vous comprendrez, monsieur le Président, pourquoi il faut absolument que la ministre réponde clairement à la Chambre. S'il est effectivement question de rétablir l'étude sur les œufs de goélands au centre de Burlington et de veiller à ce que les travaux se poursuivent, comme avant, nous en serons heureux. Nous serons heureux de savoir que nous avons peut-être rétabli les activités des services de la faune comme en novembre 1984. Monsieur le Président, vous comprendrez qu'il est nécessaire de poser cette question au secrétaire parlementaire pour savoir exactement ce que l'on entend par «rétablir» le programme.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député de Davenport (M. Caccia) a soulevé plusieurs points intéressants dans son préambule. Je n'aurai évidemment pas le temps de revenir sur chacun d'eux, mais je tâcherai en tout cas de traiter le plus en profondeur possible du problème qu'il a soulevé à la Chambre pour la première fois dans sa question du 22 mai et dont il a reparlé aujourd'hui.

Je voudais souligner que, quand la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) est allée sur place constater la gravité de la situation dans le canal Love et dans d'autres coins du côté américain, cela faisait suite à des voyages effectués par moi-même et par d'autres députés il y a quelques mois, et elle a reçu d'autres informations entre-temps. En toute justice, monsieur le Président, je crois utile de préciser que la ministre a disposé, pour faire tout cela, de moins de temps que n'en avait eu le député de Davenport, qui était ministre de l'Environnement dans le gouvernement précédent, et je pense qu'il n'a toujours pas visité l'usine de l'Inco. Je ne sais pas s'il a vraiment vu de quoi il retournait à Sudbury. La ministre de l'Environnement s'est donné la peine d'aller constater sur place la gravité du problème.

Je me félicite du ton employé par le député de Davenport, car je pense pouvoir aborder directement et précisément la question . . .

M. Caccia: Répondez à la question et cessez de noyer le poisson!

M. Gurbin: Le député me demande d'aborder directement la question. Puisqu'il a eu l'occasion de discuter d'une dizaine de sujets différents, il me semble que je devrais avoir moi aussi une certaine latitude.

En fait, le député veut des précisions sur le programme des œufs de mouettes. Il sait qu'une partie du programme relève du Service canadien de la faune, et l'autre, du Centre canadien des eaux intérieures.

Depuis le 1^er^ avril 1985, le Service canadien de la faune ramasse les œufs, surveille les colonies, prépare les œufs en vue d'une analyse chimique et interprète la portée biologique des données chimiques provenant de l'analyse des œufs. Depuis la même date, la Direction des eaux intérieures est chargée de rechercher la présence de dioxine et de nouveaux polluants dans les œufs, d'assurer la fiabilité des données grâce à des contrôles de la qualité et de faire procéder, par contrats, à des analyses courantes des produits chimiques toxiques présents dans les œufs.

• (1810)

Tels sont les éléments du programme mis en œuvre au nom du ministère de l'Environnement. Cela montre que ce dernier poursuit ses efforts dans le cadre de l'approche beaucoup plus vaste que nous avons adoptée à l'égard des produits chimiques qui polluent notamment les eaux des Grands lacs.

L'INDUSTRIE—LES EMPLOYÉS DES MAGASINS DOMINION DE L'ONTARIO

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, le 16 mai, j'ai posé une question au sujet de la fermeture de 93 magasins Dominion vendus à A & P et de la fermeture éventuelle d'autres magasins demeurant la propriété de Dominion Stores Limited. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) m'a répondu que l'AEIE avait autorisé la vente de ces 93 magasins Dominion à A & P afin de préserver environ 7,000 emplois. Il a toutefois ajouté qu'il chercherait naturellement à sauvegarder les emplois des magasins restants.

J'apprécie la réponse du ministre ainsi que ses préoccupations car je crois que tous les membres du Parlement et du gouvernement ont le devoir de se soucier activement du trop grand nombre de Canadiens qui perdent leur travail à la suite de la réorganisation des sociétés qui les employaient. C'est ce qui s'est passé dans le cas de cette impressionnante chaîne de magasins qui a été pendant longtemps le principal distributeur de produits d'alimentation au Canada.

Cette question me préoccupe, car un grand nombre d'employés de Dominion, dont certains venaient même de Hamilton, se sont réunis à Scarborough-Ouest pour exprimer leurs inquiétudes quant à l'avenir des magasins qui n'avaient pas été vendus. Ils se demandent quelles possibilités d'emploi leur seront offertes, quelle indemnité de départ ils toucheront et quelle aide ils pourront obtenir pour trouver un autre emploi. Je crois que le gouvernement fédéral n'a pas nécessairement de responsabilités à assumer à cet égard sauf dans les domaines de son ressort. Je crois toutefois que cela pose un problème humain que nous devons prendre très à cœur.

En examinant les rapports annuels de Dominion Stores Limited, j'ai été frappé de constater qu'il y était énormément question des diverses dispositions à prendre pour réorganiser la compagnie et vendre certains magasins, mais pratiquement pas du tout de la dimension humaine de cette réorganisation. On ne s'y souciait pas expressément du bien-être des personnes touchées alors que d'autres grandes sociétés face aux mêmes réalités du monde des affaires reconnaissaient, dans leur rapport annuel, leurs obligations sociales envers ceux qui avaient contribué à les édifier. Par exemple, dans le rapport annuel d'Alcan, nous pouvons lire ceci:

> Une organisation n'est efficace que dans la mesure où son personnel l'est, et le conseil d'administration tient donc à reconnaître les efforts déployés par les employés d'Alcan dans le monde entier pour relever les défis d'aujourd'hui dans des conditions parfois décourageantes.

J'ai été frappé de lire dans les journaux qu'un des propriétaires de Dominion Stores Limited aurait déclaré qu'une seule chose comptait, à savoir le rendement de l'investissement. Nous comprenons tous que toute personne qui gère une entreprise, grande ou petite, doit se soucier du rendement de ses investissements. Néanmoins, sans ses employés, l'entreprise ne serait rien. On ne peut pas édifier une entreprise sans que des gens ne consacrent leur vie à assurer son succès. Pour bâtir une grande société, il faut non seulement des capitaux, du matériel et des matières, mais aussi un personnel. C'est grâce aux efforts, à la discipline et au dévouement du personnel qu'une société peut s'épanouir.

• (1815)

Quand une poignée de gens qui ont fourni les capitaux décident de fermer les portes d'une entreprise, il leur incombe d'assumer leur responsabilité envers ceux qui ont favorisé son établissement. Il leur incombe d'accepter cette responsabilité. Si le gouvernement fédéral ne peut intervenir directement dans l'affaire à cause des répercussions constitutionnelles, il doit certes prendre l'initiative pour convoquer ses homologues provinciaux, afin que des procédures équitables puissent être formulées en faveur de ceux qui sont menacés de chômage sans qu'ils y soient pour rien.

Par exemple, dans le cas des magasins Dominion, certains employés sont au service de cette compagnie depuis plus de 20 ans. Ils auraient pu s'attendre à ce que leur ancienneté leur garantisse un emploi dans une des succursales achetées par A & P. Toutefois, d'après l'accord conclu entre les magasins Dominion et A & P, seules les personnes qui travaillent déjà dans ces succursales doivent conserver leur emploi. Les employés des autres magasins ont un avenir incertain qu'ils envisagent avec angoisse. Ils se sont regroupés et ont demandé à leurs députés fédéraux et provinciaux, ainsi qu'à d'autres représentants, de partager leurs inquiétudes.

Je sais gré au ministre de l'Expansion industrielle régionale d'avoir accueilli ma question et d'avoir exprimé son intérêt à ce sujet. J'espère que nous prendrons d'autres mesures afin de prouver que le Parlement et le gouvernement se sentent solidaires des hommes et des femmes qui n'ont rien fait pour perdre leur emploi, mais qui se demandent maintenant s'ils auront encore la chance de travailler.

[*Français*]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, dans le cadre de la vente par la Dominion Stores Limited de 93 de ses magasins situés en Ontario à The Great Atlantic & Pacific Tea Company, Limited, l'honorable député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) a demandé quelle assurance le gouvernement du Canada donnerait aux employés des autres magasins de l'Ontario qu'ils recevraient un traitement juste, dans l'éventualité où la Dominion Stores Limited vendrait ou fermerait d'autres magasins.

Comme l'honorable député le sait, la Dominion Stores a, durant ces dernières années, réduit et restructuré ses activités de vente au détail dans le secteur de l'alimentation. A la suite de cela, certains magasins ont été vendus et ceux qui n'étaient pas viables économiquement ont été fermés. Plusieurs d'entre eux ont été rouverts comme entrepôt sous le nom de Best for Less et d'autres ont été convertis en franchises sous le nom de Mr. Grocer.

En vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, le gouverneur en conseil a autorisé l'acquisition de 93 magasins Dominion par The Great Atlantic & Pacific Tea Company, Limited, le 29 avril 1985. L'examen de cette transaction, en vertu de la Loi, a donné l'occasion de s'assurer que toute perte d'emploi à la Dominion Stores Limited soit minimisée. De fait, tel que le mentionnait le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) dans sa lettre du 2 mai 1985 à l'honorable député, A & P doit garder les 7,479 employés des 93 magasins. L'entente protège également l'emploi de 429 autres employés affectés à l'entrepôt et à l'administration. De toute façon on s'attendait à ce que 373 employés à temps plein et 300 occasionnels soient mis à pied par la Dominion Stores Limited en raison d'une diminution de ses activités suite à la vente. Pour ces employés, on a mis en place un programme complet d'avis et d'allocations de départ, des comités d'aide composés de représentants de la compagnie et des gouvernements fédéral et provincial, de même que de certains conseillers en relocalisation du secteur privé. On estime que ce programme entraînera une dépense de 6 millions de dollars pour la Dominion.

Cet examen était nécessaire parce que la Great Atlantic & Pacific Tea Company, Limited est contrôlée par des non-Canadiens. La vente à des investisseurs canadiens ou la fermeture d'un ou de plusieurs magasins n'est pas, bien entendu, sujette à un examen par le gouvernement en vertu des dispositions de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 11 juin 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES INDIENS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 10 juin, du projet de loi C-31, tendant à modifier la Loi sur les Indiens, dont le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles) propose:

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 2, en retranchant les lignes 2 à 12, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«par retranchement du paragraphe (2) et son remplacement par ce qui suit:

«(2) Le gouverneur en conseil peut, par proclamation, déclarer que la présente Loi, ou toute partie de celle-ci, sauf les articles 5 à 14.3 et 37 à 41, ne s'applique pas

a) à des Indiens ou à un groupe ou une bande d'Indiens, ou

b) à une réserve ou à des terres cédées, ou à une partie y afférente,

et peut par proclamation révoquer toute semblable déclaration.» »

—Monsieur le Président, je veux d'abord invoquer le Règlement pour obtenir une précision. On me dit que la motion sera probablement jugée acceptable si elle est légèrement modifiée. Ai-je le droit de proposer cet amendement moi-même ou doit-il être proposé par quelqu'un d'autre?

M. le Président: Comme la motion est inscrite au nom du député, l'amendement doit être proposé par quelqu'un d'autre. En principe, le député a maintenant la parole pour proposer et expliquer la motion nº 3. Il doit donc demander à un autre que celui qui a appuyé la motion nº 3 de proposer l'amendement. Je vais donc changer le comotionnaire de la motion principale. Du consentement unanime de la Chambre, M. Deans appuiera la motion principale.

M. Manly: Monsieur le Président, je voudrais d'abord faire quelques observations, après quoi mon collègue pourra proposer l'amendement.

La motion propose essentiellement que le pouvoir du gouverneur en conseil de suspendre l'application de la loi s'applique aux règles d'appartenance aux bandes dont il est question dans le projet de loi C-31. Le pouvoir de suspendre l'application de certains articles de la loi remonte à la première loi fédérale sur les Indiens, qui est entrée en vigueur en 1876. Les seules restrictions relatives à l'exercice de ce pouvoir à l'heure actuelle s'appliquent aux articles 37 à 41 de la loi. Comme les députés le savent, ces articles traitent de la cession de terres. Selon moi, c'est à cause de la grande importance que revêtent les terres pour le peuple indien et leur existence en tant que nation. Dans sa sagesse, le gouvernement a entouré la cession de terres d'un certain nombre de formalités qui visent à protéger le peuple indien contre la fraude ou l'aliénation de ses terres avant que les membres et le conseil de la bande n'aient mûrement réfléchi. Ces formalités sont expliquées aux articles 37 à 41 de la loi.

Selon le paragraphe 4(2), le gouverneur en conseil peut exempter certaines bandes de l'application de certains articles de la loi, sauf ceux qui ont trait à la cession de terres.

Il y a plusieurs jours que nous discutons du projet de loi C-31, qui vise à rétablir l'un des droits les plus fondamentaux des Indiens, celui d'appartenir à leur propre peuple. Selon moi, ce droit devrait aussi être à l'abri de toute mesure arbitraire prise par le gouverneur en conseil. Je crois donc que le projet de loi devrait être modifié comme le propose la motion nº 3, de façon que le paragraphe 4(2) de la Loi sur les Indiens exclue expressément les nouveaux articles sur l'appartenance aux bandes des pouvoirs que détient le gouverneur en conseil dans le cas de certaines bandes.

Mon collègue proposera un amendement visant à retrancher les lignes 2 et 3 plutôt que les lignes 2 à 12 dans la motion. Ainsi, le paragraphe sur la confirmation de la validité de certaines déclarations restera dans le projet de loi. Je n'avais pas l'intention de proposer que ce paragraphe saute. J'ai commis une erreur dans la motion en parlant de la ligne 12 plutôt que de la ligne 3. Mon collègue proposera donc une légère modification pour redresser la situation.

• (1110)

Pendant la dernière législature, monsieur le Président, le comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires avait sévèrement critiqué la façon dont le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien d'alors avait eu recours au paragraphe 4(2) pour essayer de contourner les problèmes dont nous reconnaissions tous l'existence relativement à l'alinéa 12(1)*b*) et au sous-alinéa 12(1)*a*)(iv) de la Loi sur les Indiens. Le comité des règlements et autres textes réglementaires avait signalé à juste titre que le gouvernement ne devrait pas essayer de faire par proclamation ce qu'il aurait dû faire par voie législative.

En écoutant le débat, il me semble bien évident que la Chambre des communes tient à ce que ceux qui ont perdu leurs droits à cause de l'alinéa 12(1)*b*) et du sous-alinéa 12(1)*a*)(iv) de la loi soient réintégrés dans leurs droits et leur affiliation à une bande. Nous voulons que cela se fasse sans exception. Selon moi, nous devrions donc insérer ce mécanisme de protection dans la loi. Je demande que cette motion soit acceptée, avec la modification qui sera proposée par mon collègue, le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp), de façon que le gouverneur en conseil ne puisse pas suspendre l'application des articles relatifs à l'appartenance aux bandes.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, mon collègue, le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) est d'accord pour que je propose un amendement de forme à sa motion, qui serait ainsi conçu:

Qu'on modifie la motion nº 3, tendant à modifier l'article 2 du projet de loi C-31, datée du 9 mai 1985, en remplaçant la mention «2 à 12», à la deuxième ligne, par les chiffres «2 et 3».

Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles a exposé les raisons de l'amendement que je propose.

M. le vice-président: Quelqu'un appuie-t-il cette motion? M. Robinson. La présidence va examiner l'amendement pendant quelques moments et rendra sa décision sous peu. Entretemps, la parole est au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (Mr. Crombie).

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je voudrais intervenir sur l'objet de la motion nº 3 inscrite au nom du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) et sur l'amendement de forme proposé par le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp).

J'approuvais la portée générale de cette motion dans sa version originale. Cependant, elle me semblait contenir une grave lacune qui m'aurait empêché de l'appuyer. Le sous-amendement proposé vient de rectifier ce problème à mes yeux. Dans le cas d'un décret soustrayant certaines bandes à l'application des dispositions du projet de loi concernant l'inscription et l'appartenance, on pourrait se prévaloir de l'article 4(2) de la Loi sur les Indiens pour contrecarrer la décision du Parlement. Cette initiative n'est pas du tout souhaitable, car elle risque d'être injuste envers ceux qui souhaitent réintégrer une bande ou faire rétablir leurs droits. La motion du député aurait pour effet de l'interdire.

A l'origine, la motion me déplaisait parce qu'on proposait de retrancher les lignes 2 à 12 de l'article 2, dans la version du projet de loi dont le comité a fait rapport. Le texte en question confirme la validité de certaines déclarations antérieures, faites en vertu de l'article 4(2) de la Loi sur les Indiens, concernant entres autres les questions d'appartenance. Les députés n'ignorent certes pas que ces dernières années, le gouverneur en conseil a effectivement invoqué de l'article 4(2) afin de soustraire les bandes, à leur demande, des dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens. Le mécanisme a servi de pis-aller pour les bandes qui voulaient faire cesser l'injustice sans attendre que le lent processus législatif ait suivi son cours.

J'ajouterai, monsieur le Président, que depuis 1980, 111 bandes ont été soustraites aux dispositions de l'alinéa 12(1)*b*) et 313 autres, aux dispositions du sous-alinéa 12(1)*a*)(iv). Le recours à ce mécanisme ne s'est pas fait sans heurt. Le comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires s'est interrogé sérieusement sur l'opportunité et la validité d'invoquer de la sorte l'article 4(2). Le gouvernement est donc maintenant à même d'appuyer la motion nº 3 à l'étude, que mon collègue de Cowichan-Malahat-Les Îles a présentée.

Avant de terminer, monsieur le Président, il est encourageant de noter le nombre important de bandes qui, de leur propre chef et en l'absence de toute contrainte, se sont prévalues des dispositions de l'article 42*a*). Que ceux qui craignent que les bandes ne traitent pas convenablement leurs membres et les personnes qui souhaitent réintégrer leur collectivité notent bien que 111 bandes ont été soustraites aux dispositions de l'alinéa 12(1)*b*) et que 313 autres l'ont été des dispositions du sous-alinéa 12(1)*a*)(iv).

• (1115)

Cela dit, j'aimerais remercier le député de sa motion nº 3 et annoncer que le gouvernement l'appuiera.

M. le vice-président: La présidence a reçu l'amendement à la motion nº 3 et constate qu'il est recevable.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'aimerais prendre très brièvement la parole pour dire qu'en tant que membre du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires depuis six ans, c'est avec énormément de plaisir que je vois le ministre accepter l'amendement proposé par mon collègue de Cowichan-Malahat-Les Îles. Il est certain que nous avons eu un certain nombre de graves préoccupations liées à l'application des dispositions actuelles de la Loi sur les Indiens, et je souhaiterais que les collègues du ministre mettent autant de bonne volonté que lui aujourd'hui à étudier sérieusement les recommandations de ce comité plutôt obscur.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, je voulais simplement dire brièvement que je n'ai pas non plus la moindre hésitation à appuyer cet amendement, mais je voudrais revenir sur ce qu'a dit le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) lorsqu'il a déclaré que le nombre de recours par les bandes d'Indiens à la procédure du décret pour permettre aux femmes visées par l'alinéa 12(1)*b*) de conserver le statut qu'elles avaient avant l'adoption de cette loi étaient probablement l'une des meilleures raisons que l'on pouvait avoir de confier aux bandes le contrôle de leurs propres affiliés. Reconnaissant la discrimination de la Loi sur les Indiens, une loi imposée par notre Chambre des communes, reconnaissant l'injustice dont étaient victimes les femmes de ces bandes qui avaient épousé des non-Indiens et, en conséquence, perdu leurs droits issus des traités et leur appartenance à des bandes, 112 bandes ont pris l'initiative de requérir une exemption. L'une d'entre elles était la bande de Fort McKay au nord de Fort McMurray, la ville dont je viens. La chef de cette bande, Dorothy Macdonald, part du principe que les bandes doivent pouvoir contrôler leur affiliation. Elle est à 100 p. 100 en faveur de ce principe. C'est en fait ce qu'elle a accompli en tant que femme chef lorsqu'elle a demandé au cabinet d'être exclue par disposition spéciale des dispositions actuelles de la Loi sur les Indiens. Je demeure fermement convaincu que nous avons tort de ne pas autoriser les bandes à contrôler leur affiliation, et je voudrais développer ceci en quelques instants.

Je ne suis absolument pas d'accord avec la loi telle qu'elle se présentait. La Loi sur les Indiens établissait une discrimination à l'égard des femmes, et c'est quelque chose que je refuse catégoriquement. Mais imposer un redressement de la situation aux bandes d'office et de manière aussi cavalière n'est pas à mon avis la bonne façon de procéder. Nous aurions bien mieux fait de dire aux bandes de contrôler elles-mêmes leur affiliation. Nous aurions été beaucoup plus avisés de leur dire que si dans deux ans il y avait encore des injustices qui n'avaient pas été redressées, notre Parlement pourrait alors intervenir. D'un côté, nous disons que nous voulons laisser les Indiens se gouverner eux-mêmes et nous en avons parlé à la conférence des premiers ministres. Comme je l'ai dit hier, le rapport Penner publié l'an dernier montre clairement que c'est la bonne voie. Je comprends que l'on soit pressé. Je comprends l'indignation que nous partageons tous lorsque nous regardons la Loi sur les Indiens et que nous constatons à quelle discrimination ils ont été soumis pendant des années. Les femmes indiennes qui épousaient des non-Indiens perdaient leur statut d'Indienne et étaient exclues des réserves. Les femmes d'hommes qui épousaient des non-Indiennes devenaient des Indiens assujettis aux traités ou inscrits et membres de bandes. C'était manifestement une injustice.

• (1120)

L'autonomie politique des Indiens a évolué jusqu'à un certain point. Le contrôle de l'affiliation aux bandes a toujours relevé de leur juridiction. Le gouvernement fédéral du Canada peut déterminer qui est Indien de plein droit ou inscrit, mais cela n'impose pas l'appartenance à une bande. Nous avons nui aux femmes qui voulaient retrouver un statut conventionné. Nous leur nuisons aussi par inadvertance parce que nous empêchons les enfants et les petits-enfants de ces femmes d'obtenir le statut d'Indien et l'affiliation à des bandes. Les amendements qui nous sont proposés vont permettre à certains d'entre eux de devenir Indiens de plein droit. Toutefois, nous ne leur avons pas rendu un service, car les bandes qui auraient été ouvertes et bien disposées si nous les avions autorisées à exercer leur propre juridiction sans intervenir, vont maintenant résister.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Le vote porte sur l'amendement de M. Epp (Thunder Bay-Nipigon). Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

M. le vice-président: Le vote porte maintenant sur la motion nº 3, modifiée. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 3, modifiée, est adoptée.)

M. le vice-président: Les motions nºs 13 et 14 sont groupées aux fins du débat.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal) propose:

Motion nº 13

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 4,

a) en retranchant la ligne 24 page 6, et en la remplaçant par ce qui suit:

«la majorité des membres de la bande âgés de dix-huit ans révolus.»

b) en retranchant la ligne 26, page 6, et en la remplaçant par ce qui suit:

«la majorité des membres de la bande âgés de dix-huit ans révolus:».

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles) propose:

Motion nº 14

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 4, en retranchant les lignes 26 à 32, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit:

«la majorité de ses électeurs, fixer les règles d'appartenance à ses effectifs.

(3) Les règles d'appartenance fixées par une bande en vertu du présent article doivent prévoir une procédure d'appel des décisions portant sur l'appartenance à ses effectifs.».

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis particulièrement reconnaissante à mes collègues de la Chambre d'avoir retardé le débat sur ma motion. Je commence à penser qu'on peut compter autant sur les lignes aériennes que sur les postes. C'est avec grand plaisir que je fais cette intervention sur la motion nº 13, qui vise à modifier le projet de loi C-31 à l'étape du rapport.

Quand ce projet de loi a été présenté pour la première fois à la fin de février, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déclaré que cette mesure éliminerait de la Loi sur les Indiens toute discrimination fondée sur le sexe, que la condition d'Indien et l'appartenance à une bande indienne seraient rendues à ceux qui les ont perdues et qu'il serait reconnu aux bandes le pouvoir de décider de l'appartenance à leurs effectifs. Je suis d'accord avec le ministre. Ce sont des principes louables, que le projet de loi ne respecte pas, cependant.

• (1125)

Au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien nous avons recueilli les témoignages de nombreux Indiens et Indiennes de plein droit et de fait à qui s'appliqueront ces dispositions. Je ne crois pas me tromper en disant que pas un seul témoin ne s'est dit entièrement satisfait des propositions gouvernementales. C'était peut-être trop demander. J'estime que le ministre a réussi dans une large mesure à redresser certains torts.

Je partage cependant beaucoup des inquiétudes en ce qui concerne la Loi sur les Indiens, le projet de loi à l'étude et l'autonomie politique. Je comprends tout cela. J'ai quand même proposé cette motion en réponse aux nombreuses questions que des personnes rétablies dans leurs droits ont soulevées au sujet de leur droit de regard sur les listes de bande et la mise au point des codes de bande. J'ai l'impression qu'on est en train de mijoter une nouvelle version du Boston Tea Party où toutes les règles vont être établies sans que les personnes visées aient quoi que ce soit à dire.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi prévoit qu'une majorité d'élus et non une majorité de membres doit donner son consentement pour que la bande ait droit de regard sur sa propre composition et pour l'établissement de règles d'appartenance. Conformément à la Loi sur les Indiens, un électeur est quelqu'un qui réside habituellement dans la réserve. Compte tenu des difficultés que des bandes éprouvent à l'heure actuelle à loger tous ceux qui veulent vivre dans les réserves . . . Le ministre sait pertinemment que je me suis penchée sur cette question, sur la nécessité de prévoir des infrastructures de même que des logements plus nombreux et de meilleure qualité, mais en fait il faut remédier à beaucoup de pauvreté et une piètre qualité des logements. Le ministre a hérité de ce problème et devra s'en occuper dans d'autres tribunes à un

autre moment. Cela n'a rien à voir avec le fait que des personnes de croyance, d'appartenance et de culture indiennes seront privées de leur droit de parole faute de logement. Voilà pourquoi je parle du Boston Tea Party. Il est peu probable que ces personnes rétablies puissent trouver en grand nombre la moindre résidence auprès de leurs anciennes bandes même si elles le désirent. Par conséquent, elles ne pourront satisfaire au critère d'électeur et ne seront donc pas admissibles à participer aux décisions de la liste de bande et, ce qui est encore plus important, à l'établissement et à l'adoption d'un code d'appartenance à la bande.

Je crois que tous les membres d'une nation indienne devraient pouvoir participer à ce processus, car ces règles représentent un pas valable de la population indienne vers la maîtrise et la gestion de ses propres affaires. Je crois tout à fait injuste de les exclure. J'appuie cette initiative non seulement parce qu'elle touche le pouvoir de décision des bandes, mais parce que ces personnes n'auront même pas leur mot à dire.

Ce n'est pas leur faute si elles sont absentes. J'ai entendu l'orateur précédent parler des temps anciens et autres choses du genre. C'est bien beau de parler de la rivière, du soleil et de la lune, mais ces personnes seraient là si nous ne nous étions pas mêlés de leurs affaires. Pourquoi ne pas repartir à zéro une fois que nous aurons réglé ce problème dont nous n'aurions pas dû nous occuper pour commencer?

Les enfants des hommes et des femmes qui recouvreront leur statut par suite de ce projet de loi ne feront pas eux-mêmes automatiquement partie des bandes. C'est là une décision discriminatoire qui découle d'injustices faites à leurs parents. Il est regrettable que le ministre n'ait pas proposé un amendement visant à corriger ce tort. A part cela, leur seule possibilité d'obtenir de faire partie de la bande est d'en faire la demande à la bande une fois que les règles d'appartenance auront été adoptées. Qui sait ce qui entrera en ligne de compte à ce moment-là? Je ne crois pas qu'on puisse parler de processus démocratique si les personnes rétablies ne peuvent contribuer à la fixation de règles qui les touchent finalement, elles et leurs enfants. En vertu de ce projet de loi, rien ne garantit que les enfants de moins de 18 ans qui sont autorisés à revenir dans la réserve avec leurs parents pourront continuer d'y vivre une fois qu'ils auront atteint l'âge de 18 ans.

• (1130)

Comme la plupart des femmes, je trouve tout à fait inacceptable de diviser les familles en fonction de statuts différents quant aux droits qui peuvent être transmis à la descendance. J'aimerais bien savoir qui a donné au ministre entre autres le droit de jouer à Salomon et de dire quel enfant sera admissible à faire partie de la nation indienne et quel enfant ne le sera pas. Je n'admets pas l'idée non plus qui veut que nous nous trouverions à empiéter sur le principe de la suprématie des bandes. Sans vouloir blesser personne, je pense que ce qu'il y a de primordial ce n'est pas la suprématie des bandes mais le principe de la démocratie et de la participation par chacun à l'avenir de sa propre existence.

A tous les niveaux, fédéral, provincial, municipal ou international, les citoyens ont la possibilité d'exprimer leurs préoccupations et leur point de vue à propos des décisions qui influent sur leur vie de tous les jours. Par le biais de diverses tribunes, ils ont la possibilité d'influer sur le cours des choses lorsqu'une question donnée les touche de près.

J'ai parcouru le Canada avec le comité des droits à l'égalité. J'ai entendu parler de pratiques discriminatoires. A maintes reprises, j'ai entendu des groupes de femmes nous parler de la discrimination dont elles sont victimes. Elles demandent l'égalité. L'ironie de la chose, c'est que personne à la Chambre ou ailleurs n'a fait l'effort maximum. Beaucoup ont essayé et je félicite tous les collègues qui s'en sont occupés. Mais ce n'est pas avec de bonnes intentions qu'on résoudra la discrimination en première ligne, c'est-à-dire le droit de participer à l'élaboration des codes de bande et à l'établissement des listes de membres de bande. Il faut que les bandes aient le droit de continuer à en décider une fois que l'injustice initiale aura été supprimée. C'est à ce moment-là que nous prendrons le départ, pas avant. Je trouve que cela est tout à fait inadmissible.

Le ministre a déclaré—hier je pense—qu'il lui serait impossible d'écarter une requête en attribution du pouvoir de décision sur les conditions d'appartenance en se fondant sur leur contenu; uniquement pour motifs de procédure. Au comité, j'ai cherché à présenter un amendement grâce auquel toutes les conditions d'appartenance aux bandes et les règlements y afférents seraient conformes à la Charte des droits et libertés. On m'a alors dit que cela était sous-entendu dans toute loi fédérale. Si le ministre se voit dans l'obligation d'accepter des conditions qui iront à l'encontre de la Charte à la fin de cette période de deux ans, et si le ministre n'a pas ce pouvoir, il faudra que les membres des bandes s'adressent aux tribunaux pour faire valoir leurs droits. Il faut que le ministre reconnaisse que cela doit être subordonné non seulement à la Charte mais aux conventions internationales que nous avons signées, si nous voulons être considérés, nous parlementaires, comme des personnes respectables.

Je profiterai de l'occasion pour demander au gouvernement de prendre en compte cet amendement, qui assure l'appartenance et la participation complètes aux bandes, ainsi que l'élaboration de codes de bande, et qui évite de ce fait la lourde charge d'avoir à combattre des injustices devant les tribunaux. Si le projet de loi C-31 reste tel quel, nous perpétuerons un déni de justice à l'égard des hommes et des femmes qui ont suffisamment souffert des facteurs de discrimination et des articles de la Loi sur les Indiens. Il ne faut pas que les membres des nations indiennes confondent nation et autonomie avec le droit pour tous d'avoir leur mot à dire dans le sort qui leur est réservé, le droit d'être entendus à l'occasion du débat de questions importantes et fondamentales qui les concernent eux et leurs enfants et qui influeront certainement à tout jamais sur leur vie.

Ces règles vont concerner les femmes, quelques hommes, et leurs enfants. Je demande au ministre de leur permettre d'être entendus. Si ce que le député d'en face continue de dire est vrai, ces femmes seront d'accord sur tout ce qui a été soigneusement élaboré au sujet de l'élaboration des codes de bande et des règles d'appartenance. Cela ne créera pas l'énorme problème qu'il semble voir découler de la participation des femmes à ce genre d'élaboration, celles qui sont privées du droit à la résidence habituelle sans y être pour rien.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) a probablement décrit de façon plus colorée exactement ce qui s'est passé dans le cas du projet de loi C-31. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce qu'elle avait à dire. Elle a précisé qu'elle avait parcouru le pays avec le groupe de travail sur l'égalité, qu'elle avait écouté les groupes de femmes et qu'elle avait jugé que cette mesure était inacceptable pour la plupart des femmes. Ce que je tiens à dire, c'est que le projet de loi C-31 ne touche pas simplement les femmes. Il est vrai qu'elles ont été victimes de discrimination dans le passé en vertu de la Loi sur les Indiens. Il s'agit d'une loi du gouvernement fédéral qui n'a pas été imposée par les Indiens eux-mêmes. C'est ce qui importe. Nos prédécesseurs à la Chambre des communes ont adopté une Loi sur les Indiens qui était discriminatoire à l'égard de ces femmes. Il me répugne de penser que mes collègues d'il y a 30 ou 40 ans aient jugé que c'était là la mesure à prendre. Les femmes étaient, sans aucun doute, victimes de discrimination. Cependant, les Indiens ont mis sur pied un régime collectif de gouvernement. Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, nous leur disons maintenant que nous ne leur faisons pas suffisamment confiance pour les laisser administrer leurs propres affaires, et que par conséquent, nous leur imposerons l'appartenance de ces femmes aux bandes. Nous leur précisons que nous allons redresser les torts qui ont été causés, nous le savons, aux femmes indiennes, mais que nous n'allons pas les dédommager. Nous allons leur imposer ces gens et ce sont eux qui devront les dédommager. C'est ce que nous faisons.

Nous devons comprendre ce qui est en jeu ici et ce qui se passerait si l'amendement de la députée était accepté. En vertu du projet de loi sous sa forme actuelle, certaines personnes influenceraient les électeurs, et ces derniers, qui habitent normalement sur le territoire de la bande, détermineraient les règles d'appartenance. Je ne vois absolument rien de mal là-dedans. Si nous acceptions ce que proposent nos vis-à-vis, que se passerait-il dans les petites bandes où les Indiens revenant à la réserve seraient plus nombreux que ceux qui y vivent déjà? Les gens habitant en dehors des réserves pourraient, dans les faits, déterminer qui a le droit de vivre dans la réserve, au sein de la collectivité. Il est insensé que des gens vivant à Ottawa, à Montréal, et qui sont peut-être voisins de la députée de Mount Royal, ou aux États-Unis, aient leur mot à dire dans l'établissement du code d'appartenance à une collectivité dans le nord de l'Alberta, de la Saskatchewan ou de l'Ontario. Cela n'a absolument aucun sens.

Il n'y a aucune protection pour ceux qui appartiennent à la bande depuis longtemps. Que fait-on des membres de la bande qui, pendant des années, ont été victimes de discrimination, qui ne pouvaient voter ou qui se voyaient refuser de faire des choses qui pour nous vont de soi? Et ceux qui, vivant dans les réserves, devaient s'adresser à un agent blanc du gouvernement, peut-être de Mount Royal, d'Edmonton ou de Calgary pour obtenir la permission de quitter la réserve, afin de se rendre à St. Paul pour faire des emplettes et attendre que l'agent en question leur donne son accord et leur remette un laisser-passer? C'est là le genre de règles auxquelles ont dû obéir les Indiens. Ils ont élaboré leur propre régime de gouvernement. Nous leur disons maintenant que nous ne leur accorderons aucune protection et que nous laisserons des gens qui n'ont aucun lien avec la bande ou leur régime de gouvernement déterminer les codes d'appartenance.

En Alberta, habitent des colonies de Métis, notamment celle de Métis Kikino. Certains y ont vécu toute leur vie, y sont nés, y ont fait de l'élevage, de la culture et le reste, et vivent maintenant dans cette colonie de Métis. Si nous décidons que ces Métis doivent être classés comme des Indiens, ils vont être chassés de la colonie, car les membres de la colonie ont décidé que les Indiens visés par les traités ne peuvent vivre dans la colonie.

• (1140)

Nous avons pris des décisions terribles ici sans vraiment nous y attarder, car nous adoptons ce projet de loi à la hâte. En vertu du projet de loi sous sa forme actuelle, les électeurs doivent être au moins des résidents de la réserve. L'amendement que la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) propose, permettrait à n'importe qui, ayant un lien ou pas avec la réserve, de voter au sujet des règles d'appartenance. Ceux qui ont toujours été membres de la bande perdraient tout pouvoir au profit des nouveaux membres. Cela pourrait avoir un effet catastrophique sur les bandes. Selon moi, cela va à l'encontre de la question fondamentale, à savoir le pouvoir de décision des membres de la bande. Ainsi, le projet de loi dans son ensemble nie cela, et il en va de même, manifestement, de l'amendement de la députée.

Je crois avoir dit ce que j'avais à dire, monsieur le Président, mais je voulais formuler ces observations. Le problème fondamental réside dans le fait que, avec pourtant les meilleures intentions du monde puisque nous avons dit vouloir prendre des mesures pour redresser les torts causés aux femmes, on a hélas fait de cette question un problème féminin. A mon avis, la députée de Mount Royal a probablement décidé de participer au débat parce qu'elle considère que c'est un problème féminin. Quant à moi, c'est de la discrimination envers les femmes, une injustice, mais c'est essentiellement un problème indien, non pas un problème féminin.

Allons-nous vraiment laisser les Indiens établir leur propre régime de gouvernement, comme nous ne cessons de le répéter à la Chambre des communes, et quand? Dans six mois ou un an, allons-nous prétexter qu'il faut encore modifier la Loi sur les Indiens avant de leur laisser assumer leurs responsabilités? Allons-nous prétendre que nous ne savions pas qu'ils étaient si nombreux à vouloir redevenir Indiens, qu'il faudra augmenter le nombre de fonctionnaires au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour s'occuper de tous les nouveaux Indiens que nous aurons créés? Voilà sur quoi pivote le débat à la Chambre.

Quand allons-nous admettre que la situation a duré assez longtemps et que ces gens-là sont de véritables Canadiens ayant les mêmes droits que vous et moi? Ils ne devraient pas être forcés de présenter des résolutions de conseils de bandes pour prendre une décision dans leurs réserves, comme bâtir une école ou installer des toilettes au centre communautaire. Voilà essentiellement de quoi il s'agit: d'un problème indien, mais nous l'avons oublié parce que nous avons laissé les groupes féministes d'un bout à l'autre du Canada nous convaincre que c'est leur problème. Je regrette que la députée de Mount Royal se soit ainsi fourvoyée.

M. le vice-président: La députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) soulève la question de privilège.

Mme Finestone: Je n'ai pas abordé la question en tant que problème féminin, car c'est un problème indien qui touche les femmes et j'aimerais savoir comment . . .

M. le vice-président: A l'ordre. A mon sens, ce n'est pas une question de privilège. Le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) a la parole.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations de la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) dont la réputation de championne des droits de la personne n'est plus à faire. Nous aimerions tous avoir une réputation aussi enviable dans notre lutte pour les droits de la personne. Certes, elle s'est exprimée avec éloquence ce matin.

M. Robinson: Mais . . .

M. Penner: Mais, en effet, et c'est un gros mais. Les sentiments qu'elle a exprimés sont louables, mais elle ne s'est pas adressée au bon auditoire. Son discours aurait dû être prononcé par un membre d'une première nation indienne.

Toutes les raisons invoquées sont valables. En fait, les suggestions de la députée de Mount Royal sont contenues dans le rapport du Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens et ce sont des questions qui devraient être examinées par une première nation indienne. Les Indiens veulent constituer leur gouvernement dans les formes et qu'il soit reconnu comme tel par l'État fédéral, car un peuple veut que l'autre le reconnaisse. On n'obtient pas cette reconnaissance sans satisfaire à certaines conditions, et le rapport contient des suggestions sur la façon de procéder. Il fait état des questions précises clairement énoncées par la députée de Mount Royal.

Il ne s'agit pas ici de déterminer si l'on a tort ou raison de vouloir faire participer le plus grand nombre de personnes à la prise de décision des règles régissant l'appartenance à une bande, au sujet des formes particulières de gouvernement et des autres exigences concernant la reconnaissance de ce dernier. Ce sont là tous des arguments valables. Or, il s'agit cependant de savoir qui prend la décision?

A la page 59 du rapport du comité spécial, on lit ceci:

> Des représentants d'administrations indiennes de bandes se sont opposés à toute intervention fédérale dans la question de la réintégration.

Le passage qui suit est tiré d'un mémoire présenté par l'Assemblée des premières nations indiennes à ce comité.

> Il revient aux administrations indiennes du pays de résoudre cette question, et d'instaurer un dispositif équitable permettant d'assurer la réintégration ou de mettre en vigueur toute autre mesure qu'elles désirent prendre.

Le comité spécial n'a pas reculé devant les difficultés qu'éprouvaient ces premières nations à constituer un gouvernement qui pourrait se faire reconnaître par le gouvernement du Canada, mais je fais remarquer que je mets l'accent d'une fois à l'autre sur les premières nations indiennes. Il existe une façon de procéder lorsque l'on traite de nation à nation, qui a été déterminée dans la proclamation royale de 1763, et que nous avons délaissée, comme l'a si bien fait remarquer le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) dans son discours d'hier. C'est quand nous nous sommes mis à traiter avec les Indiens en tant que particuliers, que nous nous avons fait fausse route. Nous aurions dû continuer à traiter avec les administrations des collectivités indiennes, et nous ne serions pas en train de débattre cette question aujourd'hui, et nous ne nous trouverions pas dans cette inextricable situation.

Le comité spécial n'a pas du tout reculé devant le problème que soulève la députée de Mount Royal. Tous ses arguments sont valables, et qu'elle me permette de les répéter. On remarquera une différence subtile, en ce sens que la méthode proposée devait être sérieusement examinée par les premières nations indiennes, et non pas légiférée par le Parlement du Canada. Les voici, monsieur le Président:

> Les premières nations indiennes pourraient . . .

On dit bien «pourraient», et non pas «devraient».

> . . . adopter la méthode suivante pour déterminer l'appartenance ou la citoyenneté.
>
> 1. Les membres de chaque collectivité seraient ceux que vise la liste prévue dans la Loi sur les Indiens, et ceux qui pourraient être réintégrés en raison d'une modification législative.
>
> 2. Les intéressés se rencontreraient pour découvrir quels sont les absents, et réintégrer ceux qu'ils désirent avoir comme membres du groupe.
>
> 3. Les intéressés s'entendraient sur les critères d'appartenance et décideraient qui d'autre encore pourrait être inclu ou exclu. Les critères devraient être conformes aux normes régissant les ententes internationales portant sur les droits humains.
>
> 4. Les intéressés s'entendraient sur la procédure et les mécanismes d'appel.
>
> 5. Le groupe entier préciserait alors la forme d'administration qu'il désire, et présenterait une demande pour la faire reconnaître.

Voici à présent la recommandation n° 9:

> 9. Le comité a avancé le principe, selon lequel il revient de droit à chaque première nation indienne de déterminer qui seront ses membres, en fonction des critères qu'elle aura établis. Le comité recommande que chaque première nation indienne adopte, comme point de départ nécessaire à la création d'un gouvernement, une procédure prévoyant la participation de toutes les personnes appartenant à cette première nation au processus de création du gouvernement, quelles que soient les restrictions de la Loi sur les Indiens.

• (1150)

La difficulté à laquelle nous nous heurtons au sujet de cette motion est que tout ce qui a été dit est juste et inattaquable. La proposition qu'a formulée la députée de Mount Royal est parfaitement valable.

Il s'agit des premières nations indiennes qui n'ont jamais renoncé à leur autonomie. Elles ont perdu leur autonomie, mais, longtemps après, nous commençons à nous rendre compte que nous avons commis une terrible erreur et créé des problèmes que nous ne pouvons pas régler ici. Si nous mettions de côté les budgets, les questions de transport et d'agriculture et tous les problèmes que la Chambre doit régler pour nous occuper uniquement des problèmes que doivent affronter les premières nations indiennes, nous nous épuiserions à travailler sans pour autant réussir à les régler, car nous ne les comprenons pas et nous n'avons pas les moyens voulus pour y remédier. Bien plus important encore, nous ne possédons même pas la compétence voulue. Cette compétence appartient aux premières nations indiennes elles-mêmes et c'est là-dessus que se fonde le principe de l'autonomie indienne. Il s'agit de confier le règlement du problème à la population qui sait comment le régler et qui n'a jamais renoncé au droit de régler ses propres problèmes à sa façon. Nous ne contestons pas le principe dont s'inspire la motion n° 13 ni les idées sur lesquelles elle repose. Nous disons simplement que la compétence ou le lieu où elle s'exerce ne sont pas appropriées et que ce sont les premières nations indiennes elles-mêmes qui devraient aborder des questions de ce genre.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, il semble exister certains problèmes au sein du parti libéral au sujet de la position adoptée par les députés libéraux. J'écoutais le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) qui a déclaré que chaque première nation indienne avait le droit de fixer ses propres critères d'appartenance. C'est un principle que le Nouveau parti démocratique appuierait certes entièrement. Toutefois, il faut se demander ce qui constitue une première nation. Le projet de loi C-31 veut redonner à certaines gens le droit d'être membres d'une première nation, droit dont ils ont été injustement privés et qui a été aboli en vertu de l'ignoble article 12(1)*b*) de la loi.

Tout d'abord, je dois signaler que nous appuyons la motion proposée par la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone). A notre avis, les personnes qui ont été injustement privées de leur droit devraient encore être considérées comme membres des premières nations. C'est en vertu d'une mesure législative injuste qu'elles ont été privées de ce droit. Assurément, les personnes qui tentent de se regrouper pour reconstituer leur propre autorité en vue d'établir leur propre appartenance dont le Parlement du Canada les avait injustement privées devraient avoir le droit de participer au débat.

Nous devons nous rendre compte que, depuis 150 ans, nous avons dans une grande mesure anéanti les institutions des Indiens. S'ils ont survécu, c'est grâce à leur persistance et à leur résistance plutôt qu'aux bonnes intentions du Parlement. Nous avons supprimé le régime de responsabilité au sein des administrations indiennes. Il est ridicule de nous contenter d'abdiquer et de nous défiler en disant que nous accorderons l'autonomie aux Indiens. C'est comme le roi Léopold de Belgique qui a abandonné le Katanga. L'exemple donné au Congo belge est un des pires cas de colonialisme qui ait jamais existé au XIX^e^ et au XX^e^ siècle et le Katanga est un des pires exemples de décolonisation. Nous ne pouvons décoloniser en nous contentant de nous retirer sans plus. Nous sommes responsables envers les Indiens et nous devons nous assurer, avant de nous retirer, que le mécanisme approprié est établi en vue de protéger les droits des simples Indiens. C'est ce que tente de faire la motion n° 13 proposée par la députée de Mount Royal.

La motion n° 14 est similaire à la motion n° 13. Elle prévoit que, lorsque les Indiens définiront leurs règles d'appartenance, il y aura un mécanisme d'appel. D'après le projet actuel, il pourrait y avoir un mécanisme d'appel, mais nous prétendons qu'un tel mécanisme est indispensable. Ce n'est pas parce que ce sont des Indiens, mais bien parce que ce sont des êtres humains. Il importe de reconnaître que, même si nous avons une opinion favorable du gouvernement et estimons que celui-ci doit agir positivement, nous croyons également qu'il doit y avoir des mécanismes de contrôle. Il doit exister des moyens permettant aux gens d'interjeter appel.

Bien entendu, si certains s'estiment lésés, lors de leur demande de réinscription, ils peuvent s'adresser aux tribunaux. Toutefois, nous savons que c'est là un processus long et coûteux. Dans l'intérêt de toutes les parties, il serait bien préférable que ceux qui ont des récriminations puissent se présenter devant une commission d'appel, constituée par les Premières nations indiennes, avant d'aller devant les tribunaux. En comité, plusieurs témoins estimaient que ce rôle pourrait être confié à une sorte de conseil des anciens. Ce mécanisme d'appel supprimerait souvent le recours aux tribunaux et économiserait de l'argent. J'estime donc que ce serait dans l'intérêt de tout le monde.

On a fait remarquer que, dans bien des cas, les bandes indiennes mettraient sur pied leurs propres mécanismes d'appel. Je le sais et j'ai confiance en leur jugement. Néanmoins, il pourrait y avoir des cas où il n'en serait pas ainsi. C'est pourquoi j'attache de l'importance à un mécanisme d'appel pour tous les critères d'inscription, de sorte que si une personne s'estime injustement traitée, elle sache exactement ce que sa première démarche doit être.

J'invite les députés à considérer les arguments présentés par la députée de Mount Royal, à l'appui de la motion n° 13, de même que mes propres arguments sur la motion n° 14, de sorte que, lors de la définition de critères d'inscription par les Premières nations indiennes, nous soyons sûrs que personne n'est exclu. C'est pour ces raisons que j'invite tous les députés à appuyer les motions n^os^ 13 et 14.

M. Girve Fretz (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, la motion n° 13, présentée par la députée du Mount Royal, permettrait à tous les membres d'une bande, âgés de 18 ans ou plus, de voter sur les questions concernant l'inscription. Ce serait une disposition uniforme, applicable à toutes les bandes, indépendamment de leurs pratiques actuelles en ce qui a trait aux questions importantes. Nous avons entendu des arguments persuasifs de la part des députés d'Athabasca (M. Shields) et de Cochrane-Supérieur (M. Penner) et j'appuie la majorité, sinon la totalité, de ce qu'ils ont dit.

La question d'admissibilité a été longuement discutée hier. Malheureusement, comme nous l'avons appris ce matin, la députée de Mount Royal ne pouvait pas assister à ce débat animé. D'autres députés se rappelleront que la Chambre a discuté, puis adopté, la motion n° 14A inscrite en mon nom. Cette motion laisse aux bandes une certaine souplesse lorsqu'elles décident du régime de vote qui convient le mieux à leur situation particulière. J'estime que cette attitude est préférable à la méthode restrictive que propose la députée de Mount Royal.

En ce qui concerne la motion nº 14, je dirais que les dispositions du projet de loi C-31 traitant du contrôle des bandes sur leurs effectifs se limitent à des dispositions habilitantes. Nous devons maintenir à un minimum les restrictions législatives sur la façon dont les bandes organisent leurs activités à ce sujet. La motion nº 14 obligerait les bandes à avoir des règles concernant un mécanisme d'appel à l'échelon de la bande.

• (1200)

Tout le monde s'entend à dire qu'il est souhaitable de prévoir des procédures d'appel. Cependant, les bandes devraient pourvoir établir si elles sont nécessaires et si elles conviennent à leur situation propre. En rendant obligatoire le système d'appel, on favorisera un secteur de la prise de décisions qui doit et peut être exercé par les bandes.

Au cours des audiences, de nombreuses bandes ont signalé que le projet de loi était trop limitatif et qu'il ne leur laissait pas suffisamment de pouvoirs de décision concernant leurs membres. Nous faisons confiance aux bandes. A notre avis, elles se montreront justes dans l'application de leurs règles d'appartenance. Elles vons instaurer un système, officiel ou non, qui sera adapté à leur situation propre, pour s'assurer que les décisions concernant les membres sont justes et équitables. A quelques exceptions près, la justice a toujours été une caractéristique de l'autonomie des Indiens. Nous avons confiance en leur aptitude à régler les questions très délicates des règles d'appartenance.

S'il existe des cas isolés où les conflits ne peuvent pas être résolus au niveau local, il sera toujours possible d'obtenir un redressement par l'entremise des tribunaux. Bien entendu, cette possibilité est offerte à tous les Canadiens. Les membres des bandes indiennes peuvent sans aucun doute recourir à ce système s'il le faut.

La motion nº 14 présente également des lacunes dans le mesure où elle vise à supprimer un amendement important apporté à l'étape du comité. Dans la version modifiée du projet de loi, le comité a convenu de prévoir une disposition selon laquelle les règles d'appartenance ne pourront être approuvées que si la bande a donné avis de son intention de les adopter. Cette disposition est importante puisqu'elle garantit à tous les membres de la bande de participer aux prises de décision. L'amendement proposé vise à supprimer cette disposition.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 13, inscrite au nom de la députée de Mount Royal (Mme Finestone). Je rappelle à la Chambre qu'un vote positif sur la motion nº 13 vaudra également pour la motion nº 14.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

(La motion nº 13 est rejetée.)

M. le vice-président: Le vote suivant porte sur la motion nº 14, inscrite au nom du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly).

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément à l'article 79(11) du Règlement, le vote nominal sur la motion est différé.

Le prochain groupe de motions comprend les motions nos 29 et 30A.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais retirer la motion nº 29.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député d'Athabasca de retirer la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 29 est retirée.)

M. le vice-président: La Chambre passe à l'étude de la motion nº 30A.

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose:

Motion nº 30A

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 11,

a) en retranchant la ligne 13, page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

«montant supérieur à mille dollars en vertu de l'alinéa 15(1)*a*), dans»

b) en retranchant la ligne 25, page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

«égale la part du montant qu'elle a reçu en vertu de»

c) en retranchant les lignes 30 et 31, page 15, et en les remplaçant par ce qui suit:

«celui de ce paragraphe, en excédant de mille dollars, y compris les intérêts.»

—Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier le député d'Athabasca (M. Shields) d'avoir retiré sa motion.

La motion nº 30A est simplement une motion de caractère technique. Le comité permanent a inséré dans le projet de loi le paragraphe 64.1(2), afin de que les bandes puissent interdire l'accès des programmes financés à même leurs ressources aux personnes qui ont reçu de l'argent provenant des capitaux et des fonds de revenus des bandes au moment où elles ont perdu leur statut, jusqu'à ce qu'elles aient remboursé avec intérêt le montant ainsi reçu moins mille dollars.

Le paragraphe 64.1(1) est analogue en ce sens qu'il interdit à ces personnes l'accès aux montants répartis actuellement entre les différents membres des bandes tant qu'elles n'ont pas remboursé avec intérêt l'argent qu'elles ont précédemment reçu. La propostion d'amendement vise à faire figurer au paragraphe 64.1(1) le seuil de $1,000 qui figure déjà au paragraphe 64.1(2). La proposition d'amendement est nécessaire afin que les deux parties de l'article 64.1 du projet de loi établissent l'une et l'autre le seuil de $1,000. J'invite tous les députés à adopter cette proposition d'amendement.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer la proposition d'amendement. Cependant, je tiens à dire tout d'abord que ma réaction avait été très favorable lorsque le comité avait apporté la première modification au projet de loi, car c'est à mon avis une question de simple justice.

A chaque fois que des autochtones ont dû quitter leur bande en raison de dispositions discriminatoires de la loi dernièrement, la bande a été contrainte de leur verser un certain montant établi en fonction des crédits dont elle disposait dans ses comptes de capitaux et de revenus. La bande n'avait pas le choix. Elle était contrainte de verser ce montant.

Quand il a apporté ces changements au projet de loi, le comité a estimé qu'il devait instaurer une certaine équité. Les autochtones qui auront quitté les réserves au cours du mois ou de l'année qui précédera l'adoption de ce projet de loi devront rendre l'argent et les éléments d'actif qu'ils ont emportés en s'en allant, de façon à agir équitablement envers les bandes qu'ils réintègrent. Le comité a accepté cette proposition d'amendement. Cependant, au cours de ses travaux, le comité a proposé un amendement selon lequel nous ne devrions pas, pas plus que les bandes d'ailleurs, exiger de ceux qui sont partis il y a 30 ans avec $10 ou $15 de rembourser ces montants, car les bandes n'avaient pas à cette époque les moyens de donner beaucoup. Le comité a estimé qu'il fallait fixer une certaine limite.

Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) ayant présenté une proposition d'amendement en ce sens, le comité l'a acceptée. Cependant, certains ont soutenu que la limite de $5,000 était trop élevée et que ce serait également l'avis des tribunaux, si quelqu'un s'avisait de les saisir de la chose. Voilà la raison d'être de la proposition d'amendement visant à réduire cette limite à $1,000. J'espère que tous les députés envisageront sérieusement la question et qu'ils appuieront cette proposition d'amendement, de façon qu'il y ait une certaine équité dans ce projet de loi que nous imposons à de nombreuses collectivités autochtones.

• (1210)

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 30A est adoptée.)

M. le vice-président: La prochaine motion à l'étude est la motion nº 32, inscrite au nom du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly).

M. Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles) propose:

Motion nº 32

Qu'on modifie le projet de loi C-31, en retranchant les 10 à 12, page 17, et en les remplaçant par ce qui suit:

«p. 1) la résidence des personnes qui ne sont pas membres de la bande;».

—Monsieur le Président, l'article 15 du projet de loi C-31 accorde de nouveaux pouvoirs aux conseils de bande en vertu de l'article 81 de la Loi sur les Indiens, y compris, au paragraphe p. 1), celui d'établir des statuts administratifs relativement à «la résidence des membres de la bande ou des autres personnes sur la réserve». Je ne crois pas qu'un gouvernement quelconque devrait avoir le droit de décider si ses citoyens peuvent ou non résider à l'intérieur de leur propre territoire. C'est fondamentalement ce que prévoit la mesure à l'étude. L'article 81 de la Loi sur les Indiens reconnaît déjà aux alinéas *g*), *h*) et *i*) les pouvoirs du conseil de bande d'édicter des règlements concernant le zonage, la construction et la répartition des terres. Ces dispositions donnent aux conseils de bande le droit d'imposer la réglementation nécessaire concernant le lieu d'habitation de ses membres et de répartir convenablement les terres de la réserve.

Toutefois, c'est tout autre chose que de donner aux conseils de bande le droit de déterminer les droits fondamentaux de résidence pour leurs propres membres. L'année dernière, l'Assemblée des premières nations et l'Association des femmes autochtones du Canada se sont entendues pour convenir que les conseils de bande devraient avoir le droit de réglementer le droit de résidence des conjoints non Indiens et autres non-Indiens dans les réserves, et je souscris à cette position. Mais les conseils de bande ne devraient pas, à mon avis, avoir le droit de prendre des décisions fondamentales en permettant ou en interdisant à des membres de la bande de résider dans les réserves. Il s'agit à mon sens d'un droit des membres de la bande qui devrait primer sur ceux des conseils de bande.

Cela prend une importance particulière étant donné que la Chambre vient de rejeter les motions nºs 13 et 17 qui auraient garanti que même des non-résidents pourraient participer à l'élaboration des critères d'appartenance à une bande. La Chambre a voté contre. Cela me paraît une mauvaise décision de la part de la Chambre, mais elle en a décidé ainsi et nous devons l'accepter. Mais cela veut dire qu'il appartient aux conseils de bande de déterminer si certaines des personnes qui ont été réintégrées pourront ou non participer aux élections. Il appartiendra aux conseils de bande de statuer sur le droit fondamental de résidence. Je ne crois pas que les conseils de bande devraient avoir cette prérogative, car j'estime que les Indiens qui font partie d'une bande ont le droit fondamental de résider dans la réserve occupée par cette bande. L'amendement à l'étude reconnaîtrait par contre aux conseils de bande le droit de réglementer le droit de résidence des personnes qui n'en sont pas membres. J'exhorte les députés à adopter la motion.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, j'aurais une ou deux observations à faire. La motion me paraît s'inspirer du socialisme sous sa forme la plus pure. Quelqu'un pourrait sauter dans sa voiture et retourner vivre dans la réserve si la bande ne pouvait décider de l'appartenance à ses effectifs. Le projet de loi ne fait que donner au conseil de bande le même droit de regard que possèdent les gens d'Ottawa ou d'Edmonton sur les personnes qui habitent dans ces villes. Les citoyens de ces villes n'exercent peut-être pas ce contrôle directement, mais ils le font au moyen des règlements municipaux. On ne peut pas, par exemple, installer une maison mobile sur un terrain, même si on en est le propriétaire, s'il est situé en plein centre-ville d'Ottawa ou dans la banlieue de Mount Royal. On ne peut pas y déménager à son gré une maison mobile. Les exigences de résidence y sont réglementées.

Tous les conseils municipaux ont le droit, de déterminer, au moyen de règlements, où et comment vivront les citoyens dans la localité. La motion nº 32 du député donnerait non pas à la collectivité mais à l'individu le droit absolu de déterminer ce qui se passe dans la réserve. Ceci ne pourrait qu'aboutir au chaos à mon avis, car n'importe qui aurait le droit absolu d'aller s'installer dans la réserve et d'y planter sa tente ou de vivre dans un camion abandonné ou n'importe comment sans aucun égard au développement ordonné de la réserve. C'est pourquoi je ne pourrais jamais appuyer cette motion. Elle frise le ridicule.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je suis resté bouche bée en écoutant les propos du député d'Athabasca (M. Shields). La loi accorde déjà aux conseils de bandes le droit de diviser une réserve ou une partie de réserve en zones et d'interdire la construction ou l'entretien d'une catégorie de bâtiment ou l'exercice d'une catégorie d'entreprises, de métiers ou de professions dans une telle zone. C'est prévu à l'article 81*g*). J'ai été abasourdi d'entendre le député dire que la motion du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) est une mesure socialiste. Je me demande comment le député d'Athabasca, qui se considère comme un défenseur des droits de personnes, peut insinuer que les municipalités choisissent les personnes qui peuvent vivre sur leur territoire en décidant quelle sorte de logements les gens vont avoir. C'est absolument incroyable.

Les Canadiens tiennent beaucoup à leur droit à la mobilité. Contrairement à ce qui se passe dans bien des pays européens, nous ne croyons pas qu'il faille signaler sa présence à la police quand on arrive dans une ville pour que celle-ci sache qu'on est de passage. Nous tenons à notre droit à la mobilité. C'est certainement une liberté fondamentale que les conservateurs en général défendent et qui revêt certainement une grande importance aux yeux des néo-démocrates. C'est pourquoi mon collègue le député de Cowichan-Malahat-Les Îles propose que la loi précise le droit de rester dans une réserve.

Je demande à mes collègues des deux côtés de la Chambre de rejeter d'emblée l'argument du député d'Athabasca. C'est tout simplement ridicule.

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques commentaires sur cette motion. En premier lieu, je n'approuve pas la motion du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) qui restreindrait l'application des statuts administratifs de bandes relatifs à la résidence des personnes qui ne sont pas membres de la bande. J'ai vraiment l'impression que nos opinions ne diffèrent pas tellement à ce sujet. Le changement proposé restreindrait toutefois considérablement et inutilement les pouvoirs et les responsabilités légitimes des conseils de bandes. En fait, sous son libellé actuel, le projet de loi reconnaît le pouvoir de réglementer la résidence de toutes les personnes vivant dans les réserves que les bandes ont officieusement depuis longtemps.

Comme l'a dit le député d'Athabasca (M. Shields), les bandes doivent absolument pouvoir réglementer la résidence si elles veulent pouvoir planifier et développer leur collectivité de façon ordonnée et efficace et intégrer sans heurts les nouveaux membres et ceux qui sont redevenus membres de la bande. On a dit qu'il était à craindre que la disposition actuelle du projet de loi serve à empêcher arbitrairement certaines personnes, qu'il s'agisse de membres de la bande ou de personnes redevenues membres, de vivre dans la réserve. Je tiens à garantir à mes collègues que ce n'est pas là l'objet de cette disposition. Pour ma part, je ne crois pas que l'on s'en serve à cette fin. C'est un moyen simple de veiller à ce que les bandes puissent réglementer la résidence dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité.

Comme nous le savons, les bandes doivent prendre des décisions sur les services communautaires, l'infrastructure, le logement et l'éducation. Les pouvoirs de résidence conférés par les statuts administratifs permettront aux bandes de coordonner ces décisions avec le retour des Indiens à la réserve et de veiller à ce que le surpeuplement ou l'encombrement des installations actuelles n'empire pas. Le fait de reconnaître la possibilité d'exercer un contrôle sur la résidence, par arrêté, entérine simplement une pratique acceptée depuis longtemps. A l'heure actuelle, la plupart des bandes ont déjà ce genre de pouvoir, étant donné qu'elles peuvent contrôler l'attribution des terres et des logements, ainsi que décider, entre les membres, du rythme et de la nature du développement qu'elles proposent. L'adoption de la motion restreindrait inutilement ce pouvoir des bandes. Par ailleurs, le fait d'officialiser le contrôle sur la résidence par un arrêté rendrait le système plus juste, car les règles seraient plus explicites. Actuellement, le contrôle s'exerce officieusement et les règles ne sont pas explicites. S'il y avait des arrêtés, tout le monde aurait une bien meilleure idée des dispositions relatives à la résidence. Si les règles sont injustes, on peut aussi les attaquer plus facilement.

• (1220)

C'est pourquoi j'estime que cette motion n'est pas dans l'intérêt des bandes indiennes, et je demande à mes collègues et à tous les députés de la rejeter.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je voudrais simplement ajouter quelques mots à ce que vient de dire la députée de Capilano (M^me^ Collins). A mon avis, elle a très bien exposé la situation, avec beaucoup d'éloquence. Je pense que le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) admettra qu'il existe un autre problème, étant donné que, dans pratiquement toutes les réserves du pays, on manque de logements et d'argent pour construire des logements. Dans la plupart de ces collectivités, beaucoup de gens attendent d'obtenir une résidence dans la réserve. En fait, les logements existants sont même surpeuplés dans la majorité des réserves. Même si les bandes se sont montrées justes en fournissant des logements dans les réserves, la situation deviendrait chaotique dans la plupart des bandes si on leur imposait

d'accueillir des gens supplémentaires qui auraient le droit d'emménager directement dans la réserve. Cet article vise à conférer aux bandes le droit fondamental, dans tout le Canada, d'avoir un système organisé et bien planifié qui soit juste envers les habitants de la collectivité.

Beaucoup de députés qui ont siégé au comité et qui ont étudié la question ont déclaré que le gouvernement et la bande devaient s'occuper le plus rapidement possible des gens dont le nom figure sur une liste d'attente, avant que les nouveaux résidents n'arrivent et ne s'inscrivent sur la liste. Comme la formulation actuelle de l'article accorde ce droit au chef de bande et au conseil, ce que je trouve essentiel, je rejette cet amendement également.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 32. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément à l'article 79(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur cette motion est différé.

Le groupe suivant est constitué des motions nºs 33 et 33A.

M. Jack Shields (Athabasca) propose:

Motion nº 33

Qu'on modifie le projet de loi C-31, en ajoutant, à la suite de la ligne 24, page 17, ce qui suit:

«15.1 (1) L'alinéa 81*r*) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«*r*) l'imposition, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende n'excédant pas mille dollars ou d'un emprisonnement d'au plus trente jours, ou de l'amende et de l'emprisonnement à la fois, pour violation d'un statut administratif établi aux termes du présent article.»

(2) L'article 81 de la même loi est renuméroté et devient le paragraphe 81(1).

(3) L'article 81 de la même loi est en outre modifié par l'adjonction des paragraphes suivants:

«(2) Lorsqu'un statut administratif d'une bande est violé et qu'une déclaration de culpabilité est prononcée, en plus de tout autre remède et de toute pénalité imposée par le statut administratif, le tribunal dans lequel a été prononcée la déclaration de culpabilité, et tout tribunal compétent par la suite, peut rendre une ordonnance interdisant la continuation ou la répétition de l'infraction par la personne déclarée coupable.

(3) Lorsqu'un statut administratif d'une bande est violé, en plus de tout autre remède et de toute pénalité imposée par le statut administratif, cette violation peut être refrénée par une action à la demande du conseil de bande.»

«15.2 L'article 82(2) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«(2) Un statut administratif établi selon l'article 81 entre en vigueur quarante jours après qu'un exemplaire en a été envoyé au Ministre, suivant le paragraphe (1), mais le Ministre peut déclarer le statut en vigueur à tout moment avant l'expiration de cette période.» »

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose:

Motion nº 33A

Qu'on modifie le projet de loi C-31,

a) en ajoutant à la suite de la ligne 24, page 17, ce qui suit:

«16. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 85, de ce qui suit:

85.1 (1) Sous réserve du paragraphe (2), le conseil d'une bande peut établir des statuts administratifs:

a) interdisant de vendre, de faire le troc, de fournir ou de fabriquer des spiritueux sur la réserve de la bande;

b) interdisant à toute personne d'être en état d'ivresse sur la réserve;

c) interdisant à toute personne d'avoir en sa possession des spiritueux sur la réserve;

d) prévoyant des exceptions aux interdictions établies en vertu des alinéas *b*) ou *c*).

(2) Les statuts administratifs prévus au présent article ne peuvent être établis qu'avec le consentement préalable de la majorité des électeurs de la bande ayant voté à l'assemblée spéciale de la bande convoquée par le conseil de cette dernière pour l'étude de ces statuts.

(3) Le chef ou un membre du conseil de la bande doit envoyer par le courrier au Ministre une copie de chaque statut administratif prévu au présent article dans les quatre jours suivant son établissement.

(4) Toute personne qui enfreint un statut administratif établi en vertu du présent article commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire:

a) dans le cas d'un statut administratif établi en vertu de l'alinéa (1)*a*), une amende maximale de mille dollars et un emprisonnement maximal de six mois, ou une de ces peines;

b) dans le cas d'un statut administratif établi en vertu des alinéas (1)*b*) ou *c*), une amende maximale de cent dollars et un emprisonnement maximal de trois mois, ou une de ces peines.»

17. Les articles 94 à 100 de la même loi sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

«PEINES»

18. Le paragraphe 103(1) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«103.(1) Chaque fois qu'un agent de la paix, un surintendant ou une autre personne autorisée par le Ministre a des motifs raisonnables de croire qu'une infraction aux articles 33, 85.1, 90 ou 93 a été commise, il peut saisir toutes les marchandises et tous les biens meubles au moyen ou à l'égard desquels il a des motifs raisonnables de croire que l'infraction a été commise.»

b) et en renumérotant en conséquence les articles subséquents.

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, je propose l'amendement suivant à la motion nº 33:

Qu'on modifie la motion nº 33:

a) En retranchant tous les mots après le mot «par» dans l'avant-dernière ligne du nouveau paragraphe 81(3) et en les remplaçant parce qui suit:

«une action en justice à la demande du conseil de bande.»

b) En retranchant le nouvel article 15.2.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, la motion nº 33 modifierait le projet de loi C-31 de manière à atteindre trois objectifs précis. Tout d'abord, l'amende maximum pour une infraction à un arrêté de la bande passerait de $100 à $1,000. Deuxièmement, il accorderait le pouvoir de faire appliquer les arrêtés par les tribunaux, pouvoir que possèdent toutes les villes et municipalités de nombreuses provinces, dont l'Ontario. Vous comprendrez dans un instant pourquoi je mentionne l'Ontario. Enfin, il retirerait au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) le pouvoir d'opposer un veto à des arrêtés légaux et valides émis par des bandes.

L'article 81 de la loi actuelle donne aux bandes un pouvoir comparable à celui des villes et des municipalités, leur permettant d'émettre des arrêtés concernant toutes sortes de domaines, dont la circulation, le zonage et la construction, la santé des habitants, le commerce et la protection de la faune dans les réserves. L'article 81*r*) de la loi actuelle fixe à $100 le montant maximum de l'amende pour une infraction à un arrêté d'une bande. Comme c'est nettement insuffisant, l'amendement proposé remplacerait le mot «cent» par le mot «mille» et laisserait intact le reste du paragraphe 81(4).

La deuxième partie de l'amendement donnerait aux bandes le pouvoir d'obtenir une injonction des tribunaux en cas d'infraction à leurs arrêtés. Les modifications proposées, qui ajouteraient les nouveaux paragraphes 81(2) et 81(3), sont repris textuellement de la loi municipale de l'Ontario, que le ministre connaît bien. Je crois d'ailleurs que, du temps où il était maire de Toronto, le ministre a contribué à faire adopter cela par Queen's Park. Si j'ai bien compris, c'est peut-être en partie grâce à lui que l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté ces amendements pour aider le gouvernement municipal de Toronto, et il comprendra donc pourquoi les bandes ont besoin de ces pouvoirs. Elles peuvent difficilement porter des accusations tous les jours lorsqu'on enfreint systématiquement leurs statuts administratifs. Ce pouvoir de réglementation s'appliquerait à toutes les bandes et leur permettrait de mieux administrer leurs affaires, ce qui est l'un des principes sous-jacents de cette mesure auxquels je tiens beaucoup.

Enfin, le nouveau paragraphe 82(2) enlève au ministre le pouvoir de rejeter les statuts administratifs valides établis par les bandes. Je souligne qu'à l'heure actuelle, même si une bande établit des statuts parfaitement légaux et valides, le ministre a pleins pouvoirs pour y opposer son veto. Grâce à cet amendement, le ministre aura toujours son mot à dire. Cet amendement s'appliquerait également à toutes les bandes et renforcerait leur contrôle.

M. le vice-président: La présidence juge recevable l'amendement à la motion nº 33 proposé par le député de Timiskaming (M. MacDougall).

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je voudrais parler de la motion 33 et de l'amendement ainsi que de la motion nº 33A qui concerne une question tout à fait différente. Les deux motions seront néanmoins étudiées et mises aux voix en même temps.

• (1230)

C'est avec plaisir que j'appuie la motion nº 33, sous réserve du sous-amendement proposé par le député de Timiskaming (M. MacDougall). Cette motion accordera certainement aux bandes davantage de pouvoirs pour faire appliquer leurs statuts administratifs. Cela ne figurait pas dans le projet de loi initial, mais tous les députés qui se sont penchés sur la question en comité comprennent l'importance de la motion du député d'Athabasca (M. Shields). En relevant l'amende maximum qui peut être imposée en cas d'infraction aux statuts administratifs de $100 à $1,000, la motion confère des pouvoirs plus importants aux bandes. C'est très raisonnable étant donné que l'amende de $100 avait été fixée dans les années 50. Cela permettra aux bandes de faire respecter leurs statuts en s'adressant aux tribunaux en cas d'infractions répétées.

Quiconque sait comment les communautés indiennes sont administrées comprendra que les bandes trouvent très décourageant de voir leurs statuts constamment enfreints sans pouvoir les faire respecter. On leur rend certainement service en portant l'amende à $1,000 et en les autorisant à demander aux tribunaux d'ordonner des injonctions pour mettre un terme aux infractions répétées. Cette motion devrait obtenir l'appui de tous les députés.

Je suis également satisfait du sous-amendement, car je ne pouvais pas accepter la partie de la motion qui enlevait au ministre le pouvoir de rejeter certains statuts administratifs. J'aurais souhaité pouvoir l'accepter étant donné que les Indiens doivent s'autogouverner, mais cela ne me semblait pas souhaitable dans le contexte de ce projet de loi. Il s'agit d'un pouvoir plutôt embarrassant pour le ministre, mais dans certains cas, il peut avoir à l'exercer dans l'intérêt de tous. C'est pourquoi je n'ai pas voulu que ce pouvoir lui soit enlevé dans le contexte de cette mesure. Je suis très satisfait de l'excellent travail que le député d'Athabasca a accompli. J'exhorte tous les députés à appuyer la motion nº 33 sous sa forme modifiée.

J'ai maintenant l'intention de changer complètement de sujet. Cela se rapporte aux règlements, mais il s'agit d'une question urgente. Je voudrais en profiter pour aborder un problème que doivent affronter les localités indiennes de tout le pays. Il s'agit de la consommation d'alcool dans les réserves.

Plusieurs décisions judiciaires récentes rendues au Manitoba ont mis en cause la validité des dispositions fondamentales de la Loi sur les Indiens concernant l'état d'ivresse. Ces dispositions pourraient aller à l'encontre de la Déclaration des droits ainsi que de la Charte des droits et libertés. De nombreuses bandes, surtout celles des régions périphériques, se demandent, à supposer que ces dispositions soient invalidées, s'ils auront les moyens de faire face à l'alcoolisme qui sévit malheureusement dans de nombreuses réserves.

Ces motions visent à fournir aux bandes les moyens de contrôler ce grave fléau tout en respectant la Déclaration des droits et la Charte des droits et libertés. Nous ne pouvons attendre les résultats de ces appels qui pourraient être connus seulement d'ici quelques années alors que l'interdiction serait levée dans l'intervalle. Les conséquences seraient désastreuses pour certaines collectivités indiennes.

La motion 33A peremettrait au Conseil de bandes, sous réserve de l'approbation des électeurs à l'occasion d'une assemblée spéciale, d'interdire la vente, le troc, la fourniture ou la fabrication de spiritueux, l'état d'ivresse ou la possession de spiritueux, dans les réserves. Il serait possible de prévoir des exceptions aux interdictions concernant l'état d'ivresse ou la possession de spiritueux. Ces exceptions concerneraient l'usage thérapeutique de l'alcool, le transport de bouteilles fermées, l'état d'ivresse dans une maison privée ou la consommation de spiritueux en certaines occasions.

Cette nouvelle disposition remplacerait les articles 94 à 100 de la loi actuelle. Ces dispositions établissent l'interdiction dans les réserves à moins qu'une bande ne décide expressément par référendum d'autoriser les spiritueux en invoquant une loi provinciale. A l'heure actuelle, seule environ la moitié des bandes ont autorisé les spiritueux. En soustrayant ces nouveaux règlements de la portée de l'article 81 de la Loi sur les Indiens, aucun règlement adopté par les bandes ne pourrait être désavoué. Les bandes seraient tenues de transmettre une copie au ministre, mais cette obligation ne vise qu'à faciliter l'enregistrement aux termes de la loi sur les textes réglementaires, condition nécessaire en cas de poursuites judiciaires.

L'article 16 stipule que ces règlements devront être approuvés par une majorité d'électeurs à l'occasion d'une assemblée spéciale. Nous maintenons ainsi le principe de l'approbation collective reconnu dans la Loi sur les Indiens et qui requiert le consentement de la bande pour passer de l'interdiction à l'usage des spiritueux. Désormais ce consentement sera nécessaire pour passer de l'usage à l'interdiction. Avec l'abrogation des articles 94 à 100, on suppose que les lois provinciales qui autorisent l'usage des spiritueux s'appliquerait normalement à moins que la bande n'en décide autrement.

Le paragraphe (4) prévoit des peines pour remplacer celles qui figuraient dans les articles 94 à 100. On fait une distinction dans la sévérité des peines minimales prévues selon que le délinquant, ayant fourni des spiritueux, mérite une amende élevée qu'il sera sans doute en mesure de payer, et les peines prévues pour possession ou état d'ivresse, alors que le délinquant sera probablement incapable de payer. Les montants actuels qui ne dépassent pas $1,000 et $100 sont fondés sur les amendes de $300 et $50 prévues dans la loi actuelle et rajustées en fonction de l'inflation. On retient la méthode de la déclaration de culpabilité par procédure sommaire afin de faciliter l'examen des causes et en accélérer la disposition.

L'article 18 du projet de loi modifie l'article 103 de la Loi en précisant que les spiritueux ou tout autre bien ayant servi à l'infraction pourront être saisis en vertu de l'article 85.1. Il sera toujours nécessaire d'obtenir des mandats aux termes de l'article 103(9)(4) pour procéder à des perquisitions.

Le pouvoir de statuer prévu au nouvel article 16 entrera en vigueur en même temps que le reste du projet de loi C-31. La motion 42 vise à retarder pour une période de six mois l'abrogation ou la modification des dispositions actuelles de la Loi sur les Indiens et ce, afin de permettre aux bandes d'élaborer des statuts pour remplacer les dispositions de la loi qui seront abrogées. Au Manitoba, les statuts pourront être appliqués peu après l'adoption du projet de loi. De nombreuses bandes, notamment celles du Manitoba qui sont directement concernées, de même que le procureur général de la province, ont demandé aux autorités fédérales de faire diligence. Je suis heureux que l'étude du projet de loi C-31 offre une occasion favorable pour combler cette grave lacune de la Loi sur les Indiens.

Tel était l'aspect technique que j'ai voulu régler en proposant la motion nº 33A. Les bandes, les chefs de bandes et les membres des conseils à qui j'ai parlé étaient très inquiets. J'espère que ces dispositions du projet de loi C-31 seront adoptées le plus tôt possible.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je me réjouis de débattre la proposition d'amendement de la motion nº 33A, faite par le ministre, que je félicite d'avoir cherché à calmer les graves inquiétudes qu'a suscitées le jugement rendu par la Cour du Manitoba.

Je m'interroge sur la manière dont le ministre propose de réagir à la décision manitobaine et j'espère qu'avant d'aller plus loin, il tiendra compte de ma préoccupation. Celle-ci a trait aux pouvoirs prévus aux termes de l'article nº 103 de la loi, selon les dispositions de l'article 18 figurant à la motion nº 33A. Ainsi, dans le cas de l'infraction en cause, un agent de la paix, un surintendant ou toute personne autorisée par le ministre pourra saisir des marchandises ou des biens meubles.

L'article 103 de la loi actuelle renferme à peu de choses près la même disposition en ce qui concerne une infraction à l'article 97 de la Loi sur les Indiens. Celle-ci permet la saisie en vertu de certains articles contenus dans le projet de loi. Je voudrais faire remarquer au ministre, à propos de cet amendement par le biais duquel on entreprend de répondre à une décision rendue par la Cour du Manitoba concernant la Charte des droits, que selon moi, la disposition prévue à l'article 103 constitue en elle-même une infraction à cette charte. Je voudrais que le ministre accorde le plus grand sérieux à cette question.

• (1240)

De par son libellé actuel, la Charte des droits exige que les dispositions relatives aux fouilles, perquisitions ou saisies soient raisonnables; il s'agit de l'article 8 de la charte. La Cour suprême du Canada a dernièrement interprété cette disposition dans l'affaire Hunter et Southam. Par suite de cette décision, le collègue du ministre, le ministre de la Justice (M. Crosbie), a déposé le projet de loi C-27. Entre autres mesures, ce projet de loi renfermait une série de modifications concernant les fouilles, les perquisitions et les saisies dans nombre de lois fédérales. Cette disposition, l'article 103, n'a pas été touchée par les modifications proposées par le ministre de la Justice dans le projet de loi C-27, car on a cru, je le présume, qu'il convenait mieux d'aborder la question dans le contexte du projet de loi C-31.

Je tiens à signaler au ministre que, d'après la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Hunter et Southam, une disposition comme celle-là qui permet de procéder à une saisie sans aucun mandat, à n'importe quel moment, ne respecte pas les normes établies dans la Charte canadienne des droits et libertés. Je tiens à faire remarquer également, monsieur le Président, que les dispositions du Code criminel s'appliquent peut-être en l'occurrence. Un des amendements proposés dans le projet de loi C-18, je veux parler de celui qui concerne les dispositions sur la saisie de l'article 443 du Code criminel, risque d'invalider cette disposition. Je tiens à faire remarquer plus précisément les craintes que suscite à plusieurs égards l'article 103 proposé, et je me reporte ici à la décision

de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Hunter et Southam, qui a établi les normes qui ont été alors utilisées pour modifier d'autres lois fédérales dans le domaine de la perquisition et de la saisie, cette disposition ne prévoit absolument pas l'obtention d'un mandat.

Dans sa forme actuelle, s'il y a des motifs raisonnables, un agent de police peut entrer sur la propriété de la personne en question et saisir des biens sans avoir aucun mandat. Selon la Charte, une telle perquisition ou saisie serait, à mon avis, manifestement rejetée et qualifiée d'abusive. On n'exige absolument aucun mandat. Les seules circonstances dans lesquelles ont peut se passer d'un mandat sont des circonstances où il y a risque de mort d'homme, danger pour la société ou risque de perte ou de destruction d'éléments de preuve. Dans ces circonstances bien particulières, on peut se passer d'un mandat. La disposition que nous avons sous les yeux permet la saisie en toutes circonstances dès l'instant où il y a un soupçon d'infraction.

Prenons un amendement typique à un autre texte législatif. Prenons tout d'abord un exemple dans le projet de loi C-27, l'amendement concernant les dispositions en matière de saisie de la Loi sur les douanes. Cet amendement stipule qu'un mandat doit être délivré s'il y a des motifs raisonnables. Les seules circonstances dans lesquelles on peut se passer d'un mandat sont clairement définies. Ce sont les circonstances que j'ai mentionnées précédemment.

Deuxièmement, l'article stipule que le mandat doit être exécuté à un moment raisonnable. L'article 103 ne donne rigoureusement aucune indication sur le moment auquel le mandat peut être exécuté. Là encore, cette disposition est abusive sous ce rapport.

J'exhorte le ministre à remettre cette disposition à l'étude. Je pense que tous les députés reconnaîtront que nous devons réagir sans tarder à la décision rendue par le tribunal manitobain, sinon de très graves problèmes risquent de se poser. Je demande au ministre de songer à remettre l'adoption de cette disposition à plus tard afin qu'elle puisse être modifiée dans le même sens que les dispositions relatives aux perquisitions et à la saisie dans d'autres lois pour satisfaire à deux exigences fondamentales. D'abord, il faudrait exiger un mandat pour effectuer une saisie, à moins que ce ne soit pas indiqué dans les circonstances, comme le prévoient les dispostions du projet de loi C-27. Deuxièmement, le mandat devrait être exécuté dans un délai raisonnable et non n'importe quand.

J'exhorte le ministre à remettre à plus tard l'adoption de cet article et à examiner entre-temps les dispositions qui ont été adoptées relativement aux perquisitions et à la saisie dans le cadre d'autres mesures législatives par suite de la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Hunter et Southam. Sinon, nous pourrions être obligés, ce qui serait plutôt ironique, de répondre à une contestation judiciaire à l'égard de la Charte par une disposition qui serait elle aussi hautement contestable, si bien que le ministre pourrait être forcé de revenir à la Chambre pour apporter les modifications que nous devrions, à mon avis, apporter dès maintenant afin d'aligner les dispositions du projet de loi sur l'article 8 de la Charte.

M. Girve Fretz (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député soulève une question importante. Toutefois, les cas mentionnés ont trait à la perquisition. Le paragraphe (4) de l'article 103 prévoit déjà la délivrance d'un mandat de perquisition, et je cite:

> (4) Un juge de paix convaincu, après dénonciation sous serment, qu'il existe un motif raisonnable de croire que, sur une réserve ou dans un bâtiment, contenant ou lieu, se trouvent des marchandises ou des biens meubles au moyen ou à l'égard desquels une infraction à l'un des articles mentionnés au paragraphe (1) a été commise, se commet ou est sur le point de se commettre, peut, à tout moment, lancer un mandat sous son seing, autorisant une personne y nommée ou un agent de la paix à faire, en tout temps, une perquisition dans la résrve, le bâtiment, contenant ou lieu, pour rechercher ces marchandises ou biens meubles.

Il est donc inutile que la motion nº 33A traite de cette affaire. Cela ne posera aucun problème au regard de la Charte.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que le ministre reprenne la parole?

Des voix: D'accord.

M. Crombie: Monsieur le Président, je savais que mon ami le député d'Érié (M. Fretz) allait parler du sujet. J'ai tenu tout simplement à assurer ceux qui s'en sont préoccupés—et je leur sais gré d'en avoir parlé—que j'ai vérifié si c'était conforme aux conclusions que nous tirons des contestations qui peuvent avoir été présentées au titre de la Charte, comme je l'ai fait pour d'autres passages du projet. J'ai reçu l'assurance qu'il n'y avait pas de difficulté au regard de la Charte, pour autant que nous puissions le savoir.

En second lieu, je comprends l'argumentation de portée générale que le député a présentée au sujet non seulement de ce projet de loi, mais en d'autres lieux et occasions et pour d'autres projets. Je n'ai pas voulu me laisser emporter dans les remous de cette argumentation, alors qu'il y a une décision à prendre tout de suite. Voilà pourquoi j'ai préféré dire: «Voilà ce qu'il y a à faire. Est-ce que cela va violer la Charte?» La réponse a été non.

Je sais gré au député d'avoir évoqué la question. Je pense que le député d'Érié a parlé dans le même sens que l'avis juridique qu'on nous a donné. Je pense, moi, qu'il est nécessaire de ne pas renvoyer la question à plus tard et de nous en occuper le plus vite que nous pourrons, puisque d'après les avis les plus sûrs, nous respectons les obligations qui découlent de la Charte.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, j'ai quelques observations à faire sur l'ensemble de ces dispositions. Tout d'abord, la motion nº 33 du député d'Athabasca (M. Shields) me satisfait. Elle accorde aux conseils de bande plus de pouvoirs pour faire appliquer les règlements. Tous ceux d'entre nous qui ont eu affaire aux bandes indiennes savent à quel point il est frustrant pour elles d'adopter des règlements et de se retrouver pratiquement sans aucune autorité pour les faire respecter. La motion donne aux conseils de bande le droit de recourir aux tribunaux et de prévoir des amendes plus sévères.

Nous connaissons tous qu'encore une fois il s'agit de dispositions fragmentaires. Il faut en réalité conférer aux conseils de bande et aux gouvernements indiens des pouvoirs beaucoup plus étendus que ceux prévus à l'article 81 de la Loi sur les Indiens. Il est quand même important de faire ce premier pas. C'est donc avec plaisir que j'appuie la motion.

Je passe à la motion nº 33A qui concerne le problème de l'alcool. J'aurais quelques observations à formuler à ce sujet. Bien sûr, c'est un des problèmes essentiels qui existe depuis toujours entre les Indiens et le reste des Canadiens. Il y a une distinction quasi imperceptible entre la discrimination et le droit des Indiens de se protéger contre les ravages de l'alcool. Je me suis rendu compte pour la première fois de l'existence de ce problème quand j'étais pasteur de l'Église-Unie en Colombie-Britannique. Des groupes comme la Fraternité des Indiens avaient fait pression et protesté contre les dispositions discriminatoires en vertu desquelles on leur interdisait d'avoir, d'acheter ou de consommer des boissons alcooliques. Il y a quelques années, j'ai abordé le problème de façon un peu différente de celle que nous utilisons à l'heure actuelle. D'après certaines bandes indiennes au Canada, la protection contre l'alcool est un droit fondamental des traités. Quand les tribunaux manitobains ont déclaré que les articles de la loi qui ont trait à l'alcool étaient contraires aux dispositions de la Charte des droits et libertés, beaucoup de gens ont demandé au ministre d'intervenir avec célérité. J'étais certes l'un de ceux qui réclamaient un changement.

• (1250)

On a en même temps exprimé certaines inquiétudes au sujet de la façon dont la motion a été présentée. Pour être juste envers le ministre, il m'a demandé mon avis au préalable mais, depuis lors, certaines personnes ont fait part de leurs préoccupations. Je voudrais signaler à la Chambre l'un des points qui ont été soulevés. Certaines bandes indiennes craignent que, en abrogeant les articles nºs 94 à 100 de la Loi sur les Indiens, le gouvernement fédéral ne laisse un vide que les provinces risquent de combler. S'il y a un aspect des affaires indiennes auquel les bandes indiennes sont très sensibles, comme le ministre le sait, c'est que les réserves indiennes soient plus exposées aux intrusions provinciales. Il y a un problème à cet égard. Certaines bandes indiennes voudraient que l'alcool soit complètement interdit dans les réserves et cet amendement leur accorde les pouvoirs voulus à cet égard. J'espère que ce sera efficace. Toutefois, quelles autres solutions peut-on substituer à la prohibition? Quels droits possèdent les conseils d'une bande pour réglementer par exemple la vente des boissons alcooliques, si ce n'est de se soumettre à la compétence provinciale?

C'est pourquoi je voudrais proposer un sous-amendement, que je demanderais à la Chambre d'appuyer. La voici:

Qu'on modifie la motion numéro 33A en retranchant l'alinéa *a*) du nouveau paragraphe 85.1(1) et en le remplaçant par ce qui suit:

«*a*) interdisant de faire le troc, de fournir ou de fabriquer des spiritueux sur la réserve de la bande et interdisant ou réglementant la vente des spiritueux sur la réserve de la bande;

Cela signifie que les bandes auraient non seulement le pouvoir d'interdire la vente, le troc et la fabrication de boissons alcoolisées, mais aussi le droit d'en réglementer la vente. Nous conserverons ainsi une pratique qui existe déjà, puisque certaines bandes veulent le pouvoir de réglementer la vente des produits alcoolisés. Pour l'instant, nous ne parlons certainement pas de la réglementation par les bandes de la fabrication de boissons alcoolisées. Peut-être devrons-nous l'envisager dans le cadre de l'autonomie des Indiens. Toutefois, en 1985, avant que nous en soyons à l'autonomie, nous devrions reconnaître aux bandes le droit de règlement la vente des boissons alcoolisées sur leurs terres, tout comme le droit d'en interdire complètement le commerce.

M. Crombie: Monsieur le Président, je n'ai pas eu l'occasion d'examiner le libellé de la proposition que le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) a présentée en sous-amendement. Ayant écouté son intervention, je crois comprendre son intention. Cependant, j'aimerais que nous reportions l'examen de la proposition d'amendement jusqu'à la reprise du débat après la période des questions, ce qui me permettrait d'étudier ses incidences et de voir si elle nous permettrait de régler le problème qui se pose actuellement aux collectivités autochtones.

M. le vice-président: La Chambre a entendu le texte de la proposition d'amendement qu'a présentée le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly). La présidence la juge recevable. Dois-je signaler qu'il est 13 heures, ou la Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Crombie: Monsieur le Président, je demande de reporter l'examen de la motion, de façon que je puisse lire la proposition que le député a présentée en sous-amendement.

M. Manly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous pourrions peut-être déclarer qu'il est 13 heures.

Des voix: D'accord.

M. Penner: Monsieur le Président, puis-je vous demander si vous vous êtes prononcé au sujet du sous-amendement à la proposition d'amendement présentée par le député de Timiskaming (M. MacDougall)? L'avez-vous jugée recevable?

M. le vice-président: L'amendement du député de Cowichan-Malahat-Les Îles modifie la motion nº 33A, et l'amendement du député de Timiskaming (M. MacDougall) modifie la motion nº 33.

M. Penner: J'avais compris que l'amendement additionnel modifiait la motion nº 33. Vous avez dit que vous alliez l'examiner, monsieur le Président, et je me demandais simplement si vous en étiez arrivé à une décision à ce sujet.

M. le vice-président: Oui, la décision a été rendue. L'amendement du député de Timiskaming modifiant la motion nº 33 est recevable, tout comme l'est celui du député de Cowichan-Malahat-Les Îles modifiant la motion nº 33A. Puis-je dire qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

Article 21 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

LES CONSÉQUENCES POUR LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, dans son budget du 23 mai, le gouvernement a porté un dur coup aux gens de l'est du Canada. Les députés de la région qui ont parcouru les provinces de l'Atlantique la semaine dernière ont rencontré des Canadiens amers d'avoir été frustrés de leur argent. Les agriculteurs prévoient que bon nombre des leurs devront abandonner la terre en raison des hausses de taxe sur l'essence et des frais imposés aux usagers pour l'inspection des pommes de terre. Ils craignent en outre que le Programme d'aide au transport des grains des Maritimes soit réduit ou supprimé.

Les exploitants touristiques redoutent l'effet qu'aura l'augmentation du tarif des traversiers, des droits d'entrée dans les parcs nationaux et des taxes sur l'essence, les cigarettes et l'alcool. Ils se voient déjà en déficit avant la fin de la saison.

Alors que les pêcheurs se remettent péniblement des compressions de 40 millions de dollars qu'on leur a infligées l'automne dernier, comment résisteront-ils aux nouvelles compressions de 25 millions de dollars? Il faudrait consacrer plus de fonds à la recherche et au développement dans le secteur des pêches et mieux subventionner, au lieu de les réduire, les programmes d'aide aux ports pour petites embarcations et à l'achat de bateaux.

C'est à l'Île-du-Prince-Édouard qu'on trouve la plus forte proportion de personnes âgées par habitant. Ces citoyens n'acceptent pas la désindexation mais s'y opposent, au contraire. Les trois premiers ministres conservateurs de l'Atlantique conviennent, eux aussi, que les gens des Maritimes ont été échaudés. Ils l'ont avoué au congrès du Conseil des premiers ministres des Maritimes qui se tenait hier et aujourd'hui à l'Île-du-Prince-Édouard.

Les députés ministériels ne peuvent plus se taire aux réunions de leur parti et à la Chambre; il faut qu'ils disent au gouvernement qu'ils ne toléreront plus le traitement indigne que le premier ministre (M. Mulroney) et son gouvernement font subir aux Canadiens de l'Atlantique.

* * *

L'INDUSTRIE

LA COMPAGNIE WHITE FARM EQUIPMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, le gouvernement doit nous dire ce qu'il en est de l'aide à la compagnie White Farm Equipment Ltd. Pendant des semaines, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a éludé les questions directes qui lui ont été posées en promettant consultation et financement par le secteur privé. Il n'y a guère eu d'action concrète et l'échéance du 14 juin arrive à grands pas.

Si le ministre a pris des dispositions concernant le financement par le secteur privé, qu'il le dise aujourd'hui même. S'il n'y en a pas de prévu, qu'il annonce que le gouvernement est disposé à garantir les prêts.

Le ministre a entendu les arguments du président de White Farm Equipment Ltd. Il n'a pas besoin de consulter davantage les travailleurs. Ceux-ci ont donné leur plein appui au président, M. Sinclair. Il n'a pas besoin de discuter de la question avec les petites entreprises. Tous les fournisseurs lui ont dit que White Farm était une entreprise essentielle à leur prospérité. Il n'a pas besoin de consulter les députés. Beaucoup lui ont écrit pour lui demander de soutenir White Farm Equipment.

Qu'attendons-nous? Le ministre n'a qu'à faire une recommandation au cabinet et le gouvernement à prouver sa volonté politique de sauver ces emplois. Je lui demande de réfléchir à la question. White Farm est une entreprise canadienne. Elle s'occupe de recherche et de développement au Canada. Ses employés introduisent de nouvelles techniques dans la production. Même dans un marché au ralenti, les nouveaux produits de White Farm ont pris de la valeur et conquis une plus grande part du marché. C'est une réussite que le gouvernement doit continuer d'appuyer.

* * *

L'EMPLOI

LE CENTRE D'AIDE AUX CHÔMEURS DE LONDON—LE DON DE BOTTES DE TRAVAIL

M. Tom Hockin (London-Ouest): Le mois dernier, monsieur le Président, après un an et demi de recherches infructueuses, un de mes électeurs pratiquement sans le sou a finalement obtenu une offre d'emploi dans un chantier de construction à London. Quand il s'est présenté à son employeur, il ne portait pas de bottes de travail. On l'a donc renvoyé chez lui et il ne savait même pas s'il conserverait cet emploi.

Pour un chômeur, l'achat d'une paire de bottes neuves de travail avec pointes renforcées d'acier est une grosse dépense. Les députés se demandent peut-être pourquoi je relate ce fait cet après-midi. J'en parle à la Chambre parce qu'une organisation de ma circonscription—le Centre d'aide aux chômeurs—a trouvé une solution à ce problème.

Sans but lucratif, cette organisation recueille des bottes de travail usées qu'elle met à la disposition de ceux qui en ont besoin chez un nouvel employeur. Des conseils de travailleurs et d'autres personnes l'ont aidé à constituer son premier stock de bottes de travail usées. Cette initiative originale s'est révélée très utile à London. Je suis certain qu'elle donnerait de bons résultats ailleurs et je recommande à mes collègues d'établir de telles organisations dans leurs circonscriptions.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

LA SIGNATURE DE L'ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir, hier, à Québec, d'assister à la signature de l'entente auxiliaire Canada-Québec relativement au développement scientifique et technologique où étaient présents le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) et ensuite, pour représenter le Québec, le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Pierre-Marc Johnson, et le ministre de l'Enseignement supérieur, de la science et de la technologie, M. Yves Bérubé.

Cette entente quinquennale de 100 millions de dollars a pour but de stimuler le développement scientifique et technologique ainsi que l'emploi au Québec, et de faciliter la coordination des efforts des deux paliers de gouvernement, plus particulièrement en cherchant à mettre en œuvre des projets stratégiques pour le Canada et le Québec.

La signature de cette entente prend une importance capitale en ce qu'elle suit de près la présentation du budget fédéral qui met l'accent sur le développement technologique et l'innovation en vue de la croissance économique.

Les représentants gouvernementaux ont souligné conjointement l'importance du consensus atteint en ce qui a trait à la gestion de l'Institut d'optique et de laser situé à Sainte-Foy, dans ma circonscription.

L'entente auxiliaire contient des dispositions concernant la conversion de l'Institut en une entreprise indépendante gérée par un conseil d'administration dont les membres proviendront surtout du secteur privé.

Je ne peux que me réjouir de la signature de cette entente car elle sera sans aucun doute très . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable députée, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LA POSITION DU PARTI LIBÉRAL

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aimerais que tous les députés de cette Chambre sachent bien qui sont les personnes âgées d'aujourd'hui à qui ce gouvernement progressiste conservateur demande de faire des sacrifices et de couper leur pension de sécurité de la vieillesse.

Tout d'abord, ce sont toutes des personnes qui sont nées avant 1920; ce sont toutes des personnes qui ont été élevées durant les années de la crise; ce sont toutes des personnes qui se sont mariées, qui ont élevé des enfants, qui ont fait instruire leurs enfants durant les années où l'éducation n'était pas gratuite; ce sont toutes des personnes, des pères et des mères, qui ont fait soigner leurs enfants durant les années où l'assurance-santé et l'assurance-hospitalisation n'existaient pas; ce sont toutes des personnes qui, encore, font des sacrifices pour demeurer autonomes, indépendantes de leurs enfants, et qui habitent leur propre foyer; ce sont toutes des personnes qui ont bâti notre pays.

Nous, du parti libéral, monsieur le Président, nous disons non au sacrifice que le gouvernement progressiste conservateur veut demander aux personnes âgées. Nous, du parti libéral, nous disons: Nous allons combattre ce gouvernement pour assurer une pleine justice social à l'endroit de nos personnes âgées.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉSARMEMENT

LE COMMUNIQUÉ PUBLIÉ À L'ISSUE DE LA CONFÉRENCE DES FEMMES SUR LA PAIX INTERNATIONALE

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, les participants et participantes à la Conférence des femmes sur la paix internationale qui s'est terminée à Halifax la semaine dernière, ont préconisé que des initiatives sérieuses soient prises pour promouvoir la paix dans le monde. Le communiqué officiel publié à l'issue de la conférence demande la signature d'un traité général sur l'interdiction des essais, la fin de la recherche, de l'essai, de la mise au point et du déploiement des armes de destruction massive et la fin de la militarisation de l'espace.

Puisque nous avons entrepris de réexaminer notre politique étrangère, le gouvernement doit vigoureusement appuyer toute déclaration reflétant le point de vue de nombreux Canadiens en matière de paix. Une copie du communiqué officiel a été transmise au bureau du premier ministre et un député conservateur qui assistait à la conférence lui en a également apporté un exemplaire. J'invite le premier ministre (M. Mulroney) à profiter de ses bonnes relations avec le chef soviétique Gorbachev et le président Reagan pour les inciter à négocier de bonne foi. Je l'invite également à mettre un terme à la participation du Canada aux essais des missiles de croisière au-dessus du territoire canadien. Je l'exhorte à tenir compte de l'opposition de la majorité des Canadiens à la participation du Canada au programme de la Guerre des étoiles du président Reagan.

La conférence des femmes tenue à Halifax nous permet d'espérer que la raison l'emportera sur la lutte pour l'hégémonie internationale. Le gouvernement du Canada doit agir fermement en tenant compte de l'espoir exprimé dans ce communiqué.

* * *

LES SPORTS

HOMMAGE AUX OILERS D'EDMONTON QUI ONT REMPORTÉ LA COUPE STANLEY

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, ma ville d'Edmonton a produit de superbes équipes sportives championnes. A une autre époque, les Grads d'Edmonton constituaient la meilleure équipe féminine de basketball au monde et pendant 25 années consécutives, la plupart des joueuses de cette équipe amateur provenaient d'Edmonton.

A une époque plus récente, les Eskimos d'Edmonton ont été les champions de la Ligue canadienne de football, ayant remporté la fameuse coupe Grey cinq années de suite, ce qui constitue un record sans précédent. Un certain nombre de joueurs provenaient d'Edmonton. Le jeudi 30 mai dernier, les Oilers d'Edmonton ont remporté la coupe Stanley pour la deuxième année consécutive. L'automne dernier, 8 joueurs de cette

Article 21 du Règlement

équipe ont fait partie de la formation canadienne qui a remporté la Coupe Canada 1984. Dans l'esprit de plusieurs, cette compétition constitue le véritable championnat du monde.

Edmonton a produit plus d'équipes championnes que toute autre ville. Wayne Gretzky, des Oilers, est reconnu comme le meilleur joueur de hockey au monde. D'autres joueurs de cette équipe passent pour excellents. Évidemment, nous avons quelques joueurs qui sont originaires d'Edmonton.

Si les Oilers sont si bons, c'est que les hommes d'affaires qui les dirigent sont excellents et savent travailler en équipe. Nous devons rendre hommage à Glen Sather, à la fois directeur général et instructeur, qui a su recruter d'excellents joueurs et former une équipe qui, par son excellence, donne une toute nouvelle dimension au hockey en Amérique du Nord et même dans le monde entier.

• (1410)

Peter Pocklington, propriétaire et homme d'affaires, préside aux destinées des Oilers d'Edmonton. La ville d'Edmonton continue de représenter, aux yeux du monde entier, ce que le sport canadien a vraiment de mieux à offrir.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, encore une fois en fin de semaine dernière, dans la région de Montréal, deux meurtres crapuleux ont été commis envers des jeunes, dont une jeune fille de Longueuil violée et assassinée, et un enfant de Ville Émard, âgé ce cinq ans, agressé sexuellement et battu à mort qui fut retrouvé dans ma circonscription. De plus, il y a quelques semaines un couple de personnes âgées fut tué pour environ $70 et combien d'autres meurtres crapuleux ont été commis depuis plusieurs mois!

Monsieur le Président, il y a un besoin urgent de remettre en question le débat sur le rétablissement de la peine capitale au Canada, et je voudrais sensibiliser mes collègues, le solliciteur général (M. MacKay) et le ministre de la Justice (M. Crosbie), afin que le gouvernement puisse présenter dans les plus brefs délais possibles un projet de loi afin de rétablir la peine capitale au Canada.

Même si certains ont tendance à dire que le rétablissement de la peine capitale serait un retour à la barbarie, je me demande s'ils ont la même opinion envers ces assassins crapuleux. Imaginez: agresser sexuellement un enfant de cinq ans sans défense et le battre à mort . . . C'est impensable! Et si ce n'est pas de la barbarie, je me demande ce que c'est!

Enfin, monsieur le Président, j'espère que les forces policières réussiront à mettre la main au collet de ces assassins afin qu'ils soient jugés et condamnés. Quant aux familles éprouvées, je leur offre mes plus sincères condoléances.

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES PROPOS DU SÉNATEUR KENNEDY DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, vendredi dernier à Toronto, le sénateur Kennedy a reconnu un problème de longue date lors de l'allocution qu'il a prononcée devant la Coalition canadienne contre les pluies acides. Il a reconnu en effet que les entreprises américaines de services publics et autres intérêts américains puissants étaient déterminés à bloquer toute mesure législative au Congrès des États-Unis visant à lutter contre le problème des pluies acides. Le sénateur Kennedy a également reconnu la nomination de deux représentants spéciaux chargés d'étudier le problème pour ce que c'était réellement: une manœuvre dilatoire. Il voit peu d'utilité à charger deux personnes d'effectuer encore une autre étude pour déterminer s'il existe un problème des pluies acides.

Tandis qu'on attend que ces représentants fassent l'impossible car ils n'ont aucun pouvoir politique, nos forêts, nos pêcheries, nos lacs, nos édifices et nos constructions continuent de subir les effets dévastateurs des pluies acides. Au lieu d'attendre, le gouvernement devrait jouer un rôle actif en exhortant les amis et les alliés du Canada à exercer des pressions sur les États-Unis d'ici le 30 juillet lorsque 20 pays vont ratifier à Helsinki un accord en vue de réduire d'au moins 30 p. 100 d'ici 1993 les émissions toxiques responsables des pluies acides. Le gouvernement canadien devrait se donner pour priorité absolue de tout faire en son pouvoir pour obtenir que les États-Unis se joignent à nous et aux 20 autres pays et ratifient cet accord à Helsinki le mois prochain.

* * *

LES FINANCES

LES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, tout propriétaire d'un régime enregistré d'épargne-retraite est autorisé en tout temps, du moins jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 71 ans, à toucher la somme qu'il y a investie, pourvu qu'il en acquitte l'impôt et à s'en servir comme bon lui semble. En fait, beaucoup de gens se sont servis de leur régime enregistré d'épargne-retraite pour prendre un congé sabbatique, investir dans l'achat d'une entreprise ou d'un commerce, ou faire comme ils l'entendaient. Mais aussitôt que l'on atteint l'âge de 71 ans, le Grand frère s'en mêle. Pour on ne sait trop quelle raison, le gouvernement a décidé de considérer les propriétaires de régimes enregistrés d'épargne-retraite âgés de 71 ans et plus comme des débiles et des incompétents n'étant pas plus capables qu'un enfant de gérer leurs affaires personnelles.

Actuellement, le gouvernement exige que tout propriétaire d'un régime enregistré d'épargne-retraite qui atteint l'âge de 71 ans, convertisse ce régime en achetant une rente annuelle d'une compagnie d'assurance-vie, ou encore qu'il investisse dans un fonds enregistré d'investissement d'une société de fiducie. Nous faisons confiance aux gens jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 71 ans après quoi, nous les considérons comme des citoyens de deuxième ordre.

J'exhorte le gouvernement à modifier immédiatement les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à permettre aux personnes âgées de 71 ans et plus de continuer à gérer leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite comme elles l'entendent, d'en investir les fonds où elles le veulent, d'en retirer l'argent selon leurs besoins, bref, d'avoir la même liberté que nous tous à cet égard.

* * *

LE LOGEMENT

LE PAREL

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, la disparition probable du PAREL inquiète vivement les administrations municipales au Canada. Le maire Dick Spencer de Prince-Albert a écrit:

> Non seulement le PAREL a été très avantageux pour les propriétaires de maisons qui ont été rénovées, mais il a eu un impact appréciable sur les petites entreprises du bâtiment. Le programme a permis à de nombreux petits salariés, aux personnes âgées et aux familles de travailleurs de maintenir leur maison en bon état et d'y demeurer. Après avoir fait enquête dans notre municipalité, nous constatons qu'une aide de ce genre est toujours nécessaire et craignons qu'elle ne soit éliminée ou réduite davantage. Notre allocation a baissé d'un montant maximal de plus de un million en 1977 à $280,000 en 1984 et à $170,000 en 1985.

Et le maire Spencer ajoute:

> L'habitation est un des secteurs vitaux de notre économie et touche donc directement les Canadiens. Nous croyons qu'un logement convenable constitue un droit fondamental et ce programme a permis d'atteindre cet objectif grâce à l'intervention directe du gouvernement central en faveur des propriétaires de maison.

Nous demandons donc au gouvernement d'accroître le budget du PAREL pour qu'il retrouve les niveaux antérieurs. Les avantages socio-économiques du programme l'emportent de beaucoup sur son coût.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE PROJET DE CRÉER DES OBLIGATIONS INDEXÉES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui a déclaré ce matin à Radio-Canada qu'il pourrait envisager la création d'obligations indexées pour les investisseurs. Je me demande s'il pourrait expliquer à la Chambre et aux Canadiens en vertu de quelle logique il songe à accorder aux investisseurs une protection contre l'inflation tout en refusant la pleine indexation de leur revenu aux personnes qui vivent de la pension de sécurité de la vieillesse.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député pourrait peut-être discuter de la question avec son chef. En août dernier, le chef de l'opposition a en effet déclaré que c'était une bonne façon d'économiser de l'argent sur les frais d'intérêt. Je rappelle au député que nous payons actuellement un taux d'intérêt de 10 à 11 p. 100 sur les obligations normales. Certaines personnes estiment que nous pourrions émettre des obligations indexées portant un taux d'intérêt de 7 à 8 p. 100. Nous étudions cette possibilité et nous adopterons peut-être cette solution si nous constatons qu'elle nous permettrait d'économiser de l'argent.

LES PENSIONS

L'EXAMEN DES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je trouve intéressant que le ministre soit allé chercher cette nouvelle idée dans le programme libéral. Toutefois, dans ce qu'avait proposé le chef de l'opposition quand il était premier ministre, il n'était pas question de désindexer en même temps les revenus des Canadiens qui vivent de la pension de sécurité de la vieillesse.

Je suis sûr que le ministre des Finances me reprendra si je ne le paraphrase pas correctement, mais je crois que le premier ministre a déclaré hier qu'il suivait l'évolution de la situation et que, à mesure que des ressources deviendraient disponibles, il examinerait ces ressources et rétablirait la pleine indexation si c'était possible. Le critère ne serait donc plus les difficultés éprouvées par les personnes dans le besoin, mais les ressources. Le ministre des Finances pourrait-il nous dire, même si ce n'est pas arbitraire, quel pourcentage de croissance supérieur à ce qui est prévu dans le budget serait nécessaire, à son avis, pour rétablir la pleine indexation de la pension de sécurité de la vieillesse.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Dans le budget, monsieur le Président, il est dit deux fois qu'on surveillerait non seulement l'évolution de l'économie et les résultats financiers du gouvernement du Canada, mais aussi les répercussions sur les personnes âgées. On y dit que le gouvernement en profitera pour améliorer ces programmes si ses ressources le lui permettent. C'est une chose que nous devrons analyser soigneusement avant de prendre une décision.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait peut-être nous expliciter cette réponse. Nous savons qu'il souhaite rétablir l'indexation intégrale le plus tôt possible. Compte tenu des déclarations qu'il a faites à la Chambre, peut-il nous dire à quel niveau devrait se situer la croissance prévue pour qu'il se décide à réclamer au ministre des Finances et au premier ministre le rétablissement de la pleine indexation? Il est important que les personnes âgées sachent qu'il ne s'agit pas d'un chiffre arbitraire et que le gouvernement a établi des objectifs auxquels il se conformera.

• (1420)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureux que le député reconnaisse que notre économie a maintenant la possibilité de se développer et que la politique du gouvernement permettra de maintenir un certain niveau de croissance et de l'augmenter. Je suis content qu'il le reconnaisse. Ce que je peux lui dire, c'est que nous surveillons la situation, comme le premier ministre l'a déclaré hier. Le gouvernement suivra l'évolution de la situation et prendra une décision en fonction des résultats confirmés par les statistiques, à mesure qu'elles seront disponibles.

ON DEMANDE L'ANNULATION DE LA DISPOSITION BUDGÉTAIRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je déplore vivement que le premier ministre accuse tous ceux qui s'opposent à la réduction des prestations de sécurité de la vieillesse de favoriser la lutte de classe. Qu'il en soit ou non conscient, il insulte du même coup les 2.5 millions de citoyens âgés qui s'opposent à cette réduction.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que la semaine dernière, le caucus libéral de l'Atlantique a entendu le témoignage de personnes âgées de la région et que ces personnes, normalement calmes, modérées, intelligentes et mûres, ont qualifié le budget d'immoral, de honteux, de malhonnête et j'irais jusqu'à dire, de dégoûtant, le ministre des Finances est-il prêt à reconnaître que les personnes âgées n'appuient pas ces restrictions? Va-t-il renoncer à ces mesures draconiennes qui augmenteront le nombre déjà inacceptable de personnes âgées vivant en-dessous du seuil de la pauvreté?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais demander au député si, lorsqu'il a rencontré des personnes âgées et d'autres citoyens de la région de l'Atlantique, il a exposé très clairement la portée générale du budget, qui est de créer des emplois par l'entremise du secteur privé et de confirmer les succès que nous avons déjà obtenus. Depuis le 4 septembre, 271,000 emplois ont vu le jour.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Mais nous avons encore un taux de chômage de 10.5 p. 100.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est vient de me rappeler que le taux de chômage était tombé de 11.6 p. 100 à 10.5 p. 100. Je l'en remercie beaucoup.

Quand l'économie se sera redressée, comme nous l'espérons, nous pourrons alors examiner attentivement tous les programmes sociaux et prendre des mesures en fonction de nos moyens. C'est dans cette voie que nous nous orientons et j'espère qu'il l'a bien fait comprendre aux personnes qu'il a rencontrées.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENCONTRER DES PERSONNES ÂGÉES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je tiens à assurer au ministre des Finances que les personnes âgées n'ont pas besoin qu'on leur fasse la leçon. Elles sont intelligentes et bien renseignées et elles comprennent parfaitement que le budget n'est pas équitable. Elles n'ont pas besoin de mes leçons ni de celles du ministre. Je tiens à dire à ce dernier qu'elles vont venir à Ottawa.

Est-il juste de demander à un couple âgé de 80 ans, qui n'a que $100 par mois pour ses petites dépenses, de faire les frais de la réduction du déficit? Est-ce juste? Le ministre des Finances est-il prêt à réserver une journée pour rencontrer, dans une tribune publique, à Ottawa, les personnes âgées qui nous ont fait entendre leurs doléances dans la région de l'Atlantique? Le ministre ferait mieux de se rétracter maintenant afin d'éviter d'avoir à le faire lorsque les personnes âgées de tout le Canada se regrouperont. Je vous préviens qu'elles vont venir à Ottawa . . .

Des voix: La question.

M. le Président: A l'ordre.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à préciser qu'aucun d'entre nous ne se réjouit des mesures que nous avons prises.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il y a à cela une raison fondamentale. Le coût des intérêts sur la dette est passé de 8 milliards à 25 milliards sur une période de six ans. La dette accumulée s'accroît trois fois plus vite que notre économie et le service de la dette coûte plus cher que la totalité des sommes consacrées à l'assurance-maladie, à la sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti. Cela pose certainement un problème. Si le député se soucie de la justice, trouve-t-il juste qu'un nouveau-né soit endetté de $7,000 dès sa naissance et que dans cinq ans, lorsqu'il entrera à l'école, il aura déjà accumulé une dette de $14,000 si rien n'a changé d'ici là? Voilà pourquoi il faut faire quelque chose.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

LE PROJET DE CRÉER DES OBLIGATIONS INDEXÉES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La semaine dernière, il est allé à Montréal pour dire aux Canadiens qu'il n'y avait pas assez de riches au Canada. Hier, il est allé à Québec pour annoncer un projet qui rendra les riches encore plus riches. Est-ce l'idée qu'il se fait de la justice de présenter, au nom du gouvernement du Canada, un budget qui réduit l'indexation des pensionnés et gonfle le nombre des pensionnés dans la misère d'environ 200,000, puis d'annoncer quelques jours plus tard le principe de l'indexation sera appliqué afin de protéger le revenu de tous les riches investisseurs canadiens? Est-ce l'idée qu'il se fait de la justice?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Non, monsieur le Président, et je pense que le député sait que la prémisse de cette question est tout à fait fausse.

Le fait est que le gouvernement du Canada paie entre 10 et 11 p. 100 sur les obligations négociables. Certains représentants du marché boursier ont proposé que le gouvernement songe à émettre des obligations indexées parce qu'elles pourraient être émises à des taux s'établissant entre 7 et 8 p. 100. Cela représenterait une économie de 30 à 40 millions de dollars pour une émission d'obligations de 1 milliard de dollars.

Le chef du Nouveau parti démocratique ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Il ne peut pas nous dire de chercher d'autres moyens d'économiser et prétendre ensuite que nous ne devrions pas essayer de faire quelque chose qui, selon certains, économiserait 30 à 40 millions de dollars.

LES INVESTISSEURS ÉVENTUELS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre ne peut pas jouer sur les deux tableaux lui non plus. Il ne peut pas supprimer l'indexation aux pensionnés et donner cet argent aux investisseurs du Canada. C'est pourtant ce qu'il fait.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Après nous être renseignés auprès d'une maison de courtage aujourd'hui, je voudrais demander au ministre s'il reconnaîtra à la Chambre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: . . . qu'il a parlé des obligations qu'il compte émettre . . .

Des voix: Nommez-la.

M. le Président: A l'ordre.

M. Broadbent: Le ministre reconnaîtra-t-il que ce ne sont pas les pensionnés ordinaires qui pourront acheter ces obligations? De fait, comme la maison de courtage l'a dit à mes adjoints, ce seront les riches, d'une part, et les grosses sociétés, de l'autre, qui pourront avoir recours à ce système. Le ministre le reconnaîtra-t-il?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je recommande au député de changer de courtier parce que ces renseignements sont faux. Si les obligations indexées se vendent bien sur le marché, elles seront achetées par des caisses de pension, des compagnies d'assurance et les organismes financiers qui s'occupent de fournir un revenu de retraite aux Canadiens. Voilà le marché qui nous intéresse. Ce programme ne s'adresse ni aux sociétés ni aux riches. Il s'adresse aux compagnies qui versent des pensions aux nombreux syndiqués que le député se plaît à représenter, à ce qu'il dit.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENONCER À LA MESURE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre est bien placé pour donner des assurances aux Canadiens. Il a parlé de fonds de pension pour les pensionnés. Il n'a pas besoin d'attendre la mise en place d'un processus de contrôle qui s'étalera sur des semaines ou des mois pour reconnaître que les pensionnés vont souffrir de cette mesure. S'il se soucie des pensionnés, peut-il dire maintenant à la Chambre que le gouvernement va rétablir l'indexation pour les pensionnés et ne va pas mettre à exécution son plan visant à accorder des conditions particulières aux investisseurs, tant que tous les groupes de Canadiens ne seront pas protégés contre l'inflation?

• (1430)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à dire très clairement que cette proposition, si l'on veut appeler cela une proposition, a été discutée par le parti libéral quand il était au pouvoir . . .

M. Broadbent: Et alors?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . et que cette proposition m'a aussi été soumise en tant que ministre des Finances. Il n'y a rien d'imminent, en l'occurrence. Il ne va rien se passer demain ou le mois prochain. C'est quelque chose que nous essayons d'approfondir pour voir s'il y a des moyens de faire faire des économies au gouvernement du Canada et, par l'intermédiaire du gouvernement du Canada, à tous les contribuables.

Je souhaiterais que le chef du Nouveau parti démocratique nous aide à essayer de freiner les dépenses du gouvernement, de façon que nous puissions rétablir certains des programmes sociaux que tous les Canadiens, y compris mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, souhaiteraient voir fonctionner.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LES PROGRAMMES SOCIAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre du Canada.

Monsieur le Président, je pense que c'est connu de tout le monde que ce gouvernement se préoccupe plus d'aider les riches que de venir en aide aux plus démunis.

Monsieur le premier ministre, en janvier dernier, cinq mois après la prise du pouvoir, vous étiez au courant de la situation financière du gouvernement, vous étiez au courant de la dette et, à ce moment-là, par la voie de votre ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, vous vous êtes engagé à ce que la réforme des programmes sociaux ne serve pas à réduire le déficit.

Ma question est la suivante: Est-ce que le très honorable premier ministre peut expliquer, s'il veut bien me regarder au lieu de lire, aux députés et à toutes les personnes âgées ce qui s'est passé de si grave dans son gouvernement pour que celui-ci soit obligé de renier une deuxième fois ses engagements à l'endroit des personnes âgées?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce qui s'est passé, c'est que vendredi dernier, on a appris que 70,000 nouveaux emplois ont été créés au Canada, que les taux d'intérêt ont baissé de 29 «base points», que les ventes d'automobiles ont grimpé au mois d'avril de 29.9 p. 100 et que, aujourd'hui, les vrais investissements au Canada, pour la première fois, seront majorés d'environ 13 p. 100.

Pour la première fois, depuis qu'on a hérité d'une succession libérale tellement extraordinaire, on constate des signes de progrès dans l'économie de nature, je pense, à encourager tout le monde et qui va nous permettre, si le rythme de croisière se maintient, et nous allons le suivre régulièrement et intimement, de nous assurer que la relance économique puisse être utilisée à des fins d'amélioration et de maintien de nos programmes socio-économiques, les programmes qui ont été gravement mis en péril par les attitudes du gouvernement libéral, et tous les retraités le savent.

M. Malépart: Monsieur le Président, pourquoi priver les personnes âgées de leur pension de sécurité de la vieillesse? Pourquoi s'attaquer aux personnes les plus démunies? Ma question supplémentaire comportera donc deux volets.

J'aimerais savoir du premier ministre: Premièrement, s'il n'a pas respecté son engagement antérieurement, pour quelle raison respecterait-il plus son engagement dans le budget, à savoir qu'il surveillerait la situation des personnes âgées? Pourquoi, cette fois-ci, dirait-il la vérité, alors que les autres fois il l'a trahie?

Finalement, monsieur le Président, est-ce que le premier ministre peut expliquer pourquoi il a choisi de dépenser 56 millions de dollars pour changer la couleur des uniformes des soldats et 400 millions de dollars durant les quatre prochaines années pour envoyer plus de soldats en Europe plutôt que de protéger nos personnes âgées ici, au Canada? Pourquoi a-t-il fait cela?

M. Mulroney: Monsieur le Président, tous les Canadiens et tous les Québécois savent que le gouvernement libéral a tout fait depuis 15 ans pour miner la crédibilité de nos Forces armées à travers le Canada. Tout le monde le sait, c'est une des raisons pour lesquelles vous avez été répudiés aux dernières élections.

En outre, monsieur le Président, s'il y a quelque chose qui doit se faire ici de façon unanime, c'est d'accorder un prix spécial, un oscar au député pour son culot, parce qu'il y a deux ans vous disiez exactement le contraire, vous avez passé les personnes âgées au «cash» par 6 p. 100, c'est cela que le parti libéral a fait, hypocrites que vous êtes!

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE PROJET DE CRÉER DES OBLIGATIONS INDEXÉES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Est-ce que le ministre considère qu'il est équitable de présenter un plan d'indexation des investissements, qui non seulement protège les investisseurs contre les effets de l'inflation, mais leur garantit en outre un rendement sur leurs placements, alors qu'on désindexe partiellement la pension des retraités de la vieillesse? Est-ce que le ministre de la Santé, de qui relèvent les pensions, estime équitable que le gouvernement s'offre à protéger les revenus des investisseurs contre les effets de l'inflation quand il oblige les retraités à supporter toutes les conséquences d'une perte de revenu?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député a entendu l'explication du ministre des Finances.

M. Broadbent: Voilà pourquoi il vous interroge vous.

M. Epp (Provencher): Le député a très bien compris, je l'espère, ou du moins il a écouté la proposition avancée par le ministre des Finances . . .

M. Deans: Je compends.

M. Epp (Provencher): . . . suivant laquelle il a l'obligation de réaliser chaque fois que c'est possible des économies au profit du contribuable. Cette obligation incombe à chaque membre du Cabinet, mais elle devrait incomber aussi à chaque député, qui devrait s'en faire un objectif.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, il y a également l'obligation pour tous les députés d'être équitables à l'endroit des personnes âgées. Mais voici ce que je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social: trouve-t-il équitable aujourd'hui de demander, par une mesure qui a été présentée par le ministre des Finances, que nous protégions au maximum ceux qui investissent au Canada contre les effets de l'inflation et que nous leur garantissions en outre un revenu, alors que dans le même temps nous allons désindexer les pensions des personnes âgées, en partie il est vrai, mais quand même assez pour réduire leur revenu? Est-ce que c'est équitable?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je pense que ce qui devrait-être équitable . . .

M. Rodriguez: Est-ce que c'est équitable?

M. Blaikie: Répondez à la question.

M. Epp (Provencher): . . . c'est que nous voulons remettre l'économie en marche, que nous voulons relancer l'économie . . .

M. Waddell: Mais pourquoi aux dépens des personnes âgées?

M. Epp (Provencher): . . . que nous voulons protéger les retraites des personnes âgées, que nous voulons protéger leurs pensions futures, et que nous voulons protéger les emplois que les Canadiens doivent avoir.

M. Rodriguez: Est-ce que c'est équitable?

M. Blaikie: Répondez à la question.

M. Epp (Provencher): Tout cela s'inscrit dans l'équation de la vie en société, et je pense qu'au chapitre de l'équité il faut

envisager toutes les parties plutôt que de s'en tenir aux particularités que le député tient à évoquer à la Chambre pour pouvoir passer à la télévision ce soir.

M. Broadbent: Comme vous avec cette réponse.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA DÉCLARATION FAITE PAR LE MINISTRE DE LA JUSTICE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, suite aux affirmations selon lesquelles le ministère du Revenu réclame de l'argent à son frère, le ministre de la Justice nous a dit, ainsi qu'à tous les Canadiens, que son frère Andrew était innocent et qu'il ne devait rien au gouvernement. Le premier ministre croit-il acceptable de la part du ministre de la Justice de prendre parti dans cette affaire?

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'hésite beaucoup, n'étant pas au courant de l'affaire, à formuler des observations sur quoi que ce soit qui pourrait faire l'objet d'un litige à une date ultérieure. A mon avis, l'échange d'hier était beaucoup plus relié à une accusation qui avait été portée par un député libéral contre un membre de la famille du ministre et ce dernier, en tant que député, a essayé de tirer les choses au clair. C'est ce que j'ai cru comprendre.

LA DÉCLARATION DU MINISTRE PROCLAMANT L'INNOCENCE DE SON FRÈRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, cette question pourra peut-être être réglée lors d'autres délibérations qui auront lieu à la Chambre, mais ce dont le premier ministre doit se préoccuper, c'est du fait que le ministre de la Justice a pris parti dans une affaire qui est devant les tribunaux.

Une voix: Voyons!

M. Kaplan: Le premier ministre a dit lui-même qu'il ne prendrait pas parti, car il ne connaissait pas les faits. Cependant, croit-il convenable de la part du ministre de la Justice d'intervenir ici ou dans le hall, à l'extérieur, et d'influencer ou tenter d'influencer le déroulement des choses, en proclamant l'innocence de son frère? Est-ce bien judicieux de la part du ministre de la Justice de notre pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député juge-t-il qu'il ne convient pas de la part d'un député de n'importe quel parti d'intervenir . . .

Une voix: Il s'agit d'un ministre, voyons.

M. Mulroney: . . . ou d'un ministre—d'essayer de réfuter objectivement une accusation . . .

M. Nunziata: Objectivement? Il tempêtait.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Monsieur le Président, je ferai bien attention, car je sais à quel point le député de York-Sud-Weston s'offusque lorsqu'on fulmine.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Mais c'est ce que j'avais compris. En toute franchise, face à une accusation aussi imprécise, je défendrais avec vigueur le droit de mon honorable ami d'intervenir, si l'on portait bien entendu ce genre d'accusation contre un membre de sa famille, pour éclaircir l'affaire.

* * *

• (1440)

LE BUDGET

LES CONSÉQUENCES POUR LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre représentant de Bay Street, le ministre des Finances. Il doit savoir que, depuis quelques jours, il est devenu évident que le ministre n'a tenu aucun compte des conseils qu'il a reçus de la région de l'Atlantique avant le dépôt du budget le 23 mai. Le budget défavorise manifestement cette région. Il s'en prend non seulement aux personnes les plus vulnérables, celles du troisième âge, mais aussi à la région la plus vulnérable, celle de l'Atlantique. Le ministre des Finances est-il prêt à intervenir aujourd'hui pour défendre un budget qui va entraver le développement économique dans la région de l'Atlantique?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, dans le budget, j'ai fortement tenu compte des intérêts et des préoccupations de cette région. Le député sera certainement heureux d'apprendre les remarques qui ont été faites là-bas au sujet du groupe de travail du parti libéral: «Il n'y a guère de spontanéité au cours des réunions. Les hommes politiques qui siègent à la table principale n'ont pas pu résister à l'envie de faire des discours et de dominer les délibérations». C'est parce que, comme le député le sait, il n'y avait aux réunions que des hommes politiques et des journalistes.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Une réunion libérale typique.

M. Epp (Provencher): Est-ce vrai, Brian?

M. Tobin: Vous venez de vous perdre.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique déclare . . .

M. Tobin: Vous venez de vous perdre . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Tobin: . . . et vous êtes trop bête pour vous en rendre compte.

Une voix: Fermez-la!

Des voix: Bravo!

M. Tobin: C'est exactement ce que vous dites aux habitants de la région de l'Atlantique, de la fermer.

Des voix: Non, à vous!

M. le Président: Je demande au député de se taire.

ON DEMANDE DE RECONSIDÉRER LA QUESTION

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, il y a peut-être des gens intéressants aux réunions libérales, mais le premier ministre conservateur de l'Île-du-Prince-Édouard a déclaré que les provinces de l'Atlantique se sont fait couper l'herbe sous le pied dans ce budget. Le premier ministre conservateur de Terre-Neuve a déclaré l'autre jour que le budget ne fait rien pour remédier aux disparités régionales.

Le ministre des Finances a clairement déclaré que si la désindexation cause des difficultés exagérées aux personnes du troisième âge, le gouvernement reviendra sur sa position. Puisqu'il est, en théorie, sensible aux problèmes des provinces de l'Atlantique, le ministre va-t-il examiner les dispositions budgétaires qui ont des répercussions négatives sur cette région?

M. Clark (Yellowhead): Vous êtes drôlement bon en théorie, Nelson, lorsque vous êtes de l'autre côté.

M. Riis: Les dispositions budgétaires défavorisent carrément cette région. Va-t-il réfléchir à deux fois aux répercussions qu'elles ont sur la région de l'Atlantique?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je veux demander au député de réfléchir à sa question puisque 10,000 emplois ont été créés le mois dernier en Nouvelle-Écosse. Tout n'est donc pas foncièrement mauvais dans la région de l'Atlantique.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les députés d'en face se demandent pourquoi ce genre de choses se produisent. C'est parce que la région réagit bien à la théorie et aux méthodes du gouvernement actuel et à l'orientation qu'il suit pour favoriser—monsieur le Président, il est difficile de rivaliser avec les stentors d'en face.

Les provinces de l'Atlantique, comme toutes les régions du pays, réagissent de façon positive à l'orientation que prend le gouvernement depuis le 4 septembre et elles continueront à le faire avec le temps.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'AVENIR DU TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'année dernière, la quarantième de l'ère nucléaire, il y a eu 35 explosions nucléaires. L'avenir du Traité de non-prolifération dépend dans une large mesure de la crédibilité des puissances nucléaires. Étant donné l'incertitude qui règne à propos du traité, le ministre travaillerait-il à son maintien en demandant à toutes les nations de mettre fin à leurs expériences nucléaires pour montrer qu'elles appuient sincèrement le Traité de non-prolifération?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme la Chambre le sait, le Traité de non-prolifération sera réexaminé plus tard cet été, en août et septembre. On souhaite obtenir des résultats concrets lors de la conférence qui sera consacrée à cette question. L'ambassadeur canadien pour le désarmement a rencontré des représentants des puissances nucléaires et d'autres pays et, par l'intermédiaire du ministère des Affaires extérieures, nous avons contacté des pays qui n'ont pas encore signé le traité pour leur demander d'apposer leur signature à ce document. Nous continuerons, par tous les moyens dont nous disposons, à essayer de maintenir le régime du traité de non-prolifération.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DU REVENU ET DES SERVICES FINANCIERS DE LA SASKATCHEWAN

M. le Président: Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la présence à notre tribune de l'honorable Paul Rousseau, ministre du Revenu et des Services financiers de la Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que la ministre rencontre son homologue de la Nouvelle-Écosse cette semaine, maintient-elle que le Programme d'encouragement du secteur pétrolier sera remplacé par un programme d'encouragement de la mise en valeur des régions neuves, comme elle l'a promis?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, nous avons un certain nombre de questions à aborder pendant les entretiens que nous aurons demain, et je suis certaine que le sujet dont le député a parlé tiendra une grande place dans ces entretiens.

ON INTERROGE SUR LE PROGRAMME DE REMPLACEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, elle dit oui d'abord puis maintenant elle dit qu'elle ne sait pas. Qui est le porte-parole du gouvernement pour les questions énergétiques? Est-ce la ministre? Est-ce le ministre de la Justice qui a déclaré à Halifax qu'il fallait convaincre le gouvernement de la nécessité d'un nouveau programme d'encouragement? Est-ce le ministre des Finances qui a dit aux représentants des sociétés pétrolières de l'Ouest qu'ils doivent insister pour que le gouvernement adopte des mesures spéciales visant à encourager l'exploration dans le Nord et l'exploration sous-marine? Qui est le porte-parole du gouvernement pour les questions énergétiques et le Programme d'encouragement du secteur pétrolier va-t-il être remplacé?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député ignore le fait qu'en vertu de la clause des droits acquis du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, on consacrera environ 2.5 milliards de dollars à la prospection sous-marine et à la prospection dans la Mer de Beaufort en quelques années. C'est une clause des droits acquis très généreuse. C'est la mise en valeur de Venture et de Hibernia qui vont encourager le plus la mise en valeur pétrolière et gazière; ces projets progressent. Je le répète, nous discuterons du rajustement des subventions d'encouragement avec le ministre de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse demain.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

LE REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PORT DE QUÉBEC

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Les membres du conseil d'administration du port de Québec viennent d'apprendre qu'ils seront remplacés contre leur gré par un nouveau conseil qui sera nommé par le gouvernement conservateur pour être plus favorable aux politiques du gouvernement conservateur. Le ministre pourrait-il expliquer pourquoi le gouvernement continue à considérer ce conseil d'administration comme un «repositoire» de patronage conservateur au lieu de donner l'autonomie locale, comme il le fait pour d'autres ports comme à Toronto et à Hamilton, en laissant les municipalités nommer les commissaires du port?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député n'ignore certes pas que les administrateurs du port de Québec sont en fonction aussi longtemps que cela leur plaît et que des changements doivent être apportés à la direction des installations portuaires. Ces changements seront annoncés en temps opportun.

* * *

[*Français*]

LES PORTS

ON DEMANDE POURQUOI LES PROFITS RÉALISÉS DU PORT DE QUÉBEC NE SONT PAS DÉPENSÉS AU QUÉBEC

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le budget démontre que les surplus financiers des administrations portuaires devront dorénavant être retournés au gouvernement fédéral. Puisque le port de Québec est un des ports du Canada qui réalise des profits, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi les profits du port de Québec ne sont pas dépensés, laissés dans les mains du port de Québec pour être investis à Québec, au lieu d'être donnés au Trésor pour être dépensés ailleurs dans le pays, sans avoir un effet économique positif pour la région de Québec?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, plusieurs ports du Canada font état d'un bilan excédentaire. L'excédent est canalisé vers la Société des ports nationaux qui le verse dans le Fonds du revenu consolidé, comme le prévoit le budget.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Étant donné que depuis plusieurs mois il y a de plus en plus de meurtres crapuleux et que de 25 à 35 ans de prison ne semblent pas décourager ces criminels, étant donné aussi que suite à un sondage que j'ai effectué dans ma circonscription 80 p. 100 des répondants se sont dits d'accord sur le rétablissement de la peine capitale, le solliciteur général peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention bientôt de déposer un projet de loi rétablissant la peine capitale au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de poser cette question qui manifeste son intérêt pour un problème très délicat. Plus tôt au cours de la présente législature, le très honorable premier ministre a exprimé l'espoir que nous ayons la chance de traiter cette affaire à un moment donné de la présente session. A l'heure actuelle, les priorités du pays et de la Chambre concernent la relance économique. Je prends certes note de la question du député en tant qu'instance.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LA POLITIQUE CONCERNANT L'UTILISATION—LA POSITION DE LA MINISTRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement qui a le don surprenant de contrarier les Canadiens de tout le pays chaque fois qu'elle accorde une interview où elle traite d'environnement, quelle que soit la langue officielle qu'elle utilise. Est-elle disposée à confirmer qu'elle appuie fermement la politique de 1979 de Parcs Canada qui se lit comme ceci:

La prospection, l'extraction et l'exploitation commerciales de ressources naturelles sont interdites à l'intérieur d'un parc national.

Va-t-elle par conséquent revenir sur la déclaration aberrante qu'elle a faite la semaine dernière à ce sujet?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si le critique de l'Environnement du parti libéral s'était donné la peine de lire l'article au complet, cela lui éviterait de propager une confusion qui provient d'un titre qui interprète mal le contenu d'une heure d'entrevue. Les parcs du Canada sont un joyau de notre patrimoine, et je compte les protéger, les améliorer et les embellir.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UNE GARANTIE DE LA PART DE LA MINISTRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Maintenant qu'elle est revenue sur sa déclaration, la ministre va-t-elle garantir à la Chambre et aux Canadiens de tout le pays qu'elle ne va ni réviser ni modifier la politique actuelle de Parcs Canada, à savoir qu'aucune exploitation minière, forestière ou autre ne doit aller à l'encontre de la politique de Parcs Canada?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne peux que répéter que si mon collègue ne s'abreuvait pas constamment aux en-têtes des journaux, il saurait très bien quels sont les nombreux propos que j'ai formulés devant le comité permanent de la Chambre.

Je crois que la sottise de ses questions n'a d'égal que l'étendue de sa mauvaise foi.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA DÉCISION RENDUE PAR LES ÉTATS-UNIS CONCERNANT LES EXPORTATIONS DE PORC DU CANADA

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministère américain du Commerce a rendu sa décision concernant les droits compensateurs sur les importations de porc. Le ministre peut-il nous expliquer quelles mesures le gouvernement prendra, le cas échéant, pour satisfaire aux conditions fixées par la décision afin que l'imposition des droits compensateurs soient levée?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je partage les préoccupations du député relativement à la question qu'il soulève. Ce ne sont pas de bonnes nouvelles pour nous ni pour les éleveurs de porc. Cependant, cette décision n'est pas définitive. La question a été renvoyée à la Commission du commerce des États-Unis laquelle devra prouver que les éleveurs américains ont subi des préjudices. Nous avons déjà gagné des causes semblables. Nous allons profiter de chaque occasion pour faire valoir notre point de vue en espérant qu'une décision favorable sera rendue vers le 25 juillet.

LA POSITION DES ÉTATS-UNIS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire concerne le même ministre. Compte tenu de l'attitude des États-Unis jusqu'à présent, est-il possible que le gouvernement retire les amendements proposés au programme de stabilisation lequel ne semble pas satisfaire le ministère du Commerce des États-Unis?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne comprends pas trop bien à quoi le député fait allusion dans sa question. Nous devons admettre que l'essentiel des garanties représente les paiements versés dans le cadre du programme de stabilisation fédéral ainsi que de différents programmes provinciaux. Nous devons en conclure que le plan de stabilisation tripartite dont le comité et la Chambre sont déjà saisis, devrait être la solution à adopter.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE DU PORC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Ce matin, on a eu l'occasion de rencontrer les producteurs du Québec qui ont admis candidement au Comité être convaincus d'avoir été trahis par le gouvernement, et tout à l'heure le premier ministre essayait de nous dire que tout allait bien dans le meilleur des mondes, mais je peux lui dire qu'une tragédie vient de frapper l'industrie du porc au Canada et que la décision américaine vient de «saigner» l'industrie pour 200 millions de dollars. Le ministre nous dit qu'il va attendre au 25 juillet.

Monsieur le Président, le ministre pourrait-il dire s'il a l'intention d'attendre la quatrième décision, il a déjà perdu les trois premières et on sait d'avance que son inaction va entraîner des faillites nombreuses dans l'industrie porcine, le ministre pourrait-il dire s'il a l'intention de «prendre des actions» maintenant et non pas d'attendre de se faire imposer encore une fois une décision unilatérale par le gouvernement américain?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas abandonné les éleveurs de porcs du Québec ni aucun autre groupe de producteurs du Canada. Il suffit d'examiner les faits pour se rendre compte de ce que nous avons accompli depuis que nous sommes entrés en fonction le 17 septembre dernier. En fait, nous avons refusé la demande des éleveurs de porcs de leur verser de nouveaux montants de stabilisation. Nous ne l'avons pas fait de gaîté de cœur, mais à la réflexion, nous avons rendu service aux éleveurs en refusant.

J'ai déjà dit que cette décision n'était pas définitive. La commission américaine du commerce extérieur qui en sera saisie devra démontrer que les éleveurs américains ont subi un sérieux préjudice. Nous sommes toujours parvenus par le passé à faire valoir notre point de vue. Nous allons continuer de travailler de concert avec les éleveurs de porcs et afin d'avoir gain de cause en fin de compte, nous allons profiter de toutes les occasions pour formuler des instances en leur nom.

[*Français*]

ON DEMANDE SI DES INSTANCES SERONT FAITES AUPRÈS DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS EN FAVEUR DES PRODUCTEURS DE PORC CANADIENS

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je demanderais au premier ministre de répondre et de ne pas se laver les mains du dossier, étant donné que cela s'applique directement à lui comme premier ministre.

A Québec, le Président Reagan lui a dit qu'il n'était pas plus loin que le téléphone. Est-ce que le premier ministre a l'intention de téléphoner immédiatement au Président des États-Unis afin de faire des instances en faveur des producteurs de porc canadiens pour s'assurer que l'industrie ne s'en ira pas en faillite au lieu d'attendre comme son ministre veut le faire? Cela fait trois fois qu'il perd aux États-Unis, il veut attendre pour perdre une quatrième fois quand «le diable est aux vaches».

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne sais pas pourquoi le député persiste toujours à vouloir faire des procès d'intention à son interlocuteur. Le ministre de l'Agriculture lui a donné une réponse très complète et logique et nous allons continuer de faire toutes les instances qui s'imposent auprès de l'administration américaine en faveur de nos producteurs du Québec et d'ailleurs. Ils ont un dossier imposant qui, à notre sens, mérite une nouvelle attitude de la part de l'administration américaine et on se comporte de façon dynamique dans le dossier afin d'obtenir justice pour nos producteurs québécois.

* * *

[*Traduction*]

LES PARCS NATIONAUX

LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES—ON DEMANDE LA DÉMISSION DE LA MINISTRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et fait suite à celle qu'a posée le député de Davenport à la ministre de l'Environnement. Cette dernière persiste à ne pas répondre en adulte et de façon globale aux questions qu'on lui pose à la Chambre. Le premier ministre peut-il nous assurer, au nom du gouvernement, qu'il n'y aura pas dans les parcs nationaux d'activités économiques du genre de celles qu'a mentionnées le député de Davenport? Et, du même coup, peut-il nous dire s'il compte inviter la ministre de l'Environnement à démissionner en raison de l'émoi qu'elle n'arrête pas de semer parmi les Canadiens qui sont soucieux de leur environnement et des fautes graves qu'elle a commises dans ce domaine depuis son élection?

• (1500)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, certains députés ont tiqué quand le député a parlé de répondre en adulte . . .

M. Broadbent: Du côté ministériel seulement.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: . . . surtout parmi ses collègues. En réalité, sa remarque est injuste. La ministre vient précisément de donner une réponse complète et qui m'a semblé adéquate, à la question de l'autre député.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Attendons de voir le hansard.

M. Broadbent: Répondez à la question.

M. Mulroney: La semaine dernière, j'ai eu l'occasion de fournir une réponse adéquate au député qui m'interrogeait sur les intentions du gouvernement dans ce domaine. D'autre part, étant donné son intérêt, mon collègue devrait admettre que la ministre est la première titulaire de ce portefeuille à proposer un programme aussi global et aussi bien reçu en vue d'assainir l'environnement canadien. Il y a lieu, par conséquent, de l'encourager . . .

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: . . . alors que son prédécesseur n'a absolument rien fait pendant des années.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Une question supplémentaire, mais très brève.

ON DEMANDE UNE PROMESSE AU PREMIER MINISTRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, le don d'exagération du premier ministre ne masque pas le fait qu'il y a de sérieux problèmes. Je demande au premier ministre de répondre à la question que le député de Davenport a posée à la ministre de l'Environnement et de promettre que l'on n'autorisera jamais ce genre d'activité économique dans nos parcs nationaux. Oui ou non? Répondez seulement à la question.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Au cas où vous ne vous en seriez pas aperçu, c'est à vous que j'ai posé la question.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je regrette, le député ne parlait pas assez fort.

Des voix: Oh, oh!

M. de Jong: Vous n'écoutiez pas. Vous n'écoutez pas les pensionnés, vous n'écoutez personne.

M. Mulroney: Le parti progressiste conservateur n'a rien à envier à qui que ce soit, et en particulier au NPD, en ce qui concerne la protection de l'environnement.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Personne n'a de leçons à recevoir de vous.

Des voix: Bravo!

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par des députés le lundi 10 juin 1985 sont conformes au Règlement quant à la forme.

* * * *

M. le Président: Le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) me fait savoir qu'il a l'intention de soulever la question de privilège.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT D'UNE EXPRESSION UTILISÉE PAR LE PREMIER MINISTRE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aimerais que vous demandiez au très honorable premier ministre (M. Mulroney) de retirer les paroles qu'il a eues à mon endroit cet après-midi et à une autre occasion la semaine dernière. La semaine dernière, j'ai accepté de passer outre, mais pour la deuxième fois, le très honorable premier ministre m'a traité d'hypocrite.

Monsieur le Président, j'aimerais vous rappeler Beauchesne, à la page 108, au chapitre 7 . . .

M. le Président: Le député est-il en train de faire une présentation concernant le langage à la chambre?

M. Malépart: Oui, monsieur le Président.

M. le Président: Le langage qu'un autre député a utilisé?

M. Malépart: Le langage utilisé par le très honorable premier ministre à mon endroit.

M. le Président: En fait, c'est un rappel au Règlement.

M. Malépart: Oui, monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai mentionné tantôt que, pour la deuxième fois, le très honorable premier ministre a utilisé un langage qui est non parlementaire, selon Beauchesne, à la page 108, au chapitre 7. Pour la deuxième fois, le très honorable premier ministre m'a traité d'hypocrite.

Monsieur le Président, si vous vouliez me permettre de démontrer que les propos tenus par le très honorable premier ministre à mon endroit sont faux, puisque j'ai les textes officiels pour démontrer qu'il s'est trompé . . .

Mais, monsieur le Président, je pense que vous devriez demander tout bonnement au très honorable premier ministre de retirer ces paroles qu'il a dites à mon endroit.

M. le Président: Quelles paroles?

M. Malépart: «Hypocrite.»

M. le Président: Je m'excuse, j'ai manqué le mot, donc, j'ai reçu la plainte. C'est le mot . . . ?

M. Malépart: «Hypocrite.»

M. le Président: C'est bien.

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne veux pas prolonger . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Défendez-le.

M. Hnatyshyn: Le député admettra que, de tous les députés à la Chambre, il est le plus mal placé pour soulever une objection contre des propos antiréglementaires.

M. Deans: Cela n'a rien à voir.

M. Hnatyshyn: Depuis le début de la session, il a crié de l'autre côté de la Chambre les termes les moins acceptables qu'il m'ait été donné d'entendre de toute ma carrière à la Chambre.

Une voix: Et Nunziata, lui?

M. Hnatyshyn: Je soutiens, monsieur le Président, que le premier ministre (M. Mulroney) ne tient pas un language antiparlemantaire quand il qualifie certaines déclarations d'hypocrites.

Il y a de nombreux précédents où il a été décidé qu'il n'y avait pas matière à soulever la question de privilège ni à invoquer le Règlement, parce qu'on avait parlé de choses hypocrites et non traité un député d'hypocrite, ce que je m'abstiendrai de faire.

M. le Président: Les députés savent que le terme «hypocrite» a été jugé tant parlementaire que non parlementaire. Il n'y a pas de terme qui soit en lui-même antiparlementaire. C'est seulement quand on tient compte du contexte où il est employé qu'il le devient. D'après ce que j'ai pu entendre dans le brouhaha, l'accusation visait les membres d'un parti politique et non un député en particulier. Ma position serait différente si l'accusation avait été portée contre un député en particulier.

Des voix: Non.

M. le Président: Je suis désolé. Je vais vérifier les bleus. Cette fois, j'ai entendu accuser un parti politique. Par acquit de conscience, je vais vérifier la transcription. Je regrette, mais dans les circonstances, c'est ce que j'ai entendu.

LA MOTIVATION PRÉSUMÉMENT PRÊTÉE

L'hon. Charles L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'aimerais invoquer le Règlement au sujet de la réponse que la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) a donnée à ma question supplémentaire. Dans la dernière phrase de sa réponse, la ministre de l'Environnement m'a reproché d'être inspiré par la mauvaise foi. Je pense que ce sont là des termes antiréglementaires.

Peut-être cela vous a-t-il échappé, monsieur le Président. Je vous demanderai donc de vouloir bien contrôler sur les feuillets bleus, et peut-être de me faire connaître votre opinion demain. Si vous pensez comme moi que les termes employés par la ministre de l'Environnement sont contraires aux usages, et que l'accusation d'être motivé par la mauvaise foi est contraire aux usages, je demanderai à la ministre de l'Environnement de retirer ses propos et de s'excuser.

M. le Président: Le député de Davenport (M. Caccia) a formulé une demande à laquelle j'acquiescerai volontiers. Je rappellerai aux députés le commentaire de Beauchesne qui est tout à fait clair:

> . . . il ne sera pas permis à un député de prêter à un ou plusieurs de ses collègues des intentions inavouables dans une situation donnée.

Je pense que c'est là le commentaire visé par le député. Je me ferai donc un plaisir d'accéder à la demande du député et de contrôler le compte rendu pour décider dans un sens ou dans l'autre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES LOTERIES

L'ENTENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LE FINANCEMENT DES JEUX OLYMPIQUES DE 1988

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, en septembre dernier, quelques jours à peine après son accession au pouvoir, le gouvernement annonçait que la Société canadienne des paris sportifs serait fusionnée à la Société Loto-Canada, qui avait été mise en veilleuse.

Cette décision reposait sur deux raisons très évidentes et, à mon avis, excellentes. D'abord et avant tout, l'existence de la Société canadienne des paris sportifs était contraire à l'esprit, sinon à la lettre, de la Loi de 1979 sur les loteries . . .

M. le Président: Je me permets d'interrompre un moment le député pour demander deux choses: d'abord, qu'on lui donne une chance de se faire entendre et, ensuite, je me suis rendu compte dans tout ce bruit que nous avions oublié tout à l'heure de demander le consentement unanime nécessaire pour le dépôt de documents. La Chambre consent-elle à ce que nous revenions un moment au dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT DU LIVRE BLANC SUR LA REDISTRIBUTION

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, en conformité de l'article 46(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des copies du document intitulé «Livre blanc sur la redistribution».

M. le Président: Passons aux déclarations de ministres. Je demande à nouveau au ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur (M. Jelinek) de bien vouloir m'excuser de l'avoir interrompu. La parole est donc à l'honorable ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur.

* * *

• (1510)

LES LOTERIES

L'ENTENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LE FINANCEMENT DES JEUX OLYMPIQUES

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, nous allons essayer à nouveau. Je le répète, en septembre dernier, quelques jours seulement après avoir pris le pouvoir, le gouvernement a annoncé que la Société des paris sportifs serait liquidée en même temps que la société Loto Canada.

Cette décision a été prise pour deux bonnes raisons qui me paraissent évidentes. Tout d'abord, il y avait le fait que l'existence même de la Société des paris sportifs allait à l'encontre de l'esprit, sinon de la lettre, de l'accord de 1979 sur les loteries entre le gouvernement fédéral et les provinces. Pour cette seule raison, il était nécessaire de liquider la société des paris sportifs le plus tôt possible, afin de rétablir une certaine confiance et collaboration entre les deux niveaux de gouvernement. Ensuite, lorsque nous avons annoncé notre décision, la société perdait 1.5 million de dollars environ par semaine. Inutile de dire que les Canadiens auraient pu se passer des paris sportifs.

Afin d'améliorer les relations fédérales-provinciales et de faire preuve de responsabilité financière, le cabinet a pris la décision qui s'imposait: à peine quelques jours après la reprise des travaux parlementaires, nous avons présenté le projet de loi C-2, première étape menant à la dissolution par les voies législatives de la Société des paris sportifs et de Loto Canada.

Bien sûr, nous étant engagés à financer les Jeux olympiques d'hiver de 1988, à Calgary, il fallait encore trouver les fonds nécessaires sans puiser dans le trésor public. J'ai immédiatement communiqué avec les provinces pour leur demander de partager ce fardeau financier avec nous, car toutes les régions du Canada vont profiter des vastes retombées économiques des Jeux. Plus précisément, je suis heureux d'annoncer que, d'après une étude récente, les Jeux vont engendrer de nouvelles activités économiques d'environ 1.2 milliard de dollars et créer du travail pour 28,000 année-personnes.

Les provinces étant disposées à collaborer, j'ai recommandé qu'on présente un projet de loi sur les loteries afin de tirer au clair une fois pour toutes les relations fédérales-provinciales dans ce domaine. Comme nous étions de bonne foi, les gouvernements provinciaux ne demandaient pas mieux que d'en discuter.

Au cours des négociations, on a décidé que le ministère de la Justice, la Société des loteries interprovinciales et les provinces nous proposeraient des modifications au Code criminel afin de protéger la juridiction actuelle des provinces dans le domaine des loteries. En échange, les provinces verseraient 100 millions de dollars pour aider le gouvernement fédéral à respecter sa promesse de financer les Jeux.

On a travaillé fort depuis neuf mois et passé des heures à négocier. J'en profite pour remercier mes collègues provinciaux responsables des loteries, car ils ont coopéré et adopté une attitude constructive au cours des négociations.

Dans la même veine, je me réjouis d'annoncer que, par suite de consultations et de négociations poussées, j'ai ratifié aujourd'hui, au nom du gouvernement du Canada, une entente avec les gouvernements provinciaux, en vertu de laquelle les provinces verseront au gouvernement fédéral la somme de 100 millions de dollars en trois versements égaux répartis sur les trois prochaines années. En ce qui concerne le gouvernement fédéral, mon collègue le ministre de la Justice (M. Crosbie), présentera en temps opportun une mesure législative modifiant le Code criminel dans le but de protéger la compétence actuelle des provinces dans le domaine des loteries.

Il va sans dire que cette entente contribuera considérablement à faciliter les relations fédérales-provinciales futures et à concrétiser le nouvel esprit de collaboration qui les inspire. En fait, c'est une journée mémorable pour les sports au Canada comme pour les relations fédérales-provinciales. Encouragés par ce nouvel esprit d'amitié et de coopération nous espérons que nos jeunes sportifs réaliseront leur meilleure performance jusqu'ici et que les olympiques d'hiver dont nous serons les hôtes seront les plus réussis qu'on ait jamais vus dans le monde.

Des voix: Bravo!

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je me réjouis de répondre aujourd'hui au nom de mon parti à la déclaration du ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek). Je le félicite d'avoir réussi à obtenir la jolie somme de 100 millions de dollars des autorités provinciales pour les jeux olympiques d'hiver qui auront lieu à Calgary en 1988.

Le ministre laissait entendre depuis quelques mois qu'il s'employait à amener les provinces à conclure pareille entente. Les milieux sportifs en général seront effectivement encouragés par la nouvelle d'aujourd'hui. Cette entente rassurera également les sportifs, le comité d'organisation des Jeux olympiques et tous ceux qui seront appelés à participer à l'organisation des jeux d'hiver de 1988.

Toutefois, mise à part cette annonce, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 200 millions pour les jeux d'hiver. En comptant la quote-part des provinces et le programme de la monnaie olympique, il restera tout de même un manque à gagner de 50 à 70 millions, selon les recettes que rapportera le programme de la monnaie olympique. A cette fin, je pense qu'il incomberait au ministre et à son gouvernement d'informer la Chambre et le grand public de la provenance de la contribution fédérale, de la manière dont ces fonds seront prélevés et quand ils le seront.

Ce sont là des questions fondamentales auxquelles il faut répondre afin de rassurer tous ceux qui participent à l'organisation des Jeux olympiques, c'est-à-dire que le plan de financement promis sera maintenu intégralement et assez longtemps.

En second lieu, il faudra aussi établir si l'entente conclue avec les provinces est un accord circonstanciel ou si une nouvelle entente a été négociée pour modifier celle conclue par le gouvernement conservateur en 1979. A ce moment-là, le gouvernement fédéral avait accepté de laisser l'exclusivité des loteries aux provinces moyennant le versement tous les ans de 35 millions de dollars. Quand on examine de près l'entente, on constate que les recettes sont de l'ordre de 200 millions par année. Point n'est besoin d'être fort en calcul pour constater que cette entente ne favorise pas le gouvernement fédéral et octroie un monopole lucratif aux provinces.

Peut-être que le ministre a modifié ces conditions non pour pénaliser les provinces, mais pour rendre justice au gouvernement fédéral afin qu'il ait davantage de ressources pour appuyer les initiatives sportives à l'échelle nationale. J'espère que le ministre saura répondre à ces questions pendant la période réservée à nos commentaires.

Enfin, je rappelle à la Chambre que notre parti, quand il était au pouvoir, a toujours soutenu le sport amateur en favorisant l'excellence athlétique pour tous les Canadiens sans tenir compte des antécédents ni du milieu. On devra se rappeler que le gouvenement libéral précédent avait offert des garanties sans précédent pour la tenue des Jeux olympiques de Calgary en 1988. En outre, faut-il rappeler que ce fut un gouvernement libéral qui avait payé la part du lion pour envoyer nos athlètes à Los Angeles où, par leur excellente performance, ils ont fait honneur à leurs concitoyens.

Nous espérons sincèrement que nos athlètes qui participeront aux Jeux olympiques d'Hiver de Calgary en 1988 feront aussi honneur a leur pays. Et comme les yeux du monde entier seront tournés vers nous en 1988, nous voulons faire en sorte que ces jeux soient un événement extraordinaire, événement dont tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays tireront honneur et fierté.

Des voix: Bravo!

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je m'empresse de répondre à la déclaration du ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek). Je suis persuadé qu'il était très heureux de pouvoir annoncer qu'une certaine proportion de la contribution fédérale ne proviendra pas des deniers publics. Sachant toutefois d'où viennent ces fonds, j'éprouve des sentiments ambivalents au sujet de cet accord. Je voudrais faire quelques remarques sur la nature fondamentale de l'accord et soulever certaines questions. J'espère que le ministre sera en mesure d'y répondre cet après-midi.

A l'instar des autres députés de mon caucus, je suis déçu de constater que la moitié de la contribution fédérale de 200 millions de dollars est tirée des recettes des jeux d'argent, bien que ces jeux relèvent des gouvernements provinciaux. A notre avis, le sport ne devrait pas être mêlé à cet impôt de malheur que le jeu devient trop souvent. Nous préférerions le prélèvement d'un impôt vraiment progressif pour financer le sport amateur.

Il n'est guère étonnant que le ministre ait pu conclure cet accord, étant donné qu'il a décidé de suivre l'exemple du gouvernement en 1979 et de céder entièrement aux provinces la responsabilité des jeux d'argent. Quant on cède tout le paquet, on devrait recevoir quelque chose en retour. Étant donné qu'il s'agit d'une somme de 100 millions de dollars répartie sur trois ans, il n'est pas étonnant mais plutôt étrange qu'il ait fallu tellement de temps pour s'entendre avec les provinces.

• (1520)

On proposera une modification au Code criminel qui reconnaîtra définitivement la responsabilité provinciale dans ces domaines. Cela ne laisse pas de m'inquiéter, car il faudrait que le gouvernement fédéral exerce une surveillance. J'espère que la modification au Code criminel sera rédigée soigneusement pour que des éléments criminels ne puissent pas s'immiscer dans ce domaine sans que le gouvernement fédéral puisse intervenir. On pourrait déléguer des pouvoirs au lieu de présenter cette proposition en vue de modifier définitivement la législation.

Plus précisément, au sujet de l'initiative à laquelle le gouvernement fédéral fait son apport, je constate que le ministre prévoit que les Jeux auront des retombées économiques considérables sur toutes les régions du Canada. Il est question depuis un jour ou deux de la situation des provinces maritimes et j'ai du mal à croire que les provinces de l'Atlantique profiteront beaucoup des retombées des Jeux olympiques. Je suis convaincu, par contre, que l'Alberta et d'autres régions des Prairies en profiteront pleinement. J'espère que la contribution provinciale à ces 100 millions de dollars provient en grande partie des habitants des provinces de l'Ouest puisqu'elle va être tirée des recettes de loteries.

Le ministre pourrait-il nous dire comment ces 100 millions de dollars sont répartis sinon par province, du moins par région, pour nous assurer que ce sont bien les gens auxquels les Jeux olympiques profiteront qui vont payer la note.

Il a déclaré également que, selon une étude récente sur les retombées économiques des Jeux olympiques, on s'attend à des activités économiques de l'ordre de 1.2 milliard de dollars et à la création de 28,000 années-personnes d'emploi. Cette étude a-t-elle été déposée, ou le ministre aurait-il l'obligeance de la déposer, pour nous permettre de l'évaluer, puisqu'une autre étude publiée dans les médias dernièrement . . .

M. le Président: Je regrette d'informer le député que le temps prévu pour sa réponse est écoulé, à moins qu'il ne puisse conclure en quelques mots.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Les autres remarques que je voulais faire portent sur les 100 millions supplémentaires. Comme l'a déjà déclaré mon collègue libéral, le programme numismatique ne rapportera peut-être pas 50 millions de dollars. Dans ce cas, il faudra trouver plus de 50 millions auprès des particuliers . . .

M. le Président: Je regrette, mais je dois signaler au député que son temps de parole est écoulé.

M. Paproski: Je voulais poser une question au ministre, si vous le permettez, monsieur le Président. Je voudrais savoir si cette somme de 100 millions de dollars constitue une contribution forfaitaire des provinces pour les trois prochaines années, et si l'accord initial en vertu duquel les provinces doivent fournir dans les 37 à 38 millions de dollars par an, à partir des loteries, est toujours en vigueur? La somme en question s'ajoute-t-elle aux 37 ou 38 millions de dollars que le gouvernement fédéral reçoit des provinces à l'heure actuelle?

M. Jelinek: Monsieur le Président, je suis heureux de confirmer au député que l'accord de 1979 est resté inchangé. Comme il le sait, nous touchons près de 36 à 37 millions de dollars par an, somme rajustée d'après l'indice des prix à la consommation. Les députés qui disent que nous avons bradé cette ressource se trompent complètement car nous recevons notre juste part des gouvernements provinciaux. L'accord que j'ai annoncé aujourd'hui est distinct de celui de 1979. Il s'agit d'une contribution supplémentaire tout a fait distincte des fonds que les gouvernements provinciaux versent déjà pour les affaires sportives et culturelles dont s'occupe le gouvernement fédéral.

M. Marchi: Monsieur le Président, c'était une des questions que j'allais poser. J'allais demander en outre en guise de question supplémentaire s'il ne jugerait pas bon d'essayer d'obtenir un partage beaucoup plus juste pour le fédéral, puisqu'il examinait avec ses homologues provinciaux la possibilité de modifier cet accord de 1979.

Deuxièmement, j'aimerais que le ministre nous donne une idée de la façon dont il prévoit s'y prendre pour combler ce manque à gagner de 50 à 70 millions de dollars selon le rendement du programme de pièces de monnaie olympiques, de sorte que nous puissions connaître avec un peu plus de précision tout le détail de l'engagement pris par le gouvernement de contribuer 200 millions de dollars.

Enfin, j'aimerais savoir, compte tenu des interventions de mon honorable collègue du NPD, comment se partagera la contribution des gouvernements provinciaux. S'agira-t-il d'un partage égal pour les 10 provinces, ou certaines provinces, spécialement la province-hôte, contribueront-elles une plus grande part des 100 millions que, disons, les provinces de l'Est?

M. Jelinek: Monsieur le Président, je trouve toujours étonnant que lorsqu'on fait quelque chose de bien on se fasse quand même interroger et critiquer à ce sujet. Je tiens seulement à faire remarquer au député qu'il a fallu environ neuf mois au gouvernement libéral précédent pour perdre 46 millions de dollars des contribuables avec la Société canadienne des paris sportifs, tandis que la même période nous a suffi pour recueillir 100 millions en recettes non fiscales. Je tiens simplement à faire consigner ce fait au compte rendu pour qu'on le comprenne bien.

Pour répondre plus précisément à la question du député, la Société de la loterie interprovinciale applique une formule au nom des gouvernements provinciaux pour déterminer le partage de leurs contributions au gouvernement fédéral. En chiffres ronds, les provinces de l'Atlantique contribuent environ 5 p. 100, l'Ontario 32.7 p. 100, le Québec 26.65 p. 100 et les provinces de l'Ouest le reste, soit environ 36 p. 100.

Mais cela dit, il appartiendra aux gouvernements provinciaux et à la Société de la loterie interprovinciale de déterminer le partage en ce qui concerne ce nouvel accord. Je suppose qu'il se fera selon celui qui régit déjà les paiements réguliers au gouvernement fédéral.

Passons maintenant à l'autre question du député. Il sait très bien que nous avons cherché d'autres moyens de récolter de l'argent avec l'aide du secteur privé. Nous sommes convaincus que le programme des pièces commémoratives dont la première émission se fera cet automne, va permettre de récolter au moins 50 millions. Par ailleurs, d'autres projets sont non seulement envisagés, mais étudiés de près. J'espère que le député aura autant confiance en moi que dans ce domaine, et que moi.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, pour revenir aux contributions du secteur privé, j'apprécierais que le ministre me donne quelques précisions. Les organisateurs de Calgary essaient très activement d'obtenir l'appui de différents commanditaires et ont en fait remporté un succès remarquable auprès du réseau ABC qui va verser une somme énorme pour les droits; le comité organisateur recevra 270 millions, si je ne m'abuse. Qu'est-ce que le gouvernement fédéral arrivera à offrir au secteur privé et quelles chances a-t-on vraiment de pouvoir récolter 50 millions ou plus par ce moyen?

M. Jelinek: Je vais expliquer, monsieur le Président. En fait, je n'ai jamais dit que le reste allait devoir venir du secteur privé. Ce que j'ai dit et ce que je répète, c'est que le secteur privé est un des moyens envisagés de se procurer cet argent. En fait, certains de nos comités parlementaires parlent d'autres moyens de recueillir des fonds. Je ne crois pas qu'il soit prudent d'en parler uniquement dans l'espoir que nos vœux se réalisent.

A propos du secteur privé, je signale ceci, comme je l'ai déjà dit à maintes reprises; le programme que nous espérons mettre sur pied avant Noël ne fera pas de tort aux activités du comité organisateur de Calgary. Nous ne chercherons pas des commanditaires pour les Jeux olympiques. Nous allons essayer de trouver d'autres moyens de recueillir de l'argent non seulement pour les Jeux olympiques mais surtout pour les futurs programmes relatifs au sport amateur; nous sommes en train de négocier.

M. Shields: J'ai une dernière question à poser au ministre. Pendant les Jeux olympiques d'hiver qui se tiendront en 1988 à Calgary, le ministre sera-t-il commentateur pour les compétitions de patinage artistique?

• (1530)

M. le Président: A l'ordre. Une brève question du député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp).

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre si l'étude des répercussions économiques qu'il a mentionnée dans sa déclaration sera déposée à la Chambre.

M. Jelinek: Monsieur le Président, je m'excuse de n'avoir pas répondu à cette question. Cette étude n'a peut-être pas été déposée, mais le ministère des Approvisionnements et Services l'a publiée. Je ne suis pas certain d'être en mesure de la déposer. Je sais qu'elle a été publiée. Je me ferai un plaisir de la faire parvenir au député et, si ce dernier insiste, mon collègue le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) et moi-même étudierons la possibilité de la déposer. En tout cas, elle a été publiée il y a quelque temps déjà.

* * *

PÉTITIONS

LE DANGER QUE PRÉSENTENT DES RUES DE SCARBOROUGH

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom d'un groupe de résidents du village pour personnes âgées de Saint-David et de citoyens qui vivent dans le voisinage du Chemin Danforth et de la rue Trudelle. Ils s'inquiètent du danger que présentent ces deux rues de Scarborough.

M. Prud'homme: Pourquoi soulèvent-ils cette question ici?

M. le Président: A l'ordre. Je comprends que le député s'intéresse à la question. Néanmoins, à l'avenir, il vaudrait mieux adresser ce genre de pétitions au conseil municipal. Cela permettrait sans doute d'atteindre l'objectif visé.

LE GROUPE «KIDS ACTION FOR PEACE»

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, j'ai reçu ce matin, dans ma circonscription, une pétition de 17 étudiants de l'Emily Carr Middle School, de Gloucester, en Ontario, qui participent à une importante initiative baptisée Kids Action for Peace. Leur pétition pour la paix est accompagnée de 1,000 grues de papier symbolisant l'espoir et la paix, suivant la vieille coutume japonaise.

M. le Président: A l'ordre. Le député désire-t-il résumer la pétition?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je suis très fier de présenter cette pétition et ces 1,000 symboles par lesquels les pétitionnaires tiennent à nous rappeler que la paix est essentielle à notre survie.

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Au nom d'un groupe de personnes âgées, monsieur le Président, je présente une pétition que le député conservateur aurait dû présenter.

Des voix: Règlement!

M. Waddell: Les signataires de cette pétition déclarent qu'ils sont contre la désindexation des pensions que propose le budget, car ce sont eux qui vont en souffrir. Cette pétition, je demande à la présenter.

M. Hnatyshyn: Règlement! Ce n'est pas ce qu'ils ont dit.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme j'étais sur le point de déposer la pétition, le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) m'a traité de menteur. Il a en effet hurlé d'un bord à l'autre de la Chambre que ce n'est pas ce que ces gens-là avaient dit.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie! Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) n'a pas traité le député de menteur. Il a en effet crié quelque chose sans avoir obtenu la parole, tout comme le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) l'a fait aujourd'hui au cours de la période des questions. Dans ces conditions, je pense que je vais donner la parole au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis).

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai bien l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions qui toutes déclarent que le budget du 23 mai va accabler les titulaires de la pension de sécurité de la vieillesse, du fait qu'il va leur faire perdre jusqu'à $680 en 1999 et encore davantage par la suite.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter moi aussi des pétitions au nom de mes électeurs de la circonscription de Thunder Bay-Nipigon qui déclarent que les coupes décrétées par le gouvernement en ce qui concerne la pension de sécurité de la vieillesse sont contraires à la promesse qu'avait faite le parti progressiste conservateur au cours de la dernière campagne électorale et selon laquelle un gouvernement conservateur continuerait d'indexer la pension de vieillesse tous les trimestres en fonction de la hausse du coût de la vie. Voilà la raison pour laquelle ils demandent instamment à la Chambre d'annuler la décision que le gouvernement a annoncée dans son budget.

M. Waddell: Monsieur le Président . . .

M. le Président: Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) désire-t-il présenter une autre pétition? Il ne pourrait le faire que si la Chambre y consentait à l'unanimité.

M. Waddell: Il s'agit effectivement d'une autre pétition.

M. le Président: Le député de Vancouver-Kingsway demande à présenter une autre pétition.

Des voix: Non.

M. le Président: Pour présenter une autre pétition, le député aurait besoin du consentement unanime de la Chambre.

M. Waddell: Monsieur le Président, les conservateurs veulent-ils dire que je ne puis présenter au nom des pétitionnaires une autre pétition dont le libellé est précisément celui auquel le député trouve tant à redire?

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Hnatyshyn: Les règles existent pour une bonne raison.

M. Waddell: Quelles règles? J'invoque le Règlement. En toute déférence, monsieur le Président, pourriez-vous me dire quelle règle stipule que je ne puis présenter plus d'une pétition?

M. le Président: Il n'y a aucune règle stipulant que le député ne peut présenter plus d'une pétition. La coutume veut cependant qu'un député demande une fois la parole pour présenter des pétitions, et le député peut à ce moment-là essayer de présenter plus d'une pétition. Je ferai remarquer en toute déférence que telle est la coutume depuis des années que le député siège à la Chambre.

M. Waddell: Non.

M. le Président: Oui. La différence entre les deux est affaire de discussion hors de la Chambre. Notre coutume veut qu'un député demande la parole pour présenter des pétitions. Le député a demandé la parole, a présenté une pétition et s'est rassis. Il avait alors le droit, comme il le saurait s'il vérifiait la coutume, de présenter plus d'une pétition, mais il doit le faire au même moment.

M. Waddell: Ce n'est pas ce que M^me^ le Président Sauvé avait décidé.

M. le Président: Oui, c'est exactement ce que M^me^ le Président Sauvé avait décidé. Je le dis à mi-voix seulement au député qui n'aime pas que ses vis-à-vis lui hurlent des observations.

* * *

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

RENVOI AU COMITÉ DU LIVRE BLANC SUR LA REDISTRIBUTION

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, il y a eu consultation entre les partis. Vous allez constater, je crois, que la Chambre accepte que la motion suivante soit présentée maintenant:

Questions au Feuilleton

Que le document intitulé: «Livre blanc sur la redistribution», déposé plus tôt aujourd'hui, soit renvoyé au comité permanent des privilèges et élections;

Que le comité fasse rapport de ses constatations et recommandations au plus tard le 28 juin 1985; et

Que, nonobstant les pratiques habituelles de la Chambre, si celle-ci ne siège pas lorsque le comité aura terminé son rapport final, le comité fasse rapport de ses constatations en déposant son rapport auprès du greffier de la Chambre et que le rapport soit alors réputé avoir été déposé sur la table.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) présente sa motion?

M. Allmand: Monsieur le Président, m'est-il permis de demander des précisions au ministre?

M. le Président: La motion, si elle était présentée, serait susceptible de débat. Je crois, toutefois, que la démarche du député est utile.

M. Allmand: Monsieur le Président, le ministre a-t-il dit que le comité devra faire rapport avant la fin de juin 1985? Est-ce à dire qu'il n'y aura pas d'audiences sur ce document?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, le but est de charger le comité d'étudier jusqu'à la fin du mois, le Livre blanc qui consiste en un avant-projet de loi; après, le gouvernement va examiner les recommandations du comité sur les modifications que propose le Livre blanc. Il nous faudra ensuite présenter une autre mesure législative, si le vœu de la Chambre est de donner suite à ce projet. Il ne s'agit pas du tout ici d'une mesure législative comme telle, mais d'un exposé de principes dans un Livre blanc, qui permettra aux députés de participer à la préparation d'un projet de loi.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) présente sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Girve Fretz (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 367.

[*Texte*]

LES QUANTITÉS DE FROMAGE DONT LE GOUVERNEMENT AUTORISE L'IMPORTATION

Question nº 367—**Mme Cossitt:**

1. En *a*) 1984, *b*) 1985, quel était/est le niveau des importations de fromages (i) spécialisés (ii) cheddar permis par le gouvernement?

2. Les producteurs de fromage de l'est de l'Ontario ont-ils demandé au gouvernement d'abaisser ces niveaux et, dans l'affirmative, a-t-on pris une décision et sinon, pourquoi?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): 1. Les quantités de fromage importé autorisées pour les années 1984 et 1985 sous le régime de contingentement global sont de 20,400,000 kg (45 millions de livres): (i) Les quantités autorisées pour les fromages de spécialité pour l'année 1984 étaient de 19,946,403 kg. (44 millions de livres), et (ii) pour le fromage cheddar cette quantité était établie à 453,597 kg. (un million de livres). Les quantités allouées pour les fromages de spécialité et cheddar pour l'année 1985 sont les mêmes.

2. Le gouvernement n'est pas au courant d'aucune demande faite spécifiquement par les producteurs de fromage de l'est de l'Ontario pour réduire ces niveaux.

[*Français*]

M. Fretz: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES INDIENS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-31, tendant à modifier la Loi sur les Indiens, dont le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 33 de M. Shields et 33A de M. Crombie (p. 5627).

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, avant la suspension de la séance à 13 heures, une motion avait été présentée au nom du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly), ainsi que d'autres motions présentées par un autre député du même parti à propos de ma motion nº 33A.

• (1540)

J'ai eu le loisir de considérer les propositions faites à propos de la question des perquisitions et saisies ainsi que la question du changement des pouvoirs prévus par la loi en matière de distribution de spiritueux. Bien que je comprenne les questions ainsi soulevées, je vais très respectueusement demander à la Chambre de rejeter les amendements à la motion nº 33A, car ce sont des questions qui portent sur les pouvoirs partagés par le gouvernement fédéral et les provinces. Il serait manifestement malencontreux que, dans le contexte de ce projet de loi et sans consultation, j'apporte des modifications de cet ordre. Tout ce que je cherche à faire avec cette motion, c'est combler le vide créé par le tribunal.

En ce qui concerne les pouvoirs partagés par les deux niveaux de gouvernement, je me ferai un plaisir d'étudier avec le député toutes autres modifications éventuelles afin de déterminer s'il y a une façon satisfaisante de procéder. Cependant, il ne conviendrait pas, je pense, que j'aille de l'avant sans consulter les provinces en cause.

Ce ne sont pas des questions sans importance. Tous ceux qui connaissent l'histoire constitutionnelle du Canada reconnaîtront que, dans bien des cas, la façon dont les tribunaux ont interprété les pouvoirs législatifs conférés aux deux niveaux de gouvernement découle de dispositions reliées au pouvoir d'établir des règles, des règlements, des lois et des décrets concernant la production et la distribution de boissons alcooliques. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails, car il s'agit d'une question encore plus complexe. Par ailleurs, comme les questions soulevées par le député sont importantes, je pense que nous devrions chercher une autre solution. Je ne veux certes pas que la motion nº 33A disparaisse complètement, puisque nous devons de toute façon autoriser les collectivités indiennes à établir des règles et des règlements au sujet de la distribution de boissons alcooliques, conformément aux pouvoirs conférés par la Loi sur les Indiens.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le premier vote porte sur l'amendement à la motion nº 33. Le vote suivant visera la motion nº 33. Ensuite, le vote portera sur l'amendement à la motion nº 33A. Le dernier vote s'appliquera à la motion nº 33A.

Le premier vote porte donc sur l'amendement à la motion nº 33, inscrite au nom du député de Timiskaming (M. MacDougall).

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. MacDougall est adopté.)

M. le vice-président: Le vote suivant porte sur la motion nº 33 inscrite au nom du député d'Athabasca (M. Shields). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 33, modifiée, est adoptée.)

M. le vice-président: Le vote suivant porte sur l'amendement à la motion nº 33 inscrit au nom du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly). Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

(L'amendement de M. Manly est rejeté.)

M. le vice-président: Le vote suivant porte sur la motion nº 33A inscrite au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 33A est adoptée.)

M. le vice-président: La Chambre passe maintenant à la motion nº 35A.

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose:

Motion nº 35A

Qu'on modifie le projet de loi C-31,

a) en ajoutant à la suite de la ligne 30, page 18, ce qui suit:

«19. (1) Lorsque le nombre total des personnes dont les noms ont été consignés dans une liste de bande en vertu de l'alinéa (11(1)*c*) de la Loi sur les Indiens et qui ont atteint l'âge de dix-huit ans est égal ou supérieur au tiers du nombre total des membres de la bande qui ont atteint l'âge de dix-huit ans et que le conseil de la bande établit un statut administratif mettant en vigueur le présent article à l'égard de la bande:

a) la cession à Sa Majesté de tout droit ou intérêt de la bande et de ses membres dans une réserve est nulle,

b) aucune dépense de deniers des Indiens au titre de l'aliné 64(1)*a*), du paragraphe 66(1) ou du paragraphe 69(1) de la Loi sur les Indiens ne peut être effectuée, et

c) aucune modification ne peut être faite à un accord ou arrangement pour effectuer à un membre de la bande un paiement ou une distribution de biens détenus pour l'usage et le bénéfice de la bande,

sauf si la majorité des électeurs de la bande, ainsi que la majorité des électeurs de la bande qui en étaient membres immédiatement avant le 17 avril 1985, y consentent.

(2) Le conseil d'une bande peut établir un statut administratif pour mettre en vigueur le présent article à l'égard de la bande.

(3) Le statut administratif établi en vertu du présent article ne peut être modifié ou annulé que si la majorité des électeurs de la bande, ainsi que la majorité des électeurs de la bande qui en étaient membres immédiatement avant le 17 avril 1985, y consentent.

(4) Tout statut administratif établi en vertu du présent article cesse d'avoir effet le 17 avril 1992 ou à la date antérieure précisée dans le statut administratif.

(5) Le présent article cesse d'avoir effet le 17 avril 1992.».

b) et en renumérotant en conséquence les articles subséquents.

—Monsieur le Président, j'ai pu discuter de cette question avec ceux qui s'en préoccupent. Les deux motions concernent les bandes où la demande pourrait avoir une forte incidence. Les membres du comité savent combien d'heures nous avons consacrées à cette question. Il s'agissait, bien sûr, de trouver un mécanisme capables de soulager les bandes ayant à répondre à une demande de réintégration beaucoup plus importante qu'ailleurs. Nous avons donc examiné diverses possibilités.

En ce qui concerne la motion 37A, j'ai examiné attentivement la proposition du comité, sachant combien il avait été difficile de trouver une solution au problème de l'incidence élevée. Toutefois, il m'est impossible d'accepter la règle de 10 p. 100 que le comité a prévue à l'article 19. L'approche fait preuve d'imagination, mais la règle même m'apparaît trop douteuse pour que je l'appuie.

J'avais proposé un autre amendement qui figure à la motion nº 35A. Mais ceux qu'elle avantagerait le plus ne sont manifestement pas d'accord. J'ai bien entendu ce qu'en disaient le député d'Athabasca (M. Shields), le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) de même que les représentants de certaines collectivités et associations indiennes de l'Alberta, entre autres. Comme personne n'est disposé à soutenir cette proposition, je retire, par conséquent, la motion nº 35A. Sans vouloir vanter outre mesure notre régime parlementaire, je le fais pour donner tort à ceux qui s'imaginent que les gens n'ont pas voix au chapitre et ne peuvent pas faire valoir leurs intérêts. Ceux qui en doutent n'ont qu'à venir constater l'évolution du projet de loi C-31.

M. le vice-président: Le ministre vient de retirer la motion nº 35A. La motion nº 37A, qui n'a pas encore été proposée, le sera maintenant.

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose:

Motion nº 37A

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 19,

a) en retranchant les lignes 31 à 44, page 18 et les lignes 1 à 8, page 19.

b) et en renumérotant en conséquences les articles subséquents.

M. Penner: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous dites que le ministre a retiré la motion nº 35A, mais je crois qu'une motion inscrite au *Feuilleton* ne peut être retirée que par consentement unanime. Nous sommes disposés à consentir au retrait de la motion. Je voudrais à ce sujet faire une observation qui s'impose, à mon avis.

Comme mon parti a consenti à ce que le ministre retire la motion nº 35A, je tiens à signaler, à l'instar du ministre, que les membres du comité se sont très sincèrement efforcés, comme d'ailleurs le ministre lui-même, d'adapter le projet de loi C-31 aux besoins des bandes qui seront le plus touchées par la mise en vigueur de ce projet de loi. La Chambre devrait savoir que les bandes dites à «impact élevé» se trouvent surtout dans l'ouest du pays, en Alberta. Ces bandes ont aussi la bonne fortune d'être riches en ressources. Si le projet de loi n'est assujetti à aucune limitation, ces bandes elles pourront accroître leurs populatoins de 200 à 400 p. 100.

A l'audition des témoignages, les membres du comité se sont véritablement efforcés de trouver un moyen de réduire ou d'amortir cet impact au cours d'un certain laps de temps. Nous n'avons pas réussi. Tout ce que nous proposions n'était jamais acceptable pour les bandes les plus touchées. En donnant mon accord au retrait de la motion, je tiens à avoir du ministre l'assurance que les membres de son cabinet et ses hauts fonctionnaires déploieront un effort concerté pour observer ce qui se produira lorsque le projet de loi C-31 prendra force de loi, car certaines bandes estiment qu'elles en subiront beaucoup plus les contrecoups que d'autres bandes indiennes du pays.

• (1550)

Je pense qu'il faut veiller tout particulièrement à faire en sorte qu'il y ait de l'équité, que nous n'imposions pas à ces gens une injustice terrible que le ministre n'a jamais désirée, à partir des trois principes ou des trois piliers qu'il a énoncés en amorçant ce débat. Il nous faut juste cette assurance que cela ne tombera pas tout simplement dans l'oubli. Je suis persuadé que de toute façon, le député d'Athabasca (M. Shields) et le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) ne permettront pas au ministre de l'oublier, mais je pense que la Chambre doit quand même recevoir l'assurance que cela ne va pas être simplement relégué aux oubliettes qu'on va y regarder de façon tout à fait particulière, qu'il va y avoir un suivi si vous préférez jusqu'à ce que le comité examine dans deux ans l'incidence de cette loi. Je ne veux pas que les bandes à fort impact, comme on dit, aient à attendre deux ans pour qu'on analyse ce qui leur arrive.

M. Manly: Nous sommes heureux de consentir au retrait de la motion 35A, même si elle est très semblable à ma motion nº 24 qui a été écartée hier. La motion 35A, cherchait à répondre aux préoccupations des bandes à fort impact sans pour autant saper les principes qui sous-tendent le projet de loi, le rétablissement de ceux qui avaient injustement perdu leur statut. Elle cherchait une solution meilleure que celle de l'actuel article 19 du projet de loi, dont je suis heureux de constater que le ministre lui aussi le juge incompatible avec le but et les principes du projet de loi C-31. Nous sommes donc heureux d'appuyer la motion nº 37A, qui retire et annule l'article 19 du projet de loi C-31.

M. Crombie: Monsieur le Président, j'aimerais répondre aux préoccupations exposées par le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) et par d'autres députés, et lui donner ainsi qu'à la Chambre l'assurance que nous allons prendre bien garde de suivre l'impact du projet de loi sur toutes les bandes d'accord, mais plus particulièrement sur celles qu'on appelle les bandes à fort impact.

Comme l'ont si bien dit les deux députés d'en face, il y a eu un sérieux effort pour chercher à régler la question, mais tous ceux qui sont en cause nous ont demandé de retirer l'unique solution que nous avions en définitive. Je suis conscient du problème à craindre. J'estime que le projet de loi offre une protection suffisante, mais je m'incline devant la critique du député. Je m'assurerai donc de pouvoir rendre compte au cours des deux prochaines années d'une démarche qui fasse en sorte que les bandes à fort impact ne soient pas lésées par le projet de loi.

M. le vice-président: La présidence peut-elle compter sur le consentement unanime pour permettre au ministre de retirer la motion 35A?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 35A est retirée.)

M. le vice-président: Nous reprenons maintenant le débat sur la motion nº 37A. Le ministre désire-t-il commenter la motion?

M. Crombie: Monsieur le Président, peut-être faudrait-il que je dise un mot au sujet de la motion nº 37A. Je pensais en avoir déjà parlé dans les commentaires que j'ai consacrés à la motion no 35A. Cela est venu en grande partie, bien sûr, après les travaux considérables du député d'Athabasca (M. Shields), qui défend les intérêts des bandes de l'Alberta qui sont tellement préoccupées par l'impact du projet de loi sur leur sort futur et j'aimerais remercier le député du travail sérieux qu'il a effectué pour le compte de ces gens-là et pour notre compte à tous afin d'améliorer le projet de loi.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 37A est adoptée.)

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles) propose:

Motion nº 37

Qu'on modifie le projet de loi C-31, en retranchant l'article 19 et en le remplaçant par ce qui suit:

«19. Il est précisé que les règles d'appartenance fixées conformément à l'article 10, ainsi que les règles et règlements établis sous le régime de la présente loi sont assujettis à la Charte canadienne des droits et libertés.»

—Monsieur le Président, nous avons déjà supprimé l'article 19 grâce à la motion nº 37A. Je voudrais simplement livrer quelques observations au sujet de la nécessité d'inclure un article permettant de s'assurer que la Charte canadienne des droits et libertés s'appliquera à toutes les règles et à tous les règlements établis sous le régime de la présente loi. D'aucuns prétendent, et je suis persuadé que cet argument sera repris par d'autres, que la Constitution et la Charte canadienne des droits et libertés s'appliquent à toutes les lois qui sont adoptées par le gouvernement canadien ou, en fait, par n'importe quelle assemblée législative au Canada. Cependant, nous savons que la question des droits des autochtones est abordée dans la Constitution en dehors de la Charte canadienne des droits et libertés. On se pose certaines questions au sujet de toute la notion des articles portant sur l'égalité.

Certains prétendront, par exemple, qu'en proposant les motions nºs 40 et 41, nous réduisons les garanties constitutionnelles des droits des autochtones. Je crois que la motion nº 37 est quelque peu différente. Tous les députés qui s'intéressent à cette question, au projet de loi C-31, devraient connaître l'histoire de Jeanette Lavell. Lorsqu'elle s'est présentée devant les tribunaux, afin de recouvrer ses droits en vertu de l'ancienne Déclaration des droits, elle s'est aperçue que la Loi sur les Indiens primait.

Nous voulons que la Chambre déclare solennellement que rien ne pourra retirer aux intéressés les droits que leur redonne le projet de loi C-31. C'est pourquoi j'exhorte tous les députés à souscrire à la motion nº 37 qui ferait en sorte que l'article 19 se lise maintenant comme suit: «Il est précisé que les règles d'appartenance fixées conformément à l'article 10, ainsi que les règles et règlements établis sous le régime de la présente loi sont assujettis à la Charte canadienne des droits et libertés». J'exhorte tous les députés à souscrire à cette motion.

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je voudrais répondre à la motion nº 37 inscrite au nom du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly). En bref, le gouvernement juge que l'amendement proposé à la motion nº 37 est, en toute déférence, inutile. L'article 32(1) de la Charte canadienne des droits et libertés prévoit en effet que: «La présente charte s'applique *a*) au Parlement et au gouvernement du Canada, pour tous les domaines relevant du Parlement». La précision proposée dans la motion nº 37 est inutile, selon le gouvernement. Les règles et règlements d'appartenance sont assujettis à la Charte. Il existe des lois subordonnées à la Loi sur les Indiens, qui est une loi fédérale, et ainsi, la Charte s'applique. Aucun éclaircissement supplémentaire n'est nécessaire.

Je voudrais ajouter autre chose. Je sais que ce n'est pas là l'intention du député, mais je crois que l'inclusion de cet article dans le projet de loi, comme le prévoit la motion nº 37, pourrait être perçue comme du paternalisme. Nous ne prévoyons pas de telles dispositions dans les autres projets de loi modifiant la législation fédérale en fonction de la charte.

On pourrait nous demander à juste titre pourquoi nous le ferions dans le cas d'un projet de loi touchant les Indiens par le biais de la Loi sur les Indiens. A mon avis, que partage le gouvernement, l'initiative est non seulement inutile, mais aussi inutilement paternaliste, ce qui fait que nous devrions rejeter la motion nº 37, et j'invite expressément la Chambre à ce faire.

• (1600)

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, j'hésite à m'opposer ou à souscrire à toute modification ou amendement proposés au projet de loi C-31 car, à mon avis, dans son libellé actuel, la mesure est tellement imparfaite et comporte tellement de lacunes, qu'aucune modification ou aucun amendement ne saurait l'améliorer. Ce qui me déplaît particulièrement dans cette affaire, c'est la façon dont nous étudions ce projet de loi et adoptons ces amendements. Voici qu'un groupe de non-Indiens—nous comptons bien un Inuit et un ou deux Métis parmi nous, mais pas d'Indiens inscrits—cherche encore en 1985 à adopter des mesures qui toucheront des milliers d'indiens. Je trouve tout cela d'un fort mauvais goût.

Après la guerre, j'étais alors un jeune écolier, je me souviens que le Parlement britannique avait envisagé de mettre un terme à ses régimes coloniaux en Afrique et en Asie. On avait alors soutenu que le moment n'était pas encore venu de rendre à ces peuples leur indépendance car ils risquaient de faire des erreurs. Ils risquaient de violer les droits de la personne ou encore de nuire à autrui et ainsi de suite. Malheureusement, cette attitude persiste dans notre parlement. Nous ne croyons pas que les Indiens puissent prendre des décisions judicieuses en dépit du fait que les divers gouvernements du Canada, regroupant presque exclusivement des non-Indiens, aient commis des erreurs impardonnables à l'égard des peuples indiens depuis un siècle.

Voilà plus d'une centaine d'années que les gouvernements canadiens de toutes les allégeances, conservatrice ou libérale, traitent des affaires indiennes, et que les collectivités indiennes vivent toujours dans la dèche et dans des conditions sociales qui sont lamentables par rapport à celles du reste de la population canadienne, mais nous continuons à adopter des lois les concernant et à leur imposer notre façon de faire. Je trouve cet état de choses déplorable et c'est pourquoi j'interviens sans grand enthousiasme au sujet de cet amendement.

Cette façon de procéder m'a finalement découragé à tel point que j'ai refusé de continuer à prendre part aux délibérations du comité, car je trouve nos méthodes colonialistes, paternalistes et manipulatrices. Cependant, et c'est malheureux, le projet de loi sera adopté et certains d'entre nous ont fait de leur mieux pour l'améliorer. C'est dans ce but que j'ai proposé un amendement qui aurait permis de garantir des terres, des ressources et des fonds à ceux que ces mesures toucheront. Pourtant, cet amendement a été déclaré irrecevable.

Il y a quelques années, le gouvernement était convenu d'une disposition bilatérale selon laquelle aucune loi concernant les Indiens ne serait votée à moins qu'il n'y ait eu consensus préalable entre les nations indiennes et le gouvernement du Canada. J'ai beaucoup de respect pour le ministre qui a tenté d'agir ainsi dans l'élaboration de son projet de loi, mais pourtant à l'étape du comité, des amendements ont été jetés sur la table pêle-mêle et nous avons été obligés d'en disposer sans consulter davantage les groupes et les personnes qui seront directement touchées par le projet de loi. Je crois que tous les députés conviennent que les dispositions discriminatoires de la loi sur les Indiens doivent disparaître immédiatement. Les problèmes se posent en ce qui concerne les dispositions qui tentent de rétablir le statut . . .

M. Shields: Règlement, monsieur le Président. J'estime, en toute déférence, que le député s'exprime comme si nous étions à la troisième lecture. Nous sommes en train d'étudier un amendement à un article et je pense que nous avons réussi à nous en tenir à l'amendement sans remettre en question tout le projet de loi.

M. le vice-président: Je suis certain que, compte tenu de son expérience, le député voudra s'en tenir à l'amendement.

M. Allmand: Monsieur le Président, je remercie le député de son observation. Cet amendement concerne la Charte des droits qui exprime des principes généraux et je vais en arriver à l'objet de mon intervention dans un instant.

Je disais donc qu'aucun d'entre nous ne s'oppose à ce que toute trace de discrimination disparaisse de la loi. Mais ce sont les autres dispositions qui posent beaucoup de difficulté. Depuis que le projet de loi est revenu à la Chambre il y a plusieurs semaines, je n'ai trouvé personne qui en soit totalement satisfait. Certains aiment telle ou telle disposition mais aucun n'estime que l'ensemble du projet est excellent. Honnêtement, je suis convaincu que le projet devrait être renvoyé au comité qui pourrait consulter à nouveau tous les groupes intéressés.

En ce qui concerne l'amendement à l'étude, le député propose d'insérer une disposition selon laquelle les listes des membres seraient assujetties aux dispositions de la Charte des droits. Encore une fois, cela me paraît témoigner d'un sérieux manque de confiance à l'endroit des peuples indiens. Nous paraissons nous méfier de ce qu'ils peuvent accomplir alors que nos propres états de services sont lamentables. L'argument du ministre se résume ainsi: «Pourquoi insérer une telle disposition dans ce projet de loi alors que nous l'avons pas fait pour les autres que nous avons adoptés depuis que la Charte est en vigueur? Les Indiens sont-ils pires que tout autre groupe au Canada? Pourquoi les assujettir d'une façon particulière aux dispositions de la Charte? Dieu merci que la Charte et la Constitution existent, car elles contiennent des dispositions qui, si elles sont mises à l'épreuve, pourraient bien annuler des dispositions que nous sommes en train de voter aujourd'hui. L'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 se lit comme suit:

(1) La présente Charte confirme les droits, ancestraux ou issus de traités, des peuples autochtones du Canada.

D'après moi, les droits, ancestraux ou issus de traités, incluent le droit de déterminer qui est membre de sa bande et le droit à l'autonomie politique. Si nous adoptons certaines dispositions du projet de loi et qu'elles sont remises en question devant les tribunaux, elles seront renversées, à mon avis. Cependant, seul le temps nous le dira. Voici le libellé de l'article 25 de la même loi:

Le fait que la présente charte garantit certains droits et libertés ne porte pas atteinte aux droits ou libertés—ancestraux, issus de traités ou autres—des peuples autochtones du Canada.

Puis, certains de ces droits et libertés sont énoncés en détail. J'ai décidé de participer au débat parce qu'il est irritant de voir que nous examinons les mêmes problèmes depuis plus d'un siècle et qu'il est regrettable que notre Parlement, qui se compose de personnes de souche européenne, adopte des lois semblables qui régissent la vie des Indiens. Je me sens mal à l'aise et d'autres pays nous critiquent, à juste titre, lorsque nous continuons à le faire. A mon avis, cet amendement, comme beaucoup d'autres, est déplacé, et je compte bien m'y opposer.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis sidéré par les remarques du député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand). Il a raison de dire, comme l'ont déclaré bon nombre de députés, que nous avons affaire à un problème qui s'est aggravé dans notre pays sur une période de plus d'un siècle. Il s'agit des descendants des premiers habitants de notre pays qui, pour une foule de raisons, sont les moins en santé et les moins instruits et ont le plus faible taux d'emploi. Dans toutes les statistiques où il est question des mauvaises conditions de vie, les autochtones viennent en tête de liste. C'est pourquoi nous proposons dans ce projet de loi de faire un grand pas en avant en vue de mettre un terme à l'attitude paternaliste et autoritaire que nous, les

blancs, avons adoptée par le passé à l'égard des premiers habitants auxquels nous avons pris leur pays. Nous proposons de leur donner, dans la mesure du possible, le droit à l'autonomie. Nous sommes tous en faveur de cette mesure.

• (1610)

Le député doit certainement se rendre compte que, tout comme les blancs ont souvent été injustes dans leurs transactions avec certains particuliers ou groupes, il en a été de même avec les autochtones et cela risque de se reproduire. Le député connaît mieux que moi les divergences qui existent entre les associations nationales et provinciales d'autochtones et les femmes autochtones, étant donné le traitement différent dont font l'objet les enfants issus de mariages mixtes. Les enfants nés d'un mariage entre un père autochtone et une mère non autochtone sont considérés comme des autochtones, contrairement aux enfants nés d'une mère autochtone et d'un père non autochtone. Lorsque des femmes et d'autres groupes ont déclaré que les enfants de tous les mariages mixtes devaient être traités de la même façon, bon nombre de dirigeants d'associations d'autochtones s'y sont opposés.

M. Shields: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Le député d'Athabasca (M. Shields) veut invoquer le Règlement.

M. Shields: Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de rappeler que nous traitons de la motion nº 37 présentée par le député au sujet des règles d'appartenance. Le député parle de l'ensemble du projet de loi. Nous devrions continuer l'étude des motions. Le député aura le temps de parler d'autres sujets lorsqu'ils seront débattus. Pour l'instant, nous en sommes à une motion bien précise.

M. le vice-président: Le député d'Athabasca (M. Shields) a raison. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) devrait s'en tenir à la motion no 37.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je ferais remarquer, avec tout le respect que je vous dois, que c'est la première fois que je prends la parole dans ce débat. Je parle depuis moins de trois minutes et j'en viendrai à cet amendement particulier dans une minute environ. Si le député d'Athabasca (M. Shields) voulait bien se contenir, nous avancerions plus rapidement que nous le ferons s'il continue à soulever de prétendus rappels au Règlement.

Les enseignants de la réserve de Fort Alexander, près de Pine Falls, au Manitoba, qui pour certains sont Indiens, ont décidé qu'il était dans leur intérêt, comme celui de la plupart des enseignants, de former un organisme et de s'associer à la société des enseignants du Manitoba. Ils ont suivi les dispositions des lois concernant les relations de travail et tenté de se faire agréer. Le Conseil canadien des relations de travail et les tribunaux ont jugé qu'ils avaient le droit de devenir membres de cet organisme. Le chef et le conseil de bande refusent catégoriquement d'accéder à cette demande fort légitime.

Nous croyons à l'autonomie des Indiens, mais leur administration doit se conformer à certains principes de base, comme tout autre personne ou entité de ce pays. Ils ne devraient pas avoir le droit de se soustraire à l'application de la Charte.

M. Penner: Vous avez tort.

M. Orlikow: Le député dit que j'ai tort.

M. Penner: Vous avez tort. Lisez la constitution.

M. Orlikow: Il a droit à son opinion. C'est mon point de vue et je dis que la Charte . . .

M. Penner: Vous avez tort.

M. Orlikow: Le député peut continuer à dire que j'ai tort. A mon avis, les dispositions sur l'égalité devraient s'appliquer à tout le monde. Par conséquent, monsieur le Président, j'appuie l'amendement de mon collègue, le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly).

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: Je dois, en conformité de l'article 45 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de York-Est (M. Redway)—L'administration de la justice—L'application de la Loi sur les jeunes contrevenants; le député de Burnaby (M. Robinson)—La Charte des droits—Le financement du procès. *b*) Les études du ministère. *c*) La clause dérogatoire; et le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—Les pensions—La position du ministre. *b*) Le principe de l'équité.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES INDIENS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-31, tendant à modifier la Loi sur les Indiens, dont le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 37 de M. Manly (p. 5653).

Motion d'ajournement

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, si le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) n'était pas un député chevronné et sensible, je ne prendrais pas la peine d'expliquer une fois encore pourquoi ses arguments sur cette question sont tout à fait erronés. Il lui suffit d'examiner la constitution qui gouverne notre pays. Comme mon honorable ami le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) l'a signalé à juste titre, l'article 25 de la Charte des droits et des libertés stipule que les droits et libertés des autochtones ne sont pas touchés par la charte. Mon ami de Cowichan-Malahat-Les Îles veut effectuer une modification constitutionnelle. Le ministre a parfaitement raison de s'y opposer. Il veut que les dispositions de notre constitution s'appliquent au projet de loi C-31. Il a tout à fait tort.

L'article 25 de la Charte des droits et libertés est ainsi conçu:

> Le fait que la présente charte garantit certains droits et libertés ne peut porter atteinte aux droits ou libertés—ancestraux, issus de traités ou autres—des peuples autochtones du Canada . . .

M. Orlikow: Quels sont ces droits?

M. Penner: Quels sont les droits ancestraux? Il s'agit notamment du droit fondamental d'établir les conditions d'appartenance à la Première Nation. Ce droit revient non pas au Parlement du Canada, mais aux Indiens.

Des voix: Bravo!

M. Penner: C'est ce qu'a essayé de faire comprendre mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est et il est fort bien parvenu.

M. le vice-président: A l'ordre.

M. Orlikow: Puis-je demander . . .

M. Penner: Le député n'a pas écouté et invoque un argument fallacieux à savoir que la Charte devrait s'appliquer à tout le monde.

M. le vice-président: A l'ordre.

M. Penner: Je tiens à lui dire qu'il a tort et . . .

M. le vice-président: A l'ordre!

M. Penner: . . . qu'il a tort et qu'il devrait le comprendre.

M. Orlikow: Puis-je demander . . .

M. le vice-président: Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) invoque le Règlement, car il a déjà participé au débat.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député me permettrait-il de lui poser une question?

Des voix: Non.

M. le vice-président: Rien ne lui permet de poser des questions ou de faire des observations. Le député de Winnipeg-Nord peut reprendre la parole uniquement avec le consentement unanime de la Chambre.

M. Crombie: Revenons-en au projet de loi C-31.

M. le vice-président: La parole est au député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp) pour la suite du débat.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je suis heureux de ne pas avoir participé à cette discussion très animée. La mesure à l'étude propose que la Charte canadienne des droits et libertés s'applique à tous les statuts administratifs et à tous les règlements édictés en vertu de cette loi. Le ministre a protesté prudemment en disant que la charte des droits et libertés s'applique à la législation du pays et qu'il est inutile et paternaliste de proposer d'ajouter cet article au projet de loi.

Sauf le respect que je dois au ministre et au comité qui a travaillé très dur sur ce projet de loi, je trouve que la question qui nous occupe n'est pas tellement le projet de loi proprement dit, mais plutôt les listes et les statuts administratifs élaborés en vertu de la loi. J'ai une raison d'avancer ceci. Je voudrais consacrer un moment à lire un extrait des délibérations du comité qui a débattu la question de long en large et qui a entendu des témoins. Je lis un passage du témoignage de M^me^ Beth Symes, conseillère juridique de Indian Rights for Indian Women. Voici ce qu'elle dit à ce sujet:

> Certains prétendent que les règles et les codes en matière d'appartenance aux bandes et leur implication relèveront de la Charte. Cela reste encore à déterminer, tout comme l'interprétation de l'étendue du terme «gouvernement».

D'après elle, cette question restera encore sujette à interprétation dans le Droit constitutionnel canadien pendant 10 ou 25 ans. Voici ce qu'elle dit en guise de conclusion:

> Je crois que la simple prudence exige que les droits accordés par la Charte soient protégés. Il faudrait que les codes en matière d'appartenance et les règles de résidence se conforment aux exigences minimales énoncées par la Charte. Si nous ne faisons pas cela, cela risque de nous coûter très cher dans 10 ans. Il faudrait que la disposition le précise formellement.

C'est une bonne raison pour appuyer la motion que mon collègue et moi avons proposée cet après-midi.

• (1620)

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion n° 37. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent. Conformément à l'article 79(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé. Les motions nos 40 et 41 seront groupées pour le débat.

M. John Parry (Kenora-Rainy River) propose:

Motion nº 40

Qu'on modifie le projet de loi C-31, en ajoutant, à la suite de la ligne 35, page 19, ce qui suit:

«21. Il est précisé qu'aucune disposition de la présente loi ne peut s'interpréter comme abrogeant les droits autochtones ou les droits obtenus par traité dont jouissent les peuples autochtones du Canada ou comme y portant atteinte.»

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose:

Motion nº 41

Qu'on modifie le projet de loi C-31,

a) en ajoutant, à la suite de la ligne 35, page 19 ce qui suit:

«21. La présente loi ne porte pas atteinte aux droits existants—ancestraux ou issus de traités—des peuples autochtones du Canada.»

b) et en renumérotant en conséquence les articles subséquents.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, au moment de prendre la parole au sujet de la motion nº 40, qui est inscrite à mon nom, je tiens à informer tous les députés de mon intention de retirer cette motion. Après avoir consulté le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) et les trois principales organisations autochtones que le projet de loi C-31 intéresse le plus, comme l'a signalé le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand), nous en sommes venus à la conclusion qu'il ne servirait pas vraiment à grand-chose d'inclure la motion nº 40 dans ce projet de loi. Étant donné que l'alinéa (1) du paragraphe 35 de la Constitution comporte une disposition très similaire pour ce qui est du respect et du maintien des droits fondamentaux et des droits découlant de traités des autochtones du Canada, j'ai donc l'intention de retirer la motion nº 40. Avec votre permission, monsieur le Président, je demande à cette fin le consentement unanime de la Chambre.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, je ne refuserai pas le consentement unanime, bien sûr, mais je le fais à regret. Bien que le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) ait invoqué des arguments solides pour montrer que la motion nº 40 était redondante du fait qu'aux termes de la Constitution, rien ne peut porter atteinte aux droits que les autochtones ont obtenus par traité, il me plaisait que cette disposition figure dans le projet de loi, car cette mesure risque justement de porter atteinte à ces droits.

Je regrette que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) soit absent parce qu'il comprendrait mieux en quoi sont contradictoires la motion du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly), que nous venons de rejeter et qui prévoyait d'assujettir les règles d'appartenance à la Charte canadienne des droits et libertés, et la motion de mon collègue de Kenora-Rainy River sur laquelle j'étais entièrement d'accord. Je vais donc répéter, pour le député de Winnipeg-Nord qui a repris sa place, qu'en ce qui concerne le fond et leur validité, ces deux motions se contredisent l'une l'autre. J'aurais appuyé avec grand plaisir la motion du député de Kenora-Rainy River s'il ne l'avait pas retirée.

Permettez-moi d'attirer l'attention des députés sur l'article 35 de la Constitution. Il stipule que les droits existants—ancestraux ou issus de traités—des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés. Les premiers ministres se sont consultés, et les ministres de la Justice et procureurs généraux ont tenu des réunions préparatoires pour essayer de définir exactement la portée de ces droits. Je dirai que le droit à l'autonomie politique des autochtones est un principe indémontrable et fondamental. Si l'on admet que l'autonomie politique est un droit, il s'ensuit forcément que l'on a le droit d'établir les règles d'appartenance.

Notre Charte n'a rien d'exemplaire. Quand la Chambre des communes a débattu la Constitution, nous savions que la Charte était sujette à des compromis et des tractations. Nous savons qu'elle n'est pas l'œuvre de Dieu, mais le fruit des efforts des hommes et des femmes qui l'ont rédigée. Elle n'est pas parfaite, mais c'est le mieux qu'on ait pu faire alors. Ce document n'est pas d'une telle perfection pour que nous puissions maintenant dire que, quoi que nous fassions si nous ne pouvons pas l'imposer à d'autres, leurs résultats seront forcément imparfaits.

Pour en revenir à ce qu'a si bien dit le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand), ne pourrions-nous pas faire confiance aux autres peuples, aux aborigènes du Canada, aux Indiens, et les laisser se donner une charte qui corresponde aux règles régissant l'appartenance aux bandes et à leurs caractéristique nationales, laquelle charte pourrait être de loin supérieure à tout ce que nous avons pu mettre au point dans cette enceinte jusqu'ici? En fait, nous sommes-nous suffisamment bien renseignés pour nous assurer que pareille chose n'existe pas déjà? D'après moi, si nous étions un peu mieux au courant des principes guidant les nations indiennes, nous risquerions de découvrir à notre grand étonnement que depuis des siècles et des siècles, en fait depuis des milliers d'années de gouvernement autonome, les Indiens ont acquis certains principes dont nous pourrions fort bien nous inspirer et qui seraient de loin supérieurs à ceux que nous avons pu prévoir dans la constitution et dans la charte des droits et des libertés.

C'est avec grand regret que j'annonce au député de Kenora-Rainy River que je suis d'accord avec sa demande. Je comprends son point de vue. Nous avons déjà la constitution, mais j'aurais de loin préféré qu'on y insère cette disposition pour plus d'assurance.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) soutient que les bandes indiennes ont le droit absolu de décider de l'appartenance aux bandes. Si nous leur reconnaissons ce droit, il se pourrait fort bien qu'une bande décide par exemple qu'un enfant né d'un mariage mixte, dont le père serait indien mais pas la mère, deviendra un de ses membres, alors qu'un enfant né d'une mère indienne et d'un père qui ne l'est pas ne le deviendra pas. Cela correspond peut-être à la notion de justice du député, mais pas à la mienne.

Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, et c'est que, en ce qui me concerne, toute personne établie au Canada, quelle qu'en soit la race, la couleur, la religion, l'âge ou toute autre caractéristique dont nous avons parlé, a le droit d'être traitée sur un pied d'égalité et de bénéficier de droits égaux. Il pourrait s'agir d'un autre groupe. Si une bande peut agir comme elle l'entend, alors je m'y oppose.

M. Penner: Lisez la proclamation royale de 1763.

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le débat m'a paru fort intéressant jusqu'à présent. Je sais jusqu'à quel point il intéresse les députés. L'examen des principes fondamentaux a été excellent. Je pourrais ajouter, monsieur le Président, étant donné que la motion nº 40 dont le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) est le parrain sera retirée du consentement unanime, je demanderai la permission de retirer la motion nº 41 inscrite en mon nom simplement parce que le député de Kenora-Rainy River avait fait inscrire la motion nº 40. Si le député est prêt à retirer sa motion, je retirerai la mienne.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je veux bien accorder la permission au ministre et à mon collègue de retirer leur motion.

J'aurais cependant une brève observation sur la question posée par le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) qui a fait état d'une contradiction entre ma position sur la motion nº 37 et celle de mon collègue le député de Kenora-Rainy River (M. Parry). Je ne pense pas qu'il y ait contradiction.

On a retiré les motions nos 40 et 41 parce que, si une disposition semblable était inscrite dans chaque mesure législative qui concerne les autochtones, la garantie relative aux droits des autochtones inscrite dans la Constitution tomberait en désuétude. Si nous incorporons cette garantie dans certaines mesures législatives et non dans d'autres, les tribunaux pourraient penser qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent des droits des autochtones. C'est à ce compte-là que mon collègue et le ministre ont retiré les motions nos 40 et 41.

● (1630)

La question était tout à fait différente en ce qui concerne la motion no 37. Le député de Cochrane-Supérieur a soutenu que les droits des autochtones n'entraient pas dans le cadre de la Charte des droits et des libertés et que la Charte ne devrait empiéter sur aucun des droits autochtones. Il considère toute la question de l'appartenance à la bande comme l'un de ces droits, tout comme moi, mais je crois que c'est un droit qui devrait appartenir à tous les Indiens y compris ceux qui sont réintégrés. Ce droit devrait leur être garanti. Personne ne devrait avoir le droit de les en priver, y compris les conseils de bande. Ils ont besoin de la protection de la Charte. Les autochtones ont besoin de la protection de la Charte des droits et des libertés même si leurs droits autochtones particuliers n'entrent pas dans le cadre de la Charte. Je pense donc qu'il était important de le mentionner dans le projet de loi, et je ne vois pas ce qu'il y a de contradictoire à appuyer la motion nº 37 comme nous le faisons et à retirer la motion nº 40 comme nous le faisons.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, les députés de mon parti consentent tous à ce que le ministre retire la motion nº 41. J'ai écouté attentivement les arguments du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly). Mais le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) a parfaitement résumé la situation. Si les deux députés néo-démocrates qui viennent de parler tiennent à ergoter sur les causes de l'effondrement de l'Empire britannique et de la décolonisation, libre à eux de le faire. Cependant, les questions suivantes ont été posées: Comment pouvons-nous permettre à ces gens-là de se gouverner et d'administrer leurs propres affaires si nous ne leur transmettons pas notre merveilleuse tradition britannique? Comment pourraient-ils se débrouiller sans nos institutions et sans nos directives?

Je réponds que les autochtones du Canada peuvent très bien se débrouiller, se gouverner et administrer leurs propres affaires sans que nous leur imposions toutes ces bonnes choses dont nous pensons nous être dotés. Ce sont effectivement de bonnes choses, mais elles sont bonnes pour nous. N'allons pas conclure de façon arbitraire qu'elles sont bonnes pour eux. Mieux vaudrait peut-être adopter une attitude diamétralement opposée et nous demander ce que les autochtones pourraient bien nous apporter de bon. Voilà qui purifierait joliment l'atmosphère! Qu'arriverait-il s'ils se présentaient à la Chambre en prétendant vouloir nous communiquer les excellentes choses qu'ils ont apprises depuis plusieurs milliers d'années qu'ils occupent ce continent et qu'ils y vivent. Peut-être qu'ils voudraient aussi nous imposer leurs lois et leur conception des droits et des libertés. J'imagine le tollé de protestation qui les accueillerait. On ne manquerait pas de leur demander: «De quel droit agissez-vous ainsi? Nous sommes souverains et indépendants; vous n'avez tout simplement pas le droit de venir ici nous imposer vos lois!» Cependant, comme nous intervertissons les rôles et comme nous avons affaire à une minorité, nous prétendons agir au nom du bon droit. Nous devrions avoir honte.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma réponse sera très courte.

M. Crombie: Vous êtes court.

M. Waddell: Oui; c'est vrai. J'ai écouté les députés libéraux, que je respecte beaucoup tous les deux, critiquer avec véhémence notre prise de position sur le projet de loi. Je leur rappelle tout simplement que pendant la période de temps où nous avons discuté de cet article de la Constitution, le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) et certains autres députés ont mis leur carrière politique et l'avenir de leur parti en jeu. Nous sommes allés jusqu'au bout. Tout l'appui que nous donnons à la Constitution porte sur cet article. Je leur ai demandé de ne pas l'oublier. Je ne crois pas qu'il faille s'excuser. Ce sont des députés libéraux de l'arrière-ban, mais ils ont fini par l'accepter, comme leur chef d'ailleurs. Il faut oublier cet incident.

Je voudrais faire un autre commentaire au sujet de cet article de la Constitution parce qu'il en est beaucoup question dans ce débat. Nous n'avons pas besoin d'articles relatifs aux droits des autochtones dans cette loi parce que bien des Canadiens, y compris certains premiers ministres des provinces de l'Ouest, seront surpris lorsque la Cour suprême du Canada rendra des décisions reconnaissant l'article le plus radical de la Constitution. Je suis vraiment heureux que le ministre et que le nouveau gouvernement essaient de suivre ces traditions, sous l'influence de notre expert, le député de Cowichan-Malahat-Les Îles. Du calme, souvenez-vous du passé.

M. Benjamin: Monsieur le Président, il eut été agréable d'entendre des discours de ce genre dans la bouche des libéraux l'année dernière, l'année précédente et l'année avant.

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à permettre au député de Kenora-Rainy River (M. Parry) de retirer la motion nº 40?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 40 est retirée.)

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à permettre au ministre de retirer la motion nº 41?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 41 est retirée.)

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose:

Motion nº 42

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 21,

a) en retranchant la ligne 36, page 19, et en la remplaçant par ce qui suit:

«21. (1) Sous réserve du paragraphe (2), la présente loi entre en vigueur ou est»

b) en ajoutant, à la suite de la ligne 38, page 19, ce qui suit:

«(2) Les articles 17 et 18 entrent en vigueur six mois après que la présente loi a reçu la sanction royale.»

—Monsieur le Président, cette motion prévoit une période transitoire pour l'application des modifications concernant la vente et la consommation d'alcool dans les réserves, ainsi que la réglementation sur les alcools. L'essentiel de cette question a déjà fait l'objet d'un débat aujourd'hui, et l'amendement a été approuvé aux termes de la motion nº 33A que j'avais présentée.

La motion nº 42 prévoit en gros que l'article 16 sera censé être entré en vigueur le 17 avril 1985 avec le reste du projet de loi C-31, mais que les articles 17 et 18 entreraient en vigueur seulement six mois après la Sanction royale. Ce changement vise à faire en sorte que les bandes se trouvant en dehors du Manitoba continuent à être protégées en vertu des articles 94 à 100 suffisamment longtemps pour adopter les arrêtés voulus en vertu de l'article 85.1, et il vise à permettre aux bandes manitobaines d'émettre des arrêtés dès que le projet de loi C-31 aura reçu la Sanction royale, c'est-à-dire dès l'adoption du projet de loi. Dans certains cas, les arrêtés des bandes et les dispositions de la Loi sur les Indiens pourront être en vigueur simultanément pendant quelques mois. Certains problèmes pratiques ne manqueront sûrement pas de se présenter. Je demande donc à la Chambre d'appuyer la motion nº 42.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 42 du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 42 est adoptée.)

M. le vice-président: La Chambre va maintenant passer aux votes différés par appel nominal sur le projet de loi C-31, tendant à modifier la Loi sur les Indiens, à l'étape du rapport.

Convoquez les députés!

(La motion nº 14, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 74*)

POUR

Messieurs

Althouse
Angus
Benjamin
Blaikie
Cassidy
Deans
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Hovdebo
Keeper
Langdon
Manly
McCurdy
Mitchell (Mme)
Nystrom
Orlikow
Parry
Riis
Robinson
Rodriguez
Waddell—21.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Axworthy
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Brisco
Browes (Mme)
Caccia
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon-Souris)
Clinch
Cochrane
Collins (Mme)
Comeau
Cook
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Daubney
de Corneille
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Dick
Dingwall
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Ellis
Elzinga
Fennell
Ferland
Forrestall
Foster
Fraleigh
Fraser
Fretz
Friesen
Gagliano
Gagnon
Garneau
Gass
Gauthier
Gérin
Gervais
Gravel
Gray (Windsor-Ouest)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Saint-Jacques)
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Halliday
Hamilton
Hardey
Harvey
Hees
Henderson
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Hopkins
Howie
Isabelle
Jacques (Mme)
James
Jardine
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kaplan
Kempling
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
Lapierre
La Salle
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacLellan
Malépart
Malone
Mantha
Marchi
Martin (Mme)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Murta
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Nunziata
Oberle

Messieurs

Ouellet
Penner
Pennock
Pietz
Plamondon
Porter
Ravis
Redway
Reid
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Suluk
Tardif (Richmond-Wolfe)
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tremblay (Lotbinière)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Wise—176.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) invoque le Règlement.

M. Deans: Monsieur le Président, à l'exception du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), le vote sur la motion nº 14 pourrait également s'appliquer aux motions nos 17, 32 et 37. Dans ce cas, les résultats pourraient être inscrits exactement de la même façon dans les *Procès-verbaux*.

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, si nous suivons la suggestion du leader parlementaire du NPD, je tiens à ce qu'il soit consigné que j'ai voté avec le parti.

Des voix: Quel parti?

M. Epp (Provencher): Il n'y a qu'un parti.

M. le Président: A l'ordre. Dois-je en conclure qu'il y a consentement?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Nous prendrons note que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a voté de la même façon que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie). Le prochain vote porte sur la motion nº 17. M. Manly propose:

Motion nº 17

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 4, en ajoutant, à la suite de la ligne 3, page 8, ce qui suit:

«(11) Dans le présent article, «électeur» comprend toute personne dont le nom est consigné dans la liste de bande et qui est âgée de dix-huit ans ou plus.»

(La motion nº 17, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 76)

POUR

Messieurs

Althouse
Angus
Benjamin
Blaikie
Cassidy
Deans
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Hovdebo
Keeper
Langdon
Manly
McCurdy
Mitchell (Mme)
Nystrom
Orlikow
Parry
Riis
Robinson
Rodriguez
Waddell—21.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Axworthy
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Brisco
Browes (Mme)
Caccia
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon-Souris)
Clinch
Cochrane
Collins (Mme)
Comeau
Cook
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Daubney
de Corneille
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Dick
Dingwall
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Foster
Fraleigh
Fraser
Fretz
Friesen
Gagliano
Gagnon
Garneau
Gass
Gauthier
Gérin
Gervais
Gravel
Gray (Windsor-Ouest)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Saint-Jacques)
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Halliday
Hamilton
Hardey
Harvey
Hees
Henderson
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Hopkins
Howie
Isabelle
Jacques (Mme)
James
Jardine
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kaplan
Kempling
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
Lapierre
La Salle
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacLellan
Malépart
Malone
Mantha
Marchi
Martin (Mme)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Murta
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Nunziata
Oberle
Ouellet
Penner
Pennock
Pietz
Plamondon
Porter
Ravis
Redway
Reid
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Suluk
Tardif (Richmond-Wolfe)
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tremblay (Lotbinière)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Wise—177.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le prochain vote porte sur la motion nº 32. M. Manly propose:

Motion nº 32

Qu'on modifie le projet de loi C-31, en retranchant les lignes 10 à 12, page 17, et en les remplaçant par ce qui suit:

«p.1) la résidence des personnes qui ne sont pas membres de la bande;».

(La motion nº 32, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 77)

POUR

Messieurs

Althouse
Angus
Benjamin
Blaikie
Cassidy
Deans
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Hovdebo
Keeper
Langdon
Manly
McCurdy
Mitchell (Mme)
Nystrom
Orlikow
Parry
Riis
Robinson
Rodriguez
Waddell—21.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Axworthy
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Brisco
Browes (Mme)
Caccia
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon-Souris)
Clinch
Cochrane
Collins (Mme)
Comeau
Cook
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Daubney
de Corneille
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Dick
Dingwall
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Foster
Fraleigh
Fraser
Fretz
Friesen
Gagliano
Gagnon
Garneau
Gass
Gauthier
Gérin
Gervais
Gravel
Gray (Windsor-Ouest)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Saint-Jacques)
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Halliday
Hamilton
Hardey
Harvey
Hees
Henderson
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Hopkins
Howie
Isabelle
Jacques (Mme)
James
Jardine
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kaplan
Kempling
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
Lapierre
La Salle
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacLellan
Malépart
Malone
Mantha
Marchi
Martin (Mme)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Murta
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Nunziata
Oberle
Ouellet
Penner
Pennock
Pietz
Plamondon
Porter
Ravis
Redway
Reid
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Suluk
Tardif (Richmond-Wolfe)
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tremblay (Lotbinière)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Wise—177.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le prochain vote porte sur la motion nº 37. M. Manly propose:

Motion nº 37

Qu'on modifie le projet de loi C-31, en retranchant l'article 19 et en le remplaçant par ce qui suit:

«19. Il est précisé que les règles d'appartenance fixées conformément à l'article 10, ainsi que les règles et règlements établis sous le régime de la présente loi sont assujettis à la Charte canadienne des droits et libertés.»

(La motion nº 37, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 78)

POUR

Messieurs

Althouse
Angus
Benjamin
Blaikie
Cassidy
Deans
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Hovdebo
Keeper
Langdon
Manly
McCurdy
Mitchell (Mme)
Nystrom
Orlikow
Parry
Riis
Robinson
Rodriguez
Waddell—21.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Axworthy
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Brisco
Browes (Mme)
Caccia
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon-Souris)
Clinch
Cochrane
Collins (Mme)
Comeau
Cook
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Daubney
de Corneille
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Dick
Dingwall
Domm
Duguay
Duplessis (Mme)
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Foster
Fraleigh
Fraser
Fretz
Friesen
Gagliano
Gagnon
Garneau
Gass
Gauthier
Gérin
Gervais
Gravel
Gray (Windsor-Ouest)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Saint-Jacques)
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Halliday
Hamilton
Hardey
Harvey
Hees
Henderson
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Hopkins
Howie
Isabelle
Jacques (Mme)
James
Jardine
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kaplan
Kempling
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
Lapierre
La Salle
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacLellan
Malépart
Malone
Mantha
Marchi
Martin (Mme)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan

Loi sur les Indiens

Messieurs

McCuish
McDermid
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Murta
Nicholson (M^lle^)
(Trinity)
Nicholson
(Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Nunziata
Oberle
Ouellet
Penner
Pennock
Pietz
Plamondon
Porter
Ravis
Redway
Reid
St. Germain
St-Julien
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow
(M^me^)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Suluk
Tardif
(Richmond-Wolfe)
Tardif (M^me^)
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Vézina (M^me^)
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
White
Wilson
(Swift Current-
Maple Creek)
Winegard
Wise—177.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le prochain vote porte sur la motion nº 15. M. Shields propose:

Motion nº 15

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 4, en retranchant les lignes 33 à 45, page 6, et les lignes 1 à 5, page 7.

(La motion nº 15, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 75*)

POUR

Messieurs

Penner Shields Taylor—3.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Angus
Attewell
Axworthy
Beatty
Belsher
Benjamin
Bernier
Bertrand (M^me^)
Blackburn
(Jonquière)
Blaikie
Blais
Blais-Grenier (M^me^)
Bouchard
Bourgault (M^me^)
Boyer
Bradley
Brightwell
Brisco
Browes (M^me^)
Caccia
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Carney (M^lle^)
Cassidy
Champagne (M^me^)
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon-Souris)
Clinch
Cochrane
Collins (M^me^)
Comeau
Cook
Corbett
Cossitt (M^me^)
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Côté
(Langelier)
Crofton
Crombie
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Daubney
Deans
de Corneille
de Jong
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Dick
Dingwall
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis
(M^me^)
Ellis
Elzinga
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Foster
Fraleigh
Fraser
Fretz
Friesen
Gagliano
Gagnon
Garneau
Gass
Gauthier
Gérin
Gervais
Gravel
Gray
(Windsor-Ouest)
Grisé
Guilbault
(Saint-Jacques)
Guilbault
(Drummond)
Gurbin
Halliday
Hamilton
Hardey
Harvey
Hees
Henderson
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Hopkins
Hovdebo
Howie
Isabelle
Jacques
(M^me^)
James
Jardine
Johnson
(Bonavista-Trinity-
Conception)
Joncas
Jourdenais
Kaplan
Keeper
Kempling
Kindy
King
Landry (M^me^)
Langdon
Lanthier
Lapierre
La Salle
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (M^lle^)
(Kingston et
les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacLellan
Malépart
Malone
Manly
Mantha
Marchi
Martin (M^me^)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McCurdy
McDermid
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitchell (M^me^)
Mitges
Murta
Nicholson (M^lle^)
(Trinity)
Nicholson
(Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Nunziata
Nystrom
Orlikow
Ouellet
Parry
Pennock
Pietz
Plamondon
Porter
Ravis
Redway
Reid
Riis
Robinson
Rodriguez
St. Germain
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scowen
Siddon
Sparrow
(M^me^)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Suluk
Tardif
(Richmond-Wolfe)
Tardif (M^me^)
(Charlesbourg)
Thacker
Toupin
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Vézina (M^me^)
Vincent
Waddell
Warner
Weiner
Wenman
White
Wilson
(Swift Current-
Maple Creek)
Winegard
Wise—192.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-31, tendant à modifier la Loi sur les Indiens, dont le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à ce que l'on sache bien que j'étais présent aujourd'hui mais que je n'ai pas voté pour ou contre les amendements proposés, parce que je crois qu'il y a de graves lacunes dans ce projet de loi et qu'il faudrait le renvoyer au comité pour un complément de consultations avec les peuples concernés.

M. le Président: Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1740)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que la Chambre passe à l'article nº 13?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA (ÉLECTEURS NON INSCRITS SUR LA LISTE)

MESURE MODIFICATIVE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway) propose: Que le projet de loi C-236, tendant à modifier la Loi électorale du Canada (électeurs non inscrits sur la liste), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

—Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre la parole au sujet de mon projet de loi d'initiative parlementaire C-236, qui a reçu la première lecture le 25 avril 1985 et qui vise à modifier la Loi électorale du Canada. Je tiens à remercier le gouvernement, car je crois savoir qu'il est d'accord en principe pour que le projet de loi soit renvoyé au comité afin que celui-ci puisse discuter des modifications qu'il propose. Je lui en suis très reconnaissant. C'est ainsi que le Parlement doit fonctionner.

Si vous me le permettez, monsieur le Président, je voudrais expliquer brièvement l'objet de la mesure. Il est relativement simple et comprend trois dispositions. L'article 1 est ainsi conçu:

> Cette modification permet aux électeurs urbains de prêter serment et de voter le jour de l'élection même si leur nom ne figure pas dans la liste électorale de la section urbaine. Cette procédure n'est actuellement accessible qu'aux électeurs ruraux.

Je reviendrai aux électeurs ruraux pour expliquer tout cela dans un instant. La note de l'article 2 dit ceci:

> Cette disposition essaie de remédier à la situation lorsque les candidats et les personnes sollicitant des voix pour eux se sont vu refuser l'entrée d'immeubles d'appartements, d'hôtels ou autres édifices de ce genre dont le règlement intérieur interdit l'entrée aux solliciteurs, représentants et vendeurs faisant du porte-à-porte.

J'y reviendrai tantôt. On dit ceci à l'article 3:

> Cette disposition permet aux voyageurs et étudiants résidant temporairement à l'étranger de voter lors d'élections générales comme peuvent le faire les électeurs des Forces canadiennes et de la Fonction publique en poste à l'étranger.

Pourquoi ai-je présenté cette proposition de loi si tôt pendant la session? C'est parce que la question est encore bien présente à l'esprit de la plupart des députés. C'est seulement l'été dernier, à peu près à la même époque, que l'ancien premier ministre a demandé au gouverneur général de dissoudre le Parlement en prévision des élections fédérales qui ont eu lieu en septembre. A cause de cela, la plupart des députés connaissent très bien la Loi électorale du Canada. Si je ne m'abuse, cette loi a été modifiée pour la dernière fois à la Chambre le 25 octobre 1983 par le projet de loi C-169.

Les députés savent ce que des élections veulent dire. Ils connaissent les points forts et les points faibles de la loi. De façon générale, la loi est assez bien faite. Nous avons de la chance d'avoir une démocratie dynamique au Canada. J'aurais voulu que mon parti remporte davantage de sièges, mais je suis très heureux d'avoir été réélu moi-même et que certains de mes collègues, notamment ma voisine, la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell), aient été réélus aussi.

J'ai profité de l'occasion pour écrire aux députés afin de les aviser de mon projet de loi et je suis heureux de pouvoir signaler que bon nombre d'entre eux se sont dit prêts à appuyer le projet de loi ou bien ont fait d'autres observations en réponse à ma demande. Je ne ferai que mentionner, parmi ceux qui ont répondu, le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall), un libéral, le député d'Edmonton-Ouest (M. Dorin), un conservateur, le député de York-Est (M. Redway), un conservateur qui est déjà un député très actif à la Chambre bien qu'il n'y siège que depuis peu de temps, et le député de Moncton (M. Cochrane). Tous les députés ont réagi très favorablement à la proposition de renvoyer le projet de loi au comité.

Certains autres députés ont répondu eux aussi pour me faire part des réticences que leur inspirait le projet de loi et, pour être juste, je les mentionnerai eux aussi. Un député de mon propre parti, celui de Spadina (M. Heap), avait certaines réticences au sujet de la disposition permettant à des électeurs urbains de voter au bureau de vote même si leur nom ne figure pas sur la liste électorale. Nous discuterons de ce point au comité. Le député d'Etobicoke-Nord (M. Pennock) a exprimé lui aussi certaines réticences au sujet de cette partie du projet de loi.

Je me permettrai seulement de passer en revue certaines des dispositions du projet de loi qui se rapportent à la question débattue cet après-midi. La première disposition du projet de loi m'a été inspirée par une lettre que j'ai reçue d'une de mes électrices et par des observations dont on m'a fait part au moment des élections. Les élections de l'année dernière furent essentiellement des élections estivales. Beaucoup de gens étaient à l'étranger; ils voulaient voter, mais ne le pouvaient pas parce qu'ils devaient être à l'étranger à ce moment-là. Les élections ont lieu habituellement tous les quatre ans. Si nous devrons nous tromper, ce devrait être plutôt en nous efforçant de permettre à autant de gens que possible de voter. Nous devrions tâcher d'imaginer des solutions permettant aux gens de voter. J'aimerais vous lire une lettre que j'ai reçue de E. Carol MacPherson qui habite au 2981 est, 26e avenue, Vancouver, dans ma circonscription. Sa lettre est datée du 30 juillet 1984 et se lit comme suit:

> Monsieur Waddell,
>
> Comme beaucoup d'autres personnes, j'imagine, j'ai du mal à m'organiser pour voter aux prochaines élections. Je serai à l'étranger entre le 11 août et le 8 septembre. Le directeur du scrutin m'a dit que je ne pourrai pas voter et il n'est pas possible de prendre des dispositions pour le faire. On peut sûrement faire quelque chose pour ceux d'entre nous qui tâchons d'agir en citoyens responsables. Je suis révoltée par l'attitude du directeur du scrutin qui semble laisser entendre que je fais montre d'insouciance en prenant des vacances bien méritées alors qu'on vient de déclencher des élections.
>
> Je m'adresse à vous non seulement parce que vous êtes mon député mais aussi parce que j'appuie votre candidature. J'apprécie le travail que vous avez fait pour votre circonscription et j'aimerais vraiment voter aux élections qui viennent.

Bien sûr, monsieur le Président, je voulais aussi qu'elle puisse voter. Elle termine sa lettre comme ceci:

Je vous remercie à l'avance de votre intérêt et de votre aide.

Je n'ai pu rien faire à ce moment-là, mais je me reprends maintenant.

J'ai remarqué une annonce dans le journal de Vancouver, *The Sun,* sur laquelle je suis tombé par hasard. Elle a trait à la tenue d'élections en Australie. Cette annonce était insérée en plein milieu d'une colonne de petites annonces du *Sun* de Vancouver. Elle visait à informer les Australiens se trouvant à l'étranger au moment du scrutin de la façon de participer à ces élections. L'annonce s'adressait en particulier aux citoyens australiens résidant à Vancouver. Elle leur exposait la procédure à suivre. J'ai trouvé que c'était une très bonne idée. Je voudrais bien que nous fassions quelque chose comme cela au Canada. Je vais soumettre cette idée au comité. Permettez-moi de lire l'annonce. Voici:

Le jour du scrutin sera le 1er décembre 1984.

Des élections générales à la Chambre australienne des Représentants, au Sénat et un vote sur deux questions référendaires auront lieu le samedi 1er décembre 1984.

• (1750)

L'article avait comme sous-titre: «Demandez maintenant à voter par la poste» et se poursuivait comme ceci:

Si vous êtes inscrits sur la liste électorale du Commonwealth ou si vous résidez temporairement dans l'ouest du Canada et ne rentrerez pas en Australie pour le jour du scrutin, vous pouvez demander à voter par la poste.

Un service de vote postal et une liste des candidats sont disponibles au Consulat général de l'Australie, à Vancouver . . .

Figurait aussi dans l'annonce un numéro de téléphone à composer. J'ai trouvé l'idée fort intéressante. Il est vrai, comme l'a dit mon collègue, que le vote est obligatoire en Australie. Mon projet de loi ne vise pas à forcer les Canadiens à voter. En fait, il ne prévoit pas un vote postal. Toutefois, il prévoit les mêmes possibilités que celles qui sont déjà offertes aux agents du service extérieur et aux membres des Forces armées en poste à l'étranger qui veulent participer à des élections fédérales. Je crois que ces mêmes possibilités pourraient être offertes aux Canadiens qui résident à l'étranger ou qui sont en voyage à l'extérieur du pays le jour du scrutin. C'est là une des principales dispositions de mon projet de loi.

La deuxième disposition vise à donner aux électeurs des régions urbaines les mêmes droits qu'à ceux des régions rurales. La Loi électorale de la Colombie-Britannique renferme une disposition en vertu de laquelle les gens peuvent se présenter au bureau de vote, présenter une preuve d'identité et faire une déclaration sous serment en disant qu'ils n'ont pas été recensés, mais qu'ils demeurent bien dans la circonscription et qu'ils doivent donc être autorisés à voter. Je crois qu'il est possible de faire la même chose en vertu de la Loi électorale du Canada s'il s'agit d'un électeur rural. Cette question suscite des controverses même si cette disposition existe en Colombie-Britannique et qu'elle semble s'appliquer au cours des élections provinciales. La controverse découle des abus auxquels cette situation risque de donner lieu. C'est peut-être vrai, mais je prétends que nous pouvons empêcher ces abus en prenant des moyens appropriés.

Je suis déjà allé dans les bureaux de vote, à l'instar de mes collègues, j'en suis sûr, au moment où des électeurs se présentent et constatent qu'ils n'ont pas été recensés et qu'ils n'ont pas le droit de voter. Ils sont très mécontents parce qu'en général, les Canadiens prennent leur droit de vote très au sérieux. Comme le disait souvent l'ex-premier ministre: «Si vous ne m'aimez pas, vous pourrez vous débarrasser de moi au moment des élections». C'est l'un de nos véritables droits, peut-être le plus important, après la liberté d'expression. Il importe de permettre au plus grand nombre possible de gens de voter.

Je signalerai au comité que si l'on applique des critères différents pour les électeurs des régions rurales et ceux des régions urbaines dans la Loi électorale du Canada, c'est peut-être anticonstitutionnel et contraire à la Charte des droits et des libertés. Le comité devra examiner attentivement cette question, à mon avis.

Ma troisième remarque concernant le projet de loi est d'ordre personnel. Au cours de la dernière campagne électorale, les démarcheurs n'ont pas été admis à l'hôtel Patricia, dans la circonscription de la députée de Vancouver-Est. Des gens vivent vraiment dans cet hôtel, pour la plupart des bûcherons qui travaillent dans les bois et qui ont fait de l'hôtel leur résidence permanente. C'est plus un immeuble d'appartements qu'un hôtel. Cependant, le directeur de l'hôtel n'a pas laissé entrer les démarcheurs. Je lui ai téléphoné en lui disant que j'étais avocat et député et que j'aimerais que les démarcheurs soient admis dans l'hôtel pour permettre à ces résidents d'avoir accès à toute la documentation disponible; cela nous donnerait en outre une chance d'obtenir leur voix ou de les convaincre, s'ils envisageaient de voter pour un autre parti. Le directeur m'a répondu qu'il n'était pas obligé de nous laisser entrer et il m'a demandé de lui montrer la loi en question. J'ai donc cherché en vain dans la loi provinciale et la loi fédérale une disposition qui l'oblige à ouvrir ses portes aux agents électoraux. Je l'ai rappelé pour lui donner raison et lui faire comprendre, à titre de citoyen qui partageait sans doute mon opinion, combien il était important de diffuser la documentation à caractère politique, que nous avions la liberté de parole et ainsi de suite. Je lui ai encore demandé qu'il laisse entrer les agents électoraux, mais il m'a répondu: «Dommage, mais je ne le ferai pas». J'ai donc renchéri en disant que pour y arriver, je ferais modifier la loi. C'est pourquoi je me réjouis que ce projet de loi soit à l'étude ce soir. J'en ferai tenir un exemplaire à ce directeur d'hôtel.

La mesure aurait pu renfermer diverses autres dispositions. L'une entre autres aurait soulevé de l'opposition, c'est pourquoi je ne l'ai pas inscrite. Mais j'aborderai peut-être ces questions au comité. Toutefois, le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) a fait inscrire le projet de loi C-219, tendant à modifier la Loi électorale du Canada, au *Feuilleton.* Sa mesure concerne les personnes qui demandent un congé pour briguer les suffrages. J'espère que nous aurons l'occasion de débattre cette autre question relative à la Loi électorale du Canada.

Il faudra aussi étudier la question des sondages d'opinon. Devons-nous continuer à permettre que les résultats des sondages d'opinion soient publiés pendant une campagne électorale? Leur publication a certainement joué pendant la dernière campagne. Cependant, je n'ai pas soulevé ce problème dans mon projet de loi. Il y aurait lieu aussi de songer à raccourcir les campagnes électorales et à donner le droit de vote aux prisonniers. Nous pourrons y revenir.

J'ai proposé trois petites modifications. Je serais très heureux que la mesure soit soumise à l'examen du comité.

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je propose, avec l'appui du député de Gloucester (M. Clinch):

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-236, tendant à modifier la Loi électorale du Canada (électeurs non inscrits sur la liste), ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré et le sujet renvoyé au comité permanent des privilèges et des élections.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre a entendu les termes de l'amendement. La parole est au député de Halifax-Ouest (M. Crosby).

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à donner mon appui à la motion du secrétaire parlementaire. Je crois que c'est la bonne façon de poursuivre l'étude du projet de loi C-236 présenté à la Chambre par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

Je tiens tout simplement à signaler que le comité permanent des privilèges et élections a le rapport du directeur général des élections à étudier. Certaines des questions abordées dans le projet de loi du député de Vancouver-Kingsway sont étudiées en comité. Je voudrais seulement ajouter trois remarques à ce qui a été déjà dit.

En premier lieu, je crois pour ma part qu'il faut supprimer la distinction entre les électeurs des villes et ceux des campagnes parce que, d'après les nouvelles dispositions de la Charte des droits et libertés, tous les Canadiens ont des droits électoraux égaux. Il faut à mon sens supprimer complètement cette distinction. J'apprécie l'effort du député, mais il existe une autre solution au problème.

Le député a parlé d'une liste électorale permanente, mais il est question en fait de règles électorales spéciales dans le projet de loi. J'admets qu'il faille étudier la question pour les électeurs canadiens. Il est grand temps de le faire. On peut se servir de l'informatique; c'est un moyen très facile de dresser une liste électorale permanente pour pouvoir obtenir des avantages analogues à ceux qu'ont les électeurs australiens.

• (1800)

Le troisième point, l'accès aux candidats, s'est fait longtemps attendre et je pense qu'il s'agit là d'une disposition que le comité se doit d'envisager et qu'il mettra en œuvre, je l'espère. Permettez-moi de dire au député, par votre entremise, monsieur le Président, que lorsqu'il écrira au propriétaire de l'hôtel, à Vancouver, il devrait ajouter que le député d'Halifax-Ouest pense également qu'on aurait dû lui permettre d'entrer à l'hôtel. Je tiens à dire à tous les surintendants du pays: N'essayez pas de nuire au déroulement du vote. Nous devrions peut-être avoir des dispositions comme celle-là.

Je vois qu'il sera bientôt 18 heures, monsieur le Président, et vous allez vouloir mettre aux voix la motion qui, je l'espère, sera adoptée par tous les députés.

Le président suppléant (M. Charest): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement à la motion principale?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Dick est adopté.)

Le président suppléant (M. Charest): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

Des voix: D'accord.

(La motion, modifiée, est adoptée.)

Le président suppléant (M. Charest): Ainsi, l'ordre est annulé, le projet de loi est retiré et le sujet est renvoyé au comité permanent des privilèges et des élections.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

M. Dick: Monsieur le Président, du simple fait que la question s'est posée il y a une semaine—ce qui a été voté ne pose aucun problème—je crois que si vous vérifiez le texte polycopié, vous vous apercevrez qu'à un moment donné nous étions tous d'accord, mais que le président n'a pas demandé à ceux qui étaient contre de bien vouloir dire non et qu'un amendement a été ainsi rejeté, il y a deux semaines, suite à ce genre d'erreur de procédure. Je crois qu'on aurait dû vérifier si certains députés étaient contre, ce qui n'était pas le cas.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, vous vous souvenez sûrement que le 26 avril, j'ai posé une question au solliciteur général suppléant au sujet d'une requête présentée par le commissaire de police de la région métropolitaine de Toronto, M. Jack Marks, qui, extrêmement inquiet, a demandé que son ministère réexamine la loi sur les jeunes contrevenants.

M. Marks, comme vous vous en souvenez sûrement, monsieur le Président, avait exprimé un certain nombre de craintes au sujet de cette loi. Il avait précisé qu'à ce moment-là, en avril, il y avait quelque 400 cas de personnes de moins de 12 ans qui étaient soupçonnées d'avoir commis des délits criminels, mais qui ne pouvaient être accusées. Je crois comprendre qu'il y a, à l'heure actuelle, quelque 500 jeunes de moins de 12 ans qui tombent dans cette catégorie dans la région métropolitaine de Toronto. Apparemment, ils ont commis des crimes très graves—incendies volontaires, vols avec effraction, voies de fait, agressions sexuelles et ainsi de suite. Depuis ce temps-là, on a signalé d'autres cas très graves comme celui d'un garçonnet de 11 ans au volant d'une automobile qui a été poursuivi à haute vitesse par la police, avec le résultat que deux agents ont été blessés. Aucune accusation n'a pu être portée contre ce garçonnet de 11 ans aux termes du Code criminel ou du Highway Traffic Act de la province d'Ontario. A cause des dispositions de la Loi sur les jeunes contrevenants, on n'a pas pu l'accuser d'infraction criminelle.

Ce sont là quelques-uns des incidents signalés par le commissaire de police, mais d'autres problèmes ont surgi depuis ce temps-là. Entre autres choses, le cas d'un contrevenant de 17 ans accusé de vol à main armée avec un fusil à canon tronqué qui a réussi à s'évader sans que les policiers puissent révéler publiquement son nom ou son indentité, ce qui aurait été contraire à l'article 38 de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Les agents de police ont également mentionné que la loi place dans une situation sérieuse toute personne accusée d'agression sexuelle ou d'autre délit de cette nature contre un jeune de moins de 12 ans. Un juge peut maintenant accepter le témoignage non corroboré d'un enfant de moins de 12 ans pour déclarer une personne coupable d'une infraction de cette nature, mais on ne peut pas accuser cet enfant de quoi que ce soit si son témoignage est faux ou incorrect. Un enfant de moins de 12 ans peut témoigner, et un adulte peut être déclaré coupable sur la foi de ce témoignage. En acceptant ainsi le témoignage de l'enfant, la cour suppose que l'enfant sait ce qui est bon ou mauvais et comprend la vérité, mais n'empêche qu'il ne peut être accusé de parjure si, en fait, son témoignage est faux. Les services policiers de la ville de Toronto ont fait part de certaines difficultés que cette situation leur posait.

• (1805)

Comme vous en souvenez, monsieur le Président, à l'époque, le solliciteur général suppléant m'avait fait remarquer que la police pouvait toujours s'en remettre à la Loi sur le bien-être de l'enfance ou peut-être encore à la nouvelle loi ontarienne dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1er octobre prochain, soit le Child and Family Services Act. Dans les deux cas, la police devrait non seulement enquêter sur l'infraction commise par le jeune contrevenant, mais aussi sur sa situation familiale dans le but de prouver que le milieu familial n'était pas sain, que les parents ne s'occupaient pas convenablement du jeune en question, ou encore qu'elle ne le surveillait pas suffisamment. La police et la Société de protection de l'enfance ont à diverses reprises déclaré que cette méthode leur posait des problèmes.

Il est évident que dans la plupart de ces cas, l'enfant de moins de 12 ans a de bons parents qui veillent à son bien-être et s'occupent généralement bien de lui. L'actuelle loi sur le bien-être de l'enfance ne pourrait certes pas s'appliquer à cet enfant et la police comme la Société de protection de l'enfance ne pensent pas que le Child and Family Services Act qui entrera en vigueur au mois d'octobre, pourrait être invoqué dans une telle situation.

Voilà pourquoi, à la suite de toutes ces demandes de précisions, j'ai prévu un entretien avec le chef de la police de Toronto et le solliciteur général du Canada (M. MacKay) pour discuter de ces préoccupations et essayer de trouver des solutions à ces problèmes. A cette occasion, la police en a profité pour nous faire part de cinq sujets de préoccupation. Il y a eu tout d'abord la question des jeunes contrevenants âgés de moins de 12 ans, l'interdiction de divulguer le moindre renseignement sur leur procès, le centre de casiers judiciaires, les cas de récidive après la libération conditionnelle, et la définition de la détention temporaire. On n'a pas encore répondu à toutes ces questions.

J'espère que le secrétaire parlementaire nous annoncera aujourd'hui que le solliciteur général envisage sérieusement de présenter des mesures législatives destinées à redresser la situation afin que la police soit en mesure de mieux servir et protéger les citoyens du Canada.

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, j'ai eu personnellement connaissance de la rencontre du député, du chef de police du grand Toronto et du solliciteur général (M. MacKay). Je pense que cette rencontre a eu lieu au cours des 14 derniers jours et je sais, par les déclarations que le député a faites en public et en privé, qu'il est très préoccupé au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants. Je pourrais ajouter que certaines dispositions de cette loi préoccupent tous les députés, ou du moins la plupart. Je peux dire au député que ses préoccupations sont très bien suivies.

En janvier 1985, le solliciteur général a rencontré ses homologues provinciaux. Il a alors été convenu qu'il y aurait un mécanisme pour surveiller l'application de la loi et pour étudier les modifications qui pourraient s'y imposer. Je demanderai au député d'être patient à ce sujet. Je sais que le solliciteur général est très préoccupé, et qu'il communiquera avec le député en temps et lieu.

LA CHARTE DES DROITS—LE FINANCEMENT DU PROCÈS. B) LES ÉTUDES DU MINISTÈRE. C) LA CLAUSE DÉROGATOIRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour revenir sur une question essentielle que j'ai posée au ministre de la Justice (M. Crosbie) le 1er février de cette année. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que c'était le lendemain du jour où le ministre a annoncé comment il entendait relever le défi posé par l'article 15 de la Charte des droits et des libertés, qui garantit l'égalité à tous les Canadiens.

Beaucoup d'entre nous ont été extrêmement déçus que le gouvernement n'ait pas proposé de mesures législatives importantes, étant donné qu'il avait eu trois ans pour revoir l'ensemble de sa législation, constituée de quelque 1,100 lois et règlements. En fait, le gouvernement a proposé très peu de changements visant à concrétiser le principe de l'égalité. Comme je l'ai dit, les femmes, les handicapés, les minorités et des centaines de milliers de Canadiens ont éprouvé un sentiment de colère et se sont sentis trahis parce qu'ils avaient attendu trois ans en vain.

• (1810)

Du fait que le gouvernement fédéral n'a pas proposé de modifications légalitives permettant d'assurer une véritable égalité, les personnes qui souhaitent affirmer leurs droits et mettre un terme à la discrimination au Canada seront obligées de s'adresser aux tribunaux. Bien sûr, un comité a été créé. J'ai l'honneur de representer mon parti au sein de ce comité qui a entendu le témoignage de personnes venant de toutes les régions du Canada, lesquelles ont critiqué l'absence de modifications législatives.

Une des idées qui a été exprimée beaucoup plus clairement et fermement que toute autre, c'est que, pour que l'égalité devienne une réalité si les tribunaux sont vraiment le dernier recours, les actions en justice ne devraient pas être réservées aux gens qui ont les moyens de payer. C'est pour cette raison que j'ai demandé au ministre de la Justice, le 1er février 1985, d'accepter de créer une caisse spéciale pour aider les personnes qui invoquent devant les tribunaux l'article 15 de la Charte des droits. Ce n'était pas un rêve quelconque, c'était une question en réponse à un engagement solennel pris par le chef de l'opposition de l'époque, l'actuel premier ministre (M. Mulroney), le 14 août 1984, en pleine campagne électorale. Le premier ministre avait dit ceci:

> Un gouvernement progressiste-conservateur appuiera financièrement toute cause de portée nationale relative à la Charte des droits. Les causes portant sur les droits des handicapés et des invalides entreront certainement dans cette catégorie.

Il n'y a eu qu'un seul amendement législatif en conformité de l'article 15 qui concerne les droits des invalides et les handicapés. Cet amendement visait à changer les mots «aliénation mentale» par le mots «déficience mentale» dans la Loi sur la marine marchande. Ce n'était pas sûrement la grande préoccupation des quelque 2 millions d'invalides que compte le Canada.

Les invalides ont exprimé bien d'autres préoccupations qui ont abouti à la mention des déficiences mentales ou physiques dans la Charte des droits. Ces préoccupations ont été reprises dans le rapport «Obstacles». Ce n'était pas les recommandations qui manquaient. Le gouvernement n'a pas procédé aux modifications législatives qui s'imposaient. Par conséquent, il n'y avait d'autre choix, en attendant, que de recourir aux tribunaux.

Il fallait organiser le financement de ces poursuites. Les entreprises s'emploient déjà à défendre leurs droits devant les tribunaux. Elles disposent de ressources illimitées. D'une façon générale, les victimes d'inégalité souffrent d'inégalité économique; elles sont plutôt pauvres et impuissantes. Ce sont elles qui ont besoin d'une aide financière.

En février dernier, le ministre de la Justice nous a dit que le secrétaire d'État (M. McLean) songeait à établir un fonds pour financer les poursuites judiciaires. Selon le ministre de la Justice, son collègue était un ardent défenseur de cette cause au cabinet. Le secrétaire d'État était prêt à éclater à tout moment. Les deux ministres avaient examiné la question ensemble. Eh bien, nous attendons toujours que le secrétaire d'État éclate. Nous avons attendu ne serait-ce qu'un gémissement de la part du secrétaire d'État. Ce serait plutôt le ministre de la Justice qui a éclaté dernièrement.

Cette question est d'une importance fondamentale. Comme Frank Scott l'a dit avec tant d'éloquence: «Les oripeaux de la démocratie cachent un corps politique émacié». J'espère, monsieur le Président, que le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice répondra et réagira aujourd'hui aux préoccupations des groupes féminins, des handicapés et d'autres minorités et annoncera que le gouvernement fera effectivement respecter l'égalité des droits, du moins dans la mesure où les Canadiens pourront contester des lois injustes devant les tribunaux. Je demande au secrétaire parlementaire, au nom du gouvernement, de donner suite à l'engagement que le premier ministre a pris durant la dernière campagne électorale fédérale, aux engagements du ministre de la Justice, à ceux de ce puissant volcan, le secrétaire d'État et d'annoncer finalement l'établissement d'une caisse pour financer les contestations devant les tribunaux.

• (1815)

Le 17 avril est passé et le gouvernement n'a pas encore rempli sa promesse. J'espère que nous verrons enfin venir ce financement pour que ces contestations si importantes, en l'absence de mesures législatives positives, puissent effectivement se poursuivre.

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, je peux dire au député, étant donné que le laconisme comporte des avantages, que le cabinet examine la question du financement . . .

M. Robinson: Combien de temps encore?

M. Speyer: . . . et qu'il annoncera sa décision en temps voulu.

LES PENSIONS—A) LA POSITION DU MINISTRE. B) LE PRINCIPE DE L'ÉQUITÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je désire revenir sur une question que j'ai posée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) la semaine dernière. Il s'agit de la contradiction entre les mesures prises par le gouvernement à propos de la désindexation des pensions de vieillesse dans le budget et certaines déclarations que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a faites avant la présentation du budget. Cela vise un certain nombre de sujets, mais le premier, c'est l'engagement pris par le ministre, dans le document de travail qu'il avait publié en janvier à propos des prestations sociales, de ne pas apporter de changements au système de supplément du revenu garanti. Dans ce document, le ministre disait simplement qu'aucun changement n'était nécessaire.

En fait, le ministre n'a pas sollicité l'avis des personnes âgées en ce qui concerne les pensions, car il avait donné l'impression, en janvier, qu'il n'y avait aucune raison de le faire, que le sujet n'avait pas besoin d'être étudié. Toutefois, le budget prévoyait une modification radicale du système, puisque la désindexation des prestations de sécurité de la vieillesse touchera tous les pensionnés. J'en conclus que nous devons réprimander le ministre d'avoir dit une chose en janvier et d'avoir permis au gouvernement dont il fait partie d'en faire une autre par le truchement de son budget de mai dernier.

Le premier ministre (M. Mulroney) ne saurait se défendre en disant que la situation est autre que ce qu'il avait prévu. Le gouvernement dit souvent: «C'est vrai que nous avons dit cela quand nous étions dans l'opposition, mais nous n'avions aucune idée de la situation catastrophique dont nous allions hériter des libéraux». Il s'agit en l'occurrence d'un engagement que le gouvernement a pris en janvier après avoir exercé le pouvoir pendant cinq mois et après avoir eu le temps d'étudier à fond la situation financière. Cet engagement que le gouvernement a pris en janvier, il l'a rompu le 23 mai en présentant son budget.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est encore mis les pieds dans le plat, après avoir constaté avec embarras que le gouvernement faisait bel et bien ce qu'il avait promis qu'il ne ferait pas, en déclarant que les personnes âgées étaient d'accord avec le gouvernement. Cette illusion n'a pas duré très longtemps, car les ministériels n'ont sûrement pas mis de temps à faire savoir au gouvernement que s'il avait mal agi à l'égard des personnes âgées, il se compromettait définitivement en prétendant agir ainsi avec l'appui desdites personnes âgées. Il portait l'insulte à son comble et aggravait encore son cas. Puis bien vite le gouvernement s'est mis à dire qu'il n'avait jamais vraiment prétendu agir avec l'appui des personnes âgées et qu'il savait au contraire qu'il agissait sans leur appui. Là-dessus, le ministre a aussi modifié sa position.

La troisième chose que le ministre a répétée et que le budget a contredite, c'est que l'argent économisé grâce aux changements apportés aux programmes sociaux ne servirait pas à réduire le déficit. Pourtant, chaque fois qu'il a été interrogé au sujet des coupes apportées au régime de la sécurité de la vieillesse, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a toujours répondu en mettant l'accent sur la nécessité de réduire le déficit. Même si cela va à l'encontre de ses déclarations de naguère à l'effet que les coupes ne serviraient pas à réduire le déficit, il a répété sans cesse depuis la présentation du budget que c'était bel et bien là l'objectif.

• (1820)

Le ministre a dit une quatrième chose inexacte au sujet de l'indexation du supplément de revenu garanti. Il laisse constamment entendre que le gouvernement protège entièrement les bénéficiaires du supplément de revenu garanti. Ce n'est pas vrai. Ceux qui touchent ces prestations reçoivent également les prestations de sécurité de la vieillesse qui ne seront pas aussi élevées qu'elles auraient dû l'être, à cause de la désindexation. Lorsque les libéraux ont instauré le programme des six et cinq pour cent ils ont eu au moins la décence de doubler l'indexation du supplément de revenu garanti afin que ces personnes ne soient pas victimes des changements. Les conservateurs ne l'ont pas fait et c'est pourquoi ils ne peuvent pas prétendre, comme ils le font, que les bénéficiaires du supplément de revenu garanti sont entièrement protégés. Ils ne le sont pas.

C'est un budget révoltant, car il demande aux personnes âgées de consentir un sacrifice que la plupart d'entre elles n'ont pas les moyens de faire. En même temps, il fait cadeau de milliards de dollars aux sociétés pétrolières, aux investisseurs et à ceux qui ont la possibilité de réaliser un gain en capital de $500,000. Trouvez-vous moral d'accorder une exemption de $500,000 sur les gains en capital à ceux qui ont réussi à accumuler cet actif au cours de leur vie et de demander en même temps aux bénéficiaires du supplément de revenu garanti de consentir à des sacrifices dans l'intérêt de leur pays? Tout cela me paraît révoltant, c'est également l'avis des pensionnés et vous verrez que le gouvernement devra faire volte-face. S'il ne le fait pas, dans quatre ans, les gens se souviendront de ce qu'il avait promis avant les élections, notamment aux personnes âgées alors qu'il a fait le contraire une fois élu.

[*Français*]

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureuse de répondre aux questions soulevées par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie). Lorsque nous avons révisé nos programmes sociaux, nous avons souligné qu'aucune modification ne serait apportée au principe de l'universalité. Ce principe est l'élément fondamental de notre filet de . . .

[*Traduction*]

M. Blaikie: Vous avez dit que le système ne serait pas modifié; vous n'avez pas dit qu'il n'y aurait aucun changement sur le plan de l'universalité.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre!

[*Français*]

Mme Bertrand: Je vous ai écouté, écoutez-moi!

Ce principe est l'élément fondamental de notre filet de sécurité sociale destiné aux personnes âgées. Ces dernières nous ont d'ailleurs informés qu'elles s'opposaient à toute modification apportée à cet élément fondamental. A cet effet, aucun changement ne sera fait à la pension universelle de sécurité de la vieillesse.

J'espère que le député écoutera attentivement ce qui suit. Voici ce que nous avons annoncé dans le budget et suite à ce dernier: la pension de sécurité de la vieillesse sera indexée en fonction de la hausse de l'indice des prix à la consommation supérieure à 3 p. 100. De plus, le supplément de revenu garanti, programme clé dont dépend la moitié de la population âgée, sera entièrement indexé selon la hausse du coût de la vie. Qui plus est, nous avons formellement annoncé dans le budget et nous l'avons d'ailleurs répété à plusieurs reprises, le ministre des Finances (M. Wilson) l'a fait, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), mes collègues et moi-même également, que le gouvernement examinera de près la situation, à savoir si les prestations sont adéquates, et ce, à la lumière des besoins actuels et futurs. Nous hausserons ces prestations lorsque nous disposerons des ressources financières pour le faire, et nous serons tellement heureux à ce moment-là de pouvoir agir en ce sens.

Le député de Winnipeg-Birds Hill ne semble pas être au courant des démarches importantes entreprises par le gouvernement, lesquelles ont influé directement d'une façon positive sur les pensionnés et les Canadiens démunis. Par exemple, le gouvernement a démontré son appui auprès des personnes invalides; la définition de l'invalidité aux fins de l'impôt comprendra toutes les sortes d'invalidités graves dont souffrent les Canadiens, et beaucoup de personnes âgées en profiteront. De plus, les dispositions visant à améliorer les normes des régimes de pensions privés de juridiction fédérale auront une plus grande portée. Étant donné que nous devons obtenir un consensus entre les gouvernements fédéral et provinciaux, nous espérons que les normes établies s'avèrent uniformes au sein des régimes de pensions des deux niveaux de gouvernement. L'uniformité de ces normes représentera une étape importante dans l'amélioration de notre système de régime de pensions du Canada. Nous espérons entamer sous peu des discussions avec nos homologues provinciaux à ce sujet.

J'aimerais aussi, en terminant mes remarques, monsieur le Président, accentuer le fait que les mesures budgétaires prises dans la conjoncture économique en général nous amèneront à maintenir une économie croissante et à contrôler le déficit. C'est seulement de cette façon que la tâche sera plus facile pour répondre aux besoins de tous les Canadiens. J'aimerais également que les députés et que les Canadiens prennent en considération le contexte global de la situation dans lequel ces propositions ont été formulées. En plus de contrôler le déficit, nous ferons régner un climat où la confiance et la croissance économique vont de pair. Bref, monsieur le Président, nous faisons l'impossible pour protéger les intérêts de la génération actuelle et des générations futures.

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 12 juin 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES CONSÉQUENCES DU BUDGET

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le budget Mulroney-Wilson constitue une preuve manifeste que le gouvernement a abandonné les agriculteurs canadiens. La Fédération canadienne de l'agriculture et l'Union nationale des cultivateurs, qui représentent ensemble des milliers et des milliers d'agriculteurs canadiens, ont exprimé catégoriquement leur exaspération et leur colère au sujet du budget.

D'un bout à l'autre du Canada, les gens sont de plus en plus désespérés parce que le gouvernement ne se soucie guère des agriculteurs, des pensionnés, des chômeurs, des jeunes et des familles à revenu moyen qui luttent pour élever leurs enfants. Une nouvelle preuve de cette inquiétude a été donnée jeudi dernier, alors que 150 administrateurs de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario ont tenu une séance spéciale à Toronto pour examiner le budget et ses retombées préjudiciables. Ils ont adopté une résolution condamnant le budget parce qu'il trahit les agriculteurs canadiens et ils dressent maintenant un plan d'action pour manifester leur exaspération et leur colère.

Le budget Mulroney-Wilson ne fait rien pour remédier à la crise financière que traversent les agriculteurs. Les 39,000 agriculteurs qui, d'après la FCA, sont en proie à de graves difficultés financières, sont menacés de saisie. Qu'est devenu le programme d'obligations agricoles promis par les conservateurs lors de la campagne électorale l'an dernier? Qu'en est-il de la promesse d'abaisser les taux d'intérêt sur les prêts agricoles? Et que dire de l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu?

Qui sont les gagnants et les perdants dans le budget, monsieur le Président? Apparemment, tous les contribuables canadiens y perdent, à l'exception des multinationales pétrolières et des riches.

* * *

LES PENSIONS

ON S'OPPOSE À LA DÉSINDEXATION PARTIELLE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, hier, les représentants de 11 organismes regroupant un million de retraités se sont réunis à Toronto afin de protester vigoureusement contre la désindexation partielle des pensions de vieillesse. Ces personnes engagées sont furieuses et elles exigent que le gouvernement rétablisse l'indexation des pensions.

Elles se plaignent du fait que les associations de personnes âgées n'ont pas été consultées au sujet de changements fondamentaux à la sécurité de la vieillesse; que le premier ministre (M. Mulroney) manque à la promesse qu'il a faite d'indexer les pensions de vieillesse au coût réel de la vie; qu'on sacrifie les aînés, qui vivent pour la plupart dans la pauvreté, à la réduction du déficit; que la désindexation fera perdre plus de $1,600 à chaque retraité au cours des cinq prochaines années; que ce budget honteux va avoir pour conséquence de grossir les rangs des pauvres et que des générosités vont échoir aux Canadiens les plus riches, grâce à l'élimination de l'impôt sur les gains en capital, tandis que les citoyens âgés du Canada sont appelés à contribuer à raison de 400 millions de dollars.

Les retraités considèrent que cette mesure est cruelle envers les personnes âgées qui ont tant fait pour leur pays. Ils exigent le rétablissement de l'indexation.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LE TORT CAUSÉ AU SECTEUR PAR LES COMMANDES PLACÉES À L'ÉTRANGER

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Alors que notre secteur de la construction navale traverse la pire crise depuis 50 ans, monsieur le Président, les armateurs canadiens continuent de se porter acquéreurs plus que jamais de navires fabriqués à l'étranger. Depuis deux ans seulement, ils ont en effet acheté pour plus de 434,000 tonneaux de jauge brute. Or, chaque fois qu'un armateur canadien achète ainsi un navire à l'étranger, il fait perdre des emplois à nos chantiers navals et à nos entreprises connexes et en crée à l'étranger.

Par ailleurs, monsieur le Président, je trouve absolument ridicule que les armateurs étrangers qui achètent des navires au Canada pour les exporter aient accès à l'aide financière de la Société pour l'expansion des exportations, alors que les armateurs canadiens n'ont pas droit à ces prêts à taux réduits. Il n'y a pas un seul autre pays au monde qui subventionne ainsi les acheteurs étrangers au détriment des acheteurs locaux. Il va sans dire que si les armateurs canadiens avaient eux aussi accès à l'aide financière de la Société pour l'expansion des exportations, ils placeraient bien plus de commandes au Canada, créant ainsi des emplois bien nécessaires dans le secteur de la construction navale et dans les sections connexes.

Or, il y a au Canada une quarantaine de circonscriptions possédant des chantiers pour la construction et la réparation des navires. Ces circonscriptions et ces entreprises ont vu leur espoirs et leurs attentes réduits à néant. Nous avions espéré que le gouvernement prendrait enfin des mesures énergiques pour tirer le secteur de la construction navale de son marasme. Nous avons été déçus dans notre attente, de sorte que paralysée et livrée à elle-même, notre industrie de la construction navale s'enlise de plus en plus.

Article 21 du Règlement

Je crois me faire l'interprète de tous les députés, ceux-là surtout qui . . .

M. le Président: Je dois malheureusement informer le député qu'il a épuisé ses 90 secondes.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia-Matane): Monsieur le Président, je voudrais porter à l'attention de cette Chambre l'effet hautement positif du climat de confiance que ce gouvernement crée face à l'investissement étranger.

En effet, monsieur le Président, dernièrement, j'ai levé la première pelletée de terre avec la société française Nardeux, qui a décidé d'investir à Matane en Gaspésie. Cette usine de fabrication d'appareils électroniques de haute technologie créera près de 200 emplois dans un an lorsqu'elle sera opérationnelle.

Par ailleurs, j'aimerais faire une mise au point. Il semblerait que c'est quelqu'un d'autre que moi qui eut l'idée de départ de cette usine, monsieur le Président. A cela je répondrai combien de bonnes idées sont devenues des éléphants blancs ou des industries fantômes, sous l'ancien régime. C'est ici qu'il faut faire toute la nuance entre une idée et la réalisation de celle-ci par le successeur. Cela étant dit, il importe de préciser que l'implantation de la société française en Gaspésie est due, d'une part, au climat favorable que le gouvernement canadien a enclenché en mettant son projet de loi C-15 de l'avant et, d'autre part, à la dynamique des ressources humaines de ma circonscription.

Monsieur le Président, nous avons là un exemple palpable et éclatant, à savoir que le gouvernement actuel contribue indéniablement à redonner cette foi indispensable aux pays étrangers qui désirent investir dans l'économie du Canada.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai fait une déclaration à la Chambre le 3 juin à cause de la possibilité de conflit d'intérêts parce que le ministre de la Justice (M. Crosbie) avait nommé ses fils mandataires juridiques. Il existait une possibilité qu'une personne puisse avoir à poursuivre en justice un autre membre de sa famille. Étant donné les antécédents du gouvernement actuel en matière de népotisme et l'insouciance avec laquelle il passe outre aux règles directrices en matière de conflit d'intérêts, cette possibilité aurait pu devenir réalité.

Nonobstant le fait que la Loi de l'impôt sur le revenu stipule que les administrateurs d'une société sont conjointement et individuellement responsables de la retenue de l'impôt, ainsi que l'a confirmé le ministre de la Justice en avouant qu'une réclamation avait été présentée à Andrew Crosbie, comme en fait foi le hansard à la page 5589, le ministre a en outre affirmé que son frère ne doit rien au gouvernement.

Qu'un fils ou deux soient mandataires de Revenu Canada, qu'il y ait une réclamation contre quelqu'un ou que quelqu'un doive de l'argent, là n'est pas la question. S'il y a une différence entre faire l'objet d'une réclamation et devoir de l'argent, je veux bien retirer mes paroles, mais on me dit qu'il n'y a pas de différence. Il est tout à fait déplacé, monsieur le Président, pour un ministre de la Justice de déclarer que son frère est innocent avant que la cause n'ait été entendue.

Quand on lui a demandé s'il usait de ses fonctions de ministre de la Justice pour défendre un membre de sa famille, le ministre a déclaré à la presse à l'extérieur de la Chambre: «Vous êtes peut-être prêts à abandonner votre famille, mais j'ai le droit de défendre la mienne».

Le ministre a tenté sans succès de rejeter ses déficiences sur le dos de quelqu'un d'autre, mais en vain. Il s'est attiré de plus en plus d'ennuis chaque fois qu'il a soulevé la question à la Chambre des communes.

* * *

LES PENSIONS

LA RÉSOLUTION DEMANDANT LE RÉTABLISSEMENT DE LA PLEINE INDEXATION

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, la belle main blanche du gouvernement a été prise dans le sac des personnes âgées. Même ses alliés en sont outrés, notamment la Chambre de commerce du Canada, le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national et la Fédération canadienne des entreprises indépendantes.

J'ai ici un télégramme de la Fédération des étudiants de l'Ontario qui a adopté, hier soir, une résolution d'urgence qui se lit comme suit:

> Attendu que la récente décision du gouvernement du Canada de désindexer les programmes de sécurité de la vieillesse nuira a de nombreuses personnes âgées du Canada; attendu que la désindexation des pensions de vieillesse est injuste pour les personnes âgées du Canada qui n'ont pas suffisamment de ressources; attendu que le ministre des Finances, Michael Wilson, a déclaré que la désindexation des pensions profitera aux petits-enfants des personnes âgées; attendu que ces petits-enfants s'opposent à ce que l'on force les personnes âgées à vivre dans la pauvreté pour subventionner leur avenir; il est décidé que la Fédération des étudiants de l'Ontario demande le rétablissement immédiat de l'indexation des pensions de vieillesse de toutes les personnes âgées du Canada.

On peut en conclure que, monsieur le Président, à part le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre (M. Mulroney), tout le monde est unanime.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'EMPLOI

DÉFI 85—LE TÉMISCAMINGUE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, le 12 février dernier, je déclarais en cette Chambre, suite à l'annonce du nouveau programme d'emploi été-étudiant, Défi 85, que le Témiscamingue relèverait le défi.

Eh bien, monsieur le Président, j'ai l'honneur et la fierté de vous dire aujourd'hui que le Témiscamingue a bel et bien relevé le défi. En effet, le secteur privé et les municipalités ont si bien répondu à mon appel qu'ils permettront la création de 530 emplois cet été dans ma circonscription, soit 180 de plus qu'à l'été 1984. J'aimerais particulièrement souligner que ce succès éclatant a été rendu possible grâce à l'effort et à l'implication de 78 entreprises de chez nous qui ont décidé de faire leur part en embauchant des étudiants cet été.

Voilà le style de leadership exercé par notre gouvernement en matière de création d'emplois. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), ainsi que la ministre d'État (Jeunesse) (M^me^ Champagne), méritent donc toute notre considération pour avoir conçu un programme qui a été aussi populaire.

Finalement, monsieur le Président, permettez-moi de remercier bien sincèrement les gens d'affaires et les municipalités qui ont accepté d'encourager et d'investir dans le dynamisme et le talent de nos jeunes étudiants.

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

LA COLLINE DU PARLEMENT

LES ÉMANATIONS DES MOTEURS DIESELS DES AUTOBUS AFFRÉTÉS

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je vous soumets une proposition qui pourrait faire de la colline parlementaire un lieu de travail plus agréable. La colline parlementaire détient le privilège douteux de posséder sa propre source de pollution atmosphérique. Je voudrais donc par votre entremise, monsieur le Président, interdire aux conducteurs d'autobus affrétés de laisser le moteur de leur véhicule en marche lorsqu'ils sont stationnés entre l'édifice du centre et celui de l'Ouest. Les émanations des moteurs diesels envahissent tout ce secteur et incommodent énormément les gens qui travaillent sur la colline ainsi que nombre de touristes venus rencontrer leurs représentants à Ottawa.

J'ai appris de la GRC que ces autobus n'avaient pas le droit de stationner dans les parages. Même si on ne réussit pas toujours à les éloigner de ce secteur, on pourrait néanmoins obliger les conducteurs à arrêter leur moteur.

A titre de président du comité spécial des pluies acides et de simple citoyen que ce problème intéresse, je rappelle aux députés que les émanations d'oxyde d'azote de ces monstres mécaniques sont la principale cause des pluies acides. Les émissions des poids lourds représentent 12 p. 100 de la pollution par l'oxyde d'azote au Canada. J'ai entendu également des députés, dont le bureau est situé dans l'édifice de l'Ouest, se plaindre de cet état de choses. Nous en avons assez du nuage de pollution qui plane au-dessus de nos têtes. J'engage donc tous les députés à se joindre à nous pour combattre la pollution atmosphérique.

* * *

LE DÉSARMEMENT

LE COMMUNIQUÉ PUBLIÉ À L'OCCASION DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES FEMMES EN FAVEUR DE LA PAIX

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je rentre tout juste de la Conférence internationale des femmes en faveur de la paix tenue à Halifax et je voudrais vous lire des extraits du communiqué final qui a été publié à cette occasion:

Nous sommes 350 femmes venues de 33 pays qui affirmons que la paix est une absolue nécessité, une chose pressante qui fait partie de notre existence et qui est l'objectif pour lequel nous œuvrons.

Des femmes ayant des antécédents raciaux, culturels, ethniques et politiques différents représentant des parties adverses dans le monde, se sont réunies pour montrer que les femmes peuvent négocier la paix. Quelques-unes d'entre nous ont mis en danger leur propre sécurité pour défendre une telle position. S'il est vrai que la voix des femmes n'a pas été écoutée et que celles-ci n'ont pas participé également aux négociations de paix ni à l'élaboration des institutions et du contexte social dans lequel nous vivons, il reste que nous représentons plus de la moitié de la population mondiale, nous détenons donc un pouvoir et nous voulons nous en servir pour vivre en paix. Nous condamnons le militarisme. C'est une habitude qui nuit au développement de l'humanité, encourage la pauvreté, la faim, la polllution, la répression, la torture et la mort. Cette habitude met en péril l'héritage de tous les enfants du monde et des générations futures.

Nous vivons toutes sous la menace d'une guerre nucléaire. Nous exigeons qu'on mette fin aux recherches, aux essais, au développement, au déploiement de toutes les armes de destruction massive, à la militarisation de l'espace et à toutes les formes de violence. Pour commencer, nous réclamons un traité général sur l'interdiction des essais. Nous sommes décidées à favoriser la paix au niveau mondial, national, local et individuel. Nous restons entièrement dévouées à la survie et au bien-être de la planète. Nous affirmons le droit de chaque être humain à vivre dans la dignité, l'égalité, la justice et la joie.

* * *

[*Français*]

DÉCORATIONS ET DISTINCTIONS

LA REMISE DU PRIX LITTÉRAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL À L'AUTEUR JACQUES BRAULT

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en tant que députée de Brome-Missisquoi, je veux dire ma fierté pour l'honneur qui échoit à l'un de mes concitoyens. En effet, à Toronto, le 6 juin dernier, Son Excellence madame Jeanne Sauvé a décerné à Jacques Brault le Prix littéraire du Gouverneur général.

Des voix: Bravo!

Mme Bertrand: Il n'y a aucun doute que l'environnement naturel de ma circonscription, ses lacs, ses collines et ses vallons ont inspiré l'auteur.

Je souhaite vivement que son œuvre continue de plaire et d'émouvoir ses lecteurs et que, à l'unanimité, les députés de cette Chambre lui offrent leurs félicitations.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PENSIONS

ON DEMANDE DE RETIRER UNE PARTIE DU BUDGET

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Depuis 24 heures, les premiers ministres des Maritimes ont déclaré que la désindexation était inutile, des personnes âgées ont dit avoir l'impression d'avoir été trahies et de nombreux organismes à vocation sociale ont demandé que le gouvernement renonce en grande partie à la désindexation. En outre, et c'est encore plus frappant, les milieux des affaires, en fonction desquels le budget a été élaboré, ont déclaré qu'il fallait mettre un terme à la désindexation et rétablir le plein montant des pensions. Comme le président de la BCNI l'a dit, il ne faut pas réduire le déficit au détriment des personnes défavorisées.

Quand le premier ministre est arrivé au pouvoir, il affirmait sa volonté de créer un consensus. Il y est parvenu, mais les gens s'opposent à sa politique. Le premier ministre est-il prêt à reconnaître que le gouvernement a commis une grave erreur et à retirer immédiatement la partie du budget qui annule l'indexation pour les personnes âgées?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Vu l'attitude du député aujourd'hui, monsieur le Président, je pense qu'il ferait bien de réfléchir à certains propos qu'il a tenus à la Chambre des communes le 29 juin 1982. Il a déclaré en effet: «Ils disent que nous ramenons l'indexation à 5 ou 6 p. 100 pour certaines tranches d'imposition. C'est effectivement ce que nous faisons».

Vous avez désindexé les revenus des Canadiens âgés en diminuant leur valeur de 6 p. 100, et vous avez le culot de dire exactement le contraire aujourd'hui. C'est pourquoi les Canadiens se méfient tellement de vous. Ils ne vous font pas confiance justement à cause de déclarations comme celle-là.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Les représentants du patronat sont des citoyens canadiens et des contribuables qui ont droit à leurs opinions. Nous écoutons leur point de vue et celui d'autres personnes, et nous continueront de surveiller de près l'évolution de la situation.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, le premier ministre parle de confiance. A ma connaissance, jamais un groupe d'organismes représentant plus d'un million de personnes âgées n'a dit avoir l'impression d'avoir été trahi par un gouvernement libéral. L'accusation qui vient d'être portée contre le gouvernement actuel ne nous a jamais été faite.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Nous savons que le gouvernement reviendra sur sa décision. Le premier ministre a déjà dit qu'il faudra apporter un changement, et les conservateurs retardent le moment de le faire simplement parce qu'ils se croient obligés de défendre le ministre des Finances.

Si le gouvernement permet aux personnes âgées de garder le montant intégral de leur pension de vieillesse, nous permettrons au premier ministre de garder le ministre des Finances et nous ne demanderons pas sa démission. Je me demande bien d'ailleurs pourquoi il tiendrait à le garder. Quoi qu'il en soit, le premier ministre est-il prêt à accepter, comme je le lui propose, de redonner aux personnes âgées le montant intégral de leur pension s'il peut conserver son ministre des Finances?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le candidat du parti libéral au portefeuille des finances vient de faire son entrée. Comme je l'ai répété maintes fois, personne de ce côté-ci de la Chambre, ni ailleurs, ne se réjouit d'être obligé de réduire les montants versés à qui que ce soit. Cependant, la situation dont nous avons hérité est telle que, si nous n'agissons pas, nous risquons de compromettre gravement les programmes de sécurité sociale destinés aux personnes âgées et à d'autres citoyens. C'est pourquoi nous avons pris des mesures que je trouve responsables et qui sont, je l'espère, équitables, pour tenter d'améliorer la situation économique de manière à pouvoir maintenir et développer ces programmes ultérieurement.

Je ne pense pas que beaucoup de gens me contrediront si j'affirme que tous les Canadiens considèrent le ministre des Finances comme un homme réfléchi, compétent et sensible.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

• (1420)

L'INCIDENCE SUR TOUS LES MILIEUX

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, le premier ministre devrait changer de service de coupures parce qu'il ne reçoit pas les bonnes informations, de toute évidence.

Des Canadiens de tous les milieux réclament un changement. Ce sont peut-être les milieux d'affaires qui ont fait la meilleure réflexion à ce sujet en disant «Si vous voulez réduire le déficit, trouvez une autre solution que de compromettre la sécurité et l'avenir des personnes âgées.»

Pourquoi le premier ministre et le gouvernement ne peuvent-ils pas comprendre un point sur lequel les Canadiens en général sont d'accord et faire ce changement? C'est le moment de reconnaître une erreur que les Canadiens n'apprécient pas du tout.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais que mon collègue n'a jamais reconnu une erreur.

Je sais que cela surprendra mon collègue, mais nous n'avons jamais prétendu être infaillibles. Nous essayons de résoudre la situation très imparfaite dont nous avons hérité d'une façon directe et pas d'une façon parfaite.

Je signale à mon collègue que nous essayons de maintenir ces programmes sociaux importants par la croissance et le développement économiques et le fait que 271,000 nouveaux emplois ont été créés depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement prouve amplement que nous sommes capables de le faire et que nous tenons à le faire. C'est parce que nous voulons préserver l'intégrité des programmes sociaux pour les personnes âgées que nous créons au Canada ces nouveaux emplois dont tout le pays profitera.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE RENCONTRER LES ORGANISMES DE PERSONNES ÂGÉES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, la seule chose qui étonne les députés de ce côté-ci de la Chambre, c'est la façon cavalière dont le premier ministre répond aux questions.

Joyce King, du groupe United Senior Citizens of Ontario, a déclaré hier que, nonobstant la propagande gouvernementale, il n'y a pas eu de consultations officielles avec des organismes reconnus de personnes âgées avant que le gouvernement n'annonce dans le budget des changements au régime de sécurité de la vieillesse. C'est aussi ce que nous avons appris la semaine dernière dans la région de l'Atlantique. Il n'y a pas eu de consultations.

Pour permettre aux personnes âgées d'exprimer leurs opinions, le premier ministre acceptera-t-il de se réserver assez de temps la semaine prochaine pour rencontrer les organismes reconnus de personnes âgées lors d'une assemblée publique à Ottawa? Acceptera-t-il de le faire pour aider les personnes âgées?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je m'efforce autant que possible de rencontrer tous les groupes qui veulent nous parler. Je ne peux pas les voir tous, mais je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et d'autres ministres se sont entretenus avec des représentants de groupes de personnes âgées. Nous sommes bien d'accord, je le sais, pour tenir d'autres réunions et certaines ont déjà été prévues par le ministre et les représentants d'autres groupes. Nous faisons bien attention de les écouter et nous les écoutons avec attention. C'est ce que nous avons toujours fait.

Pour qu'il n'y ait aucune surprise, nous avons précisé dans le document budgétaire que le gouvernement déterminerait si les versements sont suffisants à l'avenir et que nous les augmenterions à mesure que nos moyens nous le permettraient. C'est ce que le gouvernement a toujours voulu faire. Cela me semble tout à fait honorable et facile à comprendre.

M. Tobin: Apparemment, les seules personnes âgées que le ministre de la Santé a rencontrées sont celles qui appuient, selon lui, cette mesure budgétaire. Je peux lui dire qu'il y en a qui ne l'appuient pas.

Monsieur le premier ministre, les citoyens âgés demandent à vous voir. Ils veulent vous rencontrer comme c'est leur droit. Ils pensent que les 210 députés qui ont applaudi à vos cruelles mesures à l'égard des personnes âgées vous ont rendu sourd. Monsieur le premier ministre . . .

Des voix: Règlement!

M. Tobin: S'il vous plaît, monsieur le premier ministre . . .

M. le Président: Vos collègues essaient de vous signaler que les questions doivent s'adresser à la présidence.

M. Tobin: Monsieur le Président, je demande donc au premier ministre s'il est lui-même disponible; puisque que c'est lui qui a porté le flambeau l'été dernier et qui s'est engagé catégoriquement à favoriser les personnes âgées, qu'il ne délègue pas de nouveau ses ministres. Pouvez-vous réserver quelques heures la semaine prochaine pour vous entretenir en public avec une délégation de personnes âgées qui viennent vous demander des comptes, ou leur faites-vous répondre qu'elles feront en vain ces dépenses onéreuses pour elles?

Des voix: Règlement!

M. Tobin: Ces gens-là veulent savoir.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je n'ai pas entendu la fin de la question.

M. Tobin: Puis-je la répéter? J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: La parole est au député de Beaches.

• (1425)

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE PRENDRE UN ENGAGEMENT

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai une question destinée au premier ministre. Je viens de parler ces derniers jours à des pesonnes âgées du Manitoba et de la Saskatchewan qui m'ont demandé de faire savoir au premier ministre qu'il n'avait pas de mandat pour faire ce qu'il fait aux personnes âgées avec le budget.

Il y a maintenant un échantillon assez étendu de la société canadienne pour lui dire qu'il n'a pas de consensus. Est-ce que le premier ministre va faire la chose honorable qu'il a promise pendant et depuis la campagne électorale, dire aux personnes âgées: «J'ai pris un engagement clair et net et je vais le respecter?» Est-ce que le premier ministre ne veut pas en faire la déclaration maintenant?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous espérons qu'avec les mesures actuellement en place, nous allons non seulement honorer les engagements pris à l'égard des personnes âgées, mais que nous allons faire beaucoup mieux pendant la durée du mandat de notre gouvernement pour ce qui concerne les obligations que nous avons prises à l'égard des personnes âgées. Je pense que les personnes âgées et tous les Canadiens savent qu'il faut une économie en bonne santé . . .

M. Nunziata: Vous n'avez pas de crédibilité, Mulroney.

M. Mulroney: . . . pour pouvoir payer ces prestations. Nous voulons être certains de pouvoir le faire. Nous espérons que les mesures économiques que nous prenons vont renforcer l'économie et nous permettre de faire non pas moins, mais plus, infiniment plus, en faveur des personnes âgées.

LA PROMESSE ÉLECTORALE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les personnes âgées de tout le pays me disent, comme elles le disent sans doute à d'autres députés, qu'elles en ont assez des belles paroles et qu'elles veulent que le gouvernement agisse. Je demande à nouveau au premier ministre: est-ce qu'il agira de façon honorable à l'égard des personnes âgées et est-ce qu'il fera maintenant ce qu'il a promis de faire au cours de la campagne électorale et non le contraire? Le premier ministre va-t-il s'y engager maintenant devant la Chambre et devant les personnes âgées?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois qu'il faut bien préciser, même si je croyais que c'était clair déjà, qu'au moment où nous sommes, les revenus des personnes âgées n'ont pas souffert la moindre réduction.

M. Deans: Vous avez dit que vous alliez les réduire.

Une voix: C'est prévu.

M. Mulroney: Le député dit que c'est prévu. Oui, c'est prévu pour le 1er janvier prochain. D'ici là, les personnes âgées n'auront aucunement à souffrir de cela. Nous avons aussi précisé dans le document qui a été présenté que nous nous fixions en même temps pour obligation de continuer à suivre la situation de très près afin de pouvoir dès que possible aider davantage les citoyens âgés. C'est ce que nous faisons. Il me semble que nous sommes francs et de bonne foi à cet égard et j'espère que mon honorable ami en conviendra.

Des voix: Bravo!

M. Young: Monsieur le Président, les Canadiens âgés ont cru l'an dernier à la bonne foi du premier ministre, et voyez ce qui leur est arrivé depuis.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE VENIR RENCONTRER DES PERSONNES ÂGÉES À HALIFAX

M. Neil Young (Beaches): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Finances, monsieur le Président. Si le gouvernement croit vraiment dans la consultation, j'entends être à Halifax, lundi, afin de m'entretenir avec des personnes âgées.

M. Hnatyshyn: Règlement!

M. Young: Le ministre des Finances y sera également, mais il rencontrera, pendant ce temps, des chefs d'entreprise. Je tiens à lui demander s'il croit pouvoir prendre cinq ou dix minutes de son temps précieux, afin de venir s'adresser aux personnes âgées que je rencontrerai à Halifax lundi et les écouter. Le ministre des Finances est-il d'accord pour faire cela?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député prétend que les personnes âgées ont voté pour notre parti et il se demande ce qui est arrivé ensuite. Ce qui est arrivé, c'est que 271,000 de leurs enfants et petits-enfants ont de nouveaux emplois depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir.

• (1430)

Des voix: Bravo!

M. Deans: Combien de personnes âgées ont de nouveaux emplois?

M. Mulroney: Si on veut être juste—et je sais que c'est là l'intention de mon honorable collègue . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Pourquoi ne vous asseyez-vous pas? Vous devriez avoir honte; vous êtes un imposteur.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Rodriguez: Vous n'avez pas tenu votre promesse.

M. Nunziata: Que faites-vous de l'intégrité, de l'honnêteté et de la bonne foi?

M. le Président: Tous ces hurlements de part et d'autre ne nous font guère honneur.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE RÉFLÉCHIR À NOUVEAU À LA DISPOSITION BUDGÉTAIRE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au très honorable premier ministre. La semaine dernière, lorsque nous sommes allés dans la région de l'Atlantique, nous nous sommes entretenus avec des personnes âgées qui nous ont parlé de la gravité de la situation dans laquelle elles se trouvent. En effet, bon nombre de personnes qui touchent la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti vont perdre plus de $300 à $400 par an. Le Conseil des premiers ministres des Maritimes, qui s'est réuni hier, a reconnu également que le budget est injuste envers les personnes du troisième âge.

Le premier ministre va-t-il réfléchir à nouveau à cette disposition budgétaire irréfléchie et rétablir la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse? Acceptera-t-il d'en discuter avec des personnes du troisième âge dans une tribune publique et d'examiner sérieusement la question? C'est un problème très grave que le premier ministre devrait prendre au sérieux, à mon avis.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est exactement ce que j'ai cherché à faire. Je reconnais que le problème est sérieux. J'ai dit à mon collègue en une autre occasion qu'aucun député de la Chambre, je le suppose, quelle que soit son affiliation politique, n'est heureux de devoir sabrer dans les programmes destinés aux divers groupes de Canadiens. Idéalement, nous souhaiterions élargir ces programmes pour tout le monde. En réalité, nous avons estimé que la valeur de ces programmes était sérieusement remise en question par des dettes monumentales, lesquelles, compte tenu des intérêts à payer, empêchent le gouvernement du Canada de maintenir et d'améliorer ces programmes.

Cela dit, je suis parfaitement conscient des éventuelles répercussions de cette disposition et c'est pourquoi elle a été précisément insérée dans le budget. Elles ne se sont pas encore fait sentir sur les personnes du troisième âge jusqu'ici et ce ne sera pas le cas avant 1986. Dans l'intervalle, nous continuons à suivre la situation de très près pour évaluer précisément les préoccupations que mon collègue mentionne et d'autres, et à faire tout notre possible pour le groupe du troisième âge.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE RENCONTRER DES PERSONNES ÂGÉES

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Lui et moi avons plus ou moins les mêmes antécédents puisque nous avons tous deux été chauffeur de camion à une époque. Le premier ministre devrait prendre les responsabilités de son poste très au sérieux. Il s'est bien ¢débrouillé puisqu'après avoir été camionneur, le voilà devenu premier ministre.

M. Axworthy: Ne dénigrez pas les camionneurs.

Des voix: Règlement!

M. Henderson: Monsieur le Président, je n'entends pas. Le premier ministre doit cesser de jouer le rôle d'un camionneur.

Des voix: Oh, oh!

M. Henderson: Vous devez arrêter de jouer au camionneur, vous devez arrêter de faire le fanfaron, vous devez arrêter de rouler sur les personnes âgées et vous devez . . .

Des voix: La question.

M. le Président: A l'ordre. Je regrette, mais je ne peux pas entendre la question. Le député peut-il s'adresser à la présidence?

M. Henderson: Le premier ministre va-t-il faire ce que l'honneur lui dicte et discuter la semaine prochaine avec des personnes du troisième âge dans une tribune publique, à Ottawa? Je veux une réponse précise. Oui ou non.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je m'entretiens continuellement avec des personnes du troisième âge et je dois le faire à nouveau la semaine prochaine.

* * *

[*Français*]

LES PENSIONS

LA DÉSINDEXATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Pour samedi de cette semaine, le parti progressiste conservateur a convoqué un caucus spécial de fin de session et, dans ce caucus, on sait bien que l'on va discuter la question des pensions et de la désindexation annoncée par le gouvernement dans le budget.

Monsieur le premier ministre, je le dis par l'entremise de la présidence, cela ne vous donne que 24 heures, puisque vous savez bien que le conseil des députés conservateurs, qui est allé partout au pays, sait que, universellement, les Canadiens s'opposent à la désindexation. Au lieu d'attendre votre caucus spécial, est-ce que vous prendrez l'occasion, dans les prochaines 48 heures, pour détourner cette politique et pour restaurer l'indexation pour les personnes âgées?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le caucus dont il est question a été convoqué, si je ne m'abuse, avant même que le budget ne soit présenté à la Chambre.

Il n'y a aucun lien entre la question de mon honorable ami et le caucus de samedi prochain. C'est un caucus dans le cours normal d'une fin de session de toute formation politique qui se respecte.

Cela étant dit, je répète les commentaires que j'ai eu à mentionner il y a quelques instants, les propositions budgétaires en ce qui concerne la limitation de l'indexation ne sont pas en vigueur à ce moment-ci et ne seront en vigueur qu'à partir du 1er janvier prochain, et si on procédait, les premiers effets ne pourraient avoir lieu qu'avant le 1er avril 1986. Il nous reste un an à en faire la vérification, comme on le mentionne dans le document budgétaire. Il me semble que c'est tout à fait raisonnable.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES PROMESSES RELATIVES AU CONSENSUS ET À LA CONSULTATION

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Au cours de la campagne électorale, le chef du parti progressiste conservateur a promis une politique de consensus et une politique de consultation. Le consensus est-il mort? La consultation est-elle maintenant ignorée? Si non, pourquoi ignorez-vous le consensus de tous les groupes sociaux, y inclus les hommes d'affaires dans le pays qui s'opposent à l'indexation, et pourquoi votre gouvernement ignore-t-il sa promesse sur la consultation des personnes âgées?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, un des problèmes que j'avoue avoir eu à traiter sur une base régulière, c'est le fait qu'on ne peut pas, en ce qui concerne des groupements importants dans la société, répondre aux exigences ou aux besoins de tous les groupes au même moment. Effectivement, je pense que même nos adversaires politiques admettraient, et avec raison, qu'on est tenté sur des questions nationales importantes de trouver le consensus, de bâtir ce consensus.

Je vous avoue sans hésitation que, en ce qui concerne la mesure particulière dont il est question, nous avions nous-mêmes certaines hésitations, et la meilleure preuve de cela, c'est que c'est inscrit dans le budget que nous allions le surveiller mensuellement sur une base régulière. C'est parce qu'il n'y a personne qui prend un degré de joie quelconque dans des compressions budgétaires, pas plus moi que mon honorable ami, et c'est pour cela que nous voulions, par esprit d'équité, surveiller l'évolution du dossier attentivement pour rendre justice aux citoyens âgés du pays.

Questions orales

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Le premier ministre admettra avec moi que la situation des personnes âgées aujourd'hui est suffisamment grave, que ces personnes vivent des situations difficiles présentement et qu'elles en vivront au mois de janvier. Monsieur le Président, on pourrait se lancer des insultes tous les deux, mais cela ne réglera pas le problème des personnes âgées maintenant. Si vous vouliez gentiment et poliment . . . Vous avez vu M. Lévesque, hier, qui a déclaré: C'est une décision inhumaine. Vous avez vu que le monde des affaires a déclaré aussi: C'est une décision inacceptable . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Est-ce que le député a une question à poser?

M. Malépart: Monsieur le Président, est-ce que le premier ministre accepterait deux choses: premièrement, la semaine prochaine, accepter de rencontrer ici, à Ottawa, tous les groupes de personnes âgées qui, je sais, à Québec, veulent le rencontrer, et deuxièmement, est-ce qu'il admettra que cela a été une erreur et modifiera son projet de loi immédiatement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'idée d'une limitation d'indexation des bénéfices n'a pas pris naissance avec le gouvernement conservateur. Je pense que mon ami admettra qu'alors qu'il était au gouvernement, le gouvernement libéral a procédé à une mesure plus draconienne en ce qui concerne la limitation de l'indexation au Canada. Il me semble que c'est un fait incontestable. Cela étant dit, je répète sans gêne et sans hésitation à mon ami que notre propre souci d'équité vis-à-vis des personnes âgées était tel que nous jugions important d'inclure dans le budget une disposition précise quant à notre intention de suivre l'évolution du dossier dans l'espoir de corriger le tir dans ce domaine-là. Et, à mon avis, vu qu'il n'y a pas une personne âgée qui a été affectée de façon adverse par l'intention du gouvernement et que les premiers effets possibles seraient au mois d'avril 1986, nous avons amplement le temps de suivre l'évolution du dossier et d'agir pour aider les citoyens âgés le plus rapidement possible.

● (1440)

LES GROUPES QUI DOIVENT VENIR À OTTAWA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, par votre entremise, le très honorable premier ministre admettra que le gouvernement libéral avait au moins protégé les personnes âgées depuis 20 ans, par une double indexation. Je pense que si le très honorable premier ministre veut être honnête, il va reconnaître cela, contrairement au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Monsieur le Président, ma question supplémentaire comporte deux points: tout d'abord, vous n'avez pas répondu à la question: Est-ce que la semaine prochaine, vous allez accepter de rencontrer les groupes qui vont venir ici à Ottawa, et deuxièmement, est-ce que vous pourriez dire aux personnes âgées pourquoi elles pourraient avoir confiance, cette fois-ci, en ce qui est écrit dans le discours du ministre des Finances, puisque, en deux occasions, dans des textes écrits, vous avez trahi votre parole, au mois de juillet, au Québec à Sherbrooke, et au mois de janvier?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'honorable député commence en disant qu'il veut être poli et gentil et il termine, malheureusement, avec des jugements très sévères, et je pense, mesquins vis-à-vis d'autres en cette Chambre.

Mais la question c'est: Est-ce que, la semaine prochaine, je vais rencontrer des groupements du Québec à Ottawa. Ma réponse est non. La semaine prochaine, je vais rencontrer des Québécois à Québec et au Québec.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ALLER RENCONTRER DES PERSONNES ÂGÉES À HALIFAX

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Quelques mois avant la présentation du budget, le ministre d'État chargé des Finances, comme le ministre des Finances, je le pense, et sans aucun doute quelques-uns de ses collaborateurs, se sont entretenus avec les porte-parole du secteur pétrolier de l'ouest du Canada au sujet du fardeau fiscal de ces derniers; ils leur ont à ce sujet fait des promesses qu'ils ont tenues et dans le budget et dans l'Accord de l'Ouest, qui procurent des avantages inespérés à ce secteur.

Je voudrais savoir pourquoi le ministre des Finances se tapit à Ottawa, craignant de s'entretenir avec les personnes âgées? Pourquoi s'isole-t-il et refuse-t-il la proposition fort raisonnable du député de Beaches de rencontrer à Halifax la semaine prochaine un groupe de personnes âgées?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le fait même que je me rendrai à Halifax prouve que je ne me cache pas ici et je ne crains pas de m'entretenir avec les Canadiens. J'accepte volontiers de m'entretenir avec le groupe dont me parle le député.

* * *

LE BUDGET

LES DISPOSITIONS FISCALES TOUCHANT LE SECTEUR PÉTROLIER

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais que le ministre nous explique, ainsi qu'aux personnes âgées de ma circonscription qui m'ont posé la question, pourquoi le secteur pétrolier bénéficie d'un traitement préférentiel alors que les vieillards sont traités d'une façon aussi honteuse? Je voudrais également savoir à ce sujet pourquoi certains groupes de personnes âgées dans les régions les plus démunies du pays ont à défrayer le coût de la création d'emplois, alors que le secteur pétrolier bénéficie de nombreux avantages financiers par rapport aux personnes âgées. Pourquoi les vieillards doivent-ils payer pour la création d'emplois?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que le député est encore le critique de l'énergie pour le Nouveau parti démocratique. Je lui rappelle que la situation fiscale actuelle du secteur pétrolier est moins intéressante, par suite des changements apportés dans le budget, qu'elle ne l'était avant la conclusion de l'entente énergétique en octobre 1980. Nous avons veillé à ce que le secteur pétrolier et gazier soit traité au même titre que les autres secteurs de l'activité économique au Canada, sans discrimination aucune, et il a fallu pour cela supprimer certaines dispositions fiscales favorables au secteur en question, qui étaient en vigueur avant octobre 1980.

* * *

LES ALIMENTS ET DROGUES

L'INTERDICTION D'UTILISER LE CHLORAMPHÉNICOL POUR LE BÉTAIL

M. Felix Holtmann (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, je voudrais adresser cette question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme cinq États américains, le Dakota du Sud, l'Iowa, le Nebraska, le Wisconsin et le Minnesota ont interdit l'importation de bétail et de viande en provenance du Canada à cause de l'utilisation de chloramphénicol au Canada, le ministre peut-il nous dire quelles mesures le gouvernement compte prendre pour que les agriculteurs canadiens puissent de nouveau vendre leurs produits aux États-Unis?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous avons tous été navrés d'apprendre l'interdiction prononcée dans ces cinq États à cause de l'utilisation de chloramphénicol. Selon moi, il s'agit d'une forme de barrière non douanière. Je crois que le gouvernement partage cet avis, mais nous avions déjà prévu une période de révision de 60 jours. Jeudi dernier, le cabinet a signé un décret, mais avant de l'annoncer, nous avons attendu la décision rendue hier par le département du Commerce des États-Unis. En raison des difficultés qui en résulteraient pour les producteurs canadiens, nous avons décidé que des mesures immédiates s'imposaient. Je vais donc interdire provisoirement l'utilisation et la vente de chloramphénicol pour les animaux de boucherie.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DANS LA TRIBUNE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. le Président: Puis-je vous interrompre pour vous signaler la présence, dans notre tribune, de M. Yvon Poitras, le ministre des Affaires municipales du Nouveau-Brunswick.

Des voix: Bravo!

LES PENSIONS

ON DEMANDE L'ANNULATION DE LA DISPOSITION BUDGÉTAIRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Puisqu'il a promis en juillet dernier la pleine indexation des pensions de vieillesse au coût de la vie et qu'il a ensuite promis en novembre que toute économie réalisée grâce au remaniement des mesures sociales universelles servirait à aider les nécessiteux, le premier ministre respectera-t-il ces deux promesses et demandera-t-il à son ministre des Finances de ne pas mettre à exécution son projet de soutirer 1.6 milliard de dollars aux pensionnés canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue pose une excellente question. Il n'y a pas le moindre doute, à mon avis, que tous les députés voudraient faire plus pour aider les personnes âgées et les handicapés. Nous avons pris bon nombre d'initiatives depuis notre arrivée au pouvoir pour accorder l'allocation au conjoint à d'autres catégories de pensionnés, étendre la définition d'invalidité, et ainsi de suite.

Comme elle s'y connaît très bien en questions financières, mon honorable collègue reconnaîtra volontiers, je pense, que les sommes nécessaires pour combler le déficit constituent une grave menace pour les mesures sociales du Canada. Ce que nous avons essayé de faire, c'est de faire le premier pas, mais nous voulons le faire le plus équitablement possible. Voilà pourquoi nous n'avons pas agi à la hâte à cet égard et pourquoi la mesure sera instaurée en janvier prochain et entrera en vigueur en avril 1986, afin de nous donner assez de temps pour écouter mon honorable collègue et surveiller la situation économique de façon à . . .

M. le Président: Sauf tout le respect que je dois au premier ministre, la question était très brève.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE REVENIR SUR SA DÉCISION

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ce n'est pas en enlevant de l'argent aux consommateurs qu'on réduira le déficit. Cela ralentira la croissance et augmentera le chômage. Même *The Wall Street Journal,* qu'admirent tellement les députés d'en face, a dit que le budget canadien était une recette pour une catastrophe économique.

• (1450)

Comme le premier ministre a souvent parlé d'une société compatissante, et je suis certaine qu'il était sincère, puis-je lui rappeler que dix groupes, représentant un million de personnes âgées du Canada, ont demandé . . .

M. le Président: Je signale respectueusement à la députée qu'elle fait précéder sa question supplémentaire d'une bien longue entrée en matière. A-t-elle une question à poser?

Mlle Nicholson (Trinity): Oui, monsieur le Président. Puisque dix groupes, représentant un million de personnes âgées du Canada, ont affirmé que la mesure s'attaque à la société compatissante qu'ils ont aidé à bâtir, le premier ministre reviendra-t-il sur sa décision?

Présence à la tribune

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la mesure en question n'est pas entrée en vigueur le soir du budget parce que nous craignions les conséquences qu'elle pourrait avoir. Cela me semble tout à fait légitime. Nous voulions surveiller la situation d'aussi près que possible pour minimiser les conséquences de cette mesure pour les personnes âgées.

Selon nous, et j'espère que d'autres sont du même avis, la façon de maintenir de bons programmes sociaux consiste à favoriser la reprise économique. Cette reprise économique semble bien amorcée. C'est une bonne nouvelle pour le Canada et c'est surtout une bonne nouvelle pour l'intégrité des programmes de sécurité sociale.

LES CONSULTATIONS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre sait, j'en suis sûre, que les dirigeants de 11 organismes importants représentant un million de pensionnés se sont réunis à Toronto hier pour protester contre la désindexation partielle des pensions. Ils sont irrités et agressifs. Ils réclament la réindexation des pensions.

Le ministre expliquera-t-il pourquoi les associations de citoyens âgés n'ont pas été consultées, alors que des consultations ont eu lieu dans tous les autres secteurs? Pourquoi les Canadiens âgés n'ont-ils pas été consultés avant que le gouvernement modifie sa politique et décide de désindexer les pensions? Le ministre sait que cette mesure touchera 2.5 millions de pensionnés et en appauvrira 200,000 autres.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée a signalé que des consultations ont eu lieu.

Mme Mitchell: Il n'y a pas eu de consultations.

M. Epp (Provencher): Je l'ai écoutée et je lui demanderais d'en faire autant. Selon elle, divers groupes ont été consultés. Elle a ajouté que les associations de citoyens âgés n'avaient pas été consultées. Toutefois, divers groupes ont été consultés et je voudrais lui répéter . . .

Mme Mitchell: Pas au sujet des pensions.

M. Epp (Provencher): . . . je voudrais répéter ce que le premier ministre a dit aujourd'hui durant la période des questions. C'est la raison pour laquelle il en est question dans l'exposé budgétaire. Le gouvernement a alors examiné la situation très attentivement. Le premier ministre et moi-même avons dit aujourd'hui qu'à mesure que l'économie s'améliorera, la question sera surveillée de près. Tel est l'engagement que nous avons pris et que nous respecterons.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉFENDRE LES PERSONNES ÂGÉES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le ministre sait que le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales n'a pas consulté les personnes âgées; en effet, la consultation a porté sur les allocations familiales. Pourquoi essayer de tromper les gens?

M. Clark (Yellowhead): Rétractez-vous.

M. le Président: Que la députée retire ces paroles et pose sa question.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je me retracte, afin de pouvoir poser ma question. N'empêche que le ministre a traité de manière abominable . . .

M. Hnatyshyn: Règlement!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Mme Mitchell: Le ministre compte-t-il, s'il ne l'a déjà fait, prendre connaissance du mémoire en sept points que les groupes lui ont présenté hier? Va-t-il consulter ces gens? C'est encore possible aujourd'hui. Mieux encore, à la réunion des conservateurs cette fin de semaine, va-t-il se faire leur porte-parole? Compte-t-il défendre la position des pensionnés et réclamer un changement en leur faveur?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je représente les pensionnés auprès de mon parti et à la Chambre. Je suis également le porte-parole en ce qui concerne l'allocation au conjoint, l'allocation aux veufs et aux veuves, les pensions d'invalide . . .

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Je pourrais lui rappeler l'émission «The Journal» où nous avons été interviewés ensemble; la députée a dit qu'elle accepterait que les personnes âgées paient plus d'impôts. Est-ce elle qui a modifié sa position ou bien nous?

* * *

LE BUDGET

L'ARTICLE DU *WALL STREET JOURNAL*

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Hier, le très influent *Wall Street Journal* demandait sur quatre colonnes: «Le Canada va-t-il se suicider économiquement?» L'article commentant le budget commençait par la phrase suivante: «Le Canada est sur le point de se suicider économiquement dans l'intérêt de la théorie économique.»

Comment le ministre des Finances pense-t-il qu'il va pouvoir maintenir la croissance et réduire le déficit alors que son avalanche de taxes va éroder de plus en plus le pouvoir d'achat des Canadiens? S'imagine-t-il que c'est à coup d'impôts qu'il va rendre l'économie prospère?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense qu'en novembre dernier le parti d'en face a joué également les Cassandre. Il a dit que 50,000 à 100,000 emplois seraient supprimés. Depuis ¢lors, il y en a eu plus de 200,000 de créés.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je conseillerai au député de regarder ce qui arrive à l'économie. Voyons ce qui s'est passé. Dans le premier trimestre, nous avons eu une croissance supérieure d'environ 50 p. 100 aux prévisions économiques normales. Hier les intentions d'investissement étaient de 13 p. 100, alors qu'elles n'étaient que de 6 p. 100 en octobre dernier. Cela donne des emplois. Ces emplois vont alimenter nos programmes sociaux. Je suis persuadé que le député comprendra que c'est là l'orientation positive à choisir.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LES PENSIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, toujours concernant la politique fiscale du ministre des Finances, j'aimerais revenir sur l'exemption accordée quant à la taxe sur les gains en capital. Le *Wall Street Journal* souligne dans ce même article, et je cite:

[*Traduction*]

«L'exemption des gains en capital va certainement favoriser l'initiative, mais l'américaine plutôt que la canadienne.»

[*Français*]

Le ministre des Finances ne croit-il pas que, au lieu de défendre l'indéfendable, il devrait immédiatement refermer cette évasion fiscale qu'il a ouverte par son Budget et utiliser les sommes d'argent pour réindexer complètement les pensions de sécurité de la vieillesse?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne sais pas qui le député fréquente. Je connais l'auteur de cet article. Il m'a été présenté, le lui ai parlé à diverses reprises. Depuis le temps que je le connais, j'ai lu de nombreux articles dans lesquels il affirmait que les États-Unis étaient sur la mauvaise voie et qu'ils n'auraient pas dû adopter l'orientation actuelle. Qu'est-ce qui s'est produit? L'an dernier il y a eu une croissance record aux États-Unis. L'année précédente il y avait eu une croissance record aux États-Unis. Le député sait bien que pour chaque économiste borgne il y a un autre économiste borgne, et qu'il y a toutes sortes d'économistes borgnes qui disent toutes sortes de choses. Si le député acceptait de croire chaque économiste, et faisait ce que chaque économiste conseille de faire, il serait terriblement embrouillé, encore plus que maintenant.

Des voix: Bravo!

LES PENSIONS

L'INCIDENCE DU BUDGET—LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Plus tôt, au cours de la période des questions, il a dit que le programme libéral des 6 et 5 p. 100 était encore plus draconien que le programme du gouvernement actuel. Pourquoi le premier ministre tient-il à présenter un programme de désindexation qu'il qualifie lui-même de draconien?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tout le monde conviendra, je crois, que la moindre réduction des prestations aux personnes âgées ou même le maintien des prestations au même niveau, sans augmentation, représentent une démarche importante. C'en est une que nous nous devons de peser très soigneusement. C'est seulement parce que nous nous résignons à le faire bien malgré nous que j'ai employé ce terme. C'est à cause de notre intérêt et de notre engagement envers les Canadiens âgés que nous avons agi avec autant de prudence et en accord avec l'esprit de compassion traditionnel au Canada.

• (1500)

ON DEMANDE CE QUE LE GOUVERNEMENT SUIVRA DE PRÈS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre. Il dit que le gouvernement suit la situation de près. Qu'est-ce au juste que le gouvernement suit de près? L'opinion publique? Le nombre de citoyens âgés qui vivront désormais sous le seuil de la pauvreté? Le premier ministre pourrait-il préciser ce que le gouvernement suit de près dans son évaluation de ce projet de désindexation?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons précisé dans le budget ce que nous avions l'intention de faire et comment nous nous proposions de le faire. Évidemment, et comme le comprendra mon honorable ami, nous allons examiner très attentivement tous les grands indicateurs économiques, les suivant de très près afin de voir quelle sera l'incidence de cette mesure d'ici à avril 1986. Et comme je l'ai signalé bien des fois, nous prendrons au plus tôt des mesures destinées à aider davantage les Canadiens âgés.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, à l'exception d'une seule, les pétitions que les députés ont présentées le mardi 11 juin 1985 sont conformes au Règlement quant à la forme.

La pétition que la députée de Scarborough-Centre (M^me^ Browes) a présentée n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

Puis-je faire une observation? A propos de la pétition que le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) a présentée le mardi 11 juin 1985, je voudrais signaler à la Chambre qu'il est contraire aux règles et traditions parlementaires que des députés présentent des pièces justificatives en même temps que des pétitions. Je voudrais rappeler en outre aux députés que les documents, qui sont considérés comme des objets distincts des feuilles de signatures, ne doivent pas être joints aux pétitions.

Pétitions

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

PRÉSENTATION DU 8E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le huitième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, dans les deux langues officielles. Ce rapport concerne l'enquête sur la Banque Commerciale du Canada.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT

DÉPÔT DU RAPPORT NO 25

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, en vertu du paragraphe (1) de l'article 46 du Règlement, j'ai le plaisir de déposer copie, dans les deux langues officielles, du rapport nº 25 de la Commission de réforme du droit intitulé «Les techniques d'investigation policière et les droits de la personne». Je demande que le rapport soit renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

* * *

PÉTITIONS

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de citoyens, y compris de nombreuses personnes âgées, qui s'élèvent contre les graves répercussions du budget sur la situation économique des personnes du troisième âge et demandent au gouvernement de ne pas désindexer les pensions de vieillesse.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai une pétition que de nombreux citoyens, y compris des étudiants, ont signée pour demander que soit maintenue la pleine indexation des pensions de vieillesse.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par plusieurs douzaines de citoyens de la ville de Sault-Sainte-Marie qui prient le gouvernement de rétablir la pleine indexation des pensions de vieillesse et font valoir que les aînés ne doivent pas faire les frais des privilèges accrus qui sont accordés aux multinationales du pétrole et aux personnes des catégories supérieures de revenu.

LA PORNOGRAPHIE

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter la pétition par laquelle 610 Canadiennes inquiètes, dont la plupart sont de ma circonscription, prient le gouvernement de redéfinir la pornographie, de reconnaître pleinement les droits des femmes et des enfants et d'interdire par une loi, l'importation, la vente et la distribution de matériel pornographique au Canada.

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition d'un certain nombre d'habitants de Coquitlam, Burnaby et Vancouver, en Colombie-Britannique, qui protestent contre le fait que les réductions des prestations de la sécurité de la vieillesse vont tout à fait à l'encontre d'une promesse conservatrice selon laquelle, un gouvernement conservateur indexerait une fois de plus la pension de vieillesse au coût réel de la vie, trimestriellement. Je voudrais déposer cette pétition.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plusieurs dizaines de citoyens de la remarquable localité de Wynyard. Cette pétition exhorte le Parlement du Canada a rétablir la pleine indexation des prestations versées aux personnes âgées, car autrement ce sont les pauvres, les chômeurs et les femmes qui en souffriront.

LE VISA DE SORTIE DEMANDÉ PAR IDA NUDEL, CITOYENNE SOVIÉTIQUE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, il est de mon devoir de présenter une pétition qui exhorte la Chambre des communes à prier le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de sommer immédiatement l'ambassadeur de l'Union soviétique de faire remettre un visa de sortie à Ida Nudel, afin qu'elle puisse recevoir les soins voulus. Ida Nudel attend maintenant depuis 12 ans un visa de sortie. Elle souffre d'un cancer du pancréas et doit être traitée.

M. le Président: La députée de Mount Royal (Mme Finestone) a-t-elle une autre pétition?

Mme Finestone: J'ai une seconde pétition, monsieur le Président, signée par 15 autres femmes, au sujet de la même chose. Elle est adressée au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et elle l'invite à demander à l'ambassadeur de l'Union soviétique d'obtenir la libération de Ida Nudel, afin qu'elle puisse venir dans les pays de l'Ouest recevoir les soins voulus.

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter une pétition de trois pages signée par des personnes âgées et d'autres citoyens de la Saskatchewan qui exhortent le gouvernement à réexaminer la désindexation des pensions de vieillesse et à rétablir les choses comme elles étaient auparavant.

LA PUBLICATION DU RECENSEMENT DE 1891

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter une pétition au nom de 58 résidents de la région de Niagara et d'ailleurs, dont la plupart sont membres de la section de Niagara de la Société généalogique de l'Ontario. Ces personnes demandent à la Chambre de publier des copies du recensement de 1891 et de les mettre à la disposition de la population à des fins de recherche.

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'électeurs qui protestent contre la désindexation des pensions. Ils demandent que le gouvernement progressiste conservateur tienne sa promesse électorale de maintenir les pensions à leur niveau actuel.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions de citoyens de Vancouver-Est et de nombreuses régions environnantes: Burnaby, Coquitlam, Port Coquitlam, Maple Ridge, Surrey, Kelowna et New Westminster. Ces citoyens de tous âges demandent que le gouvernement modifie sa politique au sujet des pensions et qu'il les réindexe, afin d'éviter des difficultés aux personnes âgées dans les années à venir.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition d'un certain nombre de personnes âgées de ma circonscription qui exhortent le gouvernement à tenir sa promesse d'indexer pleinement les pensions des personnes âgées.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants de Salmon Arm, en Colombie-Britannique, qui protestent contre le fait que la réduction annuelle des prestations de la sécurité de la vieillesse équivaudra à $680 en 1991.

J'ai également l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de la localité de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui font remarquer que le budget du 23 mai impose des difficultés excessives et injustes aux pensionnés du fait de la désindexation partielle de la sécurité de la vieillesse, et ils exhortent le Parlement à rétablir la pleine indexation.

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi présenter une pétition qui comprend 11 pages de signatures de personnes âgées; ces dernières contestent le projet du gouvernement de désindexer la sécurité de la vieillesse. Ils exigent que le gouvernement prête une oreille attentive aux instances non seulement des personnes âgées, mais aussi de la Chambre de commerce et d'autres groupes intéressés, et qu'il renonce à son intention de désindexer la sécurité de la vieillesse.

Relations extérieures du Canada

LA LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DU NORD LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports) demande à présenter le projet de loi C-53, tendant à autoriser l'aliénation de la Société des transports du Nord Limitée, la remise de sa dette envers Sa Majesté, et la modification d'autres lois en conséquence.

M. le Président: Autorisons-nous le ministre à présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1510)

RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA

COMPOSITION ET MANDAT DU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, les partis se sont consultés au sujet des attributions d'un comité mixte spécial des relations extérieures du Canada. Si on le lui demandait, je crois que la Chambre consentirait à l'unanimité à ce que je propose la motion suivante. Elle est un peu longue, mais je crois qu'elle est suffisamment importante pour la faire consigner au compte rendu. La voici:

Qu'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour étudier les relations extérieures du Canada;

Que le document intitulé «Compétitivité et sécurité: Orientations pour les relations extérieures du Canada», déposé le 14 mai 1985 (Document parlementaire nº 331-4/10), soit renvoyé au comité;

Que le comité effectue une étude et présente un rapport sur les questions soulevées dans le document susmentionné, et soumette dans son rapport des recommandations sur les objectifs et la conduite des relations extérieures du Canada;

Que les 12 députés dont les noms suivent et qui représenteront la Chambre audit comité soient MM. Axworthy, Chrétien, Crofton, Mme Duplessis, MM. Harvey, Hockin, Jardine, Mlle Jewett, MM. Kempling, Langdon, Porter et Stackhouse;

Que le comité soit autorisé à siéger pendant que la Chambre siège et qu'elle est ajournée;

Que le comité soit autorisé à faire rapport à l'occasion, à convoquer des personnes et exiger la production de documents et dossiers, et à faire imprimer à l'occasion les documents et les témoignages dont il pourra ordonner l'impression;

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'experts et d'employés professionnels, techniques et de bureau;

Que le comité soit autorisé à voyager au Canada et, lorsqu'il le jugera nécessaire, à se faire accompagner du personnel requis;

Que le quorum du comité soit fixé à sept membres lorsque le comité doit voter, adopter une résolution ou prendre d'autres décisions, à condition que les deux chambres soient représentées, et que les coprésidents soient autorisés à tenir des séances, à entendre des témoignages et à en autoriser l'impression lorsque 4 membres du comité sont présents, à condition que les deux chambres soient représentées;

Que le comité présente, au plus tard le 23 août 1985, un rapport intérimaire au sujet de la participation canadienne à la recherche sur l'initiative de défense stratégique et du commerce bilatéral avec les États-Unis;

Que, nonobstant les pratiques habituelles de la Chambre, si celle-ci ne siège pas lorsque le comité aura terminé un rapport intérimaire ou son rapport final, le comité fasse rapport de ses constatations en déposant son rapport auprès du greffier de la Chambre et que ledit rapport soit réputé avoir été déposé sur le Bureau;

Que le comité présente son rapport final au plus tard le 31 mai 1986; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre aux fins susmentionnées et à désigner, si cela lui paraît souhaitable, de ses membres pour faire partie de ce comité mixte spécial.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'avais deux choses à dire au leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) avant que la motion ne soit mise aux voix. Nous comptons donner notre consentement, mais je voulais dire que tous les partis espèrent que l'on aura assez de temps pour tenir des consultations qui, nous le savons, sont nécessaires, malgré que la durée des délibérations soit très limitée. Je voudrais demander par ailleurs au leader du gouvernement à la Chambre de veiller à ce qu'il soit permis au besoin de remplacer certains membres du comité par d'autres, selon les besoins, pour les audiences, car il faut faire de grands déplacements pour tenir les audiences et écouter l'avis du public.

Une dernière chose. Je crois que le leader du gouvernement à la Chambre compte garantir à la Chambre, peut-être en faisant consigner au compte rendu la lettre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a envoyée aux leaders de l'opposition à la Chambre, que le gouvernement ne compte pas vérifier les arrangements entre le Canada et les États-Unis sur les deux questions sur lesquelles on a demandé au comité de délibérer tant que ce dernier n'aura pas déposé son rapport à la Chambre des communes.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, quand nous avons entendu dire que le gouvernement voulait proposer de créer un comité spécial mixte des Communes et du Sénat pour étudier pendant un an au moins son Livre vert sur la politique étrangère, nous nous sommes empressés d'affirmer que ce comité ne serait utile ni au Parlement ni aux Canadiens en général, à moins que le gouvernement promette de ne pas prendre de décision sur deux questions fondamentales, soit l'Initiative de défense stratégique appelé guerre des étoiles, et la question des échanges bilatéraux avec les États-Unis, jusqu'à ce que les Canadiens aient eu l'occasion d'exposer leurs vues au comité parlementaire sur ces questions. Au premier abord, le moins qu'on puisse dire c'est que le gouvernement ne semblait pas pressé . . .

M. Hnatyshyn: Voyons donc, Herb.

M. Gray (Windsor-Ouest): . . . de faire une telle promesse. En lisant la motion présentée aujourd'hui, je constate avec plaisir que le gouvernement est disposé à ne pas prendre de décisions avant le 23 août. Je crois comprendre que le leader parlementaire du gouvernement est prêt à déposer des lettres pour confirmer cet engagement. En conséquence, je suis heureux, au nom de l'opposition officielle, de donner notre appui à la motion qu'il vient de nous lire.

M. le vice-président: Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a-t-il quelque chose à ajouter aux propos du député de Hamilton Mountain (M. Deans)?

M. Hnatyshyn: Oui, monsieur le Président. Je prends la parole avec des sentiments partagés. J'avais espéré que le leader parlementaire de l'opposition officielle nous ferait grâce de sa grandiloquence politique à propos de cette question. Je pense que celle-ci a été abordée pendant la période des questions et je me contenterai de rappeler que la méthode consultative que nous avons préconisée dans le discours du trône, est tout à fait nouvelle. Le gouvernement n'a à s'excuser auprès de personne relativement à la participation des députés à ce processus par le biais des comités parlementaires. Il est important de noter que pendant tout un mois l'opposition nous a empêché d'agir alors que nous aurions pu avoir d'importantes consultations avec les Canadiens. Je vais m'abstenir d'en dire davantage parce que je ne veux pas mêler la politique à ces questions.

En réponse au député de Hamilton Mountain, je souhaite sincèrement que tous les partis s'entendent sur la composition de ce comité et sur les modalités de remplacement. Il sait lui-même qu'il est parfois difficile, à cause de la nature de ces comités, d'en remplacer les membres absents. Cela étant, je peux lui donner l'assurance, comme je l'ai déjà fait en privé à lui et au leader à la Chambre de l'opposition officielle, que je tiens vraiment à tirer le meilleur parti possible des services des députés quelle que soit leur allégeance politique. Nous accepterons évidemment toute proposition raisonnable, car c'est ce que nous faisons généralement.

J'ai en main certains documents que je voudrais déposer si la Chambre est d'accord à l'unanimité. Le premier est une note de service que j'ai fait parvenir aux leaders de l'opposition pour confirmer l'accord en question. Le deuxième est une lettre du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), dont les députés ont déjà pris connaissance, lettre que j'aimerais consigner au compte rendu pour qu'on comprenne bien sur quelles modalités les partis d'opposition et le gouvernement se sont entendus. Voici donc la lettre en question datée du 10 juin qui m'est adressée personnellement:

C'est avec plaisir que je prends note des progrès que vous avez accomplis dans vos démarches auprès des leaders à la Chambre des autres partis politiques pour le renvoi du Livre vert au comité mixte spécial des Communes et du Sénat.

Si je ne m'abuse, les autres partis voudraient que des audiences publiques aient lieu et que le gouvernement étudie le rapport provisoire du comité avant de prendre une décision en matière de commerce avec les États-Unis ou d'accepter leur invitation de participer à la recherche dans le cadre de l'Initiative de défense stratégique. Vous pouvez leur assurer que je ne suis tenu de prendre aucune décision à ce sujet avant le 23 août. Au demeurant, je serais heureux de connaître les observations du comité et du public avant de rendre ma décision.

Agréez l'expression de mes salutations distinguées.

Joe Clark

Je voudrais donc déposer ces deux documents si la Chambre est d'accord à l'unanimité.

M. le vice-président: La Chambre est-elle d'accord, à l'unanimité, pour que le leader du gouvernement à la Chambre dépose les documents en question?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a la parole.

• (1520)

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): J'ai écouté le ministre très attentivement. Je suis persuadé que tout le monde connaît mon intérêt pour les affaires étrangères. Le ministre a dit qu'il était prêt à envisager les propositions du représentant du NPD. Il a ajouté qu'il les étudierait et prendrait une décision. Le ministre pourrait-il envisager de modifier sa proposition et de la déposer demain? De cette façon nous pourrions avoir le consentement unanime.

J'ai écouté très attentivement la présentation du député néo-démocrate. C'était une proposition très sensée à laquelle le leader à la Chambre du gouvernement a répondu logiquement. C'est un député de longue date. Pourrait-il procéder à des consultations rapides et revenir demain, de sorte que nous sachions exactement où nous en sommes?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, la question a été discutée entre les leaders à la Chambre. Bien entendu, je m'en remets à vous. Toutefois, le mandat avait été accepté, tout comme la procédure à suivre aujourd'hui. Le député de Hamilton-Mountain a soulevé une question que je considère très sérieuse et que nous voudrons résoudre. Il était dans l'intérêt de tous de conclure un arrangement raisonnable, car nous allons tous être pressés par le temps, étant donné que ce comité siégera pendant l'été.

Comme je l'ai dit, nous voulons continuer à travailler sur l'essentiel. Il importe de désigner les personnes qui animeront ce comité. Bien entendu, nous serons disposés à rencontrer les autres partis pour parvenir à un accord. Je me suis engagé à rencontrer le leader à la Chambre du parti du député. Nous parviendrons à une solution qui satisfera tout le monde.

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion. La Chambre approuve-t-elle la motion du leader du gouvernement?

Des voix: D'accord.

M. Prud'homme: A regret.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 279 et 280.

[*Texte*]

LES CONGÉS TEMPORAIRES SANS ESCORTE

Question nº 279—**M. Stackhouse:**

1. En 1984, combien de détenus des pénitenciers fédéraux ont obtenu un congé temporaire sans escorte et combien ont *a*) enfreint les conditions de leur libération, *b*) été reconnus coupables (i) de meurtre (ii) d'homicide involontaire (iii) de vol à main armée?

2. Combien ont été reconnus coupables de crimes commis pendant qu'ils étaient en congé?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): 1. En 1984, 3,920 détenus ont obtenu un congé temporaire sans escorte. *a*) 563. *b*) (i) 111, (ii) 185, (iii) 831.

2. Le Système d'information sur les détenus ne possède actuellement aucune donnée sur les détenus reconnus coupables de crimes commis lorsqu'ils bénéficient d'une forme quelconque de congé.

LES CRIMES COMMIS PENDANT UN CONGÉ TEMPORAIRE SANS ESCORTE

Question nº 280—**M. Stackhouse:**

Parmi les 3,116 détenus de pénitenciers fédéraux qui ont obtenu un congé temporaire sans escorte en 1983, combien ont été reconnus coupables de crimes commis pendant qu'ils étaient en congé?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Le Système d'information sur les détenus ne possède actuellement aucune donnée sur les détenus reconnus coupables de crimes commis lorsqu'ils bénéficient d'une forme quelconque de congé.

[*Français*]

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient réservées.

[*Traduction*]

M. Nickerson: Monsieur le Président, je voudrais demander encore une fois au secrétaire parlementaire quand je peux espérer obtenir une réponse à la question nº 86 posée le 15 novembre 1984. Elle porte sur les PCB sur les anciens emplacements de la ligne DEW. D'après les conversations que j'ai eues en privé avec des employés du MDN et du MAINC, je sais que ce renseignement est disponible. Aurait-on complètement oublié ma question?

M. Dick: Absolument pas, monsieur le Président. Je tiens à assurer au député que nous répondrons prochainement à cette question extrêmement importante.

M. le vice-président: On a répondu aux questions indiquées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Tous les avis de motion restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Loi sur les Indiens

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES INDIENS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-31, tendant à modifier la Loi sur les Indiens, soit lu pour la 3e fois et adopté.

—Monsieur le Président, puisque nous avons terminé l'étude détaillée des articles et des motions d'amendement, il est temps d'examiner brièvement ce que nous avons fait et ce qui nous attend. L'adoption du projet de loi C-31 va marquer un tournant historique. Ce sera la première fois en une génération que des modifications importantes sont apportées à la Loi sur les Indiens. Cette étape marque le début, hésitant mais non moins réel, de la reconnaissance par le gouvernement fédéral de l'autonomie des Indiens.

Quand j'ai pris la parole à la Chambre il y a près de quatre mois pour proposer la deuxième lecture de ce projet de loi, j'ai dit qu'il était fondé sur trois principes. Le projet de loi C-31 une fois adopté, ces principes deviendront réalité. Pour la première fois en bien plus d'un siècle, nous aurons une Loi sur les Indiens libérée de la plaie de la discrimination sexuelle. Pour la première fois en plus d'un siècle, le gouvernement du Canada va reconnaître aux collectivités autochtones le droit de définir elles-mêmes qui sont leurs membres. Enfin, après plus d'une décennie de luttes, les femmes qui ont elles-mêmes subi les conséquences de la discrimination sexuelle pour avoir épousé des hommes qui n'étaient pas de leur race pourront dorénavant retrouver leur statut et réintégrer les bandes dont elles avaient été exclues si injustement.

Au cours du débat, nous en sommes tous venus à la conclusion que le projet de loi C-31 ne va pas corriger tous les défauts de la Loi sur les Indiens. Ce n'était pas ce que nous visions. Il reste encore beaucoup à faire. Cependant, nous devons reconnaître en toute honnêteté que ce projet de loi constitue un progrès évident. Quand j'ai pris la parole en mars dernier, j'ai dit que je m'en tiendrais à ces trois principes fondamentaux, mais que j'accepterais également les propositions d'amendement susceptibles d'améliorer le projet de loi. Nul doute que les députés de tous les partis ont contribué de leurs efforts à le rendre meilleur et plus équitable. Le comité permanent avait d'abord adopté 30 propositions d'amendement à l'étape du rapport, et la Chambre en a elle-même adopté 10 autres l'autre jour. Le texte définitif du projet de loi témoigne de l'efficacité de la démarche parlementaire.

Je tiens à rendre hommage à tous ceux qui, en conjuguant leurs efforts, ont contribué à cet excellent résultat. Je tiens en premier lieu à témoigner ma gratitude et mon estime aux groupes autochtones et autres qui, par douzaines, ont comparu devant le comité permanent et lui ont communiqué leurs vues. En deuxième lieu, je tiens à rendre hommage au président du comité permanent, le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger). Il a su orienter les délibérations du comité avec patience et sagesse. Du même souffle, je tiens à remercier bien sincèrement mon secrétaire parlementaire, le député d'Érié (M. Fretz), les deux critiques de l'opposition, les députés de Cochrane-Supérieur (M. Penner) et de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly), ainsi que tous les membres du comité permanent qui ont manifestement passé de longues heures à étudier ce projet de loi très attentivement.

Je suis probablement plus douloureusement conscient que la plupart des députés à la Chambre que bien des groupes ne seront pas satisfaits du projet de loi. Certains diront que nous aurions dû rendre directement leur qualité de membres d'une bande aux dizaines de milliers de descendants des personnes qui l'ont perdue à cause de la discrimination. La mesure à l'étude n'accepte pas cette proposition. Seules les personnes qui étaient elles-mêmes membres d'une bande et ont perdu cette qualité à cause de la discrimination sexuelle seront réintégrées dans la bande. D'autres groupes diront que nous devrions laisser entièrement aux bandes le soin de décider de l'appartenance à leurs effectifs et oublier le passé. La mesure à l'étude n'accepte pas cette proposition non plus. Elle affirme que le gouvernement fédéral a le devoir de rendre la qualité de membres aux personnes dont ses lois les en ont privé injustement.

Après toutes ces discussions, le projet de loi C-31, je le dis en toute modestie, représente un savant équilibre entre deux causes justes, celle des droits de la femme et celle de l'autonomie politique des Indiens. Si l'une ou l'autre de ces deux causes avait triomphé, cela n'aurait pu se faire qu'au détriment de l'autre. Le projet de loi évite donc ces deux extrêmes. Personne n'obtient pleinement satisfaction, mais chaque groupe obtient quelque chose qui est d'une importance vitale pour lui. Il n'y avait pas d'autre voie plus juste à suivre.

• (1530)

Je pense qu'il faut maintenant cesser de nous préoccuper du projet de loi C-31 pour penser à l'avenir. Il s'agit d'abord de l'appliquer. Le gouvernement se rend bien compte de la lourde responsabilité qu'il a à cet égard. J'ai à maintes reprises assuré la Chambre de l'engagement du gouvernement à mener l'application du projet de loi à bonne fin. Je réitère aujourd'hui que les bandes ne s'en trouveront pas plus mal qu'avant à cause de cette mesure.

Lorsque le projet de loi C-31 sera adopté au Sénat et obtiendra la sanction royale, la semaine prochaine je pense, j'annoncerai les dispositions administratives prises par mon ministère pour le mettre promptement en œuvre. Nous serons saisis à nouveau de la question dans deux ans, lorsque je ferai rapport au Parlement sur les progrès de l'application du projet de loi. Je puis assurer à la Chambre que le rapport s'appuiera sur une étude minutieuse et approfondie.

Grâce à ce projet de loi les communautés indiennes seront davantage en mesure de s'auto-administrer. J'espère que pratiquement toutes les bandes se chargeront d'établir leurs règles d'appartenance. Si elles ne le savent pas encore, elles découvriront également que le projet de loi leur permet d'exercer un plus grand contrôle en réglementant la consommation d'alcool et les conditions de résidence sur la réserve et en faisant appliquer leurs statuts administratifs en demandant aux tribunaux d'ordonner des injonctions. Ce sont là quelques exemples des pouvoirs que les bandes ne possédaient pas jusqu'à l'adoption de ce projet de loi.

J'exhorte également les bandes à ouvrir leur cœur aux 18,000 personnes, surtout des femmes, que le projet de loi

rétablit dans leurs droits. Ces personnes ne sont pas étrangères, elles sont du même sang. Il est temps de se réconcilier, d'accueillir ceux que des lois injustes ont obligé à partir.

J'adresse mes meilleurs vœux à ceux qui regagnent leurs droits. Leur longue attente est terminée. En même temps, je tiens à leur dire qu'ils doivent également faire leur part pour faciliter une véritable réconciliation. En s'efforçant de calmer les inquiétudes d'un grand nombre des membres de la bande, ils feront disparaître les rancœurs beaucoup plus rapidement.

Même si le projet de loi C-31 est une mesure d'importance historique, ce n'est que la première étape d'un très long voyage. Notre objectif se précise de jour en jour: nous devons rétablir l'autonomie gouvernementale des nations indiennes du Canada.

Le projet de loi C-31 n'apporte pas l'autonomie gouvernementale. Le contrôle exercé sur l'appartenance à la bande n'est qu'un modeste pas en avant. Il reste encore un grand défi à relever. La révision de la constitution n'a pas permis d'accélérer les choses. Il devient de plus en plus évident que l'autonomie gouvernementale des Indiens ne peut se définir qu'au niveau de la bande, de la tribu et de la communauté. C'est la prochaine question à aborder. Les deux années qui s'écouleront d'ici 1987 ne seront pas perdues.

J'invite tous les députés à se joindre à moi pour défendre la cause de l'autonomie gouvernementale des Indiens avec l'enthousiasme et la détermination dont ils ont fait preuve pour adopter le projet de loi C-31 aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, vous vous rappellerez peut-être la chanson qui disait: «Je ne t'ai jamais promis un jardin de roses.» Personne n'a jamais dit qu'il était facile d'être législateur. Si certains croient que la vie d'un député est comme un jardin de roses, certains d'entre nous, y compris le ministre, le député d'Athabasca (M. Shields), le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger), qui était notre président, mon collègue le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand), la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) et le secrétaire parlementaire, peuvent aussi confirmer que les roses ont des épines.

Le projet de loi C-31 est vraiment une énigme pour ceux d'entre nous qui s'en sont occupés pendant assez longtemps. Cette mesure est une énigme, car il faut se demander comment tant de bonnes intentions, de tentatives sincères et d'efforts bien sentis pour réparer des torts et des injustices contenus dans nos lois, et non dans la tradition indienne, pourraient causer autant de souffrances, de querelles et de problèmes.

J'espère que le ministre exhortera bientôt les parties en cause à se réconcilier pour mettre fin à toutes ces querelles. Je suis tout à fait d'accord avec le ministre sur la nécessité d'une telle réconciliation, mais je ne suis pas certain qu'elle ait lieu.

Sur qui ces souffrances et ces problèmes rejailliront-ils? Ce sera sur les premières nations, les bandes et les communautés indiennes. La mise au point du projet de loi C-31 est comparable à la fabrication de la poudre. La poudre est fabriquée à partir de trois éléments non explosifs qui, une fois réunis, produisent un mélange explosif. Dans le cas du projet de loi C-31, il y avait au départ de bons éléments et de bonnes intentions, tout à fait louables en tant que tels. Pourtant, quand ces divers éléments sont réunis, ils risquent de causer des difficultés et des perturbations.

D'abord, il y a les femmes qui, à cause de nos lois, ont perdu leurs droits en épousant un non-Indien. Par ailleurs, leurs frères qui ont épousé une non-Indienne ont conservé leurs droits et les ont même transmis à leur femme. Si l'on essayait d'expliquer cette loi à des étrangers ou même à bien des Canadiens, ils ne comprendraient pas qu'une loi adoptée par le Parlement du Canada puisse contenir de telles dispositions. Cela nous pousse à nous demander ce qui se passe à la Chambre des communes.

Cela devrait servir de mise en garde à propos des mesures adoptées par le Parlement. Pour ma part, je crains toujours que nous n'adoptions des mesures qui seront tout aussi ridiculisées et méprisées par des générations futures de députés. J'espère que cela ne se produira pas.

Pendant le débat, nous avons bien critiqué l'alinéa 12(1)b) de la Loi sur les Indiens, qui contient une disposition tout à fait indéfendable. Cet alinéa établit des distinctions injustes basées sur le sexe. Les femmes qui en ont souffert étaient à juste titre indignées. Rien ne pouvait les arrêter. D'un bout à l'autre du Canada des femmes se sont ralliées à elles et l'affaire est devenue une cause célèbre. Il y a eu des procès. Les Nations Unies ont même été saisies de la question, pour la plus grande honte du Canada. Puis, nous avons inscrit dans la Constitution la Charte des droits et libertés, ce qui nous a incités davantage à nous débarrasser de toute disposition discriminatoire contenue dans nos lois. Voilà, monsieur le Président, le premier élément.

• (1540)

Le second concerne la tentative du ministre pour venir à bout d'un problème épineux dont il a hérité en assumant ses fonctions. Le problème lui a été dévolu, ce n'est pas lui qui l'a créé. Dès lors, ainsi qu'il la signalé au début de son discours, il savait qu'il avait affaire à une question féministe importante et qu'il devrait en trancher une autre aussi grave, celle du droit des Indiens à l'autodétermination et, partant, de leur droit de regard en matière de citoyenneté ou, si l'on préfère, d'appartenance. Étant donné les deux aspects du problème, un conflit était à prévoir. C'était inévitable, le ministre le sait. Malgré toute la bonne volonté du monde, il devait y avoir un affrontement. Le ministre a bien tenté de l'éviter. Selon lui, le projet de loi reposait sur trois piliers ou s'étayait sur trois principes de base qui consistent, premièrement, à retrancher de la loi les dispositions discriminatoires, deuxièmement, à rétablir le droit d'appartenance de ceux qui en avaient été privés en vertu de l'abominable article 12(1)B de la loi qui sanctionnait la discrimination fondée sur le sexe—ce serait formidable, n'est-ce pas, si le projet de loi supprimait à tout jamais l'affreux article 12(1)B—troisièmement, à garantir aux nations indiennes qui voudraient s'en prévaloir un droit de regard sur l'inscription de leurs membres. Voilà les trois principes ou piliers dont il a parlé.

Le ministre a reconnu qu'on ne pouvait satisfaire tout le monde à la fois. Les trois principes ne pouvaient pas plaire totalement à chacun. Quand le projet de loi aura été adopté, il restera encore dans la loi certains aspects discriminatoires.

Malgré l'adoption de cette mesure, il sera encore possible de décider qui est Indien et qui ne l'est pas, et de créer des catégories d'Indiens.

Voici, monsieur le Président, quelques-unes de ces catétories découlant de la loi et de nos programmes. Il existe des Indiens inscrits et des Indiens de plein droit, des Indiens de fait et des Indiens inscrits sur les listes de bande, des enfants indiens de parents réintégrés, des Indiens visés par les traités, des Indiens vivant dans les réserves et hors des réserves et ainsi de suite.

A propos de sujet de mécontentement, nous savons que le projet de loi n'accorde qu'un droit de regard partiel aux Premières Nations indiennes sur leurs membres. Ce droit n'est reconnu et confirmé que partiellement. Ainsi que le ministre l'a mentionné, ce n'est évidemment qu'un début et nous avons l'avenir devant nous, chacun en convient.

Qu'il me soit permis de rappeler de nouveau à la Chambre la revendication des Premières Nations indiennes que le rapport unanime du comité spécial de l'autonomie politique des Indiens, où siégeaient des représentants de tous les partis, est venu soutenir avec force. Aux termes de cette revendication, chaque Première Nation indienne possède la compétence voulue pour décider de son affiliation en conformité des critères qu'elle a établis. Tous les députés ne sont probablement pas d'accord là-dessus. Je leur répondrai qu'à mon avis et aux yeux sans doute de ceux qui ont fait partie du comité spécial de l'autonomie politique des Indiens, ce droit appartient aux autochtones, et lorsque nous nous immisçons, nous nous ingérons ou nous intervenons dans les affaires concernant l'appartenance à une Première Nation indienne, nous outrepassons nos pouvoirs. Nous usurpons la compétence de quelqu'un d'autre. Ce droit qu'ont les premières nations indiennes, elles ne l'ont jamais cédé au Parlement canadien. Nous avons supposé dans notre Constitution de 1867 et quand nous avons adopté la Loi sur les Indiens que nous avions des titres à nous occuper de l'appartenance aux bandes indiennes et de la citoyenneté.

Ce droit, nous l'avons usurpé. Il ne nous a jamais été cédé. On ne nous l'a jamais donné. Nous nous le sommes arrogé tout simplement. Les Premières Nations indiennes n'y ont jamais renoncé non plus. La conséquence logique, c'est que les chefs indiens et les gouvernements indiens nous disent qu'ils refusent complètement et entièrement d'admettre toute ingérence fédérale dans ces questions, que nous sommes purement et simplement en dehors de notre élément. Cela n'est pas en notre pouvoir, mais nous le faisons chaque fois que nous disons qui est Indien et qui ne l'est pas, quelles sont les diverses catégories d'Indiens, ces catégories dont je parlais il y a un instant. Vouloir faire cela, c'est prendre des libertés au-delà de toute raison. Autant que ce qu'ont fait les parlementaires qui nous ont précédés quand ils nous ont légué cette situation gênante et embarrassante que nous devons chercher à résoudre. Mais nous ne pouvons pas le faire convenablement. Nous n'aurions pas pu le faire convenablement par le moyen du projet de loi présenté par le gouvernement précédent, et nous ne pouvons pas plus le faire avec celui-ci, quoi que nous fassions.

La difficulté, je pense, c'est que nous avons oublié l'histoire, ce que nous n'aurions jamais dû faire mais ce que nous avons fait jusqu'à tout récemment quand nous avons modifié et développé notre constitution. Il y a une chose que nous avons oubliée et qui aurait pu nous éclairer et nous éviter en grande partie la difficulté dans laquelle nous nous sommes englués au fil des temps. Je veux parler de la Proclamation royale de 1763. Je n'ai pas l'intention d'en exagérer l'importance. Je sais que c'est un document colonialiste. Ce n'est pas la Grande Charte des Indiens, loin de là. Mais elle nous a donné et elle aurait pu donner aux générations précédentes au moins un *modus operandi*, une façon de procéder qui nous aurait évité tant de difficultés et tant de problèmes dans lesquels nous pataugeons maintenant.

Si seulement nous avions suivi l'ordonnance si clairement exprimée, si nous avions procédé nation par nation, de gouvernement à gouvernement, de Couronne à première nation indienne, car telle était la façon de procéder. Si nous l'avions fait, quels en seraient les résultats? Au lieu d'usurper un pouvoir qui ne nous appartenait pas, au lieu de nous arroger le pouvoir de légiférer pour ces populations, pour ces premiers citoyens du Canada, nous serions passés par la voie de la négociation et de l'accord. Voilà comment on a procédé pour les traités. Voilà pourquoi la plupart des populations indiennes du pays qui ont des traités, même si elles en reconnaissent les imperfections, même si elles reconnaissent qu'un gouvernement beaucoup plus puissant a profité d'elles, les considèrent comme sacrés, non tant pour leur teneur, pour leurs articles et pour leurs paragraphes, mais à cause de la façon dont ils ont été établis: par la négociation conduisant à un accord des volontés.

• (1550)

Lorsque nous avons adopté cette façon de procéder dans les temps modernes, nous avons pu éviter dans une très grande mesure quoique non complètement bien des problèmes que nous occasionnait la Loi sur les Indiens. C'est ainsi qu'on a pu négocier et conclure l'Accord de la Baie James et du nord du Québec. Des députés ont fait savoir à la Chambre et au comité qu'ils n'aimaient pas certaines aspects de cet accord. On a dû leur rappeler que leur travail ne consistait pas à renégocier l'accord mais simplement à le ratifier et que s'ils n'en aimaient pas certaines parties, il leur faudrait le renvoyer aux signataires pour qu'ils reprennent les négociations. C'est là la bonne façon de procéder à laquelle il ne faudra jamais déroger. C'était la bonne façon de procéder pour l'Accord de la Baie James et du nord du Québec, mais il faut dire que le gouvernement canadien n'a toujours pas réussi à le faire appliquer. Heureusement qu'un comité multipartite a décidé de réprimander le gouvernement et de l'obliger à remplir ses obligations. Nous avons pris les députés ministériels au collet et nous les avons bien secoués; ils ont protesté quelque peu, disant qu'ils avaient satisfait aux obligations juridiques, mais qu'ils en avaient peut-être trahi un peu l'esprit. Ils ont plus que un peu l'esprit. De toute façon, cela explique pourquoi on est si réticent et on hésite tant à conclure pareils accords avec des parlementaires et des gouvernements.

S'il y a là un problème, il y en a d'autant plus lorsque c'est fait unilatéralement ou lorsqu'on prétend qu'il y a eu une certaine forme de consultation, alors qu'il y a fait accompli et que l'on permet seulement la présentation d'exposés et de points de vue et qu'on appelle cela de la consultation.

Un autre exemple de l'approche que je préconise est celle qui a mené à la Loi sur les Cris-Naskapis. Celle-ci n'a pas été rédigée unilatéralement par le gouvernement avec l'aide de députés de la Chambre. Elle a été élaborée au cours d'une très longue période, article par article, par de hauts fonctionnaires travaillant de concert avec des représentants des Cris-Naskapis. Lorsque la Chambre a été saisie du projet de loi, nous

savions que nous allions ratifier l'accord. C'est de cette façon qu'il nous faudra toujours procéder à l'avenir.

Nous en avons un autre exemple dans l'accord qui a été conclu avec le Comité d'étude des droits des autochtones, dit accord CEDA, et les habitants de la région du delta du fleuve Mackenzie et de la mer de Beaufort, dans le Nord.

Aux diverses étapes de l'examen du projet de loi C-31, examen qui a été long et difficile, nous avons pensé que nous laissions un peu de place à la consultation. Je n'ai que des éloges à faire à l'adresse du président du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, le député de Wetaskiwin. Il a tout fait pour permettre au plus grand nombre de personnes possible de témoigner. Les consultations que nous tenons toutefois ne sont pas de celles qui conduisent à un accord. Voilà pourquoi, chez les Indiens, «consultation» est un terme qu'on évite et dont on se méfie.

Quand le projet de loi C-31 sera adopté, nous aurons chassé, si je suis m'exprimer ainsi, un mauvais esprit de la loi sur les Indiens. Ce mauvais esprit est la discrimination fondée sur le sexe. L'évangile de saint Luc nous apprend où vont ces esprits impurs après avoir été chassés. Selon saint Luc, ils ont tendance à aller dans des lieux arides, pour chercher un repos qu'ils ne trouvent pas. Ils retournent alors à l'endroit d'où ils ont été expulsés et constatent l'ordre et la propreté qui y règnent. Voyant cela, ils vont chercher sept de leurs amis. Voilà une façon biblique, dans le style du Proche-Orient, de décrire un problème actuel. En termes d'aujourd'hui, ce que dit saint Luc, c'est que selon la façon dont un problème est réglé, il peut en résulter un état de choses pire que le premier. J'espère que vous me suivez toujours, monsieur le Président.

Permettez-moi d'aborder la question d'un autre point de vue. L'année où j'ai été élu, j'ai croisé dans le couloir, en haut, un ministre pour qui j'avais le plus grand respect. Il a supposé que j'étais venu ici pour résoudre les problèmes de mes électeurs et des Canadiens en général. Je lui ai répondu que c'était là ce que j'espérais, et il m'a donné un conseil. Il m'a dit: «Vous vous apercevrez probablement, à la fin de votre carrière, que pour chaque problème que vous avez résolu ou tenté de résoudre, vous en aurez sans doute créé sept autres.» Cela m'est revenu à l'esprit lorsque j'ai lu dans le journal, ce matin, qu'une Indienne qui avait perdu le droit à sa condition d'Indienne par suite de son mariage, déplorait le fait que les dispositions discriminatoires de la loi et la tentative du gouvernement pour redresser cette situation injuste aient entraîné de l'hostilité et un sérieux désaccord parmi les Indiens. Elle aurait ajouté: «Nous sommes tous victimes d'une loi des plus regrettables, et il faudra 10 années pour cicatriser les blessures qu'elle a laissées».

Je suis profondément convaincu que lorsque nous nous efforçons de traiter avec les Indiens, nous devons renoncer à nos méthodes colonialistes. On doit mettre un terme aux mesures visant à régler le sort des Indiens et à les assimiler à tout prix. Il est temps de reconnaître, sans équivoque et sans hésitation, que les Indiens ont droit à l'autonomie politique, qu'ils peuvent gouverner avec le consentement de leurs pairs et en étant responsables envers eux. Nous voulons qu'ils participent à la Confédération, qu'ils soient nos partenaires. On les a tenus à l'écart depuis le début. Nous souhaitons qu'ils soient membres à part entière de la Confédération, mais leur participation, je le répète, doit se faire par voie de négociations conduisant à un accord. Honorons les accords que nous concluons. N'essayons pas, par tous les moyens, de ne pas les respecter. Concluons des ententes honnêtes et respectons-les. C'est là la façon dont les Indiens des Premières nations veulent participer à notre Confédération.

Quoi qu'il en soit, nous devons traiter de gouvernement à gouvernement. Cela peut sembler un peu incongru, car nous parlons d'un gouvernement puissant, le nôtre, traitant avec de nombreux petits gouvernements des Indiens des Premières nations, mais chose certaine, cela ne devrait pas nous empêcher de traiter d'égal à égal. Après tout, nous n'hésitons pas à nous rendre à Washington, à Moscou ou dans tout autre pays beaucoup plus important que le nôtre, afin de traiter de gouvernement à gouvernement dans l'intérêt de nos citoyens et des leurs en même temps. C'est la façon dont nous devons procéder.

• (1600)

Lorsque nous aurons reconnu qu'il faut absolument accorder aux Indiens leur autonomie politique si nous voulons vivre en harmonie avec eux, nous devrons également reconnaître que leur pouvoir de décision en matière d'appartenance est un aspect essentiel de l'autonomie politique. C'est la pierre angulaire et la base de cette autonomie. Si l'on est incapable de définir ses propres règles d'appartenance, à quoi sert l'autonomie politique?

Nous devons cesser de décider qui est un Indien et qui ne l'est pas. Nous ne pouvons continuer à classer les Indiens dans toutes ces catégories, un éventail de groupes et de sous-groupes. Quand on y pense, n'est-ce pas violer les droits de la personne des premiers citoyens du Canada que de les classer dans tous ces groupes que j'ai mentionnés tout-à-l'heure, comme s'ils étaient des curiosités dans un zoo et de décider si ce sont des Indiens ou non. C'est répugnant; cela va à l'encontre de ma conception des droits de la personne et je suis persuadé que les autres députés partagent ce sentiment. Nous devons cesser immédiatement de toujours nous mêler des affaires internes des premières nations indiennes.

Aux députés qui ne partagent pas mon avis, je tiens à dire que les Indiens qui s'opposent à cette mesure ne le font pas parce qu'ils veulent perpétuer la discrimination sexuelle, au contraire. Ils s'opposent au projet de loi parce que, d'après eux, il repose sur un postulat erroné qui fait que nous voulons régler, au détriment des Indiens, les problèmes dout nous sommes les auteurs.

Les témoignages au comité et les débats à la Chambre sur le projet de loi C-31 ont été animés, vigoureux et ont souvent fait appel aux sentiments. J'ai à l'esprit une question qui va continuer de me hanter: sommes-nous vraiment mieux éclairés sur la question des droits des indiens et saisissons-nous un peu mieux la portée du problème qu'auparavant? Notre caucus a tenu beaucoup de réunions et je sais que plusieurs de mes collègues que la question n'intéressait pas auparavant, commencent maintenant à comprendre le problème. Cela me fait plaisir. Je suis certain que d'autres membres du comité qui ne s'étaient pas intéressés à ce problème depuis très longtemps ont eux aussi commencé à se rendre compte de l'importance des droits des Indiens.

Comme le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est l'a dit hier, espérons que nous nous sommes assagis et que nous ne nous retrouverons pas encore ici dans un avenir rapproché pour poursuivre ces débats inutiles. Regardons vers l'avenir. Le ministre a dit hier d'oublier le passé, de penser au jour où nous reconnaîtrons que les Indiens ont droit à l'autonomie politique et à l'administration de leurs propres affaires. Ce jour-là, nous cesserons d'intervenir, de nous interposer, de créer des problèmes et d'en créer d'autres en essayant de régler les premiers.

Monsieur le Président, que la lumière soit.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, en abordant la question de la discrimination fondée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens, le projet de loi C-31 a permis de redresser enfin une injustice dont les Indiennes et la collectivité indienne sont victimes depuis longtemps. Comme dans la plupart de nos lois, nous continuons d'employer un language qui semble exclure les femmes. Rappelons les paroles du philosophe pour qui les barrières linguistiques sont les frontières de son univers. En employant un language sexiste, nous limitons l'univers de plus de la moitié de la population canadienne. Il est temps que le Parlement du Canada fasse pour ainsi dire le ménage dans toutes ses lois, et notamment dans la Loi sur les Indiens, et qu'il y emploie un vocabulaire neutre ou, du moins, pas sexiste. Je suis ravi d'apprendre qu'un comité du ministère de la Justice a été chargé de ce dossier. Il importe de le faire démarrer du bon pied.

Je suis intervenu pour la première fois à ce propos le 5 mars 1981, à l'époque où les Nations Unies avaient été appelées à trancher le cas de M^me^ Sandra Lovelace, et d'autres parlementaires avaient déjà soulevé la question auparavant. En 1981, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'honorable John Munro, avait déclaré devant les Nations Unies que le Canada présenterait sous peu une mesure législative destinée à mettre fin à cette discrimination et à permettre aux bandes indiennes d'adopter des arrêtés concernant l'appartenance aux bandes. Il avait promis que la mesure en question serait présentée vers le milieu de 1981. Or le gouvernement libéral a attendu jusqu'en juin 1984 pour nous saisir du projet de loi C-47. Deux semaines à peine avant l'ajournement d'été, le gouvernement a présenté la mesure à toute vapeur dans l'espoir de régler le problème une fois pour toutes. Les témoins indiens n'ont disposé que de quelques heures pour y répondre. Pourtant, par suite des fortes pressions exercées par le gouvernement libéral, le projet de loi a franchi l'étape de l'étude du comité permanent des affaires indiennes et du développement du nord canadien et il a été adopté à la Chambre des communes au dernier jour de séance, avec l'appui des trois partis. Mais il a été bloqué au Sénat.

Entre l'affaire de M^me^ Lovelace en 1981 et la présentation en 1984 du projet de loi C-47 des libéraux, nous avons eu droit à toute une série de fuites de mémoires gouvernementaux et de documents secrets auxquels se sont ajoutés des déclarations et des communiqués dans lesquels on promettait des mesures concrètes. Quand la solution des libéraux, sous la forme du projet de loi C-47, nous a enfin été présentée, on a découvert qu'elle posait beaucoup de problèmes à tous les intéressés. La mesure avait été mal rédigée, à un point tel que le comité avait dû y apporter des changements fondamentaux simplement pour la rendre cohérente. On avait négligé de tenir compte du consensus auquel étaient arrivées un peu plus tôt dans l'année l'Association des femmes autochtones du Canada et l'Assemblée des premières nations à Edmonton. Le gouvernement avait alors prétendu qu'il n'avait pas eu le temps de discuter de ce projet avec l'un ou l'autre de ces deux groupes. La ministre chargé de la situation de la femme à l'époque, l'honorable Judy Erola, est même allée plus loin en mettant en doute la valeur de ce consensus.

Monsieur le Président, ni le projet de loi libéral, ni le projet de loi actuel ne permettent à la bande de décider elle-même qui en fait partie, mais parlent plutôt d'appartenance raciale. Et cette mesure libérale ne prévoyait pas non plus de fonds pour aider les membres réintégrés dans une bande. Pire, le gouvernement libéral n'était même pas en mesure de fournir des données précises sur le coût d'une telle mesure. On parlait de 50 à 250 millions de dollars. C'était au gouvernement que revenait l'initiative d'aider les bandes et comme les conditions de vie des Indiens n'ont jamais cessé de se détériorer pendant les années de pouvoir des libéraux, on a du mal à croire qu'ils auraient débloqué les fonds nécessaires pour les améliorer.

Mais il est intéressant de voir, monsieur le Président, que libéraux et conservateurs ont fait cause commune pour rejeter ma motion hier, une motion qui reconnaissait aux conseils indiens le droit d'établir des règlements régissant l'établissement de Non-indiens dans leurs réserves. Une telle mesure n'aurait pas empiété sur le droit d'un membre d'une bande de demeurer dans la réserve. Mais les libéraux et les conservateurs ont pourtant souscrit à une clause donnant aux conseils de bande le pouvoir de décider si des Non-indiens, voire des membres de leur propre bande, pouvaient demeurer dans la réserve.

C'est le comble de l'hypocrisie! Il y a un an, le comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien étudiait le projet de loi C-47, une mesure libérale analogue à celle dont nous sommes saisis actuellement. L'article 8 de cette mesure visait à conférer des droits de résidence aux conjoints non-indiens. J'ai proposé de supprimer cet article, monsieur le Président, parce que je croyais alors, et je le crois toujours, que les bandes indiennes devraient pouvoir décider si des Non-indiens ont le droit de demeurer dans leur réserve. Ce sont les mêmes libéraux qui ont rejeté la motion que j'ai présentée hier. L'an dernier, ils ont refusé aux conseils de bande de décider si des Non-indiens ont le droit ou non de s'établir dans la réserve. Hier, ils voulaient que les conseils de bande aient voix au chapitre en ce qui concerne les droits de résidence, même ceux des membres de leur bande. J'ai du mal à comprendre pareille incohérence de leur part.

• (1610)

Au moment du vote hier, nous nous sommes finalement rendu compte pourquoi le gouvernement libéral avait fait traîner les choses pendant quatre ans. Les libéraux n'arrivaient pas à s'entendre sur ce sujet. Le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est s'est abstenu de voter hier. Il a prétendu qu'il n'aimait pas la procédure que nous avions suivie. Pourtant, je me rappelle que les députés néo-démocrates n'aimaient guère une telle procédure il y a quelques années de cela. J'avais proposé à mes collègues de s'abstenir de voter à l'époque. M. Stanley Knowles s'est tourné vers moi pour me dire que s'abstenir quand on peut voter est un péché impardonnable. J'ai cru qu'il voulait plaisanter comme il en avait parfois l'habitude. Cependant, je pense que ces propos dissimulaient une intention bien arrêtée. Quand on cherche à se faire élire, on s'expose à prendre des décisions fondamentales. Nous n'avons pas le choix de nous dérober.

Tous ceux d'entre nous qui se sont intéressés à l'article 12(1)*b*) et aux questions complexes qui en découlent, savent combien ces questions sont délicates, surtout ceux qui sont sensibles aux accusations de colonialisme, d'ingérence, de racisme et de génocide. Le général Westmorland a déjà dit au sujet de la guerre du Vietnam que c'était une mauvaise guerre, au mauvais endroit et au mauvais moment. Cette guerre intéressait les États-Unis. Quand à l'article 12(1)*b*), c'est à nous d'en décider. Nous ne pouvons simplement pas nous dérober, comme Hamlet qui disait: «Le temps est hors des gonds. Ô sort maudit que ce soit moi qui aie à le rétablir!»

Nous ne pouvons choisir les questions à régler. L'article 12(1)*b*) et 12(1)*a*)(iv) sont à l'ordre du jour parce que le gouvernement précédent y a laissé un souvenir amer. Les députés qui se plaignent que le projet de loi C-31 empiète sur les droits des bandes de choisir leurs membres, doivent se rappeler que pour chaque jour que le gouvernement précédent a laissé passer, la loi contrecarrait le droit des bandes indiennes en matière d'appartenance. C'est ce que nous faisons à l'article 12(1)*b*) lequel va à l'encontre du droit des Indiens d'appartenir à leur propre nation. Le fait de tenter de résoudre cette question ne devrait pas être qualifié d'ingérence. Nous tentons de supprimer une disposition très interventionniste, chose qui s'imposait depuis longtemps.

J'accepte le compromis fondamental que constitue le C-31, entre le droit des bandes à choisir leurs membres et le droit des individus à être réintégrés à la bande, à supposer qu'ils aient perdu ce droit injustement du fait de l'article 12(1)*b*) ou de l'article 12(1)*a*)(iv). Ce compromis doit reconnaître le droit des bandes à élaborer leurs critères d'appartenance ou, si elles le jugent nécessaire, à trouver des moyens d'intégrer d'autres personnes ou de les exclure.

Pendant l'examen de la mesure, le ministre a apporté un certain nombre de changements qui reflètent les préoccupations exprimées par des témoins ayant comparu devant le comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien. Ces changements tiennent compte également des préoccupations des membres du comité. A cette étape, j'ai proposé un amendement qui reprenait l'essentiel des témoignages que nous avons entendus. L'amendement prévoyait la réintégration de tous les Indiens qui avaient été affranchis quel que soit le motif. Il a été rejeté au comité, mais le ministre en a représenté un pratiquement identique. Je pense que cette disposition améliore le projet de loi et j'en félicite le ministre.

Malheureusement, le gouvernement n'a pas donné suite à un autre amendement qui aurait permis l'enregistrement de ceux que les agents indiens avaient omis d'inscrire il y a bien des années. Notamment, dans les régions septentrionales de la province, de nombreux Indiens étaient en train de piéger, de chasser ou de faire la cueillette au moment où l'enregistrement a eu lieu. Voilà pourquoi des familles entières sont absentes des registres. S'il est vrai que la loi actuelle autorise le ministre à les inscrire, je pense qu'il aurait été très utile que le C-31 reconnaisse explicitement ce pouvoir et incite le ministre à inscrire ceux que le hasard a écartés des registres par le passé. Le même amendement aurait permis à tous ceux qui sont membres d'une bande selon les codes d'appartenance aux bandes indiennes, d'être considérés comme Indiens inscrits aux termes de la loi. C'eut été un progrès considérable que de reconnaître le droit des nations indiennes à déterminer qui est un Indien inscrit. Je regrette que le gouvernement n'ait pas jugé bon d'agir en ce sens.

Le projet de loi prévoit que le registraire est libre d'accepter les témoignages faits de vive voix, qui ne seraient pas normalement admissibles devant un tribunal, à propos des inscriptions. Il s'agit d'une initiative importante qui permettra à ceux qui ont le droit d'être inscrits de se faire inscrire sur la liste de bande. Je suis heureux que l'amendement ait été accepté.

L'effet de la suppression de toute discrimination sur des générations différentes montre à quel point la question est complexe. Si les enfants des femmes réintégreés se marient avec des Indiens de fait, ils ne pourront pas transmettre leur condition à leurs enfants, même si leurs cousins le pourront. C'est inadmissible. Le gouvernement aurait dû accepter les amendements visant à éliminer cette injustice transmise de génération en génération.

J'ai proposé certains amendements en vue d'établir des principes de base en matière de responsabilité. A mon avis, la plupart des bandes indiennes aimeraient inclure une procédure d'appel dans les critères d'appartenance. En outre, je crois que toutes les bandes indiennes veulent faire participer tous les membres de leur collectivité à l'élaboration des règles d'appartenance. Le conseil tribal des Nuu-chah-nulth se faisait le porte-parole de nombreuses nations indiennes dans tout le Canada en disant:

> Nous estimons qu'il n'y a pas de Nuu-chah-nulth de fait. Seule la mort entraîne l'extinction d'un Nuu-chah-nulth. Bien entendu, cela va à l'encontre des lois canadiennes et continuera à le faire, tant que nous n'aurons pas nos propres gouvernements avec notre propre capital-ressources.

Ils veulent certes inclure tout le monde dans le processus. Je crois que la plupart des bandes voudront agir ainsi. Je regrette que nous n'ayons pas protégé la minorité appartenant peut-être à des bandes qui s'y refuseraient, mais je suis heureux que le ministre ait au moins proposé une modification qui précise nettement que les conseils de bande peuvent réclamer le concours de tous les membres de la bande pour fixer les critères d'appartenance.

Il importe de ne pas oublier que nous nous penchons sur un siècle d'histoire. Durant ce siècle, de nombreux systèmes indiens de responsabilité ont été démantelés de propos délibéré par des agents du gouvernement. Comme notre gouvernement a démantelé les systèmes indiens de responsabilité, nous ne pouvons pas simplement feindre d'ignorer le système, prétendre que nous nous intéressons à la décolonisation et qu'il suffit d'apposer notre signature à un document. C'est un peu plus compliqué que cela. J'aurais aimé que le gouvernement adopte certains de mes amendements qui prévoient certaines procédures fondamentales en matière d'appel et de responsabilité. Certaines bandes n'en voudraient pas, mais je crois que la plupart d'entre elles les adopteront de leur propre gré.

• (1620)

Un des amendements les plus importants, qui a malheureusement été déclaré irrecevable parce qu'il portait atteinte aux prérogatives financières du gouvernement, prévoyait le financement et l'octroi de terres aux membres réintégrés dans la bande. Le ministre a parlé des trois principes sur lesquels repose ce projet de loi. Je soutiens qu'il y en a un quatrième qui aurait dû être approuvé, soit le principe d'un financement suffisant et de l'octroi de terres aux membres réintégrés dans la bande. Le ministre a parlé de la nécessité de la réconciliation et c'est maintenant que la réconciliation s'impose. Je veux souligner que la réconciliation deviendra impossible si le gouvernement ne fournit pas de fonds en vue de régler la situation. Un témoin après l'autre a insisté sur ce point, mais le gouvernement n'était pas disposé à insérer une disposition financière de base dans le projet de loi.

C'est une grande faiblesse du projet de loi. Lors des témoignages, le ministre a admis que les conditions de vie des Indiens étaient effroyables. Les députés connaissent bien, maintenant, le niveau de chômage dans les réserves indiennes. Dans certains cas il est de 80 ou 90 p. 100. Nous connaissons les statistiques sur le logement et la santé, le taux de suicide, les cas d'alcoolisme et de violence familiale. Nous savons tous que ce n'est pas l'argent qui résoudra ces problèmes, mais nous savons aussi, ou tout au moins nous devrions le savoir et l'admettre, qu'ils s'aggraveront si nous ne sommes pas prêts à débloquer les fonds nécessaires.

Le gouvernement a toujours été tellement avare de fonds que les nations indiennes ont raison de s'inquiéter de cette augmentation de la population des réserves. Les déficits budgétaires sont fréquents depuis des années, ce n'est donc pas un problème propre à ce gouvernement. Toutefois, les nations indiennes ont maintenant une nouvelle raison de s'inquiéter, du fait que l'absence de garanties financières dans le projet de loi C-31 coïncide avec l'existence d'un groupe de travail secret des conservateurs qui étudie le budget des Affaires indiennes. C'est la même politique secrète qu'utilisaient les libéraux et il serait temps, monsieur le Président, que l'on démocratise le processus de financement au lieu de le confiner dans l'arrière-boutique.

Les Indiens devraient participer directement à l'élaboration du budget. En avril, les députés et les Indiens ont appris les détails de ce que l'on appelait cyniquement, dans les documents même du gouvernement, l'opération «Buffalo Jump of the 1980s». C'est le rapport secret des conservateurs sur la façon de réduire les programmes des Affaires indiennes et les autres programmes destinés aux autochtones. C'est une tentative pour échapper à la responsabilité du gouvernement fédéral vis-à-vis des Indiens. Le rapport, conçu dans le secret, sans la moindre participation indienne, jette un sérieux doute sur la crédibilité du gouvernement en ce qui concerne les affaires autochtones en général et ce projet de loi en particulier.

Le ministre s'est engagé personnellement à faire débloquer des fonds, selon les besoins dans chaque cas, pour compenser les dépenses accrues résultant de l'application du projet de loi C-31. Monsieur le Président, l'engagement personnel est un style que nous aurions dû abandonner après le départ de John Munro et des libéraux. La parole d'une personne ne suffit pas. C'est inutile. Les ministres vont et viennent et, pendant ce, temps-là, les Indiens sont obligés de payer la note.

Le dernier budget constitue une trahison envers les personnes du troisième âge. Les Indiens le savent également, et ils en arrivent à se demander sérieusement s'il faut croire à la promesse du gouvernement de financer leurs besoins. Ils ont vu comment le gouvernement a trahi les personnes du troisième âge et ils se demandent s'ils seront les prochains. Ils ont vu le groupe de travail Nielsen poursuivre ses travaux tandis que le premier ministre (M. Mulroney), le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) et le ministre de la Justice (M. Crosbie) s'entretenaient avec des Indiens à la Conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones et la Constitution.

L'«Opération Buffalo Jump» n'est qu'une nouvelle version du Livre blanc de 1969 présenté par les libéraux. Cela revient tout simplement à un projet cruel visant à utiliser les Indiens comme troupes de choc dans la politique financière du gouvernement. Nous envoyons d'abord la vague des personnes âgées, suivie des Indiens. Nous allons assister au même genre de massacre qu'à Galipoli. Le titre même du rapport, «Opération Buffalo Jump», est cynique et raciste et donc tout à fait contestable.

Lorsqu'un nouveau ministre a été nommé, les Indiens ont espéré recevoir une meilleure attention de la part du gouvernement. La politique relative aux revendications territoriales devait être révisée. Les Indiens se demandent maintenant où cette révision va les mener.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais en vertu de notre Règlement, seuls le ministre qui propose la motion et le critique de l'opposition officielle ont un temps de parole illimité. Le temps alloué au député est écoulé, à moins qu'il ne demande le consentement unanime pour poursuivre.

M. Manly: L'usage veut, monsieur le Président, que le premier député à intervenir au nom du parti d'opposition ait un délai supplémentaire, et c'est ce que je demande à la Chambre.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour prolonger le temps de parole du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly)?

Des voix: D'accord.

M. Manly: Je vous remercie, monsieur le Président, et je remercie les députés de leur obligeance.

La politique relative aux revendications territoriales est actuellement à l'étude et nous nous demandons ce qui va en sortir. Les Indiens se demandent où la nouvelle politique va les mener. Le gouvernement va-t-il tenir compte du fait que les Indiens ont vraiment besoin de leurs terres, ou va-t-il simplement les spolier encore davantage pour donner leurs terres à l'industrie primaire, surtout dans le Nord?

Le ministre a recommandé la réconciliation, et nous approuvons sa démarche. Le temps de la réconciliation est venu. Je tiens à signaler au ministre et à tous les députés ministériels que le gouvernement doit jouer un rôle clé dans ce processus. Il est impérieux de mettre à la disposition des Indiens des ressources financières suffisantes si l'on veut favoriser la réconciliation et non accroître les difficultés.

Je crois, monsieur le Président, que les femmes qui vont être réintégrées dans les bandes, et d'autres personnes également, ont un grand apport à faire à leurs propres nations. La plupart des Indiens du pays attendent impatiemment ce changement. Et pourtant, je sais que d'autres s'y opposent fermement. Toutefois, je crois qu'un grand nombre d'Indiens l'attendent impatiemment, en ayant le sentiment qu'ils pourront enfin se retrouver, au sein de la même bande, avec leurs sœurs et leurs filles, nièces et cousins, ce qui constitue un progrès important. Elles ont une contribution à apporter et elles seront en mesure de l'apporter.

Lorsqu'il s'est présenté devant le comité, le représentant de l'Assemblée des premières nations s'est dit heureux de réitérer «la joie que nous éprouvons de voir que le gouvernement s'approche vraiment de la position qu'a adoptée l'Assemblée des Premières nations dans le passé. On essaie vraiment de reconnaître l'autodétermination des Premières nations en matière de citoyenneté.» Il a poursuivi en disant que certaines parties du projet de loi contiennent toujours des éléments de méfiance. Voici la première de leurs critiques fondamentales de ses dispositions:

> Les restrictions imposées au pouvoir de décision des bandes sur l'appartenance aux effectifs dans les dispositions concernant la réintégration et les droits acquis constituent un dernier effort paternaliste ou colonialiste de la part du gouvernement du Canada.

● (1630)

Je déplore, monsieur le Président, que le gouvernement n'ait pas jugé bon de faire quelque chose à ce sujet. Je dois supposer que l'Assemblée des Premières nations est très déçue que le gouvernement n'ait pas été disposé à accepter cette suggestion. Il poursuivait:

> La troisième question fondamentale, c'est que la réforme ne doit pas se faire au détriment d'un processus constitutionnel permanent. Le principe fondamental de l'autonomie des Premières nations doit être reconnu constitutionnellement, de même que le droit fondamental à déterminer elles-mêmes l'appartenance aux effectifs. A cette condition, nous pourrons commencer une réforme adéquate de la loi.

Le processus constitutionnel s'est enlisé, du moins temporairement, et j'exhorte le gouvernement à se mettre au travail et à débloquer des ressources de sorte qu'il puisse faire avancer le processus constitutionnel. Les autochtones y voient une condition absolument essentielle de la reconnaissance de leur droit à l'autonomie politique. Plus loin:

> Un dernier élément fondamental est notre souci constant d'ententes satisfaisantes relativement aux terres des réserves, aux caisses des bandes, et au financement des programmes.

Je regrette que le gouvernement n'ait pas jugé à propos de conclure des ententes satisfaisantes relativement aux terres des réserves, aux caisses des bandes et au financement des programmes. En tant que néo-démocrates, nous tenons à ce que le gouvernement reconnaisse aux autochtones le droit à l'autonomie politique et leur fournisse les moyens financiers dont ils ont besoin pour appliquer leurs propres décisions. Les premiers ministres, nous le savons, se sont rencontrés à maintes reprises pour discuter des droits des autochtones, et tout ce qu'ils sont parvenus à faire, c'est déclarer, à l'instar du premier ministre Bennett, qu'ils ignorent le sens exact du terme.

Le projet de loi C-31 constitue une première tentative de rectifier les injustices du passé. C'est une première démarche en vue de reconnaître aux autochtones le pouvoir de décision à l'égard de l'appartenance à leurs effectifs. C'est une première démarche bien importante dont je tiens à féliciter le ministre.

Nous ne nous sommes pas encore lavé les mains de toute cette question. La dernière partie du projet de loi C-31 parle en effet d'un rapport. Le ministre nous a assuré qu'il serait fort détaillé et renvoyé au comité. Sûrement que le comité tiendra à l'examiner de près. En raison des répercussions que ce projet de loi ne manquera pas d'avoir sur les bandes autochtones d'un bout à l'autre du Canada, le gouvernement et le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien devront étudier ce rapport avec une extrême minutie, et je me félicite de ce que le gouvernement ait inséré cette proposition d'amendement. C'est un élément important de ce que nous visons à faire au moyen du projet de loi C-31, mais j'estime qu'il n'y a pas lieu de pavoiser pour autant. Cette première démarche, certains autochtones la voient d'un mauvais œil; par contre, ceux qui la voient d'un bon œil trouvent qu'elle ne va pas assez loin. Cependant, c'est un pas dans la bonne voie, et je tiens à féliciter le ministre et son gouvernement de l'avoir fait.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je désire prendre la parole, d'une part parce que je m'intéresse à ce projet de loi et d'autre part parce que j'ai présidé le comité. Quiconque a déjà présidé à un comité sait qu'il est souvent difficile d'exprimer son opinion ou d'interroger les témoins. Le président a pour tâche d'empêcher les membres du comité de s'écarter du sujet, de maintenir l'ordre et d'assurer le bon déroulement de la réunion.

Les députés ont souvent du mal à accepter les tactiques qu'un de leurs collègues peut utiliser au comité. Je tiens à remercier mes collègues d'avoir accepté celles que j'ai peut-être utilisé moi-même, à l'occasion, pour faciliter notre examen du projet de loi. Il est certain qu'en tant que président, vous risquez de perdre des amis quand vous abordez certaines questions. Mais il s'agit également d'une responsabilité très importante que j'ai d'ailleurs pris très au sérieux. En tant que président du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, je sais que nous nous sommes efforcés de soutenir la réputation de ce comité qui, au cours des années, a toujours réussi à résoudre les problèmes des Indiens de façon impartiale.

Jusqu'ici, le comité avait eu à se pencher sur très peu de mesures controversées. Les membres de la communauté indienne considéraient donc le comité comme un groupe très utile. En fait, nous avons joué un rôle utile dans certains

domaines, comme l'a souligné le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner). Il a pris ses fonctions très au sérieux lorsqu'il était président de ce comité. Nous avons aidé è résoudre la question de la Baie James ainsi que d'autres problèmes intéressant différentes régions. Comme chacun sait, on nous apprécie beaucoup lorsque nous reprochons aux bureaucrates la façon dont ils dépensent l'argent que le Parlement a accordé au ministre. Mais de temps à autre, la Chambre renvoie au comité des mesures qui nous rendent plutôt impopulaires auprès des gens que nous représentons.

Le député de Cochrane-Supérieur a parlé de mélange explosif. En fait, je dirai qu'il est très difficile de satisfaire tout le monde. Un premier groupe de témoins nous a parlé avec émotion des conséquences personnelles et collectives de ce projet de loi, après quoi un autre nous a dit que si nous suivions les conseils du premier, cela aurait telle ou telle conséquence et qu'il fallait donc s'en abstenir.

Chaque jour, différentes bandes du pays et leurs représentants nous ont présenté ce genre de témoignage que nous avons pris très au sérieux. Nous avons essayé de tenir compte des intérêts de chacun sans faire trop de tort aux communautés indiennes. Je tiens à féliciter les membres du comité de leur excellent travail. Je tiens également à dire au ministre que nous avons apprécié sa collaboration. Il était à notre disposition lorsque nous avions besoin de lui et il a fait preuve de souplesse tout en ne démordant pas de ses principes. Il a été utile au comité de constater que le cabinet et le ministre n'étaient pas prêts à s'écarter de certains principes.

Depuis un siècle, les gouvernements ont hésité à aborder ces problèmes en raison de leur difficulté. Le ministre a hérité d'une situation qu'il a dû régler parce que nous avions adopté une Constitution et que la société estimait qu'il était temps de régler ces problèmes. Le projet de loi C-31 a été déposé au Parlement, il a franchi diverses étapes et nous sommes maintenant sur le point de l'adopter.

Comme l'a dit le député qui m'a précédé, ceux qui s'opposent à cette mesure ne sont pas pour autant en faveur de la discrimination. Ce n'est pas du tout le cas. Le problème, ce sont les répercussions de ce projet de loi, ce qui se passera quand des gens reviendront dans la collectivité après une longue absence. On a disposé jusqu'ici de ressources limitées pour essayer d'améliorer la vie des gens qui sont restés dans la collectivité et on se demande si le gouvernement débloquera des crédits suffisants dans le cas où d'autres personnes décideraient d'emménager dans les réserves.

• (1640)

Je sais que beaucoup de gens ici seraient mécontents si le gouvernement tentait d'imposer des changements à leur collectivité sans avoir négocié des arrangements satisfaisants au préalable. Au comité et ailleurs, nous nous sommes efforcés depuis longtemps de consulter les intéressés. Les intentions du Parlement étaient bonnes. Toutefois, je reconnais avec le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) que ce n'est pas la même chose que d'avoir des négociations et un accord. Nous avons affaire à des droits auxquels les Indiens du Canada n'ont jamais renoncé, et on peut donc se demander comment un législateur peut accepter une responsabilité dans ce domaine. Néanmoins, les lois adoptées par le Parlement reposaient sur ce principe et supposaient que le Parlement du Canada était responsable des Indiens.

Je sais que l'élimination de la discrimination posera des problèmes et que les bandes éprouveront également des difficultés quand les gens reviendront dans leur collectivité. Je sais aussi, cependant, que ce projet de loi est un point de départ pour permettre aux Indiens d'assumer de nouveau leur autonomie politique.

J'ai apprécié de me déplacer dans le pays pendant un an et demi avec le comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens. Nous sommes allés écouter des témoignages dans diverses provinces, réserves et localités. Nous avons ensuite préparé un rapport avec diligence en tenant compte de ces témoignages. Maintenant que le Parlement s'est occupé de cette loi, j'espère que le gouvernement agira rapidement pour aider le plus possible les bandes indiennes de tout le pays. J'espère que le gouvernement pourra rendre rapidement aux Indiens l'autonomie politique à laquelle ils n'ont jamais renoncé.

Je tiens surtout aujourd'hui à exprimer l'espoir que le comité pourra maintenant s'attaquer à cette tâche. Selon moi, nous avons fait de notre mieux pour aborder la question d'une manière équitable. Des députés de tous les partis de la Chambre ont apporté leur contribution. Nous avons accepté des amendements présentés par tous les partis en vue d'améliorer encore le projet de loi. Tout comme le ministre et d'autres députés qui ont exprimé leur point de vue, je pense qu'il est temps d'aplanir les difficultés et de s'atteler à la tâche très importante qui consiste à rétablir l'autonomie politique de tous les Indiens.

M. Taylor: Monsieur le Président, je voudrais faire une ou deux observations à ce sujet. En tant que député, je représente trois tribus d'Indiens: les Pieds noirs, les Sarcee et les Stony. Selon moi, un député doit se faire le porte-parole des gens qui l'ont élu. Les Indiens de ma circonscription s'opposent catégoriquement à ce projet de loi dont ils craignent énormément les conséquences.

Ils rappellent qu'ils ont signé le Traité nº 7 avec la Reine et considèrent ce traité comme la bible. La Reine leur a donné le droit de régir leurs réserves sans interférence de l'extérieur. Ils sont les maîtres des réserves tout comme un père et une mère sont maîtres chez eux. Ils s'opposent à ce que l'on parte du principe que nous leur donnons quelque chose car cela leur appartient déjà, d'après eux. Les chefs des conseils de bandes de ces trois tribus tremblent de crainte à l'idée que ce projet de loi va être adopté.

Pour le moment, il y a pénurie de logements dans la réserve Sarcee. Le chef estime que 500 personnes pourraient venir s'installer dans la réserve, en plus des 750 qui y sont déjà. Que se passera-t-il? Le territoire est insuffisant. Créerons-nous des réserves dans les réserves ou agrandirons-nous les réserves? Une bonne partie de ces questions sont restées sans réponse; elles préoccupent nos Indiens.

En fin de compte, les Indiens que je représente veulent préserver leur culture. C'est une question de survie avec leurs propres lois et leurs propres coutumes. Ils veulent l'autonomie politique, mais «à l'indienne», dans chaque réserve, sans ingérence des autres gouvernements ou organismes qui n'aiment pas les coutumes des autochtones.

Les membres des tribus Blackfoot, Sarcee et Stony sont de bons citoyens canadiens. Ils ont d'excellents chefs. Lorsque la loi sera adoptée, ils s'efforceront de la respecter. Nous devons tous coopérer très étroitement parce qu'en précisant quelles personnes vivront dans les réserves, nous risquons déclencher de terribles conflits. Ce sera un véritable défi de faire respecter cette mesure par ceux qui désapprouvent actuellement le projet de loi.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-31, tendant à modifier la Loi sur les Indiens, je voudrais réitérer certains commentaires que j'ai faits à l'étape de la première lecture et parler de certaines des leçons que j'ai tirées et des observations que j'ai glanées pendant l'étude du projet de loi en comité et au cours du débat. Je voudrais autant que possible éviter de répéter les commentaires qui ont été faits par les députés qui ont parlé avant moi et essayer de donner mon opinion personnelle sur l'incidence de ce projet de loi et sur le défi qu'il pose à cette législature et aux futures législatures. Il ne fait aucun doute que cette révision de la Loi sur les Indiens, de par sa nature même, n'est nullement une solution finale aux innombrables difficultés provoquées par l'habitude de cette institution de légiférer pour les Indiens alors qu'ils devraient pouvoir légiférer légitimement eux-mêmes.

Je crois que je serai le seul nouveau député à parler de ce projet de loi. Je suis parfaitement conscient de la responsabilité que j'ai du fait que je représente plus de bandes d'Indiens que n'importe quel autre député. Sous sa forme actuelle, le projet de loi C-31 est, au mieux, un mécanisme de transition, une transition qu'il met en branle mais qu'il ne mène pas à terme. Si je ne m'abuse, le ministre lui-même a reconnu que le projet de loi ne résoudrait pas tous les problèmes, et je suis bien d'accord avec lui. Cependant, comme il l'a signalé, c'est la première fois que la Loi sur les Indiens est remaniée depuis une génération. Il est malheureux que ce ne soit pas aussi la dernière fois que la loi sera remaniée pendant cette génération-ci et que le projet de loi contienne lui-même les éléments qui rendront des remaniements futurs nécessaires.

• (1650)

Un bon point du projet de loi, c'est qu'il stipule qu'il sera nécessaire de présenter dans deux ans au Parlement un rapport sur les conséquences du projet de loi. J'espère qu'à ce moment-là, même si cette idée ne sourit pas tellement à certains députés, nous nous serons rendu compte de certaines imperfections contenues dans le projet de loi et que nous serons vraiment en mesure de résoudre certains des problèmes qui découleront de son adoption. Les problèmes ne disparaissent jamais complètement. Même si le problème original est résolu, il en reste toujours de nombreux éléments.

Je suis heureux que, quelques jours avant que le projet de loi soit renvoyé à la Chambre, le ministre ait présenté une mesure pour permettre aux bandes d'adopter des règlements sur la consommation de boissons alcooliques dans les réserves. A mon avis, l'une des conséquences défavorables de la Charte des droits, c'est que les bandes avaient essentiellement perdu leur pouvoir de réglementer la consommation de boissons alcooliques. Je suis heureux que cette mesure leur rende ce pouvoir.

D'autre part, comme le ministre l'a dit, le projet de loi donne aux bandes un certain contrôle sur les règles d'appartenance à la bande. Par ailleurs, il ne permet certes pas aux bandes d'exercer tout le contrôle voulu sur l'appartenance à la bande. Selon une résolution des chefs de l'Ontario, le projet de loi C-31 devrait reconnaître le droit exclusif des gouvernements des premières nations d'établir leur propre citoyenneté. Comme nous le savons, ce droit exclusif ne cadre pas tout à fait avec la nécessité de garantir que le projet de loi C-31 n'établit pas de distinctions injustes à l'endroit des femmes qui se sont mariées avec des hommes n'appartenant pas à la bande. Il faut espérer néanmoins que c'est la dernière fois que la Chambre des communes porte atteinte, parce qu'il s'agit bien d'une atteinte aux droits des premières nations pour ce qui est d'établir leur propre citoyenneté.

Je pense avoir appris quelque chose de ma fille il y a quelques semaines. Nous discutions de citoyenneté, d'origine ethnique et de race, et ma fille soutenait qu'elle est entièrement chinoise parce que sa mère est chinoise. Elle a peut-être compris une vérité qui a échappé à la Chambre des communes pendant bien des années, soit le rôle dominant de la mère pour ce qui est de déterminer l'identité d'une personne. On dit, à juste titre à mon avis, que la moralité ne peut jamais être vraiment légiférée. Nous essayons aujourd'hui de légiférer l'identité, qui ne peut pas non plus être pleinement réglementée ou déterminée par des lois. Nos efforts sont donc voués à un échec au moins partiel.

La façon dont nous avons examiné le projet de loi C-31 au comité a été tragique sous certains aspects. Je ne veux pas par là critiquer qui que ce soit à la Chambre. Nous avons essayé toutefois de terminer les négociations avant l'échéance fixée pour l'entrée en vigueur de la Charte des droits. Bien que nous l'ayons dépassée de quelques semaines, le gouvernement souhaitait à bon droit éviter la contestation judiciaire de la Loi sur les Indiens, qui aurait été inévitable sans l'adoption de cette mesure.

Je donne raison à mes collègues qui ont déploré la manque de consultation avant la rédaction des propositions d'amendement au projet de loi C-31, voire la rédaction de la mesure elle-même, et lors de l'étude en comité. On a refusé que des représentants des organisations autochtones siègent au comité qui étudiait le projet de loi C-31. C'eût été pourtant une belle occasion. Plaise au ciel que nous ne procédions plus à une révision majeure de la loi qui touche de si près l'existence des Indiens sans réserver à leurs dirigeants des sièges au comité, afin qu'ils puissent faire connaître aux députés les opinions et les besoins de leur peuple.

Le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) a mentionné les catégories d'Indiens que le projet de loi allait créer. Il faudrait, lors de prochaines révisions, confier au ministre la tâche de veiller à ce qu'on supprime toutes les catégories de manière qu'il n'en subsiste qu'une, c'est-à-dire les Indiens membres d'une bande et qui sont reconnus à ce titre en vertu de l'application du code d'appartenance dont se sera dotée la bande à laquelle ils appartiennent.

Au cours du débat sur le projet de loi, nous n'avons fait qu'effleurer des questions financières d'importance. Divers autres sujets n'ont pas été abordés: la population des réserves, l'équité, la prestation des programmes à tous les membres d'une bande qui résident dans la réserve, la crise du logement, les divers mécanismes de réintégration qui auront pour effet de créer les catégories d'Indiens dont il a été question.

Il y a lieu d'espérer qu'il s'agit de la dernière mesure législative qui divise les Indiens, les prochaines devant tendre à réduire les distinctions plutôt qu'à en créer de nouvelles ou encore, ainsi que nous l'avons constaté, à perpétuer les anciennes.

Permettez-moi de citer un autre passage de la résolution des chefs de l'Ontario au sujet du projet de loi C-31. «Chaque première nation va établir des codes d'appartenance. Chaque première nation va instituer une procédure d'appel.» A mon avis, cette promesse faite par les Indiens d'établir des codes d'appartenance et des procédures d'appel est d'une importance primordiale, car cet engagement demeure, quelles que soient les dispositions prises par le Parlement.

Voici un point dont je voudrais parler davantage. Chose certaine, les nations indiennes formulent actuellement leurs propres codes d'appartenance ou de citoyenneté. Ce faisant, elles n'oublieront évidemment pas la législation ni les décisions du Parlement. Toutefois, elles exerceront librement leur droit. Comme le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) l'a fait remarquer, elles n'ont jamais renoncé à leur droit d'établir leur propre citoyenneté. Les Indiens ont beaucoup évolué depuis l'époque où le gouvernement était désigné sous le nom de «Great White Mother» dans les traités. J'emploie l'expression «Great White Mother» en toute connaissance de cause, car la plupart des tribus indiennes au Canada figurent dans les traités signés à l'époque de la reine Victoria. A l'heure actuelle, les Indiens savent parfaitement dans quelle mesure le gouvernement fédéral peut influencer leur vie. Compte tenu de ces paramètres, ils élaborent eux-mêmes ces codes d'appartenance.

J'ai reçu un appel de Charlie Nash, chef de l'une des bandes situées dans ma circonscription, qui voulait formuler des instances au sujet des réserves que les chefs de l'Ontario ont insérées dans leur résolution. J'aimerais consigner toute la résolution au compte rendu, mais cela prendrait trop de temps.

• (1700)

Je crois savoir qu'il circule aujourd'hui, dans ma circonscription, une pétition contre le projet de loi C-31, où l'on montre, évidemment, à quel point ce projet de loi supprime le droit inaliénable des premières nations à décider de l'appartenance à leur propre société. Il ne faudrait pas oublier, cependant, cette maxime de Clausewitz, je crois: *Das Politik ist der Pratik von das Möglichkeit,* que l'on rend habituellement en français en disant que la politique est l'art du possible.

L'application prolongée de l'ancienne Loi sur les Indiens, la façon dont elle a divisé les Indiens et celle, qui ne serait pas autrement tolérable dans une société démocratique, dont elle contrôlait presque tous les aspects de la vie des autochtones, nous pose un problème aussi insoluble que le nœud gordien qu'Alexandre a dû trancher d'un coup d'épée. Ce n'est pas une solution à laquelle nous pouvons recourir.

Nous devons faire de notre mieux, avec le plus de bonne volonté et de confiance possible, pour défaire ce nœud. C'est en pensant que nous devons le dénouer que j'affirme que le projet de loi C-31, malgré tous ses défauts et imperfections, n'en est pas moins un premier pas qu'il valait la peine de prendre.

Le président suppléant (M. Charest): A-t-on des questions à poser ou des observations à faire? La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI Nº 2 DE 1985-1986 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 28 mai, de la motion de Mlle MacDonald (au nom de la ministre d'État (Finances)): Que le projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, j'ai quelques observations à faire sur ce projet de loi et le pouvoir d'emprunt que le gouvernement demande à la Chambre pour les fins de ses programmes de cette année. Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de dire que le public canadien se rallie aux personnes âgées qui refusent de voir leur pension désindexée. Je crois que ce sentiment dépasse largement cette politique que le gouvernement a annoncée dans le budget.

Voyons ce qui s'est produit en ce qui concerne le programme de dépenses du gouvernement pour cette année. Des décisions ont été prises en octobre et novembre derniers en vue de réduire les sommes dont le gouvernement du Canada a besoin dans le cadre normal de ses opérations. Je pense plus précisément à des gestes qui n'ont pas tellement retenu l'attention sur la scène nationale ni à la Chambre des communes. Par exemple lorsque la décision a été prise d'économiser de l'argent pour que les livres du gouvernement fédéral n'aient pas l'air si mal en point comme il le disait, le gouvernement a pris des mesures dont les répercussions sur la population constituaient une discrimination patente contre les personnes d'un certain âge.

Il a été décidé, pour économiser un certain nombre de dollars, de considérer comme revenu l'indemnité de cessation d'emploi d'une personne. En d'autres termes, quand quelqu'un touche aujourd'hui, soit depuis le 31 mars, une somme d'argent de son patron, qu'il s'agisse d'indemnité de départ, de congés de maladie accumulés, ou quoi que ce soit d'autre, l'argent ainsi reçu serait pris en compte par d'autres programmes fédéraux, particulièrement l'assurance-chômage. Si vous touchez disons $2,000 d'indemnités de départ de votre patron et si vous avez droit à $200 par semaine d'assurance-chômage lors de votre départ, la nouvelle politique dit que vous ne pourrez toucher de prestations avant 10 semaines. Quand on examine l'effet cumulatif que cela a sur les revenus de quelqu'un après emploi, on constate que dans beaucoup de cas les gens ont perdu jusqu'à $12,500 parce qu'il faut tenir compte de ce que la personne en question aurait eu le droit de recevoir et de ce qu'elle perd du fait de ce qu'elle a reçu à sa cessation d'emploi.

Et loin de s'arrêter là dans la recherche d'économies, le gouvernement a dit qu'il allait également prendre en compte tout l'argent reçu sous forme de pension. Combien de milliers et de milliers de personnes prennent la préretraite? Combien de membres des Forces armées partent après 20 ans, vont ensuite prendre un emploi et, maintenant, même s'ils ont cotisé à l'assurance-chômage, ils ne peuvent pas en bénéficier à cause des mesures prises par le gouvernement du Canada dans son exposé de novembre, dans le but d'économiser de l'argent, d'emprunter moins, dit-il, pour réduire le déficit.

Ce que ces mesures ont donné, c'est un effet cumulatif. Tout d'abord, si vous avez travaillé toute votre vie, vous avez toujours profité au Canada de l'avantage qui vous était accordé de cotiser toute votre vie. Vous pouviez toucher un an d'assurance-chômage si tel était votre désir. Cela on vous l'a retiré, parce que maintenant vous devez tenir compte de votre indemnité de départ, de vos congés de maladie accumulés, en fait de tout ce que l'employeur verse au départ du salarié. Et du même coup, le gouvernement a dit que toutes les pensions touchées vont être considérées comme revenu pour le calcul des prestations d'assurance-chômage.

On peut imaginer que quelqu'un qui a travaillé pendant des années pour le gouvernement canadien reçoive à la retraite une petite pension, une indemnité de fin d'emploi, et qu'il perde en tout $12,500 sans pouvoir toucher de l'assurance-chômage à laquelle il a pourtant cotisé. Et, pourtant, un millionnaire ayant des revenus d'investissement, retirant des intérêts de la banque ou de placements, n'est pas touché. Pourquoi, monsieur le Président? Parce que le gouvernement du Canada a décidé de tenir compte uniquement des revenus de retraite.

Le gouvernement canadien a dit qu'il allait désindexer les pensions de retraite dans une certaine mesure, mais ce n'est là qu'une des nombreuses initiatives que ce gouvernement a prises depuis son avènement. Il y en a eu dont on n'a pas beaucoup parlé, qui n'ont pas été très discutées, qui n'ont pas été débattues aux comités ni très sérieusement examinées, mais la personne qui prend sa retraite après des années de travail voit la différence avec les années passées.

Dans le même ordre d'idées, monsieur le Président, le gouvernement a aussi pris certaines mesures qui paraissent peut-être très bien sur le papier, mais qui font beaucoup de tort. Dans certains cas, je ne crois pas que le ministre compétent ait prévu l'effet qu'aurait finalement une mesure. Je vous donnerai l'exemple, monsieur le Président, de la compression du programme de réparation des maisons que le ministre a qualifiée de mesure propre à réduire le déficit, de moyen de limiter les dépenses de son ministère.

• (1710)

Beaucoup de bureaux dans tout le pays s'occupaient de la mise en œuvre du programme PAREL et étaient payés par le gouvernement canadien pour traiter les formules de demande. Autrement dit, les agents de prestation touchaient environ $500 par formule de demande dans le cadre de ce programme. Dans certains cas, c'était $450, dans d'autres $500 et, dans les régions septentrionales, $1,000 par demande. Les gestionnaires, inspecteurs et commis de ces bureaux vivaient de ce revenu. C'est ainsi que le système fonctionnait, que l'agent de prestation fût un organisme national de lutte contre la pauvreté, un organisme provincial de logement ou une municipalité. Et voici que le gouvernement a décidé qu'il voulait faire des économies et il a comprimé les fonds du PAREL. Personne—et certes pas les hauts fonctionnaires du ministère—n'a pensé à ce qui arriverait si le ministre réduisait le financement du programme pour se rendre compte ensuite qu'il ne suffirait pas à faire fonctionner les bureaux.

Que s'est-il passé au cours des derniers mois? Ces bureaux ont fermé et les agents de prestation du programme ont disparu. Les gouvernements provinciaux ont déclaré qu'ils ne pouvaient combler la différence pour garder ces bureaux ouverts. De vastes régions du pays qui étaient desservies auparavant ne le sont plus. Les intéressés réclament un calcul de la réduction et demandent à savoir comment on en est arrivé à ce chiffre. Au niveau national, cette réduction est de 25 p. 100 alors qu'à Terre-Neuve, elle est de 44 p. 100.

Penchons-nous sur l'inertie totale du gouvernement fédéral qui ne prend absolument pas les mesures qui s'imposent. Sous prétexte de réduire le déficit, le gouvernement ne les a même pas examinées. Il y a, par exemple, le salaire minimum fédéral et ses répercussions sur les pauvres. Le 1er janvier 1985, au moins cinq provinces ont augmenté leur salaire minimum, et deux autres les ont imitées depuis lors. La tradition—il ne s'agit pas d'une loi ni de règlements—veut que le salaire minimum fédéral soit égal à la moyenne dans tout le pays.

Ce salaire minimum s'applique aux biens fédéraux et à tous les organismes et groupes visés par le Code canadien du travail; en d'autres termes les stations de radio et diverses autres entreprises. Il y a une raison à cela. On ne veut pas qu'un concierge, par exemple, reçoive, en travaillant pour une entreprise privée une semaine, un salaire minimum supérieur à ce qu'il recevrait en travaillant en vertu d'un contrat dans un immeuble du gouvernement fédéral ou pour n'importe quel organisme relevant du gouvernement fédéral.

Que se passe-t-il depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur? Rien en ce qui a trait au salaire minimum fédéral. Il n'a pas bougé d'un cent. Quel est le résultat de cela? D'un bout à l'autre du pays, le salaire minimum fédéral est inférieur au salaire minimum des provinces. En Colombie-Britannique, le salaire minimum est d'environ $3.65 l'heure; en Alberta, il est de $3.85; au Manitoba, de $4.30 ou $4.35; en Ontario, de $4.00; au Québec, la province où il est plus élevé, de $4.58 ou $4.60; au Nouveau-Brunswick, de $4.20; en Nouvelle-Écosse, de $4.00; à Terre-Neuve, de $4.00; et à l'Île-du-Prince-Édouard, de $3.85. Probablement pour la première fois dans notre histoire, le salaire minimum fédéral, de $3.50 l'heure, est inférieur au salaire minimum de tous les gouvernements provinciaux. Qu'est-ce que cela signifie? Eh bien, par exemple, qu'un gardien de sécurité de la société Burns Security, à Toronto, peut travailler à l'aéroport international de Toronto et gagner $3.50 l'heure, mais qu'on peut le payer $4.00 l'heure pour regarder les gens entrer et sortir d'un immeuble de bureaux privé au centre-ville. Cela peut en faire rire certains, mais il s'agit d'une question très grave, puisqu'elle touche les gens à très faible revenu.

Que se passera-t-il au niveau des emplois d'été pour étudiants cette année? Qu'arrivera-t-il si un étudiant est affecté à un projet d'un organisme du gouvernement fédéral, sur une propriété fédérale, et qu'il reçoit, conformément aux lignes directrices, le salaire minimum fédéral de $3.50 l'heure? Les étudiants dans ce cas souhaiteront de tout cœur ne pas travailler pour un organisme du gouvernement fédéral à $3.50 l'heure et espérerons vivement travailler pour un organisme provincial ou une entreprise privée, afin de recevoir $4.00 l'heure.

La différence ne semble peut-être pas très grande, mais elle est supérieure au Manitoba, où le salaire minimum est de $4.30 ou $4.35 l'heure ou au Québec, où le salaire minimum a toujours été le plus élevé et où il se situe, à l'heure actuelle, à $4.58 ou $4.60 l'heure. Dans ce cas, l'écart est plus grand car il est supérieur à $1 l'heure. Tâchons de penser à ce que cette différence représente pour les concierges et les gardes de sécurité qui comptent jusqu'au moindre sou, aux personnes gagnant des revenus très modestes, à celles qui arrivent à peine à joindre les deux bouts, ou encore aux étudiants qui économisent pour faire des études universitaires ou collégiales. C'est bien la première fois que le salaire minimum fédéral est très inférieur à celui versé dans chacune des provinces.

J'ai entendu des députés dire que le gouvernement s'inspirait des programmes politiques du gouvernement des États-Unis. Certains d'entre nous avons du mal à comprendre ces programmes américains. Il nous est par exemple difficile de comprendre l'attitude protectionniste adopté par ce gouvernement l'automne dernier à l'égard des exportations en provenance du Canada. Nous avons entendu parler dernièrement de difficultés causés par nos exportations de porc, de bois et de divers autres produits. Dans la circonscription du premier ministre (M. Mulroney), dans la mienne et dans celle d'autres députés, le gouvernement américain, par le biais de son département du commerce, a imposé des quotas sur notre poisson salé et fumé ou séché. La plupart des entreprises paient un tarif de 16 p. 100. C'est là la politique du gouvernement des États-Unis, et le gouvernement du Canada ne s'y est pas opposé. Voilà pourquoi, du fait de cette grande injustice, les exportateurs sont tenus de verser un dépôt pour vendre leurs produits aux États-Unis. C'est bien la première fois dans notre histoire que les conserveries de poisson sont appelées à verser de tels dépôts. Il se déroule aujourd'hui une réunion fort importante au cours de laquelle les fonctionnaires du gouvernement des États-Unis décideront si on maintiendra ou non le tarif exigé pour le poisson salé.

• (1720)

Si cette réunion ne donne pas les résultats escomptés, soit la suppression de ce tarif inopportun, si elle n'aboutit pas à la suppression des dépôts exigés des exportateurs, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) aurait intérêt à prendre le premier avion en direction de Washington, car cette situation se reproduit un peu trop souvent. Elle se répète dans un trop grand nombre de secteurs de notre activité économique.

D'après le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser), nous envisageons de supprimer la pêche commerciale du saumon au large de la côte nord-est de Terre-Neuve. Nous devons nous y résoudre, selon lui, car le gouvernement des États-Unis nous a fait une demande en ce sens le mois dernier. Pour quelle raison, demandera-t-on. Pour la bonne raison que 1 p. 100 du saumon pêché commercialement au large de la côte est et nord-est de Terre-Neuve semble être destiné aux eaux américaines. Devant les initiatives du gouvernement des États-Unis par l'entremise de son département du commerce et de la demande qu'il nous a faite de mettre un terme à la pêche commerciale du saumon à Terre-Neuve, il ne nous reste qu'une seule chose à faire.

Je ne suis même pas entré dans le vif de mes observations. Cela prouve une fois de plus que le gouvernement a pris toutes sortes de mesures qui nuisent aux Canadiens ordinaires et aux pauvres gens, qu'il a diminué les services publics, réduit les pensions et imposé de nouvelles taxes. Parfois, monsieur le Président, nous avons tellement de choses à dire que nous n'abordons même pas le cœur du sujet du débat. Heureusement, je sais que j'aurai d'autres occasions de le faire.

Le président suppléant (M. Charest): Des questions ou observations? Poursuivons le débat. Le député de Kitchener (M. Reimer) a la parole.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de donner mon appui au projet de loi C-51, mesure portant pouvoir d'emprunt présentée à la Chambre par la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall). Le projet de loi en soi ne pose aucun problème; c'est pourquoi je n'aborderai que brièvement ses caractéristiques propres, car je tiens à mettre l'accent sur les considérations plus vastes qu'il soulève.

En décembre dernier, le gouvernement a promis aux partis d'opposition qu'il chercherait à obtenir le pouvoir d'emprunt pour l'année financière 1985-1986 dans les deux semaines de son premier budget. Le fait que le projet de loi C-51 ait été présenté à la Chambre le lendemain du budget du 23 mai prouve que le gouvernement a assumé pleinement ses responsabilités financières et tenu sa promesse. Ce projet de loi vise à autoriser le gouvernement à emprunter 18.2 milliards de dollars pour l'année financière en cours. La première tranche de 16 milliards vient s'ajouter aux 12 milliards déjà empruntés aux termes du projet de loi connexe, C-11, ce qui fera 28 milliards en tout pour répondre aux besoins financiers prévus dans le budget.

Les autres 2.2 milliards correspondent à l'autorisation temporaire obtenue en février dernier aux termes de l'article 39 de la Loi sur l'administration financière. On a dû avoir recours à cet article à cause de l'intransigeance manifestée à l'autre endroit lors de l'étude du projet de loi C-11. Pour la mémoire publique, il y a lieu de rappeler comment les sénateurs libéraux ont délibérément retardé l'adoption du projet de loi. Leur conduite irresponsable a coûté 15 millions de dollars aux contribuables canadiens. Cet incident illustre la mauvaise gestion fiscale que nous avons subie pendant les 16 dernières années.

Cette amère expérience soulève inévitablement des questions plus complexes, des questions qui découlent de cette loi financière, et assurément il n'y a rien de comparable dans notre pays au déficit annuel et cumulatif, le principal élément des besoins financiers du gouvernement et en conséquence, la principale cause des sommes astronomiques qui figurent dans des mesures d'emprunt comme celle-ci.

Permettez-moi de commencer mon bref exposé, monsieur le Président, par une analogie. Dans la vie de la plupart des citoyens, l'achat d'une maison représente généralement la plus grande transaction financière. Cette transaction représente le plus souvent des dizaines de milliers de dollars et l'acquéreur contracte une hypothèque remboursable sur plusieurs années. La grande majorité des Canadiens travailleront pendant longtemps pour rembourser cette dette le plus rapidement possible. Pourquoi? Point n'est besoin d'avoir la bosse des finances pour comprendre qu'il n'est pas souhaitable de vivre à crédit en permanence. Le détenteur de l'hypothèque sait que ce n'est qu'un moyen d'atteindre une fin souhaitable et que plus tôt il en sera soulogé, mieux cela vaudra. Car il serait possible d'utiliser beaucoup plus profitablement à d'autres fins l'argent que l'on consacre à rembourser le principal et l'intérêt, des intérêts qui trop souvent hélas dépassent le capital. Cependant, si les dépenses annuelles du détenteur excèdent son revenu, il éprouvera de plus en plus de difficultés à honorer ses paiements mensuels. Si cet état de choses dure pendant assez longtemps, il finira par perdre sa maison.

Il existe, monsieur le Président, un pas de géant entre le propriétaire moyen qui doit rembourser un hypothèque de $25,000, $50,000 ou $75,000 et le gouvernement du Canada dont les rentrées et les dépenses annuelles s'élèvent à des millions de dollars, mais les principes économiques fondamentaux sont les mêmes dans les deux cas. Notre pays fait face à une grave situation financière. Si le propriétaire de maison avait géré ses finances personnelles pour en venir à des besoins financiers comparables à ceux du gouvernement fédéral depuis une quinzaine d'années, ce propriétaire depuis longtemps aurait manqué à ses engagements hypothécaires, aurait fait faillite et lui-même et ses enfants auraient été endettés jusqu'à la fin de leurs jours.

Telle est la situation du gouvernement aujourd'hui. Tout simplement parce que le gouvernement, comme n'importe quel particulier, qui s'est permis de dépenser beaucoup plus que son revenu et a dû emprunter pour combler la différence, s'endette tous les jours davantage. Voilà ce que nous avons fait depuis 16 ans. Voilà depuis le début des années 70 que nous avons des budgets déficitaires si bien que nous en sommes au point où le déficit annuel probable était de 37 milliards au moment où nous avons pris le pouvoir en septembre, pendant que la dette publique s'élevait à 190 milliards pour l'exercice 1985-1986. Heureusement, les mesures conjugées prises dans l'exposé économique de novembre et dans le budget du mois de mai ont réduit de 37 à 31.1 milliards l'ampleur du déficit prévu.

Voyons ce qui se passerait sur une période de cinq ans, c'est-à-dire d'ici 1990. Sans les mesures d'austérité et de relèvement fiscal prévues dans la déclaration de novembre et dans le budget de mai, le service de la dette nous aurait coûté 50 milliards de dollars par année et non pas les 22.1 milliards actuels. Autrement dit, les frais d'intérêt à eux seuls auraient été 226 p. 100 plus élevés qu'ils ne le sont actuellement en seulement cinq ans et demi.

Si nous n'agissons pas maintenant pour rectifier ces 16 années de mauvaise gestion libérale, les frais d'intérêt annuels pourraient atteindre 50 milliards de dollars. L'objectif commun de la déclaration de novembre dernier et du budget de mai est de réduire de quelque 20.1 milliards de dollars notre déficit annuel en 1990. Nous atteindrons 80 p. 100 de notre objectif en comprimant les dépenses et les 20 p. 100 restants grâce à des recettes supplémentaires.

La dette publique nette représente actuellement 45 p. 100 du produit national brut et les frais annuels de cette dette dépassent l'ensemble des dépenses fédérales au titre de la sécurité de la vieillesse, du supplément du revenu garanti et de la participation fédérale au régime d'assurance-maladie. Ces données sont d'une telle ampleur qu'il vaut la peine que je les répète. Le service annuel de la dette est plus élevé, à lui seul, que toutes les dépenses du gouvernement fédéral pour la sécurité de la veillesse, le supplément du revenu garanti et sa contribution au régime d'assurance-maladie réunis.

Le ministre des Finances (M. Wilson) nous a expliqué, dans l'un de ses documents intitulé «Le plan financier», en quoi consistait cet euphémisme qu'on emploie lorsqu'on parle de «problème financier.» Il rappelle que la dette fédérale nette a augmenté presque quatre fois plus rapidement que le produit national brut et les frais d'intérêt trois fois plus vite que les recettes de l'État. Ce qui est advenu au rapport dette-PNB pendant le restant de la dernière décennie est inextricablement lié à trois grandes variables économiques: les taux d'intérêt, le taux de croissance économique réelle et la taille du déficit. Voici ce qu'a déclaré le ministre des Finances à ce sujet:

● (1730)

Au cours d'une certaine année, un déficit budgétaire peut soutenir l'activité économique. Cependant, si les taux d'intérêt réels sont supérieurs à la croissance économique réelle pendant une période prolongée, comme cela a été le cas ces dernières années et l'est encore aujourd'hui, le déficit aura tendance à augmenter plutôt qu'à diminuer, l'économie n'étant pas en mesure de dégager des recettes supplémentaires suffisantes pour financer les frais de service toujours croissants d'une dette en augmentation. Le gouvernement doit alors continuer d'emprunter sur la croissance future uniquement pour financer les déficits passé. Ces emprunts acroissent eux-mêmes les dépenses futures d'intérêt et mettent en branle un cercle vicieux où, faute de mesures de la part des responsables, la dette continue de progresser plus vite que l'économie.

Si nous laissions pareil cercle vicieux s'installer, nous connaîtrions une nouvelle flambée des taux d'intérêt et de l'inflation et une baisse radicale de l'activité commerciale et de la confiance des consommateurs. Autrement dit, notre destin économique est scellé. Nous ne pouvons plus reporter l'inévitable. Il faut absolument que nous réduisions et le déficit et le ratio dette-PNB. Agir autrement serait hypothéquer à jamais l'avenir socio-économique de nos enfants.

Les Chinois utilisent deux symboles pour écrire le mot «crise». L'un parle d'occasion à saisir et l'autre de danger. Dans la situation où nous nous trouvons aujourd'hui, il n'y a pas de doute que le danger de la crise financière est de ne rien faire. L'occasion, c'est de s'attaquer au problème sérieusement et honnêtement. Je suis fier d'appartenir au gouvernement et au parti qui, par l'exposé économique de novembre et le budget de mai, a commencé à s'attaquer au problème.

Le gouvernement précédent avait sacrifié le bon sens économique aux expédients politiques. Il s'était engagé dans une spirale ascendante de financement des déficits. Le 4 septembre 1984, les Canadiens ont mis un terme à cette stupidité suicidaire. Ils ont élu ce gouvernement en le chargeant de concevoir une stratégie économique qui remettrait le pays sur pied. C'est à cela que tendent l'exposé économique du 8 novembre et le budget du 23 mai. Les deux initiatives avaient un double but: s'attaquer à la tâche gigantesque, mais indispensable, de contrôle de la dette publique et créer de l'emploi en engendrant un meilleur climat économique.

Tous les Canadiens savent que pour réduire le déficit—par exemple, pour réduire le montant dû sur une hypothèque ou un prêt personnel—il faut augmenter les revenus ou diminuer les dépenses, ou mieux faire les deux en même temps. Personne ne devrait donc être surpris que voir que l'effort de réduction de la dette nationale prévoit des augmentations d'impôts et des réductions de dépenses. Comme je l'ai déjà dit, 80 p. 100 viendront de la réduction des dépenses de programme et 20 p. 100 des augmentations de taxes ou d'impôts.

Ce n'est évidemment pas le scénario idéal, mais ne nous leurrons pas. Ne jouons pas de petits jeux politiques avec le public. Les Canadiens savent lire. Ils savent ce qu'il faut faire. Tout ce qu'ils veulent, c'est pour cette raison que le gouvernement s'est engagé à ne pas diminuer la dette publique par des mesures radicales, perturbatrices ou à court terme. Pour ce faire, la deuxième variable du rapport dette/PNB devait aussi jouer un rôle fondamental dans le renouveau économique et la croissance de ce pays. Il nous faut encourager prudemment une économie forte, par des politiques qui éliminent les obstacles à la croissance et encouragent l'esprit d'entreprise, permettant au secteur privé de faire ce qu'il fait le mieux: créer des emplois.

Bien entendu, ce dernier scénario présentera l'avantage d'accroître les recettes fiscales en vue de réduire davantage la dette publique et de renforcer les dépenses du gouvernement fédéral. Ce cycle constructif d'activité économique est très souhaitable et carrément à l'opposé du cercle vicieux dans lequel nous nous trouvons depuis une vingtaine d'années où l'économie est toujours à la traîne de la dette publique.

Il faut admettre pour le moment que l'économie canadienne est en balance entre ces deux solutions et qu'il est difficile de prédire avec certitude l'orientation qu'elle prendra dans les années à venir. L'incurie économique, le financement du déficit et les dépenses continuellement excessives du gouvernement, qui ont marqué les deux dernières décennies, n'ont pas donné de résultats. L'orientation du passé ne constitue donc pas une option à retenir.

En effet, le dernier budget constitue une rupture délibérée avec le passé. Il s'agit d'un programme intégré de mesures financières visant à encourager l'initiative privée, qui est l'élément clé de la croissance économique et de la création d'emplois, ainsi qu'à améliorer l'efficacité et le rendement du gouvernement et à restreindre la dette nationale.

Les mesures comme l'exemption personnelle à vie de $500,000 sur les gains en capital favorisent la croissance économique et la création d'emplois. Cette disposition est particulièrement importante pour les agriculteurs et les petites entreprises. Il y a également les 900 millions de dollars supplémentaires qui seront affectés à une série de programmes de formation et d'emploi. Une autre mesure vise à renforcer la recherche et le développement en accordant aux entreprises un remboursement intégral à l'égard des crédits d'impôt gagnés sur les deux premiers millions de dollars consacrés à la recherche et au développement chaque année. En outre, le programme d'obligations pour la petite entreprise a également été prolongé à la fin de 1987. L'utilisation originale des fonds de pension aux fins d'investissement dans la petite entreprise représente un autre aspect important de la création d'emplois. Ce genre de propositions permettent de réorienter l'aide financière grandement nécessaire vers les petites et moyennes entreprises et témoignent de la confiance qu'a le gouvernement dans la capacité des Canadiens de prendre des décisions en matière d'investissement qui profiteront à long terme au pays.

La décision de supprimer 15,000 postes à la Fonction publique fédérale au cours des six prochaines années prouve que le gouvernement tient sa promesse d'améliorer son efficacité et son rendement. Il a également mis un terme à la garantie d'indexation complète des pensions des députés et des sénateurs à compter du 1er janvier 1986. La privatisation des sociétés d'État qui ont une valeur commerciale mais qui n'ont pas leur raison d'être dans le secteur public constitue une autre initiative. Le groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes constitue une autre mesure très importante. Il s'agit d'une initiative indispensable dont on n'avait jamais vu la pareille dans l'histoire de l'administration publique canadienne. Ces exemples concrets marquent un changement de politique gouvernementale, et un effort en vue d'une plus grande responsabilité financière dans la gestion des affaires du gouvernement.

Le contrôle de la dette est relié directement aussi bien à la croissance économique qu'à la gestion financière du gouvernement. Les diverses mesures annoncées dans le budget y contribueront davantage encore. Tout d'abord, on a limité à un peu plus de 2 p. 100 la hausse des dépenses de tous les ministères. Il s'agit de la hausse la plus faible depuis 18 ans. Seules les dépenses consacrées à la défense et à l'aide à l'étranger pourront augmenter au-delà de cette limite. On a également institué une surtaxe temporaire de réduction du déficit sur les particuliers à revenu élevé et sur les grandes sociétés. On a imposé une taxe de deux ans sur le capital des grandes banques et sociétés de fiducie. Lorsque le budget a été déposé, j'ai été étonné de voir que le NPD ne s'est pas réjoui de cette mesure.

On a également imposé des taxes d'accise sur l'alcool, le tabac, l'essence, les friandises et la nourriture pour chien.

On a modifié le facteur d'indexation applicable aux pensions de vieillesse et aux allocations familiales qui ne seront indexées que lorsque l'inflation dépassera 3 p. 100. Je m'empresse d'ajouter, pour donner une vue d'ensemble équilibrée, que les prestations de supplément de revenu garanti seront pleinement indexées. Le facteur annuel d'indexation appliqué aux exemptions personnelles et aux tranches d'imposition ne reflétera que la hausse de l'indice des prix à la consommation qui dépasse 3 p. 100.

Ces mesures permettront de réduire de 4.4 milliards de dollars le déficit de cette année. Elles permettront également de contenir le déficit annuel et la dette publique nette à 20 milliards et 75 milliards de dollars respectivement, soit à un niveau inférieur à celui qu'ils auraient atteint autrement.

Tout cela représente un remède bien amer, mais il est désespérément nécessaire pour soigner notre économie très malade. Par son premier budget, le gouvernement s'est donc efforcé de remplir le mandat qui lui a été confié, à savoir créer le climat dans lequel tous les Canadiens pourront contribuer à remettre le pays sur pied pour qu'il marche et, espérons-le, qu'il fonce un jour dans la bonne direction. On reconnaît déjà à plusieurs signes que le remède agit.

• (1740)

L'automne dernier, l'opposition a tenté de ridiculiser l'exposé économique du ministre des Finances en disant que les Canadiens y perdraient des milliers d'emplois. Que répond le gouvernement à cela? Depuis le 4 septembre, la relance économique a engendré plus de 270,000 emplois. C'est-à-dire depuis que le gouvernement actuel exerce le pouvoir. Même si le taux de chômage est encore beaucoup trop élevé, il n'en a pourtant pas moins baissé de 11.6 à 10.5 p. 100. C'est du moins un bon début. Au cours de la même période, les taux d'intérêt n'ont cessé de diminuer progressivement, ce qui fait que les Canadiens hésitent moins à emprunter pour s'acheter une maison, se lancer en affaires, et le reste. L'année dernière, le taux d'inflation était tombé à 4.4 p. 100, soit son niveau le plus bas depuis 1971, et il est tombé encore plus bas ces derniers mois. Des chiffres récents indiquent que notre croissance économique est plus rapide que celle des Américains.

En terminant, monsieur le Président, j'aimerais dire que si la tendance actuelle persiste, peut-être les députés seront-ils appelés moins souvent à prendre la parole à la Chambre pour appuyer des projets de loi comme celui dont nous sommes saisis aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, j'appuie sans réserve le projet de loi C-51 et j'exhorte la Chambre à l'adopter rapidement, de façon que le gouvernement dispose des ressources financières dont il a besoin pour fonctionner efficacement. Cependant, n'allons pas oublier que si le gouvernement en est réduit à présenter ce projet de loi, c'est à cause de la pénible situation dont il a hérité; or, ni le gouvernement ni les Canadiens ne peuvent se permettre de revivre une telle situation.

[*Français*]

Mme Bourgault: Monsieur le Président, il est bien évident que, en tant que députée de la circonscription d'Argenteuil, je suis d'accord sur les propos de mon collègue. Vous savez, c'est assez spécial, on entend dire, tous les Canadiens, plusieurs personnes, c'est normal, quand on se promène dans la rue, dans nos circonscriptions, tout le monde est d'accord pour réduire le déficit, mais on dirait que personne ne veut payer. C'est comme la chanson de Petula Clark qui dit: «Tout le monde veut aller au ciel, mais personne ne veut mourir.»

Monsieur le Président, à entendre mon collègue, cela me rappelle un commettant de ma circonscription qui a écrit, le 5 février 1982, un article qui l'avait estomaqué, et il le vend $1. Je trouve cela un peu spécial, cela se prête tellement bien à la discussion de mon collègue, que, à titre de commentaire, si on me le permet, je vais citer ce qu'il écrivait en 1982. Aujourd'hui, il doit être réellement désolé de voir que rien ne s'est fait et que, en 1985, on est encore pire.

Alors, il écrivait: «Au lendemain de la conférence interprovinciale des premiers ministres qui ont souligné que la dette fédérale était de 95 milliards de dollars, plus 70 milliards de dollars pour les provinces, avec un grand total de 165 milliards de dollars.» A 11 p. 100, cela lui permettait de figurer un intérêt de 18 milliards de dollars par année, ou 1.5 milliard de dollars par mois. Il disait que: «en admettant que la dette de 165 milliards de dollars a une échéance, chaque mois, sur une période de dix ans ou 120 mois, cela nous donnerait la tranche de 1.75 milliards de dollars,» ce qui voudrait dire, à son avis, que: «chaque mois, le Canada aurait au minimum 2.75 milliards de dollars de redevances.» Deux milliards sept cent millions de dollars par mois. Cela porte à réfléchir sérieusement. Il disait: «Où voulez-vous aller avec des échéances de telle envergure sinon à l'encan, à la bourse mondiale, à Wall Street, New York!»

C'est un commettant de ma circonscription qui écrivait cela, monsieur le Président, en 1982. Aujourd'hui, je présume qu'il écrirait la même chose, mais avec encore plus d'envergure. Il serait sûrement content et j'ai l'intention de lui téléphoner à la suite du dépôt du budget du ministre des Finances (M. Wilson). Il doit sûrement être content parce qu'il disait pour terminer: «une manipulation que nos bouffons d'Ottawa ont établie». J'aimerais rappler qu'en 1982, ce n'était pas le parti conservateur qui était au pouvoir.

Finalement, je voudrais tout simplement pour terminer mon commentaire, monsieur le Président, dire que notre gouvernement a l'obligation et la responsabilité de faire en sorte de remettre ce pays-là sur la voie de la prospérité, sinon les programmes sociaux dont nos amis libéraux se font les seuls défenseurs . . . J'espère que nos collègues d'en face ne s'imaginent pas que moi, dans ma circonscription, je ne défends pas mes personnes âgées. J'espère qu'ils ne pensent pas qu'ils sont les seuls de l'autre côté à faire cela dans leurs circonscriptions, parce que nous autres aussi, nous faisons cela chez nous. C'est justement pour leur répondre. Et, vendredi dernier, j'ai rencontré des personnes âgées de ma circonscription, des groupes qui étaient contents du budget du ministre des Finances. Oui, c'est drôle, on ne rencontre pas le même monde. On est sur la même planète, mais cela dépend comment on l'entend, cela dépend comment on parle aussi.

M. Rossi: Amenez-les ici!

Mme Bourgault: Oui, on va les amener, monsieur. Alors, elles étaient contentes parce que, justement, ce qu'elles pensent . . . parce que cela dépend de la manière qu'on leur explique cela. Vous savez, quand c'est vous autres qui leur expliquez, il est sûr que vous leur expliquez cela à votre manière. Nous autres, quand on leur explique, on le fait à notre manière. On a une manière qui est intelligente, je vous le ferais remarquer, cher collègue!

Alors, je voudrais terminer, monsieur le Président, en disant que les gens, les personnes âgées de ma circonscription, ont compris, parce que je leur ai bien expliqué. Je vous félicite, cher collègue, et continuez votre bon travail!

[*Traduction*]

M. Reimer: Pour répondre à ma collègue, monsieur le Président, je puis dire que les personnes âgées m'ont fait savoir, comme elles l'ont certainement fait savoir à tous les députés, ce qu'elles pensent de la nouvelle formule d'indexation. Certaines sont pour, d'autres sont contre. Mais beaucoup ne savent plus où elles en sont, en raison des propos des partis d'opposition qui tronquent les faits. Il importe, à mon avis, de leur dire toute la vérité. C'est vrai, comme je l'ai déjà dit, que nous avons modifié l'indexation pour qu'elle ne s'applique à la pension de sécurité de la vieillesse qu'au-delà de 3 p. 100 d'inflation; cependant, le supplément de revenu garanti est indexé intégralement. J'ajouterai que certaines des personnes âgées qui touchent le supplément de revenu garanti dans toutes les régions du Canada, ont également accès aux logements subventionnés. Elles sont donc avantagées par rapport à celles qui ne touchent que la pension de sécurité de la vieillesse.

Il y a également autre chose qu'il importe de se rappeler. Depuis quelques instants que je parle, un ou deux petits Canadiens ont vu le jour dans notre pays. Nous rendons-nous compte du fait que cet enfant, garçon ou fille, a une dette de $7,535 à payer à cause de l'incurie dont le gouvernement libéral a fait preuve pendant 16 ans?

Des voix: Oh, oh!

M. Reimer: Il faut admettre par ailleurs . . . Monsieur le Président, je me demande si on pourrait faire moins de bruit.

M. Nystrom: Dites aux conservateurs de la fermer.

M. Reimer: Un député néo-démocrate demande de dire aux conservateurs de se calmer. Ce sont les libéraux et les conservateurs qui font du bruit.

Si l'on consulte les statistiques de 1982 sur les impôts, monsieur le Président, et si l'on regarde simplement les totaux des impôts fédéraux perçus, puis si l'on vérifie combien nous payons en intérêts sur la dette, on peut dire, en arrondissant les chiffres, que toutes les personnes ayant un revenu annuel de moins de $40,000 ne devraient pas payer d'impôts fédéraux si nous n'avions pas d'intérêts sur la dette à payer. Voilà à quel point nous sommes endettés. Je l'ai dit à certaines personnes âgées de ma région, et elles approuvent les initiatives du gouvernement. Il faut tout dire aux Canadiens. Je voudrais que l'opposition dise tout et qu'elle ne se contente pas d'évoquer seulement certains aspects.

M. Nystrom: Monsieur le Président, le député de Kitchener (M. Reimer) a parlé de toutes les personnes âgées de sa circonscription qui approuvent la désindexation. Je me demande s'il pourrait citer le nom d'associations de sa circonscription qui l'approuvent ou lire des lettres qui approuvent l'initiative du gouvernement de désindexer les pensions?

M. Reimer: Monsieur le Président, si je comprends bien le Règlement, il faudrait que je demande la permission. Pour répondre au député, je dirai que j'ai rencontré des personnes âgées. Je ne peux pas affirmer les avoir toutes rencontrées mais j'ai parlé à certaines personnes au téléphone et je suis allé en voir d'autres chez elles. Leur plus gros problème, c'est qu'elles sont mal renseignées par les beaux discours des partis de l'opposition et de certains médias. Voilà où réside le problème en réalité. Lorsque je leur communique la teneur des documents budgétaires et que je leur décris l'ensemble de la situation, la majorité, je n'ai pas dit la totalité, mais la majorité d'entre eux soutiennent nos efforts.

• (1750)

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, le gouvernement désire emprunter 18 milliards et je suppose qu'il y est obligé. Mais je voudrais savoir à qui est destiné cet argent? Qui va payer? A quoi va servir cette somme? En examinant le budget que le gouvernement a présenté il y a quelques semaines, je me dis que ce sont les économiquement faibles et les personnes âgées qui vont devoir payer. Je voudrais savoir pourquoi? Les députés d'en face se sont fait élire en promettant d'être justes.

Je voudrais profiter des quelques minutes qu'il me reste pour signaler certains faits à cet égard. J'ai sous les yeux un article paru dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui au sujet d'une étude du Conseil canadien de développement social. Il s'agit d'un organisme réputé. En fait, Reuben Baetz en a été le directeur pendant des années. Il est ministre dans le cabinet conservateur de l'Ontario et il le restera sans doute une huitaine de jours ou jusqu'à ce qu'il y ait un vote. Cet organisme nous dit que le budget redistribue aux riches l'argent des pauvres. Nous apprenons que d'ici 1990, les familles les plus riches du pays obtiendront $4,500 de plus tandis que les plus pauvres verront diminuer leur revenu. Voici ce que nous pouvons lire dans le rapport.

> Selon une étude que le Conseil doit publier au courant de la semaine, d'ici 1990, le budget du gouvernement conservateur augmentera le revenu des familles dont le revenu est de $50,000 ou plus et diminuera celui des familles dont le revenu est de $40,000 ou moins.

Autrement dit, une famille qui gagne environ $30,000 par an recevra en moyenne $1,089 de moins d'ici 1990 à cause du budget conservateur. Le revenu disponible des familles les moins riches subira également une réduction allant de $808 pour un revenu de $20,000 à $396 pour un revenu de $10,000.

Par contre, et je m'adresse ici à ma collègue du Québec, du parti conservateur, qui vient de prendre la parole, ce budget profitera énormément aux familles les plus riches du pays. Selon le Conseil, celles qui gagnent plus de $200,000 par an verront leur revenu disponible s'accroître de $4.500 d'ici 1990. Ce n'est pas juste, monsieur le Président. Si vous gagnez plus de $200,000 par an, votre revenu augmente de $4,500 tandis que si vous ne gagnez que $40,000, il diminue de $1,000. Je demande à mes collègues, et surtout à mon vieil ami de Bow River (M. Taylor) qui parle souvent de justice et d'équité, s'il est juste de pénaliser les pauvres pour remplir les poches des riches? Est-ce équitable?

Une voix: Expliquez-nous comment?

M. Nystrom: Je peux vous l'expliquer. Pourquoi ne pas prendre de l'argent à ceux qui en ont les moyens? Il faut imposer ceux qui peuvent payer. Augmentez les impôts des personnes les plus riches et des grosses sociétés. Si ce budget était équitable, c'est-à-dire si tout le monde devait payer un peu plus et si, plus on est riche, plus on devait payer, il n'y aurait pas eu un tollé général dans tout le Canada.

M. Boyer: Et la surtaxe sur les banques!

M. Nystrom: C'est ce que je trouve profondément injuste dans ce budget. Ces gens mentionnent différentes dispositions du budget, et la liste est longue. Ils parlent de la disposition sur les gains en capital. Certes, les agriculteurs et certains chefs de petites entreprises avaient besoin qu'on accroisse l'exemption, mais pourquoi aller jusqu'à $500,000 dans l'année? Certains de mes amis, dans les milieux des investissements, ont été surpris de cette mesure. C'est une exonération globale de l'impôt sur les gains en capital et ceux qui en profiteront le plus sont des gens qui gagnent plus de $100,000 par année.

Les REER constituent un autre exemple. Le Conseil a fait remarquer que les familles qui ont un revenu annuel inférieur à $40,000 versent très peu d'argent dans des REER. La plupart des gens qui effectuent des versements gagnent bien plus de $40,000, $50,000 ou $60,000 par an. Un relèvement du plafond profite donc naturellement aux Canadiens les plus riches. C'est pourquoi je demande à mes amis du parti conservateur: Où est l'équité? Où est la justice? En passant en revue les promesses électorales, je constate que le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre (M. Mulroney) ont répété à maintes reprises qu'ils se montreraient justes envers les Canadiens ordinaires. En juillet 1984, le premier ministre a déclaré que le parti conservateur avait l'intention de rétablir l'indexation intégrale des pensions de vieillesse sur le coût de la vie à partir de janvier 1985. En août 1984, le ministre des Finances a annoncé que le parti conservateur n'avait pas l'intention d'augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers.

Une voix: Pourquoi ne parlez-vous pas des emplois?

M. Nystrom: C'est ce qu'avait promis le premier ministre, et il a violé sa promesse.

[*Français*]

Une autre chose, monsieur le Président, le ministre des Finances . . .

Une voix: C'est un bon ministre!

M. Nystrom: Ce n'est pas un bon ministre. Le député dit que le ministre des Finances est un bon ministre. Le ministre des Finances a accru les problèmes pour les personnes âgées dans ce pays. Les effets du budget, monsieur le Président, pour les pensionnés canadiens à faible revenu, seront très graves d'ici 1990. L'année prochaine, monsieur le Président, la perte pour un pensionné seul sera de $100. Pour un couple de pensionnés, la perte sera de $200 l'année prochaine. En 1987, pour un pensionné seul, la perte sera de $205; l'année suivante, de $312; l'année qui suivra, de $423, et en 1990, la perte sera de $537. Pour les cinq années, un pensionné seul va perdre quelque $1,577, et dans 10 ans, la perte pour les pensionnés, pour les personnes âgées dans notre société, sera de 30 p. 100, monsieur le Président, 30 p. 100, et cela provient d'un gouvernement qui a fait une promesse électorale d'avoir la justice dans notre société canadienne.

C'est exactement la même chose pour les enfants canadiens, monsieur le Président. J'ai l'exemple d'une famille touchant un revenu de $20,000, avec deux enfants: l'allocation familiale sera de $15 de moins l'année prochaine, et de $105 de moins en 1990.

Une autre chose: les crédits d'impôts, c'est l'impôt sur le revenu à payer par les résidants canadiens, monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 13 juin 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62—MOTION DE DÉFIANCE—L'INDEXATION DES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. le vice-président: Avant de présenter la motion inscrite au nom du député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin), puisque c'est aujourd'hui la dernière journée des subsides, la Chambre devra comme d'habitude examiner et adopter le projet de loi de finances. Conformément à la pratique récente, les députés sont-ils d'accord pour que des exemplaires du projet de loi de finances soient distribués maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe) propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à s'engager maintenant à maintenir le régime actuel d'indexation complète des pensions de sécurité de la vieillesse après le 1er janvier 1986.

—Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord lire lentement la motion à la Chambre parce qu'il ne s'agit pas d'une motion de censure ou de blâme. Ce n'est pas une motion qui vise à blesser ou à provoquer une attaque. Elle vise à réparer un tort et à le faire immédiatement. La voici:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à s'engager maintenant à maintenir le régime actuel d'indexation complète des pensions de sécurité de la vieillesse après le 1er janvier 1986.

A la fin de la journée, nous demanderons aux députés de tous les partis, quelle que soit leur affiliation politique, quelles que soient les divergences de vues que nous pouvons avoir sur d'autres sujets à la Chambre, de voter pour rassurer les personnes âgées du Canada au sujet de leur sécurité financière et d'éliminer l'incertitude, l'inquiétude et même le désespoir muet que peuvent ressentir ceux qui vivent en deçà du seuil de la pauvreté, entre quatre murs, qui n'ont que $75, $80 ou $90 à dépenser chaque mois et qui se demandent comment ils pourront joindre les deux bouts si le gouvernement maintient sa décision. C'est tout ce que vise la motion à l'étude. J'espère que, peu importe de quel côté de la Chambre ils siègent, les députés pourront appuyer, non pas une motion libérale, mais une motion de confiance dans la bonne volonté et la richesse du pays pour donner un peu de dignité et de justice à nos personnes âgées.

Hier soir, chez moi, en regardant les nouvelles au réseau anglais de Radio-Canada, et, plus particulièrement *The Journal*, j'ai eu la chance de voir un exposé de M. Douglas Fisher pendant la partie de l'émission appelée «The Last Word». Comme tous les députés et bon nombre de Canadiens le savent, M. Fisher est un journaliste et chroniqueur respecté et un ancien député néo-démocrate. Hier soir, comme d'habitude, M. Fisher a parlé avec éloquence. Il a dit essentiellement aux Canadiens qu'après avoir passé le cap des 65 ans récemment, il avait constaté avec étonnement combien de petits avantages sont offerts ou fournis aux personnes âgées. Il s'est étonné de la quantité de biens et de services fournis au rabais aux personnes âgées, disant que lui-même pouvait s'en passer. Il a ajouté qu'à titre de pensionné de fraîche date, la proposition du gouvernement de désindexer de 3 p. 100 les pensions de sécurité de la vieillesse ne l'inquiétait pas outre mesure. Il a même interdit aux députés de l'opposition, tant libéraux que néo-démocrates, qui protestent violemment contre la réduction des pensions de vieillesse de parler en son nom. «Parlent-ils en votre nom à vous?» a-t-il demandé aux personnes âgées de son auditoire. M. Fisher est un homme très pondéré, je sais. Il a ajouté qu'il était disposé à se sacrifier pour les jeunes, afin d'aider à réduire le déficit et à leur rendre la vie plus facile plus tard.

• (1110)

J'ai voulu signaler à la Chambre les propos de M. Fisher parce qu'ils me semblent refléter parfaitement, symboliser même l'étroitesse d'esprit de ceux qui prétendent que les citoyens âgés peuvent supporter une diminution de leur sécurité au soir de la vie. La baisse des pensions de vieillesse peut paraître acceptable, voire souhaitable aux yeux de M. Fisher mais, du point de vue économique, lui et la personne âgée ordinaire, c'est comme le jour et la nuit. Il n'a pas besoin de sa pension de vieillesse pour payer le loyer ou se nourrir. Il touche certainement un revenu raisonnable et, si je ne m'abuse, il a sans doute pris des dispositions pour que le jour où il en aura marre d'observer la scène politique, il puisse se retirer et jouir d'une retraite confortable.

Pour la plupart des Canadiens âgés, dont la majorité vivent, à peu de choses près, en deçà du seuil de la pauvreté, le chèque de pension de vieillesse ne traîne pas longtemps sur le bureau, oublié ou posé là jusqu'à ce qu'on ait le temps de passer à la banque ou de décider comment investir l'argent ou le dépenser. La pension de sécurité de la vieillesse fait toute la différence pour la plupart des Canadiens âgés entre vivre avec une certaine dignité et en jouissant d'une modeste autonomie, et dépendre de ses amis et de sa famille pour parvenir à joindre les deux bouts. Pour ces personnes âgées, leur chèque de pension de vieillesse n'est pas du tout de l'argent de poche. C'est plutôt de l'argent pour l'essentiel: du pain et du beurre, un toit, un foyer, qu'elles vivent à la maison ou dans une résidence pour personnes âgées.

Nous vivons dans une tour d'ivoire, ici, à Ottawa. Nous profitons des occasions qui s'offrent pour évoquer le sort des personnes âgées dans les coulisses du soi-disant pouvoir, pour nous demander quelles seront les effets du remue-ménage actuel sur le prochain sondage d'opinion. Nous supputons les chances que le premier ministre (M. Mulroney) répare sa dernière bourde politique en revenant sur sa décision. Mais c'est justement par rapport aux sondages d'opinion et en se demandant quelles décisions politiques il convient ou il ne convient pas de prendre à l'endroit des personnes âgées qu'on est venu à la Chambre et dans le Canada tout entier, c'est-à-dire toutes les associations, toutes les entreprises et tous les organismes de l'État, à exiger du gouvernement qu'il retire dès maintenant son projet. Faudra-t-il dire aux personnes âgées qu'elles devront vivre dans l'incertitude en attendant que le gouvernement prenne une décision dans six mois ou un an?

• (1115)

Les Canadiens âgés ne sont pas des chiffres qui peuvent être manipulés en période électorale, puis laissés de côté la première fois que le gouvernement présente un budget. Ils ne forment pas un groupe stéréotypé de gens qui partagent leur temps entre les cartes, le bingo et l'artisanat en attendant de sombrer tranquillement dans la sénilité. Ils forment un groupe important de 2.5 millions. Ce qu'ils ont en commun, c'est qu'ils sont tous âgés de plus de 65 ans. En réalité, c'est là que devrait s'arrêter l'idée stéréotypée qu'on se fait d'eux. Nous avons 2.5 millions de citoyens âgés et ils sont tous aussi différents les uns des autres que les membres de tout autre groupe d'âge dans notre société. S'il faut considérer qu'ils forment un groupe quelconque, nous devons reconnaître que ce qui les caractérise, c'est leur tolérance, leur sagesse, cette sagesse qui n'est donnée qu'à ceux qui ont vécu et qui ont l'expérience de presque toute une vie, et leur altruisme. Ce sont les moins exigeants d'entre nous.

Comme le dit notre motion, le parti libéral affirme que la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse doit être rétablie immédiatement. Pour essayer de défendre leur projet cruel, le premier ministre et son ministre des Finances (M. Wilson) nous ont parlé du souci que les personnes âgées se font pour leurs enfants et leurs petits-enfants. A les entendre, les personnes âgées à qui ils ont parlé appuient cette mesure et la décision du gouvernement à 100 p. 100, parce qu'elles s'inquiètent de leurs enfants et de leurs petits-enfants. Il y a un peu de vrai là-dedans, car les personnes âgées se préoccupent en effet de leurs enfants et de leurs petits-enfants. Elles ont bâti notre pays pour les générations à venir. Cependant, il est tout à fait ridicule d'en conclure qu'elles ont les moyens de payer maintenant et qu'on doit leur imposer le fardeau et le coût d'un cadeau de $125,000 en gains en capital pour les plus riches parmi nous.

Qu'en disent les enfants et les petits-enfants? Acceptent-ils la proposition du ministre des Finances selon laquelle, ou bien les personnes âgées acceptent une réduction de leur pension de vieillesse et se contentent d'une sécurité moindre qu'auparavant, de sorte que la sécurité de la vieillesse deviendra l'insécurité de la vieillesse, ou bien les jeunes n'obtiendront pas de programme de création d'emplois? Acceptent-ils cette alternative: ou bien les jeunes ou bien les personnes âgées recevront de l'aide, mais pas les deux? Non, ils ne l'acceptent pas.

Le premier ministre nous a dit que si quelqu'un contestait cette mesure budgétaire draconienne, c'était pour fomenter la lutte des classes. C'est fomenter la lutte des classes lorsque le gouvernement dit aux Canadiens qu'ils doivent ou bien laisser les jeunes sans espoir de travail, ou bien empêcher les personnes âgées de jouir pleinement de leur retraite sur leurs vieux jours.

Que répondent-les jeunes? Aiment-ils être les boucs émissaires d'une décision brutale du gouvernement? Hier, la Fédération des étudiants de l'Ontario a tenu sa réunion annuelle à l'Université de Guelph. C'est tout à l'honneur de la Fédération d'avoir adopté une motion exigeant du gouvernement conservateur qu'il rétablisse le plein montant des pensions aux personnes âgées. C'est à cela que je m'attendais de la part des jeunes. Je n'en avais jamais douté. Ces jeunes, à qui le gouvernement a dit que c'était ou bien eux ou bien les personnes âgées et qu'ils feraient donc mieux d'appuyer le gouvernement, ont déclaré que le premier ministre n'exprime pas le point de vue des étudiants en affirmant que la désindexation aidera à créer des emplois pour les jeunes et leur profitera donc. «Nous sommes la jeunesse, mais nous sommes aussi les petits-enfants de ces pensionnés, ont-ils dit. Bon nombre d'entre eux n'ont pas d'autres revenus que leur pension, ce qui veut dire que nos grands-parents et nos parents passeront en deçà du seuil de la pauvreté.»

Voilà ce que les jeunes du Canada ont dit au premier ministre et au ministre des Finances.

• (1120)

Le gouvernement a dit qu'il avait consulté tout le monde avant de présenter le budget. Il a dit qu'il avait consulté la population et dégagé un consensus. Joyce King, de la United Senior Citizens Federation of Ontario, nous dit que les personnes âgées n'ont pas été consultées. Bien au contraire, on leur avait promis de ne pas toucher à leur pension. Une promesse sacrée leur a été faite au cours de la campagne électorale, l'été dernier.

M. Nunziata: Un beau mensonge.

M. Tobin: On ne s'y est pas engagé, monsieur le Président. Le caucus libéral de l'Atlantique a parcouru les provinces Atlantiques la semaine dernière. Nous avons rencontré des groupes de personnes âgées de chacune des quatre provinces Atlantiques. Pas un de ces groupes n'a estimé avoir été consulté. Mais chacun estime avoir été trompé. Chaque groupe a décidé qu'il allait combattre, non pas pour la forme, non pas pour le plaisir de faire une déclaration, non pas pour le plaisir de se manifester, mais pour gagner.

Des voix: Bravo!

M. Rossi: Et ils vont gagner en effet.

M. Tobin: C'est déjà fait, monsieur le Président. La Chambre de Commerce du Canada, le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, l'Organisation canadienne des petites entreprises, le Conseil canadien de développement social, le Conseil national du bien-être social se sont déjà prononcés. De simples députés conservateurs se sont déjà prononcés, et je m'incline devant eux.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: Ils ont eu du cran.

M. Tobin: Il y a eu ensuite l'Assemblée nationale du Québec, le parti conservateur du Manitoba, les premiers ministres des Maritimes, la Fédération des personnes âgées du Nouveau-Brunswick, les groupes de personnes âgées d'Ontario, la Fédération de l'âge d'or du Québec et la Fédération des étudiants de l'Ontario. Toutes ces personnes venues de divers horizons de notre société ont examiné le budget de leur point de vue à elles, mais ont été unanimes à condamner une décision qui rejette sur nos pères et nos mères, sur nos grands-pères et nos grand-mères la charge, le prix du rééquilibrage de la comptabilité, de la mise sur pied d'un régime fiscal conforme à la mentalité des courtiers, mais qui ne tient pas compte qu'un budget ce n'est pas un rapport de courtier, c'est un document qui concerne les gens.

Je mets le gouvernement en garde. Nous avons présenté une motion. Nous avons demandé que le gouvernement s'incline, qu'il reconnaisse qu'il a perdu la bataille, immédiatement et non demain, ou la semaine prochaine, ou le mois prochain, ou peut-être l'an prochain, mais immédiatement parce qu'il a perdu cette bataille. Qu'il mette fin immédiatement à l'incertitude, qu'il dissipe immédiatement les inquiétudes auxquelles sont en proie les hommes et les femmes qui se font du souci, dans leur appartement ou dans leur maison, au sujet de la désindexation.

J'ai parlé à Corner Brook à un homme âgé. Il m'a dit: «Mon fils, j'ai 82 ans. J'ai pour $100 de revenu libre par mois. Sais-tu bien à quoi ils sont destinés ces $100? Sais-tu à quoi ils sont destinés, une fois payés le loyer, le chauffage, l'électricité? J'achète des articles d'épicerie, mais il me faut également de l'argent à donner à l'église, parce que je verse à l'église. Il me faut également quelques dollars pour acheter des cartes et des cadeaux à mes amis qui sont malades et qui sont souffrants, parce qu'ils comptent là-dessus. Quand j'ai été hospitalisé et malade, ils sont venus me voir avec une corbeille de fruits ou une carte. Il me faut quelques dollars pour prendre l'autobus pour aller au K-Mart acheter quelques épiceries. Les timbres augmentent. J'aime bien écrire à mes enfants. Ils sont un peu partout au Canada. Ils ont tous de bonnes places, M. Tobin. J'en suis très fier, et j'essaie de garder le contact. Voilà à quoi me servent mes $100.»

Je ne veux pas que ce vieillard se ronge les sangs dans son appartement à se demander quand ni comment le gouvernement trouvera l'occasion politique de faire ce qu'il a déjà décidé de faire, de renoncer à ce programme. Je ne veux pas qu'il passe les six ou sept prochains mois à se demander s'il pourra se payer des timbres après 1986 pour écrire à ses enfants qui sont en Alberta, en Colombie-Britannique ou à Ottawa. Personne ici ne veut cela. Il n'y en a pas un de notre côté de la Chambre qui veuille cela. Voilà pourquoi je dis aux députés d'en face que cette motion n'est pas une motion de condamnation. Ce n'est pas une motion de défiance. Ce n'est pas une motion qui demande la tête du ministre des Finances. C'est une motion de confiance envers les Canadiens, envers leur sens de la justice et de la charité.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: C'est une occasion rare qui se présente à nous—et si Dieu le veut nous serons tous un jour des citoyens âgés—de nous mettre à réaliser aujourd'hui le vœu formulé par le comité sur la réforme. Nous avons l'occasion, comme le recommandait le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), de commencer à voter à la Chambre des communes comme députés, d'interroger nos consciences, de nous mettre à l'écoute de nos mandants et de faire ce que nous savons être juste. Je n'ai pas le monopole de ces préoccupations. Le NPD non plus. En fait, personne d'entre nous n'a l'exclusivité du souci ou de l'estime pour nos personnes âgées. Je prie instamment les députés ministériels de se prononcer avec nous en faveur de la motion.

• (1125)

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je préviens le gouvernement de ne pas proposer une solution qui amorce de façon détournée l'érosion de l'universalité ni une solution qui double l'indexation du supplément de revenu garanti, ce qui serait une attaque camouflée contre l'universalité. Ces solutions sont inacceptables au parti libéral. Elles sont inacceptables à beaucoup de députés. Les Canadiens ont les yeux tournés vers nous aujourd'hui. Ils nous surveillent. Ils scrutent nos paroles. Ils attendent de voir quel parti nous allons prendre. Je préviens les députés qu'ils ne doivent pas mettre la patience des Canadiens à l'épreuve.

Je voudrais commenter les propos que M. Fisher a tenus à la télévision hier soir. Il a dit qu'il n'avait pas vraiment besoin de la pension de vieillesse et qu'il ne s'inquiétait pas trop. Je veux que M. Fisher sache que le budget ne sera pas pour moi une catastrophe. Je gagne suffisamment pour survivre. Il n'y a pas de problème en ce qui me concerne. M. Fisher nous a déjà dit qu'il survivrait. Il n'y a pas de problème pour lui non plus. Il y a cependant un problème pour mon grand-père de 85 ans, Jack Tobin. Il a travaillé pendant 49 ans comme mécanicien-monteur, il a versé des cotisations au régime de pension de son employeur et, aujourd'hui, il ne reçoit pas assez pour se nourrir, encore moins pour se payer des gâteries. Il a besoin de la pension de vieillesse. Même si moi et d'autres allons survivre à ce budget, mon grand-père compte sur moi comme député pour soulever la question à la Chambre aujourd'hui. Il compte aussi sur d'autres à qui le budget ne pose peut-être pas de difficulté, pour parler en son nom. Sans insister davantage, j'invite les députés à consulter, et je sais qu'ils ont vraiment besoin de le faire, et d'agir comme leur conscience et la justice le leur commandent, soit d'appuyer la motion à l'étude aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Le député de London-Ouest (M. Hockin) a la parole pour poser une question ou faire une observation.

M. Hockin: Monsieur le Président, j'ai quelques questions à poser au député, le plus sérieusement du monde, car la proportion de personnes âgées dans ma circonscription est supérieure à la moyenne nationale qui est d'environ 20 p. 100. Mon bureau de circonscription est situé au milieu d'une vingtaine de gros immeubles pour retraités. Cette question préoccupe mon parti, et bien sûr me préoccupe, depuis de nombreuses années. Nous en avons discuté avec intensité au cours des derniers mois.

Je voudrais faire part de deux réflexions à la Chambre en posant une question. La première critique que j'ai entendue était simplement une question posée par le député. On demande à l'opposition si la pension de vieillesse est en danger. Dans le discours que le député vient de prononcer, il a donné l'impression—il me corrigera si je me trompe—que nous allions abolir la pension de vieillesse. Nous ne l'abolissons pas. Nous avons bien insisté là-dessus. L'indexation demeure au-dessus de 3 p. 100 d'inflation dans le cas de la pension de vieillesse, et le supplément de revenu garanti pleinement indexé. Mes commettants veulent de l'information; le député sème inutilement en eux la panique avec ses propos alarmistes.

• (1130)

Ils s'inquiètent aussi de savoir ce que nous allons faire à propos de l'inflation. Le député d'en face ne parle pas du tout de l'inflation. Le plus grand tort jamais fait aux Canadiens âgés a été fait entre 1980 et 1984, lorsque les taux d'intérêt atteignaient 22 p. 100 et que le taux d'inflation était tellement élevé que les personnes âgées ne pouvaient pas en venir à bout. Le gouvernement s'efforce de juguler l'inflation et les personnes âgées veulent aussi faire leur part. Il ne faut évidemment pas demander cela aux pensionnés à très faible revenu, mais les autres, me dit-on, tiennent à faire leur part. Qu'est-ce que le député a à dire à propos d'inflation? Comment fait-on pour juguler l'inflation? Si l'on arrive effectivement à juguler l'inflation, est-ce que ce ne sera pas au plus grand avantage des personnes âgées?

Ma troisième question porte sur les observations du député touchant les sondages. Il a dit que le gouvernement fonctionnait à coup de sondages.

M. le vice-président: Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) invoque le Règlement.

M. Deans: Merci, monsieur le Président. Je regrette d'interrompre le député, mais la période de dix minutes réservée aux observations et questions est censée être partagée et non permettre à un seul député de prononcer une allocution. Je comprends très bien qu'il ait des questions à poser ou des observations à faire et cela est parfaitement conforme au Règlement, mais je suis persuadé que d'autres députés souhaitent aussi poser des questions ou faire des observations sur l'allocution du député qui a pris la parole au nom du parti libéral.

Je vous demande donc, monsieur le Président, de bien vouloir prier le député de reprendre sa place pour que le député libéral puisse lui répondre et que les autres députés qui le désirent puissent intervenir.

M. le vice-président: Je prends évidemment bonne note des instances du député de Hamilton Mountain (M. Deans). La période de questions et d'observations dure dix minutes et le député de London-Ouest (M. Hockin) en a déjà utilisé presque trois. Je lui demanderai de conclure ses observations afin que nous puissions accorder la parole aux autres députés qui souhaitent intervenir.

M. Hockin: Monsieur le Président, je n'ai fait que poser des questions; je n'ai pas prononcé d'allocution. La dernière question a trait aux sondages. On n'a jamais demandé aux Canadiens, par la voie d'un sondage, s'ils souhaitaient une désindexation des premiers 3 p. 100 des prestations de sécurité de la vieillesse. Cela n'a jamais effleuré l'esprit des dirigeants d'aucune entreprise de sondage et encore moins d'un parti politique et prétendre que le gouvernement ait jamais cherché à savoir pareille chose est contestable. Je demande au député de répondre à ces trois questions, et surtout à celle concernant l'inflation.

M. Tobin: J'affirme très humblement, monsieur le Président, que je serai bref. Lorsque le député aura siégé ici un peu plus longtemps, il y a une chose qu'il comprendra et c'est qu'il arrive en de très rares occasions au cours d'une législature que la Chambre laisse tomber ses partis pris. Il y a des jours où il règne ici une atmosphère toute spéciale, où la question à l'étude est tellement importante qu'elle ne donne pas lieu aux chicaneries d'un débat partisan. Je dirai au député qu'avec le genre d'observations qu'il vient de faire, il a raté une bonne occasion de contribuer à ce genre d'atmosphère très spéciale, à ce genre très spécial de débat non partisan.

Je n'ai pas parlé de sondages. Le taux d'inflation est inférieur à 4 p. 100. La question n'est pas de savoir si vous être habile ni si je puis concocter une réponse terriblement partisane; vous pouvez être assurés que j'en suis fort capable. La question est de savoir si nous pouvons aujourd'hui cerner et saisir de façon humaine la nature de cette mesure budgétaire et son incidence sur les Canadiens âgés et si nous, députés, sommes disposés à inciter le premier ministre et le ministre des Finances à faire promptement ce qu'ils devront, de toute façon, faire tôt ou tard, sans pour autant supprimer la notion d'universalité.

M. Reimer: Monsieur le Président, je félicite le député de nous exhorter avec autant de véhémence à examiner sérieusement les conséquences de cette mesure pour les personnes âgées, et de souhaiter que nous renoncions à nos slogans partisans à ce sujet. Je le félicite de son effort.

Compte tenu de ce qu'il vient de demander à nous tous, je voudrais à mon tour le prier d'être juste et honnête et dire des choses exactes.

Par exemple, au début de son discours, il a rappelé les observations que M. Fisher a faites à l'émission d'information le *Journal* d'hier soir, quand il a soutenu que l'on comptait réduire les prestations de la sécurité de la vieillesse. Nous devrions dire les choses comme elles sont. Il ne s'agit pas de réduire le montant actuel de ces prestations, mais bien de ne les indexer qu'au delà de la limite de 3 p. 100.

J'exhorte donc le député à ne pas dire d'inexactitudes et à être juste. Je voudrais également lui demander s'il se souvient du taux de l'inflation à l'époque où l'indexation a été limitée à 6 et 5 p. 100, car je pense qu'il était des nôtres à l'époque où ce programme de restrictions avait été mis en œuvre. Pourrait-il nous le rappeler? Quel est actuellement le taux d'inflation? Pourrait-il nous dire de combien ce programme de restrictions à 6 et 5 p. 100 avait réduit ces prestations par rapport à la réduction que la mesure à l'étude aujourd'hui entraînera? Je le prie de se montrer équitable afin que les personnes âgées qui suivent nos délibérations sachent que les députés s'emploient à étudier la question avec un certain sens de la justice.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, si j'avais en main les chiffres exacts, je crains que la réponse embarrasserait passablement mon honorable vis-à-vis. Qu'on me permette de citer l'explication du programme de restrictions à 6 et 5 p. 100 telle qu'elle figure dans le document de M. MacEachen. Il y a là toute une différence.

> Les pensionnés les moins bien nantis doivent également être entièrement protégés contre le plafonnement du facteur d'indexation. Le Supplément de revenu garanti versé aux personnes âgées à revenu modeste restera entièrement indexé. De plus, chaque bénéficiaire du SRG recevra un supplément compensant intégralement la limitation de l'indexation des paiements de sécurité de la vieillesse.
>
> Les pensions des anciens combattants demeureront entièrement indexées.

Mais faisons abstraction de cela, car la grande différence ici tient du fait que le programme de restrictions à six et cinq pour cent a été appliqué dans tous les ministères du gouvernement, dans le moindre de ses services, dans chacun de ses programmes, et pour tous les traitements qu'il a versés sur une période de deux ans. Sans avoir les chiffres exacts, je puis cependant dire au député qu'il nous en a coûté fort peu à chacun d'entre nous, car l'inflation a baissé à environ six et cinq pour cent pendant ces deux années. La différence, c'est que cette mesure n'a pas modifié de façon fondamentale et permanente le programme de sécurité de la vieillesse, comme le fait la mesure à l'étude qui entraînera chaque année, pour les quatre ou cinq prochaines années, une perte assurée de 3 p. 100 au titre des pensions de vieillesse.

La différence est énorme. Il ne s'agit pas d'un programme d'un an, mais bien d'un changement qu'on envisage d'apporter au système de paiement de la sécurité de la vieillesse au Canada. Ce changement est fondamental. Nombreux sont les groupes à l'avoir signalé.

Le député m'a accusé de fournir des renseignements erronés. Accuserait-il les personnes âgées d'en faire autant? Le reprocherait-il également au conseil des premiers ministres des Maritimes, à la Chambre de commerce du Canada, à l'Assemblée nationale du Québec, au parti progressiste conservateur du Manitoba, et aux partis conservateurs de la région de l'Atlantique? Tous ces groupes se seraient-ils trompés dans leur évaluation des conséquences de cette mesure pour nos vieillards? Je crains que non.

M. le vice-président: La période réservée aux questions et aux observations vient de prendre fin. Nous reprenons le débat et je donne la parole au député d'Oshawa (M. Broadbent).

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au présent débat, mais c'est avec le plus grand déplaisir que je vais faire les remontrances que mérite le gouvernement qui a trahi ses engagements envers les Canadiens en général et les pensionnés en particulier.

Je tiens également à préciser que j'ai écouté avec intérêt l'intervention du député qui m'a précédé et laissez-moi vous dire, sans aucune hésitation, que le député a exprimé de façon émouvante nos inquiétudes pour les personnes âgées. Mon parti souscrit de tout cœur à absolument tout ce qu'il a dit.

• (1140)

Il y a vingt ans, un Canadien remarquable a déclaré ce qui suit:

> J'espère, qu'après avoir accepté le principe selon lequel, à leur retraite, les Canadiens doivent avoir suffisamment pour vivre, nous trouverons des moyens d'augmenter nos pensions, afin que tous les Canadiens puissent, à leur retraite, vivre de façon convenable et dans la dignité.

Ces paroles sont celles de l'honorable Stanley Knowles, un homme que tous les députés ont honoré dans le passé, un homme qui occupe une place spéciale au Parlement du Canada et notamment au sein des services du greffier, un homme qui, plus que tout autre Canadien de n'importe quel parti, a consacré sa vie à améliorer le bien-être de nos personnes âgées. J'ai cité ses paroles, car il a été honoré par tous les députés de tous les partis, et c'est avec l'appui de la très grande majorité des Canadiens qu'il a passé sa vie à veiller à ce que les Canadiens, à leur retraite, n'aient pas simplement de quoi survivre, mais puissent vivre dans la dignité. Il y a une différence fondamentale entre les deux.

Notre parti croyait que tous les députés de tous les partis en étaient venus à partager la position que M. Knowles a défendue il y a quelques années. Nous pensions que cette attitude était entrée dans les traditions non seulement des Canadiens à l'extérieur de la Chambre, mais également dans celles des partis représentés à la Chambre.

J'ai le regret de dire qu'au lieu de bâtir à partir de ce changement fondamental d'attitude envers les pensionnés, ou bien de permettre à nos pensionnés de vivre de façon plus digne et beaucoup moins dans l'insécurité, comme l'a fait le Parlement canadien au cours des quatre ou cinq dernières décennies, le gouvernement actuel fait exactement le contraire. Il a renié les traditions de notre Chambre, les traditions que nous pensions que le parti conservateur lui-même avait adoptées.

Les députés de mon parti trouvent cruel que nous devions, en tant que Parlement, voter une législation visant à combattre le déficit sur le dos des pensionnés. Nous trouvons cruel et, pour dire les choses plus crûment, abominable, qu'en 1985, un gouvernement saisisse le Parlement du Canada d'une mesure qui fera en sorte que 200,000 pensionnés viennent grossir les rangs des pauvres au Canada. C'est une abomination.

La moitié des 2.6 millions de pensionnés du Canada sont déjà si pauvres, à l'heure actuelle, qu'ils reçoivent des suppléments partiels ou complets. Cela vous donne une idée de la gravité de la situation. Parmi ces pensionnés, il y a des femmes et je voudrais signaler, car c'est très important, en fait, la situation des femmes canadiennes âgées.

[*Français*]

Hier, j'étais à Montréal où j'ai rencontré des personnes âgées. Une d'entre elles a expliqué dans quelle situation les femmes âgées se retrouvent aujourd'hui. Ses paroles en disent beaucoup plus long que je ne pourrais le faire, et je cite:

Les subsides

Les femmes de 50 ans ou plus constituent, à l'heure actuelle, la catégorie de la population la plus pauvre au Canada. Et, une Canadienne sur trois est âgée de 50 ans ou plus. Faites le calcul.

Elle a continué, et je cite:

Nous, les femmes retraitées, représentons actuellement près d'un million et demi de la population canadienne. D'ici une quinzaine d'années, nous ne serons pas moins de deux millions. La vieillesse est un monde de femmes.

Nous sommes majoritairement seules, nos hommes mourant souvent les premiers, et nous sommes pauvres, plus de 70 p. 100 de veuves, de divorcées et de célibataires vivant présentement sous le seuil de la pauvreté. Pour la majorité d'entre nous, nous survivons à nos maris. Alors, près des trois quarts des femmes se retrouvent seules à la retraite. Qu'advient-il alors de notre sécurité garantie? Au décès du conjoint, point de revenu. En effet, ce ne sont pas toutes les femmes qui ont eu la chance d'avoir pour mari un travailleur protégé par un fonds de pension privé. Seulement 39 p. 100 des travailleurs aujourd'hui participent à de tels régimes. En échange d'une vie consacrée à élever des enfants et à tenir maison, aucune protection décente, et même, dans le meilleur des cas, jamais la conjointe ne touchera une rente supérieure à 60 p. 100 de ce que recevait le mari . . .

Monsieur le Président, comme vous pouvez le constater, ces chiffres sont alarmants et décrivent la situation dans laquelle vivent une grande majorité des personnes âgées au Canada, et malgré ces chiffres et ces réalités que le gouvernement progressiste conservateur connaît trop bien, il s'attaque à une des couches les plus vulnérables de notre société. La désindexation des pensions va perpétuer l'inégalité des Canadiens de la façon la plus régressive en rendant encore plus pauvres les personnes âgées déjà démunies. Monsieur le Président, c'est injuste et déplorable, mais c'est la réalité!

[*Traduction*]

Nous avons compris dès le début, sitôt que le ministre des Finances (M. Wilson) s'est rassis après avoir prononcé son discours budgétaire, à quel point ce budget était injuste. Nous nous sommes rendu compte à quel point il était manifeste que le parti qui gouverne maintenant notre pays a deux poids et deux mesures.

En bref, que contient le budget pour les riches? Chose certaine, les députés de tous les partis à la Chambre devraient rechercher l'équité dans un budget, comme le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) l'ont dit si souvent avant la présentation du budget. Ils nous ont invités à voir à quel point leur budget était juste. Eh bien, qu'avons-nous découvert? Nous avons trouvé dans le budget une disposition prévoyant une exemption à vie de $500,000 sur les gains en capital. Aucun impôt minimum n'est prévu cette année. On impose bien une surtaxe aux riches, mais seulement sur l'impôt fédéral à payer. En réalité, ce que cela signifie, c'est que les riches qui savent engager de bons experts-comptables et n'ont pas à payer d'impôt, n'auront même pas à verser cette surtaxe. Nous avons trouvé dans le budget toutes sortes d'avantages taillés sur mesure pour les riches et les sociétés.

Le premier ministre a fait état des modifications apportées au régime fiscal des banques. Une nouvelle taxe minime a été décrétée, en effet, pour les banques du Canada. On a aussi relevé certains impôts des sociétés dans d'autres secteurs, mais une fois qu'on a réussi à dissiper cet écran de fumée pour savoir de quoi il retourne exactement, on constate qu'en 1990, les particuliers auront payé plus de 4 milliards de dollars en impôts supplémentaires alors que les sociétés en auront acquitté 2 milliards de moins. Aux yeux du nouveau parti démocratique, c'est de l'injustice, monsieur le Président. On accorde certains avantages aux riches et aux sociétés, mais les simples citoyens, que reçoivent-ils de l'État? Cinq cent dollars de taxes supplémentaires à payer sur toute une gamme de produits de consommation, à partir de l'essence—une taxe qui n'entrera pas en vigueur avant le 1er septembre évidemment—de l'essence, dis-je, à la nourriture pour animaux domestiques.

● (1150)

Pourtant, monsieur le Président, il nous incombe à nous législateurs dans un régime démocratique de nous servir du pouvoir politique non pas pour creuser les inégalités qui existent dans une société, mais pour les aplanir. Voilà notre mission en tant qu'élus. Nous devrions passer le plus clair de notre temps à trouver des moyens de supprimer les inégalités et les injustices sociales afin de bâtir une société plus juste pour tous nos concitoyens. Mais le budget fait exactement le contraire. Je vais ne citer que quelques mesures de ce genre qui devraient donner mauvaise conscience à tous les députés. La première est la modification apportée au régime d'épargne-retraite dont se prévalent surtout ceux qui gagnent plus de $50,000 par année. La deuxième est l'exemption sur les gains en capital. Seulement 4 p. 100 des Canadiens, les plus riches s'entend, bénéficieront de cette aumône. Le gouvernement donne 1.5 milliard de dollars aux riches grâce à ces deux seules dispositions budgétaires. Et que fait-il pour les retraités? Il leur prend 1.6 milliards de dollars. Il leur enlève 1.6 milliards de dollars pour pouvoir remettre 1.5 milliard aux plus riches.

Monsieur le Président, la devise des conservateurs est simple: Prendre aux plus pauvres pour donner aux plus riches. C'est leur notion de la justice. Je répète ce que j'ai déjà dit l'autre jour que le budget actuel pressure les plus pauvres pour contenter les plus cupides.

Les Canadiens doivent faire bloc pour exprimer leur sentiment de révolte. C'est ce qu'ils font en nombre sans cesse plus grand à travers tout le pays. Mais il va de soi que le gouvernement n'admettra pas ouvertement quel genre de politique il pratique. Il ne veut pas admettre publiquement que le budget actuel constitue un transfert net de la richesse, mais des pauvres vers les plus riches. Il ne veut pas admettre que c'est injuste et c'est pour cela qu'il trouve toutes sortes d'excuses. Nous n'avons pas cessé d'en entendre depuis le soir du dépôt du budget. La première, aussi incroyable qu'elle puisse paraître, monsieur le Président, c'est que les retraités se sont prononcés en faveur de ces restrictions. Les députés s'en souviennent d'avoir entendu le gouvernement le dire. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), le ministre des Finances et le premier ministre sont tous intervenus pour dire que les retraités souscrivaient à cette mesure. Ils veulent faire leur part pour réduire le déficit. C'est ce que les conservateurs nous ont ressassé pendant près de douze heures, je pense, jusqu'au moment où ils ont enfin pris conscience du ridicule de la situation. Ensuite, ils ont passés à un autre argument, un argument bien connu du premier ministre, en disant qu'ils n'avaient pas eu le choix. Le premier ministre a dit que chacun devait faire sa part, même les retraités.

Pourtant nous en avons proposé des options au gouvernement. Depuis dix jours, mes collègues et moi-même n'avons cessé de proposer option sur option. Nous avons dit qu'il fallait lever un impôt minimal. Il n'y a rien de révolutionnaire là-dedans. La plupart des pays prélèvent déjà un impôt minimal sur les riches. La plupart des démocraties, celles de l'Europe de

l'Ouest, même les États-Unis—l'Amérique de Ronald Reagan—ont un impôt minimal. Il est temps que les riches canadiens paient leur part. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas imposé un impôt minimal?

Il y avait une autre option. Nous avons proposé, comme cela se passe dans d'autres pays, que toutes les entreprises qui bénéficient d'impôts reportés, impôts qu'ils doivent aux Canadiens, devraient payer un certain intérêt sur ce qu'ils doivent tout comme les autres contribuables. Le gouvernement aurait ainsi récupéré quelque millions de dollars.

Nous avons également fait une proposition relativement à l'Accord de l'Ouest. Nous approuvons l'Accord de l'Ouest et les dispositions qui accordent de nouvelles sources de revenus aux provinces productrices. C'est parfaitement justifiable et cela s'imposait depuis longtemps. Mais pourquoi donner aux pétrolières multinationales des avantages inespérés? Pourquoi leur concéder des millions de dollars pour le pétrole déjà découvert?

L'autre option que nous avons présentée monsieur le Président, est la suivante: Au lieu d'élargir les échappatoires dans le domaine de l'impôt sur les gains en capital au profit des contribuables à revenu élevé, laissons les choses telles quelles. Nous économiserons ainsi des millions de dollars. Enfin, nous avons proposé de rétablir pour le contribuable à revenu élevé les taux d'imposition qui prévalaient avant le budget de 1982 présenté par les libéraux. Rétablissons simplement les taux les plus élevés et nous gagnerons ainsi encore quelques millions de dollars.

Monsieur le Président, ces cinq options, si elles étaient mises en place nous procureraient entre 4 et 5.5 milliards de dollars. Ce sont des options réelles, sérieuses. Elles contribueraient à rendre notre système fiscal plus juste; elles contribueraient aussi à stimuler l'économie, elles se comparent à ce qui existe déjà dans la plupart des autres démocraties; une chose importante, dans le contexte du présent débat, les retraités continueraient de toucher intégralement leur pension au taux indexé de sorte qu'ils pourraient continuer à vivre décemment. Mais, monsieur le Président, les conservateurs ont rejeté cette proposition.

Je veux le redire par votre intermédiaire au premier ministre, monsieur le Président, ce n'est pas une, ni deux ni trois options que vous aviez, mais cinq options. Et au moment crucial, monsieur le premier ministre, quand vous avez eu à choisir, vous avez choisi en fonction d'une minorité et pas l'inverse. Vous avez préféré les riches aux retraités et pour cette raison vous méritez que la Chambre des communes vous couvre d'opprobes.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Pour terminer, monsieur le Président, j'aurais une dernière observation au sujet de la motion et de l'orientation invraisemblable que le gouvernement se propose de prendre, orientation qui fait ressortir trois caractéristiques du gouvernement actuel: son manque de sincérité, son insensibilité et enfin son intransigeance. C'est un jugement très sévère, monsieur le Président, mais nous ne sommes pas ici pour ménager nos mots. Nous devons être justes, mais fermes et explicites dans nos jugements. Je veux que des membres du parti ministériel répondent à ces accusations parce qu'elles sont graves. J'affirme que le gouvernement n'est pas sincère parce que, de passage à Sherbrooke, le premier ministre du Canada . . .

[*Français*]

. . . à Sherbrooke il a promis aux retraités de notre pays de continuer l'indexation des pensions. Mais aussi, dans le même discours, le 25 juillet, il a indiqué que comme premier ministre il veut consulter les pensionnés, les retraités, concernant les changements dans l'avenir pour les pensions.

[*Traduction*]

Il avait dit que le premier ministre maintiendrait l'indexation et que les retraités seraient consultés au sujet de toute modification future de leurs pensions. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, responsable de ce domaine, a affirmé lui-même dans un document, en juin, que le gouvernement du Canada ne toucherait pas aux pensions. Nous savons tous ce qui est arrivé. Nous savons que le gouvernement conservateur a fait fi de toutes ses promesses.

Je vais vous citer deux exemples qui illustrent l'insensibilité du gouvernement. La semaine dernière, le ministre des Finances a affirmé, d'une part qu'il n'y avait pas assez de riches au Canada—ce qui est une manière d'être insensible—et d'autre part, de passage à Québec il y a quelques jours, il a fait une proposition qui devrait enrichir les riches. Il a dit que nous ne pouvions plus indexer pleinement les pensions, en revanche il songeait à un régime d'indexation pour les investisseurs. Jusqu'où peut aller l'insensibilité? L'autre jour, le premier ministre répondant à une question au sujet des pensions, a eu l'audace de citer l'exemple des ventes de voitures. Il s'attend, je suppose, que la moitié des retraités qui vivent dans la pauvreté et les 200,000 autres qui les auront bientôt rejoints, s'achètent des voitures. Quelle grande sensibilité!

Le gouvernement s'est montré extrêmement intransigeant et presque tous les Canadiens ont manifesté leur opposition à sa façon d'agir. Si le gouvernement veut écouter, il est grand temps. Les trois premiers ministres des provinces de l'Atlantique se sont prononcés contre cette mesure. Les législateurs du Québec et du Manitoba sont en désaccord avec le gouvernement. Des Tories partout au Canada sont contre. Les pensionnés sont contre. Les membres de mon caucus ont présenté à la Chambre des communes plus de 10,000 noms apposés à des pétitions émanant des Canadiens de l'Atlantique au Pacifique qui affirment être opposés aux projets du gouvernement.

• (1200)

Il est temps que le gouvernement écoute ce que les Canadiens ont à dire. Même les hommes d'affaires se sont joints aux autres. Ils donnent tort au gouvernement. Inutile de consulter durant une autre semaine, un autre mois ou une autre année; il suffit d'écouter ce que les Canadiens disent actuellement. S'il écoute ce message, à la fin du débat, il avouera qu'il s'est trompé et redonnera aux pensionnés ce qu'ils méritent, soit des pensions pleinement indexées.

M. Gagnon: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le plaidoyer passionné que nous venons d'entendre, réclamant l'annulation de la désindexation partielle. Il me semble que la prémisse fondamentale des députés libéraux et néo-démocrates est double. Tout d'abord, à 65 ans, on a le droit de toucher des prestations versées à même les deniers publics. En deuxième lieu, la richesse est créée comme par enchantement. Le chef du NPD (M. Broadbent) a parlé de l'inégalité. Il pourrait peut-

être répondre à cette question pour éclairer les Canadiens âgés et indigents. Un ancien premier ministre reçoit une pension de $90,000 à titre d'ancien député. Serait-il juste de lui verser $276 par mois tandis qu'il y en a d'autres plus nécessiteux?

M. Broadbent: Je dois dire en toute franchise au nouveau député que je trouve les allégations dont s'inspire sa question très fâcheuses. Il a tout d'abord demandé si je pense vraiment qu'à 65 ans un Canadien devrait toucher des prestations versées à même les deniers publics ou quelque chose de ce genre. Je ferai remarquer au député que c'est précisément la nature des pensions universelles. Il ne s'agit pas de dons de charité. Les pensions universelles signifient que nous reconnaissons dans notre société que les Canadiens et les Canadiennes qui ont travaillé toute leur vie et on fait un apport à notre société méritent une pension. Ils l'ont payée grâce à leur labeur et aux impôts qu'ils ont acquittés durant leur vie. C'est ce que nous croyons.

Il est parfaitement évident que le député voudrait que son parti fasse ce qu'il a menacé de faire avant Noël, c'est-à-dire mettre fin à l'universalité. Je ferai remarquer au député qu'au XIX[e] siècle des gens comme lui croyaient que nous n'avions pas besoin de l'instruction universelle parce que les riches avaient les moyens de payer leurs frais de scolarité. Puis ils ont prétendu que nous n'avions pas besoin d'un régime d'assurance-maladie parce que les riches avaient les moyens de payer leurs frais médicaux. Il veut nettement détruire notre régime de pension et prétend que seuls les pauvres devraient les recevoir. Nous rejetons cette proposition, car nous nous faisons une idée plus élevée de ce que nous pouvons assurer comme services décents dans un pays comme le nôtre.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable députée de Gatineau (M[me] Mailly): une question ou un commentaire.

Mme Mailly: Monsieur le Président, s'ils ont fini de se féliciter, ils vont peut-être pouvoir écouter!

J'aurais une question à poser à l'honorable chef de l'opposition... Mais, tout d'abord, je voudrais faire un commentaire... Est-ce que vous allez vous taire ou si vous allez écouter? Monsieur le Président, ne trouvez-vous pas que si on parle, on a le droit d'être écouté? Nous, nous vous avons écouté sans dire un mot!

Monsieur le chef de l'opposition néo-démocrate a mentionné que les gourmands allaient profiter de ce budget. Je voudrais lui dire que parmi les gourmands dont il parle, il y a au moins une centaine de travailleurs de la CIP qui ont appris hier que, contrairement à ce qui allait se produire avant ce budget, non seulement ils ne perdront pas leur emploi, mais la machinerie va être renouvelée et les emplois vont être maintenus et même accrus dans la forêt, à cause du nouveau climat de stimulation de l'économie qui va se produire. Et ces gens-là ne sont pas des gourmands: ce sont des gens qui ont applaudi...

Une voix: Ce n'est pas le sujet de la motion d'aujourd'hui!

Mme Mailly: Voulez-vous vous taire!

Monsieur le Président...

M. Guilbault (Saint-Jacques): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Saint-Jacques (M. Guilbault) fait un rappel au Règlement.

M. Guilbault (Saint-Jacques): En premier lieu, monsieur le Président, je pense que la députée a le droit de se faire entendre et que mes collègues devraient lui laisser la chance de dire ce qu'elle a à dire. Cependant, si elle tient à parler, j'aimerais que ses remarques soient reliées à la motion à l'étude, et je ne pense pas que le sujet qu'elle avait «entr'ouvert» n'ait aucune relation avec ce qui a trait aux pensions de sécurité de la vieillesse.

M. le vice-président: Je pense que pour l'honorable députée de Gatineau il s'agissait d'un préambule à ses commentaires, et je suis sûr qu'elle va lier ses commentaires au discours de l'honorable député d'Oshawa (M. Broadbent).

Mme Mailly: Monsieur le Président, je remercie le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) de m'avoir donné la chance d'être entendue.

Une voix: Parlez sur le sujet de la motion d'aujourd'hui!

Mme Mailly: Est-ce que ça va continuer comme cela tout le long... monsieur le Président?

Une voix: Évidemment!

Mme Mailly: Monsieur le chef de l'opposition... excusez-nous, nous...

Une voix: Emmenez-les les «jobs»!

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît! Je profite de l'occasion qui m'est offerte maintenant pour rendre une décision.

[*Traduction*]

La semaine dernière, la députée de Gatineau (M[me] Mailly) a soulevé la question de privilège au sujet du comportement d'un député, celui de Bourassa (M. Rossi). Cette intervention est consignée aux pages 5335 et 5336 du hansard. J'ai déclaré que j'allais prendre la question en délibéré et statuer à une date ultérieure. Puisqu'il n'y a pas eu de problème entre les députés la semaine dernière, je n'ai pas rendu ma décision, mais je vais le faire aujourd'hui.

La question soulevée par la députée de Gatineau ne constitue pas une question de privilège, mais plutôt un rappel au Règlement. En vertu de notre Règlement, le Président doit faire régner l'ordre à la Chambre et il doit intervenir ou protéger le député si des termes injurieux ou antiréglementaires sont utilisés, par le député qui a la parole ou par un autre député présent. Il incombe également à la présidence, lorsqu'on attire son attention sur l'utilisation de certains termes, de déterminer s'ils sont ou non injurieux ou antiréglementaires. Selon de nombreux précédents et l'usage en vigueur, le langage utilisé ne doit être ni ironique ni insultant, ni contenir de railleries, de qualificatifs regrettables ou de sous-entendus.

Il me semble que les interruptions d'un côté à l'autre de la Chambre sont devenues plus fréquentes dernièrement et aucun député n'est sans reproche. Les interruptions pendant le discours d'un autre député sont très gênantes. Elles risquent de troubler le député qui a la parole et de créer une ambiance des plus désagréables à la Chambre. La présidence demande la collaboration des députés dans ce domaine et les exhorte à cesser de crier et d'intervenir au cours du débat lorsqu'ils n'ont pas la parole. Faute de collaboration de leur part, la présidence devra assumer sa responsabilité de façon plus énergique, puisqu'en vertu de l'article 15 du Règlement:

L'Orateur maintient l'ordre et le décorum . . .

Je conclus en exhortant à nouveau tous les députés à faire preuve de politesse envers leurs collègues. C'est ce que leur dictent les meilleures traditions de notre respectable Chambre.

[*Français*]

L'honorable députée de Gatineau a la parole.

Mme Mailly: Je vous remercie, monsieur le Président. Donc, nous retournons, monsieur le chef de l'opposition du NPD, à notre dialogue.

M. Prud'homme: Écoutez! Quand même . . .

Une voix: Ce n'est plus un commentaire, c'est un discours que vous faites!

Mme Mailly: Je ne peux même pas m'entendre moi-même, comment voulez-vous que j'entende la réponse du député? Alors, monsieur, je mentionnais tout à l'heure que vous parliez de gens qui étaient gourmands et qui allaient profiter de ce budget. Je vous disais que parmi ces gourmands il faut mettre aussi les travailleurs de la CIP à Gatineau qui ont appris, hier, qu'il va y avoir une modernisation de leur usine grâce au nouveau climat créé par ce budget. C'est très pertinent le climat de création d'emplois de ce budget qui est derrière toutes nos mesures, monsieur le Président. Il faut examiner le budget dans son ensemble.

Une voix: Ce n'est pas le sujet de la motion d'aujourd'hui!

Mme Mailly: On a choisi pour des raisons politiques, et tous les gens que vous citez ont des raisons politiques de fomenter la peur chez les gens âgés . . .

Une voix: Fais ton discours sur ton propre temps!

M. Parry: C'est ridicule!

Mme Mailly: Un instant, laissez-moi finir, vous faites la même chose.

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) fait un rappel au Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je pense que l'honorable députée a bien raison de demander qu'elle soit écoutée avec attention. Mais si elle veut être écoutée avec attention, il faudrait aussi qu'elle suive le Règlement de la Chambre. C'est un discours qu'elle est en train de faire. Qu'elle fasse des commentaires, cela va, mais si elle veut prononcer un discours, il reste à peu près . . .

M. Rossi: Elle n'a pas d'affaire à être debout.

M. Prud'homme: Un instant, s'il vous plaît! Il reste pour ainsi dire quelques heures de débat: qu'elle enregistre son nom et nous serons là pour l'écouter, nous serons là pour faire des commentaires. Mais si elle veut prononcer un discours, ce n'est pas le moment.

M. Rossi: C'est cela!

• (1210)

M. le vice-président: En toute déférence pour l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme), je crois que l'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) a tenté de faire un commentaire tantôt et elle a été interrompue . . . y compris par le Président qui a rendu une décision. A mon avis, elle a repris ce qu'elle avait fait et elle a repris probablement avec raison, et je pense qu'elle a droit en fait comme tous les députés à au moins trois minutes de la période de questions. Je demanderais à la députée de Gatineau de continuer ses commentaires.

Mme Mailly: Alors, ces gourmands . . . il faut compter parmi les gourmands que mentionnait le chef de l'opposition . . . les travailleurs dans les usines qui vont profiter du nouveau climat de relance économique que ce budget tente de créer. On en a eu la preuve hier dans ma circonscription, il va y avoir d'autres preuves. On en a eu la preuve hier dans ma circonscription, il va y avoir d'autres preuves. On en a eu la preuve même avant le budget que l'énoncé économique du ministre des Finances (M. Wilson) avait créé un climat qui a permis la création d'emplois. Alors, quand on examine le détail de la désindexation partielle du régime de pensions, il faut regarder le but derrière ce budget qui est la création d'emplois et la relance économique.

Une voix: Le sujet de la motion est les pensions et non pas le chômage et la création d'emplois.

Mme Mailly: Monsieur le Président, s'il vous plaît, je ne peux même pas m'entendre moi-même!

Une voix: Parlez sur le sujet de la motion d'aujourd'hui: les pensions!

Mme Mailly: Alors, monsieur le Président . . .

[*Traduction*]

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Waddell: Nous ne sommes pas au Rotary, vous savez.

M. Orlikow: Monsieur le Président, selon le principe de la période de dix minutes réservée aux questions et commentaires, ces derniers doivent être brefs pour permettre au député qui a la parole d'y répondre.

Mme Mailly: J'ai été brève, mais tout le monde m'interrompt sans cesse.

M. Orlikow: Je n'ai pas fini d'exposer mon rappel au Règlement. La députée répète continuellement que d'autres l'interrompent. Je souhaite qu'elle ait au moins la politesse d'écouter mon rappel au Règlement.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'à la députée, qu'elle va utiliser toute la période de dix minutes, ce qui empêchera le député d'Oshawa (M. Broadbent) de répondre à sa prétendue question. Ce n'est pas normal et vous devriez statuer en conséquence, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Je puis assurer au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) que si l'intervention de la députée de Gatineau (M^me^ Mailly) se termine par une question, le député d'Oshawa (M. Broadbent) pourra sans nul doute y répondre.

M. Orlikow: Quelle est votre question?

Mme Mailly: Monsieur le Président, je vais finir mon commentaire. J'ai parfaitement le droit d'en faire également.

M. Deans: S'il est bref.

Mme Mailly: Le chef du NPD a fait plusieurs commentaires et critiqué vivement le budget. Il a déclaré qu'il s'adresse aux personnes cupides. Je tiens à signaler que, parmi ces derniers, il doit compter les travailleurs dont l'emploi a été préservé et ceux pour lesquels nous allons créer des emplois.

J'ajoute qu'il a signalé que les retraités n'appuient pas cette mesure. Dans ma circonscription, c'est le contraire.

[*Français*]

M. Tassé de la rue Morin à Gatineau . . .

[*Traduction*]

. . . m'a renvoyé son chèque de pension pour le mois . . .

M. Rodriguez: Il doit être conservateur.

Mme Mailly: Ce n'est pas un conservateur. Il m'a renvoyé son chèque du mois de mai en disant: «Continuez votre excellent travail, car je sais très bien que les NPD et les libéraux vont essayer de vous faire peur, pour que vous reveniez sur certaines parties de votre excellent budget». Il encourageait également M. Trudeau à suivre son exemple.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Je donnerai au député d'Oshawa (M. Broadbent) l'occasion de répondre s'il le désire.

Mme Mailly: Je n'ai pas encore posé ma question.

M. Orlikow: Vous avez fini. Asseyez-vous. Vous ferez votre discours à un autre moment.

[*Français*]

M. Broadbent: Monsieur le Président, d'abord en anglais . . .

[*Traduction*]

. . . la députée a parlé d'un pensionné qui habite dans sa circonscription. J'en conclus que ce doit être George Hees ou Doug Fisher.

Une voix: Ou Charlie Lynch.

M. Broadbent: C'est peut-être quelqu'un d'autre, car il n'y a probablement pas plus de 90 p. 100 des pensionnés qui s'opposent à la mesure. C'est une impression, je ne voudrais pas exagérer, mais les preuves sont flagrantes. J'espère que la députée se rend compte que la très grande majorité des pensionnés et tous les Canadiens s'opposent à ce que fait le gouvernement.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Broadbent: Elle a discuté de la motion mais, malheureusement, la motion du débat concerne les pensions, pas les travailleurs en général. Je voudrais parler du chômage au Canada, si vous voulez . . . mais le sujet est, et je le signale, les pensions.

Mais, monsieur le Président, comme son premier ministre, elle veut discuter d'autres sujets parce qu'elle comprend très bien que la politique concernant les retraités n'est pas juste. C'est la réalité!

Mme Mailly: Un rappel au Règlement, monsieur le Président!

[*Traduction*]

M. le vice-président: La période des questions et observations . . .

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, un rappel au Règlement qui nous recommande . . .

Des voix: Asseyez-vous!

M. le vice-président: Je demanderais au . . .

[*Traduction*]

Des voix: Asseyez-vous.

M. le vice-président: Je demanderais aux députés de faire preuve d'un peu de courtoisie à l'égard de leurs collègues. Au cours des deux derniers jours nous avons eu un débat fort animé sur le projet de loi C-31, mais les députés ont toujours été courtois. J'aimerais la même attitude à propos de la motion d'aujourd'hui.

Nous allons reprendre le débat sur la motion. Le député de York-Scarborough (M. McCrossan).

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur cette motion que je considère comme hypocrite, présentée par un parti hypocrite, dont les tactiques, depuis le dépôt du budget, ont consisté presque exclusivement à effrayer les personnes âgées. Le recours à ce genre de tactique, par ce parti, n'est pas nouveau. L'automne dernier, lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a fait son exposé économique, les libéraux ont essayé de faire peur aux chômeurs en prétendant que les mesures proposées mettraient en chômage 50,000 à 100,000 personnes. Tout le monde, ici, sait que les faits leur ont donné tort. Nous connaissons en ce moment la plus forte accélération dans la création d'emplois jamais enregistrée dans ce pays.

Des voix: Bravo!

M. McCrossan: Le parti est hypocrite dans ses critiques lorsqu'il prétend que, dans les cinq ans qui viennent, si rien d'autre ne change, nous verrons peut-être le nombre de personnes vivant dans la pauvreté augmenter de 200,000. C'est de l'hypocrisie, car sous le gouvernement de ce parti-là, au cours des cinq dernières années, le nombre de Canadiens vivant au-dessous du seuil de la pauvreté a augmenté de 400,000. Ils n'ont pas dit un traître mot. Ils ont laissé la situation se détériorer. Ils ont réduit davantage les pensions de vieillesse et ne se sont pas attaqués au problème fondamental de la pauvreté dont les personnes âgées sont victimes au Canada en entreprenant une réforme des pensions.

Ces problèmes sont bien connus et ne sont pas nouveaux. Les problèmes que présentent nos régimes publics et privés de retraite ont été identifiés par le gouvernement conservateur lorsque l'actuel ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a annoncé une conférence nationale sur les pensions en 1979. La ministre libérale de la Santé nationale et du Bien-être social a confirmé, il y a plus de cinq ans, que notre régime de retraite posait de graves problèmes, en ce qui a trait en particulier aux prestations pour les femmes seules de plus de 65 ans. Ce parti-là savait depuis cinq ans que la pauvreté chez les personnes âgées au Canada posait de graves problèmes, mais il n'a absolument rien fait d'autre qu'atermoyer.

• (1220)

Lorsque le député d'Oshawa (M. Broadbent) fait un plaidoyer bien senti en faveur des pauvres au Canada qui reçoivent le supplément de revenu garanti, il sait parfaitement bien que le gouvernement néo-démocrate du Manitoba hausse systématiquement les frais pour les plus pauvres au Manitoba qui bénéficient des suppléments de loyer. Chaque fois qu'augmente le SRG, le gouvernement néo-démocrate du Manitoba réduit le revenu net des personnes âgées de la province. Voilà ce que fait son parti pour protéger les aînés au Canada.

Le parti libéral est hypocrite parce qu'il cherche à extrapoler un élément du budget sur cinq années et tente littéralement d'effrayer nos aînés. Où étaient les libéraux lorsque ces problèmes sont apparus? Où étaient-ils lorsque les revenus des femmes de plus de 65 ans ont glissé de plus en plus sous le seuil de la pauvreté? Où étaient-ils lorsque les veuves de moins de 65 ans ont fait face à des difficultés grandissantes? Où étaient-ils lorsque les pensions de vieillesse ont diminué à cause du programme des 6 et 5 p. 100? Ils sont demeurés silencieux et n'ont rien fait pour remédier à ces problèmes fondamentaux.

Ce n'est pas le seul cas où les libéraux ont fait preuve d'hypocrisie au cours de la présente législature. Lorsqu'étaient publiées les statistiques du chômage, ils sont intervenus chaque mois pour dire qu'un taux de chômage de 10.5 p. 100 était inacceptable dans notre pays. Ils auraient pu avoir une certaine crédibilité si quelques uns d'entre eux étaient intervenus pour dire qu'il y avait un problème au Canada lorsque le taux de chômage tournait autour de 12 p. 100. Mais ils sont demeurés silencieux. Voilà pourquoi je dis que leur attitude d'hier et d'aujourd'hui démontre bien à quel point ils sont hypocrites.

Que faisaient-ils en 1980 lorsque le Programme énergétique national a littéralement ruiné le secteur énergétique au Canada? Ils sont là encore demeurés silencieux. Que faisaient-ils durant les quatre dernières années lorsque le nombre des pauvres chez les personnes âgées s'est accru de 400,000 personnes? Leur nombre a grossi constamment, année après année, sous leur gouvernement, tandis qu'ils se taisaient.

Nous avons été témoins plus récemment de leur hypocrisie à propos des taux d'intérêt. Lorsque les taux d'intérêt ont augmenté durant deux semaines consécutives en février dernier après avoir diminué constamment durant quatre ou cinq mois, les libéraux sont intervenus à la Chambre pour essayer d'effrayer les propriétaires. Ils disaient que les propriétaires allaient encore écoper parce que les taux d'intérêt augmentaient. Or, ils se gardent bien depuis de signaler que les taux d'intérêt à long terme sont plus bas qu'ils ne l'ont jamais été depuis sept ans. Ils ne trouvaient rien à redire aux taux hypothécaires extrêmement élevés alors que ceux-ci atteignaient 22 p. 100 en 1982.

Par suite de l'échec de leurs politiques, les libéraux n'avaient d'autre objectif que de mener notre pays au bord de la faillite économique. La seule tactique qu'ils peuvent utiliser maintenant, c'est de tenter de terroriser les Canadiens, qu'ils soient chômeurs, propriétaires ou citoyens du troisième âge.

Si les Canadiens ont porté le parti progressiste conservateur au pouvoir, c'est pour qu'il répare les dommages qu'avait causés le parti qui présente aujourd'hui cette motion. Les libéraux devraient se rappeler que c'est l'un de leurs premiers ministres, Sir Wilfrid Laurier, qui a prédit que le XX^{e} siècle serait le siècle du Canada. Or, à cause des politiques économiques du parti libéral, le Canada était en voie de devenir un pays de deuxième ordre. Au cours des 15 années qui restent avant la fin du XX^{e} siècle, je pense que nous pourrons mettre en œuvre des politiques de nature à faire en sorte que ce siècle soit bel et bien le siècle du Canada. Nous y parviendrons en continuant de rétablir la prospérité, pas à pas, comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant.

Notre exposé économique de l'automne dernier visait à évaluer la véritable situation de notre pays et à fournir des extrapolations à long terme de nos objectifs. Alors que nous nous efforcions de prévoir ce qui allait survenir dans le domaine par exemple de l'emploi, les libéraux ne savaient rien faire d'autre que d'effrayer les gens.

Ensuite, nous avons cherché à analyser avec objectivité les raisons pour lesquelles la relance avait été beaucoup plus dynamique aux États-Unis que chez nous. Les économies des États-Unis et du Canada se ressemblent à maints égards. Ainsi, le secteur de l'automobile a été le premier à y connaître une certaine reprise. Dans les deux pays, le secteur de la fabrication, qu'il s'agisse des aciéries ou des textiles, n'a pas connu de regain de vie.

Cependant, la relance économique dans les deux pays a été fort différente. Alors que le secteur énergétique au Canada était en ruine, il ne l'était pas aux États-Unis. Si les petites entreprises dans les deux pays étaient les seules à créer des emplois, elles étaient beaucoup plus dynamiques aux États-Unis que chez nous. Si la recherche et le développement a contribué beaucoup plus à la relance économique aux États-Unis, c'est que les projets de recherche et de développement y étaient des projets véritables et non le programme artificiel que les libéraux avaient instauré il y a deux ans, programme qui a coûté 2 milliards de dollars aux contribuables de notre pays sans guère rapporter d'avantage économique.

Quant au secteur énergétique . . .

M. Marchi: Traitez donc de la motion.

M. McCrossan: Je traite de la motion, car elle porte sur la situation économique chez nous et ce que nous faisons pour l'améliorer.

L'une de nos première préoccupations a été de conclure des accords énergétiques. Encore une fois les libéraux ont cherché à effrayer les Canadiens en leur faisant croire que ces accords entraîneraient la hausse des prix. Or, depuis la signature de l'Accord de l'Ouest, l'essence dans ma circonscription ne coûte plus que 37.7c. le litre. Autrement dit, c'est le prix le plus bas enregistré depuis un an et demi. Les libéraux cherchaient tout simplement à effrayer sans raison les consommateurs. On a eu recours à la même tactique aux États-Unis quand le Président Reagan y a levé la régulation du prix du pétrole. L'opposition a insinué que les prix pétroliers augmenteraient continuellement.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je regrette d'interrompre le député au beau milieu de son discours. Il me semble toutefois qu'il devrait parler de la motion à l'étude. Il doit exister une règle sur la pertinence.

Le député parle depuis un certain temps de sujets qui ne se rapportent pas directement à la motion. Le député éprouve une certaine appréhension à parler directement de la motion. Les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre lui demandent de parler de la motion au lieu d'aborder des sujets qui n'ont rien à voir avec elle. Voici ce que dit la motion:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à s'engager maintenant à maintenir le régime actuel d'indexation complète . . .

Je suis sûr que les députés et que les Canadiens voudraient savoir ce que le gouvernement pense de cette motion.

M. le vice-président: Le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) a dit ce qu'il voulait dire. Sauf erreur, le député de York-Scarborough (M. McCrossan) essaie de faire un rapprochement entre la situation économique en général et la question des pensions de vieillesse. Je lui demande toutefois de s'en tenir le plus possible à la motion.

M. McCrossan: Monsieur le Président, c'est exactement ce que j'essaie de faire. Si le député m'avait laissé dire enocre une phrase, il aurait vu que j'arrivais au quatrième point.

En étudiant le budget, comme le gouvernement précédent, nous avons constaté que l'indexation complète au coût de la vie de toutes les dépenses du gouvernement et de toutes les déductions fiscales faisaient augmenter systématiquement le déficit du pays. Certains organismes économiques privés ont calculé combien cela avait coûté en quatre ans. Ils estiment que pas moins de 10 milliards de notre déficit de 35 milliards sont dus à la surindexation, c'est-à-dire à l'indexation de toutes les prestations et de toutes les exemptions fiscales.

Nous avons commencé à nous attaquer à ce problème en arrangeant le régime des pensions, ce que le gouvernement précédent avait négligé de faire. Dans son budget, le ministre des Finances (M. Wilson) a pris des mesures décisives. La première consiste à rectifier les pensions privées pour éviter que les problèmes ne prennent à l'avenir l'ampleur qu'ils ont à l'heure actuelle. Ainsi, plusieurs rapports de la Chambre, du Sénat, du Québec et de l'Ontario recommandaient des pensions obligatoires pour les derniers survivants venant du secteur privé. Le gouvernement précédent n'a pas suivi du tout ces recommandations. Il n'a rien fait pendant cinq ans. Pendant cinq années de plus, les gens ont pris leur retraite sans protection, sans que les conjoints n'aient la protection que le régime de pensions devrait assurer, de l'avis de tous.

• (1230)

En 1980, nous savions que nos exigences en matière de dévolution étaient complètement insuffisantes, que les femmes étaient perdantes et qu'elles prenaient leur retraite sans avoir un revenu suffisant parce qu'elles n'avaient aucune protection sur le plan des pensions. Il y avait consensus à ce sujet en 1980, mais ce parti n'a rien fait à ce sujet. Il n'a pas veillé à ce que les femmes actives aient droit aux régimes de retraite qu'elles travaillent à plein temps ou à temps partiel. Nous avons apporté un changement à ce sujet dans le budget. Le gouvernement précédent n'a rien fait pour protéger la femme divorcée, malgré la recrudescence de divorces, afin de lui permettre de garder les droits de pension à la retraite. Nous avons apporté un changement en instaurant le partage des droits en cas de divorce.

Mme Mitchell: Pour combien de femmes?

McCrossan: Nous avons inséré dans ce budget des dispositions unisexes pour que les femmes bénéficient d'une protection totale, surtout celles qui éprouvent des problèmes au sujet des pensions.

Mme Mitchell: Toutes les femmes?

M. McCrossan: C'est un changement important, puisque le gouvernement précédent n'avait pris absolument aucune mesure pour réformer les pensions du secteur privé depuis 1976.

Dans cette motion, les libéraux reprochent au gouvernement d'avoir indexé partiellement les pensions alors . . .

Mme Mitchell: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Pour que les gens qui regardent le député ne soient pas induits en erreur, pourrait-il préciser que ces mesures toucheront seulement les femmes dont la pension relève du gouvernement fédéral . . .

Des voix: Asseyez-vous!

M. le vice-président: Malheureusement, je ne pense pas que ce soit un rappel au Règlement.

M. McCrossan: Monsieur le Président, nous réformons les pensions dans la limite de nos pouvoirs. Nous tâchons de donner l'exemple, contrairement à ce parti d'hypocrites qui a gouverné avant nous. Le gouvernement libéral n'a pas cherché à régler ce problème latent au cours des cinq dernières années.

Mme Mitchell: Pourquoi ne parlez-vous pas du RPC et de la pension de vieillesse?

M. McCrossan: Les libéraux prétendent qu'il faudrait nous blâmer pour ne pas avoir indexé intégralement . . .

M. Nunziata: Lisez la motion.

M. McCrossan: . . . la pension de sécurité de la vieillesse. C'est un élément important de notre système de pension, mais ce n'est pas le seul. Depuis 1976, le gouvernement précédent a refusé de relever, ne serait-ce que d'un dollar, le plafond des sommes que les gens peuvent mettre de côté pour leur retraite. Il n'y a pas eu d'indexation partielle sur l'augmentation du coût de la vie dépassant 3 p. 100. Les libéraux ont assisté à l'affaiblissement du régime de pension privé en se croisant les bras, de sorte que, proportionnellement l'importance de la pension de sécurité de la vieillesse et du SRG a augmenté. Le parti libéral fait preuve d'hypocrisie puisque les libéraux n'ont pas pris le genre de mesure qu'ils préconisent dans cette motion.

Dans l'analyse du budget, j'ai déjà dit que nous avions décidé qu'il importait d'éliminer le déficit structurel qui résulte de l'indexation intégrale de toutes les dépenses du gouvernement et de toutes les déductions fiscales. Nous n'avons pas agi comme le gouvernement précédent l'avait fait avec le programme des 6 et 5 p. 100, en réduisant énormément ou en éliminant la protection contre l'inflation, quel que soit son niveau. Nous avons décidé de protéger les pensionnés contre une reprise éventuelle de l'inflation. C'est pourquoi nous avons décidé de limiter non seulement l'indexation de la pension de sécurité de la vieillesse, pour ce qui est des dépenses et des déductions, mais toutes les dépenses du gouvernement et toutes les exemptions fiscales. Par ailleurs, le gouvernement a enfin décidé qu'il était anormal que les députés de cette Chambre jouissent d'une protection et d'avantages spéciaux que ne peuvent avoir les autres Canadiens. Ainsi, nous avons éliminé l'indexation intégrale des pensions de députés, ce que le gouvernement précédent n'avait pas fait.

Cette motion libérale est hypocrite parce qu'elle porte uniquement sur un aspect du budget et suppose que rien d'autre ne changera dans l'intervalle. Les libéraux sont hypocrites parce que, si leurs députés membres du comité de la santé et du bien-être étaient venus assister à ce débat, ils sauraient que ce comité, représentant tous les partis, a recommandé à l'unanimité d'étudier la structure de la pension de sécurité de la vieillesse, du SRG, de l'exemption accordée aux personnes âgées et de l'exemption au titre des pensions, et qu'il a demandé que la question soit soumise de nouveau au comité à l'automne. Je suis convaincu que cette recommandation aura des suites.

Mme Mitchell: Vous aviez promis de ne pas toucher à la pension de sécurité de la vieillesse. Que faites-vous du livre bleu?

M. McCrossan: Non. Dans le livre bleu, le gouvernement n'envisageait pas d'apporter des changements dans l'immédiat. Le comité, constitué de députés de tous les partis, a recommandé à l'unanimité que nous examinions toute la structure de la pension de sécurité de la vieillesse, du SRG, l'exemption fiscale accordée aux personnes âgées et l'exemption pour les revenus de pension. Les députés n'ignorent pas que la Chambre étudiera de nouveau cette question dans le courant de l'année et, de toute manière, avant la date du 1er avril à laquelle commencera à s'appliquer le plafonnement de la pension de vieillesse. De plus, tous les députés savent que le RPC doit être renégocié avec les provinces et que la conception et les avantages du RPC subiront, d'ici un, an des changements fondamentaux qui modifieront le niveau de protection accordé aux pensionnés. Notre parti est bien décidé à améliorer les dispositions concernant l'invalidité et la pension du conjoint dans le RPC. Il faut s'attendre à une révision complète du régime des pensions.

Cette motion suppose qu'il n'y aura pas d'autre réforme dans le domaine des pensions, alors qu'il est évident que le gouvernement considère cette question comme une priorité. Elle est hypocrite parce qu'elle monte en épingle une petite mesure du budget et vise à effrayer la population en laissant entendre que c'est le seul changement. L'opposition sait parfaitement que nous préparons actuellement toutes sortes de mesures propres à augmenter le revenu des personnes âgées. Voilà pourquoi je trouve cette motion hypocrite. En l'espace de neuf mois, nous n'avons cessé de présenter projet de loi après projet de loi. Je crois que cette législature restera dans les mémoires comme l'une des plus actives des annales parlementaires. Nous ne pouvons pas réparer 15 années d'incurie en neuf mois. Nous procédons étape par étape. Les députés n'ignorent pas que nous sommes déterminés à réformer les régimes de pension.

M. Nunziata: Il est temps de vous réveiller. Vous vous êtes endormis sur vos lauriers le 4 septembre.

M. McCrossan: Il est temps que vous vous réveilliez. Je n'ai cessé de m'intéresser et de travailler à ces questions. J'ai une bonne idée de ce que représente notre détermination à réformer les pensions. Je peux dire au député que nous avons réussi à accroître la création d'emplois. Nous avons réussi à faire baisser les taux d'intérêt. Nous avons réussi à faire augmenter de plus du double les dépenses des entreprises. Nous avons réussi à donner des allocations plus élevées aux mères célibataires grâce au crédit d'impôt pour enfants. Nous avons réussi à donner une allocation de conjoint aux veuves et aux veufs âgés de 60 à 65 ans. Attendez que l'opposition constate les résultats obtenus par notre gouvernement. Les libéraux essaient, encore une fois, de faire peur aux gens. Ces manœuvres d'intimidation sont injustifiables. Tout comme ils ont tenté de le faire à l'occasion de l'exposé économique de novembre et, de nouveau, en février, pour le budget et Défi '85, les députés de l'opposition tentent de semer la peur mais, les unes après les autres, leurs tactiques d'intimidation se révèlent injustifiées. Ils avaient tort et ils ont encore tort. Ils n'ont aucune politique à proposer. Ils manquent totalement d'idées. Ils n'ont rien trouvé d'autre que de faire peur aux faibles et surtout aux personnes âgées même si les libéraux savent que nous préparons d'autres mesures qui modifieront la situation et l'amélioreront.

Des voix: Bravo!

M. McCrossan: Je ne suis pas joueur, monsieur le Président, mais je suis prêt à parier $5 avec tout député de l'opposition

qui désire tenir le parti quant à la diminution du nombre de personnes vivant en-dessous du seuil de la pauvreté d'ici trois ou quatre ans.

M. Orlikow: Pari tenu.

M. Nunziata: Cent dollars. Pariez votre salaire.

M. le vice-président: A l'ordre. Pourrions-nous laisser tomber ces paris?

Des voix: Oh, oh!

M. McCrossan: Le gouvernement démontrera que chacune des mesures économiques qu'il a prises a produit des résultats. Je suis persuadé que le nombre de Canadiens vivant en-dessous du seuil de la pauvreté diminuera autant, au cours des quatre prochaines années, qu'il a augmenté ces quatre dernières années, sous l'ancien gouvernement.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je serai bref. Je tiens à dire au député que mon chef m'a demandé d'excuser son absence. Il a dû répondre à un appel urgent sans quoi il aurait été là.

Je tiens à poser deux questions au ministre. Le député a parlé des emplois que son gouvernement a créés. A-t-il lu le dernier rapport de l'OCDE? Je pourrais lui envoyer la copie d'un article paru dans le *New York Times* du 31 mai qui résumait ce rapport. Il y est dit qu'en 1984, un seul des pays de l'OCDE avait un taux de chômage supérieur à celui du Canada. Il s'agissait de la Grande-Bretagne qui avait 11.7 p. 100 de chômeurs contre 11.3 p. 100 au Canada. Les chiffres de l'OCDE se fondent sur les renseignements communiqués par les experts du ministère des Finances et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada. L'OCDE prévoit qu'en 1985, le taux de chômage aux États-Unis sera de 7.25 p. 100; en Allemagne de l'Ouest, de 8.25 p. 100; en France, de 10.5 p. 100; en Grande-Bretagne, de 10.75 p. 100; en Italie, de 10.75 p. 100; au Japon, de 2.5 p. 100; et au Canada, qui est gouverné par les conservateurs, de 11 p. 100, ce qui représente le pourcentage de chômage le plus fort de tous les pays de l'OCDE.

• (1240)

Le député a également critiqué la politique du gouvernement néo-démocrate du Manitoba. Tout ce que fait ce gouvernement n'est peut-être pas parfait, mais le député n'ignore sans doute pas que la province du Manitoba a un déficit très élevé. C'est parce que son gouvernement s'est employé plus que tout autre à protéger le niveau de vie des vieillards, des malades et des déshérités. Il se peut que ce gouvernement prenne des décisions qui nous déplaisent à lui et à moi, mais ne sait-il pas que le déficit élevé de même que ces décisions qui nous répugnent sont attribuables aux initiatives prises en vue de protéger ceux qui en ont le plus besoin?

M. McCrossan: Monsieur le Président, je remercie le député de ses questions. Je n'aurais pas pu faire mieux moi-même. En ce qui concerne les données sur le chômage au Canada en 1984, c'est précisément cette idée que j'ai voulu faire ressortir dans mon discours: le fouillis dont nous avons hérité.

M. Orlikow: Parlez donc de 1985.

M. McCrossan: Le député a signalé que les chiffres avaient été publiés en mai 1985. Ils sont dépassés, évidemment, puisque le taux de chômage se situe maintenant à 10.5 et non pas à 11 p. 100. On les a établis, bien sûr, sans connaître les propositions budgétaires. Bien qu'ils aient paru en même temps que le budget, ils ne pouvaient certes pas tenir compte des effets du budget sur l'économie. De toute évidence, on ne pouvait pas, à Bruxelles ou à Paris, se tenir au fait de ce qui se passait au Canada.

J'ai été estomaqué d'entendre le député dire qu'au Manitoba, en raison des déficits budgétaires élevés, les néo-démocrates préconisaient de réduire les prestations des plus défavorisés, c'est-à-dire ceux qui touchent le supplément de revenu garanti.

M. Orlikow: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. McCrossan: Je me demande s'il est en bons termes avec son chef, qui vient de s'excuser de partir. Pourtant, les députés de ce parti n'ont pas cessé de répéter à la Chambre que les réductions de cet ordre étaient insoutenables. Le porte-parole de ce parti, la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), a réclamé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, à propos de nos recommandations unanimes . . .

Mme Mitchell: Elles n'étaient pas unanimes puisque nous ne les avons pas appuyées.

M. McCrossan: Parmi nos recommandations, beaucoup étaient unanimes. Certes, la députée conviendra que la partie dont je veux parler a été appuyée unanimement, là où nous demandions que tous les gouvernements provinciaux garantissent . . .

Mme Mitchell: Et le gouvernement fédéral, ce sur quoi vous n'étiez pas d'accord.

M. McCrossan: Comme je le disais, il a été convenu qu'il fallait approcher tous les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral pour veiller à ce que les augmentations que nous accordons aux plus nécessiteux ne servent pas simplement de moyens pour les provinces de réduire les revenus.

Mme Mitchell: Et les économies fédérales?

M. McCrossan: Dans cette province, son parti fait exactement ce qu'elle recommande d'arrêter.

M. Marchi: Monsieur le Président, j'ai trouvé le discours du député révoltant, tout simplement. Il a tourné autour du pot, il a pirouetté, il a remonté à 1970-1972, mais il a refusé de traiter de la motion en discussion. Il a parlé d'hypocrisie. Il était bien placé pour le faire puisque c'est son chef, l'actuel premier ministre (M. Mulroney), et son parti qui, au cours de la dernière campagne électorale fédérale, ont parcouru le pays pour dire aux personnes âgées que l'indexation complète allait demeurer à tout jamais, que c'était un dépôt sacré, qu'ils prenaient à cœur les intérêts de ceux qui ont édifié le pays. Mais quand le budget a été présenté, le gouvernement leur a dit: «Attention, personnes âgées, nous allons reconsidérer ce que nous vous avons dit en septembre dernier, et nous allons peut-être désindexer partiellement vos pensions.»

Le député a parlé d'une motion qui condamne, d'une motion politique, d'une motion qui sème la crainte. Il devrait savoir que personne n'a le monopole de la défense des personnes âgées, comme l'a dit notre premier orateur. Ni notre parti, ni le NPD, ni le parti libéral. Par cette motion, nous cherchons à nous faire les porte-parole des milliers et des milliers de Canadiens qui écrivent, téléphonent, télégraphient et cherchent à faire comprendre au gouvernement et à son chef que cette mesure est régressive et cruelle. Par cette motion, nous cherchons à sensibiliser les députés d'en face aux problèmes des Canadiens âgés de tous les coins du pays. Le député devrait avoir le courage et la conviction de traiter de la motion. Elle ne condamne pas. Elle n'est pas un vote de défiance. Elle dit:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à s'engager maintenant à maintenir le régime actuel d'indexation complète des pensions de sécurité de la vieillesse après le 1er janvier 1986.

Le député admet-il ou non que les prestations de sécurité de la vieillesse doivent être pleinement indexées?

M. McCrossan: Monsieur le Président, l'orateur précédent a omis de dire que notre programme de pensions est constitué de cinq éléments. Il y a la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, le Régime de pensions du Canada, les suppléments provinciaux et les régimes de pension privés. Il faut tenir compte de tous ces éléments. C'est le résultat global de cet ensemble de mesures qui compte, et non chacun des éléments.

M. Caccia: Non, non!

M. Rossi: Non!

M. McCrossan: Absolument. C'est l'ensemble, le total des sommes versées aux personnes âgées qui compte, pas seulement un élément en lui-même.

M. Nunziata: Ce n'est pas un tout. Tout le monde n'a pas droit à toutes les prestations.

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie.

M. McCrossan: Je faisais valoir dans mon discours que le parti d'en face a fait abstraction de tous les autres secteurs de la réforme des pensions, sachant très bien qu'une action a été entreprise dans ces autres domaines, que nous avons déjà fait des pas de géant en ce qui concerne la protection de base dans le secteur privé et que les modifications à la pension de vieillesse ne prendront pas effet avant le 1er avril 1986. Il y a divers éléments du programme qui protègent le niveau de vie des Canadiens âgés. Notre parti s'est engagé à réduire le nombre de personnes aux prises avec la pauvreté et surtout le nombre de citoyens âgés vivant sous le seuil de la pauvreté.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'ai tellement de questions à poser que je ne sais plus par où commencer. Le député a parlé d'hypocrisie. Le gouvernement lui-même s'est montré fort hypocrite. Le député a dit à un moment donné au comité que l'indexation ne s'appuyait sur rien de réel, que c'était simplement là un truc de Statistique Canada. A mon avis, il a lui-même été l'un des premiers à proposer la désindexation des allocations familiales. Nous savons qu'elles vont diminuer de 3 p. 100 et cela, aux dépens de tous les enfants.

Il dispose sans aucun doute des statistiques qui montrent que la désindexation de leurs pensions est certes bien réelle pour les retraités, puisqu'elle leur fera perdre $100 cette année et jusqu'à $680 en 1991, pour un total de $2,284 de moins en six ans. Étant donné que le député a mentionné qu'on avait débattu au comité des économies découlant de la réduction des allocations familiales et de la possibilité que les gouvernements provinciaux comblent cette différence, conviendra-t-il qu'il n'a pas appuyé les motions visant à investir ces économies directement dans une augmentation des allocations familiales et qu'il voulait les voir servir à des programmes sociaux?

• (1250)

Il a également déclaré que le budget accorde d'autres avantages aux mères grâce à la majoration du crédit d'impôt-enfant. Ne convient-il pas que les mères dont le revenu s'échelonne entre $10,000 et $20,000 paieront des impôts supplémentaires, des taxes de vente accrues jusqu'à concurrence de $500 par famille, que leurs allocations familiales seront désindexées de 3 p. 100 et que le crédit d'impôt-enfant ne sera majoré que de $70 tandis que le seuil est modifié, ce qui désavantagera les petits salariés? Par conséquent, comment peut-il prétendre que les mères obtiendront des avantages accrus pour leurs enfants. Elles se retrouveront avec $1,000 de moins.

M. McCrossan: Tout d'abord, à propos de l'indexation et du rapport, je crois que la députée se trompe, je suis entièrement en faveur de l'indexation, à laquelle je souscris . . .

Mme Mitchell: La désindexation.

M. McCrossan: Non, la protection contre la hausse du coût de la vie. J'ai fait des propositions en ce sens en cette enceinte et à l'Assemblée législative de l'Ontario.

Deuxièmement, la députée a dit que les prestations baisseraient de $100 cette année. Voilà le genre de déclarations inexactes que font les députés d'en face. Les prestations ne baisseront pas d'un sou cette année. Les députés persistent à déclarer des choses qui ne sont pas fondées.

M. Riis: En termes réels, c'est vrai.

M. McCrossan: Pas cette année, il n'y a pas de baisse cette année. En ce qui concerne les économies dans les programmes sociaux, la députée a parfaitement raison de dire que je suis en faveur de conserver à l'intérieur de l'enveloppe sociale les économies provenant des réarrangements de programmes, plutôt que de les affecter à un plan particulier. Si la députée vérifie le budget, elle verra que, pour cette année, l'augmentation des dépenses de l'enveloppe sociale fait plus que contrebalancer les diminutions résultant du budget. Nous nous sommes engagés également pour l'année suivante et je suis persuadé que, à mesure que notre situation économique s'améliorera, nous continuerons à respecter l'engagement pris par le premier ministre (M. Mulroney) à la Chambre.

M. Reimer: Monsieur le Président, étant donné cet échange de 15 minutes entre les deux côtés de la Chambre, je demanderais respectueusement au Président d'être un peu plus strict avec les interruptions, de sorte que nous puissions maintenir l'ordre et le décorum et que la personne qui a la parole puisse dire ce qu'elle veut dire. Monsieur le Président, je vous prie d'être strict à l'égard de tout le monde.

M. le vice-président: Le député de Kitchener (M. Reimer) a parfaitement raison. La députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) à la parole pour prendre part au débat.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis est fort simple et de nature, de moins je l'espère, à recevoir l'appui de certains de nos vis-à-vis. Elle se lit en effet comme il suit:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à s'engager maintenant à maintenir le régime actuel d'indexation complète des pensions de sécurité de la vieillesse après le 1^er^ janvier 1986.

Je tiens à adopter à l'égard de cette motion une attitude libre de tout sectarisme, monsieur le Président, car je crois qu'elle revêt trop d'importance pour tous et chacun d'entre nous pour permettre qu'elle soit l'occasion d'échanges acrimonieux comme ceux dont nous avons été témoins récemment. Je proposerai au gouvernement différentes solutions qui lui permettraient, sans perdre la face, de revenir sur sa décision.

Je plains ceux qui, en ces temps difficiles, sont chargés d'élaborer les budgets. Le Canada se remet lentement d'une récession à l'échelle mondiale, mais la reprise est encore précaire et ceux qui élaborent les budgets doivent faire preuve de beaucoup de prudence. En fait, ils doivent presque savoir prédire l'avenir. Le gouvernement s'inquiète à juste titre de ce qu'il en coûte pour assumer le service de la dette et il doit absolument faire quelque chose. Mais il s'y prend mal, monsieur le Président.

Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré hier que le gouvernement réfléchissait au projet d'abolir l'indexation, et qu'il pourrait bien ne pas y donner suite. Si le gouvernement ne faisait qu'envisager la possibilité de ne plus indexer les pensions, pourquoi diable, je vous le demande, a-t-il proposé une mesure en ce sens? On donne habituellement préavis afin, bien sûr, que les gens puissent prendre des mesures pour se protéger, mais si l'indexation doit être réduite comme prévu, un couple âgé présentement de 70 ans risque de perdre environ $1,500 d'ici cinq ans: à quoi bon les en prévenir? Pense-t-on qu'entre 70 et 75 ans ils vont pouvoir trouver un emploi à temps partiel pour compenser le revenu qu'ils perdront? Ils sont absolument impuissants. Voilà une des raisons pour lesquelles cette mesure de réduction du déficit nous révolte tous, car elle s'en prend à un groupe qui est impuissant à trouver d'autres solutions. Le préavis ne leur est d'aucune utilité. Il ne peut que susciter anxiété et tension.

Si, comme le premier ministre l'a laissé entendre hier, la réduction des pensions de vieillesse n'est pas immuable si on ne va pas procéder à ces réductions, qu'on le dise maintenant et qu'on laisse nos aînés se détendre et jouir de l'été.

Des voix: Bravo!

Mlle Nicholson (Trinity): S'il voulait lancer ainsi un ballon d'essai, le gouvernement sait maintenant à quoi s'attendre. Les personnes âgées, les jeunes, le patronat et les syndicats ont tous fait front commun contre la désindexation des pensions de vieillesse. Manifestement, le gouvernement a été mal conseillé immédiatement avant le budget et les conservateurs ne devraient pas avoir honte de le reconnaître et de revenir aux positions qu'ils ont adoptées au cours de la dernière campagne électorale. En juillet dernier, le premier ministre a déclaré que, selon lui, la pleine indexation au coût de la vie devait être maintenue pour les personnes âgées. C'était là une position honorable, monsieur le Président, et le gouvernement pourrait certainement l'adopter à nouveau sans perdre la face surtout si, comme on nous le dit, cette proposition était provisoire.

En janvier, le premier ministre a fait d'autres déclarations sur lesquelles, à mon avis, ses partisans et lui-même pourraient fort bien vouloir revenir. Toujours en janvier, le ministre des Finances (M. Wilson), si je ne m'abuse—ce pourrait être également le premier ministre, mais peu importe—a exposé la position du gouvernement conservateur en déclarant que le gouvernement considérait que le régime actuel était excellent, qu'il fonctionnait bien et qu'il ne fallait donc pas le perturber. Il a ajouté que les modifications de programmes pouvant découler de l'examen en cours devraient améliorer les prestations pour les gens dans le besoin et que les économies réalisées ne devaient pas servir à réduire le déficit.

Là encore, il s'agissait, de la part du gouvernement d'un excellent exposé de principes qui pourrait fort bien, à la réflexion, se révéler être une politique beaucoup plus acceptable que le ballon d'essai auquel nous avons droit.

Puis-je signaler qu'il est 13 heures et poursuivre à la reprise de la séance?

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, du fait de la légère amélioration de l'emploi enregistrée depuis deux mois, le gouvernement persiste à se vanter d'avoir réussi à créer des emplois. Certes, nous nous réjouissons tous de cette légère amélioration, mais il est encore trôp tôt pour dire s'il s'agit là d'une tendance réelle ou d'une simple aberration.

En outre, le taux de chômage est encore à 10.5 p. 100. Qui pourrait en être satisfait? Avant la récession de 1981, le taux de chômage moyen était de 7.5 p. 100 et nous en étions mécontents. En outre, aucun membre du gouvernement ne peut en toute honnêteté attribuer les améliorations actuelles à l'un des programmes gouvernementaux. En fait, le seul programme à avoir été mis en œuvre à ce jour dans ses moindres détails est

le programme Canada au travail de 1985, et c'est un programme libéral. Le budget et les déclarations de Regina renfermaient de nombreuses promesses, mais sans aucun détail on n'y a pas encore donné suite.

Dans le *Globe and Mail* du 8 juin, on lit que bien des analystes de l'économie hésitent à attribuer l'amélioration de la situation de l'emploi à des programmes fédéraux. M. Thomas McCormick de la Data Ressources a soutenu pour sa part qu'il n'attribuerait pas ces résultats aux initiatives du gouvernement. Pour lui la création des nouveaux emplois s'explique par la vigueur soutenue des exportations canadiennes et la demande enthousiaste des consommateurs. Cela signifie que la situation de l'emploi ne continuera pas de s'améliorer de façon notable, à moins que le gouvernement ne mette en œuvre des programmes précis de création d'emplois assortis d'objectifs également précis. Il nous faut un programme de six et cinq pour créer des emplois.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE EN BEAUCE AU QUÉBEC

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, je voudrais dévoiler en cette Chambre des chiffres réalistes de la Beauce qui reflètent le dynamisme et la confiance des entreprises de chez nous.

Permettez-moi de signaler que le programme Défi '85 a permis jusqu'à maintenant le placement de plus de 515 étudiants en Beauce, une augmentation appréciable sur l'an dernier, et plus de 70 p. 100 des emplois créés proviennent du secteur privé.

D'autre part, dans le secteur couvert par le Conseil économique de Beauce-Sud, les statistiques d'hier démontrent une augmentation de 17 p. 100 des emplois permanents, une augmentation de 34 p. 100 de la valeur des expéditions et une augmentation de 65 p. 100 des investissements dans l'ensemble des PME. Cela représente 840 emplois additionnels.

En termes concrets, monsieur le Président, cela équivaut à une augmentation réelle de 100 millions de dollars du chiffre d'affaires pour seulement un secteur de la Grande Beauce.

Monsieur le Président, les régions doivent s'aider, avoir confiance en elles. L'important, c'est de recréer le climat de confiance et de le maintenir. C'est un travail d'équipe. Les PME, les travailleurs, les retraités et enfin les autorités gouvernementales, soutenus par une presse constructive, doivent agir en vue de la création d'emplois; c'est un devoir moral. Cela se fait chez nous. L'amélioration des programmes sociaux passe par le contrôle du déficit et la bonne santé de l'économie. Dans ma région, on y croit car les Beaucerons sont reconnus pour leur bon sens et savent qu'on ne peut vivre avec un déficit qui gruge . . .

M. le vice-président: Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député. Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a la parole.

* * *

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

LA RÉUNION DU CAUCUS PROGRESSISTE CONSERVATEUR

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, depuis l'élection, le 4 septembre dernier, des centaines de députés conservateurs, de nombreux Canadiens âgés ont perdu une voix puissante pour les défendre au Parlement contre les attaques du ministre des Finances (M. Wilson) et du premier ministre (M. Mulroney). Pourtant, il est encore temps d'encourager les députés conservateurs à défendre ceux-là mêmes qui les ont élus pour les représenter.

J'ai appris qu'une réunion spéciale du groupe parlementaire conservateur aurait lieu samedi prochain. J'invite tous les électeurs des circonscriptions conservatrices et tous ceux qui s'inquiètent de la proposition du gouvernement relativement aux pensions, à appeler sans tarder leur député pour lui demander d'intercéder à cette occasion pour les personnes du troisième âge. Mon invitation s'adresse spécialement aux électeurs des circonscriptions où les fortes voix néo-démocrates ont cédé la place aux faibles voix conservatrices.

Ceux qui habitent la circonscription de Nanaïmo-Alberni devraient appeler leur député en composant 613-996-4971; ceux de la circonscription de Kootenay-Ouest, 613-992-2855; ceux de la circonscription de Kootenay Est-Revelstoke, 992-2876 et ceux de la circonscription de Winnipeg-Saint James, 992-2474. Ils devraient dire à leur député de se remuer un peu et de prendre la défense des retraités lors de cette réunion spéciale du caucus conservateur qui aura lieu samedi.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LA PORTÉE DU BUDGET

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, il m'a été donné d'accompagner la délégation des parlementaires de langue française dans le cadre de l'activité de l'AIPLF. L'objectif de la rencontre était d'étudier la technologie et la science dans le domaine de l'eau. Monsieur le Président, je puis vous assurer que la majorité des parlementaires et des représentants de ces 13 pays alors présents furent hautement impressionnés de voir notre immense pays plein de ressources naturelles et de talents humains. Ils n'ont cessé de manifester la chance que nous avions de posséder ces richesses.

Article 21 du Règlement

Monsieur le Président, je me suis alors demandé, encore une fois, pourquoi notre si beau pays avait tant de chômage avec toutes ces richesses naturelles et ces hommes et ces femmes qui ne demandent qu'à mettre leur savoir à profit pour l'avancement de notre pays. C'est alors que j'ai constaté que le gouvernement qui nous a précédés avait instauré des règlements qui freinaient l'espoir de réussite et limitaient l'initiative personnelle. Aujourd'hui, notre gouvernement redonne espoir à sa population et incite les gens du monde à venir travailler dans ce pays d'espoir.

Le budget de l'honorable ministre des Finances (M. Wilson) vient justement dire aux citoyens de travailler et de réussir. Ce budget, monsieur le Président, ne récompensera que ceux qui travaillent et réussissent plutôt que ceux que l'on croit avoir la chance de réussir . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député. Le député de Westmorland-Kent (M. Robichaud) a la parole.

* * *

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LA DÉSINDEXATION DES PENSIONS—LES RÉACTIONS DES GROUPES DU TROISIÈME ÂGE

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, depuis que le gouvernement conservateur a annoncé dans son budget, qu'il limiterait l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse, les réactions des groupes du troisième âge ne cessent de se multiplier.

Au Nouveau-Brunswick, la Fédération des citoyens aînés qui compte 30,000 membres n'a pas hésité pour affirmer que la désindexation des pensions proposée par le gouvernement est inacceptable.

Plus de 73 p. 100 de nos aînés dans ma province vivent déjà sous le seuil de la pauvreté. Selon la présidente de la Fédération, M^me^ Edna Bourque, «les changements annoncés par le ministre des Finances troublent grandement l'existence des personnes âgées et affectent beaucoup leur qualité de vie.»

«Consciente de cette situation intolérable», poursuit M^me^ Bourque, «notre Fédération lance aujourd'hui une campagne qui fera des vagues de l'Atlantique au Pacifique, afin de renverser cette décision fédérale immorale.»

Il est évident que la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse est une mesure des plus discriminatoire et des plus injuste.

Monsieur le Président, le gouvernement est acculé au pied du mur par ses propres citoyens et n'a donc pas d'autre choix que de revenir à une position plus juste.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INDE—LA LOI MARTIALE EN VIGUEUR AU PENDJAB

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, la semaine dernière marquait le premier anniversaire de la prise d'assaut du Temple d'or à Amritsar, en Inde. ce temple revêt la même importance aux yeux des Sikhs que le Vatican pour les Catholiques du monde entier. La destruction de ce lieu saint a suscité de profondes divisions parmi les Indiens et a donné lieu plus tard à plusieurs incidents tragiques.

Depuis un an, l'État du Pendjab est soumis à la loi martiale et les communications avec ce territoire sont difficiles. Beaucoup estiment que des abus graves contre les droits de la personne ont été commis, et sont toujours commis actuellement, dans l'État du Pendjab. On a interdit l'entrée dans cet État à certains organismes internationaux comme la Croix-Rouge et Amnistie internationale.

Les citoyens de ma circonscription s'inquiètent de cette situation. Le maire de Williams Lake a adressé la lettre suivante au premier ministre (M. Mulroney) le 30 mai dernier. Voici:

> Je crois qu'on tient en haute estime le Canada et son premier ministre qui œuvrent vraiment pour la paix dans le monde. Je vous rappelle donc que nous comptons bon nombre de Néo-Canadiens d'origine indienne qui s'inquiètent sincèrement de ce qui se passe dans leur mère-patrie. En effet, il existe une communauté sikh importante à Williams Lake, en Colombie-Britannique et au Canada en général qui a fait preuve de son sens des responsabilités en s'abstenant de manifester contre les atrocités commises en Inde. Les membres de la communauté originaire de l'Inde orientale de Williams Lake sont des citoyens respectables que la sécurité de leurs proches et de leur famille en Inde inquiètent terriblement, car ils sont sans nouvelles d'eux.
>
> Je vous saurais sincèrement gré, à vous et à votre gouvernement, de faire tout ce que vous pourrez pour trouver une solution pacifique aux problèmes qui existent actuellement en Inde.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA RÉUNION DU CAUCUS PROGRESSISTE CONSERVATEUR

M. Simon de Jong (Regina-Est): Lors des élections du 4 septembre dernier, monsieur le Président, les Canadiens ont élu à la Chambre des communes 211 députés conservateurs. Ils s'aperçoivent maintenant, surtout les personnes âgées, qu'ils ont élu une majorité qui devient soudainement muette quand il s'agit de protéger les pensions de vieillesse.

Samedi de cette semaine, le caucus conservateur doit tenir une réunion spéciale à Ottawa. J'invite donc tous ceux dont le député est progressiste conservateur à l'appeler avant samedi à son bureau de circonscription ou à son bureau d'Ottawa pour exiger qu'il défende lors de ce caucus la cause de nos concitoyens du troisième âge. C'est afin de faire bien comprendre au premier ministre (M. Mulroney) qu'il doit renoncer définitivement à désindexer les pensions de vieillesse.

J'exhorte tout particulièrement les gens qui vivent dans des circonscriptions où le candidat tory l'a emporté sur le candidat néo-démocrate sortant à communiquer avec leur député aphone. Ainsi, ceux qui habitent la circonscription de Saskatoon-Est devraient appeler 343-6060 à Saskatoon. Ceux qui habitent la circonscription de The Battlefords-Meadow Lake devraient appeler 446-2144. Ceux qui habitent la circonscription de Dauphin, au Manitoba, devraient appeler 638-9633, alors que ceux de la circonscription de Selkirk-Interlake devraient appeler 785-2918. Les Canadiens doivent absolument se faire entendre.

• (1410)

LE BUDGET

L'APPUI D'UNE PENSIONNÉE

M. Lorne McCuish (Prince George-Bulkley Valley): Monsieur le Président, depuis le 23 mai, c'est-à-dire depuis que le ministre des Finances a présenté son budget, lui et d'autres ministériels insistent sur le fait que le Canada doit réduire son déficit et éviter de vivre au-dessus de ses moyens. Je vous assure, monsieur le Président, que d'innombrables Canadiens sont de cet avis; je voudrais vous lire un extrait d'une lettre que m'a envoyée une dame de Prince George, en Colombie-Britannique, que je n'ai jamais rencontrée; je suis toutefois certain que tous les députés admettront que c'est une très bonne citoyenne. Voici ce que dit la lettre:

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint mon chèque de pension de vieillesse; je m'engage à le renvoyer pendant six mois. Le Canada est dans une situation désastreuse, cela saute aux yeux. Notre beau pays est sur la voie de la décadence, ce qui m'attriste.

Ce n'est pas suffisant, et s'il est ridicule de croire que mon chèque fera une différence, je trouve qu'en toute honnêteté, je ne peux pas faire autrement—si cette goutte d'eau pouvait faire boule de neige, cette dette débilitante disparaîtrait. Je crois que c'est possible. Je crois qu'il y a assez de personnes qui, comme moi, ont eu le privilège de travailler et d'élever une famille dans ce beau pays et qui seraient disposées—je ne dis pas heureuses—à rembourser la dette que nous avons envers notre pays.

Des milliers d'hommes et de femmes ont donné leur vie pour ce pays, et des milliers d'autres lui ont consacré plusieurs années de leur vie pendant les guerres récentes; nous autres qui avons plus qu'il ne faut pour subsister, nous pouvons certainement donner . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

* * *

LA CITOYENNETÉ

L'AUGMENTATION DES DROITS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, une des grandes satisfactions de tous les députés est de pouvoir assister parfois aux cérémonies de la cour de la citoyenneté. Tout comme d'autres députés, j'en suis sûr, je l'ai fait souvent. Ce qui est particulièrement intéressant dans ce genre de cérémonie, c'est de voir les familles nombreuses dont tous les membres deviennent citoyens canadiens à cette occasion.

Il se peut que cela change à cause de l'augmentation des droits de citoyenneté imposés par le nouveau gouvernement à partir du mois d'avril. Auparavant, ces droits étaient de $25 pour un adulte et de $8 pour un enfant; ils sont maintenant respectivement de $40 et de $15. Par conséquent, pour une famille nombreuse, le coût peut dépasser $100.

J'ai téléphoné la semaine dernière au bureau de la citoyenneté de Toronto pour demander si le nombre de personnes demandant la citoyenneté canadienne avait diminué. On m'a rappelé quelques jours plus tard pour me dire qu'il y avait eu une baisse de 40 p. 100 au mois d'avril par rapport au même mois de l'année dernière. La citoyenneté canadienne n'a pas de prix, mais cette diminution de 40 p. 100 est le résultat de la politique du gouvernement conservateur.

Article 21 du Règlement

L'ADMINISTRATION

LES PROPOS ATTRIBUÉS À LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais parler de la lettre que la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) a envoyée au président de la Fédération canadienne de la nature, Greg Sheehy. Dans cette lettre au ton plutôt cassant, la ministre dit au président de la Fédération qu'elle voudrait être jugée sur ses actes et non sur ses paroles. Je tiens à dire à la ministre que tous ceux qui ont une certaine expérience parlementaire savent que les ministres sont également jugés sur leurs paroles. Leurs déclarations créent un contexte politique et adressent un message à la population si bien que la ministre de l'Environnement envoie un certain message lorsqu'elle parle d'autoriser l'exploitation forestière et minière dans les parcs nationaux. En fait, j'ai appris que certaines compagnies minières s'intéressaient déjà à la chose.

Si la ministre déclare que les travailleurs sont, depuis 30 ans, en contact avec des PCB, sans que cela ne se répercute sur leur santé, ce qui constitue une façon plutôt pitoyable de justifier l'inaction du gouvernement, elle fait comprendre aux pollueurs que le gouvernement n'a pas l'intention de se montrer très sévère au sujet de cette question.

Si la ministre de l'Environnement parle de privatiser les parcs publics, elle ouvre de nouveaux horizons à ceux qui seraient intéressés à les exploiter privément. Cela signifie que le caractère public de nos parcs n'est peut-être pas aussi sacré qu'il l'était.

Par conséquent, je tiens à dire à la ministre de l'Environnement qu'on la juge non seulement sur ses actes, mais également sur ses paroles, d'après les messages qu'elle envoie à la population et il vaut mieux qu'elle le comprenne au plus tôt.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE RÔLE DU CANADA À LA CONFÉRENCE D'OTTAWA

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le treizième service œcuménique qui s'est déroulé hier à Ottawa en commémoration des souffrances subies par les populations balte et en ukrainienne et des violations continuelles des droits de la personne par l'Union soviétique constituait un rappel émouvant de l'oppression humaine. La cérémonie de cette année revêtait un caractère spécial, étant donné que la conférence des spécialistes en droits de la personne a actuellement lieu à Ottawa, notre capitale nationale.

Toutefois, bien que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ait promis que lui-même et la délégation canadienne trouveraient des moyens de soumettre certains cas particuliers à l'Union soviétique et à tout autre pays violant les droits de la personne, il n'a rien fait. Je crois que le mutisme que le gouvernement a observé à la conférence est contestable du point de vue politique, fort regrettable et contraire à la morale.

La délégation canadienne doit soulever ces questions auprès des soviétiques. Elle doit se porter à la défense des droits fondamentaux de la personne et inciter les coupables à respecter les accords de Helsinki qu'ils ont tous signé. Malheureusement, les démarches diplomatiques discrètes entraînent trop souvent des refus discrets. Par conséquent, alors que la conférence tire

à sa fin, j'exhorte le gouvernement à sortir de l'ombre, à exposer publiquement les dures réalités, à porter des accusations, car c'est devant la cour de l'opinion publique que les coupables seront jugés. C'est de cette façon que nous réussirons à libérer l'humanité d'une oppression immorale et inacceptable. Il s'agit d'une bataille que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DANS LA TRIBUNE DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT OUTRE-MER DU ROYAUME-UNI

M. le vice-président: Je voudrais signaler à la Chambre la présence à notre tribune du très honorable Timothy Raison, ministre du Développement outre-mer du Royaume-Uni.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME CONCERNANT LES DROITS DE LA MINORITÉ AU MANITOBA

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, je voudrais poser mes questions au vice-premier ministre. Tous les députés admettront sans peine, je pense, qu'aujourd'hui est un jour historique pour tous ceux qui veulent rendre la société canadienne plus tolérante et plus juste. L'opinion exprimée par la Cour suprême sur les droits des minorités est un verdict qui ne comporte aucune ambiguïté et que nous approuvons tous, j'en suis sûr, étant donné les décisions antérieures de la Chambre.

Je pense néanmoins que ce jugement soulève certaines questions urgentes et cruciales à propos des mesures que devront prendre le gouvernement du Canada et celui du Manitoba. A cause du court laps de temps accordé par la Cour suprême pour établir des normes minimales, je voudrais tout d'abord que le vice-premier ministre nous dise ce que le gouvernement du Canada a l'intention de faire pour répondre aux demandes et aux directives de la Cour suprême? Peut-il nous assurer notamment que le procureur général du Canada soumettra un calendrier de mise en œuvre dans un délai de 120 jours? Ou alors le gouvernement préfèrera-t-il consulter le gouvernement du Manitoba et négocier avec lui pour voir si une solution politique permettrait d'éviter de consacrer à cette question toutes les ressources que la décision de la Cour suprême pourrait nécessiter?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je crois que la décision a été rendue à 10 h 30 ce matin. C'est un jugement très long, puisqu'il s'étale sur plus de 200 pages. Je ne doute pas un instant que le député et tous ses collègues s'attendent à ce que le gouvernement étudie ce jugement en profondeur avant de tirer des conclusions. Nous le ferons le plus rapidement possible dans la limite du raisonnable.

Cependant, d'ores et déjà, le député peut être certain que notre parti demeure fermement attaché au principe des deux langues officielles pour notre pays, comme nous l'avons montré aussi bien quand nous étions dans l'opposition que depuis notre accession au pouvoir.

ON DEMANDE L'AIDE DE L'ÉTAT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, nous savons parfaitement qu'il est essentiel d'étudier à fond la décision. Je me permets de rappeler au vice-premier ministre que, dans son jugement, la Cour suprême dit notamment que toutes les lois adoptées par l'Assemblée législative du Manitoba à partir d'aujourd'hui sont invalides si elles ne sont pas conformes à cette décision. Cela impose un fardeau extrêmement lourd à la province qui devra assurer désormais des services linguistiques suffisants pour que l'Assemblée législative puisse continuer à jouer son rôle normalement.

Le vice-premier ministre peut-il nous assurer que le gouvernement du Canada va immédiatement mettre à la disposition du Manitoba les ressources et le personnel nécessaires pour qu'on puisse obtenir les services linguistiques voulus à l'Assemblée législative de la province, afin que celle-ci puisse continuer à s'acquitter de ses responsabilités sans problème?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député peut être absolument certain que le gouvernement fédéral offrira les ressources qu'il doit fournir pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la politique des langues officielles de notre pays, conformément aux intentions souvent exprimées par le premier ministre et notre parti au sujet de notre attitude envers les deux langues officielles.

• (1420)

Il est possible qu'effectivement le gouvernement fédéral prenne tout d'abord des mesures pour régler le problème des lois adoptées à partir de maintenant par la province du Manitoba, s'il faut s'en occuper immédiatement. A ma connaissance, les lois adoptées demeurent en vigueur pour le moment, mais il s'agit de . . . Le député hoche la tête. C'est notre problème. Je le répète, ce jugement est extrêmement long et nous devrons l'étudier à fond. De toute manière, le gouvernement fédéral s'acquittera de ses responsabilités dans ce domaine.

[*Français*]

LA DÉCISION RENDUE PAR LA COUR SUPRÊME—LES CONSULTATIONS AVEC LES FRANCO-MANITOBAINS ET LE GOUVERNEMENT DU MANITOBA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Étant donné la grande importance de cette décision et de la participation de tous les Canadiens dans le processus des politiques, est-ce que le vice-premier ministre peut nous donner l'assurance que le gouvernement du Canada va avoir des consultations avec la communauté franco-manitobaine ainsi qu'avec le gouvernement du Manitoba pour procéder ensemble, avec détermination, à la mise en vigueur de la décision rendue par la Cour suprême?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Absolument, monsieur le Président.

* * *

LA CONSTITUTION

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME—LA SITUATION DES FRANCOPHONES DU MANITOBA

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, à titre de préambule à ma question au vice-premier ministre, je voudrais joindre ma voix à celle de mon collègue de Winnipeg pour dire que comme francophone, et j'imagine que tous les francophones dans cette Chambre doivent se réjouir de cette décision rendue par la Cour suprême aujourd'hui . . . Il s'agit là d'un geste historique qui garantit, à mon sens, les droits des francophones au Manitoba, mais aussi ceux des francophones partout ailleurs au Canada là où ces droits ne sont pas encore complètement respectés. Les francophones peuvent, je pense, dans l'avenir, espérer d'une façon encore plus positive.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre: Est-ce que le gouvernement considère que les résolutions adoptées à l'unanimité par cette Chambre des communes en 1983 et 1984 peuvent constituer et constituent en fait la base minimum à partir de laquelle une solution juridique, mais aussi une solution politique, puissent être trouvées pour les francophones du Manitoba?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la défense nationale): Eh bien, monsieur le Président, je suis sûrtout d'abord que le gouvernement voudra examiner le jugement d'aujourd'hui en regard de ces résolutions à propos desquelles il devra se rafraîchir la mémoire. Je donne toutefois au député l'assurance que mon parti et le gouvernement considèrent la question des langues comme un instrument d'unité. En raison de cette attitude, que partagent tous les députés de même que l'ensemble des Canadiens, le Canada deviendra plus uni que jamais.

[*Français*]

LES LOIS DE LA LÉGISLATURE DU MANITOBA

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je suis content d'entendre les propos du vice-premier ministre, mais je voudrais qu'il soit bien compris que les francophones n'accepteront jamais et jamais plus d'être traités comme citoyens de deuxième classe, ni au Manitoba, ni ailleurs au Canada.

Je voudrais revenir à une question posée par mon collègue concernant l'urgence de la situation. A la page 65 du jugement de la Cour suprême, qui est un jugement de 88 pages, on déclare ceci, et je cite:

> Quant à l'avenir, la Constitution exige qu'à compter de la date du présent jugement toutes les nouvelles lois de la législature du Manitoba soient adoptées, imprimées et publiées à la fois en français et en anglais. Toute loi de la Législature qui ne satisfera pas à cette exigence sera invalide et inopérante.

Alors, je reviens à la question de mon collègue de Winnipeg-Fort Garry: est-ce que le gouvernement canadien entend porter une attention immédiate et urgente à cette question afin que la législature du Manitoba ne soit pas paralysée dans son fonctionnement, par le fait qu'il pourrait manquer des ressources pour agir dans les textes législatifs en français et en anglais?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je voudrais donner au député une réponse aussi catégorique que celle que j'ai cru donner au représentant de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Sans avoir pu encore étudier le jugement, qui est très long, il le sait, il me semble que les lois adoptées par l'Assemblée législative du Manitoba seront valides jusqu'à l'échéance de la période de 120 jours . . .

M. Axworthy: Les anciennes lois, non pas les nouvelles.

M. Epp (Provencher): Les anciennes lois.

M. Nielsen: Je n'en suis pas certain. Je n'ai pas encore examiné le jugement en détail. On a peut-être prévu une période de rattrapage. Quoi qu'il en soit, le gouvernement fédéral fera tout ce qu'il est tenu de faire en vue de mettre en application l'esprit de ce jugement et de réaliser ainsi l'objectif commun que nous visons tous, je pense, soit l'égalité en matière de droits linguistiques non seulement au Manitoba mais d'un bout à l'autre du Canada.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXONÉRATION D'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, vu l'absence du premier ministre, je poserai ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Aujourd'hui, dans le journal *The Globe and Mail*, on rapporte que le ministre des Finances savait avant le dépôt du budget qu'une des mesures les plus injustes était l'exonération d'impôt sur les gains en capital. Le gouvernement peut-il au moins modifier la disposition sur les gains en capital afin de la rendre inapplicable à l'immobilier et ainsi utiliser les millions de dollars pour réindexer les pensions?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, en ce qui a trait à l'exonération relative aux gains en capital, l'honorable chef du Nouveau parti démocratique se réfère à un article qui mentionnait jusqu'à quel point cette exonération-là aiderait du côté des biens immobiliers. J'aimerais simplement lui faire remarquer que, dans la majeure partie des cas, cette exonération, en ce qui concerne l'immobilier, s'applique à notre secteur agricole, un secteur de gens qui ont travaillé fort pour bâtir un actif dans notre terre, pour aider la société canadienne, et c'est un groupe qui mérite d'être aidé par le budget et je suis fier que notre gouvernement ait pu leur apporter une aide qu'ils méritaient depuis longtemps.

[*Traduction*]

LA SPÉCULATION IMMOBILIÈRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, l'article du *Globe and Mail* parlait des anciennes dispositions fiscales concernant les gains en capital et non pas des mesures proposées par le gouvernement. Je sais également que tous les partis sont d'accord pour exempter de l'impôt sur les gains en capital les exploitations agricoles familiales et les résidences. Là n'est pas la question.

Des voix: Et la petite entreprise?

M. Broadbent: Je parlais de la spéculation immobilière et, en l'absence du premier ministre, voici ce que je demande au ministre de la Santé. Compte tenu du fait qu'en 1983, les millions de dollars distribués sous forme d'exemptions sur les gains en capital—nous n'avons pas les chiffres, mais le gouvernement les a—sont allés remplir les poches des spéculateurs immobiliers, le gouvernement va-t-il au moins modifier la loi qu'il propose afin que ces dispositions ne puissent s'appliquer à ce genre de spéculation et que les millions ainsi épargnés servent à réindexer les pensions?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le gouvernement continuera à prendre des mesures visant principalement à créer des emplois. Tel est le but de ce budget et le but de cette mesure; nous voulons créer des emplois dans toute l'économie, dans toute l'industrie et dans toutes les régions du pays. Nous avons déjà eu la preuve que cela fonctionnait.

M. Broadbent: Monsieur le Président, même un ministre d'un cabinet conservateur devrait savoir que la spéculation immobilière sert uniquement à gagner des gros sous et non pas à créer des emplois. Voilà le problème.

• (1430)

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Par le passé, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a défendu les pensionnés canadiens. Savait-il que, comme nous pouvons le lire dans le *Globe and Mail* aujourd'hui, les dispositions antérieures concernant les gains en capital ont surtout profité aux spéculateurs immobiliers? S'il le sait, a-t-il défendu les intérêts des pensionnés en disant à ses collègues du cabinet qu'il ne voulait pas de ce genre de disposition, mais plutôt la pleine indexation pour les pensionnés? L'a-t-il fait ou a-t-il accepté ces mesures insensées?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, les dispositions mentionnés par le député sont, en grande partie, du ressort du ministère des Finances à qui il revient de les expliquer. Toutefois, je signale qu'un regain d'activité sur le marché de l'habitation et de l'immobilier pourrait avoir d'importantes retombées. Il doit bien comprendre qu'un regain d'activité dans ces secteurs créera davantage d'emplois.

M. Tobin: Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'ignore pas que la spéculation se contente de faire grimper les prix et les loyers.

LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et cherche à faire un peu de lumière sur une situation de plus en plus confuse. Hier à la Chambre, le premier ministre a dit que la mesure en vue de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse était une proposition budgétaire. En répondant à une question du député de Beaches, il a dit: «Oui, c'est prévu pour le 1er janvier prochain.»

Si je ne m'abuse, les mesures budgétaires sont des mesures budgétaires. Il ne s'agit pas de propositions ni d'un Livre blanc.

Des voix: La question.

M. Tobin: La mesure relative aux pensions de sécurité de la vieillesse est-elle une mesure budgétaire qui entrera en vigueur le 1er janvier 1986 ou bien s'agit-il d'une proposition budgétaire? S'il s'agit d'une proposition, pourquoi ne figure-t-elle pas dans un Livre blanc? Que fait-elle dans le budget?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je vais essayer d'expliquer la situation au député pour qu'il comprenne le processus budgétaire et la façon d'adopter les mesures législatives à la Chambre.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Ne faites pas de sermon.

M. Epp (Provencher): Il a demandé une explication et j'essaierai de lui en donner une. S'il examine n'importe quel exposé budgétaire, il constatera que certaines mesures entrent en vigueur immédiatement. D'autre part, tout changement apporté à des lois existantes doit être présenté sous forme de mesure législative sur laquelle la Chambre doit se prononcer avant qu'elle n'entre en vigueur. Entre-temps, la mesure reste une proposition.

LES DISPOSITIONS DU BUDGET

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Après cette explication, monsieur le Président, devons-nous supposer que toutes les mesures fiscales qui n'entrent pas en vigueur immédiatement, par exemple les exemptions d'impôt sur les gains en capital, les changements au crédit d'impôt-enfants, la désindexation de l'impôt sur le revenu personnel et la désindexation de la pension de sécurité de la vieillesse, sont toutes des propositions et que nous pouvons en discuter? C'est ce que le ministre vient de prétendre. Il ne fait que rendre la situation encore plus confuse et causer plus d'inquiétude aux personnes âgées.

Décidera-t-il dès maintenant si les questions dont la Chambre discute sont contenues dans un budget ou dans un Livre blanc prévoyant des changements au régime fiscal? Il devrait faire une mise au point, car les personnes âgées ne méritent pas l'inquiétude, le chagrin, et l'incertitude que lui-même et ses collègues leur infligent.

Des voix: Bravo!

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la réponse que j'ai donnée à la première question vaut aussi pour celle-ci. Dans le préambule de cette deuxième question, le député a essayé de . . .

M. Tobin: Ce que vous dites, c'est que tout le budget est matière à discussion.

M. Hnatyshyn: Votre question était trop longue. Taisez-vous pour le moment.

M. Epp (Provencher): Il a essayé d'établir un rapport entre l'imposition et les changements à la pension de sécurité de la vieillesse en disant qu'il s'agissait d'initiatives législatives. La première réponse que je lui ai donnée était exacte et vaut aussi pour la deuxième question.

* * *

LE BUDGET

L'ARTICLE DU *GLOBE AND MAIL*

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre. Le soir du budget, le ministre des Finances a parlé en long et en large de la justice et de l'équité de son budget à l'égard des Canadiens. Le *Globe and Mail* nous a appris que c'était le contraire qui ressortait des documents du gouvernement lui-même, qu'en fait ce budget favorisait les riches et qu'il allait surtout frapper les pauvres et les personnes à revenus moyens. Le ministre des Finances a menti à la population du Canada dans cette déclaration-là.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Retirez vos paroles.

M. Riis: Je demande au vice-premier ministre de déposer immédiatement ces rapports.

Des voix: Retirez vos paroles.

M. le vice-président: Si j'ai bien compris, le député de Kamloops-Shuswap a accusé le premier ministre d'avoir menti.

M. Broadbent: Non, le ministre des Finances.

M. le vice-président: Si ce n'est là ce que le député a dit, je prendrai sa parole et je lirai les bleus, mais j'ai cru comprendre que c'est ce qu'il avait dit.

M. Riis: Monsieur le Président, je n'ai certainement pas accusé le premier ministre d'avoir menti. Si j'ai accusé le ministre des Finances d'avoir menti, je retire cette affirmation, mais j'ajouterai que je suis probablement le seul au Canada à le croire.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Le *Globe and Mail* a dit que, d'après les études effectuées par le gouvernement lui-même, le budget était très partial. Comme il semble y avoir là conflit pour le moins, est-ce que le vice-premier ministre va nous annoncer que ces documents vont être déposés, afin que la population canadienne voie ce que le ministre des Finances savait quand il a présenté sa déclaration le soir du budget?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, l'article dont parle le député cite divers chiffres concernant l'année 1990. Pour ma part, je ne connais pas l'origine de ces chiffres, mais comme je travaille depuis longtemps dans les questions économiques, je sais que les prévisions pour 1990 sont forcément fondées sur beaucoup d'hypothèses.

M. Broadbent: Parlez-nous de 1983?

M. de Cotret: Pour ce qui concerne 1986, je vais donner les chiffres qui figurent dans les documents budgétaires. En 1986, une personne ayant un revenu de $20,000 verra ses impôts augmenter de $104. Une personne ayant un revenu de $200,000 subira une augmentation proche de $5,000. Donc, à une multiplication par 10 du revenu correspond une multiplication par 50 des impôts. Ce n'est pas cela qu'on peut appeler taxer les pauvres plus que les riches.

LA SURVEILLANCE DE L'ÉCONOMIE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au vice-premier ministre. Je crois que dans cette dernière réponse le gouvernement exprimait sa confiance dans le budget et l'assurance que l'économie en fait ira s'améliorant.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Les députés des banquettes ministérielles applaudissent. J'en conclus qu'ils partagent cet avis. Le premier ministre à dit qu'il surveillerait la situation de près. Si le premier ministre et le gouvernement ont confiance dans le budget et en l'action qu'ils entreprennent, ils doivent avoir la certitude que les choses vont s'améliorer. Ils n'ont donc pas besoin de surveiller la situation plus longtemps. Qu'on suspende tout de suite la désidexation des pensions. Qu'on laisse les retraités en paix cet été.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Dites tout de suite que vous n'avez pas confiance.

M. Blaikie: Voyez les choses dans un esprit positif.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, après avoir vu comment le député embrouille et déforme les faits chaque fois qu'il intervient à la période des questions depuis le début de la session, je suis probablement le seul à la Chambre et dans le pays à faire cas de ses fausses interprétations des faits pendant la période des questions.

* * *

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

LE VERSEMENT DE POTS-DE-VIN EN ARGENTINE, SELON LES NOUVELLES

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général suppléant, que j'ai avisé de ma question. Selon des nouvelles en provenance du Buenos Aires, le gouvernement argentin a publié, hier, un rapport selon lequel l'Énergie atomique du Canada limitée et son entrepreneur italien chargé de la construction d'un réacteur Candu en Argentine, auraient versé, entre 1974 et 1978, des pots-de-vin de 4 millions de dollars canadiens de deniers publics à feu M. Jose Gelbard, qui était alors ministre argentin de l'Économie. M. Gelbard, qui à cette époque résidait à Washington, a refusé de comparaître devant le comité des comptes publics de la Chambre.

• (1440)

Ma question porte sur le fait que le gouvernement de l'époque et la GRC ont dit à ce moment-là que la piste de ces fonds s'arrêtait à des comptes en banque anonymes en Suisse et au Liechtenstein. Comment se fait-il que le gouvernement argentin ait pu découvrir dans quelles mains avait abouti cet argent placé dans des comptes numérotés en Suisse et au Liechtenstein, alors qu'en tant que président d'un comité de la Chambre des communes, on m'a dit à l'époque que le gouvernement canadien était incapable d'en faire autant? Le gouvernement fédéral sait-il si oui ou non une partie de cet argent est revenue à des Canadiens? Va-t-on maintenant ouvrir . . .

M. le vice-président: A l'ordre!

M. Lawrence: Une enquête sur cette affaire?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. Cependant, il comprendra qu'en tant que solliciteur général suppléant, je n'ai pas en main tous les faits concernant cette affaire qu'il soulève et qui a déjà été soulevée au fil des ans.

Tout ce que je peux lui dire, c'est que le solliciteur général a pour habitude de ne jamais confirmer ou nier qu'une enquête criminelle est en cours. Cependant, je vais prendre note de la question et m'assurer que le solliciteur général reçoive les renseignements que le député a eu la bonté de me transmettre aujourd'hui.

* * *

LE BUDGET

LA DISPOSITION CONCERNANT LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances suppléant. Étant donné que le gouvernement semble maintenant disposé à reconsidérer son projet de réduire l'indexation des pensions de la vieillesse l'an prochain, le ministre voudrait-il également revoir les propositions concernant les allocations familiales lesquelles, si elles sont mises en pratique, causeront du tort à des milliers de parents à faible revenu?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En réalité, les changements apportés aux prestations familiales seront avantageux pour les familles à faible revenu. Par exemple, les familles dont le revenu oscille aux alentours de $28,000 par année verront leurs prestations croître de 1985 à 1989. Quelque 325,000 familles dont les revenus sont inférieurs à $10,000, dont beaucoup sont des familles monoparentales, bénéficieront d'un supplément de quelque $300 en 1990-1991. Si la députée examine ces projections, elle verra que les hypothèses de sa question sont fausses.

Mlle Nicholson (Trinity): Sans pour autant contester les chiffres du député, je constate qu'il n'a pas répondu à ma question à savoir si cette mesure ou cette proposition est définitive.

L'EXEMPTION FISCALE POUR LES GAINS EN CAPITAL

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances suppléant. Si toutes les propositions budgétaires qui ne sont pas encore en vigueur ne doivent être considérées que comme des projets, comme on l'a fait valoir tout à l'heure, pourquoi ne pas reconsidérer les avantages sur les gains en capital dont les Canadiens à faible et moyen revenu feront les frais et qui bénéficieront à un très petit nombre de Canadiens riches, sans créer peut-être un seul emploi.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, il est facile d'identifier l'impact de la proposition concernant les gains en capital. Cette mesure sera favorable aux agriculteurs, aux petits exploitants, aux petits investisseurs et aussi aux pêcheurs. C'est une mesure équitable qui devrait créer de l'emploi.

La situation la plus injuste que nous ayons eu à traiter à la suite des années libérales, c'est le taux de chômage élevé qui sévit particulièrement chez les jeunes et les travailleurs d'âge moyen. L'objet de ce budget est de créer des emplois et cette mesure devrait largement y contribuer.

LES PENSIONS

L'INCIDENCE DU BUDGET—LES CONSULTATIONS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Se souvient-il de la déclaration suivante faite par son gouvernement dans le discours du trône de novembre dernier:

L'un des objectifs prioritaires de mes ministres sera d'insuffler un nouvel élan au fédéralisme et de redonner aux Canadiens pleine confiance en l'efficacité de notre régime de gouvernement.

La consultation et la collaboration doivent redevenir l'ordre normal des choses.

Si le ministre s'en souvient, comment concilie-t-il cette déclaration du discours du trône avec l'absence totale de consultations avec les personnes du troisième âge au sujet des changements qu'il a apportés en désindexant les pensions de la vieillesse?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le député a lu le discours du trône parce qu'il était valable à l'époque et qu'il l'est encore. Je tiens à dire au député également qu'il ne devrait pas dire qu'il n'y a pas eu du tout de consultations ou que nous ne consultons pas continuellement les Canadiens du troisième âge. Il ne devrait pas tenir ce genre de propos sans vérifier ce que fait chaque député ou ce que je fais moi-même, en tant que ministre. Ce que dit le député ne correspond pas aux faits.

M. Rodriguez: Il n'y a eu aucun processus officiel de consultation. Aucun mécanisme n'était prévu pour consulter les personnes du troisième âge ou leurs associations.

ON DEMANDE LE RETRAIT DE LA DISPOSITION RELATIVE AUX PENSIONS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, étant donné ce qui se passe dans le pays parmi les personnes du troisième âge et leurs associations, n'est-il pas injuste et cruel de laisser les pensionnés dans l'expectative tout l'été, l'automne et l'hiver prochains? Le ministre est-il prêt à déclarer qu'il ne va pas leur imposer une attente aussi cruelle et qu'il va retirer dès maintenant la proposition relative à la désindexation?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je rappelle au député les déclarations faites par le premier ministre à la Chambre hier. Elles sont consignées au compte rendu et reflètent la position du gouvernement. Je demande au député de se reporter à cette déclaration du premier ministre.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

LE JUGEMENT PRONONCÉ PAR LA COUR SUPRÊME

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et je veux revenir au jugement historique prononcé aujourd'hui par la Cour suprême. Je trouve tout à fait surprenant et inacceptable que le vice-premier ministre, étant donné les ressources humaines à sa disposition, n'ait pas eu le temps aujourd'hui de se renseigner sur une décision que je considère historique. C'est inacceptable!

Une voix: Un document de 200 pages!

M. Gauthier: Pas 200 pages, 88 pages! C'est symptomatique, monsieur le Président, de son indifférence envers cette question.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire si son gouvernement a déjà communiqué avec le gouvernement manitobain, avant la décision d'aujourd'hui, afin justement de prévenir le chaos et d'apporter des correctifs nécessaires pour anticiper la décision de la Cour suprême?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je regrette assez de n'avoir pas la sagesse infuse du député. Je pense qu'il conviendra que le texte renfermant la décision historique dont il a parlé est fort long et mérite une étude très attentive et très approfondie.

Pour autant que je sache, le juge en l'occurrence a parlé de moyens à mettre en place pour s'assurer que le gouvernement fédéral participe à la démarche judiciaire en ce qui concerne la période de transition. Je ne vois pas de raison d'agir maintenant, toute affaire cessante. Quoi qu'il en soit, le gouvernement fédéral ne manquera pas, le moment venu, de prendre toute mesure qu'il jugera à propos.

Encore une fois, je suis sûr qu'aucun député ne voudra profiter de cette affaire concernant les langues officielles du Canada pour marquer des points politiques ou semer la zizanie. Il est certain qu'aucun ministériel ne songerait à le faire.

[*Français*]

LES CONSULTATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT MANITOBAIN ET LA SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, à la page 68, on peut lire dans le texte anglais, et je cite:

[*Traduction*]

La période de validité temporaire ne s'appliquera pas à toute loi unilingue que l'assemblée législative pourrait adopter à compter de la date du jugement.

C'est-à-dire à compter d'aujourd'hui. Le gouvernement fédéral doit donc s'occuper dès maintenant du Manitoba. Il doit également l'aider à traduire ces documents. Le vice-premier ministre . . .

[*Français*]

. . . le vice-premier ministre peut-il nous assurer qu'il consultera aujourd'hui même le gouvernement manitobain, la société franco-manitobaine, afin d'apporter une solution juste et équitable à ce problème?

M. La Salle: On sait quoi faire, vous n'avez rien fait pendant vingt ans!

M. le vice-président: A l'ordre! Je voudrais permettre au vice-premier ministre de répondre à la question.

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Même si l'interprétation que le député semble vouloir donner du jugement était fondée, monsieur le Président, je doute fort que son air et la façon agressive dont il a posé sa question contribuent à faire l'unanimité des Canadiens autour de cette affaire.

Je puis donner au député et à la Chambre l'assurance que le gouvernement fédéral, après avoir étudié soigneusement ce jugement, ne manquera pas de prendre toute mesure susceptible d'en favoriser l'exécution. Je tiens à ce que le député le sache. Le gouvernement fédéral n'hésitera pas un instant à assumer ses obligations à cet égard.

* * *

LE BUDGET

L'INCIDENCE SUR LES PRESTATIONS FAMILIALES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a changé d'avis une fois et qui changera encore une fois d'avis, je l'espère du moins. Le ministre a dit en janvier qu'on n'avait pas besoin de changements dans la sécurité de la vieillesse ni dans le SRG.

Le ministre a dit par ailleurs que son gouvernement aiderait les plus nécessiteux. Il l'a déclaré à maintes reprises. Comment ose-t-il prétendre qu'il aide les plus nécessiteux alors que de nombreuses familles de deux enfants qui gagnent de $10,000 à $20,000 devront payer jusqu'à $500 en taxes de vente, perdront 3 p. 100 d'indexation sur les allocations familiales, et que certaines devront payer de l'impôt sur le revenu alors que beaucoup perdront leurs prestations familiales? Comment ose-t-il prétendre qu'il aide les plus nécessiteux?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ce que la députée dit à propos de la désindexation n'est pas exact. L'indexation complète du supplément de revenu garanti est maintenue et c'est prévu dans le budget. La désindexation partielle s'applique à la sécurité de la vieillesse. Les députés disent que les personnes âgées veulent des précisions. Les députés d'en face devraient s'abstenir d'employer des termes ou des exemples qui ne se trouvent pas dans le budget.

Cela dit, parlons des allocations familiales; un argument que les groupements sociaux ont toujours employé et j'ai entendu la députée l'employer elle-même et je l'ai employé aussi, c'est que l'aspect le plus rétrograde des prestations familiales est que l'exemption d'impôt était d'autant plus forte que le revenu familial était élevé. Nous avons renversé la vapeur. On peut dire qu'on peut faire davantage et qu'il faudra faire davantage lorsque la situation économique s'améliorera. On pourra y songer lorsque l'économie produira non seulement plus d'emplois, mais aussi plus de richesses.

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, la pension de vieillesse de tous les retraités qui touchent le SRG est désindexée et 200,000 personnes de plus recevront le SRG.

Une voix: Ce n'est pas vrai.

Mme Mitchell: Ces personnes reçoivent aussi la pension de vieillesse, cela va de soi.

Je signale par ailleurs au député que l'augmentation du crédit d'impôt pour enfant qu'il propose est une injure à l'endroit des pauvres. Les soixante-dix dollars qu'ils recevront la première année ne permettront même pas de payer les taxes.

Le ministre se soucie-t-il des enfants canadiens? Il y a des parents qui s'efforcent de nourrir décemment leurs enfants. S'il se soucie d'eux, peut-il réindexer les allocations familiales? Peut-il, par ailleurs, examiner une nouvelle fois la question des prestations familiales et veiller à ce que tous les changements soient avantageux pour les familles et pas pour le gouvernement fédéral, ce qui se passe actuellement?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée persiste à employer un terme ou une phrase qui ne sont pas corrects, elle le sait bien. Si on avait désindexé, même la pension de vieillesse, cela voudrait dire qu'il n'y aurait eu absolument aucune protection contre l'augmentation du coût de la vie. La députée sait que ce n'est pas le cas. Elle se dit que si elle répète ces termes assez souvent à la Chambre ou ailleurs, certaines personnes se mettront à le croire. Ce n'est tout bonnement pas vrai et la députée le sait.

Mme Mitchell: Vous êtes trop occupé à prêcher.

M. Epp (Provencher): La députée dénigre maintenant la mesure qu'elle a appuyée au comité. Elle avait, en effet, déclaré qu'il fallait augmenter le crédit d'impôt pour enfant parce que c'était le moyen le plus rapide de donner de l'argent aux familles qui en ont besoin. Aujourd'hui, elle a changé d'avis. Par ailleurs, si nous avions pris les $70, la députée aurait dit que c'était un fardeau trop lourd pour ces familles. Par contre, lorsqu'on donne cet argent, elle dit que ce n'est pas assez. La députée ne peut pas jouer sur les deux tableaux.

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA BASE MILITAIRE SAINT-DENIS À SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et concerne la fermeture de la base militaire Saint-Denis située à Saint-Adolphe-d'Howard, dans ma circonscription. Demain, monsieur le Président, je rencontre un comité de citoyens qui sont très inquiets, vous en conviendrez, des répercussions économiques de la fermeture de cette base.

Le ministre peut-il aujourd'hui, premièrement, rassurer mes commettants en disant que la fermeture de cette base ne se fera pas sans qu'un comité ait pris soin de vérifier ce qui pourrait être fait et, deuxièmement, peut-il assurer mes commettants que son ministère va prendre toutes les mesures nécessaires pour aider mes commettants à trouver une autre utilisation aux installations déjà existantes de cette base?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la députée d'avoir pris l'initiative de constituer ce comité local, comme devrait le faire tout député dont la circonscription compte une station du réseau Cadin-Pinetree, afin que de semblables comités locaux puissent collaborer étroitement avec de hauts fonctionnaires du ministère de la Défense nationale et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, entre autres, qui ont tous reçu pour instruction de minimiser, dans ces circonscriptions, l'incidence socio-économique éventuelle de cette mesure. Je suis heureux de pouvoir garantir à la députée que cela n'augmentera que très peu le chômage dans sa circonscription.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA SOCIÉTÉ CROSBIE OFFSHORE SERVICES LIMITED

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Il s'agit de la société Crosbie Offshore Services Limited, qui doit au gouvernement fédéral un minimum de $322,000, rien qu'en déductions sur les salaires, retenues mais non transmises.

Le ministre sait-il que, en novembre 1984, lorsque la société a été mise en faillite, les fonctionnaires de son ministère ont saisi un compte en banque de cette société qui contenait plus d'un million de dollars et sur lequel on aurait pu prélever la somme due aux contribuables? Au lieu de cela, les fonds ont été libérés trois jours plus tard et ils ont été utilisés par la société dans ses activités générales, sans que les contribuables canadiens reçoivent un sou. Le ministre est-il au courant de cela?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, ce qui me surprend à ce sujet, c'est que le député veuille tirer parti de cet incident . . .

M. Nunziata: Répondez à la question.

M. Beatty: . . . qu'il essaie de divulguer des renseignements fiscaux sur des contribuables. Comme le député, qui a été solliciteur général, le sait, j'enfreindrais la loi, plus précisément l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu, si, en tant que ministre du Revenu national, je donnais des renseignements confidentiels sur le dossier d'un contribuable.

M. Kaplan: Monsieur le Président, les renseignements que j'ai utilisés proviennent de documents publics sur des procédures de faillite à St. John's.

LES INSTANCES PRÉSENTÉES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Pourquoi a-t-on fait cela? Y a-t-il eu des instances de son collègue, le ministre de la Justice, ou en son nom?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député n'ignore pas qu'il serait contraire aux dispositions de l'article 241 . . .

M. Nunziata: Que cachez-vous?

M. Beatty: Je vois que le député s'est avancé jusqu'au premier rang pour pouvoir crier plus fort, mais ses interjections ne sont pas plus à propos du premier rang que de l'arrière-ban.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Comme les libéraux devraient le savoir, cette disposition est dans la loi pour une très bonne raison, à savoir protéger les droits des contribuables canadiens.

M. Nunziata: Cessez de cacher les faits.

M. Beatty: En me demandant de révéler des renseignements que la loi m'interdit de divulguer, ce qu'il sait très bien, le député abuse de ses privilèges et porte atteinte aux droits des contribuables.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1500)

LES PENSIONS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE L'INDEXATION COMPLÈTE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné la forte proportion de retraités qui vivent dans l'île de Vancouver et le taux très élevé de chômage qu'on y enregistre, les propositions de désindexation contenues dans le budget frapperont notre région encore plus durement que les autres régions du pays. A cause de ces répercussions négatives, même le député conservateur de Victoria tente de se dissocier du budget conservateur du 23 mai.

Au nom de la justice, aussi bien à l'égard des personnes âgées que des régions défavorisées du pays, le ministre exhortera-t-il maintenant ses collègues du cabinet, notamment le premier ministre et le ministre des Finances, à revenir sur cette mesure très injuste et à rétablir l'indexation complète des pensions de vieillesse pour les personnes âgées?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député a raison d'évoquer le facteur du chômage, non seulement dans l'île de Vancouver, mais dans d'autres régions du pays. C'est pourquoi le gouvernement—et les Canadiens en général, je pense—se réjouissent de la tendance qui s'amorce à mesure que se créent de plus en plus d'emplois et que de plus en plus de Canadiens retrouvent du travail, et que s'affirme un regain de confiance, tant dans les milieux financiers que dans le public en général, devant la manière dont l'économie commence à tourner. Il nous reste encore beaucoup de chemin à faire, mais nous pouvons au moins trouver un encouragement dans cette tendance.

Quant à la seconde partie de la question, qui ressemblait à d'autres questions qu'on a posées hier au premier ministre et qu'on m'a posées aujourd'hui, les assurances que le premier ministre a données hier sont celles du gouvernement du Canada. Le député devrait réexaminer ces assurances à la lumière de ce qui s'est dit aujourd'hui également car elles tiennent toujours.

* * *

[*Français*]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que les pétitions présentées par les honorables députés, le mercredi 12 juin 1985, sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je serai ravi d'interroger le leader parlementaire du gouvernement, à votre demande, au sujet des travaux qu'il prévoit pour la journée de demain et pour la semaine suivante.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, nous n'avons pas tout à fait terminé nos pourparlers au sujet des travaux prévus pour demain et même les deux prochaines semaines. J'ai fait une proposition au député et les néo-démocrates nous ont donné leur assentiment à son sujet. Si le leader parlementaire de l'opposition officielle est d'accord, je pourrai présenter l'ordre dont nous avons discuté. Sinon, nous pourrions peut-être poursuivre nos pourparlers, car cet ordre va influer sur les travaux de demain. Comme le sait le député, il a été question de présenter demain certains projets de loi. Je veux simplement m'assurer que nous nous comprenons au sujet de la séquence des travaux de demain dont dépendront les travaux des deux prochaines semaines.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je remercie le député de la bonne volonté dont il a fait preuve. Je dois terminer certaines consultations. J'espère, Votre Honneur, que vous nous permettrez, au besoin, de revenir à cette question dans le courant de l'après-midi afin que les renseignements puissent figurer au compte-rendu.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

TRANSPORTS

MANDAT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous nous sommes entendus sur un point. Il s'agit d'un ordre de renvoi au comité permanent des transports des questions reliées au transport dans les régions nordiques. J'avais retenu cet ordre de renvoi à la demande du critique des transports du Nouveau parti démocratique. Comme celui-ci a maintenant obtenu les garanties qu'il avait demandées, du consentement de la Chambre, je suis maintenant en mesure de proposer l'ordre de renvoi suivant:

Que le comité permanent des transports soit autorisé à effectuer une étude et présenter un rapport sur les politiques et programmes fédéraux en matière de transports qui affectent les régions nordiques, éloignées et isolées et, plus particulièrement,

1) les critières en fonction desquels il faudrait définir la suffisance des service de transports vers une localité;

2) la façon d'évaluer les coûts des services en ce qui concerne le coût pour le gouvernement par rapport à la nécessité de fournir une infrastructure de transports nécessaire; et

3) la mesure dans laquelle le gouvernement devrait participer à la prestation d'une infrastructure de transports dans le Nord en regard de la révision, par le gouvernement, de son rôle dans la possession ou la réglementation des services de transports mêmes;

Que le comité soit autorisé à voyager au Canada; et

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'experts et de personnel professionnel, technique et de bureau.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je veux simplement dire au nom de l'opposition officielle que nous sommes d'accord avec la proposition de l'honorable leader du gouvernement à la Chambre.

M. le vice-président: L'honorable président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a-t-il le consentement unamime de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

DÉPÔT D'UN DOCUMENT DE POSITION INTERGOUVERNEMENTAL

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, en conformité des dispositions de l'article 46(2) du Règlement, je désire déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires d'un document de position intergouvernemental sur les principes et les modalités du développement économique régional. Dans un nouvel esprit de collaboration, ce document a été signé par des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

* * *

LES CATASTROPHES

L'AIDE AUX SECTEURS DU CENTRE DE L'ONTARIO FRAPPÉS PAR DES TORNADES

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, il y a deux semaines, des tornades ont frappé le centre de l'Ontario, détruisant sur leur passage des maisons, des commerces et des exploitations agricoles. La plupart des dégâts ont été causés surtout dans ma circonscription et celle du député de Simcoe-Sud (M. Stewart), mais d'autres secteurs ont aussi été gravement touchés.

Nous ignorons encore l'étendue des pertes et le coût des réparations, mais des fonctionnaires fédéraux collaborent avec d'autres niveaux de gouvernement en vue d'établir l'ampleur des dommages ainsi que la nature et le coût des travaux à effectuer.

Ce cataclysme a fait des centaines de sans-abri et mis à pied temporairement, mais peut-être aussi de façon permanente pour certains, des centaines de travailleurs. Je voudrais annoncer aujourd'hui les mesures qu'a prises notre gouvernement afin d'atténuer les pertes humaines et matérielles, tout en sachant que nous sommes impuissants à soulager la peine de ceux qui ont perdu des membres de leur famille ou qui ont vu détruire leur maison ou le fruit du travail de toute leur vie.

A titre de ministre responsable de la planification d'urgence, le vice-premier ministre (M. Nielsen) aidera financièrement l'Ontario à se relever des suites de la tornade du 31 mai. L'aide fédérale sera consentie dans le cadre des accords d'aide en cas de sinistre, qu'administre Planification d'urgence Canada.

Ces accords prévoient un mécanisme afin de répondre aux demandes d'aide des provinces en cas de sinistre. Pour calculer la contribution fédérale, on utilise une formule établissant le rapport entre les dépenses ainsi occasionnées et la population de la province concernée. Le gouvernement fédéral intervient financièrement dès que les dépenses provinciales dépassent un dollar par habitant, et sa contribution augmente graduellement à mesure que s'élève le montant des frais. Les accords d'aide financière en cas de désastre renferment des lignes directrices sur la nature des secours admissibles à l'aide fédérale.

Selon les dernières prévisions du gouvernement ontarien concernant ses besoins d'aide, la province devrait verser 18 millions de dollars et le gouvernement fédéral, quelque 9 millions, soit 27 millions de dollars au total. Si les besoins s'avèrent plus élevés, jusqu'à concurrence de 22.5 millions de dollars consentis par la province, Ottawa versera le triple du montant; au-delà d'une aide provinciale de 22.5 millions, le gouvernement accordera neuf fois plus.

Les agriculteurs ont été plus durement frappés par la tornade. Les maisons, les fermes, les bâtiments et des récoltes ont été endommagés ou détruits, et un grand nombre d'agriculteurs ont des problèmes de financement. Agriculture Canada est prêt à les conseiller et à leur procurer une assistance financière pour aider à reconstruire les quelques 200 fermes qui ont été endommagées.

• (1510)

Mon collègue, le ministre de l'Agriculture (M. Wise), qui est présent, va créer un fonds spécial d'aide à l'agriculture pour financer en partie le redressement financier des entreprises qui ne sont pas assurées par un régime commercial ou le programme d'aide en cas de sinistre. Il a été affecté plus de 5 millions de dollars à cette fin.

Sous les auspices du comité d'aide aux sinistrés pour le centre de l'Ontario, Agriculture Canada, en coopération avec la province et les organismes agricoles, va établir un groupe de travail qui coordonnera la diffusion de l'information et prodiguera conseils et assistance aux agriculteurs. Le ministère prendra aussi part à l'évaluation des dommages.

Au besoin, un bureau provisoire de la Société du crédit agricole sera ouvert à Orangeville pour aider les producteurs à évaluer les dommages qu'ils ont subis et à dresser des plans pour assurer la rentabilité future de leur entreprise. La SCC prendra aussi en considération toute demande de fonds que pourraient lui adresser ses débiteurs en difficulté à cause de la tornade. Elle envisagera le réamortissement des prêts, l'ajournement des paiements ou d'autres dispositions spéciales qui pourraient convenir à chacun des emprunteurs.

Ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), va prendre des mesures afin de soulager les victimes des centres sinistrés en débloquant des fonds en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage, pour créer des emplois qui serviront à reconstruire et à restaurer ces villes. Le financement des travaux de réparation dans des villes comme Barrie et Grand Valley en sera facilité.

Par ailleurs, monsieur le Président, la Commission sait bien qu'il risque d'y avoir dans les prochaines semaines une pénurie de main-d'œuvre spécialisée dont on a un pressant besoin. En vertu de son programme de mobilité de la main-d'œuvre, elle va payer une partie de ce qu'il en coûtera pour amener des travailleurs spécialisés au besoin dans la région, afin d'accélérer les travaux de reconstruction.

Quinze employés supplémentaires d'Emploi et Immigration ont été affectés à un centre d'urgence à Barrie pour aider le personnel local à s'occuper de ceux qui ont perdu leur emploi.

Pour venir en aide à ceux qui se retrouvent sans travail à cause de la tornade, le bureau de Barrie a mis sur pied une unité centrale où le traitement des demandes d'assurance-chômage sera accéléré, de même qu'un centre d'urgence pour la distribution des chèques.

Le bureau de la région de l'Ontario du ministère de l'Expansion industrielle régionale a chargé un groupe d'étude de s'occuper des dégâts subis par les secteurs secondaire et tertiaire dans la région.

Après une évaluation préliminaire, le MEIR projette d'offrir diverses modalités d'assistance: primo, conseils gratuits aux entreprises, donnés par le personnel sectoriel et financier du bureau de la région de l'Ontario et (ou) le service CASE de la Banque fédérale de développement.

Secondo, le MEIR a affecté à la succursale de Barrie de la BFD du personnel chargé de l'évaluation immédiate des dommages subis par les entreprises. Il aidera les entreprises dans leur effort de reconstruction, grâce à l'éventail complet des activités du ministère; et s'il se produisait des pénuries de matériaux indispensables, le réseau du MEIR servirait à localiser le nécessaire dans l'ensemble du Canada.

En outre, monsieur le Président, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) va lancer un programme de développement à l'occasion des dégâts causés par la tornade dans le centre de l'Ontario, lequel sera doté d'un budget de trois millions de dollars, pour favoriser la modernisation et l'expansion dans la zone sinistrée. Allant plus loin que l'assurance et les autres aides, ce fonds a pour but d'encourager les entreprises à saisir cette occasion pour s'étendre et pour améliorer leur fonctionnement, plutôt que de remplacer simplement ce qui a été avarié par la tempête. Ce fonds va aider à créer des emplois à long terme et contribuera utilement au renforcement et à la prospérité future des localités sinistrées. Une aide sera offerte, à concurrence de 35 p. 100 des investissements admissibles, aux entreprises qui pourront justifier de leur rentabilité et d'avantages économiques importants. Le ministère examinera les perspectives d'avenir des entreprises concernées qui devront faire connaître leurs projets d'ici au 30 septembre prochain. En outre, le ministre a demandé à la BFD d'envisager un sursis temporaire de paiement ou un rééchelonnement pour les prêts des clients sinistrés, comme le fait la Société du crédit agricole.

Plusieurs douzaines de logements temporaires ont été offerts à la base de Borden des Forces canadiennes. En outre, 700 soldats de cette base ont fourni une aide remarquable, et plus de $25,000 en biens et services ont été fournis.

Mon ministère, celui du Revenu national, admettra la déduction des dons faits aux organismes reconnus d'aide aux sinistrés ou aux municipalités. Nous croyons que cette mesure va constituer un encouragement accroie à contribuer à la reconstruction de la zone sinistrée. En outre et comme beaucoup de dossiers financiers sont perdus, j'ai enjoint à mes hauts fonctionnaires d'aider toute personne ou entreprise qui serait incapable de fournir les documents nécessaires aux fins de l'impôt sur le revenu.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement et le ministère des Travaux publics ont tous deux envoyé des inspecteurs dans la région. La SCHL va contribuer à identifier les immeubles réparables et aider les autorités locales à délivrer des permis de construction. Le ministère des Travaux publics va évaluer les dommages causés aux installations publiques.

Grâce à ces mesures, monsieur le Président, nous espérons rétablir les services essentiels et aider les particuliers, les agriculteurs et les petites entreprises à reconstruire.

Si je puis me permettre une observation personnelle, je tiens à déclarer au nom de mes collègues de la région visée que nous apprécions sincèrement la compassion et la générosité des milliers de personnes qui ont offert leur aide aux plus démunis, à ceux que ce cataclysme a frappés. Ils ont fait énormément par leur bonté pour aider les familles touchées à s'atteler à la longue tâche de réorganiser leur existence.

Enfin, je sais que tous et chacun des députés voudront que j'exprime notre tristesse que des personnes aient péri dans ce cataclysme. Personne ne peut vraiment évaluer les pertes que beaucoup de familles ont subies. Mais leur courage et leur détermination nous inspirent tous.

Des voix: Bravo!

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, à l'instar du ministre, je tiens à exprimer mes très vives condoléances aux gens en particulier qui ont perdu des parents ou des amis dans le cataclysme. Nous sommes de tout cœur avec eux et rien ne saurait décrire la détresse qui doit être la leur.

Pour ceux qui restent et qui doivent rebâtir leur maison, leur entreprise, et le reste, cette aide du gouvernement fédéral est évidemment une mesure fort à propos que nous, de notre parti, approuvons et appuyons.

L'aide canadienne aux sinistrés est en général efficace et bien coordonnée, et nous félicitons le ministre d'avoir veillé à ce qu'il en soit de même cette fois encore. Nous avons tous été très impressionnés par le courage et l'ingéniosité des gens qui ont tout perdu et qui doivent recommencer à zéro, et il convient fort évidemment que tout soit fait pour les aider à réorganiser leur existence, ce qu'ils feront. Les groupes bénévoles sont déjà sur place. En fait, c'est avec plaisir que j'ai entendu le ministre dire que ceux qui offrent leur aide de cette façon se verront accorder un traitement fiscal avantageux. Il y a aussi là des bénévoles qui contribuent du travail de leurs bras, de la chaleur de leur présence et de leur réconfort. Nous comptons, certes, que la situation sera suivie de près de façon à assurer qu'il y ait toujours une aide suffisante, quitte à l'accroître avec le temps.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'interviens également pour féliciter le ministre de sa déclaration d'aujourd'hui et pour dire, au nom de mes collègues, comme l'a fait le ministre, que nous partageons la douleur de ceux qui ont perdu des amis ou des parents dans cette catastrophe regrettable.

Mme Jewett: Y a-t-il des catastrophes qui ne soient pas regrettables?

M. Deans: Ma collègue me demande s'il existe des catastrophes qui ne sont pas regrettables. Ce n'est pas ce que je voulais dire. J'espère qu'elle l'a compris.

Ceux qui ont été témoins de ces événements n'en croyaient pas leurs yeux. Je tiens à dire que nous sommes heureux que le gouvernement ait décidé de faire une déclaration aujourd'hui, afin d'apporter des éclaircissements sur la participation du gouvernement fédéral et j'espère qu'il établit ainsi, lorsqu'il est question de nouvelles initiatives, un précédent à suivre au cas où d'autres événements semblables, aussi regrettables soient-ils, se produiraient à l'avenir.

Je suppose qu'il s'agit là d'une déclaration préliminaire de la part du ministre, puisqu'elle établit les critères sur lesquelles on se basera pour apporter de l'aide, mais qu'il est de plus en plus clair chaque jour que les pertes dépasseront de beaucoup les prévisions initiales.

• (1520)

Je tiens à dire au ministre qu'il est intéressant et réconfortant de voir l'importance de la participation du gouvernement dans cette affaire. Il fait bon voir le sérieux avec lequel on a cherché à obtenir des divers ministères le genre de soutien qui aidera les gens qui ont perdu des possessions ou dans bien des cas, leur entreprise et la façon dont le gouvernement a su coordonner l'aide par l'entremise du cabinet du vice-premier ministre (M. Nielsen). Tous les services du gouvernement ont apporté leur contribution.

Je suppose que ce qui importe en l'occurrence, c'est qu'une évaluation permanente soit effectuée et il faudra peut-être un certain temps un an, voire même plus, si l'on se base sur des expériences précédentes dans des circonstances semblables, avant de pouvoir bien évaluer les dommages et les pertes.

J'espère que le ministre nous tiendra au courant de temps à autre, à la Chambre, de l'importance des contributions des particuliers, du gouvernement provincial de l'Ontario et du gouvernement fédéral.

Je le répète, il est rare que les députés unissent leurs efforts dans un but commun. Cependant, je crois qu'on peut dire qu'en l'occurrence, tous les députés partagent les craintes exprimées par le ministre. Je tiens à dire au nom de mon parti que nous sommes disposés à appuyer les initiatives présentées par le gouvernement.

M. Waddell: Monsieur le Président, je ne viens pas de l'Ontario. En fait, je suis originaire de cette province, mais je représente maintenant le Colombie-Britannique.

Je tiens à dire que j'ai trouvé extrêmement impressionnant de voir, à la télévision, des voisins s'entr'aider après la catastrophe. Nous sommes très fiers de voir que les Canadiens de cette région ont pris le dessus si rapidement. Je ne crois pas que je pourrai jamais oublier les images de cette femme qui a dit avoir perdu un garçon de 13 ans qui faisait du baby-sitting pour elle. Je garderai ce souvenir à l'instar, j'en suis persuadé, de nombreux téléspectateurs. On peut remplacer des biens, mais jamais un membre d'une famille.

Ma question au ministre a une grande portée. Il nous est parfois possible de tirer une leçon d'une catastrophe. Du moins, si on est intelligent on apprend. Une tornade s'est abattue sur la région. On aurait peut-être pu utiliser de meilleures techniques d'avertissement, ou encore la population aurait pu réagir plus rapidement. On aurait peut-être pu lui faire mieux comprendre les méfaits d'une tornade. Quelle leçon avons-nous tirée de cette catastrophe? Que compte faire le gouvernement pour s'assurer que dans le cas d'un autre cataclysme de ce genre on ne déplorera pas de pertes de vie?

M. Beatty: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je pense que nous avons tous appris certaines choses de cette catastrophe. Le Service de planification d'urgence du Canada, de concert avec ses contreparties provinciales et municipales, analyseront les événements pour voir comment ont réagi les services d'urgence. Je pense que, pour une bonne part, ces services ont réagi d'une façon exceptionnelle. Je suis arrivé sur les lieux en moins d'une heure ou deux après la tornade et j'ai été étonné de voir la rapidité avec laquelle la police provinciale de l'Ontario, la Croix rouge, les Forces armées de la base Borden et d'autres ont accouru pour venir en aide aux sinistrés. De toute évidence, cette expérience nous aura été utile et nous appliquerons à l'avenir les leçons que nous en avons tiré.

Il est clair qu'il nous sera extrêmement utile, à l'avenir, d'encourager tous les niveaux de gouvernement à mettre au point des programmes visant à parer à d'éventuelles catastrophes. Les municipalités et les hôpitaux devraient se doter de tels programmes pour assurer la prestation de services d'urgence dans les plus brefs délais possibles lorsqu'ils se révèlent nécessaires.

Je ne voudrais pas tomber dans les lieux communs mais deux choses m'ont laissé une certaine impression. La première, c'est qu'il nous arrive parfois, en tant qu'êtres humains, d'être suffisamment arrogants pour croire que nous avons réussi à dompter la nature. En bien, ce n'est pas le cas. Je me suis trouvé sur les lieux peu de temps après la catastrophe, et j'ai survolé la région et j'ai pu constater à quel point la nature était capricieuse. C'est une simple question de hasard, que l'on survive ou succombe à ce genre de désastre. Nous venons de nous rendre compte de la fragilité de l'homme et de voir à quel point nous sommes vulnérables devant les caprices du hasard.

Ce qui m'a finalement frappé le plus, c'est la grande générosité et le dynamisme des gens qui ont participé aux secours. Comme je me trouvais dans le secteur immédiatement après le sinistre et pendant les jours suivants, j'ai été vraiment surpris de voir des gens totalement étrangers à cette région offrir leurs services, dire spontanément qu'ils avaient de bons bras et de bonne pelles et demander ce qu'ils pourraient faire pour aider les sinistrés. Une équipe de plus de 200 Mennonites s'est mise à ratisser systématiquement le secteur d'ouest en est pour nettoyer les champs et déblayer le terrain des débris. Je crois que les victimes se souviendront toujours de la générosité et de la solidarité de ces Mennonites.

Au quartier général où étaient organisés les secours, on offrait immédiatement aux sinistrés de les héberger. Des gens ont proposé d'accueillir dans leur foyer des familles entières qui étaient sans toit. Lorsque j'ai parcouru ce secteur, j'ai vu de mes yeux des couvertures, de la nourriture, des vêtements et d'autres articles de première nécessité qu'on avait empilés pour les sinistrés. Il fallait voir ces gens mettre tout ce qu'ils avaient à la disposition des sinistrés. Et il y a eu aussi un nombre remarquable de personnes qui ont participé financièrement aux opérations de secours.

Je ne voudrais pas m'étendre indûment, mais je tiens quand même à citer un autre exemple de générosité remarquable. Quand les équipes de secours sont arrivées dans ce secteur, l'un des organisateurs a demandé 75 pâtés pour nourrir les secouristes au village de West Luther et au secteur avoisinant. Les paroissiens de l'église de Mount Forest ont envoyé 200 pâtés et de la soupe pour sustenter 500 personnes. Jamais les victimes du sinistre n'oublieront un tel geste.

On demeure surpris du courage incroyable et de la persévérance manifestés par les sinistrés. Ils ne se sont pas apitoyés sur leur sort, mais ont courageusement décidé de tout reconstruire. Ils ont un exemple pour nous tous.

M. Foster: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre. Soit dit en passant, je trouve que le ministre s'est fort bien occupé des sinistrés, lui et le ministre de l'Agriculture (M. Wise) qui s'est rendu sur les lieux.

Je voudrais savoir si on a élargi le secteur désigné par la province de l'Ontario afin d'inclure également dans les mesures d'indemnisation les quelque 40 millions de dollars de dégâts qu'ont subis les nombreux propriétaires de serres de Leamington. Je me demande donc si le gouvernement de l'Ontario n'a désigné que Barrie et les secteurs environnants comme régions sinistrées ou s'il a demandé de l'aide afin d'inclure également cette région du sud-ouest touchée elle aussi par le sinistre la veille au soir. On m'a dit que la péninsule du Niagara avait subi d'énormes dégâts. Le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il en est exactement?

Je voudrais en profiter, moi aussi, pour rappeler que nous avons été témoins d'une réaction exceptionnelle de la population dans les circonstances. Je ne me rappelle pas, ces dernières années, qu'un réseau de stations radiophoniques, dont deux de ma propre circonscription, ait organisé un téléthon comme ce fut le cas lundi dernier. Ce réseau a recueilli plusieurs centaines de milliers de dollars. Je crois qu'il règne en Ontario un esprit de générosité et d'entraide toujours très vivace comme nous avons pu le constater après ce cataclysme.

M. Beatty: Monsieur le Président, le gouvernement fédéral est actuellement en pourparlers avec le gouvernement de l'Ontario afin de délimiter les zones sinistrées. La région désignée par le gouvernement de l'Ontario au tout début commençait à Arthur ou Alma, dans l'Est.

• (1530)

Une partie de l'extrémité de Barrie a été touchée de même que la région est jusqu'au centre est de l'Ontario. Cette région est sûrement couverte par le programme. En outre, d'autres dégâts causés à cette occasion seront également couverts. La difficulté est d'établir si les dégâts causés la veille par exemple, l'ont été par la même tornade ou si cela constitue un deuxième sinistre.

Personne ne minimise l'étendue des dégâts. Cependant, aux termes des accords de partage des coûts entre le gouvernement fédéral et la province, il est difficile de considérer les deux sinistres en bloc. Il faut les prendre chacun séparément à moins qu'ils n'aient été causés par la même perturbation atmosphérique.

Je pourrais également ajouter que mon collègue, le ministre de l'Agriculture (M. Wise), s'est déjà rendu dans la région de Leamington. Je suis autorisé à dire en son nom, je pense, que certaines des mesures que j'ai annoncées aujourd'hui concernant l'agriculture s'appliqueront à la région de Leamington. Dans cette région, ce sont surtout les exploitations agricoles qui ont subi le plus de dommages et nous espérons que l'aide proposée par mon collègue le ministre de l'Agriculture sera utile aux sinistrés.

* * *

PÉTITIONS

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de centaines de citoyens de Winnipeg qui protestent contre le projet du gouvernement de désindexer partiellement la pension de vieillesse. Ces personnes se joignent ainsi aux milliers d'autres Canadiens—et aux milliers qui viendront s'ajouter au cours des prochaines semaines—qui manifestent leur opposition à cette mesure injuste, et invitent le gouvernement à changer d'avis, à respecter l'engagement pris en janvier et que le premier ministre (M. Mulroney) avait pris avant les élections, et à maintenir l'entière indexation des prestations de la sécurité de la vieillesse.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition portant la signature de dizaines de citoyens et d'électeurs d'Algoma et de Sault Sainte-Marie qui invitent le gouvernement à rétablir l'indexation intégrale des pensions de vieillesse. Les pétitionnaires signalent par exemple que le retraité moyen perdra $100 l'an prochain, plus de $200 l'année suivante, et plus de $600 en 1990. Ils demandent simplement au premier ministre (M. Mulroney) et au gouvernement de tenir la promesse qu'ils ont faite pendant la campagne électorale et de rétablir l'indexation intégrale. Quand le premier ministre recevra cette pétition, je sais . . .

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie.

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plus de 800 habitants du sud de la Colombie-Britannique, soit New Westminster, Coquitlam, Burnaby, Surrey, Vancouver Est, Langley et Delta, qui protestent de nouveau contre la désindexation partielle de la sécurité de la vieillesse. Ils demandent au gouvernement de tenir sa promesse en indexant intégralement la pension de vieillesse.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plus de 600 Manitobains qui demandent au gouvernement de rétablir l'indexation des pensions. Ils signalent que les principaux groupes affectés par cette proposition gouvernementale sont les pauvres, les chômeurs et les femmes.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des centaines de Torontois qui s'opposent à la proposition du gouvernement visant à réduire le pouvoir d'achat des pensionnés de 3 p. 100. Ils invitent la Chambre et le gouvernement à rétablir l'indexation complète de la pension de vieillesse.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, grâce aux efforts infatigables de mon agent de circonscription, M. Nick Wihnan, et d'un grand nombre de bénévoles, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par 834 électeurs de ma circonscription, et notamment de Fort Frances, Devlin, Emo, Shevlin et Stratton. Ces Canadiens demandent au gouvernement de revenir sur son projet de désindexer les pensions, ce qui va créer des difficultés aux retraités, et ils demandent le plein rétablissement de l'indexation de la pension de sécurité de la vieillesse.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai ici un certain nombre de pétitions signées par des centaines de Manitobains qui trouvent injuste la désindexation des pensions, partielle ou non. Ils demandent au gouvernement de tenir sa promesse d'indexer complètement les pensions et de supprimer les coupures envisagées qui coûteront à chaque pensionné $100 en 1986 et $680 d'ici 1991.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'ai également une pétition au sujet des pensions. Elle est signée par un certain nombre de Canadiens dont certains habitent à Surrey, ville représentée par un député conservateur qui ne prend pas la défense des pensionnés à ce sujet. Les pétitionnaires déclarent que le budget du 23 mai impose des difficultés injustes et excessives aux pensionnés . . .

M. le vice-président: Le député peut-il résumer?

M. Waddell: . . . en désindexant le programme de sécurité de la vieillesse. Je voudrais déposer cette pétition.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, en plus des 2,000 électeurs de Vancouver-Est qui ont déjà signé une pétition, j'ai l'honneur de présenter à nouveau aujourd'hui des pétitions signées par des gens de la même région de la Colombie-Britannique, et notamment de Vancouver-Est, Coquitlam, New Westminster, Burnaby et bon nombre de localités environnantes. Les pétitionnaires demandent au gouvernement conservateur de revenir sur sa position et de réindexer les pensions de vieillesse pour éviter des difficultés aux retraités. Ils demandent au gouvernement conservateur d'honorer la promesse qu'il a faite à la population canadienne.

* * *

LA LOI SUR L'HYMNE NATIONAL

MESURE MODIFICATIVE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest) demande l'autorisation de présenter le projet de loi C-243, tendant à modifier la Loi sur l'hymne national.

M. le vice-président: Le député est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Crosby: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à apporter à la Loi sur l'hymne national une modification mineure, mais non moins importante. A l'heure actuelle, dans la version anglaise de notre hymne national, «O Canada», il y a l'expression «all thy sons», au sujet du patriotisme. Cette expression sexiste n'est pas compatible avec la Charte canadienne des droits et des libertés. Le projet de loi propose de remplacer, dans la version anglaise, les mots «thy sons» par «of us», afin de supprimer cette expression inacceptable.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question no: 295.

[*Texte*]

L'OUVRAGE *INFORMATION* DE POSTES CANADA

Question no 295—**Mme Sparrow:**

Combien d'exemplaires de l'ouvrage *Information* la Société canadienne des postes a-t-elle publiés et, *a*) à qui l'a-t-on distribué, *b*) combien en a-t-il coûté au total?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): La Société canadienne des postes m'informe des faits suivants:

La Société a publié 700 exemplaires de l'ouvrage *Information.*

a) L'ouvrage a été distribué aux députés et aux sénateurs dans leurs bureaux à la Chambre des communes. Il a également été envoyé aux bureaux des députés dans leurs circonscriptions.

b) Le coût de la publication s'élève à $4,106.14 au total.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Traduction*]

M. le vice-président: On a répondu aux questions mentionnées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Les subsides

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—L'INDEXATION DES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Tobin:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à s'engager maintenant à maintenir le régime actuel d'indexation complète des pensions de sécurité de la vieillesse après le 1er janvier 1986.

M. le vice-président: Lorsque la Chambre a suspendu ses travaux, la députée de Trinity (Mlle Nicholson) avait la parole.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, lorsque nous nous sommes interrompus, je citais quelques passages fort intéressants du document d'étude du gouvernement, de janvier 1985, sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées. Je disais que, réflexion faite, monsieur le Président, les députés de la majorité préféreraient ces déclarations, qui donneraient une bien meilleure politique publique, à celles qui figurent dans le budget. Voici, en particulier, les principes annoncés dans le document comme des engagements fermes: «Le principe de l'universalité est l'élément fondamental de notre filet de sécurité sociale. Son intégrité ne doit pas être remise en question» et «Aucune économie réalistée par suite de la modification des programmes ne servira à réduire le déficit».

Le gouvernement, peu importe ses raisons, a changé d'attitude entre le mois de juin et la présentation du budget, mais nous avons été quelque peu rassurés d'entendre le premier ministre (M. Mulroney) déclarer hier que certaines mesures budgétaires devaient effectivement être considérées comme des propositions immuables. C'est dans cet esprit que j'expose certaines vues qui, j'espère, aideront les députés ministériels à se prononcer en faveur de notre avis de motion pour inciter les ministres à revenir sur leur décision.

● (1540)

Depuis un certain nombre d'années, la sécurité de la retraite au Canada se compose de divers éléments complémentaires. Quel que soit le régime de pension privé auquel adhèrent nos travailleurs, ces régimes ne se sont pas montrés très favorables à la plupart des Canadiens et cela, parce que les délais d'acquisition des droits de pension sont trop longs, que de nombreuses petites entreprises n'ont aucun régime de pension et que les Canadiens, en se déplaçant à plusieurs reprises durant leur carrière, perdent leur droit à une pension. Les régimes de pensions privés ne se sont donc pas révélés jusqu'ici très avantageux pour la majorité des Canadiens; deuxièmement le Régime de pensions du Canada, depuis son établissement, accorde une certaine protection aux travailleurs canadiens, mais il n'est d'aucun secours aux conjoints au foyer, par exemple, qui sont absents très longtemps du marché du travail; troisièmement, il y a aussi les économies ou les placements de ceux qui sont en mesure de prendre des dispositions de ce genre pour leurs vieux jours. Puis, pour tous, quel que soit leur revenu ou qu'ils aient ou non travaillé, il y a la sécurité de la vieillesse. Pour les pauvres, ceux qui n'ont rien sauf la sécurité de la vieillesse, il y a le supplément de revenu garanti.

Quand on considère les pensionnés, une majorité écrasante d'entre eux reçoivent la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti. Ceux qui avaient des économies constatent trop souvent qu'elles ont été rongées par l'inflation et ils doivent réclamer une partie du supplément de revenu garanti. Par conséquent, en dépit des régimes de pensions privés, des économies personnelles ou du RPC, pour la plupart des Canadiens la SV est la seule source durable de revenu vers la fin de leurs jours. Je le répète, les deux tiers n'ont rien d'autre et doivent donc recevoir le SRG après vérification de leurs ressources. Les prestataires de la pension de vieillesse ne sont donc pas, en général, en mesure de se défendre contre une perte subite et inattendue de revenu.

Les personnes qui touchent actuellement la SV appartiennent à une génération qui a connu de dures épreuves. Un grand nombre ont grandi durant la crise économique et ont connu une guerre mondiale. Ce sont des personnes solides qui n'ont pas eu la vie facile. Néanmoins, elles ont soutenu pendant toutes ces années les diverses mesures adoptées pour établir notre régime actuel de protection sociale. En effet, l'un des dirigeants d'une association de personnes du troisième âge déclarait récemment qu'ils forment la génération qui a mis sur pied la société compatissante dans laquelle nous vivons. Ils l'ont bâtie et ils estiment qu'ils ont certains droits à cet égard et que l'on n'aurait pas dû apporter des modifications aussi radicales à notre système de sécurité sociale sans les consulter.

Ces modifications font contraste avec les déclarations faites par le premier ministre en juillet et en novembre derniers et avec celles du document de consultation du gouvernement, qui sont toutes bien intentionnées. Lorsque le budget a été déposé, nous n'avons vu dans l'exposé budgétaire que quatre lignes consacrées à cette mesure, quatre lignes pour annoncer que les pensions de vieillesse seraient désindexées et que l'indexation serait maintenue pour le supplément de revenu garanti. Les personnes qui reçoivent le SRG pâtiront quand même de cette mesure car leur revenu sera quand même réduit. Voyons donc ce que peuvent représenter certains de ces chiffres.

Les deux millions et demi de personnes âgées à la retraite risquent de perdre près de $1,500 chacune d'ici cinq ans parce que ces mesures sont cumulatives. D'ici 1990, 200,000 autres personnes qui touchent aujourd'hui le SRG verront leur revenu glisser sous le seuil de la pauvreté. La mesure fera économiser au gouvernement 15 millions de dollars en 1986, et ces économies grimperont à 1.6 milliard en 1990. Mais une autre mesure du même budget a accordé un cadeau de 1.25 milliard de dollars en exonération d'impôt sur les gains en capital aux riches de notre pays, un petit groupe, sans rien exiger en retour. Rien n'exige que cet argent serve à créer des emplois au Canada ni qu'il enrichisse l'actif d'entreprises canadiennes.

On croit deviner, en l'occurrence, une certaine insensibilité au sort des pauvres qui présente un contraste plutôt marqué avec une déclaration très compatissante qu'avait faite en juillet le premier ministre en faisant observer que d'après des données récentes, plus de 60 p. 100 des femmes et plus de 40 p. 100 des hommes de plus de 65 ans qui vivent seuls ont un revenu inférieur au seuil de la pauvreté. Le premier ministre avait promis, à l'époque, que s'il était porté au pouvoir, il rétablirait l'indexation complète des pensions de vieillesse au coût réel de la vie à compter du 1er janvier 1985. La réalité, bien sûr, est apparue dans le budget. Je le répète, l'exposé budgétaire annonçait cette mesure en quatre lignes. Il ne donnait aucune

idée de ses répercussions pour les personnes âgées, mais nous avons appris que le ministère des Finances avait préparé des tableaux très détaillés et les avait présentés au ministre des Finances (M. Wilson) qui avait préféré ne pas les rendre publics.

Outre la proposition de limiter l'indexation des pensions des personnes âgées, nous trouvons dans le budget un certain nombre de mesures qui vont nettement avoir pour effet de faire augmenter le coût de la vie. Nous y trouvons des hausses de taxes sur l'essence, les produits de toilette et le reste qui pourraient faire baisser les revenus de plusieurs centaines de dollars par année. Les citoyens du troisième âge vont subir à la fois à une augmentation du coût de la vie et une diminution de leur revenu.

On ne cesse d'accuser l'opposition d'exagérer, mais je voudrais signaler à la Chambre ce qu'en pensent eux-mêmes les citoyens âgés. Tout d'abord, le gouvernement a retardé pendant des mois la présentation de son budget sous prétexte qu'il procédait à des consultations. Or, le 11 juin, 10 groupes représentant un million de citoyens âgés parmi les 2.6 millions que compte le Canada, ont publié une déclaration commune portant que, contrairement à ce qu'il a affirmé, le gouvernement fédéral ne les a jamais officiellement consultés. C'est Joyce King, au nom de la United Senior Citizens de l'Ontario, qui a fait cette déclaration. Pour sa part, Ray Appelbaum, de la Older Adults' Centres Association de l'Ontario, a déclaré qu'à cause de la désindexation, des centaines de milliers de citoyens du troisième âge verront leur revenu glisser au-dessous du seuil de la pauvreté. Selon les calculs du Conseil canadien de développement social, la désindexation va ajouter 200,000 citoyens âgés au nombre des pauvres d'ici 1990.

• (1550)

Dans cette déclaration, les dix groupes de citoyens âgés signalent en outre que le gouvernement fédéral demande, en fait, aux personnes âgées de notre pays d'aider à réduire le déficit de 4.536 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Pour l'essentiel, voici ce qu'ils disent:

> En tant que citoyens du troisième âge, nous avons contribué à l'instauration d'une société éprise de justice sociale et de compassion. Or, le gouvernement fédéral met ni plus ni moins cette société en péril en s'attaquant au régime de la sécurité de la vieillesse. Nous ne saurions le tolérer, et nous ne le tolérerons pas.

Un document que le gouvernement s'est bien gardé de distribuer en même temps que ses autres documents budgétaires, mais qui est tombé entre nos mains, indique que le gouvernement fédéral entend réduire ses paiements de transfert aux provinces de plusieurs milliards de dollars au cours des cinq ou six prochaines années. Voilà qui ne manquera pas de se répercuter sur les divers services offerts aux personnes âgées. Yhetta Gold, qui dirige le Conseil consultatif national sur le vieillissement, qui comprend 18 membres, a fait savoir que toute nouvelle érosion des pensions et des prestations sociales aurait des conséquences néfastes sur les soins de santé.

Il serait regrettable pour le pays que ce projet aille de l'avant. Je ne cesse d'espérer que le gouvernement reviendra à la position beaucoup plus saine qu'il avait adoptée avant janvier. J'espère qu'il réexaminera la question des droits acquis. En apportant des changements qui se feront seulement sentir dans 20 ans ou donne aux gens la possibilité de planifier et de prendre de nouvelles dispositions surtout si ces changements visent l'ensemble des pensions. Par contre, en procédant ainsi, on fait du tort aux retraités qui n'ont aucun recours étant donné qu'ils ne peuvent plus prévoir s'organiser autrement. Je recommande de tout cœur au gouvernement de revenir sur sa décision.

M. Jardine: Monsieur le Président, chacun de nous reconnaît certainement la sincérité des propos de la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson). Elle est d'une courtoisie exemplaire. En fait, il est vraiment agréable de l'écouter. L'atmosphère est bien différente de ce qu'elle était tout à l'heure.

Je voudrais rappeler les propos que Monique Bégin a tenus au sujet du projet de loi C-131 lorsqu'elle était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je cite:

> . . . le gouvernement demande à autant de groupes que possible—contribuables, fonctionnaires, mères de famille recevant les allocations familiales et pensionnés—d'aider à atteindre cet objectif. Nous avons demandé à ces Canadiens d'accepter une limite à l'indexation de leurs tranches d'imposition et de leurs prestations au cours des deux prochaines années.

Puis elle a ajouté:

> L'objectif du bill C-131 est double. Tout d'abord, il propose de limiter l'indexation de la pension de base de la sécurité de la vieillesse à 6 p. 100 en 1983 et à 5 p. 100 l'année suivante.

Enfin, elle a déclaré:

> Nous demandons à 1.1 million de retraités de se porter au front avec nous pour lutter contre l'inflation.
>
> J'insiste sur le fait que ce n'est pas sans hésitation que nous le leur demandons. Nous savons cependant que ces retraités, qui sont tout de même relativement mieux nantis, pourront s'adapter à leur nouvelle situation.

Étant donné que la députée faisait partie du gouvernement lorsque la ministre a tenu ces propos, comment peut-elle concilier ses propres paroles avec cette déclaration?

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je réponds avec plaisir à cette question, car je sais que le député la pose de bonne foi et qu'il fallait la poser. A l'époque du programme des 6 et 5 p. 100, la situation n'était pas du tout la même qu'à l'heure actuelle, car le taux d'inflation était de 12 p. 100. Comme l'a dit Monique Bégin, ce n'est pas de gaieté de cœur que le gouvernement a instauré ce programme. Le plafonnement n'a durée que deux ans dans le but de réduire l'inflation. Il a effectivement réduit l'inflation au cours de cette même année.

Si mes chiffres sont exacts, au cours des deux années en question, les personnes âgées ont perdu, en moyenne, environ $2 par mois. Ce programme était également d'une durée limitée. Celui qui vient d'être instauré est cumulatif et fera perdre aux pensionnés célibataires $1,500 sur cinq ans. Nous ignorons quand il prendra fin. Il est exact que le gouvernement a déclaré qu'il suivrait l'évolution de la situation et pourrait apporter des changements, mais il ne nous a pas donné de date d'expiration ferme pour cette mesure. Par conséquent, les deux programmes sont différents.

M. Crosby: Monsieur le Président, je voudrais poser une question et faire une observation à la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson). Je l'ai écoutée avec intérêt et je comprends qu'elle se préoccupe du sort des Canadiens âgés. Le bien-être des personnes âgées tient à cœur à tout le monde, mais nous savons aussi que la compassion ne suffira pas à les aider, ni à payer leurs factures d'épicerie ou leur loyer. Pour aider les personnes âgées et tous les Canadiens, nous devons avoir une bonne politique financière. C'est cette politique que nous voulons présenter à la Chambre des communes et appliquer dans l'ensemble du pays afin d'aider nos personnes âgées et tous les Canadiens dans les années à venir.

Les subsides

Ma question se rapporte à un programme mis sur pied par son parti du temps où les libéraux étaient au pouvoir. Elle était assise dans cette Chambre du côté du gouvernement quand le ministre des Finances d'alors, M. Marc Lalonde, a annoncé la création du programme de crédit d'impôt à la recherche. D'après un éditorial publié dans le *Toronto Star* d'aujourd'hui, la modification de l'indexation des pensions de vieillesse permettra au gouvernement d'économiser 1.6 milliard de dollars d'ici 1990. Toutefois, un article de la *Gazette* de Montréal dit que le programme de crédit d'impôt à la recherche coûtera aux contribuables canadiens entre 1.9 et 2.3 milliards. Nous avons perdu 2 milliards de dollars à cause de combines et de fraudes. Un certain Ed Fitch, âgé de 29 ans, a ainsi gagné 20 millions de dollars. La combine fiscale inventée par le gouvernement libéral a rapporté 13 millions à Frank Hertel.

C'est ce genre d'incurie financière qui a obligé le gouvernement progressiste conservateur à prendre des décisions difficiles afin de remettre de l'ordre dans les finances du pays. La députée de Trinity peut-elle dire à la Chambre pourquoi elle ne s'est pas opposée au programme de crédit d'impôt à la recherche que son parti à mis sur pied et qui a coûté au pays 2.3 milliards de dollars?

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'espère que vous me laisserez le temps de répondre à cette très longue question. J'étais en faveur du crédit d'impôt à la recherche à l'époque, mais j'ai constaté par la suite qu'il entraînait de graves abus parce que cette mesure fiscale était fonction de la demande. Une fois la machine lancée, elle tournait d'elle-même, et on n'avait pas prévu suffisamment de mécanismes pour éviter les abus. Je m'oppose justement aux changements touchant l'impôt sur les gains en capital pour les mêmes raisons.

• (1600)

Je suis bien d'accord pour réduire l'impôt sur les gains en capital dans le cas des fermes familiales, des petites entreprises et des entreprises canadiennes, si l'on stipule clairement que cela doit procurer un avantage quelconque aux Canadiens. Cependant, le gouvernement a proposé un régime très libre qui prêtera tout autant aux abus que le programme mentionné par le député.

Le député a parlé de bonne politique financière, mais je pense que nous ne serons pas du même avis à ce sujet. La reprise que nous avons connue au Canada l'année dernière provenait en bonne partie de la consommation. Le gouvernement veut maintenant réduire le pouvoir d'achat des Canadiens à revenu faible et moyen, c'est-à-dire ceux qui auraient le moins de chance d'amorcer une spirale inflationniste et qui dépensent leur argent pour des choses essentielles. De fait, certaines mesures budgétaires pourraient entraîner un déficit plus élevé que jamais.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, la députée préconise-t-elle une augmentation du supplément de revenu garanti plutôt que le rétablissement de l'indexation, puisque c'est ainsi que le parti libéral semble avoir abordé le problème dans le passé? Je ne serais pas d'accord là-dessus parce qu'une telle décision s'attaquerait au principe de l'universalité, tout comme l'avait fait le programme des 6 et 5 p. 100. Cela veut dire que les pensions augmenteront. Par exemple, ceux qui sont âgés de 50 ans perdront environ le tiers de leur pouvoir d'achat quand ils deviendront admissibles à la pension.

Mlle Nicholson (Trinity): Pour l'instant, je ne pense pas qu'une augmentation du supplément de revenu garanti constitue une solution acceptable, car cela ne résout pas le problème fondamental de la sécurité du régime des pensions de vieillesse.

Le président suppléant (M. Charest): Nous reprenons le débat.

[*Français*]

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, c'est avec enthousiasme mais aussi avec un sens de la responsabilité sombre que je prends la parole aujourd'hui pour appuyer la motion de l'Opposition officielle. Chaque député de cette Chambre doit se rappeler que, avant la présentation du budget, le premier ministre (M. Mulroney) ainsi que le ministre des Finances (M. Wilson) l'ont qualifié d'une phrase: que le budget sera dur mais équitable. Alors je crois que nous, Canadiens, nous devrons plutôt rappeler les mots de l'honorable ministre de la Justice (M. Crosbie) avant les élections lorsqu'il a dit, et je cite en anglais, ayant de la difficulté à imiter son français:

[*Traduction*]

«Si je vous disais ce que nous ferons, nous ne serions pas élus», et «nous allons faire des choses dures et méchantes».

[*Français*]

Alors, pour choisir comment décrire le budget que nous avons à discuter devant cette Chambre, il est évident que les mots du ministre de la Justice ont plus raison que ceux du premier ministre et du ministre des Finances.

Le budget progressiste conservateur du 23 mai n'est pas équitable pour nos familles, pour nos enfants, et surtout non équitable pour nos parents. Rien n'illustre mieux son injustice que la désindexation du programme de sécurité de la vieillesse. Il va aller prendre dans les poches de chaque personne âgée du Canada $100 en 1986, alors qu'en 1991 ce montant sera passé à $680 par année, ce qui va donner un montant total cumulatif de 6,6 milliards de dollars retirés en cinq ans au programme de sécurité de la vieillesse.

Ce sont les femmes âgées qui vont être le plus durement touchées, elles qui constituent le groupe le plus vulnérable de notre société, alors que parmi elles 60 p. 100 sont des femmes célibataires veuves, séparées ou divorcées qui vivent déjà en deçà du seuil de la pauvreté. De plus, la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse s'attaque directement aux Canadiennes, nos mères et nos grand-mères. La désindexation va perpétuer l'inégalité des Canadiennes de la façon la plus régressive en appauvrissant davantage les personnes âgées déjà démunies. Environ 800,000 Canadiens de plus de 65 ans sont si pauvres qu'ils touchent au moins une partie du supplément du revenu. Plus de 60 p. 100 des femmes âgées seules vivent en dessous du seuil de la pauvreté. En 1991, le gouvernement aura soustrait en tout 4.2 milliards de dollars à nos mères et nos grand-mères.

A cause de la désindexation, terme inoffensif qui dissimule la réalité cruelle, les conséquences du budget seront pires que prévues. C'est un terme que le premier ministre (M. Mulroney) n'a jamais utilisé devant les Canadiens et les Canadiennes au cours de la campagne électorale. D'ailleurs, au cours de la récente campagne, le premier ministre a promis solennellement

que «le gouvernement progressiste conservateur rétablirait l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse au coût réel de la vie sur une base trimestrielle». Alors, il n'a pas tenu sa promesse. Comme conséquence les prestations de sécurité de la vieillesse seront désindexées de façon à ne plus être entièrement protégées contre l'inflation. Les prestations ne seront pas ajustées pour absorber l'impact des premiers 3 p. 100 de l'inflation. C'est ce que le premier ministre appelle un budget «dur mais équitable». C'est dur, d'accord, mais ce n'est certainement pas équitable. Dur pour qui? Équitable pour qui? Nous devons nous le demander.

Il n'y a aucune mesure gouvernementale qui n'affecte autant la vie des Canadiens et Canadiennes qu'un budget. Rien n'illustre mieux le sens de la justice d'un gouvernement ainsi que le degré de répartition des richesses dans notre société. Un budget est une illustration vivante du genre de société que cherche à instaurer un gouvernement; il montre le programme qu'il veut établir et d'où viendront les recettes fiscales. Un budget révèle également l'âme du gouvernement. Le présent budget nous apprend que les conservateurs n'ont pas d'âme. Le budget est injuste et dur et seuls les gens ordinaires en font les frais.

Quand il s'adresse aux gens ordinaires, le gouvernement ne fait que prendre. Cependant, quand il s'adresse aux grandes entreprises, il prend un peu d'une main et en donne beaucoup plus . . . davantage de l'autre. En 1990-1991, le gouvernement aura prélevé l'équivalent de 4,1 milliards de dollars d'impôt supplémentaires sur le revenu des particuliers et 2,6 milliards de taxes à la consommation alors que, pendant ce temps, le fardeau fiscal des sociétés aura baissé de 2,2 milliards de dollars. Il impose donc des mesures draconniennes aux simples gens et accorde des concessions accrues aux sociétés. Ce qu'il y a de terrible c'est que le budget pénalise les plus vulnérables de la société, soit les sans-emploi, les familles, les pauvres, les autochtones, les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les agriculteurs. Pendant ce temps, les nantis, les riches et les grandes sociétés recevront encore plus qu'avant. C'est ainsi que le parti conservateur conçoit l'équité: moins pour les nécessiteux et plus pour les riches. Et si je peux citer la Sainte Bible en anglais car c'est comme cela que je l'ai apprise:

[*Traduction*]

«Car on donnera à celui qui a; mais à celui qui n'a pas, on ôtera même ce qu'il a.»

[*Français*]

Alors le gouvernement conservateur a reçu le mandat de créer de l'emploi et de pratiquer une fiscalité juste. Or, il a présenté aux Canadiens et aux Canadiennes un budget qui ne parle point d'emplois et accentue l'injustice. Rien ne saurait mieux illustrer cette injustice que la façon méprisable dont les conservateurs traitent les retraités. Chaque personne âgée sera affectée par le budget. La pension de la sécurité de la vieillesse diminuera de 3 p. 100 chaque année à cause de la désindexation.

• (1610)

La désindexation sera dévastatrice pour le niveau de vie de tous les Canadiens et Canadiennes âgés, nos parents et nos grands-parents. La réduction annuelle de tous les chèques de prestations de sécurité de la vieillesse, et cela mérite de répéter ces chiffres, la réduction du chèque de chaque personne à la retraite sera de $100 l'année prochaine, de $205 en 1987, de $315 en 1988, de $431 en 1989, de $553 en 1990 et de $680 en 1991. Cette année-là, le gouvernement progressiste conservateur pourra économiser deux milliards de dollars aux dépens des personnes âgées.

Le gouvernement retranche des fonds d'un système de pension déjà insuffisant, un système qui empêche les personnes âgées, hommes et femmes, de vivre leurs dernières années dans la dignité. Le gouvernement va chercher de l'argent dans les poches des personnes âgées alors qu'elles sont environ 1.8 million à vivre dans la pauvreté. Le gouvernement condamne ainsi les personnes du troisième âge, les plus pauvres, à s'appauvrir davantage.

A cause de la désindexation des pensions, les revenus des Canadiens et des Canadiennes de l'âge d'or seront entamés par l'inflation. Cette désindexation annulera les espoirs des personnes âgées qui rêvaient d'avoir un revenu décent pendant leur retraite. C'est une attaque abjecte dirigée contre les enfants de la dépression, contre ces gens qui ont grandi en pleine crise économique, qui sont devenus adultes pendant la guerre et qui ont tant apporté à la société canadienne. Plus que cela, ce sont les auteurs de la société canadienne que nous avons aujourd'hui. Comment peut-on leur refuser le droit à une retraite digne?

Les personnes âgées ont largement payé leur dû. Le très honorable premier ministre affirme que le budget récompense ceux qui se lèvent une demi-heure plus tôt. C'est une mauvaise blague! C'est une blague malicieuse pour les gens qui ont travaillé très dur leur vie durant.

Le très honorable premier ministre se fait une drôle d'idée de l'équité. Comme il l'avait promis au cours de la campagne électorale, il donne plus aux grandes sociétés pétrolières, mais il ne tient pas les promesses qu'il avait faites aux personnes âgées. L'été dernier, le très honorable premier ministre a promis que la pleine indexation des pensions sera rétablie à compter du 1er janvier 1985. C'est une injustice flagrante que le très honorable premier ministre commet à l'endroit des personnes âgées.

Avec les conservateurs, il y a une justice pour les privilégiés, pour les riches, pour les grandes sociétés, et une autre forme de justice pour les personnes âgées. Le ministre des Finances (M. Wilson) s'inquiète qu'il y ait si peu de riches au Canada. Quand il tient ce genre de propos, j'aimerais bien qu'il réfléchisse au sort qu'il réserve aux personnes âgées de notre pays et qu'il voie dans quelle situation elles se trouvent.

Alors que le gouvernement sabre dans les pensions de sécurité de la vieillesse, il fait un beau cadeau de 2.4 milliards de dollars aux grosses sociétés pétrolières. Il donne 600 millions de dollars aux riches sous forme d'une exonération de l'impôt sur les gains en capital. Il accorde 235 millions de dollars aux mieux nantis en augmentant et en indexant intégralement les plafonds des contributions aux REER. Il donne 2.2 milliards de dollars de plus aux sociétés en réduisant leurs impôts. Après huit mois au pouvoir, le gouvernement a découvert des douzaines de nouvelles façons d'imposer les contribuables moyens, mais il n'a pas réussi à introduire un impôt minimum pour les riches.

Les contribuables moyens pourraient payer moins d'impôt, et les riches payer leur juste part, si seulement deux modifications étaient apportées au régime fiscal; premièrement, introduire un impôt minimum de 20 p. 100 pour les riches qui ne paient pas ou peu d'impôt et, deuxièmement, rétablir les taux d'impôt marginal pour les riches au niveau où ils se situaient avant 1982. Ces deux modifications au régime fiscal rapporteraient 2.1 milliards de dollars, rendant inutiles plus de dix hausses d'impôt et de taxes pour les personnes à revenu modeste.

Ces personnes n'auraient pas vu leur revenu diminué à cause de la désindexation des pensions de vieillesse, des allocations familiales et de l'exemption personnelle, de l'élimination des REEL et de la réduction des tables d'impôt et des hausses de taxe sur des biens de consommation.

Les Canadiens et Canadiennes voulaient un budget équitable, un budget qui créerait de l'emploi. Malgré le processus de consultation largement publicisé auquel le gouvernement s'est prêté dans son choix, il a ignoré les préoccupations et les priorités des gens ordinaires. Il n'a entendu que la voix des mieux nantis et des plus puissants.

Nous allons nous assurer, mes collègues et moi du NPD, que le gouvernement entende la voix des gens ordinaires. Notre parti a combattu inlassablement pour que les Canadiens et Canadiennes puissent prendre leur retraite dans la dignité. Nous en avons pris l'engagement. Le premier ministre et les députés progressistes conservateurs ont trahi leur parole et, au cours des prochaines semaines, les néo-démorates vont continuer encore la lutte pour l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

[*Traduction*]

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je regrette de ne pas me débrouiller aussi bien que le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) en français. Pense-t-il que la désindexation des allocations familiales est presque aussi néfaste que celle des pensions de vieillesse, et croit-il que, par ces mesures, le gouvernement conservateur cherche à réduire l'université des programmes sociaux?

[*Français*]

M. Parry: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon honorable collègue de sa question. Donc, pendant les conférences qu'on a eues avant le budget, ce fameux processus de consultations, nous, comme néo-démocrates, nous avons présenté au gouvernement des options qui portent sur les allocations familiales, les exemptions des familles, qui, selon nous, auraient intégré un régime plus juste pour les familles. Alors, les progressistes conservateurs, à ce qu'il paraît, ont choisi d'ignorer cette option, ils ont choisi une option qui ne profite qu'aux riches et qui impose à ceux qui ont un revenu brut de plus de $18,000, je crois que c'est ce chiffre, ces gens-là vont payer plus de taxes à cause de changements au régime des allocations familiales.

[*Traduction*]

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je serais ravie de pouvoir poser une autre question.

M. Epp (Provencher): Vous vous êtes exercée à la période des questions.

Des voix: Oh, oh!

Mme Mitchell: Jc m'étonne que le ministre n'en ait pas à poser.

L'un de nos collègues, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), a parlé ces jours derniers, à Vancouver, des conséquences qu'aurait la désindexation des pensions pour les personnes qui ont aujourd'hui 50 ans. Puisqu'il parlait en sa qualité de comptable, le député pourrait peut-être confirmer les chiffres. Apparemment, une personne de 50 ans qui touchera sa pension en l'an 2000 aura accumulé tout au long de sa vie, si elle se rend jusqu'à 85 ans, un manque à gagner de $36,000 en dollars de 1985.

On a aussi répété que, parvenue à l'âge de la retraite, cette personne de 50 ans aura perdu le tiers de sa capacité de gain. Les grands perdants seraient donc ceux qui ne sont pas encore à la retraite, étant donné l'effet cumulatif de cette mesure.

[*Français*]

M. Parry: Monsieur le Président, je me dois de constater que de la désindexation des pensions va résulter une perte nette pour toujours pour ceux qui vont prendre leur retraite soit en l'an 2000, soit après. Alors, cela veut dire que si la désindexation était maintenue jusqu'à l'infini, il est évident que plus la vie de la personne serait longue, plus il ou elle perdrait comme résultat de ces mesures-ci.

Alors, je crois que ce que nous demandons au gouvernement, c'est une politique visant à mettre une fin à la désindexation, à un certain point, car il est évident que si on continue à l'infini avec une pension qui est indexée à 3 p. 100 sous le niveau général de l'inflation, on arrivera à un point où la pension aura la moitié de la valeur relative qu'elle a aujourd'hui. Et j'aimerais citer quelques chiffres qui portent sur l'histoire et non pas sur l'avenir, c'est que, en 1967, le niveau de pension de sécurité de la vieillesse était à 20 p. 100 du salaire moyen alors que, aujourd'hui, en 1985, à la suite de mesures de restriction du gouvernement précédent, à la suite de hausses de pension qui étaient moindres que la hausse générale de salaire, cela a déjà «glissé» à 15 p. 100 du salaire moyen. Alors, selon nos calculs, en 1991, la pension de sécurité de la vieillesse sera à environ 13 p. 100 du salaire moyen, et c'est cela la tragédie résultant de la désindexation.

• (1620)

[*Traduction*]

M. de Jong: Monsieur le Président, je voudrais poser à mon collègue une question concernant la réduction du déficit et la création d'emplois. Ces derniers temps, les députés ministériels ont voulu justifier la désindexation des pensions de la vieillesse en disant que nous épargnerions ainsi quelque 1.5 milliard de dollars d'ici à 1990, alors qu'on aura consenti aux sociétés pétrolières jusque-là des allégements fiscaux de quelque 2 milliards de dollars.

Mlle Carney: C'est faux!

M. de Jong: On justifie ces largesses en disant que les sociétés pétrolières créeront des emplois. De l'avis du député, créera-t-on plus d'emplois en donnant ces 2 milliards de dollars aux sociétés pétrolières qu'en les accordant aux pensionnés?

Mlle Carney: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député induit la Chambre en erreur de propos délibéré ou il donne l'impression que . . .

Des voix: Rétractez-vous.

Mlle Carney: Le député donne des renseignements erronés. Auriez-vous l'obligeance, monsieur le Président, de lui demander qu'il s'en tienne au sujet du débat?

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. L'honorable ministre sait que c'est là un sujet de débat, non un rappel au Règlement.

Mlle Carney: Il n'est pas dans le sujet.

M. Marchi: Monsieur le Président, l'honorable ministre a certainement fait une déclaration antiréglementaire. Je vous prie de demander une rétractation à l'honorable ministre.

Le président suppléant (M. Charest): J'ai cru comprendre que la ministre avait dit que le député avait délibérément induit la Chambre en erreur, et cela est antiréglementaire. Si tel est le cas, je suis contraint de demander à la ministre de retirer le mot.

Mlle Carney: Monsieur le Président, je serai enchantée de retirer ce terme-là, comme vous le demandez, et je tiens à répéter que le député est si ignorant, si belliqueux et si malicieux qu'il cherche à critiquer une chose qui a apporté l'unité au pays.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre.

M. de Jong: Monsieur le Président, il est bien évident que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a dû bouffer des clous ou de la viande crue. Elle est d'une humeur massacrante. Pour ne pas sortir de la question essentiellement . . .

Mlle Carney: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vous signale que le député porte des jugements de valeur sur mon humeur et sur ce que je mange, ce qui n'est pas convenable à la Chambre.

Le président suppléant (M. Charest): Encore une fois, c'est là une question de débat et non un rappel au Règlement.

M. de Jong: Loin de moi l'idée de faire des suppositions ou des commentaires sur les sentiments ou les humeurs de l'honorable ministre.

Mlle Carney: Sexiste, sexiste!

M. de Jong: Monsieur le Président, il faut dire que la ministre me renverse. Ce que je voulais dire ou la question que je voulais poser à mon collègue, si les ministériels veulent bien me le permettre, concerne la création d'emplois. Est-ce que deux milliards de dollars de recettes supplémentaires données aux sociétés pétrolières créent plus d'emplois que deux milliards de dollars donnés aux retraités de la vieillesse, qui iraient en dépenser chaque sou à l'épicerie du coin, peut-être en meubles ou ce que vous voudrez? Très souvent, dans le cas des sociétés pétrolières, une grosse part de ces deux milliards de dollars ira s'investir ailleurs.

M. Parry: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de me laisser tant de latitude pour ma réponse. Cela m'amène au comportement des consommateurs, qui est un de mes sujets préférés. Franchement, les choses sont exactement comme il l'a dit. Si je pouvais les énoncer à ma façon sans me montrer ignorant, belliqueux ou malicieux, tous ceux qui ont étudié l'économie savent que mettre de l'argent dans les mains des retraités, c'est faire en sorte qu'il soit très rapidement réinjecté dans l'économie de consommation, plus précisément dans le secteur de l'économie de consommation qui a le plus fort potentiel de création et de maintien d'emplois, c'est-à-dire l'achat des produits de première nécessité. Par contre, les sociétés pétrolières, et là il s'agit de certains groupes qui sont capables d'être belliqueux et malicieux, vont utiliser cet argent pour enjoliver leur bilan, comme la ministre devrait le savoir.

Le président suppléant (M. Charest): La période des questions et des commentaires est terminée.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la motion dont la Chambre est aujourd'hui saisie et qui est inscrite au nom du député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) se lit comme ceci:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à s'engager maintenant à maintenir le régime actuel d'indexation complète des pensions de sécurité de la vieillesse après le 1^er^ janvier 1986.

Permettez-moi d'abord de dire que, à mon avis, tous les députés et les Canadiens en général trouvent que c'est là un objectif souhaitable. Toutefois, il nous faut tenir compte de la situation. Au moment d'examiner cette question, il importe de se rappeler un certain nombre de faits. C'est un objectif souhaitable et les députés de l'opposition qui se voient obligés de saisir la Chambre de motions à cet égard emploient les termes justes, mais lorsqu'ils posent des questions durant la période des questions orales, comme l'a fait encore aujourd'hui la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), ils ont recours à des expressions qui leur valent peut-être du capital politique à court terme, mais qui n'apportent rien au débat. Deux fois aujourd'hui, la députée a parlé de «désindexation». Nous savons tous les deux que cela n'est pas exact.

Mme Mitchell: Partielle.

M. Epp (Provencher): Elle vient justement de parler d'indexation «partielle» ou de désindexation, selon le point de vue où l'on se place. C'est exact. Je suis heureux qu'elle l'admette et que ce soit maintenant sa position.

Il ne se passe pas une journée sans que des députés du Nouveau parti démocratique ne reprochent au gouvernement sa position à l'égard du budget. Dans leur optique socialiste, je suppose qu'ils ont raison. Il se trouve que je ne pense pas comme eux. Je ne suis pas d'accord avec eux quand ils disent que nous améliorerons la situation de l'emploi si nous augmentons encore plus le déficit.

M. Riis: Parlez-nous de la Saskatchewan.

M. Epp (Provencher): Je vais en venir à la Saskatchewan.

M. de Jong: Prenez l'argent ailleurs.

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, ce qui est intéressant, c'est que lorsqu'ils ont la parole, ils veulent qu'on les écoute. Ils ont la critique facile, mais ne l'acceptent pas aussi facilement quand elle est dirigée contre eux. Si la politique du déficit systématique donne de si bons résultats, et si elle crée autant d'emplois qu'ils s'évertuent à le dire à la Chambre, comment se fait-il que nous avions en 1968 un déficit cumulatif de quelque 18 milliards et un taux de chômage bien inférieur à ce qu'il est aujourd'hui alors que le déficit annuel approche les 35 milliards et le nombre de chômeurs, 1.4 million? En fait, notre déficit annuel est le double de celui que nous avons accumulé au cours des cent premières années de notre histoire, et notre déficit cumulatif est aujourd'hui de quelque 190 milliards.

• (1630)

Ce sont là les questions qu'ils ne se posent pas ou qu'ils ne veulent pas se poser. Ils préfèrent vivre dans leur monde à eux en pensant qu'on doit dépenser toujours davantage, même si on n'a pas d'argent. Ils nous ont même conseillé d'aller emprunter à New York, et de payer des intérêts plus élevés à ceux qui achètent des bons du Trésor; je leur dis qu'ils veulent tout avoir sans accepter la responsabilité des mesures qu'ils proposent.

J'irai même plus loin, car ils affirment que ce sont eux qui sont le plus conscients des besoins des Canadiens. Permettez-moi de leur donner un exemple: Celui du gouvernement néo-démocrate du Manitoba. Voyons ce qu'il a fait—j'ai maintenant l'attention des députés néo-démocrates—lorsqu'on a augmenté de $25 le supplément de revenu garanti pour les Canadiens à la retraite dont le revenu est le moins élevé? Qu'a fait alors le gouvernement néo-démocrate du Manitoba?

M. Riis: Probablement la même chose que celui de la Colombie-Britannique.

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, c'est une observation intéressante que le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) vient tout juste de faire. Il a établi une comparaison avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Combien de fois avons-nous entendu les néo-démocrates condamner dans cette enceinte le gouvernement de la Colombie-Britannique qui serait, selon eux, le plus impitoyable du monde. Or, maintenant il prétend que le gouvernement néo-démocrate du Manitoba imiterait celui de la Colombie-Britannique.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande, monsieur le Président, si vous pourriez rappeler à l'honorable représentant qu'il est maintenant ministre et que nous voulons, à l'instar des pensionnés, l'entendre justifier ce programme qui est si dur pour les personnes âgées. Il n'est pas vraiment dans l'Opposition. S'il veut parler comme un député de l'Opposition . . .

Une voix: C'est un homme d'État.

Mme Mitchell: Très bien, mais je croyais qu'il était ministre. Qu'il nous définisse la politique du gouvernement.

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, ils n'aiment pas qu'on leur rappelle leurs actions. Ils veulent simplement marquer des points sur le plan politique . . .

M. Riis: Ne faites pas un discours politique, venez-en au fait.

M. Epp (Provencher): C'est ce que je vais faire, malgré le harcèlement auquel je suis soumis.

M. Marchi: Monsieur le Président, je regrette d'interrompre l'honorable ministre, mais je voudrais simplement rappeler à la Chambre et à la présidence qu'il devrait peut-être parler de la motion plutôt que de s'occuper du NPD . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp).

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, je ne tiens pas à décevoir le député libéral et je m'occuperai donc de lui aussi. Je voudrais dire au député de Kamloops-Shuswap que le gouvernement du Manitoba, compte tenu de sa situation financière, a réduit de $8 l'augmentation de $25 accordée aux Manitobains qui touchaient un supplément de revenu. Interrogé à ce sujet, le gouvernement de cette province a répondu que s'il n'avait pas pris cette initiative ce n'était pas parce qu'il le voulait ou par choix, mais bien parce que son déficit l'y forçait. Voici où je veux en venir: qu'il s'agisse du gouvernement néo-démocrate, libéral ou conservateur . . .

M. Riis: Vous avez soutenu que l'on ne s'intéresse pas au déficit. Maintenant vous prétendez le contraire. C'est l'un ou l'autre.

M. Epp (Provencher): Je vous dis en toutes lettres que vous, les néo-démocrates fédéraux avancez ces arguments, mais que lorsqu'ils forment le gouvernement, comme c'est le cas au Manitoba, alors soudain la situation se complique, car les propositions des néo-démocrates dans cette enceinte ne sont pas conformes à la réalité à laquelle doit faire face le gouvernement provincial.

Je vais donner un autre exemple. Prenons le pourcentage d'augmentation consenti aux hôpitaux et aux établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba dans la situation actuelle.

Mme Mitchell: Sommes-nous à l'assemblée législative du Manitoba ou à la Chambre des communes fédérale?

M. Epp (Provencher): Je cherche simplement à expliquer au député que, quoi qu'il dise . . . ici à la Chambre, ou quelle qu'ait été la nature de sa motion, les gouvernements, qu'ils soient au niveau fédéral ou provincial, reconnaissent tous qu'on ne peut pas continuer à financer le déficit par l'emprunt sans nuire aux programmes que nous souhaitons conserver. C'est ce que je cherche à faire comprendre au député qui, en sa qualité de critique néo-démocrate des finances, est sérieux et se rend compte de la situation. Il ne l'avouera peut-être pas pour des raisons politiques, et cela je puis le comprendre, mais quand un gouvernement, fédéral ou provincial, examine sa situation financière, il n'a pas le choix et il doit imposer ces conditions.

Les libéraux aiment faire valoir que ce n'est pas leur héritage, qu'ils n'en sont pas responsables. Aujourd'hui encore, par exemple, ils nous défendent de changer quoi que ce soit aux pensions. Si on repasse ce qu'ils ont dit aujourd'hui, nulle part il n'est question qu'ils aient fait perdre davantage aux contribuables canadiens à cause du crédit d'impôt à la recherche, que le montant global que coûtera le régime de pension pendant cinq ans.

Des voix: C'est honteux!

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, ce sont toutes ces pertes, ce sont toutes ces dépenses prodigues qui ont mis les Canadiens, non leur gouvernement, dans la situation où ils sont aujourd'hui. Telle est la chose, je pense, que nous devrions tous considérer.

Je rappelle aux députés aujourd'hui que ce que le premier ministre (M. Mulroney) a dit hier, les raisons qu'il a invoquées, les assurances qu'il a données, à savoir que les effets seraient soigneusement suivis et que nous prendrions toutes les mesures qu'exigeraient les circonstances compte tenu de nos ressources. Cet engagement du premier ministre tient toujours.

Il est clair que la proposition qui fait l'objet du débat aujourd'hui n'a pas été motivée par une ferveur idéologique de réduire les dépenses pour elles-mêmes, mais par une tendance dans la gestion des finances publiques qui, si elle était maintenue, nous aurait conduit à brève échéance au point où les choix difficiles d'aujourd'hui auraient été des nécessités absolues demain.

Il y a 10 ans à peine, seulement 11c. de chaque dollar que le gouvernement dépensait allaient au service de la dette, pendant que 50c. étaient consacrés aux programmes sociaux. Pour l'année financière qui vient de se terminer, 22c. de chaque dollar ont servi à payer des intérêts, soit le double d'il y a 10 ans, et seulement 43c. ont servi au financement des programmes sociaux. C'étaient les méthodes budgétaires, les façons de dépenser de l'ancien gouvernement. Lorsque l'opposition considère ces données, comment peut-elle se réjouir que les sommes disponibles pour les programmes sociaux aient diminué, depuis 10 ans, non pas parce que les dépenses gouvernementales ont diminué mais plutôt parce que le gouvernement avait de moins en moins d'argent du fait du coût sans cesse accru du service de la dette.

• (1640)

Au demeurant, nous avons dépensé plus l'année dernière pour le service de la dette que nous avons versé d'argent au titre des prestations de la sécurité de la vieillesse, du supplément du revenu garanti, des allocations familiales et des paiements de transfert aux provinces pour la santé et l'enseignement postsecondaire réunis. Je ne vois pas de meilleure façon de décrire la situation. Et c'est bien celle qui existe actuellement. Je ne saurais mieux dire non plus que le ministre précédent de la Santé nationale et du Bien-être social, que je connaissais bien personnellement, qui a déclaré, dans un discours à la Chambre, qu'une dette sans cesse croissante était autant d'argent perdu pour la politique sociale d'un pays. Voilà donc tout le dilemme. L'argent versé pour le service de la dette est irrécupérable, il ne peut plus servir à financer les soins médicaux ou les prestations de la vieillesse. C'est l'unique élément des dépenses publiques qui s'alimente à même les deniers des contribuables, le seul qui ne nous laisse aucun choix et échappe à notre contrôle. On pourrait toujours soutenir que les ententes législatives conclues dans le cadre du financement des programmes établis sont, elles aussi, assujetties au même impératif, mais elles représentent au moins une partie de nos dépenses que nous pouvons toujours négocier. Notre dette nationale, nous ne pouvons pas la négocier.

Je suppose qu'il est inutile de signaler aux députés où cette tendance nous mènerait. Comme une partie de plus en plus importante des deniers publics servira à payer l'intérêt sur la dette, il y aura de moins en moins de fonds à consacrer aux pensions, aux services médicaux et à tous les autres programmes sociaux importants. Une famille appelée à consacrer une partie de plus en plus importante de son revenu aux intérêts de ses cartes de crédit serait confrontée au même dilemme. Elle devrait bientôt réduire ses dépenses à l'égard de biens essentiels pour reprendre ses finances en main. Continuer à emprunter pour faire face aux dépenses courantes dans ces domaines ne ferait que nous rapprocher davantage du jour où il faudra sacrifier des biens essentiels pour éviter la faillite.

En prenant des mesures maintenant pour éviter d'en arriver au point où il sera impérieux de prendre des mesures encore plus difficiles, nous n'avons pas épargné les autres groupes de la société. Les Canadiens à revenu élevé vont payer une surtaxe cette année et l'an prochain. Nous avons prévu un impôt sur le capital des banques et une surtaxe pour les sociétés. Ceux qui ont eu recours à diverses exemptions et déductions par le passé, pour éviter de payer de l'impôt sur un revenu relativement élevé, devront payer un impôt minimum en 1986. Tous les contribuables seront touchés par la mesure visant à réduire la désindexation dans le régime de l'impôt sur le revenu. Nous avons également réduit nos dépenses dans bon nombre d'autres programmes du secteur public et l'effectif de la Fonction publique sera également diminué. Cependant, malgré toutes ces mesures, nous ne réussirons même pas à diminuer suffisamment le déficit dans les années à venir pour être certains que nous contrôlons à nouveau les finances publiques. Nous avons dû également envisager de réaliser des économies dans les programmes qui font l'objet du débat aujourd'hui.

Je pensais que, quelle que soit son affiliation politique, on pouvait simplement ramener les finances du Canada à un niveau où le déficit ne constitue pas une charge toujours croissante, en diminuant les coûts, en augmentant le rendement et en créant de nouvelles richesses. Telle est la stratégie en trois points qu'adopte le gouvernement. C'est pourquoi nous avons déclaré dans le budget, au sujet du poste précis dont parlent les députés, que nous allons suivre la situation de près. C'était indiqué dans les documents budgétaires dès le moment où le budget a été annoncé. Nous espérons et nous avons tout lieu de croire que l'économie connaît une reprise. Lorsque la situation se redressera, nous examinerons nos résultats et nous réétudierons la question. Là encore, je vous reporte aux déclarations faites hier à la Chambre par le premier ministre.

J'ajoute que, même si les mesures que nous avons prises pour réduire le déficit, à savoir des augmentations d'impôt ou de fortes compressions dans d'autres programmes, suscitent à juste titre des controverses, à la Chambre et ailleurs, je pense que quiconque examine honnêtement la situation devra admettre que les autres solutions n'auraient pas renversé la vapeur comme nous le souhaitons tous.

Ce qui nous encourage avant tout, c'est la confiance retrouvée des investisseurs au Canada. Les taux d'intérêt ont quelque peu diminué et le nombre de Canadiens qui travaillent a sensiblement augmenté. Les députés d'opposition n'ont fait aucun commentaire positif à ce sujet. S'ils l'ont fait, je suis prêt à retirer mes paroles, mais je ne me souviens pas d'avoir entendu une seule remarque de cet ordre. En fait, si les députés de l'opposition se donnaient la peine d'examiner les chiffres, ils pourraient dire que les emplois créés sont des emplois à court terme. Ils pourraient même concéder qu'il y a plus de Canadiens au travail, mais à court terme seulement. J'espérais entendre cette concession, mais on ne nous l'a même pas faite.

Si les députés de l'opposition examinaient les chiffres plus attentivement, ils constateraient que non seulement il y a plus de Canadiens au travail, mais que certains qui étaient aux chômage depuis longtemps, dont beaucoup de femmes, ont trouvé du travail. On ne s'est cependant pas félicité de cela. Je ne demande pas aux députés de l'opposition de louanger le gouvernement. Je leur dis simplement qu'ils sont bien libres de faire de la critique s'ils y tiennent, mais ils ont fait absolument les mêmes critiques après l'exposé de politique économique du 8 novembre. Les députés de l'opposition ne pensent pas comme nous. Ils ont pour théorie que l'on crée de la richesse en l'enlevant à ceux qui l'ont gagnée pour permettre au gouvernement de la laisser filtrer entre ses doigts. Ils s'imaginent que cela permet de créer davantage de richesse. Ils avaient tort à l'époque comme ils ont tort maintenant.

En 1982, les députés de l'opposition ont dit qu'il existait un objectif national légitime et qu'il s'agissait de réduire l'inflation. Ils disaient que l'inflation grignotait les revenus et le pouvoir d'achat des Canadiens. Les moins touchés n'étaient certainement pas les personnes âgées. C'était une juste évaluation de la situation et l'opposition est passée à l'action. Toutefois, si c'était un objectif national légitime à cette époque, il est certain qu'aujourd'hui, l'objectif national du gouvernement et des Canadiens doit être de réduire le coût de la dette et ses effets sur les programmes et les gens. Les députés de l'opposition n'aiment peut-être pas cela, mais c'est la réalité et la vérité.

Les députés de l'opposition m'ont demandé de donner des exemples de groupes et de particuliers qui approuvent le budget. J'ai reçu de telles lettres de personnes âgées, mais . . .

M. Marchi: Nommez-les.

M. Epp (Provencher): Je ne les nommerai pas et je vais vous dire pourquoi.

M. Marchi: Pourquoi?

M. Epp (Provencher): Je ne veux pas rendre ces lettres publiques . . .

M. Marchi: Pourquoi pas?

M. Epp (Provencher): Laissez-moi répondre. Accordez-moi ce respect et je vous rendrai la pareille.

M. Marchi: Je vous respecte tout le temps.

M. Epp (Provencher): Je ne déposerai pas de lettres attestant que des personnes âgées m'appuient. Non, je suis responsable, je suis le ministre et j'accepterai les félicitations et les critiques pour ce programme. C'est ma responsabilité et je l'assume.

Nous pouvons discuter de la meilleure façon d'aborder le problème, mais reconnaissons que si l'on ne s'attaque pas à la situation maintenant, les personnes qui ont aujourd'hui 60 ans et qui prendront leur retraite dans cinq ans, ne toucheront que des pensions diminuées. Ceux qui ont 55 ans et prendront leur retraite dans dix ans toucheront encore moins. C'est la réalité des choses . . .

M. Marchi: Et ceux qui ont 65 ans aujourd'hui?

M. Epp (Provencher): Si le député se reporte aux déclarations que j'ai faites, à celles du premier ministre et à celles du ministre des Finances (M. Wilson) dans le budget, il constatera que c'est pour ceux qui ont 65 ans maintenant que nous allons surveiller la situation et apporter des rajustements selon les besoins.

• (1650)

M. Marchi: Monsieur le Président, j'ai écouté le ministre avec un certain intérêt, et il m'a semblé qu'il aurait très bien pu passer pour un ministre des Finances. Je crois cependant qu'il faut lui rappeler qu'il est ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et que, dans le cadre de ses responsabilités, il doit se faire le défenseur et le porte-parole des personnes âgées. Or je ne l'ai entendu parler que de chiffres et de faits au sujet des divers aspects de l'économie canadienne. Sans nier que tout cela soit très important, il aurait sûrement pu intervenir de façon un peu plus passionnée en faveur de ses commettants et de sa clientèle.

Il a fait un certain nombre d'observations. Si nous prenons toutes ces observations pour argent comptant—ce que je ne fais certainement pas, mais admettons qu'elles soient justes—tous ces faits et ces chiffres qu'il a débités depuis 15 ou 20 minutes lui étaient certainement connus, à lui, à son chef et à son parti, dès l'été dernier. Étant donné qu'ils les connaissaient bien—si nous les prenons pour argent comptant—pourquoi étaient-ils prêts à l'époque à parcourir le pays en tout sens et à promettre aux personnes âgées qu'ils ne toucheraient pas à l'indexation de leur pension de vieillesse?

Ils disaient: «Élisez-nous et nous considérerons les programmes sociaux comme un dépôt sacré». S'ils ont dit cela, comment le ministre peut-il intervenir dans le débat d'aujourd'hui et justifier que le ministre des Finances (M. Wilson) et la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) fassent cadeau de centaines de millions de dollars aux multinationales? Pourquoi fait-il le sale boulot à leur place? Pourquoi ne peut-il pas s'adresser aux personnes âgées et tenir la promesse qu'il leur a faite l'été dernier?

De même, monsieur le Président, le ministre accuse l'opposition d'être complètement négative et de ne faire que critiquer sans reconnaître les aspects positifs. On peut également retourner cet argument, monsieur le Président, et demander pourquoi le ministre continue à défendre l'indéfendable. Pourquoi les députés ministériels ne peuvent-ils pas avouer tout net au pays et aux personnes âgées qu'ils sont eu tort de faire ce qu'ils ont fait. Ils devraient prendre la parole et le dire, réduire leurs pertes et continuer à assurer la sécurité qui devrait être accordée aux personnes âgées.

J'aimerais attirer l'attention du ministre sur la promesse qui a été faite durant l'été. Les chiffres cités par le ministre aujourd'hui, quand il a dit qu'il n'y avait pas d'autre façon de procéder, n'ont pas changé depuis l'époque où il parcourait le pays en faisant sa promesse aux personnes âgées. Pourquoi est-il disposé à briser cette promesse? Pourquoi ne peut-il pas avoir le courage de ses convictions et défendre ses propres clients au lieu d'appuyer la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou le ministre des Finances? Il doit défendre les personnes âgées.

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, j'essaierai d'expliquer encore une fois a député quelles seront les conséquences pour les personnes âgées. Le député a reconnu que j'ai exposé des faits. Je m'en suis tenu aux faits. J'ai aussi dit que je défendrais les personnes âgées et que je les défends maintenant. J'espère cependant que le député comprend que nous n'étions pas au courant et qu'il n'était pas au courant lui-même—il n'est pas à la Chambre à ce moment-là et il ne peut donc pas en être tenu responsable—de certains abus qui ont coûté plus de 2 milliards de dollars aux Canadiens.

M. Marchi: Allons donc!

M. Epp (Provencher): Un instant. Le député ne le savait pas. S'il examine le dernier budget du gouvernement antérieur, il constatera que ce budget annonçait une baisse du déficit. Non seulement le déficit a-t-il été supérieur de 5 milliards de dollars à ce qu'on avait prévu pour cette même année, mais la tendance a été tout à fait contraire à celle qui avait été annoncée. Le gouvernement avait annoncé que la tendance du déficit était à la baisse, mais en réalité, et cela ne s'est pas produit uniquement l'année où nous sommes arrivés au pouvoir, le déficit a dépassé les chiffres annoncés à la Chambre d'environ 5 milliards de dollars.

La première chose que je veux dire, c'est donc que nous n'étions pas au courant de la situation pendant la campagne électorale. Cela n'avait pas été divulgué par le gouvernement antérieur. Deuxièmement, si la même tendance s'était maintenue pendant un an ou deux, le déficit aurait atteint 40 milliards de dollars par année. Je comprends que les projections à cet égard peuvent être soit trop optimistes, soit trop pessimistes. Le député a raison sur ce point. Cependant, s'il examine les projections pour la période de cinq ans à laquelle s'appliquent maintenant la plupart des budgets, il constatera que cela voudrait dire un déficit annuel de près de 50 milliards de dollars à la fin de cette période de cinq ans. Je pense que le député reconnaîtra qu'il fallait mettre fin à cette tendance, parce que nous n'aurions pas pu maintenir nos dépenses pour les mesures sociales, comme celle qui permet de verser une pension aux personnes âgées, si nous avions contracté ou maintenu une telle dette.

Le député a aussi affirmé que de l'argent avait été donné aux multinationales. C'est encore là une affirmation gratuite si facile à lancer. Qu'est-il arrivé avec le Programme énergétique national? Il a contribué à la récession et au problème du déficit. Nous avons vu dans l'Ouest des jeunes Canadiens arriver de tous les coins du pays à la recherche de travail. Ils empruntaient la Transcanadienne qui traverse ma circonscription. Ils revenaient de l'Ouest sans emploi. Au lieu de travailler à créer des richesses et à préparer l'avenir de notre pays, ces jeunes ont dû se rabattre, malgré eux, sur les prestations d'assurance-chômage.

Si le député n'aime pas cet exemple de Canadiens qui auraient pu stimuler l'économie et ainsi maintenir des programmes sociaux, je vais lui en citer un autre. J'ai entendu à l'occasion des députés de l'opposition dire: «C'est une bonne affaire pour l'ouest du Canada.» Je ne sais pas si le député s'en rend bien compte, mais pour chaque dollar investi dans le secteur de la prospection pétrolière de l'Ouest—et je parle en tant que Manitobain d'une région où il n'y a pas de prospection pétrolière—plus de 40c. vont au secteur industriel canadien.

Ce que je veux tout simplement faire valoir au député, c'est que je veux de meilleures pensions pour les bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse. C'est pour cela que nous avons proposé la pension de veuve et que nous proposons maintenant la pension de veuf. C'est pour cela que nous avons proposé une pension d'invalide. C'est pour cela que je voudrais voir rétablie la pleine indexation dès que l'économie s'améliorera. C'est pour cela que je voudrais voir augmentée l'allocation au conjoint dès que la relance se manifestera. Voilà mon but. C'est pour cela que je travaille pour les personnes âgées. C'est pour cela que je travaille pour les bénéficiaires d'autres programmes sociaux. C'est ce que je recherche et ce pour lequel je vais travailler. C'est pour cela que mes collègues travaillent.

M. Nunziata: Il nous fait un discours.

M. Epp (Provencher): Je crois avoir le droit de répondre, monsieur le Président, à moins que le député pense le contraire. Je crois que le député a posé la question en toute sincérité, mais ce que je lui dis, c'est qu'il nous faut non seulement assurer le présent, mais aussi garantir l'avenir, et que c'est là le meilleur moyen d'y arriver.

Je pourrais citer au député l'exemple des pays scandinaves. Beaucoup en font un modèle à imiter. Je signale au député qu'il faut tenir compte du taux d'imposition et en discuter avec les bénéficiaires des programmes sociaux, comme je l'ai fait en Suède et au Danemark. J'ai appris que ces pays sont obligés de revoir ces programmes pour la bonne raison que leurs déficits respectifs ont pris une telle ampleur qu'il leur est devenu impossible de conserver ces programmes tels quels. Il leur faut créer de nouvelles richesses. C'est un fait réel. Je ne saurais l'exprimer autrement.

La meilleure façon de protéger nos vieillards, ou tout autre Canadien, est de créer de nouvelles richesses, non seulement pour maintenir les programmes, mais aussi pour créer des emplois qui, à leur tour, créeront des richesses. Nous visons les jeunes gens, les personnes d'un certain âge et tous les autres Canadiens. Et les premiers à devoir en bénéficier, comme nous l'avons soutenu, ce sont les personnes âgées du Canada.

Les subsides

Le président suppléant (M. Charest): La parole est au député de Regina-Ouest (M. de Jong). Il lui reste moins d'une minute pour des questions et observations.

M. de Jong: Il est à regretter que le ministre ait profité de cette période de questions et d'observations pour faire la majeure partie de son discours. Je tiens tout d'abord à rappeler que le ministre s'en est pris aux libéraux quand ils ont présenté le programme des 6 et 5 p. 100. A l'époque, pourtant, il avait voté contre ce programme. Il ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Par habitant, le Canada vient au deuxième rang des pays de l'OCDE qui dépensent le moins pour les programmes sociaux. Soutenir que si le déficit est d'une telle ampleur, c'est du fait que nous donnons trop d'argent à nos vieillards par le biais des programmes sociaux est impensable, à mon avis. Le ministre parle du déficit. En fait, il soulève là une question fort importante. Il prétend que le crédit d'impôt pour la recherche et le développement est une escroquerie. J'ai interrogé à la Chambre le ministre des Finances (M. Wilson) et le ministre du Revenu national (M. Beatty) au sujet de cette escroquerie.

• (1700)

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. La période réservée aux questions et aux observations est terminée.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la motion que nous avons présentée aujourd'hui est formulée en des termes fort raisonnables. Nous l'avons fait, afin d'obtenir la collaboration et la compréhension de nos vis-à-vis, et également afin d'encourager le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) dans ses délibérations. Cependant, au lieu de cela, le ministre s'est adressé à nous comme un ministre des Finances. Je me demande si l'on peut accepter qu'un ministre des Finances ait besoin de l'aide d'un ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et qu'un ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se porte à la défense d'un autre ministre, alors que ce n'est pas là le mandat qui lui a été confié. Les choses ne tournent pas rond lorsqu'un gouvernement commence à fonctionner de cette façon. Cela est particulièrement vrai à une époque où les personnes âgées d'un bout à l'autre du pays envoient des pétitions à Ottawa. On assiste à un tollé de protestations partout dans le pays et il est normal de se demander, quel que soit le parti auquel nous appartenons, ce qui explique ce tollé. Manifestement, on demande à un groupe de citoyens de faire des sacrifices et pas à un autre. Je m'explique.

Le gouvernement demande aux pensionnés d'accepter une diminution de leur pouvoir d'achat de 3 p. 100 par an à compter de 1986. Cela équivaut à environ $120 la première année, et ce montant grossira les années suivantes. Il ne faut pas beaucoup de temps aux gens pour comprendre ce que cette partie du budget signifie pour eux, en tant que pensionnés. C'est pourquoi ils protestent. Ils s'aperçoivent qu'ils ont été trompés par le parti progressiste-conservateur. On leur a fait de fausses promesses au cours de la campagne électorale et on les a à nouveau trompés, lorsqu'en décembre dernier, à la suite des protestations de ce côté-ci de la Chambre, on a soi-disant obtenu le maintien de l'universalité ce qui signifiait également le maintien du pouvoir d'achat et de l'indexation des pensions. Lorsque les gens s'aperçoivent qu'on les a trompés, ils se fâchent. C'est tout à fait normal et naturel et c'est vrai pour chacun d'entre nous. C'est ce qui explique les pétitions que nous recevons et que nous continuerons de recevoir jusqu'à la fin du mois. Nous en serons submergés au cours de l'été si la Chambre s'avise de siéger au cours de cette période. Nous recevons des coups de téléphones à la douzaine, car les gens sont manifestement en colère.

Devant cette situation, que fait le gouvernement? Eh bien, le gouvernement est aux abois. Le premier ministre, (M. Mulroney) fait marche arrière et ne parle plus guère que d'une proposition. Il ne s'agit plus d'une mesure du budget ou d'une décision bien arrêtée; tout-à-coup, on parle d'une simple proposition. Le gouvernement dit maintenant qu'il est en train de changer d'idée et ses députés de l'arrière-ban—je ne saurais les en blâmer—se traînent à genou. Ils insistent pour que le gouvernement abandonne son projet, car ils craignent de rentrer dans leur circonscription respective et de faire face à la musique. Ils savent qu'ils vont devoir faire face à la musique, et ils préféreraient rentrer chez eux l'esprit et la conscience politique en paix. La motion que nous avons fait inscrire au *Feuilleton* constitue donc, de notre part, une tentative pour leur venir en aide. Nous leur fournissons en quelque sorte l'occasion de s'arrêter, de se regrouper, et de mettre enfin un terme à cette folie.

Les Canadiens voient clair maintenant dans le jeu du gouvernement. Ils constatent que le gouvernement n'a guère mis de temps à oublier ses promesses relativement aux politiques sociales. Le premier ministre a abondonné la campagne de relations publiques qu'il avait entreprise au cours des derniers mois, et il tient maintenant un langage tout différent de celui du ministre des Finances (M. Wilson). Celui-ci cherche toujours à vendre son budget. Il persiste à vouloir faire accepter ses mesures. Mais il ne semble plus avoir l'appui de son premier ministre. Le gouvernement est en proie aux plus grandes hésitations.

Il serait intéressant de savoir ce qui s'est passé au cabinet ce matin, car nous pourrions analyser l'orientation du gouvernement à la lumière de ces événements. Le soir du budget, le ministre des Finances a déclaré que les pensions de sécurité de la vieillesse seraient bel et bien désindexées; le premier ministre déclare maintenant qu'elles pourraient l'être. Dans quelques semaines, le premier ministre nous dira probablement qu'elles ne seront pas désindexées. Nous lui demanderons alors pourquoi il a plongé les pensionnés de notre pays dans l'angoisse. Pourquoi a-t-il jugé nécessaire de susciter un tel tollé de protestations?

Pourquoi demander aux grands-parents, en suivant un raisonnement que seul le premier ministre est capable d'avoir, de payer pour les emplois qui devraient être créés pour leurs petits-enfants grâce à la désindexation? Avez-vous jamais vu un raisonnement aussi faussé de votre vie? On dirait que cette génération de retraités doit financer les emplois de leurs petits-enfants maintenant qu'ils ont atteint l'âge de la retraite. Je me demande parfois qu'elle est la logique du gouvernement. Il est par conséquent inévitable d'en conclure que la base sur laquelle repose ce budget est mauvaise.

Aucune personne sensée ne soulagerait les sociétés pétrolières d'une taxe pour imposer le fardeau aux retraités, dans un certain sens, afin de compenser le manque à gagner. Aucune personne sensée n'approuverait la concession de $500,000 sur les gains en capital, cadeau pour les spéculateurs, mais perte de recettes fiscales que le premier ministre demande aux

retraités de supporter. Est-ce sensé? Je vous le demande, monsieur le Président. Pour ma part, je trouve cela insensé. C'est insensé aux yeux de bien des gens. Si c'était sensé, nous nous ne serions pas inondés de questions et de pétitions tous les jours.

• (1710)

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dit que nous avons tort, mais c'est un débat politique. En politique, nous partons du principe que notre parti est mieux en mesure de juger que l'autre parti. Ce péché existe depuis que l'on a inventé la politique. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social veut-il dire toutefois que les premiers ministres de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont tort de critiquer cette mesure? Veut-il dire que le premier ministre du Manitoba et que l'Assemblée nationale du Québec ont tort? Veut-il dire que l'Ontario et son premier ministre provisoire, ont tort d'avoir désapprouvé cette mesure? Veut-il dire que la fédération des étudiants de l'Ontario et le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national ont tort? Est-il possible que toutes ces personnes aient tort, alors qu'il a raison? De toute évidence, monsieur le Président, une telle décision est une erreur de jugement de la part du gouvernement.

Les conservateurs pensaient pouvoir dire aux pensionnés d'accepter une baisse de 3 p. 100 de leur pouvoir d'achat et utiliser l'argent pour créer des emplois. Ils pensaient que cette logique tiendrait, parce qu'ils nous l'ont répétée des douzaines de fois pendant la période des questions. Ils pensaient également que les pensionnés ne verraient pas les 920 millions de recettes fiscales dont on fait cadeau aux sociétés pétrolières. Mais les pensionnés sont des adultes intelligents et bien informés. Ils ont peut-être plus de temps pour lire que certains des ministres de ce cabinet. Ils ont compris rapidement, et c'est pour cela qu'ils réagissent aussi énergiquement.

Dans les années 1970, le sénateur Croll disait que le jour viendrait où les personnes âgées devraient s'organiser pour faire pression sur le gouvernement. A cette époque, tout le monde a souri. Pourtant, ces mots étaient prophétiques. Il avait raison. Ce grand homme a beaucoup fait pour les pensionnés.

Il est important d'améliorer notre régime de pensions plutôt que de l'affaiblir ou de sembler vouloir le démanteler en disant que c'est seulement une proposition. C'est irresponsable. Les seules propositions qu'on devrait faire devraient tendre à renforcer le régime de pensions, afin d'entretenir l'espoir plutôt que de soulever le spectre d'une diminution des ressources pour le secteur le plus vulnérable de notre population, puisque ses membres n'ont plus la possibilité de prendre un emploi.

La mesure proposée ferait que 200,000 personnes de plus vivraient sous le seuil de la pauvreté. Cela vous paraît-il progressiste? Est-il juste de dire à un pensionné, qui dépend déjà de la sécurité de la vieillesse, de s'en remettre au SRG s'il ne peut pas y arriver en raison de la désindexation? La grande majorité des Canadiens ne souhaitent pas que le gouvernement suive cette voie.

Le budget abaisse l'impôt sur le revenu des sociétés de 2 milliards. Les impôts sur le revenu des particuliers, eux, augmentent de 4 milliards. Le budget prévoit également une exemption sur les gains en capital pouvant atteindre $500,000. Tout cela oblige à conclure que, d'une façon générale, le budget est dans l'intérêt des mieux nantis de notre société. C'est pourquoi, monsieur le Président, il est mauvais. C'est pour cela que nous sommes sur la brèche et c'est la raison de la motion d'aujourd'hui.

Notre motion donne au gouvernement l'occasion de se reprendre. Elle demande:

> Que la Chambre exhorte le gouvernement à s'engager maintenant à maintenir le régime actuel d'indexation complète des pensions de la sécurité de la vieillesse après le 1er janvier 1986.

La motion incite les ministériels de l'arrière-ban à remettre sur la bonne voie notre régime de sécurité sociale pour les personnes âgées, afin de mettre ces dernières à l'abri des caprices de l'inflation en protégeant leur pouvoir d'achat. Il faut assurer aux pensionnés qu'ils ne devront pas battre en retraite devant le développement économique sur lequel ils n'ont aucune prise.

Dans 25 minutes, chacun de nous ici devra reconnaître qu'il y a eu une erreur de commise. Cette motion va permettre de réparer, le cas échéant, les dégâts avant l'ajournement d'été, afin que les Canadiens âgés puissent jouir de la belle saison en ayant la ferme conviction que cette «proposition» ne sera pas mise à exécution. S'il s'agit seulement d'une proposition, la réaction aura été assez vive de ce côté-ci de la Chambre et à l'extérieur pour que le gouvernement revienne sur sa position.

J'exhorte le premier ministre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre des Finances à l'annoncer avant que le Parlement ne s'ajourne pour l'été. Ils ont certainement pris le pouls des Canadiens et savent que l'angoisse se répand parmi la population. Il leur reste donc à prendre l'initiative qui méritera les applaudissements de tous.

M. Gagnon: Monsieur le Président, j'aurais certaines observations à faire sur les propos qu'ont tenus le député de Davenport (M. Caccia) et quelques-uns de ses collègues des deux partis d'opposition. Ils ne cessent de parler des prétendus superprofits que réaliseront les prétendues sociétés pétrolières multinationales. Les deux moyens par lesquels ils pensent que notre gouverement leur donne de l'argent sont: primo, la déréglementation du pétrole et, secundo, la suppression de la taxe sur les revenus du pétrole et du gaz. Pour ce qui concerne la déréglementation, le cours international du pétrole baisse et il me semble que les superprofits pétroliers ont bien diminué, s'ils n'ont pas disparu.

• (1720)

Quand ils parlent de la suppression de la taxe sur les revenus du pétrole et du gaz, ils devraient également se souvenir de ce 1.7 milliard de dollars que les sociétés pétrolières ont reçu l'an dernier du programme libéral d'encouragements pétroliers. Ce programme va être supprimé le 28 mars 1986, alors que la taxe sur les revenus du pétrole et du gaz va durer jusqu'en 1989.

Permettez-moi également de rappeler aux députés d'en face que, grâce à l'Accord de l'Ouest, les consommateurs de gaz naturel économisent 900 millions de dollars par année qui se seraient ajoutés au prix du gaz naturel. Voilà de l'argent qui sort des poches des sociétés pétrolières pour aller aux consommateurs. Je leur demanderai de se rappeler tout cela.

M. Caccia: Monsieur le Président, tout ce que je puis dire en réponse au député, c'est qu'à en juger par la longueur de son intervention qu'il a consacrée à un seul sujet, il semble s'intéresser plus à l'industrie pétrolière qu'aux personnes âgées.

Le président suppléant (M. Charest): Des questions, des observations?

[*Français*]

Mme Bertrand: Monsieur le Président, loin de moi l'idée de faire de la partisanerie politique avec ce débat. Je crois sincèrement qu'il n'y a rien de plus mesquin dans une situation difficile, une situation donnée, que d'essayer de faire de la politique sur le dos des plus faibles, des plus démunis de notre société.

Mais je comprends tellement mal et je trouve même indécent de la part de l'opposition d'essayer de nous faire la leçon et la morale dans la situation que nous vivons. Lorsque les personnes, pas les dernières venues de ce parti à l'occasion, en 1982, et je pense d'une part au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque, M^me^ Bégin, qui disait en décembre 1982: «Le gouvernement propose de modifier ces lois après avoir étudié très soigneusement la situation et parce qu'il se rend compte que tous les Canadiens doivent consentir certains sacrifices pour combattre l'inflation, favoriser la relance économique.» A l'époque, on ne parlait même pas de créer des emplois. Et M^me^ Bégin ajoute: «Réduire l'indexation des prestations pour les personnes âgées qui n'ont pas besoin du supplément de revenu garanti. On leur demande même de faire le même sacrifice que les autres.» C'est M^me^ Bégin qui demandait cela aux personnes âgées de l'époque.

De plus, elle disait: «De nos jours, l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes est aux prises avec une nouvelle réalité économique. Donc, en appliquant des mesures radicales, pour réduire l'inflation, nous surmonterons nos problèmes. A tous les échelons de la société, les Canadiens et Canadiennes doivent s'adapter à cette situation, si difficile soit-elle, pour ne pas s'exposer dans l'avenir à de plus lourdes conséquences.»

Et le critique financier d'aujourd'hui, M. Johnston, disait à l'époque: «Le problème que pose le déficit budgétaire est grave et ne peut être négligé. Il peut aboutir à une crise de confiance et mettre en péril d'autres mesures qui s'imposent. Voilà pourquoi nous ne devons jamais manquer l'occasion de le réduire.» Et il ajoute plus loin: «Nous espérons que les députés de la Chambre, lorsqu'ils discuteront de ces problèmes cruciaux en cette période de grave crise, montreront bien qu'ils comprennent l'importance et le caractère général de ce problème. Ce n'est plus le moment de perorer pour attirer les avantages politiques à court terme, même si certaines perspectives . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Je m'excuse d'interrompre l'honorable secrétaire parlementaire, mais je voudrais juste lui rappeler qu'il s'agit de la période des questions et commentaires, et je vous ai peut-être induite en erreur lorsque je vous ai donné la parole, mais on est encore à la période des questions et commentaires.

Mme Bertrand: C'étaient des commentaires, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): Peut-être, pour le rappeler aux députés, on permet et des commentaires et des questions à la période des questions et commentaires, mais il faut, dans la mesure où c'est possible, limiter nos commentaires à une période de temps raisonnable, afin que la personne à qui on les adresse puisse répondre.

J'adresse cette remarque à tous les députés de la Chambre.

Je vais permettre à l'honorable secrétaire parlementaire de terminer.

Mme Bertrand: Alors, je termine, monsieur le Président. Le critique financier de l'opposition de l'époque disait: L'intérêt national exige une approche nationale du problème.

M. Caccia: Monsieur le Président, très brièvement, je voudrais remercier la secrétaire parlementaire et lui dire qu'on fait la politique de 1985 et non pas celle de 1982. Il y a vraiment une grande différence idéologique et philosophique entre les deux méthodes pour combattre le déficit, entre son parti et le mien. D'un côté, le parti progressiste conservateur semble penser et avoir un grand espoir de réduire le déficit avec des coupures et de combattre le déficit sur le dos des citoyens âgés. D'un autre côté, nous pensons que pour réduire le déficit on doit développer et renforcer l'économie et, avec les revenus plus considérables du gouvernement, on peut commencer lentement à réduire le déficit. C'est là la différence entre les progressistes conservateurs et les libéraux, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Hockin: Monsieur le Président, j'ai à poser au député, une question brève, mais qui me tient à cœur. Est-ce que le député de Davenport (M. Caccia) pense que l'effort consenti par le gouvernement pour accorder la pension aux veuves et aux veufs à bas revenus, âgés de 60 à 64 ans; le triplement du nombre de personnes admissibles à la déduction d'invalidité; la réforme des pensions apportée par des droits plus hâtifs et par la transférabilité, et les cotisations plus justes au REER vont avoir immédiatement et plus tard un effet notable sur la sécurité de nos Canadiens âgés?

M. Caccia: Le député de London-Ouest (M. Hockin) se souviendra que nous avons appuyé cette idée-là, tout en voulant l'étendre aux veuves et aux veufs célibataires dans la même tranche d'âge, et que nous avons estimé que cette mesure n'allait pas assez loin. Cependant, mon parti a une longue tradition pour ce qui est d'édifier notre régime national de sécurité sociale.

En fait, le parti progressiste conservateur n'a rien à nous apprendre. Nous l'exhortons simplement à cesser de vouloir combler le déficit aux frais des pensionnés comme il propose de le faire et de chercher plutôt à mieux consolider le système, à le renforcer et à réduire graduellement l'âge de la retraite de 65 à 60 ans. Ainsi, nous assurerons un meilleur avenir à nos retraités et nous pourrons être fiers de notre sécurité sociale qui reflète les qualités de notre société.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je me permets de féliciter le député de Davenport (M. Caccia) pour l'intérêt qu'il porte aux citoyens âgés de sa circonscription et le sens de la justice qu'il manifeste. Je le félicite, car il défend les intérêts de ses électeurs. Nous ne pouvons pas en dire autant des députés d'en face qui refusent de parler au nom des nombreux citoyens de leurs circonscriptions qui se plaignent de l'injustice des mesures gouvernementales.

Apparemment, l'intégrité, l'honnêteté et la crédibilité du gouvernement et du premier ministre sont en jeu. Le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement ont promis aux personnes âgées d'indexer entièrement leurs pensions. Ils leur ont promis que l'argent qui pourrait être épargné à la suite de la compression des programmes sociaux ne servirait pas à réduire le déficit, mais pourtant, c'est précisément ce que fait le gouvernement.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. La période des questions et observations est terminée. Nous reprenons le débat.

• (1730)

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole en faveur de cette motion. J'espère que tous les députés l'examineront en se plaçant du point de vue de leurs électeurs. Quel que soit le parti qu'ils soutiennent, j'espère qu'ils se prononceront en faveur d'une politique propre à venir en aide aux personnes âgées plutôt qu'à leur faire du tort. Nous savons que le budget prévoit la désindexation des prestations universelles de sécurité de la vieillesse . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non.

Mme Mitchell: . . . elles seront indexées selon l'indice des prix à la consommation moins 3 p. 100. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Mme Mitchell: Cette même désindexation de 3 p. 100 s'appliquera à l'allocation de conjoint des veufs et des veuves âgés de 60 à 65 ans. Les personnes âgées, dont les plus pauvres sont des femmes, sont la cible des mesures injustes prévues dans le budget conservateur. Les conservateurs veulent absolument réduire le déficit et, comme il leur répugne d'imposer les riches, ils s'attaquent aux personnes âgées dans un budget qu'ils disaient strict, mais juste.

Comme nous l'avons répété à maintes reprises, est-il juste d'enlever 1.6 milliard aux personnes âgées pendant que l'on accorde 1.5 milliard à des gens qui n'auront plus à payer d'impôt sur les gains en capital, et près de 2 milliards aux pétrolières? Est-ce cela la justice? Je pense que la majorité des Canadiens savent très bien que ce n'est pas juste et ils l'ont bien fait comprendre la semaine dernière en faisant valoir que la mesure n'était pas juste et qu'il faudrait y voir. Nous demandons maintenant au gouvernement de la changer.

A notre avis, la désindexation partielle des pensions de la vieillesse est une mesure hypocrite et sournoise. Pire, elle est malhonnête. Pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) avait promis qu'un gouvernement progressiste-conservateur continuerait d'indexer la pension de la vieillesse. Bien sûr, les libéraux avaient imposé une forme de désindexation par leur programme des 6 et 5 p. 100. Le premier ministre avait dit que les conservateurs rétabliraient l'indexation trimestrielle en fonction du coût de la vie. Ils ne l'ont pas fait et le premier ministre devrait s'en inquiéter. Le public n'a plus foi dans les promesses qu'il a faites et n'a pas tenues.

Tout dernièrement, dans le Livre bleu où il est question des prestations pour les personnes âgées et les enfants, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et le gouvernement ont affirmé qu'à leur avis il ne s'imposait pas d'apporter de changements aux régimes de pension de la vieillesse et du revenu garanti. Le gouvernement a bel et bien modifié ces deux régimes, même si le ministre essaie de nous faire croire le contraire. Je n'arrive pas à comprendre comment il peut prétendre ne pas s'en prendre aux plus démunis, ceux qui reçoivent le supplément du revenu garanti, puisqu'il leur enlève une partie de leurs prestations de vieillesse. Le gouvernement n'a pas tenu parole. Nous savons déjà que le budget aura des conséquences immédiates et à long terme une fois que le gouvernement aura décrété de n'indexer ces prestations qu'au-delà d'une inflation de 3 p. 100.

J'ai entendu un député de l'arrière-ban, du côté du gouvernement, dire, sur un ton sarcastique, que $100, ce n'était pas la mer à boire. Je tiens pourtant à ce que vous sachiez, monsieur le Président, vous et tous les députés, que j'ai parlé à un certain nombre de personnes âgées de ma circonscription et d'ailleurs. Je sais donc, de bonne part, qu'un bon nombre d'entre elles sont à $100 près. Le tarif des autobus a augmenté dernièrement à Vancouver. Beaucoup de personnes âgées ne pourront plus voyager dans cette ville comme elles le faisaient naguère. L'abonnement au téléphone a augmenté lui aussi, obligeant certaines personnes âgés à se passer de ce service. L'électricité et les loyers sont à la hausse. Bon nombre de propriétaires âgés sont dans une situation très difficile, et ils devront déménager faute de pouvoir réparer leur maison, n'ayant pas droit au Programme de remise en état des logements.

Les taxes fédérales frappent durement les personnes âgées. Nous savons qu'en Colombie-Britannique, elles ne peuvent plus faire passer les médicaments en vente libre sur leurs cartes Pharmacare. Chaque fois qu'elles se présenteront à une pharmacie, elles paieront des taxes supplémentaires. Bon nombre de personnes du troisième âge possèdent un animal domestique. Elles devront payer des taxes sur la nourriture pour animaux et peut-être seront-elles obligées de se débarrasser de leur animal domestique. Et qu'y a-t-il de mal à ce qu'elles prennent un verre de vin à l'occasion? Maintenant il n'en est absolument plus question, car certaines m'ont dit, à Vancouver, qu'elles avaient tout juste de quoi se nourrir, se loger et s'acheter des vêtements d'occasion. Elles n'ont plus les moyens de payer le journal ou le téléphone, voire de se procurer des vêtements neufs. Elles ne peuvent même plus s'offrir l'autobus pour aller voir leurs amis et leurs parents.

Le seul aspect positif du budget, c'est le sentiment de colère qu'il a suscité parmi les personnes âgées et d'autres Canadiens. Les personnes âgées commencent à s'organiser, monsieur le Président, et jamais, au grand jamais, elles n'accepteront une pareille mesure. Je suis persuadé que les protestations affluent autant du côté du gouvernement que de notre côté, les protestations de personnes âgées qui n'acceptent pas cette décision, qui exigent que l'indexation de leurs prestations soit rétablie.

Je songe surtout au Conseil des associations de personnes âgées de la Colombie-Britannique. J'ai parlé à certains des

représentants de cet organisme dont le nom courant est la COSCO. Ils ont fait parvenir un télégramme au premier ministre, il y a trois ou quatre semaines, pour dénoncer cette mesure au nom de plus de 100,000 retraités, de nombreux groupes affiliés, dont la Old Age Pensioners de la Colombie-Britannique qui compte 47 filiales et les *Senior Citizens Organizations* de cette province qui en ont 43. Ils lui ont dit notamment que le budget était très injuste, que la COSCO, ses filiales et leurs 100,000 membres s'élevaient contre la désindexation des prestations de la sécurité de la vieillesse, un régime universel qu'il aurait fallu protéger à tout prix. Ils ont ajouté que le gouvernement et le premier ministre feraient bien de reconsidérer leur décision.

Après un examen attentif, on se rend compte que la désindexation de 3 p. 100 des prestations de la sécurité de la vieillesse comportera des effets cumulatifs dont on ne saurait ignorer la gravité. Les personnes âgées supporteront difficilement cette perte de $100 l'an prochain. Certains députés ont rappelé que, sur les cinq ou six prochaines années, elles perdront $2,284, sans compter le manque à gagner attribuable à la perte de pouvoir d'achat que représentent les taxes supplémentaires. Faut-il ajouter que ces personnes se retrouveront dans une situation tragique? Tout le monde proteste, non pas seulement nos partisans, mais également ceux qui, en toute bonne foi, ont donné leur appui au parti conservateur lors des dernières élections. Ils disent maintenant: «Nous n'avons plus confiance, nous ne croyons plus dans ce gouvernement. Le premier ministre et les ministres font des promesses sur lesquelles ils reviennent ensuite.» Le budget lui-même est malhonnête, cela ne fait aucun doute, monsieur le Président.

La désindexation de 3 p. 100 prévue dans le budget est devenue un symbole d'hypocrisie et d'injustice, caractéristique du parti conservateur et de son gouvernement.

Comme les députés néo-démocrates le savent, nous avons lancé une campagne de pétitions. Nous avons déjà soumis plus de 10,000 signatures. Je sais qu'il y en a eu au moins 2,000 dans ma circonscription. Je tiens à dire au ministre qui est en train de rire que ce n'est qu'un début. Il va en voir beaucoup d'autres. Je souhaite que le ministre prenne cette affaire plus au sérieux puisque, selon ses collègues, il est censé être l'avocat des personnes du troisième âge . . .

M. Epp (Provencher): C'est vrai.

Mme Mitchell: . . . au lieu d'en faire les victimes de sa politique.

Les groupes de pensionnés sont très inquiets. Ils tiennent des réunions. Le gouvernement va continuer à entendre leurs instances. J'espère également que les pensionnés n'oublieront pas leurs petits-enfants, et je suis sûre qu'ils s'en souviendront en menant leur campagne. En effet, la désindexation de 3 p. 100 va également s'appliquer aux allocations familiales. Bien entendu, cela ne représente pas autant d'argent, mais c'est la même politique sociale mesquine qui est typique du gouvernement actuel.

• (1740)

Je voudrais signaler en particulier une réunion tenue à Toronto l'autre jour à laquelle j'ai assisté. Elle a été organisée par 11 grandes associations de l'Ontario, ainsi que des associations nationales, qui représentent plus d'un million de pensionnés dans le pays. Je voudrais faire consigner le nom des groupes représentés à cette réunion: United Senior Citizens of Ontario, représentant 300,000 personnes âgées; la Fédération nationale des pensionnés et des personnes âgées, qui représente 400,000 membres; Canadian Pensioners Concerned, qui représente 50,000 personnes âgées; Metro Seniors Council qui représente 700 clubs de personnes du troisième âge et bien d'autres membres; le Canadian Council of Retirees, qui représente 45,000 personnes âgées; Older Adult Centres Association of Ontario, qui représente 80,000 personnes âgées; Ontario Association of Residents Councils, qui représente 20,000 personnes âgées; Third Age Learning Age, qui représente 900 personnes du troisième âge; Network for Home Support Services for Metro Toronto, qui représente 40 organismes de soutien des foyers de vieillesse; Association of Jewish Seniors, qui représente 6,000 personnes âgées et le Toronto Mayors Committee on Aging.

Si le ministre n'a pas lu cette déclaration, j'espère qu'il lira au moins celle dans laquelle j'ai résumé certains arguments. Je le répète, ces groupes représentent un million de personnes âgées. Toutes ces personnes partagent le même point de vue, bien que leurs tendances politiques soient variées. Il est certain, en tout cas, qu'elles étaient toutes absolument écœurées par le gouvernement. Certaines recommandaient même que les personnes âgées qui ont voté conservateur aux dernières élections et qui sont devenues membres du parti déchirent leur carte et la renvoient en morceaux.

J'espère que le ministre écoutera leurs arguments. Une des premières choses qui a été dite et sur laquelle ces personnes ont beaucoup insisté, c'est que le gouvernement n'a pas consulté officiellement les organismes représentant les personnes âgées bien qu'il ait énormément parlé de consultations. Après avoir lu le livre bleu, ces gens étaient convaincus qu'il n'y aurait pas de changement et qu'il était donc inutile de venir témoigner devant le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales. Le gouvernement a pris ensuite cette mesure en les trahissant. A la réunion, un journaliste leur a demandé: «Avez-vous l'impression d'avoir été trahis?» Tous ont répondu comme un seul homme: «Absolument».

Ces personnes ont aussi rappelé que le premier ministre, à l'époque où il cherchait à se faire élire, avait annoncé qu'un gouvernement progressiste-conservateur indexerait les pensions de sécurité de la vieillesse sur les augmentations réelles du coût de la vie.

Une voix: Une trahison.

Mme Mitchell: C'est effectivement une trahison; il n'y a aucun doute. Les conservateurs ont fait exactement le contraire, et je pense que les libéraux avaient fait la même chose en imposant le programme des 6 et 5 p. 100. Je suis heureuse de constater qu'ils ont changé d'avis.

M. Nunziata: Nous sommes dans le même bateau.

Mme Mitchell: On ne devrait pas réduire du tout l'indexation pour les personnes âgées ou les familles. Les conservateurs ont aussi demandé aux personnes âgées de consentir des sacrifices pour aider à éponger le déficit.

M. Nunziata: Menons une lutte commune!

Mme Mitchell: Je parle des représentants de personnes âgées de l'Ontario, dont certains vivent dans la circonscription

du député, de même que de gens représentés par des organismes nationaux, si cela intéresse le député.

M. Nunziata: Cela m'intéresse.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre.

Mme Mitchell: Ces personnes déplorent le fait que le gouvernement essaie d'obliger les personnes âgées à se sacrifier pour réduire le déficit. Un bien trop grand nombre d'entre elles doivent déjà vivre avec de maigres revenus. Qu'on envisage la situation sous n'importe quel angle, on peut considérer qu'elles sont pauvres. Par ailleurs, il est immoral de supprimer l'indexation en fonction de l'inflation aux personnes âgées, et la désindexation, ainsi que les taxes supplémentaires imposées aux consommateurs, porteront encore un coup aux Canadiens qui s'efforcent de vivre avec un semblant de dignité.

Un député a dit à la Chambre que les personnes âgées sont très fières. Cette génération a souffert pendant la dépression et pendant les guerres mondiales. Ces personnes ne veulent pas admettre qu'elles sont pauvres. La plupart d'entre elles sont très pauvres, mais elles préféreraient souffrir que de demander de l'aide. Et c'est à elles que le gouvernement s'attaque une fois de plus.

Elles ont dit que le projet de désindexer les pensions représenterait pour tous les retraités une perte de $100 à $553 en 1990, soit une perte de $1,604 par personne sur une période de cinq ans.

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette de devoir interrompre le député. Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a la parole.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION TENDANT À PROLONGER LES HEURES DE SÉANCE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour demander au leader parlementaire du gouvernement de nous communiquer les renseignements qu'il a maintenant au sujet des travaux de la Chambre.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'espère que mon rapport sera plutôt court, mais il se divise en deux parties.

En conformité du Règlement, le dixième et dernier jour de séance avant la fin du présent trimestre, une disposition prévoit la présentation d'une motion tendant à prolonger les heures de séance. Des discussions ont eu lieu entre les partis. Au lieu de la présenter demain, je voudrais présenter la proposition qui suit avec le consentement unanime de la Chambre. Je crois que Votre Honneur constatera que la Chambre est prête à l'adopter. Cet ordre est ainsi conçu:

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, nonobstant les dispositions de l'article 9 du Règlement, à compter du lundi 17 juin 1985 jusqu'au vendredi 28 juin 1985, la Chambre se réunisse à onze heures et continue de siéger sans interruption jusqu'à vingt et une heures les lundis, mardis et jeudis, que la Chambre se réunisse à quatorze heures et continue de siéger sans interruption jusqu'à vingt et une heures les mercredis, et que la Chambre se réunisse à onze heures et continue de siéger sans interruption jusqu'à dix-sept heures les vendredis, à condition durant cette période,

a) que l'heure réservée aux affaires émanant des députés soit suspendue; et

b) que, pour les fins de l'article 45(1) du Règlement, le débat sur l'ajournement commence à vingt et une heures les lundis, mardis et jeudis, et se termine au plus tard à 21 h 30 le même jour, et qu'il soit tenu en vertu de l'article 45 du Règlement;

que, de seize à dix-sept heures, le vendredi 14 juin 1985, la Chambre prenne en considération les ordres inscrits au nom du gouvernement;

que, si le présent ordre est adopté, aucune raison ne puisse être proposée en vertu de l'article 9 du Règlement, et

que, lorsque la Chambre s'ajournera le vendredi 21 juin 1985, elle demeure ajournée jusqu'à onze heures, le mardi 25 juin 1985.

Si Votre Honneur demande le consentement unanime de la Chambre pour faire adopter cet ordre, vous constaterez que ce consentement sera accordé.

Le président suppléant (M. Charest): Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) sur un rappel au Règlement.

M. Deans: Comme vous le savez, monsieur le Président, il s'agit d'une motion qui pourrait faire l'objet d'un débat, mais nous n'avons pas l'intention de la débattre.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre a entendu le libellé de la motion. Lui plaît-il d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je veux simplement annoncer le programme des travaux de la Chambre de sorte que nous ayons une idée de l'ordre dans lequel nous étudierons les projets de loi. Demain, la Chambre étudiera les projets de loi C-41, C-2 et S-3. J'espère que nous pourrons adopter ces projets de loi à la dernière étape de leur étude. Nous aborderons ensuite vendredi et la semaine prochaine d'autres projets de loi dans l'ordre suivant: le projet de loi C-51 portant pouvoir d'emprunt; le projet de loi C-44 concernant le transport du grain de l'Ouest; le projet de loi C-26 concernant la sécurité de la vieillesse; le projet de loi C-27, tendant à modifier certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés; le projet de loi C-36, tendant à modifier la Loi sur l'aéronautique; le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes; le projet de loi C-39 prévoyant des paiements de péréquation supplémentaires; le projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries; et le projet de loi C-53 visant à autoriser l'aliénation de la Société des transports du Nord.

• (1750)

J'ai l'intention d'en faire l'appel dans l'ordre où ils figurent sur la liste par souci de commodité pour les députés qui pourront se préparer en conséquence. J'espère maintenir l'étude des projets de loi dans cet ordre, mais comme les leaders parlementaires le comprennent, certains projets de loi sont encore à l'étude dans divers comités et nous avons discuté au cours de la réunion des leaders parlementaires de certaines mesures législatives qui seront présentées plus tard. Il est évident que le rapport des projets de loi renvoyés aux divers comités aura une

incidence sur l'ordre de préséance que j'ai indiqué. Nous suivrons de près les progrès de loi.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, c'est moi qui ai lancé cette expression. Elle était tellement populaire que nous l'avons inscrite dans le budget. Nous allons donc en suivre les progrès de près au fur et à mesure que les comités feront rapport des projets de loi qui leur ont été confiés et au fur et à mesure également que seront présentées à la Chambre les autres mesures législatives dont nous avons discuté à la réunion des leaders parlementaires, et il sera peut-être nécessaire de modifier l'ordre d'appel des projets de loi.

Nous espérons faire progresser nos travaux législatifs selon le programme que j'ai exposé de sorte que nous puissions ajourner le 28 juin comme le prévoit le Règlement.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Charest): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-4, tendant à prolonger la durée du brevet canadien nº 855,255, qu'il la prie d'approuver.

* * *

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—L'INDEXATION DES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Tobin:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à s'engager maintenant à maintenir le régime actuel d'indexation complète des pensions de sécurité de la vieillesse après le 1er janvier 1986.

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 17 h 50, je dois mettre aux voix sur-le-champ toute motion relative aux travaux des subsides dont la Chambre est saisie, conformément à l'article 62(10) du Règlement.

[*Français*]

M. Tobin appuyé par M. Nunziata propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à s'engager maintenant à maintenir le régime actuel d'indexation complète des pensions de sécurité de la vieillesse après le 1er janvier 1986.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Convoquez les députés.

(La motion de M. Tobin, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 79)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Isabelle
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
Marchi
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—39.

CONTRE

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gottselig
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hardey
Harvey
Hnatyshyn
Hockin
Horner
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
Ricard
St. Germain
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard
Wise—123.

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

LES SUBSIDES

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 20, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

N° 1

Que le crédit 20, au montant de $179,960,000 du ministère de l'Agriculture—Programme de la réglementation et de l'inspection agro-alimentaires—Dépenses de fonctionnement, Budget principal des dépenses, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Allons-nous nous dispenser de la sonnerie d'appel?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 80)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (M^me^)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard
Bourgault (M^me^)
Boyer
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (M^me^)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hardey
Harvey
Hnatyshyn
Hockin
Horner
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (M^me^)
Mantha
Marin
Martin (M^me^)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Sparrow (M^me^)
Stackhouse
Stevens
Tardif (M^me^) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (M^me^)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard
Wise—125.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Isabelle
Jewett (M^me^)
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
Marchi
Mitchell (M^me^)
Nicholson (M^lle^) (Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—39.

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je crois savoir qu'après consultations, la Chambre serait peut-être d'accord pour abréger la séance en acceptant que les résultats du vote sur la motion n° 1, c'est-à-dire le crédit 20 relatif à l'agriculture, s'appliquent à toutes les autres motions pour les crédits qui font l'objet d'opposition dans le budget principal des dépenses, au reste du budget principal des dépenses, au budget supplémentaire des dépenses et aux deuxième et troisième lectures du projet de loi de finances, et que les résultats du vote soient imprimés au *Procès-verbaux* et au hansard comme s'ils avaient été tenus séparément.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je devrai y réfléchir.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: J'y ai réfléchi et nous sommes tous d'avis que cela semble être une bonne idée.

Les subsides

M. le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 1, MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Nº 2

Que le crédit 1, au montant de $5,750,000 du ministère de l'Emploi et de l'Immigration—Emploi et Immigration/Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada—Programmes des services généraux et spéciaux—Dépenses du Programme, Budget principal des dépenses, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 81)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hardey
Harvey
Hnatyshyn
Hockin
Horner
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme)
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard
Wise—125.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Isabelle
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
Marchi
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—39.

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 50, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Nº 3

Que le crédit 50, au montant de $21,817,000 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources—Commission de contrôle de l'énergie atomique—Dépenses du Programme, Budget principal des dépenses, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 82)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hardey
Harvey
Hnatyshyn
Hockin
Horner
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme)
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard
Wise—125.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier

Messieurs

Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Isabelle
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
Marchi
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—39.

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 55, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

N° 4

Que le crédit 55, au montant de $299,528,000 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources—Énergie atomique du Canada, Limitée—Dépenses de fonctionnement, Budget principal des dépenses, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote n° 83*)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hardey
Harvey
Hnatyshyn
Hockin
Horner
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard
Wise—125.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Isabelle
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
Marchi
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—39.

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 60, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

N° 5

Que le crédit 60, au montant de $32,089,000 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources—Énergie atomique du Canada, Limitée—Dépenses en capital, Budget principal des dépenses, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote n° 84*)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hardey
Harvey
Hnatyshyn
Hockin
Horner
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard
Wise—125.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)

Messieurs

Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Isabelle
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
Marchi
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—39.

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 1, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Nº 6

Que le crédit 1, au montant de $35,982,000 du ministère de l'Environnement—Programme d'administration—Dépenses du Programme, Budget principal des dépenses, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Isabelle
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
Marchi
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—39.

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 1, MINISTÈRE DES FINANCES

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Nº 7

Que le crédit 1, au montant de $42,026,000 du ministère des Finances—Dépenses du Programme, Budget principal des dépenses, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 85*)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hardey
Harvey
Hnatyshyn
Hockin
Horner
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard
Wise—125.

(*Vote nº 86*)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hardey
Harvey
Hnatyshyn
Hockin
Horner
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard
Wise—125.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Isabelle
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
Marchi
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—39.

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 1, MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Nº 8

Que le crédit 1, au montant de $75,364,000 du ministère de la Justice—Programme d'administration de la justice—Dépenses de fonctionnement, Budget principal des dépenses, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 87)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hardey
Harvey
Hnatyshyn
Hockin
Horner
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard
Wise—125.

Les subsides

Messieurs

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Isabelle
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
Marchi
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—39.

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 1, MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Nº 9

Que le crédit 1, au montant de $39,979,000 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social—Programme de l'administration centrale—Dépenses du Programme, Budget principal des dépenses, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 88)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff

Les subsides

Messieurs

Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hardey
Harvey
Hnatyshyn
Hockin
Horner
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard
Wise—125.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Isabelle
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
Marchi
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—39.

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 1, CONSEIL PRIVÉ

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

N° 10

Que le crédit 1, au montant de $38,613,000 du Conseil privé—Programme du Conseil privé—Dépenses du Programme, Budget principal des dépenses, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 89)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hardey
Harvey
Hnatyshyn
Hockin
Horner
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard
Wise—125.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Isabelle
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
Marchi
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—39.

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 1, MINISTÈRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Les subsides

Nº 11

Que le crédit 1, au montant de $233,756,000 du ministère de l'Expansion industrielle régionale—Dépenses de fonctionnement, Budget principal des dépenses, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 90)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hardey
Harvey
Hnatyshyn
Hockin
Horner
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme)
Taylor
Thacker
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard
Wise—125.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Isabelle
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
Marchi
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—39.

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 5, MINISTÈRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Nº 12

Que le crédit 5, au montant de $1,305,000 du ministère de l'Expansion industrielle régionale—Commission du textile et du vêtement—Dépenses de fonctionnement, Budget principal des dépenses, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 91)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hardey
Harvey
Hnatyshyn
Hockin
Horner
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme)
Taylor
Thacker
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard
Wise—125.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Isabelle
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
Marchi
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—39.

Les subsides

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 10, MINISTÈRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

N° 13

Que le crédit 10, au montant de $966,186,000 du ministère de l'Expansion industrielle régionale—Subventions et contributions, Budget principal des dépenses, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 92)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hardey
Harvey
Hnatyshyn
Hockin
Horner
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme)
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard
Wise—125.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Isabelle
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
Marchi
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—39.

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 45, MINISTÈRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

N° 14

Que le crédit 45, au montant de $25,507,000 du ministère de l'Expansion industrielle régionale—Banque fédérale de développement—Paiements à la Banque, Budget principal des dépenses, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 93)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hardey
Harvey
Hnatyshyn
Hockin
Horner
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme)
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard
Wise—125.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Isabelle
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
Marchi
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—39.

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 1, MINISTÈRE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

N° 15

Que le crédit 1, au montant de $8,432,000 du ministère des Sciences et de la Technologie—Département d'État—Dépenses du Programme, Budget principal des dépenses, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 94)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hardey
Harvey
Hnatyshyn
Hockin
Horner
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard
Wise—125.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Isabelle
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
Marchi
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—39.

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 35, MINISTÈRE DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

N° 16

Que le crédit 35, au montant de $113,091,000 du ministère du Secrétariat d'État—Commission de la Fonction publique—Dépenses du Programme, Budget principal des dépenses, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 95)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hardey
Harvey
Hnatyshyn
Hockin
Horner
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard
Wise—125.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Isabelle
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
Marchi
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—39.

Les subsides

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 1, MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Nº 17

Que le crédit 1, au montant de $21,801,000 du Solliciteur général—Solliciteur général—Dépenses de fonctionnement, Budget principal des dépenses, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 96)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hardey
Harvey
Hnatyshyn
Hockin
Horner
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme)
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard
Wise—125.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Isabelle
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
Marchi
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle)
(Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—39.

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 25, CONSEIL DU TRÉSOR

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Nº 18

Que le crédit 25, au montant de $10,605,000 du Conseil du Trésor—Contrôleur général—Dépenses du Programme, Budget principal des dépenses, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 97)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hardey
Harvey
Hnatyshyn
Hockin
Horner
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme)
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard
Wise—125.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Isabelle
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
Marchi
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle)
(Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—39.

ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES, 1985-1986

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986, à l'exception des crédits adoptés aujourd'hui et moins les sommes votées au titre des crédits provisoires, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A)

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget des dépenses supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986, déposé à la Chambre le mardi 28 mai 1985, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 98*)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hardey
Harvey
Hnatyshyn
Hockin
Horner
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme)
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard
Wise—125.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Isabelle
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
Marchi
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—39.

(*Vote nº 99*)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hardey
Harvey
Hnatyshyn
Hockin
Horner
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme)
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard
Wise—125.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Isabelle
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
Marchi
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—39.

Les subsides

M. de Cotret propose: Que le projet de loi C-54, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

M. de Cotret propose ensuite: Que le projet de loi C-54, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 100)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hardey
Harvey
Hnatyshyn
Hockin
Horner
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard
Wise—125.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Isabelle
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
Marchi
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—39.

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.)

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, serait-il possible de faire distribuer des exemplaires du projet de loi? Je voudrais en outre obtenir l'assurance du président du Conseil du Trésor que ce projet de loi se présente sous la forme habituelle.

Le président: En ce qui concerne le premier point, on me dit que le projet de loi a été distribué ce matin. Pour ce qui est du second, je cède la parole au président du Conseil du Trésor.

M. de Cotret: Oui, monsieur le président, le projet de loi a la même forme que ceux que la Chambre a adoptés dans le passé.

Le président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'annexe A est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le président: L'annexe B est-elle adoptée.

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: Le préambule est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

Le président: Le projet de loi est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le projet de loi est adopté.)

Le président: Dois-je quitter le fauteuil et faire rapport du projet de loi?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. de Cotret propose: Que le projet de loi soit agréé.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. de Cotret propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 101)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dorin
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Girard
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hardey
Harvey
Hnatyshyn
Hockin
Horner
James
Jardine
Jepson
Joncas
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard
Wise—125.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Isabelle
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
Marchi
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—39.

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

M. le vice-président: Comme il est 18 h 30, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 14 juin 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, le gouvernement est effronté d'avoir trompé de la sorte les citoyens âgés. Comme tous les Canadiens à qui il avait promis monts et merveilles au cours de la campagne électorale, les personnes âgées ont vu le gouvernement tory faire volte-face après les élections. L'un de ses députés a même osé dire que le gouvernement n'était absolument pas tenu de remplir ses promesses.

Rien ne saurait excuser, monsieur le Président, la nomination de deux candidats conservateurs défaits, Roy McMurtry et Lawrence Hanigan, à des postes grassement rémunérés dans l'appareil de l'État qui leur vaudront une hausse de traitement de quelque $60,000 par an, alors que les personnes âgées de ma circonscription perdront $100 annuellement. Les hausses salariales de ces deux conservateurs suffiraient à rétablir l'indexation de la pension de sécurité de la vieillesse des 6,000 personnes âgées de ma circonscription.

J'exhorte le gouvernement à supprimer la hausse de traitement des deux tories en question et à redonner leurs pleines pensions aux citoyens âgés de ma circonscription. Je suis sûr qu'avec l'argent qu'il a gaspillé dans toutes les circonscriptions, il pourrait réindexer complètement toute les pensions de vieillesse.

* * *

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, les amateurs de sport de tout le pays et moi-même sommes très inquiets. Si je prends la parole aujourd'hui, c'est que beaucoup nous ont demandé de manifester notre inquiétude suite à des rumeurs d'accommodements au sujet des inclinations conservatrices du chef libéral. Celui-ci a pourtant carrément affirmé avoir repoussé les avances du parti conservateur, en 1975, disant qu'il ne tenait pas à changer de camp au beau milieu de la partie. Toutefois, qu'arrive-t-il après le match ou entre les saisons?

Tous les amateurs de sport trouvent les rumeurs drôlement persistantes. Se peut-il que l'intersession nous réserve l'échange du siècle? Se peut-il que l'équipe des Rouges envoie son capitaine chez les Bleus pour qu'elle le mette éventuellement à l'épreuve? Pourquoi pas Filmon, du Manitoba, ou Miller, de l'Ontario?

En fin de compte, il faut poser des questions aux Chandails bleus. Qu'en est-il de la rumeur voulant que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) soit l'une des quarante personnes à avoir supplié le capitaine des Rouges de quitter le navire? Je suppose, monsieur le Président, qu'il nous faudra dire, à l'instar de Yogi Berra: «Ce n'est pas fini tant que ce n'est pas fini».

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET DE RÉCUPÉRATION DU PÉTROLE À SARNIA (ONT.)

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, la direction de Devron Petroleum Limited et de Shell Canada, de même que les cadres supérieurs du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, viennent de prendre une initiative hardie; Devron est sur le point d'inaugurer un vaste projet de recherche et de développement dans la région de Sarnia pour récupérer le pétrole laissé sur place au début du siècle parce que les procédés d'extraction n'étaient pas assez avancés. C'est à la diligence et à l'intervention rapide du ministre des Finances (Mr. Wilson) que nous devons cet ingénieux procédé de récupération, car il a modifié la partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu pour tenir compte de la nouvelle technologie pétrolière et gazière.

Devron est une petite entreprise canadienne, et ce projet qui a déjà créé 75 emplois pourrait permettre d'utiliser ce procédé de récupération dans les champs de pétrole lourd et de sables bitumineux ailleurs au Canada. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministère des Finances sont largement responsables du lancement de ce projet canadien exceptionnel. Cela illustre une fois de plus l'engagement du gouvernement à encourager les petits producteurs de pétrole au moyen d'exemptions fiscales au lieu de subventions, ce qui constitue une nouvelle orientation comparativement à l'ancienne politique.

C'est un exemple concret du résultat qu'on peut attendre du budget du 23 mai. Une entreprise canadienne moyenne investit chez nous, crée des emplois et favorise la croissance par de nouvelles activités.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA RELANCE—LA CIRCONSCRIPTION DE DRUMMONDVILLE (QUÉBEC)

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, notre gouvernement a instauré un climat de confiance à l'intention des investisseurs canadiens en prenant des décisions à incidence économique. Ainsi, au mois de janvier dernier, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^me^ Carney) annonça un investissement de 38 millions de dollars pour financer la construction du gazoduc qui permettra d'alimenter les villes de Drummondville, d'Action Vale et de Saint-Hyacinthe.

Cette injection de fonds va créer, sur une période de trois ans, 675 emplois, et des dépenses d'immobilisations accumulées, d'ici 1987, de 125 millions de dollars, pour ces trois municipalités.

La société Dominion Textile et la fromagerie Agropur de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, qui a la particularité d'être la plus importante au monde et qui est la propriété de 1,350 agriculteur, ont décidé de convertir leur entreprise au gaz naturel, ce qui nécessitera de chaque entreprise des investissements de un demi-million de dollars.

Le 3 juin dernier, l'usine Celanese annonça qu'elle procédera à la conversion au gaz naturel. Cela nécessitera de sa part un investissement de plus de un million de dollars, et démontre son intention de prospérer en assurant des emplois stables dans ma circonscription.

Monsieur le Président, ce sont là des gestes qui participent à la relance économique. Cela démontre une marque de confiance dans le budget du ministre des Finances (M. Wilson) et dans la politique économique de notre gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE DROIT TARIFAIRE IMPOSÉ PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LA MORUE SÉCHÉE ET SALÉE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, hier, le gouvernement américain a imposé un droit tarifaire odieux sur la morue séchée et salée en provenance du Canada. Nos exportations de poisson séché et salé vers les États-Unis représentent 50 p. 100 de notre production. Des milliers de pêcheurs et de travailleurs d'usine sont visés par cette mesure, surtout à Terre-Neuve.

Une autre circonscription est aussi durement touchée que la mienne, celle de Manicouagan représentée par le premier ministre (M. Mulroney). Elle compte 700 travailleurs d'usine tout comme la mienne. C'est probablement la seule chose que nous ayons en commun.

Est-ce ainsi qu'il faut comprendre le libre-échange? Libre pour les citoyens américains, mais grevé de 20 cents le dollar pour les résidents de Gander-Twillingate et de Manicouagan. Nous demandons au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de se remuer un peu et d'agir. Nous lui donnons jusqu'à la semaine prochaine pour trouver une solution.

LE PREMIER MINISTRE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, hier à la Chambre des communes, le NPD a tenté d'exercer des pressions sur les conservateurs silencieux, sur cette majorité silencieuse de l'arrière-plan au sujet des pensions, en donnant leur numéro de téléphone et en demandant aux gens de les appeler. Or, voici que le premier ministre (M. Mulroney) s'est entretenu avec les membres les plus en vue du groupe parlementaire, afin de concocter des moyens de soutenir les députés les plus chancelants de l'arrière-plan. On aurait apparemment dit au premier ministre que la désindexation ne constituait une pierre d'achoppement que pour le NPD à la Chambre des communes.

Au contraire, nous croyons que cette question intéresse tous les pensionnés de la vieillesse au Canada et tous les simples Canadiens qui atteindront bientôt l'âge de la retraite. S'ils ne peuvent appeler les Tories de l'arrière-plan ou obtenir la communication, ils devraient appeler le premier ministre dont le numéro de téléphone est (613) 992-4211 et faire virer les frais. Je répète ce numéro: (613) 992-4211.

Je voudrais signaler que le simple Canadien actuellement âgé de 50 ans qui se retirera en l'an deux mille perdra $36,000 en pouvoir d'achat. Par conséquent, les gens grisonnants de 50 ans devraient également téléphoner au premier ministre et exiger l'abandon de cette mesure répugnante.

* * *

• (1110)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON S'OPPOSE À LA HAUSSE DES TARIFS ENVISAGÉE

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Si je prends la parole ce matin, monsieur le Président, c'est pour traiter d'une affaire qui, à mes yeux, est de la plus haute importance non seulement pour les exploitants de petites entreprises, mais pour l'ensemble des Canadiens. Postes Canada a demandé au gouvernement de l'autoriser à hausser de 2c. le prix des timbres pour le courrier de première classe. Dans ces conditions, les Canadiens seraient appelés à payer 47.8 p. 100 plus cher pour faire acheminer ce courrier que les Américains.

Postes Canada tente de justifier sa demande en alléguant la nécessité de réduire son déficit. Or, comment moi-même ou tout autre député pourrions-nous tenter de justifier cette hausse dans l'esprit de nos commettants quand nous recevons tous les jours des lettres de protestations ou des appels de gens qui en ont long à dire sur les abus et l'inefficacité de cette société d'État.

Les hommes d'affaires trouvent cette demande inacceptable et ils ont bien raison. Ils comptent en effet sur le courrier pour leurs entrées de fonds, et ils ont constaté maintes et maintes fois qu'ils ne peuvent s'y fier. Or, ce monstre d'inefficacité nous demande encore une fois de le dépanner. Les Canadiens savent pourtant que s'ils administraient leurs affaires privées et commerciales de cette façon, ils ne seraient pas long à faire faillite. Mais Postes Canada n'a que faire de ces considérations.

Il suffit de mentionner son nom sur la rue pour créer un attroupement de gens qui tiennent absolument à raconter les déboires qu'ils ont éprouvés à cause de notre société d'État et à exprimer leur exaspération.

Au nom de mes commettants de Parkdale-High Park, je prie le gouvernement de refuser cette demande et je l'exhorte à procéder à un examen et une enquête approfondie des méthodes et des activités de cette société de la Couronne.

M. le Président: Le député a épuisé son temps de parole.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE MÉCONTENTEMENT SUSCITÉ PAR LE SERVICE

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, j'interviens moi aussi aujourd'hui pour protester contre la proposition de hausser le tarif postal. Je songe à un cas qui s'est produit récemment dans ma circonscription. Il s'agit cependant d'un cas de livraison hâtive plutôt que tardive du courrier.

Un de mes électeurs, M. Day, avait demandé qu'on interrompe la livraison de son courrier durant cinq semaines parce qu'il partait en vacances du 3 mai au 6 juin. Il avait demandé qu'on recommence à le lui livrer à partir du 7 juin.

Étant donné l'efficacité qu'on lui connaît, Postes Canada lui a livré son courrier le 6 juin, un jour plus tôt, et pas dans sa boîte aux lettres mais dans sa boîte à lait. Résultat, son courrier a été volé, et il a perdu pour plus de $2,000 en chèques.

Je reçois chaque fin de semaine des appels et des lettres de la part de certains de mes électeurs qui sont nettement mécontents du service de Postes Canada. Encore et toujours, leur principal motif de plainte a trait à l'incohérence du service de livraison du courrier.

Des millions de simples Canadiens, d'hommes d'affaires et d'organismes de bienfaisance comptent presque exclusivement sur un service postal fiable. Les incohérences dans le service ont de graves conséquences pour eux.

Je reconnais également que Postes Canada éprouve présentement des difficultés financières, mais cela ne suffit pas en soi à justifier une autre hausse du tarif postal. Il faut que Postes Canada examine sérieusement l'efficacité de ses activités et la qualité du service qu'elle assure aux Canadiens. Une fois qu'elle aura amélioré ses services pour les porter à un niveau d'efficacité acceptable, j'appuierai sans réserve une hausse de son tarif postal qui lui permette de remédier à ses difficultés financières.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA RÉUNION DES REPRÉSENTANTS CHARGÉS DE LA QUESTION DES PLUIES ACIDES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, nous apprenons aujourd'hui par les journaux que la première rencontre sérieuse des deux représentants chargés des questions des pluies acides s'est tenue à Ottawa hier, trois mois après leur nomination. C'est un départ plutôt lent qui en dit long sur le sentiment d'urgence qui les anime. Autrement dit, comptons trois mois de perdus.

Article 21 du Règlement

La rencontre-éclair, qui n'a duré que quelques heures, a permis à un petit nombre de personnes seulement de s'entretenir avec les représentants. Nous avons l'impression que ces derniers ne consacrent pas beaucoup de temps à leur mission, loin de là. A quoi s'attendre d'autre de la part de personnes payées un dollar par année?

Le représentant des États-Unis, M. Lewis, a fait une observation qui vaut la peine d'être signalée; il a dit que le président Reagan voulait plus que des études de longue durée. Si tel est le cas, pourquoi le président Reagan ne l'a-t-il pas dit au Sommet de Québec? Pourquoi ne prend-il pas l'initiative d'un programme de surveillance? Pourquoi les États-Unis n'ont-ils pas encore annoncé qu'ils iraient signer l'accord international sur les pluies acides à Helsinki?

Nous souhaitons que M. Lewis ne donne pas de fausses espérances avec la déclaration qu'il a faite hier. Les Canadiens sont attentifs aux déclarations publiques que font les représentants en matière de pluies acides, car ils ne veulent pas se faire monter un bateau.

* * *

LE BUDGET

LA RÉACTION DES PENSIONNÉS

M. A. H. Harry Brightwell (Perth): Monsieur le Président, comme l'opposition nous a soutenu que les personnes âgées étaient préoccupées par le budget présenté dernièrement, j'ai voulu sonder à ce sujet divers de mes électeurs âgées dans ma circonscription en fin de semaine dernière. Or ces gens se sont dit satisfaits de la situation actuelle et ne voyaient aucun inconvénient à participer à la réduction du déficit. Certains étaient fort inquiets, mais c'était à cause de certains mots clés qu'emploie l'opposition. Quand je leur ai expliqué les faits, la plupart d'entre eux se sont dit satisfaits.

• (1115)

J'ai eu du mal à convaincre une vieille dame de 80 ans. Elle me servait tous les mots clés de l'opposition et elle a été énervée de voir que j'avais réponse à tout. Elle estimait que ni elle-même ni sa famille n'avait à payer le déficit. Elle m'a téléphoné sur les instances de sa famille. Je vous signale, monsieur le Président, que son beau-fils était un candidat libéral lors des dernières élections. Elle a un fils titulaire d'un doctorat. Elle en a un autre qui est député de l'opposition. «Toute inquiétude, toute peine, toute incertitude», et là je cite le député, «sont le fruit d'une attaque organisée contre les vieillards par l'opposition pour des motifs d'ordre purement politique». J'exhorte l'opposition à mettre un terme à ces attaques lâches menées contre les personnes âgées du Canada.

* * * *

M. le Président: Avant que nous ne commencions la période des questions, je signale aux députés que le hansard est un peu en retard pour je ne sais quelle raison et que nous allons y remédier le plus rapidement possible.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

LA TENEUR DU BUDGET

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, nous nous réjouissons de voir le premier ministre au sortir de sa conférence de presse. Je n'y ai pas assisté, mais, à ma connaissance, il a dit que le budget n'était pas nécessairement quelque chose de figé et qu'il était toujours possible d'y apporter des changements.

A la lumière de ces remarques et du fait que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré hier que les propositions figurant dans ce document ne sont pas encore devenues réalité, peut-il dire à la Chambre sur le champ s'il s'agit vraiment de propositions et non de décisions? Dans l'affirmative, pourquoi diable la Chambre a-t-elle passé une partie de son temps à en discuter et pourquoi a-t-elle voté sur ces propositions? Le premier ministre pourrait-il aussi nous dire qui est le porte-parole du gouvernement habilité officiellement à parler du budget? Est-ce le ministre des Finances? Est-ce le président du Conseil du Trésor? Est-ce le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Est-ce la ministre d'État aux Finances ou quelqu'un d'autre? Il règne en effet une grande confusion et nous avons entendu beaucoup de déclarations contradictoires. Le premier ministre pourrait-il nous faciliter la tâche en confiant à une personne le soin de nous renseigner clairement sur ce budget?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme c'est toujours le cas dans une démocratie parlementaire de type britannique, tous les ministres de la Couronne et tous les députés du gouvernement peuvent parler du budget à un moment donné, et ils sont très capables de le faire.

M. Deans: Vous vous avancez beaucoup.

M. Mulroney: Le budget dont parle mon honorable ami comporte à coup sûr des changements importants. Nous nous efforçons de régler d'énormes problèmes économiques. Nous avons beaucoup de rattrapage à faire parce que le gouvernement libéral nous a laissé dans une situation financière extrêmement précaire, au point que l'avenir de programmes sociaux importants était sérieusement compromis, mais nous avons tâché d'agir d'une manière juste et honorable.

J'ai reconnu sans hésitation, pendant la conférence de presse, qu'une des questions touchant les personnes âgées pauvres nous préoccupait tous, et c'est justement pourquoi nous avons annoncé dans l'exposé budgétaire que nous suivrions de près l'évolution de la situation. Une des choses troublantes, c'est que, même si cette mesure ne doit pas entrer en vigueur avant 1986, la façon dont certains députés de l'opposition ont décrit la situation aux Canadiens fait croire que les pensionnés ont perdu certains avantages. Rien n'est plus faux. C'est une déformation de la réalité. C'est pourquoi nous voulions surveiller la situation de près, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE LE RETRAIT DE LA DISPOSITION RELATIVE AUX PENSIONS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Je m'inscris en faux contre cette affirmation, monsieur le Président. Je ne pense pas que nous ayons jamais dénaturé les conséquences du budget.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Je dois dire au premier mnistre que nous compatissons avec lui dans une certaine mesure, car il ne lui est pas facile d'éviter les obstacles que le budget a semés sur son chemin dans tout le pays.

[*Français*]

Mais nous avons plus de sympathie pour les victimes, surtout pour les gens âgés. Dans ce cas, il me semble très approprié pour ces gens où nous avons . . . vous avez semé l'angoisse parmi les gens âgés du pays, est-ce qu'il pourrait ici en Chambre, aujourd'hui, nous assurer qu'il va retirer cette proposition maintenant, ici, aujourd'hui, afin d'établir une certaine sécurité parmi les gens qui se voient alors préjudiciés et qui ne peuvent pas se protéger contre l'inflation? Est-ce qu'il pourrait faire cela pour nous, ici, aujourd'hui, à la Chambre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je pense, monsieur le Président, que les personnes âgées au Canada seraient plus convaincues de la sincérité de mon honorable ami s'il n'avait pas participé, comme membre d'un gouvernement libéral, à couper gravement les bénéfices affectés aux personnes âgées en 1982. Mais, vu que le député, alors ministre, avait posé un geste semblable, évidemment, sa crédibilité se trouve gravement entachée comme conséquence. Il n'y a pas d'effet à cette disposition de façon négative contre une personne âgée; la disposition, et c'est écrit dans le budget, devait et doit prendre effet le 1er janvier prochain, mais nous sommes en train, comme c'est indiqué dans le budget, de suivre l'évolution du dossier sur une base régulière pour nous assurer, dans la mesure du possible, qu'il n'y ait aucun problème qui soit provoqué pour les moins bien nantis dans notre société.

• (1120)

[*Traduction*]

ON DEMANDE LE RETRAIT DANS LES MEILLEURS DÉLAIS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je voudrais poser une dernière petite question supplémentaire. Le premier ministre a convoqué une réunion d'urgence du caucus cette fin de semaine-ci pour examiner . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Les faits sont là. J'espère que vous déduirez au moins cette interruption de mon temps de parole, monsieur le Président.

De toute évidence, il s'agit pour le gouvernement de prendre la situation en main et d'essayer de limiter les dégâts. Le premier ministre peut-il nous garantir qu'il n'écoutera pas ceux qui veulent renvoyer la question à plus tard et attendre à l'automne pour prendre une décision, afin de permettre au gouvernement de sauver la face? Résoudra-t-il le problème de la désindexation avant le congé d'été, comme il devrait le faire? C'est ce qu'il devrait faire, et nous le savons tous. Il

serait ridicule de surveiller la situation. Réglons le problème immédiatement, afin de pouvoir discuter d'autres aspects du budget. Ainsi, les intéressés sauront qu'ils seront protégés.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y a au moins un membre du parti libéral qui sait que les mesures budgétaires n'auront aucune conséquence préjudiciable pour les personnes âgées, du moins pas avant l'année prochaine. Je veux parler du chef du parti libéral, qui a été absent quatre jours sur cinq cette semaine. De toute évidence, il ne se préoccupe pas beaucoup des questions qui ont été soulevées à la Chambre ces jours-ci.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le Règlement interdit . . .

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le premier ministre ne devrait pas signaler la présence ou l'absence de députés à la Chambre des communes.

M. le Président: A l'ordre. On ne peut pas invoquer le Règlement pendant la période des questions. Il est vrai que les députés ne sont pas censés mentionner la présence ou l'absence d'autres députés. Cependant, cela s'applique à tous les partis.

M. Mulroney: Je m'excuse, monsieur le Président, et je ne dirai rien d'autre à propos de l'absence du chef de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Quelle honte!

M. Gauthier: Où étiez-vous hier? Vous vous cachiez.

M. Mulroney: Ici même et lors de conférences de presse, nous avons répondu à des questions au sujet du budget. Règle générale, les Canadiens tiennent le budget pour un excellent programme de création d'emplois et il a été très bien accueilli dans tout le pays. Je reconnais qu'une certaine mesure a suscité des inquiétudes. Cela ne nous laisse pas indifférents, et c'est pour cela que nous continuerons à surveiller la situation de très près. Nous nous préoccupons toujours des personnes âgées pauvres. Nous surveillerons la situation de très près pour pouvoir nous en occuper le plus tôt possible.

LA PRISE D'EFFET DES MESURES

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Faut-il croire que tout ce qui a été annoncé le soir du budget et qui n'est pas entré aussitôt en vigueur ne représentait qu'une simple proposition? Les conservateurs veulent-ils dire que la taxe sur l'essence ne sera peut-être pas appliquée en septembre? Veulent-ils dire que la taxe de vente qui doit entrer en vigueur le 1er janvier ne verra peut-être pas le jour? Veulent-ils dire que l'exemption d'impôt sur le revenu ne sera peut-être pas désindexée? Nous a-t-on présenté un exposé économique ou n'est-ce qu'une plaisanterie? Le premier ministre va-t-il fixer les Canadiens sur la véritable nature de ce budget que le gouvernement a mis neuf ans à préparer et qui se révèle un échec total?

Des voix: Neuf ans?

M. Chrétien: Désolé, neuf mois.

M. Hnatyshyn: Les libéraux auraient eu besoin de neuf ans pour le faire.

• (1125)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député ne s'est trompé que de huit ou neuf ans. Pour ce qui est de la désintégration du budget, les libéraux et M. MacEachen s'en sont chargés en 1981.

Je dirai simplement qu'une question nous préoccupait particulièrement dans ce volumineux budget et nous y avons fait allusion dans les documents budgétaires. Il s'agissait du sort des personnes âgées économiquement faibles. Je n'ai jamais laissé entendre qu'un document ou une prise de position était nécessairement parfait. Nous avons indiqué nos intentions dans le budget parce que cela nous préoccupait. C'est pourquoi nous avons dit que nous allions suivre la situation de très près. Le député ne me reprochera certainement pas de manifester de la compassion et de l'intérêt pour les personnes âgées.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PENSIONS—L'INDEXATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, est-ce que le très honorable premier ministre pourrait nous dire s'il a l'intention, et j'espère qu'il a l'intention pour très bientôt, de l'annoncer aux personnes âgées au Canada, qu'ils n'enlèveront pas l'indexation, et comme le montant de l'indexation enlevé aux personnes âgées représente, sur une période de cinq ans, virtuellement le même montant d'argent que le gouvernement conservateur a donné aux compagnies de pétrole pour les cinq prochaines années, est-ce à dire que si les vieillards retrouvent l'argent qu'ils devront verser au gouvernement, le gouvernement canadien a l'intention de retirer le cadeau de l'ordre de 12 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années qu'il a fait aux compagnies de pétrole?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami me surprend. Comme ancien ministre des Finances, fort réputé d'ailleurs, il sait fort bien que sa déclaration est un sophisme dans l'extrême. L'indication dans le document budgétaire était, sur cette question-là, que nous allions le suivre de très près parce que nous partagions le sentiment d'inquiétude quant aux moins bien nantis dans notre société. Il me semble que cela n'affecte en rien la pérennité nationale de qui que ce soit là-dedans. C'est une inquiétude humaine que nous avions, notre inquiétude pour les personnes âgées, et c'est pour cela que cela a été dans le document, et au premier instant, le plus rapidement possible, que nous allons agir en faveur . . . à nouveau, des personnes âgées.

Questions orales

[*Traduction*]

LES PENSIONS

LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Elle découle de sa conférence de presse, où il a signalé que, pour la première fois, il comprenait que la grande majorité des pensionnés savent qu'ils vont être durement touchés par le budget du gouvernement. Il a ajouté qu'il était prêt à prendre des mesures avant la fin de l'année civile pour corriger cette injustice envers les pensionnés, mais il a refusé d'être plus précis.

Est-il possible que le gouvernement prenne des mesures correctrices au sujet du programme des pensions de vieillesse avant la fin de l'année en cours et, dans l'affirmative, quel genre d'initiatives envisage-t-il?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député prétend que j'ai reconnu pour la première fois que cette question suscite des inquiétudes. Bien au contraire, j'en suis conscient depuis longtemps, et les documents budgétaires en témoignent.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Au lieu de perdre son temps à répéter que les pensionnés ont été durement touchés, ce qui est trompeur, le député aurait mieux fait de lire les documents budgétaires, où il est indiqué que les programmes en question n'entreront en vigueur qu'en janvier prochain quoi qu'il arrive. Étant donné que nous sommes sensibles à ce problème, nous avons indiqué dans les documents budgétaires que ces initiatives nous préoccupent également et que, même si nous les envisagions nous-mêmes dans le but de relancer l'économie, cela nous préoccupait suffisamment pour décider de surveiller la situation et d'améliorer les choses dès que possible.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, les seuls à avoir essayé d'induire les Canadiens en erreur au sujet de ce budget, ce sont les ministériels. Les pensionnés, les députés d'opposition, les hommes d'affaires, les agriculteurs et les travailleurs comprennent tous une chose: le gouvernement a décidé de s'attaquer au déficit au détriment des pensionnés.

● (1130)

Encore une fois, comme au cours de sa conférence de presse, le premier ministre n'a pas répondu à la question. Puisqu'il a indiqué que le gouvernement va peut-être prendre des mesures correctrices avant la fin de l'année et comme les pensionnés vivent actuellement dans l'inquiétude, le premier ministre peut-il nous dire s'il prévoit prendre des mesures avant la fin de l'année et lesquelles, le cas échéant?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons signalé dans les documents budgétaires que nous prendrons dès que possible les mesures qui s'imposent pour aider les personnes touchées, et ce, après avoir suivi de très près la situation.

J'espère que mon collègue ne se vante pas d'assister à des réunions avec des personnes du troisième âge auxquelles il ne présente qu'un aspect de la question. Jusqu'ici, le budget n'a eu de conséquence néfaste sur aucun Canadien du troisième âge. Les chèques que les personnes âgées vont recevoir seront plus gros qu'avant, et c'est un fait. Mon collègue rend un bien mauvais service à son parti et à lui-même en prétendant le contraire.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE FAIRE CONNAÎTRE SES INTENTIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais assurer au premier ministre que nous dirons aux pensionnés exactement ce que fait le gouvernement. Nous leur disons que le premier ministre accorde un don de $500,000 en gains de capital aux riches et de 2 milliards aux sociétés pétrolières, tout en prenant 2 milliards chez les pensionnés. Voilà ce que nous leur disons et c'est la vérité.

Le premier ministre voudrait-il respecter ses obligations vis-à-vis de la Chambre, des députés de tous les partis et des Canadiens, en particulier des pensionnés, et mettre fin à leur anxiété en répondant à la question que je vais maintenant lui poser pour la troisième fois? Peut-il nous dire, maintenant, que le gouvernement envisage de prendre des mesures correctrices, avant la fin de l'année, pour soulager l'anxiété dans laquelle vivent les pensionnés? Rétablira-t-il l'indexation, ce que nous voulons, ou annoncera-t-il des mesures parfaitement équivalentes pour les pensionnés canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je trouve plutôt ahurissant que cela vienne du député qui n'a pas cessé d'exacerber sans raison l'anxiété des personnes âgées. Voilà ce qu'ils ont fait dans tout le pays. J'exclu de ce commentaire mon collègue de Toronto qui, aux réunions de personnes âgées, a toujours fait preuve de grande dignité. Nous avons dit, dans le budget . . .

M. Broadbent: Ha!

M. Mulroney: Le chef des néo-démocrates trouve cela drôle.

M. Broadbent: Je vous trouve toujours drôle.

M. Mulroney: Vraiment.

M. Broadbent: Je plaisante, bien sûr.

M. Mulroney: Monsieur le Président, il n'est plus le même depuis qu'il a une limousine avec chauffeur.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Gauthier: C'est ce que j'appellerais un coup bas.

M. Broadbent: Le maître du coup bas.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Gauthier: C'est la nouvelle courtoisie.

M. Broadbent: Lorsque l'on est à bout d'arguments, on insulte son adversaire.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

LA DÉCISION RENDUE PAR LA COUR SUPRÊME AU SUJET DES DROITS DES MINORITÉS AU MANITOBA

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, vous pouvez voir, par le volume des échanges, que le premier ministre est revenu à la Chambre. Je lui souhaite la bienvenue . . .

M. Hnatyshyn: Qu'en savez-vous?

M. Axworthy: Parce que nous sommes toujours ici.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Il suffit d'examiner les présences, monsieur le Président.

Hier, nous voulions avoir du gouvernement une orientation claire au sujet de la très importante, je dirai même historique décision rendue par la Cour suprême au sujet du Manitoba. Nous sommes heureux de voir que le premier ministre est revenu à la Chambre, ce qui nous permettra peut-être d'avoir une réponse plus directe que celle qu'on nous a donnée hier.

M. Pawley, premier ministre du Manitoba, a fait savoir que son gouvernement a l'intention d'accepter l'invitation que lui a faite la Cour suprême de lui soumettre un calendrier précis d'application des recommendations qu'elle a présentées. Est-ce que le gouvernement fédéral a également l'intention de présenter à la Cour suprême un mémoire énonçant ce qui lui paraît être le délai minimum pour remplir les conditions fixées?

Est-ce que le gouvernement envisage également de collaborer avec le gouvernement manitobain à l'élaboration d'une modification constitutionnelle qui serait fondée sur les principes des résolutions qui ont été adoptées unanimement par la Chambre en 1983 et en 1984, pour que nous puissions mieux mettre en œuvre l'esprit fondamental de cette décision et offrir aux minorités linguistiques du Manitoba un éventail complet de possibilités?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député évoque deux choses. D'abord la décision de la Cour suprême. J'ai été quelque peu interloqué par ses observations, car je pensais que le vice-premier ministre avait donné hier à la Chambre une réponse complète et excellente. Peut-être le député se prépare-t-il à politiser une question nationale délicate, mais je dois dire que j'ai été interloqué par les observations qu'il a faites sur cette importante question.

La Cour suprême a rendu une décision que le gouvernement du Canada va, bien sûr, respecter pleinement. Nous allons collaborer étroitement avec les parties en cause pour assurer sa pleine exécution. Pour ce qui concerne les autres questions, j'ai parlé au premier ministre Pawley, que j'ai assuré de l'appui du gouvernement du Canada au sujet de l'assistance technique qui pourrait être nécessaire sur cette question ou sur d'autres. Je pense que mon honorable ami connaît parfaitement ma position à l'égard de la sauvegarde des droits des minorités. Voilà la position du gouvernement. Ce sera toujours la position du gouvernement et j'espère aussi du Parlement du Canada.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je pense que le premier ministre n'hésitera pas à reconnaître que tous les députés considèrent cette question avec beaucoup de sérieux et que nous cherchons tous à trouver la solution la meilleure. Voilà pourquoi je demanderai au premier ministre de répondre à ma question. Est-ce que le gouvernement envisage de présenter un mémoire, ou est-ce qu'il envisage l'autre solution qui serait de présenter une modification constitutionnelle commune? Est-ce que le premier ministre va rencontrer le premier ministre et le chef de l'opposition du Manitoba pour voir s'ils accueilleraient une pareille solution?

Est-ce que le gouvernement va également nous dire s'il est disposé à fournir une assistance financière non seulement pour les services techniques et la traduction, mais pour la mise en place de services assurés en langue française dans la province du Manitoba, comme le premier ministre a semblé en faire la proposition durant sa conférence de presse de ce matin?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Absolument, monsieur le Président. Le gouvernement a pour position de protéger et de développer . . .

Une voix: Ce n'est pas ce que j'ai entendu hier.

M. Mulroney: Pardon? Ce n'est pas ce que vous avez entendu hier? C'est la question précise que mon honorable ami . . .

M. Axworthy: Allez-vous donner des précisions? Parlez-nous des services?

M. Mulroney: Absolument. Le gouvernement du Canada est favorable non seulement à la décision, mais à toute initiative ou à toutes rencontres qui pourraient avoir lieu et au cours desquelles le gouvernement du Manitoba ou d'autres proposeraient des idées qui seraient utiles aux droits des minorités. Nous serions en faveur de cela.

* * *

LES PENSIONS

LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les pensionnés d'un bout à l'autre du pays comprennent parfaitement que cette proposition budgétaire ne prendra effet que le 1er janvier de l'année prochaine et c'est précisément la raison pour laquelle ils s'organisent maintenant. Les personnes âgées sont mobilisées et pour cause, car ce sont elles qui devront vivre avec les répercussions de cette proposition.

Si le premier ministre s'inquiète vraiment de l'opinion des pensionnés, je tiens à lui dire qu'il n'est pas nécessaire de surveiller la situation d'ici à la fin de l'année, car les effets de cette proposition ne se feront sentir qu'en 1986. Le premier ministre ne va-t-il pas maintenant dire aux pensionnés qu'il leur a promis durant la campagne électorale, et par la suite, qu'il ne toucherait pas aux prestations de sécurité de la vieillesse et qu'il s'engage aujourd'hui à respecter cet engagement.

• (1140)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que je peux dire, au nom de tous les députés, qu'aucun député n'a présenté des arguments plus irrésistibles à cet égard que mon honorable collègue de Beaches, et je l'en félicite.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous avons signalé que l'une des responsabilités d'un gouvernement consistait à écouter les gens et à prêter l'oreille à un débat raisonnable à la Chambre des communes et aux critiques. Je ne crois pas que ce soit là un signe de faiblesse que de reconnaître que nous écoutons, en fait, des gens comme mon honorable collègue. Si le document budgétaire a été rédigé de cette façon, c'est notamment en prévision du genre de difficultés qui ont été soulevées par de nombreux députés à la Chambre, et particulièrement par mon honorable collègue. Nous agirons le plus rapidement possible. Nous continuerons à prêter une oreille très attentive aux instances du député et d'autres personnes.

L'INQUIÉTUDE DES PENSIONNÉS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Il ne fait aucun doute que les personnes âgées n'ont jamais été aussi inquiètes. Le premier ministre va-t-il maintenant apaiser l'inquiétude des pensionnés en leur disant que son gouvernement leur fera savoir le plus tôt possible, peut-être au cours de la fin de semaine, qu'il n'appliquera pas cette mesure budgétaire suite aux craintes qu'ils ont exprimées?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en ce qui a trait à la première partie de l'observation de mon honorable collègue, il n'y a aucune contradiction entre ce qu'il a dit et ce que renferme le document budgétaire. Je suis heureux de reconfirmer que le plus tôt possible, sitôt que nous aurons des nouvelles utiles à communiquer, nous le ferons.

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Je voudrais dire à ce dernier que les personnes âgées n'ont que faire de sa compassion, elles veulent plutôt des gestes concrets. L'une des observations les plus dures que l'on ait entendues dans le débat concernant la désindexation de la sécurité de la vieillesse émanait d'une source que je vais citer:

> . . . ce fut une mauvaise décision, je suis très déçu, je m'y oppose sans réserve. C'était la chose à ne pas faire aux personnes âgées. Cette mesure budgétaire révèle beaucoup d'insensibilité.

Ces propos sont ceux du premier ministre de la Nouvelle-Écosse. Le premier ministre est-il d'accord avec ce dernier? Si oui, tient-il suffisamment à la dignité et au respect de nos personnes âgées pour changer d'avis aujourd'hui même en indexant intégralement la sécurité de la vieillesse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis au courant de ce que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a déclaré à propos de cette disposition budgétaire. Je sais aussi ce qu'en ont dit les représentants du monde des affaires, le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, les dirigeants syndicaux, de même que mon collègue le député de Beaches. J'ai déclaré ce matin qu'il faudrait être bien stupide pour rester insensible à tous ces commentaires et à toutes ces analyses. En ce qui concerne la question elle-même, je pense que nous avons été prudents. J'espère que nous pourrons faire une mise au point dans les meilleurs délais, mise au point qui tiendra compte des avertissements qu'on retrouve dans le budget.

ON DEMANDE LE RETRAIT DE LA MESURE BUDGÉTAIRE

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, en toute déférence, je pense que le premier ministre cherche à éluder la question. Il parle de contrôles devant le tollé de protestations qu'a soulevées cette mesure budgétaire et aussi devant l'incertitude et l'anxiété qui se sont emparées des personnes âgées. Voudrait-il simplement profiter de l'occasion, ici même dans l'enceinte des Communes, pour déclarer sans équivoque que la mesure est abrogée?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la raison pour laquelle j'ai fait la distinction entre le député de Beaches et mon collègue, c'est que le parti dont il est membre a présenté des mesures qui ont fait plus de tort aux personnes âgées que tout autre gouvernement dans l'histoire du Canada ne l'avait fait.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il faut établir une distinction fondamentale entre un député néo-démocrate sérieux—qui s'oppose à la fois aux mesures prises par les libéraux et par notre gouvernement relativement à cette question—et le député dont le parti en était l'auteur. Ce dernier n'avait même pas pris la peine de consulter. Quant à nous, nous sommes à l'écoute de la population, chose que les libéraux ne s'étaient jamais donné la peine de faire.

Des voix: Bravo!

L'ÉNONCÉ BUDGÉTAIRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. On se demande si la désindexation des pensions est une proposition, une idée ou une possibilité. Le 23 mai, le ministre des Finances a dit ceci: A partir du 1er janvier 1986, ces prestations ne seront indexées que sur la hausse de l'Indice des prix à la consommation qui dépasse 3 p. 100. Il a dit «seront». Le premier ministre veut-il dire aujourd'hui que «seront» signifie en réalité «seront peut-être» et que le gouvernement envisage de modifier le budget en conséquence?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question d'une demi-douzaine de façons différentes et le député le sait.

LE TEXTE DU BUDGET

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, la question est très importante à ce stade-ci. Le premier ministre a dit que le ministre des Finances avait exprimé un engagement pris par le gouvernement et que celui-ci le tiendra. Il dit maintenant que cela se fera peut-être . . .

M. le Président: Le député a-t-il une question supplémentaire?

M. Riis: Le premier ministre insinue-t-il que l'on est en train de modifier le budget et qu'au terme «seront», on ajoutera «peut-être»?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député insinue-t-il que la phrase du budget dont il a parlé doit être isolée complètement du reste, y compris de la phrase disant que l'on suivra la situation de très près et que le gouvernement offrira de l'aide dès que possible? Le ministre des Finances et le premier ministre l'ont dit à maintes reprises. C'est le sentiment qui motive le gouvernement.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LE CRÉDIT D'IMPÔT À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE— L'ENQUÊTE SUR LES ABUS

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Depuis quelques jours, les principaux quotidiens du pays rapportent à la une des exemples confirmant que le crédit d'impôt à la recherche scientifique, instauré par le gouvernement libéral précédent, avait prêté à des abus scandaleux. Quand notre gouvernement est arrivé au pouvoir, le ministre des Finances s'est empressé de supprimer les échappatoires dans ce programme.

La rumeur veut que des particuliers auraient subtilisé de cette façon des millions de dollars au Canada. Le premier ministre entend-il prendre des mesures pour instituer une enquête qui nous révélera comment on a pu permettre de pareils abus sans prévoir de garanties suffisantes et pourquoi M. Lalonde n'a pas cru bon d'y mettre un terme, alors qu'il savait que les contribuables canadiens y perdraient 2 milliards de dollars? Il me semble que les Canadiens ont droit à des explications.

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, si je puis répondre à la question à titre de ministre du Revenu national, je signale tout d'abord que dès son entrée en fonction, le ministre des Finances a tout de suite arrêté cette hémorragie fiscale. Le député a parfaitement raison de dire qu'il y a eu des abus. Dans certains cas, l'argent a été utilisé à bon escient. Toutefois, c'est comme si on avait jeté d'un avion des boisseaux de billets de banque au-dessus du territoire canadien, en espérant qu'il en tombe en quelques bons endroits. Nous avons donc mis fin à cette initiative. Mon ministère fera des vérifications comptables et là où nous décèlerons des abus, nous appliquerons la loi dans toute sa rigueur aux coupables.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DANS LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE LA CHINE

M. le Président: Je signale aux députés la présence dans notre tribune d'une délégation chinoise dirigée par M. Rong Yiren, président de la Société chinoise internationale de fiducie et d'investissement et vice-président du Congrès populaire national. Il est accompagné de M. Ma Yi, sous-ministre de la Commission d'État à l'économie, et de M. Yu Zhan, ambassadeur de Chine au Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

LE REVENU NATIONAL

CROSBIE OFFSHORE SERVICES LIMITED

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national à propos d'une autre fuite, moins importante il est vrai, de fonds publics. Hier, le ministre du Revenu national a refusé de répondre à une question sur la décision très étrange du Revenu national concernant le compte de banque de Crosbie Offshore Services Limited. Il a prétendu que l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu l'empêche de répondre à cette question. Cet article protège le caractère confidentiel des renseignements fournis par le contribuable. Je voudrais rappeler au ministre qu'en l'occurrence ce contribuable a renoncé au caractère confidentiel de ses renseignements en les divulguant. Le ministre de la Justice a également divulgué des renseignements au sujet de ce compte d'impôt, je me sens donc justifié de demander une fois encore des explications sur ce comportement étrange. Pourquoi, quand le ministère du Revenu national aurait pu éliminer cette dette, a-t-il libéré les fonds de sorte qu'il lui manque au moins $332,000.

• (1150)

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député qui est ancien solliciteur général et qui devrait être plus avisé que l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu m'empêche, moi et mes collaborateurs, de

a) sciemment communiquer ni sciemment permettre que soit communiqué à quiconque un renseignement obtenu par le ministre ou en son nom aux fins de la présente loi . . .

Par conséquent, je ne peux pas, bien que j'aimerais le faire, notamment quand des insinuations injustes sont répandues par des personnes qui devraient être plus avisées.

Une voix: Et en l'absence du ministre.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, quand le ministre du Revenu national parle d'insinuations injustes, il caractérise les renseignements secrets qu'il a obtenus. C'est fort injuste.

M. Clark (Yellowhead): Voyez qui parle de justice.

M. Kaplan: Nous sommes en présence d'un contribuable qui a fait une déclaration publique et il est clair, je crois . . .

M. le Président: A l'ordre. Une question supplémentaire je vous prie.

M. Kaplan: Je voudrais demander au ministre de ne pas oublier que le contribuable a fait une déclaration publique et qu'il importe de préserver l'intégrité du régime de perception d'impôt en répondant franchement à la question que j'ai posée et que je répète.

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai répondu très franchement au député. Je voudrais lui dire que même si un ancien solliciteur général du Canada me demande, en ma qualité de ministre du Revenu national, d'enfreindre la loi, je n'ai pas l'intention de le faire. Je me conformerai à la loi.

Des voix: Bravo!

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LES HÔPITAUX—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a d'abord eu, vers la fin de l'année dernière, le ministre des Finances qui a indiqué que nous serions peut-être obligés d'envisager un changement au régime d'universalité, sinon la fin de ce régime. Voici que le gouvernement entreprend de désindexer partiellement la pension de vieillesse et les avantages sociaux. Le ministre des Finances a laissé entendre hier que les hôpitaux pourraient être obligés d'aller chercher leur financement du côté du secteur privé s'ils veulent fournir aux Canadiens les services dont ils ont besoin. Le gouvernement a-t-il l'intention maintenant ou plus tard d'opter pour la privatisation du régime hospitalier au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non.

LE REVENU NATIONAL

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE—L'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION FRAUDULEUSE

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre des Sciences et de la Technologie concerne le programme de crédit d'impôt pour la recherche scienfitique qui est devenu une occasion idéale de fraude. Ce programme qui avait été mis sur pied par les libéraux en 1984 a été aboli par l'actuel ministre des Finances. Parce que la réputation des milieux scientifiques canadiens a été ternie, le ministre va-t-il faire enquêter afin que les coupables soient punis?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme ce programme relève du ministère du Revenu national et non de mon collègue le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, je vais répondre à sa place. Oui, nous allons faire une étude approfondie des allégations concernant le programme de crédit d'impôt à la recherche scientifique. Nous avons fermement l'intention d'appliquer la loi dans toute sa rigueur là où des abus ont été commis. Mon collègue le ministre des Finances a modifié le programme qui, en définitive, finira par coûter aux contribuables dix fois plus cher que ce que le ministre libéral des Finances a prédit quand il l'a établi.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'IMPORTATION DE VÉHICULES JAPONAIS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En mars dernier, son ministre de l'Expansion industrielle régionale a déclaré qu'on prendrait des mesures pour s'assurer que les dispositions de l'accord sur les exportations de voitures japonaises au Canada seraient respectées pendant que le gouvernement poursuivrait les pourparlers en vue de conclure un nouvel accord. Pourtant, en avril dernier, les exportations de voitures japonaises au Canada ont augmenté de 20 p. 100 et de 27 p. 100 en mai. Hier, son ministre a déclaré à la presse qu'il laissait tomber l'une des clauses de l'accord précédent stipulant que le total des voitures japonaises exportées au Canada ne devait pas dépasser 170,000 véhicules.

Je voudrais que le premier ministre me dise pourquoi son ministre de l'Expansion industrielle régionale n'a pas tenu parole, en s'assurant que les modalités de l'accord précédent sont respectées et en laissant tomber un article capital de cet accord sans rien obtenir en retour, qu'il s'agisse d'un nouvel accord établissant les exportations aux niveaux antérieurs ou alors de nouveaux engagements de la part du Japon concernant la participation canadienne, les emplois et la production.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député nous a fourni toute une série de données que je voudrais examiner de près pour m'assurer qu'elles sont bel et bien exactes. En l'absence de mon honorable collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale qui dirige les négociations vigoureusement et efficacement, je crois, je rappelle au représentant qui était chargé de ce dossier dans le gouvernement précédent qu'il a mis la dernière main à l'accord en question vers la fin de juin. Nous ne perdons pas de vue

l'échéance et nous tâcherons d'obtenir des conditions avantageuses pour le Canada et tous les Canadiens.

LES NÉGOCIATIONS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre prétend que son ministre poursuit vigoureusement et efficacement les négociations avec les Japonais. Comment expliquer alors qu'il ait reporté la date du 12 juin pour la signature du nouvel accord, une date dépassée maintenant, qu'il parle maintenant du mois d'août tout en refusant d'intervenir pour bien faire comprendre aux Japonais que le gouvernement du Canada est sérieux, qu'il n'acceptera rien de mois que les quotas précédents ou bien des engagements fermes de la part des Japonais, analogues à ceux qu'ils ont pris envers les États-Unis concernant la production, les emplois et les activités de leurs fabricants d'automobiles? Le premier ministre va-t-il s'assurer que son ministre agisse avec autant de détermination qu'il le prétend, bien que nous n'en ayons pas encore vu le moindre signe?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne craindrais pas de dire que le ministre actuel de l'Expansion industrielle est probablement le titulaire le plus efficace de ce portefeuille qu'il y ait eu à Ottawa depuis de nombreuses années.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Au demeurant, il travaille tellement que tout en négociant d'arrache-pied pour protéger notre industrie automobile, il trouve quand même le moyen de se rendre au Cap-Breton pour annoncer la mise sur pied de projets de création d'emplois.

* * *

LES PENSIONS

L'IMPACT DU BUDGET—LA SURVEILLANCE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce qu'il a déclaré au sujet des pensions. Veut-il dire aux citoyens, et plus particulièrement aux pensionnés, qu'après avoir suivi la situation de près, s'il constate que cette dernière s'aggrave, le gouvernement donnera suite à son projet de désindexer partiellement les pensions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y a là deux questions hypothétiques. J'y ai répondu très souvent, parfois en l'absence du député, et je reconnais . . .

Une voix: N'est-il pas toujours là?

M. Mulroney: Quand sa voiture s'engage sur l'autoroute, le chauffeur ne sait pas trop quand s'arrêter. Comme le député fraye volontiers avec la classe laborieuse, il s'assoit en avant.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: C'est pour cela que vous vous asseyez en arrière.

M. Axworthy: Il n'a pas de drapeau sur sa voiture, Brian.

M. Mulroney: Mon collègue est évidemment un excellent député et un excellent chef de parti et je lui ai répondu que le gouvernement tenait au moins autant à sauvegarder les intérêts des personnes âgées et l'intégrité des programmes sociaux que tout autre parti et que qui que ce soit.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE NE PAS DONNER SUITE AU PROJET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre pourra peut-être me répondre cette fois. Il a soulevé la possibilité d'un changement que personne d'autre ne semble désirer. Je voudrais bien comprendre. Si la situation s'aggrave, nous ne devrions pas donner suite à ce projet de changement, car il aura des répercussions négatives sur les pensionnés. Toutefois, il a déjà laissé entendre qu'il renoncerait à son projet, si la situation s'améliorait, car le gouvernement serait alors en mesure de . . .

M. le Président: Le député pose-t-il une question supplémentaire?

M. Broadbent: Ma question est la suivante. Cela ne nous amène-t-il pas inévitablement à conclure que, quoi qu'il arrive, que la situation s'améliore ou empire, le gouvernement devrait tout simplement renoncer à son projet ridicule de désindexer les chèques des pensionnés?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Comme nous l'avons dit, nous tenons à mettre en œuvre des programmes de création d'emplois visant à renforcer les mesures de sécurité sociale et les programmes à l'intention des personnes âgées. Voilà le but que nous visons. Nous avons reconnu que cela pose un problème, mais nous avons évité de faire le genre de déclarations catégoriques qui limitent votre champ d'action ou vous ridiculisent complètement. Par exemple, nous n'avons pas voulu faire comme le chef du NPD qui, pendant la campagne électorale en Ontario a déclaré, lorsqu'on lui a demandé s'il songeait à se joindre aux libéraux: «Je préférerais encore épouser Dracula».

* * *

• (1200)

[*Français*]

LE BUDGET

L'INDEXATION DES PENSIONS

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'adresserais moi aussi une question au très honorable premier ministre.

Tout d'abord, je veux lui dire que le fait qu'il a inscrit dans le budget que la situation des pensions de sécurité de la vieillesse peut être révisée est recommandable pour autant que je suis concerné.

Le fait qu'il ait lui-même dit qu'il va surveiller la situation, d'ici la fin de l'année, et qu'il est sujet à faire des changements, mérite des félicitations.

Cependant, ce que je ne comprends pas, et c'est là la question que je veux lui poser, pourquoi avoir mis cette coupure possible de l'indexation dans le budget? Pourquoi l'avoir mise tout simplement? Le «monitoring» aurait pu être fait jusqu'à la fin de l'année sans créer de l'angoisse chez les personnes âgées . . . comme on dit au Québec: «sans jouer avec leurs nerfs». Et la décision aurait pu être prise en fin d'année quand même. Pourquoi avoir suspendu une épée de Damoclès au-dessus de la tête des personnes âgées? Pourquoi ne pas faire une . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'apprécie les commentaires de mon ami. A mon avis, il place le problème dans une perspective plus réelle et il est sûrement plus réaliste.

Toutes les mesures budgétaires ont été conçues dans le but de bâtir un programme ou des programmes sociaux plus forts, au niveau national, de nature à les garantir en faveur des moins bien nantis dans notre société. C'était l'objectif de ramener une dimension vitale de santé aux finances publiques ici, au Canada, qui ont été gravement minées par des gestes posés dans le passé.

Lorsque vous dépensez 30, 40 ou 50 p. 100 de l'avoir national du gouvernement du Canada sur l'intérêt sur la dette nationale, vous êtes en train de mettre en péril les programmes sociaux que vous voulez protéger. Et c'est pour cela que nous avons procédé de cette manière-là.

Mais je reconnais le bien-fondé de l'observation de mon ami quant à un point, et c'est pour cette raison que nous avons mentionné dans le budget que nous allions le suivre de près dans le but d'essayer d'aider les personnes âgées le plus rapidement possible.

* * *

[*Traduction*]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler que les pétitions présentées par les députés le jeudi 13 juin 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

La pétition que le député de York-Est (M. Redway) a présentée en la déposant auprès du greffier de la Chambre est aussi conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

PÉTITIONS

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des habitants de Toronto qui demandent au gouvernement de maintenir la pleine indexation de la pension de vieillesse.

J'ai une autre pétition des gens de la région métropolitaine de Toronto qui demandent au gouvernement de maintenir la pleine indexation de la pension de vieillesse.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition de citoyens et d'habitants de la région métropolitaine de Toronto qui demandent au gouvernement de maintenir la pleine indexation de la pension de vieillesse.

Enfin, monsieur le Président, j'ai une pétition de gens de ma circonscription de Davenport qui demandent au gouvernement de maintenir la pleine indexation de la pension de vieillesse.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de déposer une pétition dans le cadre de l'opération justice aux personnes âgées demandant au premier ministre du Canada de respecter l'engagement qu'il avait pris durant la campagne électorale de l'été 1984 de conserver la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse. Cette pétition est signée par plusieurs commettants de la circonscription d'Ottawa-Vanier.

J'ai également une deuxième pétition . . .

[*Traduction*]

J'ai à présenter une autre pétition, monsieur le Président, signée par plusieurs de mes commettants d'Ottawa-Vanier. Ils demandent à la Chambre et au premier ministre (M. Mulroney) de respecter l'engagement pris au cours de la campagne électorale de 1984 de maintenir la pleine indexation des prestations de sécurité de la vieillesse.

J'ai une autre pétition signée par un nombre impressionnant de mes commettants qui demandent au gouvernement de tenir parole et de respecter l'engagement qu'il a pris au cours de la campagne électorale de 1984, à savoir maintenir la pleine indexation des prestations de sécurité de la vieillesse.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'ai à présenter une pétition signée par un certain nombre de personnes âgées et autres de ma circonscription électorale de Vancouver-Kingsway. Elle a trait à la désindexation des pensions de vieillesse. C'est la plus importante pétition que j'aie jamais reçue de mes commettants. Elle porte en effet plus de 500 signatures. Les pétitionnaires demandent que le gouvernement ne rompe pas la promesse qu'il a faite aux Canadiens âgés et ne désindexe pas leurs pensions de sécurité de la vieillesse, car leur pouvoir d'achat s'en trouverait autrement diminué de $100 l'an prochain, de $205 l'année suivante et de montants de plus en plus élevés atteignant $680 en 1991. Ceux qui en souffriront le plus, disent-ils, sont les pauvres, les chômeurs.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai également un nombre de pétitions à présenter concernant aussi le dossier des pensions. Une pétition est signée par 23 personnes de la région de Lefaivre, Ontario; également, j'ai reçu 33 signatures de la région de Vars; 33 signatures de Hammond; 31 signatures de Hawkesbury; 21 signatures de Clarence Creek; 30 signatures de Bourget; 22 signatures du Club Les bonnes Samaritaines de Hawkesbury; 40 signatures du Club de l'âge d'or de Casselman et trois signatures de Clarence Creek, Ontario.

[*Traduction*]

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, c'est à la fois un devoir et un honneur pour moi de présenter à la Chambre une pétition signée par 1,750 Canadiens de la Colombie-Britannique qui demandent le rétablissement de la peine capitale pour les personnes trouvées coupables de meurtre. Cela contribuerait à assurer à l'avenir la sécurité de tous les Canadiens en empêchant les mauvais éléments de notre société de nous léser dans notre droit le plus fondamental, soit celui de vivre dans une société libre et paisible. Cette pétition est parrainée par le chapitre de la Colombie-Britannique du mouvement Victims of Violence.

ON DEMANDE LA LIBÉRATION DES PRISONNIERS POLITIQUES EN POLOGNE

M. Murray Dorin (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter une pétition au nom de citoyens très inquiets d'Edmonton qui souhaitent vivement que le Parlement présente des instances au gouvernement polonais en vue de la libération de tous les prisonniers politiques qui sont injustement détenus en Pologne et dont les droits fondamentaux sont bafoués.

LE MAINTIEN DU BILLET DE UN DOLLAR

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition portant les signatures de 32,500 habitants de la région de la Capitale nationale qui ont été recueillies en quelques jours à Ottawa. La pétition exhorte la Chambre, et en particulier le ministre des Finances (M. Wilson) à intervenir, afin de s'assurer que le billet de banque de $1, qui est fabriqué par deux sociétés d'Ottawa, demeure en circulation au Canada et ne soit pas remplacé par une pièce de $1.

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de personnes âgées et d'autres qui protestent contre la décision du gouvernement de désindexer la sécurité de la vieillesse et demandent au gouvernement, et en particulier au premier ministre (M. Mulroney), de se rappeler l'engagement qu'il a pris envers les habitants de Kamloops-Shuswap lorsqu'il a déclaré qu'on ne toucherait pas à l'indexation.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui a été recueillie par le Conseil de vieillards d'Ottawa et qui demande à la Chambre des communes de rétablir immédiatement la pleine indexation de la sécurité de la vieillesse, car il est cruel de demander à un grand nombre de pensionnés d'être victimes d'une autre réduction de leur revenu réel, surtout quand on songe que beaucoup d'entre eux vivent déjà en-dessous du seuil de pauvreté.

LE MAINTIEN DU BILLET DE UN DOLLAR

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, de concert avec mon collègue d'Ottawa-Ouest (M. Daubney), un grand nombre de pétitions dont les signatures ont été réunies depuis deux semaines par des gens soucieux de conserver les billets de $1 au Canada, que l'on donne suite ou non à la recommandation du comité permanent qui à présenté son rapport aujourd'hui, de frapper une pièce de la même valeur. Cette pétition porte la signature de 12,119 citoyens d'Ottawa, Hull, Vanier, Nepean, Kanata, Richmond et Smith Falls.

J'ai en outre l'honneur de déposer une autre pétition signée par 1,000 habitants d'Ottawa, qui exhortent le Parlement, et notamment le ministre des Finances (M. Wilson), à intervenir de façon à ce que le billet de $1 demeure en circulation et ne soit pas remplacé par une pièce d'égale valeur.

• (1210)

J'ai enfin une dernière pétition signée par 4,272 personnes de la région de Toronto; il a suffi d'une seule journée pour recueillir toutes ces signatures dans le but de sauvegarder le billet de $1, et de faire en sorte qu'il reste en circulation au Canada et ne soit pas remplacé par une pièce d'égale valeur.

Je signale que toutes ces pétitions réunissent quelque 47,000 signatures qui ont été recueillies en seulement deux fins de semaine.

LA DÉSINDEXATION DES PENSIONS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au sujet des pensions de vieillesse. Beaucoup de femmes sont inquiètes du fait de la désindexation partielle des pensions versées aux femmes âgées et démunies du Canada.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition pour à peu près 400 Canadiens, dont les noms ont été rassemblés en une après-midi au marché de Kensington, dans la circonscription de Spadina. Ils craignent que les pensions de vieillesse ne soient réduites de $100 en 1986, comme l'a reconnu le premier ministre, et de plus les années suivantes. Ils demandent au Parlement de persuader le gouvernement de veiller à ce que ces réductions ne soient pas appliquées.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par 450 électeurs d'Essex-Windsor, et ce n'est qu'un début, qui expriment l'espoir d'arriver à persuader le premier ministre que les Canadiens en général s'opposent aux mesures budgétaires injustes qui mettent les personnes âgées doublement à contribution.

Questions au Feuilleton

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

ORDRE DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, les différents partis se sont consultés. Vous constaterez, je pense, que l'ordre de renvoi qui suit sera accepté et approuvé à l'unanimité. Le voici:

Que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit autorisé à entendre des témoignages et à effectuer une étude sur la politique canadienne relative à la collaboration future avec les États-Unis en matière de défense dans le secteur de l'Amérique du Nord, et plus particulièrement sur la défense aérienne et les ententes connexes incorporées à l'Accord de défense aérospatiale de l'Amérique du Nord et découlant de celui-ci;

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'experts et d'employés professionnels, techniques et de bureau;

Que le comité soit autorisé à voyager au Canada et aux États-Unis; et

Que le comité présente son rapport et ses recommandations à la Chambre des communes au plus tard le vendredi 28 février 1986.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 172.

[*Texte*]

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 172—**M. Stackhouse:**

1. En *a*) 1980, *b*) 1981, *c*) 1982, *d*) 1983, combien de détenus des pénitenciers fédéraux se sont évadés et combien ont été repris?

2. En *a*) 1980, *b*) 1981, *c*) 1982, *d*) 1983, combien de détenus en semi-liberté ou en congé temporaire ne sont pas revenus et combien ont été repris?

3. En 1983, combien de détenus des pénitenciers fédéraux a-t-on trouvés en possession de drogues illégales?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

1. *a*), *b*), *c*), *d*) Voir ci-après.

2. *a*), *b*), *c*), *d*) Voir ci-après.

Les données fournies ne s'appliquent qu'aux absences temporaires sans escorte seulement. En ce moment, le Sytème d'information de détenus ne maintient aucune donnée actuelle concernant les libérations conditionnelles de jour.

3. On a trouvé 743 détenus en possession de drogues illégales.

1. a), b), c), d)

Année civile	Détenus évadés des établissements féd. au cours de l'année, selon leur niveau de sécurité				Évadés retournés sous garde au 31 mars 1985
	Max. (S6-S7)	Moy. (S4-S5)	Min. (S1-S2-S3)	Total	
1980	13	56	125	194	191
1981	4	35	173	212	210
1982	6	40	164	210	208
1983	5	20	201	226	222

2. a), b), c), d)

Année civile	Détenus ayant manqué à l'obligation de rentrer d'une absence temporaire sans escorte au cours de l'année	Retournés sous garde au 31 mars 1985
1980	119	119
1981	116	116
1982	120	119
1983	102	101

[*Français*]

M. Dick: Monsieur le Président, je suggère que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

MESURE D'ABROGATION

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi C-41, tendant à abroger la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et à modifier en conséquence la Loi sur l'assurance-récolte, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

—Monsieur le Président, le projet de loi à l'étude aujourd'hui n'est qu'une simple mesure administrative. Nous utilisons parfois cette expression à tort et à travers, mais en l'occurrence, elle décrit parfaitement le projet.

Ce projet met officiellement un terme à l'application de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et à la Caisse d'urgence des terres des Prairies, créée en vertu de cette loi. En effet, les activités visées par la loi ont cessé en 1972 et le projet de loi visant à abroger la loi vient simplement confirmer cet état de choses.

La loi initiale adoptée en 1939 s'est appliquée pendant longtemps et s'est avérée très utile. En vertu de la loi, on percevait des fonds auprès des agriculteurs de l'Ouest, moyennant une taxe de 1 p. 100 sur la vente des céréales. Cet argent était mis de côté dans une caisse destinée à offrir une aide financière aux agriculteurs touchés par une mauvaise récolte ou une récolte endommagée.

Quand le programme fédéral-provincial d'assurance-récoltes est entré en vigueur, les dispositions de la LAAP sont devenues superflues. Les agriculteurs de l'Ouest avaient un meilleur moyen de se protéger en cas d'urgence. Par conséquent, les opérations de la LAAP ont été dissoutes, avec une mention spéciale. Il restait exactement $9,066,972 en caisse. Cet argent avait été perçu auprès des agriculteurs de l'Ouest. Il leur appartenait, mais aucun mécanisme administratif n'était prévu pour le leur rendre. On a fini par résoudre le problème une dizaine d'années plus tard, quand le cabinet fédéral a autorisé la remise des fonds à la Fondation de recherches sur les grains de l'Ouest, organisme chargé de diriger des recherches agricoles supplémentaires dans l'ouest du Canada.

La Fondation a été constituée sous la supervision de la Fédération canadienne de l'agriculture, organisme national qui regroupe de nombreuses organisations agricoles. Les trois coopératives de blé des Prairies et d'autres organisations agricoles importantes de l'Ouest sont également membres de la fondation. Pour qu'il y ait une étroite relation de travail avec le gouvernement fédéral, un fonctionnaire supérieur de la direction de la recherche du ministère de l'Agriculture siège au conseil d'administration. L'objectif général était d'utiliser les fonds pour financer dans l'Ouest, la recherche, sur les grains et les oléagineux, dans l'intérêt du secteur agricole qui, en fin de compte, contribue au financement.

Je suis heureux de pouvoir dire que l'objectif est en voie d'être atteint. Comme l'argent a été investi prudemment, le rendement des investissements dans les projets de recherche atteint plus d'un million de dollars par année. D'ici la fin de l'année civile, quelque 33 projets de recherche auront été approuvés. Tout cela s'est réalisé très rapidement. L'institut a reçu ce qui restait dans la Caisse d'urgence des terres des Prairies en mai 1982 et a commencé l'année suivante à financer des projets de recherche. L'argent qui sert ainsi à financer les projets provient exclusivement de ce que rapportent les investissements. Le montant initial demeure ce qu'il était à l'origine et il le demeurera.

Dans l'ensemble, la décision de rendre à l'agriculture de l'Ouest ce qui restait dans la Caisse d'urgence des terres des Prairies semble déjà porter fruit. L'une des retombées a été la création d'une toute nouvelle source de financement de la recherche pour les universités des Prairies. Jusqu'à présent, les universités de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba ont été les principaux bénéficiaires des subventions de l'institut. Elles réalisent certains projets de recherche avec le concours des centres de recherches d'Agriculture Canada dans l'Ouest de notre pays.

Il y a lieu de signaler à quoi sert l'argent de la vieille caisse d'urgence, alors que nous nous apprêtons à abroger définitivement la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Je crois que cet argent est dépensé sagement au profit de la collectivité agricole de l'Ouest et, partant, de l'ensemble du Canada.

Le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré qu'il avait eu des entretiens au sujet de ce projet de loi avec ses homologues des partis de l'opposition et, sauf erreur, ils sont d'accord pour que la Chambre lui fasse franchir rapidement toutes les étapes.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je tiens à dire un mot de ce projet de loi. Comme le ministre l'a indiqué, il s'agit en l'occurrence d'une mesure administrative dont le gouvernement libéral précédent avait pris l'initiative. Pour l'essentiel, il comporte un rajustement comptable, l'abrogation de la loi actuelle et le transfert d'environ 9 millions de dollars au Fonds du revenu consolidé.

Maintenant que le Fonds du revenu consolidé dispose de 9 millions de dollars de plus, peut-être le ministre pourra-t-il récupérer une partie des 15 millions de dollars que son collègue le ministre des Finances (M. Wilson) a retranchés du budget de son ministère. Quand il discutera de la question avec son collègue, je suis sûr que le ministre en profitera pour lui dire qu'il peut aussi bien éliminer en même temps la diminution des crédits pour faire en sorte que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) dispose des mêmes crédits budgétaires que l'année dernière. Je suis convaincu que les députés des deux côtés de la Chambre l'appuieraient dans cette démarche. Je constate que le député de London-Est (M. Jepson) est assis temporairement derrière le ministre. C'est peut-être parce qu'il fait un peu trop chaud à sa place habituelle qu'il s'est crû obligé de se déplacer, mais je suis sûr que le député de London-Est appuierait le ministre de l'Agriculture avec empressement pour que le secteur agricole dispose de crédits supplémentaires et qu'on lui redonne ces 9 millions de dollars qui doivent être versés dans le Fonds du revenu consolidé.

• (1220)

J'entends un député du fond dire que nous avons voté contre quelque chose. C'est exact, nous avons voté contre un budget amputé de 50 millions de dollars. Le député qui cherche à m'interrompre semble être en faveur d'une diminution de 50 millions des crédits agricoles. Pas moi. Les députés de mon parti ne veulent pas que les conservateurs fassent inutilement du tort à l'agriculture. C'est pourquoi nous défendons les agriculteurs. Nous savons qu'au fond le ministre de l'Agriculture voudrait agir de même si son collègue le ministre des Finances le laissait faire.

Nous espérons qu'à force de pressions il réussira à obtenir les 9 millions de dollars mentionnés dans ce projet de loi, ainsi que les 41 millions que le gouvernement a retirés au secteur agricole. En outre, je suis sûr que le ministre de l'Agriculture demandera au ministre des Finances de tenir les autres promesses que ce dernier a violées et que le ministre de l'Agriculture voulait tellement voir se concrétiser dans l'intérêt des agriculteurs. Je pense plus spécialement au rapport du comité

permanent des finances, du commerce et des questions économiques, qui contenait trois recommandations essentielles touchant l'agriculture. Il y en a deux auxquelles le ministre des Finances a refusé de donner suite malgré les instances du ministre de l'Agriculture, lequel partage bien entendu notre point de vue puisqu'il veut aider les agriculteurs.

Le ministre de l'Agriculture peut être assuré que nous appuyons ce projet de loi mineur d'ordre administratif. Nous attendons avec impatience de voir les projets de loi favorisant le développement de l'agriculture, que les conservateurs ont promis pendant la campagne électorale. En effet, le gouvernement n'a pas présenté beaucoup de projets de loi concernant l'agriculture depuis les élections. La plupart de ceux qui l'ont été provenaient du gouvernement précédent. Dans ma liste des 338 promesses faites par les conservateurs, il y a une bonne vingtaine d'engagements précis pour l'agriculture. La plupart n'ont pas été tenus, probablement parce que le ministre des Finances refuse d'accorder les fonds nécessaires au ministre de l'Agriculture, notre collègue bien intentionné et compétent. Quand cela se produira, nous serons tous là pour appuyer le ministre de l'Agriculture. Tout comme lui, nous voulons faire le maximum pour les agriculteurs.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, nous sommes saisis en fait d'une mesure administrative. L'objet de la mesure est d'abroger la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et de modifier en conséquence la Loi sur l'assurance-récoltes. Les agriculteurs âgés qui nous écoutent ou regardent nos délibérations se rappelleront qu'en 1939, un projet de loi avait été voté pour tenir compte des fluctuations des récoltes et des difficultés qu'éprouvaient les agriculteurs à l'époque. C'était une sorte de programme d'assurance-récoltes. La cotisation de chaque producteur de l'Ouest avait été fixée à 1 p. 100 de ses livraisons de grain. Les dispositions que nous abrogeons aujourd'hui sont celles qui accordaient ce pouvoir à l'administration de la loi. Le 1 p. 100 pouvait être prélevé à l'élévateur quand le prix initial était versé à l'agriculteur et la Commission du blé pouvait en déduire 1 p. 100 et le verser à l'administration de la loi au moment où les paiements finals étaient faits, à la fin de la campagne agricole.

Le fonctionnement du programme était assez simple, mais il n'était pas toujours équitable. Beaucoup d'agriculteurs des Prairies considéraient, sans doute à bon droit, que le programme équivalait à un transfert de revenus de la majorité qui exploitait les terres bien arrosées du nord en faveur de ceux qui cultivaient les terres sèches du sud. C'était de cette façon que la plupart des transferts ont été effectués pendant tout le programme. Nous avons fini par mettre au point un programme mieux adapté aux besoins des régions et qui tenait compte de la situation de chaque producteur. Il s'agissait d'un programme d'assurance-récoltes qui tenait compte de la qualité de la terre qu'exploitait l'assuré, du type de sol et du rendement probable dans telle région de la province.

J'ai tenu à rappeler ces faits parce qu'au comité de l'agriculture, nous sommes engagés dans un combat décisif, combat très amical, disons, à propos d'une mesure qui reprend à peu près les mêmes objectifs que la vieille Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Nous sommes saisis de modifications à la Loi de stabilisation de la viande rouge qui prévoit la création de programmes tripartites qui, parce qu'il s'agit d'une initiative nouvelle, ne tiennent pas compte des réalités des différentes régions du Canada. Le projet initial semble achopper sur les différences de coûts qui varient selon la région.

La Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies s'y est essayé également, monsieur le Président. Après une vingtaine d'années, on s'est finalement rendu compte qu'elle avait échoué. Nous avons institué un programme d'assurance-récoltes plus acceptable, et nous liquidons aujourd'hui les vestiges de cette vieille loi qui subsistent encore dans les recueils de lois.

Le ministre a fait remarquer qu'on a déjà disposé des fonds qui restaient au moyen d'une loi antérieure adoptée au cours de la dernière législature lorsque cette dernière a créé l'Institut de recherche sur les céréales de l'Ouest et a transféré les $9,066,972, sauf erreur, à l'Institut qui est maintenant administré par un conseil d'administration représentant la Fédération canadienne de l'agriculture, les syndicats du blé des Prairies et d'autres organismes régionaux de l'ouest du Canada. Les trois quarts de million de dollars environ que produit annuellement la caisse administrée par cet Institut servent principalement aux recherches effectuées par les universités des Prairies sur des activités reliées aux Prairies.

Il est louable de la part du ministre d'épurer les recueils de lois. Je ne pense pas que nous devrions consacrer beaucoup de temps à cette mesure législative. Elle n'accomplit rien en réalité. L'organisme n'existe plus, et ses fonds ont déjà été transférés ailleurs. Il s'agit simplement d'abréger certaines lois, notamment la Loi sur l'assurance-récoltes; nous n'avons donc aucune objection à ce qu'on en supprime les articles superflus et inutiles. Nous sommes donc disposés à laisser abroger ces articles. C'est là l'essentiel de la mesure dont nous sommes saisis. Je suis tout à fait disposé à ce que nous poursuivions les diverses étapes nous permettant d'en débarrasser les recueils de lois canadiennes.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion suivante. M. Wise, appuyé par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-41, tendant à abroger la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et à modifier en conséquence la Loi sur l'assurance-récoltes, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé du consentement unanime au comité plénier.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.)

• (1230)

(Les articles 2 et 3 sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Wise propose: Que le projet de loi C-41, tendant à abroger la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et à modifier en conséquence la Loi sur l'assurance-récolte, soit lu pour la 3e fois et adopté.

—Je remercie les porte-parole de l'opposition d'avoir consenti à l'adoption rapide de ce projet de loi. Je tiens à féliciter mon collègue le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) pour l'intervention qu'il a faite dans le débat. Ses observations, comme toujours, ont été des plus pertinentes. Je lui sais gré de son intérêt et de sa coopération.

Je suis content que mon collègue et porte-parole de l'opposition officielle libérale, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) soit de retour, car il a exprimé des idées fort intéressantes sur le projet de loi C-41. Le fait est que bien peu de ses observations ont porté sur la teneur du projet de loi. Il s'est permis d'user du temps de la Chambre pour nous servir ici des renseignements fort inexacts et je crois qu'il me faudra consacrer au moins le quart du temps qui m'est alloué pour rétablir les faits. Il a parlé de 200 ou 300 engagements. J'ignore de quel document au juste il tire ses renseignements, mais je puis vous dire une chose, monsieur le Président: cela n'a rien à voir avec les promesses électorales que nous avons faites à l'électorat canadien au cours de la campagne d'août et septembre derniers. Je puis lui fournir un exemplaire officiel que je me ferai un plaisir de faire porter à son bureau cet après-midi; s'il se donne la peine d'y jeter un coup d'œil, il pourra constater que nous avons pris quelque seize engagements. A la lecture de ce document, il verra, je crois, que nous avons respecté la plupart de ces engagements ou que nous sommes en bonne voie de le faire.

Il remarquera aussi que mon chef, le premier ministre actuel (M. Mulroney) qui, vers le 23 juillet 1984, était le chef de l'opposition, avait écrit au président de la Fédération ontarienne de l'agriculture pour lui signaler quelque onze points s'ajoutant aux promesses électorales. Évidemment, en examinant ce que nous avons pu réaliser depuis que nous sommes venus au pouvoir le 17 septembre, il sera déçu encore une fois, mais en fait il constatera que quand même il y a des réalisations très importantes qui ont eu lieu dans sa propre région. Nous avions pris l'engagement, non pas pendant la campagne électorale mais dans la correspondance échangée entre le premier ministre et le président de la Fédération ontarienne de l'agriculture, de prévoir des crédits en faveur du drainage dans l'entente auxiliaire de l'est de l'Ontario. Mon collègue sait qu'il y a eu des fonds virés à cette fin; il sait également qu'il y a deux ou trois projets de drainage qui ont été mis en veilleuse, pour d'excellentes raisons je pense mais en tout cas qui sont provisoirement en attente du visa du ministère ontarien de l'Environnement ou peut-être d'un organisme de protection de l'environnement ou d'un ministère provincial. Donc, jusqu'ici nous avons exécuté cet engagement.

Il constatera que nous nous étions engagés à offrir une ristourne sur les carburants agricoles. La Chambre s'est réunie le lundi, l'exposé économique est venu le jeudi 8 novembre, et nous avons pris l'engagement de fournir cet allègement par la ristourne sur les carburants agricoles, qui va faire économiser dans les 100 millions de dollars aux agriculteurs canadiens.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a dit le même soir que les trois questions fiscales qui embêtaient l'agriculture canadienne depuis des années et des années allaient être renvoyées à un comité permanent. Le député ne se rend pas compte parce qu'il n'était pas ici, mais je suis persuadé que les organismes agricoles lui adressaient des demandes à l'assemblée législative provinciale de Queen's Park. S'ils ne l'ont pas fait, ils étaient ici à demander, et ils demandent depuis 10 ans mais rien ne se faisait sur trois grandes questions fiscales.

La première évidemment et la plus importante est celle des gains en capital. La deuxième était l'article 31, et la troisième était l'agro-obligation. Le ministre des Finances a eu tout à fait raison de renvoyer ces trois questions à un comité permanent, où elles ont été étudiées.

Le député doit savoir qu'un geste très important a été posé au sujet des gains en capital. Les gens sont venus ici, et je suis allé en rencontrer d'un bout à l'autre du pays pendant des mois et des années et, en fin de compte, tout se résumait à ceci: si vous y pouvez quoi que ce soit, de grâce faites quelque chose d'important pour les gains en capital. Sur la côte est, dans le centre du Canada ou dans l'Ouest, le premier désir était le même: faites quelque chose, nous savons que vous êtes en situation difficile, mais de grâce essayez de faire quelque chose au sujet des gains en capital. En fait, le ministre des Finances a compris l'importance d'agir, et il a fait quelque chose de très important dans son budget du 23 mai, quelque chose qu'on aurait dû faire depuis longtemps.

Examinons un peu l'article 31. Le député sait qu'il n'existe pas de consensus à ce sujet. Certains groupes agricoles ont dit que cette disposition devrait être modifiée et d'autres nous ont recommandé de ne pas y toucher. Nous savons que le simple fait de relever le montant prévu pose un problème. Nous savons qu'il pourrait aussi y avoir un problème si l'on se contente de supprimer l'article entièrement. Il n'y a donc pas vraiment de consensus à ce sujet.

Étant donné que nous devons nous en tenir aux faits, j'invite le député à relire attentivement ce que nous avons dit à propos de l'article 31 quand il recevra la liste de nos promesses électorales cet après-midi. Nous n'avions pas dit que nous comptions abroger l'article 31. Je ne me rappelle pas vraiment les paroles exactes, mais nous avions dit que nous prendrions des mesures pour que les évaluations, les vérifications et les modalités d'application de l'article 31 soient plus équitables. Le député devra reconnaître que, dans une grande mesure, nous y avons réussi. Nous avons atteint notre objectif, parce que mon collègue, le ministre du Revenu national (M. Beatty), qui est originaire d'une région rurale, savait que l'article 31 posait un grave problème depuis longtemps. En réalité, c'est surtout la façon d'appliquer cet article la cause du problème. Dans une grande mesure, nous avons rempli la promesse que nous avions

faite au sujet de l'article 31 pendant la campagne électorale. Nous ne renions pas notre promesse, je tiens à le préciser.

En ce qui concerne les obligations agricoles, le député sait certainement que cette question fait encore moins l'unanimité que l'article 31. Le ministre des Finances a aussi signalé que ce serait peut-être tout simplement impossible de remplir tous ces engagements lorsqu'on héritait d'une situation financière désastreuse, notamment d'un déficit de 35 milliards de dollars et d'une dette accumulée de 220 milliards de dollars. Évidemment, ces engagements nous priveront de certaines recettes. Le ministre s'est montré franc et honnête envers les contribuables canadiens le 8 novembre. Il va falloir réexaminer l'article 31 de la loi et continuer à nous intéresser à la question des agro-obligations.

• (1240)

Si le député poursuivait plus loin sa lecture, il verrait que nous nous sommes engagés à modifier la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest afin de pouvoir verser un paiement provisoire aux agriculteurs de l'Ouest. Nous avons effectivement adopté cette modification, si bien que nous avons pu verser un paiement provisoire à ces producteurs. Nous avions promis de légiférer sur les importations de viande et nous avons rempli cette promesse électorale le 21 décembre, en présentant un projet de loi.

Nous nous étions également engagés à régler avec bon sens le problème de la métrisation au Canada. Chacun sait que le programme ne fonctionnait pas très bien, surtout dans le milieu agricole où non seulement il provoquait des embêtements mais causait aussi de l'insécurité. Ainsi, des cultures ont subi de graves dégâts parce que la conversion des mesures impériales en mesures métriques ou réciproquement avait été mal faite. Nous avions annoncé que le programme de métrisation ne serait plus obligatoire mais volontaire. Il y a quelques mois, nous avons été en mesure de tenir cette promesse électorale également.

Nous avons aussi essayé de résoudre un problème qui n'était pas généralisé d'un bout à l'autre du pays en nous engageant dès le départ à poursuivre le programme relatif à la main-d'œuvre étrangère. Ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a pris également cet engagement . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le ministre, mais je me demande si ces observations concernent le projet de loi.

M. Wise: Monsieur le Président, je peux comprendre votre intervention et je m'en remets à votre décision. Vous êtes seul juge. Mes observations sont aussi pertinentes que celles qu'a faites le député de Glengarry-Prescott-Russell tout à l'heure.

Dans le domaine du financement agricole, nous avons signalé que nous allions rétablir ou financer le Programme spécial d'aide financière aux agriculteurs qui est arrivé à expiration le 1^er^ janvier 1984. Le gouvernement précédent n'avait affecté aucun crédit supplémentaire à ce programme, mais nous l'avons fait par l'entremise de notre programme de conversion des taux d'intérêt. En fait, nous avons fait plus que cela. Le Programme spécial d'aide financière aux agriculteurs offrait des avantages en fonction des besoins et s'adressait à quelque 1,800 ou 1,900 clients de la Société du crédit agricole. Notre programme de conversion des taux d'intérêt est allé plus loin en ramenant les taux d'intérêt de 16.75 p. 100 à 12.75 p. 100. Ce programme coûtera 16 millions de dollars par an pendant cinq ans et il s'agit donc d'un engagement de 80 millions de dollars. Une autre modification importante résidait dans le fait qu'il n'était plus nécessaire de plaider sa cause devant une commission ou des bureaucrates, ce qui fait que au lieu de servir quelque 1900 ou 2000 personnes—le nombre de gens qui avaient fait une demande dans le cadre du programme du gouvernement précédent—notre programme profitera à 5,600 clients.

Je terminerai rapidement, car je pense m'être fait comprendre. J'ai cru qu'il convenait de passer un peu de temps à répondre non pas à toutes les questions soulevées, mais à certaines d'entre elles. On pourrait économiser le temps de la Chambre en demandant au député, lorsqu'il recevra une liste des promesses électorales que nous avons faites . . .

M. Boudria: Je l'ai ici. En voulez-vous une copie?

M. Wise: A moins qu'il n'ait changé de document, je ne sais pas au juste de quel document il parle. Il semble avoir toutes sortes de documents en sa possession. Je ne fais pas une grande confiance à toute la paperasse qu'il a devant lui. Je préférerais lui passer l'Évangile.

J'ignore si la liste du député fait état de notre promesse de financer les rénovations de l'école de sciences vétérinaires de l'Ontario afin qu'elle ne perde pas sa crédibilité. L'ancien gouvernement a tergiversé dans ce cas-là, mais nous avons tenu parole. J'ignore si son document de plusieurs pages . . .

M. Boudria: De beaucoup de pages.

M. Wise: Si le député a beaucoup de pages, il me semble évident qu'il ne cite pas le bon document. J'ignore si sa liste comprend notre engagement d'élaborer une politique laitière à long terme. Dans environ deux semaines, je vais annoncer la formation d'une petite équipe qui aura pour mandat, de concert avec le gouvernement et les producteurs laitiers du Canada, de préparer cette politique laitière à long terme.

Nous avons tellement d'engagements qu'ils ne figurent pas tous sur la liste. Je pourrais envoyer au député la liste de nos réalisations depuis le peu de temps que nous sommes au pouvoir—bien au-delà de 80. Si le député veut prendre sa calculatrice et additionner ce qu'il appelle des réductions au ministère de l'Agriculture, il constatera que nous avons injecté à peu près un milliard et demi de dollars dans le secteur agricole depuis les élections.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part au débat de troisième lecture sur le projet de loi à l'étude. Évidemment, je compte en profiter pour répondre à la déclaration du ministre, faite à la troisième lecture, qui était je crois réglementaire compte tenu de ce que vous avez dit, monsieur le Président.

Le document dont j'ai cité des passages lors du débat de deuxième lecture et auquel le ministre vient de faire allusion est le recueil des promesses conservatrices. On retrouve sur la page couverture un petit symbole que vous reconnaîtrez, monsieur le Président. On y lit le sigle PC. On fait sans doute allusion au parti progressiste conservateur, bien que . . .

M. Marchi: A «Patronage Canada».

M. Boudria: «Patronage Canada», affirme mon collègue, mais je croyais que ce sigle voulait dire «conservateur rétrograde», mais alors le sigle serait différent.

Le document dont j'ai parlé plus tôt était une synthèse des promesses des conservateurs. Ce recueil de promesses est si volumineux qu'il m'a fallu en faire un résumé pour pouvoir le consulter facilement à la Chambre des communes. Voilà pourquoi j'ai intitulé le livre que j'ai publié *Trois cent trente-huit promesses conservatrices*. C'est un passage de cet ouvrage que j'ai cité tout à l'heure.

M. Marchi: Telle est leur position.

M. Boudria: Mon collègue de York-Ouest (M. Marchi) dit que le livre devrait s'intituler: *Telle est leur position.* Ce serait un titre qui conviendrait en effet.

M. Marchi: Ce serait un succès de librairie.

M. Boudria: Oui, un succès de librairie. Nous pourrions aussi parler de quelques-unes des promesses que le ministre s'enorgueillit de pouvoir tenir. Le ministre a dit qu'il n'y avait pas 20 promesses. J'en compte pourtant une vingtaine. De toute façon, en dépit du fait que quelques-unes . . .

M. le vice-président: A l'ordre. La présidence se rend compte que le député tient des propos qui dépassent la portée du projet à l'étude. La présidence veut bien accorder autant de latitude au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). Cependant, je ne voudrais pas que le débat dégénère en une suite de digressions. Le député le comprendra.

M. Boudria: Merci, monsieur le Président. Je tenterai de rattacher mes remarques aussi étroitement que possible à la déclaration du ministre que vous avez jugée pertinente.

Il y a quelque temps, le ministre a déclaré que lui-même et son parti avaient rempli la plupart sinon un nombre appréciable de promesses faites aux agriculteurs canadiens. Je voudrais savoir ce qu'il en est de la troisième promesse selon laquelle la Société de crédit agricole serait autorisée à offrir des obligations agricoles, afin que les agriculteurs aient accès à des fonds à des taux d'intérêt raisonnables. A-t-on donné suite à cette promesse? Que dire de la promesse d'étendre et de prolonger la subvention spéciale de la Société de crédit agricole au titre des intérêts, de modifier l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu pour la rendre plus équitable, de rétablir une politique laitière à long terme, d'aidez les agriculteurs à mettre au point un régime de commercialisation efficace de leur choix, d'accorder le financement nécessaire pour aider les producteurs à refinancer leurs prêts aux taux actuellement en vigueur et d'éliminer les majorations annuelles automatiques de la taxe fédérale d'accise sur le vin, afin de venir à la rescousse de l'industrie vinicole?

• (1250)

Le ministre, dans sa déclaration d'il y a un instant, a fait allusion au rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Il a déclaré que les membres du comité n'étaient pas d'accord sur le sort à réserver à l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Je tiens à rappeler à la Chambre la teneur d'un document adopté à l'unanimité par le comité. Je voudrais vous en lire les extraits qui sont en rapport avec les déclarations du ministre. Les voici:

> 3. Que Revenu Canada cesse d'utiliser le questionnaire actuel envoyé conformément à l'article 31 aux agriculteurs qui peuvent présenter une déclaration.

Un peu plus loin, il est question de la nouvelle procédure à suivre. Voici ce qu'on lit dans le document:

> 4. Que le ministre du Revenu national envisage de créer des comités régionaux d'examen des cotisations . . .
>
> 5. Que le ministre des Finances envisage de doubler le plafond actuel visant la déduction des pertes pour les agriculteurs à temps partiel . . .

C'était des recommandations bien précises. Le ministre a dit qu'il n'y avait pas de consensus. Pourtant, il y avait plus que cela, il y avait unanimité. Je suis sûr que le ministre a dû se tromper par mégarde lorsqu'il a dit cela. Il sait que nous avions non seulement un consensus, mais l'unanimité.

Le gouvernement a partiellement respecté une des promesses du document qui touchait aux gains en capital. Toutefois, cette initiative, prise isolément, n'est pas suffisante pour les agriculteurs du Canada.

De toute façon, nous appuyons toujours le ministre de l'Agriculture (M. Wise). Nous savons qu'il veut le bien des agriculteurs canadiens. Avec un peu de chance, il finira par convaincre ses collègues du cabinet, le ministre des Finances (M. Wilson) et le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). Je vois que le président du Conseil du Trésor est présent. J'espère qu'il écoute et qu'il se rend compte que le ministre de l'Agriculture a besoin de toute l'aide qu'il peut recevoir pour les agriculteurs de ma circonscription et de toutes les autres circonscriptions rurales. Je prie le président du Conseil du Trésor de rencontrer le ministre des Finances, pour faire en sorte que le ministre de l'Agriculture reçoive les fonds dont il a besoin pour que le secteur agricole prospère.

Le ministre a mentionné l'accord de développement Canada-Ontario. Nous sommes très satisfaits des résultats obtenus jusqu'à maintenant. J'en ai parlé à maintes reprises avec le ministre. J'espère que, bientôt, je pourrai annoncer aux agriculteurs de ma circonscription, et en particulier aux municipalités, que l'argent va arriver. Il est attendu avec impatience.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'hésite à me lever. Il y a bien des problèmes dans le secteur agricole. Le ministre est parvenu à prendre une heure sur le temps de la Chambre aujourd'hui pour présenter un projet de loi dont la Chambre n'a pas à être saisie, d'après moi; je suis sûr que pratiquement tous les agriculteurs et bien des avocats partagent mon avis. C'est du verbiage utile. Les termes employés dans le projet de loi pourraient rester dans l'oubli un siècle de plus et cela ne ferait rien. L'administration n'existe plus; cela ne ferait par conséquent aucun tort de laisser ces termes dans l'oubli.

Il en fallait de même pour la modification apportée à la Loi sur l'assurance-récoltes. Elle n'est plus applicable. On ne l'a pas utilisée depuis des années.

Les agriculteurs se demandent ce qu'ils peuvent faire pour leurs plantations et leur semis. Bien des agriculteurs ont dû trouver d'autres personnes pour planter et ont dû abandonner cette année. Certains agriculteurs essaient de décider s'ils doivent conserver ou non leur exploitation agricole familiale et c'est une décision difficile à prendre. Ces agriculteurs essaient de trouver des solutions pour financer leurs activités cette année et les années à venir. Ils espèrent obtenir une réponse au sujet de l'importation de viande.

Le gouvernement a promulgué la loi sur l'importation des viandes et en l'espace de quelques semaines, il a changé d'avis et il a rouvert les frontières. Nous importons maintenant plus de deux fois plus de viande d'Europe et d'ailleurs que prévu à l'origine.

Je me demande bien pourquoi on présente une mesure comme celle-là à la Chambre, alors que le ministre et ses services auraient pu présenter à la Chambre bien d'autres mesures à caractère agricole. Je me demande bien pourquoi le ministre s'est donné la peine de le présenter à la Chambre. Cela fait peut-être partie de la stratégie employée pour permettre aux ministériels de dire que le gouvernement a adopté beaucoup de projets de loi relatifs à l'agriculture.

C'est le deuxième ou troisième projet de loi d'ordre administratif. Ces projets de loi permettent uniquement à l'administration d'abréger les projets de loi la prochaine fois qu'ils sont imprimés. Le gouvernement a maintenant supprimé officiellement des termes inutiles de la loi. Il n'a pas amélioré le sort des agriculteurs ni des contribuables canadiens. Il a seulement fait perdre du temps à la Chambre. Il nous a toutefois donné l'occasion de parler d'une ou deux questions agricoles qui n'ont rien à voir avec les projets de loi. Monsieur le Président, il faudrait tenir le vote et reléguer cette antiquité où elle doit être.

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Monsieur le Président, je regrette que l'opposition, après avoir convenu qu'un seul député par parti prendrait la parole, ait choisi de transformer l'examen de cette mesure administrative en un débat politique. J'estime donc que l'accord est rompu.

Tout d'abord le dernier député à prendre la parole n'est pas celui qui a commencé à politiser une question qui ne prête pourtant pas à controverse. Je lui dirai cependant que la décision d'abroger cette loi est excellente et qu'elle permettra de se débarrasser du bois mort. Pourquoi dépenser de l'argent pour faire réimprimer des mesures législatives devenues tout à fait périmées?

M. Althouse: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) invoque le Règlement.

M. Althouse: Monsieur le Président, le député sait pertinemment que nous avions conclu un accord et qu'il risque de le rompre s'il continue ainsi de parler. L'accord prévoyait qu'un seul député par parti pourrait prendre la parole. Peut-être ses observations sont-elles justifiées, mais il enfreint à mon avis un ordre de la Chambre et il devrait s'y conformer.

M. le vice-président: La présidence ignore tout d'un ordre quelconque de la Chambre. Peut-être les partis se sont-ils mis d'accord, mais la présidence n'est pas instruite d'un ordre de la Chambre à cet égard.

M. Dick: Monsieur le Président, je tiens seulement à dire qu'il vaut mieux économiser de l'argent que gaspiller temps et argent à imprimer des lois désuètes. Cela ne fait qu'embrouiller la situation. Je suis heureux qu'on épure ainsi les recueils de lois.

Il est regrettable que le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) se soit éclipsé de la Chambre. J'attendrai une autre occasion lorsqu'il se montrera de nouveau, pour revenir sur les observations qu'il a faites à propos de la mesure à l'étude. Elles étaient à côté du sujet. Il avait tellement tort que je suppose que c'est pour cela qu'il s'est éclipsé.

M. le vice-président: Le député sait qu'il ne devrait pas parler de la présence ou de l'absence des autres députés à la Chambre.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI LIQUIDANT SPORT SÉLECT ET LOTO CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le projet de loi C-2, portant dissolution de la Société canadienne des paris sportifs et de Loto Canada Inc, dont le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Hnatyshyn (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, si ce projet de loi doit être adopté sans commentaires en troisième lecture, nous n'avons aucune objection. Mais il avait été entendu entre le leader du gouvernement à la Chambre et les leaders à la Chambre des deux partis d'opposition qu'un orateur de chacun des partis prendrait la parole sur ce projet de loi.

Je souhaiterais tout d'abord dire que je me sens honoré d'avoir le privilège de prendre la parole sur ce projet de loi à cette étape. En tant que critique de l'opposition officielle à l'époque où le projet initial a été présenté, j'avais déclaré à la Chambre qu'il était dès le départ voué à l'échec. Malgré cela, le gouvernement de l'époque nous a dit, et a dit aux athlètes de tout le pays et aux responsables des Jeux olympiques de Calgary de 1988, que le projet de loi qu'il présentait allait sauver ces jeux. Il allait permettre de financer des athlètes dans tout le pays afin que nous soyons présents partout. Quand le texte original du projet de loi a été abordé en comité, les seules personnes qualifiées et expérimentées pour témoigner ont déclaré que la Société des paris sportifs n'avait aucune chance de réussir. Ces prédictions se sont révélées justes. Le gouvernement a perdu un million de dollars par semaine durant son fonctionnement. Nous en sommes donc maintenant à la troisième lecture d'un projet de loi destiné à mettre un point final à une très triste page de l'histoire de notre gouvernement fédéral. Ce fut une époque de notre histoire où le gouvernement fédéral a voulu concurrencer les provinces et les organisations de charité de tout le pays qui se disputaient les recettes des loteries. Ceux qui ont soutenu le projet de loi à l'origine disaient qu'il allait aider les personnes dans le besoin, et pourtant, tout montre que ceux qui ont le plus de chance d'acheter un billet de loterie sont ceux qui en ont le moins les moyens. Nous allons donc mettre fin à ce sombre épisode de l'intervention du gouvernement fédéral dans les loteries.

Il s'agit d'un projet de loi court, monsieur le Président, et je souhaiterais reprendre les paroles du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) lors de la présentation initiale de ce projet de loi. Il a dit que c'était un projet de loi symbolique, parce qu'il reflète ce qu'étaient les relations du gouvernement fédéral avec les provinces à l'époque et ce qu'elles sont maintenant. En 1979, le gouvernement conservateur s'était entendu avec les provinces pour que le gouvernement fédéral se retire graduellement du domaine des loteries. Dans le cadre de cette entente, le gouvernement fédéral, les organisations sportives et ceux qui recevaient une part des recettes provenant des loteries interprovinciales avaient obtenu une subvention de 33 millions de dollars sans qu'il en coûte un sou aux contribuables ou au gouvernement. Après la débâcle de février 1980, à cause d'une promesse électorale faite par le chef de ce parti à l'époque, toutes les amarres ont été lâchées. Le parti au pouvoir n'a pu donner aucune raison pour justifier la présentation de sa mesure législative, si ce n'est que le gouvernement fédéral recommençait à s'intéresser aux loteries au moyen de ce qu'on a appelé les paris sportifs collectifs.

• (1410)

Le gouvernement actuel a déclaré qu'il y a eu assez d'amertume dans les relations fédérales-provinciales. On s'est assez disputé les recettes des loteries et les gouvernements fédéral et provinciaux ont dépensé assez d'argent en frais de publicité pour obtenir ces recettes. Il existait entre le parti conservateur et les gouvernements provinciaux en 1979 le même climat d'harmonie et de collaboration qu'aujourd'hui. Le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur (M. Jelinek) a réussi à mettre au point une entente qui stabilisera le financement de la condition physique et du sport amateur. L'entente prévoit aussi le financement des Jeux olympiques de Calgary. Le premier symbole évoquait la cordialité qui permet au gouvernement fédéral de conclure des ententes avec les provinces à l'avantage de tous les Canadiens.

Le second symbole va comme un gant à l'ancien gouvernement, car il caractérise sa prodigalité attribuable à son incurie. En effet, il n'a pas cessé de jeter de l'argent par les fenêtres. Loto Canada, qui a précédé les paris sportifs, évoque des souvenirs de fraude, de favoritisme et de poursuites judiciaires. Les libéraux géraient si mal les contributions fiscales des Canadiens qu'on s'en moquait pendant la campagne électorale, en septembre 1984, en disant qu'ils ne pouvaient même pas faire de l'argent avec une loterie. Ce fut effectivement le cas, comme on l'a constaté aujourd'hui.

En présentant ce projet de loi, nous avons voulu entamer une nouvelle ère. C'est pourquoi il a été l'un des premiers projets de loi présentés à la Chambre après la constitution de notre gouvernement. Cette nouvelle ère doit être une ère de paix, de bonne volonté et d'harmonie entre les provinces et le gouvernement fédéral. Elle met fin à l'amère rivalité entre les gouvernements pour s'approprier les recettes des paris sportifs. Ce projet de loi est symbolique: il représente le retour à la raison dans les dépenses publiques. Nous en avons eu de nombreux autres exemples depuis la présentation du projet de loi C-2 à la Chambre.

Le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur a affirmé que nous ne pouvions pas continuer à gaspiller plus de 100 millions de dollars de l'argent des contribuables chaque semaine. Nous n'avons pas le choix, il faut dissoudre le plus rapidement possible la Société canadienne des paris sportifs et Loto Canada. Ce projet de loi a été l'un des premiers présentés au cours de cette législature, et il ne nous reste plus qu'à le mener maintenant à son terme. Finissons-en maintenant avec les affaires de loteries et de paris de l'État.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux moi aussi d'intervenir à l'étape du rapport du projet de loi C-2, Loi portant dissolution de la Société canadienne des paris sportifs. Mon intervention va être brève, parce qu'il y a un consensus, je pense, pour l'adoption du projet de loi. Cependant, je voudrais tout d'abord traiter de certaines observations faites par l'éloquent député de St. Catharines (M. Reid).

Société des paris sportifs

Il a parlé de l'immoralité des paris sportifs. Il devrait écouter certaines choses que dit le ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) (M. Jelinek). Suivant le *Citizen* du 18 septembre 1984, le ministre aurait affirmé qu'une forme différente de jeu pourrait être pratiquée après celui-ci, parce qu'il est évident qu'il faut respecter l'engagement que le gouvernement a pris envers les Olympiques de Calgary, et qu'il le fera. Cela sous-entend la possibilité qu'il envisage un mécanisme pour continuer à recueillir de l'argent pour les Olympiques de Calgary en 1988.

Le député parle de gaspillage d'argent. Cela m'étonne, étant donné la controverse qui fait rage depuis deux semaines sur le fait que le gouvernement enlève de l'argent aux retraités pour le donner aux multinationales du pétrole. Il parle de favoritisme politique. Je n'ai pas besoin de lui rappeler que ces derniers mois la Chambre n'a entendu parler que du favoritisme éhonté auquel se livre le gouvernement actuel. Avant de faire de telles observations, le député devrait réfléchir aux propres actions de son gouvernement.

Il ne faut pas perdre de vue un ou deux facteurs importants, dans l'examen de ce projet de loi. Il faut se rappeler que le but principal était de recueillir des fonds. Le gouvernement actuel, comme son prédécesseur, s'est engagé à contribuer 200 millions de dollars pour les Jeux olympiques de Calgary en 1988. Il y a quelques jours, le ministre de la Condition physique et du Sport amateur a annoncé que le gouvernement de la province verserait la moitié de cette somme. Je félicite le gouvernement d'avoir épargné ces 100 millions. Il y a en plus une pièce olympique qui pourrait rapporter entre 30 et 50 millions de dollars. Cependant, il manquera toujours 50 à 70 millions de dollars pour atteindre les 200 millions.

• (1420)

Dans ces conditions, et si on dissout la Société canadienne des paris sportifs, le ministre devrait nous dire quelle solution il a trouvée pour tenir les engagements pris en septembre. Le ministre avait déclaré qu'il annoncerait à la Chambre la création d'un programme privé ou gouvernemental permettant d'obtenir les 70 millions manquants, mais il ne l'a pas encore fait. Même s'il a été utile de jeter un coup d'œil aux mesures déjà prises, je pense donc que ce débat perdrait tout son sens si on ne se demandait pas comment obtenir les 70 millions restants.

Selon moi, le gouvernement devrait annoncer dans les meilleurs délais quand et comment il entend verser cet argent. Il est dans l'intérêt du comité organisateur canadien des Jeux olympiques, de même que des athlètes et de tous les Canadiens, de répondre rapidement à ces questions.

Le député de St. Catharines a abordé la question des loteries en général. Pendant la brève période où les conservateurs ont gouverné en 1979, les gouvernements provinciaux et eux ont signé un accord par lequel le gouvernement fédéral accordait aux provinces le droit exclusif d'organiser des loteries. En échange, le gouvernement fédéral demandait 35 millions de dollars par an. Le député a raison de dire que nous avons reçu 35 millions chaque année comme recettes. Cependant, je rappelle à la Chambre que les loteries rapportent au moins 200 millions de dollars par an au Canada.

Si nous voulons nous donner les moyens de réunir des fonds à l'échelle nationale pour aider tous nos sportifs, il nous faut une volonté nationale. Je prétends que c'est le gouvernement fédéral du Canada qui est le mieux placé pour définir cet objectif national. C'est ce que les Canadiens attendent du gouvernement fédéral. Il n'y a pas besoin d'avoir une maîtrise en économie pour voir qu'échanger 35 millions contre 200 millions de dollars n'est pas une bonne affaire.

Toutefois, le ministre de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek) continue à défendre cet accord. Selon le hansard du 11 juin 1985, à la page 5647, il disait:

> Les députés qui disent que nous avons bradé cette ressource se trompent complètement, car nous recevons notre juste part des gouvernements provinciaux.

Malgré tout le respect que j'ai pour les gouvernements provinciaux, je dois dire que nous ne recevons pas une juste part. C'est regrettable, car nous pourrions recevoir davantage et faire plus pour le sport.

Le ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur a fait une autre déclaration importante concernant le financement des sports en annonçant que le fédéral cesserait de financer des événements sportifs multidisciplinaires partout au Canada d'ici 1991. A dire bien franchement, cette décision n'a pas été très bien accueillie dans les milieux sportifs de tout le pays. Je me reporte au manifeste sur le sport rendu public par le parti conservateur du Canada. Il est daté du 15 juillet 1984. En voici un passage.

> Nous croyons que le rôle du fédéral peut être accru, et qu'il doit l'être durant les années précédant les Jeux olympiques de 1988 à Calgary.
>
> La première mesure à prendre consiste à entamer des consultations intensives avec toutes les parties intéressées au sport amateur au Canada.
>
> Nous nous engagons à maintenir l'appui du gouvernement fédéral aux sports amateurs au Canada dans la plus grande mesure possible.

Les milieux sportifs espéraient que l'on maintienne au moins une certaine mesure discrétionnaire de financement. Des villes comme Thunder Bay et London qui songeaient à accueillir un de ces jours chez elles les Jeux olympiques vont être particulièrement touchées. Nous devons reconnaître que les activités sportives ont besoin du financement et de l'appui du gouvernement fédéral.

Même si le secteur privé doit être appelé à contribuer au financement de nos athlètes, tout comme d'ailleurs les gouvernements provinciaux et les autorités municipales, le gouvernement fédéral doit également jouer un rôle. Celui-ci ne devrait pas se décharger de cette responsabilité sur le dos du secteur privé, car il participait au financement des sports amateurs bien avant que le ministre n'entre en fonction. Celui-ci semble vouloir nous faire croire que le secteur privé vient de décider tout à coup de répondre à son appel. Il devrait pourtant savoir que le secteur privé a toujours contribué massivement et en toutes saisons au financement des activités sportives des Canadiens.

En fin de compte, quand nous parlons de la participation de nos athlètes aux Jeux olympiques et de la recherche de l'excellence, nous devons faire abstraction de tout parti pris, comme le député de St. Catharines a tenté de le faire. Cette question transcende la politique, et c'est dans cet esprit que les députés de ce côté-ci sont d'accord pour tenter d'amasser des fonds au niveau fédéral, afin d'aider au financement des Jeux olympiques d'hiver de Calgary en 1988 et d'en faire un succès sans précédent. C'est sans aucun doute cet esprit qui devrait nous guider, cet esprit que le monde du sport dans tout le pays attend de nous. Et c'est dans cet esprit que je clôture mon intervention.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, il ne s'agit pas ici d'un de ces sujets fortement politisés qui ont secoué la Chambre depuis six ou sept mois. En fait, le sport est quelque chose qui, je crois, rapproche les Canadiens de tous horizons. C'est un des aspects de notre vie communautaire qui, selon notre parti, contribue à donner aux membres de la collectivité un sens de l'engagement et une volonté de participation.

En prenant cet après-midi la parole au nom de mon voisin, le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp), qui est généralement notre porte-parole sur les questions sportives, je songe aux dizaines et aux dizaines de volontaires de ma circonscription qui ont consacré toute une partie de leur existence à travailler de façon entièrement bénévole avec de jeunes garçons et filles des diverses collectivités du comté d'Essex pour leur permettre de participer à des sports comme le baseball. Certaines des meilleures équipes de baseball amateur viennent du comté d'Essex. Certaines des toutes premières équipes de hockey amateur . . .

M. Marchi: Vous avez le monopole du sport?

M. Langdon: Je préviens les députés que s'ils veulent vraiment la bagarre avec les députés de Windsor, ce n'est pas sur les quotas d'importation d'automobiles ou sur une question de pension, mais sur la question de savoir quelle est la capitale du sport du Canada qu'ils auront vraiment la bagarre. Il est bien évident que c'est le comté de Windsor et d'Essex qui est le numéro 1 dans ce domaine.

Tout nationaliste canadien que je sois, je dois confesser que la passion du sport à Windsor est en partie une passion violente et presque irrationnelle pour les Tigers de Detroit, ce qui, pour un ancien admirateur enthousiaste des Blue Jays de Toronto comme moi, pose à l'occasion quelques difficultés d'adaptation. Je puis assurer à mon collègue du parti libéral que lorsqu'on devient député d'Essex-Windsor, on devient automatiquement un amateur de baseball fanatique des Tigers de Detroit.

Mme Jewett: Vous n'allez pas nous parler de hockey?

• (1430)

Des voix: C'est honteux!

M. Langdon: Je dois parler du hockey également. Les Canadiens de Bell River, l'équipe Junior C de l'endroit, vient de remporter le championnat de l'Ontario. On a célébré dignement l'occasion à Bell River et, je suis fier de le dire, on a pu voir à cette occasion l'enthousiasme et l'esprit communautaire qui caractérisent la région d'Essex-Windsor.

M. Heap: N'allez-vous pas parler du jeu de la crosse?

Mme Jewett: Que faites-vous de la Colombie-Britannique?

M. Langdon: Lacrosse et la Colombie-Britannique? Je dois avouer qu'ils me sont inconnus, tout comme le jeu de cricket d'ailleurs. Le cricket n'est pas un sport très pratiqué dans le comté d'Essex.

Mme Jewett: Et les jeux de puce?

Une voix: Et les échecs?

M. Langdon: En fait de jeu terriblement sérieux, dans le comté d'Essex, la politique remplace les échecs.

J'ai des observations sérieuses à faire sur ce projet de loi. Ma collègue, députée de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett), me dit qu'elle va garder le silence. Je doute que ce soit un engagement de longue durée.

Une voix: Oh, oh!

M. Langdon: Le projet de loi constitue une étape importante, monsieur le Président, et le gouvernement devrait être fier de l'avoir présenté à la Chambre, car il a réussi à conclure une entente avec les provinces. Grâce à cette entente dans le domaine des loteries, les provinces vont contribuer 100 millions de dollars aux Jeux olympiques de 1988, à Calgary. Au nom de mon parti, j'espère que les provinces vont trouver une formule équitable de répartition pour tenir compte du fait que, d'après les données les plus récentes, les Jeux olympiques de Calgary vont entraîner des investissements de 1.2 milliard de dollars et créer 28,000 années-personnes de travail, principalement dans l'ouest du Canada. Par conséquent, j'espère que la formule de participation provinciale au financement va refléter cette concentration des retombées dans l'Ouest. Cela ne veut pas dire que les autres Canadiens ne devraient pas faire leur part. Nous serons tous très fiers à l'ouverture des Jeux olympiques d'hiver à Calgary. Nous aurons le sentiment de participer à cet événement.

Toutefois, ce projet de loi laisse encore planer un doute. J'espérais que le ministre serait ici aujourd'hui pour le dissiper. Le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 200 millions de dollars aux Jeux de Calgary. A l'heure actuelle, il a révélé que nous avions versé 60 de ces 200 millions . . .

M. Reid: Les provinces fournissent 35 millions par an.

M. Langdon: Oui, mais je crois comprendre que cette somme n'est pas affectée aux Jeux. Si elle l'est, cela aiderait à répondre à ma question, mais j'ai cru comprendre, d'après la déclaration du ministre, qu'elle n'est pas affectée aux Jeux. Il reste donc à combler un écart de 40 à 50 millions de dollars. J'avais espéré que le ministre serait ici pour nous rassurer, mais je ne peux m'empêcher de faire remarquer, non sans quelque esprit de parti, que cette façon de percevoir cette contribution sera un peu plus équitable, je l'espère, que la méthode inique utilisée pour percevoir des fonds dans le plus récent budget fédéral.

Si nous appuyons ce projet de loi, nous espérons qu'en retour le ministre nous annoncera rapidemment où il compte trouver les 40 ou 50 millions supplémentaires pour les Jeux de Calgary.

J'ai deux autres questions à soulever. Je ne pourrais passer sous silence le succès incroyable de ces paris sportifs que l'on abolit. En tant qu'économiste, j'ai eu l'occasion d'examiner l'exploitation d'un grand nombre d'organismes et d'entreprises en tous genres. J'avoue n'avoir encore jamais vu une loterie perdre de l'argent. Je n'ai jamais eu vent d'une telle chose. La plupart des citoyens s'attendaient à ce que cette loterie rapporte. Dieu sait comment, elle a réussi à perdre 46 millions en l'espace de neuf mois, un exploit par lequel l'ancien gouvernement a terminé sa carrière en beauté. Cela représente 1.5 million par semaine. On reproche parfois à notre parti sa propension à vouloir risquer l'argent du gouvernement. Il ne nous serait jamais venu à l'idée de créer une loterie pour perdre de l'argent. Il a fallu la détermination de l'ancien gouvernement, le sens de l'organisation de gens qui pensent parfois devoir lancer des entreprises gouvernementales sans être déterminés à assurer leur succès, contrairement à notre parti, pour fonder un organisme comme Loto Canada qui a réussi à perdre 46 millions en neuf mois.

Je ne pouvais passer un tel exploit sous silence. Je signale que le gouvernement a réussi à conclure une entente avec les provinces et à sortir ainsi de ses difficultés, du moins en partie, en ce qui concerne les 200 millions qu'il doit verser pour les Jeux de Calgary. Malheureusement, il a dû s'engager à ne pas financer d'autres manifestations de sport amateur à caractère international avant les années 90. Il est vraiment regrettable que le gouvernement ait eu à le faire. Le sport contribue à l'unité canadienne. Cette question préoccupe tous ceux d'entre nous qui ont le sens de la participation. C'est important pour tous les sportifs, des instructeurs des ligues mineures de baseball du comté d'Essex jusqu'aux équipes professionnelles de football qui se livrent la lutte pour gagner la Coupe Grey en novembre chaque année. Les habitants de London, en Ontario, qui espéraient pouvoir accueillir les Jeux nordiques ont été fort déçus. Les habitants de cette région se rendent compte que le nouveau gouvernement ne comprend pas l'importance du sport et de l'esprit sportif. Le gouvernement renonce à sa promesse de participer à l'organisation de ces jeux au cours des cinq ou six prochaines années.

• (1440)

Nous sentons bien, nous, de ce côté de la Chambre, que les habitants de nos localités attachent énormément d'importance aux activités sportives. Nous aurions bien voulu que le gouvernement ne ferme pas la porte à une participation quelconque de l'État à ces jeux, non pas une contribution de 200 millions de dollars comme ce fut le cas à Calgary, mais qu'il ne renonce pas à aider un peu des groupes de citoyens de différentes villes qui ne demanderaient pas mieux que de joindre leurs efforts pour attirer dans leur communauté des événements sportifs qui sont source d'inspiration pour nos jeunes de Belle River, de la Salle et d'Amhertsburg, des jeunes qui montent au monticule ou qui jouent au hockey dans l'espoir de représenter peut-être un jour leur pays lors de compétitions sportives internationales. N'oublions pas que ce genre d'organisation témoigne d'une certaine façon de leur fierté d'être des Canadiens.

J'espère que cette suspension de l'aide que le gouvernement fédéral a toujours fournie aux manifestations sportives internationales n'est que très temporaire. J'espère aussi que les députés de tous les partis, qui sont ici présents, ont ressenti l'enthousiasme soulevé par le sport amateur dans leur localité, comme je l'ai constaté dans la mienne. J'espère enfin qu'ils exhorteront le ministre et son gouvernement à revenir sur sa décision de pingre à l'égard du sport amateur au niveau international et à veiller à ce que dans les années à venir le Canada soit réputé, comme il l'a déjà été dans le passé, comme un pays partisan et fier de l'esprit de camaraderie mondial que peuvent susciter les sports internationaux.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES CONVENTIONS EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom de Mme McDougall) propose: Que le projet de loi S-3, tendant à mettre en œuvre des conventions conclues entre le Canada et la République de Zambie, le Canada et le Royaume de Thaïlande, le Canada et la République de Chypre et le Canada et la République fédérative du Brésil en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, le but de ce projet de loi est bien de mettre finalement en œuvre des conventions conclues entre le Canada et la République de Zambie, le Canada et le Royaume de Thaïlande, le Canada et la République de Chypre et le Canada et la République fédérative du Brésil, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu.

Ces conventions ont déjà été signées entre février et juin 1984. Elles se ressemblent dans leur forme et leur fond et ne sont pas très différentes de celles déjà approuvées par les anciens Parlements au cours des neuf dernières années. Il y a présentement 35 conventions fiscales effectivement en vigueur au Canada. Les conventions avec le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Sri Lanka, déjà approuvées par le Parlement en juin dernier, devraient être ratifiées sous peu. Lorsqu'elles le seront, le nombre des conventions en vigueur passera à 39. Donc, une fois que les quatre conventions à l'étude maintenant seront ratifiées, le nombre sera de 43. La Palice n'eût pas dit mieux!

Nous aimerions, monsieur le Président, donner un bref aperçu des principales dispositions que l'on trouve dans ces conventions. D'une façon bien générale, le taux de retenue à la source au Canada sur les dividendes payés par des entreprises canadiennes à des non-résidants est limité à 15 p. 100 dans ces conventions. Dans le cas de dividendes payés par une entreprise résidante de la Thaïlande, un taux de 15 p. 100 aussi s'appliquera si la société canadienne qui les reçoit détient un pourcentage d'intérêt d'au moins 25 p. 100 dans la société distributrice et si cette dernière se livre à une activité industrielle ou commerciale. Dans le cas des dividendes payés par une entreprise résidante de Chypre, une exonération s'appliquera aussi longtemps que Chypre ne percevra pas d'impôt sur les dividendes en sus de l'impôt qui frappe les bénéfices des sociétés. Si Chypre introduit un impôt sur les dividendes, le taux sera limité à 15 p. 100 en vertu de cette Convention.

Pour ce qui est des dividendes payés par une entreprise résidante de la Zambie, le taux est limité à 15 p. 100. Finalement, dans le cas de dividendes payés par une entreprise résidante du Brésil, un taux de 15 p. 100 s'appliquera, mais seulement s'ils sont reçus par une entreprise canadienne qui détient un pourcentage d'intérêt d'au moins 10 p. 100 dans la société distributrice.

Pour ce qui est des intérêts payés par un résidant d'un pays à un résidant de l'autre pays, un taux général de 15 p. 100 s'appliquera pour l'ensemble. Toutefois, il existe un certain nombre d'exceptions. Dans le cas du Brésil, le taux de 15 p. 100 ne s'applique que si les intérêts sont reçus par une société qui est un résidant du Canada. De plus, les intérêts payés au gouvernement, à une subdivision politique ou à une agence possédée à part entière par le gouvernement ou la subdivision elle-même, sont exonérés dans le pays d'où ils proviennent. Dans le cas de Chypre, on retrouve une exonération pour les intérêts gouvernementaux et les intérêts payés en raison d'un prêt fait, garanti ou assuré ou d'un crédit consenti, garanti ou assuré par la Société pour l'expansion des exportations dite SEE ou son équivalent à Chypre même. Pour ce qui est des intérêts qui proviennent de la Thaïlande, les taux sont de 10 p. 100 si les intérêts sont perçus par une institution financière canadienne et de 25 p. 100 dans les autres cas; toutefois, les intérêts payés au gouvernement, à la banque centrale et à la Société pour l'expansion des exportations sont exonérés.

Dans le cas des redevances, les conventions prévoient un taux général d'imposition de 15 p. 100 dans le pays de la source, sauf que, dans le cas de Chypre, le taux général est de 10 p. 100. De plus, dans le cas du Brésil, le taux de 15 p. 100 ne s'applique que si le bénéficiaire est une société qui est un résidant du Canada même. Les redevances de droits d'auteur sont exonérées dans le cas de Chypre et sont soumises à un taux de 5 p. 100 dans le cas de la Thaïlande.

Parmi les autres éléments qui sont traités dans ces conventions, on retrouve, pour les gains en capital, les choses suivantes: les dispositions qui traitent des gains en capital dans chacune des conventions suivent la politique canadienne visant à s'assurer que le pays de la source du gain préserve son droit d'imposition dans le cas de vente de biens immobiliers, d'actifs d'entreprise ou d'actions dans des sociétés immobilières.

Lorsqu'il s'agit de la non-discrimination, chacune des conventions empêche la discrimination sur la base de la nationalité. Ceci assurera que les nationaux d'un pays seront traités de la même façon que ceux de l'autre pays lorsqu'ils se trouvent dans des situations analogues. Toutefois, ceci n'empêche pas un pays d'accorder des stimulants fiscaux, par exemple des déductions pour petites entreprises, sur la seule base de la résidence du contribuable.

Au sujet des pensions, le Canada a préservé son droit d'imposer les pensions payées aux résidants des pays visés dans le projet de loi. Toutefois, dans le cas des conventions avec Chypre et le Brésil, le droit d'imposer les pensions dont le montant des paiements est inférieur à $10,000 et $4,000 respectivement, au cours d'une année civile, est accordé exclusivement au pays de résidence du bénéficiaire. Les pensions d'anciens combattants sont généralement exonérées.

Parlons de l'allégement de la double imposition. Au Canada, la méthode d'allégement de la double imposition utilisée est l'octroi d'un crédit sur les impôts canadiens pour les impôts payés à l'étranger sous réserve des limitations prévues par la législation canadienne. De plus, les dividendes reçues par une entreprise canadienne d'une filiale étrangère sont ainsi exonérées d'impôt au Canada s'ils proviennent du surplus exonéré de la filiale résidante d'un pays conventionné.

Les conventions contiennent de plus une disposition spéciale communément appelée «crédit pour impôts fictifs» ou, dans le cas du Brésil, «crédit correspondant». En vertu de telles dispositions, les encouragements fiscaux prévus par le droit interne de ces pays seront reconnus aux fins d'imposition canadienne, c'est-à-dire que les investisseurs pourront déduire de leurs impôts canadiens des impôts étrangers même si ces impôts n'ont pas été prélevés dans l'autre pays.

Dans l'ensemble, les termes de chacune des conventions prévoient des solutions équitables aux divers problèmes de double imposition entre le Canada et ces pays. Les entreprises canadiennes appuient l'élargissement du réseau de conventions fiscales canadiennes et la conclusion, dans les plus brefs, des conventions à l'étude sera bienvenue dans ce contexte. De plus, chacun des pays visés espère pouvoir procéder à la mise en œuvre de la convention fiscale bilatérale et, en conséquence, nous recommandons que cette Chambre accorde une diligente attention à ce projet de loi.

Monsieur le Président, j'en profite pour vous dire que moi-même, originalement, j'ai eu l'occasion d'avoir des problèmes de double taxation avec des contrats qui étaient de mon ancienne firme à l'extérieur du pays. Les conventions qui vous sont soumises maintenant sont tout à fait en accord sur les souhaits des Canadiens qui veulent payer leurs impôts, mais qui ne veulent pas les payer dans deux pays différents à double reprise.

Alors, je prie la Chambre de bien vouloir accorder une attention particulière à l'étude de ce projet de loi afin de l'adopter le plus tôt possible étant donné notre horaire chargé à l'heure actuelle.

• (1450)

[*Traduction*]

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, il est toujours quelque peu oiseux de faire des observations au sujet d'un projet de loi visant un traité fiscal du fait que le traité est alors déjà signé par les gouvernements intéressés, habituellement après de longues négociations et après que l'approbation des parlements des deux pays en cause vient en dernier lieu. Il est rare que des modifications soient apportées à ce genre de projet de loi, quoiqu'un projet de loi portant sur onze traités fiscaux ait été modifié par le comité parlementaire des finances en 1980, de façon à empêcher un traité d'être approuvé. Ce traité avait en fait été signé en 1976 et n'a jamais été renégocié depuis.

Le projet de loi S-3 dont nous sommes saisis aujourd'hui vise à mettre en œuvre des traités fiscaux conclus avec quatre pays: la Zambie, la Thaïlande, Chypre et le Brésil.

Les traités fiscaux ont évidemment pour principal objet d'éviter les doubles impositions et d'assurer aux investisseurs une certaine prévisibilité et une certaine assurance. La plupart des pays européens, notamment, n'inscrivent pas de règles de portée internationale dans leur régime fiscal national comme nous le faisons, de sorte que les doubles impositions ne peuvent être évitées que par la conclusion d'un traité fiscal.

Le projet de loi inclut en annexe le texte des quatre ententes ou conventions. A la suite de la réforme fiscale de 1971, les anciens traités ont été renégociés et de nouveaux ont été conclus. Le secrétaire parlementaire a donné le nombre exact des pays avec qui le Canada a conclu des accords fiscaux, plus d'une trentaine, je pense.

Une voix: Quarante-trois.

Mlle Nicholson (Trinity): Quarante-trois, je vous remercie. Le libellé et les dispositions des conventions annexées sont généralement semblables à celles des autres traités approuvés depuis 1975. Cependant, comme on l'a mentionné, le traité avec le Brésil comprend des dispositions particulières. On met ainsi un terme aux négociations entreprises en 1975. Le traité inclut une formule différente concernant l'imposition des gains en capital. De même, le traité prévoit que tous les taux réduits sur la retenue fiscale ne s'appliquent qu'aux entreprises, non aux particuliers.

Les sociétés canadiennes exploitant au Brésil ont fait part de certaines difficultés à nos négociateurs sur lesquelles il n'a pas été possible de s'entendre, mais nous espérons que des ententes futures inclueront des dispositions plus favorables à nos entreprises.

Aux termes de ces ententes, le Canada se réserve le droit d'imposer les pensions versées à des ressortissants d'autres pays, mais pour ce qui est de Chypre, le droit d'imposer les pensions inférieures à $10,000 par année est accordé au pays de résidence des bénéficiaires, les allocations de guerre aux anciens combattants étant exemptées.

Les autres modalités techniques du projet de loi ont été très bien passées en revue par le secrétaire parlementaire. La chose paraît assez simple et nous ne voyons pas la nécessité, à cette étape-ci, de consacrer plus de temps à la mesure.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je suppose que ce n'est pas le débat le plus vivant que nous ayons connu, puisque les parlementaires n'ont pas l'air de vouloir à tout prix utiliser tout le temps prévu pour l'étude de cette mesure. Je vais donc respecter la tradition et répéter que nous savons gré au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) d'avoir exposé clairement la teneur du projet de loi S-3 pour la gouverne des députés présents et pour ceux qui suivent et écoutent sans doute le débat d'aujourd'hui.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter aux remarques du secrétaire parlementaire, si ce n'est une ou deux observations de portée générale. Encore une fois, ce projet de loi qui nous vient du Sénat, où il a été adopté le 12 mars, est sans doute l'une des rares mesures émanant du Sénat qui présente quelque intérêt. Un comité de bureaucrates auraient pu également le rédiger en quelques heures dans leur ministère mais, je le répète, il faut bien que les sénateurs fassent quelque chose et, cette mesure étant leur œuvre, nous devons les remercier de l'apport important qu'ils font au pays.

Comme l'a dit le secrétaire parlementaire, monsieur le Président, ce projet de loi découle des ententes signées de février à juin 1984 entre le Canada et les quatre pays mentionnés, la Zambie, la Thaïlande, Chypre et le Brésil. Il s'inscrit dans un processus permanent en vertu duquel un pays comme le Canada, dont les activités économiques et commerciales et les investissements vont croissant, est appelé, avec le temps, à conclure ce genre d'ententes avec un nombre croissant de pays. Jusqu'ici, 43 pays ont conclu des ententes semblables avec le Canada pour éviter que les personnes qui travaillent dans ces pays ne soient imposées deux fois.

Ces dernières années, en tant que parlementaire, je suis entré en contact à certaines reprises avec des personnes qui ont fait l'objet d'une double imposition. Il s'agit de personnes qui ont participé à des investissements quelconques dans ces pays ou qui, étant donné le nombre d'entreprises canadiennes qui ont des filiales à l'étranger, notamment Petro-Canada, sont appelées à passer six à huit mois dans un pays étranger, où la question de la double imposition leur pose des problèmes, faute d'accord entre les deux pays.

• (1500)

J'encourage encore une fois le gouvernement à agir le plus tôt possible vu, que le Canada multiplie ses échanges commerciaux et économiques avec d'autres pays. Nous devrions prendre des mesures pour conclure des ententes avec les gouvernements de ces divers pays au sujet de la double imposition, afin d'éviter les problèmes qui se posent lorsque des contribuables doivent payer des impôts dans deux pays.

J'encourage aussi le gouvernement à dresser une liste de priorités pour conclure de tels accords. C'est un domaine où le gouvernement peut faire preuve de leadership en encourageant les hommes d'affaires, les commerçants et les investisseurs canadiens à augmenter leurs échanges avec les pays du tiers monde, les nations en voie de développement et les pays moins développés. Ce sont surtout ces pays qui éprouvent des problèmes à cause de la double imposition, du fait que le Canada n'a pas tellement commercé avec beaucoup de pays en voie de développement, de sorte que les Canadiens qui se livrent à des activités commerciales dans ces pays n'ont pas éprouvé autant de difficultés relatives à la double imposition qu'ils n'en auraient éprouvé dans des pays plus développés. A cet égard aussi, le gouvernement peut faire preuve de leadership en négociant des ententes avec les pays en voie de développement pour éviter la double imposition. Cela encouragerait de plus en plus d'hommes d'affaires canadiens à s'intéresser à ces pays.

La mesure à l'étude n'a rien qui puisse exciter les passions pendant un débat au Parlement. Néanmoins, il s'agit d'une mesure très importante et les membres de mon parti feront le nécessaire pour en accélérer l'adoption.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vois que la motion au *Feuilleton* propose le renvoi du projet de loi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Je pense que les députés sont d'accord pour que la mesure soit renvoyée au comité plénier, du consentement unanime, afin que nous puissions faire franchir au projet de loi toutes les étapes, y compris la troisième lecture, aujourd'hui.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.)

Le président: A l'ordre. La Chambre, formée en comité plénier, passe à l'étude du projet de loi S-3, tendant à mettre en œuvre des conventions conclues entre le Canada et la République de Zambie, le Canada et le Royaume de Thaïlande, le Canada et la République de Chypre et le Canada et la République fédérative du Brésil en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu.

(Les articles 2 à 24 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 1—*Titre*

M. Riis: Monsieur le président, je voudrais poser une question au sujet de l'article 1. Puis-je demander au secrétaire parlementaire de nous énumérer quelques-uns des pays avec lesquels le gouvernement veut conclure des ententes de ce genre, pour que nous sachions un peu ce que nous étudierons au cours des mois à venir?

[*Français*]

M. Lanthier: Je crois que c'est dans mon allocution, monsieur le président... un instant, je vais m'y retrouver. Alors, dans mon allocution, j'ai déjà dit que les conventions avec le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Sri Lanka avaient déjà été approuvées en juin et devraient être ratifiées sous peu. Je ne sais pas si cela répond à la question?

[*Traduction*]

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 1 est adopté.)

(Les annexes 1 à 6 inclusivement sont adoptées.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

* * *

LA LOI Nº 2 DE 1985-1986 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 12 juin, de la motion de Mlle MacDonald (au nom de la ministre d'État (Finances)): Que le projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je suppose qu'il ne me reste que quelques instants pour terminer mes observations sur le projet de loi demandant l'autorisation d'emprunter sous peu 18 milliards de dollars. Je disais l'autre jour qu'il faut se demander à quoi et à qui va servir cet argent. Je me demande comment je pourrais appuyer ce projet de loi, étant donné que le gouvernement a annoncé dans son dernier budget des mesures qui seront préjudiciables aux Canadiens âgés.

Cette question commence à ennuyer les conservateurs de l'arrière-ban parce que l'orage gronde dans leurs circonscriptions. Les citoyens âgés en viennent maintenant aux coups, comme en témoigne l'œil au beurre noir du député d'en face depuis qu'il est rentré de sa circonscription. Par conséquent, je n'appuyerai pas le gouvernement en lui accordant ce pouvoir d'emprunt.

Celui-ci a pris des initiatives très réactionnaires. Le *Star* de Toronto affichait les manchettes suivantes: «Les personnes âgées prêtes à faire des sacrifices, selon Wilson» et, encore, «Wilson dit que les personnes âgées sont prêtes à se sacrifier». Il est injuste de pénaliser ainsi les Canadiens âgés en réduisant leurs pensions de 30 p. 100 au cours des dix prochaines années, alors que le gouvernement fait des largesses aux sociétés pétrolières et aux nantis. En réalité...

M. le vice-président: A l'ordre. s'il vous plaît.

[*Français*]

M. Lanthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) fait un rappel au Règlement.

M. Lanthier: Vous m'excuserez, monsieur le Président, mais j'avais préparé mes dossiers pour aujourd'hui: les projets de loi S-3 et C-51. Je ne m'attendais pas que l'on réintégrerait encore une autre discussion sur le Budget. Je me demande quelle est la pertinence de ses propos. J'apprécierais, monsieur le Président, que vous rameniez à l'ordre les gens qui discutent du projet de loi. Je suis préparé pour le projet de loi C-51, mais je ne voudrais pas recommencer encore une fois les mêmes discussions sur le Budget.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Sans vouloir offenser le secrétaire parlementaire, la présidence estime que les propos du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) sont pertinents.

M. Nystrom: Merci, monsieur le Président. Il est toujours important de savoir à quelle fin nous empruntons. Je sais que mon ami le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) tenait le même genre de discours quand il siégeait du côté de l'opposition. Il se rendait compte qu'il était essentiel de savoir à quoi l'argent devait servir. Je constate qu'on emprunte pour accorder de nouveaux dégrèvements fiscaux aux riches et aux grosses entreprises. Je sais que cela déplaît à des députés conservateurs. Je sais que certains d'entre eux sont de bons chrétiens. Je suis sûr qu'ils trouveront intéressant l'article paru ce matin dans le *Sun* de Toronto, un journal passablement conservateur.

• (1510)

M. Hnatyshyn: Je pensais que vous vous contentiez de regarder les photos.

M. Nystrom: Ce n'est pas moi qui ne regarde que les photos, Ray, c'est vous.

L'article du *Sun* a pour titre: «Church raps «rob the poor» budget». En voici un extrait:

L'Église anglicane a réprimandé vertement le gouvernement fédéral pour la désindexation des pensions, qu'elle condamne comme une tentative d'érosion du régime d'assistance sociale de la part du gouvernement.

Les 918,000 fidèles de l'Église ont entrepris hier une lutte à finir contre le dernir budget fédéral qui, selon eux, «dépouillent les pauvres pour donner aux riches».

De l'avis de l'Église anglicane, cette vénérable institution, le budget enlève aux pauvres ce qu'il donne aux riches. C'est la vérité vraie.

La ville de Weyburn, dans la circonscription d'Assiniboia, compte un grand nombre de bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse. Comme les autres pensionnées, ils vont perdre tous les ans 3 p. 100 de leur revenu. Au bout de dix ans, cela fera une réduction de 30 p. 100. Pendant ce temps-là, le gouvernement va faire toutes sortes de cadeaux aux sociétés pétrolières et aux riches.

M. Gustafson: Que faites-vous des gains en capital?

M. Nystrom: Le député d'Assiniboia (M. Gustafson) parle de gains en capital. Je lui ai dit maintes fois que les agriculteurs devraient bénéficier d'une meilleure exemption à l'égard des gains en capital. Pourquoi l'exemption grimpe-t-elle à 500 p. 100, sans égard au genre d'investissement recherché, comme vendre un logement en copropriété ou acheter des actions à la Bourse? Pourquoi est-ce complètement libre? Il est dit dans les documents du ministère des Finances que ce sont les riches du Canada qui bénéficieront le plus de l'exemption pour gains en capital.

A cause du budget, le gouvernement va perdre quelque 2.2 milliards de dollars au titre des réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés. Il va perdre quelque 1.2 milliard en retombées de gains en capital aux mains des investisseurs—de gens qui jouent à la Bourse, se livrent à la spéculation immobilière et tout le reste. Par contre, le gouvernement va épargner 1.6 milliard de dollars avec les pensions de retraite de M^me^ Dupont et de M. Durand et de toutes les personnes âgées du pays. Je n'arrive pas à comprendre que les députés d'en face soient prêts à approuver un budget qui prévoit un fardeau fiscal plus lourd pour les personnes âgées et qui leur enlève leurs pensions de retraite.

M. Hnatyshyn: Nous ne les leur enlevons pas.

M. Nystrom: Ah non? A compter du 1^er^ janvier 1986, le gouvernement enlèvera quelque chose aux pensionnés. Il va leur enlever la pleine indexation de leurs pensions.

M. Dick: Pourquoi mentez-vous?

M. Nystrom: Monsieur le Président, le député demande pourquoi je mens. J'ignore si c'est là bien réglementaire, mais le budget du ministre des Finances (M. Wilson) prévoit que les personnes âgées perdront 3 p. 100 de leurs pensions chaque année à cause d'une désindexation partielle. Cela représente une chute de $100 du revenu réel la première année. En 1990, il y aura eu une baisse de quelque $1,500. Au bout de dix ans, ce sera une réduction de 30 p. 100. Cela relève de la simple économie.

Je ne peux comprendre pourquoi le gouvernement agit ainsi, surtout après avoir promis, durant la campagne électorale, qu'il n'avait pas l'intention de se débarrasser de programmes sociaux, qu'ils étaient un dépôt sacré. En août dernier, le ministre des Finances durant la campagne électorale, a déclaré que le gouvernement n'entendait pas accroître les impôts des Canadiens ordinaires. Pourquoi a-t-il violé ces engagements et ces promesses? D'une part, il réduit l'augmentation des pensions des Canadiens ordinaires et d'autre part, les dépenses du cabinet du premier ministre augmentent de 54 p. 100. Les bureaux des ministres du cabinet dépensent davantage en salaires et en mobilier neuf. Pourquoi des choses de ce genre se produisent-elles? J'ai lu dans le journal, l'autre jour, que lorsque le premier ministre (M. Mulroney) se rend à l'étranger, il prend maintenant deux avions. Croit-il qu'il est le nouveau président du Canada? Il imite Ronald Reagan chez nos voisins du Sud. Je crois comprendre qu'il a également redécoré son automobile. Là encore, il imite le président des États-Unis.

Pourquoi le gouvernement a-t-il de l'argent pour toutes ces choses et n'en a pas pour les personnes âgées? Ce sont pourtant elles qui ont bâti notre pays. Elles ont établi les bases de notre merveilleuse nation. Le premier ministre leur a promis que leurs pensions et les programmes sociaux étaient sacrés. Il s'est engagé, s'il était élu, à ne pas y toucher. Cependant, après quelques mois au pouvoir, il a diminué le revenu que comptent toucher les personnes âgées de 30 p. 100 au cours des dix prochaines années.

J'exhorte les personnes âgées d'un bout à l'autre du pays à s'en prendre aux députés conservateurs comme ils ne l'ont jamais fait dans le passé. Je les invite à envoyer des pétitions et à écrire des lettres. Nos vis-à-vis commencent à flancher. Leurs genoux tremblent. Ils ont peur. Aucun premier ministre conservateur du pays ne souscrit à cette initiative draconienne et réactionnaire. Les premiers ministres de l'Atlantique condamnent ces mesures. C'est aussi le cas de Frank Miller et même de Bill Bennett.

[*Français*]

Le nouvel ami au Québec, le premier ministre, M. René Lévesque, est contre cette proposition budgétaire, monsieur le Président.

Mme Jewett: C'est vrai!

M. Nystrom: Les autres amis du parti progressiste conservateur, comme la Chambre de commerce canadienne, sont contre.

Mme Jewett: Oui.

[*Traduction*]

M. Nystrom: L'organisation de M. Bulloch et d'autres associations d'entreprises s'opposent à ces mesures. Les associations d'étudiants font de même. Beaucoup de députés conservateurs les désapprouvent. Si l'on en croit les journaux d'aujourd'hui, le député de Victoria (M. McKinnon) aurait déclaré qu'il ne comprenait pas la raison pour laquelle le gouvernement du Canada ferait cela aux personnes âgées. Il souhaite que le ministre des Finances leur parle. Je partage ce souhait. Il préfère au lieu de cela boire du champagne et manger du caviar avec les nantis de Montréal et de Toronto. Il ne souhaite pas aller dans le vrai monde, dans des localités comme Weyburn, Yorkton et Chicoutimi où habitent les gens ordinaires. Ils vivent de leurs pensions de vieillesse dans de petites maisons, dans des endroits comme Kamsack. Pourtant, notre très riche premier ministre n'a pas tenu ses promesses et il a pris à ces gens l'argent qui leur revenait. Ensuite, le gouvernement demande à emprunter 18 milliards de dollars de plus, afin de l'aider à subventionner ses amis.

Une fois de plus, ce parti est devenu le parti des riches et des privilégiés au Canada. Il désire emprunter davantage, afin de soutenir ses riches amis des clubs Rideau du monde entier. Eh bien, je m'y oppose.

M. le vice-président: Comme il n'y a ni questions ni observations, je donne la parole au député de Davenport (M. Caccia) dans le cadre du débat.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, nous, les députés de ce côté-ci, sommes heureux de souscrire à la demande d'autorisation d'emprunt fort compréhensible que nous fait le gouvernement car nous pensons que le gouvernement est appelé à jouer un rôle important dans l'intérêt public, même s'il s'agit d'un gouvernement dit proressistes conservateur qui a essayé d'interpréter le mandat que lui ont confié les Canadiens. En dépit de la foule de promesses qu'il a faites, le gouvernement n'a encore rien accompli jusqu'ici.

Le gouvernement a le culot de nous demander d'approuver un pouvoir d'emprunt cette semaine, alors que la question des pensions a éclaté. Cette affaire inquiète énormément beaucoup de Canadiens qui commencent à se demander si l'on pourra encore se fier dans les années à venir à la solidité des bases sur lesquelles a été fondé le système des pensions. Je pense qu'il faut avoir beaucoup de culot pour ce faire.

• (1520)

Le gouvernement inquiète et angoisse également d'autres Canadiens, outre les pensionnés. Il a ainsi semé l'angoisse chez ceux qui se soucient de l'environnement. Depuis quelques mois, nous avons noté certains problèmes qui ont beaucoup mécontenté ceux qui apprécient, admirent et tiennent à conserver à nos parcs leur caractère et leur qualité. Nous devons cette situation aux sottes rêvasseries de l'actuelle ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier), au sujet de la qualité de l'eau de la Niagara, des dangers que pourraient ou non poser les PCB, et à ses babillages il y a quelques semaines à peine au sujet des produits chimiques dangereux dont la présence dans les dépotoirs a beaucoup mécontenté et inquiété les riverains du lac Ontario.

En outre, certains Canadiens n'apprécient pas l'incertitude dont a fait preuve le gouvernement jusqu'ici au sujet de l'Initiative de défense stratégique, mieux connu sous le nom de guerre des étoiles. Le gouvernement n'a pas eu le courage de dire non à l'Initiative de défense stratégique. Paraissant l'appuyer au début, il a fait marche arrière et a décidé, comme nous l'avons appris aujourd'hui, de mettre sur pied un comité pour examiner la question. Ce faisant, il refuse de comprendre ce que l'IDS signifie vraiment pour le Canada et la collectivité mondiale, et il aurait dû rejeter cette idée sur-le-champ et dissiper ainsi un profond sentiment de crainte qui s'est répandu dans tout le Canada au sujet des conséquences à long terme si nous approuvions le concept de la guerre des étoiles.

Par ailleurs, des milliers d'étudiants s'interrogent avec inquiétude sur ce qui les attend. On n'a pas répondu à leurs demandes d'emploi pour l'été. C'est ce que j'ai appris à Toronto et il en est sans doute de même dans les autres centres urbains depuis l'annulation en novembre dernier du programme Été-Canada. Une inquiétude règne également chez les chômeurs en formation, parce que nous avons appris que les allocations à l'amélioration des compétences ont été réduites, sinon éliminées.

Si l'on tient compte d'un certain nombre de choses survenues du fait des décisions que le gouvernement a prises depuis octobre dernier, nous avons l'impression que notre pays fait marche arrière, que le gouvernement bat en retraite sur un grand nombre de fronts. Parlons un instant du rôle du Canada sur la scène internationale. Où en sommes-nous maintenant, je le demande au seul représentant du cabinet qui soit présent aujourd'hui.

M. Hnatyshyn: Non, non; il y a M. Côté et moi-même.

M. Caccia: Notre rôle sur la scène internationale est quelque peu éclipsé. Le Canada semble n'être nulle part. Il a disparu sous les jupes du président Reagan. Il est impossible d'identifier une seule attitude qui concorde avec les efforts de nos premiers ministres depuis des décennies. Le Canada est absent des conseils internationaux. Il n'est plus là, il a disparu.

Il y a un instant, je parlais de l'Initiative de défense stratégique avant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) n'entre dans la Chambre. Il me semble qu'une fin de non-recevoir claire et ferme à la proposition aurait été accueillie avec beaucoup de soulagement par de nombreux Canadiens qui se rendent compte des conséquences à long terme pour leur pays.

Nos concitoyens sont terriblement inquiets devant l'indécision du gouvernement en matière de politique sociale. En effet, n'avons-nous pas débattu le principe de l'universalité de nos programmes sociaux en octobre, novembre et décembre derniers? Il a fallu un barrage de questions à la Chambre pour que ce principe soit rétabli et reconfirmé plus tard en raison des doutes qui planaient sur l'avenir de ces programmes. Voilà maintenant qu'on menace de désindexer les prestations de retraite, une menace que nous exorciserons bientôt, espérons-le. Mais au lieu d'améliorer et de développer nos acquis, il semble que l'équipe dirigeante soit tentée d'affaiblir, voire de démanteler un système de sécurité sociale que nous avons pris des générations à mettre sur pied, un système appelé à devenir peut-être le meilleur du monde.

Le gouvernement actuel bat également en retraite en ce qui concerne l'environnement. Je regrette vraiment de toujours rabâcher la même chose, mais comment faire autrement. Mais nous nous replions aussi sur ce front-là, comme nous le faisons dans le domaine des affaires internationales et de notre régime de sécurité sociale qu'on semble vouloir affaiblir progressivement, peut-être même démolir. Les déclarations que nous avons entendues à ce sujet ont miné la confiance des Canadiens qui ne savent plus ce que le gouvernement compte faire pour protéger l'environnement. Mais je me réjouis quand même de constater que le gouvernement actuel, depuis septembre dernier, a poursuivi le travail des gouvernements libéraux précédents concernant les pluies acides.

Cela étant, on déplore néanmoins de ne rien trouver de constructif sur ce chapitre depuis ce temps-là. On observe toujours cette même lacune en ce qui concerne nos parcs. Aucune pression n'est exercée à l'échelle internationale pour que les États-Unis signent le mois prochain l'accord sur les pluies acides à Helsinki. L'incertitude règne dans les rangs des organismes non gouvernementaux sur le rôle et l'accueil que leur réserve le gouvernement actuel. Et je passe sous silence le sous-comité dirigé par le vice-premier ministre (M. Nielsen) qui menace l'avenir même du ministère de l'Environnement. Aucun plan n'a été arrêté pour acquérir de nouveaux parcs, même si les offres d'acquisition de nouveaux sites ne cessent d'augmenter, comme c'est le cas par exemple pour South Moresby. Les perspectives laissent donc beaucoup à désirer et on ne peut pas dire que la santé écologique de notre milieu de vie soit resplendissante après neuf mois de pouvoir du gouvernement actuel.

Nous battons également en retraite dans le domaine de la recherche et du développement, semble-t-il. Par ces compressions annoncées en novembre dernier, le gouvernement a entrepris de liquider un certain nombre de programmes sur ce chapitre. Il est particulièrement triste de voir que les sources d'énergie de remplacement, telles que le soleil et le vent, ne figurent plus au nombre des programmes du Conseil national de recherches, programmes qui doivent servir les intérêts des Canadiens. A long terme, cela signifie que nous dépendrons de plus en plus des sources non renouvelables comme le pétrole et le gaz. Pourquoi le gouvernement abandonne-t-il ses efforts de développement des énergies renouvelables? Cela laisse croire aux Canadiens qu'il n'attache aucune valeur à ces énergies. A l'avenir, le Canada dépendra du pétrole et du gaz qui ne pourront pas toujours suffire à nos besoins. C'est extrêmement décourageant, monsieur le Président.

• (1530)

En plus des programmes relatifs aux énergies renouvelables, d'autres programmes de recherche et de développement ont été annulés en novembre dernier et cela signifie l'abandon graduel de certaines initiatives et, par conséquent, la perte de chercheurs et de techniciens qui auraient fait des recherches à long terme utiles à notre économie. Non seulement nous diminuons le nombre de scientifiques travaillant au CNRC, mais en plus nous n'ouvrons aucune possibilité d'emploi aux jeunes qui sortent de nos universités et voudraient travailler dans leur pays à développer et à améliorer son potentiel scientifique.

Il est démoralisant de voir que, deux mois après avoir pris le pouvoir, le gouvernement progressiste conservateur décidait d'éliminer un nombre important de programmes de recherche et de développement. A long terme, cela aura des effets extrêmement néfastes, car nous n'allons plus être à la pointe de la recherche et du développement et nous ne pourrons plus soutenir la concurrence des autres pays.

Le programme énergétique national a été aboli et, par là même, nous avons renoncé à canadianiser nos ressources pétrolières et gazières. Cet abandon de l'identité et de la propriété canadiennes est un autre aspect déprimant, qu'on doit à la profession de loi des conservateurs dans le secteur privé. Ainsi, nous disons à qui veut l'entendre que nous ne croyons pas au renforcement de la propriété et de l'identité canadiennes. C'est dans ce même esprit qu'on se débarrasse de la Corporation de développement du Canada qui était issue de la pensée de Walter Gordon. La CDC a été créée en 1971 et elle est à l'origine d'un nombre considérable d'entreprises qui ont donné au Canada une avance technologique qui a permis un certain nombre d'initiatives de libre entreprise et la création de nombreux emplois intéressants.

La Fonction publique est un autre secteur marqué par le recul et la consternation. Dans le budget, on nous a promis de supprimer 15,000 postes dans la Fonction publique d'ici 1990. Cela revient à dire qu'il n'y aura pas d'emplois à la Fonction publique pour les jeunes Canadiens qui sortent de l'université et accèdent au marché du travail. On leur refusera toute possibilité de servir leur pays dans la Fonction publique fédérale. Ils devront trouver des débouchés dans le secteur privé. Il n'est guère encourageant pour les universités, les enseignants et les étudiants de savoir qu'ils ne pourront pas travailler au service de leur pays.

Pour ce qui est de la concurrence internationale, ce n'est guère brillant non plus. Nous avons entendu dire l'autre jour que le Canada ne sera l'hôte d'aucun événement international après les Jeux olympiques de 1988 à Calgary. Il semble que nous ayons perdu courage de ce côté-là également. Il faut en conclure inévitablement que le gouvernement ne songe à rien d'autre que de battre en retraite. Le seul défi qu'il est prêt à relever est la réduction du déficit, mais il ne s'y prend pas de la bonne façon. Quel espoir le gouvernement a-t-il offert au Canada quant au rôle qu'il peut jouer dans le monde en tant que pays fier et indépendant?

Le gouvernement est à court d'idées. Il n'a encore proposé aux Canadiens aucune grande orientation quant à leur rôle sur le plan national et international. Il semble dire que le Canada va fermer ses portes en demandant à la dernière personne qui sortira de ne pas oublier d'éteindre. J'espère que ce ne sera pas le cas, monsieur le Président. Les députés de notre parti veilleront à continuer à proposer aux Canadiens un projet national. Nous voulons que le gouvernement leur dise ce que le Canada devrait faire sur la scène mondiale et ce qu'il devrait dire aux jeunes qui sortent des établissements de formation. Le gouvernement devrait dire aux Canadiens ce qu'ils doivent espérer dans leur milieu et attendre du gouvernement en matières de recherche et de développement, de logement, de politique sociale et de sécurité sociale.

Jusqu'à présent, nous avons reculé sur tous les fronts et ce, de la façon la plus déprimante. C'est pourquoi il est très difficile d'arriver à la Chambre et d'accueillir favorablement cette demande de financement.

• (1540)

Nous accepterions volontiers d'accorder ce pouvoir d'emprunt à un gouvernement efficace dont nous pourrions être fiers. Les ministériels devraient nous proposer des mesures utiles au lieu de menacer les pensionnés et leur avenir. Nous ne voulons pas qu'ils réduisent les effectifs de la Fonction publique. Le gouvernement devrait refuser carrément l'invitation des États-Unis de participer à l'Initiative de défense stratégique, car c'est un projet qui risque fort de détruire l'équilibre dans le monde. Il devrait se comporter de telle sorte que nous soyons fiers de vivre dans une décennie de progrès au sortir d'une ère difficile.

J'aimerais que le gouvernement présente des politiques qui correspondent aux vœux des Canadiens, au lieu d'en présenter tous les jours qui nous remplissent d'anxiété et d'incertitude en ce qui concerne notre avenir personnel et collectif.

M. Kindy: Monsieur le Président, le député de Davenport (M. Caccia) m'étonne quand il parle ainsi. Il évoque une vision du Canada. Quelle vision nous proposait-on en 1968 quand on nous promettait une société juste? De quelle vision procédait le Programme énergétique national qui a ruiné l'industrie pétrolière de l'Ouest? Son parti n'a pas gagné de sièges à l'Ouest du Manitoba. Il n'est pas étonnant qu'ils aient perdu le contact avec les Canadiens. Il parle de l'Initiative de défense stratégique en nous accusant de céder aux pressions américaines, mais nous avons une orientation bien nette et nous voulons explorer cette possibilité. Le député prétend que nous avons cédé sur le Programme énergétique national. Quels avantages procurait-il au Canada et à l'ouest du pays?

M. Caccia: Monsieur le Président, je crois que l'Ouest bénéficie de bien des façons de son appartenance au Canada. Dans le cas du PEN, nous escomptions que les générations à venir de Canadiens, de l'Ouest aussi bien que de l'Est, bénéficieraient du fait que nous devenions de plus en plus propriétaires de nos ressources naturelles. Je suis certain que bien des jeunes Canadiens de l'Ouest se réjouiraient de partager davantage qu'autrefois les ressources gazières et pétrolières.

Nous pouvons en être fiers. Je pourrais énumérer une longue liste d'idées nouvelles qui ont été présentées aux Canadiens dans les années 1970. Certaines se sont réalisées et d'autres pas, il faut l'avouer. Il est toutefois certain que nous avons fait des années 1970 une décennie prospère. Je rappelle aussi au député la troisième option de nos affaires étrangères que nous avons lancée et poursuivie, sans succés. Néanmoins, c'est une possibilité que nous avons offerte aux Canadiens.

Je signale au député que nous avons défendu une politique de suppression progressive des armes nucléaires aux Nations Unies. Nous avons donné certaines aspirations non seulement au Canada mais aussi au reste du monde.

Malgré les innombrables critiques, nous avons offert aux Canadiens différents programmes d'emploi communautaire en été et en hiver, dont la ville du député a profité autant que la mienne. Des jeunes se sont créés des emplois d'été et d'hiver et ils ont pris leur destinée en main en attendant de pouvoir trouver les activités permanentes qu'ils cherchaient.

Si le député veut que je continue, je parlerai du multiculturalisme, qui est une notion exaltante. Je parlerais de notre nouvelle façon de voir les transports dans l'Ouest qui a été violemment critiquée et débattue à fond.

Je pourrais également ajouter qu'au début des années 1980, malgré l'opposition à la Chambre, nous avons donné aux Canadiens une Charte des droits et libertés qui fait probablement du Canada un des pays les plus modernes, doté d'un instrument juridique qui est souvent mis à l'épreuve et qui a de toute évidence répondu aux besoins d'un certain nombre de Canadiens de toutes les régions du pays. Le député considère-t-il que c'est le signe d'un manque de vision? Les députés d'en face feraient bien de nous faire part de leurs idées, parce que jusqu'à présent ils font penser à une bande de politiciens minables. Tout ce qu'ils ont proposé depuis le mois d'octobre, ce sont des compressions budgétaires.

Ils voudraient faire payer la note par les gens qui ont travaillé dans l'intérêt du Canada toute leur vie durant. Pourrez-vous être fiers de telles mesures quand vous rentrerez dans votre circonscription pour le congé d'été? Voilà pourquoi je demande aux députés d'en face de nous exposer leurs vision du Canada, car elle semble faire cruellement défaut à notre pays pour le moment.

[*Français*]

M. le vice-président: Questions et commentaires. L'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Gray) a la parole.

M. Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, je trouve cela très drôle cet après-midi qu'un député de l'Opposition officielle nous dise que c'est notre faute. Le 4 septembre, les Canadiens et les Canadiennes avaient un espoir pour le pays et c'est nous autres, ce sont les progressistes conservateurs qui ont commencé cet espoir-là. Si on regarde dans le passé, ce sont les libéraux qui nous avaient donné un déficit de près de 200 milliards. Monsieur le Président, en mathématique: 40 députés libéraux divisés par 200 milliards . . . je pense que ce sont les autres qui doivent à notre économie quasiment cinq milliards chacun. C'est cela que va remonter notre économie, monsieur le Président . . .

Parlons d'une deuxième chose. Les enfants qui viennent au monde aujourd'hui, à cause des libéraux, doivent en commençant leur vie $7,000 chacun et chacune. Ce n'est pas drôle! Pendant les années de pouvoir des libéraux . . . on arrive aujourd'hui avec 1.5 million de chômeurs. Si ce sont des cadeaux qu'eux autres nous avaient donnés, monsieur le Président, ce ne sont pas des cadeaux.

[*Traduction*]

Les députés de l'opposition affirment que les députés conservateurs d'arrière-banc n'ont rien à dire. Nous avons été élus pour défendre les intérêts de nos circonscriptions et du Canada en général. Nous avons déjà commencé, et les Canadiens reprennent confiance. Le nouveau gouvernement a créé plus de 270,000 emplois en éliminant le gaspillage et les programmes superflus. Nous avons fait baisser les taux d'intérêt.

Je viens tout juste de passer une semaine dans ma circonscription où les gens s'intéressent surtout au développement économique. J'ai déjà dit que les tables de pique-nique étaient une chose du passé, parce que nous avons non seulement du pétrole et du gaz naturel, mais aussi du poisson, des forêts et des ressources agricoles et touristiques. En tant que député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, je peux assurer au député que notre gouvernement conservateur ne laissera pas un héritage comparable à celui que les libéraux nous ont légué le 4 septembre.

[*Français*]

M. Caccia: Monsieur le Président, je voudrais souligner à l'honorable député que l'on peut aussi examiner le déficit d'un autre côté. Le déficit, quand il est nécessaire, est une forme d'investissement pour sauver une situation économique lorsqu'il y a du chômage dans un pourcentage de 20, 30 ou 40 p. 100 même dans la région qu'il représente.

[*Traduction*]

Quand le taux de chômage dépassait 25 p. 100, voire 30 p. 100 et même 39 p. 100 dans le cas de Port Alberni en Colombie-Britannique, le déficit était une solution que devait obligatoirement retenir un gouvernement socialement responsable pour aider les victimes de la récession. Dans ce sens, c'était un investissement dans l'avenir et dans le Canada. On ne gouverne pas un pays comme on gère un petit bazar. Il ne s'agit pas seulement d'équilibrer les recettes et les dépenses. Il ne s'agit pas de réaliser des bénéfices. Un gouvernement n'a pas seulement à exploiter une entreprise. Il doit veiller sur les intérêts de la population et intervenir dans les moments difficiles dans l'espoir de pouvoir réduire graduellement le déficit lorsque la situation s'améliorera. Vous ne pouvez pas équilibrer vos comptes d'une année à l'autre comme cela se fait dans le secteur privé . . .

• (1550)

M. Gustafson: Vous avez eu 20 ans pour le faire.

M. Caccia: . . . autrement, votre place n'est pas dans le secteur public. Vous faites aussi bien de rester dans le secteur privé et d'y gérer vos affaires. Le gouvernement a un important rôle social à jouer. Je ne regrette nullement le déficit. Je suis fier que nous l'ayons accumulé.

Des voix: Oh, oh!

M. Caccia: Je sais que nous l'avons fait dans l'intérêt des chômeurs et de leurs familles. Il n'y a rien de mal à accumuler un déficit pour des raisons sociales de ce genre.

M. le vice-président: La période des questions et observations est terminée. Nous reprenons le débat. Nous commencerons par le député qui dit venir de la capitale des sports du Canada, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon).

Des voix: Oh, oh!

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, la politique est également un grand sport. C'est avec plaisir que je participe au débat cet après-midi.

Je voudrais faire un retour en arrière et reparler de la campagne électorale que nous avons menée contre un gouvernement libéral arrogant, qui avait fait son temps et qui a fait du tort à notre économie en entraînant une baisse importante de la production et une hausse catastrophique du chômage. Il y a eu des élections. Au cours de la campagne électorale, le parti conservateur a lancé une grande offensive contre ce gouvernement libéral arrogant et sans doute mal inspiré. Au cours de la campagne, les conservateurs ont fait, par le truchement de leur chef, des déclarations vibrantes d'optimisme et d'espoir au sujet de l'avenir. A Regina, par exemple, on a déclaré aux gens: «Le Canada est un pays neuf qui n'a aucune raison d'avoir du chômage si le gouvernement s'acquitte de sa mission.»

A Moncton on a déclaré: «Le parti conservateur va s'efforcer, à tout prix, de trouver du travail pour ceux qui veulent travailler et prendre des mesures pour mettre fin au chômage et ramener la prospérité dans tout notre pays.» «Le gouvernement en place promet d'examiner le problème du chômage, mais moi je vous promets de mettre fin au chômage. Que préférez-vous?»

Voilà ce qu'a déclaré le chef du parti conservateur avant les élections et c'est sur la foi de ses promesses qu'il s'est fait élire. Monsieur le Président, profitant de sa majorité écrasante, le premier ministre (M. Mulroney) a pris les grands moyens pour régler nos problèmes. Lorsqu'il a présenté son budget, quelques mois plus tard, le ministre de l'Industrie, un dénommé Stevens, a déclaré qu'il s'agissait d'un budget «sage et courageux». «Le ministre s'est acquitté d'une tâche difficile avec une telle compétence que le pays peut compter sur lui pour nous guider, sagement et prudemment, vers des jours meilleurs.»

Que contenait ce fameux budget? D'abord, énormément de compressions budgétaires. Par exemple, les services accordés à l'agriculture ont été réduits. Deuxièmement, il imposait énormément d'impôts supplémentaires. En fait, les deux tiers des nouvelles recettes fiscales devaient être prélevées grâce à la taxe de vente, aux droits d'importation et aux impôts charitablement qualifiés d'intempestifs? En ce qui concerne les hausses directes d'impôt qui étaient proposées, les contribuables ayant un revenu imposable annuel de $10,000 allaient payer 53 p. 100 de plus. Quant à ceux qui gagnaient $50,000 par année, la hausse n'était que de 33 p. 100. Les personnes ayant un revenu imposable annuel de 1 million de dollars ne subiraient qu'une hausse de 31 p. 100.

A l'époque, le chef du groupe social-démocrate a pris la parole à la Chambre pour déclarer ce que notre chef a dit du budget actuel: «Le ministre des Finances s'est montré très clément envers les millionnaires».

Je n'y étais pas alors, ni mes collègues d'en face. Mais je suis convaincu que s'ils s'y étaient trouvés, ils auraient applaudi tout aussi vigoureusement qu'ils l'ont fait maintenant, étant sûrs et convaincus que leur ministre allait bravement, courageusement, selon les termes de M. Stevens, trouver une solution aux problèmes du Canada.

Du point de vue historique, monsieur le Président, je dois préciser qui étaient les auteurs des diverses déclarations. Les promesses électorales sont celles de M. Bennett en 1930. Il s'était engagé lui aussi à créer des dizaines de milliers d'emplois. Le ministre de l'Industrie qui avait si magnanimement accueilli ce budget était l'honorable Henry Stevens, qui a abandonné par la suite M. Bennett à cause de ses programmes malencontreux. Le budget de 1932 prévoyait des compressions analogues à celles d'aujourd'hui dans le secteur agricole, il mettait le même accent sur la hausse des impôts indirects et proposait d'une façon aussi injuste des augmentations d'impôt direct, destinées à redonner du travail aux gens.

Cette politique a échoué à l'époque comme elle fera long feu maintenant. La majorité écrasante de 1930 s'était complètement affaissée en 1935. Au train où va le gouvernement, sa majorité va s'estomper de la même façon en 1987, 1988 ou que sais-je, c'est-à-dire aux prochaines élections.

Les économistes financiers viennent seulement d'examiner sérieusement le budget pour la première fois. Je ne parle pas des économistes qui m'ont incité à devenir député, ces universitaires qui, selon la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall), ne font jamais les bonnes prévisions ou dont le ministre des Finances (M. Wilson) a dit lui-même hier qu'ils ne cessaient pas de tenir des propos contradictoires, mais bien des économistes financiers, ces gens qui font des prévisions sur lesquelles comptent les gens d'affaires pour décider d'investir.

On nous dit que 70 p. 100 des économistes d'entreprises interrogés ont estimé que, compte tenu de ce budget capital, il était inutile de modifier leurs prévisions pour cette année. Pas moins de la moitié d'entre eux considèrent qu'il est inutile de modifier leurs prévisions pour 1986. Quant à l'autre moitié—et je rappelle à la Chambre qu'il s'agit d'économistes d'entreprises—elle a en majeure partie abaissé ses prévisions de croissance. Bref, par suite du «magnifique» budget présenté par cet «éminent» gouvernement, les économistes d'entreprises . . .

• (1600)

Des voix: Bravo!

M. Langdon: . . . estiment que la croissance sera à la baisse. Je signale aux fins du compte rendu que les députés conservateurs de l'arrière-ban se réjouissent de cette perspective.

M. McKenzie: Nous applaudissons au budget.

M. Langdon: Ces économistes d'entreprises ont été encore plus sévères, presque autant que le BCNI lui-même qui a critiqué le gouvernement l'autre jour. Il s'agit d'économistes d'entreprises du genre de ceux que fréquentait le ministre des Finances. Je suis persuadé que bien des gens ont été charmés par la ministre d'État (Finances), mais aucun économiste ne croit que la promesse d'une création accrue d'emplois du ministre des Finances va se réaliser. Aucun ne croit ce que dit le ministre des Finances et 20 p. 100 des économistes canadiens d'entreprises s'attendent à ce que le taux de chômage soit encore plus élevé qu'ils ne l'avaient prévu avant la présentation du budget. Pas un seul économiste d'entreprises ne croit que le taux de chômage sera moins élevé par suite du budget et 20 p. 100 estiment qu'il sera plus élevé.

Je regrette beaucoup de devoir le faire, mais je demanderai à la ministre d'État (Finances) de faire preuve à l'avenir d'un peu plus d'honnêteté lorsque la Chambre sera saisie des prévisions de modèles économiques. Les prévisions visent à montrer ce qui arrivera si tel ou tel élément survient. Bref, le fait que plusieurs centaines de milliers d'emplois ont été créés dans les huit derniers mois ne prouvent rien quant aux prévisions des économistes budgétaires du ministre des Finances.

Celui-ci ne voulait pas l'admettre en novembre, mais il a admis depuis à la Chambre que ses propres prévisions financières montraient qu'il y aurait de 50,000 à 100,000 emplois de moins par suite du budget. Ce n'est pas un nombre absolu; ce sont 50,000 à 100,000 emplois de moins qu'il y en aurait eu autrement. En supposant que ces 200,000 emplois ont effectivement été créés, ses collaborateurs aux Finances lui faisaient savoir que s'il n'avait pas présenté son exposé en novembre, il aurait pu venir se vanter à la Chambre d'en avoir créé 250,000 ou 300,000. Il s'enorgueillit suffisamment comme cela du nombre qu'il revendique, que je préfère qu'il n'ait pas plus de raison de se vanter. Il devrait avoir au moins l'honnêteté d'admettre, lui qui s'y entend en économie, qu'il n'y a aucun rapport entre ces nombres absolus et le fait de contredire les prévisions.

Le projet de loi portant pouvoir d'emprunt dont nous sommes saisis aujourd'hui nous appelle à sanctionner la stratégie économique du gouvernement en dépit du fait, comme je l'ai démontré dans ma petite leçon d'histoire, que cette stratégie a été mise à l'essai dans les années 30. Elle a alors ruiné non seulement le pays mais, ce qui importe davantage pour mon amie la ministre d'État (Finances), le parti conservateur aussi. Dans l'espoir que les conservateurs vont tenir au moins à survivre, je fais le vœu qu'ils prennent au sérieux cette leçon de l'histoire que j'ai rappelée cet après-midi et qu'ils sauveront leur peau, car ils s'exposent à ce que le parti libéral forme un gouvernement majoritaire après les prochaines élections, à cause du contenu de ce budget. Que Dieu nous préserve de cette calamité!

Je dénonce non seulement les failles qui affaiblissent la stratégie macro-économique du gouvernement, mais aussi celles qui touchent le secteur agricole. De nombreux députés, en fait, connaissent très bien la Fédération de l'agriculture de l'Ontario. Elle est au parti conservateur ce que la Fédération du travail de l'Ontario est au nôtre. Cet organisme a presque toujours donné son appui et sa confiance au Parti conservateur du Canada.

La Fédération de l'agriculture de l'Ontario a affirmé la semaine dernière que le budget trahissait les agriculteurs. Elle a exhorté tous les députés fédéraux de l'Ontario à exprimer la colère et le mécontentement que le budget inspire aux agriculteurs. Je n'ai pas entendu beaucoup de mes collègues conservateurs de l'Ontario exprimer cette colère et ce mécontentement. Comme néo-démocrate, au nom des agriculteurs du comté d'Essex, dans ma circonscription, avec qui j'ai discuté en détail du budget, je puis exprimer cette colère et cette frustration avec la certitude absolue que c'est le sentiment qu'ils éprouvent à l'endroit du gouvernement.

J'ai entendu le ministre déclarer, à l'occasion, que ce budget aidait les femmes. Après m'être entretenu avec des associations de femmes de ma circonscription, je ne peux qu'inviter comme nous l'avons fait plus tôt le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) à nous nommer un seul groupe de femmes qui croit que le budget fait vraiment avancer la cause des femmes sur le plan économique. Les associations féminines du comté d'Essex me disent que les augmentations d'impôt les pénalisent durement. Elles jugent également être victimes des compressions budgétaires. Les pensionnés ne sont pas les seuls à être écœurés par ce qui se passe; il y a également les femmes, les agriculteurs, voire des économistes d'entreprises professionnels. Avec de pareils ennemis, le gouvernement a désespérément besoin d'amis. Or, j'ai bien peur qu'avec le présent budget, il ne va pas en trouver. Le gouvernement n'a que lui à blâmer pour cette situation qui ira en empirant à l'avenir, s'il ne change pas ses orientations rapidement.

• (1610)

Le premier ministre (M. Mulroney) fait des contorsions dans un effort pour changer d'orientation. Je lui demande d'agir rapidement, de faire savoir aux pensionnés et aux femmes qu'il va revenir sur sa décision et aux agriculteurs qu'il ne mettra pas en œuvre un budget qu'ils jugent être une trahison.

J'espère, monsieur le Président, que le débat sur ce pouvoir d'emprunt aura pour effet de modifier la stratégie du gouvernement dans ce budget régressif, un budget des années 30 plutôt que des années 80.

[*Français*]

M. le vice-président: Questions ou commentaires. L'honorable député de Châteauguay (M. Lopez) a la parole.

M. Lopez: Monsieur le Président, je savais que pour les partis d'opposition, surtout le NPD, c'était de rêver en couleurs, mais là il vient de démontrer aussi que ce sont de vrais prophètes de malheur, autant les néo-démocrates que les libéraux; ils m'ont surpris, ils me surprennent de plus en plus et ils n'ont vraiment pas grand-chose dans la tête. Ils l'ont avoué tout à l'heure quand ils comptaient les sièges de notre côté en disant que lorsqu'ils étaient là, eux, il y a quelque chose qui sortait de ces sièges-là. Bien sûr, s'il y a quelque chose à sortir, il faut que ce soit «de la chaise» parce que dans la tête il n'y a rien.

Maintenant, ils nous accusent de plus en plus de ne pas avoir respecté nos promesses électorales. Vous savez que la semaine dernière on a voté aussi sur un projet de loi, et si ma mémoire est bonne c'était C-15, dans lequel se trouvait une de nos promesses électorales, et les deux partis d'opposition se sont opposés l'un après l'autre, de façon très farouche, ils disaient que le ciel leur tombait sur la tête si on pouvait adopter celui-là. Pourtant, c'était bel et bien une de nos promesses électorales que nous voulons respecter et que nous voulons faire entendre avec toutes les autres promesses que nous avons faites dans la mesure du possible.

Si les conditions économiques nous l'avaient permis, s'ils avaient laissé l'économie dans une situation plus saine qu'ils ne l'ont laissée, je pense que toutes nos promesses pourraient être accomplies très facilement. Mais, malheureusement, avant de partir, ils ont gratté les fonds de tiroirs et il n'y ont laissé que de la poussière. Alors, compte tenu de cela, il y a certaines promesses, peut-être, qui vont devoir demander quelque temps avant d'être réalisées, mais qu'ils sachent que nous ne les avons pas oubliées et que c'est notre intérêt, notre but, de les respecter les unes après les autres.

Malgré ces prophètes de malheur, bien qu'ils essaient par tous les moyens de nous mettre des bâtons dans les roues, de nous empêcher de gouverner, c'est la population canadienne qui nous a donné le mandat clair et net de le faire. Alors toute personne qui essaie le contraire, qui essaie de nous empêcher d'exécuter la volonté des Canadiens, c'est un manque de respect envers la population. Nous avons fait des promesses, nous essayons de les tenir dans la mesure du possible, et chaque fois qu'on essaie de légiférer sur ces promesses, vous nous mettez des bâtons dans les roues. Ne faites pas cela pendant des années, mais personne ne vous croit et on va vous croire de moins en moins.

Quand vous parlez d'honnêteté en pointant de notre côté, d'après moi, il y a un miroir en plein milieu de la Chambre qui vous renvoit votre image, et quand on parle d'honnêteté, si vous continuez à regarder dans le miroir, je pense que, à ce moment-là, vous avez quelque chose à vous reprocher, à reprocher à la mère nature. Je ne souhaite qu'une chose, c'est que les partis d'opposition soient plus réalistes et que l'on essaie de faire autre chose que du spectacle à la Chambre, que l'on essaie d'être positif, et quand on fait des choses en vue d'améliorer le situation, pour l'amour de Dieu, travaillons tous ensemble dans le meilleur intérêt du Canada et de tous les Canadiens, pas seulement avoir l'esprit de contradiction. Non, non, non, tout ce que fait le parti progressiste conservateur, il n'y a rien de bon! Pourquoi n'y a-t-il rien de bon? C'est parce que ce n'est pas vous qui l'avez dit! C'est la seule raison que vous trouvez. Il n'y en a pas d'autre que celle-là. C'est du négativisme du commencement à la fin! A tout ce que nous faisons, pour tout ce que le gouvernement fait, tout ce qu'il trouve à dire: non, ce n'est pas bon. Il y a toujours une raison quelque part pour dire que ce n'est pas bon. Quand c'est nous qui l'avons promis, ce n'est pas bon. Alors, on vient nous dire deux minutes après: Vous avez promis telle chose et vous ne l'avez pas faite. Bien, «branchez-vous» une fois pour toutes. Est-ce qu'on devrait faire ce qu'on a promis, oui ou non?

S'il est vrai qu'on devrait tenir nos promesses, au moment où on met quelque chose sur la table pour tenir nos promesses, collaborez avec nous! Pourquoi contester alors quand on essaie de les tenir? D'un côté, on doit les tenir, de l'autre côté, vous nous empêchez de le faire. Je pense qu'il y a de l'hypocrisie quelque part, s'il y a de la malhonnêteté quelque part, vous devriez regarder autour de chez vous et là, vous allez en trouver un gros paquet . . .

Monsieur le Président, je ne voudrais pas abuser de mon temps, mais j'invite tout simplement le parti de l'opposition, autant les socialistes que les complices des socialistes, à réfléchir un peu sur la question d'être beaucoup plus honnête et de travailler dans le meilleur intérêt du Canada et de tous les Canadiens, parce que, jusqu'à maintenant, ils font le contraire.

[*Traduction*]

M. Langdon: Comment répondre à cela?

[*Français*]

Monsieur le Président, premièrement, je dois dire qu'il y a beaucoup de choses intéressantes dans les questions politiques. Par exemple, on a lu au cours de la campagne électorale que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a dit qu'il était nécessaire d'avoir des changements dans la Loi sur les investissements étrangers. Mais il a dit aussi qu'on doit avoir, dans ces changements, une situation où tout secteur important est protégé. On doit avoir une loi où on trouve dans ce secteur, qui est très important pour l'économie, une protection. Mais quand on a lu le projet de loi C-15, il n'y a pas de chose comme celle-là.

Monsieur le Président, à mon avis, cela veut dire que ce n'est pas vraiment la promesse que les conservateurs ont faite au cours de la campagne électorale. On avait promis de trouver un projet de loi qui fait des changements, mais qui identifie aussi les secteurs très importants à protéger. Et ce n'est pas là dans le projet de loi lui-même.

La deuxième chose que je veux dire, le député a dit que les Canadiens ont donné un mandat à ce gouvernement. Monsieur le Président, les électeurs d'Essex-Windsor m'ont donné un mandat, celui de parler pour les gens ordinaires de ce pays, des Canadiens ordinaires. Pour faire cela, il est nécessaire d'examiner tous les projets de loi qui sont présentés par le gouvernement. On peut dire de certains projets de loi qu'ils sont bons et qu'on les appuie, comme le projet de loi que j'ai appuyé cet après-midi. Mais, maintenant, nous avons une stratégie économique qui a été annoncée par ce gouvernement, et c'est une stratégie qui fait beaucoup de choses, mais une stratégie surtout qui établit une hausse des impôts pour tous les gens ordinaires et une réduction des impôts pour un petit groupe de gens riches. Une autre chose qui est faite par cette stratégie, c'est de changer le système pour protéger les personnes âgées dans cette société. Ces deux choses me semblent inacceptables pour les gens ordinaires. Eh bien, il est nécessaire pour moi d'avoir une lutte contre ces choses. Quand j'ai visité ma circonscription pour discuter du budget avec tous les gens, neuf sur dix personnes m'ont dit: Vous faites bien parce que vous faites les choses sur lesquelles je suis d'accord.

Monsieur le Président, vous savez que nous avons des pétitions maintenant pour recueillir beaucoup de noms sur la question des pensions. En tout 90 p. 100 des citoyens dans ma circonscription veulent signer cette pétition. C'est une réponse qui indique que c'est moi qui parle pour les électeurs de ma circonscription, et je pense que c'est moi qui parle pour les électeurs de la circonscription de ce député aussi.

[*Traduction*]

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat. Nous devons discuter fort longuement du pouvoir d'emprunt demandé par le gouvernement, suite aux priorités que renferme son budget et d'autres mesures qu'il a mises en œuvre dernièrement.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré récemment dans un discours que notre pays manquait de gens riches. J'ai observé la situation dans ma circonscription, et permettez-moi de m'inscrire en faux contre cette affirmation. Dans ma circonscription, il n'y a pas pénurie de riches, mais excédent de pauvres. Mes électeurs ne profiteront guère des mesures qui ont été adoptées par le ministre des Finances lorsqu'il propose de réduire les pensions versées aux personnes âgées tout en permettant à certains de vendre un yacht ou un appartement ou une maison en copropriété en Floride sans payer d'impôt sur les gains en capital.

M. McKenzie: Ou un agriculteur.

M. Boudria: Je ne vois pas, et je suis certain que le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) ne voit pas non plus avec son objectivité habituelle, pourquoi le gouvernement du Canada voudrait punir les pauvres et récompenser si injustement les plus riches de notre société.

M. McKenzie: Allez dire ça aux agriculteurs de la Saskatchewan.

M. Boudria: Voyons ce que le monde agricole a pu dire du budget et de la politique financière du gouvernement. J'entends le député d'en face me parler d'agriculteurs. Je voudrais lui lire une résolution de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, et j'espère que le député de Winnipeg-Assiniboine écoutera cela très attentivement. Voici le texte de cette résolution:

Qu'on parle à tous les députés de la province dans les semaines qui viennent, et que ce soit un groupe important d'agriculteurs de la région même du député qui le fasse, et que nous exigions que notre député transmette notre rancœur et notre colère et exige qu'on fasse quelque chose dans les caucus et les ministères respectifs . . .

Je suis heureux qu'un député du caucus conservateur ait parlé des mesures de ce budget qui auront des répercussions positives sur les agriculteurs du Canada.

M. Minaker: Qui a écrit cela? Le député peut-il déposer ce texte?

M. Boudria: Oh, oui, je me ferai un plaisir de déposer le compte rendu de la réunion de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario. Si le député d'en face en conteste l'authenticité, je suis sûr qu'il aura à cœur de téléphoner à cet illustre groupe pour avoir confirmation de l'exactitude de ce texte.

Le député d'en face a aussi parlé des avantages que retireront les agriculteurs de l'Ouest. Voyons ce que disait récemment du gouvernement l'Alberta Cattle Feeders Association. Dans un communiqué de presse, ce groupe déclarait:

. . . les conservateurs ont lâché l'industrie du bétail du Canada par peur de représailles contre les exportations canadiennes de whisky, de bleuets, de sirop d'érable et d'autres produits alimentaires.

Voici la suite du communiqué:

A cause de cette décision ridicule, les éleveurs canadiens n'ont guère d'autre choix que de demander de coûteuses mesures de rétorsion à l'égard des exportations de bœuf subventionnées de la CEE et d'inciter le gouvernement Mulroney à tenir une autre de ses promesses.

Je voudrais remercier le député de Winnipeg-Assiniboine d'avoir amené sur le tapis la question de l'agriculture. Je lui suis reconnaissant de m'avoir suggérer de soulever la question et je suis certain que ses électeurs l'en remercient également.

Le gouvernement a déclaré qu'il devait réviser l'ordre de priorité de ses dépenses. Il a publié une petite brochure intitulée *Gestion plus efficace de l'État*. J'ai moi-même quelques suggestions à faire au gouvernement. Je voudrais d'abord lire une lettre que m'a envoyée un citoyen de South Porcupine, en Ontario. Je vous lis la lettre:

Toute ma vie j'ai souhaité obtenir un bon emploi au gouvernement. Je me demande si vous ne pourriez pas m'aider. Pourriez-avoir l'amabilité de demander à Joe, à M. Wilson, à M. Mulroney, à M. Crosby et aux autres députés de la Chambre des communes (très important) s'ils n'ont pas de sœurs, de belles-sœurs, de tantes, de grand-tantes, d'arrière-grand-tantes, de nièces, de cousines, de grand-mères, d'arrière-grand-mères, d'arrière-arrière-grand-mères, de cousines du deuxième et du troisième degré, etc. encore célibataires. Je serais prêt à en épouser une, quel que soit son âge ou son physique.

Je vous lis la suite:

J'en ai parlé avec ma femme et je vais divorcer pour obtenir un emploi. J'ai 62 ans et j'ai passé l'âge où je peux me montrer difficile. Je veux seulement faire partie du Club du népotisme. Je vais suivre de près toutes les activités de la Chambre des communes . . . pour vous entendre faire cette déclaration étonnante.

Je vous lis la suite:

Je vous envoie une copie de la lettre que j'ai adressée à M. Wilson et à M. Mulroney. Je suis certain que ma lettre ne lui parviendra jamais, mais je tiens à ce que vous puissiez la lui présenter.

Cette lettre m'a été envoyée par un chômeur du nord de l'Ontario. En bas de la page figurent ces mots:

P.S. Existe-t-il vraiment une personne du nom de Aurèle Gervais?

J'ai cru bon de porter cette lettre à votre attention afin que vous sachiez ce que certains chômeurs pensent de la politique gouvernementale visant à mieux gérer l'État.

M. McKenzie: Si vous êtes si malin, dites-nous pourquoi nous avons un million et demi de chômeurs.

M. Boudria: Je vois que le député d'en face commence à s'agiter. Si un ministre des Finances libéral avait osé présenter un budget comme celui-là, je m'agiterais moi aussi. Je ne le reproche pas au député, car il ne peut faire autrement.

M. McKenzie: Si vous êtes si intelligent, dites-nous pourquoi nous avons une dette aussi énorme.

M. Boudria: Qu'on me permette de lire à la Chambre un extrait d'une lettre qu'un de mes électeurs a envoyée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Voici:

Ma femme et moi sommes des personnes âgées . . .

Une voix: Encore une autre?

M. Boudria: Le député d'en face préférerait ne pas en entendre parler. C'est peut-être là tout le problème. Le gouvernement préfère ne pas entendre parler des personnes âgées. Il se désintéresse vraisemblablement de leur sort, après tout. Il ne pense sans doute qu'à la pénurie de gens riches dont le ministre des Finances a parlé lorsqu'il a prononcé son discours à Montréal. C'est peut-être bien ce qui cloche dans ce gouvernement. Le député ne veut probablement pas entendre parler de cette lettre, mais ce n'est pas votre cas, monsieur le Président. Voici donc:

• (1630)

Ma femme et moi sommes des personnes âgées. Après vous avoir entendu hier soir (5 juin) au *Journal*, nous nous sommes dit que nous aussi nous passions notre temps à essayer de joindre les deux bouts même si nous ne recevions pas le supplément du revenu garanti.

La raison, c'est que nous avons maintenant avec nous un fils de 30 ans qui est entièrement à notre charge (il souffre d'un handicap des facultés de la perception) . . .

M. Mantha: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Le député de Nipissing (M. Mantha) a la parole.

M. Mantha: Monsieur le Président, je crois que le député a l'esprit un peu embrouillé. Comme le disait si bien le ministre des Finances (M. Wilson), nous devrions toujours écouter celui qui a la parole. Mais comme le député de Timmins-Chapleau (M. Gervais) n'est pas ici, le député devrait s'abstenir de parler de lui.

M. Boudria: Le Règlement m'interdit de le dire.

M. le vice-président: Je ne crois pas que le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) ait fait allusion à la présence ou l'absence de ce député.

M. Boudria: Monsieur le Président, évidemment, je n'ai pas fait allusion à l'absence du député. Ce serait antiparlementaire. Mais puisque mon collègue a signalé la chose, j'abonde dans son sens.

Je poursuis la lecture de la lettre qu'une personne âgée de ma circonscription m'a fait parvenir. Voici:

> Pourquoi ces deux jeunes ne gagnent-ils pas leur vie? Ils le faisaient auparavant. Les deux avaient de bons emplois dans le secteur pétrolier à Edmonton, en Alberta, jusqu'à ce que le ciel leur tombe sur la tête et que, comme des milliers d'autres, ils aient été obligés de revenir en Ontario.
>
> Voici ma question: combien d'autres personnes âgées sont obligées de subvenir aux besoins de chômeurs dans leur famille? Nous avons de la chance, en ce sens que nous arrivons à joindre les deux bouts, mais nous devons remettre à plus tard nos projets de prendre une retraite paisible, de faire quelques voyages et de profiter un peu des fruits de notre labeur toute notre vie durant; nous devrons même y renoncer probablement. Je signale en passant que je suis un ancien combattant.
>
> Ainsi, M. Epp, ce n'est pas en rognant sur le maigre niveau de vie des retraités du Canada que l'on règlera le problème. Il est honteux de prétendre que les personnes âgées souscrivent volontiers à la désindexation des pensions, même si votre gouvernement n'a imposé qu'une désindexation partielle. M. Epp, un document qui fait état d'un déficit de x milliards de dollars ne saurait refléter la réalité.
>
> Les retraités sont d'accord pour que le fardeau soit équitablement supporté par ceux qui ont un emploi et qui ne souffriraient pas outre mesure si leur niveau de vie était légèrement réduit. Les très jeunes et les vieillards ont un sens aigu de la justice (ce sentiment est toujours présent, mais il est souvent réprimé pendant les années de vie active quand c'est la question de la survie qui prime.). Les personnes âgées du Canada ont aussi une excellente mémoire—souvenez-vous-en lors des prochaines élections.

Voilà ce que pense une certaine personne âgée de ma circonscription de la mesure budgétaire de désindexation des pensions. Les conservateurs qui ont voté hier contre la pleine indexation des pensions auraient intérêt à s'en rappeler. Ils comptent eux aussi des personnes âgées dans leur circonscription. Ils font partie d'un gouvernement qui a dépensé des millions de dollars sur l'achat d'uniformes pour les forces armées. Est-ce que l'un d'entre nous connaîtrait un seul militaire qui ne soit pas disposé à renoncer à son nouvel uniforme pour que sa grand-mère puisse bénéficier d'une pension?

M. Fennell: Oui.

M. Boudria: Le député d'en face soutient que oui. Je le mets au défi de nommer cette personne. Je refuse de croire qu'elle puisse exister. Les militaires sont fiers, certes, mais ils savent quelles devraient être leurs priorités. Ils savent que c'est ridicule d'enlever de l'argent aux personnes âgées et de consacrer 36 millions à une telle fin.

Je voudrais vous lire maintenant une lettre d'un électeur qui habite la localité de Vankleek Hill, en Ontario, dans ma circonscription. Voici:

> Je touche la pension de la vieillesse et bien que ne vivant pas dans la mendicité, je pourrais bien en arriver là si le gouvernement met à exécution ses intentions. Je me demande en vertu de quel droit le ministre des Finances, M. Wilson, me compte parmi ceux qui appuient son attaque contre les personnes âgées. Qu'il commence par faire taire toutes les rumeurs de favoritisme avant d'invoquer mon abnégation sénile. Pendant qu'il soigne aux petits oignons les amis et la parenté, le gouvernement manque à sa promesse de maintenir intégralement les droits à une pension durement gagnée et très souvent méritée, commettant ainsi un acte, «lâche, ignoble et méprisable».

Voilà ce que les gens de Glengarry-Prescott-Russell pensent des mesures budgétaires du gouvernement. Ils n'approuvent pas la désindexation des pensions des personnes âgées.

J'ai reçu une autre lettre de Colombie-Britannique. On y parle encore de l'attitude des personnes âgées à l'égard du projet de désindexation. Chaque jour, les députés de notre parti reçoivent quantité de lettres. Je suis sûr, qu'avant la fin du débat un député conservateur au moins aura le courage de se lever et de lire des lettres semblables. Il y a sûrement un député conservateur qui est prêt à le faire. Je refuse de croire que pas un seul d'entre eux n'osera se lever pour défendre ses électeurs. Peut-être aurai-je tort? Nous verrons bien.

M. McKenzie: Peut-être avez-vous tort.

M. Boudria: C'est possible. Peut-être le député a-t-il raison. Peut-être que pas un seul député conservateur n'a ce courage. Je vois que le député fait signe que oui. Il se peut qu'il ait raison. Il n'y en aurait pas un. Pourtant je suis prêt à donner le bénéfice du doute à au moins un député conservateur, qu'il le mérite ou non.

Je serai bref à propos du favoritisme. J'en ai déjà parlé à quelques reprises. Le favoritisme nous coûte cher. Il est justement question des frais d'administration du gouvernement. Je suis certain que nos vis-à-vis seront d'accord avec certains propos qui ont été tenus ici par le passé.

Le gouvernement conservateur du Canada a décidé de bien récompenser les perdants de son parti—c'est-à-dire les candidats défaits lors des dernières élections. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) disait dans le *Evening Telegram* de St. John's, le lundi 10 juin 1985, que, à son avis, il était inacceptable que les libéraux aient nommés 26 personnes qui avaient précédemment occupés des postes électifs. C'était inacceptable pour le ministre de la Justice. Pourtant, le même gouvernement conservateur estime qu'il a le droit de nommer 1,200 de ses parents et amis à des postes gouvernementaux. Cela veut dire que le parti conservateur du Canada a nommé une personne toutes les trois heures, vingt-quatre heures par jour, sept jours par semaine, depuis le 17 septembre.

• (1640)

On récompense aux frais du contribuable. Cela de la part d'un parti qui déclarait, il y a quelques jours seulement, par la bouche de son ministre de la Justice, dans un journal de Terre-Neuve, que la nomination de 26 personnes était inacceptable. Je me demande ce que cette personne pense réellement de la nomination de milliers de personnes de son parti. Je dois me poser cette question, vu ce que nous avons entendu au cours des dernières semaines.

Si ce gouvernement pense pouvoir faire des tas de promesses à tout le monde, s'il croit pouvoir faire 338 promesses, le nombre que j'ai compilé dans ce cahier, aux Canadiens puis les oublier aussi vite, ce gouvernement risque de prendre toute une leçon aux prochaines élections.

[*Français*]

Le peuple canadien, monsieur le Président, a voté pour un changement lors des dernières élections.

Une voix: Ils l'ont eu.

M. Boudria: Et ils l'ont eu. Le député conservateur l'a dit. Oui, monsieur le Président, cela est vrai. Mais il est également vrai que le parti conservateur s'est fait élire avec un mandat électoral, un mandat qui est écrit dans ces 338 promesses que je vous ai énumérées il y a quelques minutes. Et qu'un parti politique puisse se faire élire à un mandat et qu'au lendemain des élections, on se dise, comme maintenant, qu'ils ne doivent rien à personne et qu'ils ne sont plus redevables au peuple qui les a élus avec le mandat dont je parlais tantôt, c'est injustifiable, monsieur le Président. C'est impardonnable qu'un gouvernement puisse penser ainsi. Et j'ose espérer qu'avant la fin du débat aujourd'hui ou dans les jours qui suivront au moins un député conservateur se lèvera, dira et donnera à cette Chambre la vraie façon de penser des électeurs de sa circonscription. Peut-être qu'il n'existe aucun de ces députés conservateurs qui auront cette force. Mais j'ose souhaiter qu'il y en aura parce que si les députés conservateurs n'ont pas la force de dire ce que pensent leurs électeurs dans leurs circonscriptions, je suis sûr que leurs électeurs le leur diront durant les prochains jours lorsqu'ils retourneront chez eux pour les rencontrer durant la fin de semaine.

M. le vice-président: Questions et commentaires. L'honorable député de Châteauguay (M. Lopez) a la parole.

M. Lopez: Monsieur le Président, le député qui vient de parler nous demande qu'un député conservateur dise sa manière de penser. Voilà que c'est mon tour, je vais lui dire la mienne. Ma manière de penser est que lui, comme les autres qui viennent de parler avant, il parle à travers son chapeau. C'est la première des choses. C'est là rien de nouveau. Je pense que nous sommes habitués à cela depuis très longtemps. S'il n'a pas de chapeau, cela ne fait rien, il parle sans savoir ce qu'il dit. C'est du pareil au même.

Quand il dit, premièrement, que nous sommes la cause de tous les maux qui peuvent exister aujourd'hui en accusant le parti conservateur d'être l'initiateur de tout cela, je ne sais pas s'il oublie ou bien s'il veut bien oublier que la situation depuis que nous sommes là est réellement améliorée. Tout le monde nous dit cela. Quand il faisait mention du mandat que nous avons reçu, très clair, très net, et je suis très fier de l'avoir reçu comme tel, et qu'aujourd'hui même encore, si la même population au Canada avait à se prononcer, elle nous donnerait un mandat encore beaucoup plus fort que celui-là . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lopez: Cela prouve quand même que les gens ne sont pas déçus de nous. Il l'a avoué lui-même tout à l'heure! J'ai quasiment rougi en l'entendant le dire, parce que moi, je l'ai entendu dire aussi en dehors, mais là il vient de confirmer qu'il y a même des libéraux qui aimeraient bien marier un conservateur. Cela ne m'apprend rien de nouveau parce que, bien sûr, tout le monde veut marier quelqu'un de bien. Alors, puisqu'il n'en trouve pas dans les rangs libéraux, il faut bien chercher ailleurs et puis, c'est certainement du côté conservateur qu'il va trouver. Il devrait avoir honte de dire cela, monsieur le Président, qu'il reçoit des lettres de libéraux comme lui qui demandent en mariage nos ministres et nos députés. J'en suis fier. Quand je sors dans les corridors, je vois le monde, je vois de belles femmes qui me regardent et je ne pense pas qu'elles me demanderaient le mariage d'une façon aussi éloquente que celle-là. Alors, dans sa circonscription, que le monde lui envoie des lettres pour féliciter des conservateurs, pour les demander en mariage . . .

M. Boudria: Ce n'est pas dans ma circonscription, c'est dans celle d'Aurèle Gervais.

M. Lopez: Je suis très fier de cela. Et je n'ai pas de chance, croyez-moi, parce qu'il y en a d'autres aussi qui vont le demander. Et le pire dans tout cela, c'est que les libéraux vont être encore bien plus petits qu'ils sont aujourd'hui. Ils ne sont pas trop forts déjà, mais imaginez-vous, s'il y en a encore qui vont commencer à passer de l'autre côté, combien va-t-il leur en rester? Sur une quarantaine aujourd'hui, si cela continue comme cela, il ne restera plus rien. Cela prend quand même un peu d'opposition. Je n'aimerais pas que tout le monde passe du côté conservateur. Il n'y a plus de place. Nous sommes obligés de les asseoir de ce côté-ci. Gardez donc les libéraux chez vous! On n'a pas besoin de celui-là. Nous sommes bien avec nos conservateurs. Nous tenons à les garder. Les libéraux qui demandent de venir de notre côté, dites-leur qu'ils restent chez eux, on n'a pas besoin de cela.

M. Boudria: Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre au député.

Premièrement, j'ai de la difficulté à m'imaginer qu'un conservateur puisse rougir. Cela me dépasse un peu. Le député nous a dit qu'il avait rougi. Il aurait peut-être bleui, mais rougi . . . j'ai une certaine difficulté à croire qu'un conservateur ait pu rougir.

Monsieur le Président, il dit que la situation s'est nettement améliorée. Pour qui? Je suis certain que la situation de Peter et Marcia Clark s'est beaucoup améliorée. C'est beaucoup mieux qu'avant. Je suis certain que la situation de Doug et Wendy Lawson s'est améliorée. Je suis certain que la situation de Marie Marchand, de North Bay, s'est améliorée. Et encore plusieurs autres fils, frères, beaux-frères, neveux, grands-pères, grand-mères, et ainsi de suite, des conservateurs. Il est possible, monsieur le Président, que certains d'entre eux aient une situation améliorée.

• (1650)

[*Traduction*]

Le député parle également de la lettre que j'ai reçue où, selon lui, une de mes électrices dit qu'elle veut épouser un député conservateur pour obtenir un emploi. Mais il s'agit d'une électrice d'un député conservateur et non des miennes. Le député pourra peut-être passer le message au député de Timmins-Chapleau (M. Gervais). Un de ses électeurs m'a écrit parce qu'il prétend qu'il n'a jamais vu son député. Dans sa lettre, il écrit d'un ton vraiment désabusé qu'il a l'impression que la seule façon d'obtenir un emploi dans notre pays, c'est d'être parent ou marié à un parent d'un membre du gouvernement actuel. C'est ce qu'il voulait dire. J'ai peut-être lu la lettre trop vite et je la relirai un peu plus lentement pour m'assurer que les conservateurs comprennent bien. Tout le problème est là. Les Canadiens en ont assez de ce que font les conservateurs.

Le député a souhaité plus tôt une attitude plus positive de la part de l'opposition. Comment est-ce possible face au népotisme dont nous avons été témoins à la Chambre? Vous êtes le seul, monsieur le Président, étant objectif, à pouvoir comprendre à quel point cette situation est scandaleuse.

M. Winegard: Monsieur le Président, je ne voulais pas participer à ce débat.

M. Prud'homme: Ils disent tous cela.

M. Winegard: Mais, comme d'habitude, quand j'entends les propos du député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), notre comédien local doué d'un grand sens de l'humour . . .

M. Boudria: Il vous en faut.

M. Winegard: Nous l'admettons. Cependant, il n'a pas de mémoire. Il a déjà oublié l'époque où les libéraux étaient au pouvoir, car cela l'arrange bien. Il ne se souvient même pas de quel projet de loi nous parlons aujoud'hui. Je pensais qu'il s'agissait d'un projet de loi d'emprunt, néanmoins, incroyable mais vrai, toutes sortes de remarques sans aucun rapport sont faites au cours du débat. Enfin, monsieur le Président, je n'ai jamais vu un meilleur exemple de «l'hôpital se moquant de la charité» que notre merveilleux député de Glengarry-Prescott-Russell. Il met de la vie à la Chambre tous les jours. C'est un plaisir de l'écouter. Cependant, j'espère qu'il retrouvera sa mémoire, conservera son sens de l'humour et se montrera un peu plus constructif quant aux mesures positives à prendre pour notre pays.

[*Français*]

M. Prud'homme: A la suite de mon collègue de Guelph (M. Winegard), moi, au contraire, je voudrais plutôt féliciter l'honorable député qui vient de parler. C'est certainement de la nouvelle «députation».

[*Traduction*]

Monsieur le Président, j'étais presque sur le point de demander le quorum il y a une minute comme j'aime à le faire le vendredi après-midi. Mais je ne le ferai pas, car cela ne pourrait qu'être embarrassant pour vous, monsieur le Président.

Si l'on adoptait le projet de loi portant pouvoir d'emprunt, le député croit-il qu'il y aura suffisamment d'argent pour faire en sorte que nos aînés, qui deviennent de plus en plus inquiets et anxieux . . . je vais en parler demain soir au réseau français de Radio-Canada à 23 h 20, et mon collègue le député de York-Centre (M. Kaplan) en fera autant dimanche soir au réseau anglais de Radio-Canada . . . pour faire en sorte dis-je, que nos aînés puissent enfin jouir d'un bel été en sachant qu'on ne touchera pas à l'indexation? J'ai confiance que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) comprend très bien qu'il peut revenir sur cette décision sans perdre la face, de sorte que nos aînés puissent jouir d'un bel été sans inquiétude. Aura-t-on assez d'argent grâce au projet de loi portant pouvoir d'emprunt pour le leur assurer?

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais répondre très brièvement aux deux députés. En réponse au député de Guelph (M. Winegard), je lui dirai que j'ai une excellente mémoire. Je me rappelle des 338 promesses conservatrices. Cent treize d'entre elles allaient entraîner de plus fortes dépenses, cinq allaient permettre des économies d'argent, deux allaient faire augmenter les recettes fiscales tandis que 26 allaient les faire diminuer. Je me rappelle très bien ces promesses.

Pour répondre à mon très éloquent collègue, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), si le premier ministre (M. Mulroney) annulait l'augmentation de 57 p. 100 des dépenses liées aux activités de son cabinet, ou la hausse de traitement accordée à Roy McMurtry ou à Lawrence Hannigan, ou le voyage du ministre des Communications (M. Masse) qui coûte $57,000, on trouverait tous les fonds nécessaires pour venir en aide aux personnes âgées du Canada.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): C'est un plaisir de participer à un débat dans les dernières minutes d'une semaine de la vie parlementaire. J'espère que certaines personnes nous regardent. Il est très important de discuter d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt dans des termes simples et explicites. Nous pouvons peut-être nous demander tout simplement d'où vient l'argent et où il s'en va.

Depuis quelques semaines, le pays s'intéresse beaucoup à la question des personnes âgées. Je me permets de rappeler aux députés que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a déclaré il y a deux jours que les conservateurs n'avaient pas le choix, qu'ils ne pouvaient rien faire d'autre, parce qu'ils ne savaient pas que la situation était si critique en accédant au pouvoir. Même si l'on se fie aux statistiques sur lesquelles s'est appuyé le ministre, il est évident que les conservateurs connaissaient la situation en juillet, août et septembre, quand ils racontaient aux personnes âgées qu'un gouvernement conservateur ne toucherait pas à leurs pensions, parce qu'elles avaient contribué à bâtir notre pays et méritaient ces pensions.

Le gouvernement a manqué à cette promesse d'une manière à la fois grave et immorale. Quand on parle du projet de loi portant pouvoir d'emprunt, il ne faut pas s'intéresser seulement aux graphiques, aux chiffres, aux tableaux et aux livres. Nous devons aussi parler des milliers de personnes âgées qui nous ont téléphoné et ont signé des pétitions. Leur message étant simple et limpide, nous devons répondre de la même façon.

Pourquoi le gouvernement touche-t-il aux pensions? C'est à croire que les auteurs du budget vivent dans un autre monde. Le premier ministre (M. Mulroney) nous dit de ne pas nous inquiéter, que les choses vont bien et que la situation économique s'améliore. Il ferait bien de descendre de son piédestal et d'aller discuter avec une personne âgée de Sault-Sainte-Marie qui a seulement $100 à dépenser. Il devrait demander à cette personne si les choses vont vraiment bien. Il ferait bien de revenir sur terre pour aller discuter avec l'étudiant qui ne peut pas fréquenter l'Université York à cause de l'augmentation des droits d'inscription. Il devrait parler au jeune chômeur qui s'efforce de trouver un premier emploi et qui est coincé dans un cercle vicieux parce qu'il ne peut pas trouver de travail sans expérience. Il devrait parler à certains handicapés qui sont victimes de discrimination au travail, ou à des membres de minorités raciales qui, à cause de la couleur de leur peau ou de l'orthographe de leur nom, ne peuvent pas non plus trouver du travail.

Je reconnais que nous avons de la chance de vivre au Canada. Des millions de personnes ont émigré au Canada et elles sont fières et loyales, ce qui n'est que juste. Tous les Canadiens devraient être farouchement loyaux et reconnaissants envers ce pays. Nous avons nos problèmes. Les pauvres et les personnes âgées ne peuvent pas s'en tirer à cause de la désindexation. Il faut leur parler.

Nous ne pouvons pas parler que des cadeaux sur les gains en capital qui n'aident que quelques privilégiés. D'après les chiffres de 1982, près de 70 p. 100 de l'ensemble des personnes qui réalisent des gains en capital représentent 4 p. 100 de la population canadienne. Cette mesure aidera peut-être les agriculteurs qui veulent vendre leur exploitation et en tirer un profit parce qu'ils ont travaillé dur et qu'ils le méritent. Cela ne représente toutefois que 4 p. 100 de la population canadienne. Et les 96 p. 100 qui restent? Et la justice et l'équité? Comment peut-on trouver juste que les impôts d'une personne gagnant $15,000 augmentent de 36 p. 100 alors que ceux d'une personne qui gagne $200,000 n'augmentent que de 2 p. 100 sous prétexte qu'elle crée des emplois? C'est cruel et injuste, monsieur le Président. Le premier ministre devrait se mettre à la place des autres.

M. le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 17 juin 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1985-1986 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 14 juin, de la motion de M^lle^ MacDonald (au nom de la ministre d'État (Finances)): Que le projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je reprends avec plaisir le débat interrompu vendredi dernier. J'étais à dire que le budget nous donne l'impression que le gouvernement vit dans un autre monde, un monde radieux où, de la colline du Parlement, il peut s'imaginer que l'économie progresse et que la conjoncture s'améliore. Mais le premier ministre (M. Mulroney) et son gouvernement refusent de regarder plus loin que leur nez pour constater quelle est la réalité dans le vrai monde.

Si le gouvernement était conscient des vrais problèmes, il n'aurait pas désindexé partiellement les pensions de vieillesse des Canadiens. Il ne prélèverait pas 2c. de plus le litre d'essence pour combler le manque à gagner qui résulte des faveurs accordées aux multinationales pétrolières. Il n'aurait pas réduit de 100 millions de dollars les programmes de formation. Il n'aurait pas augmenté globalement la taxe de vente, mesure régressive s'il en est. Alors que les familles de deux enfants qui gagnent entre $15,000 et $20,000 par année verront leur taux d'imposition augmenter de 36 p. 100 d'ici à 1990, il n'a prévu qu'une hausse de 2 p. 100 pour les familles de deux enfants dont le revenu annuel s'élève à $200,000.

Le gouvernement montrerait qu'il saisit tant soit peu la réalité s'il cessait d'être obsédé par le déficit pour lancer des programmes de création d'emplois qui redonneraient du travail aux Canadiens. Mais on cherche en vain dans le budget quelque initiative valable dans ce domaine.

Les chômeurs se sentent déshonorés et perdent le goût de vivre, sentiments qui se répercutent sur l'ensemble de la population. Mais le gouvernement est inconscient de cette réalité.

La preuve en est le coup qu'il a porté aux citoyens âgés, les privant de l'indexation complète de leurs pensions qu'ils tenaient pour acquise. Un pays se montre progressiste, adulte et compatissant à la manière dont il traite ses vieillards. Or, la proposition budgétaire en vue de réduire partiellement l'indexation des pensions de vieillesse ne nous rend pas aussi progressistes et compatissants que nous voudrions le croire.

Cependant, le gouvernement peut encore se reprendre et réparer ses torts. Pour ce faire, le premier ministre et ses collègues devront regarder de l'autre côté de la clôture. En effet, dans le vrai monde dont j'ai parlé, les pauvres sont plus nombreux que jamais, il y a de plus en plus de familles en difficulté financière et les files d'attente allongent à la porte des banques de vivres et des soupes populaires. Les gens ont du mal à se loger et des milliers de jeunes ne parviennent pas à dénicher leur premier emploi. Les frais de scolarité forcent maintenant les étudiants à abandonner leurs études et, malgré tous leurs efforts, les chômeurs ne réussissent pas à s'en sortir.

Vue de la colline ou du 24, rue Sussex, Ottawa offre sans doute une image radieuse qui masque la réalité vécue par des milliers de Canadiens. Le premier ministre devrait quitter son domaine pour aller constater ailleurs que le désespoir existe. Qu'il aille partager l'inquiétude des chômeurs de Sault-Sainte-Marie, qu'il éprouve l'incertitude des diplômés du secondaire qui n'ont pas d'argent pour s'inscrire à l'Université York. Qu'il lutte à la place d'une personne âgée de Sarnia qui est aussi handicapée. Qu'il s'inquiète autant qu'une citoyenne de Hamilton qui s'efforce d'occuper la place qui lui revient dans le monde du travail. Ce qui est inquiétant, c'est de méconnaître les dilemmes auxquels font face les Canadiens, de ne pas y compatir et de faire abstraction de situations qui s'imposent à notre attention.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou observations? Le débat se poursuit.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'éprouve assurément des sentiments contradictoires en m'apprêtant à participer au débat sur le projet de loi C-51. Personne ne conteste la nécessité d'un pouvoir d'emprunt en l'occurrence. Toutefois, c'est à l'ampleur de ce pouvoir d'emprunt qu'on peut trouver à redire, et à cet égard, je voudrais examiner la situation durant la période de temps qui m'est allouée ce matin.

Le projet de loi demande l'autorisation d'emprunter 18.2 milliards, mais le gouvernement n'aura vraiment besoin cette année que de 16 milliards de dollars. Les 2,2 milliards restant sont destinés à couvrir les emprunts qu'il a fallu faire l'hiver dernier, à cause du comportement de la majorité libérale au Sénat.

Mes collègues et moi-même trouvons à redire avec raison à ces emprunts devenus indispensables, afin de remédier aux mesures prises en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'administration financière. Sans le Sénat, il ne serait pas nécessaire de tenir un débat, puis une mise aux voix, sur cette tranche du pouvoir d'emprunt.

Toutefois, des raisons plus profondes nous incitent à critiquer le projet de loi à l'étude, selon moi. C'est que la Chambre doit examiner le bilan des comptes nationaux, ou des opérations financières du gouvernement. C'est d'ici qu'émanent les décisions au sujet du fisc et des dépenses. C'est la Chambre qui doit fournir les fonds nécessaires pour combler l'insuffisance des recettes fiscales dont le gouvernement aura besoin pour acquitter ses frais d'administration durant l'année en cours.

• (1110)

Je voudrais examiner la possibilité d'adopter une meilleure politique fiscale en vue de réduire les emprunts et, sans vouloir me contredire, examiner les mesures d'expansion dont le Canada a besoin en raison du marasme qui sévit actuellement, mesures qui pourraient bien entraîner des emprunts plus élevés que ceux que le gouvernement réclame effectivement. Avant de me lancer dans cette explication, je voudrais signaler que le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt a été présenté en bonne et due forme, conformément aux dispositions prises en décembre dernier, alors que le gouvernement songeait à faire adopter, de façon tout à fait irrégulière, un projet de loi demandant une somme très élevée qui se serait étendue à l'année tout entière. Notre opposition a persuadé le gouvernement de le fragmenter en plusieurs mesures. Quelques jours après l'exposé budgétaire du 23 mai, soit le 28 mai, le projet de loi était présenté en vue de la première lecture, et j'approuve cette façon de procéder.

En examinant les lacunes fiscales du budget, je voudrais parler de la première lacune qui me préoccupe au moment d'accorder ce pouvoir d'emprunt, et comparer ce budget avec ceux des dernières années et du début des années 30, alors qu'un autre gouvernement conservateur devait affronter la crise économique et agissait, sous de nombreux rapports, de la même façon que le gouvernement actuel en 1984-1985. Bien entendu, les recettes avaient alors flêchi sensiblement. Les droits de douane constituaient une bien plus forte proportion des recettes gouvernementales. De toute évidence, ces droits diminuent au même rythme que les valeurs et les échanges commerciaux. Les recettes provenant de la taxe de vente et des droits d'accise ont diminué, tandis que l'impôt sur le revenu demeurait la seule source sûre dont le gouvernement pouvait prévoir les recettes.

A cette époque, les ministres des Finances étaient aussi résolus à équilibrer leur budget que le ministre actuel des Finances (M. Wilson). Il était certes impossible de prélever assez d'impôts pour couvrir les allocations sociales et certaines dépenses pour des travaux publics qui compensaient en quelque sorte un ralentissement de l'activité dans le secteur privé. Toutefois, on fit manifestement tout ce qui était possible pour essayer de couvrir les coûts des activités courantes du gouvernement.

Je viens de parler de dépenses pour des travaux publics. Au début de l'administration de ce gouvernement, de nombreux travaux publics reçurent le feu vert, mais cette tendance se ralentit très rapidement. Dès 1932 et 1933, le gouvernement Bennett avait un comportement très semblable au comportement de notre actuel gouvernement. Il était occupé à diminuer les activités dans les travaux publics et à augmenter les diverses taxes. Chose intéressante, c'est en 1932 que fut introduite la taxe de vente sur les cornets de crème glacée et autres, exactement comme l'actuel ministre des Finances vient de décider d'imposer divers produits de confiserie et de pharmacie. Le refus à cette époque de remanier en profondeur le système fiscal ressemblait tout à fait à la détermination de l'actuel ministre des Finances à ne pas toucher à la structure fondamentale de la fiscalité. Il est aussi intéressant de constater que le tout premier budget de R. B. Bennett en tant que ministre des Finances et premier ministre accueillait avec satisfaction les investissements étrangers, et notamment les investissements américains effectués au Canada dans les premiers mois qui avaient suivi l'arrivée au pouvoir de son gouvernement. Le budget énumère en fait toute une longue liste d'entreprises, pratiquement toutes situées en Ontario et au Québec, qui constituait probablement l'expression du triomphe de la politique conservatrice dès 1931. Tout cela se faisait, comme l'évoquait le ministre des Finances en 1933, sur une toile de fond d'emprunts et de dépenses somptuaires et aveugles du passé, dont naturellement les gouvernements libéraux étaient les auteurs. Si ce genre de formule ne rappelle pas l'attitude et la politique fiscale du gouvernement actuel, je ne vois pas ce qui pourrait le faire.

• (1115)

Peut-être le contraste le plus frappant entre le budget de cette époque et le budget qui nous a été présenté le 23 mai tient-il au fait que le gouvernement de l'époque reconnaissait que les riches devaient assumer leur juste part du fardeau du gouvernement. En conséquence, chaque année, l'impôt sur le revenu a augmenté. Mes collègues d'en face seront peut-être sidérés d'apprendre qu'en 1933, les millionnaires du Canada payaient plus de 50 p. 100 d'impôts sur le revenu. Quelqu'un qui avait 1 million de dollars de revenu en 1933-1934 payait effectivement plus de $500,000 d'impôt. Voilà le genre d'imposition qui permet à un gouvernement d'essayer de couvrir le coût de ses activités normales. Ce n'était évidemment pas suffisant pour couvrir les besoins du Canada en matière de développement à l'époque.

Le budget parlait aussi du recours irresponsable à l'emprunt durant les dix précédentes années, et vilipendait les outrances des gouvernements libéraux précédents dont les dépenses somptuaires nécessitaient des emprunts en conséquence. La triste réalité de ce budget-ci, évidemment, c'est qu'il suit fidèlement les ornières des budgets des années passées, à savoir la politique libérale consistant à faire assumer le fardeau de la fiscalité par les particuliers et à faire bénéficier les sociétés de toutes sortes de dégrèvements fiscaux. C'est ce que le budget continue de faire, en exagérant à l'excès du côté des particuliers. L'espoir d'un accroissement de l'activité économique et d'une augmentation consécutive de l'embauche, les gouvernements précédents l'avaient déjà exprimé dans leurs budgets successifs, à preuve ceux de Marc Lalonde et d'Allan MacEachen. Et ce que l'on peut attendre du gouvernement actuel c'est encore une fois l'effondrement de cet espoir, l'incapacité de se rapprocher du plein emploi, l'accumulation d'imposants déficits et l'obligation qui en résulte d'emprunter. Donc, en un mot, ce budget ne change rien.

Les députés conservateurs sont passés du côté gouvernemental où ils ont adopté des idées libérales, comme ils en avaient assez souvent donné des signes quand ils accordaient leurs voix aux budgets des gouvernements libéraux d'alors. On peut donc se demander comment il est possible de sortir de cette situation

si les politiques libérales d'antan, qui sont maintenant les politiques conservatrices, n'y parviennent pas. Ce qu'il faudrait tout d'abord c'est une révision, un changement en profondeur de notre fiscalité. Cela nous permettrait de nous procurer des recettes beaucoup plus importantes et de réaménager la charge fiscale de façon à assurer une solide et saine stimulation de l'économie. Cela, joint à d'autres politiques, pourrait faire en sorte que les citoyens canadiens puissent donner de l'impulsion au secteur privé, aux petites et moyennes entreprises dont le gouvernement parle si souvent. C'est là qu'à mon avis se trouve l'échec le plus accablant du budget. Je considère la désindexation comme une bourde politique gigantesque. D'ailleurs le gouvernement l'a compris.

• (1120)

L'inaction du ministre des Finances au chapitre de la réforme fiscale, plus exactement son refus de toute réforme fiscale d'envergure, a de lourdes conséquences; elle influe sur la vie de tous les Canadiens. Dans ses prévisions fiscales, le budget reconnaît que les recettes publiques vont venir des particuliers à raison de 45c. et des sociétés à raison de 15c. seulement. L'équilibre qui s'était établit au cours des 25 dernières années, lorsque les sociétés payaient généralement plus à Ottawa que les particuliers, se trouve à tel point faussé que les particuliers paient maintenant trois fois plus en impôts à Ottawa que les sociétés. A partir du moment où l'on reconnaît que ce déplacement s'est produit dans notre régime fiscal, il est bien évident qu'on impose de façon scandaleusement exagérée les particuliers, qui restent dans l'impossibilité de faire vivre fondamentalement leur ménage, donc de donner l'impulsion nécessaire à une reprise sérieuse de l'activité économique.

L'absence de toute amélioration de la fiscalité, puisque le gouvernement conservateur aggrave encore la charge fiscale des pauvres et des Canadiens à revenus moyens, alors qu'il allège encore la charge des riches, crée un déséquilibre grâce auquel l'action budgétaire devient un moyen d'en enrichir certains en appauvrissant les autres. C'est là la marque d'un gouvernement qui prend le parti des riches, mais cela les électeurs du Canada ne l'avaient pas prévu quand ils ont élu les conservateurs le 4 septembre. Il me semble que c'est l'amorce d'une bombe à retardement dont le gouvernement mérite de pâtir, et le plus tôt sera le mieux.

Voilà le côté budgétaire des emprunts. Si le gouvernement accorde ainsi des milliards de dollars en avantages fiscaux et refuse de percevoir des impôts, il faudra fatalement qu'il emprunte. Si les Canadiens se rendaient compte de la quantité d'argent qui a été donnée aux entreprises par ces avantages fiscaux, s'ils savaient dans quelle mesure c'est le Canadien moyen qui paye les intérêts du capital investi par les sociétés, qui de cette façon n'ont pas à s'adresser aux bourses de valeurs et aux courtiers de la rue Bay, de la rue Saint-Jacques et d'ailleurs, s'ils comprenaient que les libéraux et les conservateurs leur font payer les frais des capitaux investis par les entreprises, il y aurait une révolte dont la levée de boucliers des personnes âgées nous donne à peine une idée. Voilà donc une des raisons pour emprunter. Il est dommage de constater qu'il n'y a eu aucun changement fondamental d'attitude de la part des députés conservateurs.

On n'a par ailleurs pas vraiment pris en considération les besoins de développement du pays. J'ai de l'estime pour le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) quand je songe à ce qu'il a fait autrefois en tant que membre du dernier gouvernement conservateur à avoir connu quelque succès, celui de 1957 à 1963. On avait mis au point à l'époque toutes sortes de programmes de développement national. C'était un gouvernement dont les Canadiens pouvaient être fiers parce qu'il avait une vision de ce que devrait être le Canada. Malgré toutes ses lacunes, et certaines d'entre elles étaient liées à la négligence à donner suite à ces programmes de développement national, ce gouvernement-là était porteur d'une vision pour notre pays. Nous avons de nos jours un gouvernement qui compte, de la façon la plus méprisable, naviguer dans le sillage de la reprise américaine qui présente des signes d'essoufflement ces jours-ci, et cela donne à penser que la récession va se poursuivre chez nous. Nous avons un gouvernement qui croit que les investisseurs étrangers sauveront le Canada. Aucun Canadien ne peut s'en trouver fier. Le ministre de la «Stagnation industrielle régionale» s'enorgueillit de la décision qu'a prise le gouvernement de réduire son soutien à l'industrie de la construction navale. Le lendemain de la présentation du budget, on a fait savoir à cette industrie qu'on abandonnerait le programme de subventions. Ce programme a été important pour le secteur. Le gouvernement a également mis un terme à la subvention d'accroissement de la productivité qui constituait à peu près la seule mesure d'encouragement qui restait à l'industrie à part les droits de douane. Un ministre de cet acabit ne mérite pas de faire partie d'un gouvernement canadien en temps de récession.

• (1125)

Le Canada a d'autres besoins. Je veux parler notamment du besoin de logements. Nous accusons de plus en plus de retard dans le secteur domiciliaire. Le Canada a besoin de dizaines de milliers d'unités de logement. Je recommande au gouvernement de songer à la formule des coopératives de logement. Cette formule constitue la façon la plus efficace et le plus socialement raisonnable de procurer des logements. Elle permet en outre aux gens de former une communauté et de s'impliquer dans la structure des comités et conseils d'administration. Les Canadiens pourraient commencer à se ressaisir suffisamment pour entrer sur le marché du travail. La situation du logement coopératif s'est dégradée du temps du gouvernement libéral. Jusqu'à maintenant, elle ne se porte pas beaucoup mieux. Toutefois, je ne tiens pas à me faire trop sévère à cet égard, car le ministre du Travail (M. McKnight), qui est chargé du logement, est plutôt inquiet à ce sujet. Disposera-t-il des fonds nécessaires? La Société canadienne d'hypothèques et de logement aura-t-elle les moyens de mettre en œuvre les programmes de logement dont le Canada a besoin? Ce n'est pas évident. Des mesures fiscales du genre de l'exonération d'impôt sur les gains en capital risquent de faire grimper les prix des terrains et des logements. Par conséquent, la politique de la SCHL, qui consiste à aligner le revenu sur le marché, ne fera rien pour arranger les choses.

Le budget complique beaucoup la vie aux citoyens de Thunder Bay. Les listes d'attente pour les logements y sont très longues. Les citoyens de cette localité se cherchent de meilleurs logements à des prix raisonnables. Ce qu'il nous faudrait, c'est l'impulsion générale qui pourrait découler de la relance de la construction résidentielle dans tout le pays. Cela redonnerait du travail aux chômeurs et stimulerait la demande de produits des entreprises, petites et grandes.

Le gouvernement n'a pas su cerner les besoins de développement du Canada ni y réagir avec un esprit imaginatif. Le ministre de la «Stagnation industrielle régionale» se vante d'avoir réuni divers principes déjà vieux dans un document qui doit être approuvé par tous les gouvernements provinciaux. Un accord sur une déclaration de principes est certes louable, mais il est loin d'être remarquable dans le détail. Est-ce que cela sera suivi par l'élaboration d'une politique qui s'applique aux entreprises et aux localités? Une aide financière sera-t-elle débloquée? Il est très facile d'accorder des exemptions fiscales. Ce qu'il y a de malheureux avec les exemptions fiscales, c'est qu'on ne peut en évaluer ni l'efficacité ni le coût.

Nous allons nous prononcer contre le projet de loi portant pouvoir d'emprunt pour diverses raisons. Le gouvernement doit emprunter parce qu'il n'a pas su équilibrer les impôts. Il a besoin d'argent parce qu'il n'a pas su établir le genre de politique qu'il faut au Canada pour relancer les entreprises et créer des emplois. Les faiblesses dont le gouvernement a fait preuve dans son budget ressortent tout aussi clairement du projet de loi portant pouvoir d'emprunt et de diverses autres mesures.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Baker: Monsieur le Président, le député a parlé de commerce avec les États-Unis. A-t-il une opinion au sujet de la politique protectionniste adoptée récemment par le gouvernement américain à l'égard des produits canadiens? Je me reporte, monsieur le Président, plus particulièrement aux mesures protectionnistes sur le porc, le bois de construction, les chaussures, les framboises et le poisson salé qui, bien entendu, touchent la circonscription du premier ministre (M. Mulroney) tout autant que Terre-Neuve et toutes les provinces Maritimes. Il s'agit d'un tarif protectionniste absolument scandaleux de 20 p. 100 qui frappe l'exportation de ces produits aux États-Unis en provenance de Terre-Neuve et de la côte nord du Québec. Ce tarif a été imposé jeudi soir dernier. Je me demande si le député pourrait nous faire part de ses impressions sur le sujet qui concerne la politique de libre-échange que son gouvernement a annoncée? Est-ce vraiment du libre-échange alors que les Américains n'ont rien à payer, mais les Canadiens doivent verser 20 c. sur chaque dollar? Pourquoi tout cela se produit-il avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement conservateur?

• (1130)

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, voilà une excellente question. Le Canada n'était même pas encore un dominion que les Canadiens désiraient établir un système de libre-échange avec les États-Unis. Je pense ici à un ministre conservateur qui, il y a un peu plus d'un siècle, parlait de réciprocité des échanges ou des tarifs. Les États-Unis n'ont généralement pas accueilli favorablement le désir des Canadiens et de leur gouvernement d'en arriver à des accords sur le libre-échange entre les deux pays. La principale exception, je suppose, remonte à 1911, alors que le Congrès américain et le gouvernement américain ont été tout à coup disposés à négocier un accord prévoyant une libération des échanges avec le Canada, un accord important, que les Canadiens ont rejeté ou plutôt que le parti conservateur de l'époque a rejeté dans le cadre d'une alliance scandaleuse avec les intérêts nationalistes au Québec qui, à l'époque, luttaient également contre la politique navale du gouvernement libéral. Il y a donc presque un désir universel de la part des Canadiens d'obtenir une libération des échanges avec les États-Unis. Au cours de la présente décennie, bien entendu, nous avons tenté de conserver une activité économique chez nous, ce qui est extrêmement difficile et coûteux, car les Américains ne veulent pas d'un libre-échange entre nos deux pays.

Selon moi, ce que le Congrès américain fait à l'heure actuelle dans un domaine ou dans un autre, monsieur le Président, c'est de démontrer à nouveau les tendances protectionnistes qui ont toujours été les siennes. De notre côté, nous ne pouvons que limiter les dégâts dans un domaine ou dans un autre. Nous avons fait tout en notre pouvoir dans le domaine des exportations de bois de construction, afin que ce marché demeure ouvert. Il s'agit là d'un article sur la liste du député qui, je le suppose, concerne directement le nord-ouest de l'Ontario. Cependant, il faut déployer des efforts démesurés pour obtenir sur le marché américain une place pour ces produits.

Je suis désolé d'avoir à dire au député que, à part de faire preuve de détermination et d'exercer d'énormes pressions à Washington auprès des membres du Congrès, il n'y a rien d'autre à faire pour ses électeurs qui sont maintenant touchés par un tarif sur le poisson salé. Nous devrons faire tout en notre pouvoir pour rappeler aux Américains la tradition de libéralisation des échanges qu'ils ont adoptée après la Seconde Guerre mondiale et espérer qu'un assez grand nombre d'entre eux croient encore que leur prospérité après la Seconde Guerre mondiale découlait de cette libéralisation des échanges. Nous devons continuer d'exercer des pressions sur eux afin, qu'ils lèvent certaines barrières.

Il y a bien longtemps nous, Canadiens, nous sommes contentés de la réciprocité des tarifs, car nous ne pouvions obtenir la réciprocité des échanges avec les Américains. Nous devrons rappeler aux Américains que nous ne voulons pas nous contenter de la réciprocité des tarifs à une époque où nous avons, dans les faits, réduit nos tarifs et ouvert notre économie davantage au reste du monde. Nous devrons non seulement exhorter les États-Unis à cesser d'imposer des quotas, des tarifs et d'autres restrictions sur les ressources naturelles canadiennes, un combat qui nous ramène dans les années 1840 ou 1850 au moins, mais également tenter de les forcer, d'autres façons, à ouvrir les marchés des États et diverses industries aux produits canadiens. Nous devons convaincre les États-Unis d'être moins protectionniste. Nous voudrions nous assurer que le plus possible d'industries qui fabriquent, par exemple, du matériel roulant, des systèmes de tramway et de métro comme par exemple, le système ferroviaire CanCar de Thunder Bay, peuvent poursuivre la fabrication au Canada et ne sont pas forcées par d'autres règles adoptées par les États-Unis de s'établir dans ce pays. En effet, dans ce cas, ces industries réaliseraient certains profits, mais elles ne créeraient pas chez nous les emplois qui nous font cruellement défaut.

Je suis désolé, mais je n'ai pas d'autre solution pour le moment à proposer au député; tout ce que je peux lui dire, c'est que nous devons rappeler à nos amis au gouvernement que les belles paroles que nous entendons maintenant ne nous rapporteront absolument rien sans d'énormes efforts concrets, et là encore, ces efforts risquent d'être vains.

M. Baker: Il y a un certain temps, monsieur le Président, le premier ministre du Canada a eu des entretiens à Québec avec le Président des États-Unis. Vers cette époque, le premier ministre a avisé ses commettants, parce que la question les intéressait, des droits de douane que la Commission américaine du commerce international songeait à imposer. Or, en dépit des entretiens que le premier ministre a eus avec le Président des États-Unis, ce que le premier ministre a confirmé publiquement en réponse à des questions de ses commettants et de ceux de maintes autres circonscriptions d'un bout à l'autre du Canada, en dépit, dis-je, de l'intervention du premier ministre, le gouvernement des États-Unis a décrété jeudi soir dernier ces droits scandaleux. Apparemment, toutes les instances du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), jointes à celles du premier ministre, n'ont pas pesé lourd dans cette décision.

Compte tenu de ses propos précédents, le député pourrait-il nous dire s'il estime que les interventions au niveau politique ont d'une façon générale un effet quelconque sur la politique protectionniste américaine? Historiquement parlant, dirait-il par exemple qu'une fois cette tendance engagée, nul homme politique ne saurait la freiner?

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Voilà une autre question splendide dont je tiens à remercier le député, monsieur le Président. Dans les circonstances actuelles, les leçons que nous avons tirées de la fin des années 40 inviteraient le gouvernement à faire preuve de prudence. Je dis cela, compte tenu du sommet que mon honorable collègue a évoqué entre le premier ministre et le Président des États-Unis, d'où paraît-il nos excellentes relations avec ce pays devaient inciter chacun à faire preuve de bonnes dispositions. Ce que les Canadiens oublient si souvent—à l'exclusion du premier ministre qui est beaucoup trop avisé—c'est que la constitution des États-Unis prévoit la division des pouvoirs et qu'à certains égards le Président des États-Unis ne jouit que de pouvoirs restreints. Celui-ci est constamment aux prises avec le Congrès dont les centaines de membres représentent des districts d'un littoral à l'autre, ainsi que deux sénateurs par État, chacun d'eux agissant à sa guise. Le Président a vraisemblablement les meilleures intentions du monde, mais il n'arrive pas à grand chose quand les membres du Congrès ne sont pas d'accord avec ses décisions.

Je songe en l'occurrence à la fin des années 40. Ce qu'il y a lieu de retenir des événements qui se sont produits de 1947 à 1949, c'est que les rapports entre les deux gouvernements n'ont pas en eux-mêmes pesé aussi lourd que la perspective, voire la menace, que notre gouvernement a fait peser sur le gouvernement et le Congrès américains, perspective selon laquelle en présence de ces restrictions et compte tenu du manque de devises américaines, les Canadiens pourraient bien prendre des mesures qui ne manqueraient pas de nuire sérieusement à telle ou telle région des États-Unis. Dans tous les districts en cause, les membres du Congrès devraient subir les conséquences directes des mesures canadiennes.

• (1140)

La morale de l'histoire, c'est que le gouvernement qui ne voit dans les Américains que des amis, au lieu de reconnaître qu'il faut parfois négocier avec eux sur un plan pratique, quitte à l'occasion à se montrer intransigeant, n'est guère en mesure de faire comprendre aux Américains que s'ils se mettent dans la tête de nous faire du tort, comme c'est fréquemment le cas, ils risquent de nous voir prendre des mesures susceptibles de nuire au Michigan et à d'autres États de l'Union. Je dois dire que je n'ai pas encore vu le gouvernement manifester cette sorte de poigne.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre part au débat au sujet du projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt de 18 milliards de dollars pour les mois et l'année à venir. Je suis déçu de constater l'absence, dans le projet de loi C-51, d'une disposition prévoyant l'indexation des pensions de vieillesse au 1er janvier prochain.

En fin de semaine, je me suis rendu dans une demi-douzaine de localités de ma circonscription. J'y ai rencontré dans chacune d'elles des personnes âgées qui m'ont présenté des pétitions à soumettre au premier ministre et à son gouvernement. Deux personnes âgées mariées et toutes deux prestataires de la sécurité de la vieillesse verront leur pouvoir d'achat baisser de $200. D'ici à 1990, le pouvoir d'achat de ce couple baissera d'environ $1,200.

Des groupes de vieillards de Little Current, de Gore Bay, de Silver Water et de l'île Manitoulin dans ma circonscription m'ont saisi de leurs pétitions. En outre, le Senior Citizen's Club 455 d'Espanola m'a aussi présenté une pétition portant plusieurs centaines de signatures où on exhorte le gouvernement à rétablir la pleine indexation de la pension de vieillesse. Le président du Senior Citizen's Group d'Elliot Lake, M. Laverdière, m'a présenté lui aussi une pétition. Dans chacune d'elles, les groupes de personnes âgées insistent avec véhémence pour que le gouvernement rétablisse la pleine indexation.

Le cas sans doute le plus triste, c'est celui de M. Ivan Bailey d'Evansville, qui est venu me voir à mon bureau de circonscription de Gore Bay. Il m'a fait part de sa situation qui est typique, je pense bien, de celle d'un fort grand nombre de couples âgés un peu partout dans le pays. Il m'a raconté qu'il avait 76 ans et que sa famille et lui avaient été parmi les premiers à s'établir dans l'ouest de Manitoulin. Son épouse souffre d'un handicap partiel et il a lui-même été victime d'une crise cardiaque il y a un an ou deux de cela. Malgré tout, ils ont réussi à surmonter ces moments difficiles et à continuer de vivre dans leur maison. Il m'a fait remarquer qu'ils étaient très économes. Il va par exemple couper du bois pour se chauffer au lieu d'utiliser du mazout. Ce couple ne gaspille rien. Le vieil homme voulait simplement savoir pourquoi le gouvernement va réduire leurs pensions en janvier prochain, alors que les deux époux se démènent et travaillent avec acharnement pour joindre les deux bouts.

J'espère que le gouvernement profitera de l'étude en comité plénier pour modifier le projet de loi C-51 de façon à rétablir la pleine indexation des pensions de vieillesse. C'est seulement de cette façon qu'il pourra redresser la situation des Canadiens âgés qui ne sont pas les seuls à se montrer fort inquiets de la désindexation des pensions de vieillesse. Les personnes âgées de 55 à 60 ans, dont un bon nombre ont opté pour une retraite anticipée et comptent sur la pension de vieillesse pour conserver un certain pouvoir d'achat, s'en inquiètent tout autant. Si l'on donne suite au projet de désindexation partielle, d'ici à cinq ans, un couple perdra $1,200 en pouvoir d'achat. Sur une période de 10 ans, il perdra $2,000, ou même $2,400. Toute personne qui a formé des projets de retraite en comptant sur

des prestations d'un certain montant ne disposera pas du pouvoir d'achat prévu dans quatre ou cinq ans, quand elle prendra sa retraite.

On se demande avec inquiétude si le premier ministre était sincère lorsqu'il s'est engagé, l'an dernier, à ne jamais toucher à l'indexation des pensions de vieillesse qu'il considérait comme un dépôt sacré. Mais voilà qu'on la supprime. Nous voulons que le premier ministre tienne sa promesse. Il a fait comprendre que sa décision pourrait changer. Je sais qu'il fait l'objet de très fortes pressions dans son caucus. Je ne pense pas qu'il devrait attendre à l'ajournement de la Chambre dans une semaine vendredi pour s'engager en ce sens. Les personnes âgées sont fort inquiètes de cette réduction et le premier ministre devrait faire sa déclaration dans les jours à venir. Des personnes âgées de ma circonscription signent des pétitions qu'elles enverront à la Chambre des communes. Nous allons invoquer les meilleures raisons possibles pour que soit maintenue l'indexation des pensions de la vieillesse.

Quand le ministre des Finances (M. Wilson) a été interrogé à l'émission «Question Period» du réseau CTV en avril dernier, il a déclaré qu'il pourrait probablement réduire un certain nombre de programmes gouvernementaux et éviter de hausser les impôts. Le ministre semble avoir changé d'avis, car les familles à revenu faible et moyen devront en payer plus. Le budget n'offre pas beaucoup d'avantages aux familles à faible revenu. L'une des choses qui frappent de consternation les personnes âgées, c'est que le gouvernement va leur faire perdre 1.6 milliard par année, alors qu'en même temps il a institué une exemption pour les gains en capital qui lui coûtera 1.25 milliard par année d'ici cinq ans. Si un choix s'impose, assurément les personnes âgées devraient être avantagées et non les groupes à revenu élevé.

Le ministre des Finances a dit qu'il n'y avait pas assez de riches au Canada, mais même lui ne voudrait pas que des gens s'enrichissent aux dépens des personnes âgées. Quand le projet de loi sera examiné en comité plénier, j'espère que le gouvernement renoncera à l'idée de désindexer les pensions de vieillesse et qu'il rétablira leur indexation intégrale.

• (1150)

Je pense qu'un certain nombre d'autres dispositions sont prévues dans le budget, qui ont une incidence sur cette mesure d'emprunt. L'un des secteurs qui a été oublié par le budget c'est celui de l'agriculture, sauf peut-être qu'on incite les agriculteurs à abandonner leurs terres. Au cours de la fin de semaine, le premier ministre a expliqué que les diverses dispositions du budget avaient donné de si bons résultats qu'à son avis l'on pourrait accorder l'indexation entière aux pensionnés de la vieillesse. J'espère qu'il le fera sans tarder.

En prévoyant une exemption de l'impôt sur les gains en capital jusqu'à concurrence de $500,000, le gouvernement incite les agriculteurs à quitter leur exploitation. Cette mesure fait suite à une promesse électorale des conservateurs qui s'étaient engagés à exempter de l'impôt tous les gains en capital.

De toute évidence, les agriculteurs ne sont pas satisfaits du budget fédéral, comme en témoigne notamment le texte de la résolution adoptée par le conseil d'administration et les présidents régionaux de la Fédération des agriculteurs de l'Ontario qui se sont réunis à Toronto le 6 juin et dont voici un extrait:

Étant donné que le gouvernement fédéral a trahi les agriculteurs canadiens en présentant un budget qui ne tient pas compte des consultations qu'il a tenues et des engagements du gouvernement du Canada; étant donné que le gouvernement a non seulement renié ses promesses mais aussi les besoins légitimes de nos agriculteurs; il est résolu d'inviter le gouvernement à respecter les engagements qu'il a pris pendant et après la campagne électorale et afin que notre message soit bien compris du gouvernement, nous recommandons les mesures suivantes . . .

Ils recommandent que plusieurs membres de la Fédération des agriculteurs de l'Ontario demandent instamment à chaque député de l'Ontario d'intervenir et que la Fédération ontarienne et la Fédération nationale tiennent une réunion le 19 juin prochain en vue de mettre au point un programme d'action national pour dire au gouvernement dans quelle mesure les agriculteurs sont déçus et désenchantés de son budget.

Manifestement, le budget est défavorable à l'agriculture. Par exemple, le gouvernement imposera à compter de septembre prochain, une taxe de 9c. sur le gallon d'essence et de carburant agricole. Les agriculteurs de l'Ouest, qui doivent utiliser de grandes quantités de carburants, qualifient cette mesure de taxe sur les récoltes. Une taxe qui frappe les céréaliers de l'Ouest, imposée par un gouvernement conservateur. Cette taxe leur coûtera plusieurs centaines de dollars, voire davantage à ceux qui ont de grandes exploitations. Elle sera majorée de nouveau en janvier lorsque la taxe de vente de 1 p. 100 sur les produits agricoles et sur tous les autres produits entrera en vigueur.

L'automne dernier, le gouvernement a annoncé, avec tambours et trompettes, qu'il réduirait la taxe sur le carburant agricole. Or, il réimpose cette taxe en septembre, au début des récoltes. Le gouvernement a fait preuve de considération pour l'industrie touristique en n'imposant pas cette taxe en juillet et en août. En revanche, il n'a pas eu pareil scrupule pour l'agriculture puisqu'il l'impose en pleine saison des récoltes. C'est pour cette raison que les agriculteurs de l'Ouest l'appelle la taxe sur les récoltes.

Cette taxe s'appliquera non seulement à l'essence à compter du 1er janvier, mais également à l'équipement et au matériel agricoles. Je passe sous silence la taxe énorme imposée aux producteurs de tabac qui sont déjà pénalisés par le changement qui s'opère dans le mode de vie de tous les Canadiens. Le ministre a bien parlé de certains arrangements à ce sujet, mais il a ajouté qu'il n'était pas question d'abolir la taxe. Les viticulteurs des coteaux de la Niagara et d'autres régions du pays s'inquiètent de la taxe de 2 p. 100 imposée sur les boissons alcooliques. De toute évidence, on n'a fait aucun cas de l'agriculture dans ce budget.

Le gouvernement a déclaré qu'il préciserait les dispositions de l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il n'a certes pris aucune mesure à cet effet dans son budget, même si le comité avait recommandé, dans son rapport, de faire passer de $5,000 à $10,000 la déduction pour dépenses agricoles. On avait promis pendant la dernière campagne électorale de donner suite à la recommandation du comité en établissant un programme d'obligations agricoles portant 8 p. 100 d'intérêt. Ces emprunts à faible taux d'intérêt sur une longue période auraient aidé quelque 39,000 agriculteurs en difficultés. Mais rien n'a été fait à ce sujet.

C'est pour cette raison que la Fédération agricole de l'Ontario a convoqué une réunion d'urgence le 19 juin pour mettre au point un plan d'action national dans le but de compenser l'absence de mesure dans le budget du gouvernement.

Le premier ministre a déclaré, pendant la conférence des premiers ministres, à Regina, qu'aucun secteur n'avait été plus productif que l'agriculture depuis plusieurs années. Des gens comme Harry Pelissero, président de cette fédération, lui demandent maintenant pourquoi le budget n'en n'a pas tenu compte si ce secteur a tant contribué à l'essor de notre économie, comme il le prétend.

L'agriculture est l'un des rares secteurs pour lesquels le comité Nielsen a recommandé des compressions budgétaires. Le ministère de l'agriculture devra réduire ses dépenses d'environ 50 millions de dollars par année. Le gouvernement réduira sensiblement les fonds affectés à divers programmes, mais il n'a pas précisé lesquels. Il est cependant évident que les compressions budgétaires représenteront 50 millions de dollars cette année, 50 millions l'année prochaine et 50 millions l'année suivante.

Selon les documents budgétaires, les compressions s'appliqueront à des programmes comme l'aide à la production laitière, le transport des produits agricoles et l'assurance-récolte. Même si le gouvernement n'a pas précisé comment les réductions budgétaires seraient réparties, nous savons qu'elles toucheront le ministère de l'agriculture.

Les dépenses du ministère seront donc réduites à une époque où notre industrie agricole fait face à une menace venant de l'étranger à cause de la maladresse du gouvernement. La semaine dernière, par exemple, le gouvernement des États-Unis a imposé un droit compensateur encore plus élevé qu'auparavant de 5.5c. la livre sur nos porcs et nos produits de porc exportés aux États-Unis. Cela représente une augmentation très forte qui coûtera bien cher aux producteurs de porc du Canada.

Le premier ministre a rencontré le président des États-Unis à Québec. Ils devaient résoudre tous les problèmes reliés au commerce canado-américain. De toute évidence, ces problèmes se sont aggravés dans tous les domaines. Qu'il s'agisse de l'acier, des framboises, du porc ou du poisson, notre commerce avec les États-Unis se porte bien plus mal qu'avant, même si le premier ministre parle beaucoup d'améliorer nos relations commerciales. Le programme d'appui ou de primes pour les céréales fera baisser le prix international des céréales et cela aura des effets dévastateurs sur les producteurs. Le gouvernement a de toute évidence saboté nos relations commerciales internationales, non seulement en Amérique du Nord, mais aussi en Europe et dans d'autres parties du globe. Cette maladresse et l'absence de mesures appropriées dans le budget ont des effets dévastateurs sur notre industrie agricole.

• (1200)

M. Baker: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Il a parlé de réductions dans le secteur agricole. Je voudrais qu'il se reporte à un document qui a été déposé à la Chambre récemment. Il s'agit du document intitulé *Nouvelles initiatives de gestion*, qui contient les résultats initiaux du groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes. On trouve des choses très intéressantes dans les articles reliés à l'agriculture. Il est question d'améliorer l'orientation de la recherche et du développement. On peut y lire notamment:

> Le ministère éliminera les recherches jugées peu prioritaires ou les fera financer entièrement par les clients.

Ensuite, sous la rubrique *Limitation des subventions au transport des marchandises*, on peut lire ceci:

> Le gouvernement proposera des changements afin de limiter les dépenses futures à leur niveau actuel.

Le paragraphe suivant s'intitule *Étude de l'aide au transport des céréales fourragères* et il dit notamment:

> ... on déterminera si l'aide au transport des céréales fourragères est conforme aux stratégies de développement des produits dans le cas des céréales et du bétail.

Il y a aussi des articles intitulés *Récupération du coût des services de la Commission des grains* et *Harmonisation de l'aide au développement de la production.* Ces articles contiennent des choses bien intéressantes, comme le passage suivant:

> Les provinces apportent une aide à divers groupes de ce genre.

Ensuite, sous la rubrique *Programmes d'inspection et de réglementation,* on lit ceci:

> ... le gouvernement consultera les provinces afin de déterminer les domaines dans lesquels les dédoublements fédéraux-provinciaux peuvent être éliminés.

Que pense le député des hypothèses posées dans le document selon lesquelles le gouvernement harmonisera, réglementera, récupérera des coûts, limitera des subventions, mènera des études et améliorera l'orientation de certains programmes. Essentiellement, le document parle de compressions budgétaires dans le secteur agricole. Y a-t-il vraiment tellement de chevauchement de programmes de la part des gouvernements provinciaux? Est-ce exact que, comme le prétend le document, le secteur agricole reçoit tellement d'argent des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral que nous pouvons supprimer les programmes qui se chevauchent? Le secteur agricole reçoit-il autant d'argent que cela? Le gouvernement fédéral peut-il supprimer ou réorienter des programmes qui seront automatiquement remplacés par des programmes provinciaux déjà en vigueur?

M. Foster: Monsieur le Président, le député de Gander-Twillingate (M. Baker) soulève une question très importante. Je lui sais gré de sa question. Il a établi un parallèle entre les problèmes des pêcheurs de la côte de l'Atlantique et ceux des agriculteurs. Il est certain qu'il y a des points de ressemblance.

Je voudrais parler des quotas et des droits compensateurs que les États-Unis ont imposés. En fait, la semaine dernière, ils ont imposé les importations de poisson de la région de l'Atlantique du Canada d'un droit d'environ 20 p. 100 tout en frappant l'importation de porcs canadiens d'un droit compensateur de quelque 5.5c. la livre. L'effet de ce droit compensateur sur le prix des porcs est catastrophique depuis que les États-Unis l'ont appliqué, le 1er avril. Les points communs entre les deux cas ne nous échappent pas. L'attitude des États-Unis est semblable, quoique dise le premier ministre sur l'amélioration des relations commerciales.

Jamais, depuis 17 ans que je suis député, on n'a imposé autant de droits compensateurs ni autant menacé d'en imposer. Ces droits frappent tous nos producteurs du secteur primaire qui sont déjà affligés par le prix très faible de leurs produits, notamment le poisson, les produits agricoles et les bois résineux. Je suis sûr que personne à la Chambre n'a vu une application aussi massive de droits compensateurs et de mesures de contingentement entre le Canada et les États-Unis. Il est évident que le gouvernement sème la pagaille dans le commerce de ces produits, qui commandent tous des prix faibles depuis quelque temps.

Pour répondre à la question du député, je doute qu'il y ait tellement de dédoublement entre les programmes du gouvernement fédéral et ceux des gouvernements provinciaux. En ce qui concerne l'assurance-récolte, par exemple, le gouvernement fédéral a contribué la moitié des primes et les producteurs l'autre moitié. Dans la plupart des cas, les gouvernements provinciaux ont administré le programme d'assurance-récolte, qui a été fort avantageux. Le ministre parcourt le pays en se vantant de tout ce qu'il a fait pour le bien des agriculteurs depuis le 4 septembre dernier. Il parle des quelque 530 millions de dollars qui ont été accordés au titre de l'assurance-récolte. Il s'agit d'un programme d'assurance qui a été établi par l'ancien gouvernement libéral et auquel les producteurs ont cotisé. Le gouvernement fédéral verse aussi des contributions et les gouvernements provinciaux administrent le programme à très peu de frais comparativement au coût des primes. Si, comme je le crois, le gouvernement propose que les gouvernements provinciaux assument le tiers du coût, comme dans le cas du programme tripartite de stabilisation du commerce de la viande rouge qui est projeté, il ne recevra pas un bon acceuil. La proposition sera aussi mal accueillie par les gouvernements provinciaux qui seront appelés à verser autant que le gouvernement fédéral que l'a été la désindexation des pensions de vieillesse par les premiers ministres des provinces de l'Atlantique, qui sont tous des conservateurs. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de gouvernements provinciaux qui soient prêts à payer davantage pour le programme d'assurance-récolte.

Pour ce qui est de la recherche, j'estime que l'argent dépensé pour la recherche et la mise au point de nouvelles variétés de céréales, de fruits et de légumes est un investissement pour l'avenir. La mise au point d'une céréale plus robuste, plus résistante aux maladies ou capable de donner un rendement supérieur de 5 ou 10 p. 100 est le prix à payer pour la prospérité de notre agriculture dans cinq, dix ou quinze ans d'ici.

Lors des audiences tripartites sur la stabilisation du commerce de la viande rouge, nous avons su que les gouvernements des provinces Maritimes veulent vraiment qu'on prévoie une aide pour le transport ferroviaire des aliments pour animaux, dans le cadre du programme de stabilisation ou d'un programme d'aide directe. Je ne pense qu'ils acceptent que le gouvernement fédéral réduise cette aide. Il me semble que le gouvernement doit prévoir un programme d'aide au transport des aliments pour animaux tout en entreprenant les travaux de recherche et de développement nécessaires pour que la région de l'Atlantique suffise à ses besoins en grain, que l'élevage des porcins et de bovins puisse survivre, même si les éleveurs ne sont pas admissibles en vertu de la première ébauche de programme tripartite de stabilisation du commerce de la viande rouge.

• (1210)

Je crois donc que le député soulève des questions importantes sur l'attitude que le gouvernement adopte à l'égard de la gestion. Le gouvernement veut, essentiellement, réduire les programmes comme l'aide à l'agriculture et au transport des aliments pour animaux, l'inspection des céréales et l'assurance-récolte.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'avais hâte de participer au débat d'aujourd'hui et c'est pourquoi je vais en venir, sans tarder, au sujet qui me tient à cœur. Il s'agit d'une très grave situation qui est apparue dans ma circonscription. Je n'ai pas l'habitude d'utiliser les vingt minutes qui me sont imparties pour parler de questions locales, mais mon discours d'aujourd'hui portera sur une situation très sérieuse, liée à la création d'emplois, puisqu'il s'agit de l'effondrement possible d'une grande entreprise historique, l'ancienne Cockshutt Plow Company, maintenant la White Farm Equipment Canada Ltd. Cette société remonte aux années 1870, c'est donc bien une entreprise historique dans le domaine de la production de matériel agricole.

Le projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt, n'est certainement rien de nouveau ou de révolutionnaire. D'habitude, les députés ne mettent pas en question la somme d'argent demandée, car nous savons tous, particulièrement ces temps-ci, qu'il faut beaucoup d'argent pour faire marcher un pays. Les gouvernements viennent à manquer d'argent et doivent demander à cette Chambre, au Parlement, l'autorisation d'emprunter pour pouvoir continuer à fonctionner. Toutefois, on utilise des projets de loi comme le C-51 pour questionner le bien fondé de la façon dont l'argent est dépensé par le gouvernement. De temps à autre, nous donnons notre avis sur la façon dont nous voudrions, de ce côté de la Chambre, que l'on dépense l'argent. Par exemple, je suis d'avis que, bien souvent, le gouvernement dépense les fonds publics de manière frivole, et cela s'applique aussi bien aux gouvernements passés qu'à l'actuel.

Ainsi, nous avons appris que la femme de l'actuel premier ministre (M. Mulroney) a un beau bureau, tout neuf, dans l'immeuble Langevin et je ne pense pas que les contribuables devraient payer pour ce bureau et son administration. J'ai le droit de mettre cette question sur le tapis et de critiquer cette dépense. Voilà une chose qui devrait être examinée soigneusement. Une autre chose qui peut paraître triviale, mais qui a néanmoins une importance symbolique, est de savoir si des fonds publics, même quelques dollars, devraient être dépensés pour acheter un nouveau podium de style présidentiel à notre premier ministre, portant non pas les armoiries d'un parti politique ou d'une fonction, mais bien l'emblème du pays. Il ne s'agit pas des armoiries du premier ministre, mais bien de celles de la nation. Si une personne devait avoir le droit de les utiliser, c'est le gouverneur général et non le premier ministre. Je critique donc l'utilisation de ce podium. Dans le cas du précédent premier ministre, nous nous étions demandé si les contribuables devaient payer pour sa nourriture et celle de sa famille, ainsi que pour les bonnes d'enfants. Ce sont des bricoles, mais elles symbolisent notre inquiétude sur la façon dont l'argent est parfois dépensé.

Mlle MacDonald: Il y a aussi la voiture et le chauffeur du chef du NPD (M. Broadbent).

M. Blackburn (Brant): Nous pourrions, par contre, utiliser l'argent emprunté pour maintenir les pensions des personnes âgées, qui ont construit ce pays, à un niveau raisonnable. Nous avons parlé de cela avec force détails au cours des deux dernières semaines. Nous pourrions aussi emprunter pour empêcher que des Canadiens ne sombrent de plus en plus profondément dans la pauvreté et pour aider à préserver la qualité de la vie de nombreux autres. Nous pourrions utiliser l'argent emprunté pour créer des emplois permanents.

Comme je l'ai dit au début, j'ai une modeste suggestion au sujet de l'emploi d'une partie des fonds empruntés. White Farm Equipment Canada Ltd., dans ma circonscription de Brant, éprouve de sérieuses difficultés financières et industrielles, et le gouvernement pourrait lui garantir des emprunts pour l'empêcher de faire faillite et de mettre à pied environ 600 travailleurs qui viendront grossir les rangs des chômeurs. Cette faillite entraînerait celle d'autres petites industries et de fournisseurs, y compris le renvoi de leurs employés et de centaines de travailleurs du réseau de ventes d'un bout à l'autre du Canada. C'est une question très sérieuse que j'ai soulevée souvent à la Chambre et privément auprès du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Il a été très sympathique et très positif, mais il n'a rien fait jusqu'ici. Cela ne coûtera absolument rien aux contribuables. D'accord, l'industrie de machines agricoles est en période creuse, et la demande de moissonneuses ou de moissonneuses-batteuses n'est pas très forte et le marché n'est pas très actif. Comme mon collègue d'Algoma l'a dit plus tôt, la situation financière déplorable des agriculteurs en est en partie responsable, et le dernier budget n'a pas amélioré la situation. D'ailleurs, comme le député et d'autres l'ont signalé, le budget n'a fait qu'encourager les agriculteurs à abandonner la partie et à tout vendre. Ce n'est certainement pas la façon d'aider une de nos principales industries à traverser la crise. La situation de White Farm est une des retombées industrielles de ce genre de politique.

Je suis sérieux quand je dis que ces emprunts ne coûteront rien aux contribuables. Il s'agira tout simplement de garantir les emprunts pour permettre à la société de fonctionner pendant encore un ou deux ans jusqu'à ce que, nous l'espérons, les marchés agricoles de l'ouest et du centre du Canada se rétablissent. Je dis au ministre que le gouvernement devrait faire preuve d'un esprit d'entreprise et courir le risque, comme l'ancien gouvernement l'a fait. Soit dit en passant, quand on est venu à l'aide de White Farm en 1983, la société a continué de fonctionner pendant deux ans et elle a même augmenté sa part du marché canadien de moissonneuses-batteuses de 7 à 22 p. 100. La société est rentable, car elle a un nouveau propriétaire canadien, un président qui est à son bureau de Brantford à tous les jours, une équipe de gestionnaires canadiens et des installations de recherche et de développement très modernes payées en partie par les contribuables au fil des ans. La société s'était trouvée dans une situation précaire, non pas à cause de mauvaise gestion ou de la disparition des marchés, mais parce qu'une institution financière étrangère, Borg-Warner, avait décidé, comme c'était son droit, de ne plus investir dans White Farm Equipment Canada Ltd.. On lui a coupé l'herbe sous le pied au mauvais moment. Nous ne pouvons pas dire que c'est injuste de la part de la société Borg-Warner, car je suppose qu'à ses yeux, c'était la chose à faire du point de vue commercial. Cependant, White Farm Equipment of Canada s'est retrouvée avec tous les problèmes financiers sur le dos.

• (1220)

Pour la première fois depuis des années, les bénéfices réalisés à l'usine de Brantford étaient réinvestis sur place. Dans les années 70, lorsque l'entreprise appartenait à White Motor of Cleveland, l'usine de Brantford réalisait des bénéfices à une époque où le marché était florissant. Cependant, où allaient ces bénéfices? Chaque année, ils quittaient Brantford pour l'Ohio. C'est l'une des raisons des problèmes financiers qui ont accablé White Farm Equipment. Quand la récession a sévi au début des années 80, cette société n'avait aucun capital de réserve. En outre, quand la famille Cockshutt a vendu à des intérêts étrangers, les nouveaux propriétaires n'ont pratiquement rien fait pour moderniser l'usine ou les installations. Il n'y a eu pratiquement aucune dépense en immobilisations. Les seuls travaux d'amélioration et de modernisation ont touché les installations de R et D, auxquelles on doit la technologie ultra perfectionnée de la moissonneuse-batteuse axiale et elles n'auraient pas été construites sans l'intervention des gouvernements fédéral et provincial qui ont offert une subvention importante pour lancer le projet.

La semaine dernière, nous avons remplacé l'AEIE par Investissement Canada. Nous avons dit aux Américains de venir acheter le Canada. Je viens de citer un exemple parfait des raisons pour lesquelles nous devrions non pas empêcher l'investissement étranger, mais exercer un contrôle strict à l'égard des investissements effectués dans notre pays. Ces derniers doivent toujours avantager notre pays d'abord et la société ou le pays étranger ensuite.

A Brantford, la situation est très tendue ce matin. La date limite fixée par la firme de séquestres Peat Marwick était vendredi dernier à midi. Pour autant que je sache, ce délai n'a pas été prolongé puisque Peat Marwick n'a fait paraître aucune annonce à ce sujet. Jusqu'ici, aucune nouvelle ne nous est parvenue du cabinet du ministre de l'Expansion industrielle régionale au sujet d'une prolongation. Nous n'en savons pas plus pour le moment et nous attendons en retenant notre souffle l'issue de cette affaire.

Nous ne savons pas si White Farm Equipment sera ou non toujours en activité demain, ou si les 600 travailleurs et travailleuses de l'usine et des bureaux auront encore un emploi. Nous ne savons pas si le gouvernement aura ou non le courage d'offrir une garantie de prêt de l'ordre de 30 millions de dollars en capital-risque, pour préserver ces 600 emplois d'usine, sans oublier les centaines d'autres dans les entreprises de distribution et d'approvisionnement, et, en réalité, pour sauver également bon nombre d'usines de fournitures.

Nous demandons simplement 30 millions de dollars en garanties de prêt pour sauver la société White Farm Equipment de la faillite. Ce n'est pas énorme. Cela revient à peu près à ce que va coûter l'exemption de l'impôt sur les gains en capital pour une cinquantaine d'amis riches du ministre des Finances (M. Wilson). Voilà ce que représente 30 millions de dollars. Cette somme permettrait de sauver un mode de vie qui a vu le jour quand la Cockshutt Plow Company a ouvert ses portes en 1877. A l'époque, c'est devenu une société de fabrication de moissonneuses-batteuses connue, dont les machines ont

beaucoup de succès dans l'ouest canadien depuis des générations.

Récemment, la société White Farm Equipment a connu des hauts et des bas, des mises à pied et des rappels de travailleurs, des récessions et des dépressions. En 1981, les taux d'intérêt ont étouffé les ventes. La récession a touché le secteur agricole et les régions urbaines du Canada en 1981, 1982 et 1983, et certaines régions du pays en subissent toujours les conséquences. Je le répète, les anciens propriétaires américains ont siphonné les bénéfices en périodes de vaches grasses et fermé l'usine quand les temps sont devenus durs. Nous avons vu les propriétaires américains vendre la société quand la conjoncture est devenue si mauvaise et l'avenir si sombre qu'il ne valait plus la peine de la conserver. Cependant, à Brantford, personne n'a vraiment jamais cru que Cockshutt, ou White Farm Equipment, comme on l'appelle aujourd'hui, disparaîtrait vraiment un jour. On a toujours cru qu'elle survivrait.

White Farm Equipment n'est pas une société parasite. En 1983, elle a demandé au gouvernement conservateur provincial et au gouvernement libéral fédéral de garantir des prêts pour lui permettre de rester en activité. Comme je l'ai dit il y a quelques instants, sa part du marché canadien des moissonneuses-batteuses est passée de 7 p. 100 à 22 p. 100 au cours des années les plus dures qu'ait connues l'agriculture depuis l'époque contemporaine. White Farm Equipment a prouvé qu'elle pouvait fabriquer une moissonneuse-batteuse ultraperfectionnée comme celle à écoulement axial. Elle était sur le point de fabriquer un nouveau modèle plus petit de la moissonneuse 9700 qui devait être plus économique et se vendre moins cher lorsque Borg-Warner, aux États-Unis, lui a coupé l'herbe sous le pied. Malheureusement, cette décision n'aurait pu tomber à un pire moment.

Que peut-on faire pour remédier à la situation? J'exhorte, ce matin, le ministre à annoncer dès aujourd'hui que le gouvernement va garantir un prêt à White Farm Equipment parce que la situation va s'améliorer sur le front agricole. Au cas contraire, nous allons devoir renoncer complètement à l'agriculture. Si la situation s'aggrave, ce sera la fin du secteur agricole, et nous finirons par importer presque toutes nos denrées alimentaires, que nous paierons au cours mondial.

Le gouvernement ferait mieux de faire abstraction des considérations d'ordre idéologique pour le moment et de se rendre compte que dans certains secteurs de l'économie canadienne, l'entreprise privée ne peut pas être efficace à 100 p. 100 pour plusieurs raisons naturelles et normales, contrairement à l'entreprise privée aux États-Unis. Si les agriculteurs ont besoin d'aide maintenant, ce n'est certainement pas le moment de la réduire de 50 millions de dollars par an; c'est plutôt le moment d'offrir plus d'aide à ceux qui sont au bord de la faillite.

J'ai lu l'autre jour dans le journal que les revenus agricoles nets avaient augmenté de 30 p. 100 cette année, paraît-il. Je n'arrive vraiment pas à comprendre ce chiffre. On considère, souvent ma circonscription comme une circonscription urbaine mais elle englobe tout le comté de Brant. Certains des meilleurs agriculteurs et certains des agriculteurs autrefois les plus prospères habitent ce comté; ils essaient maintenant de tenir le coup. J'ai parlé à certains d'entre eux la semaine dernière. Ils étaient encore plus offusqués que moi en lisant dans le journal que les revenus agricoles avaient augmenté de 30 p. 100. Le revenu de tous les agriculteurs auxquels j'ai parlé a diminué.

Comme je l'ai dit ce matin, le gouvernement, par le biais de son budget, incite les agriculteurs établis à vendre leur exploitation et à abandonner l'agriculture en proposant de leur faciliter la tâche et de rendre l'opération plus attrayante sur le plan financier. Cela n'aidera certainement pas les fabricants et les vendeurs de machines agricoles ni une agglomération comme Brantford qui a déjà été très durement touchée par la récession au début des années 1980.

La situation de l'emploi s'améliore lentement à Brantford. Le taux de chômage oscille encore autour des 14 p. 100. Malgré le programme Canada au travail-Emplois d'été, la situation reste préoccupante. Allons-nous ajouter 600 et peut-être encore 200 chômeurs à cette liste? J'espère sincèrement que non.

Nous allons devoir faire ce que le gouvernement a fait dans le cas de Domtar. Le gouvernement va devoir faire abstraction de son carcan idéologique pour le moment et penser à l'intérêt public. Je dois me demander moi-même quels sont les intérêts des Canadiens, en faisant abstraction de ceux de la compagnie.

• (1230)

J'exhorte le ministre de l'Expansion industrielle régionale à annoncer de toute urgence, aujourd'hui même ou dès que possible, que le gouvernement garantira un prêt de 30 millions de dollars, comme il l'a fait pour la société Domtar, pour permettre à la société White Farm de rester en activité en attendant une reprise du marché, ce qui devrait se produire d'ici deux ou trois ans au plus tard. Le gouvernement conservateur de Queens Park est disposé à donner 10 millions. Le financement par le secteur privé se chiffre à environ 5 millions. Il faut toutefois encore 30 millions sous forme de garanties de prêts.

Je tiens également à remercier les députés du sud-ouest de l'Ontario, peu importe leur allégeance politique, qui m'ont envoyé des lettres de soutien à ma demande. Je ne dirai pas ce que ces députés ont recommandé mais c'était agréable de savoir qu'ils sont désireux, eux aussi, de maintenir ces emplois.

J'espère que le ministre envisagera toutes les possibilités et qu'il fera aujourd'hui ou demain une déclaration positive qui permettra à ces 600 familles d'échapper à la pauvreté et de retrouver un emploi.

Le président suppléant (M. Charest): Comme il n'y a pas de questions ni de commentaires, je donnerai la parole au député de Sudbury (M. Frith) pour participer au débat.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, pour me conformer à la règle de la pertinence, je commencerai par dire que, dans ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt de 18 milliards de dollars, il n'y a absolument rien qui puise résoudre les problèmes engendrés par le budget que le ministre des Finances (M. Wilson) a déposé le 23 mai.

Au cours des six ou sept derniers jours, je me suis déplacé beaucoup dans l'ouest du Canada et dans certaines parties de l'Ontario pour constater personnellement la réaction de diverses catégories de citoyens qui auront à pâtir du budget. J'ai été absolument sidéré de constater que certaines mesures du budget ne sont appuyées par presque personne. Je m'étonne que les députés du parti conservateur se soient tus pendant le débat qui se déroule depuis deux ou trois semaines à la Chambre. Je reconnais néanmoins que certains députés conservateurs d'arrière-ban, plus courageux, ont osé demander au ministre des Finances de retirer certaines des mesures particulièrement impopulaires du budget.

En outre, je note non sans surprise, et avec une certaine satisfaction, que le parti conservateur a été obligé d'organiser une réunion spéciale du caucus à Ottawa, cette fin de semaine, à cause du budget. Naturellement, je n'étais pas invité. Franchement, après avoir vu le plan global de renouveau économique du parti conservateur qui nous a été présenté le 23 mai, je peux affirmer qu'il ne viendrait jamais à l'idée d'un député de l'opposition d'envisager de l'approuver. J'espère que les députés conservateurs qui ont participé à la réunion spéciale du caucus ont au moins eu le courage de faire part des réactions de leurs électeurs et de donner personnellement leur avis sur la proposition de désindexation ridicule et injuste du ministre des Finances. Entre ces quatre murs, je suis sûr que le ministre des Finances et le premier ministre (M. Mulroney) ont appris qu'une révolte des contribuables, dirigée contre certaines mesures du budget, était en train de couver.

Je vois que le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) se trouve à la Chambre. Je me suis rendu la semaine dernière à Saskatoon, où j'ai rencontré des centaines de personnes âgées inquiètes. Non seulement elles se préoccupent des effets que la déxindexation aura sur la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, mais elles s'interrogent aussi sur les intentions futures du gouvernement dans des domaines qui touchent les personnes âgées et les Canadiens de moins de 65 ans, qui souffriront de la désindexation. Ces gens n'ont pas de porte-parole. Je sais que les personnes âgées de la Saskatchewan ont demandé à maintes reprises que leurs députés conservateurs viennent leur expliquer cette mesure fiscale pour les convaincre qu'elle est équitable. Si les députés conservateurs d'arrière-ban ou des premières banquettes ne sont pas allés parler à ces gens, c'est probablement parce qu'ils ont peur d'affronter les citoyens que le budget touchera durement.

Où, dans le projet de loi portant pouvoir d'emprunt, se trouvent les fonds qui permettront de renverser certaines orientations du programme économique présenté le 23 mai? J'ai déjà dit qu'il s'agissait d'un budget à la Robin des bois, mais à l'envers. En effet, ce budget prend aux pauvres pour donner aux riches, de sorte que les riches s'enrichiront et que les pauvres s'appauvriront. Si un député conservateur voulait tenter de justifier ce budget devant ses électeurs en faisant croire qu'il est équitable et empreint de compassion, il lui faudra à coup sûr trouver quelqu'un de brillant pour écrire ses discours.

Il a fallu environ deux semaines pour que les Canadiens saisissent quelles seront vraiment les répercussions de ces mesures. Ils savent maintenant exactement quelles sont les intentions du gouvernement au sujet de la désindexation, non seulement celle des revenus des persones âgées, mais aussi celle des exemptions personnelles, et connaissent ses répercussions sur la classe moyenne.

Les Canadiens ne se laisseront plus leurrer par les beaux discours que nous avons entendus au cours du débat sur le budget, qui a duré dix jours. Pendant ce débat, les ministres sont venus les uns après les autres affirmer que les Canadiens âgés étaient en faveur de la désindecation. Le ministre des Finances a même dit que des personnes âgées s'étaient déclarées heureuses que le gouvernement ait décidé de désindexer leur pension. A l'entendre, ces personnes âgées voulaient contribuer à la diminution du déficit fédéral. Elles étaient d'accord pour que le gouvernement leur enlève $50 par mois et fasse un cadeau de 2 milliards de dollars, sous forme de diminution d'impôt, aux multinationales. Le ministre des Finances nous a raconté que le fait que les riches allaient s'enrichir ne gênait nullement les personnes âgées. D'après lui, les Canadiens âgés se faisaient un plaisir, en tant que personens ayant un revenu proche du seuil de la pauvreté, de faire en sorte qu'on mette un terme à la grave pénurie de riches au Canada, grâce à ce budget. A l'en croire, ces gens se réjouissaient à l'idée d'enrichir encore les riches, parce qu'ils savaient ce que les riches pouvaient faire pour le Canada.

J'ai écouté les justifications données par le gouvernement pour expliquer l'exonération de l'impôt sur les gains en capital jusqu'à concurrence de $500,000. En gros, le gouvernement prend de l'argent à la classe moyenne et aux gens qui vivent près du seuil de la pauvreté, pour remettre $125,000 à tous les riches. Je suis sûr que certaines personnes appuient ces mesures. J'ai néanmoins du mal à m'imaginer que beaucoup de Canadiens puissent trouver cette proposition justifiée. Il faut bien se rendre à l'évidence; les mesures du gouvernement qui visent à prendre de l'argent aux pauvres pour en donner aux riches n'ont pas l'appui de la population. C'est la réalité.

• (1240)

J'invite tous les députés conservateurs qui se sont rendus dans leur circonscription au cours de ces dix derniers jours à prendre la parole pour me dire le nom des personnes et des groupes qui appuient ces mesures fiscales. J'estime qu'il y a ici des députés conservateurs qui ont une certaine compassion, mais ils gardent le silence. Pourtant, ils se préoccupent vivement de nos concitoyens de moins de 65 ans. Je songe aux veuves de 60 à 64 ans. Vous savez aussi bien que moi, monsieur le Président, que certaines d'entre elles sont vraiment dans la misère, car rien n'est prévu aux échelons provincial et fédéral pour représenter leurs intérêts.

J'ai été à même de me rendre compte au cours des deux dernières semaines que le programme Horizons nouveaux, que nous avons lancé il y a six ou sept ans, a été utile pour créer une infrastructure et un certain nombre de groupes de personnes âgées dans tous les coins du pays. Elles ont pu former des associations qui leur servent de porte-parole. Il est un autre groupe de notre société qui souffrira tout autant des dispositions budgétaires, mais qui n'a ni les organismes ni l'infrastructure voulus pour se faire entendre. Il n'y a personne qui parle au nom des pauvres de moins de 65 ans, dont les besoins sont tout aussi criants. Je puis vous dire, monsieur le Président, après mes voyages dans diverses régions du Canada la semaine dernière, que tous les groupements de personnes âgées auxquels j'ai demandé leur avis sur le budget se sont dits prêts à se porter à la défense des moins de 65 ans qui souffriront autant

qu'eux du dernier budget. Dieu merci, il se trouve dans notre société des gens qui ont un peu de compassion, qui ont le sens de la justice.

Lorsque le ministre des Finances se dit prêt à réduire le déficit au détriment des pauvres, je ne puis tirer qu'une conclusion: le parti conservateur a un curieux sens de la justice. Je comprends maintenant pourquoi il a fallu glisser le terme «équitable» pas moins de 26 fois dans l'exposé budgétaire. Les députés conservateurs ont dû se convaincre les premiers que le budget était équitable avant d'essayer de le faire accepter par les Canadiens. Comme parti d'opposition, nous avons affirmé que personne ne soutenait la désindexation, les modifications de la taxe d'accise fédérale et l'augmentation de la taxe sur l'essence. Permettez-moi, monsieur le Président, de m'attarder un peu à ces questions. Au moyen d'un modèle informatique, nous avons vérifié les répercussions de ces mesures, tout comme le ministre des Finances a pu le faire avant de présenter son budget. J'ai la certitude que lui et le premier ministre savaient pertinemment, lors du dépôt du budget, le 23 mai, que la désindexation et les nouvelles taxes d'accise et taxe sur l'essence auraient pour effet, au cours des cinq prochaines années, de faire tomber en deçà du seuil de la pauvreté trois quarts de million de Canadiens dont les revenus sont pour le moment à peine supérieurs à ce seuil. Le Conseil canadien de développement social vient d'ailleurs de confirmer ces chiffres.

Lorsque j'ai saisi le ministre des Finances de ces questions, il y a une dizaine de jours, il n'a pas contesté mes chiffres. La Presse canadienne nous disait quatre ou cinq jours plus tard que, en fait, le ministre des Finances savait—puisqu'il avait utilisé dans ses préparatifs des modèles économétriques—que trois quarts de million de Canadiens seraient réduits à la pauvreté par suite de ses mesures budgétaires.

Je reconnais qu'au cours des dix derniers jours, nous, à titre de parti d'opposition, avons insisté surtout sur les répercussions de la désindexation des pensions de vieillesse, et les médias ont fait de même. Et au cours des prochains jours, nous allons presser le ministre des Finances de revenir sur sa décision. De ces 750,000 personnes qui verront leur revenu glisser sous le seuil de la pauvreté, 230,000 seront des personnes âgées. Il reste donc 520,000 Canadiens âgés de moins de 65 ans qui vont subir la même perte d'environ 20 p. 100 de leur pouvoir d'achat qui appauvrira davantage les pauvres au Canada. Je n'arrive pas à croire que les conservateurs de l'arrière-ban n'aient pas pris la parole à la Chambre des communes pour demander à leurs propres collègues ministériels d'annuler cette décision qui frappe durement leurs électeurs.

Vous qui êtes du Québec, monsieur le Président, vous savez certainement que le taux de chômage a connu des fluctuations dans cette province. Pas un seul député à la Chambre n'a le monopole en ce qui concerne la pauvreté dans sa circonscription. Pas un seul député à la Chambre n'a le monopole des personnes âgées. Dans toutes les circonscriptions, il y a des personnes âgées qui ont subi les conséquences de ce budget. Il y a dans nos circonscriptions à tous des gens qui sont pauvres, quelle que soit la définition que l'on donne du terme pauvreté, celle de Statistique Canada ou une autre. Nous avons tous des électeurs pauvres dans nos circonscriptions respectives.

J'ai la ferme conviction, monsieur le Président, que nous avons le devoir, à titre de députés, d'intervenir à la Chambre et d'attirer l'attention de nos vis-à-vis qui occupent les banquettes ministérielles sur ces questions, afin de leur faire bien comprendre qu'il est impérieux d'annuler plusieurs des mesures annoncées dans le budget.

Nous sommes témoins de la flambée de colère des citoyens âgés à l'endroit du gouvernement et, en toute franchise, je crois que cette colère va se propager au point que le gouvernement devra faire marche arrière et donner raison aux personnes âgées. Quand ce sera chose faite, que ce revirement se produise avant les vacances d'été dans deux semaines ou bien que le premier ministre décide d'attendre tout l'été avant de changer d'idée, ce qui ne ferait que saper davantage l'assise politique du parti conservateur, il restera encore un certain nombre de questions en suspens.

Ce budget ne se résume pas à cette seule question. Il y a toute une macédoine de questions qui n'ont pas encore été posées et que nous devrons poser afin de faire comprendre au grand public canadien la nécessité de supprimer beaucoup d'autres mesures du budget. Je me demande parfois, monsieur le Président, si la véritable intention du gouvernement ne serait pas de provoquer la colère des contribuables canadiens et de les pousser à recommencer le Boston Tea Party. Est-ce là le programme secret du parti conservateur? Si c'est ce qu'il recherche, croyez-moi, il ne perd rien pour attendre. Si les conservateurs s'imaginent que ce problème disparaîtra de lui-même au cours de l'été, ils se trompent lourdement. Je suis contraint de dire qu'à mon avis, compte tenu des principes en cause, et compte tenu de mon sens de la justice et de la compassion, je crois que le gouvernement actuel mérite de connaître le déclin politique qui l'attend à la suite de ce budget qui canalise les richesses entre les mains d'une poignée de Canadiens bien nantis. Les dispositions concernant les gains en capital coûteront davantage aux contribuables canadiens que n'en coûterait l'indexation qui aiderait les pauvres.

M. Fennell: C'est inexact.

M. Frith: Selon mes chiffres, il s'agit de 1.6 milliard de dollars. Je me trompe peut-être, mais je vais le vérifier dans les comptes nationaux. Quoi qu'il en soit, si l'on s'imagine qu'il n'y a pas suffisamment de riches au Canada, il suffit de lire certains articles de la rubrique financière du *Financial Post* et du *Globe and Mail* qui indiquent que neuf familles canadiennes contrôlent 46 p. 100 des actions de la bourse de Toronto. Devons-nous nous inquiéter du sort de ces gens-là? Il est absolument injuste d'enrichir encore davantage ces neuf familles en prenant de l'argent aux pauvres qui vivent dans chacune de nos circonscriptions.

Comme on m'a demandé de vérifier mes chiffres, qu'on me corrige si je me trompe. L'exemption sur les gains en capitaux coûtera aux contribuables canadiens 1.25 milliard de dollars . . .

M. Fennell: C'est inexact.

M. Frith: . . . au cours des cinq prochaines années et la désindexation des pensions des personnes âgées coûtera aux environs de 1.6 milliard de dollars. Mon chiffre n'était donc pas tout à fait exact.

Je voudrais toutefois ajouter autre chose pour la gouverne du député de l'Ontario. Par souci de justice et pour faire plaisir aux multinationales, le ministre des Finances s'est arrangé, au moyen de l'Accord de l'Ouest, pour faire cadeau aux multinationales de 2.4 milliards de dollars.

• (1250)

Comment un parti sensible à l'opinion publique peut oser proposer des mesures budgétaires qui donnent 2.4 milliards de dollars aux multinationales et prennent l'équivalent aux pauvres? C'est absolument incroyable. C'est ce qui me porte à penser que le gouvernement devra revenir sur sa décision dans ce domaine fiscal très complexe. Si je ne me trompe, quatre députés conservateurs ont eu le courage de se dissocier publiquement, au cours de la période des questions, des mesures proposées par le ministre des Finances. Je les en félicite.

Toutefois, à moins que le gouvernement ne décide de faire machine arrière au sujet de la désindexation d'ici l'ajournement, le 28 juin, le mouvement de protestation déclenché par cette décision continuera sur sa lancée. Nous verrons les 2.3 millions de personnes âgées se regrouper, ce qui ne s'était encore jamais vu. Selon les tendances démographiques de notre société, la population âgée de 65 ans doublera au cours des 20 prochaines années. Cette génération va se mettre à militer comme le premier ministre ne l'aurait jamais envisagé lorsque le budget a été présenté. Ce sera une chose très positive. Nous assistons à la naissance d'un mouvement politique qui subsistera pendant plusieurs décennies.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'ai vivement apprécié certains des propos du député de Sudbury (M. Frith). Toutefois, les libéraux semblent faire preuve d'amnésie sélective en ce qui concerne la désindexation des pensions de vieillesse.

Les conservateurs ont pris une mesure que nous trouvons contestable et que 2.5 millions de personnes âgées trouvent absolument intolérable. Leurs enfants, leurs petits-enfants et toute la société se sont faits l'écho de leurs protestations. Vendredi soir, la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) a été priée de justifier cette mesure devant 1,000 femmes au Centre National des Arts. Je n'ai jamais vu un ministre tenir des propos aussi incohérents et défendre avec si peu de conviction la politique du gouvernement. Elle a simplement déclaré à son auditoire qu'elle avait participé de très près à la préparation du budget. Si la ministre n'est même pas prête à défendre cette mesure, il est évident qu'il faut y renoncer.

Je crois que 130 ou 150 libéraux siégeaient de ce côté-ci lorsque la sécurité de la vieillesse a été réduite de 5 ou 6 p. 100 à la suite du programme des 6 et 5 p. 100. Le coup porté alors aux personnes âgées a été aussi dur qu'il va l'être maintenant. Je me demande ce qui autorise les libéraux à critiquer les autres. Ils condamnent cette mesure alors qu'ils ont refusé de se prononcer au moment du programme des 6 et 5 p. 100. Le député pourrait peut-être nous expliquer ce qui l'a décidé à se ranger du côté des personnes âgées, à part le fait qu'il siège maintenant dans l'opposition, alors qu'il n'était pas de leur côté il y a deux ans et demi ou trois ans. A l'époque, il ne s'est pas dissocié publiquement de son gouvernement comme il exhorte les conservateurs à le faire aujourd'hui.

M. Frith: Monsieur le Président, pour une mémoire sélective, c'en est tout une. Je vais vous dire, moi, la différence entre la compassion libérale et celle des conservateurs. Les libéraux ont fait en sorte que quiconque vivant sous le seuil de la pauvreté ou touchant le supplément de revenu garanti bénéficierait d'une indexation complète sur le coût de la vie. C'est grâce au programme des 6 et 5 p. 100 que nous avons pu abattre la barrière psychologique que constituait l'inflation supérieure à 10 p. 100. Le député s'image-t-il vraiment que l'inflation inférieure à 4 p. 100 que nous connaissons aujourd'hui découle des mesures économiques prises l'automne dernier par les conservateurs? Pas du tout. La baisse s'est amorcée quand les libéraux ont eu le courage de constater les ravages de l'inflation sur l'ensemble des Canadiens. Nous avons ensuite fait front commun.

Les ministériels qui siègent sur les banquettes avant et tentent de défendre leurs projets de désindexation devraient relire dans le hansard les divers propos qu'ils ont tenus alors. Comment peuvent-ils justifier d'avoir, dans leur budget du 23 mai, refusé leur aide et leur protection à ceux qui en ont le plus besoin? Ils n'ont pas prévu la moindre mesure de soutien pour ces gens. Ils leur demandent de se débrouiller pour aider eux aussi à réduire le déficit.

Les libéraux n'ont pas adopté cette attitude. Je suis fier d'être libéral quand je pense que mon parti a compris, lui, ce que c'était que d'être pauvre et défavorisé dans notre société, de vivre sous le seuil de la pauvreté, selon la catégorie de Statistique Canada. Conscients de ce qu'était la vie dans ces conditions économiques, nous avons mis les Canadiens pauvres entièrement à l'abri des hausses de l'indice des prix à la consommation.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais participer au débat sur le projet de loi concernant le pouvoir d'emprunt. J'ai l'intention de parler d'emplois, non pas d'emplois dans un avenir indéfini, mais de véritables emplois pour atténuer les souffrances qui s'abattent chaque jour sur les chômeurs canadiens.

Je veux aussi parler de justice, non pas de la justice dont les tories usent envers les pensionnés et les pauvres en majorant les impôts tout en faisant d'autres largesses aux nantis, mais d'une

justice authentique qui veille à ce que tous les Canadiens fassent leur apport selon leurs moyens et qui ne profite pas à un Canadien aux dépens d'un autre.

Je veux parler de justice. Non pas de la justice des tories qui feignent d'ignorer les queues aux portes des banques de vivres ou qui disent à un mineur d'Atikokan, qui n'a pas travaillé depuis la fermeture des mines il y a cinq ans, qu'il devra attendre que le secteur privé lui trouve un emploi, mais une justice authentique qui donne au bien-être des gens la préséance sur le bien-être des capitalistes, une justice qui nous pousse à stimuler la création d'emplois dans le secteur privé, mais aussi à agir sans tarder pour créer directement des emplois en vue de soulager la pauvreté. En outre, nous devons mettre fin aux queues devant les banques de vivres et redonner à 1.5 million de Canadiens abandonnés et trahis par le gouvernement conservateur la dignité et l'espoir.

Le gouvernement aurait pu annoncer qu'il tiendrait ses promesses et ses engagements électoraux envers les chômeurs, les personnes âgées, les autochtones, les jeunes et les femmes. Au lieu, il a décidé d'éluder ses responsabilités et de tromper la confiance qu'on avait en lui. Il prétend que c'est au secteur privé de créer des emplois.

Voici comment le parti conservateur répond aux témoignages de confiance qu'il a reçu le 4 septembre dernier. Par exemple, les manchettes du *Chronicle-Journal* de Thunder Bay du 13 juin 1985 disent ceci: «Tories Robbing Poor» et celles du 10 juin, «No Support for Deindexing.» L'opinion publique est unanime au Canada. Il y a une chose dont je dois attribuer le mérite aux conservateurs. Ils ont donné à tous les Canadiens âgés un motif valable de s'unir, de se mobiliser et de créer une force inconnue jusqu'ici au Canada et qui n'est pas près de s'éteindre.

• (1300)

J'ai appris quelque chose il y a des années, en travaillant dans la collectivité: si vous voulez que les gens se regroupent et fassent bloc, menacez leur existence fondamentale. Les promoteurs le font sans arrêt avec leurs demandes de zonage, et le gouvernement semble avoir pris modèle sur ses amis du monde des affaires.

Non seulement les personnes âgées, mais d'autres Canadiens s'inquiètent beaucoup des propositions du gouvernement. Un groupe de personnes âgées de Thunder Bay, le Sunshine Club, a commencé à écrire à ses députés, au premier ministre (M. Mulroney) et au ministre des Finances (M. Wilson). Environ un millier de personnes âgées de 15 clubs de Thunder Bay vont être invitées la semaine prochaine à adhérer à une organisation qui s'appliquera énergiquement à faire des pressions sur le gouvernement du Canada.

Certains particuliers prennent déjà la parole. Le journal cite une de mes connaissances, George Andrew-Cotter, ancien fonctionnaire municipal de Thunder Bay, qui déclare que ce sont les veuves qui seront le plus durement touchées. Les veuves n'ont pas d'autres revenus. Si elles travaillaient, c'était dans des maisons privées ou dans des fermes. Elles n'ont pas d'autre pension. Il ajoute que la désindexation va nuire à l'économie et non pas l'aider. La plupart des personnes qui touchent une pension de sécurité de la vieillesse dépensent la totalité de leur pension, et si on la diminue, on diminue la quantité d'argent réinjecté dans l'économie. Il ajoute: «Il doit y avoir d'autres moyens d'alléger la dette sans s'en prendre à nous, les personnes âgées».

A Thunder Bay, en 1981, à peu près 11,327 personnes touchaient un revenu de retraite du gouvernement. A peu près la moitié ne touchait que la sécurité de la vieillesse et l'autre moitié touchait la sécurité de la vieillesse et le supplément du revenu garanti. Cela nous donne une idée de l'importance du groupe de personnes en colère dont nous parlons à Thunder Bay, ville de 120,000 habitants.

Mercredi dernier, quand mon collègue le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp) et moi-même partions assister à des événements locaux dans nos circonscriptions, nous avons discuté de la montée de l'opposition au budget du gouvernement. Nous avons décidé mercredi après-midi de donner aux personnes âgées de nos circonscriptions l'occasion de se réunir et de nous dire directement leurs frustrations, afin que nous puissions nous en faire l'écho à la Chambre et en particulier auprès du parti conservateur.

Je suis heureux d'annoncer que, prévenus seulement 36 heures à l'avance par les médias, par des affiches dans les édifices et de bouche à oreille, 225 personnes âgées ont afflué au centre de la main-d'œuvre de Lakehead pour exprimer leur colère et leur indignation à l'idée de ce qu'on voulait leur faire. Ces gens-là n'étaient pas là simplement pour parler, ils étaient là pour agir. Ils nous ont remis un certain nombre de pétitions que le député de Thunder Bay-Nipigon et moi-même allons commencer à présenter à la Chambre tout à l'heure.

Ils ont aussi fait circuler d'autres pétitions dans tous les coins de la collectivité, dans tous les édifices de personnes âgées, dans toutes les églises et dans tous les magasins de quartier de Thunder Bay. A partir d'aujourd'hui, nous allons présenter plus de 1,500 signatures apposées sur des pétitions de tous les coins du nord-ouest de l'Ontario: de Shebandowan, de Kakabeka, de Nolalu, de Kaministikwia, de Vickers Heights, de Geraldton, d'Atikokan, d'Emo et de Dryden. Nous allons aussi présenter des pétitions signées par les délégués du commandement de district du Manitoba et du nord de l'Ontario de la Légion royale canadienne, qui tenait sa conférence annuelle à Thunder Bay la semaine dernière. Nombre d'entre eux ont signé ces pétitions.

Cette organisation a aussi adopté une résolution. Elle représente des gens qui se sont battus pour la liberté, afin que le Canada devienne ce qu'il est aujourd'hui. Ils ont dit catégoriquement qu'ils refusaient la désindexation. N'oublions pas que la Légion est une organisation qui s'efforce de ne pas intervenir sur la scène politique. Elle tient à se présenter comme une organisation au service de ses membres. Mais elle a compris qu'il lui fallait se manifester parce que ce sont ses membres et leurs collègues qui sont touchés par la décision gouvernementale.

Nous avons également reçu de nombreuses lettres de simples particuliers, et j'aimerais en consigner quelques-unes. Voici une lettre d'un homme d'affaires à la retraite de Thunder Bay, qui a été détaillant pendant une trentaine d'années. Voici ce qu'il a écrit au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp):

Monsieur,

Je ne sais s'il faut vous appeler très honorable ou honorable Jake Epp, mais depuis que le budget a été présenté je ne risque rien, je suppose, à supprimer l'honorable.

Vous prétendez Monsieur, que nous, les personnes âgées, sommes en faveur du budget. Moi je ne le suis pas. J'ai œuvré dans ma localité comme petit homme d'affaires et patron pendant trente ans. Je n'ai pas demandé à l'État de m'aider dans mes affaires ni de payer les études de mes enfants. J'ai été un contribuable modèle.

Maintenant je me trouve devant un dilemme. Votre gouvernement a aboli les REÉL. Vous avez à toutes fins pratiques désindexé nos pensions. Il se trouve que l'exemption des $500,000 de gains en capital ne cadre aucunement avec mes projets financiers. Mais comment est-il possiblle d'organiser son avenir quand on n'a pas confiance dans le gouvernement? Il y a une chose que je puis faire.

J'ai toujours voté conservateur, mais c'est fini. On m'a trahi. Je vous prie de dire à M. Mulroney qu'à Thunder Bay nous n'aimons pas les gens qui violent leurs promesses. Nous ne nous laisserons pas prendre aux belles paroles dites d'un ton grave, et nous n'appuyons pas votre budget d'escamoteur.

Il y a un jeune d'Atikokan qui a écrit:

J'aimerais vous dire quelques mots au sujet de la décision conservatrice de désindexer les pensions. Je trouve que c'est écœurant.

Quelle raison peuvent-ils bien avoir de retomber sur nos personnes âgées avec des coupures punitives, avec effet rétroactif en prétendant que c'est le moment pour les vieux de faire leur part afin de sauver l'économie du pays. Il me semble qu'ils l'ont déjà faite, leur part.

Ceux que les conservateurs ont décidé de voler, ils ont déjà supporté les coups durs et les privations des récessions et de la dépression, ils ont combattu aux guerres mondiales pour la liberté du Canada, ils ont travaillé toute leur vie pour édifier un pays plus agréable.

Il est particulièrement rageant de voir sabrer ainsi les revenus des personnes âgées, quand les conservateurs ont annoncé dans le même budget qu'ils ne rempliraient pas leur promesse de taxer les riches qui s'arrangent pour ne pas payer d'impôt sur le revenu. Ils ont dit que cet impôt serait compliqué et qu'il demande à être étudié. Apparemment, les conservateurs trouvent plus facile de retirer aux personnes âgées la pension à laquelle ils avaient droit que d'imposer les gros bonnets qui risqueraient de faire du bruit ou même (ce qu'il faut être désabusé) de ne plus verser à la caisse du parti.

La troisième lettre portant sur ce sujet vient d'un homme que je connais bien du village de Vickers Heights, qui fait partie de Thunder Bay. Il écrit:

Ma femme et moi devons protester vivement contre la dernière série de coupures, spécialement celles qui frappent les personnes âgées.

M. Wilson dans son dernier budget est absolument injuste envers les personnes âgées de ce magnifique pays. Comme l'augmentation du coût de la vie est une menace constante pour notre niveau de vie, il faut que nous soyons intégralement indexés sur le coût de la vie. Si vous descendiez à notre niveau, vous verriez que c'est plus difficile chaque année.

Et encore:

Le dernier budget fédéral a été plutôt dur pour nous qui sommes à la retraite.

Il n'y a pas que de simples particuliers qui suivent le mouvement, mais des éditoriaux. *Lakehead Living*, hebdomadaire primé d'Ontario, écrivait la semaine dernière dans un éditorial:

Il y a un rapprochement ironique à faire avec le récent budget fédéral. Le gouvernement a présenté un budget qui rend la vie encore plus dure aux personnes âgées, quelques jours à peine avant de consacrer un mois aux personnes âgées pour leur dire «merci».

Si la désindexation partielle du Régime de pensions du Canada n'avait pas porté un coup si terrible aux revenus de nos personnes âgées, on aurait pu dire que c'était une gaffe ridicule d'annoncer cela dans le budget si peu de temps avant le mois des personnes âgées.

Or la désindexation des pensions de vieillesse est une chose grave qui privera nos aînés de centaines de dollars chaque année. C'est de l'argent qu'ils n'ont pas les moyens de perdre.

En déclarant que nos aînés doivent faire leur part pour réduire le déficit national, le ministre des Finances, Michael Wilson, fait un affront à nos personnes âgées. Beaucoup d'entre elles ont déjà souffert d'une récession durant les années 30 et ont déjà «fait leur part» pour remettre cette économie sur pied. M. Wilson se trompe énormément quand il dit que les personnes âgées appuient son nouveau budget. L'opposition à la désindexation prend rapidement de plus en plus d'ampleur chez nos aînés dans tous le pays.

Le gouvernement conservateur a réveillé une force politique puissante chez nos personnes âgées, et s'il n'y fait pas attention, cela pourrait lui coûter cher lors des prochaines élections.

Certains diront que c'est là l'opinion de personnes âgées d'allégeance néo-démocrate ou, surtout pas, que le *Lakehead Living* n'est qu'une façade pour le Nouveau parti démocratique. Il s'agit d'une cause qui transcende toutes les affiliations politiques.

• (1310)

Au cours de la réunion publique que le député de Thunder Bay-Nipigon et moi avons tenue vendredi, nous avons entendu des instances bien nettes de la part de personnes appartenant à tous les partis politiques représentés à la Chambre et engagés dans le processus électoral canadien. Je fais remarquer aux députés conservateurs de l'arrière-ban qu'ils ne devraient pas avoir peur, qu'ils ne sont pas seuls s'ils s'opposent à la désindexation. Par exemple, le député de la circonscription de Fort William à l'Assemblée législative provinciale, celui qui a pris ma place à l'Assemblée législative ontarienne il y a près de huit ans, était là pour appuyer les personnes âgées; il a écrit une lettre au ministre des Finances et a fait publier dans les journaux de Thunder Bay un message publicitaire ainsi libellé: «Appuyez les personnes âgées—Protestez contre la désindexation des pensions de vieillesse», dans lequel il disait protester énergiquement contre la désindexation des pensions de vieillesse et exhortait le gouvernement fédéral à revenir sur sa position. Il invitait les électeurs de Fort William et de Port-Arthur à lui écrire en se chargeant d'adresser lui-même ces lettres au ministre des Finances pour lui faire savoir que non seulement les néo-démocrates et les libéraux mais les conservateurs également s'opposaient à la désindexation, qui constitue une attaque contre nos aînés.

Le gouvernement a réveillé un géant et il va le regretter, et pas seulement aujourd'hui et demain. Les citoyens âgés qui ont voté pour les conservateurs en septembre dernier, ne l'ont pas fait sans une certaine gêne. D'un côté, ils ont voté ainsi pour se débarrasser du régime libéral dont ils avaient assez. On peut comprendre cela. Dans bien des cas, ils se sont tournés vers les conservateurs parce que ceux-ci représentaient le seul autre choix dans certaines circonscriptions, choix que l'électorat a fait pour se débarrasser du gouvernement d'alors. D'un autre côté, toutefois, ils n'avaient pas oublié l'époque où d'autres gouvernements conservateurs les avaient fait souffrir; ils ne les avaient d'ailleurs endurés que quatre ans avant de les saquer. Le gouvernement a ravivé ces souvenirs. Il a confirmé les pires craintes des personnes âgées. Je peux garantir au gouvernement qu'elles ne l'auront pas oublié dans trois ou quatre ans.

Avant d'aborder d'autres aspects du budget, je tiens à conclure mes observations sur la désindexation par une invitation. C'est un appel que j'ai lancé vendredi aux citoyens âgés de Thunder Bay lorsqu'il a été question de la façon de faire savoir au gouvernement fédéral ce qu'on pense, non seulement au moyen de pétitions mais par l'envoi de lettres. Je leur ai dit que leurs lettres n'avaient pas besoin d'être longues et qu'il leur suffisait d'adresser au ministre ces quelques mots: «Brian, la désindexation est une mesure ignoble. Sincèrement.» J'encourage les personnes âgées et tous les autres Canadiens à écrire au premier ministre aux bons soins de la Chambre des communes.

Je voudrais passer à d'autres questions. La phrase la plus significative de tout le budget laisse entendre que le gouvernement canadien a pour nouvelle politique de récompenser le succès plutôt que de subventionner l'effort. Songeons-y un

moment et voyons quel changement important cela représente, non seulement au plan de la politique nationale, mais également à celui de notre vision du monde. L'effort avait l'habitude d'avoir son importance au Canada et le rôle du gouvernement était d'aider les Canadiens à développer leur culture et à stimuler leur économie. Ce n'est plus le cas. Les Canadiens ne peuvent plus avoir recours au gouvernement, car ils le feraient en vain, à moins évidemment qu'ils aient déjà réussi et n'aient plus vraiment besoin de son aide, à moins évidemment qu'ils soient déjà prospères et qu'ils viennent chercher auprès du gouvernement leurs récompenses, leurs cadeaux. C'est là une attitude dure et rétrograde. C'est du darwinisme social de la pire espèce. C'est une négation de tous les fondements de la société.

Ces propos ont été repris dans un communiqué publié par un groupe qui s'appelle Community Business and Professional Association of Canada et qui a pour devise «Une entreprise juste», laquelle reflète une attitude intéressante. Son analyse du budget fédéral comporte un certain nombre de points importants que je voudrais porter à l'attention de la Chambre. Elle montre qu'il est très dangereux de récompenser le succès au lieu de subventionner l'effort, car cela tue l'esprit d'entreprise dans les secteurs économiques les moins développés. Cela décourage certes le risque au profit des entreprises traditionnelles. Comme le prouvent les documents budgétaires, il s'ensuit qu'un plus grand nombre d'entreprises à but lucratif sont imposables dans chaque secteur industriel.

Je vois qu'il ne me reste plus beaucoup de temps. J'ai d'autres observations que je garderai pour une autre fois, mais je voudrais, pour conclure, citer la réaction des représentants du secteur de la construction de Thunder Bay au projet de taxe de vente de 6 p. 100 sur le béton préparé et autres matériaux connexes:

> Nous tenons à protester très vivement contre l'imposition proposée de cette taxe.
>
> Le secteur de la construction (le plus important employeur unique du pays) a été ruiné par le ralentissement de l'économie, ce qui a entraîné chez nous un chômage supérieur à 40 p. 100. Ce sont des taux d'intérêt peu élevés et un climat stable dans le secteur de la construction dont les investisseurs ont besoin et non d'autres taxes qui obligent les constructeurs et les fournisseurs à hausser leurs prix.
>
> Notre secteur compte pour 15 p. 100 du produit national brut et fournit 650,000 emplois directs et autant dans les secteurs et professions connexes.
>
> Les conséquences à long terme que cette mesure entraînera dans le secteur de la construction et pour la situation de l'emploi dans le domaine sont manifestes.
>
> En cette époque où le bâtiment n'a jamais été aussi faible, nous devons exiger que ces changements soient annulés.
>
> Veuillez agréer nos sentiments les meilleurs.
>
> Robert L. Irwin
> (ancien président de la Construction
> Association of Thunder Bay)
> (directeur de la Ready Mixed Concrete
> Association of Ontario)

Ainsi, le budget ne viendra en aide ni aux personnes âgées, ni aux hommes d'affaires. Bien au contraire, il leur nuira. Voilà pourquoi nous ne souscrirons pas au projet financier du gouvernement.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques mots à ce débat sur les pensions et parler aussi d'une autre question qui n'est peut-être pas directement reliée au budget mais qui a certainement trait aux programmes mis en œuvre par le gouvernement pendant la première année de son mandat. Je songe évidemment à la question sur laquelle j'ai fondé ma campagne électorale de l'été dernier, à savoir, la reconnaîssance des droits politiques des fonctionnaires du gouvernement du Canada que leur ont promis les conservateurs pendant la campagne électorale.

M. Hnatyshyn: Est-ce que cette question est pertinente?

M. Cassidy: Oui, elle l'est. Il est question, entre autres choses, de quelque 500,000 personnes au service du gouvernement du Canada, directement et indirectement, qui ne peuvent pas protester contre la désindexation des pensions, en dépit du fait qu'un bon nombre de ces fonctionnaires prendront leur retraite sous peu et verront leur pouvoir d'achat diminuer progressivement par suite des mesures impitoyables du gouvernement.

Je ne puis dire à la Chambre à quel point les pensionnés de ma circonscription s'inquiètent de la décision du gouvernement de désindexer leurs pensions. Le verbiage et l'équivoque auxquels se livrent les membres du cabinet et même le premier ministre (M. Mulroney) sont fort déroutants, c'est le moins que je puisse dire. J'avais toujours pensé qu'une fois annoncée dans le cadre d'un budget, une mesure avait force de loi. En fait, la tradition du Parlement veut qu'une fois annoncée par le ministre des Finances, toute décision relative à une hausse d'impôt devient exécutoire sur-le-champ, même si la Chambre n'adopte la mesure législative en question que bien des mois plus tard. Nous voyons maintenant le gouvernement faire marche arrière et tenter de faire croire qu'il n'avait pas vraiment l'intention de porter ce coup aux pensionnés, qu'il va évidemment surveiller la situation, qu'il ne faisait qu'envisager une possibilité, et que de toute façon sa décision ne devait pas entrer en vigueur avant plusieurs mois.

Si le Conseil économique du Canada, le Conseil d'entreprises sur les questions d'intérêt national ou un autre organisme avait proposé par exemple la désindexation des pensions, le gouvernement aurait pu déclarer qu'il s'intéresserait vivement à ces propositions. Si un comité de la Chambre avait proposé de procéder à une réforme radicale des prestations de sécurité sociale ou des pensions de sécurité de la vieillesse, là encore le gouvernement aurait pu se tenir à l'écart de ces propositions. Mais ce dont nous discutons en l'occurrence, c'est d'un ensemble de propositions qui figurent dans un budget que le gouvernement a pris huit mois à préparer et qui oriente en quelque sorte la politique économique qu'il entend suivre pendant toute la durée de son premier mandat.

Comme je l'ai dit il y a quelques minutes au député de Sudbury (M. Frith), j'ai été surpris de voir que la députée de St. Paul's et ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall), qui pourtant a collaboré avec le ministre des Finances (M. Wilson) à l'élaboration du budget en sa qualité de ministre subalterne des finances, n'a pas su répondre lorsqu'on l'a invitée à défendre le projet d'indexation des pensions devant un millier de femmes réunies au Centre national des Arts.

• (1320)

A l'heure actuelle, pratiquement tous les députés conservateurs souhaitent que cette proposition n'ait jamais été faite. Ils prennent leurs distances à tel point que le ministre des Finances est le seul député qui reste carrément en faveur de cette proposition. Je tiens à dire au gouvernement qu'il est à peu près temps qu'il revienne sur sa position et s'assure que les pensionnés puissent dormir sur leurs deux oreilles en sachant que leur pouvoir d'achat ne va pas être réduit par suite d'une

proposition malavisée qui n'aurait jamais dû être présentée et qui devrait être retirée sur-le-champ. Si nos vis-à-vis ont commis une erreur, ils devraient être assez honnêtes pour l'admettre et retirer la proposition relative à la désindexation dès maintenant.

Je crois qu'il est tout à fait répréhensible de la part du gouvernement de décider de doubler l'indexation du supplément de revenu garanti et de continuer à réduire le pouvoir d'achat des personnes âgées qui vivent juste au-dessus du seuil de la pauvreté. Je pense que c'est là l'intention du gouvernement, et je crains fort que s'il agit, ce soit là l'initiative qu'il prenne, et je tiens à dire dès le départ que je m'y oppose. Les pensionnés qui vivent au-dessus du seuil de pauvreté ont quand même des moyens fort limités. Dans bien des cas, dans ma circonscription, ils doivent encore payer des loyers de $400, $500 ou $600 par mois. S'ils conservent leur maison, l'impôt foncier moyen pour une maison dans Ottawa-Centre est d'environ $150 ou $160 par mois. Les frais d'exploitation d'une maison augmentent rapidement et les gens dans cette situation ne peuvent se permettre de voir leur pouvoir d'achat réduit de $100 cette année, de $200 l'année prochaine, de $300 l'année suivante et ainsi de suite.

Si le gouvernment décide de rétablir l'indexation seulement dans le cas de ceux qui touchent le supplément de revenu garanti, il fera petit à petit ce que le premier ministre a nié catégoriquement vouloir faire lorsque cette question a été débattue au Parlement en décembre dernier. A l'époque, il a prétendu que l'universalité était sacrée. Il pourrait décider, semble-t-il, maintenant d'annoncer que ce n'est plus le cas et qu'on peut réduire les pensions de 3 p. 100 par année. Cela continuera tant que les prestations de sécurité de la vieillesse n'équivaudront plus qu'à 50 p. 100 seulement de ce qu'elles valent aujourd'hui. Pour une personne de 50 ans qui entend se retirer à 65 ans, la sécurité de la vieillesse ne vaudra pratiquement plus rien et nous en arriverons à l'équivalent d'une pension versée en fonction des moyens d'existence pour les pauvres et rien de mieux. Je pense que notre pays est en mesure de faire mieux.

De même, l'autre jour, le Conseil des citoyens âgés d'Ottawa-Carleton a tenu une réunion. Ce Conseil représente toutes les personnes âgées d'Ottawa-Carleton et compte quelque 60 organismes affiliés. Comme ce sont des gens énergétiques, directs et sans détours, ils ont affirmé catégoriquement que cette proposition impitoyable qui les laissera à la merci de l'inflation, devait être abandonnée immédiatement. Pendant que le NPD présentait des pétitions depuis deux semaines et demie, l'organisation recueillait des pétitions pour que soit retirée cette proposition malavisée. Ils ont proposé que des copies de la résolution soient transmises immédiatement au premier ministre et aux chefs des deux partis d'opposition, et rappellent aux citoyens d'Ottawa-Carleton que pendant la campagne électorale, le gouvernement avait catégoriquement affirmé qu'un gouvernement conservateur continuerait de relever la pension de la vieillesse tous les trimestres en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

Quand ils étaient dans l'opposition, les progressistes conservateurs se sont opposés à la désindexation de la sécurité de la vieillesse. Maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils trouvent toutes sortes de raisons pour supprimer l'indexation. Les prétextes qu'ils invoquent sont aussi vides que ceux qu'invoquait le député de Sudbury pour expliquer pourquoi les libéraux avaient instauré le programme des six et cinq p. 100 qui prévoyait notamment de réduire les pensions de vieillesse d'environ 6 p. 100 par année.

Le Conseil rappelle également que dans un document de consultation publié en janvier 1985 sur les prestations pour les enfants et les personnes âgées, le gouvernement affirmait à nouveau qu'il n'y avait pas lieu de modifier la pension de la vieillesse ni le revenu garanti. Que faisait le ministre des Finances à ce moment-là? A-t-il assisté à la réunion du cabinet quand cette question a été étudiée et quand le document a été examiné, pour dire qu'il passerait à l'action dans deux mois et demi mais qu'il n'avait rien à déclarer entre temps? Refusait-il de jouer franc jeu avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), ou le ministre jouait-il double jeu en acceptant de publier un document de consultation qui serait renié par après?

Je pense qu'il serait temps que le gouvernement s'en tienne à ses promesses. Il en a renié beaucoup jusqu'ici et si j'avais à dresser une liste prioritaire de promesses que je devrais ne pas remplir, je ne toucherais pas à celles qui concernent les personnes âgées, et si le gouvernement a décidé de revenir sur sa parole, que ses victimes ne soient pas nos aînés qui ont tellement fait pour notre pays.

Il y a une semaine aujourd'hui, à peu près à cette heure-ci, je montais l'escalier qui mène au Parlement quand un groupe de personnes sont arrivées pour commémorer le 50e anniversaire du Grand Voyage à Ottawa lequel avait été interrompu à Regina, avec les tragiques résultats que l'on connaît, par un gouvernement progressiste conservateur. Quelques retraités sont venus me dire que pendant la Crise, ils avaient travaillé pour 20c. par jour. Ils vivaient dans des camps. Ils n'avaient ni radio, ni journaux. Cela ressemblait beaucoup à un camp de concentration. Ils ont essayé de s'échapper, mais ils n'ont pas pu. Pendant des années, ils ont vécu dans la pauvreté la plus abjecte et ils nous invitent à constater ce qu'on leur fait maintenant que le pays est prospère. Ils m'ont demandé de transmettre ce message à M. Mulroney et aux membres de son gouvernement. C'est fait.

Le gouvernement semble obsédé par la désindexation. Il a fait sienne, sur toute la ligne, l'évangile de Colin Brown et de la Coalition nationale des citoyens. Le gouvernement fait fausse route. Il fait fausse route aussi lorsqu'il désindexe le régime de retraite des employés qui font partie actuellement, ou qui ont déjà fait partie, de la Fonction publique du Canada.

Vendredi dernier, j'ai rencontré des représentants du syndicat des économistes et des statisticiens. Nous avons parlé du projet de désindexation du gouvernement annoncé conjointement par le gouvernement et les représentants de l'Alliance de la Fonction publique, un projet que l'Alliance a vite laissé tomber parce que ses porte-parole s'étaient probablement trompés. En tout cas, ils n'ont certes pas compris la même chose que le gouvernement. Les retraités de la Fonction publique ont payé déjà l'indexation de leur régime de retraite. Leurs cotisations sont les plus élevées de tous les régimes de retraite du Canada.

Pour justifier sa volte-face, le gouvernement se sert de calculs actuariels sans aucun fondement. Il oublie que pendant nombre d'années, la caisse de retraite de la Fonction publique était bien loin de rapporter autant que les fonds des caisses de retraite privées investis sur le marché. Pire, elle rapportait

moins que les obligations à long terme du gouvernement. Le gouvernement voudrait, semble-t-il, renvoyer cette question au comité consultatif sur les pensions qui a déjà fait des recommandations équivalant à la désindexation, à toutes fins utiles. On ne peut attendre d'un groupe qui a déjà fait une proposition infecte d'en faire une meilleure la deuxième fois.

Je me fais donc l'écho des fonctionnaires et des retraités de la Fonction publique en rappelant que mon parti et moi-même souscrivons à toute proposition visant à renvoyer cette question à un comité parlementaire multipartite qui serait en mesure d'obtenir des avis impartiaux et de faire certaines recommandations tout aussi objectives. Mais je reste persuadé qu'on se tromperait lourdement en renvoyant cette question à un comité consultatif interne de la Chambre qui s'est fourvoyé autant la dernière fois et qui a peut-être mal conseillé le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). C'est lui qui est à l'origine du regrettable désaccord entre le président du Conseil du Trésor et les chefs des principaux syndicats de la Fonction publique à propos d'une mesure qui d'après moi, ne devrait jamais voir le jour.

• (1330)

Les fonctionnaires à qui j'ai parlé m'ont bien précisé que si leurs cotisations ne suffisaient pas pour maintenir la pleine indexation de leur régime de pension, ils seraient prêts à modifier les taux de cotisation. Cependant, d'après tous leurs calculs actuariels, le montant des cotisations est bien suffisant à l'heure actuelle pour maintenir l'indexation, surtout si l'on cesse de finasser et si l'on réunit la caisse de pension elle-même et la caisse supplémentaire créée en vue de l'indexation. Cela devrait se faire, mais si l'on ne le fait pas immédiatement, je proposerais que cela se fasse à la suite d'une étude menée par un comité parlementaire.

Je terminerai en parlant de la question des droits politiques. Je le fais avec tristesse et regret. Pendant la campagne électorale, le parti progressiste conservateur avait promis, comme le NPD, de reconnaître les pleins droits politiques des membres de la Fonction publique du Canada. J'ai mené ma campagne électorale dans la circonscription d'Ottawa-Centre en insistant sur cette question et, maintenant que j'ai été élu, je me suis engagé à tout faire pendant la durée de la législature en cours pour garantir que les fonctionnaires qui méritent d'avoir ces droits politiques les auront.

A mon avis, le président du Conseil du Trésor a agi de bonne foi en décidant d'entamer des pourparlers à ce sujet. Je crois cependant que ses efforts sont contrecarrés par la Commission de la Fonction publique, qui mène une espèce de guerre sainte pour maintenir les restrictions actuelles, et par certains mandarins au niveau de sous-ministre et de sous-ministre adjoint, qui sont convaincus que le système actuel doit être maintenu sous prétexte qu'une petite partie des fonctionnaires doivent rester purs et sembler impartiaux. Presque tous ceux à qui j'ai parlé reconnaissent que ce n'est probablement pas une mauvaise idée de garder un petit groupe de fonctionnaires dans un état de virginité politique, mais ce ne devrait pas être le cas des 250,000 autres membres de la Fonction publique du Canada. C'est pourtant ce que soutiennent ceux qui, à mon avis, résistent avec ténacité aux efforts du président du Conseil du Trésor en vue de remplir la promesse faite par le gouvernement l'automne dernier.

Je dois dire à regret, que, la semaine dernière, j'ai tenu une conférence de presse pour annoncer que le procès que j'ai intenté de concert avec certains membres de l'Alliance de la Fonction publique qui travaillent pour le gouvernement fédéral aura lieu. Nous espérons que le procès aura lieu devant la Cour fédérale du Canada au début de l'automne prochain. Les avocats sont en train de s'entendre sur les questions accessoires et de moindre importance afin que le tribunal puisse se concentrer sur les aspects constitutionnels des restrictions contenues dans la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, qui empêche les fonctionnaires d'exercer les droits fondamentaux que sont la liberté de parole et la liberté d'association. Le procès aura lieu parce que je jugeais ne pas avoir le choix. Après dix mois au pouvoir, le mandat du gouvernement conservateur commence à faiblir un peu. Le gouvernement a reculé dans certains domaines, notamment celui des pensions, et il pourrait fort bien oublier cette promesse aussi, comme il a oublié de nombreuses autres promesses faites aux pensionnés, aux fonctionnaires et aux Canadiens ordinaires.

Au moment des élections qui ont eu lieu au Yukon et en Ontario, nous avons pu constater que la situation des fonctionnaires n'a pas du tout changé depuis les élections fédérales. Les membres de la Fonction publique du Canada ne sont pas plus libres maintenant qu'ils ne l'étaient pendant la campagne électorale avant les élections du 4 septembre. Ils peuvent faire des dons, ils peuvent assister à des réunions politiques, ils peuvent être membres d'un parti politique, mais ils ne peuvent rien faire d'autre. L'employé de la Fonction publique du Canada qui serait allé de porte en porte solliciter des votes en faveur d'un candidat aux élections de l'Ontario, courait de ce fait le risque de perdre son emploi. La situation est grave à ce point et rien n'a changé.

Je me serais attendu à ce que le Conseil du Trésor émette, à l'intention des agents du personnel, des directives disant qu'il fait tout ce qu'il peut pour mettre ces changements en œuvre et demandant aux services du personnel de faire savoir aux membres des comités de négociation qu'ils sont autorisés à participer aux campagnes électorales, pourvu qu'ils le fassent discrètement, mais que dans le cas où ils voudraient agir comme organisateurs ou se porter candidats, naturellement, les règles normales s'appliqueraient. On n'est pas arrivé à ce compromis. Entre-temps, la Commission de la Fonction publique, en sa qualité d'organisme indépendant comptable au Parlement, continue d'informer les dirigeants des divers ministères qu'il est interdit de prendre part aux élections. Je rappelle que les normes publiées au printemps de l'année dernière qualifient de suspecte et recommandent d'éviter toute action qui, de la part d'un employé de la Fonction publique, pourrait donner le moindrement lieu de croire qu'il n'a pas été impartial.

Il y a quelques semaines, lorsqu'il a comparu devant le comité, le président de la Commission de la Fonction publique a rendu public un sondage sur les droits politiques, qui avait été réalisé par l'université Carleton. Ce sondage montrait que 30 p. 100 des fonctionnaires auraient plus d'activités politiques si on leur en donnait le droit. Je pense que le président de la Commission en concluait que la majorité des fonctionnaires ne veut pas de droits politiques. Je dirais que lorsque 80,000 personnes déclarent qu'elles n'ont pas tous leurs droits fondamentaux, quelque chose ne va pas.

Nous savons tous que seule une très faible proportion de la population est politiquement active. Pendant une année électorale, il y a peut-être 2 à 3 p. 100 des gens qui assistent à des réunions politiques ou prennent part à la campagne. Si 30 p. 100 des fonctionnaires déclarent qu'ils aimeraient exercer des activités politiques, c'est une proportion énorme. Je prétends que si 1 p. 100 seulement déclarait ne pas avoir tous ses droits fondamentaux, il y aurait quelque chose à redire.

La Charte des droits donne à tous le droit de s'exprimer librement et elle ne comporte pas d'exception pour les fonctionnaires de l'État canadien. La Charte des droits garantit à tous des droits démocratiques fondamentaux et n'exclut pas les fonctionnaires. La Charte des droits prévoit la liberté d'association, sans exclure les employés du gouvernement du Canada qui désirent participer aux activités d'un parti politique.

Avant l'ajournement du 28 juin, le gouvernement a le temps de préciser ses intentions. J'attends une déclaration du président du Conseil du trésor, car pour les fonctionnaires, cette question est aussi importante que le droit à une pension et la désindexation pour 2.5 millions de personnes âgées cruellement traitées par le gouvernement.

Le président suppléant (M. Cooper): Questions ou observations? Débat.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, en prenant la parole sur le projet de loi C-51, j'aimerais tout de même commencer en rafraîchissant la mémoire de ceux qui nous écoutent et leur dire qu'il s'agit d'un projet de loi fort important qui donne au gouvernement l'autorisation d'emprunter jusqu'à concurrence de 18 milliards 200 millions de dollars pour son fonctionnement. On dit ici: «... nécessaires à la réalisation de travaux publics et à des fins diverses.» C'est ce qui permet d'ailleurs aux députés, lorsqu'on discute ce projet de loi, de faire des commentaires sur des sujets plutôt variés.

Monsieur le Président, quand on examine la stratégie du gouvernement et qu'on se pose la question: Où s'en va ce gouvernement? Ou plutôt, si vous préférez: Quelle est la stratégie? On pourra dire que depuis neuf mois on a eu une politique de style, une stratégie de style, essayer de vendre un gros Cabinet avec un premier ministre nouveau, et je dois dire que, à l'occasion, le premier ministre et ses ministres font bonne figure à la télévision, mais là n'est pas l'essentiel d'un gouvernement de faire bonne figure à la télévision, il faut être constant, il faut être sérieux, et il est impératif que ce gouvernement établisse fermement sa politique tant dans le domaine économique que social. Donc, finalement, on a eu le 23 mai un budget, c'est de ce budget que nous avons discuté pendant plusieurs jours, et maintenant nous discutons de ce projet de loi visant à permettre au gouvernement d'emprunter 18.2 milliards de dollars. Milliards, monsieur le Président! Récemment, quelqu'un me demandait—je recevais des étudiants du secondaire et on a dit un milliard—c'est quoi un milliard? Bon, on dit c'est 1,000 millions, et pour essayer de mettre cela dans des chiffres, dans des concepts un peu plus terre à terre, je leur disais que pour dépenser un milliard, il faudrait dépenser $1,000 par jour pendant 3,000 ans. Et là on m'a regardé et on a dit «hein»? J'ai dit oui. Et, évidemment, 18 milliards ce serait de dépenser $18,000 tous les jours pendant 3,000 ans.

Donc, il est impossible pour nous de penser en ces termes. C'est une somme phénoménale. C'est beaucoup d'argent et, parce que notre pays est un pays riche, nous avons des budgets très élevés.

Monsieur le Président, le gouvernement essaie désespérément de vendre son budget, il essaie de se tirer d'affaires en disant que notre budget, il est bien accepté. Il faut réaliser tout de même qu'il y a une faille importante que nous avons ouverte, celle de la désindexation totale des pensions de sécurité de la vieillesse. Cela a commencé toute cette question à la suite du budget, parce qu'on a réalisé que dans les chiffres qui nous avaient été transmis, le gouvernement indiquait la portée et l'importance des mesures budgétaires qu'il proposait.

• (1340)

[*Traduction*]

Le gouvernement essaie désespérément de faire accepter son budget par les Canadiens parce que peu de Canadiens l'approuvent à mon avis. Les conservateurs se sont rendus compte que le pays n'est pas disposé à accepter un budget qui accablera surtout les personnes qui sont le moins en mesure de supporter ce fardeau—les pauvres, les personnes âgées et les chômeurs. Dans le discours qu'il a prononcé dernièrement à l'Empire Club du Canada, à Toronto, pour essayer de défendre le budget, le ministre des Finances (M. Wilson) a dit que le budget conservateur soutient la moralité publique. De toute évidence, le gouvernement conservateur déforme le sens du terme «moralité».

Dans son budget, le gouvernement a désindexé partiellement les pensions de vieillesse. J'ai un document du ministère de Finances, publié après la présentation du budget, indiquant les répercussions des différentes mesures budgétaires jusqu'en 1990-1991. D'après ce document, la désindexation des pensions de vieillesse fera économiser 1.6 milliard de dollars au gouvernement d'ici à 1990-1991. Il y est question de l'incidence des mesures budgétaires sur les recettes et les dépenses en fonction des postes des comptes nationaux. Le contenu de la troisième colonne du document du ministère des Finances n'a pas été révélé publiquement. Le contenu des deux premières colonnes relatives à 1985-1986 et 1986-1987 a été rendu public, mais pas celui de la colonne consacrée à 1990-1991.

Revenons à la sécurité de la vieillesse. Ce changement aura une influence sur le déficit. Les autres réductions à caractère fiscal comme la modification de l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers et la surtaxe personnelle, le REEL et l'exemption pour les enfants auront une incidence sur le déficit. La déduction pour invalidité qui se chiffrait à 15 millions atteint maintenant les 50 millions. L'impôt sur les gains en capital coûtera 300 millions aux contribuables canadiens cette année, 600 millions en 1986-1987 et 1.2 milliard en 1990-1991. Les Canadiens ont droit à une exemption d'impôt sur les gains en capital jusqu'à concurrence de $500,000; ils auront droit à une exemption de $10,000 cette année, qui augmentera au cour des prochaines années. Il sera possible d'utiliser les gains en capital comme refuge fiscal.

Une voix: Ce n'est pas un refuge fiscal.

M. Gauthier: Si, c'est un refuge fiscal. On ne devra pas payer d'impôt sur les gains en capital réalisés sur la vente d'un cheval du Kentucky, d'un condominium à Miami, de peintures ou de bijoux. Nous aurions voulu que cette exemption de $500,000 sur les gains en capital serve à favoriser la création d'emplois, à encourager les petites entreprises et à promouvoir la recherche et le développement. Autrement dit, le gouvernement devrait insister pour que l'argent serve aux Canadiens, au Canada.

Le traitement fiscal des pensions permettra de réduire le déficit de 235 millions de dollars en 1990-1991. Les prêts sur les logements diminueront de 45 millions la même année. D'autres exemples sont cités dans ce document. Par exemple, le gel des cotisations à l'assurance-chômage permettra de réduire le déficit de 10 millions de dollars. Je pourrais énumérer toutes les répercussions financières du budget, mais la seule mesure qui préoccupe les Canadiens, c'est celle qui vise à désindexer partiellement la pension de sécurité de la vieillesse. Les prestations pour enfants seront également modifiées, et notamment les allocations familiales. Les exemptions fiscales pour les enfants à charge représenteront une diminution nette de 600 millions de dollars d'ici 1990-1991. Les familles canadiennes trouveront cette initiative immorale, et je les comprends.

D'ici à 1990, le gouvernement aura effectué des compressions de plus de 2 milliards par an dans les programmes sociaux. Ces fonds ne seront pas redistribués aux Canadiens dans le besoin—les personnes âgées, les pauvres et les chômeurs. Voici encore une promesse électorale que le gouvernement n'a pas tenue. Il prétend qu'il va utiliser ces fonds pour restreindre le déficit, après avoir promis de ne pas le faire. C'est immoral. Les chômeurs canadiens, au nombre de 1.4 million, trouvent cette mesure inacceptable.

Le gouvernement va sans doute revenir à la raison dans les prochains jours et changer d'avis au sujet de la pension de sécurité de le vieillesse. J'espère que le premier ministre (M. Mulroney) aura le courage de venir à la Chambre et d'annoncer que le gouvernement a fait une erreur et qu'il ne proposera pas en janvier 1986 la Motion des voies et moyens nécessaire à la mise en vigueur de cette mesure.

• (1350)

[*Français*]

Monsieur le Président, la dernière fois que le gouvernement a demandé à cette Chambre d'approuver un pouvoir d'emprunt, les circonstances, évidemment, étaient très différentes. On se souviendra que, à ce moment-là, il n'y avait pas eu de budget et on voulait qu'on approuve un pouvoir d'emprunt qui aurait permis à ce gouvernement-ci d'emprunter un montant qui était plus élevé que les dépenses annoncées. On voulait emprunter plus que ce qu'on avait dit que l'on dépenserait. Évidemment, nous nous sommes opposés à cela. Cela a occasionné, on s'en souvient, un remue-ménage parlementaire pendant des mois et, en décembre dernier la mesure fut adoptée parce que le gouvernement, pris à ce moment-là dans un débat sur l'universalité, voulait à tout prix arriver à une entente avant Noël, et ayant à faire face à deux échéanciers assez sérieux, soit d'une part un pouvoir d'emprunt qui lui était nécessaire et essentiel et, d'autre part, un débat sur l'universalité qu'il trouvait embarrassant, il a donné la dernière journée de la session avant Noël au débat sur l'universalité en échange d'un consentement de l'opposition sur le projet d'emprunt.

On se souviendra qu'après le Sénat a fait des siennes, je devrais dire peut-être l'autre place, monsieur le Président, et cela avait occasionné certains problèmes d'image sinon de fait. La situation aujourd'hui avec le projet de loi C-51 est différente. Le gouvernement a, en effet, présenté un budget formel et a déposé ses prévisions pour les dépenses. Mais la situation est différente pour une autre raison, et cette raison est très simple, c'est que le gouvernement nous demande 18.2 milliards de dollars pour financer ses extravagances envers les multinationales, les multinationales pétrolières en particulier et les riches investisseurs, tout en annonçant aux gens âgés qu'ils auront à se serrer la ceinture. Ils n'ont pas trouver dans les 18.2 milliards qu'ils veulent emprunter cette marge nécessaire pour pouvoir assurer aux Canadiens à leur retraite une pleine indexation de leur pension. C'est pour cela que c'est différent, c'est pour cela que c'est immoral, c'est pour cela que ce n'est pas bon.

Ce que nous avons à considérer, monsieur le Président, c'est une situation, comme je l'ai dit, morale. Est-ce moralement juste de dire à quelque 200,000 citoyens âgés de l'âge d'or qu'ils auront à devenir pauvres? Parce que c'est ce que cela va faire, monsieur le Président. Cela va marginaliser 200,000 Canadiens d'ici 1990, les rendre sous le seuil de la pauvreté. La demande immorale de ce gouvernement dans ce projet de loi me donne l'occasion de parler un peu plus longuement du budget du 23 mai dernier, puisque cette demande du gouvernement s'y rattache intimement, comme je le disais tantôt. Ce que le gouvernement nous suggère, monsieur le Président, c'est un objectif unique, primordial, très étroit. Le budget et la baisse du déficit, donc le déficit d'abord on s'y attaque et aucun obstacle ne nous arrêtera.

Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il y ait eu un député dans cette Chambre qui soit contre la baisse du déficit. C'est un objectif qu'il faut attaquer, qu'il est important de réduire. Mais il faut le faire de façon à ne pas mettre le gros du fardeau sur le mauvais dos. Ce que les Tories ont fait est régressif et inéquitable. Ils le savent très bien. Pourquoi imposer des impôts énormes aux consommateurs tout en donnant des avantages intéressants aux grosses compagnies et aux riches individus? Pourquoi ne pas tempérer la réduction du déficit par une allocation généreuse de fonds pour la création d'emplois? Pourquoi dans la formation, dans le développement et surtout en formation de la main-d'œuvre avoir coupé 78 millions dans le budget? Monsieur le Président, ce n'est pas compliqué c'est la consommation ralentie, ce qui semblerait une possibilité selon certains. Sous ce régime de taxes grimpantes, la situation ne sera pas meilleure et il est fort possible qu'elle soit pire d'ici quelque temps.

Regardons les chiffres, monsieur le Président. Ce ne sont pas mes chiffres, ce sont les chiffres qu'on retrouve dans le plan financier du gouvernement, un document qui nous a été donné avec le budget du 23 mai. En 1987, les impôts augmenteront de 2.4 milliards de dollars pour les consommateurs à revenu moyen, tandis qu'en même temps, quelque 540 millions de dollars iront en avantages aux entreprises, tant amies de ce gouvernement. On les connaît. Et les chiffres augmentent davantage, de sorte qu'en 1990, c'est une véritable orgie, monsieur le Président, pour le monde des affaires, tandis que les gens âgés et les Canadiens ordinaires ont de moins en moins d'aide.

Monsieur le Président, le conseil de planification social publiait récemment un document fort intéressant indiquant:

[*Traduction*]

«Résumé des principales mesures budgétaires» et ces chiffres ne viennent pas de moi, mais du Conseil canadien de développement social. Ce sont les coûts, et je vais les répéter parce qu'il importe que les Canadiens les connaissent. Par exemple, monsieur le Président, le budget va diminuer de plus de $1,000 en 1990 le pouvoir d'achat d'une famille type de deux enfants à cause de la désindexation du régime fiscal, de l'exemption sur les gains en capital—les recettes du gouvernement du Canada, vont diminuer, ce qui l'oblige à augmenter l'impôt des particuliers. L'augmentation des cotisations aux régimes de pension va diminuer les recettes de l'État. Le gouvernement va supprimer la réduction de l'impôt fédéral, restreindre le programme des prestations pour enfants et le montant de la pension de sécurité de la vieillesse. D'ici à 1990, monsieur le Président, les gouvernements provinciaux toucheront 2 milliards de dollars de moins au titre de l'enseignement postsecondaire.

J'aurais vraiment souhaité poursuivre mes remarques pendant encore une demi-heure car il me reste des notes. Cependant, monsieur le Président, je rappelle simplement aux députés qu'en adoptant le projet de loi C-51, ils approuvent un emprunt de 18.2 milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent et, par tous les dieux, utilisons-le plutôt dans les secteurs où il serait utile, c'est-à-dire pour aider les personnes âgées, les pauvres et les chômeurs.

M. Keeper: Monsieur le Président, j'abonde dans le même sens que le député et je suis heureux qu'il ait passé une bonne partie de son intervention à réclamer justice pour les personnes âgées, mais peut-il expliquer au simple citoyen qui suit ce débat à la Chambre comment il peut aujourd'hui condamner les projets de désindexation des pensions—ce en quoi il a parfaitement raison—alors que son parti, quand il était au pouvoir, a proposé également une désindexation partielle des pensions des personnes âgées? Je serais heureux de recevoir cette explication, car je connais la sincérité et l'honnêteté du député.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je me félicite qu'on me pose cette question. En effet, je crois que mes électeurs reconnaîtront que je puis prendre la parole . . .

M. Gormley: En toute modestie.

M. Gauthier: Parfaitement, en toute modestie, et dire que le gouvernement, lorsqu'il a appliqué le programme des 6 et 5 p. 100 a pris deux précautions. Tout d'abord, la mesure ne valait que pour deux ans et, ensuite, les personnes dans le besoin n'étaient pas touchées. Ceux qui recevaient le SRG ont eu droit à une double indexation. Tous mes électeurs le savent. Il s'agissait à l'époque de prévoir comment l'inflation évoluerait. Celle-ci était supérieure à 10 p. 100. C'était là un problème, et nous avons essayé de le résoudre. Je ne prétends pas que c'était la solution idéale. Et les députés savent de quelle façon je me suis prononcé là-dessus. Il faut néanmoins reconnaître que ce fut efficace. Cette initiative a permis de contenir l'inflation, si bien que les personnes âgées n'ont pas perdu grand-chose.

• (1400)

M. Keeper: Monsieur le Président, je remercie le député. En ce qui concerne la situation actuelle, le député demande-t-il au gouvernement de rétablir une pleine indexation générale pour toutes les pensions de sécurité de la vieillesse ou préconise-t-il une solution mitigée, comme la double indexation du supplément de revenu garanti? Je me demande ce qu'il pense du programme de sécurité de la vieillesse.

Le président suppléant (M. Cooper): Je regrette de devoir interrompre le député, mais, comme il est 14 heures, la Chambre doit maintenant passer aux déclarations en vertu de l'article 21.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES PENSIONS

ON CRITIQUE LES CONSÉQUENCES DU BUDGET

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, des centaines de milliers de Canadiens font connaître leur mécontentement au gouvernement parce que ce dernier refuse d'accorder de pleines pensions à tous les citoyens âgés. Les coups de téléphone pleuvent dans les bureaux de tous les députés au Parlement. Le cri de ralliement lancé par le ministre des Finances (M. Wilson), qui prétend que son budget est dur, mais juste, a été dénoncé pour ce qu'il est réellement, à savoir un slogan hypocrite qui sert aux Conservateurs à masquer leur parti pris en faveur des riches.

En mars dernier, nous avions dit que le prétendu «sommet irlandais» organisé par le premier ministre (M. Mulroney) n'était qu'une imposture. Aujourd'hui, à la lumière des promesses non tenues, il est devenu évident que le premier ministre est un conservateur au sens le plus rétrograde du terme. Il a trompé les Canadiens en septembre dernier, mais les Canadiens ont maintenant vu clair dans son jeu; ils sont en colère et ils refusent de se laisser organiser plus longtemps. C'est pourquoi certains de mes électeurs qui sont conservateurs depuis toujours quittent maintenant leur parti parce qu'ils estiment avoir été trahis par le premier ministre. C'est pourquoi des personnes âgées de tous les quartiers de Hamilton vont se réunir vendredi matin au centre communautaire First Place pour faire savoir au groupe de travail libéral Opération Justice ce qu'ils pensent de la justice conservatrice.

Les temps sont durs sous le régime Tory, et l'on constate maintenant que ce gouvernement est également synonyme de tromperie. Les Canadiens ne se laisseront pas tromper par ce gouvernement. Nous exigeons que le premier ministre tienne

Article 21 du Règlement

les promesses qu'il a faites aux Canadiens et qu'il rétablisse immédiatement l'indexation pleine et entière des pensions de vieillesse, afin que les Canadiens âgés d'un bout à l'autre du pays puissent enfin dormir sur leurs deux oreilles. L'imposture a assez duré, Monsieur le premier ministre, il est temps de jouer franc jeu.

* * *

LES PENSIONS

ON PROTESTE CONTRE LA MENACE DE DÉSINDEXATION

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, les personnes âgées de Thunder Bay sont furieuses que le gouvernement conservateur menace de désindexer leur pension. Malgré un préavis de moins de 48 heures, plus de 200 personnes âgées se sont réunies vendredi dernier à 14 heures pour dire à mon collègue de Thunder Bay-Atikokan et à moi-même ce qu'elles pensaient de la proposition budgétaire du gouvernement.

George Andrew-Cotter a souligné que les femmes âgées avaient déjà un revenu inférieur de $2,000 au seuil de la pauvreté. Dutchie Gall a fait valoir que beaucoup de personnes du troisième âge n'avaient pas réussi à constituer des économies en vue de leur retraite et que leurs seuls revenus étaient la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti. Mike Chicorli a demandé au conseil municipal de joindre sa voix à celle des gens qui réclament que le gouvernement conservateur tienne ses promesses électorales. Pour Norman Richard, la proposition budgétaire est une véritable combine que le gouvernement justifie en prétendant défendre l'intérêt des petits-enfants, mais qui va faire perdre leur travail aux parents de ces derniers. Romeo Turcotte a fait valoir que les pensions devaient augmenter puisque le coût de la vie grimpait sans cesse. Mike Comishin a déclaré que les personnes âgées n'étaient pas prêtes à accepter passivement ce que le premier ministre (M. Mulroney) a menacé de leur faire. Louis Johnson a affirmé que le premier minisre pouvait trouver de l'argent pour les personnes âgées s'il avait les moyens de dépenser $500,000 pour donner une fête en l'honneur du président Reagan. Molly Kapush a exhorté le gouvernement à emprunter l'argent dont il a besoin auprès des Canadiens, de manière que les intérêts soient dépensés au Canada et non en Allemagne ou aux États-Unis.

Les personnes âgées de Thunder Bay et du nord-ouest de l'Ontario demandent le retrait de la proposition de désindexation. Quand le gouvernement se décidera-t-il à agir?

* * *

LA PEINE CAPITALE

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, combien de temps encore allons-nous accepter que l'on soit aux petits soins pour les meurtriers reconnus coupables d'avoir tué avec préméditation un ou plusieurs êtres humains? Nous les emprisonnons pendant 20 ans et pendant ce temps, nous leur assurons une protection supplémentaire. Ils bénéficient de mesures de sécurité et sont bien mieux nourris que des centaines de citoyens honnêtes et respectueux des lois.

On les distrait et on les amène à des manifestations sportives. On dépense des centaines de dollars pour leur acheter des tables de billards et, périodiquement, ils peuvent recevoir leur femme ou leur amie dans une maison mobile du gouvernement. Tout cela, bien sûr, aux frais des contribuables canadiens. Nous mettons en danger la vie des gardiens de prison qui doivent surveiller ces meurtriers.

Que fait-on pour les victimes, pour les jeunes filles, les jeunes garçons, les femmes, les agents de police et les gardiens de prison dont un bon nombre ont été torturés et ont été victimes d'abus physiques et sexuels avant de perdre la vie. Leur corps repose dans la terre froide et seuls leurs parents et amis viennent sur leur tombe. Personne ne se soucie d'eux.

Les âmes sensibles prétendent qu'il serait barbare d'exécuter ces meurtriers. Elles ne semblent pas trouver barbare de brutaliser et de tuer un garçonnet de 4 ans, de violer une adolescente terrorisée et de brûler son corps ou d'obliger des policiers à creuser leur tombe avant de les exécuter. La majorité des Canadiens veulent que ces meurtriers soient mis à mort. Je pleure pour leurs victimes et ceux qu'ils laissent derrière eux, mais pas pour les meurtriers.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIVRE VERT—L'IMPACT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, il me fait plaisir de rendre hommage au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) pour son Livre vert sur la politique étrangère.

Ce document de consultation identifie les axes de changement et les paramètres sur des questions relatives au développement international, aux droits de la personne, à l'environnement, au commerce et au domaine statégique.

Notre gouvernement désire mettre en place un processus de consultation démocratique, en créant un comité parlementaire. Ce mécanisme nous permettra de donner aux Canadiens la possibilité et ce, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, d'être partie directe dans l'élaboration et la formulation de la politique étrangère canadienne.

Après maints faux-fuyants, l'Opposition officielle est revenue sur sa position et accepte maintenant que le public et le Parlement du Canada puissent discuter des questions de politique étrangère.

En dépit des critiques négatives des libéraux qui n'ont pas su, en quinze ans, faire un examen global des relations extérieures, les milieux intéressés à la diplomatie canadienne donnent par contre des appréciations positives. Ainsi, on a pu dire que ce Livre vert est intellectuellement plus étoffé que le Livre blanc de l'ancien gouvernement, publié en 1970, en particulier sur les questions économiques.

En outre, monsieur le Président, au-delà de toute partisanerie, les organisations intéressées à la politique étrangère canadienne sont enthousiastes à l'idée d'un vrai débat sur les affaires internationales au Canada, et c'est à cela que s'emploie le gouvernement progressiste conservateur.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LA DÉSINDEXATION DES PENSIONS—LE MÉCONTENTEMENT DE PERSONNES ÂGÉES

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que je me lève pour faire part à cette Chambre du désaccord des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick face au projet du gouvernement conservateur de désindexer les pensions.

Aujourd'hui, j'aimerais vous lire une lettre que j'ai reçue en fin de semaine du Club de l'Âge d'Or de Scoudouc. La lettre se lit comme il suit:

M. ROBICHAUD: Nous, les 160 membres du Club de l'Âge d'Or de Scoudouc, s'opposons fortement aux changements ou modifications de M. Wilson dans son dernier budget. Les citoyens aînés méritent mieux que ce qu'ils ont maintenant, mais le gouvernement actuel ne semble pas le réaliser. Nous espérons que vous ferez pression avec nous les citoyens aînés, afin qu'aucun changement qui pourrait nous nuire soit fait. Merci et Bonne chance.

Monsieur le Président, le message est clair. Cette lettre témoigne de l'insatisfaction et de l'inquiétude des personnes âgées. Il ne fait pas de doute que la politique du gouvernement est inhumaine et que tant et aussi longtemps que ce dernier ne changera pas sa position au sujet de la désindexation des pensions, les citoyens aînés continueront de s'opposer, de manifester et de protester.

* * *

[*Traduction*]

LES PENSIONS

LES LETTRES DE PROTESTATION CONTRE LA DÉSINDEXATION

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, à l'instar des députés du parti au pouvoir qui sont intervenus à la Chambre pour se plaindre de ce que le courrier n'est pas livré par facteur dans les nouveaux quartiers de banlieue, j'ai constaté moi aussi des retards prolongés dans la distribution du courrier, la disparution de pièces de courrier et même des erreurs de livraison qui font que le courrier finit par arriver au mauvais endroit. Monsieur le Président, nous, de l'opposition, partageons ces griefs au sujet du mauvais service postal. Nous espérons sincèrement que le gouvernement écoutera ses propres députés d'arrière-ban, sinon ceux de l'opposition, et qu'il verra à améliorer la livraison du courrier avant d'approuver une hausse du tarif postal.

Nous observons cependant un autre genre d'erreur de livraison du courrier sur la colline du Parlement. Je reçois un flot continu de lettres de protestation contre la désindexation des pensions de vieillesse. Ces lettres réclament justice pour les personnes âgées et doivent parvenir au bon endroit, c'est-à-dire au bureau des députés ministériels. Un certain nombre de simples députés ministériels se sont déjà exprimés sur la question, et j'invite les députés ministériels qui réclament un bon service postal à réclamer également justice pour les personnes âgées et à protester contre la désindexation des pensions de vieillesse.

Article 21 du Règlement

L'AIDE EXTÉRIEURE

LA FAMINE EN ÉTHIOPIE—LE PROGRAMME D'ADOPTION D'UN VILLAGE PROPOSÉ PAR L'ENTRAIDE UNIVERSITAIRE MONDIALE DU CANADA

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, en cette Année internationale de la jeunesse, il est fort réconfortant de voir le rôle important que joue l'Entraide universitaire mondiale du Canada pour soulager l'Éthiopie. L'adoption d'un village qu'elle propose est une initiative exceptionnelle et sensationnelle. Plusieurs villes canadiennes ont déjà adopté un village en Éthiopie.

Toronto a adopté le village de Gode. Gode est situé dans le désert d'Agadon dans le sud-est de l'Éthiopie. L'Agadon souffre de la sécheresse depuis trois ans, ses récoltes sont dévastées et tous ses approvisionnements en eau sont épuisés. La malnutrition, la famine et d'autres maladies associées à une alimentation insuffisante y sévissent. Déjà, 300,000 personnes déplacées sont en quête de nourriture et d'eau et les secouristes canadiens et éthiopiens estiment que le nombre global dépassera un million avant la fin de l'année.

• (1410)

Des besoins réels se font sentir. On a besoin de toute urgence de deux camions de 10 tonnes, d'un car de soins médicaux, de fournitures médicales, de réservoirs d'eau et d'autre personnel. Il en coûtera $450,000, et je recommande instamment à tous les citoyens du grand Toronto et à d'autres Canadiens d'adopter un village et de soutenir cette initiative dont l'Entraide universitaire mondiale du Canada a eu l'idée.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA CONFÉRENCE D'OTTAWA—LES EFFETS BÉNÉFIQUES À L'ÉCHELLE MONDIALE

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, en tant qu'un des députés qui ont eu le privilège d'être affectés à la délégation canadienne à la Conférence mondiale sur les droits de la personne, je tiens à féliciter notre ambassadeur, M. Jay, et tous les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures qui ont fait partie de la mission canadienne à cette importante conférence. Ils ont fait preuve d'une conscience professionnelle digne de la plus pure tradition diplomatique canadienne.

Beaucoup se demandent toutefois si le jeu en valait la chandelle. Lorsque la conférence prendra fin, aujourd'hui, il est à craindre que les délégués rentrent chez eux en emportant seulement un communiqué truffé de généralités diplomatiques et quelques fleurs de rhétorique. On pourra encore employer les gaz contre les Noirs qui participent à des manifestations pacifiques en Afrique du Sud. On pourra encore emprisonner les dissidents qui osent seulement murmurer une critique derrière le rideau de fer.

Mais la conférence aura donné au moins une chose. Elle aura prouvé que si les délégués de divers pays peuvent se réunir pour discuter de droits de la personne dans leur territoire respectif, c'est que les droits de la personne ne sont plus une affaire strictement nationale. Les droits de la personne concernent tout le monde, non pas en tant que citoyens d'un pays s'ingérant dans les affaires d'un autre, mais en tant qu'hommes

Article 21 du Règlement

et femmes qui partagent les souffrances de leurs semblables parce que ce sont des êtres humains.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, la nomination de M. Jim Wood, ancien caporal de la GRC, à la Commission canadienne des pensions, au traitement maximum de $65,000, prouve une fois de plus que le solliciteur général (M. MacKay) tend à venir en aide à ses amis, au détriment de ses responsabilités officielles. Dans les années 1970, M. Wood avait été trouvé coupable d'avoir transmis au député de Central Nova, l'actuel solliciteur général, des renseignements confidentiels sur les activités de la GRC.

De par son initiative, M. Wood trahissait le serment du secret qu'il avait dû prêter en entrant dans la gendarmerie. En veillant à ce que son ami, Jim, soit nommé à ce poste, le solliciteur général a dévalorisé le serment du secret de la GRC. Il a fait comprendre aux membres du personnel de ce service qu'il leur est possible d'enfreindre ce serment en toute impunité. En fait, s'ils le font pour la plus grande gloire du parti conservateur, ils ont même de bonnes chances d'en être récompensés.

L'ironie de l'affaire, c'est que nous apprenions ces détails entourant la nomination de M. Wood à un moment où le commissaire de la GRC cherche à rétablir le respect que le serment du secret inspirait aux membres de son service. Le commissaire Simmonds a déclaré dans le rapport Hatfield que la valeur de ce serment tenait au fait qu'il établit une norme de professionnalisme et d'intégrité qui incitera la population à faire confiance à ce service policier. Quand on néglige ces normes, le respect qu'inspire ce service diminue en conséquence.

Le solliciteur général fait œuvre de démolisseur dans son ministère. Il devrait démissionner et la nomination de M. Wood devrait être annulée.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE QU'UNE ENQUÊTE SOIT INSTITUÉE RELATIVEMENT AUX RETARDS DANS LA LIVRAISON DU COURRIER

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, suite à des plaintes reçues de la part de certains commettants d'Argenteuil-Papineau selon lesquelles je ne répondais pas à leurs lettres, j'ai institué une enquête qui m'a fait découvrir que le courrier met de deux à trois semaines au moins à se rendre de ma circonscription à Ottawa.

Mes commettants, monsieur le Président, refusent d'être les otages de la Société des Postes et moi aussi en tant que députée du Parlement. Comment se fait-il qu'une société de la Couronne se permette de faire ce que l'entreprise privée n'oserait faire? Comment se fait-il que le taux d'absentéisme des employés de cette société soit si anormalement élevé? Comment se fait-il que plus les taux augmentent, moins il y a de service?

Je demande au ministre responsable de reconsidérer le mandat que le Parlement a accordé à cette société et d'instituer une investigation auprès de l'administration de la Société des Postes. Mes commettants sont raisonnables, monsieur le Président, ils sont conscients de l'énorme déficit de cette société. Lorsqu'il y a un bon service, ils sont d'accord à en payer les coûts, et maintenant ils estiment être lésés par la Société des Postes qui les a trompés depuis qu'elle est devenue une société de la Couronne. On ne trompe pas les Canadiens et les Canadiennes sans en subir les conséquences, monsieur le Président, et ceux et celles qui sont responsables de l'échec de cette société à s'acquitter adéquatement de leur mandat devront tôt ou tard en rendre compte au Parlement.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PENSIONS

LES CONSÉQUENCES DU BUDGET

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Comme nous avons pu le voir au cours de la fin de semaine, la lune de miel est terminée pour les dirigeants du parti conservateur et il y a de la dissension au sein de ce parti. Nous avons vu de nombreux députés de Victoria à Halifax, en passant par Ottawa et Montréal, intervenir pour réclamer qu'on corrige l'erreur qu'a commise le ministre des Finances dans son budget en proposant la désindexation. Le gouvernement a-t-il l'intention d'apaiser les craintes des pensionnés du Canada en leur faisant savoir dès maintenant qu'il entend revenir sur cette décision des plus regrettables et leur rendre justice?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Le député connaît mieux que moi ce qu'est la dissension, surtout à la suite de sa plus récente incursion dans les provinces de l'Atlantique avec ce qu'il a volontiers appelé son groupe de travail sur le désarmement mondial, alors que les déclarations publiques de son coprésident, le député de Winnipeg-Fort Garry, allaient tout à fait à l'encontrer des siennes.

Le premier ministre a répondu la semaine dernière à plusieurs reprises à la question que pose le député aujourd'hui, et le ministre des Finances en a fait autant dans le passé.

Permettez-moi de citer un petit passage tiré du hansard de vendre dernier, à la page 5772, alors que le premier ministre a déclaré:

> J'ai reconnu sans hésitation, pendant la conférence de presse, qu'une des questions touchant les personnes âgées pauvres nous préoccupait tous, et c'est justement pourquoi nous avons annoncé dans l'exposé budgétaire que nous suivrions de près l'évolution de la situation.
>
> La disposition, et c'est écrit dans le budget, devait et doit prendre effet le 1er janvier prochain, mais nous sommes en train, comme c'est indiqué dans le budget, de suivre l'évolution du dossier sur une base régulière pour nous assurer, dans la mesure du possible, qu'il n'y aucun problème qui soit provoqué pour les moins bien nantis dans notre société.

[*Français*]

LA DÉSINDEXATION DES PENSIONS

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, au lieu de nous répéter cette longue conversation du très honorable premier ministre, j'espère que le vice-premier ministre pourrait nous dire si, ce soir, à Manicouagan, dans la province de Québec, plutôt que de faire le «monitorage» de la situation, le très honorable premier ministre a l'intention

d'écouter la résolution unanime de l'Assemblée législative au Québec, les vœux exprimés par le premier ministre du Québec, l'opinion des députés conservateurs de Montréal qui se sont exprimés contre la mesure de désindexation du gouvernement, et informer dès ce soir, à Manicouagan, les personnes âgées de la province de Québec que le gouvernement conservateur a fait une erreur et qu'il a l'intention de la corriger immédiatement et cesser complètement cette farce où on voit la désintégration du parti progressiste conservateur à ce moment-ci.

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la farce, en ce qui a trait au gouvernement, a pris fin le 4 septembre dernier.

Le premier ministre a répondu à des questions de cette sorte de façon extrêmement franche lorsque vendredi dernier, là encore, à la Chambre des communes, en réponse à une question d'un député du parti du député, il a déclaré ceci:

> ... je suis au courant de ce que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a déclaré à propos de cette disposition budgétaire. Je sais aussi ce qu'en ont dit les représentants du monde des affaires, le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, les dirigeants syndicaux de même que mon collègue le député de Beaches. J'ai déclaré ce matin qu'il faudrait être bien stupide pour rester insensible à tous ces commentaires et à toutes ces analyses. En ce qui concerne la question elle-même je pense que nous avons été prudents. J'espère que nous pourrons faire une mise au point dans les meilleurs délais, mise au point qui tiendra compte des avertissements qu'on retrouve dans le budget.

Le refus du député d'accepter cette réponse franche et honnête du premier ministre, semblable à celles du ministre des Finances, doit être motivé par ses propres valeurs politiques.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): De toute évidence, monsieur le Président, je n'arriverai à rien avec le vice-premier ministre, car il ne sait pas donner une réponse mais seulement lire dans le hansard. Je vais donc poser ma question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

En tant que ministre chargé de défendre la classe la plus démunie de notre société, pourrait-il dire au ministre des Finances que si seulement il renonçait à exonérer les nantis du paiement de l'impôt sur les gains de capital, et s'il renonçait à donner 11 milliards de dollars au secteur pétrolier, en sa qualité de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, il pourrait dire aux pensionnés de la vieillesse, aux familles qui touchent les allocations familiales, et aux contribuables qui ont droit à des exemptions personnelles que la désindexation de ces programmes n'aura pas lieu et que le contrat social au Canada sera maintenu?

• (1420)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le premier ministre a fourni des explications qui précisent on ne peut mieux la position du gouvernement à cet égard. Il a réitéré l'engagement que le ministre des Finances avait pris au nom du gouvernement dans le cadre du budget d'indexer pleinement le Supplément de revenu garanti. Il a réitéré également l'autre engagement que le ministre des Finances avait pris quand il a dit que le gouvernement, et je cite, «déterminera si les prestations sont suffisantes à la lumière des circonstances et les accroîtra dans la mesure de ses moyens».

Ce faisant, le gouvernement promettait clairement qu'il n'entendait pas réduire le déficit aux dépens des pensionnés nécessiteux. Il ne pouvait le faire plus clairement. Pour le moment, la démarche est engagée, et nous la surveillons de près en tenant compte de la façon dont l'économie a réagi au budget. Si les députés de l'opposition veulent nous interroger à ce sujet également, nous saurons quoi leur répondre.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, il est bien évident que le premier ministre et le gouvernement s'imaginent qu'ils peuvent faire gober aux gens tout ce qu'ils voudront. Si le vice-premier ministre tient tant à parler d'honnêteté, pourquoi ne nous dit-il pas pour quelle raison le premier ministre a fait les promesses qu'il a faites aux Canadiens?

La semaine dernière, deux conservateurs de toujours sont venus dans mon bureau déchirer leur carte du parti conservateur et s'engager à travailler pour moi à la prochaine élection.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Il y avait parmi eux M. Thomas Ashthorpe, qui a dit:

> M. Mulroney a promis qu'il ne toucherait pas à nos pensions de vieillesse ... Je considère qu'il nous a trahis.

Combien va-t-il encore falloir de cartes déchirées pour que le gouvernement rétablisse la pension complète à toutes nos personnes âgées?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, s'il y a eu un changement le 4 septembre, ce n'est pas parce qu'il y a eu deux ou trois cartes de déchirées, mais virtuellement des centaines de cartes libérales et NPD déchirées.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Des milliers, des milliers. Nous avons été élus pour nous occuper de l'héritage horrible que ce parti-là nous a laissé sur le plan économique. Au lieu d'amorcer ces questions comme elle le fait, la députée devrait regarder la cadence à laquelle le chômage a baissé depuis septembre dernier, le niveau actuel peu élevé des taux d'intérêt, le taux de reprise de confiance envers le gouvernement, l'augmentation des dépenses de consommation, les commandes industrielles qui ont augmenté, le retour à la stabilité des prix, l'augmentation des encaissements agricoles, l'augmentation des exportations, la baisse des faillites. Voilà ce à quoi l'honorable parlementaire et son groupe devraient penser.

ON DEMANDE DE RÉTABLIR LA PLEINE INDEXATION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, si le vice-premier ministre pense que deux militants progressistes-conservateurs seulement sont opposés à ces mesures, je viens de lui voir ses lèvres fermées au Velcro s'enfoncer dans le sable pour la dernière fois.

M. Ashtorpe a déclaré au *Spectator* de Hamilton que la mesure prise par le parti au pouvoir, parti dont il est membre depuis 72 ans, pourrait le condamner au foyer pour vieillards. Le vice-premier ministre prendra-t-il aujourd'hui des mesures en vue de rétablir immédiatement la pleine indexation des pensions de vieillesse de sorte que des centaines de milliers de personnes âgées—progressistes-conservatrices, libérales, néo-démocrates ou apolitiques—puissent retrouver le sommeil ce soir?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je pense avoir déjà répondu à cette question quatre ou cinq fois aujourd'hui, comme d'ailleurs le premier ministre y a répondu à maintes reprises durant presque toute la période des questions vendredi dernier et le ministre des Finances avant lui. Si l'honorable représentante ne peut pas encore le comprendre . . .

M. Chrétien: Répondez à la question!

M. Nielsen: . . . et l'honorable député d'en face qui vient de s'exclamer non plus, je désespère tout simplement de leur intelligence.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LES PENSIONS—ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE L'INDEXATION COMPLÈTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Après le caucus conservateur pendant le week-end, le premier ministre a indiqué que le gouvernement va peut-être changer sa politique concernant les pensions, peut-être cette semaine, peut-être la semaine prochaine. Ma question au ministre est la suivante: Est-il d'accord avec le porte-parole d'un million de retraités qui a indiqué que le gouvernement doit réindexer complètement les pensions pour tous les retraités au Canada, et tout de suite?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai l'impression qu'il reste encore un député qui n'a pas encore compris ni entendu le message des réponses que le premier ministre lui a adressées ainsi qu'à d'autres députés vendredi dernier. Qu'il me permette de répondre à cette question en reprenant textuellement les paroles du premier ministre citées à la page 5776 du hansard. Voici ce texte:

> Nous avons signalé que l'une des responsabilités d'un gouvernement consistait à écouter les gens et à prêter l'oreille à un débat raisonnable à la Chambre des communes et aux critiques. Je ne crois pas que ce soit là un signe de faiblesse que de reconnaître que nous écoutons, en fait, des gens comme mon honorable collègue. Si le document budgétaire a été rédigé de cette façon, c'est notamment en prévision du genre de difficultés qui ont été soulevées par de nombreux députés à la Chambre, et particulièrement par mon honorable collègue. Nous agirons le plus rapidement possible. Nous continuerons à prêter une oreille très attentive aux instances du député et d'autres personnes.

J'aimerais qu'il prête une oreille tout aussi attentive aux réponses que lui adressent le premier ministre et d'autres ministres de ce côté-ci de la Chambre.

* * *

LES PENSIONS

ON DEMANDE DE DÉCIDER AU PLUS TÔT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, que le vice-premier ministre réponde au nom du premier ministre et du ministre des Finances qui ne sont pas là, c'est une chose; mais qu'il essaie de répondre au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à qui il appartient de répondre aux questions qui lui sont posées à la Chambre, c'en est une autre. C'est au ministre de répondre à ces questions, et non au vice-premier ministre.

Je vais faire une nouvelle tentative et adresse cette fois ma question au ministre responsable des pensionnés du Canada. J'espère qu'il répondra à présent à l'appel et qu'il ne va pas lui aussi passer la main au vice-premier ministre. Puisque le premier ministre a annoncé qu'il était effectivement possible que le gouvernement change sa politique en matière de pensions et rétablisse l'indexation des pensions versées aux pensionnés du Canada avant l'ajournement d'été, le ministre voudrait-il maintenant donner l'assurance aux pensionnés du Canada que le gouvernement va effectivement le faire, va mettre un terme à leur inquiétude et va pleinement indexer les pensions de tous les Canadiens avant l'ajournement?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je souhaiterais renvoyer le chef du Nouveau parti démocratique à la page 5776 du hansard dont il a déjà entendu parler, j'en suis certain. Je ne vais pas la lui relire car, quelles que soient ses qualités, je suis sûr qu'il comprend maintenant le texte de cette page.

Comme le premier ministre l'a dit à la Chambre et pendant la fin de semaine, nous sommes à l'écoute des Canadiens. La décision, si décision il doit y avoir, sera prise de la manière habituelle. Nous en sommes là.

LA RUMEUR RELATIVE À LA DÉCISION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, si la décision est «prise de la manière habituelle», il se peut que nous attendions trois ou quatre ans avant que le gouvernement n'agisse. Mais les pensionnés, eux, veulent savoir dès maintenant. Ils ne veulent pas attendre tout l'été que le gouvernement se décide.

En terminant, je voudrais poser au ministre une question en deux parties. D'abord, étant donné la rumeur selon laquelle le gouvernement indexerait du simple au double le supplément de revenu garanti, nous garantirait-il qu'au moment du changement, tous les pensionnés canadiens recevront la pleine indexation, et non pas seulement ceux qui touchent le SRG? En second lieu, peut-il nous assurer que la décision sera prise avant l'ajournement de la Chambre? Pourquoi ne pas le faire dès maintenant au lieu d'attendre?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, à propos de rumeurs, le député est probablement mieux au fait que quiconque, parce que c'est lui qui les a lancées. Qu'il admette, dans la plus pure tradition de l'opposition, que c'est lui qui a lancé cette rumeur et quelques autres, pour en retirer des avantages politiques. Je lui conseille donc d'en suivre l'évolution et d'attendre la suite des événements.

M. le Président: Le député de Sudbury.

M. Frith: Monsieur le Président, j'ajoute que les Canadiens âgés ne tiennent pas à ce qu'on leur rebatte les oreilles du hansard. Tout ce qu'ils veulent, c'est que le gouvernement revienne sur sa décision de désindexer les pensions.

ON DEMANDE DE RÉTABLIR LA PLEINE INDEXATION

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'ai passablement voyagé depus 6 ou 7 jours, et toutes les personnes âgées que j'ai rencontrées m'ont demandé de poser au ministre la question suivante: Quand le gouvernement se montrera-t-il juste et compatissant à l'égard des retraités du Canada en rétablissant l'indexation complète, contrairement à ce qu'il avait décidé?

• (1430)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je rappellerai au député le discours qu'il a fait à l'occasion du programme des 6 et 5 p. 100. Je suis certain que chaque fois que le député s'adresse à des personnes âgées il signale ce que le gouvernement libéral avait fait quand l'inflation grugeait le pouvoir d'achat des Canadiens et que les personnes âgées étaient particulièrement vulnérables. Connaissant le député, je suis certain qu'il l'a fait.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, elle ne fait que reprendre celle que son parti et les néo-démocrates ont posée. Les réponses fournies par le vice-premier ministre et moi-même valent également pour cette deuxième partie de sa question.

ON DEMANDE D'ANNONCER LA DÉCISION IMMÉDIATEMENT

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le ministre sait fort bien que l'on a déjà décidé de revenir sur la désindexation. La question qui se pose n'est plus si mais quand. En conséquence, le ministre estime-t-il que les personnes âgées qui ont fait la guerre, subi la dépression, versé une surtaxe de 3 p. 100 pour toucher leur pension, devraient attendre tout l'été avant que le gouvernement n'annonce qu'il renonce à son projet? Voilà la réponse que les Canadiens âgés veulent connaître aujourd'hui même, non pas de demain ni la semaine prochaine ni le dernier jour avant les vacances d'été.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, quand le député parle de décision, je le renvoie aux propos du premier ministre, propos que le vice-premier ministre a répétés aujourd'hui même. Quand il me parle de délai ou que sais-je, je le renvoie aux réponses qu'on nous donnait si souvent quand le député siégeait de ce côté-ci.

M. Frith: En temps et lieu.

M. Epp (Provencher): C'est cela, ces choses seront connues en temps et lieu.

LES INSTANCES DES PERSONNES ÂGÉES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Il se souvient que le premier ministre a dit la semaine dernière que le gouvernement avait hâte de recevoir des nouvelles qui pourraient aider à régler la question de la désindexation. S'il était au Manitoba cette fin de semaine, il n'ignore pas que la Manitoba Society of Seniors a publié 30,000 exemplaires d'un journal dans lequel elle déclare que le gouvernement et le ministre n'ont pas tenu leurs promesses envers les pensionnés et n'ont pas tenu compte des conseils et des demandes des personnes âgées. Vu que les pensions relèvent du ministre, peut-il annoncer maintenant que le gouvernement ne mettra pas à exécution son projet de désindexation.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je crois que c'est justement le député qui a posé une question au ministre des Finances la semaine dernière au sujet de la consultation. Il se peut que ce ne soit pas lui, mais je pense qu'il faut prendre les députés du NPD pour ce qu'ils sont. Ils parlent de consultation, ils parlent de se mettre à l'écoute de la population. Aujourd'hui, après que des députés du NPD lui aient demandé de participer à une réunion à Halifax, le ministre des Finances a essayé de se renseigner auprès du bureau du chef du NPD pour connaître l'heure et le lieu de cette réunion. Vendredi dernier, ses efforts étaient restés vains. Cependant, il est maintenant en réunion là-bas avec le président, M. Gifford, sur l'invitation du député de Beaches, et il discute avec des représentants des pensionnés, des personnes âgées de Nouvelle-Écosse et avec le Halifax Seniors Council.

Il va de soi, monsieur le Président, que ces députés ne peuvent pas nous accuser sérieusement de ne pas consulter ni écouter les organismes concernés, vu les activités du ministre des Finances.

M. Riis: Il se peut fort bien que le ministre ait des réunions, monsieur le Président, mais écoute-t-il ses interlocuteurs?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Asseyez-vous!

M. Clark (Yellowhead): Vous parlez peut-être, mais êtes-vous réveillé?

LES ORGANISATIONS DE PERSONNES ÂGÉES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à qui cette question est destinée, a reçu une lettre de dix groupes différents représentant plus d'un million de pensionnés. Ces groupes affirment que la réindexation est la seule solution.

Questions orales

M. le Président: Le député a-t-il une question supplémentaire?

M. Riis: Le ministre et ses collègues sont-ils disposés non seulement à rencontrer des personnes âgées, mais à les écouter et à admettre que la réindexation intégrale est la seule solution acceptable?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Pour ce qui est d'écouter, monsieur le président, le député est vraiment ridicule quand il prétend que le ministre des Finances ou d'autres députés n'écoutent pas les personnes âgées ou les autres groupes qu'ils rencontrent.

M. Riis: Pourtant, ils sont unanimes.

M. Andre: Sur un million de personnes, toutes sont du même avis?

M. Riis: Oui.

M. Epp (Provencher): Il est absolument ridicule de prétendre que nous n'écoutons pas. Nous avons dit le contraire maintes fois à la Chambre, et nous serions même prêts à écouter le député s'il ne portait pas des accusations aussi ridicules.

LA TENEUR DU BUDGET

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, un de mes électeurs m'écrit: «Le gouvernement ne compte que des opportunistes qui ont sous-estimé l'intelligence, la vigueur et l'énergie de nos personnes âgées.» Je suis certain que tout le monde a été heureux d'apprendre que le gouvernement est en train de réexaminer sa décision. Je voudrais cependant demander une précision au premier ministre suppléant puisqu'il a cité une phrase contenue à la page 19 du discours du budget et qui, selon lui, montre qu'il s'agissait d'une proposition et non d'une politique, alors qu'on peut clairement lire que c'est une politique et, qu'une fois mise en œuvre, cette politique pourra être réexaminée. S'agissait-il d'une politique ou d'une proposition?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Le député devrait lire l'exposé budgétaire. Il a été cité jusqu'à saturation à la Chambre par le premier ministre en réponse à l'opposition, qui nous a saturé de questions. En disant cela, je ne veux pas un seul instant mettre en doute le sérieux du sujet dont nous discutons maintenant. L'exposé budgétaire précise que le gouvernement déterminera si les prestations sont suffisantes à la lumière des circonstances et les accroîtra dans la mesure de ses moyens. Je pense que j'abuserais du temps de la Chambre en répétant les réponses que j'ai données aujourd'hui et celles que le premier ministre a donné de façon très directe et très franche vendredi dernier. Pourquoi le député ne peut-il pas accepter ces réponses? Est-il incapable de penser à quelque chose de plus positif?

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, j'ai posé cette question parce que la phrase en question dans l'exposé budgétaire visait non seulement la désindexation de la pension de sécurité de la vieillesse, mais aussi celles des allocations familiales. Est-ce exact que la désindexation des allocations familiales n'est pas une décision politique, mais simplement une proposition? Qui est celui qui n'a pas lu le budget maintenant?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, les questions qui ont été posées portaient sur les pensions, c'est à ces questions, que nous avons répondu et je conseille au député de ne pas tirer d'autres conclusions.

* * *

LES PENSIONS

ON DEMANDE LA PLEINE INDEXATION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je veux poser au même ministre une question qui n'est pas sans rappeler celles qui lui sont posées tous les jours. Le ministre doit sûrement savoir qu'une dizaine de groupes représentant plus d'un million de pensionnés ont demandé une seule chose, que le gouvernement intervienne tout de suite pour rétablir l'indexation de toutes les pensions de vieillesse. Le ministre dira-t-il s'il les appuie?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je puis répéter à nouveau ce que le vice-premier ministre a déclaré aujourd'hui et ce que le premier ministre a déjà dit. Je lui réponds que j'appuie les pensions de vieillesse et les programmes sociaux, comme tous les députés de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Toutefois, je ne sais pas s'il a remarqué en examinant les dépenses du gouvernement précédent pour l'an dernier, que par rapport à il y a 10 ans, où 50c. de chaque dollar de dépense allait à la politique sociale, nous n'en dépensons plus aujourd'hui que 43c., mais le paiement du déficit est passé de 11 à 25c. par dollar. Le député devrait examiner ces deux aspects. Bien entendu, nous voulons élargir les programmes sociaux, mais nous devons le faire en tenant compte de la conjoncture financière du pays.

LA DEMANDE DES PENSIONNÉS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, après avoir pesé le pour et le contre, le ministre appuie-t-il les millions de personnes âgées qui ont demandé au gouvernement de renoncer simplement à sa proposition visant à désindexer en partie les pensions de la vieillesse? En tant que ministre responsable de ce secteur, estime-t-il que la cause pour laquelle elles se battent est juste et va-t-il intervenir en disant qu'il approuve leur démarche?

• (1440)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je répéterai ma réponse, à savoir que tout le monde approuve les pensions de vieillesse et reconnaît que les pensionnés doivent vivre dans la dignité. Tous mes collègues du cabinet et de la Chambre des communes sont de cet avis. Pas un seul Canadien, à ma connaissance, ne s'oppose à cette politique.

Je répète au député que lorsqu'on examine les programmes sociaux ou n'importe quelle autre politique publique, il faut également être réalistes à l'égard des dépenses et du déficit que doivent assumer les Canadiens, de façon à nous assurer que nous sommes à même de continuer à offrir ces programmes.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—L'INCIDENCE DU BUDGET

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'apparente à celle que le député de Gander-Twillingate a posée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A la page 17 de la brochure intitulée «Le discours du budget», nous pouvons lire ceci:

> En conséquence, je propose de modifier l'indexation des prestations de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales.

Le premier ministre a dit qu'il songeait à renoncer à désindexer les pensions de vieillesse. Songe-t-il également à renoncer à désindexer les allocations familiales?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, les Canadiens ont bien accueilli le budget. Ils estiment qu'il s'oriente dans la bonne voie. Les Canadiens sont des gens réalistes qui savent très bien que le déficit ne peut pas continuer à s'alourdir.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp (Provencher): Je souhaite un bon retour parmi nous à l'avocat de Bay Street qui a contribué à créer cette tendance. A l'heure actuelle, c'est le service de la dette qui grève le plus lourdement le budget. Après avoir été faire un tour à Bay Street la semaine dernière, le député nous dit de ne pas nous en soucier et de veiller à ce que le déficit ne soit pas comblé aux dépens de la politique sociale.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, de toute évidence, le ministre cherche à se dérober. Il ne nous a pas dit s'il allait renoncer à la désindexation des allocations familiales tout comme à la désindexation des pensions de vieillesse. Je voudrais qu'il le précise.

Comment le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il déxindexer les pensions de vieillesse, ce qui devrait coûter aux personnes âgées 1.6 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années, alors qu'il réduit de 2.4 milliards de dollars par an les impôts des multinationales pétrolières? Comment le ministre peut-il justifier pareille chose? Pense-t-il que les personnes âgées sont d'accord là-dessus?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je peux répondre à la question du député. Comme à son habitude, il l'a posée d'une façon qui déforme la vérité. Nous ne pouvons pas accepter les manœuvres d'intimidation auxquelles recourt le député, et les néo-démocrates encore davantage. Nous ne comblons pas le déficit au dépens des personnes âgées.

Le NPD et le parti du député d'Algoma tentent d'exploiter les personnes âgées pour servir leurs fins politiques en leur donnant des renseignements erronés et en leur faisant croire que leur chèque de paye diminuera alors qu'il n'en est rien. Ce genre de propagande ne fait qu'accroître leurs inquiétudes au lieu de les rassurer. Comme le premier ministre, le ministre des Finances et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'ai dit aux députés que nous suivions la situation de très près et que nous prendrions les mesures voulues lorsque nous en aurions les moyens.

* * *

LES PENSIONS

LA RÉSOLUTION DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre sait peut-être que le commandement du Manitoba et du Nord-Ouest de l'Ontario de la Légion royale canadienne a adopté une résolution, à son congrès de Thunder Bay, demandant le rétablissement de l'indexation complète des paiements de sécurité de la vieillesse. Sachant que les anciens combattants ont un sens aigu du sacrifice de même que de la justice, je me demande si le ministre est prêt à dire que le gouvernement respectera le consensus canadien qui se manifeste, et auquel s'est joint maintenant ce commandement de la Légion, et à annoncer, avant l'ajournement, que le gouvernement a abandonné son plan de désindexer partiellement les pensions de vieillesse.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, voilà un exemple parfait du genre de déformation dont se rendent coupables le député et les autres membres de son parti. La seule exception étant le député de Beaches.

En fait, depuis le peu de temps qu'il est au pouvoir, le gouvernement a fait plus pour les anciens combattants que n'importe quel autre, et je parle en ancien combattant. Le député sait, ou devrait savoir, que l'une de nos premières mesures a été d'indexer totalement les pensions d'anciens combattants, une décision annoncée par le ministre des Affaires des anciens combattants. Il y a autant de rapport entre les choses qu'il essaie de relier qu'entre magie noire et série noire.

Questions orales

LES APPELS TÉLÉPHONIQUES DE PERSONNES DE LA CIRCONSCRIPTION DU MINISTRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, le ministre ne nous a pas dit s'il allait respecter les souhaits de ce commandement particulier de la Légion royale canadienne. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je me demande s'il pourrait expliquer pourquoi mon bureau de circonscription continue à recevoir des appels de personnes de sa circonscription qui prétendent qu'on les laisse attendre indéfiniment lorsqu'elles téléphonent au sujet des pensions.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député peut dire tout ce qu'il estime utile à des fins politiques, mais ce n'est tout simplement pas vrai. Il devrait peut-être y penser à deux fois avant de poser une question de ce genre.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA NÉCESSITÉ DE RÉDUIRE LE NOMBRE D'ABSENCES

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre chargé de la Société canadienne des postes. Le président de la Société a déclaré au comité des transports qu'il renoncerait à la moitié de la hausse proposée des tarifs postaux s'il pouvait réduire l'absentéisme au niveau où il est dans des industries comparables. Cela étant, à quel point est-il prioritaire pour la Société des postes de réduire le nombre d'absences dans sa stratégie visant à contrôler les coûts et à limiter les majorations de tarif à l'avenir?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je remercie le député de soulever cette question très importante. Elle préoccupe tous les Canadiens. Le fait est qu'il est des plus prioritaire pour la Société canadienne des postes de réduire chez ses employés le taux d'absentéisme qui est le double de celui du secteur privé.

Fondamentalement, les Canadiens ont droit à une pleine journée de travail pour une journée de salaire. Personne ne peut trouver à redire quand un employé s'absente pour une raison légitime comme la maladie, mais je crois que les contribuables doivent avoir l'assurance que les employés qui prennent congé le font pour des raisons valables.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'INCIDENCE DU BUDGET SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les familles de ce pays ont le droit de savoir ce qui leur arrive. Je voudrais que le ministre explique à l'intention de ces familles le passage suivant de la page 19 de la brochure intitulée *Le discours du budget*:

> En conséquence, je propose de modifier l'indexation des prestations de Sécurité de la vieillesse et des allocations familiales. A partir du 1er janvier 1986, ces prestations ne seront indexées que sur la hausse de l'Indice des prix à la consommation qui dépasse 3 p. 100.

Autrement dit, les familles sont dans la même situation que les personnes âgées. Est-ce un coup de sonde? Est-ce une proposition? Le gouvernement va-t-il changer d'avis? A quoi les familles doivent-elles s'attendre? Doivent-elles s'attendre à subir le même sort que les personnes âgées?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député s'amuse à continuer à semer la panique. Ainsi, j'ai entendu des députés de l'opposition dire que les prestations de pension des personnes âgées vont diminuer. Il sait très bien que ce n'est pas vrai. Il sait que l'augmentation aurait été réduite, comme il a essayé de le dire. Il a bien lu le budget. Il devrait s'en tenir exactement à ce qu'il a lu.

• (1450)

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le ministre n'a pas compris que ce que nous avons lu dans le budget ne nous dit pas si c'est une mesure ou une proposition. Nous savons maintenant que la désindexation des pensions était un coup de sonde, et le gouvernement fait marche arrière. Je veux savoir, pour les familles, si c'est également un coup de sonde ou si cette mesure sera appliquée.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député devrait se souvenir de ce que le gouvernement libéral a fait avec le programme des six et cinq p. cent et à d'autres moments, lorsqu'il a modifié les allocations familiales, alors que le taux d'inflation était de 11 p. 100 et que le déficit annuel était inférieur à 20 milliards. Je lui conseille de songer d'abord aux mesures que son parti a prises pendant qu'il était au pouvoir. Je lui rappelle une fois de plus que c'est exactement ce qu'on a dit dans le budget.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE TARIF IMPOSÉ PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LE PORC CANADIEN

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, j'adresserai ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[*Français*]

La semaine dernière, à Montréal, j'ai rencontré l'Union des Producteurs Agricoles. Et pour l'UPA maintenant, la question la plus importante est le tarif imposé par les États-Unis sur l'importation du porc canadien.

Monsieur le Président, ma question est la suivante: Étant donné les relations spéciales entre notre premier ministre et le Président des États-Unis après la conférence «Shamrock» à Québec, est-ce que le ministre pourrait «arranger» maintenant un appel téléphonique entre le premier ministre du Canada et le Président des États-Unis afin de s'assurer que les tarifs sur le porc soient levés?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup la question de mon ami francophone de la Saskatchewan et j'espère répondre avec la même courtoisie et . . . le même accent!

En fait, nous pensons que, pour le moment, ce n'est pas le temps d'avoir un appel téléphonique entre le premier ministre du Canada et le Président des États-Unis, mais mon collègue, le ministre du Commerce extérieur a convoqué ici demain une réunion avec les provinces affectées et les représentants syndicaux des producteurs de porc pour «arranger» une approche commune par les Canadiens pour assurer que dans les derniers aspects, les dernières séances, les dernières parties du processus américain, nous puissions augmenter les pressions canadiennes pour assurer une politique et une approche qui peuvent protéger les intérêts des producteurs canadiens de porc.

LA PRODUCTION DE PORC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président, à mon ami, le francophone d'Alberta.

Jusqu'à maintenant, monsieur le Président, aucun ministre n'a été à Washington pour parler de ce sujet très important pour les éleveurs de porc canadiens, une industrie de 2 milliards de dollars par année. Est-ce que le ministre est capable aujourd'hui de prendre l'engagement d'aller à Washington lui-même pour discuter avec le gouvernement américain de cette question très importante pour tous les Canadiens et Canadiennes?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre du Commerce extérieur, sera à Washington cette semaine pour discuter de la question soulevée par mon collègue, ainsi que d'autres questions importantes dans les relations canado-américaines.

* * *

[*Traduction*]

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

L'ATTRIBUTION DES CONTRATS

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas de cœur pour les personnes âgées, mais qu'on n'aille pas dire qu'il est sans compassion lorsqu'il s'agit d'accorder des marchés de publicité sans appel d'offres.

Le ministre des Approvisionnements et Services peut-il nous expliquer pourquoi M. Robert Byron, ancien membre du comité de la campagne électorale conservatrice qui dirige aujourd'hui le service gouvernemental chargé de la publicité, a accordé des contrats de $169,000 à la Case Advertising Associates, entreprise dont M. Byron était vice-président avant de prendre la tête de l'organisme gouvernemental? Pourquoi a-t-on permis à M. Byron d'accorder ces contrats à son ancienne société sans la moindre intervention du ministre?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'ai retenu les services de M. Byron comme coprésident du groupe de gestion de la publicité en raison de sa compétence. Il a fait un travail exceptionnel.

Soit dit en passant, ce groupe qui relève de moi, coûte aux contribuables $7825 de moins par mois que le même groupe sous les libéraux.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Et soit dit en passant, ce groupe nous a démontré qu'il pouvait faire des économies de plus de 20 millions de dollars par rapport aux budgets du gouvernement précédent.

Des voix: Bravo!

M. Andre: J'ajouterai également qu'il s'est chargé de trois marchés de modeste importance pour le ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Ce ministère s'est dit extrêmement satisfait de la façon exemplaire dont on s'est occcupé de ces marchés et du programme en cause. Il estime qu'il en a eu beaucoup plus pour son argent que jamais auparavant dans tous ses contrats de publicité.

Des voix: Bravo!

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Réponse très intéressante, monsieur le Président. Dommage qu'elle n'ait rien à voir avec ma question.

Selon un article récent de Douglas Goold paru dans le *Edmonton Journal*, le ministre aurait déclaré: «Les accusations de népotisme, de favoritisme et de faveurs politiques sont toujours le fait de ceux qui ont l'impression de ne pas avoir les bons amis». Le ministre estime-t-il que ceux qui dénoncent le favoritisme politique ne le font que par dépit? Cette déclaration confirme-t-elle nos craintes les plus vives, soit que les promesses électorales du premier ministre, qui prétendait mettre un terme au favoritisme, n'étaient que du vent? Le gouvernement n'envisage-t-il pas de donner suite à ces promesses?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je serai toujours prêt à féliciter tout fonctionnaire ou employé qui réussit à conclure des marchés exceptionnellement avantageux, comme M. Byron l'a fait. Le député parle de conflit d'intérêts, laissant entendre que M. Byron aurait commis des irrégularités. Or, M. Byron a rompu tous les liens qui l'unissait à la Case Adverstising Associates. Il n'a rien fait de condamnable.

Si le député propose de nouvelles normes, il ferait peut-être bien d'en parler au très honorable chef de l'opposition qui a démissionné de certains conseils d'administration à la fin de juin l'an dernier; pourtant, en juillet et août, pendant qu'il était premier ministre, il y a eu des marchés conclus sans appel d'offres avec des sociétés dont il avait été administrateur. Nous n'y voyons pas de conflit d'intérêts. Il nous semble raisonnable, une fois que les liens sont rompus, de conclure avec ces sociétés des marchés avantageux. Dans le cas qui nous occupe, ce furent d'excellentes transactions pour les contribuables, et le député devrait nous en féliciter.

Des voix: Bravo!

Questions orales

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ WHITE FARM EQUIPMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Expansion industrielle régionale, je pose ma question à la ministre d'État aux Finances. Je veux l'interroger au sujet de la White Farm Equipment. L'échéance pour les soumissions avait été fixée à vendredi dernier, à midi. Je demande à la ministre s'il y a eu des offres fermes en provenance du secteur privé en vue d'aider la société White Farm Equipment. Dans la négative, quelles mesures le gouvernement est-il disposé à prendre pour sauver les 600 emplois à la White Farm et les quelque 300 emplois chez les fournisseurs et les concessionnaires de la marque?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je sais que le député s'intéresse vivement à cette question depuis un certain temps. Je transmettrai la question au ministre compétent et lui demanderai de répondre au député sans délai.

ON DEMANDE DES GARANTIES DE PRÊT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Étant donné que l'on avait fixé à vendredi dernier, à midi, l'échéance pour les offres d'achat de la White Farm, et étant donné que le séquestre, la firme Peat Marwick, n'a pas annoncé le prolongement de l'appel d'offres, le vice-premier ministre pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que le gouvernement accordera au moins des garanties de prêt dans l'intervalle, puisque le secteur privé n'est pas venu à la rescousse de cette entreprise?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député ne s'attend certainement pas à ce que je connaisse tous les détails de cette affaire. Je prends bonne note de ses instances et je veillerai à ce que le ministre en prenne connaissance personnellement.

* * *

● (1500)

[*Français*]

LES TEXTILES ET LE VÊTEMENT

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION D'ENTAMER DES NÉGOCIATIONS SUR DES ACCORDS COMMERCIAUX BILATÉRAUX AVEC LES PAYS DU PACIFIQUE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, la requête relative à la réouverture des négociations du GATT ayant avorté lors du Sommet des pays industrialisés à Bonn, le ministre du Commerce extérieur peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention d'entamer des négociations sur des accords commerciaux bilatéraux avec les pays du Pacifique et de proposer des mesures susceptibles d'aider l'industrie canadienne des textiles et du vêtement à pénétrer les marchés de la région Asie-Pacifique, ce qui permettra à cette industrie de jouer un rôle central dans la stratégie de développement économique du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député sait sûrement que le Canada est signataire de l'accord multifibres qui expire en juillet 1986. Nous sommes en train de préparer le dossier des négociations actuellement et nous amorcerons des pourparlers avec d'autres pays concernant le renouvellement de cet accord. Nous voudrions notamment avoir accès aux marchés des pays auxquels le député a fait allusion.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai le honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées vendredi 14 juin 1985 sont conformes au Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA DÉCLARATION DE M. NIELSEN AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. le Président: J'ai reçu préavis de la question de privilège du député d'Oshawa (M. Broadbent).

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Tout à l'heure, au cours de la période des questions, le vice-premier ministre (M. Nielsen) a induit la Chambre en erreur par inadvertance très certainement, et je suis sincère quand je dis cela, lorsqu'il a déclaré que le ministre des Finances (M. Wilson) avait fait des démarches auprès de mon bureau pour savoir à quel endroit, à Halifax, avait lieu la réunion avec les personnes âgées. Mon bureau aurait refusé de lui donner cet information, semble-t-il. Je tiens à ce que la Chambre sache que ce n'est pas le cas. Cette réunion a eu lieu au Spencer House Senior Citizens' Apartments, au 5596 Morris Street, à Halifax, aujourd'hui même. Le ministre des Finances en a été avisé jeudi dernier. On attend toujours de ses nouvelles.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je m'en tiens évidemment aux renseignements qui me sont donnés par les représentants du bureau du ministre. La personne contactée aux bureaux du Nouveau parti démocratique est M. Jim Thompson, si je ne m'abuse. Cela fait déjà quelque temps que le ministre fait des démarches pour se rendre à l'invitation du député néo-démocrate en question, mais il s'est heurté à un mur, semble-t-il. Heureusement pour lui, il rencontre ces gens aujourd'hui même.

M. le Président: Il n'y a vraiment pas matière à soulever la question de privilège.

* * *

LES RÉFUGIÉS

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA RECONNAISSANCE AU CANADA DU STATUT DE RÉFUGIÉ

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en conformité des dispositions de l'article 46(2) du Règlement, je dépose, dans les deux langues officielles, deux exemplaires d'un rapport intitulé «Reconnaissance au Canada du statut de réfugié».

Monsieur le Président, je serai disposée à demander s'il y a consentement unanime pour que ce rapport soit renvoyé en permanence au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Si cela est impossible aujourd'hui, je chercherai à obtenir le consentement unanime demain.

* * *

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, en conformité des dispositions de l'article 46(2) du Règlement, j'aimerais déposer à la Chambre, dans les deux langues officielles, un exemplaire du Rapport final du comité d'étude sur la Société d'assurance-dépôts du Canada.

* * *

M. Hawkes: Monsieur le Président, je suis président du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration et, sauf erreur, la ministre a demandé le consentement unanime de la Chambre pour renvoyer en permanence . . .

M. le Président: Nous le ferons à l'appel des motions, sauf si la Chambre veut régler la question immédiatement.

* * *

PÉTITIONS

LA FERMETURE DE LA ROUTE RURALE Nº 1 À MAYMONT (SASK.)

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par 58 personnes de Lilac, en Saskatchewan. Ces citoyens protestent contre le projet de fermeture de la route rurale nº 1 à Maymont, le 30 juin prochain. Ils prétendent que cette mesure est injuste, discriminatoire et qu'elle les empêchera de recevoir leur courrier. Ces citoyens demandent au Parlement d'empêcher la fermeture de la route rurale nº 1 à Maymont.

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je voudrais soumettre humblement une pétition que j'ai reçue au cours de mes déplacements dans tout le Canada la semaine dernière. Attendu qu'une réduction des pensions versées aux Canadiens âgés créerait de graves ennuis à un secteur important de la population qui a aidé à édifier notre magnifique pays, et attendu que le gouvernement avait promis au cours de la campagne électorale que les pensions versées aux personnes âgées ne seraient pas modifiées, nous, pétitionnaires, demandons au gouvernement fédéral de ne pas supprimer l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse jusqu'à concurrence de 3 p. 100. Cette pétition est signée par des centaines de citoyens de Toronto.

En outre, monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom des citoyens du grand Toronto et de la région de Beaches qui s'inquiètent du projet de gouvernement en vue de désindexer les pensions des citoyens âgés. Ils veulent que l'indexation intégrale soit rétablie.

J'ai également, monsieur le Président, une pétition signée par diverses personnes des circonscriptions situées à l'est de Toronto, à Oshawa et Scarborough-Est, qui se préoccupent de ce que le gouvernement se propose de désindexer les pensions des Canadiens âgés.

En outre, monsieur le Président, au nom de centaines de citoyens âgés de Saskatoon, la circonscription, dois-je ajouter, du leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn), j'aimerais présenter une pétition. Ces pétitionnaires m'ont prié de vous présenter une pétition dans laquelle ils demandent humblement au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision de désindexer les pensions et de rétablir l'indexation intégrale de toutes les pensions de vieillesse.

J'ai une autre pétition, monsieur le Président, exposant les inquiétudes de centaines de vieillards de Colombie-Britannique, domiciliés dans plusieurs circonscriptions de Vancouver. Ils demandent en toute déférence au gouvernement de retirer cette proposition avant d'approuver tout budget fédéral. En outre, ils signalent que le Canada a été édifié grâce au labeur acharné de ses citoyens âgés qui sont déjà en difficulté et que le gouvernement veut accabler davantage. Ces pétitions m'ont été présentés au cours de mes déplacements d'un bout à l'autre du Canada.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition dans laquelle de nombreux électeurs de circonscriptions torontoises, dont Beaches, prient humblement le gouvernement de revenir sur sa décision de désindexer les pensions.

Je voudrais aussi, monsieur le Président, vous présenter . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a-t-il d'autres pétitions sur le même sujet?

M. Frith: Oui, monsieur le Président, en effet.

M. le Président: Il doit bien connaître la façon de procéder. Veut-il dire combien il en a? Autrement, il peut les déposer auprès du greffier.

M. Frith: Monsieur le Président, comme les personnes en cause m'ont prié personnellement de présenter ces pétitions une à la fois, je vais donc attendre à demain pour le faire.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition en cette Chambre signée de commettants de la circonscription d'Ottawa-Vanier et, selon l'avis de ces pétitionnaires, le Budget du gouvernement progressiste conservateur est dur et sans pitié pour les personnes âgées puisqu'il enlève la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter une autre pétition de commettants d'Ottawa-Vanier, de la région d'Overbrook, qui disent que le gouvernement progressiste conservateur a failli à sa promesse alors qu'il déclarait en janvier 1985: «Aucune économie réalisée par suite de la modification de programmes ne servira à réduire le déficit.»

Monsieur le Président, j'ai également une autre pétition humblement soumise par des commettants d'Ottawa-Vanier, toujours demandant au gouvernement de reconsidérer sa position budgétaire et d'éliminer cette disposition qu'ils trouvent dure et sans pitié pour les personnes âgées puisqu'elle enlève la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur de présenter un premier groupe de pétitions qui seront suivies de nombreuses autres. Elles portent la signature de citoyens de Windsor, en Ontario. Celles d'aujourd'hui précisent que les pensionnés demandent au gouvernement de tenir la promesse qu'il a faite au cours de la campagne électorale fédérale de 1984 et de maintenir l'indexation complète de la pension de vieillesse.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, moi aussi, de soumettre un certain nombre de pétitions portant la signature de citoyens de la circonscription de Davenport, à l'ouest de Toronto, et de la région métropolitaine de Toronto, qui s'adressent au premier ministre (M. Mulroney) pour lui demander de tenir l'engagement qu'il a pris au cours de la campagne électorale de 1984, le priant de maintenir la pleine indexation des pensions de vieillesse. J'ai groupé ces pétitions pour vous les présenter.

• (1510)

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, j'ai une pétition portant la signature de citoyens des circonscriptions fédérales de York-Sud-Weston, de Mississauga-Nord et d'Etobicoke-Centre. Ces personnes âgées demandent au gouvernement de protéger leurs pensions. D'autres pétitions de la circonscription de York-Sud-Weston suivront.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter à cette Chambre une pétition signée par 56 personnes du village de Sarsfield dans la circonscription électorale de Glengarry-Prescott-Russell, et ces personnes, monsieur le Président, veulent protester et exprimer leur désaccord sur les mesures du Budget visant à couper l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

[*Traduction*]

LE COÛT DES TRANSPORTS DANS LA RÉGION DE LA TERRE DE BAFFIN

M. Thomas Suluk (Nunatsiaq): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions de trois collectivités différentes, soit Arctic Bay, Pond Inlet et Broughton Island. Quelque 411 citoyens y protestent contre le coût élevé des transports dans la région de la terre de Baffin.

[*Français*]

LA DÉSINDEXATION DES PENSIONS

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à cette Chambre une pétition venant des gens de ma circonscription, soit du village de Saint-Louis de Kent, et ces gens demandent humblement à cette Chambre de faire pression sur le ministre des Finances (M. Wilson) afin qu'il fasse marche arrière sur ses plans de désindexation de la pension de sécurité de la vieillesse.

[*Traduction*]

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition invitant le gouvernement à revenir sur sa décision de désindexer les pensions des personnes âgées.

LES PROGRAMMES D'EMPLOI POUR LES JEUNES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition invitant le gouvernement à mettre en place des programmes d'emploi de jeunes auxquels soit admissible le secteur non lucratif et à offrir aux jeunes des débouchés satisfaisants.

LES SERVICES DE LIVRAISON DU COURRIER AU PROJET D'HABITATION DE SWIFT CURRENT (SASK.)

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par les résidents du projet d'habitation Alpine dans la ville de Swift Current en Saskatchewan, qui protestent contre l'absence de services de livraison du courrier par facteur en zone résidentielle urbaine. Ils demandent que le courrier soit livré à domicile dans cette nouvelle subdivision.

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de la part de plusieurs douzaines d'électeurs d'Espanola, en Ontario, qui demandent au gouvernement de rétablir l'indexation de la pension de vieillesse et qui déplorent la décision de les désindexer à compter de janvier prochain.

J'ai également une pétition signée par une douzaine d'électeurs du village de Silver Water, dans l'île Manitoulin, qui demandent eux aussi au gouvernement de conserver la pleine indexation de la pension de vieillesse en 1986.

J'ai encore également une pétition signée par environ une douzaine d'électeurs du village de Little Current, dans l'île Manitoulin, qui demandent eux aussi au gouvernement de rétablir la pleine indexation de la pension de vieillesse en 1986 comme auparavant.

J'ai également une pétition signée par plusieurs électeurs de Meldrum Bay qui demandent eux aussi au gouvernement de rétablir la pleine indexation de la pension de vieillesse.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, moi aussi j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des résidents de Brantford. On peut y lire que les pétitionnaires soussignés demandent humblement à la Chambre des communes de réclamer la pleine indexation du programme des prestations de sécurité de la vieillesse au Canada.

LA RÉDUCTION DES SERVICES DE CN MARINE À TERRE-NEUVE

M. Morrissey Johnson (Bonavista-Trinity-Conception): Monsieur le Président, au nom de plusieurs centaines de résidents de Pool's Cove, English Harbour East et Rencontre East, j'ai l'honneur de présenter une pétition protestant contre la décision de CN Marine de supprimer les escales de ses navires dans leurs localités sises le long de la côte sud de Terre-Neuve.

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs centaines de résidents du village de Southey et des régions environnantes qui demandent au gouvernement de rétablir la pleine indexation de la pension de vieillesse pour que les personnes âgées ne perdent pas de leur pouvoir d'achat comme le propose le budget.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des centaines de personnes âgées de ma circonscription qui se joignent aux nombreuses autres personnes dont on a déjà présenté les pétitions ces dernières semaines pour protester contre le projet du gouvernement de désindexer la pension de sécurité de la vieillesse.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de mes électeurs de la circonscription de Kamloops-Shuswap. Les pétitionnaires demandent au gouvernement canadien de revenir sur sa décision de réduire l'indexation de la pension de sécurité de la vieillesse qui forcerait 200,000 personnes âgées à vivre sous le seuil de la pauvreté.

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'ajouter près de 200 signatures à la liste des pétitionnaires de Windsor qui se sont déjà manifestés. Ils protestent contre le projet du gouvernement de désindexer la pension de sécurité de la vieillesse et demandent au gouvernement de revenir sur cette décision.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai à présenter des pétitions de citoyens de ma circonscription dont les signatures ont été recueillies par un étudiant, M. Mike Fricker, qui a bénévolement et durement travaillé à cette campagne. Figurent aussi les signatures de personnes du 63, rue Carrie, de Dawson Court et de Cumberland Hall, qui estiment que le budget du 23 mai impose un fardeau exagéré et injuste aux pensionnés quand il propose la désindexation de la pension de sécurité de la vieillesse, et qu'il vient carrément à l'encontre des promesses progressistes-conservatrices qui garantissaient qu'un gouvernement conservateur indexerait à nouveau la pension de sécurité de la vieillesse tous les trimestres, et qui demandent que cette décision soit révoquée.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions que les membres de la division 129 de la Légion slovaque et de la division 113 d'Ortona ont signées pour demander instamment au gouvernement de rejeter la proposition de désindexation.

J'ai aussi l'honneur de présenter une pétition signée par trois douzaines de délégués au Commandement Manitoba-Ontario de la Légion royale canadienne, qui se sont fortement élevés contre la désindexation à leur congrès, à Thunder Bay.

J'ai une autre pétition dans laquelle 150 citoyens des circonscriptions de Thunder Bay-Atikokan et Thunder Bay-Nipigon expriment leur vif mécontentement à l'égard de la désindexation.

M. le Président: Le député de Bow River (M. Taylor) invoque le Règlement.

M. Taylor: Monsieur le Président, c'est peut-être davantage une explication que je cherche à obtenir par mon rappel au Règlement. J'entends parler de restaurer et de rétablir les pensions. Comment peut-on rétablir ce qui n'a jamais été enlevé . . .

M. le Président: A l'ordre.

* * *

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DU RAPPORT SUR LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, des entretiens ont eu lieu et vous allez constater, je crois, que la motion suivante fait l'unanimité et que l'on consent, tout d'abord, à ce qu'elle soit présentée. En voici les termes:

Que l'on ordonne au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques d'étudier, dans le cadre de son ordre de renvoi du 18 avril 1985, le document intitulé «Rapport final du comité d'étude sur la Société d'assurance-dépôts du Canada», déposé plus tôt aujourd'hui, avant de présenter son rapport final et que, pour les fins de l'étude en question, ledit document soit déféré au Comité.

M. le Président: Consent-on à l'unanimité à ce que la motion soit présentée sans autre avis?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: Je vous demande pardon. Je croyais que la motion était celle proposée au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald). Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) demande-t-il le consentement unanime au sujet de la requête antérieure de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, nous sommes toujours en pourparler avec les représentants du parti libéral à ce sujet.

M. le Président: Je suis désolé. Je croyais qu'on avait donné un avis d'intention.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les questions resteront-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI N^O^ 2 DE 1985-1986 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^lle^ MacDonald (au nom de la ministre d'État (Finances)): Que le projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. le Président: Avant les déclarations aux termes de l'article 21 du Règlement, il restait sept minutes à courir sur la période des questions et observations faisant suite au discours du député. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) avait la parole pour poser une question ou formuler une observation. J'ai l'intention de permettre au député de finir son observation, puis nous passerons au débat.

• (1520)

M. Keeper: Monsieur le Président, j'interrogeais simplement le député qui n'est plus ici sur la position de son parti au sujet de la désindexation des pensions des personnes âgées. Il est bien évident que la décision prise par le gouvernement de désindexer ces pensions est absolument injustifiée et injuste. Je suis heureux qu'un député libéral comprenne cela et s'oppose à cette mesure injuste prise par le gouvernement. Mais je me demande pourquoi les libéraux ont voulu faire la même chose quand ils étaient au pouvoir.

M. le Président: Débat.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement demande à la Chambre d'approuver le projet de loi C-51. Je demande aux députés comment ils peuvent donner leur accord à un pareil projet quand le gouvernement a trahi les Canadiens âgés dans son budget du 23 mai. Ce budget s'en prend au bien-être de millions de Canadiens âgés à revenus fixes, en augmentant le coût de la vie de nos personnes âgées par des impôts cachés et régressifs, tout en réduisant de façon directe le pouvoir d'achat de la pension de sécurité de la vieillesse.

Ces derniers jours, le gouvernement, ployant sous la furie bien compréhensible ressentie par des millions de Canadiens âgés et des millions de Canadiens en général devant ce qui était annoncé dans le budget, donne à entendre qu'il pourrait faire marche arrière, ne pas donner suite à son intention de réduire par la désindexation le pouvoir d'achat de la pension de sécurité de la vieillesse. Quoi qu'il fasse en définitive, il ne faudrait pas que les Canadiens âgés ou les Canadiens en général oublient jamais ce que le gouvernement conservateur avait décidé de faire dans le budget qu'il a présenté à la Chambre le 23 mai et qu'il pourrait encore bien faire.

Quelles ont été les promesses que le gouvernement conservateur a faites aux personnes âgées et qu'il a par la suite violées? Le 26 juillet 1984, au cours de la campagne électorale, dans un discours prononcé à Sherbrooke, au Québec, le premier ministre (M. Mulroney) a essayé de laisser l'impression que son parti augmenterait les pensions des Canadiens. Il a déclaré que son parti entendait procéder à une réforme complète des pensions, afin de faire disparaître la pauvreté parmi les retraités et d'améliorer leur niveau de vie.

En janvier dernier, une fois que le gouvernement conservateur eut été en mesure de bien examiner les livres du gouvernement et de connaître ses besoins financiers pour l'heure et à l'avenir, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a publié un document de consultation sur les prestations pour les personnes âgées et les enfants. Le gouvernement conservateur a établi dans ce document un certain nombre de principes qui devaient être considérés comme des engagements fermes. Permettez-moi de citer les principaux principes. Premièrement, «Aucune économie réalisée par suite de la modification des programmes ne servira à réduire le déficit». Deuxièmement, «Il convient d'établir dès le départ que le gouvernement considère le système actuel comme un bon système, qui fonctionne bien». Troisièmement, «Les modifications à ces programmes qui pourraient découler de cet examen devraient améliorer les prestations et avantages fiscaux pour les plus démunis».

Voici le dernier principe:

Toutes les économies nettes réalisées, qu'elles résultent de réductions des dépenses ou de recettes additionnelles, devraient être appliquées à d'autres questions prioritaires à l'intérieur de l'enveloppe des affaires sociales. Ces économies ne devraient pas servir à réduire le déficit.

Il s'agit là de citations tirées directement du document qui a été publié au nom du gouvernement conservateur en janvier dernier. Le budget présenté montre à quel point le gouvernement n'a pas respecté les engagements qu'il a pris dans ce document de consultation.

Après avoir décrit les principes de base que j'ai tirés du document de consultation, on peut s'apercevoir à quel point le gouvernement conservateur s'est empressé dans son budget de faire croire aux Canadiens qu'il agissait, afin de préserver les principes fondamentaux propres à garantir le bien-être des personnes âgées.

Dans le discours budgétaire prononcé par le ministre des Finances (M. Wilson), on ne consacre que quatre lignes à la désindexation des pensions de vieillesse. Ainsi, le pouvoir d'achat des pensionnés va être réduit à perpétuité de toutes les augmentations de l'inflation inférieures à 3 p. 100, mais le supplément de revenu garanti demeurera indexé.

Même si les conservateurs tentent de faire croire maintenant que l'indexation du supplément de revenu garanti compense la désindexation de la pension de sécurité de la vieillesse ou la réduction de son pouvoir d'achat, le fait est qu'en continuant à indexer le supplément de revenu garanti, on ne protège que le pouvoir d'achat de ce supplément. On ne protége pas du tout le pouvoir d'achat de la pension de sécurité de la vieillesse qui représente au moins la moitié du revenu des citoyens du troisième âge qui sont à ce point démunis qu'ils touchent à la fois la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti.

Comme le chef de l'opposition (M. Turner) l'a dit, ce budget est trompeur et sournois, car il n'explique nulle part les ramifications véritable de la désindexation. Il ne fournit aucun exemple concret de la façon dont il entendait—que dis-je, dont le gouvernement entendait—réduire les revenus des citoyens du troisième âge, ce qui est toujours, semble-t-il, son intention. Le gouvernement conservateur trahit les citoyens âgés avec ses promesses rompues et ses tromperies. Dans son document de travail de janvier dernier, le gouvernement conservateur avait promis qu'il n'utiliserait pas l'argent qu'il réussirait à épargner ou les revenus supplémentaires qu'il trouverait dans les programmes sociaux pour réduire le déficit, mais qu'il s'en servirait pour accroître les prestations. Cependant, le gouvernement a manqué à l'engagement qu'il avait pris envers les citoyens du troisième âge en présentant son budget, et il a fourni la preuve de sa trahison lorsque le ministre des Finances a déclaré à la Chambre, le 24 mai, ce qui suit: «Nous avons demandé à tous les Canadiens d'assumer une petite partie du fardeau fiscal, afin de réduire le déficit budgétaire et de résorber la dette nationale».

Au cours de la dernière fin de semaine, dans ma circonscription de Windsor, j'ai parlé à bien des gens. Par exemple, de nombreux citoyens du troisième âge m'ont demandé pourquoi le gouvernement tient tant à leur faire assumer le fardeau de la réduction du déficit. Ils disaient par exemple: «Pourquoi le gouvernement croit-il que nous soyons aussi en mesure que les riches d'assumer une partie de ce fardeau? Nous nous sommes déjà sacrifiés pour notre pays. Nous avons survécu à la dépression, à la Seconde Guerre mondiale et à l'après-guerre. Nous avons payé notre écot. Nous avons fait les sacrifices que nous devions faire. S'il faut absolument réduire le déficit, qu'on laisse à ceux qui sont en meilleure situation financière que nous le soin d'assumer ce fardeau».

En janvier dernier, le gouvernement a fait savoir aux gens âgés qu'il estimait que le régime actuel était excellent et qu'il fonctionnait bien. Il a ajouté qu'il était parfaitement équilibré et qu'on devait bien se garder d'y rien changer, et que les modifications ne devraient viser qu'à l'améliorer dans l'intérêt des nécessiteux. Il a soutenu que les économies ainsi réalisées ne devraient pas servir à la réduction du déficit. Toutefois, le gouvernement conservateur a complètement changé d'avis en compromettant pour les années à venir et, en fait, à perpétuité les revenus et le bien-être des Canadiens âgés.

En réalité, les dispositions budgétaires des conservateurs s'en prennent aux Canadiens gagnant des revenus moyens et modestes, mais elles sont particulièrement cruelles à l'égard des personnes âgées.

Les calculs effectués par des organismes sérieux—et non pas seulement des organisations fort sérieuses comme l'opposition officielle—révèlent que les quatre lignes consacrées aux personnes âgées dans le budget du ministre des Finances négligent de tenir compte de certains faits. Tout d'abord, du fait de ce budget, le revenu réel d'un couple de personnes âgées diminuera de près de $1,200 d'ici à 1990. D'ici à 1995, le revenu réel d'un couple de personnes âgées baissera de près de $2,600. Le revenu réel d'une personne âgée seule, il s'agit de femmes dans la plupart des cas, subira une diminution de $560 en 1990. D'ici à 1995, ce revenu réel sera réduit de près de $1,300. Seuls des conservateurs peuvent croire que nos concitoyens âgés ont les moyens de subir sans conséquence des réductions de cette ampleur. Les Canadiens âgés, comme leurs concitoyens en général, auront à payer des taxes de vente plus élevés sur l'essence, les produits pour les soins d'hygiène, la nourriture d'animaux, le shampoing, et autres biens, et ces taxes équivaudront à des centaines de dollars par an en revenus perdus.

• (1530)

Voilà les fait réels que le gouvernement conservateur a négligé de révéler aux Canadiens dans son budget. Ces faits témoignent de promesses rompues et de la ruse du gouvernement conservateur et de son budget. Le gouvernement a négligé de dire aux Canadiens que son budget aggraverait la pauvreté. Les dispositions budgétaires présentées le 23 mai pousseront plus de 775,000 Canadiens en deçà du seuil de la pauvreté d'ici à 1990, et plus de 200,000 autres personnes âgées touchant des revenus fixes s'y verront acculées. Le budget conservateur plongera un plus grand nombre de Canadiens dans la pauvreté que ne l'a fait la récession économique mondiale de 1981-1982. Nous avons découvert que toutes les promesses et les assurances du gouvernement conservateur étaient vides de sens. En fait, elles ont fait place dans le budget à un vieux programme conservateur, caché jusqu'ici et destiné à saper le programme social que nous avons mis des années à consolider. Ce budget, les promesses rompues et sa duperie montrent bien la véritable nature du gouvernement conservateur—cruelle et manipulatrice. Il trahit les personnes âgées.

Comment le gouvernement peut-il nous demander d'appuyer le projet de loi C-51, quand il trahit de cette façon et de bien d'autres la confiance du peuple canadien.

Partout dans l'exposé budgétaire du ministre des Finances on retrouve abusivement, le mot «confiance». Assurément, les Canadiens ne peuvent ajouter foi aux propos d'un ministre ou d'un gouvernement qui prétend rétablir la confiance, alors que selon les projections et les prévisions qu'il nous a livrées dans son budget et après avoir tenu compte des effets de ce dernier, le taux de croissance passera d'une hausse record de 4.7 p. 100 en 1984, une année de gouvernement libéral, à 3.1 p. 100 en 1985 pour tomber à 2.4 p. 100 en 1986. Il n'y aura pas d'emplois de créés. Le chômage, déjà trop élevé, ne pourra être réduit sans une croissance économique soutenue voire accélérée. Du fait de ses propres politiques qu'il expose dans le budget, le gouvernement reconnaît qu'il contribuera à ralentir le taux de croissance. Par ailleurs, il continue à réclamer la confiance pendant qu'il se permet de grever le budget des Canadiens à revenus faible et moyen par des impôts qui parfois sont indirects et parfois ne le sont pas.

Comment espérer autrement d'un ministre des Finances qui a dit à Montréal le 30 mai dernier devant l'Association canadienne d'économique. «Le Canada souffre d'une grave pénurie de gens riches». Le ministre des Finances ne s'attend pas à ce que les gens riches paient leur juste part. Pour le savoir, il suffit de lire le budget. Quand on additionne toutes les nouvelles taxes du budget conservateur, on constate que le contribuable moyen devra payer un supplément de $400 à $500 par année. Il n'est pas certain que ces recettes serviront à aider les régions pauvres, les jeunes chômeurs, les Canadiens âgés, les familles monoparentales ou les nécessiteux. Cet argent qu'on enlève aux citoyens moyens, servira surtout à enrichir les riches grâce à de nouvelles concessions fiscales telle que l'exemption à vie de l'impôt sur les gains en capital et aussi parce qu'on a décidé que la priorité serait la réduction du déficit et non la création d'emplois et la croissance économique.

L'honorable chef de l'opposition a exprimé cette réalité en termes très simples et directs:

> L'exemption fiscale sur les gains en capital jusqu'à concurrence de $500,000, est un cadeau en espèces de $125,000 . . . La famille moyenne payera $500 par année en impôt pendant que les riches se voient gratifiés d'un don en espèces de $125,000.

Le ministère des Finances a estimé que la valeur de l'exemption sur les gains en capital atteindrait 1.2 milliard en 1990. Il a été établi que 63 p. 100 de ce montant profiterait aux contribuables qui gagnent plus de $50,000 par année, soit seulement 4 p. 100 de l'ensemble des contribuables. Même en ne tenant pas compte de l'exemption sur les gains en capital, la famille dont le revenu est de $15,000 par année verra ses impôts augmenter de 36 p. 100 pendant que celle dont le revenu est de $200,000 par année paiera seulement 2 p. 100 de plus d'impôt.

Est-ce une situation acceptable? Non, répond le citoyen ordinaire de même que sa famille. Il est d'avis que le Parlement ne devrait pas approuver le budget ni aucune mesure législative qui s'y rattache.

Parmi les 96 p. 100 de contribuables dont la majorité ne peut profiter de l'exemption, on retrouve les retraités. J'ai déjà expliqué à la Chambre comment le budget conservateur du 23 mai s'attaquait à leur revenu de base. Le projet de désindexation du gouvernement conservateur qui ne s'applique pas uniquement à la sécurité de la vieillesse, mais aussi aux allocations familiales et à l'impôt de base du simple contribuable, prélève une part essentielle des revenus des personnes âgées et des contribuables à revenus faible et moyen, et en fin de compte c'est l'ensemble de l'économie qui en souffrira.

Si le gouvernement compte rectifier cette dangereuse erreur budgétaire qui consiste à réduire le pouvoir d'achat des personnes âgées, pourquoi n'en ferait-il pas autant pour la classe moyenne et les gagne-petit pour ce qui est des allocations familiales? Après tout, des organismes aussi respectables que la Presse canadienne et le Conseil canadien du développement social n'ont-ils pas présenté des données démontrant à l'évidence que le budget conservateur réduira tout d'abord les allocations familiales des gens qui ne gagnent que $20,000 par année? Peu de gens oseraient prétendre que ce revenu des familles, de nos jours, est un tremplin vers la richesse, bien au contraire. Les documents budgétaires du ministère des Finances, documents qui n'ont pas été déposés avec le budget parce qu'on craignait de dire toute la vérité, sur ce budget, révèlent que le gouvernement enlèvera 1.6 milliard de dollars aux retraités d'ici 1990. Il est de notoriété publique que ces gens, qui ont à peine de quoi vivre, dépensent cet argent pour des biens et services essentiels. Non seulement le gouvernement cause du tort aux retraités, mais il porte aussi préjudice à l'économie en enlevant 1.6 milliard de dollars du circuit. Au moment même où il réduit la demande en pratiquant de pareilles ponctions, le gouvernement, d'après un document officieux des finances, concède l'équivalent de 1.3 milliards de dollars en dégrèvements fiscaux au titre de la nouvelle exemption sur les gains en capital. Il n'exige pas, en contrepartie, que cet avantage fiscal soit réinvesti dans l'économie du Canada. Le gouvernement conservateur considère de bon ton d'investir cet argent dans des condominiums en Floride, dans des œuvres d'art ou dans des bijoux. Voilà la pensée économique des conservateurs, mais ce n'est pas celle de nos concitoyens en général.

Nous avions prédit, avant le dépôt du budget, que les consommateurs canadiens paieraient le gallon d'essence 9c. de plus à la pompe en septembre pour compenser les dégrèvements fiscaux de plus de 2 milliards de dollars accordés aux multinationales pétrolières d'ici à la fin du prochain exercice. Les particuliers seront durement touchés par la hausse de la taxe de vente fédérale et par l'élargissement de la taxe de base aux friandises, aux boissons gazeuses, aux aliments pour animaux domestiques et aux produits de beauté. Mais le pire, c'est que pour récupérer le manque à gagner de 8.5 milliards de dollars au titre des recettes pétrolières d'ici à 1990, le gouvernement, rien qu'avec cette mesure de désindexation, va extorquer 11.5 milliards de dollars aux citoyens ordinaires et à leur famille pendant les cinq prochaines années.

En terminant, est-il besoin de rappeler que ce budget se fonde sur des prémisses scandaleuses, qu'il renie et bafoue tout principe de justice. Il s'inspire de théories économiques aussi fausses que la morale politique qu'il laisse entrevoir entre les lignes. C'est une combine mesquine par laquelle on veut faire croire que, d'abord et avant tout, la réduction du déficit va créer un climat propice à l'investissement dans le secteur privé, partant, à la croissance économique. Au contraire, c'est une

politique publique dont le but premier est la croissance économique et le plein emploi qui va créer des emplois et élargir l'assiette fiscale dont le gouvernement a besoin pour réduire le déficit.

• (1540)

C'est une réalité qui échappe au gouvernement. D'après ses propres prédictions, il va sûrement ralentir la croissance économique. Ce budget mesquin va créer du chômage, augmenter le nombre de pauvres et semer le désespoir parmi les Canadiens. Le budget est appuyé par un gouvernement qui ne comprend pas et, à mon avis, ne peut pas comprendre que l'équité et la justice sont des aspects essentiels du sens et de la création de la prospérité économique. Voilà pourquoi nous devons envoyer un message à ce gouvernement mesquin au nom des citoyens âgés, des familles canadiennes et surtout de tous les Canadiens à revenus moyens et modestes: le budget leur cause du tort, à eux et au Canada tout entier, et par conséquent le projet de loi C-51 doit être carrément rejeté.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais profiter du débat sur le pouvoir d'emprunt que demande le gouvernement pour mettre son programme en œuvre pour commenter quelques aspects de la politique gouvernementale. D'abord, à titre de critique de l'environnement pour mon parti, je veux parler de ce que le gouvernement fait pour l'environnement et les questions environnementales. Nous avons constaté avec une certaine satisfaction que, pour l'instant, le budget ne prévoyait pas de nouvelles compressions budgétaires au ministère de l'Environnement lui-même. Je pense que nous le devons aux nombreux Canadiens qui ont protesté au sujet des compressions budgétaires apportées au Service canadien de la faune et à d'autres programmes par suite de la déclaration économique du 8 novembre. A mon avis, le gouvernement ne tient pas à répéter l'expérience et il hésite à réduire ses dépenses davantage dans le domaine de l'environnement. Nous saurons cependant ce qui en est uniquement quand le groupe de travail Nielsen présentera son rapport. Si le ministère de l'Environnement et les services environnementaux survivent à ce rapport, les Canadiens qui se préoccupent des questions écologiques pourront vraiment s'en féliciter. Ils auront montré au ministre et au gouvernement que les conservateurs n'ont pas reçu le mandat de comprimer les dépenses au ministère de l'Environnement, au Service canadien de la faune et dans les programmes de surveillance environnementale du Conseil national de recherches.

Même s'il arrive que les Canadiens ne soient pas très heureux de certaines des mesures que prend le gouvernement pour remplir son mandat, ils sont encore moins heureux lorsque le gouvernement prend des mesures pour lesquelles il n'a pas demandé de mandat. Le gouvernement n'avait certes pas demandé un mandat pour comprimer les dépenses du ministère de l'Environnement. Tout ce qu'il nous reste à faire, c'est de convaincre la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) que ce qu'elle dit, où elle le dit, et quand elle le dit revêt une très grande importance, non seulement pour son propre avenir politique, aussi bref qu'il puisse être, mais aussi pour le bien de l'environnement. Comme je le lui ai signalé l'autre jour à la Chambre quand elle voulait que la Fédération canadienne de la nature la juge d'après ses actes et non d'après ses paroles, ses paroles sont importantes. Un ministre de l'Environnement ne peut pas dire, comme elle l'a déjà fait au comité, que certaines personnes ont travaillé avec des BPC pendant 30 ans et se portent très bien. Cela me rappelle l'argument invoqué par Rothmans et d'autres compagnies de tabac il y a 30 ans—et peut-être même à l'heure actuelle—en disant que certaines personnes fument depuis 40 ou 50 ans sans souffrir du cancer des poumons et qu'il ne faut donc pas s'énerver à propos du rapport qu'il peut y avoir entre la cigarette et le cancer des poumons. La ministre de l'Environnement ne peut pas sortir ce genre de perle sans créer quelque anxiété chez ceux qui se soucient de notre environnement. Si la ministre parle, incidemment, de privatisation des parcs nationaux, elle envoie des signaux à ceux qui s'intéresseraient à les exploiter. Il en est de même si elle parle d'exploitation forestière ou minière. On me dit que certaines sociétés forestières de l'Alberta ont déjà manifesté leur intérêt. Depuis, elle n'a pas rejeté totalement la possibilité d'autoriser l'exploitation forestière et minière dans les nouveaux parcs nationaux, quelque chose que nous trouvons inacceptable. De toutes façons, je voulais simplement rappeler l'inquiétude que j'éprouve, et que beaucoup de gens partagent, au sujet du comportement de la ministre.

Les députés sauront, j'espère, qu'en ce moment, et depuis vendredi, il y a un barrage à Wollaston Lake, dans le nord de la Saskatchewan, à propos de l'exploitation de l'uranium et de son expansion possible. J'appuie ce groupe et je comprends le désespoir que ses membres doivent éprouver en voyant que personne ne les écoute. J'espère que la ministre de l'Environnement fera son devoir et lancera un processus d'examen environnemental qui, si je suis bien renseigné, n'a jamais eu lieu, ni au niveau fédéral ni au niveau provincial, à propos des nouvelles mines envisagées. J'espère qu'elle mettra sur pied un processus qui permettra aux gens de se faire entendre, et d'étudier les effets de ces nouvelles mines sur l'économie de cette région basée sur les richesses naturelles, sur les collectivités autochtones et sur l'environnement en général.

Pour être parfaitement honnête, je dirais que je suis opposé à l'exploitation de l'uranium. Je l'ai déjà dit lorsque je suis devenu député, alors qu'il y avait un gouvernement NPD en Saskatchewan. J'ai toujours été opposé à cette exploitation, et c'est pourquoi je ne voudrais pas que l'on pense que si je critique le gouvernement actuel de Saskatchewan c'est parce qu'il est progressiste conservateur. J'estime que l'exploitation de l'uranium est une erreur, quel que soit le gouvernement devant lequel la société d'État est responsable. C'est l'une des façons les plus sordides que notre société industrielle blanche ait trouvé pour perturber la vie des collectivités autochtones. Nous le faisons pour la course internationale aux armements et pour vendre l'uranium à des pays comme la France, afin de leur permettre de faire exploser des bombes dans d'innocentes petites îles du Pacifique et de continuer à mettre la planète en péril, ce qu'ils semblent décidés à faire en dépit de l'opinion internationale ou de qui que ce soit.

Il est grand temps pour le Canada d'abandonner complètement l'extraction du minerai d'uranium et de dire que nous ne voulons pas jouer un rôle dans cette course. Nous ne voulons pas faire partie du réseau international de l'uranium qui est indissociable de la course aux armements nucléaires. Nous avons souvent critiqué la course aux armements à cet endroit, mais nous avons passé sous silence l'exploitation des mines d'uranium dans le nord de la Saskatchewan.

J'exhorte par conséquent la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) à instituer l'enquête publique ou parlementaire sur tout le cycle du combustible nucléaire que le parti conservateur avait promise en 1979. Il avait fait cette promesse dans son discours du trône de 1979 et nous n'en avons pas entendu parler du tout depuis qu'il a repris le pouvoir, en 1984. J'avais l'impression que ce parti s'opposait à l'avenir nucléaire que les libéraux imposaient au Canada sans avoir vraiment consulté le public et sans avoir tenu de débat sur le rôle du nucléaire dans notre avenir énergétique. J'espérais que les conservateurs prendraient dans ce domaine des initiatives que j'approuverais, mais ils n'en ont pas parlé du tout depuis les élections de septembre 1984. Lorsqu'elle s'est décidée à rompre le silence, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a fait des déclarations qui sont, disons-le carrément, plutôt effrayantes. Elle a déclaré que le seul problème que posent le Candu et toute l'option nucléaire, c'est sur le plan de la commercialisation. La question fondamentale en jeu n'est donc pas de savoir si cette option devrait ou non être retenue.

• (1550)

En ce qui concerne la destruction des déchets radioactifs, la ministre a déclaré, dans une lettre qu'elle a envoyée à la ville de Gimli et à d'autres municipalités qui ont adopté une résolution s'opposant à ce que le Manitoba devienne un dépotoir de déchets radioactifs à la suite des recherches qui se déroulent à Pinawa, que le gouvernement s'intéressait aux aspects commerciaux de la destruction des déchets radioactifs. Elle a ajouté qu'il pourrait être intéressant pour le Canada de devenir un dépôt pour les déchets radioactifs du reste du monde. C'est, à mon avis, un principe commercial poussé à son extrême le plus ridicule.

Chaque fois que j'en ai eu l'occasion, j'ai demandé au gouvernement de revenir sur sa position à l'égard des déchets radioactifs, mais on ne nous a pas dit si une enquête aurait lieu ou non. Lorsqu'on lit les remarques faites par la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources devant l'Association nucléaire canadienne, il y a un peu plus d'une semaine, on a l'impression que tout se déroule comme à l'habitude et que les conservateurs ne prendront aucune mesure spéciale au sujet de l'énergie nucléaire, à l'exception de certaines compressions touchant l'EACL.

Troisièmement, je voudrais faire quelques remarques sur les valeurs intrinsèques du budget. Celui-ci nous a beaucoup appris au sujet non seulement des principes économiques des conservateurs, mais également de leurs valeurs. Nous en avons appris plus que nous ne voulions en savoir à ce sujet. La remarque du ministre des Finances (M. Wilson), selon laquelle les conservateurs désirent récompenser la réussite au lieu de subventionner l'effort, constitue la phrase clé du budget. Que faut-il en déduire?

Les députés conservateurs, à titre collectif ou individuel, ont tendance à penser que le monde financier est le centre de l'activité humaine et que tout le reste est secondaire. Le programme d'emplois d'été en témoigne, puisque les seuls emplois jugés utiles sont ceux qui peuvent être rattachés au secteur privé. Les emplois communautaires et qui s'adressent véritablement aux personnes sont classés dans une catégorie secondaire, puisque les véritables emplois sont ceux que crée une petite entreprise quand elle recrute des gens pour l'aider à commercialiser un produit parfaitement inutile. Les députés progressistes conservateurs considèrent cela comme une véritable activité économique.

Qu'avons-nous vu dans le budget? Le gouvernement va récompenser la réussite au lieu de subventionner l'effort. Ce que veulent dire les députés conservateurs, c'est que l'important n'est pas la façon dont on se comporte dans la vie, c'est de gagner. Voilà la valeur qui sert de fondement au budget conservateur. Le gouvernement dit à tous les gens qui n'ont pas $500,000 de gains en capital qu'ils n'ont pas réussi. Les députés du parti gouvernemental ne les considèrent pas comme des moteurs de l'économie.

Les pensionnés qui touchent le SRG, les gens qui reçoivent une petite retraite de leur employeur, les Canadiens qui ont travaillé dur pendant toute leur vie, qui ont élevé une famille et qui n'ont pas des revenus suffisants pour profiter du budget ne sont pas les personnes qui comptent. Les gens qui comptent vraiment sont ceux qui peuvent réaliser pour $500,000 de plus-values ou profiter de tous les autres avantages accordés aux investisseurs. Pour ma part, je dis que c'est de la corruption. Il s'agit de soudoyer les Canadiens riches et puissants qui ne sont pas prêts à faire des efforts s'ils n'y trouvent pas d'intérêts financiers. Les pensionnés et tous les autres citoyens feront des efforts de toute façon parce que ce sont des Canadiens honnêtes qui investissent leur argent au Canada sans même envisager d'acheter des appartements en Floride ou d'utiliser leur argent comme le font les riches.

Le gouvernement se croit obligé de soudoyer les riches pour qu'ils investissent au Canada. C'est justement le genre de système économique contre lequel le NPD a pour vocation de lutter, comme avant lui le CCF. Nous sommes ici pour cela, pour pointer du doigt ce genre de principes économiques superficiels et immoraux qui impose un fardeau énorme aux gens ordinaires qui n'ont pas le choix. Les riches pour qui les frontières n'existent pas—la seule frontière est le dieu dollar—peuvent investir leur argent ailleurs parce qu'ils ne s'intéressent pas vraiment au pays. Néanmoins, nous devons les soigner aux petits oignons.

Les députés progressites conservateurs capitulent devant les pires éléments de notre système économique. La fois où j'ai été le plus fier de ne pas être progressiste conservateur, c'est quand j'ai vu 211 députés applaudir pour la première fois l'exposé budgétaire, debout, quand le ministre a annoncé l'exonération des gains en capital de $500,000. C'est une des choses les plus choquantes que j'ai vues depuis mon arrivée au Parlement. C'était la manifestation de satisfaction la plus écœurante qu'il m'ait été donné de voir. Ces députés ont réservé leur première ovation debout à la déclaration concernant l'exonération de $500,000 de gains en capital. N'est-ce pas que cette mesure était bougrement alléchante pour leurs électeurs?

M. Mayer: Vous avez autant d'esprit qu'une oie.

M. Blaikie: Je voudrais dire au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé que nous ne sommes pas contre l'exonération d'impôt sur les gains en capital dans le cas des exploitations agricoles familiales, et j'espère qu'il ne va pas se lancer dans une controverse là-dessus.

M. Mayer: Alors soyez honnête dans vos déclarations.

M. Blaikie: Les députés conservateurs nous disent que tout ce que nous ont appris nos instituteurs, nos chefs chez les scouts et nos parents, que tout cela est faux. D'après eux, l'important n'est pas de participer, mais de gagner. Les députés progressistes conservateurs disent à ceux qui ont de l'argent qu'ils sont prêts à leur en donner encore plus afin qu'ils puissent en dépenser davantage. Quant aux autres, qui n'ont pas eu la chance de faire fortune, ils leur disent que c'est tant pis pour eux. J'affirme que toutes les critiues formulées contre ce budget sont absolument fondées; c'est une question de principe fondamental.

On a beaucoup insisté sur la désindexation des pensions, et à juste titre. Cependant, je voudrais bien que le débat porte davantage sur le principe qui est au cœur de ce budget, c'est-à-dire que dans la vie, il est normal de récompenser ceux qui ont déjà du succès, et que le gouvernement est justifié d'exiger de ceux qui n'ont pas fait fortune qu'ils renoncent à leur pension indexée et qu'ils fassent d'autres sacrifices économiques afin que ceux qui ont déjà de l'argent puissent grossir leur fortune.

M. Foster: Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations sur le discours du député. Il a commencé par dénoncer le comportement de la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier), qui fait fréquemment des déclarations à l'emporte-pièce avant de faire marche arrière. Je crois qu'effectivement, la ministre commet des erreurs de première grandeur dans l'administration de son ministère. Je crois qu'elle a commis une grossière erreur en décembre dernier quand elle a approuvé la décision prise par le ministre des Finances (M. Wilson) de supprimer le projet de centre de toxicologie à l'Université de Guelph. Deux universités de réputation mondiale, l'Université de Guelph et l'Université de Toronto, avaient proposé l'établissement de ce centre. Il était soutenu par le gouvernement fédéral, l'Ontario et le secteur privé. C'était l'entreprise exemplaire dont le gouvernement aime à parler: La collaboration entre le secteur privé, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Il a fallu de nombreuses années pour mettre cette proposition au point. Pour ce qui est du financement, le gouvernement fédéral avait fourni 16 millions de dollars, l'Ontario, également 16 millions, les universités offraient une aide complémentaire et le secteur privé environ 8 millions de dollars. Il s'agissait d'une institution de prestige destinée à résoudre les problèmes toxicologiques surgissant dans le monde entier. Les médias et des Canadiens inquiets nous ont fait part de ces problèmes, qu'il s'agisse de la lutte contre les maladies et l'infection dans l'environnement ou les fuites dans la rivière Niagara. Toutefois, le ministre a aboli cette institution qui aurait doté le Canada de moyens exceptionnels pour résoudre ces problèmes. Le centre aurait renfermé des installations de recherche pour la mise au point de nouvelles techniques. Il aurait également servi à la formation scientifique. Il s'agit d'un domaine très spécialisé. La toxicologie concerne aussi les produits chimiques susceptibles de causer des maladies, notamment le cancer, lesquels abondent dans notre société. Je me suis entretenu avec le président du Conseil, un chercheur de l'Université de Toronto, et avec diverses personnes de l'Université de Guelph. Il n'y a pas eu de consultations, paraît-il. Le gouvernement pense qu'il suffit d'invoquer le mot pour que des consultations aient lieu. Mais il n'en est rien. La décision de supprimer le centre a été prise unilatéralement. Je suis convaincu que le député de Guelph (M. Winegard), qui fut président de l'université de Guelph, n'a même pas été consulté. Le ministre des Finances a tout simplement aboli le projet. Il n'a pas consulté l'équipe chargée initialement d'orienter la mise en route du centre.

• (1600)

Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) avait bien raison de dire que la ministre se met souvent les pieds dans le plat. C'est elle aussi qui annule des projets comme celui du centre de toxicologie à l'Université de Guelph, mettant ainsi des bâtons dans les roues à la recherche et à la formation de chercheurs dans ce domaine très important.

La promesse de recherche et de développement, c'est une pure fadaise à la sauce Mulroney. Même chose pour l'indexation, l'agriculture et le reste des promesses. C'est du blabla politique. Quand le premier ministre (M. Mulroney) s'adresse à un public de chercheurs, il lui promet de la recherche. Quand son public s'occupe de pêche, il lui fait des promesses dans ce domaine. Quand c'est un public du secteur agricole, il fait des promesses dans ce domaine. La politique du gouvernement change à chaque fois que le public change. C'est un problème très grave.

Le projet de loi C-51 devrait apporter un certain nombre des choses dont parlent les députés de ce côté-ci de la Chambre. On nous demande d'accorder au gouvernement un pouvoir d'emprunt de 18 milliards de dollars. Le gouvernement a pris des engagements dans le domaine de la recherche, de l'environnement et de nombreux autres domaines. Voici maintenant qu'il recule et demande un chèque en blanc sans aucune promesse.

M. Baker: Monsieur le Président, j'aimerais ajouter quelques remarques à ce qu'a dit le député à propos des parcs nationaux. En fait, on annonce maintenant un certain nombre de décisions prises par le gouvernement à propos d'augmentation des redevances. Il y a deux jours, comme l'a dit le député, le nouveau barème de redevances du parc national de ma circonscription a été annoncé. J'ai été étonné. Les gens qui paient un tarif familial dans le parc national de ma région . . .

Le président suppléant (M. Charest): J'interromps à grand regret le député de Gander-Twillingate (M. Baker) pour lui rappeler que ses propos, comme ceux de l'orateur précédent, devraient concerner le discours du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie). Peut-être aura-t-il une autre question qui soit plus dans le sujet.

M. Baker: Monsieur le Président, le député a mentionné les parcs nationaux et les nouveaux tarifs. Pour profiter de tous les services du Parc national de Terre Nova, le tarif familial s'établirait à $1,000 pour la saison.

Le député a parlé des coupures opérées au Service canadien de la faune. Ce service a été anéanti. Comme le député a participé étroitement aux coupures qui ont été annoncées et aux suppressions de programmes, combien d'années-personnes ont été rétablies devant les cris du grand public et des membres du comité permanent auquel le député appartient? Est-ce qu'il y a eu des rétablissements de services, comme le ministre l'a prétendu?

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette, la période des questions et des observations est terminée. Je suis persuadé que le député trouvera d'autres occasions de poser cette question.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: l'honorable député de Don Valley-Est (M. Attewell)—La Société canadienne des postes—Les retards dans la livraison du courrier—On demande au gouvernement de reporter la hausse des tarifs; l'honorable député de York-Est (M. Redway)—Le transport des marchandises dangereuses—Les dangers du transport par train à travers Toronto; l'honorable député de Davenport (M. Caccia)—Les parcs nationaux—a) La politique concernant l'utilisation—La position de la ministre. *b*) On demande une garantie de la part de la ministre.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1985-1986 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mlle MacDonald (au nom de la ministre d'État (Finances)): Que le projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le président suppléant (M. Charest): Je voudrais rappeler à tous les députés que la période initiale de huit heures, prévue pour les discours de 20 minutes et pour la période de questions et d'observations de dix minutes au titre du paragraphe (1) de l'article 35, est maintenant achevée. Nous passons maintenant à la période des discours de dix minutes, sans questions ni observations.

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, j'ai déjà fait quelques observations sur l'incidence qu'aura le budget dans la région de l'Atlantique. J'ai dit combien cet effet serait dévastateur étant donné que le secteur privé n'est pas fort dans cette région. En fait, 80 p. 100 du financement économique de la région de l'Atlantique est assuré par l'État, alors que les chiffres à cet égard se situent entre 35 et 45 p. 100 pour le reste du Canada. Depuis que j'ai commencé à parler de l'incidence du budget sur la région de l'Atlantique, le caucus des députés de l'Atlantique est allé dans cette région recueillir l'opinion de la population. J'ai cru qu'il serait utile de consigner au hansard quelques articles de journaux faisant état de la réaction de groupes d'affaires, de groupes de personnes âgées, d'hommes politiques locaux et d'autres groupes de la région de l'Atlantique. Voici d'abord un article qui a paru dans le *Journal-Pioneer*, de Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard:

«Le budget fédéral du 23 mai va faire bien du tort à tous les agriculteurs du Canada, mais il va enlever tout espoir de survie à bien des agriculteurs qui ont déjà bien du mal à joindre les deux bouts à cause de l'ampleur de leurs dettes et des prix agricoles peu élevés», a déclaré aujourd'hui un porte-parole du Syndicat national des agriculteurs aux membres du caucus libéral de l'Atlantique réunis à Summerside.

Un exposé présenté au nom de cette organisation agricole, chapitre des Maritimes, visait à critiquer le budget de M. Wilson qui ne tient aucun compte des intérêts fondamentaux de la plupart des agriculteurs du pays. Le coordonnateur régional, M. Gordon Vessey, et le directeur pour l'Île-du-Prince-Édouard, M. Urban Laughlin, ont soutenu que la politique agricole nationale était et restait une véritable catastrophe pour bien des agriculteurs.

• (1610)

Il s'agit là d'un commentaire du porte-parole des agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard, monsieur le Président. Je voudrais citer un autre extrait du même journal:

Le récent budget fédéral a été vertement critiqué par un organisme agricole de l'Île et par un syndicat représentant des fonctionnaires lorsque des audiences sur le budget organisées par le caucus libéral de la région de l'Atlantique ont débuté ici mercredi matin.

«Nous estimons que ce budget entraînera une aggravation du chômage, un affaiblissement de la demande des consommateurs, des difficultés accrues pour les pauvres ou les presque pauvres et, contrairement à ce que l'on espère, un déficit encore plus lourd», a déclaré Aubrey MacDonald, président de la division de l'Île-du-Prince-Édouard du Syndicat canadien de la Fonction publique; «ce n'est pas un budget approprié pour les temps difficiles que nous traversons», a-t-il ajouté.

J'ai une autre citation du même journal, dont je lirai les deux premiers paragraphes:

Les provinces de l'Atlantique et l'Île-du-Prince-Édouard en particulier seront durement frappées par le budget que le ministre des Finances, Michael Wilson, a présenté à la Chambre des communes le 23 mai dernier.

C'était là l'opinion collective de huit groupes représentant des domaines aussi divers que le tourisme et les garderies, qui ont témoigné mercredi dernier devant le caucus libéral de la région de l'Atlantique au Palais des congrès de Linkletter.

Pour poursuivre avec les sentiments éprouvés par les gens de la région de l'Atlantique, monsieur le Président, je voudrais vous citer un passage tiré d'un article paru dans le journal *The Guardian*, de Charlottetown; voici:

Un porte-parole de la Fédération de l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard a déclaré, ici même, mercredi dernier, que si les agriculteurs obtenaient un prix juste pour leurs produits, ils n'auraient pas besoin de demander au gouvernement fédéral un dédommagement spécial.

Le président de la Fédération, M. Ray O'Brien, a déclaré au groupe de travail libéral de la région de l'Atlantique qu'à la suite du récent budget fédéral, tous les habitants de cette région, et pas simplement les agriculteurs, craignaient que le gouvernement fédéral n'ait abandonné tout à fait l'idée d'un dédommagement spécial ou d'une aide spéciale en fonction de la situation géographique.

En d'autres termes, le gouvernement ne songe plus à accorder un dédommagement spécial aux régions déshéritées et en voie de développement, comme la région de l'Atlantique.

J'ai une autre citation qui nous vient de Moncton, au Nouveau-Brunswick et qui se lit comme suit:

Le directeur général de la Fédération des personnes âgées du Nouveau-Brunswick a affirmé que le budget du ministre des Finances, Michael Wilson, était odieux . . .

Je remarque qu'il y a des personnes âgées dans les tribunes aujourd'hui, monsieur le Président. Si seulement elle pouvaient descendre nous dire ce qu'elles pensent de ce budget. L'article dit encore:

. . . et il a précisé au caucus libéral fédéral, jeudi, que les personnes âgées mobilisaient leurs énergies contre cette désindexation des pensions de vieillesse.

Et cette mobilisation a lieu, à l'heure actuelle, d'un bout à l'autre du pays, monsieur le Président. L'article se poursuit ainsi:

Il a ajouté que les personnes âgées n'avaient pas de pouvoir politique et qu'elles utilisaient toutes les méthodes possibles pour répandre la nouvelle. Selon lui, elles n'organisent ni marches ni manifestations, mais elles poursuivront leur combat aux niveaux fédéral et provincial.

Voici une autre citation que j'ai extraite d'un éditorial paru dans *The Journal Pioneer:*

Les Canadiens ne sont pas à la veille d'oublier le budget Wilson, notamment parce que le ministre des Finances a fait en sorte que son budget touche le plus grand nombre possible de Canadiens. C'est vraisemblablement qu'il ne voulait pas que certains écopent plus que les autres.

Je poursuis la lecture d'extraits d'éditoriaux parus dans les provinces de l'Atlantique, monsieur le Président. *The Telegraph Journal* du 6 juin 1985 note ce qui suit:

Le récent budget fédéral pourrait bien entraîner à la ruine maints agriculteurs déjà victimes d'un fort endettement et de prix vils, a-t-on fait savoir mercredi au caucus libéral des provinces de l'Atlantique.

The Times titrait le 7 juin 1985: «Richard tombe à bras raccourcis sur le budget». Il ajoute:

. . . le budget fédéral du 23 mai . . . «est odieux». Le directeur exécutif de la Fédération des citoyens âgés du Nouveau-Brunswick n'a pas mâché ses mots jeudi à Moncton lorsqu'il a condamné la décision d'Ottawa de désindexer les pensions de vieillesse des Canadiens.

Ce n'est là, monsieur le Président, qu'un échantillon des réactions des groupes d'agriculteurs, de pêcheurs, de personnes âgées, de chefs syndicalistes, d'hommes d'affaires et de représentants de chambre de commerce un peu partout dans la région de l'Atlantique. Le message est simple en soi: c'est bien la première fois dans notre histoire que le gouvernment s'abstient de reconnaître l'inégalité des régions et que, dans certaines d'entre elles, le secteur privé est plus faible. Si nous nous dotons d'un programme national qui s'applique à tous indifféremment, évidemment nous nuirons aux plus démunis.

Il convient de rappeler que les personnes âgées de la région de l'Atlantique pâtiront davantage, car leur région sera plus durement touchée par ce budget. Comme je l'ai déjà fait remarquer, pendant bien des années, nous avons compté sur le secteur public comme source d'emplois car le secteur privé n'est pas assez fort pour le remplacer à cet égard. Voilà pourquoi nous serons plus durement frappés que quiconque.

Les compressions effectuées dans les divers programmes sur lesquels nous comptons seront désastreuses. Le budget des pêches a été réduit de 25 millions de dollars, en sus d'une réduction précédente de 40 millions. Nous ne savons pas quelles seront les conséquences qu'auront les compressions sur le budget des transports de CN Marine, par exemple, pour ce qui est de ses services de transbordeur. N'oublions pas, monsieur le Président, que l'on ne peut se rendre à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard que par mer. C'est seulement de cette façon qu'il nous est possible de transporter les marchandises lourdes et volumineuses et c'est aussi le seul mode de transport dont disposent les nombreux touristes visitant la région. En réduisant le budget des transports et en diminuant les services de traversier, il est évident que le coût des biens et du matériel et le secteur touristique en seront touchés.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, et il vaut la peine de le répéter, les réductions au titre des paiements de transfert nuiront également à la région de l'Atlantique. Certes, ils seront augmentés, mais l'augmentation globale pour la région de l'Atlantique au titre des paiements de transfert, prévue dans le Programme de financement des programmes établis d'ici à 1990, sera réduite. Cette décision va nous nuire, car les gouvernements provinciaux devront récupérer leurs pertes d'une façon ou d'une autre. Si nous ajoutons une surtaxe, nous augmentons le prix de tous les matériaux transportés par camion, par avion et par tout autre moyen de sorte que la région Atlantique sera également touchée. Tout cela donne une idée de l'effet désastreux qu'aura le budget. Le gouvernement s'en est même rendu compte. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) de passage à Terre-Neuve, s'est montré assez peu enthousiaste quant à la portée du budget. Il a affirmé à cette occasion que si le budget avait des conséquences négatives pour Terre-Neuve, Ottawa prendrait des mesures de redressement. Et il a ajouté ceci:

S'il arrivait que l'une ou l'autre des mesures budgétaires puisse faire du tort aux régions désavantagées, nous prendrons des mesures de redressement.

Le moment est venu, monsieur le Président, pour le ministre de la Justice et pour le gouvernement, de tenir la promesse qu'il a faite dans son discours. Un grand nombre d'organismes de toute la région Atlantique se sont déjà manifestés. Ce ne sont pas des groupes politiques, mais des syndicats et des associations de gens d'affaires, d'agriculteurs et de pêcheurs qui s'accordent tous à reconnaître que ce budget aura des répercussions désastreuses dans la région de l'Atlantique. Je demande donc au gouvernement de donner suite maintenant à la promesse qu'a faite le ministre de la Justice il y a quelque temps lorsqu'il s'est porté à la défense de ce budget. Voici ce qu'il a dit:

«Si elles ne se tirent pas d'affaires, il faudra que le grand frère intervienne», a-t-il dit, en guise d'avertissement.

Il a reconnu que le secteur privé, dans la région de l'Atlantique, était plus vulnérable qu'ailleurs au Canada, et que le gouvernement interviendra davantage pour le soutenir.

Ces propos du ministre de la Justice sont tirés du *The Evening Telegram* du 25 mai dernier.

Je demande donc au gouvernement de donner suite à la promesse du ministre de la Justice, selon laquelle le budget serait modifié si jamais il ne donnait pas les résultats escomptés dans la région de l'Atlantique. J'exhorte le gouvernement à rétablir les programmes sur lesquels nous avons toujours compté, à redonner à la région de l'Atlantique l'appui que le gouvernement du Canada lui a toujours fourni et à revenir sur les décisions désastreuses qui auront des conséquences tellement négatives sur cette région.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais profiter des dix minutes mises à ma disposition pour faire quelques observations au sujet du projet de loi C-51, que le gouvernement a présenté pour augmenter son pouvoir d'emprunt, afin de couvrir ses frais d'exploitation pendant l'exercice financier en cours. Comme vous le savez, monsieur le Président, puisque vous avez lu le projet de loi, le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 18.2 milliards de dollars de plus que ne le prévoit son pouvoir d'emprunt actuel.

Pour que nous puissions comparer ce pouvoir d'emprunt à d'autres qui l'ont précédé, je voudrais que la Chambre se reporte un instant au discours prononcé par le ministre au moment de la présentation du projet de loi le 28 mai. Comme on peut le lire à la page 5133 du hansard, il avait dit ceci:

• (1620)

Avec l'adoption de ce projet de loi, le gouvernement disposera en tout d'une autorisation de 32.2 milliards pour l'année financière en cours.

Un peu plus loin sur la même page, le ministre comparait l'autorisation d'emprunt de cette année à celle de l'année précédente. Il signalait que le montant total des autorisations pour 1984-1985 était de 31.9 milliards de dollars. Aujourd'hui, le gouvernement nous demande d'ajouter environ 300 millions au pouvoir d'emprunt que la Chambre avait accordé au gouvernement précédent.

Le gouvernement veut donc emprunter plus d'argent après avoir prétendu qu'il réduisait le déficit, qu'il diminuait ses dépenses et qu'il créait davantage de confiance dans l'économie du Canada. Je voudrais bien savoir comment le ministre des Finances (M. Wilson) peut rétablir la confiance dans l'économie du Canada en disant d'abord qu'il réduit la dette nationale et le déficit et en demandant ensuite à la Chambre l'autorisation d'emprunter plus d'argent que n'en avaient demandé ceux qu'il considère lui-même comme les exécrables libéraux, l'année dernière.

On demande au Parlement d'accorder à l'exécutif du gouvernement 300 millions de plus que ce qu'il a dépensé l'an dernier. Pourquoi cela? Cela ne semble pas être pour l'acquisition de biens et de services. En fait, le ministre des Finances ne semble pas avoir pris de mesures importantes pour réduire le déficit. Il a réduit les dépenses de beaucoup de gens. Les pensionnés verront baisser la valeur réelle de leur pension. Depuis le budget du 23 mai, le pouvoir d'achat des familles a diminué de $500 par an. C'est, bien sûr, en plus des impôts du 8 novembre qui coûtaient déjà $500 par année aux familles, en taxes et en réduction de services gouvernementaux.

En moins d'un an, les familles à revenu moyen auront vu leur pouvoir de dépenser baisser de $1,000. Alors, pourquoi le déficit ne baisse-t-il pas? Même le *Globe and Mail* s'est aperçu qu'il ne baissait pas vite. Il fait remarquer qu'il pourrait diminuer d'un milliard en 1985-1986. Selon les prévisions, il ne diminuera que d'un milliard de dollars en 1986-1987, ce qui portera le déficit annuel à 32.7 milliards, pour un budget total d'une peu plus de 100 milliards. Le ministre des Finances n'a pas changé grand-chose au rapport entre le déficit et le budget, par rapport à ses prédécesseurs qu'il a vivement critiqués.

Le plus important, c'est le pourcentage du produit national brut que le ministre va demander aux Canadiens de consacrer au service de la dette, par rapport au gouvernement précédent. On s'attendait à ce que ce pourcentage diminue. Cependant, d'après les documents du gouvernement, l'intérêt sur la dette va augmenter plus rapidement que le produit national brut. En effet, d'ici à 1990-1991, l'intérêt sur la dette publique sera supérieur au produit national brut de un demi pour cent de plus qu'au cours de l'année du budget de 1984-1985. Il ressort même des documents budgétaires que le déficit va augmenter au cours des cinq prochaines années. Et pourtant, dans leurs beaux discours, les députés d'en face continuent à insister sur leurs réalisations extraordinaires en matière de réduction du déficit.

Les faits nous apparaissent de plus en plus clairs au fur et à mesure que les Canadiens comprennent la teneur du budget. Ils comprennent désormais que le gouvernement ne s'attaque pas tant au déficit qu'au porte-monnaie des Canadiens ordinaires. Ce budget et la politique de dépenses du gouvernement visent à effectuer un transfert de revenus. La politique déclarée du parti progressiste conservateur vise, semble-t-il, à transférer les revenus d'investissement de la poche des gens qui ont un peu d'argent ou qui sont très pauvres, à celle des particuliers qui sont déjà riches.

Je puis citer certaines mesures du budget qui le prouvent. Elles confirment une tendance qui a vu le jour, même dans les budgets du gouvernement libéral, au cours des quatre ou cinq dernières années. Nous en sommes arrivés au point où près de 4 p. 100 de la population canadienne contrôle entre 40 et 42 p. 100 des richesses du pays. Le gouvernement n'a rien fait pour répartir ces ressources parmi les groupes défavorisés. Au contraire, le budget va creuser l'écart.

Pour donner un exemple de l'aide dont jouissent les grandes sociétés grâce aux dispositions budgétaires, examinons l'impôt sur le revenu payé par les particuliers et par les sociétés. En 1950, l'impôt versé au gouvernement fédéral était réparti à peu près équitablement entre particuliers et sociétés. Dès 1980, les particuliers en payaient 70 p. 100, les sociétés, 30 p. 100. A la suite des dispositions budgétaires du 23 mai, les particuliers vont payer 77.3 p. 100 des impôts sur le revenu en 1986-1987, les sociétés, seulement 23.6 p. 100. Les riches continuent de s'enrichir.

On essaie de faire croire aux Canadiens que la suppression quasi totale de l'impôt sur les gains en capital va inciter les gens à investir. A mon avis, nous avons déjà eu des programmes de ce genre dans d'autres budgets. Le budget de M. Lalonde faisait état du Régime de placements en titres indexés en vertu duquel les gens qui voulaient investir dans des actions pouvaient éviter de payer l'impôt sur les gains en capital de presque tous leurs bénéfices découlant de placements dans des actions. Le récent budget élimine presque totalement le petit impôt sur les gains en capital perçu aux termes du budget de M. Lalonde.

Comme conséquence de cette politique budgétaire du gouvernement, les actionnaires s'attendent que les cadres supérieurs de leur société prennent des mesures différentes de celles prévues par les auteurs du budget fédéral. Ils n'utilisent pas l'argent économisé par le biais de taxes moins lourdes pour créer de nouvelles entreprises ou engager des employés additionnels. Ils préfèrent ne pas courir de risque, alors ils achètent de petits commerces existants, ce qui a souvent pour effet de faire disparaître des emplois. Le résultat est donc contraire à ce que les auteurs du budget avaient prévu. Manifestement, nous ne faisons pas affaire avec des gens raisonnables, car ils ne se rendent pas compte de ce qui se passe dans l'économie.

Nous devons nous opposer à ce programme et au budget tout entier. Nous devrions profiter de toutes les occasions pour dire pourquoi nous ne pouvons pas appuyer le budget.

• (1630)

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat même si les députés d'en face sont impatients d'en finir avec cette mesure. Le projet de loi C-51 vise à augmenter de 18.2 milliards de dollars le pouvoir d'emprunt du gouvernement.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a-t-il déjà pris la parole au sujet du projet de loi C-51?

M. Keeper: Non, monsieur le Président. Je n'ai pas parlé.

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette d'avoir interrompu le député. Il peut continuer.

M. Keeper: Merci, monsieur le Président. Lorsque nous nous levons pour poser des questions les députés d'en face deviennent très chatouilleux et remarquent notre présence.

Chaque jour, le gouvernement prétend décroître le déficit. Il demande aux Canadiens et particulièrement aux personnes âgées d'en faire les frais. Quand le gouvernement demande que l'on augmente son pouvoir d'emprunt, nous pouvons mettre en doute ses intentions de réduire le déficit et nous interroger sur les conséquences que sa politique aura sur l'économie. On demande aux personnes âgées de renoncer en partie à des avantages financiers qu'elles ont gagnés en travaillant dur toute leur vie. Malgré cela, le gouvernement nous donne à douter de sa politique économique et de l'efficacité avec laquelle il réduit le déficit en demandant ce pouvoir d'emprunt de 18 milliards de dollars. Selon moi, c'est un constat d'échec. La désindexation réduira le pouvoir d'achat des prestations de Sécurité de la vieillesse sur lequel repose la crédibilité de la politique économique du gouvernement.

Ce dernier a accusé l'opposition et les médias de déformer la vérité au sujet de la désindexation. Même si cette dernière n'est que partielle, les personnes âgées n'en verront pas moins leur pouvoir d'achat diminuer de $100 l'année prochaine, de $200 l'année suivante et de $300 la troisième année, si bien que les personnes âgées, qui ont bâti notre pays, feront de plus en plus les frais de la politique économique du gouvernement.

Le gouvernement prétend réduire le déficit, mais son budget aura pour effet de réduire des pensions. En outre, le fait qu'il demande un pouvoir d'emprunt supplémentaire démontre qu'il a échoué dans ses efforts visant à alléger le déficit. En même temps, cela a des répercussions bien réelles pour les personnes âgées qui verront leur revenu diminuer.

La désindexation partielle des pensions pourrait peut-être se justifier si tout le monde faisait les frais de la réduction du déficit. Néanmoins, le budget du gouvernement est strict et injuste. Il est strict pour les personnes âgées et d'autres groupes de citoyens, et il est particulièrement injuste car il accorde une exemption d'impôt aux Canadiens les plus riches. Ce sont ceux qui possèdent une fortune considérable qui pourront profiter de l'exonération des gains en capital. En même temps, le gouvernement demande aux personnes âgées et à d'autres citoyens d'accepter une baisse de revenu pour combattre le déficit.

Voilà pourquoi le budget est injuste et pourquoi nous le rejetons. Les députés de tous les côtés de la Chambre présentent de plus en plus de pétitions. Les personnes âgées et d'autres Canadiens de tout le pays signent des pétitions demandant au gouvernement de renoncer à son projet de désindexation, car ils estiment que le budget est injuste et inéquitable.

Les pétitions continueront à affluer tant que le gouvernement n'aura pas fait machine arrière. Le Nouveau parti démocratique, à commencer par le CCF dont il est issu, a toujours soutenu les pensionnés. Nous avons l'habitude de faire appel au gouvernement pour répondre au besoin des personnes âgées. Nous devons poursuivre cette tradition, car le gouvernement doit bien comprendre que nous serons prêts à défendre nos aînés chaque fois qu'ils seront attaqués.

Pour conclure, en demandant un pouvoir d'emprunt supplémentaire, le gouvernement démontre que ses efforts visant à réduire le déficit n'ont pas abouti. Il est normal que les Canadiens soient révoltés de le voir demander aux personnes âgées d'accepter une baisse de revenu sous prétexte qu'il faut réduire le déficit. Le gouvernement devra renoncer à désindexer les pensions.

• (1640)

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, c'est un plaisir d'avoir l'occasion de parler devant cette auguste assemblée du projet de loi C-51, qui accorderait au gouvernement de Sa Majesté le pouvoir d'emprunter 18 milliards de dollars supplémentaires dans l'année financière.

J'ai suivi ce débat qui, d'une certaine façon, est un peu bizarre. Le gouvernement se fait critiquer parce qu'on s'est rendu compte qu'il voulait redistribuer la richesse en faveur des riches et aux dépens des pauvres et des personnes âgées. Certains ont trouvé étrange ce genre de débat. Après tout, nous avons un gouvernement conservateur. Que peut-on attendre d'un gouvernement conservateur sinon ce qu'il se propose de faire maintenant? Il n'y a pas de quoi être surpris qu'il propose une exonération de l'impôt sur les gains en capital en faveur des riches. On ne devrait pas se surprendre du fait que les contribuables qui gagnent plus de $200,000 par an paieront moins d'impôt, alors que ceux qui gagnent moins de $30,000 en paieront plus. Il n'est pas surprenant non plus que le gouvernement accorde davantage d'argent aux sociétés pétrolières aux dépens de nous tous. Il n'y a donc pas de véritable suprise. Nous pouvions nous attendre à ce genre de mesures de la part d'un gouvernement conservateur de droite. Dans ces conditions, nous devons nous demander pourquoi tant de gens sont mécontents et pourquoi la réaction est si vive. Peut-être est-ce dû au fait que le gouvernement a fait preuve d'une belle hypocrisie dès le début.

J'attire l'attention de la Chambre sur un point qui devrait préoccuper énormément le gouvernement. Ce dernier a dit qu'il voulait aider les chefs de petites entreprises. J'ignore à quels petits patrons les députés du parti d'en face ont parlé. Cependant, je sais que les petits détaillants, les petits fabricants et les autres chefs de petites entreprises à qui j'ai parlé s'inquiètent du fait que les consommateurs auront 7.6 milliards de dollars de moins à dépenser l'année prochaine. Ils ont beaucoup de mal à comprendre pourquoi ils devraient investir davantage, pourquoi ils devraient s'attendre à une augmentation de leur chiffre d'affaires et pourquoi on devrait prévoir un accroissement des investissements et de l'embauche.

Le problème, c'est que le gouvernement avait promis que les choses seraient différentes. Nous avons vu un vendeur de charme et ses collègues parcourir le pays en promettant que les choses seraient différentes. Je n'oublierai jamais le jour où le premier ministre (M. Mulroney) a pratiquement donné l'impression de vouloir s'inscrire au NPD en disant: «Je suis d'accord avec vous, Ed; il devrait y avoir un impôt minimum sur les riches.» Cependant, la promesse qui a fait du mal a été réitérée à plusieurs fois. Il s'agit de celle qui garantissait le maintien de l'indexation intégrale de la sécurité de la vieillesse. Comme je l'ai dit, cette promesse a été faite trois fois. On nous a parlé de confiance, de consultation, d'engagements sacrés. Il faut dire que, depuis quelques semaines, il y a de quoi se demander ce que le mot «sacré» peut bien vouloir dire.

Nombre de Canadiens, dont des personnes âgées, se sont laissés convaincre par la comédie sans faille qu'on leur a jouée pendant la campagne électorale. Ils ont également été rassurés par ce qu'ils ont entendu à la Chambre, bien qu'ils aient eu de quoi se scandaliser devant le spectacle digne du Saturday Night Show que nous ont donné les bavards d'en face. Ils n'avaient aucune raison de soupçonner pareille trahison, de voire qu'on irait jusqu'à proposer de désindexer la sécurité de la vieillesse.

Le problème, c'est qu'il est difficile d'instaurer un climat de confiance, surtout en politique. J'admets volontiers que le premier ministre actuel, pendant ses premiers mois au pouvoir, nous a tous inspiré au moins un peu de confiance. Nous pensions pouvoir nous fier à lui. Il a présenté ses promesses avec tant d'habilité, de sincérité, d'aménité que nous croyions qu'il tiendrait parole. Il n'en a rien fait, hélas, et c'est une véritable révolution qu'il a déchaînée parmi les personnes âgées. On a trahi ces promesses de façon si révoltante que personne n'a pu trouver un seul Canadien qui représente une organisation un tant soit peu importante et qui soit disposé à affirmer que la désindexation de la pension de vieillesse est une mesure raisonnable et juste.

Je sais que nos vis-à-vis se retrouvent dans une situation des plus inconfortables. Il est déplorable que le premier ministre ait apporté à sa fonction l'image d'un vendeur d'assurances. C'est une injure et une menace à la démocratie qu'un premier ministre s'adresse à la nation en employant le baratin d'un vendeur d'aspirateurs. Il est dangereux qu'un premier ministre projette l'image de quelqu'un de qui on n'oserait même pas acheter une voiture d'occasion. Si je siégeais parmi les ministériels, je m'interrogerais sérieusement sur l'avenir d'un parti qui se contredit de façon aussi flagrante. Un parti qui foule aux pieds les valeurs morales en trahissant ses promesses de façon aussi éhontée est un parti qui sème le vent et qui récoltera la tempête.

La semaine dernière, je m'adressais à quelque 1,200 personnes âgées et j'ai posé la question suivante: Y a-t-il quelqu'un dans la salle qui soit prêt à affirmer que les personnes âgées doivent sacrifier leurs maigres revenus afin de réduire le déficit ou d'enrichir les riches, que les personnes âgées doivent être les boucs émissaires de la lutte au chômage? Personne ne s'est présenté, et c'est la même chose d'un bout à l'autre du pays. Il est bien triste de constater que notre premier ministre, après avoir projeté l'image d'un homme digne de confiance, après avoir fait des promesses formelles aux vieillards et aux pauvres, après avoir protesté de sa bonne foi et après avoir souscrit solennellement à un principe sacré, ait changé son fusil d'épaule au point de s'en prendre aux laissés pour compte de notre société, qui ont le droit de s'attendre à une direction ferme à la tête de notre pays, à un effort concerté en vue de la croissance de l'emploi et de l'économie.

C'est une situation dont nous n'avons nulle raison d'être fiers. J'espère que nous irons plus loin que cette timide marche arrière dont nous avons été témoins. Les Canadiens âgés savent que les pressions en faveur d'une révision du budget se font de plus en plus fortes même au sein du parti conservateur. Tout retard est injustifié. Il est injustifiable de permettre les inquiétudes, l'angoisse et les souffrances qui ne manqueront pas de frapper les personnes âgées qui se retrouveront sous le seuil de la pauvreté à cause de la désindexation. Le gouvernement n'a aucune raison de ne pas accéder aux demandes de la presque totalité des Canadiens, de ne pas tenir ses promesses et de ne pas revenir à une politique de confiance digne de sa propre idéologie. Je tiens cette idéologie pour inacceptable, mais au moins le gouvernement devrait y être fidèle et il devrait tenir ses promesses; peut-être alors pourrions-nous revenir à un débat sur des prémisses plus raisonnables.

• (1650)

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, dans ce débat sur le pouvoir d'emprunt, il a très peu été question de l'argent consacré par le gouvernement à l'aide au développement international. Certains changements passablement dramatiques ont été favorisés notamment par le

ministre des Finances (M. Wilson) et par le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) à l'insu ou contre le gré du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ou de la ministre des Relations extérieures (Mme Vézina), de toute apparence. Il existe un conflit entre les Finances et l'Expansion industrielle régionale d'une part et les Affaires extérieures et les Relations extérieures d'autre part et ce conflit s'envenime depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, soit depuis le 4 septembre.

Vous vous souvenez sans doute que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé à l'ONU que le Canada continuerait à essayer de consacrer 0.7 p. 100 de son PNB à l'aide officielle au développement d'ici à 1990. De toute apparence, sans en avoir discuté avec lui, le ministre des Finances a annoncé dans sa déclaration de novembre que l'échéance serait reportée de 1990 à 1995, ce qui a surpris tout le monde puisque nous avions cru le secrétaire d'État sur parole lorsqu'il a confirmé que l'échéance serait 1990. Je le répète, c'était le début.

Le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) est intervenu dans le document de travail sur le commerce extérieur paru en janvier, où il disait qu'il faudrait rattacher le commerce à l'aide par le biais d'un organe de commerce et de développement. Il voulait que cela se fasse initialement par le biais de la Société pour l'expansion des exportations, ce qui serait logique, mais il songe maintenant à l'Agence canadienne de développement international. Dans son budget, le ministre des Finances a déclaré effectivement que cet organe de commerce et de développement ferait partie de l'ACDI.

Ce qui est surtout significatif, et il me semble qu'on n'y a pratiquement pas fait attention, c'est que le ministre a également annoncé que cet organe de commerce et de développement recevrait la moitié de l'ensemble des augmentations du budget d'aide extérieure pendant la prochaine décennie. Il semble que cela se soit produit à nouveau à l'insu ou du moins sans l'approbation ni du secrétaire d'État aux Affaires extérieures ni assurément de la ministre des Relations extérieures responsable de l'ACDI.

C'est quelque deux mois plus tard, après la déclaration du ministre du Commerce extérieur, que la ministre des Relations extérieures a décidé qu'il était temps de consulter les organismes non gouvernementaux au sujet de la possibilité de lier les échanges et l'aide extérieure. Le Livre vert renferme une liste de questions extrêmement intéressantes qui, pour l'essentiel, ont été passées sous silence puisque seulement quatre paragraphes sont consacrés à l'aide au développement international. Quoi qu'il en soit, c'est une série de questions très intéressantes sur lesquelles le gouvernement devrait réclamer les lumières de l'opinion publique.

L'une de ces questions concerne la nature des liens entre le programme d'échange et d'assistance. C'est une des questions qui figure dans le Livre vert. Le ministre a insisté qu'il fallait consulter le public avant de prendre une décision. Et pourtant, comme on le sait déjà, on a déjà décidé que ce nouveau service de l'ACDI qui s'occupera principalement des questions de commerce, administrera la moitié de toutes les augmentations du budget de l'aide étrangère pour les dix prochaines années. Cela illustre dans quelle mesure le gouvernement croit vraiment dans la consultation, une chose dont il ne cesse de parler.

Il était prêt à prendre une décision au sujet de la Guerre des étoiles, sans consulter quiconque. Il était prêt à décider des échanges bilatéraux avec les États-Unis, sans consultation. Le gouvernement a accepté de tenir deux semaines de consultation cet été et quand on se met à calculer un peu, comme je l'ai fait, compte tenu des nécessités de la traduction et de communiquer avec tous les groupes intéressés, il me paraît impossible que la consultation dure plus que deux semaines, si on veut respecter la date limite du 23 août. Ce ne sera qu'une façade, pas de la consultation sérieuse.

Pour ce qui est du commerce et de l'aide extérieure, les jeux sont déjà faits, comme on l'a annoncé dans le budget. D'après moi, la ministre des Relations extérieures responsable de l'ACDI, constate que l'Agence canadienne de développement international est en train de devenir l'Agence canadienne d'expansion des exportations. D'une certaine manière, ce nouveau service au sein de l'ACDI fera double emploi avec la société pour l'expansion des exportations, peut-être parce que celle-ci ne fait pas un assez bon travail en subventionnant des entreprises canadiennes qui ne sont pas concurrentielles ni efficaces.

A en juger par une deuxième affaire qui s'est produite récemment, le ministre des Finances et le ministre du Commerce extérieur ne sont pas les seuls à orienter notre politique d'aide au développement international; il y a aussi le ministre de l'Expansion industrielle régionale.

En effet, pendant que la ministre des Relations extérieures était en train de signer une entente à San Salvador pour octroyer un prêt d'aide au développement au Salvador en dépit des activités persistantes de l'escadron de la mort, l'envoyé spécial du ministre de l'Expansion industrielle régionale, salvadorien d'origine, et qui, m'a-t-on dit, a déjà travaillé à l'ambassade du El Salvador à Ottawa, s'entretenait avec un petit groupe d'hommes d'affaires de droite du Salvador, la plupart étant membres du parti ARENA de d'Aubuisson. Il leur a dit qu'ils seraient les intermédiaires en ce qui concerne l'aide au développement proposée par la ministre des Relations extérieures.

Je sais que la ministre avait demandé à s'entretenir avec le ministre de l'Expansion industrielle régionale pendant deux heures avant de s'envoler vers l'Amérique centrale. Sans doute lui avait-on expliqué comment l'assistance, le commerce et les exportations seraient liés dans le prêt consenti au Salvador. Mais elle ignorait sans doute qu'un envoyé du ministre de l'Expansion industrielle régionale était déjà sur place en train de promettre que notre aide consisterait, comme c'est le cas pour les autres pays que j'ai mentionnés, en échanges subventionnés dont profiteraient les hommes d'affaires de droite du Salvador.

La Chambre doit, très bientôt, convaincre le gouvernement de ne pas maintenir les décisions finales sur le rapprochement entre l'aide et le commerce mais de consulter véritablement le public canadien, comme il en exprime l'intention dans le Livre vert, pour savoir si le public préfère un programme d'aide authentique ou un autre qui subventionnerait simplement les entreprises canadiennes et autres.

Pouvoir d'emprunt—Loi

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): M^lle MacDonald (au nom de la ministre d'État (Finances)) propose que le projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Convoquez les députés.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, vous allez constater qu'après consultation, on s'entend à l'unanimité pour modifier la motion qui est inscrite au *Feuilleton* de façon à renvoyer le projet de loi au comité plénier plutôt qu'à un comité permanent.

M. le Président: Y consent-on?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: La motion est la suivante. M^lle MacDonald (au nom de la ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote n° 102*)

POUR

Messieurs

Attewell
Beatty
Bertrand (M^me)
Blenkarn
Bourgault (M^me)
Bradley
Brightwell
Caldwell
Cardiff
Charest
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Comeau
Cook
Cooper
Cossitt (M^me)
Crofton
Crouse
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis (M^me)
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fretz
Friesen
Gormley
Graham
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
James
Jardine
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
King
Landry (M^me)
Lanthier
Layton
Lesick
Lewis
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Marin
Mayer
Mazankowski
McCuish
McDermid
McDougall (M^me) (St. Paul's)
McKinnon
McKnight
Minaker
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
Oostrom
Pietz
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scowen
Sparrow (M^me)
Stackhouse
Stewart
Suluk
Tardif (M^me) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Towers
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Wenman
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Winegard—98.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Angus
Baker
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Caccia
Cassidy
Copps (M^me)
Deans
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Isabelle
Jewett (M^me)
Keeper
Marchi
McCurdy
Nunziata
Pépin (M^me)
Prud'homme
Riis
Robichaud
Waddell—30.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 2^e fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Charest.)

Le vice-président adjoint: A l'ordre. La Chambre, formée en comité plénier, passe à l'étude du projet de loi C-51 portant pouvoir d'emprunt.

L'article 2 est-il adopté?

Sur l'article 2—

M. Baker: L'article 2(2) du projet de loi est ainsi conçu:

Le paragraphe (1) cesse d'avoir effet le 31 mars 1986 pour toute fraction de l'emprunt maximal autorisé par ce paragraphe pour laquelle le gouverneur en conseil n'a pris aucune initiative dans le cadre de l'article 37 de la Loi sur l'administration financière.

La ministre d'État (Finances), en réclamant une somme si élevée, nous éclairerait-elle sur les prévisions du président du Conseil du Trésor? Dans son exposé de novembre, il était question d'accroître les recettes du gouvernement du Canada en majorant des redevances et en éliminant certains programmes. La ministre pourrait-elle dire à la Chambre si les prévisions du président du Conseil du Trésor concordent avec celles du ministre des Finances, étant donné que bien des ministres ont renoncé à recueillir des fonds qui étaient censés provenir de la majoration de certaines redevances. Quelle serait l'incidence de ces modifications sur les besoins du gouvernement du Canada et ceux dont fait état le projet de loi portant pouvoir d'emprunt?

Mme McDougall: Monsieur le président, les modifications apportées depuis les prévisions initiales, l'automne dernier, qui se fondaient sur les redevances dont parle le député, seraient tout au plus minimes.

M. Baker: Monsieur le président, je présume que la ministre juge minimale la somme de 18.2 milliards. Toutefois, la moindre prévision faite dans un ministère a une certaine importance pour lui.

La ministre reviendra-t-elle sur sa réponse? Chaque ministre a prédit combien le gouvernement fédéral retirera des redevances accrues grâce à la modification de certains barèmes de redevances et à la perception de certaines redevances du public dans de nombreux domaines. Depuis lors, nombre de ces annonces ont été annulées. Autrement dit, chaque ministre a modifié sensiblement les mesures annoncées dans l'exposé économique de novembre et dont eux-mêmes ont fait par la suite état en précisant les recettes supplémentaires que cela rapporterait.

Puisque la ministre semble avoir du mal à me suivre, je vais lui donner un exemple. Le ministère de l'Environnement avait annoncé qu'il facturerait certains appels téléphoniques. Si je ne m'abuse, ça ne se fera pas. Il avait aussi prévu, par souci d'économie, d'abolir des postes de guide dans les parcs, mais on n'en fera rien. Dans divers autres cas, on comptait faire payer les usagers, mais l'idée en a été abandonnée.

La ministre ne peut certainement pas prétendre que ce sont des sommes marginales puisqu'il y va de millions de dollars. Elle doit bien avoir une idée des répercussions qu'auront ces modifications à la suite des protestations venues d'un bout à l'autre du pays? Dans quelle mesure les besoins du gouvernement, selon cette demande d'autorisation d'emprunt, en seront-ils modifiés?

N'est-il pas d'autant plus nécessaire d'inclure l'article 2(2) prévu dans le projet de loi?

Mme McDougall: Monsieur le président, même le député ne peut pas ignorer que toute prévision est une estimation. Des rajustements s'imposent donc au fur et à mesure. Il n'y a pas de quoi s'étonner. Toutefois, si le député veut bien vérifier de nouveau le budget principal des dépenses, il constatera que les dépenses de l'État n'ont pas augmenté à un rythme aussi lent depuis bien des années. C'est plutôt lui qui devrait étudier les données en question.

M. Baker: Monsieur le président, ne n'est pas moi qu'on doit interroger. C'est la ministre qui est censée être la spécialiste chargée de renseigner en gros la Chambre sur les besoins du gouvernement, selon cette demande d'autorisation d'emprunter. Elle s'est contentée jusqu'ici de dire que les modifications n'auront que des effets marginaux de quelques centaines de millions de dollars, un peu plus, un peu moins.

Je pose ma question en toute sincérité. Le gouvernement a-t-il réévalué ses besoins pour l'année financière en cours, en fonction des modifications qu'on a apportées depuis aux compressions radicales dans les ministères que le président du Conseil du Trésor avait annoncées et qui devaient augmenter les recettes du gouvernement de centaines de millions de dollars? Une grande partie vient de programmes qui ont été rétablis ou que l'on a modifiés pour percevoir moins de redevances là où l'on en percevait plus. La ministre sait certainement de quoi je parle. Peut-être le président du Conseil du Trésor, qui sait exactement de quoi je parle, pourrait-il donner à la Chambre la réponse à cette question?

Mme McDougall: Monsieur le président, je pense avoir répondu à la question du député. Je lui ai dit que ces changements étaient marginaux et que le budget contenait les renseignements voulus. Le budget contient des renseignements à jour.

M. Boudria: Cela veut dire qu'elle ne sait pas.

M. Baker: Monsieur le président, si ces changements sont marginaux et n'ont pas vraiment de répercussions sur les besoins du gouvernement du Canada, pourquoi y a-t-il cette augmentation des redevances dans l'exposé de novembre? Si c'est seulement marginal, pourquoi les ministres de la Couronne y attachent-ils tant d'attention? Ce n'est certainement pas quelque chose de simplement marginal. Le président du Conseil du Trésor pourrait tout de même prendre la parole et nous dire quel est le montant négatif depuis son exposé de novembre.

Les députés ont le droit d'avoir ces renseignements. On ne peut pas laisser un gouvernement faire une chose pareille, dire qu'il a besoin de 18.2 milliards de dollars, à 1 ou 2 milliards de dollars près, et s'en tirer comme ça. Ensuite, à l'article 2, on dit que le pouvoir d'emprunt cesse d'avoir effet le 31 mars prochain pour toute fraction non utilisée.

Nous avons tout de même le droit d'être informés sur les chiffres réels. Que s'est-il passé depuis que le président du Conseil du Trésor a déposé son exposé de restrictions et a accru les mesures rapportant des recettes au gouvernement du Canada? Face à une proposition aussi générale, la Chambre a tout de même le droit de demander au gouvernement de l'informer sur ses besoins pour l'année qui vient. Si la réponse se fait attendre, peut-être devrais-je faire un discours d'une heure sur certaines de ces coupes et de ces diminutions de recettes. Peut-être serait-ce là une bonne idée. J'invite la ministre à s'essayer à répondre à cette question qui a été posée ou alors, comme je l'ai dit, je peux donner des précisions sur la difficulté qui va se poser au gouvernement du Canada pour la réalisation de certains objectifs.

• (1750)

Mme McDougall: Monsieur le président, le député trouvera nos prévisions dans le budget. Il y en a en page 12 et il y en a en page 13. Ce sont des documents publics. Ils ont été déposés à la Chambre. S'il voit des difficultés, je lui conseille de les examiner.

M. Baker: Monsieur le président, j'ai quelques observations à faire au sujet de l'article en question; peut-être certains députés aimeraient-ils aller prendre une tasse de café. Ce n'est ni une blague ni une farce. Quand nous examinons le document intitulé Réévaluation des programmes et des déboursés déposé en novembre 1984 par le président du Conseil du Trésor, ce n'est pas drôle de voir à chaque ministère des dizaines de millions de dollars nécessaires que le gouvernement du Canada va chercher en augmentant les droits demandés au grand public. Il n'y a pas de quoi rire quand le gouvernement du Canada dit à tout le monde qu'il faut payer pour téléphoner à la météo. Le gouvernement devrait encourager les pêcheurs et tous ceux qui ont besoin des derniers renseignements météo à téléphoner au service météorologique, au lieu de les décourager. Ce n'est pas drôle de voir la ministre de l'Environnement augmenter à un tel point les droits des parcs.

Une voix: Elle ne les a pas augmentés.

M. Baker: J'entends la députée. Je lui répondrai qu'ils ont été publiés il y a deux jours dans notre région. On y trouve certains des coûts cachés. L'augmentation des droits demandés aux usagers dans les parcs nationaux va apporter environ 9.2 millions de recettes supplémentaires au ministère de l'Environnement.

Qu'est-ce que cela veut dire? Je vais dire au comité ce que cela veut dire pour une famille. Cela veut dire qu'au Parc national Terra Nova à Terre-Neuve, pour amarrer un bateau, les droits débutent à $110 pour la saison et vont jusqu'à $596. Avec un pareil tarif pour les parcs nationaux, je dis à la ministre d'État aux Finances que les gens ne vont pas utiliser les installations d'amarrage ou les quais. Donc ce n'est pas sur 9.2 millions qu'il faudra compter, loin de là.

Permettez-moi de parler d'un autre droit des parcs nationaux, celui qui concerne l'usage des terrains de golf. Au tarif familial, il va coûter plus de $500 par saison. Il est bien évident que les gens n'utiliseront pas ces terrains de golf de façon régulière. Donc encore une baisse par rapport aux 9.2 millions.

Au chapitre de cette «petite» économie, aux dires de la ministre d'État aux Finances, il y a également une augmentation du droit d'usage des terrains semi-équipés dans les campings. A quoi s'établit le nouveau tarif? D'après le gouvernement du Canada, il faut qu'il soit égal ou supérieur à celui d'une entreprise privée. Donc les montants demandés ont été portés au-dessus de ceux des entreprises privées voisines des parcs nationaux.

Une voix: Au même niveau.

M. Baker: J'entends le député d'en face. J'aimerais lui dire une chose. Le droit d'usage d'un terrain semi-équipé dans le Parc national Terra Nova dépasse $8. Puisque le député veut que je lui donne des précisions, dans le Parc Beothick, à Eastport, le tarif est de $7.

Une voix: Je n'ai pas dit cela.

M. Baker: Peut-être ne l'a-t-il pas dit, mais je vais le lui dire de toute façon. Même à Trinity Cabins, le tarif est de $7. Le nouveau tarif décidé par le gouvernement dépasse de beaucoup les tarifs de l'entreprise privée. Comme il n'y a pas un endroit à Terre-Neuve où il faut payer pour amarrer un bateau, qu'est-ce que le ministère a décidé? Il a décidé de s'en tenir à une norme nationale de droit de bassin quelque part dans le Canada central. De quoi le ministère a-t-il tenu compte en fixant les droits d'accès aux terrains de golf? Il a constaté qu'il ne pouvait soutenir la concurrence de l'entreprise privée, et a donc décidé d'imposer des droits plus élevés que ceux de l'entreprise privée.

A part cela, depuis que ces prévisions ont été établies, il est arrivé au gouvernement certaines choses qui pourraient avoir une forte incidence sur ses besoins financiers. J'en donnerai comme exemple à la ministre d'État (Finances) les droits protectionnistes imposés par le gouvernement des États-Unis aux sociétés d'État qui s'occupent de commercialisation à l'échelle internationale. Ces droits auront de toute évidence une incidence sur les besoins financiers des sociétés d'État que la loi oblige le gouvernement du Canada à satisfaire. Le gouvernement ne peut pas dire qu'ils n'auront absolument aucune incidence.

Le premier ministre se trouve ce soir dans sa propre circonscription où il assiste à un rassemblement. Il doit y répondre aux questions de 700 travailleurs d'usines de traitement du poisson contre lesquels les droits protectionnistes des États-Unis sur le poisson d'eau salé exercent une discrimination. Ces travailleurs se sont adressés au premier ministre avant le Sommet de Québec et l'ont prévenu que ce problème surgirait. Le premier ministre leur a répondu qu'il aborderait la question avec le président des États-Unis et qu'il n'y aurait pas de problème à son avis. Or, jeudi, à 9 heures du soir, nous est parvenu le décret du Département américain du Commerce annonçant l'imposition d'un droit de douane de 20.75 p. 100 sur le poisson d'eau salé provenant de la côte nord du Québec et frappant la circonscription du premier ministre, la mienne et plusieurs autres représentées à la Chambre. Ce n'est pas l'entreprise privée qui devra compenser. Ce sera un organisme du gouvernement du Canada, et cette décision américaine lui coûtera des millions de dollars. Il a été établi par la loi que cette société d'État doit acheter tout le poisson d'eau salé pêché par les pêcheurs de la région visée, laquelle englobe toute la côte nord du Québec et l'ensemble de Terre-Neuve.

M. Robichaud: Et du Labrador.

M. Baker: Et du Labrador, en effet. Je ne parle pas des droits de douane imposés sur le poisson d'eau salé commercialisé par les sociétés privées. Ces dernières ont été frappées de droits de 11 ou 12 p. 100 par le gouvernement des États-Unis, mais dans le cas de ces droits de 20.75 p. 100, c'est le ministère des Pêches et des Océans qui devra combler la différence pour compenser l'imposition de ces droits de douane.

La ministre d'État (Finances) devrait se rendre compte que lorsque des établissements institués par une réglementation, les sociétés d'État, annoncent aux pêcheurs de la circonscription du premier ministre ou, quant à cela, de n'importe quelle circonscription de Terre-Neuve et du Labrador, un nouveau barème de prix pour l'année à venir, comme cela s'est fait il y a trois semaines, elles doivent payer ce qui a été promis. De plus, il faut dédommager les pêcheurs de la douane américaine. On

ne peut pas faire cela en demandant moins aux pêcheurs, car la société a annoncé son barème de tarifs comme l'exige la loi.

J'ai un autre exemple à citer à la ministre d'État (Finances). Le gouvernement fait savoir qu'il va tripler les droits. Si l'on examine la déclaration que le président du Conseil du Trésor a faite en novembre 1984 sur l'ordre du cabinet et celles qu'il a faites par la suite, on se rend compte qu'elles annonçaient la suppression de plusieurs programmes fédéraux et, notamment, du programme d'assurance des bateaux de pêche. Qu'a fait l'opposition libérale à la Chambre? Elle a dit que le gouvernement ne pouvait pas faire cela, qu'il devait revenir sur sa décision. Le ministre des Pêches et des Océans a répondu que ce programme pouvait être supprimé puisque le président du Conseil du Trésor l'avait dit. Toutefois, avec le temps et grâce aux pressions que nous, de l'opposition, avons exercées, le ministre des Pêches et des Océans s'est rendu compte qu'il ne pouvait pas supprimer ce programme et, partant, qu'il ne pouvait pas encaisser les huits millions de dollars prévus. Comme il ne pouvait plus récupérer cet argent, qu'a-t-il fait? Il est revenu à la charge en disant qu'il allait tripler les droits. Nous revoilà avec des droits triplés, alors que les pêcheurs qui n'en ont pas besoin puisque l'institution prêteuse ne l'exige pas, ne sont donc pas assurés. Dans ce cas, les prévisions du ministère des Pêches et des Océans pour ce qui est des huits millions de dollars sont tout à fait aberrantes.

• (1800)

La ministre d'État aux Finances et le président du Conseil du Trésor doivent donc remettre leur ouvrage sur le métier. Ils devraient demander par exemple au ministre du Travail ce qu'il entend faire quand les gouvernements provinciaux vont lui dire de hausser le salaire minimal fédéral. Quel en sera le résultat? Cela va augmenter le coût de chacun des contrats que le gouvernement a conclus avec les entreprises chargées de la sécurité et de l'entretien des aéroports. Cela va augmenter le coût que le gouvernement devra assumer par l'entreprise du ministère des Travaux publics et celui des Approvisionnements et Services.

Le gouvernement doit augmenter le salaire minimal. Il a dit qu'il ne l'augmenterait pas, mais je dis qu'il sera obligé de le faire, et très rapidement encore, car pour la première fois de notre histoire, le salaire minimal fédéral est inférieur à celui de n'importe quelle province du Canada. Les années tory sont des années de vaches maigres. Dans votre province, monsieur le président, le salaire minimal est de $4.58 l'heure, alors que le salaire minimal fédéral actuel est de $3.50 l'heure. Cet état de choses ne peut continuer, car il enfreint les dispositions du Code du travail. Bien que le Code ne le dise pas expressément, il donne à entendre que le salaire minimal fédéral doit correspondre à la moyenne des salaires minimaux à travers le Canada. Le gouvernement ne saurait donc y échapper. Mais il ne le mentionne dans aucun état financier et dans aucun programme d'examen des dépenses.

La première question que j'ai posée à la ministre est donc tout à fait pertinente. Quelles sont en réalité les extrapolations? Que va faire le gouvernement? On constate des écarts considérables dans le programme qu'il a annoncé alors qu'il s'efforce de hausser les droits, les loyers et le reste. Bon nombre de ces programmes, vous le savez, ont été annulés ou réorganisés. La question que je pose à la ministre est tout à fait logique, et je me rasseoirais volontiers . . .

Des voix: Bravo!

M. Baker: Si elle reconnaît que j'ai soulevé en l'occurrence une question légitime, monsieur le président. Cependant, je suis sûr que vous m'autoriserez à prendre à nouveau la parole si elle déclare que deux ou trois millions de dollars par-ci par-là, c'est vraiment une bagatelle.

Mme McDougall: Monsieur le président, je n'ai jamais prétendu que cette question n'était pas extrêmement sérieuse. J'ai simplement dit qu'après y avoir longuement réfléchi, je pensais que les répercussions seraient minimales. En effet, nous faisons tout en notre pouvoir en tant que gouvernement pour réduire nos dépenses et pour bien administrer les services de l'État. Si certains rajustements sont effectués dans les ministères, ce sera en utilisant de bonnes méthodes de gestion, et si des dépenses supplémentaires sont nécessaires, le député le sait pertinemment, elles devront être approuvées par la Chambre, n'est-ce pas?

M. Baker: Monsieur le président, je ne crois pas que la ministre comprenne complètement ce dont je parle.

M. Lewis: Même Herb Gray nous quitte.

M. Baker: Je voulais que la ministre me dise le montant des crédits que les ministères devront se voir affecter pour pouvoir fonctionner.

M. Oberle: Vous avez les chiffres devant vous.

M. Baker: Permettez-moi d'apporter quelques précisions et la ministre pourra alors peut-être comprendre ce dont je parle.

Mme McDougall: George, j'attends avec impatience.

M. Baker: A l'heure actuelle, au moment où nous nous parlons, le gouvernement fédéral a décidé de réduire les années-personnes dans ses divers ministères.

M. Lewis: Quoi?

M. Baker: Réduire ses années-personnes. On parlait auparavant d'années-hommes et il s'agit maintenant d'années-personnes.

M. Lewis: La ministre comprend cela.

M. Baker: Le gouvernement a avisé tous les ministères qu'ils devaient réduire le nombre de personnes engagées. Le gouvernement parle d'économiser des années-personnes, mais il ne précise ni dans les états financiers ni dans les documents budgétaires ce qu'il en coûtera de plus au gouvernement. Hier, nous avons appris que le gouvernement allait remplacer un certain nombre d'agents de la GRC par des agences de sécurité privées dans certains aéroports. Tout cela est bien beau, mais que se passe-t-il lorsque un fonctionnaire qui a 19 ans de service, comme dans l'un des cas qui m'a été soumis, ou encore 10, 12 ou 13 ans de service, apprend qu'on ne peut plus le payer, suite aux compressions d'années-personnes, mais qu'on est disposé à lui offrir un contrat. Je ne vois rien de tel dans l'enveloppe du ministère des Approvisionnements et des services, monsieur le président.

A l'heure actuelle, par exemple, quelque 350 employés de la Direction générale des ports pour petits bateaux du ministère des Pêches et des Océans répartis un peu partout dans le pays, se verront offrir un contrat personnel, ou bien ils seront embauchés par l'entremise d'une société d'ingénieurs ou d'experts-conseils pour exécuter le travail. En conséquence, tous les ministères dont on aura réduit les effectifs devront désormais payer le ministère des Approvisionnements et des Services pour ces contrats personnels ou bien ce ministère les paiera sur son propre budget.

C'est cela qui est honteux. En dépit de cette mesure, le gouvernement sera tout de même tenu de payer des salaires, des heures supplémentaires, ainsi qu'une indemnité destinée à compenser la perte d'avantages, mais il devra également verser un bénéfice à la personne chargée de l'embauchage du travailleur visé. Ainsi, quand on lui demande combien cette année-personne supplémentaire coûtera au gouvernement, le ministre des Approvisionnements et des Services répond qu'elle coûtera de 25 à 30 p. 100 de plus. Mais que révèlent les documents financiers? Ils révèlent une certaine économie en raison de la réduction dans le nombre d'années-personnes. Il a été ordonné aux ministères du gouvernement de supprimer tel ou tel poste ou tel ou tel programme. Nous ne comptons à présent à Terre-Neuve que six ou sept personnes préposées aux ports pour petits bateaux. Il n'y en a que dix ou douze en Nouvelle-Écosse et trente ou quarante au Québec. Mais il y a en tout près de 300 personnes. Cette mesure budgétaire ne tient que dans une ligne.

• (1810)

Toutefois, ces gens perdent leur poste de fonctionnaires. Ils perdent leur pension et tous leurs avantages sociaux et, en échange, on leur offre un contrat personnel ou encore la possibilité de travailler par l'entremise d'une société privée d'experts-conseils. Ces gens sont des ingénieurs professionnels. Ils ont toujours exécuté ce genre de tâche. Ils se rendent dans les localités sur la côte est du Canada et dans l'Arctique pour aider à la construction de quais, de cales de lancement ou de brise-lames. Ils consultent les groupes régionaux qui présentent une demande en vertu de programmes que nous appelions «Canada au travail» avant que l'actuel gouvernement ne s'en mêle. Nous ne savons pas quel sera le nom de ces programmes à l'automne prochain.

Certes, les services assurés aux groupes et aux associations régionales continueront de l'être. Cela coûtera cependant plus cher au gouvernement du Canada. Cela ne représente pas une réduction des dépenses gouvernementales, comme semblent l'indiquer les documents budgétaires. Le montant requis ne diminue pas simplement parce que le nombre d'années-personnes diminue. Les dépenses du gouvernement du Canada augmenteront parce qu'il devra payer directement ou indirectement pour ces contrats.

Je voudrais parler d'un autre secteur où la situation n'est pas très claire. Je reviens encore une fois au rôle du ministre du Travail et à une situation dont nous n'avons même pas discuté à la Chambre. Nous aurions dû discuter de cette question et il y en a bien d'autres dans le même cas.

Selon le document intitulé *Réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux* publié par le président du Conseil du Trésor et la déclaration faite par le ministre du Travail, le gouvernement économisera en réduisant de 25 p. 100 le budget affecté au programme de réparation des maisons dans l'ensemble du Canada. Cela figure à titre de compression budgétaire de 25 p. 100 dans le document *Réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux* et dans les documents budgétaires. Cela joue dans les deux sens. Dans ce cas-ci, la réduction sera plus importante que 25 p. 100. Pourquoi?

A mon avis, les réductions annoncées dans les documents budgétaires et dans le document *Réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux* ne sont pas tout à fait équitables. Les montants fournis à Terre-Neuve ont été réduits de 44 p. 100 et les fonds affectés au Québec ont été réduits de 48 p. 100, tandis que la moyenne nationale des réductions représentait 25 p. 100. J'ignore comment le gouvernement a établi ces chiffres. Cependant, quand cette réduction des dépenses a été annoncée, le ministère, le ministre, le président du Conseil du Trésor, le ministre des Finances et les députés eux-mêmes ne se rendaient pas compte d'une chose.

Quand les compressions budgétaires sont entrées en vigueur il y a seulement un mois, tous les bureaux qui administraient le programme pour lesquels les fonds ont été réduits de 25 p. 100 dans le cadre de la réévaluation des programmes et des déboursés ne pouvait plus continuer à fonctionner. Jusque-là, ils fonctionnaient grâce à l'argent qu'ils recevaient pour les demandes qu'ils traitaient. Cela représentait en moyenne $450 dans l'ensemble du pays, $500 pour les municipalités et $1,300 dans le Nord. Les salaires des commis, des inspecteurs et des gestionnaires étaient établis en fonction du nombre de demandes reçues. Puis, il y a eu la réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux, qui a réduit de 25 p. 100 les dépenses dans l'ensemble du pays et réduit de plus de 40 p. 100 les dépenses dans certaines provinces. Tout à coup, ces bureaux ont dû se contenter du tiers de l'argent qu'ils avaient dépensé l'année dernière, et qui leur permettait tout juste de fonctionner. Ces bureaux doivent fermer, car il n'ont pu examiner un nombre suffisant de demandes pour justifier leur existence.

Le ministre du Travail devrait être au courant. De toute évidence, ses conseillers lui ont dit que, l'an dernier, certaines des zones où s'appliquait le programme de remise en état des logements avaient été élargies. On a fait de grandes annonces dans toutes les provinces, disant que le gouvernement maintiendrait ce programme comme il l'avait fait le printemps dernier. Et soudain, le gouvernement se retrouve avec toutes ces nouvelles zones élargies et un budget amputé de 25 p. 100. Tous les organismes qui s'occupaient du PAREL ont été doublement frappés: tout d'abord, par la réduction de 25 p. 100, et deuxièmement, par l'élargissement des zones visées, qui réduit la part de chacun.

Où en sommes-nous maintenant? Il y a des centaines de propriétaires, dans toutes les localités, à qui il faut répondre qu'ils sont trop loin dans la liste pour espérer profiter du programme. On leur avait pourtant dit l'an dernier que leur tour venait. Voici que maintenant, la SCHL et les autorités provinciales en matière de logement essaient de concocter des critères qui permettront d'éliminer des gens de la liste. Puisqu'ils ont des listes comprenant jusqu'à 500 ménages et qu'ils savent ne pouvoir satisfaire tout le monde, les responsables tentent d'appliquer des critères plus exigeants, afin de limiter la participation au programme.

Cela se produit au moment où tous ces gens commençaient à se dire que ce programme était un moyen économique de faire réparer leur maison, puisque n'importe qui pouvait obtenir un prêt. Même un millionnaire. Tout le monde. Les Canadiens trouvaient que c'était un programme extraordinaire. Il suffisait au propriétaire de démontrer qu'il avait besoin du prêt en raison de la grandeur ou de l'état de son logement et de la taille de sa famille. Aujourd'hui, à cause de cette nouvelle mesure qui découle de la compression des dépenses, des centaines de personnes ne pourront pas profiter de ce programme, touché par une réduction de 25 p. 100.

Impossible maintenant au ministre du Travail de réclamer des crédits supplémentaires à la ministre d'État chargée des Finances car le programme a non seulement été réduit de 25 p. 100, mais aussi carrément éliminé dans la moitié du pays. Aujourd'hui, toutes ces régions de Terre-Neuve sont exclues, car il ne s'y trouve plus de bureau du PAREL. Les administrations provinciales ont refusé de se charger du programme, de payer les traitements, ce qui a entraîné la fermeture de ces bureaux.

La ministre d'État chargée des Finances devrait tenir compte de quelques dures réalités de l'est du Canada. Les pêcheurs y connaissent la pire saison de mémoire d'homme. Les glaces encombrent toujours certains endroits de la côte. Les usines de conditionnement n'ont rien à faire, puisque les pêcheurs ne peuvent aller en mer. Même dans les zones dégagées, l'eau est encore trop glacée pour le poisson. Il est impossible de pêcher dans les eaux trop froides.

Le gouvernement du Canada s'est ravisé. Le ministre de la Justice a annoncé, au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, que le gouvernement prolongerait la durée des prestations d'assurance-chômage dans le cas des pêcheurs parce que la saison de pêche est mauvaise. Quelle est donc l'erreur du mémoire dûment approuvé par le cabinet qui figure maintenant dans le programme de dépenses du ministère des Pêches et des Océans?

• (1820)

L'erreur en question, c'est que le gouvernement a considéré que la saison de pêche était aussi mauvaise cette année qu'il y a deux ans lorsqu'une mesure analogue a été décrétée. Autrement dit, le gouvernement ne pourra pas faire autrement cette semaine que d'approuver des crédits supplémentaires au titre de ce programme. Le gouvernement ne peut annoncer qu'il prolongera les prestations d'assurance-chômage puis se rétracter ensuite en prétendant qu'il s'agissait de deux semaines de plus seulement. Dans l'annonce en question, il a bel et bien dit que ces prestations seraient prolongées jusqu'à ce que les glaces soient parties et que les pêcheurs puissent sortir de nouveau. Voilà l'annonce qu'a faite le ministre. Le gouvernement du Canada, parce que le temps est mauvais, que la température de l'eau est basse et que les glaces entourent le littoral, est obligé de débloquer d'autres crédits dans le cadre de ce programme pour respecter les modalités et les conditions de cette aide telles qu'elles ont été annoncées par le ministre de la Justice.

Il faudra modifier le régime d'assurance-chômage avant la fin de l'année. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration admet qu'elle devra apporter certaines modifications à sa politique en général. Elle a déclaré qu'elle économiserait 250 millions de dollars. La ministre d'État chargée des finances doit penser que ce n'est pas grand chose. Songeons que ces 250 millions de dollars ramèneraient le pouvoir d'emprunt à 18 milliards seulement! Il n'est que de 18.2 milliards actuellement! La ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé qu'elle n'aura pas besoin de ces quelques 200 millions de dollars cette année en raison des compressions pratiquées dans son ministère et des nouvelles définitions prévues concernant le programme d'assurance-chômage. Le chiffre cité dans le programme de révision des dépenses est absolument farfelu.

La ministre ne saurait affirmer dans une révision financière, qu'elle épargnera 200 millions de dollars parce qu'on modifiera les modalités d'entrevue du programme d'assurance-chômage. Je vais donc dire à la Chambre ce qui cloche dans toute cette affaire. La ministre parle de faire venir les gens dans les centres d'emploi et de leur faire passer une entrevue. Elle voudrait qu'on téléphone dans chaque bureau pour demander aux intéressés s'ils se cherchent du travail. Si on n'arrive pas à les contacter—monsieur le président, je vois que mon temps de parle est écoulé.

Je regrette qu'il n'y ait pas un autre article dans ce projet de loi. Je n'ai pas encore tout dit ce que je voulais dire, mais je crois que mon temps de parole est écoulé. Je termine donc en disant que si nous adoptons ce projet de loi, nous accorderons au gouvernement le pouvoir d'emprunter $18,200,000,000 à quelque 600 millions de dollars près!

Des voix: Bravo!

M. Riis: Monsieur le président, j'ai plusieurs questions à poser à la ministre d'État (Finances). La Chambre aimerait adopter ce projet de loi rapidement, soit, mais je rappelle à la ministre qu'il s'agit de 18 milliards de dollars. La ministre sait à combien s'élève la dette fiscale reportés des sociétés. Pourrait-elle nous en donner une petite idée?

Mme McDougall: Monsieur le président, je serais très heureuse de dire au député à combien s'élèvent les impôts à percevoir des sociétés. Je dois d'abord lui expliquer que l'intérêt sur la dette constitue la plus forte dépense du gouvernement. L'intérêt sur la dette est de 22.6 milliards, soit plus que nous payons pour les soins de santé, les pensions de vieillesse et d'autres programmes. C'est cette dette qui nous force à emprunter cet argent. Si le gouvernement précédent n'avait pas tant gaspillé, nous ne serions pas dans cette position précaire et nous pourrions administrer l'État et les programmes que nous préconisons en tant que gouvernement.

Nous sommes fiers de notre saine gestion des affaires publiques. L'augmentation de nos dépenses est la moins forte depuis 17 ans. Les ministres dirigent leur ministère de façon à contrôler les dépenses de très près. Nous avons réussi à mettre sur pied d'excellents programmes de formation et d'emploi auxquels participent le secteur privé, les diverses localités et le gouvernement fédéral. Il faut absolument que le député le sache. Il devrait aussi admettre que nous nous sommes efforcés de contrôler l'inflation et de réduire la dette à un niveau tel que nous pourrons à l'avenir administrer les affaires publiques beaucoup plus efficacement.

Soit dit en passant, pour répondre à la demande de la Chambre et continuer à bien administrer, nous avons déposé le projet de loi portant pouvoir d'emprunt dans les deux jours de la présentation du budget. Cela veut dire, bien sûr, que nos données sont à jour. Nous savons qu'il est important d'avoir des donnés exactes à la Chambre afin d'établir la portée du pouvoir d'emprunt dont nous avons besoin. Nous avons assumé nos responsabilités, et le gouvernement entend continuer à s'inspirer de bons principes de gestion financière. Les droits dont a parlé le député précédent s'inscrivent dans nos méthodes de gestion financière. Je pense que nous avons trouvé le meilleur moyen de nous attaquer au déficit et à la dette accumulée. Grâce à ces mesures, nous pourrons demander l'an prochain un pouvoir d'emprunt moins important.

L'examen de l'impôt sur les sociétés est l'une des questions importantes que nous avons proposées et je sais que le député y portera de l'intérêt. Cet examen doit débuter sous peu. Nous examinerons toutes les mesures destinées à percevoir des fonds auprès des grandes sociétés. Nous examinerons également d'éventuelles modifications à la structure fiscale des société pour la rendre plus juste et équitable et pour qu'elle procure au gouvernement les recettes dont il a besoin. Nous aurons donc plus de latitude pour planifier les revenus et les dépenses.

Nous cherchons à faire en sorte que les Canadiens disposent des emplois et du cadre de politique sociale dont ils ont besoin pour l'avenir. Et les mesures que nous nous sommes efforcés de prendre dans le secteur de la petite entreprise vont y contribuer fortement, à mon avis.

• (1830)

Pour répondre directement à la question, je fournirai ultérieurement une réponse au député. Je puis lui dire toutefois que l'on distingue de la façon suivante les transactions budgétaires des autres: les transactions qui influent sur la dette nette du gouvernement sont considérées comme budgétaires, tandis que celles qui visent à créer un actif ou un passif compensateur sont non budgétaires. Par exemple, un prêt du gouvernement augmente l'actif puisque le bénéficiaire est obligé de rembourser le prêt. Et la création de l'actif pour le gouvernement est compensée ou bien par la diminution d'un autre élément d'actif, généralement sous forme d'espèces, ou par une augmentation correspondante d'un élément de passif, ce qui prend généralement la forme d'une dette non échue. Ces précisions répondent certainement à la question du député.

M. Riis: Monsieur le président, je ne suis pas certain que cela réponde à ma question.

M. Althouse: Nous voulions un chiffre, je pense.

M. Riis: La ministre veut-elle dire qu'il est à ce point difficile, voire impossible, de calculer le montant de l'impôt différé accumulé sur les sociétés? Je ne demande pas un chiffre précis, mais même à 10 ou 20 p. 100 près, ce serait utile. La ministre a certainement une idée d'ensemble.

Mme McDougall: Monsieur le président, ce que je veux dire, c'est que ces chiffres ne figurent pas dans nos documents, mais il existera manifestement à l'avenir un grand nombre de variables quant aux répercussions de cette mesure, en fonction des revenus et de la rentabilité des sociétés, de l'efficacité de la mesure au cours des années et des investissements que les sociétés continueront à faire.

M. Riis: Je voudrais être plus précis, monsieur le président. Je ne veux pas insister inutilement sur cette question, mais je veux savoir ce qu'il en est aujourd'hui et non à l'avenir. A combien se monte actuellement l'impôt différé sur les sociétés? Est-ce 20 milliards, 5 milliards, 18 milliards? on se le demande. Ce n'est pas ce qui va se passer qui m'intéresse, mais ce qu'il en est, aujourd'hui, au moment où l'on nous demande d'approuver 18 milliards de dollars de pouvoir d'emprunt.

Mme McDougall: Monsieur le président, si le député veut bien me poser une autre question, pendant ce temps un de mes adjoints va essayer de trouver la réponse.

M. Riis: Merci. J'en suis très heureux. Une nouvelle fois, pour replacer les propos de la ministre dans leur contexte, le montant pour l'année financière 1985-1986 représentait-il la valeur des dépenses fiscales pour les sociétés pendant cette période? La ministre comprend-elle la question?

Mme McDougall: Non, pas vraiment.

M. Riis: En d'autres termes, nous savons ce qu'il en coûte au gouvernement dans certains domaines. Telle disposition coûte tant au gouvernement et telle autre un autre montant. Beaucoup de gens se posent des questions au sujet du compte des dépenses pour les sociétés, défini par le ministre en 1979. Il avait calculé la valeur cumulative et les dépenses fiscales consacrées aux sociétés, dans le cas des divers programmes, pour que nous puissions les évaluer. Même si la ministre dit que cela sera fait à l'avenir ou que cela sera évalué, pourrions-nous avoir une idée de la valeur totale des dépenses fiscales consacrées aux sociétés?

Mme McDougall: Peut-être que lorsque mon autre adjoint reviendra il pourra prendre place ici, pendant que l'un d'eux essaie de se renseigner. Je doute que nous ayons cela sous la main, monsieur le président.

M. Riis: Monsieur le président, la ministre à laissé entendre qu'il y a beaucoup de gestion financière dans les divers ministères, comme le montrent le budget des dépenses, ainsi que la préparation de ce budget. Pour les ministères et services qui constituent «l'enveloppe sociale» comment le gouvernement calcule-t-il l'efficacité de ses dépenses? Ainsi, certains de ceux qui ont parlé précédemment nous ont dit «si nous réduisons ce programme de 10 p. 100 ou tel autre de 25 p. 100». Comment la ministre détermine-t-elle si un programme est efficace ou non?

Mme McDougall: Monsieur le président, c'est le rôle des divers ministres, pas du ministère des Finances. Ce sont les ministres qui jugent leur ministère. Bien entendu, par le passé, on a trop dépensé et il faut examiner chaque programme de l'enveloppe sociale et essayer de juger du mieux que l'on peut ce qui est efficace, et se demander si les besoins du pays ont évolué ou non. Tout ministre intelligent, qui est chargé d'un portefeuille social ou économique doit se livrer constamment à ce genre d'évaluation. Nous en avons la responsabilité envers le public et c'est ainsi que nous pouvons utiliser nos ressources pour nous attaquer au présent et à l'avenir au lieu de ressasser le passé.

M. Riis: Monsieur le président, la ministre pourra peut-être répondre à une question que beaucoup de gens se posent actuellement au sujet des coupes dans l'indexation des pensions. Pourquoi le gouvernement a-t-il estimé souhaitable de réduire la hausse des prestations de sécurité de la vieillesse?

Mme McDougall: Monsieur le président, sans doute vaudrait-il mieux poser cette question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En ce qui concerne le ministère des Finances, le ministre a établi ce budget en cherchant à répondre aux besoins réels des personnes âgées vivant dans la pauvreté, ce qui explique pourquoi le supplément de revenu garanti est totalement indexé, et en tenant compte des suggestions que la plupart des Canadiens nous ont faites au cours des consultations pré-budgétaires, à savoir que si nous disposions d'un montant d'argent limité, ce que tout le monde comprend, nous devions d'abord nous occuper des plus nécessiteux. C'est pourquoi nous étions totalement disposés à maintenir la pleine indexation du supplément de revenu garanti.

Nous avons essayé d'être aussi équitables que possible en demandant à chacun de faire sa part pour nous aider à résoudre nos problèmes. Il est toujours très difficile d'établir un juste milieu et nous l'avons fait de notre mieux. Je crois bien qu'avant la fin de notre premier mandat nous pourrons aborder la politique sociale avec plus de souplesse. Il s'agit de notre premier budget et non de notre dernier.

M. Riis: Monsieur le président, à propos de la dernière réponse de la ministre, elle n'ignore pas, comme chacun de nous, qu'à la suite de la désindexation de la Sécurité de la vieillesse, 220,000 pensionnés se trouveront désormais en-dessous du seuil de pauvreté selon la propre définition du gouvernement. Le moins qu'on puisse dire d'une mesure qui réduit 220,000 personnes âgées à vivre en-dessous du seuil pauvreté, c'est qu'elle n'est certainement pas souhaitable. Toutefois, nous en parlerons à une autre occasion.

En ce qui concerne le projet de loi à l'étude, la ministre demande un pouvoir d'emprunt de 18.2 milliards de dollars. De toute évidence, elle ne pense pas causer des difficultés aux personnes âgées en réduisant de 3 p. 100 leur revenu disponible. Que dirait la ministre si les députés de l'opposition décidaient ce soir qu'il serait sage de réduire ce pouvoir d'emprunt de 3 p. 100, ce qui éliminerait 546 millions de dollars? Si 3 p. 100 est un chiffre négligeable, que dirait la ministre si nous proposions ce soir un amendement tendant à réduire son pouvoir d'emprunt de 3 p. 100?

• (1840)

Mme McDougall: Monsieur le président, le gouvernement s'efforce de bien administrer les affaires publiques et il continuera de le faire. Nous avons budgété au plus serré, et nous préférerions ne pas emprunter d'argent du tout. Pour un gouvernement, rédiger un chèque est ce qu'il y a de plus facile au monde. Le gouvernement précédent ne s'en est pas privé. C'est la solution de facilité, mais ce n'est pas ce qu'il y a de mieux pour l'avenir du pays.

M. Riis: Monsieur le président, nous sommes certes inquiets de l'ampleur des dépenses gouvernementales, mais dans cette veine, nous n'avons pas dit mot des centaines de millions de dollars que l'on distribue à gauche et à droite dans l'économie sous forme de cadeaux qui nous semblent des plus douteux. Pour introduire un certain réalisme dans les dépenses du gouvernement, il y aurait peut-être lieu de réduire cette somme de 546 millions de dollars, ce qui pourrait exercer une certaine pression bénéfique. Nous ne sommes certainement pas disposés à accepter les priorités du gouvernement en ce qui concerne les compressions et les dépenses. L'augmentation des frais imposés aux usagers dans de nombreux domaines est malavisée, surtout quand on donne des sommes énormes aux sociétés pétrolières à la suite de l'Accord de l'Ouest.

Avant d'autoriser le gouvernement à emprunter une somme supplémentaire de 18 milliards de dollars, il n'est pas irréaliste pour la Chambre des communes d'exiger certaines projections. Pendant le débat sur le budget, il est apparu à l'évidence que le ministère des Finances a établi de telles projections. Les fonctionnaires des Finances ont tenu compte, dans toute la mesure du possible, des divers éléments de l'économie et des mesures gouvernementales. Le ministre peut-il nous fournir une approximation des répercussions des programmes gouvernementaux sur la croissance de l'emploi?

Mme McDougall: Monsieur le président, le gouvernement a déjà un bilan intéressant en ce qui concerne l'emploi. Le nombre des emplois a augmenté constamment. Je crois qu'il s'en est créé quelque 235,000. La hausse régulière de l'emploi a été sensible dans tout le pays. L'Accord énergétique de l'Ouest a attiré des investissements supplémentaires dans toutes les régions du Canada. Les emplois créés grâce à cet accord ne se limitent pas à l'Alberta ni aux autres provinces productrices d'énergie; ils s'étendent à tout l'Ontario et au Québec, dans le secteur manufacturier. Le nombre d'emplois créés montre que l'on est vraiment conscient du fait que le Canada a besoin des initiatives et du développement du secteur privé, car c'est ce qui a permis de créer des emplois. C'est ce que nous avons fait dans ce budget.

M. Riis: La société Canada Permanent Trust a terminé dernièrement une étude sur les prévisions de plusieurs économistes d'entreprise. Fait intéressant, aucun des économistes interviewés ne trouvait que l'on créerait des emplois comme le ministre des Finances l'a promis. Environ 20 p. 100 des économistes interviewés pensent que le taux de chômage sera plus élevé qu'avant le budget.

L'autre jour, j'ai lu des commentaires que R. B. Bennett a fait pendant la campagne électorale de 1930. Il disait, lui aussi, qu'on allait créer des dizaines de milliers d'emplois en quelques années.

M. Hnatyshyn: C'est ce que nous avons fait.

Une voix: Vérifiez les faits.

Le vice-président adjoint: A l'ordre!

M. Riis: Ils deviennent légèrement chatouilleux quand je leur rappelle les propos de R. B. Bennett. Si l'on comparait les promesses de la campagne de 1930 à celles de la campagne de 1984, on découvrirait des analogies frappantes. Nous aurons peut-être l'occasion de faire cette comparaison un peu plus tard, monsieur le président.

La ministre a parlé de ses désirs et de ses espoirs en matière de chômage. D'après les renseignements d'ordre économique que lui donne le ministère des Finances, quel sera, d'après la ministre, le revenu disponible des Canadiens après le budget? La reprise économique et l'expansion des petites entreprises en dépendent. Le budget et les politiques du gouvernement améliorent-elles le revenu disponible des Canadiens?

Le vice-président adjoint: Une réponse très brève de la ministre d'État aux finances.

Mme McDougall: Le revenu disponible joue un rôle très important dans la consommation publique, tout comme les investissements des entreprises. Je sais que le député adore citer les économistes d'entreprise. A l'automne, certains des mêmes économistes avaient affirmé que notre politique se traduirait par une perte d'emplois. Ils se trompaient à l'époque, et je pense qu'ils se trompent encore maintenant.

M. Riis: Je voudrais faire une dernière remarque avant de céder la parole à mon collègue. Afin de ne pas décevoir la ministre, je vais citer une fois de plus les économistes d'entreprise. Dans leur analyse, ils disent que les nouvelles mesures fiscales du budget diminueront énormément le pouvoir d'achat du Canadien moyen. Les mesures annoncées dans l'exposé du ministre des Finances de novembre et dans le budget feront perdre à la famille canadienne moyenne $1,000 par an par suite de l'augmentation des impôts et de la diminution des déductions. Monsieur le président, une perte de $1,000 par famille va sérieusement entraver le développement des petites et moyennes entreprises, même si elles ont les meilleures intentions du monde. Comment peut-on croire qu'on favorise l'expansion économique en retirant $1,000 à chaque famille canadienne?

Mme McDougall: Monsieur le président, la meilleure chose que nous puissions faire pour le pays est de réduire les taux d'intérêt qui tendent à gonfler tous les prix. Nous avons le devoir, envers les Canadiens, de faire en sorte que nous n'ayons jamais plus le genre d'inflation et de politique des taux d'intérêt qui ont coûté si cher au Canada par le passé. C'est la raison pour laquelle nous avons un taux de chômage élevé et un déficit important. C'est aussi la raison pour laquelle nous devons remettre de l'ordre dans notre structure fiscale par rapport à la situation que le Canada a connue pendant des années. Nous n'allons pas chercher de l'argent dans les poches des citoyens sans bonnes raisons. Notre but est d'avoir un régime fiscal cohérent qui nous permette de régler les problèmes, afin que nous puissions mettre sur pied les programmes et créer la marge de manœuvre dont les gens auront besoin à l'avenir.

M. Hopkins: Monsieur le président, quand la ministre d'État aux Finances et ses collègues ont promis la lune aux électeurs l'été dernier, ne se rendaient-ils pas compte qu'ils devraient affronter un jour les réalités et débourser le prix de ces promesses? Ses collègues des premières banquettes et elle sont-ils incapables d'additionner et de soustraire? Il est inconcevable qu'ils se permettent de répéter à la Chambre jour après jour qu'ils ne peuvent pas tenir leurs promesses à cause de la dette du Canada. Ils parlaient constamment de la dette l'été dernier, mais cela ne les a pas empêchés de faire toutes sortes de promesses. Le premier ministre est même allé jusqu'à faire mettre son nom sur un télex envoyé aux laboratoires nucléaires de Chalk River, dans ma circonscription de Renfrew-Nipissing-Pembroke. Il disait de ne pas s'inquiéter parce que non seulement les conservateurs voulaient conserver les laboratoires de recherche existants, mais ils envisageaient même de les agrandir. Le premier ministre ne s'est-il pas rendu compte à ce moment-là qu'il y avait un déficit budgétaire au Canada? A-t-il sérieusement fait cette promesse? Évidemment pas.

• (1850)

Le gouvernement vient de retrancher la moitié des fonds accordés pour la recherche et le développement à Énergie atomique du Canada Ltée. Les laboratoires nucléaires de Chalk River constituent un élément très important de cette recherche et développement. Il est tout simplement impardonnable que le premier ministre revienne sur sa promesse, tout comme il est impardonnable que les députés qui occupent les banquettes ministérielles s'obstinent à répéter constamment qu'ils ignoraient que le Canada était endetté, si bien qu'ils ne peuvent tenir leurs promesses. Est-ce bien ce que voulait dire le premier ministre quand il a déclaré aux Canadiens âgés que leur situation financière était un dépôt sacré?

Le ministre des Finances a présenté un budget, de concert avec la ministre d'État (Finances) et le cabinet, qui retranche les premiers 3 p. 100 de l'indexation des pensions de vieillesse. Le gouvernement croyait pouvoir s'en tirer en disant que cela permettrait de créeer des emplois pour les enfants et les petits-enfants des pensionnés. Toutefois, les Canadiens âgés sont plus avertis que les députés conservateurs des premières banquettes, car ils ont vu clair tout de suite dans le stratagème. Le gouvernement tente simplement de faire bonne figure en réduisant les dépenses.

On se souvient qu'à l'époque où Marc Lalonde abandonnait le portefeuille des Finances, la dette s'élevait à 30 milliards de dollars. Quand le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir, il a porté la dette à 38 milliards, il l'a ramenée ensuite à 34 milliards, en tentant de faire croire qu'il avait réalisé de grands progrès. Tel est son esprit logique.

Depuis que les conservateurs ont entrepris leurs grandes consultations, les cinq ou six députés conservateurs de la région d'Ottawa ont-ils recommandé à la ministre d'État (Finances) que la Fonction publique soit amputée de 15,000 fonctionnaires? Ont-ils appuyé cette proposition? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il proposé au gouvernement de réduire de 100 millions de dollars les travaux de recherche et de développement d'Énergie atomique du Canada Ltée?

Whiteshell, autre installation d'EACL, se trouve dans sa circonscription. J'en doute fort.

Le premier ministre non seulement avait promis aux laboratoires nucléaires de Chalk River de ne faire aucune réduction à cette institution, mais il avait pris un engagement en ce sens. Il connaissait parfaitement, à ce moment-là, l'ampleur du déficit au Canada. Le gouvernement ne peut nier que cette promesse était peu sincère et qu'elle n'a aucunement été respectée. Non seulement le gouvernement n'a pas tenu sa promesse, mais pour se donner fière allure, il va priver ces laboratoires de sommes qu'ils avaient amassées. Il compte prélever de leurs économies 50 millions de dollars cette année et 20 millions l'an prochain, afin de réduire la dette nationale. Les laboratoires ne pourront donc pas éponger leur manque à gagner de 100 millions de dollars en raison des compressions au titre de la recherche et du développement.

Pendant la campagne électorale, pourtant, le gouvernement s'était fait le champion de la recherche et du développement qu'il promettait d'encourager en augmentant les crédits à ce poste. Le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie, bardé de quatre diplômes, a rendu une visite amicale aux scientifiques des Laboratoires nucléaires de Chalk River. On ne doit pas le trouver très sympathique aujourd'hui. Il se plie aux vœux du gouvernement, peu importe que celui-ci ait diminué de 100 millions de dollars ses crédits à la recherche et au développement, somme qui représente la moitié de la subvention gouvernementale à cet établissement.

Quand on évoque le cas d'Avro-Arrow, on nous fait taire en disant que cela ne se compare pas. Au contraire, car les employés d'Énergie atomique du Canada Ltée comptent parmi les meilleurs ingénieurs, chimistes, physiciens et autres scientifiques du Canada. Le gouvernement favorise en outre la fuite des cerveaux au Conseil national de recherches. Le succès lui fait peur.

Le Canada a mis des années à se tailler une place dans la recherche et le développement. Nos réacteurs nucléaires, à titre d'exemple, ont permis de produire de l'hydroélectricité à peu de frais. L'Ontario, à elle seule, a fait épargner à ses habitants des milliards de dollars en frais énergétiques en produisant de l'énergie au moyen des Candu. Pareille réussite éblouit les Canadiens, mais le gouvernement fédéral y reste insensible. Sans ces réacteurs qui procurent à l'Ontario l'énergie au taux le plus bas, le centre de la province, d'où proviennent la ministre d'État aux Finances et le ministre des Finances, manquerait de ressources énergétiques pour faire tourner les entreprises, les usines et les commerces de Toronto.

Le ministre des Finances dit qu'il veut récompenser le succès. Il s'y prend mal en réduisant de moitié les crédits à la recherche des gens mêmes qui, à EACL, ont fait épargner des milliards de dollars aux Canadiens dans le seul domaine énergétique. Non content de diminuer de 100 millions de dollars la subvention d'EACL au titre de la recherche et du développement, il puise 70 millions de dollars dans ses économies sans crier gare. Pire encore, il n'a pas proposé d'autre solution. Son projet de faire payer davantage les usagers ne s'est pas encore matérialisé. Bien que certains disent que les restrictions ne vont pas être si nuisibles, pourquoi le gouvernement envoie-t-il des agents de relations publiques dans ces institutions pour proposer une retraite anticipée, afin de diminuer le nombre d'emplois de 450? Même cela ne suffira pas pour payer la facture et il faudra qu'il y ait d'autres licenciements.

Une fois encore, le gouvernement dégrade l'un des plus beaux établissements de recherche de notre pays. Un député m'a dit qu'il n'était pas rentable. Mais c'est une autre histoire. De nombreuses entreprises, aussi bien nationales qu'étrangères, sont liées à l'industrie nucléaire au Canada. Elles soumettent des programmes aux laboratoires nucléaires de Chalk River et à d'autres installations d'EACL pour faire des recherches et du développement. Une fois leurs problèmes résolus, elles se servent des solutions dans leur domaine industriel. C'est là que c'est rentable. Le gouvernement sabre cette capacité. Il dit: «Bon, demain vous payez les pots cassés; nous ne vous donnons plus d'argent ni de temps pour faire la soudure».

• (1900)

J'ai un autre très bon exemple. L'actuel ministre des Approvisionnements et Services a déclaré devant la grille de la base de Petawawa, dans ma propre communauté, durant la campagne électorale, que si les conservateurs étaient élus, ils augmenteraient les dépenses de la défense nationale de 6 p. 100 en termes réels. Je suis sûr que les députés se souviennent de la fameuse brochure qui a circulé chez le personnel des Forces armées canadienne. Où est l'honneur et où est l'engagement aujourd'hui? Le gouvernement ne respecte même pas l'engagement auprès de l'OTAN décidé par les ministres des pays de l'OTAN.

M. Dick: C'est mieux que ce que faisaient les libéraux.

M. Hopkins: J'entends le député de Lanark-Renfrew-Carleton. Il vient de prouver qu'il ne sait pas de quoi il parle. Quand nous avons quitté le pouvoir, nous avions une augmentation de 4.1 p. 100 en termes réels des dépenses de la défense nationale, alors que les conservateurs sont bien en-dessous de ce pourcentage à l'heure actuelle.

M. Dick: Ce sont des projections ou c'est ce que vous dépensiez?

M. Hopkins: Le député est bon pour venir faire du chahut à la Chambre. Il est quelquefois plus doué pour planer que pour avoir les pieds sur terre. Autre exemple, les promesses faites au secteur agricole, toutes ces belles promesses pour venir en aide aux agriculteurs.

M. Gormley: L'exonération des gains en capital.

M. Hopkins: Le député évoque l'exonération des gains en capital. Cette mesure les aide à sortir de l'agriculture. Elle ne les aide pas à y rester ou à s'y implanter pour la première fois, et ne vient pas en aide aux agriculteurs en difficulté. C'est ce que le parti du député a promis de faire durant la campagne électorale, mais rien n'a été fait en ce sens. Parlons des subventions et de l'aide aux agriculteurs. Aujourd'hui, les agriculteurs canadiens sont en concurrence avec ceux de la Communauté économique européenne qui bénéficient de fortes subventions distribuées aux secteurs agricoles des pays européens. L'agriculture est l'une de nos plus importantes industries. Cependant, on ne voit pas là une industrie. On voit un groupe de maisons où vivent des gens. L'agriculture est devenue de la grande entreprise de nos jours, et il est temps que tout le monde le reconnaisse.

Qu'adviendra-t-il de tout le matériel promis aux Forces armées canadiennes? Dieu marci, les libéraux en avaient commandé la plus grande partie qui commençait à être livrée avant qu'ils ne quittent le pouvoir. Autrement, les Forces armées ne l'auraient certainement pas aujourd'hui. Je regrette que le vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale ne soit pas à la Chambre ce soir. Où en est la hausse de la solde pour les Forces armées canadiennes? Elles l'attendent depuis des semaines, voire des mois. Pourquoi ne l'a-t-on pas annoncée en avril? La ministre d'État (Finances) est-elle en mesure de nous dire où en est cette hausse?

Le ministre de la Défense nationale a sabré lui-même le budget en sa qualité de président du comité du cabinet chargé de réduire les dépenses. Veut-elle dire que l'argent nécessaire pour accorder la hausse aux Forces armées se trouve dans cette proposition globale d'emprunt? On ne nous en a rien dit. Nous n'avons devant nous qu'un projet de loi d'une page qui ne nous apprend rien à ce sujet. J'ai demandé à la ministre d'État (Finances) où en était la hausse de solde pour les Forces armées canadiennes. Le gouvernement la retardera-t-il pour faire des économies d'argent également? La retarde-t-il de la même façon qu'il tente de retenir 3 p. 100 chaque année de l'indexation de la pension de vieillesse? La ministre prétend qu'il ne s'agit que de 3 p. 100, mais que sera-ce dans deux, trois, quatre ou cinq ans?

Il est excitant de parcourir le pays en campagne électorale, comme l'a fait le parti conservateur l'été dernier, et de faire toutes sortes de promesses électorales. Mais quand vient le temps de les tenir, le parti au pouvoir prétend qu'il ne savait pas qu'il n'y avait plus d'argent dans la caisse et qu'il ne peut plus réaliser toutes ses promesses. Les gens en ont assez d'entendre cela de la bouche des ministres siégeant au premier rang des banquettes ministérielles. Un député conservateur de la région de Cobourg—le nom de sa circonscription m'échappe pour l'instant—a eu le courage un soir, au moins, à notre réunion du comité, de dire au ministre de la Défense nationale qu'il était temps qu'il se manie le train et qu'il commence à nous donner des réponses. Il a dit également qu'il était temps que le gouvernement lui-même se manie le train et qu'il se mettre à donner des réponses. Maintenant que les réponses viennent, nous savons pourquoi elles se sont faites attendre si longtemps. Ces gens-là n'étaient pas pressés de répondre, c'est certain.

Pendant la campagne électorale, le premier ministre a parcouru le pays pour dire que les intérêts des citoyens âgés étaient un dépôt sacré. Il a dit que rien ne leur arriverait, qu'on s'occuperait d'eux. Mais ensuite, d'une façon sournoise, en passant par le ministre des Finances et ses collègues, il a décidé d'aller leur enlever 3 p. 100 annuellement. Il a également inséré une annonce d'une demi-page dans un journal local pour leur dire: «Vous êtes en sécurité». Il a dit qu'il s'était engagé à doter intégralement et à faire marcher à plein les laboratoires nucléaires de Chalk. Il a dit qu'ils étaient en sécurité avec les conservateurs, que rien ne leur arriverait. Mais quelques mois plus tard, une fois arrivés au pouvoir, les conservateurs leur ont supprimé 170 millions, sans rougir le moindrement. Voilà ce qu'il y a de pire. Mais les gens commencent à connaître le refrain, ils savent ce que vaut le gouvernement.

Le gouvernement a également déclaré qu'il augmenterait l'emploi par l'intermédiaire du secteur privé, mais il s'en va supprimer beaucoup d'emplois dans les régions.

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais la période de 20 minutes est terminée.

M. Deans: Nous lui accorderons une prolongation s'il veut plus de temps.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le président, j'aimerais poser quelques questions orientées vers le sujet que le député de Kamloops-Shuswap a déjà parcouru. Je suis heureux de voir que le fonctionnaire est revenu, et j'espère que la ministre d'État (Finances) a maintenant une idée du montant que pourrait atteindre le total des impôts différés. Peut-être pourrais-je demander ce chiffre-là, avant de le commenter et de poser d'autres questions. Est-ce que la ministre d'État (Finances) a une idée du total des impôts différés?

Mme McDougall: Monsieur le président, nous nous penchons encore là-dessus. Cela viendra avant que cette session ne finisse par finir. Peut-être pourrais-je indiquer certaines choses qui se produisent dans notre économie qu'il faudrait . . .

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le président, je préfère des questions, pas entendre un discours.

• (1910)

Mme McDougall: Monsieur le président, j'aurais moi aussi préféré que les discours aient été moins nombreux, mais il semble que les députés d'en face en aient prononcé un bon nombre. Je voudrais simplement signaler, pour la gouverne du député qui, si je m'en souviens bien, d'ailleurs comme beaucoup de députés de l'opposition, parlait sans cesse de la création de beaucoup d'emplois, que je ne les entends presque plus aborder ce sujet. Je voulais rectifier les données que j'ai citées tout à l'heure sur le nombre des emplois à avoir été créés, car nous en avons créés en réalité 271,000. Le nombre des emplois a augmenté de 159,000 en avril et mai, et cette augmentation sur deux mois est la plus forte jamais enregistrée en plus de 12 ans. Le taux de chômage en données corrigées a baissé à 10.9 p. 100 en avril et à 10.5 p. 100 en mai. Le taux de chômage enregistré en mai a été le plus faible en trois ans. Près des huit dizièmes des emplois créés étaient à plein temps. Le taux de chômage chez les jeunes a considérablement augmenté tandis que le niveau de l'emploi des adultes a cru modérément.

Après la fort pénible augmentation du taux de chômage au Canada pendant de très nombreuses années, notre gouvernement a de quoi être fier de ses réalisations à cet égard. Évidemment, les députés d'en face ne parlent plus beaucop de la création d'emplois, car ils savent que nous nous sommes bien tirés d'affaires dans ce domaine et que nos mesures se sont révélées efficaces. Nous créons des emplois et des débouchés pour les Canadiens et nous en sommes fiers. Mais les députés préfèrent ne pas en tenir compte. Ils ne s'intéressent plus à la création d'emplois pour leur concitoyens.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le président, la ministre n'a guère besoin de nous reprocher nos préoccupations au sujet de la création d'emplois qui nous permettra de ramener à 4 p. 100 le taux de chômage au Canada.

Pour en revenir à la question que j'ai soulevée il y a quelques minute et pour faire suite à ce que mon collègue de Kamloops-Shuswap disait au sujet des impôts différés et des impôts sur les sociétés, je signale que bien que nous ayions interrogé la ministre pendant une bonne heure à ce sujet, nous ne connaissons toujours pas le montant total des impôts différés des sociétés. Je suis persuadé qu'en fouillant bien les données à notre disposition et en devinant un peu, nous aboutirions à des résultats étonnants. On a sans aucun doute négligé de percevoir des dizaines de milliards de dollars qu'on a dû emprunter, accroissant ainsi la dette nationale. L'important, c'est que rien n'a changé dans les neuf mois qui se sont écoulés depuis l'avènement du présent gouvernement. Rien n'avait vraiment changé non plus dans les neuf mois de règne du précédent gouvernement conservateur.

La question que je veux poser au ministre et qui intéresse tous les contribuables du pays est la suivante: quel est le grand total des impôts non perçus qui ont été transformés en capitaux pour des entreprises canadiennes ou qui ont été distribués à des actionnaires? S'il s'agit de cent milliards de dollars, soit un montant équivalent à plus de la moitié de la dette nationale, c'est là de l'argent pour lequel les contribuables paient maintenant de l'intérêt rien que pour enrichir des sociétés et des Canadiens bien nantis. Le présent gouvernement et ses ministres, présents et absents, n'ont aucunement l'intention de faire quoi que ce soit, semble-t-il. On a bien parlé un peu d'examiner l'impôt sur le revenu des sociétés, mais on voulait surtout pouvoir tenir compte des pertes en vue de réduire le fardeau fiscal des sociétés.

Les contribuables canadiens ont appris qu'ils allaient payer cette année trois fois plus d'impôt que les sociétés. Pour chaque dollar d'impôt fédéral, 45c. proviennent des particuliers et seulement 15c. des sociétés. Les contribuables se sont faits leurrer par le gouvernement au sujet de l'énorme dette nationale, mais ils tiennent à savoir exactement quelle proportion de la richesse nationale on a puisée dans leurs poches. Ils tiennent à savoir exactement quelle proportion de leurs impôts résulte du fait qu'on a permis à neuf sociétés familiales d'acquérir quelque chose comme la moitié des actions transigées à l'égard du TSE 300. Ils veulent savoir exactement combien le présent gouvernement et les gouvernements libéraux qui l'ont précédé sont venus chercher dans leurs poches pour enrichir de façon spectaculaire une poignée de Canadiens. Il est renversant qu'un gouvernement qui est en fonction depuis neuf ou dix mois n'ait aucune idée de ce que peuvent être ces chiffres.

Il est certes renversant qu'un gouvernement qui se targue d'avoir le sens des affaires ne connaisse absolument pas ces données. Les contribuables canadiens, ceux dont nous avons parlé *ad nauseam*, comme dirait probablement le gouvernement, ont fort intérêt à savoir exactement quelle partie de leur fardeau fiscal découle de ce transfert de richesses. Ils tiennent à savoir si les compressions budgétaires imposées par le gouvernement compensent les impôts non perçus des riches.

Si les Canadiens ordinaires apprenaient cela, ils seraient stupéfaits. Il est même possible qu'il s'agisse de plus de cent milliards de dollars. Les emprunts contractés par le gouvernement nous conduisent maintenant vers une dette de 200 milliards de dollars. Si les contribuables canadiens ordinaires se rendaient compte que ce gouvernement prétendument efficace est en fait un gouvernement de Wall Street et de Bay Street qui se moque bien d'eux et qui est tout disposé à laisser aller ainsi les choses, il y aurait au pays une rébellion à côté de laquelle la protestation des pensionnés au cours des dernières semaines aurait l'air de rien.

• (1920)

Je tiens à dire à la ministre d'État (Finances) et à son collègue, le ministre des Finances, qu'il est temps que nous ayons une bonne idée des dépenses fiscales des sociétés. Il est temps que nous sachions à quel montant s'élèveront les impôts différés. Nous avons le droit de savoir exactement quelle portion de la dette nationale est constituée par de l'argent qui sert à enrichir les sociétés et leurs propriétaires et en particulier un petit nombre de personnes qui comptent parmi les plus riches du Canada. C'est le genre de capitalisme qui existe dans notre pays à l'heure actuelle.

Je ne crois pas que ce soit vrai pour tous les conservateurs, mais s'ils veulent continuer à exploiter de cette façon subtile notre régime fiscal en accordant toutes sortes d'exemptions aux sociétés au détriment des particuliers, qu'ils aient la franchise de le dire à la population. Ils découvriront alors à quel point les électeurs les reléguerons aux oubliettes en 1988 ou 1989.

Sur ce, j'invite la ministre à nous donner les chiffres précis qu'elle pourrait avoir au sujet des exemptions d'impôt accordées aux sociétés. Est-elle oui ou non en mesure de me dire si le montant que j'ai suggéré est beaucoup trop haut et si les Canadiens sont loin de payer autant pour enrichir davantage quelques privilégiés? Doit-elle admettre que le ministère des Finances n'en sait rien et qu'il faut absolument recueillir des données, afin que les comptes nationaux soient administrés avec autant de sérieux qu'ils devraient l'être?

Mme McDougall: Monsieur le président, je suis vraiment surprise que le député signale le temps qu'il a fallu pour obtenir une réponse à la question. Je tiens à dire que cette question a été posée vers 18 h 30. Comme nous le savons tous, les employés du ministère des Finances sont syndiqués et il faut donc un peu de temps le soir pour obtenir des renseignements.

Je pourrai également ajouter que le genre . . .

M. Hnatyshyn: Je viens tout juste de téléphoner à votre cabinet et il est fermé depuis 15 heures.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Il était ouvert à 17 heures, lorsque je suis venu ici.

Mme McDougall: Si tard que ça?

Le vice-président adjoint: Pardonnez-moi. Je suis désolé d'interrompre cette conversation, mais la ministre d'État (Finances) pourrait peut-être répondre à la question.

Mme McDougall: La remarque du député comme quoi seuls les nantis vont bénéficier du budget a bien sa place parmi les élucubrations que nous avons entendues ici. C'est une observation dont les députés de l'opposition ne se lassent jamais, même si elle n'a rien à voir avec la réalité. Les investissements que le budget et nos programmes économiques vont susciter, vont créer les emplois que les députés de l'opposition officielle et ceux du NPD ont récemment oubliés.

Il est de mon devoir de faire savoir, puisqu'il en a beaucoup été question au cours de la soirée, que ce n'est pas nous qui sommes responsables de ce déficit de 38 milliards de dollars. Nous l'avons découvert lorsque nous avons pris possession des lieux. Il est entièrement le fait de l'ancien gouvernement.

J'ajouterai également, en réponse à une question précédente, que les dépenses que nous avons engagées pour favoriser la recherche et le développement, ainsi que l'engagement que nous avons pris de récompenser l'efficacité dans le domaine de la recherche dans l'espoir susciter au gouvernement des partenaires dans le secteur privé vont servir les intérêts du Canada et favoriser notre avenir technologique. Nous attirons à l'heure actuelle des capitaux d'investissement. Je rentre d'un voyage en Europe où j'ai constaté un intérêt marqué pour le Canada. Si les gens qui disposent de gros capitaux songent à investir au Canada, c'est qu'ils trouvent que nos mesures vont leur être utiles et par conséquent aussi aux Canadiens qui cherchent de nouveaux emplois.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): La ministre n'a pas répondu à ma question, monsieur le président, mais je ne pensais pas vraiment qu'elle disposait des moyens pour le faire. Elle a commencé par répondre aux observations concernant l'Énergie atomique du Canada Lté qui constitue sûrement un autre excellent sujet.

Selon le projet de loi, certaines sommes d'argent peuvent être nécessaires à la réalisation de travaux publics et à des fins diverses. Je m'intéresse aux travaux publics. En temps de récession, ou quand certains secteurs craignent de sombrer dans une récession, nous pouvons faire appel aux travaux publics pour maintenir et accroître le nombre des emplois, voire pour intensifier l'activité économique.

Comme je l'ai déjà dit aujourd'hui, les exposés budgétaires du début des années 30, à l'époque du premier ministre Bennett, présentent beaucoup d'intérêt. Je concède que les temps ont bien changé et que les ministres de finances ne sont plus si profondément impliqués dans leurs comptes qu'ils l'étaient à l'époque. J'imagine que c'est là ce que j'essaie de démontrer depuis une quinzaine de minutes. Les exposés étaient beaucoup moins moralisateurs à l'époque qu'ils le sont de nos jours.

Il existe un aspect assez particulier concernant les budgets qui ont été présentés dans les années 1930. En effet, lorsque le gouvernement de R. B. Bennett a pris le pouvoir, il s'est bien rendu compte qu'il devait se lancer dans un programme de dépenses publiques au lieu de financer simplement le secours direct. Il a donc ordonné la réalisation de certains travaux publics. Le gouvernement libéral avait fait de même, en quelques occasions, au cours des années précédentes.

Je crois que nous vivons une situation analogue aujourd'hui. Le gouvernement conservateur actuel a dénoncé lui aussi, dès qu'il a pris le pouvoir, le gaspillage et les extravagances de son prédécesseur. Le gouvernement conservateur des années 1930 avait mis un peu plus de temps que lui à le faire. Quoi qu'il en soit, je constate que mes électeurs et tous nos concitoyens s'inquiètent de voir que le gouvernement, non seulement ne maintient pas le niveau actuel des dépenses, mais qu'il le réduit.

Mon collègue libéral, le député de Gander-Twillingate, a parlé de la Direction des ports pour petites embarcations du ministère des Pêches et des Océans.

Le vice-président adjoint: Il reste environ une minute au député.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Je vous remercie. L'augmentation des dépenses budgétaires, que souhaite le comité, pour les ports pour petites embarcations et les promesses qui ont été faites aux industries navales du pays représentent des dépenses possibles dans le domaine de travaux publics et encourageraient du même coup l'entreprise privée. Mais dans ces deux domaines, les industries en question courent au-devant de grandes déceptions. Je voudrais donc que la ministre d'État me cite des travaux publics décrétés par le gouvernement qui justifieraient que nous donnions notre appui à cette mesure d'emprunt.

• (1930)

Mme McDougall: J'attends cela depuis le début de la journée.

M. Deans: C'est la vérité. Pour ceux qui n'écoutaient pas, la ministre vient de dire qu'elle attend cela depuis le début de la journée.

Je n'avais pas songé à intervenir dans le débat puisque j'imaginais que les choses se passeraient assez bien. Or, j'ai entendu la ministre affirmer qu'elle se réjouissait que 271,000 travailleurs aient trouvé du travail quand cela aurait pu ne pas être le cas. Comment ne pas être effrayé en entendant une affirmation semblable. Il reste encore près de 1.8 million de chômeurs. Cela donne le frisson que d'entendre un ministre de la Couronne attendre des félicitations parce que le gouvernement a créé quelque 271,000 emplois.

La ministre n'a pas parlé des groupes les plus touchés, la tranche d'âge de 16 à 24 ans et celle de 55 à 65 ans. On rencontre dans ces deux groupes, un nombre impressionnant de personnes pour qui le chômage est presque une seconde nature. Le gouvernement ne s'intéresse pas à leur sort.

Le gouvernement nous a demandé de l'autoriser à emprunter davantage. Dans quel dessein? Il ne l'a pas précisé. Il dit simplement qu'il veut encore de l'argent. Je sais que la ministre se souvient de la discussion qui a eu lieu sur le projet du gouvernement de désindexer partiellement les pensions de vieillesse. Nous avons proposé au gouvernement un certain nombre de moyens de trouver des sommes considérables—quelques milliards de dollars—à la place de certains impôts que le gouvernement veut prélever. Il a refusé. Mon collègue de Kamloops-Shuswap a fait une proposition. Je vois que mon collègue de Simcoe-Nord est présent. Étant avocat et comptable, il est capable de comprendre rapidement ce que nous avons proposé.

Comment le gouvernement peut-il demander à la Chambre de l'autoriser à emprunter pour rembourser une dette qu'il a contractée au nom de sociétés extrêmement riches qui ne paient pas d'impôts. Sa demande ne paraît pas raisonnable. N'est-il pas raisonnable de s'attendre à ce que les entreprises acceptent, en ces temps difficiles, de verser, sinon les montants qu'elles doivent, du moins qu'elles paient à la société l'intérêt sur l'argent qu'elles doivent. La ministre fait signe que non. Je ne sais pas au juste si c'est parce qu'elle n'y avait jamais pensé, mais c'est peut-être en effet la première fois qu'elle y songe. Qui d'autre que les sociétés peut demander au gouvernement d'emprunter de l'argent pour payer ce qu'il doit sans même être obligé de payer un cent d'intérêt? L'injustice de cette situation est bien évidente.

Il y a bien des gens au Canada qui n'ont pas travaillé depuis un an. Ils puisent dans les économies qu'ils ont accumulé pendant 30 ou 40 ans. Ces gens reçoivent une note du ministère du Revenu national pour leur dire qu'ils doivent des impôts au gouvernement. Peut-on imaginer ce que le gouvernement dirait si ces gens lui demandaient de leur permettre d'attendre quelque années avant de payer leurs impôts et de ne pas payer d'intérêt non plus? Le gouvernement actuel et son prédécesseur, qui ont beaucoup de choses en commun selon moi puisque ce sont les deux partis politiques qui représentent le pouvoir établi au Canada, permettent à ceux qui ont plus d'argent qu'ils n'en ont besoin de ne pas payer d'impôt. Si, par hasard, on leur demande de payer leur part, le gouvernement leur donne toutes sortes d'échappatoires pour qu'ils ne soient pas obligés de le faire. Ce ne sont pas seulement les sociétés qui en profitent. Il ne faudrait surtout pas qu'elles soient les seules à pouvoir différer leurs impôts sans payer d'intérêt . . .

M. Lewis: Allez-vous modifier la loi sur les impôts des sociétés de l'Ontario?

Le vice-président adjoint: A l'ordre.

M. Deans: Monsieur le président, on me demande si je vais modifier la loi sur les impôts des sociétés de l'Ontario. Cela montre bien la naïveté du député. Il sait que je ne suis pas en mesure de le faire.

Cette possibilité n'est pas fournie uniquement aux sociétés. Soit dit en passant, les sociétés doivent des milliards de dollars.

Je voudrais que les députés conservateurs de l'arrière-ban me répondent franchement. Combien d'entre eux pensent vraiment qu'il est juste de percevoir des impôts sur la pension d'une veuve et de dire en même temps aux sociétés qu'elles peuvent reporter leurs impôts et que le gouvernement empruntera de l'argent sur les marchés financiers internationaux pour combler la différence? Le gouvernement ne demande même pas aux sociétés de payer de l'intérêt sur ces impôts différés. Les députés croient-ils que cela est juste? Y a-t-il un seul conservateur qui est prêt à affirmer que, selon eux, une veuve devrait payer des impôts pour compenser ce que devraient payer les sociétés, à cause de qui nous empruntons de l'argent pour qu'elles ne soient pas obligées de payer de l'impôt? Comme je ne vois pas de députés se lever, je suppose qu'ils sont tous d'accord avec moi.

Ce ne sont pas seulement les sociétés qui sont visées, mais tous ceux qui profitent de ce qu'elles font. Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour ces gens? Il leur a dit: «Cette façon de procéder n'est pas suffisamment avantageuse; nous vous permettrons donc d'accumuler un demi-million de dollar pendant la durée de votre vie sans avoir à payer de l'impôt. Nous ne pouvons cependant pas faire la même chose pour tout le monde. Nous le ferons seulement pour les 5 p. 100 des contribuables les plus riches.» Cela causera des problèmes au gouvernement.

Non seulement permettra-t-il aux sociétés de différer leurs impôts et de ne pas payer d'intérêt, mais il donnera aussi une prime supplémentaire aux 5 p. 100 des contribuables de l'échelon supérieur des revenus pour qu'ils puissent accumuler sans payer d'impôt $500,000 pendant la durée de leur vie. «Mais cela crée un petit problème», disent les conservateurs, «car nos fonds s'épuisent. Il va falloir trouver un moyen de combler la différence. Supprimons l'indexation des pensions de vieillesse, cela va régler le problème». Et voilà, 5 p. 100 des Canadiens les plus riches peuvent accumuler ces $500,000 sans payer d'impôt, mais les vieux qui touchent la pension de vieillesse devront en faire les frais. C'est ainsi que raisonne le gouvernement.

• (1940)

Ensuite, monsieur le président, il a le front de nous demander de le laisser emprunter davantage et, tout en défendant sa cause, il se plaint du fait que l'État a si largement emprunté dans le passé. Le gouvernement nous demande plus et en même temps il nous dit que la société est mal en point parce qu'il est forcé de faire d'énormes emprunts. D'après le gouvernement, la seule solution consiste à taxer davantage les Canadiens ordinaires. Qu'a-t-il fait? Il a augmenté la taxe de vente, mais discrètement car il savait que la taxe de vente touche les Canadiens à revenu moyen plus durement que ceux qui ont des traitements élevés. C'est une caractéristique des tories. C'est le genre de chose à laquelle on peut s'attendre, même si on espère qu'elle ne se produira pas. C'est une tradition du parti conservateur. Il s'attaque aux plus démunis et fait preuve de générosité à l'endroit de ceux dont les besoins sont déjà amplements satisfaits. C'est la tradition du parti conservateur du Canada et des partis conservateurs dans le monde entier. Et ils ont l'audace, monsieur le président, de revenir à la charge pour emprunter encore plus.

M. Riis: Ils vont ensuite taxer les bonbons des enfants.

M. Deans: Comme mon collègue vient de le dire, les tories se rendent compte que ce n'est pas suffisant. S'ils désindexent les pensions de sécurité de vieillesse et augmentent la taxe de vente de 1 p. 100, ce n'est pas encore assez pour payer leurs largesses. Ils disent alors: «Augmentons la taxe sur les bonbons. Profitons de l'occasion pour taxer aussi la nourriture d'animaux». Ensuite ils se demandent ce qu'ils peuvent faire d'autre.

Les députés conservateurs se rassemblent dans la petite salle du cabinet au troisième étage et ils se disent: «Nous avons récompensé les sociétés, nous avons accordé 5 p. 100 à la classe de Canadiens riches, mais nous avons certainement oublié d'autres amis. En effet, nous avons oublié les sociétés pétrolières. Que pourrions-nous faire pour elles?» Les conservateurs décident donc d'éliminer une partie des impôts des sociétés pétrolières. En allégeant ainsi la charge fiscale de ces sociétés, ils diminuent les recettes du gouvernement. Ils ont pensé qu'il vaudrait mieux hausser le prix de l'essence au détail. Ce qu'ils ont fait.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a réponse à tout. La réalité lui échappe. Il défend l'indéfendable. Il est la seule personne du caucus du parti conservateur à soutenir encore que désindexer les pensions est une bonne chose. Le premier ministre ne l'a pas encore mis au fait.

Il y a pis. Vendredi dernier, et il y a un mois, il déclarait que le déficit élevé et la dette énorme allaient nous obliger à chercher de nouveaux modes de financement des services de santé. Il croit que nous devrions peut-être songer à privatiser les services de santé pour que le gouvernement n'ait pas autant à payer et qu'il ait davantage à donner à ses riches amis. C'est donc un mouvement que nous voyons se dessiner.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, dans une allocution à l'association médicale, en Alberta, je crois, lui a demandé de songer à une plus grande privatisation des services de santé au Canada. Parce qu'après tout, le gouvernement n'a pas les moyens de financer les soins de santé aux pauvres et les riches, qui ont les moyens, n'ont pas à s'inquiéter. Le ministre a eu par la suite une autre réunion avec ses homologues des provinces, à qui il a fait valoir que ce serait une bonne idée, pour réduire la charge financière du gouvernement, de privatiser le régime des soins de santé, de trouver de nouveaux moyens d'offrir les mêmes services, peu importe le prix puisque ce sera un régime privé et que le gouvernement n'aura plus à s'en faire. Et si les riches trouvent la situation pénible, le gouvernement pourra toujours leur accorder un autre dégrèvement fiscal en prenant un peu plus d'argent aux pauvres pour être bien sûr que les riches ne subissent aucun inconvénient. Voilà ce que fait le gouvernement. C'est clair. Pas besoin d'avoir fait une étude approfondie de la logique conservatrice pour s'en rendre compte.

Le malheur dans tout cela, monsieur le président, c'est qu'en fin de compte le gouvernement ne diminuera pas le déficit, car il n'a pas la volonté de le faire; il a peur de s'attaquer au problème réel qui est le niveau et le montant des cadeaux que le gouvernement, comme ses prédécesseurs, distribue aux sociétés privées.

Mon grand-père était conservateur. Qu'il repose en paix.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Je dois dire que lorsqu'il est arrivé dans la soixantaine il a reconnu ses erreurs. Mon grand-père était entrepreneur. Il jouait son propre argent. Il ne s'adressait pas au gouvernement pour avoir de l'aide. Il n'a jamais rien reçu du gouvernement. Il avait une de ces entreprises dont rêvent les conservateurs. Mais après 30 ou 40 ans de régime conservateur en Ontario et un nombre à peu près équivalent de régime libéral similaire à Ottawa, le gouvernement a fait en sorte que ceux qui administrent une grande entreprise puissent obtenir tellement de deniers publics qu'il ne leur est plus nécessaire de chercher eux-mêmes des capitaux. Ils ne savent plus comment s'y prendre. Ils ne veulent pas prendre de risques. Pourquoi prendre des risques puisque le gouvernement vous renflouera? En dépit de ce qu'il en dit, le gouvernement actuel suit exactement la même voie, quoiqu'il utilise des techniques différentes, que le gouvernement libéral précédent. Les résultats seront identiques. C'est ce que je trouve le plus décevant, monsieur le président.

Je peux voir, monsieur le président, rien que par la façon dont vous me regardez que vous avec compris l'illogisme de l'argument du gouvernement. La seule chose dont il n'est pas prêt à parler, à propos de ce pouvoir d'emprunt, c'est de ce qu'il fera de l'argent. Nous devrons essayer de savoir, en fin de compte, ce qu'il veut en faire. Au cours des quatre dernières années nous devions emprunter parce que les taux d'intérêt étaient élevés et c'étaient les conservateurs qui avaient appuyé les libéraux dans leur recherche de tels taux d'intérêt.

M. Lewis: Oh, oh!

M. Deans: A l'instar du député de Simcoe-Nord et de tous les députés, je me souviens du jour où l'actuel ministre des Finances est allé à Montréal pour prendre la parole devant la Chambre de commerce. Il a déclaré qu'il appuyait la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement libéral de l'époque. Celui qui est devenu notre ministre des Finances a déclaré que s'il était ministre, il se contenterait de suivre la ligne de conduite établie par la Banque du Canada. Le ministre des Finances, à l'époque où il était critique de l'opposition officielle, a déclaré que les taux d'intérêt élevés étaient nécessaires et que le parti conservateur du Canada les appuyait.

A cause de cette politique, un million de canadiens ont perdu leur emploi et des centaines de milliers d'autres n'ont jamais réussi à surmonter leurs difficultés, des dizaines de milliers de personnes ont perdu leur maison et leur entreprise, un nombre record d'exploitations agricoles ont fait faillite, mais le parti conservateur a appuyé le parti libéral en laissant les taux d'intérêt continuer à augmenter de façon exorbitante. Le gouvernement conservateur a aujourd'hui l'audace de venir à la Chambre et de nous dire que nous devrions accepter ses beaux et vains discours.

Il n'en est pas question, monsieur le président. Je vous le dis sans détours, monsieur le président, le gouvernement obtiendra les fonds qu'il demande uniquement parce qu'il a la majorité voulue pour nous obliger à les lui accorder. Il n'en demeure pas moins que l'incurie du gouvernement libéral, appuyé par les conservateurs au cours des 20 dernières années, est à l'origine des conditions économiques déplorables qui ont abouti à la situation actuelle.

• (1950)

M. Althouse: Monsieur le président, j'ai quelques questions à poser à la ministre. Elle pourra peut-être nous décrire la nature du projet de loi sur le pouvoir d'emprunt à l'étude ce soir.

Dans la déclaration qu'il a faite en présentant ce projet de loi le 28 mai dernier, le ministre des Finances a signalé que ces 16.2 milliards de dollars porteraient le total des emprunts autorisés pour l'année financière en cours à 32.2 milliards. Il a comparé ce montant au pouvoir d'emprunt total, de 31.9 milliards de dollars, que le Parlement a accordé aux deux gouvernements différents en 1984-1985. En effet, nous accordons 300 millions de plus cette année. Il a signalé que même si le Parlement a approuvé un pouvoir d'emprunt de 31.9 milliards l'an dernier, 27.6 milliards ont réellement été dépensés par le gouvernement, ce qui laisse 4.3 milliards inutilisés au 31 mars 1985.

Cette année, le pouvoir d'emprunt demandé est supérieur de 300 millions de dollars. Est-ce à dire que 4.6 milliards vont rester dans un fonds réservé à des dépenses non spécifiées? La ministre peut-elle nous dire quelle partie de ce pouvoir d'emprunt sera vraisemblablement réservée aux dépenses non spécifiées d'ici à la fin de l'année financière?

Mme McDougall: Je me demande si je pourrais estimer maintenant quelle portion ne sera pas utilisée d'ici à la fin de l'année. Je dirais que les chiffres ne me paraissent pas tout à fait exacts. Les 2.2 milliards d'emprunts à court terme dans le cadre de l'article 39 ont été comptés deux fois dans ce total parce que les chiffres cités par le député n'étaient pas exacts. Il faudrait que je vérifie au hansard. Il y avait peut-être une erreur. Je tiens à le signaler.

Nous essayerons, cela va de soi, de surveiller le plus possible nos dépenses et de ne pas utiliser plus de pouvoir d'emprunt qu'il ne faut. Le montant total du pouvoir d'emprunt dépendra des perspectives économiques dont nous sommes passablement satisfaits pour le moment, compte tenu de la situation du pays. Cela dépendra des taux d'intérêts qui ont eu tendance à baisser. Cela dépendra des prévisions en matière de recettes. Plus le nombre de travailleurs augmentera et plus nous aurons de recettes. Tous ces éléments auront une influence assez bénéfique sur le montant réel des emprunts.

M. Althouse: Monsieur le président, compte tenu de la réduction de déficit prévue par le ministre des Finances, pourquoi le pouvoir d'emprunt est-il plus élevé cette année que l'année dernière?

Mme McDougall: L'année dernière, l'emprunt réel a été de 29.8 milliards de dollars. Nous nous attendons à emprunter une somme totale de 28 milliards de dollars cette année. Par conséquent, nos emprunts sont en baisse.

M. Althouse: Monsieur le président, je ne tiens pas à embrouiller délibérément les choses. Je lis ce que le ministre a déclaré aux pages 5132 et 5133 du hansard. Les chiffres qu'il a cités ne correspondent pas à ceux de la ministre d'État aux Finances. La déclaration du ministre semblait suffisamment claire. Il a dit ceci.

> Avec l'adoption de ce projet de loi, le gouvernement disposera en tout d'une autorisation d'emprunt de 32.2 milliards pour l'année financière en cours.

Dans le paragraphe suivant il souligne que, à son avis du moins, le pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1984-1985 s'élevait à 31.9 milliards de dollars.

Mme McDougall: Je crois qu'il y a là 2 milliards de dollars qui font partie de la réserve. Il y a également 2.2 milliards de dollars empruntés en vertu de l'article 39, en février, qui ne faisaient pas partie du programme d'emprunt à long terme et qu'il a fallu rembourser. Voilà ce qui explique la différence.

M. Althouse: Monsieur le président, combien le gouvernement pense-t-il pouvoir emprunter en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'administration financière? L'année dernière, lorsque le Sénat a retardé l'adoption du projet de loi d'emprunt, le gouvernement a emprunté 2.2 milliards de dollars. Quel est le plafond de ce pouvoir d'emprunt? Si celui que le gouvernement demande à la Chambre se révèle insuffisant, y a-t-il une limite au montant que le gouvernement peut emprunter en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'administration financière pour poursuivre ses activités?

Mme McDougall: Monsieur le président, la somme qui peut être empruntée en vertu de l'article 39 est illimitée. Elle doit toutefois être remboursée dans un délai de 180 jours. Voilà où se trouve la limite. Nous nous attendons toutefois à ce que chacun fasse preuve cette année d'un plus grand sens de ses responsabilités, afin qu'il ne soit pas nécessaire de recourir à l'article 39.

M. Althouse: La ministre pourrait-elle nous dire à combien reviennent les emprunts de 180 jours pas rapport aux emprunts normalement effectués en vertu du pouvoir d'emprunt? En même temps, elle pourrait peut-être nous dire à quel taux le gouvernement s'attend à emprunter au cours de l'année financière pour payer l'intérêt sur le déficit accumulé.

Mme McDougall: Le taux d'intérêt change d'un jour à l'autre. La différence entre l'intérêt sur les prêts à court terme et à long terme se situe normalement aux environs de 1 p. 100. Il n'est toutefois pas toujours possible de tout investir sur le marché le moins coûteux, car cela ferait grimper les taux dans ce secteur et renverserait la situation. Voilà pourquoi nous voulons tellement éviter de recourir à l'article 39. Nous essayons de gérer la dette de façon à minimiser les coûts en fonction des taux en vigueur à un moment donné dans les différents secteurs du marché.

M. Althouse: Monsieur le président, il est normal que ceux qui prêtent de l'argent à court terme obtiennent un taux moins élevé que sur les prêts à long terme. Est-ce la même chose pour l'argent que le gouvernement emprunte à court terme? Dans l'affirmative, comment le ministre des Finances arrive-t-il à un chiffre de 15 millions de dollars pour l'intérêt sur les emprunts à court terme par opposition aux emprunts à long terme? C'est ce qu'il en a coûté au gouvernement, d'après lui, parce que le Sénat a retardé l'adoption du projet de loi portant pouvoir d'emprunt et l'a obligé à emprunter sur le marché à court terme, où, il me semble, le taux d'intérêt est normalement inférieur.

• (2000)

Mme McDougall: Monsieur le président, la courbe des taux d'intérêt se détériorait à ce moment-là et il a fallu effectuer un report. Je suis certaine que le député sait que, même si, normalement, plus le terme est long, plus l'écart se creuse, les courbes de rendement inversées ont été plus fréquentes ces dernières années. C'était particulièrement vrai quand nous étions au sommet du cycle inflationniste et que personne ne voulait prêter de l'argent pour de longues périodes. Nous avions alors ce qu'on appelle une courbe de rendement inversée, parce que tout le monde voulait placer son argent à très court terme.

M. Althouse: Monsieur le président, la ministre pourrait-elle nous dire à combien se monte notre déficit accumulé actuellement? Je voudrais aussi lui reposer ma question précédente. Elle a déclaré, en répondant à mon ami de Kamloops-Shuswap, que le gouvernement estimait à 22.6 milliards de dollars le coût de l'intérêt sur la dette. Je suis convaincu qu'elle peut nous donner le montant du déficit accumulé. Nous savons, d'après le budget, quel est le montant prévu de l'augmentation du déficit. Puisqu'elle a pu nous citer avec précision ce chiffre de 22.6 milliards, je suis sûr qu'elle est en mesure de répondre à la question que je lui ai posée au sujet des taux d'intérêt prévus?

Mme McDougall: Naturellement, une bonne partie de cet intérêt correspond à la dette actuelle. Nos prévisions sont donc établies sur cette base.

Je présume que le député voulait parler de la dette accumulée plutôt que du déficit accumulé. Je crois que la dette accumulée totalise 190 milliards. Si je dois corriger ce chiffre, je préviendrai le député.

M. Althouse: Je suppose que le gouvernement s'attend à payer un taux d'intérêt moyen supérieur à 10 p. 100 et même probablement à 11 p. 100, puisqu'il pense débourser environ 22.6 milliards en intérêt sur une dette qui est inférieure à 200 milliards. Cela nous montre que le gouvernement s'attend certainement à payer un taux d'intérêt moyen supérieur à 11 p. 100.

La ministre peut-elle nous dire si ses collaborateurs et elle-même ont eu le temps de calculer le montant demandé par mon ami de Kamloops-Shuswap? Peut-elle nous dire combien totalisent les impôts sur les sociétés reportés qui n'ont pas été payés et sur lesquels le gouvernement ne touche aucun intérêt?

Mme McDougall: Monsieur le président, je traiterai d'abord du premier point soulevé, celui du taux d'intérêt moyen. La raison pour laquelle ce taux est particulièrement élevé, c'est que le montant du déficit a doublé en cinq ou six ans, au moment où les taux d'intérêt atteignaient leur plafond. Par conséquent, la dette accumulée reflète les taux d'intérêt élevés qu'il a fallu accepter de payer à l'époque où l'ancien gouvernement a traité de façon si irresponsable le déficit, ses dépenses et ses recettes. Cela explique une bonne partie de ces coûts.

Les impôts différés sur le revenu des sociétés sont indiqués dans la Statistique financière des sociétés que publie Statistique Canada. Il est très facile de se procurer ce document pendant les heures d'ouverture. Il s'agit de 29.4 milliards de dollars en 1982, dernière année pour laquelle les données sont disponbiles.

J'ajouterai, si je puis, que cette question des intérêts sur les impôts différés n'a rien à voir ici, car le report des impôts est lié aux investissements que font les sociétés. Il s'agit de déductions pour amortissement; il n'y a a donc pas de report des impôts sans un investissement initial. Les sociétés, tout comme les particuliers, acquittent les impôts qu'elles doivent. De toute façon, il n'y a pas que les sociétés qui puissent déduire les frais d'intérêts de leurs investissements. Les particuliers peuvent en faire autant.

M. Althouse: La ministre a dit que le taux d'intérêt varie selon l'année au cours de laquelle la dette a été contractée. Faut-il en déduire qu'on n'a pas refinancé les dettes contractées lorsque les taux d'intérêt atteignaient 20 p. 100? N'y a-t-il pas moyen de les refinancer aux taux actuels?

La ministre pourrait-elle nous renseigner également sur la durée des engagements du gouvernement en ce qui concerne les taux d'intérêt? Est-ce seulement à court terme?

Mme McDougall: Non, ce n'est pas que du court terme. C'est ce à quoi je songeais lorsque j'ai parlé de l'écart entre les taux à court et à long termes et dit que le programme de gestion de la dette dépendait dans une certaine mesure de cet écart et de l'état de la demande, sur les marchés financiers, pour les titres à court et à long termes.

Lorsqu'il s'agit d'obligations, il est bien évident que ce sont des engagements à date fixe et qu'on ne peut les refinancer lorsque la structure des taux évolue. Elles sont remboursées à l'échéance, et je crois que la durée maximum d'une obligation est de 20 ans. Si le député prête attention aux annonces que nous faisons chaque mois, il constatera qu'il y a normalement trois ou quatre échéances qui peuvent aller de un an à 24 ans.

En fait, si nous pouvons émettre de préférence des obligations à très long terme, c'est un signe de confiance; les acheteurs s'attendent à une stabilité des taux d'intérêt et sont disposés à engager leurs capitaux sur une longue période. Dernièrement, nous avons vu le marché financier, les institutions financières, commencer à accorder des prêts hypothécaires de plus longue durée. C'est une tendance très positive.

M. Boudria: Monsieur le président, je voudrais traiter brièvement de cet article du projet de loi. Je vois qu'un député conservateur qui devait commencer à s'habituer à siéger de ce côté-ci de la Chambre a décidé d'aller s'asseoir ailleurs à la Chambre. Peut-être voudra-t-il siéger en permanence de ce côté-ci, surtout quand je l'aurai convaincu que les mesures gouvernementales et la façon dont on dépense l'argent des contribuables sont tout à fait malavisées.

Je voudrais aborder la question des dépenses gouvernementales. La ministre, qui pilote ce projet de loi et qui est l'un des ministres responsables des deniers publics, pourrait peut-être nous dire pourquoi, à son avis, le gouvernement doit obtenir ce pouvoir d'emprunt, à la lumière de certains faits que je vais lui signaler.

Premièrement, je voudrais dire quelques mots de la hausse de 57 p. 100 du budget d'exploitation du cabinet du premier ministre. Je rappelle cela car c'est ce même gouvernement qui dit aux personnes âgées qu'il faut se serrer la ceinture parce que l'argent se fait rare. Il a averti les personnes âgées qu'elles doivent se serrer la ceinture. Je me suis entretenu avec de nombreux citoyens âgés dans ma circonscription en fin de semaine et ils préfèrent n'en rien faire. De fait, ils en sont incapables. Par ailleurs, nous constatons que les dépenses du cabinet du premier ministre ont augmenté de 57 p. 100. Monsieur le président, vous qui êtes impartial, vous comprenez combien cela est révoltant.

• (2010)

Je voudrais parler un peu des majorations salariales accordées à certaines personnes. J'ai signalé à la Chambre à quelques reprises que le gouvernement avait récompensé certains de ses amis et parents en leur accordant des faveurs politiques. Comme nous le savons, c'est très coûteux pour la trésorerie.

Je voudrais parler de deux personnes en particulier, un certain Lawrence Hannigan, candidat conservateur défait dans la circonscription de Laval-des-Rapides, et Roy McMurtry, autre tory défait. Les deux ont été désignés à des postes d'État lucratifs qui coûteront énormément cher aux contribuables canadiens. Leurs hausses de traitement seulement atteignent près de $60,000 par an. Imaginez seulement ce qui se produirait si certains Canadiens âgés recevaient une pareille somme. Inutile de dire qu'ils ne l'auront jamais. Il serait tout de même intéressant de savoir en quoi $60,000 pourraient aider à rétablir les pensions des personnes âgées de ma circonscription.

Il y a environ 6,000 personnes âgées dans ma circonscription. L'an prochain, elles perdront chacune une centaine de dollars. On voit, par un calcul rapide, que les hausses de traitement des deux tories battus aux élections pourraient rétablir la pleine indexation des pensions pour tous les citoyens âgés de ma circonscription. Pas un conservateur de l'arrière-ban ne refuserait d'appuyer une motion visant à annuler ces hausses de traitement pour en répartir le montant parmi leurs électeurs âgés.

Pareille motion ferait presque l'unanimité chez les députés d'en face. Je n'ai qu'à regarder mon collège d'Interlake pour savoir qu'il ne demanderait pas mieux que d'en faire profiter les personnes âgées de sa circonscription. Je suis persuadé qu'il n'approuve pas vraiment les augmentations accordées aux deux candidats défaits. En somme, il a gagné ses élections mais il touche moins que les deux perdants. C'est presque assez pour provoquer la révolte dans l'arrière-ban conservateur. La colère commence à gronder. De toute évidence, le député de Simcoe-Nord commence à être mécontent.

Je voudrais parler de l'exposé économique de l'automne dernier. Le 8 novembre, le gouvernement du Canada a publié un document intitulé: «Réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux.» Encore une fois, cet exposé remonte au 8 novembre, aussi connu comme le sombre jeudi. Ce sombre jeudi, le gouvernement a décidé d'effectuer ces coupes sombres, dures et injustes. Non content de le faire aux frais du public, aux frais de ceux qui en avaient le moins les moyens, monsieur le président, savez-vous ce que le gouvernement a décidé de faire?

M. Marchi: Quoi?

M. Prud'homme: Quoi?

M. Boudria: Je suis heureux que le député de York-Ouest et le député de Saint-Denis me posent la question. Le gouvernement a décidé d'envoyer des exemplaires de ce document à tous les premiers ministres provinciaux. On aurait pu penser qu'il confierait cette mission à Postes Canada. Après tout, c'était une tentative du gouvernement tout à fait louable, mais ce n'est pas ce que fit le gouvernement. Il fit porter les exemplaires de cet exposé économique par des messagers par avion. On envoya des députés de l'arrière-ban conservateur comme messagers. Après tout, il fallait bien que le gouvernement leur trouve quelque chose à faire. Ce sont des députés de l'arrière-ban conservateur qui allèrent remettre personnellement ces exemplaires de l'exposé économique à tous les premiers ministres provinciaux. Le coût total de l'opération, pour remettre dix exemplaires s'éleva à $23,850, et le gouvernement voudrait que la Chambre lui donne encore plus d'argent! Pourquoi? Pourquoi devrions-nous lui en donner encore, alors qu'il a dilapidé ce que nous lui avons déjà donné? C'est dramatique.

[*Français*]

Monsieur le président, j'aimerais vous parler du ministre des Communications (M. Masse). Ce dernier, comme on le sait, a décidé d'utiliser l'argent des contribuables d'une façon un peu particulière. Ce que le ministre des Communications a décidé de faire, c'est de s'envoler par-ci, par-là, à bord d'un avion du gouvernement, et alors, qu'a-t-il fait? Il a demandé à ses amis, enfin, à sa famille, à son personnel . . . et on remplit le jet et on part pour le Moyen-Orient; on arrête un peu partout, et lorsqu'on revient, on additionne le coût de ce voyage-là: $57,000 que le ministre des Communications a dépensés pour un voyage au Moyen-Orient, $57,000 que cela a coûté, monsieur le président! C'est évident la raison pour laquelle maintenant le peuple canadien sait que le minisre des Communications a été surnommé le «courant d'air national». Il est évident qu'avec de telles dépenses . . .

J'aimerais vous parler maintenant, monsieur le président, des dépenses pour rénover les bureaux des ministres. Comme vous le savez, les ministres ont tous de très grands bureaux ici. On nous dit même que certains ministres ont plus de bureaux que de personnel, c'est-à-dire qu'ils ont cinq, six bureaux, deux, trois personnes, enfin dans l'édifice parlementaire même; le ministre des Travaux publics (M. La Salle) . . . on a dépensé $10,000, monsieur le président, pour mettre du nouveau tapis dans son bureau et je ne sais trop quoi . . .

[*Traduction*]

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ce ministre justement qui veut réduire les pensions des personnes âgées de ma circonscription, et de la vôtre, monsieur le président, a dépensé $23,327 pour redécorer son bureau de la colline du Parlement. Monsieur le président, je sais que vous dites honte au ministre, et vous avez raison.

M. Holtmann: Il a bien fallu, les libéraux ont laissé la place dans un état lamentable.

M. Boudria: J'entends mon ami en face. Ce ne sont pas les libéraux qui réduisent les chèques de pension des personnes âgées. Ce sont les conservateurs qui font cela aux Canadiens. Ce sont les conservateurs qui font cette chose lamentable.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Ils donnent l'argent des contribuables aux multinationales, à eux-mêmes et à leurs amis, et il ne reste rien pour nos personnes âgées.

Je voudrais que le ministre réponde à cette question, et ensuite j'en aurai d'autres à poser.

M. Prud'homme: Où est la ministre?

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, la ministre est sortie de la Chambre un instant chercher un verre d'eau. Si le député veut poursuivre, il n'a qu'à le faire, je prends note des questions qu'il pose et elle pourra répondre.

M. Boudria: Devant l'insistance du leader parlementaire du gouvernement, je poserai d'autres questions.

M. Towers: La voilà.

M. Boudria: Il y a d'autres exemples de gaspillage gouvernemental. Le ministre d'État (Conditionnement physique et Sport amateur), alias le ministre amateur, a dépensé $13,496 pour redécorer son bureau de la colline du Parlement. Je vous dirai qu'on peut acheter beaucoup, beaucoup de papier peint pour ce montant. Le ministre d'État (Mines) est ici, et il a dépensé $17,712. Il pourrait peut-être nous dire quelle est a couleur de son papier peint pour ce prix-là. Les Canadiens ont le droit de savoir. Je constate que ces détails ont le don d'exciter un peu le ministre. Peut-être que si j'étais un ministre qui a dépensé $17,000 pour du papier peint, je m'exciterais un peu en entendant dévoiler tout cela à la Chambre.

• (2020)

M. Hnatyshyn: Vous citez les faits tout de travers.

M. Boudria: Je me réjouis d'entendre le leader parlementaire du gouvernement dire que je cite les faits tout de travers parce que ce sont les faits qu'on m'a révélés en réponse à une question que j'ai posée, et la réponse est revêtue de sa signature.

M. Hnatyshyn: J'aime lire George Bain.

M. Boudria: Ces renseignements m'ont été fournis dans une lettre signée par le leader du gouvernement à la Chambre lui-même.

M. Hnatyshyn: De ma propre main.

M. Boudria: Il l'a signée lui-même et il prétend maintenant que ces renseignements sont faux.

M. Hnatyshyn: Votre histoire ne tient pas debout.

M. Boudria: Aurait-il induit la Chambre en erreur par inadvertance? Non, je suis persuadé que le leader parlementaire du gouvernement ne ferait jamais cela. Il doit donc être vrai que le gouvernement a gaspillé $130,000 comme je viens de le dire. Je ne crois pas que le leader parlementaire du gouvernement puisse jamais nous dire autre chose que la pure vérité et je vois que vous êtes d'accord, monsieur le président.

Permettez-moi de m'enquérir auprès de la ministre d'État (Finances) du coût des limousines. Il fut un temps où il était possible de se rendre en voiture jusqu'à la porte de l'Ouest de l'immeuble du Parlement. Comme vous le savez, l'endroit a aujourd'hui l'air d'un parc de voitures d'occasion. On arrive à peine à y passer en voiture, tellement il y a de chauffeurs de limousines qui encombrent la voie. Il y en a 39 ou 40 à cet endroit. Nous savons évidemment combien elles sont nécessaires aux ministres. Il leur est extrêmement pénible de faire autre chose que de grimper dans une limousine pour se rendre à l'édifice de l'Ouest ou à l'immeuble de la Confédération ou encore, à leur bureau. Nous savons que c'est extrêmement ardu. Nous savons également que, afin de fournir ces limousines, le gouvernement a dû compléter son parc. Ainsi, il en a acheté pour $173,000. Juste au cas où le leader parlementaire du gouvernement mettrait en en doute l'exactitude de ce chiffre, je tiens à lui signaler que c'est lui qui me l'a fourni. J'inscris bien des questions au *Feuilleton* et on y répond.

M. Hnatyshyn: Au moins je réponds aux questions.

M. Boudria: Si la ministre d'État (Finances) juge que c'est extravagant, ce qui est le cas, elle pourrait peut-être nous dire pourquoi le gouvernement a dû dépenser $30,000 de plus en location de limousines outre celles qu'on avait achetées pour $173,000. J'ai la liste ici, et elle va de la location d'une Chrysler New Yorker pendant une année complète à la location d'une limousine pour une journée. Je pourrais vous énumérer toutes ces locations si vous voulez connaître les détails.

En outre, le gouvernement nous demande d'une part, de lui donner plus d'argent et d'autre part, de réduire les chèques de pension des personnes âgées. Eh bien, monsieur le président, mes électeurs ne l'accepteront pas. Si je votais en faveur de cette mesure, ils ne me le pardonneraient jamais, comme ils ne pardonneront jamais à nos vis-à-vis conservateurs. Certains voteront peut-être pour cette mesure, mais nous savons que la plupart d'entre eux auront le temps de reconsidérer leur position.

Parlons maintenant du changement d'uniformes. A l'extérieur de la chambre a lieu une cérémonie appelée la relève de la garde, mais au sein des Forces armées, il y a maintenant une autre cérémonie qu'on appelle le changement d'uniformes. Cela signifie que pour la bagatelle de 36 millions de dollars, on peut donner à l'armée de terre, à la marine et à l'armée de l'air des uniformes de couleurs différentes. Connaissez-vous, monsieur le président, ou la ministre connaît-elle un seul militaire qui ne sacrifierait pas son nouvel uniforme, afin que son grand-père ou sa grand-mère puisse recevoir un chèque de pension? Elle pourrait peut-être répondre à cette question.

M. Hnatyshyn: George Bain avait raison.

M. Boudria: Je ne connais pas un seul militaire de ma circonscription qui n'accepterait pas de renoncer à son nouvel uniforme pour qu'on rétablisse l'indexation des pensions de vieillesse de ses grands-parents. L'argent ainsi épargné pourrait grandement servir à financer cette indexation au Canada. Peut-être la ministre pourrait-elle nous dire ce qu'elle pense des dépenses somptuaires que le ministre de la Défense nationale a engagées. Cela suffit pour convaincre un ministre de démisionner.

Disons donc un mot de la bonne occase qu'a été le sommet irlandais. Elle a coûté aux contribuables près de un million de dollars, dont environ la moitié en frais de télévision.

M. Towers: C'est que vous ne savez pas ce que c'est qu'avoir de la classe.

M. Boudria: Le député dit que je ne sais pas ce que c'est. Je me réjouis que le député de Red Deer se soit rendu compte que son premier ministre avait gaspillé cet argent. Je me réjouis également qu'il soit enfin d'accord avec nous et je l'en félicite.

M. Towers: Vous ne savez pas ce que c'est qu'avoir de la classe.

M. Boudria: Le premier ministre a dépensé quelque $500,000 pour que nous puissions l'entendre chanter à la télévision. Il a dépensé le reste notamment pour nos Forces armées. Sans doute que le leader du gouvernement conviendra avec moi qu'il s'agissait d'une dépense extravagante.

Le président suppléant (M. Fennell): Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est terminé. Comme il n'a pas laissé le temps à la ministre de répondre à ses questions, celle-ci pourra le faire après que nous aurons entendu le prochain député.

M. Angus: Monsieur le président, la ministre voudra-t-elle nous dire ce qu'elle pense des propos tenus par M. C. R. Bowles, vice-président exécutif de Great Lakes Forest Products, qui a témoigné le 3 juin denier devant le comité permanent des pêches et des forêts. Au sujet des impôts reportés, un sujet que mes collègues ont souvent abordé ce soir, M. Bowles a dit ceci:

> Il est extrêmement difficile de décrire les impôts reportés sans se servir de ses mains et de ses pieds et de toutes sortes de choses, alors permettez-moi d'essayer de vous les décrire . . . Je crois pouvoir dire, je pense, que tout le monde ici ou presque cotise à un régime de pension. Voilà une forme d'impôts reportés. Pour les entreprises, le type le plus important est l'amortissement accéléré pour l'investissement en capital dans la fabrication et la production de machines . . .De sorte que la différence entre le montant des impôts comptabilisés et le montant que l'on doit verser en conformité de la loi, se situe dans ce pays imaginaire qu'on appelle les impôts reportés. Il n'est donc pas juste de considérer le solde de ce compte comme une somme que l'on doit au fisc.

Il a résumé sa pensée en disant ceci:

> La loi précise les impôts que nous devons payer; le comptable établit le bilan financier de même que les comptes des profits et pertes; la différence entre les deux s'appelle les impôts reportés, c'est ainsi qu'on les appelle, et cette différence n'est payable à personne . . . en fait elle n'est jamais remboursée au gouvernement.

• (2030)

La ministre est-elle d'accord avec l'interprétation que M. Bowles a donnée à l'expression «impôts différés» en ce qui concerne le secteur des affaires au Canada?

Mme McDougall: Monsieur le président, je comprends probablement beaucoup mieux que M. Bowles le fonctionnement du système d'impôts différés. Le député reconnaît certainement que le fait que nous entreprenions une étude sur l'impôt des sociétés, ce qui semble beaucoup inquiéter les néo-démocrates ce soir, constitue une initiative très favorable qu'il aurait fallu prendre depuis bien longtemps.

Je signale à l'intervenant précédent qui m'a interrogée qu'un grand nombre des arguments qu'il a présentés m'ont beaucoup intéressées. Il a parlé de voitures et de dépenses en décoration intérieure. Je tiens à faire savoir au député que je me suis installée dans le bureau d'un ancien ministre de l'ancien gouvernement et qu'à mon arrivée, je n'ai trouvé dans ce bureau que six plantes et cinq tubes de dentifrice. Je me demande bien où sont passés les meubles.

M. Hnatyshyn: Comme dans la publicité de Pepsodent, ou se demande bien où c'est passé.

Mme McDougall: Je n'ai pas réussi à savoir non plus où était passée la voiture de l'ex-ministre d'État chargé des finances dans le gouvernement précédent. C'est vraiment étonnant, n'est-ce pas? Je me demande si le député se souvient d'un certain député de Winnipeg-Fort Garry qui a dépensé 1 million de dollars pour son personnel.

M. Hnatyshyn: Plus d'un million de dollars par année. Des abus éhontés.

Mme McDougall: Je trouve absolument fascinant de jongler avec des chiffres bien choisis. Nous n'ignorons pas combien le député de Glengarry-Prescott-Russell s'intéresse aux chiffres de toutes sortes. C'est un vrai terrier. Je m'étonne qu'il n'ait pas découvert combien il restait peu de choses dans mon bureau lorsque je suis entrée en fonction.

M. Hnatyshyn: Jamais il n'induirait qui que ce soit en erreur.

Mme McDougall: Je reviens à la question. Je considère que c'est une question grave et c'est pour cette raison que nous examinons la structure fiscale des sociétés. Nous étudierons, au cours des prochains mois, des moyens de modifier la structure fiscale des sociétés qui seraient avantageux pour le pays, tout en étant très rentables sur le plan de l'emploi et qui normaliseraient en quelque sorte le régime fiscal en général.

M. Angus: Monsieur le président, je remercie la ministre non pas d'avoir répondu à ma question où je lui demandais d'interpréter la définition, mais de m'avoir informé sur cette étude. Encore une fois, M. Bowles et d'autres ont nettement déclaré qu'en ce qui concerne leurs entreprises, ils n'ont aucunement l'intention d'acquitter les impôts dits reportés. Ils estiment que c'est leur droit de ne pas le faire. Du point de vue non pas de la politique mais de l'interprétation, je demande à la ministre si M. Bowles a raison d'interpréter come il le fait les dispositions de la loi de l'impôt qui s'appliquent à l'ajournement d'impôt des sociétés et de penser que rien n'oblige à les payer maintenant.

Mme McDougall: Monsieur le président, c'est exactement à quoi sert le privilège d'ajournement, à ne pas payer l'impôt à un moment donné. Les impôts sont exigibles plus tard, dans certaines circonstances. Tant que les sociétés continuent d'investir l'argent, elles bénéficient de l'ajournement d'impôt.

Je sais que le député s'y connaît en la matière. Nous entreprenons une étude du programme d'impôt sur le revenu des sociétés. Nous nous y sommes engagés.

Je préfère m'abstenir de commenter les observations de M. Bowles, car j'ignore dans quel contexte il les a faites, je ne connais pas la question à laquelle il répondait et je ne sais pas ce qu'il essayait de prouver. Cependant, je comprends très bien le principe des impôts reportés.

M. Angus: Monsieur le président, supposons qu'une société a accumulé des impôts reportés de 100 millions de dollars. Si cette société arrêtait d'engager des capitaux dans son usine, commencerait-elle alors à rembourser ces impôts reportés au Fonds du revenu consolidé du Canada?

Mme McDougall: Oui, monsieur le président. C'est un peu plus compliqué que cela mais, en fin de compte, une société qui cesse d'investir déclenche le processus de remboursement d'impôts reportés.

M. Cassidy: Monsieur le président, comme nous sommes en train de débattre la mesure d'emprunt à l'étape du comité, j'aimerais poser à la ministre d'État (Finances) une question qui m'embête. Je n'étais pas député quand la Chambre a débattu le budget de 1984, mais je me souviens d'avoir lu dans les journaux et dans le hansard les avertissements sévères donnés par l'opposition conservatrice. En fait, plusieurs des collègues de la ministre qui font partie du cabinet étaient alors dans l'opposition. Ils lançaient des avertissements au sujet du déficit et jouaient aux prophètes de malheur. Ils affirmaient que la situation était beaucoup plus grave que le gouvernement libéral de l'époque ne voulait bien le faire croire. Nous avons entendu cette rengaine à maintes reprises avant la campagne électorale.

Pendant la campagne électorale, les conservateurs ont joué sur les deux tableaux. Ils ont continué à avertir les Canadiens que l'ampleur du déficit était extrêmement grave, mais en même temps, ils ont fait une extraordinaire série de promesses électorales, promettant, entre autres, qu'un gouvernement conservateur, contrairement aux libéraux et à leur programme des six et cinq p. 100, rétablirait l'indexation intégrale des pensions de vieillesse. Ils faisaient cette promesse en sachant fort bien qu'elle pouvait s'avérer très coûteuse. Ils savaient qu'il faudrait beaucoup d'argent pour tenir cette promesse qui les honore et pour continuer de verser aux personnes âgées retraitées une pension leur permettant de vivre dignement. Ils ont fait cette promesse alors même qu'ils se préparaient à assumer le pouvoir et qu'une équipe de transition s'occupait de prévoir ce genre de chose.

Ma question est très simple. Qu'y a-t-il de changé? Il n'était pas nécessaire d'être au ministère des Finances pour connaître la situation. Quand ils siégeaient dans l'opposition, les conservateurs disaient exactement ce que le ministre des Finances a dit dans son exposé budgétaire mais, pour une raison ou une autre, on a ensuite relégué aux oubliettes les mesures que l'on préconisait alors en pleine connaissance de cause. Comment les conservateurs ont-ils pu faire toutes ces promesses en sachant que la situation financière les empêcherait de faire ce qu'il fallait pour les personnes âgées?

Mme McDougall: Monsieur le président, je répéterai une fois de plus ce que le député a déjà entendu bien des fois à la Chambre. Il n'était peut-être pas là il y a un an, mais moi non plus. En planifiant en vue de gouverner, on pourrait s'attendre à ce que la situation soit pire qu'elle ne paraît. Il faut toutefois prendre le pouvoir avant de connaître les faits et de pouvoir évaluer la prochaine étape.

Comme je l'ai déjà dit, et d'autres députés aussi, c'est notre premier budget et ce n'est pas notre dernier. Nous avons tenu une bonne partie de nos engagements. Nous avons présenté le projet de loi portant pouvoir d'emprunt dans les deux jours qui ont suivi l'exposé budgetaire. Le budget principal des dépenses renfermait les augmentations annuelles les plus faibles en 17 ans. Nous avons tenu notre promesse en matière de responsabilité financière dans le projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Nous nous sommes occupés des plus démunis, comme nous l'avions promis. Nous avons créé des emplois et nous avons fait baisser les taux d'intérêt, comme nous l'avions promis. Les réalisations sont éloquentes. Nous avons tenu nos engagements. Grâce à la latitude que nous donnera la réduction du déficit et la diminution des taux d'intérêt, nous pourrons avoir une politique sociale souple, comme tous les députés le désirent.

• (2040)

M. Cassidy: Monsieur le président, à entendre la ministre, il me semble que les conservateurs, durant la campagne, étaient soit naïfs soit hypocrites. Les conservateurs étaient naïfs s'ils ont prétendu que la situation était pire qu'elle ne semblait l'être au moment où ils faisaient leurs promesses. Ils étaient hypocrites s'ils ont fait des promesses en sachant fort bien qu'ils ne pourraient les tenir.

M. Hnatyshyn: Vous n'étiez pas là.

M. Cassidy: J'étais là. Je participais à la campagne. De fait, je connais des gens qui travaillaient pour des candidats conservateurs dans ma circonscription et ailleurs à Ottawa et qui promettaient aux pensionnés qu'ils n'auraient aucune réduction à craindre si un gouvernement conservateur prenait le pouvoir. Certains pensionnés s'y sont laissés prendre. Ils me disent que cela ne se reproduira jamais plus. Toutefois, ils ont alors cru un parti qui était soit naïf soit hypocrite.

Tout en félicitant la ministre d'État (Finances) de son discours au Centre national des arts vendredi soir dernier—j'ai trouvé qu'elle s'était montrée à la hauteur des trois autres participantes, y compris Geraldine Ferraro—elle m'a semblé très mal à l'aise en répondant à une question de l'auditoire au sujet de son plaidoyer en faveur des pensions. Un peu plus et elle aurait pataugé, ce qui est rare chez elle. C'est que même la ministre des Finances de second plan est abandonnée à son sort. Elle ignore si le premier ministre va foncer ou reculer et quand il interviendra.

Je propose à la ministre d'État aux Finances d'avouer franchement, après s'être entretenue avec ses électeurs et avoir pris connaissance des lettres et des télégrammes, que le gouvernement a commis une grave erreur politique en voulant désindexer les pensions. Qu'elle dise qu'il n'aurait jamais dû agir ainsi et qu'il a eu tort de prendre cette initiative dans son premier budget. Pourquoi n'admet-elle pas dès maintenant que c'est une mesure malencontreuse et qu'elle va tâcher par tous les moyens de convaincre le premier ministre qu'il doit revenir sur sa décision avant que la Chambre s'ajourne pour l'été, le 28 juin?

Mme McDougall: Monsieur le président, si le député s'est fourvoyé vendredi soir dernier en prêtant un autre sens à mes propos réfléchis, il a eu tort. Devant cet auditoire, j'ai fait ce que les députés néo-démocrates n'osent pas faire: j'ai passé en revue toutes les mesures que les gouvernement a prises. J'ai dit de quelle façon le gouvernement s'occupait des régimes de retraite de la Fonction publique de manière qu'ils ne coûtent pas plus d'argent aux contribuables. J'ai également expliqué qu'il n'y aurait plus de pleine indexation des pensions des parlementaires à compter du 1er janvier 1986. C'est une chose que les députés de l'opposition semblent oublier dans leurs beaux discours. J'ai ensuite expliqué que la mesure s'appliquait à un ensemble d'articles budgétaires que nous avions très soigneusement mis au point. J'ai expliqué qu'il était toujours très difficile d'établir des limites. Comme toujours, nous avons tâché de nous occuper des plus nécessiteux. C'est le groupe qui a toute notre sympathie et celui dont nous nous soucions le plus. Je suis persuadée que le député partage notre souci pour eux.

M. Cassidy: Monsieur le président, je voudrais me montrer plein de considération un instant. Il est très raisonnable de dire qu'il n'est pas souhaitable de tout indexer. J'accepterais, par exemple, que le gouvernement dise à ceux avec qui il a des contrats qu'il ne leur accordera pas automatiquement une hausse de 3 ou 4 p. 100 chaque année selon le taux d'inflation. Je comprendrais que le gouvernement leur fasse savoir qu'ils auront à se battre pour chaque sou de plus. C'est sans doute ce qu'il soutient dans les négociations syndicales-patronales. Toutefois, je trouve inadmissible que les députés, dont le président du Conseil du Trésor et le ministre des Finances, recourent avec une ferveur aussi religieuse à la même argumentation à l'égard de personnes qui ne peuvent plus faire une heure et demie par semaine de travail supplémentaire lorsque leur revenu commence à fléchir. Le gouvernement devrait trouver le moyen de fournir un meilleur service, soit un service plus efficace, un service qui permette d'aligner les coûts sur les maxima établis par le gouvernement.

Les Canadiens âgés ne sont pas en mesure de se défendre. Ils vivent pour la plupart dans la pauvreté ou sous le seuil de la pauvreté. Il me semble souhaitable que les retraités, qui ne peuvent plus travailler pour joindre les deux bouts, continuent à bénéficier de l'indexation au coût de la vie. Je crois que c'est là une mesure humanitaire et logique. Pourquoi le gouvernement cherche-t-il à punir des fonctionnaires à la retraite qui ont travaillé pendant trente ans pour le gouvernement du Canada? Pourquoi le gouvernement s'en prend-il à des gens qui ont commencé à travailler à l'époque de la grande dépression pour 20c. à 40c. par jour? Ces gens ont peur maintenant. Ils ne savent pas si le pouvoir d'achat que leur offre leur pension leur suffira pour joindre les deux bouts. Pourquoi le gouvernement harcèle-t-il les plus faibles de nos concitoyens? Si le gouvernement préconise la désindexation partielle, pourquoi ne l'impose-t-il pas aux personnes en pleine vie active, et aux sociétés qui le volent depuis très longtemps?

Mme McDougall: Monsieur le président, les programmes que nous avons mis en œuvre tiennent compte de certaines des situations dont a fait état le député. On explique dans les documents budgétaires que les budgets des ministères gouvernementaux ne seront pas automatiquement augmentés en fonction du taux annuel de l'inflation. Nous avons examiné sérieusement la question de l'indexation et ses conséquences sur le système au fil des années. Je pense que les programmes que nous avons mis sur pied sont plus cohérents que ceux présentés par n'importe quel gouvernement depuis fort longtemps. Nous sommes parfaitement au courant des problèmes existants, nous nous en soucions et nous nous en occupons.

Nous savons qu'un problème à court terme se pose en ce qui concerne les veillards démunis, et dans ce cas, les prestataires du SRG sont protégés. Nous savons également qu'un problème à long terme se pose en ce que ce genre de situation risque de persister si nous ne donnons pas suite aux recommandations qui ont été formulées au sujet des pensions et que nous avons prévues dans le budget, par exemple, les pensions pour les travailleurs à temps partiel, la dévolution anticipée et la transférabilité des pensions. Toutes ces questions avantageront les femmes qui constituent la plus forte proportion des vieillards démunis.

Nous avons pris garde d'adopter une politique équilibrée dans notre budget. Nous avons dit vouloir suivre de très près la tendance. Il s'agit d'une chose qui nous préoccupe énormément. Lorsque nous en aurons les moyens, nous assouplirons notre politique sociale et nous serons en mesure d'améliorer certains programmes.

Il faut nous assurer, je le répète, que la politique sociale réponde aux besoins actuels futurs plutôt qu'aux besoins du passé. Cela suppose une certaine souplesse et une bonne gestion financière. Sinon, nous finirons par manquer de l'argent nécessaire pour répondre aux attentes des gens qui sont vraiment dans le besoin. Je crois que les gens qui ont vécu la Dépression et les guerres savent à quel point il est important de préparer l'avenir. Nous sommes extrêmement sensibles aux besoins des personnes âgées et autres nécessiteux. Voilà pourquoi nous vons signalé dans les documents budgétaires que nous entendions suivre la situation de très près, afin d'améliorer les programmes sitôt que nous aurons les moyens financiers de le faire.

M. Cassidy: Monsieur le président, la ministre élude la question, à savoir que le gouvernement est plutôt sensible aux besoins des riches à l'heure actuelle. Il leur a donné une exemption d'impôt d'un demi-million de dollars sur les gains en capital . . .

M. Hnatyshyn: Vous ne connaissez aucun agriculteur.

M. Cassidy: En ce qui a trait aux personnes âgées, la ministre est tout à fait dans l'erreur. Elle a déclaré que le gouvernement est sensible aux besoins des gens touchant le supplément de revenu garanti. Or, ces gens subissent une diminution de $100 . . .

M. Lanthier: Le NPD est contre les agriculteurs!

M. Cassidy: Il s'agit d'un budget pour les riches.

M. Hnatyshyn: Les agriculteurs ne sont pas riches.

• (2050)

Le vice-président adjoint: A l'ordre, je vous prie! Nous nous égarons. Le député d'Ottawa-Centre.

M. Cassidy: Monsieur le président, vous savez comme moi que le gouvernement aurait pu accorder très facilement aux agriculteurs une exonération fiscale sans pour autant en faire bénéficier, comme il l'a fait, les brigands de Bay Street et de la rue Saint-Jacques par le truchement de l'exemption d'impôt sur les gains en capital qu'on trouve dans le budget. Cela, monsieur le président, tous les députés le savent. Personne ne le conteste.

Mais j'en reviens à mon propos; la ministre a déclaré que le gouvernement protège les pensionnés les plus démunis, soit ceux qui touchent le supplément de revenu garanti. Ce dont elle ne tient pas compte et qu'elle cherche à dissimuler, c'est que les pensionnés qui touchent le supplément de revenu garanti vont voir leur pouvoir d'achat réduit à cause de la désindexation de $100 l'année prochaine, de $200 l'année suivante, de $300 l'année d'ensuite, au point d'atteindre près de $700 vers le début des années 1990. Le pensionné qui, grâce à ses investissements, touche un revenu de $30,000 par année va se ressentir de cette désindexation, tout comme le pensionné dont le revenu dépasse de peu la limite qui lui permettrait de toucher le supplément de revenu garanti, et le pensionné qui, à l'instar de 1.3 million de ses semblables, touche le supplément de revenu garanti.

Je ne peux comprendre comment on peut en arriver à traiter les plus pauvres des retraités exactement de la même façon que ceux qui, d'une façon ou d'une autre, semblent tout à fait à l'aise. Des gens me demandent pourquoi le gouvernement agit ainsi? Alors qu'il donne tant d'argent aux riches, pourquoi enlèvera-t-il $100 l'an prochain et deux fois plus l'année suivante, à ceux qui touchent le supplément de revenu garanti et qui, par définition, vivent dans la pauvreté?

Mme McDougall: Monsieur le président, le député sait fort bien que ce ne sont pas uniquement les agriculteurs qui vont en profiter. Les petites entreprises également vont profiter du budget. C'est un budget qui ouvrent des perspectives. Depuis des années, les petites entreprises réclament cette mesure. Nous savons également que nous devons faire quelque chose pour créer de l'emploi. Nous nous y sommes engagés depuis longtemps. D'ailleurs nos antécédents le prouvent. Comme ce serait agréable que d'avoir tout l'argent nécessaire pour régler tous les problèmes. Oui, ce serait agréable. Mais le gouvernement qui nous a précédés était un irresponsable; pour régler les problèmes, il faisait des chèques. Voilà pourquoi nous nous retrouvons aujourd'hui en train de discuter de ces problèmes.

La pire chose qui soit jamais arrivée aux citoyens âgés du Canada est survenue au milieu des années 70, alors que le gouvernement de l'époque est passé d'un excédent budgétaire à un important déficit et n'est jamais sorti de cette ornière par la suite. Il a dilapidé notre prospérité. La théorie économique est fort simple, monsieur le président; il est question de sept années de vaches grasses suivies de sept années de vaches maigres. C'est une théorie qui a cours depuis pas mal de temps. Il faut être prévoyant durant les années de vaches grasses, sous peine de se trouver fort dépourvu pendant les sept années suivantes.

Ce parti a dilapidé notre prospérité, monsieur le président. Jour après jour, il signait des chèques. C'était sa seule et unique solution pour tous les problèmes. Il n'avait aucune discipline, il se fichait de l'avenir de notre pays. Il vivait dans l'instant présent.

M. Baker: Monsieur le président, compte tenu des propos tenus par la ministre il y a quelques instants, j'estime devoir intervenir brièvement.

La ministre a affirmé que la source de nos problèmes, c'est que le gouvernement précédent signait des chèques en blanc. Mais je peux vous assurer que le gouvernement actuel n'a pas l'intention de signer quelque chèque que ce soit, comme l'a d'ailleurs signalé notre critique pour l'environnement. L'ancien ministre de l'Environnement a signalé à maintes reprises que les licenciements au Service canadien de la faune et à Environnement Canada sont absolument inexplicables et qu'aucun gouvernement ne peut les justifier.

Revenons à la sensibilité et aux préoccupations de la ministre. Ce qu'on dit dans l'exposé financier et dans la réévaluation des programmes, et des déboursés, est exact; on y dit que le gouvernement va économiser 30 millions parce qu'il va considérer les pensions comme un revenu et qu'il va économiser 60 millions au poste Emploi et immigration grâce aux indemnités de cessation d'emploi.

Cela signifie, monsieur le président, qu'avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel et avant le 31 mars, on ne tenait pas compte aux fins de l'assurance-chômage des indemnités de cessation d'emploi que recevait de son employeur une personne qui arrêtait de travailler après des années. On en tient compte maintenant. En fait, on les étale sur toute l'année si bien qu'une personne qui a travaillé toute sa vie sans jamais recevoir de prestations de chômage a payé pour rien parce que la disposition lui permettant de retirer des presentations pendant un certain temps a été supprimée. Le gouvernement fera des économies de 60 millions de dollars. J'accepte ce chiffre. Ensuite, il économisera 30 millions en considérant les revenus de pension comme des gains, à compter du 1er janvier si je ne m'abuse. Cela veut dire, monsieur le président, que quiconque prend une retraite hâtive, c'est-à-dire bien des membres des Forces armées et de la Fonction publique, devront considérer leurs revenus de retraite comme des gains aux fins de l'assurance-chômage. Autrement dit, monsieur le président, ils devront verser des cotisations sans toutefois toucher des prestations. Est-ce bien ainsi qu'on se montre sensible aux besoins de chacun, comme la ministre d'État chargée des Finances le prétend?

Ce qui me préoccupe, au fond, monsieur le président, c'est ce montant atroce de 200 millions qui, du moins je le suppose, n'a pas été pris en compte dans ce projet de 18.2 milliards de dollars. Le président du Conseil du Trésor soutient que nous allons économiser 200 millions en procédant à des entrevues plus exigeantes en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage. Je prétends qu'il n'y aura pas d'économies de cet ordre, et je vais expliquer pourquoi, monsieur le président, à vous ainsi qu'au ministre.

On a beau consulter tous les rapports du vérificateur général, on y trouve des sommes astronomiques en paiements excessifs qui n'auraient jamais dû être versés aux prestataires de l'assurance-chômage. Mais il n'y a jamais eu de distinction de faite quant à la raison pour laquelle ils ont touché ce montant en trop. En d'autres termes, suivant la loi, si c'est la Commission d'assurance-chômage qui se trompe, c'est au bénéficiaire de rembourser l'argent. Si c'est l'employeur, il faut encore que le bénéficiaire rembourse. Cela représente une proportion considérable des montants que le vérificateur général considère comme payé en trop.

Le ministre dit: «Nous allons maintenant économiser 200 millions en intensifiant les entrevues». En d'autres termes, monsieur le président, si le bénéficiaire appelé au téléphone n'est pas chez lui, il risque de perdre ses prestations d'assurance-chômage. S'il est constaté qu'il est allé chercher du travail ailleurs pendant une semaine et qu'il n'a pas signalé ce changement d'adresse à la Commission d'assurance-chômage, il risque de perdre ses prestations. Si la Commission se trompe, comme cela arrive souvent, c'est au bénéficiaire de rembourser.

Ce qu'il faut dire, monsieur le président, c'est qu'il va y avoir appel dans tous les cas intervenant dans ces 200 millions. Il va y avoir appel à la Commission, puis finalement à la Cour de l'impôt du Canada, parce que nous allons encourager ces gens à faire appel, et la cour va entendre ces appels parce qu'ils seront motivés. Comment faire autrement, monsieur le président? Nous allons faire durer ces appels pendant trois ans parce que la loi dispose que toute somme due est automatiquement radiée par la Commission d'assurance-chômage après trois ans. Je crois que tous les députés vont inviter les personnes qui le désirent à interjeter appel . . .

• (2100)

Des voix: Le vote!

M. Baker: Je parlerai jusqu'à 21 heures. Je n'ai pas l'intention de m'interrompre.

Des voix: Le vote!

M. Baker: Je parlerai jusqu'à 21 heures, puis je finirai demain matin étant donné ce qu'a déclaré la ministre . . .

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Comme il est 21 heures, puis-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de siéger à nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LES RETARDS DANS LA LIVRAISON DU COURRIER—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE REPORTER LA HAUSSE DES TARIFS

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, j'interviens aux termes de l'article 45 du Règlement. Le 4 juin, à la Chambre, en l'absence du ministre du Revenu national (M. Beatty), j'ai demandé à son secrétaire parlementaire si le cabinet envisageait d'améliorer les services de la Société canadienne des postes avant d'approuver et de mettre en vigueur une hausse des tarifs. Il est évident que pour des raisons économiques, nous ne pouvons pas feindre d'ignorer la baisse de productivité d'une société d'État, à savoir les Postes, lorsque cela touche tous les Canadiens et empêche toutes les entreprises canadiennes de soutenir efficacement la concurrence sur le marché.

Les Canadiens veulent un service de qualité et il n'y a pas de raison de le leur refuser. Ils paient un tarif de première classe et ils ont droit à ce qu'il y a de mieux. Postes Canada affirme que 86 p. 100 du courrier arrive à destination dans les délais prévus. Cela ne satisfait pas la plupart des Canadiens. Normalement, lorsqu'un client est mécontent des services d'une entreprise, il a la possibilité d'aller là où il obtiendra davantage pour son argent. Comme les Postes exercent un monopole sur le courrier de première classe, il n'est pas possible d'aller s'adresser ailleurs, à moins d'avoir les moyens de se payer des services de messagers privés.

Pourquoi les Canadiens y seraient-ils obligés? Nous avons le devoir de leur assurer un service postal et même le meilleur service possible pour leur argent. Les Postes nous reviennent cher si l'on tient compte non seulement du prix des timbres, mais également des retards, de l'incertitude et des angoisses qu'elles suscitent. Vous ne savez jamais quand votre courrier arrivera ou quand vous le recevrez. Les Canadiens semblent avoir perdu l'espoir d'obtenir un meilleur service postal. Ils en ont assez d'accorder le bénéfice du doute à Postes Canada. Les Canadiens veulent un service fiable, d'une qualité constante et efficace.

Comment peut-on justifier une hausse des tarifs postaux alors que nous entendons toutes sortes d'histoires qui prouvent à quel point le service est déficient, et je ne parle pas d'incidents isolés. On demande à la population d'accepter une hausse des tarifs d'affranchissement alors que le nombre de lettres diminue, de même que la qualité du service. Le fait que la Société canadienne des postes semble incapable d'assurer un service satisfaisant en permanence ne peut que lui nuire, car elle perdra certainement un très grand nombre de clients qui préféreront s'adresser à des entreprises de messagerie privées.

La Société devrait se rendre compte qu'une hausse des tarifs à un moment où le service se détériore ne peut qu'accélérer la diminution de la quantité de courrier qui lui est confié et finalement entraîner une perte de recettes supplémentaires, ce dont la Société n'a sûrement pas besoin si elle espère toujours éliminer son déficit en 1987. Nous devons nous rappeler que non seulement les lacunes de la Société canadienne des postes gênent les Canadiens en général, mais qu'elles nuisent aussi aux entreprises, et notamment aux petites entreprises qui n'ont vraiment pas les moyens de perdre du temps et de l'argent à cause de la Société canadienne des postes.

Les petites entreprises s'inquiètent de l'augmentation de 2 p. 100 du tarif du courrier de première classe, mais aussi de la perspective d'une hausse plus importante pour les petits paquets qui ne sont pas envoyés en courrier de première classe. Si ces augmentations de tarifs étaient approuvées, elles pourraient entraîner des mises à pied et la fermeture d'entreprises qui ne peuvent pas modifier leurs opérations comme il le faudrait avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. Il ne faut donc pas s'étonner que les propriétaires de petites entreprises s'inquiètent énormément à la moindre rumeur d'un arrêt du service postal.

• (2105)

C'est vraiment malheureux que la société Postes Canada semble souvent menacée par une grève ou par un conflit ouvrier quelconque. Il est peut-être temps de nous demander si les employés de Postes Canada doivent avoir le droit de grève. A mon avis, la poste est un service essentiel. En outre, une société qui revêt une importance vitale pour des millions de Canadiens doit-elle avoir le droit d'interrompre un service dont l'absence mettrait en jeu les moyens de subsistance de centaines de milliers de Canadiens.

Il est temps de mettre de l'ordre à Postes Canada. Il est temps de songer à ce que veulent les clients, c'est-à-dire à ce que les Canadiens veulent obtenir pour leur argent.

Je félicite Postes Canada de ses efforts en vue de diminuer et éventuellement d'éliminer son déficit d'exploitation. Il est vrai que la société a accompli bien des progrès depuis sa constitution en 1981, mais ce n'est pas juste de demander aux Canadiens d'assumer le fardeau du déficit de la société s'il y a peu d'espoir que ses services s'améliorent. On demande aux Canadiens de payer davantage pour des services tout à fait inacceptables.

Bref, je demande à mes collègues du cabinet de réfléchir sérieusement aux majorations de tarifs demandées par Postes Canada et aux conséquences qu'elles auront sur les Canadiens et je les invite à se demander s'il est raisonnable de demander aux Canadiens de payer davantage pour des services qui ne semblent pas sur le point de s'améliorer. J'ai reçu bien des lettres et des coups de téléphone à mon bureau de circonscription à ce sujet. Pas une seule lettre ne fait des compliments au service postal. Elles contiennent toutes les critiques sévères à l'endroit du service et nous demandent de ne pas approuver la majoration de tarifs.

Finalement, je voudrais parler du taux d'absentéisme à Postes Canada. Il n'est pas du tout comparable au taux dans l'entreprise privée. A mon avis, c'est une autre faiblesse importante et la direction de la société devrait prendre des mesures pour ramener le taux d'absentéisme à un niveau normal. Quand d'autres mesures seront prises, la société pourra peut-être revenir demander au gouvernement l'autorisation de majorer ses tarifs.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais commencer par remercier le député de Don Valley-Ouest (M. Attewell) pour avoir transmis à la Société canadienne des postes des copies des enveloppes qui ont mis tant de temps à parvenir à destination. Je voudrais assurer au député que, dès réception de ces enveloppes, la Société a ouvert une enquête pour déterminer les raisons du retard qui s'est produit.

La Société et le gouvernement se rendent compte que le service assuré par les postes canadiennes revêt une grande importance pour les députés et pour beaucoup de nos concitoyens. Je crois, en fait, que c'est là une chose sur laquelle presque tous les Canadiens s'entendent. A ses début, la Société des postes a réalisé des améliorations remarquables dans la qualité du service: le pourcentage des articles livrés à temps a grimpé jusqu'à 90 p. 100 en 1983-1984.

Cependant, différents facteurs ont contribué à réduire les niveaux de rendement en 1984 et dans les premiers mois de cette année. L'un des principaux facteurs est que la Société traite actuellement des volumes de courrier absolument sans précédent dans son histoire. De plus, pendant la période assez longue au cours de laquelle se sont déroulées les négociations pour le renouvellement des conventions collectives des travailleurs de la Société, de nombreux grands et petits usagers ont inondé les postes d'envois pour se protéger en cas d'interruption du service. Cela a rendu la tâche de la Société beaucoup plus difficile.

Le service à la clientèle étant le premier souci de la Société canadienne des postes, elle déploie actuellement tous les efforts possibles pour ramener le rendement aux niveaux antérieurs. Des tests récents révèlent que ces efforts ont porté fruit au cours des deux derniers mois et que le niveau de service atteint maintenant 85 p. 100. L'objectif de la Société est d'atteindre 90 p. 100 d'envois livrés à temps dans les prochains mois. Bien sûr, elle continuera à suivre ses niveaux de rendement et à les rendre publics à intervalles réguliers.

Dans une société qui traite plus de 25 millions d'articles de courrier tous les jours, c'est-à-dire près de 7 milliards d'articles par an, de tels incidents sont inévitables. Avec un tel volume, si une lettre sur 100 n'arrive pas à destination à temps, nous avons 250,000 clients insatisfaits tous les jours.

La Société canadienne des postes est consciente des problèmes que ces incidents peuvent causer à ses clients et je voudrais assurer au député de Don Valley-Ouest qu'elle déploie tous les efforts possibles pour réduire au minimum ce genre de retards, tout en maintenant les tarifs postaux au niveau le plus bas.

• (2110)

LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES—LES DANGERS DU TRANSPORT PAR TRAIN À TRAVERS TORONTO

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, le 24 mai dernier, le comité du transport ferroviaire de la Commission canadienne des transports a rejeté une recommandation visant à dérouter les trains de marchandises dangereuses passant à travers Toronto. J'ai été abasourdi par cette nouvelle, tout comme mes électeurs et ceux de l'agglomération urbaine de Toronto. Cette recommandation venait d'un comité très respecté, le comité Burton-Post. M. Burton est un professeur très estimé de l'Université de Toronto et M. Post est actuellement directeur régional pour l'Ontario du comité du transport ferroviaire lui-même. Ces deux personnalités éminentes ont recommandé de modifier l'itinéraire des trains qui transportent des marchandises dangereuses à travers Toronto. Mais pour une raison pour le moins étonnante, le comité n'a pas cru bon de retenir leur point de vue.

J'ajoute que mes électeurs et moi-même avons été choqués de cette décision étant donné que la principale ligne ferroviaire du CP et du CN traverse carrément ma circonscription de York-Est. C'est sur cette même ligne que s'est produit le fameux déraillement à Mississauga il y a quelques années de cela. Si le train en question n'avait pas déraillé è Mississauga, l'accident serait survenu 30 minutes plus tard en plein coeur de ma circonscription. Depuis ce temps-là, ce problème ne cesse d'inquiéter les habitants de ma région. Les déraillements les inquiètent, car quelque 1,500 chargements de matières dangereuses traversent chaque mois la région métropolitaine de Toronto. Il arrive par année deux accidents de trains chargés de ces matières. Le déraillement survenu à Mississauga en est un exemple. Un autre s'est produit récemment, en février 1984. Un wagon de marchandises supposément vide a explosé dans la cour MacMillan, dans la région de Scarborough du grand Toronto. Depuis il est survenu deux terribles accidents de train en Ontario, l'un dans la région de Barrie et l'autre dans la région de Pembroke. Il y a eu évidemment le fameux accident en Inde. Tous les accidents de trains chargés de substances dangereuses ont nécessité l'évacuation d'un grand nombre de personnes des environs.

Selon le commissaire des routes et de la circulation de la région métropolitaine de Toronto, une évacuation générale serait impossible à Toronto à cause de la forte densité de la population. On a proposé des moyens de prévenir ces accidents. Une solution serait de limiter la vitesse des trains de marchandises à environ 25 milles ou 40 kilomètres à l'heure. Cette proposition a déjà été rejetée par le Comité des transports par chemin de fer, car le nombre de trains qui empruntent cette voie est très élevé et cela entraverait la circulation. D'après le Comité, on ne peut pas ralentir les trains et bloquer la ligne.

Comme je viens de le dire, l'autre proposition consistait à dérouter les trains. Elle a été rejetée parce que, apparemment, il faudrait dépenser 120 millions de dollars pour construire d'autres installations qui permettraient de faire passer ces trains en dehors de la région métropolitaine de Toronto. Soit dit en passant, ces trains vont et viennent, transportant les mêmes marchandises sans les décharger. C'est une situation incroyable.

La Commission scolaire de Toronto tient des exercices d'évacuation dans ses écoles. Elle en a neuf le long des voies directes qui traversent la région métropolitaine de Toronto. Quelque 76,000 étudiants fréquentent ces écoles et leur premier exercice a eu lieu le 5 mars. Un autre exercice d'évacuation est prévu à l'automne et ils s'attendent d'en avoir à intervalles réguliers.

On a fait d'autres propositions pour régler le problème, y compris limiter le nombre de wagons des trains. A l'heure actuelle, ces trains comprennent jusqu'à 150 wagons chargés de matières dangereuses.

• (2115)

Le gouvernement fédéral ou la Commission pourrait également préparer eux-mêmes des plans d'évacuation. Ils n'en ont rien fait.

Ils pourraient également faire en sorte que les trains sans fourgon de queue qui doivent faire la navette ne puissent pas circuler dans les régions métropolitaines à forte densité. On n'en a pas encore parlé.

Évidemment, il serait également possible d'apposer un code de couleurs sur les wagons transportant des produits dangereux. Au moins, cette mesure sera sans doute prise lorsque la Loi sur le transport des marchandises dangereuses, qui a été promulguée le 1er novembre 1980, entrera en vigueur. Aucun règlement ne l'accompagne, mais je crois que ces règlements seront établis le 1er juillet. Nous aurons enfin un code de couleurs qui renseignera les pompiers sur le contenu des wagons qui se renversent, risquant de provoquer des catastrophes.

Enfin, on a proposé non seulement de détourner, mais de déplacer les voies, de les installer dans un secteur à faible densité démographique où le même genre de problème ne pourrait se produire. Évidemment, ces dispositions se sont heurtées à une vive résistance car elles vont coûter cher et il y aura toujours du monde autour, quel que soit l'endroit où vous installerez les voies. Mais la chose est quand même réalisable, car il y a une ceinture verte autour de Toronto et il serait possible de déménager la voie dans ce secteur. Il faut toutefois que le Cabinet et non pas la Commission canadienne des transports ou le comité des transports par chemin de fer donne le feu vert.

Par conséquent, si le gouvernement s'apprête à rejeter toutes les autres suggestions, je demande ce soir au secrétaire parlementaire s'il est au moins prêt à approuver le financement du déménagement de ces voies, afin de résoudre le problème et d'assurer la sécurité des 2.5 millions de résidents de la communauté urbaine de Toronto pour qu'ils ne se trouvent pas dans une situation semblable à celle qui s'est produite en Inde récemment.

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'espère pouvoir répondre à la plupart des questions soulevées par le député.

Le transport des produits dangereux dans les secteurs peuplés, qu'ils soient petits ou gros, préoccupe énormément le ministre des Transports (M. Mazankowski). Comme vous le savez, c'est le ministre actuel qui avait demandé au juge Samuel Grange de faire enquête et de présenter un rapport sur le déraillement survenu à Mississauga en Novembre 1979. Le ministre a suivi la situation de près au cours des années.

Par suite de l'enquête de la Commission Grange, bon nombre de mesures importantes ont été prises pour augmenter la sécurité du transport des produits dangereux dans les régions peuplées. Par exemple des détecteurs de boîte chaude ont été installés, on fait maintenant des inspections aux points de passage, un programme de modernisation a été mis en œuvre pour installer des roulements à rouleaux, les wagons-citernes sont maintenant munis d'attelages doubles, des règlements ont été établis relativement au bouclier de protection thermique et de nouveaux règlements sur l'inspection de sécurité des marchandises sont entrés en vigueur le 5 novembre 1984. Les députés sauront qu'il a été beaucoup question à la Chambre récemment du transport des matières dangereuses et plus précisément des BPC. De nouveaux réglements établissant des normes de transport à l'égard des produits dangereux entreront en vigueur le 1er juillet 1985.

Dans le cas qui nous intéresse, monsieur le Président, comme le ministre l'a déjà dit, les recommandations du Rapport Burton-Post auraient des conséquences importantes et tout le monde n'est pas encore d'accord quant à celle des deux recommandations qui devrait être mise en vigueur ou même si l'une des deux doit l'être. Je signale au député que les autorités en cause ont été invitées à présenter une demande pour le déménagement des voies ferrées n'importe quand, ce qu'elles n'ont pas encore fait. Soit dit en passant, monsieur le Président, la CCT n'a pas rejeté les recommandations du rapport Burton-Post, mais pour essayer de trouver une solution susceptible de satisfaire tous les intéressés, elle a invité ceux-ci à lui présenter des propositions au sujet d'aspects de la sécurité dont il n'est pas question dans le rapport Burton-Post. Ces propositions doivent être remises avant le 1er octobre 1985. J'encourage donc les intéressés à en profiter pour faire connaître leur point de vue et donner leur avis.

L'ajournement

• (2120)

LES PARCS NATIONAUX—LA POLITIQUE CONCERNANT L'UTILISATION—LA POSITION DE LA MINISTRE. B) ON DEMANDE UNE GARANTIE DE LA PART DE LA MINISTRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Comme vous le savez probablement, monsieur le Président, la page 5642 du hansard du 11 juin témoigne du fait que j'ai posé une question à la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) sur Parcs Canada, à laquelle on m'a répondu que la ministre avait pour objectif de protéger les parcs, de les améliorer et de les embellir. A la suite de cette réponse, je lui ai demandé de s'engager à ne pas modifier la politique selon laquelle il ne doit y avoir dans les parcs aucune activité minière, forestière ou autre qui soit contraire à la politique de Parcs Canada.

Par la suite, d'une part elle n'a pas pu résister à la tentation de faire des remarques désobligeantes à mon endroit, comme chacun peut le constater dans le hansard, et d'autre part elle m'a demandé de ne plus lire les manchettes des journaux et m'a renvoyé aux propos tenus devant le comité permanent de la Chambre. Néanmoins, elle n'a pas dit clairement que le gouvernement ne modifierait pas la politique actuelle de Parcs Canada, qui répond si bien aux aspirations des Canadiens depuis des décennies.

Il y a, dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, un article décrivant une entrevue avec la ministre. Une fois de plus, cet article critique l'attitude du gouvernement vis-à-vis de l'environnement et, dans le cas présent, des parcs nationaux. On dit dans cet article que la ministre a d'abord déclaré qu'elle n'envisagerait pas d'exploitation minière ou forestière dans les parcs comme Jasper et Banff. Belle affaire. Bien sûr que personne n'envisage ce genre d'exploitation dans ces parcs. Quelle déclaration est-ce là? Il est bien évident que ces deux parcs et d'autres représentent un patrimoine de grande valeur. Ce sont des parcs pour lesquels personne n'oserait penser une seconde à la possibilité d'exploiter leur ressources minières et forestières.

On rapporte ensuite que la ministre aurait dit que, même si ce n'est pas l'idéal, si l'on établissait un nouveau parc dans une région où des particuliers détiennent des droits miniers et forestiers, il faudrait faire certains compromis. Quel genre de parc le gouvernement envisage-t-il? Un parc de démonstration de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, ou des deux? Comment une telle déclaration peut-elle être compatible avec les pratiques et politiques de Parcs Canada, qui veulent qu'il n'y ait aucune activité de ce genre?

Par exemple, cette proposition conduirait-elle à l'acquisition de South Moresby, dans ces magnifiques îles, pour en faire un parc national où l'on autoriserait l'exploitation forestière? Je me demande, comme vous, monsieur le Président, quel genre de parc ce serait? Un parc où l'on protégerait la terre, mais pas la forêt? Est-ce logique?

Je suis stupéfait par cette pensée obscure qui émerge d'un gouvernement qui ne semble pas connaître les bases mêmes de la politique de protection de l'environnement et des parcs. A la vitese à laquelle il évolue, le gouvernement devient une menace pour l'environnement. Le premier ministre (M. Mulroney) ne peut plus continuer à prétendre que la ministre a été mal citée. Ce serait comme dire qu'un magnétophone fonctionne mal. Il ne peut pas continuer à en aller ainsi. Cette série de déclarations prouve que quelque shose ne va pas et nos parcs sont menacés par l'attitude du gouvernement. Ils sont menacés tout comme la faune l'a été par les compressions imposées par le gouvernement en novembre dernier. D'une part, le gouvernement se vante de créer des emplois, mais d'autre part, il n'hésite pas à supprimer des emplois actuels au service de la faune. Il continue à avoir l'audace de justifier cette décision, malgré les requêtes continuelles qui lui sont présentées en vue de rétablir le Service canadien de la faune.

• (2125)

Le gouvernement a déjà pris des décisions qui constituent une menace pour un autre domaine très important qui touche de près notre environnement: l'énergie renouvelable. Ce secteur est très important. C'est la voie vers une politique d'économie de l'énergie et d'utilisation de ressources qui sont illimitées et qui ne nuisent pas à l'environnement. Il a fallu des années pour commencer à exploiter les sources d'énergie renouvelable. Cependant, le CNR va devoir renoncer à ses recherches, ainsi qu'un groupe de scientifiques qui a participé à des études sur les formes d'énergie douce. Dans le budget, le gouvernement a imposé une taxe de vente fédérale sur les matériaux d'isolation, ainsi que sur le matériel d'énergie solaire et éolienne. Si l'on rassemble tous ces éléments, on voit se dessiner une tendance générale selon laquelle les Canadiens ne devront compter à l'avenir que sur le pétrole et le gaz. Ce n'est pas la direction que devraient prendre les Canadiens. Le gouvernement réduit à néant des années de travaux assidus, qui ont débuté dans les années 70, et notamment en 1977, alors que le pays était touché par la deuxième crise du pétrole.

Les déclarations stupides de la ministre représentent une menace pour la politique des parcs. Une menace se dessine dans le domaine de la faune. Elle risque d'avoir de sérieuses conséquences sur toute la question de l'économie de l'énergie grâce à l'utilisation de sources d'énergie renouvelable, étant donné les décisions du gouvernement.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre au député de Davenport (M. Caccia) au nom de la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier). J'ai eu un peu de mal à suivre le raisonnement du député. Il doit savoir que la politique des parcs, sous sa forme actuelle, a été adoptée par le gouvernement conservateur de 1979, à l'époque où l'actuel ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) détenait le portefeuille de l'Environnement.

Quand le député parle de la politique des parcs, il devrait être assez juste et logique pour en présenter tous les aspects. Il sait que cette politique sous sa forme actuelle, qu'il a appuyée quand il était ministre et qui continue à avoir l'appui sans réserve de notre gouvernement, comporte effectivement certains domaines précis où se manifeste une volonté de protection et de conservation.

Toutefois, nous avons aussi le devoir d'appuyer le genre d'activités qui respecteront ce qu'ont fait les gens de l'endroit. C'est le cas pour l'abattage de bois dans le parc national de Gros Morne, à Terre-Neuve, et pour le piégeage dans le parc national de Wood Buffalo, en Alberta, et dans les territoires du Nord-Ouest. Ces activités n'ont pas été interrompues il y a deux ans, et elles se poursuivent. Ce sont des activités qui sont jugées raisonnables par les gens de l'endroit. Il a été décidé lorsque ces parcs ont été créés que ces activités pourraient se poursuivre en raison de leur importance pour l'économie locale. Nous ne pouvons pas non plus fermer les yeux sur l'importance économique et culturelle de certaines activités

telles que la chasse et la pêche pour nos peuples indigènes. On va créer dans le Nord de nouveaux parcs qui tiendront pleinement compte de l'importance de ces activités.

Je voudrais encore une fois insister sur les nouveaux parcs, monsieur le Président. Nous souhaitons qu'il y ait de nouveaux parcs et nous allons avoir de nouveaux parcs, mais il faudra tenir compte de ces choses. Je ne peux pas croire que le député d'en face ne serait pas d'accord avec ce point de vue s'il était, en fait, encore au gouvernement et toujours ministre de l'Environnement.

Notre gouvernement est certes fermement déterminé à maintenir la beauté et l'intégrité naturelles de nos parcs nationaux, des parcs qui sont à juste titre célèbres dans le monde entier. L'exploitation des ressources ne sera pas autorisée à l'intérieur de leurs limites. Mais nous ne pouvons fermer les yeux sur l'importance économique et culturelle de certaines activités pour les résidents locaux et les autochtones. Je sais, monsieur le Président, que la ministre de l'Environnement, qui est maintenant vice-présidente d'une conférence de l'OCDE et qui va aller à Helsinki signer certains documents au nom du Canada et de la collectivité internationale, appuie entièrement cette remarque et cette perspective.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 18 juin 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1985-1986 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Danis, reprend l'étude, interrompue le lundi 17 juin, du projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt, présenté par Mlle MacDonald (au nom de la ministre d'État (Finances)).

Le président: Le président du Conseil privé et leader parlementaire du gouvernement invoque-t-il le Règlement?

M. Hnatyshyn: Non, monsieur le président. Je voulais simplement poursuivre le débat.

Le président: La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier la loi C-51, portant pouvoir d'emprunt. Quand le comité a interrompu ses travaux à 21 heures, le lundi 17 juin, le débat portait sur l'article 2 du projet de loi et le député de Gander-Twillingate avait la parole.

M. Baker: Monsieur le président, il est inacceptable que le gouvernement canadien réduise de 3 p. 100 les pensions de vieillesse. En outre, ce que le gouvernement dit depuis quelques semaines et ce que le premier ministre dit depuis quelques jours est tout aussi inexcusable. L'opposition officielle a adopté une position très catégorique: si les personnes âgées doivent subir une baisse de 3 p. 100 de leur pension, que le gouvernement canadien subisse à son tour une réduction de 3 p. 100 de son pouvoir d'emprunt.

C'est pourquoi je propose:

Qu'on modifie l'article 2 du projet de loi C-51 en supprimant les mots «dix-huit milliards deux cents millions de dollars» et en les remplaçant par «dix-sept milliards six cent cinquante-quatre millions de dollars».

Le président: Le comité a entendu la proposition d'amendement, que la présidence estime recevable.

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, je voudrais réagir très brièvement à cette proposition en précisant où elle nous mènerait, hélas. Malgré toutes les belles paroles qui ont précédé la présentation de cette proposition, on apprend maintenant que l'opposition souhaite limiter le pouvoir d'emprunt prévu dans un texte de loi des plus explicites, dont la Chambre a été saisie enfin comme il se doit, c'est-à-dire après qu'on eut exposé les besoins financiers du gouvernement dans le budget des dépenses. Moins de deux jours après la présentation du budget, la Chambre était saisie d'une proposition concernant les sommes à emprunter afin que le gouvernement, muni d'un pouvoir d'emprunt, puisse garantir aux Canadiens la prestation de services essentiels. Cette autorisation d'emprunter se fonde sur les données fournies dans le budget et le budget des dépenses, présentés à la Chambre.

L'opposition tente, à l'occasion, de marquer des points. Or, bien que la Chambre constitue effectivement une arène politique, voyons quel serait l'effet de cette proposition d'amendement. Au moyen de sa proposition, l'opposition officielle voudrait réduire de 3 p. 100 encore toutes les dépenses déjà réduites que le gouvernement fédéral a prévues dans son budget. C'est donc dire que les Canadiens recevraient encore moins que prévu, que tous ceux qui attendent prestations, subventions, octrois et contributions de toutes sortes subiraient une nouvelle baisse. Pourtant, les députés en question reprochent déjà au gouvernement sa formule qui lui permettrait de désindexer plus tard certains paiements et dont nous nous engageons, devant les Canadiens, à surveiller de près le déroulement. Mais l'opposition insiste pour que nous réduisions nos paiements dès maintenant. Ce sont donc les citoyens les moins en mesure de se défendre qui en souffriraient. Voici en somme le message de l'opposition: «Réduisez dès maintenant vos dépenses à l'égard des Canadiens démunis». Tel est l'effet de son amendement.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Réduisez le budget du premier ministre.

M. Hnatyshyn: Quand on y songe bien, c'est précisément ce que dit l'opposition. Elle dit aux Canadiens les plus démunis . . .

Mme Copps: Éliminez les notes de frais.

Le président: A l'ordre.

M. Hnatyshyn: Les pauvres du Canada . . .

Mme Copps: Éliminez le voyage de $19,000 à Vancouver.

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, j'espère que vous rétablirez l'ordre.

Le président: A l'ordre. Je demande aux députés d'écouter le président du Conseil privé.

M. Hnatyshyn: Les Canadiens sont inquiets—et j'ai reçu de nombreuses plaintes à ce sujet—parce que l'opposition libérale chahute tellement, qu'elle manque de retenue et perturbe les délibérations de la Chambre. Des Canadiens d'un bout à l'autre du pays m'ont écrit à ce sujet. Les députés ministériels ont écouté les instances de l'opposition. Nous avons tâché d'écouter en silence, tandis que les députés de l'opposition présentaient leurs arguments. Nous croyons en un débat libre et démocratique. Toutefois, quand l'opposition a recours au chahutage et interrompt par ses huées les députés ministériels qui ont le droit . . .

• (1110)

Mme Copps: Dites la vérité aux Canadiens.

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, la députée est la plus coupable sous ce rapport. Elle chahute comme ce n'est pas permis!

Mme Copps: Dites la vérité aux Canadiens.

M. Hnatyshyn: Je dis aux Canadiens que c'est ainsi que les membres du parti libéral se comportent. Ils ne croient pas en un débat libre et sans entraves.

Mme Copps: Nous croyons à la vérité.

M. Hnatyshyn: Ils croient interrompre par leurs huées ceux qui veulent exposer une position qu'ils n'approuvent pas. Ils ne veulent pas débattre la question, ils ne font que huer celui qui a la parole. Pareille attitude nuit à une institution démocratique comme la Chambre des communes, que nous respectons tous. J'aimerais que les députés libéraux respectent seulement la liberté de parole si chère à tous les Canadiens.

Si je peux continuer sans me faire interrompre par les huées des députés libéraux . . .

M. Tobin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Tous ceux qui sont présents ici aujourd'hui constatent que le gouvernement n'écoutera pas et s'entretiendra encore bien moins avec les vieillards. Seule l'hypocrisie du président du Conseil privé l'emporte sur sa grandiloquence.

Le président: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, le député siège ici depuis quelques années. Il comprendra que non seulement ce n'est pas un rappel au Règlement, mais c'est un exposé tout à fait inexact des faits. Je ne ferai même aucune remarque sur sa déclaration, car je dois toucher la corde sensible. La seule corde que je connaisse au député, c'est la corde vocale. Il faut croire que je fais vibrer cette corde, car il répond de façon plutôt curieuse et inconvenante.

Je pense que ce que j'ai déclaré sur l'effet de cette motion est parfaitement clair et compréhensible pour quiconque a une connaissance des mathématiques les plus élémentaires. Tout ce que les députés de l'opposition ont fait, c'est dire aux gens les plus pauvres de notre pays qu'ils ne vont pas les laisser bénéficier des services prévus par ce projet de loi de pouvoir d'emprunt.

Qu'est-ce qu'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt? C'est comme quand on tient un ménage . . .

M. Tobin: Vous faites du remplissage en attendant que vos députés arrivent.

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, les députés libéraux refusent une fois de plus de m'écouter. Pourriez-vous rétablir l'ordre, monsieur le président? Ils refusent de laisser parler les gens qui ont la parole à la Chambre des communes. Ils refusent d'écouter la voix de la raison.

Mme Copps: Nous l'attendons toujours.

M. Hnatyshyn: Je veux raisonner avec les députés du parti libéral, parce que je pense qu'il y a des députés de ce parti qui savent écouter la voix de la raison et qui sont prêts à rester suffisamment tranquilles pour qu'un débat libre et sans entraves puisse se dérouler à la Chambre des communes. Je sais qu'il y en a qui n'essaieront pas de semer la pagaille dans nos délibérations à la Chambre des communes par des vociférations constantes qui répugnent tellement à la population du Canada.

Mme Copps: Vous vous répétez.

M. Hnatyshyn: Je veux simplement en appeler à la raison des députés et je dis que nous . . .

M. Gauthier: Vous en avez dit bien assez.

M. Hnatyshyn: Du côté du gouvernement, nous avons essayé de mettre en place une gestion raisonnable des affaires du gouvernement. Je pense que les Canadiens nous en ont donné acte. Avec un juste sens de la responsabilité de l'argent des contribuables, nous avons essayé de présenter une comptabilité totale et sans faille des affaires de notre pays.

Nous avons en fait abordé la question d'une loi portant pouvoir d'emprunt après avoir présenté un budget complet et massif. Voici maintenant que l'opposition officielle présente une motion qui a pour effet de sabrer la quantité d'argent que le gouvernement peut emprunter pour fournir des services essentiels aux pauvres de notre pays. J'en appelle au sens de la compassion des députés.

Qu'est-il arrivé au parti libéral? Je sais que les députés libéraux ont subi une terrible défaite électorale, mais je repense à la fière tradition du parti libéral pendant les années . . .

M. Boudria: Frank Miller sait le goût que ça a.

M. Hnatyshyn: Le parti libéral avait de la compassion pour les pauvres et il n'était pas obsédé par la politique, les coups bas et la mentalité du Rat Pack. J'en appelle à la conscience même du parti libéral, et particulièrement au chef de l'opposition que je considère comme un homme d'honneur. Je sais que le parti libéral traverse une période difficile, mais qu'est-ce que le chef de l'opposition laisse faire à ses troupes? Il est vraiment impensable qu'on laisse adopter cette motion; si elle l'était, ce sont les minorités qui en souffriraient, parce qu'elles n'auraient pas les crédits nécessaires pour faire en sorte que l'accès aux emplois dans les programmes fédéraux soit ouvert aux femmes. Par ce très malheureux amendement, ils s'en prennent à ceux et à celles qui sont le plus vulnérables.

• (1115)

Je suis le premier à reconnaître que le parti libéral a apporté des réalisations en matière de politiques sociales. Mais voir les restes de ce parti présenter une motion qui aura pour effet de nuire à . . .

M. Tobin: Quelle hypocrisie! Vous êtes bien placé . . .

Le président: A l'ordre. Je prierai les députés d'écouter le président du Conseil privé.

M. Hnatyshyn: Merci, monsieur le président. Je vois que vous êtes souvent obligé de rappeler à l'ordre le parti libéral. A la Chambre il faut nous préoccuper du décorum et de l'impression que nous donnons aux Canadiens de notre institution. Ce n'est pas ce que fait le parti libéral, qui ne sait pas débattre d'une manière sérieuse, mais qui passe son temps à vouloir couvrir la voix de ceux qui en appellent au bon sens, comme je le fais.

M. Rossi: Essayez donc de garder votre sérieux quand vous dites cela.

M. Hnatyshyn: L'opposition officielle devrait avoir honte de ce qu'elle fait.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Il y a un petit moment que je siège à la Chambre, et j'ai été dans l'opposition pendant une période de temps regrettable. Mais avec ce genre de tactique, d'inconcience, de prise à partie des pauvres, le parti libéral va rester dans l'opposition pendant 25 ou 30 ans à venir.

Des voix: Bravo!

M. Caccia: Monsieur le président, j'ai suivi très attentivement l'intervention du leader parlementaire du gouvernement. Quand il nous a sermonné il a oublié de tenir compte d'une chose très importante, ce qui est bien conforme à la conception à courte vue qu'il a de la politique. Par inadvertance ou peut-être par inexactitude, il nous a accusés de vouloir réduire une autorisation d'emprunt. Il ne semble pas se rendre compte que l'opposition libérale fait pression sur le gouvernement à la première occasion qui se présente à elle de faire son travail et de s'exprimer. Contrairement à ce que le leader du gouvernement a dit, nous avons écouté les signaux qui nous sont parvenus des retraités du pays.

Avec le passage des semaines, il devient évident qu'il s'agit là d'une question importante, de dimensions nationales. Le 23 mai, le ministre des Finances a dit qu'il y aurait la désindexation. Il n'a pas dit peut-être, il a dit qui il y aurait. Il a également dit qu'il y aurait la désindexation des allocations familiales. Il n'a pas dit peut-être, il a dit qu'il y aurait. Et voilà d'un seul coup le premier ministre qui dit que c'était simplement une proposition et qu'il ne faut pas nous énerver. A l'entendre, «il y aurait» ne veut pas dire «il y aurait», cela veut dire «il pourrait y avoir». Pour la première fois de l'histoire récente, le budget n'est plus un budget. C'est devenu quelque chose comme un Livre blanc. Les retraités du Canada et ceux qui sont au bord de la retraite se disent qu'il ne faut peut-être pas prendre trop au sérieux ce que dit le ministre des Finances. Qu'il leur faudrait peut-être attendre des déclarations qui pourraient venir du premier ministre. A chaque jour qui passe, le fossé se creuse entre les deux hommes.

• (1120)

Si j'étais un simple député conservateur—et Dieu m'en préserve—il faudrait que je me demande ce que je dirai à mes commettants en juillet et en août. Est-ce qu'ils vont dire à leurs électeurs ce que le ministre des Finances a dit le 23 mai, ou ce que le premier ministre dit depuis quelques semaines? Quelle est la vraie théologie? Voilà la question qui se pose à 180 députés inexpérimentés qui seront dans le bain à leur retour chez eux. Je compatis avec eux, parce que c'est la première fois depuis longtemps qu'ils auront à défendre les politiques d'un gouvernement. Les gens de leurs circonscriptions se demandent ce qui peut bien se passer.

Il y a une question d'importance nationale qui a surgi. L'opposition officielle s'en est saisie parce que c'est son devoir. Si les députés conservateurs étaient dans l'opposition, ils feraient la même chose. Nous demandons au gouvernement de soustraire le montant que lui permettra d'économiser son projet de désindexation de celui qu'il demande à obtenir dans son projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Nous sommes vigilants, nous de l'opposition officielle, et nous exerçons des pressions sur le gouvernement à la première occasion grâce à cet amendement. Voilà ce que nous faisons.

M. Oberle: Monsieur le président, en regardant en face de moi, je trouve intéressant de constater qu'il n'y a que deux députés du Nouveau parti démocratique ici aujourd'hui . . .

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le président, je crois que la tradition à la Chambre veut que nous n'attirions pas l'attention sur les députés qui sont absents de la Chambre parce qu'ils sont occupés aux travaux des comités ou ailleurs. C'est une manœuvre désespérée de la part du député. Si c'est là la meilleure contribution qu'il peut apporter au débat, le parti progressiste-conservateur se trouve dans un état pitoyable.

Le président: Le député de Kamloops-Shuswap a raison. Le député de Prince George-Peace River a la parole.

M. Oberle: Je m'excuse, monsieur le président. Si le député m'avait écouté jusqu'au bout, il aurait appris que je voulais tout simplement être poli envers lui. Je voulais faire remarquer à quel point les députés de son parti son infiniment logiques en comparaison de ceux de l'opposition officielle. Ces derniers, à la poursuite de leurs objectifs—et plus précisément la réindexation de la pension de vieillesse—auraient dû nous recommander d'augmenter le pouvoir d'emprunt de 3 p. 100, au lieu de le réduire . . .

M. Tobin: Cela est impossible.

M. Oberle: Je me sens obligé d'en démontrer la logique. Le pouvoir d'emprunt donne au gouvernement les moyens de remplir ses obligations. Nous n'avons pas des obligations seulement envers les personnes âgées mais aussi et surtout envers les banquiers à cause du gaspillage auquel s'est livré le gouvernement précédent durant les 20 dernières années. En nous demandant de réduire notre pouvoir d'emprunt—et les banquiers exigeront évidemment leur livre de chair—les députés d'en face se trouvent en fait à réduire la capacité du gouvernement de remplir ses obligations envers les pauvres car nous devrons payer ce que nous devons aux banquiers en plus de respecter nos autres obligations statutaires envers les provinces.

• (1125)

S'ils avaient voulu se montrer sérieux et s'ils avaient été motivés par autre chose que leurs fins politiques égoïstes, ces députés auraient dû demander au gouvernement d'augmenter son pouvoir d'emprunt s'ils tiennent vraiment à ce que le gouvernement procède à la réindexation de la pension de vieillesse. Nous aurions pu en discuter logiquement. Mais si leur motion était maintenant adoptée, elle aurait pour effet de forcer le gouvernement à rogner sur le budget consacré à d'autres programmes sociaux parce que nous n'aurions pas d'autre choix. Nous ne pouvons pas manquer à notre parole envers les banquiers internationaux. L'argent ne pousse pas dans les arbres derrière le Parlement. Des milliers de visiteurs venus de partout au Canada et aux États-Unis se promènent autour des édifices du Parlement en croyant y trouver des arbres où pousse l'argent. Ce genre d'arbre n'existe pas. Ce que le gouvernement donne d'un côté, il doit d'abord le prendre d'un autre côté. N'eût été la politique étrange et inconsciente que le gouvernement libéral a pratiquée au cours des vingt dernières années, nous ne serions pas maintenant dans un tel pétrin.

J'en appelle donc à l'esprit de justice et de logique de l'opposition. Ce qu'elle est en train de faire n'a absolument aucun sens. Ce qu'elle devrait faire, c'est accroître le pouvoir d'emprunt. Et nous nous y opposerions, soyez-en sûr. Je m'adresse aussi aux Canadiens âgés. Ce sont ceux qui ont bâti notre pays. Ce sont eux qui nous ont faits ce que nous sommes. Toute leur vie, ils ont payé leurs dettes, ce que le gouvernement libéral n'a pas su faire. S'il l'avait fait, nous n'en serions pas là. Les personnes âgées qui m'écrivent me disent: «Pour l'amour du ciel, payez vos dettes, car nous ne voulons pas que nos petits-enfants aient à le faire».

J'en appelle à l'esprit de logique et de justice de l'opposition, monsieur le président, et j'ose croire qu'elle retirera cette motion.

[*Français*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le président, je pense qu'il y a lieu, au début du débat sur cet amendement, d'énoncer clairement quelles sont les intentions de l'opposition et la raison pour laquelle nous avons proposé cet amendement qui semble surprendre nos amis d'en face du côté du gouvernement.

Monsieur le président, la raison est simple à comprendre, c'est que, depuis le dépôt de ce budget que nous considérons injuste et inéquitable, nous avons tenté par tous les moyens possibles de faire pénétrer un point de vue à l'intérieur du crâne des députés du côté du gouvernement, savoir qu'il n'est pas acceptable, dans une société évoluée comme la nôtre, de tenter de réduire le déficit et de transférer des richesses du côté des riches en s'en prenant à ceux qui sont les plus démunis dans notre société, notamment les personnes qui n'ont que la pension de sécurité de la vieillesse et surtout celles qui n'ont que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti pour subsister.

Nous savons que ceux qui touchent la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti sont des gens qui, à la grandeur du pays, vivent sous le seuil de la pauvreté. Cela nous semble inacceptable, nous l'avons répété des centaines de fois. Cependant, ces efforts joints à ceux de milliers de citoyens à travers le pays n'ont pas semblé ébranler le gouvernement dans sa détermination de faire payer ceux qui ont le moins les moyens de payer.

Voilà donc pourquoi, ce matin, à l'aide de cette motion, nous tentons de servir au gouvernement sa propre médecine, lui faire comprendre que le fait de voir ses moyens réduits de 3 p. 100 n'est pas intéressant.

Nous comprenons que le gouvernement doit répondre à des engagements. C'est la raison pour laquelle il arrive devant nous avec un projet de loi, un pouvoir d'emprunt qui propose de permettre au gouvernement d'aller sur le marché lever des fonds qui sont nécessaires à l'administration. Nous sommes conscients du fait que si le gouvernement ne comprend pas ce que représente le fait de couper 3 p. 100 du revenu à ceux qui en ont le plus besoin au Canada, il comprendra peut-être, et je n'en suis pas encore certain, en se voyant couper 3 p. 100 sur son pouvoir d'emprunt, que 3 p. 100 de moins peuvent faire mal. Et c'est la raison pour laquelle nous posons ce geste.

[*Traduction*]

Tout ce que nous essayons de faire comprendre au gouvernement, c'est qu'une réduction de 3 p. 100 est inacceptable pour quelqu'un qui vit sous le seuil de la pauvreté. Et nous avons beau le lui répéter des centaines de fois, il est manifeste que le message ne passe pas. Nous tentons donc par une modification pratique de faire sentir au gouvernement ce que c'est que de perdre 3 p. 100 de son pouvoir d'achat. Voilà le sens de notre initiative.

• (1130)

Le député de Prince George-Peace River, qui me crie des injures, a dit plus tôt que notre initiative n'était pas logique, que si nous avions voulu que les pensions de retraite soient réindexées, nous aurions dû proposer d'accroître le pouvoir d'emprunt, et non de le réduire. Cela prouve qu'il ne comprend pas comment fonctionnent ce budget et le pouvoir d'emprunt.

M. Oberle: Je comprends comment vous, vous fonctionnez.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Si vous compreniez, vous n'auriez pas dit cela, car le pouvoir d'emprunt concerne seulement la présente année financière alors que les réductions de pension n'interviendront qu'au cours de la prochaine année financière. Cela ne change donc absolument rien que le pouvoir d'emprunt soit ou non réduit. Cela ne changera rien cette année pour les personnes âgées. Ouvrez-vous les yeux, réveillez-vous, et lisez le budget.

Ce que les gouvernements libéraux et conservateurs ont fait au cours des années, c'est édifier graduellement un bon régime de retraite qui soit et qui a effectivement été avantageux pour les Canadiens, un régime qui fait l'orgueil du Canada dans le monde entier. Même des gouvernements conservateurs ont relevé les prestations de retraite. Mais que se passe-t-il maintenant? Nous assistons à une attaque contre l'une des pierres angulaires du réseau de programmes sociaux destiné à protéger les Canadiens. Nous n'allons pas laisser faire cela, aussi peu nombreux que nous paraissions aux yeux des ministériels.

Souvenez-vous d'une chose: nous ne sommes pas seuls de ce côté-ci de la Chambre. L'opposition néo-démocrate et libérale de même que des milliers de Canadiens de tout le pays sont contre cette proposition. Ce n'est pas nous qui avons institué ce blocus, mais bien le peuple canadien. Ce n'est pas nous qui avons conseillé aux premiers ministres des trois provinces de l'Atlantique de critiquer cette mesure; ils l'ont fait d'eux-mêmes. Ils n'auraient certes pas suivi de toute façon un conseil libéral puisqu'ils sont des conservateurs. Ils ont eux-mêmes estimé que cela serait inacceptable pour leurs administrés. L'Assemblée législative du Manitoba a adopté à l'unanimité, y compris les députés conservateurs de l'arrière-ban, une résolution qui condamne cette mesure.

[*Français*]

L'Assemblée nationale du Québec, elle aussi, a passé une résolution unanime pour condamner cette mesure et demander au gouvernement de reculer sur ce qu'elle croit, elle aussi, être une injustice flagrante à l'intention des personnes les plus démunies dans notre société. Des milliers de citoyens se révoltent contre cette mesure. Et si ce que je dis n'est pas assez «pesant», j'invite les députés de l'autre côté de la Chambre à sortir sur le parvis du Parlement demain pour voir des milliers de personnes qui viendront manifester afin de demander au gouvernement de renverser sa décision.

[*Traduction*]

Permettez-moi de revenir sur le budget et la raison pour laquelle nous nous opposons à ce pouvoir d'emprunt. Nous nous demandons où est la justice dans ce budget alors qu'on commence à imposer des compressions dans les prestations de ceux qui sont le plus dans le besoin. Par contre, le gouvernement trouve toujours le moyen de bien prendre soin des riches. Il leur offre une exemption d'impôt à vie de $500,000 sur leurs gains en capital. Ne hochez pas la tête; lisez le budget. Il ne profitera qu'à quelques privilégiés.

M. McDermid: Ce sont des inepties.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Probablement de 4 à 6 p. 100 de nos concitoyens.

M. McDermid: C'est faux.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Pourquoi ces gens devraient-ils profiter d'une aubaine alors que l'on demande aux plus démunis de notre société de faire les frais des restrictions budgétaires? Selon nous, ce budget est injuste. Le gouvernement prétend le contraire, mais nous ne partageons pas son opinion.

M. McDermid: Dites la vérité pour une fois.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Le gouvernement a promis de demander aux riches de payer un impôt minimum.

M. Gass: Il s'en vient.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Il s'en vient, mais justement, il ne figurait pas dans le budget.

M. McDermid: Mais si.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Le gouvernement en parle, le promet, mais pourquoi, de ce côté-ci, devrions-nous croire les promesses du gouvernement? Il a promis, plus tôt, de ne pas toucher aux pensions et d'appliquer la pleine indexation. Il aurait été bon que le ministre jure sur la Bible, lorsqu'il a parlé de demander aux riches de payer un impôt minimum. Nous pourrions alors peut-être commencer à le croire. Pourquoi devrions-nous avoir confiance en lui?

M. McDermid: Pourquoi devrions-nous vous croire, vous, un libéral?

M. Guilbault (Saint-Jacques): A Sherbrooke, l'été dernier, le premier ministre a promis de rétablir la pleine indexation alors que, en janvier, dans le document de consultation sur les services sociaux, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré carrément que les pensions ne seront pas touchées. Nos vis-à-vis prennent des engagements par écrit, mais ils ne jurent pas sur la Bible. Chaque fois que les ministériels promettront quelque chose, nous devrons leur demander de jurer sur la Bible, s'ils sont croyants ou de faire une sorte de déclaration officielle, dans le cas contraire. Comment pouvons-nous être certains que le gouvernement respectera ses promesses après l'avoir vu agir ces dernières semaines et ces derniers mois?

A mon avis, le budget est injuste, car il demande aux pauvres de payer. Il prévoit une surtaxe, mais non pas un impôt minimum. Qu'adviendra-t-il de ces centaines de gens qui ne paient pas un sou d'impôt, même si leurs revenus sont très élevés? Une surtaxe sur rien équivaudra à rien. Ce sont les gens à revenu moyen qui en feront les frais. Les pauvres et les Canadiens à revenu moyen, les deux cibles favorites du gouvernement.

M. Dick: Ce sont là les règles que vous avez violées en tant que gouvernement libéral.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Ce que vous faites, c'est prendre davantage à ceux qui sont le plus dans le besoin. Et ce n'est pas tout, maintenant que le gouvernement se rend compte que les gens n'acceptent pas cette initiative, nos vis-à-vis parcourent le pays en prétendant qu'ils surveillent la situation de près. Ils vont y penser et peut-être prendre des mesures. Eh bien, si le premier ministre et le ministre des Finances avaient à l'esprit de surveiller la situation jusqu'à la fin de l'année avant de déterminer s'ils allaient désindexer ou non, car c'est là ce qu'ils prétendent maintenant que la situation devient délicate, pourquoi ont-ils rédigé alors cette proposition au départ? On parle maintenant de proposition et non plus de mesure budgétaire. Pourquoi l'avoir inscrite dans les documents budgétaires au départ? Pourquoi avoir fait en sorte que les personnes âgées passent des nuits blanches dans la crainte de voir leur pouvoir d'achat réduit de $1500 au cours des cinq prochaines années? Si tout ce que nos vis-à-vis voulaient faire, c'était surveiller l'économie, pourquoi avoir agi ainsi? Le gouvernement n'était pas obligé de parler de cela dans le budget. Il aurait pu surveiller la situation économique et s'il avait jugé à la fin de l'année qu'il convenait de réduire l'indexation des

pensions, il aurait pu le faire sans que les personnes âgées aient à s'inquiéter pendant des mois des mesures que le gouvernement entend prendre.

Ce que les gens se demandent maintenant, c'est si oui ou non ils vont être victimes de compressions. Ainsi pourquoi avoir choisi cette voie? Je vais dire à nos vis-à-vis pourquoi. Je le sais. Les ministériels croyaient pouvoir faire avaler cela aux gens. Ils pensaient qu'avec une forte majorité de 211 députés en lune de miel, ils pouvaient s'en prendre comme bon leur semblait aux pauvres du pays. Or, il se trouve que cela ne prend pas et ils entretiennent alors chez les gens l'idée qu'ils pourraient revenir sur leur position. Pendant que le gouvernement fait cela, nous allons lui en donner pour son argent avec le projet de loi d'emprunt. Nous allons faire en sorte que le gouvernement sente lui aussi les effets d'une réduction de 3 p. 100. Peut-être que cela le ramènera à de meilleurs sentiments et l'incitera à faire quelque chose de sensé pour les plus démunis.

[*Français*]

Alors c'est là, monsieur le président, ce que nous tentons de faire en présentant cet amendement; nous tentons de faire comprendre au gouvernement que lorsqu'on est «serré», et que l'on doit emprunter, ce qui est la position du gouvernement, on se retrouve exactement dans la même position qu'une personne âgée qui est «serrée» et qui est obligée d'emprunter pour payer son loyer.

Une voix: C'est la vérité!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Exactement! Et quand on est dans cette situation-là en tant que personne âgée, on n'aime pas cela se faire «couper» son pouvoir d'achat de 3 p. 100, n'est-ce pas!

Alors, j'ai aussi l'impression que, lorsqu'on est le gouvernement, et qu'on est «serré», qu'on est obligé d'emprunter pour payer des dépenses quotidiennes, on n'aimerait pas ça non plus voir le pouvoir d'emprunt coupé de 3 p. 100.

Et essayons cette méthode-là, monsieur le président. Je ne suis pas sûr que cela va marcher, mais peut-être que ce serait un élément nouveau dans le Budget, peut-être que cela fera réfléchir le gouvernement aujourd'hui . . . Aujourd'hui, parce que demain il y aura des milliers de personnes sur la pelouse, sur le parvis du Parlement. Ces gens amèneront une autre dimension à tout ce dossier-là et, à leur façon, ils tenteront de faire réfléchir le gouvernement une fois de plus et de le faire reculer sur cette mesure la plus injuste que le Parlement canadien n'a pas eu l'occasion de voir sur son «tapis vert» devant lui, depuis au moins les 17 ans que je siège ici.

• (1140)

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le président, je me réjouis de formuler quelques observations à la suite de la tournure imprévue qu'ont prie les événements ce matin à la Chambre. Hier, alors que je commentais l'article 2 de ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt, j'ai dit à la ministre d'État aux Finances que le gouvernement en était manifestement venu à la conclusion qu'il pouvait sans trop de risques réduire de 3 p. 100 le pouvoir d'achat des gens âgés. Un certain nombre de députés conservateurs ont dit qu'ils le déploraient, qu'ils n'y trouvaient aucun plaisir, mais qu'ils étaient contraints de le faire. Ils ont ajouté qu'ils étaient certains que les gens âgés appuieraient la décision du gouvernement de réduire de 3 p. 100 leur revenu disponible au cours des années à venir.

Quand nous avons calculé la valeur chiffrée de cette réduction à supposer que le taux d'inflation demeure ce qu'il est depuis quelques années, comme toutes les extrapolations semblent l'indiquer, le citoyen âgé moyen de notre pays risque de voir son pouvoir d'achat réduit de $1,500 au cours des cinq prochaines années. Cela signifie en outre, comme l'ont indiqué les fonctionnaires du ministère des Finances, que 220,000 citoyens âgés vont, au cours des années à venir, toucher un revenu qui les situera en-dessous du seuil de la pauvreté, au sens où l'entend le gouvernement.

Le gouvernement fait savoir qu'il appuie la décision de réduire de 3 p. 100 le pouvoir d'achat des citoyens âgés. Il estime que les citoyens âgés sont capables de supporter cette réduction et il est prêt à l'imposer à ceux qui ont bâti le Canada.

Je comprends le symbolisme de la motion qu'a présentée le député de Terre-Neuve et au moyen de laquelle il donne à entendre que si le gouvernement demande aux gens âgés en particulier d'accepter une réduction de 3 p. 100 de leurs revenus, il devrait raisonnablement accepter lui-même une réduction de 3 p. 100 du pouvoir d'emprunt qu'il demande aujourd'hui, soit l'équivalent d'un peu plus d'un demi-milliard de dollars. Peut-être le gouvernement devrait-il reconsidérer son échelle de valeurs, lui qui n'hésite pas à demander aux gens âgés de reconsidérer leurs dépenses alimentaires, leurs frais de déplacement et leurs priorités quotidiennes. La motion en question invite le gouvernement à restreindre ses exigences, tout comme il invite lui-même les gens âgés à restreindre les leurs. Je ne trouve pas que ce soit déraisonnable, si on a recours aux mêmes arguments que les députés d'en-face.

A dire vrai, je ne suis pas arrivé à comprendre la colère des députés d'en face, celle notamment du député de Mississauga-Sud qui naguère prenait place de ce côté-ci à proximité des néo-démocrates. Je me souviens de son emportement quand le gouvernement précédent traitait injustement les sociétés pétrolières. Je ne pouvais m'empêcher d'admirer la verve dont il faisait preuve lorsqu'il faisait un exposé, et aussi sa persévérance, car tous les jours il revenait à la charge au cours de la période des questions, accusant le gouvernement, sous le couvert de Petro-Canada, de traiter les sociétés pétrolières injustement. Avec le concours de quelques collègues, il était parvenu à convaincre l'opposition officielle de ne pas répondre à l'appel de la cloche et de paralyser ainsi la Chambre des communes, sous prétexte que le gouvernement s'attaquait aux sociétés pétrolières. A ce moment-là les députés de l'opposition étaient restés dans le salon-bar à boire du café en parlant de l'importance de ce geste symbolique. C'est qu'ils estimaient indispensable de paralyser le Parlement du Canada pour défendre les intérêts des multinationales du pétrole.

Certes, je comprenais leur initiative à l'époque, sans pour autant la trouver opportune, et ce pour de nombreuses raisons. Je ne pensais pas que la question était suffisamment importante pour paralyser les travaux de la Chambre des communes et empêcher ainsi une libre discussion. Je n'ai pas apprécié ces tactiques, car elles m'ont paru dictatoriales.

Toutefois, à l'époque, l'opposition avait des idées bien arrêtées à ce sujet. J'ai du mal à croire que les députés d'en face ne protestent pas avec autant d'énergie contre les mesures que le gouvernement impose à nos concitoyens âgés. Ces gens ne sont pas dans la même situation que les sociétés pétrolières dont le siège social se trouve à Houston et Dallas, au Texas. Il s'agit de centaines de milliers de grands-parents, de mères et de pères, de parents et d'amis dont on compte réduire les revenus disponibles.

Le ministre des Finances a prévu dans son budget ces réductions qu'il a qualifiées d'équitables. Or, il a été prouvé coup sur coup que ce budget n'est pas équitable. Il s'en prend aux Canadiens démunis du fait qu'il augmente le fardeau fiscal des citoyens gagnant des revenus moyens et modestes, tout en procurant des avantages inespérés aux nantis. Je puis comprendre que cette observation fasse sourire les députés d'en face, car ils veulent faire croire que mon analyse est erronée. Toutefois, cette analyse n'est pas de moi, c'est celle de tous les analystes financiers et des économistes d'entreprises et d'universités. C'est très simple: les riches en profitent, tandis que les salariés gagnant des revenus moyens ou modestes paient la note.

Notre pays a désespérément besoin d'être bien pris en main, comme l'ont prouvé les Canadiens lors des dernières élections en réclamant une direction forte et décisive.

M. Nickerson: Ils ont obtenu ce qu'ils ont réclamé.

M. Riis: Le député de Western Arctic soutient que les Canadiens ont obtenu ce qu'ils réclamaient. Au soir de la présentation du budget, le ministre des Finances a déclaré que, à compter du 1er janvier 1986, le gouvernement désindexerait les pensions. C'est ce qui a été annoncé dans l'exposé budgétaire, c'est ce qu'a annoncé le ministre et je pense que les Canadiens l'ont cru sur parole en sa qualité de ministre des Finances chargé d'annoncer la politique de son gouvernement. Bien que beaucoup de gens, comme moi, n'aient pas du tout apprécié ce programme, il n'en demeurait pas moins que c'était là un message très clair qui s'adressait aux Canadiens. Mais le premier ministre a déclaré dernièrement que son gouvernement ne comptait pas vraiment donner suite à cette mesure qu'il voulait faire passer pour une simple proposition ou une idée. En d'autres mots, c'était une notion que le gouvernement ne promettait pas de concrétiser.

Que doit-on penser d'une pareille direction? D'une part, le ministre des Finances soutient que le gouvernement prendra certaines mesures, tandis que de l'autre, le premier ministre affirme que le gouvernement surveillera l'opinion publique et l'économie, puisque cette mesure n'est qu'une notion.

Ce n'est pas la direction résolue qu'ont voulu les Canadiens. Ce n'est pas le genre de direction forte et ferme dont les Canadiens ont dit avoir besoin. C'est du baragouinage. Même si quelqu'un prend une mauvaise décision, je crois que les gens apprécient quand on a la conviction d'avoir pris la bonne. Jusqu'ici, nous avons placé le ministre des Finances dans une position tellement précaire que, quoi qu'il fasse, il va tomber. S'il ne tombe pas, il le devrait. Manifestement, le premier ministre n'a pas confiance en lui. Le gouvernement du Canada non plus. Je n'ai entendu aucun de nos vis-à-vis affirmer: «Si le ministre ne défend pas les personnes âgées, je le ferai à sa place». On semble être muet en face. Je me demande ce qu'ils pensent de cette question.

• (1150)

Comme le budget propose de réduire les augmentations prévues à la sécurité de la vieillesse de sorte que le pouvoir d'achat des personnes âgées diminuera l'an prochain, l'année suivante et ainsi de suite, qu'en est-il de ceux qui ne tombent pas encore dans la catégorie des personnes âgées? Si le gouvernement maintient sa politique, une personne âgée de 50 ans aujourd'hui touchera $37,000 de moins au titre de la sécurité de la vieillesse pendant la durée de sa pension qu'elle ne le devrait. En somme, c'est autant qu'elle n'aura pas pour acheter des biens et services et autres choses.

M. Lewis: A condition que l'inflation se maintienne.

M. Riis: Oui, s'il y a inflation. Si l'on considère que l'inflation atteint 1,000 p. 100 dans certains pays et que l'inflation a toujours été soutenue depuis quelques années, je suppose que c'est dans les limites du possible.

Je demande à nos vis-à-vis de réfléchir un peu à ce qu'ils font aujourd'hui. En ce qui concerne les personnes de 50 ans, ils leur disent que la politique qui entrera en vigueur le 1er janvier prochain leur enlèvera $37,000 sur la durée de leur retraite. Voilà ce que les conservateurs se préparent à faire. Et pourtant ils continuent d'affirmer que le budget est équitable, ce que je ne peux comprendre.

M. Brisco: Jusqu'à quel âge, Nelson?

M. Riis: Jusqu'à 85 ans.

M. Lewis: Si vous continuez de faire de pareils discours, Nelson, vous n'atteindrez jamais cet âge.

Une voix: Est-ce l'âge moyen?

M. Riis: Monsieur le président, j'ai commencé . . .

Le président: A l'ordre, je vous prie.

M. Lewis: Voyons, Nelson.

Le président: A l'ordre.

M. Riis: Nos vis-à-vis devraient prendre la parole afin que les Canadiens puissent entendre ce qu'ils ont à dire. Il est facile de rester assis et de répondre bruyamment à nos objections, mais ils devraient plutôt se lever afin que les Canadiens sachent ce qu'ils ont à dire au sujet de la réduction des pensions des personnes âgées.

Une voix: Nous verrons quand vous aurez fini.

M. Riis: Je vais me rasseoir dans deux ou trois minutes et j'espère que quelques ministériels auront le courage de leurs convictions. Il est facile de critiquer dans son coin et de protester—je le fais parfois moi aussi—mais il m'arrive aussi de prendre la parole.

Donc, avant de me rasseoir, j'ai une suggestion à faire. Si l'amendment à l'étude est adopté, le pouvoir d'emprunt sera réduit. Hier, nous avons demandé à des collaborateurs du ministre d'État aux finances à combien se montaient les impôts que les sociétés ont reportés l'an dernier. On nous a dit que le montant était de l'ordre de 30 milliards, juste un peu moins, pour 1982. Voilà qui devrait entrer en ligne de compte quand on songe à réduire le déficit ou à trouver des fonds pour les programmes sociaux. Le gouvernement pourrait faire payer, aux sociétés qui reportent leurs impôts, un intérêt de 10 p. 100 en contre partie de ce privilège. Le montant de ces intérêts s'élèverait à 3 milliards cette année. Ainsi il ne serait pas question de réduire de 3 p. 100 les augmentations de la sécurité de la vieillesse. Le gouvernement verrait ainsi son déficit réduit d'autant. Il dégagerait ainsi d'autres ressources ce qui ne l'obligerait pas à imposer des droits aux usagers de certains services fédéraux. Je vais me rasseoir en répétant ma proposition: imposer un intérêt de 10 p. 100 sur les impôts reportés des sociétés, le produit de cet intérêt devant rapporter environ 3 milliards au trésor national.

M. de Corneille: Monsieur le président, au début de la séance, on a présenté un amendement qui vise à réduire de 3 p. 100 le pouvoir d'emprunt réclamé, une façon de rappeler au gouvernement le fardeau énorme qu'il impose aux personnes âgées en entamant de 3 p. 100 leur protection contre l'inflation. Notre parti veut convaincre le gouvernement d'une chose. S'il veut vraiment comprimer son déficit et si on lui enlève 3 p. 100 du montant qu'il réclame, il devra couper un peu dans les dépenses inutiles en combattant le favoritisme et en diminuant le salaire de ceux qui ont été ses fidèles partisans par le passé. On pourrait ainsi renvoyer quelques employés du cabinet du premier ministre dont l'effectif est plutôt élevé. On pourrait aussi renvoyer quelques commissaires politiques placés dans les bureaux de chaque ministre afin de veiller à ce que les intérêts politiques du parti soient bien servis et non les intérêts de la Fonction publique qui est au service des Canadiens. Il pourrait économiser dans bien des domaines, au point d'en revêtir peut-être un manteau d'intégrité. Cette compression de 3 p. 100 en ferait peut-être un gouvernement plus honnête.

Quand le leader du gouvernement à la Chambre est intervenu pour commenter cette proposition de réduire de 3 p. 100 les emprunts du gouvernement, la première chose qu'il a dite à l'endroit des libéraux, à notre grand étonnement, c'est: «Vous voulez faire pareille chose aux démunis». Honni soit qui mal y pense! On s'étonne que le leader du gouvernement à la Chambre n'ait pas pensé d'appliquer cette compression de 3 p. 100 au personnel du cabinet du premier ministre ou en mettant un terme au favoritisme. La première pensée qui lui a traversé l'esprit a été d'appliquer ce 3 p. 100 au revenu des plus pauvres. La première cible des conservateurs, ce sont les pauvres, non les riches. Intéressant, n'est-ce pas? Honni soit qui mal y pense! Quand il pointait vers nous un doigt accusateur, la première chose à laquelle le leader a pensé a été de faire payer aux pauvres cette réduction de 3 p. 100 des emprunts du gouvernement que nous avions suggérée. La seule chose qui vienne à l'esprit des conservateurs, c'est pressurer les démunis. Ils sont leur première cible.

La proposition du député de Prince George-Peace River ne manquait pas d'intérêt elle non plus puisqu'il a prétendu que nous aurions dû proposer une hausse et non pas une baisse des emprunts. D'une part, le Règlement ne nous permet pas de faire pareille proposition. Il semble bien que seul un vieux troupier comme le député puisse ne rien entendre au Règlement. En effet, nous n'avons pas le droit, de ce côté-ci de la Chambre, de présenter une proposition ou une motion visant à accroître le pouvoir d'emprunt. Il ne s'est jamais demandé, d'ailleurs, pourquoi nous présentions une telle proposition. Il nous taxait plutôt d'hypocrisie alors que nous étions animés par un tout autre sentiment.

On s'étonne aussi que le budget brime les pauvres et avantage les riches. On y trouve notamment une exemption à vie de $500,000 sur les gains en capital. En pratique, pareille mesure constitue un cadeau de $125,000 au 4 p. 100 de notre population qui investit dans les actions et dans d'autres placements auxquels 96 ou 97 p. 100 des gens n'entend rien. Au lieu de trouver des moyens de remplir la promesse faite pendant les dernières élections de faire payer des impôts aux riches qui n'en paient pas du tout, les conservateurs trahissent leur parole.

• (1200)

Nous avons attendu ce budget neuf mois durant mais il ne comporte toujours rien qui assure que les riches n'ayant pas payé un sou d'impôt jusqu'ici vont dorénavant en payer. Et il se trouve que cette mesure d'emprunt ne parle pas du montant qui sera affecté aux dépenses publiques. Elle ne parle que de l'argent destiné au gouvernement. Or, le gouvernement pourrait réduire ses dépenses ou accroître ses recettes en rajustant le budget actuel. Rien ne l'empêche de présenter une mesure visant à faire payer des impôts à ceux qui n'en paient pas même s'ils en ont les moyens.

Nous avons donc lieu d'être médusés et un peu ennuyés par l'attitude vertueuse du leader du gouvernement à la Chambre qui nous dit, sur un ton d'indignation affectée, que nous devrions ne pas songer à enlever 3 p. 100 aux pauvres alors que c'est justement le gouvernement qui le fait. On demande aux personnes âgées de renoncer à 3 p. 100 de l'indexation que leur avait accordée le gouvernement libéral pour les protéger contre l'inflation. Le chef de l'opposition officielle a lui-même présenté cette mesure pour les protéger. Dans le budget, le gouvernement conservateur garantit que les premiers 3 p. 100 du taux d'inflation seront payés par les personnes âgées. Si l'inflation persiste jusqu'à la fin de la décennie, comme le ministre des Finances le prévoit, les premiers 3 p. 100 du taux d'inflation continueront à être payés par les personnes âgées et ce taux deviendra un taux composé. Il est tragique que le pouvoir d'achat des personnes âgées soit ainsi menacé.

Le premier ministre a dit qu'il n'est encore rien arrivé aux personnes âgées. C'est une façon tragique de décrire la situation. Quelque chose leur est arrivé parce qu'elles ont peur. Les Canadiens âgés qui sont trop fiers pour demander l'assistance sociale ou le supplément de revenu garanti s'enfonceront davantage dans la pauvreté. Même en comptant le supplément de revenu garanti, leur revenu ne représente que $7,000. Dans les localités de plus de 500,000 habitants, le seuil de la pauvreté se situe aux environs de $10,000. Le revenu de ces personnes âgées est déjà $3,000 en-dessous du seuil de la pauvreté. Imaginez ce que cela veut dire pour les personnes âgées que d'apprendre qu'elles perdront 3 p. 100 par année. Le premier ministre peut bien dire que rien ne leur est arrivé pour l'instant et que le gouvernement peut encore changer d'avis, mais cette

décision figure dans le budget et dans ses intentions. La première idée des conservateurs consiste à prendre aux faibles et à donner aux riches, aux entreprises et aux sociétés pétrolières.

Le budget a donné de l'argent aux riches, mais il en a pris aux personnes âgées. Le gouvernement a aussi l'intention d'en prendre aux mères de famille. Songez à ce que 3 p. 100 par année veulent dire, surtout pour une mère célibataire. Le gouvernement veut prendre à ceux qui ne peuvent pas se défendre, qui ne sont pas organisés. Les groupes de pression du monde des affaires sont bien organisés, ils ont des moyens et ils ont de bonnes lignes de communication. Le gouvernement pensait que les personnes âgées accepteraient tout sans sourciller.

Même celles qui hésitaient à devenir actives sur la scène politique se rendent compte que le gouvernement doit faire preuve d'un certain sens moral. Pendant la campagne électorale, le premier ministre avait promis aux personnes âgées de ne rien leur enlever. Elles ont pourtant été trahies dans le premier budget. Elles trouvent que c'est trop. Je mets les conservateurs de l'arrière-ban au défi d'exiger que le gouvernement calme les craintes de ces personnes âgées dès maintenant au lieu d'attendre l'été, quand ce serait facile pour lui de faire une petite concession aux personnes âgées pour les rassurer un peu. Elles sont démoralisées et inquiètes pour l'instant. Elles veulent que leurs craintes et leur terreur soient apaisées dès maintenant.

Tous les députés ont reçu des téléphones et des lettres de personnes âgées. Ils savent que j'ai raison. Ils sont souvent au courant de l'angoisse des personnes âgées et des enfants qui s'inquiètent de leurs parents. Cette question préoccupe toute la nation. Le premier ministre a tort de dire que rien n'est arrivé aux Canadiens âgés. Il leur est arrivé bien des choses. Ils ont été bouleversés et menacés. Leur avenir est en jeu. Le gouvernement a agi de façon draconienne, tragique et cruelle en proposant une autre réduction de 3 p. 100 pour ceux qui vivent déjà dans la pauvreté.

Le gouvernement avait aussi fait des promesses à propos de la formule donnant-donnant. Avant et pendant la campagne électorale, le premier ministre et le secrétaire d'État avaient promis que le gouvernement instaurerait la formule donnant-donnant, qui accorderait un crédit d'impôt de 50 p. 100 pour les dons de charité. Cette promesse a été violée. Le gouvernement a renié la promesse qu'il avait faite aux organismes de bienfaisance, mais il a gardé celle qu'il avait faite aux sociétés pétrolières. Cette dernière promesse était sacrée parce que les conservateurs ont pour priorité de s'occuper des riches. Cependant, les organismes de bienfaisance qui servent les Églises et les pauvres ont été laissés pour compte dans le budget. L'exposé budgétaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures actuel contenait au moins une note disant que la formule donnant-donnant serait étudiée. Il n'en est même pas question dans le dernier budget. La promesse faite par le premier ministre aux organismes de bienfaisance du Canada a été reniée sans même une mention, mais le gouvernement a réussi à trouver de l'argent pour les sociétés pétrolières. Cela montre bien l'échelle des valeurs du gouvernement. Il prend aux pauvres pour donner aux riches. Le premier ministre Buchanan a dit que c'était mauvais du point de vue politique. Le premier ministre Miller a dit au gouvernement que c'était mauvais du point de vue politique. Pourtant, le gouvernement a l'effronterie de penser qu'il peut faire accepter une telle chose au peuple canadien. Il fait preuve d'arrogance en pensant qu'il peut donner de l'argent aux sociétés pétrolières et faire un cadeau inattendu de $125,000 à 4 p. 100 des Canadiens tout en enlevant de l'argent aux pauvres. Il fait preuve d'arrogance en pensant que le public canadien l'acceptera.

• (1210)

Je regrette d'être obligé de parler du gouvernement de cette façon. A m'entendre, on pourrait croire que je simplifie trop la situation. Je croyais que les choses s'étaient peut-être améliorées un peu. Cependant, plus j'examine le budget et je comprends ses répercussions, plus je suis consterné que le gouvernement donne ainsi aux riches et prenne aux pauvres.

Le gouvernement a enlevé de l'argent aux organismes de bienfaisance. Il a aussi brisé ses promesses dans d'autres domaines. Il a brisé ses promesses aux personnes âgées. Le premier ministre a juré que cela ne se produirait jamais. Le gouvernement a manqué aux promesses qu'il a faites concernant l'universalité. Il a renié ses promesses aux œuvres de charité, aux infirmes et aux femmes. Encore aujourd'hui, il est question dans les journaux des organismes féminins qui s'indignent d'avoir été aussi trahis.

Le gouvernement ne sait-il pas ce qu'est la honte? Les ministériels se sont-ils imaginé que parce que le budget était présenté à la fin du printemps, l'été viendrait vite les sauver de la réaction négative au budget? J'espère que les Canadiens n'oublieront rien du budget pendant l'été. Ils peuvent être sûrs qu'à l'automne, ils vont se retrouver devant les mêmes problèmes.

La question fondamentale est la suivante: il vaudrait mieux pour le gouvernement qu'il décide de respecter ses promesses électorales. Il vaudrait mieux, s'il a l'intention de survivre, qu'il écoute ce que les Canadiens ont à dire, et qu'il se soucie autant des pauvres que des riches.

M. Nickerson: Écoutez bien l'expert en survie politique.

M. de Corneille: Cela m'a peiné d'entendre le député de Simcoe-Nord et le député de Kootenay-Ouest désapprouver le député néo-démocrate pendant que ce dernier parlait. Il disait la même chose que moi, soit qu'il est injuste d'enlever quelque chose aux aînés.

Ces députés veulent-ils prendre la parole pour expliquer leur point de vue? La population canadienne voudrait bien les entendre. En réalité, la population voudrait savoir ce que pensent un grand nombre d'autres députés du parti conservateur, y compris le député de Western Arctic. Ces députés sont-ils satisfaits d'eux-mêmes ou lors de la prochaine réunion du caucus, vont-ils inciter le premier ministre et le cabinet à agir avant l'été? Vont-ils recommander que le cabinet annonce aux personnes âgées qu'il a entendu leur appel et qu'il a l'intention de les soulager? Vont-ils demander au gouvernement de redonner aux pesonnes âgées les 3 p. 100 d'indexation qu'il leur a enlevés? J'espère que le gouvernement va en même temps revoir sa position sur les allocations familiales des pauvres. J'espère qu'il va prêter une oreille attentive aux Canadiens de la région de l'Atlantique que les propositions du budget ont remplis d'horreur.

La région de l'Atlantique, défavorisée à certains égards, a besoin et dépend même des subventions et des paiements de transfert fédéraux. Les gens de cette région soutiennent que le budget va leur faire du tort, surtout aux plus démunis. C'est un autre cas où le budget du gouvernement fédéral attaque les pauvres et les faibles qui vivent dans les provinces défavorisées tout en comblant ceux qui vivent dans les provinces riches.

Le comportement du gouvernement est stupéfiant. Quand la population va l'examiner, elle va mieux comprendre l'idéologie du parti conservateur. Je comprends encore mieux maintenant, après le budget, pourquoi j'appartiens au parti libéral. J'espère que le gouvernement va s'arranger pour tenir compte de cette motion qui propose de réduire les emprunts publics de 3 p. 100, et qu'il va réfléchir à ce qu'il dépense pour le luxe et le superflu. J'espère qu'il va rendre aux pauvres personnes âgées les 3 p. 100 qui leur causent tant d'angoisse.

M. Tobin: Monsieur le président, je voudrais féliciter mon collègue le député d'Eglinton-Lawrence pour son intervention. En termes bien sentis, il a exprimé une fois de plus la compassion qu'il ressent devant les craintes et les soucis des personnes âgées qui ont du mal à subsister parce que le gouvernement leur retire 3 p. 100 de leur pension.

Le député d'Eglinton-Lawrence saisit peut-être mieux que la plupart d'entre nous la mentalité du gouvernement. Il a soulevé un point très important lorsqu'il a dit que l'opposition avait proposé cette réduction de 3 p. 100 du pouvoir d'emprunt que sollicite le gouvernement pour montrer symboliquement la façon arbitraire dont le gouvernement traite les personnes âgées. Au nom de tous les députés gouvernementaux, qu'est-ce que le leader du gouvernement peut répondre à cela?

Cette motion ne réduirait le pouvoir d'emprunt que de $600 millions. Le gouvernement pourrait annuler ou limiter les exemptions sur les gains en capital pour économiser de l'argent. Toutefois, que nous dit le leader du gouvernement? Nous dit-il que cette motion pourrait forcer le gouvernement à réduire les cadeaux sous forme de gains en capital? Nous dit-il qu'il faudra réduire d'un tiers le montant d'argent que l'on donne aux sociétés pétrolières multinationales? Sera-t-on contraint de ramener les chefs de cabinet, les commissaires et les ministres aux échelles de salaires qu'ils avaient précédemment ou encore de réduire les budgets d'ameublement des bureaux? Demande-t-il aux ministres de ne pas changer leur voiture tous les six mois? Bien sûr que non.

Quelle est la réponse immédiate du leader à la Chambre du gouvernement à cette motion de réduction du pouvoir d'emprunt d'environ un demi-milliard? Il nous dit que nous devrons réduire les services aux pauvres et il parle au nom des 211 députés d'obédience conservatrice. Selon lui, si l'on veut réduire les dépenses du gouvernement, il faut diminuer ce que l'on donne aux pauvres.

Cette réduction de 3 p. 100 représente environ un demi-milliard. Cette somme n'est que le tiers, environ, du coût du cadeau de 125,000 dollars que l'on fait aux riches de ce pays. Elle pourrait être absorbée sans aucune réduction des programmes sociaux. Si l'on supprimait la disposition sur les gains en capital on pourrait absorber cette perte de 3 p. 100 et disposer en plus d'un milliard pour les personnes âgées. Ce serait possible si les députés de la majorité étaient de cœur et d'esprit avec les pauvres de ce pays et se préoccupaient de la façon dont ils vivent; s'ils avaient un peu de respect pour ceux qui ont bâti ce pays. Ce serait possible si les députés gouvernementaux n'étaient pas au service des grands intérêts économiques comme les sociétés pétrolières multinationales, les banques et tous les autres qui ont financé leur parti pendant la dernière campagne électorale.

Nous avons proposé ce genre de mesure car, maintenant que voilà trois semaines que nous parlons des projets de désindexation du gouvernement et que nous entendons les personnes âgées de ce pays, notre caucus est d'avis—je ne suis pas sensé dévoiler les secrets de notre caucus—que les députés de l'arrière-ban, les députés conservateurs ordinaires, aimeraient se faire entendre. Nous estimions qu'ils manifesteraient leur présence. Même si le cabinet se comporte comme s'il était en mission suicide, en refusant de faire marche arrière pour sauver «l'honneur» du ministre des Finances, et même prêt à se faire hara-kiri à la télévision si l'on insistait un peu, nous pensions que les députés de l'arrière-ban, qui ont parlé à leurs électeurs, à leurs parents ou à leurs grands-parents, se feraient entendre. Nous pensions que ces députés de l'arrière-ban feraient sentir leur présence et leur influence. Nous pensions que la fin de semaine dernière, au cours de la réunion du caucus du parti conservateur, convoquée d'urgence pour empêcher le caucus d'être divisé sur cette question, la voix des Canadiens se ferait entendre par l'entremise des députés de l'arrière-ban, au lieu que la voix du cabinet, représenté par le premier ministre, l'emporte. Nous pensions que samedi ou dimanche, le gouvernement annoncerait qu'il renonçait à désindexer les pensions. Cependant, la voix des députés de l'arrière-ban ne l'a pas emporté. On a étouffé les députés qui détiennent véritablement le pouvoir au Parlement, à savoir la majorité des députés de l'arrière-ban. Les tyrans du cabinet les ont fait marcher droit. On leur a ordonné de ne rien dire pour sauver l'honneur et la réputation du ministre des Finances.

• (1220)

Je connais les députés conservateurs de l'arrière-ban, et je sais qu'ils ne sont pas heureux. Il est inutile de leur demander s'ils sont mécontents, ou s'ils sont d'accord. Je sais qu'un grand nombre de députés conservateurs de l'arrière-ban n'approuvent pas cette politique. Je les connais suffisamment pour savoir qu'ils se sont fait entendre haut et clair à la réunion du caucus. Je les connais suffisamment pour savoir qu'ils sont intervenus pour donner leur avis. Je sais qu'ils ont exhorté le premier ministre et son cabinet à prendre la mesure qui s'impose. Ils sont peut-être aussi choqués que moi de se rendre compte que le cabinet refuse d'écouter non seulement l'opposition, les groupes organisés du pays, la Chambre de commerce, les établissements commerciaux, les conseils sociaux, les premiers ministres provinciaux et les partis conservateurs des provinces, mais également ses propres députés de l'arrière-ban.

La réforme de la Chambre ne viendra jamais assez vite. Notre premier ministre n'a pas tenu compte des requêtes présentées par ses députés de l'arrière-ban samedi. Ce n'est pas un secret. C'est lui qui décide et qui leur dit de rester tranquillement à leur place. Quelque chose cloche. Les Canadiens n'ont jamais été plus inquiets que le 5 septembre, lorsqu'ils se sont aperçu qu'un seul homme et son cabinet étaient dotés d'une majorité écrasante et de pouvoirs trop importants. Notre gouvernement compte 39 femmes et hommes qui ne veulent pas écouter les députés de l'arrière-ban. Notre gouvernement manifeste l'arrogance d'un dictateur. Il se compose de députés qui jugent que ce qui importe avant tout, c'est de ne jamais avoir de regrets parce qu'ils sont conservateurs. Ils refusent de calmer les inquiétudes des Canadiens du troisième âge qui voudraient être certains que dans un, deux, trois ou cinq ans, ils pourront compter non seulement sur les paiements de sécurité de la vieillesse, mais également sur la sécurité pour leurs vieux jours.

Il est incroyable que le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 18.2 milliards de dollars. Il faudrait que 18 Canadiens dépensent $1,000 par jour pendant 3,000 ans pour dépenser une telle somme. Nous avons proposé de réduire ce montant de 3 p. 100. Le gouvernement nous a répondu que c'est impossible parce qu'il a des engagements et des factures à honorer. Le gouvernement prétend que nous ne pouvons pas réduire arbitrairement de 3 p. 100 son programme de dépenses en raison de ses engagements financiers. Quelle défense brillante! Cela nous rappelle quelque chose. C'est exactement ce que les Canadiens du troisième âge ont dit au gouvernement. Celui-ci ne les a pas consultés et il n'a pas évalué les conséquences de cette initiative. Il a réduit abritrairement de 3 p. 100 le budget des personnes âgées. Ces dernières lui ont demandé de ne pas le faire en raison de leurs engagements, mais le gouvernement ne les a pas écoutées. Il leur dit qu'elles doivent se réjouir de faire leur part. Le gouvernement leur dit qu'il a consulté une ou deux personnes du troisième âge et qu'elles sont heureuses de participer au programme d'austérité. Quelle hypocrisie!

Le premier ministre s'est rendu dans sa circonscription. Son personnel a passé plusieurs semaines à essayer d'organiser du mieux possible un bon accueil. Ils sont allés dans un endroit où le premier ministre avait gagné haut la main au cours des dernières élections, Le Pionnier. Son personnel a pensé que Le Pionnier était un endroit sûr. La majorité des gens au Pionnier, dans la circonscription du premier ministre, et dans les foyers de vieillesse, ont voté pour le premier ministre. Son personnel a pensé que l'événement serait une bonne publicité, sans risque. Il a pensé que l'endroit était sûr pour que le premier ministre dresse son podium présidentiel et présente sa troupe itinérante afin de prouver aux Canadiens, grâce à cet événement fort remarqué, que la mesure de désindexation ne pose aucun problème.

Ce matin, dans *La Gazette* et dans la presse française, nous avons pu lire que ces personnes âgées ont parlé du premier ministre en termes assez durs. En fait, je suis mécontent. C'est affreux que des personnes âgées de la circonscription du premier ministre se soient ainsi liguées contre lui. Elles ont traité le premier ministre de menteur, ce que je n'accepte pas. Ces personnes âgées auraient pu trouver un autre terme pour décrire ce que le premier ministre leur a fait. Lorsqu'elles emploient un terme aussi précis, honnête et simple, nous ne pouvons pas le répéter à la Chambre. Un homme de 82 ans qui a voté pour le premier ministre a déclaré que ce dernier lui avait menti. Est-ce un indice? Est-ce ce que l'on appelle prendre le pouls de la population pour vérifier qu'elle est mécontente? Pas pour le premier ministre. Il a dit qu'il était heureux de l'accueil chaleureux qui lui avait été réservé.

Les députés conservateurs de l'arrière-ban ont l'occasion rare de montrer à leurs électeurs que tout en étant membres du caucus conservateur, à la solde du premier ministre, ils écoutent leurs électeurs. Les députés conservateurs de l'arrière-ban ont l'occasion de montrer à leurs électeurs qu'ils prennent le pouls de leur circonscription. Ils devraient montrer à leurs électeurs qu'ils sont disposés à représenter leur circonscription au Parlement. Ils devraient être disposés de temps en temps à être le porte-parole de leurs électeurs à Ottawa au lieu de passer leur temps à s'excuser auprès d'eux pour le gouvernement lorsque celui-ci perd le contact.

Le gouvernement ferait mieux de considérer cela comme un avertissement s'il a l'intention de tenir le premier ministre occupé hors d'Ottawa et d'envoyer le ministre des Finances faire une excursion exotique de deux ou trois semaines en Europe, en ne laissant personne à la Chambre pour répondre aux questions. Le gouvernement essaie d'embobiner les députés de l'opposition. Il traite les personnes âgées qui demandent une réponse avec un profond dédain. Le gouvernement ferait mieux d'admettre qu'il a été prévenu.

• (1230)

Nous, les députés de l'opposition, nous n'avons pas l'intention de laisser continuer cette mascarade. Nous ne permettrons pas à la Chambre, la Chambre du peuple, de devenir un cirque pendant que le premier ministre prend des allures de président et fait le cabotin pour les médias. La Chambre comprend 71 oppositionnels et une majorité écrasante de 211 ministériels. Je préviens maintenant les ministériels que les yeux des Canadiens sont tournés vers nous tous. Ils surveillent nos gestes et pèsent nos paroles. Nous sommes disposés à veiller à ce que cet endroit soit paralysé complètement avant de devenir un véritable cirque ou un instrument de propagande pour le gouvernement qui a complètement perdu le contact avec les réalités de ce pays après avoir été neuf mois au pouvoir.

Par quoi le gouvernement est-il obsédé pendant que les personnes âgées du pays s'organisent, se préparent et viennent à Ottawa pour rencontrer face à face les députés et le gouvernement? Tient-il absolument à bien faire? Va-t-il rassembler son courage et ses forces et reconnaître qu'il a commis une erreur en manifestant l'intention de la rectifier immédiatement? Non, monsieur le président, ce qui l'obsède, c'est de s'arranger pour que le solliciteur général nomme son grand ami à un poste privilégié à la GRC. Ce qui l'obsède, c'est de demander à un certain M. Byron, qui fait partie du comité sur la publicité, de nommer l'entreprise dont il était vice-président il y a quelques mois à peine pour pouvoir lui donner quatre ou cinq contrats sans appels d'offres. Le gouvernement se comporte comme un enfant qui a été privé de biscuits pendant trop longtemps et il se sert des deniers des contribuables en faisant preuve d'une cupidité insatiable et d'une grande mesquinerie alors qu'il fait la sourde oreille aux appels des 2.5 millions de personnes âgées; pourtant, elles ne demandent pas un traitement de faveur mais elles veulent seulement que l'on rétablisse le système qui leur avait apporté une certaine sécurité dans la vieillesse.

La semaine dernière, des oppositionnels ont dit aux ministériels que nous n'exigerions pas la démission du ministre des Finances, que nous ne réclamerions pas la tête du premier ministre et que nous partirions en vacances l'esprit en paix s'ils voulaient seulement reconnaître qu'ils ont tort d'agir ainsi et s'ils voulaient faire le nécessaire pour remédier immédiatement à la situation. L'atmosphère n'était pas sectaire la semaine dernière. On ne réclamait pas d'effusion de sang et on ne s'occupait pas des sondages Gallup. Nous avons demandé au gouvernement de faire preuve de justice, de dignité et de courage, mais non, il donne des réponses évasives et entend se moquer de cette institution jusqu'au 30 juin, après quoi il ajournera la Chambre. Les conservateurs vont partir pour l'été en laissant les personnes âgées se demander quel sort leur est réservé.

Monsieur le président, le leader du gouvernement à la Chambre pense que si nous devons réduire les dépenses de 500 millions de dollars, il faut soutirer cet argent aux pauvres plutôt qu'aux amis conservateurs qui vont bénéficier de la suppression de l'impôt sur les gains en capital, mais moi je lui dis que le gouvernement peut facilement reprendre quelques dollars des sociétés pétrolières multinationales. Le gouvernement peut facilement se serrer la ceinture et supprimer ses dépenses extravagantes pour les cabinets de ministres, les voitures avec chauffeurs et les nominations politiques de personnel grassement payé. Il peut dépenser moins pour transporter les ministres en avion à réaction, car ils se déplacent d'un bout à l'autre du pays pour essayer de vendre quelque chose qui ne se vend pas parce que c'est injuste. Je tiens à dire au gouvernement que s'il continue à se moquer ainsi du Parlement, nous ne voulons pas jouer ce jeu.

La première responsabilité de l'opposition est de surveiller les dépenses publiques quand on puise à même le trésor public pour faire un cadeau de 1.4 milliard de dollars aux sociétés pétrolières multinationales ou pour donner $125,000 à tous les Canadiens déjà très fortunés, ce qui constitue un cadeau des contribuables du Canada à ceux qui ont les moyens de bénéficier de la suppression de l'impôt sur les gains en capital. C'est une mesure qui coûtera autant que ce que le gouvernement enlève aux citoyens âgés et l'opposition ne peut pas rester muette pendant que le gouvernement tente de payer pour cette largesse en enlevant l'argent à ceux qui sont sans défense et ne peuvent pas se plaindre, les Canadiens âgés. Si le gouvernement pense qu'il peut les rouler comme un agresseur attaque sa victime dans un parc sans que personne ne se plaigne, alors l'opposition ne peut pas rester silencieuse. Cette institution ne se prête pas du tout à ce genre de bouffonneries.

M. Marchi: Monsieur le président, c'est également avec plaisir que je prends la parole au sujet de la motion qu'un député de notre parti a déposée ce matin. Encore une fois, il est regrettable que le gouvernement n'ait pas su comprendre le message et le prendre suffisamment au sérieux, car il est pourtant très clair. Il n'émane pas nécessairement de ce côté-ci de la Chambre. En fait, il émane des millions de personnes âgées du pays qui ont tenté de faire connaître leur opinion en téléphonant, en signant des pétitions, en se regroupant et par toutes sortes d'autres moyens. Les personnes âgées tentent de faire comprendre au gouvernement qu'il a eu tort du point de vue non seulement financier, mais moral de réduire les pensions de trois points de pourcentage dans son budget.

L'opposition s'efforce de défendre les intérêts des personnes âgées. Nous essayons d'amener le gouvernement à comprendre qu'il a pris une très mauvaise décision et qu'il a la possibilité d'y remédier en admettant son erreur.

Les personnes âgées nous ont dit, à mes collègues et moi-même, et elles me l'ont répété encore à l'occasion d'une réunion à mon bureau de circonscription, samedi dernier, qu'elles se demandent comment le gouvernement a pu réduire leur pension de façon arbitraire et immédiate et ce qu'il penserait si on réduisait immédiatement et arbitrairement les sommes dont il a besoin pour faire tourner l'appareil gouvernemental. Leur message est clair. Elles se demandent pourquoi le gouvernement s'attaque si facilement aux personnes âgées. Sans doute pensait-on qu'il s'agissait d'un groupe non organisé auquel il serait facile de faire accepter cette décision. Le gouvernement n'a certainement pas envisagé de s'attaquer aux élites ou aux groupes les mieux organisés du pays, car dès qu'on touche aux banquiers ou aux grandes sociétés, dès le lendemain ils s'organisent et le gouvernement doit céder devant leurs moyens financiers et autres.

Le gouvernement a peut-être pensé qu'il pouvait se permettre d'économiser un peu dans le domaine des pensions, car les personnes âgées ne sont ni organisées ni très avisées et elles n'ont ni les ressources ni l'énergie nécessaires pour venir à Ottawa dire au gouvernement qu'il s'est trompé. Cependant, au contraire, les personnes âgées sont organisées et avisées et elles sont en mesure de se faire entendre. C'est ce gouvernement et ce parti qui sont dans l'erreur. Ils n'ont pas le courage de le reconnaître. Mais le gouvernement devrait finir par comprendre.

• (1240)

Cette motion vise également à lui faire savoir qu'il doit revenir sur sa décision. Les ministériels nous accusent de faire peur aux gens. Ce n'est pas vrai. Ce qui leur fait peur c'est la page 17 du budget fédéral où il est dit que nous allons réduire l'indexation de leur pension. Voilà pourquoi ils ont peur et nous essayons de dissiper leurs craintes. Nous tentons d'amener le gouvernement à reconnaître qu'il s'est trompé, à agir rapidement pour dissiper les craintes des personnes âgées afin qu'elles puissent de nouveau vivre sans peur en sachant que le montant de leur pension demeurera intact.

Comme mon collègue l'a déjà dit, le premier ministre et le gouvernement ne voient peut-être pas plus loin que le bout de leur nez. Le premier ministre préfère peut-être considérer le Canada comme une jolie ville juchée sur une colline. C'est vrai, notre société est privilégiée. Nous avons un bon pays. Mais il y a également un revers à la médaille.

Comme dans «The Tale of Two Cities», il y a aussi une autre ville dont le premier ministre ignore l'existence. Du haut de sa tour d'ivoire, il ne lui est peut-être pas possible de la voir ni de répondre aux appels des personnes âgées que nous rencontrons. Il ne prendra pas la peine de rendre visite aux personnes du troisième âge qui n'ont que $100 à dépenser comme elles l'entendent. Il n'a pas conscience du mode d'existence d'une personne âgée qui dispose d'un revenu fixe que le gouvernement menace par ses mesures budgétaires. Il ne voit pas cette autre ville et pourtant elle est là. Vous pouvez la deviner en voyant les longues queues devant les soupes populaires et les banques d'aliments ou encore le nombre croissant de refuges pour les nécessiteux.

M. Blenkarn: Quelles sornettes.

M. Marchi: Vous pouvez la deviner en constatant le nombre croissant de gens qui vivent dans la misère. Il est inutile de prétendre que cette ville n'existe pas. Il est inutile de prétendre que seule existe la belle ville sur la colline. Cette ville, elle existe peut-être à Ottawa, mais le pays, ce n'est pas seulement Ottawa. Le député devrait aller rencontrer chez lui le vieillard de Sault-Sainte-Marie qui tente de s'assurer un minimum de confort. Il devrait rendre visite aux personnes âgées de Humber Summit, à Toronto, dans ma circonscription: leur seul luxe, c'est de jouer aux cartes jour après jour. Ces gens ne peuvent pas se permettre grand-chose d'autre, et ils se demandent, ils demandent au gouvernement: Pourquoi nous faire ça? Pourquoi nous enlever $1,500 alors qu'on peut trouver cet argent ailleurs? Qu'avons-nous fait pour mériter pareil traitement? Nous avons trimé dur pendant 30, 35, 40 ans en croyant que nous toucherions notre pension intacte. Or, voici que le gouvernement fédéral, dans son budget, change les règles du jeu au beau milieu de la partie.

Le gouvernement a fait la sourde oreille. Le premier ou le deuxième député d'en face qui a pris la parole pour répondre à cette motion a parlé d'équité, d'honnêteté et il a accusé l'opposition d'être injuste et malhonnête. Que ce député me montre donc ce qu'il y a de juste et d'honnête dans ce budget, notamment dans la proposition de désindexation partielle des pensions de sécurité de la vieillesse.

Qu'y a-t-il d'équitable, d'honnête, d'intègre dans cette proposition? Les ministériels ont la mémoire bien courte. Ils ne se souviennent plus que, il y a quelques mois, ils ont parcouru le pays en tous sens promettant de ne pas toucher aux pensions des personnes âgées. Nos difficultés économiques ne devaient pas se régler à leurs dépens. C'était un engagement sacré, d'après le premier ministre. Pourtant, après quelques mois de pouvoir, l'une des premières propositions budgétaires, l'un des premiers documents que les conservateurs déposent à la Chambre renie cette promesse absolument fondamentale et clairement énoncée qu'on avait faite aux personnes âgées. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré en réponse à l'une de mes questions qu'il n'y avait aucune autre possibilité. Mais il y en avait bien d'autres, et il le sait pertinemment.

Que peut-on voir de juste dans une proposition budgétaire qui, d'ici à 1990, augmentera de 36 p. 100 les impôts du ménage ayant deux enfants et gagnant entre $15,000 et $20,000 tandis que la famille qui gagne $200,000 n'aura à absorber qu'une hausse de 2 p. 100? Est-ce bien équitable et juste? Assurément pas. Et est-il juste de donner ce cadeau de la taxe sur les gains en capital? Le gouvernement prétend que tout le monde pourra en profiter, notamment les petites entreprises, mais il suffit de consulter les statistiques de 1983 sur l'imposition des gains en capital pour constater que près de 70 p. 100 de ceux qui déclarent des gains en capital ne représentent que 4 p. 100 de la population canadienne.

Nous, de l'opposition, ainsi que les personnes âgées, nous demandons ce qu'il advient des 96 p. 100 qui restent. Le député d'en face dit qu'il faut acquitter nos factures. Il nous faut payer les banquiers, car ils ne veulent pas attendre. C'est justement là, monsieur le président, la mentalité que nous voulons combattre, cette mentalité qui veut que nous acquittions nos factures, quitte à laisser souffrir les gens. Les personnes âgées ont des factures à payer, elles aussi. Nous essayons de faire comprendre au gouvernement que s'il peut aussi facilement, de façon arbitraire et régressive, rogner les pensions des personnes âgées, il devrait accepter la même médecine, mais le gouvernement n'est pas disposé à le faire. Il n'est pas prêt à faire le même sacrifice, à s'imposer le même traitement qu'il inflige aux personnes âgées.

La première réaction du gouvernement a été de dire que cette motion ferait encore plus de mal aux pauvres et aux défavorisés, car il suppose que s'il réduisait ses dépenses de 3 p. 100, ce serait nécessairement ce segment de la population qui écoperait. Voilà qui en dit peut-être plus long que notre motion. Ce message qu'on adresse aux personnes âgées est peut-être encore plus percutant que celui que nous essayons de faire passer. Nous comprenons fort bien ce que le gouvernement veut nous dire. Nous comprenons l'optique des députés d'en face. Nous voyons clairement leur parti-pris idéologique. Il est regrettable, mais il permet de faire une distinction très nette entre le parti d'en face et le nôtre.

Nous tiendrons mardi prochain à Toronto un rassemblement qui aura lieu à midi au Nathan Phillips Square. Une fois de plus, nous recevons des associations des personnes âgées un accueil splendide. Nous avons invité les ministériels, le premier ministre et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à y assister car il est important de s'adresser aux personnes âgées qui seront directement touchées par cette mesure. Cette assemblée n'aura aucun caractère politique partisan, aucun député à la Chambre n'ayant le monopole des problèmes des personnes âgées ou encore des problèmes des pauvres ou des handicapés. Nous partageons tous la responsabilité de

parler au nom de ces groupes et de signaler leurs problèmes à l'attention du gouvernement.

• (1250)

Nous tenons à ce que le premier ministre assiste à cette assemblée, car il y verra quelque chose de bien différent de ce qu'il a vu au Québec hier. L'assemblée sera beaucoup plus vraie et spontanée que ce qui s'est passé au Québec, et le premier ministre pourra lire le désespoir sur le visage de ses interlocuteurs. Il lui sera difficile de défendre l'indéfendable en face de ces gens. S'il prend la peine d'écouter ces personnes âgées exprimer leurs craintes et leurs inquiétudes, il n'hésitera pas à annuler cette décision régressive annoncée il y a plusieurs semaines dans l'exposé budgétaire.

Nous tentons de nous faire les porte-parole de ces gens et de leurs aspirations. Un autre de nos vis-à-vis a parlé de démocratie; il a insinué que nous étions antidémocratiques. Il a laissé entendre que nous faisions de l'obstruction et que notre réaction était exagérée dans cette affaire. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de lui en matière de démocratie.

Les Canadiens âgés ne cessent de manifester depuis deux semaines dans un effort pour faire comprendre au gouvernement qu'il commet une erreur. Les gens d'affaires du Canada ont également tenté de transmettre ce message au gouvernement. Partout au Canada, les conseils municipaux adoptent des résolutions pour protester contre cette mesure, bien qu'il s'agisse d'une affaire de compétence fédérale. Les gouvernements provinciaux en font de même. Même s'il s'agit d'une question qui relève du gouvernement fédéral, nous avons vu des premiers ministres et des gouvernements provinciaux conservateurs, de même que les gouvernements du Manitoba et du Québec, transmettre un message en ce sens au gouvernement fédéral.

L'opposition officielle et le NPD reviennent à la charge tous les jours durant la période des questions et pendant les débats, comme nous le faisons actuellement. Le député qui parle de démocratie devrait tenir compte de ce message transmis avec insistance depuis deux semaines par les élus de la nation.

Que nos vis-à-vis ne s'imaginent pas que le problème disparaîtra des feux de l'actualité d'ici le 15 septembre. Ce problème ne disparaîtra pas, non pas parce que les partis d'opposition continueront d'alimenter le débat, mais parce que les Canadiens eux-mêmes, d'un océan à l'autre, refuseront de baisser les bras. Les Canadiens, surtout les plus âgés, affirment que cette question est d'une importance fondamentale, qu'elle met en cause le contrat social passé avec l'État dans lequel ils vivent. A titre de citoyens canadiens, ils ont droit à la pension de sécurité de la vieillesse et à l'indexation intégrale de ces pensions. Ce contrat social fait partie de la tradition canadienne. Il est inacceptable que l'on change les règles du jeu après coup, alors que les Canadiens ont cotisé à ce régime en prévision de leur retraite en comptant bien toucher une certaine somme après 65 ans.

Le gouvernement soutient que cette mesure aidera les générations futures et permettra de consacrer plus d'argent aux retraités à l'avenir. Que deviendront les personnes qui ont aujourd'hui 65, 75 ou 85 ans? Qui défend leurs intérêts? Qui se fait le porte-parole des pensionnés qui demandent au gouvernement de respecter et d'honorer ses obligations découlant de ce contrat social? Les députés de ce côté-ci ne craignent pas de défendre les intérêts de ces gens qui ont besoin de représentants.

Par cette simple motion, nous faisons savoir que le gouvernement n'a pas écouté la population et n'a pas bien réagi. Une fois de plus, nous faisons appel à son sens de la compassion, de la justice et de la moralité pour qu'il rectifie le tir et admette enfin que cette politique régressive de désindexation est injuste et inopportune. Nous demandons au gouvernement de faire preuve d'initiative en annonçant qu'il est disposé à rétablir l'indexation intégrale des pensions des personnes âgées.

M. Dingwall: Monsieur le président, j'ai décidé de participer à ce débat à cause de l'importance que j'attache au sujet et parce que je crois que ces mesures rétrogrades du budget auront des conséquences négatives durables sur de nombreux Canadiens.

Il convient de noter que ce débat a été amorcé par l'honorable—j'emploie le mot avec réserve—leader parlementaire du gouvernement. Il a fait certaines remarques très désobligeantes sur les députés de l'opposition. Je ne pense pas qu'il leur faisait un procès d'intention, mais c'est toujours possible. De toute manière, à mon avis, le leader parlementaire a dit certaines choses injustes et désobligeantes sur le compte des députés de l'opposition à propos du débat en cours.

Ce député oublie que le parti libéral du Canada entretient le débat sur cette question pour essayer d'obtenir le rétablissement de l'indexation totale de la pension des personnes âgées. Toutefois, à côté du parti libéral du Canada, d'autres particuliers, groupes et organismes estiment que la cause que nous défendons au nom des personnes du troisième âge est juste.

Je manquerais à mes devoirs si je ne profitais pas de l'occasion pour rappeler à la Chambre ce que certaines de ces autres personnes ont dit, et qui elles sont. Chacun sait que le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard est contre la désindexation des prestations de sécurité de la vieillesse. Le leader parlementaire du parti conservateur veut-il faire croire aux députés et à tous les Canadiens que les personnes qui s'opposent vigoureusement à la désindexation ne respectent pas les règles de la démocratie, ont une attitude consternante, injuste et s'acquittent mal de leurs fonctions en tant que représentants élus?

Le premier ministre de Terre-Neuve a également déclaré publiquement, de même que dans sa province, qu'il était contre cette mesure extrêmement rétrograde. Naturellement, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a dit aussi catégoriquement, en Nouvelle-Écosse et ailleurs dans les provinces de l'Atlantique, que lui et son parti étaient contre la désindexation des prestations de sécurité de la vieillesse.

Cependant, les adversaires de cette mesure ne sont pas tous des dirigeants politiques. On compte aussi parmi eux des gens des milieux des affaires. Il y a aussi des organisations de personnes âgées et des organismes à but non lucratif qui ont publié des communiqués et donné des conférences de presse pour reprocher au gouvernement du Canada d'avoir proposé de telles mesures. Nous savons tous que la réunion du caucus conservateur qui s'est déroulée samedi . . .

• (1300)

M. Blenkarn: Que savez-vous sur ce qui s'est passé au caucus?

M. Dingwall: Je sais exactement comment elle s'est déroulée et je sais exactement ce qui se produira. Nous savons que le gouvernement modifiera cette mesure et rétablira l'indexation intégrale. Il reste donc à savoir quand le gouvernement agira. Ce que les personnes âgées trouvent absolument inacceptable, c'est que le premier ministre n'a pas tenu l'engagement clair et sans équivoque qu'il avait pris au Québec en juillet 1984. On a pu le revoir maintes fois annoncer qu'il rétablirait la pleine indexation, pour reprendre ses propres termes.

Toutefois, quelques mois plus tard, nous voyons le ministre des Finances proposer une mesure budgétaire qui va tout à fait à l'encontre de cet engagement du premier ministre. Les personnes âgées en sont particulièrement choquées. Elles ont fait confiance à leur premier ministre, à tort ou à raison, cela dépend des opinions politiques de chacun. Elles ont cru que le premier ministre rétablirait l'indexation intégrale, mais ont vite constaté qu'on leur avait «menti», comme l'a dit quelqu'un de sa circonscription, qui a employé ce mot. Comme ce terme est antiréglementaire, je ne l'utiliserai pas moi-même, mais c'est ce qu'a dit un Canadien qui habite dans la circonscription du très honorable premier ministre. Il convient de prendre cette remarque au sérieux, non seulement à cause du ton sur lequel elle a été faite, mais à cause de l'idée exprimée.

Des députés, quelle que soit leur affiliation politique, qui gagnent plus de $70,000—et certains gagnent nettement plus—peuvent bien dire que les effets de cette mesure ne seront pas tellement dévastateurs. Toutefois, les personnes âgées qui ont un revenu fixe doivent faire des plans et préparer un budget d'après leurs dépenses et leurs revenus. Quand on leur annonce tout à coup qu'elles ne toucheront pas le montant intégral de l'argent qu'elles avaient prévu de dépenser, c'est extrêmement grave. La situation est peut-être différente pour des députés, mais un tel bouleversement risque d'être catastrophique pour des personnes âgées qui ont travaillé dur pendant 35 ou 40 ans en élevant une famille, et de compromettre leur autonomie économique en tant que citoyens. Il est important de respecter ce principe. Je fais appel au sens de la justice des députés d'en face. Cela pourra signifier qu'un Canadien âgé devra différer le paiement de sa facture de téléphone. Cela pourra signifier qu'il ne pourra pas se rendre en taxi à l'hôpital visiter un être cher. Cela pourra être cette somme minime qu'une personne âgée donne à un enfant du voisinage pour aller lui acheter quelques épiceries quand il fait mauvais. Les députés qui siègent en cette auguste enceinte se rendent compte que le ministre des Finances ne peut prendre le parole et déclarer aux Canadiens: «Bravo, j'ai fait ce qu'il fallait.»

Quelle ténacité faut-il manifester pour soutirer des fonds aux Canadiens âgés? Je ferai remarquer au député de Halifax et au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien que le ministre aurait dû se montrer inflexible envers ceux qui en ont les moyens, et je veux parler de la disposition relative aux gains en capital dans le budget. A mon avis, les députés de tous les partis se seraient alors empressés de déclarer: «En vérité, le ministre tient tête à ceux qui peuvent se permettre de faire des sacrifices.» Toutefois, c'est précisément le contraire qui s'est produit. Le ministre des Finances et le premier ministre ont trahi leurs promesses envers nos vieillards.

Monsieur le président, vous savez, à titre de député, que 1.7 million de Canadiens âgés vivent en deçà du seuil de la pauvreté. Je demande à tous les députés: «Quelle fermeté montre-t-on quand on dit aux citoyens âgés en deçà du seuil de la pauvreté qu'ils recevront encore moins?» A mon avis, le ministre des Finances a commis une bourde politique monumentale. Bien entendu, cela peut arriver, mais il importe de réparer son erreur. Je conseille au ministre des Finances et aux députés qui l'appuient et ont foi en sa sincérité et ses politiques qu'ils devront s'affirmer et faire modifier cette mesure rétrograde pour respecter l'engagement que le premier ministre prenait en juillet 1984.

Quant à la disposition sur les gains en capital, est-ce dur de dire aux Canadiens nantis qu'ils obtiendront 300 millions de dollars cette année et 600 millions durant le prochain exercice? Est-ce dur de leur dire que les contribuables canadiens leur feront un don de 1.2 milliard d'ici à 1990? Est-ce de la fermeté ou n'est-ce pas plutôt de la lâcheté, comme l'ont fait remarquer certains Canadiens âgés?

Cette mesure influe sur l'une des classes les plus vulnérables de la société canadienne. Elle s'attaque à ceux qui ont fait des sacrifices durant des années, que ce soit pendant la Première ou la Seconde Guerre mondiale. Elle s'attaque à ceux qui ont consacré leur vie productive à édifier leurs localités, à renforcer leur régime d'enseignement, à construire des églises afin que les Canadiens aient la chance de prier le Dieu de leur choix. Parvenus à l'âge de la retraite et de la réflexion, voilà que cette mesure régressive les oblige à un effort financier. Chacun sait que c'est injuste.

• (1310)

Les députés, surtout les ministériels, doivent maintenant reconnaître que ce fut une erreur politique. Il leur incombe donc de calmer l'inquiétude dans laquelle le budget du 23 mai 1985 a plongé les personnes âgées. Je tiens à signaler à tous, pour votre gouverne, que l'incertitude des Canadiens à revenu fixe est un grand sujet de contrariété et d'inquiétude.

Il est faux de dire que ce budget est juste envers les Canadiens âgés, car on les a traités injustement. Jusqu'où ira cette injustice? Le gouvernement aura l'occasion, aujourd'hui ou demain, de mettre un terme à cette mesure fiscale régressive. Divers observateurs politiques prétendent qu'il témoignerait d'un manque de fermeté en reculant et qu'il devrait donc résister. Tel n'est pas cependant le rôle d'un gouvernement. Les gouvernements ne sont pas élus pour plaire aux courriéristes parlementaires, mais bien pour servir les intérêts supérieurs de la nation. En revenant sur cette mesure fiscale régressive, les ministériels pourront se consoler à l'idée qu'ils agissent pour le bien des Canadiens. Qu'importe si quelques éditorialistes reprochent ensuite au gouvernement d'avoir cédé? Il n'en a pas le choix, à mon avis.

Je demande sincèrement aux ministériels de s'empresser à redresser ce tort. Si les Canadiens âgés devaient continuer, dans quelque province, à en subir les effets, le problème prendrait une ampleur telle que le gouvernement ne pourrait plus revenir sur sa décision. Or, une mesure aussi injuste constituerait une source d'inquiétude et de désaccord pour une population qui mérite beaucoup mieux. Cette question ne devrait pas faire l'objet d'un affrontement entre partis à la Chambre, parce qu'il s'agit d'une injustice que chacun de nous devrait vouloir réparer au moyen d'un vote, dans l'intérêt des Canadiens âgés. Il incombe à chaque député de réparer cette erreur politique en proposant, pour les personnes âgées, justice, équité et dignité.

M. Axworthy: Monsieur le président, en intervenant dans le débat sur cet amendement, je souhaiterais exprimer un message aussi clair que possible. Cette pile de papier comporte plus de 2,000 noms de personnes âgées de la ville de Winnipeg. Ce n'est qu'un petit pourcentage du nombre de personnes de cette ville qui protestent vivement contre l'action du gouvernement.

Pendant la fin de semaine, j'ai lu les déclarations du député de Saint-Boniface qui disait qu'il ne pensait pas que ce soit une question bien sérieuse parce qu'il n'avait reçu que quatre ou cinq coups de téléphone à ce sujet. J'ai regardé les adresses sur ces pétitions, et j'ai vu boul. Provencher, rue Dumoulin, rue Goulet et rue Marion. Des centaines de personnes de la circonscription de ce député ont signé ces pétitions. Je le signale à la Chambre parce que cela souligne bien l'enjeu profond de ce débat. Ce qui est important, ce n'est pas seulement le fond de l'action du gouvernement, mais aussi la façon dont il a mené cette affaire et rompu le contrat de confiance qu'il avait avec le peuple canadien.

Le premier ministre est plus tortueux qu'un tire-bouchon. On ne sait pas du jour au lendemain quel virage, quelle volte-face ou quel contre-pied il va prendre. Prenons le dossier des pensions et de l'aide aux personnes âgées. Pendant la campagne électorale, nous avons eu la fameuse déclaration du dépôt sacré avec des allusions appuyées au fait que l'aide aux personnes âgées serait accentuée. C'était bon pour la campagne électorale, mais après les élections, nous avons commencé à entendre le ministre des Finances susurrer que le gouvernement allait réétudier l'universalité du plan de pension. Ce n'était plus un dépôt sacré, ils commençaient à le revoir.

Quand on a posé des questions à la Chambre des communes et ailleurs au pays, le premier ministre s'est remis dans le sens du vent en disant qu'on ne toucherait pas aux revenus des personnes âgées parce qu'ils étaient essentiels. A la faveur de la nuit, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social refondit son Livre vert ou Livre blanc afin de changer la question. Le document dit que le réexamen des programmes sociaux n'entraînerait pas de réduction du soutien de revenu des personnes âgées. Nouveau virage.

Puis vint le budget, avec toute une série de mesures qui ont dangereusement sapé les bases du revenu des personnes âgées de notre pays. On nous a répété de nombreuses fois l'argumentation en faveur de la désindexation. Au cours des quatre prochaines années, les personnes âgées verront chacune leur pouvoir d'achat diminuer de 1,500 dollars d'aujourd'hui. En outre, le problème est aggravé par la forte augmentation de la taxe de vente sur les produits de première nécessité, cet impôt régressif qui va frapper les détergents, les bonbons et les aliments pour animaux familiers. Il y a un mot de W. C. Fields qui dit que celui qui déteste les enfants et les chiens ne peut être tout à fait méchant. Le gouvernement conservateur cherche à appliquer ce mot. Je suppose que W. C. Fields a participé à la rédaction du budget. Il faut bien que cela vienne de quelque part.

• (1320)

Il est de fait que le gouvernement a réduit considérablement de façon rétrograde le pouvoir d'achat des personnes âgées. Non seulement on leur enlève l'assistance-revenu directe, mais on leur enlève leur pouvoir d'achat. Et comme si ce n'était pas assez, on leur porte un troisième coup en réduisant de deux milliards d'ici à 1990 les transferts aux provinces. De deux choses l'une: ou bien il va y avoir une importante réduction des services de santé, ou bien on va augmenter les impôts ou la facturation des usagers au niveau provincial. Et pour comble les municipalités, qui fournissent également des services spécialisés aux personnes âgées, comme les centres diurnes et le transport, vont elles aussi devoir augmenter leurs impôts ou réduire leurs programmes. Il est donc clair que le budget constitue une agression sur plusieurs fronts contre les revenus des personnes âgées.

Quand le budget a été présenté, nous avons demandé à la Chambre au gouvernement pourquoi il faisait cela. Voyons l'amusante série des arguments qu'on nous a servis depuis lors. Tout d'abord, les ministériels ont dit que les personnes âgées désiraient cela et qu'elles étaient d'accord. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit qu'il avait parlé à toutes sortes de personnes âgées, qui voulaient que le gouvernement réduise le déficit et qu'il leur enlève leurs revenus. Mais une fois au pied du mur, il n'a pu nommer une seule personne ou un seul groupe qui lui ait dit cela. Cet argument-là n'a pas très bien porté.

M. Dick: Nous en avons deux, juste ici.

M. Axworthy: Oui, ils siègent à la Chambre des communes où ils ont leurs propres bancs.

Les ministériels ont estimé que cet argument ne portait pas trop bien, alors ils se sont repliés sur une autre ligne de défense. Ils se sont donc mis à dire qu'il ne s'agissait pas vraiment d'un budget mais d'une série de propositions et de spéculations. Le premier ministre, qui a rédigé à neuf le manuel des finances publiques en moins d'une semaine, a dit que le budget n'était pas un budget mais une série de propositions qu'ils peuvent reconsidérer et modifier. Il a entièrement déchiqueté et jeté aux orties les prévisions financières du ministre des Finances. Il a complètement anéanti le sens de la sécurité ou de la stabilité budgétaire.

Et comme cet argument-là n'a pas semblé trop bien porter, il y a maintenant l'argument suivant lequel le premier ministre dit qu'il va changer d'avis, qu'il va jeter un regard neuf sur la situation et réviser cela quand les conditions économiques s'amélioreront un peu. Mais pour l'indexation, qu'est-ce que cela veut dire, quand les conditions économiques s'amélioreront un peu?

Nous voulons savoir ce que c'est que les ministériels attendent. Pourquoi est-ce qu'ils tergiversent? Pourquoi est-ce que le caucus conservateur, qui est pourtant assez nombreux, n'a pas réussi à faire savoir au ministère à quel point il s'est trompé? Est-ce qu'il s'agit d'un autre exemple des manipulations et machinations du premier ministre? Est-ce qu'il nous dit d'attendre les vacances parlementaires d'été pour pouvoir trafiquer et manipuler les mécanismes de l'État, pendant que l'opposition sera absente?

Qu'a dit le premier ministre l'autre semaine, deux ans après être devenu chef de son parti? Ah oui, il a dit que la presse avait été méchante avec lui. Le pauvre psychisme délicat et sensible du premier ministre supporte mal l'opposition. Il va donc attendre que le Parlement s'ajourne pour l'été pour hausser le montant des prestations du supplément de revenu garanti sans toucher à la pension de vieillesse. Tout semble l'indiquer, mais cela ne règle toujours pas le problème, à savoir qu'il est écrit dans le budget que les personnes âgées doivent faire les frais de la réorganisation financière du pays.

Si les députés du caucus conservateur pensent que le premier ministre peut s'en tirer avec des tours de passe-passe en se contentant de hausser le SRG sans toucher à la pension de vieillesse, ils ne perdent rien pour attendre. Le Parlement sera à nouveau en session le 15 septembre, et nous allons reprendre le combat là où nous l'aurons laissé. Les ministériels changeront alors d'avis qu'il le veuillent ou non. Les députés conservateurs feraient mieux de tenir une autre réunion spéciale d'urgence de leur caucus pour faire savoir au premier ministre que ses petits tours de passe-passe ne lui permettront pas de s'en sortir en l'occurrence.

Les Canadiens commencent à connaître le premier ministre. Ils savent comment il est. Ils savent qu'on ne peut avoir confiance en lui et prendre sa parole au sérieux. Combien de fois peut-il dire oui ou non, faire des détours, osciller de droite à gauche? Il manque d'orientation et de résolution. Il se laisse dicter sa politique par les résultats de ses sondages Decima qu'il brandit aux réunions du caucus au lieu de se demander si les mesures à prendre sur un point donné sont justes et bonnes.

M. Dick: Il est plus honnête que vous.

M. Axworthy: Cela reste à voir.

M. Dick: Que dire des millions de dollars que vous avez dépensés pour votre propre cabinet?

M. Axworthy: Le fait est que j'ai dépensé beaucoup moins que le premier ministre pour le sien. Nous dénonçons au sujet de ce problème non seulement le tort grave et inouï infligé à des millions et des millions de Canadiens, mais la façon absolument incroyable dont le gouvernement conservateur s'est arrogé un pouvoir de droit divin en l'espace de neuf mois à peine. Il n'a plus à écouter les gens. En dépit de toutes ses protestations de consultation, il ne tient absolument pas à rechercher le consensus et à travailler de concert avec la population.

Quel but poursuit-il? Que cherchent à réaliser ainsi les ministériels? La situation serait différente s'ils disaient que leur budget contribuera d'une certaine façon à assurer quelque chose de valable. Nous ne serions pas d'accord avec eux, mais ils pourraient le prétendre. Mais leur argumentation, c'est que le sacrifice ainsi consenti seulement par les personnes âgées et les familles à faible revenu va, d'une façon ou d'une autre, engendrer une espèce d'âge d'or économique. Toutefois, le propre budget du gouvernement nie pareille possibilité.

Les ministériels parlent d'un taux de croissance inférieur à la moitié du taux de croissance des deux dernières années. Ce qui cloche dans leur raisonnement économique, c'est de supposer que le gouvernement puisse retirer de la circulation près de quarante milliards de dollars de pouvoir d'achat au cours des quatre prochaines années sans que la demande de biens de consommation, de logement et de services diminue pour autant. Quel que soit le nombre d'exonérations et de dégrèvements fiscaux que l'on accorde aux investisseurs et aussi heureux que soient les amis du ministre des Finances à la Bourse de Toronto, s'il n'y a pas de demande économique fondamentale, les entreprises ne prendront pas de l'expansion pour la satisfaire. Les entreprises prennent de l'expansion pour arriver à satisfaire à la demande des consommateurs. Toutefois, si les gens n'ont pas d'argent à cause d'impôts énormes, les entreprises ne prendront pas d'expansion.

D'après le *Wall Street Journal*, cela équivaut à un suicide économique. Le gouvernement ne réinvestit pas d'argent dans l'économie. Il ne stimule pas la demande. Au lieu de cela, il réduit le montant d'argent en circulation et, partant, les stimulants économiques.

Comme cela n'a pas de sens au point de vue économique, nous nous devons de demander des explications aux ministériels. Il est devenu parfaitement clair que les trois milliards et demi de dollars ou presque que l'on va enlever aux Canadiens âgés et que les milliards dont on délestera les familles à faible revenu n'ont rien à voir avec la réduction du déficit. Les taxes de vente et la désindexation compensent les cadeaux offerts à une élite privilégiée de Canadiens par le biais du programme de gains en capital, de la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, et de dégrèvements fiscaux. Or, le gouvernement est disposé à faire payer à des millions de Canadians les avantages dont bénéficieront moins de 4 p. 100 de la population.

• (1330)

La seule conclusion que l'on puisse tirer, c'est que le gouvernement croit fondamentalement que la croissance économique ne pourra venir que d'une élite privilégiée dont il faut prendra le plus grand soin. Pour le gouvernement, si les Canadiens ordinaires peuvent obtenir quelques miettes, eh bien tant mieux! Le vieux principe des répercussions en cascade a été mis au rancart dans les années 1920, lorsque le darwinisme social n'a plus été en vogue. C'était la règle de la jungle économique qui avait prévalu jusque là et on l'a classée alors parmi les idées dépassées à jamais. Il a fallu attendre 1985 pour que le premier ministre du Canada reprenne cette idée rebattue, selon laquelle l'aide apportée aux privilégiés profitera à tous.

Je crois que les Canadiens comprennent mieux ce que contient le budget. Ils commencent à se rendre compte que ce ne sont pas, en définitive, les jeunes ménages qui veulent acheter des maisons, les travailleurs qui veulent se recycler ou les personnes âgées qui veulent conserver leur revenu, qui bénéficieront de ce budget. Le gouvernement aide simplement un petit cercle de privilégiés avec la conviction que ces derniers pourront produire une énorme vague de croissance dont nous profiterons tous.

C'est une théorie économique extrêmement précaire et dangereuse. Il n'est pas surprenant que le ministre des Finances quitte aujourd'hui le pays pour ne pas revenir avant l'ajournement. Il était à prévoir qu'il jugerait préférable d'aller se réfugier à environ 5,000 milles d'ici. Il est conscient du fait que le budget repose sur des bases fort peu solides, des sables mouvants sujets à une érosion quotidienne. La seule façon pour lui de sauver les apparences est de quitter le pays. Une fois de plus, comme c'est la coutume depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, il refuse d'assumer ses responsabilités et de prendre les décisions difficiles, mais nécessaires qui s'imposent. Le premier ministre et lui-même pensent qu'ils peuvent s'en sortir grâce à des astuces, des sondages d'opinion et des opérations de relations publiques. Une fois de plus, ils essaient de nous jeter de la poudre aux yeux, plutôt que de prendre les décisions difficiles qui s'imposent.

Le gouvernement n'aime pas gouverner. Il ignore comment le faire et ne veut pas le faire. Il refuse de prendre les décisions nécessaires. Il a maintenant été abandonné par tous ses amis et alliés. Le secteur privé l'a invité à ne pas prendre cette initiative. Les premiers ministres provinciaux, dont beaucoup sont conservateurs, ont fait de même, à l'instar de nombreux organismes sociaux bien informés. Le gouvernement peut-il nous nommer un seul organisme, à part l'association de comté conservatrice de Riverdale, qui soit en faveur de cette mesure? Peut-il prouver que la majorité des Canadiens appuient les mesures budgétaires? Il prétend qu'il a les résultats du sondage Decima. Pardon, je me reprends. Allan Gregg dit que le gouvernement devrait le faire. Si c'est ainsi que le gouvernement élabore sa politique et qu'il en arrive à un consensus, j'aimerais bien qu'il nous le dise.

En s'appuyant sur la sagesse de ce devin prévisionniste, le parti conservateur a décrété que c'était la voie à suivre. Toutes les protestations des associations de personnes âgées et la désaffection des hommes d'affaires, ses alliés naturels, de le suivre dans cette voie n'ont pas réussi à émouvoir le gouvernement ni son caucus. C'est exactement pour cette raison que nous avons présenté cette proposition d'amendement. Nous croyons qu'il y a des députés conservateurs qui comprennent leurs électeurs et qui ne sont pas prêts à avaler les bobards du premier ministre. Nous croyons qu'ils sont prêts à défendre le point de vue que leurs électeurs estiment très sérieux, crucial et fondamental.

La proposition d'amendement va permettre aux membres du gouvernement de se réunir et d'examiner leurs actes. Ils n'ont eu guère de succès manifestement pendant la fin de semaine. Pourtant, il n'est pas trop tard, car il nous reste encore deux semaines de session. Nous invitons le gouvernement à bien réfléchir à ce qu'il est en train de faire. Il devrait envisager les répercussions que cette décision ne manquerait pas d'avoir sur les Canadiens. Il devrait se demander si c'est bien là l'objectif qu'il veut atteindre. Tient-il vraiment à dire aux citoyens âgés et aux jeunes familles qu'il est prêt à réduire leurs revenus afin tout simplement de créer un léger remous à la Bourse des valeurs de Toronto? Est-ce là l'échange que le gouvernement offre aux Canadiens?

Nous espérons que la sagesse et le bon sens qui existent au sein du caucus vont l'emporter en fin de compte et que le premier ministre, cessant enfin de louvoyer, va prendre la bonne décision, celle que tous les Canadiens souhaitent.

M. Deans: Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos de mon collègue le député de Winnipeg-Fort Garry. Ils m'ont porté à soulever deux ou trois questions qui ont retenu mon attention alors que j'écoutais ces derniers jours les différents points de vue concernant le projet de désindexation du gouvernement.

Dimanche dernier, comme d'habitude j'ai passé la matinée à me promener dans ma circonscription et à bavarder avec mes commettants. Je me suis rendu chez le vendeur de beignets de ma localité et les gens qui s'y trouvaient m'ont fait part de la façon dont ils perçoivent les événements, tant ceux qui se produisent au Parlement que dans la région. La question qui revenait le plus souvent sur le tapis, c'était la décision du gouvernement de désindexer les pensions. J'ai trouvé cela curieux, car bien peu de ces gens-là étaient en âge de toucher des pensions.

Ce matin-là, j'ai lu, dans le *Saturday Star* ou le *Sunday Star,* qu'un certain nombre de députés conservateurs de l'arrière-ban avaient laissé entendre qu'ils n'avaient pas été particulièrement inondés de protestations à ce sujet. Beaucoup de députés conservateurs semblaient croire que la question n'était pas particulièrement importante aux yeux de leurs électeurs. Ils ne recevaient pas de courrier volumineux à ce sujet et on ne les arrêtait pas dans la rue pour se plaindre à eux. Leurs bureaux n'étaient pas débordés d'appels téléphoniques de gens désireux de faire part de leurs préoccupations particulières. J'en ai été déconcerté. Je me suis demandé comment il se faisait que toute personne que je rencontrais dans les rues de Hamilton, sur le mail de la rue Sparks ou près de mon immeuble à Ottawa m'interrogeait au sujet de la désindexation, ou du moins y faisait allusion. Comment se faisait-il que l'on me présentait toutes ces instances? Comment se faisait-il que mes collègues néo-démocrates en recevaient eux aussi? Comment se faisait-il que les députés libéraux en recevaient également? Car apparemment les conservateurs n'en entendaient pas parler.

• (1340)

C'est sans méchanceté que je le soutiens, mais je pense que certains conservateurs de l'arrière-ban manquent simplement d'expérience, et c'est ce qui explique cet état de choses. Ils ne s'intéressent sans doute pas à la chose politique depuis assez longtemps et ils n'ont donc pas encore réussi à consacrer du temps pour se mettre à la disposition de leurs électeurs. Les conservateurs qui ont fait nombre de campagnes électorales pourraient peut-être se rappeler de celles où l'électorat s'était abstenu de leur accorder l'appui prévu. Ils ont peut-être remarqué que les électeurs évitaient de leur parler car ils étaient en colère, ou encore que certains, surtout des personnes âgées, ne leur parlaient pas du tout. En règle générale, quand les gens sont mécontents de leur député lors d'une campagne électorale—exception faite de ceux que l'on connaît relativement bien—ils évitent de lui révéler jusqu'à quel point ils sont mécontents. Ils se contentent de l'éviter. Ils se parlent entre eux, mais ils ne l'affrontent pas, car ils ont décidé de ne pas l'appuyer dans ses projets. Ainsi, je signale aux ministériels qui se demandent pourquoi ils ne sont pas au courant des protestations que nous, de l'opposition, recevons, que c'est peut-être là en partie l'explication du problème.

Par le passé, les gens auraient volontiers abordé, dans la conversation, un problème avec leur député parce qu'ils n'étaient pas directement concernés et ne se sentaient donc pas gênés de leur en parler. La chose ne leur paraît pas aussi facile dans un cas comme celui-ci. Les députés ne devraient pas en conclure que les gens approuvent la conduite du gouvernement sous prétexte qu'ils n'inondent pas leurs élus d'appels téléphoniques et de lettres. On pourrait aussi bien conclure que beaucoup de personnes âgées sont frustrées et déçues au sujet d'une question qui les intéresse directement, une question qui affectera leur vie de tous les jours et qui réduira leur source de revenu.

Je demande aux membres du parti libéral si, au cours de la dernière campagne électorale, les gens refusaient simplement d'engager la conversation sur le pas de leur porte parce qu'ils avaient décidé de ne pas appuyer cette fois-là le parti libéral? Au cours de campagnes antérieures, il m'est arrivé de constater qu'ils acceptaient simplement le dépliant, me remerciaient et refermaient la porte. Ils n'avaient pas vraiment envie de discuter avec moi. C'est sans doute pourquoi les ministériels ne sont pas accaparés comme les autres députés par cette question.

En outre, les personnes les plus durement touchées communiqueront volontiers avec ceux qui les défendent. Il est normal que ceux qui redoutent que leur avenir ne soit mis en cause par le projet du gouvernement, par nécessité, appuieront les députés qui défendent leur cause. Étant donné qu'il est peu probable qu'un grand nombre de ministériels, à l'exception de quelques cas particuliers, se lèvent pour s'opposer à cette mesure plutôt néfaste, beaucoup de gens renoncent, je crois, à communiquer avec eux pour les inciter à convaincre le gouvernement de reconsidérer sa décision.

Cela dit, je voudrais aborder ce que je considère comme le fond du problème. Cette question touche l'une des convictions les plus profondes de l'actuel ministre des Finances. Pendant des années, le ministre a été convaincu que l'universalité était une mauvaise chose. Pendant des années, il a cru qu'il était possible de concevoir un moyen de donner aux pauvres mais pas nécessairement aux riches. A maintes reprises, le ministre a dit qu'il fallait se demander si l'universalité devait demeurer la caractéristique principale des programmes sociaux du Canada.

C'était le premier assaut véritable contre le principe de l'universalité. Le ministre des Finances y a fait allusion en novembre dernier, peut-être par étourderie, et le premier ministre après avoir été un peu pris à partie par cette initiative du ministre des Finances, l'a tancé vertement pour l'obliger à faire marche arrière. C'était la première tentative du ministre des Finances, depuis que le gouvernement a pris le pouvoir en septembre dernier, pour réaliser les principes auxquels il souscrit depuis bien des années. Il a emboîté le pas évidemment avec cette mesure dont le but, d'après le gouvernement, est de réduire notre déficit. Elle représente la contribution des personnes âgées au programme de réduction du déficit du gouvernement actuel qui va ainsi récolter 250 millions de dollars.

Étant donné que la majorité des personnes âgées ont tout juste de quoi vivre, il n'est guère sensé de demander un tel sacrifice à des gens qui ont déjà si peu. Et c'est d'autant moins sensé de la part du gouvernement qu'il y a bien des domaines où il pourrait récupérer ces 250 millions de dollars.

Au lieu de critiquer pour le principe, le NPD a passé en revue les divers moyens que pourrait prendre le gouvernement pour trouver ces 250 millions de dollars dont il a besoin. Vous vous rappelez, sans doute, monsieur le président, que nous en avions proposé cinq. Je concède volontiers que ce ne sont pas les seuls qui existent, qu'il serait peut-être possible d'en trouver 15 ou 20 autres. Ceux que nous avons trouvés n'entrent peut-être pas dans les vues des conservateurs, mais ils n'en demeurent pas moins des moyens pratiques de lever les 250 millions de dollars que le gouvernement cherche à dégager en désindexant les pensions des personnes âgées.

Faut-il préciser que les personnes âgées sont ceux-là mêmes qui ont bâti la société prospère dans laquelle nous vivons. Ce sont ces gens-là qui ont passé des heures interminables et pénibles à travailler dans des conditions dangereuses, dans des emplois en usine à des salaires de misère, sans véritables vacances et sans pouvoir économiser pour leurs vieux jours. Certains ont tout perdu pendant la grande dépression des années 1930. Ce sont eux aussi qui sont allés à la guerre pour notre pays et qui ont, somme toute, construit cette société dont nous profitons actuellement. Voilà maintenant qu'on leur dit: «Nous vous sommes certes reconnaissants d'avoir fait d'aussi grands sacrifices, mais pas assez, cependant, pour indexer votre pension sur le coût de la vie». Nous leur sommes assez reconnaissants pour l'indexer sur le coût de la vie moins 3 p. 100. Nous avons besoin de 250 millions de dollars que nous considérons plus importants que tout sentiment de gratitude que nous pourrions éprouver pour ce que nous vous devons.

• (1350)

Nous avons donc proposé d'examiner toutes les possibilités. Nous en avons expliqué quelques-unes, et je n'ai pas l'intention de revenir là-dessus, mais il y en a une qui me plaît bien et je ne comprends toujours pas pourquoi elle ne peut pas fonctionner. Je voudrais bien que quelqu'un sur les premières banquettes conservatrices essaie de m'expliquer pourquoi nous devons emprunter de l'argent pour compenser l'argent que nous ne percevons pas maintenant des sociétés et que celles-ci doivent au gouvernement. Pourquoi devrions-nous demander aux personnes âgées et à d'autres Canadiens de payer plus d'impôt afin de pouvoir dire au secteur très lucratif des sociétés qu'elles peuvent reporter indéfiniment leurs impôts? Pourquoi n'exigeons-nous pas au moins que ceux qui peuvent reporter leurs impôts paient au gouvernement du Canada les intérêts que le gouvernement lui-même doit payer lorsqu'il emprunte l'argent que les sociétés paieraient si elles ne pouvaient pas reporter leurs impôts?

Je pose la question à mon honorable ami de Bow River. N'est-ce pas logique lorsqu'on y réfléchit? Si je dois emprunter de l'argent pour regarnir la bourse du gouvernement parce que je ne perçois pas les impôts que doivent les sociétés, le moins que celles-ci puissent faire serait de payer l'intérêt sur l'argent que j'ai emprunté. N'êtes-vous pas d'accord? Vous devez reconnaître que c'est assez raisonnable.

Saviez-vous que, si nous exigions simplement des intérêts de 10 p. 100, ce qui est inférieur au taux que les sociétés obtiendraient sur le marché, nous pourrions recevoir environ 3 milliards de dollars par année. Pourquoi les sociétés ne seraient-elles pas disposées à faire une telle contribution pour éviter que le gouvernement demande aux personnes âgées de laisser tomber l'indexation de pensions qui sont déjà nettement insuffisantes? Je voudrais savoir s'il y a un seul député d'un côté ou de l'autre de la Chambre, et même vous, monsieur le président, qui peut me l'expliquer? Y a-t-il quelque chose qui cloche dans mon raisonnement? Quelqu'un peut-il me dire que ce n'est pas raisonnable d'affirmer qu'il vaudrait mieux que les sociétés paient de l'intérêt sur l'argent qu'elles doivent au lieu que le gouvernement perçoive 250 millions de dollars des personnes âgées? Voilà la question. L'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien veut-il prendre la parole et répondre? Je me rasseoirai volontiers pour l'écouter. Non, je vois qu'il s'enfonce de nouveau dans son fauteuil et je le comprends. C'est un homme sensible. C'est le genre d'homme qui serait prêt, j'imagine, à lutter au caucus et au cabinet pour promouvoir ce que nous avons proposé.

Je vous affirme, monsieur le président, qu'avec cette seule mesure nous pourrions percevoir 3 milliards et cela ferait plus que compenser les 250 millions que l'on se propose de prendre aux personnes âgées. Il nous resterait 2.75 milliards que nous pourrions utiliser à notre guise. Si vous n'avez besoin que de 250 millions, au lieu de demander 10 p. 100 contentez-vous de 3 ou 2.5 p. 100, si vous êtes heureux avec cela. Ainsi, vous collecterez exactement ce dont vous avez besoin. Je dis à ma collègue de Hamilton-Est, qui s'apprête certainement à se lever pour appuyer ma proposition, que toute personne qui m'écoute, ici ou à la télévision, ou qui me lira plus tard, ne pourra que conclure que ce que nous demandons est parfaitement sensé. C'est d'une logique irréfutable. Cela ne créera aucune difficulté au secteur industriel et commercial. Cela nous empêchera d'avoir recours, si c'est vraiment nécessaire, aux personnes âgées pour obtenir l'argent. Nous pourrons ainsi agir de façon responsable vis-à-vis des personnes qui ont construit ce pays.

Je pourrais continuer, monsieur le président, et présenter les quatre autres propositions qui, additionnées, rapporteraient de nombreux milliards que l'on pourrait utiliser pour réduire le déficit et améliorer les programmes. Nous pourrons parler de cela plus tard. Il semble bien, toutefois, que le gouvernement soit devenu sourd, non seulement à la logique de mon argument, mais également aux supplications des personnes âgées et des jeunes, et sourd aussi aux demandes des premiers ministres des provinces.

Le gouvernement ne veut pas perdre la face. Pourtant, je vais vous dire, monsieur le président, si c'était moi, si j'étais le ministre des Finances et si j'avais, par erreur, laissé passer à mon nom une proposition de ce genre; si par ailleurs j'avais l'avantage de revoir la situation et d'en évaluer les conséquences, je me lèverais et je dirais que je m'étais trompé et que je vais rectifier le tir. C'est ce que nous demandons au premier ministre.

Mme Copps: Monsieur le président, je voudrais en effet joindre ma voix à celle du député de Hamilton Mountain qui est allé au cœur même du problème dont nous parlons aujourd'hui. J'étais présente ce matin lorsque le député de Gander-Twillingate a proposé un amendement qui disait que le gouvernement demande au Parlement d'approuver une motion qui lui permettrait d'emprunter des milliards, alors qu'en même temps il impose une réduction de 3 p. 100 des pensions des personnes âgées, l'élément de notre société qui est le moins en mesure de payer. C'est à cause de cela que nous demandons au gouvernement de réduire aussi son pouvoir d'emprunt de 3 p. 100. Le ministre des Finances conseille aux personnes âgées de restreindre de 3 p. 100 ce qu'elles dépensent pour les transports en commun, les aliments et l'électricité. Quand nous demandons au gouvernement de restreindre ses dépenses de 3 p. 100, que répondent ses porte-parole? Le leader du gouvernement à la Chambre, après avoir entendu l'amendement libéral, a bondi sur ses pieds pour soutenir qu'ainsi nous imposerions de plus graves restrictions aux personnes âgées, que nous réduirions leur pension de 3 p. 100 de plus. Cette façon de réagir du gouvernement est tout à fait typique. Le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré en prenant connaissance de l'amendement que propose l'opposition libérale que cette réduction se ferait aux dépens des aînés. Telle est bien la mentalité du gouvernement.

J'espère pouvoir poursuivre mes observations sur cette question primordiale après la période des questions, monsieur le président.

• (1400)

Le président: Comme il est 14 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à reprendre l'étude du projet de loi plus tard dans la journée.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LES RÉPERCUSSIONS DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le gouvernement ne cesse de répéter aux Canadiens que son objectif est la création d'emplois, ce qui lui sert à justifier ses actes. Par exemple, la réduction des crédits alloués à la recherche et au développement va créer des emplois, ainsi que la désindexation des allocations familiales; la désindexation des pensions permettra de créer des emplois et les fortes compressions visant le ministère de l'Environnement également; les taxes imposées sur les matériaux d'isolation serviront à créer des emplois. La liste est interminable et l'argument invoqué est toujours le même.

En mai 1984, les emplois créés ont représenté une hausse de ½ p. 100 de l'ensemble de la population active. En mai 1985, les nouveaux emplois ont augmenté de 0.55 p. 100 la population active totale. Il n'y a guère de différence entre les deux.

Cela dit, dans ses efforts en vue de créer des emplois, pourquoi le gouvernement fait-il tout pour aggraver le chômage en effectuant des compressions de personnel dans des domaines utiles comme le Service canadien de la faune? En outre, si le gouvernement croit à la valeur de patrimoine que représente l'environnement pour nous et les générations futures de Canadiens, pourquoi restreindre les services de gestion de la faune et de l'habitat? La protection de notre patrimoine naturel ne vaut-elle pas l'investissement des 84 emplois supprimés en novembre dernier?

M. le Président: Je dois signaler au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AFRIQUE DU SUD—ON DEMANDE LE RAPPEL DE L'AMBASSADEUR

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, la semaine dernière, les troupes de choc sud-africaines ont fondu sur le Botswana sous le couvert de l'obscurité; elles ont tué 16 hommes, femmes et enfants et elles ont fait sauter des maisons de réfugiés noirs.

Dimanche, la furie du nazisme réincarné s'était à nouveau déchaînée sur 5,000 fidèles de Soweto cette fois, dont le crime singulier consistait à s'être réunis pour rendre hommage aux victimes du massacre de Soweto survenu il y a neuf ans.

A la suite du raid qui s'est produit au Botswana, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a dit que le Canada déplore la violence, d'où qu'elle vienne, insinuant ainsi que les victimes ont leur part de responsabilité, tout en demandant poliment à l'Afrique du Sud de respecter la souveraineté et l'indépendance de ses voisins.

Même le gouvernement américain, qui affiche une certaine sympathie à l'égard de l'Afrique du Sud parce qu'elle sert de rempart contre le communisme, a fait revenir son ambassadeur de ce pays.

Le gouvernement pratiquera-t-il encore la politique de l'autruche, même si un membre de son corps diplomatique est gazé à l'église ou rappellera-t-il immédiatement son ambassadeur pour manifester le dégoût que ce régime raciste et hors-la-loi inspire aux Canadiens et fera-t-il immédiatement le nécessaire pour prendre des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud?

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

ON DEMANDE DE PROTÉGER LES TERRES VOUÉES À LA PRODUCTION DE RAISIN

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, les 44,000 acres encore vouées à la production de fruits et de raisin dans la péninsule du Niagara sont menacées. C'est là une ressource exceptionnelle. On ne trouve nulle part ailleurs au Canada cette alliance de sols de qualité avec un climat propice. Partout dans le monde, les terres de cette qualité sont rares. Les producteurs ont cependant besoin de rentrées qui soient à la mesure de leurs investissements et de leurs frais d'exploitation.

La culture de la pêche a commencé à décliner lorsque l'industrie de la transformation a été assaillie par la concurrence étrangère. Le marché intérieur a été inondé de produits étrangers; il y a eu un effort délibéré pour faire disparaître cette industrie. Les producteurs ont abandonné la pêche pour le raisin.

On produit maintenant des raisins de qualité pour faire du vin de qualité. Malheureusement, les vignerons et les viticulteurs se retrouvent dans la même situation qui a obligé les producteurs de pêche à abandonner cette culture. A moins que les problèmes de dumping de vins étrangers ne soient bientôt résolus, l'industrie viticole sera mise en difficulté. Il faut que les échanges se fassent dans les deux sens et qu'on trouve des marchés d'exportation pour nos vins ou bien il faut protéger le marché canadien contre le dumping.

Si ces producteurs ne peuvent obtenir un rendement raisonnable, s'ils ne peuvent gagner leur vie à la sueur de leur front, ces terres connaîtront le sort de tant d'autres: elles seront sacrifiées au développement urbain. Le sort de ces terres est entre les mains du gouvernement.

* * *

LES MINES

LES AVANTAGES QUE L'ACCORD FÉDÉRAL-PROVINCIAL VAUDRA AU NORD DE L'ONTARIO

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, le vendredi 14 juin, un événement très important a eu lieu à Kirkland Lake, dans ma circonscription de Timiskaming. Le ministre d'État fédéral chargé des Mines (M. Layton) et le ministre provincial chargé des ressources naturelles ont annoncé conjointement une entente fédérale-provinciale pour le développement du secteur minier, entente d'une durée de cinq ans et prévoyant des crédits de 30 millions de dollars. La signature de cette entente est une éclatante illustration de l'esprit de collaboration qui existe maintenant entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Aux termes de cette entente conclue dans le cadre de l'Accord de développement économique régional Canada-Ontario, on construira enfin une route dont on proposait déjà la construction dès 1928, et je félicite les pionniers, prospecteurs et entrepreneurs, qui ont défendu si longtemps et avec tant d'acharnement ce projet de route d'accès. Cela nous montre une fois de plus que le gouvernement qui a été élu le 4 septembre dernier connaît et comprend les Canadiens.

La construction de cette route donnant accès à des gisements miniers dans le nord de l'Ontario apportera une grande prospérité à ma circonscription. Les perspectives d'emploi seront brillantes dans les secteurs forestier, minier et du tourisme de Timiskaming.

La signature de cette entente est une nouvelle preuve que mon gouvernement ne ménage aucun effort pour créer des emplois pour les Canadiens.

Article 21 du Règlement

LE MULTICULTURALISME

L'OCTROI D'UNE SUBVENTION AU CENTRE INTERNATIONAL DE WINNIPEG

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais signaler à l'attention de la Chambre la tempête que le ministre d'État au multiculturalisme (M. Murta) a déclenchée à Winnipeg en octroyant une subvention de $29,900 au Centre international.

Les membres du Centre et de la communauté ethnoculturelle trouvent révoltante la façon dont cette subvention a été accordée. Premièrement, M. Tom Denton, qui a parrainé la demande et qui est un ancien candidat progressiste conservateur, a signé à titre de trésorier du comité du centre multiculturel. En réalité, le comité n'avait pas eu connaissance de sa demande et il n'existe aucun poste de trésorier. Deuxièmement, quatre personnes désignées comme parrains sur le formulaire ignoraient qu'on s'était servi de leur nom pour obtenir des subventions fédérales. Troisièmement, la somme demandée était de $28,400, mais la subvention accordée s'élève à $29,900. Quatrièmement, la demande n'était pas datée et, enfin, même si l'on a dit au public que cet argent servirait à financer un projet d'un an, la subvention porte uniquement sur la période allant de janvier à mai. Je voudrais donc savoir si cet argent a été dépensé et, dans la négative, s'il va être restitué au gouvernement étant donné que le délai est déjà expiré?

Les membres du Centre et de la communauté ont écrit au vérificateur général et au ministre d'État au multiculturalisme pour demander qu'une enquête soit immédiatement instituée sur ces irrégularités et cette façon de faire main basse sur de l'argent que l'on doit uniquement au favoritisme. Je demande également au ministre de faire la lumière sur cette affaire et de dissiper au plus tôt les doutes des citoyens.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LA VISITE DE PORTS DE LA CÔTE OUEST PAR DES SOUS-MARINS DES ÉTATS-UNIS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, les sous-marins des classes Los Angeles et Sturgeon, qui sont pourvus de missiles de croisière lancés en mer, du nom de Tomahawk, se sont rendus à Nanoose Bay et ont mouillé dans le port d'Esquimalt ces derniers jours.

Les Tomahawk ont une portée de 1,500 milles et une tête nucléaire de 200 kilotonnes. Le directeur du programme de la guerre nucléaire stratégique et tactique au sein de la marine américaine a déclaré à ce sujet:

> La portée accrue d'un grand nombre de plates-formes de surface bénéficiant d'une protection aérienne assurée par des porte-avions, de même que celle de sous-marins indépendants, non repérés et déployés vers l'avant représente pour les Soviétiques une formidable menace.

Ces missiles Tomahawks ne menacent pas seulement les Soviétiques, mais le monde entier.

Les sous-marins Los Angeles et Sturgeon qui sont venus à Nanoose et à Esquimalt étaient-ils pourvus d'armes nucléaires? Nous l'ignorons. Les États-Unis n'apportent ni confirmation ni démenti, et le gouvernement canadien a peur de poser la question. En l'absence de cette information, la Nouvelle-Zélande a eu assez de jugeotte pour refuser l'entrée de ses ports à tous les bâtiments de guerre américains. Le Canada devrait faire de même.

L'accord canado-américain sur la base de sous-marins de Nanoose expire en avril 1986. Cet accord n'a pas contribué à la paix mondiale ni à la sécurité du Canada. Il ne faut pas le renouveler.

* * *

LE BUDGET

ON APPUIE LA TENEUR

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, le budget présenté par le ministre des Finances (M. Wilson) a soulevé beaucoup de protestations.

Les propos les plus acerbes sont venus de ceux qui s'opposent au projet de désindexer partiellement les pensions de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales. En poursuivant sa campagne de démolition, l'opposition a souvent suscité la crainte dans l'esprit des personnes âgées.

Libéraux et néo-démocrates feraient bien de parler aux Canadiens de diverses mesures au lieu de les passer sous silence. Ainsi, en quoi l'exemption de $500,000 pour les gains en capital profitera-t-elle aux agriculteurs? De quelle façon avantagera-t-elle les PME? L'opposition s'est bien gardée d'évoquer les nouvelles dispositions concernant les REER, le fait que le régime fiscal devient plus équitable, l'aide apportée aux personnes handicapées, les nouvelles mesures fiscales tant souhaitées à l'égard des organismes de charité et des artistes.

Les Canadiens voulaient que le gouvernement prenne mieux en main l'économie du pays. C'est ce qu'ils ont obtenu le 23 mai.

* * *

• (1410)

LA RECHERCHE

LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE RECHERCHES TOXICOLOGIQUES À L'UNIVERSITÉ DE LA SASKATCHEWAN

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je m'empresse de signaler à la Chambre un grand événement qui concerne la recherche sur l'environnement au Canada. Depuis octobre, je collabore avec la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier), le ministre de l'Agriculture (M. Wise), le secrétaire d'État (M. McLean) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) pour favoriser l'établissement d'un centre de recherches toxicologiques à l'Université de la Saskatchewan, dont le besoin se fait vivement sentir. Cette université a été désignée par le Conseil national de recherches, ainsi que deux autres, pour entreprendre des recherches toxicologiques au Canada.

Je m'empresse également d'annoncer à la Chambre que, grâce à une subvention de 2 millions de dollars du secrétariat d'État pour les centres de programmes de spécialisation, la première phase des travaux de construction du Centre de recherches toxicologiques débutera cette année. Ce centre bénéficiera du soutien des facultés des sciences de la santé, de l'art vétérinaire, de pharmacie, de chimie, de biologie et d'agriculture. En outre, la division des services de la faune du ministère de l'Environnement et le secteur privé auront recours à cet établissement.

Le Centre de recherches toxicologiques desservira tout l'ouest du Canada et effectuera des recherches écologiques d'une importance capitale pour le Canada tout entier. Le Centre ne bénéficie pas encore d'un financement suffisant. On espère que tout financement supplémentaire sera fourni dès que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, l'université et le secteur privé disposeront des ressources voulues.

Tous les députés devraient féliciter le gouvernement fédéral et l'Université de la Saskatchewan d'avoir reconnu l'importance de la recherche toxicologique et de s'être fermement engagés à rendre notre milieu plus sûr pour nos enfants et les générations à venir.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'AIDE FÉDÉRALE—LES COUPURES—LES CONSÉQUENCES POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, depuis la présentation du Budget, la population canadienne s'est soulevée et a protesté contre le projet du gouvernement progressiste conservateur de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse.

Une voix: Et avec raison!

M. Robichaud: Mais, depuis la même date, la population canadienne, et particulièrement celle du Nouveau-Brunswick, est très inquiète et proteste contre une autre politique du gouvernement.

Monsieur le Président, le gouvernement progressiste conservateur a décidé de couper l'aide fédérale au développement régional de 100 millions de dollars cette année et de 150 millions de dollars l'an prochain. Ces coupures représentent une perte énorme pour l'économie du Nouveau-Brunswick. Ces coupures représentent une perte de plusieurs emplois et un ralentissement du développement régional. Ces coupures signifient aussi que l'industrie du Nouveau-Brunswick sera de moins en moins capable de créer des emplois et de combattre le taux élevé de chômage de la province.

Le Conseil économique du Nouveau-Brunswick, qui est un organisme très important de l'Atlantique, a reconnu que: «La philosophie qu'il faille récompenser le succès plutôt que l'effort laisse présager des temps plus difficiles pour les régions défavorisées du pays, régions qui justement n'ont pas connu le succès malgré l'effort.»

Ainsi, monsieur le Président, il est clair que les coupures dans le développement régional sont très inquiétantes et prouvent aux gens du Nouveau-Brunswick que le gouvernement les a totalement négligés lors de la présentation de son Budget du 23 mai dernier.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

LES OPINIONS DU GROUPE REAL WOMEN OF CANADA

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, l'un des objectifs de la Charte des droits et libertés est de consacrer l'égalité entre les sexes comme valeur fondamentale de la société canadienne. Il faudra bien des années encore avant que les Canadiens, par l'intermédiaire du Parlement et des tribunaux, commencent à avoir une idée sommaire de ce que deviendra leur société avec la mise en application de la nouvelle Charte.

La Charte des droits et libertés a été adoptée dans l'espoir de rendre notre société plus juste en clarifiant les obligations et les droits mutuels liant l'individu et l'État. L'égalité finira par être définie d'une façon qui reflète les valeurs, les croyances et les convictions de chacun des Canadiens.

Dans ce but, le secrétaire d'État (M. McLean) subventionne des associations féminines qui cherchent à donner un sens, de diverses façons, au concept d'égalité dans le contexte canadien.

En appliquant la Charte, il n'appartient pas au gouvernement de déterminer à l'avance ce que devrait être le vrai rôle des femmes au Canada. Cependant, certaines lignes directrices arbitraires du programme n'ont malheureusement pas permis à certains groupes de bénéficier de ces subventions, et plus particulièrement le groupe REAL Women of Canada. Ce groupe préconise une définition de l'égalité qui diffère de celle d'autres groupes de femmes, mais tout aussi légitime. C'est au mépris des principes de la Charte qu'on impose et encourage une opinion féministe particulière à l'exclusion des autres partagées par des milliers d'autres Canadiennes.

Je demande à la Chambre d'appuyer le financement du groupe REAL Women of Canada qui représente plus de 20,000 Canadiennes. Il est essentiel que le processus de réalisation de l'égalité au moyen de la Charte respecte les aspirations légitimes . . .

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé. Le député de Spadina.

* * *

LES RÉFUGIÉS

LA PROPOSITION FORMULÉE DANS LE RAPPORT PLAUT

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, à 13,800 personnes se trouvant au Canada et réclamant le statut de réfugiés en vertu de nos lois, le rabin Plaut vient de faire une proposition juste, et d'application rapide et peu coûteuse. J'exhorte la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) à donner suite à la proposition dont le rabin Plaut a fait état hier dans son rapport intitulé *Reconnaissance au Canada du statut de réfugié*. La Cour suprême du Canada a décidé qu'aucune des 13,800 personnes demandant le statut de réfugiés, ne serait déportée avant d'avoir eu la possibilité de se défendre en personne, lors d'une audience, devant les personnes décidant de son sort. Le rabin Plaut a fait valoir cependant qu'un grand nombre, en fait la majorité, de ces gens méritent qu'on les autorise à demeurer dans le pays même sans audience.

Bon nombre d'entre eux viennent de pays comme l'Afghanistan, l'Iran, le Salvador ou le Sri Lanka, et ce sont là des pays vers lesquels le Canada n'oblige jamais les ressortissants à retourner. Le rabin Plaut a soutenu que la ministre pourrait accorder à tous ces gens le permis de séjour au Canada, sauf dans le cas de ceux dont on a ordonné la déportation. On pourrait leur permettre de faire un bref séjour aux États-Unis, pour ensuite les réadmettre au Canada.

Beaucoup viennent de pays affligés par la guerre déclarée, la guerre civile ou la violence raciale, mais comptent au Canada de la famille pour les aider à s'établir. Ce serait dans la tradition humanitaire du Canada, a-t-il ajouté, de leur permettre de rester parmi nous, et la ministre a le pouvoir de le faire.

Ceux qui s'intéressent au sort des réfugiés au Canada se réjouissent vivement de l'ensemble du rapport du rabin Plaut. Je prie instamment la ministre de donner suite à sa recommandation de faire droit immédiatement aux 13,800 demandes . . .

M. le Président: Je regrette d'annoncer au député que ses 90 secondes sont écoulées.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PENSIONS

LES CONSÉQUENCES DU BUDGET

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La semaine dernière, à Vancouver, je me suis entretenu avec des groupes de personnes âgées de ma circonscription de Vancouver Quadra et, en fait, avec des représentants d'associations de personnes âgées venant des quatre coins de la Colombie-Britannique. Ils m'ont répété à je ne sais combien de reprises que les personnes âgées se jugeaient trahies par le premier ministre et le ministre des Finances parce que le gouvernement n'avait pas tenu sa parole.

Pourquoi diable le ministre des Finances s'obstine-t-il à honorer l'engagement qu'il a pris dans le budget de retirer de l'argent aux personnes âgées au cours des cinq prochaines années d'une part, et d'autre part, de verser à peu près l'équivalent du montant ainsi recueilli aux riches investisseurs en leur offrant une exemption d'impôt sur les gains en capital? Pourquoi diable ne met-il pas fin à cette initiative tout à fait insensée et ne rétablit-il pas maintenant la pleine valeur des pensions de vieillesse avant que la Chambre ne s'ajourne?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a été absent pendant pas mal de temps. Il oublie peut-être . . .

Des voix: Vous aussi.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . l'objectif initial du budget, à savoir la création d'emplois, et comme le député le sait fort bien, nous tentons de maîtriser notre énorme déficit. Nous réalisons d'excellents progrès en ce qui a trait à la création d'emplois; nous en avons créé 271,000 depuis le 4 septembre dernier. Au fur et à mesure que nous créerons des emplois et qu'ainsi les recettes de l'État s'accroîtront par suite de la baisse du chômage, nous pourrons envisager de façon plus positive de rétablir certains des programmes dont parle le député. On dit dans le budget que nous surveillons la situation de très près et nous continuerons de le faire.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT NE RESTAURE PAS IMMÉDIATEMENT LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre lui-même, qui est le premier vendeur du parti progressiste conservateur, n'a même pas réussi à faire «avaler» cette réponse du ministre devant ses propres commettants de Manicouagan, à Sept-Îles, hier. La presse écrivait ce matin: «Mulroney ne peut convaincre les gens âgés de sa propre circonscription». On ne croit pas le premier ministre à Manicouagan. On ne le croit pas ailleurs non plus.

Je répète donc ma question: Deux millions et demi de Canadiens et Canadiennes âgés en ont assez; à leur avis, le gouvernement devrait revenir sur sa décision, réévaluer et restaurer la pleine indexation des prestations de sécurité de la vieillesse. Pourquoi le ministre n'agit-il pas dès maintenant avant que la Chambre ajourne pour l'été?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai suivi la visite du très honorable premier ministre dans sa circonscription. Je crois qu'il a su être sensible aux besoins des gens lors de la réunion au cours de laquelle il s'est adressé aux personnes âgées. Je pense que les personnes présentes ont fort apprécié sa présence et les observations qu'il a formulées.

Permettez-moi de signaler au député que nous essayons ici, de façon générale, de résoudre le problème qui a entraîné cette décision, à savoir le déficit. Il sait—et je vais le lui rappeler, car il a tendance, parfois, à l'oublier—que la croissance de la dette de notre pays a été trois fois supérieure à celle de notre économie. En 1979, nous versions 8 milliards de dollars annuellement pour assurer le service de la dette. Six ans plus tard, ce chiffre est de 25.5 milliards de dollars. Nous en sommes arrivés au point où le gouvernement fédéral consacre plus au paiement de l'intérêt sur cette dette qu'aux soins de santé . . .

• (1420)

M. le Président: En toute déférence, à l'ordre! Question supplémentaire.

ON DEMANDE UNE DÉCISION DANS LES MEILLEURS DÉLAIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre est passé à côté de l'essentiel. Nous ne lui reprochons pas de vouloir réduire l'ampleur de la dette publique. Nous lui demandons de ne pas chercher à le faire au détriment des gens âgés qui ne peuvent plus se protéger, car ils sont à la retraite et n'ont plus de revenus.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre dit que le premier ministre a fait preuve de sensibilité à Manicouagan. Il a dit précédemment qu'il surveillait la situation. De quelle preuve supplémentaire a-t-il besoin? Quelle preuve réussira à le convaincre? Il sait que 2.5 millions de Canadiens de plus de 65 ans sont en colère. Ils se sentent trahis et veulent une réponse maintenant. Exécutez-vous. Ne prolongez pas le supplice de nombreux Canadiens qui n'arrivent plus à dormir la nuit tellement ils sont angoissés.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis sûr que le très honorable chef de l'opposition n'a pas manqué de dire aux citoyens âgés qu'il a rencontrés que leur chèque allait être augmenté comme d'habitude le 1er juillet. Ils toucheront des chèques du même montant le 1er août et le 1er septembre. Les chèques vont de nouveau augmenter le 1er octobre conformément à la formule actuelle.

J'inviterais le très honorable chef de l'opposition à ne pas aggraver le climat d'angoisse dont il dit s'inquiéter. En attisant ainsi la colère, il crée lui-même la situation à laquelle il voudrait mettre un terme. Nous nous inquiétons du sort des gens âgés qui touchent à la fois la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément du revenu garanti. Nous allons surveiller très étroitement les conséquences de cette décision, quitte au besoin à rétablir ce montant.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PLEINE INDEXATION

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans un discours qu'il a prononcé hier à Sept-Îles, le ministre a déclaré que les personnes âgées n'éprouvaient aucune angoisse au sujet de la désindexation. En fait, il a dit qu'elles avaient accueilli cette mesure avec sérénité et compréhension. Le premier ministre a perdu tout contact non seulement avec ses électeurs, mais également avec la réalité. Contrairement à ces déclarations les personnes âgées m'ont fait part de leur révolte à Vancouver, Saskatoon, Toronto et Sudbury la semaine dernière. Je sais qu'elles s'inquiètent et qu'elles redoutent de voir leur pouvoir d'achat diminuer.

Le ministre des Finances va-t-il reconnaître que le premier ministre et lui se sont trompés? Va-t-il rétablir la pleine indexation avant l'ajournement afin de dissiper les inquiétudes des personnes agées?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais poser la même question au député. A-t-il dit aux personnes âgées qu'elles ne devaient pas s'inquiéter, que leur chèque n'allait pas diminuer, mais augmenter?

Mme Copps: Elles ne sont pas aussi bêtes.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Leur a-t-il dit également que le supplément de revenu garanti serait, lui aussi, entièrement indexé et qu'il ne subirait aucun changement à la suite de ce budget? A-t-il bien dit aux personnes âgées qu'elles ne devaient pas s'inquiéter de ces mesures?

A-t-il ajouté qu'une fois que les nouveaux emplois qui apporteront les recettes fiscales dont nous avons besoin pour financer ces programmes seront créés grâce à ce budget, le gouvernement rétablirait, le plus tôt possible, les programmes en question? Voilà ce qu'il devrait dire aux personnes âgées s'il tient vraiment à calmer leurs inquiétudes.

LES STATISTIQUES DU BUDGET

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le 23 mai, le ministre des Finances a-t-il dit la vérité au public canadien? Leur a-t-il dit que non seulement les personnes âgées, mais aussi les pauvres allaient perdre 20 p. 100 de leur pouvoir d'achat? A-t-il dit aux personnes âgées qu'une personne de 55 ans qui s'attend à ce que ses prestations de sécurité de la vieillesse représentent 25 p. 100 de son revenu de retraite perdra 50 p. 100 de son pouvoir d'achat au cours des dix prochaines années?

Des voix: Oh, oh!

M. Frith: Le gouvernement a cherché à tromper hypocritement les Canadiens, mais ces derniers se sont réveillés. Le ministre des Finances va-t-il faire le geste honorable qui s'impose en rétablissant la pleine indexation?

M. Gauthier: Ne vous donnez pas cette peine—démissionnez.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme à son habitude, le député jongle avec les chiffres. Je suis capable d'en faire autant.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce sont vos propres chiffres.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le chef de l'opposition dit que ce sont mes chiffres. Est-ce ma faute si nous avons cette année un déficit budgétaire de 38 milliards de dollars?

M. Turner (Vancouver Quadra): Il était de 32 milliards de dollars et vous l'avez gonflé à 38 milliards de dollars.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): De qui nous viennent les chiffres qui démontrent que le déficit augmente de 25 p. 100 par an depuis trois ans? Voilà pourquoi nous devons apporter certains changements à nos programmes. Si nous ne le faisons pas, au rythme de 25 p. 100 par an, la dette engloutira la totalité de nos ressources.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre des Finances avait les mêmes chiffres, en janvier, lorsqu'il a promis à tous les Canadiens, y compris aux pensionnés, qu'ils n'auraient pas à faire les frais de la dette. C'est à ce moment-là que le gouvernement a fait cette promesse.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre a rencontré hier des délégations représentant cinq groupes importants de pensionnés de Nouvelle-Écosse. En ce moment même, à Courtenay, en Colombie-Britannique, des représentants de tous les pensionnés de la province discutent d'une motion demandant le rétablissement intégral de l'indexation de toutes les pensions.

La réponse que le ministre a donnée au début de la période des questions signifie-t-elle que le gouvernement n'a pas l'intention de décider de rétablir l'indexation des pensions des Canadiens avant l'ajournement pour l'été?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député ne devrait pas tirer de conclusions hâtives. Si nous avons une déclaration à faire, nous la ferons. Le député devra faire preuve de patience.

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION DANS LES MEILLEURS DÉLAIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je crois savoir que le ministre des Finances ne reviendra pas à la Chambre avant le mois de septembre parce qu'il sera en voyage quelque part. Bref, il a d'autres obligations. Cependant, étant donné que le gouvernement a le devoir de rassurer sans plus tarder les Canadiens qui touchent une pension, a-t-il l'intention de faire une déclaration, cette semaine ou la semaine prochaine, pour apaiser les inquiétudes des Canadiens âgés à ce sujet?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le bureau du député a finalement eu la bonté de me faire savoir qui lui et son collègue voulaient me faire rencontrer hier. Notre entretien a été intéressant et nous avons discuté de toutes sortes de choses. Nous avons parlé des problèmes liés au SRG et aux prestations de sécurité de la vieillesse pour les Canadiens âgés. Nous avons discuté des effets de l'inflation et du fait que les personnes âgées se préoccupent des mesures gouvernementales inflationnistes. Nous avons parlé aussi de ce qu'elles pensent du gaspillage au sein du gouvernement, gaspillage qui était monnaie courante sous le gouvernement libéral et que nous nous efforçons d'éliminer, en nous inspirant du rapport du groupe de travail Nielsen. Je pense que les Canadiens âgés sont satisfaits des efforts que nous accomplissons pour tenter de régler les problèmes.

LA DATE DE L'ANNONCE D'UNE DÉCISION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'espère que le ministre a écouté les personnes qu'il a rencontrées hier un peu plus attentivement qu'il n'a écouté ma question, car il n'y a absolument pas répondu.

Par souci d'équité envers les pensionnés canadiens, le ministre acceptera-t-il de faire une déclaration avant l'ajournement pour l'été, ou du moins de dire aux pensionnés à quel moment le gouvernement tranchera définitivement cette question? Les pensionnés du Canada ont le droit de savoir.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois avoir répondu à cette question. J'y ai répondu une première fois dans le budget lui-même en disant que nous suivions l'évolution de la situation et analyserions les conséquences de cette décision, et que nous apporterions certains changements quand nous en aurions les moyens. Le premier ministre et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont répondu à cette question, comme je l'ai fait moi-même plus tôt pendant la période des questions.

J'ai dit aux personnes âgées que leur chèque ne serait pas touché le 1er juillet. Le montant de leur pension augmentera en fonction de l'indexation normale, et il en sera ainsi pendant le reste de l'année.

• (1430)

Le député et ses collègues n'ont aucune raison d'essayer d'inquiéter les personnes âgées. Nous étudierons la situation et, le cas échéant, nous ferons une déclaration en temps opportun.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, chaque jour qui s'écoule voit s'accroître la confusion dont est entourée cette affaire. Apparemment, ce que l'on fait comprendre aujourd'hui aux personnes âgées, c'est qu'elles paient le prix de la vanité et de l'égoïsme du ministre des Finances, qui refuse d'accepter, en dépit des pressions de ses propres députés de l'arrière-ban et en dépit d'un débat extrêmement animé en caucus la fin de semaine dernière, de suivre la bonne voie parce que, personnellement, ça le dérange de donner l'impression qu'il est obligé de céder. Le ministre des Finances est-il en train de dire aux personnes âgées du Canada, aux députés à la Chambre et à tous les Canadiens qu'aucune correction ne sera apportée à la proposition de désindexation de la sécurité de la vieillesse avant la présentation d'un nouveau budget, éventuellement en 1986?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit il y a une minute. Nous suivons régulièrement la question et nous écoutons les personnes âgées avec lesquelles nous avons régulièrement des entretiens. Tous mes collègues m'informent de ce qu'ils entendent. Je dois dire au député que deux types de messages nous parviennent. Beaucoup de gens nous disent qu'ils aiment notre budget et se réjouissent de la création d'emplois qu'il va entraîner. Beaucoup de gens disent qu'ils se rendent compte que, le budget entraînant la création de nouveaux emplois, nous allons être en mesure de faire face au problème qui préoccupe tellement le député. Au lieu d'attiser les flammes comme il le fait, le député ferait mieux d'expliquer aux personnes âgées que 271,000 emplois ont été créés et que les nouveaux qui vont l'être vont entraîner des changements heureux.

LE RASSEMBLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le ministre des Finances me fait penser à un petit soldat mécanique. On le remonte et l'on obtient à chaque fois la réaction prévue. Ses réponses ne changent pas.

Le ministre des Finances ne cesse de demander aux députés de l'opposition d'expliquer un certain nombre de choses aux personnes âgées. Je voudrais poser une question au ministre. Demain, un grand nombre des personnes âgées du pays, en particulier du Québec, vont se rassembler sur la pelouse de la colline du Parlement pour tenir une assemblée ouverte et publique. Irez-vous demain à la rencontre de ces personnes âgées, leur parler et les écouter? Prenez vous-même le temps d'aller leur expliquer cette politique qui ne peut pas s'expliquer parce qu'elle est brutale, impitoyable, stupide et qu'elle est le prix de votre vanité.

Des voix: Règlement!

M. Tobin: Vous n'allez pas vous esquiver. Au nom de . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les discours ronflants du député ne trompent personne. J'ai parlé à de nombreuses personnes âgées et encore hier quand j'étais à Halifax. Je n'esquive pas les personnes âgées. Je suis heureux de m'adresser à n'importe quel groupe de personnes âgées. Je voulais simplement dire au député: mettez une sourdine, vous n'impressionnez personne.

LES PERSONNES ÂGÉES DE L'ONTARIO

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui a souvent parlé à la Chambre de la nécessité d'observer l'incidence du budget sur les citoyens âgés. Il a certainement relevé dans les journaux de ce matin un article disant que 42 p. 100 des personnes âgées de l'Ontario vivent dans la pauvreté. Cela veut dire que 42 p. 100 des citoyens âgés de la province la plus riche du pays vivent dans la pauvreté. Comme le gouvernement avait déjà accès à ce genre d'information lorsque le budget a été rédigé, pourquoi diable a-t-il décidé de frapper les citoyens âgés d'une désindexation partielle de leurs pensions?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, encore une fois, je mets le député en garde contre le genre de conclusion qu'il cherche à tirer. Ce budget vise à créer des emplois et à engendrer la richesse économique qu'il nous faut pour continuer d'offrir les programmes que le député défend si ardemment. Lorsque nous aurons créé cette richesse pour le gouvernement fédéral, nous pourrons apporter les changements qui se révéleront appropriés.

ON DEMANDE QUE L'ON ANNONCE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PLEINE INDEXATION

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, c'est là une réponse fort intéressante.

[*Français*]

Mais c'est ironique . . . le ministre partira demain pour la Chine: c'est un pays où on a beaucoup de respect pour les personnes âgées.

Monsieur le Président, ma question est la suivante: Avant son départ, le ministre peut-il annoncer, devant la coalition des personnes âgées qui sera ici à Ottawa demain, sur la Colline parlementaire, la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse et pas seulement les demi-mesures? Il s'agit là d'une question importante.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, on m'a déjà posé trois fois cette question. Tout ce que je peux dire au député, c'est de lire le hansard plus tard au cours de la journée pour y trouver la réponse.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RETIRER LA PROPOSITION

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Une étude effectuée sur une période de cinq années auprès des personnes âgées de l'Ontario révèle que 42 p. 100 d'entre elles vivent déjà dans la misère. Il saute aux yeux que le projet de désindexation du ministre va aggraver encore la situation déjà difficile de bien des personnes âgées et non pas seulement celle des prestataires du supplément de revenu garanti. Le ministre retirera-t-il cette proposition impitoyable qui n'aurait jamais dû voir le jour?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à rappeler que le sort des personnes âgées me préoccupe tout autant que la députée, non pas seulement celles de l'Ontario, mais du Canada tout entier. Mais quand on est aux prises avec un gouvernement qui s'est vautré dans le gaspillage pendant 15 années, on doit donner le ton en s'attaquant carrément aux problèmes qui affligent notre pays. Nous abordons ces problèmes de front et si la députée qui est un membre actif du comité des finances et d'autres comités a quelques suggestions à nous faire sur d'autres économies que nous pourrions réaliser dans les programmes de dépenses, je l'écouterai volontiers. Je la rencontrerai volontiers n'importe où et n'importe quand pour entendre ses propositions.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PROVINCES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, il est possible d'imaginer bien d'autres façons de réduire le déficit que de s'en prendre aux personnes âgées. Non content de s'attaquer au revenu de ces personnes, le budget propose de réduire de 2 milliards les paiements de transfert aux provinces. Le 27 mai dernier, le ministre des Finances a dit . . .

M. le Président: En toute déférence, la représentante fait une nouvelle entrée en matière. A-t-elle une question à poser?

Mlle Nicholson (Trinity): Oui, ma question concerne des déclarations contradictoires, monsieur le Président. Le 27 mai dernier, le ministre des Finances a dit que ces paiements seraient accrus . . .

M. le Président: La députée est censée poser une question supplémentaire sans faire d'entrée en matière. A-t-elle une question à poser?

Mlle Nicholson (Trinity): Oui, j'ai posé ma question.

Des voix: Oh, oh!

Mlle Nicholson (Trinity): Le ministre des Finances peut-il dire aux personnes âgées ce qu'elles doivent croire, que les paiements de transfert aux provinces seront accrus comme l'a affirmé le 27 mai la ministre d'État (Finances), ou bien qu'ils seront réduits comme il l'a dit le 12 juin?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas certain de bien comprendre le fond de la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si la question de la députée était un peu plus simple, sans doute que je pourrais y répondre. Si j'ai bien compris, elle estime qu'il existe une contradiction quant à ce que nous nous disposons . . .

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): D'après moi, il existe une contradiction énorme entre le chef de l'opposition qui demande de réduire le déficit et tous les autres députés du parti libéral qui nous demandent de dépenser davantage.

Permettez-moi de fournir une réponse assez concrète. Nous avons proposé de hausser les paiements de transfert aux provinces au cours des six prochaines années, mais l'augmentation ne sera pas aussi forte que celle prévue dans la formule initiale. Cependant, il s'ensuivra que la proportion des dépenses du gouvernement fédéral au chapitre de l'enseignement postsecondaire et de l'assurance-maladie par rapport à l'ensemble du budget demeurera la même.

* * *

LES PENSIONS

ON SUGGÈRE D'UTILISER L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances également. Le ministre sait sûrement que les études faites ici et aux États-Unis montrent à l'évidence que la suppression de l'impôt sur les gains en capital produit peu ou pas d'emplois productifs. Pour cette raison, et compte tenu de la nécessité d'exempter les fermes et les maisons des gains en capital . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: . . . est-ce que le ministre va réétudier sa proposition de supprimer l'impôt sur les gains en capital et utiliser l'argent ainsi récupéré pour remplacer ce qu'il propose actuellement de se procurer par la désindexation des pensions, de manière à rétablir l'indexation au profit des retraités de la vieillesse?

• (1440)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, peut-être le député devrait-il se calmer et penser un peu à ce qu'il a dit. Pourquoi fait-il une distinction entre une ferme et une petite entreprise, dans laquelle une famille consacre son cœur et son âme pendant une vie entière? Il y a là un illogisme flagrant dans le raisonnement du député.

L'autre chose que je tiens à dire, c'est que lui et son parti n'ont jamais eu la moindre confiance dans l'aptitude et le désir des Canadiens de se construire individuellement quelque chose pour eux-mêmes, de créer de la richesse, quelque chose pour leur famille qui compte pour eux. Et quand cela compte pour eux, cela compte pour le pays tout entier. Voilà ce que nous cherchons à produire avec l'exemption sur les gains en capital. Cela va créer des emplois au pays. Cela va créer les richesses qui vont fournir des recettes à l'État pour nous permettre de couvrir les frais de ces programmes. Le député peut certainement admettre cela.

M. le Président: Avec tout le respect, la réponse est trop longue.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RECONSIDÉRER LE BUDGET

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, est-ce que le ministre ne se rend pas compte, puisque tout près de 40 p. 100 des personnes âgées en Ontario vivent au niveau du seuil de la pauvreté ou en-dessous, que la désindexation de la pension de sécurité de la vieillesse va avoir pour effet de faire vivre bien au-dessous du niveau dont ils devraient bénéficier un nombre encore plus grand de personnes âgées qui ont édifié notre pays, qui ont pris des risques et qui ont engagé leur vie? Est-ce que le ministre va reconsidérer toutes les mesures du budget et chercher à trouver le moyen de lever les 250 millions qu'il faut pour permettre aux personnes âgées d'avoir leur pension indexée, comme elles le méritent?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député n'a pas encore félicité le gouvernement de ses politiques économiques. Je lui suggère de voir nos performances. Avant de bondir comme un polichinelle et de s'exciter, il devrait tenir compte du fait que 271,000 emplois ont été créés.

M. Deans: Pensez aux 1,700,000 personnes qui sont encore en chômage.

M. le Président: A l'ordre.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il devrait tenir compte que les taux hypothécaires ont baissé de 3 p. 100. Au cours du premier trimestre de cette année, la croissance économique a été de 50 p. 100 plus élevée que ce qui avait été prévu. Je sais que le député n'aime pas entendre cela parce que cela enlève du poids à son argumentation, de la valeur aux choses qu'il cherche à dire. Les Canadiens ne s'y trompent pas. Les Canadiens sont très contents et confiants. La confiance individuelle, la confiance des consommateurs et la confiance des entreprises sont à la hausse. Voilà ce qui crée des emplois.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PETITES ENTREPRISES

LES POLITIQUES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, en l'absence du ministre d'État chargé des petites entreprises, j'aimerais adresser ma question au ministre de l'Expansin industrielle régionale. L'énoncé intergouvernemental sur les principes et le cadre de développement économique régional, signé par le gouvernement du Canada, les dix provinces et les deux territoires vient juste d'être publié.

Dans les dernières pages on parle de l'engagement du gouvernement de développer des politiques plus efficaces pour les petites et moyennes entreprises. J'aimerais poser une question sur une déclaration émanant des deux niveaux de gouvernement.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Posez votre question maintenant, je vous prie.

M. James: Ma question au ministre est la suivante: Qui sera responsable de ces changements de politique et, si cet effort conjoint . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député de Laval-des-Rapides.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

SUGGESTIONS AYANT TRAIT À LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, il est bien clair, par le genre de réponses que le ministre des Finances nous donne aujourd'hui, qu'il a de la difficulté à supporter la pression. Voici ce que je voudrais lui demander, compte tenu du fait qu'il a offert à l'oppostion de faire des suggestions pour la complète indexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

A plusieurs reprises, je suis revenu sur l'impôt concernant le gain en capital, les avantages qui sont accordés aux personnes . . .

Des voix: Question! Question!

M. Garneau: Est-ce que le ministre des Finances accepterait de considérer la possibilité de couper en deux les avantages qu'il accorde aux plus fortunés en donnant une exemption sur les gains en capital? Est-ce que le ministre serait prêt à considérer l'hypothèse de couper en deux ces bénéfices-là et d'utiliser l'argent ainsi récupéré pour complètement indexer les pensions de sécurité de la vieillesse? Il y en aurait suffisamment: 150 millions de dollars la première année et 300 millions la deuxième.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député met ma patience à l'épreuve en posant une question comme celle-là. Je comprendrais que d'autres députés la posent, mais le député s'est opposé à l'indexation et à l'universalité. Ce ne sont pas des propos qu'on lui a attribués; il a écrit sur ces questions par le passé. Quelqu'un d'autre de l'opposition a parlé d'incohérence. Le député devrait faire un effort pour se montrer un peu plus cohérent dans ses questions.

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, si le ministre des Finances peut trouver un seul écrit que j'ai présenté concernant la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse, je lui demande de le déposer ici, à la Chambre. Le ministre des Finances qui se plaint de ne pas avoir d'argent avait huit milliards et demi de dollars pour les compagnies multinationales et il n'a pas un cent pour les personnes âgées . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable député doit poser sa question supplémentaire.

ON DEMANDE DE RECONSIDÉRER L'UTILISATION DES DENIERS PUBLICS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question supplémentaire au ministre des Finances est la suivante: Est-ce qu'il est prêt à considérer, je vais répéter ma question puisqu'il n'a pas répondu à la première, est-ce qu'il est prêt à considérer de limiter les avantages donnés relativement aux gains en capital aux profits réalisés au Canada et à utiliser l'argent ainsi épargné pour complètement maintenir l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense qu'il y a d'autres articles que le député va désavouer.

Il ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Il affirme d'une part que nous devons créer des emplois. Il me demande d'autre part de réduire le déficit. Il a parlé de façon constructive de cette question depuis qu'il est député. S'il souhaite la création d'emplois, en particulier dans le secteur pétrolier et gazier, il doit alors admettre que le Programme énergétique national qui a été mis sur pied par l'ancien gouvernement de son parti a éliminé des emplois dans ce secteur et partout au Canada. Il doit admettre que cette politique a été désastreuse. Sinon, il manque de cohérence.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DÉFI 85

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle m'a écrit récemment pour me dire que le secteur privé créerait des milliers d'emplois d'été sans offrir de subventions salariales parce que la nouvelle atmosphère de collaboration et d'harmonie entre les associés économiques du Canada a lancé un défi à l'entreprise privée. Dans ce cas, pourquoi la ministre juge-t-elle nécessaire d'offrir un prix à ses amis les hommes d'affaire en leur offrant dix caisses de coke s'ils embauchent un étudiant? Allons-nous pouvoir dire qu'avec Coke, y'a de l'emploi?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député critique le Programme Défi 85 depuis qu'il a été annoncé. Je voudrais lui dire que, selon les chiffres d'aujourd'hui, environ 78,000 jeunes ont des emplois à cause de ce programme.

Des voix: Bravo!

• (1450)

Mlle MacDonald: Cela fait 78,000 emplois par rapport à 50,000 à la même époque l'année dernière. De fait, ce programme est tellement bien fait que le collègue du député, le député d'Ottawa-Centre, a publié un communiqué pour le vanter.

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Il devrait peut-être lui en parler.

Je tiens à signaler au député de Windsor-Walkerville que, le mois dernier seulement, 34,000 emplois supplémentaires ont été créés pour les jeunes à cause des efforts combinés du secteur privé et du gouvernement.

M. McCurdy: Monsieur le Président, nous ferions mieux de fermer à clé les toilettes de la nation parce qu'il y a vraiment beaucoup de coke qui se boit. La semaine dernière, c'était du vieux coke. La semaine prochaine, ce sera peut-être du nouveau coke. Nous aurons peut-être le Défi Pepsi 85 pour la génération Pepsi.

LES PRIX POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Si la ministre a tellement confiance dans son programme d'emploi d'été et le secteur privé, pourquoi avoir recours à des tactiques de bas étage comme la publication d'annonces dans les journaux de prix pour la création d'emplois comme elle en a publié à Hamilton?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il y a une chose que le député ne reconnaîtra jamais. Les encouragements comptent pour quelque chose dans notre société.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Je voudrais donner au député un exemple du genre d'emploi créé par le programme qu'il est en train de dénigrer. L'année dernière, le programme avait donné à un jeune étudiant du travail pour peindre des bancs de parc. Cette année, le même étudiant en génie travaille à un projet d'ingénierie biomédicale dans un hôpital de recherche. Voilà la différence entre les emplois produits par les deux programmes.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—LA SÉCURITÉ DES CANADIENS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Tous les Canadiens, comme d'ailleurs les citoyens de tous les pays du monde, s'inquiètent des troubles qui sévissent au Moyen-Orient. Notre première préoccupation est la sécurité des Canadiens. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous donner un aperçu ou faire une mise au point sur la situation dans laquelle se trouvent les Canadiens dans cette région?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la Chambre connaît les mesures que le gouvernement a prises en ce qui concerne nos représentants au Liban, et les députés conviendront avec moi que les services consulaires, d'immigration et de visa offerts par le Canada au Liban doivent continuer d'être offerts à ceux qui auraient normalement recours à ces services. Nous entendons faire en sorte que ces services soient offerts via Damas et la Syrie, et notre ambassadeur accrédité en Syrie discute actuellement avec les autorités de la Syrie en vue de conclure des arrangements en ce sens.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LE RÉTABLISSEMENT DU CLIMAT DE CONFIANCE ET DE L'ÉQUILIBRE QUI EXISTAIENT ENTRE LES PERSONNES ÂGÉES ET LE GOUVERNEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le 4 septembre dernier, les gens ont voté pour le gouvernement actuel. Ils ont voté pour le gouvernement Mulroney . . .

Des voix: Bravo!

Mme Pépin: Ils ont voté pour le gouvernement Mulroney parce qu'ils avaient confiance qu'ils seraient en sécurité.

Des voix: Bravo!

Mme Pépin: Depuis la présentation du Budget, leur attitude a grandement changé parce qu'ils ne comprennent pas le changement de cap du gouvernement à leur égard.

Dernièrement, j'ai visité plusieurs villes au Québec, et les gens âgés se . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! C'est un préambule très long. Y a-t-il une question?

Mme Pépin: Monsieur le Président, j'aimerais que le ministre des Finances nous dise ce qu'il entend proposer pour rétablir le climat de confiance et l'équilibre qui existaient entre les gens âgés et le gouvernement afin que ces derniers ne se sentent plus menacés et cessent d'avoir peur du gouvernement actuel et de leur avenir.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier la députée d'avoir manifesté autant d'enthousiasme au sujet des résultats des élections du 4 septembre. Je tiens à lui rappeler par ailleurs que l'on constate un vif regain de confiance dans toutes les régions du pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La députée dit à ses collègues de rester tranquilles et de me laisser répondre à sa question. Je l'en remercie.

Je dirais à la députée que nous nous intéressons également à la position des personnes âgées, surtout de celles qui touchent le SRG et la pension de vieillesse. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises aujourd'hui en répondant aux questions, nous suivons la situation de très près. Nous parlons régulièrement aux gens. Nous devrions être en mesure d'apaiser les craintes de la députée.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LA LUTTE POUR L'INDEXATION DES PENSIONS—LE PRINCIPE DE JUSTICE SOCIALE EN CAUSE

Mme Lucie Pépin (Outremont): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Je voudrais simplement ajouter que les gens ont voté pour le gouvernement actuel parce qu'ils pensaient qu'il leur offrirait la sécurité, ce que vous ne leur donnez pas actuellement.

Des voix: Bravo!

Mme Pépin: J'aimerais savoir, monsieur le Président, sur quel principe de justice sociale le ministre des Finances se fonde pour demander aux gens âgés de se battre encore une fois pour l'indexation de leur pension?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée parle de la nécessité d'avoir une plus grande sécurité. Elle doit bien comprendre que si la dette du pays augmente de 25 p. 100 par an, personne, pas une personne âgée, aucune personne qui bénéficie d'un programme quelconque du gouvernement du Canada ne peut être certain que le programme existera encore dans cinq ans.

Des voix: Nous voulons Crosbie.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, en entendant ces murmures, cela m'étonne de constater que ces personnes ne comprennent pas qu'à raison d'une progression de 25 p. 100 par an, la dette doublera tous les trois ans. Elle doublera dans trois ans et doublera à nouveau dans six ans et quadruplera dans neuf ans. Voilà en quoi consiste essentiellement notre problème.

Des voix: A l'ordre!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si nous n'arrivons pas à avoir la situation en main, il n'y aura de sécurité pour personne.

Des voix: Bravo!

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE CHILI—LES ABUS DU RÉGIME PINOCHET

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans l'avant-propos du Livre vert du gouvernement sur la politique étrangère, il fait la déclaration suivante:

> Nous sommes également déterminés à éliminer les violations des droits de l'homme qui privent nos semblables de la liberté et de la dignité auxquelles tous ont droit.

Le ministre est-il prêt à se joindre à Amnistie Internationale et à d'autres groupes pour exprimer sa vive opposition au meurtre, à la torture et aux autres violations des droits de la personne auxquels se livre le régime Pinochet au Chili?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a indiqué à plusieurs reprises aux autorités chiliennes qu'il était révolté par les méthodes de ce régime, et nous comptons bien poursuivre nos démarches dans ce sens. Il est inutile que les députés de la Chambre rappellent, comme vient de le faire le député, que cette position n'est pas seulement celle du gouvernement, mais bien de l'ensemble des Canadiens.

LA NOUVELLE CONCERNANT L'EXPORTATION DE MATÉRIEL PARAMILITAIRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, compte tenu de la réponse du ministre, je voudrais lui demander pourquoi son ministère a accordé un permis d'exportation à la société Med-Eng Systems Incorporated d'Ottawa, le 5 novembre dernier, pour l'exportation de matériel paramilitaire à la police nationale chilienne qui, selon Amnistie Internationale, a participé au meurtre et à la torture de centaines de civils chiliens l'an dernier? Ce geste ne tourne-t-il pas en dérision la déclaration que vient de faire le ministre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je prends note de cette question de détail. Je vais examiner l'affaire et donner une réponse au député et à la Chambre dès que j'aurai les renseignements voulus.

* * *

LES SPORTS

LA DÉCISION INJUSTE POUR LES ARBITRES CANADIENS PRISE PAR LES REPRÉSENTANTS DU BASEBALL

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans l'attente du jour où la série mondiale se tiendra au Canada et opposera les Expos et les Blue Jays, le ministre pourrait-il voir pourquoi les Canadiens qui ont obtenu leur diplôme dans des écoles d'arbitres reconnues aux États-Unis ne sont pas autorisés à arbitrer les parties des ligues mineures et majeures aux États-Unis, tandis que les arbitres américains, au baseball comme au hockey, peuvent travailler au Canada? Les échanges ne devraient-ils pas se faire dans les deux sens?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir posé cette question fort sérieuse, c'est un problème que nous examinons sérieusement, et nous avons eu des entretiens avec les responsables américains. Nous ne sommes pas encore pleinement satisfaits de leur réponse . . .

M. Blaikie: Une rapide, Joe!

M. Clark (Yellowhead): . . . mais nous en sommes à la deuxième partie de la septième manche, et nous croyons pouvoir gagner avant la fin de la neuvième.

Des voix: Bravo!

• (1500)

M. le Président: Le député de Cape Breton-Richmond-Est a la parole pour poser une seule question.

* * *

LES PENSIONS

LA DÉCLARATION D'UN MINISTRE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je voudrais lui lire une déclaration du ministre du Développement de la Nouvelle-Écossse au sujet de la désindexation:

> Il ne faut pas prendre à la légère ni écarter du revers de la main nos obligations envers les personnes âgées. C'est aller trop loin que de leur demander pareil sacrifice. On craint que cette mesure impitoyable, qui va à l'encontre des engagements pré-électoraux, ne soit qu'une première étape dans la réduction des prestations versées aux personnes âgées.

Combien de témoignages faut-il donc au ministre des Finances pour revenir sur cette initiative rétrograde, dure, impitoyable et crulle? Que lui faut-il de plus?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député, encore une fois, les réponses que j'ai déjà données à la Chambre. Sa question n'est pas très originale, mais je lui dirai que le budget vise à créer des emplois, à créer la richesse sans laquelle nous ne pourrons ni réduire le déficit, ni nous offrir ces programmes sociaux. Si notre dette augmente de 25 p. 100, cela n'est juste pour personne . . . le député hoche la tête et agite les bras. Il faudra pourtant qu'il comprenne les règles de base de l'intérêt composé. Lorsque, chaque année, la dette augmente de 25 p. 100 . . . le député de Terre-Neuve fait signe qu'il ne comprend pas cela non plus. C'est une simple question de calcul. Avec des augmentations de 25 p. 100, il suffit de trois ans pour doubler la dette et la faire passer de 200 à 400 milliards. Trois ans de plus, et nous en serons à 800 milliards et ainsi de suite. Cela ne peut pas continuer indéfiniment. Aussi bien s'y faire maintenant.

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions, sauf quatre, que les députés ont présentées le lundi 17 juin 1985 répondent aux exigences du Règlement quant à la forme.

Certaines pétitions présentées par le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley), le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata), le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) et le député de Bonavista-Trinity-Conception (M. Johnson) ne répondent pas aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

M. le Président: Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux. La parole est au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath).

Des voix: Bravo!

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

RÉFORME DE LA CHAMBRE DES COMMUNES—3E RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, le Règlement ne me permet même pas de remercier la Chambre.

J'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du comité spécial de la réforme de la Chambre des communes dans les deux langues officielles, auquel nous demandons une réponse globale en conformité de l'article 69(13) du Règlement.

Puis-je ajouter que les députés en trouveront des exemplaires dans les couloirs. Puis-je également signaler, avec votre permission, que ce rapport est présenté le jour du 77e anniversaire de l'honorable Stanley Knowles, un parlementaire hors pair.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le Règlement ne me permet pas non plus de remercier le député et son comité au nom de la Chambre, mais cette dernière aimerait certes que je le fasse.

PÊCHES ET FORÊTS—5E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du comité permanent des pêches et des forêts dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

PÉTITIONS

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais présenter un certain nombre de pétitions. L'une est signée par des Canadiens qui protestent contre les mesures du budget fédéral qui réduiront sérieusement les moyens d'existence des citoyens âgés et demandent au Parlement de ne pas désindexer les pensions de vieillesse.

J'ai encore une pétition d'un autre groupe de Canadiens âgés qui se plaignent de l'incidence du projet de loi C-26 sur les veufs et les veuves âgés de 60 à 64 ans. Ils demandent que les avantages du projet de loi s'étendent à tous les nécessiteux âgés de 60 à 64 ans.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une pétition venant de Halifax et signée par plus de 1,000 canadiens, dont un grand nombre se sont entretenus avec le ministre des Finances (M. Wilson) à Halifax. Ils demandent simplement que le gouvernement modifie les dispositions concernant la désindexation dans le budget du 23 mai, car elles vont occasionner des privations injustes et excessives aux pensionnés.

[*Français*]

ON DEMANDE UN RAJUSTEMENT DU PRIX DU PÉTROLE

M. François Gérin (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur le Président, au nom des résidants de la municipalité de Chartierville, j'aimerais présenter une pétition pour demander un rajustement du prix du pétrole dont le coût est trop élevé et exagéré surtout compte tenu de la proximité de cette ville des États-Unis.

[*Traduction*]

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition demandant au gouvernement de revenir sur sa proposition budgétaire de désindexer partiellement les pensions de sécurité de la vieillesse. Elle porte la signature d'électeurs de ma circonscription qui résident dans un foyer pour personnes âgées.

[*Français*]

J'ai également une deuxième pétition, monsieur le Président, qui est présentée par une cinquantaine de commettants de la circonscription d'Ottawa-Vanier qui demandent au gouvernement de reconsidérer sa position et de tenir parole sur la question de l'indexation des pensions des citoyens âgés.

[*Traduction*]

Dans une autre pétition provenant d'un secteur différent de ma circonscription, les signataires constatent que le gouvernement a manqué à la promesse qu'il a faite en janvier 1985 de ne pas utiliser l'argent qu'il économiserait en modifiant certains programmes afin de réduire le déficit. Ils demandent au gouvernement de revenir sur sa position et de ne pas désindexer les pensions de vieillesse à compter du 1er janvier 1986.

[*Français*]

J'ai également une pétition, monsieur le Président, signée de plusieurs commettants de la circonscription de Gatineau qui m'a été envoyée et qui demandent au gouvernement de changer sa politique ainsi que de respecter la promesse faite aux citoyens âgés et de ne pas enlever la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse en janvier 1986.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS DE Mlle MacDONALD AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. le Président: Je crois que le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy) veut invoquer le Règlement?

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, pendant la période des questions, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) a signalé que le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) avait émis un communiqué dans lequel il vantait le programme Défi 85. On ne peut s'empêcher de conclure, à la lecture du communiqué, que la ministre a menti.

Des voix: Oh, oh!

M. McCurdy: Je m'excuse, monsieur le Président . . .

M. le Président: A l'ordre. Si le député veut bien regagner sa place. Et maintenant, voudrait-il se rétracter?

M. McCurdy: Monsieur le Président, je veux bien retirer le mot «mentir», mais je n'en connais pas d'autres pour signaler que la ministre n'a pas dit la vérité.

Des voix: Règlement!

M. le Président: Puisque le député est assez nouveau parmi nous, je vais lui rappeler nos usages. Que le député veuille bien se lever et retirer ses paroles.

M. McCurdy: Monsieur le Président, je veux bien me plier aux directives de la présidence, mais je répète que les propos . . .

Des voix: Règlement!

M. McCurdy: Je retire la phrase que j'ai prononcée. Néanmoins, je dois dire que la ministre n'a pas rapporté fidèlement le sens du communiqué de presse émis par le député d'Ottawa-Centre.

M. le Président: Il y a rétractation. Je suis maintenant en mesure de signaler au député qu'il n'y a pas matière à invoquer le Règlement.

Pétitions

PÉTITIONS

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition de la part de centaines de citoyens de la Nouvelle-Écosse qui protestent contre la mesure draconienne qui consiste à désindexer les pensions de vieillesse. Ils affirment que les grands perdants seront les pauvres, les chômeurs et les femmes.

[*Français*]

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, je suis heureux et très honoré de présenter une pétition des personnes âgées de la circonscription de Bourassa qui demandent au premier ministre de respecter l'engagement qu'il avait pris durant la campagne électorale de l'été 1984 de rétablir la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

• (1510)

[*Traduction*]

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par une centaine de résidents de Halifax. Les soussignés, vos pétitionnaires, demandent humblement qu'il plaise à la Chambre des communes de rétablir la pleine indexation du Programme de sécurité de la vieillesse au Canada.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions revêtues de nombreuses signatures de citoyens de la région métropolitaine de Toronto qui demandent au premier ministre (M. Mulroney) de maintenir la pleine indexation de la pension de sécurité de la vieillesse.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions qui me viennent des localités de Dundurn, Viscount, Allan, Aberdeen, Leroy, Spalding, Englefeld, Jansen, Semans et Leastock, dans ma circonscription. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à rétablir la pleine indexation du Programme de sécurité de la vieillesse au Canada.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par toutes les personnes âgées résidant à Skead, en Ontario, dans ma circonscription. Les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes de retirer le projet de désindexation partielle de la pension de vieillesse qui aurait pour effet, comme elles le font remarquer dans leur lettre d'accompagnement, de les faire payer encore une fois puisqu'elles ont déjà payé toute leur vie en contribuant à la croissance du Canada.

J'ai également une pétition signée par de nombreux résidents du St. Vincent's Guest House, à Halifax, qui demandent eux aussi au gouvernement et au Parlement de retirer le projet de désindexation partielle de la pension de sécurité de la vieillesse.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée en grande partie par des résidents des localités d'Amherst et de Springhill, en Nouvelle-Écosse, qui demandent instamment au Parlement et au gouvernement de ne pas donner suite au projet de désindexer le Programme de sécurité de la vieillesse.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de la part de plusieurs douzaines d'électeurs d'Elliott Lake, en Ontario, qui demandent au gouvernement de rétablir la pleine indexation de la pension de sécurité de la vieillesse et déplorent le fait qu'on les pénalise injustement au profit des grandes sociétés pétrolières multinationales et des contribuables à revenus élevés.

Monsieur le Président, j'ai également une pétition signée par une douzaine d'électeurs de Gore Bay, dans l'île Manitoulin, qui demandent au gouvernement de rétablir la pleine indexation de la pension de vieillesse.

J'ai également une pétition signée par environ 25 résidents d'Espanola qui demandent eux aussi au gouvernement de rétablir la pleine indexation de la pension de vieillesse à partir de janvier prochain.

J'ai aussi une pétition provenant d'une douzaine d'électeurs de Whitefish Falls, en Ontario, qui demandent au gouvernement de rétablir la pension de sécurité de la vieillesse et de l'indexer pleinement.

J'ai une pétition signée par plusieurs douzaines de citoyens de Little Current, qui demandent au gouvernement de rétablir la pleine indexation de la pension de sécurité de la vieillesse et au premier ministre (M. Mulroney), de respecter l'engagement qu'il a pris au cours de la campagne électorale de 1984.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à cette Chambre une pétition des gens de Saint-Louis-de-Kent, de Richibucto, de Kouchibouguac, des gens de ma circonscription qui sont très inquiets de certaines mesures qui ont été annoncées dans le Budget et qui recommandent au gouvernement, par l'entremise de cette Chambre, de rétablir la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

[*Traduction*]

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition provenant de citoyens de Halifax qui demandent au gouvernement d'indexer pleinement les pensions de retraite et de respecter ses promesses électorales.

J'ai une pétition encore plus longue d'électeurs de ma circonscription de Winnipeg qui demandent au gouvernement de respecter sa promesse et d'indexer pleinement la pension de sécurité de la vieillesse.

LE CHAMP D'ESSAI MARITIME DES FORCES CANADIENNES À NANOOSE BAY (C.-B.)

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, j'ai une pétition d'un certain nombre de citoyens, notamment de Vernon, en Colombie-Britannique, qui sont préoccupés par le champ d'essai maritime des Forces canadiennes, à Nanoose Bay, en Colombie-Britannique. Ils s'inquiètent notamment de l'exécution et des résultats d'essais visant à déterminer le degré de radioactivité des eaux contiguës au champ en question, de ce que l'article premier de l'accord canado-américain autorisant l'existence du champ d'essai est ambigu, et de ce que la politique navale américaine, qui consiste à ne confirmer ni nier la présence d'armes nucléaires dans la région, est inacceptable.

Les pétitionnaires prient la Chambre d'ordonner la tenue d'une enquête publique complète avant que le présent accord

soit négocié, enquête qui porterait notamment sur les points susmentionnés.

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, j'ai à nouveau l'honneur de présenter des pétitions pour le compte de pensionnés qui protestent contre le projet du gouvernement de désindexer les prestations de sécurité de la vieillesse et qui exigent que le gouvernement n'aille pas de l'avant avec cette proposition.

En outre, à la liste déjà longue de signatures qui nous sont parvenues de Windsor, viennent s'ajouter un millier d'autres pétitionnaires qui demandent au gouvernement de ne pas mettre en œuvre la désindexation projetée.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions d'électeurs de ma circonscription, qui estiment que les projets de désindexation du gouvernement constituent un retrait massif de notre engagement collectif à l'égard des pensions publiques et que les grands perdants seront les pauvres, les chômeurs et les femmes. Ils prient pour que la Chambre des communes rétablisse la pleine indexation des prestations de sécurité de la vieillesse.

Ces pétitions viennent de Thunder Bay, Nipigon et Red Rock. Je remarque que l'une des pétitions porte la signature de M. Edward Lauzon, qui a été récemment récompensé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) pour son mode de vie.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions au nom de personnes de ma circonscription qui protestent contre la décision que le gouvernement du Canada a prise de désindexer la pension de sécurité de la vieillesse. J'ai une pétition de citoyens de Vickers Heights, de citoyens de Shebandowan et de 158 autres de la ville de Thunder Bay.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, j'ai une pétition qui a été organisée par l'association des personnes âgées des Territoires du Nord-Ouest. Elle porte les signatures de quelque 90 personnes âgées dont la plupart sont de la ville de Yellowknife. La pétition fait ressortir que la vie coûte beaucoup plus cher dans le Nord que dans le Sud et que toute réduction des prestations versées aux personnes âgées de cette région les affligera durement. Elle prie donc le gouvernement de revenir sur sa proposition de désindexer partiellement les pensions de vieillesse.

* * *

TRAVAIL, EMPLOI ET IMMIGRATION

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DU RAPPORT SUR LA RECONNAISSANCE AU CANADA DU STATUT DE RÉFUGIÉ

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, vous vous souvenez qu'hier j'ai fait allusion au projet de motion qui devait faire l'objet de consultations avec le parti libéral. Les consultations sont terminées et vous verrez, je crois, qu'avec le consentement unanime, on est disposé à adopter sans débat la motion suivante:

Que le document intitulé «Reconnaissance au Canada du statut de réfugié», déposé à la Chambre le lundi 17 juin 1985, soit renvoyé en permanence au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration.

M. le Président: Consent-on à l'unanimité à adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton.*

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1985-1986 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Danis, reprend l'étude du projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt, présenté par M^lle^ MacDonald (au nom de la ministre d'État (Finances)).

Le président: Quand le comité a suspendu ses travaux à 14 heures, l'article 2 et l'amendement du député de Gander-Twillingate (M. Baker) étaient à l'étude.

• (1520)

Mme Copps: Monsieur le président, c'est véritablement une grande semaine, non seulement pour la ville d'Ottawa et pour le Parlement, mais aussi pour tout le Canada, car deux éminents parlementaires célèbrent leur anniversaire, l'honorable Stanley Knowles, à qui la Chambre a rendu hommage aujourd'hui à l'occasion de son soixante-dix-septième anniversaire, et l'honorable Jack Pickersgill son quatre-vingtième. En fait, ces deux personnalités ont beaucoup donné au Canada, au Parlement et à l'extérieur du Parlement. Je crois que dans notre débat sur les mesures punitives que le gouvernement a prises à l'encontre des personnes âgées, nous devrions commencer par nous pencher sur le travail et sur la contribution de personnes comme Stanley Knowles et Jack Pickersgill. Beaucoup de gens au Canada n'ont pas eu l'occasion de siéger au Parlement. Beaucoup de gens au Canada n'ont pas eu la même possibilité que les députés qui siègent maintenant à la Chambre d'accumuler un fonds de pension. Il y a beaucoup de personnes âgées en Ontario, et nous savons que 40 p. 100 de nos personnes âgées vivent en-dessous du seuil de la pauvreté.

Quelle a été la réaction du ministre des Finances? Jour après jour, heure après heure, à la Chambre des communes, il parle de réduire le déficit et de créer des emplois. Je ne pense pas que nous demandions à Stanley Knowles de reprendre du service sur le marché du travail. Je ne pense pas que l'on doive obliger Jack Pickersgill à reprendre du service actif pour couvrir ses frais d'existence. En fait, que le ministre des Finances suggère que la création d'emplois va en quelque sorte être la planche de salut des pensions des personnes âgées, c'est une parfaite absurdité et c'est ridicule. Il est même insultant pour les personnes âgées qu'il ait osé déclarer aujourd'hui pendant la période des questions que le gouvernement n'allait pas diminuer leurs pensions en août, septembre, octobre ou novembre. Le ministre des Finances s'imagine-t-il réellement que les personnes âgées sont idiotes au point de ne pas se rendre compte que les dispositions de ce budget vont être le cadeau de Nouvel An du parti conservateur au peuple canadien en 1986? La prime de nouvel an va être une diminution annuelle de 3 p. 100 des pensions qu'ils auraient touchées si le ministre des Finances n'avait pas soumis ce document abject à la Chambre.

Je comprends pourquoi il était assez agacé aujourd'hui pendant la période des questions. Notre Parlement a pour tradition d'associer le ministre à son budget. Le ministre est aux abois. Avec la première mesure politique de l'actuel gouvernement, nous avons eu la révélation de la véritable couleur du parti conservateur et de la véritable couleur du ministre des Finances. Nous l'avons vu en comité ce matin quand le député de Gander-Twillingate a proposé un amendement disant au gouvernement: «Si vous voulez rogner les pensions des personnes âgées de 3 p. 100 chaque année pendant les cinq prochaines années, nous allons rogner votre budget».

Qu'a dit le leader parlementaire du gouvernement, comme réaction réflexe bien typique de la façon qu'a le gouvernement de considérer les personnes âgées? Il a dit que si nous réduisions leurs caisses de retraite, ils réduiraient les pensions des pauvres. Il ne peut pas voir d'autres solutions. Le ministre des Finances nous a demandé encore une fois aujourd'hui à la Chambre de présenter des solutions originales ou des suggestions. Des suggestions, nous en avons présenté je ne sais combien de fois.

[*Français*]

L'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) vient d'annoncer, aujourd'hui, une autre solution, la solution de couper de moitié seulement le gain en capital qui sera payé aux 4 p. 100 de la population, les plus riches, les mieux nantis du Canada, et cette coupure de moitié du gain en capital pourrait donner la pension à tous les gens âgés au Canada.

Monsieur le président, la raison pour laquelle le ministre des Finances (M. Wilson) ne peut pas comprendre nos suggestions, c'est parce qu'il ne comprend pas la situation de la pauvreté de nos personnes âgées. Il comprend seulement la politique de Bay Street. Il comprend seulement qu'il veut donner des emplois et des bénéfices à ses amis de Bay Street. Il comprend très bien qu'il peut donner un gain en capital de $500,000, monsieur le président. Un gain en capital gratis, un cadeau à 4 p. 100 de la population qui peut en prendre avantage.

Monsieur le président, la plupart des vieillards au Canada n'ont jamais eu la capacité de leur vie de gagner $400,000, $500,000. Mais s'il ne nous croit pas, il peut peut-être croire le témoignage qui vient d'un peu partout, de l'est à l'ouest du Canada. J'ai reçu des lettres de Terre-Neuve, de Colombie-Britannique, des vieillards de partout au Canada qui nous demandent . . . Nous ne sommes pas nombreux dans l'opposition. On est 40 dans le parti libéral, 30 dans le Nouveau parti démocratique. C'est nous qui faisons la bataille pour les vieillards, parce que vos soi-disant députés conservateurs n'ont rien dit à ce sujet.

Au moins, le député de Western Arctic (M. Nickerson) a eu le courage aujourd'hui de déposer la pétition qui concerne les problèmes pour les gens du Nord. Mais où sont les autres voix? Où sont les voix des conservateurs, des députés du Québec qui n'ont rien dit, qui n'ont pas dit un mot là-dessus pour garder et protéger nos vieillards au Canada? Où sont-elles ces voix-là? On est en majorité conservateurs, on a promis un tas de choses au peuple canadien, et maintenant, quand on est en train d'attaquer les plus pauvres dans notre société, qui va les protéger? C'est nous, le parti libéral. C'est nous, le parti libéral, qui avons lutté pour assurer que le premier ministre (M. Mulroney) fasse face au fait qu'il a «écrasé» sa propre parole, qui n'a pas respecté la promesse qu'il a faite à Sherbrooke, qui a vraiment menti ou n'a pas dit la vérité au peuple canadien.

Monsieur le président . . .

[*Traduction*]

Je ne pourrais peut-être pas exprimer cela aussi bien qu'une électrice de Terre-Neuve qui m'a écrit. Cette dame a bien su exprimer le message qui convient le mieux non seulement aux députés ministériels et aux ministres, mais à tous ces simples députés de l'arrière-ban qui n'ont pas encore eu le courage de prendre la parole à la Chambre pour traiter de la question.

Cette lettre dit:

Monsieur le Premier ministre,

J'écris en mon nom et en celui de 22 autres bénéficiaires de la pension de vieillesse de ma petite ville qui comptent sur leur minuscule pension qui est leur unique source de revenu. J'ai maintenant 73 ans et je suis invalide à cause de la maladie de Parkinson, mais il y a 40 ans j'étais comme Mila: jeune épouse et mère, participant activement à l'effort de guerre et élevant en même temps mes jeunes enfants. Nous n'avons jamais été obligés d'aller demander du secours au gouvernement . . . Nous avons cru que nous pourrions jouir de la vie, spécialement celles d'entre nous qui avons vécu dans un long veuvage, touchant des pensions bien méritées versées par un pays très reconnaissant, sans craindre que le pouvoir d'achat de nos maigres revenus soit grignoté un peu plus chaque année par l'inflation. Maintenant nous vivons en deçà du seuil de la pauvreté. Nous avons tous fait notre part. Ce n'est pas aux personnes âgées qu'il faut demander de payer le déficit qui a grossi d'environ 10 p. 100 . . .

Je regrette que le ministre des Finances ne soit pas ici pour entendre les faits qu'il devrait exposer aux Canadiens.

La lettre poursuit:

. . . depuis le peu de temps que votre gouvernement est au pouvoir . . .

Il s'agit évidemment du gouvernement conservateur. La lettre poursuit:

Alors que la riche industrie pétrolière, que personnifie pour nous *Dallas* au petit écran, reçoit des allégements dans l'espoir enfantin que ces huiles et ces pétromarchands . . . achètent encore plus d'immeubles . . . en Floride et dans les autres États ensoleillés du Sud . . . L'histoire de l'humanité et même la véritable philosophie conservatrice . . . confirment que l'homme a le goût du lucre et que les milliardaires du pétrole préfèrent prendre plutôt que donner chaque fois qu'ils le peuvent . . .

Je vous prie, revenez sur votre décision de nous faire payer la note . . . maintenant que nous avons atteint ce qu'on appelle l'âge d'or de notre existence. Nous avons fait notre part quand notre corps était robuste, notre esprit vif, nos poches presque vides mais notre moral et notre optimisme au plus haut.

On ne peut pas nous demander, à titre collectif ou individuel, de payer sans arrêt et sans arrêt. Ce n'est vraiment pas juste, et si vous ne voulez pas ramener M. Wilson à la raison, le mettre à la porte ou le forcer de modifier cet horrible budget de manière à nous aider raisonnablement par l'indexation, nous ne croirons plus jamais un mot de ce que vous direz. Des personnes âgées comme nous ne peuvent que se rencontrer et parler de la mesure répréhensible, selon nous, que vous entendez appliquer à compter de janvier prochain. Beaucoup d'entre nous risquent de ne plus être là pour voter contre vous lors des prochaines élections nationales, mais il en restera quand même et d'autres seront tombés d'ici là, dans la catégorie dans laquelle nous sommes relégués malgré nous. De grâce n'insultez pas l'âne jusqu'à la bride en laissant vos ministres et vos députés de l'arrière-ban prétendre que les personnes âgées qui n'ont que leurs pensions pour vivre finiront par souscrire de gaieté de cœur à cette mesure ignoble. Je pense que nous pouvons écrire assez de lettres dans les mois à venir pour vous persuader du contraire et pour mettre ces déclarations dans la même poubelle que les «dépôts sacrés» invoqués pendant la campagne électorale.

● (1530)

J'ai discuté de cette lettre avec mes pairs, et ils sont tous d'accord pour que je vous l'envoie, car vous avez appuyé ma position à fond.

Cette lettre a été écrite par Bridgette Lowrey, de St. Thomas, à Terre-Neuve. J'ai reçu des lettres d'un peu partout au Canada. Il s'agit d'une autre lettre en provenance de Terre-Neuve qu'a écrite une personne âgée qui a cru le parti conservateur lorsque le premier ministre a déclaré qu'on ne toucherait pas aux pensions.

Le député de l'arrière-ban qui n'a pas le courage d'intervenir contre le présent budget demande si mes interventions sont conformes au Règlement. C'est tout à fait le cas, car l'amendement présenté par le député de Gander-Twillingate précise très clairement au gouvernement que s'il désire pénaliser les personnes âgées en leur retirant 3 p. 100, il devra également réduire ses dépenses de 3 p. 100. Nous nous apprêtons à donner notre aval à un pouvoir d'emprunt de plusieurs milliards de dollars alors même que le gouvernement conservateur hypocrite dit aux personnes âgées qu'elles seront victimes de nombreuses compressions.

S'agit-il du cadeau de Nouvel An pour lequel ont voté les personnes âgées lorsque, en septembre dernier, elles se sont jointes aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays pour donner au gouvernement conservateur un mandat très clair? Non, on les a trompées. Elles ont été dupées par un gouvernement et un premier ministre qui, jour après jour, ont fait des promesses qu'ils n'avaient aucune intention de tenir. Elles se sont laissé avoir par un ministre des Finances qui a maintenant montré aux Canadiens très clairement qu'il désire davantage remplir les poches de ses riches amis qu'aider les déshérités de notre société.

Si je ne m'abuse, un certain nombre de ministériels ne souscrivent pas à cette mesure. Je crois que le caucus du parti conservateur, la semaine dernière, a donné lieu à un débat animé. Des jeunes d'un bout à l'autre du pays ont fait montre de courage et déclaré qu'ils paieront le déficit plutôt que de voir leurs grands-parents supporter le fardeau de ce déficit. Monsieur le président, je crois que le gouvernement désire revenir sur sa position. Il se rend compte qu'il faut tenir compte du pouvoir des personnes âgées d'un bout à l'autre du pays et que ce sont, dans une large mesure, les personnes âgées auxquelles il s'en prend maintenant qui l'ont porté au pouvoir.

[*Français*]

Monsieur le président, il est bien évident qu'il y a beaucoup de députés, et pas seulement dans le parti libéral, qui attendent un geste, une action de la part du premier ministre. On s'attendait justement hier soir, à Manicouagan, à ce que le premier ministre soit un homme de parole, si c'est possible. Il a même dit, dans son propre livre, que s'il commettait une erreur, il n'aurait pas honte de changer d'avis. Mais il est clair, d'après la correspondance qui vient d'un peu partout dans le pays, qui vient de Terre-Neuve, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, de ma propre circonscription, à Hamilton, où il y a plus de 1,000 signatures sur la pétition . . . vendredi il y aura une réunion et on s'attend d'avoir 200, 300, 400, 500 personnes âgées qui viendront de ma circonscription pour dire à ce gouvernement ce qu'elles pensent de cette mesure sur les pensions contre les vieillards. On attend un geste quelconque de la part du premier ministre. Monsieur le Président, avant l'ajournement . . . pourquoi ne peut-il pas poser ce geste cette semaine, à la Chambre, en reconnaissant un cadeau d'anniversaire à tous les vieillards qui attendent avec impatience la réponse du gouvernement? Un bouleversement politique se déroule actuellement dans le pays . . . Monsieur le Président, avec ce bouleversement, on voit les vieillards qui se lèvent dans toutes les circonscriptions, on voit les vieillards qui se lèvent dans toutes les villes pour dire à leurs députés qu'ils soient conservateurs, libéraux, ou néo-démocrates: On ne veut pas que notre pension soit coupée. On ne veut pas être encore obligés de payer et encore et encore. On ne peut plus payer parce qu'on vit déjà sous le seuil de la pauvreté.

[*Traduction*]

Tandis que le ministre demande l'autorisation d'emprunter des milliards de dollars, qu'il enjoint les Canadiens à faire preuve de modération et qu'il condamne les gens âgés à assumer le fardeau, que peut-il dire à mon commettant M. Guiseppe Gabriele qui est soutien de famille? Il y a des gens âgés dont les enfants sont encore à la maison. Il doit pourvoir aux besoins de sa femme et d'un enfant avec un revenu global de $904.68 par mois. Or, ses dépenses s'élèvent en tout à $953.67 par mois. Tous les mois, il subit donc une perte sèche de $49. Il en est rendu au point où il doit même demander de l'aide pour payer ses impôts fonciers.

Le ministre des Finances pourrait-il dire à M. Gabriele où il aurait une chance de trouver les $30 par mois qu'il va perdre par suite des mesures punitives que le gouvernement va mettre en œuvre dans le cadre des pensions de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales? La désindexation des allocations familiales est une autre taxe sournoise que le gouvernement va imposer aux familles les plus démunies. C'est une preuve de plus que le gouvernement a perdu tout sens des valeurs, lui qui s'apprête à verser 1 ou 2 milliards de dollars aux sociétés pétrolières. Il doit en outre accorder aux Canadiens bien en moyens une exonération d'un demi-million de dollars d'impôt sur leurs gains en capital. Pourtant, quand il s'agit des citoyens âgés et des familles de notre pays, tout ce que le gouvernement trouve à dire, c'est «Qu'ils mangent de la galette».

J'exhorte tous les ministériels qui pensent comme moi à insister auprès du ministre des Finances pour qu'il revienne sur sa décision, et auprès du premier ministre pour qu'il tienne parole. Les Canadiens ont cru à sa parole. Les ministériels ont le devoir d'obliger le premier ministre à tenir la promesse qu'il

a faite aux Canadiens, car en y manquant il a révélé aux yeux de tous les vraies couleurs du parti et du gouvernement conservateurs. C'est un parti de l'élite qui ne se soucie que des riches. Cela, nous le savions avant le 4 septembre, et les Canadiens sont maintenant en mesure de découvrir le parti conservateur dans toute son horreur.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le président, je prends volontiers la parole pour traiter de cette motion visant à réduire de 3 p. 100 le pouvoir d'emprunt que demande le gouvernement. Mais je prendrais bien plus volontiers la parole pour traiter d'une motion visant à accroître ce pouvoir d'emprunt, si seulement cela pouvait permettre au gouvernement d'abandonner son projet de désindexation. Malheureusement, puisque le Règlement nous interdit de nous engager dans cette voie, je m'en tiendrai à la motion.

Les décisions du gouvernement ont manifestement soulevé l'ire de nombreux Canadiens. C'est assurément vrai dans le cas des habitants de Thunder Bay et des autres régions du Nord-Ouest ontarien que je connais. Je suis surpris que les ministériels ne l'aient pas constaté eux-mêmes dans leurs circonscriptions. Je voudrais leur faire part de l'avis de quelques-uns de mes électeurs sur les initiatives du gouvernement. J'ai reçu un exemplaire d'une lettre qui a été envoyée au ministre des Finances par deux personnes âgées de ma circonscription, Elsie et Wilfred Harrison. Voici ce qu'ils ont écrit:

● (1540)

Mon épouse et moi touchons la sécurité de la vieillesse, mais nous n'avons pas droit au supplément de revenu garanti; toujours dans la même veine, je puis dire que depuis la dernière déclaration d'impôt, nous n'avons pas eu à payer d'impôt sur notre revenu. Voilà, monsieur le ministre, qui vous éclaire sur notre véritable situation financière.

Dans votre discours budgétaire, et à plusieurs reprises depuis, je vous ai entendu annoncer que si l'on indexait les pensions de vieillesse—c'est-à-dire que l'augmentation ne tiendra compte que de la portion de l'inflation au-delà de 3 p. 100—le cas échéant, les prestataires n'en pâtiront pas.

Monsieur le ministre, vous l'avez promis une fois de trop, et c'est pourquoi je vous écris pour vous dire que, si vous mettez en œuvre cette mesure inopportune en 1986, mon épouse et moi nous en trouverons appauvris et, dans les années à venir, nous le serons davantage. Mon épouse et moi, comme nos amis, ne voyons pas dans quels milieux vous évoluez pour soutenir que «beaucoup de gens» pensent que cette mesure ne leur nuira pas. Nous en serons très certainement et durement touchés, comme des milliers d'autres.

Voici la lettre d'une autre de mes électrices âgées, qui écrit dans la même veine; il s'agit de M^me^ K. R. Escott qui me fait directement part de ce qui suit:

Je voudrais me joindre aux nombreux électeurs que mécontente le budget de 1985 présenté par M. Wilson et approuvé par M. Mulroney.

Ces dirigeants ont assurément favorisé les nantis au détriment des démunis.

M. Wilson et M. Mulroney auraient tous deux intérêt à «se serrer la ceinture» pour les cinq prochaines années dans la même mesure qu'ils ont imposée aux prestataires de la pension de vieillesse de base, et cela pour la durée de leur mandat.

Voilà une recommandation qui ferait certainement comprendre la triste réalité aux ministres de la Couronne, qui croient que nos concitoyens âgés peuvent faire ce sacrifice sans réagir.

J'ai aussi une lettre d'un autre électeur qui a la bonne fortune de travailler dans un silo à grain de Thunder Bay. Pour sa part, il a été victime de la suppression du régime enregistré d'épargne-logement dans lequel il investissait depuis six ans. Cette décision le rend furieux. A propos de la suppression de ce régime, il écrit ceci:

Aussi, à propos de duperie, je voudrais signaler que je n'apprécie pas du tout le traitement réservé par ce gouvernement à ma grand-mère et à nos concitoyens âgés. Je pensais qu'en cette décennie des années 80, le gouvernement aurait cessé de s'en prendre aux personnes qui ont bâti le pays.

N'existe-t-il pas de loi contre cette forme de dictature, qui puisse empêcher le gouvernement de s'avilir davantage? En élisant le parti conservateur, la population lui a confié la direction des affaires du pays . . . et j'ai l'impression qu'elle aura à pâtir des mensonges qu'on lui a servis.

J'espère que vous-même, de concert avec Ian Angus et Ed Broadbent, ne cesserez de rappeler aux Canadiens l'erreur qu'ils ont commise en 1984. Veillez à ce que les Canadiens sachent que les conservateurs prennent fait et cause pour les nantis. Et veillez à ce qu'ils ne l'oublient pas.

Il conclut de la manière suivante:

. . . je pense que ces riches conservateurs devraient être obligés de vivre avec le budget et les revenus d'un simple citoyen et de se serrer la ceinture.

L'auteur de cette lettre est Jim Fiorito, citoyen de ma circonscription, qui travaille dans les élevateurs. Il s'est marié récemment et est père d'une fillette. Il s'inquiète aussi pour sa grand-mère et d'autres personnes âgées.

J'ai ici une quatrième lettre qui me vient d'un autre travailleur plus proche de sa retraite que le précédent et dont l'épouse touche déjà une pension. M. Ewald Dombrowsky m'écrit ce qui suit:

. . . le budget est très injuste non seulement pour les retraités mais pour les simples citoyens. Où sont les emplois qu'on nous a tellement promis? Notre fils, père de trois garçons, est en chômage depuis deux ans et demi et il n'y a rien à l'horizon. C'est une situation difficile.

Nous espérons que vous et le Nouveau parti démocratique continueront de travailler pour que tous les Canadiens soient traités équitablement.

Cette dernière phrase rappelle la question que j'ai soulevée, à savoir pourquoi les députés de l'opposition reçoivent-ils des lettres comme celle-ci et pourquoi leurs électeurs se rendent-ils à leur bureau en grand nombre, signent des pétitions pour protester contre l'attitude du gouvernement, pendant que les ministériels prétendent ne faire l'objet d'aucune pression de ce genre. Il se pourrait aussi qu'ils refusent de communiquer ce qu'ils savent.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas aimé et cela se comprend qu'on lui signale que, dans sa circonscription du sud-est du Manitoba, son bureau évite de répondre quand des gens appellent pour se plaindre au sujet des pensions. J'en conclus donc que les ministériels n'encouragent pas leurs électeurs à protester contre les mesures que le gouvernement a prises, et qu'ils essaient d'imposer le régime du silence, ce que le gouvernement espérait quand il a présenté son budget, le 23 mai. Un régime de silence signifie que les mécontents prennent la pilule pendant que les autres empochent les gains que le budget leur concède, chacun se lamentant ou se réjouissant dans la solitude et le silence.

Assurément si les ministériels voulaient vraiment connaître l'avis de leurs électeurs, ils auraient vite fait de le savoir. Je suggère à tous les Canadiens, à tous ceux qui nous regardent avec plaisir cet après-midi en espérant que nous finirons par faire bouger le gouvernement, de veiller à ce que le premier ministre, le vrai responsable, sache ce qui se passe.

Le ministre des Finances fait ce que le premier ministre lui dit de faire. Assurément, il avait la bride sur le cou hier pendant que le premier ministre cherchait un moyen de sortir du terrible guêpier où il est tombé en commettant cette erreur politique monumentale. Je voudrais être certain que le premier ministre au moins sache ce que les Canadiens en pensent et j'invite donc tous les Canadiens à écrire au cabinet du premier ministre, pièce 309-S, ici à la Chambre des communes, Ottawa, Ontario, K1A 0A2. Qu'ils ne se gênent pas pour le faire parce que le cabinet du premier ministre est désireux de savoir ce que les Canadiens pensent en bien ou en mal des actions du gouvernement.

Dans le cas présent, le gouvernement a commis une maladresse et les Canadiens doivent signifier à leur premier ministre qu'ils ne l'approuvent pas. Ils doivent l'encourager dans la réflextion qu'il a entreprise depuis quelques jours alors qu'il cherche un moyen de faire oublier cette mesure budgétaire sans pour autant mettre un terme à la carrière du ministre des Finances.

Les Canadiens doivent continuer d'insister afin que le gouvernement tienne les promesses qu'il a faites pendant la campagne électorale l'été dernier et soit à la hauteur des espoirs qu'il a suscités dans l'esprit de tous les Canadiens avec ses promesses extravagantes, en dépit du fait que le chef conservateur et son parti connaissaient la position financière du gouvernement et la nécessité de relever tous ces défis qui nous donneront le plein emploi auquel nous aspirons tous. Je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir donné l'occasion cet après-midi de vous faire part de quelques observations et d'inviter les Canadiens à faire pression sur le gouvernement au sujet de cette très malheureuse mesure budgétaire.

[*Français*]

M. Rossi: Monsieur le président, dès le début de ce débat sur cet amendement, il est clair que nous voulons énoncer clairement les intentions de l'opposition officielle et la raison pour laquelle il fut proposé. C'est bien simple, monsieur le président, c'est que depuis le dépôt de ce Budget, nous le trouvons injuste et inéquitable. Nous, de ce côté de la Chambre, monsieur le président, avons tenté par tous les moyens de faire comprendre aux députés qui font partie du gouvernement et, plus particulièrement, le premier ministre et son ministre des Finances (MM. Mulroney et Wilson) qu'il n'est pas acceptable dans une société évoluée comme la nôtre en 1985 de réduire le déficit en favorisant les riches et en s'en prenant aux personnes les plus démunies de notre société, monsieur le président. Les personnes démunies qui n'ont que leur pension de sécurité de la vieillesse et d'une façon très particulière les personnes qui n'ont que la pension et le supplément du revenu. Monsieur le président, tous les Canadiens savent que lorsqu'on parle de supplément du revenu garanti on parle des personnes âgées très très démunies.

J'invite le premier ministre à venir dans ma circonscription de Bourassa. J'invite aussi le ministre des Finances à venir aussi dans ma belle circonscription de Bourassa et à affronter les personnes âgées du Manoir Aimée-Léonard, à affronter les personnes âgées du Manoir Gouin, toutes des personnes de 65 ans ou plus, à affronter les personnes âgées des résidences Angelica et Cascade, à affronter les personnes âgées des Tours Gouin, de la résidence Sainte-Rita, du Manoir de Montréal, Manoir l'Escapade, de la résidence du Confort, et même si cela s'appelle la résidence du Confort, ce sont des personnes âgées, et la résidence Bellevue, la résidence du Manoir Tremblay, Montréal-Nord, et les 15 clubs de l'âge d'or.

Il est certain, monsieur le président, que si le premier ministre et le ministre des Finances relevaient ce défi de venir rencontrer les personnes de ma circonscription et de leur demander si elles sont prêtes à subir cette perte de 3 p. 100 de désindexation, elles leur diront: Monsieur le premier ministre où sont vos promesses électorales et, plus particulièrement, cette promesse sacrée d'indexer complètement les pensions? Monsieur le premier ministre, soyez assuré que les Canadiens s'en souviendront mais laissez-moi vous dire, monsieur le premier ministre, et j'aime à le répéter souvent, que vous avez leurré les Canadiens le 4 septembre. Mais il y a un dicton qui dit et on le dit très bien en anglais:

• (1550)

[*Traduction*]

«On peut tromper tout le monde un temps, une partie du monde tout le temps, mais pas tout le monde tout le temps».

[*Français*]

Et je peux le répéter en français et laissez-moi mentionner qu'on dit que vous pouvez peut-être leurrer un certain nombre de Canadiens pendant un certain temps mais vous ne pourrez certainement pas les leurrer pour tout le temps, monsieur le premier ministre. Et encore une fois, monsieur le premier ministre, je m'adresse à vous par l'entremise du président, et monsieur le ministre des Finances: Est-ce que vous avez le cœur, l'audace, le «guts» comme on dit en français anglicisé, de dire à nos personnes âgées, est-ce que vous avez cette audace d'aller les voir et de leur dire que cette désindexation va leur coûter d'ici cinq ans la somme de $1,500. Est-ce que vous l'avez ce courage, monsieur le premier ministre? Et maintenant, messieurs les députés conservateurs, messieurs les députés du gouvernement, d'une façon très humaine non pas d'une façon partisane, il n'est pas question de renverser le gouvernement, il n'est pas question de partisanerie comme je veux le répéter, il est simplement question de poser un geste très humanitaire. Tout ce qu'on vous demande c'est de faire en sorte que le premier ministre et le ministre des Finances repensent leur décision et surtout ne pas donner suite à cette décision de désindexer la pension des personnes âgées, et ne pas le penser pendant des mois et des mois pour garder ces personnes âgées dans l'anxiété pendant six, sept ou huit mois. Je vous demande, messieurs les députés, du côté du gouvernement, que cela se fasse le plus vite possible.

Monsieur le président, des milliers et des milliers de personnes de l'Est à l'Ouest du Canada se révoltent contre cette mesure injuste, inadéquate envers les personnes âgées. L'Assemblée nationale du Québec, elle aussi, a adopté une résolution unanime pour condamner cette mesure et demander à notre gouvernement canadien de reculer sur ce qu'il croit lui aussi être une injustice flagrante à l'intention des personnes âgées, nos personnes les plus démunies de notre société.

Monsieur le président, je veux très sincèrement féliciter le député conservateur, le député du gouvernement actuel, qui, lui, a été réaliste et qui, aujourd'hui, s'est levé à la Chambre et a présenté une pétition . . .

M. Lewis: C'est une première fois.

M. Rossi: . . . c'est une première fois, mais il a eu du «guts» quand même, du «guts» que toi, tu n'as pas. Tu n'en auras jamais de «guts». Va te cacher derrière les rideaux, toi. Parce que tu n'as pas l'audace de ton confrère qui s'est levé . . .

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre!

M. Rossi: Mais vous n'avez pas le courage d'être humain, vous n'avez pas le courage de parler à des personnes âgées, vous n'avez pas le courage parce que vous avez peur de dire ce que vous pensez. Mais les députés conservateurs de l'autre côté de la Chambre savent, ils se cachent et ils n'ont pas l'audace de rencontrer les personnes âgées dans leurs résidences. Vous avez tous des résidences. La députée de Chicoutimi . . . Vous avez de quoi rire, madame la ministre . . .

Mme Vézina: Rimouski!

M. Rossi: Pardon? Rimouski. Encore mieux! Rimouski. Avec tout le respect que je vous dois, madame, je ne veux pas connaître vos antécédents politiques. Et je ne les dévoilerai pas à la Chambre.

Monsieur le président, j'ose espérer que ses confrères conservateurs feront comme lui, feront face à la réalité, et je les invite à aller dans les résidences, monsieur le président. Il y a de mes collègues ici, du Québec . . . dans chaque circonscription, il y a des résidences pour personnes âgées. Allez les voir. Ne soyez pas partisans. Allez les voir d'une façon très réaliste. Demandez-leur ce qu'elles pensent. Et je puis vous assurer que vous allez revenir ici et si vous dites ce qu'elles ont pensé, vous allez vous lever debout et vous allez faire comme votre confrère, vous allez présenter une pétition, parce qu'il y en a des pétitions à travers le Québec, moi, je peux vous le dire, monsieur le président.

Monsieur le président, je disais que j'ose espérer que ses confrères conservateurs feront comme lui, feront face à la réalité, oublieront leur esprit de partisanerie et consulteront, d'une façon objective et réaliste, les personnes âgées.

Monsieur le président, j'invite les députés des deux côtés de la Chambre, les députés du gouvernement, et d'une façon très particulière le premier ministre, j'invite le premier ministre, oui, j'invite le ministre des Finances, et j'invite surtout tous les députés du Québec. Parce que demain, nos personnes âgées du Québec vont se promener sur le parvis du Parlement ici, et elles vont vouloir vous voir. J'invite tous les ministres québécois. Venez voir vos personnes âgées, il n'y aura pas de «fixes», il n'y aura pas d'arrangements, elles vont parler ouvertement.

Alors, monsieur le député, en finissant, je redis encore, messieurs les députés des deux côtés de la Chambre, soyons humains, je vous le répète, il n'est pas question de renverser le gouvernement, il n'est pas question de partisanerie. Demain, nous allons voir ces personnes âgées sur le parvis, sur la Colline parlementaire, et on pourra écouter leurs revendications, leurs lacunes, ce qu'elles ont à nous dire, et j'invite tous les collègues à se rencontrer demain et à agir.

• (1600)

[*Traduction*]

M. Benjamin: Monsieur le président, 17 ou 18 budgets ont été déposés depuis que je suis ici, des mesures budgétaires et financières et c'est la première fois que ni le ministre des Finances, ni la ministre d'État chargée des finances ni leur secrétaire parlementaire ne sont à la Chambre.

Des voix: Règlement.

M. Benjamin: Cela ne s'est jamais produit auparavant. Nous aurions cru pourtant que le gouvernement faisait face à des obligations d'une importance capitale pour demander au Parlement l'autorisation d'emprunter 18 milliards de dollars. J'espère qu'il ne nous laisse pas aux bons soins du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui siège justement en face des représentants du ministère des Finances. Si c'est le cas, notre compte est bon encore une fois.

Il y a un mythe qui a toujours eu la vie dure au Canada à propos des emprunts du gouvernement et des déficits incroyables de l'État, monsieur le président. Au demeurant, les gouvernements libéraux et conservateurs ont toujours été obsédés par cette question. J'ose espérer qu'il reste un ministériel en mesure de nous répondre à propos du déficit.

Nous accumulons des déficits parce que nous empruntons pour rembourser nos emprunts précédents et pour acquitter nos factures. Nous empruntons aussi pour investir dans l'avenir du pays. Mais ce que j'ai du mal à comprendre, monsieur le président, moi qui ne suis qu'un petit gars naïf des Prairies, c'est qu'en dollars constants, notre déficit était beaucoup plus élevé en 1945, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, qu'il ne l'est actuellement. Il était deux ou trois plus grand qu'il ne l'est actuellement. Et moi qui suis resté un petit gars naïf des Prairies, je me rappelle pourtant fort bien que les spécialistes, les journalistes financiers, les conservateurs et les libéraux criaient tous au scandale à propos du déficit. Je voudrais poser certaines questions à ce sujet lorsque le ministre des Finances et la ministre d'État chargée des finances ou encore leur secrétaire parlementaire seront arrivés.

Considérons tout d'abord que si nous nous servions de ce pouvoir d'emprunt pour faire construire des logements, assainir l'atmosphère et purifier l'eau, reboiser nos forêts et pour lancer une série d'autres projets du genre, de telles mesures ne seraient pas une dépense alourdissant le déficit. Il s'agirait d'investissements.

M. McDermid: C'est ce que nous faisons.

M. Benjamin: Nous réduirions le taux de chômage. Que quelqu'un du côté du gouvernement me reprenne si je me trompe, monsieur le président. Mais si nous faisions tomber le taux de chômage de 11 ou 12 p. 100 à 7 ou 7.5 p. 100, ne résorberions-nous pas le déficit en moins de trois ans?

Je voudrais aborder cette question dans une autre perspective et j'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me prêtera une oreille attentive. L'an dernier, le gouvernement a déboursé 21 milliards de dollars en intérêts pour le service de la dette. Les spécialistes financiers n'ont certes pas manqué de dire que c'était beaucoup. Cette somme représentait au moins 5 p. 100 du produit national brut. Le gouvernement devait consacrer le tiers de ses recettes, soit $2,500 en moyenne par contribuable, pour rembourser les intérêts sur notre dette nationale, et cela en 1984. On a oublié de nous préciser une

chose très importante en nous donnant ces renseignements. On ne nous a pas dit que 90 p. 100 des 21 milliards de dollars dus au titre des intérêts avaient été versés à des Canadiens. Cette proportion représente la quantité d'obligations du gouvernement fédéral détenues au Canada. Si nous répartissions ces 21 millions de dollars entre tous les Canadiens, nous pourrions dire qu'ils ont reçu en moyenne $2,500 en intérêts. Nous prêtions donc de l'argent que nous remboursions nous-mêmes. En fait, le gouvernement a reçu pratiquement autant qu'il a déboursé en intérêts sur ce déficit mythique.

On peut envisager ce problème dans une autre perspective, monsieur le président, et j'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne perdra pas là non plus le fil de mon raisonnement. La Banque du Canada, notre banque centrale, qui est chargée d'équilibrer la masse monétaire, détenait quelque 17 milliards de dollars en obligations du gouvernement en 1984. Cette somme représente 10 p. 100 du montant total de notre dette courante. La Banque du Canada appartient entièrement au gouvernement fédéral et aux Canadiens. A la fin de chaque année civile, elle remet ses revenus nets au gouvernement du Canada. En 1984, donc, la Banque du Canada a touché 1.981 milliard de dollars en intérêts sur les obligations fédérales qu'elle détient. Comme ses frais d'exploitation ont été de 129 millions de dollars, elle a pu remettre au gouvernement $1,832,000,000. Ce dernier a donc reçu 93 p. 100 des sommes déboursées au titre des intérêts sur les obligations détenues par la Banque. Alors pourquoi les députés d'en face sont-ils aussi terrifiés, aussi obsédés par le déficit?

En 1939, le gouvernement fédéral a payé seulement 135 millions sur une dette de 21 milliards, alors qu'il a dû débourser 21 milliards en 1984, soit près de 200 fois plus qu'en 1939. Il faut ajouter que, en 1939, le Canadien moyen ne vivait pas dans la richesse. Le chômage s'élevait à 15 p. 100. Les gens devaient recourir à l'aide sociale et certains se sont enrôlés dans l'armée pour toucher un dollar par jour. Si la situation était semblable aujourd'hui, comme le prétendent les experts financiers et le ministre des Finances en parlant du déficit, je suppose que les Canadiens chercheraient partout de quoi manger et seraient vêtus de haillons. Dans toute cette vaine question du déficit, ce qui importe, ce n'est pas le montant du déficit mais bien sa nature. Le fait est que, dans tous ses emprunts contractés au Canada, le gouvernement récupère presque autant que ce qu'il emprunte. Il reprend sous forme d'impôt ce qu'il a payé en intérêts. Il en a toujours été ainsi et ce n'est pas nouveau.

• (1610)

Même si ma proposition peut paraître sacrilège par ici, pourquoi ne pas ajouter à ce pouvoir d'emprunt près de trois milliards de dollars que nous consacrerons au logement, au reboisement et à la dépollution de notre air et de notre eau? Nous donnerons ainsi du travail aux gens qui gagneront un revenu et paieront de l'impôt, ce qui réduira le déficit.

M. Dick: Et augmentera l'inflation.

M. Benjamin: Des gouvernements libéraux et conservateurs divers et variés l'ont déjà fait à l'occasion par le passé. Personne n'a adopté le principe de la Proposition 13, si populaire en Californie. Quelle portion de ces emprunts va-t-on consacrer à la création d'emplois et à la réduction du déficit? Pas un sou. Nous serons à nouveau pris dans le même cercle vicieux. Le gouvernement emprunte auprès des contribuables et perçoit auprès d'eux par la suite à peu près le même montant sous forme d'impôt. C'est là que réside le mythe de toutes ces bêtises concernant les déficits. Ce que mes amis d'en face oublient, c'est que l'on ne peut pas comparer un particulier qui vit au-dessus de ses moyens et qui emprunte de façon excessive pour rembourser ses dettes, avec un gouvernement qui fait la même chose. En effet, ce qui constitue la différence essentielle entre eux, c'est que le gouvernement peut imposer les gens auxquels il emprunte.

M. de Cotret: C'est ce que vous voulez faire.

M. Benjamin: C'est exactement ce que vous faites. Vous les imposez pour rembourser l'argent que vous leur empruntez. Aucun petit commerçant, agriculteur ou pêcheur ne peut faire la même chose. S'il enregistre un déficit, il doit se débrouiller tout seul pour renflouer ses caisses. Mais les gouvernements que ce soit au niveau municipal, provincial ou fédéral, sont différents. Ils imposent les gens auxquels ils empruntent de l'argent, ce qui leur permet de rembourser les emprunts. Si je me trompe, mois qui ne suis qu'un petit gars naïf des Prairies, j'espère que quelqu'un interviendra pour me corriger. Je voudrais qu'un député d'en face ou un représentant du ministère des Finances me dise s'il est vrai que 90 p. 100 des 21 milliards payés l'an dernier en intérêt sur la dette publique ont été versés aux Canadiens et que les Canadiens moyens détenteurs d'obligations ont touché environ $2,500 du gouvernement. En échange, le gouvernement leur a prélevé un impôt légèrement supérieur à $2,400 sur ces revenus d'intérêt. Si je me trompe, j'espère que quelqu'un interviendra pour me le dire.

Nous comprenons tous que le gouvernement a besoin de recettes, et certains de mes collègues ont longuement parlé des options offertes à un gouvernement, quelle que soit son affiliation politique. Je voudrais revenir sur une question que j'ai soulevée lors de tous les débats sur le budget depuis 1968. A l'époque, l'impôt différé sur les sociétés représentait un peu moins de 20 milliards de dollars, contre près de 35 milliards aujourd'hui. Aucun autre particulier, agriculteur, pêcheur, petit commerçant ou autre, ne peut reporter son impôt. Essayez de le faire et vous aurez Revenu Canada sur le dos. Toutefois, une somme de 35 milliards de dollars en impôt différé figure dans les livres du pays et si le gouvernement prenait la peine de percevoir un intérêt, au taux d'escompte ou au taux préférentiel plus 1 p. 100, sur l'impôt différé des sociétés, il disposerait d'environ 3.5 milliards de dollars pour donner du travail aux gens et réduire le déficit. En réalité, il serait surprenant de voir combien de sociétés se précipiteraient pour payer une partie de leur impôt différé. En effet, elles voudraient éviter de payer cet intérêt tous les ans. Qu'en pensez-vous? Il ne s'agit pas d'une théorie socialiste. Si l'on prête de l'argent à quelqu'un, on lui prélève de l'intérêt, c'est aussi simple que cela. Restons raisonnables, disons 9 p. 100 d'intérêt sur les impôts différés des sociétés.

Monsieur le président, la tragédie c'est que chaque année nous approuvons un pouvoir d'emprunt et nous nous laissons hypnotiser par les gouvernements des pays de libre entreprise qui nous rappellent l'importance du déficit, mais ils ne nous disent pas tout. Ils ne nous disent jamais tout. Par exemple, ils ne nous disent pas que l'essentiel de l'argent vient de Canadiens, qui touchent des intérêts et paient des impôts sur ce revenu. Ils paieraient davantage si nous avions un régime fiscal plus juste. Je serais enclin, si le gouvernement proposait un

amendement au pouvoir d'emprunt, à autoriser un milliard pour le logement. Toutes les villes ont une longue liste d'attente pour les lits de malade chronique ou pour les chambres dans les maisons de retraite. Je consacrerais un milliard à épurer l'air et l'eau. Nous pourrions ainsi faire travailler 200,000 jeunes. Puis un autre milliard pour les transports, le reboisement ou autre chose. C'est ce que nous avons fait pendant la guerre en permettant un déficit qui, en dollars de 1985, était trois fois plus élevé que celui que nous avons actuellement. Notre population alors n'était que de 10 millions. Je ne gobe donc pas l'argument que le déficit ne peut être réduit qu'aux dépens des pensionnés, des agriculteurs, des pêcheurs et des petits boutiquiers. Il est certain que Imperial Oil n'en souffrira pas. Elle n'aura pas un sou à débourser. Qui représentons-nous ici? Il faut décider.

Monsieur le président, il est scandaleux de voir que, à un moment où nous parlons des finances de ce pays, ni le ministre des Finances, ni la ministre d'État aux Finances, ni leurs secrétaires parlementaires ne sont présents.

M. Lanthier: Je suis présent.

M. Nickerson: Et seulement deux députés néo-démocrates.

M. Benjamin: Cela n'a rien à voir. C'est vous qui êtes censés faire le travail, quand allez-vous commencer? Quand allez-vous vous présenter pour défendre vos $18 milliards d'emprunt? Je ne pense pas que la Chambre devrait continuer à siéger en l'absence . . .

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le président, je ne voudrais pas d'inexactitudes dans le hansard, pas plus que le député qui vient de parler, j'en suis sûr. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances est ici, à côté de moi. Je suis ici depuis une heure un quart à écouter, dans la dernière partie, les théories plutôt exotiques du député sur les questions économiques. Je ne voudrais pas laisser l'impression que le gouvernement n'est pas représenté par certains de ses principaux ministres.

M. Benjamin: Je suis heureux que le député soit venu se joindre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures au cours des dernières minutes. Ce débat dure depuis une heure un quart.

[*Français*]

Le président: L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) sur un rappel au Règlement?

M. Lanthier: S'il vous plaît, monsieur le président. Je suis ici depuis neuf heures ce matin et les peccadilles du député je les ai entendues à la télévision autant que si j'avais été présent. Je vous donne ma parole que j'étais ici depuis ce matin. Alors, je ne voudrais pas qu'on laisse entendre que je viens d'arriver.

• (1620)

[*Traduction*]

M. Benjamin: Monsieur le président, nous sommes tous dans les environs depuis ce matin. Si vous avez un projet de loi dont vous êtes chargé, c'est votre raison d'être ici. Cela vaut aussi bien pour les députés ministériels que pour ceux de l'opposition. Si vous ne voulez pas être ici, pourquoi faudrait-il que la Chambre siège? Pourquoi faudrait-il que le président reste au fauteuil?

Je veux avoir les réponses du secrétaire parlementaire. N'est-il pas exact que le gouvernement du Canada a payé aux Canadiens 1.9 milliard de dollars en intérêts sur des emprunts, pour en récupérer en gros 1.8 milliard en impôts sur le revenu? Dans ces conditions, les gains de la Banque du Canada se sont élevés à 1.9 milliard de dollars, dont 1.8 milliard sont revenus au gouvernement du Canada, tout cela sur des emprunts d'État par l'intermédiaire de la Banque du Canada. Est-ce que ce n'est pas exact?

[*Français*]

M. Lanthier: Alors, on m'avise que cette assertion serait correcte dans ses grands termes, mais pas nécessairement exacte dans les chiffres qu'on a avancés.

[*Traduction*]

M. Benjamin: J'ai dit plus ou moins 100 millions de dollars. Quand il est question d'environ 1.9 milliard ou 1.8 milliard, le député admet-il que ce que je viens de dire est exact?

[*Français*]

M. Lanthier: Monsieur le président, je n'ai pas accepté que c'était correct. Je lui ai dit que, dans les grandes lignes, il y a de gros montants qui sont accordés à des Canadiens suivant les modalités qu'on a expliquées, mais que l'exactitude des chiffres est mise en doute par mes conseillers; oui.

Le président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

L'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a la parole.

M. Garneau: Le projet de loi C-51, comme vous le savez, concerne le pouvoir d'emprunt du gouvernement canadien, et ce projet de loi, s'il est adopté, autorisera le ministre des Finances et le gouvernement progressiste conservateur à emprunter 18.2 milliards de dollars d'ici la fin de l'exercice financier. C'est donc un geste extrêmement important qui se situe dans un contexte un peu spécial, et c'est celui du débat sur la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

Monsieur le président, c'est un débat que je considère bien inapproprié dans le contexte actuel, et lorsqu'on regarde et lit les journaux, particulièrement lorsqu'on entend le premier ministre du Canada répondre à des questions qui lui sont posées, par exemple, si je prends le journal *The Globe and Mail* d'aujourd'hui, 18 juin, sous la signature de M. Richard Cléroux, un reportage provenant de Sept-Îles, le premier paragraphe est assez significatif.

[*Traduction*]

«Le premier ministre Brian Mulroney a déclaré hier soir que la partie du budget du ministre des Finances, Michael Wilson, qui traite des pensions de vieillesse «mérite d'être réexaminée» ».

[*Français*]

Un peu plus loin, le reportage, encore entre guillemets, donne au premier ministre l'hypothèse qu'il a tenu les propos suivants, et je cite:

[*Traduction*]

«M. Mulroney a décrit comme troublante la partie du budget qui élimine en partie la protection des retraités contre l'inflation».

[*Français*]

Monsieur le président, lorsque le premier ministre du pays, dont le ministre des Finances (M. Wilson) vient à peine de déposer un Budget, Budget dans lequel il propose, à partir du 1er janvier 1986 la désindexation partielle des pensions de sécurité de la vieillesse . . . Lire des propos de la nature de ceux que l'on retrouve dans le journal *The Globe and Mail* d'aujourd'hui est passablement embêtant pour tous les députés qui siègent dans cette Chambre.

Lorsque le premier ministre (M. Mulroney) indique que le Budget du ministre des Finances (M. Wilson) «mérite d'être réexaminé», et un peu plus loin, lorsqu'il emploie le mot «troublant» pour qualifier la partie du Budget concernant la désindexation partielle des pensions de sécurité de la vieillesse, monsieur le président, nous sommes en droit de nous demander actuellement si tout ça n'est pas un immense scénario de relations publiques pour en arriver éventuellement à un virage de 180 degrés. Et si tel est le cas, je supplierais le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), de même que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier), d'aviser immédiatement cette Chambre pour qu'on cesse de parler sur une question qui pourrait être réglée. Mais si on ne le fait pas, si du côté des banquettes ministérielles on n'indique pas que les propos que le premier ministre a tenus hier à Sept-Îles sont sérieux, il nous faudra continuer à soutenir ce débat parce qu'il n'y a pas d'autre façon que nous, de l'opposition officielle, nous pouvons utiliser pour porter non seulement à l'attention des banquettes gouvernementales, mais aussi à l'attention de l'ensemble de l'opinion publique, le fait que nous sommes en total désaccord avec cette orientation politique, orientation politique, monsieur le président, puisqu'un budget exprime des choix. Un ministre des Finances, lorsqu'il commence à préparer son budget, est confronté à une série de choix. Et lorsque j'entendais cet après-midi le ministre des Finances nous dire avec des trémolos dans la voix qu'il ne peut pas dire immédiatement qu'on va maintenir la pleine indexation parce que la situation financière était terrible, parce qu'il faut réduire le déficit, parce que les «méchants libéraux» nous ont laissé une situation terrible . . .

Monsieur le président, le ministre des Finances avait des choix, il avait des options. Il avait l'option de maintenir la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse et, en 1985-1986, d'après les chiffres que nous avons eus, cela indiquerait que ça lui coûterait 15 millions de dollars de plus, qui est à peine une erreur résiduelle et en 1986-1987, ce serait de l'ordre de 250 millions de dollars.

Monsieur le président, pour bien indiquer que le ministre des Finances avait un choix, et ses fonctionnaires qui sont ici, face à son secrétaire parlementaire le savent comme moi, il avait une option; son option, c'était de savoir à quelle place il allait mettre son argent. Et si je prends l'exemption des gains en capital, c'est une option que le ministre des Finances avait et il a décidé de se priver de 300 millions de dollars de revenus fiscaux en 1985-1986, en accordant cet avantage sur les gains en capital aux personnes les plus fortunées.

Si on prend les 300 millions de dollars de gains en capital, et qu'on ajoute une autre option qu'il avait et qu'il a utilisée de se départir de 240 millions de dollars en 1985-1986, la taxe sur la «Oil Export Charge», 240 millions de dollars, en 1985-1986, si on additionne cela, ça fait 540 millions de dollars.

On dit que les pensions de sécurité de la vieillesse coûtent 8.5 milliards de dollar, 3 p. 100 de 8.5 milliards de dollars pour un tiers de l'année, savez-vous que ça fait à peu près le même montant? Donc, le ministre des Finances . . .

Une voix: C'est là qu'est allé l'argent!

M. Garneau: . . . le ministre des Finances avait une option et je me rappelle encore le premier ministre dans ce fameux débat télévisé: «Monsieur, vous avez le choix.» C'est cela que l'actuel premier ministre avait dit à l'ancien premier ministre. Je lui réponds aujourd'hui: «Monsieur, vous aviez le choix et vous avez décidé de donner aux riches et d'en prendre aux personnes âgées.»

Vous aviez une option et cette option-là, vous l'avez exercée. Et ne venez pas nous dire aujourd'hui qu'en l'exerçant, cette option-là, de donner plus d'argent par des avantages fiscaux aux multinationales du pétrole et une exemption d'impôt sur les gains en capital, ne venez pas nous dire qu'une fois que vous avez fait ce choix, une fois que vous avez exercé cette option, il ne vous reste plus d'argent pour les personnes âgées. On ne peut pas avoir deux poids, deux mesures, et je dis au ministre des Finances: «Monsieur, vous aviez le choix. Oui, vous aviez le choix.» Dans le fond, monsieur le président, lorsqu'on analyse cette question de la désindexation des pensions pour les personnes âgées, on est confronté avec des choix budgétaires. C'est ce que je voudrais faire pendant les quelques minutes qui vont suivre, c'est-à-dire analyser la philosophie économique, l'orientation générale du budget.

• (1630)

Je voudrais immédiatement vous dire que dans ce projet de loi qui demande une autorisation d'emprunt de 18 milliards de dollars et qui est directement relié au choix budgétaire, en ce qui me concerne, il n'y a pas que la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse et la désindexation des allocations familiales, même si elle est partielle et sur laquelle je suis en désaccord. Je suis en désaccord avec la philosophie même, avec les choix qui ont été faits par ce gouvernement, les choix qui ont été faits par le ministre des Finances (M. Wilson). Les chiffres que j'ai rendus publics et qui n'ont pas été contestés par personne jusqu'à aujourd'hui démontrent que le budget, contrairement à ce que nous a dit le premier ministre avant le dépôt du budget, et durant le discours prononcé par le ministre des Finances, ce budget n'est pas juste et équitable pour les contribuables. Je dirais, et je vais essayer de le démontrer, que ce budget est injuste et inéquitable pour les classes moyennes de notre société, puisqu'elles sont les personnes les plus affectées. Et l'emprunt qui va être fait par ce projet de loi touche ces classes par le biais des charges fiscales qui vont leur être imposées.

Le gouvernement, dans cette philosophie, parle beaucoup du secteur privé. Le gouvernement veut que le secteur privé investisse, massives de taxes et d'impôts, il vient diminuer le pouvoir d'achat de ceux et celles qui constituent le marché pour les entreprises de chez nous. Cette augmentation massive de taxes et d'impôts faisait dire à M. Reynold du *Wall Street Journal* que le gouvernement voulait taxer l'économie vers la prospérité.

[*Traduction*]

Le gouvernement veut taxer l'économie vers la prospérité.

[*Français*]

Monsieur le président, j'ai fait quelques budgets gouvernementaux dans ma vie, j'en ai lu un certain nombre d'autres, il m'a été donné, comme plusieurs autres députés de la Chambre, de suivre l'évolution économique du Canada d'autres provinces, mais c'est la première fois que je vois un gouvernement soutenir que son choix est bon lorsqu'il décide de favoriser la croissance économique par des augmentations massives de taxes et d'impôts. C'est la première fois qu'on verrait cela.

Les taxes additionnelles dont le gouvernement actuel n'aime pas beaucoup entendre parler, cette pluie de taxes va faire perdre 12 milliards de dollars en pouvoir d'achat aux classes moyennes dans la seule année 1990-1991. D'ici la fin de la décennie, par ces augmentations de taxes sur les classes moyennes, je fais abstraction des autres secteurs, mais sur les classes moyennes, ces augmentations de taxes et également la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales fait en sorte que la partie la plus importante de notre société, celle qui constitue le marché pour nos entreprises va se voir priver d'un pouvoir d'achat de 37 milliards de dollars. C'est deux fois plus que le projet de loi qu'on étudie en termes de nombre de dollars.

L'orientation générale du budget, l'orientation générale de la politique économique que poursuit ce budget est, à mon sens, fondamentalement mauvaise. Il n'y a pas que la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse qui ne soit pas juste et équitable, c'est l'ensemble de l'orientation du budget. En coupant autant de milliards de dollars, 37 milliards, dans le pouvoir d'achat des classes moyennes et des personnes âgées, le gouvernement réduit la capacité de ces consommateurs de pouvoir acheter les biens et les services produits par des entreprises canadiennes.

D'une part, le gouvernement diminue le pouvoir d'achat, qui constitue le marché pour nos entreprises et, d'autre part, il demande à ces mêmes entreprises de créer des jobs. De plus, le gouvernement a pris une route extrêmement dangereuse en mettant tous ses œufs dans deux paniers principaux. Le premier panier, c'est l'énergie, particulièrement l'énergie provenant du pétrole, et le deuxième panier, c'est celui des exportations aux États-Unis. Le premier panier, c'est celui des grandes compagnies de pétrole qui se voient octroyer un avantage fiscal qui totalisera d'ici la fin de la décennie 8.5 milliards de dollars.

Et je dis au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier): Voici un exemple clair, net et précis d'un choix. Le ministre des Finances avait une option, il a deux ou trois options, il a choisi de donner de l'argent aux multinationales du pétrole. Qu'il ne vienne pas nous dire après qu'il n'y a plus d'argent pour les personnes âgées parce qu'il faut combattre le déficit, qu'il nous dise candidement, honnêtement, qu'ils avaient le choix et que son choix a porté vers tel secteur au lieu de tel autre. Il avait donc le choix, et c'est 8.5 milliards de dollars que cela représente d'avantages fiscaux accordés aux multinationales du pétrole. Si on soustrait le fait qu'éventuellement certaines subventions ne seront pas octroyées, il reste quand même un coût net qui varie entre 4.5 milliards et 5 milliards de dollars à l'avantage des multinationales d'ici la fin de la décennie. On espère que les entreprises multinationales vont investir et que cela va créer des «jobs» au Canada. Cela, c'est le premier palier, le deuxième, c'est celui des exportations.

Puisqu'on diminue d'une façon considérable le pouvoir d'achat de la population canadienne, il faut bien miser sur nos exportations pour être capables de soutenir l'économie. Si je reviens aux questions des sociétés pétrolières, on sait fort bien que leur geste, leur décision d'investir va être guidée par le volume du marché ainsi que par les prix. Ceux-ci, on le sait, dépendent largement de l'Organisation des pays producteurs de pétrole, l'OPEP. Quant au marché, il sera influencé par la valeur du dollar canadien et la croissance de l'économie canadienne en général. Or, ces variables sont très aléatoires, et vouloir tout mettre nos espoirs dans ce panier, c'est prendre un risque très sérieux pour l'avenir de l'économie canadienne et en particulier pour les jeunes qui sont à la recherche d'emplois.

Monsieur le président, je lisais récemment dans *Business Week* une analyse qui a été préparée suite à des consultations avec bien des experts qui nous indiquaient que le prix du baril de pétrole pourrait baisser jusqu'à $20. Déjà, la Norvège a baissé son prix à $26 et l'OPEP a devancé sa réunion qui devait avoir lieu en juillet en juin pour faire face à cette situation et tenter d'apporter des correctifs pour ne pas que le prix baisse trop. Lorsque je vois le gouvernement canadien mettre autant d'argent dans un seul secteur et en étant obligé par la suite de taxer si lourdement les contribuables pour faire face à ces avantages fiscaux donnés aux multinationales, j'ai des doutes très sérieux sur le choix qu'il a fait dans ce secteur et je mets en doute que ce choix fondamental donnera les dividendes dont on nous parle si généreusement du côté des banquettes ministérielles.

Dans l'autre panier, ce sont les exportations; 75 p. 100 de nos exportations sont orientées vers les États-Unis. Déjà, monsieur le président:, le Congrès américain commence à montrer les dents en ce qui a trait aux importations qui viennent de l'étranger. Les trois ou quatre premiers mois de l'année ont indiqué un déficit commercial de 11.5 milliards. Pour le mois d'avril, et depuis le début de l'année, le déficit commercial a atteint 45 milliards de dollars.

Je pense, monsieur le président, que si on regarde certains produits, on s'aperçoit de la fragilité de cette option qui a été prises par le ministre des Finances. Du côté de l'acier, du côté du bois d'œuvre, du côté du porc, du côté du bœuf, du sucre, et on aura un peu plus tard au cours de l'année certainement la bataille des pommes de terre, aussi longtemps que le dollar américain sera aussi haut, il faut s'attendre à ce que les lobbies auprès du Congrès soient de plus en plus persistants pour inviter le gouvernement américain à imposer des quotas. C'est pourquoi je dis que vouloir mettre autant d'efforts sur nos exportations, c'est prendre un risque considérable et je soumets, monsieur le président, que ce choix, lorsqu'on le fait avec autant d'«agressivité» par le fait qu'on a taxé des contribuables

canadiens en enlevant le pouvoir d'achat, je crois que l'on commet une erreur en termes d'orientation économique.

Vous savez, du côté du gouvernement on aime beaucoup mettre la faute sur les libéraux quand on parle du déficit. Toutefois, il faut bien se rappeler que le point tournant de ce déficit, c'est la crise de 1981-1982, et cette crise n'a pas eu lieu uniquement au Canada, elle a eu lieu également aux États-Unis dans la plupart des pays occidentaux. Je demande souvent, lorsque j'ai des disucssions avec des tories ou des progressistes conservateurs, non seulement en termes de parti, mais en termes d'orientation politique des économistes, je leur demande: Qu'est-ce que vous auriez fait durant le temps de la crise? Est-ce que vous auriez coupé l'assurance-chômage pour éviter qu'elle n'augmente le déficit? Est-ce que vous auriez refusé de mettre sur pied des programmes de création d'emplois . . . que ce soit durant l'hiver pour les étudiants? Est-ce que vous seriez demeurés assis, impassibles, et auriez-vous laissé les gens perdre leur emploi sans donner aucune assistance? Je pense bien que poser la question, c'est y répondre. Et je regarde, aujourd'hui, avec une croissance de 4.7 p. 100 du Produit national brut en termes réels, le gouvernement conservateur a maintenu le programme d'emploi des travaux d'hiver, le gouvernement conservateur a maintenu le programme d'emploi pour les étudiants durant l'été. Nous sommes dans une période de croissance du Produit national brut. Qu'est-ce que vous auriez fait durant le temps de la crise? Est-ce que vous auriez dit: On donne rien, il faut couper le déficit. Je pense que c'est irréaliste et c'est de là que provient le problème auquel on fait face aujourd'hui.

Et comme question de fait, la politique, quand on parle d'un déficit de sept, huit milliards, dans une conjoncture économique d'un Produit national brut de 350 à 400 milliards, je ne pense pas que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) considère que c'était là quelque chose de complètement déraisonnable, catastrophique, et ainsi de suite. Mais s'il le pense aujourd'hui, monsieur le président, si le président du Conseil du Trésor pense que 11 milliards c'était catastrophique, je vais lui demander une simple question: lui qui est au pouvoir depuis le 4 septembre, comment se fait-il, qu'après nous avoir raconté toutes les histoires qu'il nous a racontées de ce côté-là, vous arrivez avec un budget qui totalise 105 milliards, qui est une augmentation plus élevée que l'augmentation des prix à la consommation. C'est cela tout l'effort que vous faites pour un parti politique qui a tout mis, sa théorie politique, sa théologie politique sur le déficit. Ils n'ont même pas le courage de restreindre la croissance des dépenses au coût de la vie.

Monsieur le président, je constate que mon temps de parole est limité et tire à sa fin, je pense que suivant les règles qui nous gouvernent, je pourrai revenir tout à l'heure sur le même sujet et je continuerai mon exposé à l'avantage du président du Conseil du Trésor.

• (1640)

[*Traduction*]

Le président: Puis-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander la permission d'étudier ce projet de loi plus tard dans la journée et ce, pour annoncer le débat d'ajournement, conformément à l'article 40(6) du Règlement?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: Conformément à l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)—Les brevets—On demande des précisions au sujet de la fermeture du Bureau des brevets; le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall)—L'énergie—La fermeture des usines d'eau lourde du Cap-Breton—La création d'emplois. *b*) On demande au gouvernement d'agir; la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson)—Les finances—L'investissement des caisses de retraite—La proposition budgétaire. *b*) La position de la ministre.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI N^o^ 2 DE 1985-1986 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Danis, reprend l'étude du projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt, présenté par M^lle^ MacDonald (au nom de la ministre d'État (Finances)).

[*Français*]

M. Tardif: Monsieur le président, il m'est également très agréable de prendre part à cette discussion, à ce débat. Avec votre permission, qu'il me soit permis d'indiquer à cette Chambre qu'avant ma venue en politique j'avais l'honneur d'être le président d'un centre d'accueil, et j'ai été effectivement président d'un centre d'accueil pour une période d'environ dix ans. Cette expérience m'a permis d'apprendre, de comprendre et d'échanger un certain nombre de préoccupations avec les personnes âgées. Je pense que ce serait se cacher dans le sable que de ne pas reconnaître que la majorité de nos aînés, de ces personnes qui maintenant sont retraitées, proviennent plus souvent qu'autrement ou sont les parents de familles très nombreuses. Ce sont également des personnes qui, contrairement à la société d'aujourd'hui, contrairement aux jeunes d'aujourd'hui, n'ont malheureusement pas connu les facilités que la société, au fil des années, nous a données. Ce sont des personnes qui, dans bien des cas, ont gagné $10, $12, $15 par semaine et qui, avec des salaires aussi minables, aussi épouvantables, n'avaient pas l'occasion qu'ont les plus jeunes aujourd'hui d'être protégés par des assurances de toutes sortes couvrant à peu près n'importe quoi. Et le père de famille, la mère de famille qui, à ce moment-là, avait la malchance de connaître des problèmes au niveau de la santé chez ses enfants, enfants qui, comme je le disais précédemment, étaient beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui, devait faire face à ces responsabilités-là, devait faire face à ces paiements-là, et souvent on s'endettait pour des dizaines d'années à cause de la maladie d'un ou de deux enfants.

Ce sont des personnes qui ont également connu ce que nous nous n'avons, évidemment, pas connu, la crise de 1929. Ce sont des personnes qui ont connu les deux grands conflits; ce sont des personnes qui ont vécu toute une série d'embûches et de difficultés tout au cours de leur vie. Je pense que, aujourd'hui, en 1985, ce sont des personnes qui ont atteint l'âge de la retraite, et Dieu sait si cette retraite est bien méritée. S'il y a des personnes qui ont aussi bien mérité une retraite, ce sont bien nos personnes âgées, nos personnes de 65 ans ou plus. Ce sont des personnes qui, après avoir traversé autant d'entraves, autant d'embûches, autant de difficultés n'ont pu faire autrement que de développer une espèce de crainte, une espèce de traumatisme et ces mêmes personnes, aujourd'hui, à mon grand regret, sont plus souvent qu'autrement traumatisées du seul fait d'avoir à changer de médicament, du seul fait de recevoir une simple lettre. Ce sont des personnes qui, finalement, sont facilement traumatisables. Ce sont des personnes qui sont obligées de planifier, de budgeter des mois à l'avance pour se payer non pas des gâteries mais des choses indispensables et essentielles. Elles comprennent que la situation économique du pays est difficile et pénible. Elles comprennent cela. Par contre elles ne sont pas prêtes à en assumer seules la responsabilité. Ces personnes-là n'acceptent pas le genre de principe qu'on a abondamment répandu depuis que ce débat-là est commencé, principe que la députée de Brome-Missisquoi (M^me^ Bertrand) mentionnait la semaine dernière en disant: «Les personnes âgées sont capables de faire un sacrifice! Ce qu'on leur demande finalement c'est à peine $1 par jour.» Un dollar par jour: Quand on touche $30,000, $35,000, $40,000 ou $45,000 par année, il convient d'accepter, d'admettre que ce n'est pas grand-chose, c'est même insignifiant. Mais quand $1 par jour représente un achat qu'on projette trois, quatre, cinq, six mois d'avance, c'est considérable. Et je pense que c'est très mal connaître les personnes âgées que de . . .

Le président: Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) sur un rappel au Règlement.

M. Lanthier: Oui, monsieur le président. On vient de citer un chiffre que je mets en doute. J'aurais apprécié que le député de Richmond-Wolfe (M. Tardif) cite exactement les déclarations de la secrétaire parlementaire plutôt que de citer un chiffre. Je mets en doute le chiffre qui a été cité.

Le président: Je crois que c'est un point de débat mais, malheureusement, ce n'est pas un rappel au Règlement. Le député de Richmond-Wolfe (M. Tardif) a la parole.

M. Tardif: Pour la compréhension de mon collègue, il n'a simplement qu'à prendre une copie du hansard où la députée de Brome-Missisquoi (M^me^ Bertrand) déclarait que, après avoir conversé avec les personnes âgées, majoritairement, pour ne pas dire unanimement, on lui avait fait état du fait qu'elles étaient prêtes à se sacrifier de ce qu'elle évaluait à $1 par jour. A mon grand regret, ce n'est pas une façon de voir ce problème et, effectivement, $1 par jour pour une personne qui n'a comme moyen de subsistance que ce que l'État verse, cela m'apparaît considérablement plus important que ce que cela peut constituer pour une personne qui est active sur le marché du travail.

La semaine dernière, monsieur le président, mes collègues et moi, entre autres, le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) et le député de Shefford (M. Lapierre) nous avions le privilège de participer à une rencontre qui avait été convoquée à brûle-pourpoint, sans avis, où on demandait aux personnes âgées de bien vouloir venir nous rencontrer de façon à nous livrer, nous communiquer leurs réactions, leurs commentaires sur ce que ce que le gouvernement conservateur s'apprête à faire. Spontanément, des personnes nous sont venues de toutes parts, des personnes nous sont venues de la circonscription de Mégantic-Compton-Stanstead, de Brome-Missisquoi, de Sherbrooke, de ma circonscription, de Shefford. Spontanément, ces personnes-là ont parcouru dans bien des cas 75, 80 milles pour venir nous rencontrer et nous livrer spontanément leurs commentaires. Et à mon grand regret, cela m'apparaît, dans les circonstances, extrêmement significatif, puisque les personnes âgées sont habituellement passives. Les personnes âgées sont prêtes, en d'autres termes, à en «prendre». Avant de les faire réagir, je vous prie de me croire que ça prend quelque chose d'extrêmement important, et spontanément, plus de 200 à 225 personnes sont venues nous rencontrer pour nous livrer toutes sortes de témoignages, des témoignages comme: Si vous avez, vous, les jeunes aujourd'hui ce dont vous pouvez profiter, la prospérité que vous connaissez, on vous rappelle que c'est nous, les aînés, c'est nous, les plus vieux, qui avons été là avant vous pour le construire, ce Canada.

Des personnes sont venues nous dire: Monsieur, on est en juin, j'ai commencé à économiser pour ce que va me coûter ma robe de Noël. Des personnes âgées sont venues dire: J'économise depuis deux mois pour m'acheter une radio. D'autres sont venus nous dire: J'économise en vue de me procurer ce que coûte le câble. Or, finalement, un «paquet» de témoignages de ce style, de cette nature-là où les gens sont venus nous dire qu'on voulait, qu'on devait économiser des mois durant pour se payer ce que nous autres on considère comme des choses essentielles, des choses vitales. Pour eux, ils sont obligés d'économiser des mois à l'avance pour des choses qui m'apparaîssent tout simplement comme fondamentales et essentielles, des choses auxquelles on ne fait même plus attention.

Les personnes âgées sont venues nous dire qu'elles auraient des problèmes extrêmement graves pour faire face aux obligations sans cesse croissantes que la société leur impose.

En dépit de tout cela, monsieur le président, les personnes âgées comprennent que le gouvernement a un déficit, des obligations, qu'il veut créer des emplois. Elles comprennent tout cela. Ce qu'elles ne comprennent pas cependant, et je pense qu'elles ont tout à fait raison d'ailleurs de ne pas comprendre cela, c'est quand on leur dit d'une part: On vous demande, messieurs, mesdames, de faire un petit sacrifice. En contrepartie et à quelques semaines d'intervalle, on décide de changer les habits des militaires, on décide de grossir les contingents en Europe, on décide d'enlever des montants fabuleux aux compagnies pétrolières, on décide de faire «sauter» la question des gains en capital. Or, à ce moment-là, monsieur le président, vous avouerez bien candidement que ça ne prend pas un cours universitaire, une grosse scolarité, que ça ne prend pas quelqu'un qui est bien au courant de l'actualité politique pour comprendre qu'il y a deux poids, deux mesures, qu'il y a une injustice absolument scandaleuse. Et à ce moment-là, les personnes âgées ne sont carrément pas prêtes à faire l'effort, à faire les sacrifices, à se «serrer la ceinture», comme le gouvernement voudrait qu'on le fasse.

• (1650)

Il y a un autre aspect qui m'apparaît important et qui me fait dire que c'est une mesure quand même extrêmement mesquine. Imaginons cinq secondes la personne qui est âgée, disons, de 75 ans, à qui on dit: Écoutez, serrez-vous la ceinture, dans quelques années, tout va rentrer dans l'ordre, puis on va vous donner la pleine indexation. Imaginons cinq secondes la personne à 75 ans. Quelques années, dans bien des cas, cela veut dire qu'elle ne sera plus de ce monde et qu'elle aura vécu deux ans, trois ans, quatre ans sur la fin de sa vie, dans un état d'esprit tout à fait, tout simplement, lamentable, traumatisée à la pensée de ne pas pouvoir payer des choses qui, comme je le disais précédemment, ne sont pas du luxe, ce sont des choses fondamentales, ce sont des choses que la vie devrait sans équivoque leur donner puisque ces gens l'ont carrément et mieux que tout autre mérité.

Je vous dirai en terminant que la circonscription que je représente depuis 1979 a été affligée par un très grand nombre de problèmes.

Je représente effectivement la circonscription où la ville la plus importante est Asbestos, et quand on parle d'Asbestos, on parle évidemment de ralentissement considérable sur le plan minier, sur le plan de l'amiante. De 3,000 personnes que la compagnie minière a déjà embauchées, ou en embauche actuellement à peine 800.

Je représente également la circonscription qui a été victime, qui est victime des problèmes inhérents aux marchés qui existent dans le domaine de la chaussure. Je suis également représentant de la circonscription où il y a énormément de producteurs de porc. Je suis également représentant de la circonscription qui a vécu il n'y a pas très longtemps, on s'en souvient, un problème assez considérable qui était le possible arrêt de mort, l'opération de la compagnie Domtar. Or, comme vous l'avez sans doute constaté, c'est une circonscription où les problèmes sont extrêmement nombreux, mais au cours des six dernières années, en dépit de tous ces problèmes, de toutes ces entraves, de tout ce marasme économique, je dois vous dire que jamais un seul problème n'a suscité autant d'intérêt dans ma circonscription. Jamais un tel problème n'a amené autant de personnes à mon bureau qui sont venues me dire: Cela n'a pas d'allure, cela n'a pas de sens, faites quelque chose, c'est monstrueux ce que le gouvernement est sur le point de faire!

Tous les problèmes ensemble ou les plus importants problèmes n'ont jamais réussi à mobiliser autant d'énergie, autant d'efforts que cette question de la désindexation des pensions pour les personnes âgées.

En conclusion, il me semble que, si on s'arrêtait un instant, comme mes collègues l'ont si bien dit brillamment, on pourrait identifier, imaginer, inventer un mécanisme qui permettrait qu'on aille chercher ce que le gouvernement veut aller chercher chez ces personnes âgées, qu'on aille chercher ces montants-là chez les mieux nantis, chez les plus aisés de manière à ce qu'on protège et donne la sécurité à ces personnes qui l'ont méritée et qui, à mon sens, se doivent d'obtenir ce qui m'apparaît dans les circonstances être un minimum vital, carrément essentiel et fondamental.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le président, je voudrais parler brièvement de l'amendement au projet de loi d'emprunt qui a été proposé ce matin. Nous examinons les mesures budgétaires du gouvernement en nous demandant si ce dernier est capable d'administrer les fonds qu'il réclame.

Les citoyens de Glengarry-Prescott-Russell ne sont pas du tout satisfaits de la façon dont le gouvernement gère les fonds que lui confie le Parlement. Le secteur Ouest de ma circonscription est situé à proximité de la capitale nationale du pays, si bien qu'un grand nombre de fonctionnaires fédéraux y résident. Pendant la dernière campagne électorale les ministériels ont fait beaucoup de promesses. Dans le document que j'ai mentionné à plusieurs reprises j'ai souligné 338 promesses qui ont été faites aux Canadiens et surtout aux citoyens de la région de la capitale nationale à l'emploi du gouvernement.

Le récent budget proposait une réduction de l'emploi à la Fonction publique fédérale. Je ne me souviens pas d'avoir entendu les conservateurs déclarer au cours de la dernière campagne électorale: «Votez pour nous et vous serez congédiés». Je ne me souviens pas d'avoir entendu le député d'Ottawa-Carleton, le député d'Ottawa-Ouest et les autres députés qui représentent la région de la capitale nationale tenir tête au ministre des Finances, à la ministre d'État aux Finances et à son secrétaire parlementaire en leur disant qu'ils avaient tort et que les citoyens des circonscriptions qu'ils représentaient n'avaient pas voté pour ce genre de mesure. Ils ont voté sur la foi de promesses bien précises. Mais le gouvernement ne les tient pas. Comment se fait-il que les députés conservateurs de la région de la capitale nationale ne défendent pas les intérêts de ceux qui les ont élus aux dernières élections?

• (1700)

Plus nous nous dirigeons vers l'est de la circonscription que je représente, plus le niveau de vie diminue. Comme dans d'autres circonscriptions, le chômage y est plus élevé et les gens n'ont pas beaucoup d'argent à dépenser. Ils doivent supporter un gouvernement qui a augmenté le prix de l'essence et diminué le pouvoir d'achat des pensions des personnes âgées. En même temps, les membres du gouvernement dilapident de l'argent à toutes sortes d'autres fins en n'oubliant pas de se servir ainsi que leurs amis et leurs familles.

Le gouvernement a instauré l'exemption des gains en capital qu'un comité parlementaire avait demandé pour les agriculteurs. Il l'a également étendu à ceux qui possèdent des yachts et des condominiums en Floride. Comment se fait-il que le gouvernement ait suffisamment d'argent pour faire des largesses à ceux qui possèdent un condominium en Floride et qu'il n'en ait pas pour aider les personnes âgées?

Le gouvernement a établi ses priorités tout de travers. Les gens de ma circonscription ne sont pas d'accord avec les mesures prises par le gouvernement actuel. Je suis certain que la majorité des Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, partagent cette opinion. Si les députés conservateurs n'étaient pas muselés, ils tiendraient eux-mêmes à intervenir sur cette question. Mais ce n'est pas grave. Ces députés doivent rester muets, mais les députés de l'opposition parleront à leur place. On pourrait peut-être dire que nous parlons en leur nom, par procuration.

Le soir de l'exposé budgétaire, le très honorable chef de l'opposition a dit ceci:

C'est un budget de promesses trahies. Il trahit la confiance que M. Mulroney a demandé aux Canadiens de lui accorder. Il frappe très durement les Canadiens moyens.

Il ne les frappe même pas en pleine face, il le fait de façon sournoise et lâche. C'est un budget qui manque de courage.

Un budget n'est pas seulement une colonne de chiffres. Un budget, cela touche directement des êtres humains, des emplois, des carrières et des gens qui tâchent de mener une vie enrichissante.

Quand je vois quelles sont les priorités du gouvernement, je comprends très bien ce qu'entendait Disraeli quand il a dit qu'un gouvernement conservateur, c'est l'hypocrisie érigée en système. Le gouvernement a fait beaucoup de promesses aux Canadiens, et il n'a pas tenu ces promesses.

Je voudrais rappeler la première promesse faite aux Canadiens âgés par les conservateurs pendant la dernière campagne électorale. Voici:

Nous allons rétablir l'indexation intégrale de la pension de vieillesse à l'indice du coût de la vie, à compter du 1er janvier 1985.

Voilà la promesse précise faite en août dernier par le chef du parti conservateur du Canada. Le premier ministre trahit maintenant cette promesse solennelle, en même temps qu'une foule d'autres promesses. Le gouvernement n'a pas d'argent à consacrer aux personnes âgées, mais il ne manque pourtant pas d'argent quant il s'agit de dilapider les deniers publics en prenant d'autres mesures.

Le débat d'aujourd'hui porte sur la justice. Voilà de quoi nous parlons. Le gouvernement veut réduire de 3 p. 100 les pensions versées à nos aînés. L'opposition réplique que dans ce cas, le gouvernement n'a qu'à réduire ses dépenses de 3 p. 100. Nous savons que les Canadiens âgés et retraités qui touchent $276.34 par mois ne peuvent se permettre de renoncer à la moindre parcelle de ce chèque mensuel.

Le gouvernement nous dit qu'il va créer des emplois. C'est peut-être très intéressant, mais quelle est la politique du gouvernement? S'agit-il de dire aux personnes âgées de se chercher un travail? Dans la négative, pourquoi leur demandons-nous de contribuer à la création d'emplois? La plupart des grands-parents que je connais ont plus de 65 ou 70 ans et ne cherchent nullement du travail. La majorité sont d'ailleurs incapables de travailler. Notre société a décidé il y a longtemps que ces gens devraient recevoir une pension et que le régime de pensions serait universel. Nous ne pouvons accepter que le gouvernement conservateur supprime cette universalité à raison de 3 p. 100 par an.

Pourquoi le gouvernement veut-il cet argent? Hier, j'ai parlé de gaspillages, d'abus et de la nomination de parents et d'amis. Aujourd'hui, nous découvrons, grâce aux médias, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a publié un livre. Cet ouvrage s'intitule: *Le très honorable Brian Mulroney, 18e premier ministre du Canada.* Il est plutôt curieux que ce livre ait été publié par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, pour des raisons qui n'échappent à personne. On y trouve de nombreuses photos du premier ministre. Je suis sûr que cela a coûté des centaines de milliers de dollars. Or, pour rétablir le plein montant de la pension des personnes âgées de ma circonscription, il en coûterait seulement $60,000 pour un an. Le gouvernement devrait renoncer à la publication de ce livre et se servir de l'argent pour rétablir le plein montant des pensions des personnes âgées. Permettez-moi de citer un passage de l'ouvrage. Le voici:

Augmenter le niveau de vie, créer de nouvelles possibilités et reconnaître l'égalité des êtres humains sont des objectifs qui nous tiennent à cœur . . .

C'est ce que le premier ministre a déclaré. Qu'est devenu ce premier ministre qui était un ardent défenseur de l'égalité? Ce livre a été écrit très récemment, de sorte que l'encre n'a probablement même pas eu le temps de sécher. Pourtant, le premier ministre et son ministre des Finances, à qui le principe de l'égalité et l'amélioration du niveau de vie tenaient tant à cœur, diminuent maintenant la pension des personnes âgées. A la page 2 du livre, il y a une magnifique photo du premier ministre dans son bureau. A la page 3, on trouve cette citation du premier ministre:

Il n'est pas d'obligation plus impérieuse, ni de devoir plus fort, au Canada et dans le monde, que d'assurer en permanence un traitement juste et équitable aux minorités, linguistiques et autres.

• (1710)

Il avait, bien sûr, l'appui du député de Winnipeg-Assiniboine, en ce qui a trait à toute la question des minorités, linguistiques et autres.

Dans ce document, il est question d'égalité. On y dit qu'il faut protéger les gens. Cependant, le gouvernement fait tout le contraire. On y rappelle à longueur de page ce que les folles dépenses de l'ancien gouvernement ont coûté aux contribuables canadiens. Or le gouvernement nous réclame encore de l'argent, ce à quoi, monsieur le président, mes électeurs s'opposent.

J'ai présenté à la Chambre hier une pétition portant la signature de beaucoup de gens de ma circonscription. J'en présenterai une autre demain. Cette dernière provient de personnes âgées de l'Orignal, en Ontario. Comme bien d'autres Canadiens, ces citoyens protestent contre la réduction de leur pouvoir d'achat, du fait que le ministre des Finances et le premier ministre veulent amputer leur pension de vieillesse. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a prétendu à la Chambre qu'il n'était aucunement question d'amputer quoi que ce soit.

Il tente en effet de nous persuader, à la Chambre et ailleurs, que le gouvernement ne diminuera pas le montant de la pension. Il affirme que la valeur n'en sera pas réduite mais qu'elle augmentera moins vite. Autrement dit, si le coût de la vie augmente de 5 p. 100, le chèque de pension n'augmentera que de 2 p. 100.

J'ai en face de moi le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, qui tient à mettre les choses au point. Je vais donc, monsieur le président, préciser ma pensée et lui en épargner la tâche. Il conviendra, à titre d'économiste, que si l'inflation augmente de 5 p. 100 et qu'on hausse la pension de 2 p. 100 seulement, quel que soit le calcul, cela se traduit par une baisse du pouvoir d'achat. La conclusion saute aux yeux. En s'efforçant de convaincre les personnes âgées qu'il n'en est rien, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'est pas tout à fait honnête. Les Canadiens âgés ne sont pas crédules. Ils savent pertinemment que si le coût de la vie augmente de 5 p. 100 alors que leur pension ne progresse que de 2 p. 100, ils viennent de reculer de 3 p. 100. Ce n'est pas difficile à comprendre, et le gouvernement devrait peut-être rendre un peu plus justice aux personnes âgées. Elles ont plus d'expérience que le ministre, son secrétaire parlementaire et moi-même.

Évidemment, nos personnes âgées sont parfaitement au courant de la situation et c'est pourquoi elles protestent avec autant de véhémence contre cette mesure. Le ministre des Finances et d'autres prétendent que les partis de l'opposition poussent les personnes âgées de notre pays à se rebeller contre cette mesure budgétaire. Je vous le demande encore une fois, monsieur le président, le gouvernement fait-il justice à nos

personnes âgées lorqu'il s'imagine que n'importe qui peut aller n'importe où dire n'importe quoi et que les personnes âgées vont le croire? Est-ce là toute l'estime et tout le respect qu'a le gouvernement pour les personnes âgées de notre pays? On le dirait, monsieur le président.

Le gouvernement refuse de croire que si les personnes âgées demandent quelque chose, c'est une demande légitime. Le gouvernement ne veut pas le croire. Il s'imagine que c'est la faute de l'opposition, mais ce n'est pas l'opposition qui a rédigé ce budget, c'est le gouvernement conservateur et les députés d'en face qui se voilent la face de honte à cause de ce budget. Ce n'est pas moi qui reprocherais aux députés ministériels que je vois assis dans les derniers rangs du côté du gouvernement d'avoir les larmes aux yeux à cause de ce budget. Si j'étais moi-même conservateur en ce moment, je serais bien embarrassé moi aussi. Mais Dieu fasse que cela n'arrive jamais, monsieur le président, et cela ne risque pas d'arriver. On dit que le bonheur, c'est de n'avoir jamais à dire qu'on est conservateur, et j'ai l'intention de rester heureux.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Vous êtes né pour être dans l'opposition.

M. Boudria: Le député d'en face dit que je suis né pour être dans l'opposition. Les conservateurs ont accusé le précédent gouvernement d'avoir une attitude arrogante lorsqu'il était au pouvoir. Mais si le député dit une chose pareille, c'est que leur propre gouvernement, au bout de neuf mois, a perdu tout respect pour la démocratie et pour la Chambre. Si ce député ne sait même pas que si l'on se trouve dans l'opposition, c'est à cause de ce qui se passe dans d'autres circonscriptions que la sienne propre, alors il n'a pas encore compris comment fonctionne le Parlement. Je n'ai pas été élu pour être dans l'opposition. Je n'ai pas été élu pour être au gouvernement. J'ai été élu pour représenter les gens de ma circonscription et c'est ce que je fais à la Chambre. Je m'exprime en leur nom, et peut-être le député d'en face qui vient de faire cette remarque devrait-il en faire autant. Il devrait prendre la parole et cesser de parler en l'air, et dire s'il pense vraiment que les habitants de sa circonscription sont pour ce budget ou contre.

[*Français*]

Monsieur le président, à ce moment-là, les électeurs de sa circonscription comprendront et sauront où se «branche» l'honorable député d'en face.

Monsieur le président, j'attends avec impatience d'écouter les discours et les propos de tous les députés conservateurs dans cette Chambre. Mais j'ai bien peur qu'il n'y en aura pas beaucoup parce qu'on sait qu'ils ont honte de leur ministre des Finances (M. Wilson) avec un budget aussi terrible.

M. Robichaud: Monsieur le président, je veux vous dire que je trouve très intéressants tous ces discours, mais je dois quand même les écouter avec un peu de tristesse. L'essentiel de tous ces discours, c'est d'arrêter le gouvernement, quelques instants et peut-être quelques heures. Mais il faut aussi, pendant ce temps, essayer de faire comprendre aux députés du côté du gouvernement la gravité de leur action vis-à-vis de la désindexation.

L'intention de ce gouvernement de limiter l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse est à toutes fins pratiques hors de tout bon sens. Monsieur le président, je suis bien prêt à concéder qu'un nouveau gouvernement, qu'un gouvernement inexpérimenté puisse faire des erreurs. Mais une erreur comme celle-là n'est carrément pas pardonnable. Ce n'est tellement pas pardonnable que les personnes du troisième âge à travers le pays sont en train de lancer des campagnes contre le gouvernement qui doit les défendre, ils sont en train de lancer des campagnes afin que celui-ci renverse sa décision.

Chez nous, au Nouveau-Brunswick, la vapeur se fait de plus en plus forte. La Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick a émis la semaine dernière un message très clair au gouvernement progressiste conservateur. Dans un communiqué émis au nom de ses 30,000 membres, la présidente de la Fédération, M^me^ Edna Bourque, s'est écriée que les récents changements annoncés par le ministre fédéral des Finances troublent grandement l'existence paisible et affecte énormément la qualité de vie des personnes du troisième âge.

Monsieur le président, la Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick est une association très importante. Elle a à son actif, comme je le disais, 30,000 membres et 265 clubs de l'Âge d'Or. Ils se sont joints à la Fédération jusqu'à maintenant. C'est dont dire que cette dernière est bien représentative de tous les citoyens aînés de la province du Nouveau-Brunswick.

Il ne fait pas de doute qu'aux yeux des membres de cette fédération l'action que le gouvernement envisage de poursuivre est cruelle, insensible, et on l'a même qualifiée d'immorale. Si ce gouvernement écoutait ou avait écouté ce que les citoyens aînés du Canada avaient à dire, il aurait certainement honte d'avoir proposé de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse. Des gens âgés sont venus à moi en me disant que le gouvernement n'avait pas le droit de demander aux personnes du troisième âge de faire des sacrifices, et on me disait: Pour qui le gouvernement se prend-il pour décider que les gens +gés doivent faire des sacrifices? Monsieur le président, l'histoire nous a prouvé que ce sont ces mêmes gens, à qui on demande de faire encore des sacrifices, qui ont vécu la grande dépression à la fin des années 1920 et au début des années 1930. Ce sont eux aussi, monsieur le président, qui ont connu la Deuxième Guerre mondiale, cette grande guerre. Je pense que ces gens-là ont eu à faire déjà beaucoup de sacrifices et je ne crois pas que l'on devrait ou que l'on puisse les forcer à vivre encore des années de pauvreté parce que déjà un très grand nombre de nos citoyens âgés vivent sous le seuil de la pauvreté, et au Nouveau-Brunswick, pour être plus exact, plus de 73 p. 100 de nos retraités vivent en-dessous du seuil de la pauvreté. Or, comment pouvons-nous, comment un gouvernement peut-il oser diminuer les revenus de gens qui, au départ, n'en ont pas assez! En termes de chiffres et de dollars, la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse signifie que d'ici cinq ans, soit en 1990, une personne seule perdra une quinzaine de $100, les couples âgés, bien sûr, perdont le double. Non, monsieur le président, je ne crois pas que nos aînés qui ont travaillé avec acharnement à bâtir ce pays méritent de recevoir si peu de considération de la part de leur propre gouvernement, un gouvernement en qui ils auraient voulu avoir confiance, mais en qui ils ne peuvent absolument plus avoir confiance. Les gens du troisième âge s'aperçoivent aujourd'hui qu'ils ont été littéralement trompés par le gouvernement progressiste conservateur. Ce dernier avait bien promis la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse au coût de la vie à compter du 1^er^ janvier 1985. Le gouvernement avait aussi promis qu'aucune

économie résultant de coupures des programmes ne servirait à réduire le déficit. C'est cela qu'on nous avait promis et que ce gouvernement avait promis à tous les Canadiens. Mais avec leur projet de limiter l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse, les Canadiens réalisent que ce gouvernement a «monté un bateau», qu'on nous a dissimulé la vérité. On réalise que ce gouvernement a exploité et qu'il se moque royalement de nous et surtout des gens âgés.

• (1720)

Monsieur le président, on ne peut tout simplement pas laisser les choses se passer comme cela. On ne peut pas accepter qu'un gouvernement rie de nous et des citoyens de cette façon. Nos gens aînés sont très conscients de la manipulation du gouvernement et du fait qu'ils ont été trahis. Dans une entrevue accordée au journal *Times-Transcript* de Moncton, la présidente de la Fédération des citoyens âgés a déclaré ce qui suit, et je cite:

[*Traduction*]

L'organisme va se mettre à faire du bruit de l'Atlantique au Pacifique en lançant une campagne contre une mesure qui a violé les dépôts sacrés et les promesses sacrées. Nous ne reculons pas quand il s'agit de promesses sacrées, car la paix intérieure et la tranquillité comptent beaucoup à notre âge. Nous n'arrivons pas à comprendre qu'un parti politique puisse faire une chose pareille.

[*Français*]

Pis encore, monsieur le président, comment le ministre des Finances et son gouvernement peuvent-ils affirmer que les personnes âgées appuient leur position quand on pense qu'au Nouveau-Brunswick seulement, les 76,000 citoyens aînés sont contre. Ils sont tellement contre le projet du gouvernement qu'ils sont prêts à mener une campagne contre ce dernier.

C'est donc erroné de prétendre que nos gens du troisième âge sont en faveur d'un tel changement. Et justement, monsieur le président, en fin de semaine dernière, on tenait une réunion où on avait invité tous les députés du Nouveau-Brunswick. Quelques députés se sont présentés, et je dois dire que personne n'était d'accord avec les mesures que le gouvernement envisage. Alors, il va sans dire que personne au Nouveau-Brunswick n'approuve cette démarche.

Enfin, monsieur le président, je dois avouer que je suis perplexe devant ce qui se passe actuellement. A mon avis, l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse est une question intouchable. Cela, le gouvernement d'en face le sait tout aussi bien que moi. Alors, pourquoi avoir pris le risque de proposer un projet extrêmement impopulaire auprès des Canadiens? Je vous demande pourquoi?

On pourrait trouver une réponse assez simple et même évidente. On pourrait croire que le gouvernement est en train de nous tendre un piège, en fait, un piège à tous les Canadiens. Et il s'en eut fallu de peu pour qu'on se fasse tous prendre à ce piège. Le 23 mai dernier, le ministre des Finances a annoncé une série de mesures inacceptables. Bien sûr, une des plus injustes, c'est le projet de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse. Et cela n'a pas pris de temps que tout le monde a réagi et avec raison. Mais pendant que l'on délibère sur une question sur laquelle le présent gouvernement n'aura pas d'autre choix que de revenir en arrière, la session parlementaire s'achève et le gouvernement en est bien heureux, car toutes les autres mesures dangereuses pour nous et notre économie seront vitement légiférées sans qu'on ait eu le temps de répliquer.

Au Nouveau-Brunswick, au-delà des pensions, il y a les coupures de 100 millions dollars pour le développement régional; 75 millions de dollars de moins pour le secteur du transport qui est de première importance chez nous. Des coupures de 25 millions de dollars dans le secteur des pêches. L'augmentation du prix de l'essence qui occasionnera des coûts supplémentaires à toutes nos petites et moyennes entreprises.

Les paiements de transfert aux provinces qui sont coupés, qui seront diminués, les prestations d'assurance-chômage qui sont gelées, l'imposition d'une surtaxe, monsieur le président, ces questions sont tout aussi importantes et ces mesures sont tout aussi inacceptables que la désindexation des pensions.

Et, monsieur le président, si j'en juge par l'allure et l'ampleur que prend le débat sur les pensions de sécurité de la vieillesse, le gouvernement progressiste conservateur aura un été chargé et n'a certainement pas fini de s'excuser auprès des Canadiens pour avoir eu l'audace de suggérer des politiques qui vont à l'encontre des intérêts des citoyens canadiens. La question des pensions est un exemple qui nous prouve que nos gens savent ce qu'ils veulent, et, monsieur le président, ce qu'ils veulent ce sont des politiques justes et équitables.

• (1730)

[*Traduction*]

M. Manly: Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir me permettre quelques observations au sujet du pouvoir d'emprunt de 18.2 milliards de dollars sollicité par le gouvernement. Nous n'avons pas reçu la moindre réponse satisfaisante sur l'usage qu'il entend faire de cet argent.

Au moment même où il demande à emprunter 18.2 milliards, le gouvernement propose certaines mesures très régressives. Il décrète des diminutions de prestations aux personnes âgées tout en s'accommodant des habitudes de gaspillage des deniers publics. Les ministres continuent à utiliser les avions privés du gouvernement pour se rendre dans diverses parties du pays alors qu'ils pourraient utiliser les vols d'Air Canada.

Les journaux révèlent que le gouvernement va distribuer une brochure de luxe des Affaires extérieures mettant en vedette le premier ministre en 18 pages de photos couleur. Le style présidentiel du premier ministre, les nominations inspirées par le favoritisme politique et ce genre de gaspillage du gouvernement contrastent plutôt tristement avec la façon mesquine dont il traite les Canadiens du troisième âge. L'attitude mesquine du gouvernement contraste avec certaines des améliorations véritables que des législatures précédentes ont apportées aux conditions de vie de nos aînés.

A cause du projet du gouvernement de réduire de 3 p. 100 l'indexation du Programme de sécurité de la vieillesse, les personnes âgées recevront l'an prochain $100 de moins que ce qu'elles auraient reçu si l'indexation avait été maintenue. Elles auront perdu $1,500 environ d'ici 1990 si la désindexation se poursuit.

Un débat sur le sujet se déroule au sein du parti conservateur. Ce débat est peut-être le mieux illustré par mon honorable collègue, le député de Victoria, qui représente un grand nombre de personnes âgées de cette ville. Il a eu le courage de dire ce qu'il pense au sein de son parti en reprochant au gouvernement de prendre une telle mesure. Je présume que c'est la convergence de deux facteurs qui l'a poussé à se prononcer

ainsi. Tout d'abord, il est naturellement un homme compatissant qui peut comprendre les répercussions que cette mesure aura pour ses commettants. Deuxièmement, il est un homme raisonnablement intelligent qui peut comprendre les répercussions politiques que cette mesure pourrait avoir pour son parti. C'est la rencontre chez lui de ces deux facteurs, soit la compassion et la capacité de saisir ce qui se passe au plan politique, qui l'a amené à se lever et à dire que c'est là une proposition absolument contraire aux désirs et aux intérêts de ses commettants et, en fait, de tous les Canadiens.

Il est dit dans les Saintes Écritures que la crainte de Dieu est le commencement de la sagesse. Les députés d'en face devraient peut-être commencer à se rendre compte qu'un sain respect des désirs et des opinions de l'électorat est peut-être le commencement de la sagesse politique.

C'est seulement récemment qu'il est devenu manifeste que des députés comme celui de Victoria ont perdu ce débat. Il semble que le ministre des Finances a durci sa position et qu'il ne reviendra pas sur la proposition peu populaire et régressive de désindexer partiellement la pension de sécurité de la vieillesse. Il se peut qu'il double l'indexation du Supplément de revenu garanti. Les conservateurs ont beau prétendre que cela va régler le problème, c'est faux. Cela aidera peut-être les plus touchés au bas de l'échelle—beaucoup de Canadiens vivent dans la pauvreté—mais cela n'améliorera pas le sort de ceux qui se situent juste au-dessus du seuil de la pauvreté et qui ne touchent pas le Supplément de revenu garanti. Ce sont des gens qui ont planifié leur retraite, qui ont peut-être mis un peu d'argent de côté et qui touchent un autre revenu de retraite qui les maintient légèrement au-dessus du niveau admissible pour le Supplément de revenu garanti. Le gouvernement se trompe s'il croit pouvoir résoudre ce problème et se tirer de ce dilemme politique tout en réduisant les prestations de la sécurité de la vieillesse. Les Canadiens qui touchent juste assez pour ne pas avoir droit au Supplément de revenu garanti ne recevront aucune aide et seront forcément encore plus pauvres.

Notre parti fait valoir très énergiquement que le gouvernement ne devrait pas se contenter de revenir à moitié sur sa décision, mais bien faire la seule chose honorable, à savoir reconnaître qu'il a commis une erreur et battre complètement en retraite. Cela me rappelle une chanson où l'on parle de Big Muddy. Il y est question d'un sergent américain qui mène son peloton dans un sentier, lorsqu'il se trouve tout à coup au beau milieu d'un marais. Plutôt que de faire preuve d'intelligence et de rebrousser chemin, le fieffé imbécile, comme le dit la chanson, continue tout simplement à avancer. De même, plutôt que de mener le peuple canadien dans une situation encore pire, le gouvernement conservateur devrait avoir l'intelligence d'admettre qu'il nous embourbe davantage et qu'il est temps de faire demi-tour.

Au cours de la campagne électorale de l'été dernier, le premier ministre a reconnu qu'il fallait indexer la pension de sécurité de la vieillesse et a promis de le faire. L'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a reconnu qu'il s'agissait d'une nécessité, en janvier dernier. Il a déclaré qu'il était inutile de modifier le régime de sécurité de la vieillesse.

Le premier ministre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre des Finances ont expliqué de diverses façons cette mesure. Tout d'abord, ils ont donné à entendre, ce qui était plutôt ridicule, que les personnes âgées elles-mêmes étaient en faveur de cette initiative. Ils ont déclaré que les personnes âgées en comprenaient la nécessité si l'on voulait réduire le déficit et relancer l'économie du pays et qu'elles souscrivaient de tout cœur à cette mesure budgétaire. Bien entendu, lorsque nous avons mis le gouvernement au défi de nommer une seule association de personnes âgées en faveur de cette initiative, il en a été incapable.

Le fait est que les personnes âgées d'un bout à l'autre du pays sont tout à fait contre cette proposition, et avec raison. Elle les frappe durement. Elle réduit leur niveau de vie. Lorsque le ministre des Finances s'est aperçu que cette explication ne tiendrait pas, il a déclaré que le gouvernement n'avait pas eu le choix, car il devait réduire le déficit et trouver de l'argent pour créer des emplois. Nos vis-à-vis ont prétendu que la seule façon de réaliser cet objectif c'était de réduire les prestations de sécurité de la vieillesse versées aux personnes âgées.

• (1740)

M. Malone: Dans quoi sabreriez-vous?

M. Manly: Le Nouveau parti démocratique a proposé cinq solutions possibles. Nous avons signalé qu'il y avait d'autres domaines qui pourraient permettre au gouvernement d'obtenir des recettes fiscales et de réduire ainsi le déficit du pays. Nous avons proposé, par exemple, que le gouvernement commence à exiger de l'intérêt sur certains impôts différés.

M. Malone: A quel taux?

M. Manly: Nous serons heureux d'entendre ce que le député a à dire au sujet du projet de loi C-51 plus tard. Les conservateurs sont restés dans l'ensemble fort silencieux au sujet de cette mesure. Ils se sentent obligés de chahuter, mai ils refusent de nous donner leur opinion sur ce projet de loi. Ils sont mal à l'aise lorsqu'il s'agit de défendre le ministre des Finances et ses propositions.

Nous avons également proposé qu'on demande aux riches de payer un impôt minimum. Au lieu d'attendre jusqu'en 1986, le gouvernement aurait pu présenter cet impôt minimum dès maintenant, comme il l'avait promis l'année dernière. Le gouvernement aurait pu également éliminer l'exemption sur les gains en capital ou du moins, la rendre plus restrictive. Cette exemption permettra à certaines personnes d'épargner $125,000 d'impôt qu'elles auraient dû normalement payer. En fait, le gouvernement avait la possibilité d'annuler la manne qu'il entend distribuer à certaines sociétés pétrolières.

M. Malone: Quelle manne?

M. Manly: Il y a bien des domaines dans lesquels le gouvernement aurait pu prendre des mesures, afin de réduire le déficit. Au lieu de cela, il est prêt à réduire de 3 p. 100 les prestations de sécurité de la vieillesse l'année prochaine. Je ne crois pas que ce soit là la façon dont un gouvernement devrait fonctionner s'il désire être juste, comme il l'avait prétendu avant d'être élu.

Nous avons entendu aujourd'hui l'honorable ministre des Finances affirmer que le gouvernement consacre une tranche toujours plus importante de ses recettes à payer les intérêts de la dette publique. Il prétend ne pas avoir le choix et nous prétendons le contraire.

Nous semblons être revenus à une situation qui existait dans certaines économies plutôt primitives—lorsque les choses allaient mal, on procédait à des sacrifices humains. Ainsi, des

gens ont été ensevelis sous le Pont de Londres et nos personnes âgées seront ensevelies sous la politique financière du gouvernement. Elles seront sacrifiées aux besoins financiers que le gouvernement dit avoir. Plutôt que d'examiner l'économie dans son ensemble de façon réaliste, afin de voir ce qui doit être fait et quelles mesures il pourrait prendre, afin de rendre justice à tout le monde, le gouvernement a préféré s'en prendre aux personnes âgées, car il pensait qu'elles accepteraient passivement et sans se plaindre des compressions. En fait, le gouvernement a même annoncé que les personnes âgées étaient d'accord.

Je voudrais citer une lettre qu'un de mes électeurs a envoyée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous avons entendu d'autres députés citer des lettres semblables au cours de la journée. Cette lettre n'est pas différente. Je suis persuadé que les députés de tous les partis en ont reçu de semblables, bien que je n'ai pas entendu de conservateurs nous en faire part, ou même nous en lire qui exprimaient un avis différent. Ils ont gardé un grand silence à ce sujet. Voici ce qu'on dit dans cette lettre:

Monsieur le ministre,

Mon épouse et moi vous avons entendu à l'émission *The Journal*, au réseau anglais de Radio-Canada le 5 juin 1985, répondre aux critiques dont vous et le gouvernement progressiste conservateur avez fait l'objet du fait des mesures irréfléchies et inopportunes que vous avez prises pour ce qui est de l'indexation de la pension de vieillesse.

Vous semblez assuré d'avoir l'appui de la majorité des prestataires de la pension de vieillesse. Monsieur le ministre, vous êtes bien naïf ou on vous a drôlement induit en erreur. Croyez-vous que nous demeurerons impassibles et vous laisserons réduire notre niveau de vie d'année en année? Souhaitez-vous sincèrement veiller au bien-être des personnes âgées? Vos initiatives témoignent manifestement du contraire!

Permettez-moi de vous donner quelques exemples de la façon dont notre niveau de vie diminue progressivement. Je vais citer mon cas personnel.

L'auteur fait état d'un certain nombre de domaines dans lesquels les personnes âgées éprouvent de grosses difficultés en raison de l'augmentation des coûts. Je voudrais les énumérer. L'impôt sur le revenu perçu en Colombie-Britannique a augmenté de 8 p. 100 en 1985, dans le but de recueillir des fonds destinés à remplacer la surfacturation pour les soins de santé. On dit ceci dans la lettre:

Veuillez noter que l'on continue encore à nous faire payer le ticket modérateur. Nous payons doublement, ce qui réduit à rien notre allocation supplémentaire.

Les primes d'assurance-maladie en Colombie-Britannique étaient de $204 en 1981 et elles ont augmenté de près de 100 p. 100 en 1985, car elles sont désormais de $384. Le coût de l'électricité en Colombie-Britannique est passé de $40 par mois en 1982, à $53 par mois en 1985. Le tarif du service téléphonique dans cette province a augmenté de 4 p. 100 à compter de mai 1985, outre l'augmentation de 6 p. 100 imposée en 1984. Les taxes foncières ont été augmentées de $73 en 1985.

M. Malone: Qui les a augmentées?

M. Manly: Je poursuis ma lecture:

Il faut évidemment tenir compte aussi de la note d'épicerie qui continue d'augmenter.

J'ai entendu le député demander qui était responsable de l'augmentation des taxes foncières. Je présume que ce sont les municipalités. L'auteur de cette lettre montre qu'à cause de la hausse des prix et de l'érosion constante des prestations de retraite, les personnes âgées ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Toute réduction de l'indexation de la sécurité de la vieillesse est une mesure cruelle qui leur compliquera davantage l'existence. Voici comment se termine cette lettre:

L'indexation actuelle est déjà insuffisante. Vous envisagez de la supprimer? Inutile de vous décrire quelle misère vous allez infliger aux personnes âgées.

Nous vous suggérons, avec respect, que vous et vos collègues honoriez vos promesses électorales. Nous vous faisons confiance. Vos promesses étaient-elles des promesses en l'air? Sincèrement, nous espérons que non.

Cette lettre montre bien si les personnes âgées sont prêtes à sacrifier leur pension. Ce que tous les députés de tous les partis et tous les Canadiens doivent comprendre, c'est que les personnes âgées ont déjà fait des sacrifices. Elles ont connu la crise. Elles ont participé à la Deuxième Guerre mondiale. Ce sont elles qui ont bâti notre pays et l'ont enrichi pendant l'après-guerre. Elles ont donc fait déjà leur sacrifice. Elles devraient maintenant pouvoir mener une vie convenable dans des logements décents.

Mon père disait souvent que sa vie de retraité était plus facile que tout ce qu'il avait connu auparavant. Ce qui signifie deux choses pour mon père et pour sa génération en général. D'abord, qu'ils n'ont pas eu la vie facile. Ils ont dû se démener pour traverser la dépression. Ils ont dû s'engager dans l'armée canadienne. Ils ont aussi dû élever leur famille dans les jours difficiles qui ont suivi la guerre. Deuxièmement, cela prouve aussi que le Canada s'est engagé à leur égard par le passé et a tenu son engagement de leur assurer des pensions convenables.

Il est toujours possible d'améliorer un système de pensions. Nous avons une dette énorme envers un homme qui célèbre aujourd'hui son 77e anniversaire, l'honorable Stanley Knowles. Il a toujours cherché à améliorer le régime de pensions. Comme les députés de notre parti, M. Stanley Knowles, constate que beaucoup d'améliorations s'imposent encore. Cependant, pour l'instant, nous luttons pour conserver nos acquis. Au lieu de chercher des moyens d'améliorer le système, le gouvernement veut l'affaiblir en réduisant une norme fondamentale de la sécurité de la vieillesse. Les Canadiens ne l'approuvent pas. Ils estiment que nous devons continuer à assurer un revenu convenable à nos aînés. Leur message s'est pourtant rendu jusqu'aux banquettes ministérielles, mais on ne semble guère empressé de les écouter ou d'agir en tout cas.

L'amendement libéral présenté ce matin a permis au gouvernement de se rendre compte de ce qu'une réduction de 3 p. 100 signifiait sur un emprunt de 18.2 milliards de dollars. Je souscris à un tel geste symbolique, car il pourrait peut-être faire voir au gouvernement combien une réduction de 3 p. 100 représente beaucoup pour les personnes âgées.

• (1750)

Au cours des années 1960, lorsque les Américains ont envahi le Cambodge, ils ont prétendu n'avoir voulu que poser un geste symbolique puisqu'ils n'avaient pénétré que 20 milles dans le territoire de ce pays. Plus tard, un groupe de «hippies» de la région de Vancouver ont décidé eux aussi d'envahir symboliquement les États-Unis au sud de Blaine. Le gouvernement des États-Unis a fort mal réagi en l'occurrence. Notre gouvernement réagit lui aussi fort mal lorsqu'on lui propose de diminuer son pouvoir d'emprunt de 3 p. 100. Il ne réagit pas du tout de la même manière que lorsqu'il a proposé lui-même de réduire de 3 p. 100 les prestations de la sécurité de la vieillesse.

Le gouvernement n'a pas avancé de motifs valables pour emprunter ces 18.2 milliards de dollars. Je crois qu'il faudrait

le traiter de la même façon qu'il traite les personnes âgées et pour cela réduire de 3 p. 100 son pouvoir d'emprunt.

[*Français*]

M. Isabelle: Monsieur le président, il me fait bien plaisir de dire quelques mots au sujet du projet de loi C-51 en ce qui a trait à une loi portant sur le pouvoir d'emprunt du gouvernement. Si je prends la parole aujourd'hui, c'est que j'ai été tout à fait surpris de voir que si le gouvernement en est arrivé où il est actuellement, et je pense que c'est une impasse politique importante, c'est qu'on a peut-être oublié l'ABC de la politique. Mais je ne ferai pas un discours politique. Je voudrais simplement attirer l'attention du gouvernement sur le fait que, lorsqu'il a voulu se diriger vers une orientation nouvelle sur le plan économique, peut-être a-t-il voulu fonctionner comme une compagnie privée. Et je sais que de mes honorables collègues de l'autre côté, beaucoup sont du secteur privé et je les en félicite de s'être présentés pour tenter d'améliorer la condition économique du Canada. Mais ce que je ne comprends pas, monsieur le président, c'est qu'on s'est servi de toutes sortes de subterfuges pour dire à travers le Canada et à tous les Canadiens que nous allons leur donner presque un paradis terrestre, un jardin d'Allah où tous les gens seront bien, les bien nantis, les moins nantis, tout le monde formera une famille où l'économie sera prospère et enfin, le bonheur sera à la portée de tous. C'est pour cela que les Canadiens ont eu confiance à ce gouvernement et que le 4 septembre on a donné une majorité importante au parti qui est au pouvoir maintenant et qui forme le gouvernement. Mais ce qui est regrettable, je sais que sur les tribunes politiques souvent, sans promettre d'une façon formelle, on dit que nous aurons des programmes dans lesquels les gens pourront se satisfaire et pourront devenir peut-être des personnes qui se sentent mieux dans leur pays, et c'est pour cela souvent que la population canadienne fait un choix. Elle a fait un choix mais, malheureusement, du moment que le choix a été fait, et du moment que le gouvernement a présenté son premier budget, semble-t-il qu'il se discrédite lui-même auprès de la population et apporte une espèce de doute ou d'«incrédibilité» de la part des gens vis-à-vis des politiciens.

Le problème auquel on fait face actuellement, je dis que c'est une impasse politique au sujet de la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse, je pense qu'on s'est fourvoyé. La raison est simple: c'est qu'on a dit que tout serait comme avant pendant les élections, mais tout n'a pas été comme avant, après les élections. Alors ceci veut dire qu'on a miné la crédibilité des gens qui n'ont pas d'autre moyen de se défendre que leur pension qu'ils ont acquise au cours des années et qui avait été ajustée au coût de la vie au fur et à mesure qu'ils avaient un manque à gagner et que les prix à la consommation augmentaient graduellement.

Je voudrais dire que c'est un choix que la société canadienne a fait au sujet de l'indexation au prix à la consommation. C'est un choix parce que n'eût été... et c'est peut-être la raison pour laquelle le déficit est aussi important au Canada, c'est parce qu'on a voulu que certaines personnes dans la société canadienne, des personnes démunies qui étaient à la retraite, des personnes qui ne pouvaient plus gagner aucun argent, et l'inflation augmentait, on a alors voulu leur donner cet écart afin qu'ils puissent vivre comme tous les autres Canadiens.

Alors, c'est pour cela, monsieur le président, que c'est un choix que la société canadienne a fait. Bien sûr que, au cours des années, l'indice à la consommation a varié. Et il est peut-être de 5, de 6 ou de 4 p. 100 actuellement, il montera peut-être à 5 p. 100 à la fin de l'année. De toute façon, l'important, le principe de base c'est pour protéger ceux qui ne peuvent plus rien ajouter à leur revenu autre que les revenus des pensions, leur ajouter peut-être un peu de confort afin qu'ils puissent eux-mêmes se débrouiller un peu mieux sur les derniers jours de leur vie.

Alors quand on sait qu'on touche à une population tout à fait sans défense, et c'est probablement pour cela que, récemment, je suis allé à la Maison du Citoyen à Hull, où il y avait 300 ou 400 personnes de l'âge d'or réunies pour la clôture de leur banquet de la Semaine de l'âge d'or, la semaine annuelle, et cela a été un tollé vis-à-vis de l'attitude et des mesures que le gouvernement avait prises à l'égard des personnes âgées au sujet de la désindexation de la pension de la sécurité de la vieillesse.

Monsieur le président, je pense qu'on n'a pas le droit dans la société de toucher à des gens qui ne peuvent pas se défendre et, pourtant, et c'est une erreur politique, ces gens-là représentent 20 p. 100 de la population. C'est une force politique dont on peut se servir et je suis sûr que ces 20 p. 100 se souviendront longtemps de l'attitude, quelle que soit l'attitude nouvelle du gouvernement à l'égard des gens d'un certain âge, je pense qu'ils ont la mémoire longue et qu'ils pourront transmettre à des générations à venir justement cette injustice qu'on leur a fait dans le présent Budget.

C'est là une question de principe, une question fondamentale pour la société canadienne.

Je voudrais dire un mot aussi, monsieur le président, de la Fonction publique. C'est un domaine que je connais bien, puisque je suis dans la région, et j'ai toujours fait affaires avec les gens de la Fonction publique et vous pouvez être assuré: Il y a 102,000 fonctionnaires ici dans la région Ottawa-Hull qui travaillent pour le gouvernement fédéral et on peut dire, à toutes fins pratiques que le gouvernement fédéral est le «moteur» économique de la région de la Capitale nationale du Canada en employant 102,000 et tout ce que cela peut comporter comme économie connexe, tout ce que cela peut engendrer aussi comme faisant fonctionner toute l'économie de la région. Et déjà en 1979, si je me souviens bien, lorsque le gouvernement progressiste conservateur a été élu, on a dit... certains disent aujourd'hui: Jamais on aurait dû dire cela—c'est pour cela qu'on s'est fait «battre» en 1980—de couper 60,000 emplois dans l'ensemble de la Fonction publique. On a dit qu'on le ferait par attrition, qu'on ne dérangerait personne, mais les fonctionnaires, ce sont des personnes humaines, ce sont des gens très faibles, très sensibles, et ce sont des gens qui, lorsqu'ils veulent établir une famille, avoir un peu de confort, se faire un avenir, doivent escompter sur quelque chose de sûr. ALors on leur a dit: On coupe de 60,000. On n'a pas coupé de 60,000 pour la simple raison que le gouvernement ne s'est pas fait réélire à ce moment-là. Mais semble-t-il qu'on n'a pas oublié la philosophie. On a créé toutes sortes d'inquiétudes au sein de la Fonction publique et semble-t-il que, cette fois-ci, on recommence. Alors on a dit, c'est 15,000, mais au fond, c'est 30,000, parce qu'on devait engager 15,000, mais on n'en engagera pas 15,000, alors il va y avoir un manque de 15,000 plus 15,000 qu'on devait embaucher, bien, cela est fini. On va recouper 15,000. Alors, cela veut dire, à toutes fins pratiques, monsieur le président, qu'on coupe à peu près 30,000 dans la Fonction publique. Comment on va faire cela? Bien, là on a

essayé par toutes sortes de méthodes. On a dit d'abord: Le Bureau des brevets, on va abolir cela. Cela a fonctionné pendant quelques semaines, et, à un moment donné, un tollé général, le ministre est obligé d'aller s'expliquer, et en s'expliquant, il a dit: Ne vous inquiétez pas devant le tollé, ne vous inquiétez pas, cela va être comme avant, on va faire quelques modifications, mais il n'y aura pas 250 ou 300 postes d'abolis, comme c'était le cas.

• (1800)

Donc, encore une fois, on a été obligé de reculer devant le tollé de protestations dans un domaine aussi important que le Bureau des brevets canadiens. Là, on a retraité naturellement sur la question des employés du Bureau des brevets, on a retraité sur l'universalité des pensions, parce qu'on sait qu'il y a eu un fort courant, à un moment donné, où on voulait abandonner l'universalité des pensions. Mais encore là, une fois, on a dit, étant donné qu'on gouverne par consensus, eh bien, semble-t-il que la population canadienne ne veut pas que l'on «désuniversalise», alors nous allons maintenir l'universalité.

Mais, il y a là un autre problème qui survient, et après-midi, justement, dans ma circonscription, on racontait que, à l'imprimerie nationale, au ministère des Approvisionnements et Services, on est en train de couper 325 emplois. Là, c'est encore le tollé général, les gens pleurent, les gens font des crises, les gens ne savent plus où donner de la tête, certains veulent s'en aller, d'autres veulent tout simplement couper court à toute la carrière qu'ils avaient commencée et, actuellement, ils sont sur le point de faire une dépression nerveuse. Je me souviens fort bien que, en 1979, lorsque le gouvernement du temps avait décidé . . .

Une voix: Conservateur . . .

M. Isabelle: . . . conservateur bien sûr . . . avait décidé de couper 60,000 emplois, je me souviens . . .

Une voix: Qui avait proposé cela?

M. Isabelle: Le gouvernement conservateur, 60,000 emplois. Et cela me rappelle aussi, dans le temps de R. B. Bennett, le temps de la plus grande crise au Canada, où il y a eu une marche de la faim, où des gens de Vancouver, de Halifax, de Terre-Neuve, de partout, sont venus, même si Terre-Neuve n'était pas dans la Confédération . . .

Le vice-président adjoint: A l'ordre! La période de 20 minutes est maintenant terminée. L'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a la parole.

M. Garneau: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire . . .Dans le projet de loi à l'étude, on touche les emprunts gouvernementaux, et évidemment, le montant de 18 milliards de dollars va être utilisé pour bien des choses. On ne peut pas le «déparer», et dire que le dollar emprunté va être utilisé à tel type de dépenses ou tel type de financement. Cela touche donc toutes les activités gouvernementales.

Je voudrais lui demander: Étant donné que la proposition de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse a été incluse dans le budget et qu'elle doit, à moins d'un changement de la part du gouvernement, être en vigueur le 1er janvier, dans l'hypothèse où l'inflation sera supérieure à 3 p. 100, et je pense bien que c'est une hypothèse fort raisonnable, puisque les projections qui nous ont été données par le ministère des Finances indiquent une inflation plus haute que 3 p. 100, quel est le montant prévu par le ministère des Finances pour l'année 1985-1986 et 1986-1987 en termes d'épargne gouvernementale? En d'autres mots, le fait que la pension de sécurité de la vieillesse ne soit pas indexée pour les premiers 3 p. 100, combien le gouvernement va-t-il économiser d'argent durant les mois de janvier, février et mars 1986, qui est la fin de l'exercice financier actuel et pour un exercice complet en 1986-1987?

M. Lanthier: Monsieur le président, tout d'abord, j'aimerais rectifier immédiatement une partie de la question qui a été posée. On parle depuis le début, depuis ce matin . . . Dieu sait qu'on a entendu l'expression entre guillemets, et je cite, qui n'est pas la mienne, de «désindexation».

Nous, aux Finances, la mesure qui a été sortie, c'est plutôt une garantie d'indexation. C'est une garantie d'indexation de tout ce qui dépasse 3 p. 100. Alors, j'aimerais, s'il vous plaît, que soit consigné au hansard que ce que nous avançons maintenant, c'est une mesure à long terme qui va garantir que tout ce qui est au-dessus de 3 p. 100 sera maintenant compensé par le gouvernement et non pas comme auparavant, ce qui s'était produit, où les gens avaient à craindre les grandes mesures d'inflation et où on avait obligé les gens d'absorber quasiment 6 p. 100 dans une seule année.

Deuxièmement, pour répondre plus directement à la question: Quelle serait l'épargne du gouvernement dans l'année fiscale 1985-1986. D'après nos conseillers ici présents, l'épargne en 1985-1986, vous comprenez qu'il n'y a que trois mois parce que cette mesure-là entrerait en vigueur éventuellement le 1er janvier. Quand elle entrera en vigueur, naturellement, il faudrait l'assortir non seulement du 3 p. 100 qui a été donné d'une façon absolue, mais aussi de l'autre donnée, et je cite dans le discours du budget: «le gouvernement déterminera si les prestations sont suffisantes à la lumière des circonstances et les accroîtra dans la mesure de ses moyens». Or, nous allons, il est bien entendu que de base le 3 p. 100 qui est donné là, ce n'est pas un 3 p. 100 qui est donné seul, Il est donné avec une philosophie qui dit que nous allons tendre à aider ceux qui en ont le plus besoin, plutôt que d'aider tout le monde. Alors, pour répondre à la question, l'épargne qui en résultera dans l'année 1985-1986, serait de quelque 15 millions de dollars seulement, tandis que dans l'année fiscale 1986-1987 ce serait de quelque 245 millions de dollars.

M. Garneau: Allez-vous me dire, monsieur le secrétaire parlementaire, qu'on est après tout mettre en branle tout le Parlement, qu'on est après faire soulever des débats par les personnes âgées à travers tout le pays pour sauver 15 millions en 1985-1986?

Une voix: Menacer leur sécurité!

M. Garneau: Menacer leur sécurité . . . Laissez-moi finir, je vais revenir là-dessus.

Monsieur le président, ce chiffre-là, je voulais bien l'avoir de la part des fonctionnaires du ministère parce qu'on les avait d'autres sources, mais on n'était pas capable de les faire confirmer, mais là, ils ont été confirmés. Et le secrétaire parlementaire, je veux bien qu'il nous dise que l'objet de cette mesure annoncée dans le budget sera de couvrir l'indexation qui dépassera les 3 p. 100. Monsieur le président, ce qui est en jeu ici, c'est bien plus que les 3 p. 100, c'est dans le fond l'entrée par la porte d'en arrière, c'est une attaque par la porte d'en arrière à l'universalité des programmes sociaux.

Mais, je ne voudrais pas revenir complètement et rentrer dans ce débat-là pour aujourd'hui. Le secrétaire parlementaire sait très bien qu'il est arrivé une fois dans un programme limité dans le temps, alors que l'inflation au Canada avait duré depuis je ne sais pas combien d'années, depuis trois, quatre, cinq ans, l'inflation avait été trop élevée, et dans un programme de rationalisation où on demandait aux travailleurs de limiter leur croissance salariale à 6 et 5 p. 100, alors qu'on a limité l'indexation des tables d'impôt à 6 et 5 p. 100, on a en fait mis un plafond à 6 et 5 p. 100 partout. Tout le monde a été sur un pied d'égalité, et pour une période d'années bien définie. C'était un programme de deux ans, d'une loi . . . il aurait fallu la réadopter par un autre Parlement ou par le même Parlement si on avait voulu que cela continue, tandis que là, la mesure de désindexation nous est présentée comme étant une mesure à long terme . . .

Le ministre ou le secrétaire parlementaire peut bien nous dire que, si les choses vont bien, on augmentera les pensions de sécurité de la vieillesse et on donnera de l'argent additionnel. Mais ce n'est pas ce que cela nous dit actuellement. Cela nous dit que les premiers 3 p. 100 de l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse disparaissent. Et si l'inflation est plus que 3 p. 100, évidemment, il n'y a que cette partie-là qui va être couverte. Je ne veux pas essayer de faire des circonvolutions, essayer de dire qu'on enlève les 3 p. 100, mais on veut protéger contre l'indexation future, si on laisse les choses telles qu'elles sont, les personnes âgées sont protégées, il n'y a pas de problème!

• (1810)

Une voix: Ce sont encore seulement des promesses ça!

M. Garneau: C'est bien plus que des promesses, c'est dans la loi. Si on ne fait rien, ils sont protégés. Là, on pose un geste, puis on essaie de nous faire accroire qu'on va les protéger davantage. Mais ce qui me renverse, c'est que aux pages 18 et 19 du plan financier du gouvernement, on retrouve, par exemple, des mesures qui ont été annoncées au point du vue fiscal. Alors qu'on leur a dit qu'on veut baisser le déficit en 1985-1986, on coupe l'indexation qui coûterait 15 millions de dollars, puis là le ministre des Finances, à la période des questions orales, cet après-midi, a presque pleuré en disant que le déficit était important, qu'il fallait prendre des mesures pour contrôler le déficit, 15 millions de dollars en 1985-1986, ils n'ont pas d'argent pour les personnes âgées. A la page 19 du plan financier du gouvernement, lorsqu'on parle de l'exemption de la taxe sur les gains en capital, savez-vous comment le gouvernement perd d'argent en donnant cet avantage-là? Trois cents millions de dollars en 1985-1986 et 600 millions de dollars en 1986-1987.

Et c'est justement le point que j'ai essayé de faire à la période des questions orales, puis là, le secrétaire parlementaire nous donne l'occasion de le démontrer encore davantage, c'est que si au lieu de donner aux personnes qui ont des avantages, qui bénéficient de gains en capital . . . Moi, je ne veux pas me battre contre cette chose-là à tout crin, mais si on limitait . . . Imaginez-vous, il ne faudrait pas limiter, il ne faudrait pas fermer beaucoup de «trous» pour trouver 15 millions sur 300 millions. Si on disait au moins dans un geste positif: On va limiter l'avantage fiscal uniquement aux gains en capital réalisés au Canada. Si on veut créer des jobs, par cette mesure-là, on ne les créera pas aux États-Unis, on va les créer au Canada. Si on réussissait au moins à limiter l'avantage sur les gains en capital, aux gains réalisés au Canada, peut-être que le secrétaire parlementaire pourra examiner d'autres solutions, mais on disait par exemple: Disons que le secrétaire parlementaire a un bateau, un yacht, qui est sur le lac Champlain, il n'en a peut-être pas, il n'en a pas, O.K., mais disons qu'il en a un. Il est enregistré aux États-Unis. Il l'a payé 100,000 dollars, et il le vend 150,000 dollars, comme cela arrive bien souvent dans ce domaine-là. Les 50,000 dollars, le gain en capital réalisé lorsque la mesure sera entière et qu'il pourra en bénéficier totalement, cette année c'est $10,000, le secrétaire parlementaire . . .Il n'y a pas un député progressiste conservateur qui va pouvoir me dire que les 50,000 dollars de profit de capital réalisé sur le bateau d'un Canadien qui est dans le lac Champlain du côté américain, que cela crée des jobs au Canada cela!

Alors je me dis: Si on fermait le moindrement cette chose-là, si on limitait seulement que les gains en capital réalisés sur des activités productives, on aurait de l'argent pour payer les 15 millions cette année. Pourquoi créer autant d'anxiété auprès des personnes âgées avec 15 millions de dollars, alors qu'on a de l'argent, 300 millions en 1985-1986 pour l'exemption sur la taxe en capital, puis 600 millions l'année suivante?

Si on regarde d'autres mesures qui pourraient régler . . . Je vois l'élimination de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières: 125 millions. On ne demande pas de modifier complètement la mesure, mais en garder juste un peu; ainsi on va être capable de maintenir la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse pour 1985-1986, 1986-1987. Si, à ce moment-là, le gouvernement dit: On est encore mal pris. Bien là il pourra revenir à la charge et dire: Bien, écoutez, en 1985-1986, 15 millions, 1986-1987, c'est 245 millions, c'est ce qu'on vient de nous donner. Bien si alors le déficit ne se règle pas, et qu'il n'y a pas d'autres moyens de faire autrement, je ne dis pas qu'on ne va pas les engueuler encore parce que ce n'est pas normal qu'ils coupent les pensions de sécurité de la vieillesse. Mais si on en arrive à trouver . . . Écoutez on parle de 260 millions, ce n'est même pas la totalité de l'avantage sur les gains en capital. Moi je soumets, monsieur le président, que cela n'a pas de bon sens de provoquer parmi les personnes âgées de notre pays autant d'anxiété, de provoquer autant de difficultés, de forcer les personnes âgées de venir à Ottawa manifester, obliger les personnes âgées à téléphoner, à écrire à leur député, à avoir des réunions, à avoir la crainte de voir leurs revenus affectés et de ne pas être capables de subvenir à tous leurs besoins, et je demande pourquoi, pour 15 millions de dollars, alors que le ministre des Finances en avait 300 millions

à donner en avantage sur les gains en capital, j'oublie évidemment les 125 millions pour le gaz et les avantages aux multinationales du pétrole et les 920 millions l'année prochaine, je ne parle pas du tout du fait que, quand on regarde la page 19 du plan financier présenté par le gouvernement, l'impôt direct sur les particuliers en 1986-1987 va être augmenté de 1 milliard de dollars, alors que l'impôt direct sur les sociétés va baisser de 540 millions, exactement le contraire de ce qui se fait aux États-Unis, et c'est à la page 19 dans votre livre, et je ne prends même pas les taxes indirectes, on en viendra à cet argument un peu plus tard, mais uniquement sur la question des pensions de sécurité de la vieillesse, monsieur le président, je ne peux pas comprendre que le premier ministre de mon pays soit prêt à autant de bouleversements dans l'état d'esprit des personnes âgées et à faire une campagne en disant que c'est pour contrôler le déficit, alors que cela coûte 15 millions, c'est trois fois moins que le changement de couleur des habits des militaires, 56 millions; 15 millions, c'est presque quatre fois moins, et je trouve simplement inacceptable que l'on retienne tout le temps de la Chambre, qu'on nous oblige à faire cette bataille parce qu'on va la faire jusqu'au bout, qu'on aime cela ou non, on va employer tous les trucs du métier, tous les paragraphes du Règlement qui vont nous le permettre parce que c'est la seule façon, pour nous, dans la position que nous avons, de défendre la cause des personnes âgées. Pour 15 millions de dollars, je ne comprends pas le premier ministre de mon pays de faire tout ce tralala, d'annoncer par demi-phrases à gauche et à droite qu'il va peut-être réviser cette situation, qu'il va peut-être changer d'attitude, et certainement, monsieur le président, quant à moi, je me pose de sérieuses questions sur là-propos de cette mesure de désindexation-là et aussi sur la façon dont le ministre des Finances a exercé son jugement politique, son jugement financier, pour 15 millions de dollars pour les personnes âgées en 1985-1986, 245 millions de dollars en 1986-1987, alors que l'on a 900 millions durant ces deux années-là à donner en avantages sur les gains en capital; même si on les coupait en deux, on en aurait de trop, il leur resterait encore de l'argent pour réduire leur déficit. Je me dis que cela n'a aucun sens, mais si les gens de l'autre côté ne veulent pas comprendre, il va falloir continuer à faire la bataille et se débattre contre cela. Évidemment, je ne voudrais pas être un oiseau de malheur mais si, de l'autre côté, on continue à faire des erreurs politiques comme celle que l'on fait là, ce qui vient de se passer à la législature de l'Ontario . . .

Une voix: Il y a deux minutes!

M. Garneau: Il y a deux minutes, il y a un autre gouvernement conservateur qui s'est fait battre.

Des voix: Bravo!

Le vice-président adjoint: Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

M. Lanthier: Monsieur le président, je ne sais pas si ces remarques étaient posées sous forme de question, mais j'aurais quelques remarques à rajouter.

Premièrement, je ferai remarquer, monsieur le président, que ce n'est pas le parti progressiste conservateur, ni le gouvernement au pouvoir qui a créé tout ce débat autour de cette question. Alors, je rappellerai au député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) que nous tenons notre part de responsabilités puisque nous sommes le gouvernement, mais ce n'est pas nous qui avons essayé d'implanter cette anxiété chez certaines personnes, j'ai bien dit «essayé de l'implanter» parce que je n'en suis pas persuadé. J'ai reçu moi-même des invitations de la part de l'opposition d'aller visiter mes vieillards dans ma circonscription. J'ai visité des personnes âgées dans des foyers, dans des foyers de gens dans le besoin, dans des foyers de gens qui étaient peu dans le besoin, j'ai visité des gens âgés qui étaient autonomes. Je peux vous assurer que cette anxiété-là provient d'un cliché, d'une mauvaise expression qui a été bien publicisée avec le temps, cette expression «désindexation», encore, au lieu de dire les vraies choses. Alors, si on se blâme aujourd'hui que c'est une erreur politique que d'avoir créé tout cet émoi, soyez assurés qu'il y a un parti qui tient tout le fardeau.

Deuxièmement, je me demande comment il se fait que le député de Laval-des-Rapides est tout à fait surpris de l'avancé qu'on lui fait, et je vais le référer au même rapport qu'il citait tout à l'heure, à la page 12 de la version française; à l'article *b*), vous remarquerez à la rubrique «Transferts aux particuliers», dans les mesures prises depuis novembre 1984 qui sont les mesures du Budget, on voit que dans l'année 1985-1986, on voit qu'on a même négligé, on a mis une barre pour négliger à l'effet que le montant n'était pas significatif à l'échelle de milliards de dollars. C'est bien ce que je viens de lui donner d'ailleurs en lui procurant le chiffre de 15 millions. On voit que le chiffre total des mesures d'épargne était bien de 300 millions, dans lesquels seraient compris les 245 millions de dollars pour l'épargne due à l'indexation possible et éventuelle des pensions de vieillesse et, naturellement, les allocations familiales. Alors, ces chiffres-là étaient bien dans le document ici, à quelque 16 p. 100 près, comme on vient de calculer.

Deuxièmement, on parlait tout à l'heure, et cela m'a surpris, là je comprends mon ministre des Finances, cet après-midi, je crois, il doit y avoir une espèce de difficulté de langage entre les deux personnes qui sont toutes deux des . . . une, l'actuel et l'autre, l'ancien ministre des Finances, et moi-même, je dois me joindre à mon ministre des Finances pour avoir de la difficulté à comprendre un monsieur aussi versé que le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) dans le financement des entreprises, un ancien président de banque qui vient dire aux gens du gouvernement: Vous donnez des avantages à des personnes en leur donnant des exemptions d'impôt sur des gains en capital. J'aimerais lui rappeler que le ministre des Finances n'appelle pas cela donner, lui, il appelle cela un investissement. Ce n'est pas nécessairement une dépense, un investissement. Au contraire! Alors, dans cet esprit, je voudrais rappeler, s'il vous plaît, les choses telles qu'elles sont, les exemptions de gains en capital ont été installées là pour procurer des emplois et non pas pour, naturellement, donner des cadeaux aux riches comme on essaie de l'«impliquer». Je vous donne ma parole que les petites entreprises y croient beaucoup à cette exemption des gains en capital pour participer à la création d'emplois.

Le vice-président adjoint: A l'ordre! La période des 20 minutes est maintenant terminée, en vertu du Règlement.

• (1820)

[*Traduction*]

M. Foster: Monsieur le président, je suis ravi de pouvoir parler de ce projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt, et de l'amendement qui recommande que le montant demandé

soit réduit de 3 p. 100. Le gouvernement appuiera certainement cet amendement. S'il a jugé bon de réduire les prestations de nos personnes âgées de 3 p. 100 en janvier, en toute justice il doit réduire ses dépenses dans les mêmes proportions.

En revenant à la Chambre, après une réunion de comité dans l'édifice de l'Ouest, j'ai remarqué la flotte de voitures toutes neuves, moteur tournant au ralenti, attendant que leurs passagers à $100,000 arrivent. Si le gouvernement et le cabinet ont décidé de réduire le pouvoir d'achat des pensionnés de 3 p. 100 en janvier, ils accepteront de bon gré de se serrer un peu la ceinture et de réduire leurs dépenses.

Le premier ministre a, je crois, augmenté de 54 p. 100 le budget de son cabinet. Il ne verra certainement pas d'inconvénients à diminuer de 3 p. 100 ces 2 millions supplémentaires. Il sera d'accord aussi pour réduire de 3 p. 100 les salaires de son personnel qui ont été augmentés de 33 p. 100. C'est ce qu'il demande aux personnes âgées. Je suis persuadé qu'il veut être juste et équitable. Il l'a promis. Je suis surpris que le gouvernement ne se rallie pas à cet amendement, car il veut certainement être juste à l'égard des pensionnés.

Si l'on regarde se qui se passera au cours des quatre ou cinq prochaines années, on voit exactement comment le gouvernement se propose de fonctionner et c'est sournoisement, en présentant mal les choses et en n'étant pas franc avec les Canadiens. Lorsque le gouvernement nous a présenté le budget des dépenses, les recettes et les dépenses ne visaient que 1985-1986. Si nous faisons une extrapolation des coûts sur une longue période, en enlevant 3 p. 100 chaque année, non seulement à l'indexation des niveaux d'imposition, mais aussi aux exemptions personnelles et aux pensions des personnes âgées, nous commençons à voir où il va.

Par exemple, prenons les concessions aux riches et aux puissants. Nous voyons que la surtaxe ne s'applique qu'à 1985-1986 et 1986-1987, c'est-à-dire un peu plus de 18 mois. Voyons l'impôt spécial sur les banques. Lui aussi n'est applicable que très peu de temps et se monte à quelque 10 millions cette année et $100 millions l'année prochaine. Les riches et les puissants doivent payer une surtaxe mais peut-être pendant 18 mois seulement.

Les prestations des gagne-petit et des personnes à revenus modiques sont réduites chaque année. Parlons des modifications apportées aux tranches d'impôt sur le revenu des particuliers. Le montant se chiffre seulement à 80 millions cette année, mais en 1990-1991, les familles à revenus faibles et à revenus modiques payeront 4,360 milliards par an de plus en impôts sur le revenu des particuliers. Je sais que les députés d'en face n'aiment pas entendre cela parce que, lorsqu'ils ont sorti leur budget, ils n'ont pas pris la peine d'indiquer quelle serait l'incidence de la désindexation des exemptions personnelles aux titres de l'impôt sur le revenu à longue échéance.

Voyons l'incidence des changements sur les Régimes enregistrés d'épargne-logement. J'ai rencontré un jeune couple à Toronto il y a deux semaines; ces personnes m'ont dit qu'elles payaient $650 par mois de loyer. Si elles pouvaient avoir l'acompte qu'un programme comme le REEL permettrait d'accumuler, elles pourraient acheter une maison en ajoutant seulement $150. Ce budget supprime le programme, ce qui signifie que des milliers de jeunes couples qui auraient peut-être pu mettre de côté l'acompte sur une maison grâce au REEL ne pourront plus le faire.

Je n'arrive vraiment pas à comprendre pourquoi le ministre des Finances, en libérant les fonds se trouvant dans le programme REEL, n'a pas permis de les retirer cette année à condition de les investir dans une maison, des articles d'ameublement ou de gros appareils ménagers. Les personnes auxquelles j'ai parlé m'ont dit qu'elles se contenteraient de placer cet argent ailleurs. Ainsi, même si cet argent peut être retiré cette année, et s'il est exonéré d'impôts, il ne favorisera pas la création d'emplois en incitant à acheter des biens de consommation importants, et il ne permettra pas de payer un acompte sur l'achat d'une maison.

• (1830)

En examinant le reste des prévisions sur une période de cinq ans, nous voyons que la perte due à l'exemption fiscale sur les gains en capital passera de 300 millions cette année à 1.25 milliard en 1990-1991. Le ministre a parlé d'un programme de création d'emplois. S'il voulait vraiment que ce soit le cas, au lieu de faire un cadeau à ses amis de Bay Street qui sont dans les tranches d'impôts supérieures, il aurait décidé que les gains en capital seraient investis dans des entreprises et des exploitations agricoles canadiennes au lieu d'être investis dans l'achat d'un condominium en Floride ou dans des œuvres d'art ou toutes sortes de choses. Ce qui arrivera, c'est que les personnes qui ont un gain en capital de $500,000 économiseront $125,000 parce que la plupart d'entre elles sont dans les tranches de revenus supérieures, et personne n'en profitera. Ce que nous voulons, c'est un régime fiscal juste qui favorise le développement et la création d'emplois.

La suppression de la TRPG permettra aux multinationales pétrolières d'économiser 124 millions cette année et 2.449 milliards en 1990. C'est assez intéressant parce que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a parlé il y a plusieurs semaines de sept grands projets qui allaient démarrer, d'après elle. J'ai oublié le nombre exact d'emplois créés dans la phase de développement de projets comme Venture et Hibernia, mais le nombre total d'emplois permanents pour ces sept grands projets était de l'ordre de 31. Nous entendons parler de petites entreprises canadiennes qui craignent d'être rachetées par ces riches multinationales. Non seulement ces dernières n'auront plus à payer la TRPG, sans que le gouvernement ait mis sur pied un système de surveillance efficace pour s'assurer que cet argent serait réinvesti, mais elles seront gagnantes aussi du fait que la valeur du pétrole qui est encore dans le sol augmentera d'environ 800 millions de dollars cette année. Nous assistons à une redistribution massive de la richesse aux dépens des pauvres, de la classe moyenne et des personnes âgées, et au profit des riches, des puissants et des multinationales. Comment le gouvernement peut-il justifier une telle chose?

L'automne dernier, dans son exposé économique, le ministre des Finances s'est livré à un exercice intéressant pour donner suite à une promesse électorale de son parti, celle de réduire la taxe d'accise sur l'essence consommée par les agriculteurs et les producteurs du secteur primaire. Le prix de cette essence a en effet diminué d'environ 20c. le gallon, mais, dans le budget, il a augmenté de 9c. le gallon. Comme le gouvernement s'est rendu compte que la taxe d'accise nuirait au tourisme, l'augmentation n'entrera en vigueur qu'au début de septembre, mais c'est justement le véritable début des moissons dans l'Ouest. Les Canadiens de l'Ouest sont stupéfaits. Ils ne peuvent comprendre que le gouvernement ait eu le culot d'éliminer

la taxe l'automne dernier pour la rétablir au début de la récolte. Dans l'Ouest, on considère que c'est une taxe sur la moisson. Il faut ajouter à cela le fait que, le 1er janvier, le gouvernement réimposera une taxe de vente sur l'énergie, et même sur tous les intrants agricoles, sans que les agriculteurs et les producteurs du secteur primaire bénéficient, d'après ce que j'ai pu voir, d'une exonération. Nombre de mesures du budget nuisent donc beaucoup à l'agriculture canadienne.

Bien que les producteurs de tabac soient déjà dans une situation très précaire, le gouvernement impose une taxe supplémentaire de 25c. sur le paquet de cigarettes. Les agriculteurs qui cultivent du tabac prédisent que les répercussions seront très graves. Un prélèvement fiscal d'environ 2 p. 100 sur l'alcool a provoqué une vive réaction des viticulteurs de la péninsule de Niagara et d'autres régions du pays. En outre, le gouvernement a annoncé une réduction du budget du ministère de l'Agriculture de 50 millions de dollars par an au cours des cinq prochaines années. Sur un budget d'environ 1.25 milliard, une réduction de 250 millions est très importante.

Le ministre n'a pas annoncé précisément dans son exposé budgétaire quels programmes en feraient les frais. Il se peut que ce soit l'assurance-récolte. Il est possible que le gouvernement demande aux provinces de verser la moitié des primes d'assurance-récolte, ou un tiers, le gouvernement fédéral et les producteurs versant le reste. Il est également possible que les programmes touchés soient ceux des subventions pour le transport ou de la recherche agricole. La seule certitude, c'est que les crédits du ministère diminueront de 50 millions de dollars par an d'après les documents budgétaires. Peut-être sabrera-t-on dans le programme de stabilisation du prix du lait, qui permet non seulement d'aider les agriculteurs, mais qui joue aussi un rôle unificateur pour les aider à poursuivre leurs activités.

• (1840)

Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire si le budget du ministère de l'Agriculture va être gelé à son niveau actuel moins les 50 millions, ou s'il va être augmenté de 3 ou 4 p. 100 moins les 50 millions? Si l'on réduit le pouvoir d'emprunt de la même façon que les pensions de vieillesse, quelle incidence cela aura-t-il sur le budget du ministère de l'Agriculture?

La Fédération ontarienne de l'agriculture a tenu le 6 juin à Toronto, une réunion spéciale, à laquelle assistaient non seulement les membres du conseil habituels, mais également les administrateurs et les présidents de comtés. Ce fut l'une des principales réunions tenues par cet organisme pour examiner les mesures à prendre à la suite du budget.

Les participants à cette réunion ont adopté une résolution que les députés devraient lire car je sais qu'ils se préoccupent vivement de la situation des agriculteurs canadiens. Demain, ils doivent organiser une réunion spéciale d'urgence, en vue d'établir la stratégie visant à faire face aux coupures imposées par le gouvernement au budget de l'agriculture, et à surmonter les mesures dissuasives que renferme le budget présenté par le gouvernement.

Au cours de la campagne électorale, le gouvernement a promis de mettre sur pied un programme d'obligations agricoles. Manifestement, le ministre des Finances n'approuvait pas ce projet puisqu'il s'est opposé ouvertement au programme des obligations agricoles dans son Livre blanc spécial sur les questions fiscales dans l'agriculture. Il s'est également opposé à toute concession à l'égard de l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu et aux modifications à l'impôt sur les gains en capital. Même s'il a prévu dans son budget la disposition relative aux gains en capital pour les agriculteurs, il n'a rien fait au sujet du programme des obligations agricoles. C'est regrettable parce que le comité des finances a défendu avec conviction le principe d'un programme à long terme d'obligations agricoles portant un taux d'intérêt faible.

Le vice-président adjoint: Je regrette d'interrompre le député.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, je suis très heureux de faire des commentaires au sujet de cet amendement. Il vise manifestement à faire passer un message clair au gouvernement puisque malgré les vives protestations, instances et requêtes de la part de millions de personnes âgées et de Canadiens en général, sans oublier les députés de l'opposition officielle et de l'autre parti d'opposition à la Chambre, le gouvernement a refusé d'écouter. Il s'est montré arrogant et borné en insistant pour donner suite à la mesure budgétaire visant à désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse et à ne prévoir aucune indexation en-dessous de 3 p. 100 d'inflation.

De temps à autre, les porte-parole du gouvernement laissent entendre que celui-ci va peut-être faire quelque chose plus tard pour calmer les inquiétudes justifiées que suscite la proposition budgétaire relative à la désindexation. Cependant, le gouvernement manque de cohérence. Le premier ministre parle d'un ton calme, cajoleur et conciliant, en disant qu'il comprend les préoccupations des personnes âgées et qu'il ne faut pas s'inquiéter puisque le gouvernement va faire le nécessaire pour les rassurer. Cependant, quand le ministre des Finances traite du même sujet, son ton est très différent. Il se montre cassant et obstiné, refusant d'aborder ouvertement la question et faisant preuve d'arrogance lorsqu'on lui parle de ce problème crucial qui préoccupe vivement des millions de personnes âgées et des millions de Canadiens.

Pour s'en assurer, il a suffi d'écouter le ministre des Finances au cours de la période des questions aujourd'hui, où il a rappelé que nous devons avant tout réduire le déficit. Il a dit que les personnes âgées devaient assumer une part du fardeau que nous jugeons injuste et inutile.

C'est comme s'il n'y avait eu aucune protestation et comme s'il ne s'était rien passé depuis le soir de la présentation du budget. Pourtant, tous ceux qui se sont donné la peine d'écouter au lieu d'être dans la lune, par l'esprit sinon en réalité, sauraient que la colère gronde chez les personnes âgées et l'ensemble des citoyens qui se rendent compte de ce que ce gouvernement insensible, arrogant et impitoyable a voulu faire dans son budget du 23 mai dans lequel il a proposé de supprimer l'indexation des pensions des personnes âgées, sauf pour une hausse du coût de la vie supérieure à 3 p. 100.

Comment pourrait-on prendre le gouvernement au sérieux au sujet de ce budget ou de son intention de réduire l'indexation de pensions des personnes âgées s'il fait entendre deux sons de cloche en même temps. D'une part nous avons entendu le premier ministre tenir des paroles douces et mielleuses auxquelles il était difficile d'ajouter foi et, d'autre part, le ministre des Finances nous tient aujourd'hui des propos durs, arrogants et dénués de toute compassion. Ces paroles traduisent bien, selon moi, ce que ce gouvernement froid et insensible pense et

souhaite vraiment. Voilà pourquoi il faut non seulement rejeter le budget, mais appuyer fermement l'amendement proposé.

Le ministre des Finances continue à prétendre, comme il l'a fait aujourd'hui au cours de la période des questions, qu'aucun changement n'est apporté aux prestations de sécurité de la vieillesse. A l'entendre, si le budget est adopté dans la forme sous laquelle il nous a été présenté, les personnes âgées continueront à recevoir un chèque qui vaudra la même chose que leur chèque actuel. Personne ne le conteste. Nous faisons valoir au nom des millions de personnes âgées du pays que des dispositions sournoises et injustes, visant à réduire l'indexation, réduiront le pouvoir d'achat . . .

M. Dick: Vous l'avez réduit de 6 p. 100 avec votre programme des 6 et 5 p. 100.

M. Gray (Windsor-Ouest): . . . de ces chèques, non pas pendant deux ans, mais à perpétuité.

M. Dick: Pas nécessairement.

M. Gray (Windsor-Ouest): A perpétuité. Nous devons défendre les intérêts des citoyens et faire comprendre ce qu'il en est au gouvernement en adoptant l'amendement soumis au comité et en luttant de toutes nos forces contre ce budget qui témoigne de l'arrogance et de l'insensibilité totale de nos gouvernants.

• (1850)

Pour tout dire, même le ministre des Finances admet volontiers, à l'extérieur de la Chambre, que la désindexation de la sécurité de la vieillesse nuira aux personnes âgées, dont le pouvoir d'achat sera amputé. Voici ce que je lis dans le *Toronto Star* d'aujourd'hui à propos du passage du ministre des Finances à Halifax:

> Et Wilson a ensuite admis qu'il y aura, comme les journalistes l'affirmaient, une diminution de la valeur réelle des pensions.

Peu importe ce que le ministre des Finances peut dire à la Chambre pour défendre ce budget indéfendable, il sait, au fond de lui-même, ce qui ne va pas dans cette disposition sur les pensions des personnes âgées. Bien qu'il ne soit pas prêt à l'admettre à la Chambre, là où il devrait avouer son erreur, il l'a reconnu hier à Halifax lorsque les journalistes lui ont exposé les faits.

Le ministre des Finances et d'autres porte-parole du gouvernement persistent à dire que si les personnes âgées protestent contre la désindexation, c'est uniquement à cause des tactiques d'une opposition qui cherche à les alarmer. Selon eux, ce sont les tactiques de l'opposition qui ont déclenché cette réaction.

Le gouvernement insulte l'intelligence et le simple bon sens de nos personnes âgées. Elles sont capables d'analyser les mesures proposées dans le budget aussi bien que quiconque. Elles sont capables de porter un jugement sur le budget dans son ensemble et en particulier sur les mesures touchant la pension des retraités. Quand le ministre des Finances, le vice-premier ministre, le premier ministre lui-même ou tout autre député ministériel affirme que si les personnes âgées sont mécontentes du budget, c'est uniquement à cause des tactiques de l'opposition qui répand la terreur, ils se trouvent en fait à dire qu'à leur avis, les personnes âgées n'ont pas assez d'intelligence ou de bon sens pour se former une opinion elles-mêmes. Je tiens à ce qu'on sache que c'est une insulte aux Canadiens âgés. Je suis certain que cette insulte restera gravée longtemps dans les mémoires et qu'on en tiendra rigueur à ce gouvernement arrogant et impitoyable.

Pour démontrer que les personnes âgées sont parfaitement capables de réfléchir et de porter un jugement sur les erreurs commises dans le budget, je renvoie les membres du comité à un communiqué daté du 13 juin et publié par M^me^ Yhetta Gold, présidente du Conseil consultatif national sur le troisième âge. D'après ce communiqué, M^me^ Gold a envoyé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une lettre dont je voudrais citer certains passages pertinents qui sont consignés dans le communiqué. Voici ce qu'elle dit dans sa lettre:

> Le budget du 23 mai . . . a incité les personnes âgées à se regrouper pour défendre leurs intérêts. Elles demandent au gouvernement de les écouter.

Ce qu'il y a de tragique c'est que le gouvernement refuse d'écouter. Voilà pourquoi nous devons envoyer un message, au nom des personnes âgées, à ce gouvernement arrogant et insensible en proposant au comité un amendement à ce projet de loi d'emprunt. Je vous lis un passage du communiqué:

> M^me^ Gold a déclaré à propos de sa lettre que «la désindexation a amené non seulement les personnes âgées, mais également bien d'autres Canadiens y compris les jeunes et les membres du monde des affaires, à se regrouper».

Le communiqué indique ensuite comment les personnes âgées ont réagi devant le budget du 23 mai en précisant qu'elles ne voient aucune raison d'être davantage pénalisées que les autres citoyen. Nous pouvons lire également ceci:

> Le Conseil consultatif national sur le troisième âge trouve encourageante la réaction des personnes âgées et de leurs associations et il est certain qu'elles poursuivront leurs efforts . . .

Je vous lis un autre extrait du communiqué:

> La lettre adressée à M. Epp mentionne d'autres conséquences de la désindexation. Selon le Conseil «l'économie à court terme que cela permettra de réaliser se traduira par une perte à long terme. Les personnes qui devront se débrouiller pour vivre avec un budget de plus en plus serré seront victimes du stress. De plus en plus de citoyens âgés auront du mal à faire face à la dégradation de leur santé physique et mentale et de leur condition sociale. Les dépenses qu'il faudra faire pour les soigner réduiront les économies réalisées grâce à la désindexation».

Je vous ai cité un passage d'une lettre que la présidente du Conseil consultatif national sur le troisième âge, l'organisme officiel que le gouvernement a mis sur pied pour le conseiller au sujet des besoins et des préoccupations des personnes âgées, a adressée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Cela démontre que les porte-parole du gouvernement ont absolument tort de prétendre que si les personnes âgées se révoltent, c'est uniquement parce que l'opposition sème la panique. La lettre que M^me^ Gold a envoyée au ministre montre parfaitement que le Conseil consultatif, porte-parole des personnes âgées, a analysé le budget du gouvernement et les dispositions touchant les pensions. Il s'est rendu compte que ce budget réduirait le pouvoir d'achat des pensionnés d'une façon qui fera beaucoup de tort à ces derniers non seulement dans l'immédiat, mais pendant de longues années.

J'attire également l'attention du comité sur un autre point très important que souligne le Conseil dans son communiqué du 13 juin. Voici:

> Le Conseil consultatif national sur le troisième âge croit également que la désindexation de la sécurité de la vieillesse fera du tort aux pré-retraités, qui sont âgés de 60 à 64 ans (1.1 million de Canadiens ayant un revenu moyen inférieur à $17,000). «Un grand nombre d'entre eux devront changer radicalement leurs projets de retraite et épargner davantage pour compenser leurs pertes de revenu ou encore ils devront différer leur retraite» a déclaré M^me^ Gold. «La première perspective n'est pas pour favoriser la croissance économique et la deuxième aggravera encore davantage le problème de l'emploi.»

Telles sont les paroles de la présidente du Conseil consultatif national sur la troisième âge, un organisme apolitique et non sectaire.

Si le gouvernement n'est pas prêt à écouter l'opposition officielle il écoutera certainement le Conseil consultatif. S'il n'est pas disposé à l'écouter il est évident que nous devons lui faire comprendre, au nom des personnes âgées et de tous les Canadiens, en présentant un amendement au comité, que le budget est mauvais de façon générale et plus particulièrement lorsqu'il propose de réduire le pouvoir d'achat des pensions des personnes âgées.

Beaucoup d'autres raisons nous poussent à faire passer un message au gouvernement au moyen de cette proposition d'amendement. Le ministre des Finances persiste à dire que les pensions de vieillesse ne seront pas modifiées. Dans ce cas, pourquoi attribue-t-on dans les documents budgétaires des économies de centaines de millions de dollars à la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse prévue dans le budget, économies qui serviront à réduire le déficit? S'il n'y a pas de changement, d'où proviendront alors les économies que le gouvernement veut puiser dans le régime de sécurité de la vieillesse afin de réduire le déficit?

En réalité, le gouvernement est en train de modifier ce régime. Autrement, il ne compterait pas sur ces économies pour abaisser le déficit. Sa méthode furtive et sournoise est d'autant plus abominable que dans son Livre bleu paru en janvier dernier, il disait ne pas vouloir toucher au régime de sécurité de la vieillesse. Le régime étant satisfaisant, à son avis, il n'entendait pas y apporter de modifications. Ne le laissons pas s'en tirer par des explications saugrenues. En effet, pour justifier son budget et la baisse du pouvoir d'achat qui résultera de la désindexation des pensions de vieillesse, il prétend qu'il a découvert tout à coup que le déficit était si énorme qu'il devait intervenir, c'est-à-dire mettre davantage à contribution les Canadiens âgés.

• (1900)

En réalité, quand il a publié son Livre bleu, le gouvernement était au pouvoir depuis plusieurs mois. Il avait eu accès à tous les livres de l'État, connaissait sa situation financière et savait à quoi s'attendre. Il a affirmé dans ce document que le régime de sécurité de la vieillesse fonctionnait bien et que s'il devait y avoir quelque changement, ce serait afin de redresser les pensions et d'améliorer le régime, et que s'il devait faire des économies, elles ne serviraient jamais à réduire le déficit.

Ce budget nous apprend que nous ne pouvons pas faire confiance au gouvernement.

M. Boudria: Il ne faut jamais croire un tory.

M. Gray (Windsor-Ouest): Le gouvernement devrait avoir honte d'imposer ce budget et d'avoir présenté à la Chambre cette demande d'autorisation d'emprunter. La proposition d'amendement que nous débattons en comité plénier doit nous permettre de faire passer un message à ce gouvernement cruel, arrogant et insensible.

Afin d'excuser l'inexcusable et de justifier l'injustifiable, le ministre des Finances et les porte-parole du gouvernement prétendent que le budget va créer des emplois.

M. Malone: Bravo! Bonne idée.

M. Gray (Windsor-Ouest): Les députés d'en face disent: «Bravo, bonne idée». Oui, c'est une bonne idée, mais quelqu'un peut-il m'expliquer pourquoi il n'y a pas dans ce budget la moindre prévision du nombre d'emplois qu'il est supposé créer? Où sont les prévisions d'emplois? Il n'y a pas de prévisions, mais il y a quelque chose d'autre dans ce budget, qui montre ce à quoi le gouvernement s'attend vraiment en matière d'emplois avec ce budget. Le budget comporte des prévisions de croissance économique. Le budget dit qu'alors que la croissance économique pour la dernière année du gouvernement libéral était de 4.7 p. 100, les conservateurs obtiendront dans deux ans un niveau de croissance qui sera la moitié de cela.

Comment peut-on créer des centaines de milliers d'emplois avec un budget aussi indéfendable si, en même temps, ce budget va ralentir de moitié la croissance économique? Ça, c'est de l'économie conservatrice. Ce n'est pas de la création d'emplois. Ce n'est pas un budget qui aide le Canada. Dans leurs documents budgétaires indéfendables, les conservateurs eux-mêmes reconnaissent que ce budget va nuire à l'économie et supprimer des emplois. Si je me trompe là-dessus, monsieur le président, que le ministre des Finances, retranché dans le rang du fond, s'approche et nous montre les chiffres de son ministère qu'il n'a pas eu le courage de faire figurer dans son budget et qui montrent le nombre d'emplois que son budget va créer, et qu'il nous explique comment son budget va créer des emplois s'il doit avoir pour conséquence de faire diminuer de moitié la croissance économique.

Il est incapable de le faire parce qu'il sait que même en économie conservatrice, on ne peut pas créer des centaines de milliers d'emplois avec un taux de croissance qui est la moitié de ce qu'il a été pendant la dernière année du gouvernement libéral.

Au nom des personnes âgées et de tous les Canadiens, je dis qu'il faut que ce gouvernement arrogant et implacable comprenne qu'il se trompe, qu'il se trompe, qu'il se trompe. Ce qu'il essaie de faire aux personnes âgées et aux Canadiens à moyens et à faibles revenus en général avec ce budget est injuste, cruel et méchant. Si le gouvernement ne reçoit pas le message transmis par cet amendement, nous continuerons à nous battre jusqu'au bout au nom des Canadiens parce que le gouvernement ne réussira pas et que les Canadiens ont déjà commencé à réagir.

M. Riis: Monsieur le président, je ne veux pas dire grand-chose à ce stade.

M. Dick: C'est ce que vous avez dit hier.

M. Riis: Si je me sens poussé à dire quelques mots, c'est que j'attends depuis presque deux jours qu'un seul député du parti du gouvernement prenne la parole pour répondre à quelques-unes des questions que lui posent les députés de l'opposition. Pourquoi aucun des députés d'en face ne prend-il la parole pour dire qu'il ne comprend pas pourquoi le gouvernement va retirer $1,500 du portefeuille des personnes âgées au cours des cinq prochaines années?

M. Hnatyshyn: Parce que c'est faux. Pourquoi devrions-nous le dire alors que c'est faux? J'ai fait un beau discours aujourd'hui. Vous n'avez pas écouté.

M. Riis: J'ai dû rater ce discours, monsieur le président. Tous les calculs que j'ai vu faire par les chercheurs de notre parti et par divers analystes financiers et économiques aboutissent essentiellement à la même conclusion.

Une voix: Ce sont tous des socialistes.

M. Riis: Tous des socialistes, mon Dieu, monsieur le président. Je ne vais pas donner toute la liste des chroniqueurs qui disent la même chose. Mais je vais tout de même citer M. Jeffrey Simpson qui écrit régulièrement dans le *Globe and Mail.*

M. Orlikow: Un journal extrémiste.

M. Riis: Un journal extrémiste, comme le dit mon honorable collègue de Winnipeg-Nord. Dans le *Globe and Mail,* notre tentative de journal national, M. Simpson, chroniqueur de réputation, dit ceci:

> A Sherbrooke, au Québec, le 26 juillet 1984, Brian Mulroney promettait sans équivoque de «rétablir l'indexation complète des pensions de vieillesse sur le coût de la vie réel à partir du 1er janvier 1985».

Les gens qui ont entendu ces propos ont sans doute cru que le premier ministre promettait qu'une fois au pouvoir les conservateurs rétabliraient la pleine indexation de la pension de sécurité de la vieillesse. C'est ce qu'il a dit, et c'est sans doute ce que ses auditeurs croyaient. Le premier ministre déclarait encore:

> Les personnes âgées vivent souvent dans l'isolement, dans la pauvreté et dans un état de profonde dépendance. De récentes statistiques révèlent que plus de 60 p. 100 des femmes et plus de 40 p. 100 des hommes de plus de 65 ans, qui vivent seuls, ont un revenu inférieur au seuil de la pauvreté.

Le premier ministre attirait l'attention, comme il le devait, sur la situation pénible dans laquelle se trouvent les personnes âgées au Canada. Le premier ministre poursuivait:

> La situation des personnes âgées dans notre société s'est dégradée considérablement ces dernières années.

Cela veut dire que le pouvoir d'achat et le revenu disponible des personnes âgées se sont érodés au fil des années et que leurs conditions de vie empiraient. L'article poursuit:

> Allan McKinnon, ancien ministre conservateur de la Défense nationale (. . .), dit que le projet de désindexation de la pension de sécurité de la vieillesse suscite colère et inquiétudes. Alan Redway, dont la circonscription de York-Est compte une forte proportion de personnes âgées, croit que le gouvernement doit «réexaminer la question».

Nous avons entendu parler d'un certain nombre de députés conservateurs qui, surpris par un journaliste dans un moment de faiblesse, ont déclaré qu'ils recevaient du courrier à ce sujet et voulaient faire connaître leurs vives réticences. Nous discutons de cette question depuis deux jours tandis que le gouvernement cherche à faire approuver ce pouvoir d'emprunt de 18.2 milliards de dollars. Nous avons posé des questions, et je ne crois pas déraisonnable de nous attendre à ce que quelqu'un des rangs ministériels prenne la parole pour dire qu'ils croient vraiment que c'est une bonne idée de s'en prendre aux personnes âgées et de sabrer leurs pensions de vieillesse.

Je me rappelle une période des questions il n'y a pas longtemps où on a demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il pouvait nommer une seule personne voire un seul organisme, qui appuyait la position du gouvernement. Il a répondu en bafouillant qu'il croyait pouvoir en nommer, puis a noyé la question dans un flot de paroles.

• (1910)

Le premier ministre du Canada a déjà dit que les citoyens âgés étaient des personnes seules et pauvres qui vivaient dans une situation de dépendance terrible. Il a aussi dit que leur situation sociale s'était drôlement dégradée ces dernières années et qu'elle continuait à se dégrader. Et voici qu'à la première occasion qu'a le gouvernement de faire quelque chose—et je suis heureux de voir que le ministre des Finances est ici présent—il laisse entendre qu'il ne tiendra aucun compte des problèmes des citoyens âgés, des problèmes de désindexation et des problèmes qu'il a cernés au cours de la campagne électorale.

Le gouvernement a décidé de ne pas s'occuper des problèmes critiques. Comme il tenait à accorder des dégrèvements fiscaux aux 4 p. 100 de contribuables qui déclarent des gains en capital et cela, pour les premiers $500,000 de gains en capital, il lui fallait trouver l'argent quelque part et il a décidé de s'en prendre aux 10 p. 100 de la population que sont les Canadiens âgés. Cela ne découle pas d'une analyse que j'ai faite moi-même, mais c'est un point que M. Jeffrey Simpson a soulevé. Il a dit que favoriser 4 p. 100 de la population aux dépens de 10 p. 100 de celle-ci, constituait un problème politique.

Tous les députés d'en face savent qu'il existe un problème politique dans leurs circonscriptions respectives. J'ose espérer que des pressions importantes sont exercées au sein du caucus conservateur afin d'amener le ministre des Finances à changer d'idée à cet égard.

Le ministre des Finances et ses collègues du caucus disaient que nous devrions tous faire un petit sacrifice et qu'il est raisonnable de demander aux citoyens âgés, qui vivent pour la plupart sous le seuil de la pauvreté, de sacrifier 3 p. 100 de leur revenu net au cours des années à venir. Plus précisément, cela veut dire qu'en l'année 1990-1991, les citoyens âgés se verront soutirer 1.6 milliard de dollars en un an. D'ici là, ce sont 6.6 milliards qui leur seront enlevés.

M. Jeffrey Simpson décrit ensuite un équilibre intéressant. Après tout, le ministre des Finances a dit que c'était juste et qu'il avait évalué la situation très soigneusement. Toutefois, en 1990, soit l'année où on ira chercher 1.6 milliard de dollars dans les poches des citoyens âgés, les 4 p. 100 de la population qui auront déclaré des gains en capital empocheront, eux, 1.25 milliard de dollars. En d'autres mots, nous donnons aux plus riches ce que nous enlevons aux plus pauvres. C'est du moins de cette façon que je perçois la situation et je pense bien que mes collègues d'en face me reprendront si je me trompe.

Le gouvernement voudrait que nous réduisions de 3 p. 100 le revenu des personnes âgées, il n'est pas donc déraisonnable de demander au gouvernement de réduire de 3 p. 100 son pouvoir d'emprunt. C'est sur cela que porte la motion dont nous discutons en ce moment. Le ministre des Finances a déclaré que nous devrions consentir rapidement à ce pouvoir d'emprunt afin que le gouvernement puisse s'atteler à la tâche. Mais cela veut dire bien des choses. Comme l'a laissé entendre le ministre des Finances à maintes et maintes reprises, cela veut dire créer des emplois. Il a soutenu que son budget du 23 mai créerait des emplois. Voyons ce que certains analystes en pensent. Là encore, ma source n'est pas néo-démocrate, et il s'agit plutôt d'une enquête post-budgétaire effectuée par la Canada Permanent Trust Company.

Cette société a communiqué avec un grand nombre d'économistes d'entreprises. Si je le précise c'est parce qu'il ne s'agit pas d'universitaires. Ces gens-là gagnent leur vie à examiner à la loupe l'économie nationale et à conseiller leurs clients sur les possibilités d'avenir en matière économique.

Fort curieusement, la Canada Permanent a découvert qu'aucun de ces prévisionnistes n'estime que le budget réussira à créer un plus grand nombre d'emplois, comme l'a promis le ministre des Finances. Pas un seul économiste engagé par la Canada Permanent Trust Company n'a pu trouver qui que ce soit qui croyait que la promesse du ministre des Finances se concrétiserait. En fait, selon 20 p. 100 de ces économistes le nombre des chômeurs serait supérieur à celui de la période antérieure au budget. Tout cela est fort révélateur car si le gouvernement a demandé aux personnes âgées de consentir à un sacrifice, s'il a imposé des frais d'utilisation sur tout une série de choses, augmenté la taxe de vente et imposé les sucreries, c'est dans le but de créer des emplois. Pourtant, selon les économistes d'entreprise, il n'en sera pas ainsi et même en fait la situation s'aggravera.

Voyons ce que ces économistes d'entreprise avaient encore à dire. Soixante-seize p. 100 d'entre eux ont déclaré qu'il était fort improbable qu'ils modifient leurs prévisions relatives à la croissance réelle cette année, par suite du budget. En d'autres termes, de l'avis de 76 p. 100 d'entre eux le budget ne changera rien à leurs prévisions. C'est fort intéressant, monsieur le président.

En outre, toujours d'après ces économistes les nouvelles mesures fiscales réduiront radicalement le pouvoir d'achat du Canadien moyen. Je trouve cela plutôt important, car le gouvernement nous demande d'accueillir avec enthousiasme sa demande d'emprunt de 18.2 milliards de dollars alors qu'on nous dit que les petites et moyennes entreprises se bousculent, afin de créer des emplois. Les députés sont probablement tous d'avis que les petites et moyennes entreprises voudraient prendre de l'expansion, mais pour ce faire, elles ont besoin d'une chose, à savoir une population qui a la confiance et les moyens nécessaires pour acheter les produits fabriqués et les services offerts.

Suite au budget du 23 mai et à l'exposé financier de novembre dernier présentés par le ministre des Finances, chaque famille canadienne dispose de $1,000 de moins. En outre, au cours des cinq prochaines années, le budget disponible des personnes âgées diminuera de $1,500. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour comprendre cela. J'espère que nos vis-à-vis comprendront ce que je vais dire.

Il est illogique de demander, d'une part, aux gens d'acheter davantage, afin d'aider la petite entreprise et de réduire, d'autre part, leur revenu disponible. On ne peut attendre des entreprises qu'elles prennent de l'expansion si les gens ne sont pas disposés à acheter leurs biens ou services. Pourtant, c'est ce que le gouvernement fait. Je suppose que c'est la raison pour laquelle les économistes d'entreprise dont j'ai parlé tout à l'heure ne croient pas, contrairement à ce qu'a promis le ministre des Finances, qu'un plus grand nombre d'emplois seront créés.

Je voudrais demander à nos vis-à-vis qui estiment que l'exemption d'impôt sur les gains en capital favorisera la création d'emplois et l'expansion, de me citer le cas d'un seul gouvernement au monde qui ait présenté une politique semblable et obtenu ainsi une meilleure croissance de l'économie et la création d'emplois. Je ne pense pas qu'ils puissent m'en citer un seul. Tout cela est bien beau en théorie, mais en réalité, je ne crois que cela se soit jamais produit. Je mets au défi nos vis-à-vis de me reprendre si je suis dans l'erreur.

Je voudrais, en terminant aujourd'hui, expliquer pourquoi en tant que néo-démocrates, nous ne sommes pas très enthousiastes à l'idée de donner carte blanche au gouvernement pour lui permettre d'emprunter 18.2 milliards de dollars et pourquoi le budget que le ministre des Finances a présenté nous enthousiasme encore bien moins.

• (1920)

Il y a quelques jours, mon collègue d'Essex-Windsor a donné à la Chambre une leçon d'histoire. Je voudrais la répéter aujourd'hui à l'intention de ceux qui n'étaient pas présents. Le député a rappelé une campagne électorale menée contre un arrogant gouvernement libéral. A cette époque-là, la productivité de même que la production avaient baissé et le chômage avait sensiblement augmenté. Les électeurs avaient décidé que la situation devait changer et qu'il fallait se débarrasser de l'arrogant gouvernement libéral.

Les conservateurs ont parlé d'optimisme, d'espoir, d'une nouvelle ère et d'un meilleur Canada. A Regina, le leader du parti conservateur avait dit ceci: «Nous avons un pays neuf. Le chômage au Canada n'est pas excusable si le gouvernement fait son devoir.» A Moncton, au Nouveau-Brunswick, il avait tenu ce langage: «Le parti conservateur trouvera du travail pour tous ceux qui veulent travailler, ou bien il périra, et il prendra les mesures nécessaires pour mettre un terme à ce chômage néfaste et faire du Canada un pays à nouveau prospère». Au cours de cette campagne, le leader conservateur répétait: «Je promets de mettre un terme au chômage au Canada». Une vague conservatrice a déferlé. Les conservateurs, avec toutes leurs promesses, ont été élus avec une majorité écrasante.

Peu de temps après, ils ont présenté un budget. Le ministre du Commerce, M. Stevens, a dit qu'il s'agissait d'un budget intelligent et courageux. On y proposait des compressions majeures des services gouvernementaux. Entre autres, des réductions des services aux agriculteurs de l'ouest, du centre et de l'est. Il levait de nouveaux impôts sur tous les contribuables, de nouvelles taxes de vente, des droits à l'importation accrus et ce qu'on a appelé alors des taxes embêtantes. Le budget a augmenté de 53 p. 100 les impôts de ceux qui gagnaient $10,000 par année. Par contre, ceux dont le revenu était de un million de dollars ont vu leur impôt progresser de seulement 31 p. 100. Les socio-démocrates s'étaient levés à la Chambre pour affirmer que les millionnaires avaient été traités avec bonté par le ministre des Finances.

Cette campagne électorale était celle de 1930. C'est R. B. Bennett qui avait promis des dizaines de milliers d'emplois et c'est l'honorable Henry Stevens qui avait présenté le budget en 1932. Les Canadiens en ont eu assez du gouvernement conservateur en 1935. Ils se sont rendu compte des résultats désastreux du budget. Ils savaient que les promesses faites au cours de la campagne de 1930 étaient des promesses creuses que le gouvernement n'avait pas tenues.

Il n'y a donc rien de nouveau. La rhétorique est la même. Le budget aussi. Et nous avons un nouveau R. B. Bennett. Nous savons dans quelle mesure ces méthodes ont été fructueuses. Monsieur le président, je vois que mes collègues d'en face semblent contester ce que je dis. Y a-t-il un seul d'entre eux qui puisse se lever et nous expliquer en quoi ce budget diffère de celui que R. B. Bennett avait présenté en 1932? Peuvent-ils nous dire comment ce budget est différent dans sa portée générale de celui de 1932? Peuvent-ils nous dire en quoi les promesses faites par les conservateurs en 1932 étaient différentes dans le fond et dans la forme, même dans le libellé, des dispositions du budget de 1985?

C'est sans doute la raison pour laquelle les Canadiens d'aujourd'hui ne peuvent prendre ces gens-là au sérieux. Ils connaissent la chanson. J'encourage les gens à lire ce qui s'est passé pendant la campagne de 1930 et les années suivantes, jusqu'aux élections de 1935. Ils verront que les méthodes du gouvernement conservateur de ce temps-là ne sont pas différentes de celles du gouvernement conservateur d'aujourd'hui. Voilà pourquoi nous nous opposons au projet de loi. Ce n'est pas le genre de demande d'emprunt que le Nouveau parti démocratique reçoit avec enthousiasme.

[*Français*]

M. Rossi: Monsieur le président, je voudrais poser une question à mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier).

Pouvez-vous me dire, monsieur le secrétaire parlementaire, tout à l'heure, à l'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), lorsqu'il a parlé d'indexation, vous avez dit qu'ils ne perdaient pas leur indexation par rapport au coût de la vie. Si cela montait à 4 ou 5 p. 100, ils auraient eu 2 p. 100.

Maintenant ma question est la suivante: Pouvez-vous nous dire si oui ou non nos personnes âgées ne perdront pas les 3 p. 100 d'indexation à la pension de sécurité de la vieillesse de base, de base je dis bien, si le gouvernement ne revient pas sur sa parole ou ne change pas d'idée? S'il ne perd pas au départ les 3 p. 100 d'indexation sur la pension de base? Pas question du coût de la vie et tout cela . . . Au départ, s'il ne perd pas les 3 p. 100 d'indexation à la pension de base. Voilà ma première question.

Vous avez dit également dans votre réponse que vous avez visité des résidences de plusieurs personnes âgées dans votre circonscription. Est-ce que vous seriez en mesure de nous dire le nom de ces résidences, afin qu'on puisse les voir, et les commentaires que les personnes âgées vous ont faits, parce que vous avez dit qu'elles étaient inquiètes et anxieuses. Alors nous voulons savoir si elles sont inquiètes et anxieuses . . . Oui, c'est ce que vous avez dit, même si vous «brassez» la tête, non, on va faire sortir le *Compte rendu officiel des débats*, vous allez voir, vous avez dit qu'elles étaient inquiètes et anxieuses à cause de ce que les libéraux avançaient. Maintenant, si elles sont inquiètes et anxieuses, donnez-nous les noms des résidences et voir si elles vous ont demandé à vous de vous lever et faire une pétition par rapport à ce qui se passait à ce Parlement.

M. Lanthier: Je vais commencer, monsieur le président, par répondre au député de Bourrassa (M. Rossi), et ensuite, j'aimerais avoir la possibilité de répondre au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis). Premièrement. Il est vrai que, tout à l'heure, je me suis peut-être mal exprimé, je n'ai pas dit qu'elles étaient anxieuses. Non, je voudrais que vous compreniez. Alors, je n'ai pas dit que les personnes que j'avais visitées étaient anxieuses, non au contraire, j'ai dit qu'elles se sentaient poussées par des gens qui essayaient de les rendre anxieuses. Et si j'ai laissé supposer, tout à l'heure, qu'elles étaient anxieuses, je me suis trompé. Je regrette, je me suis mal exprimé.

M. Rossi: Cela a créé de l'anxiété, je regrette.

M. Lanthier: Non, vous avez essayé de créer de l'anxiété, j'ai bien dit «essayé». Je n'ai pas dit réussi. D'accord? Deuxièmement, il est bien entendu que, à partir de 1986, le budget dit clairement deux mesures: Il y aura les 3 p. 100 de la pension de base sur la sécurité de la vieillesse, tout ce qui est au-dessus de 3 p. 100 serait indexé, c'est la base. La garantie de l'indexation est tout ce qui est au-dessus de 3 p. 100. . . . Non, excusez-moi, c'est votre expression. Tout ce qui est au-dessus de 3 p. 100 serait indexé. Premièrement, parce que je crois que la mesure «installée» dans le budget est bien pour garantir un extrême d'indexation et pour enlever l'anxiété des personnes âgées actuellement, enlever l'anxiété de ce qui leur est arrivé voilà deux ans, lorsqu'elles ont été pénalisées de 6 p. 100 et alors qu'elles étaient encore menacées de l'être encore plus par une mesure similaire, quand il y a eu un décret. Actuellement, nous leur offrons la possibilité de faire des plans à long terme, et tout ce qui est au-dessus de 3 p. 100 va être indexé.

Deuxièmement, il faudrait, je réitère encore une fois, puisqu'on me le fait répéter, et on va s'il vous plaît au moins m'entendre, que cette mesure-là, indépendamment de ce qu'on essaie de dire ou de faire dire qu'il y aurait peut-être lieu de revenir sur la parole ou de retourner ou de reculer, quelles que soient les expressions, et on voit bien là qu'il s'agit bien d'une mesure de stratégie politique beaucoup plus qu'une mesure de bonne pensée pour les personnes âgées. Je voudrais, s'il vous plaît, répéter encore une fois ce qui apparaît dans le budget, ce qui a été dit clairement et répété et je cite: «Le gouvernement déterminera si les prestations seront suffisantes à la lumière des circonstances et les accroîtra dans la mesure de ses moyens.»

• (1930)

Alors, je ne voudrais pas isoler une partie de phrase pour en faire une campagne de stratégie politique. C'est bien ce que j'ai voulu dire, et si le hansard dit autre chose, je regrette, je dois vous avouer que j'ai dû me tromper dans mon expression.

Deuxièmement, je voudrais avoir l'occasion de répondre au député . . .

M. Rossi: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le vice-président adjoint: L'honorable député de Bourassa (M. Rossi) sur un rappel au Règlement.

M. Rossi: Monsieur le président, il va avoir l'occasion, avant qu'il n'aille plus loin, de répondre à l'autre député. Je crois que j'ai le droit de lui poser la question à nouveau parce qu'il n'a pas répondu adéquatement à la question que je lui ai posée.

Le vice-président adjoint: Je regrette, le député de Bourassa (M. Rossi) sait que sur ce point-là en particulier il s'agit d'une question de débat. Je suis persuadé que l'honorable député de Bourassa aura d'autres occasions au cours de ce débat pour poser la question à nouveau. Non, je regrette mais c'est une question de débat.

M. Rossi: Je veux reposer la question!

Le vice-président adjoint: L'honorable secrétaire parlementaire vous a donné actuellement une réponse. Si tantôt vous n'êtes pas satisfait de la réponse qu'il vous a donnée ou si vous prétendez qu'il n'a pas répondu à la question, vous aurez l'occasion de vous lever et de poser à nouveau la question. L'honorable sécrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) a la parole.

M. Lanthier: Alors je voudrais s'il vous plaît pouvoir répondre au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis).

Tout à l'heure on a fait un avancé . . . Il a lancé un défi à l'opposition . . . aux gens d'en face, et non pas l'opposition, le gouvernement, pour relever des chiffres qui étaient erronés. La majorité des chiffres qu'il a avancés étaient exacts. Nous avons vérifié ici. Mais il y en a un qui est erroné, par exemple, lorsqu'on avance que les gens âgés, dans le besoin, verront leur revenu diminuer de trois pour cent. Cela, ce n'est pas vrai. Premièrement, ils ne voient pas leur revenu diminué de trois pour cent, et l'an prochain, à partir de 1986, il y aura sur la pension de base, la partie de la pension de sécurité de la vieillesse qui sera, elle, indexée au-dessus de trois pour cent, donc les trois pour cent en valeur de pouvoir d'achat, ils ne l'auront pas, je le concède. Cependant, les gens qui sont dans le besoin, ce n'est pas trois pour cent de la totalité de leur revenu, parce qu'il est clairement dit que le supplément de revenu garanti est pleinement indexé, et si on combine les deux, si on travaille le projet à partir de ceux qui ont le plus besoin, de ceux qui ont le moins besoin, ceux qui ont le moins besoin sont dans la région de ceux qui ne reçoivent que la pension de sécurité de la vieillesse, comme, par exemple, l'ancien premier ministre du Canada qui, lui, se verra perdre trois pour cent de son pouvoir d'achat, éventuellement, si la mesure est appliquée intégralement, sans le deuxième paragraphe, seulement l'an prochain. Premièrement, ceux qui en ont le plus besoin, eux, naturellement la partie, le supplément de revenu garanti étant pleinement indexé, ce qu'ils perdent éventuellement si, encore une fois, la mesure est appliquée intégralement sans le paragraphe qui vient l'assortir d'une condition additionnelle, alors je dis bien, ce revenu-là, si on combine, leur perte réelle n'est approximativement que de moins de 1.5 pour cent. Alors, il est injuste de dire, que dans les chiffres que vous avez avancés tout à l'heure il y a une perte nette de trois pour cent sur l'ensemble des revenus de ceux qui en ont le plus besoin. Alors, je voudrais rectifier ces chiffres-là, et ce sont les seuls que j'aurai à rectifier.

Deuxièmement, dans les prédictions dont on fait grand état, d'articles qui sont choisis, à bon escient parce qu'il fait son travail de l'opposition, certains économistes avancent que les mesures proposées par notre ministre des Finances ne créeront pas d'emplois. J'exprime des réserves même sur des prédictions d'économistes. Souvenez-vous des prédictions qu'on avait faites, des mesures draconiennes que nous avons été obligés de prendre au mois de novembre; on avait dit qu'on était pour créer du chômage, et pourtant depuis ce temps-là on a eu quelque 70,000 emplois qui ont été créés, le taux de chômage n'a jamais été si bas depuis trois ans, et tout cela contrairement à ce que tous les économistes avait avancé à l'époque. Alors, j'exprime de grandes réserves sur ce que vous avez avancé.

Troisièmement, quand vous avez demandé, aussi vous avez lancé un défi de vous donner des exemples où des gains en capital vont créer des emplois. Eh bien, je vais vous en donner un endroit, vous avez même référé à l'histoire et vous êtes remonté avant ma naissance, et je suis très honoré que vous alliez puiser dans l'histoire aussi loin . . .

Une voix: Cela fait très longtemps.

M. Lanthier: Cela fait très longtemps, en effet. Mais je vais vous en donner un endroit, dans la circonscription de LaSalle, la merveilleuse circonscription de LaSalle, chez nous, dans Ville Émard plus particulièrement, il y a des marchands qui voulaient transférer leurs biens à leurs enfants et qui étaient embêtés de le faire, et les enfants ne voulaient quasiment pas les prendre. C'était une espèce de cadeau «de Grec» qui coûtait plus cher à recevoir qu'à ne pas accepter. Les enfants ont pu recevoir ces commerces parce qu'ils vont maintenant investir et cet investissement est déjà parti. Les parent ont commencé à investir parce qu'ils pourront, éventuellement, dans les prochains cinq ans, premièrement, planifier, parce que nous ne dirigerons pas par décret chaque année en changeant toujours les méthodes d'investissement. Alors, chaque année, ils vont pouvoir décréter un gain en capital et là, maintenant, ils ne remettront pas à l'État ce qu'ils ont durement gagné. Et laissez-moi vous dire, je connais au moins trois commerces qui, actuellement, ont des investissements très directs, soit en construction, soit en achat d'équipement, directement à cause de l'exemption d'impôt sur les gains en capital qui a été créée. Alors, ce sont ces trois points où vous avez relevé des défis, et je vous donne ma réponse.

Maintenant, pour revenir au député de Bourassa (M. Rossi), le but premier du budget, c'est d'assurer aux gens âgés . . . Monsieur le président, encore une fois je réitère, c'est d'assurer aux gens âgés qu'il ne leur arrivera pas ce spectre, cette anxiété qu'ils avaient de ce qui leur est arrivé voilà deux ans. Je réitère encore, je regrette de ne pas pouvoir donner la réponse que se donne à lui-même le député de Bourassa. Mais c'est essentiellement ce qui arrive dans le budget. On garantit aux gens que d'ici cinq ans ils n'auront pas à faire face à cette calamité d'essuyer un 6 p. 100 dans la même année. C'est ce que nous avons impliqué dans le budget. Alors, je crois que

cette mesure-là, chez les vieillards que j'ai consultés, ils nous ont dit deux choses: premièrement, ils comprennent absolument cette garantie d'indexation que nous leur offrons; deuxièmement, ils comprennent aussi que les gens qui sont le plus dans le besoin, et cela je l'ai vu dans des foyers de vieillards plus cossus, ils comprennent aussi qu'on puisse diriger de l'argent vers ceux qui, éventuellement, en ont le plus besoin. Et, troisièmement, il y a une chose, qu'ils nous ont dite, et cela, j'aimerais le répéter, nous avons une expression canadienne-française, j'ai hâte de voir comment on va la traduire au hansard en anglais, et cette mesure, il nous a été dit, je vais vous dire le centre d'accueuil où cela avait été dit, c'est un Club de l'âge d'or de Ville Émard, allez les voir, si vous voulez, après moi, premièrement, et laissez-moi vous dire qu'ils nous ont dit: Il commence à être temps que vous arrêtiez de toucher à notre «vieux gagné». Eux, ils ne comprennent pas cela cette notion de capital, mais le «vieux gagné» chez le Canadien français, cela veut dire quelque chose. Et là on était conscient du fait que les programmes sociaux . . . on était obligé de mettre le pays en déficit pour venir à bout de les financer. Et ces gens-là ont dit: On commence à être assez fiers—avez-vous compris?—pour ne pas créer à nos enfants des dettes qu'il auront à essuyer dans les prochaines générations. Et, ce matin, on faisait allusion à cette mesure révoltante qui faisait en sorte que tout ce qu'on avait à faire, c'était 15 millions de plus ou 180 millions de plus, tout ce qu'on avait à faire, c'était d'imposer encore sur le crédit de notre pays des mesures additionnelles.

Monsieur le président, je crois que nos vieillards, on doit leur donner, comme disait tout à l'heure le leader de l'Opposition, un crédit d'intelligence. Ils sont anxieux quand, premièrement, on crée du chômage et, deuxièmement, quand on va puiser dans leur «vieux gagné».

M. Rossi: Monsieur le président, la question est très simple. Vous avez dit que tout ce qui est au-dessus de 3 p. 100 va être indexé. Je suis d'accord avec vous. Je vous demande simplement les 3 p. 100 qu'ils ont actuellement, les 3 p. 100 qu'ils ont d'indexés relativement à la pension de base de sécurité de la vieillesse, vous avez dit tantôt dans votre exposé qu'au-dessus de 3 p. 100, c'était indexé, je vous l'accorde. La désindexation des 3 p. 100 de la pension de base, est-ce que, oui ou non, elle va être là si vous ne changez pas d'idée d'ici le 1er janvier 1986? C'est ce que je veux savoir: oui ou non. Est-ce que les 3 p. 100 vont être désindexés? Je suis d'accord avec vous lorsque vous dites: au-dessus de 3 p. 100. Alors, renversez l'affaire. Les 3 p. 100 qu'ils ont actuellement, qu'est-ce que vous faites de cela? C'est tout. Oui ou non?

M. Lanthier: Écoutez, on a appelé cela tout à l'heure du patinage parce que je n'ai pas répondu oui ou non. Mais écoutez bien. J'ai ma fierté. Je vais choisir la réponse que je vais donner, suivant ce que je comprends, et non pas suivant la stratégie qui semble m'être imposée. Alors, premièrement, il est bien entendu que durant toute l'année d'ici le 31 décembre, il n'y a personne qui perd rien.

• (1940)

M. Rossi: D'accord!

M. Lanthier: On est d'accord là-dessus! Au 1er janvier 1986, qu'est-ce qui peut arriver? Disons-le: Qu'est-ce qui peut arriver? Qu'est-ce qui peut arriver? Tout a été prévu dans le budget. Dans le budget actuellement, nous avons dit que d'ici 1990, et ça part naturellement . . . si c'est d'ici 1990, on peut partir de maintenant ou on peut partir du 1er janvier. Les premiers 3 p. 100 seront la quote-part qu'on demande aux gens âgés d'être . . .

M. Rossi: C'est cela que je veux savoir!

M. Lanthier: Bon, s'il vous plaît, . . . pour les conscientiser que nous sommes actuellement dans une situation difficile et que les programmes sociaux ont augmenté. Cependant, nous disons aux gens qui ont le plus de besoins: Ne craignez rien, au fur et à mesure qu'on aura les moyens, nous allons étudier la situation,—et c'est clairement dit,—nous verrons ce qui va se passer à ce moment-là. Alors laissez-moi vous dire . . . Bien entendu que si au-dessus de 3 p. 100 c'est garanti, La Palice n'eut pas dit mieux de dire qu'en bas de 3 p. 100, ce ne sera pas garanti pour autant que nous n'allons pas . . . et puisqu'il est prévu dans le budget, nous n'allons pas appliquer cette phase-ci.

Alors laissez-moi vous dire qu'il faut absolument . . . à ce moment-là, il ne faut pas dire les 3 p. 100 brutalement, il faut l'assortir de toutes les conditions. Et ce que j'ai dit ici, je ne l'invente pas, c'est dans le discours du budget.

M. Rossi: Là, je vous reconnais!

M. Robichaud: Monsieur le président, lorsque le secrétaire parlementaire dit qu'ils vont surveiller de près la situation et qu'ils vont faire les ajustements, c'est en fait une promesse qu'il faut croire et je veux tout simplement lui demander: Est-ce qu'ils vont porter la même attention à cette promesse-là qu'à celle qui avait été faite le 26 juillet, lorsqu'il avait été déclaré: «Nous nous sommes engagés à procéder à la réforme complète de la pension de retraite en vue d'éliminer la pauvreté chez les Canadiens à la retraite et dans le but d'améliorer leur niveau de vie.»

M. Lanthier: Écoutez, je ne voudrais pas élaborer sur cet énoncé de principe, mais si nous le mettons maintenant en pratique, et j'ai bien entendu ce que vous avez dit, je crois que nous pouvons l'isoler, et vous assurer que non pas comme promesse, mais comme énoncé, comme leitmotiv de notre gouvernement, je crois qu'il s'applique intégralement, oui.

Non, j'ai bien dit, non j'ai bien réitéré, je ne sais pas si ma voix traverse bien . . . J'ai dit que comme leitmotiv et comme *modus vivendi*, utilisez n'importe quelle expression, je crois que le principe reste encore. Soyez assurés que notre principe c'est bien au gouvernement ici, non seulement de faire de la finance, et non seulement de faire de l'économie, mais aussi de diriger le plus possible les richesses vers ceux qui en ont le plus besoin. Et ce, non pas, par exemple, en puisant dans les crédits de nos enfants, mais en faisant une administration rationnelle de l'entreprise de l'État, naturellement qui va vous conduire vers le déficit, et tout cela c'est en créant des emplois. Le but premier c'est toujours la création d'emplois.

M. Boudria: Monsieur le président, il me fait plaisir de participer à ce débat. Il y a longtemps que je n'ai pas eu l'occasion d'exprimer mon avis sur ces mesures budgétaires, monsieur le président, surtout celles qui visent à couper la pension de la sécurité de la vieillesse. Alors, je voudrais profiter de l'occasion pour, encore une fois, tenter de faire comprendre aux ministres et aux députés du gouvernement jusqu'à quel point cela est important pour eux de retirer immédiatement les mesures

qu'ils ont prises dans le passé. Et je veux dire au député conservateur d'en face que je vais, cette fois-ci, présenter mon exposé assez lentement pour que même lui puisse comprendre.

Alors voilà qu'on va recommencer. Premièrement, monsieur le président, je pense qu'il serait de mise dans cette Chambre ce soir qu'on soulève le fait . . .

[*Traduction*]

. . . qu'après 42 ans nous devrions annoncer officiellement à la Chambre que le régime tyrannique des conservateurs dans la province de l'Ontario est enfin tombé. À 18 h 19, on a envoyé les conservateurs de l'Ontatio prendre un peu de repos, et ils auront l'occasion de se reposer pendant très longtemps. Je constate que mes propos font réagir certains députés d'en face. Le succès électoral des conservateurs en Ontario est dû sans aucun doute à l'aide de «Brian le magnifique», qui est allé aider M. Miller à Toronto.

M. Dick: Non, c'est à cause de votre départ.

M. Boudria: La machine conservatrice s'est détraquée. Il arrivera certainement la même mésaventure à la machine de M. Hatfield et à toutes les autres machines conservatrices. D'ailleurs, je crois qu'il a perdu quelques morceaux de son équipement de golf récemment. Ce n'est probablement pas fini.

Je vois que les conservateurs sont un peu énervés. Ils sont très susceptibles et, franchement, vu le budget, c'est parfaitement compréhensible.

Je voudrais parler un peu des répercussions que le budget aura sur l'agriculture.

M. Malone: Vous seriez même incapable d'établir un budget pour votre tirelire.

M. Boudria: Nous savons que certains députés conservateurs . . .

M. Tobin: Parlez lentement!

M. Boudria: Oui je vais m'exprimer lentement pour être certain que les députés d'en face comprennent. Permettez-moi de répéter que les agriculteurs canadiens ne sont pas du tout satisfaits du budget. J'insiste là-dessus: ils ne sont pas du tout satisfaits du budget. Je vois de l'autre côté un agriculteur bien connu, le ministre d'État aux petites entreprises. Je sais qu'il s'intéresse beaucoup . . .

M. Mayer: Il n'y a pas un seul agriculteur à vos côtés.

M. Boudria: . . . à la situation des agriculteurs. Certains députés conservateurs ont prétendu que l'exonération de l'impôt sur les gains en capital était tout ce que les agriculteurs réclamaient. Je pense qu'il convient de vous rafraîchir la mémoire en vous rappelant ce qu'on dit certains agriculteurs. Voici une résolution adoptée lors d'une réunion extraordinaire d'un conseil d'administration, le 6 juin 1985. En voici le texte:

Attendu que le gouvernement fédéral a trahi les agriculteurs du Canada en présentant un budget qui ne tient aucunement compte des résultats de ses propres consultations et des engagements pris par le gouvernement du Canada; et

Attendu que non seulement le gouvernement n'a pas tenu ses promesses, mais qu'il a négligé les besoins légitimes de nos agriculteurs;

Il est résolu que nous demanderons au gouvernement de tenir les engagements qu'il a pris pendant et après la campagne électorale et que, afin de faire comprendre notre point de vue au gouvernement, nous recommandons les mesures suivantes:

1. Que nous communiquions avec chaque député de la province pendant la fin de semaine et que nous organisions à cette fin la rencontre d'un groupe important d'agriculteurs de la région de chaque députés avec ce dernier, et que nous demandions que notre député fasse part à son caucus et aux ministres de notre déception et de notre colère, et leur demande d'agir, et

2. Que la direction de la FAO et de la FAC soit chargée de préparer un plan d'action national et de présenter un rapport lors de la réunion du conseil du 19 juin, et . . .

La suite de la résolution est longue. Le député qui fait du chahut . . .

M. Forrestall: Je ne fais pas de chahut, je vous pose une question.

M. Boudria: . . . sera certes heureux d'apprendre que la Fédération de l'agriculture de l'Ontario est à l'origine de cette résolution. Voilà les conséquences du budget pour notre agriculture. Ce n'est pas un député de l'opposition qui parle, mais des gens impartiaux, sans aucun esprit de parti, des citoyens de l'Ontario, des agriculteurs qui ont adopté cette résolution à l'unanimité pour se faire entendre des députés d'en face. Il me semble, certes, que ces déclarations des personnes âgées et des agriculteurs du Canada . . .

M. Dick: Qu'en savez-vous?

M. Boudria: . . . devraient commencer à porter leurs fruits, que ce budget qu'on a pondu n'est pas le chef-d'œuvre qu'il devait être. Les ministériels sont-ils incapables de se rendre à l'évidence, que ce budget nous mène au désastre, que l'orientation qui y est prise n'est pas la bonne?

• (1950)

M. Dick: Monsieur le président, le député que j'écoute depuis dix minutes passe le plus clair de son temps à parler du budget. Or, le débat sur le budget a eu lieu il y a quelques semaines. Nous étudions maintenant une mesure d'emprunt. Il est peut-être incapable de faire la distinction entre ces deux mesures.

M. Boudria: Monsieur le président, j'aurais dû parler plus lentement pour que le député comprenne. De toute évidence, il ne lui est pas venu à l'esprit que nous avions refusé cet argent au gouvernement parce qu'il était incapable de l'administrer. Même lui devrait être en mesure de comprendre cela, il me semble.

M. Dick: C'est la première fois que vous le dites.

M. Boudria: Je vais me reprendre et je réussirai certainement à le convaincre cette fois-ci. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement actuel s'en prend aux agriculteurs. C'est la deuxième fois, en fait, qu'il lance une attaque d'envergure contre eux. Le premier assaut a été donné dans la brochure «Réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux», qui a été présentée le 8 novembre, ce fameux jeudi de malheur.

M. Kempling: Vous êtes ridicule.

M. Boudria: Le député de la majorité dit que c'est ridicule.

M. Kempling: C'est vous qui l'êtes.

M. Boudria: Il est ridicule de retrancher 6.2 millions de dollars des programmes laitiers. C'est peut-être l'importance qu'il accorde à l'agriculture.

M. Prud'homme: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Vous êtes assez près pour que je n'aie pas besoin de désigner le député directement. Vous avez entendu ce qu'il a dit.

Ce n'est pas un langage à tenir à la Chambre. Je ne vous demande pas de le rappeler à l'ordre, mais je veux rappeler aux députés que même s'il y a entre nous de profondes différences d'opinion, il n'est absolument pas acceptable à la Chambre de dire de quelqu'un qu'il est ridicule.

M. Tobin: Sans compter que c'est puéril.

M. Malone: Votons là-dessus.

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Ne soyons pas ridicules. Je plaisante, mais pour la gouverne des députés, si la présidence en juge d'après sa longue expérience parlementaire, le terme «ridicule» n'est pas antiparlementaire.

Qu'on me permette d'ajouter que le député de Saint-Denis soulevait en même temps une question d'ordre.

M. Boudria: Comme je le disais avant d'être interrompu par le député ministériel qui, de toute évidence, ne s'intéresse pas à l'agriculture, ce fameux jeudi de malheur, le gouvernement du Canada a lancé la première de deux attaques majeures contre les agriculteurs. Il a plus tard proposé dans le budget de retirer 50 millions de dollars à l'agriculture. Je voudrais demander au député de la majorité s'il connaît des agriculteurs qui peuvent se passer facilement de 50 millions de dollars.

M. Malone: Oui.

M. Boudria: Qui peuvent les rendre au gouvernement parce qu'ils n'en ont pas besoin. Si c'est là son opinion du secteur agricole de ce pays, je peux lui dire que ce n'est pas le secteur agricole de ma circonscription. Dans celle-ci, les agriculteurs ont besoin d'aide et de tous les sous qu'ils peuvent trouver. Ils ont du mal à joindre les deux bouts. Avec une attitude comme celle-là, il n'est pas surprenant que l'agriculture connaisse de plus en plus de difficultés depuis que ce gouvernement a pris le pouvoir.

Je voudrais préciser ces coupures effectuées par le ministre des Finances dans le secteur agricole. Il a supprimé 9.4 millions dans le budget d'exploitation du ministère de l'Agriculture. Sous le titre «Suppression de certains programmes» on trouve 6.6 millions pour l'élimination de Canagrex.

M. Malone: Excellente décision.

Des voix: Bravo!

M. Boudria: Il est plutôt rare d'entendre des députés dire cela. De toute évidence, le député n'a pas assisté aux réunions du comité de l'agriculture où nous avons entendu des témoins. Peut-être parlaient-ils trop vite, monsieur le président.

Dans une autre partie du document intitulé: «Réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux», sous le titre «Recouvrement des coûts»—un euphémisme pour dire augmentation des taxes—il y a un recouvrement des coûts, ou une augmentation des impôts, de 32.3 millions pour nos agriculteurs. Le document continue avec ce genre de politique à l'égard du secteur agricole.

Le gouvernement a fait une série de promesses, non seulement aux agriculteurs, mais à tous les Canadiens. J'ai ici la liste complète qui contient 338 promesses des conservateurs. Laissez-moi vous en lire quelques-unes.

Une voix: Quel est le rapport avec le pouvoir d'emprunt.

M. Boudria: Monsieur le président, il va me falloir recommencer.

M. Cook: Monsieur le président, il fut un temps où il fallait s'en tenir au sujet. Je n'ai pas eu l'impression que c'était le cas aujourd'hui. Avec tout le respect que je dois au député, j'ai du mal à savoir s'il veut emprunter plus ou moins d'argent. C'est un projet de loi sur le pouvoir d'emprunt et par un raisonnement un peu tortueux on peut relier ce que l'on a à dire. J'espère au moins qu'il pourra relier ses points et ne se contentera pas de refaire les six jours de débat sur le budget, comme il semble le faire depuis quinze minutes. Je vous exhorte à ne pas oublier la règle de la pertinence et pour ma part, je voudrais qu'on l'applique un peu mieux.

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Le débat porte sur l'amendement proposant qu'on modifie l'article 2 du projet de loi C-51 en retranchant les termes «dix-huit milliards deux cents millions» et en les remplaçant par «17 milliards 654 millions». C'est la motion du député de Gander-Twillingate. Il s'agit d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Le député de Glengarry-Prescott-Russell a la parole.

M. Boudria: Monsieur le président, comme je l'ai déjà dit, et je le répéterai de nouveau parce qu'il faut du temps pour comprendre, nous avons décidé au caucus que puisque le gouvernement avait décidé de réduire les pensions de vieillesse de 3 p. 100, nous avons proposé . . .

M. Gormley: Ce n'est pas une réduction.

M. Boudria: . . . un amendement prévoyant une réduction de 3 p. 100 du pouvoir d'emprunt du gouvernement.

M. Gormley: Ce n'est pas une réduction.

M. Boudria: Du fait que le gouvernement est incapable de gérer l'argent . . .

M. Gormley: Ne mentez pas!

M. Boudria: . . . que la Chambre lui a confié autrefois . . .

M. Gormley: Ne mentez pas! Allons, levez-vous!

M. Boudria: Nous expliquons à nouveau au gouvernement pourquoi ses initiatives budgétaires sont mauvaises et pourquoi nous ne voulons pas lui donner de l'argent par le biais d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt. J'espère bien ne pas devoir le répéter dans cinq minutes. Le député de The Battlefords-Meadow Lake voudrait peut-être retirer les propos qu'il a tenus il y a quelques minutes et qui ont été, j'en suis sûr, consignés au hansard. Puis-je attirer votre attention sur un rappel au Règlement?

Le vice-président adjoint: Le député souhaite attirer l'attention de la présidence sur quelque chose.

M. Boudria: Monsieur le président, je croyais qu'il était antiréglementaire de traiter d'autres députés de menteurs à la Chambre. Par contre . . .

M. Gormley: Monsieur le président, j'invoque le règlement. Je voudrais savoir à qui le député fait allusion au juste. Il m'a nommé. Je voudrais savoir exactement pourquoi et je voudrais qu'il donne plus de précisions pour voir si le rappel au Règlement se justifie.

• (2000)

Le vice-président adjoint: Sauf erreur, le député de Glengarry-Prescott-Russell a signalé au président que le député de The Battlefords-Meadow Lake l'avait qualifié de menteur. Malheureusement, je n'ai pas pu entendre, et cela, pour bien des raisons, dont le fait qu'il y avait beaucoup de bruit autour de la présidence.

M. Boudria: Merci, monsieur le président. Je ne m'attendais pas vraiment à ce qu'il se rétracte. J'étais sur le point d'énumérer certaines des promesses que le gouvernement a faites aux agriculteurs, promesses ensuite reniées, et à expliquer pourquoi il faut refuser des sommes supplémentaires réclamées dans ce projet de loi. Le gouvernement n'a pas assez bien géré les fonds que la Chambre lui a déjà consentis.

Une voix: C'est parce que les libéraux nous ont mis dans le pétrin.

M. Boudria: Monsieur le président, je suis heureux que le député d'en face soulève la question du gaspillage. Il prétend que si le gouvernement est en difficulté, c'est parce que les libéraux ont dilapidé l'argent par le passé.

Si le gouvernement annulait l'augmentation de 57 p. 100 du budget du cabinet du premier ministre, nous pourrions peut-être redonner l'indexation aux personnes âgées de quelques circonscriptions. Si le gouvernement n'avait pas consenti à Roy McMurtry et à Lawrence Hannigan des augmentations de traitement qui totalisent de $50,000 à $60,000 par année, nous pourrions peut-être rétablir l'indexation dans une ou deux autres circonscriptions. S'il n'avait pas engouffré un million de dollars dans le sommet irlandais, l'indexation serait peut-être possible pendant un an dans un grand nombre de circonscriptions.

Mais ce n'est pas tout. Le gouvernement n'aurait peut-être pas dû gaspiller $1000 pour envoyer par avion des vidéo-clips au premier ministre qui passait Noël en Floride. Ce sont les contribuables qui ont payé. Le ministre des Communications n'aurait peut-être pas dû dépenser $57,000 pour se rendre au Moyen-Orient avec ses collaborateurs et sa famille. Et la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, celle qui est censée nous dire comment économiser l'énergie, n'aurait pas dû se rendre à Vancouver dans un avion spécial, ce qui a coûté $17,000, pour n'y arriver que trois minutes avant le vol régulier d'Air Canada. Il en a donc coûté $5000 la minute pour que la ministre arrive à Vancouver avant le vol régulier.

Le député a raison. Le gouvernement ne doit pas dilapider l'argent. Il n'aurait pas dû gaspiller 36 millions pour acheter de nouveaux uniformes aux militaires. Il aurait dû y songer avant de désindexer les pensions. Ses priorités ne sont peut-être pas très bien ordonnées.

A un autre moment bien choisi, monsieur le président, je vous signalerai peut-être d'autres cas de gaspillage. Je remercie le député d'en face de m'avoir rappelé ce point.

[*Français*]

Mme Pépin: Monsieur le président, je suis heureuse de parler sur l'amendement au projet de loi C-51, car le Budget présenté le 23 mai dernier se voulait axé sur l'emploi, à l'instar des slogans du parti progressiste conservateur durant la campagne électorale de l'été dernier. «Jobs, Jobs, Jobs».

Même si le gouvernement conservateur a affirmé que sa priorité absolue était l'emploi, il n'a présenté aucune véritable stratégie. On espère que les déductions fiscales dont l'exemption d'un demi-million de dollars sur les gains en capital vont inciter les gens à investir, vont inciter les entreprises à créer des emplois; il s'agit là, c'est le moins qu'on puisse dire, d'un pari risqué.

La mesure la plus contestée du Budget est certes la désindexation des pensions pour les personnes âgées. Pourtant, monsieur le président, il s'agit là de la génération qui a connu la crise des années 1930, la deuxième guerre mondiale, la génération qui a élevé des familles nombreuses et qui a travaillé à une époque où il n'y avait pas de régimes de retraite à leur disposition. Je trouve donc que c'est indécent de demander à cette génération qui a beaucoup souffert de faire encore des sacrifices, quand le gouvernement fait des cadeaux d'exemptions fiscales de plus d'un demi-million de dollars aux plus riches de la société.

Je dirai quelques mots sur cette mesure fiscale. Le pari de susciter la création d'emplois par la mise en place d'une exemption d'un demi-million de dollars est très risqué, et je ne suis pas la seule à le dire, des observateurs indépendants le pensent également. Le lendemain de la présentation du budget, on pouvait lire dans la presse, sous la plume d'un expert en économie, que le gouvernement n'avait réussi ni à réduire le déficit ni à diminuer le chômage. M. Alain Dubuc, dont l'indépendance politique et l'intégrité professionnelle ne font pas de doute, écrivait que les mesures mises de l'avant à l'intention des entreprises ne se traduiront pas nécessairement par des emplois. Par exemple, l'élimination de l'impôt sur les gains en capital de un demi-million de dollars peut aussi encourager l'achat et la vente d'actions, les transactions immobilières sans un seul emploi créé. Bref, le gouvernement suppose que le lien entre le budget et l'emploi passera par le climat de confiance. Et cela demeure un pari plus qu'une certitude. Cela dit, avant que les emplois soient créés, si un jour ils le sont, la classe moyenne voit son pouvoir d'achat diminuer.

Monsieur le président, hier, à Baie-Comeau, le premier ministre affirmait que le parti libéral voulait faire peur aux personnes âgées. Monsieur le président, le premier ministre essaie de faire porter le fardeau de l'inquiétude qu'éprouvent les personnes âgées sur le parti libéral. Mais le parti libéral n'est pas le seul à s'inquiéter pour nos aînés. Lisez les journaux, monsieur le président, écoutez les organismes représentant le troisième âge et regardez les caricatures dans les journaux. Avez-vous regardé la caricature du *Telegraph Journal* du 4 juin? On y voit le premier ministre poussant un couple de personnes âgées en disant: «C'est vrai, le budget est dur pour certains d'entre vous, mais nous devons nous préoccuper des électeurs qui seront toujours là aux prochaines élections.»

[*Françcais*]

La caricature du *Toronto Star* du 10 juin montrait une personne âgée qui se faisait enfarger. Ce ne sont pas des inventions du parti libéral, monsieur le président. Le gouvernement conservateur suit une politique de droite et mise sur l'entreprise privée. Il veut résolument réduire la taille de l'État. Or, s'il est vrai que les interrogations sur l'État-providence et sur le degré d'implication gouvernementale dans l'économie existent partout en Occident, il semble également logique et normal à de plus en plus de gens qu'une économie mixte où l'État exerce encore une influence importante reste la solution idéale pour un pays comme le Canada. Le gouvernement conservateur a décidé d'abdiquer ses responsabilités à cet égard.

Faisant fi du fait que nous sommes en régime démocratique, le ministre des Finances affirmait, lors de la présentation de son budget, que pendant trop longtemps, et je cite, monsieur le président: Le gouvernement a décidé de ce qui était bon pour les Canadiens. Il établissait les priorités, orientait l'activité et subventionnait les efforts.

Or, monsieur le président, est-ce que ce n'était pas là le rôle du gouvernement démocratiquement élu? J'aimerais rappeler quelques faits en ce qui concerne les personnes âgées, les femmes et la pauvreté. La pauvreté se conjugue au féminin et elle concerne particulièrement les femmes âgées. Être à la fois femme et âgée constitue le meilleur gage de pauvreté au Canada. Les chances qu'ont les femmes âgées d'avoir un revenu peu élevé s'élèvent à environ 66 p. 100 et elles ont l'honneur douteux d'être pauvres plus longtemps que les hommes puisqu'en moyenne, elles survivent de sept ans leurs époux.

Si le fait d'être femme et âgée est un gage de pauvreté, être femme âgée et veuve est une garantie complète. Or plus de 50 p. 100 des femmes mariées peuvent s'attendre à devenir veuves un jour. Soixante-dix pour cent des veuves et des femmes célibataires âgées de 70 ans ou plus vivent dans la pauvreté. D'habitude, une veuve ne touche rien du régime de retraite établi par l'employeur de son mari et ne reçoit que des prestations réduites du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec. Les choses ne sont pas les mêmes pour son mari qui, même si son épouse est décédée, continue normalement de toucher la même pension.

• (2010)

Le revenu auquel ont droit les veuves à la mort de leur conjoint est de moins de 30 p. 100 du revenu antérieur du couple, et si une veuve se remarie les prestations qu'elle pourrait recevoir sont presque toujours supprimées. Trois femmes sur cinq de plus de 65 ans et quatre femmes sur cinq de plus de 75 ans sont célibataires, veuves ou divorcées.

Ces quelques faits nous rappellent, monsieur le président, que les femmes constituent la majorité des personnes âgées et que la désindexation les touche donc davantage. Les femmes attendent depuis longtemps le moment où la société canadienne les reconnaîtra au même titre que les hommes. Les femmes âgées attendent depuis longtemps le moment où elles pourront vivre en toute dignité plutôt que de recevoir l'aide sociale. Je trouve donc que la désindexation des pensions pour la personne âgée est une mesure inacceptable et qu'elle va à l'encontre des principes les plus élémentaires de justice sociale. En effet, monsieur le président, quelle justice y a-t-il à diminuer d'année en année le pouvoir d'achat d'un groupe de personnes parmi les plus défavorisées de la société? Il s'agit là, à mon avis, d'une mesure inhumaine qui va à l'encontre de beaux principes à la base des discours du premier ministre durant sa campagne électorale.

Je me souviens des promesses solennelles du député de Baie-Comeau (M. Mulroney) l'été dernier. Il voulait, premièrement, rétablir la pleine indexation au coût de la vie des pensions de sécurité de la vieillesse à compter du 1er janvier 1985, et il affirmait également que, dès que la position financière du gouvernement le permettrait, il accorderait une aide financière accrue aux personnes âgées célibataires dont le revenu demeurait inférieur au seuil de la pauvreté. Il voulait maintenir le programme Nouveaux horizons, et y affecter des fonds suffisants. De la voix grave et solennelle qui le caractérise et avec laquelle il cherche à démontrer le sérieux de ses dires, le très honorable premier ministre avait donc fait des promesses précises aux gens âgées. Dorénavant, monsieur le président, il faudrait peut-être se méfier du premier ministre quand il baisse le ton et parle lentement. La gravité de sa voix n'a rien de proportionnel à l'importance qu'il accorde à une question contrairement à ce qu'il essaie constamment de faire croire aux Canadiens et aux Canadiennes.

La désindexation des pensions pour les gens âgées est inacceptable. Même le premier ministre se l'est fait dire hier soir à Baie-Comeau, et il n'a convaincu personne. Je pense donc qu'il est grand temps de retraiter. Il est temps de rassurer les personnes âgées et de leur dire que la désindexation ne sera pas mise en vigueur.

M. Lanthier: S'il vous plaît! Alors, je ne voudrais pas discuter ici de la valeur de la gravité de la voix du premier ministre ou de celle des caricatures, mais je voudrais, par exemple, relever certains points. Premièrement, je suis entièrement d'accord sur le fait que nous avons à déplorer le sort réservé aux femmes, et particulièrement aux femmes âgées, puisqu'on a dit tout à l'heure tout à fait des exactitudes, où on reste âgé plus longtemps et pauvre plus longtemps. C'est une situation déplorable dont le gouvernement est pleinement conscient. Cependant, je dois rassurer la députée d'Outremont (Mme Pépin) et lui dire que notre gouvernement a pris des mesures très . . . et on s'est fait accuser du fait qu'elles étaient très hâtives, à propos de notre conscience que nous avions sur la détresse de cette couche particulière de la société en adoptant des mesures qui donnaient des pensions particulières aux personnes seules dont la majorité étaient des femmes entre 60 et 65 ans. Récemment, et on n'a pas attendu de faire n'importe quelle étude économique en profondeur, nous avons immédiatement pris des mesures pour pallier un peu cette injustice criante qui existait dans une des couches de la société. Et, certes, il reste encore du bien à faire, mais justement les mesures qui ont été implantées par le ministre des Finances (M. Wilson) ont pour but, premièrement, de créer des emplois, deuxièmement, de mettre de l'ordre dans les affaires de l'État, et troisièmement, de régulariser ou de contrôler notre dette nationale. Mais tout cela, au point de vue des mesures sociales, c'est pour ramener ces mesures sociales à ce qu'elles étaient avant, c'est-à-dire pour que les programmes sociaux progressent comme on devrait les faire progresser, plutôt que de consacrer de l'argent à notre dette nationale.

Alors, ceci dit, je peux assurer le député d'Outremont que notre gouvernement est pleinement conscient de ces problèmes,

et que nous nous appliquons à trouver de plus en plus de moyens dans nos disponibilités pour, encore une fois, aller pallier les besoins les plus pressants de ceux qui sont les plus négligés de notre société.

Alors, cela c'est deuxièmement. Le troisième point que je voudrais signaler ici tout à l'heure: on a fait allusion à plusieurs reprises à la diminution du pouvoir d'achat et on l'a ramené aux 3 p. 100 qui seraient susceptibles d'apparaître à partir de l'an prochain, dans les pertes de revenus éventuels possibles des citoyens recevant la pension de base de sécurité de la vieillesse.

J'ai tout à l'heure ramené cette proportion-là à ses justes valeurs en disant que, monsieur le président, elle représente 1.5 p. 100, un peu moins que 1.5 p. 100, du revenu total de ceux qui en ont besoin. Elle représente certainement 3 p. 100 du revenu total de ceux qui n'en ont pas besoin. Mais laissons cela de côté et prenons plutôt le premier groupe, et je crois sincèrement que c'est le but, j'espère, de l'opposition, de s'occuper plutôt de ceux qui en ont le plus besoin. Et on me faisait remarquer ici, j'ai un avantage, j'ai des experts sur place pour répondre dans ce genre de débat en comité plénier . . .

M. Prud'homme: Heureusement!

M. Lanthier: . . . que, ma maigre compétence fait que j'en ai besoin, mais au moins, moi, je l'avoue, c'est la différence!

Alors, on me fait remarquer ici que c'était moins de 1.5 p. 100 du revenu total des personnes qui en ont besoin, mais il ne faut pas assimiler cela directement à la diminution du pouvoir d'achat. Alors, je voudrais lancer un chiffre ici qui est basé sur des études économiques qui fait que la perte d'indexation de 1.5 p. 100 d'un revenu total impose une diminution du pouvoir d'achat d'approximativement la moitié, parce que pour le panier de provisions qui augmente de prix, on peut substituer des produits, et le résultat, c'est la moitié. Alors, il ne faudrait pas faire traîner des chiffres de 3 p. 100, on en est rendu maintenant . . . et ce qu'on essayait d'imposer tout à l'heure, on essayait d'assimiler les 3 p. 100 de perte éventuelle possible d'indexation à une perte de pouvoir d'achat de 3 p. 100.

D'après nos études, nous croyons que pour ceux qui en ont le plus besoin, cela ne diminuera que de 0.7 p. 100 approximativement, d'après les études économiques.

Et troisièmement, je veux ramener un autre point que la députée d'Outremont (M^me^ Pépin) a signalé et ce qui me fait un peu peur, lorsqu'on a dit que nous étions dans . . .

[*Traduction*]

M. Tobin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Il y a quelque temps, le député de Glengarry-Prescott-Russell a demandé à la présidence de statuer sur les remarques du député de The Battlefords-Meadow Lake, qui a utilisé le terme «mensonge» en parlant des propos du député. Comme le président qui a occupé le fauteuil avant vous a prétendu ne pas avoir entendu ces remarques et que je sais que vous les avez entendues, pourriez-vous nous dire si le terme employé par le député de The Battlefords-Meadow Lake, qui a traité le député de Glengarry-Prescott-Russell de menteur à la Chambre, est réglementaire? Je suis sûr que vous avez entendu cette remarque, monsieur le président.

Le président suppléant (M. Gormley): Je tiens à signaler au député . . .

M. Malone: Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le président.

Le président suppléant (M. Gormley): A l'ordre. Je tiens à signaler au député que la présidence a déjà tranché la question. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Tobin: La présidence a prétendu ne pas avoir entendu cette remarque. Je sais que vous l'avez entendue et c'est pourquoi je vous ai demandé de statuer.

Le président suppléant (M. Gormley): Ce n'est pas un rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Lanthier: J'ai été interrompu au troisième point. Ce qui me fait terriblement peur, c'est l'allusion qu'on fait à l'économie mixte, venant d'une personne qui œuvre dans un parti qui est si près de gens qui tentent plutôt à nationaliser et à faire fonctionner l'économie à partir des mesures d'État. On a vu ces derniers temps les ingérences directes ou indirectes de l'État, on a vu quel succès on a eu avec ces mesures-là aux points de vue du chômage et création d'emplois. Je crois que tous les Canadiens sont d'avis maintenant, et d'ailleurs ils l'ont montré clairement le 4 septembre dernier, qu'il faut débarrasser l'État de nos affaires. L'État est incompétent pour administrer des affaires. C'est reconnu par tous les Canadiens, c'est prouvé. Les résultats sont probants. Alors moi, cela me fait peur, quand on dit des économies mixtes. Actuellement, je crois que nous sommes déjà pris dans une multitude d'entreprises d'État, et on peut avec grande difficulté s'en sortir.

• (2020)

Je dois annoncer maintenant les couleurs du gouvernement. Nous sommes pour l'entreprise privée, et nous sommes convaincus que le seul endroit où on créera des emplois stables et nombreux c'est dans l'entreprise privée.

[*Traduction*]

M. Orlikow: Monsieur le président, je tiens à participer à ce débat parce que je ne puis garder le silence après avoir entendu autant d'absurdités de la part des députés ministériels. Notre parti s'oppose aux emprunts. Notre parti n'a pas aussi peur du déficit que le parti conservateur actuellement au pouvoir. Nous appuyons le déficit et les emprunts s'ils sont nécessaires pour des raisons valables et pour aider les gens qui en ont besoin, notamment pour créer des emplois. Nous ne pouvons appuyer un projet de loi d'emprunt qui prend aux pauvres et aux personnes âgées pour donner à ceux qui ont déjà plus que les autres.

Le gouvernement se propose de percevoir 1.6 milliard de dollars auprès des retraités canadiens et de donner presque autant, 1.4 milliard, aux Canadiens qui se trouvent dans les catégories supérieures de revenu. Nous ne pouvons approuver une telle mesure. Rien ne me fâche plus que d'entendre les députés conservateurs, à la Chambre des communes et à l'extérieur, prétendre que les retraités ne sont pas véritablement inquiets, qu'ils comprennent ce que fait le gouvernement et qu'ils sont disposés à assumer leur part du fardeau pour remettre le pays sur la bonne voie. Ils prétendent que toutes les histoires que nous entendons viennent de ce que les personnes âgées sont mal informées par les députés de l'opposition. J'en déduis que les députés conservateurs, à commencer par le premier ministre et le ministre des Finances, méprisent les personnes âgées, qu'ils croient stupides.

Selon les députés ministériels, bien que la mesure que propose le gouvernement soit valable et utile, les affreux députés de l'opposition ont dupé les personnes âgées et les ont convaincues de s'opposer à la proposition du gouvernement, bien qu'elle soit valable et mérite notre appui. Cela revient à dire qu'à leurs yeux, les personnes âgées sont non seulement vieilles et pauvres, mais aussi stupides. Ce n'est pas le cas. Elles comprennent ce qui se passe et elles ont réagi d'une manière sans précédent depuis près de 40 ans que je suis en politique. Je n'ai jamais vu une opposition aussi unanime à une proposition faite par un gouvernement, fédéral ou provincial, que celle manifestée depuis quelques jours et quelques semaines à l'égard de la proposition budgétaire visant à réduire de 3 p. 100 par an le revenu des personnes âgées, à compter de janvier 1986.

J'ignore comment le secrétaire parlementaire du ministre des Finances est arrivé à ce chiffre de 1.5 p. 100. Il est manifeste dans ce budget que les prestations de sécurité de la vieillesse ne seront pas automatiquement indexées tous les trimestres, comme cela a été le cas depuis 1972 ou 1973, du montant de l'augmentation du coût de la vie au cours de ce trimestre, mais que chaque année, à partir du 1er janvier 1986, il n'y aura pas d'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse pour les premiers 3 p. 100 d'augmentation du coût de la vie.

La hausse du coût de la vie est faible actuellement. Cette année, elle a baissé spectaculairement par rapport à ce qu'elle était il y a quelques années, mais elle n'est descendue qu'à 4 p. 100. Si elle reste à 4 p. 100 l'année prochaine, ce qui est douteux, les personnes qui reçoivent des prestations de sécurité de la vieillesse verront leur pouvoir d'achat diminuer de 3 p. 100 en termes réels. Le secrétaire parlementaire a essayé de rationaliser sa position en disant que la diminution de 1.5 p. 100 ne serait pas si grave parce que les personnes âgées pourraient d'une façon ou d'une autre acheter des produits de remplacement.

J'aimerais attirer l'attention du secrétaire parlementaire sur un article paru dans *The Gazette* de Montréal, un journal qui n'est ni extrémiste ni révolutionnaire. Cet article est paru le 24 mai cette année, sous le titre suivant:

Le budget frappe les pauvres, déclare un groupe de consommateurs.

Je vais lire au secrétaire parlementaire un ou deux paragraphes de cet article parce qu'ils ont directement trait à ce qu'il a dit et montrent à quel point il se trompe. Voici le texte de l'article:

Pour illustrer les répercussions des nouvelles taxes du budget sur le consommateur, *The Gazette* a acheté à la famille Paré-Julien un échantillonnage de biens de consommation avant le budget—comprenant de l'alimentation, du vermouth, des cigarettes et des produits de soin de santé—qui semblent être affectés par les augmentations du budget. Les achats ont été effectués au Provigo local.

La facture totale s'élevait à $46.72, dont $1.37 de taxe du Québec sur certains articles.

Si la taxe du Québec demeurait identique, les nouvelles taxes feraient passer la facture à $50.66 . . .

Mais d'après les indications du budget, les nouvelles taxes feraient augmenter de $3.94 le montant de ces achats.

J'ai l'impression que $3.94 sur $46.72, ce n'est pas moins de 1.5 p. 100. D'après mes calculs, c'est plus de 6 p. 100 du total. Le secrétaire parlementaire se trompe là-dessus.

• (2030)

Je voudrais que tout le monde sache certaines des choses que les personnes âgées de tout le pays disent aux députés. Je vais commencer par un texte qui m'a été adressé par la Fédération des personnes âgées du Nouveau-Brunswick en date du 14 juin 1985, et qui est adressé à tous les députés du Canada de tous les partis politiques, tous les sénateurs du Canada, tous les premiers ministres provinciaux et toutes les associations de personnes âgées du Canada. Je suis persuadé que le secrétaire parlementaire n'est pas sans savoir que nous, terribles néo-démocrates, ne bénéficions pas d'un appui important au Nouveau-Brunswick, de sorte qu'on ne peut nous accuser d'avoir fomenté cette affaire. Après tout, les conservateurs ont remporté la plupart des sièges au Nouveau-Brunswick, alors je ne vois pas comment les libéraux, eux, auraient pu la susciter. Quelqu'un l'a sûrement fait. Les citoyens âgés eux-mêmes, peut-être. En dépit des arguments des députés conservateurs, les citoyens âgés du Nouveau-Brunswick ne sont peut-être pas aussi stupides que cela. Ils se rendent peut-être compte de ce qui se passe.

Je voudrais verser au compte rendu une lettre circulaire que les citoyens âgés du Nouveau-Brunswick ont fait parvenir à tous les députés fédéraux. Je suppose que le secrétaire parlementaire en a reçu une copie. La lettre émane de l'organisme appelé New Brunswick Senior Citizens Inc. et se lit comme ceci:

Le 5 juin, nous avons tenu une conférence de presse à Moncton afin d'annoncer notre plan d'action pour sensibiliser tout le monde à l'immoralité et à la malhonnêteté d'un gouvernement qui veut trafiquer le régime canadien des pensions de retraite, régime déjà insuffisant.

Nous avons fait savoir que nous allions protester de l'Atlantique au Pacifique. Et c'est bien ce que nous avons fait.

La lettre circulaire se poursuit ainsi:

Les citoyens âgés du Nouveau-Brunswick sont une espèce rare. Ils sont au nombre de 76,800 et 500 nouveaux retraités viennent s'y ajouter chaque mois.

Sachons que 73 p. 100 d'entre eux vivent sous le seuil de la pauvreté (SRG). Un nombre considérable de ceux-ci sont des femmes célibataires ou des veuves de travailleurs forestiers, de pêcheurs ou d'agriculteurs.

Une voix: Cela a-t-il quelque rapport avec le projet de loi portant pouvoir d'emprunt?

M. Orlikow: Certainement. Si le gouvernement doit emprunter cet argent, c'est en partie parce qu'il refuse d'imposer ceux qui peuvent payer. S'il percevait ces impôts, il n'aurait pas besoin d'emprunter autant. Il va chercher cet argent dans les poches de ceux qui n'en ont pas—les bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse. Je suppose que le député intervient parce qu'il ne veut pas que je cite officiellement les citoyens âgés du Nouveau-Brunswick.

La lettre circulaire se poursuit ainsi:

Nous allons tout faire pour stopper ces pénibles vibrations qui nous viennent d'Ottawa et qui compromettent la qualité de vie de tant de personnes.

Vous devriez savoir que les aspects «social», «physique» et «médical» de la vie des citoyens âgés sont extrêmement interdépendants.

Toute mesure que l'on prendra ou que l'on pourra faire prendre pour modifier ne serait-ce qu'un de ces trois aspects importants . . . aura un effet néfaste sur les personnes âgées!

Toute mesure visant à améliorer au moins l'un de ces trois aspects aura un effet très favorable sur les personnes âgées.

Voilà ce qu'ont dit les personnes âgées du Nouveau-Brunswick.

J'ai ici une copie d'un télégramme transmis il y a quelques jours au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et au ministre des Finances par le Conseil national des femmes juives du Canada. Il s'agit d'un groupe de personnes dévouées qui depuis des années ne cessent de réclamer des améliorations au régime de la sécurité sociale au Canada. Le télégramme se lit comme suit:

Le Conseil national des femmes juives du Canada qui compte quelque 400 membres et qui tient à Ottawa son 23e congrès biennal, invite le gouvernement du Canada à maintenir l'indexation des pensions de vieillesse. Nous nous opposons à toute mesure qui, pour réduire le déficit, compromet la sécurité financière des personnes âgées.

Nos aînés commencent à se faire entendre. La semaine dernière, j'ai reçu un appel téléphonique des représentants de la direction d'un centre commercial important de ma circonscription. Ils ont invité mon adjoint à aller y faire signer une pétition s'opposant à la désindexation des pensions. Les représentants de la direction étaient même prêts à dresser des tables et à fournir des sièges. La seule chose que nous ne pouvions faire était de mettre une pancarte indiquant que nous étions du Nouveau parti démocratique.

Je voudrais maintenant vous lire le libellé de la pétition. Je voudrais qu'un député conservateur qui a dit que nous n'avions pas bien exposé la situation aux personnes âgées, que ce député se lève quand j'aurai terminé pour expliquer comment nous avons mal exposé les faits et la situation en ce qui concerne les personnes âgées. La pétition se lit comme suit:

Que, de l'avis de vos pétitionnaires, le budget du 23 mai impose un fardeau indu et injuste aux retraités en désindexant le programme de sécurité de la vieillesse, et

Que la réduction annuelle que subira chaque retraité sera de $100 en 1986, de $205 en 1987, de $315 en 1988, de $431 en 1989, de $553 en 1990 et de $680 en 1991, et

Que les réductions prévues à la sécurité de la vieillesse vont à l'encontre d'une promesse électorale conservatrice selon laquelle un gouvernement conservateur augmenterait la pension de la vieillesse tous les trimestres en fonction de l'augmentation réelle du coût de la vie, et

Que la désindexation constitue un recul marqué par rapport au régime de pension public, indiquant que le gouvernement favorise un système d'épargne-retraite privé dont les cotisations seront déductibles d'impôt, et

Que les perdants seront les pauvres, les chômeurs et les femmes.

En conséquence, les soussignés demandent humblement à la Chambre des communes de rétablir l'indexation intégrale de la sécurité de la vieillesse au Canada.

Je somme les députés conservateurs qui doutent de la véracité des faits énoncés dans cette pétition de s'expliquer.

J'étais sur le mail en compagnie d'amis et de travailleurs vendredi après-midi entre 16 h 00 et 20 h 00. Nous avons recueilli 1,500 signatures. Les gens ne se contentaient pas de signer, mais ils prenaient la peine de mettre aussi leur adresse sur la pétition. Naturellement, la plupart d'entre eux habitaient ma circonscription. Mais certains des circonscriptions de Winnipeg-Nord-Centre et de Winnipeg-Birds Hill, qui sont représentées par mes collègues, ont signé cette pétition. Il y en a eu aussi des circonscriptions de Winnipeg-Saint James, de Saint-Boniface et de Selkirk-Interlake, des circonscriptions conservatrices qui en ont fait autant eux aussi. Ouvrez tout grand vos oreilles. Des habitants de Provencher, qui est représentée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ont pris la peine de signer cette pétition.

Des députés conservateurs du Manitoba ont émis un communiqué dans lesquel ils ont prétendu ne pas avoir reçu d'instances de la part de leurs électeurs. Monsieur le président, ils n'ont rien entendu de la part de leurs électeurs. Ils ne devraient pas essayer de faire croire à leurs électeurs que les personnes âgées de leur circonscription sont contentes. J'ai averti le député de Portage-Marquette, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé, que si le gouvernement n'avait pas fait marche arrière au moment de la prorogation, le 28 juin prochain, je prendrais un jour ou deux, au début de juillet, pour aller voir les personnes âgées de sa circonscription. J'ai précisé que je leur présenterais cette pétition pour voir combien d'entre elles la signeraient. Le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé sait bien que beaucoup de personnes âgées la signeraient. Elles ne sont ni folles ni stupides. Elles savent bien que la désindexation de leur pension de vieillesse leur sera terriblement préjudiciable.

• (2040)

Permettez-moi, monsieur le président, de citer des extraits de deux lettres . . .

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais sa période de 20 minutes est maintenant écoulée.

[*Français*]

M. Prud'homme: Monsieur le président, je suis très flatté de constater . . . J'ai la parole . . . Mon collègue semble surpris . . .

[*Traduction*]

Je ne discute pas avec le président. Il a donné la parole au député de Saint-Denis. Or, je suis le député de Saint-Denis. Je dois avouer que cela me fait chaud au cœur de voir tant de députés entrer en ce moment à la Chambre.

[*Français*]

Le vice-président adjoint: A l'ordre! A l'ordre! L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) sur un rappel au Règlement.

M. Lanthier: Monsieur le président, la procédure ne me permet pas de répondre aux allégations. On m'a lancé un défi tout à l'heure, et je n'ai pas eu l'occasion de répondre.

M. Gauthier: Il n'y a pas eu d'allégations. Tu n'avais rien à dire!

Le vice-président adjoint: A l'ordre! J'ai déjà donné la parole à l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

M. Prud'homme: Je suis d'autant plus flatté de la présence de l'honorable leader du gouvernement à la Chambre et du Whip du gouvernement.

[*Traduction*]

Je vais quand même dire ce que j'ai à dire. Je ne suis pas encore intervenu dans le débat depuis qu'il est commencé. J'ai écouté bien poliment tous les exposés. Il est aussi notoire que je ne prends pas souvent part aux débats. Je le fais pour défendre les personnes que je crois attaquées comme les gens du monde des arts dont les problèmes et les difficultés vont être décuplés. Je me fais alors un devoir de participer. Je le fais ce soir pour une raison très simple.

Je représente une circonscription montréalaise qui est reconnue pour avoir le plus grand nombre de personnes âgées de la province de Québec, parce que c'est le plus ancien quartier de la ville de Montréal, le quartier Villeray. On m'a posé des questions. Comme toujours, j'ai voulu être juste envers le permier ministre et le ministre des Finances, mais je dois avouer qu'après avoir écouté leurs arguments, j'ai eu fort à faire pour donner aux personnes âgées de ma circonscription la réponse honnête pour laquelle personne ne pourrait me tenir rigueur.

[*Français*]

J'ai rencontré les citoyens des endroits suivants: Ils sont un peu de condition financière différente. Si on se présente dans la partie ouest, à la Résidence Saint-Laurent, ce sont des gens qui, pour la plupart, ne touchant pas d'argent supplémentaire de ce programme de pension de sécurité de la vieillesse. Ils ne touchent pas le supplément. Ce sont des gens qui ont administré leurs biens, qui ont été mieux favorisés, qui ont travaillé d'une manière différente, qui ont peut-être hérité d'emplois ou qui ont occupé des positions dans la société qui leur ont permis d'accumuler un peu plus de biens que d'autres qui ont été moins chanceux. Mais ces gens-là m'ont aussi posé la question dans la Résidence Saint-Laurent: Pourquoi aurons-nous à payer 3 p. 100 dans la prochaine annonce qui sera faite, je l'admets, en 1986? J'ai visité les gens de la Résidence Berri-Lajeunesse. C'est tout à fait une autre classe de concitoyens qui eux, pour arriver, d'abord ont réussi très péniblement à se trouver une habitation, que ce soit à l'habitation Berri-Lajeunesse, que ce soit la Résidence Jarry, que ce soit à la Résidence Hélène-Boullé, que ce soit à la Résidence Louvain.

Ils ont eu des difficultés, on les connaît, tous les députés doivent faire face à la même chose, indépendamment du parti politique que l'on représente, ils ont eu des difficultés à se trouver une habitation. Ils l'ont eue, et pour «arriver», ils ont besoin non seulement de la pension de sécurité de la vieillesse, mais du supplément de revenu garanti, autrement ils ne pourront pas «joindre les deux bouts».

Une voix: C'est vrai!

M. Prud'homme: Je suis allé un peu plus loin et j'ai rencontré les résidants des résidences Tournesol, Jean-Valets et Jean-Talon. C'est une autre classe de concitoyens parce que si je représente, à Montréal, parmi les gens les plus âgés, ces vieux citoyens du Vieux-Montréal, pas nécessairement du centre-ville, du bas de la ville, mais du centre-nord de Montréal, il est aussi bien connu chez mes collègues que je représente les nouveaux citoyens canadiens, des gens qui, pour toutes sortes de considérations économiques, ont choisi le Canada pour venir s'y établir et qui, vous le savez, monsieur le Président, mes collègues le savent, ont travaillé d'arrache-pied, et ils ont réussi à accumuler un peu de biens, ce qui leur a permis d'envoyer la deuxième génération de jeunes Canadiens, ceux-là dans les meilleurs collèges, et ils se sont entièrement sacrifiés, ils n'ont rien pu accumuler, mais ils ont été de bons nouveaux citoyens canadiens, ils ont élevé d'excellents enfants pour qui ils ont tout consacré, et quiconque connaît comment aujourd'hui les nouveaux citoyens canadiens élèvent leurs enfants, savent comment l'enfant, pour un nouveau citoyen canadien, c'est incroyablement important . . . Il est prêt à tout sacrifier pour donner une meilleure éducation à son enfant, la plus grande des éducations à son enfant, et, pour eux, l'accomplissement de toute leur vie de sacrifices, c'est de voir un de ses enfants dans un collège, qui réussit bien dans la vie, mais ils n'ont, eux, que leur petite pension pour laquelle, je le reconnais, ils sont très reconnaissants, parce que, disent-ils, voilà un nouveau pays qui m'a accueilli, où j'ai pu m'extérioriser, où j'ai pu élever ma famille, en faire de bons et de grands nouveaux Canadiens et où, à la fin de ma vie, on me protège. Qu'est-ce que je peux répondre à ces gens? Moi, je suis prêt ce soir, je lis attentivement toutes les déclarations du très honorable premier ministre, de son ministre des Finances, je suis même prêt à gager que d'ici la fin de cette session le terrain se prépare pour que les gens qui reçoivent la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, eux, bénéficient entièrement de l'indexation. Si c'est ce qui se prépare, je croirais que c'est ce qui peut se préparer, parce que mes collègues, comme moi, ont des électeurs, mes collègues vis-à-vis ont la même sensibilité que je peux avoir pour nos citoyens âgés, que ce soit mon collègue de Hochelaga-Maisonneuve (M. Desrosiers) qui, lui, avec empressement, parce que lui aussi représente énormément de citoyens âgés dans sa circonscription, par rapport à d'autres circonscriptions, et il a déjà signé la pétition. Tout le monde sait quelle estime j'ai pour l'honorable ancien ministre de la Défense du Canada, un excellent ministre de la défense du Canada, l'honorable député de Victoria (M. McKinnon). Je lui rend hommage, ce n'est pas facile d'aller contre son parti à l'occasion. Je peux vous dire, pour les nouveaux collègues, amis, j'espère, que j'ai connu ce que c'est que d'aller contre le parti à l'occasion. Mon whip a connu aussi la même chose. Il faut se parler et il n'y a pas de crainte à le dire, ce n'est pas facile de ne pas rester dans le rang. J'ai connu cela, je peux vous l'assurer, pendant 22 ans. Mais, à l'occasion, il ne faut pas avoir peur de poser ces gestes. Moi, quand j'ai vu ce que l'honorable ancien ministre de la Défense, le député de Victoria a fait, j'ai reconnu là un homme qui dit: Moi, j'ai écouté, il faut que je parle. Et il a parlé. Le nouveau député d'Hochelaga-Maisonneuve, comme je le disais, a eu les mêmes élans, plus plusieurs autres. Je regarde mes collègues ce soir, moi j'aimerais, si c'était possible, comme toujours évidemment je n'arrive jamais à mes buts, mais si on pouvait dépolitiser cette question-là, combien heureux seraient nos citoyens âgés!

• (2050)

Écoutez, hier soir, vous avez écouté comme moi la télévision, vous avez écouté comme moi . . .

Une voix: Samedi soir.

M. Prud'homme: Oui, samedi soir, j'ai parlé à Radio-Canada. Je remercie mon collègue de le répéter au cas où des collègues ne le sauraient pas ici. J'ai essayé de ne pas être démagogue.

Une voix: Vous n'avez pas réussi!

M. Prud'homme: Alors, si vous le prenez sur ce ton, je vais donc aussi changer de ton.

Une voix: Il ne comprend rien au débat, lui.

M. Prud'homme: Mais, un peu provoqué, il faut toujours savoir résister à la provocation. Mais pour animer le débat un peu plus, pour faire plaisir à mon collègue, j'accepte d'élever le ton un peu, sans crier, évidemment. Moi, je me souviens de la campagne électorale. Cela a été ma huitième et je peux vous dire une chose, c'est que cela a été une de mes plus faciles pour des raisons que je ne comprends pas. Mais une chose que je puis vous dire, c'est que lorsqu'un candidat d'une autre circonscription est venu dans ma circonscription et qu'il a été à ces résidences de gens âgés: Tournesol, Jean-Valets, Jean-Talon, Louvain, Berri-Lajeunesse, Jarry, Hélène Boullé, il a dit: Votre député fait peur aux vieux. C'est juste s'ils ne l'ont pas mis à la porte parce qu'ils ont dit: M. Prud'homme, ce n'est pas come cela qu'il nous parle. Moi je leur ai dit: Écoutez ce qui se passe et sachez à qui faire confiance. De toute façon, on n'est pas là pour regarder pour qui ils votent. J'aime autant les convaincre, cher collègue qui m'a interrompu, que de les bousculer. Ce serait très mal me connaître que de penser qu'avec ma sensibilité je puisse me permettre, vous n'aimez pas cela, mais je puis vous le dire ouvertenement, je n'ai pas honte de parler de ce que je peux faire, ce serait une honte pour moi que d'aller voir les gens, nos citoyens âgés, et d'agiter devant eux cette peur. S'il y en a qui le font, ils ne sont pas de la circonscription de Saint-Denis, je puis vous l'assurer. Mais je peux vous dire une chose, c'est que ces gens-là sont capables d'écouter. Ils ont entendu notre très honorable premier ministre de l'époque, M. Turner, qui leur a dit: Méfiez-vous de l'agenda caché. Parce que c'est de la politique, il l'a dit clairement. Et qu'est-ce qui arrive aujourd'hui? Je ne veux pas m'en prendre d'une manière effrontée au très honorable premier ministre (M. Mulroney), à son ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) ou à son ministre des Finances (M. Wilson). Mais devant le tollé à travers tout le Canada, je n'ai jamais pensé qu'en politique ce soit humiliant de reculer. Je peux vous assurer une chose, ce n'est pas moi qui irai crier: «Nous avons gagné, nous avons gagné», comme des enfants! Si le premier ministre, après avoir écouté les instances de ses propres députés, si le premier ministre, et je le connais, c'est un homme qui écoute et qui n'aura pas, je pense, de faux orgueuil à reculer parce qu'il sait maintenant que la population canadienne ne veut pas, non seulement la population âgée, mais les enfants et les petits-enfants de ces gens-là et les gens qui ont actuellement 50, 55 et 60 ans... Vous êtes des jeunes nouveaux députés, mais pensez à ces gens-là qui ont tout investi sur un schéma de vie pour leur pension à venir et qui se disent: Mais moi, je n'ai pas accumulé suffisamment parce que j'étais sûr que j'aurais une pension et la pension avec le supplément, mon travail, j'en aurai probablement suffisamment et, soudainement, écoutez, je ne veux pas faire de la «partisanerie». Il y a un député qui a dit: Qu'est-ce que c'est que $100 après tout par année? Revenez donc sur terre et allez donc dire cela face à face à une personne pour qui $100 représentent énormément. Je ne veux pas faire de démagogie en vous disant que cela représente le petit déjeuner d'une personne seule tous les jours. Mais c'est un peu cela. Calculez ce que peut représenter $100. Pour vous, pour moi, pour certains, $100 ce n'est peut-être pas énorme, $200, $500 ce n'est peut-être pas énorme, mais quand vous arrivez à $1,100 et $1,200 pendant cinq ans, il faut savoir réfléchir. Je ne comprends pas et j'ai encore espoir au moment où je vous parle ce soir que d'ici le 28 juin, le très honorable premier ministre, je n'ai pas consulté mon parti pour parler comme cela, mais...

Une voix: Ce n'est pas vrai!

M. Prud'homme: Non, je ne le fais pas. Je ne l'ai pas fait. Vous pouvez rire, monsieur le président du caucus national du gouvernement, je n'ai pas consulté parce que quand je me lève, je ne le fais pas souvent, mais quand je me lève, j'écoute et j'en ai assez entendu, je pense qu'il est temps qu'on essaie de dépolitiser, de comprendre le désarroi, de ce que c'est qu'une personne âgée.

Mon père était un vieux médecin, puis il soignait cette population. Je peux vous dire qu'une des choses qui est la plus malheureuse chez les gens âgés, c'est le désarroi, la crainte du lendemain. Est-ce que j'en aurai assez pour demain? Vous avez tous des parents. Vous comprenez ce langage-là. L'honorable...

M. Lanthier: Pourquoi semez-vous cette crainte? C'est scandaleux ce que vous dites.

M. Prud'homme: Je m'excuse. L'honorable secrétaire parlementaire a une excellente question. Il dit pourquoi la semez-vous cette crainte. Mais ce n'est pas moi qui la sème. Je sais lire comme tout le monde. Elle est dans le Budget. Est-ce que l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) n'accepterait pas que ce soit logique, puisque l'annonce est faite, et s'il n'y avait pas de protestation, évidemment que les gens diraient: Vous voyez, personne proteste, donc on va le faire. L'annonce, ce n'est pas de nous. L'annonce, elle est du Budget. Elle est claire. Elle est absolument claire. D'accord qu'il y aura un «monitoring», d'accord! Moi, je dis au premier ministre, je demande, monsieur le Président, que vous nous permettiez de dire directement au très honorable premier ministre (M. Mulroney) et à son cabinet qu'il n'y a pas de honte à revenir sur une décision qui a été prise lorsqu'on s'aperçoit que ce n'est pas le but que nous voulions poursuivre. Il n'y a pas de honte...

Des voix: Bravo!

M. Prud'homme: ... Il n'y a pas de honte à ce que, par exemple, il nous annonce d'ici au moins la fin de cette session, qu'il est prêt à envisager de diviser cette grande décision pénible, pénible pour lui, je le sais, pénible pour lui puisqu'il est tellement cité comme ayant dit le contraire pendant la campagne électorale. C'est d'autant plus pénible à ce moment-là de se faire redire tous les jours qu'on n'a pas respecté sa parole. C'est dur pour un homme politique de se faire dire cela, encore plus dur s'il est premier ministre du Canada.

Il pourrait s'entendre, on pourrait s'entendre puis croire que, demain ou après-demain, le premier ministre nous annoncera que, devant toutes ces représentations, il va diviser sa décision en deux, que la population qui actuellement reçoit la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti bénéficiera entièrement de l'indexation. C'est fini, on n'en parle plus, ne vous inquiétez plus, puis ayez un excellent été. Première partie de la décision.

Pour ce qui est des autres, ceux qui ne reçoivent que la pension de sécurité de la vieillesse, il pourrait appliquer tout ce qu'il nous a dit tel que rapporté à la page 5772, comme il nous l'a rappelé si souvent . . .

Alors, il pourrait continuer pour ces gens-là qui sont moins inquiets du lendemain. Ces gens-là sont moins inquiets du lendemain, ceux qui n'ont que leur pension de vieillesse, parce que dans la vie, il y a toujours des gens qui le sont plus, puis d'autres qui le sont moins.

Alors, parmi ceux qui le sont moins, nous allons continuer quand même de nous battre pour qu'ils continuent d'avoir leur indexation.

Une voix: Il est bon, hein!

M. Prud'homme: Nous allons continuer pour qu'ils continuent d'avoir leur indexation, mais le premier ministre pourrait continuer, lui, de dire . . . Écoutez. Hier soir, il se l'est fait dire. Monsieur Bélanger, je pense, lui a dit dans la résidence: Pourquoi ne coupez-vous pas la pension à M. Trudeau, à M. Desmarais, puis à M. Bronfman. Vous pouvez étudier cela, vous pouvez étudier cela cet été. J'ai dit «l'étudier». L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances, j'ai dit «l'étudier», faire du «monitoring», mais immédiatement arriver ou cesser de nous arriver avec un jouet surprise à la fin session et dire: Oui on va faire de la politique, ou non, on va vous donner la moitié . . .

Moi, je pense, mes collègues du parti de l'opposition officielle et les autres seraient heureux si le premier ministre arrivait puis disait: Écoutez. On va arrêter cela là. Je pense qu'on en a eu assez de représentations, parce que, écoutez, je ne veux pas révéler, et je ne le ferai jamais, de conversation privée que j'ai avec des collègues des autres partis, parce que c'est cela un homme civilisé ou une femme civilisée qui veut être député de cette Chambre. On doit échanger et discuter avec ses collègues des autres partis, puis écouter et en arriver à quelque chose. J'ai fait cela cet après-midi avec l'honorable président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) lorsqu'il a comparu pour défendre un projet de loi qui m'apparaît très raisonnable.

Alors, j'ai été aussi très raisonnable avec lui. Bon. Je ne vois pas pourquoi le premier ministre, il a entendu ses députés, je vous regarde, je pourrais, je ne le ferai pas, mais vous le connaissez, on se regarde là. Voyons donc. Vous avez tous des citoyens âgés chez vous. Vous n'avez pas été sans avoir des représentations.

Une voix: Bien, je comprends!

M. Prud'homme: Pourquoi ce serait nous qui en recevrions le plus? Mon honorable collègue du Nord-Ouest de l'Ontario n'en recevrait pas. Que l'autre honorable collègue qui me montre n'en recevrait pas non plus. On n'a pas le monopole des représentations. On n'a pas le monopole, la vertu d'être les meilleurs et vous d'être les méchants. Je pense que nous avons tous, collectivement, suffisamment de sensibilité pour comprendre que nous avons créé un immense problème. Vous vous souviendrez d'un ancien budget présenté par le gouvernement qui était au pouvoir il y a quelques années et qui a été obligé de reculer devant l'impopularité de certaines mesures. Je ne vois pas pourquoi, monsieur le Président, et je termine mes remarques là-dessus, je pourrais le faire dans quelques minutes si on me l'accorde. Mais, monsieur le président, je pense que . . .

• (2100)

Le vice-président adjoint: A l'ordre! Le temps de l'honorable député est écoulé.

Comme il est 21 heures, il est de mon devoir de lever la séance, de faire rapport de l'état de la question et demander la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES BREVETS—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DE LA FERMETURE DU BUREAU DES BREVETS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, le 29 mai dernier, je posais une question au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) concernant le démantèlement du Bureau des brevets. On se souviendra que dans le document déposé avec le Budget, «Nouvelles initiatives de gestion», à la page 21, c'est le fameux document de l'honorable vice-premier ministre du Canada (M. Nielsen), on trouve ceci, le gouvernement proposera «de mettre fin à l'examen des brevets dans l'administration fédérale et à confier à contrat à des autorités internationales de recherches l'examen des brevets déposés d'abord au Canada».

Monsieur le Président, c'est un extrait que j'ai paraphrasé et il ne faudrait pas m'en tenir responsable, car j'ai lu cela un peu rapidement.

J'ai posé au ministre une question le 29 mai dernier pour savoir ce qu'il en était de cette proposition faite par le groupe de travail Nielsen. Il m'a répondu à ce moment-là, et je le cite textuellement:

Les intérêts du gouvernement sont d'assurer les meilleurs services au meilleur coût possible . . . et je peux assurer que, actuellement, avant de mettre à pied des employés il y a effectivement beaucoup de demandes de brevets qui sont examinées, et nous devons procéder à ces études avant qu'un débauchage . . .

Il a utilisé le mot «débauchage», je présume qu'il veut dire «une mise à pied».

. . . final ne soit fait.

Monsieur le Président, la réponse nous laisse supposer qu'il adhère à la recommandation de ce fameux document du vice-premier ministre du Canada (M. Nielsen), et la question se pose donc, à savoir pourquoi le gouvernement veut-il abandonner le Bureau des brevets canadien et confier cette responsabilité à une agence extérieure au pays, et qui ferait le travail de recherches, d'examen de ces brevets tant du Canada que d'ailleurs.

On se souviendra, monsieur le Président, que, en 1984-1985, par exemple, 26,947 demandes de brevets ont été effectuées. Plus de 90 p. 100 de ces demandes-là provenaient de l'étranger. Des employés! Combien y en a-t-il? Deux cents fonctionnaires qui travaillent dans ce bureau-là sont menacés de mises à pied par cette mesure du gouvernement qui veut abolir ce service aux Canadiens. Les recettes? $13,411,000 en 1983-1984. Dépenses? $9,266,000 en 1983-1984. Profits pour 1983-1984? $4,145,000. Ce sont des chiffres publics, monsieur le Président, ce ne sont pas des chiffres que j'ai inventés, c'est donc une opération qui est payante, une opération qui rapportait et qui était au service des Canadiens.

• (2105)

[*Traduction*]

Le ministre a dit que le Traité de coopération en matière de brevets qui devra être signé après l'adoption par la Chambre d'une modification à la loi actuelle, a pour but d'éliminer l'examen des brevets dans les pays qui en sont signataires.

Les signataires reconnaissent que les lois internes varient d'un pays à l'autre et que chaque pays doit avoir le contrôle absolu sur ses lois internes concernant les brevets et sur les brevets qui sont accordés en vertu de ces lois.

Le Traité de coopération en matière de brevets existe pour le bénéfice des inventeurs qui veulent déposer des demandes de brevets dans plusieurs pays. L'expérience a démontré cependant qu'il n'est pas rentable pour eux de se prévaloir des termes du Traité, à moins qu'ils ne désirent se protéger dans plus de cinq pays. En 1984, OMPI, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle n'a examiné que 271 demandes aux termes de l'article pertinent du Traité.

La recommandation Nielsen sur l'abolition ou le retrait du service aux Canadiens serait lourde de conséquences. Tout d'abord, le Canada abdiquerait toute souveraineté sur son régime de brevets et deviendrait le seul pays au monde à accorder des brevets sans faire ses propres examens. En supposant qu'il y ait chaque année 25,000 personnes qui demandent des brevets canadiens, le personnel de l'organisation de Genève devrait être notablement accru, ce qui provoquerait une exportation des emplois canadiens vers la Suisse. Les spécialistes canadiens, au courant de la loi sur les brevets, disparaîtraient du secteur public et diminueraient dans le secteur privé. La qualité et la disponibilité des conseils pour les petites entreprises diminueraient considérablement. Cela irait donc à l'encontre d'une des promesses du gouvernement qui est d'encourager les petites et les moyennes entreprises.

Ce qui rend cette question très importante, c'est que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) déclarait, dans un discours à Montréal, qu'il n'était pas question d'abolir ce service. Il disait:

> Laissez-moi affirmer catégoriquement que nous n'avons nullement l'intention de fermer le bureau des brevets. Nous n'avons pas l'intention non plus de laisser partir cet important personnel dont les compétences techniques et scientifiques sont à la base d'un des meilleurs services des brevets au monde.

Je dis, «bravo!» monsieur le ministre. Nous avons finalement reçu une réponse, alors que depuis plusieurs semaines il avait, inconsciemment, amené les gens à conclure qu'il fermerait le service comme le recommande le rapport intitulé «Nouvelles initiatives de gestion», préparé par le vice-premier ministre et ministre de la Défense (M. Nielsen).

Que va faire le ministre? Va-t-il le fermer ou va-t-il le conserver? Devons-nous croire les propos tenus par le ministre à Montréal ou ce qu'a écrit le vice-premier ministre?

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir parler du Bureau des brevets car le député qui a soulevé la question a parlé d'une possibilité envisagée dans une étude et dans un rapport. Encore une fois, l'opposition saute aux conclusions en supposant que le simple fait d'étudier ou d'examiner quelque chose signifie qu'on a pris une décision définitive.

Depuis la présentation du budget, les fonctionnaires du ministère de la Consommation et des Corporations ne savent vraiment pas à quoi s'en tenir quant à l'avenir du Bureau des brevets. Je tiens à éclaircir la situation. Pour commencer, le gouvernement n'a nullement l'intention d'abolir le Bureau des brevets ni de congédier ce groupe important de personnel comme l'a prétendu le député qui cherche, là encore, à faire peur au public.

Cette question semble avoir pris des proportions démesurées. Le gouvernement a l'intention de réduire ses dépenses en acceptant dans la mesure du possible, les résultats d'examens effectués à l'étranger. En fait, comme nous l'avons dit dans le document budgétaire intitulé: Nouvelles initiatives de gestion, cela mettra fin aux examens du ministère. Néanmoins, cela ne veut pas dire pour autant que ce bureau sera fermé.

Si le doute règne dans les esprits c'est sans doute parce que l'examen des brevets se fait en trois étapes alors que le député n'en a mentionné qu'une. Il y a d'abord la recherche qui consiste à vérifier s'il n'y a pas déjà en d'inventions similaires. Vient ensuite l'examen préliminaire qui permet d'établir si l'invention mérite un brevet en vertu des lois canadiennes. Ce sont la première et la deuxième étapes que nous comptons simplifier, même si nous l'avons déjà fait dans une large mesure ces dernières années. Le gouvernement espère augmenter son efficacité en se joignant au traité sur la coopération en matière de brevet. Par contre, nous ne pouvons pas confier la troisième étape à des étrangers et nous n'avons nulle intention de cesser cette activité.

• (2110)

Autrement dit, le Bureau des brevets continuera à faire les choses qui requièrent les connaissances des experts scientifiques et techniques canadiens. Nous n'allons certainement pas procéder à un congédiement massif de spécialistes ou d'employés de soutien ni réduire les services offerts à la communauté commerciale et scientifique. En fait, comme le souligne le budget, nous avons l'intention d'améliorer les services. Nous nous cherchons déjà des moyens de donner suite à une autre décision importante annoncée le soir du budget: il s'agit d'améliorer la diffusion des renseignements sur les brevets en recourant davantage au réseau établi par l'Institut de l'information scientifique et technique du Conseil national de recherches.

Nous voulons être sûrs que notre système de brevets nous permettra de répondre aux besoins d'un pays industriel moderne avec le maximum d'efficacité. Il doit faciliter les échanges technologiques entre le Canada et le reste du monde et il doit continuer à créer au Canada un climat propice aux investissements.

L'ÉNERGIE—LA FERMETURE DES USINES D'EAU LOURDE DU CAP-BRETON—LA CRÉATION D'EMPLOIS. B) ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Le 29 mai 1985, monsieur le Président, j'ai posé une question au très honorable premier ministre (M. Mulroney) au sujet de la fermeture des deux usines d'eau lourde du Cap-Breton. J'ai demandé au gouvernement de prendre des mesures concrètes pour créer des emplois dans l'est de la Nouvelle-Écosse. Comme à son habitude, le gouvernement n'a pris aucune mesure concrète, bien que le député conservateur de Cape Breton Highlands-Canso (M. O'Neil) ait déclaré catégoriquement qu'il appartient au gouvernement du Canada de créer des emplois et de régler le grave problème du chômage dans la région.

A deux reprises, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a fait des promesses. Elle a promis aux travailleurs et aux habitants de la Nouvelle-Écosse que ces deux usines d'eau lourde demeureraient ouvertes tant qu'on n'aurait pas créé de nouveaux emplois. A cause du budget, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a manqué à sa parole. Je ne peux me permettre de me servir moi-même des termes employés par certains ouvriers qui traitent la ministre de «menteuse». Je n'emploierai pas ce mot, monsieur le Président, mais c'est le qualificatif qu'ils attribuent à la ministre à cause de ce qu'elle a fait aux gens de la Nouvelle-Écosse et aux ouvriers de ces deux usines.

Il n'y a pas eu de consultation au sujet de la fermeture des deux usines d'eau lourde, bien que le ministre ait promis au syndicat concerné qu'il y aurait des consultations sérieuses. Il n'y a pas eu non plus d'étude d'impact pour connaître les répercussions qu'aurait cette fermeture à Glace Bay et à Port Hawkesbury. Je trouve stupéfiant que le gouvernement du Canada prenne une décision qui élimine 700 emplois et touche environ 300 personnes sans faire d'étude d'impact.

Qu'a fait le gouvernement pour compenser la fermeture des deux usines d'eau lourde? D'après le député de Halifax-Ouest (M. Crosby), la fermeture de ces usines touchera 3,000 emplois. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) est arrivé au Cap-Breton dans son avion à réaction privé. Avant de quitter Ottawa, il a affirmé qu'on allait créer des milliers de nouveaux emplois pour les gens de l'est de la Nouvelle-Écosse. Ce ministre amorphe a annoncé que le gouvernement allait refaire une route et construire un parc industriel à Antigonish. Il a annoncé une étude sur le carbogel. Cela va sûrement permettre de créer des tas d'emplois, monsieur le Président.

Un peu plus tard, le même jour, il a annoncé autre chose. Il a parlé de l'implantation de Magna International au Cap-Breton. Il va s'ensuivre une autre étude, monsieur le Président. On fera une étude supplémentaire sur Sydney Steel. Il va également faire étudier une autre entreprise privée afin d'amener un fabricant de chaussettes à s'installer au Cap-Breton. Toutefois, les milliers d'emplois que le ministre et le gouvernement avaient promis et auxquels ils avaient fait allusion dans les médias se sont réduits au chiffre de 30. Par-dessus le marché ces 30 emplois concurrencent peut-être une entreprise semblable déjà établie au Cap-Breton.

• (2115)

Je trouve cela honteux de la part du gouvernement, de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de la part du ministre de l'Expansion industrielle régionale qui se conduit comme une chiffe molle. Je trouve cela honteux de la part du premier ministre, que les électeurs de sa circonscription et les travailleurs de ma circonscription ont qualifié de menteur. Ce ne sont que des foutaises. Le gouvernement devrait prendre des mesures précises en finançant Sydney Steel Corporation et l'industrie houillère ainsi qu'en participant au projet Syn-fuels. Nous voulons, non pas des projets entièrement financés par le gouvernement, mais des entreprises communes.

Le gouvernement devrait conclure une entente auxiliaire fédérale-provinciale pour le développement de l'est de la Nouvelle-Écosse en prévoyant des fonds pour la recherche et le développement, le tourisme, la pêche, les forêts, les infrastructures municipales, la petite entreprise, la formation et l'éducation. Voilà ce que le gouvernement devrait faire au lieu de tromper les citoyens de Nouvelle-Écosse et de leur mentir comme les travailleurs le lui ont reproché.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, pourtant l'honorable député n'est pas un néophyte en politique. Il était au courant depuis très longtemps des problèmes cruciaux qu'essuyait l'usine de fabrication d'eau lourde d'Énergie atomique du Canada au Cap-Breton.

[*Traduction*]

Même si le gouvernement fédéral a toujours soutenu au maximum cette industrie qui a eu régulièrement des problèmes de commercialisation reliés à la situation internationale, le gouvernement a pris une mesure décisive en annonçant la fermeture de ces usines. Le fait est que les usines d'eau lourde du Canada ont une production très excédentaire et qu'on ne peut envisager aucune solution immédiate pour résoudre les problèmes de mise en marché.

Dans ces conditions, le gouvernement ne pouvait plus continuer à financer l'exploitation de ces usines. Nous avons jugé déraisonnable de les garder ouvertes en obligeant les contribuables à débourser 100 millions de dollars par an. Nous estimons que cela aurait été injuste non seulement pour les contribuables, mais aussi pour les travailleurs de ces usines. Ils savaient que ces fermetures étaient inévitables et qu'en prolongeant indéfiniment l'exploitation on ne pouvait que retarder le moment où ces usines pourraient être remplacées par une activité industrielle à long terme et rentable au Cap-Breton.

Le gouvernement a décidé de courir le risque politique d'annoncer ces fermetures d'usines dans le budget fédéral de mai 1985. Toutefois, nous n'avons pas abandonné les Canadiens du Cap-Breton. Comme on le signale dans le budget, les travailleurs bénéficieront de généreuses indemnités de cessation d'emploi, d'une aide financière pour se recycler et se déplacer vers un autre emploi, de conseils financiers et professionels de même que de mesures visant à favoriser leur recherche d'un autre emploi. En outre, le gouvernement compensera pendant un certain temps le manque à gagner des municipalités visées du point de vue des impôts fonciers. Une autre mesure budgétaire réside dans la création d'un crédit d'impôt spécial qui servira à stimuler les investissements du secteur privé et à créer des emplois au Cap-Breton. Pour cela, les investisseurs n'auront aucun impôt fédéral à payer pendant dix à quinze ans.

Le chômage suscité par la fermeture des usines a été considérablement compensé par trois mesures annoncées par le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens); primo, des fonds fédéraux de un million et demi de dollars seront consacrés à rebâtir une usine de traitement du poisson qui a été détruite dans un incendie; secundo, 4.1 millions de dollars serviront à améliorer l'usine de pâtes et papiers de Point Tupper; et tertio, seize millions de dollars sont réservés à la modernisation des mines de charbon. En outre, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a créé un comité consultatif pour le développement économique de l'Île du Cap-Breton, comité qui entre en fonction immédiatement et qui présentera son premier rapport en septembre. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a fait savoir qu'elle était prête à favoriser la relance économique du Cap-Breton par le biais d'un programme fiable et sûr de création d'emplois.

Pour conclure, je tiens à dire que le gouvernement n'aime pas jouer les trouble-fête. Toutefois, lorsque se pose un problème très délicat, nous nous efforçons de le résoudre. L'EACL recommande depuis 1982 la fermeture des usines d'eau lourde du Cap-Breton. Depuis que nous sommes au pouvoir, nous avons soigneusement examiné le problème et les solutions acceptables. Nous estimons avoir pris une décision réfléchie et pris des mesures sérieuses qui remettront le Cap-Breton sur la voie de la relance économique.

• (2120)

LES FINANCES—L'INVESTISSEMENT DES CAISSES DE RETRAITE—LA PROPOSITION BUDGÉTAIRE. B) LA POSITION DE LA MINISTRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le 5 juin, j'ai posé à la ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall) deux questions au sujet de la proposition budgétaire qui permettra aux Canadiens d'investir à l'étranger jusqu'à $3 pour chaque dollar investi dans une petite entreprise canadienne. J'ai voulu savoir si le gouvernement avait consulté les Canadiens pour s'assurer qu'ils étaient disposés à laisser investir un tiers de leurs épargnes-retraite à l'étranger. La ministre s'est contentée de me répondre que les administrateurs des caisses de retraite avaient demandé ce changement, car il leur permettrait de réaliser de meilleurs bénéfices. Cette réponse m'a parue étrange.

Ma question supplémentaire portait sur les conséquences possibles de la proposition du gouvernement concernant les trois pour un, et j'ai rappelé que si celle-ci était prise au sérieux, nous risquions de voir jusqu'à 28 milliards quitter le Canada.

Les épargnes-retraite des Canadiens atteignent au moins 90 milliards de dollars. La proposition budgétaire permettrait aux caisses de retraite d'investir jusqu'à 7 p. 100 de leurs avoirs dans un nouveau programme pour les petites entreprises, et de consacrer trois fois plus, soit 21 p. 100, à l'achat d'avoirs à l'étranger. Avant cela, les caisses de retraite ne pouvaient pas investir plus de 10 p. 100 de leurs avoirs dans des entreprises étrangères. Comme on ajoute 21 p. 100, le maximum est donc porté à 31 p. 100. La Chambre vient de voter le projet de loi créant Investissement Canada qui ouvre les portes toutes grandes à la mainmise étrangère, soi-disant pour créer de l'emploi. Pourtant, il semblerait que le gouvernement soit disposé à accepter avec sérénité des sorties importantes de capitaux pour créer des emplois ailleurs.

La ministre d'État aux Finances a répondu en ces termes à la question que je lui posais sur les conséquences des sorties massives de capitaux si le programme était appliqué:

> Monsieur le Président, je suppose que le député est d'avis que 10 milliards de dollars investis dans de petites entreprises canadiennes est une mauvaise chose.

Il est de plus en plus difficile d'accepter cette façon qu'a le gouvernement de se défiler devant les questions que lui pose l'opposition officielle. C'est une question grave qu'il faut prendre au sérieux.

On fonde actuellement de nouvelles sociétés. En général, les caisses de retraite investissent dans des secteurs très traditionnels. Ces nouvelles sociétés qui serviront d'intermédiaires aux investissements dans les petites entreprises, apporteront comme nous l'espérons, leurs connaissances et des capitaux de risque. Nous ne sommes pas certains qu'il y aura des limites de fixées sauf les pourcentages que j'ai cités tout à l'heure.

Je ne peux comprendre que la ministre puisse affirmer que les fonds de retraite cherchent des intérêts plus élevés à l'extérieur du Canada. C'est admettre un terrible échec. Si le gouvernement affirme que les caisses de retraite ne peuvent obtenir un taux satisfaisant au Canada, devons-nous en conclure que le gouvernement renonce à toute relance de l'économie?

Voici une autre question qui à notre avis mérite une réponse: le gouvernement va-t-il exercer un contrôle quelconque? Y aura-t-il des limites raisonnables? Devons-nous supposer que la règle de la demande sera la seule limite, que le programme sera incontrôlé et qu'il pourra peut-être entraîner des conséquences indésirables?

• (2125)

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, le gouvernement est soucieux du fait que les fonds de pension sont lents à investir dans la petite entreprise canadienne. Cependant, l'actif des fonds de pensions au Canada se chiffre en ce moment à environ 100 milliards de dollars. Selon certaines estimations, seulement de 200 à 300 millions de dollars, c'est-à-dire moins de ¼ p. 100, ont été investis dans la commandite. Le gouvernement s'est donc engagé à assurer qu'une part plus importante de ces fonds soient mis à la disposition de la petite entreprise au Canada.

Le budget essaie de surmonter le manque d'intérêt dont font preuve les fonds de pensions en proposant trois mesures. Les deux premières mesures comprennent la création de nouvelles institutions, c'est-à-dire des sociétés d'investissement dans la petite entreprise et des commandites en investissement dans la petite entreprise, afin de faciliter ces investissements. Les fonds de pensions pourront ainsi se servir de ces véhicules pour coordonner la recherche et l'administration de leurs investissements dans la petite entreprise, et leur fournir de ce fait une responsabilité limitée.

La troisième mesure encouragerait les fonds de pensions à s'efforcer de trouver de bons investissements dans la petite entreprise. Pour chaque dollar investi dans la petite entreprise canadienne, ces fonds pourront investir $3 à l'extérieur du pays.

Il est vrai que les fonds de pensions peuvent investir 7 p. 100 de leurs actifs dans des investissements dits «basket» qui peuvent inclure naturellement des investissements de petite entreprise. Par contre, il est aussi vrai que, ce faisant, ces petites entreprises peuvent aussi investir théoriquement 21 p. 100 additionnels de ces fonds de ces actifs dans des investissements étrangers.

Si tous les fonds du type «basket» sont investis dans les petites entreprises, il n'est pas possible actuellement de déterminer combien cette limite théorique de pension va être utilisée effectivement. Si les fonds de pensions tirent pleinement avantage de cette opportunité ainsi créée, cependant, s'ils investissent jusqu'à des limites théoriques, ils vont procurer un stimulant économique fantastique à la petite entreprise canadienne.

Le gouvernement va suivre de très près les effets des investissements étrangers par les fonds de pensions ainsi que leurs effets directs sur l'économie. Si des problèmes particuliers se développent de ces projets de loi, des mesures correctives seront entreprises immédiatement.

Parce que ces mesures encourageront l'investissement de fonds dans des produits plus productifs dans des entreprises à croissance élevée, nous sommes confiants que ces mesures contribueront à accroître la productivité et à produire plus d'emplois pour les Canadiens.

Le président suppléant (M. Charest): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée.

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, tel que prévu à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 19 juin 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES CONSÉQUENCES DU BUDGET

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, aujourd'hui même, à Toronto, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario se réunit pour dresser un plan d'action en réponse au budget Mulroney-Wilson, qui a trahi les agriculteurs canadiens. Dans une déclaration faite le 6 juin, la FAO dit:

> Le gouvernement n'a pas seulement feint d'ignorer ses propres promesses, mais il n'a pas tenu compte non plus des besoins légitimes de nos agriculteurs.

Les agriculteurs ontariens sont irrités parce que le budget n'a rien fait pour alléger le fardeau de la dette que doivent porter de nombreux agriculteurs et qui, dans de nombreux comtés comme celui de Bruce, a atteint des proportions endémiques, si bien qu'un agriculteur sur trois éprouvent de graves difficultés financières.

D'autre part, le gouvernement hausse les coûts de production agricole. Par exemple, il va imposer une taxe d'accise de 9c. le gallon sur les combustibles utilisés à la ferme le 1er septembre prochain, juste à temps pour les moissons d'automne. Peut-on concevoir un gouvernement si arrogant, si insensible et indifférent au sort des agriculteurs au point de prélever une taxe sur les moissons?

En janvier, le gouvernement va prélever une taxe de vente supplémentaire de 1 p. 100 sur tous les coûts de matériel et de fournitures agricoles. Il va réduire également les programmes du ministère de l'Agriculture de 50 millions de dollars par an.

Il n'est pas étonnant que la FAO envisage actuellement de prendre des mesures draconiennes, par exemple des manifestations en masse, la suspension des paiements à la SCA et des grèves tournantes de ravitaillement. Seules des mesures énergiques de cette nature inciteront le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) à se rendre compte du pénible sort des agriculteurs canadiens.

* * *

LES CATASTROPHES

LA JOURNÉE À LA MÉMOIRE DES TRAVAILLEURS—L'ANNIVERSAIRE DE LA TRAGÉDIE À LA MINE DE SUDBURY

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, une explosion souterraine survenue le 20 juin 1984 au puits nº 5 de la mine Falconbridge a coûté la vie à quatre mineurs: Sulo Korpela, Daniel Lavalle, Wayne St. Michel et Richard Chénier. Ce fut la catastrophe minière la plus grave de ces dernières années à Sudbury. Ces ouvriers étaient membres de la section locale 598 de l'Union des travailleurs de mines, brocards et fonderies.

Je signale à la Chambre que demain, 20 juin, un an jour pour jour après le tragique accident qui a causé la mort de ces quatre mineurs, le mouvement syndical du bassin de Sudbury organise pour la première fois une journée à la mémoire des travailleurs. On veut honorer par cette journée, outre la mémoire de ces quatre victimes, celle de tous les travailleurs canadiens morts au travail. Mieux encore, au cours de la cérémonie de demain, on rendra hommage à l'ensemble des travailleurs qui forment la pierre angulaire de la société.

Selon les statistiques, un travailleur canadien est blessé au travail toutes les 16 secondes, et les accidents et les maladies du travail sont au troisième rang parmi les causes de mortalité. En réalité, les accidents et les maladies du travail tuent chaque année au-delà de 900 travailleurs canadiens.

Le moment est venu de réfléchir à la valeur des travailleurs pour notre société. Il ne faut jamais oublier combien leur contribution comporte de risques.

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

L'ONTARIO—LA FIN DU RÈGNE DE 42 ANNÉES DU PARTI CONSERVATEUR

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, le 18 juin 1985 passera à l'histoire comme un bien triste jour pour l'Ontario. C'est en effet le jour où l'un des meilleurs gouvernements du monde occidental a été défait par les socialistes et leurs amis libéraux.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Nicholson: Affirmer, comme l'a fait M. Rae, que l'Ontario n'a pas eu un bon gouvernement depuis 42 ans est une insulte à deux générations d'électeurs ontariens. Sous les conservateurs, nous avons vu s'élaborer un programme de soins médicaux qui ne le cède à aucun autre, l'un des meilleurs systèmes d'éducation dans le monde, un magnifique réseau de transport et des programmes sociaux animés d'un esprit de compassion allié à une saine gestion financière.

Notez bien ce que je vous dis, Bob Rae et ses socialistes finiront par regretter leur erreur d'hier, car ils connaîtront le même sort que le parti du Crédit social qui a voté contre les conservateurs en 1963 et en 1979. Mais ce sera une bonne chose pour l'Ontario, et une bonne chose pour le Canada.

Article 21 du Règlement

LES PARTIS POLITIQUES

LES PENSIONS—LA POSITION PRISE PAR LES PARTIS LIBÉRAL ET NÉO-DÉMOCRATE

M. Gordon Taylor (Bow River): Depuis deux semaines, monsieur le Président, les députés libéraux et néo-démocrates font les guignols à la Chambre. En temps normal ils auraient tort d'agir ainsi, mais ils sont allés trop loin cette fois-ci puisque ce sont les pensionnés de la vieillesse qui font les frais du spectacle.

Il est de bonne guerre de discuter en s'appuyant sur des faits, mais faisant preuve d'une imagination débridée, les députés de l'opposition ont cité pour les années à venir des chiffres tout à fait extravagants. Ils n'ont pas craint non plus de tenir des propos mensongers. Ils n'ont cessé, jour après jour, d'exhorter le gouvernement à rétablir l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse. Pourtant, ils savent pertinemment que le gouvernement ne saurait rétablir ce qu'il n'a pas aboli. Puis, pour affoler davantage les gens âgés, ils citent à tort et à travers des chiffres tout à fait farfelus et versent des larmes de crocodile sur les pensionnés de 1991 à cause des millions de dollars dont, à ce qu'ils prétendent, le gouvernement va les priver.

Le gouvernement n'a pas présenté de projet de loi à la Chambre visant à priver les pensionnés de l'indexation. Il n'a pas non plus réduit d'un sou leurs chèques ou leurs pensions.

Pourquoi donc les socialistes et leurs conjoints libéraux se comportent-ils comme des drogués? Je vais vous le dire. C'est qu'ils craignent que le gouvernement n'abolisse l'indexation des rémunérations des sénateurs et des députés, et ils ont l'audace de mener leur combat sur le dos des pensionnés. Ils devraient avoir honte de chercher à faire des gains politiques en exploitant l'angoisse des citoyens du troisième âge.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RESPECTER SES ENGAGEMENTS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, la semaine dernière ainsi qu'hier, accompagné de mon collègue de Shefford (M. Lapierre), je suis allé dans des circonscriptions, au Québec, représentées par des progressistes conservateurs, pour voir si ce que le premier ministre et les députés disaient était vrai. Vous vous rappellerez que ces gens-là disaient que les personnes âgées étaient d'accord pour se sacrifier, pour perdre 3 p. 100.

Monsieur le Président, j'aimerais faire rapport à la Chambre que dans la région de Québec, dans la région de Sherbrooke, sur l'île de Montréal et dans la belle circonscription de Baie-Comeau où le premier ministre est né et qui est citoyen à vie dans Westmount, 2,000 personnes ont signé une pétition s'opposant à la décision du premier ministre. Et dans la circonscription du premier ministre, dans la ville de Baie-Comeau, malgré une tentative de manipulation du Bureau du premier ministre pour empêcher les personnes âgées de défendre leurs droits, 200 personnes de Baie-Comeau ont signé la pétition, et l'exécutif du Club de l'âge d'or de Baie-Comeau qui représente 500 membres s'est tenu debout pour défendre leurs droits malgré la manipulation du Bureau du premier ministre. Tous ces gens-là m'ont demandé de demander aux députés progressistes conservateurs de cesser d'être des poules mouillées et de respecter les engagements que le premier ministre a pris de protéger pleinement les pensions de sécurité de la vieillesse.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, tout dernièrement, la mère du chef de cabinet du ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Crosbie) a été nommée à la commission du port de Saint-Jean, ce qui m'a porté à conclure que c'était là un bon moyen de rendre service à bien des mères canadiennes, et notamment la mienne. Je sais que ces nominations sont faites sur la recommendation du député de la région.

Je n'ai rien à redire sur la nomination de la mère du chef de cabinet du ministre de la Justice, mais comme le ministre n'est pas ici, je demande à son secrétaire parlementaire de me faire savoir dans le courant de la journée à qui je devrais m'adresser pour faire recommander que ma mère soit nommée à un conseil ou commission, car ainsi elle pourra gagner des revenus supplémentaires destinés à compenser ce qu'elle perdra du fait de la désindexation de sa pension de sa vieillesse.

Étant donné le grand nombre de conseils et de commissions que nous avons au Canada, je serai curieux de savoir combien de milliers de mères prestataires de la sécurité de la vieillesse nous y pourrions nommer. J'espère que le secrétaire parlementaire me fera savoir à qui je dois m'adresser pour faire recommander toutes ces mères.

* * *

L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES ŒUFS

LE REFUS D'ACCORDER UN QUOTA AUX TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, l'Office canadien de commercialisation des œufs est connu des Canadiens comme l'organisme qui a détruit des millions d'œufs afin de maintenir les prix à la consommation à un niveau élevé. Ce qu'il vient de faire est pire que tout. Il a refusé aux Territoires du Nord-Ouest l'accès au marché et le quota de 200,000 pondeuses qu'ils avaient demandés.

L'OCCO est colonialiste au point qu'il obligerait les Territoires à importer de vastes quantités d'aliments du Sud sans leur permettre en échange d'exporter l'une des rares denrées qui puissent être produites à coût concurrentiel dans le Nord. En même temps qu'il sanctionne l'importation de millions de dollars d'œufs des États-Unis, l'OCCO bloque la création d'emplois dans les Territoires du Nord-Ouest et l'embauche de Canadiens pour la production des œufs que consomment les familles canadiennes.

Si telle doit être l'attitude de l'OCCO, je dis qu'il faut nous en débarrasser et établir un marché libre, juste et concurrentiel qui serve les intérêts tant des producteurs que des consommateurs.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

L'ENGAGEMENT FÉDÉRAL-PROVINCIAL VISANT À AIDER LE DÉVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, ceux de nous qui ont déjà été de petits commerçants et qui s'intéressent à ce genre d'entreprise savent jusqu'à quel point les règlements et la paperasse entravent la petite entreprise. Nombreux sont les petits commerçants qui doivent en faire les frais tout en essayant d'établir des entreprises rentables au Canada.

Je suis heureux de constater que l'on fait état de ce problème dans l'énoncé intergouvernemental sur les principes et structures de développement économique régional qui propose des mesures correctives. Appuyé sans réserve par tous les gouvernements, ce document confirme l'engagement visant à élaborer des politiques plus efficaces pour la petite et la moyenne entreprise. Sans aucun doute, tous les 750,000 petits commerçants canadiens vont bénéficier de la réduction des règlements et de la paperasse que les petites entreprises traînent comme un boulet.

* * *

LES PENSIONS

LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET SUR L'INDEXATION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais parler au premier ministre (M. Mulroney) d'une électrice de Scarborough Centre. Cette personne est veuve et aura 75 ans au mois d'août. Elle a choisi de devenir Canadienne et elle en est extrêmement fière. Tout au cours de la dépression elle et son mari ont travaillé à se construire un avenir. Pendant la guerre, il s'est engagé et a été gravement blessé, ce qui fait qu'elle touche une petite pension du ministère des Affaires des anciens combattants. Ils ont travaillé dur pour réaliser leur rêve, acheter une maison. En 1967, son mari est mort soudainement. En travaillant comme commis au courrier elle a pu finir de payer leur petite hypothèque et continuer à travailler bénévolement dans la collectivité.

Cette vieille dame de 74 ans paye sa nourriture et celle de ses deux compagnons, deux chats. Elle paie ses impôts fonciers, son électricité, son eau et son téléphone.

● (1415)

Le ministre des Finances (M. Wilson) parle de déficits. Pourtant, il donne des milliards aux riches investisseurs, aux spéculateurs et aux sociétés pétrolières. La vieille dame de 74 ans parle de sous et du triste effet qu'aura la désindexation. La désindexation de sa petite pension fera qu'elle devra choisir les macaronis plutôt que la mortadelle. Je demande au premier ministre (M. Mulroney) de parler au ministre des Finances et de lui demander de reconnaître, aujourd'hui, qu'il a fait une erreur et d'annoncer immédiatement à la Chambre le rétablissement de l'indexation pleine et entière des pensions de tous les Canadiens âgés.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai des questions à poser au premier ministre au nom de nos citoyens âgés. Je veux tout d'abord féliciter nos concitoyens et nos concitoyennes de s'unir pour défendre leurs droits et je salue leurs représentants qui sont venus à Ottawa aujourd'hui pour protéger leurs droits fondamentaux.

Monsieur le Président, le premier ministre, on le sait, s'est rendu dans sa circonscription de Manicouagan hier et avant-hier, moi j'ai fait la même chose la semaine dernière dans Vancouver Quadra. Nous avons écouté les pensionnés, j'en suis sûr. Donc, ma question au premier ministre est la suivante: Est-ce qu'il va enfin se laisser toucher par l'opinion publique, est-ce qu'il va rétablir la pleine indexation des prestations de sécurité de la vieillesse? Va-t-il s'exécuter dès maintenant, pas plus tard, pas après l'ajournement de la Chambre, mais maintenant?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'aimerais également transmettre mes félicitations aux dirigeants des groupements de personnes âgées qui, dans cette circonstance et dans toutes autres, se comportent avec énormément de dignité et méritent toute notre admiration, j'ai rencontré les représentants des personnes âgées tant dans la circonscription de Manicouagan que, aujourd'hui, sur la Colline parlementaire. Il y a certaines divergences de vues, mais il y a deux éléments que je retiens de plus en plus. D'abord, une inquiétude sérieuse quant à l'avenir des programmes sociaux à cause de cette dette énorme. Les personnes âgées savent que les programmes sociaux sont gravement compromis à cause de cette dette effarante. En deuxième lieu, on me souligne le problème particulier qui existe en ce qui concerne les moins bien nantis de notre société, auprès des personnes âgées. J'ai pris bonne note de leurs observations et de leurs suggestions et, comme je l'ai déjà mentionné, à un moment approprié nous aurons une déclaration à faire.

[*Traduction*]

LA PROMESSE FAITE DURANT LE CAMPAGNE ÉLECTORALE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Récemment, monsieur le Président, à la Chambre et ailleurs, le premier ministre a présenté le budget du ministre des Finances comme un ensemble de propositions. Nous savons tous qu'il va annuler cette mesure. Il estime, nous le savons, qu'il est incacceptable de diminuer la dette du Canada sur le dos des citoyens qui ne peuvent plus se protéger eux-mêmes, c'est-à-dire des personnes âgées.

Le premier ministre a parlé d'inquiétude. Il est vrai que beaucoup de Canadiens sont inquiets, mais, en outre, c'est la parole du premier ministre qui est en cause. A-t-il l'intention de tenir la promesse qu'il a faite aux Canadiens quand il se trouvait à Sherbrooke en juillet dernier, en rétablissant la protection intégrale que procure l'indexation contre l'inflation? Va-t-il se décider à le faire maintenant?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): A mon avis, monsieur le Président, le problème, dont nous étions les héritiers, a été très bien cerné hier par un des grands ministres des Finances que le pays ait connus, l'honorable Jacques Parizeau qui, je pense, n'est pas de ma formation politique; il est un homme des plus distingués et compétents. Et voici ce qu'il a mentionné: «Le premier Budget fédéral dans sa façon d'aborder le déficit budgétaire est, à mon sens, d'une remarquable sagesse. Il en découle que le service de la dette détruit graduellement toute marge de manœuvre, puis force à réduire les coûts des autres programmes et, finalement, force à l'élimination de programmes entiers.»

C'est cela, monsieur le Président, le problème tragique dont nous sommes les héritiers au Canada.

Les personnes âgées savent fort bien, comme M. Parizeau, que cette dette nationale et le paiement des intérêts sur la dette sont en train de mettre en doute la capacité du pays de soutenir les programmes sociaux. Nous ne laisserons tomber ni nos obligations au niveau national, ni nos obligations envers les personnes âgées. Nous allons rebâtir une économie forte et prospère au Canada, et c'est avec cela que nous allons pouvoir maintenir des programmes sociaux au Canada.

• (1420)

[*Traduction*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a obtenu l'appui d'un ancien ministre des Finances du Québec.

Pour ma part, je me permets de lui rappeler, ainsi qu'à la Chambre, que j'ai eu le privilège, en tant que ministre des Finances, de présenter le programme d'indexation à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai bénéficié à cette occasion de l'appui de M. Stanfield et de tout le parti conservateur. La chambre des communes a estimé que c'était la seule façon de protéger les personnes âgées contre les ravages de l'inflation.

Pourquoi le premier ministre n'admet-il pas qu'il ne peut pas réduire la dette publique sur le dos des personnes qui ne sont pas en mesure de se protéger? La seule protection dont bénéficient les personnes âgées, c'est l'indexation intégrale de leur pension.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition ne nous a rappelé en réalité que la moitié des faits. Certes, on lui doit l'indexation, mais on lui doit aussi les déficits qui ont paralysé le pays et compromis l'existence des programmes sociaux.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est ce que vous avez fait. Voilà exactement ce que le chef de l'opposition a fait. Quand il est devenu ministre des Finances, le Canada n'était pas endetté. Il a hérité d'une situation financière équilibrée, et il a créé par la suite un énorme déficit qui a paralysé le pays et risque de nous empêcher de nous acquitter de nos obligations envers les personnes âgées.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Vous devriez avoir honte de ce que vous avez fait. Vous avez ébranlé les fondements des programmes sociaux. Quant à nous, nous allons rétablir la situation et maintenir les programmes sociaux destinés aux personnes âgées.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT SE SERT DES PERSONNES ÂGÉES POUR RÉDUIRE LE DÉFICIT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aimerais dire, par votre entremise, au premier ministre que les gens de Baie-Comeau s'attendaient à une meilleure performance que cela aujourd'hui parce que, hier, j'étais à Baie-Comeau et lui, ici, et vous connaissez M. Lord, qui est président du Club de l'âge d'or de Baie-Comeau. Ces personnes de Baie-Comeau, M. Lord, le président qui représente 500 membres de la ville de Baie-Comeau, veulent savoir aujourd'hui pourquoi le premier ministre se sert des citoyens âgés les plus démunis pour réduire le déficit, et ils m'ont demandé de vous dire: Pourquoi n'avez-vous pas attaqué les plus riches pour réduire le déficit?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'étais effectivement à Baie-Comeau et on m'a parlé du député de Montréal-Sainte-Marie. On m'a dit: Monsieur Mulroney, c'est le même qui a coupé nos pensions de 6 p. 100 il y a deux ans, c'est le même qui a fait cela. Le gouvernement libéral . . . il y a eu tellement d'impact, ils étaient 10 dans un foyer de personnes âgées, deux députés, huit organisateurs libéraux et une assistance de 11 personnes, et la population de la Côte-Nord en a marre de vous voir colporter ce message malhonnête parmi les citoyens âgés ici.

M. Malépart: Je suis certain que les gens de Baie-Comeau, qui ont dit qu'ils écouteraient la période des questions orales hier, m'ont dit qu'ils commençaient à être déçus d'entendre la réponse du premier ministre. Hier, le premier ministre . . . son bureau a tenté de manipuler les personnes âgées de sa circonscription pour nous empêcher de les rencontrer, et savez-vous ce que son bureau disait: Le premier ministre est contre la désindexation, mais c'est son caucus qui l'a empêché, monsieur le Président. C'est cela la manipulation du Bureau du premier ministre.

• (1425)

ON DEMANDE POURQUOI LE PREMIER MINISTRE NE FAIT PAS UNE DÉCLARATION AUJOURD'HUI

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est la suivante: Cela ne sert à rien de continuer à jouer au bouffon, vous allez annoncer très bientôt que vous vous êtes trompé. Pourquoi ne pas le faire en gentleman, alors que ces personnes âgées qui ont bâti le pays sont ici? Pourquoi ne pas leur dire aujourd'hui, maintenant, que vous allez protéger leurs pensions de sécurité de la vieillesse? Pourquoi ne pas le leur dire maintenant?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y a des personnes âgées ici, à la Chambre des communes, comme il y en avait à Baie-Comeau et à Sept-îles avant-hier, et la seule question qui revenait en ce qui concerne, pas les néo-démocrates, mais le député de Montréal-Sainte-Marie, c'est: Comment se fait-il qu'un député libéral qui a coupé nos pensions de 6 p. 100 ose se présenter sur la Côte-Nord? C'est pour cela que vous étiez reçu comme un chien dans un jeu de quilles, parce que la population de la Côte-Nord vous connaît et en a soupé de vous et de vos déclarations malhonnêtes en ce qui concerne la situation.

[*Traduction*]

M. le Président: Puis-je rappeler aux députés que toute allusion par un député, à quiconque se trouve dans les tribunes, est anti-réglementaire.

[*Français*]

ON DEMANDE L'INDEXATION ET UNE DÉCISION AVANT L'ÉTÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Ma question s'adresse au très honorable premier ministre. A Sherbrooke, pendant la campagne électorale, le premier ministre a promis d'indexer toutes les pensions. Aujourd'hui, hors du Parlement, les mêmes Québécois avec les autres Canadiens ont discuté de la situation encore une fois. Ils veulent deux choses simplement: premièrement, l'indexation de toutes les pensions; deuxièmement, une décision avant l'été.

Ma question au premier ministre est très simple. Vous êtes d'accord, si non, pourquoi non?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, au moment où l'on se parle, il n'y a pas une personne âgée au Québec ou au Canada qui a subi la moindre baisse dans ses prestations, pas une. Tout ce que nous allons voir, au cours des prochains mois, ce sont des augmentations envers des personnes âgées, primo. Ça, c'est un fait! Il n'y a pas une personne au Canada qui a subi une baisse quelconque. Ça, c'est la vérité!

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Mulroney: En deuxième lieu, on s'est engagé dans le Budget même, dans le document budgétaire même, de surveiller l'évolution de ce dossier de plus près, tout en essayant de créer une nouvelle richesse au Canada pour aider davantage les personnes âgées. On s'est engagé à suivre l'évolution du dossier le plus rapidement possible . . . de venir en aide d'une façon améliorée à nos personnes âgées.

[*Traduction*]

M. Broadbent: Monsieur le Président, je dis tout simplement au premier ministre qu'il est tout à fait vrai qu'aucune pension n'a encore été réduite . . .

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: . . . mais il est également vrai, monsieur le Président, qu'aucun député de ce côté-ci n'a affirmé jusqu'à maintenant que les pensions sont réduites.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Nous avons tout simplement dit ce qu'ont compris les pensionnés, c'est-à-dire que à la suite du budget du premier ministre, leurs pensions seraient réduites si le gouvernement ne modifie pas sa politique, et il n'y a aucun doute à ce sujet.

Des voix: Oh, oh!

• (1430)

M. Broadbent: La réduction d'une augmentation constitue une compression et les pensionnés le comprennent fort bien.

L'ANGOISSE DES PENSIONNÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre a remarqué que les pensionnés étaient angoissés. Il a également signalé que tous les députés, lui-même y compris, en étaient conscients. Pourquoi ne peut-il pas alors, avant que le Parlement ne s'ajourne, calmer cette angoisse en clarifiant la situation, c'est-à-dire en précisant avant la fin du mois que les pensions seront à nouveau pleinement indexées?

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si mon ami veut être juste, et il vient de faire une affirmation importante, il constatera, premièrement, qu'il n'y a eu aucune réduction d'une nature quelconque dans le domaine des pensions; deuxièmement, que le programme dont il est question ne prendrait effet qu'au mois de janvier prochain: donc on a six ou sept mois pour suivre, tel que le Budget le mentionnait, l'évolution de ce dossier, et le plus rapidement possible, de prendre les mesures qui s'imposent.

Mais je pense que mon ami qui partage au moins la philosophie économique de M. Parizeau serait d'accord avec moi que l'on mentionne ce qu'a dit M. Parizeau: «Il en découle que le service de la dette détruit graduellement toute marge de manœuvre qui nous force à réduire les coûts des autres programmes et, finalement, nous amène à l'élimination de programmes entiers.»

Ce que nous voulons, c'est l'équité et la justice pour nos personnes âgées, et la meilleure garantie pour ce faire, c'est une économie en croissance avec des pierres angulaires solides sur lesquelles nous pouvons rebâtir une économie.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UNE ANNONCE DANS LES MEILLEURS DÉLAIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre prétend avoir six mois pour surveiller la situation. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, jugeons qu'il ne devrait pas laisser nos pensionnés vivre six mois dans l'angoisse. C'est là la différence.

M. Dick: C'est vous qui causez cette angoisse.

M. Broadbent: Le premier ministre a fait cette promesse à Sherbrooke, au mois de juillet. Son ministre de la Santé et du Bien-être social l'a reprise en janvier, alors que le gouvernement était parfaitement au courant de la situation financière de notre pays. Nous avons appris ce matin que le secrétaire parlementaire du ministre a déclaré publiquement, le 23 avril, que le gouvernement ne sabrerait pas dans les pensions et qu'il ne supprimerait pas l'indexation. Étant donné tout cela, pourquoi le premier ministre n'agit-il pas honnêtement et ne tient-il pas sa promesse, en réindexant les pensions dès cette semaine?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons très clairement dit dans les documents budgétaires que cette disposition nous préoccupait du fait surtout qu'elle touche les personnes âgées pauvres. C'est pourquoi nous avons précisé que nous surveillerions la situation de très près, afin que nous soyons en mesure, le plus tôt possible, de prendre les mesures utiles voulues au profit des personnes âgées.

Je pense qu'il convient de répéter, en toute justice envers tout le monde, qu'aucune personne âgée n'a vu ses prestations réduites de quelque façon que ce soit, et c'est bien ainsi. Nous nous donnons le temps d'étudier la question, et sitôt que nous le pourrons, nous prendrons les mesures correctrices qui s'imposent.

LA DEMANDE DES PENSIONNÉS

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre, à qui je pourrais dire que les personnes âgées comprennent qu'elles vont perdre 20 p. 100 de leur pouvoir d'achat si les projets de son gouvernement sont mis en œuvre. Voilà ce dont il s'agit.

Chaque personne âgée à qui j'ai parlé au cours des deux dernières semaines m'a demandé de poser cette question au premier ministre. Les personnes âgées du Canada ont souffert des guerres et de la dépression économique, et aussi j'imagine de la trahison et des mensonges racontés par les conservateurs l'été dernier pendant la campagne électorale. Que faut-il qu'elles fassent de plus pour les convaincre, lui et son gouvernement, que la désindexation n'est pas approuvée? Que leur budget n'est considéré comme juste par aucune de ces personnes âgées, et que tout ce qu'elles demandent c'est le rétablissement immédiat de l'indexation complète?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Tout d'abord mon honorable ami, pour lequel j'ai beaucoup d'estime, a commis une exactitude profonde en disant qu'il va y avoir une réduction de 20 p. 100 de leur pouvoir d'achat. C'est absolument inexact. Je sais que c'est un homme d'honneur, et il tiendra à retirer cela immédiatement.

Sans aucune hésitation, monsieur le Président, je reconnais bien volontiers que le pays doit beaucoup à ces personnes âgées. Mais ce que nous leur devons avant tout, c'est une économie qui garantisse le maintien de ces programmes. Elles savent qu'on ne peut pas continuer d'emprunter indéfiniment et de dépenser de l'argent emprunté, parce que cela amènerait l'effondrement des programmes sociaux auxquels ils ont droit. Voilà pourquoi nous cherchons à être prudents, réalistes et équitables, en réédifiant l'économie pour pouvoir donner davantage à nos personnes âgées.

ON DEMANDE UN ENGAGEMENT

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ce que le premier ministre doit à nos personnes âgées c'est un gouvernement qui ne fasse pas payer aux pauvres la réduction du déficit. Je lui demande donc à nouveau: va-t-il falloir que chaque personne âgée se fasse du souci pendant encore six mois à se demander si oui ou non elle doit renouveler son bail . . . et croyez-moi, il y a de l'incertitude et de l'appréhension . . .

M. Andre: Suscitées par votre parti.

M. Dick: Vous déformez la vérité.

M. Frith: C'est causé par l'indécision du gouvernement.

M. Andre: Dites la vérité et elles ne s'inquiéteront pas.

M. Frith: Tout ce qu'elles demandent, c'est une chose bien simple. De grâce, avant le départ pour les vacances parlementaires, engagez-vous à rétablir l'indexation intégrale.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je ne dis pas cela du NPD, mais je le dis à mes amis libéraux: ayant réduit la pension de vieillesse de 6 p. 100 en 1982, vous avez maintenant la témérité de parcourir le pays en essayant d'effrayer les personnes âgées. Moi je vous dis qu'elles ont votre numéro. Elles l'avaient le 4 septembre. Elles vous ont mis à la porte et elles ne vous reprendront pas à cause de cette attitude-là.

Des voix: Bravo!

LA PROMESSE ÉLECTORALE DU PREMIER MINISTRE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les personnes âgées du Canada n'ont jamais demandé grand-chose.

Mme Copps: Un peu d'honnêteté de la part du premier ministre.

M. Nystrom: Silence, Sheila!

M. Young: Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur le Président. Les personnes âgées du Canada me disent qu'elles n'ont jamais demandé grand-chose au Canada. Elles n'exigent pas grand-chose du Canada à l'heure actuelle. Elles disent simplement qu'elles attendent du premier ministre qu'il exécute pleinement la promesse qu'il leur a faite durant la dernière campagne électorale. Ne va-t-il pas maintenant prendre la parole pour donner l'assurance non seulement à la Chambre mais à toutes les personnes âgées du Canada que cet engagement sera respecté entièrement d'ici la fin de la semaine prochaine?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme il l'a fait durant tout ce débat, mon honorable collègue présente encore une fois un point de vue réfléchi. Il pose la question des exigences. Je crois que ce que les personnes âgées de notre pays sont en droit de demander au Canada, c'est une certaine dose de sagacité dans l'administration des finances publiques, de façon à éviter que leurs pensions ne soient gravement et irrémédiablement menacées. Ce que nous essayons de faire, c'est de rétablir une mesure de bon sens dans les finances publiques, de façon à pouvoir faire plus pour les personnes âgées de notre pays. Ce dont elles ont le plus besoin, à mon avis, c'est d'une économie saine et en plein essor, de façon à nous permettre de faire précisément cela, beaucoup plus pour les personnes âgées.

ON DEMANDE LE MAINTIEN DE LA PLEINE INDEXATION

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je demande simplement au premier ministre combien de sacrifices il attend de la part des personnes âgées? Ne pense-t-il pas qu'elles en ont fait assez, car c'est ce qu'elles pensent. Une fois de plus, ne veut-il pas prendre la parole et faire une déclaration honorable, dire aux personnes âgées de notre pays qu'il a l'intention de respecter la promesse qu'il leur a faite durant la campagne électorale et de continuer à indexer pleinement les pensions de vieillesse?

• (1440)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, aucune personne âgée n'a subi la moindre coupure à quelque moment que ce soit. Toutes les personnes âgées vont obtenir plus, et non moins, du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est la vérité. Comme nous l'avons dit, et je sais que mon honorable collègue le comprend, dès que nous pourrons, nous allons faire une déclaration qui, je l'espère, sera pertinente et utile à long terme.

LES PROPOS ATTRIBUÉS À UN COLLABORATEUR DU MINISTRE À SON BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La *Free Press* de Winnipeg rapporte, dans son édition du 17 juin, les propos qu'aurait tenus M. Frank Klassen, collaborateur du ministre à son bureau de circonscription. Il aurait dit:

La plupart des gens ne comprennent pas qu'il s'agit d'une somme minime.

Il parlait de l'argent que le gouvernement veut soutirer au moyen de son programme de désindexation. Je poursuis la citation:

Elle représente trois paquets de cigarettes par mois, qu'il vaut mieux ne pas fumer, de toute façon, ou une petite bouteille d'alcool qui est mauvais pour la santé.

Alors pourquoi parler de sacrifice?

Voilà les propos les plus épouvantables que puisse prononcer un collaborateur du ministre sur la situation des personnes âgées.

Est-ce que le ministre partage l'opinion de son collaborateur? Croit-il vraiment que des dizaines de milliers de personnes âgées n'auront pas à faire de sacrifices, ou est-il plutôt d'accord avec le Conseil consultatif sur le troisième âge qui, bien au fait de leur situation, rejette les stupides arguments du premier ministre? Selon le Conseil, les citoyens âgés subiront une baisse importante de revenu et une dégradation de leurs conditions socio-économiques. Si le ministre en convient lui aussi, voudrait-il dire au premier ministre que c'est maintenant le moment de revenir sur sa décision concernant le régime de pensions de vieillesse?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, les déclarations du genre de celle qu'a faite le député de Sudbury, sachant qu'il n'en était rien, à savoir que les personnes âgées perdraient 20 p. 100 de leur pouvoir d'achat, sont justement de celles qui provoquent la peur que l'opposition nous accuse de causer. Elle le fait entre autres pour des raisons d'ordre politique. Je rappelle au député de Winnipeg-Fort Garry les propos qu'il a tenus à la Chambre le 29 juin 1982:

Ils affirment que nous modifions le régime fiscal, que nous réduisons l'indexation à 5 ou à 6 p. 100 pour certaines tranches d'imposition et que nous modifions les pensions et certaines allocations. C'est en effet ce que nous faisons. Nous le faisons parce que nous croyons que bon nombre de Canadiens éprouvent de la compassion à l'endroit de leurs compatriotes sans travail.

Je m'arrête là. Ce sont ses propres paroles.

Qu'il déblatère tant qu'il voudra, il n'en reste pas moins que nous nous employons à protéger les personnes âgées mais que nous n'y parviendrons, ainsi que nous l'avons dit à maintes reprises, que si l'économie se redresse enfin.

LES CONSÉQUENCES DE LA DÉSINDEXATION PARTIELLE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, le ministre s'entête à propager le mythe que le gouvernement libéral avait réduit les pensions de vieillesse. Les citoyens âgés n'ont pas perdu un sou, car nous avions doublement indexé le supplément de revenu garanti, ce que le gouvernement actuel refuse de faire. Nous avions protégé les Canadiens âgés. Je ne parle pas du passé, mais de la situation actuelle.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social répudie-t-il la déclaration de son collaborateur ou croit-il que les personnes âgées n'auront pas à en souffrir, même si son propre conseil consultatif, qui est apolitique, le nie?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je constate avec intérêt que le député de Winnipeg-Fort Garry préfère ne pas parler du passé et ne veut pas avouer que la pension de vieillesse a été réduite ces deux années-là. Il refuse de l'avouer. Il devrait admettre que c'est effectivement ce qui s'est produit.

Je me suis entretenu aujourd'hui avec des représentants de nos citoyens âgés. Ils ont présenté leur plaidoyer en termes énergiques, convenables et pertinents. Je les ai écoutés et j'ai transmis leur message au premier ministre, comme c'est mon devoir de le faire. Nous nous inspirerons de leurs conseils.

[*Français*]

LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre, puisque c'est la crédibilité et la valeur de la parole d'un premier ministre qui sont en question en ce qui touche les retraités.

Monsieur le Président, pendant la campagne électorale, le premier ministre se rappelle bien les promesses qu'il a faites pour la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse, promesses répétées en janvier, promesses répétées devant les retraités en avril par la députée de Brome-Missisquoi, qui est la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Est-ce que le premier ministre va honorer sa parole avant la fin de cette session la semaine prochaine, oui ou non? Est-ce que la promesse de la pleine indexation, faite par le premier ministre, sera honorée avant la fin de la semaine prochaine?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Vous êtes en train de continuer le travail d'essayer d'induire les personnes âgées en erreur. Il n'y a pas eu de coupure d'un chèque quelconque et le prochain chèque que les personnes âgées vont recevoir sera plus élevé que le dernier. Et le chèque subséquent sera davantage plus élevé que le chèque précédent. Donc, il n'y a pas de panique. Il n'y a pas de peur. Il y a un degré de compréhension assez élevé auprès des citoyens âgés qu'on ne peut pas leur envoyer des chèques «pas de fonds». Ça prend des chèques avec des fonds et c'est pour ça qu'on essaie de bâtir une économie plus solide et c'est pour cette raison-là que nous l'avions mis dans le budget. Je sais que cela a été accepté, je sais qu'il y a un problème. J'ai reconnu l'existence du problème.

M. Malépart: Tu es payé pour régler les problèmes!

M. Mulroney: Nous voulons être justes et équitables. Nous voulons être justes et équitables surtout envers nos personnes âgées. Nous l'avons toujours été et nous serons toujours de la même façon.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT RESPECTERA SA PROMESSE AU SUJET DE LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, les retraités qui sont venus de Québec et qui sont ici sur la Colline parlementaire, aujourd'hui, disaient carrément que la façon d'être équitable envers les personnes âgées, c'est d'honorer les promesses faites par le gouvernement pendant la campagne électorale et depuis. Alors, je répète encore ma question: Est-ce que le gouvernement tiendra parole au sujet de la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse et est-ce que vous ferez l'annonce avant la fin de la semaine prochaine alors que la Chambre doit s'ajourner?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'ai répondu à cette question-là, monsieur le Président, au moins une demi-douzaine de fois ici, à la Chambre, à mon ami et à ses collègues. C'est écrit en toutes lettres dans le Budget que nous allons suivre de près l'évolution de ce dossier. Nous avons à cœur les obligations vis-à-vis des personnes âgées dans notre société.

M. Cassidy: Vous les ignorez!

M. Mulroney: Nous avons des obligations nationales envers elles, nous le savons. Et comme un des leaders des personnes âgées me disait, à 11 h 30 ce matin: On reconnaît volontiers qu'un chèque en provenance d'Ottawa qui devient un chèque «pas de fonds» ne sert à rien. C'est pour cela que la population canadienne cherche à nous aider, à nous appuyer dans nos programmes de relance de l'économie.

* * *

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

ON DEMANDE DES FONDS POUR L'ORGANISME APPELÉ REAL WOMEN

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État du Canada. L'organisme appelé REAL Women représente plus de 20,000 Canadiennes. A l'instar d'autres organismes de femmes, il a sollicité des fonds pour promouvoir son point de vue sur les droits de la femme au Canada.

Quand cet organisme peut-il compter obtenir des fonds en vue de ce que bien des gens considèrent comme une requête tout aussi légitime que celle du Comité d'action canadien sur le statut de la femme et du Conseil consultatif de la situation de la femme?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député qui m'a donné préavis de sa question. J'ai reçu les représentantes de REAL Women qui ont sollicité une aide financière dans le cadre des programmes de promotion de la femme du Secrétariat d'État. En discutant avec elles de leur demande de subvention et de la raison pour laquelle on n'avait pas accédé à leur demande dans un premier cas, elles ont fait observer que les déclarations contenues dans leur propre mémoire ne correspondaient pas à leurs principes. Je leur ai donc demandé de s'aboucher avec mes collaborateurs et de clarifier leurs propres documents, et je leur ai dit que je les recevrai à nouveau.

* * *

• (1450)

LES PENSIONS

LA PROMESSE FAITE PENDANT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le premier ministre a dit à maintes reprises aujourd'hui que pas un seul Canadien âgé n'avait souffert de la désindexation jusqu'ici. Ce genre d'argument ressemble à celui du bourreau qui dirait au condamné qu'il n'a aucune raison de se plaindre avant d'avoir été pendu.

Si le premier ministre avait eu la témérité, pour reprendre l'un de ses mots préférés, de sortir sur la pelouse de la Colline, il saurait que les personnes âgées n'accepteront pas calmement qu'on leur mette la corde au cou. Elles veulent que le gouvernement fasse quelque chose.

Il semble y avoir une certaine confusion. Tous les autres Canadiens ont fort bien compris ce que le premier ministre a promis aux personnes âgées l'été dernier quand il essayait d'obtenir des votes pendant la campagne électorale. Nous ne savons pas au juste si le premier ministre se rappelle ce qu'il a promis. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre quelle promesse il a faite aux personnes âgées du Canada à Sherbrooke en juillet dernier? Dites-le nous parce que nous ne sommes pas certains que vous compreniez toujours.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député se demande si j'ai eu la témérité de me rendre sur la pelouse du Parlement pour rencontrer les personnes âgées. J'y étais et je n'ai pas vu le député.

Des voix: Bravo!

M. Malépart: Non.

M. Rossi: Nous étions là. Vous n'y étiez pas.

Mme Copps: Encore une mauvaise réponse.

M. Mulroney: Je reconnais que j'ai peut-être raté le député. Il se cachait peut-être derrière le député de Sainte-Marie.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Ou derrière un autre député.

Nous prenons nos obligations envers les personnes âgées très au sérieux. Nous leur devons beaucoup. Nous leur devons avant tout une économie saine et prospère pour garantir que les chèques de pension ne seront pas un jour refusés par la banque.

Quand les personnes âgées constatent que 10, 20, 40 ou 50 p. 100 de notre revenu national est consacré au service de la dette, comme l'a dit M. Parizeau hier, elles savent que la capacité du pays de payer leurs chèques est mise en jeu. Nous avons l'obligation de garantir que les chèques envoyés par le gouvernement du Canada aux personnes âgées ne sont pas refusés par la banque, ce qui aurait été le résultat de la politique du parti libéral.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Les sarcasmes du premier ministre, son ton impertinent et sa réponse désinvolte en parlant d'un député qui a une place de choix dans le cœur des personnes âgées du Québec et de tout le Canada montrent bien qu'il a perdu contact avec la réalité. Il passe son temps avec des experts en sondage au lieu d'être sur la pelouse de la Colline. J'y étais. Vous êtes passé en automobile et vous avez couru jusqu'à la porte.

LA TENEUR DU BUDGET

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le premier ministre s'attend-il que nous allons croire cette fable lamentable, soit que la désindexation des pensions a pour but de garantir l'avenir de ce programme social, alors que, dans le même budget, il sacrifie des milliards au titre de l'impôt sur les gains en capital et fait cadeau de milliards . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: . . . de dollars aux grandes pétrolières? Si vous tenez tellement à protéger l'économie et les programmes sociaux, reprenez ce cadeau de $125,000 pour les gains en capital et rendez aux personnes âgées ce qui leur est dû, c'est-à-dire la sécurité de la vieillesse, au lieu de l'insécurité et de l'anxiété, au lieu de la colère qu'ils éprouvent parce que le premier ministre leur a menti.

Des voix: Dehors!

Une voix: Qu'on l'expulse.

M. le Président: J'invite le député à faire ce qu'il sait devoir faire, c'est-à-dire retirer cette expression sans aucune explication. Je l'invite à se rétracter.

Des voix: Rétractation!

M. Tobin: Taisez-vous!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. J'invite le député à retirer cette expression.

M. Tobin: Monsieur le Président, il faut sans doute comprendre qu'il ne convient pas de reprendre à la Chambre les mots mêmes qu'utilisent les personnes âgées. Au fond, c'est ce que vous me dites, car ce sont bien les mots que les manifestants ont employés.

M. le Président: Le député sait que certaines choses ne se disent pas à la Chambre. On ne peut pas les dire indirectement non plus. Le député n'est pas sans le savoir.

Ce n'est pas une journée facile. Je demande simplement au député de retirer sa déclaration.

M. Tobin: Monsieur le Président, afin que mes collègues aient la chance de poser les excellentes questions qu'ils ont préparées, je vais la retirer pour l'instant.

Des voix: Oh, oh! Dehors!

M. le Président: Pour la dernière fois, j'invite le député à retirer simplement et sans réserve aucune l'expression qu'il a employée.

M. Tobin: Monsieur le Président, si je me rétractais, je laisserais tomber les personnes âgées comme le premier ministre l'a fait. Elles m'ont demandé ce matin de prendre leur défense.

Des voix: Dehors!

M. le Président: Pour assurer l'ordre à la Chambre, je demande une dernière fois au député . . .

Des voix: Non.

M. le Président: Je le lui demande encore. C'est une journée plutôt difficile. Pour la dernière fois, je demande au député de retirer sans réserve l'expression qu'il a employée.

M. Tobin: Monsieur le Président, deux millions et demi de personnes ne me laisseraient pas retirer sans réserve ce qui est la vérité.

M. le Président: Je n'ai pas le choix. Je dois désigner le député par son nom parce qu'il a refusé de se conformer à une demande de la présidence . . .

M. Nunziata: Parce qu'il a dit la vérité.

Une voix: Jetez-le dehors lui aussi.

M. Nunziata: Expulsez-moi, allez-y. C'est un menteur. Il a menti aux personnes âgées.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je dois donc désigner le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe par son nom parce qu'il a refusé d'obéir à un ordre de la présidence lui demandant de se conformer au Règlement.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, c'est avec un profond regret, étant donné le grand respect de la plupart des députés pour la Chambre des communes, que je propose la motion suivante:

Que le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe soit expulsé de la Chambre pour le reste de la journée.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Hnatyshyn, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 103*)

POUR

Messieurs

Andre
Attewell
Beatty
Belsher
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Blouin (Mme)
Bouchard
Boyer
Bradley
Brightwell
Brisco
Browes (Mme)
Caldwell
Champagne (Champlain)
Charest
Collins (Mme)
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Danis
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fretz
Friesen
Gormley
Gottselig
Graham
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Hamelin
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Howie
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kempling
King
Landry (Mme)
Lanthier
Lawrence
Layton
Leblanc
Lopez
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacKay
Malone
Mantha
Marin
Martin (Mme)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCain
McKnight
McLean
Minaker
Mitges
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plamondon
Ravis
Reid
Reimer
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scowen
Siddon
Sparrow (Mme)
Stevens
Suluk
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Weiner
White
Wilson (Etobicoke-Centre)
Witer—129.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Broadbent
Caccia
Cassidy
Chrétien
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
de Jong
Dingwall
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Finestone (Mme)
Foster
Frith
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Heap
Henderson
Hopkins
Isabelle
Jewett (Mme)
Keeper
Killens (Mme)
Lapierre
MacLellan
Malépart
Manly
Marchi
McCurdy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Orlikow
Ouellet
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Rossi
Tardif (Richmond-Wolfe)
Turner (Vancouver Quadra)
Young—50.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée. Je dois demander au député de se retirer.

Et M. Tobin s'étant retiré:

M. Dick: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. C'est regrettable, mais un autre député, celui de York-Sud-Weston (M. Nunziata), peut-être dans le feu du débat de tout à l'heure, en a clairement traité un autre de menteur. Je crois qu'il faudrait lui donner l'occasion de se rétracter.

Une voix: Vérifiez les bleus.

M. le Président: Un député m'invite à vérifier les bleus. C'est malheureux, mais je les ai vérifiés. Je crains que l'objection du secrétaire parlementaire ne soit motivée. Je dois donc demander au député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) de retirer ses paroles.

• (1600)

M. Nunziata: Monsieur le Président, mon collègue le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) a répété ce qu'une personne âgée a dit et ce qu'un grand nombre de Canadiens d'un océan à l'autre affirment. Mon opinion . . .

Des voix: Dehors!

M. Nunziata: Vous et tous les députés savez ce que je pense. Pour que l'étude du projet de loi sur le pouvoir d'emprunt puisse se poursuivre, je me rétracte.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler qu'à l'exception de trois, les pétitions que les députés ont présentées le mardi 18 juin 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

Des pétitions présentées par le député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) et le député de Bourassa (M. Rossi), ainsi qu'une pétition présentée par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), ne sont pas conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, une fois de plus, j'ai l'honneur de présenter un groupe de pétitions de citoyens qui habitent rue Dufferin, avenue Earlscourt, avenue Bristol, chemin Davenport, Pelham Park, chemin Roncessvales, chemin Runnymede, avenue Bloor ouest, avenue Islington, chemin Martin Grove, chemin Royal York, à Weston Islington, dans la ville de York et la ville de Toronto. Ils demandent tous que le gouvernement maintienne la pleine indexation pour les pensions de sécurité de la vieillesse.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter, au nom de mes commettants de la circonscription d'Ottawa-Vanier, une pétition signée par plusieurs commettants de ma circonscription, demandant au gouvernement, au premier ministre, de respecter sa parole et l'engagement, qu'il avait pris durant la campagne électorale de l'été 1984 de maintenir la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

[*Traduction*]

J'ai une autre pétition, celle-là aussi de citoyens de la circonscription d'Ottawa-Vanier, qui demande au premier ministre (M. Mulroney) de respecter sa parole et l'engagement qu'il a pris durant la campagne électorale de 1984 de maintenir la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions de personnes âgées de Hendon et de la région de Nokomis, qui s'élèvent contre la désindexation de leur pension de sécurité de la vieillesse. Elles demandent à la Chambre des communes de rétablir la pleine indexation de nos programmes de sécurité de la vieillesse.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par un certain nombre de citoyens canadiens qui résident dans la ville de Regina. Ils demandent humblement, tout comme de nombreux députés, qu'il plaise à la Chambre des communes de rétablir la pleine indexation du Programme de sécurité de la vieillesse.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de très nombreux électeurs du village d'Espanola qui déplorent que le gouvernement projette de réduire le pouvoir d'achat de la pension de vieillesse de $100 par personne l'an prochain jusqu'à près de $600 en 1990. Ils font observer que les retraités ne devraient pas être injustement pénalisés au profit des grandes sociétés pétrolières multinationales et des contribuables à revenus élevés. Ils demandent au gouvernement de rétablir la pleine indexation de la pension de vieillesse.

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de la part d'un certain nombre de personnes âgées de ma circonscription habitant au Marjory Carton Centre et ailleurs. Près d'une centaine d'entre elles adressent à la Chambre une pétition pour lui faire part de leurs inquiétudes à la pensée de perdre un de ces jours une partie de leur pouvoir d'achat et des difficultés qu'elles éprouveront dans l'avenir.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, comme je me rappelle que les conservateurs ontariens ont fait tourner leur campagne électorale de 1981 autour du slogan «Aidez-nous à tenir notre promesse», j'ai l'honneur de présenter une pétition qui invite le gouvernement à tenir la promesse qu'il a faite pendant la campagne électorale de 1984 en rétablissant la pleine indexation du Programme de sécurité de la vieillesse au Canada.

Je me permets de vous dire, monsieur le Président, en vous assurant de mes sentiments les meilleurs, que l'Ontario vit un jour heureux avec la chute de son gouvernement conservateur.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

[*Français*]

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition de quelques gens de Winnipeg qui veulent que le gouvernement réindexe les pensions pleinement, et maintenant.

[*Traduction*]

LE CHAMP D'ESSAI MARITIME DES FORCES CANADIENNES À NANOOSE BAY (C.-B.)

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de la part de citoyens de la Colombie-Britannique concernant le champ de tir des Forces canadiennes à Nanoose Bay. Ils déplorent que ce champ de tir contribue à la course aux armements nucléaires et à la militarisation en général. Ils se préoccupent des dommages que cela peut causer à l'environnement de Nanoose Bay et à sa valeur économique, et ils exhortent la Chambre à ne pas reconduire l'accord entre le Canada et les États-Unis et à mettre un terme à tous les essais d'armes au champ de tir en l'utilisant plutôt à des fins pacifiques.

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants de Spadina et de circonscriptions avoisinantes. Ces derniers s'inquiètent du projet du gouvernement de réduire la pension de la sécurité de la vieillesse de $100 l'an prochain, et de $100 de plus par an pour les années ultérieures. Ils voudraient que le gouvernement progressiste conservateur rétablisse l'indexation de la sécurité de la vieillesse en fonction du coût de la vie, et ce sur une base trimestrielle, comme l'a promis le premier ministre. Ils souhaitent que le Parlement rétablisse le principe de la pleine indexation du Programme de la sécurité de la vieillesse au Canada.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par plusieurs centaines d'électeurs de Beaches, qui ne sont pas d'accord avec le projet du gouvernement de désindexer les pensions de vieillesse; ils exhortent le gouvernement à tenir la promesse qu'il a faite lors de la dernière campagne électorale, d'indexer pleinement les pensions de vieillesse sur le coût de la vie.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition exhortant le gouvernement du Canada à tenir sa promesse faite lors de la campagne électorale, et à continuer d'indexer la pension de vieillesse sur le coût réel de la vie tous les trimestres. Cette pétition porte la signature d'habitants de Geraldton, d'Emo, d'Atikokan, de Dryden et de la belle localité de Kashabowie, en Ontario.

J'ai une autre pétition signée par les habitants de deux immeubles pour personnes âgées dans ma circonscription dans laquelle ils exhortent le gouvernement du Canada à tenir les promesses qu'il leur a faites.

Enfin, monsieur le Président, j'ai une pétition signée par plus de 200 habitants de la grande circonscription de Thunder Bay-Atikokan; les pétitionnaires ne sont pas d'accord avec les mesures proposées dans le budget du gouvernement. Ils exhortent ce dernier à conserver la pleine indexation des pensions.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, de la part d'électeurs de ma circonscription, des pétitions où ils protestent contre le fait que le budget du 23 mai impose des sacrifices injustes aux personnes âgées en désindexant les pensions de vieillesse. Ces réductions vont à l'encontre des promesses électorales du parti conservateur qui s'est engagé, s'il était élu, à indexer chaque trimestre les pensions de vieillesse sur le coût de la vie. Ils demandent à la Chambre des communes de rétablir l'indexation complète des pensions au Canada.

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant la signature de 2,000 autres citoyens de Windsor, en Ontario, qui jugent immoral que le gouvernement ait manqué à ses promesses, demandent qu'on renonce à désindexer les pensions en 1986 et réclament que le gouvernement s'engage, par une déclaration, à tenir les promesses conservatrices faites pendant et depuis la campagne électorale.

• (1610)

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions au nom de 4,000 résidents du Manitoba. Les pétitionnaires sont ainsi répartis: 200 viennent de la circonscription de Portage-Marquette, 180 de la circonscription de Winnipeg-St. James, 50 de Swan River, 200 de la circonscription de Brandon-Souris, 160 de la circonscription de Provencher, 170 de la circonscription de Selkirk-Interlake et 3,000 de Winnipeg. Ces citoyens disent qu'en désindexant les pensions de vieillesse, le gouvernement conservateur impose des contraintes injustes et cruelles aux personnes âgées et qu'il revient sur les promesses électorales du premier ministre qui s'était engagé à maintenair l'indexation complète.

Par conséquent les soussignés, vos pétitionnaires, prient humblement la Chambre des communes de retrancher du budget cette mesure injuste et de rétablir la pleine indexation des pensions de vieillesse pour tous les prestataires. Je me réjouis de présenter ces pétitions de la part de 4,000 Manitobains de diverses circonscriptions.

* * *

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) demande à présenter le projet de loi C-55, tendant à modifier la Loi sur l'immigration de 1976.

M. le Président: La ministre a-t-elle la permission de présenter cette mesure?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 340.

[*Texte*]

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE DE LA CÔTE OUEST

Question nº 340—**M. Skelly:**

1. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration a-t-elle approuvé une subvention en vertu du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre afin d'aider les personnes qui ont souffert des changements intervenus dans l'industrie de la pêche de la côte ouest et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) de combien, *c*) quelle partie de la subvention est prévue à des fins administratives?

2. Qui sont les responsables de la mise en oeuvre du programme?

3. Le ministre des Pêches et des Océans a-t-il approuvé le programme et, dans l'affirmative, quelles ont été ses recommandations en ce qui concerne *a*) l'élaboration du programme, *b*) les sommes en cause, *c*) les responsables du programme?

4. Le ministre des Pêches et des Océans a-t-il soumis ces recommandations par écrit à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et, dans l'affirmative, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration les déposera-t-elle à la Chambre?

5. *a*) Qui fait partie du comité d'administration du programme, *b*) quels titres et qualités les rendent aptes à administrer le programme?

6. Combien verse-t-on par jour aux membres du comité en *a*) traitements, *b*) honoraires?

7. Le programme *a*) prévoit-il des allocations de dépenses quotidiennes, *b*) limite-t-il les dépenses quotidiennes?

8. De combien *a*) les membres du comité disposent-ils par jour, *b*) ont-ils demandé à ce jour le paiement en (i) traitements (ii) honoraires (iii) dépenses?

9. M. Thor Peterson est-il autorisé à utiliser l'argent de la subvention pour louer des bureaux et, dans l'affirmative, a-t-il loué des locaux, *a*) qui lui appartiennent, *b*) dans lesquels il possède une participation?

10. Quels autres membres du comité sont autorisés à utiliser l'argent du programme pour louer des bureaux?

11. Dans la région de la côte ouest, quels *a*) conseils municipaux, *b*) bandes indiennes, *c*) conseils régionaux élus, *d*) commissions de développement économique a-t-on consultés au sujet (i) du programme (ii) des candidatures aux postes d'administrateur du programme?

12. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration déposera-t-elle à la Chambre les objectifs du programme dans cette région?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. L'industrie de la pêche de la côte ouest a été désignée par le cabinet fédéral pour recevoir une aide en vertu du PAAIM: *a*) désignation le 21 juin 1984 pour une période de deux ans; *b*) allocation fédérale de 5 millions de dollars pour les programmes de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC); *c*) administration du Comité d'aide à l'adaptation communautaire—$150,000 actuellement, il a été convenu que ce montant ne devait pas dépasser $200,000; autres frais de gestion de la CEIC: estimation actuelle: $154,000.

2. La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration (CEIC/EIC).

3. *a*) Le programme a été approuvé par le cabinet, le 21 juin 1984; *b*) semblable à *a*); *c*) semblable à *a*).

4. Oui. Aucun document ne sera déposé.

5. *a*) Thor T. Peterson—président du comité central; J. M. Lornie—président du sous-comité régional de l'île de Vancouver nord; S. B. Hagen—président du sous-comité régional de l'île de Vancouver ouest; F. Husoy—président du sous-comité régional de la côte nord; D. Isner—président du sous-comité régional de la côte centrale; E. Standish—Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada; D. Deans—Pêches et Océans; W. Stokes—Expansion industrielle régionale; L. Munaweera—Affaires indiennes et du Nord; R. Thomas—ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique.

Les sous-comités sont composés de représentants des secteurs suivants: pêche commerciale, pêche sportive, industrie de transformation du poisson, forêts, syndicats et groupes d'intérêts autochtones.

b) Les membres du Comité d'aide à l'adaptation communautaire sont choisis afin de représenter l'entreprise privée, les syndicats, les groupes d'intérêts locaux, les ministères et organismes fédéraux et provinciaux.

6. *a*) et *b*) Président du comité central: $35 l'heure, jusqu'à concurrence de $250 par jour; présidents des sous-comités: $18 l'heure, jusqu'à concurrence de $150 par jour; les autres membres reçoivent une indemnisation pour la rémunération ou le salaire perdu pendant qu'ils participent aux travaux du comité, et tous les membres des comités peuvent se faire rembourser leurs frais de déplacement et leurs autres dépenses.

7. *a*) Oui, les présidents reçoivent une allocation pour leurs frais de déplacement et leurs autres dépenses; *b*) oui.

8. *a*) Honoraires de $250 par jour pour le président du comité central; honoraires de $150 par jour pour les présidents des sous-comités; plus frais de déplacement et autres dépenses conformément aux directives du Conseil du Trésor.

b) Au 1er mai 1985: (i) aucun; (ii) $8,125; et iii) $3,291.

9. Non. C'est le comité qui peut utiliser l'argent de la subvention pour louer des bureaux. *a*) Non; *b*) oui.

10. Les membres exécutifs des comités et des sous-comités.

11. *a*)(i) Aucun. (ii) Le maire de Campbell River et les conseillers; le maire de Port McNeil et les conseillers; et l'union des municipalités de la C.-B.

b)(i) Aucun. (ii) Le conseil tribal de la côte centrale et le conseil tribal de l'île du Nord. Les bandes indiennes locales ont été consultées par les présidents des sous-comités et sont représentées dans chacun des quatre sous-comités régionaux.

c)(i) Aucun. (ii) Comme dans *a*)(ii) ci-dessus, à cause de la double représentation des individus.

d)(i) Aucun. (ii) Aucun. Les représentants des compagnies dans les secteurs de la pêche, des mines et de la forêt ont été consultés. Les agents du gouvernement provincial de la C.-B. (ministère de l'Environnement et le Bureau du premier ministre) et du gouvernement fédéral (ministères des Pêches et des Océans, des Affaires Indiennes et du Nord, et de l'Expansion industrielle régionale) ont aussi été consultés.

12. Oui. Les objectifs du PAAIM sont de faciliter le processus d'adaptation et d'aider financièrement les travailleurs qui ont définitivement perdu leur emploi, dans les collectivités où les principales sources d'emplois ont récemment été gravement perturbées.

Grâce au PAAIM, le gouvernement aide les collectivités et les travailleurs à s'adapter en leur fournissant une aide supplémentaire pour leur permettre d'avoir accès, au maximum, aux programmes de formation, à l'aide à la mobilité, aux subventions salariales pour les travailleurs âgés, aux programmes de création d'emplois et pour financer la création d'un Comité d'aide à l'adaptation communautaire dans chaque région désignée afin de fournir un mécanisme coordonné pour la participation locale au niveau de l'aide à offrir aux travailleurs et des mesures d'adaptation. Dans certains cas, les travailleurs âgés qui ont été licenciés peuvent bénéficier des prestations d'adaptation pour les travailleurs du ministère du Travail.

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Tous les avis de motion restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI N° 2 DE 1985-1986 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Danis, reprend l'étude du projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt, présenté par M^lle^ MacDonald (au nom de la ministre d'État (Finances)).

Le président: Quand le comité a suspendu ses travaux à 9 heures hier soir, l'article 2 et l'amendement du député de Gander-Twillingate (M. Baker) étaient à l'étude.

M. Baker: Monsieur le président, le sujet de l'amendement dont est saisie la Chambre aujourd'hui est au centre de la période des questions depuis un certain temps maintenant. Le sujet à l'étude aujourd'hui a amené un député à faire des déclarations à la suite desquelles il a dû se retirer de la Chambre des communes. La principale raison pour laquelle cette question se pose depuis un certain temps à la Chambre, et la principale raison de ce qui s'est passé aujourd'hui, c'est que les députés ont beaucoup de mal à comprendre le raisonnement d'un gouvernement qui a promis quelque chose, qui a répété cette promesse en décembre, et qui a trahi cette promesse dans le budget.

Nous avons écouté les ministres et le secrétaire parlementaire du ministre des Finances essayer d'expliquer rationnellement l'amputation de la hausse prévue des pensions de vieillesse qui doit intervenir le 1^er^ janvier. Aujourd'hui, nous avons écouté le ministre des Finances et le premier ministre essayer de nous prouver que le revenu à la disposition des personnes âgées ne serait pas tellement touché. J'imagine que le secrétaire parlementaire, le premier ministre et le ministre des Finances s'en remettaient à l'avis d'experts de divers horizons.

J'ai eu beaucoup de mal à comprendre de quoi parlait le porte-parole du gouvernement hier soir à la Chambre. Il nous disait que ce n'était pas vraiment une coupe de 3 p. 100. Il disait, en fait, que le revenu dont disposaient les personnes âgées ne diminuerait que de 1.5 p. 100. Puis, non content de cela, il est même allé jusqu'à dire que cette coupe n'était, en fait, que la moitié de 1.5 p. 100. Il a ensuite essayé de justifier cela en disant que les personnes âgées pouvaient s'accommoder de cette diminution de .75 p. 100 en achetant des produits différents ou en changeant leur style de vie.

Je suis persuadé que ceux qui écoutaient cette argumentation se cassaient la tête à se demander quelle sorte de raisonnement économique c'était là? Ce monsieur avait peut-être retenu l'avis de spécialistes formés à l'époque où l'économique s'appelait économie politique. A cette époque, on observait des faits et on en imaginait d'autres pour tirer une conclusion qui ne pouvait être vérifiée que plus tard. Toutefois, à l'époque de Platon et d'Aristote, l'éthique était respectée. Par la suite, les Romains du moins ont affirmé que les dieux étaient la fin ultime.

Quel raisonnement peut-on invoquer à ce propos? Nous pouvons parler de la loi de l'offre et de la demande, mais si le prix du café augmente trop, les consommateurs adopteront le thé, le postum ou le chocolat chaud. S'il n'y avait pas suffisamment de fèves de café au Brésil, nous trouverions un succédané. Toutefois, monsieur le président, comment peut-on appliquer le même raisonnement à la réduction des pensions de vieillesse? Que peut-on substituer à la farine, une des denrées essentielles? S'il y a un écart de prix entre la farine Red Rose et la farine Cream of the West, c'est une affaire de quelques cents. On ne peut s'adresser à une autre compagnie pour obtenir du fuel à meilleur marché. On peut changer de fournisseur, mais le produit ne coûtera pas moins cher. On ne peut s'abonner au téléphone à meilleur marché auprès d'une autre compagnie, ni obtenir l'électricité à meilleur prix d'une autre compagnie d'électricité. Contrairement à ce que le gouvernement canadien dit aux citoyens âgés, ils ne peuvent changer de fournisseurs pour compenser cette perte.

• (1620)

Le gouvernement dit avoir été conseillé par des spécialistes. Le premier ministre prenait la parole dans sa circonscription, hier soir, et beaucoup croyaient qu'il allait y annoncer que le gouvernement reviendrait sur sa position à l'égard des pensions de retraite. Je croyais que s'il allait faire une annonce dans sa circonscription, ce serait qu'il avait finalement décidé de défendre les 700 travailleurs de sa circonscription en négociant avec le gouvernement américain la levée de l'incroyable droit de douane sur le poisson salé qui nuit à sa circonscription.

Mais aucune de ces questions n'a été abordée. Le premier ministre a annoncé que le gouvernement fédéral allait construire un pénitencier à sécurité maximale dans sa circonscription afin d'y créer des emplois. Je suppose que cette décision a aussi été prise sur l'avis de soi-disant spécialistes qui conseillent les hommes politiques sans savoir ce qui se passe vraiment dans les circonscriptions elles-mêmes.

J'imagine qu'on pourrait aller dans la circonscription de n'importe quel député annoncer la construction d'une prison à sécurité maximale. On y trouverait la moitié des électeurs qui seraient d'accord et l'autre moitié qui ne le seraient pas. En tout cas, c'était l'avis des spécialistes, et les spécialistes ont dit aussi que cette mesure n'était pas une réduction de 3 p. 100 mais de 1.5 p. 100 parce que les personnes âgées peuvent s'y adapter, acheter des produits moins chers et changer leur façon de vivre. Comment les personnes âgées peuvent-elles changer leur façon de vivre quand elles ont des hypothèques ou des loyers à payer, de petits paiements à faire, l'abonnement au téléphone et l'achat d'aliments? C'est impossible.

Voilà pourquoi la Chambre se penche aujourd'hui sur cette motion. Je l'ai présentée en me fondant sur ce que l'autorisation d'emprunt que demande le gouvernement du Canada n'est pas claire de toute façon. Les explications données par la ministre d'État (Finances) sont insuffisantes. Elle ne savait pas ce que les ministres ont répondu au président du Conseil du Trésor depuis le moment où les coupures annoncées ont été faites en novembre et qu'un tiers de ces mesures-là prises par le gouvernement ont été annulées. La ministre d'État (Finances) n'a pu répondre à cette question quand le projet de loi a été présenté. Peut-être que si elle avait pu répondre à ce moment-là, nous aurions pu nous en occuper beaucoup plus rapidement. Mais elle n'a pu le faire.

Il y a des questions lourdes de conséquences qui se posent quand on examine de plus près le projet d'emprunt, à propos de chaque ministère. Il s'agit de chiffres bien précis que le président du Conseil du Trésor a indiqués pour les économies réalisées par le gouvernement du Canada ou les recettes provenant de l'augmentation des droits d'usage d'installations fédérales.

Permettez-moi de parler des 200 millions qui seraient économisés par une surveillance accrue de la part du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et de la Commission d'assurance-chômage. Je dis à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration que ce chiffre ne peut pas être atteint de façon réaliste. Elle ne peut arriver à ce but qu'en adoptant plusieurs mesures qui frapperaient beaucoup de pauvres. Il y a une mesure que le ministre désire sans doute prendre: c'est d'arracher des gens à l'assurance-chômage en les amenant aux bureaux d'emploi. Un autre de ses projets probables est de donner à ces gens des emplois créés dans le cadre de programmes gouvernementaux indiqués au budget et pour lesquels il est affecté des fonds au ministère de l'Emploi et de l'Immigration au titre de l'article 38, ou des programmes en voie d'être mis au point de concert avec les provinces. Mais il y a un danger au sujet des programmes d'emploi direct aux termes de l'article 38. La personne qui touche l'assurance-chômage et qui prend un emploi dans le cadre du programme d'emploi de la ministre au titre de l'article 38 va prendre un emploi qui n'est pas assurable. Il est possible que quelqu'un qui intervient sur le marché du travail par l'entremise du programme Canada au travail voie ses paiements réduits de $260 à $200 par semaine. Ce serait une injustice à son endroit. Cependant il y a des mécanismes pour abaisser le montant versé par l'assurance-chômage pour économiser 200 millions.

Quels sont les effets d'une pareille mesure? Quand le ministère de l'Emploi et de l'Immigration annonce un programme de travail ou une initiative d'emploi dans les régions du Canada à fort taux de chômage, la principale question c'est la discrimination. Par ces mesures, le gouvernement a cherché à affecter des gens à des emplois existants et à les arracher à l'assurance-chômage afin d'économiser sur les prestations d'assurance-chômage. Cependant, il ne peut le faire que s'il modifie les critères d'admissibilité.

Le gouvernement a établi deux critères pour l'emploi. Seuls ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage ou n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage peuvent travailler. Cependant, suite à cette initiative, il est impossible à une personne qui n'a jamais touché de prestations d'assurance-chômage d'obtenir un emploi dans le cadre d'un programme de création directe d'emplois. En d'autres termes, les jeunes ne sont absolument pas admissibles.

Le plus grand problème auquel doit faire face le gouvernement dans des régions à fort taux de chômage sont les annonces qu'il fait. De même, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration intervient dans cette enceinte pour parler de la nouvelle initiative du gouvernement en ce qui a trait au programme d'emplois pour étudiants. Même si je n'ai rien contre le fait que ces emplois soient offerts à l'entreprise privée, je m'inquiète lorsque des chaînes de restauration rapide au Canada peuvent profiter du programme. Alors qu'elles engageraient normalement 30 jeunes, en vertu de ce programme, elles en engageront toujours 30, mais une partie de leur salaire sera versée par le gouvernement. Je m'inquiète également de voir des entreprises engager des gens pour en remplacer d'autres qui occuperaient normalement ces emplois.

Cependant, examinons les critères d'admissibilité à ce programme. Tout d'abord, un candidat doit avoir été étudiant à temps plein durant l'année précédente et doit demeurer étudiant à temps plein. Cette question a été posée à la ministre, il y a quelque temps, au comité, et elle a répondu que ce critère serait modifié cette année. Cependant, cela n'a jamais été fait. A l'heure actuelle, on fait de la discrimination, alors qu'une personne qui a été l'année précédente, étudiante à temps partiel plutôt qu'à temps plein et qui a besoin de cet emploi d'été autant que quiconque, ne peut profiter de ce programme. Un étudiant qui n'avait qu'à compléter quelques cours n'est pas admissible à ce programme d'emplois d'été pour étudiants.

Nous en revenons à la question des experts conseillant les ministres au sujet des critères d'admissibilité. Ensuite, il y a les spécialistes qui conseillent les ministres sur l'utilisation des ressources, et il y en a d'autres enfin qui les renseignent sur les réductions des crédits qui figureont dans le budget et dans l'exposé financier.

• (1630)

J'imagine que ce sont ces spécialistes-là qui ont conseillé à la ministre de l'Environnement de mettre un terme aux activités du Service canadien de la faune. J'imagine que ce sont eux qui ont dit à ladite ministre de faire payer pour toute demande de renseignement au service de la météo et de ne pas organiser cette année de visites avec guide dans les parcs nationaux. Je suppose que ce sont encore eux qui ont conseillé au ministre des Pêches et des Océans de mettre fin au régime d'assurance des navires de pêche. Tous ces services ont été annulés, et c'est la prise de position officielle, depuis la publication de l'exposé financier en novembre dernier.

Puisque je parle de l'emploi et de l'immigration, j'aimerais dire à la ministre que dans l'exposé financier de novembre dernier et aussi dans le budget, les crédits de son ministère affectés à la mobilité de la main-d'œuvre cette année sont réduits de 2.2 millions de dollars. Qu'est-il arrivé après que l'on eut supprimé ce montant? La ministre de l'Emploi et de l'Immigration, par l'intermédiaire de ses collaborateurs, a dû publier de nouveaux critères d'admission aux subventions de mobilité. Où en sommes-nous maintenant? Quelles conditions doit maintenant remplir une personne qui aurait normalement droit à l'aide à la mobilité? Elle doit présenter une lettre affirmant que l'emploi durera plus d'un an. Cette personne doit aussi attendre que le centre d'emploi le plus proche annonce la vacance du poste pendant une période raisonnable. On a imposé toutes sortes de restrictions. Je dirais à la ministre que non seulement elle épargnera 2.2 millions, mais c'est toute la caisse qu'elle va épargner, car personne ne satisfera aux critères. Ce sera l'exception et non la règle quand quelqu'un pourra bénéficier du programme.

Je vois, monsieur le président, que vous m'indiquez qu'il ne me reste que deux minutes et que j'ai parlé pendant 18 minutes.

Le président: Oui.

M. Baker: Je voudrais aborder une autre question très importante qui concerne cette fois le ministère des Transports. Je vois que le ministre responsable est assis à son pupitre. Mais il ne me reste qu'une minute et demie n'est-ce pas, monsieur le président?

Le président: Oui, c'est exact.

M. Baker: Le ministre voudrait-il se procurer une copie du compte rendu aujourd'hui même, parce que j'aurais à parler pendant au moins 20 minutes, peut-être 40 ou 60 minutes, d'une chose qui intéresse son ministère? Il s'agit d'une question très importante qui concerne aussi le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme il ne me reste qu'une minute, je dirais aux ministres qu'il s'agit de la sécurité dans les transports et l'énergie dont il n'est pas question dans le budget, mais qui devraient y figurer et pour lesquelles le ministre de l'Énergie dispose d'un rapport. Non, il n'en a pas été question dans le budget et il n'y a pas de poste s'y rapportant dans le budget des dépenses du ministère. C'est une autre question qui intéresse de très près bien des gens au Canada.

Je conclurai en disant que j'espère que tous les députés participeront au débat d'une question qui intéresse les personnes âgées et le tour que leur a joué le nouveau gouvernement du Canada. A moins que le gouvernement ne revienne sur sa décision, il peut s'attendre à perdre des voix aux prochaines élections, en l'occurrence celles des personnes âgées.

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le président, j'aimerais prendre part à ce débat sur le projet de loi C-51 en étude en comité plénier pour dénoncer ce gouvernement qui veut gouverner en frappant les plus faibles, qui veut gouverner par l'inaction et qui veut gouverner en haussant le fardeau fiscal des petits contribuables et en réduisant le revenu des personnes âgées.

Déjà le 2 avril, monsieur le président, l'Agence de la presse canadienne rapportait les propos suivants tirés d'une étude commanditée par le Syndicat canadien de la Fonction publique, et je cite:

[*Traduction*]

Le gouvernement conservateur est en train d'exacerber un mal moral déjà grave dans notre société en popularisant la philosophie des affaires avant tout. La loi de la survie du plus fort menace d'anéantir les progrès que nous avons déjà accomplis pour rendre notre société plus compatissante et plus équitable.

[*Français*]

Or, le budget déposé le 23 mai, monsieur le président, donne raison à cette analyse, mais prouve en plus que l'axe Mulroney-Wilson n'a aucune idée des besoins réels de l'économie canadienne.

[*Traduction*]

D'une part, en majorant les impôts, le gouvernement Mulroney a vraiment mis les simples contribuables à contribution. Une personne mariée qui gagne $20,000 par année et qui a un conjoint et deux enfants à charge, paiera $300 d'impôt de plus par année à cause du nouveau budget. Si cette même personne gagnait $30,000 par année, sa contribuation fiscale serait encore plus grande puisqu'elle paierait environ $400 de plus par année. D'autre part, l'impôt supplémentaire provisoire sur les revenus élevés est structuré de telle façon qu'il ne touchera pas les plus nantis. Au demeurant, cet impôt supplémentaire se fonde sur le montant de l'impôt déjà versé, au lieu du revenu gagné. Par conséquent, il ne s'adressera qu'aux Canadiens qui n'ont pas pu se prévaloir des déductions fiscales spéciales pour réduire leur revenu imposable. La plupart des nantis paieront peu ou pas d'impôt du tout comme toujours alors que la classe moyenne en paiera davantage. Enfin, le budget supprime l'indexation intégrale des exemptions personnelles et des tranches d'imposition.

Le budget propose donc une majoration générale des impôts, mais ce sont les gagne-petit qui, proportionnellement, seront le plus touchés. Et les modifications envisagées sont une hausse des impôts étant donné que les contribuables paieront de plus en plus d'impôt au fur et à mesure que leur revenu augmentera puisqu'ils changeront de tranche d'imposition.

[*Français*]

En plus de toutes ces mesures inacceptables, le gouvernement conservateur frappe directement les personnes âgées en diminuant en dollars réels les prestations de sécurité de la vieillesse. Chaque Canadien et chaque Canadienne âgés de plus de 65 ans voit son revenu de pension diminué de 3 p. 100 cette année, si on compare ce qu'il ou elle recevra effectivement suite au budget, aux sommes allouées par l'ancien gouvernement libéral.

En réalité, monsieur le président, puisque les prestations ne seront indexées que sur la hausse de l'indice des prix à la consommation qui dépasse 3 p. 100, nos aînés perdront environ 30 p. 100 du revenu escompté en dix ans.

Pendant huit semaines l'été dernier, lors de la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) s'est promené à travers le pays en promettant des «jobs, jobs, jobs». Aujourd'hui, lui et le ministre des Finances (M. Wilson) devraient crier «taxes, taxes, taxes».

• (1640)

Au contraire des héros mythiques à la Robin des Bois, ils volent aux pauvres pour donner aux riches.

Les dépenses agricoles sont diminuées de 50 millions de dollars par année.

Une nouvelle taxe fédérale de 11 p. 100 sur les produits de beauté et de santé: savons, dentifrices, et ainsi de suite.

Après avoir abandonné les programmes de conversion énergétique, le gouvernement ajoute une nouvelle taxe de 11 p. 100 sur les matériaux visant à accroître le rendement énergétique.

Monsieur le président, j'ai cherché à comprendre comment et surtout pourquoi un gouvernement pouvait présenter un budget aussi foncièrement déséquilibré.

J'ai cherché à comprendre, comme la plupart des citoyens de ma circonscription ont cherché à comprendre, eux qui sont l'exemple même de cette classe moyenne qui fait la force de notre pays.

Hélas, la réponse n'est que trop évidente.

Le plus gros cadeau consenti par le ministre des Finances va aux entreprises pétrolières et gazières. Ces entreprises coûteront 902 millions de dollars au Trésor en manque à gagner pour l'année 1986-1987 seulement, en vertu de l'élimination de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières: 902 millions pour une seule année fiscale.

D'autre part, la fameuse surtaxe temporaire de 5 p. 100 s'appliquant aux grandes industries, dont l'honorable ministre des Finances a tant parlé, rapportera 175 millions de dollars cette année et 285 millions en 1986-1987.

Compte tenu du cadeau annuel de 902 millions fait aux compagnies pétrolières, il restait encore 440 millions à aller chercher dans les poches des contribuables. Quoi de plus facile que d'augmenter la taxe sur l'essence de 2c. le litre, de diminuer les prestations de sécurité de la vieillesse, de réduire le budget des programmes de création d'emplois pour récupérer ces sommes. Mais l'honorable ministre des Finances prétendra peut-être que la reprise économique canadienne proviendra du secteur privé et plus particulièrement des petites et moyennes entreprises canadiennes.

D'ailleurs, monsieur le président, le ministre des Finances déclarait dans son discours sur le budget que les petites et moyennes entreprises canadiennes sont devenues le moteur de l'économie canadienne. Mais, hélas, le budget présenté le 23 mai prévoit très peu de choses pour promouvoir ce secteur d'activités, et en réalité fait entrer les petites et moyennes entreprises canadiennes dans une période de stagnation.

Revoyons les mesures visant le secteur privé: L'exonération des gains en capital. Bien que très peu de Canadiens y seront admissibles, une telle mesure aurait pu aider les petites et moyennes entreprises si le gouvernement, dans son incurie, n'avait pas oublié que l'exonération devrait viser spécifiquement un réinvestissement. A cause de cette négligence, très peu d'investisseurs seront dirigés vers la petite et moyenne entreprises. L'investisseur ne jouissant d'aucun avantage fiscal à investir dans une petite et moyenne entreprises ne verra aucun intérêt à investir dans une entreprise à risque. Cette mesure non seulement ne se traduira pas nécessairement par des emplois, mais provoquera un climat de spéculation excessif. Évidemment, l'investisseur pouvant vendre ses biens pour s'acheter un condominium en Floride sera heureux, mais cette transaction ne créera certes pas un emploi de plus.

Deuxièmement: placement des régimes de pensions et autres régimes de revenu de retraite dans des petites entreprises. Ce programme est réglementé par une série de dispositions lourdes et complexes tout en empêchant les propriétaires d'investir dans leurs propres entreprises.

Le parti libéral, comme la très grande majorité des propriétaires de petites entreprises, souhaitait voir adopter des modalités de placements basées sur celles actuellement en vigueur pour les régimes d'épargne-retraite autogérés. Dans un tel cas, le propriétaire et sa famille auraient pu investir dans l'entreprise, grâce à des règles souples et bien adaptées aux besoins des petits investisseurs. Le gouvernement conservateur a préféré limiter le programme aux organismes qui gèrent des fonds considérables tout en sachant que ces organismes préfèrent en général ne pas s'engager dans des investissements risqués. Les employés versant des contributions à ce fonds pour assurer leur retraite ne voudront certes pas voir des sommes importantes investies dans des entreprises à risques.

Troisièmement: la recherche et le développement. Le budget propose de rendre entièrement remboursable le crédit acquis par les corporations privées au titre de leurs dépenses courantes en recherche et développement. Déjà il était possible pour ces corporations d 'obtenir un remboursement correspondant à 40 p. 100 des dépenses encourues la première année et de reporter le reste des dépenses sur une période de sept ans au maximum.

Plutôt que d'aider l'ensemble des petites entreprises génératrices d'emploi, nous croyons que cette proposition provoquera l'apparition de compagnies qui fonctionneront selon le court terme et qui serviront de paravent à des spéculateurs.

Monsieur le président, le parti libéral du Canada croit essentiel de voir créer des programmes pour aider nos jeunes Canadiens du groupe des 18 à 35 ans à lancer leurs propres entreprises. Il considère tout aussi important que l'on aide les chômeurs canadiens âgés de 36 à 55 ans à mettre à profit leur expérience acquise pour lancer leurs propres petites entreprises.

D'autre part, les pertes en capital devraient être déductibles à 100 p. 100. Il faudrait promouvoir des fonds de pensions s'adressant particulièrement aux petits entrepreneurs. La réglementation administrative devra être assouplie et le fardeau fiscal de la petite et moyenne entreprises devrait être diminué.

De nouveaux modes de financement doivent être créés et il faudra développer de nouveaux marchés. Nous croyons qu'il serait possible ainsi de maintenir le rythme de croissance des petites et moyennes entreprises et de promouvoir la création de nouvelles entreprises génératrices d'emplois, mais je réalise, monsieur le président, que le gouvernement progressiste conservateur a préféré récompenser ses amis les plus chers plutôt que de se préoccuper de créer ces emplois si essentiels pour diminuer le chômage.

Monsieur le président, je me dois de vous rappeler que le mois dernier Statistique Canada rapportait, après huit mois d'un gouvernement progressiste conservateur, que 10,9 p. 100 de la population sont sans emploi et que le taux de chômage chez les jeunes de moins de 24 ans est de 17 p. 100. Alors que la création d'emplois doit être une priorité pour tout gouvernement responsable, le tandem Mulroney-Wilson n'a rien trouvé de mieux que d'augmenter d'environ $400 les déboursés auxquels doit faire face une famille moyenne.

Plutôt que «jobs, jobs, jobs», le premier ministre Mulroney aurait dû déclarer lors de la campagne électorale: «Préparez-vous à être pressés comme des citrons pour enrichir mes alliés les plus sûrs!»

[*Traduction*]

M. Axworthy: Monsieur le président, aujourd'hui pendant la période des questions, j'ai attiré l'attention du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur les déclarations d'un membre de son personnel de comté, à Provencher, déclarations qui sont parues dans le *Free Press* de Winnipeg. Voici ce qu'a déclaré cette personne à propos des réactions, de l'intérêt et de la controverse suscitées par la mesure de désindexation du gouvernement:

La plupart des gens ne comprennent pas qu'il s'agit d'une somme minime. Elle représente trois paquets de cigarettes par mois, qu'il vaut mieux ne pas fumer, de toute façon, ou une petite bouteille d'alcool qui est mauvais pour la santé.

Alors pourquoi parler de sacrifice?

J'ai demandé au ministre de se rétracter. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'est-il pas le seul porte-parole du cabinet qui représente les personnes âgées? Il a refusé. Il a refusé de dire que son employé avait été mal cité. Il n'a pas dit non plus qu'il avait eu tort, qu'il n'était pas d'accord avec lui. Autrement dit, il convient tacitement, avec ce membre de son personnel, que cette mesure représente peu de choses pour les personnes âgées, une demi-bouteille de bière ou de vin. Voilà comment un employé du ministre considère les plaintes et les protestations de centaines de personnes âgées qui songent aux difficultés qui les attendent. C'est très révélateur de l'attitude du gouvernement à ce sujet, il se dit que s'il peut repousser les critiques ou nier la vérité, le problème disparaîtra.

Dans le même article du 17 juin, on cite un certain nombre de députés conservateurs qui auraient dit: «ce n'est pas un problème dans ma circonscription», «je n'ai eu qu'un ou deux appels», «les gens s'en fichent», «ça n'intéresse personne» ou «c'est simplement une question montée en épingle par l'opposition».

Aujourd'hui, j'ai présenté des pétitions signées par 4,000 Manitobains, que j'avais reçues la semaine dernière. Il y avait là près de 2,000 noms de personnes vivant dans des circonscriptions conservatrices de cette province. Ces gens n'inventaient rien. Je vois que le député de Saint-Boniface est présent. Il nous a dit qu'il n'avait guère eu qu'une quinzaine d'appels. Pourtant, j'ai ici des centaines de noms de personnes qui vivent dans sa circonscription et ont signé les pétitions. Il y a quelque chose qui ne va pas. Ou bien ces gens ne sont pas prêts à parler à leur député conservateur car ils le craignent, ou bien ils savent qu'il n'écoutera pas, ou bien les députés en question ont débranché leur téléphone. Peut-être les journaux ne disent-ils simplement pas la vérité.

• (1650)

Il n'y a pas de doute que, dans tout le pays, il y a un grand mouvement en faveur d'une modification de ce programme. Et que voyons-nous, un ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui refuse même de reconnaître que cela créera des difficultés à certains. En même temps, nous avons une lettre du Conseil consultatif national sur le troisième âge, qui n'est pas un groupe politique, mais est constitué de représentants d'organismes sociaux pour les personnes âgées de tout le pays, pour conseiller le gouvernement sur ses politiques. Que dit-on dans cette lettre envoyée au ministre lui-même? Je voudrais vous en lire un passage:

On fera une économie à court terme, mais une perte à long terme. Le stress associé à un budget toujours plus serré aura de graves conséquences. De plus en plus de Canadiens âgés auront du mal à supporter des conditions physiques, mentales et sociales qui se détériorent. Avec le temps, les dépenses qu'exigeront d'autres types de soins limiteront les économies résultant de la désindexation.

Notre ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nie l'évidence et les propositions formulées par son propre conseil consultatif. Il ne s'en préoccupe même pas. Au contraire, il considère apparemment, à l'instar de cet employé, que cette mesure ne cause aucune difficulté. C'est là qu'est le problème et c'est pourquoi ce débat se poursuit. Nous devons trouver une façon de faire prendre conscience aux membres du caucus conservateur et de leur faire comprendre que c'est une question fondamentale, une mesure qui va sensiblement modifier la trame sociale du Canada, et que nous allons adopter de notre plein gré, pour la première fois depuis des années, une politique qui va aggraver la pauvreté.

Statistique Canada publie des rapports depuis une vingtaine ou une trentaine d'années. Chaque année, elle nous a annoncé une légère régression de la pauvreté plus ou moins marquée. Les progrès n'ont pas toujours été aussi nets que nous le souhaitions, mais nous progressons régulièrement depuis deux décennies. Aujourd'hui, Statistique Canada déclare que pour la première fois en 20 ans, en raison du budget du gouvernement actuel, un plus grand nombre de Canadiens, dont 250,000 personnes âgées, vont vivre à nouveau en-dessous du seuil de la pauvreté. Ces données proviennent d'un rapport de

Statistique Canada et non d'un groupe sectaire. Nous en sommes arrivés à ne plus rien comprendre de ce qui se passe dans l'intimité des discussions du caucus conservateur, quand tous les faits l'un après l'autre nous prouvent que les actes du gouvernement provoqueront une recrudescence de la pauvreté, et notamment parmi les personnes âgées qui auront plus de mal à acheter leurs biens et services . . .

M. Andre: Vous devriez rougir en tenant de tels propos.

M. Axworthy: Je ne rougis pas du tout, monsieur le président. J'ai simplement cité les chiffres et le ministre est comme son collègue de la Santé nationale et du Bien-être social. Il ne comprend rien; il n'a pas de conscience et ses actes dépassent l'entendement. Il ne comprend pas que pendant vingt ans, nous avons fait des progrès et qu'en raison des initiatives de son gouvernement, dont il fait partie, nous allons régresser. Tout cela en dit long sur le gouvernement qui nous dirige, monsieur le président. C'est un gouvernement sans conscience, qui ne comprend rien.

M. Riis: Je pense qu'ils s'en moquent.

M. Axworthy: C'est pire que cela. Il y a lieu de s'interroger au sujet d'un gouvernement qui, volontairement, consciemment, prend la décision de faire vivre un plus grand nombre de personnes dans la pauvreté et dont le premier ministre intervient ensuite, jour après jour, ainsi que son ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, pour nier l'évidence.

Est-il surprenant que le groupe de personnes âgées qui ont manifesté sur la pelouse du Parlement aujourd'hui aient dit, et je n'emploierai pas une expression antiréglementaire, qu'elles ne font plus confiance au gouvernement, qu'elles ne le croient pas, qu'elles ont complètement perdu confiance dans tous les principes qu'il défend? Il serait compréhensible qu'il commette une erreur dans le budget. Nous avons un nouveau gouvernement et il y a une bande de bleus au cabinet; il serait par conséquent compréhensible que dans leur hâte, ils aient pris certaines initiatives dont ils ne mesuraient pas les conséquences. C'est possible. Pourtant, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social vient dire à la Chambre, en approuvant les déclarations de son propre fonctionnaire, qu'il n'y aura pas de problèmes. Je me demande ce qu'il lit. Quels livres drôles lit-il? Dans quel monde enchanté vit-il? Il est temps de changer de ministre. Il est temps d'essayer de trouver dans ce caucus de 211 députés quelqu'un qui comprenne les problèmes. Peut-on supporter un ministre de la Santé nationale et du Bien-être social tellement incompétent, obstiné et indifférent aux problèmes de ses électeurs qu'il n'est même pas disposé à reconnaître qu'il avait tort ou que son fonctionnaire avait tort et qu'il y aura effectivement des épreuves? Monsieur le président, la preuve est là et elle est tellement évidente.

Nous n'avons cessé de demander aux membres de ce caucus de parler à leur ministre et de lui faire comprendre qu'il n'y a rien de mal à reconnaître son erreur. Dieu sait que le ministre des Finances et le premier ministre ont commis suffisamment d'erreurs pour remplir les livres d'histoire. Pourquoi hésitent-ils tellement à reconnaître qu'ils ont commis une erreur grave et impardonnable qui suscite des réactions d'un bout à l'autre du pays et qui détruit la confiance, la sécurité et le bien-être de centaines de milliers de Canadiens.

Je voudrais présenter une autre preuve, importante selon moi. Au cours du week-end dernier, les sections de la Légion canadienne du Manitoba et du nord-ouest de l'Ontario, soit environ 51 sections, dont font partie de nombreux députés conservateurs du Manitoba, ont voté à l'unanimité pour recommander au gouvernement de rétablir l'indexation. Si cela me paraît important c'est parce que la pension d'anciens combattants de ces personnes demeure protégée et qu'on pourrait penser qu'elles sont d'accord du moment qu'elles sont à l'abri. Elles ont néanmoins eu le désir et le courage de protester au nom des autres Canadiens moins favorisés qu'eux. Les 50,000 membres de la légion canadienne du Manitoba et du nord-ouest de l'Ontario se sont unis pour protester contre les mesures gouvernementales. Encore une fois, ils disent ignorer ce qui se passe.

Le premier ministre nous a encore fait son numéro cet après-midi en prétendant qu'il augmente la sécurité des gens en réduisant leur revenu de $1,200, en instaurant une taxe de vente qui réduira leur pouvoir d'achat. D'où sort-il ce raisonnement incroyable? Ils affirment pour se justifier que nous devons tous consentir à des sacrifices pour réduire le déficit, mais le budget ne demande pas à tout le monde de faire des sacrifices. Ce budget est très avantageux pour certains Canadiens. Onze p. 100 d'entre eux détiennent la totalité des actions canadiennes et l'exemption des gains en capital va faire cadeau de centaines de millions de dollars à un groupe de Canadiens riches et très privilégiés.

Lorsque le ministre des Finances a pris la parole à la Chambre hier pour demander à l'opposition ce qu'elle ferait, mon collègue de Laval-des-Rapides lui a répondu qu'il réduirait au moins de moitié l'exemption des gains en capital, ce qui suffirait pour rétablir l'indexation. C'est une solution plutôt simple. Vous vouliez une réponse, la voilà.

De plus en plus de données économiques viennent confirmer chaque jour que l'exonération des gains en capital ne stimulera aucunement la croissance. Ce serait bien autre chose si cette initiative visait directement les investissements dans les secteurs productifs de l'économie. Je serais tout à fait d'accord. Si l'exonération avait été conçue de façon à favoriser les investisseurs qui accroissent nos moyens de production, la cause du gouvernement serait défendable. Dans l'état actuel des choses, cet avantage profitera en grande partie à des gens qui font des placements aux États-Unis et achètent des terres en Floride. Un article du *Wall Street Journal* est particulièrement éloquent: effectivement, l'exonération des gains en capital prévue dans le budget canadien stimulera l'économie. Elle stimulera l'économie américaine. Voilà ce qu'on pouvait lire dans le *Wall Street Journal*. On y remerciait les Canadiens de se montrer encore une fois de si bons voisins.

• (1700)

Pour ce qui est de l'accroissement de la capacité de production des entreprises canadiennes, tous les économistes sont d'avis que des questions cruciales se posent. Prenons le cas des exemptions dans le domaine de l'immobilier. A quoi bon les transactions immobilières et les spéculations foncières lorsqu'il s'agit de construire une nouvelle usine ou d'acquérir de l'équipement pour fournir de nouveaux services ou de nouveaux produits? Cela ne sert pas à grand-chose, monsieur le président. Nous allons enrichir des tas de spéculateurs qui sont en train de rire du gouvernement conservateur. Ils trouvent tout cela bien drôle, car le gouvernement leur a cédé tout ce qu'ils voulaient sans qu'ils aient rien à donner en retour.

Jetons un coup d'œil aux statistiques publiées hier. Le prétendu miracle économique dont nous parlent le premier ministre et le ministre des Finances n'a même pas entraîné, dans les neuf derniers mois de gouvernement conservateur, une augmentation de 1 p. 100 des investissements. Le gouvernement était censé jeter les bases d'une nouvelle structure économique et industrielle au Canada, mais les investissements n'ont pas augmenté. Et je peux vous dire pourquoi, monsieur le président. Si je songeais à investir dans une nouvelle usine ou un projet d'expansion, je me demanderais où sont les débouchés, qui achèterait le nouveau produit ou service offert. Le budget réduit de 37 milliards de dollars la demande à la consommation, et il frappe surtout les Canadiens à revenus faibles ou moyens.

M. Dick: Combien d'années?

M. Axworthy: Pour les cinq prochaines années. C'est le grand analyste économique, le député de Mitel, qui vient d'intervenir.

Le budget frappe particulièrement les familles dont le revenu se situe entre $20,000 et $30,000 par année. Le pouvoir d'achat de ces familles sera réduit de 20 ou 30 p. 100. Par contre, l'homme ou la femme qui gagne $200,000 verra son pouvoir d'achat diminuer de seulement 4 p. 100. Voilà le prétendu miracle économique que l'on nous demande d'appuyer, et le premier ministre a même prétendu que les personnes âgées étaient d'accord.

Aucun Canadien âgé, aucun Canadien tout court ne pourrait souscrire à cette politique économique qui vise purement et simplement à aider les privilégiés sans prévoir quoi que ce soit pour les autres 24.5 millions de Canadiens. Voilà donc circonscrit l'objet du présent débat. Le débat porte sur l'injustice fondamentale qui consiste à désindexer la pension des personnes âgées, ce qui n'aidera d'aucune façon à stimuler l'économie. En fait, cela aidera seulement à payer les membres du club du premier ministre. Voilà où va l'argent.

Je reviendrai là-dessus. Il est grand temps que le gouvernement reconsidère sa décision. Il est temps qu'il refasse ses calculs et qu'il réduise considérablement les cadeaux qu'il a octroyés aux sociétés pétrolières, aux spéculateurs et à bien d'autres riches Canadiens, de manière à rétablir l'indexation.

Ne nous y trompons pas. Il ne s'agit pas de rétablir l'indexation seulement pour le supplément de revenu garanti, il faut rétablir intégralement l'indexation de la pension de vieillesse versée à tous les Canadiens âgés. En outre, les personnes en cause ne sont pas seulement les Canadiens de plus de 65 ans; il y a aussi les quelque 1.1 million de Canadiens qui ont 60 ans actuellement et qui doivent préparer leur retraite et voir d'ici cinq ans sur quel revenu ils peuvent compter. Eux aussi savent que leur revenu a été sérieusement amputé, que leur pouvoir d'achat va diminuer et qu'il leur sera beaucoup plus difficile de planifier pour l'avenir. En plus des personnes touchées maintenant, il y a 1.1 million de Canadiens qui auront bientôt 65 ans et qui ne pourront plus régler leur problème de sécurité du revenu.

Les problèmes de beaucoup de gens pourraient être facilement réglés si le gouvernement réorientait en partie sa politique. Nous savons qu'il est difficile d'accepter qu'on humilie ainsi le ministre des Finances. Tous les Canadiens savent que ce budget était incroyablement mauvais, mais les députés conservateurs sont obligés d'en prendre la responsabilité. J'espère qu'ils ont assez de jugeotte et de bons sens pour comprendre qu'il faut rectifier le tir, car nous ne pouvons pas tolérer que des millions de Canadiens payent pour qu'on accorde des avantages inacceptables . . .

Le président suppléant (M. Penner): A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis au regret d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Blaikie: Monsieur le président, j'ai quelques observations à faire à la suite de ce qu'a dit le député de Winnipeg-Fort Garry au sujet des remarques faites par le personnel du bureau du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je voudrais en profiter pour prendre l'initiative de rectifier une remarque que j'ai faite l'autre jour à la Chambre, pendant la période des questions, au sujet du bureau du même ministre. J'ai dit en effet ce jour-là que mon bureau continuait à recevoir des appels de personnes de la circonscription du ministre qui affirmaient qu'on les mettait en attente quand elles appelaient le bureau du ministre. J'ai eu l'occasion de vérifier la situation auprès de mon bureau ce soir-là, et je me suis rendu compte que je n'aurais pas dû dire que nous continuions de recevoir des appels de ce genre. Nous en recevions, mais ce n'est plus le cas. Je voulais donc rectifier les faits pour être tout à fait juste envers le ministre.

Les gens qui nous téléphonent sont des personnes représentées par des députés progressistes conservateurs, comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, des personnes qui ne voient jamais les pétitions qui circulent et qu'elles voudraient signer afin de protester officiellement contre la désindexation partielle des pensions décidée par le gouvernement. Ces gens téléphonent à mon bureau pour savoir si des pétitions ne pourraient pas leur être adressées. Je suis persuadé que d'autres personnes ont téléphoné à d'autres députés qui s'opposent activement à la désindexation à la Chambre. J'espère que toutes ces personnes continueront à le faire, mais je me demande à quel moment tous ceux qui pourraient signer une pétition l'auront fait. Nous nous retrouverons alors devant un gouvernement qui, après avoir insisté à juste titre sur la nécessité d'obtenir un consensus, sera obligé de s'opposer au consensus le plus majoritaire obtenu depuis longtemps. Le patronat, le salariat, les citoyens âgés, les députés de l'opposition et les députés ministériels de l'arrière-plan partagent tous la même opinion. Si le premier ministre veut prouver qu'il respecte le consensus, comme il l'a prétendu, c'est l'occasion toute trouvée pour lui de montrer sa sincérité.

Je sais que parfois, au cours des escarmouches de la période des questions, le premier ministre est prié de faire quelque chose qu'il ne fera jamais dans les circonstances. On lui demande de reconnaître qu'il s'est trompé. Je ne demande pas au gouvernement d'avouer qu'il s'est trompé. Je lui demande simplement de respecter le consensus. Je demande aux députés ministériels de faire ce qu'ils avaient promis de faire s'ils accédaient au pouvoir, c'est-à-dire respecter le consensus.

Nous ne réclamons pas d'autre miracle, si ce n'est que le premier ministre prenne la parole et dise: «J'ai remarqué que les Canadiens en général s'opposent à cette mesure et, par respect pour ce consensus, je voudrais annoncer au nom de mes collègues que nous allons retirer cette mesure.» Inutile d'en dire plus. Il n'aurait pas besoin de s'humilier. De fait, le premier ministre est si beau parleur qu'il saisira cette occasion pour se vanter. Nous nous y résignerions. Nous accepterions de bonne grâce tout ce qu'il faudrait pour amener le gouvernement à faire volte-face, de préférence avant la fin de juin.

Sans exagérer, les personnes âgées partout au Canada passent des nuits blanches à se demander si le gouvernement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Blaikie: J'ai dit sans exagérer, car je crois que les paroles ronflantes ne servent à rien. Chose certaine, l'incertitude règne et il conviendrait de la dissiper aussitôt que possible.

• (1710)

Je me demande ce que surveiller la situation signifie pour le gouvernement. Il ne pourra certainement surveiller les effets de la proposition que lorsqu'elle aura été mise en œuvre. Puisque le gouvernement évoque la possibilité de revenir sur sa décision, ce doit être pour d'autres motifs que ces effets qu'il n'a pas pu constater. Chacun sait qu'on ne peut pas surveiller à court terme les effets du budget. On ne peut pas mesurer tout de suite les conséquences d'un budget pour l'économie. Ce que le gouvernement surveille donc, ce doit être la portée politique de sa décision sur l'opinion publique. Dans ce cas, il a dû s'apercevoir que cette mesure soulevait un tollé. Par conséquent, j'espère qu'il s'inclinera bientôt devant l'opinion.

M. Henderson: Monsieur le président, j'aurais quelques observations à faire sur la motion qu'a présentée mon collègue de Gander-Twillingate. Celle-ci a pour objet de réduire de 3 p. 100 le montant du pouvoir d'emprunt. Bien qu'essentiellement symbolique, cette mesure est très significative.

Le gouvernement nous a présenté une proposition. Je sais pour avoir siégé pendant quelques années à la Chambre et, auparavant, à l'Assemblée législative de ma province qu'en général, les budgets ne constituent pas des propositions. Ils expriment les intentions du gouvernement et ses orientations au cours de l'exercice concerné. J'ai constaté, lors de la présentation du budget, qu'on y faisait peu de cas des pauvres, des Canadiens ordinaires et, notamment, des personnes âgées.

C'est peut-être dans les provinces de l'Atlantique, où se trouve ma circonscription, que l'on comprend le mieux le sort de ces citoyens, car les personnes âgées y sont très nombreuses. En effet, de toutes les provinces et régions du Canada, l'Île-du-Prince-Édouard compte le nombre le plus élevé de personnes âgées par habitant. Nous avons très bien compris, lors de la présentation du budget, dans quelle voie s'orientait le gouvernement. Lorsque j'ai examiné les coupes qui étaient prévues dans le budget, il m'a été facile de comprendre qu'on réduisait les dépenses à la consommation et, dans certains cas, de façon marquée.

Nous nous sommes rendus dans la région de l'Atlantique deux semaines après la présentation du budget. Un certain nombre de groupes ont témoigné devant nous, dans ma province et dans ma circonscription d'Egmont, dans la ville de Summerside. Après avoir eu l'occasion d'étudier le budget pendant deux semaines, ces gens nous ont dit quelles seraient, selon eux, ses véritables répercussions.

Au cours de ces audiences à Summerside, nous avons entendu des témoignages troublants. Un vieillard de 82 ans m'a déclaré que sa femme était décédée quelques années auparavant et qu'il avait vécu depuis avec son beau-frère qui venait tout récemment de mourir. Il m'a parlé de la situation dans laquelle il se retrouvait. Il paie $280 par mois de loyer pour un petit logement de deux chambres à coucher à Wilmot. Je connais les loyers dans cette région et il ne s'agit certainement pas d'un logement de luxe. On le qualifierait plutôt de modeste. Au total, cet homme payait $3,360 par an de loyer. En outre, il m'a dit payer $1,800 par année pour son électricité, son chauffage et son eau. Il se chauffait au mazout. Je peux comprendre que, comme la plupart des gens de la région, et chose certaine, des personnes de cet âge, il ne puisse se chauffer au bois. Or, le mazout est très cher dans la région de l'Atlantique. C'est à l'Île-du-Prince-Édouard que les coûts énergétiques sont les plus élevés au Canada après les Territoires du Nord-Ouest. Dans la plupart des cas, les taux sont deux fois plus élevés que dans d'autres provinces.

Dans ma maison, j'ai une cuisinière au gaz propane, un congélateur, un réfrigérateur, une machine à laver, une sécheuse, un téléviseur et quelques lampes. Ma facture d'électricité s'élève à environ $78 par mois. Je trouve cela cher. J'ai à Ottawa un appartement avec une cuisiène électrique et tous les appareils ménagers que l'on retrouve dans ma maison à l'Île-du-Prince-Édouard, mis à part un congélateur. Cependant, je paie environ $18 par mois à Ottawa pour le même service. Ma femme vit seule dans la maison durant la semaine, car nos enfants ont grandi et quitté la maison. Ainsi, la consommation d'électricité dans ma maison de l'Île-du-Prince-Édouard est à peu près la même que celle dans mon appartement d'Ottawa.

Je voudrais revenir sur le cas du vieil homme dont j'ai parlé tout à l'heure. Il lui reste $200 par mois pour se nourrir, s'habiller et se déplacer. Y a-t-il un seul député qui puisse vivre aujourd'hui avec si peu d'argent? Si cet homme devait prendre un taxi pour se rendre chez le médecin ou au magasin, il devrait payer au minimum de $3.50 à $5.00. Il m'a dit avoir environ $3,000 d'économies. Il a ajouté que sa femme avait été malade avant de mourir et que ses frais médicaux avaient grugé ses faibles économies. Il a dit vouloir conserver ces $3,000 pour se faire enterrer.

Il m'a signalé également que son seul fils avait été tué durant la Seconde Guerre mondiale et qu'il n'avait pas de véritables parents. Il lui manquait $310 par an pour vivre. A compter du 1er janvier 1986, il verra également ses prestations de sécurité de la vieillesse réduites de 3 p. 100. C'est vraiment regrettable. Il devra prendre d'autres dispositions. Cependant, je ne peux trouver une résidence pour personnes âgées qui serait moins chère que son logement actuel.

Les Canadiens de cet âge se retrouvent dans une situation extrêmement précaire. Le gouvernement s'en prend aux personnes les plus démunies de notre société. Elles sont incapables de se débrouiller toutes seules. Je crois que c'est tout à fait répréhensible.

• (1720)

Lors de leur réunion dans ma province les premiers ministres des Maritimes, ont déclaré qu'il était tout à fait inacceptable de désindexer les prestations de sécurité de la vieillesse. Je peux comprendre non seulement les personnes âgées, mais également les premiers ministres dans une certaine mesure, car ils sont placés dans une situation fort délicate. Nous devrions nous pencher, selon moi, sur la méthode de consultation voulue dont nous avons tant entendu parler durant et après la campagne électorale. Nous devions avoir une consultation extrêmement large, surtout avec des provinces. Cependant, le processus de consultation auquel je pensais, était utile. En fait, lorsque les premiers ministres des provinces ont fait connaître leur opinion au premier ministre et au ministre des Finances et que les ministres provinciaux des Finances ont fait de même avec le ministre fédéral des Finances, ils ont supposé qu'on ne se contenterait pas d'écouter leurs suggestions, mais qu'on en tiendrait compte. Je crois comprendre que les premiers ministres provinciaux ont fait connaître leur position avant la présentation du budget et si c'est le cas, elle est certainement tombée dans l'oreille d'un sourd.

Nous nous sommes entretenus avec des représentants des associations agricoles lorsque nout étions à l'Île-du-Prince-Édouard et dans la région de l'Atlantique et nous savons que les agriculteurs sont durement frappés par ce budget. Les frais d'inspection faisaient partie de la déclaration du ministre des Finances en novembre. Les associations agricoles, les agriculteurs et les députés de l'opposition ont été en mesure de faire comprendre au gouvernement qu'il ne pouvait mettre en pratique ce qu'il avait annoncé au départ. Cependant, le gouvernement n'est par revenu sur sa position comme il aurait dû le faire. C'était un projet tout à fait mal conçu que d'imposer des frais d'inspection, par exemple, sur les pommes de terre et la viande rouge, car, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, l'inspection est une protection pour le consommateur et elle devrait être financée par les recettes générales et non pas par les agriculteurs qui sont déjà à court d'argent. Je voudrais vous citer des passages tirés du numéro du 6 juin 1985 du Journal *The Guardian:*

> Le président de la Fédération, M. Ray O'Brien, a déclaré au groupe de travail libéral de la région de l'Atlantique qu'à la suite du récent budget fédéral, tous les habitants de cette région, et pas simplement les agriculteurs, craignaient que le gouvernement fédéral n'ait abandonné tout à fait l'idée d'un dédommagement spécial ou d'une aide spéciale en fonction de la situation géographique.
>
> Selon M. O'Brien, les exploitations agricoles et les entreprises de l'Île-du-Prince-Édouard et de la région de l'Atlantique mourront de leur belle mort à moins que nous ne modifiions les conceptions de nos hommes politiques et bureaucrates fédéraux.

L'article poursuit comme suit:

> Pour la Fédération, ce qui était très décevant dans le budget fédéral c'était, notamment, l'absence de dispositions destinées à secourir les agriculteurs aux prises avec de graves difficultés financières à cause de l'inflation élevée, des taux d'intérêt élevés, des coûts énergétiques et de tous leurs autres frais.

On ajoute, et je cite:

> Le nouveau budget réduit le rabais sur l'essence et le gazole accordé aux agriculteurs et si l'on ajoute à cela l'augmentation de 2c. le litre que devront supporter les agriculteurs, ce rabais sera pratiquement nul, selon M. O'Brien.

Lors de la dernière campagne électorale, j'ai participé à une assemblée contradictoire qu'avait organisée le Syndicat national des cultivateurs. Les candidats conservateurs disaient qu'ils avaient élaboré un programme merveilleux à l'intention des cultivateurs. Ils disaient qu'ils allaient abolir la taxe d'accise sur l'essence et le gazole. Tous les agriculteurs de ma province se sont alors imaginés que c'en était fait de cette taxe pour au moins une centaine d'années, mais qu'a fait le gouvernement sitôt élu avec une majorité écrasante? Il a annoncé dans le cadre de son exposé budgétaire de novembre dernier qu'il entendait réduire les prix de 3c. le litre à compter du 1er janvier 1985, c'est-à-dire à compter du 1er janvier dernier, et ce, jusqu'au 1er janvier 1987, soit pour une période de trois ans. Je ne dirai pas que le gouvernement a «berné» les agriculteurs, mais il a en quelque sorte joué sur les mots.

Bien des gens, sans trop y réfléchir, ont cru que c'était pour trois ans. Pourtant, les conservateurs avaient promis bel et bien d'abolir cette taxe. Au cours de la campagne électorale, il n'avait pas été question que ce soit pour un temps limité. Le député de Malpèque, le député de Cardigan ne mentionnaient rien de ce genre, pas plus d'ailleurs que les candidats libéraux et néo-démocrates. Je ne crois pas que le député de Hillsborough était présent. Je pense qu'il y a lieu de signaler qu'avec ce stratagème, les conservateurs ont trompé les électeurs en leur faisant croire qu'ils aboliraient cette taxe d'accise définitivement, alors même qu'ils n'envisageaient de l'abolir que pendant deux ans.

Il faut ajouter à cela les 2c. le litre qui s'ajoutent au prix du combustible agricole. Ainsi, comme le remarque la Fédération de l'agriculture, le rabais accordé se trouve pratiquement éliminé, de sorte qu'à compter du 1er janvier 1987, les agriculteurs seront dans une pire situation que naguère, puisqu'ils devront payer 5c. de plus le litre.

Nous avons également entendu les observations des gens âgés. M. Robert Betton Sr., représentant de l'Association nationale des fonctionnaires fédéraux à la retraite, n'a pas mâché ses mots. J'aimerais citer ce qu'en a rapporté Andy Walker:

Au sujet du sort fait aux pensionnés de la vieillesse, il a dit que le budget était «une honte». M. Betton a expliqué que bien des gens âgés ont un revenu qui les situe au-dessous du seuil de la pauvreté, que les logements qui leur sont réservés sont rares et que le coût de la vie est élevé.

Le Syndicat national des cultivateurs nous a dit à peu près la même chose que la Fédération de l'agriculture. Nous avons su ce qu'en pensaient les personnes âgées du Nouveau-Brunswick. Beaucoup de choses ont surgi entre l'exposé financier du ministre des Finances et la présentation de son budget. J'ai devant moi une lettre d'un M. Thériault du service de lutte contre les incendies de Tignish. M. McGuire lui a conseillé au téléphone aujourd'hui de mettre par écrit ses préoccupations au sujet du service fédéral des communications radio. Il soutient que les droits exigés pour obtenir son permis ont doublé depuis l'an dernier, passant de $52.50 à $118. On a ajouté un système de téléappel sur la même fréquence, et le permis lui coûte annuellement la somme de $236.

Il a téléphoné au bureau de Charlottetown croyant qu'on avait fait erreur, mais on lui a répondu que le montant était exact et que tous les exploitants d'un système de radiocommunication à l'hyperfréquence devaient payer cette augmentation. Il a déclaré ne pas voir d'inconvénient à payer certaines augmentations pour réduire la dette nationale, mais il a voulu savoir pourquoi on s'en prenait aux services volontaires de lutte contre les incendies dont la plupart des fonds proviennent de parties de cartes, de bingos, de dons, ainsi de suite. De toute évidence, tous les services volontaires de lutte contre les incendies ont recours au système de téléappel et aux ondes à hyperfréquence et leurs frais à cet égard ont doublé. Ces gens rendent des services exceptionnels dans tous les villages et localités des régions rurales du Canada. Nous devrions leur venir en aide. Le député d'en face fait signe que non. S'il veut répondre à cette lettre, je lui en enverrai un exemplaire.

M. McDermid: J'en serai ravi.

M. Henderson: Elle est signée par M. Donald Thériault, le président du service de lutte contre les incendies de Tignish. J'ai ici même son numéro de téléphone. Je veillerai à communiquer au député un exemplaire de cette lettre, s'il veut y répondre. Je lui en saurai gré de justifier l'augmentation de ces coûts.

• (1730)

Nous nous sommes entretenus avec des représentants des associations de pêcheurs et nous avons examiné le budget du ministère en question. Selon les prévisions, il devait y avoir une réduction de 40 millions de dollars en 1985, et de 25 millions encore en 1986. Je me réjouis que le président du Conseil du Trésor soit présent, car il peut ainsi se rendre compte, du moins je l'espère, que son collègue le ministre des Pêches et des Océans a besoin de beaucoup plus d'argent. Les ports et les havres de notre pays commencent vraiment à se détériorer. Les fonctionnaires du ministère en question m'informent qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, ils ne peuvent même pas effectuer les plus petits travaux d'entretien. Le gouvernement lésine sur les petites dépenses et il dépense sans compter sur les grosses. Si les travaux de réfection d'un port coûtaient $50,000 cette année, l'année prochaine, à cause des dommages dus aux intempéries et à l'action des glaces, ils risquent de coûter $200,000 ou $300,000. Nous ne pouvons accepter que le ministre se présente à la Chambre s'il ne dispose pas d'un budget de 150 millions de dollars pour tout le Canada. Or, le ministre doit en outre s'occuper des ports de plaisance. Moi qui fais partie du comité en question, je puis dire au ministre que ses collègues qui y siègent sont joliment en colère à cause de la somme d'argent . . .

Le président suppléant (M. Penner): A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole.

M. Althouse: Monsieur le président, j'avais espéré que nous ne serions plus en train de discuter de cette affaire. Le gouvernement nous avait donné l'assurance qu'il entendait protéger les pensions, les services de santé et tous les avantages qui font partie intégrante de notre structure sociale. Le premier ministre lui-même a déclaré à maintes reprises que ces programmes étaient un dépôt sacré. Cela, il l'a répété de l'Atlantique au Pacifique. Avant Noël, les occupants des premières banquettes ont fait comprendre dans certaines déclarations que lesdits programmes n'étaient peut-être pas un dépôt aussi sacré qu'on l'aurait cru. Quand les députés de l'opposition et d'autres qui s'intéressaient aux services de santé les ont harcelés de questions, il semblait que rien n'avait changé. A en croire le premier ministre et son cabinet, tous gens de parole, ces programmes n'étaient nullement en péril.

Toutefois, quand nous sommes arrivés au 23 mai et que nous avons vu le budget, nous avons constaté que le gouvernement se proposait de faire des économies en diminuant le montant de l'augmentation des paiements de sécurité de la vieillesse au point que son pouvoir d'achat serait érodé de 3 p. 100 par an au cours de toutes les années qui viennent. Il n'y a pas de limite, le gouvernement a simplement annoncé dans son budget que cela commencerait le 1er janvier 1986.

Depuis l'annonce du budget, mon parti pose des questions à la Chambre sur cette question et demande instamment au premier ministre et aux autres ministres de repenser cette proposition et d'admettre que les personnes âgées ne méritent pas d'être traitées de cette façon. Elles ne sont pas en mesure de se protéger contre l'inflation. Un grand nombre de ces personnes âgées ont liquidé leurs avoirs après avoir eu 65 ans et n'ont plus rien pour compléter leur revenu.

M. McDermid: Qu'en ont-ils fait?

M. Althouse: Ils les ont vendus et transformés en liquidités qu'ils ont dépensées progressivement pour pouvoir vivre. Il y a des centaines de personnes comme cela dans ma circonscription.

M. McDermid: Des agriculteurs?

M. Althouse: Des agriculteurs aussi.

M. McDermid: On les a imposés sur les gains en capital, non?

M. Althouse: Certains d'entre eux ont vendu avant même que l'impôt sur les gains en capital ne soit introduit, mon cher ami, et ont énormément de mal à essayer de trouver suffisamment d'argent pour vivre maintenant. Je peux vous faire rencontrer tous les agriculteurs que vous voulez qui ont vendu il y a dix ou quinze ans, avant l'établissement de l'impôt sur les gains en capital, à un prix qui était peut-être le quart ou même le dixième de ce que vaudrait actuellement leur terre. Ils sont pratiquement sans le sou. Ils ont besoin de cette augmentation de 3 p. 100 pour se maintenir au niveau de l'inflation, parce que l'inflation ne s'est pas ralentie pour eux.

M. McDermid: Ont-il le SRG?

M. Althouse: Oui, certains d'entre eux. Avec la proposition du budget, ils ne vont pas pouvoir toucher les 3 p. 100 de sécurité de la vieillesse. A la fin de l'année prochaine, ils auront perdu à peu près $100 de pouvoir d'achat. Fin 1987, ils auront perdu $305 de pouvoir d'achat, et ainsi de suite. Arrivés en 1991, ils perdront dans les $2,284 par an en pouvoir d'achat, pour la simple raison qu'ils n'ont pas assez d'argent pour tenir tête à l'inflation. La législation canadienne a toujours assuré cette protection, sauf pendant la brève période du programme des 6 et 5 p. 100 adopté par le gouvernement libéral.

M. Dick: Cela a commencé en 1974.

M. Althouse: Ils vont maintenant perdre 3 p. 100 par année. L'inflation n'a pas été arrêtée. Si nous examinons l'indice des prix à la consommation, nous constatons que le prix de l'alimentation a augmenté de plus de 3 p. 100 cette année. L'ensemble des articles non alimentaires a augmenté de plus de 4 p. 100. Comme je viens d'une localité des Prairies où l'énergie constitue un important chapitre de dépenses pour les personnes âgées, il vous faut également tenir compte de l'effet de l'inflation là-dessus. L'augmentation globale du prix de l'énergie est de 7.3 p. 100. Les frais de transport, qui sont également d'une grande importance pour les gens des petites villes et des villages, qui ont besoin de se rendre dans les centres plus importants pour voir le médecin et se faire soigner, ont augmenté de plus de 5 p. 100.

Nos personnes âgées vont donc subir toutes ces augmentations de prix mais leurs chèques, au lieu d'augmenter de 3.9 p. 100, qui est le taux intégral de l'inflation en ce moment, ne vont augmenter que de 0.9 p. 100. Oui, le gouvernement a raison, les chèques vont continuer d'augmenter légèrement, mais pas autant.

Je pense que cette question aurait pu être rendue plus claire si, lors de l'exposé budgétaire, on avait parlé plutôt d'une capitation, d'une taille capitale. Parce que c'est de cela qu'il s'agit en fait. On demande aux personnes âgées de payer une taxe supplémentaire de 3 p. 100 par année. Si on avait parlé de capitation, la réaction aurait été beaucoup plus immédiate. En fait, les personnes âgées ont attendu d'examiner le budget elles-mêmes, et elles ont vu que cela allait entrer en application en janvier 1986. Elles ont vu cela, et elles ont compris ce que cela voulait dire. Elles ont commencé à envoyer des pétitions à leur député, et ce sont ces pétitions que nous présentons. Elles ont maintenant commencé d'envoyer des délégations à Ottawa, il y en a une qui est arrivée aujourd'hui.

• (1740)

J'aimerais prendre quelques minutes pour exposer certaines choses que les membres de cette délégation nous ont dites. Ils se sont exprimés très clairement et très succinctement. J'aimerais expliquer au premier rang d'en face certaines valeurs auxquelles tiennent nos personnes âgées. C'est toute la population qui tient à ces valeurs dans certaines régions du pays, mais quand je vois agir certains occupants de la première rangée d'en face, je n'en vois guère la trace.

M^me^ Fraser, travailleuse à la retraite des services de santé de Halifax, nous a dit qu'il y a dans sa ville des gens qui souffrent de troubles de stress à force de se faire du mauvais sang au sujet de leur situation financière. Les personnes âgées ont des ressources bien limitées et elles savent que leurs dépenses continueront d'augmenter tandis que leurs prestations de sécurité de la vieillesse seront réduites de 3 p. 100.

M^me^ Fraser m'a cité trois exemples: un cas d'hypertension, une crise cardiaque et des difficultés attribuables à un profond sentiment d'insécurité devant l'avenir. Cela étonnera peut-être des personnes plus jeunes, mais bien des Canadiens âgés, qui n'ont à se préoccuper que du lendemain, prennent cette question très au sérieux. Certains d'entre eux n'ont pas assez d'activités sociales pour s'occuper, si bien que leurs inquiétudes deviennent une véritable obsession.

Ces gens, qui sont d'une époque différente de la nôtre, s'estiment trahis. Au cours de la campagne électorale, on leur a promis que le nouveau gouvernement n'abolirait pas l'indexation. On peut lire, à la page 60 du manuel des progressistes conservateurs: «Un gouvernement conservateur indexerait de nouveau tous les trimestres les pensions de vieillesse en fonction du coût réel de la vie». C'est ce que les personnes âgées espéraient. A la page 11 du document d'étude sur les prestations destinées aux enfants et aux personnes âgées, je trouve ceci: «Le gouvernement est d'avis que les prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément du revenu garanti n'ont pas à être modifiées».

Tous avaient cru comprendre qu'il n'y aurait aucune modification, que l'indexation trimestrielle en fonction de l'indice des prix à la consommation serait maintenue, que les personnes âgées pourraient toujours compter là-dessus. Erreur. Ce qu'on avait présenté comme un engagement solennel n'était rien d'autre qu'une promesse électorale. On voulait simplement calmer les inquiétudes avant Noël après que certains des députés des premières banquettes eurent parlé de désindexation et de modification des programmes sociaux. Nous avons pu constater, lors du dépôt du budget, que les engagements sacrés, que les questions de confiance n'avaient plus tellement d'importance.

Le premier ministre et le ministre des Finances oublient que les personnes âgées sont d'une époque où la parole donnée était ce qu'il y avait de plus précieux. Le gouvernement n'a pas tenu parole et il a trahi la confiance des personnes âgées, qui doivent maintenant remettre en question leurs valeurs d'autrefois. Elles veulent savoir pourquoi, à compter de 1986, on rognera 13 p. 100 de leur pension chaque année. On ne leur a donné aucune explication, aucune raison. On leur a dit en termes vagues que le pays ne pouvait se le permettre.

La motion dont le comité est saisi prévoit une réduction de 3 p. 100 du pouvoir d'emprunt. Le gouvernement réclame l'autorisation d'emprunter 18.2 milliards de dollars. Trois pour cent de cette somme, c'est environ 560 millions, soit l'équivalent de ce qu'on prétend enlever aux personnes âgées d'ici à la fin de 1987. Cet emprunt vient s'ajouter aux recettes fiscales que le gouvernement touchera et il aura essentiellement pour effet de creuser le déficit. Dans la motion, il est proposé de soustraire 550 millions au pouvoir d'emprunt et de faire porter à l'ensemble du pays la charge financière que le gouvernement voulait imposer aux personnes âgées pendant les deux prochaines années.

C'est une proposition fort simple, et ce n'est pas demander l'impossible au gouvernement et au pays dans son ensemble. Il ne faut pas s'en prendre aux personnes âgées, dont bon nombre ont dû dépenser une grande partie de l'argent mis de côté pour la retraite parce qu'elles ont vécu plus longtemps que prévu ou que l'inflation a eu des effets plus importants que ce qu'elles avaient cru. Aujourd'hui, ces retraités ne peuvent guère compter que sur la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti. Il est foncièrement injuste de leur demander de porter une partie du fardeau en désindexant leurs pensions. J'ose espérer que la Chambre saura reconnaître les erreurs de ce budget et insister auprès du premier ministre, du ministre des Finances et de tous les membres du gouvernement pour qu'on retire cette proposition.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le président, je suis fort heureux de participer à ce débat qui est tellement important pour l'ensemble des Canadiens et particulièrement pour les personnes âgées, parce qu'il déborde de beaucoup les besoins économiques des personnes âgées. C'est un débat, monsieur le président, qui s'adresse à l'intégrité même des politiciens en général, mais plus particulièrement à l'intégrité de la personne qui, au Canada, détient le plus haut poste public, après le Gouverneur général, bien sûr. Il s'agit en l'occurrence, monsieur le président, du très honorable premier ministre. On a pu au cours des dernières semaines, depuis le dépôt du budget, voir jusqu'à quel point les Canadiens ont été déçus de la manière cavalière et sournoise avec laquelle le premier ministre et ses complices du gouvernement, de la manière avec laquelle ils ont voulu cacher des augmentations de taxes, de la manière la plus incestueuse possible, une manière incestueuse en prétendant ... en disant aux personnes âgées: «Écoutez, vous êtes nos amis, on est tous de la famille.» Et au bout de la ligne, leur couper 3 p. 100 en utilisant un vocabulaire assez compliqué pour mêler tout le monde.

Et je vois le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) ici, je suis content de sa présence, monsieur le président. Parce que le secrétaire parlementaire qui est un gars fort intelligent, je suis convaincu que si ce n'était pas qu'il tient à son titre de secrétaire parlementaire du ministre des Finances, si ce n'était pas de cet élément-là, il aurait déjà refusé publiquement de défendre ce budget parce que lui-même sait que les qualificatifs de juste et équitable ne s'appliquent pas du tout à ce budget-là. Je sais qu'il connaît assez bien son français pour savoir que le mot justice ne peut être utilisé dans un budget comme celui-là, quand on voit quel sort on veut faire subir aux personnes âgées, quel sort on veut faire subir aux familles, quel sort on veut faire subir aux Canadiens moyens et, au même moment, on se permet d'enrichir les multinationales du pétrole et de donner des déductions sur des gains en capital aux «grosses poches». C'est un budget que j'appellerais beaucoup plus: deux poids, deux mesures.

• (1750)

Et, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) qui, en principe, sait compter n'a pas besoin de compter longtemps pour s'apercevoir que les cadeaux qu'il donne aux gens riches du pays: la déduction sur le gain en capital qui va s'appliquer principalement à 4 p. 100 de la population, il va la chercher directement dans la poche ou dans le sac à main des personnes âgées. Et le président du Conseil du Trésor devrait sortir de sa tour d'ivoire. Il devrait aller voir le vrai monde.

Au cours des derniers jours, mon collègue, le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) et moi-même, avons eu l'occasion d'aller rencontrer les personnes âgées dans la région de Québec, dans les Cantons de l'Est et même à Baie-Comeau. Et au cours de ces rencontres ... pas des rencontres «paquetées» comme certains députés conservateurs ont essayé de faire là, pas des rencontres encensoirs, mais des rencontres avec le vrai monde sans regarder leur couleur ou leur appartenance politique ... Je peux dire que c'est sans hésitation qu'on est allé dans des circonscriptions représentées par des députés conservateurs. La première question qu'on posait aux gens c'est: Pouvez-vous nous nommer votre député? C'était la première question ... la plus difficile. Je peux dire que dans Louis-Hébert j'ai visité deux maisons de personnes âgées et, sur une quarantaine de personnes rencontrées, une seule a pu me nommer son député. Je peux dire que dans Montmorency-Orléans, cela a été exactement la même réaction. Et, monsieur le président, dans les Cantons de l'Est, par exemple, je peux dire à la députée de Brome-Missisquoi (M^me^ Bertrand) que, eux, ils la connaissent. Elle n'a pas de problème, elle est connue. Et les personnes âgées qui étaient là aussi nous ont fait part de leurs commentaires et elles demandent aux députés conservateurs de revenir à la maison ... de revenir dans la circonscription et de les écouter. Ils vont pouvoir réaliser que le premier ministre n'a pas le bon pas. Ils vont pouvoir réaliser que le fait d'applaudir servilement les propos du ministre des Finances ne donne rien, qu'ils sont en train de trahir la confiance et l'engagement qu'ils ont pris envers leurs électeurs d'être ici pour les défendre.

Quand je vois ces représentants supposément du Québec, ils sont rendus, monsieur le président, les représentants d'Ottawa au Québec. Ce n'est pas pour cela que vous avez été élus mes chers amis. Quand j'entends notre député là-bas, dans le bout de Chambly, qui parle juste assis sur son siège, on aimerait bien qu'il puisse parler debout une fois de temps à autre. Ses électeurs aussi se plaignent de ne pas l'entendre parler. Ses électeurs m'ont dit, monsieur le président, qu'ils l'avaient vu pendant les élections et depuis ce temps-là, tout ce qu'il fait, il fait la parade un peu, mais en dehors de cela, il ne va pas les écouter, et je pense qu'il aurait tout intérêt à retourner dans sa circonscription parce que si lui, il ne se souvient pas de ses électeurs laissez-moi vous dire, monsieur le président, que ses électeurs se souviennent de lui.

M. Grisé: C'est vrai! Et puis, ils vont revoter encore.

M. Lapierre: C'est dans la circonscription de Chambly, monsieur le président, et ils se souviennent de lui quelque chose de rare.

Une voix: Il ne sera pas là aux prochaines élections, Chambly.

M. Lapierre: Monsieur le président, je vais vous donner des exemples de commentaires qu'on a reçus lors de notre tournée. Je peux vous dire que dans Louis-Hébert beaucoup de personnes âgées ne veulent pas signer leur bail qui est dû pour le 1^er^ juillet à cause de l'insécurité provoquée par l'indécision du gouvernement. C'est un pas en avant, deux pas en arrière, ils ne savent plus trop où s'en va le premier ministre, et on sait d'ailleurs que le premier ministre ne sait pas lui-même où il s'en va, et les personnes âgées ont dit: On a travaillé toute sa

vie, on a mérité une retraite après tant d'efforts, on a cru le premier ministre quand le 26 juillet, à Sherbrooke, il a dit de sa voix mielleuse et langoureuse qu'il indexerait pleinement les pensions des personnes âgées. Depuis ce temps-là, qu'a-t-il fait? Il les a complètement trahies. Et sa «gang» d'insignifiants en arrière, monsieur le président, qui applaudissent à cela. Il faut donc avoir la mémoire courte, monsieur le président. Ils étaient tous là, témoins à Sherbrooke, le 26 juillet, et ils sont venus dans notre coin prétendant qu'ils participaient à un caucus et tout ce temps-là, c'était plutôt un cours, à savoir comment se comporter pour être un candidat idéal, et surtout quoi ne pas dire. On leur disait, monsieur le président: Ce que le premier ministre dit, à cette époque-là le chef, répétez cela mot pour mot, et depuis ce temps-là, monsieur le président, le cours a été trop bon. Ils n'ont même pas réussi à changer de vocabulaire, ils ont continué à répéter la ligne du premier ministre. Mais réveillez-vous, de grâce, réveillez-vous! Les gens dans vos circonscriptions, les gens de la circonscription de Montmorency-Orléans, ils ont dit: On aimerait cela la voir notre députée, on aimerait voir ce qu'elle fait ce temps-là, ils veulent lui dire ce qu'ils pensent et ils nous ont dit: Dites-lui qu'elle sorte d'Ottawa ou d'ailleurs, on ne sait pas trop où elle est, ils ont dit: Vous savez, c'est peut-être que M. Mulroney lui donne bien des voyages, mais ils ont dit qu'elle ménage donc ses voyages et qu'elle sauve nos pensions. Cela a été la réaction de Montmorency-Orléans. Après cela, dans les Cantons de l'Est, monsieur le président, imaginez-vous, on avait convoqué 75 représentants des clubs de l'âge d'or: on en a eu 250 à deux jours d'avis.

Une voix: Il ne faut pas oublier le député de Champlain, il est là.

M. Lapierre: On n'est pas encore rendu dans Champlain, mais cela s'en vient, monsieur le président. Ces 250 représentants de l'âge d'or sont tous repartis chez eux avec des piles de pétitions qu'ils vont faire signer à deux mains, ils vont s'assurer de réveiller leur «gang» de silencieux parce que c'est cela le problème, ce n'est pas seulement le problème du besoin du trois pour cent, c'est une déception totale à l'effet que les nouveaux députés qui étaient supposément des représentants de leur région sont sourds comme des pots. Ils n'entendent pas les cris de détresse, les appels à la justice que leur lancent les personnes âgées, et cela est incroyable, et quand je vois le député de Portneuf (M. Ferland), au lieu de faire des simagrées en Chambre, monsieur le président, il devrait se lever et prendre la défense des personnes âgées de sa circonscription. Elles ne sont pas plus riches que celles de ma circonscription et je ne comprends pas qu'il puisse se permettre de rire de leur situation.

Monsieur le président, je suis très heureux d'appuyer l'amendement qui est à l'étude. C'est un amendement qui permet au gouvernement de prendre un temps de réflexion. Ils disent: On va serrer la ceinture des personnes âgées de 3 p. 100, et comme me le disait un monsieur à Québec avant-hier: Le problème, M. Mulroney peut bien nous demander de nous serrer la ceinture, mais il ne nous reste plus de trou. Et c'est cela que ces gens-là exigent. Quelle appréciation ont-ils du travail, des labeurs des gens qui ont passé avant eux?

Et moi, monsieur le président, je n'accepterai pas qu'on pénalise les bâtisseurs du pays. Et si eux autres n'ont pas cette sensibilité-là, et vous savez, on est allé dans Baie-Comeau aussi, et dans Baie-Comeau, supposément le fief conservateur bleu par excellence, la ville natale du chef, imaginez-vous, monsieur le président, que le Club de l'âge d'or de Baie-Comeau, l'exécutif au complet, a signé la pétition demandant au premier ministre de revenir sur son idée. Le premier ministre nous parlait de ses grands amis de Baie-Comeau, puis des gens auxquels il donnait beaucoup d'attention, le premier ministre se souvient certainement de sa tante Jeanne, celle qui a changé ses couches quand il était plus jeune: la tante Jeanne, elle m'a dit: Dites à Brian, et je cite, monsieur le président, elle m'a dit: «Dites à Brian qu'il n'a pas le droit de me faire cela. Dites à Brian qu'il n'a pas le droit de toucher aux personnes âgées parce qu'il avait promis le contraire.» Et c'est cela que sa tante Jeanne m'a demandé de lui dire.

Et le premier ministre, au lieu d'écouter là son ministre des Finances (M. Wilson) qui vient de Bay Street, il devrait retourner voir la tante Jeanne à Baie-Comeau. Il devrait retourner à la Maison Père Méthot à Baie-Comeau pour entendre le vrai monde parler, pour entendre ces gens qui disent: Non seulement il veut nous abaisser nos revenus de 3 p. 100, mais entre-temps il fait monter les prix. Il y a une madame qui m'a dit: Écoutez, non seulement avec les taxes qu'il vient de mettre sur les cigarettes, j'ai été obligée d'arrêter de fumer, mais il a le front de mettre de la taxe sur le savon, sur le shampooing, puis sur la pâte à dent. Est-ce que le premier ministre me demande d'arrêter de me laver? C'est cela que la personne nous disait. Parce que c'est rendu que c'est un objet de luxe sous ce gouvernement-là.

Et, monsieur le président, ça a été de même, ça a été unanime. Je vais vous en raconter une autre, monsieur le président, la fameuse Taverne des amis à Baie-Comeau, la Taverne des amis du premier ministre. J'étais là aussi et tout le monde a signé la pétition, sauf une couple d'organisateurs qui nous ont dit: Écoutez, vous savez Brian est pas pour ça. Il veut donner la pleine pension aux vieux, mais c'est son caucus qui est contre. Lui, inquiétez-vous pas, il est de notre «bord», mais c'est son caucus. Il y a une «gang» de dinosaures derrière lui, puis c'est eux autres qui le force à faire ça. C'étaient des notes qu'il avait reçues de M^me^ Savard, l'adjointe du premier ministre dans Baie-Comeau. Ils ont même tenté de manipuler les personnes âgées avant notre arrivée, monsieur le président.

Et c'est pour vous montrer l'honnêteté intellectuelle de ce «gang»-là. Et je ne comprends pas qu'on puisse avoir la mémoire si courte! Et c'est pour cela, si vous pensez que vous allez vous en sortir, détrompez-vous!

Les personnes âgées ne se laisseront pas faire. Et si le ministre des Finances a pensé que parce que les personnes âgées étaient retraitées elles ne seraient pas en mesure de se défendre, il est mieux de se détromper, parce que toutes les personnes qu'on a rencontrées dans notre mission, toutes les personnes ne se laisseront pas emmancher. Elles sont décidées et elles veulent servir une leçon d'honnêteté au premier ministre. Et cette leçon-là, il va l'avoir, il l'a eue aujourd'hui. Une dame lui a dit en vérité, en face, tout ce que le monde pense au Canada. Vous allez voir ça ce soir aux nouvelles. Cette dame-là a dit au premier ministre la vérité. Mon collègue Tobin aussi avait dit la vérité au premier ministre, sauf que le Règlement de la Chambre et les règlements dehors, c'est différent . . .

Une voix: Disgusting!

M. Lapierre: Et en parlant de ça, mon collègue là-bas a dit «disgusting».

• (1800)

[*Traduction*]

Ce que vous faites est dégoûtant.

M. McDermid: C'est absurde!

M. Lapierre: Vous ne pouvez même pas tenir vos promesses. De passage dans ma région, à Sherbrooke, le 26 juillet, votre chef a promis qu'il indexerait entièrement les pensions de vieillesse. Que faites-vous aujourd'hui? Vous réduisez les personnes âgées à la misère.

M. McDermid: C'est absurde!

M. Lapierre: C'est ce que vous faites. L'un de mes électeurs m'a écrit le 6 juin la lettre suivante:

Certes, nous reconnaissons tous que les personnes âgées ont fait leur part d'efforts et nous leur devons du respect, de la gratitude et la tranquillité d'esprit au soir de leur vie. La perte de revenu cumulative que ce «gouvernement» va imposer à ce groupe au fil des ans ne nous aidera certainement pas à rétablir notre économie.

Étant donné leur revenu fixe et le prix de tous les biens de consommation qui ne cesse de grimper chaque année, il ne fait aucun doute que le «gouvernement» a, entre autres objectifs, celui d'infliger aux personnes âgées l'ultime dégradation: la misère spirituelle, morale et matérielle, ce qui revient à rejeter l'unique ressource qui vaille au Canada, la personne humaine.

Je poursuis la lecture de la lettre de M. van Doorn:

C'est la première fois que je prends la peine d'écrire pour approuver ou désapprouver une décision gouvernementale. Je n'ai pas d'autre but, ce faisant, que d'exprimer mon opinion. Je suis heureux d'en avoir pris l'initiative. Il est temps, il me semble, qu'on se serve de son imagination au Parlement et qu'on se départisse de la vieille habitude de toujours exiger davantage de certains groupes de la société. La justice pour tous constitue peut-être un mythe, mais elle n'en demeure pas moins un but louable à atteindre.

Puisque Jake Epp et l'ensemble du caucus conservateur n'ont pas encore entendu de voix dissidentes en la matière, je me permets de faire tenir copie de cette lettre au ministre.

M. McDermid: Envoyez une copie de votre réponse.

M. Lapierre: En terminant, M. Van Doorn ajoute:

Nous mettons nos espoirs en Dieu, mais nous désespérons du gouvernement.

M. van Doorn est de Granby (Québec).

M. McDermid: Montrez-nous ce que vous avez répondu.

M. Lapierre: Ma réponse est très simple. Il a tout à fait raison. Il a touché au cœur du problème, qui se résume au respect que nous devons aux personnes âgées. C'est une question d'équité et de justice. Si cette bande là-bas n'est pas convaincue que ces gens ont déjà fait leur part d'efforts, c'est dommage.

[*Français*]

Si vous ne pouvez pas accepter le fait que ces personnes âgées ont déjà payé leur dette à la société, qu'elles ont vécu dans les pires années, les années de guerre, les années de la dépression et que, maintenant, vous leur demandez à nouveau de faire des sacrifices, monsieur le président, c'est complètement inacceptable! Et on va se battre comme des diables dans l'eau bénite pour s'assurer que cela ne passera pas. On va se battre pour faire mentir la députée de Brome-Missisquoi qui a dit qu'il n'avait pas besoin de respecter ses engagements. Ce n'est pas de même que cela va marcher. Et je vous dis, monsieur le président, que les personnes âgées vont être ici de plus en plus nombreuses, que vos bureaux de circonscriptions vont être inondés d'appels, de cris à la justice et à l'équité. Monsieur le président, c'est la première manche d'une longue bataille si vous ne changez pas d'idée! Que l'on soit averti de cela parce qu'il est inacceptable, après avoir donné sa parole, qu'un premier ministre passe par la porte de derrière et essaie de mentir carrément à la population.

Monsieur le président, je dois terminer mes remarques car, malheureusement, je ne dispose que de 20 minutes. Je pourrais parler pendant des heures de la gratitude que l'on devrait avoir envers les personnes âgées. Je sais que les personnes âgées de beaucoup de circonscriptions partagent cette opinion et c'est pour cela qu'il n'y aura rien qui nous arrêtera et s'il faut faire des «filibusters», on les fera, et s'il faut aller dans chaque circonscription vous réveiller, on le fera. Mais cela ne se passera pas de même, monsieur le président!

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le président, j'ai quelques remarques dont je voudrais vous faire part aujourd'hui. Je voudrais poser au secrétaire parlementaire une question sur l'un des aspects de notre système fiscal actuel qui préoccupe les gens. Notre système fiscal est bourré d'injustices et profondément tendancieux. Le secrétaire parlementaire connaît bien ce système fiscal et comprend ce que je dis.

Pour donner une image plus claire des choses, peut-être pourrais-je dire qu'en 1981, 239 personnes avaient un revenu moyen de $615,000 par an et ne payaient strictement aucun impôt. Tout le monde le sait, nous en parlons depuis pas mal de temps.

• (1810)

Si nous prenons la réglementation fiscale actuelle, nous constatons qu'en 1985, un contribuable marié, de moins de 65 ans, dont la seule source de revenu est constituée de dividendes de sociétés canadiennes imposables, va pouvoir toucher $51,206 de dividendes sans payer d'impôt sur le revenu fédéral ou provincial. Cela, c'est pour le moment; cela n'inclut pas l'exemption pour gains en capital qui a été introduite, etc.

J'aimerais signaler au secrétaire parlementaire que cela a entraîné l'occultation d'une bonne partie de l'économie. De nombreuses transactions se font sous la table et, par conséquent, ne sont pas imposées. Le secrétaire parlementaire dispose-t-il du chiffre approximatif que le ministère pourrait utiliser pour décrire l'ampleur de ces transactions occultes de l'économie du Canada?

[*Français*]

Le vice-président adjoint: Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) a la parole.

M. Lanthier: Monsieur le président, j'aimerais répondre . . . C'est un vaste programme de débat économique que l'on vient de poser. Premièrement, je ne suis pas convaincu—il ne faudrait pas me mettre des paroles dans la bouche—que le budget n'est pas juste et qu'il est inéquitable. Je crois que le budget, je réitère qu'il est juste et équitable, d'une part.

Deuxièmement, monsieur le président, on a fait allusion aux gens qui ne paient pas d'impôt, et tout à l'heure on a fait allusion aussi que nous étions «a bunch of rookies», et je cite le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), il est vrai que nous sommes de nouveaux députés, mais nous avons tout de même . . . depuis 20 ans que le député de Winnipeg-Fort Garry est passé au gouvernement . . .nous étions dans les affaires et nous avons tout de même apporté au gouvernement une certaine expérience des affaires, et par cette expérience des affaires qui nous a été laissée, le seul moyen de ne pas payer d'impôt c'est de ne pas faire d'argent.

Une voix: Il y en a d'autres.

M. Lanthier: Donc le principe de base, si vous allez voir un comptable, en comptabilité, le seul moyen de ne pas payer d'impôt c'est de ne pas faire d'argent. On peut avoir des revenus et des déductions et on peut se donner des revenus à même un capital. C'est ce que les gouvernements ont fait depuis 20 ans, et Dieu sait où on en est rendu avec l'endettement national, et c'est ce que les deux partis cousins tout à l'heure . . . parce qu'ils semblaient avoir un whip commun, on se serait cru à Queen's Park, alors, de toute façon, je crois que la raison pour laquelle des gens ne paient pas d'impôts, c'est parce qu'ils ont eu des déductions légales, tout à fait légales, et nous allons en changer quelques-unes, nous allons en changer quelques-unes éventuellement dans le budget.

De plus, ces gens-là ont participé . . . ceux qui participent et ils ont eu des déductions, et je me souviens, moi, avoir participé à des MURBs, d'avoir participé à des films et, excusez-moi, mais depuis ce temps-là il s'est avéré que j'avais des revenus, mais ces choses-là se sont avérées des pertes quasiment sèches ou nettes, ou brutes, avec des promesses éventuellement.

Cependant, dans le but de réparer ces inéquités apparentes, parce que je viens d'un monde capitaliste et j'ai déjà entendu ces expressions provenant de personnes à tendances socialisantes pour ne pas dire socialistes, j'ai déjà entendu parler de ces objections, et je peux assurer le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) que, à mon avis, la base même de ne pas payer d'impôt quand on a de gros revenus est tronquée. J'aimerais voir individuellement, au lieu de discuter en bloc, en général, les déclarations d'impôt de ces gens-là qui gagnent, si j'ai bien saisi le chiffre, quelque $600,000 par année et qui ne paient pas d'impôt. Je crois qu'ils ont peut-être des revenus, mais si c'étaient des revenus qui étaient pigés à même leur capital, si ce sont des gens qui se sont donné des salaires qui n'en étaient pas, naturellement c'est autre chose. J'aurais aimé avoir des exemples plus typiques avant de discuter en général. De toute façon, le nouveau budget y a remédié en imposant une taxe minimum qui est mentionnée dans le budget et qui sera imposée. Alors la taxe est dans le budget et sera imposée éventuellement. Je crois que cette notion a été corrigée et je ne sais pas si ma réponse vous satisfait, mais je n'ai pas directement de données . . . on n'a pas de données au ministère de ce que représente le commerce «au noir», comme on l'appelle. Cependant, on sait que cela existe. Le troc existe.

Écoutez bien: un comptable qui fait tailler son gazon et qui fait la comptabilité du tailleur de gazon, cela existe dans le monde. Et c'est peut-être une découverte, mais tout à l'heure quand vous nous avez dit que vous étiez du vrai monde, si vous aviez passé quelque temps dans le vrai monde, au lieu de passer dans le gouvernement les yeux fermés, vous auriez peut-être pu sentir cela. Alors, dans le vrai monde, le troc existe. C'est malheureux, mais on va y voir, et je crois que le ministre du Revenu national (M. Beatty) de concert avec le ministre des Finances (M. Wilson) tentent de plus en plus de faire des investigations dans cette sphère d'activité humaine qui a toujours existé, mais qui est difficilement pondérable, on doit l'admettre. Et d'après mes conseillers qui sont ici, on me dit que l'on n'a pas d'idée exacte du commerce «au noir» ou des affaires «au noir» qui se font au Canada.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le président, l'intervention du secrétaire parlementaire était assez intéressante. Il m'a dit que je pouvais être tranquille, que ce n'était plus la peine que je m'inquiète au sujet de tous ces gens-là qui ne paient pas d'impôt sur le revenu, parce que le gouvernement est déterminé à mettre en place un impôt minimum et que cela est dit dans le budget. Mais dans le budget, on dit aussi que le ministres des Finances va désindexer les pensions des personnes âgées, et on nous dit que ce n'est pas encore chose faite, que c'est simplement une proposition. On nous dit que la désindexation est une simple proposition, mais que l'impôt minimum est un engagement. Quand le ministre des Finances présentera son projet de loi sur l'impôt minimum, il n'y aura pas plus surpris que moi au monde. Je crois que le jour où il y aura un impôt minimum, les poules auront des dents.

M. McDermid: Vous l'appuierez?

M. Riis: Bien sûr que j'appuierai un impôt minimum, s'il est raisonnable.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: En toute franchise, je pense que c'est là aussi une proposition.

M. Gormley: Qu'est-ce que le NPD considère comme raisonnable?

M. Riis: L'équité, la justice et l'égalité. Je ne veux pas me laisser entraîner hors du sujet par mes collègues.

L'une des raisons pour lesquelles nous répugnons à approuver ce pouvoir d'emprunt de 18.2 milliards de dollars, c'est que nous nous posons beaucoup de questions à propos de ce que le gouvernement prétend qu'il fera ou a déjà fait, en regard de ce que nous révèle la réalité. Les députés d'en face soutiennent que grâce au nouveau gouvernement au pouvoir depuis plus de neuf mois et assuré d'une majorité écrasante à la Chambre des communes, et grâce au nouveau cabinet, au nouvel élan, à la nouvelle ère et au nouveau budget, il se fera toutes sortes de nouveaux investissements qui donneront de l'expansion à notre économie, créeront de nouveaux emplois et feront disparaître le chômage. C'est ce qu'on nous a dit jour après jour. Je vois des députés faire un signe de tête affirmatif.

Aujourd'hui, mercredi 19 juin, j'ai lu dans le cahier économique du *Globe and Mail* un article intitulé: «Les investissements escomptés ne se matérialisent pas». Cet article est signé par Bruce Little, un chroniqueur économique très digne de foi. Il expose en détail—trop en détail en fait, et je ne crois pas nécessaire de les répéter tous—les divers secteurs où les investissements ne se sont tout simplement pas matérialisés pour des raisons évidentes. Il signale, par exemple, que le chiffre des nouvelles commandes a augmenté d'un maigre 0.7 p. 100 durant le premier trimestre de l'année en cours.

M. McDermid: Quand le budget a-t-il été présenté?

M. Riis: Il l'a été en mai, mais je me rappelle avoir entendu le premier ministre dire qu'il se créerait de nouveaux emplois par milliers dès le lendemain des élections, pratiquement. Mais combien d'emplois n'avons-nous pas perdus?

M. Blenkarn: Nous verrons le 5 juillet combien de nouveaux emplois de plus nous aurons.

M. Riis: Je ne le crois pas.

Une voix: Vous ne croyez rien.

M. Riis: Je crois dans les faits que nous possédons et qui révèlent que les investissements escomptés ne se sont pas matérialisés. Encore une fois, monsieur le président, on constate que ce que le premier ministre et ses collègues prévoient est arrivé. Ils disent que cela s'est déjà produit. Le député, à l'arrière là-bas, dit que les investissements envahissent le pays. Grâce à la suppression de l'AEIE, les capitaux étrangers inondent le pays. Avez-vous remarqué les chiffres des capitaux étrangers entrant au Canada? Y a-t-il une marée de capitaux qui nous arrive du sud de la frontière? Absolument pas. Rien de cela ne se produit.

• (1820)

Je suis heureux de constater que le président du comité des finances est aussi présent, car il se souviendra de l'exposé que nous ont présenté il y a quelques mois les banquiers étrangers, qui sont évidemment bien au fait de ce que l'on pense chez eux du potentiel du Canada en matière d'investissement et à qui l'on a posé la question suivante: une fois que ce projet de loi sur Investissement Canada sera en vigueur, peut-on s'attendre à une hausse significative des investissements étrangers au Canada? Ils ont répondu que non, monsieur le président, qu'il n'y aurait pas de hausse significative, qu'il n'y aurait peut-être même pas de hausse perceptible. C'est là l'opinion de banquiers qui, je suppose, savent de quoi ils parlent lorsqu'il s'agit de la façon dont le Canada est perçu à l'étranger quant aux possibilités d'investissement. Ils ont dit que la disparition de l'AEIE et la création d'Investissement Canada ne changeraient à peu près rien du point de vue des investissements étrangers.

On continue par contre à entendre le contraire. D'après le *Globe and Mail*, il n'y a pas plus d'investissement. On peut y lire . . .

M. Blenkarn: Pourquoi alors ne pas vous être opposés au projet de loi?

M. Riis: Pourquoi ne pas nous être opposés au projet de loi? Nous l'avons fait, monsieur le président, pour signaler l'hypocrisie et la naïveté des députés d'en face à l'égard des affaires, eux qui se targuent de raffinement dans ce domaine. Ils disent qu'il y aura bel et bien davantage d'investissement. Ce n'est pas le cas. Les investissements ne se concrétisent pas. Ils disent que les investissements étrangers vont envahir le Canada. Cela ne se produit pas.

Et je suppose que ce qui couronne le tout, c'est lorsqu'ils disent avoir une idée sensationnelle pour stimuler les affaires. On va imposer beaucoup plus les Canadiens, de sorte que leur pouvoir d'achat s'en trouve réduit et qu'ils ne puissent acheter autant. Cela va permettre aux entreprises de prendre de l'expansion. Il y a là une logique économique qui m'échappe. Je ne peux comprendre comment ces gens-là ont le courage de trouver formidable le fait d'enlever une part des revenus à des personnes en s'imaginant que par ce moyen on va les encourager à dépenser. Puis il leur vient une meilleure idée, une proposition alléchante. Cette idée consiste à octroyer une exemption sur les gains en capital de sorte que des centaines, des milliers de Canadiens . . .

Le vice-président adjoint: A l'ordre, à l'ordre.

Une voix: Le député oublie, monsieur le président.

M. Riis: . . . Quand ils ont décidé d'exempter d'impôt les gains en capital, ils ont oublié que seulement 4 p. 100 de tous les contribuables canadiens déclarent des gains en capital. Autrement dit, 96 p. 100 des Canadiens ne sont pas touchés par cette mesure. Quatre-vingt-seize p. 100 qui ne pleureront pas de joie parce que les gains en capital sont exemptés. Voilà à quoi se résume la question.

Qui sont ces 4 p. 100? De simples contribuables? Des citoyens ordinaires ou bien, par exemple, le président-directeur général de Bow Valley Industries—on m'a justement remis un rapport aujourd'hui, selon lequel M. Gerald Inair, premier dirigeant de la compagnie, dont le salaire pour l'année écoulée n'a été que de $408,000 et plus, a reçu un peu plus de 2 millions sous forme de prêts sans intérêt. Je n'ai rien contre cet homme. Comme il est le directeur général, je suppose que ses collègues estiment qu'il vaut ce prix. Mais il entre dans la catégorie de ceux dont nous parlons, monsieur le président. Car ce n'est pas de M. ni de M^me^ Tout-le-monde qu'il s'agit. Il s'agit de Gerald Inair, dont le revenu s'élève à un demi-million de dollars par année.

Encore une fois, si nous sommes bien peu pressés d'autoriser un emprunt de 18.2 milliards, c'est parce que cette mesure cache beaucoup d'hypocrisie. Il est presque malhonnête de la part du gouvernement de dire que les choses vont se passer ainsi alors que les faits ont prouvé que ce n'était pas le cas, plutôt le contraire. J'ai juste voulu profiter de l'occasion pour défendre ce point de vue. Je vous remercie beaucoup.

[*Français*]

Le vice-président adjoint: L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) a la parole. Je lui rappelle qu'il reste environ quatre minutes de la période de 20 minutes.

M. Lanthier: Monsieur le président, je vais aller vite, je n'ai pas l'intention de tomber dans la trappe et d'allonger le débat. Le mot «désindexation» qui est utilisé, je le cite toujours entre guillements, c'est une pure invention de ce que je pourrais appeler «The Queen's Park odd couples». Ce n'est définitivement pas un mot qui est utilisé dans le budget. On tend à faire peur à la population avec cette expression, mais ce que nous avons dans le budget, c'est une garantie d'indexation, c'est une protection d'indexation au-dessus de 3 p. 100. Alors, ce mot-là, s'il vous plaît, qu'on ne vienne pas nous dire qu'il a été utilisé dans le budget. Il n'a pas été utilisé dans le budget.

Et tout à l'heure, naturellement, hier, on nous lançait des défis à propos de toutes sortes de chiffres que je crois que j'ai essayé de relever le mieux possible, mais aujourd'hui, j'aimerais lancer un défi aux gens du Nouveau parti démocratique qui sont en faveur de cet amendement et qui s'élèvent contre le projet de loi qui est soumis maintenant, en leur demandant de contredire les chiffres qui ont été émis par le premier ministre lorsqu'il a dit qu'il y a 271,000 emplois qui ont été créés depuis septembre 1984 et qu'en avril et mai, il y a 159,000 emplois qui ont été créés, soit la plus forte hausse en deux mois depuis plus de 12 ans, et que le chômage est descendu de 10.9 p. 100 à 10.5 p. 100 au mois de mai et que la majorité de ces emplois ont été des emplois stables et que la plus forte progression a été chez l'emploi chez les jeunes. Je les mets au défi de contredire ces chiffres. Quand il dit qu'il ne croit pas à la création d'emplois déjà obtenue, je le mets au défi de produire ses chiffres.

On lance toujours ici, monsieur le président, un 4 p. 100 des gens qui vont profiter des gains en capital. Je ne peux pas contredire ce chiffre-là, il est exact. Mais dans ces 4 p. 100, si on analyse ceux qui font des réclamations de gains en capital dans leurs déclarations d'impôt, on s'aperçoit que 55 p. 100 des gens qui font une réclamation de gains en capital sont des ménages qui gagnent moins de $40,000 par année. Ce ne sont pas des millionnaires, ce ne sont pas des cadeaux que l'on donne. Premièrement, ce ne sont pas des millionnaires, en bas de $40,000 pour un ménage, je ne crois pas aujourd'hui que cela peut être qualifié de millionnaires. Je crois que cela doit être qualifié fort justement de gens ordinaires jusqu'à $40,000 par année. Deuxièmement, les gains en capital, ce ne sont pas des cadeaux, on s'évertue à le crier maintenant, ce sont des investissements. J'ai donné des exemples hier de ma circonscription, très directement avec des noms où ces investissements vont participer à l'objet premier du dernier budget, c'est-à-dire la création d'emplois.

Mme Killens: Monsieur le président, je suis heureuse de prendre la parole au nom des personnes âgées de ma circonscription. J'ai 12 foyers de personnes retraitées dans ma circonscription et elles m'ont demandé de donner un message au premier ministre. La motion d'amendement sur le projet de loi C-51 que l'on discute présentement demande au gouvernement de réduire son pouvoir d'emprunt de 3 p. 100 parce que nous, du parti libéral, nous croyons que le gouvernement ne devrait pas avoir deux poids, deux mesures. Si les personnes âgées doivent se serrer la ceinture et subir des coupures de 3 p. 100 dans leurs pensions, il serait juste et équitable que le gouvernement le fasse de même. Depuis deux jours que j'observe la situation à la Chambre, j'écoute les discours, et en regardant les conservateurs d'en face, j'ai l'impression que plusieurs d'entre eux sont heureux de voir que l'opposition fait la bataille pour eux. Je pense que s'ils étaient honnêtes avec eux-mêmes, il nous le diraient. Je comprends la situation, j'ai été dans la même situation quand nous étions le gouvernement, et je comprends qu'ils ne peuvent peut-être pas, à ce moment-ci, se lever à la Chambre pour s'objecter. Mais leurs commettants sauront leur dire qu'ils sont déçus de leur conduite à la Chambre.

En présentant cette motion, le parti libéral se fait le porte-parole de milliers de personnes âgées, mais à travers tout le pays. Pour en témoigner, vous avez vu sur la Colline parlementaire aujourd'hui les drapeaux canadiens de toute la province. Ils sont venus en grand nombre. Les personnes âgées du Québec se sont cotisées, parce qu'elles ne sont pas riches, pour payer des autobus, pour venir dire au premier ministre qu'elles ne veulent pas de coupure sur leurs pensions.

• (1830)

J'ai été les rencontrer. Savez-vous pourquoi elles ont peur? Elles ont peur parce qu'elles pensent que cette coupure est la première d'une série d'autres coupures. Elles m'ont dit: La bataille ne fait que commencer. Et je vous prie de les croire.

A mon bureau de Montréal, les personnes âgées téléphonent pour protester. Mais elles le font aussi pour féliciter les libéraux et leurs députés de les défendre ainsi que leurs droits. Elles me demandent où aller pour signer des pétitions. J'en ai reçu, comme tout le monde, des centaines et des centaines. Et ce n'est que le commencement. Elles se sentent trahies et trompées par ce gouvernement. Elles sont angoissées, elles sont inquiètes. Elles savent qu'elles ne peuvent plus couper leur propre budget.

J'ai en main une lettre d'un de mes commettants seul, retraité, qui m'a envoyé ce petit budget, un petit budget personnel, et je prends le temps de le lire, pour montrer l'importance et l'ampleur de la coupure des 3 p. 100 sur le budget d'une personne seule.

Son revenu de pension de retraite avec le supplément est de $606.20. Ses dépenses, son loyer, $240. L'électricité, $21.47. Chauffage, $57. Tout cela, c'est mensuel. Son téléphone $17. Son assurance pour le feu, le vol, la vie, $20.83. Sa taxe d'eau, $5. Sa nourriture par mois, $216.50. Le total est de $577.80. La différence est de $27.40 par mois.

Avec la somme de $27.40, cette personne seule doit combler les besoins que je vais énumérer: Vêtements, médicaments, qui sont non inclus avec la carte, les soins dentaires, les lunettes, les cigarettes, l'entretien ménager, la réparation d'appareils ménagers, le transport, les journaux, les loisirs, les soins personnels, (dentifrice, savon, coiffure, cosmétiques, et ainsi de suite). Vingt-sept dollars et quarante cents pour tout cela, par mois.

A la page 84 du budget, à l'article 6, c'est dans les termes suivants que le budget augmente de 11 p. 100 les produits de soins personnels. On dit, et je cite:

L'exemption de taxe de vente dont bénéfice toute une gamme de biens de consommation prendra fin le 1er juillet 1985.

Le gouvernement a étudié un certain nombre des exemptions, tout comme le groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes dirigés par le vice-premier ministre qui a recommandé d'abroger plusieurs d'entre elles. Ces exemptions ont entraîné une érosion évidemment appréciable de l'assiette de la taxe fédérale de vente.

Pour répondre à ces préoccupations et répartir le fardeau de la réduction du déficit sur une plus vaste gamme de biens de consommation, le budget propose de mettre fin à l'exemption de taxe fédérale de vente dont bénéficient actuellement les articles suivants: les bonbons et produits de confiserie; les aliments pour animaux domestiques; les boissons gazeuses; les marchandises relatives à la santé comme les crèmes médicamenteuses, lotions, shampooing, savons et bandages.

Cette taxe, monsieur le président, est cachée, parce qu'elle est applicable au niveau du fabricant et du groupe. Mais, encore une fois, pour la personne seule, retraitée, dont je viens d'énumérer le budget, celle qui n'a que $27.40 par mois pour combler tous ses besoins de vêtements, de transport, de shampooings et de savon, et ainsi de suite, c'est une catastrophe. Nous avons été accusés, nous les libéraux, de semer la peur chez les personnes âgées. Ce n'est pas nous, de l'opposition, qui avons semé la peur, c'est la page 17 du budget qui a créé de l'anxiété chez les personnes âgées. C'est une mauvaise décision, c'est une erreur de jugement de la part du ministre des Finances (M. Wilson), c'est une erreur politique de la part du premier ministre (M. Mulroney), le gouvernement devrait mettre fin à cette erreur, le gouvernement devrait admettre son erreur, enfin le gouvernement devrait avoir le courage de renverser sa décision.

[*Traduction*]

J'ai en main une lettre datée du 7 juin que j'ai trouvée dans mon courrier à mon bureau aujourd'hui. Elle vient de la Fédération des personnes âgées du Nouveau-Brunswick qui s'est réunie dans cette province les 27 et 28 mai derniers. Voici ce qu'on y lit:

Voici le texte de la déclaration faite à Moncton mardi par notre président au cours d'une conférence de presse: «Les personnes âgées du Nouveau-Brunswick se sentent encore une fois menacées dans leur mode de vie. Et pourtant la paix de l'esprit est une chose très importante pour eux à cette étape de leur vie.»

Les annonces qu'on vient de faire violent un principe sacré et bien des choses demeurent toujours sacrées aux yeux des personnes âgées.

C'est une chose absolument immorale, inconvenante et malhonnête de réduire les pensions de vieillesse qui sont déjà insuffisantes.

Considérez donc que cette lettre vient de 76,500 habitants de Nouveau-Brunswick agés de 65 ans et plus, que 73 p. 100 d'entre eux vivent dans l'indigence et que sur ce nombre 80 p. 100 sont des femmes seules ou des veuves.

Nous voulons bien réduire le déficit, nous avons payé pour le faire toute notre vie durant. Et nous payons toujours comme tout le monde. Nous sommes pour un Canada fort. Il n'y en a guère d'entre vous qui se donnent la peine d'écouter les vieux. Mais cette fois la coupe est pleine: assez, c'est assez.

Il est de notoriété publique que 80 p. 100 des personnes âgées vivent en-deçà du seuil de la pauvreté. C'est un scandale pour un pays comme le nôtre.

Nous ne vous laisserons pas adopter une loi qui troublerait la tranquillité d'esprit des personnes âgées et qui compromettrait la qualité de leur vie et leur santé mentale et physique sous prétexte d'économiser quelques dollars.

Et cette lettre est signée par M^me^ Edna Bourque et M. Bernard Richard respectivement présidente et directeur général de la Fédération des personnes âgées.

[*Français*]

J'ai, monsieur le président, en main des chiffres qui dénoncent l'injustice faite aux personnes âgées. Selon une étude indépendante, plus de 750,000 Canadiens et Canadiennes passeront sous le seuil de la pauvreté d'ici 1990 suite au budget de ce gouvernement. Parmi ce nombre, 200,000 personnes âgées seront touchées. Rien n'a été prévu dans le budget du gouvernement progressiste conservateur afin d'améliorer le sort de 4.1 millions de Canadiens, soit 20 p. 100 de la population qui vivent déjà dans des conditions de vie inacceptables. Au contraire, le budget Wilson augmentera les difficultés financières des plus démunis de notre société. La désindexation des prestations de sécurité de la vieillesse frappera les personnes âgées. Un couple perdra environ $1,200 en revenus réels d'ici 1990, et une personne âgée vivant seule sera privée de $560 par année d'ici 1990. Ce qu'il est important de retenir c'est que le gouvernement ira chercher 1.6 million dans la poche des retraités, d'ici 1990. Ces chiffres ont des visages, monsieur le président. C'est pourquoi je ne comprends pas que le gouvernement n'ait pas décidé de revenir sur sa décision, n'ait pas décidé de réévaluer la situation et n'ait pas encore décidé de réinstaurer la pleine indexation à toutes les personnes âgées.

Le Conseil consultatif national sur le troisième âge m'a fait parvenir un communiqué et il réclame le rétablissement de l'indexation. Voici quelques extraits de leur communiqué.

«C'est la première fois que nous sentons une conviction et une cohésion parmi les Canadiens âgés», a écrit M^me^ Yhetta Gold, présidente du Conseil consultatif national sur le troisième âge dans une lettre à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. «Le budget du 23 mai . . . a stimulé les aînés à se rallier afin d'exercer des pressions et défendre leurs intérêts. Les personnes âgées disent au gouvernement: «Écoute un peu!».

«la désindexation a non seulement uni les aînés, mais a permis de rallier beaucoup de Canadiens incluant des jeunes et des groupes d'affaires.»

La lettre au ministre de la Santé fait mention d'autres effets de la désindexation. Selon le Conseil, «c'est une épargne à court terme en échange d'une perte à long terme».

• (1840)

Et c'est assez intéressant ce qu'ils nous disent, voici, et je cite:

«Le stress découlant d'un budget de plus en plus serré va faire ses dégâts.

Chez les personnes âgées.

De plus en plus de Canadiens vont trouver difficile de s'accommoder de leur condition physique mentale ou sociale qui ira en se détériorant. Avec le temps, les dépenses encourues pour des soins de tous genres viendront limiter les épargnes faites à partir de la désindexation.»

M^me^ Gold semble faire allusion au coût plus élevé des soins de santé qui découleront du stress causé par la perte du pouvoir d'achat de nos personnes âgées.

Le Conseil consultatif national sur le troisième âge est aussi d'avis que les préretraités, les gens de 60 à 64 ans qui sont au nombre de 1.1 million de Canadiens ayant un revenu moyen de moins de $17,000 par année seront affectés durement par cette désindexation. «Un grand nombre devront modifier leurs plans de retraite et tenter d'épargner plus afin de contrer leur perte de revenu, ou ils devront retarder leur retraite. La première option va diminuer la croissance économique et la deuxième va accentuer la compétition sur le marché du travail.»

Le communiqué se termine ainsi:

N'oublions pas que les aînés, en plus de leur influence politique et de leur force de scrutin, exercent aussi un pouvoir d'achat considérable.

Le gouvernement avait un contrat social avec nos retraités canadiens et il l'a brisé. Dans ses promesses électorales, le gouvernement avait promis au chapitre des pensions, et voici le mot, et je cite: «de protéger davantage les pensions contre l'inflation.» Il a aussi brisé cette promesse. Les personnes âgées étaient loin de croire que le gouvernement couperait leurs pensions, elles s'attendaient plutôt à une protection additionnelle. Si on relit le texte de la promesse, on dit: «protéger davantage les pensions contre l'inflation.» La raison pour laquelle mon collègue a été expulsé de cette Chambre cet après-midi prouve la citation que je viens de dire, que tout prouve bien la raison pour laquelle mon collègue a été expulsé de cette Chambre.

Monsieur le président, une pleine protection contre l'inflation fondamentale à tout régime de pension: une pension raisonnable à 65 ans devient insuffisante à 75 ans si cette protection à l'inflation n'est pas garantie.

On demande aux pauvres de se serrer la ceinture pour faire un cadeau de 5.6 milliards de dollars à la classe aisée. Ce budget est injuste envers les pauvres. Le ministre des Finances (M. Wilson) a dit qu'il gardait un esprit ouvert à l'égard de son budget et qu'il serait prêt à y apporter les changements qui s'avéreraient nécessaires.

Au nom des personnes âgées et des pauvres, monsieur le président, je lui demande de ne pas retarder sa décision. Chaque jour compte pour nos personnes âgées. Elles sont angoissées, elles vont se battre jusqu'au bout.

M. Lanthier: Monsieur le président, je me dois de relever quelques inexactitudes qui ont été glissées, j'espère par erreur. Tout à l'heure, on a laissé entendre qu'une personne seule perdrait, j'ai bien dit perdrait, je cite pour ne pas être cité, s'il vous plaît, hors contexte, perdrait $560 par année. Alors, si c'est le genre d'assertion qu'on fait dans le grand public, naturellement on ne doit pas se surprendre que ces gens-là soient dans l'anxiété. Alors, j'aimerais s'il vous plaît rectifier que les $560 auxquels il est fait allusion: ce serait une somme globale pour les prochains cinq ans, assortie naturellement de tous les aléas déjà dits dans le budget.

Deuxièmement, quand on parle de coupures, encore une fois, il ne faut pas utiliser cette expression-ci de la façon qu'elle est utilisée par les gens de l'opposition. Il n'y a pas de coupure. Il n'y a personne qui perd de l'argent avec ça. D'accord là? Les gens continuent à être augmentés jusqu'au 31 décembre, et à partir du 31 décembre, nous avons des options, lesquelles ont été très bien décrites dans le budget. Alors, il n'y a pas de coupure.

Deuxièmement, quand on parle, quand on utilise une rhétorique, quand on utilise par exemple une sémantique comme reculer, renverser, admettre l'erreur, on voit bien le but premier de ce débat qui est un but purement politique et c'est éhonté de se servir des personnes âgées, de se servir non pas de leur crédulité, mais de leur sensibilité à d'aussi viles fins que des fins politiques comme on en utilise maintenant.

Je ne crois pas qu'on ait eu l'intégrité intellectuelle de dire aux personnes âgées que toutes les prévisions sont dans le budget pour que, lorsque le gouvernement se sentira capable de les aider sans piger dans le «vieux gagné», comme on nous dit, comme on m'a dit dans ma circonscription, en étant sûr que le chèque qu'on leur fera, ce ne sera pas un chèque «pas de fonds» comme y faisait allusion aujourd'hui le premier ministre, toute cette décision-là sera révisée et au fur et à mesure du déroulement des événements économiques, au fur et à mesure que nous verrons que les mesures qui ont été implantées pour créer un accroissement de la richesse nationale sont effectives, où la création d'emplois aura été manifeste, où l'ordre dans les affaires de l'État aura été rétabli et où l'endettement national sera freiné et où le déficit sera contrôlé, premièrement.

Deuxièmement, je voudrais rétablir aussi les faits quand on parle encore une fois de désindexation. On a fait allusion à certaines promesses que nous avions faites en nous disant qu'on avait promis une protection. C'est essentiellement ce qu'on a promis et c'est essentiellement ce qui a été réalisé. Si on se réfère au discours même du budget, ou plutôt au document qui l'accompagne, il est bien entendu, et je cite une phrase: «Les bénéficiaires de ces paiements de transferts seront protégés contre une augmentation rapide du coût de la vie, mais ne recevront plus de dédommagement au titre de l'inflation si celle-ci est inférieure à 3 p. 100 par an . . . » etc.

Cela est cité à la page 14 du document intitulé «Le plan financier».

Alors, c'est essentiellement une protection. La différence qui existe entre la protection que nous offrons maintenant, à l'heure actuelle, et la protection qui avait été offerte par le gouvernement antécédent est la suivante: le gouvernement actuel impose un plancher . . . c'est-à-dire le gouvernement ancien a imposé un plancher, 6 p. 100, c'est tout ce qu'on va vous donner entre 6 p. 100 et 100 p. 100, les gens âgés vont s'arranger avec cela. Nous imposons un plafond, c'est-à-dire que jusqu'à 3 p. 100, les gens devront participer. Passé 3 p. 100, le gouvernement l'accepte. Je crois qu'on va pouvoir planifier à long terme et qu'on a enlevé l'anxiété des gens afin de ne pas craindre une inflation rapide et extraordinaire, tel que manifesté pendant ces récentes années, de ne pas craindre de voir ses revenus érodés par ce démon de la société qui est représenté par l'inflation.

Maintenant, il est bien entendu que je regrette amèrement les propos qui ont été avancés tout à l'heure par la députée de Saint-Michel-Ahuntsic (M^me^ Killens) en faisant allusion ou en essayant d'anoblir la triste aventure qui s'est produite aujourd'hui, au cours de la période des questions orales. Je regrette, mais la personne qui s'est fait exclure de la Chambre, je crois qu'elle l'a été avec droit, et ce que je regrette encore plus, ça a été l'endossement d'un parti pour lequel j'ai eu du respect. Et aujourd'hui, il a été drôlement ébranlé. J'ai moi-même applaudi aujourd'hui une personne qui a retiré ses paroles. A mon avis, on reconnaît un homme, pas à ce qu'il fait ou ne fait pas d'erreur, mais à la façon dont il les répare. Alors, laissez-moi vous dire que le député m'a déçu à ce sujet.

• (1850)

Le vice-président adjoint: A l'ordre! L'honorable député de Bourrassa (M. Rossi) sur un rappel au Règlement.

M. Rossi: Monsieur le président, je pense que les paroles que le député vient d'adresser concernant l'expulsion d'un député ne sont pas pertinentes à ce qui se discute actuellement à la Chambre.

M. Lanthier: Monsieur le président . . .

Le vice-président adjoint: Non, je regrette. Non, on ne poursuivra pas davantage, même sur le rappel au Règlement, c'est inutile de poursuivre, ce n'est pas un rappel au Règlement, en premier lieu.

La période de 20 minutes est maintenant terminée, nous allons reprendre les débats.

[*Traduction*]

M. Caccia: Monsieur le président, il m'est agréable d'intervenir après ma collègue la députée de Saint-Michel-Ahuntsic, et de poursuivre les idées qu'elle a développées. Je vais d'abord répondre à l'intervention assez habile du secrétaire parlementaire qui, même s'il a tenté de jeter le discrédit sur ma collègue, ne peut nier qu'il s'agit ici d'un budget. Ce document énonce très clairement l'intention du gouvernement de n'indexer les pensions qu'au-dessus de 3 p. 100.

Un budget n'est pas, comme le secrétaire parlementaire voudrait nous le faire croire, un Livre blanc de propositions auxquelles on pourrait donner suite ou non. Le budget annonce des intentions et une volonté par des expressions comme «les prestations ne seront plus indexées». Les arguments du secrétaire parlementaire ne sont donc pas convaincants. Il ne tient pas compte du fait que le texte du budget a fait craindre la désindexation. Je ne peux donc pas accepter sa critique de ma collègue la députée de Saint-Michel-Ahuntsic qui avait raison parce qu'elle parlait de ce qui se trouve dans le budget. Tant que l'exposé budgétaire ne sera pas changé, le secrétaire parlementaire ne pourra pas la contredire en disant que le gouvernement pourrait prendre des mesures au cours des prochains mois.

C'est un honneur d'intervenir après l'excellent exposé de ma collègue parce que c'est important pour moi aussi de parler au nom des personnes âgées de ma circonscription. J'ai reçu à mon bureau ces derniers jours une avalanche de pétitions comme je n'en ai jamais vu en 17 ans. L'expérience est nouvelle pour moi. J'en conclus que l'amendement que nous proposons aujourd'hui témoigne d'un profond sentiment d'inquiétude devant la menace de désindexation qu'apporte le budget du gouvernement conservateur. Nous proposons notre amendement pour faire pression sur le gouvernement. L'opposition officielle veut ramener le gouvernement à la raison et lui faire comprendre que la désindexation cause une inquiétude générale. Notre amendement est un message que nous transmettons au nom des personnes âgées de toutes les circonscriptions.

Je ne pouvais pas en croire mes oreilles lorsque j'ai entendu, ces derniers jours, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social prétendre que le rôle de la désindexation est de créer des emplois. Ce lien, monsieur le président, est absurde et l'on comprend que les personnes âgées aient commencé à dénoncer cette absurdité. Ce n'est pas en diminuant le pouvoir d'achat des pensionnés, ou en menaçant de le faire en janvier prochain, que l'on crée des emplois.

Le gouvernement lui-même se contredit lorsqu'il nous dit fièrement que pendant le mois de mai il a créé tant d'emplois, représentant 0,55 p. 100 de la population active. Nous sommes heureux que l'on crée des emplois mais, en mai 1984, les emplois créés représentaient 0,5 p. 100 de la population active, comparativement à 0,55 p. 100. Il est donc incroyable que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social puisse essayer de nous faire croire que la désindexation proposée permettra de créer des emplois. C'est absolument absurde et antiproductif. Personne de sensé ne peut accepter cet argument.

Il y a une autre tentative de diversion que l'on voit dans le débat et surtout à la période des questions. C'est lorsque le premier ministre et d'autres nous disent qu'ils vont surveiller la situation d'ici la fin de l'année, pour déterminer si la mesure sera adoptée. Rappelez-vous que le budget dit que «les prestations ne seront indexées que . . . ». L'emploi du futur montre bien qu'il n'y avait pas de doute que la mesure serait adoptée. Alors, que va-t-on surveiller, puisque le texte même ne permet pas de douter que la mesure entrera en vigueur le 1er janvier 1986? Qu'y a-t-il à surveiller, s'il ne s'agit pas d'un euphémisme pour dire que l'on va faire des sondages?

• (1900)

La notion de surveillance est peut-être une autre façon de dire que l'on va reconsidérer. S'il en est ainsi, nous nous demandons de ce côté, comme beaucoup de députés conservateurs de l'arrière-ban, j'en suis sûr, pourquoi laisser les personnes âgées dans l'inquiétude pendant six mois encore? Pourquoi ne pas admettre que l'on a fait une erreur dans le budget? Pourquoi ne pas aller au fond des choses et annoncer avant la fin du mois que l'idée de la désindexation va être supprimée une fois pour toutes?

Il serait logique de le faire. Vous ne pouvez pas réduire le pouvoir d'achat des personnes âgées parce que cela va affaiblir leur situation financière alors qu'elle a besoin d'être consolidée. Vous allez priver l'économie d'une partie de l'argent qui l'alimente, diminuer les ventes au détail et, en fait, affaiblir les mesures sociales qui ont été instaurées au cours des dernières décennies et grâce auxquelles les Canadiens ont l'un des meilleurs programmes de sécurité sociale au monde. Si vous voulez absolument faire quelque chose, consolidez plutôt ces mesures.

J'ai été très impressionné par les propos des personnes âgées qui sont venues nous parler ce matin. Elles ont fait valoir qu'elles ne devaient pas être pénalisées sous prétexte qu'elles avaient plus de 65 ans et qu'elles n'avaient pas la possibilité de toucher un revenu découlant d'un travail à plein temps. Il ne faut pas les pénaliser sous prétexte qu'on les pensait désorganisées sur le plan politique. Pourquoi leur demande-t-on soudainement, au nom de la création d'emplois, d'accepter une baisse de revenu de 3 p. 100 par an, car c'est à cela que revient la désindexation.

Au cours des cinq prochaines années les personnes âgées de votre circonscription et de la mienne verront leur pouvoir d'achat diminuer de plusieurs centaines de dollars. Est-ce sur cette base que le gouvernement progressiste conservateur du Canada désire se faire juger? Évidemment pas, sans quoi les députés conservateurs de l'arrière-ban ne seraient pas aussi mal à l'aise, tous les jours, pendant la période des questions.

M. McDermid: Vous rêvez.

M. Caccia: La position du ministre des Finances diffère déjà de celle du premier ministre.

M. McDermid: Non, elles correspondent totalement.

M. Caccia: Oui, car dans les documents budgétaires le gouvernement se dit déterminé à instaurer la désindexation en des termes qui ne laissent aucun doute. Il dit «nous allons» et non pas «nous pourrions». Le premier ministre a déjà déclaré à plusieurs reprises qu'il écoutait les réactions, qu'il y aurait peut-être une déclaration, que la position du gouvernement n'était pas définitive, et qu'il considérait qu'en ce qui concerne la désindexation, l'exposé budgétaire n'en était pas vraiment un et qu'il s'agissait plutôt d'un livre blanc ou d'un ballon d'essai. C'est une façon de vérifier si la mesure est acceptable ou non. Mais c'est une façon plutôt hésitante de mener les affaires de la nation.

Nous voulons nous montrer raisonnables. Nous le répétons, comme nous n'avons cessé de le faire, que nous devons reconnaître notre erreur, mais il ne faut pas trop attendre en vue de calmer les inquiétudes. Le secrétaire parlementaire a eu raison de déclarer que l'on ne peut pas dire que la mesure est en place. Il a raison, la mesure n'est pas en vigueur, mais la menace est là et elle suscite des craintes.

M. McDermid: Non, c'est l'opposition qui sème la terreur.

M. Caccia: Le secrétaire parlementaire n'est pas à sa place et je ne me rappelle pas sa circonscription aussi bien que je le devrais, mais il prétend que c'est nous qui semons la terreur. Nous lui répondons . . .

M. McDermid: Vous devriez faire preuve de plus de bon sens. Depuis combien d'années êtes-vous député?

M. Caccia: . . . que des gens lisent le budget et ils comprennent ce que les mots signifient. Lorsqu'ils lisent dans le budget que le gouvernement «va» prendre une mesure, c'est qu'il est déterminé à le faire. C'est l'avis des personnes âgées dans tout le pays. Hier, une délégation de personnes du troisième âge est venue dans mon bureau et a porté à mon attention une proposition qui se trouve dans le budget et qui vise à modifier la Loi sur la taxe d'accise. Elles m'ont signalé une chose que je n'avais pas remarquée jusqu'ici et qui les inquiétait vivement. Il s'agit de la taxe qui va être imposée, pour la première fois, sur les articles médicaux. Les articles visés par la nouvelle taxe qui doit entrer en vigueur au 1er juillet sont entre autres l'aspirine, les produits de traitements de l'acné et des verrues et les bandages et pansements.

• (1910)

Le député dit que ce ne sont pas des produits que les personnes âgées ont l'habitude d'utiliser. Je le mets au défi de dire que les personnes âgées n'emploient pas de solutions pour verres de contact. En fait, elles s'en servent de plus en plus en vieillissant.

M. McDermid: Je ne faisais pas allusion à ce que vous disiez. Votre arrogance vous fait croire que tout le monde vous écoute.

M. Caccia: Le député devrait retourner à sa place s'il veut intervenir dans le débat. Il devrait connaître les règles de la Chambre.

M. McDermid: Nous pouvons parler de n'importe où puisque nous sommes en comité plénier.

M. Deans: Pourquoi êtes-vous aussi mesquin?

M. Caccia: C'est malheureusement son état normal. Il n'y a pas que les solutions pour verres de contact sur la liste. Il y a aussi le matériel de diagnostic, les compléments diététiques, les décongestifs, les remèdes pour la peau et pour le traitement de l'exzéma, du psoriasis et de la dermatite, les médicaments pour les cheveux et le cuir chevelu, les laxatifs et les liniments, les remèdes contre les crampes et les douleurs musculaires, les pommades, les produits pour les soins du pied, les baumes, les produits contre la sinusite et pour soulager le dos, ainsi que les fortifiants. J'ai du mal à comprendre que le gouvernement s'en prenne aux personnes âgées en imposant une taxe sur les produits de la santé à partir du 1er juillet.

L'amendement que nous avons proposé vise à convaincre le gouvernement qu'il a pris une mauvaise décision et qu'il est vain de tenter de faire croire aux Canadiens que ces mesures se justifient pour des raisons monétaires. Le gouvernement ne devrait pas essayer de leurrer les Canadiens en prétendant que cette mesure permettra de créer des emplois. La seule chose qui lui reste à faire, c'est d'annoncer qu'il renonce à la désindexation pour de bon, et il devrait le faire avant l'été pour calmer les inquiétudes des Canadiens âgés.

M. Deans: Hier soir, monsieur le président, j'ai réfléchi longuement aux conséquences du budget. Depuis deux ou trois semaines, pour défendre son budget, le gouvernement a parlé de nombreux facteurs que je ne trouve pas très convaincants. Je n'ai pas compris d'où il tirait ses informations. Une bonne partie du débat, depuis environ une semaine, a tourné autour de la désindexation des pensions, et je pense que c'est justifié puisque cette mesure est probablement la plus dure des mesures annoncées dans ce document néfaste.

Même au cours du débat consacré au budget lui-même, il m'a semblé qu'on ne s'attardait pas suffisamment à l'analyse critique des propositions budgétaires. Nous étions préoccupés, et c'est normal, par la question des pensions. Nous ne devons pas lâcher prise tant que le gouvernement, admettant qu'il s'agit d'une mesure que la majorité des Canadiens réprouvent, n'aura pas fait marche arrière. Il n'y a pas de honte à se raviser. Bien sûr, il y aura des railleries pendant un certain temps, mais, à la longue, la majorité des Canadiens applaudiront le gouvernement s'il annoncera enfin un changement de politique.

M. McCurdy: Je suis sûr qu'il va le faire.

M. Deans: Mon collègue de Windsor-Walkerville dit qu'il en sera heureux, et je suis certain que c'est également l'avis du député de Thunder Bay-Atikokan. Rien de plus normal. Mais le plus important, c'est que bon nombre des personnes âgées qui sont venues ici aujourd'hui pour donner leur point de vue au gouvernement et aux partis d'opposition se féliciteront elles aussi de ce changement.

Il est peut-être vrai que si, aujourd'hui même, on leur demandait leur avis, les Canadiens âgés diraient qu'ils n'appuieront plus le parti conservateur, mais j'ai la certitude que, si le gouvernement revient sur sa position, beaucoup d'entre eux y penseront à deux fois et soutiendront à nouveau les conservateurs. Leurs traditions et leur mode de vie les y portent.

M. McDermid: Aucun n'a quitté le parti.

M. Deans: Je parle de ceux qui l'ont fait, mais je ne prétends pas qu'ils l'aient tous fait. Le gouvernement ne devrait pas penser que, pour atteindre son objectif, il doit foncer tête baissée. Il n'y a rien de mal à ce que le gouvernement admette qu'il a fait une erreur de calcul, que ses prévisions sur le degré d'acceptation de cette mesure ont été quelque peu faussées par les conseils de personnes qui ne comprenaient rien à la situation. Il n'y a pas de honte à dire que le ministre des Finances a essayé de son mieux de faire ce qu'il fallait, mais qu'il n'y est pas parvenu et qu'il va modifier sa position.

D'ici deux ou trois mois, ceux qui commentent l'attitude du gouvernement dans cette affaire auront des réflexions plus favorables qu'aujourd'hui. Ils diront qu'il faut être sûr de soi pour admettre ses torts. Il faut de la force pour reconnaître qu'on s'est trompé. Ce n'est pas un signe de faiblesse, mais bien de force. Être faible, c'est s'en tenir à quelque chose qu'on sait depuis longtemps dépassé. C'est être faible que de ne pas pouvoir accepter la conclusion claire qui s'impose au terme d'un examen de tous les faits. Il faut que le gouvernement l'admette.

Le gouvernement est tout neuf et je puis comprendre sans mal qu'il n'a pas l'expérience de longues années de lutte. Je dirai très respectueusement qu'il n'a pas les aptitudes qu'il faut pour pouvoir revenir sur sa position. Le premier ministre a fait quelques pas à l'encontre de cette mesure inacceptable de désindexation partielle de la pension de retraite des Canadiens. Il a dit que le gouvernement ne considérait plus cela comme une politique, mais comme une position à examiner, à évaluer, à analyser et, finalement, à modifier. Le gouvernement n'a pas encore décidé comment et quand cette modification devrait se manifester.

• (1920)

Des collègues de mon parti et d'autres partis représentés à la Chambre ont procédé, je crois, à une analyse raisonnable de l'incidence de cette mesure. Nous avons aussi évalué les répercussions financières de la désindexation proposée. Je suis disposé à admettre que notre analyse, comme toute autre, est contestable. Toutefois, notre évaluation des répercussions financières est pour le moment tout aussi valable et acceptable que n'importe quelle autre.

La seule chose que nous sachions de façon certaine, c'est que si l'inflation se maintient—et il n'y a aucune raison de croire le contraire—les pensionnés vont perdre de plus en plus de leur pouvoir d'achat. Le véritable problème qu'il nous reste à résoudre, c'est que cette mesure oblige maintenant les pensionnés à s'inquiéter de leur avenir financier. C'est là une conséquence qui ne semble pas préoccuper le gouvernement.

Je me permets de signaler que le gouvernement ferait bien d'écouter au lieu de parler. Depuis le début de son mandat qu'il se dit un gouvernement consultatif. Je me permets de signaler aux députés qui veulent bien l'entendre que la consultation est une avenue à double sens. Cela ne se résume pas à convoquer quelqu'un pour lui exposer les faits. C'est lui laisser exposer son point de vue sur un problème pour en venir finalement à un consensus. Ce processus consultatif à double sens fait toujours défaut dans l'affaire qui nous occupe.

C'est dans un Livre blanc publié par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je crois, que le gouvernement jugeait inutile de mener des consultations au sujet des pensions vu qu'il n'avait pas l'intention d'y toucher. Cela dit, il est clair que le ministre des Finances, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le premier ministre lui-même ne se sont pas lancés dans une discussion sur la nécessité ou sur l'opportunité d'apporter certains changements.

C'est non seulement l'opinion exprimée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dans son Livre blanc mais c'est aussi la position du ministère de la Santé, comme l'a dit le secrétaire parlementaire du ministre au mois d'avril, à Toronto, si je ne m'abuse, où il s'était rendu pour rencontrer un groupe de personnes âgées; il a dit en effet que la pension de vieillesse ne serait pas modifiée. Par conséquent, ceux qui représentent les retraités n'ont pas senti le besoin impérieux ni la nécessité de se lancer dans une discussion sur l'indexation ni sur la pension de base des retraités.

Les retraités ont par conséquent été étonnés—surtout ceux qui assistaient à la réunion—de constater que le gouvernement avait changé d'avis sans le leur laisser deviner, sans leur demander leur réaction et sans leur dire qu'il voudrait connaître leur opinion. Moins d'un mois après avoir affirmé qu'il n'y aurait pas de changement, le gouvernement a purement et simplement changé d'avis. Est-il surprenant que les personnes âgées soient fâchées? Est-il surprenant qu'elles n'y comprennent plus rien et qu'elles ne sachent pas très bien si elles doivent faire confiance aux porte-parole du gouvernement conservateur?

En se basant sur des critères purement statistiques ou purement financiers, il n'est pas déraisonnable d'affirmer que nous avons les moyens d'indexer les pensions comme autrefois. Notre parti a proposé à maintes reprises des moyens de trouver les capitaux nécessaires pour compenser la perte due au maintien de la clause d'indexation.

Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre vient lire l'inscription que porte mon macaron. Elle dit ceci: «Ne m'en voulez pas, je n'ai pas voté pour lui». Ce macaron porte l'effigie du premier ministre. C'est celui que portaient aujourd'hui les personnes âgées qui manifestaient dehors, malgré les intempéries.

D'un point de vue purement financier, je ne crois pas qu'il soit déraisonnable de croire que nous avons les moyens d'indexer les pensions des personnes âgées. Il faut donc se demander quand et comment le gouvernement pourrait revenir sur sa décision. Je pense que l'on n'a pas le droit d'infliger cette espèce de torture mentale à ces gens qui s'inquiètent à la pensée que l'année prochaine, leur revenu ne suffira peut-être pas pour subvenir à leurs besoins. Il faudrait donc agir dès maintenant. On apaiserait ainsi les inquiétudes tout à fait justifiées des députés de l'opposition et de beaucoup de Canadiens d'un océan à l'autre. Cependant, ce n'est pas toute la faiblesse de ce budget. Il y a dans ce budget beaucoup plus de défauts que l'on pourrait croire à première vue.

Nous avons demandé au gouvernement de présenter son projet de loi sur le pouvoir d'emprunt dans les jours suivant l'exposé budgétaire, afin que l'on ait une vue d'ensemble des dépenses prévues par le gouvernement, de la façon dont il entend recueillir cet argent et des sommes qu'il devra emprunter. Je félicite le gouvernement de l'avoir fait. Cela nous permet d'étudier le programme financier dans son ensemble au cours de ce débat, qui porte sur le dernier des trois éléments étroitement reliés et définissant la politique générale du Canada sur les plans fiscal et financier.

Je voudrais citer un éditorial paru dans le *Star* de Toronto. Je crois ce texte énonce fort bien nos préoccupations. C'est intitulé «Et les emplois promis?». Voici:

Les Irlandais sont des veinards. Le budget du premier ministre Brian Mulroney pourrait bien échapper aux critiques qu'il mérite, uniquement parce qu'il comporte des défauts qui sautent aux yeux. En effet, ce budget est nul en ce qui concerne la création d'emplois. Ce budget affaiblira les perspectives de croissance. Ce budget enlève de l'argent aux travailleurs canadiens pour le donner aux riches. Mais tout cela pourrait être perdu de vue dans le brouhaha.

Ces propos ne donnent-ils pas une impression de déjà vu? Il me semble que c'est exactement ce que nous ne cessons de dire depuis que le budget a été présenté. Je poursuis:

Quand Mulroney s'en est pris aux personnes âgées, il a touché un nerf sensible chez les Canadiens. Les Canadiens de tous les âges et de tous les milieux ont fait cause commune avec les vieux et, dans leur indignation, ils ont perdu de vue les autres défauts du budget.

Si le budget Mulroney ne s'attaquait pas aux persones âgées, les Canadiens seraient plus nombreux à demander en quoi des hausses d'impôt massives favoriseront la création d'emplois et la croissance économique. Ils se demanderaient en vertu de quelle logique l'octroi d'une exonération d'impôt de $500,000 aux riches pourrait faire diminuer le chômage. Ils se demanderaient comment on peut prétendre promouvoir l'instruction et la formation des jeunes Canadiens tout en réduisant de deux milliards de dollars les paiements de transfert aux provinces. Ils se demanderaient pourquoi les Canadiens riches ont besoin de plus d'aide du gouvernement pour se préparer à la retraite. Et ils demanderaient en quoi les fonds de pension investis à l'étranger renforceront l'industrie intérieure.

● (1930)

Le budget Mulroney n'est pas une photo exacte de demain. C'est un élan de confiance vers la droite. Si la pleine indexation pour les personnes âgées était rétablie immédiatement, nous assisterions au débat plus vaste que mérite ce budget.

Le premier ministre et son gouvernement ont été élus sur la promesse de créer «des emplois, des emplois, des emplois». C'est à la mesure de cette promesse faite à 1.3 million de Canadiens en chômage qu'il faut évaluer le budget.

M. Dick: Vous avez dit 1.8 million hier.

M. Deans: J'y arrive dans un instant. Les chiffres sont sous-estimés ici.

M. McDermid: Vous surestimez tout le temps.

M. Deans: L'article se poursuit ainsi:

Il faut aussi évaluer le budget à la lumière de son objectif avoué: la réduction du déficit. Puisque l'essentiel de l'augmentation de notre déficit après 1980 . . .

M. Dick: Vous voulez dire que cette histoire est fausse?

M. Deans: J'aimerais dire quelque chose si les gens d'en face restaient tranquilles un moment. Ce n'est pas souvent que j'entends braire un âne.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: L'article se poursuit ainsi:

Puisque l'essentiel de l'augmentation de notre déficit après 1980 résulte de la récession et du chômage élevé qui l'accompagne, il est parfaitement logique d'estimer que l'on n'a guère de chance de faire diminuer le déficit tant que des chômeurs ne retrouvent pas du travail. Quels sont les programmes de ce budget qui vont dans ce sens?

Ce sont des questions épineuses pour le gouvernement. Il est peut-être même impossible d'y répondre dans le contexte du budget. Pourtant, si le gouvernement Mulroncy a une vision du chemin qu'il veut faire parcourir au pays, c'est dans le budget qu'elle s'exprime. Ces questions, le gouvernement doit y répondre.

Je vais m'arrêter là. C'est une analyse du comité de rédaction du *Toronto Star*. Sans accepter tout ce qu'écrit le *Toronto Star*, il faut convenir que son analyse n'est pas déraisonnable. Elle est certainement fondée, comme en témoignent des articles parus aujourd'hui dans le *Globe and Mail*. On trouve, dans l'édition d'aujourd'hui de ce journal, la manchette suivante: «L'investissement escompté ne se réalise pas». Voici une phrase de cet article:

A force de guetter les signes d'investissement dans de nouvelles entreprises au Canada, on commence à se lasser.

Je ne lirai pas l'article au complet, mais il continue dans cette veine . . . Dois-je comprendre, monsieur le président, qu'il ne me reste plus qu'une minute?

Le vice-président adjoint: Le temps file, en effet.

M. Deans: Je vais tout de même en relever quelques passages. Le journaliste analyse les données de Statistique Canada sur notre rendement au cours du premier trimestre par rapport à celui de l'an dernier; dans presque tous les secteurs étudiés, la comparaison montre que la croissance économique n'est pas conforme aux prévisions: ainsi, pour les biens durables, on enregistre ce mois-ci une baisse par rapport à janvier, les commandes de biens d'équipement ont également baissé, tant les nouvelles commandes que les commandes en retard. Les fabricants n'ont atteint que 76 p. 100 de leur capacité de production . . .

Le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette de devoir interrompre le député.

M. Deans: Nous avons enregistré une baisse au cours du premier trimestre . . .

Le vice-président adjoint: Encore une fois, je regrette d'interrompre le député, mais nous avons dépassé la période de dix minutes. Je m'excuse. Le député de Hamilton aura peut-être de nouveau l'occasion d'intervenir.

M. Deans: Laissez-moi encore deux minutes, puisque je dispose de vingt minutes plus tard.

● (1940)

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre la parole pour rappeler à mon collègue de LaSalle (M. Lanthier) . . . Je ne lui poserai pas de questions parce que, habituellement, tout ce qu'il sait faire c'est lire les textes des fonctionnaires. Alors, je vais lui faire part des messages que les personnes âgées m'ont transmis à l'occasion de la tournée que j'ai faite avec mon collègue le député de Shefford (M. Lapierre) dans la ville de Québec qui est représentée par des députés conservateurs, dans la ville de Sherbrooke, dans les Cantons de l'Est, dans l'Estrie, dans Montréal, dans les circonscriptions de Rosemont et Hochelaga-Maisonneuve et à Baie-Comeau.

A chaque endroit, monsieur le président, les personnes âgées ont exprimé la même opinion que la personne a exprimée à l'endroit du premier ministre cet avant-midi à l'extérieur de la Chambre des communes et que tous les citoyens ont vue à la télévision. Je ne répéterai pas ses paroles parce qu'elles ne sont pas parlementaires, mais c'est le sentiment profond que toutes les personnes âgées ont à l'endroit du premier ministre, non seulement par rapport à l'engagement officiel pris à Sherbrooke par le premier ministre le 26 juillet en ce qui concerne le rétablissement de la pleine indexation des pensions de la sécurité de la vieillesse mais aussi en ce qui concerne le dépôt du document de... que j'appellerais, maintenant, et il est convenu de l'appeler le ministre de l'injustice sociale au Canada, lorsque celui-ci, au mois de janvier, a déposé un document écrit noir sur blanc à la Chambre des communes: «toute discussion au sujet d'une réorganisation d'une amélioration des programmes sociaux, ne servira pas pour réduire le déficit». Non seulement c'était écrit noir sur blanc, mais lorsqu'on est arrivé à la partie qui touchait les personnes du troisième âge, il y avait la section des familles avec enfants, les allocations familiales et ainsi de suite, et la section des personnes âgées, c'était écrit noir sur blanc: à notre avis, les prestations de la sécurité de la vieillesse et du supplément du revenu garanti ne doivent pas être modifiées.

Non seulement le premier ministre ne respecte pas ses engagements pris durant la campagne électorale, non seulement il ne respecte pas ses engagements pris à la Chambre des communes, ici, mais en commission parlementaire sur la santé... Je dois admettre que j'avais des doutes, j'avais vécu l'expérience sur le projet de loi C-26 et je ne faisais confiance ni au ministre de l'injustice sociale ni au premier ministre, mais j'ai pris la peine de poser la question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp): Est-ce qu'on peut commencer les discussions en comité en étant assuré qu'il n'y aura aucun changement en ce qui touche les personnes âgées? Le ministre, de sa voix solennelle, a tenu à nous assurer... A ce moment-là, 92 groupes au Canada sont venus ici, aux frais des contribuables, exprimer ce que le premier ministre s'est vanté depuis le 4 septembre d'être quelqu'un qui consulte la population; ils sont venus exprimer leur opinion croyant sincèrement et honnêtement à la parole du premier ministre et à celle du ministre de l'injustice sociale au Canada. Et les discussions ont porté strictement sur les améliorations des allocations pour enfants.

Quatre-vingt-douze groupes qui se sont déplacés à la grandeur du pays et ce qu'ils ont vu dans le budget du ministre des Finances (M. Wilson) c'est une trahison grave, c'est une déception. Non seulement il y a eu le sommet économique où des groupes tant du milieu des affaires, des groupes syndicaux, du milieu des affaires sociales. Cette séance de démonstration a coûté un million de dollars, $1,000 la minute. Aucun des groupes présents, pas plus les gens du milieu des affaires, pas plus les gens des syndicats, pas plus les représentants des consommateurs, n'a suggéré au premier ministre qui agissait comme maître de cérémonies, personne n'a suggéré de déduire partiellement l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse, des allocations familiales, et ce qu'il y a de plus grave, la désindexation partielle du crédit-d'impôt pour enfant. Personne, monsieur le président, c'est là au dépôt du budget qu'on a vu le vrai visage du premier ministre.

Cet après-midi, le premier ministre a tenté de me ridiculiser à cause de mon tour de taille. C'est vrai que son tour de taille est moins grand que le mien, mais il y a une chose entre nous deux, la différence, c'est que moi, j'ai le cœur à la bonne place et lui, il n'en a pas. Moi, je suis quelqu'un de franc et honnête sur le plan intellectuel, lui, il ne l'est pas. Puis je me demande si le premier ministre, si le parti progressiste conservateur va remettre ce million-là des contribuables qu'il a gaspillé juste pour le «marketing», juste pour de la publicité, pour le beau sourire au petit Brian souriant de Baie-Comeau, citoyen à vie de Westmount.

C'est un million gaspillé pour faire le contraire de ce que les gens ont suggéré à cet endroit-là. Ceux qui étaient présents, sortez-moi un organisme, un individu au Sommet économique qui a proposé de désindexer partiellement la pension de sécurité de la vieillesse.

Si le député de LaSalle (M. Lanthier) a un nom, il se lèvera, puis il le donnera. Ce n'est pas le Conseil du patronat. Ce n'est pas la Chambre de commerce. Ce ne sont pas les centrales syndicales. Ce ne sont pas les associations de consommateurs. C'est non plus les regroupements des personnes âgées et non plus ceux de tous les organismes communautaires à la grandeur du pays.

Une voix: C'est le Club à Brian!

M. Malépart: Monsieur le président, ce premier ministre-là, les gens vont s'en rappeler longtemps dans l'histoire. Jamais John Diefenbaker n'aurait osé faire cela! Jamais M. Clark n'aurait osé faire cette chose-là: prendre un million dans les poches des contribuables, juste pour sa petite publicité, monsieur le président. Et j'ose espérer que le parti progressiste conservateur va rembourser cet argent-là.

Au cours de la consultation à Baie-Comeau, et j'en ai parlé cet après-midi même avec du tripotage fait par le Bureau du premier ministre pour tenter de manipuler les personnes âgées: chapeau bas, ces personnes âgées-là se sont tenues debout.

Il y a une chose que ce parti conservateur a oubliée, ce n'est pas parce que les personnes âgées ont 65 ans, 75 ans, 90 ans, qu'elles n'ont plus l'intelligence qu'elles avaient lorsqu'elles avaient 40 ans. Il y a une chose que le parti conservateur et que le premier ministre ont oubliée, ce n'est pas parce que ces gens-là sont rendus à 75 ans qu'ils n'ont plus l'énergie qu'ils avaient lorsqu'ils ont eu 50 ans. Et une troisième chose que les députés du parti conservateur et le premier ministre en particulier ont oubliée, c'est que ces gens-là, ce n'est pas parce qu'ils avaient 75 ans, 90 ans qu'ils n'avaient plus le cœur à l'ouvrage comme ils l'avaient lorsqu'ils avaient 40 ans. Ce sont les premières personnes âgées, puis je suis content que c'est au Québec que cela a commencé, à Montréal, au vélodrome, ce sont les personnes âgées de 70, 85, 90 ans, bénévolement, tous les jours, qui étaient à un kiosque, un kiosque où malheureusement la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bertrand) n'a pas voulu aller les rencontrer. Ce sont ces personnes-là qui bénévolement se sont tenues debout. Vous en avez vu venir ici sur la Colline parlementaire, monsieur le président. Ce ne sont pas des gens de 40 ans. Ce ne sont pas des personnes qui ont été assises sur le banc d'une université, ce sont des gens qui à 16 ans, 14 ans, 12 ans, commençaient à élever des enfants. Ce sont des personnes qui entraient dans le milieu du travail, qui travaillaient 60, 70 heures par semaine, qui n'avaient pas de syndicat, qui

n'avaient pas de bénéfices marginaux, qui ont payé de leur propre poche leurs sacrifices, pour faire instruire leurs enfants, qui sont ici présentement, qui ont payé de leur propre poche le sacrifice pour faire soigner les enfants. Ces gens n'avaient pas d'assurance-hospitalisation. Puis il y a des gens ici qui ont le culot puis l'audace et la lâcheté de demander à ces personnes-là.

Il y a des gens de Baie-Comeau qui me disaient: Qu'est-ce que le premier ministre a contre les personnes âgées? Depuis le début, vous avez vu sur le C-26 et je comprends que cela vous fait mal, mais habituez-vous, lorsqu'on dit la vérité, cela vous choque, mais je suis ici pour me faire élire. Monsieur le président, des prévisions budgétaires . . . Au lieu d'emprunter de l'argent pour augmenter le budget de 1 milliard 32 millions pour la Défense, si ces gens-là avaient du cœur, de l'autre côté, ils auraient protégé les pensions de sécurité de la vieillesse. Dans le budget, au lieu d'essayer d'épargner sur le dos des personnes âgées—250 millions l'an prochain—ils auraient préféré sauver les personnes âgées plutôt que de faire l'image du premier ministre, que de gaspiller 56 millions pour changer la couleur des uniformes des soldats, ils auraient préféré sauver dans chacune des circonscriptions, chaque député progressiste conservateur a préféré «caler» les personnes âgées en ce qui a trait à leur chèque de pension pour 1986 pour dépenser 400 millions afin d'envoyer 1,000 soldats de plus en Europe.

M. Robichaud: Et les bureaux des ministres.

M. Malépart: Monsieur le président, mon collègue me fait penser aux bureaux des ministres, les bureaux du premier ministre: un million juste pour la mascarade faite par le premier ministre au Sommet économique, l'échec du supposé médiateur hors pair; depuis le début cela a été un échec partout, et même en Ontario, première implication avec Miller, celui-là a subi la défaite, monsieur le président. A Baie-Comeau, ces gens-là étaient déçus de leur p'tit gars.

Une voix: Le p'tit gars de Baie-Comeau.

M. Malépart: Ces gens-là, les personnes âgées qui, elles, ont fait des sacrifices pour permettre à leur p'tit gars de Baie-Comeau de se faire instruire et d'atteindre le poste de premier ministre, et en remerciement, en retour, on vous enlève trois pour cent et on dit: perdre quelques piastres, ce n'est pas grand-chose. Si tu es député, tu as une pension de sécurité de la vieillesse, et perdre quelques piastres, ce n'est pas grand-chose, mais si tu ne touches que la pension de sécurité de la vieillesse et qu'il ne reste que $27 par mois seulement pour te vêtir et pour faire réparer tes effets ménagers, pour les loisirs, alors il t'en manque déjà de l'argent, tu n'as pas un cent à perdre.

A Montréal, les gens . . . pas seulement les gens de Sainte-Marie, mais les gens d'Hochelaga-Maisonneuve, et je tiens à féliciter mon voisin, le député d'Hochelaga-Maisonneuve (M. Desrosiers), lui il a eu du cœur, lui il a su qu'il était ici pour défendre les intérêts de ses électeurs et non pour vendre la salade du ministre des Finances à ses électeurs, lui il a eu du courage. Lorsqu'il a rencontré les personnes âgées, il a signé la pétition et il a dit: J'ai été élu pour vous défendre, je vais vous défendre, mais il n'y en a pas beaucoup du Québec . . . J'aimerais bien les nommer, chacun à leur tour à ce sujet.

J'aimerais démontrer ce que pensent maintenant les personnes âgées de l'ancien président de l'Iron Ore. J'ai l'impression que dans quatre ans il va avoir de la difficulté à se trouver un emploi au Centre de la main-d'œuvre. Ils m'ont remis la caricature . . .

Le vice-président adjoint: A l'ordre, à l'ordre! L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) sait très bien que ce n'est pas permis à la Chambre de . . .

M. Malépart: Monsieur le président, si je ne peux pas la montrer, je vais décrire la caricature. Les gens d'Hochelaga m'ont remis l'image qu'ils se sont faite du premier ministre: C'est le nouveau Robin des Bois, mais le Robin des Bois à l'envers, le «new Robin Hood», et on voit le personnage du premier ministre prendre un petit $5 dans les poches de nos personnes âgées et le remettre aux plus riches. C'est la réalité et la perception que les personnes âgées ont de ce premier ministre, de ce gouvernement et de ce budget.

Mais il y a une autre chose très importante à se rappeler, monsieur le président. Vous savez, très bientôt, ce sera le 1er juillet, la Fête du Canada, et ce sera la première fois que notre p'tit nouveau Robin des Bois agira comme premier ministre à l'occasion de la Fête du Canada, mais notre p'tit «brillant» de Baie-Comeau ne manque pas d'imagination, monsieur le président. Il a tenu à ce que tous les citoyens et citoyennes se rappellent de lui. Est-ce qu'il y a beaucoup de gens, et le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier), qui est un expert là-dedans au niveau de la haute finance, est-ce qu'il a été celui qui a conseillé au ministre des Finances de prendre la décision dont je vais lui faire part? Est-ce que c'est le premier ministre ou «le petit Michael» de Toronto . . . parce qu'il n'y a pas beaucoup de députés conservateurs qui se sont vantés que, à partir du 1er juillet, comme cadeau du premier ministre du Canada, que toute personne recevra un cadeau et que le premier ministre sera présent avec eux, à l'avenir, à tous les endroits . . . autant les hommes, les femmes, les enfants où il passera. Je ne sais pas si cette brillante idée vient du premier ministre, de notre «petit brillant» de Baie-Comeau, citoyen à vie de Westmount . . . provient du «petit Michael» . . .

Le vice-président adjoint: Un rappel au Règlement.

• (1950)

[*Traduction*]

M. McDermid: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le député a fait allusion à deux députés de la Chambre des communes et membres du cabinet en les nommant par leur prénom au lieu de parler des députés de telle ou telle circonscription ou du très honorable premier ministre et de l'honorable ministre des Finances. Il l'a fait d'une manière qui les ridiculise, ce qui ne convient vraiment pas à la Chambre, à mon avis. Je prierais la présidence de se prononcer et de rappeler le député à l'ordre pour avoir parlé du premier ministre et du ministre des Finances en les désignant par leurs prénoms.

[*Français*]

M. Rossi: Monsieur le président, sur le même rappel au Règlement.

Le vice-président adjoint: L'honorable député de Bourassa (M. Rossi) sur le même rappel au Règlement.

M. Rossi: Le député d'en face devrait comprendre que brillant en français ne veut pas dire Brian Mulroney, il a dit brillant: «brillance», ici, en haut là. Ce n'est pas pareil cela.

Une voix: Monsieur le président . . .

Le vice-président adjoint: Si vous me permettez, avant de décider de la question, du moins d'apporter un avis.

M. Malépart: Monsieur le président . . .

Le vice-président adjoint: Non, non. J'aimerais porter à l'attention du député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) que, effectivement, on doit se référer à tous les députés par le nom de leur circonscription, ou encore par le titre qu'ils occupent au Cabinet.

M. Malépart: Merci, monsieur le président. Je pense que tout le monde a hâte de savoir quel sera le cadeau et quelle sera la présence du premier ministre et des députés conservateurs. A partir du 1er juillet, tous ces gens-là vont être là. Rappelez-vous d'une chose et peut-être le député de LaSalle (M. Lanthier) peut nous répondre: Qui a eu l'idée de mettre une . . .

M. Lanthier: C'est disgracieux!

Le vice-président adjoint: A l'ordre!

[*Traduction*]

M. McDermid: J'invoque le Règlement.

Le vice-président adjoint: Le secrétaire parlementaire aurait-il l'obligeance de se rasseoir.

[*Français*]

Alors, c'est le même rappel au Règlement que tantôt. L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) sait fort bien, d'autant plus qu'on vient de le lui dire, il y a quelques minutes, qu'il n'est pas permis à la Chambre de montrer des objets de ce type-là.

M. Malépart: Je tenais à faire cette démonstration-là. Je comprends, monsieur le président . . .

M. Lanthier: C'est ridicule!

Des voix: Rappel au Règlement!

Le vice-président adjoint: Non, à l'ordre! Les honorables députés savent très bien qu'il n'est pas permis de montrer des objets, et je les prierais d'être patients, mais, s'il vous plaît, ne pas non plus provoquer l'ire de . . .

M. Malépart: Monsieur le président, je comprends la frustration des deux députés conservateurs car eux souhaitaient que la population ne sache pas, ils souhaitaient que la population ne soit pas au courant qu'à partir du 1er juillet, leur barre de savon va être taxée de 10 p. 100, qu'à partir du 1er juillet, le dentifrice va être taxé de 10 p. 100, qu'à partir du 1er juillet, le shampooing va être taxé de 10 p. 100. Je comprends la frustration des députés conservateurs. J'aurais honte si j'étais à leur place. J'aimerais que l'on me dise qui dans l'équipe a eu cette brillante idée. Quand on parle d'enlever 3 p. 100 sur les personnes âgées, ce sont des services essentiels . . . Qui a pensé que le savon . . . Savez-vous ce qu'une personne âgée m'a dit lorsqu'elle a appris cela? Je comprends le député de LaSalle qui préfère le cacher, je comprends qu'il a honte, monsieur le président. Il ne s'est pas levé pour le dire. La personne a dit: M. Malépart, à cause de la taxe de ce gouvernement-là, j'ai cessé de fumer. Mais va-t-il falloir que je cesse de me laver à cause de cette taxe de 10 p. 100? Je pense, monsieur le président, et si le ridicule tue, ils ne se sont pas arrêtés là.

Une voix: Il dit que cela va sentir «bleu».

M. Malépart: Jusqu'aux bonbons des enfants qui sont taxés, monsieur le président.

Je comprends que je n'ai pas le droit . . . et je comprends que tous les députés conservateurs ne veulent pas que la vérité se sache. Cela est assez humiliant, c'est assez gênant. Mais, monsieur le président, est-ce que les députés conservateurs sont conscients que sur le dos des personnes âgées, à partir du 1er juillet, vous avez augmenté les prix à la consommation? Mais non contents de cela, vous dites: On va faire augmenter les prix à la consommation et le premier 3 p. 100, on ne vous le donne pas, on l'empoche. Monsieur le président, je pense que c'est décevant pour les députés conservateurs. Je comprends que ces gens-là préfèrent que je ne dévoile pas exactement ce qu'il y a dans le budget.

Mais j'aimerais revenir aux familles pauvres avec enfants. Le crédit-impôt pour enfants, avez-vous pensé que dans leur savante idée, puisque mon collègue ne sait pas la différence entre brillant et brillantine . . . Avez-vous pensé qu'il y a quelqu'un de savant dans ce parti-là qui a dit qu'au niveau des allocations familiales, on coupe le premier 3 p. 100. Mais les familles pauvres, au niveau du crédit-impôt pour enfants, les familles les plus pauvres, à elles aussi, on leur coupe 3 p. 100. Dans son budget, les pauvres perdent 6 p. 100. Qui encore a pensé comme cela? Et après, ces gens-là vont se fâcher lorsque des citoyens et citoyennes, à la grandeur du pays, de tous les âges, montrent l'image du premier ministre, le «Robin des Bois» à l'envers qui prend l'argent des pauvres pour le donner aux riches.

J'aimerais qu'on me dise pourquoi le crédit-impôt pour enfant n'a pas été pleinement indexé, comme l'avait fait le gouvernement libéral en 1982. Pourquoi allez-vous enlever, pour une famille la plus pauvre qui soit, 3 p. 100 sur l'allocation familiale et 3 p. 100 sur le crédit-impôt. Cela fait une perte de 6 p. 100.

J'ose espérer que l'aspirant ministre, le député de LaSalle (M. Lanthier), va avoir une réponse.

Une voix: Il va expirer.

M. Malépart: J'ose espérer que l'aspirant ministre me dise qui a eu la savante idée, pour ne pas dire la brillante idée, de juger que le savon, ce n'était pas important, et de mettre une taxe de 10 p. 100, que la pâte à dents, le shampooing, et mesdames, qui nous écoutez, le rouge à lèvres va être taxé. Messieurs, vous allez pâtir.

Parce qu'il y a plusieurs questions qui se posent à propos de ce budget, et si mon temps est écoulé, monsieur le président . . . Mon temps est écoulé? Ah! je suis certain que tous les députés sont intéressés à ce que je continue à dévoiler les côtés positifs de ce budget. Alors, si les députés sont d'accord, il ne me reste qu'un point pour terminer, c'est en matière d'habitation.

Une voix: Absolument!

M. Malépart: Mon collègue . . .

Le vice-président adjoint: A l'ordre. La période de temps est écoulée. Est-ce que l'honorable député demande le consentement unanime?

Est-ce qu'il y a consentement unanime?

Des voix: Non.

Des voix: Oui.

Le vice-président adjoint: Non. Je regrette, il n'y a pas consentement unanime.

La période de 20 minutes est écoulée.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le président, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce débat, et je sais que des députés d'en face préféreraient que je ne dise pas ce que je vais dire, mais je me suis senti obligé d'intervenir parce que rarement je n'ai vu et entendu autant d'hypocrisie que maintenant à propos de l'amendement à l'étude. Rarement je n'ai vu et entendu autant d'hypocrisie qu'à propos de cette question.

L'orateur précédent s'est demandé où le gouvernement avait trouvé l'idée d'une désindexation jusqu'à concurrence de 3 p. 100. De qui la tient-il en effet? Il la tient bien sûr des libéraux. Je tiens à dire à ces derniers que les personnes âgées qui suivent les débats à la télévision n'ont pas la mémoire courte; ils ont la mémoire longue. Ils se rappellent que c'est le parti libéral qui avait mis en œuvre le programme des 6 et 5 p. 100, programme qui a marqué le début de tout ce processus de désindexation. En fait, les libéraux avaient désindexé les pensions à 6 et 5 p. 100 alors que le taux d'inflation atteignait quelque 11 p. 100. On avait privé les retraités d'un bon 5 p. 100 parce qu'on n'arrivait pas à juguler l'inflation. Le gouvernement libéral se voyait obligé de lutter contre le déficit aux dépens des personnes âgées.

• (2000)

Et voici que ces moutons bêlants prennent le pouvoir et se prétendent les plus grands défenseurs des pensionnés de la sécurité de la vieillesse. Je suis persuadé qu'ils se rappellent aussi, comme les Canadiens d'un certain âge qui nous écoutent ce soir, que si nous avons obtenu que les pensions de sécurité de la vieillesse, les allocations familiales et l'impôt sur le revenu des particuliers soient indexés, c'est seulement parce que le gouvernement à l'époque était minoritaire et qu'il avait besoin de l'appui du NPD. De 1972 à 1974, le gouvernement a dû se résoudre bien malgré lui à entrer dans le XX^{e} siècle et à indexer les pensions. L'ont-ils oublié? Je doute que les citoyens âgés qui nous écoutent aujourd'hui l'aient oublié, eux. Je n'ai jamais entendu autant de «hypo-Grits» que ces dernières semaines.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Et voici que les libéraux se mettent à agir comme le chaudron qui mâchure la poêle. Il y a un groupe de députés en face qui se sont fait élire sous de faux prétextes. D'aucuns ont usé de qualificatifs plus durs à leur endroit. Je ne fais qu'exposer les faits à l'intention du peuple canadien.

Il ne fait aucun doute que, durant la campagne électorale, le premier ministre a promis de rétablir la pleine indexation des pensions et a dit que les programmes sociaux fédéraux constituaient un dépôt sacré auquel on ne devait pas toucher. Puis les choses se sont gâtées lorsque le gouvernement a menacé de s'en prendre au principe de l'universalité, projet qu'il avait combattu lorsque le gouvernement antérieur l'avait avancé. En fait, M^{me} Monique Bégin avait presque dû menacer alors de démissionner pour que les libéraux reviennent sur leur position.

En novembre dernier, le premier ministre a déclaré que toutes les économies réalisées dans le domaine des programmes sociaux ne serviraient jamais à réduire le déficit. Ensuite, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a promis qu'on ne toucherait pas au régime de pensions de vieillesse. Il suffit d'écouter les promesses des ministériels et de les comparer ensuite à leurs actes.

Il ne me revient pas de traiter les ministériels de certains noms. Ce n'est pas à moi à dire qu'ils ont proféré des inexactitudes. Leurs actes, comparés à leurs promesses, les condamnent.

Qu'est-ce qu'une promesse? Qu'est-ce qu'un engagement? Est-il surprenant que nos jeunes d'un bout à l'autre du pays aient une si piètre opinion des hommes politiques? Est-il tellement surprenant que la réputation des hommes politiques ait été compromise par les actes de représentants du peuple soi-disant responsables? Comment nos vis-à-vis peuvent-ils ne pas respecter des promesses aussi fondamentales que celles qu'ils ont faites durant la campagne électorale?

Je reçois des lettres de groupes représentant des personnes âgées et je voudrais vous en lire quelques-unes. Les personnes âgées de la localité de Skead m'ont écrit une lettre dont j'ai fait parvenir copie au premier ministre et au ministre des Finances. Elle se lit comme suit:

Monsieur le député,

La motion adoptée à une réunion d'urgence du Club de personnes âgées de Skead est tout à fait simple. Les «vieillards» voudraient préciser très clairement qu'ils se sont toujours serrés la ceinture, ayant connu le rationnement de la Première Guerre mondiale, les années de crise et les périodes de vaches maigres qui ont précédé la fin de la Seconde Guerre mondiale et la présente dépression: Le budget, qui devait être juste, a frappé ceux qu'il n'aurait pas dû toucher.

Les personnes âgées, même si elles savent ce que sont l'austérité et le rationnement, comprennent vos problèmes, mais elles jugent qu'elles ont fait leur part à cet égard.

Il serait juste et équitable de supprimer le plus tôt possible cette partie du budget.

Nous, du Club de personnes âgées de Skead, sommes heureux, monsieur le député, de vous présenter notre position que nous trouvons tout à fait défendable.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Steve Popowich
Président du Club de personnes
âgées de Skead
2, Silver Beach Cr.
Skead, Ontario
P0M 2Y0

Comment le gouvernement a-t-il pu trahir la confiance que ces gens avaient placée en lui? Comment a-t-il pu trahir la confiance de ces gens qui ont contribué à bâtir notre merveilleux pays? Lorsqu'ils travaillaient, ils n'avaient pas de régime de pensions, le merveilleux régime de la libre entreprise n'ayant jamais jugé utile d'offrir des régimes de pensions, ce qui fait que bon nombre de ces travailleurs retraités n'ont pour seul revenu, à l'heure actuelle, que la pension de vieillesse.

M. McDermid: C'est pourquoi nous avons le supplément.

M. Rodriguez: Ils doivent faire une demande à cette fin. Ils doivent dévoiler leur âme à un ministère de bureaucrates. Est-ce là les remerciements qu'ils reçoivent? Le secrétaire parlementaire a dit qu'ils touchent le supplément. N'est-ce pas merveilleux? Ils peuvent recevoir le supplément. C'est ainsi que le gouvernement conservateur est disposé à remercier de leurs services ceux qui ont contribué à bâtir notre pays. Le secrétaire parlementaire se contente de faire des remarques sarcastiques.

J'ai en main une autre lettre que m'a fait parvenir le président des pensionnés de la United INCO. La lettre s'adresse au premier ministre et se lit comme suit:

Les milliers de pensionnés, leurs épouses et leurs veuves qui habitent dans notre région ont été scandalisés d'apprendre que le gouvernement comptait désindexer leurs pensions. Nous déplorons cette initiative sans précédent du gouvernement qui s'en prend aux personnes âgées alors qu'il leur avait promis avant les élections de n'en rien faire.

Dans le document d'étude publié récemment et intitulé «Prestations aux enfants et aux personnes âgées», on soutient que «Le gouvernement est d'avis que les prestations de la sécurité de la vieillesse et du supplément du revenu garanti n'ont pas à être modifiées.» Cette déclaration a porté les pensionnés à croire que leur situation demeurerait inchangée et que le déficit serait épongé par la réduction des dépenses inutiles effectuées dans bien d'autres domaines.

Compte tenu de ce qui précède, nous nous pensons en droit de réclamer que le gouvernement tienne ses promesses électorales, qu'il donne suite au document d'étude, et, le plus important, qu'il renonce immédiatement à tout projet visant à réduire l'indexation des prestations de pension.

Veuillez agréer mes sentiments les meilleurs

Stan Racicot
Président de la United Inco Pensioners
Case postale 1115
Copper Cliff (Ontario)
P0M 1N0

Le gouvernement s'est targué de favoriser la consultation. Il a affirmé qu'il procéderait à des consultations et qu'il rechercherait le consensus. Or aucun des groupes de pensionnés n'a été consulté sur une question d'une importance aussi fondamentale pour leur bien-être et leur niveau de vie, que la désindexation des pensions de vieillesse.

Le gouvernement préconise la consultation. Toutefois, il apporte des changements qui soulèvent un tollé général. Depuis quelques mois, les personnes âgées ont entrepris de s'organiser et de venir protester à Ottawa; nous leur causons aussi beaucoup d'angoisse à une époque de leur vie où nous devrions plutôt chercher à les épargner. Ensuite le gouvernement a l'audace de dire qu'il surveillera la situation. Quelle situation?

● (2010)

Vendredi approche. Je ne serais pas du tout surpris que le ministre des Finances se lève en Chambre ce jour-là, quand les courriéristes seront partis pour la fin de semaine, et annonce que le gouvernement est revenu sur sa décision. Je n'en serais pas étonné. Il faudra aussi voir si c'est la stratégie du gouvernement. Il devrait s'en tenir à son plan et agir vendredi prochain.

Je pense que le gouvernement s'est montré très dur à l'égard des personnes âgées. Ces gens-là ont le droit de profiter d'une vie heureuse dans les années qui leur restent. Elles ne devraient pas être obligées de vivre pendant trois ou quatre mois avec une épée de Damoclès au-dessus de leur tête. Cela ne ressemble pas au Canada.

Nous avons souvent critiqué, à raison, l'arrogance de Pierre Elliott Trudeau et de son gouvernement libéral. Nous n'avions jamais vu tant d'arrogance. Nous avons maintenant le fils du gouvernement Trudeau. Trudeau II est bien vivant! Il est assis en face. De nouveau l'arrogance au pouvoir! Car ce qu'on a annoncé dans le budget n'est vraiment pas une mesure budgétaire. C'est le monde à l'envers. C'est encore la langue fourchue. 1984 est déjà loin.

M. Belsher: Quand l'auriez-vous annoncé?

M. Rodriguez: Quand j'aurais annoncé quoi? Mon parti n'aurait jamais désindexé les pensions de vieillesse.

Non seulement on a désindexé les pensions de nos aînés, mais on leur a dit également qu'ils devaient faire des sacrifices afin que leurs petits-enfants aient des emplois et que le gouvernement réduise le déficit. Voilà un objectif contestable. Pendant ce temps, ces mêmes personnes entendent dire tous azimuts que l'on fait des cadeaux aux riches. Je veux parler précisément de l'exemption des gains en capital.

Aujourd'hui, le Canada a l'honneur douteux d'être le seul pays du monde occidental qui n'impose pas les gains en capital. Même les fonctionnaires du ministère des Finances étaient contre. Le soir du budget, je surveillais la réaction des courtiers de Bay Street. Quand on a annoncé que l'équivalent d'un demi-million de dollars de gains en capital seraient exemptés d'impôt, ils ont explosé de joie, et l'un d'eux a dit: «Les beaux jours sont revenus!» Bien sûr que les beaux jours sont revenus. Le budget est un budget d'homme riche. Les personnes âgées ont bien vite compris que ce que le gouvernement leur enlevait par la désindexation, il le donnait aux riches. C'est du vol de grand chemin. Le gouvernement devrait être accusé de vol qualifié. C'est du vol pur et simple.

Et pour comble de malheur, il y a eu la maladresse incroyable du ministre des Finances. Il ne lui suffisait pas de désindexer les pensions de la vieillesse, il a entrepris d'aller défendre son budget auprès des Canadiens. Ce dernier a fait des déclarations invraisemblables. C'est ainsi qu'à Montréal, il a dit qu'au Canada, le problème est qu'il n'y a pas assez de riches. Le problème n'est pas que nous n'ayons pas assez de riches, mais plutôt trop de gens pauvres. C'est là le problème. On a dit que son affirmation avait été suivie de «rires contenus». Le ministre a dit ceci:

Cela nous amène à envisager une autre de ces réalités qui font réfléchir . . . quel que soit le point de vue considéré, le Canada connaît une grave pénurie de gens riches.

Je crois que nous avons un excédent de conservateurs et non pas une pénurie d'hommes riches.

Pendant que le gouvernement concoctait son budget, il organisait en même temps une conférence économique nationale à Ottawa. Cette conférence faisait partie, semble-t-il, d'un processus de consultation. Mais jamais il n'a été question au cours de cette conférence de la désindexation des pensions. Il n'y a donc pas eu consultation. Le gouvernement a décidé que les personnes âgées devaient lui remettre 1.6 milliard de dollars et a simplement réduit leur pension de 3 p. 100 pour parvenir à ses fins.

Monsieur le président, vous êtes en train de me faire signe que mon temps de parole est écoulé.

Des voix: Non, poursuivez.

M. Rodriguez: Mes collègues, à ma droite, m'engagent à poursuivre. Je le ferais si la Chambre était d'accord à l'unanimité.

M. McDermid: Je regrette de ne pouvoir donner mon accord.

M. Rodriguez: Je n'en suis pas surpris.

Le vice-président adjoint: A l'ordre, je vous prie. Le député a demandé à la Chambre si elle était d'accord, à l'unanimité, pour le laisser poursuivre. Y a-t-il accord unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président adjoint: Après bien des tractations, il n'y a pas unanimité.

M. Foster: Monsieur le président, je suis fort aise de prendre la parole à propos du C-51. Je voudrais bien savoir pourquoi le gouvernement ne revient pas sur sa décision concernant les pensions des personnes âgées. Ce ne sont pourtant pas les arguments qui ont manqué pour le convaincre. Des centaines de personnes âgées se sont rendues sur la colline parlementaire aujourd'hui pour demander le retrait de cette mesure infâme. Le gouvernement ne se contente pas de décréter une augmentation des impôts pour les familles de la classe moyenne et les moins favorisées, mais il tient en plus à augmenter le nombre de personnes qui vivent dans l'indigence. Quelque 750,000 personnes vivront en-deçà du seuil de la pauvreté au cours des cinq prochaines années.

• (2020)

Les conservateurs sont résolus à imposer les personnes à faible revenu et à supprimer l'indexaton des pensions de vieillesse. Ils sont en train de détruire le tissu social de ce pays en augmentant les exemptions pour les plus riches et les impôts pour les plus pauvres. C'est certainement la mesure la plus perfide jamais imposée aux Canadiens. C'est non seulement une mesure politiquement stupide—comme le reconnaîtront tous les députés de l'arrière-ban—mais c'est également une catastrophe politique. L'homologue du député de Brampton-Georgetown a été largement défait, par une majorité de plus de 5,000 voix, lors des dernières élections provinciales. Si le gouvernement continue à passer quelques boulets au pied de ses députés de l'arrière-ban, eux aussi perdront de 5,000 voix aux prochaines élections.

M. McDermid: Vous voulez dire que le budget est un boulet?

M. Foster: Non, je ne dis pas que le budget est un boulet que vous devez traîner, vous pouvez le qualifier autrement, mais je peux vous dire que les personnes âgées qui étaient ici aujourd'hui avaient des mots autrement sévères. Je ne sais pas si quelqu'un d'autre que le premier ministre prend des décisions, mais si le premier ministre ou le ministre des Finances fait traîner ce boulet à tous les députés d'en face pendant l'été, le député de Brampton-Georgetown sera en aussi mauvaise position, lorsque les élections auront lieu à Brampton-Georgetown dans trois ans, que son homologue lors des dernières élections.

Le premier ministre de l'Ontario a été élu en 1981, sauf erreur, par 15,000 voix. Au cours de ces élections, le candidat conservateur, l'élu de cette circonscription, a perdu par près de 5,000 voix. Il est intéressant de noter que toutes les circonscriptions qui étaient représentées par d'anciens premiers ministres conservateurs de l'Ontario, que ce soit Lindsay ou London, sont aujourd'hui représentées par un libéral. Tout ce que je cherche à prouver, madame le président, c'est que les députés conservateurs de l'arrière-ban vont se heurter à d'énormes problèmes politiques.

M. Dick: Quel rapport tout cela a-t-il avec le pouvoir d'emprunt?

M. Foster: C'est non seulement stupide du point de vue politique, mais je pense que ce budget a fait perdre toute crédibilité au gouvernement. Il faut un culot typiquement conservateur pour percevoir un impôt de près de $400 ou $500 aux familles à revenus moyen ou faible tout en exemptant de l'impôt sur les gains en capital les familles à revenus élevés, celles qui gagnent plus de $50,000.

M. McDermid: Vous l'avez cherché.

Des voix: Oh, oh!

La présidente suppléante (Mme Martin): A l'ordre!

M. McDermid: Vous l'avez cherché.

M. Prud'homme: Madame la présidente, j'invoque le Règlement. Premièrement, je tiens à vous féliciter de présider à nos délibérations ce soir.

Des voix: Bravo!

M. Prud'homme: Les députés de tous les partis auront sans nul doute l'amabilité de laisser parler le député qui a la parole. Je n'entends rien de ce qu'il dit. Nous devrions nous montrer plus discrets. Je suis certain, madame la présidente, que vous voudrez rendre une décision très ferme en cette première occasion où vous occupez cette honorable fonction.

La présidente suppléante (Mme Martin): J'ai essayé de rappeler la Chambre à l'ordre. L'argument du député est fondé. Les députés pourraient-ils garder le silence pour me permettre d'entendre le discours de celui qui a la parole?

M. Foster: Je signalais simplement aux députés d'en face, qui sont un peu nerveux, qu'ils étaient tous pleins d'espoir lorsqu'ils se sont rendus à cette réunion de caucus la fin de semaine dernière. Or, lundi matin, ils sont arrivés en faisant triste mine parce que le premier ministre leur a dit qu'ils devaient s'accrocher. Et tous ces députés, y compris le député de Brampton-Georgetown se sont mis à trembler en pensant que l'été dernier a été chaud, mais que ce sera bien pire cet été s'ils doivent défendre la désindexation de la pension de vieillesse. Je pense simplement, madame la présidente, que le parti conservateur est très inquiet.

Le problème, dans ce budget, c'est qu'il est difficile de croire qu'un gouvernement puisse prendre jusqu'à $1,500 à un couple de personnes âgées, au cours des quatre prochaines années, et qu'il exempte en même temps d'impôt les gains en capital jusqu'à concurrence de $500,000. Non seulement il ne tient pas la promesse qu'il a faite aux agriculteurs en raison du problème réel que pose la cession des exploitations agricoles familiales et ainsi de suite, il fait un cadeau à tous les représentants de Bay Street et de la rue Saint-Jacques qui sont les amis du premier ministre, du ministre des Finances et du président du Conseil du Trésor.

M. Dick: Jean Chrétien travaille à Bay Street, n'est-ce pas?

M. Foster: Ce sont les gens qui possèdent des condominiums en Floride qui en profiteront. Ils réalisent toutes sortes de gains en capital à ne rien faire; ils se contentent de les encaisser et de prendre leurs $125,000 tout en s'attaquant aux personnes âgées qui sont devant le Parlement aujourd'hui pour supplier le premier ministre de tenir sa promesse.

J'ai des centaines de signatures de personnes qui exhortent le gouvernement à revenir sur sa décision de désindexer les pensions de vieillesse. Nous voyons le ministre des Finances sous son vrai jour; il paraît qu'il est conservateur à outrance. Son budget prélève de l'argent sur la pension de vieillesse en la désindexant à titre permanent, et il rogne par conséquent le revenu des retraités. C'est pourquoi les personnes âgées sont aux abois et c'est pourquoi elles envoient des centaines de pétitions aux députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre. Un ou deux députés d'en face ont dit qu'ils ne donnaient pas leur appui à la désindexation. Le député de Western Arctic a présenté l'autre jour une pétition exhortant le gouvernement à renoncer à son projet.

Le gouvernement a perdu toute crédibilité. S'il l'a perdue c'est parce qu'il s'attaque non seulement aux personnes âgées, mais aux familles économiquement faibles. J'ai sous les yeux un article paru dans la revue *MacLean* la semaine dernière. Cette revue a demandé à une firme très réputée d'examiner les conséquences du budget. La maison Clarkson Gordon s'est livrée à une analyse très objective des conséquences de ce budget sur une famille de travailleurs ayant trois enfants. Le mari est un avocat qui gagne $20,000 par an. L'épouse est infirmière et gagne $18,000 par an. Clarkson Gordon estime que cette famille payera un supplément d'impôt sur le revenu de $205 par an. Il s'agit d'une famille qui loue une maison et possède une automobile de 1973. Et les deux époux sont des professionnels, ne disposant que d'un revenu moyen.

• (2030)

M. McDermid: Un avocat qui gagne $20,000. Je n'irais certainement pas le voir si c'est tout ce qu'il gagne.

M. Foster: A moins que vous ne gagniez $100,000 ou $150,000 par an, ce qui vous permet de profiter d'un gain en capital de $500,000 exempt d'impôt, les conservateurs ne veulent pas vous parler.

M. McDermid: Ce sont les paroles d'un vétérinaire et vous savez combien gagnent les membres de cette profession.

M. Foster: Le député va s'apercevoir que ces gens votent et ils voteront tous en 1988.

Le ministre des Finances a eu une idée brillante. Il attend que la saison touristique soit terminée pour imposer la taxe de 9c. le gallon sur l'essence, mais que faisait le ministre de l'Agriculture pendant ce temps-là? En septembre, lorsque cette taxe entrera en vigueur, nous serons en pleines récoltes. Savez-vous comment on a baptisé, dans l'Ouest, cette taxe dont les agriculteurs ne sont pas exemptés? La taxe conservatrice sur les récoltes. C'est ainsi que fonctionne le gouvernement. Lorsque le ministre des Finances a exempté les agriculteurs de la taxe d'accise sur l'essence, l'automne dernier, il a entouré son geste de tout un battage publicitaire, mais il n'a pas parlé du rétablissement de cette taxe.

M. McDermid: J'ignore ce que vous avez mangé pour dîner, mais j'en voudrais aussi.

M. Foster: On a beaucoup parlé de la désindexation des pensions de vieillesse, et à juste titre, car ces personnes n'ont pas la possibilité de gagner de l'argent supplémentaire. Toutefois, la classe moyenne et les économiquement faibles sont également durement touchés par ce budget. Je suis certain que, d'ici le milieu de l'été ou l'automne, ces personnes protesteront aussi fort que les pensionnés.

Il y a aussi la désindexation de l'exemption d'impôt sur le revenu des particuliers qui alourdit de $95 l'impôt de la famille de travailleurs dont j'ai parlé. Tout cela s'ajoute et cela ne durera pas seulement un an. La désindexation de l'exemption d'impôt personnel augmente d'année en année. Nous constatons qu'elle rapportera seulement 80 millions de dollars cette année, ce qui n'a rien d'une somme négligeable, mais qu'en 1990 cela représentera une différence de 4.36 milliards de dollars. Il est donc certain que les protestations des familles pauvres et de la classe moyenne vont s'amplifier.

On a estimé que les augmentations des taxes sur les cigarettes, la nourriture pour animaux domestiques et d'autres articles coûteraient $100 à cette famille. Le ministre des Finances se croyait malin. Certaines taxes sont entrées en vigueur immédiatement, et d'autres entreront en vigueur le 1er juillet, le 1er septembre et le 1er janvier. Il ne faut toutefois pas croire que les gens sont idiots. Ils savent très bien ce que fait le ministre. Il suffit en effet de feuilleter la revue *Maclean's* du 3 juin pour savoir combien la famille moyenne devra débourser à cause de ce budget. Comme nous le voyons ici, le budget représente une

augmentation d'impôt de $970 au cours de la première année civile.

C'est un budget vicieux, monsieur le président, qui est caractéristique de notre premier ministre, lequel se moque bien des pauvres, de la classe moyenne et des pensionnés. Il ne s'intéresse qu'à ses riches amis de Bay Street. Il veille à leurs intérêts et à ceux des grosses sociétés pétrolières multinationales. Je pense sérieusement que la honte devrait l'inciter à faire marche arrière le plus vite possible.

[*Français*]

Le vice-président adjoint: L'honorable députée d'Outremont, je crois.

Des voix: Non, non, non!

Des voix: Bravo, bravo!

Mme Pépin: Aujourd'hui, des centaines de personnes âgées . . .

Une voix: Des milliers!

Mme Pépin: . . . se sont déplacées pour venir signifier leur opposition à la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse. Leur point de vue est aussi logique qu'évident. Pourquoi le gouvernement ferait-il de cadeau aux gens les plus aisés de la société en leur accordant une exemption fiscale d'un demi-million sur les gains en capital alors que les personnes âgées vont voir leur pouvoir d'achat diminuer d'année en année? D'ici cinq ans, chaque personne âgée perdra $1,800 sur sa pension, laissant 4.5 milliards de dollars de plus dans les coffrets fédéraux. Durant ce temps, la surtaxe imposée aux sociétés et aux particuliers qui gagnent plus de $40,000 par année ne durera que 18 mois. Monsieur le président, le gouvernement Mulroney demande des sacrifices à la génération qui a connu la crise des années 1930, la Seconde Guerre mondiale, qui a élevé des familles nombreuses et qui était sur le marché du travail lorsqu'il n'y avait pas de régime de retraite. C'est inacceptable! Les principes de justice sociale sur lesquels le gouvernement Mulroney s'appuie sont des principes tordus.

C'est un cauchemar que le parti progressiste conservateur fait vivre aux gens âgés, et ses députés devraient en avoir honte. Une majorité de Canadiens et de Canadiennes ne font plus confiance au gouvernement dans la façon dont il s'occupe des gens âgés. Ils sont inquiets, et avec raison.

Ils sont également inquiets, monsieur le président, du chômage. Les titres des journaux étaient assez éloquents à ce sujet après le dépôt du budget. On pouvait lire: «Le budget Wilson frappe durement les particuliers mais épargne les entreprises». «Le ministre des Finances coupe et frappe», «Middle-class bears budget brunt», «Moins d'État et plus d'impôt». «Wilson chouchoute les pétrolières et les gazières».

● (2040)

[*Traduction*]

La rengaine «des emplois, des emplois, encore des emplois» devient «des impôts, des impôts, encore des impôts».

[*Français*]

Ce qui est particulièrement insidieux dans ce budget, c'est l'augmentation du fardeau fiscal de la classe moyenne et des gens à faible revenu de façon relativement détournée. La désindexation dans les programmes sociaux ne se fera pas sentir tout de suite, mais d'année en année les gens à faible revenu perdront de plus en plus de leur pouvoir d'achat.

La semaine dernière, répondant à une question sur ce qu'allaient penser les personnes âgées de cette diminution de leur pouvoir d'achat, et dans leur cas il n'est pas très grand, le ministre des Finances (M. Wilson) a répondu que les gens âgés comprenaient qu'il ne fallait pas laisser leurs petits-enfants payer seuls le déficit. Cette réponse prouve, malheureusement, que le gouvernement progressiste conservateur ne sait pas que les personnes âgées qui dépendent des prestations gouvernementales pour vivre se trouvent souvent sous le seuil de la pauvreté.

Parlant de la pauvreté, je voudrais dire quelques mots en ce qui concerne l'emploi et les femmes. Il faut souligner que les réductions du personnel dans la Fonction publique vont affecter plus particulièrement les travailleurs à bas salaire, c'est-à-dire les femmes. Au sujet de la formation en emploi, le gouvernement progressiste conservateur avait promis de favoriser l'implantation de programmes efficaces destinés à préparer les femmes au virage technologique et à de nouvelles carrières. Durant la campagne électorale de l'été dernier, on prévoyait une combinaison d'encouragements fiscaux et d'octrois, entre autres, pour y arriver. Or, le gouvernement progressiste conservateur va faire des coupures de 78 millions de dollars dans les programmes de formation cette année. Cela veut dire que environ le sixième des économies du gouvernement progressiste conservateur va se faire sur le dos des travailleurs et des travailleuses qui ont besoin de se perfectionner. Il n'y a rien de prévu dans le budget pour aider les femmes à prendre le virage technologique. Comme le gouvernement progressiste conservateur veut diminuer le rôle de l'État dans l'économie et laisser le libre marché faire son œuvre, les femmes devront compter sur leurs propres forces pour s'adapter aux changements technologiques.

En ce qui concerne l'égalité en emploi, on avait donné à la Commission des droits de la personne le soin de faire appliquer les mesures nécessaires. Aujourd'hui, étant donné les réductions réelles dans les budgets des ministères, c'est-à-dire la désindexation, il est moins sûr que jamais que la Commission aura les moyens humains et financiers nécessaires pour accomplir son rôle, et cela, monsieur le président, c'est sans compter les réductions qui seront imposées par le groupe de M. Nielsen à partir de septembre et de février prochains. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'égalité en emploi ne semble pas constituer une priorité pour le gouvernement progressiste conservateur, ce qui me laisse craindre beaucoup pour l'avenir.

Dans le budget, le gouvernement progressiste conservateur a complètement ignoré les travailleurs et les travailleuses à temps partiel. Trente pour cent d'entre eux préféreraient des emplois à temps plein. L'incidence de la pauvreté parmi les familles dont le chef travaille à temps partiel est cinq fois plus grand que celle dont le chef travaille à temps plein. Quand on sait que 72 p. 100 des travailleurs à temps partiel sont des femmes, on comprend facilement leur colère. Cela prouve le désintéressement total du premier ministre envers les problèmes spécifiques avec lesquels sont aux prises les femmes sur le marché du travail. Étant donné l'absence complète de stratégie du gouvernement pour le marché du travail, les femmes travaillant à temps partiel vont encore devoir faire face à une série de problèmes que nos collègues d'en face trouvent négligeables: le manque d'accès aux avantages sociaux et aux pensions, le faible taux de rémunération, la concentration des

femmes dans des ghettos, le taux de syndicalisation minimal, peu de possibilités de promotion ou de recyclage, pas de sécurité d'emploi, et l'insuffisance des services de garderie.

Monsieur le président, en ce qui concerne l'impact du budget sur l'immigration, deux choses sont à retenir. L'élimination de l'indexation pour les ministères laisse prévoir une diminution graduelle des montants alloués au programme d'immigration. C'est d'ailleurs ce qu'avaient laissé entrevoir les prévisions budgétaires. Le budget du conseil consultatif sur le statut des réfugiés reste le même, tandis que la Commission d'appel de l'immigration voyait ses fonds diminuer de 2.5 millions de dollars, en tenant compte de l'inflation. Aujourd'hui, la ministre de l'Emploi et Immigration (M^me^ MacDonald) a déposé un projet de loi spécial pour augmenter le nombre de membres de la Commission d'appel de l'immigration de 16 à 50. Alors, j'espère que j'aurai le plaisir de discuter sur ce projet de loi pour dire que c'est inacceptable la façon dont cela est fait, et que c'est inacceptable pour les réfugiés, parce que le quorum est passé de trois personnes à une personne.

Cependant, il reste à voir quelles modifications le gouvernement entend apporter au processus de reconnaissance du statut de réfugié. La diminution réelle des budgets pour le programme d'immigration ne semble pas de très bon augure, surtout quand on considère que le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration compte augmenter le niveau d'immigrants de 90,000 cette année, à 200,000 l'année prochaine. Il me semble ridicule de diminuer les services accordés aux immigrants quand on compte doubler leur nombre.

La diminution de ces services pénalisera en premier lieu les immigrants. Mais à moyen et à long terme, ce sont tous les Canadiens et les Canadiennes qui feront les frais de la politique conservatrice en matière d'immigration. En effet, les services que n'auront pas reçus les immigrants les rendront vulnérables aux soubresauts de l'économie et ils deviendront, dans une plus large proportion, des utilisateurs du bien-être social et de l'assurance-chômage.

J'ai parlé tantôt du pari du premier ministre (M. Mulroney) concernant l'emploi en immigration. Le gouvernement conservateur prend un autre pari, soit celui d'offrir des services de qualité aux immigrants, en confiant à des organismes humanitaires le soin de donner ces services et cela, bien sûr, sans leur assurer de subvention.

Cela s'inscrit dans la philosophie du gouvernement progressiste conservateur: privatiser certaines activités et en confier d'autres à des exécutants extérieurs. Déjà on a mis fin au bail que le gouvernement avait avec l'hôtel Avion de Toronto pour les requérants au statut de réfugiés. On compte sur des organismes bénévoles pour se charger des services aux immigrants. Quand on sait qu'en période de récession économique, ces organismes se voient toujours couper les fonds, on s'aperçoit que le gouvernement progressiste conservateur entend soumettre la qualité des services pour les immigrants à la conjoncture économique. C'est pour le moins mesquin. C'est une autre façon de pénaliser les plus démunis pour la réduction du déficit.

Pour terminer, monsieur le président, je tiens à souligner que chaque fois qu'il est question de réductions budgétaires, le gouvernement progressiste conservateur fait le lien avec une plus grande efficacité gouvernementale. Il dira par exemple que pour rendre plus efficaces ses programmes d'adaptation et de main-d'œuvre, le gouvernement a décidé de diminuer de 78 millions de dollars en 1985-1986 les fonds consacrés à la formation industrielle générale et à la formation dans les métiers en pénurie de main-d'œuvre spécialisée. Or, l'efficacité dans la gestion n'a aucun rapport avec la diminution ou l'augmentation des coûts du programme. Une meilleure efficacité dans la gestion suppose tout simplement une organisation différente du travail, des méthodes de fonctionnement modifiées.

J'invite donc le gouvernement à faire connaître aux Canadiens et aux Canadiennes ses nouvelles méthodes de gestion magique qui accroîtront l'efficacité de l'État avec moins d'argent. S'il ne le fait pas, la population craindra tout simplement et avec raison, une diminution des services parallèlement à une baisse des coûts.

• (2050)

M. Lapierre: Monsieur le président, je suis très heureux que vous me donniez la parole pour participer encore une fois à ce débat. Je sais que nos collègues d'en face n'ont pas participé énormément depuis le début de la journée.

Une voix: Ce sont des silencieux!

M. Lapierre: Comme on dit, ce sont des silencieux.

Monsieur le président, je viens d'apprendre à l'instant une autre conséquence grave du budget. Mon collègue de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) vient de me dire que la Société canadienne d'hypothèques et de logement a annoncé aujourd'hui la perte de 16 postes au bureau régional de Sherbrooke de la SCHL. On vient de me dire que, à Trois-Rivières, 10 postes . . . et à Laval, ils vont prendre les décisions pour la région de Trois-Rivières.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) essaie de nous faire «avaler» depuis le début de la journée que ce budget-là est juste et équitable. J'aimerais qu'il dise comment il peut décider que c'est juste et équitable pour les régions éloignées des grands centres d'être aux prises avec des décisions administratives qui seront prises à Longueuil, qui seront prises à Laval à cause des décisions unilatérales de ce gouvernement.

[*Traduction*]

M. McDermid: Dites-leur que vous vous êtes plaint l'autre jour, devant moi, de la désindexation des pensions des députés. Dites-leur un mot à ce sujet.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le président, je suis . . . Le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) me dit: Comme ils ont fait avec les provinces. A ce moment-ci, au moment où lui a le front de me souligner cela, ils ont annoncé dans ce budget-là des coupures de deux milliards de dollars pour les transferts aux provinces. Et qu'est-ce que cela veut dire, monsieur le président? Cela veut dire que l'accessibilité aux universités va être réduite pour strictement les enfants des riches. Ce qui veut dire que l'accessibilité même aux soins médicaux . . . et on sait que c'est dans la philosophie de l'honorable député, on sait que l'accessibilité aux soins médicaux pourrait absolument, pourrait passer par des frais modérateurs.

L'honorable député de Brampton-Georgetown essaie, monsieur le président, d'être «cheap», on sait qu'il l'est de nature. Mais, ce que je veux lui dire c'est que je suis prêt à faire bien des sacrifices plutôt que de voir mes grands-parents en faire. Je ne suis pas prêt à accepter que ma grand-mère . . .

Le vice-président adjoint: A l'ordre!

[*Traduction*]

M. Cook: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'ai écouté des discours sans grand rapport avec le projet de loi et le fait que l'opposition officielle désire réduire de 3 p. 100 le pouvoir d'emprunt. J'ai entendu le début d'un troisième discours entièrement en dehors du sujet. Je me permets de faire remarquer à la présidence qu'elle devrait suivre le débat et faire respecter la règle de la pertinence.

M. Prud'homme: Monsieur le président, j'invoque le Règlement au sujet de la même question. Comme je connais bien le whip en chef du gouvernement, je suis certain qu'il s'est mal exprimé lorsqu'il vient de demander à la présidence de suivre le débat. J'ai constaté que, depuis le début, la présidence a suivi le débat de très près. Il lui est très difficile de prononcer un jugement sur tout ce qui se passe.

Je suis certain que le whip en chef du gouvernement ne voulait pas dire que la présidence ne suivait pas attentivement le débat. C'est absolument impossible.

Le vice-président adjoint: La parole est au député de North Vancouver-Burnaby sans doute au sujet du rappel au Règlement.

M. Cook: Monsieur le président, je suis d'accord avec le député. Je n'ai pas voulu dire que vous ne suiviez pas le débat. Je ne voulais certainement pas embarrasser la présidence. J'estime toutefois que le discours devrait se rapporter davantage au sujet. Cela n'a pas été le cas jusqu'ici.

Le vice-président adjoint: Pour la gouverne de tous les députés je tiens à rappeler l'objet du débat. Nous examinons l'amendement du député de Gander-Twillingate qui propose de modifier l'article 2 du projet de loi C-51 en supprimant les mots «dix-huit milliards, deux cents millions» et en les remplaçant par les mots «dix-sept milliards six cent cinquante-quatre millions». Le débat porte sur cet amendement.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le président, c'est exactement ce sur quoi je discutais. Dans les 18 milliards 200 millions, si l'honorable député n'est pas assez intelligent pour savoir que les transferts aux provinces font partie de cela, si l'honorable député n'écoute pas assez les débats pour savoir que la Société canadienne d'hypothèques et de logement fait partie des obligations du gouvernement canadien, je n'accepte pas son jugement.

Monsieur le président, je vous prie d'excuser l'honorable député parce que je pense que toute ma discussion était sur les éléments importants des 18 milliards 200 millions et sur l'amendement . . . et l'amendement . . . Pourquoi demande-t-on de retrancher 3 p. 100? C'est parce que justement vous avez été trop insensibles pour comprendre la réalité d'une coupure de 3 p. 100, et on veut s'assurer que l'amendement vous porte à réfléchir parce qu'on sait que, à la fin de l'année, si vous étiez «retranché» de 3 p. 100, le gouvernement n'arriverait pas dans ses dépenses, et c'est exactement le sort que vous réservez aux personnes âgées quand elles vont avoir payé leur logement, leur nourriture, et le reste, et j'espère que l'honorable député, en se couchant ce soir, va réfléchir à l'incidence des 3 p. 100 sur les personnes âgées, à l'incidence des 3 p. 100 sur la veuve, à l'incidence des 3 p. 100 sur la personne âgée qui demeure en appartement ou dans un foyer, qui a $27 de disponibles à la fin du mois pour ses dépenses personnelles, et si c'est trop compliqué pour l'honorable député, je lui suggère d'aller voir ses voisins, ses voisines qui vivent strictement sur une pension de sécurité de la vieillesse et il va comprendre la signification des 3 p. 100.

Malheureusement, il est l'exemple vivant de l'ensemble de cette députation-là, monsieur le président; ils ne comprennent pas la signification des 3 p. 100, mais pour des gens cela veut dire la différence entre le luxe ou un petit luxe, je peux vous parler, par exemple, d'une personne de Baie-Comeau qui m'a raconté qu'elle doit aller se faire soigner chaque mois à Haute-Rive et cela lui coûte $12 de taxis, et pour cette personne-là cela veut dire $24 par mois, et si le gouvernement va de l'avant avec son intention, elle va peut-être forcer cette personne-là à négliger ses soins chez son médecin, et j'espère que le secrétaire parlementaire se sentira responsable, j'espère qu'il se sentira responsable chaque fois qu'une personne âgée devra aller à l'épicerie et acheter ce qu'il y a de plus «cheap», acheter le pain le moins frais, parce que, lui, il n'a pas pensé que c'est peut-être ses parents qui auraient pu souffrir cette situation-là. Si c'est comme cela qu'il apprécie le travail de nos aînés, monsieur le président, je n'accepte pas cela, je n'accepte pas que l'on traite nos aînés, les bâtisseurs du pays, de cette façon-là, et si on pense que l'on va convaincre les députés de ce côté-ci de la Chambre de couper sur les personnes âgées, que c'est juste; eh bien la réponse: il n'en est pas question, et les personnes âgées ne l'accepteront pas et les Canadiens moyens ne l'accepteront pas.

Une voix: On devrait!

M. Lapierre: Et je peux dire au député de Brampton-Georgetown (M. McDermid), au lieu de parler assis sur son siège, qu'il se lève une fois de temps à autre pour défendre les plus pauvres de sa circonscription, plutôt que de se limiter à défendre les riches! Je veux dire au député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) que s'il n'a pas la sensibilité de penser aux plus pauvres, je trouve cela très égoïste de sa part et c'est inacceptable. Et j'espère que ses collègues . . .

Le vice-président adjoint: A l'ordre! Rappel au Règlement, l'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Gray).

[*Traduction*]

M. Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je tiens à dire, à propos du rappel au Règlement de mon collègue, que si nous sommes pour parler du projet de loi portant pouvoir d'emprunt, l'opposition dite officielle pourrait peut-être nous dire combien coûtent aux contribuables ces histoires que nous faisons à la Chambre ce soir et expliquer aux Canadiens que nous voulons aller de l'avant avec les affaires publiques. C'est là quelque chose qu'elle devrait admettre.

Des voix: Bravo!

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Après mûre réflexion, la présidence en arrive à la conclusion qu'il est 21 heures. Vais-je faire rapport de l'état de la question et demander la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 21 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 02.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 20 juin 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, les députés ont sans doute constaté qu'on avait quelque peu modifié l'ordre du jour. Après consultation entre les partis, nous sommes convenus d'étudier aujourd'hui diverses mesures, notamment le projet de loi C-44, tendant à modifier la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, qui sera adopté en deuxième lecture pour être ensuite renvoyé au comité permanent; puis, le projet de loi C-26, qui doit franchir la troisième lecture aujourd'hui; le projet de loi C-27, tendant à modifier certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés, en ce qui concerne le droit à l'égalité, que nous adopterons en troisième lecture et, enfin, le projet de loi C-36, tendant à modifier la Loi sur l'aéronautique.

Je pourrais revenir à la charge au cours de la séance, d'après l'évolution de nos travaux. Nous étudierons le projet de loi C-39 et le projet de loi C-24 en temps opportun. Je vais poursuivre mes entretiens avec les leaders de l'opposition à la Chambre à propos de nos travaux de demain.

M. le Président: Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque lui aussi le Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je ne voudrais pas retarder la Chambre puisque les leaders à la Chambre se sont entendus, mais je tiens à dire que ce changement me dérange beaucoup, étant donné que le programme avait été si bien établi, selon la page 5753 du hansard. Nous avions enfin la satisfaction de savoir à quoi nous attendre, mais voilà que tout est modifié encore une fois. Je veux qu'on sache que ce changement me préoccupe vivement, alors que nous avions réussi par nos débats à attirer l'attention des Canadiens sur une question fort importante.

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Hamilton Mountain (M. Deans).

M. Deans: Monsieur le Président, en ce qui concerne les travaux que le leader du gouvernement à la Chambre vient d'énumérer, il est vrai que nous nous consultons régulièrement depuis au moins deux semaines pour trouver moyen de faire avancer le programme législatif. Les mesures qui viennent d'être annoncées sont effectivement celles que nous sommes convenus de débattre aujourd'hui et demain. J'espère que non seulement nous en viendrons à bout, mais aussi qu'en temps opportun, nous pourrons revenir à l'autre projet de loi afin de continuer à nous en prendre au gouvernement pour l'ineptie dont il a fait preuve à propos des pensions de vieillesse.

M. Hnatyshyn: Dans ce cas, le débat devrait être bref.

M. Deans: Néanmoins, le programme que le leader parlementaire du gouvernement a annoncé est bel et bien celui sur lequel nous nous sommes entendus.

M. le Président: La parole est au député de Windsor-Ouest (M. Gray).

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, la déclaration que vient de faire le leader du gouvernement reflète fidèlement nos entretiens. J'ajoute cependant que nous attendons avec impatience la reprise du débat sur le projet de loi C-51.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-44, tendant à modifier la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports.

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre aujourd'hui la parole à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-44, présenté à la Chambre le 26 avril dernier. Je pense que tous les députés ont maintenant eu l'occasion de l'étudier et reconnaîtront que c'est un projet de loi qui, entre autres, couvre un certain nombre de questions de routine, mais comporte aussi des dispositions extrêmement positives et constructives.

Le projet de loi C-44 apporte des modifications à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Au cours du précédent débat qui s'est déroulé à la Chambre en 1983 et 1984, il est devenu manifeste que la loi comportait diverses lacunes et qu'il aurait fallu envisager d'y apporter un certain nombre de modifications qui ne l'ont pas été à l'époque. C'est dans cet esprit que nous présentons ce projet de loi.

En outre, au stade préliminaire de ce projet de loi, l'expérience a mis en évidence un certain nombre d'autres lacunes, dont la tendance à des fluctuations très importantes et désordonnées du taux de transport pour les producteurs et le fait que certains producteurs ne peuvent pas être représentés au Comité supérieur du transport du grain. Compte tenu de cela, notre parti, lorsqu'il était dans l'opposition, a cerné un certain nombre de ces questions et pris divers engagements au sujet de la rectification de ces lacunes, et nous proposons donc diverses améliorations à la loi afin d'améliorer, de simplifier et de stabiliser le système au profit des producteurs de grain de l'Ouest.

Au cours du caucus de notre parti dans l'Ouest, à Prince-Albert, en juillet dernier, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré:

Toute législation touchant au grain de l'Ouest doit être conçue en faveur des producteurs . . . Un gouvernement progressiste conservateur apportera à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest les modifications nécessaires pour assurer croissance et confiance au secteur agricole de l'Ouest.

• (1110)

Le projet de loi C-44 de même que d'autres initiatives lancées par le gouvernement représentent la réalisation de cet engagement. Dans la déclaration faite à Prince-Albert, nous avons exposé notre politique relative au transport des céréales, et je voudrais durant quelques moments passer en revue les engagements et les initiatives du gouvernement.

A Prince-Albert, nous nous sommes engagés à bloquer les taux de transport actuels qui s'appliquent aux producteurs en attendant les résultats d'un examen législatif de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest en fonction de la capacité de payer des producteurs. Le projet de loi C-44 renferme une disposition fixant un plafond pour les deux prochaines campagnes agricoles, celles de 1985-1986 et de 1986-1987. En vertu de cette disposition, ces taux de transport ne peuvent s'élever au-delà du niveau existant qui est en moyenne de $7.70 la tonne. La modification prévoit une baisse du taux et je constate avec satisfaction que la CCT a annoncé qu'en moyenne les producteurs paieront $6 la tonne pour expédier leurs céréales au cours de la campagne agricole de 1985-86.

En deuxième lieu, nous nous sommes engagés à éliminer le plafond sur le volume, fixé à 31.5 millions de tonnes, qui figure dans le projet de loi et qui décourage la production et l'accroissement des exportations. La disposition relative à la restriction du volume dans la Loi sur le transport du grain de l'Ouest a été vivement critiquée par la plupart des associations agricoles de l'ouest du Canada. La proposition visant à éliminer la limite imposée dans le projet de loi C-44 a été mise au point dans l'ouest du Canada par l'Office du transport du grain et a obtenu l'appui du Comité supérieur du transport du grain, qui représente l'ensemble de l'industrie céréalière, y compris les groupes de producteurs et les représentants des compagnies d'élévateurs. Nous croyons qu'étant donné l'appui général et les avantages distincts du mécanisme de contrôle que nous proposons et que nous avons consenti à adopter, celui-ci remédiera aux problèmes fondamentaux imputables à la limite imposée sur le volume, fixée à 31.5 millions dans la loi actuelle.

En troisième lieu, nous nous sommes engagés à imposer un moratoire sur l'abandon des embranchements et à cesser de modifier les aspects matériels d'une ligne jusqu'à ce que l'examen législatif soit terminé et que toutes les autres options et innovations qui permettraient de maintenir les embranchements en service aient été étudiés. Le moratoire est en vigueur. En décembre, le commissaire McDonough, de la CCT de l'Ouest, a demandé à examiner d'autres solutions que l'abandon des embranchements et il est censé présenter un rapport d'ici au 30 juin. J'attends ses recommandations avec impatience.

En quatrième lieu, nous nous sommes engagés à examiner immédiatement les moyens d'améliorer les services et d'offrir des taux équitables aux producteurs céréaliers désavantagés du fait de leur emplacement. Je m'empresse de signaler à la Chambre que nous négocions actuellement avec le Chemin de fer de la Colombie-Britannique un accord en vertu duquel les producteurs établis dans le bloc de la rivière de la Paix pourront profiter des avantages découlant de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Étant donné l'importance des liaisons avec la côte ouest et les nouveaux débouchés sur la frange du Pacifique, cet accord va favoriser l'exploitation du potentiel agricole de la région de la rivière de la Paix. En outre, la Commission, sous l'égide du commissaire McDonough, a été chargée de formuler des recommandations au sujet des services de transport du grain dans cette région et d'autres régions éloignées.

En cinquième lieu, nous avons promis d'inscrire dans la Loi sur le transport du grain de l'Ouest l'engagement fédéral de réaliser la remise en service d'embranchements ferroviaires. Le projet de loi C-44 va assurer l'existence d'un programme de remise en service de ces embranchements au moins jusqu'au mois de mars 1990, avec financement fédéral.

En sixième lieu, nous nous sommes engagés à faire en sorte que les chemins de fer aient davantage de comptes à rendre aux producteurs de grains et qu'ils organisent des réunions annuelles d'information des producteurs. Le projet de loi C-44 oblige les chemins de fer à publier une déclaration annuelle de leurs intentions d'investissement céréalier, et à organiser des réunions annuelles de producteurs dans toutes les provinces de l'Ouest comme le CN en a tenu cette année, et semblables aux réunions d'information que tient régulièrement la Commission canadienne du blé.

En septième lieu, nous nous sommes engagés à protéger des frais de surestarie ferroviaires tous les produits agricoles assujettis à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Je suis heureux de signaler que les chemins de fer n'imposent pas de droits de surestarie en ce moment dans ce domaine.

• (1115)

En huitième lieu, nous nous sommes engagés à abolir la distorsion existant dans les tarifs ferroviaires applicables aux grains et oléagineux, nature ou transformés, sous réserve du maintien d'opportunités égales de développement économique dans toutes les régions du Canada. A ce sujet, le processus qui s'est implanté est dû à des événements à peu près indépendants de notre volonté.

La Commission d'enquête Hall, qui a été créée par suite de la loi, a terminé ses travaux et présenté un rapport. Le rapport Hall a été déposé à la Chambre le 30 avril. Nous procédons actuellement à des pourparlers avec les groupes de producteurs et tous les représentants du secteur du transport, de la production et de la manutention du grain. Nous attendons les réactions à ce rapport. Le gouvernement aura beaucoup d'autres choses à dire sur ce sujet au cours des prochaines semaines, quand le mécanisme d'examen sera mis sur pied. Les recommandations de la Commission Hall seront soumises à cet examen d'ensemble.

En neuvième lieu, nous nous sommes engagés à examiner les façons et les moyens d'améliorer l'accès des producteurs aux wagons et leur utilisation, ce que les producteurs de toutes les parties des régions désignées par la Commission canadienne du blé considèrent comme un droit important et absolument fondamental. Mon collègue, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer), consulte actuellement les intéressés pour s'assurer que les producteurs continueront

de pouvoir commander chacun son propre wagon. Les wagons des producteurs restent un élément important et vital du réseau de transport céréalier.

Ces engagements constituent une politique d'ensemble pour le transport céréalier. Nous nous sommes empressés de réaliser ces engagements. La déclaration de Prince-Albert et le projet de loi C-44 découlent d'un long processus de consultations et de pourparlers avec les producteurs et leurs associations professionnelles. Nous avons écouté leurs préoccupations et nous avons pris des mesures pour régler les problèmes qu'ils ont signalés. Nous avons agi de façon, pensons-nous, à répondre à leurs désirs. Je suis heureux de signaler que le projet de loi C-44 a été bien accueilli de façon générale, qu'il a reçu l'appui des producteurs, de leurs associations professionnelles et de tous ceux qui participent à la production et au transport du grain.

Au fond, les dispositions du projet de loi C-44 peuvent se répartir en trois groupes. Il y a tout d'abord celles qui ont trait au plafonnement du tarif-machandises. Ensuite, il y a celles qui instituent le mécanisme du rajustement de contrôle et suppriment le volume maximum. Il y a enfin celles qui permettent individuellement aux producteurs de se faire entendre davantage et qui accroissent la responsabilité des sociétés ferroviaires.

En ce qui concerne le plafonnement du taux de transport, nous croyons que cette modification permettra aux producteurs de planifier leurs activités des deux prochaines campagnes agricoles avec beaucoup de certitude. Au cours des dernières années, les producteurs ont été durement touchés par l'instabilité des prix, par l'augmentation du coût des facteurs de production et par les taux d'intérêt élevés. S'est ajoutée à ce fardeau l'augmentation rapide du tarif-marchandises qui est passé d'une moyenne de $4.85 la tonne le 1er août 1983 à $7.70 aujourd'hui. Cela représente une hausse de 58 p. 100 en moins de deux ans.

Nous reconnaissons qu'aucune mesure ne suffira à elle seule à résoudre tous les problèmes qui assaillent le secteur agricole. Nous croyons cependant que ce plafonnement du tarif-marchandises, ajouté à d'autres mesures comme la ristourne fiscale sur le carburant, les paiements de stabilisation des prix du grain de l'Ouest, la réduction des taux d'intérêt, le régime de stabilisation des prix de la viande rouge, le moratoire sur les saisies par la Société du crédit agricole, l'exonération de l'impôt sur les gains en capital proposée dans le budget et l'aide aux agriculteurs aux prises avec des taux d'intérêt extrêmement élevés sur des emprunts contractés auprès de la SCA, devrait contribuer à freiner la spirale des coûts de production sans cesse croissants et à améliorer ainsi la santé financière de la collectivité agricole. Tel est l'objectif de notre politique agricole. Je suis heureux de présenter ce projet de loi qui viendra compléter et renforcer les mesures que nous avons prises jusqu'ici.

• (1120)

Ces mesures vont contribuer énormément à rétablir la santé et la prospérité du secteur agricole. Je devrais préciser que si la disposition de plafonnement est mise en application, ce sont les sociétés ferroviaires qui feront les frais des économies réalisées par les producteurs. Nous croyons que cela les incitera à surveiller plus attentivement leurs frais d'exploitation de sorte que toute hausse du tarif reste en-deça de la limite.

Afin d'assurer plus de stabilité et plus de certitude au producteur de l'Ouest, nous allons instituer un mécanisme du rajustement de contrôle et supprimer le volume maximum de 31.5 millions de tonnes. Parmi ses principaux avantages, le mécanisme du rajustement de contrôle éliminera les fluctuations brutales d'une année à l'autre de la portion du tarif-marchandises payable par le producteur, lesquelles sont attribuables en partie au volume maximum. Seront également supprimées les dispositions complexes de rajustement provisoire et de rajustement final qui ont fait l'objet de vives critiques aussi bien à la Chambre qu'ailleurs.

On aura comme résultat un mécanisme simplifié de fixation des prix qui assurera des prix justes et stables. Les frais exigés du producteur pour le transport de ses céréales seront plus étroitement liés à son coût réel de production, donnant par le fait même au producteur une idée plus juste de son prix de revient. Si l'on s'en tient au système actuel, les taux pourraient à l'avenir fluctuer de $5 par tonne par année. Ce genre d'instabilité pourrait fausser les régimes d'expédition, ce qui rendrait la planification plus difficile pour les producteurs et ferait que le coût de production ne voudrait plus rien dire.

Le système de contrôle est vraiment des plus simples. Tout montant engagé par le gouvernement, qui revient essentiellement aux recettes réalisées grâce au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, plus sa part des frais engendrés par l'inflation, au cours d'une campagne donnée sera reporté au crédit des producteurs. Tout paiement excédentaire de la part du gouvernement sera imputé à ce crédit. On s'attend à ce que les paiements excédentaires et les paiements insuffisants finissent par s'équilibrer, ne créant aucun crédit vraiment important à la longue.

Un plafond de 150 millions de dollars servira à garantir qu'aucun solde excessif ne reste dans le système de contrôle. En agriculture, comme en affaires, il est important de connaître ses coûts et le système de contrôle offrira aux producteurs la stabilité dont ils ont besoin pour planifier des années à l'avance. Le Comité supérieur du transport du grain a reconnu que cette proposition était valable et j'espère que tous les députés conviendront qu'elle représente une nette amélioration par rapport à la loi actuelle.

Le projet de loi C-44 prévoit aussi des modifications à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest qui visent à accroître la participation des producteurs dans l'évolution du réseau de transport du grain. Le nombre des représentants des producteurs au sein du Comité supérieur du transport du grain va passer de quatre à huit. L'Alberta en comptera désormais deux, la Saskatchewan trois, le Manitoba deux, et la Colombie-Britannique aura pour la première fois son représentant. Comme on l'a promis en novembre dernier, les producteurs de la Colombie-Britannique auront le droit de choisir leur représentant et, cela, une fois que ce projet de loi aura été adopté. Comme autre modification apportée à la composition du Comité supérieur du transport du grain, le représentant des producteurs de denrées spéciales cessera d'être un simple observateur pour devenir un membre votant à part entière, compte tenu de l'importance croissante de ces produits pour l'agriculture de l'Ouest. En vertu de la loi actuelle, ce représentant ne siège qu'à titre d'observateur au Comité supérieur du tranpsort du grain et n'a pas le droit de voter. Cela sera

modifié, et ce représentant sera désormais un membre votant à part entière.

Le projet de loi C-44 exige aussi des sociétés ferroviaires qu'elles publient leur rapport annuel sur les projets d'investissement céréalier au lieu de continuer à le transmettre uniquement au ministre, à la CCT, à l'administrateur du transport du grain et au Comité supérieur du transport du grain. Nous croyons important que les sociétés ferroviaires fassent publiquement la preuve de leur engagement dans le transport du grain en retour des avantages substantiels dont elles bénéficient en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Comme je l'ai déjà dit et pour qu'elles améliorent davantage leur comptabilité, nous allons exiger des sociétés ferroviaires qu'elles se réunissent chaque année avec les producteurs de chacune des provinces de l'Ouest aux fins de discuter de problèmes relatifs au transport des céréales. Cela va non seulement permettre aux producteurs et aux sociétés ferroviaires de régler certaines difficultés, mais encore se révéler probablement des plus productifs en donnant la chance aux sociétés ferroviaires d'exposer leurs projets de changement technologique et d'amélioration du réseau, et peut-être assurer un meilleur climat de collaboration dans toute la chaîne, de la production du grain jusqu'à son transport, en passant par sa manutention.

• (1125)

C'est beaucoup plus qu'une démarche de relations publiques. A notre avis il faut que les agriculteurs et les sociétés ferroviaires comprennent mieux leurs possibilités d'action et leurs problèmes réciproques si nous voulons avoir un réseau ferroviaire qui desserve mieux nos agriculteurs. Les sociétés ferroviaires en l'occurrence obtiennent déjà un certain succès, et je crois que ce projet de loi va favoriser cette démarche et la rendre plus efficace.

Voilà, en deux mots, les modifications que nous présentons, monsieur le Président. Le projet de loi C-44 ne prétend pas régler tous les problèmes. Il vise à régler un certain nombre de questions pressantes qui exigeaient des solutions immédiates. Il renferme par ailleurs des dispositions à l'égard desquelles le gouvernement avait pris des engagements avant et pendant la campagne électorale. Bien d'autres affaires se rattachent à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Nous croyons pouvoir nous en occuper dans le cadre de l'examen global de cette loi. Je puis assurer aux députés que tous les aspects de la loi seront abordés au cours de cet examen.

Ces modifications sont concrètes. Nous estimons qu'elles amélioreront la loi actuelle et doteront les agriculteurs d'un meilleur réseau. Nous estimons en outre qu'elles ne prêtent pas à la controverse et répondent aux vœux des associations agricoles de l'ouest du Canada. Nous estimons enfin que la Chambre devrait les appuyer et les adopter rapidement. Nous sommes maintenant en mesure d'apporter des changements qui se révéleront avantageux pour les agriculteurs au cours de l'année récolte 1985-1986. J'exhorte donc tous les députés à s'en souvenir lorsque la Chambre étudiera cette mesure législative.

Ce ne sont pas là les derniers changements que nous entendons apporter à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Sans doute avec le temps en apporterons nous d'autres. Cependant, je crois que ces changements-ci vont contribuer à améliorer la loi et j'espère que la Chambre appuiera cet objecif.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la possibilité d'intervenir brièvement au nom de mon parti au sujet du projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Selon moi, ce qui est le plus intéressant au sujet de ce projet de loi, c'est que le ministre a beaucoup hésité à appuyer la Loi sur le transport du grain de l'Ouest lorsqu'elle a été présentée à la Chambre il y a deux ans. Cependant, le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui ne contient que deux amendements de fond et un certain nombre d'amendements d'ordre administratif. Ainsi, manifestement, le ministre aurait dû souscrire de tout cœur à l'époque au projet de loi qui avait été présenté à la Chambre.

Or, si je ne m'abuse, il avait alors formulé environ 14 objections au projet de loi qui avait été présenté à l'origine à la Chambre des communes et il semble maintenant que la plupart d'entre elles ont totalement disparu, si l'on se fie au petit nombre de modifications qu'il entend apporter à la loi. Par exemple, il s'inquiétait beaucoup des disparités entre les prix pour le transport du grain non préparé et ceux pour les produits transformés. Les augmentations des coûts de transport pour les agriculteurs lui inspiraient les mêmes craintes. Cependant, en fait, le prix initial du grain a diminué.

Le ministre se préoccupait aussi des disparités dans la diversification de l'économie de l'Ouest, pourtant il ne semble pas en être question dans le projet de loi. Il jugeait que le projet de loi initial était beaucoup trop généreux envers les chemins de fer et pourtant il n'a rien fait à ce sujet. Il craignait que la Commission canadienne du blé ne perde peu à peu ses pouvoirs, et pourtant on n'aborde absolument pas ce sujet dans le projet de loi. Ainsi, selon moi, le projet de loi dont nous sommes saisis montre que le ministre a changé d'idée ou qu'il ne se préoccupe pas suffisamment de la question pour proposer plus que deux modifications de fond.

• (1130)

Dans le communiqué de presse que le ministre a publié lorsque le projet de loi a été présenté en première lecture, il a déclaré que les modification aideraient les producteurs de l'Ouest au cours de la prochaine année et leur permettraient de pouvoir mieux planifier leurs récoltes futures. Je voudrais savoir exactement comment ce projet de loi apporte une aide supplémentaire aux agriculteurs de l'Ouest pendant la campagne agricole de 1985-1986. Le ministre a parlé des engagements pris dans la déclaration de Prince-Albert. Il a signalé les mesures que le gouvernement prend dans le domaine de l'agriculture. Tout producteur de grain ou de viande rouge vous dira que la situation n'a jamais été aussi désespérée en ce qui a trait au prix de vente des produits. Le gouvernement a permis l'entrée au Canada de 17 millions de livres de bœuf européen subventionné.

Le premier ministre (M. Mulroney) s'est rendu au Royaume-Uni et il a affirmé qu'il entretiendrait d'excellentes relations avec ce pays et résoudrait tous les problèmes. C'est justement là le problème avec le premier ministre. Il tente de résoudre tous les problèmes lui-même au lieu de confier cette responsabilité à son ministre. Il s'est bien mal acquitté de sa tâche. Au moins 1,000 carcasses de bœuf subventionné entrent au Canada chaque semaine. On impose un droit compensateur sur nos porcs.

Lorsque le ministre a parlé de résoudre les problèmes de l'agriculture canadienne, il ne parlait certainement pas du

secteur de la viande rouge. Lorsque le président des États-Unis est retourné chez lui après le sommet de Québec, il a imposé un droit compensateur sur le porc canadien et établi unilatéralement un programme de primes de 2 milliards de dollars à partir des réserves de grain du pays, afin de subventionner les ventes de blé américain. Cela aura des répercussions catastrophiques sur l'agriculture de l'Ouest. Le prix du grain tombera de 10 à 15 p. 100. Et tout cela malgré la merveilleuse amitié qui semblait lier notre premier ministre et le président des États-Unis à Québec.

Je ne vais pas retarder les travaux de la Chambre à réciter toutes les autres promesses de la déclaration de Prince-Albert que le gouvernement n'a pas tenues. Cependant, il a appliqué à nouveau une taxe de 9c. le gallon sur le carburant agricole. Dans l'Ouest du pays, on l'appelle «la taxe de récolte», car elle prend effet le 1er septembre. Le gouvernement n'a pas tenu sa promesse au sujet des obligations agricoles. Il impose une taxe de vente de 1 p. 100. Le ministre a parlé de prendre des mesures, afin de résoudre la crise financière des agriculteurs, mais on ne retrouve ni dans le budget ni dans les crédits du ministère la moindre décision à cet égard.

L'un des reproches sans doute les plus graves que nous puissions faire au premier ministre est d'avoir manqué à sa promesse de bloquer le tarif-marchandises aux niveaux de 1983-1984. Ce projet de loi les bloque aux niveaux de 1984-1985, qui sont plus élevés d'au moins 20 p. 100 par rapport à 1983-1984. Trois jours avant le dépôt de la mesure à la Chambre, la Commission canadienne des transports a annoncé le barème des tarifs pour l'année à venir. Les tarifs prévus pour 1985-1986 sont en fait inférieurs de 22 p. 100 à ceux de 1984-1985.

Le ministre a précipité la première lecture du projet de loi le 26 avril, car il savait qu'autrement il aurait l'air ridicule après le 29 avril en garantissant que les tarifs ne dépasseraient pas de 22 p. 100 leur niveau actuel. Si le projet de loi avait bloqué les tarifs aux niveaux de 1983-1984 ou de 1985-1986, on aurait rendu service aux agriculteurs de l'Ouest. Mais en décidant de les bloquer aux niveaux de 1984-1985, l'apogée du cycle, le ministre n'offre à ces derniers aucun avantage. Son gel des tarifs ne les avantage nullement. Le ministre voudrait qu'on lui sache gré d'une réduction des tarifs qui se serait produite naturellement de toute façon.

Ce cadeau dont le ministre voudrait qu'on lui soit reconnaissant, c'est plus ou moins de la poudre aux yeux. Le volume des marchandises transportées ayant baissé, les tarifs pour la campagne agricole 1986-1987 ne dépasseront pas vraisemblablement les niveaux auxquels le ministre les a bloqués l'an dernier. A Prince-Albert, en juillet dernier, le premier ministre a fait la grave promesse de bloquer les tarifs aux niveaux de 1983-1984, et non pas aux niveaux plus élevés de 1984-1985. Les agriculteurs de l'Ouest se souviennent fort bien de cette promesse et ils estiment que le gouvernement aurait dû y donner suite.

Le ministre a envisagé de supprimer la limite de volume. Les modifications proposées dans le projet de loi sont louables, certes, mais elles ne suppriment pas concrètement cette limite. Elles ne font que créer un nouveau système de tarifs lorsque le volume dépasse la limite fixée lors d'une année donnée par rapport aux années où il ne la dépasse pas. L'on présume que d'une année à l'autre une moyenne finira par s'établir de sorte que le producteur paiera le même montant, mais ne remarquera pas les grandes fluctuations des tarifs survenues depuis deux ans. Hélas, ce nouveau rajustement est équitable pour le système dans son ensemble, mais il est loin de l'être pour le producteur dont les expéditions d'année en année ne reflètent pas nécessairement les fluctuations globales du système. A titre d'exemple, l'agriculteur qui, une année donnée, est appelé à payer un tarif plus élevé qu'en temps normal ne bénéficiera pas nécessairement d'un tarif moins élevé l'année suivante.

Nous approuvons les changements prévus pour le Comité supérieur du transport du grain. Nous sommes d'accord pour que l'on accroisse la représentation. Nous serions curieux de savoir pourquoi il n'y a pas eu d'élections pour combler les postes vacants.

Les ententes relatives à l'abandon des voies secondaires ont été signées avec les sociétés ferroviaires, achevant ainsi la mise en œuvre du programme promis. Cette promesse a été pleinement tenue. C'est l'actuel ministre qui a paralysé les travaux devant être effectués cette année et qui a fait accuser du retard au programme. Ce serait peut-être une bonne chose que d'inclure cet engagement dans la loi et d'éviter ainsi des compressions éventuelles du ministre des Finances (M. Wilson) ou du vice-premier ministre (M. Nielsen).

Nous sommes tous au courant de ce que fait le vice-premier ministre à cet égard. Il choisit quelques banquiers de Toronto et de Montréal, qu'il charge d'étudier les crédits du ministère à l'étude et d'y pratiquer des coupes sombres. Chaque année, pendant cinq ans, on réduira de 50 millions de dollars les crédits du ministère de l'Agriculture. Cette initiative aura des conséquences désastreuses pour ce service. Nous ne savons pas précisément où les compressions seront pratiquées, mais il ressort du budget une ferme volonté de réduire les dépenses du ministère de l'Agriculture. Je voudrais savoir si les céréaliers de l'Ouest seront touchés. Je suis certain que le ministre des Transports (M. Mazankowski) est au courant. Il serait utile qu'il nous en informe cet après-midi, car les documents budgétaires ne précisent pas où ces compressions seront effectuées. L'inquiétude est grande.

• (1140)

Hier, la Fédération des agriculteurs de l'Ontario s'est réunie pour réagir à l'absence de mesures budgétaires et à l'accroissement des coûts agricoles du fait de l'augmentation de la taxe de vente et de la taxe d'accise sur les carburants.

Le ministre a rappelé le rapport du comité Hall publié en avril. Il a eu amplement le temps d'en étudier les recommandations. Quand le projet de loi a été présenté la première fois, le ministre s'était opposé à la méthode des paiements actuelle en faveur de la liberté de choix en ce qui concerne les paiements relatifs au tarif du Nid-de-Corbeau. Cependant, il n'a jamais précisé ce que voulait dire cette liberté de choix.

Nombre de ses collègues parlementaires étaient opposés au versement de subventions aux sociétés ferroviaires et la commission Hall avait été chargée d'examiner cette question. Même si le rapport a été publié, pour autant que je sache, le ministre n'a pas encore précisé quelle méthode il favoriserait concernant le tarif du Nid-de-Corbeau. La position du ministre d'État aux Transports (M. Bouchard) est tout à fait claire. Il appuie les revendications de l'UPA du Québec. Bon nombre de ses collègues albertains sont en faveur de versements directs.

En ce qui concerne les recommandations du comité Hall, nous voudrions savoir si le ministre est en faveur du versement d'argent aux chemins de fer, aux céréaliers ou une combinaison des deux? S'il est vrai que ce projet de loi propose des modifications importantes, il ne touche pas aux 14 grandes objections soulevées par le ministre au moment où la Loi sur le transport du grain de l'Ouest a été votée la première fois. C'est ainsi qu'à ce moment-là, il s'était opposé à la réduction des pouvoirs de la Commission du blé, aux écarts de prix entre les grains bruts et les produits finis, à la hausse des coûts des agriculteurs tout en s'inquiétant de la diversification de l'agriculture de l'Ouest, et enfin aux paiements trop généreux versés aux sociétés ferroviaires. Le projet à l'étude ne répond pas à ces questions ni a bien d'autres recommandations que le ministre avait faites à ce moment-là.

Quand le bill sera étudié au comité permanent j'espère que le ministre pourra nous dire ce qu'il pense au juste de ces questions importantes. Si tant est que nous acceptons le gel des tarifs de transport, il faut que ce soit au niveau de 1983-1984 tel que promis par les conservateurs pendant la campagne, non au niveau plus élevé choisi par le ministre.

Pour l'essentiel, le ministre ne concède rien. Non seulement l'effet sera nul l'année prochaine, mais il le sera aussi pour la campagne suivante. Compte tenu de toutes les autres objections qu'il avait au sujet de la première Loi sur le transport du grain de l'Ouest, nous ne pouvons qu'en conclure que ces modifications sont les seules que le ministre juge essentielles pour l'instant. Ou bien il a oublié ses autres objections ou bien ce n'est qu'un écran de fumée.

Nous attendons avec impatience que le ministre précise sa position sur ces nombreuses autres questions et sur les objections qu'il avait faites par le passé et c'est pourquoi nous acceptons que le projet de loi soit renvoyé au comité.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le député me laisserait-il poser une question?

M. le Président: Il faudra le consentement unanime.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole à propos de ce projet de loi non sans éprouver des sentiments partagés. Le ministre comprendra certes de quoi je parle, car il se rappelle les épisodes amers que nous avons connus à ce sujet en 1982-1983 et au début de 1984. Quand je parle de sentiments partagés, je suis comme un homme qui regarderait sa belle-mère dévaler une falaise dans la voiture qu'il vient d'acheter.

Le partage des frais de transport du grain et d'autres denrées agricoles, surtout en provenance de l'Ouest, existe sous une forme ou sous une autre au Canada depuis les années 1980. Les gouvernements du Canada et nos concitoyens ont toujours compris que ce partage des frais de transport était nécessaire à cause des distances énormes qui séparent le lieu de production de ces denrées agricoles aux points d'exportation, qu'en raison de la concurrence, on ne pouvait demander aux producteurs céréaliers de les assumer seuls. Nous avons donc tacitement convenu de partager le coût du transport du grain parce que les exportations de ce produit nous rapportent bon an mal an 4 ou 5 milliards de dollars en devises étrangères.

Nos concurrents ont mis parfois nos producteurs céréaliers en mauvaise posture. Cette situation s'explique d'autant mieux que l'Argentine, notre principal concurrent, produit la plus grande partie de ses céréales à 200 milles d'un port maritime, et en tout cas, jamais à plus de 500 milles. Ce qui n'a pourtant pas empêché le gouvernement argentin de faire transporter le grain aux points d'exportation sans qu'il en coûte un sou aux producteurs. Les producteurs australiens, quant à eux, sont situés à moins de 200 milles de la mer. Ce qui est loin d'être notre cas puisque nous devons transporter le grain sur environ 1,000 milles en moyenne jusqu'aux points d'exportation.

Les Américains disposent d'un immense réseau de navigation fluviale, le mode de transport le moins coûteux pour acheminer les produits lourds en vrac. Ce réseau de transport a été largement subventionné et construit aux frais des contribuables par la U.S. Corps of American Engineers. Sans compter que le gouvernement des États-Unis accorde en plus des subventions oscillant entre $8 et $12 la tonne de grain à ses producteurs céréaliers. Ces subventions s'élèvent à $20 et $24 la tonne dans les pays de la Communauté économique européenne. Comment espérer, dans ces circonstances, que les producteurs de l'Ouest puissent soutenir la concurrence étrangère?

Les habitants de l'Ouest tiennent à s'assurer que le restant du Canada comprend bien cette situation, qu'il sache que les fonds publics investis pour améliorer le matériel ferroviaire ne servent pas seulement à acheminer le grain, mais tous les produits. Le grain ne représente actuellement que 15 ou 20 p. 100 de tout le fret ferroviaire transitant par la Colombie-Britannique. Par conséquent, ces subventions ne profitent pas qu'aux producteurs céréaliers.

Quand le gouvernement précédent a décidé d'abolir le tarif du Nid du Pas-de-Corbeau, nous avons dit que le montant des pertes réclamées par les sociétés ferroviaires étaient excessives, que l'État devrait obtenir des prises de participation équivalant aux capitaux qu'il leur accordait pour améliorer leurs immobilisations. Autrement dit, si le CN reçoit 300 millions de dollars, la valeur des actions du CN que détient le gouvernement augmenterait automatiquement d'autant. De la même façon, si le gouvernement du Canada affecte des fonds au Canadien Pacifique, il devrait obtenir en retour des actions ordinaires donnant le droit de vote d'une valeur équivalente. A notre avis, lorsque l'État investit au nom des contribuables, il a tout autant le droit d'obtenir quelque chose en retour qu'un investisseur du secteur privé.

• (1150)

Pourquoi l'État devrait-il continuer de donner de l'argent aux sociétés ferroviaires sans obtenir quoi que ce soit en retour? C'est un excellent principe de l'entreprise privée que j'essaie d'inculquer à mes collègues libéraux et conservateurs. Si le gouvernement veut donner de l'argent au Canadien Pacifique, qu'il reçoive des actions ordinaires comportant droit de vote en retour et, quand le CP paiera des dividendes, les contribuables obtiendront quelque chose pour leur investissement. Ils méritent tout autant de pouvoir réaliser des bénéfices grâce à leurs investissements qu'un investisseur du secteur privé. Nous continuerons d'essayer de convaincre le ministre et le gouvernement de prendre des mesures en ce sens puisque ce serait une façon encore plus efficace de dépenser l'argent du Trésor public.

Le ministre a parlé d'un blocage du tarif. Je l'exhorte à modifier son projet de loi pour dire que le tarif fixé pour l'année de récolte 1985-1986 sera le tarif maximum pour les deux années de récolte suivantes. Le ministre a lui-même parlé de bloquer le tarif aux prix de 1984-1985, soit à $7.70 la tonne, mais il a immédiatement ajouté que cela ferait augmenter les coûts des céréaliculteurs de l'Ouest d'environ 53 ou 55 p. 100, si j'ai bien entendu. Il m'a semblé qu'il trouvait lui-même une telle augmentation trop élevée. Je suis certainement d'accord avec lui. Pourquoi ne pas préciser dans le projet de loi que le tarif prévu pour l'année de récole 1985-1986 sera le tarif maximum pour les deux années de récolte suivantes? Ainsi, le tarif serait vraiment bloqué pour trois ans.

Je voudrais dire un mot au ministre. Nous avons déjà eu des entretiens à ce sujet, mais je voudrais lui rappeler la situation à Prince Rupert. D'abord, il a dit qu'il n'y avait pas de frais de stationnement pour les wagons transportant des cultures spéciales. Quand le comité était à Prince Rupert il y a quelque temps, des employés qui travaillent aux gares nous ont dit que certains expéditeurs et consignataires se servaient de ces wagons comme entrepôts. Ils laissent les marchandises s'accumuler. Des wagons remplis attendent des semaines et des mois avant l'arrivée d'un navire. C'est une bien mauvaise utilisation de nos wagons de chemins de fer. J'exhorte le ministre à examiner cette question de nouveau. Il pourrait peut-être voir s'il y a eu des abus ou non. Il est autorisé à faire payer des frais de stationnement aux expéditeurs et aux consignataires pour les retards excessifs dans de telles situations.

Deuxièmement, quand le comité a tenu des audiences à Vancouver et à Prince Rupert, on nous a exhortés à utiliser l'ancienne gare céréalière de Prince Rupert. On nous a dit que cette gare ne devrait pas être fermée, mais qu'elle devrait être utilisée pour les cultures spéciales, les périodes de pointe, de même que le nettoyage et le séchage. Cette gare est encore utile. Le gouvernement fédéral avait investi plusieurs millions de dollars il y a quelques années pour la remettre à neuf. Il faut la conserver. Si le consortium Prince Rupert Grain Company ne veut pas s'en occuper, le ministre devrait y voir lui-même.

J'en suis maintenant venu à la question de savoir si les montants prévus aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest devraient être versés aux sociétés ferroviaires ou s'ils devraient être payés directement aux producteurs. Nous nous opposons à ce qu'ils soient payés directement aux producteurs pour diverses raisons. Nous ne sommes pas les seuls à nous y opposer. Les trois syndicats des Prairies s'y opposent. La Saskatchewan Association of Rural Municipalities, les Saskatchewan Cow-Calf Operators et le Syndicat national des cultivateurs s'y opposent aussi.

Mon collègue, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), et moi-même avons pu rencontrer des représentants de l'UPA à Québec, la semaine dernière. C'est probablement le plus grand organisme agricole du pays. L'UPA s'oppose farouchement à ce que les paiements soient faits aux producteurs. J'espère que cela suffira à convaincre le ministre qu'il ne doit rien déranger à ces paiements, qu'il doit continuer à faire les paiements aux sociétés ferroviaires et qu'il doit enfin consentir à prendre une participation en échange des sommes consenties aux sociétés ferroviaires pour fins d'investissement.

Dans le projet de loi, le ministre nomme une personne de plus au Comité supérieur du transport du grain comme représentant du district de Peace River. Nous sommes d'acord là-dessus. Si le gouvernement doit accroître le nombre de représentants au Comité, nous croyons, et ici je prêche pour ma propre province, que la province de Saskatchewan doit y être bien représentée. Pourquoi les producteurs de 50 p. 100 ou plus de la production globale de grain de l'ouest du canada n'auraient-ils pas droit a 50 p. 100 de la représentation? Nous aimerions que dans le projet de loi le ministre accroisse le nombre de membres de huit à dix; ainsi, le projet de loi prévoirait un représentant de la région de Peace River, deux représentants de chacune des provinces du Manitoba et de l'Alberta et cinq représentants de la Saskatchewan. Ce serait une juste représentation des producteurs fondée en partie sur les chiffres, en tout cas sur la production de la Saskatchewan, qui est plus considérable que celles de l'Alberta et du Manitoba réunies.

Le ministre accroît le nombre de membres et donne droit de vote aux représentants de producteurs sans permis, soit les producteurs de cultures spéciales, qui n'étaient qu'observateurs jusqu'à maintenant. Nous approuvons. Encore là, le ministre se souvient qu'au cours du débat sur le projet de loi original, nous avons réussi, lui et moi, à obtenir le statut d'observateur. Nous avons aussi obtenu de faire nommer au comité un représentant du mouvement syndical engagé dans le secteur du transport et de la manutention du grain.

Je lui demande s'il serait prêt à proposer lui-même ou à accepter que le statut du représentant du milieu syndical passe d'observateur à membre de plein droit. Nous croyons qu'il conviendrait de nommer deux représentants du mouvement syndical, l'un des syndicats du secteur du transport du grain, c'est-à-dire les cheminots, et un autre des syndicats dans le secteur de la manutention, ceux des manutentionnaires, des débardeurs et autres. Il faudrait un représentant de chacune de ces catégories. J'aimerais que le ministre y réfléchisse, mais nous pourrons en reparler au comité. Nous voudrions que le Comité compte des représentants d'autres domaines.

Nous avons des représentants des producteurs, des exploitants d'élévateurs, des expéditeurs, des transporteurs, des bureaucrates, des compagnies de navigation et de camionnage. Pourquoi ne pas avoir des représentants des travailleurs et des représentants des commissions portuaires chargés du transport du grain? A mon avis, ils devraient siéger au comité. Le comité ne devrait-il pas comprendre un représentant de Prince Rupert, un de Vancouver et un de Thunder Bay? D'ailleurs, les représentants de la Voie maritime du Saint-Laurent devraient au moins agir à titre d'observateurs.

● (1200)

Les céréaliers attendent, depuis deux ans que le projet de loi est entré en vigueur. Les agriculteurs et tous les travailleurs de l'industrie attendent qu'on planifie l'avenir du transport du grain. Nous voulons que le district de Peace River et les détenteurs de carnets sans permis aient le droit de voter à titre de représentants et puissent conseiller le ministre et les administrateurs, mais nous voulons aussi que le comité agisse. Le ministre pourrait demander au comité de siéger et de donner suite à ces modifications.

Aux termes de l'article 62 de la loi, on doit examiner à fond toutes les conséquences du projet de loi présenté par les

libéraux pour éliminer le tarif du Nid-de-Corbeau. Comme M. Hall l'a dit, cet examen pourrait être fait maintenant que deux ans se sont écoulés. Il faudrait d'abord constituer le comité, afin qu'il recueille les données et apporte des changements techniques et réglementaires susceptibles de rendre les dispositions du projet de loi plus ou moins utiles.

Le ministre voudra sûrement examiner la question. De toute façon, il a dû suivre les conseils de ses administrateurs et du comité consultatif qui ont recommandé de retarder cet examen d'au moins deux ans. Cette recommandation découle du fait que les changements et les conséquences ont semblé être plus sérieux et différents de ceux auxquels l'ancien régime s'attendait. Je soupçonne les conservateurs de vouloir faire encore plus de changements, mais le ministre a préféré ne pas aborder cette question, afin de ne pas attirer l'attention sur d'autres parties de la loi dont il ne veut pas que nous parlions pour l'instant. Il ne veut pas que nous parlions de l'article 45, ce qui m'amène à soulever le problème des taux variables. Je suppose que, hier ou ce matin, le ministre a reçu le mémoire écrit des trois syndicats de blé des Prairies. J'ignore pourquoi il préfère que nous n'abordions pas l'article 45. L'ancien ministre, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), s'est arrangé pour ne pas avoir à revenir sur les taux variables avant les élections. Le temps a passé, on peut donc soulever la question.

Compte tenu de la protection minimale offerte en vertu de l'article 45(2), le CN a demandé l'an dernier de réduire les taux. La CCT lui a demandé de prouver que les agriculteurs en bénéficierait et la société ferroviaire a annulé sa demande. Cependant, à partir de décembre, le fardeau de la preuve n'existera plus et nous connaîtrons à nouveau le cauchemar des taux variables.

A notre avis, si les compagnies ferroviaires veulent fixer un tarif inférieur pour transporter les céréales dans certaines conditions, par exemple durant les fins de semaine ou pendant les périodes creuses de la saison d'expédition, si elles baissent leur tarif pour un céréalier, elles doivent faire la même chose pour tous les autres. Elles ne doivent pas faire de distinction. Les combines entre le CN et la société Northern Transportation Limited en vue d'obtenir un taux variable sur une certaine partie de la ligne, dans le centre de la Saskatchewan, seront peut-être utiles et entraîneront une baisse du coût du transport pour tous les céréaliers le long de la ligne. Cependant, que deviendront les céréaliers qui utilisent les autres lignes? C'est injuste. Les compagnies ferroviaires ne devraient pas être autorisées à agir ainsi. Elles ne devraient pas, en tout cas, pouvoir demander des taux variables tant que le comité du transport du grain n'aura pas eu le temps d'avancer dans ses travaux et que la période d'étude ne sera pas terminée.

Les trois syndicats du blé, dans leur mémoire, ont recommandé de modifier le paragraphe 45(2) parce qu'il ne s'appliquait pas à la période précédant l'étude générale prévue dans la Partie V, article 62 de la loi, et notamment le paragraphe 62(b).

M. le Président: Je regrette de signaler au député que son temps de parole est écoulé, à moins que la Chambre ne donne son consentement unanime pour qu'il puisse continuer. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Le député a le consentement unanime de la Chambre pour poursuivre son intervention.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je remercie mes collègues de leur bienveillance. Je veux simplement conclure mes remarques sur les taux variables et aborder une autre petite question avant de reprendre ma place.

Les trois syndicats du blé ont ajouté que cet article ne s'appliquait pas avant la campagne agricole 1986-1987, sauf dans le cas d'un taux inférieur qui, de l'avis de la commission, favoriserait et refléterait une amélioration du rendement obtenue grâce au chargement et au déchargement des wagons durant les fins de semaine. Comme le projet de loi prévoit également un examen général en 1985-1986, lequel doit porter sur tout l'article concernant le barème des taux, les syndicats estiment que le paragraphe 45(2) était visé, étant entendu que le paragraphe 45(1) ne s'appliquerait pas tant que l'examen général ne serait pas terminé. Il serait ridicule de procéder à une étude, tandis que les compagnies ferroviaires nous replongent dans le cauchemar en présentant des demandes concernant des taux variables.

J'espère que le ministre envisagera de proposer au comité l'amendement que les trois syndicats du blé des Prairies ont demandé. Il ne veut peut-être pas que nous examinions l'article 62 qui porte sur l'étude complète de l'an prochain. C'est beaucoup trop tôt pour nous permettre d'évaluer les répercussions de la loi. A notre avis, l'étude devrait porter sur une ou deux autres campagnes agricoles de façon à tenir compte des caprices du climat dans les Prairies et des écarts dans la production et les ventes à l'exportation au cours des deux ou trois années précédentes, et pour éviter que les effets ne s'en fassent sentir sur la période visée par l'étude.

Avant les élections, le ministre a déclaré, alors qu'il cherchait à convaincre les agriculteurs de l'Ouest que les conservateurs les protégeraient, qu'il voulait imposer un moratoire de trois ans sur les hausses de tarifs. C'était mieux que rien, mais qu'en est-il aujourd'hui? Les taux sont gelés au niveau le plus fort de la campagne agricole 1984-1985. En vue de tenir sa promesse envers les céréaliers de l'Ouest, je pense que le ministre acceptera notre proposition qui vise à prendre pour taux maximum celui de 1985-1986 et à l'appliquer aux deux prochaines campagnes agricoles.

Pour conclure, je tiens à dire au ministre que nous comptons proposer trois ou quatre amendements. Je vais m'efforcer de lui en faire parvenir une copie aujourd'hui ou demain, car nous sommes en train d'y mettre la dernière touche. Il pourra ainsi les examiner avant d'en discuter avec nous lorsque le comité siégera pour étudier ce projet de loi, mardi prochain je suppose. A notre avis, les améliorations apportées au projet de loi compensent largement ses lacunes. Nous espérons qu'il acceptera d'apporter des changements et d'ajouter certaines dispositions au projet de loi, ce qui, à notre avis, permettra de combler certaines lacunes que renferme la loi actuelle sur le transport du grain de l'Ouest.

● (1210)

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le Président: M. Mazankowski, appuyé par M. Hnatyshyn, propose que le projet de loi C-44, tendant à modifier la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent des transports.

M. Benjamin: Règlement!

M. le Président: Si vous le permettez, j'ai demandé si la Chambre était prête à se prononcer et personne ne s'y est opposé. La situation est délicate.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des transports.)

* * *

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-26, tendant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse, dont le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales a fait rapport sans propositions d'amendement.

M. le Président: Je voudrais dire aux députés que j'ai eu l'occasion d'examiner la motion nº 1 et la motion nº 2 figurant au *Feuilleton* et visant à amender, à l'étape du rapport, le projet de loi C-26, tendant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Ces deux motions sont conformes au Règlement quant à la forme et j'ai l'intention de les regrouper pour le débat. Le vote sur la motion nº 1 s'appliquera également à la motion nº 2.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 1, en retranchant les lignes 10 à 14, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

«depuis au moins un an».

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-26,

a) en renumérotant l'article 11 par le paragraphe 11(1),

b) en ajoutant, à la suite de la ligne 2, page 9, ce qui suit:

«(2) Dès la date de la sanction de la présente loi jusqu'au 31 août 1985, inclusivement, est substitué à la définition de «conjoint», à l'article 2 de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, ce qui suit:

« «conjoint» d'un pensionné comprend la personne de sexe opposé qui, s'ils se sont publiquement présentés comme mari et femme, a vécu avec lui pendant au moins un an;».

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat fort important sur le projet de loi C-26. On sait que ce projet de loi poursuit un objectif noble, savoir de permettre aux personnes âgées de 60 à 65 ans, les veufs et les veuves, d'obtenir leur pension de sécurité de la vieillesse ou le supplément de leur pension de sécurité de la vieillesse, et on est très heureux, comme députés du parti libéral, d'accepter ce projet de loi. On a un problème avec les dispositions discriminatoires de ce projet de loi.

Monsieur le Président, le fait de voir que le gouvernement se permet de discriminer, eu égard au statut marital des individus est, à mon avis, contraire à l'esprit et à la lettre de la Constitution canadienne. Monsieur le Président, ce même Parlement s'est engagé à ne faire aucune discrimination eu égard à la langue, au sexe, et ainsi de suite, et une des premières législations du gouvernement dit aux personnes seules qui sont, par exemple, des religieuses, dit à ces dames-là: vous n'avez pas le droit de toucher votre pension à 60 ans parce que, vous, vous avez décidé de consacrer votre vie à l'éducation des jeunes, vous avez décidé de consacrer votre vie à la communauté, et vous allez attendre jusqu'à 65 ans. On dit aux personnes divorcées qui ont eu des difficultés au moment de leur vie active, des difficultés de couple et, monsieur le Président, c'est assez commun, on dit à ces personnes-là; on vous punit pour ne pas avoir enduré votre mari ou votre femme toute votre vie. C'est cela qu'on leur dit. On dit: non, non, non!

Imaginez-vous, monsieur le Président, autour de la table à cartes au Club de l'âge d'or, où une dame a 61 ans, son mari est mort lors de la Seconde Guerre mondiale de 1914-1918, l'autre, elle, elle a divorcé parce que son mari, quand il a été rendu «l'autre bord», il s'est trouvé une jeune «pitoune» . . .

Mme Champagne: Quel language commun pour la Chambre!

M. Lapierre: L'une a sa pension et l'autre ne l'a pas. C'est ce genre de situation-là qu'il va y avoir au Club de l'âge d'or de Saint-Hyacinthe. C'est ce genre de situation-là que le ministre d'État (Jeunesse) (Mme Champagne) va être obligée d'expliquer aux gens âgés de sa circonscription. Pourquoi pénaliser les personnes qui sont divorcées ou séparées pour des raisons fort légitimes? Et, monsieur le Président, vous allez admettre avec moi que ce n'est pas acceptable. Ce n'est pas acceptable de de discriminer d'une telle manière. Je sais et je suis heureux de la présence du ministre d'État (Jeunesse) parce que, malgré qu'elle soit très concentrée sur le dossier des jeunes, elle est aussi préoccupée par les personnes âgées parce qu'elle a le respect de nos aînés. Je sais qu'elle ne pourra pas accepter ces dispositions-là et qu'elle va aller voir le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et lui dire: Cela n'a pas de bon sens. Cela n'a pas de bon sens, ce que tu fais, tu vas diviser des amis de longue date. Ils vont te surveiller. Je vous avise tout de suite, monsieur le président, que ces dames-là qui, malheureusement, n'ont pas toujours les moyens de se défendre, n'ont pas toujours la possibilité de venir faire des manifestations ou de faire connaître au gouvernement l'erreur qu'il fait actuellement.

On sait que la vieillesse, monsieur le Président, j'appelle cela une multitude de solitudes. Il y a des dames âgées dans leur salon, au moment où l'on se parle, qui se disent: Pourquoi on me pénalise parce que j'ai dû me séparer? Pourquoi est-ce qu'on me pénalise parce que j'ai dû divorcer pour toutes sortes de raisons? Et est-ce que c'est au gouvernement à décider ce qui est bien et ce qui est mal? C'est cela que je n'accepte pas de la théorie de ce gouvernement. Je n'accepte pas qu'on porte un jugement sur le statut marital des personnes. Et c'est cela qu'on est en train de faire. Si on ne voulait pas le faire, pourquoi ne pas avoir dit: On a les moyens de faire tant. C'est-à-dire baisser tout le monde à 64, 63 ou 62. Allez-y par étape, mais soyez juste. Soyez juste parce que vous allez réaliser très bientôt dans l'ensemble des communautés, dans l'ensemble des clubs de l'âge d'or, que ces gens-là vont être malheureux, vont s'apercevoir qu'ils se sont fait avoir à cause de leur statut

marital. Comment pouvez-vous vous permettre de marquer au fer les gens qui ont eu des difficultés dans leur vie? Et c'est cela que je n'accepte pas. Je pense qu'ils ont passé à travers des épreuves assez pénibles déjà pour pas que le gouvernement leur en impose une autre.

Monsieur le Président, mon collègue de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a fait une bataille illustre pour essayer de faire comprendre cela aux membres du gouvernement. Il a fait circuler des pétitions partout à travers le pays et même les milliers de signatures obtenues n'ont pas réussi à faire broncher ce gouvernement qui est, bien sûr, trop insensible. Et depuis leur arrivée au pouvoir, monsieur le Président, cela a été une attaque en règle contre les aînés de notre société. On n'acceptera pas cela. On n'acceptera pas qu'un gouvernement n'ait pas le respect des bâtisseurs du pays. On n'acceptera pas que ces gens qui ont sacrifié des années et des années à nous donner le Canada qu'on connaît aujourd'hui soient pénalisés soit par une désindexation ou soit à cause de leur statut marital.

Malheureusement, on est dans un dilemme: d'un côté on veut aider les veufs et les veuves et de l'autre, on est déçu pour les célibataires, les séparés ou les divorcés. Imaginez-vous le cas, le scénario d'une personne célibataire qui, toute sa vie, a aidé sa famille sur la terre, qui a voulu . . . qui a finalement sacrifié sa vie personnelle pour aider sa famille, et qui, aujourd'hui, est pénalisée pour avoir fait ce sacrifice. Imaginez-vous le scénario de la personne divorcée pour toutes sortes d'autres raisons qui, aujourd'hui, dit: Qu'est-ce que j'ai fait de mal que le gouvernement ne me donne pas ma pension à moi et qu'il la donne à l'autre qui est veuve? Imaginez-vous la difficulté d'application de cette fameuse loi C-26. Les fonctionnaires disent déjà que c'est inapplicable. Imaginez-vous le scénario d'une personne qui est veuve depuis peu ou l'autre qui n'a plus de nouvelles de son mari depuis un bon bout de temps. Est-elle séparée? Est-elle veuve? Monsieur le Président, un illustre avocat comme vous sait qu'il y a toutes sortes de cas problèmes dans l'application d'une loi discriminatoire, et je ne comprends pas que le gouvernement n'ait pas généralisé l'application de cette loi-là.

Donc, monsieur le Président, mon collègue de Montréal-Sainte-Marie . . . et je veux lui rendre hommage, parce que s'il y a un député dans cette Chambre qui a à cœur le sort des personnes âgées, c'est bien lui: Il a réussi à monter une opération formidable qui s'appelle «Justice pour personnes âgées». Je suis convaincu que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) accepte avec nous l'argument que son projet de loi est discriminatoire. Il l'a même soulevé lui-même en se demandant ce que la cour pourrait faire devant une contestation face à ce projet de loi.

Et, monsieur le Président, on a eu bien des occasions d'en débattre ici dans cette Chambre, et ce que je ne comprends pas, c'est qu'il n'y a pas un député de l'autre côté de la Chambre qui partage notre préoccupation. Jamais je ne croirai que c'est seulement dans les circonscriptions libérales qu'il y a des personnes seules qui sont séparées ou divorcées ou célibataires! Moi, je sais que dans la circonscription de Brome-Missisquoi il y a beaucoup de personnes seules, séparées ou divorcées, et je ne comprends pas que leur députée, qui a une influence déterminante et particulière sur le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de par ses fonctions, n'ait pas pris leur défense. J'attends encore son discours dans cette Chambre pour prendre la défense des personnes seules, comme j'attends encore son discours sur l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse. J'ai lu ses déclarations et j'en suis fort déçu mais, monsieur le Président, ce projet de loi-ci est un projet de loi qui a voulu corriger une situation injuste, parce qu'on sait que les personnes seules ont beaucoup plus de difficulté et qu'elles sont dans une situation financière plus difficile. Mais en voulant réparer une injustice, on en crée une autre encore bien plus grave. Et c'est cela, monsieur le Président, qu'on a de la difficulté à accepter, et j'espère que nos collègues qui ont la chance, encore une fois, après nos nombreuses instances de revenir sur leur idée, et pour une fois, admettre qu'on ne peut pas discriminer contre les personnes âgées, eu égard à leur statut marital.

● (1220)

[*Traduction*]

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement de l'amendement à la Loi sur la sécurité de la vieillesse, proposé aujourd'hui à l'étape du rapport du projet de loi C-26. L'amendement porte sur la définition des conjoints de droit coutumier.

Tel que le projet est rédigé, il faut que les conjoints se soient présentés publiquement comme mari et femme et aient vécu ensemble pendant au moins trois ans, s'il existe un empêchement à leur mariage, alors qu'en l'absence d'empêchement, la période est réduite à un an. Avec l'amendement proposé au projet de loi C-26, la définition dirait simplement que les deux personnes de sexes opposés doivent avoir vécu ensemble pendant au moins un an.

Lorsque j'ai parlé du projet de loi C-26 à l'étape de la deuxième lecture, j'ai abordé le sujet, car je ne voyais aucune raison de faire une distinction entre les conjoints selon le droit coutumier pour lesquels il existait un empêchement au mariage et ceux pour lesquels il n'en existait pas. En fait, cette distinction sert tout simplement à faire de la discrimination à l'égard d'une minorité des bénéficiaires éventuels. Je suis certain que c'était par pure inadvertance, mais je suis heureux d'avoir l'occasion d'y remédier.

Cet amendement fait par ailleurs concorder la Loi sur la sécurité de la vieillesse avec une autre mesure législative qui est actuellement à l'étape du comité, le projet de loi C-47, concernant le divorce et les mesures accessoires. Je voudrais parler d'un ou deux sujets qui sont venus sur le tapis. Il est bien entendu qu'on évalue les revenus avant d'accorder cette allocation. Par ailleurs, celle-ci aidera beaucoup les conjoints âgés de 60 à 64 ans inclusivement qui ont perdu leur partenaire et qui étaient victimes d'injustices. Grâce à cet amendement, la loi sera appliquée avec justice.

Je voudrais signaler autre chose à cause des propos tenus par le député qui a parlé avant moi. Lorsque cette série de lois sera terminée, est-il possible que les deux femmes, la femme légitime et la femme selon le droit coutumier, touchent une allocation? Après tout, si elles touchent une allocation, c'est parce qu'elles sont toutes deux âgées de 60 à 64 ans. Même si elles sont là à cause d'un mariage brisé, elles ont les mêmes besoins. Il serait par conséquent possible qu'elles touchent toutes les deux l'allocation.

Je tiens à remercier le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) de m'avoir permis de parler de cet amendement. Il serait bon d'écouter la députée de Brome-Missisquoi (M^me^ Bertrand) qui présentera la motion n° 2 inscrite à son nom.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, c'est avec plaisir mais avec un peu de tristesse que je vais parler du projet de loi C-26 . . . et je suis content, on va en parler en présence du ministre de l'«injustice sociale» à l'heure actuelle et de l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social . . .

Une voix: Ils n'écoutent pas!

M. Malépart: . . . sous le gouvernement conservateur de M. Clark, qui, aujourd'hui, est ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) et qui, je le souhaiterais, devrait revenir ministre de la Santé nationale et du Bien-être social . . .

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Malépart: . . . et qui était beaucoup plus ouvert. Monsieur le Président, je comprends que le ministre de l'«injustice sociale» préfère ne pas écouter les propos puisqu'il sait que j'ai raison.

Monsieur le Président, sur l'amendement à l'étude, je suis d'accord. Mais le principe du projet de loi . . .

Une voix: Il parle de vous autres là!

M. Malépart: . . . c'est encore et ça demeure un projet de loi qui fait de la discrimination à l'endroit des personnes seules, qui sont célibataires, séparées ou divorcées. Et 80,000 personnes au Canada, comme marque de reconnaissance de ce gouvernement conservateur, se verront dans les jours qui viennent pénalisées et non admissibles à l'allocation au conjoint, tout simplement, et 80 p. 100 sont des femmes, tout simplement parce qu'elles sont célibataires, séparées ou divorcées.

On a vu au cours du débat que l'on tient présentement ces personnes âgées au niveau de la désindexation de la pension de la sécurité de la vieillesse, c'est la continuité d'un gouvernement qui marche strictement par sondages, par clichés à l'image de leur chef et du premier ministre. Lorsque ces gens-là ont promis d'étendre l'allocation aux conjoints, aux veufs et aux veuves, c'est parce que ça prenait quelque chose dans la campagne électorale pour donner «bonne bouche» aux personnes âgées.

Même je me rappelle . . . Vu que la ministre d'État (Jeunesse) (M^me^ Champagne) est ici, je me rappelle que durant la campagne électorale elle était intervenue—il y avait un article dans le journal *La Presse*—tout de suite et avait fait une conférence de presse pour dire que les méchants libéraux dans sa circonscription et les environs disaient que le parti progressiste conservateur couperait les pensions de sécurité de la vieillesse. Et je me rappelle qu'elle s'était vantée qu'il aiderait les veufs et les veuves, les personnes seules dans le besoin. Immédiatement, j'ai réagi et j'ai appelé le journaliste en question, et je lui ai expliqué ce que les conservateurs voulaient faire, la discrimination à l'endroit des personnes célibataires, séparées ou divorcées, et à ce moment-là la ministre d'État (Jeunesse) avait dit: On va indexer la pension à tous les trois mois. J'ai répliqué au journaliste: Cela l'est présentement. Et sa réponse a été: C'est la Régie des rentes du Canada qu'on va indexer à tous les trois mois. Je ne la blâme pas aujourd'hui, elle n'était pas au courant de ce que ce gouvernement était pour faire: désindexer la pension de la sécurité de la vieillesse.

Mme Champagne: Ne me mettez pas les mots dans la bouche!

M. Malépart: Monsieur le Président, si vous voulez, madame la ministre d'État (Jeunesse), on sortira, on sortira les acticles de journaux et c'est écrit noir sur blanc, et si vous voulez un débat là-dessus, cela me ferait plaisir d'un affrontement entre nous deux.

M. Prud'homme: Au 10, au canal numéro 10!

M. Malépart: Si vous me permettez, monsieur le Président, de revenir au contenu devant le ministre de l'«injustice sociale» . . .

Une voix: Il n'écoute pas!

M. Malépart: . . . et à côté son collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui, lui, au moment . . . il faut l'admettre, j'aime bien donner le crédit à qui il revient, si le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien actuel qui, en 1979, avait permis que l'allocation au conjoint se continue à la personne qui la touchait lorsqu'elle devenait . . .

• (1230)

[*Traduction*]

M. Gormley: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. C'est peut-être à cause de la traduction vers l'anglais, mais je me demande s'il est normal de toujours escamoter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je me demande si le député peut se tromper de ministre de la sorte.

M. le vice-président: Je ne crois pas que ce soit antiréglementaire.

[*Français*]

L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie a la parole.

M. Malépart: Monsieur le Président, je ne sais pas comment les gens traduisent, mais je traduis la pensée de la population, ce qu'elle pense du comportement du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) présentement, ils l'appellent le ministre de l'injustice sociale . . .

M. Ferland: Ce n'est pas ce qu'il a dit!

[*Traduction*]

M. Malépart: Tous les gens au Canada.

[*Français*]

Je ne répéterai pas les propos de M^me^ Denis dans lesquels elle dit ce qu'elle pense du premier ministre, vous l'avez lu dans les journaux.

Alors, monsieur le Président, j'aimerais donner crédit au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) qui est un député progressiste conservateur, qui, en 1979, était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a décidé, et avec raison, et l'appui du parti libéral et du Nouveau parti démocratique à l'époque, de continuer le paiement des prestations de l'allocation au conjoint lorsqu'un des conjoints décédait. A ce moment-là, en comité, les libéraux, on a dit: On est d'accord sur cela, mais, monsieur le ministre, est-ce que votre mesure va être rétroactive parce que ceux qui n'étaient pas admissibles avant seront pénalisés? Le ministre, d'une façon ouverte, gentleman, a dit: Oui, cela a du sens. Si vous me permettez, je vais retourner au cabinet parce que ce sont des crédits supplémentaires qu'il faut aller chercher, et je vais vous donner la réponse. Le ministre de ce temps-là, et ce n'est pas un ministre libéral, c'était un ministre progressiste conservateur, remplissait son rôle que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social doit jouer, le défenseur des personnes âgées, le défenseur des familles pauvres . . .

Des voix: Charlie Brown.

M. Malépart: . . . le défenseur des personnes dans le besoin, comme mon collègue le disait, comme le faisait si bien M^me^ Bégin. Je dois dire, à l'honneur du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à ce moment-là, qui était un homme solide, qui a gagné son point au cabinet, que tout le monde ensemble on a fêté, on a fêté, pas parce que c'était une victoire des libéraux ou des progressistes conservateurs ou des néo-démocrates, mais parce que c'était une justice sociale pour nos personnes âgées. Malheureusement, monsieur le Président, le ministre de l'injustice sociale que l'on a aujourd'hui, je l'ai prévenu gentiment. Avant la période des Fêtes, j'ai commencé. Honnêtement, j'ai cru que sur le plan technique c'était un oubli et c'est possible que cela arrive à tout être humain. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a été informé, j'ai fait des interventions, on a même eu un comité, des groupes sont venus témoigner au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales et, à l'unanimité de tous les groupes, et cela c'était à l'époque où le premier ministre et ce gouvernement, et même le ministre de l'injustice sociale aujourd'hui, se vantaient qu'eux autres, contrairement à l'ancien gouvernement, ils allaient consulter. Tous les groupes sont venus, le ministre n'a rien changé. Non seulement le ministre n'a pas été capable de gagner la bataille à l'intérieur du cabinet pour aider des femmes de 60, 62 ans, des célibataires, des personnes séparées ou divorcées, non seulement à l'intérieur du cabinet, soit qu'il n'ait pas eu le courage d'y aller, mais il s'est contenté de vendre la salade du ministre des Finances (M. Wilson), il s'est contenté d'être le porte-parole des gens de la haute finance de l'Ontario, mais il n'a pas rempli son rôle vraiment qui était d'agir en toute justice pour nos citoyens âgés dans le besoin, on ne parle pas des personnes riches, et même dans une lettre à une de mes commettantes qui lui demandait . . . et elle, elle est séparée, elle a fait le sacrifice de continuer à élever ses enfants seule alors que son mari l'a abandonnée, et elle avait raison de se séparer parce que son mari la battait. Elle a fait le sacrifice de faire instruire ses enfants, elle retire strictement des prestations du bien-être social, ce qui n'est pas sous le seuil de la pauvreté, mais plutôt sous le seuil de la misère, et la réponse du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que l'on a aujourd'hui a été: Ma chère madame, je comprends votre préoccupation, mais le gouvernement va pouvoir continuer à vous aider par le bien-être social. Tout simplement, cela voulait dire: Ma chère madame, continuez à vivre pauvre, mais on pense à vous, mais continuez à vivre pauvre. On n'a aucun geste, on n'a aucun sens humain pour venir en aide là-dessus.

Je pense qu'encore à l'heure actuelle, après que M^me^ Denis, hier, qui était sur la colline, ici, n'appartenant à aucun groupe de l'âge d'or, M^me^ Denis c'est une citoyenne des environs qui spontanément s'est choquée, elle aussi elle a 63 ans, elle est venue sur la Colline parlementaire et, comme un slogan d'une brasserie, elle lui a donné «la claque» au premier ministre. Elle a exprimé son sentiment, elle a exprimé le sentiment de toutes les personnes âgées au Canada, à l'endroit de ce gouvernement et de ce premier ministre. Et là-dessus, je pense qu'on ne doit pas être fier parce que ce n'est pas bon pour le système parlementaire, ce n'est pas bon pour tous les hommes et les femmes politiques qu'un premier ministre soit aussi abaissé. Mais si les gens ici sont si abaissés, c'est par rapport au comportement de certains individus. Et au moment où l'on se parle, nous sommes à l'étape du rapport. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a encore la chance de prouver que contrairement à ce que j'avance, il n'est pas là pour vendre la salade de la haute finance, mais qu'il est là comme le faisait son prédécesseur, l'ancien ministre des Affaires sociales, M^me^ Bégin, mais aussi son collègue, qui est un député conservateur, l'a fait, retourner au Cabinet et dire: Cela nous prend des crédits. Cela nous prend les crédits pour aider ces personnes-là. Et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sait très bien que lorsqu'il donne l'allocation au conjoint, qui est un équivalent d'une pension de sécurité de la vieillesse, à ceux qui reçoivent le bien-être social, le gouvernement donne d'un côté et épargne 50 p. 100 de l'autre. Le ministre est au courant de tout cela. Je ne pense pas que c'est une question de partisanerie politique, mais quand même c'est une question de justice sociale pour toutes ces personnes-là.

Je me rappelle le Jour du Souvenir, tout le monde, les représentants, les trois chefs des trois partis se sont levés pour féliciter nos soldats qui sont morts sur les champs de bataille. Ce qui m'est venu à l'esprit, c'est: qui va penser à ces milliers de femmes qui ont dû se séparer à cause de l'éloignement, à cause de différentes circonstances, parce que leurs maris ont été sur les champs de bataille et qui, eux autres, ont subi des conséquences par rapport à ces choses-là, et aujourd'hui, comme

récompense, on leur dit: Non. Dans chacune de nos circonscriptions, dans chaque circonscription à la grandeur du pays, il y a au moins une personne célibataire. Et c'est qui la célibataire de 60 à 62 ans aujourd'hui? C'est la personne, la fille la plus âgée d'une famille d'une dizaine d'enfants, surtout dans les milieux ruraux qui, elle, s'est sacrifiée, s'est retirée de l'école assez tôt pour aider ses parents à élever tous ses enfants, Et après cela, lorsqu'il était temps de retourner au travail, elle s'est sacrifiée pour rester avec ses parents et, aujourd'hui, parce qu'elle a rendu service à la société, on lui dit: C'est ta faute, tu aurais dû te marier et devenir veuve.

Monsieur le Président, je vois que mon temps de parole est écoulé, mais soyez assuré que je vais revenir à la charge sur un autre amendement.

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'aurais un deuxième amendement à apporter à l'article 11, un amendement qui vise à s'assurer qu'il y aura un changement à la Loi sur la sécurité de la vieillesse qui consiste à réduire la période de cohabitation à une année dans le cas d'unions de fait et pour que ce changement puisse entrer en vigueur aussitôt après la sanction royale. Sans cette modification, la définition actuelle qui exige un minimum de trois années de conhabitation lorsqu'il y a un empêchement à un nouveau remariage restera en vigueur jusqu'en septembre et priverait un certain nombre de personnes qui vivent actuellement cet état de vie depuis plus d'un an et moins de trois ans d'être admissibles et de s'en prévaloir.

• (1240)

[*Traduction*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je voudrais également dire quelques mots au sujet du projet de loi C-26. Pour commencer, à ma grande satisfaction, les dispositions de ce projet de loi permettront à environ 85,000 veuves et veufs du pays de toucher l'allocation au conjoint. Ces 85,000 personnes sont principalement des femmes. Je viens d'une circonscription de la Saskatchewan à caractère rural. Elle est composée d'un tas de petites villes et de petits villages et peuplée de nombreux agriculteurs retraités. En parcourant ces petites villes des régions rurales de la Saskatchewan, je rencontre beaucoup de femmes qui vivent seules. Pour des raisons que j'ignore, les femmes ont tendance à vivre plus longtemps que les hommes, et c'est peut-être encore plus vrai en Saskatchewan. Je constate que ces femmes de ma circonscription vivent dans une grande pauvreté. Elles sont aux prises aux pires difficultés et disposent de très peu de moyens. Elles ont une vie très difficile. D'une année à l'autre, j'entends parler de nombreux cas affligeants où le conjoint, presque toujours l'homme, est mort en laissant sa femme sans un sou. Elle doit alors, s'adresser aux services sociaux pour obtenir un peu d'argent afin d'avoir de quoi manger, de quoi payer ses factures de chauffage ou s'acheter des vêtements. Par conséquent, je me réjouis de la présentation de ce projet de loi qui accorde l'allocation au conjoint à 85,000 personnes.

En même temps, je voudrais répéter l'argument que notre parti a invoqué bien des fois au sujet des pensions. Je pense surtout à la personne qui a siégé à mes côtés pendant tant d'années à la Chambre des communes, M. Stanley Knowles, l'ancien député de Winnipeg-Nord-Centre. Il a prononcé ici de nombreux discours au sujet des pensions. Il s'était fait le champion de la cause des pensionnés. Avant lui, il y a eu, bien sûr, J. S. Woodsworth, l'ancien chef national du CCF qui a également attaché beaucoup d'importance à la question des pensions. Pour faire un bref historique, c'est M. Woodsworth, quelques députés de cette Chambre et le gouvernement libéral de Mackenzie King qui ont décidé d'instaurer le premier régime de pension au Canada. Le Parlement était alors minoritaire si bien que M. Woodsworth et ses collègues ont déclaré: «Nous maintiendrons le gouvernement au pouvoir encore quelque temps, afin d'obtenir des lois progressistes pour les Canadiens» ce qui a eu pour principal résultat l'instauration du premier régime de pensions de vieillesse. La pension était très réduite. Elle n'était versée, je crois, qu'à compter de 70 ans à ceux dont les ressources ne dépassaient pas un certain plafond. Toutefois, grâce à J. S. Woodsworth et un petit groupe de députés qui ont profité du pouvoir qu'ils avaient face à un gouvernement minoritaire, nous avons obtenu notre premier régime de pensions de vieillesse.

Quand M. Woodsworth est décédé, Stanley Knowles a repris le flambeau lorsqu'il a été élu aux élections partielles de 1942. Il s'est fait le champion des personnes âgées et des pensionnés du pays. Il n'a cessé de prononcer des discours au sujet des problèmes des citoyens du troisième âge. Il a tenté d'obtenir une amélioration des pensions afin que ceux qui avaient édifié notre pays puissent vivre décemment. Il a fait de nombreux discours portant sur les difficultés des veuves et des veufs et le fait qu'un grand nombre de ces personnes n'ont pas suffisamment d'argent pour vivre décemment dans les villes petites et grandes. Par conséquent, c'est sa ligne de pensée que nous reprenons dans le débat d'aujourd'hui.

Il aurait sans doute fait remarquer qu'en fait cette mesure est discriminatoire, car elle s'applique uniquement aux veufs et aux veuves âgés de 60 à 65 ans. Une personne divorcée âgée de 60 à 65 ans n'a pas droit à l'allocation de conjoint. Une personne célibataire qui n'a jamais été mariée n'y a pas droit non plus même si elle est pauvre et si ses maigres ressources lui donneraient droit à l'allocation, simplement parce qu'elle n'est pas veuve.

Je me demande s'il est juste d'agir ainsi au 20^{ième} siècle, après avoir proclamé, il y a quelques mois, l'article 15 de la Charte des droits portant sur l'égalité. Nous faisons de la discrimination en fonction de la situation matrimoniale, du fait qu'une personne était mariée ou non lors du décès de son conjoint et qu'il s'agissait d'un mariage au sens traditionnel du terme ou d'une union de fait. Les amendements proposés à la Chambre aujourd'hui harmoniseront sans doute la mesure à l'étude avec la Loi sur le divorce qui entrera en vigueur dans quelques mois. Je me demande toutefois dans quelle mesure il est juste de consacrer ce genre de discrimination dans le projet dont nous sommes saisis, bien que, je l'ai déjà dit, je suis d'accord pour que l'on verse les allocations aux 85,000 Canadiens qui en ont besoin. D'ailleurs, on en compte un grand nombre dans ma circonscription. Cette mesure permettra de secourir les femmes, puisque ce groupe se compose surtout de femmes qui n'ont aucun autre moyen de subsistance, leur évitant de recourir à l'aide sociale.

Prise en elle-même, monsieur le Président, cette mesure législative semble excellente. Je crois qu'elle entraînera des déboursés de 190 millions l'an prochain et de 300 millions dans la première année complète d'application. C'est une excellente

mesure pour les 85,000 personnes qui en profiteront. Cependant, les personnes seules qui sont âgées de 60 à 65 ans et sont incapables de travailler n'auront pas droit à ces allocations. Or, selon les statistiques, bon nombre de ces personnes, hommes et femmes, sont pauvres; ceux qui habitent en ville n'ont que de minuscules appartements d'une pièce, et ceux qui habitent dans de petites localités ont des maisons extrêmement modestes. Pourquoi la personne mariée jouirait-elle de droits refusés à celle qui ne l'est pas? Cela me fait vraiment hésiter. Pourquoi la femme qui a dû divorcer à cause de mésententes conjugales ou pour d'autres raisons serait-elle privée de ces avantages tandis que sa voisine, dont le mari est décédé, y aura droit, bien que toutes deux aient eu une vie en tout point semblable et aient les mêmes ressources financières pour subvenir à leurs propres besoins? A mon avis, ce sont là des questions d'une importance cruciale qui méritent réflexion.

Ce que je préconise, monsieur le Président, c'est de ramener progressivement, un an à la fois, l'âge de la pension à 60 ans pour tout le monde. Ce programme serait universel au même titre que les soins médicaux. A l'heure actuelle, la pension de vieillesse de base est versée à toutes les personnes de 65 ans et plus sans exception. Selon moi, il faudrait abaisser cet âge, un an à la fois, selon les moyens dont le pays dispose, à 60 ans pour tous les Canadiens et non seulement pour les veufs et les veuves qui sont dans la pauvreté.

Par ailleurs, l'allocation au conjoint n'est accordée qu'après vérification des ressources financières. Elle n'est versée qu'aux personnes qui en ont besoin parce qu'elles n'ont pas d'autres revenus ou alors très peu. Il est certain que nous voulons secourir les nécessiteux. Il y a des députés et des journalistes qui demandent parfois: «Pierre Trudeau a-t-il besoin qu'on lui verse une pension? Pourquoi verser une pension à des gens aussi riches?» Le ministre des Transports (M. Mazankowski) a-t-il besoin d'une pension? Il est probablement un excellent agriculteur et il aura une certaine aisance lorsqu'il atteindra la soixantaine.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Pourquoi faut-il une limousine à Broadbent?

M. Nystrom: Je n'ai pas entendu ce qu'on vient de dire, mais le député a sans doute confirmé que le ministre des Transports est très à l'aise. D'aucuns soutiennent qu'il faut prendre tout cet argent pour le verser aux pauvres. Là où le bât blesse, monsieur le Président, c'est qu'il faut alors procéder à une vérification des ressources. La division des classes dans notre société est très marquée: il y a les nantis et il y a les démunis, et cela pose un tas de difficultés.

• (1250)

M. Mazankowski: Voulez-vous oui ou non m'accorder une pension?

M. Nystrom: Je prétends qu'il aurait droit à une pension, quelle que soit sa richesse ou sa situation financière, car le régime de pensions devrait être universel. Voilà où je veux en venir. J'appuie ce projet de loi parce qu'il aide 85,000 veufs et veuves, mais j'hésite à le faire. Il est injuste envers les célibataires et les personnes divorcées. Là encore, le principe de l'universalité est foulé aux pieds. Quels que soient nos moyens d'existence, nous devrions tous être admissibles à le pension. Ceux qui ont des enfants, devraient avoir droit aux allocations familiales. Les personnes âgées et nécessiteuses, qu'elles soient mariées ou célibataires, devraient avoir droit à l'allocation au conjoint. Voilà pourquoi j'hésite à appuyer ce projet de loi. Je recommande donc instamment au ministre de présenter aussitôt que possible une mesure qui ne fasse aucune distinction injuste à l'égard des célibataires ou des personnes divorcées.

Je veux, en terminant, citer la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), qui a pris la parole à la Chambre, le 10 mai 1984, lors qu'elle siégeait dans l'Opposition officielle. Elle a déclaré:

> C'est une honte pour un pays de richesses et d'abondance comme le nôtre de laisser 600,000 personnes âgées vivre dans la pauvreté, dans une société qui est censée faire preuve de compassion et d'esprit humanitaire.

Il y a une foule de Canadiens âgés qui vivent dans la pauvreté. Elle a affirmé qu'il y en avait plus de 600,000. Selon un rapport publié récemment en Ontario, 42 p. 100 des pensionnés en Ontario vivent pauvrement.

M. Mazankowski: Il y en aura encore plus avec le nouveau gouvernement.

M. Nystrom: En terminant, je demande au gouvernement pourquoi il veut désindexer partiellement les pensions de ces personnes étant donné ces faits, alors qu'il est conscient de ces souffrances et de cette misère? Pourquoi le gouvernement veut-il agir ainsi quand il sait qu'il en appauvrira d'autres et que ceux qui sont déjà pauvres le seront encore davantage? Le gouvernement devrait tenir compte des sentiments de la députée de Kingston et les Îles et y donner suite. Sinon, le gouvernement n'aura qu'un seul mandat, ce qui serait vraiment la meilleure chose qui pourrait arriver aux Canadiens.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, tout en écoutant le député, je me suis rappelé que l'organisme d'État qui s'occupe du logement social, la SCHL, vient d'annoncer que dix-sept de ses bureaux allaient fermer dans l'ensemble du Canada et que dix-sept autres seraient déclassés. L'un deux se trouve à Kingston, dans la circonscription de la ministre.

Comme les orateurs qui m'ont précédé ont fait ressortir la plupart des points essentiels, je m'en tiendrai donc à certaines questions qui n'ont pas été abordées. Dès qu'on parle d'augmenter les pensions de vieillesse ou d'abaisser l'âge d'admissibilité à 60 ans, je pense aux gens qui vivent dans des institutions subventionnées par les gouvernements fédéral et provinciaux. Même si la Chambre décide de hausser les pensions à chaque trimestre ou d'en faire profiter de nouveaux groupes, sachons que les pensionnaires des résidences pour personnes âgées ou des foyers d'accueil, que ce soit à Terre-Neuve ou ailleurs, ne profitent jamais d'aucune hausse. Peu leur importe qu'on annonce une augmentation ou un élargissement des pensions à compter du 1^er^ janvier. En effet, ces personnes âgées ont beau apprendre qu'elles seront maintenant admissibles à la pension ou qu'elles bénéficieront d'une hausse, elles ne toucheront pas cet argent. On ne leur donne qu'une allocation dont le montant est fixé par les provinces. Fait étrange, le régime est ainsi fait que ce sont les provinces qui décident des sommes que distribue le gouvernement fédéral. La question relève des autorités provinciales. Si l'on examinait l'ensemble de la sécurité sociale, on constaterait sans doute que le même principe est appliqué partout.

D'après le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) ainsi que d'autres intervenants, la mesure à l'étude serait fonction du revenu. Ainsi qu'on vient de le dire, deux personnes pourraient être jugées admissibles, dont l'une serait le conjoint de droit ou de fait. En l'occurrence, j'entrevois des conflits qui pousseront les gens à porter plainte auprès du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui applique là un principe bien nébuleux. C'est sans doute une bonne chose pour les relations fédérales-provinciales, depuis que le gouvernement a pris le pouvoir. Je veux parler précisément des pensions versées par ce ministère qui sont contestées ou font l'objet d'un appel. Que ce soit la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, l'allocation versée en vertu du présent projet de loi, une pension d'invalidité ou je ne sais quoi d'autre, si l'appel prend, disons, un an et que dans l'intervalle la personne concernée a touché des prestations d'aide sociale, c'est-à-dire le bien-être social, on ne lui dit pas que ce qu'elle va recevoir passera tout d'abord par le ministère provincial des Affaires sociales concerné.

Depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, on procède de deux façons: Soit que le ministère provincial entende parler de la personne en question et s'adresse directement au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour lui signaler qu'il lui doit un certain montant sur le chèque de cette personne à compter de telle ou telle date, soit que l'agent d'aide sociale s'adresse à la personne qui a droit au paiement fédéral et lui demande de signer un document pour attestater qu'elle a reçu tant de dollars du ministère provincial, somme qu'il entend recouvrer du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je le répète, cette façon de procéder favorise peut-être les relations fédérales-provinciales, mais elle n'est pas très avantageuse pour la personne qui a droit à la pension. Une personne à laquelle le gouvernement fédéral doit $8,000 en paiements d'invalidité, car la réclamation remonte à quatre ans, pourrait apprendre que son chèque a été envoyé au gouvernement provincial qui pourra ainsi recouvrer tout l'argent que le ministère des Affaires sociales lui a versé.

• (1300)

Le gouvernement a pris une autre mesure contre laquelle je proteste énergiquement. Depuis qu'il a pris le pouvoir, il a centralisé à Ottawa l'expédition des chèques en provenance de ce ministère. Depuis le 31 mars, les citoyens de la province de Terre-Neuve ne reçoivent plus leurs chèques à temps. Les chèques arrivent avec une semaine et même neuf jours de retard à cause de ce changement administratif. Je suppose que la faute en incombe au service postal, mais il me semble que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) pourrait communiquer avec le ministre responsable des postes et lui demander de veiller à ce que ces chèques arrivent à temps.

Le ministre de la Santé, tout comme d'ailleurs tous les ministres, devraient se rendre compte que tous ceux qui touchent une pension de ce ministère s'attendent à recevoir leur chèque à une date précise. J'ai reçu des lettres de gens qui disent que pour la première fois, ils ont dû demander crédit à leur épicier en attendant un chèque qui n'était jamais arrivé en retard auparavant. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social devrait examiner la question. On a signalé les faiblesses de cette loi, et peut-être le gouvernement ouvrira-t-il enfin les yeux et accordera-t-il le même avantage à tous ceux âgés de 60 à 65 ans.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'interviens pour participer au débat sur le projet de loi C-26, tendant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse. C'est une mesure très importante qui tend à remédier à un déséquilibre qui existe dans notre société, mais à notre avis, elle est insuffisante. Le gouvernement a annoncé ce changement dès le 5 novembre 1984, mais la mesure n'entrera pas en vigueur avant septembre. Il aura donc fallu au gouvernement conservateur près de 11 mois pour appliquer une mesure qui aurait pu entrer en vigueur l'automne dernier.

M. Malone: Comment voulez-vous que nous la mettions en vigueur quand vous faites de l'obstruction?

M. Angus: Monsieur le Président, ce n'est pas nous qui avons décrété six, sept, huit et même neuf journées d'opposition d'affilée. Nous avons eu amplement l'occasion de dire au gouvernement tout ce qu'il faisait de mal, mais pendant ce temps, le gouvernement ne présentait aucune législation. Nous aurions volontiers adopté cette mesure à ce moment-là, tout comme nous étions prêts à le faire en novembre dernier. Pourtant, le gouvernement, dans sa sagesse collective et conservatrice, a décidé que rien ne pressait.

La mesure proposée, qui accorde l'allocation au conjoint à tous les veufs et veuves à revenu modeste âgés de 60 à 65 ans, exclut une bonne partie de la population dans ce groupe d'âge. Je veux parler de ceux qui ne se sont jamais mariés ou qui se sont séparés de leur conjoint par divorce ou autrement. Nous plaçons ces gens dans une catégorie à part. Même si leur revenu est le même que celui des veufs ou veuves, ils n'ont pas droit, aux termes de ce projet de loi, aux prestations versées par les contribuables canadiens.

La véritable question, c'est de savoir s'il convient de traiter également tous les citoyens âgés de plus de 60 ans, quelle que soit leur situation matrimoniale. Je pense que c'est ce qu'il faut faire. J'encourage le gouvernement à modifier cette mesure de manière à donner à tous les Canadiens de 60 ans et plus qui ont besoin d'un revenu additionel l'aide qu'ils méritent. Je ne crois pas qu'il soit équitable de dire aux personnes célibataires, divorcées ou séparées dans le besoin qu'elles doivent s'adresser à l'assistance sociale. Ces gens ont travaillé pendant des années et des années au service du pays en faisant tourner l'économie. Nous avons le devoir de les traiter équitablement.

Cette question a été abordée dans un document intitulé «Les droits à l'égalité et la législation fédérale», publié sous les auspices du ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Crosbie). Permettez-moi de citer un extrait qui porte sur le programme d'allocation au conjoint. Le voici:

> Le programme d'allocation au conjoint fait lui aussi problème. A l'heure actuelle, l'allocation considérée est versée au conjoint de la personne retraitée à partir du moment où il atteint 60 ans et jusqu'à ce qu'il ait 64 ans, de même qu'au conjoint survivant du bénéficiaire de la pension de la sécurité de la vieillesse, lorsque ce dernier décède avant que son conjoint ait atteint l'âge de 65 ans. Il est actuellement envisagé d'étendre cette mesure à tous les conjoints survivants âgés de 60 à 64 ans. Toutefois, dans les cas où l'intéressé est célibataire, séparé ou divorcé et a de 60 à 64 ans, il n'a droit à aucune allocation même si sa situation financière lui permettrait d'obtenir une telle assistance s'il était marié. Il a été décidé d'accorder une assistance aux personnes mariées de 60 à 64 ans plutôt qu'aux personnes non mariées du même âge. Cela s'explique notamment par le fait que la personne non mariée a la possibilité de se prévaloir des programes sociaux provinciaux même si les sommes accordées sont plus faibles. Vu que les

ressources disponibles ne permettraient pas de venir en aide à toutes les personnes dans le besoin, il a été décidé de ne soutenir que ce groupe. Le problème est cependant de savoir si l'état matrimonial constitue une bonne façon de distinguer entre les personnes qui ont toutes également besoin d'aide, surtout lorsque la condition pour avoir droit à l'allocation est de ne pas disposer de ressources suffisantes.

Il ne peut y avoir aucune différence, monsieur le Président, car une personne est dans le besoin ou ne l'est pas. Si vous avez besoin d'argent pour survivre, le fait que vous n'ayez jamais été marié ou que vous soyez maintenant veuf ou veuve ne change rien. En toute justice, nous devrions traiter toutes ces personnes de la même façon.

Au cours de la dernière législature, un comité de la Chambre a étudié la question des pensions. L'ancien député de Nanaïmo-Alberni, M. Ted Miller, qui était membre de ce comité, a déposé un rapport dissident dans lequel on peut lire ceci sous le titre «Les personnes âgées de moins de 65 ans»:

Lors de ses audiences, le Groupe de travail a reçu des mémoires portant sur le sort des personnes âgées surtout de 55 à 64 ans, qui ne sont admissibles à aucune prestation, en vertu de quelque régime public de retraite que ce soit. Nous n'avions ni le mandat ni le temps d'examiner les besoins particuliers de ce groupe, mais les témoins et les membres du Groupe de travail s'inquiètent de ce que de nombreuses personnes âgées de moins de 65 ans, bien qu'elles éprouvent de graves difficultés, reçoivent peu d'aide de sources publiques.

Parmi ces problèmes figurent souvent l'inadmissibilité à des prestations de retraite en vertu de quelque régime public que ce soit, et des périodes de chômage longues ou fréquentes. L'endroit d'où vient le premier ministre (M. Mulroney) et la ville d'Atikokan, dans ma circonscription, ont un point en commun: des entreprises vitales pour la collectivité y ont fermé leurs portes. Certaines personnes qui ont travaillé dans ces entreprises pendant 30 ou 40 ans n'ont guère que la cinquantaine ou un peu plus de 60 ans et ne peuvent pas retrouver un emploi. Même s'il existait des emplois, elles n'auraient plus nécessairement la force physique voulue pour faire le travail, à cause des conditions très sévères dans lesquelles elles ont travaillé dans les mines. Si nous accordions une aide quelconque aux personnes de plus de 60 ans, nous relèverions au moins leur niveau de vie.

Bref, monsieur le Président, j'encourage le gouvernement à accepter notre proposition et à rendre justice à toutes les personnes de plus de 60 ans, afin qu'elles disposent elles aussi des revenus dont elles ont besoin pour survivre dans notre société.

• (1310)

[*Français*]

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, je suis également très heureux de prendre part à cette discussion sur le projet de loi C-26, projet de loi qui comme tel, en principe, est une excellente initiative en ce qui a trait aux personnes visées, en ce qui a trait à ceux et celles qui profiteront des dispositions, je fais évidemment référence aux veuves.

Néanmoins le projet m'apparaît carrément discriminatoire et tout simplement odieux à l'endroit des personnes qui en sont écartées.

Au cours des dernières semaines, plusieurs de mes collègues ont eu le privilège et l'occasion de déposer un nombre appréciable de pétitions dont les préambules déploraient effectivement cette discrimination, cette classe particulière que l'on créait à l'endroit des personnes séparées, divorcées et célibataires. Je pense que pareils qualificatifs correspondent parfaitement à une situation qui m'apparaît évidemment totalement inacceptable et extrêmement répréhensible.

Je voudrais faire, avec votre permission, monsieur le Président, un bref retour en arrière où il faut se souvenir que la loi sur le divorce au Canada origine d'une loi que ce Parlement a adoptée en 1968. Or, en 1968, ce n'est quand même pas beaucoup d'années en arrière, on offrait à des couples ayant vécu un certain nombre de problèmes de légaliser leur situation. Il faut se souvenir que, à ce moment-là, quelqu'un qui avait été victime d'une union, d'un mariage où il n'y avait absolument rien à faire, quelqu'un qui décidait de se prévaloir de cette loi sur le divorce était, par voie de conséquence à peu près directe dans tous les cas, pointé du doigt. On la sortait de la société, on l'identifiait comme une personne à part. Ce sont ces personnes qui sont visées par le projet de loi C-26. Ce sont ces personnes qui à cause de la loi et de la façon de voir de la société du temps, en 1968, 1970, où on identifiait les personnes divorcées comme étant des personnes à part les autres . . . On les pointait du doigt, il régnait une espèce de honte dans les familles où on avait une personne divorcée. Ce sont ces personnes qui, aujourd'hui, dans bien des cas ont plus que 60 ans. Ce sont ces personnes-là à qui, encore aujourd'hui, on va dire: Écoutez, pour des questions d'ordre budgétaire, malheureusement, on vous prive, on vous pénalise, on ne vous donne pas ce que vos compagnons ou compagnes vont avoir droit du fait d'être veuves. Or cela m'apparaît tout simplement extrêmement mesquin de priver ces personnes de ce qui me semble dans les circonstances tout simplement essentiel et fondamental.

Il faut également se souvenir que dans les années 1968, 1969 et 1970 dans presque tous les divorces où il y avait des enfants, ce sont les femmes qui, effectivement, héritaient ou devaient assumer la garde des enfants. A ce moment-là, les lois de protection sociale n'étaient pas aussi avancées qu'elles le sont aujourd'hui et, encore là, ces femmes ont été victimes en plus d'être étiquetées comme citoyennes de deuxième ordre, en plus d'avoir à subir ces affronts constants au niveau du voisinage, au niveau de leurs relations avec leurs concitoyens, elles avaient la charge, le fardeau, la responsabilité de voir à l'éducation de leurs enfants avec des moyens financiers extrêmement réduits. Ce sont des personnes qui dans bien des cas ont tiré le diable par la queue et qui, aujourd'hui, elles sont âgées de 60 ans et qui, encore une fois, se font dire: Écoutez, les dispositions du projet de loi C-26 ne sont pas pour vous, si l'économie le permet, éventuellement on examinera la chose, on prendra le problème en considération.

Alors, le fait de les exclure aussi bêtement, aussi sauvagement constitue, à mon sens, pour ces personnes divorcées, ces personnes séparées, ces personnes célibataires, une insulte absolument incroyable. On fait un affront absolument impardonnable à ces personnes-là qui sont quand même des citoyens à part entière. On a souvent dans cette Chambre entendu, à raison d'ailleurs, les excellentes retombées de ce que donnait aux Canadiens la Constitution canadienne puisqu'elle empêchait l'identification de classes et mettait, en d'autres termes, tous les Canadiens et les Canadiennes sur un pied d'égalité.

Or, à mon avis, la façon dont est conçu ce projet de loi semble être un geste extrêmement rétrograde. On recule 15 ans, 20 ans en arrière pour refaire une classe particulière, une classe de pauvres victimes qui l'ont déjà été au fil des années et à laquelle on ajoute un fardeau absolument insupportable.

Tout le monde admet également qu'il y a 80,000 personnes qui seront ainsi pénalisées, qui seront ainsi privées de ce secours, de cette aide que leur compagnon ou compagne pourra obtenir dans bien des cas . . .80,000 personnes! Tout le monde s'entend également pour reconnaître que de ces 80,000 personnes, la très grande majorité est encore des femmes, des femmes qui se battent, des femmes qui s'organisent et qui luttent depuis des années pour obtenir une parité, pour obtenir une justice, pour obtenir une équité qui, encore là, n'est carrément pas apparente, ni tout simplement pas présente dans ce projet de loi.

Alors, je pense que nous nous devons, comme institution, de demander au gouvernement de remettre cette question sur la table et d'envisager d'accorder ce qui m'apparaît être une justice fondamentale, si l'on ne veut pas contribuer à perpétuer un statut d'innocentes victimes à l'endroit de ces 80,000 personnes.

Alors, monsieur le Président, j'ose espérer que, au cours des prochains jours, on assistera à une reprise en main de cette question qui se traduira, je l'espère, très sincèrement par des amendements susceptibles de donner justice à ces personnes-là.

On a déposé cet après-midi un amendement aux termes duquel des conjoints de fait vont éventuellement pouvoir profiter de la loi. Qu'il me soit donc permis, dans les circonstances, d'identifier tous les marasmes possibles qui seront occasionnés par l'identification de ces personnes, par l'identification de ce mécanisme-là.

Est-ce que le gouvernement pourra pénétrer dans la vie privée des personnes pour savoir si on y a droit ou si on n'y a pas droit?

Mon collègue me souffle, avec raison d'ailleurs, on marque au fer rouge 80,000 personnes au Canada à une époque où on s'évertue à vouloir rendre justice, à une époque où on voudrait que tous les Canadiens soient traités sur une base équitable, sur une base de justice sociale, et encore là, en terminant mes remarques, je demande à mes collègues de repenser et d'essayer de comprendre ce que seront obligés de vivre ces hommes et ces femmes qui seront privés des dispositions du projet de loi C-26, tel qu'il nous est présenté en cette Chambre.

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Oui, l'honorable député de Shefford (M. Lapierre) invoque le Règlement.

M. Lapierre: Sur un rappel au Règlement, monsieur le Président. C'est que tout à l'heure durant le débat, je me suis référé à la guerre, et bien sûr, vous avez compris la guerre de 1939-1945. J'ai malheureusement prononcé 1914-1918, mais tout le monde sait qu'il est évident que c'était une veuve de la guerre de 1939-1945 à laquelle je me référais.

• (1320)

M. le vice-président: Très bien! L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, d'ailleurs le député n'était pas né! Ni dans l'une, ni dans l'autre.

M. Lapierre: Même pas la guerre de Corée!

M. Gauthier: Monsieur le Président, je prends plaisir à prononcer quelques paroles sur ce projet de loi que nous appuyons d'ailleurs et, comme vous le savez, nous n'avons pas l'intention de retarder l'étude au stade du rapport, je voudrais simplement rappeler que nous étudions la motion nº 1, motion qui a été déposée au nom du gouvernement et qui propose d'amender:

> . . . à l'article 1, en retranchant les lignes 10 à 14, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit: «depuis au moins un an».

L'effet de cet amendement ou de cette motion est évidemment de donner suite à une volonté du comité et du ministre de réduire de trois ans—qui étaient les conditions requises—pour être admissibles à cette mesure, à un an. C'est maintenant ce que cela va être quand on l'aura adopté . . . défini comme cohabitation d'un an.

J'aimerais là-dessus, monsieur le Président, faire quelques commentaires concernant le projet de loi C-26 et aussi faire des commentaires sur la portée de cet amendement. Monsieur le Président, on se souviendra que ce projet de loi a pour but d'étendre un programme d'allocation au conjoint, aux personnes seules dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans. On sait également que la majorité des gens touchés par cette mesure sont des femmes. C'est donc un projet de loi qui se veut important, qui se veut sensible à un besoin social et économique dans notre société. Toutefois, monsieur le Président, le projet de loi n'accorde l'admissibilité qu'aux veufs et veuves, excluant ainsi les personnes célibataires, séparées ou divorcées. Je le répète, il y a 80,000 personnes entre 60 et 64 ans qui seraient admissibles si le gouvernement avait un peu plus de générosité à leur égard, avait pensé à mettre en place un programme plus large et plus global. C'est donc une mesure discriminatoire à l'égard de certaines personnes et, je le répète, en grande partie des femmes canadiennes qui entre l'âge de 60 et 64 ans ne satisfont pas aux critères d'admissibilité à l'allocation au conjoint.

Dans ma circonscription, monsieur le Président, je compte, et c'est un exemple qui me frappe parce que c'en est un que j'ai vécu, beaucoup de religieuses qui ont fait le vœu de chasteté et qui vivent dans le célibat. Ces personnes-là ne sont pas admissibles à ce régime de soutien financier, à ce projet de loi, parce qu'elles n'ont pas satisfait aux critères, elles ne sont ni veuves, ni veufs, parce qu'il y a aussi des religieux, et je pense que c'est discriminatoire à l'égard de ces gens-là si, pour des raisons qu'eux seuls connaissent, ils voulaient abandonner leur vie religieuse et vivre parmi le monde laïc.

Monsieur le Président, le gouvernement progressiste conservateur, ce gouvernement de la prétendue consultation, n'a pas consulté les gens de 60 à 64 ans avant de passer à cette mesure, j'en suis certain, parce que s'ils avaient fait cela, au moins dans ma circonscription d'Ottawa-Vanier, ils auraient rencontré beaucoup de femmes, des femmes qui, célibataires, ont travaillé durement, dans une ambiance pas toujours facile, dans une ville comme Ottawa qui est une ville en grande partie dépendante de ce Parlement, de ce gouvernement, une ville de fonctionnaires, et Dieu sait que la majorité des fonctionnaires jusqu'à récemment et peut-être encore aujourd'hui sont des femmes, plusieurs d'entre elles se sont retrouvées, entre l'âge de 60 et 64 ans, avec un revenu, une pension qui est au seuil de la pauvreté, et si on avait pensé à ces gens-là, si on avait pensé à toutes ces femmes qui dans bien des cas ont travaillé durement à des salaires très bas, qui ont pris leur retraite, sans protection, monsieur le Président, et qui aujourd'hui sont obligées, admettons-le, de dépendre dans bien des cas des octrois provinciaux ou fédéraux pour l'habitation, pour leurs médicaments, pour leur transport, pour une foule de services lesquels

aujourd'hui ils aimeraient beaucoup mieux payer eux-mêmes . . .

Monsieur le Président, je voulais simplement faire le point sur cette mesure gouvernementale, ce projet de loi, nous l'endossons parce qu'il y a une extension d'un programme à un nombre important de Canadiens, mais nous le répétons, nous le disons et nous supplions le gouvernement d'étendre la mesure aux 80,000 Canadiens et Canadiennes qui, à cause de raisons sérieuses, n'ont pas l'admissibilité et ne sont pas compris dans cette mesure.

[*Traduction*]

Malheureusement, tout en appuyant ce projet de loi—nous n'allons pas le retarder et je pense que je suis le dernier de ce côté-ci à prendre la parole, à moins que peut-être un autre député ne souhaite le faire—je voudrais répéter encore une fois que je suis déçu ainsi que mes collègues du parti libéral que cette mesure ne soit pas étendue à d'autres Canadiens qui le méritent, ceux qui choisissent de ne pas se marier et ceux qui sont séparés et divorcés. Ceux-là sont exclus de cet élargissement de la couverture, et je le regrette.

Lors de mes rencontres au jour le jour avec mes électeurs, des hommes et des femmes m'ont dit: «Nous avons un sentiment d'aliénation». Je le dis du fond du cœur parce qu'ils ont l'impression d'être exclus d'un très important programme. Nous avons présenté des pétitions. J'ai personnellement déposé plusieurs pétitions invitant le gouvernement à reconsidérer cette mesure et à la modifier de façon à y inclure ces personnes qui ont choisi de ne pas se marier, ou qui sont divorcées ou séparées.

Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a laissé passer une occasion en or de mettre en place une réforme judicieuse. Il a pataugé dans l'indécision. Dieu sait si les conservateurs sont indécis, même sur la question de la sécurité de la vieillesse. Nul ne sait à quoi s'en tenir avec les conservateurs. Un jour, le ministre des Finances (M. Wilson) dit quelque chose, le lendemain, le premier ministre (M. Mulroney) dit autre chose. Les Canadiens, en particulier les personnes âgées, souhaiteraient avoir l'assurance que le gouvernement pense à eux, se soucie d'eux et va leur apporter la sécurité qu'ils méritent, sans ajouter à une angoisse si difficile à supporter et si fréquente chez les personnes âgées. L'angoisse, c'est quelque chose dont les personnes âgées peuvent se passer. Le gouvernement conservateur a créé l'angoisse au sujet de ces pensions. Cette angoisse a été suscitée par l'indécision du gouvernement qui ne sait pas où il va ni ce qu'il va faire pour les personnes âgées.

Si le député d'en face a quelque chose à dire, qu'il prenne dix minutes pour faire un discours. Je vais me rasseoir en l'invitant à le faire tout de suite.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, c'est un plaisir de participer encore une fois à ce débat. Je pense qu'il y a d'étroits parallèles à établir entre ce texte de loi et la partie du récent budget qui concerne les pensions. A ce qu'il semble, les chiffres ne signifient rien pour le gouvernement. Les personnes non plus. Il s'agit de milliers et de milliers de personnes âgées de 60 à 64 ans, dont certaines ne sont pas mariées, dont certaines sont séparées ou divorcées. Est-ce qu'elles sont moins importantes pour le gouvernement que celles qui ont une autre situation matrimoniale? Il ne nous est pas permis en tant que société de faire ce genre de discrimination entre les gens en fonction d'un pareil critère.

Si nous voulons progresser socialement, comme ce projet de loi le fait, il faut vouloir le faire sans réticence, en faveur de toutes les personnes, compte tenu de ce que la personne mariée de 64 ans a les mêmes problèmes que la femme du même âge qui, à Sault-Sainte-Marie, ne s'est pas mariée ou a divorcé. Nous devons commencer à comprendre que si nous sommes disposés à reconnaître l'existence de ces problèmes et que si nous sommes prêts à dire que nous devons aider les personnes de 60 à 64 ans parce qu'elles ne peuvent se débrouiller seules, il n'est pas permis alors d'opérer de discrimination. Il n'est pas permis de s'en remettre à la situation matrimoniale pour dire qui recevra quelque chose et qui n'en recevra pas. Le seul critère devrait être celui du besoin. Lorsqu'une personne divorcée ou séparée en a besoin, elle devrait pouvoir toucher cette aide tout autant que la personne mariée.

• (1330)

Nous perdons de vue le sort de l'individu, nous ne voyons que les milliers. Peut-être que lorsqu'on se place à ce point de vue, cela devient simplement une donnée statistique, et que nous somme plutôt détachés quand il est question de statistiques. Il faut redescendre jusqu'au niveau de l'individu, aux besoins bien précis de l'individu qui s'estime et se sait victime de discrimination.

Nous avons reçu des lettres de personnes dans ce cas. Elles disent qu'elles ont autant besoin de cet argent que d'autres. Elles demandent pourquoi elles en sont privées, alors que d'autres le reçoivent. C'est le même genre de lettres que celles que nous recevons à propos de la question des pensions, qui disent qu'il faut mettre de l'ordre dans nos finances, que le Canada est un grand pays, qu'il est plein d'opportunités, mais qui demandent pour quelle raison on leur fait payer les frais du déficit. On avait dit aux retraités que leur pension était un dépôt sacré. On s'était engagé à ne pas changer ou modifier leur pension. C'est le même débat qui surgit dans la question à l'étude, puisqu'il s'agit d'un engagement pris envers la population et qui doit être respecté.

Quand nous parlons d'engagement, nous devrions parler également de cohérence, d'honnêteté et d'intégrité. Si le gouvernement est prêt à conclure ce contrat social avec les personnes âgées, s'il est prêt à leur promettre qu'il ne touchera pas à leur pension de vieillesse, il devrait tenir sa promesse jusqu'au bout. Nous insistons sur rien de moins que cela. Ce débat-là est tout à fait pertinent et très présent en ce moment où nous étudions le projet de loi C-26. Si nous tenons à dire à la société canadienne, nous, le gouvernement et le Parlement, que nous sommes disposés à intervenir pour offrir une certaine aide, nous devrions l'accorder à tout le monde. Si nous ne sommes pas prêts à le faire, je préférerais peut-être ne pas faire ce que nous faisons présentement. Je préférerais ne pas le faire petit à petit tout en nous vantant d'aller dans la bonne direction. Cela devrait se faire avec un certain sentiment de compassion pour tous les individus qui éprouvent le besoin de cette aide financière.

Le projet de loi va effectivement dans la bonne direction. Personne à la Chambre des communes n'irait prétendre que cette mesure est absolument injustifiée. Elle va dans la bonne direction, mais pourquoi ne pas en élargir la portée, afin

qu'elle bénéficie à tous les Canadiens? Pourquoi ne pas en élargir la portée, afin de la rendre plus progressiste? Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas admettre que bien qu'il aille dans la bonne direction, cette direction n'est pas suffisamment large? Pourquoi ne peut-il pas admettre que bien qu'il s'efforce de répondre aux besoins et aux aspirations de notre collectivité, il ne fait pas tout ce qui est souhaitable? Pourquoi les ministériels n'interviennent-ils pas à la Chambre pour dire que cette aide sera accordée également aux personnes que le projet de loi traite injustement. Voilà du leadership, voilà de la conviction! Ils devraient intervenir et avouer certaines lacunes. Il s'agit du même raisonnement que nous tenons depuis deux semaines et demie sur toute la question de la désindexation de la pension de vieillesse.

C'est faire montre de leadership que d'admettre devant le pays qu'on a commis une erreur dans le budget, qu'il s'agit d'une erreur régressive, et que le gouvernement a manqué à sa promesse. Voilà du leadership. Ce n'est pas faire montre de leadership que d'affirmer aux Canadiens qu'on est prêt à être dur, à ne pas reculer, ou à se montrer intraitable malgré les supplications, les appels, les lettres, les protestations et les questions qui se répètent durant la période des questions.

M. le vice-président: Le député aurait-il l'obligeance de s'en tenir aux motions dont la Chambre est saisie?

M. Marchi: Monsieur le Président, je croyais en parler justement. Je tâchais de démontrer que la motion à l'étude donnait au gouvernement une occasion à saisir pour rendre le projet de loi plus juste et compatissant. C'est le message que je m'efforçais de communiquer à la Chambre, alors que je m'efforce de relier le débat actuel qui intéresse les Canadiens de plus en plus au projet de loi C-26.

Le gouvernement devrait dire qu'il s'est engagé dans la bonne voie, mais il devrait aller plus loin et inclure les particuliers comme ceux qui nous ont écrit et qui ont écrit vraisemblablement aux députés d'en-face et qui prient le gouvernement de ne pas les traiter injustement sous prétexte qu'ils sont divorcés, séparés ou mariés. Ils ajoutent que le gouvernement devrait fonder sa décision sur le besoin, l'équité et l'âge. S'il estime qu'un particulier de 62 ans qui est marié y a droit, tous les autres particuliers du même âge devraient y avoir droit également indépendamment de leur état civil.

Sauf erreur, ce sont là les questions que les députés de mon parti et ceux du Nouveau parti démocratique ont soulevées. Nous questionnons l'équité et la légitimité de cette proposition. Nous ne pouvons accepter que la Chambre adopte un projet de loi qui traite injustement certains particuliers. Nous avons le devoir d'intervenir non seulement pour donner au projet de loi notre bénédiction, mais également pour nous acquitter de la tâche pour laquelle nous avons été élus. Nous ne cherchons pas particulièrement à embarrasser le gouvernement, mais notre mission est d'améliorer si possible les mesures législatives et de conseiller au gouvernement la voie qu'à notre avis il devrait emprunter. En l'occurrence, le gouvernement ferait preuve d'initiative s'il étendait la portée de son projet de loi. Je suis sûr que s'il décidait d'agir ainsi, il ne rencontrerait aucune opposition, et les députés n'interviendraient pas pour traiter d'affaires connexes. Réciproquement, notre parti ferait preuve du sens des responsabilités. Nous applaudirions l'initiative du gouvernement et nous ferions en sorte que la Chambre adopte sans tarder le projet de loi à l'étude. En l'occurrence, l'opposition saurait faire preuve d'autant d'initiative que le gouvernement.

A mon avis, l'opposition n'est pas là pour embarrasser le gouvernement. Elle est là pour s'assurer que les mesures proposées répondent bien aux vœux des Canadiens, non pas à ceux du gouvernement, voire même à ceux que le gouvernement prête aux Canadiens. En ce qui concerne le projet de loi à l'étude, les Canadiens tiennent à ce que le gouvernement soit juste envers tous les gens âgés de 60 à 64 ans, indépendamment de leur état civil. Tandis que nous parlons de justice, nous songeons aux citoyens du troisième âge qui disent au gouvernement: «Ne touchez pas à nos pensions et maintenez l'indexation».

A propos de ce projet de loi et de la question des pensions, le gouvernement devrait se dire qu'il doit faire preuve d'esprit d'initiative et donner aux Canadiens les lois qu'ils exigent et qu'à juste titre ils méritent.

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. S'il reste une minute, pourrais-je poser une question au député qui vient de reprendre son siège?

Des voix: Non.

M. le vice-président: J'étais sur le point de demander à la Chambre si elle y consentait à l'unanimité, mais maintenant je doute qu'elle y consente.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je tiens à prendre la parole au sujet de ce projet de loi, surtout en ce qu'il concerne la circonscription de Spadina. Il a pour objet d'accorder l'allocation au conjoint pour veufs et veuves à faible revenu à quelque 85,000 Canadiens de plus. Nous approuvons évidemment cette mesure. On ne peut faire autrement; je suis persuadé que tous les députés l'appuieront.

Cela m'amène à poser la question suivante: pourquoi adopter une mesure qui profite à un nombre très restreint de démunis? Il y a beaucoup de célibataires et de divorcés qui sont tout aussi démunis. En fait et pour diverses raisons, il y a au Canada un nombre considérable de divorcés, dont beaucoup ont atteint ou atteindront bientôt l'âge de la retraite. Il y a aussi de plus en plus de célibataires au Canada. Cette allocation est accordée à un groupe relativement peu nombreux et dans une certaine mesure de moins en moins nombreux, si l'on en juge par les tendances démographiques actuelles. Cela est très manifeste dans la circonscription de Spadina. Entre le recensement de 1971 et celui de 1981, le nombre de célibataires dans la circonscription a nettement augmenté. La plupart de ces gens ne pourront jamais bénéficier de cette mesure législative. Bon nombre d'entre eux gagnent des revenus très modestes; ils seront nombreux l'an prochain et les années suivantes à pâtir de la désindexation de la pension de la sécurité de la vieillesse. Pourquoi le gouvernement cherche-t-il à duper la population en puisant à pleines mains dans ses poches et en ne lui remettant que des miettes? Il enlève de l'argent à tous les pensionnés du Canada à compter de janvier prochain, et cela sur une base cumulative, en commençant par $100 par an, puis $200 par an, puis $300 par an et ainsi de suite. Il leur enlève des revenus qu'il entreprend ensuite de redistribuer à quelques nantis.

• (1340)

Si le pays était aussi pauvre que le soutient le premier ministre, on aurait peut-être raison d'affirmer qu'on ne peut donner qu'à quelques-uns, bien que nous ne sachions pas exactement pourquoi on devrait avantager un veuf et non pas une personne divorcée. Pourquoi considère-t-on que les besoins d'un veuf ou d'une veuve sont plus importants que ceux d'une personne divorcée ou célibataire? Ce n'est pas très clair. En fait, le pays est évidemment loin d'être aussi pauvre que le prétend le premier ministre puisque nous consentons d'énormes déductions fiscales à ceux qui n'en ont pas du tout besoin, ou si peu. On invoque pour cela le prétexte douteux que ces gens s'en serviront pour créer des emplois. Il s'agit là d'une théorie que l'ancien gouvernement libéral a surexploitée pendant les douze dernières années, et l'actuel gouvernement conservateur continue à priver les personnes âgées pour avantager ses partisans et s'emploie à occulter la réalité en rendant des miettes à un fort petit nombre de vieillards.

Les habitants de Spadina ne sont pas dupes. Ils ne trouvent pas cela drôle. Ils ont présenté une pétition qui explique clairement quelles seront les conséquences de cette mesure en 1986 et 1987. Généralement . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Je prie le député de s'en tenir rigoureusement au sujet du débat, soit le projet de loi à l'étape du rapport, et de parler ou de la motion nº 1 ou de la motion nº 2.

M. Gormley: Quelle est la motion à l'étude, Dan?

Des voix: Quelle est-elle?

M. Heap: Ces gens voudraient bien savoir de quelle motion il s'agit. S'ils ne le savent pas—il voudrait savoir de quelle motion il s'agit, monsieur le Président. De toute évidence, il n'en sait rien.

M. Gormley: Oh! nous le savons.

M. Heap: Monsieur le Président, l'objet manifeste de ces deux motions est de masquer à coups de quelques dollars les sommes énormes que le gouvernement empochera. Les habitants de Spadina ne se laisseront pas duper aisément. Merci.

Des voix: Le vote.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, la raison pour laquelle je participe est très simple: c'est un peu la continuation du même débat de l'autre soir ou j'ai l'impression qu'on ne comprend pas encore ce que c'est que de s'occuper des moins bien nantis de notre population.

Vous avez parlé, comme on dit en anglais, de «relevancy», alors je vais donc me plier de bonne grâce et essayer de m'en tenir le plus près possible au texte qui nous est proposé pour ne pas obliger des collègues qui voudraient me faire rappeler à l'ordre . . .

Je pense encore à ces cas concrets. J'ai toujours compris la politique d'une manière facile à expliquer parce que si on veut faire comprendre aux gens ce dont on parle, faut-il très bien comprendre clairement les objectifs que nous voulons bien poursuivre. Je reviens donc aux exemples de l'autre soir où dans des résidences et, monsieur le Président, je connais très bien votre circonscription, vous connaissez très bien la mienne. Nous avons des résidences pour citoyens âgés.

Le projet de loi à l'étude s'applique exclusivement à des gens qui ont un statut dans la société, que ce soit des veuves ou des veufs, mais exclut, et mon collègue de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), mon collègue d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), mon collègue du Nouveau parti démocratique, ainsi que mon collègue de York . . . ont très bien exprimé la question. Nous excluons des gens du même âge parce qu'ils ont un statut différent, et là on nous dit que cela prend un an de cohabitation: «qui ont eu un an de cohabitation» . . . «pourraient se qualifier», mais moi je pense à ces cas concrets de gens que je rencontre et je sais que c'est un problème, et que ce sont des exemples qui s'appliquent également à tous mes collègues de cette Chambre.

L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bertrand) a des exemples nombreux dans sa circonscription; mon honorable collègue et ami de la circonscription de Terrebonne (M. Toupin) . . . je pourrais tous les nommer, nous avons tous les mêmes genres de population, donc le même genre de problèmes. Le problème concret d'une résidence que j'appellerais, par exemple, Berri-Lajeunesse, à Montréal, ce sont des gens qui n'ont pas tellement d'argent, donc qui ont réussi, comme je le disais récemment, à se trouver un logement, et qui habiteraient l'appartement 404, et qui, eux, parce qu'ils ont un statut différent, se verraient octroyer une pension alors que le voisin ou la voisine, parce que le voisin ou la voisine sont divorcés, parce que le voisin ou la voisine sont séparés, ou ce qui m'apparaît encore tellement plus injuste, tellement plus injuste, le cas de cette personne célibataire, homme ou femme, mais je voudrais plus particulièrement attirer l'attention de mes collègues sur le cas de la femme célibataire. Nous savons tous, nous surtout du Québec, et ici j'attire l'attention de mes collègues de langue anglaise, nous surtout du Québec . . .

[*Traduction*]

. . . surtout au Québec, c'est ce qui arrivait par le passé; je ne parle pas du présent ni malheureusement de l'avenir, mais du passé. Il y avait toujours quelqu'un de la famille qui devait se sacrifier pour toutes sortes de bonnes raisons et généralement, c'était lui ou elle qui restait célibataire; c'était Thérèse, Pauline, Céline ou Marc qui avait dû s'occuper de papa et de maman, de grand-papa et de grand-maman. Il y en avait toujours un dans nos familles. C'était chose courante, il y en avait dans toutes les régions. Ces gens-là ont consacré . . .

[*Français*]

. . . consacré leur vie à prendre soin de leurs vieux parents pendant que d'autres se mariaient et pendant que ces gens qui se sont mariés, qui ont élevé des familles, qui sont même devenus veufs ou veuves, eux vont pouvoir se qualifier alors que leur frère ou leur sœur qui sont demeurés célibataires ne pourront pas se qualifier. J'espère que j'ai très bien compris le but de ce projet de loi.

Monsieur le Président, cela nous apparaît, à première vue, quelque chose de choquant, quelque chose de malheureux. Je vous dis d'avance, à mes amis de la majorité: Nous allons voter pour le projet de loi . . . Pourquoi? On ne peut pas quand même, parce qu'on veut donner plus à des gens qui ont été ignorés, oublier un groupe de gens qui pourront immédiatement en bénéficier. C'est pour cela que je peux vous assurer . . . Je n'ai pas consulté, mais je pense que la consigne . . . que nous allons voter pour ce projet de loi le plus rapidement possible, probablement aujourd'hui ou demain ou

dans les jours qui viennent. Mais je voudrais quand même que l'on se penche sur le cas de ceux qui auront été oubliés et, je le répète, les grands oubliés, très souvent, c'est . . . et nous le savons, c'est écrit, cela a été dit et redit, donc je n'ajouterai pas, c'est surtout la femme, parce qu'elle vit plus longtemps, la moyenne d'âge est là pour le prouver, et parmi les femmes c'est la personne seule, la célibataire, et elle est ignorée dans ce projet de loi.

Moi, je trouve que nous allons voter pour cette loi, oui, mais j'aimerais tellement que le gouvernement, que mes collègues, que la très distinguée députée de Brome-Missisquoi (M^me^ Bertrand), et quand je dis les choses, j'y crois, je sais qu'elle pourra user de son influence agréable, calme et charmante, parce que c'est souvent plus productif auprès de l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), auprès du très honorable premier ministre (M. Mulroney), pour les convaincre qu'il faudra faire quelque chose dans l'avenir pour ces gens qui auront été oubliés dans ce projet de loi sur lequel nous nous apprêtons à voter aujourd'hui ou demain, ou dans les jours qui viennent, comme je l'ai dit.

A mon avis, au nom de l'équité, il faudra, je ne veux pas dire réparer cette injustice, mais réparer cet oubli.

Il y a tellement de choses qui pourraient être dites là-dessus, monsieur le Président, que je suis étonné qu'on n'ait pas un peu examiné le passé.

Lorsque je suis arrivé comme jeune parlementaire, il y a plusieurs années, je me souviens que, à ce moment-là, la pension universelle était à 70 ans. Et tous les partis politiques disaient . . . je suis certain que mon honorable amie, toujours l'agréable et distinguée députée de Brome-Missisquoi et secrétaire parlementaire du ministre, se souviendra comme moi que dans nos programmes électoraux, on voulait promettre la pension de sécurité de la vieillesse à 65 ans. Et qu'est-ce qu'on a fait à ce moment-là? Sous la gouverne d'un extraordinaire premier ministre, parce que moi j'ai servi sous cet homme-là, le très honorable Lester B. Pearson, j'ai toujours été connu comme un «Pearsonian», on s'identifie toujours du nom du premier ministre sous lequel on a été élu, très souvent. Alors on pourrait vous appeler les nouveaux députés, les «Mulroneyans», vous inclus, monsieur le Président . . .

M. Gormley: Laurier!

M. Prud'homme: . . . les «Trudeauistes» . . . Mon collègue dit que je suis peut-être de Laurier. je dois vous avouer que ce fut et qu'il restera dans l'Histoire du Canada un des grands premiers ministres du Canada.

• (1350)

[*Traduction*]

M. Gormley: Et Laurier?

M. Prud'homme: Il comprenait très bien. Laurier comprenait très bien la réalité canadienne. Mieux que quiconque il connaissait l'évolution de notre pays. Si mon collègue veut que je lui parle de sir Wilfrid Laurier, je le ferai à une autre occasion.

Je me souviens que Lester B. Pearson avait fait une proposition qui avait été acceptée. Nous croyions à ce moment-là que nous n'étions pas assez riches pour verser une pension aux personnes de 65 à 70 ans. Quelques députés s'en rappellent et si je commets une erreur—et je ne pense pas avoir la réputation d'être arrogant—j'accepterai volontiers qu'on me reprenne. M. Pearson avait décidé que puisque nous n'avions pas assez d'argent pour tous à ce moment-là, nous verserions la première année des pensions d'abord à tous ceux qui avaient 69 ans.

Mme Bertrand: C'est ce que nous faisons maintenant.

M. Prud'homme: Oui, mais nous les versions à tout le monde. Je veux que ma collègue comprenne que nous avons versé des pensions à tous, pas seulement aux célibataires. L'année suivante, ceux qui avaient 68 ans ont reçu une pension, ensuite ceux qui avaient 67, puis 66, si bien que tous ceux qui avaient 65 ans et plus ont bénéficié d'une pension. La mesure s'appliquait à tous. Aujourd'hui, on nous demande d'oublier 80,000 personnes au profit d'autres qui . . .

[*Français*]

. . . ou comme on dit en français, sont ou veufs ou veuves.

Je crois donc comprendre que déjà dans l'esprit de l'honorable secrétaire parlementaire, de l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, que déjà il réalise qu'il y a quelque chose qui nous «choque» un peu pour nos frères et nos sœurs qui pourraient être dans cette situation, qui pourraient être de 60 à 65 ans et non visés par ce projet de loi.

Alors je souhaite, et je le répète devant mon «whip» . . .

M. Gauthier: Ton «whip» favori!

M. Prud'homme: . . . devant non «whip» favori, que je pense que l'on peut dire que nous allons voter pour ce projet de loi le plus rapidement possible, mais que nous aimerions que dans le plus bref délai possible, parce que je le répète, imaginons toutes les discriminations possibles dans les résidences de nos gens âgés qui vivent ensemble. C'est plus grave encore pour ceux qui vivent ensemble, et je conclus que pour ceux qui, par exemple, habiteraient seuls dans leur foyer encore. Imaginez que dans le même édifice, sur le même étage, vous ayez des gens du même âge, mais un retire la pension, la voisine ne la retire pas, l'autre parce qu'elle a été divorcée, séparée, probablement qu'elle a bien fait de se séparer ou de se divorcer d'une personne qui n'était pas digne de leur personne, ou bien la célibataire, et celle-là sera l'objet de discrimination dès le 31 ou dès le 1^er^ septembre prochain. Donc, je souhaite et je demande et j'implore le gouvernement de réfléchir tranquillement et d'arriver avec une solution pour que ce qui est aujourd'hui l'objet de discrimination ne se reproduise pas.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de participer au débat sur l'amendement au projet de loi C-26. Malgré le fait que notre parti est tout à fait d'accord sur le projet de loi C-26, ce que nous voulons, à titre de libéraux dans cette Chambre, c'est nous assurer qu'il n'y ait pas de lacunes dans le projet de loi et que le plus grand nombre de Canadiens possible soient protégés par les mesures du projet de loi C-26. Et je tiendrais à féliciter à cet égard mon honorable collègue le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) pour l'excellente allocution qu'il a faite à la Chambre des communes plus tôt aujourd'hui et, naturellement, le travail qui a été fait dans ce dossier par le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) également, monsieur le Président . . . Parce que vous, étant une personne objective et non partisane comme vous l'êtes, vous avez sans doute apprécié, et avec raison, le grand travail qu'a fait le député de Montréal-Sainte-Marie et également celui de Saint-Denis bien sûr, dans ce dossier.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

Nous parlons maintenant d'une chose qui garantira que beaucoup plus de gens seront protégés par le projet de loi C-26. Pour l'instant, cette mesure rehaussera le niveau de vie de certains Canadiens, mais elle créera une injustice dont souffriront 80,000 Canadiens environ. Le député de Longueuil (M. Leblanc) reconnaîtra certainement que c'est injuste. Si on le lui permettait, il exprimerait sans doute le point de vue de ses électeurs en disant à la Chambre que le projet de loi C-26 serait bien plus utile s'il s'appliquait à tous les Canadiens dans le besoin âgés de 60 à 64 ans.

Si une personne âgée de 60 à 64 ans, divorcée ou séparée, a les mêmes besoins financiers qu'un veuf ou une veuve, pourquoi voudrions-nous établir une distinction injuste à l'endroit de cette personne? Je suis certain, monsieur le Président, que, tout comme moi, vous ne voudriez pas qu'on établisse de telles distinctions injustes à l'endroit des Canadiens célibataires, divorcés ou séparés. Nous voudrions que tous les Canadiens dans le besoin reçoivent l'aide financière qu'ils méritent amplement maintenant qu'ils sont parvenus à un âge avancé et qu'ils ont contribué tellement à notre société.

J'ai déjà parlé de la question suivante à la Chambre, mais je tiens à me répéter au cas où certains députés ne me donnaient pas toute leur attention à ce moment-là. Je sais que je ne peux pas dire que je le fais au cas où certains députés n'auraient pas été là parce que, comme vous l'avez déjà décrété, monsieur le Président, tous les députés sont toujours présents à la Chambre. Par ailleurs, au cas où certains ne m'auraient pas écouté quand j'ai soulevé cette question la première fois, je le ferai à nouveau. C'est un fait que les Canadiens célibataires et divorcés seront victimes d'une distinction injuste parce que le projet de loi ne fera rien pour eux.

Permettez-moi de donner quelques exemples de la façon dont cette mesure établira des distinctions injustes à l'égard des Canadiens célibataires. Si un citoyen canadien est divorcé et ne reçoit plus de pension alimentaire ou d'autres paiements de son ancien conjoint, il peut avoir les mêmes problèmes financiers qu'un veuf ou une veuve. Dans les deux cas, le conjoint qui leur donnait une aide financière n'est plus là.

• (1400)

Pour terminer, j'exhorte le gouvernement à réfléchir à la possibilité d'adopter la modification proposée par le parti libéral.

M. le Président: Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations des députés aux termes de l'article 21 du Règlement.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES PENSIONS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PLEINE INDEXATION

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, depuis que les personnes du troisième âge sont devenues une telle force politique vu leur nombre, elles protestent activement pour que le gouvernement revienne sur sa décision de réduire l'indexation des pensions à compter de janvier prochain. Le premier ministre (M. Mulroney) cherche des moyens de se sortir de cette impasse politique. J'en connais quelques-uns. Il devrait simplement annoncer aujourd'hui que le gouvernement renonce à cette mesure de désindexation. Mais il s'en gardera bien, car une initiative aussi directe ne cadre pas avec son style.

Le bruit court déjà que dans quelques semaines ou quelques mois, par une opération miraculeuse, l'économie canadienne aura subi une telle cure de rajeunissement que la désindexation sera devenue inutile. Les conservateurs vont tenter encore une fois de se faire passer pour des héros, des héros bleus. Mais les Canadiens ne se laisseront pas berner une deuxième fois par la bande des conservateurs.

Les Canadiens se rappellent du vieux proverbe qui dit que «chat échaudé craint l'eau froide». Ils ne se laisseront plus leurrer par les conservateurs et par le premier ministre qui n'inspirent plus confiance.

Il ne fait aucun doute qu'on annoncera des modifications aux dispositions budgétaires concernant la désindexation, mais le premier ministre ou le ministre des Finances (M. Wilson) feront cette annonce fort discrètement.

Maintenant, le temps est venu pour eux d'annoncer que les pensions ne seront pas désindexées.

* * *

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA LIBERTÉ

LES CÉLÉBRATIONS DE WINDSOR-DÉTROIT

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre un événement d'importance qui débutera demain à Windsor. Les fêtes nationales les plus importantes, au Canada et aux États-Unis, sont le 1er et le 4 juillet respectivement. C'est pour marquer ces fêtes, qui coïncident presque, que la reine Elizabeth II et le prince Phillip ont inauguré en 1959 le festival international de la liberté de Windsor-Détroit. Depuis cette époque, les festivités se sont développées au point de devenir le plus grand festival international au monde. Il accueille des millions de participants venus des deux côtés d'une frontière non protégée qui fut autrefois la destination de mes ancêtres aussi bien esclaves qu'abolitionnistes.

A l'occasion, à la Chambre, il y a un véritable feu d'artifice au sujet des relations canado-américaines. C'est que, tout comme les Américains, nous veillons jalousement sur notre indépendance et notre liberté. A Windsor et à Détroit, la semaine prochaine, auront lieu les plus impressionnants feux d'artifice des deux pays pour célébrer l'amitié, la liberté et l'honneur de deux peuples égaux, de deux champions des droits de la personne. Nous espérons que vous viendrez tous dans notre belle région prendre part à ces festivités.

LES ARMES SPATIALES

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—LES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ MIXTE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, depuis quelques semaines, je reçois, comme tous les députés d'ailleurs, j'en suis sûr, des lettres et messages de personnes de ma circonscription concernant l'invitation que le Canada a reçue des États-Unis de participer au programme de recherche sur l'initiative de défense stratégique.

Les lettres arrivent depuis quelque temps déjà, mais le volume de ce courrier a augmenté de façon spectaculaire depuis que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a fait savoir que le gouvernement avait l'intention de consulter le public canadien au sujet de ce programme de recherche.

Beaucoup de Canadiens se font un plaisir d'écrire au premier ministre (M. Mulroney) ou à leur député, mais un plus grand nombre, y compris le comité de York-Est pour la paix, que j'ai rencontré dernièrement, n'attendent que l'occasion d'exprimer leurs vues devant un comité parlementaire tripartite. Les groupes d'étude des partis ont un rôle à jouer, mais ils ne remplacent pas vraiment un comité parlementaire.

J'ai été enchanté, la semaine dernière, quand les partis sont passés par-dessus leurs divergences d'opinion et se sont tous mis d'accord pour charger un comité spécial mixte du Sénat et des Communes d'examiner la question de la participation du Canada à la recherche sur l'initiative de défense et de faire rapport avant le 23 août. Ce comité permettra aux Canadiens de prendre part à une décision d'une importance capitale pour nous tous.

* * *

LES MÉDIAS

LE REPORTAGE DES ACTIVITÉS DU PARLEMENT PAR LES COURRIÉRISTES PARLEMENTAIRES

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, les courriéristes parlementaires s'acquittent-ils de leurs responsabilités? L'excellent rapport sur la réforme de la Chambre des communes qui a été déposé cette semaine est décrit dans le *Globe and Mail* comme étant un défi au premier ministre. D'après le journaliste Don McGillvary, le rapport ne donnera aucun résultat parce que le premier ministre (M. Mulroney) serait forcé de déléguer son autorité. Ces gens-là sont beaucoup trop cyniques, ou stupides, ou les deux à la fois.

Ayant été journaliste avant de me lancer en politique, je sais que certains journalistes ont tendance à se prendre pour des partisans de l'opposition. Depuis quelques années, malheureusement, les courriéristes parlementaires ne font guère preuve de conscience professionnelle ou d'intelligence. La plupart des courriéristes parlementaires à Ottawa ne sont pas à la hauteur de leurs confrères des autres capitales nationales du monde.

Notre tribune des journalistes s'intéresse trop à la controverse, aux conflits et aux événements sensationnels. Pour cette raison, elle n'encourage pas la sorte de débats qu'elle préconise. Les manchettes des grands journaux ne parlent que de conduite répréhensible, de langage antiréglementaire, de meutes et de désordres.

Article 21 du Règlement

Dans les journaux, il est rarement question des débats raisonnables, enlevants et intelligents à la Chambre des communes et aux comités. Presque tous ces débats sérieux ont lieu avant ou après la période des questions alors que la tribune des journalistes est vide et que les courriéristes sont rentrés à la maison.

Qui dit journalisme dit justice, descriptions fidèles et reportages équilibrés. Il est grand temps que les courriéristes parlementaires reviennent à la réalité.

* * *

L'EMPLOI

ON CRITIQUE LES MESURES RELATIVES À L'ÉGALITÉ

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, je suis scandalisé et deçu que les conservateurs fédéraux soient revenus sur une autre de leurs promesses électorales, concernant les mesures pour embaucher des handicapés. Les groupes représentant des centaines de milliers de femmes, de membres de minorités et d'handicapés sont profondément ulcérés et déclarent que le plan d'égalité proposé par le gouvernement Mulroney a des défauts fondamentaux et échouera.

La loi fédérale devrait répondre aux recommandations du rapport de la commission royale Abella intitulé: Égalité en matière d'emploi, mais en réalité, elle ne contient aucun programme obligatoire de promotion sociale, aucun moyen pour forcer les sociétés à se conformer à la loi et même aucun mécanisme pour surveiller l'application de cette loi.

De ce fait, il suffira à une société de dire qu'elle respecte l'égalité en matière d'emploi. Pourtant, le gouvernement sait que tous ceux qui ont de l'expérience dans ce domaine affirment que laisser cela à l'initiative de chacun ne donne aucun résultat. Sans surveillance adéquate, les groupes n'auront aucun moyen de se plaindre.

De plus, pour empirer encore la situation, seules les sociétés ayant des contrats de plus de $200,000 seront visées, au lieu des $20,000 proposés dans le rapport *Obstacles*, commandé par le gouvernement libéral. Un nombre considérable de sociétés faisant affaire avec le gouvernement n'auront donc pas à se soumettre à la loi et elle sera absolument sans effet.

Kathleen Ruff de l'Association canadienne pour les déficients mentaux disait le 12 juin 1985:

> . . . ce n'est pas de l'égalité en matière d'emploi, c'est de la publicité mensongère, c'est une déclaration malhonnête de la part du gouvernement. C'est une promesse non tenue.

Jim Derksen, président national de la coalition des organismes provinciaux de défense des handicapés, disait le 19 juin . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais ses 90 secondes sont terminées.

Article 21 du Règlement

LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT AMATEUR

LE SKI DE RANDONNÉE—L'APPORT DE HERMAN «JACKRABBIT» JOHANSSEN

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, Herman «Jackrabbit» Johanssen a atteint l'âge respectable de 110 ans et il va célébrer cet événement par une grande fête qui doit avoir lieu cet après-midi.

Il est convaincu que c'est grâce au ski et au canot auxquels il s'est adonné après son arrivée au Canada, en 1902, qu'il a vécu si longtemps.

«Jackrabbit» Johanssen est la preuve vivante des effets bénéfiques de ces activités athlétiques.

Même si le canot a été inventé par les peuples authchtones au cours des siècles qu'ils ont passés sur notre continent, les Canadiens devraient être reconnaissants à M. Johanssen et aux autres immigrants scandinaves d'avoir apporté le ski dans notre pays.

Le ski de randonnée est devenu un sport d'hiver important dans de nombreuses localités canadiennes. La contribution de M. Johanssen à cette activité a été reconnue au Musée canadien du ski à Ottawa.

Des familles entières pratiquent le ski de randonnée dans la ville d'où je viens, Thunder Bay, et les organisateurs sportifs ont fait des pieds et des mains pour que les Jeux nordiques mondiaux aient lieu dans notre localité. La participation à ces sports amateurs contribue à améliorer la condition physique des Canadiens et à prolonger la vie des personnes du troisième âge.

Le désir qu'ont les personnes âgées de mener une vie bien remplie est fonction du revenu que leur procure une pension suffisante. M. Johanssen se joint aux autres personnes âgées et à la plupart des Canadiens pour demander l'indexation complète, tous les trimestres, de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LES PENSIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de déception que j'assistais à cette scène de la période des questions orales hier, au cours de laquelle certains députés de l'opposition invectivaient le premier ministre (M. Mulroney).

Monsieur le Président, les Canadiens et les Canadiennes doivent se poser des questions sur le fonctionnement de cette Chambre. Ils ont pu assister à ce spectacle qui n'avait pour but que d'attirer l'attention des médias sur sa personne.

Mais combien a coûté ce petit jeu aux contribuables? Les travaux de la Chambre ont été suspendus pendant plus d'une heure, et les députés de l'opposition le savent pourtant qu'on ne peut utiliser des termes non parlementaires en cette Chambre. Qui sont les victimes de toute cette manipulation, monsieur le Président? Ce sont nos personnes âgées. Ces gens à qui nous devons tant de respect et qui assistent à la scène déçus et désabusés.

Les députés de l'opposition continuent à semer le doute, alors que ce sont eux qui ont mis le pays au bord de la faillite. Ils ont laissé notre pays vivre au-dessus de ses moyens, et si nous n'agissons pas pour réduire le déficit, eh bien dans quelques années, nous ne pourrons même plus nous payer les programmes sociaux, puisque les chèques seront refusés à la banque avec mention «fonds insuffisants».

A propos des pensions, monsieur le Président, le premier ministre l'a dit et l'a répété pourtant, aucun changement n'est apporté aux pensions de sécurité de la vieillesse avant 1986. Le supplément de revenu est pleinement indexé et les pensions de sécurité de la vieillesse demeurent aussi indexées, mais pour la partie au-dessus de l'inflation du 3 p. 100.

Notre premier ministre s'est en plus engagé à suivre la situation de très près, à la réviser même, et à apporter des modifications avant 1986, si les conditions le permettent. C'est cela la vérité, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES RÉPERCUSSIONS DES IMPORTATIONS DE BŒUF EUROPÉEN ET DU DROIT IMPOSÉ PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LE PORC CANADIEN

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, que devient l'agriculture dans l'ouest du Canada? Le Marché commun exporte sa viande de bœuf fortement subventionnée au Canada et si la Nouvelle-Zélande et l'Australie utilisent tout leur quota et si l'on y ajoute les importations des États-Unis et du Nicaragua, on importera encore davantage de viande de bœuf au Canada cette année que l'année dernière. Qui perd? Les éleveurs bovins canadiens.

Le gouvernement américain impose un droit sur le porc canadien exporté aux États-Unis, sous prétexte que les éleveurs de porcs américains ne peuvent pas faire concurrence au porc canadien qui est subventionné dans la plupart des provinces. Qui perd? Les producteurs de porc canadiens, notamment ceux de l'Alberta qui se font avoir deux fois. Les Albertains ne reçoivent pas de subventions gouvernementales et ils doivent pourtant payer le droit, eux aussi; il leur est par conséquent pratiquement impossible de soutenir la concurrence et de survivre.

Les céréaliers ont des problèmes à cause des bas prix, de l'invasion de millions de sauterelles, de l'accumulation des intérêts et des droits de douanes à payer sur le matériel agricole. Qui perd? Nos céréaliers.

Qui perdra lorsque les éleveurs de bétail et les céréaliers feront faillite? Le consommateur qui payera des prix exorbitants pour ses denrées alimentaires.

Il serait bon de conclure une entente volontaire tripartite sur la stabilisation des prix, ne prévoyant aucune subvention, mais le versement aux producteurs agricoles de la différence entre le tarif du Nid-de-Corbeau et le tarif actuel. Donnons l'occasion de survivre aux agriculteurs de l'ouest du Canada.

[*Français*]

LES MÉDIAS

ON SOUTIENT QUE LES REPORTAGES DES JOURNALISTES SONT JUSTIFIÉS

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je ne voulais pas participer aujourd'hui à cette période de questions, mais l'honorable député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley) . . .

[*Traduction*]

. . . vient de porter une attaque, que je juge inconsidérée, contre la presse.

Des voix: Oh, oh!

M. Prud'homme: Est-ce de la faute de la presse . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Prud'homme: Ne me faites pas perdre mon temps.

Une voix: Vous ne pouvez l'accepter, n'est-ce pas?

M. Prud'homme: Est-ce de la faute de la presse si aucune promesse n'est tenue? Est-ce de la faute de la presse si le gouvernement a fait cadeau de milliards de dollars à l'industrie pétrolière? Est-ce de la faute de la presse si le député de Victoria (M. McKinnon), un membre fort éminent de la Chambre, et le député d'Hochelaga-Maisonneuve (M. Desrosiers), ont signé une pétition, se faisant l'échos de millions de gens qui s'opposent à la désindexation des pensions?

Une voix: Bien envoyé.

M. Prud'homme: Est-ce de la faute de la presse si l'on va annoncer de nouveaux impôts cachés? Vous allez faire la fête, le 1er juillet, alors que des impôts cachés frapperont les Canadiens. Est-ce la faute de la presse . . .

M. le Président: A l'ordre.

Des voix: Bravo!

* * *

L'INDUSTRIE

LE SECTEUR PHARMACEUTIQUE—LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, la commisison d'enquête sur l'industrie pharmaceutique dirigée par M. Harry Eastman a publié récemment son rapport qui renferme d'excellentes recommandations. Cette enquête portait entre autres sur trois importantes questions. Premièrement, comment favoriser l'accélération du processsus d'approbation des nouveaux médicaments, tout en garantissant leur innocuité et leur efficacité. Deuxièmement, comment faire en sorte que l'exigeance d'une licence obligatoire incite les détenteurs de licence à participer équitablement au financement de la recherche et du développement au Canada, et faire en sorte que les redevances soient distribuées de manière à encourager la recherche au Canada. Et troisièmement, fournir tous les renseignements voulus à l'usager, y compris sur la possibilité de remplacement et le prix.

Dans l'ensemble, monsieur le Président, ce rapport fournit à notre industrie pharmaceutique une orientation qui fait autorité, et il faut espérer que ces recommandations seront appliquées sans délai, afin de garantir aux Canadiens l'accès à des médicaments sécuritaires, efficaces et à prix raisonnable, d'encourager la recherche et le développement au Canada et d'accroître la proportion des produits pharmaceutiques canadiens vendus dans nos pharmacies.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PENSIONS

LA PROMESSE ÉLECTORALE DU PREMIER MINISTRE

M. le Président: Questions orales. Le très honorable chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Nous essaierons de faire en sorte que la Chambre reste un peu plus calme qu'hier, monsieur le Président.

[*Français*]

Ma question s'adresse au premier ministre. Tout le monde au Canada, sauf peut-être le premier ministre, sait fort bien qu'il a promis, à Sherbrooke, en juillet dernier, de maintenir la pleine indexation des prestations de sécurité de la vieillesse.

Le premier ministre a-t-il oublié sa promesse? Va-t-il la tenir?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà indiqué le sens de responsabilité que nous éprouvons envers les moins bien nantis dans notre société et c'est pour cette raison-là que nous avons déjà, à ce jour, pris des mesures importantes afin de favoriser les membres de cette couche de notre société.

J'ai mentionné également que le budget contient des dispositions qui vont nous permettre de surveiller l'évolution de ce dossier et, le plus rapidement possible, on fera une déclaration à ce sujet.

[*Traduction*]

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Hier, monsieur le Président, le premier ministre et son ministre des Finances ont accusé certains députés de ce côté-ci de la Chambre de chercher à effrayer les gens. Néanmoins, le premier ministre a aussi déclaré à la Chambre que, s'il ne désindexait pas les pensions de vieillesse en éliminant une partie de la protection contre l'inflation, les personnes âgées ne pourraient pas encaisser les chèques que leur envoie le gouvernement parce qu'il n'y aurait pas assez d'argent dans les coffres. Si cela ne s'appelle pas chercher à faire peur, j'y perds mon latin. Franchement, avec de telles remarques, la crédibilité du premier ministre se retrouve SP.

Pour la gouverne du ministre des Finances, monsieur le Président, cela signifie «sans provisions».

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Qu'est-ce que le premier ministre a l'intention de faire pour rétablir sa crédibilité?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je faisais simplement allusion au fait que les déficits, dont l'origine remonte à l'époque où mon très honorable ami était ministre des Finances, ont imposé un terrible fardeau à notre pays, et je le dis sans méchanceté aucune. Je pense que c'est un fait historique qui risque malheureusement de nous empêcher d'assurer certains services pour les personnes âgées, comme c'est notre devoir. Je n'ai absolument pas cherché à faire peur aux gens.

Quand il était candidat à la direction du parti libéral, mon très honorable ami a déclaré qu'il voulait réduire le déficit de moitié en sept ans. Il ne nous a jamais expliqué comment il comptait s'y prendre, mais sa déclaration prouve qu'il s'inquiétait du montant de la dette publique, qui compromet véritablement nos programmes. Nous devons donc nous efforcer de relancer l'économie, en créant des emplois et une nouvelle prospérité, de manière à pouvoir aider davantage les personnes âgées.

• (1420)

ON DEMANDE QUE LA PROMESSE SOIT TENUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a déjà tenté de porter cette accusation hier en répondant à ma deuxième question supplémentaire, quand je n'avais pas la possibilité de répliquer. Je me permets de lui rappeler, ainsi qu'au ministre des Finances, que le Canada a connu ses deux derniers surplus à l'époque où j'étais responsable des finances du pays . . .

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Et c'était vos deux premiers budgets.

M. Turner (Vancouver Quadra): Les comptes nationaux sont là pour le prouver. Pendant les quatre ans où j'ai assumé la responsabilité des finances nationales, le déficit moyen a été de 711 millions de dollars, contre 34 milliards pour le déficit de notre nouveau ministre des Finances.

M. Epp (Provencher): Que s'est-il passé ensuite?

M. Turner (Vancouver Quadra): Ma question porte en fait sur la crédibilité du gouvernement. Le premier ministre a manqué à sa promesse. Or, au moment même où il violait l'engagement qu'il avait pris envers les personnes âgées, son ministre des Finances faisait un cadeau de $125,000 à tous les gens assez riches pour faire des gains en capital. Le premier ministre va-t-il tenir la promesse qu'il a faite à Sherbrooke en juillet dernier? Va-t-il restaurer sa crédibilité et redonner confiance dans le gouvernement en rétablissant l'indexation intégrale des pensions des personnes âgées?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Mon très honorable ami parle des deux surplus. Ses deux derniers surplus étaient dans ses deux premiers budgets, mais les deux budgets suivants ont marqué le début de la ruine du pays.

M. Nielsen: Il est le père du déficit.

M. Turner (Vancouver Quadra): Un déficit de 711 millions de dollars contre 34 milliards.

M. Mulroney: Il reproche à notre parti ce déficit de 34 milliards. Ne regardez pas dans notre direction; c'est votre prédécesseur qui en est responsable.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous vous avons laissé un déficit de 32 milliards que vous avez porté à 38 milliards, et vous le ramenez maintenant à 34 milliards. Vous avez de quoi être fier!

M. Mulroney: Mon très honorable ami fait de son mieux pour décliner toute responsabilité pour ce déficit de 34 milliards de dollars. Je n'ai jamais essayé de lui faire porter le chapeau. C'est son parti qui en est responsable, mais le fait qu'il essaye de s'en laver les mains montre bien que les conséquences du déficit l'inquiètent énormément, et à juste titre. C'est ce genre d'incurie économique qui a rendu très difficile le maintien des programmes que nous devons offrir aux personnes âgées. Mon très honorable ami le sait mieux que la plupart des députés de cette Chambre et, en tout cas, mieux que n'importe quel autre député de son parti.

[*Français*]

ON DEMANDE DE RASSURER LES PERSONNES ÂGÉES AU SUJET DES PENSIONS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Monsieur le premier ministre, c'est avec des réponses comme vous venez de donner qui fait que vous vous attirez des propos comme ceux que M^me^ Solange Denis vous a donnés hier sur la Colline parlementaire.

Monsieur le Président, par votre entremise, j'aimerais demander au premier ministre: A Sherbrooke vous aviez déclaré que vous prévoyiez le déficit qui serait de 40 milliards. Lorsque vous avez fait votre promesse, vous étiez au courant de ce que vous faisiez. Au mois de janvier, lorsque vous avez promis aux citoyens canadiens et canadiennes que vous protégeriez les pensions de sécurité de la vieillesse, vous étiez au courant à ce moment-là de la situation. Est-ce que le premier ministre peut cesser ce petit jeu et rassurer les personnes âgées qui, maintenant, attendent une décision franche et honnête de votre part?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je constate, monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Il vaudrait mieux que les députés suivent le conseil qui leur a été donné au début de la séance et qu'ils s'efforcent d'être un peu plus calmes aujourd'hui.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je voulais dire que je constate que les députés d'en face ne veulent pas entendre la vérité, car ils vont en obtenir une partie tout de suite.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Étant donné la situation dans notre pays nous allons . . .

M. Nunziata: Désignez le député par son nom pour la raison que vous savez.

M. Nystrom: Brian ne dit-il pas la vérité, Mike?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous allons connaître . . .

M. le Président: A l'ordre. Normalement, lorsqu'une personne pose une question, elle veut au moins entendre la réponse.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, les députés ne veulent pas savoir que la dette du pays augmente au rythme de 25 p. 100 par an, soit trois fois plus vite que le taux de croissance du pays. Cela ne peut pas continuer indéfiniment. En 1979, l'intérêt sur la dette s'est élevé à 8 milliards de dollars, contre 25 milliards à l'heure actuelle. Ce montant est supérieur aux dépenses du gouvernement fédéral au titre de l'assurance-maladie, de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. Si nous ne modifions pas au plus tôt les finances du pays, ce taux de croissance de 25 p. 100 par an va faire doubler la dette tous les trois ans et notre pays ne pourra plus financer un seul programme. C'est pourquoi ces changements s'imposent.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, on se rappelle que le ministre des Finances a avoué immédiatement après les élections que, durant la campagne électorale, il n'avait pas dit la vérité, et je ne sais pas quand il la dira.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE RESPECTER SES PROMESSES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adressera au premier ministre. Monsieur le premier ministre, madame Denis vous a expliqué hier qu'elle n'«arrivait» pas présentement avec ses revenus. Et à partir du 1er juillet, votre gouvernement a décidé d'imposer une taxe de 10 p. 100 sur le savon, la pâte à dents et sur toutes les choses essentielles. Déjà, son pouvoir d'achat est diminué . . .

M. le Président: S'il vous plaît, est-ce qu'il y a une question supplémentaire?

M. Malépart: Est-ce que le premier ministre, alors qu'il sait que ces personnes âgées n'auront pas un revenu suffisant, à partir du mois de janvier 1986, respectera son engagement et accordera la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse, pour toutes les personnes âgées au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, quand le député parle de pauvreté . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Êtes-vous troisième au bâton, Jake?

M. Epp (Provencher): . . . il met le doigt sur un problème dont sont conscients tous les députés de la Chambre qui prennent ces questions au sérieux, et sur les préoccupations qu'il suscite. Je tiens également à lui signaler que la pauvreté n'est pas apparue dans le pays à la suite des dernières élections. S'il examine les statistiques, il constatera que la pauvreté est un problème auquel doivent s'attaquer non seulement le gouvernement fédéral, mais également tous les niveaux de gouvernement et l'ensemble de la société. Voilà ce que je voulais dire. Peu importe notre théorie politique, aux uns ou aux autres, la meilleure façon . . .

Mme Copps: Les gains en capital, c'est de la politique.

M. Blackburn (Brant): Sheila est de retour.

M. Epp (Provencher): . . . d'aborder la question de la pauvreté, c'est de nous donner plus de moyens d'améliorer notre économie. Les gouvernements fédéral et provinciaux obtiendront alors plus de recettes et les organismes non gouvernementaux, comme les organismes bénévoles, auront plus d'argent. Nous pourrons aider ceux qui en ont besoin. C'est ainsi qu'on s'attaque à la pauvreté. On ne peut pas simplement citer des chiffres à tour de bras en disant que la pauvreté est apparue à une certaine époque. La pauvreté existait déjà quand le député faisait partie du gouvernement libéral.

ON DEMANDE LA PLEINE INDEXATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, qui a laissé planer l'impression ces jours derniers que le gouvernement allait faire quelque chose pour rétablir les prestations des pensionnés du Canada. Nous souhaiterions tous que cette décision soit rapidement annoncée, mais je voudrais qu'il m'apporte une autre précision sur les personnes qui bénéficieront de ce rétablissement de la justice, si je puis ainsi m'exprimer.

Étant donné que la double indexation du SRG à la manière du gouvernement libéral en 1982 négligerait totalement environ 1.3 million de pensionnés canadiens, le gouvernement peut-il donner à la Chambre l'assurance que, lorsqu'il redressera la situation, il rétablira la pleine indexation pour tous les pensionnés du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, s'il doit y avoir une déclaration à cet égard, elle sera faite le plus tôt possible, et mon collègue sera parmi les premiers à en être informés.

M. Broadbent: Nous espérons simplement que ce sera avant la fin du mois, de façon à ce que nous puissions être là pour écouter ce que le gouvernement aura à dire.

Questions orales

• (1430)

ON DEMANDE UN ENGAGEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, l'ancien ami québécois du premier ministre, si je puis ainsi m'exprimer, avec qui il a eu un entretien hier en dehors de la Chambre, a dit sans la moindre ambiguïté que les pensionnés et le reste des Canadiens voulaient que l'indexation soit entièrement rétablie pour tous les pensionnés du Canada. Pourquoi le premier ministre ne veut-il pas nous assurer que c'est le genre de choses qu'envisage de faire le gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis tout à fait disposé à admettre, comme mon très honorable collègue d'en face l'a fait dans d'autres circonstances, je le sais, que le premier ministre du pays doive de temps à autre entendre des remarques qui ne sont pas toujours des plus agréables. Je comprends le sentiment de frustration que peut susciter une conjoncture économique délicate. C'est pour cela que je suis allé rencontrer des pensionnés hier. C'est pour cela que j'ai pris le temps de parler avec eux et d'écouter les arguments qu'ils voulaient de nouveau me présenter hier. Je pense qu'il appartient au premier ministre du Canada d'écouter les gens, et non pas de les insulter, et d'assumer la responsabilité de ses actes lorsqu'il le faut.

M. Broadbent: Monsieur le Président, si le premier ministre avait écouté les pensionnés avant que son gouvernement présente le budget, il n'aurait pas à subir le tir de barrage des pensionnés après ce budget.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il y va d'une très importante question de principe que nous maintenions un régime de pensions universel qui soit conséquent et satisfaisant pour tous les Canadiens ou que nous soyons sur le point de transformer ce régime en un système d'assistance sociale. Le premier ministre veut-il nous dire que le gouvernement, lorsqu'il rendra sa décision, n'établira pas de distinction entre les prestataires du SRG et les autres pensionnés, mais qu'il rétablira la justice pour tout le monde, en accordant l'indexation complète de leurs pensions à tous les Canadiens âgés?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'autre jour, à Sept-Îles, j'ai entendu un autre point de vue d'un pensionné—les journalistes y étaient—qui a signalé que le gouvernement avait hérité d'une mauvaise situation financière et qu'il s'efforçait de s'en sortir.

M. Broadbent: C'était George Hees.

M. Mulroney: D'après ce qu'on en a dit, les gens pensent que MM. Trudeau, Desmarais et Bronfman n'ont pas besoin de pension et qu'il faudrait plutôt donner l'argent aux personnes âgées qui en ont le plus besoin dans notre société. C'est aussi une affaire d'opinion.

M. Broadbent: Qu'en pensez-vous vous-même?

M. Mulroney: Tout ce que je puis dire, c'est que quand nous aurons une déclaration à faire, mon collègue en sera averti le premier.

LE PRINCIPE DE L'UNIVERSALITÉ

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. A écouter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre des Finances et le premier ministre répondre de la façon dont ils l'ont fait, il me revient à l'esprit le dicton voulant qu'il vaille mieux être pendu à plusieurs que tout seul, comme cela leur arrivera sûrement s'ils ne tirent pas bientôt cette affaire au clair.

A en juger par ses réponses au chef du NPD, le premier ministre veut s'éloigner du principe de l'universalité qu'il s'est engagé à respecter pas plus tard qu'en décembre dernier. Assurera-t-il aujourd'hui à la Chambre que toute solution à laquelle il songe pour se sortir de ce pétrin de la désindexation respectera le principe de l'universalité, et que toutes les personnes âgées du Canada, pas seulement celles qui touchent le SRG, bénéficieront de la pleine indexation de la pension de vieillesse comme on l'a promis à Sherbrooke en juillet dernier?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour à peu près tous les députés à la Chambre, mais pas pour ce député-là.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Je n'ai pas de respect pour lui parce qu'il connaît les règles de notre assemblée et croit pouvoir en abuser. Il croit qu'il peut insulter les députés et que ces derniers continueront de répondre à ses questions.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Allez donc chercher votre Bible, pour l'amour du ciel!

M. Foster: Répondez à la question, Jake.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il doit être attentif à tous les députés.

Des voix: C'est honteux!

M. le Président: Tous les députés savent qu'il faut réduire au strict minimum les observations qu'on fait au sujet d'autres députés.

Des voix: Retirez vos paroles.

M. Tobin: Monsieur le Président, je vous prie de noter que les personnes que je malmène sont de solides parlementaires qui tiennent sur leurs deux jambes, pas les deux millions et demi de Canadiens et de Canadiennes du troisième âge qui ne peuvent pas se défendre ici. Qu'on le note bien!

M. le Président: Je demanderais au député de bien avoir l'obligeance de poser sa question.

LES CONSÉQUENCES DU BUDGET

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le ministre des Finances et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se rendent-ils compte que s'ils ne rétablissent pas maintenant la pleine indexation des prestations de sécurité de la vieillesse, tout Canadien ayant aujourd'hui 55 ans aura perdu 48 p. 100 de son pouvoir d'achat, du pouvoir d'achat offert par les prestations de sécurité de la vieillesse lorsqu'il atteindra 65 ans et touchera son premier chèque de pension? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre des Finances et le premier ministre trouvent-ils juste que les Canadiens qui auront 65 ans dans dix ans touchent une pension de vieillesse deux fois moins élevée que les pensionnés d'aujourd'hui?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je n'ai pas dit que je n'allais pas l'écouter, mais bien que je suis libre de respecter qui je veux.

Des voix: Règlement!

M. Epp (Provencher): Le député n'ignore pas que cette donnée de 48 p. 100 est fausse. Le critique libéral en matière de santé et de bien-être a parlé hier de 20 p. 100.

M. Frith: Et je le maintiens.

M. Epp (Provencher): C'était faux, et il le sait, et c'est deux fois plus faux aujourd'hui. Revenons aux véritables questions et aux statistiques exactes, plutôt que de se fier aux prévisions du député et de ses collègues libéraux.

[*Français*]

LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre a évité de dire s'il va honorer la promesse qu'il a faite lors de la campagne électorale et quand il va faire une annonce sur le changement de politique pour restaurer l'indexation. Est-ce que le premier ministre peut, au moins, nous assurer que, lorsque la décision sera annoncée, ce sera la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse et non simplement une mesure qui ne bénéficierait qu'à ceux qui touchent le supplément de revenu garanti?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): S'il y a un changement à être annoncé, monsieur le Président, la déclaration sera faite à la Chambre des communes en temps opportun.

ON RÉCLAME LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, est-ce que le premier ministre pourrait nous assurer que ces commentaires qui concernent, qui touchent les retraités qui sont supposément riches, n'impliquent pas un abandon de l'engagement fait par le premier ministre que l'universalité est un «trust sacré»? Est-ce que le gouvernement va honorer, va maintenir l'universalité de la pension et va donc restaurer l'indexation de toutes les pensions de sécurité de la vieillesse et pas simplement d'une certaine portion.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef des néo-démocrates faisait allusion à un commentaire qui avait été fait hier par une personne à l'extérieur de la Chambre sur cette question. Je me suis permis de vous faire part d'une autre déclaration qui avait été rapportée dans la presse par une personne âgée à Sept-îles qui, elle également, a droit à son opinion, et je vous l'ai transmise dans ce sens-là.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LE RETRAIT DE LA PROPOSITION BUDGÉTAIRE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je viens tout juste de revenir d'un périple de trois semaines qui m'a conduit de Vancouver à Halifax avec le comité sur les droits à l'égalité. Les propositions budgétaires bafouent ce principle, car la justice n'est pas la même pour tous.

Le ministre ne croit-il pas que lorsque la justice n'est pas la même pour tous, il n'y a pas de justice? La colère et les opinions des gens qui sont venus manifester, hier, sur la Colline sont partagées par les Canadiens que j'ai rencontrés d'un bout à l'autre du pays. En toute franchise, monsieur le ministre, vos larmes de crocodile pour les personnes âgées et vos gains en capital pour vos amis de Bay Street ne sont guère appréciés. Le ministre fera-t-il disparaître ce sentiment d'insécurité et d'indifférence de la part du gouvernement, qu'ont fait naître ses propositions relatives aux personnes âgées, en rétablissant l'indexation pour ces dernières?

• (1440)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de formuler quelques observations sur certains éléments de cette question. Je voudrais rappeler à la députée que le budget comprend un large éventail de mesures qui témoignent du désir du gouvernement de s'attaquer au problème du déficit de façon juste, dans une certaine mesure.

Nous avons dit vouloir appliquer un impôt minimum en 1986. Les Canadiens aux revenus élevés devront payer une surtaxe. Il en va de même des grandes sociétés. Les banques à charte se verront imposer une taxe. Nous prendrons d'autres mesures, afin d'améliorer l'efficacité du gouvernement et de mettre un terme à la gabegie que l'on retrouvait sous le gouvernement précédent.

Ces mesures démontrent que nous sommes sérieux lorsque nous disons vouloir nous attaquer à ce problème, mais dans un sens, cela montre qu'il s'agit d'un effort national auquel tous les Canadiens participeront de la meilleure façon possible.

ON DEMANDE LA PLEINE INDEXATION

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Avec sa mentalité d'ancien courtier, le ministre ne semble pas se rendre compte des conséquences de ses propositions inhumaines. Il a préparé toute une série de propositions à l'intention de ses amis de Bay Street, mais aucune d'elles n'est aussi concrète que celle qui est destinée aux personnes âgées.

Des voix: Bravo!

Mme Finestone: Vous savez que le coût ne se mesure pas seulement sous l'angle monétaire mais aussi humain . . .

M. le Président: A l'ordre. Je rappelle aux députés que les questions et les réponses devraient être adressées à la présidence.

Mme Finestone: Monsieur le Président, les choses ne s'arrangent guère.

Le gouvernement rétablira-t-il immédiatement la pleine indexation, afin que les femmes âgées démunies puissent conserver leur pouvoir d'achat et retrouver leur tranquilité d'esprit de façon à pouvoir profiter de l'été, ou bien les obligera-t-on à subir les conséquences de votre mentalité de courtier?

Des voix: Bravo! Agissez immédiatement!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie les députés de leurs applaudissements.

La députée peut-elle me dire si elle a informé les personnes âgées avec lesquelles elle s'est entretenue depuis quelques semaines que le 1er juillet, leur chèque ne sera pas diminué mais augmenté? Leur a-t-elle parlé du 1er août et du 1er septembre? Leur a-t-elle dit qu'il serait augmenté encore une fois le 1er octobre, ou bien leur a-t-elle donné la même impression que ses autres collègues, c'est-à-dire qu'il serait réduit? Non, elle ne les en a pas informé.

Je ne pense pas non plus qu'elle se soit donnée la peine de faire valoir . . .

Mme Finestone: J'ai écouté leurs doléances.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si elle ne me laisse pas finir de répondre, c'est évidemment que cela ne l'intéresse pas.

LA DATE DE L'ANNONCE DU GOUVERNEMENT

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il a fini par nous dire qu'il ferait marche arrière à propos de la désindexation des pensions. Quand nous fera-t-il cette annonce? D'ici à la fin de la semaine prochaine?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tout ce que j'ai dit, c'est que si nous faisions une déclaration à ce sujet, nous la ferions, bien sûr, à la Chambre des communes.

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION EN JUIN

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre) Monsieur le Président, le premier ministre vient d'affirmer qu'il ferait une déclaration à la Chambre des communes.

Des voix: Non.

M. Keeper: Nous voudrions savoir s'il fera cette déclaration avant la fin de la semaine prochaine car, autrement, les retraités devront attendre jusqu'à septembre prochain pour savoir à quoi s'en tenir, ce qui est trop long.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y a pas eu de réduction des prestations des retraités et il n'y en aura pas non plus. J'ai déjà dit que le budget nous fournissait des mécanismes pour suivre cette question de très près. Au départ, c'est pour cette raison que ces mécanismes ont été prévus.

J'ai effectivement rappelé à l'un des collègues du député tout à l'heure que si jamais une déclaration était faite à ce propos, c'est à la Chambre des communes qu'elle devrait être faite.

M. Keeper: Quand?

* * *

LA RÉFORME DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader parlementaire du gouvernement. Cette semaine, le comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes a déposé un excellent rapport recommandant de modifier certaines règles et modalités de prise de décisions à la Chambre des communes. Étant donné que les électeurs canadiens se montrent de plus en plus cyniques et déçus . . .

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: Cet homme dit la vérité.

M. le Président: A l'ordre.

M. Ravis: Étant donné que les électeurs canadiens se montrent de plus en plus cyniques et déçus de la façon dont les parlementaires se conduisent quand ils s'occupent des affaires de la nation à la Chambre des communes, le gouvernement songe-t-il vraiment à proposer une réforme parlementaire et à fixer un calendrier pour donner suite aux recommandations du comité?

M. Gauthier: Merci de votre question.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Remerciez-le de sa question.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je remercie mon collègue qui nous vient de la grande ville de Saskatoon d'avoir posé cette excellente question. Je voudrais que le député ne se réfère pas toujours au parti libéral lorsqu'il parle de cynisme.

Pour revenir à sa question, nous avons reçu effectivement un rapport important. Tous les députés reconnaissent la valeur du rapport présenté par le député de Saint-Jean-Est et ses distingués collègues représentant tous les partis. Pour montrer jusqu'à quel point nous prenons au sérieux le travail du comité et ses recommandations, nous envisageons d'appliquer intégralement le premier rapport dès la rentrée de septembre, si nous ajournons évidemment.

Nous trouvons ce rapport excellent et nous allons lui accorder toute l'attention qu'il mérite. Soyez assurés que, comme par le passé, les députés de l'opposition seront consultés, afin que cet excellent document soir appliqué du mieux possible.

LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

LE PASSAGE DU NORD-OUEST—LE VOYAGE D'ÉTÉ D'UN NAVIRE DE LA GARDE CÔTIÈRE AMÉRICAINE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les Canadiens viennent d'apprendre que l'été prochain, les Américains ont l'intention d'envoyer un brise-glace de leur garde côtière dans le Nord. Quand un incident semblable s'est produit il y a dix ans, le gouvernement d'alors a exigé que la souveraineté du Canada soit respectée. Le très honorable représentant a t-il l'intention de s'assurer qu'aucun brise-glace, même de l'un des pays les plus amis du Canada, ne pénétrera dans notre territoire pour essayer d'attaquer notre souveraineté?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, je déplore toutes les questions qui sont délibérément anti-américaines. Les députés vont reconnaître que le porte-parole officiel de l'Opposition officielle libérale choisit mal son moment pour attaquer les États-Unis d'Amérique. La plupart des députés du parti ministériel expriment aux gens de ce pays leur sympathie et leur encouragement.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Pour répondre à la question précise qui m'est posée, comme le député le sait, l'action que projette le gouvernement des États-Unis ne compromet absolument pas la souveraineté du Canada sur nos eaux septentrionales et ne concerne en rien non plus la divergence de vues bien légitime qui existe entre le Canada et les États-Unis à ce propos.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Le ministre sait qu'au Parlement il est de notre devoir de défendre les intérêts du Canada contre tous, surtout quand le gouvernement du Canada fait état des liens étroits qui l'unisse aux Américains. Après le grand sommet de Québec, nos agriculteurs et nos pêcheurs se sont vu imposer des quotas d'importation aux États-Unis, au détriment de nos meilleurs intérêts.

M. le Président: Le député a-t-il une question supplémentaire à poser?

M. Chrétien: Le ministre va-t-il prévenir le gouvernement américain que les navires que ce dernier doit envoyer dans le passage du Nord-Ouest cet été, se trouveront dans les eaux canadiennes et qu'il lui faudra auparavant obtenir la permission du gouvernement canadien?

Des voix: Bravo!

Le très Hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous allons faire mieux que cela. Nous allons faire monter à bord des Canadiens pour guider ces navires dans les eaux que nous considérons comme canadiennes.

Des voix: Bravo!

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA COMPAGNIE HALIFAX INDUSTRIES LIMITED

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le ministre connaît les difficultés financières de la compagnie Halifax Industries Limited qui travaille sur trois brise-glace du gouvernement. M. Dick Martin, vice-président exécutif du Congrès du travail du Canada envoie cet après-midi un télégramme au cabinet du ministre pour rappeler la gravité de la situation.

Le gouvernement de Nouvelle-Écosse voudrait pouvoir aider. Le ministre acceptera-t-il de prendre les mesures nécessaires, au niveau fédéral, pour que l'on trouve de nouveaux propriétaires à la société, afin de conserver le travail des 700 employés?

• (1450)

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député sera heureux de savoir que nous avons eu des discussions avec le premier ministre Buchanan et le ministre du Développement Thornhill, à ce sujet. Nous avons maintenant une proposition que nous espérons pouvoir étudier rapidement à propos de la situation que mentionne le député.

LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le président, le ministre dit que la chose pourra être étudiée rapidement; il faudrait que ce soit très rapidement. Je suggérerais même que l'on organise une réunion d'urgence du cabinet pour que l'on décide cette semaine.

Les difficultés que connaît la compagnie sont symptomatiques de la situation de l'industrie navale en général. Le ministre a-t-il des projets pour sauver le secteur de la construction navale de la faillite que tant craignent en ce moment?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député sera heureux de savoir que le gouvernement est toujours en alerte et toujours prêt à agir. En fait, la question du chantier naval de Halifax est à l'ordre du jour de la réunion du CCDER, demain matin.

* * *

LES PÊCHES

LA SAISON PRINTANIÈRE DE LA PÊCHE AU HOMARD

M. Pat Binns (Cardigan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans, mais, comme il n'est pas là, son suppléant ou son secrétaire parlementaire voudront peut-être me répondre.

La saison printanière de la pêche au homard prend fin le dimanche 30 juin, mais comme la plupart des pêcheurs ne vont pas en mer le dimanche, ils devront ramasser leurs casiers le samedi 29 juin. Le ministre serait-il disposé à prolonger la saison jusqu'au lundi 1er juillet pour que nos pêcheurs ne perdent pas une journée de pêche qui leur rapporterait des prises de plus de 3 millions de dollars?

M. Mel Gass (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue, le député de Cardigan, d'avoir soulevé une question qui préoccupe tous les pêcheurs de l'Atlantique. En effet, il n'y a pas que les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard en cause, puisque ceux de Baie Saint-George, en Nouvelle-Écosse, ont présenté la même requête. La question est à l'étude et le député aura probablement une réponse la semaine prochaine.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LES PENSIONS—ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT FERA UNE DÉCLARATION

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Il a fait une ouverture nouvelle aujourd'hui, au moment de la période des questions orales, en répondant à un de mes collègues. Il a dit qu'il était prêt à faire l'annonce à la Chambre.

On sait tous que la Chambre siège jusqu'au 28 juin. Est-ce que le premier ministre va arrêter de jouer au fou avec l'anxiété et l'insécurité des personnes âgées et est-ce qu'il va dès maintenant, dès aujourd'hui, faire son annonce pour arrêter sa charade?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tout ce que j'ai fait, c'est d'indiquer, en réponse à une question de mon honorable ami, que, si nous avions une déclaration à faire, en ce sens-là, parce que j'ai indiqué mon intérêt des plus sérieux envers le dossier, en faveur des personnes âgées, il m'apparaissait normal et souhaitable qu'on la fasse à la Chambre.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'EXAUCER LE VŒU DES PERSONNES ÂGÉES

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Avec ces si et ces peut-être, ce n'est pas cela qui va payer le loyer à la fin du mois pour les personnes âgées. Le premier ministre sait qu'on est tout près du 1er juillet où les personnes âgées doivent signer leur bail pour une année complète incluant l'année 1986 où il veut les affecter. Est-ce que le premier ministre va en arriver à une conclusion, est-ce qu'il va finalement dire aux personnes âgées qu'il s'est mis les pieds dans les plats, qu'il va changer d'idée et même respecter les vœux de sa fameuse tante Jeanne à Baie-Comeau qui a signé la pétition et qui a dit au premier ministre: Brian, on a fait notre part dans la vie, tu n'a pas le droit de toucher aux personnes âgées, tu as promis le contraire. Est-ce que le premier ministre va écouter au moins sa tante Jeanne et répondre au vœu des personnes âgées.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma tante Jeanne que j'aimais beaucoup est décédée depuis 11 ans. Alors, le député m'apprend une bonne nouvelle. Là, franchement, vous m'apprenez une grosse nouvelle. Si vous permettez, monsieur le Président, je quitte la Chambre tout de suite pour faire un appel.

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député de Kamloops-Shuswap a la parole.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE DE MATÉRIEL MILITAIRE AU CHILI

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

M. le Président: A l'ordre. La Chambre est-elle prête à se prononcer? La parole est au député de Kamloops-Shuswap.

M. Riis: Monsieur le Président, le premier ministre n'ignore pas que, mardi dernier, son secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré à la Chambre que le gouvernement avait fait connaître aux autorités chiliennes son dégoût devant les méthodes de ce régime qui torture, brutalise et tue des innocents.

Depuis que son gouvernement est au pouvoir, le premier ministre a autorisé, par l'entremise de son secrétaire d'État aux Affaires extérieures, la vente de matériel militaire d'une valeur de plus de 11 millions de dollars à l'armée chilienne et à la police nationale du Chili. Pourquoi le gouvernement a-t-il autorisé ces exportations alors qu'il a exprimé son dégoût devant la brutalité du gouvernement chilien?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député a déjà soulevé cette question l'autre jour à la Chambre au sujet des exportations faites par une petite entreprise canadienne et dont le but était de protéger les gens contre l'explosion de bombes. Je pense que la Chambre est au courant. Elle n'ignore pas non plus qu'il y a quelques mois, avant que le député ne soulève la question, j'ai ordonné une révision complète des normes gouvernementales s'appliquant aux exportations parce que notre politique d'exportation m'inquiétait.

C'est une question très délicate et très complexe. Il est facile d'énoncer de beaux principes, mais il est beaucoup plus difficile de les mettre en pratique. Je peux dire en toute sincérité au député que s'il a des solutions à proposer pour nous permettre d'appliquer ce principe important sans entraîner la mort des gens qui ont pour tâche d'assurer une protection contre les bombes et les explosions, je suis prêt à les entendre.

L'OCTROI DE LICENCES D'EXPORTATION

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, le gouvernement devrait peut-être faire cesser toute aide à la police nationale ou à l'armée chilienne étant donné que ces deux groupes violent les droits de la personne.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Pourquoi le ministre a-t-il autorisé l'exportation vers le Chili de matériel militaire d'une valeur de 11 millions de dollars y compris des pièces de tanks, et la révision de moteurs, par Standard Aero, de Winnipeg, pour l'aviation chilienne? Pourquoi a-t-il autorisé de Havilland, une société de la Couronne, à exporter des pièces pour les avions de l'Armée chilienne?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est la même question que la précédente. Le député a dit que la meilleure façon de résoudre ces questions consistait peut-être à énoncer un principe et à mettre un terme à toutes les exportations. Il doit savoir que ce n'est pas possible. Je tiens à lui poser une question très délicate, à savoir comment mettre en pratique un principe auquel tous les députés applaudiraient . . .

M. Heap: Des pièces de rechange pour les tanks?

M. Clark (Yellowhead): . . . à savoir que nous ne devons pas aider les régimes oppresseurs à opprimer le peuple.

J'ai entrepris un examen complet de la question au ministère des Affaires extérieures.

M. Heap: Et ces tanks pacifiques?

M. Clark (Yellowhead): Je suis prêt à écouter le député et je l'invite à faire des propositions précises s'il désire sérieusement nous suggérer des moyens de mettre ce principe en pratique.

* * *

• (1500)

[*Français*]

LES TRANSPORTS

LES POLITIQUES SUR L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX MODES DE TRANSPORT DES VOYAGEURS HANDICAPÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, j'aimerais adresser ma question au ministre d'État (Transports) qui, je crois, a comme responsabilité le transport des personnes handicapées dans ce pays. Je crois avoir également été informé qu'un comité, formé il y a cinq ans pour étudier les politiques sur l'amélioration de l'accessibilité des voyageurs handicapés de ce pays, aurait été «démembré». J'aimerais savoir de la part du ministre si cela est vrai et, dans l'affirmative, quels sont les effets de cette action.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, j'espère que le député de Bourassa va écouter ce qu'on a à dire sur les personnes handicapées. En effet, nous avons décidé de dissoudre le comité qui avisait le ministre sur le transport des personnes handicapées, mais nous sommes surtout heureux d'annoncer à la Chambre la formation d'un comité d'action pour le transport des personnes handicapées au Canada, dont le mandat est beaucoup plus précis, lequel aura à conseiller directement le ministre sur l'ensemble des modes de transport et pour nous permettre d'adapter ces modes de transport aux besoins des handicapés.

* * *

[*Traduction*]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre qu'à l'exception de neuf, les pétitions que les députés ont présentées le mercredi 19 juin sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

Les pétitions présentées par le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) ne sont pas conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

[*Français*]

L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) sur un Recours au Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

RÉTRACTATION D'UNE ERREUR COMMISE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, à 14 h 05, j'ai induit la Chambre en erreur tout à fait involontairement et par pure inadvertance en disant que le député de Victoria (M. McKinnon) avait signé une pétition concernant la désindexation des pensions de vieillesse. Ce n'est pas vrai. Je retire complètement ce que j'ai dit à propos du député de Victoria et je le remercie.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

L'ALLOCATION AU CONJOINT

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, j'ai une pétition que je voudrais donner d'abord en bloc, provenant de diverses circonscriptions.

Il s'agirait de pétitions provenant de Montréal-Mercier, la ville de Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), Capilano (Colombie-Britannique), Vancouver-Centre et Vancouver-Est, Vancouver-Kingsway (Colombie-Britannique), Vancouver-Sud, Vancouver Quadra et Vancouver Burnaby.

Dans la circonscription de Trois-Rivières, Québec, région de Québec, la circonscription de Gamelin, la circonscription de Red Deer (Alberta), la ville de Winnipeg (Manitoba), la circonscription de Restigouche (Nouveau-Brunswick) et la circonscription de York-Sunbury (Nouveau-Brunswick).

Les soussignés demandent au gouvernement que les personnes célibataires, séparées et divorcées dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans, fassent partie des catégories des plus dépendantes de l'aide gouvernementale, et que la volonté du gouvernement de n'accorder

exclusivement l'accessibilité de l'allocation au conjoint qu'aux veufs et aux veuves dans le besoin, âgés de 60 à 64 ans, constitue une discrimination.

[*Traduction*]

LA DÉSINDEXATION DES PENSIONS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à présenter qui contiennent près de 600 noms de personnes de la Saskatchewan, surtout de la région de Prince Albert. La plupart des pétitionnaires sont des pensionnés. Ils disent que le budget du 23 mai leur impose un fardeau injuste en désindexant le programme de la sécurité de la vieillesse. Ils demandent au gouvernement de renoncer à son projet et de rétablir l'indexation complète de ce programme.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plus de 500 personnes de la circonscription de Trinity, surtout des pensionnés. Les pétitionnaires demandent au premier ministre (M. Mulroney) de maintenir l'indexation complète des pensions de vieillesse, comme il l'avait promis pendant la campagne électorale de 1984.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 1,500 Manitobains, pour la plupart des citoyens de ma circonscription, mais aussi des personnes de Winnipeg-St. James, Winnipeg-Assiniboine, Provencher, Selkirk-Interlake et Portage-Neepawa. Ces pétitionnaires exhortent le gouvernement à renoncer à son projet de désindexer les pensions et disent que les perdants seront les pauvres, les chômeurs et les femmes, et que les gagnants seront les riches.

L'ALLOCATION AU CONJOINT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je voudrais présenter plusieurs pétitions signées par des citoyens de Gloucester, au Nouveau-Brunswick . . .

[*Français*]

. . . demandant au gouvernement de reconsidérer sa position sur le projet de loi C-26 et d'étendre les mesures fiscales promises dans le projet de loi C-26 aux citoyens qui sont célibataires, séparés ou divorcés.

J'ai également une autre pétition, monsieur le Président, de la circonscription fédérale de Verdun-Saint-Paul, au Québec, demandant à ce gouvernement d'accorder la pension des conjoints aux personnes célibataires, séparées et divorcées dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans qui font partie des catégories les plus dépendantes de l'aide gouvernementale.

J'ai également une pétition, monsieur le Président, de la circonscription fédérale de Skeena, en Colombie-Britannique, signée par plusieurs résidants de cette circonscription qui demandent à la Chambre, déclarent humblement que les personnes célibataires, séparées et divorcées dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans qui font partie des catégories les plus dépendantes de l'aide gouvernementale et qu'il est du devoir du gouvernement d'étendre son aide financière pour inclure les personnes qui sont dans le besoin et qui sont soit célibataires, séparées ou divorcées.

J'ai également, monsieur le Président, une pétition de la circonscription d'Ottawa-Vanier, cette fois, ma circonscription, une pétition de commettants qui demandent au gouvernement de reconsidérer sa position sur les pensions de la sécurité de la vieillesse, de tenir parole et de rétablir la pleine indexation pour les citoyens âgés qui ont droit à la pension de la sécurité de la vieillesse.

[*Traduction*]

LA DÉSINDEXATION DES PENSIONS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): J'ai une autre pétition provenant de ma circonscription d'Ottawa-Vanier, par laquelle les pétitionnaires demandent humblement à la Chambre de reconnaître que le budget du gouvernement conservateur est, et je reprends leurs propres termes, dur et sans pitié pour les personnes âgées parce qu'il supprime l'indexation intégrale de la pension de vieillesse. Ils demandent au gouvernement de reconsidérer cette mesure et de tenir la promesse qu'il a faite pendant la dernière campagne électorale.

[*Français*]

J'ai également une autre pétition, cette fois de commettants de la circonscription d'Ottawa-Vanier, dans une résidence pour vieillards, à Fatima, pétition qui demande au gouvernement de modifier sa position concernant l'indexation des pensions de la sécurité de la vieillesse, de tenir parole, de retourner à ses bonnes habitudes et d'indexer pleinement la pension de sécurité de la vieillesse à ceux qui en ont besoin.

Monsieur le Président, j'ai également une autre pétition cette fois de gens de la rue Charlotte, dans ma circonscription, de gens d'un foyer pour vieillards qui demandent au gouvernement de changer sa position et de tenir parole et de cesser de penser que des économies vont être réalisées «sur le dos» des vieillards et de donner aux citoyens âgés la pension indexée pour tous les Canadiens.

J'ai également une autre pétition, monsieur le Président. Cette fois elle vient de commettants de la circonscription d'Ottawa-Centre et elle est signée par plusieurs sujets résidants de cette belle circonscription d'Ottawa-Centre qui demandent au gouvernement . . . et qui se lit comme ceci: Dans l'opinion des pétitionnaires, le budget du gouvernement conservateur est dur et sans pitié pour les personnes âgées puisqu'il enlève la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse. Ils demandent au gouvernement de reconsidérer sa position et de donner aux personnes âgées admissibles la pleine indexation de leurs pensions.

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. Le député a-t-il des pétitions portant sur d'autres sujets? Il sait qu'il peut simplement dire à la Chambre qu'il a des pétitions à présenter sur ces questions et les présenter dès maintenant.

• (1510)

M. Gauthier: Monsieur le Président, vous aurez remarqué que j'ai dit que j'avais plusieurs pétitions. A mon avis, deux pétitions sont entremêlées en l'occurrence. Je le regrette, mais je ne les ai pas dans l'ordre. Mais je voudrais . . .

M. le Président: C'est la coutume établie. Le député a-t-il des pétitions portant sur des questions différentes à présenter? Sinon, il peut simplement faire savoir à la Chambre qu'il a d'autres pétitions sur ces mêmes questions, et les pétitions en question seront traitées avec les mêmes égards que celles qu'il a déjà présentées. Le député le sait.

M. Gauthier: En toute déférence, monsieur le Président, si vous insistez pour décider de la manière dont je dois présenter mes pétitions, alors je les présenterai de nouveau demain. Je croyais que c'était la prérogative et le choix du député de choisir l'ordre dans lequel il entend les présenter. Je ne comprends vraiment pas, monsieur le Président, mais je vais attendre à demain, puisque c'est votre décision.

M. le Président: Le député a parfaitement compris.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai moi aussi quelques pétitions à présenter comme il est de mon devoir de le faire. L'une provient des citoyens du village de Pioneer, en Saskatchewan, dans la circonscription de Regina-Ouest, et demande à la Chambre des communes de profiter du débat en cours sur le budget pour rétablir intégralement l'indexation de la pension de vieillesse au Canada à compter du 1er janvier 1986.

LA FERMETURE DU SERVICE DE RÉSERVATION D'AIR CANADA EN SASKATCHEWAN

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition qui intéressera particulièrement mon bon ami de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn). Cette pétition demande au gouvernement du Canada de veiller à ce que des services aériens adéquats soient offerts à tous les Canadiens. D'après les signataires, le fait qu'Air Canada ait décidé récemment de fermer son service de réservation en Saskatchewan est incompatible avec ce principe. J'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition portant la signature d'environ 2,200 personnes, toutes de Regina.

[*Français*]

LA DÉSINDEXATION DES PENSIONS—L'IMPACT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 258 résidants de la province de Québec, surtout des retraités, qui disent qu'ils croient que le budget impose un fardeau injuste sur les retraités à cause de la désindexation du programme des pensions de sécurité de la vieillesse et qui demandent au gouvernement du Canada et au Parlement que la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse au Canada soit restaurée.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LE TRANSFERT DE BRUCE CURTIS AU CANADA

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai quelques pétitions à présenter. L'une est signée par des Canadiens qui demandent au gouvernement de conclure une entente avec l'État du New Jersey sur le transfert de délinquants, de manière qu'on puisse envisager que Bruce Curtis revienne purger sa sentence au Canada, près de sa famille et de ceux qui désirent le réconforter et l'aider.

PROTESTATION CONTRE CERTAINES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI C-26

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par des Canadiens qui protestent contre la mesure discriminatoire du gouvernement qui procure des avantages aux veufs et aux veuves de 60 à 64 ans, mais qui laisse tomber d'autres personnes pauvres ayant le même âge.

Enfin, j'ai une pétition signée par un autre groupe de Canadiens, qui porte sur la désindexation partielle des pensions des personnes âgées et qui demande au Parlement du Canada de rejeter le budget et, en particulier, cette mesure. Merci, monsieur le Président.

LA DÉSINDEXATION DES PENSIONS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition au nom des habitants de Wynyard, localité de la Saskatchewan située dans ma circonscription, qui désirent faire savoir qu'ils s'opposent à la désindexation partielle des pensions, laquelle leur fera perdre $100 de pouvoir d'achat réel en 1986, et encore plus les années suivantes, puisque cette réduction du pouvoir d'achat atteindra $680 en 1991. Ces personnes demandent au gouvernement de réindexer les pensions, comme les conservateurs avaient promis de le faire pendant la campagne électorale.

PROTESTATION CONTRE CERTAINES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI C-26

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai un grand nombre de pétitions provenant de diverses circonscriptions: Dartmouth, Halifax-Est, Laval-des-Rapides, Victoria, Edmonton-Sud, Edmonton-Ouest et Edmonton-Est, de circonscriptions de Montréal, de la circonscription de Restigouche, au Nouveau-Brunswick, de celles de Winnipeg . . .

M. Benjamin: Laquelle?

M. Marchi: De toutes les circonscriptions de Winnipeg; il y en a tant encore une fois, de la circonscription de Restigouche ainsi que d'Edmonton-Sud; je vais épargner aux députés l'énumération complète. Il y en a encore une de Montréal, une autre de Victoria et la dernière provient de la circonscription de North Vancouver-Burnaby.

Pétitions

Toutes ces pétitions demandent au gouvernement d'inclure dans le projet de loi C-26 les personnes de 60 à 64 ans, célibataires, divorcées ou séparées, afin de les rendre admissibles à l'allocation au conjoint, de manière que tous les Canadiens de ce groupe d'âge puissent profiter, de façon juste et plus équitable, de l'aide financière prévue dans le projet de loi C-26.

LA DÉSINDEXATION DES PENSIONS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): J'ai encore deux pétitions provenant de ma circonscription de York-Ouest. La première porte la signature de centaines de pensionnaires des Eagle Manor Apartments, foyer pour personnes âgées de York-Ouest. Ces derniers demandent au gouvernement de maintenir la pleine indexation des pensions de vieillesse, qui devrait être relevée, et le prient de renoncer à la mesure budgétaire annoncée le 23 mai.

La deuxième pétition provenant de York-Ouest porte la signature de personnes, âgées ou non, qui demandent aussi au gouvernement de maintenir la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse. Je vous remercie, monsieur le Président.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition portant la signature de quelque 260 Canadiens qui demandent au gouvernement de rétablir la pleine indexation des pensions de vieillesse. Ces personnes résident dans la circonscription fédérale de Nepean-Carleton, représentée jusqu'ici par un député conservateur.

M. Benjamin: Ça ne durera pas.

ON DEMANDE LE SERVICE DE DISTRIBUTION DU COURRIER À DOMICILE À GLOUCESTER (ONT.)

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, la circonscription de Nepean-Carleton est encore bien représentée par un député conservateur.

Je voudrais présenter la pétition de 565 citoyens qui habitent 424 foyers du quartier Chapel Hill, à Gloucester, dans ma circonscription. Ils demandent à la Société canadienne des postes de prendre les mesures nécessaires en vue de distribuer leur courrier à domicile au plus tôt et seraient mêmes disposés à ce que ce ne soit qu'un jour sur deux.

LA DÉSINDEXATION DES PENSIONS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une pétition à présenter au nom d'un certain nombre de personnes de la merveilleuse et superbe ville de Yorkton, en Saskatchewan, qui est évidemment la plus belle ville de la province de Saskatchewan.

M. Nunziata: Elle est belle comment?

M. Nystrom: Bien plus belle que votre ville de Toronto, au fait.

[*Français*]

Excusez-moi pour cette déviation, monsieur le Président.

[*Traduction*]

J'ai une pétition à présenter au nom des braves gens de la ville de Yorkton, et leur pétition proteste aussi contre le fait que le gouvernement leur retire une part de leurs pensions indexées, ce qui va réduire un grand nombre d'entre eux à la pauvreté. Ils disent que les grands perdants en particulier seront les pauvres, les chômeurs et les femmes. Merci.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition signée par des centaines de résidents, surtout des personnes âgées, de la ville de Regina, qui se joignent aux centaines et aux milliers d'autres Canadiens de tout le pays pour inviter instamment le gouvernement à ne pas désindexer partiellement les pensions et à maintenir la pleine indexation des pensions de façon à permettre aux personnes âgées de vivre leur retraite dans la dignité.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition de résidents de la ville de Toronto, qui soulignent que le gouvernement a l'intention de diminuer les pensions de vieillesse de $100 en 1986, $207 en 1987, etc., etc. Ils rappellent au gouvernement la promesse des progressistes conservateurs qu'un gouvernement conservateur indexerait de nouveau la pension de vieillesse sur le coût effectif de la vie tous les trimestres et demandent au Parlement de veiller à ce que le gouvernement rétablisse la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse et la garantisse l'année prochaine aux Canadiens.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, j'ai ici diverses pétitions de personnes âgées de Cowichan-Malahat-Les Îles qui protestent contre la décision du gouvernement dans le budget du 23 mai de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse, ce qui entraînera une perte de revenu de $100 en 1986 et des pertes de revenu qui se cumuleront pour atteindre $680 en 1991. Les pétitionnaires disent que c'est en parfaite contradiction avec les promesses faites de façon tout à fait solennelle par le premier ministre (M. Mulroney) pendant la campagne électorale de l'été dernier et ils demandent au gouvernement d'indexer pleinement la sécurité de la vieillesse pour toutes les personnes âgées.

• (1520)

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de la part de citoyens habituellement chaleureux de la région dite «banana belt» qui manifestent maintenant leur vive irritation devant les initiatives du gouvernement touchant la désindexation de la pension de vieillesse, et demandent au gouvernement de revenir sur son projet de désindexer. Ces pétitionnaires s'ajoutent aux milliers d'autres de la région de Windsor qui ont déjà présenté des pétitions au gouvernement à ce sujet.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'ai un total de 786 autres noms à ajouter au nombre des pétitionnaires sur la question. La premier groupe de pétitions vient de la circonscription d'Essex-Kent, et plus particulièrement des localités de Wheatley, Leamington, Cottam et Harrow, et je suis heureux de pouvoir les présenter au nom de mon collègue, le député d'Essex-Kent (M. Caldwell), signifiant ainsi l'opposition de nombreux résidents de cette circonscription conservatrice au budget que le gouvernement a présenté en manquant à ses promesses et en causant du tort aux personnes âgées.

J'ai une deuxième pétition qui me vient de la circonscription de Windsor-Ouest et je suis heureux de pouvoir la présenter, car elle témoigne du mécontentement des pétitionnaires qui s'estiment trahis par les propositions contenues dans le budget.

J'ai enfin deux groupes de pétitions venant de la belle circonscription d'Essex-Windsor. Bon nombre de ces pétitionnaires sont de Belle River et expriment leur sentiment de très vive déception à l'endroit du premier ministre (M. Mulroney) qui tarde à passer à l'action après avoir déclaré récemment qu'il songe à apporter des modifications, mais en refusant de dire quand il le fera.

La dernière liasse de pétitions revêtues des signatures de résidents de tous les coins de la circonscription d'Essex-Windsor me révèle à moi, comme elle le révélera je l'espère à la Chambre, la vague énorme d'opposition populaire au budget et l'espoir largement répandu dans tout le pays que le gouvernement modifiera rapidement ses propositions.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, c'est avec une certaine tristesse que je me vois tenue de porter à votre attention les pétitions de nombreux électeurs de la circonscription de Mount Royal et en particulier de la ville de Côte-Saint-Luc. Je crois que ce sont là des gens merveilleux, car ils réagissent aux propos du ministre des Finances, selon lequel la population appuie l'actuel budget fédéral. Ces merveilleux citoyens de . . .

M. le vice-président: La députée aurait-elle l'obligeance de résumer la pétition?

Mme Finestone: Oui, monsieur le Président, je le ferai avec plaisir, mais je voudrais d'abord mentionner où habitent ces gens. Il s'agit de citoyens des rues MacMurray, Caldwell, Cavendish et Emerald qui tiennent à faire savoir au ministre des Finances qu'ils n'approuvent pas ses nouvelles propositions parce qu'elles vont avoir pour effet de restreindre considérablement le pouvoir d'achat des personnes âgées et, partant, de les éprouver grandement. Ils ont signé cette pétition qu'ils veulent voir déposer en leur nom et qui manifeste de leur grande déception à l'égard du dernier budget et de la désindexation qui y est proposée. Cette pétition est signée par une centaine de citoyens des rues Trent, Wolseley, Rand, Cavendish et Earnscliffe.

J'ai une autre pétition qu'ont signée les femmes de ma circonscription et de Côte-Saint-Luc pour faire remarquer au ministre des Finances que 58 p. 100 des prestataires de la sécurité de la vieillesse sont des femmes, que les deux tiers des bénéficiaires du supplément du revenu garanti sont aussi des femmes, que toutes vivent déjà dans la pauvreté et que toute désindexation constitue une atteinte au principe de l'universalité. Elles sont des rues Mackie, Décarie, Van Horne, MacDonald et Chester et présentent leurs doléances à cet égard.

Enfin, j'ai une autre pétition qui vise à nouveau à annuler les dispositions restrictives et à rétablir la pleine indexation des prestations de sécurité de la vieillesse. Elle est signée par des citoyens des rues Dufferin et Édouard-Montpetit et du chemin de la Côte-Saint-Luc.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, mon collègue, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) et moi-même sommes heureux de voir que le député d'Essex-Kent (M. Caldwell) a présenté ses arguments sur cette question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) en personne.

J'ai l'honneur de présenter des pétitions d'électeurs principalement de la circonscription de Thunder Bay-Nipigon qui protestent contre le fait que le budget du 23 mai dernier frappe de façon injuste les pensionnés en désindexant la sécurité de la vieillesse et qui jugent que cette désindexation représente l'abandon complet de notre engagement collectif à l'égard des pensions publiques. Les perdants seront les pauvres, les chômeurs et les femmes. Ces électeurs prient humblement la Chambre des communes de rétablir immédiatement la pleine indexation des prestations de sécurité de la vieillesse au Canada.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai le privilège et le devoir de présenter des pétitions au nom de mes électeurs qui s'inquiètent de la désindexation de la sécurité de la vieillesse proposée par le gouvernement. J'ai, notamment, une pétition qui est signée par les dirigeants syndicaux de la Great Lakes Forest Products limitée, à Thunder Bay, qui prétendent que la désindexation représente l'abandon complet de notre engagement collectif à l'égard des pensions publiques et montre que le gouvernement est plutôt en faveur d'un régime d'avantages fiscaux et d'épargne privée dans ce domaine.

J'ai également une pétition d'habitants de la Niagara du Nord, Kakabeka Falls, et de la région environnante, dont je partage une partie avec mon collègue, le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp), et les pétitionnaires prétendent que ces compressions dans le domaine de la sécurité de la vieillesse vont tout à fait à l'encontre de la promesse électorale des conservateurs, qui ont prétendu qu'un gouvernement conservateur indexerait à nouveau la pension de vieillesse au coût réel de la vie trimestriellement.

Enfin, je voudrais présenter des pétitions portant la signature de 359 habitants de la circonscription de Thunder Bay-Atikokan selon lesquels, le budget du 23 mai dernier frappe de façon injuste les pensionnés en désindexant les prestations de sécurité de la vieillesse. Les pétitions que j'ai présentées pendant cinq jours ont été signées par plus que 1200 personnes.

[*Français*]

LA PRÉSUMÉE DISCRIMINATION CONTENUE DANS LE PROJET DE LOI C-26

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Également, monsieur le Président, je voudrais déposer dans un premier temps un bloc de cinq pétitions provenant du comté Nicolet-Yamaska où quelques centaines de personnes s'élèvent encore une fois énergiquement contre les mesures tout à fait discriminatoires . . .

M. Boudria: Et avec raison!

M. Tardif (Richmond-Wolfe): . . . décrétées par le projet de loi C-26 à l'endroit des personnes divorcées, séparées et célibataires.

J'ai également en liasses, monsieur le Président, 10 pétitions provenant du même comté de Nicolet-Yamaska où encore là des personnes sont carrément révoltées de voir que les dispositions du projet de loi C-26 ne prévoient strictement rien pour les personnes âgées de 60 ans et plus qui ont le statut de personnes séparées, divorcées ou célibataires.

J'ai également une pétition provenant de la circonscription fédérale de Saint-Jean-Est où encore là, dans cette partie de notre beau pays, on soulève cette question d'injustice sociale historique, et on demande respectueusement à ce gouvernement de réviser sa position.

J'ai également une autre pétition, monsieur le Président, cette fois-ci de la circonscription de Dauphin-Swan River, au Manitoba, où encore là on soulève en cette Chambre le même grief.

J'ai une autre pétition, monsieur le Président, cette fois-ci de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) où encore là on déplore l'injustice, la discrimination du projet de loi C-26.

J'ai une autre pétition venant de la même circonscription où encore là on trouve les mesures prévues par le projet de loi C-26 carrément injustes et totalement discriminatoires.

Finalement, monsieur le Président, une dernière pétition provenant de la circonscription de Charlesbourg, dans la ville de Québec, où encore là des personnes déplorent les malheureuses dispositions du projet de loi C-26 très injustes à l'endroit des personnes divorcées, séparées et célibataires.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai un nombre de pétitions que je voudrais présenter en cette Chambre aujourd'hui.

Premièrement, j'ai une pétition signée par 34 membres du Club de l'âge d'or de Limoges, en Ontario, dans la circonscription électorale de Glengarry-Prescott-Russell qui demandent à cette Chambre de protester auprès du ministre des Finances (M. Wilson) pour les déclarations inscrites dans son budget lesquelles vont pénaliser les personnes âgées en désindexant leurs prestations de pensions de sécurité de la vieillesse.

Monsieur le Président, j'ai également une pétition signée par 67 membres du Club d'Âge d'or «Le Réveil» de Fournier, dans la circonscription électorale de Glengarry-Prescott-Russell, au même effet: Ces personnes, toujours, indiquant au gouvernement qu'elles sont en désaccord sur la désindexation des pensions des personnes âgées.

• (1530)

[*Traduction*]

LA DÉSINDEXATION DES PENSIONS

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition qui est signée par 70 habitants de Vankleek Hill, en Ontario. Vankleek Hill est une très belle ville de ma circonscription Ces personnes protestent contre les dispositions du budget prévoyant la désindexation des pensions, qui toucheront durement 200,000 personnes âgées au Canada.

Enfin, je voudrais présenter une pétition qui est signée par des habitants de Hawkesbury, dans la merveilleuse circonscription de Glengarry-Prescott-Russell. Ils affirment également que la désindexation des pensions prévue dans le budget sera injuste envers les personnes âgées.

J'ai d'autres pétitions.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai une pétition dans un dossier différent, mais également important. Cette pétition-ci est signée par les résidents de la circonscription de Restigouche et ces gens veulent demander à cette Chambre de s'objecter aux dispositions discriminatoires du projet de loi C-26 qui auraient pour effet de nuire aux personnes de 60 à 64 ans qui seront empêchées de recevoir les bénéfices de ce projet de loi.

Monsieur le Président, j'ai une pétition semblable signée par nombre de gens de la ville de Montréal et j'en ai une autre aussi signée par un nombre de résidants de Laval-des-Rapides qui sont si bien représentés en cette Chambre par mon camarade et homologue, le député de cette région.

J'ai également une pétition signée, monsieur le Président, par des gens qui demeurent dans la circonscription de Vancouver-Sud et de Vancouver Quadra en Colombie-Britannique. Eux aussi manifestent leur désaccord sur le projet de loi C-26, projet de loi qui est discriminatoire envers les personnes seules, célibataires, divorcées et séparées, entre les âges de 60 et 64 ans.

Merci beaucoup, monsieur le Président, j'aurai d'autres pétitions semblables à présenter demain.

L'ALLOCATION AU CONJOINT

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter quelques pétitions qui viennent des gens de ma circonscription, soit des villages de Cap-Pelé, Robichaud, de Haute-Aboujagane, de Saint-Joseph, de Shédiac, des gens de Moncton, des gens de Fredericton, des gens de Barker's Point . . .

Encore ici, des gens de Cap-Pelé, de Shédiac, de Scoudouc et des gens ici de Memramcook.

Ces gens réclament, monsieur le Président, par l'entremise de cette Chambre, que le Parlement prenne en considération le fait que 80,000 personnes risquent de subir une injustice sociale et une discrimination si le premier ministre n'apporte pas les transformations suggérées au projet de loi C-26.

J'ai aussi à ce même sujet, monsieur le Président, plusieurs pétitions, entre autres, qui viennent des gens de Dartmouth, de Halifax. Une autre pétition de Brampton-Ouest.

Monsieur le Président, une autre ici d'Ottawa-Ouest, de Nepean-Carleton.

J'ai encore une pétition qui vient des gens des Territoires du Nord-Ouest, monsieur le Président.

J'ai une autre pétition qui vient de Surrey-White Rock, c'est en Colombie-Britannique ainsi qu'une autre qui vient des gens de Capilano et une dernière pétition qui vient de Nanaïmo, de la Colombie-Britannique. Et tous ces gens demandent, bien sûr, que l'accessibilité au programme de l'allocation au conjoint soit étendue à toutes les personnes seules dans le besoin, âgée de 60 à 64 ans.

Monsieur le Président, sur un autre sujet, j'ai une pétition ici des gens de ma circonscription qui déplorent les mesures annoncées par le ministre des Finances (M. Wilson) dans son dernier budget au sujet de la désindexation partielle des pensions de vieillesse. Ils réclament que le gouvernement fasse marche arrière sur ce projet de loi.

[*Traduction*]

LE MAINTIEN DU BILLET DE BANQUE DE UN DOLLAR

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de 1,700 habitants de l'Ontario et du Québec, la plupart de la région de la Capitale nationale, qui exhortent la Chambre des communes à s'assurer que le billet de banque d'un dollar demeure en circulation au Canada et qu'il ne soit pas remplacé complètement par une pièce d'un dollar.

[*Français*]

L'ALLOCATION AU CONJOINT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aurais quelques pétitions des électeurs, des citoyens et citoyennes de diverses circonscriptions.

Tout d'abord, je voudrais débuter avec une pétition de plus de 5,000 personnes, je devrais dire de la belle circonscription de Montréal-Sainte-Marie qui demandent au très honorable premier ministre de modifier le projet de loi C-26 afin que ce projet de loi aide les personnes seules, âgées de 60 à 64 ans, qu'elles soient célibataires, séparées ou divorcées.

J'aurais aussi une autre pétition d'électeurs de la circonscription fédérale de Elgin, à Île-du-Prince-Édouard. C'est une quarantaine de personnes, monsieur le Président, qui demandent au très honorable premier ministre de modifier le projet de loi C-26 afin que ce dernier ne fasse pas de discrimination à l'endroit de 80,000 personnes au Canada.

Monsieur le Président, une pétition provenant d'autres citoyens et citoyennes qui sont fiers et qui sont d'Edmonton, en Alberta. Ces gens-là m'ont demandé de déposer, en leur nom, une pétition afin que le ministre de l'injustice sociale, au Canada, corrige son tir et apporte des modifications au projet de loi C-26 que nous sommes en train d'étudier.

Monsieur le Président, j'ai une pétition d'un autre groupe de citoyens et citoyennes de la circonscription de Gloucester, au Nouveau-Brunswick. Ces personnes demandent au très honorable premier ministre d'établir une certaine justice sociale à l'endroit de 80,000 personnes qui, s'il n'y a pas de modification au projet de loi C-26, apportera de la discrimination à l'endroit des personnes célibataires, séparées et divorcées, et on sait que 80 à 85 p. 100 sont des femmes.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition de citoyens et citoyennes mais qui sont d'un groupe très particulier, qui sont de la ville . . .

Mme Bourgault: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: L'honorable députée d'Argenteuil-Papineau (M^me^ Bourgault) sur un rappel au Règlement.

Mme Bourgault: Monsieur le Président, il y a environ un mois de cela, nous avions convenu . . . la présidence avait convenu que les pétitions présentées sur un même sujet doivent l'être en bloc et non séparément. Monsieur le Président, selon les décisions déjà prises par le passé il avait été entendu que les députés ne devaient pas se servir du Règlement concernant les pétitions pour prolonger le temps de la Chambre en présentant des pétitions sur le même sujet les unes après les autres plutôt que dans un bloc. Le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) devrait, par exemple, monsieur le Président . . .

M. le vice-président: Je m'excuse d'interrompre la députée. Je comprends le rappel au Règlement; par contre, le Président ne pense pas que l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) ait abusé à ce jour de la façon dont il a présenté ses pétitions. Je pense qu'il y en a sur le projet de loi C-26 et il y en a sur un autre sujet. Voilà! Pour le moment, l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie peut continuer à présenter ses pétitions.

M. Prud'homme: Sur le même rappel au Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) sur le même rappel au Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, avant que vous ne rendiez ou que vos successeurs ou ceux qui occupent le Fauteuil ne rendent une décision qui pourrait être malheureuse . . .Elle se lit très bien, et s'il y a une chose de sacrée dans le régime de nos institutions politiques britanniques, «in our British Parliamentary System», c'est le droit de présenter une pétition, et comment voulez-vous, si vous voulez d'un sujet si c'est tel groupe de personnes ou telle personne qui présente une pétition, elle a le droit que son nom et que l'objet de sa pétition soient connus et non pas arriver et dire: J'ai un paquet de pétitions, les voici, merci.

• (1540)

Ce n'est pas respecter le British Parliamentary Procedure parce que le droit à une pétition, c'est un droit sacré, d'ailleurs le groupe de mots le dit bien: . . . qui se prévalent maintenant de leurs droits anciens et incontestés.

Je doute fort que l'on puisse donner à ce droit une définition différente de celle qui était voulue, c'est le droit des gens «to have their day in court». A mon avis, on ne peut pas faire cela dans le désordre en disant: Voici, monsieur le Président, j'ai reçu un paquet de pétitions, et je les dépose, merci. Je pense que ces gens-là y ont droit parce que c'est un principe de base qui pourrait être établi aujourd'hui, et je veux que nous réservions notre jugement là-dessus.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa-Vanier sur le même rappel au Règlement.

Pétitions

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais, puisque le député d'Argenteuil-Papineau (Mme Bourgault) l'a soulevé, lire à la Chambre Beauchesne . . .

[*Traduction*]

Voici le texte du commentaire nº 692, dans la cinquième édition de Beauchesne:

Un député peut, s'il le désire, présenter une pétition de sa place à la Chambre pendant les opérations courantes ordinaires et avant le dépôt des bills, mais la pratique générale veut que la présentation des pétitions se fasse par la remise de ces dernières au Greffier de la Chambre.

Monsieur le Président, cela veut dire que le député peut choisir de lire ses pétitions de sa place ou de les remettre en groupe aux services du greffier. J'estime donc que le député n'a pas enfreint le Règlement.

M. le vice-président: En toute déférence, il s'agit d'une décision qui a été rendue par la présidence. J'ajouterai . . .

[*Français*]

A l'ordre, s'il vous plaît! La façon, je pense, de présenter un grand nombre de pétitions sans prendre beaucoup de temps de la Chambre a été utilisée il y a quelques instants par l'honorable député de Westmorland-Kent (M. Robichaud) qui, je pense, a présenté une vingtaine de pétitions dans un temps très restreint, et, jusqu'à maintenant, je ne crois pas du tout que l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) ait abusé du temps de la Chambre. Alors, j'aimerais que l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie continue à présenter ses pétitions.

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais exprimer mon point de vue sur ce même rappel au Règlement. Sur ce sujet-là, cela fait deux ou trois fois qu'il survient certains problèmes ici, et j'aimerais que l'on informe l'honorable députée là-dessus. Si elle a remarqué . . . Les pétitions sont peut-être sur le même sujet mais les gens de chacune des circonscriptions désirent à ce que, eux, soient mentionnés, ils ne veulent pas être mêlés dans un «melting pot». J'ai terminé, monsieur le Président.

M. le vice-président: La présidence ne voit pas d'objection, je pense, à ce que l'honorable député mentionne le nom de chaque circonscription dans laquelle il y a une pétition. Le problème survient lorsqu'un député fait des commentaires qui sont longs, après avoir énuméré la circonscription d'où vient la pétition. L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

LA PRÉSUMÉE DISCRIMINATION CONTENUE DANS LE PROJET DE LOI C-26

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, alors je reprends la pétition que j'étais en train de déposer. J'y mentionnais que ce sont des gens de la région de Toronto-Sudbury, mais aussi ces gens-là, ce qu'ils représentent en plus, ce sont des personnes qui font partie du Conseil consultatif du statut de la femme, qui sont des gens représentatifs, et ces personnes-là demandent au très honorable premier ministre de modifier le projet de loi C-26 afin que ce projet de loi élimine la discrimination.

Monsieur le Président, je termine par une dernière pétition provenant de la circonscription de Victoria, au Nouveau-Brunswick. Une centaine de personnes de cette circonscription m'ont demandé de déposer une pétition, et ces personnes-là désirent que le ministre de l'injustice sociale au Canada modifie son projet de loi C-26 afin que toutes les personnes, qu'elles soient célibataires, séparées ou divorcées, puissent bénéficier de ces avantages.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, les pétitions ont pris tellement de temps que le secrétaire parlementaire, qui devait présenter les réponses aux questions, a dû partir.

C'est pour moi un grand honneur que de présenter ces réponses. Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 341.

[*Texte*]

LA SUBVENTION ACCORDÉE EN VERTU DU PMAAIM

Question nº 341—**M. Skelly:**

1. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration a-t-elle accordé le pouvoir d'administrer la subvention PAIM à M. Thor Peterson, de Campbell River, sur la recommandation du ministre des Pêches et des Océans et, dans l'affirmative, pourquoi?

2. M. Peterson utilise-t-il une partie quelconque de la subvention pour payer *a*) un salaire, *b*) des dépenses à (i) lui-même (ii) son épouse (iii) son frère et, dans l'affirmative, de combien dans chaque cas?

3. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration sait-elle si un membre de la famille immédiate de M. Peterson occupe un poste confidentiel auprès du ministre des Pêches et des Océans et, dans l'affirmative, de qui s'agit-il?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. M. Thor Peterson, de Campbell River (C.-B.), a été prié par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'agir en qualité de président du Comité de l'industrie de la pêche de la Côte ouest constitué en vertu du Programme modifié d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre (PMAAIM). Le ministre des Pêches et des Océans a été consulté, étant donné que la nomination des présidents des comités de ce genre par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration doit se faire, aux termes des dispositions du PMAAIM, à la suite des consultations avec les ministres régionaux concernés.

2. Le Comité peut demander le remboursement des frais admissibles payés au président du comité et au président du sous-comité au titre des voyages et des autres dépenses engagées dans l'exercice des fonctions officielles inhérentes aux affaires du comité; aux membres du comité, au titre des voyages et des autres dépenses engagées dans l'exercice des fonctions officielles inhérentes aux affaires du comité; pour les services de consultation comprenant les recherches et les études, ainsi que pour les services essentiels de sténographie et de soutien, la location des locaux, les fournitures et services de bureau, l'imprimerie et la photocopie, et pour d'autres dépenses approuvées. Voici l'état, en date du 1er mai 1985, des demandes de remboursement présentées par le Comité de l'industrie de la pêche de la côte ouest qui ont été approuvées:

a) Salaires—(i) $5,500 à M. Thor Peterson, au titre des frais de président; (ii) sans objet; (iii) sans objet.

b) Dépenses—(i) $1,649 à M. Thor Peterson, au titre des frais de voyages et d'autres dépenses; (ii) sans objet; (iii) sans objet.

3. Au moment où cette question a été inscrite au *Feuilleton*, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ignorait qu'un membre de la famille immédiate de M. Thor Peterson occupait un emploi confidentiel au ministère des Pêches et des Océans. La ministre a été depuis informée par le ministre des Pêches et des Océans qu'Anne, qui est la fille de M. Thor Peterson, travaillait comme adjointe spéciale de la circonscription au bureau du ministre des Pêches et des Océans.

[*Traduction*]

M. le vice-président: On a répondu à la question indiquée par le président du Conseil privé. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-26, tendant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse, dont le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 1 et 2 de M. Epp (Provencher) (p. 6021).

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, avant l'ajournement du débat à 14 heures, pour entamer la période des questions, nous discutions du projet de loi C-26. Bien que nous approuvions les principes du projet de loi,—et nous sommes évidemment en faveur de toute mesure qui pourrait accroître les prestations des personnes âgées de 60 à 64 ans—nous pensons qu'il serait possible de l'améliorer davantage si nous en supprimions les dispositions discriminatoires dont les conséquences seront fort pénibles pour les 80,000 Canadiens qui en seront victimes. J'étais sur le point d'expliquer, comme vous vous en souvenez certainement, monsieur le Président, que les personnes seules, séparées et divorcées seront injustement traitées.

Permettez-moi, monsieur le Président, de vous faire part de certaines des difficultés que nous entrevoyons. Avant l'ajournement du débat, j'étais en train d'expliquer à la présidence qu'une personne divorcée, à laquelle l'ancien conjoint versait une pension alimentaire, se retrouve dans une situation semblable à celle d'une veuve, lorsque son ex-mari décède, car essentiellement elle vit seule sans aucun autre moyen de subsistance que celui qu'elle peut bien se donner.

Mais la question se complique davantage, monsieur le Président. Dans d'autres débats précédents, j'ai déjà exhorté le gouvernement à définir de façon équitable et convenable ce que l'on entend au juste par la notion de veuve dans ce projet de loi. Certains députés soutiendront peut-être que les notions de «veuf» ou de «veuve» sont toutes deux faciles à définir car cela signifie que le conjoint est décédé. C'est peut-être le cas, monsieur le Président, mais je voudrais faire état de certaines circonstances qui rendrait au gouvernement la tâche vraiment difficile quand il s'agit de décider qui aura droit aux prestations et qui n'y aura pas droit. Prenons le cas d'une veuve qui recevra des prestations. Que fait-on si cette personne se remarie? Évidemment, nous conviendrons tous que cette personne ne peut plus être considérée comme veuve. Mais que devient le veuf ou la veuve qui se remarie pour divorcer ensuite? Retrouve-t-il alors son état antérieur de veuvage? Sera-t-il alors admissible aux prestations ou non?

Il y a de nombreux exemples que je pourrais vous donner, monsieur le Président, mais peut-être vais-je poursuivre mon explication, car je vois que vous insistez. Je pourrais vous montrer exactement en quoi ces dispositions sont discriminatoires et comment le gouvernement s'est placé dans ce genre de situation absolument inacceptable. Le mieux serait d'étendre les prestations, d'accepter au moins le délai d'un an que nous proposons dans l'amendement. Nous voulons surtout, et nous tentons d'en convaincre le gouvernement depuis longtemps par les pétitions que nous avons présentées aujourd'hui et tant d'autres jours, qu'il accorde ces prestations à toutes les personnes de 60 à 64 ans qui sont dans le besoin. Le «ministre de l'injustice sociale», alias le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), peut sûrement le comprendre. Pour retrouver son titre, il voudra certainement corriger les dispositions du projet de loi qui en font à l'heure actuelle une mesure tellement injuste.

• (1550)

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

[*Français*]

M. Malépart: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Sainte-Marie (M. Malépart) invoque le Règlement.

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Il est déjà intervenu dans le débat.

M. Hnatyshyn: N'avez-vous pas déjà fait une intervention?

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, pourriez-vous demander au leader qu'il «mette» son appareil, qu'il comprenne le français, puis après il pourra poser des questions.

Alors, monsieur le Président, au nom de mon parti, j'aimerais offrir au leader du gouvernement que nous sommes prêts à passer à la troisième lecture.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion no 1 inscrite au nom du député de Provencher (M. Epp). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 1 de M. Epp (Provencher) est adoptée.)

M. le vice-président: Le prochain vote porte sur la motion nº 2 également inscrite au nom du député de Provencher (M. Epp). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 2 de M. Epp (Provencher) est adoptée.)

M. Epp (Provencher) propose que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Epp (Provencher) propose: Que le projet de loi C-26 soit lu pour la 3e fois et adopté.

—Monsieur le Président, le projet de loi C-26 dont la Chambre est saisie depuis quelque temps, constitue un autre effort du Parlement du Canada pour améliorer les prestations de sécurité de la vieillesse, notamment l'allocation au conjoint. Lorsque le projet de loi a été présenté, j'ai dit que j'espérais que tous les députés l'appuieraient. Au cours de l'étude qui a suivi, on a proposé, comme on vient de le faire il y a quelques minutes encore, qu'il englobe les personnes célibataires, séparées ou divorcées. Nous avons examiné attentivement cette proposition et je pense que deux mises au point s'imposent. D'abord, ceux qui disent que la loi est discriminatoire devraient être plus circonspects, car si tel est le cas, on pourrait dire la même chose de l'allocation au conjoint. Si l'on est injuste envers les célibataires, on peut aussi l'être envers les gens mariés, et je ne pense pas que nous voulions pénaliser aucun de ces deux groupes. En ma qualité de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'ai bon espoir qu'au cours de la présente législature, si la relance économique se confirme, nous pourrons examiner quelques-unes des propositions émanant de députés de tous bords de même que celles des personnes qui sont venues témoigner devant le comité lors de l'étude du projet de loi C-26.

Je pense que les députés de tous les partis ont reçu des personnes à leur bureau venues leur expliquer qu'elles ne pouvaient toucher de pension du fait de leur situation de famille. C'étaient des veuves ou des veufs qui n'avaient pas droit aux prestations que leur conjoint aurait touchées si il ou elle avait vécu. Cette mesure accorde donc des prestations auxquelles certains Canadiens dans le besoin auront droit en raison de leur âge ou de leur état matrimonial. Les députés, et ceux qui s'intéressent à cette question, n'ont plus raison de dire que ces gens en sont réduits à l'assistance publique.

Le projet de loi à l'étude concerne environ 85,000 Canadiens dont 72,000 sont des femmes. Il s'adresse très spécifiquement, non pas seulement aux plus démunis de ce groupe d'âge, mais aussi aux femmes qui ont le plus besoin d'aide. Elle en sont réduites à cette situation difficile parce qu'elles ont passé le plus clair de leur vie à tenir la maison et à élever des enfants. Elle ne faisaient pas partie de ce qu'on appelle la population active et n'ont pas contribué, au sens financier du terme, à notre société. Lorsque leur conjoint meurt, elles sont bien obligées de songer à se trouver du travail, alors qu'elles ne travaillent plus depuis des années. Tout ce qu'elles trouvent comme emploi, quand elles en trouvent, ce sont des travaux manuels fort mal payés qu'elles ne peuvent exécuter parce qu'elles sont trop âgées ou en mauvaise santé ou les deux à la fois. Ce sont toutes ces raisons impérieuses qui nout ont poussés à présenter ce projet de loi.

Il est certain que nous avons examiné la possibilité d'aller plus loin. J'ai dit, ici et en comité, que le gouvernement aimerait faire autant qu'il peut dans le domaine des pensions, mais nous devons aussi tenir compte des réalités financières. En dépit des restrictions, en dépit du déficit et de ce qu'il impose aux Canadiens, je pense que le pays est prêt à adopter cette promesse, en raison de ses mérites.

A la Chambre, on entend beaucoup parler de réforme des pensions. Je suis en faveur d'une attitude radicale. Bien entendu, les Canadiens qui prennent leur retraite, ou qui sont à la veille de la prendre, n'ont pas beaucoup de latitude dans leur planification. Mais ceux qui travaillent ou s'apprêtent à entrer dans la population active doivent reconnaître que la planification de la retraite doit commencer beaucoup plus tôt qu'on ne le fait actuellement, car selon les statistiques ce n'est guère que dans les dix dernières années de travail que les gens y pensent. Si l'on n'y pense qu'à la fin, en quelque sorte, cela ne laisse pas beaucoup de possibilités. La Chambre a la responsabilité, et j'ai le mandat, de réformer les pensions et il ne faut pas que ce soit de simples perfectionnements du genre du projet de loi C-26. Je ne suis pas ici pour parler du budget; nous verrons cela à un autre moment.

• (1600)

M. Nystrom: Vous n'osez pas.

M. Epp (Provencher): Que si. Les dispositions du budget concernant la Loi sur les normes des prestations de pension ont été applaudies par tout le monde. Elle donne aux gens la souplesse qui leur permettra de planifier et de créer leur régime de pension. La Chambre doit continuer dans cette voie. La question des pensions pour le conjoint au foyer et des prestations étendues, un peu comme les dispositions adoptées par le Régime des rentes du Québec, devraient être envisagées par la plupart des députés pour le Régime de pensions du Canada.

Je ne regarde pas le problème des pensions dans l'optique étroite du débat sur le budget ou sur le projet de loi C-26, mais je me dis plutôt que la planification de la retraite prend une vie. Notre société doit prendre conscience du fait que les Canadiens doivent planifier leur retraite. Je sais que pour bien des gens, c'était difficile étant donné leur revenu restreint, mais nous devons apprendre aux jeunes à planifier leur retraite dès qu'ils s'intègrent à la population active. Je sais que les gens n'aiment pas penser à cette époque de leur vie parce qu'ils ont d'autres priorités, mais ils ne devraient pas prendre à la légère la nécessité de planifier leur retraite.

Notre démographie est en pleine évolution. Il ne sert à rien de discuter en vain de la question de savoir si les pensions sont suffisantes ou combien de personnes vivent dans la pauvreté. Nous devons examiner les causes de la pauvreté et les modifications à apporter par la société en vue de remédier au problème. Je sais très bien combien de personnes du troisième âge vivent en-dessous du seuil de la pauvreté. Tous les députés sans exception souhaiteraient allouer plus de fonds à ce secteur de la population, si c'était possible. Cependant, nous ne devons pas oublier la situation financière dans laquelle se trouve le pays. Le gouvernement et la société doivent examiner la question d'une étude démographique.

Le Livre vert sur la Loi sur l'immigration traite en partie de l'avenir démographique du Canada. A l'heure actuelle, près de 12 p. 100 de notre population est âgée de plus de 65 ans. Selon les prévisions, dans 12 à 15 ans, ce groupe d'âge représentera entre 18 et 20 p. 100 de notre population. C'est pourquoi nous devons examiner notre régime de soins médicaux avec plus de dynamisme et dans un esprit de collaboration, afin d'offrir des soins satisfaisants. Nous devons mettre davantage l'accent sur les soins préventifs et la promotion de la santé, parce que les Canadiens de plus de 65 ans utilisent davantage les soins médicaux que le reste de la société. Il faut en tenir compte lors de la planification future.

Nous en sommes à la première génération des soins de santé. Au Canada, l'hygiène publique a vu le jour en Saskatchewan et elle n'a cessé d'évoluer pendant 25 ans. C'est un bon système, tout comme le régime des pensions. Nous devons tous comprendre que même si ce régime est valable, il faut le modifier en fonction de la conjoncture actuelle. La Chambre est en mesure et responsable de planifier à la fois le revenu de retraite et le régime des soins de santé. Il faut également envisager d'autres aspects. Le ministre du Travail (M. McKnight), qui est également responsable de la SCHL, s'en rend compte dans le domaine du logement. Divers éléments méritent plus d'attention de notre part et le gouvernement et moi avons l'intention d'en tenir compte.

Pour conclure, je sais gré aux députés d'appuyer le projet de loi C-26. C'est une mesure progressiste et utile. Quatre-vingt-cinq mille Canadiens vont toucher à peu près $600 par mois auxquels ils n'ont pas droit actuellement. Sur ce nombre, 72,000 sont des femmes qui vivent dans des conditions extrêmement précaires. Voilà les points forts de ce projet de loi, qui justifient l'appui des députés. J'approuve les opinions avancées par des députés au comité et dont le gouvernement a pris note. Je sais que tous les députés souhaitent voir adopter ce projet de loi, qui nous permettra de mettre ce programme en vigueur dès le 1er septembre 1985. Je remercie la Chambre de son appui.

• (1610)

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole au stade de la troisième lecture du projet de loi C-26 et je peux assurer le ministre que le parti libéral, l'opposition officielle, va appuyer le projet de loi, mais je crois que le débat que l'opposition officielle a fait sur ce projet de loi a été de démontrer que tous les propos que le ministre a mentionnés, qui justifient d'accorder l'allocation au conjoint, aux veufs et aux veuves, les exemples qu'il a donnés à son bureau de circonscription, ces mêmes exemples se répètent au niveau des célibataires, séparés ou divorcés.

Monsieur le Président, c'est vrai que c'est un pas, mais il faudrait faire le deuxième pas le plus rapidement possible sur le projet de loi C-26.

Monsieur le Président, lorsque ce projet de loi-là sera mis en application, lorsqu'à partir du 1er septembre et les mois suivants les problèmes surviendront dans chacun de nos bureaux de circonscription, j'ose espérer que le ministre et les députés du parti conservateur se rappelleront que, autant l'opposition officielle que le Nouveau parti démocratique les a prévenus.

Monsieur le Président, je voudrais parler un peu du débat plus large de la réforme des pensions, comme le ministre a voulu le soulever. A mon avis, si on veut vraiment aller de l'avant vers une réforme en profondeur des pensions pour s'assurer que la prochaine génération touche des revenus de retraite convenables, on ne peut pas faire l'étude, comme cela est proposé dans le budget, y aller strictement à la pièce, ce qu'on appelle un «cataplasme sur une jambe de bois».

Je suis d'accord avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qu'il faut convaincre les jeunes de mettre de l'argent de côté pour avoir une bonne retraite, mais comment peut-on inviter les 1.5 million de chômeurs, leur parler à ce moment-ci de mettre de l'argent de côté pour se préparer une retraite alors qu'ils n'ont pas d'argent pour s'acheter quelque chose à se «mettre» dans la bouche?

Je pense que les propos que le ministre a mentionnés tantôt au sujet d'une réforme de pension en relation avec le travail et en relation avec l'habitation sont exacts. Mais, malheureusement, dans les faits et dans les gestes, ce gouvernement fait le contraire. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a fait sa révision seul. Le ministre de l'habitation s'occupe de ses affaires seul et demain il va annoncer des fermetures, des changements partout sans consultation, et le ministre des Finances (M. Wilson) le fait d'une autre façon, lui seul, à sa façon.

Monsieur le Président, la question qu'il faut se poser et qui est importante est la suivante: Est-ce que le secteur privé et le secteur public peuvent absorber 1,400,000 chômeurs? Est-ce que le secteur privé et le secteur public peuvent répondre à cette demande que le gouvernement fait d'éliminer le chômage complet? A cette question, je réponds: non. Quels autres moyens avons-nous pour solutionner le problème du chômage ainsi qu'aider et régler les problèmes pour les personnes qui désirent avoir une retraite?

Commençons à examiner, monsieur le Président, pour quelle raison si ensemble les partis et tous les intervenants, autant du côté socio-économique, étudient la situation d'une façon plus globable que d'une façon sectorielle . . . Vous avez combien de femmes et d'hommes qui, au moment où on se parle, ont 59, 60 ans, qui travaillent dans une industrie comme les textiles, la chaussure, qui travaillent même malades, qui sont obligés pour des besoins financiers d'aller sur le marché du travail, ces gens-là ne sont pas intéressés, pour un fort pourcentage, à retourner à l'école pour s'adapter à la nouvelle industrie, et alors que, en même temps, nous avons des plus jeunes qui sont formés, et qu'à eux on leur dit: Reste chez toi, on te paie l'assurance-chômage.

Monsieur le Président, j'ai un exemple dans ma circonscription, une entreprise, l'industrie du tabac. Elle avait 60 employés de trop qu'elle devait mettre à pied. Normalement, selon la convention collective, ce sont les 60 plus jeunes qui devaient être mis à pied. En accord, le syndicat et les patrons de l'entreprise ont dit: On va offrir une possibilité de préretraite à tous ceux qui le désirent. L'entreprise ne s'est pas fiée seulement sur le gouvernement, elle a offert à tous ceux qui avaient 55 ans et plus, et un nombre d'années d'ancienneté assez avancée, un montant d'argent comptant de $30,000, savoir toucher ce qu'on appelle la pension privée dans cette entreprise. Monsieur le Président, à ma grande surprise, ce n'est pas 60 personnes qui ont accepté . . . qui ont fait cette demande, c'est 120 personnes.

Les conséquences . . . C'est que non seulement on a solutionné une partie du problème pour cette entreprise au niveau de la productivité, mais on a réussi à créer de l'emploi pour les plus jeunes et à permettre à 120 personnes qui ont décidé de leur propre choix, à 60 ans, de prendre leur retraite avec des revenus décents, parce qu'ils en avaient eu le choix.

Cet exemple-là, moi, je suis persuadé que si vraiment il y avait une concertation sincère et honnête entre le milieu des affaires, les représentants syndicaux et aussi le secteur de consommation et les gouvernements, on pourrait réussir non seulement à réduire le chômage, mais à améliorer les revenus et la qualité de vie des gens qui désirent prendre leur retraite anticipée. On en a l'exemple de la retraite anticipée dans le domaine de l'industrie de la chaussure et du textile à cause des fermetures ou des zones désignées. En vertu des fonds de l'assurance-chômage, moi, je suis persuadé que si les gouvernements le voulaient, si on additionne l'ensemble monétaire de l'enveloppe globale des programmes sociaux, qu'on appelle cela l'assurance-chômage, la pension de sécurité de la vieillesse, le bien-être social, tous ces programmes-là qui, il est vrai, représentent des sommes d'argent énormes, mais il faut admettre que ces sommes d'argent proviennent des contribuables, ils n'appartiennent pas plus dans la poche des députés, j'en suis convaincu, en incluant le domaine de l'habitation qui joue un rôle important pour venir en aide à ceux qui sont dans la pauvreté lorsqu'on parle de logement social parce qu'il est vrai qu'à certains endroits on fait deux classes de pauvres: la personne chanceuse qui a le même revenu de pension de sécurité de la vieillesse, le même montant de bien-être social, elle, elle a la chance d'avoir un HLM qui coûte moins cher, et la voisine qui n'a pas eu la chance, parce que, à Montréal, il y a une liste d'attente de 15,000 personnes, cette même personne-là a le même revenu, soit en provenance de la pension de sécurité de la vieillesse ou soit en provenance du bien-être social, mais ses dépenses sont plus élevées parce qu'elle n'a pas eu la chance d'avoir le logement social . . .

Je pense, monsieur le Président, qu'il faut absolument, et cela est urgent, et je croyais honnêtement qu'un nouveau gouvernement aurait la chance, un nouveau gouvernement qui avait un mandat de 211 députés avait une chance inouïe de ne pas appliquer des cataplasmes sur une jambe de bois, mais de faire une véritable politique pour permettre aux gens d'avoir une retraite, une retraite anticipée. Si on regarde dans les pays d'Europe, là où cela existe depuis des centaines d'années, les programmes au niveau de la retraite, ce ne sont pas les gouvernements de ces pays-là qui les ont inventés, mais ce sont les syndicats et les employés, ce sont les travailleurs qui dirigent le programme de fonds de retraite . . . Si vous allez en France, si vous allez en Allemagne, ce n'est pas une invention des gouvernements, ce sont les gens à la base, les travailleurs, les travailleuses et les représentants d'entreprises qui gèrent leurs propres fonds de pensions, ce sont eux qui font le placement des sommes d'argent, ce sont eux qui dictent au gouvernement quelles seront les cotisations et quelles seront les prestations. Par contre, au Canada, la Régie des rentes du Québec, je pense qu'elle a un bon fonctionnement, mais il va falloir être honnête en ce qui a trait au Régime de pensions du Canada en ce qui concerne les autres provinces. Tout le monde sait que les surplus d'argent sont prêtés à des taux préférentiels aux provinces. Il va falloir que les politiciens de tous les partis cessent de jouer à l'autruche et de se mettre la tête dans le sable. Il va falloir que les fonds qui sont perçus de tous les contribuables pour se payer un régime de retraite soient placés à de meilleurs rendements comme ceux qu'on a présentement. Ce n'est un secret pour personne que les gouvernements provinciaux souhaitent, surtout des autres provinces, à l'exception du Québec, une hausse des cotisations, mais ils ne souhaitent pas une hausse des prestations. Pourquoi souhaitent-ils une hausse des cotisations? C'est pour qu'il y ait un surplus dans la caisse et que ces gouvernements-là puissent emprunter des sommes d'argent pour faire de l'asphalte et des routes. Mais je pense qu'il va falloir que l'on ait une volonté politique, que le Régime de pensions du Canada ne soit pas un moyen pour financer ou aider les provinces, et c'est une raison fondamentale pour établir un véritable programme pour les retraités, pour les citoyens.

Si on regarde dans les recommandations du budget, et même dans celles du Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales à l'époque du gouvernement libéral, il y a des améliorations qui sont apportées, mais il y a une classe importante de citoyens dans le besoin qui est complètement oubliée. Lorsqu'on désire laisser au secteur privé qui depuis des années avait la chance de s'introduire dans des programmes de retraite au niveau du secteur privé, il y a des milliers et des milliers d'employés, parce que c'est la petite entreprise, pour différentes raisons, qui n'ont pas de régime privé. Et tant et aussi longtemps qu'on ne s'assurera pas que la Régie des rentes du Québec et le Régime de pensions du Canada assurent un montant raisonnable pour établir un budget avec la pension de base de sécurité de la vieillesse, je ne pense pas qu'on solutionnera le problème. Des personnes dans 20 ans, 30 ans qui nous remplaceront feront les mêmes discours qu'on fait aujourd'hui et continueront à y aller à la pièce.

Monsieur le Président, je termine là-dessus. Je pense qu'on doit quand même se réjouir, à partir du 1er septembre, pour les 85,000 personnes qui pourront bénéficier de l'allocation au conjoint, je vais dire au gouvernement qu'il aurait pu choisir de donner autre chose à ces personnes-là, au lieu de choisir l'allocation au conjoint parce que cela fait quand même curieux, l'allocation au conjoint, lorsque cela fait 20 ans que tu n'as plus de conjoint, mais je pense que cela aurait pu être la pension de base de sécurité de la vieillesse qui aurait été admissible et on sait qu'il y a une différence de montant d'argent pour les citoyens au niveau de l'allocation au conjoint et au niveau de la pension de base. Mais là-dessus, même si j'ai été assez critique à l'endroit du ministre, je dois admettre quand même une certaine félicitation pour au moins venir en aide à 85,000 personnes, mais j'ose espérer que l'an prochain on discutera pour aider les 80,000 autres personnes et l'autre année on fera de même pour les couples.

• (1620)

[*Traduction*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots à l'étape de la troisième lecture. Je voudrais tout d'abord parler de ce que le ministre a dit de notre régime de pensions et d'assurance-maladie. Il a dit que le ministre du Travail (M. McKnight) et moi-même, le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley) et le député de Saskatoon-Est (M. Hnatyshyn) viennent de la Saskatchewan, province où l'assurance-maladie a vu le jour. Cela

a commencé en fait par l'hospitalisation vers 1946-1947, à l'époque où je suis né. L'assurance-maladie a commencé en 1961, lorsque M. Douglas et M. Lloyd étaient premiers ministres. Je crois que la Saskatchewan a été la première à avoir une législation sociale et des mesures législatives comme celle qui est à l'étude aujourd'hui. Ce genre de projet de loi nous fait progresser.

Je le répète, plusieurs personnes qui sont victimes d'injustices, sans que ce soit de leur faute, vivent dans la pauvreté. Je songe aux veuves et aux veufs qui, avec d'autres pionniers, ont édifié le pays et fait du Canada ce qu'il est à l'heure actuelle. Puisque nous appartenons à une génération plus jeune, nous devons veiller à ce que ces personnes puissent vivre dans la dignité et à ce qu'elles aient des revenus suffisants pour acheter les choses essentielles à la vie. Je donne mon appui au projet de loi à l'étude aujourd'hui.

Il ne faut pas oublier qu'environ 42 p. 100 des pensionnés de l'Ontario vivent dans la pauvreté, d'après une étude récente rendue publique il y a quelques jours. Ce pourcentage de pauvres est certainement beaucoup plus élevé qu'à Terre-Neuve, au Manitoba et que dans les autres provinces considérées comme défavorisées. Il faut faire tout notre possible pour offrir le plus possible aux personnes âgées.

[*Français*]

Comme je l'avais dit avant, monsieur le Président, nous sommes tous d'accord sur ce projet de loi, le projet de loi C-26 qui est étudié à la Chambre aujourd'hui. Je veux féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social canadien (M. Epp) pour ce projet de loi, pour cette mesure. Cette mesure étendra le programme d'allocation au conjoint aux veufs et veuves canadiens qui sont maintenant dans une situation de besoin, les personnes qui sont entre l'âge de 60 et 64 ans, qui sont en grande difficulté dans notre société. Comme le ministre l'a mentionné, il y aura 85,000 personnes qui seront assistées par cette mesure et pour la plupart ce seront les femmes canadiennes qui seront assistées par cette mesure.

Mais, monsieur le Président, il faut que je dise une chose avant la fin de ce débat et cette chose est la suivante: je suis d'accord comme je l'ai dit sur le projet de loi, mais malgré cela il y a une discrimination dans ce projet de loi, une discrimination contre les personnes qui ne sont pas mariées, contre les personnes qui sont divorcées parce que d'après cette loi il y aura l'allocation au conjoint dans ce cas pour les personnes qui sont veufs et veuves, mais rien du tout pour les personnes qui ne sont pas mariées, qui sont divorcées. Et je me demande, monsieur le Président, pourquoi cette discrimination? C'est une discrimination dans notre pays, c'est une chose qui n'est pas du tout juste parce qu'on peut trouver beaucoup d'exemples d'une femme ou d'un homme qui n'a jamais été marié ou qui était divorcé, qui est dans la même situation économique et sociale qu'un voisin ou une voisine qui était marié ou dont la conjointe est maintenant décédée, et une voisine va toucher cette allocation mais pas l'autre. Dans notre société ce n'est pas du tout juste.

Comme je l'ai mentionné avant le dîner, nous avons proclamé dans notre pays il y a quelques semaines la Charte . . .

[*Traduction*]

Il y a l'article de la Charte des droits portant sur l'égalité. Nous parlons d'égalité sexuelle et de tout le reste. Même si ce n'est pas précisé dans la Charte des droits, c'est une injustice à l'égard des célibataires et des divorcés.

De toute façon . . .

[*Français*]

. . . je suis d'accord, nous sommes tous d'accord et avec cela, monsieur le Président, peut-être que nous pouvons voter tous ensemble pour ce projet de loi et de nouveau: Félicitations au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social canadien!

[*Traduction*]

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, j'ai simplement deux ou trois petites choses à dire. Je ne prolongerai pas beaucoup le débat. A mon avis, il est important de souligner qu'on ne peut pas considérer séparément la mesure à l'étude aujourd'hui, avec toutes ses lacunes, quand on pense à aider les personnes nécessiteuses. Je souhaiterais que le gouvernement du Canada ait une politique cohérente d'aide aux pauvres et aux économiquement faibles. C'est très beau de dire «Nous prenons cette mesure positive pour aider ces gens-là», quand, par ailleurs, on augmente les taxes sur les carburants, ce qui n'aide guère les pauvres. Le gouvernement ne les aide certainement pas quand il augmente la taxe de vente et l'applique à davantage de produits. Ces augmentations sont un rude coup pour les gens que le gouvernement affirme vouloir aider au moyen du projet de loi que nous étudions aujourd'hui.

Il faut tenir compte de tout cela quand on dit que le gouvernement s'intéresse au sort des pauvres et des personnes dans le besoin. Il n'est pas très utile non plus, monsieur le Président, de prétendre parfois qu'on envisage telle ou telle mesure qui nuira à la population. Prenons comme exemple l'augmentation des tarifs postaux. Le cabinet a approuvé cette augmentation il y a très longtemps et elle est déjà en vigueur. Très peu de députés le savent. Je l'ai vérifié. Il faut donc songer à toutes sortes de choses et considérer l'ensemble des mesures. Le gouvernement du Canada est-il juste et honnête quand il affirme s'intéresser au sort des pauvres, des gens touchés par ce projet de loi dans les régions rurales? Ce sont justement ces personnes qui ont été touchées quand le ministre du Logement, qui était ici il y a un instant, a sabré dans le programme de réparation des résidences. En effet, à cause des coupures budgétaires et des nouveaux critères d'obtention de l'argent pour les réparations, seuls les gens qui se trouvent dans certaines situations économiques et qui pourraient bénéficier de ce projet de loi peuvent maintenant profiter du programme. Le gouvernement n'aide pas du tout ces gens en sabrant dans ce programme.

Nous avons étudié récemment une mesure dont le but était de mettre un terme au programme de substitution du pétrole. Les critères retenus défavorisaient les pauvres dont nous parlons aujourd'hui. En fait, pour tout cela, il y a un test de ressources. C'est le cas de beaucoup de programmes de la SCHL qui relèvent du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Lorsque des ministres étudient une mesure législative comme celle-ci, ils devraient songer à la façon dont leur propre ministère peut venir en aide aux pauvres. C'est ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social cherche à faire au moyen de la mesure législative à l'étude, quoique pas complètement. Cela ne fait pas grand bien aux

pauvres qui bénéficient de divers programmes gouvernementaux de voir un ministère qui s'efforce de leur venir en aide tandis qu'un autre met en application, à la suite du budget ou de l'exposé de politique financière, un nouveau règlement qui les traite injustement, surtout si ce nouveau règlement entraîne l'imposition de droits ou de frais supplémentaires.

• (1630)

J'ai une autre suggestion pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il a dit il y quelques instants qu'il suivait attentivement le débat et qu'il verrait ce qu'il peut faire pour donner suite à certaines des suggestions qui lui ont été faites. Lors d'un débat précédent, j'ai signalé le fait que lorsqu'il se présente un cas limite, c'est-à-dire un cas faisant l'objet d'un appel où sur lequel doit trancher un organisme indépendant, tous les chèques émanant du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sont saisis en tout ou en partie par les gouvernements provinciaux quand le destinataire est un bénéficiaire du bien-être social. Cette mesure ne fait pas grand bien à une personne qui est vraiment pauvre et doit compter sur l'assistance publique, comme c'est le cas de bien des personnes concernées par la mesure à l'étude, celles-là mêmes dont nous parlons. Je n'ai jamais pu comprendre dans le passé comment nous avons pu contracter un tel engagement. En fait, je ne le comprends toujours pas aujourd'hui. Je suppose que c'est au nom des bonnes relations fédérales-provinciales que lorsqu'un bénéficiaire de l'aide sociale devient soudainement admissible à une pension fédérale ou à une prestation du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le montant versé par le gouvernement provincial est défalqué entièrement du paiement fédéral, c'est-à-dire depuis le moment où cette personne devient admissible et durant toute la période d'appel. Compte tenu du rendement financier pour le Trésor fédéral, j'espère que le ministre reconnaît comme moi les besoins des personnes qui font une demande de pension et y sont admissibles mais ne la touchent pas parce qu'elle est saisie par le gouvernement provincial avec l'accord du ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social.

J'aimerais citer au ministre l'exemple d'une personne touchant $8,000. Le chiffre est bien choisi parce que bon nombre des appels interjetés auprès des services de son ministère en vertu de leur régime de paiement tournent autour de ce chiffre. Si cette personne a reçu $8,000 du ministère provincial des Services sociaux à partir du moment où elle est devenue admissible à une pension, et si elle fait appel par le truchement des services de son ministère, la moitié de ces $8,000 provient du Trésor fédéral au titre des paiements de transfert prévus dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Ces paiements sont versés à la fin de chaque mois. En fait, si un ministère provincial des services sociaux verse la somme de $8,000, la moitié de cette somme, soit $4,000, provient du gouvernement fédéral.

Qu'advient-il après qu'une personne devient admissible à des prestations de $8,000 versées par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social? N'oublions pas qu'à cette étape-là, une décision a déjà été rendue. Qu'il s'agisse d'un versement effectué en vertu du Régime de pensions du Canada, d'une pension d'invalidité, d'une pension de vieillesse, ou de la mesure à l'étude en ce moment, une décision a été rendue reconnaissant l'admissibilité de l'intéressé à ces paiements; et que fait donc le gouvernement du Canada? Il verse $8,000 au gouvernement provincial. Comment les choses se passent-elles? Les autorités provinciales versent $8,000, dont elles récupèrent la moitié du Régime d'assistance publique du Canada, ce qui fait que ces autorités ne versent en réalité que $4,000. A cette somme, s'ajoute le paiement du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui est destiné au gouvernement provincial; ce dernier se retrouve donc avec $8,000, plus $4,000, soit $12,000 en tout, alors qu'il ne verse que $8,000.

J'ai déjà essayé de comprendre comment on fait pour le justifier dans les états de compte à la fin de l'année, mais je n'y ai pas encore réussi. Je n'arrive à trouver personne qui puisse m'expliquer exactement comment on récupère cette somme. Il ne s'agit pas de chiffres énormes ou d'un grand nombre de personnes, mais bien de personnes fort nécessiteuses. D'après mes calculs, le gouvernement provincial gagne $4,000 pour chaque $8,000 qu'il verse.

Je suis persuadé que le ministre de la Santé national et du Bien-être social vérifiera la logique de ce que j'avance. Il constatera que je ne me suis pas trompé. Cette situation persiste depuis des années. Je n'accuse pas le ministre d'en être l'auteur depuis sa nomination à ce poste. Toutefois, grâce aux bons rapports qu'il entretient avec les gouvernements conservateurs provinciaux, on a réussi depuis le 4 septembre dernier à simplifier le système de transfert de fonds. Quoi qu'il en soit, il aurait intérêt à vérifier ces chiffres.

A mon avis, quand une personne a droit aux prestations de son ministère, le ministre devrait en payer la moitié au gouvernement provincial et l'autre moitié directement au bénéficiaire. Les prestataires estiment qu'ils réclament des pensions auxquelles ils ont droit. Ainsi, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social rendrait un grand service non pas à beaucoup de gens, mais bien à des gens qu'on a complètement induits en erreur au sujet du montant de leur pension.

Pour conclure, comme je l'ai déjà mentionné à une autre occasion, n'oublions pas que beaucoup de gens pensent, lorsqu'ils obtiennent leur pension ou lorsqu'elle est rajustée, qu'ils bénéficient d'un avantage financier réel. Mais que deviennent ceux qui n'ont qu'un revenu fixe? N'oublions pas que le montant que vous touchez dépend de la province où vous résidez. Je n'ai jamais compris pourquoi certaines provinces où le coût de la vie est plus élevé qu'ailleurs payent les pensions les plus faibles. A l'heure actuelle, des personnes âgées de 60 à 65 ans, qui vivent chez elles avec leurs enfants ou leurs petits-enfants, touchent uniquement l'allocation de veuve du ministère des Services sociaux de leur province. Certaines provinces estiment que les citoyens âgés de 18 ans et plus en état de travailler n'ont pas droit à des prestations d'assistance sociale ou à des allocations familiale. Ces personnes doivent vivre avec un budget très serré. N'oublions pas qu'un grand nombre d'entre elles ne toucheront rien du tout parce que leurs prestations d'assurance sociale seront supprimées. Il y a également les gens qui vivent dans des établissements subventionnés par le gouvernement, directement ou indirectement et qui touchent uniquement des allocations dites de menues dépenses provenant de l'assistance sociale, du gouvernement fédéral ou d'ailleurs. Je le répète, je n'ai jamais pu savoir pourqui l'allocation de menues dépenses est plus élevé dans certaines provinces que dans d'autres ou pourquoi certaines des provinces les plus riches—et monsieur le Président sait des quelles je parle—ont les allocations les plus faibles.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la dite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

• (1640)

MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté, tels quels, les projets de loi suivants: le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, et le projet de loi C-41, abrogeant la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et modifiant en conséquence la Loi sur l'assurance-récolte.

Le Sénat a adressé un autre message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi C-54, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1986.

Projet de loi C-2, Loi portant dissolution de la Société canadienne des paris sportifs et de Loto Canada Inc.

* * *

[*Français*]

LA SANCTION ROYALE

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

Le 20 juin 1985

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Antonio Lamer, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 20 juin 1985, à 17 h 45, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Chef de Cabinet,
Edmund Butler.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI DE MODIFICATION LÉGISLATIVE (CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS)

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C-27, tendant à modifier certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Hnatyshyn (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion à l'étape de la deuxième lecture et du comité, de prendre position sur ce projet de loi. Je crois que toute la Chambre souscrivait à cette mesure, mais il existe un certain amendement dont j'aimerais dire quelques mots. Nous avons modifié cette mesure parce que le député de Spadina (M. Heap), je crois, a soulevé ce point en particulier à l'étape de la deuxième lecture et du comité. Mais je voudrais, tout d'abord, faire quelques observations à propos de ce projet de loi.

Il faut bien comprendre que cette initiative n'avait pas pour but de modifier la politique actuellement en vigueur. Mais les juristes du ministère de la Justice ont fait valoir que plus de 55 lois dans leur version actuelle seraient considérées comme anticonstitutionnelles par les tribunaux. On a donc modifié les lois en question, certaines en profondeur.

Je crois personnellement qu'il était grand temps et absolument nécessaire d'étudier la question des pouvoirs de perquisition et de saisie compte tenu du jugement rendu par la Cour d'appel de l'Ontario dans la cause Southam, qui a modifié profondément les dispositions concernées, afin de protéger les droits des particuliers. Je suis certes fort content qu'on ait modifié tant de lois. Les pouvoirs de perquisition et de saisie ont été amplement circonscrits, même dans des lois afférentes à la Loi de l'impôt sur le revenu.

En ce qui concerne la Loi de l'immigration pour laquelle il n'y a qu'un amendement, les paragraphes (2) et (3) de l'article 29 de la loi actuelle se lisent comme suit:

(2) A la demande ou avec l'autorisation de la personne faisant l'objet de l'enquête, l'arbitre doit permettre à des observateurs d'assister à l'enquête, dans la mesure où leur présence n'est pas susceptible d'en entraver le développement.

(3) Sous réserve du paragraphe (2), l'arbitre mène l'enquête à huis clos.

Avant la présentation du projet de loi à l'étude, l'application de cette disposition n'a pas fait l'objet de critiques particulières. Le député de Spadina a fait valoir qu'aux termes de l'amendement proposé à l'article 112, il pourrait arriver qu'un réfugié refuse de divulguer publiquement à certaines personnes présentes ou à certains journalistes, les circonstances qui l'ont amené à demander le statut de réfugié, par crainte de certaines conséquences. Ce réfugié pourrait avoir des sérieuses appréhension pour lui-même ou des membrs de sa famille, notamment dans le cas de personnes vivant derrière le Rideau de fer, de ressortissants du Chili ou de bien d'autres pays.

Le ministre de la Justice (M. Crosbie), tous les membres du comité et moi-même ayant trouvé l'objection légitime, nous nous sommes mis d'accord sur un amendement qui devrait se révéler satisfaisant. L'article 112(3) se lit maintenant comme suit: Sous réserve du paragraphe (2), l'arbitre peut, sur demande, tenir son enquête à huis clos s'il estime que la personne qui en fait l'objet ou les intérêts de Sa Majesté seraient lésés par la tenue de l'enquête en public.

Outre cet amendement, on a promis que des représentants du ministère de l'Emploi et de l'Immigration ainsi que le ministre veilleront étroitement à ce que l'application de la nouvelle disposition n'entraîne aucun préjudice pour les futurs réfugiés qui demanderaient le statut.

Je le répète, dans l'ensemble, le projet de loi constitue une grande amélioration parce qu'il rend constitutionnelles un certain nombre de lois fédérales qui, compte tenu de la Charte des droits et des libertés, auraient très bien pu être déclarées contraires à la constitution. Ce n'est pas une panacée. Ce n'est pas la solution à tout. Depuis que la Charte a été adoptée, de nombreuses mesures dont le Parlement est saisi doivent maintenant tenir compte de ces dispositions. Ce n'est qu'un début. C'est quand même un grand pas en avant. Mais ce n'est pas encore la fin.

J'espère que tous les députés de tous les partis y verront quand même un progrès.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je ne pense pas que ce soit un très grand progrès, mais au nom de l'Opposition officielle, je tiens à dire que ce n'est pas nous qui allons retarder l'adoption du projet de loi. Oui, nous allons l'appuyer. En fait, le Canada vient de perdre une excellente occasion par ce projet de loi de marquer des progrès réels en donnant force de loi aux dispositions concernant l'égalité de la Charte des droits. Le porte-parole du gouvernement, et je note l'absence du ministre qui s'est montré bien peu intéressé par le projet de loi, le secrétaire parlementaire qui a parrainé la mesure et que je félicite d'avoir mené le projet jusqu'à bonne fin, le secrétaire parlementaire, dis-je, a très bien résumé la situation.

• (1650)

Ce qui s'est passé, c'est que les juristes du ministère de la Justice croyaient que certaines modifications de forme devaient être apportées pour rendre certaines lois conformes aux exigences de la Charte. Nous avons perdu l'occasion de mettre en pratique certaines dispositions importantes de la Charte qui exigent également des modifications aux lois canadiennes.

J'ai eu l'occasion de siéger quelques jours au sous-comité du comité parlementaire de la justice, lequel sous-comité a entendu des témoins qui ont énuméré tout ce qui avait été oublié dans ce projet de loi. Le gouvernement a laissé ces choses de côté car il considère qu'il s'agit de points qui sont sujets à interprétation, comme il est dit dans le document sur l'égalité.

On s'est contenté de faire le minimum en fait de modifications de détail. Il s'agit surtout de modifications linguistiques; on a cherché par exemple à remplacer des mots qui ont usuellement une connotation masculine par des expressions neutres ne référant pas à un sexe en particulier. Bien que tout cela me semble louable, cela ne contribue nullement à promouvoir les droits des femmes et des autres personnes à l'intention desquelles la Charte a été adoptée et qui ont dû attendre trois ans avant le grand jour du 17 avril, alors que toutes les dispositions de la Charte sont entrées en vigueur. Ces gens ont constaté que l'approche gouvernementale, en ce qui a trait à l'application concrète des dispositions de la charte en matière d'égalité, consiste à apporter des modifications de forme qui ont été recommandées par des juristes.

M. Hnatyshyn: Nous avons seulement repris ce que vous aviez laissé en chantier.

M. Kaplan: Mon ami, le leader parlementaire du gouvernement, fait remarquer qu'ils ont simplement repris ce que nous avions laissé en chantier. Je ne crois pas que ce soit exact. Je me rappelle très bien que l'approche du gouvernement libéral précédent consistait à demander aux juristes d'examiner la législation dans son ensemble, afin de voir quels changements il fallait apporter pour rendre les lois conformes à la charte, et de préparer des propositions d'amendement en ce sens. On ne leur avait pas demandé de rédiger des documents de travail et d'identifier les zones d'incertitude, mais bien de proposer des amendements qu'il fallait apporter pour que la Charte soit appliquée intégralement au Canada.

Le temps que j'ai passé au sous-comité m'a permis d'apercevoir toutes les faiblesses de cette mesure. Par exemple, j'ai demandé à une avocate qui a comparu devant le comité quels conseils les juristes de la Couronne avaient pu donner au gouvernement quant aux changements nécessaires. Elle a déclaré qu'à son avis le gouvernement se retranchait derrière le principe que certaines choses n'étaient pas claires et qu'il fallait en discuter davantage. Je lui ai demandé un exemple concret du genre de choses que le gouvernement jugeait peu claires, mais il est évident pour tout avocat et même tout Canadien qui se donne la peine d'y réfléchir que la Charte oblige à modifier certaines lois. Elle a cité, à titre d'exemple, le droit de vote des handicapés.

Il est évident que rien dans la loi n'interdit aux handicapés de voter, mais le gouvernement sait fort bien que l'on aménage les bureaux de vote sans se demander si les handicapés pourront y accéder ou non. Chaque député a pu constater que les handicapés ne peuvent accéder à un grand nombre de bureaux de vote. L'avocate à qui j'ai parlé était aussi convaincue que moi que cette question avait dû être portée à l'attention du gouvernement et que ce dernier aurait pu proposer une disposition donnant aux handicapés la possibilité de voter par la poste aux élections fédérales comme cela se fait dans plusieurs autres pays, ou encore de voter à un bureau de scrutin auquel ils pouvaient avoir accès. Ce n'est toutefois pas inclus dans cette loi. Je regrette vivement qu'il s'agisse d'un projet de loi qui porte uniquement sur des détails. Je regrette vivement que le gouvernement ait adopté cette attitude à l'égard de la mise en œuvre des dispositions de la Charte.

Je voudrais également parler de ce que j'ai constaté en participant aux travaux du sous-comité chargé d'examiner ces questions peu claires. Hier soir, le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) est venu parler au sous-comité de l'enthousiasme avec lequel son ministère tenait à assurer l'égalité des femmes et des autres personnes qui n'avaient pas pu participer pleinement à l'œuvre importante des Forces armées.

Le ministre s'est montré bien peu disposé au changement. Il a dit au comité que le ministère était prêt à respecter la loi et à mettre en pratique les dispositions de la Charte. Ce que le ministre voulait dire était ceci: si, par exemple, la fillette de dix ans qui, la veille, s'était présentée devant le sous-comité à Toronto pour réclamer le droit, qu'on refuse aux femmes, de devenir pilote, si cette personne pouvait trouver des appuis, se présenter devant un tribunal, gagner sa cause, financer l'appel qui suivrait certainement à la suite d'une décision en sa faveur, si le ministère pouvait invoquer la disposition qui lui donne le droit de passer outre à la Charte dans des cas précis, et si le comité parlementaire ne pouvait être persuadé d'approuver les arrangements actuels au ministère de la Défense nationale, dans ce cas, les règlements seraient modifiés.

Le ministre nous a dit qu'un groupe avait été chargé d'examiner différents moyens d'accroître la participation des femmes à la défense nationale. Il a dit que l'on était en train de se renseigner auprès de nos partenaires de l'OTAN pour connaître ce qui se passe chez eux. En effet, Dieu nous garde, au Canada, de montrer l'exemple en accordant une participation égale aux femmes dans la défense nationale!

Il découle des cogitations de la réunion d'hier soir que ce n'est pas la Charte qui a incité le ministre de la Défense nationale a déposé de nouvelles propositions concernant les femmes. Il nous a parlé des recommandations présentées en 1971 par la Commission royale qui a examiné les pratiques de gestion au sein du gouvernement. Il nous a fait voir combien la situation avait évolué sur ce plan dans son ministère depuis 1971. J'imagine que le mérite en revient au gouvernement libéral précédent qui a appliqué ces recommandations vieilles maintenant de 13 ans. Mais la Charte incite-t-elle le ministre à faire œuvre de pionnier? Pas du tout et c'est bien regrettable.

J'ai parlé uniquement du ministre de la Défense nationale parce qu'il a témoigné devant nous hier soir. Les Canadiens constateront, sans doute, à la lecture de cette mesure, que les ministères ont pratiquement tous pris des mesures analogues. Ils ont proposé des amendements de forme, des modifications à la Loi sur la faillite et des aménagements linguistiques pour respecter le principe de l'égalité des sexes, mais ce n'est malheureusement pas du gouvernement actuel qu'il faut attendre des progrès en matière d'égalité. Ces changements viendront des simples citoyens qui insisteront pour que leurs droits soient respectés, de ceux qui prendront la peine de s'adresser aux tribunaux et qui auront les moyens d'interjeter appel si jamais ils sont déboutés.

Sur ce plan, le gouvernement a été fort explicite, même si le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de la Justice (M. Crosbie) ont fait entendre des sons de cloche un peu différents. On ne sait pas au juste si le gouvernement du Canada irait, à certaines conditions, jusqu'à aider des Canadiens à défendre leur cause devant les tribunaux pour clarifier, sur le plan pratique, le sens des dispositions de la Charte. On a dit, jusqu'ici, qu'il n'était pas question que le gouvernement aide quiconque à intenter des poursuites pour confirmer les droits prévus dans la Charte.

En terminant, je tiens à rappeler que les députés libéraux ne feront pas obstacle à cette mesure. Mais nous regrettons tous profondément que le gouvernement rate une si belle occasion de permettre aux groupes défavorisés de faire reconnaître leurs droits, en renvoyant cette question au comité qui étudie déjà les zones «grises» du document et qu'il s'en remette, pour régler ce problème, à des particuliers qui ont et la détermination et les moyens d'intenter une action devant les tribunaux.

• (1700)

En terminant, je voudrais exprimer l'optimisme que m'inspire l'esprit qui règne au sous-comité de la justice. Ce dernier travaille d'une manière acharnée et n'est pas avare de son temps. Les membres du sous-comité sont décidés à se rendre dans toutes les régions du pays. Cependant, ils ne pourront pas entendre le témoignage de tous les gens qui souhaiteraient leur parler, puisque plus de 800 groupes et particuliers en ont manifesté l'intention. De toute évidence, jamais le sous-comité ne pourrait terminer son travail et soumettre un rapport s'il devait entendre tous les témoignages. Néanmoins, nous avons de bonnes raisons d'espérer que le sous-comité, bien qu'il soit dominé par le parti gouvernemental, présentera des recommandations qui dépasseront de loin les quelques progrès d'ordre technique et de faible portée qu'on trouve dans le projet de loi C-27.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le Président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: l'honorable député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus)—La santé—*a*) L'idée de créer un centre épidémiologique national. *b*) Le dépistage des tares congénitales; l'honorable député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins)—Les affaires provinciales—*a*) La liberté d'association politique en Ontario. *b*) La participation de députés aux élections; l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart)—La sécurité sociale—La pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse—La position du gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE MODIFICATION LÉGISLATIVE (CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS)

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hnatyshyn (au nom du ministre de la Justice): Que le projet de loi C-27, tendant à modifier certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-27 à l'étape de la troisième lecture.

Il y a trois ans, on avait demandé que le projet de loi soit adopté au printemps de 1985. Cette période de trois ans était nécessaire pour revoir toutes les lois fédérales en vue de rendre la législation conforme à la partie de la Charte garantissant l'égalité des citoyens. On estimait qu'une période de trois ans était suffisante pour revoir un grand nombre de lois.

Contrairement au député de York-Centre (M. Kaplan) qui avait la parole avant moi, je suis quelque peu déçu. En fait, mes collègues du caucus, et surtout le député de Burnaby (M. Robinson), sont déçus de constater que la tâche qui a été accomplie est très limitée et que le ministre a interprété son mandat de façon très étroite. Il a adopté une attitude très légaliste. Il a changé le libellé, mais il a souvent perdu de vue l'objet du mandat original. Néanmoins, nous ne souhaitons pas nous opposer à l'ensemble des modifications, sauf une. Par conséquent, nous allons appuyer le projet de loi.

Je voudrais reprendre à mon compte les propos de l'orateur précédent sur les droits des handicapés. Le comité chargé de cette question a travaillé d'arrache-pied ces dernières années. Hélas, le projet de loi n'en tient pas compte! De façon générale, il passe également sous silence les droits des femmes. Ainsi, la Cour suprême a donné tort à une femme qui affirmait avoir été victime de discrimination parce qu'elle était enceinte. Le tribunal n'a pas voulu reconnaître qu'elle avait fait l'objet de discrimination en tant que femme. Les hommes peuvent bien plaisanter sur leurs possibilités de porter un enfant. Le maire de Montréal a déjà perdu son pari à ce propos. Sérieusement, il aurait fallu redresser la situation après que la Cour suprême eut souligné l'inégalité de la loi à ce chapitre.

Dans l'ensemble, ainsi qu'en témoigne cette mesure, on a la fâcheuse tendance à appliquer le principe de l'égalité à rebours. C'est l'égalité entre l'éléphant qui est libre de piétiner la souris, et la souris qui peut, elle aussi, piétiner l'éléphant. Un auteur français disait que la loi dans toute sa majesté interdit aussi bien au riche qu'au pauvre de dormir sur un banc public et de voler du pain. Ce n'est pas ainsi que la Charte est conçue et ce n'est pas non plus ce que souhaitaient ceux qui l'ont appuyée sous le rapport de l'égalité.

L'égalité ne doit pas se fonder sur la force, mais sur la dignité de la personne humaine. Autrement dit, les faibles ont autant de dignité personnelle que les forts. En rétablissant les règles de manière à donner l'avantage aux forts sur les faibles, on se moque de l'égalité au lieu de l'affirmer.

Je voudrais revenir sur la proposition d'amendement dont a parlé le secrétaire parlementaire. Je suis heureux qu'on l'ait apportée, bien que le député de Burnaby se soit prononcé contre sa version finale. A sa place, j'en aurais fait autant. Quoi qu'il en soit, nous appuyons la mesure dans son ensemble. Je sais gré au secrétaire parlementaire d'avoir fait état de la proposition originale, des protestations qu'elle avait soulevées de la part de quelques députés et de la mienne et, enfin, du texte de la proposition à l'étude. J'apprécie aussi qu'il réaffirme l'engagement. Si je comprends bien, c'est un engagement à attirer l'attention des fonctionnaires de l'immigration sur le fait que nous nous attendons à ce que les droits des réfugiés soient respectés. Un autre engagement a été pris, celui de surveiller l'application de cet article, afin d'en garantir le respect ou, en cas de non-respect, de veiller à ce que des mesures soient prises.

L'amendement proposé au départ par le député de Burnaby, au comité, qui figure maintenant sous sa forme révisée dans le projet de loi, est un amendement que nous pouvons parfaitement admettre à titre expérimental. Il laisse la responsabilité là où elle était dans la loi de départ, et là où elle doit être. Autrement dit, une audience au cours de laquelle quelqu'un demande le statut de réfugié se tient à huis clos, sauf si un membre du public, un journaliste ou autre, peut démontrer que la tenue en public de l'enquête ne compromettrait pas cette dernière et ne léserait pas la personne qui en fait l'objet ou les membres de sa famille. Je regrette que nous ayons introduit un certain degré d'incertitude dans une démarche au cours de laquelle la vie ou la liberté d'une personne et la vie et la liberté d'autres personnes risquent d'être menacées sous des formes que ni un journaliste ni d'autres personnes concernées ne peuvent probablement soupçonner. J'estime que les droits du journaliste ne doivent pas l'emporter sur les droits du réfugié qui présente sa demande. Si quelque chose tourne mal pour le réfugié qui présente sa demande, cela risque de lui coûter beaucoup plus cher qu'au journaliste si les choses tournent mal pour lui. Je regrette que le gouvernement ait adopté aussi rapidement la décision de la Cour suprême de l'Ontario pour l'appliquer ici. Je parle naturellement de la décision Southam. Toutefois, la révision de l'amendement au comité et les assurances du secrétaire parlementaire contribuent à atténuer le risque et les conséquences dont pourraient être victimes les réfugiés.

Je voudrais signaler une anomalie. Quand le comité a sorti l'article 112 de la Loi sur l'immigration, il a décidé d'aller dans le sens de l'application de la Charte. Mais le comité n'a rien fait d'autre pour supprimer certaines formes d'inégalités qui figurent dans la Loi sur l'immigration. Les gens qui descendent de l'avion à l'aéroport international Pearson, à Mirabel ou ailleurs, et que le premier agent qu'ils rencontrent juge non admissibles, sont envoyés à un agent de l'immigration pour un examen. Ce dernier peut les envoyer en détention après quoi, lorsqu'ils se présentent à une enquête, ils ont droit à un avocat.

• (1710)

Mais au moment où ils ont à subir ce premier examen devant un agent de l'immigration, on leur refuse le droit à un avocat. Ce n'est pas la loi, mais les lignes directrices décrétées par le directeur exécutif de l'Immigration qui interdisent le recours à l'aide d'un conseiller, juridique ou autre. La personne qui demande le statut de réfugié, probablement un étranger ou une étrangère au Canada, parlera difficilement l'anglais—nous ne recevons pas beaucoup de réfugiés de pays anglophones—ou parlera un dialecte difficile à comprendre. Cette personne qui ne connaît pas nos lois est confrontée à des agents en uniforme—peut-être tente-t-elle d'échapper aux gens en uniforme de son propre pays—et est privée du droit à un conseiller au moment où elle fait sa première déclaration devant un agent de l'immigration.

C'est injuste, monsieur le Président. Il s'agit d'un déni du droit à un avocat que notre Charte garantit à tous les Canadiens. Ce droit a été confirmé par la Cour suprême dans la mesure où celle-ci a affirmé que la personne demandant le statut de réfugié à l'intérieur de nos frontières a droit à se faire entendre devant un tribunal avec tout ce que cela implique.

Il y a d'autres inégalités dont le comité n'a pas tenu compte quand il a examiné la Loi sur l'immigration. Par exemple, un citoyen canadien qui demande à parrainer un parent désireux d'immigrer au Canada et dont la demande est rejetée par les autorités de l'immigration a le droit d'en appeler à la Commission d'appel de l'immigration. Mais un résident permanent au Canada, non citoyen, n'a pas ce droit. C'est un problème auquel la ministre s'est attaquée dans le projet de loi qu'elle a présentée hier. Ce projet de loi présente d'autres difficultés mais si on y remédie, il pourra être adopté. Mais pourquoi ne règle-t-on pas ce problème dans le projet de loi à l'étude? Pourquoi n'a-t-on pas proposé de le régler dans le projet de loi à l'étude alors qu'on reconnaît que les tribunaux exigeront, si on leur demande, que nous accordions au résident permanent le droit dont jouit déjà le citoyen canadien?

Quant au droit à un avocat, il est stipulé dans notre Charte que chacun a le droit à un avocat quand il risque d'être privé de la vie ou de la liberté. Généralement parlant, cela veut dire que si l'un d'entre nous est tenu de répondre aux questions d'un agent de n'importe quelle force policière, il a le droit d'avoir recours à l'aide d'un avocat. Mais les personnes qui sont retenues dans un centre de détention de l'immigration n'ont pas ce droit.

L'automne dernier, la GRC et le SCRS ont chacun de leur côté interrogé des personnes qui étaient détenues au Centre de détention Avion, près de l'Aéroport international Pearson, et qui n'avaient pas droit aux services d'un avocat. On nous dit que la GRC et le SCRS devaient mener pareille enquête, afin de protéger la reine et le pape des initiatives de terroristes. Personne n'avait apparemment informé la GRC et le SCRS que la reine et le pape avaient quitté le pays plusieurs semaines avant la tenue de ces interrogatoires. Les membres du SCRS sont autorisés par la loi à lire les journaux, mais ne le font manifestement pas. Ces interrogatoires ont donc eu lieu sans raison avouée et sans que les personnes interrogées aient eu droit aux services d'avocats.

Un autre point qui intéresse particulièrement les réfugiés, c'est le droit qu'ils ont de travailler et de gagner leur vie. D'aucuns obtiennent des permis de travail, d'autres pas. Il existe des précédents et des décisions administratives, mais aucune loi ne garantit leur droit au travail. C'est là quelque chose dont il aurait fallu tenir compte dans ce projet de loi. La même chose vaut pour le droit à la scolarisation et aux soins médicaux en vertu de notre loi qui régit l'assurance-maladie. Nos services publics d'enseignement et de soins médicaux ne sont certes pas d'office accessibles aux réfugiés qui attendent au Canada qu'on règle leur sort. C'est une question d'égalité, monsieur le Président, qui aurait dû mais qui n'a pas été traitée dans ce projet de loi.

Je suis d'accord avec ceux qui disent que le projet de loi est bon tel qu'il est. A l'exception d'une légère incertitude au sujet du déroulement des audiences à huis clos où des réfugiés sont en cause, il est bon en général, mais il pourrait et il aurait dû aller beaucoup plus loin. Lorsque—comme je l'espère—on étudiera plus à fond ce sujet, il faudra absolument que l'on comprenne que «égalité» signifie égalité dans la dignité humaine et protection de cette dignité. Cela signifie la protection des faibles contre les forts, qui, eux, peuvent se débrouiller tout seuls, plutôt qu'une quelconque bureaucratie mécanique et superficielle qui accroît les pouvoirs du fort contre le faible. Il nous faut bien établir ce principe, monsieur le Président, si nous tenons le moindrement à légiférer en matière d'égalité.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de prolonger le débat sur le projet de loi C-27 à ce stade-ci. Je sais qu'on s'est entendu pour l'adopter rapidement. Cependant, je voudrais simplement signaler à la Chambre que le projet de loi C-27 n'est qu'une étape d'un examen qui, selon de nombreux parlementaires, devrait être permanent. Il s'agit de la comparaison de tous les projets de loi et mesures législatives présentés à la Chambre des communes et au Sénat aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés.

Lorsque le Parlement a adopté la Charte, il était clair que ses dispositions s'appliquaient à toutes les mesures législatives adoptées par le Parlement du Canada. Pour s'en assurer, il faut prévoir une méthode permanente d'examen des dispositions législatives, pour veiller à ce qu'elles respectent la Charte canadienne des droits et libertés. En fait, certaines mesures ont été prises, afin de s'assurer que cette méthode soit incluse dans les procédures du Parlement, tant à la Chambre des communes qu'à l'autre endroit, et le comité mixte permanent sur les règlements et autres textes réglementaires a étudié cette question.

Mon collègue, le député de York-Centre (M. Kaplan), en tant que président de ce comité, et nos autres collègues membres du comité ont étudié cette question et ils ont recommandé l'adoption d'une proposition tendant à ce que tous les projets de loi soient renvoyés au comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires, afin qu'il les examine et détermine si les dispositions du projet de loi respectent la Charte canadienne des droits et libertés. Une proposition de ce genre a été adoptée par l'autre endroit le 26 février 1985, et je crois qu'elle doit être envisagée par la Chambre des communes.

Nous nous rendons compte que la même question est à l'étude par suite des recommandations formulées par d'autres comités parlementaires, notamment le comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, et on pourrait peut-être mettre en commun les résultats de ces études. Nous sommes conscients également qu'il faudra du temps pour examiner la situation, afin de déterminer la méthode à suivre pour s'assurer que les mesures législatives présentées à la Chambre des communes sont examinées de cette façon pour être sûr qu'elles respectent la Charte canadienne des droits et libertés.

Je voulais simplement profiter de l'occasion, monsieur le Président, pour signaler l'intérêt porté à cette question et pour reconnaître que l'examen des textes réglementaires par rapport à la Charte canadienne des droits et libertés se fait continuellement et doit faire partie de nos procédures.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je m'excuse. Je n'aimerais certainement pas retarder l'étude de ce projet de loi, mais j'aimerais faire quelques commentaires sur le projet de loi C-27, Loi modifiant certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés.

Monsieur le Président, il y a des zones grises dans la Charte des droits, surtout sous la section 15, pour employer un euphémisme qui porte à controverse, qui ont évidemment été remises aux calendes grecques, ou enfin à des études ultérieures par un comité, et j'aimerais simplement partager avec la Chambre quelques opinions ou quelques points de vue concernant les groupes minoritaires, que ce soient des groupes minoritaires des langues officielles ou des groupes minoritaires ethniques, linguistiques. A mon avis, il est important pour la Chambre de savoir que les . . .

• (1720)

[*Traduction*]

. . . que l'article 15 n'empêche pas la mise en œuvre de programmes de promotion sociale. Pourtant, beaucoup d'entre nous ignorent encore la position du gouvernement. Nous sommes tous d'acord pour dire que le projet de loi C-27 n'est pas la fin des fins en matière de justice et d'équité; il ne modifie radicalement aucune loi. Je crois qu'à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi, j'ai signalé que beaucoup des modifications proposées étaient simplement d'ordre sémantique; on remplaçait certains termes par d'autres.

[*Français*]

La question qui nous préoccupe, monsieur le Président, et que j'aimerais partager avec cette Chambre, c'est celle des minorités qui se sentent lésées dans leurs droits et qui aimeraient contester devant les tribunaux certaines sections de la Charte des droits et libertés et je pense, en particulier, au programme de contestation judiciaire qui permettait à certains groupes minoritaires de langue officielle, que ce soient les anglophones au Québec ou les francophones à l'extérieur, d'obtenir du gouvernement fédéral une aide financière parfois ou, par moments encore, de l'aide juridique, pour pouvoir mettre en place une contestation sur l'applicaton d'une des dispositions de la Charte.

On se souvient, monsieur le Président, que le 30 avril dernier, le programme de contestation judiciaire, qui était administré par le secrétaire d'État (M. McLean), s'est terminé. Le gouvernement n'a pas jugé bon de reconduire ce programme à ce jour. J'ai moi-même posé souvent des questions à cette Chambre pour savoir où on s'en allait avec ce programme et je dois dire que, jusqu'à maintenant, je n'ai pas reçu de réponse directe ni de réponse satisfaisante du gouvernement. Ce dernier semble tergiverser sur cette question. Il nous a dit: Oui, nous étudions la question, oui, nous aurons une réponse à présenter d'ici peu.

J'aimerais souligner à la Chambre l'importance d'un programme d'aide juridique et d'aide financière aux minorités de langue officielle. Je le dis parce que je pense que l'opinion est certainement celle de la plupart des députés de cette Chambre. Nous croyons que les groupes minoritaires doivent être aidés, appuyés par la majorité. Et nous croyons que le gouvernement fédéral est l'agent et, peut-être, le niveau de gouvernement le plus apte et le plus équipé pour aider les groupes minoritaires à défendre leurs droits devant les tribunaux et affirmer ainsi certains droits qui sont les leurs.

Quand je mentionne les droits linguistiques, je pense particulièrement aux groupes, que ce soit en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan ou en Alberta; de mémoire, je pourrais dire qu'il y a actuellement au moins deux causes en Alberta, une en Saskatchewan. Nous savons tous que le gouvernement doit ou devrait en tous les cas donner suite à l'invitation de la Cour suprême en ce qui concerne le Manitoba.

En ce qui a trait à ce programme de contestation judiciaire, à mon avis, le gouvernement se doit de mettre de l'argent et également des effectifs humains au ministère concerné afin d'aider des groupes à faire valoir devant les tribunaux leurs droits. Si on a une charte des droits, monsieur le Président, et que pour affirmer, pour clarifier, pour obtenir justice, les minorités doivent en faire les frais, je pense qu'une société comme la nôtre, une société qui se veut ouverte, généreuse et surtout compréhensive, se doit de mettre en place un programme qui serait généreux envers ces groupes qui veulent profiter des avantages tels que les avantages financiers qui peuvent en découler. Je sais pertinemment pour avoir rencontré récemment les gens de l'Alberta, par exemple, qu'il y a une cause devant les tribunaux sur l'article 23 de la Charte, la question des écoles, je sais aussi qu'il y a une autre cause au criminel, il est question d'un procès qu'un individu voulait obtenir en français.

Il est essentiel, monsieur le Président, que les groupes minoritaires, et je veux parler du Manitoba, soient assurés d'ici quelques jours, d'ici quelques semaines au plus, qu'un programme existera, un programme d'aide financière à la contestation judiciaire afin que ces groupes puissent s'organiser d'ici quelques semaines, d'ici quelques mois, pour pouvoir présenter devant les tribunaux des arguments juridiques, des arguments valables pour bien représenter la minorité linguistique du Manitoba. Je pense que si le gouvernement du Manitoba et le gouvernement fédéral acceptent l'invitation de la Cour suprême, l'invitation de présenter des arguments sur le délai à apporter pour la traduction des statuts du Manitoba qui ont été, comme on le sait, déclarés inopérants, oui, et *ultra vires* à cause du fait qu'ils n'avaient été adoptés qu'en anglais, je pense que si on veut être juste envers la minorité francophone au Manitoba, il faut immédiatement l'assurer qu'un programme de contestation judiciaire permettant d'avoir accès à de l'argent est disponible, sera disponible, et les gens pourront venir au niveau fédéral chercher l'aide dont ils ont besoin pour

pouvoir faire valoir devant les tribunaux leurs arguments concernant cette décision importante de la Cour suprême.

Monsieur le Président, je ne veux pas retarder l'étude du projet de loi, mais j'aimerais que le gouvernement, en se penchant sur les problèmes que tous considèrent comme importants, c'est-à-dire les droits de la personne, les droits des citoyens canadiens, puisse d'ici quelques jours en toute justice rendre public au Parlement canadien ce programme de contestation judiciaire qui, je le sais, les députés reconnaîtront, est un programme essentiel et extrêmement utile et qui, je le répète, monsieur le Président, je le répète encore une fois, est urgent. Il faut absolument que le gouvernement nous donne l'assurance, élimine tout doute, toute anxiété, nous donne l'assurance qu'il sera là comme gouvernement fédéral pour aider les minorités, que ce soit au Manitoba, en Alberta, en Ontario ou au Québec, ou ailleurs dans ce pays, afin que celles-ci puissent faire valoir ces droits devant les tribunaux.

Je parlerai peut-être, monsieur le Président, quelques instants et j'ajouterai ceci: si on veut élargir le programme de contestation judiciaire pour y inclure d'autres articles de la Charte, on pourrait penser peut-être à inclure des contestations sur l'article 15. Je pense que ce serait un geste, une mesure qui serait positive et que nous, de ce côté-ci, aimerions approuver ou appuyer avec vigueur. Mais je le répète et je termine là-dessus, tout geste presse, c'est éminemment important, il faut que le gouvernement nous donne l'assurance qu'il va agir avec célérité sur cette question et qu'il mettra de l'avant un programme de contestation judiciaire, reconduira l'ancien programme s'il le faut, administrez-le comme vous voudrez, mais on en a déjà parlé longtemps de ce programme-là, on en a besoin, je sais que les députés m'appuieront là-dessus. Nous demandons au gouvernement d'agir avec célérité dans cette question.

• (1730)

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-36, tendant à modifier la Loi sur l'aéronautique, dont le comité permanent des transports a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. le vice-président: Sept amendements sont proposés, à l'étape du rapport, au projet de loi C-36, tendant à modifier la Loi sur l'aéronautique. Il a été donné avis de ces motions aux termes de l'article 79(5) du Règlement.

La motion nº 1, qui propose de retrancher certaines lignes, me paraît recevable du point de vue de la procédure. Elle sera débattue et mise aux voix séparément.

Toutefois, la motion nº 2 pose une difficulté à la présidence. Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Forrestall) tente d'introduire un amendement de fond par le biais d'un amendement à l'article des définitions. C'est contraire aux usages de la Chambre. Il y a eu de nombreuses décisions de la présidence à ce sujet. Je renvoie aussi le député au commentaire 773(10) de la cinquième édition de Beauchesne.

Les motions nos 3 et 6, qui sont aussi inscrites au nom du secrétaire parlementaire, semblent liées d'une certaine façon à la proposition énoncée dans la motion nº 2. La présidence est cependant d'avis que ces deux motions sont valables en elles-mêmes et peuvent être soumises à la Chambre. J'ai l'intention de les faire débattre ensemble mais, au besoin, de les mettre aux voix séparément.

La motion nº 4 sera débattue et mise aux voix séparément.

Les motions nos 5 et 7 seront regroupées aux fins du débat mais feront l'objet de votes distincts.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C-36, à l'article 1, en retranchant les lignes 7 à 14, page 3.

—Monsieur le Président, sans vouloir m'attarder indûment ou inutilement sur votre interprétation des autres amendements, je soutiens, avec tout le respect que je vous dois, qu'ils visent exactement le même objectif. Je puis tous les traiter en parlant du premier amendement proposé et que vous avez jugé recevable, Votre Honneur. L'amendement proposé au comité visait un certain objectif. Ces amendements ont été proposés pour satisfaire aux exigences du secteur de l'aéronautique et le comité avait l'intention d'accepter les interventions de l'Air Transport Association of Canada à cet égard.

A la réflexion, on s'est aperçu que l'objectif visé par le comité n'était pas atteint, d'où les amendements proposés à l'étape du rapport. Nous les devons en partie au fait que les fonctionnaires du ministère, les membres de l'Air Transport Association of Canada et les membres du comité se sont rendu compte que l'amendement proposé en comité ne s'appliquera pas à toutes les situations financières qui pourraient se présenter dans ces circonstances particulières.

Par conséquent, dans le but d'abord de dissiper les préoccupations soulevées par l'Air Transport Association au sujet de la définition du mot «propriétaire», et dans le but de donner suite à l'intention du comité, nous avons proposé un amendement de base assorti d'amendements qui entrent en vigueur comme dans d'autres chapitres du projet de loi.

L'expression «propriétaire immatriculé» aurait pour conséquence de limiter l'application des dispositions à ceux qui ont effectivement la responsabilité d'un aéronef. Avant l'amendement, la disposition aurait pu s'appliquer aux détenteurs en qualité d'une sûreté ou d'autres intérêts financiers. Puisque Votre Honneur a estimé qu'il s'agissait d'un amendement de fond, je ne puis que répéter que nous avons essayé de donner suite aux intentions du comité et de la loi même. Avec tout le respect que je vous dois, si Votre Honneur estime que la première motion est recevable, nous pourrions peut-être nous prononcer à son sujet et j'aurais quelques mots à dire au sujet des trois autres. Toutefois, à mon humble avis, elles ne changent rien au fond du projet de loi.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais faire écho aux propos du secrétaire parlementaire (M. Forrestall). Le comité a eu l'occasion de constater que la définition posait certains problèmes dans la pratique quotidienne de l'aviation. Nous nous en sommes rendu compte en comité et avons invité les représentants du ministère ainsi que des députés de la majorité à examiner la situation. Je me demande si votre décision, que je ne conteste pas, signifie qu'à moins que la motion nº 2 soit déclarée recevable et adoptée, notre intervention consistera seulement à supprimer une définition sans la remplacer par une autre. A mon humble avis, il faut en discuter, car cette définition doit figurer dans le projet de loi, afin qu'il atteigne les objectifs visés. Nous allons appuyer la motion nº 1.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le vice-président: L'honorable président du Conseil privé et leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) sur la motion nº 2.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je comprends votre inquiétude à propos de cette motion. Je crois que la Chambre consent à l'unanimité à ce que cette motion soit présentée. Si cela convient aux députés présents, nous pourrions ainsi en disposer.

M. Angus: Monsieur le Président, la proposition du leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn) nous paraît très raisonnable. Nous accordons donc volontiers le consentement unanime.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, de même, nous sommes heureux de cette proposition.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre est-elle d'accord, à l'unanimité, pour que la motion nº 2 soit présentée?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Étant donné que la Chambre est d'accord, à l'unanimité, pour que je présente la motion nº 2, je compte regrouper les motions nºs 2, 3 et 6 aux fins du débat.

• (1740)

Un vote positif dans le cas de la motion nº 2 vaudrait également pour les motions nºs 3 et 6. Mais un vote négatif nous obligerait à procéder à une mise aux voix distincte pour les motions nºs 3 et 6.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-36, à l'article 1, en ajoutant, à la suite de la ligne 14, page 3, ce qui suit:

« «propriétaire enregistré» Le titulaire au titre de la partie I d'une marque d'immatriculation d'aéronef délivrée par le ministre ou au nom duquel l'aéronef a été immatriculé par le ministre au titre de la même partie.»

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-36, à l'article 1,

a) en retranchant la ligne 28, page 7, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(5) Le propriétaire enregistré et l'utilisation d'un»

b) en retranchant la ligne 33, page 7, et en la remplaçant par ce qui suit:

«règlement, exiger des propriétaires enregistrés et utili-».

Motion nº 6

Qu'on modifie le projet de loi C-36, à l'article 1, en retranchant la ligne 6, page 44, et en la remplaçant par ce qui suit:

«tion relative à un aéronef, le propriétaire enregistré».

—Monsieur le Président, passons immédiatement à la mise aux voix.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots des amendements auxquels nous souscrirons. Ces amendements sont indiscutablement le fruit des instances qui nous ont été présentées au comité par l'industrie grâce à l'Association des propriétaires et des pilotes d'avion et nous considérons que cette nouvelle formulation du texte législatif est opportune et qu'elle est aussi un moyen de s'assurer que l'esprit de la loi est respecté.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je veux aussi faire écho aux propos tenus par mon préopinant et confirmer que nous sommes d'accord sur l'amendement proposé qui correspond aux représentations qui ont déjà été faites à l'occasion de témoignages devant le comité parlementaire des témoins qui ont comparu.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 2 inscrite au nom du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(Les motions nos 2, 3, et 6 sont adoptées.)

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan) propose:

Motion no 4

Qu'on modifie le projet de loi C-36, à l'article 1, en retranchant les lignes 19 à 39, page 25, et les lignes 1 à 13, page 26, et en les remplaçant par ce qui suit:

«5.5 (1) Les titulaires de documents d'aviation canadiens assortis de normes médicales doivent pour en demeurer titulaires, se présenter régulièrement, comme l'ordonne le ministre, à un médecin et un optométriste reconnus par le ministre pour faire vérifier leur état de santé en vertu de la présente loi.

(2) Au cours des examens médicaux visés au paragraphe (1), les intéressés sont tenus de communiquer au médecin ou optométriste les détails de toutes consultations qu'ils ont eues avec d'autres praticiens au sujet de leur santé, notamment les traitements ou médicaments d'ordonnance qui leur ont été administrés depuis leur dernier examen médical en vertu de la présente loi.

(3) Les titulaires d'un document d'aviation canadien assorti de normes médicales qui ont atteint l'âge de quarante ans fournissent au ministre, tous les ans aussi longtemps qu'ils en sont titulaires, une déclaration écrite de tous les traitements médicaux qui leur ont été administrés depuis la déclaration précédente.

(4) Le ministre ou un conseiller médical désigné par lui peut exiger d'un titulaire de document d'aviation canadien qu'il subisse des examens plus fréquents que ceux mentionnés au paragraphe (1) et peut prescrire les examens supplémentaires qui peuvent être nécessaires pour vérifier l'état de santé dudit titulaire du point de vue médical ou optométrique.

(5) Le ministre peut faire de ces renseignements l'usage qu'il estime nécessaire à la sécurité aérienne.»

—Monsieur le Président, de tous les aspects de ces changements massifs à la Loi sur l'aéronautique, c'est probablement celui-ci qui soulève le plus de controverses. Nous avons eu des instances d'un certain nombre de groupes qui s'inquiétaient d'abord du libellé initial de la Loi et ensuite de l'article modifié.

Il s'agit essentiellement d'une question de droits et d'obligations. J'avais l'impression qu'en vertu de l'article original, un médecin privé, ayant pour patient un détenteur de licence de pilote, devait demander à celui-ci d'informer le ministère des Transports, dans un certain délai, s'il constatait un état susceptible de constituer un risque. Si le patient ne s'exécutait pas le médecin devait s'adresser lui-même au ministère des Transports.

Après en avoir discuté au comité des transports avec plusieurs groupes et après que j'en ai eu fait circuler un nouveau libellé, rédigé avec l'aide du bureau du député de Regina-Est (M. Benjamin), le gouvernement a proposé une version améliorée de cet article. Franchement, lorsque nous sommes allés en comité, j'étais d'accord avec le gouvernement. Toutefois, après avoir écouté les témoins et lu la documentation, j'en suis venu à la conclusion que nous faisions une erreur fondamentale. Nous enlevions au détenteur de document d'aviation l'obligation de se conformer aux normes, particulièrement aux normes médicales.

Par conséquent, nous avons là un document qui amende mon propre libellé, en plaçant, comme cela doit être, la responsabilité sur le détenteur du document d'aviation, que ce soit un pilote ou un contrôleur de la circulation aérienne. Selon l'amendement, le titulaire d'un document d'aviation doit se présenter régulièrement à un médecin et un optométriste reconnus par le ministre. De plus, cette personne doit communiquer au médecin ou à l'optométriste toutes les consultations qu'elle a eues et notamment les médicaments d'ordonnance qui lui ont été administrés. Cela permettra au médecin du ministère des Transports d'avoir tous les renseignements requis pour procéder à une évaluation technique de l'aptitude d'une personne à respecter les normes du document d'aviation.

Depuis que le comité a soumis son rapport, nous avons entendu de nouvelles instances de l'Association canadienne des pilotes et propriétaires. Laissez-moi vous citer certaines de leurs observations à propos de l'article 5.5.

On nous considérerait comme des gens irresponsables et négligents si nous ne vous donnions pas à vous, et aux membres du comité, les informations de première main ci-jointes et si nous ne vous parlions pas de l'inquiétude qu'ont certains médecins éminents et expérimentés à ce sujet. Le Dr Bruce Lockhart, le Dr J. N. Armstrong, le Dr R. Webb et le Dr John Lockhart nous ont tous averti que les dispositions actuelles de l'article 5.5 du projet de loi C-36 ne créeront certainement pas l'atmosphère saine qui permet aux pilotes de s'acquitter de leurs fonctions avec beaucoup de compétence et avec grand soin.

Par ailleurs, le Dr Webb a envoyé la lettre qui suit à l'Association canadienne des propriétaires d'avions et des pilotes:

J'ai toujours compris que les pilotes sont finalement responsables de leur appareil et de leur aptitude à le piloter. Cette loi sert seulement à miner cette responsabilité personnelle et à la confier à un médecin et à des bureaucrates.

Le médecin a déjà trop de paperasserie à remplir à cause des tiers qui nous demandent de prouver que leur client, c'est-à-dire notre patient, «ne ment pas». Nous n'apprécions pas d'être obligés d'adopter cette attitude paternaliste, et c'est ce que fera cette mesure législative. Si les problèmes d'ordre médical décelés étaient très fréquents ou très graves, je serais bien d'accord, mais qu'est-ce qui justifie une mesure aussi draconienne? S'il est toujours possible de l'améliorer, le système actuel fait notre affaire.

Par ailleurs, et c'est probablement plus important, ce projet de loi incitera les pilotes à tarder à avoir recours aux soins de santé préventifs. Les pilotes sont des êtres humains, et si leur gagne-pain est menacé s'ils parlent de leurs problèmes de santé à leur médecin de famille, ils risquent beaucoup plus d'essayer de se soigner tout seuls. Pour la plupart des problèmes de santé, ce système n'est pas déraisonnable, mais pour un problème plus insidieux et plus persistant, les résultats risquent d'être tragiques.

Ainsi, une douleur à l'estomac ou une indigestion qui se manifeste souvent pourrait être le symptôme d'un ulcère de l'estomac au yeux d'un pilote qui sait qu'il risque de ne plus pouvoir voler si le diagnostic est juste. Par contre, s'il ne se soigne pas, cela risque de dégénérer et de provoquer une grave hémorragie, qui pourrait avoir de graves conséquences pour le malade et coûter davantage aux contribuables; ce pourrait être encore plus sinistre—le pilote pourrait avoir un carcinome.

• (1750)

Je vous exhorte à faire tout votre possible pour modifier ce passage de la loi. Les pilotes ont besoin d'être encouragés à consulter un médecin lorsque c'est nécessaire. Les médecins ne veulent pas être forcés d'espionner leurs clients qui sont pilotes.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Dr R. J. Webb.

Monsieur le Président, nous savons que le gouvernement était animé de bonnes intentions lorsqu'il a rédigé cet article. Il doit viser à protéger les voyageurs et les membres d'équipage, les pilotes eux-mêmes, le contrôleur aérien et les citoyens en général qui viendraient à se trouver sur la trajectoire de vol. On n'a cité au comité qu'un seul cas d'accident qui était rattaché à un problème de santé. Le ministère des Transports était au courant de l'état de santé du pilote, et il n'a rien pu y faire. Nous ne voyons pas comment le fait d'obliger le médecin à déclarer ses problèmes de santé au ministère des Transports y changera quelque chose. Cela n'y aurait certainement rien changé dans l'accident qui s'est produit à Toronto.

En guise de conclusion, j'encourage le gouvernement à accepter de modifier le projet de loi à cet égard. Monsieur le Président, je tiens à vous remercier pour avoir décidé que c'était réglementaire.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai quelques remarques à faire sur l'amendement proposé par mon éminent collègue. Il avait été question de cet amendement et de sa portée au comité. Le député a raison de signaler à la Chambre que cette disposition a fait l'objet d'un débat long et animé.

Cet amendement, qui modifie la disposition du projet de loi C-36 sur la divulgation de renseignements médicaux, supprimerait l'obligation qui est faite aux médecins et aux optométristes de divulguer certains renseignements et obligerait à la place les pilotes à se faire examiner régulièrement par un médecin et un optométriste.

SANCTION ROYALE

[*Français*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour.

[*Traduction*]

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-18, modifiant le Code criminel, la Loi modifiant le Code criminel, la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, la Loi sur les douanes, la Loi sur l'accise, la Loi des aliments et drogues, la Loi sur les stupéfiants, la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Loi sur les poids et mesures, abrogeant certaines autres lois et apportant d'autres modifications connexes—Chapitre nº 19.

Projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada—Chapitre nº 20.

Projet de loi C-41, abrogeant la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et modifiant en conséquence la Loi sur l'assurance-récolte—Chapitre nº 21.

Projet de loi C-2, portant dissolution de la Société canadienne des paris sportifs et de Loto Canada Inc.—Chapitre nº 22.

Projet de loi S-3, Loi de mise en œuvre des conventions conclues entre le Canada et la République de Zambie, le Canada et le Royaume de Thaïlande, le Canada et la République de Chypre et le Canada et la République fédérative du Brésil en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu—Chapitre nº 23.

Projet de loi C-54, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1986—Chapitre nº 24.

• (1800)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-36, tendant à modifier la Loi sur l'aéronautique, dont le comité permanent des transports a fait rapport avec des propositions d'amendements, ainsi que de la motion nº 4 M. Angus (p. 6067).

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, quand le débat a été interrompu si élégamment pour la sanction royale, je répondais aux observations qu'avait faites mon collègue pour défendre son amendment.

Comme je le disais, l'amendment à l'étude éliminerait l'obligation qui est faite aux médecins et aux optométristes, à l'article 5.5, de communiquer certains renseignements, et obligerait à la place les pilotes à se faire examiner régulièrement par des médecins et des optométristes désignés par le ministre. Lors de ces examens, les pilotes devraient aussi révéler tous les traitements médicaux qu'ils ont subis et tous les médicaments qu'ils ont pris depuis le dernier examen obligatoire. L'amendement prévoit également que le ministre peut demander à des pilotes de se soumettre à d'autres tests ou de subir un examen plus fréquemment.

Nous pensons que cet amendement n'améliorerait guère la situation, puisque la mesure législative actuelle couvre tous les points mentionnés dans l'amendement de mon honorable ami, sauf les examens optométriques obligatoires et les rapports écrits qui doivent être présentés au ministre pour les personnes de plus de 40 ans. En outre, l'amendement proposé ne règle pas le problème qui est à l'origine de l'article 5.5 et qui est de savoir comment le ministère pourrait être informé de problèmes médicaux présentant des risques. C'est la justification de cet article de la loi.

Le ministère et tous les Canadiens, je pense, tiennent à ce que les problèmes médicaux qui apparaissent entre les examens obligatoires soient divulgués. Certes, rares sont les pilotes qui dissimulent délibérément, lors des examens obligatoires, des problèmes médicaux à cause desquels il pourraient être dangereux, mais leur nombre est quand même trop important pour qu'on puisse se passer des modifications proposées dans le projet de loi C-36. Je le répète, seule une petite minorité de pilotes dissimulent délibérément des problèmes médicaux, mais cela peut avoir une énorme influence sur la sécurité aérienne. Le ministère et le corps médical lui-même ont reconnu l'existence de ce problème.

En Ontario, les coroners ont conclu que des problèmes médicaux non révélés avaient joué un rôle dans au moins quatre accidents mortels depuis 1978. Dans chaque cas, le jury du coroner a recommandé que tous les médecins qui examinent des pilotes et des détenteurs de documents d'aviation aient à leur disposition un mécanisme de divulgation.

En 1984, l'Association médicale de l'Ontario a adopté une résolution demandant au gouvernement fédéral d'autoriser les médecins, par une loi, à révéler les problèmes médicaux qui feraient que leurs patients ne seraient pas en état de piloter un avion, et à protéger ces médecins contre des actions en justice

ou des mesures disciplinaires. En fait, dans toutes les régions du Canada, les docteurs du ministère reçoivent chaque année des appels téléphoniques de médecins qui veulent savoir s'ils seront à l'abri de poursuites au cas où ils révéleraient qu'un pilote constitue un danger public à cause d'un problème médical.

Les dispositions de l'article 5.5 sont comparables à celles des lois de la plupart des provinces qui régissent la conduite d'un véhicule automobile et qui obligent les médecins et les optométristes à révéler les problèmes médicaux à cause desquels leurs patients pourraient être dangereux au volant. Dans le cas des véhicules automobiles, et a fortiori dans le cas des aéronefs, un accident peut avoir des conséquences tellement graves que cela justifie, dans l'intérêt public, une exception à la règle de la confidentialité des rapports entre les médecins et leurs patients.

Cet article oblige aussi un pilote à dire à tout médecin qu'il consulte qu'il est pilote. Cette disposition est importante, parce qu'elle peut avoir une influence sur le choix du traitement prescrit par le médecin. Or, le traitement choisi peut dans certains cas empêcher quelqu'un de piloter un avion en toute sécurité.

En somme, je ne puis accepter l'amendement, car il ne prévoit aucun mécanisme permettant aux médecins de présenter des rapports sur les personnes dont l'état de santé peut présenter un risque pour la sécurité, aucune protection contre les procédures judiciaires ou disciplinaires pour les médecins présentant des rapports de cette nature, aucune obligation de signaler les risques, du point de vue médical, qui peuvent surgir entre les examens exigés.

Je dois sans doute ajouter, monsieur le Président, que ces rapports n'entraînent pas un retrait immédiat du permis ou une suspension. La seule conséquence est que le pilote devra se soumettre à de nouveaux examens effectués par les médecins du ministère. S'il y a retrait du permis à l'issue de ces examens, le pilote pourra toujours se prévaloir des procédures de révision prévues dans le projet de loi. Pour toutes ces raisons, nous ne croyons pas pouvoir accepter l'amendement.

Je voudrais maintenant, selon les indications que vous me donnerez, monsieur le Président, demander le consentement unanime, afin de présenter un amendement qui traite des préoccupations de l'auteur de l'amendement à l'étude et dissipe jusqu'à un certain point les difficultés que nous avons relevées.

• (1810)

L'amendement que je voudrais présenter porte sur les dossiers, les avis de décision, l'application de certaines dispositions et la présentation de nouvelles demandes. Je dois cependant avoir le consentement unanime pour le proposer. J'ai procédé à quelques consultations et je crois que la présidence constatera que la Chambre est disposée à donner son assentiment.

M. Angus: J'invoque le Règlement. Monsieur le Président, j'ai écouté les propos du député, mais je suis un peu perdu. En effet, même s'il m'a mis au courant d'un amendement qui pourrait être présenté plus tard, je n'ai pas vu celui dont il vient de parler. Je me ferai un plaisir de donner mon accord, mais je crois que, en toute justice, il faudrait me donner la chance d'y jeter un coup d'œil avant, car je risque de me retrouver en difficulté.

Le président suppléant (M. Charest): Nous pourrions peut-être poursuivre cette discussion, mais il me semble qu'il vaut mieux tout d'abord trancher la question du quatrième amendement dont la Chambre est saisie pour ensuite passer à celui que propose le secrétaire parlementaire.

M. Forrestall: J'invoque le Règlement. Monsieur le Président, ce qui me préoccupe, c'est le groupement que la présidence a fait des motions nos 5 et 7. Ce qui m'ennuie c'est que, sans le consentement unanime ou sans préavis, si nous dépassons cette partie du projet de loi, vous ne me permettrez pas d'y revenir lorsque le moment me conviendra mieux. Je demande simplement le consentement unanime ou je donne un préavis, afin que je ne perde pas la possibilité de proposer cet amendement lorsque nous voterons sur cette motion. Si elle est rejetée, la motion no 7 le sera du même coup.

M. Baker: Monsieur le Président, je désire aider le député, le secrétaire parlementaire, mais dois-je comprendre qu'il s'agit d'un sous-amendement à un amendement mis à l'étude? C'est un nouvel amendement à un autre article que celui que nous étudions pour le moment. Le secrétaire parlementaire pourra peut-être nous expliquer ce qu'il cherche à faire et ce qu'il veut dire.

Le président suppléant (M. Charest): Je suis certain que le député de Gander-Twillingate (M. Baker) désire aider le député, et qu'il désire également aider la présidence. Si j'ai bien compris les propos du secrétaire parlementaire, ce dernier veut être certain de pouvoir présenter l'amendement lorsque nous en arriverons aux motions nos 5 et 7 qui ont été regroupées. Si c'est ce qu'il souhaite, je peux le rassurer à ce propos.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je voudrais simplement dire quelques mots très brièvement sur cette motion numéro 4 présentée par notre collègue, motion qui vient d'être rejetée par le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Forrestall).

Je trouve regrettable cette décision du gouvernement, parce que je crois que c'était un excellent amendement. Les députés de l'Opposition officielle auraient certainement appuyé cet amendement qui a pour effet de clarifier une situation relative à ce projet de loi, une situation difficile. Je pense qu'on peut dire que, de toutes les dispositions de cette loi, c'est cette partie de la loi qui est probablement la plus controversée. C'est celle sur laquelle nous avons reçu le plus de témoignages et le plus d'objections. J'avais pensé que, dans un esprit de coopération et de compréhension, le gouvernement aurait accepté cet amendement.

Je suis fils de médecin et je sais, et d'ailleurs, mon collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme) est également fils de médecin, tous deux, nous savons à quel point les médecins ont à jouer un rôle important et confidentiel auprès de leurs patients. Or, le projet de loi C-36, à cet article 5 *c*), demande en fait au médecin de se transformer en inquisiteur et d'exiger de la part de son patient de révéler son état professionnel et de donner des informations qui, à mon avis, ne sont pas absolument nécessaires dans le contexte actuel.

Il m'apparaît évident que l'intention du gouvernement de vouloir protéger le public voyageur, de vouloir protéger les gens qui utilisent des avions, est très louable. C'est un objectif non seulement important, mais acceptable.

Je pensais que l'amendement nº 4, proposé par le député, correspondait davantage à une situation beaucoup plus saine de bonne relation entre le médecin et son patient. Je crois qu'il est mieux de laisser au pilote, de laisser en fait au contrôleur aérien, de laisser à ceux qui œuvrent, la responsabilité de divulguer à leur médecin leurs conditions de travail et leur statut professionnel. Je ne pense pas qu'il soit sage et opportun d'insister pour que ce soit le médecin qui pose les questions et obtienne de son patient la divulgation de son état professionnel.

A tout événement, je crois comprendre que le secrétaire parlementaire voudra, un peu plus tard, au moment de l'étude d'un autre article du projet de loi, essayer de se racheter en proposant un amendement qui pourrait être un certain compromis. A mon avis, c'est un petit pas dans la bonne direction. Ce n'est pas le pas complet que nous aurions aimé voir le gouvernement faire, mais à tout le moins nous serons prêts, tout à l'heure, pour accepter l'amendement dont faisait état le secrétaire parlementaire.

• (1820)

[*Traduction*]

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voulais seulement tirer les choses au clair. Si j'ai bien compris, l'amendement que désire présenter le secrétaire parlementaire n'a rien à voir avec la motion nº 4; nous en sommes seulement à cette motion et l'amendement qu'il désire présenter concerne les motions suivantes est-ce bien exact?

M. Forrestall: Monsieur le Président, c'est à propos de ce rappel au Règlement. Bien sûr, l'amendement que je propose ne porte pas directement sur la motion à l'étude. J'ai déjà dit quelques mots à ce sujet. J'ai déclaré qu'en raison du regroupement, je souhaitais simplement signaler que, le moment venu, quand mon collègue aura proposé l'amendement suivant, je proposerai cet amendement en disant que même si nous n'approuvons pas entièrement son libellé, et je tiens à l'expliquer au député de Regina-Ouest (M. Benjamin), je demanderai le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion semblable qui rendra le libellé de la motion suivante plus compatible avec le reste de la loi et plus acceptable à nos yeux.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): Le vote porte sur la motion nº 4 inscrite au nom du député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent. Je déclare la motion rejetée.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion nº 4 de M. Angus est rejetée.)

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je pense que, après consultation avec notre collègue, le «House leader» du gouvernement, il y aurait peut-être disposition de la part de la Chambre pour adopter une motion, dans la mesure où, bien sûr, nous passerons, dans les plus brefs délais, dans les prochaines minutes, non seulement à l'étape du rapport, mais aussi en troisième lecture, le projet de loi C-36.

J'aimerais peut-être que le «House leader» nous fasse part de sa décision.

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de répondre à une question de ce grand réformateur, membre du groupe de travail sur la réforme de la Chambre des communes, qui s'est consacré avec assiduité à cette question.

Le député a soulevé la question des travaux de la Chambre prévus aujourd'hui. Le leader parlementaire de l'opposition officielle nous a demandé, lorsque la troisième lecture du projet de loi dont la Chambre est saisie sera terminée, de demander le consentement unanime de la Chambre pour que nous passions à la motion d'ajournement de la Chambre pour la soirée comme s'il était 21 heures. Nous pourrons donc examiner demain les deux questions dont j'ai parlé plus tôt. A la demande du leader parlementaire de l'opposition officielle en vue d'ajourner la Chambre lorsque la troisième lecture de ce projet de loi sera terminée et après avoir consulté le leader du Nouveau parti démocratique, et malgré le vif intérêt que je porte à nos délibérations, vous constaterez, je pense, qu'il y a consentement unanime pour ajourner la Chambre pour la soirée, monsieur le Président.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je tiens à signaler que je suis d'accord et à dire au leader parlementaire du gouvernement que nous avons fait de grands progrès aujourd'hui et que, comme d'habitude, l'opposition s'est montrée très coopérative.

Le président suppléant (M. Charest): Les motions nºs 5 et 7 seront regroupées aux fins du débat et feront l'objet d'un vote distinct.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan) propose:

Motion nº 5

Qu'on modifie le projet de loi C-36, à l'article 1, en ajoutant, à la suite de la ligne 2, page 44, ce qui suit:

«7.3(1) Un particulier qui a été titulaire d'un document d'aviation valide pendant une période de deux ans après la fin d'une suspension ou l'exécution d'une autre peine imposée à l'égard de ce document peut demander au ministre de retrancher de son dossier toute mention de cette suspension ou autre peine à la condition qu'il n'y ait pas eu d'infractions subséquentes inscrites au dossier à l'égard de ce document.

(2) Le ministre peut, sur demande faite par un particulier conformément au paragraphe (1), retrancher du dossier de l'intéressé toute mention d'une suspension ou autre peine imposée en vertu de la présente loi lorsqu'il estime pouvoir le faire sans compromettre la sécurité aérienne.

(3) Appel des décisions prises par le ministre conformément au présent article peut être interjeté devant le Tribunal conformément au paragraphe 6.1(3).

(4) Lorsque le ministre refuse de retrancher d'un dossier toute mention d'une suspension ou autre peine en vertu du paragraphe (1) et que le Tribunal a, en cas d'appel en vertu du paragraphe (3), confirmé la décision du ministre, le particulier peut, à l'expiration de deux années supplémentaires à compter de la date de la décision prise par le ministre en vertu du paragrahe (2), redemander au ministre de retrancher de son dossier toute mention de cette suspension ou autre peine conformément au paragraphe (1).»

● (1830)

Motion nº 7

Qu'on modifie le projet de loi C-36, à l'article 8, en retranchant la ligne 22, page 53, et en la remplaçant par ce qui suit:

«par proclamation visée au paragraphe 10(1), mais toute suspension ou révocation de permis ou certificats survenue avant l'entrée en vigueur du présent article est assujettie à la procédure de révision mentionnée au paragraphe 6.1(6).»

—Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus) invoque le Règlement.

M. Angus: Monsieur le Président, puis-je obtenir le consentement unanime de la Chambre pour séparer les motions nos 5 et 7, afin d'examiner la question que le secrétaire parlementaire va soulever.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Thunder Bay-Atikokan propose-t-il de retirer sa motion?

M. Angus: Je ne crois pas que ce soit possible maintenant. Cependant, je suis prêt à le faire lorsque les deux motions auront été séparées.

M. Forrestall: Monsieur le Président, c'est le regroupement des motions nos 5 et 7 qui pose un problème. Nous sommes disposés à demander le consentement unanime de la Chambre pour proposer un amendement assez semblable, puisque nous sommes d'accord sur le principe de la motion nº 5, mais que nous rejetons la motion nº 7. Voilà le dilemme que je soumets à la présidence.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il consentement unanime pour séparer les motions nos 5 et 7?

Des voix: D'accord.

M. Angus: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Thunder Bay-Atikokan invoque le Règlement.

M. Angus: Monsieur le Président, après avoir consulté le secrétaire parlementaire, je voudrais retirer la motion nº 5.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de retirer la motion nº 5?

Des voix: D'accord.

(La motion est retirée.)

M. Forrestall: Monsieur le Président, il ressort des consultations entre leaders que la Chambre est disposée à m'accorder son consentement unanime pour proposer un amendement au projet de loi C-36.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, mon collègue a proposé un amendement qui permettrait de rayer du dossier toute mention de la suspension d'un permis ou de toute autre peine imposée en vertu de la loi après deux ans si aucune autre infraction n'a été notée pendant cette période. De façon générale, nous appuyons le principe d'une telle modification. Je voudrais donc proposer l'amendement suivant:

Que l'article 1 du projet de loi C-36 soit modifié par insertion, après la ligne 2, page 44, de ce qui suit:

«7.21 (1) Toute mention de la suspensions d'un document d'aviation canadien au titre de la présente loi ou d'une peine imposée au titre des articles 6.6 à 7.2 est, à la demande de l'intéressé, rayée du dossier que le ministre tient deux ans après l'expiration de la suspension ou paiement de la peine, à moins que celui-ci n'estime que ce serait contraire aux intérêts de la sécurité aéronautique ou qu'une autre suspension ou peine n'ait été consignée au dossier au sujet de l'intéressé par la suite.

(2) Le ministre, dès que possible après réception de la demande, expédie un avis de sa décision à l'intéressé par signification à personne ou par courrier recommandé.

(3) Les paragraphes 6.1(3) à (9) et l'article 6.2 s'appliquent, compte tenu des adaptations de circonstance, à la décision du ministre.

(4) Sont irrecevables les demandes au titre du paragraphe (1) faites moins de deux ans après une première demande.»

A mon avis, le point de vue exprimé par le distingué député a beaucoup de bon et nous sommes très heureux d'agir en ce sens.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je tiens à remercier l'honorable secrétaire parlementaire et ses collègues d'avoir accepté le principe que nous leur avons exposé au comité et dans l'avis qui a été déposé à la Chambre il y a déjà quelque temps. L'amendement vise à garantir que l'on pourra rayer du dossier toute mention d'infractions considérées comme mineures, tant que ces infractions ne sont pas une habitude, par exemple si l'intéressé néglige de présenter ses documents à temps tous les six mois ou tous les ans ou s'il commet d'autres infractions régulièrement.

Je voudrais expliquer brièvement pourquoi nous avions proposé un tel changement. Pour ce faire, je donnerai un exemple concret. Nous avons reçu bien des instances de pilotes, de mécaniciens et d'ingénieurs dont la carrière a souffert à cause de broutilles.

Il y a, par exemple, le cas du propriétaire d'une petite entreprise d'ingénierie du nord de l'Ontario. Il était pilote depuis 15 ans. En 1976, il a été chargé de piloter un petit avion jusqu'à un endroit à deux heures et demie de vol d'où il était. Il s'est envolé avec assez de carburant pour quatre heures de vol et dans des conditions normales. Cependant, après deux heures de vol, il a dû faire un atterrissage forcé parce qu'il manquait de carburant. L'atterrissage s'est bien passé et il n'y a pas eu de blessés. Selon moi, il a eu bien du mérite de s'en tirer aussi bien.

Il a ensuite reçu une lettre de fonctionnaires du ministère disant qu'il avait peut-être décollé sans assez de carburant pour le voyage. Il leur a signalé que l'avion, qui appartenait à quelqu'un d'autre, avait un problème de pompe à carburant et perdait du carburant. Aucune mesure n'a été prise à ce moment-là. En 1981, il a présenté une demande pour obtenir un certificat de navigabilité pour un appareil qui appartenait à son entreprise. L'appareil n'avait pas été utilisé depuis quelque temps. Quand il a présenté sa demande, il a oublié que, pour cet appareil particulier, il était tenu de réviser les hélices tous les cinq ans. Le délai s'était écoulé quelques jours avant qu'il ne présente sa demande à la CCT. Son permis d'ingénieur a été suspendu pour 30 jours parce qu'il avait présenté une demande pour un appareil qui n'était pas navigable.

• (1840)

Dans la lettre lui annonçant qu'il était suspendu, on expliquait au pilote la sévérité de la sanction en évoquant la possibilité qu'il ait décollé cinq ans plus tôt sans que son réservoir contienne suffisamment de carburant. L'homme se retrouvait donc sans travail pour trente jours. Il n'avait pour seul recours à l'époque que de s'adresser à la Cour fédérale du Canada. Grâce à cette proposition d'amendement, il aura du moins la possibilité de faire blanchir son dossier. Je parle de possibilité, car il est évident qu'il devra s'adresser au ministre qui pourra, en vertu de ces dispositions, accepter ou rejeter la demande. Si je ne m'abuse, dans ce dernier cas le pilote pourrait en appeler de sa décision.

Je me réjouis que nous ayons réussi encore une fois à améliorer un projet de loi très valable, de telle sorte que la Chambre pourra maintenant adopter un instrument efficace qui répond aux vœux du gouvernement, du ministère et de l'industrie. Je suis heureux d'avoir pris part au processus d'amendement.

M. Forrestall: Monsieur le Président, mon éminent collègue vient encore de proposer que les détenteurs de documents aient accès au Tribunal de l'aviation civile dont la création, prévue dans le projet de loi, constitue l'un des aspects les plus novateurs de cette mesure. La proposition d'amendement est inacceptable pour diverses raisons dont celle, et non la moindre, qui tient au fait que le ministère traite annuellement quelque 700 suspensions . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Je regrette vivement d'interrompre le député—et je crois parler au nom de tous les députés à la Chambre—mais il me semble, malheureusement, que le secrétaire parlementaire a pris la parole à propos de la motion, et je ne puis, par conséquent . . .

M. Forrestall: Oh! je m'excuse.

Le président suppléant (M. Charest): Je le regrette vivement au nom de tous les députés.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): La motion est donc adoptée.

(La motion de M. Forrestall est adoptée.)

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre passe maintenant à l'étude de la motion nº 7 au nom du député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus).

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais d'emblée préciser que cet amendement, combiné avec l'amendement que nous venons d'adopter, porte en fait sur la période qui s'écoulera entre le jour où cette loi sera promulguée et une date située deux ans après. Pour être réaliste, c'est uniquement au cours de cette période qu'il devra s'appliquer. L'idée est de permettre aux personnes qui ont été jugées coupables et auxquelles on a imposé une sanction ou une punition au cours des deux dernières années d'avoir accès au très précieux système d'appel mis en place en vertu de la loi.

Jusqu'à l'adoption de cette loi, le seul recours qu'ils avaient était auprès des personnes mêmes qui avaient enquêté sur eux, qui avaient analysé la situation et qui avaient décidé du châtiment approprié. Ce que nous voulons faire, monsieur le Président, c'est leur donner la possibilité d'une révision. Je sais que le secrétaire parlementaire va dire qu'il y en a beaucoup trop, que nous allons ouvrir les vannes. Mais, tout en reconnaissant que le nombre d'infractions s'est élevé à peut-être 700 ou même plus au cours des deux dernières années, j'estime qu'il y a manifestement deux groupes.

Il y a un groupe dans le cas duquel nous pourrons juger que les infractions sont de nature mineure et ne méritent pas le temps, l'effort et l'argent nécessaire pour le recours à la procédure d'appel, des cas dans lesquels, par exemple, on n'a pas présenté des documents dans les délais prescrits—comme dans l'affaire dont j'ai parlé tout à l'heure à propos d'un délai non respecté pour un contrôle d'hélice. Il y a toutefois un second groupe qui peut estimer avoir été gravement lésé au cours de cette période de deux ans, et nous croyons que ces gens-là devraient avoir la possibilité de soumettre leur cas à un tribunal d'appel indépendant. Ils devraient pouvoir dire s'ils estiment qu'une erreur a été commise, ou que leur condamnation ou la pénalité qu'ils ont subie dans leurs affaires, leurs loisirs ou quoi que ce soit, ont été injustes. Je suis parfaitement convaincu qu'on devrait leur donner la possibilité de faire cette démarche.

Je constate que le type de sanction varie selon les régions, selon les agents chargés de l'enquête et les fonctionnaires qui participent, de sorte qu'une infraction dans le Canada atlantique n'a pas nécessairement les mêmes conséquences que la même infraction dans l'ouest du Canada. Compte tenu de ces circonstances que nous constatons, il faut que cet organisme indépendant d'appel soit mis sur pied.

Au chapitre des directives du tableau des sanctions du Manuel des mesures coercitives du ministère des Transports, on peut lire à peu près ceci:

Même si le tableau des sanctions vise à une certaine uniformité, les sanctions recommandées ne sont pas des règles strictes et absolues. Elles sont plutôt des critères dont on peut devoir s'éloigner selon le cas.

Il est dit plus loin à peu près ce qui suit:

Les circonstances atténuantes sont des événements qui ne justifient ni n'excusent en soi le délit en question, mais qui peuvent être considérées en toute justice comme de nature à atténuer ou à restreindre le degré de culpabilité. Les circonstances atténuantes n'enlèvent rien au fait qu'il y a eu délit et ne peuvent servir d'excuse. Elles n'entrent pas en ligne de compte pour l'évaluation du délit, mais pour le choix de la sanction. Celle-ci peut-être atténuée en fonction de circonstances atténuantes.

Entrent dans les circonstances atténuantes: l'absence d'intention, le malentendu ou la méprise, ou l'erreur commise de bonne foi. Et au chapitre des circonstances aggravantes, qui composent une catégorie sérieuse, figurent:

Les circonstances aggravantes sont des événements qui prouvent un degré important de culpabilité à l'égard du délit; par exemple:

(i) des actions délibérées en vue de commettre un délit;

(ii) de la négligence;

(iii) de l'imprudence; ou

(iv) une tendance à l'infraction manifestée par une série de récidives.

Lorsqu'on compare les circonstances atténuantes aux circonstances aggravantes, on constate certaines similitudes. Un malentendu ou une méprise pourraient mener à de la négligence. De quoi tiendra-t-on compte? Une erreur commise de bonne foi peut mener à de l'imprudence. Ce que je veux dire, c'est que si nous ne donnons pas aux personnes trouvées coupables d'un délit au cours des deux dernières années la possibilité d'interjeter appel, celles-ci sont dans le pétrin pour au moins deux ans. Elles peuvent évidemment attendre deux ans pour demander que l'on fasse disparaître le délit en question de leur dossier, mais je crois que nous ne devrions pas les classer dans une catégorie à part. Je crois que nous devrions leur donner accès à la justice. Nous devrions leur permettre sur demande d'expliquer leur cas devant un tribunal d'appel. Les représentants du ministère pourraient ensuite faire valoir leurs arguments et le tribunal pourrait dire oui, nous sommes d'accord, ou non, nous ne sommes pas d'accord, ou vous êtes coupable, mais la sanction était trop sévère.

● (1850)

En terminant, j'encourage le secrétaire parlementaire à laisser de côté ses notes et à dire oui, les ministériels appuieront la motion à l'étude.

Le président suppléant (M. Charest): La parole est au secrétaire parlementaire armé de ses notes.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je serais tenté de laisser de côté mes notes, mais ma réponse sera non. Il ne s'agit pas de 700 sanctions sur une période de deux ans. C'est à peu près le chiffre annuel. Si l'on permettait d'en saisir un tribunal d'appel, cela aurait pour effet de paralyser toutes les autres causes très importantes dont les tribunaux sont déjà saisis. Ces suspensions sont imposées en conformité des règles de justice naturelle et seulement après que l'on ait fourni au titulaire du permis toutes les garanties de procédure. Si l'on permettait d'en appeler des suspensions antérieures auprès des tribunaux, cela aurait à mon avis pour effet de bloquer effectivement les causes très importantes dont ils sont déjà saisis, et pour des années à venir.

Je pourrais peut-être ajouter une autre observation. Étant donné que les périodes de suspension seraient déjà écoulées, on ne gagnerait rien d'autre que de faire corriger le dossier du titulaire du permis. Je ferai simplement remarquer à ce propos qu'étant donné le temps qui se serait écoulé depuis que la suspension a été imposée, il pourrait être très difficile sinon impossible d'avoir entre les mains tous les éléments de preuve pour permettre au tribunal de rendre une décision juste et équitable. Je ferai également remarquer que l'amendement proposé plus tôt aujourd'hui, ainsi que l'a reconnu mon honorable collègue, a en partie pour effet de faire retrancher toute mention d'infractions sur le permis d'un titulaire. Pour ces raisons, et parce que je sais tout le soin, le souci et la sincérité avec lesquels cet amendement a été présenté, je regrette que nous ne puissions l'accepter.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je trouve les arguments du secrétaire parlementaire un peu spécieux. Souvenez-vous que les gens qui ont de telles mentions sur leur dossier ont été accusés, jugés, trouvés coupables et punis par la même instance. Je crois que cela va à l'encontre de notre philosophie démocratique.

M. Forrestall: Après deux ans, le dossier des intéressés sera à nouveau vierge.

M. Benjamin: Prenons le cas, par exemple, d'un mécanicien travaillant pour une ligne aérienne dans le nord du Québec qui a remplacé une pompe à essence sur un Cessna 172. La pompe à essence qu'il a utilisée avait plus d'heures d'utilisation que la durée permise pour ce genre d'appareil. Cependant, elle aurait pu être utilisée pendant 400 heures de plus sur plusieurs autres appareils, avant d'être remplacée. Il a simplement commis une erreur sur le genre d'avion. Il n'y a pas eu de panne. Il ne l'a certainement pas fait exprès. Cependant, le gouvernement a suspendu son permis pendant deux semaines. Non seulement il n'a pas touché de revenu pendant cette période, mais la présence de cette suspension dans son dossier lui a causé des problèmes d'avancement et ses employeurs actuels craignent qu'il commette une autre erreur à l'avenir.

Chose certaine, c'est le genre de situation où l'intéressé ne devrait pas avoir à attendre deux ans. Il devrait pouvoir s'adresser à un tribunal, pour défendre sa cause. En l'occurrence, il me semble, que cette personne devrait avoir le droit de faire examiner son cas sans avoir à supporter les frais que suppose un recours devant le tribunal fédéral, mais sans cet amendement, cela lui est impossible. Il lui faut soit attendre deux ans de plus ou supporter ces frais.

Il doit certainement y avoir des dizaines de cas comme celui-là. En vertu de cette nouvelle loi, lorsqu'elle aura été promulguée, la personne concernée aura un dossier vierge. Elle n'aura plus de problème d'avancement. J'ignore pourquoi le ministère s'inquiète tellement de cet article. Je doute fort qu'il y ait des centaines et des centaines d'appels. Ceux qui sont coupables d'infractions graves ne seront pas assez fous pour faire une demande. Ceux qui ont été punis dans des circonstances semblables à celles dont a parlé mon collègue de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus), qui a établi la différence entre une erreur de bonne foi et de la négligence, différence importante, selon moi, pourraient, en vertu du présent projet de loi, avoir au moins l'occasion de se présenter devant le tribunal, afin d'obtenir qu'on retire de leur dossier les pièces concernées. Une

attente de deux ans est d'autant plus difficile pour eux dans ce cas-là.

Je doute fort qu'un tribunal accorde très facilement toutes sortes de pardon. Mais je doute fort aussi que le ministère ait complètement raison dans tous les cas. Je ne connais personne dans notre monde de mortels qui ait toujours raison ou tort à 100 p. 100. Je reconnais que même mon collègue, le secrétaire parlementaire, n'a pas tort à 100 p. 100. Mais il peut y avoir des erreurs administratives. On peut faire preuve d'un zèle excessif dans un cas et pas dans l'autre. Nous savons tous que cela se produit. Ainsi, il n'y a aucune raison pour ne pas permettre un appel devant un tribunal sitôt que cette loi prendra effet.

J'exhorte le secrétaire parlementaire à déclarer que les fonctionnaires de son ministère s'inquiètent trop et qu'il n'y a aucune raison pour rejeter cet amendement. J'espère qu'il changera d'idée au cours des prochaines secondes et dira que le gouvernement entend permettre cette modification, suite aux exemples que mon collègue et moi-même avons donnés où on devrait au moins envisager un recours ou pardonner à la personne concernée les erreurs qu'elle a commises dans le passé. Selon moi, pour être juste envers les gens, il faut leur donner au moins cette possibilité. J'espère que ses fonctionnaires feront savoir au secrétaire parlementaire qu'ils sont disposés à accepter cette mesure. Alors, le secrétaire parlementaire pourra prendre la parole au moment qui lui convient pour annoncer que le gouvernement accepte cet amendement. Nous en serons tous fort heureux, et notamment le secrétaire parlementaire et les fonctionnaires du ministère. J'espère que les arguments présentés par mon collègue et ceux dont je viens de faire part réussiront à influencer le gouvernement et que ce dernier décidera maintenant d'accepter cet amendement.

• (1900)

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Forrestall: Le dernier amendement n'a pas été adopté.

M. Ouellet: Si, il l'a été. Personne n'a dit non.

M. Forrestall: J'ai très clairement dit non.

Le président suppléant (M. Charest): Aucun non n'a été signalé à la présidence.

M. La Salle: Il a vraiment dit non.

M. Forrestall: J'ai clairement dit non.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. La présidence n'a pas entendu de non. Je vais remettre la question aux voix, si j'ai le consentement unanime des députés. Y a-t-il consentement unanime pour que la question soit remise aux voix?

Des voix: D'accord.

M. Benjamin: Non.

M. Hnatyshyn: Allons donc, Les. Je vous en prie!

M. Forrestall: Il y a eu un non.

M. Hnatyshyn (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Hnatyshyn (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations pour terminer. C'est la première fois que j'ai la responsabilité au nom de mon parti, de suivre une mesure législative à presque toutes les étapes. Je voudrais remercier tous les députés du comité des transports et surtout le secrétaire parlementaire (M. Forrestall), pour la qualité du débat. Nous sommes convenus de n'être pas d'accord sur certains points, mais toujours en restant font respectueux de la tradition parlementaire.

Ce fut une très heureuse expérience pour moi que de pouvoir, avec l'aide de mes collègues, faire accepter, d'une façon ou d'une autre, par le gouvernement et incorporer à la loi, la plupart des changements que j'avais proposés. Sauf erreur, six changements ont été apportés, surtout en ce qui concerne la communication de renseignements médicaux de manière à en améliorer la formulation et la portée. Si j'ai échoué dans deux ou trois cas, je crois que le gouvernement avait d'excellents arguments. J'aurais préféré avoir gain de cause, mais je comprends la situation. Nous devons maintenant adopter le projet de loi modifié et passer à d'autres choses.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, si on tient compte du fait que la Loi sur l'aéronautique n'avait pas été modifiée depuis 60 ans, je crois que l'occasion était propice. Je voudrais signaler l'excellent travail accompli par les fonctionnaires qui ont révisé la loi, codifié les règlements et procédé à des consultations à la grandeur du pays. Sans compter qu'ils m'ont préparé les meilleures notes dont j'ai eu l'honneur de me servir à l'occasion de l'étude d'un projet de loi. Compte tenu de cette bonne collaboration et de bien d'autres choses, je ne vous ferai pas part de ma grande déception. Au moins à cinq reprises au cours des 45 dernières minutes, et en dépit de certaines difficultés de procédure, j'ai fait valoir notre objection à l'article que vous avez déclaré adopté et auquel je m'étais opposé verbalement et en faisant signe que non.

Six associations ont soumis des mémoires et sont venues témoigner devant le comité et le travail qu'elles ont accompli mérite d'être souligné. Ce sont l'Association canadienne des pilotes et propriétaires d'avions, l'Association médicale canadienne, l'Association du transport aérien du Canada, l'Association canadienne des pilotes de lignes aériennes, l'Association canadienne des optométristes et l'Association canadienne des entreprises de transport aérien. Toutes ces associations ont affirmé qu'elles appuyaient l'ensemble du projet de loi, qu'elles l'accueillaient même avec plaisir. Les mémoires qu'elles ont présentés ont porté sur un nombre restreint de questions, essentiellement des détails administratifs ou des précisions, à l'exception de l'article 5.5 qui porte sur la communication de renseignements médicaux qui a fait l'objet de discussions plus élaborées comme ce fut le cas ici même cet après-midi.

Au total, le comité a proposé 11 amendements au projet de loi. Nous avons proposé une nouvelle définition du commandant de bord, un amendement limitant les pouvoirs du ministre d'exiger un cautionnement ou une lettre de crédit des propriétaires ou utilisateurs défaillants, un amendement précisant que nul ne peut être reconnu coupable de violation de la loi et des règlements, s'il a pris toutes les mesures nécessaires pour s'y conformer . . .

M. Prud'homme: Nous allons vous l'accorder votre amendement.

M. Forrestall: Après consultations, il se pourrait que mon leader parlementaire puisse rectifier la situation. Je vais simplement remercier les membres du comité pour leur bonne collaboration.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a quelque chose dans l'air. Les députés de l'opposition sont les gens les plus raisonnables et les plus charmants du monde.

M. Prud'homme: Toujours.

M. Hnatyshyn: Ils continuent dans cette veine ce soir.

M. Benjamin: N'exagérez pas.

M. Hnatyshyn: Non, je n'exagérerai pas. Quelqu'un a posé une question à propos de la dernière motion présentée à l'étape du rapport. On a fait remarquer que la position du gouvernement avait été exposée par le secrétaire parlementaire (M. Forrestall) et que vous n'aviez pas entendu d'opposition en ce qui concerne cette motion. Après discussion, nous sommes parvenus à un accord. Par consentement unanime, la Chambre accepterait de revenir à l'étape du rapport et la dernière motion, qui a été adoptée, serait, par consentement unanime, retirée et rejetée. Nous pourrions alors passer à la troisième lecture. Si vous soumettez cette proposition à la Chambre, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime.

• (1910)

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il consentement unanime pour en revenir à l'étape du rapport pour le projet de loi C-36?

Des voix: D'accord.

Aéronautique—Loi

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-36, tendant à modifier la Loi sur l'aéronautique, dont le comité permanent des transports a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan) propose:

Motion nº 7

Qu'on modifie le projet de loi C-36, à l'article 8, en retranchant la ligne 22, page 53, et en la remplaçant par ce qui suit:

«par proclamation visée au paragraphe 10(1), mais toute suspension ou révocation de permis ou certificats survenue avant l'entrée en vigueur du présent article est assujettie à la procédure de révision mentionnée au paragraphe 6.1(6).»

Le président suppléant (M. Charest): Le vote porte sur la motion no 7, au nom du député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Je déclare la motion rejetée.

(La motion de M. Angus est rejetée.)

Le président suppléant (M. Charest): Pour confirmer, nous allons demander l'adoption.

M. Hnatyshyn (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Hnatyshyn (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, très brièvement, je voudrais féliciter tous les députés du comité parlementaire qui ont travaillé sur ce projet de loi. Je voudrais en particulier, comme je l'ai fait lorsque j'ai pris la parole en deuxième lecture, féliciter le ministre de son initiative de présenter ce projet de loi, qui ressemble en bien des points à un projet de loi similaire qui avait été mis de l'avant par l'ancienne administration gouvernementale.

Je voudrais remercier les fonctionnaires du ministère des Transports qui ont travaillé pendant de longs mois, je dirais même plusieurs années, à la préparation de ce projet de loi et tous ceux qui ont présenté des mémoires au comité parlementaire pour appuyer ou soumettre des propositions visant à amender, améliorer et bonifier ce projet de loi.

Après tant d'années, je pense qu'il est approprié que la Loi sur l'aéronautique soit modernisée, et j'espère que les sections de la loi qui ont trait à la sécurité aérienne en particulier rendront des effets bénifiques et bienfaisants à tous ceux et celles qui se servent du transport aérien au Canada.

Je veux donc, au nom de l'opposition officielle, appuyer ce projet de loi.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. Charest): Puis-je dire qu'il est 21 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LA SANTÉ—L'IDÉE DE CRÉER UN CENTRE ÉPIDÉMIOLOGIQUE NATIONAL. B) LE DÉPISTAGE DES TARES CONGÉNITALES

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, le 23 avril 1985, j'ai posé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) une question concernant le financement de la recherche sur le dépistage principalement des anomalies congénitales, mais également des maladies. Je faisais allusion au Système de surveillance canadien des anomalies congénitales et j'exprimais ma crainte de voir cet organisme manquer d'argent pour s'acquitter de sa mission.

Je m'intéresse à la question à la suite de circonstances personnelles et parce que je redoute les effets de la pollution de l'environnement. Nous savons que certains éléments de la faune et de la flore jouent le rôle de baromètres et indiquent les conséquences de l'intervention de l'homme dans l'environnement, mais il faut également reconnaître que le corps humain fournit, lui aussi, des indices. Malheureusement, certains de ces indices revêtent la forme d'anomalies congénitales chez les nouveaux-nés. Nous constatons un peu partout au Canada ce que l'on appelle des «foyers à hauts risques». Il s'agit des régions du pays où certaines anomalies chez les êtres humains sont plus fréquentes que la moyenne qu'il s'agisse de la luxation de la hanche, de malformations cardiaques, de l'absence de membres ou d'autres anomalies. Ces foyers à hauts risques existent bel et bien et nous commençons à accumuler des preuves.

J'estime que nous devrions nous efforcer de débloquer les fonds nécessaires pour dépister les anomalies résultant de la pollution de l'environnement. Par exemple, nous ne pouvons pas constater immédiatement les effets des PCB, de la radioactivité ou de l'empoisonnement par le plomb. Un faible niveau de radioactivité ne suffit pas à vous détacher le bras du corps ou à changer la couleur de votre peau. Toutefois, cela peut avoir des conséquences à long terme.

Le dépistage des anomalies congénitales permet d'envoyer un signal d'alarme. Par exemple, nous avons la preuve que le tabac ou l'alcool consommé par la mère a des conséquences sur le fœtus. Nous avertissons les femmes enceintes de ne pas s'approcher des terminaux à écran cathodique. Toutefois, leur dit-on de s'éloigner des secteurs comme la rivière Serpent, à Elliot Lake, où s'écoulent des résidus de minerai? Quels ont été les effets de ces rayonnements sur les jeunes gens et jeunes femmes qui vivaient à Quirke Mine, au Nord d'Elliot Lake, le long de la rivière Serpent? Ont-ils aujourd'hui des enfants malformés ou qui n'ont pas survécu?

Le temps est venu, je crois, d'investir dans ce dispositif d'alerte. Nous ne pourrons peut-être pas aider les jeunes enfants victimes des effets de la pollution, mais nous pourrons peut-être découvrir ce qui a causé le problème, afin de modifier les lois qui régissent les substances nocives.

Nous constaterons peut-être que l'homme n'y est pour rien et que c'est un phénomène naturel qui est à l'origine de certaines anomalies très fréquentes. Nous avons toutefois l'obligation envers la société de faire le maximum de recherches dans ce domaine. Un des moyens à notre disposition consiste à effectuer une analyse épidémiologique complète des naissances.

• (1920)

Je voudrais même que nous allions plus loin et que nous ayons au Canada un système permettant d'emmagasiner dans un ordinateur toutes les informations sur les maladies, sur les malformations, et de partager automatiquement ces renseignements avec les provinces et les municipalités. Ces données informatiques devraient comprendre les causes de décès dans le cas où une maladie donnée provoque la mort d'un nombre de personnes anormalement élevé dans certaines collectivités.

Nous ne devons pas oublier que les effets de ce qui se produit aujourd'hui risquent de ne pas se remarquer avant longtemps. Les gens de Kenora qui s'inquiètent des conséquences du déversement de BPC devront attendre 20 ans, à toutes fins pratiques, pour savoir si leur santé s'en ressent. Nous avons besoin de ce genre de système de dépistage pour découvrir où se trouve l'élément commun à l'origine.

J'en reviens à la mine Quirk d'Elliot Lake. Que sont devenus tous les jeunes gens et les adultes qui ont travaillé au ministère des Institutions correctionnelles de l'Ontario? Nous devrions les rechercher pour savoir ce qu'ils sont devenus. Y a-t-il un pourcentage anormalement élevé de malformations chez leurs descendants? Nous ne le saurons jamais si nous ne faisons pas de recherches. C'est pourquoi, le 23 avril, j'ai demandé au ministre d'étudier la question. Par la suite, lors de la réunion des ministres de la Santé, les 16 et 17 mai, il a déclaré qu'ils envisageraient l'avenir ensemble. Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être nous annoncer que les ministres ont étudié la question et qu'ils débloqueront les crédits nécessaires à un tel programme.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national et de Postes Canada): Monsieur le Président, le déversement accidentel de BPC au nord-ouest de l'Ontario a suscité un regain d'intérêt pour les effets immédiats et à longue échéance de la contamination du milieu. De ce fait, des questions ont été posées dans cette enceinte au sujet des programmes de vigilance sanitaire du gouvernement fédéral et de leur rôle tant dans la détection des flambées de maladies supérieures à la moyenne que dans l'étude de leurs causes. Je voudrais exposer les buts et les attentes de la vigilance sanitaire et préciser la position du gouvernement sur les maladies qui sont le fait de l'environnement.

La vigilance sanitaire a été définie comme étant «l'examen rigoureux et permanent de tous les aspects de la survenue et de la dissémination d'une maladie utiles à l'application de mesures de lutte efficaces». Le terme «vigilance» implique donc la collecte et l'évaluation systématiques et permanentes de toute une gamme de données sur la santé et la communication de renseignements à toutes les parties prenant part aux efforts de lutte. La vigilance sanitaire comporte deux objectifs principaux: premièrement, évaluer l'exposition des divers risques sanitaires et utiliser les renseignements ainsi recueillis pour concevoir des programmes spécifiques de lutte contre la maladie ou pour adapter aux nouvelles circonstances les activités de lutte déjà existantes; deuxièmement, établir des distinctions entre divers groupes de population quant au risque qu'ils courent de contracter une maladie, et obtenir ainsi des indications essentielles sur la direction dans laquelle doivent être pointés les programmes de lutte et sur l'évaluation des mesures qui sont prises.

Sans qu'il soit question de minimiser les préoccupations du gouvernement au sujet du récent déversement de BPC, il devrait être bien compris que ce type d'accident n'entre pas dans le cadre de la vigilance sanitaire proprement dite. En fait, aucun programme de surveillance réaliste ne serait en mesure de déceler des effets importants sur la santé, comme des cancers ou des malformations congénitales, attribuables à un déversement de ce genre. L'heure, le lieu et l'étendue de la contamination sont connus, comme l'est d'ailleurs l'aspect toxicologie de ses effets immédiats sur la santé. Les personnes qui pourraient y avoir été exposées peuvent se faire examiner par un médecin et se soumettre à un bilan de santé périodique.

[*Traduction*]

Le gouvernement a décidé de renforcer les directives sur le transport des produits chimiques dangereux. En outre, de nouvelles dispositions de la Loi sur les contaminants de l'environnement régissent l'élimination des résidus pétroliers contenant du BPC. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social collabore avec les ministères provinciaux et souhaite amener ces derniers à échanger davantage de renseignements d'ordre médical et à participer au programme fédéral de dépistage des maladies. Une collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces est indispensable pour accroître la valeur et l'efficacité de nos programmes de dépistage. De cette façon, nous pourrons perfectionner encore nos techniques de surveillance.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 21 juin 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA RÉSOLUTION CONDAMNANT LES COUPURES BUDGÉTAIRES

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, hier soir, les membres de la Fédération de l'agriculture de Glengarry, Prescott et Russell se sont réunis dans ma circonscription afin d'exprimer le mécontentement et les sentiments de frustration que leur causent le gouvernement fédéral tory, et tout particulièrement le budget du ministre des Finances. Ils ont adopté la résolution suivante dont ils m'ont prié de donner lecture au premier ministre (M. Mulroney) et au ministre des Finances (M. Wilson):

—Attendu que M. Brian Mulroney, au cours de la dernière campagne électorale, a promis par écrit qu'il assurerait aux agriculteurs un financement à long terme à des taux stables et accessibles, et

—attendu qu'il n'est pas question de financement agricole dans le dernier budget,

—les membres de la Fédération de l'agriculture de Glengarry, Prescott et Russell, réunis en assemblée, exigent donc du premier ministre du Canada qu'il tienne ses promesses électorales et du gouvernement qu'il renonce aux coupes de 60 millions de dollars dans les programmes agricoles annoncées le 8 novembre 1984 et aux réductions de 50 millions de dollars prévues dans le budget du 23 mai, et aussi qu'il rétablisse immédiatement le plein montant des crédits destinés au ministère de l'Agriculture.

Les agriculteurs de ma circonscription ont manifesté hier soir leur colère et leur sentiment d'avoir été trahis. Le milieu agricole n'est pas près d'oublier que le premier ministre a manqué à ses promesses.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA RÉUNION DES PARTIS SOCIAUX-DÉMOCRATES À STOCKHOLM

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, les partis sociaux-démocrates du monde entier se sont réunis cette semaine à Stockholm pour réfléchir aux mesures à prendre face à la sombre crise économique que traverse le monde. Les membres de l'Internationale socialiste ont adopté un rapport de leur comité de la politique économique soulignant trois grandes conclusions.

La première de ces conclusions est que pour stimuler la relance économique, il faut que les pays industriels renoncent à la tendance répandue à recourir à des coupures fiscales et à des taux d'intérêt élevés, et élaborent une stratégie commune de dépenses publiques expansionnistes axées sur les besoins communautaires. Deuxièmement, il faut régler le dangereux problème de l'endettement des pays en développement sous forme d'une redistribution du pouvoir d'achat au profit des pays les plus pauvres afin de relancer la demande économique mondiale. Troisièmement, pour régler la crise de l'endettement, il faudra organiser une conférence internationale afin d'effacer la dette des pays les plus misérables, de diminuer les paiements d'intérêt des autres et de lier les remboursements aux niveaux de rentrées des exportations dans le tiers monde. J'invite le gouvernement canadien à prendre la tête de ce mouvement international de lutte contre la crise de l'endettement.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

ON DEMANDE DES SUBVENTIONS POUR LES CHANTIERS MARITIMES

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, nous tous à la Chambre nous préoccupons au plus haut point de la préservation et de la création d'emplois. L'industrie de la construction et de la réparation des navires a actuellement les moyens de créer des emplois. Les chantiers maritimes les plus efficaces au Canada ont adopté une technologie moderne et des méthodes avancées de gestion.

Les gouvernements étrangers ont depuis toujours subventionné leurs chantiers maritimes au point de rendre presque impossible la libre concurrence. Dans le passé, le gouvernement canadien subventionnait son industrie de la construction navale à raison d'environ $4,000 par employé par an. Les chantiers débordaient d'activité. Aujourd'hui, ces chantiers canadiens luttent pour leur survie.

Ce sont les chantiers étrangers qui débordent d'activité au détriment des travailleurs canadiens. Les prestations d'assistance sociale versées à un chômeur célibataire se chiffrent à plus de $4,000 par année, tandis que les prestations d'assurance-chômage s'élèvent, elles, à $13,000 par année. Les subventions à l'industrie de la construction navale procureraient donc un gain net pour chaque nouvel emploi créé. Les travailleurs pourraient alors payer de l'impôt sur leur revenu et cotiser aux programmes de bien-être social plutôt que d'en vivre.

Une industrie de la construction navale en pleine activité fournirait le stimulant nécessaire à notre industrie sidérurgique et aurait de nombreuses retombées économiques. L'industrie du transport maritime dans un pays comme le nôtre aux milliers de milles de littoral et doté d'une voie maritime intérieure unique au monde mérite le soutien d'un gouvernement comme celui que nous avons présentement et qui s'est fixé comme priorité des emplois, encore des emplois et toujours des emplois. L'industrie mérite davantage.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

SOUHAITS DE BIENVENUE À LA DÉLÉGATION FRANCO-MANITOBAINE

M. Léo Duguay (Saint-Boniface): Monsieur le Président, une vingtaine de personnes de ma circonscription ont quitté Winnipeg en train cette semaine pour se rendre à Ottawa. Elles viennent se joindre à leurs collègues de l'Ontario pour fêter le Festival franco-ontarien qui, on le sait, célèbre cette semaine son dixième anniversaire.

Monsieur le Président, 1985 marque aussi le centième anniversaire de la mort de Louis Riel. Cette délégation est à Ottawa justement pour reconnaître ces deux anniversaires. Parmi ces personnes, on retrouve le personnage de Louis Riel et de ses supporteurs métis qui sont venus ici aujourd'hui pour fêter l'occasion.

Le siècle passé, monsieur le Président, fut un temps turbulent pour l'Ouest. Diverses cultures et religions se rencontraient et s'affrontaient pour la première fois. On se souvient que Louis Riel a dû mettre pied à terre pour empêcher les arpenteurs canadiens d'imposer leur système étranger. Cependant, on doit dire que 100 ans plus tard le Canada a accompli d'énormes progrès à l'égard du respect des droits des personnes et des cultures. Le Canada se doit de continuer à progresser. C'est dans cet esprit de tolérance, de coopération et d'espoir dans l'avenir que je souhaite à Louis Riel et à la délégation franco-manitobaine la bienvenue ici: Bienvenue au Parlement, bienvenue à Ottawa et bon festival!

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LA DÉMISSION DE M. RENÉ LÉVESQUE COMME CHEF DE SON PARTI

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, hier le premier ministre du Québec, M. Lévesque, nous annonçait son retrait de la vie politique après 25 années. Je pense que tous les députés de cette Chambre seront d'accord avec moi à l'effet qu'on doit aujourd'hui rendre hommage à cet homme qui, pendant 25 années, a consacré de son temps, de sa vie, à l'évolution de la population du Québec. Il faut se rappeler qu'il y a 25 ans M. Léveque a débuté sa carrière politique au sein de l'équipe libérale avec Jean Lesage et qu'il a contribué grandement à la révolution tranquille qui a fait avancer la population du Québec.

Et même si, au cours des dernières années, je ne partageais pas son idée au niveau de l'option politique, je pense qu'on doit admettre et rendre hommage à M. Lévesque qui a fait avancer la cause des Québécois et des Québécoises, qui a fait avancer la cause des Français non seulement au Québec et à la grandeur du pays, mais aussi il a fait avancer la cause économique du Québec.

Monsieur le Président, je pense que tous les députés de cette Chambre vont lui souhaiter une bonne retraite, une retraite active, mais peut-être moins énervante que celle en politique.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LA BANDE INDIENNE DE LAC-LA-HACHE—L'INCIDENCE DE L'EXPLOITATION DES GISEMENTS D'URANIUM

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ces derniers jours, des Indiens de la bande de Lac-La-Hache et des écologistes ont barré la route menant à la mine d'uranium de l'Eldorado nucléaire Ltée, à Wollaston Lake.

Les gisements d'uranium de Wollaston Lake comptent parmi les plus importants et les plus riches au monde et l'Eldorado nucléaire projette de les exploiter pendant encore au moins vingt ans. Puis la société partira en laissant ses déchets derrière elle. Des générations et des générations d'Indiens devront vivre avec la radioactivité qu'ils dégagent.

• (1110)

Les Indiens prennent très au sérieux non seulement leurs droits en tant qu'autochtones, mais encore leur devoir de préserver l'environnement pour les générations futures.

Un ancien de 76 ans a dit, après avoir visité la mine et vu ce qui se passait:

> J'en ai presque pleuré lorsque j'ai vu ce qu'ils faisaient à l'environnement. Si j'avais su, je n'aurais pas laissé faire cela à mon territoire de trappage. On ne m'avait pas averti de tous les problèmes que cause l'uranium. Je ne savais pas que son exploitation contribuerait à polluer l'eau, ni que l'uranium servait à fabriquer des bombes nucléaires. Les sociétés minières ne devraient pas être ici. C'est ici territoire indien.

En tant qu'habitants de la planète Terre, il nous faut absolument nous convaincre que la cause des Indiens de Lac-La-Hache est aussi la nôtre. Nous aussi avons le devoir de protéger l'environnement pour les générations futures. L'exploitation minière et la pollution doivent cesser.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LA TORONTO INTERNATIONAL CARAVAN—LA CÉLÉBRATION DU PATRIMOINE

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la première journée de la foire internationale de Toronto appelée Metro Toronto International Caravan. Pendant les neuf jours qui suivront, les Torontois et les touristes pourront voir la richesse du patrimoine culturel du Canada.

Nous devons cette foire à Zena Kossar qui en a eu l'idée. La première a eu lieu en 1969 et elle n'avait compté alors que 29 pavillons thématiques et n'avait duré que cinq jours. Maintenant, elle en compte 48 et dure neuf jours. Cette foire a pour objet de promouvoir les traditions culturelles qui composent la mosaïque canadienne. A titre de festival culturel international, elle rassemble des nationalités du monde entier. Pendant les neuf jours, les visiteurs assisteront à des spectacles de danse et de folklore, goûteront à diverses cuisines et entendront de la musique de tous genres.

La ville de Toronto vibrera au son de langues diverses et de musique de nombreuses cultures. Cette foire n'est pas un simple festival d'activités culturelles, mais bien la célébration de notre patrimoine. Elle reflète la mosaïque culturelle qu'est le Canada. Les Canadiens de diverses cultures y échangent entre eux les richesses de leurs traditions. Je ne saurai trouver de

moyen plus efficace que cette foire internationale pour célébrer la vie et favoriser la bonne entente.

J'invite tous les Canadiens à s'y rendre et à se joindre à nos célébrations.

* * *

LES DÉPUTÉS

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, il y a des rats à la Chambre des communes. Ils grignotent la moquette. Ils font leur nid dans les tee-shirts «rat pack». Ils laissent des traces sur tout le hansard. Ils grimpent même sur les caméras de télévision pour se regarder dans l'objectif. Par conséquent, les Canadiens dans tout le pays sont infestés de rats, du moins à la télévision.

Les rats sont bruyants; ils poussent des cris perçants et grinçants.

Le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) tient des propos aussi abracadabrants que les tableaux de Picasso. Après avoir entendu un discours du député de York-Sud-Weston (M. Nunziata), on a l'impression que s'il essayait de jouer du violon, il en sortirait des sons de crécelle. Il est regrettable que la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) crie comme un putois. Le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) s'accroche aux statistiques comme un ivrogne à un lampadaire . . .

M. le Président: A l'ordre!

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LES COUPURES—LA POSITION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, lors de la récente visite dans l'Est du caucus libéral de l'Atlantique, les députés et sénateurs libéraux ont eu le plaisir d'entendre une soumission très intéressante articulée par le Conseil économique du Nouveau-Brunswick, une organisation très respectée dans les milieux d'affaires.

Les vues très réfléchies du Conseil méritent certainement l'attention de tous les députés de cette Chambre. A leur avis, le crédit de 2 milliards d'impôt accordé aux multinationales du pétrole était très peu productif. Selon eux, ce crédit aurait pu être conditionnel aux découvertes ou à la création d'emplois et être offert comme un stimulant à l'industrie, d'où la nécessité d'aller chercher 2c. le litre pour payer ce cadeau.

Le Conseil s'inquiète aussi du fait que le fardeau d'impôt repose encore trop sur les épaules des petites et moyennes entreprises, de la classe moyenne et surtout sur les familles à faible revenu. Il s'inquiète des conséquences qu'aura le gel des paiements de péréquation dans les provinces défavorisées.

Le Conseil économique du Nouveau-Brunswick est aussi inquiet des coupures de 200 millions de dollars au niveau du développement économique et régional, des coupures de 50 millions de dollars affectant le secteur agricole, des coupures de 25 millions de dollars affectant le secteur des pêches, ainsi que des coupures touchant le secteur des transports.

Finalement, monsieur le Président, je pense que le gouvernement aurait bien avantage à écouter . . .

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

• (1115)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MOYEN-ORIENT—LE DÉNOUEMENT DE LA CRISE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, le monde a encore une fois les yeux tournés vers le Moyen-Orient à cause des tensions politiques qui règnent là-bas. Le sort d'Américains innocents détenus en otages est la conséquence tragique de problèmes nationaux et internationaux non résolus. Même si la sécurité et le sauvetage des victimes retiennent surtout l'attention, il n'en faut pas moins envisager les causes profondes d'une telle situation.

Que pouvons-nous faire, en tant que Canadiens pour dénouer cette situation explosive et difficile? Nous pouvons affirmer bien haut la répulsion que nous inspire l'utilisation de victimes innocentes à des fins politiques. Mais nous pouvons faire davantage, monsieur le Président. Nous pouvons faire preuve de compréhension envers les difficultés qui existent au Moyen-Orient et faire appel aux bons offices du gouvernement et de nos représentants pour mieux connaître les causes profondes de ces difficultés et faire de notre mieux pour les résoudre. Nous devons tout d'abord songer aux victimes et examiner ensuite la situation politique dans une perspective plus vaste.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'INDEXATION DES PENSIONS—ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PLEINE INDEXATION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je sais, monsieur le Président, qu'on a convoqué le cabinet d'urgence aujourd'hui, et je comprends facilement pourquoi, mais le Parlement siège cinq jours par semaine et je ne vois pas grand monde en face à qui poser des questions.

Une voix: Ils arrivent en masse.

M. Turner (Vancouver Quadra): Parfait, les voici. Nous sommes heureux de vous voir.

Une voix: Vous les avez débusqués.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ma question s'adresse au ministre des Finances. La mesure dirigée contre les personnes âgées n'est qu'une des erreurs du budget, même si elle est particulièrement grave. Je sais que le cabinet doit se réunir d'urgence, et j'espère que le ministre des Finances ou le premier ministre sera en mesure, après cette réunion, d'annoncer au Parlement, aujourd'hui ou mardi, le rétablissement de l'indexation intégrale des pensions de vieillesse de toutes les personnes âgées, conformément à deux garanties données par le premier ministre: premièrement, que l'indexation serait maintenue et, deuxièmement, que l'universalité des programmes sociaux est un principe sacré.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la réunion d'urgence du cabinet à laquelle le très honorable chef de l'opposition fait allusion était prévue depuis six semaines.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les choses ne pressaient donc pas tellement. Les députés de l'autre côté de la Chambre font vraiment preuve d'une imagination débordante. Étant donné que la prémisse de la question du très honorable chef de l'opposition est erronée, il est superflu de répondre à la question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je pense au contraire qu'il est essentiel de répondre à cette question, monsieur le Président. Le ministre sera mis dans l'embarras de plus en plus fréquemment dans les prochaines semaines si la question n'est pas réglée bientôt.

LES DISPOSITIONS TOUCHANT LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Le ministre des Finances devrait savoir que la désindexation de la déduction pour enfants et l'imposition de la taxe de vente sur une multitude de nouveaux produits entraîneront une diminution d'environ $670 du revenu disponible annuel d'une famille canadienne moyenne ayant un revenu de $25,000. Quand le ministre des Finances participera à cette réunion avec ses collègues cet après-midi, envisagera-t-il sérieusement la possibilité de rétablir l'indexation intégrale des allocations familiales, comme nous l'y incitons?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Permettez-moi de rappeler au très honorable chef de l'opposition, comme je l'ai fait pratiquement tous les jours—mais il semble avoir du mal à se rentrer cela dans la tête—la raison pour laquelle nous prenons ces décisions. Notre pays éprouve des problèmes financiers extrêmement graves depuis que le chef de l'opposition a présenté son troisième budget. Nous devons absolument nous attaquer à la base de ce problème sans plus tarder, sinon nous risquons d'être obligés d'éliminer carrément des programmes au lieu de simplement ralentir leur rythme de croissance. Je tiens à rappeler de nouveau certains chiffres au très honorable chef de l'opposition. Notre dette augmente à raison de 25 p. 100 par an depuis trois ans. Elle a donc doublé pendant cette période. Si nous continuons dans cette voie, elle doublera encore d'ici trois ans.

En 1979, les intérêts versés sur la dette publique s'élevaient à 8 milliards de dollars. Nous déboursons maintenant 25 milliards en intérêts, soit trois fois plus. Les intérêts coûtent plus cher au gouvernement fédéral que l'assurance-maladie, la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti. Je ne doute pas que le très honorable chef de l'opposition, qui a été ministre des Finances pendant quatre ans, comprenne ce problème. Lui qui a critiqué le déficit, qui a préconisé d'apporter certains changements pour résorber le déficit, doit sûrement pouvoir comprendre la situation et donner l'exemple en commençant à expliquer aux Canadiens . . .

M. le Président: A l'ordre s'il vous plaît. La réponse est un peu trop longue.

• (1120)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je comprends très bien le problème que pose la dette publique. Nous nous sommes engagés à y remédier, mais certainement pas au dépens des faibles, des défavorisés, des malades, des vieux et des chômeurs.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Si le député désire parler de ce que j'ai fait, il lui suffit de consulter les comptes nationaux. Il verra que, pendant les quatre ans où j'ai été chargé de gérer les finances du pays, nous avons eu un déficit annuel moyen de 711 millions de dollars et les deux derniers excédents de notre histoire. Sans doute souhaite-t-il en faire autant.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LE MATÉRIEL MÉDICAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question concerne la nouvelle taxe de vente sur certains produits comme l'aspirine, les antihistaminiques, les bandages, les aiguilles médicales, les onguents contre l'herbe à puce et contre l'érythème fessier. Pourquoi le ministre impose-t-il ainsi les malades et les nourrissons? Pourquoi s'attaque-t-il également à eux?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais souligner deux choses. C'est la politique mise en place par le chef de l'opposition, de 1972 jusqu'à son départ, en 1975 qui nous a conduits à ce gâchis. Il le sait parfaitement.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'invite le chef de l'opposition à discuter avec moi des finances du gouvernement lorsqu'il le désirera afin qu'il puisse mieux saisir la situation, car il ne comprend manifestement rien aux problèmes actuels.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DE CHANGEMENTS QUI POURRAIENT ÊTRE APPORTÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Finances.

Monsieur le Président, la population canadienne se réjouit aujourd'hui de voir que, enfin, le premier ministre a compris le message et qu'il a convoqué une réunion d'urgence du cabinet pour corriger des injustices causées dans le budget à l'endroit des personnes âgées et des familles pauvres. Est-ce que le ministre des Finances peut nous assurer, premièrement, qu'il va rétablir la pleine indexation de la pension de sécurité de la vieillesse, comme son chef l'avait promis le 26 juillet; deuxièmement, qu'il va rétablir la pleine indexation du crédit d'impôt-enfant et des allocations familiales, comme son ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est engagé à le faire au mois de janvier et, finalement, est-ce qu'il va retirer cette décision stupide d'imposer une taxe de 10 p. 100 sur le savon, ainsi que sur le shampooing et tous les médicaments, comme ceux utilisés pour la toux?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends que le député qui pose la question ne s'y entende pas aussi bien en finances que son chef le devrait. Je peux répéter les réponses que j'ai données à des questions semblables, mais je crois que cela ne servirait à rien. Le député pourra relire dans le hansard les réponses où j'ai insisté sur la gravité du problème du déficit et sur la nécessité de contenir la dette publique qui double tous les trois ans.

M. Nunziata: Pas aux dépens des personnes âgées.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je sais que le député de York-Sud-Weston ne comprendra jamais le problème.

M. Nunziata: Il ne faut pas que ce soit aux dépens des personnes âgées. Quand allez-vous le comprendre? Montrez un peu de compassion.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député de York-Sud-Weston ne peut pas comprendre parce que jamais il ne s'élèvera au-dessus d'un certain niveau.

M. Nunziata: Du côté de l'opposition nous nous soucions des personnes âgées.

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Montréal-Sainte-Marie pour une question supplémentaire.

[*Français*]

LES PRÉSUMÉES INJUSTICES CONTENUES DANS LE BUDGET

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. J'aimerais dire au ministre des Finances que s'il veut récupérer de l'argent, il n'a qu'à changer sa décision d'envoyer 1,000 soldats à Lahr pour dépenser 400 millions dans les quatre prochaines années et aider les pauvres. Ma question supplémentaire est celle-ci: Je vais faire parvenir au ministre des Finances des documents afin de lui aider à corriger les injustices. Est-ce que le ministre des Finances acceptera, j'ai ici un document, est-ce que le ministre des Finances est conscient du fait que dans un document confidentiel qui n'est pas encore rendu public d'un comité consultatif du bien-être social qui démontre clairement que votre budget appauvrit les pauvres et enrichit les riches, et je cite: «Est-ce que le ministre est conscient quand, au total en 1990, une famille qui reçoit . . . qui a $15,000 de revenu va perdre $2,422 et qu'une famille qui reçoit comme salaire un revenu familial de $80,000 va faire des gains de $6,287? Est-ce que le ministre . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît, c'est assez long pour cette question.

• (1125)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député l'objectif fondamental du budget. C'est, d'abord et avant tout, de créer des emplois pour produire la richesse nécessaire au financement des programmes sociaux que nous voulons. Voilà pourquoi nous proposons tant de mesures dans le budget pour encourager les petites entreprises à prospérer afin qu'elles puissent embaucher et produire les revenus nécessaires au financement de ces programmes.

Deuxièmement, je tiens à rappeler au député, qui a tendance à l'oublier, le caractère équitable de nombreux éléments du budget. Nous allons instaurer un impôt minimum en 1986. Nous allons imposer une surtaxe aux Canadiens à haut revenu. Nous allons exiger des banques un impôt spécial. Nous allons mettre fin à des échappatoires dont les clases supérieures de revenu ont bénéficié.

Toutes ces mesures sont prévues afin d'introduire une mesure d'équité dans le budget. C'est important pour tous les Canadiens, et j'espère que le député lui-même en tiendra compte.

* * *

LES PENSIONS

LA DÉCLARATION FAITE PAR LE MINISTRE EN 1980

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. En 1980, lors d'une conférence de presse, le ministre a déclaré qu'une proposition visant à désindexer les pensions pourrait être l'amorce d'un processus qui aboutirait à la désindexation de la pension de vieillesse, des allocations familiales et d'autres programmes.

Le ministre affirmerait-il encore aujourd'hui, comme il l'a fait à ce moment-là: «Les conservateurs s'entendent pour dire que le déficit fédéral doit être réduit, mais ils estiment qu'il y a d'autres moyens d'atteindre cet objectif»? Le ministre est-il toujours d'accord avec cette affirmation et que faut-il penser de l'orientation de son budget si on la compare à ce qu'il a dit en 1980?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, replaçons-nous dans le contexte de 1980. A cette époque, le déficit n'était que de 10 ou 12 milliards. C'est aujourd'hui le triple. La dette du Canada s'établissait à la moitié de ce qu'elle est maintenant.

Le député ne peut pas ne pas reconnaître qu'il y a une différence importante, et je dirais même fondamentale, entre la situation financière de 1980 et celle d'aujourd'hui. Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis, le gouvernement précédent a laissé les finances du gouvernement aller à vau-l'eau et c'est pourquoi il nous faut maintenant réagir.

Il a fallu faire des changements qui ne me plaisent pas du tout. Je n'aime pas à comprimer des programmes. Ce n'est pas par plaisir que je supprime une partie de l'indexation, mais je dois tenir compte des possibilités qui nous sont offertes. Je me dis, et je dis au député comme à tous les Canadiens, que nous avons essayé de nous attaquer au problème de la façon la plus large possible pour que chacun ait à en souffrir le moins possible. C'est de cette façon que nous pouvons résoudre le problème en toute justice, avec équité, et trouver au bout d'un certain temps des solutions qui nous permettront de maintenir les programmes sociaux.

LA DEMANDE DES ORGANISATIONS DE PERSONNES ÂGÉES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, le ministre n'est pas sans savoir que je consulte les personnes âgées de toutes les régions du pays depuis trois semaines. Or, elles me disent très clairement qu'elles refusent que le gouvernement imite ce qu'a fait le gouvernement libéral et restreigne l'indexation des pensions.

Hier, environ 13 organismes représentant 1.3 million de personnes âgées ont réclamé le rétablissement intégral de l'indexation en janvier prochain. Leur message était limpide. Le ministre est-il disposé à donner aux personnes âgées ici même et dès aujourd'hui ou encore, à défaut, avant vendredi prochain l'assurance qu'il rétablira l'indexation?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai parlé, moi aussi, avec des personnes âgées et j'ai rencontré leurs groupements. Je connais leur point de vue et je dois dire que je comprends leur attitude. Si j'étais à leur place, je réclamerais également le rétablissement de la pleine indexation pour les prestataires du supplément de revenu garanti et de la pension de sécurité de la vieillesse. Néanmoins, je dois répondre que, étant donné l'état des finances du gouvernement du Canada et la nature du problème, il m'est impossible de me rendre à leur demande.

Si le député pouvait me donner des bonnes idées pour que nous puissions trouver l'argent, je me ferais un plaisir de les étudier. Toutefois, je dois dire que, au cours de la préparation du budget, nous avons examiné les dépenses du gouvernement dans les moindres détails. Tous les ministères seront touchés. Il faut simplement adopter les perspectives les plus larges possible au lieu de se braquer uniquement sur les répercussions que subit un groupe particulier.

• (1130)

LE TAUX D'IMPÔT

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au ministre des Finances. La semaine dernière, des membres de mon caucus ont proposé au ministre 11 moyens qu'il aurait pu utiliser pour réduire le déficit sans aller chercher de l'argent dans la poche des personnes âgées. Celles-ci le comprennent très bien.

Le ministre serait-il disposé à modifier le taux le plus élevé de l'impôt des contribuables qui payaient un taux d'impôt plus élevé avant que les libéraux ne le modifient en 1982? Il peut de cette façon augmenter ses recettes sans voler les personnes âgées, car c'est exactement ce qu'il fait. Les personnes âgées le comprennent. Le ministre prend beaucoup d'argent aux personnes âgées pour le donner aux riches. Le ministre peut-il y réfléchir à nouveau?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai examiné les solutions proposées par le député et par ses collègues. On retrouve une constante dans toutes ces solutions. Elles feraient toutes perdre des emplois.

Le député ne doit pas oublier l'objectif fondamental de ce budget. Nous essayons de créer des emplois pour produire les richesses nécessaires pour payer les programmes sociaux que non seulement le député mais aussi tous les députés de ce côté-ci veulent. C'est un élément fondamental du budget. Si nous n'arrivons pas à créer ces emplois, nous n'aurons pas les moyens de maintenir tous les services gouvernementaux actuels. C'est pourquoi il faut que le budget vise surtout à créer des emplois, à encourager les petites entreprises pour qu'elles continuent sur leur lancée, puisqu'elles ont créé 271,000 emplois en neuf mois.

M. le Président: A l'ordre. Les questions et réponses sont de nouveau prétextes à discours. Le député de Trinity a la parole.

* * *

LA SANTÉ

L'ARTHRITE—LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre peut-il confirmer que des milliers de Canadiens de tous âges, surtout des personnes âgées, souffrent d'arthrite et que son ministère affecte donc des fonds à la recherche et au traitement de cette maladie très douloureuse?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je demande à la députée de bien vouloir m'excuser, mais je n'ai pas compris la dernière partie de sa question.

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le ministre peut-il confirmer que des milliers de Canadiens de tous âges, surtout des personnes âgées, souffrent d'arthrite et que son ministère affecte donc des fonds à la recherche sur cette maladie et à son traitement?

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, je remercie la députée pour sa patience. Je crois que ce qu'elle a dit est tout à fait exact, l'arthrite est, en effet, une maladie qui ne frappe pas que les personnes âgées. Si elle me demande le montant exact consacré à cette maladie en plus de la recherche médicale ou du Programme national de recherche et de développement en matière de santé, je n'ai pas les chiffres exacts sous la main.

LA TAXE DE VENTE SUR LES CALMANTS ANALGÉSIQUES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est fort simple. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait-il informer le ministre des Finances que l'application de la taxe de vente fédérale sur les calmants analgésiques, comme l'acide acétylsalicylique, utilisé dans le traitement de l'arthrite, devrait être abandonnée, surtout maintenant que les personnes âgées voient leur revenu diminuer?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je pensais que c'était là où la députée voulait en venir dans sa première question, mais comme je l'ai dit, je n'ai pas compris la dernière partie de la question.

Ce que la députée demande, c'est si nous sommes disposés à examiner le cas des gens qui souffrent d'arthrite ou d'autres maladies. Il est évident qu'une partie du revenu disponible des gens va à l'achat de ces médicaments. Elle le comprend. Et je le comprends également. Beaucoup de ces personnes sont protégées par les programmes provinciaux d'assurance-médicaments. Là encore, on pourrait prétendre que ces régimes ne couvrent pas tout et ne sont pas offerts dans toutes les provinces, mais il existe quand même une protection. Je pense que la députée devrait également comprendre que ces coûts sont non seulement supportés par la personne concernée, mais par la société en général. Contrairement à ce que la députée prétend, le revenu des personnes âgées ne diminue pas. On a simplement réduit l'augmentation qu'ils auraient obtenue normalement. Je crois que lorqu'on examine la question dans l'ensemble, le gouvernement a pour position d'essayer à long terme d'assainir nos finances.

* * *

LES PENSIONS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PLEINE INDEXATION

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il y a une heure à peine, le ministre s'entretenait avec M. Burt Hamner, membre du bureau du Conseil des citoyens âgés d'Ottawa-Carleton qui, depuis un mois, a rencontré des milliers de personnes âgées partout en Ontario pour leur parler de la désindexation proposée par le gouvernement.

M. Hamner est le dernier représentant des personnes âgées que le ministre des Finances verra avant la réunion spéciale du cabinet cet après-midi. Son message était très clair: Rétablissez l'universalité de l'indexation et ne commencez pas . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Quelle est la question du député?

M. Cassidy: . . . à examiner . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député a-t-il une question à poser?

M. Cassidy: Le ministre des Finances voudrait-il assurer à la Chambre qu'après que le gouvernement sera revenu sur sa proposition budgétaire, il rétablira intégralement l'indexation et ne se contentera pas de réindexer partiellement le supplément du revenu garanti?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai eu un entretien très cordial et fort utile avec M. Hamner. Comme l'a dit le député, ce dernier s'est entretenu avec un grand nombre de personnes âgées au cours des deux ou trois dernières semaines. Nous avons échangé des propos intéressants. Je répondrai au député que nous ne touchons pas à l'universalité. Toute personne âgée admissible au SRG continuera de le recevoir. Chacun touchera son chèque de la sécurité de la vieillesse. Le député devrait éviter de faire état de changements de politique ou de laisser entendre qu'ils ont lieu quand il sait pertinemment que ce n'est pas le cas.

[*Français*]

ON DEMANDE LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse encore au même ministre. Il sait bien que l'universalité c'est le maintien du pouvoir d'achat et que c'est simplement envoyer un chèque de $1 à chaque personne âgée au nom de l'universalité. Le ministre se rappelle-t-il que, en 1982, le parti progressiste conservateur s'est opposé à la solution du gouvernement libéral de ce jour-là qui a imposé une désindexation sur la pension de sécurité de la vieillesse, tout en maintenant le pouvoir d'achat du revenu du supplément garanti?

Est-ce que le ministre pourrait nous garantir que la solution du gouvernement progressiste conservateur ne sera pas d'adopter le compromis inadéquat du gouvernement libéral de 1982, mais de donner la pleine indexation à toutes les pensions de sécurité de la vieillesse?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que l'on a répondu à cette question à maintes occasions. Le député doit savoir que les questions ne manquent pas qui intéressent les Canadiens. Dans l'intérêt de tous les Canadiens, peut-être pourrait-il examiner quelques-unes d'entre elles.

LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans une lettre datée du 16 février 1984, le premier ministre écrivait à une personne âgée de ma circonscription:

> . . . des exceptions nettement justifiées doivent être faites à la désindexation de tous les programmes sociaux destinés à protéger le Canadien ordinaire ou désavantagé contre les ravages de l'inflation dont il n'est nullement responsable.

Pourquoi le gouvernement a-t-il abandonné cette position?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous n'avons pas abandonné cette position. Je demanderais au député d'être un peu plus modéré dans ses remarques.

Aucune modification n'a encore été apportée aux paiements que les Canadiens recevront en juilet, en août, en septembre et en octobre. Nous avons bien précisé dans le budget que nous surveillons l'évolution de la situation économique. Nous la surveillerons jusqu'au 1er janvier. Une décision sera prise en fonction de la situation si un changement est justifié.

Questions orales

LES PENSIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Dans la même lettre, le premier ministre disait:

Les fonctionnaires ont cotisé pour avoir droit à des pensions indexées, et notre parti est bien décidé à respecter le principe selon lequel le gouvernement ne devrait pas modifier unilatéralement les contrats de pension.

Le ministre des Finances prétend-il que les personnes âgées, n'ayant pas cotisé pour des pensions pleinement indexées, n'y ont donc pas droit? Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de verser des pensions pleinement indexées aux citoyens âgés? Le gouvernement renoncera-t-il sur-le-champ à cette position dévastatrice?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais faire bien comprendre au député et, par son intermédiaire, à ses électeurs que nous sommes très sensibles à la situation des citoyens âgés et que nous sommes inquiets de l'anxiété que suscite le débat actuel. Je voudrais lui dire aussi qu'en raison de sa situation financière, le gouvernement doit examiner toute une série de mesures et de questions en vue de remédier au problème de la dette. Je lui ai déjà cité ces chiffres ainsi qu'à d'autres députés, de sorte que je ne les répéterai pas. Toutefois, si nous ne commençons pas à épargner dès maintenant, nous perdrons entièrement certains programmes d'ici à 1990.

• (1140)

L'INCIDENCE DU BUDGET SUR LES PERSONNES ÂGÉES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. J'ai assisté hier soir à Hamilton à une réunion de quelque 250 personnes âgées, sous l'égide de United Senior Citizens, au cours de laquelle une femme m'a confié qu'à la fin du mois il ne lui restait absolument rien de sa pension. Cette personne, qui est diabétique, m'a signalé que les nouvelles mesures gouvernementales l'obligeraient à se priver de nourriture ou d'insuline. Le ministre va-t-il accepter pareille solution?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il est bien évident que je n'accepte pas pareille solution. Cependant, le député n'ignore certes pas qu'il existe divers moyens pour régler des cas semblables. J'espère qu'il mettra cette personne au courant.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le ministre voudrait-il parler par hasard de comptoirs alimentaires ou d'organismes de charité? Comment peut-il accorder plus d'argent et de plus gros bénéfices sur leurs investissements aux riches sans admettre, par ailleurs, que cette femme est l'une des nombreuses personnes âgées qui ne peuvent supporter une baisse de leur pouvoir d'achat? Pourquoi ne reconnaît-il pas dès maintenant qu'il s'est trompé et qu'il doit effectivement maintenir l'indexation afin que cette femme, comme bien d'autres, ne soit pas réduite à de tels choix?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je vais essayer de répondre à cette question de la façon la plus raisonnable et la plus logique possible. A la fin de la guerre, pour chaque personne à la retraite, il y en avait cinq au travail. Aujourd'hui, la proportion est réduite à 3 ou 3.5 personnes au travail par retraité. En l'an 2010, elle ne sera plus que de 2 à 1. C'est pourquoi il est si important que ceux qui sont en âge de travailler aient du travail et produisent efficacement. Il faut donc que le député et, à travers lui, ses électeurs comprennent que nous devons engendrer une activité économique au Canada, afin que les travailleurs puissent continuer à soutenir les programmes sur lesquels les personnes âgées comptent beaucoup.

Par conséquent, je le répète, le budget contient des éléments destinés à créer du travail et à faire tourner l'économie. Nous allons les maintenir parce qu'ils sont efficaces, comme en témoignent les 271,000 emplois que nous avons créés. A partir de là, nous voulons donner aux personnes dans la situation de son électrice la certitude qu'il y a aura encore du progrès . . .

M. le Président: A l'ordre. Il me semble que les réponses recommencent à être trop longues.

* * *

LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

LA CIRCULATION DANS LE TUNNEL THOROLD

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le transport de substances dangereuses par le tunnel Thorold sous le canal Welland cause des inquiétudes dans ma circonscription. En l'absence d'une politique provinciale, quelle est celle que le ministre des Transports adopte à cet égard?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis au courant de la question. Je dois cependant informer le député qu'elle relève directement de la compétence du ministère des Transports et des Communications de la province d'Ontario. Je crois aussi savoir que ce ministère étudie le problème et cherche d'autres routes par voie d'eau, qui seraient acceptables, dans les circonstances.

* * *

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

LES LABORATOIRES NUCLÉAIRES DE CHALK RIVER

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à quiconque répond aujourd'hui à la place du premier ministre absent. Au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre a pris un engagement clair et non équivoque à l'endroit des milieux scientifiques canadiens. Plus précisément, il a dit à l'égard des Laboratoires nucléaires de Chalk River:

Un gouvernement conservateur veillera non seulement à garder ces installations, mais encore à leur fournir des fonds additionnels en vue d'une participation accrue.

Comment le premier ministre peut-il honorer cet engagement qu'il a pris à l'égard des hommes de science des Laboratoires nucléaires de Chalk River, alors que son gouvernement a déclaré qu'il réduirait de 100 millions de dollars, soit la moitié du financement fédéral de la recherche et du développement, les fonds accordés à l'Énergie atomique du Canada Limitée? En quoi respecte-t-il par là l'engagement qu'il a pris à l'endroit des milieux scientifiques?

Mlle Carney: Excusez-moi, monsieur le Président, mais le député pourrait-il répéter sa question ou ses observations? Je ne savais pas que la question m'était adressée.

M. Hopkins: Monsieur le Président, cela montre à quel point les députés ministériels s'intéressent au sort des milieux scientifiques.

Comment le premier ministre peut-il honorer l'engagement qu'il a pris à l'égard des scientifiques des Laboratoires nucléaires de Chalk River, quand son gouvernement a déclaré qu'il réduirait de 100 millions de dollars, soit la moitié du financement fédéral de la recherche et du développement, les fonds accordés à l'Énergie atomique du Canada Limitée? En quoi le premier ministre respecte-t-il par là l'engagement qu'il a pris à l'endroit des milieux scientifiques?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, si j'ai demandé au député de répéter, c'est que je n'arrivais pas à croire qu'il puisse poser pareille question, alors qu'il sait pertinemment en tant que député que nous avons réduit le financement de la recherche et du développement avec l'aide de l'EACL, dont la planification prévoit la privatisation de certaines de ses installations, l'imposition de frais aux usagers de ses découvertes pour que ses travaux de recherche lui rapportent quelque chose, ainsi que d'autres mesures qui assurent le maintien des installations de recherche et de développement.

L'engagement à l'égard de la recherche et du développement tient toujours. Ce qui a changé, c'est seulement que les contribuables paieront moins et que les usagers paieront plus.

LA SÉCURITÉ D'EMPLOI

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, c'est exactement la réponse que je voulais entendre de la bouche de la ministre.

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: Elle sait parfaitement bien, à l'instar des autres ministériels, qu'aucune disposition concrète n'a été prise—aucune—pour compenser les coupures budgétaires que le gouvernement actuel est sur le point d'appliquer. J'ai discuté avec ces gens-là . . .

Des voix: La question!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie, des deux côtés. Le député a-t-il une question supplémentaire?

M. Hopkins: Comment le premier ministre, l'homme qui a fait cette promesse aux milieux scientifiques, peut-il honorer cette autre promesse, et je cite: «la sécurité d'emploi pour les employés des Laboratoires nucléaires de Chalk River et la sécurité d'emploi pour leurs enfants»? Ce que nous révèle en fait la négligence du premier ministre à respecter sa promesse . . .

M. le Président: Je ferai remarquer en toute déférence pour le député qu'il a déjà posé une question supplémentaire.

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je n'ai pas saisi de question dans tout ce beau discours. Je ferai cependant remarquer que le député a dit être heureux de ma réponse.

M. Hopkins: Je n'ai pas dit que j'étais heureux.

Mlle Carney: L'EACL n'aurait certainement pas présenté un programme d'entreprise prévoyant la privatisation de certains de ses actifs et l'imposition de droits aux usagers de ses travaux de recherche, sans avoir à l'esprit des mesures concrètes pour le mettre en œuvre.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES AUGMENTATIONS DES TARIFS POSTAUX

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne des postes. Les Canadiens viennent d'assister à une mauvaise plaisanterie. En effet, la Société des postes a fait imprimer de nouveaux timbres avant même que l'augmentation des tarifs postaux n'ait été autorisée, et le ministre a préféré écouter le président de la société en question plutôt que les Canadiens ordinaires. Après un tel exploit, comment veut-on que les Canadiens croient que le ministre prend à cœur leurs intérêts puisqu'il s'est contenté de commander une étude plutôt que de contenir l'augmentation des tarifs postaux?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député a parfaitement raison de soutenir que les Canadiens ont assisté à une plaisanterie. La dernière à laquelle ils ont eu droit leur a été servie par le député lorsqu'il a pris la parole à la Chambre des communes pour défendre les syndicats et les grèves illégales de Poste Canada.

Le gouvernement avait le choix entre trois solutions: autoriser l'augmentation des tarifs postaux, accroître le déficit fédéral de 170 autres millions de dollars, ou réduire les services aux Canadiens. Je serais curieux de savoir quelle solution les néo-démocrates auraient choisie et, plus particulièrement, quel exemple ils sont disposés à donner aux travailleurs de la Société canadienne des postes en leur demandant d'accroître leur productivité.

Des voix: Bravo!

• (1150)

LA POSITION DU MINISTRE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, les Canadiens veulent savoir que le ministre les écoute plutôt que d'essayer simplement de s'en sortir en s'en prenant aux syndicats. Au cours des 60 derniers jours, les Canadiens ont signalé clairement au ministre qu'ils veulent une amélioration du service postal.

Des voix: La question!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il s'agit là encore d'une introduction à une question supplémentaire. Le député a-t-il une question?

M. Keeper: Oui, monsieur le Président. Ma question est celle que tous les Canadiens se posent. Comment le ministre peut-il s'attendre à être cru lorsqu'il prétend qu'il a les intérêts des Canadiens à cœur alors qu'il se contente d'écouter la Société des postes plutôt que les Canadiens ordinaires, et pourquoi n'améliore-t-il pas le service postal au lieu d'augmenter les tarifs?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pense que la question que tous les Canadiens se posent, c'est comment le NPD peut oser intervenir à la Chambre des communes pour défendre des grèves illégales. Je crois qu'ils se demandent également comment le NPD entend s'assurer qu'on offre un meilleur service postal aux Canadiens. Selon moi, les Canadiens voudraient bien savoir si oui ou non le NPD est opposé à une étude portant sur des questions plutôt fondamentales au sujet de la nature et du type de service que les Canadiens recevront d'ici à l'an 2000, par exemple, en ce qui a trait à la concurrence avec le secteur privé, au mandat exclusif des Postes canadiennes, et à l'amélioration de la qualité du service. Si le NPD n'a rien à offrir dans ces domaines, très bien, mais je crois que la grande majorité des Canadiens accueilleront avec plaisir cette étude et jugeront qu'il est grand temps que le Parlement se penche sur les Postes canadiennes, afin de mettre à jour leur mandat.

* * *

L'AGRICULTURE

LES RECOMMANDATIONS DE L'OFFICE D'EXAMEN DES FINANCES AGRICOLES

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre n'ignore pas que la politique agricole du gouvernement précédent a mis notre pays en bien fâcheuse posture. Pourrait-il nous dire si le gouvernement a donné suite aux recommandations présentées par l'Office d'examen des finances agricoles dans le cadre du projet expérimental de Bruce-Grey?

M. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je sais gré au député et aux autres représentants de l'intérêt qu'ils portent à ce projet expérimental. Je lui rappelle que j'ai reçu le rapport final de Bruce-Grey sur ce projet expérimental le 17 mai dernier et que nous avons déjà examiné ses recommandations. Je tiens à féliciter tous ceux qui ont participé à ce projet, notamment le député de Bruce-Grey pour tout le dynamisme dont il a fait preuve.

La semaine dernière, nous nous sommes entretenus à Ottawa avec les directeurs de la Société du crédit agricole des quatre coins du pays. La semaine prochaine, nous rencontrerons les présidents des commissions d'appel de cette société. Nous disposerons donc de recommandations venant de trois sources différentes pour agir. Je peux assurer au député que nous envisagerons sérieusement d'en adopter certaines, car elles semblent fort pertinentes compte tenu des problèmes agricoles que nous connaissons actuellement.

* * *

LE CONSEIL DES SCIENCES DU CANADA

LE BUDGET DE L'ORGANISME

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne le Conseil des sciences du Canada. Les professionnels et les hommes d'affaires qui se sont penchés sur le Conseil des sciences ont recommandé qu'une révision en soit confiée à des parties indépendantes en 1987-1988. Pourtant, le document déposé le soir du budget par le vice-premier ministre recommandait le massacre du Conseil sans la moindre forme de consultation. Cette attitude est en parfaite contradiction avec ce que déclarait le premier ministre à la conférence économique, quand il disait qu'il ne pouvait y avoir de consensus sans une consultation . . .

M. le Président: Nous retombons dans les préambules sans fin. Le député a-t-il une question?

M. Berger: C'est en parfaite contradiction avec ce que déclarait le premier ministre quand il disait qu'il ne pouvait y avoir de consensus sans une consultation vaste et ouverte. Le vice-premier ministre peut-il nous confirmer que le rapport final du secteur privé ne recommandait pas de coupes importantes dans le budget du Conseil? Qui a pris la décision irresponsable de massacrer ainsi le Conseil des sciences, et peut-il nous expliquer pourquoi?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la décision concernant le Conseil des sciences annoncée dans les documents budgétaires du 23 mai s'inscrit dans le cadre de la révision d'un grand nombre de programmes concernant l'aide du gouvernement canadien à la science et à la technologie ainsi qu'à la recherche et au développement. Cette étude a montré que le dispositif d'aide du gouvernement était devenu excessivement généreux au fil des années, et le budget comporte diverses mesures destinées à canaliser l'aide de façon plus rationnelle et plus pertinente.

M. le Président: Le député de Skeena.

* * *

EXPO 86

LA CONSTRUCTION DU PAVILLON AUTOCHTONE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Ce dernier sait sans doute que le gouvernement du Canada avait financé le pavillon Teepee lors de l'Expo 67 à Montréal, afin de faire connaître à l'échelle nationale et internationale le vaste et riche patrimoine des peuples autochtones du Canada. Jusqu'à présent, le gouvernement fédéral a refusé de financer la construction du pavillon autochtone à l'Expo 86. Ma question est la suivante: Étant donné qu'aujourd'hui est la date limite pour donner cette confirmation si l'on veut que le pavillon autochtone soit construit pour Expo 86, je voudrais savoir si le gouvernement songe à accorder des fonds aux autochtones de notre pays pour la construction de leur pavillon?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je prends note de la question et veillerai à ce qu'elle soit examinée. Je dois avouer que je ne suis pas très au courant de ce programme, mais je prends bonne note de cette question que je vais examiner sans plus tarder.

LA DATE LIMITE POUR ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au vice-premier ministre. Le gouvernement fédéral a alloué environ 250 millions pour Expo 86. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a participé aux travaux, de même que le secrétariat d'État et le cabinet du premier ministre qui a annoncé le 4 juin . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député fait une introduction avant sa question supplémentaire. A-t-il une question à poser?

M. Fulton: Monsieur le Président, étant donné qu'aujourd'hui est la date limite pour la construction des pavillons, le vice-premier ministre voudrait-il nous dire si son gouvernement est disposé, oui ou non, à fournir une aide financière aux peuples autochtones du Canada?

[*Français*]

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, la question de l'honorable député de Skeena s'adresse vraiment à un point précis lorsqu'on parle d'Expo '86 en Colombie-Britannique. La demande qui avait été faite originellement n'était pas recevable telle qu'elle avait été faite et l'Expo '86 étant une expo de transport, de communication, la demande ne s'appliquait pas exactement à l'Expo; c'est pour cela qu'elle a été refusée, et je ne pense pas que dans le programme dans le cadre duquel elle a été demandée, le N.E.D.B. (Native Economic and Developing Board), elle ne s'appliquait pas, alors c'est pour cela qu'elle a été refusée. Mais je peux dire à l'honorable député que depuis deux ans le gouvernement libéral antérieur avait uniquement accepté 39 demandes; depuis huit mois . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député de St. Catharines (M. Reid).

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

LA PROTECTION DE L'ARGENT DES CAISSES DE RETRAITE DES TRAVAILLEURS

M. Joe Reid (St. Catharines): C'est au ministre de la Consommation et des Corporations que je m'adresse, monsieur le Président. Dans le budget, le gouvernement propose de faire servir davantage l'argent des caisses de retraite à des fins d'investissement. Le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures le gouvernement prend actuellement pour protéger ou assurer contre les faillites, les séquestres et les dilapidations l'argent que les travailleurs ont versé à ces caisses de retraite?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je sais gré au député de sa question. Il sait vraisemblablement que la Loi sur les normes des prestations de pension renferme déjà des dispositions à cet effet. Quoi qu'il en soit, nous avons établi un comité consultatif spécial pour examiner la chose dans le cadre de la loi sur les faillites et nous espérons recevoir ses recommandations dans un avenir prochain et y donner suite également.

* * *

LE BUDGET

LES MESURES FISCALES—LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le 1er mars dernier, au cours de l'émission télévisée *Question Period*, le ministre des Finances a déclaré au pays qu'une augmentation d'impôt généralisée diminuerait la demande et qu'il voulait éviter cette solution. Peut-il nous dire ce qui lui a fait changer d'avis, puisqu'il va percevoir l'an prochain plus de 4 milliards de dollars en impôt supplémentaire des Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois avoir déjà répondu à cette question à la Chambre, mais je vais le faire à nouveau pour la gouverne du député, qui a sans doute préféré rester à Saint-Henri au lieu de venir à la Chambre. Il ne fait aucun doute que lorsque j'ai fait cette déclaration, je le pensais et le pense toujours, car je ne suis absolument pas partisan d'une augmentation d'impôts dans notre pays, mais nous avons constaté que c'était indispensable pour réduire le déficit pour résoudre ce problème. Nous avons essayé à cette fin de restreindre nos programmes de dépenses, mais c'est impossible sans exercer d'autres pressions sur les provinces de l'Atlantique ainsi que certaines régions du Québec et de la Colombie-Britannique par une nouvelle compression des programmes. C'est pourquoi nous avons dû recourir à une augmentation d'impôts en vue de nous attaquer au problème du déficit.

• (1200)

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RÉVISER SA POSITION

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, nous parlons d'une déclaration faite le 1er mars non pas de l'an dernier, mais de cette année, peu avant le dépôt du budget. Je tiens à dire au ministre des Finances qu'il sait qu'il a fait une erreur. Nous espérons que pendant l'été, il révisera sa position et nous reviendra à l'automne avec une idée plus . . .

M. le Président: J'ai déjà demandé plus tôt aujourd'hui au député de bien vouloir poser sa question.

M. Johnston: Monsieur le Président, pouvons-nous espérer que le ministre des Finances révisera sa position au sujet de cette augmentation d'impôt pendant les mois d'été?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le budget est le fruit de longues réflexions. C'est pourquoi, à mon avis, le fait d'y réfléchir à nouveau n'y changera pas grand-chose. Je conseille au député de passer l'été à réfléchir à l'orientation générale du budget, lequel renferme des mesures visant à créer des emplois et à résoudre le grave problème que pose l'augmentation de la dette publique. Je suis sûr que lorsqu'il reviendra à la Chambre le 9 septembre prochain, le député posera des questions plus intéressantes que celles qu'il vient de poser.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'à l'exception de trois, les pétitions présentées par des députés le jeudi 20 juin 1985 répondent aux exigences du Règlement quant à la forme.

Les deux pétitions présentées par le député de York-Ouest (M. Marchi) et celle présentée par le député de Regina-Est (M. de Jong) ne répondent pas aux exigences du Règlement quant à la forme.

Le député de Western Arctic (M. Nickerson) m'a prévenu de son intention d'invoquer le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DANS LES PROCÈS-VERBAUX DU 20 JUIN 1985

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je voudrais faire un rappel au Règlement qui intéressera les puristes en matière parlementaire. En examinant les *Procès-verbaux* du 20 juin, on a l'impression que le compte rendu de ce qui s'est passé pendant le débat sur le projet de loi C-36 en comité plénier n'est pas exact, surtout en ce qui concerne la motion nº 7. Ce n'est pas exactement ce qui s'est passé.

D'après les *Procès-verbaux,* la motion nº 7 a été rejetée en comité plénier, puis on est passé à l'étude en troisième lecture. La motion nº 7 a en réalité été adoptée en comité plénier, si je ne m'abuse, et nous avons entamé le débat en troisième lecture; le compte rendu écrit du hansard le prouve. Sauf erreur, à un certain moment, le comité plénier s'est réuni à nouveau avec le consentement unanime de la Chambre, et il a continué à débattre la motion nº 7, qu'il a alors rejetée.

Monsieur, auriez-vous l'obligeance d'étudier la question et de faire peut-être rectifier les *Procès-verbaux* pour qu'ils donnent une idée exacte de ce qui s'est passé? Par ailleurs, je voudrais vérifier le compte rendu électronique de la dernière partie du débat sur le projet de loi C-36. Vous constaterez que l'on a commis plusieurs erreurs de forme, notamment en tenant une réunion du comité plénier alors que la masse était encore sur le bureau.

M. le Président: Je remercie le député pour son intervention. Je ne manquerai pas d'examiner le compte rendu.

M. Prud'homme: Monsieur le Président . . .

M. le Président: Il faut examiner les commentaires du député. Si c'est vrai, il faudra apporter les rectifications nécessaires.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement sur le même sujet. J'étais là hier soir. Je tiens à vous signaler que tout s'est fait avec le consentement unanime de tous les députés présents.

M. le Président: Le député voulait que j'examine le compte rendu, je crois; c'est ce que je ferai, cela va de soi.

LA QUESTION SUPPLÉMENTAIRE REFUSÉE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au début de la période des questions, vous avez rendu une décision m'empêchant de poser une question supplémentaire. Il s'agit d'une question de règlement, sinon d'une question de privilège.

M. le Président: C'est une question ni de règlement ni de privilège. Le député s'oppose-t-il à une décision que j'ai rendue quant aux questions posées au cours de la période des questions?

M. Berger: Oui, monsieur le Président.

M. le Président: C'est entièrement du ressort de la présidence.

M. Berger: Monsieur le Président . . .

M. le Président: Si le député a un grief à formuler, qu'il vienne m'en parler. Toutefois, il ne s'agit d'une question ni de règlement ni de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AGRICULTURE—2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent de l'agriculture, dans les deux langues officielles.

COMPTES PUBLICS—6E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du comité permanent des comptes publics. Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport un peu plus tard.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

PÉTITIONS

M. le Président: Avant de passer aux pétitions, car je crois qu'il doit y en avoir quelques-unes, puis-je signaler un petit problème à l'attention des députés qui présentent des pétitions? Lorsqu'ils en présentent plusieurs sur le même sujet, à moins que le verso de la première page de toutes les pétitions ne soit signé, les greffiers éprouvent beaucoup de difficultés à établir quelles sont les pétitions présentées par chacun des députés. Puis-je donc demander qu'à partir d'aujourd'hui, les députés veillent à signer le verso de la première page de chaque pétition?

LA DÉSINDEXATION DE LA PENSION DE VIEILLESSE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, comme vous le savez, je ne cesse de signer des formules de pétition tel qu'exigé depuis que nous avons commencé à présenter des centaines de pétitions demandant au gouvernement de reconsidérer sa position sur la désindexation des prestations de sécurité de la vieillesse. Je ne sais trop par quel bout commencer aujourd'hui car j'ai des centaines et des centaines de pétitions, et j'espère que vous serez patient à mon égard, monsieur le Président. Je tenterai de les grouper dans un certain ordre, car elles traitent de deux et peut-être trois sujets différents.

La première pétition que je présente humblement émane de citoyens d'Ottawa qui font partie d'un groupe de citoyens très actifs dans les revendications des personnes âgées, à savoir le Conseil des citoyens âgés d'Ottawa-Carleton. J'ai ici une pétition signée par 200 et peut-être même 300 personnes qui demandent au gouvernement de reconsidérer sa position et de tenir sa promesse selon laquelle toute économie qui pourrait résulter de modifications aux programmes ne servira pas à réduire le déficit, et de faire en sorte que la désindexation des pensions de vieillesse, qui réduira sensiblement le revenu des personnes âgées, soit annulée et que le gouvernement rétablisse l'indexation intégrale des pensions.

[*Français*]

ON DEMANDE LE MAINTIEN DE LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): J'ai également le plaisir de présenter une pétition au nom de plusieurs résidants de la province d'Ontario, pétition qui a été signée à

Ottawa cette semaine par les membres de la Fédération des aînés francophones de l'Ontario durant leur Septième conférence annuelle en date des 17, 18, et 19 juin 1985. Cette pétition déclare humblement que, dans l'opinion des pétitionnaires, le budget du gouvernement conservateur est dur et sans pitié pour les personnes âgées puisqu'il enlève la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse, et demande au gouvernement de maintenir l'indexation totale de l'universalité des pensions et de laisser tomber cette proposition qui veut désindexer leurs pensions.

L'ALLOCATION AU CONJOINT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai également en main plusieurs autres pétitions qui traitent de la pension au conjoint, pétitions d'ailleurs qui, comme vous le verrez, ont toutes été signées par des centaines de résidants de ma circonscription, qui demandent au gouvernement de reconsidérer, encore une fois, la mesure gouvernementale voulant éliminer ou enfin restreindre l'allocation au conjoint aux gens divorcés et exclure ainsi toutes les personnes célibataires, séparés ou divorcés de la mesure gouvernementale voulant étendre la pension au conjoint à ces gens de 60 à 64 ans dans le besoin. Monsieur le Président, je pense que vous allez comprendre que ces pétitions-là sont en ordre, que je les ai numérotées au meilleur de ma connaissance et que le greffier verra à les démêler si besoin il y a.

• (1210)

[*Traduction*]

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PLEINE INDEXATION DE LA PENSION DE VIEILLESSE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui comprend plus de 1,000 signatures, principalement des citoyens âgés d'Ottawa-Carleton. Les signatures ont été recueillies par le Conseil des citoyens âgés d'Ottawa-Carleton qui continuera de recueillir des signatures tout au long de l'été. Les signataires protestent contre les mesures prises par le gouvernement et déclarent que le gouvernement est sans pitié en exigeant qu'un très grand nombre de pensionnés à faible revenu consentent des sacrifices additionnels en renonçant à une partie de leur revenu disponible, surtout si l'on tient compte que bon nombre d'entre eux survivent déjà avec un revenu qui les place sous le seuil de la pauvreté. Les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes de faire en sorte que l'on rétablisse immédiatement l'indexation pleine et entière de la pension de vieillesse. D'autres exemplaires de cette même pétition sont déposés par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) et le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner).

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition qui porte la signature de 271 citoyens, la plupart des circonscriptions de Regina-Est et Regina-Ouest. Il y a aussi la signature de quelques citoyens de Humboldt-Lake Centre. Les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes et au gouvernement de maintenir la pleine indexation de la pension de sécurité de la vieillesse à compter du 1er janvier 1986. Et comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Pétitions

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai des pétitions revêtues de plusieurs centaines de signatures d'électeurs de ma circonscription, représentant les villes et villages de Wadena, Claire, Southey, Quill Lake, Naicam, Watrous, Viscount, Colonsay, Meacham et Peterson. Ces pétitions demandent à la Chambre des communes de rétablir l'indexation intégrale de la pension de sécurité de la vieillesse au Canada. Vos pétitionnaires prient humblement la Chambre des communes d'accéder à leur vœu.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter plusieurs pétitions signées par des personnes de tous les coins de la circonscription d'Algoma. Ces pétitions demandent au gouvernement de rétablir l'indexation intégrale de la pension de sécurité de la vieillesse. Nos pétitionnaires prient le premier ministre (M. Mulroney) de tenir l'engagement qu'il a pris durant la dernière campagne électorale. Ils font valoir que ce n'est pas aux personnes âgées qu'il faut demander de fournir des recettes aux multinationales du pétrole et aux catégories supérieures. Les pétitions émanent de personnes habitant dans les municipalités de Hilton Beach, Bruce Mines, Spragge, Spanish, Blind River, Manitowaning, Sault-Sainte-Marie, la réserve indienne de Spanish River près de Massey, et Espanola, en Ontario. Elles sont signées de plusieurs centaines d'électeurs de ma circonscription d'Algoma.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition qui contient plus de 4,000 signatures. Elle a été signée par des habitants de Hamilton. C'est la première de ce qui devrait être une série de pétitions similaires. Elle demande à la Chambre des communes de convaincre le gouvernement d'arrêter la proposition visant à désindexer les pensions de vieillesse. La pétition demande que le gouvernement maintienne les dispositions d'indexation pleine et entière qui existent actuellement pour la sécurité de la vieillesse et le supplément du revenu garanti.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre de personnes de la circonscription de Yorkton-Melville. Cette pétition s'élève contre la mesure très régressive du gouvernement qui consiste à désindexer partiellement les pensions. Je suis persuadé que c'est une chose à laquelle s'oppose vigoureusement la députée de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) et elle a la liberté de parler à la Chambre. Je suis heureux de déposer cette protestation contre la désindexation partielle. Je demande au gouvernement d'indexer totalement la SV et le SRG pour toutes les personnes âgées de ce pays. Ce sont eux qui ont construit le pays et en ont fait la grande nation que nous avons aujourd'hui.

[*Français*]

LA DÉSINDEXATION DES PENSIONS

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'aimerais présenter à cette Chambre une pétition signée par 60 résidants d'Orléans, dans la circonscription de Glengarry-Prescott-Russell, et aussi dans la circonscription de Ottawa-Carleton, et ces gens d'Orléans et des circonscriptions de Ottawa-Carleton et de Glengarry-Prescott-Russell veulent manifester auprès du gouvernement leur désaccord sur les coupures des pensions de sécurité de la vieillesse, monsieur le Président.

Monsieur le Président, j'ai également quelques autres pétitions signées par 34 résidants du village d'Embrun dans la belle circonscription de Glengarry-Prescott-Russell, signées également par 103 résidants du village de Wendover, que vous connaissez bien sans doute, dans Glengarry-Prescott-Russell, monsieur le Président.

Une voix: C'est un beau village!

M. Boudria: Ces gens également veulent manifester leur désaccord sur les mesures gouvernementales qui viseront à couper les pensions des personnes retraitées.

Monsieur le Président, j'aurais plusieurs centaines d'autres pétitions que je déposerai dans les jours qui suivent afin de convaincre ce gouvernement de finalement changer d'avis et de remettre la pension aux personnes âgées.

[*Traduction*]

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter deux pétitions, l'une au nom d'un groupe de personnes âgées vivant dans un immeuble situé au 2100 de la rue Russell à Ottawa. Elle demande au gouvernement de rétablir l'indexation complète des prestations de sécurité de la vieillesse.

L'autre, signée par des centaines de personnes âgées de la région de la Capitale nationale, préparée sous la direction du Conseil des personnes âgées d'Ottawa-Carleton, demande également le rétablissement de l'indexation complète des paiements de sécurité de la vieillesse.

[*Français*]

ON DEMANDE LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous présenter deux pétitions que j'ai reçues ce matin par la poste, et les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à cette Chambre que le gouvernement rétablisse l'indexation intégrale de la pension de sécurité de la vieillesse au Canada.

[*Traduction*]

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, il est de mon devoir de présenter une pétition au nom d'environ 150 résidents du foyer Lepage dans ma circonscription. Ils demandent au gouvernement de maintenir l'indexation totale des paiements de sécurité de la vieillesse.

[*Français*]

ON DEMANDE L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROJET POUR LA PAIX MONDIALE

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national et de Postes Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition présentée par des étudiantes de troisième année de l'Institut Keranna de Trois-Rivières, qui désirent voir le gouvernement fédéral instaurer un projet de paix mondiale.

[*Traduction*]

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions protestant contre la désindexation des paiements de sécurité de la vieillesse. Les pétitions ont été signées dans un grand nombre de localités de la circonscription de Comox-Powell River. Ces localités sont, notamment, Powell River, Lund, Saltery Bay, Gillies Bay, Campbell River, Sayward, Zebellos, Kuquot, Gold River, Tasus, Courtenay, Comox, Cumberland, Fanny Bay, Union Bay, Royston, Merville, Black Creek, Oyster River, Port McNeill . . .

M. le Président: Le député prolonge la pratique. Pourrait-il terminer sa liste rapidement?

M. Skelly: Aussi rapidement que possible, monsieur le Président. La pétition est également signée par des gens des localités de Port Hardy, Port Alice, Mahatta River, Holberg, St. Joseph, Winter Harbour, Bella Coola, Bella Bella, Ocean Falls . . .

● (1220)

M. le Président: Le député sait très bien qu'il s'écarte de l'usage en matière de pétitions.

M. Skelly: Monsieur le Président, si je pouvais très rapidement . . .

M. le Président: Le député n'a qu'à dire qu'il a des pétitions venant de divers autres endroits.

M. Skelly: Si je pouvais en terminer l'énumération, ensuite nous pourrions . . .

Une voix: Allons donc!

M. le Président: C'est très simple, j'ai demandé au député de bien vouloir ajouter qu'il avait d'autres pétitions venant d'ailleurs, puis d'en exposer l'objet.

M. Skelly: Je préfère plutôt en reporter la présentation à mardi. Dans celles que je présente maintenant, les pétitionnaires s'inquiètent vivement de ce que le gouvernement ait manqué à ses promesses concernant la sécurité du revenu. Ils affirment, en outre, que la désindexation menace beaucoup d'autres personnes et que, contrairement aux promesses qui ont été faites, les revenus de pension ne sont pas protégés, ce qui cause une très grave situation.

* * *

COMPTES PUBLICS

ADOPTION DU 6e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je propose que le sixième rapport du comité permanent des comptes publics, qui a été présenté à la Chambre le vendredi 21 juin, soit adopté.

M. le Président: La Chambre permet-elle à l'unanimité que la députée présente sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION SUPPLÉMENTAIRES (1982-1987)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-39, tendant à prévoir des paiements de péréquation supplémentaires à effectuer au profit de certaines provinces pour la période allant du 1er avril 1982 au 31 mars 1987, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Hnatyshyn (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, notre gouvernement autorisera, pour autant que l'opposition nous permet de le faire d'une façon hâtive, le versement de 285 millions de dollars en péréquation supplémentaire comme paiements forfaitaires à l'ensemble des provinces du Canada, c'est-à-dire aux six provinces recevant des paiements de péréquation. Ce montant s'ajoute déjà aux cinq milliards et plus que les provinces recevront annuellement dans le cadre du programme de péréquation fiscale.

En faisant cette annonce, notre très compétent ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré, et je cite:

> Ces montants sont considérables et devraient aider les provinces les plus pauvres à rencontrer leurs obligations, notamment au titre des services essentiels.

Le ministre des Finances a aussi ajouté que ces montants représentent le maximum que peut consacrer le gouvernement à cet égard, étant donné la gravité de sa propre situation financière, ce que les provinces peuvent comprendre très aisément.

Cette décision fait suite aux consultations menées avec les provinces au cours des derniers mois. Elle tient compte des inquiétudes des provinces au sujet du niveau des paiements de péréquation résultant dans certains cas de l'expiration de la garantie spéciale dite, et je cite: «de transition» qui avait été mise en place lors de l'adoption, en 1982, par l'ancien gouvernement et qui aurait provoqué un déclin important des transferts fédéraux particulièrement pour le Québec et pour le Manitoba. Notre plus que compétent ministre des Finances réexaminera prochainement le programme de péréquation avec les provinces dans le cadre de la révision générale des arrangements fiscaux d'ici le 31 mars 1987.

La formule de péréquation est, de façon générale, fondée sur la population d'une province ainsi que sur une mesure de sa capacité à prélever des recettes, ce qui en fait varier les paiements d'une province à l'autre. Notre ministre des Finances affirme que le gouvernement va effectuer ces paiements supplémentaires et forfaitaires, tout en n'étant pas lié de le faire par arrangements fiscaux actuels, par souci de traiter équitablement les provinces au cours d'une période de restrictions financières dans laquelle se trouvent tous les paliers d'administration. Il a fait remarquer que, selon les estimations, les transferts globaux du gouvernement fédéral aux provinces, dans le cadre de la péréquation et du financement des programmes établis, passeront de 19.7 milliards de dollars pour l'exercice écoulé à 20.7 milliards de dollars pour l'exercice 1985-1986. Le total de la péréquation exercée donc au titre 1984-1985 s'élèverait à 5 milliards, 403 millions de dollars.

Monsieur le Président, le projet de loi ainsi soumis va mettre de l'ordre dans une formule qui s'est avérée non applicable de par les changements de situation économique qui sont survenus depuis l'élaboration de cette dite formule.

Il est entendu que les provinces ont été sensibilisées à cette situation. Nous avons eu quelques contestations de certaines provinces. D'autres provinces n'ont pas contesté parce qu'elles ont considéré que nous avions mis en œuvre un programme qui avait tenu compte de leurs préoccupations.

Mais le plus important de cette troisième lecture est bien que les provinces attendent leur argent. Il est entendu que le gouvernement est prêt à verser cet argent aussitôt que la Chambre entière aura collaboré très hâtivement pour approuver ce projet de loi. Étant donné que nous avons plusieurs projets de loi a étudier et à finir l'étude d'ici la prorogation qui aura lieu dans une semaine, j'inviterais la collaboration de tout le monde. Étant donné que les débats ont déjà épuisé, je crois, toute l'argumentation à ce sujet, j'inciterais tous les partis de cette Chambre à faire montre de bonne volonté et à passer ce projet de loi dans les plus brefs délais.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, à l'invitation du secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier), je suis bien prêt à montrer, au nom du parti que je représente, une collaboration. Mais il y a quand même des faits qui demeurent troublants et qui vont placer, au cours de l'année 1986-1987 et même en 1985-1986, certaines provinces dans une situation difficile. On en est rendu à la troisième lecture du projet de loi C-39, Loi prévoyant des paiements de péréquation supplémentaires (1982-1987).

Je dois signaler, monsieur le Président, que malgré les instances qui ont été faites par l'opposition, particulièrement l'argumentation que nous avons développée lors de l'étude de ce projet de loi en deuxième lecture ainsi qu'en comité . . . le ministre des Finances, en particulier le ministre des Finances du Québec avait fait des instances très sérieuses et malgré tout cela, aucun changement n'a été apporté au projet de loi. Et dans les circonstances, les arguments que je présentais le 18 avril dernier s'appliquent *mutatis mutandis,* c'est-à-dire que ce projet de loi, même s'il ajoute des paiements de péréquation à certaines provinces, demeure, dans sa forme actuelle, définitivement insuffisant pour la province de la Nouvelle-Écosse.

Il est également injuste pour la province du Manitoba, en ce qui regarde le Québec, je pense que le qualificatif que j'utilisais en avril dernier s'applique totalement et ce projet de loi est inéquitable.

Le secrétaire parlementaire a parlé de la formule des paiements transitoires. On sait que cette formule des paiements transitoires avait été incluse dans les arrangements financiers fiscaux 1982-1987 pour établir une forme de garantie aux provinces au cas où la formule nouvelle qui avait été adoptée ne produirait pas les résultats.

Il est évident que, peu importe, le gouvernement qui aurait été au pouvoir à partir de 1985-1986 aurait dû recevoir cette formule-là étant donné que dans certaines provinces les résultats ont été positifs et dans d'autres provinces négatifs. Donc, il faudrait trouver une façon de remodeler cette formule de garantie, mais de telle sorte que les provinces, en 1986-1987, ne soient pas obligées de revenir de nouveau faire le pied de grue devant le bureau du ministre des Finances (M. Wilson) ou devant le bureau du premier ministre (M. Mulroney) afin de tenter d'obtenir une plus grande équité.

• (1230)

[*Traduction*]

Monsieur le Président, la Nouvelle-Écosse a, par exemple, touché 620 millions de dollars de paiements de péréquation en 1984-1985. Ce montant inclut les 72 millions de dollars que la Nouvelle-Écosse a reçus sous forme de paiements de transition. A partir de 1985-1986, ces paiements de transition vont disparaître. Le projet de loi C-39 ne propose qu'une compensation provisoire à la Nouvelle-Écosse. Cette compensation n'interviendra que pour l'année financière 1985-1986. Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il allait renégocier ses accords financiers avec les provinces d'ici au 31 mars 1987. Cela veut dire que rien n'a été prévu pour la Nouvelle-Écosse pour l'année financière 1986-1987. La Nouvelle-Écosse va se trouver à la merci du gouvernement fédéral et va devoir compter sur un effort spécial de démarchage pour défendre ses propres intérêts.

Il est particulièrement regrettable que la Nouvelle-Écosse en soit maintenant réduite à devoir faire du démarchage politique. Le système de péréquation a été mis sur pied précisément pour éviter aux provinces les plus pauvres de devoir mendier auprès d'un gouvernement fédéral aux pouvoirs discrétionnaires.

Je constate avec tristesse que le gouvernement conservateur donne une allure politique au principe de la péréquation. Cela est particulièrement regrettable pour la Nouvelle-Écosse en ce moment, car il est très improbable que le gouvernement entreprenne les négociations très politiques en matière d'énergie sans égard aux négociations en matière de péréquation. Le principe de la péréquation risque de servir de carotte, ou de bâton, plutôt que d'instrument d'unité nationale.

On ne s'est pas encore occupé du programme financier et économique de la Nouvelle-Écosse. Le budget annonce par ailleurs une nouvelle ère pour l'industrie énergétique canadienne. Or la situation financière et économique de la Nouvelle-Écosse est encore incertaine.

Le projet de loi C-39 est également injuste envers le Manitoba. En vertu de la nouvelle formule de péréquation, le Manitoba a reçu 439 millions de dollars en 1982-1983, dont 169

millions en paiements de transition. En 1983-1984, le Manitoba a reçu 466 millions, dont 163 millions en paiements de transition. En 1984-1985, cette province a reçu 479 millions, dont 138 millions en paiements de transition. En général, le Manitoba a touché 30 p. 100 de ses paiements de péréquation grâce à ces paiements de transition.

Avec la fin du programme de transition, les paiements de péréquation alloués au Manitoba vont chuter de 479 à 407 millions de dollars. Cela représente une réduction de 72 millions de dollars. Le présent projet de loi prévoit une certaine compensation pour la présente année financière, mais les paiements de péréquation versés au Manitoba vont quand même diminuer considérablement au cours de l'année financière 1986-1987.

[*Français*]

Pour ce qui est du Québec, la formule proposée par le ministre des Finances dans le projet de loi C-39 est complètement inéquitable. Parce que le gouvernement du Canada n'a pas voulu maintenir pour les deux dernières années des arrangements fiscaux, les paiements transitoires qui avaient été versés au cours des trois premières années de ces arrangements, la province de Québec subira des pertes très importantes. Par exemple, en 1984-1985, le Québec a reçu 3.7 milliards de dollars et en 1985-1986 ses paiements vont baisser à 2.7 milliards, soit une perte de 290 millions. En 1986-1987, les prévisions indiquent que la péréquation que recevra le Québec sera de 2 milliards 900 millions de dollars, soit une baisse de 172 millions de dollars par rapport à l'année 1984-1985. En 1986-1987, des prévisions indiquent que la péréquation que recevra le Québec serait de 2 milliards 900 millions soit une baisse de 172 millions par rapport à l'année 1984-1985.

Si l'on tient compte de la croissance normale que devrait générer une année par rapport à l'autre les versements de péréquations, le manque à gagner pour la province de Québec est considérable et le projet de loi C-39 ne constitue qu'une correction d'à peine 15 p. 100 des pertes que subira la province de Québec au chapitre de la péréquation, et cela, à cause de la fin de la formule de garantie des paiements transitoires.

Au cours des débats qui ont entouré l'étude de cette question, le ministre des Finances du Québec avait clairement indiqué comment la décision du gouvernement conservateur allait affecter le «cash flow» du Trésor public québécois. Suite aux propos tenus par le ministre des Finances du Québec, le premier ministre du Canada a indiqué que la porte n'était pas fermée et que d'autres négociations pouvaient avoir lieu. Il avait laissé entendre à toutes fins utiles qu'une amélioration serait apportée mais, comme d'habitude, ces propos du premier ministre n'étaient que de la poudre aux yeux, des déclarations pour la presse mais qui n'ont pas eu de suite, puisque le projet de loi nous revient tel qu'il était.

Je ne sache pas qu'il y ait eu d'autres pourparlers très intenses avec le Québec mais le fait est bien clair et bien évident que le gouvernement du Canada n'a pas modifié son approche et le Québec perdra des centaines de millions de dollars en 1985-1986 et 1986-1987, ce qui aura comme conséquence d'éventuelles augmentations du fardeau fiscal des contribuables québécois.

Lorsque nous avons étudié en deuxième lecture et en comité le projet de loi C-39, le Budget n'avait pas encore été déposé. Or, monsieur le Président, les indications qui nous ont été fournies par le ministre des Finances du Canada, le 23 mai dernier, indiquent que les paiements de transferts aux provinces baisseront en 1990-1991 de deux milliards de dollars. C'est donc dire que le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et le Québec seront affectés non seulement au cours des deux prochaines années . . . les arrangements fiscaux, c'est-à-dire les arrangements actuels, mais ces provinces ont reçu le message qu'elles doivent s'attendre à d'autres coupures à partir de 1986-1987. Et ce sera la même chose pour toutes les provinces qui bénéficient des paiements de péréquation et de transferts.

Je soumets respectueusement, monsieur le Président, que ces deux décisions, celle contenue dans le projet de loi C-39 de même que l'annonce qui nous a été faite lors de la lecture du discours sur le budget, posent le problème du financement de la Fédération canadienne dans son ensemble.

A moins que le gouvernement canadien soit, encore une fois, prêt à renier ses promesses électorales et à remettre en question l'universalité des programmes sociaux, je ne vois pas comment, après que le gouvernement conservateur aura coupé deux milliards dans les paiements aux provinces, les provinces canadiennes pourront administrer les programmes d'éducation postsecondaire, l'assurance-hospitalisation, l'assurance-maladie, le Régime canadien d'assistance publique sans augmenter leurs taxes, ou encore imposer des tickets modérateurs, ce contre quoi le parti conservateur s'opposait lorsqu'il était dans l'opposition.

Il ne faut pas se cacher la tête dans le sable, le message contenu dans le projet de loi C-39, et empiré par le discours du Budget, donne aux Canadiens l'indication que le gouvernement conservateur s'apprête à renier une autre de ses promesses électorales même si, au cours du mois de décembre 1984, le débat sur l'universalité des programmes sociaux avait semblé être très clair.

Le gouvernement conservateur nous donne le message qu'il va tenter de faire indirectement ce qu'il ne voulait pas dire directement au cours du mois de décembre dernier.

Les gouvernements libéraux qui se sont succédé ont développé au cours des années toute une série de programmes visant à accroître l'unité canadienne par un équilibre des services offerts à tous les citoyens et citoyennes du pays, peu importe le village, la ville, la région ou la province où il ou elle habite.

Ces programmes ont amené toute une conception du financement de la Fédération canadienne laquelle est remise en cause, non seulement par le projet de loi C-39 mais également par le message que le ministre des Finances a livré à cette Chambre et à la population canadienne le 23 mai dernier.

Je ne crois pas que les Canadiens sont disposés à accepter un tel changement sans qu'il y ait un débat de fond parmi l'ensemble de la population canadienne et des gouvernements qui gèrent ces programmes, tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral. Et je ne crois pas que les Canadiens sont prêts à mettre la hache non seulement dans les programmes de santé, d'hospitalisation et d'éducation postsecondaire, mais ils ne sont pas prêts non plus à voir le fardeau fiscal relié à ces programmes qui constituent des contrats entre le gouvernement de la nation et le gouvernement des provinces, de mettre

la hache dans ces programmes ou encore de changer le financement et de transférer uniquement le poids fiscal de l'administration de ces programmes du gouvernement fédéral vers les gouvernements des provinces.

C'est pourquoi l'Opposition officielle ne votera pas en faveur de ce projet de loi en troisième lecture, parce qu'il est insuffisant et qu'il ne rend pas justice aux provinces du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse et du Québec, non seulement pour l'exercice financier 1985-1986 mais également pour l'exercice financier 1986-1987.

• (1240)

[*Traduction*]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je me propose d'être très bref à ce sujet.

D'abord, je tiens à féliciter mon ami, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) pour son excellente analyse de la situation et des répercussions possibles de ce qui est essentiellement une mesure bouche-trou. Nous ne pouvons pas de cette façon financer suffisamment les gouvernements provinciaux et nous attendre à ce qu'ils puissent planifier quoi que ce soit à long terme.

Le programme de péréquation avait très nettement pour but de permettre aux gouvernements provinciaux de planifier leurs besoins en matière de soins médicaux, d'enseignement et de logement avec un certain degré de précision. Ceux-ci doivent donc savoir fort à l'avance quels seront les paiements de péréquation disponibles afin de prévoir le financement fédéral dont ils bénéficieront. Mon collègue du parti libéral l'a très bien dit.

Lorsque le gouvernement ne respecte pas le niveau de versements auquel il s'est engagé, cela pose un problème aux provinces car elles doivent venir chaque année quémander des fonds au gouvernement fédéral. Elles doivent s'efforcer de se plier au désir du gouvernement fédéral d'établir de nouvelles dispositions budgétaires. Il sera très difficile pour au moins deux des provinces les plus directement concernées de prévoir leurs recettes pour l'année financière 1987.

Je m'en voudrais de ne pas signaler la lutte qui a été menée par toutes les provinces, surtout le Manitoba au départ, pour défier le gouvernement fédéral lorsqu'il est devenu apparent que les paiements qui avaient été proposés étaient tout à fait insuffisants. Je crois qu'il est juste de dire qu'il faut féliciter, dans une certaine mesure, le gouvernement de cette province ainsi que tous les gouvernements provinciaux, qui ont réussi à exercer les pressions nécessaires pour nous amener au point où nous sommes rendus aujourd'hui.

Permettez-moi de rappeler l'objectif du système de péréquation, car, comme le nom l'indique, il s'agit d'une façon d'attribuer aux provinces démunies une partie des richesses importantes accumulées dans d'autres coins du pays. Il s'agit de s'assurer que les habitants de ces régions déshéritées sont en mesure, ainsi que leurs enfants, de profiter de services publics adéquats. Leurs enfants recevront ainsi un enseignement qui leur ouvrira les mêmes débouchés que ceux des autres provinces et leur permettra de participer à la vie économique du Canada.

Lorsqu'on modifie les paiements de péréquation, on ne touche pas simplement à un accord de gouvernement à gouvernement; des gens sont touchés. Ce qui est en jeu, c'est l'engagement pris par les habitants des régions nanties du pays de partager avec ceux des régions plus démunies. De cette façon, la croissance se fera sentir d'un bout à l'autre du pays.

Je tiens à prévenir le gouvernement que dans le cas de la Nouvelle-Écosse, comme du Manitoba, et probablement du Québec, des difficultés surgiront dans deux ans à moins qu'un nouveau régime ne soit mis en œuvre avant 1987. Il faudra mener à terme les négociations et faire adopter en matière de péréquation, une proposition à long terme qui soit acceptable à toutes les provinces, avant que nous n'arrivions à cette période incertaine où il faudra peut-être encore essayer de faire régner l'équité grâce aux bons offices du gouvernement.

Il nous faut considérer ce projet de loi comme une solution provisoire et donc insuffisante. C'est en fonction de cela que nous acceptons l'engagement du gouvernement à négocier une entente qui favorisera la répartition équitable des richesses lesquelles assureront la conservation et l'amélioration de nombreux programmes mis en œuvre dans ces régions qui sont tributaires des paiements de péréquation pour la survie de leur économie.

Je pense que le débat à ce sujet sera beaucoup plus intense dans un an ou deux. Je prévois que le débat portera sur les événements qui se produiront dans la décennie 1990. Il reflètera essentiellement l'intransigeance dont le gouvernement a fait preuve en reconnaissant la nécessité de conserver le programme d'assistance sociale au Canada. Si le gouvernement adopte la même attitude à l'égard des paiements de péréquation que pour le financement des programmes sociaux et qu'il revient sur sa promesse de favoriser une croissance économique équitable par le biais de la péréquation, les protestations seront au moins aussi fortes que celles suscitées par la désindexation des pensions.

M. Crosby: De la sécurité de la vieillesse.

M. Deans: La désindexation de la sécurité de la vieillesse. A cet égard, je voudrais dire que je m'inquiète à propos de la désindexation du supplément de revenu garanti qui aboutira à la désindexation du Régime de pensions du Canada et d'autres programmes dans lesquels le gouvernement a jugé nécessaire de sabrer pour atteindre ses objectifs à long terme. Mais je n'ai pas l'intention d'en discuter aujourd'hui.

Nous espérons que la mesure sera votée aujourd'hui et que, d'ici à 1987, année où un nouvel accord devrait être conclu, le gouvernement entreprendra de revoir en profondeur l'équité des programmes de redistribution sociale en s'assurant notamment que le système d'éducation des provinces ayant une économie plus précaire continuera de se développer et de répondre aux besoins de la population. Nous devons veiller en outre, dans le domaine de la santé, à ce que le gouvernement puisse assurer des services de soin de qualité dans les régions où ils ont déjà besoin d'être améliorés. Ces réserves étant faites, nous acceptons que le projet de loi soit adopté.

• (1250)

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je n'ai que quelques mots à dire. Le député a déclaré qu'on s'était entendu. Je peux lui assurer que c'est en toute liberté que je fais valoir certaines préoccupations.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Les leaders parlementaires se sont mis d'accord.

M. Baker: Quels que soient les marchés qui ont été conclus en coulisse, je tiens quand même à faire une courte intervention, car le sujet à l'étude est très important. Il est question de paiements de péréquation. Le principe de la péréquation est d'assurer une certaine égalité entre les régions en versant aux provinces les sommes d'argent dont elles ont besoin pour uniformiser les services partout au Canada. Autrement dit, quand les rentrées fiscales des provinces sont insuffisantes, quand ces dernières ne peuvent trouver suffisamment d'argent grâce aux impôts, et c'est le cas pour les provinces pauvres dont les ressources sont inférieures à la moyenne nationale, un paiement de péréquation est versé chaque année pour compenser le manque de revenus. En somme, les riches donnent aux pauvres. Par le biais de ce mécanisme, le gouvernement fédéral est censé verser aux provinces pauvres suffisamment de fonds pour leur permettre d'offrir des services convenables. Les services publics devraient être à peu près les mêmes partout, à Terre-Neuve, en Alberta, au Manitoba ou ailleurs.

Lorsqu'il a présenté cette mesure, le secrétaire parlementaire a reproché au gouvernement libéral précédent d'avoir pratiqué des compressions à mauvais escient, semble-t-il.

Pour la gouverne du député, voyons ce que renferme le budget dans cette seule phrase suivante, à la page 18:

> Afin de répartir équitablement le fardeau de la compression des dépenses, le gouvernement cherchera également à limiter la croissance des transferts aux provinces, afin de réaliser des économies annuelles de 2 milliards vers la fin de la décennie.

On dit bien «afin de réaliser des économies annuelles de 2 milliards vers la fin de la décennie.» On ajoute plus loin:

> En 1990-1991, ils représenteront à peu près la même proportion de l'ensemble des dépenses de programmes qu'à l'heure actuelle.

Autrement dit, ce serait une mesure extrême comparativement à ce que le méchant gouvernement libéral avait établi. Grâce au budget qu'il vient de présenter, le gouvernement aura des économies annuelles de $2 millions à la fin de la décennie. Cela place la situation. Si les libéraux ont réduit les paiements de péréquation, alors il va maintenant y avoir une autre réduction substantielle du taux d'augmentation.

Si l'on regarde tous les services qui doivent être subventionnés par la péréquation, afin qu'ils soient à peu près les mêmes partout, on voit qu'il y en a toute une variété. Si vous allez dans la province la plus riche, certains disent que c'est l'Alberta, vous verrez que l'aide aux accidentés du travail n'est pas aussi bonne qu'à Terre-Neuve. Il y a un gros écart dans les services au public.

Il faut se souvenir qu'une grande partie des mesures destinées au public résultent de décisions du gouvernement provincial. Dans le domaine des services sociaux ou de l'assistance sociale il y a de grandes différences. Parfois, les provinces les plus pauvres, qui reçoivent des paiements de péréquation, ont de meilleurs services que les provinces plus riches.

Le travailleur qui se blesse en Alberta, obtient des prestations d'indemnisation et rentre chez lui, à Terre-Neuve, constatera que ses prestations sont inférieures à ce qu'elles auraient été s'il s'était blessé à Terre-Neuve et était resté dans cette province. Celui qui travaille à Terre-Neuve pour le salaire minimum reçoit plus que s'il travaillait en Alberta. De la même façon, vous pourriez obtenir, dans toutes les provinces des services en centre de jour qui font l'objet d'un partage des coûts avec le gouvernement fédéral. Rien de tel à Terre-Neuve. C'est là une décision du gouvernement provincial.

C'est dans le domaine des infrastructures, monsieur le Président, qu'on relève une réelle différence dans les services offerts au grand public. Les ministères provinciaux essaient de faire certaines choses. Si tel ministère s'occupe des transports, il tente d'améliorer les routes, de les asphalter. S'il est chargé des affaires municipales, il s'efforce d'améliorer les réseaux d'égout et de distribution d'eau. D'où proviennent les fonds? Dans le cas des gouvernements des provinces pauvres, la motié de l'argent provient du gouvernement fédéral par le biais des paiements de péréquation. C'est le but des paiements de péréquation; ils permettent d'assurer l'uniformité des services, même sur le plan de l'infrastructure.

Le gouvernement de Terre-Neuve, celui de la Nouvelle-Écosse et celui du Nouveau-Brunswick ne pourraient pas goudronner toutes les routes qui nécessitent des travaux de réfection, ni faire tout ce qu'ils font, sans ces paiements de péréquation. Tout cela se ramène à une question de priorités. Tout dépend ce qui se décide lors des réunions des cabinets provinciaux et de la façon dont ils utilisent les paiements de péréquation, car on leur remet une sorte de chèque en blanc, monsieur le Président.

Les paiements de transfert sont devenus des chèques en blanc. Il y a quelques années, les paiements correspondaient à un certain pourcentage des sommes que le gouvernement provincial consacrait, par exemple, aux foyers pour personnes âgées ou aux maisons de repos. On a adopté ensuite le financement global, de sorte que les provinces recevaient des fonds qui augmentaient en pourcentage tous les ans, et on ne leur imposait aucune obligation. Les gouvernements provinciaux pouvaient utiliser l'argent provenant du gouvernement fédéral comme ils l'entendaient. Nous avons ainsi pu voir des gouvernements provinciaux geler la construction de foyers pour personnes âgées et continuer néanmoins à recevoir chaque année plus d'argent, qu'ils utilisaient à d'autres fins.

Quand on parle, comme on le fait dans le dernier budget, de réduire ces paiements de transfert de 2 milliards de dollars par an, on ne donne pas vraiment aux gouvernements provinciaux la possibilité de faire ce qu'ils devraient faire, et je ne prétends d'ailleurs pas qu'ils le font à l'heure actuelle, bien au contraire.

Jetons un coup d'œil à ce qui se passe dans les provinces dites pauvres, monsieur le Président. Il y a encore aujourd'hui, en 1985, des Canadiens qui ne disposent pas d'un réseau public d'alimentation en eau. Or la formule de péréquation est censée être équitable. Les habitants de certaines localités boivent de l'eau contaminée qui leur arrive par un réseau existant ou par des puits qui récupèrent l'eau de surface sur les routes. Quand on se rend compte qu'une telle chose se produit encore en 1985 dans un grand nombre de circonscriptions représentées par des députés de cette Chambre, on est bien obligé de se dire que quelque chose ne tourne pas rond. Quelqu'un a des priorités bien curieuses. En l'occurrence, ce sont les priorités des gouvernements provinciaux qui sont contestables. Quelle que soit la quantité d'argent que l'on donne aux provinces sous forme de paiements de péréquation, elles suivent des formules pour la fourniture de services au grand public. Peut-être les paiements de péréquation devraient-ils même être assortis de conditions plus rigoureuses.

Paiements de péréquation supplémentaires

• (1300)

Les gens d'Ottawa et des autres grandes villes du Canada ouvrent leur robinet et boivent de l'eau du robinet sans y réfléchir. Pour eux, c'est normal. Ils n'y pensent pas, jusqu'au jour où ils vont dans des collectivités comme certaines de ma circonscription de Gander-Twillingate et s'aperçoivent qu'ils ne peuvent pas ouvrir les robinets parce qu'il n'y en a pas ou, s'il y en a, que l'eau n'y est pas potable.

Quand on se penche sur les services de péréquation du pays, sur les formules de péréquation et sur la loi, tout cela a l'air parfait. Cela semble parfait d'égaliser les paiements dans l'ensemble du Canada et d'égaliser les services dont bénéficie le grand public. Mais si l'on se penche sur certaines des petites agglomérations du pays, on s'aperçoit qu'elles n'ont pas d'eau potable. En 1985, dans ce grand pays qu'est le Canada, il y a encore des écoles sans eau potable et des puits qui contiennent de l'eau contaminée. Quand on circule sur des routes non goudronnées dans certaines agglomérations, au milieu de la poussière, on est amené à se poser des questions sur l'égalisation des services. Les femmes de ces agglomérations vous expliqueront qu'elles ne peuvent pas mettre leur linge à sécher ou qu'il est difficile de repeindre leur maison à cause de la poussière. Il faut repenser à la justification de base des paiements de péréquation.

Quelle que soit la décision d'une administration provinciale, qu'elle soit bonne ou mauvaise, qu'elle vise à faire des économies là où elle ne devrait pas essayer d'en faire, et quelle que soit la façon dont elle traite les personnes les plus pauvres relevant de sa jurisdiction, le gouvernement n'a absolument pas à dire qu'il va essayer d'économiser 2 milliards de dollars par an en paiements de péréquation. Entre-temps, il présente à la Chambre un projet de loi en faisant miroiter 200 millions de dollars. Mais en réalité, il est en train de supprimer 2 milliards de dollars par an du circuit de la péréquation.

Quand on se penche sur les services dont bénéficie le grand public et sur ce à quoi sont confrontés tous les jours les députés, on constate des différences incroyables d'une législation provinciale à l'autre concernant les paiements aux particuliers. On constate, par exemple, que certaines provinces ont une règle de 90 jours pour l'aide sociale ou le bien-être. Quand les gens se présentent au bureau du bien-être, on leur demande combien d'argent ils ont gagné au cours des 90 derniers jours. Si quelqu'un a touché plus qu'il n'aurait reçu du bien-être social, il faut qu'il attende d'avoir épuisé ses ressources. Entretemps, qu'est-il censé faire s'il a des enfants qui vont à l'école et s'il doit payer, par exemple, jusqu'à $100 par enfant en livres scolaires? Il faut qu'il vive, mais on lui impose la règle des 90 jours. N'oublions pas que la moitié du budget du gouvernement de la province dans laquelle il vit provient des paiements de péréquation du gouvernement fédéral. Les règlements précisent que les chances doivent être égales partout au Canada, mais nous constatons, par exemple, qu'un gouvernement conservateur dans la province de Terre-Neuve a l'audace de changer les règles et d'imposer une règle des 90 jours.

D'autres provinces disent aux prestataires du bien-être qui vivent avec des personnes de plus de 18 ans, qu'ils ne peuvent pas bénéficier du bien-être social. Qu'est-ce que cela signifie pour une femme qui touche une pension de veuve et qui héberge trois enfants de plus de 18 ans qui ne trouvent pas de travail, une femme à laquelle un gouvernement qui touche des paiements massifs de péréquation du gouvernement fédéral refuse toute aide? Mais si elle part en Ontario ou dans une autre province, elle va s'apercevoir que le régime y est complètement différent.

Je pourrais signaler le salaire minimum et les indemnités pour accidents du travail. Nous avons un bien meilleur régime à Terre-Neuve qu'en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Il équivaut à celui de l'Ontario, mais n'est pas meilleur que ceux du Manitoba et du Québec. En fait, le régime québécois du salaire minimum est l'un des meilleurs au Canada.

Voici où je veux en venir: peu importe ce que les gouvernements provinciaux font des subventions, même s'ils exagèrent comme le font, par hasard, des gouvernements tories, et que les Canadiens ne disposent pas des mêmes services d'un bout à l'autre du pays, nous ne pouvons tolérer qu'un gouvernement fédéral veuille réduire encore davantage ses subventions sans même donner leur chance aux administrations provinciales. Le nouveau gouvernement fédéral s'apprête à priver ces dernières de 2 milliards de dollars annuellement.

Que le gouvernement propose par ce projet de loi une hausse momentanée qui n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan, fort bien, elle apporte un peu d'espoir, mais n'oublions pas qu'après avoir présenté cette mesure, il a réduit ses subventions de 2 milliards de dollars par année.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, dont le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'hon. Sinclair Stevens (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Stevens (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

[*Français*]

M. Michel Champagne (Champlain): Monsieur le Président, allez-y mon cher collègue, assoyez-vous!

Monsieur le Président, nous sommes arrivés au terme des délibérations sur le projet de loi C-24, lequel prévoit la fin du programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et du Programme canadien de remplacement du pétrole.

Je suis persuadé que les députés des deux côtés de la Chambre reconnaissent que la présente législation a fait l'objet d'une juste considération à l'endroit de ce projet de loi. Plus de 90 interventions ont été faites lors de la deuxième lecture.

Plus on y regarde de près, et plus on doit se rendre à l'évidence que la situation actuelle de notre économie nous oblige, en tant que gouvernement responsable, à accélérer le processus de rationalisation dans les dépenses budgétaires occasionnées par les divers programmes en place, dont le Programme canadien de remplacement du pétrole et le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes pour ne nommer que ceux-là.

Des auditions constructives ont été tenues par le comité de la Chambre sur les ressources naturelles et les travaux publics et elles étaient accompagnées de témoignages de la part d'organismes tels que l'Association canadienne du gaz et l'Association nationale des entrepreneurs en isolation et en conservation d'énergie. La décision d'éliminer progressivement ces programmes semble être un consensus général.

Les années au cours desquelles les besoins ont été les plus marquants au niveau de ces programmes sont déjà choses du passé, et cela est d'ailleurs reconnu par le public ainsi que par l'industrie. Et j'ose croire, monsieur le Président, que cela l'est aussi chez les députés de l'opposition.

Étant saisi de la nécessité voire même de l'ogligation d'atténuer la dette nationale, il serait donc utopique, à ce stade-ci, de prétendre alléger le fardeau du déficit tout en véhiculant d'un même souffle la notion de l'État-Providence.

Ainsi, le projet de loi C-24 représente la volonté du gouvernement actuel à intensifier ses efforts dans l'assainissement de ses dépenses en vue d'équilibrer son budget comme tout bon administrateur consciencieux doit le faire. De plus, il est important de bien saisir que la décision d'avancer la terminaison des programmes PCRP et PITRC dépend aussi du fait que les conditions ont beaucoup changé depuis leur introduction. Notre gouvernement reconnaît, monsieur le Président, le changement qui a pris place dans l'état du marché canadien et que, par conséquent, le rôle de l'État envers le remplacement du pétrole et de la conservation d'énergie doit lui aussi changer.

Le PITRC a créé un marché pour les produits d'isolation domiciliaire et a participé à la création d'une industrie d'installation spécialisée à travers le pays. De plus, le PITRC a réussi à instaurer chez les propriétaires une prise de conscience quant à l'importance de l'économie d'énergie et des avantages que procure l'isolation en termes de confort accru et d'économie sur les factures de chauffage.

Monsieur le Président, cela est primordial pour tous les Canadiens et Canadiennes de comprendre que l'économie de demain se fait à partir de l'investissement d'aujourd'hui. Environ 2.8 millions de résidences canadiennes ont profité d'une aide financière et, d'ici la fin du programme, près d'un milliard de dollars auront été dépensés. Des économies substantielles d'énergie ont été réalisées et l'évaluation globale du programme révèle que ces dépenses se sont avérées efficaces.

Le PCRP a démontré depuis 1980 que l'on peut réaliser des économies significatives en termes de coûts de chauffage en effectuant une conversion du mazout au gaz naturel, à l'électricité, ou au bois. Le programme a stimulé le développement et la commercialisation de systèmes à haut rendement, par exemple, le calorifère à gaz condensant, les thermopompes électriques et les poêles à combustion contrôlée.

Les programmes du PITRC et PCRP ont permis de réaliser des économies d'environ 75,000 barils de pétrole par jour ou son équivalent sous d'autres formes d'énergie.

• (1310)

Il est évident, monsieur le Président, que cela représente un progrès remarquable dans la gestion de nos ressources énergétiques. Des progrès additionnels doivent être faits dans le domaine du remplacement du pétrole, dans l'amélioration du rendement des systèmes de chauffage et du rendement énergétique des maisons déjà existantes et cela par le biais de la réisolation et l'«étanchéisation». Ces progrès devront toutefois être réalisés dans un environnement et un marché énergétique différents de ceux qui prévalaient à l'époque de la mise en place du PCRP et du PITRC.

Le rôle de notre gouvernement dans ce nouveau processus ne sera pas celui de subventionner mais celui d'éduquer le consommateur. Les mesures d'économie d'énergie permettront aux consommateurs d'excellents amortissements de l'ordre de 30, 40 et même de 50 p. 100 de leurs factures de chauffage. Il s'agit de bons investissements parmi les meilleurs disponibles pour les propriétaires, et ils en valent la peine même sans l'aide du gouvernement. Il est évident, comme certains de nos ministres l'ont déjà affirmé, que l'industrie profitera d'un appui continu dans la recherche et le développement de produits qui nous amènera à diminuer le coût de la facture qu'ont à payer nos familles canadiennes dans le domaine de l'énergie.

Monsieur le Président, nous ne pouvons ni ne devons continuer à attendre du Trésor public qu'il utilise des fonds empruntés pour verser aux consommateurs des subventions afin de s'assurer qu'ils investissent bien dans la conservation de l'énergie. Il est clair et logique que le gouvernement doit jouer un rôle plus restreint et mieux équilibré, qu'il soit sensible aux besoins d'information des utilisateurs et des fournisseurs aux problèmes techniques qui se posent encore et aux améliorations qui peuvent, entre autres, être apportées en matière d'utilisation énergétique.

Je suis convaincu que c'est dans cette voie qu'il faut nous engager, écartant les interventions massives et les subventions gouvernementales qui peuvent facilement entraîner des décisions arbitraires et des abus, et opter plutôt pour un travail de meilleure qualité de la part du gouvernement et de meilleures décisions par les propriétaires résidentiels pour réduire l'utilisation d'énergie.

Monsieur le Président, nous avons cru trop longtemps que nous devions notre prospérité à nos ressources naturelles, aux gouvernements et aux investissements étrangers. Nous avons appris, et certains d'entre nous le croient toujours, que nous pourrions cesser d'être une société laborieuse pour devenir une société de loisirs. Nous avons été habitués à profiter des fruits de la production au lieu de tirer fierté de notre travail. Nous devons maintenant nous rendre compte que c'est notre capital

humain qui fait notre force. Si les individus sont forts, les institutions le sont aussi. Si les institutions sont fortes, le pays le sera également. C'est pourquoi, monsieur le Président, je ne peux faire autrement que d'appuyer le projet de loi C-24 puisqu'il naît de l'esprit de cette responsabilité que chaque Canadien et Canadienne doit mettre de l'avant pour participer d'une façon active à l'essor économique de notre pays.

Monsieur le Président, le projet de loi C-24 s'inscrit dans une volonté très nette de notre part d'arrêter la balkanisation croissante dans le secteur de l'énergie. Pour ce faire, nous nous devons de confirmer le partage actuel des pouvoirs et les responsabilités traditionnelles des provinces afin de mettre un terme aux prétentions et à l'ingérence que nous ont laissées en héritage l'ancien gouvernement.

Le projet de loi C-24 est issu de cette volonté du présent gouvernement à établir un consensus national et non fédéral à l'égard de nos objectifs dans le développement énergétique.

Monsieur le Président, j'ai déjà dit qu'il restait encore beaucoup de potentiel eu égard au remplacement du mazout et à l'économie d'énergie dans les résidences canadiennes. Mais le remplacement du pétrole est nettement plus fluctuel au Canada qu'il ne l'était lors de l'introduction du PCRP il y a quatre ans et demi, particulièrement dans les marchés clés de l'Ontario et du Québec où l'on retrouve les trois quarts du potentiel de conversion. Nous sommes persuadés que les conversions continueront de se réaliser à un rythme continu.

Monsieur le Président, j'aimerais rappeler le rôle du gouvernement concernant l'économie d'énergie: sa responsabilité sera celle d'éduquer les consommateurs et de garantir un travail de qualité meilleure. Le gouvernement a indiqué que la création d'un programme axé sur ces principes est à l'étude.

Le projet de loi C-24, monsieur le Président, prépare le terrain pour des mesures d'économie d'énergie beaucoup plus rentables, de concert avec un secteur privé fort et indépendant. Cela est de loin préférable à une intervention massive au sein du marché et aussi tout à fait compatible avec les défis et les nouvelles mesures créées par les accords énergétiques avec Terre-Neuve et l'Alberta, lesquelles apporteront plus de rigueur à l'industrie de l'approvisionnement énergétique au Canada.

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, il est vrai que le député a fait un bon discours, mais c'est à peu près de la même façon que son collègue de LaSalle en avant, il a lu le discours préparé par les fonctionnaires.

Une voix: Ils savent lire!

M. Malépart: Ils savent lire, mais ils ne savent pas composer!

Malheureusement, monsieur le Président, ce que le député de Champlain (M. Champagne) vient de mentionner, c'est rempli de faussetés. Lorsqu'il dit que les finances du gouvernement sont telles qu'il faut arrêter des programmes d'isolation, priver des citoyens qui sont à moyen et faible revenus, dans des maisons où il n'y a pas d'isolation, cela leur coûte plus cher de chauffage, et tantôt le chauffage va leur coûter plus cher à cause de la taxe de ce gouvernement de 9c. le gallon pour le transport de l'huile à chauffage d'un endroit à l'autre, et au même moment ce député, lui avec son premier ministre, ce député a préféré dépenser 56 millions de dollars seulement pour changer la couleur des uniformes des soldats, plutôt que de maintenir des programmes qui permettaient l'isolation des maisons et créaient de l'emploi au Canada. Ce même député avec le député de LaSalle (M. Lanthier), avec ce premier ministre, a préféré couper des programmes qui permettaient l'isolation des résidences des personnes âgées, des citoyens à moyen et faible revenu, a préféré plutôt couper dans ces domaines-là qui sont quand même des domaines de création d'emploi à chaque endroit, et l'«aspirant» ministre des Finances de LaSalle, il me signe «les piastres» . . . il a décidé de dépenser 100 millions de dollars par année, 400 millions de dollars pour les quatre prochaines années, pour envoyer plus de soldats à Lahr. Cela va faire de l'argent pour le Tiffany à Lahr, mais cela ne créera pas d'emplois au Canada, ni au Québec, ni nulle part, monsieur le Président.

• (1320)

C'est cela le jugement du député de LaSalle, monsieur le Président. C'est cela le jugement du secrétaire parlementaire. C'est cela le jugement du député de Champlain. J'ai hâte de voir lorsqu'il retournera dans sa circonscription en fin de semaine, puis qu'il raconte toutes les sommes d'argent qu'il a gaspillées. Un million de dollars pour le Sommet économique là, notre président national là, notre premier ministre qui était maître de cérémonie, un million de dollars au Sommet économique, $1,000 la minute de gaspillée, un demi-million pour le «Show Party» des «bleus» avec le Président des États-Unis au Québec! Ensuite le député de LaSalle, l'aspirant ministre, me fait signe qu'il manque de l'argent. Il est mieux de retourner à l'école parce qu'il en avait de l'argent le gouvernement! C'est vrai que nous étions d'accord. C'est vrai que nous sommes tous d'accord de réduire le déficit, monsieur le Président, mais non pas sur le dos des pauvres!

Le député de LaSalle . . . le député de Champlain expliquera à ses électeurs et électrices, dans sa circonscription, qu'il a préféré donner 2.5 milliards de dollars aux multinationales du pétrole, puis qu'elles ont déclaré des profits de 130 millions de dollars, plutôt que d'aider les citoyens à moyen et faible revenu.

Ce programme d'isolation créait de l'emploi dans toutes les régions et c'est dans sa circonscription, et non seulement il se contente de cela, monsieur le Président, non seulement il coupe dans des programmes de ce genre, mais il a appris dernièrement que sa région, à cause de la faiblesse des députés, la région de Sherbrooke, le bureau de la SCHL va être administré par le bureau de Longueuil et celui de Laval.

Monsieur le Président, dans le domaine de l'habitation, les coupures du programme PAREL sont en même temps affectées, au niveau de la restauration et des programmes d'isolation, dans la plupart des circonscription rurales, et heureusement qu'il y avait des bons députés libéraux à Montréal, on a protégé cet argent-là.

Mais, monsieur le Président, je regarde «mon» député de LaSalle qui se comporte comme un «tata» là en faisant des «figures» comme cela, c'est son style . . . Je pense que le député de Champlain en fin de semaine . . . et je comprends que la fin de semaine dernière le premier ministre vous a tous gardés à Ottawa: vous n'étiez pas «montrables» dans vos circonscriptions, la population vous attendait et M^me^ Denis a expliqué ici, sur la Colline parlementaire, vu que les députés n'allaient pas dans leur circonscription . . .

M. Champagne: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Champlain (M. Champagne) invoque le Règlement.

M. Champagne: Oui, monsieur le Président, je comprends très bien les frustrations du député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart). Je comprends très bien que pendant quatre ans, il a été obligé de fermer sa «boîte», mais au moins pour cette fois-ci, je vous demande une chose, mon cher collègue de Montréal-Sainte-Marie, parlez donc du projet de loi C-24, plutôt que de parler de la désindexation.

M. le vice-président: Je pense que jusqu'à maintenant, non . . . je n'entendrai pas d'autres personnes sur la question du même rappel au Règlement. Je pense que, jusqu'à maintenant, les propos de l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie touchent généralement au projet de loi, et, avec l'expérience qu'il a, je pense bien qu'il va s'en tenir au projet de loi. A mon avis, il est permis de faire certaines comparaisons. L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

M. Malépart: Monsieur le Président, une fois de plus le député de Champlain (M. Champagne) vient d'avoir une leçon en «pleine face». A l'avenir, quand tu te lèveras, tu apprendras tes leçons!

Monsieur le Président, je vais continuer sur le projet de loi C-24, en ce qui concerne le programme d'isolation. Ce dernier était un service essentiel et important, autant au Québec—s'il y avait un endroit qui était important, c'était au Québec—et dans d'autres régions du pays. Mais le côté de l'aspect de création d'emplois était aussi important. C'était un programme qui permettait . . .

M. Waddell: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Monsieur le Président, le député ici . . . le député libéral aura l'occasion de prononcer un discours après, dans le débat. C'est une période de remarques, mais aussi c'est une période de questions et il y a d'autres députés qui veulent poser des questions, comme nos députés.

M. Malépart: Monsieur le Président . . .

M. le vice-président: L'honorable député a une période allouée de 20 minutes.

M. Malépart: Monsieur le Président, je vais justement . . .

[*Traduction*]

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Je comprends le rappel au Règlement du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), mais je pense que le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) poursuit le débat.

M. Waddell: Non.

M. le vice-président: Je croyais qu'il poursuivait le débat.

[*Français*]

Maintenant, si l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) veut bien poser une question, et ensuite, à ce moment-là, on reprendra le débat et il aura alors la parole.

[*Traduction*]

Je remercie le député de Vancouver-Kingsway d'avoir invoqué le Règlement.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, vous remarquerez que dans le cas du député de Champlain (M. Champagne), il faut lui en dire beaucoup parce qu'il a de la difficulté à comprendre. Alors, j'aimerais, finalement, que le député de Champlain me dise pourquoi il est heureux aujourd'hui de mettre fin à un programme qui créait de l'emploi dans sa circonscription, qui aidait à améliorer la qualité du logement dans sa circonscription, qu'il a préféré prendre cet argent-là pour affecter 56 millions de dollars pour les uniformes des soldats et 400 millions de dollars pour envoyer plus de soldats à Lahr pour faire marcher le «Tiffany» là-bas.

M. Champagne: Monsieur le Président, quand j'entends la démagogie de mon collègue de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), la démagogie, parce que lorsqu'il vient nous dire . . . Écoute donc, pour une fois, le député de Montréal-Sainte-Marie! Quand il vient nous dire que l'on gaspille des millions, qu'il se rapporte donc à Sport Sélect, qu'il se rapporte donc à Maislin, et pour les 211 milliards de déficit, l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie devrait commencer par se regarder dans le miroir. La désindexation, quand vous en parliez . . . Commencez par vous regarder dans le miroir.

Quand on parle du projet de loi C-24 . . . on l'a dit que cela avait été bon mais vous êtes trop sourd pour comprendre. On l'a dit que cela avait été bon mais à un moment donné il y a des changements dans la situation canadienne, il y a des changements comme il y en a eu le 4 septembre dernier, et mon cher collègue devrait en être conscient. Occupez-vous bien plus de vos affaires dans votre circonscription, plutôt que de vous occuper de ce que notre ministre des Finances (M. Wilson) fait, et ainsi cela va aller numéro un. Les 56 millions d'un bord ou de l'autre, comme vous le dites, vous ne savez même pas d'où ils proviennent; ce sont des choses qui sont lancées en l'air. Occupez-vous donc de vos affaires, mon cher collègue, et le Parlement ne s'en portera que mieux!

M. Waddell: Monsieur le Président . . .

Monsieur le Président, je désire poser deux questions au député, et c'est un peu difficile pour moi de poser des questions en français, mais je vais essayer. Attendez que j'aie posé la question.

Voici la première question: Le député a dit qu'il était impossible pour le gouvernement de continuer à accorder des subventions pour ces programmes aux gens ordinaires du Canada, à cause du problème du déficit. Mais je me demande pourquoi il est possible pour le gouvernement d'avancer des subventions aux grandes compagnies pétrolières du Canada. Le *Financial Post*, un journal qui n'est pas un journal NPD, a dit que probablement 9 milliards de dollars vont aux grandes compagnies pétrolières, «9 milliards de dollars» et, dans un même temps, il est impossible de continuer à avancer ces subventions pour les gens ordinaires pour la conservation, pourquoi?

Pour la deuxième question, je me référerai à une lettre en date du 15 janvier de cette année, c'est la lettre du député dans laquelle il dit: Je commence à croire que nous sommes tenus en otages par ces sociétés qui ne pensent qu'à leurs profits personnels et que le gouvernement fédéral nous abandonne.

[*Traduction*]

Autrement dit, il écrit au ministre des Finances (M. Wilson) pour lui dire que nous sommes tenus en otages par les grandes sociétés pétrolières qui ne s'intéressent qu'à leurs propres profits. Puis, le gouvernement fait cadeau de 5.6 milliards de dollars aux sociétés pétrolières en supprimant la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, de deux ou trois milliards de plus en retombées économiques pour le pétrole ancien et, en même temps, il va chercher de l'argent chez les citoyens ordinaires en supprimant les subventions de $500 au chapitre de la restoration des maisons de même que les subventions de $800 dans le cadre du programme de remplacement du pétrole. Comment le député arrive-t-il à concilier ces mesures avec la solution du problème que pose le déficit?

• (1330)

[*Français*]

M. Champagne: Monsieur le Président, dans la première partie de la question, il est clair, et je pense que madame la ministre l'a souligné à l'honorable député lorsque nous étions en comité, que nous avions confiance dans le fait que les compagnies créeraient de nouveaux projets, qu'il y aurait beaucoup d'emplois qui seraient créés et que par le fait même, avec de nouvelles rentrées monétaires sous forme d'impôts, nous pourrions, dans un avenir plus ou moins rapproché, être en mesure d'offrir des programmes de qualité supérieure à ceux qui existaient. Et le député avait semblé d'accord à ce moment-là avec la ministre. Je ne vois pas pourquoi il me pose la question aujourd'hui.

Dans la deuxième partie, monsieur le Président, je me souviens très bien de la lettre que mon collègue a lue, je dis mon collègue parce qu'il est député et non pas parce qu'il est du même parti que moi. Dans la lettre du 15 janvier, s'il me retrace et s'il me cite comme il faut, il va se rendre compte que nous parlions à ce moment-là du prix de l'essence. Or, à ce que je sache, et le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) aurait intérêt à écouter ce que je dis, le projet de loi C-24 n'a certainement pas trait au prix de l'essence, il a trait à deux programmes canadiens qui sont le PITRC et le PCRP. Je comprends mon ami d'en face qui aime lire et relire ma lettre, mais, s'il vous plaît, on devrait la citer dans son contexte et non pas dans le contexte de ce projet de loi-là parce qu'elle n'a pas du tout d'effet sur le projet de loi qui est présenté. Nous sommes à étudier un projet d'isolation et ma lettre avait trait au prix de l'essence. Je vous répondrai, monsieur le Président, puisqu'il m'en donne l'occasion, que cette lettre-là aurait dû être écrite dans la circonscription du député de Montréal-Sainte-Marie aussi, dans la circonscription du député d'Ottawa-Vanier, puisque l'essence dans ma circonscription est à 47c. le litre, ce qui est moins cher qu'à Ottawa-Vanier, la circonscription du député d'en face.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Monsieur le Président, le député de Champlain (M. Champagne) a si bien parlé que j'ai envie de faire une observation.

Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) n'arrive pas à comprendre l'Accord de l'Ouest. Je croyais que cet arrangement avait pour but de mettre un terme à la fois au don de cadeaux aux sociétés pétrolières et à une imposition injuste. Il me semblait bien qu'il n'avait pas compris cela et il vient de le confirmer aujourd'hui. Il est absurde d'accuser le gouvernement de donner de l'argent aux sociétés pétrolières. Nous avons mis fin à cette pratique. C'est justement là le but de l'Accord de l'Ouest.

J'étais présent à la Chambre lorsque nous avons présenté un budget prévoyant une taxe de 17c. le gallon d'essence. C'était là une lourde taxe pour le propriétaire d'une Cadillac, mais bien peu de chose pour celui qui conduit une Toyota. Les Canadiens âgés n'ayant pas de voiture n'auraient pas payé cette taxe. Ce budget a été renversé par les partis d'opposition, puis remplacé par un budget proposant de déplacer la taxe du gallon d'essence au gallon de mazout, que toutes les personnes âgées doivent payer. C'était là la tendance des années 1979 et 1980.

Après cela, le gouvernement a mis en place un programme visant à accorder des primes aux gens qui voulaient isoler leur maison. Cela signifie qu'il allait prendre plus d'argent aux citoyens âgés par le biais de la taxe sur le mazout pour le donner aux gens qui étaient déjà assez riches pour posséder une maison. La valeur de leur maison et leur profit s'en sont trouvés accrus. Toutefois, le programme a contribué à soutirer de l'argent à ceux qui étaient locataires. On prenait de l'argent aux Canadiens les plus pauvres pour le donner à ceux qui n'en avaient vraiment pas besoin.

Je suis fier d'appartenir à un gouvernement qui a mis fin à tout cela. C'est avec plaisir que j'ai entendu le député de Champlain (M. Champagne) appuyer la politique du gouvernement.

M. le vice-président: La parole est au député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) pour participer au débat.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir aujourd'hui au sujet du projet de loi C-24. Je crois que ce projet de loi représente bien le genre de gouvernement que nous avons. Il s'agit d'un gouvernement qui prend à ceux qui en ont le plus besoin. Qu'offre-t-il en retour? Des études, des propositions, et une promesse d'examiner les répercussions de ses initiatives. C'est un gouvernement qui agit d'abord et réfléchit après. Il se fiche de l'avenir.

Le projet de loi met un terme à tout espoir de sécurité énergétique au Canada. Le gouvernement prétend qu'il n'y a rien de mal à supprimer les encouragements pour les consommateurs, car les Canadiens sont conscients de l'importance d'économiser l'énergie maintenant. C'est loin d'être vrai. Cette semaine, l'Agence internationale de l'énergie a déclaré que le Canada était l'un des pays industrialisés qui utilisaient le plus mal les ressources énergétiques. Qu'a fait le gouvernement? Il a mis fin aux encouragements qui aidaient les Canadiens à conserver de l'énergie et à réduire leurs coûts énergétiques.

Le rapport de l'Agence est fort intéressant. Selon ce dernier, il y a dix ans, le Canada utilisait l'énergie de façon aussi efficace que les États-Unis, mais il la gaspille depuis de temps-là. L'Agence est un organisme réputé. Elle a critiqué le gouvernement pour avoir mis un terme au Programme canadien de

remplacement du pétrole et pour avoir fait disparaître graduellement le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. En fait, le rapport prédit que si le gouvernement actuel conserve sa politique, le Canada demeurera inefficace sur le plan de la consommation énergétique jusqu'à l'an 2000.

Le gouvernement joue avec notre avenir énergétique. Il devient complaisant. Il prétend que nous avons suffisamment de pétrole et de gaz. Il affirme que nous n'avons pas à nous inquiéter de l'avenir. C'est faux. C'est le genre d'attitude contre laquelle le rapport nous met en garde. L'Agence prévoit que le pétrole se fera plus rare d'ici à la fin du siècle, ce qui suppose un risque croissant de flambée des prix en cas de perturbations des approvisionnements. Pourtant, le gouvernement met fin aux encouragements à la conservation de l'énergie, non seulement avec ce projet de loi, mais également en faisant disparaître de nombreux autres programmes de conservation de l'énergie fort utiles.

Le programme destiné à vérifier la consommation énergétique va prendre fin. En vertu de ce programme, dix autobus spécialement conçus offraient des services mobiles de vérification de la consommation énergétique d'un bout à l'autre du pays. Encore un autre programme qui profitait aux consommateurs canadiens auquel le gouvernement a décidé de mettre fin.

Le gouvernement a mis un terme au programme d'investissement dans la région de l'Atlantique. Il est difficile à croire qu'il ait pu trouver des domaines où sabrer dans la région de l'Atlantique, mais il y est parvenu. Ce programme offrait une aide financière aux sociétés qui s'équipaient pour économiser l'énergie, par le biais d'une période de trois à six ans de remboursement.

En outre, le gouvernement a également annulé le Programme d'aide à la conversion au gaz naturel dans l'industrie qui aidait l'industrie à utiliser le gaz naturel plutôt que le pétrole pour ses chaudières. Non seulement a-t-il décidé de mettre fin à ce programme, mais il a également déclaré qu'il ne paierait maintenant que 50 p. 100 des coûts pour ceux qui ont participé à ce programme de bonne foi.

Le gouvernement se fiche des gens. Il se préoccupe seulement de l'establishment. Il veut prendre de l'argent aux Canadiens—comme il le fait avec les personnes âgées—pour le donner aux sociétés pétrolières multinationales.

Le gouvernement a également retiré un autre service aux consommateurs. Il a décidé de mettre un terme au programme Energuide d'étiquetage. Ce programme donnait aux consommateurs des données sur la consommation énergétique d'appareils ménagers et même s'il ne coûtait pas tellement au gouvernement, il aidait grandement les consommateurs. Cela semble importer peu au gouvernement.

Qu'est-ce que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a offert aux Canadiens en retour? Après avoir sabré tous les programmes, elle a dit que le gouvernement annoncerait les détails de ses programmes de conservation «après discussions avec les gouvernements provinciaux». Quelle prévenance! Entre-temps, ce sont les consommateurs qui y perdent. Ils n'obtiendront rien en retour.

Que fait le gouvernement pour assurer la sécurité de notre avenir énergétique? Rien. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a promis, à un certain nombre de reprises, qu'elle allait remplacer le Programme d'encouragement du secteur prétrolier. Mais quand elle en a discuté avec le ministre des Finances (M. Wilson), ce dernier a dit non. Il est trop occupé à prendre de l'argent dans les poches des retraités. Quel encouragement y a-t-il au Canada pour les prospecteurs qui cherchent de nouveaux gisements de pétrole et de gaz naturel? Le gouvernement ne planifie pas l'avenir. En fait, il nous prépare à un désastre pétrolier et gazier éventuel en incitant les Canadiens à devenir davantage dépendants du pétrole importé, étranger. Où cela nous mènera-t-il au Canada? Si le prix du pétrole grimpe rapidement, comme cela est déjà arrivé, où cela mènera-t-il les Canadiens? Cela nous mènera, comme on l'a déjà prédit, à «geler dans le noir».

• (1340)

Le gouvernement actuel nous rend plus dépendants du pétrole et de nos ressources énergétiques non renouvelables tandis qu'il se désintéresse absolument de l'exploitation des ressources énergétiques renouvelables. Et le gouvernement va rendre la situation encore pire. Dans son budget ou, comme on dit maintenant, son «ensemble de propositions», le gouvernement annonce qu'il va commencer à taxer des produits qui étaient exempts de taxes dans le passé. Non seulement a-t-il le culot de supprimer les subventions qui aidaient les consommateurs à isoler leur maison, mais le gouvernement rend maintenant l'isolation des maisons plus coûteuse en imposant des taxes sur les matériaux d'isolation. Il impose des taxes sur les poêles à bois, lesquels constituent une solution de remplacement éconmomique au pétrole. Il devient de plus en plus évident que le gouvernement ne se préoccupe pas des besoins énergétiques futurs du Canada.

En novembre dernier, le gouvernement a dissous la division de l'énergie du Conseil national de recherches de sorte que le terrain gagné jusque là dans l'exploitation de nouvelles formes d'énergie se trouve maintenant perdu. Le gouvernement nous assure que le secteur privé se chargera de la recherche et du développement touchant les nouvelles formes d'énergie. Voilà comment le gouvernement actuel s'occupe de notre avenir énergétique.

Lorsque nous avons discuté de ce projet de loi pendant l'hiver, nous avons demandé au gouvernement de songer au moins à prolonger de six mois le Programme canadien de remplacement du pétrole parce que la pose des conduites de gaz suscitait tellement de problèmes l'hiver quand le sol est gelé et couvert de neige. Il était déjà assez déplorable qu'il supprime le programme, mais il n'a pas voulu donner aux Canadiens la chance de s'en prévaloir. Cependant, il n'a pas bougé. Il n'a pas voulu en prolonger l'application même en sachant que de nombreux Canadiens allaient être déçus. Le sous-ministre de l'Énergie, M. Paul Tellier, nous a dit pourquoi. Voici ce qu'il nous a dit:

> On a exercé des pressions sur la Ministre pour qu'elle prolonge davantage . . . Comme vous le savez, le programme PITRC va être réduit, c'est-à-dire qu'on va le diminuer graduellement pour qu'il se termine à la fin de cette année financière. Pour ce qui est du PCRP, le Programme canadien du remplacement du pétrole, celui-ci a pris fin le 31 mars dernier. Comme il est difficile de procéder à certains raccordements au réseau pendant l'hiver, on a prié la Ministre de prolonger le programme jusqu'au 30 juin. Je sais que cette prolongation de trois mois aurait coûté 40 millions de dollars.

Le sous-ministre a ajouté:

Étant donné les restrictions budgétaires décidées par le gouvernement, la Ministre a décidé de ne pas revenir sur la décision prise à la suite de l'énoncé de politique économique de M. Wilson en novembre dernier.

Le gouvernement n'a pas pu trouver $40 millions pour aider les consommateurs canadiens, mais la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M[lle] Carney) a su trouver 1.3 milliard, cette année, pour les compagnies pétrolières multinationales. Le gouvernement devient un spécialiste du dépouillement des Canadiens moyens qui ne peuvent pas se permettre d'être exploités par le gouvernement. Peu importe au gouvernement que le PCRP et le PITCR eussent permis d'économiser 115,000 barils de pétrole par jour.

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources admet que sans ces deux programmes on aurait utilisé l'équivalent de 75,000 barils de pétrole de plus chaque jour. C'est une réduction qui correspond à environ 25 à 30 millions de barils par an. Mais cela importe peu au gouvernement. Il semble penser que nous aurons toujours des quantités de pétrole et de gaz pour nos besoins et qu'il est donc inutile d'économiser? Pourquoi chercher de nouvelles sources de pétrole et de gaz? Pourquoi essayer de chauffer nos maisons d'une autre manière ou d'abaisser les coûts de l'énergie?

Nous devons commencer à nous inquiéter de ce gouvernement, monsieur le Président. Avec de telles politiques, notre avenir énergétique est très incertain. Personne n'aime prédire le pire, mais nous devrions au moins être prêts, pour ne pas refaire les mêmes erreurs que pendant la crise de l'OPEP, au début des années 1970.

Je voudrais en revenir à l'Agence internationale de l'énergie et au rapport qu'elle a publié cette semaine, à l'issue de réunions du conseil d'administration qui a élu comme nouveau président M. Paul Tellier, sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, que je voudrais féliciter. Ce rapport prévient que les surplus d'énergie, que nous connaissons actuellement, pourraient devenir des pénuries, susceptibles de relancer le cycle des crises des années 1970. Nous devrions être prêts à cette éventualité. Nous ne pouvons pas garder nos réserves et attendre un meilleur prix.

Nous avons besoin d'encouragements pour le développement du pétrole en mer et dans les régions éloignées. Nous devons exploiter Venture, Hibernia et la mer de Beaufort et, bien entendu, les riches réserves de l'Ouest. Nous devons nous préparer en cas de pénurie. Il faut développer les ressources et c'est le gouvernement qui doit fournir l'encouragement. On ne peut s'arrêter à la présente situation, à une époque où l'OPEP a des difficultés à stabiliser le prix du pétrole et où il est possible que le prix du baril descende au-dessous de $20. Le gouvernement ne doit pas se laisser leurrer par l'abondance que nous connaissons actuellement, car les situations changent et peuvent changer très rapidement.

L'Agence internationale de l'énergie disait, et je cite:

> A moins que les pays de l'AIE n'améliorent considérablement l'efficacité d'utilisation de l'énergie et ne procèdent à une expansion majeure de la production des ressources énergétiques, ils pourraient, une fois de plus, être vulnérables à une perturbation des approvisionnements, dans les années 1990, similaire à celle des années 1973-1974 et 1979-1980.

Le Canada est l'un des pays qui gaspillent le plus d'énergie. Le gouvernement doit écouter les prédictions de l'Agence internationale de l'énergie puisqu'après tout, celle-ci a été créée en 1974 à la suite de la crise du pétrole de l'OPEP, dans le but de coordonner la politique énergétique des pays occidentaux et de prévenir l'instabilité sur le marché de l'énergie. L'agence nous fait passer un message. Il est temps que le gouvernement écoute, au lieu de supprimer les subventions et stimulants aux consommateurs, ce qui les aidera à limiter leur consommation et leur facture d'énergie. Mais que fait le gouvernement? Tout à fait le contraire.

Notre gouvernement compte prélever de l'argent auprès des personnes âgées et offrir d'importants stimulants fiscaux à toute personne désireuse d'investir, même dans un condominium en Floride. Nous ne pouvons pas jouer avec notre avenir énergétique. Le gouvernement doit agir. Il doit offrir des stimulants à l'économie d'énergie. Le gouvernement doit garantir aux Canadiens un avenir énergétique sûr. Nous devons exploiter de nouvelles sources de pétrole et de gaz. Nous avons trouvé des moyens d'utiliser d'autres sources d'énergie et les sources d'énergie renouvelable et nous devons économiser celles dont nous disposons actuellement.

Le gouvernement ne devrait pas prendre de l'argent aux Canadiens comme il le fait en vertu du projet de loi à l'étude. Il devrait nous proposer une politique pour nous prouver qu'il se préoccupe de l'avenir et des Canadiens. Mais le gouvernement se moque bien des Canadiens. Pour rendre les gens conscients des problèmes d'énergie, il préfère augmenter le prix de l'essence de 2c. le litre. C'est sa façon de faire comprendre aux Canadiens qu'ils doivent économiser l'énergie, en augmentant le prix de l'essence.

Le gouvernement a reçu bon nombre de messages clairs ces derniers temps. Il est temps qu'il donne suite aux bons conseils qu'il a reçus des personnes âgées et aujourd'hui de l'Agence internationale de l'énergie, laquelle a critiqué le gouvernement d'avoir réduit les programmes en cause dans le projet de loi et de jouer avec notre avenir énergétique. Selon l'agence, le pays doit commencer à économiser ses ressources énergétiques. L'adoption de ce projet de loi ne nous permettra pas de le faire. La Chambre ne peut pas appuyer un projet de loi qui a de telles répercussions pour notre pays.

• (1350)

M. Hawkes: Monsieur le Président, je crois que le député, qui a étudié la question, est en train de lire le discours de quelqu'un d'autre. Ces remarques ne peuvent pas être de lui car elles sont tout à fait contraires à la réalité. Le député a déclaré que le Canada gaspille l'énergie. Que ce soit vrai ou non, c'est sans aucun doute la conclusion d'un rapport. Le député sait que lorsque le prix d'une marchandise est élevé, et surtout pour le pétrole, cela favorise l'économie et que par contre, on a tendance à gaspiller un produit bon marché. Il était à la Chambre lorsqu'elle s'est prononcée en faveur des prix faibles qui sont à l'origine des problèmes auxquels nous nous heurtons aujourd'hui.

Le député s'est prononcé en faveur d'une politique qui permet aux sociétés de vendre leur pétrole et au gouvernement de prendre leur argent, ce qui ne laisse rien pour les activités de prospection. Le gouvernement met sur pied une politique visant à imposer des taxes élevées à moins que les sociétés ne continuent à prospecter du pétrole. Cette mesure favorisera la prospection, ce qui semble tant le préoccuper. Comment la société pétrolière peut-elle chercher du pétrole si le gouvernement lui prend tout son argent? C'est ce qu'on lui a dit en 1980. Il était là lorsque les sociétés ont cessé de prospecter

parce que ce n'était plus rentable et qu'elles n'avaient plus les fonds nécessaires.

Prétendre que l'on est en faveur de l'économie et qu'il faut maintenir les prix à un niveau bas est tout à fait contraire à la réalité du marché. Il en va de même pour le pétrole comme pour les chaises, les tables et les machines à écrire. Si leur prix est trop fort, les gens en achètent moins et si leur prix est faible, les gens en achètent plus. Le député sait qu'un tiers des réserves de pétrole connues du monde se trouvent dans les sables bitumineux. La seule façon de les exploiter de façon rentable, c'est en augmentant le prix. Si le député se préoccupe véritablement de la sécurité de l'approvisionnement dans notre pays, il doit comprendre que le pétrole doit se vendre à un prix suffisant pour permettre de créer des emplois pour l'exploiter. Si nous optons pour cette solution, nous pourrons commencer à exporter de l'énergie, ce qui augmentera les recettes du pays et, en retour, permettra de créer plus d'emplois. C'est l'objectif auquel se consacre le gouvernement.

Je voudrais que le député intervienne et qu'il reconnaisse que les prix élevés contribuent à l'économie, à la création d'emplois et à la sécurité des approvisionnements, tandis que les prix bas contribuent à la consommation . . .

M. Waddell: Jamais de la vie.

M. Hawkes: . . . à la suppression d'emplois et font craindre pour l'avenir parce que le pétrole ne sera pas raffiné. Le député a sûrement le courage de se lever en Chambre et d'admettre ces réalités fondamentales.

M. MacLellan: Monsieur le Président, je n'ai jamais parlé de la nécessité de pratiquer des prix bas. C'est une toute autre question. Le député a dit que j'avais voté en faveur du Programme énergétique national. Il a raison, et le Programme énergétique national a fait beaucoup pour notre pays.

M. Hawkes: Beaucoup de torts.

M. MacLellan: Il a fait beaucoup de bien pour notre pays. Peut-être pas autant pour les multinationales, mais beaucoup pour les Canadiens. Ceux-ci s'en rendent compte de plus en plus à mesure que le temps passe. Dans la foulée du Programme énergétique national, on avait instauré le Programme d'isolation des maisons et le Programme de remplacement du pétrole.

Le député est en faveur de l'exploitation des sables bitumineux. Comment va-t-on procéder? Le député s'imagine-t-il que nos sociétés pétrolières philantropiques vont les exploiter sans essayer d'obtenir d'abord le plus possible du gouvernement? Si elles échouent, elles ne feront rien. Je veux qu'on me garantisse que l'exploitation de ces gisements assurera notre avenir énergétique et la mise en exploitation des gisements Hibernia et Venture. Nous avons appris dans les journaux que les sociétés pétrolières estiment que l'Accord de l'Ouest est satisfaisant mais qu'il ne leur donne pas assez. Elles en veulent davantage dont une réduction des redevances payables aux provinces. Je crois que le gouvernement va de nouveau les combler au détriment des politiques et des programmes destinés aux simples citoyens. J'aurai été le premier à vous le dire.

Vont-elles créer les emplois dont nous avons besoin? Nous avons demandé à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources combien d'emplois seront créés. Elle n'en a aucune idée. En comité nous avons demandé si des études avaient été faites. La ministre a répondu que non. Nos vis-à-vis affirment que nous allons pouvoir exporter du pétrole. Nous en exportons déjà plus que nous en importons. Nous exportons du brut léger qui est extrait du sol sans profits mirobolants pour les multinationales. Ce pétrole est acheminé à Chicago, pendant que nos réserves s'épuisent sans que nous ayons la certitude qu'il sera remplacé. Le député tente de nous faire croire que les politiques de son gouvernement sont bonnes.

M. Baker: Monsieur le Président, nous voyons maintenant la différence entre le gouvernement libéral et le gouvernement conservateur. Ils exportent tous deux du pétrole, monsieur le Président, mais le député n'a pas terminé son analyse. Le pétrole qu'ils vendent à Chicago est moins cher que celui qu'achètent nos raffineries. Depuis que le gouvernement a pris le pouvoir nous alimentons les raffineries américaines en pétrole qui coûte de $7 à $8 le baril moins cher que le prix que paient les raffineries canadiennes. Est-ce là ce que le gouvernement avait promis aux électeurs canadiens pendant la campagne électorale?

Le député du parti conservateur affirme que le gouvernement libéral avait maintenu les prix trop bas encourageant ainsi la consommation, si bien que le gouvernement conservateur devra hausser les prix pour décourager la consommation. Est-ce cela que le gouvernement avait dit avant les élections de septembre dernier?

M. Gauthier: Il avait surtout parlé de «gel».

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je me fais aujourd'hui le porte-parole du Nouveau parti démocratique dans ce débat de troisième et dernière lecture du projet de loi. Je tiens à féliciter mon collègue le député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) qui a défendu les intérêts des consommateurs de l'Atlantique. J'espère que le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) ne part pas tout suite, car j'ai quelques observations à lui faire. Il a soutenu que l'Accord de l'Ouest avait pour objet de freiner les subventions aux sociétés pétrolières. Il devrait faire face à la réalité en ce qui concerne cet accord. En fait, cet accord procure des avantages inespérés aux sociétés pétrolières. Le pétrole découvert au Canada avant 1974 était désigné par l'expression «vieux pétrole» et coûtait environ $28 le baril, ce qui était inférieur au cours mondial. Le prix de ce pétrole a été porté au niveau du cours mondial, soit $37 ou $38, le 1er juin, du fait de la déréglementation préconisée dans l'Accord de l'Ouest. C'est ce qui a procuré de gros avantages aux sociétés pétrolières.

La Independent Petroleum Association of Canada a calculé que les propriétaires de ce vieux pétrole ont réalisé des bénéfices de 400 à 500 millions de dollars. Ce pétrole appartient à Texaco, Shell et Imperial.

M. Hawkes: Et aux retraités.

M. Waddell: Et bien sûr aux retraités. L'Imperial appartient à Exxon et la Texaco, à la Texaco des États-Unis. Ce sont donc des bénéfices directs qu'ont réalisés ces sociétés. Le prix du pétrole nouveau, c'est-à-dire le pétrole découvert après 1974, a légèrement diminué. Ce pétrole appartient à de petites entreprises canadiennes.

Dernièrement un groupe s'est constitué et il est connu du nom de Small Explorers Association of Canada. Ce groupe a écrit au ministre de l'énergie de l'Alberta pour lui expliquer que, du fait des gros avantages procurés par l'Accord de l'Ouest aux grandes sociétés pétrolières, les petites entreprises risquaient de devoir abandonner leur exploitation. Il s'agit de petites entreprises dans l'Alberta, sa province d'origine. Par

conséquent, elles se trouvent à être perdantes du fait de l'Accord de l'Ouest alors que les grosses sociétés en sont nettement avantagées.

• (1400)

Le député soutient que le gouvernement a cessé de subventionner les grosses sociétés. Comme deuxième conséquence, l'Accord de l'Ouest épargnera aux sociétés pétrolières d'ici à 1990 quelque 5.6 milliards de dollars en taxes, et ce sont là les chiffres du gouvernement. Il ne percevra pas ces taxes en vertu de la TRPG comme il le ferait en temps normal.

En troisième lieu, le gouvernement donne de l'argent aux sociétés pétrolières sous d'autres formes de dégrèvements fiscaux. Il mettra fin au programme d'encouragement du secteur pétrolier, qui équivaut à une subvention directe aux fins de la prospection des régions pionnières et sous-marines. Toutefois, je prévois que ce programme sera remplacé par l'ancienne super-déduction pour épuisement des réserves et d'autres avantages fiscaux dont bénéficiaient les sociétés pétrolières.

Permettez-moi de citer les propos du président de Texaco Canada lorsqu'il a pris la parole au cours de la réunion annuelle du Regina Desk and Derrick Club. En parlant de l'industrie pétrolière il a dit qu'elle défend et confirme toutes les concessions convenues dans l'Accord de l'Ouest et le budget également, surtout que l'industrie pétrolière ne serait plus la cible d'un taux élevé d'imposition sur les sociétés. Les pauvres pétrolières n'ont réalisé que des bénéfices nets de 10 p. 100 entre 1983 et 1984, ce qui représente, en tout, environ 32 milliards de dollars. Et elles ont profité de retombées et d'avantages fiscaux, de subventions et d'un traitement de faveur de la part de l'État.

On oublie que l'Accord de l'Ouest permet aux sociétés pétrolières de réaliser des bénéfices faciles en exportant maintenant le pétrole bon marché qu'elles détiennent. Ensuite, celui de l'Arctique et des sables bitumineux coûtera plus cher aux consommateurs canadiens. Bien sûr, il y a toujours eu des gagnants et des perdants dans le monde. Nous avons pu constater, au cours de la période des questions, pendant les deux dernières semaines, que les grands perdants sont les retraités qu'on sacrifie pour réduire le déficit. Ce sont les retraités et les consommateurs qui feront les frais de la hausse de 2 cents du prix de l'essence à la pompe, sans compter l'augmentation de la taxe de vente.

Les conservateurs qui aiment tant parler de la recherche et du développement et des petites entreprises, se sont pourtant attaqués aux petites entreprises canadiennes d'énergies nouvelles qui sont économes et efficaces. Les grands perdants des mesures du gouvernement sont donc les entreprises dans le domaine des énergies nouvelles, les conducteurs de véhicule et les retraités.

J'ai en main le mémoire que l'Association pétrolière canadienne a présenté au comité de l'énergie du Sénat en avril 1984. A la relecture de ce document, je me suis rendu compte d'emblée que c'étaient bien les sociétés pétrolières qui avaient élaboré l'Accord de l'Ouest représentant la politique énergétique des conservateurs. L'Association pétrolière du Canada propose une hausse de 2 cents du prix de l'essence à la pompe, la suppression de l'impôt sur les revenus pétroliers et des subventions d'encouragement au secteur pétrolier. Les sociétés pétrolières ont réclamé davantage de stimulants fiscaux.

Elles voudraient être libérées des dispositions de rétroparticipation imposées sur la côte est. Ce sera la prochaine mesure du gouvernement. Les fameuses prédictions du ministre en matière d'emploi viennent justement de ce mémoire dans lequel l'industrie pétrolière déclare que 300,000 emplois seront créés. Nous avons entendu le ministre nous dire que l'industrie pétrolière serait le moteur de notre économie. Je viens moi-même de l'Ouest et je sais qu'elle crée des emplois, mais c'est une industrie à fort capitaux, surtout dirigée de l'étranger. Comment savoir qu'elle ne s'empressera pas d'exporter tout cet argent? Le ministre ne semble pas d'accord. Je l'engage à consulter certaines données en matière d'investissements qui ont démontré que les petites sociétés canadiennes ont investi plus que les grandes multinationales pétrolières. Les intérêts de ces dernières ne concordent pas forcément avec les nôtres. Elles ont des intérêts partout dans le monde, mais surtout aux États-Unis.

Selon le *Financial Post*, le gouvernement actuel, par sa politique énergétique, remettra 9 milliards de dollars aux pétrolières sans avoir effectué d'étude au préalable pour savoir combien d'emplois elles créeraient. Il a pris de telles mesures dans l'espoir qu'elles réinvestiraient une telle somme au Canada. Quelle sorte de politique pratiquons-nous quand on songe au tableau que le député de Cap-Breton nous a dressé sur la situation pétrolière dans le monde? Nous assisterons à un recul de la demande et, plus tard, à une hausse qui entraînera une baisse des réserves. En 1969, Bruce Wilson, un ex-cadre distingué de l'industrie pétrolière a déclaré devant le comité chargé d'étudier ce projet de loi que depuis 1969, les réserves de brut canadien, qui fournit le gros de notre carburant destiné aux transports, étaient à la baisse et qu'elles allaient continuer de diminuer.

Nous nous apprêtons à commettre la même erreur qu'avant la première crise de l'énergie. Avant cette première crise de 1971, nous exportions du pétrole. Les sociétés pétrolières, qui veulent exporter, demandent plus d'argent et de privilèges fiscaux pour trouver plus de pétrole. Quand elles en découvrent, elles disent qu'elles doivent l'exporter et réclament plus d'argent à cette fin. Les quelques emplois qu'elles peuvent créer par cette activité ne sont rien comparativement à ceux que peuvent générer les manufactures et les industries des énergies de remplacement.

A l'heure actuelle, le monde consomme 900 milliards de gallons de pétrole par année. Le quart du pétrole récupérable qui existait quand le premier puits a été foré il y a un peu plus d'un siècle est disparu. La prospection a déjà fait découvrir les deux tiers de tout le pétrole que nous pourrons jamais trouver. Au taux actuel de consommation, nous avons des réserves pour une soixantaine d'années.

Les États-Unis, qui consomment le quart des réserves mondiales de pétrole mais ne recèlent que le dixième des réserves pétrolières, se tourneront de plus en plus pour leur approvisionnement vers le golfe Persique où ce qui reste des réserves mondiales vont de plus en plus se concentrer. Au cours des six prochaines années, l'offre va se concentrer dans le golfe Persique, la région la moins stable du monde aujourd'hui. Telle est la réalité énergétique dont parlait mon ami.

Franchement, je crois que nous avons en puissance, dans l'Accord de l'Ouest, tous les éléments de la prochaine crise

énergétique. Cet accord donne aux sociétés pétrolières la possibilité de faire de superprofits, il avantage les multinationales plutôt que les entreprises canadiennes et encourage l'exportation de pétrole. Nous exportons de 30 à 44 p. 100 de notre production de pétrole brut léger. Nous sommes le deuxième plus grand fournisseur des États-Unis. Nous leur fournissons environ 12 p. 100 de leur pétrole et le Mexique, environ 14 p. 100. Pour cette raison, il est important de tenir compte de l'opinion de l'Agence internationale de l'énergie. Voici ce qu'on pouvait lire dans un article de la Presse Canadienne:

Le Canada est le pays occidental dont l'utilisation des ressources énergétiques est le moins efficace et il le restera jusqu'à l'an 2000 si le gouvernement fédéral maintient ses politiques actuelles. Tel est l'avertissement que donne l'Agence internationale de l'énergie dans un rapport qui a paru hier.

Mais que fait le gouvernement fédéral? Il restreint le programme d'isolation thermique des maisons et de remplacement du mazout. Il réduit les travaux de recherche et de technologie qu'effectue le CNR, l'une des autorités mondiales en matière de photopiles, d'énergie solaire, d'énergie éolienne et de petites centrales hydro-électriques. Ce sont des domaines où les exportations peuvent devenir rentables, mais nous devons faire la recherche maintenant. Cependant, le gouvernement fédéral impose des réductions dans ces domaines parce que le déficit l'inquiète. Il est contre les subventions à l'industrie pour des raisons de principe purement conservatrices, mais il fournit des fonds aux sociétés pétrolières par le biais notamment des dégrèvements fiscaux et des superprofits.

Le Canada n'a pas de politique énergétique nationale. Nous n'avons pas d'autre politique que de suivre les conseils de la Canadian Petroleum Association, comme le prouve ce projet de loi. Le débat démontre clairement que le gouvernement refuse le changement. Je donne raison au secrétaire parlementaire quand il dit que l'abandon graduel de ces programmes a reçu l'approbation générale lors des audiences. Mais quand les éliminer?

● (1410)

Je vais vous donner trois exemples tirés des procès-verbaux des réunions du comité. Gordon Patterson, le président de la division des services à la clientèle de l'Association canadienne de l'électricité a envoyé un télex au ministre pour demander que ce programme soit prolongé jusqu'à la fin d'août. Le secrétaire parlementaire a reconnu qu'on avait mis fin au programme en mars parce que c'était la fin de l'année financière, en oubliant qu'il faisait toujours froid à cette époque dans certaines régions du pays. L'Association était prête à accepter l'annulation du programme, mais elle estimait qu'il fallait le prolonger afin que l'installation puisse être faite lorsque le contrat avait été signé avant l'expiration du délai du 31 mars.

J'attire l'attention de Votre Honneur sur la page 19:10 des procès-verbaux du comité du mardi 16 avril 1985. J'ai également un autre témoignage. Jeff Passmore, le directeur de la conservation du Conseil de l'énergie renouvelable a déclaré que le programme de remplacement du pêtrole aurait dû être aboli qu'après un an de préavis, comme dans le cas du programme d'isolation thermique des maisons canadiennes, et qu'il fallait donc le prolonger au moins jusqu'en juin ou juillet 1985. Il a pris la parole à la séance du comité du mardi 2 avril 1985. Voici ce qu'il a déclaré:

L'industrie des poêles à bois a trouvé très regrettable que le programme soit aboli le 31 mars, au beau milieu de la saison.

Troisièmement, John Guenin, directeur général de l'Institut canadien de l'énergie au bois, a déclaré le mardi 2 avril 1985 que le 31 mars n'était pas une très bonne date pour mettre fin au programme. Selon lui, il vaudrait mieux attendre au moins jusqu'en juin. Quatrièmement, l'Association des manufacturiers d'équipement électrique et électronique du Canada a envoyé une lettre. Cette association demandait la prolongation du programme jusqu'au 31 août 1985. Elle a également envoyé un télex à ce sujet au premier ministre (M. Mulroney).

L'association canadienne du gaz a comparu aux audiences du comité. Elle a demandé la prolongation du délai. Je pourrais continuer longtemps ainsi. Il ne s'agissait pas de demandes difficiles à satisfaire. Le député de Churchill (M. Murphy) a écrit à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) pour lui dire qu'il était difficile d'acheter du matériel dans certaines régions de sa circonscription. Il a déclaré que Flin Flon Electric Shop avait reçu plusieurs demandes auxquelles il commençait à répondre. La compagnie ne pouvait pas procéder aux installations faute de matériel. L'équipement devait venir de Toronto et de Montréal. Elle a demandé la prolongation du programme. Mais le gouvernement a refusé.

Le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp) a écrit à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour lui dire que de nombreux propriétaires de maisons désiraient profiter du programme canadien de remplacement du pétrole, mais l'installation ne pouvait se faire tout de suite et ils avaient besoin d'aide. Il a ajouté que les habitants du nord de l'Ontario qui désiraient se protéger contre la hausse du prix du pétrole méritaient une considération spéciale.

J'ai ici une lettre d'un résident de Vancouver-Ouest, M. Micheal Down. Il a écrit au ministre des Finances (M. Wilson) et m'a adressé une copie de sa lettre. Il déclare que le gouvernement ne devrait pas mettre fin au programme de remplacement du mazout, car il contribue à la conservation de l'énergie. Le Conseil économique du Canada partage cet avis. M. Down signale également les avantages et les inconvénients des mégaprojets, en soulignant l'importance des économies d'énergie à petite échelle. Il a demandé la prolongation du programme.

Pourquoi le gouvernement n'accèderait-il pas à ces demandes? Ne serait-ce pas logique étant donné que l'Agence internationale de l'énergie déclare que la consommation d'énergie pose un véritable problème au Canada? Mon ami le député de Calgary a dit que l'un des moyens de s'attaquer au problème, c'est par le biais des prix, qu'en agissant sur les prix on peut encourager les économies d'énergie. Je suis d'accord. Les prix élevés incitent certes à la conservation. Mais ils comportent aussi des aspects négatifs. On pourrait, par exemple, tripler ou quadrupler le prix du pétrole de façon à en consommer moins. Évidemment, ce serait absurde, cela porterait un dur coup à l'économie.

J'ai entendu le témoignage d'un éminent professeur d'économie à l'université de la Colombie-Britannique, M. John Helliwell. Il est spécialiste des questions de l'énergie, et il laisse entendre que l'Accord de l'Ouest, la hausse des prix et les encouragements fiscaux feront perdre des emplois à long terme au Canada. Il est évident qu'à mesure que nous devrons payer un prix plus élevé pour l'énergie, cela nuira à certains secteurs de l'économie. Il y a des pays comme l'Arabie Saoudite et le Mexique, des pays producteurs de pétrole comme le Canada qui exercent des pressions à la baisse sur le prix du pétrole,

comme le faisait le Programme énergétique national. On peut soutenir qu'il s'agit en fait d'une subvention. Mais il y a d'autres moyens de verser des subventions.

On peut pousser à la hausse les prix de l'énergie. On peut verser des subventions qui aideraient les propriétaires de maison, mais qu'arrive-t-il alors des pensionnés? On pourrait accorder un crédit d'impôt à l'énergie, ou encore subventionner les gens pour qu'ils isolent leur maison ou qu'ils abandonent le pétrole coûteux pour adopter le gaz naturel surabondant, ou encore le chauffage au bois ou l'électricité qui est renouvelable ou l'énergie solaire qui est également renouvelable et qui est la forme d'énergie de l'avenir. Je crois que personne ne conteste cela.

Mon collègue le député de Cape Breton-The Sydneys a traité de l'Agence internationale de l'énergie qui met en accusation le Canada. Nous avons tout lieu de nous inquiéter. Nous avons tous tendance à être trop satisfaits de nous-mêmes. Nous nous assoyons sur nos lauriers. Quand il s'agit d'énergie, nous alternons entre la panique et l'auto-satisfaction. Nous devrions écouter attentivement ce qu'on nous dit. Il y a quelques mois, le *Post* de Washington rapportait les propos du président de la société américaine Mobil Oil, qui disait qu'une nouvelle crise de l'énergie se préparait peut-être. M. Edge, président de l'Office national de l'énergie, a dit il y a quelques jours au comité des ressources énergétiques que le prix du pétrole sera plus élevé, en termes réels, durant les années 90. Pourquoi, dans ces conditions, ralentissons-nous nos efforts dans le domaine de la conservation et du remplacement de l'énergie? Pourquoi? Je suppose que c'est pour réduire le déficit. Pourquoi n'avons-nous pas décrété un impôt sur les 500 millions de dollars que nous avons donné en cadeau aux sociétés pétrolières? Ce sont des choix qu'un gouvernement doit faire. C'est pourquoi ils sont conservateurs et que nous ne le sommes pas. Nous envisageons la question sous un angle différent.

En terminant, je voudrais dire un mot des sacrifices. Ce projet de loi impose certains sacrifices à l'industrie des sources d'énergie de remplacement. C'est exactement comme le budget. Le 27 septembre 1980, le ministre des Finances (M. Wilson) a dit que se débarrasser de l'indexation de la pension de vieillesse serait:

... une façon sournoise de décréter une hausse d'impôt.

Il a ajouté:

... il faut réduire le déficit fédéral, mais je crois qu'il y a d'autres moyens d'y parvenir.

Quelle hypocrisie. Il a dit cela en 1980. Aujourd'hui, le ministre a viré capot et il s'attaque aux pensionnés. Par ce projet de loi, le gouvernement change son fusil d'épaule et il s'attaque aux petites entreprises, aux Canadiens ordinaires qui touchaient des subventions de $500 ou $800, l'une des rares subventions qu'ils reçoivent du gouvernement fédéral.

Le pétrole et le gaz nous appartiennent. Ils n'appartiennent pas aux multinationales du pétrole. Ces ressources appartiennent aux Canadiens, collectivement. Les Canadiens ont le droit d'en attendre des redevances raisonnables. Les Canadiens dans leur ensemble ont le devoir d'utiliser ces ressources à bon escient. Nous ne devrions pas exporter de l'énergie au rythme auquel nous le faisons, car nous nous trouverons à court. Il faudra exploiter les sables bitumineux et les gisements du Nord; l'énergie sera très coûteuse.

Ce projet de loi est mauvais parce qu'il est basé sur des raisons d'ordre idéologique. Il est insensé sur le plan pratique et compte tenu du fait que l'Agence internationale de l'énergie a dit que le Canada devait économiser l'énergie. Cest avertissement nous est donné à un moment où nous nous sommes bercés d'illusions en croyant que les prix pétroliers vont baisser à cause de la tendance temporaire du marché. A la longue, nous risquons de connaître à nouveau une pénurie d'énergie.

J'ai conseillé au gouvernement de retarder le projet de loi de trois ou quatre mois pour donner un peu plus de temps aux personnes qui veulent économiser l'énergie et profiter du programme. Les témoignages entendus en comité prouvent hors de tout doute que les Canadiens voulaient un peu plus de temps. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne peut pas accéder à cette requête. Nous ne pouvons pas proposer un amendement à cause de la prérogative royale en matière de dépenses.

Le pays qui commet deux fois la même erreur est vraiment fou. C'est ce que nous faisons dans ce projet de loi, à mon sens.

• (1420)

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je voudrais simplement faire quelques commentaires sur le projet de loi C-24 à l'étape de la troisième lecture, dire que, quand j'ai parlé de ce projet de loi la dernière fois, nous étions à 15 jours de la mise en application d'une des mesures du projet de loi, c'est-à-dire l'annulation du programme de conservation de l'énergie. Je désire simplement ajouter quelques commentaires sur la portée de cette mesure concernant surtout la conservation d'énergie et déplorer que le gouvernement soit obligé aujourd'hui de passer une mesure qui, en fait, selon moi, va décourager les consommateurs qui ont encore besoin d'aide gouvernementale pour isoler leurs maisons.

[*Traduction*]

Je le répète, la dernière fois que j'en ai parlé, c'était une quinzaine de jours avant que l'on ne supprime le PCRP; le PITRC devait être supprimé un an plus tard. J'ai dit que les habitants de ma circonscription étaient extrêmement déçus. Je représente une circonscription d'Ottawa où l'on trouve certaines des plus vieilles maisons. Si ce programme nous a permis d'améliorer nos maisons et d'économiser l'énergie, il reste beaucoup de maisons à arranger, qui auraient pu profiter d'un programme fédéral d'aide à l'isolation.

[*Français*]

J'aimerais d'abord, monsieur le Président, dans les quelques commentaires que j'ai à faire, me joindre aux députés de cette Chambre et féliciter le sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Paul Tellier, d'avoir été élu président de l'Agence internationale de l'énergie au Luxembourg et dire que nous lui souhaitons beaucoup de succès dans son poste.

Je regrette que le Canada se situe aujourd'hui avec le Luxembourg comme un des pays qui est le moins capable de conserver et qui gaspille le plus son énergie. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'Agence qui l'a dit dans un rapport récent, et je lis dans *Le Droit* du 17 juin: «L'Agence», on parle de l'Agence internationale de l'énergie, et je cite: «L'Agence critique la décision du gouvernement canadien d'avoir éliminé le programme de subvention pour l'isolation des maisons et diminue l'importance des mesures devant inciter les industries à la conservation à d'autres sources d'énergie.»

Monsieur le Président, je pense qu'à un moment où nous devons porter une attention spéciale afin de conserver pour les générations à venir les ressources naturelles dont nous avons hérité, je pense qu'il est nécessaire pour ce gouvernement de prendre sérieusement en considération ces commentaires d'une agence aussi importante que l'Agence internationale créée, je crois, en 1974, pour justement donner aux pays membres des avis et des conseils en matière d'énergie.

Le ministre, lorsqu'il a parlé sur ce sujet, nous a dit: Les Canadiens connaissent les programmes fédéraux, la nécessité d'économiser l'énergie, les bénéfices de l'isolation, les avantages que peuvent apporter une meilleure conservation. Je ne doute pas, monsieur le Président, qu'il y ait des Canadiens qui soient au courant, mais je ferais remarquer au gouvernement que le premier mois de cette année, ici à Ottawa, on a eu au sujet du gaz naturel, de la conservation du chauffage de l'huile au gaz, quelque 13,000 demandes qui ont été déposées auprès de compagnies et qui n'ont pu être évidemment toutes traitées parce que les compagnies, étant donné l'hiver, étant donné les conditions, n'ont pas eu le temps avant que le programme ne se termine de faire les modifications nécessaires aux systèmes, aux chaudières, aux fournaises.

Donc, on a eu des demandes de plusieurs Canadiens insatisfaits qui voulaient justement profiter des programmes d'isolation, des programmes de conversion des systèmes de chauffage et qui ne pourront plus en bénéficier à cause de l'annulation par le gouvernement de ces programmes mis en place par des gouvernements libéraux.

Monsieur le Président, ce qui m'a frappé lors de la discussion en deuxième lecture de ce projet C-24, c'est la quasi-unanimité concernant la valeur et les bénéficies découlant des deux programmes en question. Je ne pense pas qu'il y ait eu un député, du moins je n'en ai pas entendu, qui ait condamné ou qui ait critiqué ces deux programmes. Je pense que les deux programmes avaient leur place, ils l'ont encore, selon moi, et j'aurais espéré que le gouvernement donne à cette question d'isolation et de conversion une attention beaucoup plus sérieuse.

Je me souviens du fait que le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid), en parlant pour le gouvernement, a mis plusieurs minutes pour expliquer où et comment ces deux programmes avaient contribué énormément à sensibiliser les gens aux besoins énergétiques. C'est donc avec un peu de surprise que j'ai constaté que son gouvernement mettait fin à deux programmes qui, de façon unanime, étaient bons, nécessaires, valables, et rencontraient des exigences modernes et essentielles.

[*Traduction*]

Je n'arrive pas à expliquer pourquoi certains députés se mettent à parler à la Chambre du coût du pétrole et du gaz et à dire qu'une baisse des prix incitera les consommateurs à gaspiller. Je crois que tous les députés sont d'accord sur ce point. En se plaçant dans le contexte d'il y a quelques années, on se rend compte que le prix du pétrole est passé de $3 le baril en 1973, si je ne m'abuse, à environ $38 à l'heure actuelle. Si le gouvernement n'était pas intervenu à ce moment-là, Dieu sait que l'inflation aurait été bien pire, bien plus forte qu'à l'heure actuelle.

Le député de Gander-Twillingate (M. Baker) a dit au député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) qu'il est vrai que son gouvernement vend le pétrole au prix de Chicago à l'heure actuelle, ce qui signifie que les raffineries canadiennes de Toronto achètent le pétrole à environ $7 le baril de plus que les Américains. Il pourrait peut-être expliquer cela à la Chambre. Comment peut-il prétendre que cela contribuera à économiser l'énergie? Je n'arrive pas à suivre son raisonnement.

De toute façon, j'ai quatre chose à dire. Je crois qu'un grand nombre de personnes veulent toujours remplacer le pétrole par le gaz et voudraient un programme qui favorise l'isolation. Je le répète, M. Paul Tellier présidera l'Agence internationale de l'énergie. C'est un de nos quatre sous-ministres compétents, solides, qui a été choisi comme président d'un organisme qui nous a dit dans son rapport annuel que nous utilisons très mal l'énergie au Canada et qu'il faudrait faire le nécessaire pour y remédier dès maintenant. Cette agence ne trouve dans la politique du gouvernement aucun indice permettant de croire que la situation changera. Nous continuerons à gaspiller l'énergie et nous risquons d'avoir un problème aigu en l'an 2000; il faudrait prévoir les difficultés qui nous attendent.

Je suis certain que tous les députés admettront que les programmes ont été utiles et efficaces. Bien des députés pensent que la suppression du PITRC et du PCRP aura des répercussions néfastes sur l'emploi, parce que c'est cela qui importe en fin de compte. Si l'on a créé des emplois en encourageant les Canadiens à isoler leur maison ou à remplacer leur système de chauffage au mazout par un système faisant appel à d'autres sources d'énergie, c'est parfait. Or le gouvernement a annulé ces programmes.

• (1430)

Enfin, nous nous éloignerons encore davantage du point d'autosuffisance et de nos objectifs énergétiques, alors que nous reconnaissons tous pourtant, je crois, l'importance de l'autosuffisance. Dieu sait que nous avons fait des efforts pour y parvenir. En terminant, monsieur le Président, je formule l'espoir que le gouvernement envisage sérieusement de présenter des mesures favorisant les économies d'énergie. Si les conservateurs n'aiment pas les programmes mis sur pied par les libéraux, qu'ils nous proposent autre chose dans le même esprit afin d'encourager les Canadiens à économiser davantage l'énergie, de manière que les générations suivantes disposent des mêmes avantages, des mêmes ressources et puissent au moins compter sur des sources d'approvisionnement sûres.

M. Hawkes: Monsieur le Président, deux députés ont parlé de l'écart avec le prix de vente à Chicago et m'ont convaincu qu'ils ne comprenaient peut-être vraiment pas la différence. C'est pourquoi je voudrais remettre les choses dans leur contexte.

Si j'allais acheter une caisse de très belles pommes bien fraîches, elles me coûteraient plus cher qu'une caisse de pommes abîmées ou ramassées depuis longtemps. C'est la même chose pour le pétrole brut. Certaines sortes de pétrole brut sont de bonne qualité et permettent d'obtenir, après raffinage, du combustible d'aviation ou de l'essence pour automobiles. Ce genre de baril de pétrole coûte beaucoup plus cher qu'un baril de pétrole lourd avec lequel on obtiendra de l'asphalte, par exemple, plutôt que du carburant d'aviation. C'est ce qui explique la différence de prix entre deux barils de pétrole. C'est très compliqué. Il existe en Alberta environ 32 types de pétrole vendus à des prix différents. Si vous commencez à comparer, par exemple, des pommes abîmées avec de belles pommes, vous vous heurterez à ce genre de problème. Le

prix du pétrole brut canadien prévu dans l'Accord de l'Ouest est simplement le prix mondial pour un pétrole d'une qualité donnée, qu'elle soit bonne ou médiocre. Quand on vend du pétrole, on le vend à ce prix-là.

M. Baker: Monsieur le Président, pour replacer toute la question dans son contexte, il faut rappeler que l'année dernière, le cabinet fédéral a autorisé l'Office national de l'énergie à réduire les droits d'exportation à partir de décembre. C'est ainsi que cela s'appelle: des droits d'exportation sur le pétrole canadien vendu aux États-Unis. C'est un mécanisme qui vise à favoriser la vente de pétrole aux États-Unis. Il y a en fait deux sortes de droits, l'un étant un droit sur les exportations et l'autre une taxe canadienne. Cela n'a rien à voir avec l'Office national de l'énergie ni avec les compagnies pétrolières ou quelqu'un d'autre, mais le gouvernement n'a pas diminué les droits imposés aux raffineries canadiennes.

Depuis l'annonce de cette diminution de 48 ou 49 p. 100, le gouvernement a totalement éliminé ces droits dans le budget. Depuis le mois de janvier, il y a eu un écart de $7 le baril entre le pétrole livré à Chicago et le même pétrole livré à Toronto. Bien entendu, cet écart de $7 est à l'avantage des États-Unis. Cela s'explique par les droits d'exportation.

Le député a soulevé la question du pétrole lourd servant à fabriquer de l'asphalte ou autre chose. Il a raison sur ce point, mais permettez-moi de lui rappeler que les sept raffineries de la province du ministre fabriquent toutes de l'asphalte à partir de pétrole lourd et que ces raffineries devaient payer $7 ou $8 de plus le baril de pétrole canadien que les raffineries de Chicago. C'est un système ahurissant, monsieur le Président, et profondément choquant, quand on songe que le gouvernement a éliminé les droits sur le pétrole exporté, alors que les Canadiens doivent continuer à payer les taxes sur le pétrole raffiné au Canada. Je pense que c'est unique au monde. Là encore, excellentes relations avec les États-Unis, mais le consommateur canadien en fait les frais.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'aurais quelques observations à faire sur ce que le député a dit du programme énergétique national. Nous avons discuté de tout le reste, mais je vais rattacher mes obervations au projet de loi à l'étude.

Rien n'a été plus calomnié que le programme énergétique national. On a répandu à son sujet bien des idées fausses. Ce programme visait à rendre le Canada autonome sur le plan énergétique d'ici à 1990. C'était également l'objectif des propositions du gouvernement Clark en 1979. Or, voici que, dès juin 1985, nous avons atteint l'autarcie. Il est vrai que cela s'explique par le ralentissement de l'économie, par des découvertes de gisements pétroliers plus importantes que ce qui était prévu, par des économies d'énergie, mais, résultat global, nous pouvons suffire à nos propres besoins, et il faut s'en réjouir. Par ailleurs nous sommes, après le Luxembourg, le pays industrialisé qui gaspille le plus l'énergie.

Le programme énergétique national voulait assurer une canadianisation de 50 p. 100. Dans tous les pays industrialisés, c'est au Canada que la propriété étrangère est la plus importante dans le secteur énergétique. A l'heure actuelle, les Canadiens en possèdent 44 p. 100 et les étrangers 56 p. 100. Ce n'est guère satisfaisant.

Il faut reprocher au programme énergétique national les subventions d'encouragement du secteur pétrolier, subventions généreuses qui ont fait se déplacer une bonne partie des efforts de prospection du bassin sédimentaire de l'Ouest—et j'espère que certains des députés des provinces centrales prêtent l'oreille—vers les régions éloignées du Nord. L'Alberta et la Saskatchewan en ont souffert. Ces subventions n'étaient pas une bonne idée. Ce n'était que du gaspillage qui a coûté 8 milliards. Elles ont aidé quelques petites entreprises canadiennes qui ont pu prendre de l'expansion, ce qui n'est pas méprisable, mais pour la même somme, nous aurions pu acheter Imperial Oil, ce qui aurait assuré d'un coup une canadianisation de 50 p. 100.

La difficulté que présentait la taxe sur les recettes pétrolières et gazières n'est pas tant qu'elle retirait de l'argent au secteur pétrolier—car, pour la première fois, les pétrolières payaient vraiment des impôts, ce qu'elles avaient bien du mal à tolérer—mais que cette taxe était un peu comme une redevance provinciale. Les Canadiens de l'Ouest n'aiment pas l'idée de verser des redevances au gouvernement fédéral, car il s'agit de nos ressources et elles appartiennent aux provinces, même si la Constitution nous oblige à les partager avec le reste du pays. Si elles sont bien utilisées, elles constituent la clé de la croissance économique de l'Ouest. Voilà pourquoi nous avons critiqué la taxe sur les recettes pétrolières et gazières.

Alors que fait le gouvernement? Il s'attaque aux aspects peut-être les plus intéressants du programme énergétique national à savoir les programmes de conservation. Ils fonctionnaient bien.

M. le Président: Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) désire peut-être répondre. Je suis sûr que toutes ces observations lui étaient adressées étant donné que tout le monde commentait son discours.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je ne voudrais pas prolonger le débat, mais je dirais seulement qu'à mon avis le député de Gander-Twillingate a donné la bonne réponse. Il s'y connaît bien plus sur le prix du pétrole que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). J'ai également beaucoup de respect pour mon collègue de Calgary-Ouest. A mon avis, tout ce débat est fort intéressant, mais je préfère ne pas aller plus loin. Je déplore néanmoins que le gouvernement doive adopter aujourd'hui ce projet de loi, car je crois que nous allons perdre de nombreux stimulants en ce qui concerne la conservation de l'énergie.

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le Président: Vous avez entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

M. Dick: Monsieur le Président, il y a eu concertation et si vous regardez l'horloge vous remarquerez qu'il est maintenant 17 heures.

M. le Président: Dois-je en conclure que cette proposition a le consentement unanime de la Chambre?

M. Gauthier: Monsieur le Président . . .

M. le Président: Je pense que le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) se lève, non pas pour manifester son désaccord, mais pour me demander de prononcer les paroles traditionnel-

les étant donné que lundi revêt un caractère spécial pour un grand nombre de députés. Je voudrais souhaiter à tout le monde une joyeuse Saint-Jean-Baptiste et un bon weekend. Il est maintenant 17 heures, en conformité de l'ordre rendu le mardi 13 juin 1985 . . .

[*Français*]

. . . peut-être parce que c'est la Saint-Jean-Baptiste, je peux dire: Comme il est 17 heures, conformément à l'ordre adopté le jeudi 13 juin 1985, la Chambre demeure ajournée jusqu'au mardi 25 juin, à 11 heures, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 41.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 25 juin 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DU NORD LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-53, tendant à autoriser l'aliénation de la Société des transports du nord Limitée, la remise de sa dette envers Sa Majesté et la modification d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports.

—Monsieur le Président, en vertu du projet de loi C-53, le gouvernement fédéral pourra aliéner la Société des transports du nord Limitée. L'accord de principe conclu avec Innuvialuit Development Corporation et Nunasi Corporation doit être conclu cette semaine, après quoi, si le projet de loi est adopté, le gouvernement pourra mener à bien la transaction.

Pour votre gouverne, monsieur le Président, je dois préciser que la Société des transports du nord Limitée a d'abord été une entreprise privée qui s'appelait, lors de sa création en 1931, Northern Waterways Limited. Celle-ci exploitait, de Waterways, en Alberta, une flottille de petits bateaux qui sillonnaient le lac Athabasca, le Grand lac des Esclaves, le fleuve Mackenzie et le Grand lac de l'Ours. L'entreprise, tout en demeurant dans le secteur privé, fut rebaptisée en 1934 la Société des transports du nord Limitée. En 1936, Eldorado Gold Mines Ltd.—qui prit ensuite le nom d'Eldorado Mining and Smelting avant de devenir Eldorado Nucléaire—en fit l'acquisition; cette entreprise, qui était alors privée, faisait de l'exploitation minière dans la région du Grand lac de l'Ours.

Afin de répondre aux besoins d'Eldorado, la STNL exploitait avec cette dernière des services de transport sur le lac Athabasca et le fleuve Mackenzie. En 1944, sous l'empire de la Loi sur les mesures de guerre, on nationalisa Eldorado Mining and Smelting en raison du radium et de la pechblende qu'elle produisait à ses installations du Grand lac de l'Ours. Du même coup, le gouvernement devenait aussi propriétaire de la STNL.

De 1945 à 1957 la Société prit de l'expansion à mesure qu'augmentait le trafic maritime. Elle se mit à jouer un rôle public de fournisseur de plus en plus important pour les collectivités locales.

En 1949, aux termes de la Loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État, La Société des transports du nord Limitée devient mandataire de Sa Majesté. En 1957, elle commence à desservir les stations de radar du Réseau de détection lointaine avancée établies par l'aviation américaine dans l'Arctique. Elle intensifiait ainsi sa collaboration envers la réalisation des objectifs du gouvernement dans le Nord.

De 1957 à 1972, le trafic maritime continue à augmenter pour la Société à mesure qu'augmentaient les explorations pétrolières et gazières dans le delta du Mackenzie. En 1962, elle déménage sa principale base d'opération de Fort McMurray, en Alberta, à Hay River, dans les territoires du Nord-Ouest, grâce au parachèvement du réseau ferroviaire du Grand lac des Esclaves. Elle poursuit ses activités sur l'Athabasca, mais rompt le lien fonctionnel entre ces dernières et l'ensemble du système.

En 1965, la STNL se porte acquéreur des biens de Yellowknife Transportation Limited, l'un de ses concurrents sur le Mackenzie. En 1972, le volume de ses cargaisons dépasse 400,000 tonnes, ce qui constitue un sommet pour la société. En prévision d'un élargissement du marché, elle se lance dans un vaste programme d'immobilisations et fait ainsi l'acquisition de remorqueurs, de péniches et d'installations portuaires. En 1973, elle prend possession d'une entreprise de camionnage d'Edmonton, Grimshaw Trucking and Distributing Ltd. La période allant de 1972 à 1976 marque le déclin de ses opérations, étant donné que le projet du gazoduc de l'Arctique n'aboutit pas et que les travaux de forage diminuent sans cesse. Durant cette période la STNL a subi de graves pertes financières.

En 1976, la société a remanié son capital social en transformant une dette fédérale de 24.9 millions en capital à participation. Entre 1977 et 1981, la STNL a rétabli sa situation financière, qui a atteint son point culminant en 1981 avec des gains nets de 4.3 millions et un rendement de 11 p. 100 sur les investissements.

En 1981, la STNL constituait en corporation la Nortran Offshore Ltd. et rénovait deux navires destinés à effectuer des travaux sismographiques et géotechniques sous l'égide de Nortran. Depuis 1981, la STNL est demeurée rentable, mais à un niveau quelque peu inférieur au point culminant atteint en 1981.

Voilà, monsieur le Président, un bref aperçu de l'évolution de la STNL.

A l'heure actuelle, la STNL est une société constituée en corporation fédérale en vertu de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes. Le siège social de la société est situé à Edmonton, Alberta, et sa principale base d'opération, à Hay River, territoires du Nord-Ouest. C'est l'exploitant le plus important de remorqueurs et de péniches dans le nord-ouest du Canada et le principal moyen de transport maritime pour les habitants du bassin hydrographique du fleuve Mackenzie, de l'ouest de l'Arctique et du littoral de la baie d'Hudson dans le district de Keewatin. La STNL exploite 26 remorqueurs et 171 péniches. La STNL est propriétaire de Grimshaw Trucking and Distributing Limited, entreprise de camionnage exploitée en Alberta et dans les territoires du Nord-Ouest. Elle

Société des transports du nord

est également propriétaire de Nortran Offshore Ltd., dont les navires sismographiques et géotechniques peuvent être nolisés en mer de Beaufort.

• (1110)

En 1984, la STNL a transporté 236,000 tonnes de cargaison sur son réseau maritime de 5,000 milles avec un personnel de 564 personnes durant la période la plus occupée de l'été. Voici quelques faits saillants de sa situation financière en 1984: elle a réalisé des recettes de 40.9 millions et des bénéfices d'exploitation de 1.55 million. Ses gains nets ont été de 1.34 million, son capital investi a rapporté 5.1 p. 100 et ses actions, 3.6 p. 100.

Pourquoi la privatisation de la Société des transports du nord Limitée est-elle justifiée? La STNL n'est pas devenue une société de la Couronne de propos délibéré mais plutôt fortuitement, par suite de la nationalisation de sa compagnie mère, Eldorado. La STNL n'a jamais eu un mandat nettement défini en matière d'administration publique, bien que le ravitaillement dont s'est chargée la société est très important pour les citoyens du Nord, mais rien n'empêche le secteur privé de prendre ce ravitaillement en charge. Nous croyons que ce secteur peut s'en charger et est disposé à le faire.

La STNL voulait naguère se diversifier dans divers secteurs commerciaux connexes. Ces aspirations ont été frustrées, car on ne jugeait pas opportun que la STNL s'engage dans de nouveaux domaines où œuvrait déjà le secteur privé. La privatisation de la STNL permettra à la compagnie de se lancer dans de nouvelles entreprises.

La Société des transports du nord Limitée a failli être privatisée à plusieurs reprises. La société figurait parmi quelques-unes qui devaient être privatisées en 1979, et en 1984 le gouvernement précédent annonçait son intention de la vendre. Le projet de vente de la STNL a été rendu public il y a un certain temps et personne n'a semblé se préoccuper de la privatisation.

M. Benjamin: Vous blaguez.

M. Mazankowski: Je le répète, le gouvernement précédent avait offert la STNL en vente en août 1984 et, après un long intervalle durant lequel des renseignements ont été fournis aux parties intéressées, trois offres d'achat ont été soumises en novembre 1984. Ces offres ont été évaluées en fonction de leur montant, de la participation des autochtones et du Nord, et de l'engagement à assurer une redistribution auprès de la collectivité. La Northern Industrial Carriers Limited d'Edmonton a été choisie comme soumissionnaire privilégié à condition de pouvoir garantir un niveau satisfaisant de participation du Nord et des autochtones. D'autres soumissions ont été présentées par le consortium de la Denendeh Development Corporation, de la NWT Metis Development Corporation et de l'Arctic Transportation Limited, et par un consortium composé de l'Inuvialuit Development Corporation, de la Nunasi Corporation et du personnel de direction de la NTCL. Aux termes de longues négociations, l'offre finale de NIC a été rejetée en mars 1985, en raison d'une participation insuffisante des autochtones et du Nord et d'une diminution du montant de l'offre par rapport à la première soumission.

On a alors décidé d'inviter des groupes qui avaient précédemment participé à l'appel d'offres à présenter de nouvelles soumissions. Trois soumissions au total ont été présentées; l'une par le consortium de la Denendeh Development Corporation, de la NWT Metis Development Corporation et de l'Arctic Transportation Limited, la seconde par le consortium de l'Inuvialuit Development Corporation et de la Nunasi Corporation, et la troisième par l'Arctic Offshore Limited et Northern Arc Shipbuilders Limited. Là encore, les soumissions ont été évaluées en fonction de leur montant, de la participation des autochtones et du Nord et de l'engagement à assurer une redistribution au niveau de la collectivité. L'offre d'IDC-NUNASI répondait à tous les critères de l'évaluation. Elle présentait en outre plusieurs aspects intéressants, notamment le fait que l'IDC et Nunasi représentaient la majorité des clients du circuit de redistribution de NTCL.

• (1115)

Actuellement, six collectivités inuvialuites et 12 collectivités inuites sont desservies. Que ce soit en termes de recettes-tonnes-milles ou de tonnage, par rapport à l'ensemble des services de redistribution au niveau de la collectivité de NTCL, le pourcentage représenté par ces collectivités est de l'ordre de 90 p. 100 à 95 p. 100. Le groupe de soumissionnaires est entièrement constitué d'Inuits du Nord.

Pour vous donner un bref aperçu du groupe d'IDC, c'est une société qui a été créée par le Comité d'étude des droits des autochtones pour entreprendre des activités au nom des habitants inuvialuits du delta du Mackenzie et de l'Arctique occidental. Ce sont des gens qui vivent dans des communautés qui vont à l'est jusqu'à l'île Holman et Paulatuk. Le capital actuel de la IDC provient du règlement d'une revendication des terres des Inuvialuits intervenu en 1982. L'entente portait sur diverses entreprises, notamment des services aériens, des services de traiteur et un appui à l'exploitation du pétrole en mer de Beaufort. Le siège de la société se trouve à Inuvik, dans les territoires du Nord-Ouest. Son président est Rendal Pokiak et son directeur général est Peter Coolican. La société Nunasi réalise des entreprises pour les Inuits de l'Arctique central et oriental, et représente les Inuits vivant à Coppermine et à l'est, et au Keewatin, ainsi que dans l'ensemble de l'Arctique oriental. La Nunasi n'a pas bénéficié d'un financement à la suite de revendications de terres, car aucune entente pour revendication de terres n'a été conclue avec les Inuits. La société possède une petite compagnie aérienne au Keewatin, et jusqu'à récemment, elle détenait une participation importante dans une mine d'or. Le siège de la société est situé à Ottawa et son président est John Hickes.

Il faut aussi mentionner la participation de la société Trimac. Bien qu'elle ne soit pas actionnaire du groupe IDC, la Trimac jouera un rôle important car elle assurera des services d'administration et de gestion pour la société. La Trimac est une grande société implantée à Calgary et aux activités diversifiées dans les domaines du transport en vrac par camion, de la construction générale, de la construction de pipe-lines, des forages pétroliers et de la consultation. C'est une entreprise très respectée dans le secteur des transports de l'ouest du Canada.

Le groupe IDC-Nunasi a accepté de s'engager à maintenir l'approvisionnement des localités qu'assurait la STNL. Cet engagement s'en trouve encore renforcé du fait que les propriétaires représentent la majorité des clients de la STNL. La dette à long terme de la STNL envers le gouvernement,

laquelle se chiffre présentement à quelque 27 millions de dollars, sera en outre remise à la fermeture des états financiers contre les liquidités restantes de la société. Les négociations entre les représentants du gouvernement et le groupe IDC-Nunasi se poursuivent et progressent bien.

J'ose espérer que tous les députés de la Chambre accepteront d'adopter rapidement la mesure à l'étude. A un moment donné je vais proposer deux amendements touchant les effets d'ordre fiscal que l'opération aura sur la société. Ces amendements feront en sorte que la société, aux fins de l'impôt, se retrouvera dans la même situation après la vente et le transfert des titres que si elle en était toujours propriétaire. La partie de l'amendement relative à la dette reconnaît que celle-ci, qui est présentement due à Sa Majesté par une agence de Sa Majesté, n'est pas transférée à la société privée. Les amendements serviront en réalité à clarifier les détails techniques entourant la situation fiscale de la STNL. Ils ne changent rien à la substance du projet de loi dont l'objet demeure inchangé.

J'espère que les députés sont disposés à faire franchir au projet de loi toutes les étapes de son étude à la Chambre. Sinon, je serai certes disposé à me présenter devant le comité permanent et à m'expliquer davantage à ce moment-là. Mais on pourrait peut-être discuter de la façon de procéder afin que cette mesure puisse être adoptée avant la fin de la semaine.

• (1120)

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais que le ministre a été très occupé ce matin. Mais le comité des transports s'est réuni et nous avons convenu de tenir une séance ce soir au sujet des modifications à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et au sujet de la Société des transports du nord. Que je sache, il n'a pas été question d'adopter ce dernier à toutes les étapes de son étude à la Chambre. Nous avons convenu d'étudier ces deux projets de loi ce soir.

M. Mazankowski: Si c'est là ce qui a été convenu, je n'y trouve rien à redire. Je tiens seulement à souligner qu'il est urgent et important d'adopter le projet de loi avant la fin de la semaine. Je serai certes heureux de me présenter devant le comité ce soir.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, permettez-moi d'ajouter quelques mots de gratitude et de sympathie à l'endroit du ministre des Transports (M. Mazankowski). Nous savons qu'il a eu une fin de semaine extrêmement épuisante et qu'il traverse des circonstances très difficiles. Nous lui savons donc gré d'être à la Chambre aujourd'hui pour présenter le projet de loi et pour nous donner des renseignements au sujet de la vente de la Société des transports du nord Limitée.

Il y a cependant plusieurs questions qui appellent des réponses. Nous lui saurions donc gré de comparaître également devant le comité et de présenter des explications un peu plus lumineuses et plus développées à la seconde lecture et à l'étape du rapport.

Nous accordons beaucoup de sérieux à ce projet de loi, à cause non seulement de son importance pour les habitants du grand Nord canadien mais également parce qu'il pose un important précédent au niveau des modalités de privatisation d'un bon nombre de sociétés de la Couronne. J'adresserai un demi-compliment au ministre des Transports, à qui je dirai qu'il a réussi à privatiser au moins une société de la Couronne, alors que son collègue le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), qui a multiplié les discours dans tous les coins du pays sur ce qu'il allait faire, n'a encore rien fait en dix mois. En tout cas, si le ministre des Transports a au moins réussi à mener presque à son terme cette privatisation, s'il l'a fait c'est pour la raison entre autres que l'initiative en avait été prise par le gouvernement précédent. Donc s'il a réussi cette performance, il avait un important avantage au départ: les fondations en avaient été posées il y a environ un an. Voilà qui expliquerait l'avance qu'il a prise sur son collègue, qui en est encore à patauger à la poursuite de son but. Je lisais récemment un discours fait par le ministre de l'Expansion industrielle régionale en octobre, dans lequel il disait que toutes ces sociétés de la Couronne allaient être emballées et livrées pour Noël. Mais comme il n'y en a pas encore une qui ait franchi le portail, cela prouve bien que dans le cas du ministre de l'Expansion industrielle régionale il y a loin de la coupe aux lèvres.

Quand notre gouvernement a présenté le projet de loi sur les sociétés de la Couronne il y a un an, nous avons posé en principe qu'il est important que les ventes de sociétés de la Couronne soient examinées par le Parlement. Nous avons jugé que c'était là une étape essentielle à franchir par tout gouvernement désireux de vendre une société de la Couronne. Le projet de loi d'aujourd'hui nous donne raison en ce qu'il offre la possibilité de soumettre plus étroitement au regard du public la question très importante des modalités suivant lesquelles le gouvernement vend une société de la Couronne.

Comme le ministre l'a souligné, ce ne sont pas là des sujets à examiner d'un point de vue idéologique mais d'une façon pragmatique. Il faut nous demander si la société de la Couronne existante répond à un but d'utilité publique. Les opinions peuvent varier d'un parti à l'autre et d'un gouvernement à l'autre à ce sujet, mais il n'en demeure pas moins que c'est un critère fondamental.

La plupart des députés ont beau s'imaginer que l'histoire a commencé le 4 septembre dernier, ce critère-là nous l'avons quand même appliqué en novembre 1983 quand nous avons annoncé que nous avions confié au conseil d'administration de la Société des transports du nord Limitée la mission d'examiner les perspectives ou les raisons de vendre cette société.

Je demande au ministre de bien considérer que nous avions demandé au conseil d'administration de participer directement à l'appréciation de la question et d'agir comme grand partenaire dans la vente. Je crois savoir que depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement, le conseil d'administration s'est vu retirer toute participation à cette vente. C'est préoccupant. Dans notre droit des sociétés, privées ou publiques, le conseil d'administration est nanti d'importantes responsabilités, non seulement pour assurer la représentation des actionnaires—et dans le cas présent l'actionnaire c'est l'État—mais pour apprécier de façon plus intime et parfois en meilleure connaissance de cause la situation compliquée d'une société que ne pourrait le faire un ministère.

Société des transports du nord

• (1125)

Le conseil d'administration est un organe très important, qu'il s'agisse de l'élaboration des politiques, de la surveillance et du contrôle ou de la prise des décisions. Une des questions clés que je veux soumettre à la Chambre c'est celle-ci: pourquoi le conseil d'administration de cette société de la Couronne, qui avait participé à l'origine, l'an dernier, aux discussions préliminaires de la vente, n'y a pas directement participé suivant son président et premier responsable, M. Cameron? L'expérience et les connaissances acquises à la direction de cette société ont été court-circuitées. Cela tient peut-être au fait qu'il y a eu un long hiatus dans les ventes, quand le gouvernement a approché pour la première fois les transporteurs du grand Nord. Il a fallu qu'il fasse marche arrière et qu'il s'adresse à une deuxième ligne d'acheteurs, simplement parce qu'il n'a pas utilisé ou mis à profit les renseignements que le conseil d'administration aurait pu lui fournir. Je ne crois pas qu'il revienne nécessairement à un ministère fédéral de se faire en un sens le vendeur d'une telle chose, car cela indubitablement relève du ministre comme tel. Je crois que le premier principe qu'il nous faut établir dans ce cas, c'est qu'en matière de privatisation il est très important de faire preuve de sagesse en s'assurant la participation de toutes les parties intéressées qui sont essentielles à une vente. Ici, on a eu le très grand tort d'écarter le conseil d'administration dès le départ, erreur pour laquelle on nous fournira, je l'espère, quelque justification et qui tend à expliquer les problèmes éprouvés dans la réalisation de cette vente.

Je regrette un peu que le ministre n'ait pas mis la Chambre au courant des résultats de la première évaluation effectuée par la firme First Boston, qu'on avait chargée de vérifier la comptabilité de la société et de déterminer ses actif, possibilités, et le reste, afin d'aider le Parlement et surtout le comité permanent qui devra travailler en fonction d'un calendrier très rigoureux à se faire une meilleure idée des avantages et des inconvénients de cette vente. Je vous renvoie aux propres paroles du ministre. Le gouvernement fait-il un bon marché avec cette vente? Nous l'ignorons, car nous n'avons pas le rapport de la firme First Boston. Je ne crois pas qu'il y ait quoi que ce soit de vraiment confidentiel là-dedans. Si c'est le cas, on n'a qu'à nous le faire savoir, mais je dirai au ministre, en face, qu'il peut se révéler plutôt important pour le comité d'avoir accès aux résultats de l'étude de la firme First Boston. Je crois que cela nous situerait davantage quant aux divers exposés et résultats financiers. Si je dis cela, notamment, c'est qu'il importe de faire un peu d'histoire pour éclaircir les choses. Certains collègues du ministre ont posé, il y a à peu près un an, lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, un certain nombre de questions concernant les dispositions financières des ventes de la STNL, et ont lancé des accusations plutôt bruyantes quant à l'administration de la société.

Comme nous l'avions alors dit, cela visait en somme à mettre ces gens-là dans une situation précaire en portant atteinte à leur réputation. Je crois qu'il incombe au ministre de nous donner au moins les résultats de l'étude de la firme First Boston, pour que les choses soient nettes et que ces questions ne soient pas laissées en suspens comme l'an dernier. Lorsque j'occupais le poste qu'il occupe à l'heure actuelle, j'avais dit ne pouvoir répondre à ces questions tant que nous ne disposerions pas des résultats de l'étude financière approfondie que nous allions commander à une firme indépendante. Beaucoup de ces personnes, tel l'ancien président, M. Montpetit, méritent et ont le respect de la Chambre, ce que nous devrions admettre en nous efforçant de régler ces questions financières.

Je félicite sincèrement le ministre des Transports d'avoir respecté le mandat initial. On devait s'assurer une participation nombreuse des Canadiens du Nord et des autochtones. Lorsque nous avons la première fois envisagé de vendre, nous avons cru que ce serait l'occasion idéale de fournir des stimulants à la toute nouvelle classe d'entrepreneurs autochtones du Nord. Nous avons cru que cela leur permettrait de s'assurer une bonne participation dans une entreprise touchant directement leurs intérêts. A cette époque, nous avons eu plusieurs entretiens et participé à des négociations avec des associations autochtones. Elles ont fait valoir très énergiquement que la STNL était pour elles l'occasion rêvée de posséder et d'exploiter un réseau de transport dans le Nord. C'était là une des principales raisons que nous avons invoquées, en novembre 1983, pour entamer le processus devant mener à la privatisation de cette société.

• (1130)

Lorsque le ministre a annoncé la première fois la vente à Northern Industrial Carriers, il n'était aucunement question d'une participation quelconque des organismes autochtones du Nord notamment. La seconde offre, qui a été acceptée par le gouvernement, du moins en apparence, satisfait manifestement et entièrement aux critères de justification de la vente.

J'espère que les députés reconnaîtront pleinement qu'il s'agit d'une mesure extrêmement importante pour le nord du pays. Comme certains députés qui représentent des circonscriptions du Nord aiment à le dire, et à juste titre d'ailleurs, la Chambre ne porte pas suffisamment d'attention aux intérêts du nord du pays. On a tendance à les mettre de côté trop souvent.

L'une des choses les plus passionnantes et les plus importantes dont j'ai été témoin lorsque j'étais ministre des Transports a été la façon dont un certain nombre d'associations d'autochtones, utilisant en partie l'argent de leurs revendications territoriales, prenaient un autre moyen pour réaliser leurs objectifs économiques. Ils voulaient atteindre l'autonomie, non seulement sur le plan politique, mais également sur le plan économique. Mon parti et moi-même croyons fermement que c'est là l'une des solutions pour l'avenir. Si nous voulons remédier en partie à la situation économique catastrophique des autochtones du Nord, l'une des plus importantes façons grâce auxquelles le gouvernement peut peut-être les aider consiste à leur donner des capitaux à eux et les méthodes de gestion qui leur permettront de faire croître et de favoriser les investissements dans l'économie de leur collectivité. N'importe quel groupe situé au bas de l'échelle économique qui essaie d'améliorer sa situation le fait en créant un intérêt dans sa propre collectivité et en étant capable d'obtenir une bonne base financière lui permettant de se développer.

La vente de la Société des transports du nord Ltée est un pas en avant extrêmement important qui permettra aux autochtones du nord du pays d'acquérir une compagnie importante, en ce sens qu'elle offre un service essentiel. Si tout va bien, cette entreprise peut être le point de départ de l'expansion et du développement d'un certain nombre d'autres entreprises, et pas simplement dans le domaine du transport. Elle donnera au moins aux autochtones les capitaux de base et l'expérience administrative leur permettant de pouvoir se lancer dans des entreprises économiques plutôt importantes.

Ce projet de loi revêt de l'importance du fait qu'il est une première étape dans la privatisation et dans l'application des principes auxquels on adhère. Il s'agit là d'un très bon exemple de la façon dont le gouvernement peut favoriser le développement économique des autochtones—et, en vérité, d'autres groupes. Plutôt que de les laisser à eux-mêmes, il peut les aider à atteindre l'autonomie économique.

Cela soulève plusieurs questions auxquelles, je l'espère, le ministre répondra. Dans sa déclaration, il a mentionné que la dette de 24.5 millions de dollars à l'égard du gouvernement serait annulée. Si je ne m'abuse, il a déclaré qu'elle serait annulée par le produit de la vente. Si c'est le cas, nous voudrions connaître le prix de vente. Nous voudrions également savoir quel genre de conditions et de dispositions sont prévues. S'agit-il d'une annulation pure et simple? Le gouvernement touchera-t-il d'autres capitaux? En d'autres termes, quelles dispositions financières sont prévues?

Il s'agira ensuite de savoir le genre d'engagements permanents que le gouvernement a pris, surtout en ce qui a trait au réapprovisionnement dans la région de Keewatin. Si je me rappelle bien, le contrat actuel est en vigueur jusqu'en 1989. Certaines années, surtout en 1983, les subventions étaient supérieures à $600,000. Sauf erreur, l'année dernière, la société en a remis une partie au gouvernement, soit environ $300,000. Suite à la façon dont l'accord sur le réapprovisionnement a été rédigé, le gouvernement fédéral s'est engagé à ce que le réapprovisionnement continue de compenser la différence entre les coûts et les recettes. Il est très important de savoir à ce stade-ci si cet accord ne va durer que jusqu'en 1989. Le gouvernement s'est-il engagé à continuer à verser cette subvention pendant encore longtemps? En particulier—et je ne crois pas que le ministre l'ait mentionné dans son introduction—dans quelle mesure a-t-on donné à la Commission canadienne des transports le mandat de s'assurer qu'on respecte l'accord et qu'on réapprovisionne les localités essentielles? Je ne prétends pas que la méfiance s'impose, mais nous devons nous rappeler qu'il s'agit de la seule source d'approvisionnement pour certaines régions du nord du Canada, notamment le nord du Manitoba, la province que je représente, et la région de Churchill. Quel genre d'accord signera-t-on avec la Commission canadienne des transports, afin de la charger de vérifier comment la société respecte ses engagements en matière de réapprovisionnement et redéfinit son mandat? Quel engagement le gouvernement prend-il dans l'intérêt à long terme de la région?

Lorsque nous parlons de privatisation, de nombreuses sociétés privées reçoivent des subventions au titre du transport. Certains de nos vis-à-vis ont même prétendu que les sociétés dans ce cas étaient peut-être trop nombreuses. Cependant, je voudrais faire une mise en garde. Dans les derniers documents budgétaires déposés par le ministre des Finances (M. Wilson), on précisait très clairement que le gouvernement entendait réduire le nombre de subventions au titre du transport. Bien sûr, nous supposons qu'on voulait parler principalement de la région de l'Atlantique. Ce qu'il s'agit surtout de savoir, c'est si la région de Keewatin sera touchée par le biais de la Société des transports du nord Ltée? Je pense qu'il importe énormément que le ministre des Transports définisse clairement ces conditions.

Je voudrais aborder une autre série de question qui touchent les habitants de la région, surtout ceux des territoires. Si j'ai bien compris, on a fait ressortir depuis quelques mois la nécessité d'entreprendre des études sur les conséquences d'ordre à la fois financier et écologique de la vente. Le ministre n'a pas révélé si ces études ou analyses avaient été faites. On devrait donner des assurances aux localités visées qui sont particulièrement tributaires de la compagnie pour leur survie et leur bien-être. Nous voulons que le gouvernement nous fournisse de plus amples renseignements et des garanties claires sur les mesures qui ont été effectivement prises. Quelles assurances a-t-on données à ces localités comme condition de la vente? La CCT a-t-elle été chargée de fixer les conditions d'octroi des permis et de l'exécution de ces conditions?

Ce sont là des questions fort précises. Quand la société aura été privatisée, c'est seulement par ses subventions au réesau d'approvisionnement de Keewatin et par les ententes de la CCT relatives à l'octroi des permis que le gouvernement pourra continuer à fournir un certain niveau d'assurances garanties. Le gouvernement ne nous a dit ce qu'il comptait faire, ni dans un cas ni dans l'autre. Il est un certain nombre de questions relatives à la vente que nous voulons régler, mais je tiens à préciser que mon caucus et mon parti souscrivent au principe de base car l'initiative est de nous à l'origine. Nous l'avions prise car elle nous paraissait sensée à l'époque. Je pense qu'elle l'est davantage maintenant. Il y avait à l'époque une question qu'il fallait tirer au clair et le ministre en a parlé dans son allocution d'ouverture. Si la compagnie devait étendre son activité, si elle devait diversifier cette activité et fournir des services accessoires, il lui faudrait davantage de capitaux. Il ne semble pas y avoir de raison valable pour que le gouvernement du Canada ne paie pas cette nouvelle injection de capital-actions. On en revient aux conditions régissant la vente et aux ententes financières qui ont été conclues; il faut également savoir dans quelle mesure la compagnie a épuisé ses réserves, qu'est-ce qu'il lui reste comme capitaux, quels bénéfices elle pourra réaliser, car nous ne voulons pas qu'elle soit absolument sans ressource au point de ne pouvoir réaliser des bénéfices comme en temps normal.

Société des transports du nord

● (1140)

La deuxième grande raison pour laquelle, je le répète, nous souscrivons avec enthousiasme à ce projet de loi tient du fait qu'il favorise l'autonomie des associations autochtones dans le nord du Canada. A long terme, cette mesure se révélera précieuse et utile à cet égard.

Comme prélude à toute une série d'observations, nous tenons à dire que nous souscrivons au principe de ce projet de loi, mais qu'il nous faut des réponses à de nombreuses questions. Nous tâcherons d'aider le ministre du mieux que nous pouvons pour que cette transaction soit menée à terme, et cela tant que l'on continuera à nous donner les assurances que j'ai réclamées ce matin.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): En temps normal, monsieur le Président, c'est à contrecœur que je prendrais la parole pour traiter d'un projet de loi au moyen duquel le gouvernement entend se dérober aux obligations qu'il a de fournir des services assurés et essentiels aux résidents du nord du Canada, voire de n'importe quelle région de notre pays. Je me réjouis que le gouvernement ait échoué dans son projet original de vendre cette société à une entreprise privée du sud du Canada, et qu'il envisage maintenant de la vendre à un consortium de deux entreprises inuites. Je tiens à faire savoir au ministre que s'il avait agi autrement, il n'aurait guère de chance de voir la Chambre adopter son projet de loi alors que la session touche à sa fin.

Toute la question de la privatisation, comme celle d'ailleurs de la déréglementation, a fait l'objet depuis plusieurs années de maints débats tant à la Chambre que partout ailleurs au Canada, depuis que le parti libéral et le parti conservateur ont importé le syndrome de la «Proposition 13» et la doctrine économique reaganienne pour ensuite s'y accrocher.

C'est une excellente occasion de s'interroger sur la fin et l'utilité de certaines sociétés de la Couronne, de celles surtout qui jouissent presque dans l'économie d'un monopole naturel, soit les petits marchés et les regions isolées où elles fournissent à la population un service essentiel. Au fil des ans, tant au Canada qu'à l'étranger, les gouvernements d'allégeance libérale ou conservatrice ont pris l'habitude de créer des sociétés d'État pour diverses raisons, et non pas parce qu'ils estimaient que des entreprises financées à même l'argent des contribuables seraient mieux en mesure de fournir à la population des services indispensables. C'était parfois pour réchapper une entreprise vouée à la faillite et venir en aide en même temps aux banques, aux détenteurs d'obligations et aux investisseurs privés. Autrement, c'était parce que le secteur privé ne pouvait pas ou ne voulait pas assurer un service public essentiel. Où était-il donc, dans les années 30, le secteur privé, quand il fallait fournir des services essentiels aux résidents de nos régions septentrionales? Parce qu'il ne pouvait pas ou ne voulait pas fournir ces services essentiels, les Canadiens, à compter de 1934, ont commencé eux-mêmes à fournir ces services essentiels à une région du nord isolée, de très faible densité démographique.

Il y a lieu en outre de signaler que dans l'aberrante course à la privatisation, le gouvernement actuel, comme le précédent, semble résolu à se débarrasser des sociétés d'État qui rapportent et faire financer les déficitaires par les contribuables. Personne ne se précipitera pour se porter acquéreur de sociétés de la Couronne sur le point de sombrer, même si le gouvernement risque fort de se voir contraint de brader en tout ou en partie plusieurs sociétés de la Couronne. Je songe notamment à deux ou trois fabriques d'avions et à quelques autres que le gouvernement a achetées, et s'il l'a fait, ce n'est pas uniquement parce qu'il estimait important de créer une société de la Couronne du secteur aéronautique pour préserver les ressources humaines et techniques nécessaires à la création et à la fabrication de nouveaux avions, voire à la recherche et au développement en ce domaine. C'est aussi un peu pour cela qu'il l'a fait, mais il l'a fait pour d'autres raisons. C'est en partie pour créer des emplois, et en partie pour renflouer les entreprises en question, les empêcher de s'expatrier, ou leur éviter tout bonnement de faire faillite.

Les contribuables ont tout autant le droit que les investisseurs privés d'espérer que leurs placements leur rapportent. Voilà pourquoi je ne comprends pas l'empressement du gouvernement à se défaire des sociétés d'État qui sont rentables. Je sais bien sûr qu'elles sont plus faciles à vendre parce qu'elles rapportent. La Société des transports du nord Limitée a certainement beaucoup rapporté depuis cinq ou six ans. Pour les sociétés d'État comme celle-là, le gouvernement n'a guère de mal à trouver preneur. Si seulement il pouvait vendre aussi facilement les autres, les déficitaires! Le gouvernement n'était pas du tout obligé de s'ingérer dans certains domaines où œuvrent les sociétés déficitaires, mais il s'y trouve pris pour d'autres raisons, et elles continuent à fonctionner à perte.

Quand une société publique fournit à la population un service essentiel, qu'elle répond à un besoin et qu'elle dessert l'intérêt national, tout en rapportant aux contribuables certains bénéfices, le gouvernement a toutes les raisons du monde de vouloir la garder en tant que société de la Couronne.

En principe, mon parti estime que l'entreprise privée ne peut ou ne veut assurer les services nécessaires dans les régions éloignées ou peu peuplées. Il est donc justifié que le gouvernement établisse des sociétés de la Couronne dans ces régions, non seulement pour le bien-être des habitants, mais également dans l'intérêt national. Si nous n'avions pas pratiqué une telle politique, nos sociétés ferroviaires n'auraient jamais vu le jour.

Nous faisons donc une exception en l'occurrence, mais au moins la Société des transports du nord Limitée est vendue aux habitants du Nord. Il est bien regrettable que tous les groupes autochtones qui ont présenté des soumissions pour l'acquisition de cette société ne se soient pas mis ensemble pour en assurer et la propriété et la mainmise collectives. Ils auraient ainsi tous participé à la gestion de cette société et se seraient aussi assurés que toutes les régions du Nord soient aussi bien desservies qu'elles le sont actuellement, sinon mieux, et que tout changement apporté à cette entreprise en matière de développement et de besoins soient le fait des habitants eux-mêmes qui ont les intérêts du Nord à cœur. Nous croyons aussi que l'IDC et la société Nunasi feront mieux que certaines entreprises privées du Sud qui s'implantent dans le Nord dans le seul but de faire des bénéfices, de se débarrasser de toute activité non rentable, sans tenir compte des besoins des habitants.

Nous aurions aimé que le projet de loi comporte certaines dispositions garantissant certains services dans le Nord en assurant que les acheteurs fournissent des services comparables à ceux qui existaient naguère et également que la nouvelle compagnie réinvestira ses bénéfices dans cette région du pays.

La Société des transports du nord Limitée a été très rentable ces dernières années et il faudrait que les bénéfices réalisés par la nouvelle compagnie soient réinvestis dans le réseau de transport du Nord afin de l'étendre et de l'améliorer.

• (1150)

Nous avons tout lieu de croire que les acheteurs éventuels suivront une telle ligne de conduite puisqu'il y va de leurs propres intérêts. Ils devront, en effet, réinvestir leurs bénéfices dans leur société pour qu'elle soit encore plus rentable qu'elle ne l'est actuellement. Personne ne nierait que la STNL a fait de l'excellent travail en répondant aux besoins essentiels du public, des besoins que le secteur privé n'avait pas pu ou pas voulu combler jusqu'ici. Nous croyons que les acquéreurs de la STNL voudront s'acquitter de leur tâche, mais nous tenons quant à nous à assurer que s'ils décidaient de la vendre à d'autres personnes, ces dernières continueraient à offrir les mêmes services que par le passé. Mais on ne trouve aucune disposition de ce genre dans cette mesure. Peut-être que dans le contrat de vente il en existe, car je crois avoir entendu le ministre le dire. Le ministre devrait nous montrer ce contrat. Peut-être le fera-t-il ultérieurement. Le projet de loi est très évasif sur cette question.

Au cours des cinq dernières années, la STNL a fait des bénéfices de l'ordre de 20 millions de dollars. Pour 1979, 1980 et 1981, les bénéfices se sont élevés à 14 millions. Je ne connais pas les chiffres pour les deux autres années, mais je pense que les bénéfices ont été raisonnables pour ces deux années également. Dans ses rapports annuels, l'entreprise signale un compte extraordinaire, soit le remboursement de ses dettes à la Couronne. Et pourtant, elle a été rentable chaque année. Naturellement, le projet de loi prévoit la remise de ses dettes envers la Couronne de sorte que les nouveaux propriétaires n'auront pas à supporter cette charge supplémentaire. Ce qui me fait penser à deux choses.

D'abord, comme je l'ai déjà mentionné, le gouvernement devrait-il se défaire d'une entreprise rentable dans un domaine où il n'y a pas de concurrent? Compte tenu du coût élevé des services dans le Nord et de l'étroitesse du marché, il n'y a pas de place pour la concurrence. Voilà pourquoi il faut se demander s'il convient que le gouvernement vende cette entreprise, peu importe à qui, étant donné la qualité des services qu'elle offre et sa rentabilité. Le gouvernement ne pourrait-il pas assurer ces services à un prix raisonnable tout en réalisant des bénéfices même minimes?

Après 50 ans d'efforts de la part du gouvernement et d'investissements de fonds publics, la compagnie est maintenant prospère et rentable. Ce n'est qu'aujourd'hui que le secteur privé fait savoir qu'il n'est pas en mesure de soutenir la concurrence de toutes ces sociétés d'État. En somme, l'entreprise privée veut prendre le relais et profiter d'une affaire rentable. On assiste au même phénomène dans le cas des sociétés aériennes. Où était donc le Canadien Pacifique quand nous en avions besoin? Ce n'est qu'après qu'Air Canada fut devenue rentable et que la demande eut été suffisante, que le secteur privé a voulu se lancer dans le transport aérien.

M. Mazankowski: Vous avez contribué à bâtir ce secteur privé.

M. Benjamin: Ce sont les contribuables qui en ont fait les frais et qui continuent de le faire. Où était le secteur privé quand nous en avions besoin pour assurer des services publics essentiels?

Je ne mets en cause ni les intentions, ni les motifs ni les capacités de ceux qui se proposent d'acquérir la STNL, mais depuis des années, par la voie d'organismes qui les représentaient, ils ont dit au Parlement et ils le disaient aussi en public, qu'ils souhaitaient que le gouvernement continue à exploiter l'entreprise. N'eussent été les intentions d'entreprises du Sud qui ont fait des pressions sur le gouvernement précédent et le gouvernement actuel, les associations autochtones du Nord n'auraient pas cherché à acquérir l'entreprise. Je me demande combien d'Inuits et de Dénés sont prêts à s'abandonner à la générosité d'entreprises du Sud? Quand ils ont vu que le gouvernement précédent et le nouveau également étaient prêts à privatiser l'entreprise, ils n'avaient d'autre choix, je pense, que de s'unir pour présenter une offre d'achat. En somme, parmi les solutions possibles, la proposition contenue dans ce projet de loi était ce qu'il y avait de mieux à faire hormis le statu quo.

En second lieu, si nous décidons de vendre l'entreprise, les contribuables seront-ils payés équitablement en retour de leurs investissements? Après la remise des dettes envers la Couronne—chose qui sera sans aucun doute faite puisqu'une disposition en ce sens figure dans le projet de loi et que la recommandation royale prévoit des fonds à cet effet—si mes calculs sont bons, et je pense qu'ils le sont, les avoirs nets de l'entreprise s'élèveront à 68 millions de dollars. Pourtant, par la voie des journaux, non par l'intermédiaire du ministre ni d'après le contrat de vente, le gouvernement s'attend à recevoir à peu près 25 millions. Est-ce exact? Nous l'ignorons. Le projet de loi ne le précise pas et le ministre ne nous a pas expliqué pourquoi la chose ne figure pas dans le projet de loi.

Enfin, le ministre a demandé à la Chambre de confier un mandat au comité permanent des transports pour étudier le rôle et la responsabilité du gouvernement du Canada en ce qui concerne les transports dans le Nord et les infrastructures, de sorte que le comité parcourra le Nord en septembre et peut-être en octobre pour étudier la question, rédiger son rapport qu'il remettra à la Chambre. Le comité se réunira pour examiner cette question au cours des semaines et des mois à venir. Entre-temps, le ministre vendra le principal instrument de la politique nationale relative au transport dans le Nord. Le ministre ne pense-t-il pas que ce n'est pas une bonne chose qu'il demande d'une part au Parlement d'examiner une question et qu'il décide de l'autre d'aller de l'avant avec ce qu'il comptait faire de toute façon? Nous savons que c'est ce que le gouvernement a fait dans le cas des pluies acides, de la guerre des étoiles et du libre échange. Nous ne sommes donc pas étonnés, mais nous sommes attristés et déçus.

J'imagine qu'il n'y aurait pas vraiment d'objection fondamentale si l'on retardait l'entrée en vigueur du contrat de vente jusqu'à ce que le comité des transports ait terminé son étude de l'infrastructure des transports dans le Nord. Le gouvernement pourrait ensuite mettre le projet de loi en vigueur. Je serais heureux que le ministre accepte de préciser dans le projet de loi qu'il entrera en vigueur seulement par proclamation royale et ce, uniquement lorsque le comité des transports aura terminé son étude, qu'il aura fait rapport à la Chambre et que la

Chambre aura examiné ce rapport. De fait, le rapport pourrait bien contenir des recommandations qui inciteraient le ministre à modifier le projet de loi.

• (1200)

Je pense qu'à la fin du compte, le gouvernement ne devrait pas vendre des sociétés de la Couronne, surtout celles qui fonctionnent bien, et que le Parlement ne devrait pas approuver de telles ventes de façon générale, surtout si la loi ne contient aucune garantie au sujet de l'identité des acheteurs, et je parle de façon générale parce que nous savons qui seront les acheteurs dans ce cas-ci, du montant que le gouvernement, c'est-à-dire le peuple canadien, obtiendra pour la vente d'une société dans laquelle il avait investi et de ce qui se passera à l'avenir si les propriétaires éventuels ne respectent pas les engagements que le gouvernement avait pris envers les habitants du Nord. Je tiens à signaler au ministre, monsieur le Président, que nous présenterons des modifications à cette fin au moment de l'étude au comité et que j'en ferai parvenir une copie au ministre le plus rapidement possible. Nous craignons que le gouvernement majoritaire que nous avons maintenant ne cédera pas à la logique, à la raison ou à quoi que ce soit maintenant qu'il a entrepris une mission suicide pour débarrasser le peuple canadien de toutes ses entreprises péniblement établies et maintenant rentables, comme il l'a fait pour la Société des brevets et Téléglobe Canada.

Le ministre a longuement attendu avant de présenter ce projet de loi. Si je ne m'abuse, le contrat de vente a été annoncé le 17 mai, mais de toute évidence, les négociations se poursuivaient depuis longtemps.

M. Mazankowski: Ce n'était pas voulu.

M. Benjamin: Le ministre avait conclu un accord de principe avec un autre acheteur il y a trois ou quatre mois, mais la vente n'a pas eu lieu. Le projet de loi ne contient rien de précis à propos d'une offre d'achat particulière. Il ne précise nulle part qui achètera la société ou quels éléments de l'entreprise ou partie seront vendus. Après un simple changement du titre, le projet de loi pourrait tout aussi bien servir à vendre n'importe quelle société de la Couronne parce que la mesure est tout à fait générale et très vague. Le ministre a donc attendu le 12 juin pour présenter le projet de loi et il s'attendait qu'il serait débattu et adopté en l'espace de sept jours. Bien entendu, pendant les derniers jours d'une session du Parlement, le ministre, tous les députés et les comités permanents veulent adopter autant de projets de loi que possible.

Un certain nombre d'articles dans le projet de loi autorisent le ministre à faire presque tout ce qu'il veut avec cette entreprise. Si le même projet de loi était présenté relativement à d'autres sociétés de la Couronne, les ministres pourraient vendre ces sociétés pour un montant ridicule à n'importe qui, y compris peut-être à leurs amis. Ils pourraient vendre nos sociétés de la Couronne à quelqu'un d'autre que l'acheteur annoncé dans les communiqués. Ils pourraient les vendre pour plus ou moins que le montant annoncé à l'origine et même pour beaucoup moins que leur juste valeur. La hâte du gouvernement à faire adopter cette mesure législative provient peut-être davantage du fait qu'il voudrait donner ce pouvoir au ministre que de son désir de vendre cette société avant l'été. C'est difficile à dire. Même si nous convenons que les acheteurs dont nous avons entendu parler seront tout à fait satisfaisants, nous avons l'impression que le projet de loi pourrait servir de modèle, après un simple changement de titre, pour la vente de toutes les autres sociétés de la Couronne à l'avenir. Cela nous inquiète. Si cela se passait au cours des mois et des années à venir, je peux garantir au ministre qu'il aurait de la difficulté à obtenir l'approbation du Parlement au début de la session et même pendant les quelques dernières semaines avant la fin de la session.

Le paragraphe (3) de l'article 3 permet au gouverneur en conseil de soustraire à la vente une part ou l'autre de la société et permet au ministre de transférer le contrôle de la part exemptée à quelque autre organisme gouvernemental ou société d'État. Ce n'est pas grave car nous aimerions qu'il garde la propriété de toute l'entreprise, mais le ministre peut aussi céder cette part à quelqu'«autre personne ou organisme», pour employer l'expression du projet de loi. Cela nous inquiète un peu. Si les acheteurs éventuels décident qu'ils ne veulent pas d'une partie de la société, le ministre a le pouvoir, en vertu du projet de loi, de céder cette part à quelqu'un d'autre. Pourquoi le ministre ne précise-t-il pas dans le projet de loi à qui il vend la STNL? Il a un acheteur en vue. Il a fait plusieurs annonces à ce sujet. Pourquoi ne pouvait-il pas nous donner tous les détails? S'il veut vendre une société à quelqu'un, pourquoi ne peut-il pas donner plus de précisions? Si le projet de loi avait été plus précis, le ministre des Transports (M. Mazankowski), un autre ministre ou le cabinet ne pourrait pas en changer les termes. Ils ne pourraient pas se défaire d'une partie de la société et en conserver une autre. Ils ne pourraient pas en vendre une partie et en céder une autre à d'autres personnes connues ou inconnues.

Nous ne voulons pas bloquer l'adoption de cette mesure législative, mais nous nous attendons que le ministre nous fournisse plus de détails à l'étape du comité, ce soir. Nous aimerions qu'il soit beaucoup plus explicite et ouvert qu'il ne l'a été. Maintenant que le gouvernement sait à qui il vend, rien ne l'empêche de rendre toutes les conditions d'achat publiques. Je crois le ministre sur parole et j'ai confiance qu'une fois le projet de loi adopté, il va vendre la société à qui il a dit qu'il la vendrait. Je ne sais pas si je pourrais faire autant confiance à d'autres ministres, mais je crois celui-ci sur parole.

Le gouvernement a commencé par accepter l'offre d'une entreprise de camionnage d'Edmonton, mais il a exigé la participation d'autochtones pour apaiser les populations du Nord. Cette affaire a échoué et, Dieu merci, un autre appel d'offres a été lancé. Un autre consortium de sociétés de développement du Sud a soumissionné. Là encore le gouvernement, et j'en félicite le ministre, a décidé de vendre à deux des sociétés d'Inuit qui avaient manifesté un intérêt. L'accord de principe a été annoncé le 17 mai. Nous devons empêcher que le projet de loi, tel qu'il est conçu, serve à vendre de la même façon d'autres sociétés de la Couronne, notamment celles qui sont rentables. Je suis prêt à accepter la vente dans ce cas-ci, mais seulement dans ce cas-ci, parce que je suis persuadé que le ministre a l'intention de vendre à qui il a dit qu'il vendrait, mais comme je le disais tout à l'heure, monsieur le Président, le même texte de loi pourrait servir, en en changeant le titre, à vendre presque toutes les sociétés de la Couronne, qu'elles soient rentables ou non. Le gouvernement est déterminé à faire valoir son idée sur la privatisation en vendant cette société, car il a l'impression que le sud du pays n'en fera pas trop de cas, étant donné qu'il s'agit d'une entreprise du Nord, mais les

septentrionaux ne se laisseront pas faire sans rien dire, même s'ils ne sont pas nombreux. D'une façon ou d'une autre, notre parti s'oppose en principe à la vente des sociétés publiques, surtout celles qui sont rentables, et l'ensemble de la population peut assumer les frais des entreprises déficitaires qui fournissent un service public essentiel à un petit marché, une région isolée ou une population éparpillée sur un grand territoire. A notre avis, cependant, la soumission acceptée semble la meilleure. Il serait préférable que les Inuit et les Dénés collaborent, mais même si leur conflit devait durer 1,000 ans ou plus, il ne serait probablement pas réglé par un conseil conjoint ou la vente des actions de la STNL à différents acheteurs.

• (1210)

Enfin, monsieur le Président, le ministre me dira peut-être ce soir, ou immédiatement s'il le préfère, si l'État a songé à la possibilité de garder un intérêt minoritaire de 15, 20 ou 25 p. 100 dans la société. Il serait ainsi représenté au conseil d'administration et saurait exactement ce qui se passe. Je sais que le ministre est conscient et s'inquiète du fait qu'on ne sait pas quelle protection sera offerte aux cadres et employés chevronnés de la société une fois la vente conclue. La société n'est pas facile à administrer et, manifestement, cadres et employés ont été à la hauteur de la situation. Ils ne sont pas parfaits, bien sûr, car il y aura toujours des griefs et les gens vont toujours s'attendre à des services additionnels. Généralement parlant, cependant, ils ont fait un excellent travail et nous voulons savoir si les cadres et les employés de la STNL vont être protégés.

En terminant, j'assure au gouvernement que nous ne nous opposons pas au projet de loi pour la bonne et simple raison que nous savons qui sont les acheteurs. Autrement, je tiens à dire au ministre que nous n'aurions pas adopté cette mesure au cours de la présente session parlementaire. Nous espérons que le ministre va accepter nos amendements, même en partie. Sinon, nous sommes disposés à appuyer le projet de loi, car les gens du Nord pourront ainsi posséder et administrer une entreprise qui leur est essentielle et qui sert l'intérêt public en général.

Supposant que la mesure reçoive la sanction royale d'ici à vendredi, nous souhaitons bonne chance aux nouveaux propriétaires. Nous espérons que le gouvernement va continuer de collaborer et, si nécessaire, de les aider à améliorer les services de la société et à assurer sa rentabilité. J'espère que, avec le temps, d'autres gens du Nord, en particulier les Dénés, vont devenir propriétaires de la société et s'occuper de la gestion. J'espère que les gens du Nord vont finir par s'entendre entre eux, avec l'aide du ministre et du ministère. Monsieur le Président, j'espère aussi que le ministre va tenir à garder une partie des actions pour maintenir la présence nationale, ne serait-ce que pour garantir ce service essentiel dans le Nord du Canada. A mon avis, tous les Canadiens sont disposés à l'appuyer et à participer par l'intermédiaire du gouvernement. Il n'est pas vraiment nécessaire de vendre toutes les actions de la société, mais si c'est l'intention du gouvernement, j'ose espérer que le ministre va au moins fournir toute l'assistance nécessaire au cours des prochaines années afin de s'assurer que les nouveaux propriétaires vont faire progresser cette entreprise vitale dans le nord du Canada.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de me prononcer en faveur du projet de loi C-53 qui donnerait au ministre des Transports le droit de se départir de ses avoirs dans la Société des transports du nord Limitée. Il y a deux éléments à prendre en considération. Tout d'abord, le projet de loi qui autorise le gouvernement du Canada à se départir de la société; deuxièmement, la vente de la société elle-même. Lorsque le comité permanent des transports se réunira ce soir pour étudier la vente, il faudra que l'on fournisse aux députés de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) et de Regina-Ouest (M. Benjamin) les renseignements qu'ils ont demandé. Nous devrions avoir devant les yeux l'accord et le protocole de vente, de sorte que les parlementaires puissent se rendre compte de ce que nous faisons.

Je suis d'avis que la STNl devrait être privatisée. Il n'y a aucune raison pour que le gouvernement du Canada s'occupe directement de l'exploitation des barges sur le Mackenzie, dans la baie d'Hudson et ailleurs. Ce travail pourrait parfaitement être fait par le secteur privé canadien. Pourquoi le gouvernement du Canada devrait-il exploiter des sociétés de camionnage comme la filiale Grimshaw de la STNL? Il n'y a aucune raison. Le ministre a expliqué que le gouvernement avait pris ces responsabilités par accident, lorsqu'il a assumé le contrôle d'Eldorado Uranium, pendant la guerre. Avant cela, le transport par voie d'eau relevait de l'entreprise privée, et à un moment de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Par conséquent, avant la nationalisation il existait un service privé. A certaines époques, ce furent les missions catholiques qui assurèrent le transport par voie d'eau. Ayant déjà été assuré par l'entreprise privée, il n'y a aucune raison pour que ce transport ne le soit pas à nouveau.

En tant que société d'État, la STNL était dans une situation privilégiée. Elle avait des amis à Ottawa qui s'assuraient qu'elle ne soit pas lésée, par l'attribution de permis d'utilisation des voies d'eau, par exemple. Les sociétés qui demandaient des permis s'apercevaient que leurs demandes n'étaient pas étudiées aussi rapidement que celles de la STNL.

En même temps que nous remettons la SNTL entre les mains de l'entreprise privée, nous devons revoir l'ensemble de la réglementation du transport par eau dans le Nord. Cette société ne devrait plus être dans une situation privilégiée qui était, dans certaines régions, un quasi monopole. Il nous faut permettre la concurrence. Il faut autoriser de petits exploitants à assurer des services spécialisés ou locaux. Je prévois que nous aurons, prochainement, ce que nous pourrions appeler deux exploitants centraux: STNL et TAL. Ils assureraient les services sur toute la voie d'eau. Les services spécialisés, comme le ravitaillement du secteur pétrolier et gazier de la mer de Beaufort, pourraient être assurés par d'autres. A l'intérieur des localités, il n'y a aucune raison pour que des exploitants locaux ne se procurent pas de petites barges. Il est inutile d'avoir partout des embarcations de 1500 tonnes. Il est plus facile de rentabiliser une embarcation de plus petite taille. Ce serait une bonne occasion pour certains de lancer une petite entreprise qui fournirait un service utile à la collectivité. J'espère que la Commission canadienne des transports changera d'optique et ouvrira le marché. Autorisons la concurrence dans les transports par voie d'eau. Laissons une certaine souplesse, pour que les services puissent changer rapidement, et, ainsi, mieux répondre à la demande.

Société des transports du nord

• (1220)

Bien des clients de la STNL et d'autres compagnies sont dans le secteur pétrolier et gazier. Une année ils vont à un endroit, mais l'année suivante la situation a changé et ils sont rendus ailleurs. Il faut donc un système qui puisse répondre rapidement à l'évolution de la demande. Nous devons donner aux petits exploitants la possibilité de lancer leurs services rapidement.

Le gouvernement devrait s'assurer que les bâtiments utilisés sont aptes à naviguer et que les équipages ont une formation leur permettant de manœuvrer ces bateaux en toute sécurité. Cependant, le gouvernement ne doit pas se préoccuper des taux imposés pour transporter des marchandises d'un endroit à l'autre dans des navires donnés. Cela ne regarde pas le gouvernement du Canada.

Le député de Regina-Est adopte une attitude très paternaliste . . .

M. Benjamin: Regina-Ouest.

M. Nickerson: Je regrette, je voulais dire le député de Regina-Ouest. Je l'ai entendu parler suffisamment souvent pour me rappeler sa circonscription. Il adopte une attitude très paternaliste à l'égard des habitants du Nord. Il les considère inférieurs aux électeurs plus intelligents de Regina-Ouest.

M. Benjamin: Allez donc, je n'ai jamais dit cela.

M. Nickerson: Il prétend que le gouvernement doit nous aider en gardant la haute main sur tout ce qui se passe dans cette région. Je puis dire au député de Regina-Ouest que les exploitants et les hommes d'affaires des Territoires du Nord-Ouest sont aussi compétents que ceux de Regina ou d'une autre région du pays. Nous n'avons pas besoin du gouvernement pour nous tenir la main, merci bien.

Cette industrie va connaître à nouveau une certaine évolution dans un proche avenir. Le réapprovisionnement des localités n'est plus aussi important dans l'ensemble, et surtout pour les recettes produites pour les compagnies de navigation, que par le passé. Pour autant que je sache, il n'existe plus de service de navire frigorifique sur le Mackenzie ou dans la mer de Beaufort. Les produits frais et les articles d'épicerie ne sont plus transportés par eau, mais plutôt par camion, par avion ou par d'autres moyens plus rapides. L'approvisionnement de produits pétroliers vers certaines localités éloignées est très important. Celles-ci veulent être certaines de recevoir des livraisons régulièrement.

Cependant, l'avenir de l'industrie maritime ne se trouve pas tant dans le secteur du réapprovisionnement des localités que dans celui des services à l'industrie pétrolière et gazière. Celle-ci représente le principal client de la Société des transports du Nord et d'autres exploitants. L'avenir se trouve peut-être dans le transport de la machinerie lourde pour l'industrie pétrolière et gazière et on utilisera peut-être davantage les routes côtières que les routes fluviales. La STNL ne joue plus aucun rôle sur le lac Athabasca, surtout depuis la fermeture de la mine d'uranium. Avec l'extension du réseau routier le long du fleuve Mackenzie, l'approvisionnement par eau de ces régions ne sera plus aussi important que par le passé. Le centre d'activité de l'industrie se déplace vers le Nord. Les services à l'industrie pétrolière et gazière occupent une place plus importante que par le passé, où le réapprovisionnement des localités était au centre des activités de la Société des transports du nord et ses quelques concurrentes.

En tant que politique, je ne peux résister à la tentation de faire quelques observations sur le manque de cohérence de certains de mes amis du parti libéral. La politique libérale a toujours fortement fluctué. Lorsque le parti libéral promettait quelque chose, on ne pouvait jamais être certain qu'il ne ferait pas exactement le contraire. La privatisation a toujours fait partie intégrante de la politique de notre parti. La Société des transports du nord se trouvait sur la liste des candidats sélectionnés en 1979, quand le parti progressiste conservateur a formé le gouvernement pendant une période trop brève.

Au cours des campagnes électorales de 1979 et de 1980, mon concurrent libéral s'est rendu entre autres à Hay River, qui est le centre des activités de la STNL, où il a essayé de semer la crainte parmi les employés de cette société. Il a déclaré que les conservateurs vendraient la Société au nez et à la barbe de ses employés et qu'ils les laisseraient tomber. Le parti libéral, par contre, promettait de ne pas vendre la Société, mais de la conserver en tant que société d'État, en garantissant à vie tous les emplois, nécessaires ou non. Le parti libéral a déclaré qu'il ne privatiserait en aucun cas la Société des transports du nord.

A peine deux ans plus tard, quand le député de Winnipeg-Fort Garry est devenu ministre des Transports, son tout premier geste fut de revenir complètement sur la politique du parti libéral. Il a déclaré que son parti allait vendre la STNL. On en arrive à se demander s'il est prudent de voter pour des députés du parti libéral après les avoir vus changer totalement de politique en quelques mois. On ne peut pas leur faire confiance. Cependant, le député de Winnipeg-Fort Garry avait raison de conclure que la Société des transports du nord était la candidate idéale à la privatisation et que l'on servirait au mieux les intérêts des Canadiens du Nord et du reste du pays en confiant au secteur privé le réseau de transport par eau dans le Nord.

Voyons un peu comment cette décision politique a été mise en vigueur sur le plan pratique. Si nous voulions être honnêtes avec nous-mêmes, il nous faudrait admettre que toute cette affaire n'a été qu'une comédie d'erreurs du début à la fin. Le processus de privatisation a traîné pendant plus d'un an. Les gens ne savaient pas où ils en étaient. Les employés de la STNL incertains de leur avenir, en ont été particulièrement éprouvés. Ils ne sont absolument pas parvenus à obtenir une réponse directe. Tout a commencé lorsque l'ancien ministre des Transports a chargé une firme américaine de conseils financiers de privatiser une société canadienne. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi il a choisi une entreprise américaine. N'y a-t-il pas de conseils financiers canadiens capables de faire la même chose?

J'ai entendu bien d'éventuels acheteurs de la STNL se plaindre du fait qu'ils n'arrivaient pas à obtenir les informations nécessaires pour faire une offre rationnelle. Ils n'arrivaient pas à obtenir ces renseignements et les députés non plus, je le sais. Personne ne parvenait à savoir ce que le gouvernement avait à vendre. Non seulement les clients de la STNL ont été laissés pour compte pendant cette période de temps, mais ils ne savent toujours pas ce qui arrivera. Les deux gouvernements ont laissé planer le mystère autour des décisions qui étaient prises. Personne ne savait ce qu'il y avait à vendre ni quelles étaient les offres éventuelles. Pourquoi ne pas avoir eu recours à une formule indiquant ce qui était à vendre et énumérant tous les biens en donnant les informations nécessaires. On aurait pu dévoiler publiquement la nature et le montant des offres. Tout se serait passé ouvertement et personne n'aurait pu se plaindre d'une influence politique.

• (1230)

La vente de la Société Northern Industrial Carrier a été un fiasco car, de toute apparence, la vente était conditionnelle et l'acheteur n'avait pas pu remplir les conditions de la vente. Je présume que l'acheteur ne savait pas ce qu'il achetait, ce qui avait encore retardé la transaction. Les employés, les clients et les autres ne savaient pas ce qui se passait.

S'il est tellement difficile de privatiser une société de la Couronne assez petite comme la STNL, je ne voudrais pas être à la place du ministre lorsqu'il essaiera de privatiser Air Canada. J'espère bien qu'il connaît certaines des difficultés qui l'attendent et qu'il sait comment les surmonter lorsqu'il privatisera des sociétés plus grandes et plus intéressantes.

M. Mazankowski: Vous devez admettre que je suis un homme prudent.

M. Nickerson: Le ministre dit qu'il est prudent. Il se montre prudent depuis bien des mois à cet égard. Les difficultés sont dues notamment au fait qu'il y a de nombreux petits détails à régler même pour une petite société comme celle-ci. Le ministre est extrêmement occupé et il peut difficilement surveiller d'assez près le déroulement des opérations de privatisation.

Tous les députés le savent, quelques-uns d'entre nous sont surchargés, car ils travaillent 18 heures par jour sept jours par semaine alors que d'autres ont en réalité trop peu de travail. Si nous recommençons, il serait peut-être bon que le ministre charge un secrétaire parlementaire ou un autre député de surveiller l'application d'une mesure législative déterminée ou la privatisation d'une société comme celle-ci. Je suis certain que cela aiderait le ministre de confier cette tâche à un député compétent dans le domaine, qui connaisse les protagonistes. On éviterait ainsi de se trouver dans une situation comme celle-ci et les opérations se dérouleraient bien mieux si LE ministre chargeait une personne ayant les connaissances politiques et économiques nécessaires de surveiller les opérations.

Je voudrais poser des questions sur l'achat éventuel. J'espère qu'on y répondra ce soir, mais je les pose maintenant, à l'instar des députés qui ont parlé avant moi. Nous voudrions savoir pourquoi on a choisi cette offre de préférence à une autre. Je comprends que mon temps de parole est pratiquement écoulé. Je voudrais que la Chambre m'accorde à l'unanimité cinq minutes de plus.

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député continue à parler?

Des voix: D'accord.

M. Nickerson: Merci, monsieur le Président. Nous voudrions savoir quel rôle joue la société Trimac dans l'affaire. Il s'agit d'une entreprise de camionnage dont le siège social est situé à Calgary et qui s'occupe du transport dans le domaine de l'exploitation pétrolière et de la construction de pipe-lines. D'aucuns entretiennent des soupçons au sujet de son rôle dans cette affaire, estimant que la Trimac n'essaie peut-être d'acquérir la Grimshaw que pour avoir un moyen détourné d'obtenir l'autorisation de faire pénétrer ses camions dans les Territoires. Cela susciterait de vives inquiétudes dans le secteur du camionnage et l'administration des Territoires du Nord-Ouest. En effet, celle-ci a pour politique de doter les Territoires de leurs services propres de camionnage et de ne pas laisser les grandes entreprises du Sud écraser celles des Territoires dont certaines sont excellentes et ont acquis une grande compétence dans les divers secteurs d'activité. Il est à souhaiter qu'elles sauront encore mieux se préparer pour assurer le transport dans le domaine de l'exploitation pétrolière.

Il n'est pas difficile de comprendre l'intérêt que les Nunasi peuvent porter aux activités au Keewatin, puisque c'est évidemment là que sont leurs principaux intérêts. Ils se préoccupent grandement des activités de la zone de la baie d'Hudson et des services à assurer aux localités du Keewatin. Je me demande si on a songé à séparer les activités de la Société dans la zone de la baie d'Hudson des autres, puisqu'elles sont fort différentes de celle du Mackenzie et de Beaufort, et à s'en départir séparément, peut-être à l'avantage des Nunasi, acheteurs très probables. A-t-on songé à confier les activités de la société à ceux qui ont un intérêt particulier pour les divers aspects des services?

Pour ce qui est de remettre la société à des collectivités plutôt qu'à des particuliers, il y a lieu de se poser quelques questions. Le gouvernement, dans le Nord, a toujours eu tendance à considérer les gens comme des groupes, plus particulièrement des groupes ethniques, plutôt que comme des individus, et des citoyens canadiens. Il me semble parfois préférable de traiter avec des individus, peu importe leur race, qui se regroupent pour former une entreprise au lieu de mettre constamment l'accent sur la constitution de groupes formés en fonction de l'origine ethnique.

Société des transports du nord

D'autres députés ont parlé aujourd'hui des difficultés qui se posaient lorsque des groupes ethniques tentaient d'acquérir des sociétés qui assurent des services dans des régions habitées par plusieurs groupes ethniques. On ne peut nier qu'il soit préférable de diriger une entreprise de transport d'un point de vue strictement commercial, sans se préoccuper des revendications territoriales ou des droits des autochtones.

Peu importe quel groupe ethnique s'imposera dans cette entreprise commerciale, il est probable que les autres ressentiront une certaine amertume. Si nous nous engageons dans cette voie à l'avenir, je souhaiterais qu'on adopte une optique plutôt commerciale au lieu de se préoccuper des collectivités ethniques. La société de développement Inuvialuit a fait la preuve, par le passé, d'une certaine efficacité sur le plan commercial, mais elle a partie liée avec l'organisme COPE qui, on le sait, ne dédaigne pas à l'occasion de faire de la politique sans trop de ménagement. Ceux qui ne sont pas dans la zone de la COPE s'inquiètent de l'avenir. J'ose espérer que leurs craintes sont sans fondement, mais, si une bonne partie de la zone desservie par la Société des transports du nord n'est pas représentée parmi les nouveaux propriétaires, on peut concevoir sans peine leur point de vue.

Dernier point, l'avenir de Hay River. Cette localité est un centre de transport, mais elle n'a pour ainsi dire aucune autre activité économique. Le gouvernement a fait exprès d'y détruire le secteur de la pêche. Tout ce qui reste, c'est le transport, et le transport, c'est essentiellement la Société des transports du nord Limitée. Il y a des gens à Hay River qui s'inquiètent beaucoup de ce qui arrivera à la suite de cette privatisation. La plupart des employés de la STNL, en fait une bonne proportion d'entre eux, en particulier les employés occupés à l'entretien et au chargement des péniches, habitent à Hay River.

• (1240)

Aux termes d'au moins une des propositions, la localité de Hay River aurait en outre obtenu le siège social de la STNL. Ses habitants comptaient sur cette éventualité. Ils sont maintenant dans l'incertitude. Il faut dissiper certains des sentiments de méfiance suscités à Hay River. Les gens doivent être mis au courant de ce qui va leur arriver. Les gouvernements ne doivent pas abandonner Hay River et ses habitants dans leur empressement à se débarrasser de la STNL.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations? Nous reprenons donc le débat. La parole est au député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall).

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je serai relativement bref. Je dois dire d'emblée que j'approuve la vente de cette société de la Couronne, mais je voudrais profiter de la présence du ministre à la Chambre pour faire certaines observations. Bien des gens se posent des questions sur ce qui est en train de se passer. On a déjà beaucoup parlé de la teneur du projet de loi et des conséquences que cette vente de biens de la Couronne aura sur le gouvernement du Canada et sur les personnes touchées.

J'espère que ce projet de loi, dont le but est de vendre une société de la Couronne, ne servira pas de précédent pour la vente de sociétés de la Couronne. A maintes reprises, nous avons entendu le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) manifester l'intention, à la Chambre et ailleurs, de vendre diverses sociétés de la Couronne appartenant au gouvernement du Canada. Nous l'avions déjà entendu faire des déclarations dans ce sens pendant la campagne électorale, et plus récemment il en a parlé lors de ses nombreux déplacements dans le pays. Malheureusement ou heureusement, selon le point de vue de chacun, ce ministre n'a guère obtenu de succès.

Je pense qu'il convient de féliciter le ministre des Transports (M. Mazankowski) d'avoir réussi à tout organiser et à conclure finalement une entente avec les nouveaux acheteurs, bien qu'il faille souligner, pour être tout à fait juste, que les préparatifs étaient commencés depuis longtemps et que, en tant que ministre responsable des transports, il a hérité du dossier et l'a mené à bonne fin.

Même si l'intention du projet de loi est louable, il comporte diverses dispositions auxquelles les députés du parti gouvernemental feraient bien de réfléchir, comme l'ont souligné les porte-parole de mon parti. Nous n'allons pas nous opposer au projet de loi catégoriquement, et nous allons même l'approuver, mais je demande au ministre de convenir que, quand la Couronne achète les biens d'une société privée, que ces biens soient fixes, réels, ou autres, le projet de loi doit stipuler normalement quel ministère en fera l'acquisition et quel ministère et ministre en seront responsables. Je pense aussi que le projet de loi doit parler du dépôt du rapport annuel et préciser à quel comité permanent de la Chambre des communes la question sere renvoyée. Quand la situation est inverse, comme dans ce cas-ci, le projet de loi n'est pas aussi clair et aussi précis.

Je dis au ministre en toute bonne foi que les rédacteurs juridiques feront remarquer, et peut-être pas sans raison si l'on examine les précédents concernant la vente d'une société de la Couronne, que certaines des choses dont les députés de mon parti et ceux du Nouveau parti démocratique ont parlé ne devraient peut-être pas figurer dans une mesure législative.

Par votre intermédiaire, monsieur le Président, je tiens à dire au ministre qu'il a certes l'occasion de conclure la vente que lui et moi jugeons dans l'intérêt de tous les Canadiens, mais qu'il importe aussi que lui et son ministère s'intéressent d'une manière plus générale à la question de la vente des sociétés de la Couronne. Il est essentiel d'apporter des changements à la substance du projet de loi et à sa formulation. Par exemple, pourquoi ne peut-on pas nommer l'acheteur dans le projet de loi? Je pose la question au ministre en espérant qu'il aura l'occasion d'y répondre en concluant tout à l'heure. Si le fait de nommer l'acheteur dans le projet de loi compromet de quelque manière l'accord qui a déjà été conclu, je pense qu'il faudrait le dire clairement. Autrement, si le fait de nommer l'acheteur dans le projet de loi ne nuit en rien à la vente de la société de la Couronne, pourquoi ne le nomme-t-on pas?

Au sujet de l'étude d'impact, il reste des zones d'ombre dans mon esprit sur certains aspects, et le ministre pourrait peut-être nous donner des précisions. Il me semblerait logique que lorsque la Couronne, le gouvernement du Canada, procède à une vente de biens qui aura des répercussions sur les Canadiens du Nord, les Canadiens et le Parlement disposent des résultats d'une étude d'impact, que le ministre désire les présenter à un comité permanent ou à la Chambre des communes même.

J'ai moi-même une certaine connaissance de ces questions. Dans les négociations, la confidentialité doit être une priorité. Je voudrais que le ministre réfléchisse à la question pour peut-être nous dire, quand il en aura l'occasion, si les résultats d'une étude d'impact pourraient compromettre le contrat de vente qui a été signé. Je doute qu'il en soit ainsi, mais, si c'était le cas, il revient à mon sens au ministre des Transports de le dire clairement le plus vite possible, de manière que les députés qui pourraient vouloir poser des questions à ce sujet sachent à l'avance qu'ils ne pourront pas obtenir de réponses satisfaisantes pour de bonnes raisons. Il faut prendre au sérieux la question de la confidentialité, notamment pour ce qui est de la teneur de la promesse de vente.

Les gouvernements et les représentants des ministères ont souvent tendance à dire, s'il existe le moindre doute et sans justification véritable: «Nous allons considérer que c'est confidentiel et, par conséquent, il ne faut pas qu'il en soit fait mention dans la loi elle-même.» A mon avis, le ministre devrait commencer par faire une étude d'impact et en communiquer les résultats à tous les députés. Mon observation n'est peut-être pas pertinente puisque le ministre comparaîtra peut-être devant le comité pour y répondre aux questions avec la clarté qui lui est coutumière, et peut-être déposera-t-il une étude des répercussions. Il pourrait peut-être intervenir à la Chambre aujourd'hui et nous dire si une telle étude a été effectuée ou non et, le cas échéant, si les députés en recevront des exemplaires.

• (1250)

Le projet de loi précise que les conditions de la vente devront être approuvées par le gouverneur en conseil. Je crois comprendre que la transaction a bel et bien été conclue. Le ministre déposerait-il, avec le consentement de l'autre partie, les modalités de l'entente? Je voudrais revenir à l'article 99 de la Loi sur l'administration financière qui stipule, si ma mémoire est fidèle, que le gouvernement du Canada donne des directives aux sociétés d'État par l'entremise de leur conseil d'administration. Je demande au ministre si une telle directive a été émise et, dans l'affirmative, s'il la déposera. Je ne m'attends pas à ce qu'elle renferme tous et chacun des articles du contrat de vente, mais elle pourrait permettre aux députés de mieux comprendre certaines des questions abordées par le ministre dans ses négociations avec l'acheteur. Le ministre siège à la Chambre depuis beaucoup plus longtemps que moi.

M. Baker: Trop longtemps.

M. Dingwall: On peut soutenir qu'il y siège depuis trop longtemps. Je ne suis pas nécessairement d'accord avec cette affirmation; il faudra attendre pour en juger. Quoi qu'il en soit, je crois qu'il serait utile que les parlementaires puissent prendre connaissance des points que j'ai mentionnés, afin qu'ils puissent approfondir la question et en débattre en connaissance de cause. Ce serait utile non seulement pour le débat en cours mais aussi lors des prochains débats. Je voudrais savoir, et le ministre devrait me communiquer ce renseignement dès qu'il lui sera loisible de le faire, si une directive a été donnée à cette société aux termes de l'article 99 de la Loi sur l'administration financière et, dans l'affirmative, si le ministre déposera cette directive.

Mon dernier point concerne le conseil d'administration de la Société des transports du nord Limitée. Le projet de loi renferme un article qui prévoit que certains paragraphes de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes ne s'appliqueront pas. Cependant, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi le conseil d'administration semble avoir été exclu de la vente? On ne m'a pas encore fourni une explication valable de cette exclusion. Aux termes de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes et de la Loi sur les corporations de la couronne, les membres du conseil d'administration sont responsables des activités d'une société d'État.

J'espère que le ministre répondra à mes questions sur le projet de loi C-53, car j'estime que ces points sont importants et qu'il faut les tirer au clair pour l'intelligence du débat. On pourrait soutenir avec quelque raison que ces questions pourraient influer sur la vente future de sociétés d'État et sur la formulation de projets de loi à cet effet. Je ne veux pas que le ministre ou ses collaborateurs invoquent l'excuse traditionnelle en affirmant que ces renseignements sont confidentiels et qu'ils ne peuvent pas divulguer le nom de l'acheteur, même si l'affaire est déjà conclue, car cela pourrait entraîner des conséquences pendant 99 ans. Je crois que nous devons nous montrer un peu plus incisifs, un peu plus libéraux, pour nous assurer que ce projet de loi ou tout autre projet de loi soit bien fait, équitable et qu'il serve les intérêts des Canadiens.

Je ne suis pas certain de bien comprendre les modalités de la remise de dette et j'en ignore le montant exact. Je crois que l'on a avancé le chiffre de 24 millions de dollars, mais si le ministre dispose de renseignements complémentaires à ce sujet, j'espère qu'il aura la sagesse de les communiquer aux députés qui sont présents à la Chambre aujourd'hui. Nous espérons que les modalités de la vente approuvées par le gouverneur en conseil nous seront expliquées ici aujourd'hui ou au comité permanent. Il faut que les Canadiens sachent à quoi s'en tenir maintenant à ce sujet et non pas dans dix ans d'ici.

Je sais que cette mesure comporte certains amendements corrélatifs à la Loi sur la Société de développement du Canada, à la loi sur l'administration financière et à d'autres lois. Je suis content qu'on nous ait présenté cette mesure. Je souscris à son principal objectif, la vente d'une société de la Couronne. J'espère que le ministre, dans toute sa sagesse, tiendra compte de certaines remarques que j'ai faites concernant la vente de propriétés de la Couronne.

Société des transports du nord

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations au sujet de ce projet de loi et des déclarations que nous avons entendues aujourd'hui. Je suis d'accord avec les porte-parole des deux côtés de la Chambre quant à l'utilité de cette mesure, mais je ne suis pas d'accord avec certaines réflexions quant à la politique de l'ancien gouvernement. Je ne vois aucune contradiction dans le fait que ce dernier ait pris l'initiative de cette mesure, mais je vois, par contre, des contradictions dans les propos du député qui représente cette région, et plus particulièrement dans les arguments qu'il invoque pour justifier la présentation de ce projet de loi. En fait, ce député a accusé un néo-démocrate d'adopter une attitude parternaliste à l'égard des habitants des régions septentrionales en disant qu'ils pouvaient mettre sur pied leurs propres compagnies de transport et qu'ils étaient parfaitement équipés pour le faire. Je n'ai aucun doute à ce sujet. Je ne doute pas que le gouvernement ait eu raison de présenter ce projet de loi.

Je représente une région relativement septentrionale et je comprends les changements de saison et la nécessité d'utiliser parfois des motoneiges ou des avions ou encore des camions pour transporter des marchandises. Il ne faut pas oublier que l'élément rentable du transport dans le nord est, comme l'a souligné le député, l'acheminement des biens et services à destination de l'industrie pétrolière.

• (1300)

Il y a là également un autre élément que l'ancien ministre des Transports aurait sans doute pu expliquer beaucoup mieux s'il avait pu piloter ce projet de loi à la Chambre des communes aujourd'hui. Le gouvernement du Canada est, en effet, chargé d'assurer le transport des biens et services. Il a le devoir de veiller à présenter des projets de loi comme celui-ci dans le but de protéger les citoyens qui utilisent les services de transport, qu'il s'agisse ou non du transport de carburant comme c'est le cas du service de transport dont nous parlons aujourd'hui. Autrement dit, le gouvernement du Canada doit s'intéresser au sort de la population qui réside dans les régions septentrionales et qui ont besoin d'un service de transport pour assurer l'acheminement des combustibles, des produits alimentaires ou de toute autre marchandise. Je veux parler du subventionnement direct ou indirect de ce transporteur.

Apparemment, le ministre des Transports (M. Mazankowski) ne songe qu'à une chose lorsqu'il parle de modifier la structure du transport au Canada. Pour lui, il s'agit avant tout d'économiser l'argent du gouvernement. Cet objectif l'emporte sur tous les autres. On ne peut pas dire, par exemple, que le ministre des Transports ou le gouvernement du Canada veulent se débarrasser à tout prix des sociétés de la Couronne. Lorsqu'ils comprennent qu'ils peuvent économiser en créant une société de la Couronne pour assurer des services de transport, ils le font. Par exemple, dans l'exposé de novembre, il était question de transformer une compagnie de transport, CN Marine, en société de la Couronne pour permettre au gouvernement d'économiser 20 à 40 millions de dollars par an.

Il faudrait voir avant tout quelles conséquences le projet de loi que le gouvernement présente pour réaliser ses objectifs aura pour les citoyens plutôt que pour les sociétés pétrolières et les grandes entreprises desservies. Il faut surtout tenir compte non pas de l'élément rentable de ce réseau de transport, mais plutôt des services dont les citoyens ont besoin. N'oublions pas qui sont ces gens. Les résidents de la plupart des régions isolées et septentrionales sont des producteurs de matières premières. Il peut s'agir de trappeurs, de pêcheurs ou de bûcherons.

Pour faire le bilan des conséquences que les mesures gouvernementales ont eu dans le Nord, il faut tenir compte de l'augmentation des frais de transport. Comment un exploitant peut-il faire face, par exemple, à la hausse de la taxe sur le carburant prévue dans le dernier budget. Si l'on tient compte des services au public, il n'a guère été avantageux pour les régions du nord que la Société canadienne des postes réduise de 40 à 30 les heures d'ouverture des petits bureaux de poste.

Je tiens surtout à faire valoir que l'ancien gouvernement aurait certainement accordé des garanties aux personnes touchées par toute mesure de ce genre. Le gouvernement dira peut-être que c'est du gaspillage et qu'il vaudrait mieux cesser de subventionner les services au grand public. Tout gouvernement ne doit-il pas chercher à assurer ces services aux Canadiens, peu importe si la compagnie réalise ou non un bénéfice à la fin de l'année?

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Nous avons entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des transports.)

* * *

LA LOI SUR LES PÊCHERIES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi le 23 mai, du projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries, dont le comité permanent des pêches et des forêts a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 1 de M. Skelly (p. 4983).

M. le vice-président: La motion nº 1 est maintenant à l'étude. Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) avait la parole, mais il est absent.

M. Henderson: Monsieur le Président, je crois que le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) a obtenu l'accord de tous les partis.

M. le vice-président: La parole est au député d'Egmont (M. Henderson) pour un rappel au Règlement.

M. Henderson: Je crois que le ministre des Pêches et des Océans a obtenu l'accord de tous les partis. Toutefois, je ne vois pas le porte-parole officiel du Nouveau parti démocratique pour les pêches. Comme le ministre a une déclaration à faire, je lui cède la parole.

M. Fraser: Monsieur le Président, mon ami a raison. Il y a eu entente entre le gouvernement, l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique sur la façon de terminer rapidement l'étude de ce projet de loi. Mon seul ennui, et je le dit au leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, c'est l'absence du député de Comox-Powell River (M. Skelly) en ce moment. Si le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique me le permet, j'exposerai ce que je crois être les modalités de l'entente.

M. Deans: Monsieur le Président, je m'excuse, mais mon collègue a dû aller à son bureau pour un instant. Nous l'avons appelé pour lui dire que le projet de loi serait à l'étude. Malheureusement, il n'a pu revenir. Il est dans l'immeuble Confédération, mais il devrait être de retour sous peu. Le ministre peut donc continuer.

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses observations.

Très rapidement, le projet de loi C-32 tend à modifier la Loi sur les pêcheries et à préciser certains pouvoirs du ministre. La mesure, qui est à l'étude à la Chambre et au comité depuis la première semaine de mars, en est maintenant à l'étape du rapport. Tous les partis se sont entendus pour qu'on ajoute au projet de loi C-32, outre les propositions d'amendement présentées à la Chambre, une disposition qui aurait plus ou moins l'effet d'une mesure de temporarisation. Ainsi, la mesure que la Chambre, je l'espère, adoptera aujourd'hui, avec les propositions d'amendement, cessera d'être en vigueur à compter du 31 décembre 1986. A moins qu'avant cette échéance les dispositions actuelles du projet de loi C-32 ne soient reconduites, avec ou sans modifications, la mesure de temporarisation aura également pour effet de rétablir les dispositions actuelles de la Loi sur les pêcheries.

• (1310)

En somme, cela signifie tout simplement que nous sommes convenus d'adopter ces modifications qui demeureront en vigueur jusqu'au 31 décembre 1986, à moins d'un changement législatif, après quoi les dipositions actuelles de la Loi sur les pêcheries seront rétablies.

Le gouvernement a acquiescé à cette méthode inhabituelle pour des raisons de bons sens. Il était évident que les députés néo-démocrates s'opposaient à l'adoption du projet de loi si son libellé n'était pas modifié et qu'il nous aurait été impossible, par conséquent, de faire adopter la mesure avant la fin de la session parlementaire. A titre de ministre des Pêches et des Océans, j'aurais donc été obligé de compromettre mes pouvoirs juridiques au cours de l'été, jusqu'à ce que la Chambre accepte de débattre à nouveau le projet de loi.

Quand je dis que cette méthode a été adoptée pour des raisons de bon sens, je pense que c'est une bonne façon de décrire les choses. En tant que ministre des Pêches, je suis profondément convaincu qu'il vaut mieux mettre en place un dispositif provisoire garantissant au moins une certaine stabilité du régime légal auquel doit être soumis le ministère dans l'intérêt de la collectivité des pêcheurs plutôt que de prolonger une situation risquée. Certains ont prétendu qu'étant donné la décision de la Cour d'appel annulant l'injonction de la décision du juge Collier, l'été dernier, il n'y avait pas de risque. J'estime personnellement, comme d'autres membres de la Chambre, je le crois, qu'il y a un risque, un risque pour le bien-être et les intérêts de la collectivité des pêcheurs que personnellement, et après mûre réflexion, je ne suis pas prêt à prendre.

Mon collègue, le critique des pêches de l'opposition officielle, est présent à la Chambre. J'aurais aimé que mon ami, le député de Comox-Powell River (M. Skelly), soit là aussi. Je pense toutefois que cette initiative aura pour effet de faire accepter la motion nº 1 inscrite au nom du député de Comox-Powell River. Pourrais-je par votre intermédiaire, monsieur le Président, demander au député si c'est effectivement cela que je dois comprendre? Est-il exact que l'amendement qui figure dans la motion nº 1 . . . je m'excuse, je me suis trompé.

M. le vice-président: Je suis désolé d'interrompre le ministre. Je sais que des amendements vont être présentés sur les motions groupées, les motions nºs 2 à 9. Toutefois, la présidence pourrait peut-être en terminer avec la motion nº 1.

M. Fraser: Monsieur le Président, je pense qu'il vaudrait mieux commencer par préciser ce qui est entendu. Très simplement, pour moi, il est entendu que mon collègue le député de Comox-Powell River va retirer les motions nºs 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10. J'aimerais que le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique écoute bien ce qui va suivre. La motion nº 11 présentée par le député de Comox-Powell River comporte une proposition de mesure de temporarisation. Malheureusement, après avoir consulté des juristes et les rédacteurs du texte, je constate qu'il n'est pas possible de procéder de cette façon, et je vais expliquer ce qu'il faut faire à la place. Je vais proposer que la motion nº 11 soit aussi retirée, étant entendu, comme j'en ai discuté avec le député de Comox-Powell River, que je présenterai ensuite une motion qui aura exactement le même effet. Je vois que le leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre est d'accord?

M. Deans: Monsieur le Président, je veux bien croire à l'assurance que nous donne le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) que la motion qu'il va présenter au nom du gouvernement va donner le même résultat que la motion nº 11. De fait, cette motion nº 11 aurait eu pour effet de prévoir une date d'extinction pour la législation existante, et aurait permis au gouvernement de présenter un projet de loi complémentaire, supplémentaire ou même nouveau en 1986.

M. Fraser: Monsieur le Président, j'aimerais signaler cependant qu'il y a une chose sur laquelle il faut appeler l'attention des députés: c'est que la motion nº 11 fixe la date du 31 décembre comme date d'expiration. Par accord entre le député de Comox-Powell River, celui d'Egmont (M. Henderson) et moi-même, cette date sera celle du 31 décembre 1986. Cela est convenu.

M. Deans: Un signe de tête me dit que c'est vrai.

M. Fraser: Monsieur le Président, cela nous laisse la motion nº 3 et la motion nº 12. Il est convenu que la motion nº 3 présentée par le député d'Egmont sera adoptée, mais avec une modification. Le changement que propose la motion du député d'Egmont dit:

et, sous réserve de l'alinéa *a*), en tenant compte des intérêts des groupes exploitants et après consultation . . .

Je crois savoir que mes honorables amis veulent bien accepter de lui faire dire:

et à la suite de consultations . . .

Je pense que cela a été accepté par mon ami, le député d'Egmont, et par le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique.

La motion nº 12, qui est inscrite à mon nom, a été acceptée par tous les partis. Elle dit:

4. La présente loi ne porte pas atteinte aux droits existants ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones du Canada.

En outre, je désire présenter une motion dont le texte est entre les mains de mon ami, le député d'Egmont, et du leader parlementaire du Nouveau parti démocratique également, je pense. C'est la motion qui a pour effet de rendre possible . . .

M. le vice-président: Cela veut-il dire que la présidence pourrait appeler les autres motions?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: A propos de la motion nº 1, y a-t-il consentement unanime à ce que le député de Comox-Powell River (M. Skelly) la retire?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 1 de M. Skelly est retirée.)

• (1320)

M. le vice-président: Les députés qui ont proposé les motions nºs 2 à 9, à l'exception de la motion nº 3, sont-ils autorisés à les retirer?

Des voix: D'accord.

(Les motions nºs 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sont retirées.)

M. George Henderson (Egmont) propose:

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-32, à l'article 2, en retranchant la ligne 20, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«et, sous réserve de l'alinéa *a*), en tenant compte des intérêts des groupes exploitants et après consultation, le maintien et le développement des»

—Monsieur le Président, à propos de la motion nº 3, je tiens simplement à dire que tous les partis ont accepté que le ministre substitue «et à la suite de consultations» à «après consultation». Notre parti est d'accord, et si vous demandez le consentement unanime, je crois bien que vous l'obtiendrez, monsieur le Président. Nous, de l'opposition officielle, sommes très heureux de ce changement.

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans) propose:

Qu'on modifie la motion nº 3 en retranchant tous les mots suivant le mot «exploitants» et en les remplaçant par ce qui suit:

«et à la suite de consultations, le maintien et le développement des».

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion nº 3 ainsi modifiée?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 3, modifiée, est adoptée.)

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour autoriser le député de Comox-Powell River (M. Skelly) à retirer les motions nºs 10 et 11?

Des voix: D'accord.

(Les motions nºs 10 et 11 sont retirées.)

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour autoriser le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) à proposer une motion visant à remplacer la motion nº 11?

Des voix: D'accord.

M. Fraser: Je crois que vous avez une copie, monsieur le Président, de la motion visant à remplacer la motion nº 11. Je me demande si, par souci de chronologie, nous ne pourrions pas d'abord discuter de la motion nº 12.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour autoriser le ministre à traiter de la motion nº 12 avant la motion nº 11?

Des voix: D'accord.

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans) propose:

Motion nº 12

Qu'on modifie le projet de loi C-32, en ajoutant à la suite de la ligne 46, page 2, ce qui suit:

«4. La présente loi ne porte pas atteinte aux droits existants ancestraux ou issue de traités des peuples autochtones du Canada.»

—Monsieur le Président, pour épargner du temps, je ne vais pas dire plus que quelques mots au sujet de cette motion si ce n'est attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'on y précise amplement que tous les droits dont jouissent les autochtones du Canada, nos compatriotes, à compter du moment de l'adoption de ce projet de loi, sont inviolables, et je ne peux que citer la motion même, à savoir: «La présente loi ne porte pas atteinte aux droits existants ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones du Canada.» Je crois que nous avons accord complet à l'égard de cette motion.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 12 est adoptée.)

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans) propose:

Motion nº 11

Que le projet de loi C-32 soit modifié par adjonction, après la ligne 46, page 2, de ce qui suit:

«5. (1) La définition de «poisson», à l'article 2 de la Loi sur les pêcheries, édictée par le paragraphe 1(1) de la présente loi, est abrogée et remplacée par ce qui suit:

«poisson» comprend les mollusques, les crustacés et les animaux marins ainsi que leurs œufs, le frai ou le naissain;»

(2) La définition de «pêcheries», à l'article 2 de la Loi sur les pêcheries, édictée par le paragraphe 1(2) de la présente loi, est aborgée et remplacée par ce qui suit:

«pêcheries» comprend l'étendue, la localité, l'endroit ou la station où un parc ou rets à enclos, une seine, un filet, une nasse, ou un autre engin de pêche est employé, tendu, placé ou localisé, et l'étendue ou nappe d'eau dans laquelle le poisson peut être pris au moyen desdits parc ou rets à enclos, seine, filet, nasse ou autre engin de pêche, et aussi le parc ou rets à enclos, la seine, le filet, la nasse ou autre engin employé pour la pêche;»

6. L'article 2.1 de la Loi sur les pêcheries, édicté par l'article 2 de la présente loi, est abrogé.

7. L'alinéa 34*m*) de la Loi sur les pêcheries, édicté par l'article 3 de la présente loi, est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«*m*) autorisant une personne engagée ou employée à l'administration ou l'application de la présente loi à modifier une période prohibée ou la quantité maximum de poisson qu'il est permis de prendre, que les règlements ont fixées.»

8. L'article 4 de la présente loi est aborgé.

9. Les articles 5 à 8 entrent en vigueur le 1er janvier 1987.

—Monsieur le Président, l'objet de cette motion est très simple, même s'il faut la lire attentivement pour bien comprendre de quoi il s'agit. Elle indique les articles de la présente Loi sur les pêcheries que le projet de loi C-32 tend à modifier et prévoit spécifiquement leur entrée en vigueur pour le 1er janvier 1987, si aucune autre loi n'est adoptée entre-temps. Il s'agit de la disposition exécutoire qui donne effet à ce que nous avons par euphémisme appelé la «mesure de temporisation». Je crois savoir que mes collègues comprennent que cela a été rédigé sur l'avis de nos conseillers juridiques et qu'ils conviennent de l'accepter.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prêt à se prononcer à l'égard de la nouvelle motion nº 11?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la nouvelle motion nº 11?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 11, modifiée, est adoptée.)

M. le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant?

Une voix: D'accord.

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans) propose: Que le projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, avant que nous n'adoptions le projet de loi C-32 en troisième lecture, je voudrais formuler quelques brèves observations. Les affirmations du ministre sont tout à fait exactes en ce sens que nous avons été en mesure de conclure un accord au sujet de l'examen de la présente loi et de l'entrée en vigueur de l'article d'abrogation, qui élimine ces amendements, le 31 décembre 1986. Cependant, je crois qu'on s'est également entendu pour que le gouvernement et le comité soumettent, avant cette date, le projet de loi aux intéressés sur la côte ouest et dans les provinces de l'Atlantique, afin que cette mesure réponde mieux aux réalités du secteur de la pêche à l'heure actuelle.

• (1330)

La politique sur la pêche, monsieur le Président, devrait toujours être basée sur la consultation avec les utilisateurs avant que des décisions ne soient prises. J'ai remarqué dernièrement que des décisions ont été prises sans qu'on ait bien consulté les intéressés. Il incombe au ministre et au gouvernement de bien consulter tous ceux qui sont touchés par la législation et la politique sur la pêche avant que des décisions ne soient prises. Je songe en particulier à une décision qui a été prise en 1979 par le ministre des Pêches et des Océans d'alors, dans le gouvernement Clark, alors que de gros chalutiers ont pu venir pêcher dans le golfe du Saint-Laurent, ce qui a eu des répercussions sur la vie de nombreux pêcheurs côtiers. Cette décision avait été prise simplement suite à des pressions, qui sont parfois de nature politique, et elle a eu des répercussions négatives durables sur la pêche dans cette région. Je pourrais vous parler bien longtemps de la consultation qui aurait dû ou n'aurait pas dû avoir lieu.

En novembre, le ministre des Finances (M. Wilson) a signalé que le programme d'assurance des navires allait être réexaminé, que les droits de quai allaient augmenter et bien d'autres choses, et on a très peu consulté, quand on l'a fait, les gens directement touchés par ces changements. Ainsi, je suis très heureux que le terme «consultation» soit utilisé dans ce projet de loi, afin qu'on tienne compte des intérêts des groupes d'utilisateurs avant que de nouvelles mesures ne soient adoptées. Je prends au mot le ministre qui a déclaré que le processus de consultations serait amélioré et que nous aurions la possibilité de consulter tous les pêcheurs concernés. Je pense que le ministre devrait tenir compte de la motion nº 3 et, je le répète, je le prends au mot.

On a beaucoup parlé dans cette enceinte depuis quelques jours de «surveiller»; nous surveillerons donc la situation à l'avenir, afin de nous assurer que tous les changements de politique ou d'usages sont effectués après consultation. Cette observation vaut également pour les gardiens de quai. Ces derniers mois, certains gardiens de quai ont été relevés de leurs fonctions; j'invite donc vivement le ministre à beaucoup réfléchir à cette façon d'agir et à ne pas permettre que l'on embauche ce personnel en raison de sa couleur politique.

Cela dit, monsieur le Président, j'ajouterai qu'une fois que le comité se sera rendu à l'automne dans les provinces de l'Atlantique, j'espère que l'on nous présentera l'année prochaine un projet de loi nouveau ou entièrement repensé et que le comité aura l'occasion de l'étudier de concert avec les gens qui œuvrent dans ce secteur. A mon avis, il incombe au ministre et au comité de se rendre à nouveau sur la côte du Pacifique après quoi le gouvernement devrait, une fois entrée en vigueur la disposition de caducité, procèder à la rédaction du prochain projet de loi en tenant compte des meilleurs intérêts des gens qui vivent de la pêche. Je le répète, mon collègue le député de Comox-Powell River et moi faisons confiance au ministre, et nous entendons surveiller ses progrès à l'avenir.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, il a été intéressant de voir la façon dont la Chambre et le comité ont fait progresser l'étude de ce projet de loi. Comme la Chambre a passé elle-même maintes heures à débattre ce projet de loi, mieux vaudrait songer à l'avenir à améliorer la façon de présenter les projets de loi, de façon à favoriser la compréhension entre les députés intéressés, et ainsi à en accélérer l'adoption.

Il va sans dire que ce projet de loi va toucher de façon marquée la vie de bien des gens. On a signalé de bien des façons au ministre les problèmes qu'éprouvent les gens qui vivent de la pêche et les remèdes qu'ils espèrent à leurs maux. Dès le début, au sujet des pouvoirs discrétionnaires accrus dont il doit être investi, j'ai écrit au ministre pour lui signaler cinq aspects importants. Celui-ci ne s'en est pas occupé, se contentant en l'occurrence de nous demander de lui faire confiance, qu'il allait faire du bon travail, qu'il allait remplir les promesses électorales du gouvernement, et qu'il avait à cœur de régler les problèmes qui assaillent le secteur des pêches. En fait, si la Chambre adopte aujourd'hui ce projet de loi, c'est uniquement parce que le gouvernement a accepté cette proposition d'amendement qui va fournir au secteur la protection nécessaire. Je sais gré au ministre de prendre la chose au sérieux et de prévoir une soupape de sécurité.

Après plusieurs saisons de pêche, nous serons en mesure d'en évaluer les effets avec la collaboration des personnes concernées. Nous craignons pourtant que ce soit la dernière occasion qu'aient les parlementaires d'intéresser le public à l'industrie de la pêche. Si le premier ministre (M. Mulroney) ou les collègues du ministre s'opposent à sa tentative de faire les choses qui s'imposent, cette soupape de sécurité sera au moins une occasion d'intervention pour les députés et le grand public.

Le ministre lui-même a affirmé que ce projet de loi lui octroyait plus de pouvoirs qu'il serait souhaitable pour un ministre du cabinet, de sorte que cette disposition assez particulière nous offre l'occasion d'examiner les progrès réalisés. Cela dit, le ministre doit mettre en place un mécanisme de consultation avec l'industrie et prévoir un moyen pour que les résultats de la consultation soient appliqués. Il faut prévoir un mécanisme permettant de résoudre les conflits pour éviter la désobéissance civile et l'effondrement du système. Le ministre aura la difficile tâche de mettre en place ce mécanisme.

• (1340)

Les pêcheurs et les collectivités autochtones qui vivent de la pêche sont aux prises avec de nombreux problèmes. Lors des audiences du comité sur la côte ouest, de nombreux pêcheurs autochtones nous ont dit qu'ils avaient été complètement délaissés par le ministère des Pêches et des Océans. Personne n'en doute, monsieur le Président. La chose a été établie à maintes reprises. Le ministre a le devoir de veiller à ce que ceux qui dépendent de cette ressource soient consultés et participent au processus de décision.

En ce qui concerne les amendements, le ministre devra se donner la peine d'en justifier un lui-même. Le parti conservateur a refusé d'appuyer un amendement concernant la pêche sportive qui relève de la compétence du gouvernement fédéral. Compte tenu de certaines déclarations faites par le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser), ce dernier devra expliquer aux pêcheurs sportifs pourquoi le gouvernement a repoussé une motion qu'il aurait dû appuyer. Cette question devra être réglée.

Il existe de nombreuses collectivités qui sont fortement tributaires de la pêche commerciale. Depuis quelques années, nous assistons à la centralisation de l'industrie par le déplacement d'usines de traitement vers des grands centres et le transport par camion du saumon depuis le point d'origine sur des centaines et des centaines de milles, vers l'usine de transformation. L'absence d'infrastructure entraîne donc la suppression d'emplois et la ruine de l'économie des petites collectivités. En somme, les mesures prises par le gouvernement fédéral ont contribué à affaiblir l'économie de ces localités.

En tant que responsable de Pêches et Océans et en sa qualité de ministre de la Colombie-Britannique détenant un portefeuille clef, nous avons demandé au ministre d'examiner ce problème qui reste encore sans solution. Nous pourrions citer le cas de la bande indienne de Campbell River qui a voulu mettre sur pied un entrepôt frigorifique à Port Hardy afin de conserver des emplois qui s'en vont à Vancouver. Il y a aussi la localité de Bella Coola où il est difficile de conserver les produits de la pêche parce que l'entrepôt a brûlé il y a bien des années et que le programme qui avait permis de le construire est maintenant terminé. Le ministre n'ignore pas que ces localités côtières ne se sont pas remises de la récession et de quelques saisons de pêche fort mauvaises. Il faut donc envisager leurs problèmes sur une période de deux ans.

Et je prie le ministre de croire que ces problèmes existent vraiment. Il le sait bien et c'est à lui de prendre certaines mesures au cours des deux prochaines saisons de pêche. Les localités qui dépendent de ces mesures sauront à quoi s'en tenir sur le ministre et le gouvernement. Je crois que nos lois sont meilleures que naguère à cause des clauses de révision à posteriori qui permettent aux parlementaires et au public d'évaluer plus tard celles que nous adoptons actuellement.

Nous avons tous connu des moments pénibles. Je tiens donc à remercier mes collègues du comité et le ministre lui-même que nous avons eu parfois du mal à convaincre, mais qui a pris, semble-t-il, une mesure positive qui donnera d'heureux résultats.

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je tiens à répondre aux remarques de mes honorables collègues. Je voudrais tout d'abord préciser que le projet de loi C-32 n'est pas un réaménagement complet de la Loi sur les pêcheries. Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) le sait bien quoi qu'il ait dit. C'est vraiment mal interpréter ce projet de loi que de prétendre depuis le mois de mars qu'il devrait répondre à toutes les situations que ce soit dans les pêches côtières, intérieures ou dans le grand Nord.

Le projet de loi ne fait qu'accorder au ministre, en vertu de la loi, le pouvoir de gérer les pêches au Canada. Ce pouvoir a été remis en question par les décisions rendues sur la côte ouest il y a un an. La cause entendue actuellement au Nouveau-Brunswick n'a rien fait pour améliorer cette situation. Certains ont prétendu que le gouvernement n'avait pas suffisamment consulté les intéressés. Je mets les députés au défi de lire mon programme des huit derniers mois. Ils verront qu'aucun ministre des Pêches et des Océans jusqu'ici ne s'est autant déplacé que moi, depuis que j'occupe ce portefeuille, pour écouter les gens.

J'ai procédé de cette façon parce que, selon moi, il est impossible d'assumer les fonctions d'un ministre des Pêches et des Océans en restant à Ottawa. Il faut se rendre là où sont le poisson et les pêcheurs. La grande majorité de ceux qui participent à l'industrie de la pêche au Canada savent que quelqu'un doit avoir les pouvoirs nécessaires pour gérer l'industrie et prendre les décisions qui s'imposent.

J'ai été critique des pêches pendant un certain nombre d'années et j'avais constaté que les membres de l'industrie de la pêche s'élevaient contre les décisions prises de façon arbitraire sans que les intéressés aient été consultés. Quand les choses se passaient de cette façon, il arrivait qu'on ne tienne pas compte suffisamment des intérêts de tous les groupes en cause avant de prendre une décision quelconque. Nous sommes donc en train d'établir un conseil régional de l'Atlantique pour essayer de réunir tous les membres de l'industrie de la pêche de la région au même endroit afin d'établir un bon mécanisme de consultation. Sur la côte ouest, nous avons le comité consultatif du ministre qui, même s'il n'est pas parfait, peut au moins être utile.

Outre ces structures officielles, nous consultons beaucoup les groupes d'utilisateurs, les pêcheurs et les localités pour établir les plans et les programmes de pêche, de même que les dates d'ouverture sur les deux côtes. Il serait faux de prétendre qu'il n'y a pas de consultation à l'heure actuelle. Le projet de loi autorise le ministre des Pêches à tenir compte des intérêts des groupes d'utilisateurs et cela sous-entend des consultations. Je pense que les trois groupes d'intéressés reconnaissent qu'il s'agit d'une amélioration qui reflète les désirs de l'industrie. Je tiens à garantir aux députés que cela reflète aussi mon propre désir de garantir que l'on tiendra compte des intérêts des groupes d'utilisateurs grâce à un processus de consultation efficace.

L'une des choses difficiles était de prévoir la nécessité des consultations dans la loi. C'est ce qui nous a causé le plus de problèmes dans le cadre de ce projet de loi. Il est extrêmement difficile de rédiger des dispositions relatives aux consultations si l'on ne peut pas préciser quels groupes doivent être consultés. A cet égard, le projet de loi n'est peut-être pas satisfaisant. D'ici au moment où je présenterai de nouvelles mesures législatives à la Chambre, nous aurons peut-être réussi à mettre au point un mécanisme de consultation qui pourra être défini de façon plus claire.

• (1350)

Si c'est possible, je le mettrai certainement de l'avant. Par ailleurs, je veux donner un avertissement à mes amis du Nouveau parti démocratique. Il leur incombe maintenant de ne pas se contenter de faire de vagues exposés au sujet de ce qui serait souhaitable dans un monde parfait et de proposer plutôt un libellé qui sera acceptable du point de vue juridique et qui pourra être appliqué en pratique.

Ce printemps, nous avons envoyé le comité des pêches sur la côte ouest. Le député de Comox-Powell River sait très bien que le comité a voyagé parce que je tenais à ce qu'il voyage. Il sait aussi que je l'enverrai peut-être en même temps que d'autres membres du comité dans la région de l'Atlantique. Je pourrai lui demander de rester là-bas pendant des mois s'il a du mal à comprendre les problèmes de ce secteur de l'industrie de la pêche.

Je tiens cependant à bien préciser que je vais demander dès maintenant aux groupes d'utilisateurs de me faire des recommandations précises et de le faire de façon bien claire afin d'améliorer le projet de loi. Nous ne pouvons pas attendre indéfiniment qu'ils formulent ces recommandations. Je veux que le député d'Egmont (M. Henderson) et le député de Comox-Powell River sachent que le projet de loi était en préparation depuis longtemps, depuis mars. Même s'il n'est pas parfait, je crois qu'il réussit dans une large mesure à stabiliser au moins jusqu'en 1986 le cadre législatif que nous aurons la possibilité d'examiner d'ici là.

C'est ce que nous ferons pour voir si des améliorations sont possibles. Mon intention n'est pas d'agir en dictateur, mais de m'assurer que, pour le bien de tous ceux qui dépendent de la pêche et dans l'intérêt de la préservation des stocks, les réserves de poisson soient bien gérées.

Mon collègue le leader parlementaire du NPD fait signe qu'il aurait quelque chose à dire. C'est évidemment avec plaisir que je lui cède la parole.

M. Deans: Monsieur le Président, ce que je veux demander déroge quelque peu à nos habitudes, mais j'ai eu le temps d'examiner l'amendement que nous venons d'adopter. Avant que le ministre ne termine, et je sais qu'il n'a pas fini, pourrait-il me dire si l'interprétation que je me fais de l'amendement est la bonne? On m'a remis un texte d'amendement sur deux feuilles de papier, qu'on dit être les «nouveaux articles 5 à 9, page 2».

Les amendements que nous avons acceptés disent, en substance, que la définition de «poisson» dns la Loi sur les pêcheries est abrogée. Le mot clé est «abrogée». On ajoute qu'une nouvelle définition est mise en place. La définition originelle est abrogée et remplacée par une autre.

Le paragraphe (2) dit que la définition de «pêcherie» est abrogée et remplacée par une autre. L'article 2(1) de la Loi sur les pêcheries est abrogé, l'alinéa 34*m*) de la Loi sur les pêcheries est abrogé et une nouvelle disposition prévoyant certaines autorisations est ajoutée. L'article 4 de la loi est abrogé.

L'article 9 entre ensuite en vigueur. J'ai décrit jusqu'ici les articles 5, 6, 7 et 8. Dans chaque cas, la disposition originelle est abrogée et dans trois, de nouvelles définitions sont introduites. Les articles 5, 6 et 7 prévoient de nouvelles définitions et l'article 8 abroge l'ancien article 4.

Cet amendement a abrogé les principales définitions et les a remplacées par de nouvelles définitions. Toutefois, aux termes de l'article 9, les articles 5 à 8 vont entrer en vigueur le 1er janvier 1987. D'une part, nous avons abrogé les anciennes définitions et les avons remplaçées par de nouvelles définitions, d'autre part, elles n'entreront pas en vigueur avant le 1er janvier 1987.

M. Fraser: Je peux expliquer cela.

M. Deans: Je vous en saurais gré.

M. Fraser: Monsieur le Président, il est regrettable que le leader à la Chambre n'ait pas eu l'occasion d'examiner la question à fond.

Comme la Chambre le sait, je viens de dire que ce n'est pas facile à comprendre. D'après l'article 5 de la motion que le leader à la Chambre a examinée, la définition de poisson à l'article 2 de la Loi sur les pêcheries, telle que décrétée à l'article 1(1) de la même loi, c'est-à-dire le projet de loi C-32, est abrogée et remplacée par ce qui suit, soit les mots de la Loi sur les pêcheries actuelle, avant que le projet de loi C-32 n'entre en vigueur. Voilà la portée de l'article 5.

M. Deans: Je comprends.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

M. le vice-président: Du consentement unanime, dois-je dire qu'il est 14 heures?

Des voix: D'accord.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

ON DEMANDE QUE LA TAXE DE VENTE FÉDÉRALE NE S'APPLIQUE PAS AUX CONTRATS SIGNÉS AVANT LE 23 MAI

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, une des mesures fiscales annoncées dans le budget du gouvernement conservateur le 23 mai a des effets néfastes pour l'industrie de la construction. Des dizaines de milliers d'emplois dans le secteur du ciment préfabriqué seront perdus à cause de la taxe de vente fédérale imposée par le ministre des Finances (M. Wilson).

Ce gouvernement ignore totalement le fonctionnement de l'industrie de la construction et impose une taxe de vente sans préavis suffisant pour permettre aux contrats déjà signés d'être réalisés sans cette nouvelle taxe conservatrice. Ce gouvernement a contribué à l'augmentation du coût de construction des maisons et, étant donné la façon dont il l'applique, cette taxe mettra en faillite des entrepreneurs canadiens et des milliers de Canadiens n'auront pas d'emploi. Souvent, 6 p. 100 de taxe fédérale est supérieur à la marge de profit des entrepreneurs en ciment préfabriqué. Le ministre des Finances devrait immédiatement annoncer que cette taxe ne s'applique pas aux contrats signés avant le 23 mai afin de permettre aux gens concernés de rajuster leurs prix en conformité avec la nouvelle taxe.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA COMMUNAUTÉ SIKH DE VANCOUVER

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je suis intervenu à la Chambre le 7 décembre dernier pour faire une déclaration au sujet de l'agitation au sein de la communauté sikh, à Vancouver, après que des gens de toute nuance m'ont avoué avoir fait l'objet de menaces et d'intimidation.

J'interviens aujourd'hui pour exprimer l'indignation et la tristesse de la communauté indo-canadienne de Colombie-Britannique à la suite de l'accident tragique de l'avion d'Air India.

Comme nous ne connaissons pas encore tous les faits entourant cette affaire, je m'abstiendrai de faire des commentaires à ce sujet. Cependant, je veux profiter de l'occasion pour dire aux Canadiens que la communauté indo-canadienne est très pacifique. La communauté sikh constitue un groupe extrêmement pacifique au Canada.

Les Sikhs, qui croient que les êtres humains sont des créatures surnaturelles et donc égales, prient chaque jour dans les temples de Vancouver pour que Dieu soit bon envers chacun d'entre nous, ennemis ou amis.

• (1400)

Quelle que soit l'issue de l'enquête sur cet accident, je demande aux Canadiens de ne pas juger une communauté par les actes de quelques extrémistes. Mahatma Gandhi a dit un jour que si l'on appliquait le principe de l'«œil pour œil», le monde entier serait aveugle.

* * *

LES CATASTROPHES

L'ACCIDENT DU VOL 182 D'AIR INDIA—CONDOLÉANCES AUX PARENTS DES VICTIMES

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, de simples mots ne sauraient exprimer le choc et le sentiment de vide ressentis par tous les Canadiens à la suite de la terrible tragédie humaine provoquée par l'accident du vol 182 d'Air India.

Je sais que tous les députés se joindront à moi pour exprimer nos plus sincères condoléances à tous les parents et amis des disparus. Plus personnellement, je voudrais m'associer aux personnes de ma circonscription d'Etobicoke qui ont perdu des êtres chers.

Très rapidement, la presse s'est mise à spéculer sur la possibilité d'un sabotage. Dans une telle situation il faut faire preuve d'une prudence extrême. Il convient de procéder à une enquête complète avant de se prononcer sur la cause de l'écrasement. Nous devons éviter d'attiser l'animosité entre des groupes de Canadiens, en avançant des choses que l'on ne peut prouver.

Cela dit, monsieur le Président, le gouvernement ne doit pas hésiter à renforcer les mesures de sécurité à tous les aéroports du Canada. Il ne faut négliger aucune mesure susceptible d'augmenter la sécurité des Canadiens qui se rendent à l'étranger.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA RÉUNION DES ANCIENS COMBATTANTS NORVÉGIENS À LA BASE DE FORMATION EN ONTARIO

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je tiens à rendre hommage aux 2,000 anciens combattants norvégiens qui se sont entraînés à «Little Norway», près de Gravenhurst, en Ontario, pendant la Seconde Guerre mondiale. Le samedi 22 juin est le jour du quarantième anniversaire de la fermeture de leur base aérienne. Une plaque commémorant les pilotes qui s'y sont entraînés a été dévoilée à l'aéroport de Muskoka.

Article 21 du Règlement

Je tiens à féliciter et à remercier le lieutenant-colonel Svein Aaser, attaché à la défense à l'ambassade norvégienne à Ottawa. Le colonel Aaser nous a transmis les souhaits du gouvernement norvégien et il est venu avec une lettre spéciale du roi de Norvège. Fait intéressant, bien des aviateurs qui se sont entraînés à Little Norway ont épousé des Canadiennes et se sont établis au Canada. Initialement, on avait prévu l'organisation d'un meeting d'aviation avec la participation et l'exposition de différents types d'appareils. Il a malheureusement fallu supprimer ce spectacle il y a quelques mois parce que la date choisie était la même que celle du meeting d'aviation de Trenton qui avait été avancée du mois de septembre au 22 juin.

Le maire Don Holstock a organisé une réception pour les aviateurs à leur arrivée, le 14 juin. Tous les anciens combattants de Muskoka ont formé un comité d'accueil pour les visiteurs norvégiens. Le maire Jim Lang de Bracebridge a déroulé le tapis rouge pour les visiteurs et il a organisé un vins et fromages. La maire Sheila Hatch de Muskoka Lakes a accueilli les invités à un déjeuner à Bala. Le maire Gordon Snell de Huntsville a organisé un goûter. Les aviateurs norvégiens ont fait par ailleurs une excursion sur le *RMS Segwun* et ils ont visité l'Ontario Fire College.

M. le Président: Je dois signaler au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

LES CONSÉQUENCES DE LA TAXE DE VENTE POUR LES ENTREPRENEURS EN CONSTRUCTION ROUTIÈRE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, la Nova Scotia Road Builders Association représente le secteur de la construction routière et lourde de ma province. Les entrepreneurs qui ont investi des millions de dollars dans des usines et de l'équipement et qui emploient plus de 3,500 hommes et femmes sont des chefs de petites entreprises, ceux que le gouvernement dit vouloir encourager et aider parce qu'ils ont été laissés pour compte et traités injustement par le passé.

Mais le gouvernement ne joint pas le geste à la parole. Les changements proposés dans le budget du 23 mai en ce qui concerne la taxe de vente de 6 p. 100 s'appliqueront notamment au béton et à l'asphalte prémélangés, ce qui va directement à l'encontre des principes de la libre entreprise que le gouvernement est censé épouser. Les autorités provinciales et municipales ne paieront pas cette taxe de vente de 6 p. 100; les petites entreprises devront en supporter tout le poids. Le secteur de la construction routière de Nouvelle-Écosse se remet à peine des années de récession et commence tout juste à redevenir rentable. Cette taxe de vente est certainement la dernière chose dont il a besoin.

Ce projet suffit déjà, à lui seul, à semer la pagaille. Les entrepreneurs doivent présenter des soumissions pour la fourniture de béton et d'asphalte. Ils ignorent s'il vaut mieux ne pas tenir compte de la taxe de vente de 6 p. 100 et s'exposer à des problèmes financiers ou en tenir compte au risque de ne pas obtenir le contrat. Ils se trouvent vraiment dans une situation impossible.

Article 21 du Règlement

Le gouvernement peut certainement différer ces hausses de taxe jusqu'en janvier 1986. Dans l'intervalle, les entrepreneurs auront le temps de s'organiser et de négocier avec leurs clients quant à la façon de percevoir et de remettre cette taxe.

* * *

LES CATASTROPHES

L'ACCIDENT DU VOL 182 D'AIR INDIA

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, les Canadiens d'origine indienne sont plongés dans une profonde affliction. La destruction soudaine du vol 182 d'Air India au large de l'Irlande a entraîné la mort de 329 personnes. La plupart étaient des citoyens canadiens d'origine indienne.

On n'écarte pas la possibilité qu'une bombe soit la cause de cette tragédie. En pareille circonstance, il n'est que trop facile pour les médias de parler de crime et d'en chercher les auteurs. Il n'est que trop facile de soulever les passions. On oublie que, dans notre régime juridique, on est innocent jusqu'à ce qu'un tribunal ait prononcé un verdict de culpabilité. On oublie également que ce sont des individus et non des groupes entiers qui commettent des crimes.

Les Canadiens d'origine indienne ont traversé une période extrêmement pénible. Les réclamations de certains éléments qui veulent une plus grande autonomie pour le Pendjab ont abouti, il y a à peine plus d'un an, à un assaut de l'armée indienne contre le Temple d'or d'Amritsar. Après l'assassinat du premier ministre de l'Inde, en octobre dernier les Sikhs ont été la proie d'une indescriptible violence pendant plusieurs jours dans les villes et villages de l'Inde. Si certains éléments sikhs ont eu recours à l'action directe parce qu'ils ne pouvaient obtenir plus d'autonomie il est clair que c'est l'ensemble des Sikhs qui ont payé cher les excès de ces groupes.

Le premier ministre Rajiv Gandhi a aidé le gouvernement du Sri Lanka à mettre un terme à la violence qui régnait dans ce pays voisin de l'Inde. J'invite notre premier ministre (M. Mulroney) à offrir sa collaboration au gouvernement indien pour faire cesser la violence en Inde.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LA SITUATION DU LITHUANIEN VIKTORAS PETKUS

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, Viktoras Petkus, membre du groupe lithuanien surveillant l'application des accords d'Helsinki, a été arrêté maintes et maintes fois pour des activités menées au grand jour et pour avoir réclamé ouvertement la liberté de religion en Lithuanie, pays occupé par les Soviétiques. Sa première arrestation remonte à 1947. Il avait alors 17 ans et il fut condamné à 10 ans de travaux forcés pour avoir participé aux activités d'un organisme de jeunes catholiques. Relâché en 1953, il a été de nouveau emprisonné en 1957 pour avoir distribué des ouvrages religieux rédigés avant l'occupation par des auteurs lithuaniens émigrés.

Amnistie Internationale continue de s'occuper de Viktoras Petkus, emprisonné parce qu'il a exercé son droit à la liberté d'expression de façon non violente. Ce qu'il y a de plus tragique, dans ce cas, c'est la précarité de plus en plus grande de la santé de Petkus. En 1978, les Soviétiques l'ont accusé d'agitation et de propagande anti-soviétiques et l'ont condamné à sept ans de prison, trois ans de détention dans un camp spécial et cinq ans d'exil. Tant d'années sans soins médicaux suffisants et après l'ablation d'une tumeur maligne au visage lui ont coûté la santé. Il vit toujours, mais sa vie est gravement menacée.

J'exhorte la Chambre des communes à demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) d'intervenir auprès de l'ambassadeur de l'Union soviétique pour exiger la libération immédiate de M. Petkus et de rappeler clairement aux autorités soviétiques les obligations qu'elles ont acceptées en signant les accords d'Helsinki.

* * *

LES MINES

LE PREMIER SERVICE COMMÉMORATIF DES TRAVAILLEURS

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, le 20 juin 1984, un coup de mine s'est produit à plus d'un kilomètre de profondeur à la mine Falconbridge, entraînant la mort tragique de quatre mineurs.

Jeudi dernier, à Sudbury, j'ai eu l'honneur d'assister, de concert avec le ministre d'État aux Mines (M. Layton) et les députés de Sudbury (M. Frith), de Nickel Belt (M. Rodriguez) et de Parry Sound-Muskoka (M. Darling), au premier service commémoratif des travailleurs. La célébration de ce service, organisé par les citoyens de l'endroit et les autorités de la mine, et qui doit devenir un événement annuel, a pour objet de rendre hommage à tous les mineurs et autres travailleurs qui ont donné leur vie à la production de ressources minières, et de conserver leur mémoire.

Des représentants des syndicats, des entreprises et des gouvernements ont parlé avec éloquence de la nécessité d'intensifier nos efforts en vue d'améliorer la santé et la sécurité au travail.

Le ministre d'État aux Mines en a profité pour annoncer un nouveau programme coopératif de recherche, d'une durée de cinq ans et doté de crédits de 4.2 millions de dollars, en vue d'éliminer les coups de mine, l'un des principaux dangers qui menacent les mineurs de fond. Le gouvernement fédéral, le gouvernement de l'Ontario, et les sociétés Campbell Red Lake Mines, Falconbridge et Inco verseront chacun une contribution de 1.4 million de dollars. Voilà un excellent exemple d'association fructueuse entre les gouvernements et l'industrie. La menace des coups de mine sera grandissante à mesure que les mines canadiennes atteindront de plus grandes profondeurs. Ces recherches sont donc nécessaires et opportunes, afin d'assurer des pratiques minières sécuritaires et très productives.

M. le Président: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LES DÉCLARATIONS FAITES PAR LE PREMIER MINISTRE DURANT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, au cours de la dernière campagne électorale, tous les Canadiens ont été à même de voir le premier ministre (M. Mulroney) démontrer ses racines à Baie-Comeau en se servant de sa tante Jeanne qu'il l'avait élevé, alors qu'il était plus jeune. Au cours des derniers jours, et jeudi particulièrement, le premier ministre a eu le culot de même renier l'existence de celle qui l'a élevé et, comme il disait à l'époque, qui avait même changé ses couches. Monsieur le Président, je veux vous dire que tante Jeanne existe effectivement, et j'ai eu l'occasion de donner son numéro de téléphone au premier ministre pour qu'il puisse s'excuser de l'avoir reniée.

Monsieur le Président, renier ses promesses, on y est habitué, mais renier sa tante, c'est effrayant. Et c'est dans ce sens-là que, premièrement, j'espère que le premier ministre a eu la bonté de téléphoner à sa tante Jeanne pour s'excuser de l'avoir dite morte, et deuxièmement, la meilleure reconnaissance qu'il pourrait lui offrir, c'est certainement de ne pas toucher sa pension de sécurité de la vieillesse. C'est cela qu'elle demande. C'est cela qu'elle a signé sur la pétition et c'est cela qu'elle espère que le premier ministre va écouter.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES PENSIONS

LES CONSÉQUENCES DU BUDGET—LES COMMENTAIRES DES PERSONNES ÂGÉES

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): A titre de déclaration, monsieur le Président, je voudrais vous lire des extraits de lettres que m'ont envoyées des personnes âgées de la circonscription de Comox-Powell River. Ces passages sont très révélateurs. Voici le premier:

> Je ne pouvais pas en croire mes oreilles en entendant ces arguments conservateurs irrationnels, contraires au sens de l'équité et de la justice, que nous ont servis ces vestiges de la droite bornée. Imaginez un peu ces malheureux pensionnés, qui, sans leur pension, vivraient dans une misère noire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Skelly: Voilà la réaction des députés d'en face qui trouvent très drôle qu'environ 650,000 personnes âgées aient un revenu inférieur au seuil de la pauvreté! Voici le deuxième passage:

> En osant manifester aussi ouvertement, devant le Parlement et les Canadiens, son appui aux riches aux dépens des pauvres, le gouvernement a fait preuve d'une arrogance qui s'explique seulement par le fait qu'il se sait capable d'écraser tous ses opposants, même les plus vieux et les plus frêles.

La lettre suivante dit ceci:

> La désindexation est un rude coup pour une personne âgée comme moi qui aspire au luxe relatif du seuil de la pauvreté. Je ne suis pas parmi ces personnes âgées, dont le ministre des Finances a parlé, qui souhaitent supporter une portion exceptionnellement lourde du fardeau afin de réduire le déficit.

Une quatrième lettre dit ceci:

> Nous avons connu une crise économique, une guerre mondiale, la guerre de Corée, une grande récession et voilà maintenant que le gouvernement nous demande d'éponger le déficit.

Article 21 du Règlement

L'auteur de la lettre dit ensuite: «Si vous en avez l'occasion, je vous prie de dire au ministre des Finances qu'un de vos électeurs pense qu'il est—comme le terme est anti-parlementaire, je ne l'emploierai pas—d'avoir osé s'en prendre aux personnes âgées . . . Si vous pensez ne pas devoir utiliser ce mot parce qu'il serait trop anti-parlementaire» . . .

M. le Président: Je dois malheureusement interrompre le député, puisque ses 90 secondes sont écoulées.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LE RÔLE JOUÉ PAR RENÉ LÉVESQUE DANS L'ÉVOLUTION POLITIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui joindre ma voix à celle de tous ceux et celles qui ont rendu hommage au premier ministre du Québec qui a annoncé son intention de se retirer de la vie politique active.

Monsieur le Président, personne n'osera nier le rôle important joué par René Lévesque dans l'évolution politique, sociale et économique du Québec ces 25 dernières années. En plus d'être à l'origine de la nationalisation de l'électricité au Québec, et d'avoir fondé un parti politique qui, à maints égards, demeure un modèle de fonctionnement, René Lévesque a surtout contribué à faire des Québécois des gens fiers, reconnus et respectés, non seulement au Canada, mais à travers le monde. René Lévesque a toujours aimé passionnément son Québec, et son franc parlé aura fait de lui l'un des hommes politiques les plus attachants et des plus respectés par l'ensemble des Canadiens.

Bien sûr, monsieur le Président, son idéal politique ne s'est jamais réalisé, mais en grand démocrate, il a accepté de continuer à servir sa province.

Au lendemain de l'élection de notre parti, René Lévesque qualifiait cet événement d'un beau risque et je suis persuadé, monsieur le Président, qu'il est le premier à se réjouir de la bonne qualité des relations Québec-Ottawa depuis le 4 septembre.

Finalement, monsieur le Président, permettez-moi de souhaiter à René Lévesque une retraite heureuse et bien méritée, même si nous savons tous qu'il conservera toujours un intérêt marqué et un regard critique sur l'évolution du Québec.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

L'ABSENCE DE SERVICES PARAMÉDICAUX

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, des milliers de personnes meurent chaque année à la suite de crises cardiaques, d'accidents de voiture, de noyades et d'autres accidents subits et inattendus. De nombreuses vies pourraient être épargnées si des secours d'urgence pouvaient être donnés immédiatement sur les lieux de l'accident.

Catastrophes aériennes

Les Canadiens éprouvent un faux sentiment de sécurité sous ce rapport. A la télévision, nous voyons le personnel paramédical américain à l'œuvre, tandis qu'au Canada, on en trouve uniquement en Colombie-Britannique et en Alberta, mais des projets-pilotes restreints existent à Toronto et à Hamilton.

Le premier concours national de réanimation avancée a eu lieu à Ottawa récemment, auquel participaient des équipes paramédicales ainsi que des secouristes, dont un grand nombre ont dû obtenir leur formation à titre de bénévoles. Ils représentaient les principaux centre urbains et régions rurales d'un bout à l'autre du Canada. L'objectif ultime de cet événement était d'encourager les services médicaux d'urgence, en faisant comprendre à la population, aux médecins, aux représentants élus, aux administrateurs et aux médias que les secours d'urgence avant l'hospitalisation peuvent épargner des vies. Je veux féliciter toutes les équipes concurrentes, notamment les gagnants de Toronto qui représenteront le Canada au concours qui aura lieu aux États-Unis le mois prochain.

* * *

LES CATASTROPHES

L'ÉCRASEMENT DU VOL 182 D'AIR INDIA—L'EXPLOSION À L'AÉROPORT DE TOKYO—CONDOLÉANCES OFFICIELLES

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) m'a demandé d'exprimer à la Chambre la profonde tristesse du gouvernement à la suite des deux catastrophes aériennes de cette fin de semaine. La destruction du vol 182 d'Air India au large de la côte de l'Irlande a entraîné la mort tragique et brutale de 329 passagers et membres d'équipage, pour la plupart des Canadiens. Une explosion à l'aéroport de Tokyo a provoqué la mort de deux Japonais et en a blessé plusieurs autres.

Je ne saurais insister suffisamment sur le caractère de gravité que notre gouvernement accorde à ces événements tragiques et douloureux.

[*Français*]

Hier, le premier ministre du Canada a exprimé ses condoléances aux membres des familles de ceux qui ont perdu la vie dans ce terrible incident.

Le premier ministre a signalé la ferme intention du gouvernement de faire tout ce qui est possible afin de déterminer la cause de cet horrible désastre.

[*Traduction*]

Au nom du gouvernement, le premier ministre a adressé ses condoléances aux familles et aux amis des victimes de cette tragédie, et je suis certain que tous les Canadiens partagent la douleur de leur deuil.

Les deux vols qui ont été visés par ces événements tragiques provenaient tous deux du Canada; l'un était un vol d'une compagnie canadienne, et l'autre était évidemment le vol 182 d'Air India.

[*Français*]

Il faut souligner que le gouvernement ne dispose, en ce moment, d'aucune preuve lui permettant d'affirmer que le désastre d'Air India ait été d'origine terroriste.

[*Traduction*]

Il n'y a pas à l'heure actuelle de preuve manifeste que l'un ou l'autre de ces épisodes soit lié au sombre mouvement du terrorisme international qui semble connaître une nouvelle flambée depuis quelques semaines. Il semblerait toutefois prudent de tenir compte de ce contexte dans les suites qui seront données à ces affaires.

[*Français*]

Le gouvernement a fait certaines démarches afin d'éviter une répétition de ces événements tragiques. Hier, le premier ministre (M. Mulroney) a décrété une revue de la sécurité des aéroports.

[*Traduction*]

Les mesures de sécurité ont été intensifiées dans tous les aéroports canadiens, où l'on insiste particulièrement sur l'examen des bagages.

Je souhaite signaler à la Chambre que nous avons entrepris une vaste enquête, à laquelle participent les forces de sécurité de plusieurs pays, afin de déterminer si ces deux tragédies sont effectivement l'œuvre de terroristes et s'il existe un lien entre elles. Si cette hypothèse se révélait exacte, aucun effort ne sera épargné pour identifier les coupables et les traduire en justice.

Nous ne permettrons pas que notre pays devienne un champ de bataille du terrorisme international.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: En mémoire de tous ceux qui ont perdu la vie dans ce désastre, les drapeaux seront en berne demain sur tous les édifices du gouvernement au Canada et dans le monde entier.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle, je voudrais exprimer du fond du cœur mes condoléances les plus sincères aux familles des victimes, canadiennes pour la plupart, qui ont péri lors de ce qui semble être l'explosion de l'avion d'Air India qui effectuait le vol 182 entre le Canada et le Royaume-Uni.

● (1420)

Je voudrais également exprimer mes condoléances aux familles des préposés aux bagages japonais qui sont morts ou ont été blessés lors de l'explosion présumée d'une bombe dans les bagages déchargés de l'avion de CP Air qui arrivait à Tokyo en provenance de Vancouver.

Nous sommes d'autant plus troublés par ces événements tragiques qu'ils sont vraisemblablement le résultat d'actes de terrorisme. L'idée qu'on ait pu ainsi causer la mort de personnes innocentes nous répugne au plus haut point.

Nous exhortons le gouvernement à faire l'impossible pour venir en aide aux familles de ceux qui ont perdu la vie dans l'explosion de l'avion d'Air India de même qu'aux familles des Japonais victimes de l'explosion survenu à Tokyo. Nous l'incitons à réagir vigoureusement sans délai afin d'empêcher à l'avenir que des incidents de ce genre frappent d'autres vols reliés au Canada ou aux aéroports canadiens.

Le gouvernement doit chercher immédiatement à savoir de quelle façon et pour quelles raisons ces tragédies se sont produites. Il faut qu'il participe de concert avec tous les pays à la lutte contre le terrorisme, non seulement en ce qui concerne les compagnies aériennes et non seulement après coup, mais aussi dans le but de prévenir de tels actes.

Il faut maintenant que les Canadiens de toutes les origines ethniques s'unissent en esprit à leurs concitoyens originaires des Indes orientales et qu'au-delà de la sympathie, dans un mouvement de solidarité, ils partagent leur peine. Joignons-nous à ces membres éplorés de la grande famille canadienne et montrons à tous notre désir de vivre dans la paix et l'harmonie ici même, au Canada, et dans le monde entier.

[*Français*]

Monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle, nous exprimons nos condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie dans les incidents aériens tragiques, et nous devons lutter contre la répétition possible de tels incidents.

[*Traduction*]

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je me joins à tous les Canadiens pour présenter mes condoléances les plus sincères aux familles éprouvées par ce tragique écrasement du vol 182 d'Air India. Trois cent vingt-neuf passagers sont morts lorsque cet avion assurant la liaison entre Toronto et Bombay s'est écrasé dans l'océan d'une hauteur de 9,500 mètres. L'ampleur des souffrances ressenties est littéralement indescriptible.

Nous partageons la douleur et le chagrin des parents et des amis des disparus. Nous compatissons avec les familles. Beaucoup de victimes sont des Canadiens d'origine indienne. Cette catastrophe a ruiné leur vie paisible dans leur nouveau pays.

Nous partageons la douleur profonde éprouvée par les parents et grands-parents, les maris et les femmes, les enfants et les petits-enfants. Beaucoup de ces victimes innocentes allaient rejoindre leurs familles, et dans bien des cas, après avoir passé de nombreuses années loin de leur pays d'origine. Le voyage de leur rêve a été transformé, de façon tragique, en un cauchemar fatal.

On ignore encore la cause exacte de cette horrible tragédie. Tout semble indiquer que l'avion a explosé en vol. Je voudrais, cependant, profiter de l'occasion pour signaler les efforts héroïques des équipes de recherche de l'aviation et de la marine de l'Irlande, de la Grande-Bretagne et des États-Unis qui ont essayé par tous les moyens de savoir ce qui s'était passé en cherchant à retrouver la «boîte noire» de l'appareil perdue au fond de l'océan. C'est cette boîte qui permettra le mieux de déterminer la cause de cette affreuse catastrophe.

[*Français*]

Il ne suffit pas de verser des larmes et d'exprimer notre sympathie, nous devons agir collectivement en tant que citoyens et citoyennes du monde afin d'éviter qu'une telle catastrophe ne se répète. Tous les pays du monde doivent travailler ensemble afin d'offrir de meilleures normes de sécurité possibles pour les voyageurs innocents. Ensemble, nous devons, à titre d'héritage aux victimes, faire tout ce qui est en notre pouvoir pour diminuer l'angoisse des Canadiens et Canadiennes, ainsi que de tous les citoyens et citoyennes du monde.

[*Traduction*]

On a pris des mesures pour renforcer la sécurité aux aéroports. Tous les pays du monde font face à ce défi. Le nombre croissant d'actes de terrorisme à Beyrouth, à Francfort et peut-être maintenant en sol canadien rendent une action internationale concertée encore plus urgente. Notre pays peut et doit jouer un rôle de premier plan. Le terrorisme international est à l'ordre du jour de la 40e session des Nations Unies en septembre. La volonté politique de combattre ce fléau international doit être prioritaire à cette session des Nations Unies. Nous, peuples du monde entier, devons trouver le moyen de mettre un terme à cette monstruosité internationale.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, étant donné les condoléances exprimées maintenant, comme le veut la tradition, suite à ces incidents, vous constaterez, je crois, que les députés sont enclins à accepter de prolonger la période des questions pour la durée normale, à compter de maintenant.

M. le Président: La période des questions durera donc 45 minutes, jusqu'à 15 h 12.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LA PROTECTION DES VOYAGEURS CANADIENS

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, avant de poser ma première question au ministre des Transports, je tiens à offrir de nouveau, au nom de l'opposition officielle, nos condoléances les plus sincères aux familles qui ont perdu un des leurs dans la terrible catastrophe du vol 182 d'Air India. Nous prions pour ces familles et espérons qu'on trouvera le moyen d'éviter qu'une chose aussi horrible se reproduise.

Cela m'amène à demander au ministre des Transports quelles mesures prend le gouvernement pour protéger les voyageurs canadiens. Peut-il assurer aux gens qui prennent l'avion que son gouvernement a vraiment fait le nécessaire pour les protéger?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): A mon avis, monsieur le Président, nous devrions tout d'abord admettre que les dispositifs de sécurité en place au Canada sont parmi les meilleurs. Ce fait a été reconnu par les autorités aéronautiques internationales, par l'Association canadienne des pilotes de lignes aériennes et par l'American Airlines Pilots Association. Toutefois, je pense qu'il importe de réévaluer tous nos dispositifs de sécurité et de surveillance à la lumière de ce qui s'est passé récemment, et surtout ces dernières semaines. A cette fin, le premier ministre a ordonné une évaluation complète de la sécurité de tous les aéroports, et pour toutes les compagnies aériennes.

En outre, nous avons adopté de nouvelles mesures pour être certains que tous les bagages enregistrés seront vérifiés ou inspectés d'une manière satisfaisante. Nous avons renforcé les mesures de sécurité appliquables aux passagers et aux bagages à main. Nous avons décidé de retarder systématiquement de 24 heures l'expédition de toutes les marchandises, à l'exception des denrées périssables, et nous allons faire installer, au moins dans nos aéroports internationaux pour le moment, de nouveaux appareils qui faciliteront l'inspection des bagages et qui arriveront, nous l'espérons, avant la fin de la semaine.

L'ÉCRASEMENT DU VOL 182 D'AIR INDIA

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, le premier ministre a confirmé hier que le gouvernement indien avait demandé, apparemment à maintes reprises, dans les jours et les semaines qui ont précédé la catastrophe, un renforcement de la sécurité pour les vols d'Air India et de la protection accordée aux diplomates indiens en poste au Canada. Le ministre peut-il nous dire quelles mesures précises il a prises pour répondre à ces demandes pressantes?

• (1430)

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, la direction d'Air India nous a demandé à quelques reprises de renforcer la sécurité. Nous avions affecté depuis un certain temps des agents de la GRC supplémentaires à l'aéroport de Toronto et à Mirabel. Je dois néanmoins souligner à la Chambre que rien ne permettait de penser que le vol 182 était particulièrement menacé, de sorte que nous n'avions pas pris de mesures exceptionnelles. Cependant, chaque fois que les gens d'Air India nous ont demandé de renforcer la sécurité ou de les aider pour la vérification des voyageurs et des bagages, nous avons agi quand il planait le moindre doute.

L'AFFECTATION D'AGENTS DE LA GRC AUX AÉROPORTS

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, à la suite de cette catastrophe, l'Association canadienne des pilotes de lignes aériennes a demandé que le ministre revienne sur sa décision regrettable de retirer les agents de sécurité de la GRC en poste dans les aéroports canadiens. Le ministre est-il prêt à annoncer aujourd'hui qu'il renonce à cette idée et que non seulement la GRC demeurera en place aux aéroports, mais qu'elle recevra les ressources et l'argent dont elle a besoin pour exercer un contrôle strict comme elle est censée le faire?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, cette décision a été en partie mise en œuvre par le gouvernement précédent. Le député n'ignore pas que l'Association canadienne du transport aérien, les représentants de Transports Canada et la GRC ont effectué une étude en 1975, en 1976 et de nouveau en 1981. A l'époque, on a estimé que le retrait des agents de la GRC des aéroports de classe 2 ne nuirait pas à la sécurité dans ces aéroports. Cependant, je peux dire au député et à tous ses collègues de la Chambre que nous allons suspendre l'application de cette décision en attendant les résultats de l'évaluation complète des dispositifs de sécurité existant dans nos aéroports et de la sécurité des compagnies aériennes, que le premier ministre a ordonnée hier.

* * *

LES CATASTROPHES

L'ÉCRASEMENT DE L'APPAREIL D'AIR INDIA—LE RETRAIT DE VALISES SUSPECTES À L'AÉROPORT DE MIRABEL

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Par votre entremise, monsieur le Président, j'aimerais dire au ministre que la Chambre prend acte et lui sait gré des mesures qu'il a déjà prises et de l'annonce qu'il vient de faire.

Le ministre sait que plusieurs valises suspectes ont été retirées du vol 182 à Mirabel. Le surintendant de la circulation aérienne de Mirabel a déclaré qu'Air India a violé une règle fondamentale en n'informant pas le ministère des Transports de ses soupçons. Le ministre pourrait peut-être tirer la chose au clair. Il a déclaré hier que lorsque Transports Canada est informé de tels incidents, un contrôle complet de l'appareil et de tous les bagages à bord est effectué. Par contre, un fonctionnaire de son ministère a dit qu'il arrive régulièrement que des bagages soient retirés des avions et que les vols se poursuivent sans autre contrôle. Quelle est la marche à suivre en pareils cas?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète que dans le cas présent, Transports Canada n'a été informé d'aucune menace précise contre le vol 182. Donc, Air India a pris à sa façon habituelle les mesures élémentaires de précaution et de surveillance qu'elle prend normalement. Je répète que nous avions déployé le renfort demandé d'agents de sécurité de la GRC.

Pour ce qui concerne la question particulière de bagages, je voudrais dire à la Chambre et au député que cela fait l'objet d'une enquête très délicate et très poussée, par la GRC et par d'autres. Comme il y a eu beaucoup d'hypothèses et de rumeurs, les députés reconnaîtront avec moi, je l'espère, que pour l'instant et en attendant que nous ayons recueilli tous les faits, il ne serait sans doute pas dans l'ordre que je me livre à d'autres hypothèses. Je puis donner au député l'assurance que cette enquête va être poussée à fond, et tant que nous n'aurons pas reçu plus de renseignements, je serais reconnaissant au député de vouloir bien admettre qu'il ne serait pas dans l'ordre de poursuivre les commentaires à ce sujet.

M. Tobin: Monsieur le Président, je prie le ministre de croire que je comprends le caractère délicat de l'enquête portant sur les bagages en question.

LE RÔLE DU MINISTÈRE ET DE LA GRC

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je veux interroger le ministre sur la marche à suivre en pareils cas. On nous dit que la GRC, à Montréal, a été appelée à enquêter sur les bagages en question lorsque l'appareil du vol 182 était toujours à terre, mais qu'elle s'est présentée quelques minutes à peine après le décollage de l'avion. Étant donné que le ministre a déclaré qu'en pareilles circonstances, Transports Canada procède à un examen approfondi de tous les bagages à bord, pourquoi, même si l'appareil venait de décoller, n'y avait-il pas moyen que la GRC ou Transports Canada enjoignent à l'appareil de revenir à Montréal pour un examen minutieux de tous les bagages à bord avant de poursuivre son voyage outre-Atlantique?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète au député que le vol 182 n'avait fait l'objet d'aucune menace précise. On n'a donc pris aucune mesure extraordinaire à son endroit. Si cela avait été le cas, on aurait pris les mesures habituelles en pareilles circonstances. De plus, je répète que, à ma connaissance, nos gens n'ont été informés de cela qu'après le départ de l'appareil.

LES RESPONSABLES DE L'ENQUÊTE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Vu la déclaration qu'a faite hier le premier ministre, monsieur le Président, c'est soit au vice-premier ministre, soit au ministre des Transports que je m'adresse. Le premier ministre a en effet parlé d'une enquête spéciale. J'aimerais demander au vice-premier ministre ou au ministre des Transports qui en sera chargé. S'agira-t-il d'une enquête interne du ministère des Transports, d'une enquête menée conjointement par le ministère des Transports et des représentants de sociétés aériennes, ou d'une enquête tout à fait indépendante?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député sait sûrement que, conformément à la convention internationale, ce sont les autorités indiennes qui vont enquêter sur l'accident proprement dit. Les autorités canadiennes, américaines, britanniques et irlandaises vont également participer à l'enquête. Par contre, c'est la GRC qui au premier chef est chargée des enquêtes criminelles et des questions concernant la sécurité.

L'EXAMEN DES PASSAGERS ET DES SACS DE VOYAGE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, nous disposons depuis fort longtemps de normes en ce qui concerne l'examen des passagers et des sacs de voyage. Or, le ministre sait que l'application des normes en ce qui concerne l'examen des bagages et des autres colis que les voyageurs mettent à la consigne est laissée entièrement à la discrétion des sociétés aériennes. Pourtant, c'est le ministère des Transports qui, au Canada, possède et administre les aéroports.

Je félicite le ministre de la promptitude avec laquelle il a mis en place dès dimanche des dispositifs complets de sécurité. Quoi qu'il en soit, Transports Canada retrouvera-t-il ses anciennes habitudes, ou le ministère des Transports entend-il assumer dorénavant toutes ses responsabilités pour ce qui est de l'examen des bagages et des colis que les voyageurs laissent à la consigne pour être placés à bord des avions?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens à faire savoir au député et à la Chambre tout entière que le Canada a toujours scrupuleusement respecté les normes et usages de la convention internationale qui sont recommandés. Le député sait sans doute que la plupart de ces dispositions font l'objet d'une convention internationale. Or, le Canada s'est toujours fait un point d'honneur de faire plus que satisfaire aux exigences minimales des diverses conventions internationales. En fait, le Canada s'est toujours signalé comme un pays qui s'efforce sans cesse d'améliorer les dispositifs de sécurité et de surveillance dans ses aéroports. Lors du sommet économique qui a eu lieu récemment à Bonn, le Canada a encouragé ses partenaires à accroître leurs propres dispositifs de sécurité et de surveillance.

• (1440)

Si donc nous pouvons améliorer ces normes en application de la convention internationale, monsieur le Président, nous ne manquerons pas de le faire. En fait, j'entends me rendre dès demain au congrès de l'OACI pour traiter de cette question très importante.

ON DEMANDE QUE LE MINISTÈRE SE CHARGE DE LA SÉCURITÉ

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, il est certes évident qu'on ne saurait se contenter de laisser cette tâche à la discrétion des dizaines de compagnies aériennes dont les avions se posent au Canada et en décollent. Ce n'est que trop évident. Le ministère des Transports se chargera-t-il dorénavant en coopération avec les compagnies aériennes, la GRC et d'autres organismes de sécurité—sans que nous tombions dans la mollesse d'ici quelques semaines—de la sécurité, du passage au crible et de la surveillance de tous les articles et de toutes les personnes montant à bord des avions des vols internationaux et, dans bien des cas, des vols intérieurs, plutôt que d'en laisser le soin à la discrétion des compagnies aériennes qui cherchent manifestement à faire des économies chaque fois qu'elles en ont la chance? Quand allons-nous mettre un terme aux économies . . .

M. le Président: A l'ordre. Il y a un certain nombre d'autres députés qui désirent poser des questions.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député a sans doute eu connaissance de la très ferme déclaration du premier ministre hier et de son engagement sans réserve, et celui du gouvernement, à s'occuper de cette très grave question. Voilà qui démontre clairement que le gouvernement du Canada adopte un rôle de premier plan, conjointement avec les compagnies aériennes et le monde de l'aviation, pour remédier à ce très grave problème. J'estime cependant plus important de nous occuper de cette question par la coopération au lieu de nous contenter de proclamer un décret avec toutes les difficultés qui peuvent surgir.

Le premier ministre s'est engagé hier à entreprendre une évaluation complète du système de surveillance et de sécurité des aéroports canadiens ainsi que de la sécurité et de la sûreté de nos compagnies aériennes. Nous allons prendre à cette fin toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que cette évaluation soit menée à bien.

L'ÉVALUATION DES MESURES DE SÉCURITÉ DANS LES AÉROPORTS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Transports. Je peux comprendre les difficultés que le gouvernement éprouve à établir des directives claires sur cette question. Mais j'aurais une très importante question à poser au ministre concernant le projet d'évaluation annoncé par le premier ministre.

Je pense que le ministre admettra qu'il y a eu nombre d'affirmations et de prises de position assez contradictoires au sujet des différents rôles des organismes qui relèvent de sa compétence et de celle du gouvernement en général. Je profite de ma question pour rappeler au ministre qu'il est absolument essentiel que l'évaluation ne soit assujettie à aucun intérêt en particulier et qu'elle soit à cet égard totalement indépendante.

Ne conviendrait-il pas que le Bureau canadien de la sécurité aérienne, qui est un organisme indépendant sans aucun lien avec le gouvernement, entreprenne d'examiner les systèmes de sécurité de nos aéroports, comme le lui permet son mandat, afin que l'étude soit vraiment indépendante et qu'il ne s'agisse pas d'une étude interne réalisée par des organismes du gouvernement?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis certain que nous nous en remettrons aux conseils, à la sagesse et aux recommandations du Bureau canadien de la sécurité aérienne. Je pense que le député a une bonne suggestion. Cependant, je lui rappellerai à lui et aux députés que, dans l'annonce qu'il a faite hier, le premier ministre a réclamé un examen de tous les aspects de la sécurité des aéroports et du transport aérien sous les auspices du secrétaire du cabinet et des hauts responsables du renseignement et de la sécurité.

Je pense que l'intervention de ces responsables assure à l'entreprise une certaine indépendance. Cependant, nous n'allons sûrement pas écarter toute recommandation que pourrait proposer le Bureau de la sécurité aérienne. Au contraire, nous les accueillerons volontiers.

LA RESPONSABILITÉ DE L'ENQUÊTE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, nous admettons volontiers que certains organismes et leurs représentants doivent intervenir. Mais le Bureau canadien de la sécurité aérienne, parce qu'il est indépendant, peut divulguer ses conclusions, évitant ainsi tout relâchement en matière de sécurité.

Je redemande donc au ministre s'il ne vaudrait pas mieux lui laisser la responsabilité directe de l'enquête et de l'évaluation de la sécurité aux aéroports, non seulement parce que c'est un organisme indépendant disposant de ressources propres, mais parce qu'il peut divulguer les résultats de ses démarches qui ne seront pas ainsi confinées au cabinet.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, mes collègues et moi-même n'avons certes pas l'intention de garder pour nous, au cabinet, les renseignements qu'on nous communiquera. Je crois que cette question concerne tous les Canadiens, qu'elle déborde l'esprit de parti. Nous devons donc la régler ensemble, collectivement.

Étant donné que le Bureau canadien de la sécurité aérienne participe à tous les aspects de l'enquête sur l'accident du vol 182, je demeure donc persuadé que non seulement nous aurons un rapport complet sur les circonstances de cet accident, mais que le gouvernement tiendra dûment compte également des conclusions de ce rapport.

* * *

LES PENSIONS

ON DEMANDE LA PLEINE INDEXATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances ou au vice-premier ministre. Le ministre des Finances doit s'entretenir en fin d'après-midi avec des représentants d'un groupe comptant plus d'un million de pensionnés. Je les ai moi-même rencontrés ce matin, et ils m'ont fait valoir deux arguments fondamentaux dont je voudrais parler au ministre des Finances. Premièrement, ils veulent le rétablissement de la pleine indexation de toutes les pensions et, deuxièmement, ils souhaitent que le gouvernement annonce avant la fin de la semaine quand il compte prendre une décision au sujet de cette question importante. Puisque le cabinet s'est réuni vendredi, le ministre des Finances est-il en mesure de répondre aujourd'hui à ces deux importantes questions auxquelles les pensionnés canadiens souhaitent obtenir une réponse?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a raison de dire que je dois m'entretenir en fin d'après-midi avec des représentants d'un très important groupe de personnes âgées. Je vais discuter avec eux des questions qui les préoccupent. Comme je l'ai dit à maintes reprises à la Chambre, je tiendrai compte de leurs préoccupations pour prendre une décision, ce qui ne saurait tarder. Cependant, pour répondre précisément à la question du député, non, je ne suis pas en mesure d'en dire plus pour le moment.

LA DATE DE L'ANNONCE ÉVENTUELLE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, étant donné que les députés de l'opposition et les ministériels ont confirmé que les pensionnés vont vivre dans l'angoisse durant l'été—les avis sont unanimes; tout le monde est d'accord sur ce point—puisque l'une des pensionnés avec lesquels le ministre doit s'entretenir cet après-midi m'a dit ce matin qu'elle aimerait au moins obtenir une réponse . . .

M. le Président: Soit dit en toute déférence, il s'agit-là d'une introduction à une question supplémentaire.

M. Broadbent: . . . quant à la date de la décision, le ministre peut-il nous donner l'assurance qu'avant l'ajournement d'été de la Chambre, le gouvernement aura au moins la politesse de dire aux pensionnés canadiens quand ils sauront à quoi s'en tenir sur cette question très importante?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déclaré à maintes reprises que le montant des chèques versés aux personnes âgées ne changerait pas avant l'an prochain. Le député devrait donc essayer de calmer les inquiétudes qu'éprouvent les personnes âgées en leur signalant qu'à compter du 1er juillet, leur chèque de pension sera augmenté comme prévu. Au 1er octobre prochain, les pensions augmenteront à nouveau. J'espère donc que le député s'efforcera de calmer les inquiétudes des personnes âgées, inquiétudes que certains de ses collègues et lui ont plutôt cherché à susciter.

M. Broadbent: Et à juste titre.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE QUELLES MESURES SONT PRISES EN VUE D'EMPÊCHER LES PERSONNES QUI ONT DES MANDATS D'ARRESTATION CONTRE ELLES D'ENTRER AU CANADA

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Suite à la tragédie aérienne de la compagnie Air India en fin de semaine, beaucoup de Canadiens et de Canadiennes se posent des questions sur le fonctionnement du ministère de l'Immigration, particulièrement dans le cas où des personnes sont recherchées par le FBI ou l'Inperpol.

J'aimerais que la ministre nous explique quelles sont les mesures mises de l'avant par le ministère de l'Immigration pour empêcher les personnes qui ont des mandats d'arrestation contre elles d'entrer au Canada.

Également, j'aimerais qu'elle nous dise quelle coordination existe entre son ministère, le ministère de l'Immigration, le ministère des Transports et la nouvelle agence civile de renseignements qui est responsable de la sécurité des aéroports.

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la politique du ministère de l'Immigration est toujours la même. Toute enquête sur la tragédie du vol 182 doit relever de la GRC, certainement pas du ministère de l'Immigration.

[*Français*]

LA TRAGÉDIE AÉRIENNE D'AIR INDIA—LES MESURES SUPPLÉMENTAIRES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. J'aimerais, dans le cas qui nous intéresse, savoir quelles sont les mesures supplémentaires que la ministre a mises en place, et quelles sont les directives spéciales qu'elle a données afin que ces actes de terrorisme ne se reproduisent plus.

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je le répète, cela ne relève pas de la responsabilité du ministère de l'Immigration. Si la députée pense qu'il faut instituer une surveillance policière aux frontières pour répondre à une demande qui n'a pas été confirmée, si elle croit qu'il faut refouler brusquement certains immigrants de différentes régions du monde, elle se trompe lourdement.

* * *

LES PENSIONS

L'INQUIÉTUDE DES PERSONNES ÂGÉES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il a déclaré, et il n'ignore sans doute pas que le premier ministre a dit la même chose, que ces dernières semaines j'ai présenté honnêtement le point de vue des personnes âgées du Canada. J'ai rencontré un groupe de citoyens du troisième âge à Sudbury, hier, ainsi que 12 associations provinciales de personnes âgées, ce matin. Le ministre ne reconnaît-il pas que les personnes âgées de tout le pays sont profondément inquiètes des mesures que le gouvernement compte prendre à compter de l'année prochaine? Elles comprennent parfaitement la nature de ces mesures.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député dit qu'il a présenté honnêtement les opinions des personnes âgées et je n'en disconviens pas. Mais je voudrais lui demander s'il a présenté honnêtement les opinions du gouvernement quant aux raisons de sa décision.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je voudrais lui demander s'il a fait savoir aux personnes âgées que la dette nationale avait augmenté de 25 p. 100 par an. Leur a-t-il dit également que nous dépensons . . .

M. Broadbent: Non, nous ne leur avons pas dit cela.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le chef du NPD déclare qu'il ne le leur a pas dit. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

M. Broadbent: Parce que nous ne voulons pas que ce soient les pensionnés qui paient.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Pourquoi n'a-t-il pas exposé toute la situation? Pourquoi ne leur a-t-il pas dit ce qu'il en était? Je vais vous expliquer pourquoi, monsieur le Président . . .

M. le Président: A l'ordre. Nous avions bien commencé aujourd'hui et je voudrais que cela continue. La parole est au député de Beaches.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ANNONCER SA DÉCISION

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je peux assurer au ministre que je l'ai fait et que les personnes âgées m'ont répondu en disant «nous avons payé notre part».

Des voix: Bravo!

M. Young: Le ministre peut-il assurer aux personnes âgées que le gouvernement dissipera leurs craintes d'ici la fin de la semaine?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne veux pas qu'il y ait de malentendu. Je comprends très bien le point de vue des associations de personnes âgées. J'ai rencontré leurs représentants à plusieurs reprises, tout comme le député. Comme je l'ai déclaré de nombreuses fois à la Chambre, de même que le premier ministre et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, nous surveillons la situation de près. Nous allons . . .

Des voix: Oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les députés d'en face disent «oh». Ils devraient tenir compte de ce qui s'est passé au Canada. Ils devraient tenir compte de ce qui s'est passé pendant les 15 années où ils ont été au pouvoir. Ils ne doivent pas oublier que nous avons hérité d'une dette tellement considérable que nous n'avons pas les moyens de faire toutes les choses . . .

M. le Président: A l'ordre.

* * *

LES CATASTROPHES

L'EXPLOSION À L'AÉROPORT DE TOKYO

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. D'après un communiqué de la Presse canadienne publié peu après 13 heures, la police japonaise et le représentant d'Air India à Tokyo ont déclaré qu'un certain M. A. Singh et un certain M. L. Singh, qui ont les mêmes initiales que les deux fugitifs mentionnés plus tôt, avaient réservé des places sur le vol 003 de CP Air et devaient ensuite prendre le vol 301 d'Air India à destination de Bangkok. Ce sont les deux seuls passagers qui ont raté leur vol et leurs bagages semblent avoir été chargés sur l'avion malgré tout. Le ministre peut-il confirmer ce communiqué et nous dire s'il peut y avoir eu un problème de sécurité du côté des autorités canadiennes pour qu'une telle chose se produise?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne pense pas que le communiqué soit aussi récent que 13 heures comme le député l'a affirmé parce que je l'ai vu moi-même à la télévision hier soir et que ces deux noms ont été mentionnées à ce moment-là. Je pense cependant que le député conviendra que, vu la vaste enquête qui a été entreprise pour examiner toutes les circonstances et tous les détails de la fin tragique du vol d'Air India, ce ne serait pas utile de discuter publiquement de tout aspect de cette enquête. J'ai vu le bulletin de nouvelle relatif aux deux individus en question à la télévision nationale hier soir et, naturellement, comme on l'a déjà dit, c'est l'une des questions qui seront examinées dans le cadre de l'enquête.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LES MESURES DE SÉCURITÉ DANS LES AÉROPORTS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le ministre des Transports a parlé de la possibilité qu'on doive instaurer de nouvelles mesures de sécurité. Le gouvernement songe à faire des compressions budgétaires à Transports Canada, notamment par suite du rapport du groupe d'étude Nielsen. Le vice-premier ministre peut-il nous garantir que les mesures de sécurité ne seront nullement compromises par les compressions budgétaires qui on déjà été ou qui seront annoncées à Transports Canada et que le ministre obtiendra toutes les ressources nécessaires pour veiller à ce que toutes les mesures de sécurité appropriées soient prises?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Le député a posé une question au sujet du groupe parlementaire sur l'examen des programmes. Je peux lui garantir que moi-même, à titre de président du groupe d'étude, de même que mes collègues ministériels qui en faisaient aussi partie, avons abordé toutes les questions relatives au processus d'examen, dans la mesure où elles s'appliquent au ministère des Transports, en tenant compte du fait qu'il fallait maintenir en tout temps les normes de sécurité très élevées et excellentes que le ministère a appliquées jusqu'ici et je peux lui garantir sans réserve que la sécurité des voyageurs canadiens, tant au Canada qu'à l'étranger, sera toujours considérée comme prioritaire par notre gouvernement.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES PENSIONS DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Avant le 4 septembre 1984, les députés faisaient régulièrement des interventions pour se plaindre des retards déplorables dans le versement des pensions des anciens combattants. Quand le ministre a été nommé, il a promis de régler la question. Je voudrais savoir s'il a pris des mesures à cet égard.

• (1500)

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le député de poser une si bonne question. La réponse est un «oui» retentissant. Je dois exposer les mesures que le gouvernement a prises à la séance du comité permanent des affaires des anciens combattants qui se tient dans une demi-heure exactement, à la pièce 269 de l'édifice de l'Ouest. Tous les députés sont invités à y assister.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT MODIFIERA SON PROJET VISANT À DÉSINDEXER LES PENSIONS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. On ne peut pas laisser les personnes âgées de ce pays continuer à vivre cet été dans un état d'inquiétude: elles ne peuvent pas attendre jusqu'en septembre pour connaître leur sort. Le ministre peut-il dire aux personnes âgées s'il annoncera cette semaine . . . si, avant la fin de cette séance parlementaire, son gouvernement modifiera ou non son projet de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): En réalité, monsieur le Président, nous faisons toutes sortes de choses pour les Canadiens âgés. Par exemple, la Chambre a adopté dernièrement des dispositions relatives à l'allocation au conjoint en vertu desquelles 85,000 veufs et veuves âgés de 60 à 64 ans sont désormais admissibles au supplément de revenu garanti. Je rappelle aussi au député que la nouvelle définition de «handicapé» favorise beaucoup de Canadiens âgés. Au total, quelque 120,000 Canadiens sont visés et je pense que nous faisons beaucoup pour eux.

M. le Président: A l'ordre. J'exige de brèves questions et je m'attends que les réponses soient brèves et pertinentes.

LA MENACE QUI PÈSE SUR LES PENSIONNÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est celle qu'on a posée au député de Beaches et à moi hier à Sudbury. D'après le ministre, le gouvernement fait-il preuve de justice en laissant les pensionnés se demander tout l'été si leurs pensions vont être désindexées, ou le sondage Gallup doit-il baisser encore de neuf points avant que le gouvernement comprenne le message?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne veux pas poser une question embarrassante au député. Cependant, quand il s'est entretenu avec des personnes âgées à Sudbury, leur a-t-il dit que, en 1974, l'ancien gouvernement du Canada . . .

Une voix: Répondez à la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . dépensait un dollar sur neuf pour payer des intérêts?

M. Rodriguez: Vous êtes ici pour répondre aux questions, pas pour en poser.

M. le Président: A l'ordre.

Une voix: Où les sondages placent-ils le NPD?

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre. Le ministre voudrait peut-être continuer sa réponse.

M. Rossi: Répondez à la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député a-t-il dit aux personnes âgées à Sudbury que, en 1974, nous dépensions un dollar sur neuf pour payer des intérêts?

M. Rodriguez: Ai-je le droit de répondre?

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. A l'ordre! Le ministre sait que je ne peux pas lui permettre de continuer à poser des questions à un député de l'opposition. L'honorable députée de Trinity a la parole.

* * *

LES PENSIONS

L'INDEXATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances. Dans quelques jours il y aura une nouvelle taxe de vente et les personnes âgées devront payer davantage pour de nombreux produits essentiels. Par ailleurs, elles sont toujours dans l'incertitude quant à l'avenir de leur revenu. Étant donné que je rencontre des personnes âgées cet après-midi, le ministre des Finances pourrait-il me donner une réponse ferme, que je pourrais leur communiquer, en ce qui concerne l'indexation de leur pension?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Je peux donner à la députée une réponse très ferme. La raison pour laquelle nous agissons ainsi, c'est l'énorme dette qui nous accable. Actuellement, nous dépensons 25 milliards en intérêts seulement, ce qui est supérieur à ce que nous consacrons à la santé, à la sécurité de la vieillesse et au supplément du revenu garanti.

Mme Copps: Et les compagnies pétrolières?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Calmez-vous. Calmez-vous, je vous prie. La situation s'est tellement détériorée au cours des dix dernières années que nous sommes contraints de faire quelque chose qui ne nous plaît pas. Toutefois, il nous faut le faire pour éviter de supprimer des programmes entiers au cours des années 1990.

Questions orales

ON DEMANDE DES CHANGEMENTS DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, il y a des personnes âgées dans ma circonscription qui vivent dans des appartements protégés par le contrôle des loyers, pourtant, elles ont peur de signer un bail pour l'an prochain, car elles ne savent pas ce qui les attend. Nous savons que le gouvernement va faire quelques changements. Pourquoi ne les annonce-t-il pas maintenant pour mettre fin à l'incertitude?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'invite la députée à s'asseoir avec les persones âgées de sa circonscription et à leur expliquer les effets de ce que nous proposons, chiffres à l'appui. Elle pourra alors les convaincre qu'elles peuvent signer leur bail.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

L'AIDE ACCORDÉE PAR LE GOUVERNEMENT

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. D'après une nouvelle récente de la Presse canadienne, il a déclaré que le gouvernement accordait une aide trop généreuse à la science et à la technologie. Ce n'est pas ainsi que j'interprète ce que le vice-premier ministre a dit à la Chambre la semaine dernière, mais étant donné l'importance de la question et le rôle capital de la science et de la technologie dans la croissance économique du Canada, le vice-premier ministre peut-il préciser la position du gouvernement sur l'aide à la recherche et au développement?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai vu ce compte rendu. Cela montre l'importance de reportages exacts. En réponse à la question, j'ai dit que l'étude du programme a montré que le dispositif d'aide du gouvernement était devenu extrêmement généreux au fil des années. On a retranché le mot «dispositif» de ce compte rendu. Il s'agit, bien entendu, de l'objectif très important de l'étude des programmes, à savoir éliminer le chevauchement, réduire le double emploi et donner une orientation raisonnable à tous les programmes, ce qui est l'objectif ultime du groupe d'étude. Toute fausse impression qui a pu être créée est imputable à un reportage inexact.

* * *

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LA NOMINATION D'UN MEMBRE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le 15 avril, elle a écrit au Dr Ursula Martins Franklin, de Toronto, une lettre dans laquelle je lis le passage suivant:

> J'ai le plaisir de confirmer votre nomination à titre de membre de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Votre nomination prend effet immédiatement pour un mandat de deux ans.

La ministre s'est ensuite rendue en Chine, et il semble que ses collaborateurs aient annulé cette nomination. La nomination a-t-elle été annulée et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je puis donner au député l'assurance que cette nomination n'a pas été faite.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Que signifie votre lettre?

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT REVIENNE SUR SA DÉCISION

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je me demande ce que signifie la lettre de la ministre. On y lit bel et bien: «J'ai le plaisir de confirmer votre nomination à titre de membre de la Commission de contrôle de l'énergie atomique.» C'est écrit en toutes lettres et de sa propre main.

Le 29 mai, la ministre a écrit de nouveau au Dr Franklin . . .

M. le Président: A l'ordre. Cela commence à ressembler à un préambule à une question supplémentaire. Le député a-t-il une question à poser?

M. Waddell: Étant donné que le Dr Franklin est diposée à accepter le poste, qu'elle n'a pas refusé de prêter le serment d'office et qu'elle est compétente, le gouvernement confirmera-t-il sa nomination à ce poste, ou bien continuera-t-il à traiter aussi cavalièrement ce membre éminent de la communauté scientifique canadienne?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, quand le député s'est levé pour intervenir, je croyais qu'il allait attirer l'attention de la Chambre sur la récente décision du gouvernement de l'Alberta de diminuer ses redevances dans l'esprit de l'Accord de l'Ouest.

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: A titre de critique pour les questions relatives à l'énergie, je croyais qu'il s'intéresserait à cette décision susceptible de créer des emplois. Tout ce que je puis dire, monsieur le Président . . .

M. Broadbent: Vous êtes malade.

Des voix: Oh, oh!

M. de Jong: C'est une véritable farce.

M. le Président: A l'ordre. A l'ordre, je vous prie. La ministre peut terminer sa réponse.

Mme Copps: Vous diminuez les pensions pour pouvoir diminuer les redevances.

M. le Président: A l'ordre. Le seul résultat, quand on se met à crier de part et d'autre, c'est de diminuer le nombre de questions et de réponses.

M. Broadbent: Nous n'obtenons aucune réponse.

Mlle Carney: Monsieur le Président, nos vis-à-vis ne semblent pas intéressés à entendre la réponse. Cette question a été discutée en long et en large pendant que j'étais en Chine, et j'invite les députés à consulter le compte rendu.

* * *

• (1510)

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LA DEMANDE DE CN-CP EN VUE D'OFFRIR UN SERVICE TÉLÉPHONIQUE INTERURBAIN

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Communications. La modification des tarifs du service téléphonique risque de se traduire par une augmentation appréciable du coût des appels locaux. Étant donné que le CRTC tiendra sous peu des audiences pour examiner la demande de CN-CP qui veut s'implanter sur le marché des appels interurbains, quelles mesures prendra-t-on pour protéger le Canadien moyen contre toute augmentation injuste du coût des appels locaux?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion d'exposer une partie de la politique du gouvernement à cet effet. Il est vrai que le CRTC doit prendre une décision dans les semaines qui viennent au sujet du CN-CP, et j'ai déjà convoqué une conférence fédérale-provinciale pour étudier l'ensemble de la politique des télécommunications au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

L'AFFECTATION D'AGENTS DE LA GRC AUX AÉROPORTS

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. La semaine dernière, le président d'Air Canada a déclaré au comité permanent que les contrôles dans nos aéroports répondaient aux normes les plus sévères, que les directives et exigences du ministère des Transports étaient observées et qu'on suivait les conseils de la GRC.

Le ministre des Transports a décidé de remercier les agents de sécurité de la GRC dans huit aéroports qui s'occupent de vols nolisés internationaux. Étant donné les tragédies que nous venons de connaître, ne serait-il pas disposé à revenir sur cette décision et même à augmenter le personnel de sécurité de la GRC dans ces aéroports?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je croyais avoir dit plus tôt que le retrait des agents de la GRC dans les aéroports de classe 2 était une question qui serait laissée en suspens tant que ne serait pas terminée une réévaluation globale et approfondie de nos systèmes de sécurité touchant aussi bien les lignes aériennes que les aérogares, conformément à ce que le premier ministre a déclaré hier.

M. Baker: Je demande à ce que ces mesures soient annulées et non pas réexaminées.

* * *

L'IMMIGRATION

LE CONTRÔLE DES IMMIGRANTS ÉVENTUELS

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, compte tenu de la réponse donnée à une autre question par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, c'est à elle que je voudrais adresser ma question supplémentaire. La ministre ne convient-elle pas que les Canadiens réclament aujourd'hui bien plus qu'un meilleur examen des bagages mis à bord des appareils qui quittent notre pays, mais également un meilleur contrôle des personnes qui entrent chez nous avec leurs revendications politiques? Quelles mesures prendra-t-elle à cet égard?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est justement là notre ligne de conduite. Le ministère de l'Immigration a pour politique de s'en remettre aux avertissements reçus de la GRC au sujet de personnes considérées comme des terroristes ou des fauteurs de dissension. Le ministère en prend aussitôt note et prévient les aéroports et les autres bureaux d'entrée au Canada. C'est ce que nous avons fait jusqu'à maintenant et c'est ce que nous continuerons à faire de façon tout à fait normale.

Cependant, j'estime que les députés libéraux ont tort de profiter de ces événements pour s'en prendre à certains groupes provenant d'autres pays. Je voudrais savoir à qui ils souhaiteraient s'en prendre.

Des voix: Bravo!

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler que les pétitions présentées par des députés le vendredi 21 juin 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE TRAITÉ DU FLEUVE COLUMBIA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION PERMANENTE D'INGÉNIEURS

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, aux termes de l'article 46(2) du Règlement, je voudrais déposer copie, dans les deux langues officielles, du rapport annuel de la Commission permanente d'ingénieurs aux gouvernements des États-Unis et du Canada relatif au traité du fleuve Columbia, pour la période du 1er octobre 1983 au 30 septembre 1984.

Déclarations de ministres

REVENU CANADA, IMPÔT

DÉPÔT DU RAPPORT WOODS-GORDON

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, aux termes de l'article 46(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer copie, dans les deux langues officielles, du Résumé de l'étude Woods-Gordon sur Revenu Canada, Impôt.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

DÉPÔT DU SUPPLÉMENT TECHNIQUE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, au nom du ministre des Finances (M. Wilson) et en vertu des dipsositions de l'article 42(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles le supplément technique des institutions financières intitulé: Propositions à considérer.

* * *

[*Traduction*]

LES CATASTROPHES

L'ÉCRASEMENT DE L'APPAREIL D'AIR INDIA

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est avec une profonde tristesse que je prends la parole aujourd'hui. Je suis certain que tous les députés—et, en fait, tous les Canadiens—partagent mon émotion et ma tristesse face au tragique bilan du désastre d'Air India et de l'explosion à l'aéroport de Tokyo. Au nom de mes collègues et, j'en suis certain, de la Chambre tout entière, je souhaiterais adresser l'expression de nos condoléances aux familles de toutes les victimes.

Le premier ministre (M. Mulroney), mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et le vice-premier ministre (M. Nielsen) ont déjà exprimé la sympathie et les regrets du gouvernement, mais je souhaiterais à mon tour dire combien nous sommes bouleversés.

L'explosion à l'aéroport de Narita à Tokyo d'un conteneur de bagages transportant les bagages du vol 003 de CP Air et la tragique disparition du vol 182 d'Air India au large des côtes irlandaises sont des tragédies extrêmement préoccupantes pour notre système d'aviation civile, pour le gouvernement tout entier et, en fait, pour toute la communauté aéronautique internationale.

Au cours des 60 dernières heures, à la suite de ces tragédies, le gouvernement a fait diligence pour assurer la sécurité des Canadiens voyageant par avion, pour reconstituer les événements qui ont mené à ces drames et mener l'enquête, et pour faire face de toutes les façons possibles à la situation. Je souhaiterais profiter de cette occasion pour donner à la Chambre un tableau aussi exact que possible de certains aspects de la situation tels qu'ils nous apparaissent et donner un aperçu des mesures qui ont été prises.

Je précise que le gouvernement a coopéré avec toutes les autres nations et organisations internationales concernées, qui ont pour leur part pleinement collaboré avec le gouvernement. Au sein du gouvernement du Canada, divers ministères ont joué un rôle actif et sont intervenus dans le cadre d'une action coordonnée et coopérative.

Je veux répéter une fois encore aux Canadiens ainsi qu'à la collectivité internationale que le Canada applique des normes élevées de sécurité dans ses aéroports et lors des vols, grâce à ses lois exigeant que les transporteurs qui exploitent des services aériens au Canada adoptent des mesures de sécurité; et grâce aux ressources du gouvernement fédéral. Aux termes des mesures de sécurité concernant les avions étrangers et de la Loi sur l'aéronautique, Air India et tous les autres transporteurs sont tenus d'élaborer, de mettre en œuvre et de remettre au ministre des Transports un programme complet de sécurité pour leur vols. Ces mesures doivent comprendre l'inspection de tous les bagages à main, la vérification des cartes d'embarquement, l'établissement d'endroits contrôlés et l'application de règles de sécurité à bord des appareils. Le ministère fédéral des Transports aide à faire respecter ces normes en fournissant les installations de sécurité voulues et en formant le personnel chargé de la sécurité. Toutefois, il incombe aux transporteurs en dernier ressort d'assurer la sécurité de leurs vols.

Dans ce contexte, le Canada a admirablement bien rempli ses obligations dans le domaine de la sécurité aérienne des voyageurs. De nombreux spécialistes dans ce domaine en témoignent.

Voici ce qu'a déclaré M. Rodney Wallace, directeur de la sécurité de l'Association du transport aérien international:

> En temps normal, les normes en vigueur au Canada sont effectivement très élevées et elles sont particulièrement élevées en ce qui concerne Air India, de sorte que l'affaire exige une étude très approfondie.

Et voici ce que déclarait également M. Wallace:

> Le Canada applique depuis très longtemps des normes élevées et, bien sûr, il n'y a eu aucune menace réelle ou appréhendée contre le Canada ou les compagnies aériennes canadiennes ou même contre les compagnies aériennes desservant le Canada. Quant à Air India, la société avait renforcé ses mesures de sécurité tout récemment en raison de la situation politique en Inde.

Le directeur de la sécurité de l'Association des pilotes de lignes aériennes des États-Unis a déclaré hier:

> La sécurité aux aéroports canadiens est du plus haut calibre.

Je répète cette phrase:

> Le système de sécurité dans les aéroports canadiens est l'un des meilleurs qui soient. Les nouvelles mesures de sécurité mises en vigueur dimanche sont parfaitement adaptées à la menace qui existe, mais tout système est vulnérable à l'assaut des terroristes, surtout les groupes paramilitaires bien entraînés comme il s'en trouve de nos jours.

Norman Foster, président de l'Association canadienne des pilotes de lignes aériennes a dit au cours d'une entrevue télévisée que les normes de sécurité lui semblaient très élevées au Canada, mais qu'il faudrait les réévaluer à la lumière des derniers événements. Voilà précisément ce à quoi nous nous employons. Je voudrais également donner un aperçu des exigences internationales régissant la sécurité des passagers aériens. En droit international, nous sommes assujettis à l'annexe 17 de la Convention de l'aviation civile internationale qui oblige les États contractants à prendre les mesures nécessaires pour empêcher que soient introduits de quelque façon que ce soit, à bord d'appareils qui assurent le transport de voyageurs, les armes et les instruments dangereux qu'il est interdit d'emporter ou de transporter. Aux termes de cettte annexe, il est en outre recommandé aux États contractants d'instaurer les mécanismes nécessaires afin d'empêcher qu'on introduise sans autorisation dans les bagages ou les colis

devant être transportés par avion des explosifs ou tout autre matériel incendiaire.

• (1520)

A titre d'État contractant, nous nous conformons parfaitement à la norme internationale et à la pratique recommandée.

En ce qui concerne la législation canadienne, monsieur le Président, les règlements d'application de la Loi sur l'aéronautique, en ce qui a trait aux mesures de sécurité concernant les aéronefs étrangers, obligent le propriétaire ou l'exploitant d'un aéronef étranger, qui atterrit au Canada, à établir certaines mesures de sécurité, à les maintenir et à les faire appliquer dans les aérodromes. Ces mesures comprennent, premièrement, un système de surveillance des personnes, des effets personnels, des bagages, des biens et des marchandises; deuxièmement, un système de fouille concernant les personnes, les effets personnels, les bagages, les biens et les marchandises; troisièmement, un système d'identification qui empêche que soient placés à bord de l'aéronef bagages, biens et marchandises que le propriétaire ou l'exploitant n'autorisent pas à bord et, quatrièmement, un système de surveillance des préposés à la détection et aux fouilles et du personnel du propriétaire ou de l'exploitant.

Les transporteurs aériens étrangers sont tenus de fournir une description de leur système de sécurité. En ce qui concerne Air India, la société a fourni au ministre un exemplaire du programme de sécurité qu'elle a établi, qu'elle maintient et qu'elle applique au Canada.

Le chef d'escale d'Air India est chargé directement de mettre ces mesures de sécurité en application.

Il y est question de délimiter les emplacements stériles, d'inspecter les bagages à main, de vérifier les cartes d'embarquement, et d'assurer la sécurité de l'aéronef, des bagages et des marchandises. Conformément au programme de sécurité en vigueur à Air India, tous les bagages à main doivent être fouillés, vérifiés au moyen d'instruments portatifs ou radiographiés, et les bagages de voyageurs qui n'ont pas embarqué doivent êtres retirés de l'appareil.

C'est Mega International qui, à Mirabel, s'occupe d'acheminer le fret aérien d'Air India conformément aux consignes sécuritaires de cette société aérienne.

J'aimerais rappeler brièvement l'ordre dans lequel les événements ont dû se produire. C'est vrai que les commentateurs de la radio, de la télévision et des journaux ont déjà plus ou moins renseigné les Canadiens à ce sujet, monsieur le Président, mais j'aimerais rappeler brièvement l'ordre dans lequel les événements se sont produits d'après ce que nous en savons du moins. Cela, je dois le redire. Devant un désastre comme celui-là, alors que nous nous efforçons d'établir les faits, nous risquons fort de nous tromper, et nous sommes fréquemment obligés de modifier nos conclusions à mesure que nous découvrons de nouvelles données. Quoi qu'il en soit, même si je risque de me tromper, je trouve qu'il importe de rétablir autant que possible les événements dans l'ordre où ils se sont produits.

Le vol 182 d'Air India devait décoller de l'aéroport international Pearson à 18 h 45, une fois que l'avion aurait pris à son bord un certain nombre de voyageurs en provenance de Vancouver. En fait, il n'a quitté l'aéroport qu'à 20 h 15 (heure avancée de l'Est) ayant accumulé un retard d'une heure et 30 minutes. Il est arrivé à Mirabel à 21 heures. Il devait ensuite quitter Mirabel à 22 h 03. Or, il n'a quitté Mirabel qu'à 22 h 18, soit avec un retard d'un quart d'heure. L'avion avait pris à son bord à Mirabel 104 passagers. Selon le manifeste, il y avait 307 passagers et 22 membres d'équipage. Il semblerait que l'avion se soit écrasé à 3 h 13, heure avancée de l'Est.

Il y a eu une certaine controverse au sujet de ce qui s'est passé à Toronto et Mirabel. Les faits ont démontré que le Canada avait offert à Air India toute l'aide qu'elle avait demandée pour ses vols au cours de cette période.

A l'aéroport international Pearson, on avait même posté des agents de la GRC au comptoir des billets, aux barrières et sur l'aire de trafic. La procédure normale de vérification des passagers avant l'embarquement a eu lieu à l'endroit prévu. Des employés de la compagnie Burns Security ont, en outre, fouillé tous les bagages à main et paquets, sous la surveillance des agents de la GRC.

Dans l'aire réservée aux bagages, la machine à rayons X a fonctionné pendant un certain temps, avant de tomber en panne. On estime que 75 p. 100 des bagages ont été radiographiés et que les autres ont été inspectés au moyen d'un appareil chargé de détecter les explosifs.

Aucun bagage n'a été ouvert et fouillé. Les bagages chargés à bord d'Air India, en provenance de Vancouver sont arrivés à Toronto sur un vol intérieur puis acheminés vers la zone réservée aux vols internationaux. Une fois là, ils sont parvenus à l'aire réservée aux bagages où ils ont fait l'objet d'une vérification par les services de sécurité.

Les services de sécurité d'Air Canada ont confirmé que cette procédure avait été suivie dans le cas du vol 182.

En ce qui a trait à Mirabel, des agents de la GRC étaient affectés aux vols d'Air India. Il y avait un agent dans une auto-patrouille, un au comptoir des billets, un au point d'enregistrement, un agent dans l'aire réservée aux arrivées et aux départs et enfin, un au niveau de la mezzanine, qui surveillait également le toit de l'aérogare.

Normalement, il devait y avoir un agent de la GRC accompagné d'un chien policier dans l'aire réservée aux bagages, mais ce chien suivait un cours de formation et il a été remplacé par un chien de la Sûreté du Québec.

Il y avait des agents de la GRC sur l'aire de trafic, au comptoir des billets, au comptoir d'enregistrement, dans l'aire réservée aux arrivées et aux départs et au niveau de la mezzanine.

A Mirabel, tous les bagages embarqués ont été passés à la radioscopie. Trois valises suspectes n'ont pas été embarquées. Le vol 182 d'Air India est donc parti sans ces bagages. On a par la suite déterminé qu'elles ne contenaient ni explosifs ni rien de dangereux.

En ce qui a trait au vol 003 de CP Air, il a quitté l'aéroport international de Vancouver à 20 h 37 Zulu. Il devait arriver à Narita, au Japon, à 5 h 55 Zulu, mais il a atterri à 5 h 40 Zulu, soit 15 minutes plus tôt. Les passagers ont débarqué à 5 h 47 Zulu. L'explosion s'est produite à environ 6 h 20 Zulu, soit 45 minutes après l'atterrissage.

Selon le manifeste, il y avait 370 passagers et 16 membres d'équipage.

Le vol 001 de CP Air parti de l'aéroport international Pearson à destination de Vancouver et qui assurait la correspondance avec le vol 003 de CP Air, a atterri à l'aéroport international de Narita à environ 7 h Zulu.

Vancouver était le point de départ du vol 003. Cependant, l'avion venait juste de revenir de l'aéroport international de Narita, au Japon. Il a fait un aller-retour. On a procédé à la vérification d'usage des passagers. Les bagages n'ont été ni passés à la radioscopie ni fouillés. Cela est tout à fait normal et répond aux exigences en matière d'aviation civile du ministère des Transports lorsqu'un vol n'a fait l'objet d'aucune menace particulière.

Comme nous l'avons annoncé dimanche, monsieur le Président, nous avons pris immédiatement des mesures pour accroître la sécurité à la suite de ces événements tragiques. On a déjà renforcé les mesures de sécurité pour tous les vols internationaux en partance du Canada pour l'Europe, l'Asie et l'Afrique à la suite des tragédies d'Air India et de CP Air.

Le ministère des Transports a demandé aux autorités internationales de mettre en œuvre des mesures similaires pour tous les vols à destination du Canada. Pour veiller à ce qu'aucune tragédie semblable ne se répète, tous les bagages pour les vols internationaux font l'objet d'un contrôle de sécurité et tout chargement international, à l'exception des produits périssables expédiés par des producteurs connus, sera retenu durant au moins 24 heures. On achète présentement 20 appareils de radiographie ainsi que de nouveaux détecteurs d'explosifs pour les aéroports canadiens afin de respecter les nouvelles normes de sécurité. Les premiers de ces appareils à rayons X seront en service dès le jeudi 27 juin.

• (1530)

Le gouvernement a par ailleurs agi rapidement pour collaborer entièrement aux enquêtes sur la tragédie d'Air India ainsi que sur l'explosion à l'aéroport de Narita.

Le ministère des Transports a dépêché des représentants à Londres pour participer à l'enquête sur l'écrasement de l'appareil d'Air India, et un agent de sécurité de Transports Canada a été envoyé à Tokyo pour participer à cette enquête-là. Transports Canada a également entrepris une enquête exhaustive sur la qualité des mesures de sécurité en vigueur aux aéroports d'où sont partis ces deux vols. L'enquête sur le vol 182 est en cours, et le gouvernement prend des mesures à court et à long terme pour empêcher que ne se répètent de pareilles tragédies. Les Canadiens seront informés des conclusions et des mesures à venir entourant ce très grave sujet de préoccupation pour le gouvernement.

Avant de terminer, je tiens à dire à tous les députés qu'il s'agit d'une très grave question. J'apprécie le ton sur lequel les députés d'en face en ont parlé. On ne devrait pas aborder une telle question dans un esprit de parti. Il s'agit d'une question très grave qui exige la bonne volonté et la collaboration de tous les députés.

Il est rumeur—et je ne sais pas si la chose a été confirmée—qu'Air India va suspendre ses liaisons avec le Canada. D'après ce que je crois comprendre—et je ne sais pas non plus si cela a été confirmé—on aurait dit qu'il y aura suspension temporaire des liaisons avec le Canada et d'autres destinations à cause d'un manque de matériel. Je tiens cependant à réitérer qu'au meilleur de notre connaissance il s'agit simplement d'une suspension temporaire et que le service sera rétabli dès qu'on disposera du matériel nécessaire.

J'espère que cela clarifiera au moins partiellement certaines des questions importantes et non résolues entourant cette grande tragédie. Je le répète, je tiendrai les députés et la Chambre informés de tout autre fait nouveau qui surviendra.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je voudrais d'abord, au nom de l'opposition officielle, offrir mes plus vives condoléances aux familles éprouvées par les deux incidents concernant, premièrement, l'envolée de la compagnie Air India vers Londres et, deuxièmement, l'envolée du Canadien Pacifique vers Tokyo. Je veux remercier le ministre de la déclaration exhaustive qu'il vient de faire en cette Chambre.

Je voudrais cependant dire que même s'il s'agit d'une question très grave qui doit être discutée sans aucune partisanerie politique, il reste que le public canadien se doit d'être rassuré et, par conséquent, nous avons l'obligation de ce côté-ci de la Chambre de poser un certain nombre de questions non seulement sur les incidents qui sont arrivés mais, deuxièmement, sur les procédures qui sont utilisées dans les divers aéroports canadiens et, troisièmement, sur les nouvelles méthodes mises de l'avant . . . annoncées aujourd'hui par le ministre pour s'assurer que ces mesures seront bel et bien efficaces et assureront une sécurité maximum aux voyageurs canadiens.

Le ministre a déclaré qu'il avait reçu la coopération des autorités des pays impliqués. Je me réjouis de cette décision, mais je me demande dans quelle mesure les autorités japonaises, en particulier, ont accepté que des représentants du Bureau canadien de la sécurité aérienne participent aux enquêtes ou à la recherche qui peut se faire actuellement au sujet de l'incident concernant la compagnie du Canadien Pacifique. On m'informe que déjà, des représentants du Bureau canadien de la sécurité aérienne sont rendus en Irlande. Est-ce qu'ils seront, ces représentants, participants à part entière à l'enquête qui sera faite par les autorités irlandaises, ou est-ce qu'ils ne seront que des témoins parties à l'enquête? Je crois qu'il est essentiel que les intérêts des Canadiens, puisqu'il s'agit de nombreuses familles canadiennes qui ont été affectées directement par cet incident, je crois que les représentants du Canada devraient être parties intégrantes à cette enquête qui se fera en Irlande.

Quant à l'enquête au Japon, j'aimerais avoir des informations plus précises de la part du ministre pour savoir si oui ou non des représentants du gouvernement canadien seront parties à l'enquête qui se fera à Tokyo.

Le ministre a fait état des normes élevées du Canada. Il a signalé un témoignage très éloquent d'une autorité dans le domaine de l'aéronautique. Je reconnais que les normes canadiennes sont très élevées. je reconnais la toute bonne foi du ministre et j'accepte sa bonne foi et son désir de trouver les meilleurs moyens pour qu'un incident semblable ne se reproduise plus. Je veux le féliciter en particulier pour avoir agi avec diligence dès le moment où il a été informé des incidents.

Mais, monsieur le Président, les incidents sont trop sérieux. Ils sont trop importants pour que le gouvernement veuille adopter une attitude défensive. Il m'a paru, dans les propos du ministre, et par la lecture un peu factuelle de l'historique des événements, que le ministre voulait un peu défendre la procédure en place et les fonctionnaires, aussi bien ceux du ministère des Transports que des représentants des compagnies aériennes, que les agents de sécurité. Et je crois que c'est là une erreur, parce qu'il y a clairement des contradictions.

[*Traduction*]

Pour citer quelques contradictions, je me reporte à des articles de journaux qui laissent entendre que le ministre et certains de ses hauts fonctionnaires auraient effectivement fait des déclarations contradictoires au sujet de ce qui est arrivé dans le cas du vol d'Air India et de celui de CP Air. D'un côté, le ministre a dit qu'on avait passé les bagages des deux vols aux rayons X. De l'autre, un porte-parole de Transports Canada a dit que les bagages du seul vol d'Air India avaient été soumis à un examen radiographique. C'est là la première contradiction.

Ensuite, le ministre serait censé avoir dit que si Transports Canada avait été informé que trois valises suspectes avaient été enlevées à Mirabel, le vol aurait été retardé jusqu'à ce que tous les bagages aient été fouillés. Par contre, un porte-parole de Transports Canada a dit que des valises sont retirées de trois ou quatre vols par mois à Mirabel, sans que les appareils soient soumis à un examen plus approfondi. Pareille déclaration du représentant du ministère des Transports me fait peur. En un sens, elle vient carrément contredire ce que le ministre a dit à la presse hier.

Je ne veux pas que le ministre ait l'air d'un imbécile. Je ne veux pas qu'on se moque de lui. Je crois qu'il est très sérieux et dévoué. Toutefois, la contradiction qui existe entre sa déclaration et celle de ses hauts fonctionnaires devrait faire l'objet d'une enquête indépendante. Je crains qu'une enquête exclusivement interne menée par des hauts fonctionnaires du ministère ne renseigne pas le ministre sur ce qui s'est réellement produit.

• (1540)

Il y a une autre contradiction à éclaircir entre la déclaration que les autorités ont faite pour le compte du gouvernement indien et celles qui ont été répétées aujourd'hui à la Chambre. Des représentants du gouvernement indien nous ont informés qu'à maintes reprises avant l'incident les autorités indiennes avaient mis notre gouvernement au courant de craintes, de menaces et de dangers, et avaient sollicité sa collaboration en vue de protéger les vols d'Air India et les hauts fonctionnaires indiens au Canada. Le ministre nous a dit aujourd'hui que le vol 182 d'Air India n'était pas visé par le système d'alerte. Comment cela se fait-il, compte tenu des instances formulées ces dernières semaines par les autorités indiennes? Cela est plus qu'étonnant même, mais une fois que les autorités canadiennes ont été informées que trois valises étaient retenues parce qu'elles ne satisfaisaient pas aux examens d'usage, pourquoi n'a-t-on pas pris des mesures pour faire revenir l'appareil à Mirabel ou pour voir à ce que tous les bagages soient bien examinés avant le décollage de l'avion?

[*Français*]

Alors, je dis, monsieur le Président, qu'une enquête complète et indépendante doit être faite afin que nous ayons non pas un coupable ou des coupables, mais que nous puissions réviser en profondeur les procédures de sécurité qui sont utilisées non seulement par les autorités canadiennes, mais par les compagnies d'aviation dont les aéronefs atterrissent dans les aéroports canadiens. Ce qui est en cause, ce ne sont pas des individus qui auraient plus ou moins bien fait leur travail, mais un système de sécurité, une procédure qui, de toute évidence, n'a pas fonctionné correctement et qui doit être révisée.

Il est clair que le ministre doit comprendre que la possibilité d'enregistrer des bagages dans un petit aéroport, lesquels vont ensuite être transportés d'un avion à un autre par des employés d'aéroport sans passer à la vérification, peut survenir. Par exemple, un passager quittant l'aéroport de Windsor peut, à Windsor, faire enregistrer ses bagages à une petite compagnie aérienne, là où il n'y a pas les mêmes procédures de sécurité qui existent dans les grands aéroports internationaux. Ce bagage partant de Windsor peut s'en aller à Toronto, être transporté par un préposé qui ne sait pas qu'il peut contenir une bombe, être transporté d'un avion venant de Windsor, Ontario, pour être amené, par exemple, dans l'avion de la Canadien Pacifique, partant de Toronto en direction de Vancouver et, ultérieurement, en direction de Tokyo.

Or, il est fort possible que des gens qui veulent faire sauter un avion utilisent un petit aéroport où la sécurité est moins grande et acheminent leurs bagages, les enregistrent pour une destination finale et court-circuitent complètement le système de sécurité qui existe dans les grands aéroports. Et il est possible qu'un individu faisant enregistrer ses bagages à Windsor voyage dans le premier avion entre Windsor et Toronto et ne prenne pas ensuite l'avion de Toronto à destination de Vancouver ou de Tokyo, mais les bagages piégés, eux restent à bord de l'avion pour lequel ils ont été enregistrés et ainsi, le système de sécurité a été complètement court-circuité.

Alors, monsieur le Président, je pense qu'il est important que le ministre revoie toute cette procédure afin de s'assurer que dans tous ces vols internationaux, les bagages qui sont enregistrés sur un avion puissent être identifiés aux passagers voyageant sur cet avion, et que des mesures de vérification soient prises avant qu'un vol international quitte le Canada, et que tous les bagages qui sont à bord de cet avion puissent être identifiés comme appartenant à des passagers qui sont bel et bien dans l'avion qui quitte le Canada.

Voilà donc pourquoi je dis que la surveillance dans les petits aéroports est aussi importante que celle dans les grands aéroports. Et je me fais l'écho de l'Association des pilotes canadiens qui demande au gouvernement de reconsidérer sa décision d'abandonner ce projet de ne plus demander à la Gendarmerie royale d'assurer la sécurité dans les aéroports canadiens.

En répondant à une question que je lui posais antérieurement, le ministre a dit que ce projet originait de l'ancien gouvernement. En effet, certains fonctionnaires du ministère des Transports ont fait de telles suggestions pour économiser de l'argent, mais je dois rappeler au ministre que l'administration précédente n'a jamais accepté cette recommandation de ces fonctionnaires du ministère des Transports et que, au contraire, l'ancien gouvernement avait tenu à garder tous les agents de la Gendarmerie royale qui sont en service dans les

aéroports canadiens pour assurer la sécurité la plus exemplaire possible.

Je demande donc, monsieur le Président, au ministre d'abandonner ce projet et de garder la Gendarmerie royale dans tous les aéroports canadiens afin d'assurer une sécurité non seulement dans les aéroports internationaux, mais aussi dans les petits aéroports, parce que, comme je l'expliquais tout à l'heure, le mal peut originer d'un petit aéroport et ne pas être identifié à temps.

Finalement, je voudrais dire que les annonces qui ont été faites par le ministre vont certainement aider à rassurer le public. J'espère que les 20 nouvelles pièces d'équipement qui ont été achetées seront en service le plus tôt possible. Le ministre nous dit qu'une seule pièce sera disponible jeudi prochain, mais j'ose espérer que les 19 autres le seront dans les jours qui vont suivre. A tout événement, tant que cet équipement ne sera pas en service, je crois qu'il faudra faire diligence et assurer une vérification «de visu» et «de manu» de la meilleure façon possible de telle sorte que les passagers des avions canadiens auront l'assurance que toutes les précautions sont prises afin de leur assurer une protection maximale.

Finalement, monsieur le Président, je voudrais faire quatre recommandations.

Premièrement, je voudrais faire la recommandation que, indépendamment de l'enquête faite par la Gendarmerie royale par les autorités canadiennes, indépendamment de l'enquête que la Sécurité peut faire sur les informations concernant la sécurité, il reste quand même qu'il y a toute une série de mesures, de procédures de sécurité dans nos aéroports qui devraient être appliquées, et je crois que le Bureau canadien de la sécurité aérienne devrait être mandaté pour faire une enquête dans les plus brefs délais sur les procédures de sécurité dans nos aéroports canadiens.

Deuxièmement, je voudrais que le ministre ne fasse pas une vérification, mais qu'il nous confirme que l'on va dorénavant utiliser la Gendarmerie royale dans tous les aéroports canadiens.

Troisièmement, je voudrais que des procédures obligatoires de sécurité soient imposées par le ministère des Transports à toutes les compagnies aériennes.

Et, quatrièmement et finalement, je voudrais que le gouvernement agisse avec le plus d'humanité et de diligence possible en faveur des familles éprouvées, en particulier, les familles qui ne savent pas si les corps des membres de leurs familles, que l'on vient de repêcher de la mer sur les côtes de l'Irlande, sont bel et bien des membres de leurs familles. Nous avons appris qu'il est difficile de se rendre en Irlande pour faire ces vérifications. Je crois que le gouvernement canadien doit faire tout en son possible pour aider ces familles, en particulier ceux qui veulent se rendre en Irlande afin d'identifier les victimes de ce terrible accident.

● (1550)

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais ajouter l'expression de mes sentiments sincères, après mon collègue, le ministre des Transports (M. Mazankowski) et le porte-parole de l'opposition officielle, sentiments de sympathie et condoléances aux parents et amis de ceux qui ont disparu dans la tragédie de dimanche, et également aux parents et amis des moins nombreux disparus de la tragédie de l'aéroport de Tokyo. En outre, et j'espère que les membres de la tribune de la presse écoutent, je voudrais féliciter mon collègue le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) pour sa déclaration au sujet des hypothèses absolument injustes et des rumeurs stupides lancées par certains journalistes en particulier, au sujet d'une participation possible d'un ou plusieurs membres de groupements indiens ou autres. Cela, à mon sens, est répréhensible. Pour la sensation, les manchettes, les dépêches et les flashes de 30 secondes à la télévision, on a abusé pour dire le moins de ce genre d'hypothèses et de rumeurs depuis une cinquantaine ou une soixantaine d'heures.

Ni moi ni personne ici ne prend plaisir à intervenir dans une situation de ce genre. Mais je voudrais signaler que lorsque moi et d'autres députés avons posé des questions au sujet de la sécurité des transports et de la protection sous le gouvernement antérieur et sous le gouvernement actuel, il n'y avait pas la pression des événements et nous avions du mal à attirer l'attention du gouvernement et des médias. Le Canada n'a plus le droit, s'il l'a jamais eu, de croire qu'il peut se tenir à l'écart de ce qui se passe dans le reste du monde, sans avoir à craindre les effets du terrorisme international. Quels que soient les résultats de l'enquête consacrée au vol d'Air India et à celui de CP Air, ce sera pour nous une occasion nouvelle d'examiner les mesures de sécurité et de protection appliquées aux aéroports canadiens.

Comme je l'ai dit aujourd'hui, je félicite le ministre de la rapidité avec laquelle il a mis en place des mesures notablement renforcées de sécurité et de protection depuis dimanche. Je sais qu'il a travaillé de longues heures pendant toute la fin de semaine. Quoi qu'il en soit, et ceci dit sans malice parce que ce n'est pas particulier au gouvernement actuel, il faut bien se rendre compte que les bonnes résolutions ne durent pas longtemps. On adopte une politique, on la met en application, mais au bout de quelques semaines l'indifférence reprendra ses droits. On ne se donnera plus la peine de distinguer entre les économies qu'il est possible de réaliser et les mesures de rigueur qu'il faut prendre à tout prix et continuer d'appliquer en matière de sécurité et de protection.

Je rappellerai aux députés que lorsqu'il a été question à la Chambre, au comité permanent et devant la Commission canadienne des transports de la question de la déréglementation, tout le monde a été d'accord pour dire qu'il ne fallait pas chercher à économiser aux dépens de la sécurité dans nos aéroports canadiens, et qui dit sécurité dit mesures de protection. Cela a été reconnu à l'unanimité, même si le gouvernement précédent et le gouvernement actuel ont insisté pour amorcer la déréglementation des tarifs, des entrées et sorties de routes et des couplages de villes. Même si tout le monde était d'accord pour ne rien négliger au niveau de la sécurité, depuis quatre ans, on a cherché à réduire le nombre d'agents de la GRC aux aéroports du Canada et à restreindre leur présence, visible et invisible. J'ai été consterné par l'audace manifestée par le critique de l'opposition officielle en matière de transport qui s'est informé sur la présence de la GRC aux aéroports. Je suggère au critique du parti libéral de consulter son collègue du pupitre qui a fait disparaître la GRC d'une douzaine d'aéroports . . .

M. Ouellet: Ce n'est pas vrai.

M. Axworthy: Allez vérifier les faits.

M. Benjamin: C'est vrai et la GRC quittera huit autres aéroports au cours de l'été.

M. Ouellet: Pour cet été, c'est vrai.

M. Benjamin: Et parmi ces huits aéroports, on compte Ottawa et Victoria, un aéroport international. En fait, pendant la saison touristique, presque chaque semaine, des vols nolisés internationaux partent des aéroports dits intérieurs.

Si le ministre n'avait pas annoncé aujourd'hui la suspension de cette mesure, dans quelques mois, toute la sécurité aurait été assumée par des organismes privés. Je suppose que la mesure sera suspendue jusqu'au moment où il n'y aura plus d'accidents ni de tragédies de cette nature. Ensuite, le gouvernement reviendra à ses bonnes habitudes, à savoir chercher à économiser quelques dollars.

En fait, dans tous les aéroports où le ministère des Transports est propriétaire et exploitant, il devrait y avoir des agents de la GRC ainsi que du personnel qualifié à tous les instants. Voilà qui devrait être la règle.

Sans mettre en question leur bonne volonté, je doute que les agents de sécurité privés soient en mesure, du fait de leur intervention limitée, d'assurer la sécurité à nos aéroports. Ils n'ont ni la formation ni l'autorité nécessaires pour régler les graves problèmes qui peuvent se poser, que ces problèmes soient le fait de passagers, d'alertes, d'appels anonymes, de plaisanteries ou de menaces. Ils n'ont ni les moyens ni la formation pour régler les problèmes ne serait-ce que la conduite agressive d'un passager ivre. Aucun agent de sécurité privé, homme ou femme, jeune ou vieux, n'est capable de faire face à ce genre de situation s'il n'a pas la formation requise. Dans ma ville et dans d'autres également, il faut 10, 15, 20 et même 30 minutes à la GRC ou à la police locale pour intervenir. C'est loin d'être suffisant. On devrait constamment retrouver sur les lieux des personnes compétentes, bien équipées et pourvues de l'autorité nécessaire pour faire face à ces situations qui ne se présentent que de temps en temps et même si ces précautions peuvent sembler du gaspillage.

Si nous ne voulons cesser d'être des stratèges après la bataille, il faudra avoir recours à ces moyens même s'il en coûte aux contribuables, aux sociétés aériennes et aux voyageurs, et je suis convaincu que le public sera d'avis que le gouvernement ne doit pas chercher à économiser dans ce domaine. Le ministre se le rappelle, j'ai soulevé cette question à maintes reprises. Je suis heureux qu'il ait suspendu cette mesure qui écarte la GRC de nos aéroports.

Le malheur en ce qui concerne la sécurité des aéroports et d'autres questions comme le transport des produits dangereux, c'est que les mesures viennent une fois que le mal est fait. Ensuite, on se dépêche de couvrir ses arrières pour éviter tout blâme en prenant des mesures qu'on aurait dû prendre il y a longtemps déjà. Ce n'est pas nouveau et je n'en fais pas reproche seulement au gouvernement actuel, car ce genre de situation se répète sans cesse depuis un certain nombre d'années. Chaque fois qu'une tragédie de ce genre survient, la Chambre et les autorités concernées mettent leurs ressources en commun pour agir, mais elles retombent dans la routine après à peine quelques semaines ou quelques mois.

• (1600)

On va revoir les méthodes d'inspection des bagages et du fret aérien. Nous savons bien qu'il n'y avait pas naguère de vérification des bagages qui vont dans la soute, malgré certaines déclarations contraires fort commodes. La sécurité aux aéroports est laissée à l'entière discrétion des transporteurs aériens. Ce n'est pas seulement le fait du gouvernement actuel, mais aussi de ses prédécesseurs. Combien de dizaines de sociétés exploitent des lignes intérieures et internationales au Canada? Elles pratiquent toutes une politique différente en matière de sécurité et prennent des mesures quand cela leur convient. Quand elles font l'objet de menaces quelconques, elles en avertissent immédiatement le ministère des Transports, qui, à leur avis, est le seul responsable des mesures à prendre, monsieur le Président. Cette question ne peut relever que de sa compétence. Il n'existe aucune autre façon de procéder. Je ne prétends pas, monsieur le Président, que les mesures que le ministère pourrait prendre seraient à l'épreuve de tout, car une personne déterminée à les déjouer coûte que coûte finirait bien un jour par réussir. Mais nous pouvons lui rendre la tâche drôlement difficile en mettant en place le matériel nécessaire et le personnel qualifié. Les comparaisons sont toujours odieuses, mais je doute que notre système de sécurité soit meilleur que ceux des autres pays. Certains font mieux que nous sur ce plan, d'autres beaucoup moins bien. Mais la complaisance n'est vraiment pas de mise maintenant.

Les membres du comité des transports se sont réunis ce matin. Ils ont discuté de la déclaration du premier ministre hier concernant l'enquête spéciale sur ces incidents, une bonne chose en soi, qui serait effectuée par . . .

M. Mazankowski: C'est une mesure plus vaste que ce que vous dites.

M. Benjamin: . . . la GRC et le ministère des Transports. Mais j'estime, pour ma part, que toute enquête sur les dispositions actuelles et futures en matière de sécurité devrait relever d'un organisme indépendant. Je ne demande pas une enquête Dubin de deux ou trois ans. Nous n'avons pas tout ce temps-là. J'aimerais que le ministre des Transports prépare un mandat pour le comité permanent des transports d'ici vendredi, puis lui donne carte blanche en ce qui concerne le personnel, la tenue d'audiences, les déplacements, puis la présentation d'un rapport et de recommandations. S'il y a un domaine où nous pouvons appuyer le comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, c'est bien celui-ci. A défaut, il devrait au moins y avoir une enquête indépendante, dont le mandat serait assez large, qui présenterait des rapports provisoires et un rapport final, sans que cela prenne deux ou trois ans.

Il y a la question de la qualité, de la compétence et de la quantité du personnel du ministère des Transports dans nos aéroports. Il y a aussi celle de la qualité, du nombre et de la sophistication des appareils de détection. Nous avons besoin d'une norme pour le contrôle non seulement des bagages à main, des paquets, du frêt, etc. mais aussi de tout ce qui est placé à bord des avions. Je n'entrerai pas davantage dans les détails, monsieur le Président, pour ne pas créer plus d'anxiété parmi les voyageurs, mais le ministre des Transports connaît les domaines auxquels je fait allusion.

Il y a la question des bagages en transit. Rien n'empêche un fou d'enregistrer des bagages au Canada à destination de l'Europe, de l'Afrique ou de l'Asie, qui passeront d'un vol à un autre ou d'une compagnie aérienne à une autre, sans jamais être inspectés. Une bombe peut partir de Végréville sur un petit avion à destination de Regina, puis prendre un vol intérieur à destination de Toronto et de là un vol international.

Je dirais au ministre qu'il ne suffit pas de réagir à des avertissements. Je présume que, dans le cas présent, l'avertissement concernant Air India venait surtout de l'arrivée imminente, dans deux ou trois semaines, du président de l'Inde aux États-Unis. J'espère que ce n'était pas la seule raison, mais c'en était une bonne. Je ne blâme aucun chef d'État d'avoir lancé cet avertissement.

Finalement, monsieur le Président, j'espère que le gouvernement profitera de l'occasion pour remplacer tout ce qui a été supprimé sous l'ancienne administration et la présente, et l'améliorer au besoin. Ces services doivent être rétablis. Je suppose que ce que le ministre a dû faire au cours des derniers jours exigera un budget des dépenses supplémentaire, étant donné que son ministère vient de perdre quelque 300 millions. Mais on ne sacrifie pas la sécurité pour des questions d'argent. C'est indiscutable. J'espère ne jamais entendre, tant que je serai ici, que pour économiser quelques dollars nous avons dû sacrifier le moindrement la sécurité de nos compagnies aériennes et de nos voyageurs.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je vais m'efforcer d'en revenir aux normes établies par le ministre. Je vais m'efforcer d'être objectif et d'éviter de porter des accusations, comme a essayé de le faire le député qui m'a précédé, j'en ai peur, ce qui est déplacé dans les circonstances. Je vais essayer de m'en tenir à la façon dont le gouvernement mène cette affaire.

Comme vous le savez, monsieur le Président, pendant la période des questions, j'ai demandé au ministre pourquoi les recherches, l'enquête et l'évaluation de nos mesures de sécurité n'étaient pas confiées au Bureau canadien de la sécurité aérienne. Je demande simplement au ministre de se reporter aux conclusions de la Commission Dubin en 1981. A l'époque, le ministre a vivement appuyé ces recommandations. Dans son rapport, la commission a proposé de créer dans le projet de loi devant être proposé un bureau distinct de Transports Canada, pour que les fonctions d'enquête et de réglementation soient assumées de façon indépendante. Selon les auteurs du rapport, en supprimant le risque de conflit d'intérêts, on pourrait améliorer l'efficacité des fonctions de réglementation et d'enquête sur les accidents.

• (1610)

Après une période d'agitation et de difficultés, nous avons fait de gros progrès en matière de sécurité dans le pays, grâce au Bureau canadien de la sécurité aérienne. Il s'agit d'un organisme quasi-judiciaire, indépendant, qui est habilité à convoquer des témoins et en mesure de garantir au public que ses conclusions ou ses décisions ne feront pas l'objet de conflits d'intérêts. Je ne remets pas en question l'intégrité des fonctionnaires, mais je dis que les responsables de la gestion de ce système ne devraient pas être chargés d'en évaluer l'efficacité. Personne, dans le secteur de la vérification ou ailleurs, ne vous conseillerait de vérifier votre propre rendement. Nous sommes tous sujets à une forme de critique plus indépendante.

Je sais que le ministre continue à participer aux prises de décisions et je sais qu'on ne peut pas refaire l'histoire, mais le terrorisme se répand de plus en plus. Dans ces conditions, ne vaudrait-il pas mieux donner confiance au public dans l'évaluation en confiant à un organisme indépendant la responsabilité des décisions et de l'évaluation de la situation? Là encore, je ne veux pas anticiper, mais je pense qu'il y a lieu de se demander si, à l'échelle internationale et nationale, ces nouvelles mesures seront pleinement compatibles avec les conditions de sécurité. C'est pourquoi je demande au ministre s'il ne conviendrait pas mieux de confier cette tâche au bureau de sécurité?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je sais gré au député de ses commentaires. En lui répondant pendant la période des questions, je pensais lui avoir fait comprendre, comme je le voulais, que son idée était très bonne. Dans la mesure où nous pouvons utiliser le Bureau canadien de la sécurité aérienne à cette fin, c'est une excellente idée. Comme on l'a signalé, nous avons affaire à des actes de terrorisme à l'échelle internationale et il est important d'engager les principales ressources en matière de renseignement et de sécurité à notre disposition, au Canada et dans le monde entier, pour évaluer la situation et s'assurer que toutes les améliorations dans les mesures de sécurité appliquées aux aéroports et par les compagnies aériennes tiendront compte des renseignements que l'on pourra obtenir dans ce domaine.

Je vais prendre la proposition du député très au sérieux—je l'ai fait et je le ferai—et dans la mesure où nous pourrons intégrer les activités du Bureau canadien de la sécurité aérienne, qui est un organisme indépendant, j'en conviens, ce serait une excellente idée et je l'en remercie.

M. Axworthy: Monsieur le Président, l'honorable ministre a la compétence voulue pour s'occuper de ces questions. Nous verrons bien ce qui se passera.

Pendant la période des questions, le ministre a dit qu'il avait l'intention d'assister aux réunions de l'Organisation internationale de l'aviation civile jeudi. L'IATA tient aussi des réunions vendredi et des délégués du Canada y assisteront. Le ministre peut-il dire si le gouvernement du Canada a l'intention de profiter de ces réunions pour proposer des mécanismes qui permettraient aux divers organismes de l'aviation internationale de coordonner leurs efforts? Je sais qu'il y a déjà eu des entretiens à ce sujet. J'avais participé à certains de ces entretiens dans le cadre de mes anciennes fonctions. Nous reconnaissons tous que les mesures de sécurité doivent être améliorées. Le temps presse, mais selon moi, suffisamment de travail a déjà été fait, tant aux Affaires extérieures qu'au ministère des Transports, relativement aux modifications qu'on devrait apporter au code de l'aviation internationale à l'égard de l'enregistrement, des permis et ainsi de suite. Le ministre peut-il dire si le Canada proposera quelque chose de précis? Si je pose la question, et cela me préoccupe beaucoup, c'est parce que nous savons tous que notre pays a maintenant une excellente réputation dans ce domaine. Cette réputation pourrait souffrir de ce qui vient de se passer, et je pense d'ailleurs que l'on a déjà dit bien des choses à ce sujet, et, à mon avis, nous devrions prendre l'initiative pour montrer que notre système fonctionne au grand jour et que nous sommes heureux que

l'OACI et l'IATA nous aident à améliorer nos propres procédés. Nous devrions aussi coordonner nos efforts avec ceux d'autres pays. Le ministre peut-il nous dire ce qu'il en pense?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, c'est certainement ce que je compte faire. Selon moi, les initiatives que nous avons déjà prises sont relativement bien en train. Nos entretiens avec les autorités américaines nous portent à conclure que les mécanismes de détection utilisés maintenant ne sont pas aussi efficaces qu'ils devraient l'être. Selon moi, le véritable défi consiste à accélérer la mise au point de la technologie dont nous aurons besoin si nous devons inspecter tous les bagages chargés sur les avions. Je pense que nous reconnaissons tous que les mesures que nous prenons maintenant créent de longues attentes, des retards et peut-être de la frustration. Même si nous sommes en train de mettre au point des dispositifs pour faciliter et accélérer le processus, il y a encore beaucoup à faire avant de mettre au point la technologie nécessaire pour utiliser de tels dispositifs de contrôle sur une grande échelle. Ce sera sans contredit une question à régler au niveau international. Quoi qu'il en soit, oui, je ferai les recommandations que nous jugerons nécessaires.

Les députés vont tous admettre, je crois, que nous nous éveillons à la réalité. Les Canadiens ont cru, un temps, qu'ils étaient à l'abri des horreurs du terrorisme et du sabotage, mais qu'elles se manifestent si près de nous nous en rend tous brutalement conscients. Nous essayons de faire face à cette réalité. Nous le ferons de la façon la plus positive et la plus directe possible.

M. Deans: Monsieur le Président, je n'ai vraiment qu'une seule question, qui découle des rapports des journaux sur les moyens qu'on prend pour inspecter les bagages, sur le fait qu'on semble laisser aux lignes aériennes le soin de choisir les moyens qu'elles jugent nécessaires et sur les conséquences bien évidentes de cette politique. La sécurité de tous, voyageurs, employés et même personnes des installations environnantes des aéroports doit être la première de nos préoccupations. Je voulais demander deux choses au ministre, en tenant compte de ce souci premier.

Il est bien clair qu'en vertu du système actuel, il se peut qu'une ligne aérienne adopte des mesures de vérification et d'inspection acceptables que ne prend pas une autre ligne aérienne. Les bagages passent tous cependant par les mêmes installations centrales. Les avions en stationnement sont les uns à côté des autres. Indépendamment des normes qui sont acceptées au niveau international en ce moment, ne pourrions-nous pas commencer ici à exiger que non seulement toutes les valises et tous les sacs qui doivent être chargés à bord des avions soient inspectés comme il se doit par des systèmes à rayons X, mais qu'on s'assure aussi qu'il n'y a pas d'explosifs à bord des avions.

Je voudrais exprimer une préoccupation avant de poser ma deuxième question. Plus on prévoit de possibilités, plus on en rend les gens conscients, et cela m'inquiète. Je peux comprendre pour la première fois de ma vie qu'il soit nécessaire de tenir cette enquête secrète, qu'on ne puisse pas en rendre tous les détails publics de peur que les questions mêmes qu'elle soulève révèlent aux terroristes en puissance de nouvelles failles du système à exploiter à leurs fins. Chose certaine, moi, par exemple, je pourrais prendre un avion à Hamilton et trouver différents moyens de faire envoyer des bagages n'importe où dans le monde. Si mes bagages n'ont pas été vérifiés au point de départ, ils ne seront probablement pas vérifiés ailleurs. Par conséquent, aux yeux du profane que je suis, il semble évident que s'il faut prendre des mesures de sécurité, il faut les prendre dans tous les aéroports. Il n'y a pas d'aéroports désignés. Il faudra prendre des mesures de sécurité partout afin de protéger les passagers.

• (1620)

Je dois dire que je suis inquiet du fait que, même si les aéroports sont la première cible des terroristes dans le domaine du transport, nous devons tenir compte d'autres possibilités. On peut évidemment faire des menaces et semer la terreur dans tous les secteurs du transport. Le ministre serait peut-être bien avisé de donner suite à l'excellente suggestion de mon collègue et d'ouvrir une enquête parlementaire. Nous pourrions nous entendre sur les modalités d'une telle enquête. De toute façon, le Parlement devrait enquêter sur la sécurité du transport et proposer les mesures qui s'imposent. J'admets que nos chances de succès sont très minces, mais nous pouvons essayer de garantir les moyens de transport les plus sécuritaires possible, même si les terroristes du monde ont l'imagination très fertile et semblent toujours nous devancer.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je vais essayer de répondre aux trois questions soulevées par le député. Tout le monde sait qu'on n'a pas l'habitude de vérifier manuellement ou de passer aux rayons X les bagages à bord des vols interprovinciaux ou à destination des États-Unis. Ce sont les normes internationales établies.

M. Deans: Elles ne sont peut-être pas suffisantes.

M. Mazankowski: C'est une question que nous devrons étudier.

Quant à savoir si les normes sont adéquates, les normes minimales sont prescrites par convention internationale. Chaque société aérienne établit ses mesures de sécurité dans la mesure où elle se sent menacée. A cause de la situation politique en Inde, Air India a jugé que le danger était très fort. Elle était donc dans un état d'alerte et c'est pourquoi ses mesures de sécurité étaient beaucoup plus fortes que celles requises par les normes. On juge du degré de menace. Ainsi, d'après son manuel de sécurité, il faut passer les bagages aux rayons X, faire une fouille manuelle ou les examiner avec des renifleurs manuels. Air India le faisait à l'aéroport international Pearson et à Mirabel.

Lorsque la compagnie aérienne juge qu'un certain vol est menacé, ce qui n'était pas le cas du vol 182, je le répète, d'après les modalités prévues par Transports Canada, les bagages doivent être inspectés à fond à la main, ce qui déclenche un mécanisme entièrement nouveau. Je le répète, d'après mes informations, qui ont été confirmées par la GRC, aucunes mesures de sécurité spéciales n'ont été réclamées pour le vol 182 en raison d'une menace. On a demandé des agents de la GRC supplémentaires, mais on ne considérait pas que ce vol était particulièrement menacé. Par conséquent, les mesures extraordinaires qui auraient été prises si on l'avait considéré comme tel n'ont pas été mises en œuvre. Je crois avoir ainsi répondu à la plupart des questions.

M. le vice-président: Je profite de l'occasion pour rappeler aux députés que la période actuelle est strictement réservée aux questions et non aux commentaires. Le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) a la parole.

M. Tobin: Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions au ministre. Je tiens à le féliciter d'avoir répondu clairement à nos questions et d'avoir agi rapidement au nom du gouvernement du Canada et des Canadiens. Il me reste toutefois plusieurs questions à poser. Le ministre a répété qu'aucun indice ne permettait à la GRC, à Transports Canada ou au gouvernement du Canada de croire que ce vol nécessitait des mesures de sécurité extraordinaires. Faut-il en déduire que si plusieurs valises ont été retirées à Mirabel, c'est uniquement parce qu'elles déclenchaient un dispositif électronique indiquant la présence d'objets métalliques? Je demanderai au ministre de répondre à cette question, puis je voudrais poser encore une ou deux questions.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, Air India était dans un état d'alerte anormal depuis un certain temps et tous les bagages étaient examinés aux rayons X ou au renifleur manuel. C'est ainsi que les trois sacs ont été détectés.

M. Tobin: Monsieur le Président, le surveillant de la sécurité de l'aéroport de Mirabel a dit que Air India avait enfreint une règle élémentaire. Lorsqu'il faut sortir les bagages d'un avion parce que le dispositif de détection électronique a signalé une anomalie, Transport Canada doit en être informé et il faut vérifier tous les bagages en s'assurant que chacun d'entre eux appartient à l'un des passagers. Je ne comprends toujours pas très bien.

Je voudrais demander au ministre comment cela fonctionne. Selon le *Citizen* d'Ottawa d'hier, le ministre aurait déclaré que si Transports Canada avait été informé de la présence de bagages douteux sur un vol, ce dernier aurait été retardé jusqu'à ce que tous les bagages aient été fouillés. Selon le même article, un porte-parole de Transports Canada aurait dit qu'il arrivait trois ou quatre fois par an qu'on enlève des bagages d'un avion à l'aéroport de Mirabel, mais que l'avion décollait quand même et poursuivait son vol sans autre inspection. Le ministre constatera qu'il y a là une certaine contradiction.

Je désire savoir si l'on s'est rendu compte d'un problème sur le vol d'hier, car Transports Canada, la GRC et la compagnie aérienne avaient le pouvoir, autant les uns que les autres, de faire fouiller entièrement cet avion. Si l'on a des raisons de croire qu'il se passe quelque chose d'anormal dans un avion, même lorsque ce dernier a déjà quitté la piste d'atterrissage de Montréal, il est toujours possible de communiquer avec l'appareil pour demander au pilote de revenir. Cela aurait permis d'effectuer l'examen minutieux qui doit être fait, selon le ministre, lorsqu'un problème est signalé à Transports Canada. Comment le ministre peut-il expliquer cette contradiction entre ses propos et ceux de ses fonctionnaires? Quelle est la procédure suivie? Pourquoi n'a-t-on pas songé à l'appliquer à ce vol, ne serait qu'a posteriori?

• (1630)

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je sais gré au député de soulever cette question car je puis également comprendre d'où vient cette contradiction. Je suppose que j'en suis en partie responsable car je me suis exprimé en partant de l'hypothèse que le vol 182 avait fait l'objet d'une menace précise. S'il y avait eu une telle menace, cela aurait déclenché les mesures extraordinaires de Transports Canada. Je regrette de ne pas avoir été parfaitement clair sur ce point. Je me suis exprimé en partant de cette hypothèse.

Quelle était la deuxième partie de la question du député?

M. Tobin: Monsieur le Président, je voulais simplement qu'on fasse toute la clarté sur la question, car les agents de la GRC ont été appelés pour inspecter les bagages qui devaient être chargés à bord de cet avion, et on m'a dit en fait qu'ils étaient arrivés quelques minutes après le décollage de l'avion. Ils ont inspecté les trois valises en question, ont obtenu une réaction négative de leurs chiens renifleurs, et l'avion s'est envolé.

Je veux simplement être bien sûr que ce que le ministre nous dit maintenant c'est que jusqu'à ce que l'avion disparaisse des écrans de radar, il n'y a jamais eu absolument aucune indication ni absolument aucun avertissement que quoi que ce soit ait pu aller mal à bord de cet avion. Si après le décollage d'un avion les autorités au Canada, que ce soit la GRC ou Transports Canada, découvrent qu'il y a peut-être un problème, il n'y a sûrement rien qui nous empêche d'entrer en communication avec le pilote tant que l'avion se trouve dans l'espace aérien canadien pour lui demander de retourner à l'aéroport afin qu'on effectue le genre de contrôle détaillé que l'on effectuerait selon le ministre en cas d'alerte véritable. Est-ce vrai?

M. Mazankowski: Je le répète, ce vol en particulier ne faisait pas l'objet d'une menace précise, et c'est pourquoi on n'a pas recouru aux mesures spéciales.

Quant à l'ensemble de la question, j'espère que le député et les autres comprendront que lorsque nous nous engageons dans ce genre de discussion et de débat, nous nous livrons en réalité à une enquête sur le parquet de la Chambre des communes. Comme je l'ai déjà dit, je veux être aussi ouvert que possible, mais le député le comprendra sans doute, dans notre désir d'être aussi ouverts que possible, certains faits sont mis à jour, ce qui suscite parfois des contradictions. Le député de Papineau (M. Ouellet) y a fait allusion tout à l'heure dans ses observations, lorsqu'il a laissé entendre qu'on m'avait fait dire que les bagages des deux appareils avaient été passés aux rayons X. J'ai été très certainement mal cité ou mal interprété.

L'article a été écrit par Richard Cléroux, qui est un journaliste très éminent. Toutefois, je puis dire ici que si pareille impression a été donnée, elle est fausse. Dès le début et à maintes reprises, j'ai exprimé l'opinion que les bagages des voyageurs du vol d'Air India avaient été contrôlés par rayons X ou par renifleur.

Quant aux bagages embarqués sur l'appareil du CP, ils n'ont pas été examinés, car cela n'est pas la coutume.

On me fait aussi dire à tort dans le même article:

M. Mazankowski croit, a-t-il dit, que des chiens ont aussi été utilisés à l'aéroport international Pearson de Toronto pour inspecter les bagages du vol d'Air India.

C'est faux. Je n'ai jamais dit cela. Ce que j'ai dit, c'est que l'on a des chiens à l'aéroport de Mirabel. Je tenais à clarifier les choses le plus tôt possible comme il faut le faire en pareil cas avec ce genre de contradictions.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, on semble supposer que ce qui a été placé clandestinement dans l'appareil l'a été dans les bagages. Toutefois, bien des députés passent fréquemment par les aéroports et je me demande souvent quelles sont les mesures de sécurité en vigueur en ce qui concerne l'accès à l'appareil.

Dans le cours de son enquête, le ministre voudrait-il examiner la question globale des mesures de sécurité qui sont prises pendant que l'appareil attend d'être chargé des bagages et des voyageurs? Cela comprend les mesures qui sont prises dans le cas des aliments et du courrier qui sont embarqués.

Nous avons supposé que seuls les membres du personnel de la compagnie aérienne ont accès à l'appareil. Il me semble que Transports Canada se doit d'examiner les mesures de sécurité qui sont prises à l'égard du personnel.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'apprécie sincèrement l'observation du député et regrette que nous en venions à certaines conclusions au cours de cet échange. Je regrette que l'on ait supposé d'emblée qu'une bombe ou un engin explosif quelconque avait été placé à bord de l'appareil du vol 182. Cette hypothèse n'a pas été confirmée officiellement.

En second lieu, il n'a pas été confirmé non plus que s'il s'agissait d'une bombe, elle provenait de la soute aux bagages. Je remercie le député d'avoir mis un peu d'objectivité dans nos échanges. C'est un problème qui se pose souvent dans ce genre de discussions. En voulant être le plus ouvert possible, il nous arrive parfois de tirer des conclusions.

Évidemment, je pense que le mandat exposé par le premier ministre nous fournit les moyens d'examiner la sécurité aux aéroports et la sécurité des lignes aériennes en général, y compris celle des avions.

M. Ouellet: Monsieur le Président, au début de l'après-midi, j'ai parlé des mesures que le gouvernement aurait pu prendre pour aider les familles qui ont été touchées par cet incident. Ils sont nombreux les parents qui attendent anxieusement des nouvelles, certains désirant se rendre en Irlande pour se renseigner et prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour identifier les dépouilles ou en disposer selon leurs croyances religieuses.

Le ministre a-t-il proposé aux familles de les aider et quand pourront-elles se rendre en Irlande? Je crois qu'à l'heure actuelle, non seulement elles ne sont pas bienvenues, mais les autorités ont imposé ce qu'on pourrait appeler un embargo. Les familles ne peuvent donc pas se rendre sur place.

Le ministre voudrait-il nous dire ce qu'il pense d'un incident relaté dans le *Toronto Star*? Vern Thampi, époux de Vijaya Thampi de Toronto, employée du journal qui compte parmi les victimes, a dit qu'Air India avait refusé de lui répondre. Il a déclaré au *Star*: «J'ai téléphoné toutes les demi-heures, mais je n'ai pu obtenir de réponse.» Et il a ajouté: «Je commence à en avoir assez.»

C'est un peu compréhensible et nous devrions comprendre la situation de ces personnes qui ne peuvent obtenir de renseignements auprès d'Air India, notamment pour savoir si la société a décidé de suspendre temporairement une partie de ses activités.

• (1640)

Les responsables du ministère des Transports pourraient-ils répondre au nom de la société aérienne ou aider ceux qui cherchent à se renseigner sur le sort de leurs parents?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a déjà entrepris les démarches que souhaite le député. Je sais qu'il s'est entretenu avec le haut commissaire de l'Inde ce matin et je suis sûr qu'ils ont tous deux discuté de ces questions. Comme le premier ministre (M. Mulroney) l'a rappelé hier, le gouvernement aidera les familles éprouvées à se déplacer, et convient, en principe, de les soutenir de toutes les façons possibles.

J'attirerai l'attention du secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur les points soulevés dans l'article du *Star* que le député a cités ainsi que sur la question plus générale qu'il a soulevée. Un groupe de coordination composé de représentants de mon ministère, du ministère des Affaires extérieures et du ministère du solliciteur général est actuellement à l'œuvre. Au demeurant, le premier ministre a fait de cette question une affaire personnelle. Je vais donc faire part à ce groupe de ses préoccupations.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je vous sais gré de montrer autant de patience dans l'étude d'une question aussi grave. Je suis content que nous puissions en discuter en long et en large avec le ministre. Je vais donc lui poser trois questions dont il pourra prendre note s'il le veut.

Je crois que le ministre a parlé d'un certain nombre de détecteurs supplémentaires qui auraient été commandés. Je n'ai pas compris combien avaient été commandés, mais je trouve que c'est une bonne décision. J'ignore de combien nous avons besoin, mais j'espère qu'on achètera les modèles les plus perfectionnés. J'engage le ministre à s'informer sur ceux de l'aéroport de San Francisco qui possède les meilleures installations du monde en matière de sécurité, semble-t-il. En effet, cet aéroport dispose de détecteurs mobiles à rayons X. Avant le décollage et même en vol lorsqu'il n'a pas atteint le point de non retour, un avion peut rebrousser chemin pour passer aux détecteurs. Je voudrais savoir si nous avons commandé de tels détecteurs.

Deuxièmement, le ministère des Transports a déclaré, il y a quelque temps déjà, qu'il n'était pas satisfait des détecteurs électroniques ou chimiques mis au point en Angleterre et dans d'autres pays de l'Europe. Ils ne répondaient pas à nos critères, semble-t-il. Le ministère des Transports a demandé au Conseil national de recherches de mettre au point un meilleur appareil. Le conseil les a commandés à une entreprise de Toronto. Sauf erreur, ces appareils ne seront pas disponibles avant l'automne. Le ministre pourrait-il nous dire quand ils seront prêts? En a-t-il commandé? Y aura-t-il d'autres chiens dressés à part les quatre dont on dispose actuellement?

Je suis certain que le ministre et tous les autres députés savent qu'un voyageur peut traverser trois détecteurs de sécurité en une journée avec ses bagages à main. La première et la deuxième fois, il n'y a pas de problème, mais la troisième fois, même si le voyageur a le même nombre de clés et de pièces de monnaie dans ses poches, la sonnerie est déclenchée et les lumières s'allument.

Quand le fonctionnement de ces machines sera-t-il régi par certaines normes? Si je peux traverser un portillon de sécurité à Regina et un autre à Winnipeg, mais que celui de Toronto se déclenche même si j'ai les mêmes objets dans mes poches, cela veut dire que les normes ne sont pas appliquées uniformément.

Le ministère a-t-il fixé des normes minimales pour régler les dispositifs de sécurité ou bien les aéroports où les risques sont plus grands ont-ils des normes plus strictes que ceux où les risques sont moindres? Je voudrais savoir ce qui en est.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je ne suis pas certain de pouvoir répondre de façon précise à toutes les questions posées par le député. Je puis lui garantir que j'obtiendrai les réponses et que je les lui transmettrai plus tard, soit personnellement soit par écrit.

En ce qui concerne les dispositifs radiographiques, et cela montre bien comme il est difficile de fournir des chiffres exacts un jour après l'autre, je pense avoir mentionné le chiffre de 1.5 million de dollars hier, mais selon les notes que j'ai aujourd'hui, il semble qu'on dépensera environ 3.75 millions de dollars pour de tels dispositifs. Le Système Deux sera disponible à certains aéroports d'ici deux semaines et, d'ici vendredi, le Système Trois sera installé certainement à trois endroits, en l'occurrence à Toronto, à Vancouver et à Mirabel. Il y aura cinq dispositifs du Système Un, des dispositifs plus petits transportables ont été empruntés des fabricants et ils seront transportés par avion à l'aéroport international Pearson. On pense que tout cela coûtera environ 3.375 millions de dollars pour l'instant.

Quant à la question relative au Conseil national des recherches, je fournirai certainement une réponse au député en ce qui a trait aux normes minimales. Je sais qu'il existe un mécanisme de réglage. Je ne m'y connais pas assez en mécanique pour donner une réponse précise, mais j'essaierai d'obtenir les renseignements demandés par le député le plus tôt possible.

M. Benjamin: Et les chiens?

M. Mazankowski: A cet égard . . .

M. le Président: Ceux qui demandent la parole pour poser des questions pour l'instant sont les députés de Gander-Twillingate (M. Baker), de Comox-Powell River (M. Skelly) et de Trinity (M^lle^ Nicholson). Si c'est tout, nous terminerons à ce moment-là.

M. Baker: Je serai très bref, monsieur le Président. Je voudrais parler au ministre du projet qui consiste à réduire les effectifs de sécurité de la GRC aux huit aéroports. Pendant la période des questions, j'ai demandé au ministre s'il annulera cette décision au lieu de la réévaluer et d'attendre pour l'appliquer. Je lui ai demandé s'il annulera cette décision. Cela m'étonne que certains députés n'aient pas écouté. Je suppose, monsieur le Président, que cela dépend de l'attention que portent les députés aux questions et aux réponses pendant la période des questions.

M. le Président: Je n'ai rien à dire là-dessus.

M. Baker: Le Président ne veut rien dire. Un aéroport peut être classé aéroport d'intérieur militaire, d'aviation internationale générale ou d'affrètement international ou bien il peut être un aéroport international. De fait, la majorité des huit aéroports que je connais ont des permis pour des vols d'affrètement internationaux et des permis d'aviation internationale générale. C'est pour cela que nous sommes revenus plusieurs fois sur cette question. Pourquoi ne pas annuler cette décision vu que les mesures de sécurité d'appoint seront confiées au plus faible soumissionnaire?

Cela n'a rien de répréhensible si la plus basse soumission est assez élevée par rapport aux autres secteurs de la société, mais pour la première fois dans l'histoire canadienne, le salaire minimum fédéral en vigueur aux aéroports est inférieur à la moyenne de toutes les provinces du Canada. La personne qui travaille à l'aéroport international de Toronto pour $3.50 de l'heure pourrait s'engager la semaine suivante dans un bureau et gagner $4 de l'heure à Toronto, $4.58 au Québec ou $4.30 au Manitoba.

M. Benjamin: Ses journées de travail ont parfois 12 heures.

M. Baker: Le ministre doit nous dire s'il est au courant ou non de cette situation. S'il l'est, qu'il en parle avec le ministre du Travail (M. McKnight) pour que cette disposition soit changée sans tarder, car les salaires minimums d'au moins cinq ou six provinces ont été augmentés considérablement depuis janvier. Le point essentiel, c'est qu'il appartient à son ministère de fournir le matériel. Son ministère paie aussi les traitements des agents de la Gendarmerie tous les trimestres au ministère du solliciteur général. Quand un directeur d'aéroport doit couper dans son budget local, il ne devrait pas avoir à

décider de réduire le matériel supplémentaire selon qu'il devra le faire réparer ou non.

Deuxièmement, le personnel de sécurité aux huit aéroports doit rester en place. On ne doit pas envisager de le réduire. Il faudrait que la Gendarmerie soit plus et non pas moins présente.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je répète encore une fois qu'on a décidé d'attendre avant de retirer des agents de la GRC des huit aéroports en question.

Je signale une fois de plus que du personnel de la GRC a été retiré de 12 aéroports par l'ancien gouvernement à la suite de la réévaluation de 1975-1976 qui a été effectuée par un comité de révision mixte de Transports Canada, de la GRC et de l'ATAC. Le député n'a pas jeté les hauts cris quand ces agents ont été retirés des 12 aéroports.

M. Benjamin: Moi je l'ai fait.

• (1650)

M. Mazankowski: Nous avons dit—et je l'ai déclaré très clairement à la Chambre aujourd'hui—que cette décision avait été reportée. Nous procédons à un examen détaillé et à une réévaluation complète des systèmes de sécurité applicables aux aéroports et aux avions. Je pense qu'il serait prématuré de prendre une décision définitive maintenant, mais je peux garantir au député que dans les circonstances, après les événements de la fin de semaine, il n'a pas à s'inquiéter.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'ai parlé avec le ministre ce matin, en privé, d'une question qui m'inquiète et que je voudrais maintenant soulever publiquement. Dans la région que je représente et les régions avoisinantes, il n'y a pas moins de 10 petits aéroports d'où partent des passagers et des bagages à destination de l'aéroport principal, sans passer par un contrôle de sécurité. Un exemple de cela serait la piste de terre de Bella Bella. Les gens qui prennent B.C. Air arrivent à l'aéroport de Vancouver à l'intérieur de la zone de sécurité, ce qui donne accès direct aux avions aux passagers et aux bagages. L'évaluation de la sécurité aux aéroports s'étendra-t-elle à l'accès aux aéroports principaux et aux grandes compagnies?

Les gens qui s'occupent actuellement de sécurité—le peu qu'il y a—sont généralement des employés des compagnies aériennes qui n'ont reçu que peu ou pas de formation dans le domaine de la sécurité. Pendant l'été, à cette époque de l'année, les agents de comptoir servent d'agents de sécurité, de bagagistes et autres. Ils jettent les bagages à bord de l'avion sans même les regarder. Ils ne sont pas en mesure de fouiller les particuliers. Lorsque des passagers arrivent en retard, que les personnes en liste d'attente attendent d'être embarquées et que les moteurs de l'avion sont déjà en route, il n'y a plus de sécurité. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement envisage de remédier à cette situation?

Dans certaines régions, il y a des agents de sécurité. Par exemple, la TWA est une compagnie aérienne qui a recruté à contrat, comme agents de sécurité, d'anciens agents de police ou des militaires habitués aux procédures. Ces personnes ont été mises à pied dans de nombreuses aérogares et les employés des compagnies aériennes ont apparemment reçu l'autorisation provisoire d'assumer leurs fonctions. Puisqu'en raison des mesures de déréglementation, de plus en plus de petits transporteurs amèneront des passagers depuis les petits aéroports vers les grands centres et auront accès à ces aérogares, le ministre va-t-il s'assurer que non seulement les grandes aérogares, mais également les petites, seront dotées d'un personnel compétent capable d'assumer les tâches de sécurité nécessaires?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je voudrais dire tout d'abord que j'approuve les remarques constructives faites dans le cadre du débat. Le député m'a déjà fait part de ses opinions à ce sujet. J'ai cherché la feuille qu'il m'a remise et je puis lui assurer que je l'ai. Bien entendu, l'évaluation à laquelle nous allons procéder ne se limitera pas aux aéroports internationaux. A mon sens, il serait judicieux de l'appliquer à tous les aéroports et non simplement aux aéroports régionaux, nationaux ou internationaux.

En vue de réagir aux événements de la fin de semaine et de faire face à ce que nous considérons comme une crise internationale, nous avons décidé de renforcer les mesures d'inspection des bagages à l'arrivée et au départ de tous les vols internationaux au Canada. Nous tiendrons compte sans aucun doute des instances du député.

En outre, le député a parlé du rôle des petits transporteurs. Il doit comprendre aujourd'hui plus que jamais l'importance de la Loi sur l'aéronautique, laquelle prévoit un nouveau cadre pour la mise en vigueur et l'application des règles de sécurité nécessaires, autre aspect de la sécurité indispensable au bien-être des voyageurs.

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai deux questions connexes à poser au ministre. Elles sont assez brèves et je pourrais peut-être les poser en même temps. La première porte sur l'annonce, dans les documents budgétaires, d'une nouvelle organisation de gestion pour le réseau des aéroports fédéraux au Canada, laquelle prévoit le fonctionnement indépendant des aéroports locaux. Pouvons-nous déduire de la dernière réponse du ministre que le terme «indépendant» n'impliquera pas une diminution des normes de sécurité et que, par exemple, les bagages chargés dans des petits aéroports indépendants devront se conformer à certaines normes, pour ne pas présenter un danger lorsqu'ils seront transbordés dans les grands aéroports? Ma première question porte sur le caractère indépendant des aéroports, pour savoir si les systèmes seront compatibles et s'ils feront l'objet d'une réglementation.

Ma deuxième question porte sur les augmentations de taxes. Au cours des cinq derniers mois, il y a eu deux augmentations de taxes, de sorte que le gouvernement va désormais prélever 90 millions de dollars de plus par an auprès des passagers des compagnies aériennes canadiennes. Compte tenu des événements tragiques de la fin de semaine dernière, pouvons-nous en déduire qu'une partie ou la totalité de ces fonds serviront précisément à améliorer les mesures de sécurité?

Motion d'ajournement

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je consulte différents organismes de ce secteur, différentes associations, les provinces et les représentants de toutes les régions au sujet du nouveau système de gestion des aéroports, qui en est encore à l'état de projet, pour essayer de trouver un moyen d'instaurer un système de gestion et d'administration plus efficace pour tous les aéroports canadiens, tout en offrant une plus grande autonomie ou participation locale en considérant l'aéroport comme un instrument économique important de la région concernée. Nous trouvons cette façon de procéder raisonnable. Ce changement n'aura aucune influence sur les normes de sécurité. Il ne diminuera nullement la responsabilité qu'a Transports Canada de maintenir un réseau de navigation aérienne sûr et fiable dans tout le pays, d'avoir des tours de contrôle, des services de balisage et ainsi de suite. Le degré de sécurité ne s'en trouvera pas diminué du tout.

Les députés qui sont là depuis un certain temps admettront qu'au cours de ma longue carrière parlementaire, je me suis efforcé d'améliorer le degré de sécurité de notre réseau aérien. Nous avons fait faire le rapport Dubin qui a donné naissance au Bureau canadien de la sécurité aérienne. La Loi sur l'aéronautique qui a été adoptée dernièrement à la Chambre est également le fruit de cette étude. Le niveau de sécurité est très élevé au Canada et nous nous efforçons sans cesse de l'améliorer.

Le député a parlé de taxes et j'admets que le montant des taxes d'aéroport a augmenté. Je rappelle cependant aux députés que le gouvernement fédéral subventionne les voyages aériens à raison de $58 par voyageur pour un aller-retour; autrement dit, la subvention s'élève à environ $58 par voyageur qui vient au Canada. Il faut admettre que c'est pas mal et que les aéroports récupèrent environ 35 p. 100 de leurs frais alors qu'ils en récupéraient 50 p. 100 en 1980. On nous demande constamment d'améliorer les services d'incendie et la sécurité, d'offrir de meilleurs services de navigation et d'installer de nouveaux radars. C'est coûteux et nous essayons de le faire.

M. le Président: Je regrette de devoir interrompre le ministre, mais je dois faire la déclaration suivante avant 17 heures.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le Président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington (M. Vankoughnet)—Les pénitenciers—Le coût de l'entretien des détenus; le député de Bow River (M. Taylor)—Les sports—La décision injuste pour les arbitres canadiens prise par les représentants du baseball; le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall)—Les pensions—La déclaration du premier ministre de la Nouvelle-Écosse—On demande le retrait de la mesure budgétaire.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS DE VIEILLESSE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai littéralement des milliers d'électeurs qui ont signé des pétitions, mais je voudrais déposer aujourd'hui une pétition signée par des personnes qui habitent au 30 de l'avenue Sanford sud, dans ma circonscription. Elles demandent au premier ministre (M. Mulroney) d'être fidèle aux engagements qu'il a pris lors de la campagne électorale de 1984 et de maintenir la pleine indexation des pensions de vieillesse. Je tiens à déposer cette pétition pour que Votre Honneur puisse l'étudier.

[*Français*]

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant de groupes de personnes âgées de ma circonscription de Saint-Michel-Ahuntsic. Ces gens demandent au gouvernement de rétablir la pleine indexation de la pension de sécurité de la vieillesse. Ces pétitionnaires prient le premier ministre de tenir l'engagement qu'il a pris durant la campagne électorale. Cette pétition provient de personnes habitant dans diverses habitations de personnes retraitées telles que 165 résidants de la Tour André-Grasset, 163 résidants des Retrouvailles et 28 résidants de la Coopérative La Source; elles demandent au gouvernement de bien vouloir réviser sa position et de prendre les mesures nécessaires pour corriger cette injustice à leur égard.

• (1700)

[*Traduction*]

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une série de pétitions signées par des Canadiens qui demandent au gouvernement de tenir ses promesses électorales et de rétablir l'indexation trimestrielle de la pension de vieillesse en fonction du coût de la vie.

La pétition est signée par des habitants de Seven Sisters Falls, Beauséjour, Pinawa, Lac du Bonnet et White Mouth. Toutes ces personnes habitent dans la circonscription du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), de qui relève cette mesure.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai également de nombreuses pétitions à déposer. Elles proviennent surtout de Canadiens de la Saskatchewan: Saskatoon, Regina, Norquay, etc. Ces personnes se joignent aux nombreuses autres qui demandent instamment au gouvernement de ne pas désindexer la sécurité de la vieillesse et de tenir la promesse que le premier ministre (M. Mulroney) a faite pendant les élections, c'est-à-dire de considérer notre régime de sécurité sociale comme intouchable.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai deux groupes de pétitions à présenter aujourd'hui. Il y a d'abord un groupe de pétitions provenant de villes et villages de ma circonscription, à savoir Southey, Humboldt, Watson, St. Gregor, Muenster, Lake Lenore et Strasbourg. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'annuler sa politique de désindexation et de revenir à la pleine indexation des programmes de sécurité de la vieillesse au Canada.

La deuxième pétition que je présente émane du groupe Action Now, qui est la principale association de citoyens âgés de Saskatchewan. Les pétitionnaires signalent au gouvernement que, à cause de la désindexation, les personnes âgées verront leur pouvoir d'achat diminuer de $100 en 1986, $205 en 1987, $315 en 1988 et $431 en 1989 . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député sait qu'il devrait résumer la teneur de la pétition.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter plusieurs pétitions. La première porte la signature de 275 citoyens de la ville de Blind River et Elliott Lake, qui demandent au gouvernement et au premier ministre de respecter l'engagement pris durant la campagne électorale de 1984 de maintenir la pleine indexation des pensions de vieillesse.

La deuxième pétition porte la signature de 175 citoyens des localités du centre de la circonscription d'Algoma, dont Thessalon, Bruce Mines, Desboro, Echo Bay et d'autres localités de la région. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de maintenir la pleine indexation des pensions de vieillesse.

J'ai aussi une pétition signée par quelque 40 citoyens des localités de North Shore, Massey, Blind River, Serpent River et Spanish, qui demandent au gouvernement de maintenir la pleine indexation des pensions de vieillesse.

Voici une autre pétition signée par 350 citoyens de la ville d'Espanola qui demandent au gouvernement de tenir la promesse faite pendant la campagne électorale de 1984 et de maintenir l'indexation intégrale de la pension de vieillesse.

J'ai encore une autre pétition signée par 250 citoyens des localités de l'île de Manitoulin, qui demandent au gouvernement de maintenir la pleine indexation de la pension de vieillesse.

J'ai une pétition qui a recueilli la signature de 100 citoyens de la ville de Sault-Sainte-Marie, la ville et la circonscription du ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher). Les signataires demandent au gouvernement de maintenir la pleine indexation de la pension de vieillesse.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député présente-t-il une autre pétition sur le même sujet, ou bien veut-il simplement dire brièvement d'où proviennent ses pétitions?

M. Foster: J'ai une dernière pétition portant la signature de 120 citoyens de diverses localités de Sault Nord, notamment Goulais Mission, Goulais River, la région de Frontenac, Rupert's Acres et plusieurs autres localités de cette région. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de tenir sa promesse électorale et de maintenir la pleine indexation des pensions de vieillesse.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, il est de mon devoir de présenter à cette Chambre des pétitions des gens de ma circonscription, plus précisément des gens du village de Grande-Digue, de Cocagne, pour la première pétition.

La deuxième provient de gens de la ville de Bouctouche.

Et la troisième de gens de la ville de Sackville.

Les pétitionnaires demandent humblement, par l'entremise de cette Chambre, que le gouvernement rétablisse l'indexation intégrale de la pension de sécurité de la vieillesse.

[*Traduction*]

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, j'ai le devoir et le privilège de présenter aujourd'hui trois pétitions. La première est signée par 644 Torontois qui demandent humblement à la Chambre des communes de rétablir l'indexation intégrale de la pension de sécurité de la vieillesse.

La deuxième pétition est signée par 238 habitants des agglomérations de Red Lake, Madsen, Balmertown, Emo, Ear Falls et Cochenour, qui demandent également à la Chambre des communes d'inciter le gouvernement à tenir ses promeses électorales et notamment à réindexer intégralement la pension de sécurité de la vieillesse.

La troisième pétition est signée par 548 habitants du quartier est de Toronto qui exhortent aussi le gouvernement à rétablir la pleine indexation des prestations de sécurité de la vieillesse.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je désire présenter quelques pétitions qui portent sur la question de l'indexation des pensions et qui ont été signées par un nombre non négligeable de personnes âgées qui touchent la pension de vieillesse. Ces gens demandent au gouvernement de tenir ses promesses électorales et de rétablir l'indexation intégrale de la pension de vieillesse. Les signataires habitent Campbell River.

La deuxième pétition demande aussi à la Chambre des communes d'inciter le gouvernement à conserver l'indexation intégrale de la pension de vieillesse. Elle a été signée par des gens de Powell River, en Colombie-Britannique.

J'ai une troisième pétition signée par des habitants de Courtenay, en Colombie-Britannique, et une quatrième signée par des gens de Royston, en Colombie-Britannique également.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dont les signataires sont, pour la plupart, des gens de Yellowknife. Cette pétition a trait aussi à la désindexation de la pension de vieillesse et demande au gouvernement de ne pas désindexer les pensions de vieillesse.

Présentation de projets de loi

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture) demande à présenter le projet de loi C-56, tendant à modifier la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

M. le Président: La Chambre autorise-t-elle le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS AIDANT AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans) demande à présenter le projet de loi C-57, tendant à modifier la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

M. le Président: La Chambre autorise-t-elle le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1710)

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture) demande à présenter le projet de loi C-58, tendant à modifier la Loi sur le paiement anticipé des récoltes.

M. le Président: La Chambre autorise-t-elle le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national) demande à présenter le projet de loi C-59, concernant les douanes.

M. le Président: La Chambre autorise-t-elle le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

AVIS DE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 30 DU RÈGLEMENT

M. le Président: J'ai reçu deux avis de motion aux termes de l'article 30 du Règlement.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Même si j'ai hâte de connaître votre décision sur laquelle vous me renseignerez peut-être plus tard, comme le ministre et les députés ont consacré trois ou quatre heures à cette question urgente, tout le monde en convient, si vous êtes d'accord et en demandant, au besoin, l'approbation de la Chambre, je suis prêt à retirer ma motion pour la représenter plus tard si nécessaire. J'espère que vous me ferez connaître votre décision aujourd'hui.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à ce même propos. Si je vous ai présenté un avis de motion tout à l'heure, c'est parce que nous attachions beaucoup d'importance à la question qui a été abordée au cours de la période des questions et dans la déclaration du ministre des Transports (M. Mazankowski). Nous avons eu toutefois un bon échange de vues sur la sécurité du transport aérien. Dans les circonstances, je vous demande la permission de retirer mon avis de motion. Si les circonstances l'exigeaient, je me réserve évidemment le droit de proposer une motion semblable ultérieurement.

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question suivante: 327.

[*Texte*]

LE COÛT DE L'AUTOMOBILE ET DU CHAUFFEUR D'UN MINISTRE

Question nº 327—**M. Gagliano:**

Combien l'automobile et le chauffeur fournis au ministre d'État (Petites entreprises) coûtent-ils au Fonds du revenu consolidé?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): A partir du 1er octobre 1984 jusqu'au 31 mars 1985:

Automobile	$16 000
Coût de fonctionnement	$ 1 974
Chauffeur (Échelle salariale)	$21 500 à $24 395

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les parties se sont consultées au sujet du projet de loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche et, pendant que je suis debout, j'en profite pour parler du projet de loi concernant les prêts destinés aux améliorations agricoles. Il s'agit de deux mesures simples et directes visant à prolonger ces deux lois. Ces dernières doivent en effet expirer à la fin du mois. Les projets de loi à l'étude visent donc à prolonger leur application. Nous en avons discuté et comme nous semblons d'accord, nous avons convenu d'examiner ces mesures assez rapidement et de leur faire franchir toutes les étapes afin qu'elles puissent être adoptées toutes deux aujourd'hui.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voulais simplement préciser que le leader du gouvernement à la Chambre vient de vous faire part des résultats de nos consultations et j'accepte donc, au nom de l'opposition officielle, que nous procédions ainsi.

M. Deans: Monsieur le Président, nous sommes tous d'accord. Si mon ami et collègue, le député de Comox-Powell River (M. Skelly) parvient à faire comprendre au ministre comment il faudrait administrer le ministère des Pêches, nous pourrons en finir avec cette question aujourd'hui.

M. le Président: Le député de Papineau (M. Ouellet) invoque le Règlement au sujet de la même question?

M. Ouellet: Non, monsieur le Président, je désire poser une question au leader du gouvernement au sujet d'une mesure législative qu'il a promis de présenter.

M. le Président: A l'ordre. Si j'ai bien compris, le député désire profiter de ce rappel au Règlement pour se renseigner sur les travaux de la Chambre?

M. Ouellet: Oui, monsieur le Président.

M. le Président: Je ne pense pas que le moment soit bien choisi. Le député pourra sans doute soulever la question, par l'entremise de son leader parlementaire, au moment habituel et de la façon normale.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AIDANT AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans) propose: Que le projet de loi C-57, tendant à modifier la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

—Monsieur le Président, je souhaiterais tout d'abord remercier les députés de l'intention qu'ils ont manifestée d'adopter rapidement ce projet de loi. J'aimerais dire au leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique, selon lequel il a fallu moult discussions, supplications et efforts de persuasion de la part du député de Comox-Powell River (M. Skelly) pour réussir à me convaincre de faire diligence sur ce projet de loi, que si le député de Comox-Powell River avait manifesté la moindre résistance à ce projet de loi, il aurait vu débarquer sur le pas de sa porte des hordes de pêcheurs de sa propre circonscription qui seraient venus lui demander pourquoi. La raison en est que ce texte de loi, qui remonte à 1955, est destiné à faciliter les prêts aux pêcheurs qui ont besoin d'argent pour acheter ou construire un bateau de pêche, pour acheter ou construire du matériel de pêche, par exemple des embarcations auxiliaires, des moteurs, des treuils, du matériel électronique, des filets, etc., ou pour effectuer les grosses réparations ou le gros entretien d'un bateau de pêche.

La loi autorise le gouvernement fédéral à garantir les prêteurs en cas de pertes sur des prêts effectués conformément à ses dispositions. La Chambre connaît évidemment bien cette loi puisqu'elle existe depuis 1955. Je pense qu'il serait totalement superflu que j'entre plus dans le détail pour l'instant.

Le projet de loi dont est saisie la Chambre a pour objet d'inviter la Chambre à en prolonger l'application de 18 mois. Au cas où un député se demanderait pourquoi, c'est évidemment parce que tous les programmes, y compris celui-ci, font actuellement l'objet d'une révision soigneuse. Entre-temps, je pense qu'il est dans l'intérêt du monde des pêcheurs que ce projet de loi soit rapidement adopté par la Chambre. Permettez-moi encore une fois d'exprimer mes remerciements au critique de l'opposition officielle, le député d'Egmont (M. Henderson) et au critique du Nouveau parti démocratique, le député de Comox-Powell River.

● (1720)

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques mots aux observations du ministre. Les trois partis sont convenus de faire franchir au projet de loi C-57 toutes les étapes à la Chambre aujourd'hui. Je dois dire que la prolongation dépasse maintenant dix-huit mois, puisqu'elle va du 1er juillet 1985 au 31 décembre 1986. Or, j'aurais voulu que le gouvernement y mette seulement un peu plus d'argent. J'ignore s'il reste encore des fonds, bien qu'on m'ait dit dernièrement que tout avait été dépensé. Dans ce cas, nous n'aurons peut-être pas assez d'argent pour suffire à la demande pendant dix-huit mois.

Il y a d'autres aspects intéressants lorsqu'il est question des affectations de crédits du ministère dans le domaine des pêches. On prévoit très peu de subventions pour les bateaux. Je me demande s'il existe même un programme cette année. Le ministre pourra peut-être me le dire plus tard.

M. Fraser: Les ports pour petites embarcations.

M. Henderson: Les ports pour petites embarcations. Le ministre est d'accord. J'aimerais bien qu'il en glisse un mot au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). A chacune de mes interventions à la Chambre, monsieur le Président, j'essaie de faire comprendre aux ministres qui siègent sur les premières banquettes combien les crédits destinés aux ports pour petites embarcations sont insignifiants. Une somme de l'ordre de 50 millions de dollars est prévue pour tout le Canada, ce qui est une bagatelle. Je suis ici pour aider le ministre à obtenir d'autres fonds par tous les moyens. J'espère que le ministre plaidera en termes aussi énergiques à huis clos au sein du cabinet où il devrait jouir du prestige d'un ministre de tout premier plan, non seulement d'un ministre responsable de la Colombie-Britannique mais aussi de tous les pêcheurs canadiens.

J'espère que le ministre va parler haut et clair avant le congé d'été et quand il participera aux séances du cabinet au lac Meach ou quel que soit l'endroit où elles se tiendront. J'espère qu'il s'adressera au premier ministre (M. Mulroney), au vice-premier ministre (M. Nielsen), au ministre des Finances (M. Wilson) et au président du Conseil du Trésor. J'espère que le leader du gouvernement à la Chambre donnera au ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) le soutien nécessaire et très important. Le ministre d'État en est un autre qui pourrait faire beaucoup pour nous. J'espère que ces ministres vont défendre cette question au cabinet et plaider la cause des pêcheurs énergiquement, comme il se doit.

Je dirai en terminant, monsieur le Président, que nous appuyons ce projet de loi à toutes les étapes. Je crois que mon collègue, le député de Gander-Twillingate (M. Baker), a certaines remarques à faire avant que le projet de loi soit adopté. Je suis persuadé qu'il sera bref comme d'habitude et que ce projet de loi sera adopté très rapidement.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, l'étude du projet de loi progresse en fait très rapidement aujourd'hui. Je crois que c'est notamment parce que le ministre a accepté d'y incorporer la disposition d'abrogation. C'est ainsi que nous avons pu nous occuper d'un projet de loi qui, à mon avis, est en grande partie une simple affaire de tenue de livre. Il y a des questions sur lesquelles le ministre devrait probablement se pencher avant de quitter la Chambre, si nous ajournons effectivement nos travaux à la fin du mois, questions ayant trait au contexte dans lequel s'est élaborée la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

Le ministre n'ignore pas que la situation n'est vraiment pas la même sur la côte ouest que sur la côte est. Nous avons un grave problème parce que la flotte y est trop importante. Plutôt que de construire d'autres embarcations, nous devrions donc chercher à ramener cette flotte à des dimensions raisonnables. Je me demande si le ministre est en mesure de nous donner une idée de la politique actuelle en matière de rachat. Au cours de la campagne électorale, on a promis un rachat de cent millions de dollars. Et voici que le ministre parle d'un rachat de 37 millions. Je crois qu'il est extrêmement urgent de rationaliser la flotte de la côte ouest.

Il est certain que nous avons une flotte trop importante pour les stocks en ce moment et il y a un important programme, avec promesse du parti conservateur, pour revaloriser les stocks. Au cours de la campagne électorale, on a parlé d'un programme de revalorisation de 200 millions. Nous croyons savoir que ce chiffre-là a été mentionné au comité, qu'il y aurait à l'organe décisionnel du gouvernement un programme de l'ordre de 200 millions de dollars actuellement à l'étude. Je me demande si le ministre peut nous dire où en est la réalisation de cette promesse avant que la Chambre ne s'ajourne?

Il y a bien sûr, comme je l'ai déjà mentionné, le problème d'avoir une amélioration de la pêche, mais ce qu'il y a de certain c'est que lorsque les petites localités qui ont toujours compté sur la pêche en sont écartées en grande partie par la grande mobilité des organismes d'achat, par le transport routier vers les grandes entreprises de préparation, et par la concentration de ces entreprises dans les grands centres, nous voyons ces localités de la côte de la Colombie-Britannique privées de la possibilité de maintenir l'embauche dans ce secteur. Il serait donc utile que le ministre nous dise, dans le résumé qu'il nous présentera, quel effet la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche va avoir, pour ce qui concerne par exemple sur la côte ouest la rationalisation des flottes et le programme de revalorisation des salmonidés.

Comme il est conscient des difficultés économiques que connaissent ces localités, notamment au chapitre de l'emploi, le ministre devrait songer à subventionner des programmes d'infrastructure par le truchement de son ministère pour encourager la pêche et la transformation du poisson au niveau local et faire en sorte que ces localités conservent les emplois et leurs retombées économiques. Le député de Skeena (M. Fulton) a de nombreux projets dans sa circonscription dont il faut qu'on se préoccupe sérieusement. Le ministre ne s'est pas encore prononcé sur le projet de port de plaisance de la bande indienne de Campbell River, sur l'usine de congélation de Port Hardy, ni sur les fabriques de glace de Bella Coola. Il y a de nombreux projets qui ont besoin qu'on s'en préoccupe.

Je demanderais également au ministre des Pêches et des Océans de se prononcer sur une autre question importante avant de se retirer de la Chambre. Il s'agit d'une question de justice. Un certain nombre de personnes en butte à une certaine indécision de la part du gouvernement, se sont livrées à de la désobéissance civile. J'espère que le ministre sera disposé à examiner la question afin de savoir si le ministère devrait maintenir les accusations dans cette affaire et, s'il tient à entretenir au sein de ce secteur une bonne volonté à négocier et collaborer—et il y a eu beaucoup de collaboration cette année malgré l'absence d'une stricte autorité—s'il ne devrait pas établir une usine de transformation du poisson sous tous ses aspects et la garder en activité. J'espère donc qu'avant que nous ne terminions l'étude de cette mesure aujourd'hui, le ministre fera quelques observations récapitulatives puisque nous ajournerons bientôt nos travaux pour une longue période tandis que l'industrie de la pêche sera occupée à sa saison de 1985, pour donner à tous les gens concernés une idée de ce qui les attend sur certains de ces points importants.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Je vais m'efforcr d'être aussi bref que le député d'Egmont (M. Henderson). Certains députés ont peut-être l'impression que je passe mon temps à me plaindre de certaines lois . . .

M. Lewis: Vous vous plaignez beaucoup plus maintenant que vous le faisiez ou que vous n'osiez le faire du temps de l'ancien gouvernement.

M. Baker: . . . et à harceler les ministres. Il y un député d'en face qui fait du bruit. Je ne sais qui c'est, mais c'est sûrement un député dont la circonscription ne risque guère de souffrir de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêches. Mais je suis sûr que s'il se donnait seulement la peine de se retourner, il se trouverait nez à nez avec deux députés terre-neuviens qui se feraient un plaisir d'éclairer sa lanterne.

M. Lewis: Bien mieux que vous sauriez le faire vous-même.

M. Baker: Le projet de loi dont nous sommes saisis vise à modifier la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêches, monsieur le Président. Cette loi, le ministre l'a dit, a pour but de garantir les prêts que les banques consentent aux pêcheurs. C'est là une idée intéressante, monsieur le Président. Le ministre s'est exprimé comme si les banques accordaient un prêt à un pêcheur pour l'aider à s'acheter un bateau ou engin de pêche, et que le prêt était garanti. Autrement dit, si le pêcheur était dans l'incapacité de rembourser, la banque devrait alors demander au ministère fédéral des Pêches de lui rembourser la différence. Le ministre hoche la tête. Le ministre parle de garantie. Cependant, une fois cette garantie obtenue, si le pêcheur cesse de payer, le prêteur peut s'adresser au gouvernement fédéral pour obtenir l'argent qu'on lui doit. C'est exact. Le ministre hoche la tête.

• (1730)

M. Fraser: Oh non, je suis simplement . . .

M. Baker: Je voudrais vous lire une lettre brève qu'un directeur de banque a adressée à un pêcheur. Les pêcheurs de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve et de certaines régions du Québec reçoivent des lettres de ce genre. Je voudrais que le ministre écoute. Voici:

Cher M. Elliott,

Veuillez noter que le gouvernement fédéral ne paie plus aucune réclamation dans le cas des prêts aidant aux opérations de pêche consentis entre 1977 et 1980. A cet égard, nous avons le regret de vous informer que vos prêts ne sont plus couverts par la garantie du gouvernement fédéral, et que c'est maintenant à vous seul qu'il incombe de les rembourser.

Voici les montants en souffrance sur les prêts qui vous ont été consentis: Prêt sur le bateau—le principal $9,602.95 et l'intérêt jusqu'au 28 mai 1985, $1,504.41; prêt sur les engins de pêche—prinicipal $5,661.60 et l'intérêt jusqu'au 28 mai 1985 $1,824.45.

Avez-vous remarqué les dates, monsieur le Président? Mai 1985. Le ministre a déclaré que ce projet de loi prendrait effet à la fin du présent mois, car cela permettrait au gouvernement de garantir des prêts aux pêcheurs après la fin du mois. Cependant, je viens tout juste de lire une lettre qu'un directeur de banque a adressée à un pêcheur et dans laquelle on précise que les prêts accordés entre 1977 et 1980 ne sont plus couverts par la garantie du gouvernement fédéral. La question est très grave. Nous ne débattons pas vraiment d'un programme de prêts aidant aux opérations de pêche. Dans les banques, on incite les gens par des affiches à obtenir des prêts aidant aux opérations de pêche garantis par le gouvernement fédéral. Or, les pêcheurs ont obtenu un prêt, ils ont éprouvé des difficultés, car la saison de pêche a été mauvaise de 1977 à 1980, et leurs engins de pêche sont saisis et vendus lors de ventes aux enchères publiques, ils ont oublié pendant quelques années—le ministre se lève pour aller téléphoner.

M. Fraser: Téléphoner aux banques.

M. Baker: Téléphoner aux banques, en effet. Je peux lui épargner ce déplacement et lui dire ce qui ne va pas.

Un autre monsieur affirme qu'il a obtenu en 1979 un prêt aidant aux opérations de pêche garanti par le «fed» comme il le dit. Comme il n'a pu rembourser ce prêt, la banque a saisi ses agrès pour les revendre et s'est servi de cet argent pour rembourser. La semaine dernière, la banque lui a écrit pour lui dire que le gouvernement fédéral n'accordait plus de remboursement au titre des prêts consentis entre 1977 et 1980, et qu'il était désormais le seul responsable.

Que s'est-il passé pour la première fois depuis 1935, monsieur le Président? Je vais vous le dire. Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) devrait prêter une oreille attentive. Selon un règlement inconnu des banques, le gouvernement fédéral ne paie qu'un montant n'excédant pas 10 p. 100 de la valeur globale des prêts consentis par la banque sur une période de trois ans. Comme la situation ne s'était jamais présentée, les banques ignoraient ces dispositions.

Mais qu'en est-il maintenant? Comme une banque a dépassé le montant indiqué, le ministre l'a informée que le gouvernement ne pouvait plus désormais honorer les garanties fournies sur les prêts accordés entre 1977 et 1980. Quelle est la réaction des banques? Elles avisent directement l'emprunteur que le montant est dû depuis que le prêt a été consenti, y compris les intérêts.

Le ministre pourra toujours prétendre que c'était inscrit dans les règlements, mais voici mon point de vue. Il y a deux ans, nous avons connu le plus grand nombre de demandes de remboursement en vertu de ce programme de garantie, quelque 4 millions ou 4.5 millions de dollars. L'an dernier, le montant a été d'environ 1 million. Cette année, je suppose qu'il sera d'environ $500,000. Pourquoi le gouvernement du Canada ne peut-il honorer les garanties fournies aux banques? Car la faute n'incombe pas à celles-ci. Elles n'avaient jamais dépassé le plafond auparavant. Elles ne connaissaient pas le règlement. Compte tenu de l'esprit manifesté dans le projet de loi, je demande au ministre de promettre aux banques qu'il honorera les prêts consentis de 1977 à 1980 vu que les pêcheurs ignoraient que les prêts n'étaient pas garantis. Car on leur avait dit qu'ils l'étaient. Les banques ignoraient qu'il n'y avait pas de garanties, car on leur avait dit qu'il y en avait. Par écrit.

Dans l'intérêt des pêcheurs, et il y en a peut-être 200 en cause, 200 familles, je demande au gouvernement de fournir ces garanties. En l'occurrence, je connais une personne qui doit rembourser actuellement $18,593.41 pour un matériel saisi en 1978, monsieur le Président! Une autre doit rembourser $3,740.96. On lui réclame des intérêts au taux de 11.5 p. 100 depuis la date d'émission du prêt.

Je répète que je ne reproche rien au gouvernement qui n'a rien fait à ce sujet, même si je devrais peut-être le faire. Bien des pêcheurs se rongent les sangs ce soir avec leur compagne en se demandant comment ils vont faire pour rembourser une telle somme d'argent uniquement parce qu'ils croyaient que leur prêt était garanti par le gouvernement fédéral. Je vais vous dire ce qu'ils disent, monsieur le Président. Ils accusent le gouvernement conservateur. Je les ai entendus au téléphone et j'ai essayé de leur expliquer que ce n'était pas du tout la faute du gouvernement du Canada, mais de la division d'occupant de la garantie. C'est ce que j'ai tenté de leur expliquer. Mais je suis sûr qu'ils se disent, monsieur le Président, que c'est la faute du gouvernement du Canada, un gouvernement conservateur, et du ministre des Pêches et des Océans. Voilà ce que les pêcheurs de Terre-Neuve se disent. Le ministre est originaire de la Colombie-Britannique, cela se comprend! Voilà maintenant que nous devons rembourser tout cet argent puisque les banques nous ont avertis que la garantie fédérale ne tenait plus.

Un pêcheur m'a raconté l'autre jour avoir entendu le premier ministre (M. Mulroney) dire qu'on ne pourrait peut-être plus envoyer de chèque parce que le compte était à découvert. C'est peut-être l'une des conséquences de cet état de choses. La garantie du gouvernement n'a plus aucune valeur.

Je voulais être très bref en ne parlant strictement que de cette question, mais vous conviendrez avec moi, monsieur le Président, que c'est une question importante qui touche des centaines de personnes. Cette situation est injuste à la fois pour les particuliers et les banques. Je n'aurais jamais cru que j'en viendrais un jour à dire qu'une situation était injuste pour les banques, mais c'est bien le cas à propos de cette garantie. Étant donné qu'il a présenté cette mesure pour prolonger d'un an et demi la garantie en question, le ministre devrait étudier ce problème dès maintenant afin de respecter un contrat signé de bonne foi par les banques et les pêcheurs concernés.

• (1740)

M. Fraser: J'ai écouté très attentivement les remarques du député de Gander-Twillingate (M. Baker). Je voudrais qu'il me fasse parvenir immédiatement un exemplaire des lettres dont il a parlé. Je tâcherai de savoir pour quelles raisons ces lettres ont été envoyées et je lui en reparlerai demain.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai un ou deux arguments à faire valoir en ce qui concerne la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

Le ministre a promis à des députés qu'il s'occuperait de réparer certains ports pour petites embarcations. Si ces ports ne sont pas améliorés et modernisés, il ne pourra pas y avoir de pêche. A la séance du comité des pêches et des forêts du 21 mai, des députés de l'Ontario ont signalé que le niveau de l'eau était très élevé dans la région du lac Huron. De nombreux ports pour petites embarcations y ont été endommagés par la glace et ne peuvent être utilisés parce que l'eau est très haute. Le ministre nous donne-t-il l'assurance que ses collaborateurs vont communiquer avec ceux d'entre nous qui ont présenté des instances à ce sujet?

Par exemple, le ministre a promis de demander au directeur général d'étudier la question des ports de Little Current et de Desbarats, en Ontario, et de prendre les mesures qui s'imposent. J'espère en tout cas que le ministre tiendra parole. J'ai transmis l'information aux fonctionnaires supérieurs, mais je n'ai pas reçu de réponse.

Les ports de South Bay Mouth et de Meldrum Bay au lac Huron ont été sérieusement endommagés cet hiver et au début du printemps par la glace et les crues. Rien n'a été fait pour entreprendre les réparations nécessaires. Avant que le projet de loi ne soit adopté, je voudrais que le ministre nous promette que ces ports seront réparés. S'ils ne sont pas en état d'être utilisés, la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche n'aidera pas les pêcheurs.

Le ministre m'avait promis qu'il me dirait quels gardiens de port allaient être remplacés dans la région de l'Ontario par suite des élections de l'automne dernier. Le député d'Egmont (M. Henderson), qui est notre critique pour les pêches, a déjà parlé du problème que cela a posé dans l'Île-du-Prince-Édouard. A l'époque, le ministre m'avait dit qu'il ne pensait pas qu'on remplacerait les gardiens de port dans la région de l'Ontario et qu'il me fournirait volontiers une liste dans le cas contraire.

Je ne suis pas certain qu'on ait remplacé des gardiens de quais et des capitaines de ports, mais selon un article publié dans le *Star* de Sault-Sainte-Marie la semaine dernière, Henry Coyle, qui est gardien de quai et capitaine de port à ce port important, est sur le point d'être remplacé. Le ministre peut-il nous donner des précisions à ce sujet? Je crois savoir que ce capitaine de port fait de l'excellent travail et que les fonctionnaires du ministère à Toronto et à Parry Sound en sont très satisfaits.

M. le Président: J'hésite à interrompre le député, mais je lui signale respectueusement que nous nous éloignons de plus en plus des questions qui sont directement reliées à la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

M. Nystrom: Cela semble louche.

M. Foster: Le député dit que cela semble louche, mais je voudrais simplement que le ministre nous donne des précisions. Il avait promis aux députés de nous fournir ces renseignements. Je crois savoir que les capitaines de ports et gardiens de quais pourraient être remplacés aussi à Owen Sound et à Midland. Si c'est vrai, cela aura certainement des conséquences sur le fonctionnement de la flottille de pêche en eau douce.

J'espère que le ministre me répondra parce qu'il avait clairement promis aux députés de la région des Grands Lacs de mener des enquêtes et d'améliorer les quais. J'espère qu'il s'y engagera soit à l'étape de la deuxième lecture, soit au comité plénier. Ces questions préoccupent beaucoup les habitants de ma circonscription et des autres circonscriptions que j'ai mentionnées cet après-midi. Je souhaite que ce projet de loi soit adopté, mais j'espère que le ministre va également tenir compte des questions que j'ai soulevées.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.)

Le président: A l'ordre. La Chambre, formée en comité plénier, passe à l'étude du projet de loi C-57, tendant à modifier la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1—

M. Skelly: Monsieur le président, avant d'aller plus loin, le ministre des Pêches et des Océans profiterait-il du débat sur l'article 1 pour répondre à quelques-unes des questions que j'ai soulevées? La Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche n'est pas le seul moyen pour administrer la flotte de pêche. Au cours de la campagne électorale, on a fait certaines promesses au sujet de programmes de rétroparticipation. Le ministre prendrait-il quelques minutes pour nous dire ce qui est devenu de l'investissement de l'État dans le programme de mise en valeur des salmonidés et à quoi nous pouvons nous attendre en ce qui concerne la rétroparticipation?

M. Fraser: Monsieur le président, je suis heureux de dire au comité que j'ai présenté des documents au cabinet sur la mise en valeur des salmonidés et sur la rétroparticipation. Dès que la question sera réglée, je serai en mesure d'annoncer les résultats au député. Je peux lui garantir, ainsi qu'aux autres députés, que je considère ces deux questions très sérieusement et que je m'en occupe.

• (1750)

En ce qui concerne les autres questions soulevées par le député, elles sont importantes et je serais heureux d'en discuter en détail avec lui. Je pense que mon personnel et le sien essaient d'organiser une réunion pour jeudi. J'espère que cela sera possible.

M. Foster: Monsieur le président, le ministre pourrait-il consacrer quelques minutes à répondre à certaines questions concernant l'aide financière accordée à l'Ontario pour réparer les nombreux quais endommagés par la glace ou les hautes eaux cette année? Pourrait-il nous dire ce qu'il en est?

Le président: La présidence ne pense pas que cette question porte réellement sur le projet de loi. Je ne vois pas en quoi elle a un rapport avec le projet à l'étude.

M. Foster: Monsieur le président, je ne vois pas l'intérêt d'améliorer ou d'étendre la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche si nous ne pouvons pas obtenir les améliorations qui s'imposent pour que les ports puissent être utilisés normalement. Si les ports sont noyés et inutilisables, comment les pêcheurs de la région des Grands Lacs peuvent-ils travailler? Quel est l'intérêt d'un prêt si le ministère des Pêches et Océans n'est pas prêt à améliorer des ports qui, dans certains cas, ne sont pas utilisables en raison de la hauteur des eaux? Nous sommes ici pour parler de l'ensemble des problèmes des pêches.

Ainsi, à South Bay Mouth, dans ma circonscription, où il y a un certain nombre de pêcheurs commerciaux, non seulement les quais périphériques sont noyés, mais également tous les quais perpendiculaires. Cette situation exige qu'on intervienne. Si les pêcheurs de South Bay Mouth n'ont pas de ports convenables—ils sont inutilisables actuellement—à quoi sert de rendre cette loi applicable à eux?

J'ai vu que le ministre était disposé à répondre à mes instances. Je suis sûr que la Chambre lui permettra de le faire maintenant.

Le président: La présidence n'est pas convaincue de la pertinence de la question. Je demande au député d'en poser une autre au ministre, à laquelle il pourra répondre s'il le désire.

M. Baker: Monsieur le président, j'ai une autre remarque à faire au ministre au sujet de l'article 1. Celui-ci porte sur les prêts consentis en vertu de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche qui ne sont pas honorés par le ministère des Pêches parce que les banques en cause ont dépassé le plafond qui est censé être stipulé dans le règlement. Je ne sais pas où c'est stipulé dans le règlement.

Même si la plupart des lois manquent de clarté, il est particulièrement difficile, en l'occurrence, de calculer la somme que le gouvernement va honorer lorsque les banques ne peuvent pas récupérer l'argent auprès des pêcheurs, après avoir utilisé toutes les méthodes possibles pour se faire rembourser par eux. Comme je l'ai déclaré à l'étape de la deuxième lecture, les banques essayent toutes les méthodes possibles pour récupérer leur argent et elles poursuivent les pêcheurs en dernier recours.

Je n'ai pas signalé au ministre que le crédit des pêcheurs est tout à fait épuisé et que les banques ont envoyé une deuxième lettre, conformément à la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, en leur demandant de rendre leur carte de crédit car ils n'ont plus de crédit. C'est parce que le gouvernement fédéral n'honore plus leurs prêts aidant aux opérations de pêche. Elles ne précisent pas qu'ils ont dépassé le plafond stipulé par le gouvernement.

Ce système a été déclenché pour la première fois en avril. Les pêcheurs ont été informés qu'ils devaient aux banques les fonds prêtés plus les intérêts, puisque le gouvernement fédéral ne garantissait plus les prêts. Ce qui est injuste, c'est que la demande de la personne qui a contracté le prêt au cours des années 70 et qui a travaillé avec assiduité pour le rembourser en faisant toute sortes de sacrifices, ne sera pas honorée, tandis que celui qui abandonne la pêche après s'être heurté à ces difficultés verra sa demande honorée parce qu'il l'a présentée en premier.

Le ministère des Pêches n'a aucun moyen de savoir combien de pêcheurs sont en cause dans les provinces. Il n'existe aucun moyen de le savoir, à moins d'instaurer un système en vertu duquel les banques aviseront les agents des services de prêts aidant aux opérations de pêche de la valeur totale des prêts consentis au 31 mars. Le ministre pourrait alors peut-être diviser le total par le nombre total de pêcheurs qui ont reçu un prêt et calculer ainsi le nombre de pêcheurs concernés en général.

Les banques avertissent les pêcheurs qu'ils ne sont plus couverts, ce qui est compréhensible, parce que le gouvernement fédéral leur a dit à la fin d'avril qu'il ne respecte plus les prêts bancaires contractés entre 1977 et 1980. Monsieur le président, vous vous rappelez sans doute que c'était une mauvaise année pour les pêcheurs.

Sauf erreur, la Banque royale, la Banque de Montréal et la Banque Toronto Dominion approchent rapidement de leur limite de 1980 à 1983. Le ministère des Pêches et des Océans a peut-être prévenu ces banques qu'il ne respecte plus les demandes portant sur des prêts contractés il y a des années.

Nous ignorons combien de pêcheurs ont perdu tout leur crédit et doivent rembourser parfois $18,000 ou $19,000 aux banques. Les banques sont les seuls à connaître le nombre de pêcheurs se trouvant dans cette siutation. Je tenais à signaler au ministre que c'est injuste à l'égard des pêcheurs de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard et du Québec qui essaient de réussir. Les députés qui représentent des circonscriptions où il y a des pêcheurs devraient être prêts à recevoir cet été des lettres de pêcheurs coincés à cause de cette décision. Je tenais à le signaler au ministre et à insister sur le fait qu'il faut absolument trouver une solution à ce problème.

M. Fraser: Monsieur le président, je répondrai brièvement à la question du député d'Algoma. Comme je l'ai expliqué devant le comité des pêches il y a quelques semaines, on a fait au Conseil du Trésor une demande de crédits supplémentaires pour pouvoir respecter certaines des obligations qu'il convient de respecter; j'espère qu'elle sera acceptée. Je signale par ailleurs au député, comme je l'ai fait au comité, que tant que nous n'arriverons pas à persuader d'autres d'augmenter le montant des crédits, je n'ai pas assez d'argent pour suivre. J'ai écouté très attentivement le député. Je suis parfaitement d'accord avec lui sur ce point.

● (1800)

Pour ce qui est de la question que le député de Gander-Twillingate a soulevée, j'ai lu la copie de la lettre de la banque de Nouvelle-Écosse dont il a parlé ainsi qu'une copie de la lettre du citoyen de sa circonscription. Je peux seulement dire que j'ignore ce qui s'est passé. Je vais me renseigner. Depuis le début du débat, j'ai communiqué avec mon ministère pour établir quelle était exactement la situation et je dirai au député ce qu'il en est demain.

M. Foster: Monsieur le président, d'après ce que je peux voir, les droits de 1 p. 100 instaurés l'automne dernier dans le cadre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises ne s'appliquent pas à la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche ni au pourcentage des pertes, soit 15 p. 100, que les banques doivent absorber en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Je remarque que la loi n'est prolongée que de 18 mois au lieu des cinq ans habituels. Le ministre prévoit-il instaurer ces droits la prochaine fois que nous modifierons la loi? Est-ce pour cette raison que le projet de loi est prolongé de 18 mois au lieu de cinq ans? A mon avis, cette mesure rend les prêts plus difficiles à obtenir.

L'ennui avec ce genre de prêts c'est que les propriétaires de petites entreprises, les agriculteurs ou les pêcheurs s'aperçoivent très souvent qu'ils ne peuvent obtenir de fonds. Les banques refusent de les leur accorder, car elles n'obtiennent que 1 p. 100 en plus du taux préférentiel. Par-dessus le marché, le gouvernement fédéral leur impose un droit d'acquisition de 1 p. 100 et elles doivent absorber une partie des pertes, soit 15 p. 100, si bien que ces prêts ne sont pas très avantageux pour elles. Le ministre a-t-il examiné ce problème? L'a-t-il écarté? Ou envisage-t-il la possibilité d'y remédier lorsqu'il révisera le projet de loi dans 18 mois?

M. Fraser: Monsieur le président, je répondrai au député que je n'ai aucune opinion ferme et définitive quant aux changements qui pourraient être apportés à cette loi dans un certain nombre de mois. Je peux lui assurer que je prends note de ses observations et que j'examinerai les instances qu'il a faites aujourd'hui.

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi C-56, tendant à modifier la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, soit lu pour la 2e fois et, avec le consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Danis.)

Sur l'article 1—

M. Wise: Monsieur le président, je tiens à remercier, au nom de mes collègues, les deux partis de l'opposition qui ont bien voulu collaborer et accepter de faire franchir toutes les étapes à cette mesure législative. Le moment est sans doute bien choisi pour dire un mot de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Puisque nous siégeons en comité plénier, je pourrai répondre aux questions que les députés d'en face ne manqueront sans doute pas de poser.

C'est avec plaisir que je prends aujourd'hui la parole pour traiter d'un projet modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Il maintiendra pendant 18 mois, soit du 1er juillet 1985 au 30 décembre 1986, les dispositions qui permettent au ministre de l'Agriculture de garantir des prêts en vertu de la loi. Cette disposition reflète bien l'importance que le système de crédit conserve pour l'agriculture canadienne.

De nos jours, les députés le savent, les agriculteurs se préoccupent aussi bien de leurs comptes que de leurs terres. Ceux qui réussissent sont de bons hommes d'affaires qui comprennent, entre autres choses, l'incidence des questions de crédit sur leur exploitation. En étudiant les programmes de l'État en matière de crédit agricole, il ne faut pas oublier les caractéristiques particulières des milieux agricoles. La nature cyclique de l'exploitation oblige les agriculteurs à bien contrôler leurs besoins en liquidités. Les producteurs, placés devant les aléas du marché et du climat, doivent avoir des connaissances poussées sur les moyens de stabiliser leurs revenus. Comme ils ont tendance à réinvestir les profits dans l'entreprise, bon nombre d'agriculteurs ont toujours besoin d'une ligne de crédit sûre, même après des années, voire des générations d'exploitation.

Enfin, l'exploitation agricole exige des immobilisations considérables, ce qui a une incidence sur les besoins en crédit. Il ne suffit pas de reconnaître que les agriculteurs ont besoin de crédit. Il faut leur garantir toute une gamme de possibilités qui leur laisse une certaine souplesse, sans quoi la planification à long terme indispensable à une exploitation efficace est inconcevable.

La Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles prévoit une option qui répond à un besoin bien précis, à savoir le financement à moyen terme des dépenses d'immobilisation.

La loi elle-même, comme beaucoup de députés le savent, a été présentée il y a 40 ans. Elle permet au ministre de l'Agriculture de garantir les prêts accordés aux agriculteurs par les banques à charte, le Trésor de l'Alberta et d'autres institutions de prêt désignées un peu partout au pays.

Les producteurs peuvent, en vertu de cette loi, cumuler plusieurs prêts totalisant $100,000 au maximum. L'échéance maximale pour le remboursement de prêts destinés à l'acquisition de terre est de 15 ans; cette échéance est de 10 ans pour tous les autres prêts. Depuis son adoption en mars 1945, la loi a été modifiée plusieurs fois, surtout en ce qui a trait à la durée des prêts.

Pour donner une idée de l'impact de cette loi sur la collectivité agricole, entre l'adoption de la loi et la fin de l'année dernière, environ 1.9 million de prêts ont été accordés pour un montant total supérieur à 5 milliards de dollars. Cela représente des investissements considérables dans l'agriculture.

Pendant cette période, le gouvernement fédéral a payé des réclamations totalisant quelque 17 millions de dollars, soit moins de un p. 100, dont 2.8 millions ont été recouvrés par la suite. C'est un bilan remarquable. A mon sens, cela prouve que les agriculteurs sont en général des emprunteurs très fiables présentant très peu de risques.

• (1810)

Une autre preuve, c'est que les institutions financières hésitaient à accorder des prêts à moyen terme aux agriculteurs avant l'entrée en vigueur de la loi. Toutefois, dans les années qui ont suivi, les institutions financières ont admis que les agriculteurs étaient un bon risque. Ainsi, de nombreuses banques et d'autres organismes de prêts ont créé leur propre programme de prêts agricoles à moyen terme. Dans ce sens, la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles a permis de multiplier le nombre d'organismes prêteurs auxquels peuvent s'adresser les agriculteurs, et d'augmenter le montant des emprunts qu'ils peuvent contracter.

Je suis sûr que tous les députés ont noté avec énormément de satisfaction la diminution générale des taux d'intérêt. Les taux de la SCA s'en ressentent puisqu'ils sont tombés de 13¾ p. 100 en décembre dernier, pour les prêts de 5 ans, à 11⅞ p. 100 aujourd'hui, ce qui est leur plus bas niveau depuis 1979. Cette baisse montre bien que la politique économique du gouvernement donne des résultats. Elle témoigne du fait que les gens reprennent confiance dans notre économie parce que le gouvernement est décidé à s'attaquer au déficit.

Soit dit en passant, cette évolution des taux d'intérêt constitue une bonne nouvelle pour les producteurs qui ont contracté des prêts garantis en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, ou qui s'apprêtent à le faire. Le plafond applicable aux prêts accordés dans le cadre de ce programme est supérieur de 1 p. 100 au taux préférentiel des banques à charte. Ce programme devient de plus en plus intéressant au fur et à mesure que la conjoncture économique s'améliore et que les taux d'intérêt diminuent.

Je voudrais citer quelques chiffres pour prouver encore les effets bénéfiques que la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles a eus sur l'agriculture.

En 1984, plus de 12,000 prêts ont été garantis dans le cadre du programme, ce qui correspond à plus de 159 millions de dollars. Les prêts consentis au cours de l'année ont servi à de multiples usages. La majeure partie de l'argent, 105 millions, a servi à acheter des instruments aratoires. Le restant a servi à construire ou à réparer des bâtiments de ferme, à acheter des terres, à irriguer des terres ou à les mettre en valeur autrement, à acheter du bétail ou à réparer du matériel.

On peut dire que les agriculteurs de toutes les provinces ont profité du programme depuis le début, mais ceux de l'Ouest en ont toujours été davantage tributaires. Ainsi, en 1984, les prêts garantis aux agriculteurs des quatre provinces de l'Ouest en vertu de la loi ont totalisé plus de 133 millions de dollars. Cela représente environ 83 p. 100 du montant total prêté l'année dernière en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Il est vrai que moins de prêts sont accordés en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles qu'autrefois. Cela s'explique de diverses façons. A titre d'exemple, les gouvernements provinciaux consentent maintenant des prêts agricoles et les établissements financiers ont créé leurs propres programmes. Toutefois, les députés conviendront que dans l'intérêt supérieur du milieu agricole, ce programme doit être maintenu. Son abolition causerait notamment beaucoup d'ennuis dans les régions agricoles, surtout en ce moment. Il n'est pas rare, dans les régions les moins peuplées, qu'un seul établissement de prêt desserve un vaste secteur. Dans ce cas, les agriculteurs comptent absolument sur la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles pour obtenir le crédit dont ils ont tellement besoin.

En comparaison, cette prolongation de dix-huit mois paraît relativement courte. Cela s'explique aussi. Mon ministère profitera de cette période pour remettre la loi à l'étude, afin de s'assurer qu'elle satisfait aux besoins actuels. A l'échéance, nous proposerons des modifications s'il y a lieu. Je vais tâcher notamment de découvrir au cours de l'examen si le programme pourrait fonctionner de concert avec des programmes actuels ou futurs de la Société du crédit agricole.

En adoptant rapidement cette mesure, les députés serviraient les intérêts des agriculteurs canadiens. Je les y invite avec empressement et, s'ils ont des questions, j'y répondrai avec plaisir.

M. Foster: Monsieur le président, mon parti tient à ce que le projet de loi soit adopté puisqu'il prévoit de l'aide aux agriculteurs. Il me semble avoir entendu le ministre dire que l'an dernier, les prêts s'étaient élevés au total à 1.5 million de dollars.

M. Wise: Ils ont dépassé 159 millions de dollars.

M. Foster: Je voudrais situer cette somme dans son contexte. Sachons qu'à l'heure actuelle, les prêts agricoles s'élèvent à quelque 20 milliards de dollars et que la vente de certains produits ne rapporte pas suffisamment aux producteurs pour qu'ils puissent rembourser leurs dettes ou leurs emprunts. Ils traversent actuellement la pire crise économique depuis les années 1930.

Dans son rapport, l'automne dernier, la Société du crédit agricole a bien montré l'ampleur de cette crise en révélant que 39,000 agriculteurs, soit environ 17 p. 100, éprouvent de graves difficultés financières, empruntent plus que leurs dépenses en capital et que leur avoir propre est inférieur à 15 p. 100. Depuis la publication de ce rapport, le gouvernement patauge complètement dans cette question du bœuf de la CEE. Actuellement, environ 17 millions de livres de bœuf subventionné entrent au Canada, ce qui va rendre d'autant plus difficile pour les agriculteurs le remboursement de ces prêts.

Quand j'ai appris cet après-midi que le ministre voulait présenter un projet de loi d'urgence, j'ai eu l'espoir qu'il allait nous en présenter un prévoyant un programme d'obligations agricoles analogue à celui qu'a recommandé le comité des finances, soit un programme de 96 millions de dollars autorisant des prêts à 8 p. 100. Le président du comité, président hors pair et membre du gouvernement, a chaleureusement recommandé ce programme. Un tel programme d'obligations agricoles contribuerait à aider un fort pourcentage des 39,000 agriculteurs dont je viens de parler, à sortir du marasme financier dans lequel ils se trouvent.

Si j'ai bien compris, le taux préférentiel de la banque plus 1 p. 100 équivaudra probablement à presque 13 p. 100, soit un taux d'intérêt en fait supérieur au taux actuel consenti par la Société du crédit agricole. Ce projet de loi prévoit une forme pratique de financement agricole, mais le montant effectivement disponible est ridicule. Les banques ne consentiraient pas à accorder ces prêts car ceux-ci ne leur rapporteraient que 1 p. 100 en sus du taux préférentiel. Elles souhaitent manifestement consacrer l'essentiel de leurs fonds à d'autres programmes qui leur rapportent des intérêts plus substantiels. Alors que quelque 825 millions de dollars avaient été consentis l'an dernier par le biais de la Société du crédit agricole, des coupes sombres ont ramené ce montant à quelque 94 millions de dollars cette année. Il n'y a vraiment plus rien à espérer de ce côté-là.

Les producteurs sont en outre confrontés à la perspective de nouvelles taxes sur les frais de production agricole, d'une taxe de 9c. le gallon sur l'essence à partir du 3 septembre, outre la nouvelle décision du gouvernement de taxer la récolte de céréales dans l'Ouest. Le 1er janvier, une nouvelle taxe de vente de 1 p. 100 s'y ajoutera. Autant de choses qui font que les producteurs ont énormément de mal à rembourser leurs prêts destinés aux améliorations agricoles.

Dans les trois ou quatre jours qui nous restent avant l'ajournement de la Chambre d'été, j'espère que le ministre tiendra compte des graves difficultés que connaît le secteur de la viande rouge et celui des céréales de l'Ouest en raison du programme de primes des États-Unis, et qu'il nous proposera un projet de loi étoffé pour réagir à la crise de l'endettement agricole. C'est le seul moyen de faire face à un problème d'endettement agricole d'une telle ampleur. Ce n'est pas en prolongeant les dispositions de ce texte législatif de quelques mois ou d'un an environ, et en accordant quelques prêts garantis que l'on réglera le problème généralisé de l'endettement de nombreux producteurs. Comme l'a recommandé le comité des finances de la Chambre des communes, il faut d'urgence mettre sur pied un programme d'obligations agricoles. Je souhaite bien sûr que ce projet de loi soit adopté et appliqué, mais j'espère que le ministre présentera un projet de loi plus complet, afin de véritablement se pencher de façon urgente sur le problème plus large, dans le courant de la semaine. Merci, monsieur le président.

• (1820)

M. Althouse: Monsieur le président, je voudrais faire une brève déclaration, puis poser quelques questions au ministre.

Ce projet de loi pose une vieille question, qui revient très souvent lorsque je me rends dans ma circonscription, à savoir: la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles existe-t-elle toujours? La réponse est oui. La plupart des agriculteurs y sont encore admissibles. Près de 350,000 à 500,000 y auraient droit. Ils doivent être des agriculteurs commerciaux qui essaient de gagner leur vie grâce à leur exploitation agricole. On leur consent un taux supérieur de 1 p. 100 au taux préférentiel et le gouvernement garantira une partie du prêt, les banques devraient donc être pressées d'accorder ces prêts.

Selon moi, la raison pour laquelle on pose des questions sur l'admissibilité réside dans le fait que ces prêts peuvent s'étendre à pratiquement toutes les activités agricoles, à tout ce qu'un agriculteur voudrait produire. Ce prêt peut être utilisé pour acheter le bétail, bâtir une grange, un hangard et le reste, acheter de l'équipement ou des terrains et à en améliorer certains. Les prêts sont d'une durée de 10 ans la plupart du temps, et de 15 ans dans le cas d'achats de terrains.

Si les agriculteurs se demandent si la loi existe encore, c'est en partie suite à cet amendement dont nous sommes saisis aujourd'hui qui ressemble beaucoup à deux amendements précédents qui avaient été présentés sous l'ancien ministre de l'Agriculture, M. Whelan. Le problème réside simplement dans le fait que grâce au montant total d'argent prévu aux fins de protection, car ce projet de loi est en vérité une forme de protection pour les banques, les coopératives de crédit, les sociétés de fiducie et les succursales du Trésor de l'Alberta qui veulent participer au programme, le gouvernement fédéral fournira des garanties selon lesquelles les pertes seront limitées si les prêts ne sont pas remboursés. Le gouvernement fédéral garantit donc un prêt à un agriculteur.

Malheureusement, le libellé du projet de loi n'a pas changé depuis 1980, lorsque j'ai été élu pour la première fois ici. Il

s'agissait là de l'un des premiers projets de loi que j'ai dû étudier en tant que nouveau député, en février 1980. A l'époque, le projet de loi prévoyait un montant de un milliard cinq cent cinquante millions de dollars pour la période de juillet 1980 au 30 juin 1983. Il est facile de s'apercevoir, monsieur le président, comment un problème peut surgir lorsqu'on utilise toujours ce même montant. Plus tard, M. Whelan présentait un autre projet de loi qui prévoyait une prolongation jusqu'à juin de cette année. Et voici que le ministre actuel parle de prolonger la mesure de juillet 1980 au 31 décembre 1986. Le même montant d'argent est garanti non pas pour un peu plus de deux ans mais pour plus de six ans. Il s'ensuit qu'il y a moins d'argent de disponible pour de nouveaux prêts.

Il ne faut pas oublier, je le répète, que les prêts peuvent être reconduits pour jusqu'à quinze ans s'ils ont servi à acheter des terres. Rien d'étonnant alors que, même s'il y a quelque chose comme un milliard cinq cent cinquante dollars dans la caisse, seulement quelque 145 ou 150 millions aient été prêtés l'an dernier dans le cadre du programme, selon le ministre. Cela s'explique, je suppose, du fait qu'il n'y a de l'argent à prêter dans le cadre du programme que si les prêts des années antérieures sont remboursés.

Cela ne représente pas beaucoup d'argent. Ce n'est que 3 ou 4 p. 100 de ce dont les agriculteurs ont besoin et qu'ils dépensent de façon régulière. Les agriculteurs ont toujours emprunté entre 20 et 23 milliards de dollars et ce programme offre un peu plus de un milliard et demi de dollars, soit une infime partie de ce montant.

A l'époque où les prêts destinés aux améliorations agricoles étaient vraiment importants pour la collectivité agricole, ils constituaient une portion beaucoup plus grande des prêts en souffrance. En fait, il fut un temps où ils représentaient tous les prêts à court et à moyen terme consentis par les banques. Les coopératives de crédit s'occupaient d'autres genres de prêts, mais les banques se limitaient presque exclusivement aux prêts destinés aux améliorations agricoles. A l'époque, le gouvernement avait pour politique de garantir une portion importante des prêts consentis par les banques aux agriculteurs.

On s'efforce très manifestement de réduire le montant des prêts destinés aux améliorations agricoles qui sont consentis tant dans le cadre de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles que par la Société du crédit agricole, qui offre des prêts à plus long terme, et une loi parallèle a été adoptée afin d'attirer les banques dans le secteur des prêts agricoles, ce qu'elles ont fait dans une très large mesure à l'instar des sociétés de fiducie.

Les agriculteurs, toutefois, n'ont pas nécessairement été aussi bien servis. Ceux qui sont en activité depuis plus de vingt ans se souviennent du temps où ils pouvaient obtenir un prêt destiné à des améliorations agricoles dont on garantissait à la fois le taux d'intérêt et la durée, ce qui assure une assez bonne maîtrise financière à n'importe quelle entreprise.

Nous en sommes arrivés graduellement au point où l'article 88 de la Loi sur les banques a servi à supplanter la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Cela a donné aux banques le droit d'amorcer une révolution dans le domaine des prêts agricoles. Aux termes de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, lorsqu'un prêt était consenti, le seul bien donné en nantissement était le bâtiment, la machine, le troupeau ou quoi que ce soit que permettait d'acquérir l'argent emprunté.

C'est avec l'application de l'article 88 de la Loi sur les banques que s'est réalisée la révolution. L'agriculteur qui achetait une vache ou une moissonneuse-batteuse découvrait en signant sur la ligne pointillée qu'il donnait en nantissement toutes ses céréales, tout son bétail et tous les biens mobiliers de son exploitation. Nous sommes passés de là à la récente Loi sur les banques où pareille chose se fait maintenant en vertu de l'article 176, mais en plus de tout ce nantissement supplémentaire, l'agriculteur constate maintenant chaque semaine ou chaque mois quel taux d'intérêt il a à payer et que son emprunt est remboursable sur demande. Les conditions des prêts ont donc vraiment changé, et il n'est donc pas étonnant que les agriculteurs se demandent avec nostalgie ce qu'il est advenu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles car alors ils avaient un taux d'intérêt ferme, ils disposaient d'un certain délai pour rembourser l'emprunt, et le nantissement portait seulement sur l'article que l'emprunt devait servir à acquérir.

Nous sommes venus de loin. Je crois que cette loi ne protège vraiment efficacement que les gens qui ont encore des prêts destinés aux améliorations agricoles. Il est absolument peu probable que cette modification ne vienne en aide à un grand nombre d'agriculteurs. De sorte que, comme par le passé, seuls quelques agriculteurs obtiendront un prêt pour des améliorations agricoles. Ce ne sera pas tout à fait une loterie, mais il reste que les heureux bénéficiaires pourront se considérer chanceux.

• (1830)

Je vais terminer mon intervention aujourd'hui en demandant au ministre s'il peut nous donner des renseignements sur la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles en nous précisant combien de ces 1,550 millions correspondent à des prêts courants et quelle somme sera mise l'an prochain à la disposition des agriculteurs qui voudront emprunter?

M. Wise: Monsieur le président, je veux répondre aux observations du député d'Algoma et du député de Humboldt-Lake Centre. Je leur dirai d'abord que je n'ai pas voulu prétendre que je me présentais à la Chambre avec une mesure législative très innovatrice. Car la mesure existe déjà depuis 40 ans.

Je me rappelle très bien qu'il y a à peu près trois ans, je ne siégeais pas ici, occupant plutôt l'une des banquettes de l'autre côté. J'ai eu l'occasion au cours des 13 dernières années, de commenter cette loi au moment où le gouvernement précédent proposait des prolongements de trois ans. Je n'ai pas changé d'idée. Je dois continuer de me montrer honnête, sincère et ouvert. Je me souviens qu'au moment où je siégeais de l'autre côté, je faisais à peu près les mêmes commentaires et observations que nous ont faits les deux critiques de l'opposition. Mes observations étaient sans doute plus proches du dernier intervenant.

Je me rappelle que l'une des grandes difficultés à cette époque était que les banques ne participaient pas dans la mesure où nous le souhaitions. Je dois avouer à mes collègues que j'éprouve toujours quelques inquiétudes à ce sujet. Ce n'est pas parce que je suis passé de l'opposition au gouvernement que j'approuve en tous points la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Je rappelais volontiers que de nombreux agriculteurs me disaient que chaque fois qu'ils réclamaient un prêt, les banques avaient trois réponses types: la première, qu'elles n'avaient jamais entendu parler de la loi auparavant; la deuxième, qu'elles n'avaient pas prévu consentir des prêts aux termes de cette loi; la troisième, qu'elles consentaient des prêts aux termes de cette loi, mais qu'elles ne pouvaient pas en consentir d'autres parce que leurs provisions étaient épuisées. C'est la raison pour laquelle nous ne nous présentons pas à la Chambre comme le gouvernement précédent l'a fait à maintes reprises, pour réclamer un simple prolongement de trois ans.

En effet, nous n'avons pas oublié les difficultés éprouvées par les agriculteurs. Nous cherchons un prolongement provisoire parce que nous voulons réexaminer la loi. Nous voulons pouvoir en évaluer l'utilité et déterminer si elle correspond aux besoins d'aujourd'hui et à ceux de demain. Nous voulons savoir s'il n'y aurait pas moyen de l'améliorer ou de la fusionner avec d'autres mesures gouvernementales. Nous voulons avoir le temps d'obtenir des renseignements de ce genre afin de pouvoir améliorer la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles si nous constatons que c'est la meilleure chose à faire.

Je n'ai pas l'intention de revenir sur toutes les observations faites par les deux critiques de l'opposition. Je devrais peut-être me compter chanceux d'avoir pu assister à l'adoption de l'autre mesure concernant la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche quand je songe que le député d'Algoma est même allé jusqu'à nous parler des gardiens de quai tellement il s'est écarté du sujet. Il ne s'est pas écarté du sujet en ce qui concerne le C-56 même s'il nous a glissé un mot de la CEE.

Je dois donc rétablir les faits encore une fois. C'est le gouvernement précédent qui a laissé tomber l'industrie du bœuf en ne prenant aucune mesure. Le gouvernement actuel a agi, lui. En effet, nous avons invoqué la Loi sur les importations de bœuf. Je me permets de rafraîchir la mémoire du député en précisant que nous avons pris une telle décision le 21 décembre 1984. En faisant respecter les dispositions de la loi sur les importations de bœuf, nous avons tellement bien protégé cette industrie que les importations de cette denrée en provenance de la CEE avaient diminué de 55 p. 100 par rapport à l'année dernière. Je pense que cela protège bien les producteurs de bœuf canadiens. En fait, les importations de bœuf en provenance des pays de l'OCDE sont 75 p. 100 ou 80 p. 100 moins importantes qu'elles ne l'auraient été si nous n'avions rien fait. Je tenais simplement à faire cette mise au point.

L'autre observation du député était sans doute un peu plus pertinente, car elle concernait le financement agricole. Il y a quelques instants, il a dit que le gouvernement avait réduit le montant d'argent transféré du Fonds du revenu consolidé à la Société du crédit agricole. Il a laissé entendre que nous avions réduit cette somme de 300 millions à 94 millions. En réalité, ces 94 millions correspondent au montant que l'ancien gouvernement prélevait sur le Fonds du revenu consolidé pour financer la Société du crédit agricole. Il y a eu des coupes en effet, mais notre gouvernement n'y est pour rien. Je tenais également à faire cette mise au point.

Il a également été question de l'utilité du programme. Le député n'ignore pas ce que j'en pense. Quelle autre solution avons-nous? Nous pourrions tout simplement abolir la loi. Si ce projet de loi visait à abolir la loi, que diraient les députés d'en face, monsieur le Président? Nous déclencherions un concert de protestations. Par conséquent, nous n'abolissons pas la loi.

Il faut bien reconnaître que 105.7 millions, soit 66.1 p. 100 des 159 millions prêtés en vertu de ce programme ont servi à acheter des machines agricoles. Nous connaissons la situation des marchands d'outillage agricole. Elle est plutôt précaire. De nombreux négociants en machines agricoles du pays éprouvent beaucoup de difficultés. Environ 14.1 millions, soit 8.8 p. 100 de cet argent a servi à construire, réparer ou transformer des maisons de ferme et des bâtiments agricoles. Nous savons que ces 14 millions ne sont certainement pas de trop pour les compagnies de construction et les entrepreneurs. D'autre part, 15.7 millions, soit 9 p. 100 de cet argent ont servi à acheter des terres.

Une dizaine de millions de dollars ont servi à d'autres travaux d'amélioration, comme le défrichement, le clôturage et l'irrigation. Il est certain que des investissements ont servi à des projets de défrichement, de drainage et d'irrigation, qui sont tous dans l'intérêt de l'agriculture. Nous savons que quelque 13.4 millions de dollars ou 8.4 p. 100 des fonds ont été accordés pour l'achat de bétail. Lorsqu'un agriculteur est aux prises avec des difficultés financières, il est important qu'il achète des bêtes de qualité. Tous ceux qui ont pratiqué l'élevage savent que seuls les riches ont les moyens de garder un bétail de qualité inférieure. Un demi-million de dollars ont été dépensés pour des travaux de réparation majeurs et la remise à neuf des instruments.

• (1840)

Nous ne venons pas prétendre ici aujourd'hui qu'il s'agit d'un programme innovateur qui va enfin résoudre tous les problèmes des agriculteurs. Pas du tout. Nous disons honnêtement que nous ne sommes pas entièrement satisfaits du programme tel qu'il est, quoique l'ancien gouvernement semblait l'être. Il nous ramenait tous les trois ans le même vieux projet de loi dont il nous demandait de prolonger l'application pendant trois autres années. Ce n'est pas ce que nous faisons. Nous demandons simplement assez de temps pour examiner le programme et voir si nous pouvons l'améliorer.

M. Taylor: Monsieur le président, je ne veux pas prolonger le débat, mais je tiens à féliciter le ministre pour ce qu'il vient de dire. Son explication était excellente. Personne ne verrait d'un bon œil, je crois, que nous mettions fin à cette mesure malgré toutes ses imperfections. J'ai été heureux d'entendre le ministre dire que le temps où la mesure continuera de s'appliquer, elle fera l'objet d'un examen. C'est la raison pour laquelle j'interviens maintenant.

Nos agriculteurs ne connaissent pas seulement des difficultés financières—bien que beaucoup ne survivront peut-être pas jusqu'en 1986, en raison des taux d'intérêt élevés et des menaces de saisie des banques—il y a en plus, dans ma circonscription, le vent, la sécheresse, les sauterelles et les vers gris. L'augmentation des coûts de production est telle que de nombreux agriculteurs sont prêts à jeter l'éponge. Ils ne pensent pas pouvoir arriver à s'en sortir. J'aimerais que le ministre nous dise ce que comprendra cet examen, car l'agriculture dans l'ouest du Canada est dans une grave situation. De nombreux agriculteurs partent, car ils ont perdu tout espoir.

D'autres sont à la veille de les suivre. Nous devons faire quelque chose pour garder ces agriculteurs, car une fois qu'ils auront disparu, monsieur le président, les gens de la ville apprendront ce que les denrées coûtent réellement, puisque ce sont les nombreuses familles agricoles qui maintiennent les prix à un bas niveau. Nous ne nous en rendons pas compte, nous connaissons trop mal l'agriculture.

Je pense que certaines questions méritent d'être examinées. Par exemple, si les agriculteurs obtenaient pour leur produit un prix qui représente le coût de revient plus un bénéfice acceptable, nous n'aurions guère de difficultés. D'une année à l'autre, l'agriculteur touche de moins en moins pour son produit. Il ne rentre même pas dans ses frais. Cette situation n'existe dans aucun autre secteur au Canada. A moins de trouver une façon de s'assurer que l'agriculteur obtient son coût de revient plus un bénéfice acceptable, nous allons perdre un grand nombre de bons agriculteurs. Nous allons perdre nos jeunes agriculteurs innovateurs, qui, pour la plupart, sont diplômés de collèges agricoles.

Je tiens à dire au ministre qu'outre cette loi, nous devrions examiner également la Loi sur les banques. L'article 88 donne lieu à des abus. Des banques ont saisi et bloqué tout un troupeau de bétail, ce qui est plutôt exaspérant. A quoi s'appliquera l'examen dont le ministre a parlé, ce qui me réjouis? Selon lui, quelles mesures découleront de cette étude qui permettront à nos agriculteurs de rester en activité?

M. Wise: Monsieur le président, le député de Bow River soulève certaines questions qui, bien entendu, sont très importantes et justifiées dans le cadre de ce débat. Je voudrais pouvoir répondre à toutes, mais je lui dirai simplement que le gouvernement compte examiner tous les programmes actuels de services à l'intention des agriculteurs et tous les fonds que nous investissons. En effet, nous ne dépensons pas véritablement à l'égard de la production alimentaire dans notre pays, mais nous investissons plutôt dans l'industrie agro-alimentaire. Bien entendu, ces fonds sont bien souvent réinjectés dans l'économie globale.

Je voudrais simplement signaler au député que le gouvernement actuel reconnaît sans aucun doute l'importance de l'industrie agro-alimentaire, tant sur le plan économique que sur celui des possibilités d'emploi. Nous l'avons prouvé à maints égards depuis que nous sommes au pouvoir. Le député sait que nous avons pris certaines mesures très importantes. Nous ne prétendons pas avoir gagné une grande victoire en l'occurrence, mais nous avons pris bon nombre de mesures importantes dans le secteur du crédit et du financement agricoles, et nous comptons en prendre d'autres.

Lorsque le budget a été déposé, le 23 mai, on s'attendait beaucoup, je le sais, à des dispositions spéciales sur le financement de l'agriculture. J'avais pourtant prévenu les députés ainsi que les associations agricoles de toutes les régions que, même si le budget proposait des mesures importantes, il ne faudrait pas trop compter sur des initiatives spéciales concernant le financement de l'agriculture. Cela s'explique évidemment par les mesures que nous avions déjà prises. Je ne vais pas les rappeler ici puisqu'on en a déjà la liste et que mes collègues savent à quoi s'en tenir, mais je tiens à rappeler que le gouvernement précédent n'avait absolument rien fait tandis que, pour notre part, nous avons pris trois ou quatre mesures d'envergure.

Je voudrais expliquer pourquoi j'avais prévenu les intéressés que le budget ne présenterait pas de mesures très significatives en matière de financement agricole. Le budget a proposé une disposition très importante que les associations agricoles réclament depuis des années et que le gouvernement précédent avait toujours refusée. Il s'agit de l'exonération des gains en capital. Une autre mesure non négligeable vise le régime enregistré d'épargne-retraite. Troisièmement, il y a eu l'élargissement du programme des obligations au titre des petites entreprises.

J'ai reçu le rapport sur le projet pilote de Bruce-Grey le 17 mai. Le budget a bien sûr été présenté le 23 mai. Depuis, j'ai reçu les conseils de gestionnaires du crédit agricole provinciaux et régionaux d'un bout à l'autre du pays. Ils ont agi à titre de tribunal d'appel dans plusieurs provinces. Je prends bonne note de leurs conseils. Cette semaine, je rencontre le président de la Commission d'appel du crédit agricole. Nous profitons donc des vues recueillies par le projet pilote de Bruce-Grey. Nous pouvons également compter sur les conseils des gestionnaires régionaux et provinciaux du crédit agricole, de même que sur les conseils du président de la Commission d'appel du crédit agricole. Nous devrons décider quelles autres mesures le gouvernement fédéral peut prendre pour s'attaquer au problème du financement de l'agriculture.

Je pourrais poursuivre longuement—le président a montré beaucoup d'indulgence à mon égard jusqu'à maintenant—mais je crois que la plupart des questions qui se posent dans le cadre du présent débat et auxquelles on peut légitimement répondre ont trait plus précisément au crédit agricole.

En réponse au député de Humboldt-Lake Centre, je peux lui dire que j'ai en main toute une série de tableaux. Je ne sais trop si l'un d'eux renferme les renseignements qu'il a demandés, mais je l'assure que je suis tout disposé à lui communiquer tous les renseignements que j'ai en main. Tout d'abord, le Tableau 1 qui est un sommaire des activités de 1945 à 1984, avec le nombre des prêts et le montant moyen des prêts. Ensuite, le Tableau 2, intitulé «Prêts et remboursements», qui couvre la même période. Le Tableau 3 est une ventilation des prêts par province et par institution de prêt. C'est très intéressant. Je sais que lorsque je siégeais dans l'opposition, je demandais avec insistance des renseignements de ce genre, et je suis tout disposé à les communiquer à tous les députés. Le Tableau 3 comprend trois pages de données.

• (1850)

Nous passons maintenant au tableau 4, prêts classés par province et par objet. J'ai les données ici. Nous avons le tableau 5, prêts pour les appareils aratoires, les moissonneuses-batteuses, les camions, les tracteurs et d'autres machines. Le tableau 6, prêts pour diverses améliorations agricoles. Le tableau 7, prêts pour la construction, la réparation et la transformation de bâtiments de ferme. J'ai aussi sous la main beaucoup d'informations que je me ferai un plaisir de communiquer au député.

Je pourrais peut-être lui répondre en disant que, sauf erreur, autant que je me souvienne, les pertes que nous avons subies en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles étaient pratiquement nulles. On peut donc dire que ce programme ne nous coûtera pas grand-chose. Les agriculteurs sont de bons risques pour leurs créanciers. Ils font le maximum pour rembourser leurs dettes. Nous ne considérons donc pas ce programme comme un grand problème, mais plutôt comme une autre façon de prêter de l'argent à une certaine catégorie d'agriculteurs. Il a joué un rôle utile depuis sa création. Nous reconnaissons toutefois le bien-fondé de certaines critiques, et c'est pourquoi nous proposons aujourd'hui non pas d'abroger cette loi, mais plutôt de la maintenir en vigueur et de tenter de l'améliorer dans l'intérêt des agriculteurs canadiens.

M. Foster: Monsieur le président, l'année dernière, les crédits disponibles pour les prêts accordés par la Société du crédit agricole s'élevaient à 825 millions de dollars. Cette année, le chiffre figurant dans le budget des dépenses n'est que de 94 millions. Le gouvernement va-t-il emprunter des fonds supplémentaires parce qu'il est dans l'impossibilité d'accroître les montants disponibles par l'intermédiaire de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles?

Je tiens à souligner qu'il est urgent de débloquer des crédits supplémentaires. Un rapport de l'Association des producteurs indépendants du comté de Bruce révèle que 30 p. 100 des agriculteurs éprouvent de sérieuses difficultés financières. A mon avis, étant donné cette diminution considérable et le fait qu'on ne dispose pas de fonds supplémentaires, il sera difficile de surmonter le problème des pertes et des saisies. Le ministre pourrait-il nous dire quel pourcentage du montant garanti de 1.5 milliard de dollars accordé en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles a été utilisé effectivement? A-t-on utilisé tout le montant? Le problème que pose la loi, c'est que les banques refusent d'accorder ce genre de prêts aux agriculteurs parce qu'elles ne réalisent pas un bénéfice suffisant. Si tout le montant n'est pas utilisé, le gouvernement envisagera-t-il d'obliger les banques à l'utiliser? Il s'agit d'une mesure utile, et si seulement une proportion minime de fonds était reportée chaque année, alors le plein montant devrait être utilisé.

Dans le rapport dont a parlé le ministre, un des problèmes semble être que la SCA était trop intransigeante. Elle refusait d'amortir les prêts même si les banques le faisaient. Le ministre est-il disposé à présenter un projet de loi ou à adopter une politique qui offrirait une certaine souplesse de ce genre? Je me demande aussi, étant donné que le ministre a mentionné un tableau, s'il serait disposé à déposer une ventilation statistique des prêts destinés aux améliorations agricoles montrant la proportion des fonds utilisés, pour la gouverne de tous les députés.

M. Wise: Monsieur le président, j'ai tâché d'être aussi utile que possible. Quand je m'attends à des questions semblables, je fais asseoir devant moi un collaborateur qui me souffle des renseignements de ce genre. Il n'y a aucun doute au sujet de la transmission de ce renseignement. Il n'y a rien de confidentiel là-dedans. Il devrait être divulgué et je ne m'oppose nullement à ce que ce renseignement soit communiqué aux députés.

Je dois signaler au député que le chiffre qu'il a cité pourrait être la somme que la SCA peut emprunter du secteur privé, à laquelle viendrait s'ajouter ce que la société peut recevoir du Fonds du revenu consolidé. Chose certaine, ces sommes globales deviennent plutôt insignifiantes, parce que la SCA n'a dû puiser que 94 millions dans le Fonds du revenu consolidé l'an dernier. Par conséquent, en établissant les prévisions budgétaires, on se fonde sur la somme requise l'année précédente.

Je l'ai déclaré ouvertement à maintes reprises; si nous constatons que la demande est si élevée qu'il nous faut obtenir des fonds supplémentaires que nous ne pouvons pas nous procurer du secteur privé, je peux alors, à titre de ministre de l'Agriculture, puiser des sommes supplémentaires dans le Fonds du revenu consolidé. Toutefois, nous devons reconnaître qu'il est fort peu probable que la demande soit considérable en 1985 à cause de certains facteurs et, par conséquent, beaucoup moins de marchés seront conclus.

Le député a déclaré que les prêts consentis l'an dernier s'étaient élevés à 1.5 million, mais c'est inexact, bien sûr. Ils se sont élevés à 159 millions de dollars. Je crois que la langue lui a fourché, mais qu'il ne l'a pas fait exprès. Il a également dit que nos moyens étaient restreints parce que nous sommes limités à une somme globale de 1.5 milliard. D'après mes renseignements, il n'en est rien. Quelque 900 millions de dollars ont été prêtés depuis 1980. Par conséquent, je ne pense pas que le plafond de 1.5 milliard de dollars constitue un obstacle. Nous avons encore une certaine marge de manœuvre.

M. Althouse: Monsieur le président, le ministre a signalé que les prêts en vertu de ce programme s'étaient élevés à près de 150 millions de dollars l'an dernier. Les prêts non remboursés et garantis aux termes de la loi atteignent donc maintenant 900 millions de dollars, alors que la garantie disponible se situe à 1.55 milliard de dollars. Peut-il nous décrire le mécanisme de surveillance? En effet, des gens se sont fait répondre dans les banques qu'il n'y avait plus de crédit disponible en vertu de ce programme. Le gouvernement attribue-t-il à chaque grande banque à charte un montant maximum dont il se porte garant, ou la garantie est-elle centralisée de sorte que toute caisse populaire, banque ou société de fiducie a la possibilité de prêter de l'argent dans le cadre de ce programme? Il doit certainement exister quelque système de communication, surtout quand la garantie est presque épuisée. A-t-on prévu un mécanisme de communication, ou a-t-on plutôt fixé à diverses banques un plafond que certaines auraient effectivement atteint?

• (1900)

M. Wise: Monsieur le président, je ne pense pas qu'on ait de quelque façon que ce soit fractionné la garantie. Que je sache, c'est le ministère des Finances qui exécutait la loi par le passé. Quand le gouvernement précédent a demandé que l'application en soit élargie, la fonction exécutive a été confiée alors au ministère de l'Agriculture. Je crois que ce transfert est intervenu il y a trois ans. Ce programme est désormais administré

par des fonctionnaires de mon ministère. Nous nous demandons actuellement si le ministère de l'Agriculture est l'organisme approprié pour assurer cette administration, ou s'il faudrait la transférer à la Société du crédit agricole.

J'ai reçu des plaintes selon lesquelles certains directeurs de banques sembleraient réticents à participer à ce programme. Toutefois, certaines banques y participent sans réticence. Il y a dans ma circonscription une banque qui se sert très efficacement de cette loi. En fait, nous ne nous en porterions tous que mieux si le niveau de participation à cette mesure législative était aussi élevé que celui de certaines banques.

Pour ce qui est de l'administration, il faut remplir de nombreux formulaires. Le client, comme la banque, est réticent. Une fois présentée une demande, il est vraisemblable que le banquier devra rechercher l'approbation de son siège pour déterminer si le gouvernement fédéral peut avoir recours aux dispositions de prêt de la loi.

C'est une réponse générale, monsieur le président, et je n'utilise peut-être pas la terminologie exacte, mais je pense que vous constaterez que c'est la procédure suivie qui nous permet de déterminer si nous dépassons le plafond.

M. Althouse: Monsieur le président, serait-il possible d'incorporer les sept tableaux en question au compte rendu du présent comité, ou de les communiquer aux députés qui aimeraient les avoir afin que cela soit consigné?

Ma dernière question est très simple. Le ministre a mentionné un problème qui semble avoir été créé par la paperasse. Depuis 1980, ce programme relève du ministre de l'Agriculture. A-t-il l'intention de simplifier les procédures, ou y a-t-il eu une décision de prise de supprimer complètement le programme? Les agriculteurs et les prêteurs voudraient avoir une idée des intentions du gouvernement à cet égard.

M. Wise: Monsieur le président, il n'y a pas eu de décision définitive quant à l'avenir de ce programme. Nous pensons qu'il est possible de l'améliorer et nous tenons à l'étudier à cette fin. Nous allons examiner la possibilité de le rendre moins lourd. Je m'excuse de ne pas avoir fait parvenir les papiers jusqu'au pupitre du député. Mon problème, c'est que si cela quittait le mien, je n'aurais rien devant moi pour donner des réponses. Ce n'est pas un truc que j'utilise pour pousser à l'adoption du projet de loi. Si les députés veulent bien me dire qu'ils arrivent à la fin des questions techniques de détail, je me ferai un plaisir de renoncer à mon unique exemplaire pour le faire photocopier et distribuer.

M. Foster: Monsieur le président, les réponses du ministre nous ont aidés. Il dit que les banques n'utilisent en ce moment que 900 millions sur le milliard et demi d'autorisations d'emprunt. Pourquoi les banques n'utilisent-elles pas le reste de ces fonds? Elles sont en train d'amortir des centaines de milliers de dollars de mauvaises créances agricoles. Si elles consentaient des prêts à concurrence de $100,000 soit le plafond du programme, ceux-ci seraient garantis par l'État fédéral. Est-ce que le gouvernement envisagerait d'obliger les banques, à l'échelle nationale, à consacrer aux prêts d'amélioration agricole un certain pourcentage de leurs fonds à prêter?

Étant donné la situation financière des agriculteurs, qui n'ont pas autant de liquidités qu'il leur faudrait, cela fournirait une source de crédit à prix raisonnable. Le ministre voudrait-il nous expliquer pourquoi la masse intégrale n'est pas utilisée, et nous dire si le gouvernement envisagerait d'obliger les banques à utiliser un pourcentage beaucoup plus élevé des garanties de prêts que ce programme permet de donner?

• (1910)

M. Wise: Monsieur le président, le député sait sans doute que conformément à la mesure à l'étude, nous ne pourrions pas ordonner ou décréter unilatéralement que les institutions bancaires doivent faire plein usage de cette mesure législative. Je suppose que si le gouvernement voulait prendre une telle mesure, cette question pourrait être posée de façon plus pertinente en invoquant une autre loi. Il me paraît cependant que le député laisse entendre que si nous agissions de la sorte nos problèmes de finances agricoles s'en trouveraient en partie résolus. Le fait est qu'il n'en est rien. Je ne me suis pas présenté à la Chambre en disant qu'il s'agirait d'une formidable mesure législative. Je trouve autant à redire à cette mesure législative maintenant que je siège de ce côté-ci que je trouvais à y redire lorsque je siégeais en face, et pour absolument la même raison.

Mais en ce qui concerne le problème des finances agricoles, ces vieilles et traditionnelles subventions des taux d'intérêt que le gouvernement précédent a mises en œuvre mais n'a pas conservées en 1984 pour une raison quelconque contribuent très peu à régler le fond du problème. Voilà qui prouve encore que nos problèmes ne se régleront pas seulement à coup de dollars. C'est lorsqu'augmentent les prix des denrées que les dollars contribuent vraiment à fournir une aide véritable aux agriculteurs qui font face à de réelles difficultés.

On trouvera probablement les solutions grâce à certaines des conceptions et des recommandations exposées dans le projet pilote Bruce-Grey. On les trouvera probablement grâce à certaines des recommandations que nous recevrons de nos directeurs provinciaux de la Société du crédit agricole établie dans tout le pays. Ce sera grâce à certaines des recommandations que nous recevrons de nos présidents de la commission d'appel du crédit agricole qui ont une expérience concrète des problèmes. Nous recevrons certaines de ces recommandations également. Nous ne trouverons pas les solutions chez ceux d'entre nous qui siègent ici et qui jettent la pierre et qui critiquent les institutions bancaires canadiennes. Cela ne donne absolument rien comme nous l'avons déjà constaté. Cela ne sert à absolument rien.

Il est évident que les institutions bancaires ont changé d'attitude comme elles se devaient de le faire. Nous pouvons nous en féliciter dans une certaine mesure et leur en faire un peu le compliment. Elles ne sont plus ce qu'elles étaient. Elles prennent aujourd'hui des mesures positives dans le domaine du crédit agricole.

En ce qui concerne la Société du crédit agricole, le député a laissé entendre que celle-ci n'avait pas été aussi souple qu'il l'aurait désiré dans le cadre du projet pilote Bruce-Grey. Toutefois, le député doit s'accommoder du fait qu'il s'agit là d'un projet pilote. C'était la première fois que nous traitions avec des clients et un groupe de créanciers. C'était là une démarche qui nous obligeait à la prudence.

En définitive, il nous fallait faire preuve de prudence dans le cadre du projet pilote Bruce-Grey, car celui-ci allait mener à l'établissement d'une politique nationale valable pour tout le pays. C'est pourquoi on a pu croire que nous aurions dû être un peu plus souples. C'est vrai, mais il faut comprendre pourquoi nous avons été prudents. Le problème, c'est que tout ce que nous allions approuver dans le cadre du projet pilote allait servir à l'établissement d'un programme national.

Bien entendu, il faut tenir compte des coûts. J'ai signalé que des comités d'appel constitueraient un mécanisme utile. Le problème à l'heure actuelle, c'est que d'aucuns semblent croire que les comités d'appel les plus efficaces pourraient être formés au niveau provincial plutôt qu'au niveau fédéral. Nous voulons offrir la meilleure procédure d'appel possible, et nous envisageons très sérieusement de permettre des exonérations, des premières offres d'achat, de tenir compte de la capacité contributive de nos clients et de trouver des moyens qui permettront à ceux d'entre eux qui veulent garder leur exploitation agricole de le faire. Ce sont là les orientations que nous devons envisager plutôt que de parler simplement de dollars et de quelques capitaux non utilisés.

L'autre question porte également sur la loi sur la faillite. J'en ai discuté avec mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations. L'une des grandes priorités de son programme législatif est d'amender la Loi sur la faillite portant sur la question de la situation financière des exploitations agricoles. C'est là qu'il doit figurer. Il ne s'agit pas de donner aux comités d'appel, que ce soit ceux de la Société du crédit agricole, du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial, le pouvoir d'amortir. Les véritables problèmes surgissent lorsque vous accordez le pouvoir d'amortir et de radier. La voie législative à suivre est celle que nous prévoyons dans le cas de la loi sur la faillite.

M. Young: Monsieur le président, je voudrais poser une brève question. Comme vous le comprenez sans aucun doute, dans l'est de Toronto, les agriculteurs sont rares, mais j'ai eu l'occasion récemment de passer quelque temps avec ceux du comté de Bruce-Grey. J'ai découvert très rapidement que leur ressentiment à l'endroit des banques découle largement de la difficulté qu'ont nombre d'entre eux à demander des fonds. L'une des raisons réside dans l'éloignement.

Un autre grand problème dans cette localité à l'époque était le fait que la succursale locale de la banque n'avait pas nommé d'administrateur et les agriculteurs n'avaient donc personne à qui s'adresser pour présenter leurs demandes. Pour ce faire, ils devaient peut-être parcourir une grande distance.

Son ministère a-t-il songé aux agriculteurs qui sont dans cette situation et a-t-il trouvé le moyen de leur venir en aide lorsqu'ils ne connaissent pas de directeur de banque ou même de coopérative de crédit auquel ils puissent s'adresser pour obtenir ces prêts? Je le répète, je ne suis pas spécialiste, mais ces agriculteurs en veulent certainement aux établissements financiers.

M. Wise: Monsieur le président, je sais gré au député de Beaches de ses observations. Il a reconnu, comme en s'excusant, qu'il ne comptait pas d'agriculteurs dans sa circonscription. Il n'avait pas à s'en excuser, car il compte bien des consommateurs. J'invite le député à bien faire comprendre à ses électeurs-consommateurs que puisqu'ils consomment des denrées alimentaires, l'agriculture, c'est aussi leur affaire. L'agriculture, c'est l'affaire du député de Beaches.

Il a signalé une autre difficulté majeure. Je lui sais gré de ne s'en être pas tenu uniquement au gouvernement fédéral et à la Société du crédit agricole. Apparemment, tout le monde voudrait que ce soit la faute du gouvernement fédéral et que ce soit à lui de remédier à la situation. En fait, nous n'avons pas toutes les solutions pas plus d'ailleurs que tout l'argent nécessaire.

Certaines améliorations pourraient par exemple être apportées au palier provincial. J'ai formulé certaines observations au sujet des commissions d'appel. Il se pourrait bien qu'elles soient mieux à leur place au niveau provincial. Les gouvernements provinciaux, par l'entremise de leurs représentants sur place, ont accompli presque partout de l'excellente besogne. Depuis quelques années, ils se sont surtout efforcés d'accroître la production et de mener à bonne fin d'autres projets utiles. Leurs efforts ont donné d'excellents résultats.

Cependant, nous n'avons peut-être pas su reconnaître qu'au niveau de la production, nous avions peut-être atteint nos objectifs plus tôt que prévu. Je suppose que nous avons été induits en erreur par ces soi-disant experts qui nous affirmaient dans les années 70 que les années 80 seraient fastes, que les coûts resteraient faibles, qu'il y aurait toutes sortes de pénuries et que les prix des denrées agricoles seraient sans précédent. C'est sans doute à partir de ces belles paroles que les autorités provinciales ont décidé de lancer des programmes de production.

• (1920)

Toutes les prévisions faites au début des années 70 au sujet des années 80 et au-delà, se sont révélées complètement fausses. Les coûts ont monté pendant que les prix des denrées ont tombé. Nous avons des problèmes d'excédents, pas des problèmes de pénuries. Les provinces doivent plutôt s'occuper des problèmes financiers des cultivateurs en leur faisant suivre des cours de gestion. Je sais que nous nous en occupons au niveau fédéral par l'intermédiaire de la Société du crédit agricole.

Les observations du député concernent les banques. J'aurais d'intéressantes observations à vous faire concernant les pénuries et les lacunes des connaissances juridiques des banques. Je pense qu'elles devraient assumer une plus grande part de responsabilités par une meilleure connaissance au niveau local des réalités agro-alimentaires. Ce serait très utile, car depuis longtemps, l'agriculteur voyait dans son directeur de banque l'expert financier pour son entreprise. Malheureusement, le directeur n'était pas toujours compétent en matière agricole. Je suis d'accord avec l'observation du député. Je ne l'ai que confirmé.

M. Lewis: Monsieur le président, me permettez-vous de poser une brève question au ministre à la suite de mon collègue de Beaches? Quand j'habitais sur la route prolongeant la rue Queen, il était très difficile d'obtenir un prêt agricole selon cette loi. Je pense que c'était dans le 4e rang de Beaches. Le ministre peut-il nous dire s'il y a eu amélioration?

M. Wise: Monsieur le président, le député peut être certain qu'il n'y a plus de problème dans le 4e rang.

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

* * *

LA LOI Nº 2 DE 1985-1986 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Danis, reprend l'étude du projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt, présenté par Mlle MacDonald (au nom de la ministre d'État (Finances)).

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, je je suis profondément reconnaissant à l'honorable leader du gouvernement à la Chambre, le distingué député de Saskatoon-Ouest, de me permettre de prendre la parole au nom du gouvernement. Je suis honoré et très heureux, au nom de mes électeurs de la grande circonscription d'Ottawa-Carleton, de parler du projet de loi C-51 ce soir. Je voudrais mettre cet emprunt de 18.2 milliards de dollars dans une juste perspective nationale.

Un journaliste m'a demandé l'autre jour pourquoi je m'étais présenté aux élections législatives. Je lui ai répondu que c'était par amour de mon pays et parce que je m'inquiétais suffisamment de notre avenir collectif pour franchir le pas. J'ai vécu et travaillé à l'étranger et je suis donc en mesure de voir notre pays à travers les yeux des habitants d'autres pays. Le pays est fort, mais la direction qu'il prenait l'affaiblissait. Je voyais qu'il faisait fausse route. Je me suis donc porté candidat à la Chambre des communes et me voici. Je suis heureux et fier d'appartenir à l'équipe nouvelle qui guide le navire de l'État loin des écueuils économiques, politiques et fiscaux que les gouvernements libéraux précédents ont semés.

Le changement de direction ne s'est pas fait sans heurt, monsieur le président, mais c'est une étape que doit franchir tout nouveau gouvernement. La voie est maintenant tracée. Le renouveau économique est bien engagé, sous l'effet de la détermination que nous mettons à réduire le déficit et à instaurer un nouveau climat de confiance, d'investissement et de création d'emplois par les entreprises canadiennes.

J'ai dit au cours de la campagne électorale de l'année dernière que je ne peux pas vivre au-dessus de mes moyens, que les entreprises ne le peuvent pas, ni aucun Canadien. Pourquoi alors le gouvernement le pourrait-il? Je suis revenu sans cesse sur ce thème. Nous livrons aujourd'hui la marchandise en mettant de l'ordre dans nos propres affaires.

J'ai mené une enquête dans ma circonscription en décembre dernier. J'ai reçu 2,244 réponses à la question suivante: «Croyez-vous que nous devrions faire plus pour réduire le déficit?» Soixante-trois pour cent ont répondu oui, et c'est ce que nous avons fait. Beaucoup de gens disent que nous ne sommes pas allés assez loin et nous n'avons pas agi assez tôt.

N'est-il pas agréable de voir que l'on récompense le succès au lieu de subventionner les efforts, grâce à l'élimination de l'impôt sur les gains en capital jusqu'à concurrence de $500,000 pour la vie? Si une personne qui a une bonne idée crée des emplois, nous la récompenserons. C'est ce que nous appelons l'encouragement, un mot que mes collègues de l'axe socialiste ne comprennent pas. Les libéraux écrivent prospérité «d-é-p-e-n-s-e», alors que nous l'écrivons «e-n-c-o-u-r-a-g-e-m-e-n-t». Imaginez que nous récompensons l'esprit d'entreprise, le génie de la création d'emplois dans le monde.

L'exemption sur les gains en capital touchera toutes les collectivités, pas seulement celles qui sont visées par le gouvernement. Toutes les localités de toutes les circonscriptions et tous les députés devraient applaudir ce grand pas en avant pour tous les Canadiens.

Pour maintenir la vitesse acquise, le gouvernement doit emprunter certains fonds pour financer ses programmes. Le projet de loi C-51 est une demande d'autorisation officielle du Parlement, mais je voudrais que les Canadiens sachent bien que ce n'est pas de l'argent gaspillé. Ce pouvoir d'emprunt s'insère magnifiquement dans le débat sur le budget pour les raisons suivantes. Après l'exposé économique du 8 novembre dernier, les chefs de l'opposition se sont mis à clamer qu'il en résulterait une perte de 50,000 à 100,000 emplois. Mais, comme dirait notre fils, Blair, qui a deux ans «r'garde ça». Je voudrais citer quelques chiffres.

• (1930)

En avril et en mai, 159,000 nouveaux emplois ont été créés, ce qui représente l'augmentation la plus forte en deux mois que nous n'ayons connue depuis des décennies. Depuis septembre, 271,000 nouveaux emplois ont été créés, près de trois fois le nombre d'emplois créés au cours de la même période l'an dernier. Depuis janvier dernier, 75,000 nouveaux emplois ont été créés pour les jeunes. Depuis septembre, 112,000 nouveaux emplois ont été créés pour les femmes adultes et 111,000 pour les hommes adultes.

Le taux de chômage est tombé à 10.5 p. 100 en mai, soit une baisse de 1.1 p. 100 depuis septembre. Au cours de la même période l'an dernier, le taux de chômage a augmenté de 0.4 p. 100. Ce taux de 10.5 p. 100 est le plus bas depuis mai 1982.

Depuis septembre, le taux de chômage parmi les jeunes a baissé de 2.1 p. 100, passant à 16.2 p. 100, ce qui continue à être trop élevé. Le taux de chômage parmi les femmes adultes a diminué de 0.6 p. 100, tombant à 9.5 p. 100 et parmi les hommes adultes, il a baissé de 1.1 p. 100 pour tomber à 8.2 p. 100, soit le taux le plus bas depuis juin 1982.

Après le budget du 23 mai, le très honorable chef de l'opposition a remis en question l'intégrité du ministre des Finances en demandant pourquoi il portait autant d'attention à Miami Beach qu'à Thunder Bay. La réponse a été rapide et claire: les Canadiens n'avaient pas suffisamment confiance pour investir dans leur propre pays. Nous y avons remédié et, pour reprendre le vieux slogan «Vous n'avez encore rien vu.» L'apport net de capitaux au Canada, au cours de la dernière année financière, a été supérieur à 2 milliards de dollars, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps. Voilà ce qu'est la confiance. Plus Ottawa dépensait, plus le taux de chômage augmentait. La

création artificielle d'emplois à court terme n'a pas donné de résultat, c'est pourquoi nous optons pour une autre méthode. Nous rompons avec le passé. Nous disons aux Canadiens que c'est à eux de jouer, et ils gagnent.

Ma collègue la ministre d'État chargée des Finances a déclaré dans un discours, prononcé à Toronto le 27 mai dernier, que le budget allait favoriser la compétitivité, la vitalité et le bon sens, et qu'il rétablirait l'initiative, la confiance en soi et le choix personnel. Elle a ajouté ceci:

Le gouvernement cherche entre autres à rompre avec les traditions du passé selon lesquelles il décidait pour les Canadiens des investissements à faire.

Le défi est prêt à être relevé. Le gouvernement ne le fera plus. Si l'accroissement des services gouvernementaux est la réponse, ce doit être une question stupide. La réduction du déficit doit se faire dans une proportion de 80 p. 100 grâce à une meilleure gestion, à la réduction des programmes et à une récupération d'une plus grande portion des frais. L'augmentation des recettes entre dans une proportion de 20 p. 100 dans la réduction du déficit; pourquoi faire tant d'histoires pour seulement 20 p. 100?

Il est exact que le projet de loi C-51 demande un pouvoir d'emprunt, mais c'est un aspect normal de la gestion des affaires publiques. Parlons de l'Accord de l'Ouest. «C'est chouette, non?» comme dirait mon fils. Le budget de 1981 et l'horrible Programme énergétique national ont détruit ce secteur vital de l'économie canadienne et le gouvernement libéral du fait même. J'ai reçu dernièrement une lettre de M^lle^ Cooley, qui travaille pour l'Association canadienne de l'habitation et du développement en Alberta: elle dit que d'une façon générale, la situation économique s'est assainie dans l'Ouest, le secteur pétrolier est très actif et il y a pénurie de logements au nord d'Edmonton.

Ce sont de bonnes nouvelles. Voici ce que dit un article paru dans l'édition du 10 juin de l'*Edmonton Journal*:

D'après Statistique Canada, le taux de chômage désaisonnalisé a fléchi à 10.6 p. 100 en Alberta le mois dernier. Il était de 12 p. 100 l'année dernière à cette époque . . .

C'est le genre de nouvelles que les hommes politiques, les investisseurs et les chômeurs attendent depuis longtemps.

Ce sont de bonnes nouvelles. Nous n'avons pas mis de boules pour tout le monde sur l'arbre de Noël, mais les initiatives que nous avons prises le renforcent, et elles permettront à un plus grand nombre de Canadiens d'y suspendre ce qu'ils veulent.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a trouvé le budget formidable, elle a dit que c'était un coup d'éperon pour notre économie malade, qu'il incite les Canadiens à fournir un effort pour réduire le déficit afin de permettre au gouvernement de ne plus emprunter autant à l'avenir. Maintenons le budget dans son contexte global. Si nous empruntons moins, il y aura plus d'argent pour tous les autres. En jargon économique, on dit que cela réduit l'encombrement sur le marché du crédit. C'est la première fois que l'on réduit le déficit depuis des années. Comme le dit si bien un éditorial paru dans le *Globe and Mail* du 27 mai, «Le budget mérite une chance». Nous réduirons la dette nationale de 78 milliards d'ici 1990. Comment peut-on contester cette initiative? Elle coûtera en moyenne de $1 à $1.25 par jour au cours de cette année financière. Ce n'est pas trop demander en échange d'une reprise vigoureuse et stable.

Je tiens à féliciter le député de Thunder Bay-Atikokan pour tous les efforts qu'il fait pour sauver l'émission pour enfants du réseau anglais de Radio-Canada, *The Friendly Giant*. Dans une note adressée à tous les députés le 22 mai, la veille de la présentation du budget fédéral, il a mentionné que tous les Canadiens souhaitaient exercer un plus grand contrôle sur leurs affaires économiques. Il a raison. Nous venons de le leur donner. Je l'invite à nous aider à répandre la prospérité dont nous commençons tous à profiter.

J'ai déjà vécu dans la circonscription du député de Hamilton Mountain où j'ai travaillé pendant l'été, chez Stelco, lorsque j'étais étudiant. Le 28 mai, il a déclaré à la Chambre que même si nous réussissions à créer plus d'emplois et à produire plus de biens et services, nous ne trouverions pas d'acheteurs. Il a raison. Tous les partis et toutes les provinces doivent collaborer pour vendre les produits canadiens et plus tôt nous le ferons, mieux ce sera. Si nous créons le climat propice, les Canadiens accepteront de risquer une partie de leur argent pour bâtir une entreprise. Nous avons tous le devoir de les y aider. Nous devons nous montrer moins critiques et plus positifs et cesser de recourir à des manœuvres d'intimidation et de tenir à la Chambre des communes des propos malveillants pour faire peur aux Canadiens.

Je voudrais passer en revue quelques indices économiques en comparant le Canada et les États-Unis. Depuis septembre dernier, le taux de chômage a baissé de 1.1 p. 100 au Canada et de 0.1 p. 100 seulement aux États-Unis. Depuis septembre, l'emploi a augmenté de 1.5 p. 100 aux États-Unis et de 2.5 p. 100 au Canada. C'est chouette, non?

Nous avons réussi ce qui n'avait pu se faire depuis longtemps. Nous avons ramené la paix dans les provinces. Nous avons renforcé nos liens avec les États-Unis, ce qui est un véritable signe d'amitié. C'est certainement mieux que de nous battre avec nos alliés. Nous avons conclu des ententes énergétiques avec l'Ouest et avec les provinces de l'Atlantique. Nous avons renforcé nos engagements envers le NORAD et l'OTAN. Nous avons réduit les dépenses publiques comme jamais encore depuis 17 ans. Nous avons créé 271,000 emplois depuis septembre. Investissement Canada a remplacé l'AEIE qui nous faisait du tort. La confiance et les investissements grimpent en flèche. Les taux d'intérêt sont en baisse. Le chômage diminue. Les ventes d'automobiles augmentent. Les mises en chantier sont en hausse. Tels sont les principaux indices économiques. Le nombre de mises en chantier augmente depuis quatre mois consécutifs. En avril, il y avait 150,000 unités de logements, soit 23 p. 100 de plus qu'en décembre 1984. La demande de logements s'accroît au Canada. Les ventes au détail ont augmenté de 3.4 p. 100 en mars par rapport à février et cette croissance se poursuivait depuis sept mois. Ce sont de bons signes.

Quand nous avons pris le pouvoir, nous avons hérité d'un pays dans une situation économique déplorable. Il commence à s'en remettre. Le gouvernement conservateur est synonyme d'emplois. Le gouvernement conservateur est synonyme de croissance. Le gouvernement conservateur est synonyme de baisse des taux d'intérêts. Je pourrais vous citer toute une liste de progrès. Il ne faut pas nous mettre des bâtons dans les roues. Nous allons de l'avant. Il faut plus d'encouragement, plus d'optimisme, une présentation plus favorable des réalisations que le gouvernement a à son crédit jusqu'à maintenant. Il faut parler davantage des progrès que le Canada a accomplis depuis septembre 1984. Il ne faut pas écouter les prophètes de malheur de l'opposition. Les habitants d'Ottawa-Carleton et

tous les Canadiens savent que nous sommes sur notre lancée. Les chefs d'entreprises, qu'il s'agisse de la petite, de la moyenne ou de la grande entreprise, ont un regain d'optimisme. La seule façon de construire une maison à toute épreuve, une entreprise solide, un pays fort, c'est de trouver une nouvelle confiance dans nos moyens et nos orientations.

Je voudrais vous citer un passage du discours que le président-directeur général de la Sun Alliance Assurance Company of Canada a prononcé à Toronto le 7 mai:

> Les Canadiens doivent soutenir le gouvernement fédéral dans ses efforts pour régler le problème du déficit en modérant leurs demandes et en encourageant le gouvernement à faire preuve de la responsabilité financière et de la prudence que nous manifestons dans la vie privée. Refuser de le faire, c'est être injuste envers les jeunes d'aujourd'hui, c'est compromettre l'avenir des générations qui nous suivront.

• (1940)

M. Galt a dit ensuite dans sa même allocution, et je le cite toujours:

> Nous devons accepter le fait qu'il faudra prendre des décisions difficiles. Cependant, si nous et nos gouvernements voulons vraiment nous montrer justes envers les jeunes, la meilleure façon de le montrer, à mon avis, c'est de s'attaquer de front au problème que constitue le fardeau financier sans cesse croissant que nous avons placé sur leurs épaules.

M. Galt est un homme de vision, un homme qui se préoccupe de l'avenir et qui est prêt à des sacrifices pour contribuer à la réduction de notre dette nationale et de nos déficits annuels.

Quand je pense à 1984, je me souviens du succès des athlètes canadiens aux Jeux Olympiques de Los Angeles. Ils ont gagné des médailles d'or, d'argent et de bronze parce qu'ils étaient bien préparés, et décidés à gagner pour eux-mêmes et pour leur pays. Notre nouveau gouvernement est lui aussi préparé et décidé. Il ira de réussite en réussite afin que l'avenir économique, social et politique de tous les Canadiens soit plus sain, plus heureux et plus stable. La prospérité s'appuie sur la force et la réussite, et non pas sur la faiblesse et des paroles creuses.

Le projet de loi C-51 est un élément essentiel du programme innovateur du parti conservateur. Les faits que j'ai rappelés à la Chambre se passent de commentaires, monsieur le président. Les résultats de l'avenir seront suffisamment éloquents; alors, pensons à l'avenir!

M. Baker: Monsieur le président, je voudrais simplement ajouter quelques mots. A mon avis, il ne faut pas perdre de vue que la désindexation partielle des pensions de vieillesse et l'argent que compte économiser le gouvernement du Canada sur les allocations familiales représentent seulement une partie du programme global de compressions du gouvernement, dont les Canadiens ne veulent pas et qu'ils n'ont pas mérité.

Je voudrais mettre en relief certains de ces problèmes ce soir. Nous avons parlé longuement de l'élimination du programme PCRP, qui permettait aux Canadiens de remplacer le pétrole par des sources d'énergie meilleur marché pour chauffer leur maison, et de la suppression du programme PITRC, et nous avons vu aussi le ministre du Travail, qui est responsable du logement, annoncer la semaine dernière la fermeture d'un grand nombre de bureaux de la SCHL, non pas à la Chambre des communes ni aux Canadiens, mais aux gouvernements provinciaux. A coup sûr, ces compressions sont l'expression d'une politique prévoyant de toute évidence un certain retrait du gouvernement fédéral du domaine du logement social, car les 31 bureaux de la SCHL concernés étaient chargés des consultations avec les organismes locaux à but non lucratif et avec les gouvernements provinciaux et appliquaient le programme de remise en état des logements dans de nombreuses régions. Voici que 16 de ces bureaux ont été fermés un peu partout au Canada. Malheureusement, huit d'entre eux sont situés dans la région de l'Atlantique, cinq ou six en Ontario. Cela veut nécessairement dire que la SCHL, comme organisme chargé du logement qui doit s'occuper des besoins sociaux . . .

Le vice-président adjoint: Le député d'Ottawa-Carleton invoque le Règlement.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, ai-je raison de croire que nous en sommes à la période des questions et des observations et non à celles des discours?

Le vice-président adjoint: Nous sommes effectivement à la période des observations et des questions. La Chambre est formée en comité plénier et nous étudions le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt. Les discours sont limités à 20 minutes et les députés peuvent interroger le secrétaire parlementaire.

M. Baker: Monsieur le président, le député pourrait sans doute considérer mon intervention comme une réponse, comme un commentaire prolongé sur l'ensemble de son discours. Chose certaine, ce que je dis va à l'encontre de bon nombre de ses observations.

Je disais donc que la fermeture de bureaux de la SCHL dans tout le Canada traduit à n'en pas douter un changement de politique de la part du gouvernement. Le ministère en cause a commencé par modifier sa politique pour comprimer certains programmes.

Comme je l'ai déjà signalé à la Chambre, l'une des compressions les plus graves que le ministre ait annoncées est la réduction de 25 p. 100 du programme de remise en état des logements. Ensuite, la SCHL, l'organisme fédéral qui s'occupe du logement, est intervenue dans les régions où, en raison des coupures fédérales, les inspecteurs locaux, les autorités provinciales en matière de logement, les organismes à but non lucratif ou les municipalités ne pouvaient plus appliquer le programme. Les fonctionnaires fédéraux se sont eux-mêmes chargés de l'inspection pour continuer à offrir le programme dans ces régions.

Le député, étant de la Nouvelle-Écosse, sait bien que, à New Glasgow et à Sydney, ces fonctionnaires doivent remplacer les autorités municipales et provinciales pour appliquer le programme. Tout cela à cause des compressions. Ce que nous avons maintenant, ce sont des coupes dans les bureaux de la SCHL, quatre à Terre-Neuve, un sur la côte sud, deux dans la partie centrale de l'île et un au Labrador—les seuls bureaux de ces régions complètement sabrés, liquidés, fermés, leurs portes maintenant bouchées après la déclaration de la semaine dernière du ministre fédéral du Logement.

Ceci cadre parfaitement avec la politique du gouvernement qui consiste à resserrer les exigences d'entrée ou les qualifications exigées pour pouvoir obtenir une aide fédérale pour la réparation d'une maison, au point que seules les personnes à revenu fixe puissent être admissibles. Une grande partie des gens dont nous parlons aujourd'hui sont des personnes âgées qui s'inscrivent sur une longue liste de candidats à la réparation de leur maison dans tout le pays. Où se retrouvent-ils maintenant? Ils se retrouvent encore plus bas sur la liste, ou

même éjectés de la liste parce qu'on interrompt le programme dans leur région.

C'est encore une fois la poursuite de la politique gouvernementale annoncée en novembre dernier quand le gouvernement canadien a dit à des gens qui avaient travaillé toute leur vie que l'indemnité de cessation d'emploi et tout ce que pouvait leur verser leur employeur allaient être considérés comme revenu, c'est-à-dire des gains. Ce revenu va maintenant être étalé sur toute l'année, ce qui prive les gens de l'assurance-chômage qu'ils auraient normalement touchée pendant un an. Ces $12,500 vont leur être retirés. Le gouvernement du Canada a annoncé dans son exposé de novembre que les petites pensions allaient aussi être désormais considérées comme des gains, ce qui prive les gens définitivement d'assurance-chômage à l'avenir, alors qu'ils doivent cotiser au programme.

Cela faisait partie, je crois, de ce que je n'oserais appeler un effort concerté, mais en tout cas . . .

M. Dingwall: Un effort conservateur.

M. Baker: Un effort conservateur, dit le député, pour essayer de faire des économies sur le dos des gens qui aujourd'hui ne peuvent même pas faire face à l'augmentation incessante du coût de la vie. Une bonne partie de ce coût de la vie, monsieur le président . . .

Une voix: Mauvaise gestion libérale.

M. Baker: Mauvaise gestion libérale, dit le député. C'est curieux, à chaque fois qu'il y a quelque chose de bien, il dit que c'est le gouvernement conservateur, et à chaque fois qu'il y a quelque chose de mal, il dit que c'est la faute de ces vieux cochons de libéraux autrefois. Nous entendrons cela pendant les quatre prochaines années au moins, car le gouvernement cherchera certainement à rester au pouvoir pendant tout ce temps. Il ira jusqu'au bout de son mandat lorsqu'il verra sa cote dégringoler aux sondages d'opinion. Comme l'a dit le député, il y a quelques instants, le gouvernement est maintenant engagé sur la pente descendante.

• (1950)

Qu'advient-il des mesures accessoires prises par le gouvernement du Canada? J'ai parlé il y a un moment du programme de rénovation domicilaire. Là aussi, on tiendra compte des gains et si quelqu'un reçoit de l'argent après avoir travaillé pendant toute sa vie, il sera rayé des listes de l'assurance-chômage, qui avait été offerte en cadeau par le gouvernement précédent. Les pensions vont maintenant compter comme gains.

Il y a ensuite les postes accessoires. Par exemple, le ministre des Pêches qui était à la Chambre ce soir a présenté un projet de loi tendant à modifier la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Il n'y a pas si longtemps, le ministre avait unilatéralement annulé le programme de licences pour la pêche au saumon à Terre-Neuve. Quiconque détenait une licence restreinte et était classé comme pêcheur à temps partiel perdait sa licence. Voilà la politique du gouvernement du Canada.

Une voix: Bravo!

M. Baker: J'entends un député d'en face qui crie «bravo». Oui, le gouvernement de Terre-Neuve a dit «bravo». Il prônait cette mesure depuis des années, mais elle n'en était pas justifiée pour autant. Dans ce cas, le gouvernement de Terre-Neuve avait tort. Pourquoi? Parce que beaucoup de personnes âgées ne signeront même pas le papier qui leur permettrait d'obtenir l'argent. Et si l'on se demande pourquoi, la réponse est évidente. C'est parce que les $750 que ces gens recevront non seulement seront imposables, mais seront pris en considération l'année suivante dans le calcul du supplément de revenu garanti.

Lorsqu'ils sont annoncés, de tels programmes semblent être merveilleux. Mais celui qui signe le formulaire pense à un tas de choses. Il se demande quel effet cela aura sur sa pension de vieillesse et son supplément de revenu garanti. Il se renseigne et apprend alors que sa femme et lui perdront chacun $20 par mois et, de plus, que le paiement est imposable. Il se demande alors sérieusement s'il vaut la peine de présenter la demande. C'était la partie drôle de toute l'affaire. Il fallait présenter une demande pour abandonner une licence qui, selon le ministre des Pêches, allait être supprimée.

Le gouvernement du Canada a décidé sans consultation de retirer la licence de bien des titulaires âgés qui étaient considérés comme pêcheurs à temps partiel. Cependant, il fallait obtenir leur consentement. Je n'ai jamais bien compris pourquoi. On nous a dit au comité que pour obtenir le paiement, il fallait que l'intéressé signe un papier. Je le répète, la plupart de ces gens-là étaient âgés et la majorité auraient refusé d'apposer leur signature. En effet, non seulement l'argent aurait été imposable, mais on l'aurait déduit des prestations de la sécurité de la vieillesse.

Je vais conclure parce que je suis certain que mon collègue de Nouvelle-Écosse a quelques mots à dire. Tous ceux qui proposent de couper les vivres à des personnes qui ont des revenus fixes devraient se rappeler que, selon la région où l'on habite, la mesure sera ressentie de différente manière. Dans certaines régions, les pensionnés âgés doivent payer des taxes municipales. Ailleurs, les personnes âgées paient pour des services dont elles ne bénéficient pas. Ou encore, elles paient des taxes scolaires et, à Terre-Neuve, il existe une taxe spéciale. Il m'arrive souvent de recevoir des lettres de personnes âgées qui me demandent pourquoi elles doivent payer et pourquoi elles ont été poursuivies par la municipalité. Elles veulent savoir pourquoi elles doivent payer $200 de taxes municipales et pourquoi les autorités scolaires les ont traînées devant les tribunaux. Elles veulent savoir pourquoi elles doivent payer $150 aux autorités scolaires et veulent savoir ce qu'elles doivent faire.

Le gouvernement du Canada se dispose maintenant à réduire l'indexation des pensions sans compter d'autres mesures budgétaires qui contribueront à hausser le coût de la vie. Le gouvernement va hausser les taxes sur l'essence et obliger les contribuables à payer pour toutes sortes de choses qui étaient gratuites auparavant. On devra payer pour se renseigner sur la météo. On devra payer pour bien d'autres choses. Je le répète, le député qui sera ministre dans le prochain gouvernement du Canada, je l'espère, a quelques mots à dire.

M. Dingwall: Monsieur le président, je remercie le député de Terre-Neuve pour sa chaleureuse observation. J'aurais quelques observations sur la façon dont l'argent sera dépensé. Il me paraît absolument absurde qu'à une époque où plus de 1.4 million de Canadiens sont sans emploi, où la majorité des personnes âgées vivent dans la pauvreté, nous cherchions à réduire leurs prestations pendant que l'on trouve tant d'argent à offrir aux multinationales du pétrole. Le leader du gouvernement lui-même a participé à l'élaboration de l'accord qui prévoit de verser plus de 1.3 milliard aux multinationales.

Que penser de cette mesure absurde qui consiste à exempter d'impôt les gains en capital?

M. Hnatyshyn: Qu'avez-vous contre les agriculteurs?

M. Dingwall: Je n'ai rien contre les agriculteurs, mais j'en ai beaucoup à dire sur la façon d'améliorer les moyens d'existence de nos personnes âgées. Si nous ne trouvons pas les fonds nécessaires pour elles, pourquoi ne pas les prélever grâce aux dispositions relatives aux gains en capital? Il y aura 300 millions de dollars cette année, 600 millions de dollars l'an prochain et 1.2 milliard de dollars en 1990.

Le gouvernement a fait un pas de plus. Les compressions visant la Société canadienne d'hypothèques et de logement touchent les provinces à différents égards. Les crédits relatifs au programme d'aide à la remise en état des logements ont été réduits d'environ 25 p. 100. Dans certaines provinces, les plus pauvres, les réductions vont jusqu'à 41 p. 100. En Nouvelle-Écosse, les bureaux de la SCHL situés à Yarmouth, New Glasgow et Sydney, perdent du personnel parce qu'aucun programme n'est prévu pour aider les Canadiens qui, par le passé, ont fait appel à ces programmes en raison des avantages qu'ils offraient pour les rénovations de maisons.

Que dire du manque de fonds destinés aux ports de plaisance? Nous avons entendu le ministre des Pêches déclarer devant le comité permanent des pêches et des forêts qu'il nous faut davantage de fonds pour conserver et améliorer les ports de plaisance dans notre pays. Nous n'avons pas fait grand-chose, monsieur le président, au sujet des ports de plaisance. En effet, j'accuse le ministre des Pêches et des Océans d'avoir passé outre à ses responsabilités. Je ne veux pas dire qu'il est négligent, mais le ministre a visité le pays en déclarant aux Canadiens qu'il avait besoin de plus de fonds immédiatement et il est ensuite sorti d'une réunion de cabinet les mains vides. Je tiens à lui dire qu'il devrait faire ce que l'honneur lui dicte, monsieur le président, à savoir ou bien obtenir les fonds nécessaires pour aider les localités en vertu de la Loi sur les ports de plaisance, ou démissionner.

• (2000)

Ce grand gouvernement, qui a été élu sur sa promesse d'être sensible aux problèmes des différentes régions du pays, n'a rien fait malgré ses belles paroles, monsieur le président. Et nous n'avons aucune leçon à recevoir des députés qui représentent les circonscriptions de Toronto ou des régions avoisinantes, puisque le ministre de l'Expansion industrielle régionale est un véritable mollusque. Il n'a rien fait pour les régions pauvres du pays. En effet, monsieur le président, ce sont les premiers ministres de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick qui ont le mieux décrit la situation, au sujet du gouvernement conservateur à Ottawa, on disant qu'il n'offre ni l'orientation ni les ressources financières voulues pour permettre aux régions pauvres du pays de survivre en période de marasme économique. Il fait exactement le contraire, selon moi. Il procède à des compressions dans des régions pauvres du pays au détriment des habitants de ces régions.

Oui, monsieur le président, je suis au courant, tout comme vous, des dispositions de la nouvelle Constitution. On parle de chances égales. Que fait-on de ce principe lorsque le gouvernement sabre dans le domaine du développement régional d'une part et fait, d'autre part, des cadeaux aux sociétés pétrolières multinationales, dont les profits ont été supérieurs à 400 millions de dollars au cours de la dernière année financière? Elles n'ont certainement pas besoin d'une aide accrue. Ce sont les régions pauvres du pays qui en ont besoin. Les priorités du gouvernement sont à l'envers. Comme Disraeli l'a dit un jour en parlant du parti conservateur, «Il s'agit d'une hypocrisie organisée». Quel meilleur exemple d'hypocrisie, monsieur le président? Elle est surtout évidente lorsqu'il s'agit de nos personnes âgées.

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: Il est incroyable que le mouton de la Saskatchewan soit ici pour chahuter lorsqu'on parle des personnes âgées. C'est vraiment navrant. Le gouvernement a déclaré en 1984 qu'il allait indexer pleinement les pensions de nos personnes âgées, mais il a violé cette promesse dans le budget que le ministre des Finances a présenté le 23 mai 1985. Le gouvernement n'a pas tenu cet engagement envers les personnes âgées ce jour-là.

Comme je l'ai déjà demandé, monsieur le président, où est la fierté du ministre des Finances et du premier ministre? Sont-ils fiers de dire aux Canadiens qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté, soit plus de 1.5 million de personnes, que le gouvernement va réduire leurs revenus de 3 p. 100? Ce qu'il aurait dû dire aux sociétés pétrolières multinationales, c'est qu'il veut récupérer son argent, afin d'apporter une véritable aide à nos personnes âgées. Cependant, non, monsieur le président, l'hypocrisie est manifeste.

J'aurais pensé, monsieur le président, que les députés ministériels de l'arrière-ban auraient profité de l'occasion pour intervenir et parler avec éloquence, conviction et honneur au nom des personnes âgées. Je ne m'attends pas à ce qu'ils parlent contre le gouvernement. Ce n'est pas cela que je leur demande. Cependant, nous avons droit aux observations du ministre des Finances qui a sermonné à plusieurs reprises des anciens combattants des deux guerres mondiales. Il a sermonné également les personnes âgées et leur a dit qu'elles devaient se soumettre à d'autres compressions dans leur vie. Je tiens à vous dire, monsieur le président, que le parti libéral combattra de toutes ses forces cette mesure. Nous voulons que les ministériels soient honorables. Nous désirons les voir intervenir au nom des personnes âgées du pays et insister pour que cette mesure rétrograde soit modifiée et que la pleine indexation soit rétablie.

Le gouvernement a pris une autre mesure, monsieur le président; il a imposé encore davantage les personnes âgées qui vont devoir payer encore plus pour leur essence. Il va leur interdire de voyager, d'aller rendre visite à leurs parents et amis. Tout s'explique, monsieur le président. Il suffit d'étudier l'idéologie du parti conservateur pour s'apercevoir que c'est un parti qui désire privilégier une élite. Les mesures qu'il prend dans l'ensemble sont éloquentes.

En fait, monsieur le président, la politique économique et l'orientation du gouvernement actuel se résument à la «théorie des retombées». D'après cette théorie, il n'y a pas de place au Canada pour les individus faibles, comme le gouvernement l'a démontré en sabrant dans les pensions de vieillesse. Le gouvernement croit également qu'il n'y a pas de place au Canada pour les entreprises faibles car il n'y a rien dans le budget en faveur des petites entreprises ou des entreprises faibles. Il n'y a rien pour les régions faibles du pays. On peut voir d'après les compressions budgétaires de novembre 1984 et maintenant dans le budget du 23 mai 1985 que le gouvernement actuel met en pratique la théorie des retombées en espérant susciter suffisamment de croissance économique dans des villes comme Toronto, Montréal et Vancouver pour que les régions moins fortunées du pays finissent par en profiter d'une certaine façon. Je vous affirme, monsieur le président, et je l'affirme aux députés ministériels, cela ne fonctionnera pas.

Qu'il s'accorde ou non avec l'idéologie ou les politiques des gouvernements précédents, le gouvernement du Canada doit jouer un rôle actif pour venir en aide aux individus faibles, aux entreprises faibles et aux régions faibles du pays. Et les députés ministériels qui ne parlent pas du tout de ces questions qui touchent si vivement les Canadiens ne respectent pas leur serment de représenter leurs commettants du mieux qu'ils peuvent.

Bien sûr, monsieur le président, je me montrerais négligent dans mon intervention au sujet du projet de loi portant pouvoir d'emprunt si je ne parlais pas du programme Défi 85. Ce programme est bien intentionné. Je ne sais pas combien d'étudiants il a permis d'employer dans l'Île-du-Prince-Édouard, mais je sais que dans d'autres régions moins favorisées du pays les emplois et les occasions d'emploi n'existent tout simplement pas. Personne ne trouverait à redire à Défi 85 si l'on y consacrait des fonds suffisants. Mais il y a des régions au Canada qui n'ont pas de secteur industriel important ou d'assise économique telle qu'un campus universitaire doté d'installations de recherche pouvant engager des étudiants qui veulent faire carrière dans ces domaines.

• (2010)

Il y a beaucoup de jeunes qui, après leur première, deuxième ou troisième année d'études postsecondaires, ne sont pas trop sûrs de ce qu'ils voudront faire plus tard. Beaucoup ne sont pas trop sûrs de la voie qu'ils choisiront pour gagner leur vie. Mais voici que le gouvernement a établi un programme type très restreint, Défi 85, et qu'il dit à ceux qui ne sont pas sûrs de ce qu'ils voudront faire: «C'est bien dommage, mais nous ne pouvons vous offrir un emploi d'été intéressant.» Ce qui est malheureux, c'est que beaucoup d'étudiants ne pourront pas poursuivre leurs études faute d'argent. Oui, des députés vont soutenir que c'est justement pour cela qu'il y a un programme de prêts aux étudiants. Mais j'estime qu'il est de plus en plus difficile pour les étudiants d'obtenir des prêts et, le cas échéant, de les rembourser après quatre ou cinq ans d'université.

J'espère donc que le gouvernement va modifier ses priorités et réinvestir dans le programme PAREL, la division des ports pour petites embarcations du ministère des Pêches et des Océans, et le ministère de l'Expansion industrielle régionale. Je sais que l'été est déjà avancé, mais le gouvernement pourrait accroître les fonds disponibles et réduire le nombre des contraintes.

Le gouvernement pourrait aussi modifier ses priorités afin d'accorder la pleine indexation à nos citoyens âgés. Il n'est pas juste que, en 1985, les Canadiens âgés aient à faire les frais du programme de réduction du déficit pendant que les multinationales en profient et qu'une exonération fiscale pour gains en capital est mise en place. Ce n'est pas juste et je prie tous les députés d'en face de revenir sur cette politique régressive qui touche nos citoyens âgés. Je le répète, cela pourrait faire l'objet d'une argumentation partisane de notre part, mais le gouvernement ne devrait pas avoir peur de modifier cette disposition puisqu'il redressera ainsi un tort. Le gouvernement pourrait tirer une grande fierté politique de la décision de rétablir la pleine indexation pour les Canadiens âgés.

[*Français*]

M. Lanthier: Monsieur le président, beaucoup de points ont été soulevés par l'honorable député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall). Cependant, j'aimerais en relever quelques-uns qui se sont répétés récemment. Dans ces derniers . . . des erreurs qui non seulement sont de la Chambre mais qui tendent à être véhiculées, j'aimerais relever un point très important qui est celui de l'exonération des impôts sur les gains en capital. De plus en plus, on se réfère aux exonérations d'impôt sur les gains en capital comme étant un cadeau fait aux Canadiens. Le ministre n'a jamais fait de cadeau aux Canadiens. C'est ce qu'on a allégué, d'ailleurs, à maintes reprises mais en plus ce n'est pas une dépense, comme on dit en anglais:

[*Traduction*]

Ce n'est absolument pas une dépense.

[*Français*]

Je crois que l'exemption des gains en capital est réellement perçue dans le public maintenant comme étant une incitation à l'investissement qui a pour but ultime la création d'emplois. Il est bien entendu que si l'on ne considère que les dépenses cela peut être . . . et si l'on ne comprend pas pourquoi cette incitation à l'investissement va créer des emplois, cela peut être perçu comme une source d'impôt qui est niée, qui est rejetée par le gouvernement actuel qui en a tellement besoin pour essuyer le déficit dont il a hérité, c'est-à-dire la dette dont il a hérité et le déficit toujours croissant dont il a hérité.

Alors, comme les députés le savent, le budget propose une exonération des gains en capital qui ira jusqu'à concurrence de $500,000 pour être plafonnée ensuite sur la durée de la vie du contribuable. C'est une initiative importante qui vise à encourager la prise de risques et l'investissement. C'est un signal clair et une incitation directe aux Canadiens d'entreprendre l'achat d'actions. La réalisation des gains en capital surtout pour les petites et moyennes entreprises fournira les forces dynamiques pour la croissance et l'emploi qui sont les moyens assurant la sécurité économique. Cette mesure va clairement inciter à l'achat d'actions. L'accroissement du taux de rendement futur des actions encouragera la prise de risques. De plus, comme l'offre de fonds disponibles pour l'acquisition d'actions des sociétés augmentera à la suite de cette mesure, le bilan et la santé financière des sociétés s'amélioreront. La restructuration des bilans en cours depuis la récession sera ainsi améliorée. Les sociétés pourront se développer et croître via l'investissement. La consolidation des bilans sera accélérée et les sociétés seront dans une meilleure position pour entreprendre des investissements productifs. Ces investissements maintiendront et créeront des emplois, ils aideront aussi à assurer notre compétitivité sur les marchés internationaux hautement concurrentiels. Je voudrais également ajouter que l'exonération complète s'appliquera immédiatement sur les gains en capital réalisés sur les ventes des fermes, et ceci augmentera l'assistance dans ce secteur si vital à notre économie sociale.

Une voix: Qui a écrit cela?

M. Lanthier: Je répondrai à cette interruption immédiatement après lorsque les députés m'accorderont aussi leur attention.

En résumé, l'exonération des impôts sur les gains en capital fournit un signal clair et une incitation à l'investissement. Cette exonération sera appliquée de manière générale à plusieurs biens, il y a peu de restrictions à son usage; c'est un stimulant qui permettra aux Canadiens de décider du lieu et du moment propices pour investir et créer des richesses et éventuellement des emplois et non se contenter de se fier au gouvernement comme auparavant.

Maintenant, je vais répondre aux interruptions qui ont été faites. Ce texte-là a été composé par votre humble serviteur durant le weekend. Alors, il me fait plaisir de vous le présenter étant donné que j'ai fait mes devoirs en fin de semaine, et je voudrais rassurer l'opposition en disant que s'ils ont d'autres questions à me poser, il me fera plaisir d'y répondre, d'autant plus si elles sont aussi simples que celles-là.

Pour revenir à l'exonération d'impôt sur les gains en capital, ce que l'opposition semble avoir beaucoup de difficulté à comprendre comme étant un investissement, je le référerai à une magnifique petite brochure qui est sortie aujourd'hui, une brochure d'information qui s'intitule «Budget 1985 pour la croissance de la petite entreprise», qui est du ministère de l'Expansion industrielle régionale, ministère d'État, publiée par les petites entreprises . . .

Une voix: C'est de la propagande gouvernementale!

M. Lanthier: Il s'agit naturellement d'une politique qui explique comment les exonérations d'impôt sur les gains en capital pourront produire un accroissement des investissements et, par le fait même, en but ultime, procurer des emplois, ce qui est un des trois buts fixés par le nouveau budget. Je réitère ce qui a été clairement mal conçu par l'opposition, c'est-à-dire la création d'emplois, la remise en ordre de nos finances et, naturellement, le contrôle de notre dette nationale. Alors, j'inviterais s'il vous plaît les députés de l'opposition qui chaque fois, chaque jour de ce débat, chaque fois qu'ils touchent à cette exonération d'impôt sur les gains en capital semblent ne pas comprendre qu'il s'agit là d'un investissement pour créer des emplois . . .

Monsieur le président, en plus, je voudrais . . .

M. Ouellet: Est-ce que le secrétaire parlementaire me permettrait de poser une question?

Le vice-président adjoint: Le secrétaire parlementaire peut très bien finir ses commentaires; en principe, ce sont des discours de 20 minutes, sauf que le secrétaire parlementaire en principe peut répondre et prendre le temps raisonnable pour répondre. Je suis persuadé d'ailleurs que l'honorable député de Papineau (M. Ouellet) aura l'occasion tantôt de s'adresser à la présidence.

M. Lanthier: Cela me fera plaisir d'y répondre, au lieu de continuer à pérorer toujours sur le même but, j'ai cru bon de préparer un texte qui était concis et complet et plutôt me limiter au débat, s'il vous plaît, pour répondre. Maintenant, j'aimerais cela par exemple qu'on me laisse le temps de parler et si on a des questions, je ne peux pas les entendre en même temps que je parle. Alors, il me fera plaisir de répondre aux questions du député de Papineau.

• (2020)

M. Ouellet: J'ai juste une question très courte à poser au secrétaire parlementaire. Il pourra continuer, s'il le désire, son intervention après.

Je voudrais lui demander s'il réalise que, non seulement les gens qui font de la spéculation foncière, mais aussi ceux qui sont les professionnels du jeu à la bourse, et finalement, les collectionneurs de tableaux, les gens qui sont dans le commerce de l'achat et de la vente d'œuvres d'art sont trois groupes de Canadiens qui sont avantagés par la mesure dont l'honorable député vient de faire état. Ce sont des gens qui peuvent prendre avantage de cette proposition du budget, qui peuvent créer des gains en capitaux considérables, sans créer un seul emploi au Canada.

Ma question est donc celle-ci: Si le secrétaire parlementaire est conscient de cela, pourquoi le ministre des Finances (M. Wilson) n'a-t-il pas prévu dans son budget des limites ou des balises concernant le genre d'investissements qui pourraient être faits au Canada, sur lesquels des investisseurs pourraient faire des gains en capitaux exemptés d'impôt, mais des investissements qui seraient créateurs d'emplois, tandis que les trois exemples que je lui donne sont des exemples où des gens peuvent faire des profits considérables grâce à la générosité du ministre des Finances et ne pas créer un seul emploi au Canada?

M. Lanthier: Monsieur le président, certainement . . . Cette question me fait plaisir, car elle est du genre de celles que j'aime beaucoup, parce que j'en connais les réponses, je le crois, du moins.

Monsieur le président, le budget s'est voulu simple. En même temps, si vous l'avez lu, un des endroits dans le budget qui est le plus important pour l'homme d'affaires, c'est de

simplifier le plus possible notre système d'impôt et la présentation des états financiers exigés par le gouvernement. Je crois que les balises additionnelles qu'on a établies . . .

Il est exact qu'il peut y avoir des personnes qui vont profiter des nouvelles lois de l'impôt. Cependant, je crois que le ministre a été conscient de cette situation dans son discours sur le budget.

Premièrement, il y a beaucoup de soi-disant «loopholes» qui ont été éliminés, qui avaient été impliqués dans des lois précédentes et qui exigeaient que tout le monde devait avoir recours à des fiscalistes et à des spécialistes pour faire leurs déclarations d'impôt. Ces notions-là ont été éliminées.

Deuxièmement, si on veut simplifier les déclarations d'impôt, il ne s'agit pas de mettre d'autres conditions additionnelles.

Troisièmement, tout à l'heure, on s'est référé à ceux qui ont fait le commerce des tableaux avec des gros gains en capitaux, ceux qui font des profits dans l'immobilier, et la troisième catégorie, qui m'échappe, dont je ne me souviens pas . . . Mais je me souviens de ces deux catégories-là en particulier. J'ai été surpris qu'on n'ait pas ajouté les vins à ce groupe, parce que, d'habitude, j'en suis toujours une cible bien évidente là-dessus . . . dans le commerce des alcools.

Cependant, je peux vous assurer que, selon les statistiques que nos experts ont présentées la semaine dernière, 55 p. 100 des gens qui font une réclamation de gain en capital dans leur déclaration d'impôt sont des gens qui touchent en bas de $40,000 par année. C'est donc dire que ces exonérations d'impôt vont atteindre une grande majorité de Canadiens. Ce ne sont pas nécessairement des spéculateurs.

Les gains en capital qui pourront être réclamés par les spéculateurs de maisons appartements ou d'édifices quelconques . . . Moi-même, venant d'un milieu de la construction, j'ai eu des conversations téléphoniques avec des gens qui étaient des promoteurs, qui sont des gens qui font «marcher» l'économie—il ne faut pas prendre le sujet du point de vue péjoratif—je peux vous assurer qu'ils ont souhaité la bienvenue à ce budget, parce qu'il va réactiver l'économie, et en réactivant l'économie, il est bien entendu que la construction et le commerce vont suivre. Et je crois que je me référerai, encore une fois, au grand bienfait que va faire cette mesure d'impôt par cette magnifique petite brochure qu'il illustre bien que la seule façon de créer des emplois c'est par l'entreprise privée, le gouvernement ayant déjà prouvé son inaptitude pour créer des emplois, et je crois que cette brochure illustre bien que l'entreprise privée est tout à fait emballée par cette exonération d'impôt sur les gains en capital.

Maintenant, il est bien entendu que le budget, comme on a dit à maintes reprises, n'est peut-être pas parfait dans les exemptions qu'il peut laisser échapper . . . mais soyez assurés que le ministre est bien conscient—c'est un économiste accompli—et le ministre des Finances actuellement va tendre de plus en plus à éliminer, premièrement, les échappatoires et, deuxièmement, sans pour cela mettre beaucoup d'embûches qui vont rendre les déclarations d'impôt . . . qui vont rendre autrement dit la fiscalité canadienne simplement à la disponibilité des grands spécialistes ou à des gens qui ne sont que des spéculateurs et qui peuvent se payer des spécialistes.

M. Gagliano: Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) et se rapporte aux gains en capital. J'aimerais lui demander s'il est au courant que, en 1982, selon les statistiques, 94 p. 100 des Canadiens qui ont déclaré des gains en capital . . . c'étaient des gains en capital qui provenaient des transations immobilières, surtout des terrains et des immeubles à appartements très spéculatifs. C'est ma première question.

Deuxièmement, vous dites que vous venez du milieu de la construction. Est-ce que vous êtes au courant que, à partir du 1er juillet, il y a une taxe de vente de 6 p. 100 qui va s'appliquer au béton préfabriqué, et étant donné que vous venez du milieu de la construction, vous savez très bien que dans la construction ce n'est pas comme dans l'alimentation ou dans le tabac où on peut appliquer une taxe, l'annoncer à 8 heures du soir et dire qu'elle s'applique à partir de minuit sur le stock que vous avez. Les contrats en construction, et j'espère que vous allez en faire part au ministre des Finances parce que, semble-t-il, il ne comprend pas comment l'industrie de la construction fonctionne: on signe des contrats pas mal à l'avance; maintenant, tous ces contrats déjà signés, leur prix est fixe surtout, parce que souvent, dans la majorité des cas, on dit toujours: taxe fédérale incluse. Donc, ces contrats à partir du 1er juillet, c'est 6 p. 100 qu'ils ne pourront pas demander à leurs clients, et c'est tout un grand nombre d'entrepreneurs, petits et grands, qui vont se trouver dans de très grandes difficultés financières; il y a une perte d'emploi à moins que le ministre des Finances d'ici . . . et j'espère bientôt, pourra annoncer une mesure quelconque ou que cette taxe s'applique aux nouveaux contrats à partir du 23 mai ou que, au moins, il donne une extension jusqu'au 1er janvier afin de permettre à ces entrepreneurs de s'ajuster à cette situation nouvelle. Pouvez-vous m'éclairer sur ce sujet?

M. Lanthier: Monsieur le président, une autre bonne question! Oui, nous sommes au courant que 94 p. 100 ou 95 p. 100 des exonérations d'impôt de gains en capital proviennent du domaine immobilier. Oui, je suis au courant de cette statistique. Vous m'avez demandé si je l'étais en 1982. Oui, nous en sommes fort conscients et venant du milieu de la construction, j'en ai fait mention avant, c'est un domaine sur lequel j'ai élaboré un peu plus parce que c'est définitivement la majorité des gains en capital qui sont dans ce domaine-là. Inutile de vous dire que c'est pour cette raison-là aussi que je réitère que cette taxe-là dans le milieu de la construction est bienvenue en général.

Deuxièmement, vous avez parlé des taxes sur les produits préfabriqués. Oui, je suis aussi au courant de cette taxe-là, d'une part, et, d'autre part, j'ai reçu des revendications. Je peux assurer au député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano) que cette taxe-là vient contrer une mesure concurrentielle qui favorisait les produits préfabriqués et qui leur donnait un avantage, encore une fois, de compétitivité qu'ils ne méritaient pas en plus de cela parce que, naturellement, ils étaient en concurrence avec des produits qui étaient pleinement taxés. Alors, dans cet esprit-là, on a voulu uniformiser, d'ailleurs le texte lui-même du discours du trône dit que c'est dans le but d'uniformiser. Je ne me souviens pas parfaitement du terme exact, je pourrais vous y référer tout à l'heure, c'est dans le but d'uniformiser. Il est exact que nous avons eu des représentations au gouvernement sur certains entrepreneurs qui avaient pris des contrats à forfait, dans lesquels toutes les taxes étaient incluses. Étant donné que j'ai fait beaucoup d'arbitrage dans le milieu de la construction, je crois qu'il y a

là matière à discussion. D'une part, il y a la matière naturellement raisonnable, qui dit que les gens qui ont pris des contrats à forfait maintenant sont pris dans un corset économique duquel ils ne peuvent pas sortir. Il y a le point de vue juridique, selon lequel on dit que le propriétaire, à ce moment-là, a un, et je n'oserais pas discuter la question juridique ici, une espèce d'«enrichissement sans cause». C'est-à-dire, est-ce que le propriétaire se doit de payer une taxe sur un nouveau produit, ou s'il doit la faire absorber par l'administration ou les profits de l'entrepreneur lui-même? Ce point de vue est étudié actuellement par le ministère, et il n'est pas conscient maintenant, il était bien conscient avant cette situation particulière dans le milieu de la construction, avec les contrats à forfait. Mais demeurez assurés que nous sommes en train de l'étudier, et des règlements additionnels sortiront prochainement, en prenant en considération les contrats à forfait d'une part, et deuxièmement, nos besoins, malheureusement financiers, que nous avons à combler par la dette grossissante.

Cependant, je peux vous assurer que, parce que je suis en communication avec les entrepreneurs généraux dans le domaine de la construction, particulièrement, les exonérations d'impôt sur les gains en capital sont beaucoup plus importantes pour la création d'emplois et favoriser le développement des affaires que cette partie d'une taxe impliquée dans un domaine tout à fait particulier qui est tout de même minoritaire dans la construction. La préfabrication est particulièrement forte au Québec, mais c'est tout de même une partie minoritaire de la construction. Et, comme le dit fort bien le budget, je le réitère, cette partie de la construction sera maintenant plus concurrentielle, et sera traitée sur un même pied d'égalité avec les produits qui sont fabriqués directement sur le chantier.

• (2030)

M. Gagliano: Monsieur le président, au sujet de la question de gain en capital, bien sûr, je suis content d'apprendre que l'honorable secrétaire parlementaire dit que c'est vrai que 94 p. 100 des déclarations en 1982 viennent de ce secteur. Donc, il connaît très bien le secteur financier, achat-vente de terrains et l'immeuble. Il l'a dit lui-même. Donc, c'est un secteur spéculatif. Je suis d'accord avec vous, monsieur le secrétaire parlementaire, à l'effet que la majeure partie des entrepreneurs généraux qui sont en contact avec vous sont contents, disons, de cette mesure-là. Je peux vous dire même que quelques-uns de mes anciens clients sont contents.

Mais regardons l'ensemble. Actuellement, notre problème numéro 1 au pays, et c'était encore constaté hier, lorsque je me promenais dans le parc de Saint-Léonard, lors de la fête de la Saint-Jean, les jeunes et les moins jeunes, tout le monde veut des emplois. On sait très bien que seulement 4 p. 100 des Canadiens ont déclaré des gains en capital, et deuxièmement, 94 p. 100 viennent d'un domaine très spéculatif et, vous allez être certainement d'accord avec moi, que cette mesure-là ne créera pas beaucoup d'emplois, même avec la brochure que vous venez de mentionner, qui a été préparée par le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) je ne l'ai pas encore reçue, mais je vais la lire attentivement et, bien sûr, vous allez entendre mes commentaires là-dessus... Mais d'après les experts, et ce n'est pas moi qui le dis, les seuls emplois que cette mesure crée, ce sont des emplois pour des comptables et des avocats experts en impôt, parce que si on commence à avoir un peu d'imagination et faire une planification fiscale à long terme, par cette mesure, ce n'est pas seulement une extention des $500,000 qu'on va chercher, c'est des millions de dollars. Et le gouvernement, au lieu de couper le déficit, va être obligé probablement de redoubler le déficit à cause de cette mesure.

M. Lanthier: Monsieur le président, j'ai bien dit tout à l'heure qu'il faut faire la distinction en toute franchise. La partie des entrepreneurs généraux qui étaient contents du budget, ce n'étaient certainement pas les entrepreneurs généraux qui construisent en préfabriqué. On s'entend là-dessus.

C'étaient surtout les promoteurs, ceux qui font, qui créent des projets et qui les font fonctionner et qui créent naturellement des emplois, et j'aimerais s'il vous plaît dire que cette modalité, la différence dans ce que vous avez avancé. Je suis d'accord, il faut que ce soit les promoteurs qui endossent le budget parce que ce sont eux qui vont en profiter le plus, et moi je n'ai rien contre les profits, remarquez bien, venant de l'entreprise, au contraire on veut créer des mesures incitatives et des récompenses à la réussite plutôt que des départs d'affaires. L'ancien gouvernement avait plutôt l'octroi facile pour les départs des affaires. Aujourd'hui, ce que le nouveau gouvernement veut faire, c'est récompenser non pas l'effort mais la réussite, s'associer à des promoteurs et à des entrepreneurs généraux qui peuvent réussir en affaires. Ce sont eux qui créent des emplois, c'est l'entreprise privée florissante qui crée des emplois.

Deuxièmement, je ne suis pas d'accord avec vos experts. Nos experts, pour le budget, ne sont pas d'accord avec les vôtres, non. Quand vous avez dit que les experts sont... les experts c'est autre chose. Je veux assurer que nos experts qui nous ont aidés à faire le budget ne sont pas d'accord en disant que les exemptions d'impôt sur les gains en capital dans le domaine immobilier ne créent pas d'emplois; nous ne sommes pas d'accord là-dessus, et moi-même, venant du milieu de la construction, avez-vous compris, je ne suis pas d'accord sur cette donnée.

Quand vous dites que ce ne seront que les comptables ou les avocats fiscalistes qui vont trouver une source de revenus dans ces domaines-là, je ne suis pas encore de votre avis. Il ne faudrait pas me faire un allié de votre assertion parce que ce que vous avancez va justement à l'encontre du but premier du budget, à l'encontre des mesures qui ont été introduites pour «arrêter» que les seuls gens qui profitent des exemptions fiscales ce sont, des «loopholistes», une nouvelle expression de ceux qui s'occupent des «loopholes».

Alors, il est bien entendu que le nouveau budget va simplifier, baliser—pour employer l'expression du député de Papineau (M. Ouellet) tout à l'heure—les impôts en général pour empêcher de plus en plus les échappatoires, mais je ne suis pas d'accord avec vous que ce seront de plus en plus ces gens-là qui vont profiter du nouveau budget. Au contraire, les appels téléphoniques que j'ai reçus, ce n'était pas de ces gens-là qui étaient en liesse, soit les fiscalistes ou les comptables qui étaient en liesse, je peux vous assurer que ces gens-là trouvaient que l'on réduisait de beaucoup l'utilité de leurs services étant donné que la complexité des prochaines déclarations d'impôt et la philosophie qui est impliquée par le nouveau budget va simplifier la fiscalité au Canada pour empêcher

naturellement toutes sortes de fils d'araignées, que toutes sortes d'implications, de complications, d'interventions gouvernementales directes ou indirectes qui viennent compliquer les rapports des affaires. On veut de plus en plus faire confiance au monde des affaires pour la création d'emplois encore une fois, et on va s'occuper, nous, au gouvernement, de réduire nos dépenses dans le but de contrôler le déficit et de diminuer la dette ultimement.

M. Gagliano: Ma dernière question, monsieur le président, parce que je ne veux pas quand même faire trop attendre mon collègue de Papineau (M. Ouellet). Vous mentionnez que, disons, vos experts, parce que je veux seulement clarifier une chose, ce ne sont pas mes experts, j'ai dit: ce sont des experts qui ont été cités dans des journaux, donc ce ne sont pas mes experts, mais vous avez dit que selon vos experts, maintenant je reviens à vos experts, une telle mesure créerait beaucoup d'emplois parce que les entreprises vont créer des emplois. Ma question là-dessus est celle-ci: Est-ce que vous avez fait des études là-dessus qui va créer des emplois? Dans l'affirmative, est-ce que le ministre des Finances pourrait les déposer afin que nous, de l'opposition, nous puissions l'apprendre? Mon Dieu, si vous créez des emplois, on va vous applaudir, mais on aimerait savoir si des études ont été faites là-dessus. Voilà pour ma première question.

Ma dernière question est celle-ci. Vous parlez de simplification des déclarations d'impôt. Moi, j'aimerais savoir—et je vous dis que je suis très curieux—j'aimerais savoir, dis-je, où est la simplification, où cela a été simplifié, parce que moi, en tout cas, je n'en trouve pas de simplification dans les déclarations d'impôt dans ce budget-là, à moins qu'il y ait des choses qui s'en viennent, mais actuellement dans ce budget, il n'y a aucune simplification, au contraire. Avec les mesures justement sur les gains en capital, cela prend, disons, un comptable.

• (2040)

M. Lanthier: Premièrement, j'ai apprécié tout à l'heure, quand on se réfère, «vos experts et nos experts». Ayant servi moi-même d'expert en cour à maintes reprises, on se défendait bien de dire que c'était nos experts ou ses experts, c'était plutôt des experts. Alors, écoutez, ce n'est pas une guerre d'expertise, surtout sans les nommer, s'il vous plaît, qu'on voudrait faire. Je ne voudrais pas. Surtout quand vous dites que ce sont des experts parce que c'était écrit dans les journaux—j'ai un grand respect pour les journalistes—mais comme référence d'expertise, c'est une tout autre affaire. D'ailleurs on nous a dit qu'un expert, un vrai expert, c'était quelqu'un qui vous empruntait votre montre et vous chargeait pour vous dire l'heure. Alors, je crois sincèrement que la guerre d'expertise qu'on vient de se donner . . . on pourrait se rencontrer à l'extérieur et on présentera nos études l'un et l'autre.

Maintenant, le troisième point que vous avez demandé, vous avez demandé si nous avions des études. Il est bien entendu que j'ai participé à l'élaboration du budget lui-même dans ses grandes données, mais le ministre lui-même a gardé les décisions finales sur chacun des articles qui ont paru dans le budget. Il a eu des choix à faire et nous avons eu des choix. Il y a des choix qui ont été difficiles à donner. Nous sommes conscients que nous avions des alternatives, mais il a fallu s'arrêter sur certains choix. Maintenant, quand vous dites que vous aimeriez voir les études qui ont été faites, écoutez, moi-même personnellement, j'ai eu l'occasion de voir beaucoup de papiers, mais les papiers que j'ai vus en dernier, ce sont ceux que vous avez eus. Et je crois que le budget de cette année, si j'ai eu des nouvelles, c'est qu'il était très complet et quand je l'ai envoyé à des amis, que ce soit des fiscalistes, des gérants de banque, des promoteurs, des manufacturiers ou des commerçants, ils nous ont dit que le budget de cette année . . . ils nous ont félicités pour la documentation volumineuse qui apparaissait et, non seulement volumineuse, mais tout à fait complète. Et je crois que vous avez, dans les budgets qui sont émis, toute la documentation qui a servi et qui est, je crois, tout à fait complète.

Maintenant, troisièmement, quand vous parlez de simplification des déclarations d'impôt, quand vous parlez de simplification de la fiscalité, encore là n'étant pas fiscaliste, je réserverais ma réponse pour un peu plus tard. J'aimerais étudier la réponse. Je vous promets de venir avec un document, mais à cette heure-ci . . . Je ne vous le promets pas pour demain, mais je vous promets une réponse éventuelle dans ce domaine-là.

Mme Copps: Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de parler, mais comme le secrétaire parlementaire a avoué à la Chambre que c'est lui qui est responsable avec le ministre des Finances (M. Wilson) de ce budget désastreux, j'aimerais lui demander s'il a fait de la consultation auprès des personnes âgées avant de se plonger dans ce budget qui touche vraiment au cœur de la politique conservatrice au Canada. J'aimerais aussi savoir s'il affirmerait aussi à la Chambre le fait que selon ses propres besoins budgétaires les gens les plus riches avec le budget, en 1990, une famille de quatre personnes avec $200 qui prend avantage de ce cadeau de gains en capital de quasiment $500,000, que cette famille paiera $2,352 en moins de taxes que ce qu'elle paie aujourd'hui et qu'une même famille de quatre personnes avec un revenu de $15,000 paiera en 1990 $413 de plus en impôt. Si le secrétaire parlementaire a avoué à la Chambre aujourd'hui qu'il était responsable, est-ce qu'il est responsable aussi de ces chiffres qui «discriminent» contre les plus pauvres de notre société pour donner à ceux qui en ont le moins besoin? Est-ce que c'est cela dont il est fier aujourd'hui à la Chambre?

M. Lanthier: C'est l'expérience, monsieur le président, qui rentre petit à petit parce que je ne croyais pas avoir avoué tant de choses.

Monsieur le président, quand j'ai dit que j'avais eu l'occasion de travailler depuis mon avènement au ministère des Finances, pour aider mes deux ministres des Finances, il est bien entendu que je n'ai pas dit que j'avais fait exclusivement le budget, comme on le laisse entendre, avec le ministre des Finances. Ma modeste part a été très réservée là-dedans. J'ai certainement eu par exemple des rencontres avec les principaux fonctionnaires du ministère des Finances pour être consulté dans les domaines qui m'intéressaient particulièrement, soit de par ma formation ou mon expérience personnelle. Mais je n'ai pas eu l'exclusivité des décisions. Au contraire, je n'ai pas participé aux décisions. C'est le ministre des Finances qui a pris les décisions comme il se doit, je crois, je n'oserais discuter des précédents, puisque je n'étais pas aux autres. Je peux vous assurer que c'est le ministre des Finances qui est le patron du ministère des Finances, premièrement. Deuxièmement, si j'ai consulté les personnes âgées, j'ai déjà eu l'occasion de répondre à cette question-là la semaine dernière, et je vais vous dire que oui, j'ai consulté les personnes âgées. Quand les personnes âgées ont été consultées . . .

M. Ouellet: Avant ou après?

M. Lanthier: Elles ont été consultées avant, pendant, et sur invitation récemment de certains députés de l'opposition. Et j'ai apporté quelques témoignages la semaine dernière, et j'ai même identifié les personnes qui m'ont conseillé à ce point de vue-là. J'ai identifié nettement les clubs de l'Âge d'Or, que j'ai consultés depuis . . . Nous avions consulté avant et moi-même, j'avais consulté avant. Troisièmement, quand il s'agit des cadeaux aux riches, encore une fois, on n'a pas saisi la différence qui existe entre un investissement et une dépense, entre une incitation à l'investissement et un cadeau. Les gens qui vont créer de l'emploi, ce sont les gens qui vont investir dans l'entreprise privée. Ce n'est pas le gouvernement qui va créer des emplois. On a vu sa faillite à ce point de vue-là. Tout ce que le gouvernement peut créer, ce sont des emplois temporaires et tout à fait mitigés. Laissez-moi vous donner l'exemple des programmes, car tout à l'heure, on a fait une allusion au programme Défi 85.

Monsieur le président, nous avons deux genres de programmes Défi 85. Il y en a qui impliquaient l'entreprise privée, et d'autres qui impliquaient plutôt l'État, les gouvernements municipaux particulièrement, et toutes sortes d'entreprises qui étaient sans but lucratif. Laissez-moi vous dire que dans ma circonscription, plus particulièrement, j'ai eu l'occasion de suivre, l'entreprise privée a embarqué d'emblée et on a pu créer beaucoup plus d'emplois pour chaque dollar qu'on avait eu dans le programme précédent qui avait été impliqué sous les données plutôt de l'ancien gouvernement. Laissez-moi vous dire que dans Défi 85, l'entreprise privée a embarqué, elle avait confiance, à cause des mesures positives qui avaient été prises le 4 novembre. A ce moment-là, ils ont vu que nous étions sérieux, et l'entreprise privée a embarqué, et laissez-moi vous dire que c'est un réel succès. Ils sont embarqués de leurs propres dollars. Je crois que l'administration privée de quelqu'un qui gère ses propres dollars, c'est beaucoup plus productif d'une part, et beaucoup plus serré que ceux qui gèrent les dollars des autres, tel que le gouvernement.

M. Ouellet: Monsieur le président, à la suite des révélations que vient de nous faire le secrétaire parlementaire, je ne peux faire autrement que lui demander à nouveau dans quelle mesure il a sérieusement consulté les personnes âgées, les clubs de l'Âge d'Or, auxquels il fait référence, avant la préparation du budget. Et si de fait il a eu des consultations avec les personnes âgées avant la rédaction du budget, je me demande ce que le secrétaire parlementaire fait maintenant face à ce tollé de gens qui se sentent lésés, trahis par cette partie du budget qui sauvagement désindexe la pension des retraités.

Le secrétaire parlementaire, dans ses remarques, avec beaucoup de candeur, nous a dit tout à l'heure qu'il avait été un des artisans de ce budget. Après la question de mon collègue, il a commencé à retraiter, en disant qu'il ne voulait pas avoir trop de responsabilités dans le budget.

Je le comprends, mais je voudrais simplement lui citer un article du journal *The Globe and Mail* du 13 juin dernier qui dit:

• (2050)

[*Traduction*]

Avant de présenter son budget le mois dernier, le ministre des Finances, M. Michael Wilson, a pris connaissance de statistiques de son ministère indiquant que des hausses d'impôt frapperaient plus durement les Canadiens à faible et moyen revenu que les Canadiens à revenu élevé . . .

Le ministère des Finances a aussi fourni au ministre des données montrant que l'exemption fiscale pour gains en capital profiterait surtout aux riches et contribuerait à réduire le revenu des gagne-petit.

[*Français*]

Ces informations étaient donc connues du ministre des Finances avant qu'il ne dépose son budget en cette Chambre. Ce document qui n'avait pas été rendu public avec la série de documents le soir de la présentation du Budget l'a depuis été, et c'est de ce document dont fait état le journal *The Globe and Mail*. Est-ce que le secrétaire parlementaire était au courant de ces documents, et comment a-t-il pu appuyer ces mesures si généreuses, si avantageuses pour un certain groupe d'hommes d'affaires, de personnes très à l'aise, et comment a-t-il pu, après avoir consulté des groupes de personnes âgées, ne pas s'opposer à ce genre de largesses envers les plus riches et de sévérité envers ceux qui sont les plus démunis dans notre société? Ou le secrétaire parlementaire nous fait la fanfaronnade, il n'a pas consulté les groupes de personnes âgées avant le budget, ou, s'il les a consultés, j'aimerais qu'il nous dise immédiatement qui sont ces groupes de personnes âgées qu'il a consultés avant le dépôt du budget.

M. Lanthier: Monsieur le président, les personnes âgées dans ma circonscription «me sont très près». J'ai eu l'occasion de rencontrer, et j'essaie de me souvenir par cœur de la dernière fois que j'ai rencontré trois clubs de l'âge d'or et je me souviens du nom de deux que j'ai consultés après. Je peux vous les donner sur invitation des députés de l'opposition parce qu'on a fait allusion tout à l'heure à ma candeur.

J'ai cru pour un moment au bien-fondé des allégations de l'opposition et je suis allé consulter pour voir si les gens utilisaient bien ce qu'on a appelé tout à l'heure un «tollé». Laissez-moi vous dire que les gens avaient été ameutés, pas par le budget lui-même mais par l'interprétation un tantinet . . . je ne dirais pas frauduleuse mais un tantinet biaisée, qui avait été donnée par certains députés de l'opposition plus intéressés à faire une stratégie politique qu'à livrer la vérité chez les personnes âgées, et laissez-moi vous dire que nos consultations chez les personnes âgées ont débuté durant la campagne même, la dernière campagne électorale, les gens qui étaient les plus touchés par les conditions déficitaires . . . Les jeunes demandaient des jobs, les gens d'âge moyen, les travailleurs et les chômeurs étaient intéressés à conserver ou à acquérir du travail, mais les gens âgés étaient les personnes les plus concernées par l'accroissement de la dette et par les déficits continus de plus en plus croissants que nous avions dans les affaires gouvernementales. Alors, les personnes âgées ont été consultées au tout début, durant la campagne électorale même. Ce qui les préoccupe le plus, ce n'est pas seulement les trois pour cent, ce qui les préoccupe, c'est bien de garder naturellement cette portion principale de leur pension de sécurité de la vieillesse, portion principale qui est le 97 p. 100. Naturellement, le ministre des Finances aujourd'hui, au cours de la période des questions orales, a été très clair, mais on ne semble pas vouloir l'entendre du côté de l'opposition. Mais laissez-moi vous assurer que le Club de l'âge d'or de Saint-Jean-Damascènes, le Club de Sainte-Catherine-Labouré ainsi que le Club de l'âge d'or, je ne viens pas à bout de me souvenir . . . du nom de l'autre paroisse, dans ma région, je vous l'ai dit la semaine dernière, si vous vous référez au compte rendu des délibérations des Débats, que j'ai consultés. Monsieur le président, laissez-moi vous dire que ces trois clubs de l'âge d'or m'ont fait

un message qui était commun après le budget. Ils m'ont dit: Faites bien attention de dépenser notre «vieux gagné», ne touchez pas à notre capital! C'est leur façon d'utiliser ce terme de capital, c'est notre «vieux gagné». Ils sont préoccupés. Et comme l'ai dit aujourd'hui . . . Je reviens à cette assertion qu'a dite le ministre des Finances fort justement, si on ne fait pas attention immédiatement aux mesures générales, pas seulement ce 3 p. 100 qui est allégué et qui est considéré actuellement par le ministère des Finances, mais si on ne fait pas attention à toutes les mesures budgétaires, ce n'est pas 3 p. 100 que l'on discute, c'est du 97 p. 100 qu'il va falloir s'occuper. C'est la «balance» qui est mise en péril. En 1990 il n'y en aura plus.

Alors je ne crois pas qu'on puisse nous accuser d'avoir manqué de consultation. On en a fait avant, on en a fait pendant, on en a fait après. Il est bien entendu que je voudrais assurer les gens . . . Tout à l'heure on m'a accusé de fanfaronnade, je regrette, j'ai simplement voulu avancer que j'avais apporté ma modeste participation dans le processus général de consultation qui avait été émis dans l'émission du budget. Mais je n'ai pas été l'un des principaux artisans, comme on a voulu mettre ces mots-là dans ma bouche. Si je vous ai laissé entendre que j'avais été l'un des principaux artisans, je crois que vous connaissez très mal le ministre des Finances (M. Wilson) qui est beaucoup plus hautement compétent que je puisse l'être.

Mme Copps: Monsieur le président, j'ai entendu le député de LaSalle (M. Lanthier) dire qu'il a fait beaucoup de consultation avant, après et durant la période de la campagne électorale, avant, après et durant la période du budget. J'aimerais l'inviter soit ce soir, on n'est pas pressé, on peut rester jusqu'à demain, on est ici pour toute la soirée, toute la nuit, on attend qu'il dépose à la Chambre les noms des présidents des clubs de l'âge d'or de sa circonscription qui donnent l'appui aux initiatives de son ministre des Finances d'enlever leurs petites pensions d'ici 1990.

Et j'ai aussi entendu, probablement que je me suis trompée, peut-être que je ne comprends pas bien le français, quand le secrétaire parlementaire a suggéré que s'il ne faisait rien que la pension de tous les vieillards sera enlevée d'ici 1990. Alors que le ministre des Finances vient de nous accuser dans l'opposition d'avoir travaillé et triché les gens en suggérant qu'on enlèverait 30 p. 100 chaque année de leur pension, maintenant que le secrétaire parlementaire suggère à la Chambre qu'il enlèvera la pension à tous les vieillards d'ici 1990 si on n'accepte pas les initiatives de son ministre des Finances. Je trouve cela intolérable et j'attends qu'il dise clairement à la Chambre aujourd'hui qu'il n'y a aucune menace faite auprès de nos vieillards, parce que s'il est ici pour faire des menaces, nous, au Parlement, dans l'opposition, on ne va pas attendre les menaces du ministre des Finances d'enlever toutes les pensions. On va continuer la lutte. Alors j'aimerais avoir deux réponses: d'abord, s'il peut, aujourd'hui ou demain, donner à la Chambre le nom de n'importe quel président du club de l'âge d'or de sa cironscription qui s'attache aux initiatives du ministre des Finances ayant trait à l'enlèvement des pensions de sécurité de la vieillesse et, deuxièmement, s'il peut nous éclaircir sa position auprès du soi-disant enlèvement de la pension de sécurité de la vieillesse en total, tel qu'il l'a suggéré ce soir dans ses commentaires?

M. Lanthier: Monsieur le président, pour revenir à la première question qui est plus facile. Maintenant que j'ai donné les noms de paroisses, on me demande les noms des présidents, on va me demander peut-être . . . Je n'ai pas fait signer de pétition. Je l'ai dit la semaine dernière, des consultations cela peut se faire autrement que par une pétition. Et certainement je ne me ferai pas dicter, moi, ma façon de conduire par certains députés de l'opposition disant: Va donc me chercher une pétition telle que nous avons rédigée. Monsieur le président, s'il vous plaît, quand on aura demandé des noms, je vous ai cité des noms, il y en a un qui m'échappe comme je vous l'ai dit, vous vous référerez au hansard. Je ne voudrais pas m'étendre là-dessus.

Maintenant, quand il s'agit d'enlever les pensions . . . Il ne s'agit pas d'enlever les pensions, le ministre a bien dit aujourd'hui, je me fais, disons, j'endosse ses propos parce que je crois que la démonstration est nettement faite dans le budget et dans les documents du budget, si nous ne faisons pas attention maintenant au contrôle de notre dette nationale, tous les programmes sociaux vont être en péril d'ici 1990. Il ne s'agit pas de faire des menaces. Ce sont des choses qui existent réellement maintenant, les programmes sociaux sont menacés par notre déficit croissant qui augmente d'année en année et notre dette qui vient nous grever tout le temps. Alors je ne crois pas que ce soit une révélation que je viens de faire ici aujourd'hui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

• (2100)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES PÉNITENCIERS—LE COÛT DE L'ENTRETIEN DES DÉTENUS

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur le Président, j'ai demandé dernièrement au solliciteur général quelles mesures les services correctionnels du Canada prenaient et comment le nombre de détenus contribue à juguler la dette nationale, à réduire les dépenses et à partager les responsabilités économiques du pays.

Ce qui me préoccupe, c'est que nous demandons à tous les Canadiens de veiller à ce que le gouvernement se serre la ceinture et réduise les dépenses comme on le fait dans bien des secteurs.

Six semaines après son arrivée au pouvoir, le gouvernement a réduit les dépenses de 4.2 milliards. Il est en train d'examiner différents programmes pour voir s'ils sont efficaces et s'ils ne font pas double emploi. Le gouvernement veut sérieusement réduire nos dépenses. Le budget du 23 mai renferme des mesures qui contribueront à réduire le déficit de 4.4 milliards par rapport à celui de 40 milliards qui avait été prévu.

Le coût de nos services correctionnels me préoccupe. Il existe différentes dépenses coûteuses allant de l'alimentation et l'habillement aux installations pour les visiteurs et à l'entretien des bâtiments. Je sais que ces dépenses sont nécessaires, mais elles ne devraient pas être excessives.

Les frais d'entretien d'une personne dans un pénitencier fédéral ont atteint $109.81 par jour en moyenne pendant l'année se terminant le 31 mars 1984, alors qu'ils étaient de $103.66 l'année précédente. Le Canada dépense en moyenne $39,419 par an par détenu. Les frais ont considérablement augmenté depuis 1979-1980; le Canada dépensait alors $75.58 par jour par détenu.

Le nombre de détenus a par ailleurs considérablement augmenté; il est passé de 8,465 en 1979-1980 à un total de 10,438 en 1983-1984. Les femmes représentent 2 p. 100 de ce chiffre. Il y avait également 1,100 détenus fédéraux en libération conditionnelle, en probation ou en surveillance obligatoire lorsque le recensement a été fait. En 1982-1983, les prisons ont coûté en tout, à chaque Canadien, $42.67 par an, soit au total 1.1 milliard. En 1983-1984, ce coût était passé à $49.13 par Canadien, soit une somme totale de 1.2 milliard.

Les établissements correctionnels administrent certains programmes qui me font douter de la bonne gestion financière du système carcéral. Je trouve insensé que les détenus qui purgent une peine d'emprisonnement à vie puissent recevoir la visite de leur conjoint. Ces personnes ont décidé de vivre en marge de la société et, malgré cela, elles ont le droit de recevoir des visiteurs. C'est le Canadien moyen, productif et respectueux des lois qui doit payer les frais de ces visites.

Certains projets comme les serres et les fermes que le ministre a mentionnées dans sa réponse à ma question m'inquiètent également. Quelle est la rentabilité de ce genre de programmes? N'oublions pas qu'ils entraînent l'achat de fournitures et de matériel et je trouve inadmissible de demander au Canadien moyen de payer pour des activités qui ne sont ni nécessaires ni rentables.

• (2105)

D'autre part, le coût du transport des détenus entre le pénitencier et le tribunal pose également de graves problèmes. Cela nécessite de grands préparatifs, un important personnel de sécurité et c'est très coûteux. D'autre part, la société se trouve en danger si le prisonnier s'échappe, sans oublier qu'il revient très cher de rechercher un détenu évadé.

La loi ne permet pas actuellement de tenir le procès d'un détenu dans l'enceinte du pénitencier afin d'économiser des frais de transport et les frais connexes. Cette proposition suscite quelques inquiétudes et certains jugeront qu'elle est contraire à la Charte des droits. Je tiens toutefois à souligner que ceux qui purgent une peine de prison ont choisi de ne pas respecter la loi et qu'ils ont ainsi renoncé aux privilèges de la liberté et du droit de vote. Il s'agit d'un choix personnel et un détenu a choisi de ne pas faire partie de notre société libre et démocratique. Cela ne veut pas dire que les détenus n'ont plus de responsabilités. Ils doivent mener une vie productive pendant leur séjour en prison.

Je reproche, et à juste titre, au service correctionnel de ne pas contribuer au programme d'austérité du gouvernement. Demandons-nous à nos détenus de contribuer à la réduction de la dette nationale? Nous devrions le faire. Je ne veux pas dire qu'il faut les maltraiter. Je ne veux pas dire qu'ils sont les seuls responsables de notre situation économique actuelle. Je demande toutefois que nous traitions tout le monde sur un pied d'égalité afin que tous les Canadiens participent au programme d'austérité.

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de m'expliquer davantage à propos du problème qu'a soulevé le député de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington (M. Vankoughnet) lorsqu'il a posé une question le 10 juin 1985 concernant le coût de l'entretien des détenus. Je suis d'autant mieux en mesure de comprendre le point de vue du député que les dernières statistiques publiées indiquent bien qu'en moyenne il en coûte plus cher actuellement pour garder les détenus dans les pénitenciers fédéraux.

Le Service correctionnel sait fort bien qu'il faut maintenir les frais d'exploitation des pénitenciers à des niveaux acceptables et il multiplie ses efforts pour affecter les détenus à des activités productives, pour leur assurer la formation nécessaire et faire en sorte qu'ils participent aux tâches quotidiennes et maintiennent les établissements carcéraux en bon état. Ainsi, les détenus s'occupent de l'entretien des lieux, préparent et servent les repas, s'occupent de la buanderie, travaillent à des projets de rénovation, font du jardinage, fabriquent certains articles et ainsi de suite.

Pour leur donner le sens des responsabilités personnelles et les motiver, on leur demande d'économiser une partie de l'argent que leur rapporte leur travail en prévision du jour de leur libération pour faciliter leur réadaptation sociale. Autrement dit, ils seront mieux en mesure de subvenir à leur besoins pendant qu'ils cherchent du travail et cesseront ainsi d'être un fardeau supplémentaire pour les contribuables.

Je tiens surtout à signaler que le Service correctionnel abaisse le coût de l'entretien des détenus grâce à ses cinq exploitations agricoles et ses serres, ses potagers et autres exploitations du genre qui fournissent ensemble environ 25 à 30 p. 100 de toutes les denrées alimentaires consommées par les pénitenciers, ce qui représente, à leur valeur marchande, environ 4 millions de dollars par année. L'établissement d'une sixième exploitation agricole à Bowden, en Alberta, permettra d'accroître encore la production agricole des établissements carcéraux. Cette question est d'autant plus importante pour moi que le pénitencier de Bowden se trouve justement dans ma circonscription. Le Service correctionnel compte rendre les pénitenciers autosuffisants à 50 p. 100, la limite possible compte tenu de notre climat en général, surtout que certains établissements se trouvent dans des régions éloignées.

Le Service correctionnel exploite aussi environ 100 ateliers industriels à travers le pays. Ce sont des détenus qui travaillent dans ces ateliers et les articles fabriqués sont utilisés par le pénitencier ou vendus à des organismes publics et à des associations de bienfaisance ou religieuses. Les recettes tirées de la vente de ces produits compensent les frais de formation des détenus dans des métiers industriels en demande sur le marché et les frais d'exploitation des ateliers.

Enfin, je rappelle que les détenus sont employés dans des entreprises forestières actuellement organisées dans cinq établissements carcéraux. Ils produisent environ quatre millions de plants par année, ils nettoient le sous-bois et éclaircissent les boisés, font de la récupération, combattent les incendies de forêt, aménagent des campings et entretiennent les parcs. Un programme réalisé conjointement par les services correctionnels et par la Scott Paper Company, en Nouvelle-Écosse, a permis de créer une pépinière qui assure une formation aux détenus, lesquels sont rémunérés en tant qu'employés de Scott

Paper et remboursent aux services correctionnels les frais de logement et de nourriture.

• (2110)

Comme vous pouvez le voir, monsieur le Président, les services correctionnels ont trouvé plusieurs façons originales et positives de diminuer leurs frais tout en procurant aux détenus une formation qui leur sera fort utile pour trouver du travail après leur libération.

LES SPORTS—LA DÉCISION INJUSTE POUR LES ARBITRES CANADIENS PRISE PAR LES REPRÉSENTANTS DU BASEBALL

M. Gordon Taylor (Bow River): Le 18 juin, monsieur le Président, j'ai posé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) la question suivante:

Dans l'attente du jour où la série mondiale se tiendra au Canada et opposera les Expos et les Blue Jays, le ministre pourrait-il voir pourquoi les Canadiens qui ont obtenu leur diplôme dans des écoles d'arbitres reconnues aux États-Unis ne sont pas autorisés à arbitrer les parties des ligues mineures et majeures aux États-Unis, tandis que les arbitres américains, au baseball comme au hockey, peuvent travailler au Canada? Les échanges ne devraient-ils pas se faire dans les deux sens?

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a alors répondu ceci:

Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir posé cette question fort sérieuse, c'est un problème que nous examinons sérieusement, et nous avons eu des entretiens avec les responsables américains. Nous ne sommes pas encore pleinement satisfaits de leur réponse, mais nous en sommes à la deuxième partie de la septième manche, et nous croyons pouvoir gagner avant la fin de la neuvième.

C'était une réponse très intéressante, et je suis heureux que nous soyons au moins à la septième manche. Je voudrais donc encourager aujourd'hui le ministère à frapper un coup de circuit avec les buts remplis et à terminer la partie de manière que les Canadiens qualifiés puissent arbitrer des parties des ligues mineures et majeures aux États-Unis, tous comme les Américains qualifiés peuvent travailler au Canada dans nos ligues de baseball.

Plusieurs personnes m'ont demandé si j'avais des exemples à citer. J'en ai effectivement. Le premier cas est celui d'un homme de ma circonscription qui, alors qu'il suivait un cours de cinq semaines à l'école d'arbitres professionnels Joe Brinkman à St. Bernardino, en Californie, avec un autre Canadien, a été sidéré d'apprendre qu'ils ne pouvaient pas être embauchés aux États-Unis parce qu'ils étaient Canadiens. Un porte-parole de l'école d'arbitres Harry Wnedlestedt de Daytona Beach, en Floride, a écrit à cet homme une lettre dans laquelle il disait:

On s'intéresse actuellement beaucoup à cette loi que je trouve ridicule et qui interdit de confier à des candidats étrangers des postes qui peuvent être occupés par des citoyens du pays. Cet accord entre le Canada et les États-Unis a été conclu à une époque où il y avait beaucoup de chômage dans les deux pays. Seuls les candidats appartenant à des professions critiques, en science et en médecine par exemple, peuvent obtenir des emplois dans le pays dont ils ne sont pas citoyens. J'espère que, si suffisamment de gens se plaignent aux politiciens, les choses changeront.

Un autre exemple est celui d'un jeune homme de Surrey, en Colombie-Britannique, qui avait demandé à travailler dans la Pioneer League, ce qui lui avait été refusé. L'article dans le *Globe and Mail* du samedi 11 mai 1985 indiquait que cinq autres Canadiens avaient demandé des visas de travail pour pouvoir travailler comme arbitres aux États-Unis, mais qu'ils leur avaient été refusés. Les Américains ont fait une exception pour un citoyen canadien de Montréal dont le frère est citoyen américain et ils lui ont permis de travailler dans la Ligue américaine. L'article dit aussi que des Canadiens ont perdu leur emploi dans les ligues mineures lorsque l'on s'est aperçu qu'ils n'étaient pas Américains.

On a mentionné que Barney Deary, qui dirige le programme de développement des arbitres de baseball, avait demandé que l'on accepte les Canadiens. Il aurait dit: «On me demande de trouver les meilleurs arbitres, mais je ne suis pas en mesure de le faire.» Je pense, comme lui, que les arbitres canadiens sont tout aussi compétents, sinon plus, que les arbitres américains.

Un autre article, paru dans *Referee,* le magazine des officiels, dans le numéro de juillet 1981, raconte l'histoire d'un agent de la Gendarmerie royale du Canada habitant les Territoires du Nord-Ouest qui, en 1974, était l'un des plus jeunes arbitres de la ligue de baseball Inner County, dans le sud de l'Ontario. En 1979, il a travaillé pour le Championnat canadien junior à Richmond, en Colombie-Britannique. En 1980, il a travaillé pour le championnat canadien senior à Saskatoon, en Saskatchewan. Il a également été nommé adjoint à l'arbitre en chef du Canada, par l'arbitre en chef Ed Bitz. Il est diplômé de l'école d'arbitres Bill Kinnamon de St. Petersburg, en Floride, où il a eu de très bon résultats.

• (2115)

Je répète, l'arrangement devrait être réciproque. Les arbitres américains peuvent travailler au Canada. Nous devrions avoir un accord autorisant les arbitres canadiens qualifiés, de baseball et de hockey, à travailler aux États-Unis.

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, à titre d'ancien joueur de baseball, moi aussi, je tiens à répondre au député que nous entendons mettre au point un mécanisme qui permettrait à des Canadiens doués et ambitieux de poursuivre une carrière d'arbitre dans le baseball professionnel.

Mon collègue a signalé à juste titre qu'il y a quelque temps déjà que le Canada compte des clubs de baseball des ligues majeures. Quiconque veut faire carrière dans ce sport doit commencer au bas de l'échelle, c'est-à-dire dans les ligues mineures avant de passer aux majeures. En ce qui concerne plus précisément les arbitres, les règlements de l'immigration américaine permettent aux Canadiens d'arbitrer dans les ligues majeures s'ils possèdent un visa d'emploi H-1 qu'on obtient en faisant la preuve de sa valeur et de ses talents. Quand un Canadien a atteint ce niveau, il n'a aucune difficulté à être admis aux États-Unis. Cependant, avant d'y parvenir, il faut avoir travaillé dans les ligues mineures et, malheureusement, cette expérience ne peut pas s'acquérir uniquement au Canada parce que nos équipes des ligues mineures sont groupées avec des équipes américaines. Pour trouver du travail dans ces ligues, les Canadiens ont besoin d'un visa d'emploi H-2 que les États-Unis n'émettent qu'après que le département du Travail a effectué une enquête sur le marché de travail pour voir s'il n'existe pas d'Américain compétent et disponible pour remplir le poste vacant.

Depuis de nombreuses années, le baseball organisé possède un programme en vue de former des arbitres des ligues majeures. Celui-ci fonctionne sous l'égide de l'Office pour la formation des arbitres de baseball, qui dépiste les candidats de talent, évalue leur formation et assure progressivement leur promotion vers les ligues majeures. Nous avons exhorté le département du Travail des États-Unis à tenir compte de la valeur des candidats dans leur décision d'accorder un permis de travail. Cela ouvrirait la voie aux Canadiens qui, en sortant d'une école d'arbitres reconnue, pourraient commencer leur carrière en espérant pouvoir accéder un jour aux ligues majeures. Nous allons poursuivre nos négociations avec les États-Unis jusqu'à ce que nous ayons trouvé une solution équitable.

LES PENSIONS—LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—ON DEMANDE LE RETRAIT DE LA MESURE BUDGÉTAIRE

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, le 14 juin, j'ai posé une question au premier ministre (M. Mulroney) au sujet du rétablissement de la pleine indexation de la pension de sécurité de la vieillesse. Ce jour-là, j'ai cité une déclaration d'un très éminent Canadien, comme dirait le premier ministre. Je voudrais citer de nouveau cette déclaration:

> ... ce fut une mauvaise décision, je suis très déçu, je m'y oppose sans réserve. C'était la chose à ne pas faire aux personnes âgées. Cette mesure budgétaire révèle beaucoup d'insensibilité.

Voilà ce qu'a dit le premier ministre de la Nouvelle-Écosse. Le premier ministre du Canada m'a répondu qu'il ferait dans les meilleurs délais une mise au point qui tiendra compte des avertissements qu'on retrouve dans le budget.

Je signale à mes vis-à-vis que ma question cherchait essentiellement à démontrer que cette mesure budgétaire est mauvaise en soi, à cause de ses incidences négatives sur les personnes âgées. Malheureusement, il y a beaucoup trop de personnes âgées au Canada qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Il est inéquitable et injuste d'infliger à ces gens qui ont servi le Canada pendant si longtemps et de tant de façons différentes de l'angoisse et de l'inquiétude, que ce soit temporairement ou indéfiniment, au sujet d'une possible réduction de leur pension de vieillesse.

• (2120)

J'ai demandé au premier ministre, et je le redemande à la secrétaire parlementaire qui répondra sans doute au nom du premier ministre, si le gouvernement est disposé à faire une déclaration sur le champ, avant l'ajournement de la Chambre le 28 juin, annonçant le rétablissement de la pleine indexation au coût de la vie, réparant ainsi une injustice commise. Je dis à la secrétaire parlementaire, avec la plus grande sincérité et civilité, ce qui est un autre mot que notre premier ministre affectionne, que la mesure proposée dans le budget n'a pas l'appui des premiers ministres provinciaux, des citoyens âgés, d'un grand nombre de députés provinciaux et j'irai même jusqu'à dire de bon nombre de députés au Parlement.

J'espère, étant donné que cette mesure n'est appuyée par personne, et étant donné qu'elle pourrait infliger une angoisse cruelle à nos citoyens âgés, que des mesures seront prises immédiatement pour rétablir la pleine indexation de la pension versée à nos concitoyens âgés, afin qu'ils n'aient pas à se ronger d'inquiétude pendant les prochains mois. J'espère que la secrétaire parlementaire nous dira dès maintenant quelles sont les intentions du gouvernement pour les prochains jours.

Si l'on effectue le changement qui s'impose, il se trouvera peut-être certains commentateurs dans les médias pour dire des choses négatives au sujet du gouvernement. Cependant, j'ose dire que même dans ce cas, les avantages politiques du rétablissement de l'indexation intégrale seraient très supérieurs aux retombées négatives et brèves que le gouvernement pourrait récolter. Je suis certain que si le gouvernement revient sur sa décision, il aura l'appui des personnes âgées d'un bout à l'autre du pays et l'appui de la très grande majorité des Canadiens qui sont convaincus que cette mesure est fondamentalement mauvaise pour l'économie canadienne dans la conjoncture actuelle.

[*Français*]

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à la question du député de Cape-Breton-Richmond-Est (M. Dingwall), et je le remercie pour la façon très civilisée avec laquelle il aborde un problème aussi sérieux.

Au départ, il faut rappeler que cette mesure budgétaire consiste à indexer à partir du 1er janvier 1986 les prestations de sécurité de la vieillesse sur la hausse de l'indice des prix au coût de la vie, au-dessus de trois pour cent. A notre avis, monsieur le Président, cette mesure s'impose si l'on veut assurer l'intégrité de nos programmes sociaux dans les années à venir. Le tort le plus grave que nous pourrions causer aux personnes âgées serait de placer le gouvernement dans l'incapacité de verser ultérieurement des pensions parce que nous n'aurions pas le courage de prendre aujourd'hui les mesures nécessaires. D'un autre côté, monsieur le Président, le gouvernement n'a jamais eu l'intention de demander à la population âgée de faire des sacrifices inacceptables et, comme l'a souvent répété le premier ministre, ce n'est pas de gaité de cœur que le gouvernement a dû prendre ces décisions. Le ministre des Finances disait même, le 21 juin dernier:

> Ce n'est pas par plaisir que je supprime une partie de l'indexation, mais je dois tenir compte des possibilités qui nous sont offertes. Je me dis que nous avons essayé de nous attaquer au problème de la façon la plus large possible pour que chacun ait à en souffrir le moins possible.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons formellement annoncé dans le budget, et nous l'avons répété à maintes reprises mes collègues et moi-même, que le gouvernement suivrait de très près la situation afin de déterminer si les prestations sont suffisantes et qu'il les hausserait en fonction de ses moyens.

En d'autres termes, nous croyons que la mesure budgétaire concernant l'indexation de la pension de sécurité de la vieillesse mérite d'être réexaminée à la lumière de ses effets sur la situation économique des personnes âgées.

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 26 juin 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

● (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

CANADIAN PORCELAIN LIMITED

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement se sont vantés de leurs bonnes relations avec les travailleurs, surtout les syndicats, et ont prétendu qu'ils se porteraient à leur défense. Or, vendredi dernier fut un jour sombre pour Hamilton, alors que le gouvernement conservateur canadien a opposé une fin de non-recevoir à la solution que préconisaient de concert le Conseil régional de la municipalité de Hamilton, les travailleurs, les députés fédéraux et provinciaux de la région, de toutes tendances politiques, exhortant le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) et le gouvernement à accepter l'offre des ouvriers de Canadian Porcelain de racheter l'entreprise et de l'exploiter au cœur même de Hamilton.

Hélas, monsieur le Président, le gouvernement a éconduit les travailleurs. Il a préféré à leur offre une offre américaine qui menace, à notre avis, l'existence de cette entreprise et la fabrication de ces produits au Canada.

Le gouvernement exhorte les travailleurs à la collaboration. Pourtant, en voilà qui s'étaient solidarisés en vue de protéger leurs emplois et de travailler ensemble au bien commun. Mais le ministre de l'Expansion industrielle régionale a rejeté leur offre.

J'exhorte le premier ministre, s'il est vrai que le petit gars de Baie-Comeau représente les travailleurs canadiens, de renverser la décision du cabinet de rejeter l'offre des ouvriers de Canadian Porcelain. Qu'il défende . . .

M. le Président: J'informe à regret la députée que ses 90 secondes sont écoulées.

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA «CHARTE DE LA LIBERTÉ» DE L'AFRIQUE DU SUD—LE 30e ANNIVERSAIRE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le trentième anniversaire de la «Charte de la liberté» de l'Afrique du Sud, rédigée en ces termes:

> Nous, peuple d'Afrique du Sud, déclarons à l'intention de notre pays et du monde entier:
>
> —que l'Afrique du Sud appartient à tous ses habitants, noirs et blancs, et qu'aucun gouvernement ne peut justement prétendre à la diriger s'il ne se fonde pas sur la volonté de tous;
>
> —que notre peuple a été dépossédé de ses droits innés à la terre, à la liberté et à la paix par une forme de gouvernement fondée sur l'injustice et l'inégalité;
>
> —que notre pays ne sera jamais prospère ni libre tant que ses habitants ne vivront pas dans la fraternité et ne jouiront pas des mêmes droits et possibilités;
>
> —que seul un État démocratique reposant sur la volonté du peuple tout entier peut garantir à chacun ses droits fondamentaux sans distinction de couleur, de race, de sexe ou de croyance;
>
> En foi de quoi, nous, peuple d'Afrique du Sud, noirs et blancs réunis—égaux, compatriotes et frères—adoptons cette Charte de la liberté. Et nous prenons l'engagement de lutter ensemble sans épargner nos forces ni notre courage, jusqu'à ce que les revendications démocratiques énoncées ci-dessus soient couronnées de succès.

De nos jours, monsieur le Président, on aurait tendance à parler de sororité aussi bien que de fraternité, mais cette Charte constitue le manifeste de tous les Sud-Africains épris de liberté et de justice. L'injustice de l'apartheid demeure, mais la foi dans la dignité humaine persiste elle aussi, et c'est cette foi qui l'emportera.

[*Français*]

* * *

LES CATASTROPHES

CONDOLÉANCES AUX FAMILLES ÉPROUVÉES PAR LA TRAGÉDIE D'AIR INDIA

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, vendredi dernier, j'étais l'hôte de la Centennial Regional High School dans ma circonscription afin de participer à la remise des diplômes à plusieurs étudiants et étudiantes.

A cette occasion, j'ai eu le plaisir et l'honneur de remettre à une jeune fille de 17 ans, étudiante en prémédecine, le diplôme qu'elle avait bien mérité. Monsieur le Président, cette jeune fille tout comme plusieurs autres personnes, 20 environ de ma circonscription, qui se trouvaient à bord du vol 182 d'Air India ont péri dans la catastrophe.

La population de la circonscription de La Prairie que je représente se joint à moi afin d'offrir les plus sincères condoléances aux familles ainsi éprouvées par cette tragédie.

Article 21 du Règlement

Monsieur le Président, je suis certain que les résultats de l'enquête demandée par notre gouvernement apporteront toute la lumière dans cette affaire, et je sais également que notre gouvernement fera tout en son pouvoir afin d'éviter que d'autres tragédies semblables ne se reproduisent.

Le Canada est un pays pacifique où la paix, la liberté et le respect des droits de la personne sont fondamentaux. Nous ne pouvons permettre à quiconque, par quelque moyen que ce soit, de venir saboter cette terre de liberté qu'est notre beau Canada.

* * *

LE BUDGET

LA SAGESSE DONT FONT MONTRE LES PERSONNES ÂGÉES

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, je rencontrais dans ma circonscription deux groupes de l'âge d'or, soit celui de Témiscaming et celui de Saint-Eugène-de-Guigues.

Je puis assurer à la Chambre que ces rencontres ont été tout à fait positives et qu'elles se sont déroulées dans une atmosphère calme et cordiale. Monsieur le Président, quand on prend le temps de s'asseoir et de discuter lucidement sans démagogie avec les personnes âgées, elles comprennent.

Elles comprennent que notre gouvernement est aux prises avec un déficit énorme qui pourrait mettre en cause les programmes sociaux de demain. Elles comprennent que le déficit, c'est un fardeau national et que tous et chacun doivent en assumer leur juste part. Elles comprennent que, actuellement et jusqu'en janvier 1986, rien n'est changé pour eux, et que, au contraire, leurs chèques augmentent de mois en mois. Elles comprennent que notre gouvernement ne s'en prend pas aux personnes âgées, puisque nous avons mis de l'avant l'allocation au conjoint âgé entre 60 et 64 ans. Elles comprennent que, à partir de janvier 1986, l'allocation de base n'est pas diminuée, mais que c'est seulement l'indexation partielle qui est touchée, et que pour les plus démunies d'entre elles, qui ont droit au supplément de revenu garanti, l'indexation à ce supplément demeure pleine et entière. Elles comprennent aussi qu'il est clairement dit dans le budget que si l'une de ces mesures s'avérait inéquitable, notre gouvernement y remédierait aussitôt.

Monsieur le Président, dans le débat passionné et démesuré auquel nous assistons actuellement, les personnes âgées font montre d'une sagesse qui devrait être imitée par plusieurs députés à la Chambre.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LE BUDGET

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES—LA SUPPRESSION DE L'EXEMPTION DE LA TAXE DE VENTE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, grâce au gouvernement conservateur, la douleur, la souffrance et la maladie seront taxables au Canada. La liste des produits pharmaceutiques qui ne seront plus exemptés de la taxe fédérale de vente est ridicule et scandaleuse. L'aspirine et les calmants comme le Tylenol seront taxés, ce qui signifie que les douleurs arthritiques, les éraflures et les maux de tête seront taxées. Les maladies qui exigent des remèdes fébrifuges comme l'aspirine seront taxées. Les pansements seront taxés, ce qui signifie que les coupures qui saignent seront taxées. Les supports pour entorses et autres blessures légères seront taxées. Les antihistaminiques seront taxés, ce qui signifie que les allergies le seront également. Les malaises provoqués par l'eczéma, la psoriasis et d'autres affections cutanées seront taxées. Les laxatifs seront taxés de même que la sinusite. Les produits qui aident à soulager les symptômes bénins du rhume et de la grippe sont taxés. La maladie ou la douleur sera maintenant taxée.

Le gouvernement tory a-t-il songé un moment que l'aspirine est un des remèdes les plus répandues pour l'arthrite et les maladies de dégénérescence des os? Il est cruel de taxer la souffrance et la maladie, monsieur le Président. Quand un gouvernement frappe d'une taxe les produits utilisés pour traiter ces maladies, il pourrait tout aussi bien taxer la maladie. Cela revient au même. Comme le gouvernement actuel est cupide! Je voudrais signaler aux Canadiens que le numéro de téléphone du ministre des Finances (M. Wilson) est 613-996-7 . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA POLOGNE—L'EMPRISONNEMENT DES INTELLECTUELS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je désire attirer l'attention de la Chambre sur l'emprisonnement et le procès de trois intellectuels polonais accusés d'avoir suscité l'agitation publique en discutant de la possibilité de déclencher une grève générale symbolique de 15 minutes en guise de protestation contre la hausse du prix des aliments. L'un d'entre eux, l'historien Adam Michnik, venait tout juste d'être libéré de prison après avoir purgé une peine de plusieurs années d'emprisonnement pour ses manifestations non violentes en faveur de la liberté économique, culturelle et politique. Son emprisonnement et son procès constituent manifestement un net recul pour ceux qui croient en l'avancement des droits de la personne en Pologne au moyen des activités pacifiques de Solidarité et des mouvements de dissidence.

Un comité international d'intellectuels a été formé pour protester contre cette violation des normes internationales des droits de la personne, et regroupe notamment 30 lauréats du prix Nobel. Ils ont écrit au président de la Pologne, le général Jaruzelski, pour réclamer la libération de M. Michnik et de ses deux collègues, Bodgan Lis et Wladyslaw Frasyniuk. J'aimerais beaucoup associer tous les députés de la Chambre des communes à cet effort international en faveur des droits de la personne. Les efforts extraordinaires qu'accomplissent un si grand nombre de Polonais aujourd'hui pour faire triompher la liberté dans leur vie quotidienne, dans leurs écoles, leurs églises et leur vie culturelle et intellectuelle méritent tout notre encouragement.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE NOMBRE DE NOUVEAUX AGENTS AU QUÉBEC

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, les Canadiens de l'Ouest éprouvent de plus en plus d'appréhension au sujet des méthodes de recrutement de la GRC. En effet, 5 p. 100 des effectifs de la GRC sont cantonnés au Québec, province qui a sa propre force constabulaire. Pourtant, au cours de l'année 1983-1984, plus de la moitié des nouveaux agents de la GRC ont été recrutés au Québec. D'autre part, près de la moitié des effectifs de la GRC travaillent pour le compte des quatre provinces de l'Ouest qui paient la Gendarmerie pour assurer le bon ordre sur leur territoire. Pourtant, celle-ci n'a recruté dans l'Ouest que 11 p. 100 de ses nouveaux agents en 1983-1984.

Des centaines de jeunes Canadiens de l'Ouest sont inscrits sur les registres de la Gendarmerie, espérant réaliser leur ambition et devenir membre de la GRC. Certains d'entre aux attendent depuis 4 ans d'être appelés, car on leur a dit: «Votre nom figure sur la liste d'attente nationale parmi ceux de tous les autres qui seront embauchés le moment venu». Il serait temps que la GRC change ses méthodes de recrutement, ou qu'elle dise franchement et honnêtement aux Canadiens de l'Ouest qu'elle n'a pas de place pour eux.

Elle devrait adopter une politique d'embauche raisonnable qui, tout en accordant un certain avantage au bilinguisme, aux diplômes universitaires et à certains talents particuliers, traduise assez exactement les besoins policiers des régions qui utilisent les services de la Gendarmerie. Une saine politique ne devrait pas empêcher toute une génération de jeunes Canadiens de l'Ouest de servir au sein de cette noble institution.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LA TOURNÉE MONDIALE D'UN ATHLÈTE EN FAUTEUIL ROULANT

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, «l'homme en mouvement» n'est pas seulement le thème d'Expo 86, mais l'aventure exceptionnelle d'un Canadien remarquable, Rick Hansen. Rick, qui est resté paralysé des suites d'un accident qu'il a subi quand il était jeune, n'en est pas moins devenu un athlète en fauteuil roulant de classe internationale; il a gagné des médailles d'or aux Jeux pan-américains, aux Olympiques pour les handicapés et fait ainsi honneur au Canada. Rick vient d'entreprendre la réalisation de son rêve, le tour du monde en fauteuil roulant, pour apporter un message d'espoir à tous ceux qui sont dans l'épreuve et recueillir des fonds pour la recherche sur la moëlle épinière, la réadaptation et les sports en fauteuil roulant.

Sa tournée de 25,000 milles lui fera traverser six continents et 34 pays pour se terminer en septembre 1986 aux portes d'Expo 86, à Vancouver. Demain il se trouvera ici, à Ottawa, au terme de la première étape de son voyage. Je prie instamment les députés de venir l'encourager dans le bel exemple qu'il donne de la capacité de l'homme à surmonter les obstacles et les efforts qu'il faut pour mieux nous sensibiliser au potentiel des personnes handicapées.

• (1415)

Je suis sûre que tous les députés se joignent à moi pour souhaiter bon courage à Rick pour les autres étapes de son voyage. Je veux qu'il sache qu'il sera présent dans notre cœur et dans notre pensée, car il incarne l'esprit invincible des Canadiens aux yeux du reste du monde.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PENSIONS

ON DEMANDE L'INDEXATION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il reste au premier ministre moins de trois jours, avant que le Parlement n'interrompe ses travaux pour l'été, pour rétablir l'indexation intégrale de la pension de vieillesse de toutes les personnes âgées. Je crois que le ministre des Finances et lui ont discuté aujourd'hui de la question à l'heure du déjeuner. J'espère bien que le premier ministre n'envisage pas de séparer les personnes âgées en différences catégories, selon leurs revenus. Il comprend, je l'espère que nous n'avons nullement besoin d'un autre examen des ressources et qu'il est inutile aussi que le premier ministre viole une autre de ses promesses, celle concernant l'universalité des programmes sociaux.

A la suite de son déjeuner avec le ministre des Finances, le premier ministre est-il en mesure de réparer les dégâts en nous annonçant qu'il va rétablir la pleine indexation des pensions des personnes âgées?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition parle de créer deux catégories de personnes âgées. Or c'est exactement ce qu'a fait le parti libéral du Canada avec le programme des 6 et 5 p. 100; il est bien placé pour le savoir.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): D'après la grimace du chef de l'opposition, je vois qu'il n'aime pas qu'on lui rafraîchisse la mémoire à ce sujet. Cependant, les personnes âgées s'en souviennent et ne l'ont jamais apprécié.

Des voix: Au revoir, Michael.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai rencontré un groupe de personnes âgées hier, et cette réunion a été très intéressante. Nous avons discuté de toutes les facettes du problème. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, je m'intéresse beaucoup à cette question et j'y suis sensible. Nous prendrons une décision en temps opportun.

[*Français*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE SUPPRIMER LA NOUVELLE TAXE DE VENTE IMPOSÉE SUR LES PRODUITS HYGIÉNIQUES ESSENTIELS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je désire poser une question supplémentaire au premier ministre, monsieur le Président.

Le pouvoir d'achat des personnes âgées diminue. Dans moins d'une semaine, c'est-à-dire le jour même de la fête nationale, les personnes âgées vont commencer à payer 10 p. 100 de plus pour les pansements, les aspirines, les antiacides, et toute une série d'autres produits hygiéniques essentiels auxquels les progressistes conservateurs ont étendu la taxe de vente. Ma question s'adresse donc au premier ministre: Pourrait-il supprimer cette nouvelle taxe régressive avant notre fête nationale?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition remet ce genre de chose sur le tapis. Avant de faire des remarques de cette nature et de poser ce genre de question, il devrait songer au bourbier dans lequel le parti libéral a enfoncé notre pays entre le moment où il est devenu ministre des Finances et le mois de septembre de l'année dernière. Devant la situation déplorable dans laquelle il a laissé le pays, il aura peut-être envie de s'isoler dans un coin pour cacher la honte qu'il éprouve à l'idée de nous avoir mis dans un tel bourbier.

Des voix: Bravo!

Des voix: Au revoir, Michael!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Au revoir, Wilson. Vous ne nous manquerez pas.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'INDEXATION—ON DEMANDE UNE PROMESSE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je peux garantir au ministre que les quelques 2.5 à 3 millions de Canadiens âgés considèrent que lui et le premier ministre sont les seuls responsables de la tentative visant à diminuer la dette publique sur le dos des pensionnés, des faibles et des personnes âgées.

Des voix: Bravo!

● (1420)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je peux lui garantir qu'il ne s'agit pas d'une question inventée de toutes pièces, comme il le prétend. Plus d'un millier de personnes manifestant à nouveau devant la mairie de Toronto en attribuent tout le blâme au premier ministre et affirment que lui seul est la cause de leur crainte et de leur angoisse et qu'il a trahi sa promesse envers les Canadiens.

Je demande de nouveau au premier ministre s'il entend retirer cette proposition mesquine. Rétablira-t-il la pleine indexation pour les pensionnés? Dans le cas contraire, je tiens à lui souligner que nous continuerons à ne pas faciliter l'adoption du projet de loi d'emprunt.

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, à un certain nombre de reprises, le chef de l'opposition a déclaré que nous équilibrions le budget ou réduisions le déficit seulement sur le dos des personnes âgées. Rien de pourrait être plus faux.

Nous avons introduit un train de mesures prévoyant des compressions de dépenses dans tous les ministères.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons imposé une surtaxe aux Canadiens à revenu élevé.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Et le cabinet du premier ministre?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Pourrions-nous simplement écouter les questions et réponses?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il est très difficile d'obtenir l'attention de nos vis-à-vis . . .

M. Lapierre: Donnez-nous une réponse.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . car ils n'aiment pas entendre ce qui les met mal à l'aise.

M. Rossi: Dites-nous la vérité.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je vais vous la dire. La vérité c'est que nous avons présenté un large éventail de mesures justes, et je crois que si le chef de l'opposition le faisait savoir aux gens, ils comprendraient mieux la politique du gouvernement.

Mme Copps: Et le cabinet du premier ministre?

Des voix: Silence!

M. le Président: A l'ordre! Il serait utile que nous écoutions tous toutes les questions et réponses.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LE DÉSIR DES PERSONNES ÂGÉES DE CONNAÎTRE IMMÉDIATEMENT LA POSITION DU GOUVERNEMENT AU SUJET DE LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Je sais qu'il va faire semblant de parler et de ne pas m'écouter: c'est sa stratégie!

Monsieur le Président, j'ai en main des pétitions de la circonscription de Baie-Comeau, des pétitions de la circonscription du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et une pétition de la circonscription de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les personnes âgées veulent savoir maintenant et elles sont «tannées» du «tataouinage» du premier ministre! Monsieur le premier ministre, est-ce que vous allez donner une réponse aujourd'hui, immédiatement, aux personnes âgées qui, maintenant, désirent avoir l'information avant cet été? Est-ce que vous allez respecter votre engagement et protéger pleinement leurs pensions de sécurité de la vieillesse?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne crois pas que la question du député soit très

originale. Je ne crois pas qu'il ait trouvé là rien de bien nouveau.

M. Blackburn (Brant): Je crois que nous avons tous déjà entendu cela.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est vrai, n'est-ce pas?

Je dirai aux Canadiens âgés qu'avant que la Chambre ne s'ajourne pour l'été, nous aurons une annonce à faire . . .

M. Nunziata: Ha, ha! Vous reculez!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous aurons une nouvelle qui plaira aux Canadiens âgés.

[*Français*]

M. le Président: Question supplémentaire, mais par l'entremise de la Présidence, s'il vous plaît!

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT DONNERA UNE RÉPONSE AUX PERSONNES ÂGÉES AVANT L'AJOURNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant, puisque le vrai premier ministre ne veut plus prendre la parole dans cette Chambre.

Est-ce que le ministre des Finances veut nous dire, nous préciser, maintenant qu'on a des réponses au compte-gouttes, que la réponse qu'il donnera à la Chambre des communes sera avant l'ajournement de vendredi? Sinon, on lui promet de continuer encore une couple de semaines durant cet été. Est-ce que ce sera maintenant, avant vendredi, que les personnes âgées vont avoir leur réponse?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je croyais avoir été assez clair. J'ai dit que j'aurais probablement quelque chose à annoncer avant que la Chambre ne s'ajourne.

● (1425)

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, nous venons d'entendre le ministre des Finances dire que le gouvernement pourrait revenir à la raison au sujet des pensions. On verra.

J'ai une question à poser au premier ministre, simplement pour éclaircir ce que le ministre des Finances a dit. Est-ce que le premier ministre va dire à la Chambre, et surtout aux retraités du Canada, si nous saurons avant vendredi ce que le gouvernement entend faire au sujet des dispositions du budget qui concernent les pensions.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne sais ce que je pourrais dire de plus au député.

M. Broadbent: Nous le savons, nous.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai dit qu'il y aura une annonce avant l'ajournement de la Chambre.

M. Turner (Vancouver Quadra): Pas «probablement». Il y «aura».

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il y aura une annonce avant que la Chambre ne s'ajourne.

Des voix: Bravo!

Des voix: Tout de suite!

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre!

L'ENDROIT OÙ VA SE FAIRE L'ANNONCE PROMISE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Comme c'est lui qui m'a dit en réponse à une question il n'y a pas tellement de jours que lorsque l'annonce serait faite, elle se ferait à la Chambre, le premier ministre veut-il nous donner l'assurance que l'annonce qu'on nous promet va se faire à la Chambre cette semaine? En second lieu, lorsqu'elle sera faite, ce sera à l'effet que les pensions de tous les retraités du Canada vont être pleinement indexées?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si l'on me permet de répondre à la question du député, cette déclaration va se faire à la Chambre et avant que la Chambre ne s'ajourne.

LES PENSIONS QUI SERONT INDEXÉES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Le ministre des Finances—je reviens à lui puisqu'il est évident que c'est lui qui va répondre aujourd'hui à ces questions—a déjà répondu à une question du chef de l'opposition au sujet de la décision prise par le gouvernement libéral antérieur d'indexer certaines retraites mais non les autres. Le ministre des Finances a dit, et j'ai noté ses paroles, «que les personnes âgées n'aiment pas cela». Puisque les personnes âgées n'aiment pas cela, selon lui, quand ce sont les libéraux qui le font, le ministre va-t-il nous donner l'assurance que le gouvernement conservateur ne fera pas la même chose?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je dis que je suis un homme tout à fait raisonnable.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je suis souple. J'écoute.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre!

M. Broadbent: C'est tout?

Questions orales

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À INSTITUER UNE ENQUÊTE SUR LA PROCÉDURE UTILISÉE POUR LA PROTECTION DES PASSAGERS DANS LES AÉROPORTS

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

A la suite des révélations selon lesquelles les mesures de sécurité à l'aéroport de Mirabel laissent grandement à désirer et souffrent de laisser-aller et que même l'accès aux pistes est véritablement une passoire, est-ce que le ministre est maintenant prêt à accepter qu'une enquête impartiale et indépendante soit instituée par le Bureau canadien de la sécurité aérienne sur tout le système de sécurité en place dans les aéroports canadiens sur la procédure que l'on utilise pour la protection des passagers dans les aéroports canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir que le Bureau canadien de la sécurité aérienne participe à l'enquête sur cet accident. Il formulera des recommandations et des observations, j'en ai la certitude, sur les lacunes qui existent ou semblent exister. Nous croyons que ces observations et recommandations seront soumises à Transports Canada.

Le Bureau canadien de la sécurité aérienne peut également tenir des audiences publiques, mais c'est à lui qu'appartient la décision. Néanmoins, le député doit comprendre que l'enquête débute tout juste. Nos représentants sont sur les lieux et collaborent avec les responsables indiens, américains et britanniques. Si des recommandations nous sont présentées, à mon ministère ou à moi, sur les mesures à prendre pour améliorer la sécurité, nous les examinerons d'un œil très favorable.

• (1430)

LA PROTECTION DES VOYAGEURS—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE INDÉPENDANTE

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse elle aussi au ministre des Transports. Ce qui nous préoccupe, ce n'est pas l'enquête sur les incidents. Il est bien évident qu'il y a enquête là-dessus. Je demande plutôt au ministre d'admettre qu'il importe, pendant que cette enquête se déroule, de garantir aux voyageurs qui se présentent dans les aérogares que les mesures voulues ont été prises pour assurer leur protection. Ce que nous avons demandé hier et continuons de réclamer aujourd'hui, c'est une enquête indépendante rapide sur les méthodes de sécurité appliquées à l'heure actuelle dans les aéroports canadiens.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le Bureau canadien de la sécurité aérienne peut, de sa propre initiative, faire enquête sur les questions de sécurité. Si les normes de sécurité semblent laisser à désirer, il nous le signalera certainement et il pourrait même aller jusqu'à faire une enquête approfondie.

Pour répondre à la question la plus précise, je tiens à informer le député que l'administrateur des transports aériens a communiqué aujourd'hui avec tous les administrateurs régionaux pour leur demander de veiller à renforcer les mesures de sécurité, notamment en ce qui concerne l'accès aux appareils, les portes d'embarquement, les laissez-passer ainsi que les voies d'accès à la zone des départs. En d'autres termes, il faut non seulement appliquer les normes mais aussi le faire avec la plus grande minutie. Le député a également réclamé une enquête complète du Bureau canadien de la sécurité aérienne. Bien sûr, nous étudierons la question . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Je comprends la gravité de la question, mais il y aurait peut-être lieu de faire une déclaration à l'appel des motions.

* * *

LES PENSIONS

LA PROMESSE ÉLECTORALE DU PREMIER MINISTRE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que, pendant la campagne électorale, il avait spécifiquement promis que si le parti conservateur prenait le pouvoir il indexerait totalement les prestations de sécurité de la vieillesse, pourrait-il garantir à la Chambre que, lorsque le gouvernement fera une déclaration, avant vendredi de cette semaine, il annoncera le respect de la promesse faite aux personnes âgées pendant la campagne?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le député n'utilise pas très bien le temps de la Chambre. Il pourrait certainement faire preuve d'un peu de patience.

M. Young: Les personnes âgées ont été très patientes avec le gouvernement.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Pour être juste, voudrait-il se lever et garantir aux personnes âgées que la promesse faite pendant la campagne électorale sera tenue? Par respect pour la dignité de nos personnes âgées, se lèvera-t-il pour déclarer cela?

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, contrairement à nos amis libéraux qui se prétendent en possession tranquille de la vérité et qui ont déjà présenté un programme qui a eu un impact hautement néfaste sur les moins bien nantis dans notre société, nous avons, tout au long de ce débat, écouté attentivement non seulement notre propre caucus, mais d'autres députés de la Chambre des communes y compris, bien sûr, mon honorable ami.

Le ministre des Finances a indiqué qu'une déclaration sera faite avant que l'on quitte cette enceinte, et elle le sera dans les prochaines heures ou les prochains jours, et je pense que ce sera de nature à rencontrer plusieurs des inquiétudes déjà exprimées.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION AU PLUS TÔT

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les députés de notre parti restent quelque peu sceptiques devant les déclarations faites par le ministre des Finances jusqu'ici aujourd'hui. Cependant, pour reprendre les propos du chef de mon parti, on ne peut pas résoudre un problème en rompant une autre promesse.

Des voix: Règlement!

M. Tobin: Je demande au premier ministre et à son ministre des Finances d'envisager de faire une déclaration, si possible cet après-midi. Sinon, dès que possible demain, pour permettre aux députés et aux personnes du troisième âge d'examiner la décision qui vient manifestement d'être prise, de façon à s'assurer que le gouvernement a bien honoré son engagement de novembre dernier à l'égard du principe de l'universalité.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je le dis à regret au député, mais au risque de gâcher sa longue fin de semaine, il est possible que la déclaration ne soit faite que vendredi.

L'ADOPTION DE LA MESURE D'EMPRUNT

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je pensais que nous connaîtrions aujourd'hui une journée de générosité et de bonne volonté.

Des voix: La question!

M. Tobin: Il est manifeste que le ministre des Finances a avalé de travers à midi car il n'est pas de très bonne humeur. Je tiens à nouveau à répéter les paroles de mon chef . . .

Des voix: La question!

M. le Président: A l'ordre. Le député pourrait-il poser sa question supplémentaire au lieu de faire toute cette introduction?

M. Tobin: Le ministre des Finances ne convient-il pas qu'il vaudrait mieux que le projet de loi d'emprunt soit adopté avant l'ajournement de la Chambre?

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Ne convient-il pas qu'il serait sage de faire une déclaration au plus tôt pour permettre aux parlementaires de tous les partis et aux personnes âgées de l'examiner, de façon à s'assurer qu'il a tenu sa promesse avant d'accorder au ministre le pouvoir d'emprunt demandé, dont il a grandement besoin, nous le savons, à condition qu'il agisse franchement avec nous?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à prévenir le député que s'il a recours aux menaces et au chantage, il n'obtiendra absolument rien. La dernière fois que le parti libéral a retardé un projet de loi d'emprunt, cela a coûté 15 millions de dollars aux contribuables, somme que nous aurions pu utiliser à bien d'autres fins. Avant qu'il ne commence à faire du chantage, il devrait bien réfléchir et se demander dans quels secteurs nous pourrions dépenser intelligemment ces 15 millions de dollars. Le chef de l'opposition le sait également.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

LES DROITS DE REDEVANCE DES SOCIÉTÉS PHARMACEUTIQUES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. On a chargé le professeur Eastman d'étudier la question de la fixation du prix des médicaments vendus sur ordonnance. Il a dit aux Canadiens que le système en vigueur depuis 1968 marchait très bien et que, pour permettre aux sociétés pharmaceutiques de récupérer leurs frais de recherche en réalisant un juste bénéfice, il fallait leur donner un droit de vente exclusif de ces médicaments pour quatre ans. Pourquoi le ministre a-t-il dit qu'il est disposé à donner à ces sociétés l'exclusivité pour six ans, ce qui coûtera 75 millions de dollars par an en frais supplémentaires aux Canadiens?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, en réponse à cette question, je voudrais tout simplement mentionner que nous avons effectivement rendu public le rapport Eastman au cours du mois de mai. Nous avons manifesté notre intention d'examiner diverses solutions, de façon à protéger le plus possible les consommateurs canadiens. Je n'ai aucunement annoncé notre intention de donner une protection additionnelle de six ans. J'ai dit que cela demeurait une des possibilités et que c'était encore à l'état de consultation.

[*Traduction*]

LA RECHERCHE DES SOCIÉTÉS PHARMACEUTIQUES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux d'apprendre que le ministre n'a pas encore décidé s'il leur accorderait l'exclusivité pour six ans. J'espère qu'il n'oubliera pas les conseils du président du Conseil des sciences du Canada; il a affirmé que l'argument selon lequel les sociétés feraient plus de recherche ne tient pas debout parce qu'elles n'ont jamais fait beaucoup de recherche et qu'elles n'en feront probablement pas beaucoup à l'avenir.

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je garantis au député que nous ne perdons pas de vue les intérêts des consommateurs canadiens. C'est ce que nous comptons faire lorsque nous annoncerons notre politique.

Questions orales

● (1440)

LES PÉNITENCIERS

LES INFRACTIONS COMMISES PAR DES DÉTENUS PENDANT DES ABSENCES TEMPORAIRES SANS SURVEILLANCE

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général suppléant. A une question écrite concernant le nombre d'infractions commises par des détenus pendant des absences temporaires sans surveillance, on a répondu que ce genre de données ne figuraient pas dans le système de renseignements sur les contrevenants.

Étant donné que les députés, y compris les ministres, ne peuvent ni évaluer ni superviser le programme d'absences temporaires, le ministre s'assurera-t-il que ces données sont versées dans le système de renseignements sur les contrevenants?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député nous prouve par sa question combien il peut nous être utile en nous signalant les lacunes en question. Le système actuel de renseignements sur les contrevenants est en cours de révision actuellement justement parce que le député a signalé ces lacunes en matière de statistiques et on réglera incessamment le problème qu'il nous a signalé. Je lui sais gré d'avoir attiré l'attention du ministre sur cette question.

* * *

LES PÊCHES

LA PRÉTENDUE INGÉRENCE POLITIQUE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir en septembre dernier, j'ai reçu de nombreuses plaintes de pêcheurs d'un bout à l'autre du pays qui protestent contre l'ingérence du ministère dans les pêches. On se plaint notamment du fait que des suspensions ont été levées, des bateaux confisqués ont été remis à leur propriétaire, des permis qui n'auraient pas dû être octroyés l'ont quand même été, et d'autres griefs. Nous en sommes au point que des pêcheurs qui ont été pris à pêcher illégalement peuvent s'adresser à leur député conservateur pour se sortir d'affaire. Le ministre garantira-t-il aujourd'hui à la Chambre qu'il mettra fin immédiatement à toute ingérence politique dans les pêches?

M. Crosbie: On a enduré cela pendant mille ans sous le règne libéral.

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je dirai à la Chambre aujourd'hui que le système en vertu duquel on demande au ministre des Pêches et des Océans de prendre d'autres mesures après qu'un tribunal a prononcé une condamnation est, à mon avis, un mauvais système. Je presserai la Chambre et mes collègues de faire en sorte que la législation et les règlements qui s'imposent soient mis en œuvre afin de mettre fin à cette pratique.

M. Johnston: Vous essayez de noyer le poisson.

L'OCTROI DES PERMIS

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, si le ministre croit que ce n'est pas une bonne chose, pourquoi a-t-il exercé son droit à plusieurs reprises pour faire exactement ce qu'il dénonce?

Je demande au ministre s'il donnera à la Chambre l'assurance que, depuis septembre dernier, on n'a accordé aucune faveur spéciale à des gens à cause de leurs liens avec le parti progressiste conservateur, notamment en ce qui concerne l'octroi de permis de pêche. Oui ou non?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'espère que nous respecterons la tradition observée par le gouvernement précédent, qui veillait scrupuleusement à octroyer des permis uniquement quand toutes les conditions voulues étaient réunies.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

LES AUDIENCES DU COMITÉ DES DROITS À L'ÉGALITÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Il y a deux semaines, le comité des droits à l'égalité a voté pour demander que son mandat soit prolongé de trois mois, car il n'a pu tenir aucune audience au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, dans le Nord, à Québec, ni même à Terre-Neuve, la province du ministre. Aujourd'hui, le comité a appris qu'il serait dissous sans avoir la possibilité d'entendre les citoyens de ces régions. Je tiens à demander au ministre s'il est prêt à revenir sur sa décision et à prolonger le mandat du comité, comme ce dernier l'a demandé il y a 15 jours, afin que tous les Canadiens puissent se faire entendre et non pas seulement ceux qui ont déjà été entendus.

M. Broadbent: Ceux de votre région.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis ravi de voir que le député a changé son fusil d'épaule au sujet de ce rapport car au départ, il s'opposait à la mise sur pied de ce comité. Il ne voulait pas qu'il consulte les Canadiens. Maintenant, il veut prolonger son mandat. Le gouvernement est d'accord pour le prolonger jusqu'à la fin de septembre. Cela laisse juillet, août et septembre et j'espère que le comité aura tout le temps d'aller à Terre-Neuve et d'en revenir au cours de ces trois mois.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, notre personnel vient de nous dire aujourd'hui qu'il était impossible que le comité remplisse sa mission d'ici le 30 septembre. Je tiens à demander de nouveau au gouvernement pourquoi il musèle le comité. Pourquoi le gouvernement n'est-il pas prêt à entendre les opinions des groupes de femmes, des handicapés et des minorités, non seulement du centre, mais aussi de Terre-Neuve et du Nord ainsi que des autres provinces. Pourquoi le gouvernement dissout-il cet important comité maintenant?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est la Chambre qui a mis sur pied ce comité qui devait présenter son rapport d'ici le 7 septembre, je crois. Les partis de l'opposition n'étaient pas très favorables à son établissement. A mon grand plaisir, ils se sont rendus compte qu'il jouait un rôle utile et j'espère que, d'ici la fin de septembre, le comité aura eu tout le temps de nous présenter son rapport. Nous sommes prêts à prolonger son mandat jusqu'à la fin de septembre et nous prendrons ensuite les mesures qui s'imposent pour résoudre les questions urgentes que vous vouliez nous voir régler il y a déjà plusieurs mois.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI SUR LA STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

LES INTERPRÉTATIONS DES MODIFICATIONS

M. Bob Porter (Medicine Hat): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Les audiences au sujet du projet de loi C-25 se sont terminées ce jeudi-là. En fin de semaine, les éleveurs de l'ouest du Canada, notamment de l'Alberta, m'ont fait part de leur inquiétude au sujet des modifications apportées à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Il semble y avoir bien des interprétations différentes des modifications. Le ministre a-t-il reçu des messages de ses homologues provinciaux et des porte-parole de l'industrie et quelles mesures prend-il pour dissiper ces inquiétudes?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je m'empresse de répondre à la question du député. Je veux lui signaler que j'ai reçu des messages et des télégrammes de l'Alberta et de la Saskatchewan. Il y a bien des malentendus et des interprétations erronées quant à l'objet de la modification, ce qui me préoccupe vivement.

Cette modification ne supprime pas la surenchère, car elle tient compte de la réalité. Cette modification nous permet de remédier à toutes les déformations du marché dans l'industrie.

J'invite les provinces, les dirigeants agricoles et les éleveurs canadiens à se réunir pour discuter et élaborer ensemble une formule qui apportera à l'agriculture canadienne des avantages à moyen et à long terme.

* * *

LE BUDGET

L'INCIDENCE SUR L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il doit savoir que la Fédération de l'agriculture de l'Ontario a adopté récemment, lors d'une réunion d'urgence, une résolution condamnant le budget pour avoir trahi les agriculteurs du Canada, totalement négligé le processus de consultation et négligé les besoins légitimes des agriculteurs de tous le pays. Je voudrais demander au ministre, puisqu'il a l'air d'humeur conciliante, s'il est disposé à présenter de nouvelles mesures budgétaires pour proposer des obligations agricoles à long terme et à faible taux d'intérêt, comme son parti l'avait promis pendant la campagne électorale et comme l'a recommandé le comité des finances de la Chambre des communes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que mon collègue, le ministre de l'Agriculture, est plus à même que moi de donner une réponse complète à cette question. Un certain nombre des promesses que nous avons faites pendant la campagne sont reprises dans une note qu'il vient de faire paraître, et je suis certain que le député et la Fédération de l'agriculture de l'Ontario souhaiteraient prendre connaissance de ce texte qui souligne un certain nombre de promesses qui ont été tenues.

Nous avions, par exemple, dit que nous ferions quelque chose pour les gains en capital sur les exploitations agricoles. Nous avions dit que nous ferions quelque chose pour les taxes sur le carburant agricole et nous avons mis en place un rabais qui a procuré 150 millions de dollars aux agriculteurs. Nous avions dit que nous apporterions des modifications au système métrique très utiles aux agriculteurs. Je pourrais continuer encore, mais je pense que le ministre de l'Agriculture est mieux placé que moi pour répondre complètement à cette question.

LA TAXE D'ACCISE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, si le ministre des Finances avait pris la peine de lire correctement son propre budget, il saurait que tout ce que celui-ci prévoit, c'est une disposition visant à aider les agriculteurs à quitter leur exploitation, alors qu'il y a déjà beaucoup trop de saisies d'hypothèques. Le ministre avait parlé de diminuer la taxe d'accise de 9 p. 100 à l'automne dernier—en fait, de 10 p. 100—mais dans son budget . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Ce préambule traîne en longueur. Y a-t-il une question, s'il vous plaît?

M. Foster: Merci, monsieur le Président, j'y viens. Étant donné que le budget prévoit une taxe d'accise de 9c. par gallon à partir du 1er septembre, je voudrais savoir si le ministre consentirait à accorder une exemption aux agriculteurs et à ne pas imposer cette taxe sur les récoltes, comme on l'appelle, juste au début de la récolte d'automne?

• (1450)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député certaines autres choses que je n'ai pas mentionnées dans ma première réponse. Nous avons abaissé le taux d'intérêt du crédit agricole . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ils n'aiment pas écouter les bonnes nouvelles. Nous avons abaissé le taux d'intérêt sur les prêts de la Société du crédit agricole de 16.25 p. 100 à 12.75 p. 100, si je ne me trompe. Durant la même période, les taux d'intérêt ont baissé, ce qui a aidé tous les agriculteurs. Le prix de l'essence pour les agriculteurs baisse aussi. Je pense que les agriculteurs ont de nombreuses raisons d'être reconnaissants à notre gouvernement des politiques très progressistes qu'il a suivies à l'instigation de mon collègue, le ministre de l'Agriculture.

Questions orales

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

L'ACHAT DE VOITURES DE POMPIERS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai quelques questions à poser au ministre des Transports. Il y a plusieurs mois, l'Union canadienne des employés des transports a averti le gouvernement que s'il n'y prenait garde, les compressions budgétaires et les retards de livraison mettraient en péril la sécurité sur terre et dans les airs. Le gouvernement a donc commandé 75 voitures de pompiers neuves pour lesquelles on avait débloqué des crédits il y a plus de deux ans. La livraison de ces voitures semble maintenant causer des problèmes, ce qui abaisse d'un ou de deux niveaux la qualité des services de lutte contre les incendies, selon les normes que s'est fixées le ministère des Transports. Le ministre peut-il me dire pourquoi la livraison des 75 nouvelles voitures de pompiers tarde tant? J'espère que ce n'est pas parce qu'elles sont d'un rouge libéral au lieu d'un bleu conservateur.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je signale d'abord au député que le Canada possède des normes qui sont parmi les plus élevées au monde en ce qui concerne la prévention et l'extinction des incendies en cas d'écrasement. Elles sont bien supérieures à celles de l'Australie et des États-Unis. Pour répondre plus précisément à sa question, il se peut qu'on ait réorganisé le financement, mais il n'y a pas eu carrément d'annulation ainsi que le député veut le laisser entendre.

LA NATURE DE L'ENQUÊTE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, alors que 109 employés du ministère affectés au service des incendies risquent d'être mis à pied, le ministre fait des histoires à propos de voitures de pompiers. En ce qui concerne l'enquête en cours, je voudrais savoir qui en est chargé . . .

Des voix: Règlement!

M. Benjamin: Je ne veux pas parler de la catastrophe de la semaine dernière.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai donné la parole au député pour poser une question supplémentaire qui aurait dû concerner les voitures de pompiers.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre s'il s'agira d'une enquête indépendante et si le mandat englobera les questions de sécurité, notamment les voitures de pompiers . . .

M. le Président: En toute déférence, je reconnais que la question est importante, mais ce n'est pas une question supplémentaire.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

LES DISPOSITIONS DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU TOUCHANT LES PERSONNES ÂGÉES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du comité spécial sur les droits à l'égalité en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés. Je voudrais savoir si le comité entendra des témoignages concernant la façon dont la Loi de l'impôt sur le revenu traite les personnes âgées qui arrivent à leur soixante-et-onzième anniversaire et détiennent des certificats enregistrée d'épargne-retraite, car elles sont forcées, à cause de leur âge et à la différence des autres Canadiens, d'acheter des rentes viagères d'une société d'assurance ou d'adhérer à des caisses enregistrées de retraite.

M. Patrick Boyer (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur le Président, aussi rare soit-il que des députés de l'arrière-ban posent des questions, il est encore plus rare qu'on nous en pose. Je me réjouis de la question et, au nom du comité, j'y répondrais par l'affirmative, bien que pas plus tard qu'il y a huit ou neuf mois le député de Burnaby ait demandé au ministre de la Justice dans quel délai notre comité serait tenu de faire rapport à la Chambre. Étant donné que le comité doit déjà entendre les témoignages de quelque 600 groupes et particuliers, il nous faudra examiner cette possibilité et en débattre au comité. Je ferai connaître la réponse au député.

* * *

LE BUDGET

LA PETITE ENTREPRISE—L'INCIDENCE DE LA TAXE DE VENTE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans son exposé budgétaire du 23 mai, il a annoncé qu'à compter du 1er juillet, la taxe de vente s'appliquera à de nouveaux articles, ce qui veut dire que les consommateurs en général et surtout les pensionnés verront leur pouvoir d'achat diminuer et bon nombre d'entre eux tomberont en-dessous du seuil de la pauvreté. Comment le ministre des Finances peut-il dire que son budget est juste et qu'il aide la petite entreprise si l'application de la taxe de vente à d'autres produits et l'augmentation des taux de la taxe de vente réduiront l'activité de la petite entreprise, par conséquent, le nombre de nouveaux emplois qui seront créés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, à tout prendre, les représentants du secteur de la petite entreprise, qu'il s'agisse de porte-parole importants de l'industrie ou de personnes qui travaillent dans le secteur de la petite entreprise, appuient de tout cœur l'objectif et les détails de ce budget. Je pense donc que le député se trompe.

Je lui rappelle que certains députés de son côté de la Chambre affirmaient que le secteur de la petite entreprise allait s'effondrer par suite des mesures prises le 8 novembre. Depuis, 150,000 emplois ont été créés dans ce secteur. Les députés des partis de l'opposition se complaisent dans le pessimisme et affirment que la fin du monde est proche et que tout ira mal alors que les faits prouvent que tout se passe bien.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT VA ACCORDER UN DÉLAI AUX ENTREPRISES CANADIENNES DE CIMENT PRÉFABRIQUÉ EN CE QUI A TRAIT À LA TAXE DE VENTE DE 6 P. 100

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Le ministre des Finances dit que son budget est vraiment bon. J'aimerais donc lui poser la question supplémentaire suivante.

Pourquoi le ministre des Finances place-t-il en difficulté les entreprises canadiennes de ciment préfabriqué en leur imposant une taxe de vente de 6 p. 100 à partir du 1er juillet sans tenir compte des contrats signés avant le 23 mai? Est-ce qu'il va leur accorder un délai jusqu'au 1er janvier 1986 afin qu'elles puissent prévoir cette augmentation-là sans se diriger vers la faillite?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est un très bon exemple des propos contradictoires des députés de l'opposition. Je conseille au député de parler au chef de son parti, qui avait dit que nous devrions restreindre le déficit. Il devrait parler à d'autres membres de son caucus, qui ont dit que nous devrions supprimer les échappatoires et les exemptions du régime fiscal et élargir l'assiette fiscale. Il devrait réfléchir à ce que disent ses collègues. Voilà ce que nous essayons de faire dans le cadre du dernier budget. C'est une tâche d'une grande envergure qui reçoit l'appui de gens de tout le pays qui veulent essayer de restreindre le déficit. Les membres des industries touchées comprennent la nécessité d'entreprendre cette tâche et ils sont prêts à l'accepter.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES OFFERTS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre est-il toujours d'avis, comme il l'a déclaré tant à l'Association des hôpitaux du Canada qu'aux ministres provinciaux de la Santé, que le réseau de soins médicaux devrait recourir à des fonds privés pour maintenir la qualité des services dont bénéficient les Canadiens à l'heure actuelle?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis content que le député pose la question, car je crois que ce n'est pas de cette façon que l'on devrait interpréter cette affaire. Ce qui arrive avec l'infrastructure hospitalière et le réseau des soins médicaux en général, c'est que compte tenu des défis qui se posent à nous tous dans le domaine des soins médicaux, nous en sommes à nous demander s'il n'y a pas des secteurs où nous pourrions obtenir une meilleure rentabilité par le biais de la privatisation. Par exemple, il y a dans les hôpitaux des services qui ont été privatisés, tels les services de buanderie. Lorsque le député et les journalistes entendent le mot «privatisation», ils ne devraient pas en déduire tout de suite que les hôpitaux proprement dits seraient privatisés.

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, après ce qui me semble être une réponse bien entortillée, puis-je demander carrément au ministre . . .

M. Hnatyshyn: Vous êtes le spécialiste.

M. Deans: Merci. Le ministre est-il d'accord avec le premier ministre pour dire que le gouvernement canadien n'a pas pour politique d'obliger le réseau médico-hospitalier du Canada à recourir à des fonds privés pour maintenir la qualité de ses services?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, oui, je suis d'accord là-dessus avec le premier ministre et c'est aussi ce que j'ai dit. Cela a toujours été ma position. Si le député se renseignait auprès d'administrateurs d'hôpitaux, il verrait que dans bien des hôpitaux un peu partout au Canada, on cherche le moyen le plus rentable de dispenser les services. C'est la responsabilité des administrateurs et je ne crois pas que nous devrions restreindre leurs options, car ils s'efforcent d'offrir le meilleur réseau de soins médicaux compte tenu de leur situation financière.

* * *

• (1500)

LES CRIMINELS DE GUERRE

L'ACCÈS AUX DOSSIERS DU MINISTÈRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. Le premier ministre sait probablement que j'ai été invité à collaborer avec la commission Deschenes qui enquête sur les criminels de guerre qui résident au Canada. Pour me préparer à cette tâche, j'ai demandé au solliciteur général de m'autoriser à examiner les dossiers du ministère de l'époque où j'assumais ce maroquin. Cette autorisation m'a été refusée. Le premier ministre pourrait-il ordonner au solliciteur de me l'accorder, de façon que je puisse vraiment me préparer à collaborer avec cette commission?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ignorais que mon honorable collègue avait été invité à collaborer avec la commission Deschesnes. J'avais espéré il y a quelques années qu'une commission de ce genre soit établie et je pense que c'est tout à l'honneur du gouvernement que cette commission soit maintenant chargée d'étudier cette importante question.

J'ignorais que mon honorable collègue avait été invité à y collaborer. J'examinerai volontiers l'affaire qu'il a portée à mon attention et voir de quelle manière je pourrais favoriser cette démarche.

Travaux de la Chambre

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler que, à l'exception de deux, les pétitions que des députés ont présentées le mardi 25 juin 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

Le pétition présentée par la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) et celle présentée par la députée de Saint-Michel-Ahuntsic (Mme Killens) ne sont pas conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

Les pétitions présentées par le député d'Oshawa (M. Broadbent), qui les a remises au greffier, sont aussi conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES—9E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le neuvième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Il porte sur la motion des voies et moyens qui lui a été renvoyée le 13 mai. Le rapport est daté du 9 mai. Il est dans les deux langues officielles.

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS—2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des privilèges et élections, dans les deux langues officielles.

[*Français*]

TRANSPORTS—3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du Comité permanent des transports, dans les deux langues officielles.

POLITIQUE ET PROGRAMMES DE LANGUES OFFICIELLES—2E RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes de la politique et des programmes de langues officielles et, évidemment, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je me demande si le leader à la Chambre est disposé à confirmer les travaux de la Chambre pour aujourd'hui, voire pour les jours suivants?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je crois que nous commencerons l'étude du projet de loi modifiant les paiements anticipés sur les récoltes aujourd'hui. Je voudrais ensuite passer si possible à l'étude du projet de loi C-25 concernant la stabilisation des prix agricoles. On nous a laissé entendre que nous pourrions procéder à l'étude de ces projets de loi en troisième lecture aujourd'hui.

Le leader de l'opposition officielle à la Chambre le sait, j'avais donné il y a un certain temps une liste des projets de loi que nous aimerions faire adopter avant l'ajournement. Les deux projets de loi dont je viens de parler entrent dans cette catégorie. Parmi les autres, il y a le projet de loi sur la vente de la Société des transports du nord Limitée dont le comité permanent des transports doit faire rapport à la Chambre aujourd'hui, si je ne m'abuse.

Je crois que la Chambre serait disposée à terminer l'étude de ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture pour permettre au Sénat de l'adopter et pour qu'il reçoive la sanction royale.

Parmi les autres projets de loi que je voudrais voir adopter avant que la Chambre n'ajourne pour les vacances d'été, il y a celui qui concerne la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, qui est toujours au comité, si je ne m'abuse; j'espère toutefois que le comité pourra en faire rapport demain au plus tard. On a également parlé d'autres projets de loi et notamment d'un projet de loi visant à augmenter le nombre de juges dans certaines provinces, à la demande de celles-ci. Ce projet de loi ne prête pas à controverse, d'après moi. J'ose espérer que la Chambre sera disposée à l'adopter à toutes les étapes pour permettre au Sénat de l'adopter également.

Monsieur le Président, nous avons eu par ailleurs des discussions sur les modifications au Règlement visant à mettre en œuvre les recommandations du premier rapport du comité permanent de la réforme de la Chambre des communes pour le début de septembre. Les leaders à la Chambre se sont mis d'accord à ce sujet, je pense.

Il y aura un projet de loi modifiant la Loi sur la Chambre des communes qui créera, conformément aux recommandations du comité permanent de la réforme de la Chambre des communes, la nouvelle commission de l'économie intérieure à partir du 9 septembre 1985.

Voilà certains des projets de loi qui figurent sur la liste que j'ai donnée et que nous aimerions voir adopter avant l'ajournement. J'ai peut-être oublié un ou deux autres projets de loi, comme celui sur le pouvoir d'emprunt mais, comme vous le savez, monsieur le Président, le fait que je mentionne ce projet en dernier ne veut pas dire qu'il soit le moins important. Ce projet de loi devra être adopté avant que les députés ne puissent penser à partir en vacances. Nous espérons qu'il sera adopté avant vendredi. Toutefois, je m'en remets aux députés de l'opposition. S'ils veulent se conduire de façon irresponsable et refuser aux Canadiens l'avantage de pouvoir emprunter, ce qui voudrait dire que ceux que l'opposition prétend protéger en souffriraient, je pense que ce serait terrible . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, simplement pour préciser l'intéressante déclaration du leader à la Chambre du gouvernement, à propos des deux premières choses qu'il a mentionnées, il me semble me rappeler que je lui avais dit, lors de nos consultations, combien nous pourrions avoir d'intervenants, ce qui l'a peut-être amené à conclure que la troisième lecture aurait lieu rapidement. Toutefois, je voudrais qu'il sache bien que, même si nous comprenons son souci de planifier la troisième lecture, je n'ai rien promis d'autre que de limiter le nombre d'intervenants.

En ce qui concerne le dernier point du leader du gouvernement à la Chambre, je tiens à dire officiellement que le gouvernement détient actuellement un pouvoir d'emprunt qui s'étend jusqu'au début de septembre. Les intérêts des personnes âgées du Canada passent certainement avant la mauvaise gestion des finances gouvernementales.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, en ce qui concerne la question du leader de l'opposition à la Chambre, au cours de nos discussions—et je ne pense pas dévoiler le secret de nos réunions—j'avais dit clairement que nous parlions de projets de loi que nous pensions voir adopter avant l'ajournement.

Au cours de cette discussion, bien entendu, j'ai retiré des projets que j'aurais aimer faire adopter, pour respecter les désirs de l'opposition. Toutefois, il était entendu que nous avancerions dans la liste modeste que j'ai proposée, durant le temps qu'il nous reste. Je sais que nous avons fait des progrès, mais il n'en demeure pas moins que la liste est là et je pense que nous devrions essayer de terminer l'étude de toutes les mesures prévues.

Si la Chambre n'adopte pas le projet de loi d'emprunt, les personnes âgées seront les premières à en pâtir dans notre pays . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais faire une remarque. Cette discussion ne nous mène à rien. Je me demande si le leader parlementaire du gouvernement envisagera de convoquer une réunion pour que nous discutions de tout cela de façon habituelle.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Pour tirer les choses au clair au sujet de cette liste, le leader parlementaire du gouvernement peut-il me dire—étant donné l'intérêt que cette question suscite à Vancouver—quels sont ses projets au sujet de la modification au Code criminel touchant la prostitution. Il s'agit, je pense, du projet de loi C-49. Figure-t-il sur sa liste ou l'étude de cette mesure doit-elle être reportée à l'automne?

M. Crosbie: Vous l'avez bloqué, Waddell.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, cette mesure occupe une place prioritaire sur notre liste. C'est l'un des projets de loi dont j'ai parlé. J'étais tout prêt à le mettre en délibération, mais le leader parlementaire du parti du député a déclaré qu'il n'était pas question d'adopter ce projet de loi. Il fait partie des priorités du gouvernement, mais le Nouveau parti démocratique l'a bloqué et ne nous laissera pas l'adopter avant l'été . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Hnatyshyn: . . . ce qui va créer des difficultés injustifiées dans bon nombre de villes du pays.

M. le Président: Cet échange me porte à croire qu'il vaut mieux discuter ailleurs des travaux de la Chambre.

Permettez-moi d'interrompre les affaires courantes. Je tiens à faire consigner une décision au compte rendu. Je voulais le faire au début.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DANS LES *PROCÈS-VERBAUX* DU 20 JUIN 1985—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Le député de Western Arctic (M. Nickerson) a invoqué le Règlement pour demander à la présidence d'examiner les délibérations du 20 juin 1985 en ce qui concerne la motion nº 7 portant sur le projet de loi C-36 modifiant la Loi sur l'aéronautique, motion présentée à l'étape du rapport. J'ai accédé à sa requête.

• (1510)

Le député a eu raison de signaler que les *Procès-verbaux* ne reflétaient pas fidèlement le déroulement des délibérations. Néanmoins, je le renvoie au commentaire nº 149, paragraphe 1, de la cinquième édition de Beauchesne. On y lit que les *Procès-verbaux* doivent consigner tout ce qui se fait à la Chambre ou, et j'insiste sur cette conjonction, tout ce qui est supposé s'y être fait. Au moment de l'étude de la motion du député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus) et par la suite, la Chambre a adopté des procédures exceptionnelles. En effet, on a demandé le consentement unanime afin de revenir à l'étape du rapport pour faire rejeter la motion, qui avait été adoptée. Le compte rendu montre que la motion a été rejetée. Je rappelle encore que, comme le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) l'a dit, tout cela s'est fait avec le consentement unanime. Une fois la motion nº 7 rejetée, la Chambre a poursuivi le débat de troisième lecture. Si l'on avait tenté, dans les *Procès-verbaux*, de rendre compte de tout ce processus, il aurait été extrêmement difficile de s'y retrouver. En outre, on aurait fourni bien plus de renseignements qu'il n'en fallait pour rendre compte de la décision finale de la Chambre. Ce qui a été consigné, c'est la décision de la Chambre, prise avec le consentement unanime. J'estime donc que les *Procès-verbaux* sont conformes au Règlement.

En ce qui concerne la masse, qui se trouvait sur le bureau, je dirai simplement que, à l'étape du rapport, elle doit y être. C'est seulement lorsque la Chambre siège en comité plénier que la masse est placée sous le bureau.

* * *

PÉTITIONS

L'INDEXATION INTÉGRALE DE LA PENSION DE VIEILLESSE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais déposer quelques pétitions portant la signature d'un grand nombre de résidents du 920, rue Ouellette, immeuble d'appartements pour personnes âgées de Windsor, en Ontario. Elles demandent au gouvernement de respecter l'engagement qu'il a pris durant la campagne électorale de l'été 1984 de maintenir l'indexation intégrale de la pension de vieillesse.

J'ai des pétitions envoyées par des habitants du 120, rue Oak, immeuble pour personnes âgées comme celui que je viens de mentionner, de Windsor en Ontario. Ils demandent au gouvernement de respecter l'engagement qu'il a pris durant la campagne électorale de l'été 1984 et de maintenir l'indexation intégrale de la pension de vieillesse.

En outre, j'ai des pétitions d'habitants du 9150, rue Wyandotte Est, de Windsor. Ils demandent au gouvernement de respecter l'engagement qu'il a pris durant la campagne électorale de l'été 1984, de maintenir l'indexation intégrale de la pension de vieillesse.

J'ai également une pétition signée par les habitants du 1989, rue Wyandotte Ouest à Windsor. Ils demandent eux aussi au gouvernement de respecter l'engagement qu'il a pris durant la campagne électorale de l'été 1984 de maintenir l'indexation intégrale de la pension de vieillesse.

Enfin, j'ai un grand nombre de pétitions signées d'un nombre considérable de personnes habitant en divers endroits de la ville de Windsor, en Ontario. Elles demandent également au gouvernement de respecter l'engagement qu'il a pris durant la campagne électorale de l'été 1984 de maintenir l'indexation intégrale de la pension de vieillesse.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, j'interviens au nom de 6,560 électeurs de la circonscription de Central Nova qui était représentée précédemment par le premier ministre (M. Mulroney). Ces électeurs disent être tout à fait insatisfaits de la décision du premier ministre de ne pas tenir l'engagement qu'il a pris lors de la campagne électorale de 1984 de maintenir la pleine indexation des pensions de vieillesse. Ils implorent humblement le premier ministre de tenir compte de cette pétition et de revenir sur sa décision.

Je voudrais présenter une pétition au nom de 254 électeurs de la circonscription fédérale de St. Paul's, qui est représentée à l'heure actuelle par la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall). Ces personnes demandent au premier ministre de respecter l'engagement qu'il a pris lors de la campagne électorale de 1984 et de maintenir la pleine indexation des pensions de vieillesse.

J'ai également une pétition signée par 265 habitants de la circonscription de Vancouver-Centre. Ils sont tout à fait consternés par la décision du gouvernement de ne pas tenir la promesse qu'il a faite lors de la dernière campagne électorale. Ils prient humblement le premier ministre de revenir sur sa position au sujet de la désindexation des pensions.

J'ai en main une autre pétition signée par des habitants de la circonscription de Saskatoon-Ouest, représentée à l'heure actuelle par le leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn). Les pétitionnaires implorent humblement le premier ministre et les députés siégeant sur les premières banquettes de retirer leur proposition relative à la désindexation. Ils espèrent que le gouvernement prendra cette décision avant que nous n'ajournions pour l'été.

J'ai aussi une pétition signée par 1,074 habitants de la circonscription d'Ontario, représentée à l'heure actuelle par un député de l'arrière-ban conservateur. Ces personnes sont extrêmement inquiètes du fait que le premier ministre a choisi . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. J'espère que le député cessera de préciser qui représente la circonscription concernée. Cela n'a aucune importance. Passons aux pétitions.

M. Frith: Monsieur le Président, nous espérons que cela aura de l'importance d'ici à vendredi prochain. Quoi qu'il en soit, ces personnes m'ont dit être consternées par le fait que le premier ministre du Canada montre qu'il fait peu de cas des promesses qu'il a faites lors de la campagne électorale en 1984, et elles implorent humblement le gouvernement actuel de tenir compte de leurs plaintes et de revenir sur sa position d'ici à vendredi prochain.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée de 116 électeurs de la circonscription de Son Honneur le Président, à Edmonton. Les signataires réclament la réindexation intégrale des pensions de la vieillesse. Je sais que Son Honneur voudra prendre note de cette requête.

J'ai d'autres pétitions que j'ai groupées pour éviter de devoir mentionner chaque municipalité, mais je voudrais énumérer un certain nombre de régions de la Colombie-Britannique où des réunions ont lieu. J'ai donc des pétitions en provenance de Sardis, Abbotsford, Clearbrook, Aldergrove et Surrey, lesquelles réclament toutes l'indexation complète des pensions de la vieillesse. J'en ai d'autres de l'île de Vancouver où les signataires demandent la même chose. J'ai aussi un certain nombre de signatures de résidents de localités de la région sud de la province. Je ne vais pas toutes les énumérer, mais il y en a de Vancouver, Vancouver-Ouest, Richmond, Burnaby, Delta et Harwood. Dans toutes ces pétitions, les signataires demandent que le gouvernement reconsidère sa politique et réindexe intégralement les pensions de la vieillesse.

[*Français*]

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, j'ai une pétition provenant de personnes retraitées, de la résidence 6800 boulevard Gouin, dans la belle circonscription de Bourassa, qui demandent au premier ministre du Canada, le très honorable Brian Mulroney, de respecter l'engagement qu'il avait pris durant la campagne électorale de l'été 1984 de rétablir la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

[*Traduction*]

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition de quelque 300 personnes âgées résidant au 1920 de la rue Power dans ma circonscription, et au 201 Rumball Terrace. Les pétitionnaires demandent au gouvernement conservateur d'honorer la promesse qu'il a faite pendant la dernière campagne électorale en rétablissant l'indexation des pensions de vieillesse.

J'ai aussi une pétition signée de quelque 700 citoyens de la ville de Capreol où j'habite, soit environ 25 p. 100 de la population. Les signataires invitent le gouvernement à honorer les promesses qu'il a faites aux Canadiens, puisque les conservateurs ont promis qu'ils indexeraient intégralement les pensions de la vieillesse. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de rétablir l'indexation.

J'ai également le privilège et le plaisir de présenter une pétition au nom de citoyens d'Ottawa qui invitent le gouvernement conservateur à être fidèle à la promesse qu'il a faite aux électeurs pendant la campagne électorale, à savoir que les pensions de la vieillesse seraient pleinement indexées et que c'était là un principe sacro-saint. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de respecter ce principe.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par quelque 600 commettants de la région d'Ottawa-Carleton, signatures récoltées par des personnes âgées d'Ottawa-Carleton. La plupart des signataires avaient voté progressiste conservateur et ont dit «never again»! La pétition provient des centres d'achat de Elmvale Acres et de Heron Gate Mall, et les signataires demandent au gouvernement . . .

• (1520)

[*Traduction*]

. . . les pétitionnaires, dis-je, demandement humblement au gouvernement conservateur de respecter la promesse qu'il a faite pendant la campagne électorale de l'été dernier en maintenant l'indexation complète des pensions de la vieillesse.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai également une pétition qui provient de ma circonscription, sur la rue Bernard, signée par 75 commettants et résidants de cette belle rue demandant au gouvernement progressiste conservateur de respecter son engagement qu'il avait pris durant la campagne électorale et de conserver la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

Également, monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer une autre pétition provenant de la rue Queen Mary, dans ma circonscription d'Ottawa-Vanier, de Prince-Albert et des belles rues d'Overbrook. Les pétitionnaires de cette région de ma circonscription demandent au gouvernement progressiste conservateur de tenir promesse et de ne pas soumettre les citoyens âgés de ce pays au fardeau de réduire le déficit du gouvernement fédéral et de maintenir l'indexation des pensions de façon universelle.

J'ai également une dernière pétition, monsieur le Président, pour aujourd'hui, provenant de gens de ma circonscription encore une fois, de la région de Sandy Hill (Côte-de-Sable), qui demandent à cette Chambre . . .

[*Traduction*]

. . . les pétitionnaires, dis-je, demandent humblement au gouvernement conservateur de respecter la promesse qu'il a faite pendant la campagne électorale de l'été dernier en maintenant l'indexation complète des pensions de la vieillesse.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je désire présenter un certain nombre de pétitions. L'une d'elles provient de la belle circonscription de Hamilton-Ouest, de St. John's Place, où l'on rencontre des porte-parole très autorisés des personnes âgées, dont Lorraine Watson. Les pétitionnaires invitent le premier ministre (M. Mulroney) et son gouvernement à être fidèles à leur parole en ce qui concerne les pensions. La pétition est signée de plusieurs centaines de personnes de First Place et Sanford Place, de même que de St. John's Place. Ces personnes ont travaillé d'arrache-pied pour faire passer le mot d'ordre aux habitants de Hamilton.

J'ai aussi d'autres pétitions en provenance de la péninsule du Niagara. J'ai reçu des appels de partout dans la péninsule . . .

M. Hnatyshyn: Règlement!

Mme Copps: . . . me demandant ce que faisaient les députés. J'ai une pétition en provenance de la belle ville de St. Catharines qui demande au premier ministre de tenir la promesse qu'il a faite aux personnes âgées, soit indexer intégralement leur pension à toutes. Aujourd'hui et demain, nous allons lui demander de s'exécuter.

Monsieur le Président, j'ai ici des pétitions en provenance des circonscriptions de Hamilton-Est, Hamilton-Ouest et Lincoln invitant le premier ministre et le gouvernement à tenir la promesse qu'ils ont faite aux personnes âgées. Ces pétitions portent 1,500 signatures d'habitants de Hamilton et de la péninsule du Niagara. J'invite mes collègues de tous les partis . . .

M. Hnatyshyn: Règlement!

Mme Copps: . . . dont les électeurs ont signé ces pétitions, à joindre leur voix à la mienne pour exhorter le gouvernement et le premier ministre à respecter leur promesse.

M. Hnatyshyn: Règlement!

Mme Copps: Le Règlement de la Chambre a pour objet de veiller à ce que les pensions des personnes âgées soient rétablies et nous continuerons de . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre!

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Vous ne connaissez pas le Règlement?

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, moi aussi je m'intéresse aux pensions des personnes âgées. J'ai une pétition signée de M^me^ Chaykowksy qui habite la rue Sainte-Catherine dans ma circonscription de Vancouver-Kingsway. Cette personne a l'appui de 417 autres dont la plupart sont des personnes du troisième âge. Elles demandent que soit modifié le budget du 23 mai parce qu'il s'en prend plus aux retraités en désindexant la sécurité de la vieillesse. Elles exhortent également la Chambre à rétablir l'indexation intégrale de la sécurité de la vieillesse. Je remercie M^me^ Chaykowsky et les cosignataires.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom d'environ 1,500 personnes, la plupart de Spadina, qui se sont réunies au cours de la fin de semaine. Les pétitionnaires demandent à la Chambre de se rappeler la promesse faite par le premier ministre (M. Mulroney) l'été dernier à savoir qu'un gouvernement conservateur indexerait à nouveau la pension de la vieillesse, tous les trimestres, en fonction du coût de la vie. Ils invitent la Chambre à demander au premier ministre d'être fidèle à son engagement et de rétablir l'indexation complète. Et vos pétitionnaires continueront de prier.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter cinq pétitions portant plus de 400 signatures de personnes demeurant dans ma circonscription et celle de Selkirk-Interlake. Elles demandent au gouvernement de tenir sa promesse, à savoir qu'un gouvernement conservateur indexerait à nouveau les pensions de la vieillesse, tous les trimestres, en fonction du coût de la vie, et d'abandonner son projet de désindexation.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition signée par de très, très nombreux électeurs de la circonscription d'Egmont.

Une voix: Combien?

M. Henderson: Des centaines. Ils demandent au premier ministre (M. Mulroney) et au gouvernement de tenir parole en maintenant intégralement l'indexation des pensions de vieillesse comme ils l'avaient promis pendant la campagne électorale de 1984.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter un grand nombre de pétitions signées par des retraités du nord de la Colombie-Britannique, surtout de la région de Prince-George, mais également par des électeurs des circonscriptions de Prince-George-Peace River et de Prince-George-Bulkley Valley. Ils prient instamment le gouvernement conservateur de modifier les propositions budgétaires du 23 mai dernier concernant la désindexation des pensions de vieillesse, et de respecter ainsi la promesse qu'il a faite l'année dernière de relever tous les trimestres les prestations de la sécurité de la vieillesse en fonction de l'augmentation du coût de la vie. Ces retraités du Nord ne voudraient pas perdre $100 l'an prochain et $680 d'ici 1991.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai en main un certain nombre de pétitions.

M. Nunziata: Combien?

M. Marchi: Environ 20 ou 30 comptant chacune quelques centaines de signatures au bas mot.

M. Boudria: C'est beaucoup.

M. Marchi: Les néo-démocrates ont trouvé le moyen de rire. Il n'y a pourtant pas de quoi, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Passons aux pétitions, je vous prie.

M. Marchi: La première pétition m'a été remise par M. et M^me^ Sam Guido, du 51 Yorkdale Crescent, dans ma circonscription de York-Ouest, qui ont fait les deux côtés de cette rue pour recueillir des signatures. On demande au gouvernement de respecter la promesse qu'il a faite pendant la campagne électorale de 1984 concernant l'indexation des prestations de la sécurité de la vieillesse.

J'ai une deuxième pétition signée par des centaines de citoyens du troisième âge de la Fédération des Anzianie Pensionati Italo Canadese de Toronto qui demandent instamment au gouvernement d'indexer intégralement les pensions de toutes les personnes âgées du Canada.

J'ai également ici une pétition signée par des habitants de York-Ouest précisément de membres du Club de personnes âgées Amesbury qui demande au premier ministre de respecter les engagements qu'il a pris pendant la campagne électorale de 1984 au cours de laquelle il avait promis de maintenir intégralement l'indexation des pensions des personnes âgées.

J'ai aussi une pétition signée par des centaines de membres du Downsview Arena Senior Citizens Club qui a son siège au 1633 de l'avenue Wilson, dans York-Ouest. Ils demandent au gouvernement de respecter son engagement en indexant pleinement la pension de sécurité de la vieillesse.

J'ai encore une pétition provenant de la circonscription de York-Ouest et plus précisément de citoyens âgés membres du Falstaff Harmony Seniors Club, qui demandent au gouvernement de respecter l'engagement qu'il a pris . . .

M. Hnatyshyn: Règlement!

M. Marchi: . . . à l'endroit des Canadiens âgés d'indexer pleinement leurs pensions.

M. Hnatyshyn: Allons, vous connaissez le Règlement.

M. Marchi: J'ai aussi une pétition provenant de Circolo Angiani et de Humber Summit, dans la circonscription de York-Ouest, dont les signataires demandent exactement la même chose que les autres pétitionnaires, à savoir que la pleine indexation . . .

M. Hnatyshyn: Règlement!

M. Marchi: Eh bien, monsieur le Président . . .

M. Hnatyshyn: Nous l'avons entendu la première fois.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. A l'ordre, je vous prie!

M. Marchi: Cette pétition est conforme au Règlement et si cela ne vous plaît pas, vous savez où vous pouvez vous la mettre.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, à l'ordre!

M. Hnatyshyn: Si vous ne connaissez pas le Règlement, ne venez pas ici.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Le député siège ici depuis neuf ou dix mois et il doit savoir qu'il ne peut poursuivre ainsi. Ce n'est pas justifié, peu importe qui est au fauteuil. Si le député a une pétition à présenter, qu'il le fasse pour qu'on en finisse et qu'on passe à l'ordre du jour.

• (1530)

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La présidence pourrait-elle nous dire combien de pétitions un député peut présenter en une seule et même journée? Si les députés pouvaient compter sur la présidence pour leur indiquer . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne trouve pas qu'il y ait matière à invoquer le Règlement, mais je vais vérifier pendant qu'on présentera les pétitions.

M. Marchi: Monsieur le Président, je n'abusais pas du temps de la Chambre. Je m'efforçais de lire les pétitions d'associations de personnes âgées de ma circonscription. Je voudrais poursuivre, si vous me le permettez.

La pétition suivante est signée par des personnes âgées et des citoyens de la circonscription de York-Ouest, à savoir des voisins de la localité de Falstaff Road qui demandent que l'indexation des pensions soit maintenue intégralement et qu'elle soit dûment respectée.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous savons tous à la Chambre que les députés ont non seulement le droit, mais également le devoir de présenter les pétitions au nom de leurs électeurs. C'est une tradition honorable et très ancienne de la Chambre des communes. La présidence a rendu une décision concernant la marche à suivre pour présenter des pétitions. Elle se rappelle sans doute que lorsque des pétitions de même nature faisant état de demandes analogues . . .

M. Nunziata: Règlement.

M. Hnatyshyn: Je dis simplement que le rappel au Règlement . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le président du Conseil privé a la parole. Si quelqu'un d'autre veut invoquer le Règlement pour la même raison . . .

M. Nunziata: J'ai invoqué le Règlement pour la même raison.

M. Hnatyshyn: La présidence a décidé que la coutume voulait qu'on dise simplement d'où provenait la péttion, mais qu'on ne relise pas systématiquement toutes celles qui ont été déposées ni leur objet.

Le député monopolise le temps de la Chambre en lisant et relisant les mêmes pétitions. Je sais qu'il a le droit et même l'obligation de les présenter, mais il a également des responsabilités envers les autres députés qui attendent patiemment de pouvoir présenter à leur tour des pétitions qu'ils jugent toutes aussi importantes. Plus le député monopolise le temps de la Chambre, plus il empêche ses collègues de présenter leurs pétitions.

J'estime qu'il devrait lire le nom de la ville d'où émane la pétition sans répéter le texte à chaque fois.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me permets de faire remarquer que le leader du gouvernement connaît le Règlement de la Chambre tout comme nous. Je voudrais toutefois qu'il examine le commentaire 692(1) de Beauchesne où il est dit ceci:

> Un député peut, s'il le désire, présenter une pétition de sa place à la Chambre pendant les opérations courantes ordinaires et avant le dépôt des bills, mais la pratique générale veut que la présentation des pétitions se fasse par la remise de ces dernières au Greffier de la Chambre.

Cela dépend du député. Voici ce que prévoit le commentaire 692(2):

> Le député qui présente une pétition ne doit pas présenter de discours ni d'arguments à l'appui de celle-ci.

Le député ne faisait pas de discours et ne présentait pas d'argument. J'estime que nous respectons le Règlement et que nous présentons les pétitions conformément au commentaire 692.

M. Marchi: J'invoque le Règlement. Je déteste entendre dire que j'empiète sur les privilèges de la Chambre. Je vais garder mes autres pétitions afin que tous mes collègues aient la possibilité de présenter la leur.

Je pense que les organismes en question souhaitent que je les présente individuellement, car ils ont travaillé dur. Je les présenterai demain.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je désire présenter plusieurs pétitions qui portent au total la signature de 1,426 personnes. La plupart des signataires habitent dans la circonscription fédérale de York-Sud-Weston.

Comme vous le savez, le parti libéral a mené la bataille en faveur du rétablissement de la pleine indexation des pensions de toutes les personnes âgées.

Une voix: C'est un discours.

Le président suppléant (M. Paproski): Pétitions.

M. Nunziata: Monsieur le Président, les signataires demandent au gouvernement du Canada de . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député en est-il toujours à la même pétition, ou est-ce une autre?

M. Nunziata: Je ne fais que commencer, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce la première pétition. Le député voudrait-il en venir au fait, s'il vous plaît?

M. Nunziata: La première pétition dit ceci: Attendu que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) a fait une promesse solennelle aux personnes âgées du Canada et à tous les Canadiens pendant la campagne électorale de 1984, et attendu que le même premier ministre a violé cette promesse faite aux personnes âgées . . .

M. Hnatyshyn: Règlement!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député veut-il passer à une autre pétition? Il a déjà parlé de cela. Veut-il en essayer une autre?

M. Nunziata: Les signataires demandent donc au premier ministre et au gouvernement conservateur de tenir la promesse solennelle qu'ils ont faite aux personnes âgées et à tous les Canadiens en rétablissant et en garantissant l'indexation intégrale des pensions de toutes les personnes âgées du Canada . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le député a-t-il une autre pétition?

Pétitions

M. Nunziata: J'ai une autre pétition signée par 440 habitants de la circonscription de York-Sud-Weston. Les signataires demandent au gouvernement, et particulièrement au premier ministre, d'honorer l'engagement que ce dernier a pris à Sherbrooke, au Québec, en juillet . . .

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Une fois encore, le député de York-Sud-Weston porte atteinte aux privilèges de la Chambre en lisant et en répétant chaque fois une pétition dont la teneur est la même.

Il a beau dire qu'il a reçu des pétitions d'un certain nombre de ses électeurs ou des pétitions distinctes portant sur le même sujet et mentionner chaque fois les groupes de pétitionnaires. Toutefois, il commence par lire une pétition, ce qui est contraire aux usages de la Chambre, car il devrait la résumer. Ensuite, il répète la teneur de la même pétition pour chaque groupe. Cela ne m'importe guère d'attendre ici, mais il me semble que les députés néo-démocrates ont également des pétitions importantes à présenter. Ces députés gaspillent le temps de la Chambre et empêchent les députés néo-démocrates et les députés ministériels de présenter leurs pétitions à la Chambre.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, à propos du même rappel au Règlement, je veux signaler que la personne qui gaspille du temps, à mon avis, est le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn). Si l'on ne faisait pas ces faux rappels au Règlement qui n'en sont pas en réalité, les députés pourraient présenter leurs pétitions. Le député a résumé la pétition, comme il a droit de le faire.

Non seulement la règle figure en bonne et due forme dans Beauchesne, mais c'est aussi l'usage. Monsieur le Président a déclaré à maintes reprises au cours de la session que les députés sont autorisés à faire ce qu'ils font actuellement, c'est-à-dire exposer la substance de leurs pétitions l'une après l'autre.

Le président suppléant (M. Paproski): Je sais gré au député de son intervention. Laissez-moi lire un passage de la page 217 dans la 5e édition de Beauchesne. Je suis persuadé que le député est un très savant avocat et je ne conteste pas sa compétence. Toutefois, il va comprendre ce que je lis et j'espère qu'il s'empressera de terminer la présentation de ses pétitions, afin que d'autres députés puissent en faire autant. Il y a de nombreux citoyens âgés qui veulent entendre d'autres remarques analogues à celles du député aujourd'hui. Je lui saurais gré de collaborer avec la présidence. Quant à la façon de présenter des pétitions, le commentaire 696(2) dit:

> Le député qui présente une pétition ne doit pas présenter de discours ni d'arguments à l'appui de celle-ci.

Je suis persuadé que le député comprend où je veux en venir et accélérera la présentation de ses pétitions.

M. Nunziata: En toute déférence envers la présidence et celui qui occupe actuellement le fauteuil, je m'abstiendrai d'argumenter, en conformité du commentaire que vous avez cité. Je vais présenter mes pétitions méthodiquement et exposer la substance de chacune d'entre elles.

La pétition signée par en tout 440 citoyens de l'excellente circonscription de York-Sud-Weston, à Toronto, demande au premier ministre de respecter l'engagement qu'il a pris à Sherbrooke, Québec en juillet dernier de garantir la pleine indexation de toutes les pensions de vieillesse. Les pétitionnaires demandent au premier ministre de modifier le budget pour assurer la pleine indexation à tous les citoyens âgés.

La pétition suivante porte la signature de 150 citoyens de la circonscription de York-Sud-Weston. Les pétitionnaires demandent également au gouvernement conservateur de tenir la promesse électorale qu'il a faite aux Canadiens âgés et de leur assurer, de leur garantir, de rétablir . . .

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Ce sont là des observations.

• (1540)

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, il ne s'agit pas d'observations, mais bien d'un discours irrecevable. Si le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) veut bien avoir l'obligeance de songer à ses collègues qui attendent patiemment leur tour, il pourrait peut-être poursuivre demain?

M. Nunziata: Je vais poursuivre, monsieur le Président.

J'ai une autre pétition portant la signature de 475 résidents du Fairfield Senior Citizens Centre avenue Lothian, à Toronto. Les pétitionnaires protestent contre le projet du gouvernement de désindexer la pension de sécurité de la vieillesse.

La pétition suivante que je veux présenter à la Chambre concerne la même question, c'est-à-dire la désindexation des pensions de vieillesse que propose le gouvernement. Les pétitionnaires demandent eux aussi au gouvernement canadien d'assurer aux personnes âgées la pleine indexation de leurs pensions.

La pétition suivante est signée par des résidents de la circonscription de York-Sud-Weston ainsi que de diverses autres circonscriptions du grand Toronto. Ces pétitions demandent au très honorable Brian Mulroney de respecter sa promesse électorale de maintenir l'indexation intégrale des pensions de vieillesse.

La pétition suivante que je souhaite présenter à la Chambre des communes est une pétition signée par de nombreux résidents de . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le député recommence à faire un discours. Je lui serais reconnaissant d'en venir à la pétition.

M. Nunziata: C'est une pétition signée par divers résidents de la ville de Toronto. Ils demandent au gouvernement de rétablir la pleine indexation du programme de sécurité de la vieillesse au Canada.

J'ai une autre pétition. Celle-ci est signée par divers résidents de la ville de York, dans la municipalité du grand Toronto. Ils demandent aussi au gouvernement du Canada de veiller à ce que les pensions des personnes âgées soient intégralement, et non partiellement indexées.

J'ai une autre pétition, monsieur le Président. Cette pétition est signée de plusieurs habitants de la ville de North York, dans la municipalité du grand Toronto. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de maintenir l'indexation intégrale de toutes les pensions de vieillesse.

La prochaine pétition que je veux présenter à la Chambre des communes est revêtue de 360 signatures en tout. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada, et au premier ministre en particulier, de maintenir l'indexation intégrale de toutes les pensions des personnes âgées du Canada.

La pétition suivante que je désire présenter à la Chambre des communes, monsieur le Président, provient de plusieurs habitants et contribuables de la ville d'Etobicoke, dans la municipalité du grand Toronto. Ces pétitionnaires demandent eux aussi au premier ministre de tenir la promesse qu'il a faite aux Canadiens en assurant l'indexation intégrale de toutes les pensions des personnes âgées.

La prochaine pétition que je désire présenter . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le député voudrait-il se rasseoir?

Le député sait que la présidence de la Chambre des communes a déjà mentionné que si les députés avaient des pétitions concernant la désindexation ou quoi que ce soit, ils pourraient mentionner le fait que les pétitions concernent toutes un même sujet et qu'elles proviennent d'une certaine région. Cela, le député le sait. Ses collègues sont pressés de présenter leurs pétitions aujourd'hui. J'aimerais qu'il ne mette pas à l'épreuve la patience de la présidence ou de qui que ce soit d'autre à la Chambre par la façon dont il présente ses pétitions. Je ne pense pas que ce soit nécessaire. Je pense que les gens qui regardent le député comprennent parfaitement ce qu'il fait. J'aimerais que le député arrive au bout de ses pétitions et qu'il permette à certains de ses collègues de la Chambre de présenter ce qu'ils ont à communiquer.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je vais présenter deux autres pétitions, en mentionnant bien sûr que j'en ai une quantité d'autres revêtues de milliers de signatures à présenter à la Chambre. Je me prévaudrai de mon droit de député et je les présenterai, ou du moins un certain nombre demain.

Comme il y a d'autres députés libéraux de la Chambre des communes qui désirent présenter des pétitions sur ce sujet, je terminerai avec deux autres pétitions.

L'avant-dernière porte sur le même sujet, c'est-à-dire la question de la désindexation partielle des pensions des personnes âgées. Les habitants du 250, Scarlett Road, dans la circonscription fédérale de York-Sud-Weston, demandent au premier ministre de tenir ses promesses.

La prochaine pétition est signée de plusieurs habitants du 80, boulevard Shaughnessy, à Toronto. Ces pétitionnaires et d'autres ajoutent leurs noms aux centaines de milliers de ceux qui s'inquiètent à ce sujet, et demandent au premier ministre de tenir les promesses qu'il a faites pendant la campagne électorale, de ne pas violer ses promesses parce que selon ses termes, c'était un dépôt sacré et que la population du Canada a le droit . . .

Des voix: Règlement!

Des voix: Rasseyez-vous!

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy).

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je ne vais pas embarrasser les gens au nom de qui je présente la pétition suivante ni faire du tort à leur cause.

J'ai sur cette pétition 500 noms qui viennent s'ajouter aux milliers de pétitionnaires de Windsor et aux milliers d'autres encore à venir. Ce qu'ils demandent est très simple. Ils espèrent que le gouvernement reconnaîtra qu'une promesse est sacrée et qu'il est immoral de la violer. Ils encouragent le ministre des Finances (M. Wilson) a prendre une ferme résolution en faisant maintenant la promesse de modifier le traitement qu'il accorde aux retraités en ce qui concerne la pension de vieillesse.

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions de la part de résidents de ma circonscription et de diverses régions de l'Ontario. La première émane du Saranac Social Club for Seniors, sis au 3174 de la rue Bathhurst. Ils demandent humblement au Parlement d'exiger du premier ministre (M. Mulroney) qu'il revienne à la pleine indexation de la pension de vieillesse pour les Canadiens du troisième âge.

J'ai des pétitions émanant de résidents de Woodbridge, Downsview, Weston et London, en Ontario, qui demandent eux aussi à la Chambre par leur pétition de tenir compte de l'angoisse qu'ils éprouvent au sujet de leur avenir et de celui des autres bénéficiaires de la pension de vieillesse à cause du fait qu'une hausse de taxes doit entrer en vigueur le 1er juillet et à cause de la désindexation. Ils demandent humblement au premier ministre de modifier le budget.

J'ai des pétitions émanant du 3174 de la rue Bathhurst, dans la circonscription d'Eglinton-Lawrence, demandant encore une fois au premier ministre, par l'intermédiaire de la Chambre, de réindexer la pension de vieillesse et d'en rétablir la pleine indexation que le budget du gouvernement conservateur a supprimée.

J'ai également des pétitions émanant de résidents de Scarborough, Oshawa, Don Mills et Whitby qui demandent toutes au gouvernement, par l'entremise de la présidence et de la Chambre des communes, de modifier sa politique et de rétablir la pleine indexation pour les Canadiens du troisième âge.

J'ai également une pétition émanant de résidents de ma circonscription habitant rue Bathhurst et de divers autres endroits de ma circonscription qui m'ont demandé de présenter cette pétition en leur nom, et prient la Chambre des communes d'exiger du premier ministre du Canada de tenir compte de leur inquiétude concernant la pleine indexation de la pension de vieillesse pour les personnes âgées.

J'ai également des pétitions émanant d'autres endroits de ma circonscription. Par souci d'économie de temps, monsieur le Président, je vais les grouper ensemble, ce qui sera peut-être regrettable dans certains cas, étant donné les efforts qu'ont déployés les pétitionnaires. Il s'agit de résidents de la rue Glengarry, et de divers coins de ma circonscription qui m'ont demandé de faire connaître leur vive inquiétude à la Chambre. Ces pétitionnaires se prévalent de leur droit de présenter un grief commun à la chambre des communes pour demander au gouvernement conservateur, par l'intermédiaire de la présidence et de la Chambre des communes, de modifier le budget

et de rétablir la pleine indexation de la pension de vieillesse pour les Canadiens du troisième âge.

• (1550)

Le président suppléant (M. Paproski): Je sais gré au député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille) d'avoir agi comme il l'a fait. J'espère que d'autres députés ont noté qu'il avait énuméré rapidement sa longue liste de pétitions et qu'ils feront de même.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des citoyens de Mount Royal, notamment de Côte St-Luc. Ces gens sont terriblement inquiets et bouleversés à cause de l'incidence du budget sur leur mode de vie. Ils implorent . . .

Le président suppléant (M. Paproski): La députée a-t-elle un certain nombre de pétitions à présenter?

Mme Finestone: Oui, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Portent-elles toutes sur le même sujet, la désindexation? Si tel est le cas, je la prierais de nommer simplement l'endroit d'où elles proviennent et de n'exposer qu'une fois le sujet de ces pétitions.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je suivrai certes votre directive. Toutefois, je crois que les citoyens âgés de ma circonscription seront fort ennuyés. Néanmoins, plus de 300 personnes âgées du Chemin de la Côte Saint-Luc veulent signaler au ministre des Finances (M. Wilson), qui a prétendu avoir consulté tous les intéressés et avoir tenu compte de leur opinion dans son budget, qu'il n'en est rien . . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'ignore si la députée était à la Chambre quand j'ai dit qu'il était inutile de faire un discours. Elle doit se contenter de dire que ses pétitions portent sur la désindexation ou une autre question et de donner tous les autres renseignements à la fois, par exemple, de quel endroit elles proviennent. Je suis persuadé que les citoyens âgés entendront nettement la députée.

Mme Finestone: C'est au sujet de la désindexation que les résidents du 6767, Chemin de la Côte Saint-Luc, expriment leur mécontentement.

Je voudrais également vous signaler, monsieur le Président, une pétition provenant des rues Adalbert, Saint-Ignace, Plamondon, Kent et McLynn dans la circonscription de Mount Royal, à Montréal. Elle est adressée au premier ministre (M. Mulroney) et au ministre des Finances. Les signataires protestent vivement contre la désindexation des pensions et leur recommandent instamment d'annuler cette mesure injuste et immorale.

Je voudrais également vous signaler une pétition provenant des rues Laird et Lockhard dans la circonscription de Mount Royal.

[*Français*]

. . . que le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré que les Canadiens et les Canadiennes qu'il a rencontrés à la suite de la présentation de son budget approuvent ce budget, et ils ne sont pas d'accord du tout. Je le porte donc à votre attention au nom des gens de la rue Lockhart et de la rue Laird.

Je présente aussi du même endroit, une pétition des gens des rues Powell, Royal et Graham portant sur le désaccord de ces personnes-là aussi.

[*Traduction*]

Je fais également état d'une autre pétition provenant de la circonscription fédérale de LaSalle, que représente le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier). Les pétitionnaires sont mécontents et se sentent mal représentés à la Chambre; je me fais donc leur porte-parole. Ce sont des résidents du boulevard LaSalle, de la rue Carrol, de la rue Tétrault . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Sans vouloir interrompre la députée, j'aimerais qu'elle en vienne à l'objet de ces pétitions. D'autres de ses collègues voudraient aussi présenter des pétitions. Beaucoup attendent leur tour. Je sais qu'ils ont diverses obligations cet après-midi. Il y a aussi des députés d'autres partis qui voudraient intervenir.

Mme Finestone: Je vous signale donc à nouveau une pétition de la circonscription fédérale de LaSalle. J'y ajoute une autre pétition venant de cette circonscription, de même qu'une pétition de la circonscription de Dollard, représentée par un autre secrétaire parlementaire. Les pétitionnaires dénoncent la désindexation et déplorent la hausse du prix des articles de toilette qui leur sont indispensables. Ces personnes habitent la rue Dorchester, la rue Albion et le boulevard Monk.

Je vous présente aussi une autre pétition de la ville de Côte-Saint-Luc, puis une autre signée par des résidents du boulevard Graham, de l'avenue Powell et du boulevard Saint-Michel, dans la circonscription de Mount Royal. Bien des gens estiment qu'ils n'ont pas de porte-parole, c'est pourquoi ils s'adressent à la circonscription de Mount Royal où ils peuvent s'exprimer librement contre le programme de désindexation du gouvernement.

Il me reste deux pétitions à présenter, qui proviennent des rues Powell et Touraine dans Mount Royal et concernent le budget.

[*Français*]

. . . le budget, qu'ils n'approuvent pas la désindexation, et de personnes de la Ville de Mount-Royal, encore une fois, de la rue Sherwood, Laird, Roosevelt, Morrison et Sherwood Crescent. De plus, les gens ne sont pas contents du tout et ils veulent absolument que leur argent soit accessible et qu'ils puissent acheter tout ce qu'ils ont besoin.

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des pétitions signées par des gens du pays tout entier, de la Nouvelle-Écosse à la Colombie-Britannique. Ils se prévalent de leur droit séculaire pour adresser une pétition au Parlement, et particulièrement au gouvernement. Ils demandent au gouvernement de revenir sur sa décision et de maintenir la pleine indexation de la sécurité de la vieillesse. Ils reconnaissent aussi évidemment que la première attaque et la première violation de la sécurité de la vieillesse ont été commises par un parti libéral éhonté.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député siège depuis longtemps à la Chambre, et il sait bien qu'il n'est pas censé faire un discours lorsqu'il présente une pétition. Je voulais simplement le lui rappeler, et je suis certain qu'il va en venir au fait.

M. de Jong: Absolument, monsieur le Président. J'ai donc l'honneur de présenter une liste de 230 noms de la province de Nouvelle-Écosse, précisément de la ville de Halifax.

Progressant à travers le pays, j'ai aussi l'honneur de présenter environ 150 noms de la circonscription de Nepean-Carleton ainsi que d'autres de ma propre province, la Saskatchewan. La pétition a recueilli les noms de plusieurs centaines d'habitants de localités telles que Kerrobert, Luseland, Unity, Biggar, North Battleford, Saskatoon, Hudson Bay, et naturellement de ma circonscription de Regina-Est.

J'ai aussi les noms de quelque 1,732 pétitionnaires de la province de Colombie-Britannique, venant de localités telles que New Westminster, Surrey, White Rock, Richmond, Port Coquitlam, Port Moody, Nanaïmo, Burnaby, North Vancouver, Vancouver même et Haney. Ils se joignent à des milliers d'autres Canadiens d'une côte à l'autre pour inviter le gouvernement à mettre en place et à maintenir la pleine indexation et à ne pas faire ce que les libéraux ont fait, c'est-à-dire supprimer la pleine indexation de la sécurité de la vieillesse.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions de la part d'électeurs de ma circonscription de Thunder Bay-Nipigon et de la ville de Thunder Bay, comportant au delà de 400 signatures. Ces personnes protestent contre le fait que le budget du 23 mai impose un fardeau injustifié et inéquitable aux retraités en désindexant la pension de vieillesse, en contradiction flagrante des promesses conservatrices de rétablir l'indexation trimestrielle. Ils prient la Chambre des communes de rétablir la pleine indexation. Ces pétitions viennent également des localités de Red Rock et de Nipigon et de divers secteurs de la ville de Thunder Bay, de résidents du 120, rue Cumberland sud, de résidents des coopératives d'habitation de Castlegreen et Superior View et de membres de l'Association multiculturelle de Thunder Bay.

Mr. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par 162 résidents de la localité de Rainy River qui font connaître leur opposition au projet du gouvernement de désindexer leur pension de vieillesse. Par opposition à ces 162 pétitionnaires, il y en a deux autres qui appuient la décision du gouvernement de désindexer la pension de vieillesse.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter aujourd'hui une série de pétitions venant de ma propre circonscription et également de celle de MacKenzie, voisine de Prince-Albert. Ces pétitionnaires s'inquiètent de la désindexation de leur pension de vieillesse par le gouvernement actuel. Ils demandent au Parlement du Canada de rétablir la pleine indexation du programme de sécurité de la vieillesse au Canada.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à cette Chambre des pétitions signées par un très grand nombre de personnes âgées de ma circonscription de Papineau, lesquelles sont venues protester ici même à Ottawa il y a deux semaines et m'ont remis, au Parlement, ces pétitions, me demandant de vous les soumettre aujourd'hui.

Par ces pétitions, elles veulent demander au gouvernement de réviser sa positions dans le dossier de la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

J'ai également, monsieur le Président, d'autres pétitions signées par des électeurs de la circonscription voisine de Montréal-Rosemont qui s'objectent avec véhémence aux mesures du budget du ministre des Finances, qui considèrent que le gouvernement est beaucoup trop généreux envers les compagnies pétrolières pour ce qu'il est généreux envers les personnes âgées.

J'ai également, monsieur le Président, d'autres pétitions qui . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît.

• (1600)

[*Traduction*]

A l'ordre. Le député, qui a déjà été ministre et qui poursuit ici une brillante carrière depuis des années, se rend compte qu'il est en train de mettre la présidence à l'épreuve de même que ses collègues. Le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) n'a cessé de se lever et de se rasseoir et c'est très pénible pour lui, mais j'ose espérer que le député nous aidera à régler ces choses.

M. Lapierre: C'est encore plus pénible pour vous.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas mon problème, mais vous en imposez aussi à la présidence. S'il vous plaît.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, à votre suggestion, je vais garder ces pétitions que je déposerai devant vous demain puisque ces électeurs tiennent absolument à ce que je fasse une présentation de leur contestation du budget progressiste conservateur qui ne veut pas permettre la pleine et entière indexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aimerais déposer des pétitions au nom des gens de la circonscription de Hochelaga-Maisonneuve et de la circonscription de Saint-Jean. Ces personnes-là demandent au premier ministre de respecter son engagement qu'il a pris à leur endroit au mois de juillet et ces personnes-là n'acceptent pas qu'on les trompe. Ces personnes-là exigent que le gouvernement rétablisse la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse, je le répète, des gens des circonscriptions de Hochelaga-Maisonneuve et Saint-Jean.

J'ai également une autre pétition en provenance de gens, citoyens et citoyennes âgés de la circonscription de Montréal-Sainte-Marie. Eux aussi exigent que le premier ministre respecte son engagement et qu'il protège pleinement les personnes âgées en ce qui a trait à l'indexation de la pension de sécurité de la vieillesse.

Pétitions

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition de citoyens. Cette fois-ci, ce sont des citoyens et citoyennes, c'est curieux, de la circonscription de Rosemont, et de la circonscription de Sherbrooke, monsieur le Président. Ces personnes-là demandent que le premier ministre respecte son engagement et protège les personnes âgées et n'acceptent pas que l'on attaque les personnes âgées.

Monsieur le Président, la prochaine pétition, je suis assuré que vous allez être d'accord pour que je la présente de façon séparée, parce qu'il faut admettre que ce sont des citoyens et des citoyennes qui sont choisis, elle provient de citoyens et citoyennes de la ville de Baie-Comeau, monsieur le Président, et ces personnes-là m'ont demandé, et je suis persuadé qu'ils nous écoutent présentement, ils nous ont demandé et exigé du très honorable premier ministre que celui-ci respecte ses engagements et protège pleinement la pension de sécurité de la vieillesse.

Je terminerai, monsieur le Président, en vous disant que j'ai une autre pétition ici en provenance de citoyens et de citoyennes de la circonscription de Louis-Hébert dans la région de Québec. Ces personnes-là veulent que le premier ministre protège pleinement les personnes âgées et qu'il respecte ses engagements.

Monsieur le Président, avant de terminer, j'ai une autre pétition en provenance de la circonscription de Montmorency-Orléans. Je pense que tout le monde connaît la circonscription de Montmorency-Orléans, la fierté de cette population-là, et . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. J'ai demandé au député de dire simplement d'où viennent les pétitions si elles concernent toutes la désindexation. Les discours ne sont pas nécessaires. Qu'il veuille bien tout simplement nous présenter les pétitions.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je mentionnais, si vous le permettez, les gens de la circonscription de Montréal-Montmorency qui eux aussi désirent que leur voix soit entendue ici, à la Chambre des communes. Il est important de se souvenir que la Chambre des communes est la Chambre de la population entière, donc les gens de Montmorency désirent inscrire leur désaccord à l'endroit de la décision du premier ministre et du gouvernement.

J'ai une autre pétition, monsieur le Président, avant de terminer, qui provient des citoyens et citoyennes de la belle ville de Québec. Ces personnes-là, elles aussi, désirent, compte tenu du fait que le Parlement canadien, le Parlement du peuple . . . ce sont les citoyens canadiens, nos personnes âgées qui ont bâti ce pays, qui désirent que leurs noms soient inscrits ici à la Chambre des communes, exigeant du premier ministre que celui-ci respecte son engagement.

Je termine, monsieur le Président, par une dernière pétition, encore une fois de citoyens très honorables au Canada, des citoyens qui ont bâti notre pays et qui nous ont donné notre premier ministre actuel, les citoyens et citoyennes de Baie-Comeau, qui, eux, se sont sentis trahis par la décision du premier ministre, et ils demandent que celui-ci rétablisse la pleine indexation de la pension de sécurité de la vieillesse.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis heureux aussi de déposer des pétitions. L'une est au nom des citoyens de Louis-Hébert qui me l'ont remise parce qu'ils ne connaissaient pas le nom de leur propre députée, et ils m'ont prié de demander au premier miistre de revenir sur sa décision de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse et plutôt de se rappeler la promesse qu'il avait faite à Sherbrooke, en juillet dernier, concernant la pleine indexation. Justement, monsieur le Président, les gens de Sherbrooke qui étaient présents au moment de l'annonce par le premier ministre ont aussi signé cette pétition . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député est ici depuis assez longtemps et il a été ministre de la Couronne . . . il sait ce qu'il doit faire. Il sait que nous n'avons pas besoin de discours, qu'il n'a qu'à porter à notre attention toutes les pétitions qu'il a sur la désindexation, quel qu'en soit le nombre. D'autres de ses collègues demandent la parole. S'il vous plaît.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je reconnais très bien votre sagesse, mais je vous dirai que je me suis engagé personnellement à remplir mes fonctions et à déposer ces pétitions au nom de ces électeurs, et je suis certain que, aujourd'hui, les gens, entre autres de Baie-Comeau que j'ai rencontrés notamment à la taverne «Les amis», m'ont demandé de déposer cette pétition et de s'assurer que le premier ministre serait au courant que même ses amis là-bas veulent absolument qu'il revienne sur sa décision et qu'il remplisse ses engagements.

Monsieur le Président, bien sûr, les gens de Baie-Comeau, un autre groupe, dont la tante Jeanne du premier ministre, m'ont prié de déposer une pétitiion demandant que la pleine indexation soit rétablie parce que ces gens-là sont très inquiets, et ils sont convaincus que le premier ministre va revenir sur sa décision si eux le lui demandent, parce qu'il leur a promis de les écouter et de faire selon leur bonne volonté.

Monsieur le Président, il y a des gens aussi d'Hochelaga-Maisonneuve qui m'ont demandé de déposer une pétition et, soit dit en passant, ils sont très fiers de leur député parce que c'est le seul qui a eu le courage de ses convictions et de leurs convictions concernant la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse. Vous savez que dans le parti gouvernemental c'est le seul qui a eu vraiment la défense de ses électeurs.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député était très alerte quand il était ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur. J'espère qu'il va être aussi vif dans sa présentation de pétitions.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je vous remercie de ces compliments mais je vous dirai que les gens de Montmorency-Orléans seraient bien insultés si je ne déposais pas la pétition qu'ils ont signée concernant le désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

[*Traduction*]

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, au nom de trois groupes de personnes âgées de North York et d'un grand nombre d'autres citoyens de ma circonscription de Willowdale, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre les pétitions par lesquelles ils s'opposent au projet du gouvernement de désindexer leur pension de sécurité de la vieillesse.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter au nom de plusieurs centaines de personnes de ma circonscription, des villes et villages de Govan, St. Gregor, Pilger, Alvena, Wynyard et Nokomis, qui protestent contre le projet de désindexation des pensions et demandent à la Chambre des communes de rétablir la peine indexation des programmes de sécurité de la vieillesse au Canada.

• (1610)

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition en provenance de la circonscription de Saint-Jacques que j'ai l'honneur de représenter au Parlement et dont certains signataires représentent aussi d'autres circonscriptions comme celles de Gamelin, de Rosemont, de Sainte-Marie et de Longueuil.

Ces signataires déclarent que l'initiative gouvernementale de limiter l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse à partir du 1er janvier 1986 aurait pour effet de diminuer le pouvoir d'achat des personnes âgées.

Et à ces causes, ils demandent humblement que le gouvernement du Canada respecte l'engagement qu'il avait pris durant l'été 1984 de maintenir la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup d'avoir reconnu ma circonscription et ma présence.

J'ai une pétition à présenter de la part de plusieurs résidants de Glengarry-Prescott-Russell concernant le dossier des pensions. Je vais vous en présenter une signée par 14 résidants de Limoges, Ontario; une qui est signée par 27 résidants de Vankleek Hill, Ontario; une autre pétition signée par 55 résidants de Limoges; une signée par 34 personnes d'Alexandria; une signée par 70 personnes du Club Joie de Vivre d'Embrun; une signée par 35 résidants du pensionnat Résidence Mon Chez-Nous, à Casselman, Ontario; une signée par 16 membres du Club 60 Sainte-Félicitée de Clarence Creek; une signée par 59 résidants de l'appartement Place Old Mill à Hawkesbury; une signée par 24 personnes du village de Bainsville; une signée par 34 personnes d'Embrun; une signée par 65 personnes demeurant au Foyer Lapalme à Embrun; et finalement, monsieur le Président, une qui m'a été présentée aujourd'hui même, ici même sur place, par 52 membres du Club de l'âge d'or de Saint-Bernardin, Ontario.

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, je demande votre indulgence, car j'ai plusieurs pétitions à vous proposer.

La première vient de gens de Shédiac, de ma circonscription; j'en ai deux qui suivent qui viennent de la ville de Bouctouche; j'ai aussi quelques autres pétitions qui viennent de Sainte-Marie-de-Kent; j'en ai une autre ici qui vient des gens de Cocagne, des gens de Saint-Antoine; j'ai aussi une pétition qui vient des gens de Notre-Dame et aussi de gens de Sainte-Marie-de-Kent; et, monsieur le Président, j'ai trois autres pétitions qui viennent des gens de Cap-Pelé.

Je dois vous dire, monsieur le Président, que ces gens sont très inquiets des mesures annoncées dans le budget Wilson, mesures qui visent la désindexation, et les pétitionnaires demandent à la Chambre que le gouvernement rétablisse la pleine indexation.

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, il m'est également agréable de déposer en cette Chambre une pétition signée par un groupe de commettants, de résidants de la circonscription fédérale d'Hochelaga-Maisonneuve qui, encore là, déplorent énergiquement la position adoptée par le gouvernement quant à l'indexation des pensions.

Monsieur le Président, une deuxième pétition qui provient, cette fois-ci, de la circonscription fédérale de Louis-Hébert, dans la ville de Québec, où encore là, plusieurs signataires ont manifesté leur désapprobation totale suite à la décision du gouvernement de ne pas indexer pleinement les pensions de sécurité de la vieillesse.

* * *

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Bob Layton (ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, en vertu de l'article 64(1) du Règlement, je dépose un avis de motion de voies et moyens, dans les deux langues officielles, et je demande que l'étude en soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

LA LOI AUTORISANT LA DISSOLUTION DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) demande à présenter le projet de loi C-60, tendant à autoriser l'obtention de la dissolution de certaines sociétés d'État et à modifier ou abroger d'autres lois en conséquence.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre autorise-t-elle le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Questions au Feuilleton

LA LOI SUR LE CONSEIL CANADIEN DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador) demande à présenter le projet de loi C-244, portant création du Conseil canadien de l'enseignement postsecondaire.

—Monsieur le Président, très brièvement, le projet de loi à pour but d'établir un conseil canadien de l'enseignement postsecondaire qui servirait principalement de tribune pour débattre du développement de l'enseignement postsecondaire au Canada, ainsi que des questions interprovinciales, nationales et internationales en matière d'éducation.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre autorise-t-elle le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES JUGES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom de l'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada)) demande à présenter le projet de loi C-61, tendant à modifier les dispositions relatives aux affaires judiciaires de la Loi sur les juges, de la Loi sur la Cour fédérale, du Régime de pensions du Canada, et de la Loi sur la défense nationale et à modifier en conséquence la Loi sur les juges et la Loi sur la Cour fédérale.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question suivante: 186.

[*Texte*]

LES EMPLOYÉS DES AMBASSADES ET MISSIONS DU CANADA

Question nº 186—M. Stackhouse:

1. En 1983, combien y avait-il au total d'employés dans les ambassades et missions du Canada et combien étaient non-Canadiens?

2. En 1983, quel a été le total des frais de fonctionnement des ambassades et missions?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Il y a 5,678 employés dont 2,028 étaient des fonctionnaires canadiens et 3,650 étaient des employés recrutés sur place; 340 des employés recrutés sur place étaient citoyens canadiens.

2. Le coût total était de $286,908,260 en l'année financière 1983-1984.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*?

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) sur un rappel au Règlement.

[*Traduction*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire. Je me demande, si d'ici à la fin de cette semaine, il pourrait nous donner un résumé des réponses données jusqu'à maintenant par le gouvernement aux questions posées par des députés et le pourcentage de questions auxquelles on a répondu, le nombre de questions auxquelles il reste à répondre et la date à laquelle on peut espérer qu'on y répondra.

M. Dick: Monsieur le Président, au 14 juin, nous avions répondu à 68.9 p. 100 des questions posées jusqu'à maintenant.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler l'avis de motion portant production de documents nº 7 inscrit au nom du député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano)?

[*Texte*]

LES CONSULTATIONS AU SUJET DU PROJET DE LOI C-23

Motion nº 7—M. Gagliano:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les mémoires présentés au ministre d'État (Petites entreprises) durant la récente tournée de consultations qu'il a effectuée au sujet du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

[*Français*]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, puisqu'il n'y a pas eu de tournée de consultations précisément sur le projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises (LPPE), et que l'on n'a soumis aucun mémoire au ministre au sujet du projet de loi C-23, nous prions l'honorable député de retirer sa motion.

Une voix: D'accord.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Reporté à l'ordre du jour.

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres avis portant production de documents soient reportés.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE 17E ANNIVERSAIRE DE LA CLASSE DE 68

Le président suppléant (M. Paproski): C'est aujourd'hui le dix-septième anniversaire de l'arrivée à la Chambre des communes de la classe de 68, c'est-à-dire des députés élus pour la première fois en 1968. Les jeunes cadres dynamiques de l'époque commencent à prendre de l'âge.

Parmi les députés de la classe de 68, certains sont devenus d'excellents parlementaires, d'autres qui ont maintenant repris leurs anciennes occupations et d'autres encore ont été récompensés par une nomination à l'autre endroit ou à la magistrature.

Le ministre des Transports actuel (M. Mazankowski) en faisait partie, de même que le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) et le chef du Nouveau parti démocratique, le député d'Oshawa (M. Broadbent). Le distingué ancien Président de la Chambre, l'honorable James Jerome, maintenant juge en chef adjoint de la Cour fédérale, a lui aussi été élu en 1968 et il s'est bientôt distingué à la Chambre des communes.

• (1620)

[*Français*]

Votre humble serviteur, moi-même, fut de cette illustre compagnie de ceux qui sont venus ici en dix-neuf cent soixante-huit.

[*Traduction*]

Parmi les autres députés qui sont encore ici et qui se rappelleront cette époque, il y a le député d'Algoma (M. Foster), le député de Davenport (M. Caccia), le ministre des Travaux publics (M. La Salle), le ministre des Transports (M. Mazankowski), le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) et le député de Saint-Jacques (M. Guilbault). Si j'ai oublié l'un des membres de ce groupe de recrues de 1968, je m'en excuse.

Le moment est bien choisi pour transmettre aux membres de ce groupe qui sont encore parmi nous la reconnaissance de la Chambre pour le dévouement dont ils ont fait preuve au cours des 17 années qui se sont écoulées depuis leur arrivée comme députés inexpérimentés, et nous l'étions tous, jusqu'à aujourd'hui, maintenant qu'ils sont devenus aguerris au service de la Chambre et à tout ce que cela représente.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt cette liste d'éminents parlementaires. Je pense cependant qu'il y a un nom que la modestie vous a sans doute empêché de mentionner, celui du distingué député d'Edmonton-Nord (M. Paproski), qui était l'un des membres les plus remarquables de la classe de 68 et qui occupe maintenant le fauteuil de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de m'associer aux amabilités affectueuses que vous avez eues pour la classe de 68 parce que ce fut un bon millésime. C'est un groupe remarquable de parlementaires qui a été élu cette année-là, et il s'est distingué à la Chambre des communes. Ce qui est certain, c'est que le député qui occupe la présidence aujourd'hui incarne ces qualités au plus haut point. Monsieur le Président, vous marchez dans la foulée de l'ex-député de Sudbury qui a été Président de la Chambre pendant de nombreuses années. Je pense que le plus grand hommage qu'on puisse rendre aux représentants de la classe de 68 qui sont encore parmi nous, c'est de reprendre les paroles de l'ancien Président, M. Jerome, quand il disait: «Nous sommes les survivants». Je suis donc heureux de m'associer aux éloges que la présidence a adressés à la classe de 68.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi C-58, tendant à modifier la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

—Monsieur le Président, j'ai pris note des propos que vous avez adressés tantôt à la classe de 68. J'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter tous ceux qui ont été victorieux, à quelque parti qu'ils aient appartenu, bien sûr. Je puis vous dire, monsieur le Président, que je me rappelle fort bien l'année 68 dans ma circonscription d'Elgin. Le sort ne nous a pas favorisés dans Elgin en 1968. Deux choses se sont produites ce jour-là en 1968, monsieur le Président. D'abord il a plu à torrents depuis le matin jusqu'à la fin de la soirée et, deuxièmement, une fois les bulletins comptés, notre parti a eu la courte paille. Ce qui fait que dans Elgin le soleil n'a pas paru pour nous avant l'élection d'octobre 1972.

Au cours des pérégrinations que j'ai effectuées à travers le Canada ces derniers mois, beaucoup d'agriculteurs et d'organismes agricoles m'ont demandé si le gouvernement fédéral allait présenter un projet de loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, et quand. Ils m'ont dit que c'était un bon programme, mais qu'il n'était plus d'actualité. Il se fonde sur des coûts agricoles et des prix de produits d'il y a près de dix ans. Ce que j'ai toujours répondu c'est: «Très bientôt». Donc, monsieur le Président, bientôt c'est tout de suite, avant les vacances parlementaires.

C'est dans cet esprit que je veux présenter aujourd'hui à la deuxième lecture un projet de loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Avant d'examiner les modifications proposées, je voudrais tout d'abord rappeler à la Chambre de quoi il retourne avec la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Ce programme a pour but de faciliter la régularisation de la vente des produits agricoles dans toutes les parties du Canada. Comme son titre le laisse entendre, il y parvient en consentant aux producteurs avant la récolte, des paiements dispensés d'intérêt pour les produits stockables. Cela donne aux producteurs la latitude financière voulue pour écouler leurs produits sur toute la durée de la campagne de commercialisation, pendant laquelle les prix sont normalement plus élevés qu'au moment de la récolte. Quand ils vendent leurs produits, ils remboursent le gouvernement fédéral. Autrement dit, ce programme permet de procurer aux agriculteurs l'argent nécessaire pour tenir le coup des semailles à la vente de leur récolte. Dans le cas de certaines cultures, cela peut vouloir dire bien des mois. Songez, par exemple, aux pommes de la Colombie-Britannique, aux rutabagas de l'Ontario et aux pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard qui sont maintenant dans les magasins. Ces produits n'ont pas été récoltés en juin 1985. Ils ont probablement été cueillis en septembre 1984. Où étaient-ils ces neuf derniers mois? Probablement pas dans un supermarché ni dans l'entrepôt d'un grossiste. Ils étaient vraisemblablement stockés dans les chambres froides des agriculteurs de tout le pays. Tout ce temps-là, les producteurs n'étaient pas payés, sauf évidemment s'ils avaient touché une avance en vertu de la loi même que je propose aujourd'hui de modifier.

Cette loi n'a pas été modifiée depuis sa promulgation en 1977. Il est temps de la modifier en vue d'optimiser son potentiel de commercialisation. La première modification aurait pour effet de doubler l'avance maximale permise en vertu de la loi pour toute compagne agricole de $15,000 à $30,000 par producteur individuel, et de $30,000 à $60,000 et de $45,000 à $90,000 par association. En adoptant une loi des subsides à cet égard, le Parlement pourrait fixer des avances supérieures à celles-là.

Cette modification aurait pour effet d'aligner les avances maximales sur celles prévues dans le cadre du Programme de paiements anticipés pour le grain des Prairies. Les inégalités qui existent à l'heure actuelle entre les deux programmes font que les producteurs de l'Ouest ne s'y retrouvent pas très facilement lorsqu'il s'agit de les distinguer. Naturellement, les associations de producteurs demandent à Agriculture Canada de supprimer ces inégalités.

Les avances maximales prévues par la Loi sur le paiement anticipé des récoltes ont été établies en 1977. Au cours des huit dernières années, les coûts de production des agriculteurs ont monté beaucoup plus vite que leurs profits. Il s'ensuit que le programme couvre actuellement une plus petite partie de la récolte des producteurs. Depuis huit ans, les coûts de production des producteurs augmentent beaucoup plus rapidement que leurs recettes. Ainsi, une partie plus petite de leur récolte est maintenant couverte par le programme. La situation réduit la marge de manœuvre du producteur en matière de commercialisation et par conséquent, ses profits. Cependant, le fait de modifier les paiements anticipés ne servira absolument à rien si on ne donne pas plus d'envergure au programme. Chaque année depuis trois ans, le montant total garanti s'est rapproché des obligations maximales prévues à l'heure actuelle, à savoir 200 millions de dollars. Ainsi, ce projet de loi double ces obligations qui passent de 200 millions à 400 millions de dollars.

• (1630)

Il n'est que raisonnable de penser que l'envergure du programme devrait être doublée du fait qu'il intéresse de plus en plus les producteurs et les associations de producteurs. Ils considèrent que le programme de paiement anticipé des récoltes les aidera à prolonger la saison de vente des récoltes entreposables, améliorera leur marge brute d'autofinancement et leur permettra de mieux faire face à des taux d'intérêts variables. Lorsque les producteurs sont en mesure d'entreposer leurs récoltes et de les vendre sur une période prolongée, cela permet d'étendre le marché intérieur et de vendre davantage sur les marchés d'exportation.

Depuis quelques années, les producteurs participent très activement à la commercialisation de leurs récoltes, afin d'améliorer leur rendement. Ils ont appris qu'il n'était pas avantageux de vendre au premier acheteur et qu'il valait mieux, dans la mesure du possible, conserver son produit plus longtemps. De nombreuses associations de producteurs ont comparé le rendement des producteurs qui participent au programme de paiement anticipé des récoltes avec celui d'autres producteurs. Il convient de noter que le coût du programme est bien inférieur à l'accroissement du rendement qu'il signifie pour les producteurs.

Il n'est donc pas surprenant que le nombre de participants au programme ait augmenté de façon considérable depuis quelques années. Pendant la première année d'existence du programme, seulement huit associations de producteurs d'un bout à l'autre du pays y ont participé. Pour la campagne agricole 1984-1985, le gouvernement a garanti, dans le cadre du programme, près de 190 millions de dollars par le biais de quelque 47 associations de producteurs, et plus de 18,000 producteurs en ont profité.

Outre le fait qu'il double l'envergure maximale du programme, le projet de loi proposé renferme plusieurs amendements d'ordre administratif qui rendent le programme plus souple. Le premier de ces amendements précisera la définition d'un acheteur-courtier et qui les nomme. C'est nécessaire, afin de donner aux producteurs une plus grande marge de manœuvre pour mettre sur pied un système de commercialisation qui soit le plus avantageux possible pour eux. Sans cette marge de manœuvre, ils ont tendance à mettre sur pied des systèmes de commercialisation les rendant admissibles à des paiements en vertu de la Loi.

Un deuxième amendement d'ordre administratif améliorera la façon de recouvrer l'argent dû en cas de défaut de paiement

et la rendra plus juste et il permettra au gouvernement fédéral de payer les frais de justice. En vertu de la loi, à l'heure actuelle, les associations de producteurs doivent se charger du recouvrement des mauvaises créances. Le projet de loi proposé permettra aux associations de producteurs de faire payer au producteur en défaut les frais de recouvrement. Si pour une raison ou pour une autre ce dernier ne peut le faire, les dépens seront alors payés par le gouvernement fédéral. Tous ces frais de justice seront, cependant, neutralisés par les économies réalisées sur l'intérêt dû sur les arrérages. A ce stade-ci, je voudrais prendre un instant pour garantir à la Chambre que les défauts de paiement sont extrêmement rares. Depuis sept ans que le programme existe, la moyenne totale des défauts est inférieure à un dixième de 1 p. 100 de la valeur totale de tous les paiements garantis. Les institutions prêteuses estiment que les agriculteurs sont un bon risque vu la faible proportion de leurs défauts de paiement.

En outre, le projet de loi à l'étude propose un certain nombre d'amendements administratifs qui vont permettre de simplifier la procédure et la négociation de taux d'intérêt plus faibles. Ces amendements devraient faire économiser beaucoup d'argent au gouvernement. Tous les amendements proposés ont été élaborés de concert avec des associations d'agriculteurs et reçoivent en général leur appui. A un moment où les agriculteurs spécialisés dans certaines cultures subissent d'énormes pressions par suite de la hausse des coûts de production et de la fluctuation des prix de vente, le programme de paiements anticipés des récoltes revêt plus d'importance que jamais. En doublant le montant maximum de paiement anticipé, le gouvernement fédéral fournit aux agriculteurs un meilleur instrument et de meilleurs perspectives de commercialisation. Le programme de paiement anticipé des récoltes s'est révélé non seulement très utile, mais absolument nécessaire. Cependant, il ne sert pas autant qu'il pourrait. Sa formule datant de 1977 ne correspond plus aux conditions du marché de 1985.

C'est pour toutes ces raisons que j'exhorte les députés à approuver ce projet de loi tendant à modifier la Loi sur le paiement anticipé des récoltes.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre a parlé de la promotion de 1968. Lui-même a été élu en 1972. Qu'il m'en souvienne, cette année-là ne fut pas particulièrement faste pour notre côté de la Chambre. Cependant, en 18 mois, nous nous sommes rétablis suffisamment pour demeurer en poste pendant encore 12 ans. J'ai pensé devoir le signaler au ministre, car il a été là, je pense, à peu près tout ce temps-là.

Dans une veine plus sérieuse, je dirai que l'opposition officielle appuie la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Cette loi a été établie pour la première fois en 1977 à l'époque où notre parti était au pouvoir. C'est une excellente loi libérale. En fait, nous avions nous-mêmes inscrit au programme électoral de notre parti l'année dernière l'engagement de doubler ce paiement, soit de le porter de $15,000 à $30,000, de $30,000 à $60,000, et de $45,000 à $90,000, suivant le nombre des agriculteurs participants. Au sujet de ce projet de loi, j'ai reçu de pressantes instances de l'Ontario Soybean Growers Marketing Board, à Chatham, et de l'Ontario Corn Producers Association. Les deux organismes demandent avec une extrême insistance que le Parlement adopte cette année ce projet de loi, de façon que ses dispositions soient applicables aux récoltes de l'année qui vient.

Grâce aux nouvelles dispositions, on pourra subventionner les denrées entreposables non régies par la Commission du blé. On aidera les producteurs à stabiliser leur prix en ne les obligeant pas à mettre leurs produits sur le marché lorsque les prix sont en baisse ou à disposer de liquidités immédiatement après les récoltes. On évitera également la vente forcée de denrées, ce qui provoque souvent une baisse de prix. C'est une loi importante, à mon avis, qui est en vigueur déjà depuis un certain nombre d'années et que nous allons mettre à jour grâce à ces modifications, de façon à répondre aux besoins de 1985 et de l'avenir.

Quand le ministre a fait son exposé, il a déclaré qu'il sera possible à l'avenir de relever le montant total des avances au moyen d'un projet de loi de subsides, au lieu de proposer une nouvelle mesure législative. Au cours de l'étude en comité, je voudrais connaître les détails de cette procédure et savoir s'il suffira d'adopter un crédit de $1, solution que le Président a rejetée, d'après ce que je croyais. Le ministre pourra peut-être nous l'expliquer lors de l'étude du projet de loi en comité.

Depuis quelques années, cette loi favorise l'expansion des installations d'entreposage des récoltes grâce aux liquidités disponibles et à la participation du gouvernement fédéral, qui sont très utiles à cet égard. Si je ne m'abuse, en vertu de ce projet de loi, le nombre de personnes auxquelles un producteur peut vendre sa récolte va augmenter. Sauf erreur, par le passé, les producteurs pouvaient vendre uniquement à des associations ou des coopératives de producteurs, mais non à un voisin. Le projet de loi va y remédier.

Il y a un autre point important à signaler. Les fonds ont souvent été prêtés à des associations comme l'Ontario Corn Producers Association et l'Ontario Soybean Growers Marketing Board. Grâce aux nouvelles dispositions, les associations de producteurs pourront recouvrer les fonds quand l'avance n'est pas justifiée. Les frais d'intérêt se sont élevés à près de 6 millions de dollars par an dans le cadre du programme actuel. Sauf erreur, le gouvernement devra prévoir environ 12 millions de dollars par an en vertu de ce programme.

Je tiens à dire que mon parti appuie ce projet de loi. C'est une mesure utile, même si elle ne résout pas certains problèmes importants auxquels se heurtent les agriculteurs canadiens à l'heure actuelle, notamment la baisse de prix de nombreuses céréales due au régime de primes en vigueur aux États-Unis. Cependant, elle permet aux producteurs de ne pas mettre en marché, en périodes de marasme économique, les produits qui sont touchés par le programme en vigueur aux États-Unis.

Monsieur le Président, nous ferons tout notre possible pour accélérer l'adoption de ce projet de loi afin que les divers groupes de producteurs visés puissent en profiter le plus vite possible.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vous demande de m'excuser d'interrompre ce débat très important, mais il y a eu des consultations entre les partis. Si vous consultez la Chambre, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour en revenir à l'appel des motions, afin de me permettre de présenter certaines motions d'ordre de renvoi aux comités.

Comité de la procédure et de l'organisation

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour revenir aux motions?

Des voix: D'accord.

● (1640)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

GESTION ET SERVICES AUX DÉPUTÉS

ORDRE DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, la première motion porte sur les pensions des députés. Je crois que la Chambre devrait consentir à l'unanimité à accepter cette motion sans débat. La voici:

Que les questions relatives aux pensions des députés et à la double rémunération soulevées dans l'exposé budgétaire du 23 mai 1985 soient renvoyées au comité permanent de la gestion et des services aux députés;

Que le comité présente un rapport intérimaire sur la question des pensions des députés au plus tard le 15 octobre 1985;

Que le comité présente son rapport final au plus tard le 31 décembre 1985; et

Que, nonobstant les pratiques de la Chambre, si la Chambre ne siège pas lorsque le comité aura terminé un rapport intérimaire ou son rapport final, le comité fasse rapport de ses constatations en déposant son rapport auprès du greffier de la Chambre et que ledit rapport soit réputé avoir été déposé sur le bureau.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) présente sa motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Je me contenterai de signaler que nous sommes heureux de consentir à ce que la motion soit présentée. Nous nous sommes consultés, et nous approuvons la teneur de la motion.

(La motion est adoptée.)

* * *

PROCÉDURE ET ORGANISATION

RENVOI D'UN DOCUMENT BUDGÉTAIRE AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, ma deuxième motion a également trait au budget puisqu'elle porte sur le processus budgétaire canadien. Si vous demandiez à la Chambre si elle consent à l'unanimité à ce que cette motion soit présentée et acceptée sans débat, vous constateriez que c'est le cas. Voici la motion:

Que le document intitulé «Le processus budgétaire canadien—Propositions d'amélioration», déposé à la Chambre le jeudi 23 mai 1985 (Document parlementaire nº 331-1/320), soit renvoyé au comité permanent de la procédure et de l'organisation.

Le président suppléant (M. Paproski): Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a-t-il le consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu les termes de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a-t-il quelque chose à ajouter? J'ai été absent trois ou quatre jours, mais je sais qu'il ne se lève que pour me signaler quelque chose, ce que j'apprécie.

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous étions tous inquiets de votre santé et nous sommes heureux de vous voir de retour. Vous devez comprendre que j'ai parfois des réflexes conditionnés lorsque j'essaie de suivre nos délibérations. Certaines choses se produisent automatiquement à la Chambre et la question doit être posée d'une certaine manière. Voilà de quoi il retourne.

Le président suppléant (M. Paproski): Je remercie le député. Ma santé est excellente et je suis flatté que le député ait songé à en parler. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

ORDRE DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, ma dernière motion porte sur un renvoi au comité des finances, du commerce et des questions économiques. Si vous demandez le consentement unanime de la Chambre pour que je présente cette motion, je crois qu'il sera accordé et que la motion, une fois présentée, sera adoptée sans débat. La voici:

Que l'on ordonne au comité permanent des finances, et du commerce et des questions économiques que, au sujet de son ordre de renvoi du 18 avril 1985, d'examiner le document intitulé «La réglementation des institutions financières: Proposition à considérer», daté de juin 1985 (Document parlementaire nº 331-7/24), déposé le mardi 25 juin 1985, avant de présenter son rapport final et que, pour les fins de cette étude, ledit document soit renvoyé au comité; et

Que le comité soit autorisé à se rendre à Vancouver, Calgary et Winnipeg, les 3, 4 et 5 septembre, et à Halifax, le 30 septembre 1985, et que la date limite de présentation du rapport final du comité soit reportée au 30 octobre 1985.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime au président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) pour qu'il présente sa motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu le texte de la motion. Lui plaît-il d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise: Que le projet de loi C-58, tendant à modifier la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je suis fort heureux d'annoncer que mon parti souscrit, en principe, à la proposition présentée par le gouvernement, à savoir doubler le montant des avances en espèces ne portant pas intérêt consenties aux producteurs agricoles qui ne relèvent pas de la Commission canadienne du blé. Voilà qui met le restant du Canada sur le même pied que les producteurs de blé, d'avoine, d'orge, de seigle et de colza de la région de l'Ouest. Cette mesure permettra à ces agriculteurs de profiter d'une avance en espèces sans intérêt jusqu'à concurrence de $30,000 par exploitation agricole après les récoltes. Cette somme pourrait être de $60,000 ou de $90,000 lorsque deux ou trois agriculteurs exploitent ensemble une même entreprise agricole.

Le ministre a déjà fait valoir que les pertes dans le cadre de ce programme ont été inférieures à un dixième pour cent. Grâce à ce programme, les agriculteurs ont suffisamment de comptant pour ne pas être obligés d'écouler leurs produits immédiatement après les récoltes. Ils peuvent étaler leurs ventes sur toute l'année.

Le projet de loi dont nous sommes saisis n'aura que d'heureuses conséquences sur le plan de la commercialisation. Il cadre fort bien avec d'autres programmes du ministère de l'Agriculture en vigueur depuis les 15 ou 20 dernières années concernant le stockage des denrées agricoles. Nous approuvons une telle politique agricole et souscrivons de tout cœur à ce projet de loi.

• (1650)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): M. Wise propose: Que le projet de loi C-58, tendant à modifier la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, des consultations ont eu lieu et vous pourrez constater que la Chambre accepte que soit modifiée la motion en remplaçant les mots «comité permanent de l'agriculture» par «comité plénier».

Je crois que les différents partis ont convenu de franchir rapidement l'étape du comité plénier afin que nous puissions passer au prochain point du programme législatif. Cela dit, nous sommes prêts pour l'étape du comité plénier.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

Le vice-président: A l'ordre. La Chambre, formée en comité plénier, entreprend l'étude du projet de loi C-58, tendant à modifier la Loi sur le paiement anticipé des récoltes.

L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1—

M. Foster: Monsieur le président, j'aurais deux questions à poser. Le ministre de l'Agriculture a dit dans son discours qu'à l'avenir, le montant des paiements anticipés pourrait être accru par le biais d'une loi de finances plutôt que par un projet de loi de ce genre. Comment se propose-t-il de procéder? Y aura-t-il un crédit de $1 dans la loi de finances?

Sauf erreur, la présidence a décidé que les crédits de $1 pouvaient figurer dans les lois de finances. Hier, nous faisions l'étude article par article d'un autre projet de loi. Le ministre n'était pas accompagné de fonctionnaires, mais j'espère qu'il en aura aujourd'hui lors de l'étude en comité plénier, pour que nous puissions avoir des détails sur ces questions.

M. Wise: Monsieur le président, le député mentionnait un projet de loi étudié hier à la Chambre, alors que je n'étais pas assisté de fonctionnaires. Je pense avoir pu fournir tous les renseignements que m'ont demandés les députés. Si ce n'est pas le cas, je ferai en sorte que l'information soit donnée.

Je n'ai jamais prétendu être un expert en matière de procédure pour des questions de ce genre, et je ne le serai probablement jamais. Je crois savoir, cependant, que l'on présente un document au cabinet, qui est approuvé par le ministère des Finances, afin de passer de $200 à $400 millions.

Si, à l'avenir, nous décidons d'utiliser cette loi davantage et si nous avons besoin d'un passif éventuel supplémentaire pour donner de nouvelles possibilités aux organisations de producteurs de ce pays, il nous suffira de reprendre le processus bien établi que nous venons de suivre. J'imagine que mes collègues du cabinet suivraient la même procédure s'ils se trouvaient dans la situation que décrit le député. Nous demanderions des entretiens avec le ministre des Finances (M. Wilson) et solliciterions qu'un passif éventuel supplémentaire nous soit attribué par le cabinet.

Je ne suis pas sûr du moyen que nous utiliserions pour les crédits d'un dollar ni pourquoi on a parlé de loi portant affectation de crédits. Je suppose que ce que je viens de décrire serait la marche normale. Autant que je sache, nous avons suivi le processus normal pour obtenir que le passif éventuel passe de $200 à $400 millions.

M. Foster: Monsieur le président, lorsque le ministre a parlé plus tôt, je pensais que l'on aurait recours à une loi portant affectation de crédits pour augmenter le niveau des paiements anticipés, par exemple pour qu'un agriculteur puisse recevoir plus de $30,000. Parlait-il d'un passif éventuel de $400 millions ou du montant maximal des paiements anticipés?

Hier, il a proposé de préciser comment se répartissaient les fonds octroyés en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, en indiquant les montants et les provinces qui recevaient cet argent. J'espère qu'il le fera bientôt.

Pourra-t-il nous indiquer la répartition du fonds de réserve de 200 millions constitué en vertu de la loi actuelle? Pourra-t-il préciser quelle a été la somme utilisée par chacune des provinces? Je suppose qu'il s'agit uniquement de l'Ontario et des provinces à l'est de l'Ontario, car elles ne sont pas incluses dans la région relevant de la Commission canadienne du blé. Pourrait-il nous indiquer la répartition des fonds pour l'Ontario, le Québec et les autres provinces?

M. Wise: Monsieur le président, je crois avoir mentionné que le passif éventuel avait été porté de 200 à 400 millions. C'est effectivement exact d'après mes notes.

En ce qui concerne les questions soulevées hier, j'ai demandé que l'on communique les renseignements que je possédais et qui incluaient six ou sept tableaux. Je croyais avoir demandé à quelqu'un de les déposer au bureau du greffier, car on m'a dit qu'ils seraient ainsi annexés au hansard. J'ai vérifié le hansard d'aujourd'hui, mais je n'ai pas trouvé ces renseignements. J'ignore ce qui s'est passé, mais je me ferai un plaisir de déposer aujourd'hui les données concernant les avances versées en vertu de la Loi sur l'assurance-récolte.

Le document en question est le dernier rapport financier de juin 1985. La liste ne sera pas trop longue.

Il y a B.C. Tree Fruits qui commercialise les pommes, les poires Bartlett et les poires Anjou. Il y a aussi la B.C. Vegetable Co-op Association, qui commercialise les oignons, les rutabagas et les pommes de terre, l'Okanagan Fruit Producers and Shippers Association, qui met en marché diverses variétés de fruits et de légumes; la Island Vegetable Co-op Association vend surtout des pommes de terre. Nous avons aussi Interior Vegetable Agencies Limited, qui commercialise également les pommes de terre, les oignons et les rutabagas. Nous passons à l'Alberta où il s'agit surtout de la pomme de terre. Puis nous arrivons à l'Alberta Honey Producers, l'Alberta Beekeepers, l'Alberta Wheat Pool qui mettent en marché la féverole commune, le lin et le canola. C'est l'autre loi qui s'applique à ces organismes, car cette région relève de la Commission canadienne du blé. Nous arrivons au Syndicat du blé de la Saskatchewan qui, lui aussi, s'occupe du canola. Au Manitoba, nous avons CSP Foods spécialisée dans les graines de tournesol; le Manitoba Venetable Producers Marketing Board, pour les pommes de terre, les oignons et les rutabagas. Cela s'étend d'un bout à l'autre du pays. Nous avons la Manitoba Co-op Honey Producers, la Manitoba Corn Growers Association, le Manitoba Honey Marketing Board, le Manitoba Pool Elevators.

• (1700)

Nous arrivons à l'Ontario où nous avons Blue Water Storage et la Norfolk Fruit Growers Association qui s'occupent surtout de la mise en marché des pommnes. Nous avons aussi l'Ontario Soya-Bean Growers Marketing Board, l'Ontario Apple Marketing Commission, l'Ontario Burley Tobacco Growers Marketing Board, l'Ontario Flue-Cured Tobacco Board et l'Ontario Corn Producers Association. J'ai écouté avec intérêt les instances que le député d'Algoma a présentées au nom des producteurs de maïs de la province. La personne qui a fait cette présentation est un ami de longue date, l'un de mes partisans et de mes électeurs.

Passons au Québec. On y trouve des producteurs de pommes, de grain, de maïs, d'oignons, de poireaux, de rutabaga, de choux, de carottes, de miel, de tabac, de pommes de terre. Il y a un certain nombre de coopératives de commercialisation du Québec qui utilisent cette loi.

Dans la région de l'Atlantique, toutes les provinces l'utilisent. La liste comprend les pommes, les pommes de terre, le tabac, le blé, le soya, le blé de provende, l'avoine, le seigle, l'orge et beaucoup d'autres denrées.

Encore une fois, je suis tout disposé à faire parvenir copie de ces renseignements à tous les députés. Je ne vois pas pourquoi, monsieur le président, la Chambre réunie en comité plénier ne pourrait pas faire en sorte que ces renseignements soient publiés. J'ai demandé hier que les renseignements que j'avais en main soient publiés en appendice au hansard. Cela figure peut-être au hansard. A première vue, cela n'y figure pas. Je vous demande pourquoi cela n'a pas été fait, monsieur le président. Je vais vous donner une autre chance. Je demande de nouveau que cela soit fait. J'espère lire demain ces renseignements au hansard.

M. Foster: Monsieur le Président, je crois qu'aux termes de la loi telle qu'elle existe actuellement, lorsqu'un producteur omet de rembourser le paiement anticipé, c'est l'association de producteurs ou l'office de commercialisation qui doit payer les frais juridiques et absorber la perte. Je croyais que le ministre avait dit durant son intervention que le gouvernement fédéral fournirait une aide juridique à l'office de commercialisation ou à l'association de producteurs pour lui permettre de recouvrer ces frais, et aussi que dans le cas où l'agriculteur faisait faillite ou était en fin de compte incapable de rembourser le paiement anticipé, alors le gouvernement fédéral absorberait cette perte.

Le ministre pourrait-il préciser si le gouvernement fédéral assumera la totalité des frais juridiques ainsi que la perte résultant du défaut de paiement? Pourrait-il nous dire également, puisque nous avons connu une flambée de faillites et de saisies en 1984 et au début de 1985, à combien s'élèvent les pertes subies en 1984 par les associations de producteurs et autres groupes aux termes de cette loi?

M. Wise: Monsieur le président, je voudrais répondre à une question que le député d'Algoma a posée tout à l'heure. Je crois qu'il a demandé quel pourcentage de l'argent ou quel montant on utilisait à l'heure actuelle en vertu de la loi, qui prévoit un plafond de 200 millions de dollars. D'après les renseignements que je possède, 183 millions de dollars sont utilisés actuellement par les 47 organismes d'agriculteurs du pays.

Je crois que les défauts de paiement totalisent pour l'instant environ 1 million de dollars, ce qui représente à peu près un dixième pour cent du total. J'ai le chiffre ici sur un tableau, mais j'ai tellement de tableaux qu'il me faut un certain temps pour trouver les données que je cherche. Je crois néanmoins que les chiffres que je vous donne sont exacts.

Pour ce qui est des modifications de la loi concernant les défauts de paiement, il faut dire que les organismes de producteurs ont l'entière responsabilité de percevoir les sommes dues et les frais dans le système actuel. Je crois que le député l'a fait remarquer. Cela leur coûte très cher, et tous les agriculteurs qui participent aux programmes d'avances assument une partie de ces coûts sous forme de droits administratifs. Ainsi, les agriculteurs qui remboursent les avances sont obligés d'acquitter des droits plus élevés pour payer les dépenses des agriculteurs qui sont en défaut de paiement. Ces modifications permettront aux associations d'agriculteurs de récupérer les frais de perception auprès du producteur. Si c'est impossible, les frais juridiques seront assumés par le gouvernement fédéral, et les économies réalisées en frais d'intérêt sur les sommes à percevoir devraient compenser les frais juridiques qu'il faudra payer. Je pense que cela répond aux questions du député d'Algoma.

M. Althouse: Monsieur le président, le ministre n'ignore pas que cette loi s'applique à tout sauf au blé, à l'avoine et à l'orge vendus par la Commission canadienne du blé et qu'on fait des avances séparées pour ces cultures. Il y a un autre niveau d'utilisation dans ce cas. Dans les Prairies où l'on cultive certaines graines oléagineuses, nous nous servons de cette loi et nous pouvons quand même utiliser l'autre avance en liquide pour le blé, l'avoine et l'orge vendus par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé.

Je me pose certaines questions, d'autant plus que cette loi porte sur toutes sortes de produits. Le ministre peut-il nous dire de quelle sorte de système d'information on dispose pour s'assurer qu'un agriculteur ne dépasse pas le plafond de $30,000. Le ministre pourrait-il nous dire en même temps s'il est possible pour un agriculteur de ma région, par exemple, qui aurait emprunté $30,000 sur son blé, son avoine et son orge par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé, de recevoir en plus une avance de $30,000 sur ses pommes de terre? Comment vérifiez-vous les écarts pour qu'on n'excède pas le plafond de $30,000 fixé dans la loi?

M. Wise: Monsieur le président, je crois qu'on peut participer à l'un des deux programmes. C'est ce qui se passe, je pense.

• (1710)

Que je sache, l'application des deux textes de loi relève du ministère de l'Agriculture, voire des mêmes fonctionnaires. Par conséquent, je suis persuadé qu'il y aura suffisamment de contrôles pour éviter la situation qu'évoque le député.

M. Althouse: Monsieur le président, j'espère que le ministre n'est pas en train de dire qu'un agriculteur pourrait puiser $15,000 au fonds prévu pour le blé, l'avoine et l'orge et $15,000 encore au fonds prévu pour le colza et le lin, afin de toucher $30,000. Je crois que certains le font actuellement. Toutefois, je voudrais bien savoir quel est le mécanisme pour les produits autres que les céréales régies par la Commission canadienne du blé.

Je sais par expérience que la Commission retarde d'environ deux semaines l'émission des chèques pour les paiements finals, afin de s'assurer que les producteurs n'ont pas demandé des avances en espèces à trois ou quatre exploitants d'élévateurs. En pratique, ils peuvent en obtenir à n'importe quel point de livraison. Ils peuvent toucher la moitié de l'avance à laquelle ils ont droit à trois ou quatre endroits différents. Lors du dernier paiement, la Commission examine toutes les demandes avant de décider si le producteur est admissible au versement final.

Existe-t-il un mécanisme semblable pour les avances? Un organisme participant ou un négociant peut-il verser presque immédiatement la moitié de l'avance, alors que le reste viendrait d'une organisation centrale par l'entremise d'Agriculture Canada? Comment procède-t-on?

Je pose ces questions au ministre parce qu'il y a peut-être des producteurs qui suivent le débat et n'ont pas encore établi d'organisme chargé de verser ces avances. Ensuite, je lui demanderai comment les établir, mais je voulais d'abord connaître les mécanismes existants, pour la gouverne des intéressés.

M. Wise: Monsieur le président, nous pourrions peut-être aborder d'autres aspects du projet de loi en attendant qu'on me communique les renseignements précis que me demande le député. J'ai déjà répondu qu'on pouvait prendre part aux deux programmes, pourvu qu'on ne dépasse pas l'ancienne limite de 15 ou les nouvelles limites de 30, 60 et 90.

On me garantit qu'il existe des règles administratives suffisantes pour empêcher tout double emploi. Je n'ai pas pris note de la troisième question du député, car mes collaborateurs m'ont signalé que cela ne pouvait pas se produire et que tous les mécanismes étaient en place pour assurer la bonne application du programme.

En l'absence d'informations noir sur blanc, le fait est que le Programme de paiements anticipés pour le grain des Prairies est en vigueur depuis pas mal d'années. Il a bien fonctionné. Je ne me souviens pas qu'il ait suscité des problèmes sérieux. Le député est mieux placé que moi pour évoquer les problèmes que ce texte aurait pu poser, car il représente une partie du pays qui a bénéficié depuis pas mal de temps des avantages de ce programme.

Cette loi est arrivée plus tard, en 1977. A ma connaissance, il ne se posait que deux problèmes. L'un était que les niveaux n'étaient pas suffisamment élevés, l'autre que les organismes participants s'inquiétaient de certains défauts. Nous essayons de régler ces deux problèmes en augmentant les niveaux maxima et en modifiant le mode de recouvrement pour les cas de défauts. Nous prenons une part de responsabilité accrue dans ce domaine en assumant les frais judiciaires.

Je souhaiterais apporter quelques informations complémentaires. En ramenant la responsabilité potentielle des organisations de producteurs de 5 p. 100 à 2 p. 100, on peut négocier un meilleur taux d'intérêt. Cette mesure va entraîner une diminution du taux moyen d'intérêt allant jusqu'à ½ p. 100. Aucune organisation de producteurs n'a dépassé le taux final de défaillance de 2 p. 100 au cours des sept dernières années de fonctionnement du programme. Comme je le disais tout à l'heure, la moyenne des défauts est inférieure à 1/10 p. 100. Cela résume assez bien la situation des paiements anticipés, qu'il s'agisse des paiements anticipés pour le grain des Prairies ou du paiement anticipé des récoltes dont nous parlons actuellement.

J'ai l'impression que les mécanismes nécessaires, le personnel administratif et les procédures doivent fonctionner assez bien, sans quoi nous en aurions déjà entendu parler. Si le député a des exemples précis à citer, je me ferais un plaisir d'en prendre note, de les faire vérifier par mes fonctionnaires et de lui rendre compte de nos constatations le plus rapidement possible.

M. Althouse: Je me demande si le ministre pourrait rapidement passer en revue les étapes ou les règles auxquelles sont soumis les producteurs de denrées qui seraient intéressés à négocier une entente en vue de l'élaboration d'un programme d'avances en espèces nettes d'intérêt. Quelles seraient les étapes du processus? Quels sont les volumes exigés pour qu'un groupe ou un organisme puisse être accepté dans le cadre du programme?

M. Wise: Il m'est impossible de donner au député le détail des conditions auxquelles serait soumis un office ou une commission de commercialisation. Quand le projet de loi a été présenté en 1977, le Conseil du maïs de l'Ontario a fait des démarches auprès du précédent gouvernement, mais en vain. Nous estimions à l'époque que ce conseil, bien que n'étant pas un office ou une commission de commercialisation, avait les pouvoirs administratifs, le personnel, etc. nécessaires pour bénéficier de la mesure relative au paiement anticipé des récoltes en 1977. Mais le gouvernement de l'époque s'y est opposé, à tort ou à raison. Le Conseil a continué à faire des pressions et a naturellement modifié son organisation. Il a fini par répondre aux critères exigés par la loi et bénéficie des dispositions de la mesure sur les paiements anticipés depuis deux ou trois ans ou à peu près.

Les offices et commissions de commercialisation peuvent profiter de la loi. Un office, une commission ou une coopérative de commercialisation se contenterait simplement de nous adresser les informations. En fait, elle pourrait les adresser au député qui nous les transmettrait, et nous examinerions la structure de l'organisation pour voir si elle répond ou non aux critères exigés. Dans l'affirmative, elle pourrait évidemment participer au programme. Les organisations de commercialisation qui y ont participé jusqu'à présent sont aussi bien des coopératives que des organismes de commercialisation, des commissions et des syndicats du blé. La liste est longue.

• (1720)

S'il s'agit d'un groupe ou d'un organisme—peut-être pas un organisme, car le terme est trop vague—qui s'occupe de commercialisation, nous examinerons son cas. D'ordinaire, il faut qu'il soit constitué en corporation et participe à la commercialisation d'une récolte. Il faut qu'il soit capable d'appliquer le programme et représenter une partie importante des agriculteurs de la région. C'est le projet de loi qui établit ces critères généraux. Je le répète, il faudrait que nous ayons la preuve que le groupe en question est constitué en corporation, qu'il participe à la commercialisation d'une récolte, qu'il est capable d'appliquer le programme et qu'il représente une partie importante des agriculteurs de la région.

Ce sont là tous les renseignements que je puis fournir au député; je lui répète donc d'inviter le groupe en question à communiquer avec nous pour voir s'il répond aux critères. S'il y répond, très bien. Autrement, peut-être pourrions-nous travailler ensemble à changer sa structure pour qu'il réponde auxdits critères.

M. Althouse: Monsieur le président, le ministre pourrait-il nous dire à peu près combien de groupes de ce genre établis depuis 1977 ont droit actuellement à des paiements anticipés?

M. Wise: Monsieur le président, je crois en avoir donné un aperçu dans mes observations en disant que le programme avait pris beaucoup d'ampleur depuis 1977. Je crois avoir mentionné qu'un très petit nombre de coopératives et d'offices de commercialisation avaient participé au programme la première année, alors que l'année dernière 47 groupes d'un bout à l'autre du Canada y avaient participé. La première année, seulement huit associations d'agriculteurs y ont participé, tandis que pour l'année-récolte 1984-1985, près de 190 millions de dollars ont été accordés dans le cadre du programme à 47 associations représentant 18,000 agriculteurs.

(L'article est adopté.)

(Les articles 1 à 13 inclusivement sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

* * *

LA LOI SUR LA STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-25, tendant à modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-25, à l'article 3, en retranchant les lignes 21 à 23, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«période ou une région, d'un juste rapport entre les coûts estimatifs de production des produits agricoles, durant cette période ou dans cette région, et»

—Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement de mon amendement. Au cours de l'étude du projet de loi, nous avons entendu des instances d'un peu partout au pays et certains témoignages troublants, selon moi.

Comme vous le savez, monsieur le Président, car vous avez lu ce projet de loi et le connaissez fort bien, cette mesure définit un cadre général dans lequel les producteurs, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral peuvent s'entendre sur un accord tripartite sur la stabilisation des prix agricoles.

L'un des sujets de crainte le plus souvent exprimé par des provinces d'un bout à l'autre du pays, c'était qu'après avoir signé ces accords elles n'auraient plus le droit d'évoquer d'éventuelles variations des coûts de production d'un bout à l'autre du pays. Selon elles, on devrait trouver un moyen qui leur permette de soulever la question des coûts particuliers à une certaine région et de négocier alors le genre de régime nécessaire pour qu'un régime tripartite puisse fonctionner d'un bout à l'autre du pays.

Étant donné qu'il s'agit d'un projet de loi d'initiative ministérielle, que le gouvernement est donc motivé et que les programmes de dépenses limitent ce qu'un simple député ou un député de l'opposition peut faire, c'est l'un des seuls endroits où il est possible d'aborder la question des variations de coûts selon les régions. On pourrait le faire lors de l'étude de l'article portant sur les activités de l'Office lui-même, qui est créé, afin d'examiner la formule d'établissement des coûts, que ce soit pour les produits visés par le programme en vertu de l'ancienne Loi sur la stabilisation des prix agricoles, ou des produits qui seraient visés à la suite d'accords tripartites conclus entre les diverses associations de producteurs du pays, certaines provinces ou toutes et le gouvernement fédéral. C'est l'un des seuls endroits où il est possible de mentionner que les variations de coûts selon les régions ont une certaine importance.

• (1730)

On discuterait ainsi des divers coûts et permettrait à divers groupes de parler des coûts qui sont particuliers à leur région. Par exemple, les producteurs de porcs ou de produits laitiers de l'Île-du-Prince-Édouard font face à des coûts énergétiques élevés. Ils doivent dépenser énormément en électricité pour faire fonctionner leurs machines et parfois même pour chauffer davantage leurs installations.

Des représentants d'autres régions du pays ont signalé que les coûts des grains de provende étaient relativement plus élevés dans leur région que dans d'autres et ils veulent pouvoir en discuter au cours des négociations qui auront lieu avant qu'on s'entende sur un régime tripartite. En fait, ils voudraient même que l'accord définitif permette de légers écarts dans les prix d'une région à une autre.

Des représentants de la Colombie-Britannique, province où est implanté depuis longtemps un programme de stabilisation du revenu, sont venus témoigner au comité. Ils nous ont signalé qu'à l'entrée en vigueur du programme, on avait tenu compte des variations des frais de production entre les régions pour établir divers niveaux de prestation selon les cultures, tomates et ainsi de suite. Ces représentants ont toutefois ajouté qu'au fur et à mesure, les producteurs avaient eux-mêmes constaté que des avantages à d'autres postes de dépenses contrebalançaient les inconvénients établis, si bien qu'il devenait inutile de s'occuper des variations régionales dans les dépenses. Ils ont donc décidé d'abolir ce facteur.

J'ai l'impression que lorsque les producteurs sont à même de comparer les dépenses des producteurs de leur région et d'ailleurs, ils s'aperçoivent qu'il y a de bonnes raisons pour que l'on récolte un produit dans une région particulière et non ailleurs. Il n'y a aucun doute que l'on continuera à élever des porcs à l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec et jusqu'en Colombie-Britannique, qu'il existe ou non un programme tripartite de stabilisation. Si les grains de provende coûtent plus cher au Québec, la province possède cependant divers avantages par rapport à d'autres régions: la main-d'œuvre y est meilleur marché, elle a de bons programmes techniques et le rendement de ses unités de production est légèrement supérieur à celles d'autres régions. La Saskatchewan, par contre, paye relativement moins cher ses grains de provende mais, règle générale, ses unités de production ne parviennent pas tout à fait à concurrencer celles du Québec.

A mon avis, tout finit par s'équilibrer. Toutefois, si nous adoptons ce projet de loi sans le modifier de manière à tenir compte jusqu'à un certain point des variations de coût régionales, je crains de donner aux groupes qui s'estiment défavorisés au chapitre des dépenses l'impression qu'il est inutile de vouloir négocier en vue de participer au programme. L'amendement vise donc à élargir quelque peu la formule afin d'inciter un plus grand nombre de producteurs de diverses catégories et davantage de provinces à prendre part aux discussions préliminaires à la création d'un programme tripartite. Grâce à cette modification, les producteurs de toutes les catégories partout au Canada se sentiront attirés par cette formule, persuadés que leurs points de vue et leurs problèmes seront pris en considération. Ils ne se sentiront pas exclus, alors que d'autres groupes seraient acceptés. C'est pourquoi j'ai proposé cet amendement au projet de loi.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) a présenté une modification proposant l'établissement pour une période ou une région, d'un juste rapport entre les coûts estimatifs de production des produits agricoles durant cette période ou dans cette région. Au comité, bien des témoins ont protesté contre les écarts de coûts d'une région à l'autre. Des gens des provinces Maritimes ont mentionné les écarts de coûts pour les facteurs de production et les grains de provende et ont insisté vivement pour qu'on en tienne compte. Il me semble donc qu'il serait possible de le faire.

De toute évidence, si on doit s'adonner à l'élevage du porc dans les provinces Maritimes, de deux choses l'une devra se produire. Il faudra inclure un mécanisme dans la formule ou le gouvernement devra présenter un programme d'aide pour le transport des grains de provende, assorti peut-être d'un programme pour faire en sorte que les provinces de l'Atlantique se suffisent en matière de grains de provende, autrement les éleveurs de porcs de ces provinces seront nettement désavantagés. La plupart des provinces de l'Atlantique, exception faite de l'Île-du-Prince-Édouard, ne produisent pas plus qu'elles ne consomment effectivement et produisent peut-être sensiblement moins que cela. J'aimerais savoir si le ministre est disposé à accorder de l'aide sous ce rapport.

A mon avis, la solution évidente au problème des coûts régionaux des facteurs de production serait de mettre en œuvre un programme provisoire d'aide au transport des grains de provende durant un certain nombre d'années, assorti d'un programme visant à accroître le rendement des cultures de provendes afin que les provinces désavantagées puissent cultiver leurs propres provendes et n'aient pas à compter sur une aide au transport. Cette modification reconnaît cette situation dans une certaine mesure, mais je ne crois pas qu'elle soit suffisante, car elle ne prévoit pas des paiements différents selon les régions, en vertu du programme proposé de stabilisation pour la viande rouge.

Je n'ai pu présenter cette motion, mais comme de vives instances ont été présentées au comité, j'ai recommandé que nous ajoutions la pomme de terre à la liste des produits. Plus tard, je demanderai si le gouvernement est disposé à accepter une modification en ce sens.

D'autres amendements concernant des produits agricoles régionaux ont été proposés. Le comité a fortement recommandé que les pommes soient désignées comme produit agricole. Les députés du Québec ont fait des démarches pour faire ajouter aussi les porcs à la liste des produits agricoles énumérés par la loi. Le ministre a déjà ajouté un certain nombre d'articles à la liste, comme l'agneau, la laine, le blé de printemps et le blé d'hiver. Étant donné la force des arguments du comité, j'espère que le ministre consentira à considérer mon amendement qui vise à ajouter les pommes de terre à cette liste. Je crois que les députés de la Colombie-Britannique et du Québec voudraient peut-être aussi recommander l'addition d'autres articles . . .

• (1740)

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'impression qu'il y a plusieurs conversations en cours à la Chambre. Les députés qui y participent pourraient peut-être avoir l'obligeance d'aller derrière le rideau, car le bruit de leurs voix m'empêche de bien entendre le brillant discours du député d'Algoma (M. Foster).

M. Foster: Je suis touché de voir, monsieur le Président, que vous êtes conscient de la quantité d'information que je communique aux députés.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui traite aussi de l'amendement présenté par le député de Humboldt-Lake Centre, qui reprend en fait un amendement proposé par le ministre au comité jeudi dernier après-midi. Et personne n'a réussi à vraiment comprendre précisément ce qu'il signifiait. Il propose d'intervenir sur les subventions de stabilisation supplémentaires et les subventions à la base ainsi que sur les formules de stabilisation. Les éleveurs de bétail sont absolument perplexes quant à la signification de l'amendement proposé par le ministre. Le ministre prétend que son amendement permettra aux groupes provinciaux de participer aux ententes tripartites de stabilisation à condition que leur niveau de soutien et de stabilisation ne soit pas supérieur à celui assuré par les autres participants à l'entente proposée.

J'imagine que cela tiendrait compte des programmes de stabilisation que les provinces peuvent avoir en matière de transport, à condition qu'ils ne soient pas supérieurs au montant de la stabilisation ou de l'aide fournie par d'autres provinces, par exemple une subvention pour les engrais ou des réductions de tarifs d'électricité ou, comme dans le cas de l'Ontario, le paiement de la moitié des taxes agricoles. C'est ce que propose l'amendement du ministre, mais quand on le lit, on a l'impression qu'il considère que les prix de stabilisation garantis par une entente tripartite de stabilisation pour la viande rouge ne doivent pas excéder ceux dont bénéficient tous les autres producteurs du pays, qu'ils bénéficient de l'aide de leur gouvernement provincial ou d'un organisme provincial de commercialisation. Cet amendement est donc extrêmement nébuleux.

Les groupes de producteurs participants de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario ne savent pas au juste ce que signifie cet amendement et sont donc très inquiets. Étant donné qu'ils ne savent ce qu'il veut dire, ils ne sont pas d'accord avec cet amendement, qui ne satisfait pas non plus l'UPA au Québec. Pour autant que je sache, le gouvernement provincial et les groupes de l'Île-du-Prince-Édouard ne sont pas contents non plus. Il est donc vraiment difficile de savoir exactement quels seront le sens ou la portée de cette modification si le projet de loi est adopté.

Les gouvernements des provinces de l'Atlantique tiennent à ce que l'on reconnaisse leur participation financière, surtout pour ce qui est des frais de transport des grains de provende. Quand il prendra la parole, le ministre pourra peut-être nous faire savoir s'il est ou non disposé à mettre en œuvre un programme provisoire d'aide au transport des grains de provende pendant que le gouvernement fédéral aide les gouvernements provinciaux à élaborer un programme de production de grains dans les provinces Maritimes.

Ce projet de loi est important. Ce n'est peut-être qu'une mesure habilitante, mais une fois qu'elle sera en vigueur, le gouvernement fédéral sera tenu d'appuyer ces groupes de producteurs. Pour la dernière année, les quatre provinces productrices, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario, ont convenu de participer à un programme tripartite de stabilisation de la viande rouge visant le bœuf, le veau, l'agneau et le porc.

Il n'est pas du tout évident que les groupes de producteurs de ces quatre provinces vont appuyer le projet de loi tel qu'il a été adopté au comité, de sorte qu'il faudra vérifier cela, de même que les perspectives pour d'autres groupes comme les producteurs de porc du Québec et les producteurs des Maritimes. Entre-temps, la modification proposée par le député semble ne tenir compte que des produits régionaux, dont le coût de production semble assez conforme aux estimations pour cette région.

J'espère que nous aurons l'occasion de nous prononcer sur cette modification. Je voudrais aussi entendre ce que le ministre a au juste à proposer pour satisfaire et concilier les diverses positions exprimées dans tout le pays à l'égard des producteurs de porc, de boeuf et d'agneau, car ceux-ci se demandent bien si les modifications qui ont été proposées jeudi dernier vont avoir pour effet de détruire tout bonnement l'arrangement qui existait. Par contre, cet arrangement ne semble pas satisfaire l'Union des producteurs agricoles, ni les producteurs de porc du Québec, ni les producteurs de la région de l'Atlantique. Le projet de loi est loin d'être clair pour le moment. Peut-être nous apprendra-t-on comment ces différends peuvent être conciliés.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler de la motion proposée par notre collègue du Nouveau parti démocratique et de dire que l'intention de notre collègue est fort louable et que le fait de tenir compte des coûts régionaux est un objectif auquel on peut tous se rallier.

Monsieur le Président, au cours des séances du comité, et particulièrement la dernière de jeudi dernier, on a eu l'occasion de poser de sérieuses questions sur les intentions du gouvernement, mais surtout sur le processus de consultation qui a été engagé par ce dernier. On a appris, de la part des producteurs du Québec notamment que ce projet de loi a été déposé sans consultation préalable, que le président de l'Union des producteurs agricoles n'avait pas été consulté formellement.

• (1750)

On a su aussi que des députés conservateurs ont tenté de convaincre le ministre de changer d'idée sur ce projet de loi, de reporter l'étude de ce projet de loi jusqu'à ce qu'il ait eu une pleine et entière consultation mais, malheureusement, le ministre est resté impassible et sourd devant ces appels.

Cependant, monsieur le Président, l'amendement à l'étude nous donne l'occasion de parler des différences régionales au Canada, et je sais que le ministre est un de ces croyants, un des disciples de la théorie de la communauté de communautés. Pendant les quelques années où son chef, le très honorable député de Yellowhead (M. Clark), était chef du parti et premier ministre, il l'appuyait dans sa théorie de la communauté de communautés. Et, maintenant, on s'aperçoit que le ministre a la mémoire courte parce qu'il voudrait ce que j'appelle stabiliser la misère en s'assurant qu'il y ait une uniformisation au-delà de toutes les différences régionales. Et pourtant sachant combien le ministre connaît le pays, connaît les différences régionales, je suis assuré que cet amendement ne sera pas acceptable pour lui. D'ailleurs, au comité le ministre a eu l'occasion de traiter un peu de cette question et j'espère que, aujourd'hui, il va pouvoir nous donner une réponse définitive et voter en faveur de cet amendement. Mais cet amendement nous permet de rouvrir tout le débat aussi sur la responsabilité constitutionnelle du gouvernement canadien et des gouvernements provinciaux par rapport à l'agriculture. Et, dans ce sens-là, le projet de loi à l'étude et même les amendements qui ont été déposés par le ministre au Comité ne sont pas de nature à satisfaire les autres partenaires de la fédération.

Le ministre sait fort bien que son collègue, le ministre de l'Agriculture du Québec, trouve inacceptable les dispositions de ce projet de loi. Il sait fort bien que l'ensemble des producteurs québécois n'acceptent pas les prérequis imposés par ce projet de loi. Et, tout de même, il veut se servir de sa majorité écrasante et de la complicité silencieuse des députés conservateurs québécois pour imposer sa vision uniformisatrice du pays. Et dans ce sens-là, monsieur le Président, je pense que le ministre a encore l'occasion, aujourd'hui, au moment du rapport, et dans les prochains jours au moment de la troisième lecture, de démontrer qu'il a vraiment été à l'écoute de ses collègues du Québec, qu'il n'est pas là strictement pour leur tordre les bras et leur demander de se taire mais qu'il a été à l'écoute du caucus de son parti et d'en arriver à des compromis beaucoup plus honorables.

Monsieur le Président, on a eu l'occasion d'entendre les représentants de l'UPA, de la Fédération des producteurs de porc, de la Fédération des producteurs d'agneau, les gens s'occupent de l'industrie des bovins, et tous ces gens-là se sont succédé devant le comité en nous demandant de reconnaître deux principes.

Premièrement—et c'est dans leur jargon à eux—ils sont convaincus qu'il serait préférable pour l'agriculture canadienne d'avoir une stabilisation des revenus et non pas une stabilisation des prix. Et là-dessus, bien sûr, il y a une divergence fondamentale d'opinions. Mais aussi on veut demander . . . on a exigé que les provinces qui ont décidé dans leur champ de compétence de prendre des politiques spéciales pour l'agriculture, de protéger leurs agriculteurs, que ces provinces-là puissent continuer dans le cadre du système national d'administrer les programmes pour lesquels ils ont fait des choix, pour lesquels ils ont décidé d'investir l'argent des contribuables de leur province.

Ce débat, monsieur le Président, dure déjà depuis longtemps, à savoir le droit des provinces de faire des choix politiques agricoles. Le ministre sait fort bien que, par exemple, dans le cas du Québec, la politique d'autosuffisance alimentaire est une politique qui risque d'être mise en tutelle par l'adoption de ce projet de loi. Le ministre en est très conscient, et je sais que son collègue québécois dit que ce projet de loi . . . il dit: Je cherche à démontrer que l'attitude que vous avez adoptée dans le dossier de la stabilisation des viandes rouges est dangereuse et discriminatoire.

Il dit: Vous avez une attitude discriminatoire lorsque d'un côté vous refusez de verser aux producteurs de porc les sommes qui leur sont dues ou de reconnaître le droit des provinces de gérer leurs propres programmes de stabilisation sous prétexte d'une éventuelle réaction américaine et que dans l'autre partie du pays vous versez des centaines de millions de dollars aux producteurs de céréales de l'Ouest. Par ailleurs, votre attitude risque de mettre sérieusement en danger les intérêts des producteurs et des transformateurs de porc dans le litige qui les oppose présentement au gouvernement américain. Le ministre provincial continue en disant: Le Conseil canadien du porc et le Conseil canadien des viandes consacrent en effet des dizaines de milliers de dollars à des honoraires d'avocats pour assurer leur défense. Ces avocats tentent de prouver au gouvernement américain que les sommes reçues dans le cadre des programmes de stabilisation ne doivent pas être traitées comme des subventions préjudiciables puisqu'il s'agit de mesures d'assurances permanentes financées partiellement par les agriculteurs et dont les bénéfices doivent être répartis sur une longue période au nom des principes actuariels. Le ministre dit: Par vos déclarations, vous détruisez la thèse défendue, vous condamnez les producteurs de porc canadiens avant même que les instances américaines et internationales n'aient rendu leur jugement. Et je tire cela d'un document préparé par le gouvernement du Québec. Il continue en disant: Au nom des producteurs de porc du Québec, nous avons le droit d'exiger davantage du ministre de l'Agriculture du Canada dont la responsabilité est de défendre les producteurs agricoles canadiens, peu importe le secteur où ils essaient de survivre ou la province où ils sont localisés. Vous devez cesser de vouloir profiter des difficultés actuelles des producteurs de porc pour faire accepter à la vapeur, et c'est là qu'est le mot clé et c'est

cela qu'on est en train de vivre, monsieur le Président; on essaie de faire adopter à la vapeur et je suis convaincu que la vapeur va être contrée au cours des prochaines heures et des prochains jours parce qu'on est déterminé, monsieur le Président, à utiliser tous nos droits parlementaires pour ramener le ministre à la raison ou le retourner au moins à la table de consultations.

Le ministre sait autant que moi et autant que tous les autres députés de cette Chambre que ce projet de loi-là n'est pas acceptable à des producteurs d'une province et à bien d'autres, et chaque jour la liste s'allonge, et ce qu'on veut lui faire comprendre, c'est que c'est prématuré comme action. L'action qu'il entreprend aujourd'hui, il l'entreprend envers et contre tous; il peut peut-être réussir à museler ses propres collègues, mais il ne réussira pas à museler les producteurs, et cela le ministre, au lieu d'essayer de les mettre devant le fait accompli, devrait s'assurer que les producteurs puissent se faire entendre avant de leur imposer cette loi-là.

Monsieur le Président, on a eu de longues discussions, le ministre a finalement déposé un amendement au Comité, amendement contre lequel j'ai voté, parce que cela n'a satisfait personne, monsieur le Président. Le ministre est arrivé avec un amendement qui supposément satisfaisait les gens du ministère de la Justice mais c'est à peu près les seuls qui étaient satisfaits. je n'ai pas jusqu'à maintenant rencontré un producteur ou une association qui m'ait dit que cet amendement-là pouvait être appuyé, et ce que j'espère, c'est que le ministre va pouvoir nous sortir une série de télégrammes d'appui qu'il a reçu au cours des dernières heures. Si le ministre peut me convaincre que cet amendement-là est acceptable aux agriculteurs que je représente, je serai prêt à me raviser parce que j'ai l'impression que mon devoir ici est de représenter ces producteurs qui sont venus me voir et qui m'ont demandé de m'opposer à l'adoption à la vapeur. On n'a rien contre le principe de la stabilisation, mais le ministre devra pour satisfaire les parties faire preuve d'une plus grande flexibilité. Le ministre n'a pas écouté ses collègues, j'ai bien peur qu'il ne veuille pas écouter les députés de l'opposition, mais il aura sa leçon dans le champ, monsieur le Président. Si le ministre ne fait pas preuve d'une plus grande flexibilité, je lui demande la flexibilité et en même temps je lui demande presque du courage vis-à-vis de ses amis américains parce qu'on dirait que le gouvernement veut se servir de la crise du porc, de ce prétexte pour imposer ce bill-là en nous faisant croire que c'est la solution miracle. Et, monsieur le Président, il n'y a personne dans le secteur qui croit que cette solution est la solution miracle. Et le ministre peut peut-être dire que, à l'époque, le gouvernement libéral avait déposé un projet de loi semblable. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles on est moins nombreux de ce côté-ci et le ministre devrait prendre leçon des dernières élections. Il devrait prendre leçon des promesses de ses collègues qui ont dit que ce serait amendé: Où sont donc ces amendements?

Le ministre a essayé de nous présenter une photocopie de ce que son prédécesseur avait présenté. Et nous comme caucus du Québec, à l'époque, nous nous étions opposés formellement à l'adoption de cette loi parce que nous pensions que c'était injuste et que ce n'était pas mûr, qu'il n'y avait pas eu assez de négociations, qu'il n'y avait pas eu assez de flexibilité.

Et, monsieur le Président, le gros bon sens dans cela, c'est quand personne . . . le ministre est le seul qui a le pas dans cette discussion-ci. Il prétend avoir le pas: adoptez cela, après on verra!

Bien, monsieur le Président, ce n'est pas parce que je ne fais pas confiance au ministre, je sais que c'est un homme intègre et d'une grande réputation, mais, je ne suis pas convaincu que je veux lui donner carte blanche, par exemple. Et en adoptant ce projet de loi-là à la vapeur, en lui donnant carte blanche, ce qu'on fait c'est mettre en péril l'existence de programmes provinciaux faits en vertu des pouvoirs conférés aux provinces par la Constitution canadienne. Et, monsieur le Président, vous savez qu'on peut être en faveur de la Constitution, comme on est en faveur de la vertu et de la maternité. Et dans ce sens-là . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Je regrette, la période de 10 minutes est terminée.

L'honorable député de Mégantic-Compton-Stanstead a la parole.

• (1800)

M. François Gérin (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur le Président, j'aurais préféré consacrer ces quelques minutes pour poser des questions, pour demander à mon collègue de Shefford (M. Lapierre) s'il dit la vérité ou si, sciemment, il cherche à induire la Chambre en erreur, en disant entre autres . . . en lisant entre autres un document qui, selon lui, provient du ministre québécois de l'Agriculture, alors que, à ma connaissance, il n'y a eu aucun document provenant du ministre québécois de l'Agriculture émis relativement à ce dossier-là. Le document dont mon collègue s'est servi pour en faire une lecture, est, je crois, un document qui a été préparé par je ne sais qui, et je pense qu'il constitue bien plus un attrape-nigaud que quoi que ce soit d'autre.

Or, si mon collègue de Shefford fonde toute son argumentation . . .

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai le document en main, et je suis prêt à le déposer et la papeterie c'est . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! A l'ordre! Je vous en prie. L'honorable député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) a la parole.

M. Gérin: Alors je vous remercie, monsieur le Président, de ne pas tenir compte de la remarque de mon collègue, parce que, effectivement, le document qu'il a d'ailleurs fait circuler constitue seulement un projet, n'a jamais été signé par le ministre québécois de l'Agriculture, n'était qu'un projet signé par quelque personne de son ministère, on ne sait même pas qui. Alors, je pense que cela n'a absolument aucune valeur comme telle.

D'ailleurs, je déplore un peu que, dans les circonstances, le comité n'ait pas eu l'occasion d'entendre le ministre québécois de l'Agriculture pour qu'il puisse venir nous dire lui-même quelle serait la meilleure solution pour les producteurs québécois . . . les producteurs agricoles québécois, et en particulier les producteurs de porc.

Il est bien sûr qu'il s'agit . . . Au Québec, nous avons une mesure de stabilisation qui est considérée comme excellente, une mesure de stabilisation qui a été acquise après de nombreuses années d'efforts du gouvernement provincial. Il est bien sûr aussi que plusieurs producteurs du Québec aimeraient avoir, au niveau national, le même programme de stabilisation que nous avons au niveau provincial. Cependant, il faut tenir compte aussi que le plan proposé va être un plan national, un plan qui cherche un consensus, sinon de toutes les provinces, du moins d'une majorité d'entre elles et d'une majorité de producteurs. Le ministre a présenté, jeudi après-midi, au Comité de l'agriculture, un amendement qui, à mon sens, est majeur et qui répond à une des deux conditions fondamentales exigées par les producteurs agricoles de la province de Québec et plus particulièrement les producteurs de porc.

Quant à la deuxième condition, je vous dis, monsieur le député de Shefford (M. Lapierre), que ce sont les paroles même de M. Scalabrini, le président de la Fédération des producteurs de porc du Québec, et de M. Proulx, le président de l'UPA. Alors je pense que c'est déjà une excellente donnée.

Quant à la deuxième condition qui était exigée par les producteurs de porc et les producteurs agricoles du Québec pour donner leur appui au projet de loi, elle n'a pas été comme telle affirmée par un amendement au projet de loi. Elle l'a été, cependant, par des garanties du ministre selon lesquelles aucun projet de stabilisation ne sera fait à moins qu'il y ait consensus chez les producteurs. Ce consensus, évidemment qu'il ne pourra être réalisé à moins que les producteurs de porc de l'Est du Canada y signifient leur accord. S'il n'y a pas de plan tripartite sur lequel il y aurait consensus, il n'y aura tout simplement pas de plan de stabilisation. Il n'y aurait que le plan provincial actuel qui, d'ailleurs, semble satisfaire les producteurs agricoles du Québec. Or, dans ces circonstances, je devrais dire que j'aurais préféré consacrer ces dix minutes à poser des questions pour demander à mon collègue de retirer ses propos au sujet du document qui, semble-t-il, aurait été écrit par le ministre québécois de l'Agriculture, alors que j'ai fait moi-même les recherches à ce sujet et que le ministre québécois de l'Agriculture ou les gens de son ministère ont complètement nié avoir écrit quelque document officiel que ce soit relativement à la stabilisation agricole.

Alors, monsieur le Président, je demanderais que ce soit bien noté et compris par tous les gens de cette Chambre qu'on n'a pas de déclaration du ministre québécois de l'Agriculture à propos de ce projet de loi et que nous devons nous fier aux députés conservateurs du Québec, aux producteurs agricoles du Québec qui trouvent que l'amendement présenté par le ministre jeudi après-midi est satisfaisant quant à l'une des deux conditions énoncées par les producteurs agricoles et que les garanties données par le ministre voulant qu'aucun plan ne sera signé à moins d'avoir un consensus national c'est une garantie qui, à mon sens, est suffisante pour les producteurs agricoles du Québec et en particulier les producteurs de porc.

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir dans ce débat immédiatement après le député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) pour lui dire que dans les propos qu'il vient de tenir je suis d'accord sur une seule de ses remarques, à savoir qu'il est très regrettable que le ministre de l'Agriculture du Québec n'ait pas été invité à venir témoigner devant le Comité parlementaire pour discuter du projet de loi C-25.

M. Gérin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) invoque le Règlement.

M. Gérin: Monsieur le Président, le député de Papineau (M. Ouellet) ne peut pas dire cela parce qu'il n'est pas venu au Comité, sans cela il aurait su que le ministre avait été invité à venir témoigner.

M. Ouellet: Monsieur le Président, l'honorable député vient de dire qu'il regrette que le ministre n'ait pas témoigné. Je suis d'accord avec lui qu'on aurait dû avoir le témoignage du ministre de la Justice du Québec parce qu'il est certain que le ministre, s'il était venu témoigner, se serait opposé avec véhémence au projet de loi C-25.

L'amendement proposé par mon collègue du NPD est un amendement que cette Chambre devrait approuver. Je ne sais pas ce que le ministre va faire de cet amendement mais je crois qu'il devrait l'accepter. C'est un amendement qui, à mon avis, est très important et je voudrais simplement citer une partie d'un éditorial de *La Terre de chez nous* écrit par Evelyne Dumas qui, justement, se rattache à cet amendement suggéré par notre collègue du Nouveau parti démocratique. Evelyne Dumas disait que:

> Il y a dix ans, les agriculteurs du Québec obtenaient du gouvernement provincial des programmes de stabilisation des revenus.

. . . fort importants qui étaient et qui sont encore extrêmement valables et utiles aux producteurs du Québec. Or, le projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, risque de nuire considérablement à ces programmes provinciaux, et elle disait dans son éditorial qu'on demande aux producteurs du Québec de laisser la proie pour l'ombre. Je pense évidemment que c'est ce qui arriverait et c'est ce qui va arriver si le gouvernement progressiste conservateur continue à s'obstiner à vouloir passer en vitesse ce projet de loi C-25.

Un des aspects développés par Evelyne Dumas dans son éditorial est ceci:

> Cette ombre qu'est une éventuelle stabilisation fédérale exclusive dans les productions animales, on en connaît quelques aspects cependant. On sait, par exemple, que les paiements qui en découleraient seraient inférieurs à ceux que prévoient les programmes provinciaux.

• (1810)

Voilà pourquoi, dans son éditorial, elle dit qu'on demande aux producteurs du Québec de céder la proie pour l'ombre. Comment peut-on vraiment demander à des producteurs du Québec de renoncer à un programme provincial plus généreux que ce que le gouvernement progressiste conservateur veut leur offrir? L'éditorial dit, et je cite:

> D'autres aspects restent plus obscurs, mais ce qu'on en sait est inquiétant pour les producteurs. Par exemple, tout indique que les paiements seraient établis en fonction uniquement des prix des produits, et non pas en fonction des coûts de production. En tout cas, rien dans le projet de loi n'oblige à tenir compte des coûts de production. Encore moins trouve-t-on dans le projet de loi la moindre chose qui force les partenaires à tenir compte des variations dans les coûts de production d'une région à l'autre. Dans le domaine du porc, par exemple, les prix plus élevés à Toronto et les coûts de production plus bas dans les Prairies contribueront à établir un «tableau» national qui ne tiendra pas compte de la situation réelle au Québec et aura pour effet de réduire au minimum les compensations du régime fédéral proposé.

Or, justement, monsieur le Président, l'amendement proposé par mon collègue du Nouveau parti démocratique traite de cet aspect de tenir compte d'une façon claire et précise des coûts estimatifs de production des produits agricoles dans une région du pays, amendement qui devient essentiel. Si on veut avoir un programme équitable qui satisfasse tous les producteurs de toutes les régions du pays, que l'on tienne compte des coûts réels région par région. Je suis surpris que le gouvernement n'accepte pas cet amendement. Je crois qu'il est essentiel si l'on veut vraiment avoir un programme équitable.

Je voudrais au cours des quelques minutes qui me restent revenir sur les propos du député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) qui reprochait à mon collègue de Shefford (M. Lapierre) d'avoir fait état d'un document de travail préparé par le ministère de l'Agriculture du Québec. Il est vrai que ce que mon collègue de Shefford a cité est un document de travail et n'est pas une lettre qui a été en bonne et due forme signée par le ministre et envoyée à son collègue fédéral, mais ce document de travail qui a été rendu public est quand même très révélateur, et je n'en voudrais citer que quelques exemples pour démontrer dans quel esprit cette supposée belle coopération entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec semble s'estomper en tout cas dans le domaine agricole. Le ministre de l'Agriculture du Québec n'a pas eu besoin d'envoyer une lettre pour dire publiquement qu'il trouvait que le gouvernement fédéral et le ministre de l'Agriculture en particulier avaient mal défendu les intérêts des producteurs de porc du Québec, et qu'il n'avait aucune confiance à l'effet que le gouvernement du Canada pourrait régler le problème des producteurs de porc à cause de cette peur morbide que semble avoir le gouvernement conservateur de déplaire à l'administration Reagan aux États-Unis. Tout ce dont nous avons entendu parler depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir, c'est d'avoir de bonnes et belles et gentilles relations avec le Président des États-Unis. Mais il faudrait que cela se traduise par des avantages concrets et précis en faveur des Canadiens. Et un endroit où ces bonnes relations auraient pu commencer, cela aurait été dans le cas des producteurs de porc du Québec en particulier qui ont été lésés, qui ont été complètement induits en erreur par des représentants du parti conservateur au cours de la campagne électorale alors qu'on leur a fait accroire qu'ils recevraient des chèques supplémentaires. On attend toujours le chèque du ministre des Travaux publics (M. La Salle) qui avait fait cette promesse formelle aux producteurs de porc du Québec, et le ministre de l'Agriculture (M. Wise) semble vouloir se précipiter pour passer en vitesse le projet de loi C-25 sans tenir compte des objections et des intérêts fondamentaux des producteurs agricoles du Québec.

Ce document dont faisait état mon collègue de Shefford (M. Lapierre) est assez éloquent, et l'on dit: Pour faire adopter le projet de loi C-25, le gouvernement semble vouloir laisser croire que le maintien des programmes provinciaux pourrait signifier un désastre complet pour les producteurs et faire en sorte qu'à l'automne, si le projet de loi n'est pas passé immédiatement, c'était l'ajournement de l'été, les provinces se prendront à la gorge. Si nous continuons avec des programmes provinciaux, je termine sur ces remarques, monsieur le Président, le prochain geste des États-Unis pourrait être d'autres taxes, d'autres quotas d'importation ou même un embargo. C'est presque du chantage, et je demande au ministre de l'Agriculture de démontrer sa bonne foi en retardant l'adoption de ce projet de loi pour convoquer à nouveau toutes les parties intéressées et en particulier, si vraiment le gouvernement conservateur veut avoir de bonnes relations avec l'actuel gouvernement du Québec, de demander au ministre de l'Agriculture du Québec de venir témoigner devant notre comité et donner son opinion franche et claire sur le projet de loi C-25. Tant que ceci ne sera pas fait, je crois que nous nous embarquons avec un projet de loi qui va léser et qui va être dommageable d'une façon irrémédiable aux producteurs du Québec.

[*Traduction*]

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'aurais quelques mots à dire au sujet du projet de loi C-25, qui me préoccupe beaucoup. Je dois dire qu'il me sera impossible de l'appuyer tout simplement parce qu'il n'y est pas tenu compte de la diversité des coûts d'une région à l'autre.

J'ai sous les yeux un télégramme que m'a fait parvenir le ministre de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard, l'honorable Prowse Chappell, au sujet du projet de loi C-25, qui porte sur la stabilisation des prix de la viande rouge. Le ministre y précise que son ministère a présenté un mémoire sur la question au comité permanent de l'agriculture le 6 juin 1985.

Deux points y sont soulignés qui sont d'un intérêt vital pour l'Île-du-Prince-Édouard. Tout d'abord, la pomme de terre, première production agricole de l'île, devrait figurer dans la liste des produits visés par la loi afin qu'elle puisse faire l'objet d'un soutien obligatoire aux termes de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles.

• (1820)

L'importance de la pomme de terre pour l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, poursuit-il, se compare à celle des céréales pour l'ouest du Canada; or, comme nous le savons tous, ces dernières font l'objet d'une loi particulière connue sous le nom de Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Il demande donc dans sa deuxième recommandation qu'on modifie le projet de loi C-25 pour que les programmes nationaux tiennent compte des vrais coûts régionaux de production. On ne parle pas des coûts régionaux, et en négligeant d'en tenir compte sur une base équitable, on ne pourra que faire avorter—d'après ce que m'affirme le ministre dans son télégramme—nos objectifs communs énoncés dans nos programmes de stabilisation. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard recommande de modifier le projet de loi en supprimant l'article 8.10.1(3) et en ajoutant l'article 8.10.14(A) suivant: l'accord doit préciser qu'il sera tenu compte des coûts régionaux de production. Le télégramme est signé par l'honorable P. Chappell, ministre de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Lapierre: Ce n'est pas un libéral.

M. Henderson: Non, ce n'est pas un libéral. Mais je veux en revenir aux coûts régionaux de production. Quand on a un programme national qui ne tient pas compte, et j'espère que le ministre écoute attentivement ce que je vais dire . . .

M. Wise: J'écoute toujours avec attention.

M. Henderson: . . . de la différence de coûts de production des porcs, des bovins ou ce qu'on voudra, mais certainement des porcs en ce qui concerne l'Île-du-Prince-Éoudard, à quoi donc sert-il? Dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, il en coûte probablement de $15 à $20 de plus l'unité qu'en Alberta pour élever des porcs. Je vois le ministre de l'Agriculture (M. Wise) hocher de la tête.

M. Wise: Je ne suis pas d'accord avec vous. Je ne fais qu'écouter.

M. Henderson: Il dit qu'il n'est pas d'accord avec moi, qu'il ne fait qu'écouter. Si le ministre n'est pas d'accord avec moi, il n'est donc pas d'accord avec le ministre de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard non plus.

M. Wise: Cela se pourrait.

M. Henderson: Qu'est-il advenu de cette prétendue consultation dont le gouvernement actuel se vante depuis tant de mois, et de la grande harmonie qui est censée exister entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral? Le ministre doit avouer à la Chambre aujourd'hui que la consultation est un processus à sens unique en ce qui concerne son gouvernement.

Une voix: Arrogance conservatrice.

M. Henderson: C'est un processus à sens unique.

M. Wise: Non.

M. Henderson: Vous n'écoutez pas le ministre de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard. Par conséquent, celui-ci n'écoute pas les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard ni ceux des autres provinces de l'Atlantique.

Je vais vous donner une idée, monsieur le Président, des coûts excessifs que les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard doivent assumer. D'abord, il y a le prix faramineux de l'électricité. Les députés savent pertinemment qu'il faut tenir compte du prix de l'électricité, des frais de transport et du prix des grains de provende. Tout cela mis ensemble, il est impossible aux producteurs de porcs de ma province de concurrencer ceux des autres parties du pays.

Le gouvernement de ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, qui est plutôt conservateur, a essayé de stimuler l'agriculture à tel point qu'il me semble insensé d'établir le genre d'abattoir-usine de congélation qu'il envisage de créer. Je crois que la plupart des agriculteurs de ma province conviendraient que c'est voir beaucoup trop grand, compte tenu de la conjoncture présente à l'Île-du-Prince-Édouard. C'est un gouvernement légitime, mais je dois dire que les mesures qu'il a prises ces derniers temps risquent de faire qu'il ne le soit plus très longtemps.

Cela étant dit, c'est quand même le gouvernement légitime de l'Île-du-Prince-Édouard. Je suis étonné, renversé même, que le ministre fédéral de l'Agriculture n'écoute pas le ministre de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard. Pourquoi? Je puis dire autre chose au ministre. Voici un télégramme daté du 24 juin que m'a fait parvenir le secrétaire administratif du Maritime Farmer's Council, M. Keith Russell. On y lit

> N'oubliez pas que le Programme national de stabilisation de la viande rouge devra tenir compte des variations régionales des coûts de production pour être utile aux éleveurs des Maritimes.

C'est explicite. Un producteur de porcs ou de bovins de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick hésite naturellement beaucoup à participer à un programme dont le coût moyen est bien supérieur à son coût de production. Les agriculteurs canadiens ont trop longtemps vendu leurs récoltes à un prix inférieur à leur coût de production.

M. King: C'est exact.

M. Henderson: Ce programme de stabilisation dont le ministre parle dans le projet de loi C-25 ne fait rien pour remédier à cette situation. En fait, comme mon honorable collègue vient de le dire, il a stabilisé la pauvreté pour les habitants de ces régions. Je suis sidéré de voir mon bon ami, le ministre de l'Agriculture, présenter maintenant un projet de loi qui ne reflète pas les réalités de notre merveilleux pays. Les coûts de production de denrées agricoles varient d'une région à une autre. Il est regrettable que nous, de la région de l'Atlantique, soyons un peu éloignés du gros de la population. Géographiquement, nous sommes coupés, en un sens, du marché.

M. King: Que faites-vous de la Colombie-Britannique?

M. Henderson: Oui, c'est également le cas de la Colombie-Britannique, mais au moins cette province s'étend un petit peu au Nord et au Sud. Je suis quand même d'accord avec le député d'Okanagan-Similkameen (M. King). Je connais les excellentes pommes que l'on produit en Colombie-Britannique. Chose certaine, je ne vois rien dans ce projet de loi qui soit favorable à cette récolte de pommes.

M. Lapierre: Rien du tout.

M. King: C'est faux.

M. Henderson: Je ne peux comprendre mon collègue. Il prétend que c'est faux. Je souhaite qu'il intervienne et nous dise pourquoi c'est faux, car à mon avis, ce projet de loi ne vous apporte absolument rien.

Le ministre a présenté un projet de loi pour pouvoir prétendre qu'il a fait quelque chose d'utile pour les agriculteurs du pays. J'ai bien peur que ce ne soit rien d'autre que de la frime. Il ne tient compte ni des coûts régionaux ni des pommes de terre, et il élimine un certain nombre d'autres cas lorsqu'il s'agit des grains de provende à destination de l'Est. Dans l'exposé économique de novembre et dans le budget, il a été question à mots couverts de supprimer peut-être certaines de ces subventions. Certains de ces merveilleux avantages dont nous avons profité au cours des dernières années et qu'on a commencé à réduire, pourraient fort bien disparaître complètement. A moins que le ministre ne jette un regard nouveau sur cette question, je crois, et cette opinion est partagée par les intéressés de l'Île-du-Prince-Édouard, qu'il devrait retirer carrément ce projet de loi dès aujourd'hui. Ce devrait être un projet de loi qui s'adresse à tout le Canada et non pas seulement à une ou deux provinces.

M. Crosbie: Ce sont des inepties, de parfaites sornettes.

• (1830)

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, l'agriculture a changé. Elle a changé dans le monde entier, mais surtout au niveau national. Je suis persuadé que mon honorable collègue de l'Île-du-Prince-Édouard sait fort bien que depuis 15 ans on réclame à la Chambre et au comité que le gouvernement se penche sur ses programmes de stabilisation des prix. Le gouvernement de l'époque a toujours refusé de le faire.

De tout temps, tant que le gouvernement fédéral a pris des mesures utiles en ce qui a trait à la stabilisation des prix, on a pu éviter un grand nombre de faillites dans le secteur agricole. Ces mesures de stabilisation ont rarement, voire jamais, permis des profits, mais elles ont plutôt servi à empêcher des pertes. Dans les secteurs où la stabilisation des prix s'est imposée une année donnée, on a peut-être connu une réduction de 1 ou 2 p. 100, ce qui a peut-être forcé les producteurs, du fait qu'ils ne réalisaient plus de profits, à réduire leur production. Suite à la nature même de ce programme et sans créer pour cela d'énormes difficultés, on a contrôlé la production des produits agricoles au Canada, afin de répondre à la demande. Pour la majorité des agriculteurs, l'agriculture n'a jamais été une source de richesse, mais un moyen de s'assurer un certain revenu pour ceux qui ont persévéré. Peu se sont enrichis mais peu ont tout perdu.

Quand on a délaissé le principe de la stabilisation des prix, des difficultés ont surgi parce que les provinces s'en sont mêlées. Quand chacune des provinces a voulu aider son agriculture, les résultats ont été mitigés. Non seulement elles ont essayé de maintenir la production des diverses denrées, mais elles ont voulu l'accroître, ce qui est compréhensible. Il arrive aujourd'hui que les provinces se chicanent pour savoir qui va produire quoi et combien.

C'est la première mesure législative qui a fourni l'occasion à Agriculture Canada, aux ministres provinciaux de l'Agriculture et aux agriculteurs de s'asseoir à une table pour discuter de l'avenir des différents produits et de la façon de stabiliser la production tout en assurant un revenu aux agriculteurs. Si les provinces continuent de se concurrencer, il est certain que c'est tout le secteur agricole qui sera perturbé, puisque l'on ne tiendra compte ni de la géographie, ni du climat, ni de la nature des sols. Certaines cultures seront entreprises dans des régions où il n'existe aucun avantage naturel, et certains dépenseront une fortune pour forcer la nature. Voilà la situation qui nous attend.

La première fois que le gouvernement libéral a décidé de ne pas venir en aide à l'agriculture, c'est au moment où les éleveurs de bœuf de boucherie ont réclamé un programme de stabilisation des prix. On avait estimé initialement que ce programme coûterait 300 millions. Le gouvernement libéral de l'époque l'a rejeté sur-le-champ. Depuis ce temps, l'industrie de la viande rouge éprouve des difficultés et les provinces se font concurrence par agriculteurs interposés.

Je peux dire au député de Egmont (M. Henderson) que l'on a pris au sérieux les demandes des ministres de l'Agriculture des provinces atlantiques. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a maintenant l'occasion d'examiner les différences provinciales. Cependant, ce qui compte aujourd'hui, c'est la loi que le ministre est chargé d'appliquer. Le ministre est autorisé à négocier avec les producteurs et avec les ministres de l'Agriculture de l'une ou l'autre des provinces, quelle que soit leur allégeance politique. Ce projet de loi prévoit des modalités de consultation qui vont, dans une certaine mesure, aplanir les différends interprovinciaux et les différences qui existent entre les agriculteurs et entre les produits.

Je signale le cas des pommes notamment. Le commerce de cette denrée n'est plus ce qu'il était. On a conclu des accords commerciaux permettant l'entrée au Canada de produits subventionnés au détriment de nos agriculteurs. Toutes sortes de produits comme les pommes et leurs dérivés, la viande rouge, le raisin, le vin et les produits vinicoles, entrent librement au Canada à cause d'ententes internationales d'un ridicule consommé conclues malgré l'avis contraire des associations agricoles depuis 25 ans. La politique du Canada naguère se résume à ces mots: Sacrifions l'avenir de l'agriculture pour bâtir une infrastructure industrielle au Canada. Résultat: le marché canadien est engorgé de denrées alimentaires importées et notre commerce international au titre des produits manufacturés accuse un déficit de 10 à 15 milliards de dollars. Nous avons perdu sur les deux tableaux.

Les chiffres de la production internationale ont changé. Il n'a pas été soumis au comité, pendant son étude du projet de loi, de données qui le faisaient ressortir davantage que les faits suivants. Il y a quinze ans, le Canada échangeait des pommes, et en exportait autant qu'il en importait. Aujourd'hui, nous en importons beaucoup plus que nous en exportons, à cause d'ententes commerciales défavorables et de la production accrue que subventionnent les gouvernements de pays du Pacifique, notamment, qui n'ont plus besoin de nos pommes.

Les producteurs de pommes de terre se retrouvent dans la même situation. Ils sont restreints par des barrières artificielles au commerce, comme le député d'Egmont le sait si bien. Pour chacun des produits, nous nous retrouvons dans une situation difficile qui ne pourra se résoudre autrement que par la consultation. Nous devrons avant longtemps unir nos forces et supprimer l'esprit de concurrence, la tendance des provinces à garder l'exclusivité d'une production.

Je crains surtout pour la région de l'Atlantique, parce qu'elle n'a pas les moyens financiers de faire concurrence aux autres provinces. L'agriculture va souffrir outre mesure dans les circonstances. Je crois que les ministres de l'Agriculture de la région de l'Atlantique ne sont pas entièrement satisfaits, pas plus que ne le sont ceux de l'Alberta ou de l'Ontario. Cette mesure législative ne s'inscrit pas dans les projets des provinces ou ne répond pas à leurs vœux, mais elle établit un cadre où elles pourront discuter ensemble, ce qui était impossible auparavant.

Je peux parler au nom de la province du Nouveau-Brunswick et de ses éleveurs de porcs, parce que je les ai consultés. L'étendue des modifications à la loi, compte tenu de la façon dont elle a été introduite, ne les satisfait pas entièrement. L'honorable Prowse Chappell ou l'honorable Malcom MacLeod n'en sont pas non plus totalement satisfaits. Ils acceptent cependant cette solution de compromis qui répondra mieux aux intérêts des agriculteurs canadiens que toute autre solution que j'ai entendu proposer de toute ma carrière parlementaire.

• (1840)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Hamelin): Le député Boudria de Glengarry-Prescott-Russell a la parole.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Merci beaucoup, monsieur le Président, pour la présentation que vous avez si bien faite.

Monsieur le Président, je voudrais pendant quelques moments parler sur l'amendement tel que proposé par le député néo-démocrate, et en particulier profiter de l'occasion peut-être aussi pour parler du projet de loi un peu de façon plus générale.

Monsieur le Président, la circonscription que je représente en Ontario est dans une situation peut-être un peu différente de certaines autres régions du pays, et je suis sûr que chaque député pense également que sa circonscription ou sa région est spéciale et différente du reste du pays, ce qui est peut-être un phénomène assez normal pour tous et chacun d'entre nous.

Cependant, monsieur le Président, ce que je voudrais vous décrire, c'est toute cette histoire des différences régionales. Comme vous le savez, vous, monsieur le Président, qui représentez une circonscription qui est à quelque 100 milles de la mienne, pas tellement loin quand même, l'est de l'Ontario est dans une situation un peu anormale vis-à-vis non seulement du reste du pays en ce qui a trait à l'agriculture, mais est même dans une situation un peu différente du reste de la province d'Ontario, et je m'explique. On prend, par exemple, la production porcine dans ma circonscription: les producteurs de ma circonscription vendent leurs produits sur le marché du Québec, leurs coûts de production sont semblables à ceux des producteurs du Québec, la distance entre le Québec et ma circonscription, monsieur le Président, comme vous le savez, c'est la distance d'un côté de la clôture à l'autre, puisque ma circonscription se situe à la frontière québécoise, ce qui fait que les producteurs de la région que je représente sont très loin, par exemple, du sud-ouest de l'Ontario, là où il y a en grande partie ce dont on a besoin pour nourrir le porc et là où justement on peut obtenir cette nourriture à des prix de beaucoup inférieurs à ceux de ma circonscription et à ceux du Québec également. Cependant, la région que je représente ne bénéficie pas de certains programmes provinciaux qui existent au Québec, ce qui est tout à fait normal puisqu'on est en Ontario. Alors, on voit les gens de ma circonscription avec un marché et un prix semblables à ceux de nos collègues du Québec, des coûts de production semblables à ceux du Québec, et des bénéfices à peu près nuls que l'on offre dans la province d'Ontario. Alors, vous voyez, monsieur le Président, comment une région telle que la mienne peut être désavantagée si on ne reconnaît pas les différences régionales de coûts de production. A mon avis, lorsqu'on établit cette différence régionale de coûts de production, «régionale», je devrais dire peut-être autre chose que «provinciale», parce que souvent, dans ce contexte, on dit «régionale» en voulant dire «provinciale». Mais si la région que je représente, monsieur le Président, n'est pas accommodée de façon spéciale à l'intérieur de la province d'Ontario, nous allons nous voir encore une fois dans une situation désavantagée comme peut-être certaines personnes, par exemple, dans la Gaspésie, au Québec, vis-à-vis de leurs confrères d'ailleurs. Alors, c'est un phénomène qu'on a à subir dans certaines régions, aux extrémités, si vous voulez, de certaines provinces. C'est pourquoi il doit y avoir un mécanisme pour reconnaître les différences de coûts de production, comme je le disais tantôt, mais que ce mécanisme ne doit pas nécessairement avoir comme frontière seulement les bornes d'une province canadienne, il doit y avoir aussi peut-être des régions à l'intérieur des provinces afin de reconnaître certaines choses, comme on le fait déjà par certains programmes conjoints, par exemple, du côté ontarien, là où on a la Corporation de développement de l'est de l'Ontario, qui offre certains bénéfices agricoles pour des améliorations de drainage à un taux différent dans l'est par rapport au sud-ouest, parce que justement il y a des raisons spéciales pour le faire, on doit donner certains avantages à cette région qui est désavantagée, alors il y a des précédents pour faire cela ailleurs, en agriculture, et également dans d'autres domaines, dans l'industrie, par exemple, etc. Ce qu'on doit faire, comme je l'ai mentionné au ministre en comité parlementaire et à son secrétaire parlementaire que je vois assis là, c'est d'accommoder ces régions-là d'une façon quelconque afin que les producteurs ne soient pas désavantagés. Un des problèmes, et le ministre le saura sans doute, c'est le fait que c'est très difficile de savoir quels sont les avantages particuliers qui existent déjà dans certaines régions. C'est facile dans certains cas.

[*Traduction*]

Ainsi, il est facile de savoir s'il y a des programmes de stabilisation. Par contre, s'il existe, dans certaines régions, des programmes d'aide indirecte, ils peuvent être difficiles à identifier et c'est peut-être pour cela qu'ils ne sont pas autant la cible des droits compensateurs et que l'on ne s'est pas réellement aperçu de leurs avantages et de leurs inconvénients.

Je vais vous donner un exemple, monsieur le Président. En Ontario, les tarifs ruraux d'électricité sont, en gros, 20 à 25 p. 100 supérieurs aux tarifs urbains. Il n'en est pas ainsi dans toutes les provinces canadiennes. Supposons que dans une autre province les tarifs urbains et ruraux soient les mêmes. Certains avanceront qu'il est plus coûteux de desservir les zones rurales. Dirons-nous alors que la région rurale reçoit une électricité subventionnée? Je prétends que non. Je dirais que, actuellement, les agriculteurs de l'Ontario ont souffert de la politique des gouvernements conservateurs concernant les tarifs de l'électricité. Je vois que le ministre est d'accord avec moi, que les tarifs devraient être les mêmes dans les zones urbaines et les zones rurales. Je suis heureux de voir qu'il est d'accord sur ce point. Je suis sûr que le nouveau gouvernement libéral de l'Ontario en prendra note et j'espère qu'il remédiera au plus tôt aux erreurs du gouvernement conservateur précédent.

D'après les explications que j'ai données, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) admettra du moins je l'espère, qu'il est peut-être difficile de déterminer quels secteurs obtiennent

d'autres avantages. Il est même difficile dans certains cas d'établir le coût de production, puisque toutes les provinces n'utilisent pas actuellement la même méthode de calcul. C'est donc une proposition difficile et tout le monde en convient, tout comme le ministre, j'en suis sûr. Néanmoins, les agriculteurs que je représente et qui se trouvent actuellement dans cette situation où ils perdent de l'argent jour après jour par rapport à leurs homologues dans d'autres régions de l'Ontario, doivent disposer d'un système grâce auquel on pourra combler ces disparités régionales.

Un membre du comité permanent de l'agriculture a déclaré que c'est très bien. Et si quelqu'un désire se lancer dans l'élevage du porc dans une région tout à fait reculée? Allons-nous prévoir des subventions spéciales pour cette région reculée où il n'y avait pas d'élevage jusque-là? Je reconnais que cette situation risque de poser des problèmes.

Cependant, dans la région que je représente, il y a des éleveurs de porcs depuis un certain temps. C'est pourquoi le problème ne vient pas de l'éloignement de la région ou du fait que l'élevage s'y pratique depuis peu de temps. Le ministre admettra que le problème, c'est qu'en période de vaches grasses, nos agriculteurs ont gagné moins d'argent que les autres, mais ils ont néanmoins réalisé des bénéfices. Maintenant que les temps sont plus durs, les agriculteurs dans d'autres régions réalisent des gains ou des pertes minimes et dans la nôtre, ils sont défavorisés parce qu'ils perdent encore plus. C'est pourquoi les agriculteurs de la région que je représente sont désavantagés par rapport aux autres et nous devons y remédier en adoptant les dispositions qui s'imposent.

[*Français*]

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, je suis également très heureux de participer à cette discussion sur le projet de loi C-25 et, évidemment, suite à l'amendement de notre collègue du Nouveau parti démocratique.

Monsieur le Président, avec votre permission, je pense que je me dois peut-être, à ce niveau-ci, d'ouvrir une parenthèse et de tenter de situer la présente discussion. Il faut se souvenir que dans un mois bientôt nous célébrerons le premier anniversaire du début de la campagne électorale. A ce moment-là, nos amis d'en face se promenaient dans les circonscriptions rurales, rencontraient les cultivateurs, les agriculteurs, et leur promettaient la sécurité, la stabilité et la connaissance, d'une certaine façon, des lendemains dans l'agriculture.

• (1850)

Il faut admettre qu'un tel engagement était à la face même extrêmement intéressant, extrêmement attrayant et je comprends, à ce niveau-là, pourquoi plusieurs circonscriptions à vocation rurales, à vocation agricole, se sont donné des députés conservateurs croyant sincèrement qu'on était pour mettre de l'avant des mesures, des programmes pour tenter de stabiliser, de sécuriser un secteur vital, un secteur stratégique à l'économie du Québec, l'agriculture. Ce même gouvernement qui a dit également tout au cours des semaines qui ont précédé les élections: Nous prenons l'engagement ferme de consulter tous les intervenants, nous prenons l'engagement ferme de collaborer avec tous les gouvernements provinciaux. C'étaient là des engagements extrêmement intéressants et assez révélateurs sur ce que pourrait devenir ce secteur fondamentalement important, l'agriculture.

Peu après les élections, on nous a présenté le projet de loi C-25 et l'amendement de notre collègue touche, à mon sens, un des aspects les plus importants de ce projet de loi, celui où devant le comité, devant la commission, on a abondamment traité des obstacles considérables, des empêchements majeurs compte tenu de la diversité, compte tenu des disparités et compte tenu du fait que la même production faisait face à des coûts de production très différents selon que l'on était dans l'Est ou dans l'Ouest. Et c'est là certainement un des aspects de ce projet de loi qui a fait l'objet de beaucoup de commentaires et de contestations. Le ministre, quant à lui, a tenté d'utiliser un problème extrêmement important également pour le Québec, c'est-à-dire l'instabilité qui affecte présentement la production porcine.

Avec votre permission, monsieur le Président, qu'il me soit permis de citer les propos du ministre de l'Agriculture qui, à mon sens, constitue sans l'ombre d'un doute un intervenant quand même très valable au niveau agricole au Québec, qui disait en rapport effectivement avec l'attitude du gouvernement face au problème du porc que le ministre fédéral avait utilisé cette menace—on parle, évidemment, de l'attitude américaine face au porc—avait utilisé, dis-je, cette menace pour vendre un projet de loi controversé sur la stabilisation des viandes rouges plutôt que de défendre les producteurs de porc. Il, en parlant du ministre de l'Agriculture du gouvernement, s'est servi de la menace américaine pour défendre son propre projet de loi, a dit le ministre. Il se trouve ainsi en conflit d'intérêts.

Un peu avant ces propos-là, monsieur le Président, le même ministre de l'Agriculture du Québec disait, et cela s'explique très bien, que le gouvernement a été très «mollo» dans la défense des intérêts des producteurs de porc du Québec face à la surtaxe américaine.

Et le ministre de l'Agriculture du Québec, M. Garon, disait que ce dossier-là avait été défendu d'une façon épouvantable par le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) et par le ministre de l'Agriculture. Or on comprend, évidemment, que ce problème qui est d'actualité, ce problème qui est profondément important pour les producteurs du Québec, que l'exemple soit approprié dans la bouche du ministre pour tenter de faire croire que, avec le projet de la stabilisation, avec le projet de loi C-25, de tels problèmes avec l'administration américaine on en aurait plus. Ce même ministre qui d'ailleurs déclarait en comité qu'il avait consulté, qu'il avait discuté et qu'il avait parlé avec les Américains aux fins de connaître un peu à l'avance quelle serait la réaction américaine si le projet de loi C-25 était adopté. Or, je trouve étonnant et carrément inacceptable que notre ministre de l'Agriculture du Canada tienne compte des propos de nos amis du Sud, des Américains, plutôt que de tous les agriculteurs sans exception de l'UPA qui est quand même un interlocuteur extrêmement valable dans les circonstances et du ministre de l'Agriculture pour tenter de passer un projet de loi qui est carrément et totalement injuste pour l'agriculture au Québec, injuste pour un certain nombre de raisons.

Tout d'abord, tout le monde est au courant du fait qu'il existe au Québec des programmes de stabilisation qui ont été forgés, qui ont été fabriqués, qui ont été amendés, qui ont été améliorés au fil des années, si bien que depuis quelques années on a au Québec de bons, d'excellents même, programmes de

stabilisation qui donnent une certaine stabilité, une certaine sécurité à ces producteurs qui en profitent.

Le projet de loi C-25 dit carrément, de façon expresse, de façon non équivoque, que pour y adhérer, il faut absolument échapper, oublier ou mettre de côté le programme provincial. C'est tout à fait inacceptable. Il me semble que ce projet de loi-là aurait pu constituer quelque chose de vraiment intéressant, de vraiment positif et vraiment d'avenir. Si on avait sensiblement déposé le même projet de loi, mais qu'on avait quand même permis aux provinces de garder leurs propres programmes de stabilisation, si on avait défini, à l'intérieur de ce projet-là, comment seraient comptabilisés les coûts de production, si, comme mon collègue du Nouveau parti démocratique le voudrait, on avait rendu possibles les diversités qui caractérisent bien le Canada, il me semble que l'on serait en face d'un projet de loi très acceptable, et ce pour le plus grand bien de l'agriculture. Mais non, le ministre semble vouloir s'entêter à vouloir faire passer ce projet de loi-là quand on sait qu'il constitue une entrave absolument fondamentale dans les choix agricoles du Québec, et également à l'endroit de plusieurs productions telles que le porc, par exemple, et accepter, souscrire, endosser ou appuyer ce projet de loi-là serait un affront absolument incroyable à l'agriculture québécoise. L'agriculture, monsieur le Président, c'est de juridiction fédérale, mais personne n'oserait prétendre qu'il s'agit là d'un domaine du ressort exclusif du gouvernement fédéral. Le gouvernement provincial a également juridiction dans ce domaine-là, et à mon sens, respecter cette juridiction-là sous-entend la reconnaissance de la possibilité qu'il y ait à l'échelle provinciale également des programmes de stabilisation.

Evidemment, le Québec doit, à cause du climat, de sa particularité, dans certaines productions, faire face à des coûts substantiellement plus élevés que ceux de nos amis de l'Ouest et, à mon sens, accorder un prix uniforme, envisager ou espérer l'uniformité constituent à sa face même une discrimination à l'endroit de nos producteurs.

Monsieur le Président, les producteurs du Québec qui ont été très nombreux à venir nous rencontrer et qui, comme je le sais, ont rencontré en plus plusieurs de nos amis d'en face, plusieurs de nos collègues d'en face, s'élèvent énergiquement contre ce projet de loi compte tenu du fait qu'il met en cause, qu'il met en danger plusieurs secteurs de l'agriculture au Québec, et à mon sens, au moment où on a tant besoin d'emplois, tant besoin de cette sécurité, tant besoin que ce secteur d'activité économique soit le plus prospère du monde, on se doit, à mon sens, d'appuyer les producteurs du Québec dans leurs revendications à l'effet qu'ils veulent avoir droit à un minimum. Tous ont reconnu qu'il ne s'agit pas d'un projet de loi qui vise à la stabilité des revenus, mais à la stabilité des prix, et à ce niveau-là on se doit comme Canadiens de permettre l'uniformité certes, mais tenant compte des particularités qui sont extrêmement nombreuses en agriculture. Si le gouvernement était honnête et sincère au moment où il véhiculait abondamment son grand principe à l'effet que son administration s'inscrirait dans une atmosphère, dans un contexte d'ouverture, de franche communication, de franches consultations, à mon sens, il ne peut certainement pas ignorer un consensus absolument total qui émane du Québec face à ce projet de loi-là, il doit absolument tenir compte de ce que tous les intervenants du milieu agricole désirent, c'est-à-dire des ajustements qui permettront de garder leurs propres programmes de stabilisation et ce, pour le plus grand bien de l'agriculture.

[*Traduction*]

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais parler du projet de loi C-25. A l'instar de mes collègues qui ont déjà parlé, je dois dire que j'ai de graves réserves à émettre au sujet du contenu et de certaines omissions du projet C-25. Je n'aime pas employer le terme «erreurs», mais ce projet de loi contient des omissions, c'est certain.

Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) sait ce que le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a dit à propos de l'inclusion des pommes de terre à l'article 1(1)*a*). J'ose espérer que le ministre suivra immédiatement ses conseils. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a parlé également des autres articles du projet de loi que nous trouvons très inquiétants, surtout pour les agriculteurs de la région de l'Atlantique.

J'ai reçu par ailleurs un télégramme du Maritime Farmers Council qui se plaint amèrement du fait que le projet de loi C-25 manque de substance. Par ailleurs, la Fédération des agriculteurs de la Nouvelle-Écosse a exprimé de vives craintes, que je trouve justifiées. D'après elle, il faut absolument que les députés ne donnent pas leur appui à ce projet de loi sous son libellé actuel, en songeant aux éleveurs porcins, parce qu'il ne tient pas compte des frais de production régionaux et ne prévoit pas le maintien de son programme provincial de stabilisation du prix du porc.

Je sais que le ministre a tenté de faire des consultations qui l'ont mené dans tous les coins du pays pour rencontrer divers groupes d'intérêt. Je tiens à signaler au ministre avec la plus grande sincérité et la plus grande franchise que les agriculteurs des Maritimes sont particulièrement inquiets. L'article 8 du projet de loi, qui vise l'article 10.1(3) de la loi, ne les protège pas beaucoup. Ce doit être un oubli. Si c'est une erreur, le ministre a l'occasion de la corriger, mais je crois que c'est une omission qu'il faut réparer.

Le témoignage que le Maritime Farmers Council a présenté au comité de l'agriculture montre bien qu'il ne demande pas mieux que d'appuyer le projet, mais il a un certain nombre de réserves parfaitement fondées. Je ne crois pas qu'on puisse dire qu'il y a là de l'esprit de parti, car cet organisme est le porte-parole de l'ensemble des agriculteurs des Maritimes. Les députés de tous les partis devraient accéder à sa requête.

Le Conseil est disposé à participer à un programme selon la formule prévue par le projet de loi C-25 pourvu qu'il soit bien tenu compte de la diversité des coûts de production des diverses régions de façon à assurer des bénéfices nets comparables à tous les éleveurs canadiens. N'est-ce pas juste et raisonnable? Lorsque nous parlons d'égalité des chances, c'est dans l'esprit de la Charte et de la nouvelle constitution. Les députés d'en face s'en moquent peut-être, mais la question est d'importance pour les agriculteurs des Maritimes.

Je tiens à signaler au ministre que le coût de production principal, en élevage, est celui de la nourriture. Dans les Maritimes, cela est particulièrement évident dans le cas de l'élevage porcin, car les porcs sont nourris de céréales et de concentrés de protéines. Les provinces maritimes ne produisent que 42 p. 100 des céréales fourragères dont elles ont besoin et moins de 5

p. 100 des concentrés de protéines végétales. Le reste vient de l'Ouest et des provinces centrales du Canada.

Le ministre a été saisi d'une proposition qui a obtenu l'appui du Maritime Farmers Council et de toutes les associations qu'il représente, ainsi que des gouvernements provinciaux en cause. Cette proposition est approuvée par la majorité des simples membres qui désirent tous la mise en place d'un programme d'autonomie en matière de provendes.

Je ne cherche pas à prétendre que les consultations auxquelles procède le ministre sont inutiles. Je ne veux ni le dire, ni le croire. J'espérais que le processus de consultation aboutirait à d'importantes modifications à la loi en vigueur. Toutefois, aucune modification n'est proposée au sujet des pommes de terre, malgré la recommandation du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous connaissons la proposition du Maritime Farmers Council. Toutefois, le ministre n'y a pas donné suite. Il peut toujours nous dire qu'il va l'examiner, mais combien de temps lui faut-il? Lui faut-il deux ans ou 24 mois de plus? Le ministre prétend qu'il a besoin de tout ce temps. Toutefois, il dit la même chose aux agriculteurs des Maritimes depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs.

Ce problème est très grave, monsieur le Président. Cinquante pour cent des personnes en cause sont sur le point de perdre beaucoup d'argent, ainsi que leur emploi, et le ministre se contente de promettre qu'il va faire quelque chose demain ou après-demain, mais rien ne vient. C'est inadmissible. La loi est tout aussi inacceptable puisqu'elle ne prévoit aucune garantie que nous souhaitons, dans les Maritimes.

J'ai entendu le député du Nouveau-Brunswick déclarer de façon éloquente que c'est un premier pas utile. Toutefois, cela ne suffit pas. Si le gouvernement peut sauver les sociétés pétrolières multinationales de la faillite en débloquant 1.3 milliard de dollars et s'il peut renoncer à 300 millons de deniers publics sur les gains en capital—600 millions l'an prochain et plus d'un milliard en 1990—il va sans dire qu'il devrait avoir le courage de ses convictions et l'appui de ses collègues du cabinet, intervenir à la Chambre dès ce soir et annoncer un nouveau programme qui permettra aux provinces Maritimes d'être autonomes en matière de provendes. Toutefois, nous n'obtenons du ministre que des promesses, toujours des promesses.

M. Crosbie: Parlez plus fort.

M. Dingwall: Nous n'obtenons absolument rien, monsieur le Président. C'était pire lorsque le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) était à la place du ministre des Finances (M. Wilson). Nous avons obtenu encore moins. Toutefois, je ne sais pas pendant combien de temps nous pourrons encore supporter l'actuel ministre de l'Agriculture dans les provinces Maritimes, monsieur le Président. Son attitude est injuste et contraire aux intérêts supérieurs de notre région. Toutefois, je n'en suis pas surpris. Je constate à regret monsieur le Président, qu'un grand nombre de députés aient assisté aux réunions du Maritime Farmers Council et approuvé ce qui s'y dit, mais quand vient le moment de se prononcer, ils ne joignent pas le geste à la parole. Il est parfaitement honteux, à mon avis, que ce projet de loi comporte autant de lacunes, ce qui aura des conséquences catastrophiques pour les agriculteurs des Maritimes.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): Le vote porte sur la motion inscrite au nom du député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les . . .

M. Boudria: Je pense que c'est serré.

Le président suppléant (M. Charest): Le député déclare que les résultats sont serrés. Je lui signale pour sa gouverne qu'à mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 104)

POUR

Messieurs

Althouse
Angus
Baker
Benjamin
Berger
Boudria
Caccia
Copps (Mme)
Deans
Dingwall
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Finestone
(Mme)
Foster
Frith
Gagliano
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Keeper
Lapierre
Malépart
Manly
McCurdy
McDonald
(Mme)
(Broadview-Greenwood)
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle)
(Trinity)
Nunziata
Orlikow
Ouellet
Pépin (Mme)
Riis
Robichaud
Rossi
Tardif
(Richmond-Wolfe)
Tobin—38.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard
Boyer
Bradley
Brightwell
Brisco
Browes (Mme)
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne (Mme)
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Clifford
Clinch
Cochrane
Collins (Mme)
Cook
Cossitt (Mme)
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Côté
(Langelier)
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Darling
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis
(Mme)
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Fraleigh
Gérin
Gervais
Gormley
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Grisé
Guilbault
(Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamelin
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Howie
Hudon
Jacques
(Mme)
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis

Messieurs

MacDonald (M^lle^) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Mantha
Marin
Martin (M^me^)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
Minaker
Mitges
Murta
Nielsen
Nowlan
O'Neil
Oostrom
Pennock
Peterson
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (M^me^)
Speyer
Stackhouse
Tardif (M^me^) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Vézina (M^me^)
Vincent
Warner
Wenman
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—138.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Wise propose: Que le projet de loi soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Peut-on se passer de la sonnerie?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Wise, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n^o^ 105)

POUR

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (M^me^)
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard
Boyer
Bradley
Brightwell
Brisco
Browes (M^me^)
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne (M^me^) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Clifford
Clinch
Cochrane
Collins (M^me^)
Cook
Cossitt (M^me^)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Darling
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis (M^me^)
Edwards
Ellis
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Fraleigh
Gérin
Gervais
Gormley
Gottselig
Graham
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamelin
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Howie
Hudon
Jacques (M^me^)
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Landry (M^me^)
Lanthier
La Salle
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
MacDonald (M^lle^) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Mantha
Marin
Martin (M^me^)
Mazankowski
McCain
McCrossan
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
Minaker
Mitges
Murta
Nielsen
Nowlan
O'Neil
Oostrom
Pennock
Peterson
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (M^me^)
Speyer
Stackhouse
Tardif (M^me^) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Vézina (M^me^)
Vincent
Warner
Wenman
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—138.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Angus
Baker
Benjamin
Berger
Boudria
Caccia
Copps (M^me^)
Deans
Dingwall
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Finestone (M^me^)
Foster
Frith
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Keeper
Lapierre
Malépart
Manly
McCurdy
McDonald (M^me^) (Broadview-Greenwood)
Mitchell (M^me^)
Nicholson (M^lle^) (Trinity)
Nunziata
Orlikow
Ouellet
Pépin (M^me^)
Riis
Robichaud
Rossi
Tardif (Richmond-Wolfe)
Tobin—38.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? A la prochaine séance?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Puis-je me permettre d'intervenir en ce moment? Le comité permanent des transports a terminé l'étude des amendements à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Nous devons rendre hommage à l'excellent travail accompli par les députés de tous les partis.

J'ai eu des consultations avec les leaders parlementaires de l'opposition qui ont accepté de revenir à la présentation des rapports afin que le rapport du comité puisse être déposé ce soir et que les députés puissent en prendre connaissance dans la soirée.

Je crois avoir le consentement du NPD à ce sujet et je demande au leader parlementaire de l'opposition officielle de nous dire s'il est disposé, dans l'intérêt de tous les députés, à accepter que le rapport soit déposé maintenant pour que le débat puisse reprendre le plus tôt possible, peut-être demain?

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je sais que cette question intéresse beaucoup de monde. Voilà pourquoi il importe de procéder d'une façon calme et pondérée et que le rapport soit déposé tel que prévu par le Règlement.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je voudrais maintenant proposer le projet de loi C-49 tendant à modifier le Code criminel relativement à la prostitution.

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-49, tendant à modifier le Code criminel (prostitution), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le Président, c'est un plaisir inattendu pour moi que de pouvoir proposer le projet de loi ce soir. Cependant, je sais qu'un grand nombre de nos vis-à-vis connaissent bien la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je suis convaincu que c'est un sujet sur lequel ils s'étendront longuement au cours des prochaines heures.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Vous êtes le seul «John» à la Chambre.

M. Crosbie: La dernière fois que je suis intervenu longuement à la Chambre, il était question de frères.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. Dans l'intérêt de la Chambre, et comme il est 21 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 27 juin 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-53

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, nous nous sommes consultés sur le programme d'aujourd'hui. Nous étudierons d'abord le projet de loi C-53, concernant la Société des transports du nord Limitée. Le Règlement prévoit qu'on ne peut aborder l'étude d'un projet de loi à l'étape du rapport que 48 heures après en avoir fait inscrire l'avis au *Feuilleton*. Néanmoins, vous obtiendrez le consentement unanime afin d'y procéder dès maintenant, bien qu'il nous manque quelques minutes pour satisfaire au délai de 48 heures. Par conséquent, nous passerons à l'étape du rapport, puis à la troisième lecture.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, si le leader du gouvernement à la Chambre voulait bien répéter ses dernières phrases, car j'étais en train de consulter un collègue et je n'ai pas entendu. Il propose, je crois, de commencer par la mesure sur La Société des transports du nord, mais je voudrais qu'il répète ce qu'il a dit ensuite.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, pour résumer, du consentement unanime nous aborderons dès maintenant l'étape du rapport du projet de loi C-53, après quoi on voudra sans doute passer directement à la troisième lecture. Voilà tout ce que j'ai dit.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, nous sommes toujours disposés à collaborer quand l'occasion s'y prête. En ce qui concerne le projet de loi C-53, nous donnerons certainement notre consentement.

M. le Président: Il y a donc consentement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DU NORD LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-53, tendant à autoriser l'aliénation de la Société des transports du nord Limitée, la remise de sa dette envers Sa Majesté et la modification d'autres lois en conséquence, dont le comité permanent des transports a fait rapport sans propositions d'amendement.

M. le Président: Quatre motions concernant cette mesure figurent au nom du député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Il ressort, à l'examen, que ces motions sont toutes recevables du point de vue de la procédure. Par conséquent, les motions nos 1 et 3 feront l'objet d'un débat et d'un vote distincts. Les motions nos 2 et 4 seront débattues ensemble et le vote sur la motion no 2 s'appliquera à la motion no 4.

M. Benjamin: Monsieur le Président, pour ce qui est de grouper les motions nos 2 et 4, la motion no 2 s'applique après coup, c'est-à-dire lorsque la vente a été conclue. Quant à la motion no 4, elle concerne ce qui a précédé. Leur terminologie se ressemble, mais chacune s'applique à une situation distincte. Mais je ne veux pas mettre en doute votre décision.

• (1110)

M. le Président: Nous les avons groupées parce qu'elles ont toutes deux pour objet d'exiger la publication dans la *Gazette du Canada*. Elles se ressemblent donc puisqu'on souhaite dans les deux cas la publication. Si celle-ci n'est pas jugée opportune dans le premier cas, elle ne le serait pas non plus dans le deuxième; c'est pourquoi le résultat du premier vote s'appliquera à la deuxième motion, étant donné qu'elles s'inspirent du même principe.

M. Benjamin: Je veux bien qu'on les débatte ensemble, mais puisqu'il s'agit de situations tout à fait distinctes, on pourrait vouloir adopter une motion et rejeter l'autre. Comme elles concernent des situations différentes, elles pourraient peut-être faire l'objet d'un vote distinct.

M. le Président: Il était important de les grouper pour le débat, mais si les députés préfèrent se prononcer séparément sur les deux motions, il n'y a pas de problème. Elles feront donc l'objet d'un débat commun mais d'un vote distinct.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest) propose:

Motion no 1

Qu'on modifie le projet de loi C-53, à l'article 3, en retranchant la ligne 17, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«compte de Sa Majesté à la Société de développement Inuvialuit et à la Société Nunasi.»

—Monsieur le Président, l'objet de cet amendement, que le gouvernement et le ministre approuvent dans une large mesure, est de préciser dans le projet de loi qui est l'acheteur de la Société des transports du nord Limitée, ne fût-ce que pour s'assurer que personne n'interviendra à la onzième heure pour faire échouer le marché. Si nous approuvons la mesure, c'est uniquement parce que la société est vendue à des gens du Nord, plus particulièrement à des Inuits. Nous voulons que cela soit précisé dans le projet de loi. Tant que cette mesure ne sera pas adoptée, les deux organismes inuits et le ministre ne pourront signer l'acte de vente. Voilà pourquoi nous voulons que le projet de loi soit ainsi modifié. Des discussions ont eu lieu là-dessus entre le gouvernement et l'opposition.

Au cas où quelque chose ferait échouer ce marché à la onzième heure, le gouvernement devra remettre la vente à l'étude. Quand le gouvernement cherche à vendre une société de la Couronne, ce à quoi en général nous nous opposons en principe, mais pas dans ce cas-ci, le Parlement devrait intervenir pour vendre uniquement à des personnes, à des corporations, à des sociétés ou organismes en particulier. Je crois que le ministre approuve ce principe et le trouve compatible avec le principe dont s'inspire le projet de loi, étant donné qu'il a annoncé publiquement au comité que l'objet de cette mesure est de permettre de répondre aux modalités de la vente et de signer l'acte de vente.

Vous constaterez, je crois, monsieur le Président, que la Chambre est disposée à accepter cet amendment. Le ministre a dit au comité qu'il ne lui posait certes aucun problème.

• (1115)

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, à propos de cet amendement, je veux simplement réitérer l'approbation que notre parti lui a donnée au comité. Je veux rappeler aux députés qu'un des premiers objectifs du remaniement considérable du projet de loi sur les sociétés de la Couronne que notre gouvernement avait entrepris il y a un an, c'était de faire en sorte que le Parlement examine toute vente ou cession d'une société de la Couronne afin de respecter le principe de la responsabilité et de pouvoir examiner et évaluer des propositions gouvernementales précises.

Nous avions établi ce principe pour garantir qu'on ne vende pas des sociétés de la Couronne sans tenir compte comme il se doit de l'intérêt public. Si les dispositions initiales du projet de loi avaient été adoptées sans un amendement de ce genre, le gouvernement aurait pu en somme feindre d'ignorer ce principe, car il aurait pu vendre à n'importe qui au lieu d'avoir à désigner un acheteur en particulier.

Quand j'étais ministre des Transports, nous avions très clairement précisé dans l'exposé des conditions de la vente que la compagnie devait être vendue à des autochtones canadiens, en particulier du Nord canadien. Le fondement même de la mise en vente de la Société des transports du nord Limitée était de stimuler le développement économique et l'autonomie économique au profit des autochtones. Cela faisait partie des critères fondamentaux de toute décision de vente.

Si l'acheteur n'est pas clairement identifié—comme le prévoyait le projet de loi d'origine—le vendeur, le gouvernement du Canada en l'occurrence, est théoriquement en droit d'annuler purement et simplement l'entente projetée avec les deux organisations autochtones et de vendre, comme il en avait précédemment l'intention, à Northern Industrial Carriers qui n'a aucune participation autochtone. Je ne dis pas que nous ne lui faisons pas confiance, mais il est très important dans ce cas précis d'établir le précédent qui nous guidera dans la vente de sociétés de la Couronne.

Qui sait si un de ces jours, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) ne va pas se décider à vendre certaines des sociétés de la Couronne qu'il avait promis de vendre il y a six mois? Il est donc très important au niveau des principes que tout projet de loi portant sur la vente d'une société de la Couronne désigne et nomme précisément l'acheteur et précise au moins le genre de critères qui seront utilisés pour choisir l'acheteur.

Il est à mon avis logique que le projet de loi précise quels sont les seuls acheteurs admissibles, et nous sommes absolument d'accord pour que cet amendement soit adopté maintenant. Nous estimons que non seulement il définira beaucoup plus clairement les intentions du gouvernement qui seront entérinées dans les textes, mais aussi il constituera un important précédent pour les ventes futures de sociétés de la Couronne.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je souhaiterais apporter une correction à ce qu'a dit le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Il a déclaré que le ministre avait l'intention à un moment donné de vendre la Société des transports du nord Limitée à Northern Industrial Carriers, qui n'a aucune participation du Nord ou des autochtones. C'est précisément pour cette raison que l'affaire ne s'est pas conclue, parce que NIC ne pouvait pas obtenir cette participation. Le gouvernement n'a jamais eu l'intention de vendre la STNL sans participation des autochtones du Nord. Cette remarque n'est donc pas tout à fait exacte.

Je voudrais m'opposer à ce qui m'apparaît comme une restriction superflue imposée au ministre si cet amendement devait être adopté. Il convient de remarquer que tous ces amendements ont été étudiés en comité, rejetés en comité, et qu'ils sont ensuite réapparus au *Feuilleton*.

L'intention à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi était d'autoriser le ministre des Transports (M. Mazankowski) à vendre la STNL sans lui imposer de restriction quant à l'identité de l'acheteur. Tel était le principe de ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

Le ministre nous avait, en tout cas, dit très clairement qu'il avait pratiquement conclu une entente avec la Inuvialuit Development Corporation-Nunasi, et qu'il ne restait plus que quelques détails minimes à régler. Il a parfaitement l'intention de vendre à ce consortium en particulier. Je ne crois pas utile de lier les mains du ministre seulement au cas où quelque chose pourrait survenir à la dernière minute. Les soi-disant acheteurs pourraient se désister du marché à la toute dernière minute et le gouvernement voudrait alors être libre—et je voudrais qu'il le soit—de se lancer dans un autre genre de marché sans devoir attendre septembre, octobre ou novembre prochains, lorsqu'une loi similaire pourra à nouveau être présentée au Parlement.

• (1120)

Le ministre nous a informés que des négociations sont en cours entre la Inuvialuit Development Corporation, Nunasi et d'autres sociétés, d'autres entreprises qui veulent être elles aussi propriétaires de la STNL, notamment la Denendeh Development Corporation. Il est fort possible qu'un accord intervienne dans les derniers jours et que, par exemple, la Denendeh Development Corporation participe à la vente en tant qu'associée. Si nous donnions suite à cette recommandation, cela ne pourrait pas se produire.

Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a lui-même dit, lorsqu'il a participé au débat de deuxième lecture, que ce serait une bonne idée d'élargir la propriété de la STNL une fois qu'elle aura été privatisée à l'ensemble du secteur des services plutôt qu'à une partie seulement de celui-ci, comme ce sera le cas si d'autres dispositions ne sont pas prises.

J'estime, monsieur le Président, que nous devrions rejeter l'amendement proposé. Cela permettrait au ministre des Transports de conclure les meilleurs marchés possibles pour tous les intéressés.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député me permet-il de lui poser une question?

M. le vice-président: Cela ne peut se faire qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Je suppose que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) sollicite le consentement unanime afin de poser une question au député de Western Arctic (M. Nickerson)?

M. Benjamin: Oui, monsieur le Président.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je veux seulement demander au député s'il est vrai qu'une fois que la compagnie aura été vendue aux deux organismes inuits, ceux-ci deviendront alors les seuls propriétaires et exploitants ayant la maîtrise absolue de ses activités et de son actif. Une fois qu'ils auront pleinement acquis la propriété et les activités de la compagnie, absolument rien ne les empêchera de prendre de nouveaux associés comme un ou plusieurs organismes dénés. Cet amendement n'exlut aucunement cette possibilité. Une fois que la vente aura été conclue par le ministre et les deux organismes inuits, rien n'empêchera alors ceux-ci d'offir à un ou plusieurs autres groupements d'être leurs associés et copropriétaires de la compagnie? N'est-ce pas exact?

M. Nickerson: Monsieur le Président, c'est ce que je croirais. Je n'ai pas vu le contrat de vente, et le député de Regina-Ouest ni personne d'autre ne l'ont vu à l'exception du ministre des Transports. J'ignore si ce contrat comporte des clauses restrictives. J'espère que non, mais c'est possible. C'est pourquoi je ne puis donner une réponse catégorique.

Même dans ce cas, il se peut fort bien que l'on préfère régler cela avant plutôt qu'après la vente. Il est fort possible que cela arrive, et si c'est là ce que les gens veulent, pourquoi les en empêcher en approuvant cet amendement?

M. le vice-président: Le député de Bruce-Grey (M. Gurbin) a la parole pour participer au débat.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je pense que les ministériels ont écouté avec intérêt le texte de l'amendement. Il est tout à fait clair que le député veut recevoir des assurances, raisonnables à mon avis, au nom des groupes autochtones concernés, faire en sorte que le résultat des démarches entreprises pour vendre la Société des transports du nord Limitée soit conforme aux intérêts supérieurs de la région et de sa population autochtone. Je pense que les députés comprennent son intention, mais nous pouvons l'assurer, par des communiqués qui ont été publiés, que telle est bien l'intention du gouvernement.

• (1125)

Il a bien été précisé également qu'essayer de rendre le projet de loi trop spécifique risquerait de circonscrire les avantages qu'il finira par avoir pour les populations autochtones et limiter la démarche entreprise par le gouvernement pour se dessaisir de cette société-là d'une façon correcte. Tout en comprenant parfaitement les intentions raisonnables du député, il ne nous est pas possible de nous limiter de la façon indiquée par son amendement, et nous devons donc l'écarter.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je suis particulièrement préoccupé par les déclarations du secrétaire parlementaire.

M. le vice-président: A l'ordre. Je déduis que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) invoque le Règlement, puisqu'il a déjà donné son avis sur la motion. A moins qu'il ne demande le consentement unanime pour parler à nouveau?

Des voix: D'accord.

M. Axworthy: Au fond, je veux poser une question au secrétaire parlementaire, parce qu'il parle au nom du gouvernement j'imagine. S'il y a une raison de faire examiner par le Parlement un projet de loi autorisant la vente d'une société de la Couronne, c'est bien de donner une certaine certitude quant aux conditions de la vente, quant à l'acheteur et quant au genere d'arrangement que le gouvernement a conclu. Telle était l'intention du projet de loi relatif aux sociétés de la Couronne qui avait été présenté l'an dernier. Nous estimions qu'il s'agissait là d'une très importante question de politique publique. On retire une entreprise du secteur public pour la mettre dans le secteur privé. Il faut qu'il y ait une justification à cela, surtout quand les critères ont été énoncés. Dans le cas présent il se trouve qu'il s'agit d'une vente de faveur à des organismes autochtones du nord du Canada. Mais nous nous préoccupons également du précédent que pose ce projet de loi. Supposons par exemple, pour tout envisager, que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) s'amène avec un projet de loi pour vendre de Havilland ou Canadair en disant qu'il va vendre à n'importe qui. Ce pourrait être à des Américains, des Afghans ou qui on voudra, mais le fait est qu'il a reçu carte blanche. Si nous laissons adopter ce projet de loi tel quel, je crains que nous ne posions un très dangereux précédent. Si c'est pour laisser la chose à la discrétion du ministre, pourquoi se donner la peine d'adopter un texte de loi? Ils n'ont qu'à dire qu'ils ne veulent pas que le Parlement s'en occupe. Tout ce que nous disons, simplement, c'est qu'il faut qu'il y ait quelque chose à examiner.

Le ministre a dit qu'il allait vendre cette société à deux organismes autochtones. Nous le croyons sur parole. Mais si tel est le cas, pourquoi ne pas le dire dans le projet de loi? Supposons que celui-ci soit adopté aujourd'hui. Le ministre pourrait alors dire demain matin: «Tiens, je regrette, je ne puis m'entendre avec ces deux organismes. Je vais vendre à une entreprise du nord de l'Ontario». Et voilà, c'est fait. Je sais que le ministre ne ferait pas cela parce que c'est un homme honnête, un homme intègre. Mais qui sait? Au Parlement il ne s'agit pas de confiance, il s'agit de certitude.

La question vitale, c'est que d'un certain côté la voie législative devient une simple parodie s'ils ne veulent pas dire qui va acheter. Je pense que c'est particulièrement important dans le cas présent. Les membres du comité ont convenu avec le ministre qu'il ne fallait pas essayer de mettre les points sur les i parce qu'il n'avait pas encore signé l'accord. Il a dit qu'il ne pouvait pas nous dire quels seraient le prix ou les conditions de la vente, qu'il fallait le croire sur parole. Cela est fort bien aussi longtemps que nous avons un peu de certitude quant à l'identité de l'acheteur. Franchement, je ne vois pas pourquoi le gouvernement s'oppose à un amendement qui est raisonnable dans le cas présent et qui est très important pour l'avenir quand aux ventes de sociétés de la Couronne.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je n'interviens dans le débat que pour tâcher de situer le problème dans son contexte et voir si je peux répondre aux questions et inquiétudes soulevées par le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) et le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy).

Le projet de loi a été étudié à la Chambre des communes. Il a également fait l'objet d'une étude passablement intensive au comité. Le ministre a été en mesure de répondre aux questions et de discuter de l'amendement avec les deux députés qui agissent en tant que porte-parole de leur parti respectif en matière de transports. D'après ce que je crois comprendre, on a examiné la question au comité où ont surgi certains problèmes de procédures entourant la présentation de l'amendement, mais ce dernier a été présenté sur le parquet de la Chambre. Voilà une observation intéressante en soi. Mais on a discuté de la question, et je crois que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) serait le premier à le reconnaître.

• (1130)

L'ennui, c'est que le ministre des Transports (M. Mazankowski), pour de bonnes et valables raisons que tous comprennent, est présentement en conférence au siège de l'OACI à propos de questions de sécurité aérienne, questions fort importantes. C'est un parlementaire qui sait qu'il a pour premier devoir d'être présent à la Chambre. Mais après la tragédie que l'on connaît, nous comprenons sûrement tous pourquoi il ne peut être présent à la Chambre aujourd'hui.

J'aborde le problème dans la perspective de ce qui est ressorti des discussions. La question a été examinée en long et en large. D'après ce que j'ai appris, au terme de la discussion, bien que le député de Regina-Ouest fût convaincu de la validité de son amendement—et je pense qu'il s'agit d'un bon amendement, je n'en conteste pas les mérites—le ministre des Transports a eu l'impression après en avoir discuté avec le député que ce dernier acceptait, bien qu'à contre-cœur, que l'amendement en reste là, qu'il ne soit pas inséré dans le projet de loi.

M. Benjamin: Il y a eu un vote par appel nominal hier soir au comité.

M. Hnatyshyn: Oui, mais j'ai cru comprendre qu'il y avait eu des discussions. Je veux simplement clarifier la situation. J'ai cru comprendre, et je suis même allé jusqu'à le laisser entendre au ministre, que cette motion ne serait pas proposée aujourd'hui. J'interviens simplement pour expliquer pourquoi nous nous y opposons. Nous avions cru comprendre qu'il y avait eu une discussion bien franche sur la question et que le ministre avait fait savoir de façon bien claire et non équivoque qu'il préférait que l'amendement en reste là. Je suis persuadé qu'il y aura, comme l'a fait remarquer le député de Winnipeg-Fort Garry, entière consultation avec les députés concernant cette transaction isolée de manière à ce que tous les délais en soient révélés à la satisfaction non seulement des personnes concernées dans la région mais aussi des partis de l'opposition.

Je ne voudrais pas que l'on en arrive, surtout en cette fin de juin, à un vote par appel nominal. J'avais espéré que nous pourrions procéder à un vote par oui ou non, et je suis persuadé que le ministre des Transports, qui a toujours su faire preuve de franchise et d'honnêteté, discutera, à son retour, avec les critiques des deux partis, afin de s'assurer que les problèmes qu'ils ont soulevés dans ce domaine sont bien résolus.

M. Gurbin: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) . . .

M. le vice-président: Puis-je simplement signaler au député qu'il est déjà intervenu au sujet de cette motion et qu'il ne pourra donc intervenir à nouveau qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Gurbin: Je croyais, monsieur le Président, que le député de Winnipeg-Fort Garry avait obtenu le consentement unanime pour poser une question à laquelle j'essaie de répondre directement. En ce qui a trait au précédent, je crois qu'il soulève là un aspect important et sachant d'où il vient je peux comprendre pourquoi cette question l'inquiète. Il est logique et raisonnable de prétendre, surtout en l'occurrence, que, en réalité, aucun précédent n'est établi ou que s'il y en a un, il est excellent. Il y a eu un communiqué de presse et un débat ouvert. Le ministre a décrit l'intention du projet de loi dans le communiqué de presse et comme l'avait déjà fait le député de Western Arctic (M. Nickerson), il a présenté des arguments de poids pour refuser que le projet de loi soit trop restrictif, il a signalé qu'on ne créait pas là un dangereux précédent et que le gouvernement était tout à fait d'accord, en principe, avec le genre de divulgation et de compréhension claire dans le cas de la cession d'une société de la Couronne, prévu par la Loi sur les corporations de la Couronne. Ce projet de loi a montré que nous entendons manifestement tenter de donner les garanties et faire preuve de la franchise dont parle le député, et que le fait de refuser cet amendement pour les bonnes raisons que nous avons données ne prouve absolument pas le contraire. Nous comprenons qu'on soulève cette question, mais je n'accepte manifestement pas les affirmations selon lesquelles nous ne respectons pas ce qui était prévu à l'origine ou créons de dangereux précédents.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 1 inscrite au nom du député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément à l'article 69(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

La prochaine motion est la motion nº 3, inscrite au nom du député de Regina-Ouest (M. Benjamin), qui fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest) propose:

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-53, à l'article 4, en retranchant la ligne 15, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«société qu'elle détient, à condition d'en tirer une juste valeur.»

—Monsieur le Président, je pense qu'on pourrait dire de la motion nº 3 qu'elle profite à l'entreprise privée. Elle permettra de s'assurer que les propriétaires actuels, à savoir les Canadiens, obtiennent un prix de vente équitable. En affaires, on parle souvent de juste prix et je suis persuadé que mes collègues conservateurs et libéraux le savent. Les avocats utilisent toujours l'expression «un homme raisonnable» et tout le monde semble savoir ce que cela signifie, et le terme «contrepartie» suppose que l'on obtient une somme d'argent ou d'autres valeurs en échange de quelque chose. L'expression «juste prix» signifie, quant à elle, exactement ce qu'elle dit. Le vendeur obtient ce que vaut vraiment le bien qu'il vend.

Je suis persuadé—j'espère et j'ai bon espoir—que le gouvernement voudra obtenir un juste prix et fera en sorte de l'obtenir à moins qu'il n'en soit pas partisan lorsqu'il s'agit d'un bien que la Couronne possède et vend, auquel cas il applique deux poids et deux mesures. Il se peut qu'il croie que la notion de juste prix s'applique dans le secteur privé mais pas dans le cas d'un bien vendu par la Couronne. Certes, personne, et surtout pas un seul député conservateur, n'y croirait.

Étant donné qu'il s'agit de la première vente d'une société d'État pour laquelle notre Parlement est appelé à légiférer, nous devrions éviter, à mon avis, que la mesure, dans son libellé actuel, ne serve de modèle pour la vente d'autres sociétés d'État ou biens de tous genres appartenant au gouvernement. Voilà pourquoi j'ai proposé le premier amendement et la motion nº 3. J'ai pris cette initiative, car la mesure est vague au point qu'elle risque de servir de modèle pour la vente d'une, ou de toutes les sociétés d'État et biens de la Couronne, si l'on en modifie simplement le nom. Or nous ne tenons pas à ce que la mesure soit assez vague pour que n'importe quel ministre puisse s'en servir. Il est fort peu probable que le ministre des Transports y ait recours, mais je ne puis en dire autant des autres ministres. Toutefois, tout ministre peut disposer pratiquement à sa guise de sociétés d'État ou d'autres biens de la Couronne au moyen de cette loi.

● (1140)

Dans son libellé actuel, le projet de loi établit un mauvais précédent, à mon avis. C'est pourquoi j'ai dit au départ qu'il m'inspirait des sentiments contradictoires. Nous y souscrivons cette fois-ci, uniquement parce que la société est vendue à des gens du Nord. Autrement, nous nous y opposerions par principe et le gouvernement ne réussirait certes pas à faire adopter son projet de loi d'ici la fin du mois. Mais comme il s'agit d'un cas exceptionnel, nous voulons bien y donner notre assentiment. Toutefois, si le gouvernement insiste pour conserver à la mesure le caractère vague qu'elle a actuellement, il va se heurter à des difficultés.

Personne à la Chambre ne peut nier qu'il conviendrait de veiller à ce que les contribuables, qui sont propriétaires de cette société, en retirent un juste prix. J'espère que le gouvernement donnera son aval à cet amendement. J'espère que les députés ne tiennent pas à entamer une longue discussion sur la définition du «juste prix». Ce serait parfaitement inutile et probablement improductif. Le juste prix c'est le montant raisonnable négocié qui aboutit au contrat de vente. Quel mal y a-t-il à préciser dans la mesure autorisant le ministre à conclure la vente la notion de juste prix pour les biens à vendre? Si, dans les mois à venir, nous sommes appelés à étudier une mesure semblable, j'espère qu'on ne se servira pas de ce projet de loi comme modèle pour vendre d'autres sociétés d'État ou biens de la Couronne.

J'ose espérer que mes collègues de tous les partis reconnaîtront que ma proposition est raisonnable et qu'elle tient compte des principes de l'entreprise privée. L'entente est conclue entre la Couronne et deux organismes autochtones qui font partie du secteur privé et donc les principes régissant le secteur privé s'appliquent également en l'occurrence. J'espère que cet amendement recevra l'approbation des députés de tous les partis.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement): Encore une fois, monsieur le Président, le député adopte une attitude raisonnable. Nul doute que nous aimerions procéder à une vente qui se déroule de façon ordonnée et qui aboutisse à un juste prix. Je pense que c'est ainsi que notre gouvernement verrait les choses, contrairement à beaucoup d'autres, pour ce qui est de l'achat et de la vente des sociétés.

Un juste prix est la condition essentielle de toute cette démarche. Le mentionner en toutes lettres serait superflu. C'est implicitement l'intention du gouvernement, soucieux qu'il est de protéger les intérêts à la fois des acheteurs et des contribuables. Nous ne voyons pas de raison d'appuyer cette proposition d'amendement.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Au fur et à mesure que se déroule le débat ce matin, monsieur le Président, je constate, avec Alice au pays des merveilles, que nous vivons dans un monde de plus en plus étrange. Chaque fois que le secrétaire parlementaire ouvre la bouche pour nous éclairer sur ce projet de loi, il ne fait que compliquer les choses et aviver nos appréhensions.

Nous avons de plus en plus l'impression que le gouvernement souhaite que nous nous en remettions entièrement à lui, comme si nous pouvions implicitement lui faire confiance. Si nous agissions ainsi, nous ferions fi de milliers d'années de tradition parlementaire, tradition selon laquelle il importe de légiférer sur tout pour empêcher les gouvernements et les ministres d'agir à leur guise. Si nous passons de longues heures à la Chambre et aux comités à fignoler les projets de loi, c'est essentiellement pour assurer une certaine continuité.

J'aimerais donner au secrétaire parlementaire et à d'autres députés de son caucus une petite leçon d'histoire. C'est notre gouvernement qui en 1983 a proposé de vendre La Société des transports du nord Limitée.

M. Crombie: Sans insister sur la participation des habitants des régions septentrionales.

M. Axworthy: Le ministre a tort de dire cela. Il ne sait pas de quoi il parle. C'était là une des conditions. Encore une fois, le ministre raconte des sornettes, alors qu'il devrait parler sérieusement. Je le mets au défi de modifier le compte rendu.

Nous avions conclu que la vente de cette société de la Couronne se justifiait à la condition qu'elle multiplie et améliore les perspectives économiques des autochtones. Mais ce qui importait bien davantage en raison de la nouvelle loi sur les sociétés de la Couronne, c'était de bien réfléchir à la procédure applicable à la vente de cette première société de la Couronne, car elle fournirait les principes directeurs et les précédents pour toutes les autres.

A vrai dire, le gouvernement a vraiment gâché cette mesure législative. Au lieu de considérer cette vente comme si elle devait servir de modèle à d'autres à l'avenir, il a préféré y voir un cas isolé et ne lui a pas accordé toute l'attention qu'elle mérite. Le secrétaire parlementaire nous dit maintenant que c'est très bien comme cela, que le gouvernement est composé de gens honnêtes que nous devrions croire sur parole.

Nous nous posons certaines questions au sujet de cette vente. Ainsi, La Société doit à Sa Majesté quelque 24.5 millions de dollars. Nous voulons savoir si le gouvernement va recouvrer cet argent et s'il rapportera quelque chose. Nous l'ignorons. Au comité, le ministre nous a dit qu'il ne pouvait pas nous communiquer le prix de vente exact, les négociations n'étant pas encore terminées. La vente d'une société d'État entraîne toujours certaines difficultés. Voilà pourquoi il faut adopter la mesure avant de conclure la vente, mais on ne peut pas révéler au Parlement tous les détails de la vente tant que celle-ci n'est pas définitivement conclue. C'est un dilemme. J'aurais cru que le cabinet aurait examiné quelque temps une meilleure façon de procéder, étant donné que ces ventes sont de plus en plus complexes.

• (1150)

Tout à l'heure, j'ai cité les cas de de Havilland et de Canadair. Je voudrais maintenant vous parler de Teleglobe. C'est une entreprise importante très rentable. L'an dernier, ses bénéfices se sont élevés à près de 70 millions de dollars. Pourtant, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a dit qu'il voulait vendre la société. Mais le ministre s'efforce aussi de conclure un marché, de telle sorte que des acquéreurs étrangers pourraient compter sur une entreprise rentable s'ils en acceptaient une ou deux autres qui ne le sont pas. Nous connaissons ce genre de manigances financières. Nous avons vu comment s'est comporté le ministre de l'Expansion industrielle régionale en ce qui concerne la Banque de l'Ouest du Canada. Je me méfie du ministre. De nombreux habitants de l'Ouest n'ont pas encore récupéré de cette forme de gymnastique financière à laquelle il les a soumis il y a quelques années. Ce ministre devrait préciser par écrit ce qu'il entend faire. Aucun citoyen de l'Ouest ne croira le ministre sur parole quand il est question de confiance ou d'intégrité.

M. Hnatyshyn: Vous parlez par expérience.

M. Axworthy: Je connais assez de gens qui ont fait cette expérience. Je suis heureux que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) soit ici. C'est lui le maître de la Chambre.

M. Hnatyshyn: Le serviteur de la Chambre.

M. Axworthy: Il n'a pas encore fait ses preuves dans ce rôle. Cependant, nous l'avons déjà vu agir comme le maître de la Chambre.

Le projet de loi constitue un précédent. Nous devons l'accepter comme tel, parce que c'est ainsi que fonctionne la Chambre des communes. Il en est de même pour la présidence. La Chambre a établi des conventions, des pratiques et des coutumes. Si le gouvernement s'imagine qu'il pourra s'en tirer avec le minimum requis dans ce projet de loi, je crois qu'il fera de même pour d'autres transactions. Les bons vœux du secrétaire parlementaire ne suffisent pas. Ils ne répondent pas aux exigences précises du projet de loi et, surtout, ils ne précisent pas comment le gouvernement va procéder dans la vente d'autres sociétés de la Couronne.

Il est clair que l'on se fiche pas mal des objectifs et de l'esprit du projet de loi sur la réforme des sociétés d'État présenté l'an dernier, afin que les ventes de ces sociétés soient contrôlées. Je ne dis pas que cela est fait à dessein, mais je pense qu'il y a de la négligence. Car rien ne nous assure que le projet de loi établira un *stare decisis*.

Nous avons proposé un redressement. Je ne dis pas que l'amendement du député de Regina-Ouest (M. Benjamin) est parfait, mais il cherche à préciser les choses. En établissant une juste valeur, il veut faire avouer au gouvernement quel montant il espère obtenir de la vente. Il est assez facile de fournir des assurances relativement à la vente de cette société parce que c'est assez simple. Quand le gouvernement libéral avait décidé de vendre cette société, il avait décidé d'en faire un cas type. Le gouvernement précédent avait décidé de se servir de l'occasion pour établir une forme, un contenu et une procédure qui seraient suivis dans les cas semblables.

Des contradictions subsistent. Quand on a annoncé la vente de la STNL l'an dernier, le gouvernement libéral avait demandé à la firme First Boston d'en faire l'évaluation. Depuis des années, cette firme travaille pour la STNL. Cette évaluation devait établir la situation financière de l'entreprise afin que le contribuable ait une idée de sa valeur réelle. Le ministre a dit qu'il ne pouvait déposer cette étude avant que la vente ne soit conclue. Je me demande si c'est la bonne façon de procéder. Je me demande aussi si le Parlement devrait approuver la vente d'une société d'État avant d'avoir une idée précise de sa valeur marchande, afin qu'il puisse déterminer si le prix de vente est avantageux. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale a une liste d'une dizaine de sociétés qu'il mettra aux enchères. Nous ignorons quel prix il va réclamer puisque ce sont des motifs idéologiques qui l'incitent à se défaire de ces entreprises, au lieu de décider cas par cas en fonction de l'intérêt du public. Il est important de bien faire les choses au départ.

M. Gurbin: Quelle était la juste valeur de Petrofina?

M. Axworthy: Je comprends le député. Si l'on a présenté l'an dernier un projet de loi sur les sociétés de la Couronne, c'était pour éviter que des cas semblables ne se répètent. Par ce projet de loi, on voulait faire en sorte que des comptes soient rendus au Parlement. Aujourd'hui, le gouvernement veut établir la façon dont le Parlement doit procéder. Je dois dire que le gouvernement n'a pas réussi son examen, puisque son projet de loi laisse à désirer.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, il ne faudait pas oublier que l'article 4 ne traite pas vraiment de la vente ou des actions de la Société des transports du Nord Limitée. C'est des pouvoirs du ministre qu'il s'agit, les pouvoirs d'ordonner à cette société de se départir de certains actifs avant de vendre ses actions à de nouveaux acheteurs. Cet article développe un point plus ou moins semblable à celui dont a parlé le député de Winnipeg-Fort Garry.

Je conviens avec le député qu'on ouvre la porte à des abus lorsqu'on accorde des pouvoirs quels qu'ils soient à un ministre. C'est le propre de la nature humaine. Nous en avons eu maints exemples sous le gouvernement précédent. Je pense notamment à Petrofina. Mais il faut quand même partir du principe que le ministre et le gouvernement en conseil agiront dans l'intérêt du pays, qu'ils tireront une juste valeur de certains actifs. Il existe un moyen de neutraliser un ministre ou un gouvernement qui ne cesse d'abuser des pouvoirs dont il a été investi par le Parlement. Les députés de l'opposition peuvent intervenir tous les jours le cas échéant pour les obliger à rendre des comptes à la Chambre des communes. Et tous les quatre ou cinq ans, la population fera savoir au gouvernement ce qu'elle pense de lui. C'est ce qu'elle a fait le 4 septembre dernier. Elle savait combien le gouvernement précédent avait abusé de ses pouvoirs et elle l'a flanqué dehors. C'était le recours ultime du peuple contre un gouvernement qui avait abusé des pouvoirs que lui avait confiés le Parlement.

J'ai tout lieu de croire que le ministre actuel des Transports (M. Mazankowski) n'abusera pas de l'autorité dont il sera investi grâce à ce projet de loi. Si jamais il en abusait, il existe des moyens de le neutraliser. Mais je ne veux pas lui lier les mains avec des textes législatifs flous. Qui sait ce qu'on entend par juste valeur? Pour les uns, c'est une chose, pour les autres, c'en est une autre. Il n'existe pas de définition précise. Quand on parle de 1 million de dollars, on sait exactement ce qu'une telle somme représente, mais l'expression «une juste valeur» a une acception assez floue. Si je m'en tenais à la motion du député de Regina-Ouest (M. Benjamin), je craindrais beaucoup que des actifs vendus à leur juste valeur aujourd'hui, de l'avis général, se mettent tout à coup à grimper en raison de circonstances particulières. Le titre de propriété pourrait être sujet à caution et l'on pourrait poursuivre l'acquéreur sous prétexte que ces actifs n'ont pas été vendus à leur juste valeur. Les avis peuvent diverger beaucoup sur ce qui est généralement considéré comme une juste valeur. Qui voudrait en pareil cas acheter des biens que le gouvernement songe à vendre?

• (1200)

En dernier lieu, monsieur le Président, je dirais qu'il vaut mieux ne pas liquider les actifs d'une société à leur juste valeur dans bien des cas. On a déjà vendu, monsieur le Président, des édifices publics à des organismes de bienfaisance pour la somme nominale de $1. Et tout le monde convenait que c'était une bonne affaire. Ces organismes font œuvre utile dans le grand public et le gouvernement devrait les aider en leur vendant les immeubles dont il n'a plus besoin pour la somme de $1. Il y a donc de bonnes raisons de vendre parfois des actifs publics, directement ou par l'entremise d'une société de la Couronne, à un prix un peu inférieur à leur juste valeur, mais on ne pourrait le faire si on adoptait la motion du député de Regina-Ouest.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a commencé son discours en nous faisant une leçon d'histoire. Si vous me le permettez, monsieur le Président, je voudrais lui donner ma propre version de cette leçon d'histoire parce que je surveille ce qui arrive à cette société depuis quelque temps déjà. Si je me rappelle bien, c'est le gouvernement Clark qui avait constaté en 1979 que ce n'était pas entièrement dans l'intérêt du public que la Société des transports du nord soit une société d'État et qu'il faudrait déterminer s'il y avait lieu de la vendre au secteur privé. C'est le gouvernement Clark qui

avait chargé le groupe First Boston d'évaluer l'actif de la société, mais après le retour au pouvoir du gouvernement Trudeau, le ministre des Transports d'alors n'avait pas donné suite aux recommandations des experts. Cependant, bien des questions ont ensuite été soulevées à propos de la gestion de la société et le ministre avait décidé pendant ses quelques derniers mois en fonctions qu'il serait à l'avantage de son gouvernement de faire des démarches pour vendre l'entreprise en se servant des renseignements obtenus par le gouvernement Clark. A l'époque, j'avais posé au ministre des Transports d'alors certaines questions au sujet de la gestion de la société. J'avais fait inscrire plusieurs questions au *Feuilleton*, mais elles sont restées sans réponse. Le temps a passé.

Après avoir pris ses fonctions, le ministre des Transports actuel a poursuivi le travail qu'il avait entrepris en 1979 pour préparer la vente de cette entreprise. Entre-temps, l'ancien ministre des Transports avait laissé le service de l'Athabasca s'arrêter et le service de navigation entre l'Athabasca et le Mackenzie a été rattaché à la région de l'Athabasca, si bien que les chiffres présentés à la CCT justifiaient l'abolition du service. Il est alors devenu bien évident que l'entreprise n'était pas gérée dans l'intérêt des habitants de la région. La direction de l'époque avait fait toutes sortes de choses pour voir si elle pouvait faire en sorte d'acquérir la société. Cela m'inquiétait beaucoup.

Lorsqu'il est question de la valeur dépréciée de l'actif et de l'amendement qui vise à ajouter la notion de juste valeur commerciale au projet de loi, nous devons nous demander quelle est la juste valeur commerciale des chalands bloqués dans la région de l'Athabasca à l'heure actuelle. Comme le député de Western Arctic (M. Nickerson) l'a dit, les chalands pourraient ne valoir qu'un dollar parce qu'ils rouillent sur place à l'heure actuelle. Par ailleurs, s'ils sont utilisés autrement, ils pourraient prendre beaucoup de valeur. Ce serait injuste d'obliger le ministre à prendre une décision en fonction d'un terme aussi vague que «juste valeur». A mon avis, lorsqu'un ministre est autorisé par le Parlement à prendre des mesures quelconques, il doit se servir de ses pouvoirs au mieux des intérêts du Canada. Nous devons supposer qu'il obtiendra le meilleur prix possible pour cette entreprise et je suis confiant que c'est ce qui arrivera. Comme je l'ai dit, je n'ai pas vraiment apprécié la leçon d'histoire que nous a donnée le député de Winnipeg-Fort Garry.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 3 inscrite au nom du député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: En conformité de l'article 79(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Les motions nºs 2 et 4 seront regroupées pour le débat et feront l'objet de votes distincts.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-53, à l'article 3, en ajoutant à la suite de la ligne 8, page 2, ce qui suit:

«(4) Les modalités de la vente sont rendues publiques par publication dans la Gazette du Canada et dépôt au Parlement.»

Motion nº 4

Qu'on modifie le projet de loi C-53, à l'article 4, en ajoutant, à la suite de la ligne 26, page 2, ce qui suit:

«(4) Les modalités de la vente sont rendues publiques par publication dans la Gazette du Canada et dépôt au Parlement.»

—Monsieur le Président, ces deux motions visent à obtenir que certains renseignements relatifs à la vente soient publiés. Les dispositions proposées à la motion nº 2 entreraient en vigueur une fois la vente conclue et le ministre déposerait alors à la Chambre les modalités du contrat de vente. Il déposerait en fait l'offre d'achat en même temps qu'il la publierait dans la *Gazette du Canada*. J'espère que tous les députés vont être d'accord pour dire que le public à qui ces biens appartiennent en premier lieu a le droit de connaître les modalités de vente.

La motion nº 4 prévoit la publication dans la *Gazette du Canada* des modalités de vente seulement dont conviennent les deux parties à la signature du contrat ou avant. Nous n'attendons ni n'exigeons du ministre qu'il nous révèle dès maintenant tous les détails confidentiels. Ce serait contraire à l'usage. Nous lui avons demandé de nous les révéler à une étape antérieure de l'étude du projet de loi, mais il nous a persuadés qu'il valait mieux qu'il ne le fasse pas à ce moment-là. Je ne suis rendu à ses arguments, mais le droit de la population est implicite dans les deux amendements. Je ne sais pas, il serait peut-être possible d'obtenir ces détails par le biais de la Loi sur l'accès à l'information, mais on m'a dit que ce n'était pas sûr. je ne prends donc pas de risque.

• (1210)

Je ne veux pas que cette mesure législative, à moins qu'on la précise, serve de modèle dans tous les cas semblables qui pourraient survenir au Parlement. Je me souviens des questions, réponses et délibérations que nous avons eues à la Chambre sur Petrofina, de même que des tentatives que les députés du parti

conservateur et du NPD ont faites pour obtenir plus de détails à ce sujet, sans aucun succès. Nous ne savons pas encore tout sur ce marché. La leçon doit servir. Je n'accuse aucunement le gouvernement ou le ministre des Transports (M. Mazankowski) de dissimulation. Je trouve le ministre actuel plus ouvert avec les députés de tous les partis que les six ministres des Transports précédents à qui j'ai eu affaire à la Chambre. Et cela m'étonnerait qu'il veuille taire de l'information. Mais je répète, monsieur le Président, que je n'ai pas la même confiance en certains de ses collègues. Je ne veux pas les calomnier, ni individuellement ni collectivement. Mais je connais bien le ministre et je lui fais confiance. Même si nous différons d'opinion sur bien des points, j'ai beaucoup de respect pour lui et j'admire son intégrité. Je ne vise donc pas le ministre même. L'amendment inscrit dans le projet de loi une disposition qui doit s'y trouver.

Les critères énoncés ici serviront d'exemple à tous les autres ministères et sociétés d'État. J'aimerais qu'ils servent d'exemple au secteur privé. Je suis sûr que les actionnaires de nombreuses sociétés privées seraient consternés s'ils apprenaient les détails de la majeur partie des marchés privés qui sont conclus. Le plus souvent, l'actionnaire est le dernier à apprendre ce qu'il est advenu des biens dont il possédait une partie. Cela ne doit pas se produire dans le secteur public et il nous incombe de surveiller ce que deviennent les biens qui appartiennent à l'ensemble des Canadiens. Ils ont le droit de savoir, et je crois que ce droit est exercé de manière raisonnable dans les amendments. Nous ne demandons pas qu'on dévoile tous les détails, c'est une question confidentielle entre l'acheteur et le vendeur. Mais une fois l'entente conclue, les dispositions devraient être publiées dans la *Gazette du Canada*. Une fois l'affaire complétée et tous les détails réglés, le ministre devrait déposer ces renseignements à la Chambre et les publier encore une fois dans la *Gazette du Canada*. J'y vois une différence parce que, à la signature, il peut y avoir des changements de dernière minute aux termes et conditions tels que publiés la première fois dans la *Gazette du Canada*. Voilà pourquoi l'entente devrait être publiée une deuxième fois dans la *Gazette du Canada* et déposée à la Chambre afin que les députés et le public puissent comparer les deux versions et s'assurer qu'il n'existe aucune différence. S'il y en a et qu'elles sont raisonnables, personne n'en fera de cas. Mais s'il y avait une différence marquée, le public et les députés ont le droit de le savoir afin de demander au ministre et à ses adjoints pourquoi on a effectué des changements. C'est certes une requête raisonnable et appropriée si nous voulons nous acquitter de nos responsabilités.

Encore une fois, monsieur le Président, j'espère que tous les députés vont être d'accord, car ce devrait être un critère fondamental de la loi. C'est d'ailleurs conforme au principe général qui veut qu'on doit disposer des avoirs des Canadiens au vu et au su de tous. Le meilleur endroit pour le faire, c'est à la Chambre, et le public devrait au moins en être avisé par l'intermédiaire de la *Gazette du Canada*. J'aurais pu exiger qu'on publie des annonces dans tous les journaux du Canada, mais je veux bien être raisonnable. Ce sera suffisant, car les Canadiens, s'ils le veulent, pourront alors se tenir au courant en lisant le hansard ou la *Gazette du Canada*. C'est leur droit, et ces amendements leur garantissent qu'ils pourront exercer ce droit s'ils le désirent.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) va probablement être très étonné mais, en principe, je suis d'accord avec lui à ce sujet. A mon avis, ces détails doivent être dévoilés.

M. Benjamin: J'ai dû faire une erreur.

M. Nickerson: Le public doit connaître les modalités de l'entente. Le ministre partage sûrement cette opinion, car il s'est engagé à rendre ces détails publics. Je suppose qu'il va déposer le contrat de vente à la Chambre des communes ou le rendre public d'une façon ou d'une autre.

Je ne suis pas d'accord sur la teneur des deux amendements proposés. Pourquoi le déposer à la Chambre des communes et le publier dans la *Gazette du Canada* en même temps? Je ne sais pas. Je pense que le ministère de la Justice pourrait améliorer le libellé de la motion nº 4. Je doute que le député réussisse à obtenir ce qu'il veut, mais il soulève un point très important. Dans le cas d'autres lois sur la disposition de sociétés de la Couronne, nous pourrions inclure un article de ce genre pour être certains que les termes et les conditions de la vente sont publiés ouvertement et que ce soit obligatoire, non pas laissé à la discrétion du ministre.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, le député va probablement être étonné, mais je suis d'accord qu'il soit d'accord. Je trouve étrange que le gouvernement aille de l'avant sans tenir compte du bon sens et de l'avis de ses propres députés, sans parler de ceux des députés de notre parti. Si cette idée est valable et que le projet de loi s'en trouve amélioré, pourquoi ne pas la suivre? Si tout le monde estime qu'il est utile d'améliorer le système de divulgation et de créer un précédent mieux acceptable, pourquoi le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Dick) ne conseille-t-il pas à son ministre de passer à l'étude d'une autre mesure législative tandis qu'il consultera le ministre des Transports (M. Mazankowski), puis de proposer à nouveau ce projet de loi en vue de faire accepter l'amendement?

• (1220)

Nous ne sommes pas tenus de respecter un emploi du temps rigide. Si tous les partis approuvent un amendement très utile, nous ne devons pas le laisser tomber dans le simple but de respecter l'horaire parlementaire. Je suis sûr que les députés de l'opposition officielle et les membres du caucus néo-démocrate seront disposés à terminer l'étude à l'étape du rapport cet après-midi, après les consultations. C'est logique.

Deux ou trois de ces amendements ont amélioré le projet de loi, ce qui, après tout, est l'objet du Parlement. Il ne s'agit pas simplement de se lancer dans des débats sectaires, mais également d'améliorer les projets de loi. C'est exactement l'objectif qu'a poursuivi le comité présidé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), lequel a présenté son rapport la semaine dernière. Pourquoi ne pas en profiter?

Je crois, à l'instar des deux députés qui m'ont précédé, que la mise sur pied d'une procédure à suivre par le Parlement lorsqu'il envisage de vendre une société d'État sera d'une grande utilité pour l'avenir. Si nous prenons les mesures qui s'imposent la première fois, il sera inutile d'en discuter à nouveau les fois suivantes. Je conseille au député ministériel qui porte un intérêt crucial à ce projet de loi de signaler qu'à son avis, cet amendement est très important. L'opposition est parfaitement disposée à coopérer, comme toujours lorsque le gouvernement s'efforce de faire quelque chose d'utile. J'exhorte donc le secrétaire parlementaire à communiquer avec son ministre dans le but de faire accepter cet amendement et quelques autres tout aussi valables. J'invite le secrétaire à prendre la question en délibéré.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je n'accuserai pas le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) d'avoir l'ouie sélective, mais le député de Western Arctic (M. Nickerson) a bien signalé qu'il n'aurait aucun mal à appuyer une proposition de ce genre dans un prochain projet de loi et que les renseignements concernant tout règlement négocié lors de la vente de sociétés d'État devraient être divulgués au public.

Voici ce que garantit clairement le projet de loi au paragraphe 5(3):

> Les obligations, dettes ou créances remises et radiées conformément au présent article au cours d'un exercice font l'objet d'une mention—dont la forme peut être déterminée par le Conseil du Trésor—dans les comptes publics visant cet exercice.

Il y a donc en l'occurrence divulgation totale, monsieur le Président.

La deuxième remarque qu'il importe de faire, c'est que le projet de loi garantit que ce renseignement pourra être disponible en vertu des dispositions relatives à l'accès à l'information. Il y a une différence entre le fiasco de Petrofina, au cours duquel une société d'État a acquis un actif, et le projet dont nous discutons aujourd'hui, soit la première vente d'une société d'État.

Même si nous approuvons le principe de la divulgation complète, nous estimons que les deux amendements proposés par le député sont inutiles puisque le ministre a déclaré publiquement que ce renseignement sera divulgué au public.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 2, inscrite au nom du député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: En conformité de l'article 79(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 4, inscrite au nom du député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément à l'article 79(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

La Chambre passe maintenant aux votes différés à l'étape du rapport du projet de loi C-53. Le premier vote porte sur la motion nº 1 inscrite au nom de M. Benjamin.

Convoquez les députés.

(La motion nº 1, inscrite de M. Benjamin, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 106)

POUR

Messieurs

Althouse	Copps (Mme)	Gauthier
Angus	de Jong	Gray
Axworthy	Epp	(Windsor-Ouest)
Baker	(Thunder Bay-Nipigon)	Guilbault
Benjamin	Finestone	(Saint-Jacques)
Blackburn	(Mme)	Heap
(Brant)	Fulton	Hopkins
Blaikie	Gagliano	Hovdebo

Messieurs

Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Killens (Mme)
Langdon
Lapierre
MacLellan
Marchi
McCurdy
McDonald (Mme) (Broadview-Greenwood)
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Orlikow
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rossi
Skelly
Tardif (Richmond-Wolfe)
Tobin—42.

CONTRE

Messieurs

Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Brightwell
Browes (Mme)
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Clark (Yellowhead)
Clifford
Cochrane
Collins (Mme)
Cook
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Crofton
Crombie
Crouse
Dantzer
Darling
de Cotret
Desjardins
Desrosiers
Dick
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Ellis
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Fraleigh
Fraser
Fretz
Gagnon
Gass
Gervais
Gormley
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Howie
Hudon
Jacques (Mme)
James
Jardine
Jelinek
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Landry (Mme)
Lanthier
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Masse
McCain
McCrossan
McCuish
McKenzie
McKinnon
McKnight
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oostrom
Paproski
Pennock
Peterson
Pietz
Plourde
Porter
Ravis
Reid
Reimer
Ricard
Roman
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Turner (Ottawa-Carleton)
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Wise—134.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, il reste trois autres motions sur lesquelles la Chambre doit se prononcer. Nous sommes disposés à accepter que le vote que l'on vient de tenir sur la motion nº 1 soit appliqué aux autres motions et inscrit comme s'il s'agissait de votes distincts; il est bien entendu que, si un ou plusieurs députés veulent voter d'une autre façon sur les autres motions, ils pourront se lever et le dire, pour l'inscription des votes au hansard.

Société des transports du nord

M. Axworthy: Monsieur le Président, je suis bien d'accord avec le député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Même si nous aimons avoir l'occasion de voter contre le gouvernement, nous sommes disposés à accepter cette proposition en songeant aux députés qui ont dû interrompre leur digestion après le déjeuner.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, la délicatesse de l'opposition me surprend parfois. C'est une bonne idée. Je signale au député de Regina-Ouest (M. Benjamin) qu'il y a plus de chances de trouver des députés qui modifient leur vote dans son parti que dans le nôtre.

M. Cooper: Monsieur le Président, je tiens à signaler que pour les deux dernières motions, je vote avec ce côté-ci.

M. le Président: Le vote sera par conséquent inscrit de la même façon en précisant toutefois que le député de Peace River (M. Cooper), le député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin), le député de Langelier (M. Côté) et le député de Cambridge (M. Speyer) votent de la même façon que les députés se trouvant à leur droite et à leur gauche.

Le vote suivant porte sur la motion nº 2, inscrite au nom du député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 107)

POUR

Messieurs

Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Blackburn (Brant)
Blaikie
Copps (Mme)
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Finestone (Mme)
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Killens (Mme)
Langdon
Lapierre
MacLellan
Marchi
McCurdy
McDonald (Mme) (Broadview-Greenwood)
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Orlikow
Parry
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rossi
Skelly
Tardif (Richmond-Wolfe)
Tobin—42.

CONTRE

Messieurs

Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Brightwell
Browes (Mme)
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Clark (Yellowhead)
Clifford
Cochrane
Collins (Mme)
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crombie
Crouse
Dantzer
Darling
de Cotret
Desjardins
Desrosiers
Dick

Société des transports du nord

Messieurs

Duguay
Duplessis (M^me^)
Edwards
Ellis
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Fraleigh
Fraser
Fretz
Gagnon
Gass
Gérin
Gervais
Gormley
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Howie
Hudon
Jacques (M^me^)
James
Jardine
Jelinek
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Landry (M^me^)
Lanthier
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (M^me^)
Malone
Marin
Martin (M^me^)
Masse
McCain
McCrossan
McCuish
McKenzie
McKinnon
McKnight
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oostrom
Paproski
Pennock
Peterson
Pietz
Plourde
Porter
Ravis
Reid
Reimer
Ricard
Roman
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Sparrow (M^me^)
Speyer
Stackhouse
Tardif (M^me^) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Turner (Ottawa-Carleton)
Vankoughnet
Vézina (M^me^)
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Wise—138.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le prochain vote porte sur la motion nº 3, inscrite au nom du député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 108*)

POUR

Messieurs

Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Blackburn (Brant)
Blaikie
Copps (M^me^)
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Finestone (M^me^)
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Killens (M^me^)
Langdon
Lapierre
MacLellan
Marchi
McCurdy
McDonald (M^me^) (Broadview-Greenwood)
Mitchell (M^me^)
Nicholson (M^lle^) (Trinity)
Nunziata
Orlikow
Parry
Pépin (M^me^)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rossi
Skelly
Tardif (Richmond-Wolfe)
Tobin—42.

CONTRE

Messieurs

Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (M^me^)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (M^me^)
Boyer
Brightwell
Browes (M^me^)
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne (M^me^) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Clark (Yellowhead)
Clifford
Cochrane
Collins (M^me^)
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (M^me^)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crombie
Crouse
Dantzer
Darling
de Cotret
Desjardins
Desrosiers
Dick
Duguay
Duplessis (M^me^)
Edwards
Ellis
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Fraleigh
Fraser
Fretz
Gagnon
Gass
Gérin
Gervais
Gormley
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Howie
Hudon
Jacques (M^me^)
James
Jardine
Jelinek
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Landry (M^me^)
Lanthier
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (M^me^)
Malone
Marin
Martin (M^me^)
Masse
McCain
McCrossan
McCuish
McKenzie
McKinnon
McKnight
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oostrom
Paproski
Pennock
Peterson
Pietz
Plourde
Porter
Ravis
Reid
Reimer
Ricard
Roman
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Sparrow (M^me^)
Speyer
Stackhouse
Tardif (M^me^) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Turner (Ottawa-Carleton)
Vankoughnet
Vézina (M^me^)
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Wise—138.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le prochain vote porte sur la motion nº 4, inscrite au nom du député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 109*)

POUR

Messieurs

Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Blackburn (Brant)
Blaikie
Copps (M^me^)
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Finestone (M^me^)
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Killens (M^me^)
Langdon
Lapierre
MacLellan
Marchi
McCurdy
McDonald (M^me^) (Broadview-Greenwood)
Mitchell (M^me^)
Nicholson (M^lle^) (Trinity)
Nunziata
Orlikow
Parry
Pépin (M^me^)
Prud'homme
Riis
Robinson
Rossi
Skelly
Tardif (Richmond-Wolfe)
Tobin—42.

CONTRE

Messieurs

Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Brightwell
Browes (Mme)
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Clark (Yellowhead)
Clifford
Cochrane
Collins (Mme)
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crombie
Crouse
Dantzer
Darling
de Cotret
Desjardins
Desrosiers
Dick
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Ellis
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Fraleigh
Fraser
Fretz
Gagnon
Gass
Gérin
Gervais
Gormley
Gottselig
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Howie
Hudon
Jacques (Mme)
James
Jardine
Jelinek
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Landry (Mme)
Lanthier
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Masse
McCain
McCrossan
McCuish
McKenzie
McKinnon
McKnight
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oostrom
Paproski
Pennock
Peterson
Pietz
Plourde
Porter
Ravis
Reid
Reimer
Ricard
Roman
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Turner (Ottawa-Carleton)
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Wise—138.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Hnatyshyn (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Avec le consentement de la Chambre, immédiatement.

M. Hnatyshyn (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Benjamin: Monsieur le Président . . .

M. le Président: Adopté, avec dissidence?

Des voix: Avec dissidence.

M. Benjamin: Pour le débat, monsieur le Président, . . .

M. le Président: Pour le débat, le député de Regina-Ouest.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La motion a-t-elle été adoptée? S'il doit y avoir un débat, j'aimerais bien dire quelques mots à propos de la troisième lecture.

Des voix: Elle a été adoptée.

M. Hnatyshyn: Si elle a été adoptée, je ne . . .

M. le Président: Je ne sais pas exactement si le député de Regina-Ouest se levait pour dire «avec dissidence» ou pour demander la parole. Le député de Regina-Ouest désire parler en troisième lecture?

M. Benjamin: Oui.

Des voix: Elle a été adoptée.

M. le Président: Je suis désolé. Le député de Regina-Ouest s'est levé et j'ai cru qu'il signifiait «avec dissidence». C'est de ma faute. Par conséquent, nous en sommes à l'étape du débat.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je serai bref. J'apprécie la collaboration de la Chambre et je comprends le désir du député de Regina-Ouest (M. Benjamin) de prendre la parole en troisième lecture.

Je voudrais dire tout d'abord que je suis heureux de la collaboration dont l'opposition a fait preuve lors de l'adoption de cette mesure législative qui permettra la vente de la société.

Comme je l'ai dit précédemment, le ministre des Transports (M. Mazankowski) aurait souhaité être ici pour défendre ce projet de loi. Toutefois, il assiste à d'importantes réunions, à Montréal, à propos de la sécurité aérienne, comme il l'a mentionné à la Chambre, et il m'a prié de transmettre ses escuses aux députés. Par ailleurs, il m'a demandé également de remercier les députés de tous les partis pour le travail qu'ils ont effectué et pour la rapidité avec laquelle ils ont accepté de considérer cette mesure importante. Nous avons siégé en soirée, de longues heures, et nous avons pu étudier le rapport du point de vue technique avant le moment normalement permis par le Règlement. Ces remerciements vont également à l'opposition.

• (1300)

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je serai très bref. Je tiens seulement à dire qu'après avoir éprouvé des sentiments contradictoires au début du débat et pendant la

2e lecture de ce projet de loi, j'ai été quelque peu désappointé, car la loi que le ministre a présentée était si générale et si vague qu'elle lui accordait un chèque en blanc pour faire ce qu'il voulait de l'actif appartenant aux citoyens.

Au comité, et de nouveau à l'étape du rapport, nous avions essayé d'amener le gouvernement à accepter quelques amendements. Nous aurions pu en proposer beaucoup, mais nous nous sommes contentés d'en proposer six en tout hier et seulement quatre aujourd'hui pour inciter le gouvernement à apporter au moins quelques changements fondamentaux, car même si je ne doute pas de l'honnêteté et de l'intégrité du ministre des Transports (M. Mazankowski), je n'éprouve pas les mêmes sentiments à l'égard du reste du cabinet. Ce n'est pas la première fois qu'on présente un projet de loi pour privatiser des sociétés de la Couronne dans lesquelles les contribuables ont investi des milliards de dollars et je doute qu'ils puissent récupérer leur argent.

Le problème, c'est que ce projet de loi risque de constituer un précédent. Je tiens à dire aux ministériels qu'ils ne pourront pas compter, la prochaine fois, sur la coopération dont l'opposition a fait preuve cette fois-ci. Je le répète, nous désapprouvons fondamentalement la vente d'une société de la Couronne appartenant aux contribuables surtout lorsqu'elle est rentable. Comme n'importe quel autre investisseur privé, le contribuable a droit a un rendement sur son investissement. La vente des entreprises rentables l'empêche de récupérer une partie sinon la totalité de l'investissement qu'il a fait.

Nous faisons une exception pour ce projet de loi, car il propose de vendre une entreprise à deux organisations inuits du nord du pays qui, non seulement deviendront propriétaires de la Société des transports du nord Limitée, et auront leur mot à dire sur ses activités, mais seront également chargées d'assurer des services de transport satisfaisants dans le Nord.

Au nom de mes collègues, je tiens à souhaiter bonne chance à ces deux organisations inuits. Je pense pouvoir dire, au nom de tous les députés, qu'elles obtiendront notre appui total dans la mesure du possible. Nous espérons que le gouvernement continuera à les aider à exploiter l'entreprise, même s'il n'y a plus d'intérêts afin que ces deux organisations puissent améliorer et même étendre les services actuellement assurés.

La Société des transports du nord Limitée est un excellent exemple de ce que l'ensemble des citoyens peut faire pour les habitants de certaines régions. Grâce à elle, les gens qui vivent dans le Nord ne sont pas défavorisés et ne doivent pas se contenter de services de transport insuffisants ou beaucoup trop coûteux simplement parce qu'ils vivent dans cette région. A ses débuts, l'entreprise a perdu de l'argent, mais l'ensemble des contribuables a assumé sa part des frais. Si les habitants du Nord avaient dû tout payer, ce service n'aurait jamais vu le jour. Cet exemple démontre qu'il est parfaitement logique de créer une société de la Couronne pour assurer un service essentiel dans une région, répondre à un besoin public et servir les intérêts nationaux.

S'il était logique de laisser s'exercer une libre concurrence dans les services publics essentiels, sans doute serait-il logique d'établir une concurrence aussi bien pour les réseaux d'égoûts et d'aqueducs que pour les routes, les trottoirs, les lignes téléphoniques et même les lignes électriques. Si l'on voulait pousser le principe de l'entreprise privée jusqu'à sa conclusion logique, c'est ce qu'on chercherait à faire, mais celui qui essaierait constaterait sans doute que c'est impossible.

Dans certains secteurs de notre économie, il est souhaitable que le public possède et exploite les services publics essentiels, par l'entremise de sociétés de la Couronne, particulièrement dans les secteurs qui constituent des monopoles naturels. On peut établir une société de la Couronne ou une entreprise appartenant en partie à l'État et en partie au mouvement coopératif, par exemple. Il peut s'agir d'une association entre la Couronne et, par exemple, comme dans ce cas-ci, deux organisations inuits du Nord. Voilà pourquoi nous avons dit, dès le départ, qu'à notre avis il serait souhaitable que la Couronne conserve 10, 15 ou 20 p. 100 d'intérêts dans la compagnie afin de pouvoir l'aider en cas de besoin. Le gouvernement aurait pu aider l'entreprise à acquérir la technologie nouvelle, par exemple, à laquelle l'État peut avoir accès beaucoup plus facilement qu'une petite entreprise. Mais le gouvernement a décidé de vendre l'entreprise en entier. C'est un fait accompli.

J'espère que le gouvernement ne perdra pas de vue qu'il ne peut se contenter d'être aveuglément contre l'existence même des sociétés d'État et qu'il ne les fera pas toutes disparaître. Il y a des décennies, le gouvernement du Canada s'est lancé dans le secteur des entreprises étatisées non pas pour une question de principe, mais bien parce que le secteur privé avait échoué dans un secteur donné ou bien parce qu'il ne voulait pas ou ne pouvait pas assurer un service qui répondait à l'intérêt public et qui était dans l'intérêt national. Trop souvent, l'État a fait l'acquisition d'entreprises privées non pas parce qu'il était souhaitable en principe que l'entreprise en question devienne une société d'État appartenant aux Canadiens, mais pour renflouer des investisseurs qui étaient sur le point de sombrer. Un cas classique, c'est celui de la création du Canadien national, qui a nécessité l'injection d'une somme de l'ordre d'un milliard et demi de dollars pour racheter cinq sociétés ferroviaires en faillite. On a créé le Canadien national pour permettre aux banques, aux sociétés de fiducie et aux détenteurs d'obligations de recouvrer leurs créances. C'était la principale raison, mais en outre, il était dans l'intérêt de la nation de garantir la poursuite des activités des chemins de fer. Ce n'est pas le cas en l'occurrence.

• (1310)

Comme je l'ai dit tout à l'heure, si nous acceptons cette vente, c'est uniquement parce que l'entreprise en question sera vendue aux gens directement intéressés. J'espère que les nouveaux propriétaires de la Société des transports du Nord limitée parviendront à s'entendre avec une ou plusieurs associations des Indiens Dénés pour associer les autochtones à la gestion et à l'expansion de l'entreprise. Cela contribuerait grandement à resserrer la coopération entre les autochtones dans le Nord du Canada.

En terminant, je souhaite le meilleur succès aux nouveaux propriétaires, une fois que la transaction sera conclue en bonne et due forme. Cependant, je voudrais dire au leader parlementaire du gouvernement que la prochaine fois que l'on prendra une telle mesure, le gouvernement ferait mieux de rédiger son projet de loi un plus soigneusement. Sinon, il aura des problèmes.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais surtout féliciter le gouvernement d'avoir eu la bonne idée de donner suite à une initiative importante du gouvernement précédent. Il est toujours bon de voir que, même si les députés du parti gouvernemental tâtonnent et trébuchent en essayant de manipuler le budget, il leur reste suffisamment de bon sens pour continuer notre œuvre.

Je suis heureux de constater que l'objectif fondamental que nous nous étions fixés il y a plus d'un an, quand nous avons décidé de privatiser la Société des transports du Nord limitée, sera maintenu pour ce qui est des organismes autochtones du Nord. Je dois dire en passant, pour les députés conservateurs qui essayent de réécrire l'histoire, qu'il n'était pas question de faire en sorte que la société de la Couronne soit vendue aux autochtones quand le gouvernement Clark a étudié cette mesure législative en 1979. On voulait simplement s'en débarrasser. Les députés du parti gouvernemental feraient bien de relire leurs livres d'histoire avec un souci de l'exactitude au lieu d'inventer.

Il est important de se demander comment doit se réaliser la privatisation de sociétés de la Couronne. Il ne faut pas en faire une obsession ou une question idéologique comme le fait le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Il faut au contraire privatiser quand c'est dans l'intérêt de la population. A l'origine, les sociétés de la Couronne ont été créées dans un but bien précis. Toutefois, la situation a évolué. Les objectifs publics ont été modifiés et il est maintenant préférable de confier ces services publics à des entreprises privées plutôt que de les maintenir dans le secteur public.

Il y avait deux raisons principales qui nous incitaient à vendre la STNL. Tout d'abord, il fallait des capitaux pour permettre à la société de se développer. Afin de demeurer une entité économique saine, la STNL devait obligatoirement se diversifier en faisant du transport routier et en se lançant dans d'autres formes d'entreprises commerciales qui ne justifiaient pas l'utilisation des deniers publics. Dans ces conditions, on aurait condamné la société à stagner en refusant de la privatiser.

Pour assurer la rentabilité à long terme de cette entreprise de transport du nord du Canada, il fallait ajouter aux activités de la société d'autres sortes d'intérêt économique. Or il fallait nécessairement aller sur le marché public pour trouver de nouveaux capitaux. En même temps, nous nous sommes dits que nous avions l'occasion unique de vendre une entreprise rentable aux autochtones qui s'efforçaient de créer des entreprises et d'assurer leur propre développement économique. C'est pourquoi, en annonçant la mise en vente de l'entreprise, nous avions dit que la préférence serait donnée aux gens du Nord et aux organismes autochtones.

En décembre dernier, nous nous sommes vivement inquiétés quand le ministre des Transports (M. Mazankowski) a annoncé que la vente allait certainement être conclue avec une société du sud du Canada, qui, à l'époque, n'avait pas de liens avec les autochtones. Nous avons soulevé plusieurs questions à ce sujet, et nous nous réjouissons de voir que le gouvernement est revenu sur sa décision.

Ce que je regrette surtout dans cette affaire, c'est que nous ayons laissé échapper une occasion. Le gouvernement parle de privatisation sans arrêt. C'est une des caractéristiques du nouveau régime économique. Malheureusement, le gouvernement ne s'est pas montré à la hauteur de la tâche à la première occasion qu'il avait de privatiser une entreprise d'une manière efficace et réfléchie. Le gouvernement n'a pas profité du cas de la STNL pour vendre une société de la Couronne d'une manière responsable sur le plan fiscal. Le projet de loi est bâclé et mal ficelé. Le gouvernement a laissé échapper cette occasion d'établir des directives et des précédents appropriés pour l'avenir.

Par ailleurs, le gouvernement n'a pas répondu à toutes les questions que nous lui avons posées au cours des derniers mois sur ses intentions dans le domaine de la privatisation. Il avait pourtant là une occasion exceptionnelle de montrer clairement quelle attitude il se proposait d'adopter vis-à-vis du Parlement et du public en s'attaquant à la question de la vente de sociétés de la Couronne. C'est essentiel, car nous savons que beaucoup d'autres sociétés de la Couronne, dont certaines très importantes, vont être mises en vente.

J'ai demandé à bien des reprises, mais en vain, au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) et au ministre de l'Expansion industrielle régionale comment ils entendaient privatiser les sociétés d'État. Le gouvernement tenait ici une occasion de mettre la privatisation en pratique, mais il a tout fait de travers.

Pour commencer, il n'a tenu aucun compte du conseil d'administration. Pourtant, ce conseil a des relations fiduciaires très importantes avec la société. Les conseils d'administration n'ont pas pour seule fonction de fournir des places aux amis du régime; ils ont un rôle très réel dans l'élaboration de la politique des sociétés de la Couronne. Cela n'a pas empêché le ministre des Transports d'écarter toute participation du conseil de cette société d'État. A mon sens, ce serait une grave erreur de continuer à agir de cette façon dans les transactions à venir.

Deuxièmement, le gouvernement a escamoté presque délibérément ce qui nous semble être une étape très importante avant de vendre une société d'État. En effet, il n'a procédé à aucune évaluation financière convenable, évaluation qu'il aurait dû également publier, afin d'établir correctement la valeur de la société à vendre. Là encore, le ministre a expliqué qu'il avait fallu précipiter les choses et qu'il y avait eu de nouvelles négociations, mais on n'a présenté aucune étude semblable à celle que nous avions commandé le printemps dernier. Un député a dit qu'une étude avait été faite en 1980, mais cela n'a rien à voir. Nous avons commandé le printemps dernier à la First Boston une évaluation financière précise, et celle-ci n'a pas été produite.

Troisièmement, le gouvernement n'a rien prévu pour assurer une divulgation acceptable des renseignements et n'a inséré dans le projet de loi aucune disposition garantissant que, une

fois la transaction conclue, on rendrait des comptes complets au Parlement et aux contribuables. Jusqu'à un certain point, on peut dire que l'étude de ce projet s'est faite dans un grand brouillard et que le gouvernement a dissimulé ce qui se passait réellement. Il est tout à l'honneur du ministre des Transports que nous prenions sa parole dans cette affaire. Cependant, je ne suis pas sûr que ce soit la bonne manière de procéder. Pour reprendre ce que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a dit, nous n'aurons certainement pas la même attitude lorsque le ministre de l'Expansion industrielle régionale présentera une proposition semblable, car il n'agit pas de la même façon que le ministre des Transports. Nous croyons qu'il est temps d'établir des règlements et des méthodes comme il se doit.

• (1320)

Nous avons appuyé le projet puisque, au départ, c'est nous qui en avions pris l'initiative. Je suis heureux de voir ce dossier aboutir et de constater que les groupes autochtones du Nord auront la possibilité de gérer une bonne société. Nous déplorons vivement, par contre, les modalités employées. Nous tenions là l'occasion de créer un précédent très important pour l'avenir. Cette occasion disparaît. Sans doute ne fallait-il pas s'attendre à autre chose de la part de ce gouvernement. Il a encore beaucoup à apprendre dans la gestion des affaires publiques, et nous espérons qu'il fera des progrès.

Une voix: Vous n'avez jamais rien appris.

M. Axworthy: Les faits sont là. Cela ne plaît pas beaucoup aux conservateurs, mais les faits sont là. Le gouvernement ne s'est pas très bien débrouillé dans le cas de ce projet. Même les députés ministériels ont dit que le projet aurait pu être mieux conçu. Il reste un peu de temps au gouvernement pour démontrer qu'il peut faire mieux. Comme toujours, nous ne demandons pas mieux que de l'aider.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques brèves remarques sur la privatisation de la STNL. J'aimerais remercier les députés libéraux et néo-démocrates qui ont participé à l'examen de ce projet de loi. Ils ont laissé momentanément de côté leurs préoccupations idéologiques et ont entendu raison. De fait, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) avait entamé le processus, bien que les candidats libéraux lors de la campagne électorale de 1980 aient voulu maintenir la STNL comme société de la Couronne. C'était la promesse libérale à l'époque. Toutefois, les libéraux ont changé d'avis, comme ils le font souvent. Cette fois-ci le changement est pour le mieux.

Je voudrais féliciter le ministre des Transports (M. Mazankowski) de son intérêt soutenu dans cette affaire. Sa tâche tire maintenant à sa fin. De nombreuses difficultés ont surgi au cours de la privatisation. J'espère que ceux qui étaient mêlés à l'affaire et qui y seront probablement encore tireront des leçons des erreurs commises dans le cas de la STNL.

Je voudrais parler brièvement du système d'appel d'offres. Il est devenu évident durant le débat qu'il était déjà entendu que la majorité des actions de la STNL serait vendue à une société autochtone. D'autres personnes ont fait des offres et ont beaucoup travaillé pour prsenter leurs propositions. Je doute que celles-ci aient été étudiées comme il fallait. Il n'y a rien de mal à ce qu'un organisme officiellement autochtone, tel que l'IDC, le DDC ou d'autres, soit mêlé à l'affaire, mais une entreprise commerciale ordinaire, composée de gens de diverses origines ethniques et non limitée sous ce rapport, aurait dû être traitée équitablement lors de l'examen des offres. Je soupçonne qu'il n'en a pas été ainsi et qu'il était décidé d'avance que le marché serait conclu avec un organisme en particulier. Certaines entreprises intéressées que je connais appartenaient à des autochtones et non à des organismes collectifs. Si désormais un arrangement de ce genre pouvait être divulgué au préalable, les gens ne gaspilleraient pas leur temps à faire des offres qui n'ont aucune chance d'être acceptées.

J'attends avec impatience l'établissement d'un nouveau régime dans le réseau du Mackenzie et la mer de Beaufort ainsi que sur le littoral arctique. Nous nous écartons de l'idée qu'une société de la Couronne doit détenir le monopole sur certains services. Nous nous orientons vers un système concurrentiel où toutes les sociétés de navigation auront des chances égales. Elles obtiendront leur permis de navigation du ministère sur une base concurrentielle. Je souhaite une déréglementation éventuelle, de sorte que le ministère ne s'occupe plus de délivrer les permis.

Je souhaite un franc succès aux nouveaux propriétaires de la STNL. J'espère que leur entreprise deviendra rentable. Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) voudrait aussi qu'ils réussissent. Il lui est sans doute difficile d'imaginer que l'entreprise puisse être rentable. De ce côté-ci de la Chambre, toutefois, nous n'avons pas le moindre doute que le secteur privé pourra maintenant la rentabiliser. Il s'agit, pour ce faire, de fournir partout de bons services.

Je voudrais m'associer aux propos du député de Regina-Ouest en ce qui concerne la possibilité d'une participation élargie. J'espère que les nouveaux propriétaires de la société pourront l'administrer efficacement. Leur initiative comporte certainement des risques. Son avenir dépend de celui du secteur pétrolier et gazier dans le Nord et de décisions qui pourraient être lourdes de conséquences et pourraient aussi bien émaner de ministres arabes du pétrole réunis à Abu Dhabi que d'une autre association réunie au Canada ou ailleurs. Il est certain que les nouveaux propriétaires risquent gros. On ne s'attend pas à ce qu'ils demandent au gouvernement de les renflouer en cas d'échec. Comme ils ont fait leur lit, qu'ils se couchent. J'espère qu'ils réaliseront des bénéfices et qu'ils donneront de l'excellent service. Il ne faudrait plus que les contribuables soient encore obligés de financer la navigation maritime.

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Benjamin: Avec dissidence.

M. le Président: La motion est adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

• (1330)

LA LOI SUR LA STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi C-25, tendant à modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, soit lu pour la 3e fois et adopté.

—Monsieur le Président, avant d'entamer mes propos sur le projet de loi C-25, j'aimerais remercier encore une fois tous les députés, en particulier ceux de l'opposition, pour l'esprit de collaboration qu'ils ont apporté hier à l'étude du projet de loi C-58, tendant à modifier la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Je voudrais également les remercier de la collaboration qu'ils m'ont accordée au nom du secteur agricole avant-hier lorsque nous avons fait franchir toutes les étapes à la Chambre à une autre mesure agricole qui prolongeait de 18 mois la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Durant la discussion de ces deux projets de loi, je disposais d'une documentation qui a été extrêmement utile à tous les députés. Je me suis alors engagé, à propos des renseignements que j'avais au sujet du paiement anticipé des récoltes, à les communiquer à la Chambre et à les déposer afin que les détails que j'avais puissent être imprimés et annexés au hansard. Je me suis également engagé à fournir le même genre de renseignements détaillés dont je disposais alors au sujet des provinces et des banques qui ont participé au programme prévu par la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. J'ai dit que je n'étais pas spécialiste des usages parlementaires et de la procédure, et que je ne savais pas au juste quelle était celle à suivre. Depuis lors on m'a informé—ce dont je remercie la table—qu'il est nécessaire que je demande le consentement unanime de la Chambre pour pouvoir réaliser mon désir de communiquer ces renseignements.

Je demande donc le consentement unanime de la Chambre pour communiquer les renseignements relatifs au projet de loi concernant le paiement anticipé des récoltes. J'ai demandé les renseignements concernant le rapport et ceux qui concernent la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Je ne les ai pas en ce moment, mais je devrais les recevoir à très bref délai. Je demande donc le consentement unanime de la Chambre pour que ces deux documents soient annexés au hansard.

M. Foster: Monsieur le Président, j'ai une question à poser juste avant que nous ne donnions au ministre l'autorisation unanime de déposer ces documents. Il y a quelques semaines, le ministre a promis de communiquer aux membres des comités le volume des importations hebdomadaires de viande rouge en provenance des divers pays pour 1984. Je me demande s'il pourrait remplir cet engagement et fournir cette documentation aux membres du comité qui se sont occupés à l'époque du programme de stabilisation de la viande rouge.

M. Wise: Oui, monsieur le Président, comme toujours, quand nous nous engageons à fournir des renseignements, nous tenons à remplir ces engagements. Je pense que c'est hier, ou peut-être était-ce la veille, que j'ai fait venir ces renseignements à mon bureau. J'ai demandé qu'ils soient communiqués aux membres du comité. Mais il doit s'agir d'autre chose. Je demande que ces deux documents soient annexés au hansard. J'espère qu'il y aura consentement unanime. Pour ce qui est de la demande du député, la Chambre sera sûrement d'accord pour juger qu'il suffira d'envoyer les renseignements aux membres du comité permanent de l'agriculture.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour autoriser le ministre à faire annexer au hansard les documents dont il a parlé?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le texte des documents précités figure en appendice.*]

M. Wise: Monsieur le Président, c'est certes avec un grand plaisir que j'entame aujourd'hui le débat de troisième lecture du projet de loi C-25. Cette mesure a été longue à éclore, et son adoption marquera le début d'une nouvelle ère pour la stabilisation des revenus agricoles au Canada.

Le projet de loi a été renvoyé le 21 mai au comité permanent de l'agriculture où il a fait l'objet d'une étude très attentive et très approfondie. Le comité a entendu des fonctionnaires et des représentants de la plupart des gouvernements provinciaux, de même que ceux des organismes dont les membres pouvaient être touchés d'une façon ou d'une autre par cette mesure.

Je voudrais faire une observation à ce stade-ci. Hier, durant le débat à l'étape du rapport du projet de loi C-25, divers députés sont intervenus et ont fait certaines observations intéressantes. Je ne vais pas m'attarder aux motions. Je vais tâcher de garder mes observations cohérentes et pertinentes en m'attaquant au problème particulier dont il a été question. On a cependant lancé un certain nombre d'accusations hier, dont certaines étaient complètement hors de propos et certaines autres complètement fausses.

Au sujet d'une observation en particulier, j'estime que les propos tenus pourraient porter les gens à croire qu'il y a eu des intrigues pour empêcher certains ministres ou certains ministères provinciaux de l'Agriculture de se faire entendre. Ce n'est certainement pas le cas. Il était tout à fait trompeur et faux de lancer des accusations susceptibles de faire croire que le comité directeur du comité permanent de l'agriculture s'était livré à des manœuvres pour empêcher de les entendre. Je tiens à assurer les députés que l'on a donné à chaque gouvernement provincial l'occasion de se présenter devant le comité permanent de l'agriculture. Comme vous le savez, monsieur le Président, la plupart d'entre eux ont profité de cette occasion. Dans certains cas où l'on n'avait pas répondu à l'invitation, je crois

savoir que le greffier du comité a fait des efforts spéciaux pour savoir si les ministres ou les ministères provinciaux de l'Agriculture avaient ou non l'intention de se faire entendre. Je tenais seulement à aborder ce point à ce moment-ci.

Au cours de ces audiences, les membres du comité et moi-même en avons beaucoup appris au sujet du large éventail des intérêts de la collectivité agricole. C'est ainsi que certains amendements ont été proposés. Je voudrais maintenant consacrer quelques minutes à expliquer ces amendements que j'ai tous parrainés, pour que les députés représentant toutes les régions du Canada les comprennent parfaitement.

Le premier amendement vise l'article 8, qui traite des conditions préalables à la conclusion d'accords. Cet amendement répond à la préoccupation très réelle de certains groupes de producteurs et de certains gouvernements provinciaux au sujet non seulement du chargement par le haut, mais aussi du chargement par le bas et par le côté. Le gouvernement de la Saskatchewan a signalé à très juste titre que le chargement par le haut n'est pas le seul problème en cause. L'amendement tient compte de cela en permettant au ministre de l'Agriculture d'examiner des questions autres que celle du chargement par le haut au cours des négociations des accords sur les produits.

Je crois que ce qui nous distrait et ce qui nous embrouille lorsque nous nous penchons sur ce projet de loi, c'est que d'habitude lorsque le gouvernement présente un projet de loi, la loi change dès le lendemain. Il se passe quelque chose. Une nouvelle série de lois est imposée à un groupe de producteurs, à un secteur de l'économie ou à une classe de la société. Évidemment, c'est là une mauvaise façon d'interpréter les choses. Mais elle nous a déroutés et préoccupés. Ce projet de loi apporte certains changements très importants à la façon dont la loi touchera les gens après avoir été adoptée en troisième lecture. Cependant, ce sont là des modifications dont nous pourrons tous profiter.

● (1340)

La loi n'impose absolument aucun régime aux associations de producteurs. Elle semble être fort mal comprise surtout par les médias et par certains dirigeants agricoles et particuliers. Même si je reconnais que nous sommes peut-être tous à blâmer pour cela, cela ne change rien au fait que nous devons faire face à la réalité. L'amendement, comme je l'ai déjà dit, tient compte de la crainte exprimée en permettant au ministre de l'Agriculture d'examiner des questions autres que le renchérissement au cours de la négociation d'accords sur les produits. La loi offre le cadre juridique nécessaire pour faire certaines choses nécessaires, mais elle n'impose pas de régime de commercialisation. Cet article reconnaît également qu'aucun accord découlant des négociations avec les provinces et les producteurs ne devrait entraîner une surproduction ni un avantage pour une région par rapport à une autre.

Le deuxième amendement tient également compte du fait que le comité a écouté avec beaucoup d'attention et répondu aux instances des producteurs et des provinces. On a constamment rappelé aux membres du comité que ce programme s'adresse à toutes les associations de producteurs. Il semble que non seulement nous nous soyons arrêtés simplement sur le fait que le projet de loi est tout bonnement une loi d'autorisation, car elle ne crée pas des régimes et le reste, mais également que nous ayons été amenés à croire qu'il s'agit d'un programme touchant seulement les génisses ou le bœuf ou le mouton de boucherie alors qu'en fait le large cadre de cette loi d'autorisation permettra à n'importe quelle association de producteurs de mettre sur pied des programmes de stabilisation tripartite. Je voudrais préciser qu'il vaut mieux employer l'expression «n'importe quelle» plutôt que «toutes» car ce ne sont pas toutes les associations de producteurs qui pourront créer des régimes, surtout dans le cas des produits visés par la gestion de l'offre. Il n'y a donc aucun problème dans ce cas-là. Cependant, si on a jugé que cet article du projet de loi pouvait s'appliquer à la viande rouge, on a trouvé, par contre, qu'il était trop restrictif pour pouvoir s'appliquer aux produits horticoles. Ainsi, cet amendement à l'article 8 donne une plus grande marge de manœuvre pour négocier des accords dans le domaine de l'horticulture.

Les trois derniers amendements portent essentiellement sur la même question, à savoir la surveillance exercée, et ils cherchent à éclaircir et à élargir le terme. La Saskatchewan, ainsi que plusieurs autres groupes, nous ont signalé la nécessité d'amendements destinés à préciser nos intentions en matière de surveillance et d'administration. Leur intervention était tout à fait justifiée, car le succès de ces accords dépendra dans une très large mesure de la qualité de leur administration. En outre, on a laissé entendre que puisque chaque accord serait spécifique, on devrait également avoir un accord d'administration distinct pour chaque produit. Ainsi, tout comme le projet de loi lui-même qui établit un cadre permettant de négocier des régimes de stabilisation tripartites, ces amendements permettront d'aborder de façon tripartite l'administration de ces régimes. Ils donneront au comité d'administration le pouvoir d'administrer les divers accords selon leurs termes.

Le projet de loi C-25 a été longuement débattu à la Chambre et au comité permanent. Amorcées à la base, les discussions ont abouti au point où elles en sont aujourd'hui. En fait, ce projet de loi est le résultat d'une décennie de discussions, et le texte modifié que nous étudions aujourd'hui est le fruit de ce que nous avons appris au comité. Après avoir entendu les témoignages, nous avons modifié le projet de loi original en conséquence.

Le moment longuement attendu de le mettre en application est maintenant venu. A mes yeux, ce projet de loi procure maintes occasions. Il nous fournit l'occasion de négocier avec les provinces et avec les associations de producteurs pour mettre au point des programmes tripartites de stabilisation. Il fournit en outre l'occasion aux producteurs de toutes sortes de denrées alimentaires de participer à un programme complet de stabilisation. Il fournit au Canada l'occasion de régler une fois pour toute certains de ses problèmes commerciaux en mettant en œuvre un régime de stabilisation conçu en fonction de l'assurance, régime que nos partenaires commerciaux verront d'un bon œil. Il fournit l'occasion d'apaiser les rivalités interprovinciales et de mettre fin à la confusion qui existe à l'heure actuelle du fait de la diversité des programmes de stabilisation. Il nous fournit l'occasion de rendre notre secteur de l'élevage plus concurrentiel. Il fournit l'occasion de réaliser l'objectif que propose le titre du projet de loi, soit instaurer dans le domaine de l'agriculture une stabilité accrue susceptible d'assurer la prospérité des agriculteurs efficaces.

Ce dernier aspect est particulièrement important, car le secteur agro-alimentaire emploie directement 1.4 million de

Canadiens et rapporte au Canada plus de 10 milliards de dollars de recettes par an. Ce secteur a rapporté l'année dernière environ 20 milliards de dollars, et il a enregistré quelque 60 milliards de dollars de ventes au détail. Les agriculteurs sont à la merci d'éléments qui échappent à leur contrôle, qu'il s'agisse par exemple des intempéries ou des conditions du marché. Ils peuvent néanmoins assurer leurs récoltes contre la grêle, les inondations, et d'autres catastrophes naturelles. Ils comptent sur les programmes de stabilisation pour se protéger contre les fluctuations de prix. Voilà pourquoi nous devons absolument leur offrir le meilleur régime de stabilisation, et c'est ce que nous faisons par le truchement du projet de loi C-25.

J'ai écouté attentivement ce que les associations d'agriculteurs et les gouvernments provinciaux ont dit de ce projet de loi. Voilà pourquoi ces modifications ont été proposées, mais je me dois de signaler, comme je l'ai déjà fait à diverses reprises, que cette mesure législative n'est que le cadre qui autorisera la conclusion d'ententes futures. Chaque programme qui sera mis sur pied pour chaque association de producteurs sera le fruit de la négociation entre le gouvernement fédéral, les provinces et les producteurs visés, et de leur assentiment. Ce qui me rappelle la déclaration d'un des porte-parole de l'Association canadienne des éleveurs de bétail qui a affirmé devant le comité permanent de l'agriculture à propos de ce projet de loi que:

> Tout d'abord, nous nous engageons à nous trouver dès demain à la table des négociations si le gouvernement veut se pencher sur tous les programmes, peu importe leur nom. Nous nous mettrons à la tâche.

● (1350)

Cette déclaration témoigne de l'attitude qu'il convient d'adopter pour que ce projet de loi se révèle efficace. Je puis garantir à la Chambre que si l'on nous fournit la possibilité de négocier, comme nous le permet ce projet de loi, nous nous mettrons à la tâche et entreprendrons de conclure des ententes répondant aux besoins particuliers de chacune des provinces et de chacun des groupes de producteurs. J'exhorte tous les députés à donner au gouvernement, aux provinces, aux dirigeants de la collectivité agricole et aux groupes de producteurs du Canada cette chance dont ils ont désespérément besoin en ce moment.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à l'étude en troisième lecture du projet de loi C-25 que le comité de l'agriculture a étudié pendant plusieurs mois. Le projet de loi propose d'importants changements au programme de stabilisation dont peuvent se prévaloir les agriculteurs de quatre coins du pays. Le ministre a affirmé que ce projet de loi marquait le début d'une nouvelle ère en matière de stabilisation. C'est peut-être vrai si la loi est vraiment utilisée.

Au moment où le projet de loi a été présenté, au moins quatre groupes favorisaient la création d'un programme de stabilisation tripartite de la viande rouge, soit l'agneau, le bœuf et le porc. Je me demande si les producteurs de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario comprennent bien la portée des amendements qui ont été présentés jeudi après-midi.

Hier, je me suis entretenu avec un dirigeant de l'association canadienne des éleveurs de bétail. Au sujet de l'article qui interdit au gouvernement des provinces de mettre sur pied des programmes de stabilisation et les oblige à supprimer leurs programmes en vigueur s'ils adhèrent au programme de stabilisation tripartite, il a déclaré ceci: «L'amendment a mis les producteurs dans la plus grande confusion et ils ne l'appuieront pas parce qu'ils n'en comprennent pas la portée». Il m'a affirmé qu'il en était de même dans les quatre provinces en ce qui concernait l'association des éleveurs et les offices de commercialisation du porc.

Quand les représentants des gouvernements de ces provinces ont témoigné devant le comité, ils ont bien dit qu'ils ne souhaitaient pas qu'on apporte des changements importants à la loi mais plutôt qu'elle soit adoptée telle quelle. Ils voulaient également que le programme tripartite soit administré conjointement par les trois parties: le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces et les groupes de producteurs. Chacun essaie maintenant dévaluer la portée réelle de l'amendment proposé par le ministre jeudi dernier, mais il est clair que le ministre pourra juger du niveau de stabilisation proposé par les différents groupes de producteurs.

Mes collègues et le conseiller juridique de l'association des éleveurs ont également conclu que l'amendement autorisait le ministre à décider si la stabilisation offrait de plus grands avantages que ceux déjà offerts par les programmes bipartites dans les provinces non participantes. A leur avis, les avantages du programme tripartite doivent être plus grands que ceux dont bénéficient les producteurs qui ne sont pas visés par l'accord.

Les provinces qui n'avaient pas consenti à l'entente originale et qui ne l'avaient pas signée ne savent plus où elles en sont. Le ministre n'a rien proposé ou recommandé pour calmer leurs inquiétudes. Par exemple, les quatre provinces Maritimes demandaient que le gouvernement mette sur pied en même temps un programme de transport des céréales et un autre programme destiné à ces quatre provinces pour qu'elles puissent être sur le même pied que les autres régions. Le ministre n'a pas dit qu'il était prêt à le faire. Par conséquent, les inquiétudes des provinces des Maritimes n'ont pas été calmées. En outre, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick ont demandé que les pommes de terre soient considérées comme une denrée désignée aux termes de la loi. J'avais proposé une modification à cette fin au comité, mais elle a été rejetée. Cela montre le peu d'appui que reçoit la région de l'Atlantique.

A cause de la confusion qui règne dans ce domaine, on n'a pas encore décidé si l'on pourra mettre sur pied un programme de stabilisation pour la viande rouge. La modification proposée par le ministre ne satisfaisait pas aux exigences des producteurs du Québec. Non seulement le projet de loi a-t-il créé beaucoup de confusion pour les producteurs de porc et de bœuf des quatre provinces participantes, mais il ne satisfait pas non plus aux exigences de la région de l'Atlantique, du Québec ou de la Colombie-Britannique, qui n'avaient pas participé à l'origine au projet d'entente.

En essayant de tenir compte des instances présentées au comité, le ministre n'a pas réussi à mettre sur pied un programme vraiment national. Il est clair qu'il s'agit d'une mesure habilitante, mais nous avons grandement besoin au Canada de véritables programmes tripartites de stabilisation pour la viande rouge et c'est ce que demandent les producteurs. Ce besoin n'a certes pas été satisfait jusqu'ici. Voilà pourquoi je trouve que les propos du ministre sonnent creux lorsqu'il

Article 21 du Règlement

affirme que nous entrons dans une ère nouvelle en ce qui concerne la stabilisation agricole. Je ne pense pas que cette prédiction se réalisera.

• (1400)

Si je ne m'abuse, il est temps de commencer la période des questions, monsieur le Président. Je terminerai donc mes observations après la période des questions.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LE RAPPORT PLAUT—ON DEMANDE QUAND ET COMMENT SE FERA LA CONSULTATION

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, la semaine dernière, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a déposé le rapport tant attendu du rabbin Plaut sur la reconnaissance du statut de réfugié. Deux longs mois se sont écoulés entre la remise de ce rapport et son dépôt en Chambre. Ce retard avait-il pour but de préparer un enterrement de première classe, puisque la saison estivale favorise l'oubli? J'ose espérer que non!

Le rapport Plaut a été bien reçu dans les milieux intéressés à l'immigration. Le rabbin affirme que le fait d'accueillir des réfugiés ne constitue pas pour eux un privilège mais un droit. Cela est fondamental et constituera, je l'espère, ce sur quoi tout le processus sera fondé.

Maintenant, les organismes et les avocats en immigration attendent avec impatience la consultation promise par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, pour que, ensuite, on puisse travailler à mettre sur pied un processus de reconnaissance du statut de réfugié qui soit juste, humain et efficace. Je suggère donc que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration annonce le plus tôt possible quand et comment se fera la consultation. J'ose espérer que la période estivale ne sera pas l'occasion d'enterrer le rapport Plaut. Les avocats et les organismes travaillant en immigration s'attendent à plus de la part du gouvernement. La «balle» est définitivement dans votre camp!

* * *

[*Traduction*]

LES SERVICES SOCIAUX

LA FÉDÉRATION POUR LE PLANNING DES NAISSANCES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, la Fédération pour le planning des naissances du Canada exerce sur la société une influence positive et saine. Cet organisme éveille le sens des responsabilités dans les rapports sexuels par l'information et l'éducation.

J'ai reçu 243 lettres de citoyens informés et inquiets—particuliers, bénévoles, membres de professions libérales et organismes—qui louent le travail admirable de la Fédération et expriment le vœu que le gouvernement continue de lui verser des fonds afin qu'elle puisse encore servir la population. Un grand nombre de ces instances présentées en toute bonne foi au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) sont tombées dans les oreilles de sourds. L'exercice financier est commencé depuis quatre mois, et la Fédération pour le planning des naissances n'a pas été informée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social des fonds qu'il lui accordera.

Une grande majorité de Canadiens se reconnaissent le droit de décider combien d'enfants ils vont mettre au monde et combien d'années sépareront les naissances. Les associations de planification familiale de tout le Canada pensent qu'il faut fournir aux particuliers l'information, l'éducation et les services dont ils ont besoin pour exercer ce droit de manière éclairée.

Le silence sur le financement de la Fédération va à l'encontre de l'esprit de la modification de 1969 au Code criminel qui reconnaît que l'information sur le contrôle des naissances est un droit fondamental et garantit à tous les Canadiens l'égalité d'accès à la planification familiale.

Les adolescentes courent aujourd'hui un grand danger.

M. le Président: Je suis désolé, mais la députée a épuisé son temps de parole.

* * *

LES CATASTROPHES

L'ÉCRASEMENT DE L'APPAREIL D'AIR INDIA—LE DÉCÈS DU D^R^ YELAVARTHY NAYUDAMMA

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, je sais que tous les députés partagent la tristesse des nombreuses familles canadiennes qui ont perdu des êtres chers lors de l'écrasement du 747 d'Air India qui était parti du Canada. A tous nous offrons nos plus sincères condoléances; personnellement, j'offre les miennes à la famille de M^me^ Barsa Kelly de Guelph, une amie de longue date.

Un citoyen renommé de l'Inde, le D^r^ Yelavarthy Nayudamma, était parmi les passagers. C'était un homme de science si bien reconnu sur la scène internationale que des gens de toutes les parties du monde, y compris ses collègues, lui demandaient conseil.

Le D^r^ Nayudamma retournait en Inde après avoir participé au Canada à une des réunions régulières du Centre de recherches pour le développement inernational. Il était un des dix membres non Canadiens—tous des hommes de science renommés—qui siégeaient au conseil de cette remarquable institution. Les pays émergents la considèrent comme un des meilleurs exemples des programmes d'aide du Canada, mais malheureusement elle n'est pas très bien connue au Canada.

Jeudi soir dernier, j'ai dîné avec le D^r^ Nayudamma. Je suis vraiment désolé que les pays émergents et le Canada ne puissent plus profiter de ses bons conseils.

Des voix: Bravo!

LE FOLKLORE

LE TROISIÈME FESTIVAL MONDIAL À DRUMMONDVILLE (QUÉ.)

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je voudrais inviter tous mes collègues députés et tous les Canadiens à venir cet été dans la circonscription de Drummond assister au Festival mondial de Folklore. Tout le monde trouvera là quelque chose d'intéressant. Il y aura des groupes folkloriques de partout au monde, désireux de nous montrer leurs modes de vie traditionnels par de la danse, de la musique et des chansons. L'an dernier, le troisième de ces festivals a attiré 400,000 personnes, ce qui vous donne une idée du succès de cette manifestation.

[*Français*]

Le Festival mondial de folklore de Drummondville en est à sa quatrième édition cette année et près d'un demi-million de personnes sont attendues du 5 au 15 juillet prochain.

Une vingtaine de groupes folkloriques du monde entier dont les États-Unis, la France et l'Union soviétique et des participants du Canada soit du Québec, de l'Alberta, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique seront réunis durant ces 10 jours de danses et de traditions.

Des activités permettront à tous de vivre cette ambiance chaleureuse soit par le biais de l'animation dans les restaurants, de la messe internationale, de la Folkothèque, de défilés de jour et de nuit. En outre, la télévision de Radio-Canada diffusera en direct l'impressionnante cérémonie d'ouverture du festival.

Drummondville sera donc dans quelques jours l'enceinte d'une fresque haute en couleur. Je vous y invite à venir découvrir les traditions d'ici et d'ailleurs.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'INCIDENCE SUR LES PERSONNES ÂGÉES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a trahi les Canadiens âgés qui n'avaient jamais pensé être traités de cette façon. Le budget du 23 mai s'attaque au bien-être des personnes âgées à revenus fixes. Il augmente le coût de la vie du fait de taxes régressives sur les aliments et les médicaments, ainsi que de la modification des exemptions personnelles, ce qui réduira le pouvoir d'achat des prestations de sécurité de la vieillesse.

Au cours de la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) et ses candidats conservateurs affirmaient qu'ils étaient favorables à une réforme complète des pensions qui éliminerait la pauvreté parmi les Canadiens à la retraite et améliorerait leur niveau de vie. Qu'en est-il réellement? Du fait de la désindexation, les Canadiens âgés seront particulièrement touchés, puisqu'ils perdront presque $2 par jour de revenu disponible d'ici 1990.

Actuellement, 635,000 personnes âgées vivent au-dessous du seuil de la pauvreté; 450,000 sont célibataires dont 80 p. 100 de femmes. Au cours des cinq prochaines années, cette seule désindexation de la Sécurité de la vieillesse ajoutera plus de 100,000 personnes âgées à ces statistiques sur la pauvreté.

Article 21 du Règlement

Le gouvernement conservateur a essayé de justifier quelque chose qu'il est impossible de justifier: la réduction des pensions de vieillesse. Des centaines d'habitants de la circonscription de Mount Royal m'ont demandé de prier le ministre des Finances (M. Wilson) de restaurer l'indexation intégrale des pensions, afin que nos personnes âgées puissent conserver leur pouvoir d'achat et profiter en paix de l'été.

* * *

LE BUDGET

L'INCIDENCE SUR LE TOURISME

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, le budget fédéral ne contenait pas de bonnes nouvelles pour le secteur du tourisme. Il n'a presque pas été question des répercussions de mesures budgétaires comme l'augmentation du prix de l'essence, l'augmentation de la taxe sur les boissons gazeuses et d'autres taxes, sur le tourisme.

D'après les tout derniers chiffres, le Canada continue à perdre du terrain dans le secteur du tourisme par rapport aux autres pays. Le tourisme est un secteur qui crée beaucoup d'emplois mais le gouvernement n'en a pas tenu compte dans le budget.

Le gouvernement a décidé de supprimer le plafond de $30 sur la taxe de transport aérien pour les vols intérieurs; les voyageurs canadiens devront par conséquent débourser 90 millions de dollars de plus par an et cette décision fera du tort au tourisme et notamment au secteur de l'hébergement.

Étant donné que le gouvernement n'a pas encore pris une seule mesure constructive pour aider le secteur touristique, si ce n'est qu'il a signé les accords relatifs aux crédits déjà prévus au budget, et qu'il a au contraire traité ce secteur comme un souffre-douleur, un paillasson et une vache à lait, le ministre devrait se montrer raisonnable et faire preuve d'honnêteté en démissionnant et en recommandant la dissolution de ce ministère qui est inutile, de toute évidence. Il semblerait que l'on puisse en déduire qu'il existe une «loi de Wilson»: le gouvernement crée d'abord un ministère pour les secteurs qu'il compte négliger.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

ON DEMANDE UN EXAMEN DE L'ORGANISME

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, je suis certain que la plupart des députés connaissent l'existence et les fonctions de la Commission canadienne des droits de la personne.

Selon le président de la Commission, M. Fairweather, la Commission a reçu 31,473 plaintes, a effectué 1,000 enquêtes préliminaires et a fait une enquête approfondie dans 400 cas qui étaient juridiquement fondés.

De plus, la Commission dispose d'un budget d'exploitation de 9 millions de dollars qui, d'après certains députés néo-démocrates et libéraux, est insuffisant. Il l'est peut-être mais il reste que ces 400 dossiers qui ont été approfondis ont coûté $22,500 chacun et le taux de réussite n'est que de 31 p. 100.

Article 21 du Règlement

Compte tenu de ces chiffres, je crois que le moment est venu pour le gouvernement de réexaminer le rôle et les activités de la Commission canadienne des droits de la personne. En outre, s'il n'y a eu que 400 enquêtes pour une population de 24.5 millions, on peut en déduire que les infractions graves aux droits de la personne sont très rares au Canada.

• (1410)

Le Canada a tout lieu d'être fier de son bilan dans ce domaine et devrait servir de modèle de tolérance pour les autres pays.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DU PREMIER VILLAGE MENNONITE DANS LA RÉGION DU NIAGARA

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, il y a 200 ans que les premiers Mennonites arrivaient au Canada. De concert avec Multiculturalisme Canada, la localité mennonite de Virgil-Niagara a publié un ouvrage de documentation historique pour marquer le 50e anniversaire de l'établissement du premier village mennonite dans la région du Niagara.

Les Mennonites ont exercé une profonde influence sociale, économique, religieuse et culturelle sur l'ensemble des habitants de cette région et leur apport a été inestimable. Ils se sont distingués dans tous les domaines.

Deux membres de la collectivité mennonite du Niagara, MM. Jake Froese et Bill Andres, ont servi avec distinction comme députés à la Chambre des communes.

Le document photographique publié par la collectivité de Virgil-Niagara témoigne de la façon dont un groupe de gens au mode de vie simple, mais travailleurs de nature et dotés de principes solidement ancrés, ont aidé à bâtir notre pays.

Dans un monde où des races entières sont persécutées pour leurs convictions religieuses, opprimées et même anéanties à cause de la couleur de leur peau, nous pouvons beaucoup apprendre des règles de morale fondées sur la paix et la fraternité qui guident la communauté mennonite. Ces règles de morale s'inspirent des paroles du Christ, qui disait dans son Sermon sur la Montagne: «S'il est possible, autant que cela dépend de vous, soyez en paix avec tous les hommes.»

Je suis fier de pouvoir remettre ce document, qui représente 50 ans d'histoire pour les Mennonites de Virgil-Niagara, à la Bibliothèque du Parlement.

* * *

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

LES LABORATOIRES NUCLÉAIRES DE CHALK RIVER

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, j'ai demandé au premier ministre du Canada (M. Mulroney) comment il pourrait tenir les engagements pris envers mes électeurs et envers les employés des laboratoires nucléaires de Chalk River. Je songeais surtout à la promesse suivante:

«Un gouvernement conservateur conserverait ces installations et étudierait même la possibilité de débloquer des crédits plus généreux pour permettre une plus grande participation.»

J'ai donc demandé au premier ministre comment il pourrait tenir cet engagement envers les scientifiques canadiens et l'Énergie atomique du Canada Limitée alors que son gouvernement affirme dans le budget qu'il réduira de 100 millions de dollars, soit 50 p. 100, le financement qu'il accorde à la société d'État au titre de la recherche et du développement. Le gouvernement du premier ministre s'est également emparé de 70 millions que la société avait réussi à économiser pour payer d'autres dettes ou comptes. De toute évidence, personne ne voulait répondre pour le premier ministre, car il a fallu attendre un petit moment avant que quelqu'un ne risque une réponse. Nous pouvons comprendre, et tous les autres Canadiens aussi, ces hésitations à répondre de la crédibilité du premier ministre à la Chambre.

Nous savons que le gouvernement a imposé de force ces coupures à l'Énergie atomique du Canada. Nous savons que l'EACL a demandé un répit de deux ans pour appliquer ses plans afin de trouver des recettes supplémentaires pour absorber les coupures, mais personne n'a écouté. Le premier ministre vient de démontrer encore une fois que, parmi tous les premiers ministres de l'histoire du Canada, c'est à lui qu'on peut le moins faire confiance.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LA RÉGION DE SOUTH MORESBY DANS LES ÎLES DE LA REINE CHARLOTTE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, cela fait des années que des groupes de citoyens de Colombie-Britannique, de tout le pays et du monde entier demandent au Canada de créer un parc dans la région de South Moresby, dans les îles de la Reine Charlotte, qu'ils considèrent comme un élément important du patrimoine mondial. Il devient urgent que les deux paliers de gouvernement négocient dans ce but avec le Conseil des nations Haida.

Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) a déclaré qu'il bloquerait le développement industriel de cette région. Le député de Bruce-Grey (Mr. Gurbin) a dit, le 29 juin 1984, à titre de porte-parole de l'environnement et des parcs du parti progressiste conservateur:

En deux mots, s'il était en mesure de le faire à l'issue des élections fédérales, le parti progressiste conservateur fédéral serait prêt à participer, avec le gouvernement de Colombie-Britannique, à l'établissement d'un parc à South Moresby.

En tant que membre du comité national récemment mis sur pied pour la préservation de South Moresby, je me joins à Pierre Berton, David Suzuki, Charles Caccia, Robert Bateman, Freeman Patterson, Andy Russell, Bristol Foster, Gregg Sheehy, Farley Mowatt et des centaines de milliers de Canadiens qui estiment que le temps est venu d'agir maintenant que les élections sont derrière nous.

Les autorités de Victoria devraient rendre une décision au sujet de south Moresby au cours des prochains jours. A cause de l'inaction et du manque de jugement du premier ministre (M. Mulroney) et du premier ministre de Colombie-Britannique, «ces îles deviendront les Galapagos du Canada» pour reprendre les paroles de Jacques Cousteau.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT VA RÉTABLIR LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je pose ma question au premier ministre, en l'absence du ministre des Finances. C'est de lui que l'on attend une déclaration plus tard dans l'après-midi.

Est-ce que le premier ministre peut nous dire si le ministre des Finances va rétablir la pleine indexation, pas seulement pour les pensions de sécurité de la vieillesse, mais pour les allocations familiales, et quand est-ce que son ministre des Finances va cesser d'attaquer sournoisement les familles à revenu modeste?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami, le très honorable chef de l'Opposition me surprend un peu avec ses commentaires. Il a été prévenu, si je ne m'abuse, que le ministre des Finances va faire une déclaration à 15 heures, tel que convenu, et la déclaration va traiter de la question qui est soulevée. Il y aura peut-être lieu de rappeler que la seule fois, à ce que je sache, que les personnes moins bien nanties dans notre société ont été effectivement coupées dans leurs revenus, c'est lorsque le gouvernement libéral a présenté un programme des 6 et 5 p. 100 qui a eu pour effet de couper les pensions de sécurité de la vieillesse.

Je sais que les libéraux ne l'aiment pas, mais c'est un fait historique. Vous voulez que la population l'oublie, mais la population va s'en souvenir longtemps!

En ce qui concerne le point soulevé par mon très honorable ami, je pense que le ministre va faire la déclaration tel que convenu à 15 heures.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la remarque du premier ministre m'obligera à revenir sur cette question après la déclaration du ministre des Finances. Je peux néanmoins lui assurer que les personnes âgées n'ont absolument pas été touchées d'une manière comparable . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Sûrement pas.

En effet, monsieur le Président, le taux d'inflation pendant les deux années en question a été pratiquement identique au 6 et 5 p. 100 du programme. Les personnes âgées n'ont aucunement été touchées.

M. Chrétien: Le taux d'inflation était même inférieur.

M. Turner (Vancouver Quadra): Au cas où le premier ministre penserait, à tort, que nous allons cesser de critiquer son budget à la suite de la déclaration que s'apprête à faire son ministre cet après-midi, permettez-moi de lui dire qu'il devrait stimuler la consommation.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: D'où viendra l'argent?

M. Turner (Vancouver Quadra): Il a retiré 4.4 milliards de dollars de l'économie canadienne.

Pourquoi le premier ministre veut-il supprimer les régimes enregistrés d'épargne-logement qui permettent à de jeunes Canadiens d'acheter leur première maison—puisque je sais que le premier ministre estime, tout comme moi, que chaque Canadien devrait avoir la possibilité d'être propriétaire—alors qu'il donne en même temps de l'argent aux riches investisseurs, lesquels pourront recevoir un cadeau de $125,000 grâce à l'exonération de l'impôt sur les gains en capital? Pourquoi a-t-il fait cela?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la meilleure chose qu'un gouvernement puisse faire pour les personnes qui désirent acheter une maison, c'est de diminuer les taux d'intérêt de près de 3 points comme nous l'avons fait depuis notre accession au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est la meilleure façon d'assurer la prospérité et de favoriser la construction de résidences au Canada.

Mon très honorable ami confirme que les personnes âgées n'ont pas été touchées de la même manière qu'avec le programme des 6 et 5 p. 100. Il a parfaitement raison puisque le programme des 6 et 5 p. 100 a fait perdre de l'argent aux personnes âgées, alors que notre gouvernement ne leur a pas enlevé un seul cent.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est vous qui avez réduit le montant que touchaient les personnes âgées.

Des voix: Bravo!

L'EXTENSION DE LA TAXE DE VENTE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre se trompe sur les faits.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Charlie Brown.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Une question supplémentaire?

• (1420)

M. Turner (Vancouver Quadra): Dans la déclaration qu'il fera le 1er juillet à l'occasion de la Fête du Canada, le premier ministre pourrait-il expliquer aux personnes âgées pourquoi le gouvernement a décidé d'imposer une taxe de vente sur les produits d'hygiène, les marchandises relatives à la santé, les bandages et l'aspirine? Pourquoi cette taxe de vente régressive vient-elle frapper directement les personnes âgées? Le premier ministre a-t-il l'intention de l'expliquer aux personnes du troisième Âge dans le discours qu'il prononcera le jour de la Fête du Canada.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'avais envisagé d'en parler dans mon discours de la Fête du Canada, mais il m'aurait fallu toute la journée, étant donné que le fond du problème est le déficit laissé par les libéraux.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Mon très honorable ami sait fort bien, lui qui a été le père de notre déficit national de l'époque moderne, qu'il m'aurait fallu tout le reste de la journée pour traiter de la question du déficit. Le chef de l'opposition ne voudrait sûrement pas que je gâche ainsi une si belle journée.

* * *

LES PÊCHES

L'OCTROI D'UN PERMIS DE PÊCHE À M. ULF SNARBY

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Je lui ai demandé hier si des faveurs spéciales avaient été accordées depuis septembre en ce qui concerne l'octroi de permis de pêche à cause des liens de certaines personnes avec le parti conservateur, et il m'a répondu que des permis avaient été accordés seulement quand toutes les conditions voulues étaient réunies. Le ministre dirait-il à la Chambre quelles étaient ces conditions voulues qui l'ont incité à accorder un permis de pêche à M. Ulf Snarby, contrairement à une politique établie du ministère?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, les conditions étaient que M. Snarby possédait un bateau qui était impropre à naviguer. Il a demandé l'autorisation d'utiliser un autre bateau pendant une période temporaire. Les conditions fixées pour l'utilisation de ce bateau étaient conformes aux directives qui ont été promulguées et qui étaient énoncées dans le télex qui lui a été envoyé. C'était une décision relevant du pouvoir discrétionnaire du ministre. Le but visé était de le remettre au travail, de donner de l'emploi aux Canadiens et de faire en sorte que le travail se fasse.

LE RÔLE DE LA GOVERNMENT CONSULTANTS INTERNATIONAL

M. George Henderson (Egmont): Le ministre confirmera-t-il qu'une rencontre entre lui-même et M. Snarby a été organisée par une firme d'experts-conseils, à savoir la Government Consultants International? Parmi les actionnaires de cette firme, on retrouve un ancien premier ministre conservateur de Terre-Neuve, M. Frank Moores, et un certain M. Doucet, qui est le frère de l'ancien chef de cabinet du Cabinet du premier ministre. Quand le ministre a-t-il su que des honoraires avaient été exigés pour l'organisation de cette rencontre?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, M. Snarby a demandé à me voir, ce qui est le droit le plus strict de tout Canadien. Une rencontre a donc été organisée. Quant à la dernière partie de la question du député, j'ai entendu dire, quelque temps après cette rencontre et après que j'aie rendu ma décision, que M. Snarby avait dû payer des honoraires à une firme de consultants. J'ai immédiatement signalé ce fait à l'attention de mes collaborateurs et leur ai dit fermement que jamais, en aucune circonstance, aucun Canadien, fut-il pêcheur, conditionneur ou autre, ne devrait se sentir dans l'obligation de retenir les services d'une firme de consultants pour obtenir un entretien avec moi. Le député sait pertinemment que j'ai probablement rencontré plus de monde depuis huit ou neuf mois que tout autre ministre au cours des huit ou neuf dernières années.

* * *

LE BUDGET

LES MESURES CONCERNANT L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne les modifications budgétaires. J'ai trouvé intéressant d'entendre le premier ministre et le chef de l'opposition se demander réciproquement qui, des libéraux ou des conservateurs, traitait le plus durement les pensionnés. C'est du pareil au même.

Étant donné que le ministre des Finances s'apprête à battre en retraite à 15 h 15 sur la question des pensions et que le budget aura pour effet, en 1990, de soutirer $650 de plus en impôt aux familles canadiennes les plus pauvres, soit celles qui ont un revenu inférieur à $15,000, alors que les plus favorisées, notamment celles dont le revenu s'élève à $200,000, jouiront d'une baisse d'impôt de $4,500, le premier ministre est-il disposé à reconnaître que les mesures concernant les pensionnés ne sont pas les seules injustes, et à s'occuper de modifier cet aspect du budget?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue sait fort bien que le ministre des Finances doit faire une déclaration à 15 heures. J'espère qu'il la jugera utile. Toutefois, en l'écoutant, j'ai compris pourquoi son ancien directeur de la recherche, Jim Laxer, qualifiait ses principes économiques de fatras d'absurdités sans queue ni tête.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Broadbent: Sans vouloir prêter à cette personne une influence indue, le premier ministre aurait dû entendre ce qu'il disait de lui.

M. Mulroney: Bien sûr.

L'ÉQUITÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, chaque fois que le premier ministre doit répondre à une question de fond, il préfère lancer des paroles ronflantes ou des injures. Dérogera-t-il à son habitude en répondant sérieusement à ma question?

Il a demandé qu'on juge le budget en fonction de son équité. Étant donné qu'une famille de deux enfants ayant un revenu

de $15,000 paiera $650 de plus en impôts d'ici cinq ans et qu'une famille qui touche $200,000 par an paiera plusieurs milliers de dollars de moins en impôts par an, le premier ministre trouve-t-il que c'est juste?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, pourquoi mon collègue n'attend-il pas que le ministre des Finances ait fait sa déclaration? Je sais qu'il est pressé de partir; il doit assister à un autre congrès pour célébrer une autre défaite. Ce sera un grand congrès, ce fut une grande défaite.

M. Broadbent: Ce n'est pas mon parti dont la cote a baissé de 9 p. 100 dans les derniers sondages d'opinion.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Votre parti n'aurait pas pu chuter plus bas.

M. le Président: A l'ordre. Le député d'Oshawa veut poser une question supplémentaire.

LES CONSÉQUENCES POUR LES RICHES ET LES PAUVRES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je demande à nouveau au premier ministre de cesser de faire le pitre et de répondre à la question. L'été dernier, il a parcouru le pays disant que les riches devaient payer une part équitable d'impôts. Le budget fait le contraire. Croit-il qu'un budget qui réduit les impôts des riches et appauvrit les pauvres est équitable? Tout est là.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y a rien de plus détestable qu'un vieux roublard qui débite des arguments faux et spécieux. Le budget ne fait rien de tel. Pour la première fois, le budget propose des mesures importantes destinées à surtaxer les sociétés, à prélever des impôts sur le capital-actions des banques, à taxer les grandes sociétés et les riches. C'est la première fois qu'on le fait. Le député devrait applaudir ces mesures.

Des voix: Bravo!

M. Dick: Voyons Ed!

M. Broadbent: Cela dépasse les bornes!

M. le Président: A l'ordre. C'est la période des questions.

* * *

LES PÊCHES

L'OCTROI D'UN PERMIS À M. ULF SNARBY

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Pêches et des Océans. Il doit sûrement comprendre que sa décision concernant M. Snarby et le bateau *Osprey* va amener les pêcheurs à l'unique conclusion, vraie ou fausse, que si l'on veut avoir des résultats à son ministère ce n'est pas grâce à ce que l'on sait mais grâce à qui l'on connaît et combien on est disposé à payer.

Étant donné que tout le monde au ministère, y compris le sous-ministre, le sous-ministre adjoint pour le Canada de l'Atlantique et la section des permis, a refusé un permis à M. Snarby, sur l'avis de qui, au gouvernement ou en dehors, le ministre a-t-il accordé à M. Snarby une rallonge de 40 pieds de son bateau de pêche, ce qui ne s'était jamais vu, un permis assorti de restrictions, ce qui ne s'était jamais vu non plus, et un contingent d'entreprise de 2,180 tonnes qui n'existait pas auparavant? Sur l'avis de qui a-t-il pris cette décision, puisque ses services avaient refusé?

• (1430)

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, mon honorable ami dit que les pêcheurs peuvent conclure à usage d'influence, à tort ou à raison. Je tiens à bien préciser à mon honorable ami que s'ils supposent cela, ils ont tort de le faire.

Pour ce qui est de la requête dont je me suis occupé le jour que j'ai donné l'approbation, les conditions n'avaient pas été refusées par le ministère. C'est une version modifiée de requêtes antérieures qui a été présentée.

LES CONDITIONS DE LA LICENCE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le ministre dit qu'il est accessible à tout le monde mais le fait demeure qu'après des mois d'essais infructueux, un rendez-vous a été convenu quelques jours après que cet homme eut retenu les services de la société de M. Moore. Le ministre est-il au courant que le navire de M. Snarby, l'*Osprey,* en violation des conditions que le ministre lui-même a imposées en accordant la licence, a traversé l'Atlantique avec une cargaison de morues congelées à bord pour la vendre directement au Royaume-Uni. Il a déjà violé les conditions d'une licence extraordinaire qui lui a été délivrée par le ministre. Est-ce que le ministre a annulé la licence, est-ce qu'il envisage de le faire ou est-ce que des poursuites vont être entamées?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, mon honorable ami me donne des renseignements dont je n'ai eu que la rumeur et dont ni mon ministère ni mon cabinet n'ont été officiellement saisis. Si les renseignements dont fait état mon honorable ami sont exacts et me parviennent par les voies normales, je ne manquerai pas de donner acte de ce que mon honorable ami affirme et j'envisagerai les mesures à prendre.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La fiche du ministre des Pêches et des Océans n'est pas très édifiante pour ce qui est du népotisme, puisqu'il a congédié des gardiens de quais à la demande de députés conservateurs de l'arrière-ban, obtenu cinq millions de dollars pour un projet mis sur pied par des organisateurs conservateurs bien en vue dans le cadre du programme PAAIM, et que maintenant il s'occupe de délivrer ce permis. Le premier ministre voudrait-il faire enquête sur le

cabinet et les activités du ministre des Pêches et des Océans à cet égard et voudrait-il déposer à la Chambre une liste des personnes qui ont été recommandées au premier ministre ou à tout autre ministre par l'entreprise exploitée par Moores & Doucet?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, mon honorable ami, le député de Comox-Powell River, parle du programme PAAIM et se plaint de ce que celui-ci ait été très bien accueilli dans sa circonscription, notamment par certains de ses commettants qui ont travaillé pour lui au cours de la campagne électorale.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Mon ami parle des gardiens de quais. Je lui ai déjà dit que s'il n'est pas satisfait des gardiens de quais de sa circonscription, il peut toujours venir me voir en tant que député.

A propos de ceux qui m'ont été recommandés et par qui, je dois dire que ceux qui demandent à avoir un rendez-vous sont inscrits sur ma liste de rendez-vous. Le député peut certes consulter mon agenda et y lire toutes les inscriptions depuis le 17 septembre s'il en a le temps. Il constatera que, plus que tout autre ministre des Pêches, je me suis entretenu avec des Canadiens au sujet de questions qui les intéressent.

Des voix: Bravo!

LES RECOMMANDATIONS FAITES PAR L'ENTREPRISE D'EXPERTS-CONSEILS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je demanderai à voir cet agenda à la première occasion qui convienne au ministre, mais ma question s'adresse encore au premier ministre. L'entreprise Moors & Doucet a manifestement ses entrées dans le cabinet du premier ministre. Ses dirigeants ont manifestement un ami dans la personne du premier ministre et je voudrais demander à nouveau au premier ministre s'il pourrait déposer à la Chambre la liste des personnes qui lui ont été recommandées ou qui ont été recommandées à tout autre ministre par l'entreprise de M. Doucet, de même que la nature et l'issue de l'affaire traitée.

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'ai invité le député à déjeuner avec moi demain afin de discuter d'un certain nombre de questions présentant de l'intérêt pour sa circonscription. Je suis tout disposé à examiner cette affaire plus à fond avec lui, mais il est ridicule de prétendre d'une façon ou d'une autre que les centaines de personnes que j'ai vues au cours des derniers mois m'ont été recommandées par telle ou telle entreprise. Je rappellerai à mon honorable ami qu'il est parfaitement légitime qu'un avocat, un syndicaliste ou un député veuillent me voir à propos de pêches. Je vois que mon honorable ami a déjà quitté la Chambre, de sorte qu'il m'est inutile de prolonger ma réponse.

L'ADMINISTRATION

L'ACCÈS AUX MINISTRES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question, comme la précédente, s'adresse elle aussi au premier ministre. Au début de la période des questions, il a entendu son ministre des Pêches et des Océans confirmer qu'un de ses amis intimes et le frère d'un autre de ses amis intimes se faisaient payer pour obtenir immédiatement accès à certains ministres, en l'occurrence le ministre des Pêches et des Océans. Je voudrais savoir du premier ministre s'il considère qu'il s'agit là pour ses amis intimes d'un rôle convenable à jouer dans son gouvernement.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je constate que le chef de l'opposition n'applaudit pas très fort à cette question. Si le député continue de poser de telles questions, il va faire une mauvaise réputation au maccarthysme.

Il n'y a jamais eu d'indice ni la moindre preuve d'irrégularité dans aucun cas relié à des démarches auprès de moi ou auprès de personnes de mon entourage. Il n'y a absolument aucune preuve du genre parce qu'il n'en existe pas.

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Justice sur cette affaire d'irrégularité. A-t-il suivi ces événements et a-t-il examiné l'alinéa 110.(1)*d*) du Code criminel pour voir s'il n'y a pas là un cas dont la GRC devrait être saisie ou, s'il ne l'a pas fait, en saisira-t-il la GRC?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il est assez inhabituel que l'honorable représentant me pose une question quand je suis à la Chambre. J'ai entendu les allégations faites à la Chambre et pris connaissances de ce que rapportent les journaux, et je n'y vois absolument rien qui justifie une enquête. Si l'honorable représentant a une accusation à porter contre un membre du gouvernement, je lui suggère de la porter et de mettre son siège en jeu comme il devrait le faire.

Des voix: Bravo.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Il devrait jouer son siège et cesser ses grimaces.

M. Axworthy: Il aime vous ressembler.

M. Crosbie: Dans votre cas c'est du pareil au même.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Tous ces échanges ne nous avancent pas à grand-chose. A l'ordre, je vous prie.

LE BUDGET

L'ÉTUDE DU CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que toutes les statistiques citées par mon chef il y a un instant au sujet des répercussions du budget sur les pauvres, alors qu'on prend aux déshérités pour donner aux nantis, sont toutes tirées d'une étude du Conseil canadien de développement social, le premier ministre prétend-il que cette étude est spécieuse et dans le cas contraire, est-il maintenant disposé à admettre que son budget est manifestement injuste?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député se reporte à des citations de son chef. Je n'ai pas vu M. Peterson dans les parages aujourd'hui. Je suis désolé, mais j'ai manqué quelque chose. Le chef du NPD, si c'est la personne dont vous parliez, avait prédit la perte de 100,000 à 150,000 emplois en novembre dernier et c'est exactement le contraire qui s'est produit. Deux cent soixante et onze mille nouveaux emplois ont été créés. Voilà pour ce qui est des répercussions immédiates.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES ÉTUDES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, nous savons tous que le premier ministre est allé à la rescousse de Frank Miller et nous n'ignorons pas ce qui est arrivé à ce dernier.

Ma question supplémentaire s'adresse à nouveau au premier ministre. Si, en fait, les statistiques que nous avons citées au sujet des répercussions du budget sur les pauvres sont si éloignées de la vérité, le premier ministre est-il disposé à déposer à la Chambre des communes les études du gouvernement sur les répercussions de son budget?

• (1440)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je dois reconnaître que le député a raison. Je me suis porté à la rescousse de Frank Miller et que s'est-il passé? Il a remporté plus de sièges que les libéraux et les néo-démocrates.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Cependant, la décision du peuple ne suffisait pas aux libéraux et aux néo-démocrates et ils ont donc décidé de faire un mariage de raison. C'est ce qui s'est passé.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. On pourrait peut-être essayer de ne pas se laisser trop influencer par des motifs politiques pendant la période des questions.

M. Mulroney: Je vous présente mes excuses, monsieur le Président. Nous n'avons entendu que des observations non-sectaires de la part de nos vis-à-vis.

La question de mon honorable collègue a été précédée à deux reprises d'affirmations tout à fait hypothétiques. Je suppose qu'elles sont aussi dignes de foi que celles de son chef en novembre.

LES FINANCES

L'APPLICATION DE L'EXEMPTION DE L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, mais en son absence, je vais l'adresser à la ministre d'État aux Finances. J'aimerais avoir des précisions sur l'application de l'exemption à vie de l'impôt sur les gains en capital annoncée dans le budget du 23 mai. La ministre pourrait-elle lever le doute sur la question de savoir si cette proposition s'applique uniquement aux résidents canadiens ou aussi aux non-résidents?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, l'exemption fiscale sur les gains en capital proposée ne s'applique qu'aux résidents du Canada. Elle n'est pas destinée à s'appliquer aux non-résidents, elle est destinée à encourager les Canadiens à prendre des risques avec leurs capitaux et à les investir dans des entreprises créatrices d'emplois.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne l'affaire Moores-Doucet et, d'une manière générale, le favoritisme au gouvernement. Combien de temps encore le premier ministre va-t-il tolérer que le gouvernement continue à fonctionner par népotisme en pistonnant amis et parents et en leur offrant un accès privilégié au gouvernement? Est-ce là ce que voulait dire le premier ministre quand il a déclaré le 9 juillet dernier: «Nous allons réformer cet instrument de notre vie nationale?».

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'intervention du député est parfaitement trompeuse et indigne, comme la plupart de ses interventions à la Chambre des communes depuis qu'il est ici.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: La vérité blesse, Brian, vous le savez bien.

M. Boudria: Même moi je n'aurais pas qualifié d'indignes les déclarations du premier ministre l'été dernier.

LES INTENTIONS DU PREMIER MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, le premier ministre veut-il faire croire aux Canadiens que si les personnes âgées de ce pays avaient engagé Frank Moores et M. Doucet, leur affaire aurait été réglée il y a un mois au lieu d'aujourd'hui?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne pensais pas que mon honorable collègue pouvait tomber encore plus bas, mais il a réussi à le faire aujourd'hui.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Il va bientôt vous rattraper.

Mme Copps: Il se met à votre niveau.

Des voix: Silence!

M. Mulroney: Il n'y a rien . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES ENTRETIENS AVEC LES MINISTRES—LES PAIEMENTS VERSÉS AUX EXPERTS-CONSEILS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai une question toute simple à poser au premier ministre à propos de l'affaire Moores-Doucet. Le premier ministre trouve-t-il que les Canadiens devraient payer des experts-conseils pour organiser des réunions avec les ministériels?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'ai déclaré sans équivoque, dans la réponse que j'ai donnée aux questions précédentes, que ce n'est ni opportun ni nécessaire.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre à propos d'une situation que les Canadiens aimeraient tirer au clair. Trouve-t-il de bon ton qu'ils paient des experts-conseils pour organiser des rencontres avec les ministériels?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Absolument pas, monsieur le Président. Le député a demandé si c'était bien de payer des experts-conseils pour organiser des rencontres avec les ministres. J'ai répondu que non et ce, dans aucune circonstance.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

ON DEMANDE POURQUOI ON VEUT RÉDUIRE LE DÉFICIT AUX DÉPENS DES FAMILLES À REVENU MOYEN

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et, avant que ce dernier donne sa réponse, j'aimerais lui rappeler que M^me^ Denis qui l'a giflé ici, sur la Colline, est encore ici pour voir s'il va dire honnêtement, intellectuellement, ce qu'il a à répondre.

Monsieur le premier ministre, est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi dans votre budget, contrairement à ce à quoi s'était engagé votre gouvernement dans le Livre bleu, pour 1985-1986 vous prenez 15 millions et, pour 1986-1987, 40 millions «sur le dos» des familles à revenu moyen et à faible revenu pour réduire le déficit au niveau des allocations familiales? Pourquoi avez-vous fait cela?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'un des objectifs du budget était la création d'emplois. Cela fait partie d'un tout. Je pense que mon ami sera d'accord sur le fait que la création d'emplois est l'instrument le plus important pour la dignité de nos familles, surtout de nos familles les moins bien nanties, et les 60,000 emplois qui ont été créés, par exemple, au Québec en deux mois, les mois d'avril et mai, constituent un record depuis des décennies au Québec. Je pense que cela est vital comme point de repère et important d'être reconnu. Le budget fait partie d'un tout, dont la relance économique et une assistance accrue aux personnes moins bien nanties dans notre société; c'est l'objectif principal.

LE CRÉDIT IMPÔT-ENFANTS ET LES ALLOCATIONS FAMILIALES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire, toujours en fonction de l'engagement du gouvernement, du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui devra démissionner si ce n'est pas changé.

Est-ce que le premier ministre peut nous expliquer pour quelle raison les familles pauvres perdront 6 p. 100 d'augmentation de leur revenu pour enfants, 3 p. 100 au niveau des allocations familiales et 3 p. 100 au niveau du crédit impôt-enfants? Pour quelle raison les familles les plus pauvres perdront-elles 6 p. 100, alors que la famille du premier ministre ne perdra que 3 p. 100 d'augmentation sur les allocations familiales?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le député a retrouvé le document de travail. S'il examine les documents budgétaires, il constatera que les prestations pour enfants vont augmenter entre 1985 et 1989 dans le cas des familles dont le revenu est d'au plus $28,000 par an environ. Près de 325,000 familles, pour la plupart monoparentales et dont le revenu est inférieur à $10,000 par an, verront leur situation s'améliorer d'ici 1990-1991.

Je voudrais savoir si le député se souvient du débat qui a eu lieu lorsque nous avons déclaré que nous voulions faire profiter les familles à faible revenu du crédit d'impôt pour enfants. Nous l'avons fait. Si le député prend la peine de vérifier les données, il constatera que nous avons atteint notre objectif. Il devrait s'en féliciter, puisque c'est ce qu'il avait demandé auparavant, tant au comité qu'à la Chambre. Je lui suggère d'en revenir à ses déclarations initiales.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA SOCIÉTÉ HALIFAX INDUSTRIES LIMITED

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Je lui ai posé il y a une semaine une question au sujet de la société Halifax Industries Limited, où 700 emplois sont menacés du fait que le gouvernement a refusé de

l'aider à surmonter ses problèmes financiers. Bien que j'aie demandé au gouvernement d'agir au plus vite, une semaine s'est écoulée sans aucune déclaration sur cette question qui revêt un intérêt crucial pour les habitants de Halifax et de la Nouvelle-Écosse. Quand le ministre va-t-il nous dire s'il compte intervenir, et à quel moment, en vue de protéger ces centaines d'emplois pour les personnes qui travaillent sur les brise-glaces du gouvernement?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député obtiendra bientôt une réponse à sa question.

LES INTENTIONS DU MINISTRE

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, les gens qui travaillent dans la construction navale dans tout le pays attendent la solution de leurs problèmes en général. Le ministre compte-t-il attendre des mois avant de faire quelque chose pour aider un secteur qui est dans le marasme et qui a été déçu de voir que le gouvernement n'a pas donné suite aux promesses faites au cours de la dernière campagne électorale?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Non, monsieur le Président.

* * *

• (1450)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA REMISE DE LA VISITE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA LIGUE ARABE

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à propos de la visite du secrétaire général de la Ligue arabe au Canada. Il a été invité en 1983 et il a été réinvité par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures actuel au mois de janvier. Il paraît que la visite a été retardée. Pourrait-il expliquer pourquoi à la Chambre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est vrai que j'ai réinvité le secrétaire général de la Ligue arabe. Nous essayons de trouver des dates acceptables pour tous les deux. Nous n'en avons pas encore trouvé. Si nous n'y arrivons pas avant de participer à l'Assemblée générale des Nations Unies, je me réjouis de le rencontrer là-bas.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

LE VOYAGE À QUÉBEC

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre.

Des voix: Chut!

Mme Copps: Vous pouvez dire «chut» tant que vous voulez, vous n'arriverez pas à me faire taire.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Au mois de mai, le premier ministre et plusieurs fonctionnaires sont allés à Québec en avion pour assister à une partie des éliminatoires de hockey . . .

Des voix: Chut.

M. le Président: A l'ordre. On ne peut pas huer, battre des mains ou dire «chut» à la Chambre.

Mme Copps: Le premier ministre et plusieurs fonctionnaires sont allés à Québec pour assister à une partie des éliminatoires de hockey entre les Nordiques de Québec et les Flyers de Philadelphie, déplacement qui a coûté, paraît-il, environ $2,600. D'après les journaux, il semblerait que la note a été payée par quelqu'un d'autre que le premier ministre. Le premier ministre est-il disposé à révéler le nom de la ou des personnes qui ont payé le voyage?

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, monsieur le Président, j'étais l'invité de M. Marcel Aubut, le président des Nordiques de Québec, à l'occasion d'une partie des éliminatoires entre Philadephie et Québec; c'était un événement important pour la ville de Québec, j'ai accepté l'invitation, je m'y suis rendu, et les frais ont été remboursés par le parti que je dirige.

[*Traduction*]

LES DIRECTIVES APPLICABLES AUX MINISTRES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je suis heureuse que le premier ministre ait fourni ces informations à la Chambre. Je ne peux pas m'empêcher de me demander si son cabinet est tellement mal organisé . . .

Des voix: Règlement.

M. le Président: A l'ordre. La députée a peut-être une question supplémentaire à poser.

Mme Copps: Sauf erreur, le premier ministre a dit que le parti conservateur a payé le voyage. Est-ce bien ce qu'il a dit? Je suis heureuse qu'il l'ait dit à la Chambre. Il a malheureusement enfreint les directives . . .

Des voix: La question.

M. le Président: A l'ordre. La députée a-t-elle une question supplémentaire à poser?

Mme Copps: Le premier ministre sait-il qu'il a enfreint les directives involontairement ou non en omettant de signaler au registre public dans les 30 jours qui ont suivi le voyage tout cadeau ou avantage personnel d'une valeur supérieure à $200 provenant d'une personne qui ne lui est pas apparentée par les liens du sang, du mariage ou de l'adoption, en précisant son nom et son adresse? D'après les renseignements que m'a fourni le sous-registraire général adjoint, le premier ministre n'a pas signalé ce cadeau. Je voudrais qu'il demande à ses services d'être moins négligents et de cesser d'enfreindre les directives.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis marié avec le parti.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. Il ne reste plus que deux jours. A l'ordre!

[*Français*]

M. Mulroney: Ce n'est pas un concubinage, c'est un mariage en bonne et due forme. Je peux vous dire que j'étais invité par le président de l'équipe de hockey Les Nordiques; je me suis rendu comme représentant du gouvernement fédéral à un événement important pour la ville de Québec. Comme mes prédécesseurs l'ont fait dans plusieurs circonstances, le parti progressiste conservateur a absorbé les frais, nonobstant le fait que j'ai passé une partie importante de mon temps avec des organisateurs de la campagne de souscription de l'Université Laval dont je suis le président d'honneur. J'ai passé une partie importante de mon temps également avec des hommes d'affaires de Québec intéressés à nos programmes de relance pour le Québec métropolitain. Nonobstant tout cela qui était un travail important pour le gouvernement du Canada, j'ai jugé que le parti progressiste conservateur devait payer la note, et c'est ce qui est arrivé.

* * *

LE CONSEIL DU TRÉSOR

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT PROCÈDE À UNE VÉRIFICATION DU PROJET «PLACE GUY-FAVREAU» À MONTRÉAL

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor, et elle a trait au projet «Place Guy-Favreau» à Montréal, ainsi qu'au dépassement des coûts et des sommes importantes dépensées en contrats d'experts-conseils. Le ministre peut-il indiquer à cette Chambre les motifs qui l'ont incité à procéder à une vérification du projet?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je pense que la réponse est déjà contenue dans la question de mon honorable collègue. C'est justement en vue du retard dans le projet et du dépassement important des coûts que le Conseil du Trésor a décidé de demander une vérification du projet, et on attend les résultats des vérificateurs conseils.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE FINANCEMENT PAR LA CIA D'EXPÉRIENCES DE LAVAGE DE CERVEAU—LE DÉDOMMAGEMENT DES VICTIMES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il n'ignore pas que la CIA a financé, au Canada, une opération de lavage de cerveau qui a causé de graves torts à neuf Canadiens. J'ai écrit deux fois au premier ministre à ce sujet.

Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a demandé à son homologue américain, M. Shultz, de proposer une indemnisation plus acceptable que les $25,000 offerts par les États-Unis, et que le secrétaire d'État des États-Unis a refusé, le premier ministre va-t-il communiquer directement avec le président des États-Unis pour exhorter le gouvernement américain à offrir un dédommagement équitable?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député fait erreur. Nous n'avons pas encore reçu la réponse du secrétaire d'État américain. Je l'attends toujours. Le secrétaire d'État n'ignore pas que mes collègues et moi-même considérons qu'il s'agit d'une question urgente.

ON PROPOSE DE PORTER L'AFFAIRE DEVANT LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je peux dire sans hésiter que cette réponse est encourageante. Cela veut dire que nous pouvons encore espérer une décision positive. Compte tenu de la gravité de cette affaire et du fait que tous les Canadiens et tous les députés souhaitent que les personnes lésées obtiennent justice, si les États-Unis ne prennent pas de mesures correctives, le gouvernement du Canada va-t-il songer à porter cette affaire devant la Cour internationale de justice, à La Haye?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous préférerions faire progresser ce dossier étape par étape. A notre avis, le gouvernement des États-Unis n'a pas encore entièrement répondu à nos instances et nous espérons qu'il le fera.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

LE JUGEMENT RENDU PAR LA COUR SUPRÊME SUR LA QUESTION DES DROITS LINGUISTIQUES AU MANITOBA

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Voilà maintenant deux semaines que la Cour suprême a rendu un jugement historique sur la question des droits linguistiques au Manitoba. A ce moment-là, j'avais demandé à la Chambre quelles étaient les intentions du gouvernement fédéral à propos de la communication à la Cour suprême du temps minimal à accorder pour la traduction des lois. Le gouvernement a-t-il décidé de se joindre à la province du Manitoba pour présenter quelque chose en commun à la Cour suprême, ou bien le gouvernement envisage-t-il un amendement constitutionnel, en consultation avec le gouvernement et l'opposition officielle du Manitoba, pour économiser les dizaines de millions de dollars que coûtera cette opération de traduction?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous avons parlé de cette question avec la province du Manitoba. Des représentants de la province et du ministère de la Justice ont rencontré le juge en chef de la Cour suprême du Canada, afin d'établir la procédure de la présentation qui doit être faite dans les 120 jours. C'est le Manitoba qui fera cette présentation. On s'accorde généralement sur la façon de procéder. Nous ferons une présentation au même moment. Si nous sommes d'accord avec la proposition du Manitoba, nous l'appuyerons. Si nous avons des raisons de ne pas être d'accord, nous ferons connaître clairement notre position sur les limites de temps. Je pense que c'est à ce moment-là que nous nous apercevrons de l'immensité de la tâche de traduction et de la signification exacte de ce jugement de la Cour suprême.

En ce qui concerne la deuxième partie de la question du député, nous n'avons pas encore envisagé d'amendement constitutionnel. J'estime qu'il appartient maintenant au gouvernement du Manitoba de faire quelque chose. Nous sommes prêts à discuter avec lui dès qu'il voudra prendre l'initiative de . . .

M. le Président: A l'ordre. Cela devient une déclaration à l'appel des motions.

• (1500)

L'AIDE FOURNIE POUR LA TRADUCTION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): J'ai une brève question supplémentaire que j'aimerais poser au ministre de la Justice. Lors de l'accord de mai 1983, la question de l'aide à la province pour la traduction était liée à la création de services dans les deux langues. Le gouvernement est-il toujours d'avis que l'aide pour la traduction devrait être liée à la fourniture de services?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a déclaré, nous sommes prêts à aider la province du Manitoba sur le plan technique, ce qui veut dire lui fournir des interprètes ou autres spécialistes, pour qu'elle puisse respecter le jugement de la Cour suprême et la Constitution le plus rapidement possible.

L'autre aspect devra être considéré dans le contexte de 1985 et de ce jugement, une fois que la province du Manitoba aura décidé d'agir ou nous aura demandé d'aller dans cette voie.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler que, à quelques exceptions près, les pétitions que des députés ont présentées le mercredi 26 juin 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

Les pétitions présentées par le député de Bourassa (M. Rossi), le député de York-Ouest (M. Marchi), le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata), le député de Kenora-Rainy River (M. Parry), le député de Papineau (M. Ouellet), et certaines présentées par le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), le député de Westmorland-Kent (M. Robichaud), ne sont pas conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

Les pétitions que le député de Scarborough-Est (M. Stackhouse) et le député de Sarnia-Lambton (M. James) ont remises au greffier sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

TRAVAIL, EMPLOI ET IMMIGRATION—4E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration concernant la détention des immigrants. Conformément à l'article 69(13) du Règlement, je demande que le gouvernement donne une réponse globale à ce rapport.

[*Français*]

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE—3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

[*Traduction*]

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES—5E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques et, si la Chambre y consent, j'ai l'intention d'en proposer l'adoption plus tard dans la journée.

TRANSPORTS—3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. le Président: La parole est au député d'Annapolis-Hants (M. Nowlan).

M. Nowlan: Annapolis Valley-Hants, monsieur le Président.

M. le Président: Excusez-moi.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Je sais que je ne me suis pas fait beaucoup entendre depuis le début de la session. Votre oubli est bien compréhensible.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai l'honneur, en français et en anglais, de présenter le troisième rapport du comité permanent des transports, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

[*Traduction*]

M. le Président: J'aimerais que le député me dise un jour ce qu'elles peuvent être d'autre.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA RÉFORME DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DE LA RÉPONSE AU RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, aux termes des articles 69(13) et 46(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer des copies, dans les deux langues officielles, de la réponse globale au deuxième rapport du comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes.

* * *

L'IMMIGRATION

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES NIVEAUX D'IMMIGRATION

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): En vertu de l'article 46(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer deux copies, dans les deux langues officielles, du rapport au Parlement sur la révision des futures orientations en matière de niveaux d'immigration.

Ce document contient aussi la réponse du gouvernement au deuxième rapport du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, que le comité a demandée aux termes de l'article 69(13) du Règlement.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

DÉPÔT DE LA RÉPONSE AU RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

L'hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Aux termes de l'article 46(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer la réponse du gouvernement au rapport de la Société royale du Canada sur les conséquences pour l'environnement d'une guerre nucléaire.

LE COMITÉ D'EXAMEN SUR LE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, au nom du solliciteur général et conformément à l'article 46(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le premier rapport annuel du comité d'examen sur le renseignement de sécurité.

Je demande que le rapport soit renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques, conformément à l'article 46(4) du Règlement.

* * *

LE BUDGET

LES PENSIONS—DÉCLARATION DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président . . .

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . le 23 mai, j'ai eu l'honneur de présenter à la Chambre le premier budget de notre gouvernement. Il représentait une stratégie globale visant à mettre fin à la plus profonde injustice sociale qu'ait connue notre pays, la tragique pénurie d'emplois consistants. Il annonçait des mesures stimulant la croissance économique nécessaire pour financer le progrès social et culturel. Il esquissait un plan équilibré et réaliste pour maîtriser notre dette galopante, une dette dont l'accumulation menace les programmes futurs du gouvernement.

Au cours du dernier mois, mes collègues et moi-même avons eu l'occasion de discuter de cette stratégie budgétaire avec de nombreux Canadiens. Je suis heureux d'annoncer que notre plan d'action a, dans l'ensemble, été bien accueilli.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les Canadiens conviennent que la relance économique exige des investissements pour la création d'emplois, une initiative privée et une gestion responsable des finances. Il est toutefois manifeste que nos propositions concernant les prestations pour les personnes âgées ont suscité beaucoup de confusion et d'angoisse. Mon intervention a donc pour objet de définir la position du gouvernement en matière de prestations pour les personnes âgées.

En novembre dernier, dans le programme de renouveau économique, le gouvernement se disait convaincu qu'il fallait améliorer les programmes sociaux à la lumière de tests jumelés de responsabilité sociale et financière.

[*Français*]

La responsabilité sociale exige que les ressources limitées aillent d'abord à ceux qui en ont le plus besoin, de façon

qu'un niveau minimum de soutien adéquat du revenu soit maintenant en tout temps pour tous les Canadiens.

Voilà un droit fondamental qui doit être protégé.

[*Traduction*]

Avoir une attitude responsable en matière de finances implique que l'on crée des emplois et de la richesse pour financer le progrès social et que l'on maîtrise la spirale de la dette nationale si l'on veut éviter de menacer les fondements de l'édifice de nos programmes sociaux à l'avenir. Depuis novembre, le gouvernement est intervenu sur divers fronts pour jeter les bases d'un progrès social. Nous avons tout d'abord élargi la couverture de la sécurité sociale pour garantir une plus grande équité et pour promouvoir la justice sociale. Nous avons élargi les rangs des bénéficiaires possibles de l'allocation au conjoint, dont bénéficient maintenant 85,000 veufs et veuves plus jeunes qui n'y avaient pas droit auparavant.

Des voix: Bravo!

• (1510)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Environ 140,000 Canadiens ont bénéficié des améliorations des prestations aux anciens combattants. Une aide fiscale a été accordée à 185,000 Canadiens handicapés, dont de nombreuses personnes âgées. Comme le propose le budget, les règles de transférabilité des prestations de survivant des régimes de pension vont être améliorées. Nous avons pris des mesures qui apporteront aux femmes autochtones une justice sociale. Les provinces les moins avantagées ont reçu des paiements de péréquation supplémentaires pour les aider à maintenir leurs programmes sociaux. De nouvelles initiatives de formation ont été prises pour lutter contre le drame du chômage des jeunes, sachant qu'un emploi constitue la meilleure garantie de sécurité du revenu des jeunes Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, c'est là un bilan des actions de notre gouvernement, bilan dont je suis extrêmement fier.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le coût de ces nouvelles initiatives va atteindre 2.8 milliards de dollars au cours des deux prochaines années. Le total des dépenses sociales va augmenter de 4 milliards de dollars pour atteindre 46.7 milliards au cours de la même période, soit près de la moitié du total des dépenses du gouvernement. C'est la preuve manifeste que notre gouvernement accentue ses efforts en faveur des programmes sociaux pour aider ceux qui en ont le plus besoin.

La deuxième partie de notre stratégie a consisté à réformer en profondeur le régime des pensions privées pour garantir aux Canadiens des possibilités justes et égales d'économiser pour leur retraite.

La troisième partie vise à réassainir financièrement le Régime de pensions du Canada. J'ai entamé des discussions sur la question avec les ministres provinciaux des Finances, et nous allons poursuivre cette importante question à l'automne.

Un quatrième élément, critique celui-là, consiste à maîtriser l'envolée de notre dette nationale. Comme je l'ai dit en maintes occasions, la situation financière du gouvernement du Canada a empiré de plus en plus vite au cours de la dernière décennie, et particulièrement des deux dernières années. Les décisions du précédent gouvernement ont provoqué un déséquilibre budgétaire structurel qui ont entraîné une aggravation croissante des déficits annuels et le gonflement de la dette nationale.

[*Français*]

Il est important que tous les Canadiens comprennent la taille et l'acuité de notre problème financier et la raison pour laquelle nous avons pris des mesures dans le budget. Monsieur le Président, je ne saurais le redire assez souvent.

[*Traduction*]

Au bout d'un siècle, la dette de nos gouvernements fédéraux successifs atteignait presque 20 milliards de dollars. Moins de deux décennies plus tard, elle s'élève maintenant à 200 milliards de dollars et double tous les cinq ans. Notre endettement augmente aussi rapidement pour une raison bien simple. Le gouvernement ne cesse chaque année d'emprunter pour payer les intérêts de la dette.

Examinons ces chiffres de plus près. Au début des années 1970, nous versions environ 2 milliards de dollars en intérêts. A la fin des années 1970, nos paiements atteignaient 8 milliards de dollars. Cette année, ils s'élèveront à 26 milliards de dollars et, si nous ne prenons pas les moyens voulus, ils pourraient atteindre annuellement jusqu'à 50 milliards vers la fin de la décennie. Certains Canadiens se demandent en quoi les déficits peuvent bien leur nuire. Je vais vous le dire. Comme les intérêts sur le déficit nous coûtent de plus en plus cher, ils nous empêchent de financer des programmes valables qui profitent à beaucoup d'entre nous. Il nous faut donc prendre notre dette en main si nous ne voulons pas que le paiement des intérêts nous écrase.

Les personnes âgées subissent d'une autre façon encore les effets du déficit. Ces quinze dernières années, l'augmentation effrénée du déficit et de la dette nationale les a littéralement privées de toutes leurs épargnes. C'est alors que les Canadiens âgés auraient dû commencer à s'inquiéter.

[*Français*]

C'est par intérêt pour l'avenir des programmes gouvernementaux et pour les Canadiens que nous avons pris des mesures dans le budget et dans mon exposé économique de novembre, lesquelles cromprimeront les dépenses dans tous les programmes gouvernementaux et dans tous les ministères.

[*Traduction*]

Nous avons commencé au haut de l'échelle. Le premier ministre (M. Mulroney) et tous les ministres ont subi une baisse de traitement. Quelques semaines après notre assermentation, nous avons lancé la revue des programmes gouvernementaux la plus globale jamais entreprise. Le groupe de travail ministériel chargé de cette révision s'emploie à trouver des domaines où il y aurait lieu de supprimer le gaspillage et l'inefficacité, dans le but de réaliser des économies considérables.

[*Français*]

Nous avons proposé des modifications de l'indexation automatique des pensions des fonctionnaires et des parlementaires; nous avons proposé une surtaxe touchant les Canadiens à

revenu élevé et les grandes sociétés, et une nouvelle taxe sur les grandes banques et fiducie, et l'élimination de diverses échappatoires fiscales.

[*Traduction*]

Nous allons exiger un impôt minimum des Canadiens riches.

Des voix: Quand?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): A compter du 1er janvier 1986.

Des voix: Bravo!

Des voix: Règlement!

Une voix: On exhibe des objets.

M. le Président: Je suis sûr que les députés du dernier rang savent que ces exhibitions sont inadmissibles à la Chambre.

Des voix: Dehors!

Des voix: Règlement!

M. le Président: J'invite le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) à respecter la Chambre comme elle le mérite.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: Et eux, ils chahutent bien Sheila!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Que le député de York-Sud-Weston . . . A l'ordre! Que le député traite les autres avec le même respect auquel il s'attend. Je prie donc le député de cesser de montrer quoi que ce soit. Il sait ce qui l'attend s'il recommence.

Des voix: Règlement!

Une voix: Expulsez le voyou!

M. le Président: Je suis forcé de nommer le député de York-Sud-Weston.

Des voix: Bravo!

Des voix: Dehors!

M. Mazankowski: C'est dégueulasse!

Des voix: Où est le chef du parti libéral?

M. Clark (Yellowhead): Turner a monté l'affaire.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme l'exigent les usages de la Chambre, je dois proposer une motion à cet égard. C'est malheureux, mais je dois vous dire que je garde un certain nombre d'exemplaires de cette motion dans mon pupitre pour mâter les députés libéraux. J'aurais cru que le chef de l'opposition (M. Turner) pourrait maîtriser ses députés. C'est scandaleux! Il est indigne de la Chambre. Je propose donc:

Que le député de York-Sud-Weston soit suspendu pour le reste de la séance d'aujourd'hui.

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Windsor-Ouest (M. Gray) pour un rappel au Règlement.

• (1520)

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais signaler au Président que le député nommé dans la motion s'est retiré de la Chambre. Je prétends donc, en toute déférence, que la motion est superflue.

Des voix: Non. Non.

M. Deans: Laissez-le finir sa déclaration.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je prends la parole sur le même rappel au Règlement.

M. le Président: Il n'y a pas de rappel au Règlement.

M. Ouellet: Que voulez-vous dire?

Des voix: Asseyez-vous.

M. le Président: La parole est au député de Saint-Denis (M. Prud'homme) pour un rappel au Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, nous nous rendons tous compte que c'est la fin de la session et je suis certain que nous pourrions obtenir le consentement unanime pour que l'affaire en reste là, étant donné que le député s'est retiré et ne reviendra pas. Je ne crois donc pas utile que la Chambre soit saisie d'une motion.

M. le Président: Plus de tapage ne réglera rien. A l'ordre. Quand la motion sera présentée le député constatera qu'il a le moyen d'atteindre son but.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, au sujet du même rappel au Règlement. J'ai entendu les arguments invoqués par le leader parlementaire de l'opposition officielle. Je pense que nous pouvons résoudre cela en adoptant simplement la motion sans plus de discussion et sans que vous ayez à la lire. Nous pourrions alors faire avancer les choses et reprendre les travaux.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Hnatyshyn est adoptée.)

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, après cette affreuse démonstration de l'autre côté de la Chambre, j'aimerais poursuivre en respectant un peu plus cet endroit.

M. Ouellet: Venez-en au fait.

M. Chrétien: Au fait.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'en viens au fait si je peux avoir un peu de respect de la part de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Méritez-le. Il faut le mériter. Vous avez perdu le respect du pays. Vous n'êtes pas fameux comme ministre, alors méritez-le ce respect.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, nous avons agi sur tous les plans parce qu'il faut économiser partout où nous le pouvons dans les années 80 afin de pouvoir maintenir les programmes dans les années 90. Dans le budget, nous nous sommes engagés à augmenter les versements à celles des personnes âgées qui ont des pensions insuffisantes, dans la mesure de nos ressources et compte tenu des circonstances futures. A ce moment-là j'avais confiance que le gouvernement augmenterait plus tard ses ressources pour pouvoir effectivement augmenter les versements aux personnes âgées. La performance récente de l'économie me renforce dans cette conviction.

Plus de 271,000 emplois ont été créés depuis l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement. La confiance des consommateurs s'est raffermie. Les taux d'intérêt ont baissé. La croissance économique a été beaucoup plus forte au cours du premier trimestre de cette année qu'on ne le prévoyait généralement. Les intentions d'investissement ont également augmenté de façon sensationnelle. Ces tendances, jointes aux initiatives d'investissement du budget, devraient donner à tous la conviction que nous sommes sur la voie de la reprise économique.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Malgré la confiance que nous avions et que nous avons aujourd'hui que les initiatives du gouvernement et la croissance économique augmenteraient nos ressources, il s'est révélé que notre engagement d'augmenter les versements lorsque les ressources le permettraient n'a pas calmé les inquiétudes des personnes âgées, en particulier celles à bas revenus. Je me rends compte que cette inquiétude est réelle et je sais que je parle au nom de tous mes collègues du caucus en disant que nous avons perçu les anxiétés qui se sont exprimées.

Nous avons rencontré beaucoup de personnes âgées. Nous avons écouté attentivement leur point de vue à ce sujet. Je sais que je parle au nom de tous mes collègues du cabinet et du caucus en disant que les préoccupations qui ont été exprimées nous ont vivement touchés. Le gouvernement n'avait pas l'intention d'inquiéter qui que ce soit, surtout pas ceux qui ont le plus besoin d'être aidés. Plusieurs solutions nous ont été proposées. Le gouvernement a pour premier principe d'agir de façon consciencieuse et équitable, et surtout de façon à tenir compte des légitimes préoccupations des Canadiens. J'ai examiné soigneusement ces options au cours des dernières semaines et j'ai proposé à mes collègues du cabinet des changements qu'ils ont acceptés.

J'annonce donc aujourd'hui que les prestations de sécurité de la vieillesse demeureront indexées intégralement sur l'indice des prix à la consommation.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Par suite de cette décision, le déficit prévu dépasserait normalement ce qui était prévu dans le budget du 23 mai de 15 millions de dollars cette année et de 245 millions l'année prochaine. Toutefois, nous ne pouvons pas nous permettre de financer ces dépenses supplémentaires par de nouveaux emprunts. Notre volonté de réduire le déficit annuel et d'enrayer la croissance de la dette nationale demeure intacte. Les menaces qui pèsent sur la croissance économique, sur les emplois et sur l'avenir des programmes sociaux ne se sont pas dissipées. Il nous faut donc nous attaquer résolument à ce problème.

C'est pourquoi j'annonce aujourd'hui deux mesures qui viendront compenser cette augmentation des coûts dans les deux prochaines années financières. Tout d'abord, j'annonce la modification de la proposition budgétaire consistant à imposer une surtaxe aux grandes sociétés afin de réduire le déficit. Cette surtaxe s'appliquera pendant une période de 18 mois au lieu de 12.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Elle sera ainsi en vigueur pendant la même période que la surtaxe sur les particuliers à revenu élevé. Cette mesure rapportera 200 millions de dollars supplémentaires à l'État l'année prochaine.

Pour payer une partie du coût de l'indexation intégrale des pensions de vieillesse, je propose aussi d'augmenter la taxe d'accise sur l'essence et sur les autres carburants de 1c. de plus le litre à partir du 1er janvier 1987.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Cette mesure rapportera 450 millions de dollars supplémentaires par an. Dans mon budget, j'ai exposé un plan simple et réaliste pour diminuer notre dette à moyen terme. Dans le cadre de ce plan, nous serons obligés de prendre des mesures rigoureuses qui nous amèneront non seulement à réduire nos dépenses, mais à augmenter les impôts. Toutefois, ce plan nous permettra de réduire le déficit annuel de 20 milliards de dollars d'ici la fin de la décennie et de diminuer de 75 milliards l'augmentation prévue de la dette publique.

Ce plan demeure inchangé. Il faut que le gouvernement trouve les sommes supplémentaires dont il aura besoin pour financer les pensions de vieillesse dans les années à venir, et il les trouvera. J'annoncerai, dans les budgets suivants, les mesures précises qui nous permettront de juguler l'augmentation inquiétante de la dette.

Le vieillissement de la population canadienne représente un défi important pour notre société. Les gouvernements et tous les Canadiens doivent se préparer dès maintenant à relever ce défi. Seuls un gouvernement financièrement responsable et une économie prospère peuvent véritablement procurer aux personnes âgées la sécurité.

• (1530)

Je voudrais déposer les avis de voies et moyens correspondant aux mesures que je viens d'annoncer.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je tiens à dire que je regrette au départ que le ministre n'ait pas eu la politesse de me remettre ni, je le suppose, au chef du NPD . . .

M. Hnatyshyn: On vous l'a offert, mais vous avez refusé.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le leader parlementaire prétend qu'il nous l'avait offert—mais nous devions alors accepter de ne pas poser des questions au ministre sur sa déclaration, contrairement à l'usage. Si ma mémoire est exacte, c'est la première fois que, suite à une déclaration de cette importance, on n'a pas eu la politesse de remettre à l'Opposition une copie à l'avance.

Je tiens également à dire, puisque nous sommes dans les questions de procédure, que lorsque le ministre a annoncé des impôts additionnels, il l'a fait alors que les marchés d'un bout à l'autre du pays sont encore ouverts. Je trouve cela tout à fait inhabituel. Nous examinerons en temps voulu les répercussions que cela pourrait avoir.

Une voix: Trente minutes.

M. Turner (Vancouver Quadra): Trente minutes suffisent pour gagner ou perdre beaucoup d'argent à la bourse. Je tiens à le signaler à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je prie tous les députés de se montrer polis lorsque le très honorable député fait sa déclaration.

M. Turner (Vancouver Quadra): Au cas où l'honorable député l'ignorerait, les marchés sur la côte ouest seront encore ouverts pendant quelques heures.

Monsieur le Président, il n'y a que le parti conservateur pour applaudir un ministre des Finances qui, pendant plus d'un mois, a laissé les personnes âgées vivre dans l'anxiété, passer des nuits blanches et se torturer l'esprit, en ne prenant pas cette décision sitôt que lui-même et le premier ministre (M. Mulroney) ont compris qu'ils avaient commis une erreur fondamentale dans le budget.

Les personnes âgées n'oublieront pas que le ministre et le premier ministre avaient l'intention de réduire leur pouvoir d'achat sur une certaine période de façon secrète, détournée et cachée, par le biais d'une augmentation d'impôts très importante et de réductions de 3 p. 100 par année, si bien que si cette mesure n'avait pas été modifiée, en 1989, tous les pensionnés du pays auraient reçu $30 de moins par mois.

J'ignore pourquoi les ministériels applaudissent ce revirement qui fait suite à une décision qui n'aurait jamais dû être prise au départ. Le premier ministre s'est, semble-t-il, intéressé de très près au budget qui portait sur deux engagements très fermes qu'il avait pris lors de la dernière campagne électorale. Il avait tout d'abord déclaré, à Sherbrooke, le 17 juillet dernier, que les pensionnés seraient pleinement protégés contre les ravages de l'inflation par la pleine indexation. Nous avons lu cette déclaration à de très nombreuses reprises dans cette enceinte. Il s'agissait d'un engagement catégorique, clair et absolument inconditionnel.

Bien entendu, l'autre engagement concernait l'universalité de nos programmes sociaux. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, qu'il est regrettable que cette déclaration ait tant tardé alors qu'on a signalé si rapidement au premier ministre et au ministre des Finances l'erreur commise, sitôt après la présentation du budget.

J'ai écouté les faibles arguments économiques présentés par le gouvernement pour justifier son revirement. Le ministre a présenté son budget il y a à peine un mois. Or, ou bien ses prévisions ne sont plus à jour après seulement un mois, ou elles n'ont guère de valeur. Quoi qu'il en soit, ces prévisions et cette excuse basée sur des raisons économiques ne vont pas impressionner les Canadiens. Chacun d'eux savait que le ministre allait trouver le moyen de rectifier sa navrante erreur de jugement, de façon à ne pas perdre la face.

Voyons un peu les impôts que le ministre va prélever. Il a imposé une surtaxe aux sociétés pour faire pendant à celle des particuliers. Il a augmenté à compter du 1er janvier la taxe d'accise sur l'essence d'un cent le litre, soit 5c. le gallon. Il ne nous l'a pas dit, mais il va amasser grâce à cette taxe environ un milliard de dollars par an. Nous aimerions en connaître les conséquences, car c'est une autre taxe que les consommateurs doivent assumer. Il a également imposé une taxe de 2c. à compter du 3 septembre, et une autre de 1c. à compter du 1er janvier, et ce sont encore les consommateurs canadiens et le secteur touristique qui vont écoper.

M. de Cotret: 1987.

M. Turner (Vancouver Quadra): Les agriculteurs vont également écoper. J'ai signalé au ministre de l'Agriculture (M. Wise) que les agriculteurs au Canada consomment en moyenne 14,000 litres d'essence par anné, de sorte qu'ils vont devoir payer $180 de plus par année. Les pêcheurs, pour leur part, consomment en moyenne 4,800 litres d'essence par an, de sorte qu'ils vont devoir payer dorénavant $90 de plus par an.

Point n'est besoin que nous répétions ce que nous avons cherché à vous faire comprendre à vous, monsieur le Président, à la Chambre et à tous les Canadiens depuis un mois. Nous avons blâmé le gouvernement de s'en être pris aux Canadiens qui sont le moins capables de se défendre parce qu'ils sont à la retraite, qu'ils ne peuvent pas accroître leur revenu, qu'ils ne peuvent pas épargner sur leur salaire ni négocier avec leur employeur un clause d'indexation pour se protéger contre l'inflation. Le soir de l'exposé budgétaire, nous avons dit que c'était une mesure cruelle, sournoise, globale et occulte.

[*Français*]

. . . il y a 1,700,000 personnes âgées qui vivent au seuil de la pauvreté, ou en deçà. Nos citoyens âgés ont droit à un meilleur traitement de la part du gouvernement. Une fois cette affaire réglée, le gouvernement et le premier ministre (M. Mulroney) personnellement auront perdu une partie de leur crédibilité et de la confiance du public.

Pourquoi le premier ministre s'est-il montré prêt à manquer à sa promesse en premier lieu?

[*Traduction*]

La disposition prise aujourd'hui ne suffit absolument pas à sauver le budget. Les promesses faites par le premier ministre et le ministre des Finances en septembre et en novembre à la Chambre étaient claires et catégoriques: on ne toucherait pas aux bénéficiaires de la pension de vieillesse; on ne toucherait pas à l'indexation qui demeurerait un principe sacro-saint. Ces promesses n'ont pas été tenues. Si on répare les pots cassés aujourd'hui, ce n'est pas uniquement à cause des efforts déployés par notre parti et ceux des députés de ce côté-ci de la Chambre, mais parce que l'opinion publique exprimée aussi bien par le monde des affaires et des professions libérales de tout le pays que par les trois millions de Canadiens du troisième âge n'a pas accepté qu'on viole ces promesses. Ces mesures budgétaires ont soulevé une immense vague de protestation dans tout le pays.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, nous avons dit à plusieurs reprises au ministre que nous comprenions son désir de réduire la dette publique et le déficit

annuel du pays. Nous lui avons cependant demandé pourquoi il devrait le faire sur le dos des personnes âgées, sur le dos de ceux qui sont le moins en mesure de se protéger, dont les chômeurs et les handicapés, et aux dépens des régions éloignées du pays. Pourquoi s'y prendre de cette façon? Je soutiens qu'il nous a en partie donné raison.

Je tiens à la main le budget que j'ai présenté à la Chambre des communes lorsque j'avais l'honneur en 1972 de détenir le portefeuille qu'il détient présentement. Nous avons indexé les pensions de vieillesse parce que nous croyions que nos retraités avaient un contrat social avec notre pays. Après avoir payé des impôts et travaillé toute leur vie, ils avaient droit à une augmentation dans le budget.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): En 1973, j'ai eu l'honneur de présenter un autre budget dans lequel nous avons indexé les tranches d'imposition ainsi que les déductions prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Nous avons protégé la famille canadienne moyenne. Nous avons protégé le contribuable moyen contre l'érosion et l'interaction du régime fiscal progressif et de l'inflation pour que seules les hausses véritables de revenu fussent imposées à des taux plus élevés, non les hausses attribuables à l'inflation. Il n'en reste pas moins que le ministre des Finances a réduit de 3 p. 100 par année la protection contre l'inflation dont bénéficient toutes les familles canadiennes. Il a réduit de 3 p. 100 l'indexation des allocations familiales de même que toute déduction prévue en vertu de cette loi.

Grâce à ce point en particulier, ce budget avait été fortement appuyé par un prédécesseur du premier ministre, M. Robert Lawrence Stanfield, et par les autres membres du parti conservateur en 1973.

Nous sommes d'avis que ce budget demeure médiocre et irresponsable. Imposés ainsi par le biais de la désindexation, les impôts étaient camouflés, reportés et clandestins. Le député ne comprend peut-être pas ce mot, mais je vais employer un qualificatif bien français qui a cours depuis toujours: sournois. C'est là un budget très, très sournois.

• (1540)

Demeurent la désindexation des allocations familiales et des tranches d'imposition, la taxe de vente sur les produits de santé et d'hygiène, la suppression du Régime enregistré d'épargne-logement, et le budget ne s'en prend pas moins de façon incroyablement singulière à la classe moyenne de notre pays. Le budget est injuste, car il frappe la famille canadienne moyenne d'un impôt annuel global de $350 à $500 et offre un cadeau sous forme d'une exonération pour gains en capital, non pas aux petites entreprises canadiennes ni aux entreprises appartenant à des Canadiens qui sont inscrites aux diverses Bourses du Canada, mais à quiconque veut investir sur le marché immobilier de la Floride, dans un hôtel de Hong Kong ou dans l'art européen.

M. Chrétien: Ou dans les chevaux.

M. Turner (Vancouver Quadra): Pour $500 par année, la famille moyenne voit les 4 p. 100 de contribuables riches bénéficier d'une exemption d'impôt sur tous les gains en capital, recevant ainsi une prime à vie de $125,000 par année. Ce n'est pas juste.

Des voix: C'est honteux!

Une voix: C'est de l'économie conservatrice.

M. Turner (Vancouver Quadra): Pour ce qui est de la désindexation—et je m'appuie sur les données du ministère des Finances que ni le ministère ni le ministre n'ont rejetées—nous constatons que sur une période de cinq ans, la famille moyenne gagnant $15,000 par année, subira une hausse d'impôt cumulative de 36 p. 100; une famille gagnant $30,000 par année, une hausse de 11 p. 100; une famille gagnant $100,000 par année, une hausse de 4 p. 100; pour la famille qui gagne $200,000 par année, l'augmentation est de 2 p. 100. Si l'on tient compte maintenant de l'exemption sur les gains en capital, la famille gagnant $200,000 par année est en avance de 2 p. 100, 3 p. 100 ou 4 p. 100. Est-ce cela un budget équitable, monsieur le Président?

M. Chrétien: Pas du tout.

M. Turner (Vancouver Quadra): La situation n'a pas changé aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le budget était injuste l'après-midi du 23 mai. Il l'est toujours, monsieur le Président. Le budget était sournois l'après-midi du 23 mai et il l'est toujours, monsieur le Président. Il demeure un budget qui ne crée pas d'emplois. Il retire 4.4 milliards des circuits de l'économie. Dans l'espoir d'améliorer les perspectives de toutes les petites entreprises canadiennes, le gouvernement a pris des mesures qui vont nuire à la demande et amputer le pouvoir d'achat des Canadiens.

[*Français*]

Du point de vue économique, monsieur le Président, il est stupide d'augmenter les impôts à ce moment-ci. Il est blâmable de chercher à réduire le déficit aux dépens des faibles, des démunis, des malades et des chômeurs. Il est honteux que le ministre des Finances (M. Wilson) cherche à obtenir des éloges pour avoir cédé aux énormes pressions du public le conjurant de cesser de s'en prendre aux personnes âgées à faible revenu.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je soutiens que le budget est une véritable honte qui a soulevé la mobilisation presque générale d'un groupe de citoyens fort peu politisés auparavant, qui avaient toujours eu confiance dans leur gouvernement, qui avaient toujours cru qu'un contrat social était un contrat social, qui avaient l'esprit tranquille parce qu'ils croyaient que la pension à laquelle ils avaient droit leur était assurée et qu'elle serait protégée contre l'inflation. Oui, ce fut une honte nationale, et il a fallu les protestations du public et toutes les

interventions de l'opposition au Parlement pour que le gouvernement fasse la déclaration que nous avons entendue aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la déclaration que vient de faire le ministre des Finances (M. Wilson) est une véritable victoire pour les pensionnés de tout le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: J'ai essayé de renoncer à toutes mes illusions malgré ce que le premier ministre (M. Mulroney) a pu nous dire parfois. Malgré les gros efforts déployés par mes collègues du Nouveau parti démocratique et les députés du parti libéral, je suis convaincu que le gouvernement n'aurait pas renoncé à son projet terriblement injuste si les pensionnés ne lui en avaient pas fait comprendre la nécessité.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Au cours de ces quatre dernières semaines, j'ai parlé à beaucoup de gens, et pas seulement aux retraités. C'est avec des élèves du secondaire de Saskatoon venus de tous les coins de la province pour assister à une conférence régionale sur la justice que j'ai eu l'un des échanges de vues les plus émouvants à propos de cette question très importante. Les propos de ces jeunes élèves du secondaire étaient vraiment très intéressants. Si je me souviens bien, la motion qu'ils ont adoptée soulignait qu'ils refusaient de voir les personnes âgées traitées aussi injustement. J'en ai été bouleversé.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je ne tiens pas à parler longuement aujourd'hui, mais je voudrais commenter deux éléments de la déclaration du minsitre. D'une part, il a fourni de grandes explications pour justifier ce qu'il vient d'annoncer et cela montre que le ministre des Finances est un homme de cœur. C'est un homme intègre et je dirais aussi que c'est un conservateur au véritable sens du terme. Dans sa déclaration il a clairement énoncé les priorités de son gouvernement. Il a dit, et j'ai noté ses paroles que «nous ne pouvions pas espérer des progrès sociaux ou des changements sans croissance économique, sans signe de création d'emplois.» Cette simple idée établit parfaitement la distinction entre l'approche conservatrice et l'approche social-démocrate.

Nous croyons qu'il faut assurer la justice, avec ou sans croissance économique.

[*Français*]

Je voudrais souligner pour le ministre des Finances (M. Wilson) que la croissance est désirable dans le domaine de l'économie, cela est certain. Mais en même temps, il existe des pauvres dans notre pays, pas simplement des retraités, mais les autres aussi qui n'ont pas un revenu très élevé. Dans un tel contexte, il faut maintenant avoir un budget juste. Voilà le point, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Deuxièmement, en se lançant dans de grandes explications pour rendre son budget plus équitable, le ministre a fait allusion au déficit sur lequel il a une véritable fixation. Je suis certain qu'il ne cesse d'y penser du matin au soir. Il a parlé de la croissance du déficit. Je voudrais lui faire remarquer, et je suppose qu'il connaît parfaitement les chiffres, que si le déficit s'est accrû ces dernières années, c'est avant tout à cause d'un ralentissement de la croissance économique et de l'emploi. Dans ces conditions, même un ministre des Finances conservateur devrait savoir que les recettes diminuent parce que les gens ne paient pas d'impôts. Au lieu d'en payer, ils touchent des prestations d'assurance-chômage et les entreprises ne paient pas non plus d'impôts, car elles ne font pas de bénéfices. Je le répète, si le déficit a augmenté, c'est parce qu'il n'y avait pas de croissance économique. Pour y remédier, il faut non pas s'attaquer immédiatement au déficit, mais stimuler l'économie, ce qui permettra ensuite de combler le déficit.

J'en viens maintenant aux deux propositions du premier ministre. Il voudrait, premièrement, lever des recettes supplémentaires. Il a déclaré que l'impôt supplémentaire décrété pour les sociétés serait prolongé de six mois. Je crois que c'est très raisonnable de sa part. Après avoir bien examiné le budget, nous avons constaté que les sociétés paieraient 2 milliards de dollars de moins en impôts d'ici cinq ans alors que les particuliers en verseraient 4 milliards de plus. Le premier ministre ne doit donc pas s'attendre que nous nous confondions en éloges parce qu'il fait preuve d'un sens élémentaire de la justice. Mais je ne m'étendrai pas indûment sur ce sujet, puisque nous souscrivons à cette décision.

Je tiens toutefois à lui dire, par contre, que nous sommes loin d'être favorable à l'autre proposition, à savoir la hausse de 1 cent le litre d'essence qui entrerait en vigueur en 1987, si je ne m'abuse. Cette augmentation de la taxe sur l'essence touche indifféremment riches et pauvres. Le ministre sait bien qu'elle aura des effets néfastes pour notre pays parce qu'elle nous affaiblira face à nos concurrents étrangers. C'est également un impôt répressif supplémentaire pour nos concitoyens.

• (1550)

Étant donné que le ministre a parlé d'autres sources de financement, et comme nous étudierons des mesures budgétaires à notre retour cet automne, nous avons bon espoir que le gouvernement ne s'arrêtera pas dans ses nouvelles bonnes dispositions concernant le budget. Nous sommes heureux qu'il soit revenu sur sa décision, mais nous comptons faire des pieds et des mains pour qu'il change aussi d'idée sur d'autres aspects injustes de ce budget.

On ne peut s'empêcher d'écouter avec beaucoup d'intérêt le chef de l'opposition officielle (M. Turner) nous parler du caractère régressif et de l'injustice des mesures financières du budget comme si ce n'était pas le parti libéral qui, le premier, a abaissé les impôts des riches de près de 2 milliards de dollars en 1982. Les libéraux sont toujours des socio-démocrates exemplaires quand ils forment l'opposition, mais de bons conservateurs quand ils détiennent le pouvoir. C'est ce qui cloche au sein du parti libéral du Canada.

Une voix: Qu'ils aillent se faire pendre.

M. Broadbent: Nous y verrons. Quand nous discuterons des mesures budgétaires, nous devrons proposer des solutions de

rechange. En ce qui concerne l'impôt supplémentaire provisoire sur les revenus de plus de $40,000 par année, les gens peuvent l'éviter, car cet impôt porte sur le revenu fédéral imposable. Comme le premier ministre le sait fort bien, s'ils se servent des échappatoires, ils pourraient s'en tirer sans même payer l'impôt supplémentaire. Je voudrais poser une question hypothétique au ministre des Finances (M. Wilson) et au premier ministre. Pourquoi ne pas revenir pour les Canadiens des tranches supérieures de revenu aux taux d'imposition marginaux applicables avant les réductions apportées par les libéraux en 1982? Cela produirait chaque année des recettes de 1.7 milliard de dollars qui pourraient être redistribuées pour aider les pauvres du Canada.

L'Accord de l'Ouest sur l'énergie contient de bonnes choses. Notre parti est heureux que les provinces productrices, surtout l'Alberta et la Saskatchewan, obtiennent une plus grande part des recettes. Par ailleurs, nous ne comprenons pas comment cela peut être logique ou juste sur le plan économique de fournir des recettes supplémentaires de 400 millions à 500 millions de dollars aux sociétés pétrolières multinationales pour du pétrole qu'elles avaient déjà découvert.

M. Orlikow: Et elles réclament davantage.

M. Broadbent: En effet, elles réclament davantage. Si le ministre des Finances et le premier ministre veulent trouver d'autres sources de recettes, pourquoi s'attaquer aux Canadiens ordinaires en prélevant un impôt de 1c. le litre sur l'essence? Pourquoi ne pas exiger que les sociétés pétrolières multinationales paient leur juste part d'impôts?

Je voudrais dire deux choses pour terminer. La première touche une question très importante. Le principe de l'universalité était en jeu dans cette affaire. Si nous avions fait ce que proposait le budget et ce que voulait la grande majorité des députés conservateurs d'après ce que j'ai moi-même constaté et ce qu'ils ont dit au cours du débat, nous aurions créé deux classes de pensionnés et, d'ici quelques années, la pension de base n'aurait pas représenté grand-chose pour les Canadiens. Les députés de ce côté-ci de la Chambre sont donc heureux, non pas simplement d'avoir remporté une victoire politique, bien que c'en soit une à mon avis, mais à cause de ce que cela signifie pour l'histoire de notre pays. Depuis 30 ans, nous bâtissons graduellement au Canada, et nous pensions que cette notion était acceptée par les députés de tous les partis, un système de sécurité sociale fondé sur le principe que tout ne s'achète pas. Lorsqu'il s'agit de services médicaux, d'enseignement et de pensions, peu importe si quelqu'un est médecin, avocat, bûcheron, banquier ou indigent, tous ont droit à certains services de base.

Pour terminer, le gouvernement a reculé, non parce qu'il a tout à coup perçu la notion de justice de façon différente, mais parce qu'il a constaté qu'il y avait de l'opposition à une injustice perçue dans le budget. Je rends hommage aux personnes âgées du Canada, de Halifax et Saint-Jean, dans l'Est, à Victoria, dans l'Ouest, car elles n'ont pas été passives, comme certains écrivains contemporains aiment à les décrire. Ces hommes et ces femmes se sont rendu compte que le gouvernement était dans l'erreur et lui ont transmis un message. Les députés de l'opposition ont fait du bon travail, c'est certain. Nous avons prouvé que le régime parlementaire fonctionne bien, même quand le gouvernement est fortement majoritaire.

Je termine en disant aux pensionnés du Canada que je les admire d'avoir défendu leur juste cause et remporté la victoire.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Monsieur le Président, le chef de l'opposition (M. Turner) a parlé d'équité, mais je voulais poser une question au ministre des Finances (M. Wilson) au sujet des hypothèses économiques fondamentales sur lesquelles le budget est fondé, particulièrement au sujet de la taxe de vente qui sera imposée à compter du 1er juillet et, bien sûr, de la taxe additionnelle sur l'essence dont il vient d'être question aujourd'hui.

Soyons plus précis. Le Conseil économique du Canada, le ministre ne l'ignore pas, a fait il y a environ deux ans des études de simulation qui ont démontré qu'une baisse de la taxe de vente ferait fléchir le taux d'inflation, stimulerait la demande des consommateurs et ferait augmenter le nombre d'emplois. Le ministre des Finances conviendra sans doute que, à long terme, c'est la croissance économique et non l'imposition qui permettra de résoudre le problème du déficit. Ainsi, l'an prochain, la réduction du déficit ne sera que de 1 milliard de dollars. Le ministre a-t-il fait faire des études de simulation non pas sur l'effet de l'augmentation des taxes, mais bien sur l'incidence de leur diminution? Dans l'affirmative, aurait-il l'obligeance de les déposer à la Chambre pour que nous puissions les examiner dans le contexte du scénario proposé dans le budget?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, ces questions inquisitrices du parti libéral me font toujours sourire. Ce parti prétendait contenir le déficit, mais si on fait un retour sur les 10 ou 15 ans dernières années, en remontant jusqu'à l'époque où l'actuel chef de l'opposition (M. Turner) était chargé des Finances, on s'aperçoit que ces questions ne sont que du vent. Les libéraux n'ont pas la moindre idée de ce qu'il feraient. Le chef de l'opposition a déclaré qu'il retrancherait 15 milliards au déficit s'il restait au poste de premeir ministre. Je leur demande, au critique financier du parti libéral et à lui, de nous dire ce qu'ils en pensent s'ils n'aiment pas les méthodes que nous proposons en vue de réduire le déficit. Nous aurons quatre mois de consultations à l'automne prochain, avant le dépôt du prochain budget. Je serai ravi de connaître leurs propositions sur la façon de surmonter le problème du déficit.

Quand le chef de l'opposition était ministre des Finances, les dépenses du gouvernement ont augmenté de 30 p. 100 en un an et il nous demande d'un air vertueux de lui prouver l'effet qu'auront les mesures que nous venons de prendre.

Grâce aux mesures que je viens de prendre, nous réussirons à juguler notre problème financier de façon à éviter les déficits galopants que nous connaissons depuis quatre ans, où notre déficit est passé de 14 à 23, puis 30 puis 35 milliards de dollars. Il faut absolument y mettre un frein. Plus vite nous réussirons à faire entrer cette question dans la tête du député, mieux le pays s'en portera.

M. Johnston: Monsieur le Président, je comptais poser une question sérieuse et j'ai essayé d'être utile au ministre des Finances. Nous comprenons le dilemme dans lequel il se trouve

puisque ce document nous prouve que malgré tous ces efforts et toutes ces peines, le déficit va diminuer de 1 milliard de dollars entre 1985-1986 et l'année suivante, passant de 33.7 à 32.7 milliards de dollars. Par magie, en 1990-1991, selon le ministre, le déficit aura diminué de 20 milliards de dollars. Le ministre peut-il nous montrer les calculs correspondant aux années intermédiaires, que nous n'avons pas reçus et qui ne figuraient pas dans les documents budgétaires? Voilà ma première question.

Mon autre question répond directement à la sienne. Il a demandé ce que nous ferions à sa place. A-t-il envisagé le scénario opposé? S'il l'a fait, pouvons-nous en voir les études de simulation? Il nous a dit le 1er mars dernier qu'une augmentation d'impôts ralentirait la demande et qu'il y avait une marge de manœuvre du côté des dépenses. Son voisin de pupitre, le vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale (M. Nielsen), préside le comité qui examine les programmes de dépenses. Nous n'avons obtenu aucun résultat concret à la suite de cette étude. Je tiens à dire ceci au ministre des Finances: examinons cette documentation au cours du débat pour voir s'il existe une meilleure façon de procéder, comme nous le croyons. Ce n'est pas un budget expansionniste, mais l'expansion est indispensable si le Canada doit réussir à combler son déficit. Je signale au ministre qu'il n'y parviendra pas avec des impôts de ce genre et les modestes compressions qu'il a proposées.

• (1600)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'ai déjà entendu cet argument: espérons que la croissance viendra régler tous nos problèmes. Permettez-moi de rappeler au député que l'an dernier, aux États-Unis, la croissance a été de 6.9 p. 100, mais le déficit a diminué de 15 milliards. Au Canada, la croissance a été de 5 p. 100, ce qui est un taux assez satisfaisant. Qu'est-il arrivé à notre déficit? Il s'est élevé à environ 6 milliards de dollars. Cela montre que l'argument du député est pas mal ridicule.

Je vais lui citer d'autres chiffres à mon tour. Le service de la dette coûte 26 milliards; nous consacrons 9.4 milliards à la défense, 2.1 milliards à l'aide étrangère. Lesquelles parmi ces dépenses pouvons-nous réduire? Nous avons d'importants programmes établis, l'assurance-chômage, les allocations familiales, les prestations aux personnes âgées, le FPE et le Régime d'assistance publique du Canada. Nous payons 31.6 milliards de dollars pour tous les programmes de l'État, dont ceux-là. C'est pourquoi il faut trouver d'autres moyens, comme nous l'expliquons dans le budget, pour venir à bout du déficit.

Pour en revenir au chef de l'opposition, ou plutôt au chef du Nouveau parti démocratique, qui fait plutôt figure de chef de l'opposition, il a dit qu'il faut offrir des programmes sociaux, quitte à emprunter pour les payer. Si nous empruntons $1,000 pour payer une partie d'un programme social, dans sept ans, nous aurons versé $1,000 d'intérêts en dollars courants, sans rien avoir remboursé du capital. Voilà le problème que nous devons surmonter. Le député le sait sans doute, sans vouloir l'admettre, ou bien il est très content d'être dans l'opposition pour pouvoir s'en laver les mains. Eh bien, nous sommes contents, nous aussi, comme tous les Canadiens, qu'il soit dans l'opposition, parce que nous ne pouvons plus nous permettre les dépenses effrénées de ces quinze ou vingt dernières années.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Monsieur le Président, ces questions ne sont pas méchantes. Je compatis à l'embarras du ministre des Finances face à ce dilemme, et je connais les chiffres auxquels il est confronté. Je sais aussi qu'il a déclaré le 1er mars que les taxes auraient un effet dépresseur sur l'économie. Il nous a dit dans le passé que les taxes n'étaient pas la bonne solution. Il a aussi déclaré pas plus tard que le 1er mars qu'il y avait de la marge du côté des dépenses.

Veut-il nous dire aujourd'hui, et nous disait-il dans son budget, peut-être sur l'avis de son voisin, qu'il n'a pas pu trouver de place du côté des dépenses et qu'il a décidé, malgré l'effet dépresseur des taxes sur l'économie, que c'était quand même par ce moyen qu'il fallait s'attaquer au déficit? Si c'est comme cela qu'il compte s'attaquer au déficit, peut-il nous expliquer comment ce déficit doit diminuer de 20 milliards de dollars d'ici à 1991, alors qu'il ne va diminuer que de 1 milliard, d'après ses propres chiffres, d'ici à 1987?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je voudrais inviter le député à reprendre le budget et à le relire, si tant est qu'il l'ait jamais lu. La dette qui a été accumulée va diminuer de 75 milliards de dollars d'ici à 1990-1991. C'est écrit dans les documents budgétaires. Les huit dixièmes de cette somme proviendront de la réduction des dépenses. Seulement 15 p. 100 proviendront de l'augmentation des impôts.

Nous avons passé en revue tous les ministères. Mon collègue, le vice-premier ministre (M. Nielsen), est, comme l'a fait remarquer le député, le président du groupe de travail chargé de l'étude des programmes; ce groupe trouvera moyen de réduire davantage les dépenses et le gaspillage et d'accroître l'efficacité de l'appareil gouvernemental au fur et à mesure que progresseront ses travaux.

Je lui rappelle que 80 p. 100 des mesures que nous prendrons au fil des cinq à six prochaines années consisteront en la réduction de dépenses. Voilà qui témoigne du gaspillage, de l'inefficacité et de l'impéritie que le gouvernement précédent avait tolérés. Si nous réussissons à épargner pareille somme, c'est certainement là la preuve que nos prédécesseurs auraient pu se débrouiller un peu mieux quand ils étaient au pouvoir. Voilà ce qui distingue l'actuel gouvernement du gouvernement précédent.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai trois questions à poser au ministre des Finances (M. Wilson). Il sait fort bien, mon chef l'ayant fait remarquer, que l'une des raisons, sans doute l'une des principales raisons, au déficit croissant qui nous afflige aujourd'hui, tient au fait que les recettes fiscales provenant de la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers ne remplissent pas les coffres du gouvernement comme prévu et comme c'était le cas auparavant, et cela par suite du revirement de la conjoncture et du marasme économique. Il sait également qu'en vertu des principes régissant les saines pratiques commerciales, pour faire de l'argent il faut en investir. En d'autres mots, pour encaisser des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés et les recettes des taxes de vente, le gouvernement doit procéder à des investissements qui favoriseront ce genre de rentrées fiscales. Ne serait-il pas

logique, pour réduire le déficit, que le ministre des Finances prenne des mesures destinées à encourager directement l'expansion économique? Voici deux exemples de ce que j'avance: les maires du Canada ont annoncé qu'il y avait dans leurs municipalités respectives pour 14 milliards de dollars de travaux à effectuer. Le ministre des Finances pourrait-il trouver un moment plus opportun pour faire mettre ces travaux en chantier? Dans pratiquement toutes les provinces du pays, on aurait besoin de travaux de reboisement de bien plus grande envergure que ceux plutôt maigres exécutés jusqu'ici par suite des ententes de développement économique et régional conclues récemment.

Je voudrais connaître son point de vue là-dessus. En d'autres mots, s'il préconise sérieusement l'expansion économique, pourquoi ne prendrait-il pas des mesures dynamiques qui la concrétiseront?

Je voudrais ensuite savoir ce que le ministre des Finances a pensé de la proposition faite par mon chef pour réduire le déficit. Ce dernier a en effet proposé que l'on revienne aux niveaux d'imposition de 1982, qui avaient été modifiés dans le budget libéral de M. MacEachen. Pareille initative rapporterait aujourd'hui des recettes annuelles de près de 1.7 milliard de dollars. Ce n'est encore là qu'un exemple. Le ministre a déclaré qu'il voulait des précisions.

Enfin, je tiens à demander au ministre des Finances s'il a foi dans son budget, dans son exposé économique et dans les mesures économiques que l'un et l'autre renferment. Quand, en m'appuyant sur la Loi sur l'accès à l'information, je lui ai demandé il y a deux ou trois semaines de me fournir les études relatives aux répercussions du budget sur le chômage, sur le développement économique régional et sur d'autres domaines, le ministre des Finances m'a envoyé une lettre signée de sa main pour me faire savoir que je ne pourrais pas obtenir ces données. Si le ministre a foi dans son budget, pourquoi ne pas me remettre ces documents? Mon chef a fait savoir à la Chambre qu'il n'avait guère foi dans ce budget et qu'il avait lieu de penser qu'il nuit au développement économique et aux perspectives d'emploi. Si le ministre a lieu de croire que son budget donne d'excellents résultats, pourquoi ne nous les communique-t-il pas? Cherche-t-il à les garder secrets, parce qu'en fait il n'a pas vraiment foi dans son budget, ou cherche-t-il tout simplement à tromper les Canadiens en leur cachant la vérité? Que cherche-t-il à cacher?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, pourrait-il me dire en quoi je trompe les Canadiens, en lui refusant certain renseignements qui me sont remis confidentiellement? En quoi est-ce que je trompe les Canadiens?

M. Riis: Monsieur le Président, je rappelle au ministre des Finances qu'il y avait deux autres questions.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Vous n'obtiendrez pas de réponse avant d'avoir répondu à celle-là.

M. Riis: Voici ma question. Le ministre dit aux Canadiens que les mesures contenues dans son budget favoriseront la croissance économique, réduiront le chômage, feront baisser les taux d'intérêt et le reste. Je prétends que son ministère a des données sur les répercussions de son budget. Peut-il trouver une meilleure façon de donner confiance aux investisseurs et aux Canadiens en général, que de leur dire: voici les données les plus exactes possibles sur ce que seront les répercussions de ma politique budgétaire. Lorsqu'il refuse de partager ces renseignements avec les Canadiens, comment peut-il s'attendre à ce que nous ayons confiance dans ce qu'il fait?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'attends la réponse à ma question; comment peut-il m'accuser de tromper les Canadiens du simple fait que je refuse de lui donner des renseignements confidentiels qui ne doivent être connus que des membres du Conseil privé?

M. Riis: Monsieur le Président, il les trompe lorsqu'il prétend que telle ou telle chose va se produire alors que pratiquement toutes les autres études qui ont été rendues publiques depuis la présentation du budget semblent indiquer le contraire. Le ministre dit une chose mais il ne veut pas nous en démontrer la réalité. Quelle ambiguïté! Il dit une chose et agit autrement. Il nous demande d'avoir confiance dans ce qu'il fait mais il ne veut pas nous mettre dans la confidence. Qu'est-ce qu'il cherche à cacher? Pourquoi a-t-il peur de partager cela avec les Canadiens?

• (1610)

M. Foster: Monsieur le Président, j'ai remarqué que le ministre va imposer une taxe de 1c. le litre d'essence en janvier 1987. Hier, je lui ai demandé à la Chambre s'il envisagerait d'exonérer l'agriculture et les producteurs du secteur primaire de la taxe qui entre en vigueur le 3 septembre.

Au cours de la campagne électorale, le parti conservateur a dit qu'il supprimerait toutes les taxes d'accise sur les carburants agricoles et sur ceux utilisés par les producteurs du secteur primaire. Les deux taxes qui ont déjà été annoncées rétablissent en grande partie les taxes d'accise frappant les producteurs du secteur primaire. Dans l'esprit de l'engagement électoral que le ministre a exécuté l'automne dernier dans son exposé économique, le ministre devrait examiner ce qu'il fait.

La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a fait un discours à Inuvik il y a environ deux mois. Elle a dit alors qu'elle appliquerait un nouveau programme d'encouragements pétroliers pour remplacer le programme PEP. Suivant les dépêches, ce programme qu'elle projette de présenter à l'automne pour l'encouragement au forage, à la recherche et au développement du pétrole et du gaz dans la région de l'Arctique et en mer va coûter 2c. le litre également. Je me demande si le ministre des Finances (M. Wilson) pourrait nous en parler, nous dire s'il va y avoir effectivement une taxe supplémentaire de 2c. le litre à l'automne ou l'hiver prochain pour payer le programme d'encouragements à l'exploration et au développement.

Je me demande également si le ministre envisagerait d'accorder des exonérations fiscales aux producteurs du secteur primaire et en particulier aux agriculteurs, qui vont avoir de sérieuses difficultés au cours de l'année qui vient.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je crois que mon collègue, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a très bien exposé les bonnes choses que les agriculteurs ont obtenues du gouvernement. En novembre, nous leur avons accordé une ristourne sur les taxes dont le carburant était

frappé à ce moment-là. Nous avons réduit les frais d'intérêt payés à la Société du crédit agricole. Nous avons relâché l'application du système métrique pour que les agriculteurs n'aient plus à faire face aux problèmes qu'ils éprouvaient à mesurer les quantités d'engrais. Nous avons aidé le monde agricole de bien des façons, et je pense que les agriculteurs canadiens s'en rendent compte. Et le dégrèvement d'impôt sur les gains en capital que nous avions promis et que nous avons accordé n'est pas la moindre de ces mesures en leur faveur.

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser au ministre. Ce dernier a parlé de percevoir un impôt minimum sur le revenu à compter du 1er janvier prochain. Pourrait-il nous assurer que cet impôt s'appliquera à ces contribuables au nombre de plus de 250 dont les revenus excédaient $200,000 et qui n'ont payé absolument aucun impôt et aux 7,000 contribuables dont les revenus dépassent $50,000 par année et qui ont réussi à ne pas payer d'impôt grâce aux dispositions spéciales de la loi actuelle de l'impôt qui leur permettent de faire des déductions et ainsi de ne pas payer un sou d'impôt?

De la même façon, le ministre a annoncé qu'il étendait l'impôt spécial aux sociétés. Le ministre n'ignore certes pas que beaucoup de grandes sociétés n'ont payé aucun impôt ces dernières années parce que les impôts qu'elles auraient dû payer ont été inscrits dans la colonne des impôts différés. Le ministre peut-il nous assurer que, lorsqu'il mettra ces mesures en application, les riches et les grandes sociétés seront tous les deux tenus de payer leur juste part d'impôt, tout comme le font les petites entreprises et les Canadiens ordinaires?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, l'impôt minimal qui, comme je l'ai dit, prendra effet le 1er janvier prochain est un impôt minimal . . .

M. Orlikow: S'appliquera-t-il à tout le monde?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Pardon?

M. Orlikow: Ce que je demande, monsieur le Président, c'est si cet impôt s'appliquera ou non à tous ceux qui ont réussi à ne jamais payer d'impôt, comme cela se fait dans le régime fiscal américain.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, l'une des propositions contenues dans le document de travail est inspirée du système américain. J'invite le député à venir participer à la séance du comité des finances quand le document sera à l'étude pour faire valoir ses vues, ce que nous apprécierions sûrement. Nous avons fait trois propositions différentes. Nous voulons en arriver à la meilleure proposition possible qui sera équitable pour tous les Canadiens.

Le député a parlé des sociétés qui ne payaient pas d'impôt. Si certaines d'entre elles n'en paient pas c'est parce qu'elles affichent des pertes. Assurément, le député ne voudrait pas que l'on impose des sociétés qui perdent de l'argent. Ce serait la façon la plus simple de les forcer à congédier des travailleurs et même à fermer boutique. Il faut faire la part des choses. Il faut comprendre dans quelle mesure on peut taxer ces entreprises ou bien nous ne pourrons pas trouver les recettes nécessaires pour financer les programmes sociaux que son parti et mon parti souhaitent maintenir.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le ministre des Finances (M. Wilson) pour son courage, sa détermination et la sincérité dont il a fait preuve en écoutant les personnes âgées et aussi ses collègues parlementaires.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le ministre estime-t-il que l'annulation de la désindexation de la sécurité de la vieillesse contribuera à accroître la confiance des Canadiens envers leur pays?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je pense que le député a tout à fait raison. Tel est l'objet de cette mesure. Je signale au député le dernier paragraphe où j'affirme que les personnes âgées seront rassurées si le gouvernement se montre financièrement responsable et si nous avons une économie saine et prospère. C'est là la garantie essentielle des programmes sociaux indispensables aux personnes âgées ainsi qu'aux autres Canadiens défavorisés.

Le chef néo-démocrate a dit que son parti tenait à se démarquer très nettement des politiques et de la doctrine du gouvernement conservateur. J'approuve de tout cœur ce qu'a dit le chef du NPD. Oui, il est essentiel que nous ayons une économie saine et prospère pour appuyer les services et les programmes gouvernementaux offerts au public. Le leader néo-démocrate nous invite à dépenser maintenant en espérant que nous aurons encore de l'argent plus tard. Il nous demande de faire un acte de foi. Un jour, dans l'avenir, il y aura bien de l'argent. Telle a été la politique du gouvernement précédent pendant 15 ou 20 ans. Cela ne peut pas durer. Les députés du parti libéral et du Nouveau parti démocratique doivent comprendre que nous ne pouvons continuer de dépenser et d'emprunter à des taux variant de 10 à 12 p. 100 tout en espérant que tout va bien aller.

Je signale aux députés de l'opposition que tous les ans, du fait de sa structure, entre 60 et 65 p. 100 de notre dette est reporté sur l'année suivante. Le député d'Algoma (M. Foster) affiche un large sourire. Qu'il me permette de lui rappeler ce qui s'est passé en 1981-1982. Les taux d'intérêt ont grimpé de 10 points de pourcentage au cours de cette année-là. Soixante p. 100 de la dette, cela représente cette année 120 milliards de dollars et 10 p. 100 de 120 milliards, c'est 12 milliards de dollars. Le député peut certes trouver un meilleur moyen de dépenser 12 milliards de dollars que de les donner simplement aux banques et autres investisseurs.

• (1620)

M. Rodriguez: Monsieur le Président, il est bien regrettable que le ministre des Finances (M. Wilson) et le gouvernement n'aient pas consulté les personnes âgées avant de présenter cette mesure budgétaire.

Je voudrais poser une question au ministre des Finances. Il a affirmé vouloir trouver des moyens de comprimer le déficit. Il existe une disposition du budget que la plupart des Canadiens trouvent monstrueuse. Je veux parler de l'exemption de $500,000 sur les gains en capital. Cette exemption est un abri fiscal. C'est certes une bonne mesure pour ceux qui vendent leur exploitation agricole ou leur maison, mais le ministre pourrait certainement trouver des moyens d'empêcher les spéculateurs de se soustraire au fisc. Les spéculateurs qui investissent dans les arts, les courses de chevaux et ainsi de suite, ne sont pas si habiles que le gouvernement ne puisse leur imposer un régime fiscal les empêchant d'utiliser cette exemption pour créer ce genre de richesse. Pourquoi le ministre ne s'attaquerait-il pas à un tel problème? Nous sommes le seul pays industrialisé du monde occidental qui n'impose pas les gains en capital. Dans les articles que j'ai lus, les économistes doutent que cette disposition fiscale crée des emplois.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je rappelle au député que selon les économistes, l'exposé de novembre devait entraîner la perte de 50,000 à 100,000 emplois. Il doit se rendre compte que les économistes changent souvent d'opinion. Ils arrêtent leur jugement un an plus tard. Ce que je dis, c'est que nous serions en bien mauvaise posture si l'orientation de la politique gouvernementale était laissée aux économistes du monde.

M. Lapierre: Que dites-vous de vos économistes?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si le député écoutait, il pourrait apprendre quelque chose. Les économistes du monde disent toujours qu'ils doivent vérifier leurs données. Ils doivent se reporter au modèle économétrique. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent dans la vie. Les gens réagissent aux stimulants, ils sont motivés par la possibilité de faire des bénéfices qui leur permettront de donner à leurs enfants ce qu'eux-mêmes n'ont pas eu quand ils étaient jeunes. C'est ainsi que les gens pensent. Nous essayons de les motiver pour qu'ils fassent prospérer le pays. C'est de là que viendront les emplois.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances (M. Wilson). Ce dernier a dit au député d'Algoma (M. Foster) que les agriculteurs canadiens approuvaient son budget. Le ministre est-il au courant de la résolution adoptée par la Fédération de l'agriculture de Glengarry, Prescott et Russell, dont j'ai lu le texte à la Chambre il y a une semaine? En voici un passage:

—Attendu que M. Brian Mulroney, au cours de la dernière campagne électorale, a promis par écrit qu'il assurerait aux agriculteurs un financement à long terme . . .

—attendu qu'il n'est pas question de financement agricole dans le dernier budget . . .—les membres de la Fédération de l'agriculture de Glengarry, Prescott et Russell, réunis en assemblée, exigent donc du premier ministre du Canada qu'il tienne ses promesses électorales . . .

Je ne lirai pas le reste de la résolution qui a été consigné au compte rendu aux termes de l'article 21 du Règlement. Le ministre l'a-t-il lue? Dans ce cas, comment peut-il prétendre que les agriculteurs de ma circonscription et d'ailleurs approuvent son budget, alors que deux des trois principales promesses n'ont pas été tenues? Une seule promesse l'a été en partie.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député me permettra certainement de faire quelques précisions aux fins du compte rendu. Nous avons déclaré que nous allions supprimer l'impôt sur les gains en capital. Nous l'avons fait à l'égard des exploitations agricoles, jusqu'à concurrence de $500,000 à vie. Nous avons déclaré que nous allions diminuer le prix des carburants agricoles en ne percevant pas la taxe d'accise actuelle. Nous l'avons fait en novembre. Nous avons dit que nous allions prolonger le programme d'obligations pour la petite entreprise. Nous l'avons fait dans le budget. Le député de Wetaskawin (M. Schellenberger) a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire concernant la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, lequel a été renvoyé au comité permanent. Grâce au programme de conversion des taux d'intérêt de la Société du crédit agricole, nous avons aidé 5,600 producteurs qui avaient contracté des prêts à taux d'intérêt élevé. Ces taux sont passés de 16.75 à 12.75 p. 100. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a élargi le mandat des commissions d'appel de la Société du crédit agricole. Les offices d'examen de la dette constitués par le député de Bruce-Grey (M. Gurbin) collaborent de façon constructive avec les banques, dans le secteur privé. Le ministre du Revenu national (M. Beatty) a examiné toute la question de l'article 31 de façon à en améliorer l'application. Le député se rend compte, je pense . . .

M. Boudria: J'ai fait partie du comité.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si le député voulait bien écouter, il apprendrait que nous avons pris bon nombre de mesures pour aider les agriculteurs de sa circonscription. Je tiens à ce qu'il le sache, pour pouvoir leur dire que le gouvernement agit dans l'intérêt des agriculteurs canadiens et surtout de ses électeurs.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Des modifications à la Loi sur le paiement anticipé des récoltes sont en cours de rédaction en vue de doubler le montant des prêts consentis à titre d'avance. La Loi de stabilisation du grain de l'Ouest a été modifiée au début du printemps de façon à prévoir un paiement provisoire de 450 millions de dollars pour la campagne agricole de 1984-1985. Le 29 avril dernier, le ministre de l'Agriculture a annoncé un programme de dépenses de 6.5 millions de dollars pour la rénovation et la construction du Collège vétérinaire de l'Ontario, à Guelph. Un nouveau laboratoire de zoopathologie doit être construit près de cette ville. Un programme de recherches conjoint entre le Canada et la Saskatchewan, relatif à l'élevage de bovins, a été prolongé de cinq ans. La liste est longue, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je voudrais donner la parole au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

M. Waddell: Monsieur le Président, un des aspects les plus importants de la déclaration qui a été faite aujourd'hui, c'est que pour payer le maintien des pensions de vieillesse, on a imposé une taxe d'un cent le litre sur l'essence, qui entrera en vigueur en 1987.

Le ministre des Finances (M. Wilson) peut-il exclure la possibilité d'accorder de nouvelles concessions fiscales aux sociétés pétrolières? Elles ont déjà reçu un allègement fiscal de 5.6 milliards au titre de la TRPG grâce au budget et à l'Accord de l'Ouest. Elles ont également reçu des concessions fiscales pour les bénéfices inattendus. Pourtant, d'après les journaux d'aujourd'hui, les sociétés pétrolières veulent plus d'argent et d'autres concessions fiscales.

Le ministre des Finances va-t-il exclure toute possibilité d'accorder d'autres concessions fiscales aux sociétés pétrolières? Par ailleurs, compte tenu du fait que les grandes sociétés ont reçu de 400 à 500 millions de dollars grâce aux bénéfices fortuits réalisés à la suite de l'application du prix mondial au pétrole classique, pourquoi le ministre ne leur imposerait-il pas un impôt sur ces bénéfices? J'ai proposé un impôt de 50 p. 100, ce qui aurait permis de percevoir 200 millions; cette somme aurait pu couvrir l'indexation des pensions de vieillesse. S'il avait procédé de la sorte, il n'aurait pas dû imposer des taxes supplémentaires sur l'essence. Le ministre sait, j'en suis sûr, que l'essence coûte actuellement en moyenne 51.5 cents le litre au Canada, soit environ $2.34 le gallon. Il paraît qu'elle coûte $1.28 le gallon aux États-Unis, le gallon américain étant plus petit que le nôtre. Cela fait $1.71 en dollars canadiens. L'écart se creuse. Nous nous demandons combien les automobilistes vont pouvoir payer de plus. Combien va-t-on encore ajouter sous forme de taxes?

• (1630)

Pour résumer ma question, le ministre va-t-il exclure la possibilité d'accorder de nouvelles concessions fiscales aux sociétés pétrolières? Pourquoi le ministre n'a-t-il pas envisagé de leur faire payer un impôt de 50 p. 100 sur les bénéfices fortuits, ce qui lui aurait permis de percevoir 1 million de dollars et par conséquent de ne pas ajouter une taxe d'un cent sur le prix de l'essence?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je voudrais donner au député la même réponse que celle que je lui ai déjà donnée. Si le député compare le régime fiscal qui existait avant le PEN au régime actuel, il constatera que les sociétés pétrolières canadiennes ne sont pas si prospères que çà. Je n'ai jamais entendu le député reconnaître cela. Il n'a jamais félicité la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) ni moi-même.

Ce que nous avons essayé de faire, c'est donner au secteur pétrolier un régime fiscal comparable à celui des autres secteurs. Le député sait très biens ce qui s'est passé dans ce secteur, puisque nous étions critiques de l'énergie au même moment. Il sait ce qu'est devenu le secteur pétrolier et gazier de l'Ouest. Il n'est pas sans savoir que de nombreuses compagnies ont disparu, que des magasins sont fermés, que des propriétaires de motels ont fait faillite parce que personne ne venait plus dans les piémonts de l'Alberta. Ce que nous essayons de faire, c'est éliminer une discrimination qui portait préjudice à un secteur, en Alberta et aussi dans d'autres parties du Canada où il y avait des fournisseurs du secteur pétrolier et gazier.

Dans ce domaine de la fiscalité ou de l'économie on ne peut gagner sur les deux tableaux. Si l'on veut qu'il se crée des emplois, il nous faut accorder un régime fiscal et promouvoir un climat économique qui encouragent les gens à investir dans de nouveaux projets créateurs d'emplois. Si nous nuisons à ce climat, si nous établissons un régime fiscal qui ne laisse rien aux sociétés, il n'y aura pas de création d'emplois. Donc, ou bien le député accepte de mettre des gens en chômage, ou bien il accepte nos propositions.

Depuis le 4 septembre, nous avons créé 271,000 emplois, il doit donc y avoir du bon dans ce que nous faisons. Nous devons être dans la bonne voie si nous pouvons parvenir à ce genre de performance. C'est ce que nous voulons renforcer.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais dire au ministre des Finances (M. Wilson) qu'il y a un mois et demi qu'on lui a parlé du problème et il lui en a pris un mois et demi pour corriger l'injustice qu'il a causée à l'endroit des personnes âgées. Je comprends que, sur le plan humain, c'est difficile pour le ministre aujourd'hui d'admettre une erreur.

Monsieur le Président, j'aimerais dire au ministre que, dans son budget, il y a encore une injustice à l'endroit des familles et j'ose espérer qu'il n'attendra pas qu'on le lui prouve en faisant monter des familles avec leurs enfants sur la Colline parlementaire pour la corriger.

J'aimerais que le ministre nous dise pour quelle raison, au niveau des familles les plus pauvres au Canada, il a décidé de réduire de 3 p. 100 non seulement l'allocation familiale, mais aussi le crédit d'impôt-enfants, ce qui a pour conséquence que les familles les plus pauvres perdent 6 p. 100 d'augmentation de leurs revenus, alors que les familles les plus riches ne subissent qu'une diminution de 3 p. 100.

J'aimerais que le ministre des Finances nous dise combien d'argent il peut récupérer «sur le dos» des familles les plus pauvres au Canada, avec une diminution de 3 p. 100. Et cette fois-ci, le ministre sera peut-être assez honnête pour nous dire que, à l'époque, en 1982, le gouvernement libéral avait pleinement protégé le crédit d'impôt-enfants: pleine indexation. Je sais que le ministre—je ne lui en voudrai pas—a déjà répondu à une question que je lui ai posée. Il m'avait dit que le crédit d'impôt était pleinement indexé. J'invite le ministre des Finances à lire à la page 47 de son document . . . et j'aimerais bien qu'il nous donne une réponse s'il a l'intention de corriger cette partie-là qui s'attaque directement aux familles les plus faibles.

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, la question du député part d'une hypothèse toute gratuite. S'il se donne la peine d'examiner la page 44 des documents budgétaires, il constatera qu'une famille qui gagne $10,000 touche des prestations au titre des enfants de $1,484. Si elle gagne $20,000, ce montant s'élève à $1,673. Si elle gagne $30,000, il s'agit de $1,621. Il n'est certainement pas équitable que le gouvernement du Canada verse aux économiquement faibles des prestations moins élevées qu'à ceux qui gagnent $20,000 ou $30,000 par an. Nous avons augmenté le crédit d'impôt pour enfants en le portant de $1,484 à $1,812 pour les petits salariés. Nous l'avons maintenu à peu près au même niveau pour les familles qui gagnent $30,000. Tels sont les chiffres. Le

député pourra certainement le constater. Voilà ce que ces familles toucheront en 1989. Elles recevront $1,812 au lieu de $1,484. Cela représente une bonne augmentation.

Je voudrais que le député reconnaisse au moins que nous avons bien agi en mettant un terme à une situation dans laquelle les économiquement faibles touchaient moins que ceux qui gagnaient $20,000 ou $30,000 afin que, d'ici 1989, tous obtiennent la même chose. C'est un progrès.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser au ministre. D'abord, je ne l'ai pas entendu parler des impôts impayés et il n'y a d'ailleurs pas eu beaucoup de questions à ce sujet. On avait coutume de dire, il y a plusieurs années, que les impôts en souffrance et surtout les impôts sur les sociétés, représentaient une somme à peu près équivalente au montant du déficit. Le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il en est actuellement? Et pourquoi n'a-t-il pas cherché à puiser dans cette importance source de revenu?

Ma deuxième question concerne la politique sociale et les allocations familiales. De nombreux groupes de personnes âgées à qui j'ai parlé dans les nombreuses localités que j'ai visitées ces deux dernières semaines m'ont dit qu'ils tenaient vraiment au principe de l'universalité. Ils ont cotisé à ces régimes pendant des années. Quand j'ai soulevé la question des allocations familiales, ils m'ont déclaré à la quasi unanimité que le même principe devait s'appliquer aux enfants. Malheureusement, les enfants n'ont pas autant de poids que les personnes âgées sur le plan politique. Ils ne votent pas et touchent seulement les allocations familiales pendant une brève période de leur existence. Cela ne représente pas une somme considérable, en tout cas pas autant que les pensions de vieillesse. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas songé à réindexer les allocations familiales? Faut-il en conclure qu'il ne croit pas à l'universalité des allocations familiales?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il y a là deux questions, mais je voudrais d'abord répondre à la première, qu'il vaudrait d'ailleurs mieux, je crois, adresser au ministre du Revenu national (M. Beatty). Je ne peux citer ces chiffres de mémoire . . .

M. Waddell: Vingt-quatre milliards.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) parle de 24 milliards. C'est parfaitement faux. Le chiffre est nettement moins élevé. De toute façon, ce qui importe, c'est que le ministre du Revenu national est intervenu de façon décisive après l'exposé de novembre pour obtenir un paiement plus rapide des impôts et que ses efforts commencent à porter fruit. Il y a également une disposition budgétaire qui protège l'État dans les cas de faillite de sorte que les retenues d'impôt des employés seront versées au gouvernement du Canada. Auparavant, ces retenues étaient perdues lorsqu'une entreprise faisait faillite. Si la disposition proposée est adoptée, nous croyons pouvoir les récupérer.

• (1640)

Le deuxième point a trait aux allocations à la famille.

Mme Mitchell: Aux allocations familiales.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est bien cela. Mes enfants n'ont assurément jamais reçu des allocations familiales. C'est ma femme qui les touchait. J'ignore ce qui se passe à Vancouver-Est, mais, dans la région de Toronto, les enfants ne touchent pas les allocations familiales. La députée fait donc erreur sur ce point.

Venons-en à l'essentiel de la question: Portons-nous atteinte au principe de l'universalité? Tous continueront à recevoir les chèques d'allocations familiales.

Mme Mitchell: N'empêche qu'on rognera dessus.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La députée souligne qu'on rognera sur les allocations familiales. Je lui demande de se reporter à la page 43 ou 44, celle dont j'ai lu un passage pour répondre à la question précédente. Elle comprend sûrement que nos ressources sont limitées, n'est-ce pas?

Mme Mitchell: Vous n'êtes pas obligé de vous en prendre aux enfants et aux familles.

M. Gottselig: Vous feriez bien de laisser tomber ce vieil argument.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Dépensons sans compter, et au lieu de 200 milliards de dollars de dette et de 25 milliards . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Une dernière question, de la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson).

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je remarque qu'une des mesures proposée par le ministre pour compenser le manque à gagner est une hausse de la taxe d'accise sur l'essence.

Il a aussi parlé de la nécessité de créer des emplois, nécessité que nous reconnaissons tous. Cependant, l'Accord de l'Ouest, qui accorde des milliards de dollars aux sociétés pétrolières, comporte des dispositions étonnantes. Au moment de la signature de cet accord et depuis lors, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a déclaré que l'industrie pétrolière était un des moteurs de la croissance. Elle nous a donné des chiffres très impressionnants sur le nombre d'emplois qui pourraient être créés. Par la suite, nous avons pu constater que les chiffres des sociétés pétrolières étaient plus modestes, et ceux de certains économistes encore plus. Vu que beaucoup de gens considèrent que l'industrie pétrolière consomme proportionnellement plus de capital que de main-d'œuvre et que l'argent investi dans les industries de transformation entraîne la création de six fois plus d'emplois que la même somme investie dans l'industrie pétrolière, le ministre peut-il nous dire sur quelles données repose cette décision? Peut-il nous présenter les projections concernant la création d'emplois?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je répondrai brièvement, car le Président souhaite apparemment passer à autre chose.

M. Lapierre: Ce n'est pas le Président, c'est la Chambre.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La Chambre désire passer à autre chose. Vous me faites perdre du temps une fois de plus.

Si la députée examine les intentions d'investissement telles qu'elles apparaissent dans l'étude du ministère de l'Industrie publiée au mois d'avril, elle verra que les sociétés pétrolières et

gazières ont augmenté cette année leurs investissements de 18.7 p. 100. En même temps, les intentions d'investissement des entreprises manufacturières, dont elle a parlé, ont augmenté d'environ 33 p. 100. Je pense que ces deux augmentations sont étroitement liées parce que le surcroît d'activité dans l'industrie pétrolière et gazière découlant de l'Accord de l'Ouest commence à avoir des effets positifs sur l'industrie manufacturière.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je suis sûr que nous pourrions continuer à discuter du budget pendant toute la journée, mais je dois décider à un moment donné que la discussion a été suffisante. C'est ce que je fais maintenant.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

L'INDEXATION DES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir déposer d'autres pétitions concernant l'indexation des pensions. Et, malgré la décision du ministre de revenir à ses sens, je suis heureux quand même d'avoir des pétitions des gens de Shefford, des gens de Sherbrooke, de plus d'un millier de personnes dans Sherbrooke, des gens de Brome-Missisquoi, à coup de centaines, plusieurs clubs de l'âge d'or m'ont fait parvenir cela . . . des gens de Saint-Elie-d'Orford qui ont fait un très bon «job», ils se sont même rendus jusqu'à Magog. Donc, j'ai en main, je dirais environ 4,000 signatures, et je suis heureux que le ministre ait «plié» parce qu'on en aurait eu encore des milliers d'autres.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, afin de répondre aux exigences de mes commettants et du poste de député, je dois déposer, au nom des résidants de certaines résidences de vieillards dans ma circonscription: Green Valley, Manoir Fatima, Manoir MacDonald, Manoir Victoria, Russell Manor, Manoir Bélanger, Queen Mary Court, Place Charlotte, une série de pétitions qui donneront, je l'espère, au ministre des Finances (M. Wilson) un appui très fort au geste qu'il a posé aujourd'hui et qui donneront de l'échine ainsi qu'un peu de cœur au ventre afin de ne pas répéter de telles choses.

ON DEMANDE DE NE PAS EFFECTUER DE COUPURES DANS LE RÉGIME D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Carole Jacques (Montréal-Mercier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui devant cette honorable Chambre une pétition signée par les électeurs et les citoyens de la circonscription de Trois-Rivières, lesquels demandent à ce gouvernement de ne point couper dans le régime d'assurance-chômage.

[*Traduction*]

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par quelque 400 professeurs d'université, principalement de l'Université de Toronto. Les signataires implorent le gouvernement de ne conclure aucune entente avec les États-Unis en ce qui concerne la recherche reliée à l'Initiative de défense stratégique.

L'INDEXATION DE LA PENSION DE VIEILLESSE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions portant sur deux questions différentes. La première constitue une manifestation de soutien au ministre des Finances (M. Wilson) relativement à sa déclaration d'aujourd'hui. Elle porte la signature de quelque 90 personnes de Regina qui demandent instamment à la Chambre des communes et au gouvernement de maintenir la pleine indexation de la pension de vieillesse.

LA PROCLAMATION DU CANADA ZONE SANS ARME NUCLÉAIRE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition qui a recueilli plus de 400 signatures. Il s'agit d'un appel des mères canadiennes en faveur de la paix dans le monde qui émane de la section d'Edmonton du Congrès des femmes canadiennes. Je dis en toute modestie que les pétitionnaires demandent humblement à la Chambre d'adopter le projet de loi C-218, Loi déclarant le Canada zone sans arme nucléaire, qui a été présenté par le député de Regina-Ouest, M. Benjamin. Et je ne cesserai de prier également.

[*Français*]

L'INDEXATION DES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je voudrais déposer devant cette Chambre une pétition signée par une centaine de personnes âgées de ma circonscription que j'ai reçue aujourd'hui même. Par cette pétition, elles demandent au gouvernement de bien vouloir faire marche arrière en ce qui a trait à la désindexation du régime de pensions de sécurité de la vieillesse. Elles déplorent que l'on oblige les personnes âgées à combler le déficit fédéral et que l'on frappe les petits alors que l'on comble les mieux nantis. Je pense bien que le fait de déposer ces pétitions aujourd'hui même est très approprié.

[*Traduction*]

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par 600 citoyens de ma circonscription qui demandent au Parlement de rétablir la pleine indexation de la pension de vieillesse. Depuis que le ministre a fait sa déclaration aujourd'hui, certains des signataires ont communiqué avec moi pour me dire qu'ils tiennent quand même à ce que leur pétition soit présentée, au cas où la détermination du ministre faiblirait.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'ai moi aussi un certain nombre de pétitions à présenter. Je remarque que la plupart émanent de la partie Est de Toronto, et l'une provient même de la rue où j'habitais quand j'étais . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député sait qu'il convient en l'occurrence de présenter un sommaire de la pétition ou la pétition elle-même.

M. Waddell: Monsieur le Président, ces pétitions proviennent de la partie Est de Toronto et les signataires demandent que l'on mette fin à la désindexation des pensions de vieillesse. Ils se réjouiront certainement de ce que le gouvernement a annoncé aujourd'hui.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai également un certain nombre de pétitions au sujet de la question de la désindexation. Pour être bref, je dirai seulement que l'une porte 600 signatures, une autre 100 signatures, et la troisième 200 signatures, et tous les pétitionnaires sont des citoyens de la circonscription de York-Ouest, à Toronto. Il y a une quarantaine de signatures de la circonscription de Brampton-Georgetown, 40 autres de la ville d'East-York, 25 d'Etobicoke et les signatures des membres du club Anziani, la Caravelle de Toronto. Tous ces pétitionnaires sont heureux que le gouvernement ait accédé à leur demande d'indexer pleinement les pensions.

• (1650)

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'aimerais présenter un certain nombre de pétitions au sujet de l'indexation des pensions. Je suis persuadé que mes électeurs qui ont travaillé avec acharnement voudraient que je la dépose, malgré la déclaration faite aujourd'hui. Cette pétition porte 32 signatures de membres du Club l'Amicale de l'Orignal, Ontario.

[*Français*]

. . . le Club l'Amicale de l'Orignal, Ontario. Il y a également une pétition signée par 52 personnes de Hawkesbury, une pétition signée par 63 personnes résidants du foyer Saint-Jacques à Embrun, une pétition signée par 40 personnes de Casselman, Ontario. Je suis sûr que ces gens sont contents de la décision d'aujourd'hui du ministre.

[*Traduction*]

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, je voudrais aussi présenter une pétition signée par 332 citoyens des localités de Devlin, Dryden, Fort Frances, Kenora, Nestor Falls, Rainy River et Sioux Narrows, qui, j'en suis certain, se joignent à moi pour remercier le gouvernement de la décision raisonnable qu'il a prise aujourd'hui et qui le prient de rétablir la pleine indexation des pensions de vieillesse.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, pour marquer l'événement d'aujourd'hui, je voudrais présenter une pétition de 2,140 citoyens de la circonscription d'Essex qui demandent au gouvernement de prendre la décision même qu'il a prise aujourd'hui. Ils ont donc obtenu gain de cause et je m'empresse de déposer ces pétitions.

LA PARITÉ DES PRIX POUR LES PRODUITS AGRICOLES

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je présente volontiers une pétition sur la question de la parité des prix pour les produits agricoles. Un projet de loi a été renvoyé au comité. Les pétitionnaires demandent que le comité examine d'urgence ce projet de loi et tienne des audiences d'un bout à l'autre du Canada.

[*Français*]

L'INDEXATION DES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition à cette Chambre. Elle est signée par environ 800 personnes venant pour la plupart de ma circonscription et plus précisément des villes de Brompton, Weedon, Windsor, Richmond, Danville et Asbestos: huit cents personnes qui sont probablement très heureuses de la décision du ministre des Finances et très fières d'avoir contribué à cette volte-face.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition renfermant au-delà d'un millier de signatures de personnes qui demandent au gouvernement de revenir sur sa décision de désindexer les pensions de vieillesse. Ces gens se réjouissent sans doute maintenant de savoir que le gouvernement les a écoutés. Je présente avec plaisir cette pétition en leur nom.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur cet après-midi de présenter des pétitions portant la signature de 1,600 citoyens de la circonscription d'Algoma qui habitent Elliot Lake, Espanola et la région, la rive nord du lac Huron, le centre d'Algoma, l'île Manitoulin, Sault-Sainte-Marie et la région, ainsi que Blind River et la région. J'ai aussi une pétition venant de la région de Seaforth, dans le sud-ouest de l'Ontario, et demandant au gouvernement de rétablir la pleine indexation. Monsieur le Président, on peut dire avec raison que ce sont des pétitions comme celles-là, portant la signature de millions de personnes . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Windsor-Walkerville.

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions concernant la désindexation des pensions, dont les signataires se réjouissent sans doute aujourd'hui. Ces pétitions comportent quelque 3,000 signatures provenant de Windsor, sur un total d'au moins 15,000, car mon bureau n'a pas reçu toutes ces pétitions.

* * *

LA LOI SUR LE NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-245, concernant l'utilisation des numéros d'assurance sociale.

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Stackhouse: Monsieur le Président, cette mesure concerne l'utilisation des numéros d'assurance sociale. Elle donnerait aux Canadiens le droit de ne pas divulguer leur numéro

d'assurance sociale, sauf quand la loi les y oblige. Elle tend à protéger la liberté et l'intimité des citoyens, qui sont de plus en plus mises à l'épreuve. En effet, on exige de plus en plus au Canada la carte d'assurance sociale comme pièce d'identité.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ PROFESSIONNELLE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) demande à présenter le projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi.

M. le Président: L'honorable ministre a-t-elle la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA CHAMBRE DES COMMUNES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé) demande à présenter le projet de loi C-63, tenant à modifier la Loi sur la Chambre des communes.

M. le Président: L'honorable ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI RELATIVE AUX SEMENCES
LA LOI SUR LES GRAINS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture) demande à présenter le projet de loi C-64, tendant à modifier la Loi relative aux semences et la Loi sur les grains du Canada.

M. le Président: L'honorable ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom du solliciteur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-65, tendant à modifier la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et d'autres lois en conséquence.

M. le Président: L'honorable ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom du ministre de l'Expansion industrielle régionale) demande à présenter le projet de loi C-66, concernant la réorganisation de la Corporation de développement du Canada.

M. le Président: L'honorable ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1700)

LA LOI SUR LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE DÉTENUS
LA LOI SUR LES PÉNITENCIERS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom du solliciteur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-67, tendant à modifier la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et la Loi sur les pénitenciers.

M. le Président: L'honorable ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE DÉTENUS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom du solliciteur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-68, tendant à modifier la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Loi sur les pénitenciers, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et le Code criminel.

M. le Président: L'honorable ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'INSTITUT CANADIEN POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

MESURE MODIFICATIVE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures) demande à présenter le projet de loi C-69, tendant à modifier la Loi sur l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales et certaines autres lois connexes.

M. le Président: L'honorable ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES—ADOPTION DU 5E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, vous pourrez voir, je crois, qu'il y a consentement unanime au sujet de cette motion. Je propose que le cinquième rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

PÊCHES ET FORÊTS—ADOPTION DU 5E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, vous allez constater qu'à la suite de consultations entre les partis, la Chambre consent à l'unanimité à ce que la motion suivante soit présentée et adoptée, sans débat: Que le 5e rapport du comité permanent des pêches et des forêts, présenté à la Chambre le 18 juin 1985, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

Questions au Feuilleton

INVALIDES ET HANDICAPÉS—COMPOSITION DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, vous allez constater que l'on consent à l'unanimité à ce que soit présentée et acceptée, sans débat, la motion suivante: Que les membres du sous-comité sur les invalides et les handicapés du comité permanent des communications et de la culture soient MM. Boyer et Halliday, Mme Killens, MM. Joncas et Young.

(La motion est adoptée.)

POLITIQUE ET PROGRAMMES DE LANGUES OFFICIELLES—ADOPTION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, cette dernière motion que je présente dans les mêmes conditions que les deux précédentes, a trait au comité permanent de la politique et des programmes de langues officielles, dont le whip du parti libéral est un membre actif et distingué. La motion est la suivante: Que le 1er rapport du comité permanent mixte de la politique et des programmes de langues officielles, présenté à la Chambre le mercredi 29 mai 1985, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTION AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, les députés vont tous apprendre avec plaisir qu'on répond aujourd'hui aux questions nos 4, 243, 290, 301, 337, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 352, 353, 355, 356, 358 et 364.

[*Texte*]

LA CDC DATA SYSTEMS INC.

Question no 4—**M. Ellis:**

1. La société CDC Data Systems Inc. est-elle une filiale à part entière de la Corporation de développement du Canada et, dans l'affirmative, a-t-elle fait l'acquisition d'une participation majoritaire de 56 p. 100 dans la société Savin de Valhalla (New York) en 1982 et, dans l'affirmative, quel a été le prix d'achat total?

2. La société Savin avait-elle des problèmes financiers avant d'être achetée par la CDC Data Systems Inc. et, dans l'affirmative, *a*) de quelle nature, *b*) qu'a fait la société Savin pour les régler?

3. Quelle est la situation financière actuelle de la *a*) société Savin, *b*) CDC Data Systems Inc.?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): 1. D'après le rapport annuel de 1982, la CDC Data Systems Inc. est une filiale à part entière de la Corporation de développement du Canada (CDC). Au premier trimestre de 1982, elle a acheté 57 p. 100 des actions à droit de vote de la société Savin, au prix total de 75 millions de dollars (U.S.).

2. La Corporation de développement du Canada n'est ni agent de Sa Majesté, ni société d'État. Le commentaire 357 (dd) de Beauchesne, Règlement annoté et formulaire de la Chambre des communes, s'applique.

3. Voir partie 2. ci-haut.

LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

Question nº 243—**M. Boudria:**

1. Combien de personnes sont employées *a*) directement ou à contrat, *b*) à temps plein et à temps partiel au Bureau du premier ministre?

2. Combien prévoit-on que ces services coûteront par année au contribuable?

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. Au 31 janvier 1985: *a*) 14 personnes étaient employées à contrat; et *b*) 111 personnes étaient employées à temps plein.

2. Le coût annuel prévu pour les contribuables est de $4,623,336.

LES FONDS ACCORDÉS À DES CONSEILS DE TRIBUS DE L'ONTARIO

Question nº 290—**M. Parry:**

1. En 1984-1985, la région de l'Ontario du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-elle accordé des fonds à des conseils de tribu ou des groupes de bandes et, dans l'affirmative, lesquels?

2. A-t-on *a*) reçu, *b*) accepté, *c*) rejeté une demande de fonds du conseil de la tribu Shibogamau pour 1985-1986?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. En 1984-1985, le ministère a versé des fonds au Conseil tribal de la baie Georgienne, au Conseil tribal de Windigo, au Conseil tribal Kayahna, au Conseil tribal Petahbun et aux Chefs et aux conseils unis de l'île Manitoulin. Le Conseil tribal Kayahna n'a reçu des fonds qu'à des fins de développement économique.

2. Le ministère a reçu une demande de fonds du Conseil tribal Shibogama et en a discuté avec ce dernier. Comme il s'agit d'un nouveau groupement tribal, il n'a pas été possible d'engager des fonds avant d'avoir évalué les ressources disponibles.

LA LPPE—LE COÛT ADMINISTRATIF D'UN PRÊT

Question nº 301—**M. Gagliano:**

Quel est, pour l'institution prêteuse, le coût d'administration moyen d'un prêt effectué en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Le ministère ne possède aucune donnée spécifique sur le coût administratif moyen pour un prêt accordé en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises (LPPE) non plus que l'Association des banquiers canadiens. Les prêts accordés en vertu de la LPPE ne représentant que 1.5 p. 100 de l'actif des banques et 2.4 p. 100 des prêts bancaires à l'entreprise, leur coût relatif est évalué en fonction du coût moyen des autres prêts.

LE SOL RADIOACTIF CONTAMINÉ

Question nº 337—**M. Heap:**

1. Le gouvernement sait-il s'il y a du sol radioactif contaminé sur McClure Crescent, à Malvern (Ont.) et, dans l'affirmative, combien croit-on qu'il en coûterait pour l'excaver?

2. Le gouvernement a-t-il envisagé d'acheter les maisons des résidents qui y vivent et, dans l'affirmative, quel en serait le coût estimatif?

3. A ce jour, quel frais juridiques ont été assumés par *a*) le gouvernement, *b*) l'EACL lorsque l'on a essayé d'enlever le sol contaminé et de le transporter ailleurs et, dans chaque cas, combien en a-t-il coûté?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. Trente-neuf propriétés résidentielles de McClure Crescent, à Malvern en Ontario, contiennent un sol où les concentrations de radium sont un peu supérieures au rayonnement naturel normal pour la région. Le radium est un élément radioactif qui est présent dans une certaine mesure dans tous les sols.

Les frais d'excavation du sol et de réaménagement des propriétés touchées sont évalués à $552,000. Le coût de l'entreposage du sol (environ $400,000) sera supporté par la province conformément à une entente entre le Canada et l'Ontario.

2. La possibilité pour le gouvernement provincial ou fédéral d'acheter les maisons touchées a été analysée. L'achat des 39 propriétés directement touchées coûterait environ 2.7 millions de dollars. Cependant, cette mesure n'apaiserait pas les inquiétudes des propriétaires de terrains voisins non pollués. Un certain nombre d'entre eux ont entamé des procédures pour être dédommagés au même titre que les propriétaires directement touchés. L'achat des 104 maisons de McClure Crescent et de quatre propriétés adjacentes coûterait environ 8.1 millions de dollars. Encore là, certaines personnes pourraient avoir l'impression que la limite est trop rapprochée. Acheter toutes les maisons situées dans une zone équivalant en superficie à celle de l'entreposage temporaire du sol proposée par la province de l'Ontario coûterait des dizaines de millions de dollars.

3. *a*) et *b*) A ce jour, deux poursuites judiciaires ont été intentées relativement au terrain choisi pour entreposer le sol. La première a été intentée par les comtés de Essa et Tosoronto pour empêcher que le sol soit entreposé à la Base des Forces canadiennes de Borden en 1981. Les frais juridiques engagés par la Commission de contrôle de l'énergie atomique, instigatrice de cette mesure, se sont élevés à $5,000. De plus, on évalue à $2,000 le temps consacré par les représentants de la CCEA à défendre cette cause.

La Cour fédérale étudie actuellement une demande d'injonction au moyen de laquelle Waste Not Wanted Inc. cherche à empêcher l'Énergie atomique du Canada Ltée et le gouvernement fédéral d'entreposer le sol en question sur des terrains fournis par la province de l'Ontario et situés dans des secteurs peu peuplés de Scarborough, tel que prévu par une entente avec le gouvernement fédéral.

Les dépenses engagées par l'EACL et le gouvernement pour défendre cette cause s'élèvent à environ $250,000, sans compter le temps consacré par le personnel de l'EACL, d'EMR et du ministère de la Justice pour défendre cette cause.

LES RÉNOVATIONS À LA MAISON DE RADIO-CANADA À MONTRÉAL

Question nº 343—**M. Desrosiers:**

La Société Radio-Canada a-t-elle rénové récemment le dixième étage de l'édifice de la rue Dorchester, à Montréal et, dans l'affirmative, *a*) combien en a-t-il coûté au contribuable, *b*) qui a autorisé les travaux?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

Non. Il n'y a pas eu de «rénovations» au 10e étage de la Maison de Radio-Canada à Montréal. Il y a eu une opération routinière d'entretien. Le tapis de qualité commerciale qui s'y trouvait a une vie d'au plus dix années. Il avait en fait 13 ans et datait de l'ouverture de l'immeuble. Il était troué et dans un état pitoyable tel que le secteur responsable de la prévention des accidents avait indiqué que son remplacement devait être considéré comme prioritaire. La peinture n'avait pas été refaite depuis six ans et le revêtement de vinyle posé sur certains murs n'avait pas été changé depuis la construction de l'édifice. Les tuiles des plafonds n'étant plus manufacturées depuis sept ans, le plafond suspendu du 10e étage fut changé et les tuiles non détériorées récupérées pour permettre l'entretien d'autres secteurs de l'édifice.

a) le coût des travaux s'est élevé à $32,312.

b) Les travaux furent autorisés par la direction de l'ingénierie locale et la direction de l'administration locale.

RADIO-CANADA—LA RÉDUCTION DU PERSONNEL À MONTRÉAL

Question nº 344—**M. Desrosiers:**

La Société Radio-Canada a-t-elle procédé récemment à un remaniement de son personnel du Service d'ingénierie de la Côte Saint-Luc, à Montréal et, dans l'affirmative, *a*) combien d'employés ont été déménagés du (i) deuxième au troisième (ii) du troisième au deuxième étage, *b*) combien en a-t-il coûté au contribuable, *c*) a-t-on enfoui le réseau téléphonique sous les planchers et, dans l'affirmative, qui a autorisé les travaux et toute autre dépense connexe?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

Non. Mais les récentes coupures budgétaires ont entraîné, entre autres, une forte réduction du personnel du Service de la comptabilité du siège national de l'Ingénierie logé dans un autre édifice. La quasi-totalité du personnel restant de ce service a été relocalisé dans l'édifice de la Côte Saint-Luc et l'espace redistribué pour permettre le regroupement des services. Le fait d'avoir libéré des locaux dans l'autre édifice permettra à la Société d'épargner $325,000 sur le coût du loyer. *a*) (i) 12, (ii) 6.

b) Le coût des travaux de réaménagement des locaux s'élève à $288,000. Ce montant sera récupéré grâce à l'économie de $325,000 sur le loyer de l'édifice partiellement évacué.

c) Oui. L'enfouissement du réseau téléphonique, dont l'acquisition permettra au siège de l'Ingénierie d'économiser quelque $211,000 par année sur les coûts d'exploitation, a été effectué en réutilisant les conduits et caniveaux déjà en place. En tenant compte de cette économie, le système sera payé en un peu plus de trois ans. Les travaux ont été réalisés dans le cadre d'ordres d'exécution signés par les membres de la haute direction dûment autorisés à signer de tels documents à la Société Radio-Canada.

RADIO-CANADA—LE SERVICE D'INGÉNIERIE À MONTRÉAL

Question nº 345—**M. Desrosiers:**

a) Le directeur des Services du bâtiment, *b*) l'ingénieur en chef de la section Électricité, *c*) l'ingénieur en chef de la section Mécanique, *d*) l'architecte en chef du Service du bâtiment, *e*) l'architecte principal de la section Bâtiment, *f*) l'ingénieur principal de la section Bâtiment, *g*) le surveillant de la section Mécanique du Service d'ingénierie, tous logés à l'édifice de la Côte Saint-Luc, à Montréal, est-il (i) bilingue (ii) unilingue et les intéressés ont-ils tous un adjoint?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

Le siège de l'Ingénierie tente d'assurer une relève bilingue et les titulaires des quatre postes de professionnels qu'elle a comblés depuis 1983 au service du bâtiment sont tous bilingues. Seul le directeur du Service du bâtiment *a*) est secondé par un directeur adjoint bilingue. Aucun des titulaires des autres postes énumérés n'a d'adjoint. Un des trois architectes principaux du service du bâtiment *e*) est bilingue. Les autres titulaires ne le sont pas. La plupart des titulaires de ces postes sont des employés de longue date et occupent leurs fonctions actuelles depuis en moyenne 10 ans. Certains d'entre eux sont appelés à prendre leur retraite dans un proche avenir.

RADIO-CANADA—LES RAPPORTS SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Question nº 346—**M. Desrosiers:**

La Société Radio-Canada loue-t-elle un avion pour diffuser des rapports sur la circulation routière dans la région de Montréal et, dans l'affirmative, *a*) de quel type, *b*) qui en est propriétaire, *c*) un contrat de location ou autre a-t-il été conclu entre les deux parties et, dans l'affirmative, quelles en sont les dates (i) d'entrée en vigueur (ii) d'expiration, *d*) a-t-on procédé à un appel d'offres public et, dans l'affirmative, quand et de quelle manière, *e*) quel est le coût de location de l'appareil?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

Oui. Les services de la radio française à Montréal, comme c'est le cas pour de nombreux autres radiodiffuseurs, louent un avion pour diffuser les rapports sur la cirulation routière cinq jours par semaine dans la région de Montréal.

a) L'appareil est un Cessna—modèle RG-117 Cardinal.

b) Andrair Aviation.

c) Le contrat a été signé le 3 septembre 1984 et est valide jusqu'à la fin d'août 1985.

d) Oui, il y a eu un appel d'offres pendant l'été 1982. Le contrat a été renouvelé par la suite.

e) $78,408 pour l'année en cours.

RADIO-CANADA—LA CONSTRUCTION D'UNE RAMPE AU STUDIO 42

Question nº 347—**M. Desrosiers:**

La Société Radio-Canada a-t-elle accordé un contrat de construction d'une rampe de prolongement pour les personnes handicapées à son Studio 42, à Montréal et, dans l'affirmative, *a*) a-t-on procédé à un appel d'offres, *b*) à qui a-t-on adjugé le contrat, *c*) quel en est le coût, *d*) a-t-on construit des salles de toilettes?

Questions au Feuilleton

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

Non. La Société Radio-Canada a fait construire par son propre personnel une rampe permettant aux personnes handicapées l'accès au Studio 42.

a), *b*) et *c*) Ne s'appliquent pas.

d) Non. La Société ne prévoit pas non plus aménager des toilettes spécialement pour le Studio 42 étant donné qu'il y en a déjà à proximité et qu'elles peuvent recevoir les personnes handicapées.

RADIO-CANADA—LES ORDINATEURS

Question nº 348—**M. Desrosiers:**

La Société Radio-Canada a-t-elle fourni des ordinateurs à ses réalisateurs du réseau français de radio et de télévision et, dans l'affirmative, *a*) a-t-on procédé à un appel d'offres public, *b*) à qui a-t-on adjugé le contrat de (i) vente (ii) service, *c*) quel est le coût d'achat de chaque ordinateur, *d*) combien d'ordinateurs la Société a-t-elle achetés?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

Non. Mais la Société Radio-Canada à Montréal, comme beaucoup d'autres radiodiffuseurs, utilise un ordinateur central pour la préparation et la mise en ondes de ses émissions.

RADIO-CANADA—LES DÉCORS RÉUTILISABLES

Question nº 349—**M. Desrosiers:**

La Société Radio-Canada à Montréal brûle-t-elle ou détruit-elle ses décors après usage et, dans l'affirmative, quel budget a-t-on prévu à cette fin au cours des années financières *a*) 1983-1984, *b*) 1984-1985, *c*) 1985-1986?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

Les décors réutilisables sont gardés et entreposés. Certains éléments scéniques, comme les meubles et les accessoires qui n'ont pas servi depuis longtemps et qui ne semblent pas devoir servir à court ou à moyen terme, sont vendus. Il est toutefois plus économique de détruire les décors non-réutilisables et non-vendables que de les entreposer. Les éléments réutilisables de ces décors, comme les portes, les poignées, les pentures, les armoires et comptoirs de cuisine, les fenêtres, les escaliers, les tuiles de plancher, les rideaux et tentures, les toiles de fond, les cycloramas, les plate-formes d'orchestres, etc. sont récupérés et entreposés.

a), *b*) et *c*) Aucun crédit n'est prévu spécifiquement pour la destruction d'éléments.

RADIO-CANADA—«LE CHEZ-NOUS DES ARTISTES»

Question nº 352—**M. Desrosiers:**

1. Quels ont été les coûts de *a*) production, *b*) réalisation, *c*) distribution du spectacle de gala Le Chez-nous des artistes, le 16 décembre 1984?

2. Combien d'artistes ont pris part au gala à la Place des Arts?

3. A-t-on versé le même cachet à tous les artistes et avait-il été entendu, verbalement ou par écrit, entre la Société et les artistes que leurs cachets seraient versés intégralement à La Maison des Artistes, organisme à but non lucratif?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

1. *a*), *b*) et *c*) Les frais d'émissions ne sont pas ventilés de cette façon. Les coûts de cette émission spéciale se répartissent comme suit:

Cachets des artistes et autres frais directs	$476,618
Frais indirects	$234,064

2. Il y a eu 211 artistes.

3. Non. Les cachets versés à chacun étaient conformes au rôle joué pendant le gala et respectaient les normes de l'Union des artistes. Tous les artistes approchés pour participer au Chez-nous des artistes ont été invités verbalement à verser leur cachet à la Fondation du Chez-nous des artistes.

RADIO-CANADA—LE RÉSEAU FRANÇAIS DE TÉLÉVISION

Question nº 353—**M. Desrosiers:**

Qui est directeur de la programmation du réseau français de télévision de la Société Radio-Canada et s'agit-il d'un poste permanent à plein temps?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

Il n'y a plus, à proprement parler, de directeur des programmes du réseau français de télévision. Ce poste a été aboli en avril 1985 et la télévision française s'est dotée d'une nouvelle structure administrative qui a eu pour effet de réduire les paliers hiérarchiques.

RADIO-CANADA—LE COMITÉ DE LECTURE

Question nº 355—**M. Desrosiers:**

La Société Radio-Canada a-t-elle un comité de lecture anonyme et, dans l'affirmative, *a*) ses membres sont-ils des employés permanents ou contractuels, *b*) ont-ils un bureau à la Société ou travaillent-ils chez eux?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

Non. Depuis plusieurs années, différentes personnes sont chargées de l'appréciation des textes qui sont soumis aux réseaux français de la Société à Montréal, notamment au Service des émissions dramatiques et au Service des textes. Lorsque la télévision ou la radio française organise un concours d'œuvres dramatiques, Radio-Canada fait appel à des écrivains et à des comédiens comme membres du jury. Les affaires courantes sont traitées à l'intérieur de la Maison par le personnel des services concernés.

RADIO-CANADA—LE SERVICE DES VARIÉTÉS ET LE SERVICE DES DRAMATIQUES

Question nº 356—**M. Desrosiers:**

Le directeur du service des *a*) variétés, *b*) dramatiques du réseau français de télévision de la Société Radio-Canada est-il un employé permanent ou contractuel et, dans ce dernier cas, (i) quand son présent contrat doit-il expirer, (ii) la Société a-t-elle l'intention de renouveler le contrat, (iii) a-t-il informé la Société s'il serait intéressé ou non à renouveler le contrat?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

Le chef du service des émissions de variétés ainsi que le chef des émissions dramatiques du réseau français de télévision sont tous deux des employés permanents de la Société Radio-Canada.

RADIO-CANADA—L'ÉMISSION *AVIS DE RECHERCHE*

Question nº 358—**M. Desrosiers:**

La Société Radio-Canada a-t-elle affecté plus d'un réalisateur à la réalisation de l'émission quotidienne *Avis de recherche*?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

Avis de recherche est une émission quotidienne produite cinq fois par semaine pendant 39 semaines pour un total de 195 émissions. Pour assurer la bonne marche de cette série d'émissions qui comprend des éléments en studio ainsi que des insertions filmées en extérieurs, l'équipe se compose d'un réalisateur, d'un réalisateur-coordonnateur et de deux assistants-réalisateurs. En plus de réaliser certaines émissions, le réalisateur-coordonnateur doit planifier des semaines à l'avance les personnes invitées à participer à l'émission.

CONSCIENCE CANADA INC.

Question nº 364—**M. de Jong:**

1. L'organisme Conscience Canada a-t-il demandé au ministère du Revenu national d'être reconnu comme organisme de charité et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) la demande a-t-elle été approuvée et sinon, pourquoi?

2. Y a-t-il des groupes qui, pour des raisons de conscience, ont été exemptés de payer l'impôt sur le revenu?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): 1. *a*) Conscience Canada Inc. a demandé d'être reconnu comme organisme de charité le 22 décembre 1983.

b) La demande de l'organisme n'a pas été approuvée, parce que le ministère était d'avis que ses ressources n'étaient pas exclusivement consacrées à des activités charitables comme le prévoit la Loi de l'impôt sur le revenu. Conscience Canada Inc. a porté la décision du ministère en appel.

2. On ne m'a signalé aucun cas où des groupes ont été exemptés de payer de l'impôt pour des raisons de conscience.

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur le Président, je voudrais que les autres questions soient reportées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais que le secrétaire parlementaire me dise pourquoi le gouvernement ne veut pas répondre à une question fort simple que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 28 février 1985. Il y a également une autre question dans laquelle je demande si le premier ministre (M. Mulroney) s'est effectivement rendu en Jamaïque le 6 mars 1985, et d'autres du même genre. J'imagine que cette affaire gêne terriblement le gouvernement, mais il doit sûrement exister un moyen pour ce dernier de répondre aux questions nºs 394, 400, 388 et 313 qui sont inscrites en mon nom. Pourquoi le gouvernement n'y répond-il pas?

M. Dick: Le gouvernement sera certainement ravi de répondre à ces questions et il le fera. L'ennui jusqu'à présent est que ce député nous a posé un grand nombre de questions parfaitement sottes.

Mr. Boudria: Les Canadiens ont le droit d'en connaître la réponse.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Voilà une observation qui fait monter la moutarde au nez de notre côté. Le secrétaire parlementaire se tirait fort honorablement d'affaires, jusqu'à ce qu'il fasse cette observation ridicule.

M. le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 9 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre de considérer la question nº 9 comme ayant été transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES MISES EN CHANTIER

Question nº 9—**Mme Copps:**

1. Combien de mises en chantier prévoit-on au cours du quatrième trimestre de 1984 par *a*) province, *b*) type de logement, *c*) ville?

2. Combien de mises en chantier ont été financées par la SCHL au cours des trois premiers trimestres de 1984 par *a*) province, *b*) type de logement, *c*) ville?

3. Quel a été le prix d'achat moyen de chaque logement financé par la SCHL par *a*) province, *b*) type de logement, *c*) ville?

4. Combien de logements subventionnés a-t-on construits au cours des trois premiers trimestres de 1984 par *a*) province, *b*) type de logement, *c*) ville?

5. Combien de logements subventionnés a-t-on approuvés pour le quatrième trimestre de 1984 par *a*) province, *b*) type de logement, *c*) ville?

6. Combien prévoit-on de mises en chantier en 1985 par *a*) province, *b*) type de logement, *c*) ville?

7. Comment répartira-t-on les logements publics subventionnés en 1985 par *a*) province, *b*) type de logement, *c*) ville, *d*) logement locatif, *e*) grandeur?

8. *a*) Combien de logements temporaires sont disponibles au Canada par (i) province (ii) ville, *b*) combien ont été subventionnés par (i) le gouvernement (ii) les provinces (iii) les municipalités?

9. Par province et par ville, combien de logements temporaires ont été ou seront subventionnés par la SCHL *a*) en 1983, *b*) au cours du quatrième trimestre de 1984, *c*) au cours du premier trimestre de 1985?

10. Au cours du quatrième trimestre de 1984 et du premier de 1985, combien de logements locatifs la SCHL financera-t-elle?

11. Par province et par ville, combien de logements locatifs financés par la SCHL seront *a*) subventionnés, *b*) réservés aux personnes âgées?

12. Des mises en chantier prévues au cours du quatrième trimestre de 1984 et de 1985 remplaceront-elles des logements existants et, le cas échéant, *a*) combien, *b*) les occupants seront-ils déménagés dans des logements financés par la SCHL et, le cas échéant, combien?

13. Par province et par ville, combien de logements coopératifs la SCHL affectera-t-elle?

14. Depuis 1974, quel a été le revenu moyen des personnes habitant des coopératives d'habitation par *a*) province, *b*) ville, *c*) type de logement?

15. Combien de personnes habitant une coopérative d'habitation financée par la SCHL possèdent une autre résidence par *a*) province, *b*) ville, *c*) type de résidence?

16. *a*) Combien de personnes n'ont pas payé leur hypothèque au cours du quatrième trimestre de 1984 par (i) province (ii) ville (iii) nombre de membres de la famille, *b*) de quelle aide ces personnes disposent-elles à l'heure actuelle?

17. Combien de logements financés par la SCHL sont présentement à la disposition des autochtones du Canada par *a*) province, *b*) type de logement?

18. Combien de logements financés par la SCHL sont présentement à la disposition des personnes handicapées par *a*) province, *b*) ville, *c*) type de logement?

19. Combien de nouveaux logements ont été ou seront financés par la SCHL dans Hamilton-Est en 1984 et 1985?

(Le document est déposé.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise: Que le projet de loi C-25, tendant à modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, quand nous nous sommes interrompus pour passer à la période des questions, je parlais du projet de loi C-25. Je précisais que l'amendement à l'article 8 proposé par le ministre détruisait l'harmonie qui existait entre les producteurs, les quatre provinces et le gouvernement fédéral, qui s'étaient mis d'accord sur une entente tripartite de stabilisation dans le secteur de la viande rouge.

Les producteurs m'ont dit que l'amendement à l'article 8 les plongeait dans la perplexité la plus totale. Celui-ci supprime la disposition selon laquelle les gouvernemetns provinciaux doivent mettre fin à tout programme existant de stabilisation lorsqu'ils participent au programme tripartite de stabilisation. L'amendement du ministre ne semble pas avoir levé les inquiétudes des producteurs des Maritimes, du Québec et de la Colombie-Britannique.

Ce projet de loi n'exploite pas l'harmonie qui existait entre ces quatre provinces. En fait, un représentant de l'Association canadienne des éleveurs de bétail avec lequel je discutais hier me disait que les producteurs ne comprennent strictement rien à cet amendement et ne l'appuieront pas à ce stade parce qu'ils ne le comprennent pas. Le ministre a vraiment fait ce qu'il pouvait faire de pire.

Un autre problème préoccupe énormément le comité. D'après les interventions d'organisations comme le Conseil canadien du porc, le gouvernement de l'Alberta et d'autres gouvernements provinciaux, les parties à l'entente initiale souhaitent que le projet de loi soit adopté tel qu'il a été présenté. Non seulement le ministre sème la confusion, mais il n'a pas répondu à l'attente des provinces Maritimes qui lui demandaient de mettre sur pied un programme de subvention au transport des grains de provende ainsi qu'un programme leur permettant de devenir autonomes à court terme en matière de provendes. Ce sont là de sérieuses préoccupations, monsieur le Président.

• (1710)

Le ministre a dit que ce projeet de loi nous permettrait de résoudre nos problèmes commerciaux avec les États-Unis. Lorsqu'il a comparu devant le comité, le ministre a déclaré que le secrétaire américain de l'Agriculture, John Block, s'était renforcé dans sa position lors de ses rencontres avec lui au printemps lorsque ce projet de loi était à l'étude. Il s'agit de savoir si les paiements de stabilisation effectués en vertu d'une entente tripartite sont ou non assujettis à un droit compensateur. Le droit actuellement en vigueur doit apparemment être confirmé le 25 de ce mois. La plupart de ces paiements sont assujettis au droit compensateur des États-Unis.

Il y a lieu de se demander comment les paiements de stabilisation prévus en mesure d'une entente tripartite peuvent être intéressants s'ils font l'objet d'un droit compensateur. A mon avis, le ministre doit se préparer à aller à Washington pour négocier avec le secrétaire de l'Agriculture. Si des ententes tripartites sont mises en vigueur à l'avenir, elles ne devront pas être assujetties à des droits compensateurs, au risque de rendre tout à fait inutiles les dispositions de ce projet de loi et tout ce débat.

Il existe de nombreuses barrières non tarifaires. D'après mes renseignements, ces derniers jours, deux ou trois autres chargements de bovins canadiens destinés aux États-Unis ont été refusés, en vertu de procédures techniques que certains États utilisent et qui sont parfaitement illégales, à ma connaissance. Ces dernières semaines, une trentaine de chargements de bovins en provenance des États-Unis sont arrivés sur le marché de Toronto. Nous devons demander à notre partenaire commercial si ce libre échange est une réalité ou si le ministre et le gouvernement ont parlé d'un libre échange à sens unique. Au cours de l'étude en comité, le ministre s'est reporté à plusieurs reprises à un article paru dans le *Free Press* de London le 17 juin, dans lequel on rapporte les remarques suivantes, qu'il aurait faites aux agriculteurs canadiens, au sujet de toute la question des droits compensateurs et des paiements de stabilisation:

> La meilleure solution serait, semble-t-il, un régime de stabilisation appliqué par le gouvernement mais entièrement financé par les agriculteurs désireux d'y participer.

C'est le dernier paragraphe de l'article.

J'espère bien que le ministre n'a pas pour politique de charger le gouvernement d'appliquer le programme sans y participer financièrement. Je ne sais pas pourquoi il s'est reporté à plusieurs reprises à cet article. Ce n'est pas la politique du gouvernement. Le gouvernement n'a pas l'intention de faire assumer tous les paiements de stabilisation par le gouvernement fédéral.

M. Wise: Lisez-nous le premier paragraphe.

M. Foster: J'entends le ministre parler du premier paragraphe de cet article.

M. Wise: Veuillez nous le lire, je vous prie.

M. Foster: Au cours de l'étude en comité, le ministre a déclaré à plusieurs reprises que les agriculteurs allaient financer tous les paiements de stabilisation. Je pensais que nous avions besoin d'un programme de compensation des pertes auquel participeraient les gouvernements fédéral et provinciaux en vue d'aider les producteurs en difficulté. En même temps, le ministre a parlé à maintes reprises, même pendant l'étude du projet de loi, de la mise sur pied possible d'un programme de stabilisation tripartite approuvé par quatre provinces. Il a mentionné également la création éventuelle d'un organisme national de commercialisation du porc. Ces recommandations faites au cours du débat sur le programme de stabilisation ne font qu'embrouiller les choses.

On trouve dans le projet de loi des dispositions rétroactives relatives aux paiements qui ne sont pas faits pendant la campagne agricole. Ce projet de loi serait très avantageux pour des associations comme l'association des producteurs de betterave sucrière de l'Alberta qui ont été mis à très rude épreuve cette année. C'est la première fois en 65 ans qu'ils n'ont pas pu produire; la sucrerie ne marchera pas et les betteraves ne seront pas semées. Ce projet instaure des versements rétroactifs lorsqu'on cultive une denrée une année, pour la commercialiser l'année suivante, et lorsque les versements sont effectués à la fin de l'année ou au cours des années ultérieures. Ces dispositions se trouvent dans ce projet de loi, et elles en constituent une partie importante.

Le ministre n'était malheureusement pas disposé pendant son étude en comité à promettre de verser les 10 ou 12 millions de dollars dus à l'association des producteurs de betterave sucrière de l'Alberta, ce qui est très regrettable, parce qu'ils ont beaucoup souffert. Les producteurs se demandent vraiment si on pourra se servir ou si on se servira effectivement de cette mesure législative. Il faut la situer dans le contexte de la situation agricole en général.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a avoué cet après-midi qu'il ignorait tout de la situation financière actuelle des agriculteurs canadiens. En janvier, il a présenté un Livre blanc sur les questions fiscales agricoles. Dans ce document, le ministre brossait un tableau trop optimiste de la situation agricole. Il y signalait que les agriculteurs gagnaient deux fois plus que le Canadien moyen, mais qu'ils payaient le quart en impôts alors qu'ils auraient dû en payer huit fois plus. J'ai demandé au ministre s'il allait accorder une exemption sur la taxe sur l'essence qui doit entrer en vigueur le 3 septembre, rétablissant ainsi à peu près la moitié de la taxe d'accise supprimée l'automne dernier; lorsqu'il aura imposé la taxe le 1er janvier 1987, la sitution sera encore pire.

Il est vraiment regrettable que le ministre des Finances ne semble pas se rendre compte des problèmes qu'il suscite en déposant un budget. Il se met à introduire un certain nombre de mesures, mais il ne se rend pas compte de l'angoisse, des craintes et des difficultés que connaissent les agriculteurs.

Le comité des finances a vivement recommandé d'instaurer un grand programme d'obligations agricoles, ce qui aurait établi des taux d'intérêt à long terme de seulement 8 p. 100 pour plusieurs années. Poutant, de toute apparence, le ministre de l'Agriculture (M. Wise), n'est par parvenu à convaincre le ministre des Finances d'instaurer des programmes constructifs visant à aider les agriculteurs qui sont dans une situation financière inquiétante.

• (1720)

J'aimerais mentionner une résolution qui a été adoptée par le bureau de la Fédération ontarienne de l'agriculture et d'après laquelle le gouvernement a trahi les agriculteurs canadiens, n'a pas tenu compte de ses recommandations et de la consultation, et ne s'est pas arrêté aux besoins véritables des agriculteurs. Il me semble que le gouvernement aurait dû faire un peu plus pour donner des paiements rétroactifs dans le cadre du programme de stabilisation. Les betteraviers de l'Alberta vont être admissibles après l'adoption du projet de loi, pourtant le ministre ne veut pas faire ces paiements même si le comité plénier en a parlé.

Le ministre a promis une ère nouvelle en agriculture. Beaucoup de gens se préoccupent beaucoup au sujet de la nouvelle ère tripartite. Si nous nous tournons vers le document intitulé: Une nouvelle direction pour le Canada, qui a été déposé seulement l'automne dernier, en particulier au chapitre qui concerne l'agriculture, nous constatons que l'État fédéral va se retirer de beaucoup de programmes de soutien et de stabilisation auxquels il participe actuellement. Par exemple, en page 60, il est dit que sur un budget de 1.35 milliard de dollars, Agriculture Canada consacre 700 millions environ au soutien des prix et des revenus. Il est dit notamment:

> Le gouvernement fédéral doit reconsidérer sa participation dans ce secteur pour s'assurer qu'elle vise à maintenir au Canada une agriculture forte, efficace et compétitive, et tient compte de ses défis particuliers. Il importera de déterminer si les programmes existants de soutien des prix et des revenus sont encore appropriés à la conjoncture actuelle et de s'assurer qu'ils ne sont pas une cause d'inefficacité structurelle dans le secteur.

La phrase clé est la suivante, qui dit:

> La nouvelle approche tripartite de la stabilisation des prix de la viande rouge fournit un bon exemple de la façon dont les deux paliers de gouvernement et les producteurs peuvent collaborer pour améliorer les mécanismes antérieurs.

Est-ce que le gouvernement fédéral envisage la possibilité d'avoir des programmes d'assurance-récolte au lieu de programmes État fédéral-producteurs, que les provinces administreraient? Projette-t-il dans le cadre de la législation de stabilisation tripartite de faire payer par les gouvernements provinciaux un tiers du coût de l'assurance-récolte? Projette-t-il de faire payer par ces derniers un tiers du coût du Programme de stabilisation des prix du grain de l'Ouest? Projette-t-il de faire payer par ces mêmes gouvernements et les producteurs un tiers chacun du coût du programme de stabilisation des prix laitiers? Au total, le programme de soutien de l'industrie laitière devrait coûter quelque 300 millions de dollars.

Une nouvelle direction pour le Canada, sous le gouvernement conservateur, donne à penser que le gouvernement songe à un arrangement tripartite. Dans ce cas, ce sera une grande révélation pour les producteurs et les gouvernements provinciaux à court d'argent. Par exemple, s'ils avaient chacun à cotiser 100 millions de dollars dans le cadre du programme de soutien de l'industrie laitière, ce ne serait pas seulement une

grande révélation. Je me demande si c'est cela que veut le ministre de l'Agriculture (M. Wise).

Le budget prévoit que les dépenses du ministère de l'Agriculture diminueront de 50 millions de dollars par année durant les cinq prochaines années. D'après ce que j'ai lu dans *Une nouvelle direction pour le Canada,* je présume que cette économie se fera à même les 700 millions consacrés au soutien des prix et des revenus.

Il règne une grande incertitude dans le monde agricole quant à savoir si les modifications proposées par le ministre permettront de lancer le programme de soutien des prix de la viande rouge. En fait, le projet de loi ne répond pas aux inquiétudes des provinces Maritimes ou du Québec. Nous devrions non seulement nous préoccuper des problèmes immédiats du secteur de la viande rouge, mais nous interroger sur l'opportunité pour le ministre et son gouvernement d'exiger des producteurs et des gouvernements provinciaux qu'ils paient de part et d'autre le tiers des coûts des programmes de stabilisation des prix de nombreuses autres denrées qui étaient jusqu'à présent absorbés en totalité ou en grande partie par le gouvernement fédéral.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député d'Algoma (M. Foster)—Le commerce extérieur—L'exportation d'acier aux États-Unis. *b*) On demande d'établir un système de surveillance; l'honorable député de Gander-Twillingate (M. Baker)—Les aéroports—L'affectation d'agents de la GRC aux aéroports; l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)—La Constitution—Le jugement prononcé par la Cour suprême. *b*) Les consultations avec le gouvernement manitobain et la Société franco-manitobaine—La position du gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise: Que le projet de loi C-25, tendant à modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, comme nous en arrivons à la fin du débat de ce projet de loi, je voudrais résumer la position de mon parti. Nous débattons depuis plusieurs semaines une modification que l'on propose d'apporter à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, loi qui existe depuis 1957-1958. Cette loi avait été promulguée pour satisfaire à un besoin exprimé depuis des années par les agriculteurs, à savoir la nécessité d'établir des programmes qui leur permettent de subsister en dépit des énormes variations qui marquent la production et les prix agricoles.

Nous, au Canada, avons abordé cette question de deux points de vue. Pour certains produits, nous avons offert de présenter une loi établissant un office national de commercialisation. Les denrées que nous produisons, sauf celles qui relèvent de la Commission canadienne du blé ou des réseaux nationaux de gestion des approvisionnements et de commercialisation, ont pour la plupart été soustraits aux dispositions de cette loi. Par exemple, un producteur de viande rouge ne peut sciemment établir un office national de commercialisation de la viande parce que la loi-cadre ne prévoit rien en ce sens pour les producteurs de bœuf ou de porc. Comme autre possibilité, les gouvernements offraient dans le passé des programmes de stabilisation des prix agricoles en vertu desquels on établissait une moyenne des prix pour une période de cinq ans et on garantissait aux producteurs environ 90 p. 100 de cette moyenne flottante.

Cet ensemble de modifications découle de plusieurs initiatives qui ont été prises à l'extérieur de la Chambre. La première visait les produits désignés. Je dois dire qu'il y a deux catégories de produits aux termes de la loi. Il y a des agriculteurs qui se rendent compte qu'il y a des produits nommés, pour lesquels le programme et la formule de stabilisation sont automatiques, et des produits désignés, qui sont en général de production moins courante et que le ministre a le pouvoir discrétionnaire de désigner comme produits. Le ministre peut décider du montant du versement à effectuer pour tel ou tel produit au cours d'une période donnée. Cela a soulevé des problèmes, car l'ancienne loi prévoyait que les versements seraient fixés en fonction des prix de la dernière année. Comme des problèmes juridiques se sont posés, on a apporté une légère modification de façon que l'année soit rétroactive et que les versements puissent être effectués en toute légalité.

• (1730)

Ces amendements ont allongé et diversifié la liste des produits, mais s'il faut en croire le ministre et certains témoins, le projet de loi, vise surtout à rassurer certains groupes d'agriculteurs qui craignent que si certains gouvernements provinciaux subventionnent certains de leurs produits agricoles, cela n'aboutisse à la balkanisation de l'agriculture. Même si ce subventionnement est compatible avec la constitution, il ne manque pas de susciter des problèmes au niveau du commerce interprovincial. Ces groupes d'agriculteurs ont de nouvelles raisons de s'en inquiéter depuis que nos partenaires commerciaux ont commencé à se plaindre de nos mesures de stabilisation. Ainsi, les États-Unis, par l'entremise de leur département du commerce, ont décidé de frapper notre viande de porc d'un droit compensateur de 5.5c. la livre, et nos porcs vivants d'un droit compensateur de 4.4c. la livre.

Le gouvernement cherche à justifier les changements qu'il veut apporter à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles en disant que si les agriculteurs canadiens ne participent qu'à un seul programme national de stabilisation des prix, les Américains, pour des motifs encore inexpliqués, vont renoncer à ces droits compensateurs.

Cependant, nous tenons à signaler, comme l'ont déjà fait les témoins qui ont participé à l'examen de ce projet de loi, que les Américains ont pris ces mesures de rétorsion à cause aussi bien des programmes provinciaux que des programmes fédéraux. Les programmes fédéraux ne jouissent donc d'aucune protection spéciale. Je pense que nous nous berçons d'illusions si nous pensons que ces changements vont amener les Américains à changer d'attitude à propos de la viande du porc. S'ils y voyaient un intérêt, ils pourraient bien s'aviser d'imposer des droits compensateurs dès l'instant où nous mettrons en œuvre un programme de stabilisation des prix du bœuf, selon les pressions que les producteurs américains pourraient exercer sur leur gouvernement. Les États-Unis disposent de moyens d'agir beaucoup plus rapides que la plupart des autres pays. En quelques mois, ils sont en effet parvenus à imposer des droits compensateurs sur le porc, et ils pourraient, je pense, agir tout aussi rapidement dans le cas du bœuf si les éleveurs américains estimaient que leur propre marché est en péril.

Au comité, bien des éleveurs de porcs sont venus se plaindre, parce qu'ils pensaient que nous avions avec les États-Unis un accord de libre échange sur cette denrée. Il n'y a pas si longtemps le Canada importait des États-Unis de 14 à 15 p. 100 de toute la viande de porc que nous consommions. Même s'il y avait peut-être certains grognements, nous nous rendions compte que nous avions conclu un accord de libre-échange avec les États-Unis et que si nous voulions qu'il rime à quelque chose nous devions accepter leur porc lorsque leur produit était mois cher que le nôtre et pouvait donc se vendre sur le marché canadien. Par contre, lorsque les choses ont été inversées, et que les producteurs canadiens ont réussi à prendre moins de 3 p. 100 du marché américain, nos voisins du Sud ont imposé un droit compensateur, afin d'enrayer l'entrée de porc canadien sur leur marché.

Il est très difficile de trouver cela juste quand, en vertu de l'accord de libre-échange que nous avons conclu avec les États-Unis, nous sommes disposés à accepter que les Américains approvisionnent de 14 à 15 p. 100 de notre marché, alors qu'ils prennent unilatéralement des mesures contre nous lorsque nous nous emparons de 2 à 3 p. 100 de leur marché. Cette situation a entraîné beaucoup de frustration et il y avait donc deux points de vue différents—en fait, il devait probablement y avoir plus que deux points de vue différents, mais bien deux écoles de pensée distinctes.

Je veux signaler que suite à la formule que le Canada a adoptée pour ces programmes de stabilisation, lorsque nous connaissons une montée rapide de l'inflation qui n'est pas suivie par le marché, comme cela s'est passé dans le cas de la viande rouge, la proportion de 90 p. 100 de la moyenne sur cinq ans ne fait rien pour stabiliser le secteur. Cela n'empêche absolument pas les producteurs de faire faillite.

A la fin des années 1970, les taux d'intérêt ont pratiquement triplé, les prix énergétiques ont triplé et beaucoup d'autres coûts de production ont également augmenté très rapidement, mais le prix du bœuf et du porc n'a augmenté que très peu par rapport à l'accroissement des coûts. Donc, ce renchérisement, soit 90 p. 100 de la moyenne sur le marché au cours des cinq dernières années, a été bien loin de permettre aux producteurs de rentrer dans leurs frais. Ainsi, beaucoup de provinces, afin de maintenir la production et pour venir en aide aux agriculteurs, ont mis sur pied des programmes de stabilisation tripartites basés sur les coûts de production plutôt que sur les prix du marché. Ils ont mis à l'essai, et avec succès, selon moi, une formule basée sur les coûts. Ils ont lancé des programmes en vertu desquels les producteurs pouvaient recouvrer tous leurs coûts en espèces et une partie de leurs coûts d'amortissement chaque année par le biais d'un programme financé à moitié environ par les producteurs, l'autre moitié incombant aux provinces.

Beaucoup des producteurs qui ont profité de ces programmes, ont réclamé que des programmes basés sur les coûts comme ceux-là soient mis en œuvre au niveau national et que les cotisations soient versées par les agriculteurs, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Ces propositions semblent avoir été rejetées dans une large mesure par le gouvernement. On parle de coûts dans la nouvelle formule, mais ils ne sont utilisés que pour en arriver à un facteur ou à un indice qui fait partie du calcul.

Les coûts ne seront pas la principale raison justifiant un paiement dans le cadre du programme qu'on nous offre. Le gouvernement a fait un pas en ce sens, puisque les coûts font maintenant partie de la formule, mais il s'agit encore fondamentalement d'un progrmme en fonction du marché. Lorsque les prix sur le marché sont inférieurs aux coûts de production, on en arrive simplement à une situation telle que de nombreux producteurs qui ont témoigné devant nous ont affirmé que le programme stabilisait la pauvreté ou les faillites.

Au cours des audiences, nous avons également été témoins de certaines modifications au lexique politique et de nouvelles définitions qui, je l'espère, n'entreront pas dans le dictionnaire politique de notre pays, car avant ces changements, certaines provinces essayaient d'en arriver à un accord tripartite leur convenant, ainsi qu'au gouvernement fédéral et à certaines associations agricoles. Rappelez-vous, monsieur le Président, qu'il s'agit d'une confédération qui est fière d'avoir survécu avec 10 provinces distinctes et deux territoires pendant plus d'un siècle et de reconnaître qu'il est nécessaire d'admettre certaines différences selon les régions au Canada.

• (1740)

En dépit de cela, nous avons commencé à entendre le point de vue des provinces majoritaires qui, si l'on comprend bien le lexique, sont les quatre provinces qui produisent le plus de bétail, et ensuite, nous avons entendu les provinces minoritaires qui sont les six provinces où il y a le plus d'agriculteurs. En fin de compte, d'après moi, nous avons fini par entendre le point de vue des éleveurs de bétail plutôt que celui des agriculteurs.

Le ministre a voulu présenter quelques amendements qu'il estimait aptes à régler certains problèmes. Je ne pouvais accepter l'amendement principal de sorte que j'ai voté contre en comité. Je voudrais vous en parler pendant quelques instants, car je pense qu'il ne correspond pas du tout au principe d'un programme tripartite.

A la lecture du projet initial, la plupart d'entre nous ont cru qu'un programme tripartite serait constitué d'un cadre qui permettrait aux producteurs, aux provinces et au gouvernement fédéral de se rencontrer, de négocier et de discuter pour

en arriver à un projet de programme de stabilisation qui inclurait certaines denrées qu'on retrouve dans les provinces participantes. Le gouvernement fédéral aurait versé le tiers des primes. Pourtant, le principal amendement présenté par le ministre qui voulait, nous a-t-on dit, régler les problèmes des provinces dites minoritaires, proposait quelque chose de différent. Dans sa version initiale à la deuxième lecture à la Chambre, le projet de loi autorisait la tenue de discussions tripartites, mais le ministre a trouvé une solution qui, d'après lui, réglerait tout. Je vais vous lire la teneur de cet amendement afin que vous puissiez en juger vous-même, monsieur le Président. Le voici:

Le Ministre ne peut conclure un accord avec une province à l'égard d'un produit agricole que si, à mon avis, les conditions suivantes se présentent:

a) cet accord ne permet pas aux seuls producteurs intéressés de retirer un avantage financier de la production ou de la commercialisation de ce produit.

En lisant l'amendement, je me suis rendu compte que, pour chaque dollar versé par le producteur, la province verserait $1 ainsi que le gouvernement fédéral. En somme, deux autres dollars s'ajoutent au premier dollar versé. Cela paraît un peu plus avantageux pour ceux qui participent au régime que pour ceux qui ne participent pas. Cependant, le ministre pourra dénoncer le programme s'il constate qu'il en est ainsi.

Mais, ce n'est pas tout. La motion ajoute que le ministre ne pourra suspendre le programme que si, à son avis, cet accord n'encourage pas la surproduction. D'après les économistes, nous savons que, de par la nature même de la collectivité agricole, la chute des cours est due à la surproduction. S'il arrive donc à certaines époques que les prix soient faibles, le ministre peut décider qu'il y a surproduction et suspendre le programme.

J'ai bien du mal à comprendre l'explication du ministre. Pourtant le texte est clair. Je crois que . . .

M. Wise: C'est parce que vous et moi ne sommes pas juristes, Vic.

M. Althouse: Mes avocats disent comme moi.

M. Wise: Pas les miens en tout cas.

M. Althouse: Je crois qu'on tient à faire l'essai de cette mesure simplement parce qu'on est 211 députés contre tous les autres. Mais je ne crois pas qu'elle soit une bonne réplique à la guerre commerciale déclenchée par les États-Unis. Je doute également qu'elle règle les problèmes qui existent dans le commerce interprovincial. Je crois que nous n'avons fait que déranger le chat qui dort. Maintenant nous devrons nous accommoder d'une loi sur la stabilisation des prix agricoles qui ne répond pas du tout aux attentes des agriculteurs.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je ne serai pas long. Mais il y a bien lieu d'apporter certaines précisions à propos de ce projet de loi.

Je rappelle tout d'abord au député d'Algoma (M. Foster) que son parti a détenu le pouvoir pendant 10 ou 15 ans et jamais nous ne l'avons entendu nous proposer de nouvelles idées comme le député maintenant. Mais une fois dans l'opposition, voilà maintenant que les libéraux bouillonnent d'idées neuves. Pourquoi avoir observé le mutisme le plus complet lorsqu'ils détenaient le pouvoir? Ils sont un peu comme ce père de famille qui dit à ses enfants: «Faites ce que je prêche et non pas ce que je fais».

Le gouvernement actuel s'efforce de régler ce problème. Le projet de loi à l'étude n'est peut-être pas parfait, mais il s'attaque à ce problème particulier. Le ministre risque sa tête pour l'avancement de l'agriculture, qui est le pivot de notre économie, un secteur qu'on a bien négligé au cours des 15 dernières années. Je trouve que c'est un grand pas dans la bonne voie.

Le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) a une vue bien négative de ce projet de loi. J'en suis surpris, car normalement il a quelques bonnes idées au sujet de l'agriculture. C'est un terrien au sens pratique. Il m'a rappelé l'histoire du gars qui voyait sa bouteille de whisky à moitié vide, alors que son copain l'estimait encore moitié pleine. Nous essayons de résoudre le problème. Je n'aime pas que les députés nous disent que cela ne marchera pas, avant même que la chose ne démarre. Faisons au moins l'essai.

J'aimerais parler un peu d'autre chose. Tout d'abord, je voudrais dire que nous vivons dans un merveilleux pays. Je suis fier d'être Canadien. A une époque, j'étais fier d'avoir un uniforme canadien. Partout où je suis allé, les gens reconnaissaient et appréciaient les Canadiens. Toutefois le Canada est un vaste pays et cela signifie parfois que les choses sont bien dispersées.

Traitant des problèmes de l'Atlantique au Pacifique et du 49e parallèle jusqu'à l'océan Arctique, les ministres doivent parfois se sentir écrasés. Chaque province a ses beautés et ses différences. Chaque province a ses idées, mais l'agriculture est importante partout.

Je ne voudrais pas donner l'impression que nous ne ferons rien au sujet des différences entre les provinces, mais je ne veux pas non plus que toutes les provinces soient identiques. Toutefois, j'aimerais utiliser les différences pour montrer que nous pouvons renforcer notre nation en reconnaissant ces différences et en faisant quelque chose à leur sujet.

Ce que je voudrais faire ressortir c'est que le Canada est composé de nombreuses provinces. Je suis Canadien. Je viens d'Alberta où je suis né et où j'espère mourir. Je connais toutes les provinces. En tant qu'ancien ministre de la Voirie de l'Alberta, j'ai eu le plaisir de passer deux ou trois jours en compagnie de ministres de la Voirie de chaque province de notre grand pays. J'ai ainsi appris que chacune d'elles avait ses propres objectifs et ambitions. Toutes les provinces veulent faire du Canada un pays uni et plus prospère. Quand j'ai décidé de me porter candidat aux élections fédérales, c'était dans l'espoir de contribuer à résoudre le problème et non pas à le causer.

• (1750)

Je voudrais parler de la question à l'étude aujourd'hui afin d'essayer de résoudre les difficultés du secteur agricole. Le principe fondamental du projet de loi veut que les producteurs de chaque province soient traités équitablement. Aucun des cultivateurs de l'Alberta que je connais ne s'attend à un traitement de faveur. Les quelques agriculteurs du Québec ou des Maritimes que je connais n'ont jamais demandé de traitement spécial. Ils veulent tous être traités de façon équitable afin de pouvoir vivre décemment. Tel est le principe sous-jacent de cette mesure.

Ce projet de loi ne répond pas vraiment aux désirs des citoyens de ma province ou de moi-même. J'aurais préféré un accord de stabilisation tripartite sur le bœuf. Nous en parlons depuis des années. Néanmoins, cela ne toucherait que quatre provinces tandis que six autres auraient leur mot à dire. Le comité a écouté les représentants de chaque province. Il a ensuite essayé de régler les problèmes de chacune d'elles. Il a fallu accepter certains compromis. Au cours des réunions du comité de l'agriculture, on a fait valoir que le projet de loi initial aurait sans doute été très utile aux producteurs de bœuf et de porc de l'Alberta, mais qu'il aurait détruit l'industrie agricole des Maritimes. Je ne souhaite pas la destruction de l'industrie agricole d'une province. Je veux que, dans toutes les provinces, l'agriculture puisse survivre et contribuer à la prospérité de notre grand pays.

Je voudrais aborder la question des subventions. Nous connaissons les conséquences des importations de bœuf subventionné par la CEE au Canada. Cela a pratiquement détruit notre industrie. Sous le gouvernement libéral, rien n'a été fait pour remédier à cette situation. On a écoulé, à bas prix, sur le marché canadien du bœuf subventionné qui a pratiquement anéanti notre industrie. Les producteurs de bœuf du Canada ne pouvaient pas concurrencer le bœuf subventionné en provenance de l'étranger. Le niveau de vie de nos agriculteurs en a souffert. On voit bien ce que font les subventions lorsque les agriculteurs doivent affronter une concurrence soutenue par des gouvernements. Aujourd'hui, les rôles sont inversés.

La production porcine est subventionnée dans toutes les provinces sauf l'Alberta. Les éleveurs albertains sont donc doublement pénalisés, car ils ne reçoivent pas de subventions de leur province, comme les autres éleveurs canadiens, et ils doivent se soumettre aux droits compensateurs imposés par les États-Unis. L'éleveur albertain doit concurrencer les producteurs des autres provinces, qui ont l'aide de leur gouvernement. La Colombie-Britannique, le Québec, la Saskatchewan, toutes les provinces versent des subventions aux éleveurs de porcs. La subvention varie selon la situation du secteur et le gouvernement. Il nous faut maintenant décider si nous tenons aux subventions ou si nous voulons continuer à exporter. Nous voyons déjà disparaître une partie de nos débouchés parce que les États-Unis ne veulent pas obliger leurs producteurs à concurrencer les éleveurs canadiens, qui touchent des subventions, tout comme nous ne devons pas obliger nos éleveurs à concurrencer la production bovine subventionnée des pays européens.

Quelle est la solution? L'Alberta croit qu'il faut éliminer toutes les subventions. Ce serait l'idéal, mais bien des provinces ne sont pas disposées à le faire. J'aurais voulu que le projet comporte une disposition interdisant toutes les subventions directes ou indirectes. Malheureusement, six provinces s'y sont opposées.

Allons-nous réserver un traitement spécial à une province? Aussi bien comme député fédéral que comme député à l'Assemblée législative, j'ai protesté contre les traitements de faveur accordés à une province. Je ne puis donc réclamer un traitement particulier pour ma province. Je ne le ferai pas, et les éleveurs bovins et porcins ou le gouvernement de l'Alberta ne le feront pas non plus. Je tiens à ce qu'on accorde le même traitement, en toute équité, à l'Alberta, au Québec, aux Maritimes et à l'Ontario. C'est comme cela qu'on bâtit un pays.

Le ministre a proposé une autre expression à la place: «avantage financier». Nous avons un ministre sérieux qui veut bâtir notre pays et non détruire une province. Il a donc choisi le meilleur moyen pour arriver à un accord. Je n'en suis pas particulièrement ravi, mais je suis Canadien. Je ne crois pas que ma province doive l'emporter sur toute la ligne, autrement notre pays ne tiendrait pas ensemble. Comment le ministre pourrait-il être plus juste? Il a dit clairement qu'il ne voulait pas que les producteurs d'une province soient avantagés par rapport à ceux d'une autre province. Qu'y a-t-il de mal là-dedans? Rien. Le ministre n'a laissé subsister aucune équivoque.

Ce n'est pas seulement le libellé du projet de loi qui compte, mais son interprétation et son application. Nous connaissons l'interprétation du ministre. Quand les accords seront conclus, le ministre aura le dernier mot pour ce qui est du gouvernement fédéral. Il veut traiter équitablement toutes les branches de l'agriculture, dans toutes les provinces du Canada. Les accords seront signés par les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, et il sera toujours possible de mettre au point les détails à ce moment-là. J'espère fermement que ce projet de loi permettra de régler les problèmes. Nous avons un ministre qui s'intéresse à l'agriculture et dont le but est le développement du Canada, et non la ruine d'une de ses composantes.

Les branches de l'agriculture sont nombreuses. Personnellement, je m'intéresse aux céréales, au bœuf et au porc, et je ne m'occupe pas beaucoup des bleuets. Ma circonscription compte également quelques producteurs de miel. Ce que je veux, c'est que les éleveurs de porc et de bœuf, les producteurs de miel et les céréaliers de ma circonscription aient la possibilité de vendre leurs produits dans de bonnes conditions au Canada et à l'étranger. S'ils y parviennent, je serait satisfait.

Nous sommes dans la bonne voie. Je pense que notre gouvernement et le ministre contribueront énormément au développement de l'agriculture canadienne. Je ne parlerai pas d'autres occasions ou certains gouvernements ont interprété la loi d'une manière préjudiciable aux provinces, parce que notre ministre fera exactement le contraire. Il s'agit de développer l'agriculture dans le cadre de ce projet de loi. Le ministre est convaincu que cette loi est juste. Elle permettra effectivement de mettre fin aux subventions fédérales ou provinciales. Il incombera aux gouvernements provinciaux de décider si nous mettrons en œuvre cette entente tripartite et mettrons fin aux subventions

ou bien si nous conserverons le régime des subventions, risquant du coup de perdre nos débouchés. Nous ne pouvons pas continuer à subventionner et espérer conserver nos débouchés dans le monde, car nos subventions provoqueront du ressentiment, tout comme nous en avons contre les subventions versées aux producteurs européens de bœuf. En fin de compte, tous les producteurs de toutes les provinces seront traités équitablement, sans traitement de faveur. Les producteurs de l'Alberta veulent affronter la concurrence dans des conditions équitables. Ils veulent une saine concurrence car ils ne peuvent faire concurrence aux subventions gouvernementales.

• (1800)

A mon avis, les agriculteurs de toutes les provinces partagent ce point de vue. Ils veulent un traitement équitable. Il importe de sauvegarder la cohésion du Canada et je suis certain que tous les Canadiens qui ont élu notre gouvernement escomptaient que nous nous efforcerions de cimenter l'unité du Canada. Les progressistes-conservateurs étaient le dernier espoir de beaucoup de nos concitoyens. En adoptant ce projet de loi, nous démontrerons à tous les Canadiens et au monde entier que nous tenons à être justes envers toutes les régions du Canada et à garder le Canada uni d'un océan à l'autre.

Je veux que les producteurs de toutes les provinces puissent se livrer à leur activité dans des conditions justes et équitables. Je veux que les producteurs de bœuf et de porc de l'Alberta aient la possibilité de survivre, de prospérer et de contribuer à la prospérité et à l'unité de l'ensemble de la nation, et je veux la même chose pour tous les producteurs de toutes les provinces. Si le gouvernement actuel devait échouer dans cet objectif, alors nous pourrons toujours tenter autre chose—au moins, nous aurons essayé. Je n'ai absolument pas l'intention de tuer cet effort dans l'œuf en annonçant son échec avant même que nous ayons essayé.

L'industrie de la viande rouge est importante pour moi, pour le ministre, pour les habitants de l'Alberta et pour le Canada tout entier. Je suis certain que l'objectif d'un juste traitement sera atteint.

Nous sommes un pays commerçant, un pays exportateur. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre nos marchés. Il faut choisir: ou bien on maintient les subventions de l'État à l'agriculture et elle perd ses marchés, ou elle renonce aux subventions de l'État et elle se trouve de plus en plus de bons marchés. C'est ce que j'espère voir arriver avec ce projet de loi. L'absence de subventions, provinciales ou fédérales, appellera l'honnêteté du commerce dans notre pays. Nous voulons montrer au reste du monde que nous ne demandons pas à nos producteurs de concurrencer des crédits gouvernementaux.

Le droit international ne doit pas servir de moyen détourné de détruire certaines de nos industries. J'invite donc instamment le gouvernement à se pencher sur les lois internationales et les accords du GATT pour veiller à ce que l'industrie agricole n'importe où au Canada ne soit pas victime d'un traitement injuste. Cela a été le cas de façon trop flagrante dans le passé.

Je tiens à dire, monsieur le Président, que ce projet de loi n'est peut-être pas parfait, mais qu'il va donner une chance aux Canadiens. Il va donner à toute l'industrie, y compris aux producteurs de bœuf et de porc de toutes les provinces, la possibilité de croître, de prospérer et de contribuer à construire un Canada meilleur et plus grand et un monde meilleur.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir pu écouter le discours de mon collègue de Bow River (M. Taylor), et l'éloquent témoignage qu'il a rendu pour le Canada était fort intéressant mais peu à propos dans un projet de loi, surtout au moment où il parlait d'unité, qui est si «divisif», qui n'a justement pu atteindre aucune unité. Les télégrammes fusent de toute part chez le ministre de l'Agriculture (M. Wise) pour dire que la plupart des intervenants sont contre ce projet de loi. Et j'entends mon honorable collègue de Bow River (M. Taylor) parler d'unité nationale et des grandes vertus du Canada, et en même temps, il devrait être très conscient que cette mesure a divisé plus que jamais la communauté agricole canadienne. Et je pense que mon honorable collègue rendrait service à ces agriculteurs s'il reconnaissait la diversité du Canada et non seulement son unité.

A mon avis, monsieur le Président, ce projet de loi fait l'erreur de ne pas reconnaître la diversité du Canada et de l'agriculture canadienne. Et l'exemple que mon honorable collègue donnait de sa province, que je respecte beaucoup . . . la pratique dans sa province est totalement différente de celle existant dans d'autres provinces. Et bien sûr, il peut dire, lui, que c'est à son avantage, étant donné qu'il n'y a pas de programme dans sa province, mais par contre, et c'est ce qu'il nous a dit tout à l'heure, il y a d'autres agriculteurs qui ont déjà des acquis, il y a des agriculteurs à travers le pays, dans d'autres provinces, qui ont fait des sacrifices jusqu'à maintenant pour se donner des programmes de stabilisation. Il y a des gouvernements provinciaux qui ont déjà fait des sacrifices et ont pris certaines de leurs ressources pour justement se donner un instrument de stabilisation.

Et ce que l'honorable député refuse de reconnaître, c'est que l'ensemble des provinces canadiennes ne sont pas au même point là-dessus. Et c'est ce que le ministre aussi refuse de reconnaître, et c'est cela qui est l'inquiétude qui est provoquée par ce projet de loi.

Le ministre n'est pas conscient que, depuis quelques jours, des agriculteurs du Québec notamment se promènent de bureau de député en bureau de député pour essayer de les convaincre d'arrêter le ministre . . . pour essayer de les convaincre de dire au ministre: On a besoin de plus de consultation, on a besoin de plus de garantie. Et le ministre jusqu'à présent a fait la sourde oreille. Il a assisté au comité parlementaire au moment où le président de l'UPA y était ainsi que les représentants des autres fédérations, mais la question que je me pose c'est s'il a écouté, parce que, actuellement, aucune de leurs instances n'ont été incorporées dans ce projet de loi.

Et, monsieur le Président, le ministre devra reconnaître cette réalité. Il devra reconnaître que, par exemple, l'éditorial de «Terre de chez nous», où M. François Côté dit: «Au lieu de dénoncer vigoureusement la manœuvre, le gouvernement canadien semble vouloir s'en servir comme prétexte pour justifier et passer le projet de loi C-25. C'est un lien qui est inacceptable pour deux raisons.» Et là, il va sur la question des porcs, sur laquelle je veux revenir plus tard, mais l'éditorialiste dit: «Adopter le projet de loi C-25, ce serait ériger l'hypocrisie en système, car du strict point de vue économique, augmenter les revenus ou diminuer les coûts, cela donne exactement les mêmes résultats».

Et cela, monsieur le Président, tous les journaux . . . je lui donne l'exemple d'un journal du Québec, mais je peux lui donner l'exemple du *Calgary Herald* qui titre:

[*Traduction*]

«Le projet de loi sur l'agriculture semble être un gaspillage d'efforts».

[*Français*]

Et il parle en détail du projet de loi en question et il n'y a personne, monsieur le Président, à ce moment-ci qui semble trouver que le projet de loi répond à leurs besoins et à leurs aspirations.

Le ministre prétend qu'il n'y a pas de danger, c'est finalement juste une structure pour faire des essais. J'ai l'impression que tout le projet de loi est une espèce de ballon d'essai. Et le ministre, au cours des derniers jours, n'a même pas pu convaincre ses propres collègues du Québec de la justesse de son projet de loi. Il a réussi à leur «tordre» les bras, monsieur le Président.

Et je suis très content d'entendre le secrétaire parlementaire s'interroger sur les votes d'hier soir; il sait que le whip a dû aller en bas forcer les députés à monter, parce qu'ils n'étaient pas intéressés.

Et, monsieur le Président, à moins que nos collègues qui nous ont confirmé cela soient rendus avec des genoux de «laine» . . . Je vais vous dire une chose. Je suis convaincu que le malaise profond semé par ce projet de loi au sein du caucus conservateur est bien réel. Et s'il n'est pas réel, cela veut dire que les députés ne font pas leur «job», cela veut dire qu'ils ne représentent pas légitimement les intérêts de leurs propres producteurs.

• (1810)

Et le ministre devrait comprendre le devoir et le mandat que ses collègues du Québec ont eus de leurs électeurs. Et un de ses devoirs c'est de les représenter dignement ici, et ce n'est certainement pas en cédant aux pressions du ministre que ces gens-là vont faire leur «job».

Monsieur le Président, depuis le début du débat sur ce projet de loi, on a eu toute la question de la reconnaissance du coût de production régional. Je parlais il y a quelques minutes encore avec des agriculteurs qui disaient: C'est impossible, c'est se créer une illusion de penser que les coûts sont les mêmes partout à travers le pays. Et dans leur mémoire, ils ont demandé qu'on établisse le régime avec une reconnaissance distincte du différentiel de coûts. On a eu un amendement qui voulait faire cela en partie de la part de notre collègue hier soir pour s'assurer que la préoccupation régionale soit omniprésente, et les députés progressistes conservateurs ont voté contre, monsieur le Président. C'est ce que j'appelle, encore une fois, la tyrannie de la majorité. Mais le ministre devra subir les conséquences de son geste, comme il devra expliquer le 25 juillet prochain comment il se fait qu'il a failli de convaincre les Américains de ne pas imposer la surtaxe, parce que, monsieur le Président, je peux vous gager pas mal que le ministre va encore une fois perdre la dernière manche devant les autorités américaines.

Je peux vous dire aussi que le ministre devra trouver une manière bien «enrobée» pour cacher aux cultivateurs canadiens et québécois les 50 millions de dollars qu'il va couper au sein de son ministère. Le ministre devra faire aussi du «patinage de fantaisie» quand il va commencer à jouer sur la politique laitière. Et il devra faire un très bon «patinage de fantaisie».

Monsieur le Président, ce projet de loi ne répond malheureusement pas aux aspirations légitimes des producteurs québécois. J'ai donné l'exemple au ministre d'un de mes électeurs, par exemple, qui l'an dernier a touché $24, grâce à son programme de stabilisation provinciale dans le porc auquel il a contribué. Et on lui a offert un autre programme, le programme fédéral, que j'appelle malheureusement la «stabilisation de la misère» $6.54, sauf que celui-là qui était membre de l'UPA ne l'a pas reçu. Il se l'est fait promettre par exemple, mais il l'attend encore, mais à cause du différentiel, est-ce que le ministre peut blâmer le producteur? Est-ce que le ministre peut blâmer le producteur de vouloir sauvegarder son programme? Je pense que le ministre comprend et conviendra avec moi que le producteur tient aux avantages et aux acquis qu'il a déjà. Un tu l'as vaut pas mal mieux que deux tu l'auras, comme on dit!

Et le ministre qui est un producteur lui-même, je suis certain que s'il était devant le même dilemme, choisirait la solution provinciale. J'en suis convaincu! Mais parce qu'il est le ministre responsable, et parce qu'on lui a donné des ordres, je comprends qu'il est obligé d'ignorer cette volonté légitime, mais je n'accepte pas le fait qu'il l'ignore par exemple. Et par conséquent, monsieur le Président, le ministre par son attitude veut en quelque sorte réécrire la Constitution canadienne, parce qu'il s'arroge le plein pouvoir au niveau de la stabilisation agricole. Le ministre aura seul le droit de veto. En fait, on vient d'assister à la création d'un droit de veto au fédéral, surtout ce qui s'appelle «stabilisation au Canada».

C'est cela que le ministre vient de se donner comme pouvoir. Et pourtant la Constitution canadienne reconnaît une compétence mixte des provinces au niveau de l'agriculture. Et le ministre aura beaucoup de difficulté à expliquer son raisonnement aux producteurs québécois.

Je regrette que le ministre n'ait pas fait de plus amples consultations, je suis convaincu qu'il serait peut-être arrivé à soumettre un amendment qui aurait été plus réaliste et plus compréhensif aussi.

Le ministre lui-même a été obligé d'émettre un communiqué de presse assez boiteux sur le sens de son amendment et il a essayé de sauver la chèvre et le choux. Mais au fond, en faisant cela, il n'a satisfait personne, et, monsieur le Président, je pense qu'au cours des prochaines semaines et au cours des prochains mois et des prochaines années probablement, parce que le ministre va s'apercevoir que son programme n'intéressera pas grand monde . . . Mais, malheureusement, ce qui va se passer, c'est que les producteurs qui vont tenir aux acquis vont être pénalisés de la stabilisation fédérale parce que ces gens-là sont aussi des contribuables fédéraux, et ces gens-là, par les dispositions du bill C-25, s'ils ne se plient pas aux conditions du ministre, ne pourront jamais toucher aux fonds fédéraux, et c'est cela qui est inacceptable dans une fédération comme la nôtre, c'est cela qui est inacceptable de voir le programme inflexible. Monsieur le Président, le ministre pourrait nous dire que dans le passé on a eu des exemples semblables, eh bien oui, on a eu des exemples semblables, et justement on a payé chèrement, et j'espérais que le ministre prendrait une leçon de l'exemple du bill C-54 de l'année dernière, je pensais que le ministre prendrait une leçon des autres programmes qui peuvent aussi . . . en fait des autres produits dénommés qu'il pourrait intégrer dans cela qui feront que les producteurs qui ne se seront pas soumis aux conditions du ministre ne pourront pas avoir accès à une part des fonds fédéraux, et c'est vraiment cela qui est le dilemme, monsieur le Président.

On a vu au cours des derniers jours de nombreux cultivateurs s'opposer au bill, on a vu des députés faire semblant de s'opposer au bill et, monsieur le Président, je me rappellerai toujours cette séance de jeudi dernier où les grands défenseurs du Québec ont été bâillonnés sur l'heure du midi, des députés progressistes conservateurs du Québec au Comité, et en après-midi ils sont disparus au moment du vote. Mais, monsieur le Président, je dis au ministre: Cela va peut-être marcher cette fois-ci, vous avez peut-être réussi à dire à vos collègues: Faites-moi confiance. Mais vous avez besoin de livrer la marchandise, et je suis convaincu que de la manière que le programme est parti vous ne la livrerez pas, et je suis convaincu aussi que le ministre ne livrera pas la marchandise face à la surtaxe américaine et je suis convaincu que d'ici la fin de l'été cela va aller de déception en déception, et ce qu'il a vu avec les personnes âgées, ce n'est rien comparativement à ce qu'il verra cet automne s'il persiste dans son attitude.

Il est évident qu'à l'automne, si le ministre continue à bafouer les producteurs qui ont des récriminations légitimes, s'il ne prend pas leur défense, parce que son titre de ministre de l'Agriculture lui impose d'être le porte-parole des agriculteurs auprès du Cabinet et non pas de devenir le porte-parole du Cabinet auprès des agriculteurs, et je pense que le ministre qui était pourtant un bon député de l'opposition, et peut-être qu'il aurait joué un meilleur rôle là plus longtemps, mais actuellement les agriculteurs ont l'impression de se faire imposer des choses injustement, et c'est cela la perception qui se développe, comme les personnes âgées ont eu la perception juste qu'elles étaient en train de se faire avoir, et vous avez été obligés de le reconnaître un peu plus tard, et je prédis, monsieur le Président, que le ministre va être obligé de faire exactement la même chose, il va être obligé éventuellement de revenir sur ses positions parce que la diversité du pays, on peut parler d'unité dans la diversité, mais il faut reconnaître surtout la divesité sur un projet de loi comme celui-ci.

Dans ce sens-là, je suis certain qu'avec les événements qui s'en viennent et avec les échecs qu'ils annoncent à moins que le ministre soit dans le secret des dieux, il peut nous dire qu'il a réussi à convaincre les Américains, mais depuis que le dossier est commencé, il admet de semaine en semaine qu'on donne des avantages spéciaux, il s'est servi du sort des producteurs de porc pour justifier son bill C-25, et il essaie de nous faire croire qu'en donnant des fonds fédéraux, de la stabilisation fédérale, c'est plus acceptable que de la stabilisation provinciale. C'est cela qu'il essaie de nous faire croire. C'est cela qu'il a essayé de dire au comité, que les Américains verraient cela d'un très bon œil parce qu'il n'a pas consulté les représentants des producteurs canadiens avant de déposer son projet de loi, mais il a consulté des représentants américains. C'est cela qui est incroyable. On a vu les gens de l'UPA nous dire qu'ils n'avaient pas été consultés et une semaine après, le ministre admet qu'il est allé faire vérifier son projet de loi aux États-Unis. C'est cela qu'il nous a admis, que cela ne les embarrasserait pas trop et si cela leur fait plaisir, peut-être que cela va marcher. C'est cela que le ministre a admis au comité, monsieur le Président, que les Américains avaient été consultés.

Monsieur le Président, je ne comprends pas son raisonnement. Comment se fait-il que son projet de loi ne serait pas dangereux pour des surtaxes tandis que l'argent provincial l'est? Il y a quelque chose qui ne marche pas dans son affaire. C'est pourquoi, nous, pour l'instant, nous pensons que ce projet de loi est prématuré étant donné le peu de consultation et le peu de consensus qui s'est développé.

Le ministre a reçu des télégrammes au cours des derniers jours. Et je le mets au défi de déposer un télégramme d'appui. A mon point de vue toutes les copies de télégrammes qu'on a vues, c'était tout du monde qui disait: Cela ne marche pas! Et si le ministre en a, je pense que cela pourrait aider, peut-être, le député de Bow River (M. Taylor) à reconnaître l'appui qu'ils ont dans le pays. Mais mes collègues des Maritimes, au cours des dernières heures, ont montré des télégrammes négatifs qu'ils avaient reçus. Nous, du Québec, nous avons reçu des instances négatives. Les gens de l'Ouest ont envoyé aussi des télégrammes négatifs et je me demande, monsieur le Président, s'il y a juste le ministre qui n'en a pas? Donc, je pense que cette législation aura besoin d'être repensée, que le ministre va s'apercevoir que son unité ou sa stabilisation de la misère n'est malheureusement qu'une utopie et qu'en pratique, il a atteint tellement peu de consensus que cela ne fonctionnera pas. Et, dans l'intérêt des producteurs que je représente, je ne peux vous dire autrement que je le lui souhaite parce qu'il met en péril, actuellement, des instruments de stabilisation qui ont été créés de toutes pièces par les provinces mais qui ont été faits suite à des batailles épiques de la part des cultivateurs. Il n'y a personne qui a donné cela d'abondance de cœur. Cela a été des batailles après batailles, pour s'assurer au moins une certaine stabilité de revenu, une certaine survie dans le secteur.

Monsieur le Président, on n'a qu'à regarder la production de porc, on n'a qu'à regarder dans la production du bœuf, de céréales ou d'agneau, les producteurs québécois font tranquillement des gains. Il y a des reculs dans le domaine du porc et il y en aura encore à la suite de l'à-plaventrisme du gouvernement face aux Américains. Mais dans l'ensemble de la production, je pense qu'on s'était donné des instruments valables et j'ose espérer que le ministre, après réflexion, de toute façon à cause, comme je le disais tout à l'heure, de la tyrannie de la majorité, il va l'avoir son projet de loi envers et contre tous. Mais j'espère que dans les semaines qui vont suivre il profitera de ses vacances pour réfléchir sur le manque d'option pratique qu'il a dans son projet de loi et qu'il prendra quelques semaines pour venir rencontrer, je l'invite personnellement à venir rencontrer des cultivateurs de ma circonscription, cela me ferait bien plaisir de rencontrer le ministre et je pense qu'il aurait tout intérêt à aller dans celle de Brome-Missisquoi aussi, je vois ma collègue de Brome-Missisquoi (M^me^ Bertrand) qui serait très heureuse de recevoir le ministre et on pourrait lui faire rencontrer du vrai monde, des vrais cultivateurs qui vont lui dire leur façon de penser . . . Et je suis certain qu'il reviendrait à l'automne avec une tout autre perspective. Et c'est dans ce sens-là, monsieur le Président, que je regrette parce que les intentions du ministre sont vertueuses selon moi. Mais c'est dans la pratique que cela se gâte, et je dois, malheureusement, m'objecter à ce projet de loi qui, s'il était amendé de façon efficace, pourrait rendre service aux gens que j'ai l'honneur de représenter. Mais, malheureusement, le ministre n'a pas cru bon d'écouter ni ses collègues du Québec, ni les représentants de certaines provinces et les représentants de certaines fédérations et aussi . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette. Questions et commentaires.

• (1820)

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, je suis également effectivement très heureux de prendre part à cette discussion, à ce niveau en troisième lecture, et je ne peux pas faire autrement que de me souvenir des semaines et des mois que l'on a vécus, des derniers mois, des mois d'été entre autres, l'an dernier, où effectivement les agriculteurs du Québec avaient un certain nombre d'inquiétudes. A tort ou à raison, ils ont eu à ce moment-là la brillante idée de rencontrer ceux et celles qui aspiraient à devenir le représentant de leur circonscription. Au centre de ces discussions, monsieur le Président, sont apparues un très grand nombre de préoccupations que les agriculteurs rencontraient. On nous a ainsi abondamment parlé des 13 millions de dollars qu'on avait refusé de payer, des $450,000, aux producteurs de mouton. On nous a également fait état de différents problèmes au niveau de la Société du crédit agricole. On nous a également entretenu abondamment sur la question de la politique laitière à long terme, sur le problème de la relève agricole, sur le problème de la recherche et, finalement, sur la majorité des problèmes sous-jacents à tous ceux que je viens d'énumérer.

Au-dessus de tous ces problèmes, monsieur le Président, il y a quelque chose qui, somme toute, apparaissait comme une espèce de dénominateur commun, c'était cette inquiétude qu'ont les producteurs, qu'ont les cultivateurs au Québec, cette inquiétude face à l'avenir, cette inquiétude de ne pas savoir ce que l'avenir leur réserve. Or, en hommes d'affaires que sont la majorité de ces bonshommes-là, il m'apparaissait très normal et très raisonnable qu'ils se posent un certain nombre de questions et qu'ils tentent de savoir ce que l'avenir, ce que les différentes formations politiques étaient en mesure de leur offrir.

A ces questions, mes collègues, dont plusieurs sont malheureusement en face, ont répondu dans le sens que nos cultivateurs le désiraient. On leur a promis une stabilité. On leur a promis une sécurité. On leur a promis finalement ce qu'ils voulaient bien entendre. On n'a pas fait écouler un an de ce moment-là, monsieur le Président, que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) nous arrive avec un projet de loi, le projet de loi C-25, qui constitue malheureusement une insulte, un affront absolument incroyable à ces désirs pourtant bien mérités, à ces préoccupations très réelles des producteurs du Québec, une insulte en ce qu'il met complètement de côté des aspirations légitimes, bafoue en d'autres termes ce qu'eux se sont donnés depuis quelques années, de bons plans de protection.

Mon collègue de Shefford (M. Lapierre) faisait état du fait, il y a quelques instants, que sur le plan du porc, qui est quand même une production extrêmement importante au Québec, le programme de stabilisation provincial a donné plus de $20 par unité de porc, alors que la mesure similaire sur le plan fédéral a donné quelque peu, un peu au-dessus de $6. Alors dans les circonstances, c'est tout à fait normal, c'est tout à fait équitable et c'est tout à fait raisonnable que les producteurs de porc au Québec veulent garder ces acquis, veulent conserver ce qu'ils ont monté, construit de toutes pièces, et ce pour quoi ils paient, parce que cela ne tombe pas du ciel ces montants-là, monsieur le Président, ces montants-là découlent et émanent de cotisations que chacun de ces producteurs a payées.

Or, au Québec . . . et je pense que malheureusement nos collègues d'en face devraient savoir qu'au Québec on a fait un certain nombre de choix au cours des dernières années: le choix de favoriser certaines productions; le choix de soutenir les producteurs; le choix d'intensifier dans certains secteurs de certaines productions. Et à mon sens, il s'agit là d'un choix tout simplement légitime, un choix qui à mon sens découle du fait même que la Constitution canadienne permet aux provinces de faire ce genre de choix-là.

A ce chapitre, j'aimerais, avec votre permission, monsieur le Président, faire état d'un éditorial paru dans «Terre de chez nous» où il est dit ceci:

> Dans le système constitutionnel canadien, l'agriculture est une responsabilité partagée et le gouvernement fédéral n'a tout simplement pas le droit d'empêcher les provinces de soutenir leur production et développer leur agriculture par les moyens qu'elle juge les plus valables et les plus appropriés.

C'est exactement, monsieur le Président, ce que les agriculteurs du Québec ont pris comme décision, ont posé comme geste il y a de cela quelques années, et voici qu'avec le projet de loi C-25 on leur dit: Messieurs, mesdames, si vous voulez profiter des dispositions de la Loi—qui, soit dit en passant, est carrément moins généreuse que la Loi qui les protège déjà—il va falloir que vous renonciez, il va falloir que vous abandonniez dans un premier temps ce que vous vous êtes donné, ce que vous vous payez annuellement. Cela m'apparaît quand même quelque peu inacceptable, et je comprends très bien, dans les circonstances, que tous les agriculteurs, sans exception, dénoncent, d'une façon extrêmement agressive, l'initiative du gouvernement fédéral. Je comprends également pourquoi les syndicats et les associations de producteurs sont si férocement opposés au projet de loi C-25.

Devant cette incertitude, devant cette discrimination, devant cette injustice, on est tenté, je pense, tout simplement de demander: Qu'est-ce que vous avez à nous offrir en retour? Les producteurs sont en droit, monsieur le Président, de s'interroger si le gouvernement est prêt en contrepartie, après leur enlever ce qu'ils ont si chèrement payé au fil des années, qu'est-ce qu'il est en droit de leur offrir comme solution, qu'est-ce qu'il est en droit de leur donner. Malheureusement, le projet de loi C-25 ne répond en aucune façon à quelques-unes de ces inquiétudes, et encore là, il est intéressant de noter, dans un article, encore extrait de «La terre de chez nous» où il est dit ceci:

> Le projet de loi C-25 ne précise en aucune façon sur quelles bases seront calculés les paiements de stabilisation ni la contribution de chaque partie à ces ententes.

Deux points qui, à raison, vous en conviendrez, monsieur le Président, sont extrêmement importants. Le projet de loi stipule que la méthode de calcul des paiements de stabilisation et la contribution de chaque partie devront faire l'objet d'une entente entre les trois parties. Finalement, il conclut cette partie en disant:

> En cela, le gouvernement progressiste conservateur suit la même stratégie que dans tous les autres dossiers, évite de trancher en minimisant les occasions d'affrontements.

A ce chapitre, monsieur le Président, les agriculteurs non seulement sont tout aussi inquiets, c'est tout simplement extrêmement confus, c'est absolument l'incertitude totale . . . Ce qui est encore plus frustrant, ce qui est encore plus aberrant, c'est que le ministre utilise un problème extrêmement criant, un problème extrêmement pénible que connaît l'agriculture du Québec actuellement, c'est la question de la production de la viande de porc avec le problème de la surtaxe qui leur fut imposée il y a quelque temps. A ce niveau-là, on soulève abondamment le fait que toute subvention directe ou indirecte est susceptible d'entraîner ce genre de surtaxe qui, à plus ou moins

long terme, va nuire considérablement à l'agriculture. Encore là, cette attitude, ces propos sont carrément et totalement réfutés par un article qui m'apparaît assez intéressant, où il est dit, monsieur le Président, que . . .

. . . il s'agit là seulement d'un prétexte puisque les provinces ont trouvé, au fil des années, un certain nombre d'échappatoires.

Dans les cas où, effectivement, on ne subventionne pas directement, on trouve moyen de subventionner les agriculteurs au niveau des clôtures, au niveau des fosses, au niveau finalement d'une foule de secteurs qui, comme tels, à la face même, ne constituent peut-être pas des subventions directes à un secteur de production défini mais qui indirectement constituent une subvention si bien que l'application de la Loi C-25 ne changerait strictement rien, n'aurait simplement pour effet que d'institutionnaliser d'une façon de nombreuses échappatoires qui feraient en sorte que l'unité ou l'uniformité recherchée par le ministre n'atteindrait en aucune façon son objectif.

Dans les circonstances, monsieur le Président, ce projet de loi C-25 m'apparaît, à raison, tout simplement extrêmement discriminatoire à l'endroit de toutes les productions et de tous les producteurs du Québec. Rappelez-vous, monsieur le Président, comment ce gouvernement a véhiculé ces grands principes, à savoir qu'il était pour consulter, à savoir qu'il était pour entretenir un dialogue franc, transparent et honnête avec tous les intervenants! Rappelez-vous comment, abondamment, on a fait état du fait que ce gouvernement constituerait de toute évidence un modèle de communication, de consultation avec les gouvernements provinciaux! Or il est assez étonnant que sur cette question fondamentale pour l'agriculture québécoise, tous les producteurs, tous les agriculteurs, le ministre de l'Agriculture, toutes les associations, tous les syndicats sont unanimement et totalement opposés et font des pressions depuis fort longtemps aux fins d'amener le gouvernement à reporter . . . ou à réfléchir plus en profondeur sur les conséquences absolument néfastes pour l'agriculture du Québec.

Finalement, monsieur le Président, je demande au ministre de l'Agriculture de tenir compte d'une réalité fondamentale au niveau de l'agriculture canadienne à savoir que le gouvernement du Québec, la province de Québec et tous ses agriculteurs sont férocement opposés à ce projet de loi, et nous supplions le ministre et tous nos collègues d'en face qui ont eu les mêmes revendications, qui ont rencontré les mêmes producteurs, qui sont au courant des mêmes problèmes, de supplier le ministre de façon à ce qu'on rende le projet de loi juste et équitable de manière à ce qu'on protège les acquis que nos producteurs québécois se sont donnés au fil des dernières années.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires

L'honorable député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) a la parole.

• (1830)

M. François Gérin (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur le Président, je vous remercie. Je m'en serais voulu de ne pas prendre cette dernière occasion en somme de parler ici à la Chambre sur cette loi qui est importante pour l'agriculture tant au Canada qu'au Québec, surtout après avoir entendu deux représentants du parti libéral du Québec d'ailleurs parler de cette loi. De la façon dont ils en ont parlé . . . Ils ont parlé du caucus du Québec . . . Cela m'a peut-être un petit peu plus piqué, monsieur le Président . . . C'est cela . . . Je pense qu'ils n'en ont pas, eux, de caucus du Québec, ils n'en ont jamais eu parce que cela n'a pas donné grand-chose dans le passé.

Dans cette loi, je pense qu'il est très bon de, premièrement, rappeler les événements et ainsi corriger plusieurs des affirmations qui ont été faites par les deux députés précédents, celui de Shefford (M. Lapierre) et celui de Richmond-Wolfe (M. Tardif). Tout d'abord, la consultation, elle, a été, je pense, correcte; elle a été complète; je suis sûr qu'on aurait pu consulter pendant encore deux ans, je pense que la consultation a donné lieu à toute personne qui voulait se faire entendre sur le projet de loi l'occasion de le faire.

Je veux rappeler, premièrement, qu'il y a eu en comité de la Chambre 12 journées d'audiences du 28 mai au 21 juin. Et il y a toujours eu un Québécois présent à chacune de ces journées-là. A chacune de ces audiences il y avait un député du caucus québécois, du parti conservateur, de présent. Trente-quatre associations ont été entendues; plusieurs mémoires écrits par des gens qui ne sont pas venus ont été déposés, mais 34 associations se sont donné la peine de venir ici et de se faire entendre et d'apporter des suggestions, des commentaires, certaines critiques constructives celles-là, pas comme les critiques que l'on vient d'entendre du parti libéral qui ne cherchent qu'à être négatives, qui ne cherchent qu'à tuer.

Au contraire, on a entendu énormément de critiques constructives. Il y a eu quatre ministres provinciaux de l'agriculture qui se sont déplacés, qui sont venus se faire entendre devant le Comité. Il y a eu deux représentants d'autres provinces, de ministères provinciaux d'agriculture, il y a eu, bien sûr, les fonctionnaires du ministère canadien de l'Agriculture et il y a eu le ministre de l'Agriculture qui est venu à maintes reprises devant le Comité répondre à toutes les questions qui lui ont été posées.

Du Québec, seulement, entre autres, parce que le Québec fait partie d'à peu près toutes les associations canadiennes touchant l'agriculture, il fait donc partie, par exemple, du Conseil canadien du porc, du Conseil du mouton du Canada, du Conseil canadien du commerce de détail, de la Société des éleveurs de bovins canadiens, du Syndicat national des cultivateurs, et il faudrait que je vous nomme la plupart des 34 associations dont je viens de parler, mais plus spécifiquement, il y en a six, et les producteurs du Québec vont se reconnaître un peu dans ces associations-là. Il y a l'Union des producteurs agricoles du Québec, le président Jacques Proulx qui est venu, je parlerai tout à l'heure de M. Proulx; il y a la Fédération des producteurs de porc du Québec, représentée par leur président, Yvon Scalabrini, qui demeure dans ma belle circonscription de Mégantic-Compton-Stanstead, à environ cinq milles de chez nous et qui a, d'ailleurs, toute mon estime, c'est un homme remarquable; il y a la Fédération des producteurs de bovin du Québec, avec leur président, M. Gilles Saint-Laurent, qui est venu témoigner; il y a la Fédération des producteurs d'agneau et de mouton du Québec, qui a témoigné par l'entremise de M. Gauthier; il y a l'Office des producteurs de porc du Québec, le Conseil de la production intégrée du porc et du fonds de recherche du porc sain.

Monsieur le Président, comment peut-on dire que cette loi est passée sans qu'il y ait eu consultation, mais c'est une consultation qui dépasse toute mes espérances!

M. Lapierre: Une consultation bidon!

M. Gérin: Ce n'est pas une consultation bidon, pour employer le mot du député de Shefford (M. Lapierre) qui

m'interrompt dans mon discours, c'est une consultation qui est complète. Ces gens sont venus dire quelle serait, d'après eux, la meilleure des lois. Et là on a pu voir des intérêts régionaux. C'est sûr, un gars regarde toujours pour sa cour. On a vu, par exemple, des producteurs de la Colombie-Britannique qui envisageaient une telle position, des producteurs des Maritimes: une autre position, des producteurs de l'Ouest: une autre position, et bien sûr qu'il y avait des particularités. Suite à ces discussions, le ministre de l'Agriculture a déposé, à la fin de toutes ces audiences, un amendement majeur qui répond à peu près à ce que les producteurs demandaient, les producteurs de porc, la moitié . . .

Une voix: A peu près.

M. Gérin: . . . la moitié des demandes fondamentales de l'UPA, la moitié des demandes fondamentales de la Fédération des producteurs de porc du Québec qui répondent à ce que le Conseil canadien du porc réclamait. On peut le lire, on l'a ici: Le Conseil canadien du porc

Les membres du Conseil canadien du porc des autres provinces sont en faveur de la modification du projet de loi C-25 de façon à supprimer l'exigence voulant que l'on renonce aux programmes de stabilisation provinciaux comme condition préalable à la participation d'une province à un programme national, et ils sont d'accord pour que les modalités de la participation provinciale, . . .

. . . c'est-à-dire la participation des éleveurs et du gouvernement provincial . . .

. . . soient des éléments à négocier dans le cadre de l'élaboration d'un accord national.

C'est exactement cela que l'amendement du ministre a apporté. Alors, on ne peut pas dire qu'on ne satisfait pas à une des deux conditions imposées.

L'autre condition, c'est la question des coûts de production. Il est dit ici:

Les membres du Conseil canadien du porc sont d'avis essentiellement qu'il existe en fait d'importantes différences au niveau des coûts dans leurs provinces respectives et qu'un niveau de soutien national unique fondé sur les prix et coûts moyens nationaux ne peut permettre de reconnaître leur situation en termes de coûts et de prix.

● (1840)

En outre, tout paiement qui serait fondé sur les prix et coûts moyens nationaux aurait pour effet d'avantager les éleveurs des régions en touchant les coûts les moins élevés. Ces membres estiment que du fait que l'agriculture au Canada relève à la fois du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, et que les gouvernements provinciaux possèdent actuellement une vaste gamme de politiques et de programmes qui ont des effets très différents, la loi fédérale prévoyant la possibilité d'une participation des éleveurs ne devrait pas exclure les éleveurs de certaines provinces pour le motif qu'un programme de soutien provincial particulier est déjà en place.

Ils font valoir que cette loi habilitante ne doit pas servir à remédier à des injustices au niveau des politiques ou des programmes agricoles provinciaux. Alors, voici l'amendement qu'a apporté le ministre de l'Agriculture (M. Wise). Et on ajoute à la déclaration:

«Les membres du Conseil canadien du porc estiment que le projet de loi C-25 devrait être modifié afin de supprimer l'exigence voulant qu'on abandonne les programmes provinciaux pour pouvoir participer à un accord national, reconnaissant néanmoins que l'équité et l'équilibre dans la façon dont les éleveurs sont traités par les programmes de stabilisation des diverses provinces demeuraient des questions devant faire l'objet de négociations sérieuses dans le cadre de l'élaboration d'accords.»

Alors, je ne vois pas comment le député de Richmond-Wolfe (M. Tardif) peut dire que ce projet de loi-là, et il en fait le reproche, évite de trancher en évitant les affrontements. Bien non! C'est une loi cadre qui recherche le consensus. Est-ce qu'on l'obtiendra le consensus? Je ne le sais pas. Personne ici pourrait le prédire.

Non, il ne faut pas nécessairement s'abstenir de préparer une loi parce qu'on n'a pas encore l'assurance d'un consensus auprès des producteurs. Mais on a tout . . . Mais on a cette loi cadre qui est là actuellement et qui permet aux producteurs de porc de toutes les régions du Canada de se regrouper, d'étudier ensemble quelles seraient les meilleures formules et de suggérer au ministre canadien de l'Agriculture, et aux gouvernements provinciaux, un plan de stabilisation qui les satisferaient.

Alors, voici comment je comprends cette loi-là et comment je conçois que cela donne effectivement une chance aux producteurs de porc, peut-être, d'améliorer leur industrie.

Les producteurs de porc du Québec ont eu l'occasion de venir témoigner ici, leurs dirigeants, le 11 juin 1985, tel qu'il apparaît au fascicule 25 des procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'agriculture.

Permettez-moi de citer quelques passages de ce que disait le président de l'UPA, M. Jacques Proulx.

En ce qui concerne le premier point, c'est-à-dire ce qui fait qu'il s'objectait parce que c'était une stabilisation des prix et non une stabilisation des revenus . . . Même si le projet de loi C-25 semble en apparence créer des ouvertures vers des régimes de stabilisation des revenus basés pour des coûts de production, il admet donc que ce projet de loi est quand même une amélioration et qu'il tend à stabiliser en vertu des coûts de production.

Regardez, ah vous pouvez lire tout le texte!

Il reconnaît à la page 258: Cette volonté du gouvernement fédéral de pénaliser les provinces qui ont leur propre régime de stabilisation est incohérente au niveau de son contenu et inadmissible au niveau des principes sous-jacents. Mais à ce moment-là, il n'avait pas l'amendement qui a été déposé, l'amendement qui satisfait grandement les producteurs de porc du Québec.

Monsieur le Président, M. Proulx ajoutait: Nous sommes d'accord pour qu'il existe au niveau national une stabilisation tripartite la plus avantageuse et la plus souple possible. Nous croyons qu'il doit continuer à pouvoir exister des régimes complémentaires de stabilisation des revenus en fonction des priorités et des objectifs de chaque province, ce qui n'est pas exclu avec l'amendement. Il doit y avoir une coordination entre les deux niveaux de gouvernement et c'est au gouvernement de réaliser cette coordination par des consultations continuelles visant à ajuster leurs politiques.

Il ajoutait à la page 13: Avec la surproduction de porc que l'on connaît aux États-Unis et ailleurs au monde, la stabilisation, ce n'est pas la seule solution.

• (1850)

Il y a une autre solution, ce serait probablement de réduire notre production ou en tous cas d'essayer de faire quelque chose dans ce sens-là. Que ce soit la stabilisation fédérale ou n'importe quelle sorte de stabilisation, j'ai l'impression que si on continue à produire de plus en plus on va arriver à un cul de sac. C'est encore M. Jacques Proux, le président de l'UPA, qui dit cela. Et vous avez, dans le même procès-verbal, les mêmes propos tenus par M. Scalabrini. Je pense qu'il n'y a personne qui peut dire que M. Scalabrini n'est pas représentatif de son milieu. Il disait la même chose.

Après tous ces témoignages, monsieur le Président, le 17 juin, la semaine suivante, ce sont les députés conservateurs du Québec qui ont demandé à être appuyés par la Fédération des producteurs de porc du Québec, qui ont demandé à M. Scalabrini, entre autres, de se présenter au Comité permanent de l'agriculture pour les aider à analyser les formes d'amendement possible, acceptable pour le Québec.

C'est à la suite de toute la journée d'audiences des 17 et 18 juin, où tous les députés conservateurs, membres permanents ou membres substituts du Comité permanent de l'agriculture étant alors présents accompagnés et assistés de M. Scalabrini et du nouveau président de la Fédération des producteurs de porc du Québec, M. Pèlerin, ont travaillé à essayer de convaincre les autres membres du Comité et le ministre d'un amendement acceptable pour le Québec.

Jeudi matin . . . il n'y avait pas de session le mercredi, jeudi matin, nous avions insisté entre-temps pour que l'Union des producteurs agricoles vienne aussi encore au Comité pour essayer d'examiner avec nous les amendements possibles et, jeudi après-midi, le ministre de l'Agriculture déposait un amendement qui satisfait complètement le Québec et les producteurs de porc du Québec sur une des deux conditions mentionnées, complètement. Et vous lirez tous les témoignages.

Et c'est là le travail des députés conservateurs du Québec qui, contrairement à ce qui se passait dans les précédentes sessions, dans le gouvernement précédent, sont capables de faire valoir leurs points de vue, sont capables de se lever à la Chambre aussi pour faire valoir leurs points de vue. C'est quelque chose qui est acceptable. Je pense qu'il y a maintenant, c'est une loi-cadre, qui permettra d'établir des consultations entre les producteurs de porc, les provinces et le gouvernement fédéral pour en arriver vraiment à stabiliser cette industrie.

Monsieur le Président, les producteurs de porc . . . Il me reste cinq secondes ou cinq minutes, monsieur le Président? Cinq minutes. Les producteurs de porc de ma circonscription savent très bien que l'agriculture dans son ensemble est un domaine difficile. Ils connaissent très bien le problème de surproduction. Ils savent qu'au Canada on produit plus de lait qu'on en consomme, qu'on produit plus de porc qu'on en consomme et que pour beaucoup des produits de l'agriculture, on est obligé de les exporter. Ils savent aussi que les exportations ne sont plus les mêmes qu'auparavant. Les pays qui achetaient de nous ont maintenant amélioré leur agriculture ou n'ont plus les moyens financiers d'acheter nos produits. Monsieur le Président, les producteurs agricoles de toute ma circonscription sont conscients de ces problèmes. Ils sont conscients qu'il faut maintenant de nouvelles solutions, qu'il faut une nouvelle approche pour régler cela, et je ne pense pas que l'approche consiste tout simplement à dire: On va se limiter à nos produits canadiens. Je ne pense pas que les producteurs de porc puissent se dire: On va limiter notre production uniquement pour les produits canadiens et on ne tentera pas d'exporter. Au contraire, le Canada est un pays qui doit tendre à l'exportation et, dans ce sens-là, il doit y avoir des programmes gouvernementaux qui permettent ces exportations ou cette tendance-là et cela à la condition que nous n'ayons pas une approche négative et pernicieuse mais une attitude positive.

Les producteurs de porc du Québec ont dit et ont prétendu qu'une rencontre avec tous les autres producteurs de porc du Canada, qu'une rencontre entre les diverses associations de producteurs de porc du Canada permettrait probablement de trouver entre eux une formule acceptable à être soumise par la suite au gouvernement fédéral et aux diverses provinces, une formule qui permettrait peut-être de sauver cette industrie qui est en danger. Ce n'est pas le projet de loi qui met en danger de quelque façon que ce soit l'industrie du porc au Canada, qui met en danger, c'est cette surproduction, c'est cette mésentente entre les producteurs de porc.

Et je pense bien qu'il faudra un jour ou l'autre que les producteurs de porc du Canada s'asseoient ensemble autour d'une même table et discutent, et à cette discussion-là pourra en faire partie le gouvernement canadien car on aura donné une loi-cadre qui leur permettra cette discussion.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires. L'honorable député de Shefford (M. Lapierre) a la parole.

M. Lapierre: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours de mon honorable ami de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin), et j'ai le regret de lui dire qu'il n'a absolument rien compris au programme de stabilisation. Il a fait une démonstration pour dire qu'on avait besoin du programme de stabilisation pour aider les exportations, et le ministre pourra témoigner que ce programme de stabilisation n'a aucune valeur concernant la marchandise exportée.

Monsieur le Président, je demanderais au député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) de préciser sa pensée et de me dire quelle incidence le projet de loi sur la stabilisation qu'on est en train de voter va avoir sur notre niveau d'exportation parce que, s'il a bien lu le projet de loi, il sait que c'est justement strictement pour la production domestique.

L'autre point . . . Quand le député de Mégantic-Compton-Stanstead . . .

M. Gérin: Monsieur le Président . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je crois que le député voudrait répondre à votre première question.

[*Français*]

M. Gérin: C'est parce que dans le fond, monsieur le Président, s'il pose des questions juste pour parler parce que, de toute évidence, il cherche à s'écouter parler, et non pas à avoir une réponse.

M. Lapierre: Monsieur le Président . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a le droit de faire un bref préambule et un commentaire, et de poser rapidement une question succincte.

[*Français*]

M. Lapierre: Je vous remercie, monsieur le Président, je vais être très succinct. La première chose, c'est l'incidence de ce projet de loi sur le niveau d'exportation; la deuxième chose, il dit que l'UPA est complètement insatisfaite de l'amendement. Je lui lirai, pour le compte rendu des délibérations dans les Débats, que l'amendement proposé par l'UPA n'a aucun commun dénominateur avec l'amendement qui a été déposé par le ministre. Donc, j'aimerais demander au député de Mégantic-Compton-Stanstead qui de l'UPA lui a confirmé qu'il était complètement satisfait, j'aimerais avoir le nom, et je suis certain qu'on pourra avoir la réaction de cette personne-là, et, deuxièmement, l'incidence du projet de loi sur les exportations.

M. Gérin: Tout d'abord, M. Jacques Proulx, le président de l'UPA, la première chose qu'il a tenu à dire devant le Comité permanent de l'agriculture, c'est que les libéraux, pendant 11 ans, leur avaient promis une loi et qu'ils n'auraient jamais été capables de leur en donner une. Il reconnaissait que cette loi constituait un effort sérieux . . .

Une voix: On s'est tenu debout nous autres.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre s'il vous plaît!

M. Gérin: D'ailleurs, je pense, monsieur le Président, que le député de Shefford reconnaîtra avec moi que dans l'industrie du porc il faut absolument aller vers l'exportation. On ne peut en aucune façon penser que l'industrie du porc dans la situation actuelle pourrait se limiter à la consommation canadienne. Je pense qu'il faut être large d'esprit, qu'il faut aussi dépasser, lorsqu'on examine les problèmes de l'agriculture, uniquement cette loi. Cette loi est une aide mais elle ne réglera pas tous les problèmes de l'agriculture au Canada, c'est bien sûr. Moi quand je discute avec vous, je vous dis: Essayez d'être larges d'esprit, essayez, vous les libéraux, de n'être pas partisans, vous le dites souvent que vous essayez de ne pas être partisans, mais essayez dans les faits de ne pas l'être. Comment pouvons-nous offrir aux producteurs de porc cette production aussi intense qu'ils ont actuellement si on n'a pas les exportations?

C'est cela le problème, le gros problème. M. Scalabrini et M. Proulx sont venus le dire que c'était un de leurs gros problèmes. C'est bien sûr qu'il va falloir, à un moment donné, qu'ils s'entendent avec les producteurs des autres provinces, qu'ils s'assoient ensemble, qu'ils s'entendent et qu'ils disent: Comment fera-t-on avec cette industrie-là? On a de la misère avec nos exportations face aux États-Unis et aux autres pays, on a de la misère à exporter nos produits, on produit beaucoup plus qu'on ne consomme, qu'est-ce qu'on va faire? M. Scalabrini disait: Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir un genre de plan national pour augmenter la consommation canadienne? Est-ce qu'on ne pourrait pas . . . Pour cela, il le sait bien, et M. Scalabrini le disait: Il va falloir qu'il y ait un genre de consensus chez les producteurs de porc. Le problème va commencer à se régler lorsque les producteurs de porc du Canada vont s'asseoir ensemble à la même table, ils vont essayer de le régler. Et pour cela, ils sont assurés d'avoir l'appui des députés progressistes conservateurs. Est-ce qu'ils sont assurés d'avoir l'appui des députés libéraux?

Une voix: Non, non, non!

M. Gérin: Je ne le sais pas, parce que ce que les députés libéraux cherchent en fin de compte, c'est uniquement de susciter le trouble. Or ce n'est pas dans le trouble et la mésentente qu'on va trouver une solution. Au contraire. Alors, il faut être logique, il faut être pratique et je pense que . . . il faut favoriser ces réunions-là. Et moi, mes producteurs agricoles, mes producteurs de porc, je leur dis qu'ils peuvent compter sur moi pour favoriser une réunion de tous les producteurs de porc du Canada. S'asseoir ensemble et avoir une solution au problème.

M. Malépart: Monsieur le Président, j'étais à . . .

• (1900)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé de vous interrompre. Votre collègue aimerait poser une question et il ne reste que cinq minutes.

[*Français*]

M. Malépart: Merci, monsieur le Président, je ne pensais pas avoir à prendre part au débat là-dessus, mais j'étais à mon bureau, puis cela m'a «choqué» d'entendre les propos. Est-ce que . . .Comment se fait-il que le député qui vient de parler comme quoi il cite en exemple des gens du domaine de l'agriculture au Québec qui sont d'accord, alors qu'ici, à la porte de la Chambre des communes, on a des représentants des agriculteurs de toutes les régions du Québec qui nous disent le contraire? Comment le député peut-il dire ici en cette Chambre, en pleine face, alors qu'à la sortie, à la porte, les gens disent le contraire de ce qu'il dit? Moi, j'aimerais que le député nous dise la vérité!

M. Gérin: Je suis «surpris» de voir le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) ici, ce soir, sachant qu'il devait fêter ou qu'on devait le fêter. On ne sait pas pourquoi, mais en tout cas.

J'ai rencontré le premier ministre (M. Mulroney) tout à l'heure qui est venu faire un tour en cette Chambre pour donner son appui à ce projet de loi sur la stabilisation agricole, et le premier ministre me disait qu'il avait contré les producteurs de porc . . .

Une voix: Oh! Oh!

M. Gérin: . . . Il avait rencontré cet après-midi les producteurs de porc du Québec et que ces producteurs de porc disaient qu'ils s'entendraient très bien avec ce projet de loi-là, qu'ils pouvaient vivre ensemble et qu'ils rechercheraient ce consensus dont je parlais tout à l'heure au député de Shefford (M. Lapierre).

M. Tardif: Monsieur le Président, il faut reconnaître dans les propos de mon collègue de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) un certain courage, c'est-à-dire le courage de s'être

levé. Malheureusement, par contre, ses propos prouvent hors de tout doute une soumission absolument scandaleuse. Et tout à l'heure, il disait qu'on n'avait pas de caucus. Je vous dirai, monsieur le Président, que son prédécesseur, lui, avait de la «colonne», lui, il se levait, puis la ligne de parti, il en faisait fi.

Je voudrais demander à mon collègue ce qu'il pense, quelle est la crédibilité de l'UPA et pourquoi l'UPA de Nicolet avait une délégation hier qui frappait à toutes les portes des députés progressistes conservateurs pour manifester leur désapprobation totale sur le projet de loi C-25.

M. Gérin: Le député que j'ai battu aux dernières élections, vous l'avez connu, hein? Il n'y a pas de problème là hein? Elle ne l'a jamais vu. Les producteurs de porc de ma circonscription sont allés le voir aux dernières élections, ils sont allés puis il avait un beau petit «porc» d'ailleurs, il l'a apporté. Je me demande si le député de Richmond-Wolfe (M. Tardif) n'était pas là lui aussi, hein? Oui. Qu'on vienne jamais me parler de cela. Voyons donc! Est-ce que cela a de l'allure. Prenez quelque chose de sérieux. Regardez ce que M. Scalabrini, un «gars» de ma circonscription, un «gars» sur qui on peut se fier, quand on parle aux producteurs de porc, dit. Mais le problème dans le domaine du porc n'est pas nécessairement dans la stabilisation, qu'elle soit fédérale ou provinciale. Le problème est un problème de surproduction. La lumière rouge est allumée. C'est le temps de s'arrêter et de faire un consensus au niveau canadien pour voir où on s'en va, réduire notre production, peut-être, ou trouver d'autres solutions. Les producteurs de porc le demandent, demandent à se rencontrer, puis à discuter ensemble. Favorisez-les avec nous. Faites l'unanimité pour qu'on tente nous aussi de les aider à trouver une solution. C'est cela qu'on vous demande.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. Débat. L'honorable député de Papineau (M. Ouellet) a la parole.

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir dans ce débat en troisième lecture de la loi C-25. Je vois le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé se surprendre de ma présence ici à ce moment-ci pour discuter d'un projet de loi agricole. Je lui rappellerai que depuis 1972 je rencontre chaque année les représentants du domaine agricole de la province de Québec. Il ne s'est pas passé une année depuis 1972, première année à laquelle j'assistais à un congrès de l'Union des producteurs agricoles du Québec à Drummondville, où je n'ai pas eu le plaisir de rencontrer les producteurs . . .

M. Gérin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! L'honorable député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) fait un rappel au Règlement.

M. Gérin: Oui, je pense que le député de Papineau (M. Ouellet) pourrait parler de l'avenir au lieu de parler du passé, monsieur le Président.

M. Ouellet: Monsieur le Président, j'ai tout mon temps. Le député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) peut se lever pour faire des rappels au Règlement futiles, il ne fait que diminuer l'intervention qu'il vient de faire. Je disais à l'honorable député qui m'a interrompu que les producteurs agricoles du Québec, en particulier les représentants de l'UPA que j'ai rencontrés à maintes reprises, savent à quel point au cours des années en collaboration avec des collègues des circonscriptions rurales de la province de Québec, nous avons mené année après année des batailles importantes dans le meilleur des intérêts des producteurs agricoles du Québec. Si nous avons une politique laitière des plus prospères et des plus importantes, politique laitière qui fait l'envie des producteurs laitiers de tous les pays, c'est parce que des députés libéraux du Québec, en particulier, pendant des années ont veillé à ce que cette politique laitière soit une politique juste, mais aussi généreuse en faveur des producteurs laitiers. Si nous avons connu une expansion sans précédent dans le domaine agricole au Québec, c'est parce que des collègues du parti libéral, en particulier les députés libéraux, pendant des années se sont battus pour s'assurer que les producteurs du Québec et de l'Est du Canada pouvaient obtenir les grains de provende en quantité suffisante et à des prix concurrentiels pour leur permettre de maintenir leur production pour pouvoir concurrencer non seulement les autres producteurs canadiens, mais les producteurs étrangers sur le marché canadien et sur le marché mondial.

Je ne peux pas faire autrement en abordant ce débat en troisième lecture de la loi C-25 que de me rapporter à ce document qui a été déposé par le gouvernement conservateur et qui s'appelle: «Une nouvelle direction pour le Canada». Un programme de renouveau économique qui consacre, dans un très long document de plusieurs pages, qui consacre à peine quelques paragraphes, même pas une page sur l'agriculture. Et je suis convaincu que tous les producteurs agricoles au Canada aussi bien ceux du Québec que des Maritimes, que de l'Ontario ou de l'Ouest canadien ont pris connaissance de ce document publié par le gouvernement conservateur qui traite d'une nouvelle direction pour le Canada dans le domaine du renouveau économique et qui fait si peu état des problèmes et des exigences des agriculteurs.

• (1910)

A peine une page, comme je le disais, sur l'agriculture, mais combien dangereuse et combien importante cette page, parce que, monsieur le Président, je vais citer brièvement un de ces paragraphes qui dit:

> Le Canada est une force sur le marché international des produits agricoles. L'agriculture est un pilier de l'économie non seulement dans l'Ouest, mais un principal soutien de nombreuses localités dans l'Est. Elle a fait preuve de sa faculté d'adaptation aux changements dans une mesure sans doute inégalée par les autres secteurs.

On a donc de belles paroles, de bons compliments à l'endroit des agriculteurs du Canada. Mais là où cela se corse c'est lorsque le gouvernement progressiste conservateur dit, et je cite:

> Cependant, l'intervention de l'État au niveau tant fédéral que provincial est appréciable. Outre qu'il exerce d'importantes activités réglementaires, le gouvernement fédéral attribue chaque année à ce secteur des ressources budgétaires d'environ 1.35 milliard par l'entremise d'Agriculture Canada. Sur cette somme, quelque 700 millions sont consacrés au soutien des prix et des revenus.

Alors, que veut dire cette citation, monsieur le Président? Cela veut dire que le gouvernement progressiste conservateur, dans son exposé économique, reconnaît la vitalité du secteur agricole. Il reconnaît que Agriculture Canada consacre annuellement des sommes très importantes en faveur des agriculteurs canadiens. Donc, un coût d'encensoir de la part du gouvernement progressiste conservateur actuel à l'endroit de l'administration précédente. On reconnaît donc que les libéraux, le prédécesseur du ministre de l'Agriculture, l'honorable Eugene

Whelan, a fait énormément pour les agriculteurs du Canada et que des sommes importantes sont consacrées annuellement pour aider et aider les agriculteurs canadiens.

Mais si ce n'était là seulement ce que l'on disait, on pourrait applaudir au gouvernnement progressiste conservateur, mais ce gouvernement va plus loin et c'est là que c'est inquiétant et il faut en parler, et je profite de l'occasion aujourd'hui pour le dire: On veut, sournoisement, mettre un frein à cette aide, à ces subventions que l'on donne aux agriculteurs canadiens. Ce document économique est un document économique qui dit que le gouvernement fédéral veut réduire son déficit, que le gouvernement fédéral veut intervenir moins directement dans l'économie et qu'il cherche par tous les moyens à réduire ses dépenses. Or, le gouvernement canadien, par cet exposé économique et par ces quelques phrases qu'il consacre à l'agriculture, dit à tous les cultivateurs: On vous donne trop d'argent, présentement on vous donne quelque 700 millions au soutien des prix et des revenus, et c'est trop, et on veut faire moins, et je m'inquiète grandement de cela. Je ne suis pas surpris de voir les divers groupements agricoles commencer à s'inquiéter dangereusement des prises de position prises par le gouvernement actuel.

Il est évident que le gouvernement veut avoir une nouvelle approche et il en parle d'ailleurs. Il dit: La nouvelle approche tripartite de la stabilisation des prix de la viande rouge fournit un bon exemple de la façon dont les deux paliers de gouvernement et les producteurs peuvent collaborer pour améliorer les mécanismes antérieurs. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que le gouvernement canadien donc veut maintenant amener les provinces à payer une partie de la note, à mener les agriculteurs à payer une partie de la note et, lui, n'en payer aussi qu'un tiers et diminuer probablement ses interventions et ses subventions au soutien des prix et des revenus dans le domaine agricole.

Je pose la question au ministre de l'Agriculture. Je lui demande si le prochain programme qui sera empiété ce ne sera pas justement le programme de la politique laitière. Est-ce que le ministre de l'Agriculture se prépare à diminuer les quelque 300 millions de dollars qui sont consacrés depuis de nombreuses années bon an mal an au soutien de la politique laitière au Canada? Le ministre de l'Agriculture ne se prépare-t-il pas à justement cesser cette aide absolument essentielle à tous ces producteurs de lait industriel qui, au cours des années, ont été aidés par le gouvernement canadien et ont pu non seulement gagner leur vie décemment mais œuvrer dans un domaine où ils pouvaient avoir au moins un peu de prospérité?

Or, ce document du gouvernement canadien: Nouvelle direction pour le Canada, un programme de renouveau économique nous dit à mots couverts, monsieur le Président, que l'on se prépare à sabrer dans les programmes de soutien des cultivateurs canadiens et cela me paraît absolument inacceptable. Et je dis au ministre de l'Agriculture: Vous vous apprêtez à passer en toute vitesse le projet de loi C-25 malgré l'opposition des agriculteurs du Québec, malgré l'opposition de plusieurs gouvernements provinciaux qui vous ont fait savoir qu'ils n'approuvaient pas votre projet de loi. Mais je vous dis que si vous portez atteinte à la politique laitière canadienne vous n'avez rien vu . . . Les protestations et les manifestations que vous avez rencontrées dans le domaine de la désindexation des pensions ce n'est rien à côté de ce que vous verrez si vous essayez de toucher à la politique laitière.

Monsieur le Président, je ne comprends pas ce gouvernement qui au lendemain de sa victoire du 4 septembre avait dit que c'était une ère nouvelle de bonnes relations, de grande coopération entre le gouvernement canadien et les provinces. Comment se fait-il que le ministre de l'Agriculture veuille, envers et contre tous, passer en vitesse, avant l'ajournement de la Chambre, le projet de loi C-25? Quelle est donc cette urgence à vouloir disposer de ce projet de loi qui rencontre autant d'opposition?

Le député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) a parlé toute à l'heure brièvement des personnes qui sont intervenues devant le comité parlementaire pour témoigner et faire des instances. Je ne mets pas en doute les chiffres qu'il a cités, il a correctement souligné un certain nombre de témoins qui ont comparu devant le comité parlementaire. Je dois lui dire, cependant, que la consultation c'est un mot qui veut dire le dialogue, qui veut dire que de part et d'autre on se parle, on se «contrequestionne» et on se comprend.

• (1920)

Ce que la consultation semble vouloir dire pour le député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin), c'est que le gouvernement a parlé en présentant son projet de loi, tous les témoins qui sont venus devant le Comité parlementaire ont présenté des objections au projet de loi, mais malgré cela, le gouvernement semble se sentir satisfait d'avoir consulté. Ils ont présenté un projet de loi. Tous ceux qu'ils ont consultés leur dit: Ce n'est pas bon. Mais le gouvernement se tourne de bord et dit: Nous avons consulté et nous allons de l'avant avec notre projet de loi sans l'amender substantiellement.

Tout à l'heure, on faisait référence à un amendement que le ministre a présenté en comité, mais cet amendement que le ministre a présenté en comité a été rejeté par des ministres des provinces de l'Ouest. On nous informe que le ministre de l'Agriculture de l'Alberta et le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan sont contre cet amendement et considèrent que l'amendement ne veut absolument rien dire et ne répond pas à leurs objections fondamentales.

Cet amendement dont faisait grand état le député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) est un amendement qui ne retient pas non plus l'accord et l'approbation de l'Union des producteurs agricoles du Québec. Cet amendement est beaucoup trop timide et n'amène que de la confusion qui, en définitive, va permettre au ministre de l'Agriculture du Canada (M. Wise) de décider arbitrairement et d'une façon privée de quelle façon le programme tripartite fonctionnera. Il ne permet pas aux provinces d'intervenir dans la décision finale. C'est le ministre de l'Agriculture du Canada qui, tout seul, va décider si oui ou non le programme qui s'applique dans une province pourra continuer à s'appliquer ou si ce programme provincial devra être abandonné au détriment des producteurs agricoles de la province en question.

Or, ce n'est pas un amendement satisfaisant. Cela veut dire que chaque producteur agricole, dans les provinces où il y a des programmes en existence, sont à la merci des caprices et du bon vouloir du ministre de l'Agriculture, et cela est absolument inacceptable.

Maintenant, je ne peux pas faire autrement que de souligner, monsieur le Président, puisque le député de Mégantic-Compton-Stanstead y a fait allusion, que ce projet de loi a été bousculé, a été passé à la hâte en ce Parlement. En réalité, les premières séances, la séance de deuxième lecture de ce projet de loi a été le 17 mai. Le 17 mai dernier, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais), au nom de son ministre, présentait le projet de loi. Et je regarde au hansard de ce jour-là les intervenants dans ce débat qui sont des représentants du parti libéral et du Nouveau parti démocratique qui ont pris la parole à ce moment-là, mais pas un seul autre député de la province de Québec représentant le parti progressiste conservateur n'est intervenu.

Une voix: Honteux!

M. Ouellet: Le seul qui est intervenu à ce moment-là a été le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture.

Une voix: Il ne savait pas ce qu'il lisait!

M. Ouellet: Le débat a continué quelques jours plus tard le 21 mai et à ce moment-là fait assez remarquable, il faut le dire, les seules personnes qui sont intervenues avant que le projet de loi soit passé en deuxième lecture ont été le critique officiel dans le domaine agricole de l'opposition, ... a été le seul, le représentant du parti libéral avec un député du Nouveau parti démocratique ont été les deux seuls députés à intervenir dans le débat à ce moment-là.

Une voix: Une chance qu'il était là!

M. Ouellet: Le ministre n'a pas parlé ni le 17, ni le 21.

Une voix: Il avait honte avant!

M. Ouellet: Le projet de loi nous est revenu hier avec des amendements qui nous ont été soumis et qui . . . Il me reste...?

Le président suppléant (M. Charest): Environ une minute.

M. Ouellet: Une minute, je vous remercie. Le projet de loi nous est revenu hier et, encore là, malheureusement, il n'y a eu que notre collègue du NPD qui s'est permis de parler avec un bon nombre de députés libéraux, et le ministre, encore une fois, a été tout à fait silencieux. C'est à se demander s'il veut bien l'avoir ce projet de loi-là et s'il y tient vraiment. Je crois, monsieur le Président, et je termine là-dessus, que ce projet de loi n'a pas été suffisamment étudié en cette Chambre, je crois qu'il y a trop d'opposition autant dans les Maritimes . . . Hier, mon collègue de l'Île-du-Prince-Édouard faisait état d'un télégramme qu'il avait reçu du ministre de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard, qui s'objectait au projet de loi. Nous savons que des dizaines et des dizaines d'associations agricoles s'opposent au projet de loi, qu'il y a des ministres de l'Agriculture provinciaux qui s'opposent au projet de loi. Je me demande pourquoi le ministre s'obtine à vouloir passer cette loi en vitesse avant l'ajournement de l'été, une loi qui ne correspond pas aux aspirations légitimes des agriculteurs canadiens, et certainement que le parti libéral va faire la lutte jusqu'au bout pour s'opposer à ce projet de loi, et nous allons certainement voter contre cette loi qui est néfaste, non seulement à court terme, mais à long terme, pour les agriculteurs du Canada.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires, débat? L'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria).

[*Traduction*]

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre part à ce très important débat sur l'agriculture. Je dénote une certaine tristesse dans le regard du ministre de l'Agriculture (M. Wise). Nul doute que c'est en raison du coup que vient de porter le ministre des Finances (M. Wilson) aux agriculteurs en haussant de 1c. le litre la taxe sur l'essence. Je sais que le ministre de l'Agriculture s'inquiète autant que moi des effets qu'aura cette mesure sur notre secteur agricole. Je comprends qu'il soit déçu. Les députés de circonscriptions agricoles le sont aussi de voir que le gouvernement fait tant de largesses aux riches, alors qu'il est si avare envers les pauvres et les agriculteurs du Canada.

En ce qui concerne le projet de loi C-25, j'ai fait il y a quelques jours à la Chambre certaines observations que je voudrais répéter à l'intention des députés qui étaient absents.

Une voix: J'ai donc manqué quelque chose.

M. Boudria: Puisque le député d'en face dit qu'il a manqué quelque chose, je vais reprendre ce que j'ai dit. Comme il siège au comité permanent de l'agriculture, il s'intéresse vivement au sort des agriculteurs d'un bout à l'autre du Canada.

Je voudrais signaler à la Chambre quelques passages du fascicule nº 39 du compte rendu des délibérations du comité permanent de l'agriculture le 18 juin 1985. Le député d'Algoma (M. Foster) a alors posé une question très importante au ministre. Il parlait de stabilisation, surtout dans le secteur du porc. Il a demandé quels effets aurait le projet de loi, s'il était adopté, en ce qui concerne la stabilisation dans le secteur du porc. Une bonne partie du débat ces derniers jours à la Chambre a tourné autour de toute la question de l'industrie du porc parce que nous savons dans quelles conditions terribles elle se trouve. J'ai fait part au comité et à la Chambre du fait que cette industrie a vu diminuer le nombre de ses éleveurs et le volume de sa production chaque année depuis cinq ans dans la circonscription que je représente. Je sais que le ministre des Transports (M. Mazankowski), qui écoute très attentivement, trouvera intéressant d'entendre cela, comme il le fait habituellement. Je voudrais simplement citer une chose que le ministre de l'Agriculture a dite. Il a fait la déclaration suivante au comité:

• (1930)

Si je devais prendre cette décision aujourd'hui, compte tenu des pourcentages dont on parle, des incidences et de l'importance de l'industrie porcine dans une, deux ou même trois provinces, je tiens à vous assurer, compte tenu des conditions qui existent actuellement, que je ne recommenderais pas d'adopter le plan dans le secteur du porc.

Or il se trouve, monsieur le Président, qu'au moment où nous discutons de stabilisation des prix du porc, le ministre

soutient que nous avons besoin de ce projet de loi tout de suite pour donner un coup de main à l'agriculture qui se trouve en difficulté. C'est, bien sûr, tout à fait le cas dans ma circonscription. Nous sommes dans une situation très difficile. Par ailleurs, il y a dans ma circonscription un grand nombre d'éleveurs de porc qui ont besoin de ces mesures et qui n'ont aucune assurance qu'on leur fournira une aide sous quelque forme que ce soit. Nous nous demandons donc ce qui presse tant à adopter un projet de loi qui ne sera d'aucun secours à un grand nombre de ceux qui ont besoin de cette aide.

De plus, certaines des situations que nous connaissons présentement suscitent des interprétations déroutantes. Par exemple, un article du *London Free Press* du 17 juin 1985 rapportait certains propos du ministre de l'Agriculture. L'article démontre comment les subventions provoquent des mesures de représailles, comme les droits compensatoires et le reste, de la part d'autres pays. J'aimerais citer une partie du dernier paragraphe de l'article du *London Free Press* qui se lit comme suit:

La solution serait d'établir un programme de stabilisation administré par le gouvernement, mais entièrement financé par les agriculteurs . . .

Mais si un programme doit être entièrement financé par les agriculteurs, ce n'est pas du tout un programme. Nos agriculteurs ont besoin d'aide à l'heure actuelle. Et si les agriculteurs voulaient un programme bien à eux, ils l'administreraient eux-mêmes. Si vous étiez un agriculteur, monsieur le Président—compte tenu de la neutralité de votre position—est-ce que vous confieriez votre argent aux conservateurs? Évidemment pas, monsieur le Président. Il est évident que vous ne confieriez pas votre argent aux conservateurs.

M. Boyer: Que l'on consigne au compte rendu que le Président a hoché la tête.

M. Boudria: Les agriculteurs non plus, bien entendu. Tout comme vous, monsieur le Président, ils hésiteraient beaucoup à accepter ce genre de proposition.

Mon éminent collègue, le député de Papineau (M. Ouellet) a fait allusion au programme de renouveau économique proposé l'automne dernier par le gouvernement. Il a fort bien exposé des questions très importantes. J'invite le ministre à en prendre note, mais il l'a sûrement déjà fait.

Le gouvernement semble d'avis que l'approche tripartite est la voie de l'avenir dans le domaine de l'aide aux agriculteurs. Dans son Programme de renouveau économique, le gouvernement déclare notamment:

Le gouvernement fédéral doit reconsidérer sa participation dans ce secteur pour s'assurer qu'elle vise à maintenir au Canada une agriculture forte, efficace et compétitive, et tient compte de ses défis particuliers.

Il ajoute plus loin, et je cite:

La nouvelle approche tripartite de la stabilisation des prix de la viande rouge fournit un bon exemple de la façon dont les deux paliers de gouvernement et les producteurs peuvent collaborer pour améliorer les mécanismes antérieurs.

Qu'est-ce que cela signifie, monsieur le Président? Est-ce que cela veut dire, par exemple, qu'il y aura à l'avenir une approche tripartite à l'égard de l'industrie laitière? Je vous le demande, monsieur le Président, faut-il comprendre cela? Dans ce cas, les agriculteurs canadiens craindraient naturellement que le gouvernement ne cesse d'assumer ses responsabilités.

Manifestement, les agriculteurs canadiens sont en colère. Ils sont dans une situation difficile. Le gouvernement actuel leur a promis beaucoup, mais il leur a donné fort peu. Pour bien vous montrer, monsieur le Président, l'exaspération des agriculteurs canadiens à l'heure actuelle, je voudrais lire une résolution adoptée par les fédérations de l'agriculture de Glengarry, Prescott et Russell. Voici:

Attendu que M. Brian Mulroney s'est engagé par écrit, durant la dernière campagne électorale, à offrir aux agriculteurs du financement à long terme à des taux stables et raisonnables et

Attendu que le financement agricole n'a pas été abordé dans le récent budget,

Nous, membres des Fédérations de l'agriculture de Glengarry, Prescott et Russell exigeons donc conjointement que le premier ministre du Canada tienne ses promesses électorales et également que les compressions de 60 millions de dollars dans les programmes destinés à l'agriculture qui ont été annoncées le 8 novembre 1984 et la réduction de 50 millions de dollars proposée dans le budget du 23 mai, soient annulées et qu'on redonne immédiatement au ministère de l'Agriculture son plein budget.

Je vous le signale, monsieur le Président, afin que vous puissiez comprendre—je suis persuadé que vous les comprenez—les difficultés qu'éprouvent les agriculteurs canadiens.

Le projet de loi dont nous sommes saisis a soulevé toute une controverse. Nous savons que certains ministériels du Québec et d'autres régions dans lesquelles les coûts de production de certains produits sont supérieurs à ceux dans d'autres régions, souhaitent la mise en œuvre de programmes provinciaux qui placeront ces producteurs dans une situation plus avantageuse. C'est, bien entendu, extrêmement important pour les agriculteurs de ces régions.

Comme je l'ai dit l'autre jour, les agriculteurs des régions que je représente sont établis tout près de Montréal, dans l'est de l'Ontario. Ils livrent concurrence aux agriculteurs du Québec. Il n'y a en Ontario aucun programme ou très peu de programmes qui puissent les aider, du fait que l'ancien gouvernement conservateur de l'Ontario n'a jamais rien fait pour les agriculteurs. Ils vendent donc leurs produits sur le marché québécois et livrent ainsi concurrence aux agriculteurs du Québec qui reçoivent des subventions provinciales beaucoup plus importantes. Le problème qui se pose pour eux, bien entendu, monsieur le Président—je suis persuadé que vous l'aurez compris maintenant—c'est que leurs profits sont alors bien moindres.

A l'époque où l'agriculture était un peu plus rentable—non pas qu'elle ait jamais été très rentable, mais elle l'a déjà été plus que maintenant—les agriculteurs de ma circonscription réussissaient tout de même à faire un peu d'argent, même si les autres en gagnaient plus. Ils réussissaient à joindre les deux bouts. Mais maintenant que la marge de bénéfices a décru considérablement, ou même qu'elle n'existe pratiquement plus, ils se retrouvent dans une situation des plus précaires. Par conséquent, les agriculteurs que je représente dans l'est de l'Ontario veulent bien une certaine participation régionale, mais cela ne veut pas dire que cette participation doit être nécessairement provinciale. En d'autres mots, on devrait prévoir des régions plus petites dans les provinces afin que les agriculteurs de ma circonscription, et d'autres se trouvant dans la même situation, puissent recevoir de l'assistance.

Le ministre a proposé une modification. À notre avis, monsieur le Président, celle-ci ne fait qu'ajouter à la confusion, au lieu d'apporter des précisions dans une mesure déjà controversée et difficile à comprendre. Qu'on me permette de relire rapidement la modification proposée à l'article 8(3)*a*). Je cite:

● (1940)

Le Ministre ne peut conclure un accord avec une province à l'égard d'un produit agricole que si, à son avis, les conditions suivantes se présentent:

a) cet accord ne permet pas aux seuls producteurs intéressés de retirer un avantage financier de la production ou de la commercialisation de ce produit;

Mettons que deux provinces aient conclu une entente avec le gouvernement fédéral et qu'une troisième province dont le coût de production serait moins élevé souhaite participer à un accord portant sur le même produit agricole. Cette dernière se retrouverait évidemment dans une situation financière avantageuse sur le plan et de la production et de la mise en marché de ce produit. Est-ce que cela signifie que la province serait exclue de tout programme mis en vigueur précédemment? Le cas échéant, je me demande à quoi peut bien servir cette modification si ce n'est à annuler le projet de loi même dans sa totalité. Je n'arrive pas du tout à comprendre pourquoi le gouvernement agit de la sorte par le biais de cette mesure.

De toute évidence, il faut s'entendre davantage avec les producteurs et redéfinir ce que nous essayons de faire. Tout le monde réclame la stabilisation. Tout le monde veut aider nos agriculteurs. Mais nous ne voulons pas les dresser les uns contre les autres. Nous ne voulons pas que les agriculteurs de certaines régions d'une province soient dressés les uns contre les autres. Ce n'est pas notre but, car nous voulons tous aider le secteur agricole.

Nous pouvons faire quelque chose pour ce secteur ce soir. Décidons, par exemple, d'annuler ces augmentations du prix de l'essence dans le cas des agriculteurs. Faisons-le tout de suite. Je suis certain que si vous réclamez le consentement unanime pour retirer cette surtaxe ridicule, vous l'obtiendrez.

M. Gottselig: Continuez de rêver.

M. Boudria: Vous voyez, encore une fois j'ai surestimé les conservateurs. Je m'en garderai à l'avenir. J'ai cru que quelques-uns seraient en faveur de l'agriculture, mais j'ai dû me tromper. Et bien, après les prochaines élections, le nouveau gouvernement libéral s'en occupera parce que les conservateurs refusent de le faire.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: C'est bien dommage. Je suis certain que tous mes collègues de ce côté-ci souhaitent que nos agriculteurs paient moins de taxes sur l'essence. Je suis certain que tous les libéraux seraient d'accord immédiatement. Ce serait une bonne mesure libérale. En présentant cette mesure, les conservateurs ajoutent au climat de difficultés.

M. Wise: C'est vous qui le créez.

M. Boudria: Le ministre affirme que c'est moi qui crée ce climat.

M. Wise: Bien sûr.

M. Boudria: Il l'a répété. Vous l'avez sûrement noté, monsieur le Président. Il sait, j'en suis certain, qu'il existe de nombreux représentants agricoles à travers le pays . . .

M. Wise: C'est vrai.

M. Boudria: . . . qui sont venus dire à notre comité que certains l'approuvaient et d'autres le désapprouvaient. Un groupe est même venu avec deux résolutions, l'une qui souhaitait des subventions supplémentaires de stabilisation et l'autre qui était contre, au sein du même groupe.

M. Parry: C'étaient probablement des libéraux.

M. Boudria: Le gouvernement devrait donc reporter l'étude de ce projet de loi pour que nous puissions entendre d'autres représentants des milieux agricoles et réaliser ce consensus tellement important dont nous a parlé tout à l'heure le député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin). Nous devrions consacrer notre été à écouter leurs doléances afin de faire les choses dans les règles. Dans l'intervalle, si les députés tiennent à effectuer quelque chose de constructif ce soir et demain, qu'ils réduisent les taxes sur l'essence que le ministre des Finances essaie de majorer au détriment des agriculteurs du Canada. Ce serait une initiative fort heureuse par les temps qui courent.

Le président suppléant (M. Charest): Questions et commentaires.

M. Hawkes: J'étais à la Chambre en 1980 lorsque le gouvernement a été renversé à cause d'une taxe sur l'essence. Les libéraux, en prenant les rênes du pays, ont transféré cette taxe de l'essence au mazout de chauffage, compromettant ainsi le bien-être des personnes âgées. Faut-il comprendre que le député nous engage à faire de même en augmentant les taxes sur le mazout de chauffage de préférence à l'essence, comme les libéraux l'ont fait il y a quelques années?

M. Boudria: C'est une excellente question. Le député veut savoir où j'augmenterais les impôts. Je ne les augmenterais pas.

M. Towers: Dans ce cas-là, allez siéger plus loin, à votre gauche.

M. Foster: Je voulais simplement demander au député s'il croit que le gouvernement doit s'empresser d'adopter ce projet de loi qui cause de l'inquiétude aux ministres de l'Agriculture de l'Alberta et de la Saskatchewan et soulève leur opposition. De nombreux groupes de producteurs disent qu'ils ne comprennent pas l'amendement que le ministre propose. Le député trouve-t-il qu'il est sage de tenir à adopter le projet qui n'a pas l'approbation générale?

Je suis par ailleurs très conscient de la préoccupation du député au sujet de la taxe de 2c. le litre d'essence que le ministre va imposer en septembre. Dans l'Ouest, on l'appelle la nouvelle taxe conservatrice du temps des récoltes. Le député ministériel de la Saskatchewan est très nerveux, parce qu'il sait que les conservateurs ont accordé seulement 8 millions des 16 millions d'aide que le gouvernement libéral avait promis au nord-est de la Saskatchewan. On comprend son malaise.

M. Taylor: Les libéraux ont ruiné l'Ouest.

M. Foster: Il sait aussi que l'imposition d'une taxe de 9c. le gallon sur le carburant agricole au temps des récoltes sera très pénible.

M. Scowen: N'oubliez que c'est vous qui avez établi cette taxe.

M. Foster: J'ai demandé au ministre hier si les agriculteurs seraient exemptés et il a répondu qu'ils ne le seraient pas. Les conservateurs étaient fiers l'automne dernier de réduire la taxe d'accise pour les agriculteurs, mais ils n'ont pas soufflé mot de la taxe de 9c. le gallon qu'ils vont leur faire payer en septembre. J'ai demandé au ministre si les 4c. ou 5c. de taxe supplémentaires sur un gallon d'essence seraient exigés des agriculteurs et ce qu'il a répondu voulait dire oui. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré dans un discours qu'elle a fait à Inuvik il y a environ deux mois, qu'elle allait mettre en œuvre un programme d'encouragements pétroliers. Il est question dans son ministère d'imposer aux Candiens une autre taxe de 2c. le litre à l'automne ou l'hiver prochain.

Je voulais commenter le discours du député qui a abordé ces questions et signalé les pressions réelles que les conservateurs font subir aux agriculteurs.

M. Boudria: Monsieur le Président, je réponds avec plaisir aux observations de mon collègue. L'amendement que propose le ministre ressemble à une prévision économique. On pourrait l'interpréter de 45 façons différentes et on ne s'entend même pas sur sa signification. Il a publié un communiqué pour expliquer ce qu'il voulait dire, mais en lisant le communiqué et l'amendement on n'a pas l'impression qu'ils parlent de la même chose et cela inquiète un certain nombre de gens.

L'augmentation de la taxe sur les carburants pour les agriculteurs, la taxe sur les récoltes si vous voulez, imposée par le ministre des Finances (M. Wilson) et acceptée, sans aucun doute à regrets, par le ministre de l'Agriculture (M. Wise) est vraiment honteuse. Ce n'est pas que le parti conservateur se soit fait faute de promettre aux agriculteurs, l'été dernier. J'ai une liste des promesses conservatrices et il y en a 20 rien que dans le secteur agricole.

M. Wise: Seize.

M. Boudria: J'en ai vingt ici. Voilà le problème des conservateurs, ils promettent et ensuite ils oublient. Tout du moins, ils essaient d'oublier, car nous sommes ici pour le leur rappeler. Aucune des promesses que j'ai ici ne dit: «Votez pour nous et nous augmenterons les taxes». Si c'est une si bonne idée, pourquoi ne l'ont-ils pas proposée l'été dernier quand ils cherchaient à obtenir le vote des agriculteurs? La raison est évidente, monsieur le Président. Ils n'en ont pas parlé parce que cela n'aurait pas produit beaucoup de voix. C'est le problème de ce parti. Ayant fait trop de promesses à trop de gens il ne peut pas respecter ses engagements. C'est ce que l'on appelle ne pas tenir ses promesses ou ne pas respecter ses engagements sacrés.

• (1950)

M. Caldwell: Vous me brisez le cœur.

M. Boudria: Je ne sais pas si je brise le cœur du député, mais franchement je m'en moque. Ce dont je ne me moque pas, ce sont les agriculteurs de ce pays, et c'est là l'important. Peut-être que le député d'en face pourrait se porter à la défense des agriculteurs de sa circonscription. C'est ce qu'il devrait faire. Il devrait dire au ministre des Finances qu'il ne peut pas taxer les agriculteurs jusqu'à l'annihilation, comme il essaie de le faire.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) pour son intervention fort à propos et lui demander ses commentaires sur un aspect de ce projet de loi qui «trouble» d'une façon très importante d'un bout à l'autre du pays non seulement les représentants des provinces mais plusieurs groupes de producteurs. On a dit en particulier qu'une fois qu'une province aurait signé une entente, cette province n'aurait plus le droit d'invoquer d'éventuelles variations de coût de production qui nécessairement se produisent. Ces variations de coûts se produisent forcément d'un bout à l'autre du pays. Il est impossible de penser que les mêmes coûts s'adressent à un fermier de l'Ouest canadien, à un fermier de l'Ontario, à un fermier du Québec ou à un fermier des Maritimes.

Or, selon les intervenants qui sont venus devant le comité, on a dit qu'on devra trouver un moyen pour permettre à une province qui aura signé cette entente de soulever la question de coût particulier à une certaine région afin que l'on puisse négocier, à ce moment-là, le genre de régime nécessaire pour que le régime tripartite suggéré par le gouvernement conservateur puisse fonctionner d'un bout à l'autre du pays. Et pour régler ce problème, hier, le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) a présenté un amendement qui tenait compte de ces variations de coûts et qui aurait pu permettre à cette loi d'être un peu plus juste, un peu plus équitable. J'aimerais savoir de l'honorable député ce qu'il pense du refus absolument renversant du gouvernement et en particulier des députés de l'Est du Canada où l'on sait que les coûts varient considérablement. Comment se fait-il que les députés conservateurs de l'Est du pays n'ont pas appuyé cet amendement?

M. Boudria: Monsieur le Président, comme vous le savez, vous, monsieur le Président, j'ai prononcé une allocution en faveur de l'amendement tel que l'a décrit mon collègue l'honorable député de Papineau (M. Ouellet). Moi aussi j'ai été franchement très surpris de voir que les députés conservateurs n'ont pas au moins exprimé une opinion en faveur de cet amendement comme ils auraient dû le faire si, réellement, ils représentaient leurs circonscriptions.

Maintenant, monsieur le Président, ce qui se produit c'est que non seulement il y a des coûts différents dans certaines provinces, comme l'a si bien décrit mon collègue, l'honorable député de Papineau, mais il y a également ces différences parfois à l'intérieur d'une même province. Comme, par exemple, dans une certaine région de la Gaspésie, le coût de production peut être différent de celui des Cantons de l'Est et la même chose pour l'est de l'Ontario que je représente, les coûts sont différents dans le sud-ouest. Il est évident qu'un amendement tel que proposé par le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) aurait dû être appuyé par tous les députés de la Chambre à l'unanimité.

Le président suppléant (M. Charest): Nous reprenons le débat. L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, je pense que c'est la première fois que je me lève dans cette Chambre pour parler sur un projet de loi qui touche les agriculteurs.

Une voix: Bravo!

M. Malépart: Je pense que tout le monde sait que je suis un député d'un centre urbain. Qu'est-ce qui m'a motivé à me lever ce soir pour parler sur un projet de loi qui a pour but de défendre les agriculteurs au Québec? Lorsque, hier soir, à la porte ici de la Chambre des communes, des agriculteurs de l'UPA sont venus me voir et m'ont dit: M. Malépart, il faut que vous embarquiez dans la bataille pour les agriculteurs au Québec! Je me suis dit: Ce doit être très grave si c'est rendu qu'au niveau des centres urbains, il faut que les députés de ces régions-là s'impliquent dans une bataille pour défendre les agriculteurs.

M. Lapierre: Le conservateurs ne sont pas là!

M. Malépart: C'est vrai, mon collègue de Shefford (M. Lapierre) a donné une des raisons, c'est que malheureusement au Québec les députés progressistes conservateurs proviennent en très grande majorité des milieux ruraux et ils se comportent en poules mouillées, monsieur le Président.

Une voix: Des nouilles!

M. Malépart: Deuxièmement, les gens m'ont dit: Cela va avoir des conséquences dans votre circonscription parce que le prix de tous les aliments va augmenter et ce sont les gens, les citoyens à faible et à moyen revenu de Sainte-Marie qui vont payer la note, monsieur le Président.

Une autre raison qui me motive à prendre la parole là-dessus, monsieur le Président, c'est que je ne comprends pas comment il se fait que ces députés progressistes conservateurs qui, aujourd'hui, viennent d'avoir une leçon que l'opposition officielle leur a donnée. Il y a un mois, toute cette «gang» de nouilles de conservateurs du Québec, les 58 silencieux, ces cinquante-huit-là, monsieur le Président, après le budget, disaient: C'est excellent pour les personnes âgées. Aujourd'hui, ils avaient tous l'air de «tatas», ils avaient tous l'air humiliés, et encore une fois les représentants du Québec demandent à ces députés-là: Réveillez-vous, vous les avez trouvées les toilettes au Parlement, commencez à vous occuper de nos dossiers, tenez-vous debout! Monsieur le Président, depuis le 4 septembre, le Québec s'est fait «fourrer» à quatre occasions par ce gouvernement progressiste conservateur. Monsieur le Président, aujourd'hui . . .

Mme Jacques: Je vous en prie!

M. Malépart: La députée de Montréal-Mercier (M^me^ Jacques), monsieur le Président . . .

Une voix: Elle ne dit jamais rien ici!

M. Malépart: Monsieur le Président, depuis le 4 septembre, combien de promesses ont été faites par le premier ministre, partout au Québec, à l'endroit des Québécois et des Québécoises et, aujourd'hui, ces mêmes personnes trompent effrontément la population. Est-ce qu'il va falloir trouver une autre madame Denis dans le milieu agricole? Qui va venir ici sur la Colline parlementaire donner une petite mornifle au premier ministre?

Monsieur le Président, j'aimerais que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) nous écoute.

Une voix: C'est très malheureux?

M. Malépart: Le ministre de l'Agriculture ne connaît pas les Québécois. Le ministre de l'Agriculture a vu son ministre des Finances aujourd'hui s'humilier et revenir sur sa décision. Je peux dire au ministre de l'Agriculture: Ne vous fiez pas aux représentants québécois que vous avez dans votre parti, parce que si jamais les agriculteurs du Québec, les citoyens et citoyennes du Québec viennent ici, le ministre de l'Agriculture va être obligé de faire comme le ministre des Finances aujourd'hui: reculer, monsieur le Président!

Monsieur le Président, on s'est fait avoir, le Québec, avec la taxe, la désindexation ou les avantages des 2.5 milliards pour les multinationales du pétrole pour créer des jobs dans l'Ouest et augmenter les taxes des consommateurs du Québec! On s'est fait avoir, le Québec, avec ces 58 silencieux députés progressistes conservateurs au niveau du programme PAREL dans le domaine de l'habitation! Monsieur le Président, vous en savez quelque chose! A Sherbrooke, cela va devenir une succursale de Longueuil au niveau du logement social! A Trois-Rivières, cela va devenir une succursale de la ville de Laval, monsieur le Président! Par chance que Montréal est détenu majoritairement par des libéraux, là on se tient et on perd pas le «budget», monsieur le Président.

Monsieur le Président, si on énumère depuis le 4 septembre tous les engagements que le premier ministre a pris et qui ne sont pas respectés . . . Pendant un mois, on l'a talonné, on lui a donné juste une petite leçon, une petite mornifle, et il a reculé aujourd'hui, mais des automnes chauds, il ne connaît pas cela. Moi j'ai été député à l'Assemblée nationale du Québec. A 12 ans, je faisis la grève des enfants de chœur. J'ai brassé le curé, et je peux vous dire que le ministre de l'Agriculture (M. Wise), si on s'implique, il va se faire brasser la paillasse et il va s'apercevoir comment nous, les Québécois, on mène cela la boîte à bois.

• (2000)

Monsieur le Président, il y a une autre chose. La semaine dernière, notre très cher premier ministre (M. Mulroney), notre brillant petit gars de Baie-Comeau, citoyen à vie de Westmount, va rencontrer le premier ministre du Québec. Et il s'engage solennellement, comme il est capable de le faire dans sa voix grave et mielleuse, à reconnaître le statut particulier du Québec. Il passe son temps à dire n'importe quoi. La preuve: ses députés du Québec, lui en tête, au niveau de l'agriculture, c'est écrit en noir sur blanc, dans un éditorial, que les cultivateurs du Québec veulent avoir un statut particulier. Pourquoi ne pas voter pour cet amendement?

Monsieur le Président, le premier ministre, c'est une maladie d'enfance, ne vous en faites pas, il y a des cures pour le soigner là-dessus, dit n'importe quelle chose, n'importe quel mot, mais dans la réalité, chaque fois, ce sont les Québécois et les Québécoises qui se font avoir. Une chance, les Québécois peuvent se fier à mes collègues de Richmond-Wolfe (M. Tardif) et de Shefford (M. Lapierre), qui ont des compétences dans ce domaine-là, et qui défendent très bien le milieu.

Monsieur le Président, il me semble que ce serait l'occasion rêvée pour que le premier ministre, que ses députés conservateurs démontrent leur honnêteté intellectuelle dans ce dossier,

et qu'ils disent: On est prêt à reprendre une négociation constitutionnelle, on est prêt à reconnaître un statut particulier pour le Québec. On doit commencer à donner un statut particulier au Québec au niveau de l'agriculture, selon les besoins de ce que les agriculteurs du Québec demandent. Mais non! Nos 58 siliencieux, on avait le chef des pompistes au Québec . . . On s'attendait que les multinationales du pétrole . . . il les mettrait au pas. Et maintenant, monsieur le Président, c'est le silence complet. Les députés du Québec, il y en a eu deux courageux. Le député d'Hochelaga-Maisonneuve (M. Desrosiers) et le député de Rouyn-Noranda. Mais la balance, ce sont des poules mouillées.

Je pense qu'ils ont le temps de réfléchir toute la période de l'été sur ce projet de loi. Parce que je me rappelle, lorsque j'étais député à Québec et que les agriculteurs n'étaient pas satisfaits des politiques du gouvernement provincial du temps, ça brassait la paillasse. Le fumier a volé dans les parterres. Il y a plusieurs activités qui se sont passées, et je me rappelle des députés de ces régions-là, ils se sont tenus debout après, mais il était trop tard. Mais où sont-ils tous ces députés du Québec? On regarde ici M. Proulx qui représente l'UPA. On nous assomme de nouvelles taxes. Le budget fédéral, la note est salée: «Viande rouge. L'UPA s'oppose au projet de loi».

Devant les menaces américaines des barrières tarifaires, Garon, le ministre du Québec, il a quand même appuyé le député de Lévis (M. Fontaine), conservateur, aux dernières élections, il doit le regretter en «titi» de voir celui-là le trahir ici aujourd'hui. Garon, à Ottawa, a mal défendu les producteurs de porc du pays. Ah! Une nouvelle qu'on voyait souvent: «Mulroney promet de défendre les producteurs du porc». Il en a fait des promesses ce petit gars-là. Mais les réalisations n'arrivent pas.

«Stabilisation des prix des viandes rouges. Les agriculteurs québécois réclament l'abandon du projet». Mais savez-vous lire! Comprenez-vous quelque chose, les députés du Québec? Êtes-vous capables de parler? Il faudrait se tenir debout un peu. Un autre article du journal: «Gain du porc. L'UPA demande la mobilisation générale». Le député de Richelieu (M. Plamondon), il ne se lève jamais pour faire quelque chose. Il serait temps qu'il se réveille là-dedans. Il était ici pour voter à genoux pour le «party» de M. Reagan. Combien de millions cela a-t-il coûté pour la «gang» de conservateurs, aller là à genoux: «M. Reagan, on va arranger tout cela»? Le lendemain, ce sont les cultivateurs québécois qui subissent les pertes. Le lendemain ce sont les cultivateurs québécois qui subissent les pertes. Gains du porc: une perte annuelle de 4.5 millions en Beauce. Où est notre brave député de la Beauce (M. Bernier)? Où se cache-t-il? Est-il parti dans les porcheries? Voyons cela n'a pas d'allure!

Dans un éditorial . . . François Côté: La loi C-25 et la surtaxe américaine sur le porc canadien, monsieur le Président. Je pense que cela mérite d'être lu. Deux événements extrêmement importants se déroulent actuellement dans le monde agricole. Chacun en lui-même est très complexe et le lien entre les deux l'est encore davantage de sorte que pour beaucoup la situation présente est confuse. Cela, c'était l'image de notre premier ministre. D'un côté, il y a le gouvernement fédéral qui présente devant la Chambre des communes un projet de loi, le projet de loi C-25 dont nous discutons présentement qui, sous le couvert d'amendement à la Loi fédérale de stabilisation des prix cherche, en réalité, à abolir les régimes provinciaux de stabilisation des prix ou des revenus, comme il en existe au Québec et dans plusieurs autres provinces.

Monsieur, le Président, M. Côté ajoute: Le projet de loi C-25 stipule en effet que les producteurs qui participent à un régime provincial de stabilisation ne pourraient bénéficier de la stabilisation fédérale. Cela veut dire que vu que le Québec aide ses agriculteurs, le fédéral se retire. Encore une autre fois les Québécois vont se faire avoir dans un autre domaine! Et je continue l'article de M. Côté: Le projet de loi stipule en effet que les producteurs—il est important qu'on le répète—qui participent au régime provincial se verront pénalisés du régime fédéral. L'adoption du projet sera la confirmation de l'attitude prise par le gouvernement de ne pas payer les 6.54 par porc aux producteurs du Québec pour l'année 1983-1984 . . . de ne pas payer les producteurs d'agneau il y a quelques années. Il me semblait que le ministre des Travaux publics avait fait une promesse avec un chèque signé durant la campagne électorale mais le problème: la signature ne vaut rien, il n'y a pas de fonds. Il est scandaleux, monsieur le Président, que des choses comme celles-là se produisent!

Je continue toujours l'article de M. Côté: L'idée de chercher à empêcher les provinces de recourir à des régimes de stabilisation des prix est complètement incohérente dans la mesure où rien n'interdira aux provinces si elles veulent aider les agriculteurs de recourir à des programmes indirects de subventions aux investissements ou de subventions visant à diminuer les coûts variables ou à des politiques visant à fournir des services à prix réduit aux agriculteurs. Adopter le projet de loi C-25 ce serait ériger—il est important que tous les députés de cette Chambre écoutent cela—ce serait ériger, dis-je, l'hypocrisie en système et il est important que je le répète, monsieur le Président, au cas où il y en aurait qui n'auraient pas compris: Adopter ce projet de loi C-25 ce serait ériger l'hypocrisie en système car du strict point de vue économique, augmenter les revenus ou diminuer le coût donne exactement le même résultat.

Je vous ai cité une partie d'un éditorial signé par M. Côté qui est une personne très reconnue dans le milieu agricole au Québec et très compétente dans le domaine.

Monsieur le Président, tous les députés libéraux de cette Chambre, depuis environ une semaine ou deux, tentent par tous les moyens de sensibiliser les députés de cette Chambre, principalement les députés du Québec, tentent de les convaincre que ce projet de loi C-25 soit adapté au niveau des besoins des régions, au niveau des provinces. Cette demande, monsieur le Président, à mon avis serait conforme aux propos tenus par le très honorable premier ministre (M. Mulroney) durant la campagne électorale au Québec, aux mêmes propos tenus au moment de la demande faite par le gouvernement du Québec au niveau de modifications constitutionnelles ainsi qu'aux propos tenus par le très honorable premier ministre au moment de la rencontre entre le premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec cette semaine.

La demande des producteurs est simple, elle est la même que celle du premier ministre mais que dans les faits il refuse, c'est d'avoir des programmes qui s'adaptent aux régions qui ont un caractère, un statut particulier pour le Québec, pas seulement des paroles dans les faits que les programmes de stabilisation du gouvernement fédéral soient harmonisés avec les programmes que le gouvernement provincial met à la disposition des

agriculteurs, que toutes les sommes d'argent, que tous les programmes que le gouvernement du Québec décide de mettre à la disposition des agriculteurs du Québec, qu'en retour le fédéral ne retire pas ses programmes mais qu'il continue de maintenir le même plan d'action pour aider les producteurs du Québec.

Il me semble que c'est assez simple et assez clair de comprendre cela. Et je ne sais pas ce que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) pense.

Malheureusement, ce qui est encore plus scandaleux dans le dossier, c'est que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture est un Québécois. Bien souvent dans ce domaine-là pour un petit $8,000 de plus comme salaire de secrétaire parlementaire, il y en a qui sont prêts à vendre n'importe qui. Et là, exactement c'est ce qui se produit dans le domaine de l'agriculture pour le Québec. Je pense que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais) qui vient du Québec n'est pas payé et n'est pas là pour vendre la salade du ministre aux agriculteurs du Québec et pour endormir ses autres collègues. Mais il fait partie, son rôle est là pour défendre les intérêts des agriculteurs québécois. Et la même définition du rôle de député, monsieur le Président, et je pense depuis le 4 septembre cela a été clair et net les députés conservateurs de cette Chambre, principalement ceux du Québec, se croient élus et payés pour vendre la salade du ministre des Finances (M. Wilson) ou du premier ministre (M. Mulroney) à leurs électeurs alors qu'ils ne font pas leur travail qui consiste à représenter et à défendre les intérêts de leurs électeurs auprès du ministre des Finances, auprès du premier ministre.

M. Lapierre: Les pensions!

M. Malépart: Monsieur le Président, mon collègue de Shefford (M. Lapierre) me réfère au dernier débat que nous venons de terminer au niveau de la désindexation des pensions de la sécurité de la vieillesse. Combien de députés conservateurs dans cette Chambre, combien de députés conservateurs, monsieur le Président—je termine—dans cette Chambre ont dit: La population accepte. J'ai vu mon monde et ils sont d'accord? Je regarde le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bertrand) qui, à certaines occasions—j'ai fait des débats—elle aussi a défendu la voix du ministre. Aujourd'hui, le premier ministre a laissé tomber toute la «gang», il a sauvé sa peau, il a sauvé son image mais c'est la balance des députés qui a l'air fou.

Monsieur le Président, finalement j'ose espérer que étant donné la preuve et l'expérience que ces députés, principalement les nouveaux députés, viennent de subir au niveau de l'humiliation au sujet des pensions de sécurité de la vieillesse, ils vont se tenir debout, ils vont se mettre de la couenne dans la colonne et ils vont défendre les agriculteurs québécois. Et j'ose espérer que ces gens-là vont avoir le courage de parler au ministre de l'Agriculture.

Le président suppléant (M. Charest): Questions, commentaires. L'honorable député de Shefford (M. Lapierre) a la parole.

• (2010)

M. Lapierre: Monsieur le Président, je veux en premier lieu rendre un hommage particulier à mon collègue de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart). A mon avis, pour un député d'une circonscription urbaine il démontre que non seulement il a à cœur les intérêts des électeurs de sa circonscription mais par son exposé fort brillant il nous a démontré qu'il a également à cœur les intérêts du Québec tout entier. Je trouve cela admirable de sa part d'avoir voulu participer à un débat qui, en premier lieu, intéresse les députés ruraux mais grâce à sa collaboration et à sa participation, cela peut au moins ramener une certaine perspective québécoise dans le débat, étant donné que les députés ruraux du gouvernement ne participent pas à ce débat. Il soulignait par exemple le silence des députés. Je vois l'honorable député de Richelieu (M. Plamondon) qui est dans cette Chambre, que je salue mais que j'aimerais entendre, monsieur le Président. Je vois ma voisine de circonscription la députée de Brome-Missisquoi (M^me^ Bertrand) qui a autant de porcheries dans sa circonscription qu'il y en a dans la mienne. Et depuis le début, elle n'a aucunement participé au débat. Et je trouve cela regrettable, parce que franchement, je pense que les difficultés des producteurs de porc ne sont pas limitées à celles de Shefford. Nos voisins de Brome-Missisiquoi ont des difficultés et le fait qu'elle refuse tout simplement de participer au débat, de prendre les intérêts de ses électeurs, me décourage un peu et je regrette pour les électeurs de Brome-Missisquoi de ne pas avoir de voix au chapitre sur un dossier aussi fondamental que le dossier agricole pour cette circonscription. Et grâce à des gens comme mon collègue de Montréal-Sainte-Marie, les intérêts des Québécois seront représentés dans cette Chambre, et je veux l'en féliciter.

Mais, monsieur le Président, j'ai une question pour lui. C'est que mon collègue de Montréal-Sainte-Marie ne trouve-t-il pas un peu ridicule le fait que ce gouvernement qui, depuis le début de son mandat et pendant la campagne électorale, a passé son temps à parler d'une nouvelle harmonie, de rondes de consultations, que ce serait fait par consensus, et placé devant le dilemme où ce projet de loi n'a aucun consensus: aucune harmonie. Et le ministre se ramasse tout seul, sans aucun partenaire. Et ce que je demanderais au député, c'est: Est-ce que finalement, sa circonscription . . . Parce qu'avec la bataille qu'il vient de gagner aujourd'hui au niveau des pensions de sécurité de la vieillesse, et je veux le féliciter . . . Est-ce qu'il ne pense pas que les cultivateurs québécois, devant l'intransigeance du ministre de l'Agriculture et son incompréhension, devant aussi son incompétence face aux Américains, parce que, actuellement, on sait que le 25 juillet, une surtaxe va être imposée en permanence aux cultivateurs canadiens, on est aussi inquiet de son attitude dans la politique laitière, je pense qu'on devra avoir la collaboration du député de Montréal-Sainte-Marie pour se mobiliser dès la reprise de la session, pour s'assurer qu'encore une fois, avec des semaines et des mois d'efforts, on réveillera nos collègues du Québec et qu'on pourra enfin avoir une perspective québécoise à l'intérieur de cette Chambre. Je veux demander à mon collègue s'il ne pense pas que c'est le seul moyen de réveiller ces députés.

M. Malépart: Monsieur le Président, tout d'abord je tiens à dire à mon collègue que je pense que non seulement on ne devrait pas attendre au mois de septembre pour mobiliser les agriculteurs du Québec pour faire pression auprès du ministre, pas faire pression auprès des députés conservateurs, cela ne sert à rien, on l'a vu dans l'autre débat, mais faire pression auprès du ministre de l'Agriculture et faire pression auprès du

premier ministre. Il faudrait, dès le mois d'août, commencer, comme on l'a fait dans le domaine des pensions de sécurité de la vieillesse, dès le mois d'août, commencer à faire des tournées, circonscription par circonscription, rencontrer les agriculteurs, ville par ville, village par village, pour planifier avec eux un plan d'action pour forcer le ministre de l'Agriculture, et si lui, il ne veut pas plus entendre raison, pour forcer le premier ministre à respecter ses engagements à l'endroit des Québécois, de leur promettre un statut particulier.

M. Tardif: Monsieur le Président, avec votre permission je voudrais joindre ma voix à celle de mon collègue de Shefford pour rendre un hommage tout à fait particulier à mon collègue de Montréal-Sainte-Marie qui, par son implication, a su défendre les intérêts des producteurs agricoles du Québec, lui qui vient de livrer une bataille et qui vient de gagner une bataille historique, pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Monsieur le Président, je voudrais, avec votre permission, avoir les commentaires de mon collègue de Montréal-Sainte-Marie, suite à une intervention d'un autre collègue, celui de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) qui, en début de soirée, je pense, illustrait comment la «députation» du Québec avait agi par la plus scandaleuse soumission. Lui qui prétendait dans son allocution que les producteurs agricoles étaient d'accord sur l'intention du gouvernement d'adopter le projet de loi C-25.

Je voudrais demander à son collègue de Montréal-Sainte-Marie, parce que je crois savoir qu'il a rencontré les officiers de l'UPA de Nicolet hier, ici même au Parlement, quelle était la réaction de ces producteurs agricoles et qu'est-ce qu'ils lui ont demandé, comme député, comme député de ville, monsieur le Président?

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais dire à mon collègue que les propos tenus par le député conservateur, dont je ne sais pas le nom, et je ne sais pas le nom de la circonscription, parce qu'on entend tellement très peu parler de ces gens-là, on me dit la région de l'Estrie.

C'est certain qu'au niveau des pensions de sécurité de la vieillesse, c'était la même chose, tous les députés conservateurs apprennent une phrase, ils sont comme en Russie, «breffés» avec un certain mot.

Tout le monde répète la même chose, personne ne sait de quoi il parle, mais cela a été la même chose, les gens sont d'accord, on a vu les gens. Mais je dois dire à mon collègue, lorsque hier j'ai rencontré ces représentants de l'UPA, ces gens-là ne disaient pas la même chose. Ces personnes-là ne disaient pas ce que les députés progressistes conservateurs disent en cette Chambre et ne disaient pas ce que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) dit en cette Chambre. Ces personnes-là étaient en complet désaccord et nous suppliaient, nous, les députés, ils ont fait la même demande aux députés progressistes conservateurs, eux autres nous demandaient et exigeaient que l'on fasse pression pour que ce projet de loi-là ne passe pas. Ils voudraient que ce projet de loi-là soit retardé afin que le ministre de l'Agriculture, que tous les députés de cette Chambre, principalement au Québec, puissent, durant les vacances de cet été, circuler dans leurs circonscriptions, avoir le pouls des agriculteurs, avoir le pouls de la population parce que je pense que c'est important, en tant que député montréalais, mon collègue de Papineau (M. Ouellet) ainsi que mon collègue, le député de Langelier (M. Côté), le ministre de la Consommation et des Corporations, que ces personnes-là, que les personnes des centres urbains, eux autres aussi puissent exprimer leurs opinions parce que la décision du ministre de l'Agriculture aura des conséquences sur l'augmentation du prix des aliments.

Alors, je pense que tous les députés de cette Chambre devraient tout faire pour que ce projet de loi ne soit pas adopté et que l'on puisse consulter les gens.

Le président suppléant (M. Charest): La période des questions et commentaires est maintenant terminée, nous reprenons le débat? Question?

• (2020)

[*Traduction*]

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, mes collègues québécois m'ont demandé de dire quelques mots au sujet de ce projet de loi, que n'approuvent absolument pas les producteurs du Québec. En réalité, après avoir suivi le débat, je dirais que les producteurs de l'Est et des Maritimes ne l'approuvent pas non plus, et nous venons de découvrir qu'il n'a pas l'appui des producteurs de certaines provinces de l'Ouest.

J'ai écouté les observations du ministre lorsqu'il a présenté ce projet de loi, et surtout lorsqu'il a parlé des déclarations faites par les députés d'opposition, et notamment ceux qui représentent le Québec et l'Ontario. On a l'impression que la politique du nouveau gouvernement, au sujet des projets de loi qui touchent les producteurs primaires et la stabilité de leur revenu, ne correspond pas aux promesses faites par le gouvernement avant son élection.

L'exemple le plus flagrant se trouve peut-être dans les déclarations des députés ministériels au sujet des accords provinciaux. Le gouvernement était censé régler tous les litiges avec les gouvernements provinciaux. Dorénavant, tout devrait marcher comme sur des roulettes et il ne devait pas y avoir d'objections. Le gouvernement fédéral devait devenir bienveillant d'un seul coup et les gouvernements provinciaux ne devaient cesser de s'extasier devant les merveilles du système.

Que s'est-il passé entre-temps à la suite de ce projet de loi et d'autres? La Saskatchewan et la grande province de l'Alberta n'approuvent guère cette mesure. En réalité, les provinces Maritimes déclarent qu'il faut ou bien subventionner considérablement leurs provendes ou les soutenir au moyen d'une subvention supplémentaire de stabilisation qui s'ajoutera aux dispositions prévues dans ce projet de loi.

Nous avons vu des gouvernements provinciaux accepter les actes du gouvernement actuel depuis un certain temps. Ils les ont acceptés sans rien dire. Il y a eu des compressions en novembre et les gouvernements provinciaux ont fermé les yeux en disant que les choses allaient s'arranger. Avec le temps, ils ont vu le gouvernement présenter ce projet de loi et celui concernant les pêcheries, le projet visant l'AEIE et d'autres mesures législatives, sans oublier le budget. A ce moment-là, c'en était trop et ils ont refusé de se plier à la volonté du gouvernement fédéral.

Par exemple, la province du Nouveau-Brunswick s'est opposée au projet de loi sur la pêche, estimant que c'était une intrusion dans son domaine de compétence. Les gouvernements

provinciaux demandent maintenant quelle sera en fin de compte le résultat de l'amendement du ministre. Le tout est laissé à la discrétion du ministre, et on comprend l'inquiétude de ces mêmes personnes quand on examine l'amendement. Je rappelle à la Chambre que, d'après l'amendement, le ministre peut, s'il le juge utile, fixer le niveau de stabilisation et accorder des subventions en plus de ce qui est prévu dans le projet de loi, si ces subventions ne dépassent pas la subvention générale versée par une autre province visée par le projet de loi.

On comprend facilement pourquoi les gouvernements provinciaux s'opposent à cette disposition. C'est bien normal. Ils auraient dû protester depuis l'entrée en fonction du nouveau gouvernement du Canada. Ils auraient dû protester quand le gouvernement a adopté une mesure qui avait des répercussions énormes sur les gens de leurs provinces, mais ils ont fait l'autruche. C'est un bon exemple d'un gouvernement provincial qui manifeste son désaccord avec ce que fait le gouvernement fédéral.

Je voudrais parler d'une autre question qui me préoccupe. Le gouvernement a fait des promesses portant sur nos échanges commerciaux avec les États-Unis.

M. Fraleigh: Tenez-vous en au projet de loi!

M. Baker: J'ai entendu le député. Quand je parle des échanges commerciaux avec les États-Unis, le député devrait se rendre compte que c'est un des aspects dont nous devrions discuter en étudiant ce projet de loi. Nous avons vu le gouvernement des États-Unis, par le biais de son ministère du Commerce et de la Commission du commerce international, prendre des mesures sans précédent à l'égard de toutes sortes de produits, dont le porc. Il a imposé des droits de douane sur de nombreux produits. Tous les députés ne seront pas d'accord, mais, si les Canadiens qui exportent vers les États-unis sont obligés de faire un dépôt, j'estime que cela revient à imposer des droits de douane.

En voyant les mesures que la Commission du commerce international et le ministère du Commerce des États-Unis ont prises à l'encontre d'autres producteurs canadiens du secteur primaire, nous pouvons comprendre les protestations des producteurs du Québec. Par exemple, pour un de nos produits, le poisson, le gouvernement des États-Unis a imposé une structure d'obligations de cette manière. En fait, les exportateurs de porc canadiens doivent remettre des obligations, des chèques en blanc, des billets à ordre ou autre chose quand ils exportent leurs produits vers les États-Unis, qui sont encaissés au moment de la décision finale. Quand ils doivent remettre une caution, c'est de l'argent qu'ils immobilisent. C'est un fardeau supplémentaire, et ils doivent tenir compte de ce qui se passerait si le gouvernement des États-Unis décidait d'exercer son option sur cette somme.

• (2030)

Nous voyons donc actuellement le gouvernement des États-Unis, pour la première fois dans l'histoire du Canada, imposer des barrières pour une foule de produits, du bois d'œuvre aux chaussures, du poisson salé aux framboises, et voici maintenant qu'il s'attaque à nos exportateurs de porc. Les producteurs, les agriculteurs, tous les Canadiens qui œuvrent dans l'agriculture se demandent sérieusement où cela les mènera et ce qui se passera quand ces cautions seront empochées. Que se passera-t-il si la décision qui doit être rendue devait être en faveur du maintien de la décision initiale prise par la Commission du commerce extérieur, laquelle devait examiner des documents et des états financiers et trouver de bonnes raisons justifiant l'imposition de cette garantie de cautions?

Sur ces deux points, les Canadiens se demandent ce qui s'est passé. Qu'est-il advenu de ces relations amicales qui devaient prétendument s'établir automatiquement avec l'arrivée au pouvoir de ce nouveau gouvernement conservateur? Qu'est-il advenu de ces harmonieuses relations commerciales que nous devions établir avec les États-Unis d'Amérique? Que s'est-il passé pendant ces entretiens qui sont censés avoir eu lieu entre notre premier ministre (M. Mulroney) et le président des États-Unis, alors que chacun de ces points a été discuté? Quand les gens ont appris qu'il était question de l'établissement d'une barrière douanière, ils se sont adressés à leur gouvernement provincial qui s'est automatiquement tourné vers le gouvernement fédéral et le ministère des Affaires extérieures, lui demandant d'intervenir.

Le problème, c'est que la réponse du ministère des Affaires extérieures a été la même que celle du cabinet du premier ministre. On s'est contenté de dire «Eh bien, nous verrons, nous ferons connaître notre point de vue, mais on ne peut pas vraiment intervenir en pleine négociation». Les producteurs ont écouté cette réponse, notamment dans le cas du poisson salé, alors que le premier ministre était dans sa propre circonscription avant le sommet de Québec, et le premier ministre leur a dit qu'il aborderait effectivement la question avec le président des États-Unis. Les producteurs sont rentrés chez eux, rassurés à la pensée que si le premier ministre du Canada et le président des États-Unis allaient discuter de la chose, alors sûrement une solution était en vue. C'est alors que la hache s'est abattue soudainement, et ce qui est intéressant, c'est que c'est une hache à plusieurs tranchants. En fin de compte, chacune des provinces et chacun des exportateurs sont touchés, à divers degrés. Les droits de douane peuvent fluctuer entre 2 p. 100 et 22 p. 100 et c'est ce qu'on appelle une moyenne de 12, 13 ou 14 p. 100.

En ce qui concerne les relations avec les gouvernements provinciaux, dûment élus par la population des provinces, tout devait marcher parfaitement et le commerce avec les États-Unis devait donner d'excellents résultats.

Je voudrais également soulever une autre question. Apparemment, le gouvernement désire que le ministre dispose de pouvoirs illimités, même une fois les décisions prises. Nous le constatons dans cette loi et dans cet amendement.

Les pêcheurs et notamment ceux qui travaillent dans le secteur du poisson salé, les cultivateurs, les exploitants forestiers et les producteurs de porcs doivent payer des droits de douane. Ils demandent au gouvernement de faire quelque chose en leur faveur. Qui va payer les droits de douane que cette mesure imposera sur le porc? Qui va payer la différence de 12, 13 ou 14 p. 100? Est-ce l'agriculteur? Est-ce l'association de producteurs? Est-ce les autorités provinciales ou est-ce le gouvernement fédéral?

J'estime qu'il faudrait réexaminer ce projet de loi, comme bien d'autres, ainsi que la plupart des mesures que le gouvernement a prises depuis son élection afin de discuter davantage avec les intéressés, les gouvernements provinciaux et les associations de producteurs et de tenir compte davantage de leurs points de vue.

[*Français*]

M. Ouellet: Madame le Président, je voudrais poser juste une très courte question à l'honorable député qui vient de faire une intervention fort intéressante. Je voudrais lui rappeler que l'ancien député de Lotbinière (M. Dubois), qui a déjà été secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture sous l'administration Trudeau, a téléphoné dans le lobby pour nous rappeler jusqu'à quel point à l'époque où lui, comme député libéral du Québec, alors qu'il siégeait ici au Parlement, jusqu'à quel point il a défendu avec vigueur et avec une détermination remarquables les intérêts des producteurs agricoles du Québec, et il me rappelait que ce travail qu'il a fait avec tous les membres du Sous-comité de l'agriculture du caucus du Québec avaient porté fruit puisque, lorsque le gouvernement avait eu l'intention de présenter un projet de loi semblable, les députés du Québec, à la demande des représentants de l'Union des producteurs agricoles du Québec, avaient pu faire des représentations auprès du gouvernement pour que ce projet de loi ne soit pas approuvé dans l'ancien Parlement, et notre ami, Jean-Guy Dubois, se demandait au téléphone il y a quelques minutes comment il se faisait que le député actuel de Lotbinière (M. Tremblay) n'était pas intervenu dans ce débat pour défendre les intérêts des producteurs agricoles de sa région, et j'aimerais que notre collègue qui vient de parler, qui a bien connu notre ami, Jean-Guy Dubois, puisse nous dire jusqu'à quel point il peut être déçu du manque de responsabilité de ces députés des circonscriptions rurales du Québec et de l'Est du Canada qui ont voté hier contre cet amendement du député de Humbolt-Lake Centre (M. Althouse) qui, justement, voulait s'assurer que les intérêts régionaux des cultivateurs des régions rurales du pays soient respectés dans le projet de loi C-25.

[*Traduction*]

M. Baker: Monsieur le Président, je ne parviens pas à comprendre pourquoi chaque député n'a pas parlé de cette mesure, non seulement à la Chambre des communes ou en comité, mais également au ministre, au premier ministre ainsi qu'à chaque ministre de son caucus. Je ne comprends pas comment le gouvernement a pu présenter, depuis l'automne dernier, des mesures comme celles-ci, sur lesquelles personne n'est d'accord et qui touchent, comme jamais encore, les producteurs, les agriculteurs, les pêcheurs et les exploitants agricoles.

• (2040)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre s'il vous plaît! L'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Gray) sur un rappel au Règlement.

M. Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, il y a une chose que je pense que l'on oublie beaucoup ce soir.

[*Traduction*]

Avec notre nouveau gouvernement, nous voulons mettre de l'ordre . . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Je regrette, ce n'est pas une question, ce n'est pas un rappel au Règlement, c'est une question de débat.

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): J'espère que l'honorable député de Shefford (M. Lapierre) se lève sur un rappel au Règlement.

M. Lapierre: Un rappel au Règlement, monsieur le Président. Je suis content de l'arrivée du député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Gray). Depuis que le débat est arrivé il n'a pas dit un sacré mot. Il est temps qu'il parle!

Le président suppléant (M. Charest): On dit souvent: Jamais deux sans trois.

[*Traduction*]

M. Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, c'est très clair. Le député de l'opposition disait que son parti n'était pas arrivé à résoudre le problème au moyen des projets de loi. Nous y arriverons avec notre ministre de l'Agriculture (M. Wise).

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Le député sait très bien que ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Baker: Monsieur le Président, le député a bel et bien affirmé que c'était un ordre nouveau, c'est consigné au compte rendu. Oui, c'est un nouveau gouvernement et un ordre nouveau. Le gouvernement taxe les pauvres. Il taxe les agriculteurs. Cet ordre nouveau permet aux États-Unis d'imposer des droits tarifaires aux agriculteurs et aux personnes qui essaient de leur vendre leurs produits. C'est l'ordre nouveau qui entre en conflit avec les gouvernements provinciaux à propos de presque toutes les mesures législatives qu'il propose . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Je rappelle le député à l'ordre pour une question de pertinence.

M. Baker: Pour en revenir à la question pertinente posée par le député à propos de la participation des députés, je dirai que c'est un sujet très, très important. Peu importe le côté de la Chambre où l'on siège, il existe un mécanisme pour mettre les mesures législatives en vigueur. Malheureusement, la seule chose que les députés de ce côté-ci de la Chambre puissent faire, c'est retarder le projet de loi. Lorsqu'on est du côté ministériel, on peut exercer la pression nécessaire et transmettre les menaces des producteurs primaires du pays. On peut lancer ces menaces au cabinet et on peut se faire entendre. Certes, ceux qui ne sont pas dans la salle où se réunit le caucus ne savent pas ce que l'on dit à l'intérieur, mais j'aurais tendance à croire que l'on a beaucoup discuté non seulement de cette question mais aussi d'autres problèmes. Si le projet de loi n'était pas acceptable sous sa forme initiale, que ferait-on alors de l'amendement du ministre au projet de loi initial? Il devient doublement inacceptable pour tout le monde puisque cet amendement a provoqué un mouvement de protestation de la part de la province de la Saskatchewan, de la province de l'Alberta, des provinces Maritimes et des producteurs du Québec.

Vous aurez remarqué, monsieur le Président, que j'ai parlé des éleveurs du Québec. Si je l'ai fait, c'est que j'ai l'impression que leur point de vue se fait entendre beaucoup plus clairement à la Chambre des communes qu'au niveau provincial. Je ne crois pas beaucoup m'avancer en l'affirmant. Les députés québécois ne se sont pas fait prier pour donner leur opinion. Ils veulent que les éleveurs québécois soient entendus. Ils veulent que les Canadiens sachent que le contingentement leur fait du tort. Ils veulent qu'on sache qu'ils doivent déposer des garanties chaque fois qu'ils exportent des produits aux États-Unis.

Une voix: A qui la faute?

M. Baker: A qui la faute? Je puis vous dire pour quelle raison il faut déposer des garanties sur les exportations de porcs, monsieur le Président, car j'ai examiné la question. C'est à cause de l'inaction du gouvernement du Canada, qui n'est pas

intervenu auprès du gouvernement américain et du président des États-Unis comme le premier ministre l'a affirmé. Le Canada n'a pas présenté d'instances officielles. S'il y en a eu, cela nous en dit long sur le gouvernement du Canada, car le gouvernement américain n'a pas écouté.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Questions et commentaires. La parole est à l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie.

M. Malépart: Monsieur le Président, mon collègue de Papineau (M. Ouellet) a mentionné l'excellent travail qu'avait fait notre collègue Jean-Guy Dubois de Lotbinière.

Monsieur le Président, j'aimerais rappeler que si . . .

[*Traduction*]

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que le député qui a la parole a déjà participé au débat. Le député de Papineau (M. Ouellet) n'a pas fait de discours. Ce n'est pas à lui que les questions doivent s'adresser.

[*Français*]

M. Malépart: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): Je vous accorde la parole pour que vous puissiez continuer. Je n'ai pas l'intention de répondre à l'argument du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes).

M. Malépart: Monsieur le Président, je tenais à dire et aussi à rappeler que si notre collègue, M. Lapointe, l'ancien député de Beauce était ici, ce projet de loi ne serait pas adopté. Mon ancien collègue, M. Leduc, député de Richelieu, se serait levé pour défendre les agriculteurs. Si notre ancien collègue d'Argenteuil, M. Gourd, était ici, lui aussi se tiendrait debout pour défendre les agriculteurs. Si notre ancienne collègue de Montréal—Mercier, M^me^ Céline Hervieux-Payette, était ici, elle ne se contenterait pas d'avoir des voyages pour se faire récompenser: elle se lèverait debout pour défendre les agriculteurs, les consommateurs ici, monsieur le Président. Si l'ancien collègue, M. Campbell, de LaSalle, était ici, il se serait tenu debout ici, pour défendre les consommateurs de sa circonscription, au lieu de se contenter . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! La période de questions et commentaires est maintenant terminée.

[*Traduction*]

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e^ fois, est adopté.)

* * *

LA LOI N^o^ 2 DE 1985-1986 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Charest, reprend l'étude du projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt, présenté par M^lle^ MacDonald (au nom de la ministre d'État (Finances)).

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Le comité plénier de la Chambre reprend l'étude du projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt.

[*Français*]

Lorsque le comité a interrompu ses travaux à 21 heures, le mardi 25 juin 1985, le comité était saisi de l'article 2 du projet de loi et de l'amendement proposé par l'honorable député de Gander-Twillingate (M. Baker).

[*Traduction*]

L'article 2 est-il adopté?

Sur l'article 2—

M. Baker: Monsieur le président, l'amendement qui était à l'étude avait été présenté par l'opposition officielle, et c'était un amendement très important. Il disait que puisque le gouvernement du Canada voulait retrancher trois points de pourcentage de l'indexation de la pension des Canadiens âgés, l'opposition officielle exigeait que le gouvernement du Canada réduise de 3 p. 100 son pouvoir d'emprunt.

Comme nous l'avons vu aujourd'hui, le gouvernement a finalement fait machine arrière à cause d'un certain nombre de choses. D'abord et avant tout, il y a eu les protestations des personnes âgées et de tous les Canadiens, quel que soit leur âge. Le gouvernement a également reculé parce qu'il avait le sentiment que l'opposition officielle ne lui permettrait pas de faire adopter cette mesure sur le pouvoir d'emprunt à moins qu'il ne présente une motion de clôture. Il aurait alors fallu débattre cette motion. Voilà quel était l'objet de cette proposition d'amendement.

• (2050)

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: Si les députés d'en face commencent à m'interrompre, je parlerai jusqu'à 21 heures. Ce n'est que justice. Si je ne m'arrête pas avant 21 heures, alors les ministériels devront revenir à la Chambre demain pour débattre le projet de loi C-51. A ce moment-là, je reprendrai la parole, je me ferai interrompre derechef et je parlerai toute la journée.

Je voudrais revenir à mon premier point. Le gouvernement du Canada a maintenant modifié sa politique. Il a été forcé de le faire par les Canadiens eux-mêmes qui ont protesté contre la mesure inique que leur imposait leur nouveau gouvernement. C'est une belle réalisation. Chacun d'entre nous qui avons participé à cet effort pouvons en être fiers. Le *Citizen* d'Ottawa titre en manchette «Le ministre des Finances et le Premier ministre sont à couteaux tirés sur les pensions». Nous savons qui a gagné. Ce sont les Canadiens qui l'ont emporté sur ces deux personnes qui en avaient décidé autrement.

Mes collègues m'informent que nous souhaitons demander le consentement unanime afin de retirer la proposition d'amendement qui fait l'objet du débat. Je vais le faire dans un instant.

Toutefois, n'oublions pas que le gouvernement vient encore de nous assommer en augmentant la taxe sur l'essence. Les Canadiens s'en souviendront. Cela s'ajoute aux taxes déjà prévues dans le budget. Sachons que le gouvernement a aussi imposé une taxe de vente sur des articles d'usage courant. Certains produits en sont frappés pour la première fois, sans compter qu'on a haussé le taux.

N'oublions pas non plus que depuis son accession au pouvoir, le gouvernement a accordé à des groupes biens choisis, notamment les sociétés pétrolières, des milliards de dollars. Il s'est ensuite retourné contre les citoyens ordinaires pour les frapper de taxes. Voilà comment le gouvernement équilibre son budget. Les Canadiens ne sont pas près de l'oublier. Ils se rappelleront longtemps les mesures prises par le gouvernement. Jamais plus ils ne lui feront confiance.

Cela dit, je vais respectueusement demander aux députés le consentement unanime afin de retirer la proposition d'amendement que nous débattons.

M. Deans: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le vice-président adjoint: Le député de Hamilton Mountain invoque le Règlement.

M. Deans: En premier lieu, je voudrais signaler que mon parti consent à ce que la proposition soit retirée. Je suis persuadé que le consentement unanime est donné. Cependant, il faudrait peut-être que le Président reprenne le fauteuil pour entendre la demande que j'ai à faire. Je voudrais que le comité s'ajourne un instant afin que le Président puisse entendre ma proposition sur la façon de procéder en ce qui concerne la mesure à l'étude et deux ou trois autres qui doivent encore être débattues.

Le vice-président adjoint: Dois-je faire rapport de l'état de la question?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, je pense qu'il y a consentement unanime. Notre parti est sincèrement reconnaissant au député du geste qu'il a accompli en retirant son amendement. Si nous pouvions déclarer que l'amendement est maintenant retiré, monsieur le président, vous pourriez reprendre le fauteuil.

M. Gauthier: Monsieur le président, dans un esprit de coopération, nous acceptons la proposition qui a été faite, et nous donnons notre consentement unanime pour que vous repreniez le fauteuil.

Le vice-président adjoint: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le vice-président adjoint: Dois-je quitter le fauteuil et faire rapport de l'état de la question?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Deans: Monsieur le Président, aux termes d'entretiens que nous avons eus dans la journée, nous avons décidé d'adopter ce soir certains projets de loi afin de pouvoir obtenir la sanction royale. Il a en outre été entendu qu'à la fin de la période des questions demain, la Chambre s'ajournerait. Monsieur le Président, je vous serais reconnaissant de demander à la Chambre son consentement unanime pour ne pas tenir compte de l'heure ce soir, jusqu'à ce que nous en ayons fini avec l'ensemble des mesures législatives sur lesquelles il y a eu accord et que la sanction royale ait été demandée et reçue.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je comprends bien l'intention du leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique, mais j'aimerais qu'il nous communique la liste dont il parle, afin que tous les députés sachent de quoi il s'agit. Certains accords secrets ont été conclus sans consultation à ma connaissance, et j'aimerais bien être mis au courant.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, si secret il y a eu, je vais lever le voile sur ce secret. A ma manière habituelle, je souhaiterais informer la Chambre et les Canadiens, qui sont tous rivés à leurs postes de télévision pour suivre nos débats, au lieu de regarder les matchs des Blue Jays ou des Expos, ce que nous avons l'intention de faire.

L'ensemble législatif dont nous avons discuté consistait à adopter en troisième lecture le projet de loi C-51 sur le pouvoir d'emprunt et le projet de loi C-44, tendant à modifier la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Nous avons aussi discuté de dispositions législatives à prendre avant l'ajournement d'été de la Chambre. Il s'agit notamment de modifier la Loi sur les juges et d'autres textes législatifs pour permettre à certaines

provinces d'augmenter le nombre de leurs juges à leur demande. Les leaders de l'opposition à la Chambre ont reçu un nouveau règlement provisoire qui entrera en vigueur à la rentrée parlementaire cet automne. Il découle du premier rapport du comité spécial de la réforme parlementaire.

• (2100)

Nous avons aussi un projet de loi dont j'ai proposé la première lecture aujourd'hui, qui devrait franchir les trois étapes et être lu pour la troisième fois. Il s'agit d'une modification à la Loi sur la Chambre des communes, qui a pour objet premier de créer une nouvelle Commission de la régie intérieure, qui prendra aussi effet à la rentrée parlementaire.

Mon secrétaire parlementaire me rappelle de demander maintenant le consentement de la Chambre pour ne pas tenir compte de l'heure tant que nous n'aurons pas réglé nos affaires. Je demande le consentement unanime pour que nous poursuivions et je terminerai alors mon allocution.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'appuie la motion par laquelle on demande que vous ne teniez pas compte de l'heure, monsieur le Président. Toutefois, je tiens à clairifer la liste des choses à faire que le leader parlementaire du gouvernement nous propose. Nous allons lire le projet de loi C-51 pour la troisième fois dans quelques minutes. Le projet de loi C-44 vient ensuite, à moins que le leader parlementaire du gouvernement ne revienne aux motions? Va-t-il parler de la Loi sur la Chambre des communes? Est-ce là l'ordre dans lequel il va appeler les projets de loi? Car ce n'est pas du tout ce qu'on m'avait dit.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'ai moi-même remis la liste au leader parlementaire adjoint du député. Y figurent le projet de loi C-51, le projet de loi C-44, le projet de loi sur les juges, le projet de loi relatif à la Loi sur la Chambre des communes et le Règlement. Il y a une bonne raison à cela, monsieur le Président.

Le Sénat a déjà fait un examen des premiers projets de loi que j'ai mentionnés, jusqu'au projet de loi C-44. Le projet de loi tendant à modifier la Loi sur la Chambre des communes n'a pas fait l'objet d'un examen préliminaire du Sénat, mais il ne touche que la Chambre des communes. J'ai pensé garder cela pour la fin, car c'est là un projet de loi dont le Sénat pourrait s'occuper plutôt rapidement, je crois. Je ne veux présumer de rien, mais je crois que le Sénat comprendra fort bien que c'est là quelque chose qui touche seulement la Chambre des communes.

L'entente serait évidemment que nous ajournions nos travaux demain seulement si nous obtenons la sanction royale ce soir. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais il est évident que si nous n'obtenons pas la sanction royale, il nous faudra siéger demain jusqu'à ce que nous l'obtenions. Cependant, je crois qu'il est possible d'obtenir la sanction royale ce soir, auquel cas nous pourrons nous réunir demain.

Je serais tout à fait disposé à accepter la suggestion du leader parlementaire du Nouveau parti démocratique. Je crois que je devrais vous expliquer la situation. Le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique m'a demandé de procéder ainsi—comme le whip de l'opposition officielle le comprendra—parce que le congrès national de ce parti a lieu à Ottawa. C'est pour cette raison uniquement que nous accepterions cette proposition. C'est une politesse que nous faisons au Nouveau parti démocratique à l'occasion de son congrès national. Je veux que ce soit parfaitement clair.

Je crois avoir pris les engagements que m'avait demandés le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique.

M. Gauthier: Monsieur le Président, si je comprends bien, les points énumérés par le leader parlementaire du gouvernement deviendront un ordre de la Chambre et les droits des députés seront protégés vu qu'il y aura le débat d'ajournement.

M. Benjamin: Sont-ils ici?

M. Gauthier: Je l'ignore, mais je protège leurs droits en tant que député. Je pense que nous devons les protéger. J'ignore qui ils sont.

Le leader parlementaire du gouvernement nous dit que dans un esprit de collaboration avec le Nouveau parti démocratique, nous ajournerons demain après la période des questions. Ai-je raison?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je dirais plutôt après la période des questions et les affaires courantes, car comme le whip du parti libéral le comprendra, son parti a présenté un certain nombre de requêtes au sujet de modifications dans la composition des comités qui siégeront durant l'été. Il y a plusieurs points dont nous devons discuter. Je crois que nous arrêterons aux affaires courantes. Nous ajournerons avant l'appel de l'ordre du jour, si cela satisfait l'honorable whip du parti libéral.

M. Deans: Monsieur le Président, étant donné que c'est moi qui ait commencé tout cela, permettez-moi de finir. Je tiens tout d'abord à dire que l'accord décrit par le leader parlementaire du gouvernement correspond exactement à ce que j'avais compris. J'apprécie l'intervention de l'honorable whip de l'opposition officielle.

Je tiens à remercier l'opposition officielle et le gouvernement d'avoir accepté que demain nous puissions ajourner à la fin des affaires courantes, afin que tous mes collègues et moi-même puissions assister à notre congrès national.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il consentement unanime pour que la présidence ne tienne pas compte de l'heure?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): Si je comprends bien également, le débat d'ajournement aura lieu?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): La présidence désire vous remercier.

LA LOI Nº 2 DE 1985-1986 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Charest, reprend l'étude du projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt, présenté par Mlle MacDonald (au nom de la ministre d'État (Finances)).

Le vice-président adjoint: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(L'article 2 est adopté.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre entreprend l'étude du projet de loi C-44, tendant à modifier la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, dont le comité permanent des transports a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-44, loi modifiant la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, au paragraphe 1(1)

a) en retranchant la ligne 7, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«*d*) de neuf membres qui sont déclarés»,

b) en retranchant la ligne 15, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«des producteurs du Manitoba, quatre».

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je croyais que c'était mon amendement et non celui du ministre qui serait débattu. J'ai déposé le mien aujourd'hui même.

Le président suppléant (M. Charest): En ce qui concerne le rappel au Règlement du député de Regina-Ouest (M. Benjamin), ce dernier a présenté une motion semblable à la Chambre, laquelle nécessite la recommandation royale. Ce n'est pas le député qui dispose de cette recommandation, c'est le ministre des Transports (M. Mazankowski).

M. Benjamin: Il en a été question hier au comité des transports. En ce qui concerne la recommandation royale, peu importe qu'un amendement soit présenté par le ministre ou par un député de l'opposition. Que cet amendement soit présenté par le ministre ou par moi-même—et je crois que mon amendement était le premier, mais qu'importe—la recommandation royale prévoit une somme globale à dépenser selon les dispositions du C-44. Le projet de loi ne précise nullement combien sera versé à chacun des membres du comité consultatif. Que ce soit le ministre ou moi-même qui accroît le nombre des membres du comité avec le consentement de la Chambre, et s'il a été prévu initialement que leur allocation serait de $100 par jour, compte tenu de la somme mise à la disposition du ministre par la recommandation royale, et que le nombre de membres passe de huit à neuf, le ministre pourra verser seulement $90 à chacun, ce qui leur permettra d'ajouter un autre membre. Car le montant de l'allocation des membres n'est pas précisé. D'après moi, la recommandation royale n'entre pas en ligne de compte, puisque le projet de loi ne précise pas la rémunération des membres. Il ne fait état que du montant mis à la disposition du ministre.

• (2110)

Que l'amendement vienne du ministre ou de moi-même importe peu. Cela n'a rien à voir avec la recommandation royale dont la Chambre est saisie actuellement. Autrement, le ministre et le leader du gouvernement à la Chambre devront demander à la Chambre de consentir, à l'unanimité, à modifier la recommandation royale. Il faut donc opter pour cette solution, pour mon amendement ou pour celui du ministre. Mais on ne peut jouer sur les deux tableaux. Mon amendement ou un amendement analogue proposé par le ministre ne se traduirait pas par une dépense supplémentaire pour le gouvernement aux termes de la recommandation royale dans sa version actuelle. Nous n'avons pas à revenir sur cette aberration.

Soit dit en passant, je rappelle à la présidence que la recommandation royale est le fruit de consultations et de rencontres au comité et ailleurs et qu'il est bien inutile d'être pointilleux puisque le ministre peut payer 8, 9, 10, 12 voir 100 membres grâce au montant déjà prévu dans cette recommandation.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne veux ni prolonger ce débat ni enlever au député de Regina-Ouest (M. Benjamin) le mérite d'avoir proposé l'amendement dont vous êtes saisi actuellement. C'est bien lui qui en est l'auteur. Personne ne le conteste. Selon le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) et mes conseillers, il aurait fallu modifier la recommandation royale. Je sais que le député avance ce soir un argument analogue à celui qu'il a défendu au comité. Il a soutenu effectivement qu'en ajoutant un représentant de la Saskatchewan au comité supérieur du transport du grains, on diminuerait ainsi l'allocation quotidienne de ses membres actuels.

Maintenant que la recommandation royale a été modifiée, le ministre peut débloquer des fonds supplémentaires pour payer la personne appelée à faire partie de ce comité. C'est pour nous assurer que l'amendement serait compris dans le projet de loi que nous avons pris cette précaution supplémentaire.

Je ne veux absolument pas m'attribuer le crédit ou la paternité de cet amendement. Je vais simplement reconnaître au député de Regina-Ouest tout le mérite de l'avoir proposé et défendu de façon aussi convaincante. Nous sommes d'accord. Nous en avons longuement discuté et j'ai voulu tenir compte

du souhait qu'il a exprimé lors de l'étude d'un autre amendement. L'amendement est présenté ainsi pour qu'il soit bien inclus.

Le président suppléant (M. Charest): Je vois que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) se prépare à faire une nouvelle intervention, au sujet du même rappel au Règlement, je suppose, mais s'il n'y voit pas d'inconvénient, c'est au tour de la présidence. Je pourrais faire un peu de lumière sur la question en signalant au député de Regina-Ouest, un parlementaire chevronné, qu'en l'occurrence, le ministre des Transports ne propose pas l'amendement en vertu de la recommandation royale originale, mais en vertu d'une recommandation distincte que j'ai ici. Elle se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande a la Chambre des communes qu'on modifie le projet de loi C-44, modifiant la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, au paragraphe 1(1) par:

a) substitution à la ligne 7, page 1, de ce qui suit:

«*d*) de neuf membres qui sont déclarés»

b) substitution à la ligne 15, page 1, de ce qui suit:

«des producteurs du Manitoba, quatre»

La même correction est apportée aux textes anglais et français. J'espère que cela éclaircit la question en ce qui concerne la recommandation royale.

M. Benjamin: Monsieur le Président, puis-je bien préciser tout de suite pour le ministre et vous, que peu importe qui propose l'amendement. Je fais remarquer à la présidence qu'une fois la recommandation royale modifiée, cela n'importe aucunement. Je suis cependant bien prêt à me désister. La motion peut être au nom du ministre, le cher homme. Mais je crois que la présidence fait erreur. Une fois que la recommandation royale a été modifiée, n'importe quel député peut proposer un amendement concernant la mesure en question. Je ne m'obstinerai pas, je voulais simplement dire à la présidence ce que j'en pensais. Si vous voulez accepter l'amendement du ministre, qu'il en soit ainsi, je l'appuie.

Le président suppléant (M. Charest): La motion est-elle adoptée par consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): Est-on d'accord?

M. Benjamin: Monsieur le Président, je voudrais que d'autres députés, en dehors du ministre des Transports (M. Mazankowski), de moi-même et des députés NPD comprennent ce qui se passe. Au départ, j'ai proposé un amendement qui prévoyait 10 membres. Le ministre et moi-même nous sommes entendus sur le chiffre de 9. La raison de l'amendement, c'est que la province de Saskatchewan a autant de producteurs de grains que les deux autres provinces et le district de la rivière de la Paix réunis. De plus, elle cultive et expédie autant de grains que ces trois entités. Donc, tout ce que nous faisions c'était répartir le nombre de membres du comité en fonction du nombre de producteurs et du volume produit et expédié. Pour que la répartition soit parfaite, monsieur le Président, et je le répète pour le compte-rendu, nous devrions avoir 10 membres et non 9 seulement. Il y aurait cinq membres de la Saskatchewan. Ainsi, la situation serait équitable. Mais, le ministre et moi-même nous sommes entendus sur le chiffre de 4 au lieu des 3 qui existent actuellement. J'ai cédé et il a cédé, je tiens à ce que son geste soit reconnu.

J'invite une nouvelle fois la présidence à étudier le conseil qu'elle a reçu au sujet de la recommandation royale modifiée une fois et du droit de certaines personnes de présenter des amendements. En fait, je me réjouis que le ministre ait proposé l'amendement afin que nous puissions apporter cette modification.

• (2120)

Le président suppléant (M. Charest): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Mazankowski propose: Que le projet de loi soit adopté sous sa forme modifiée.

(La motion est adoptée.)

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus) a proposé une autre motion, à l'étape du rapport, à propos de l'article 5, il y a quelques heures. Deux amendements ont été déposés dans les formes. Il en reste encore un.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre consent-elle à l'unanimité à revenir à l'étape du rapport du projet de loi C-44?

Des voix: D'accord.

La Chambre revient à l'étude du projet de loi C-44, tendant à modifier la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, dont le comité permanent des transports a fait rapport sans propositions d'amendement.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-44, à l'article 5, en retranchant la ligne 38, à la page 2 et en la remplaçant par ce qui suit:

«abrogé, et les paragraphes suivants sont ajoutés:

b) une personne qui, à son avis, représente les villes portuaires de la division de l'Est; et

c) Une personne qui, à son avis, représente les villes portuaires de la division de l'Ouest.»

—Monsieur le Président, je ne serai pas bien long. Je sais que tous les députés tiennent à en finir pour profiter de l'été. J'ai proposé cet amendement à ce projet de loi très important pour que les nombreuses localités de l'Est et de l'Ouest qui doivent une grande partie de leur prospérité au grain qui passe par leurs ports puissent être représentées. Je suis convaincu que les ports, qu'il s'agisse de ceux de Vancouver ou de Prince-Rupert, sur la côte ouest, ou encore de ceux de Churchill ou de Thunder Bay sur ce que nous appelons la côte est, ont le droit d'être représentés, au moins par des observateurs, pour se tenir au courant des décisions prises et avoir voix au chapitre.

Au Comité, certains ont laissé entendre que la répartition était très imprécise. A l'heure actuelle, un membre du groupe a le droit de vote, mais en fait, il représente tous les syndicats des travailleurs qui assurent le transport et la manutention des céréales. Si le ministre pouvait choisir une personne, il serait sans doute possible de trouver un moyen de représenter également les ports de l'Est et de l'Ouest. Je crois que les représentants pourraient être de l'une ou l'autre de ces régions. Ils ont autant d'intérêt dans les différents ports. C'est la même chose pour les chemins de fer.

J'exhorte le ministre à accorder au moins le statut d'observateurs aux représentants des ports. Ils pourront ainsi exercer des pressions au nom de la population locale pour que les ports soient utilisés de la façon la plus avantageuse possible.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis l'argumentation du député, mais la formulation de la proposition d'amendement me pose un problème. J'ai beaucoup de mal à comprendre comment cet amendement peut correspondre à l'article 5, puisque cet article dit: «L'alinéa 10(3)*b*) de la même loi est abrogé.» Le texte de la motion est le suivant:

Qu'on modifie le projet de loi C-44, à l'article 5, en retranchant la ligne 38, page à la page 2 et en la remplaçant par ce qui suit:

«abrogé, et les paragraphes suivants sont ajoutés:

b) une personne qui, à son avis, représente les villes portuaires de la division de l'Est; et

c) Une personne qui, à son avis, représente les villes portuaires de la division de l'Ouest.»

Je suppose que le problème est dû en partie au fait que nous n'avons pas la version imprimée du projet de loi modifiée en comité. C'est peut-être la raison. J'aimerais qu'on me donne des explications.

Je comprends le but de la motion du député, mais il n'est guère précis de dire qu'on devrait nommer une personne représentant les villes portuaires de la division de l'Est et de la division de l'Ouest. En réalité, cette proposition d'amendement est mal rédigée et je ne suis pas certain que les rédacteurs juridiques la trouveraient acceptable.

Par exemple, en Colombie-Britannique, qui se trouve dans la division de l'Ouest, il y a un port à Vancouver, à North Vancouver, à New Westminster, à Robert's Bank et à Prince-Rupert. Le pouvoir discrétionnaire du ministre serait très étendu. Très franchement, je pense que le député ferait bien de reconsidérer la question et probablement de retirer sa proposition d'amendement.

Ce que le député a dit n'est pas sans intérêt. Je pense qu'il veut vraiment obtenir l'assurance que le port de Thunder Bay sera représenté au Comité supérieur du transport du grain, soit par un représentant, soit par un observateur. Je pense qu'il s'attendrait aussi sûrement, en contrepartie, à ce que quelqu'un représente les ports de l'Ouest: soit Prince-Rupert, soit Vancouver. Très franchement, je trouve sa proposition intéressante. Abstraction faite de cette motion, je chercherai certainement des moyens d'avoir une représentation, peut-êre sous forme d'observateurs pour commencer. Nous procéderons à une révision complète du projet de loi C-44 et nous pourrons peut-être tenir compte de l'objet de sa motion à ce moment-là.

Si le député acceptait cette façon de faire, il serait peut-être prêt à retirer sa motion. Je le répète, il y aura une révision du projet de loi C-44, qui commencera au cours de la campagne agricole 1985-1986, et il sera naturellement possible de proposer d'autres modifications à ce moment-là, comme le député de Papineau (M. Ouellet) l'a dit hier. Je suis prêt à tenir compte très sérieusement des arguments fort valables que le député a présentés ce soir.

M. Angus: Monsieur le Président, je tiens à remercier le ministre pour ses remarques. En supposant que la Chambre consente à l'unanimité au retrait de la motion, je me ferai un plaisir de la retirer.

Le président suppléant (M. Charest): Je suppose que le député invoque le Règlement. Je ne peux pas lui permettre de prendre la parole autrement.

M. Angus: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, pour dire au ministre que je suis tout à fait disposé à retirer ma motion étant donné qu'il a manifesté clairement l'intention de faire en sorte qu'il y ait un représentant dans cet organisme. Je me réjouis à l'idée de collaborer avec lui pour que cela se produise.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Le ministre soulève une objection valable. Il se peut que l'amendement proposé hier ait porté sur la mauvaise ligne et sur le mauvais article. Cela arrive à tout le monde. Je tiens simplement à ajouter ce que mon collègue de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus) a dit. Je confesse tout de suite que nous avons fait une légère erreur et que nous aurions dû dire «ports céréaliers», ce qui aurait éliminé un certain nombre de ports de la côte ouest en particulier où ne transite pas un seul boisseau.

Je tiens simplement à faire savoir clairement au ministre que nous voulons y voir quelqu'un, qu'il s'agisse d'un observateur ou d'un membre votant, pour représenter Prince-Rupert et Vancouver pour les activités de manutention des céréales, et Thunder Bay et Churchill pour les activités de manutention des céréales, ce qui correspond aux Divisions de l'Ouest et de l'Est dans le langage utilisé par la Commission canadienne des grains, la Commission canadienne du blé et d'autres.

Quand nous parlons de la Division de l'Est, cela s'étend jusqu'à Thunder Bay et un peu plus à l'est. Voilà ce que nous voulions faire remarquer au ministre. Nous nous préoccupons des activités de transport du grain de l'Ouest à l'ouest de Thunder Bay. Il s'agirait d'une personne pour représenter Thunder Bay et Churchill et d'une personne pour représenter les ports céréaliers de la côte ouest. Qu'il s'agisse d'observateurs ou que ceux-ci deviennent plus tard des membres votants, nous nous réjouissons de l'initiative du ministre, et mon collègue est disposé à retirer son amendement comme il l'a dit.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il consentement unanime pour retirer l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Angus est retiré.)

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-44, tendant à modifier la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, modifié, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Mazankowski propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais consacrer trois ou quatre minutes . . .

Des voix: C'est trop.

M. Benjamin: Très bien. Je me limiterai à deux minutes. Je crois qu'en vertu du Règlement, j'ai 30 minutes à ma disposition, mais je promets de ne pas utiliser tout ce temps.

En clôturant ce débat sur la troisième lecture de ce projet de loi, je tiens à rappeler à la Chambre et au ministre que certains autres amendements n'ont pas été acceptés, ou ont été rejetés, mais qu'ils seront à nouveau présentés d'ici un an ou deux.

Je rappelle également au ministre et au gouvernement que, comme je l'ai dit en décembre 1983, le «Corbeau» est peut-être gravement touché, mais il vit toujours. C'est pourquoi je dis au ministre que nous sommes heureux qu'il ait accepté un amendement ce soir et un autre hier. Je pense qu'il voit d'un œil favorable bon nombre d'autres amendements, mais qu'il n'a pas réussi à convaincre ses collègues du cabinet de les accepter. S'il a besoin de notre aide à un moment donné, d'ici un an ou deux, nous serons heureux de la lui offrir.

Je rappelle au ministre qu'en vertu des modifications apportées par ce projet de loi à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, aucune demande de taux variables ne sera présentée à la Commission canadienne des transports, et aucune tentative ne sera faite, soit par voie législative, par propagande ou par communiqué de presse en vue de modifier la méthode de paiement pendant toute la durée de l'examen, sait au cours des deux prochaines années. Je serai heureux de ne pas aborder cette question dans mes discours si le ministre accepte de faire la même chose dans l'Ouest canadien.

Nous n'adoptons pas ce projet de loi de gaieté de cœur. Nos sentiments sont toujours mitigés et les modifications proposées par le ministre n'ont pas nui, jusqu'ici, aux dispositions réglementaires relatives aux taux de transport des céréales pour les céréaliers de l'Ouest. Cependant, je tiens à le prévenir dès aujourd'hui que d'ici un an ou deux, il ferait mieux de se souvenir de ce qui s'est passé en 1983 et la semaine dernière pendant l'étude de ce projet de loi.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je voudrais suivre le bon exemple de mon collègue et ne dire que quelques mots à l'occasion de la troisième lecture du projet de loi C-44.

L'opposition officielle a donné son consentement ce soir pour que nous passions immédiatement de l'étape du rapport à la troisième lecture la même journée afin que le projet de loi modifiant la Loi sur le transport du grain de l'Ouest soit approuvé dès ce soir. Mais, comme j'ai eu l'occasion de le dire en comité parlementaire, les amendements à cette loi sur le transport du grain de l'Ouest que nous étudions aujourd'hui ne sont qu'une première partie d'une série d'amendements que le gouvernement devra présenter dans les prochains mois sinon dans les prochaines années.

Nous allons surveiller très attentivement et très étroitement, nous de l'opposition officielle, tout ce processus de révision imbriqué dans la loi actuelle sur le transport du grain de l'Ouest. Il est vital pour les producteurs du Canada que cette révision se fasse en toute objectivité afin de conserver une équité pour tous les producteurs agricoles, qu'ils soient de l'Ouest canadien ou de l'Est canadien. Il est certain que les producteurs du Québec en particulier recherchent une équité absolue et, s'il y a une crainte, s'il y a une certaine appréhension, c'est au sujet des intentions du gouvernement quant au mode de paiement, de la façon que ce paiement se fera, ou aux chemins de fer, ou aux producteurs directement.

Je ne peux pas faire autrement que de craindre les intentions du ministre et du gouvernement progressiste conservateur à cet égard. Le rapport du juge Hall a maintenant été rendu public; il est en possession du ministre des Transports qui devra le considérer et prendre une décision dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, avant de nous présenter de nouveaux amendements à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Je veux donc m'assurer que le ministre des Transports est pleinement conscient de l'importance de garder l'équité la plus totale entre les producteurs, qu'ils soient d'une partie ou de l'autre du Canada.

• (2140)

[*Traduction*]

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, il n'est que juste que je remercie en ma qualité de vice-président du comité des transports les députés qui ont participé à la discussion du projet de loi que le comité des transports a examiné. Comme l'a dit le député de Papineau (M. Ouellet), il a donné l'assurance au ministre des Transports (M. Mazankowski) qu'il est un homme compétent et qu'il s'occupera de la situation des transports et de nos agriculteurs au cours des années qui viennent.

Permettez-moi de dire en toute vérité, monsieur le Président, qu'en ma qualité de nouveau député je ne tiens pas à m'acquérir une réputation de radoteur. Mais je dirai quand même que conservateurs, libéraux ou néo-démocrates, nous ne pouvons pas faire de la politique avec les transports. Je pense que c'est une chose que le ministre a bien exprimée par ce qu'il a fait dans ce projet de loi. Je compte avoir la collaboration des députés pendant de longues années, et je les remercie.

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR LES JUGES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-61, tendant à modifier les dispositions relatives aux affaires judiciaires de la Loi sur les juges, de la Loi sur la Cour fédérale, du Régime de pensions du Canada et de la Loi sur la défense nationale et à modifier en conséquence la Loi sur les juges et la Loi sur la Cour fédérale soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Je crois que le consentement unanime avait été donné à ce que la question soit renvoyée après la deuxième lecture au comité plénier, avec adoption en troisième lecture et à toutes

les étapes afin que le Sénat puisse s'en occuper. Si la motion était jugée comme renvoi au comité plénier, elle recevrait l'approbation unanime.

M. Kaplan: Monsieur le Président, la déclaration que vient de faire le leader parlementaire du gouvernement agrée à la loyale opposition de Sa Majesté.

M. Robinson: Nous sommes également d'accord, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): M. Hnatyshyn (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada), avec l'appui de M. Côté (Langelier), propose: Que le projet de loi C-61, tendant à modifier les dispositions relatives aux affaires judiciaires de la Loi sur les juges, de la Loi sur la Cour fédérale, du Régime de pensions du Canada, et de la Loi sur la défense nationale, et tendant à modifier en conséquence la Loi sur les juges et la loi sur la Cour fédérale, soit lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Burnaby (M. Robinson) veut-il la parole pour participer au débat?

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Sauf erreur, la motion est maintenant adoptée. Je trouve que par souci d'efficacité et pour épargner du temps, les députés qui désirent participer à ce débat devraient le faire dans le cadre du comité plénier, et nous nous engageons à les écouter religieusement.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

Sur l'article 1.

M. Speyer: Monsieur le Président, je vais m'efforcer d'être aussi éloquent dans le cadre du comité plénier que nous l'avons tous été à l'étape de la deuxième lecture.

De nombreuses provinces ont désespérément besoin de juges. En alberta, par exemple, il y a quatre postes vacants à combler. L'assemblée législative a bien adopté le Judicature Act, mais nous avons dû abandonner certaines affaires parce que nous n'avions pas suffisamment de juges. L'assemblée législative a bien adopté une loi créant le poste de juge en chef adjoint principal, mais elle ne pourra nommer personne tant que le Parlement n'aura pas adopté le projet de loi à l'étude. Au Québec, l'Assemblée nationale a adopté une loi tendant à créer six nouveaux postes de juges mais elle ne pourra pas les pourvoir tant que nous n'aurons pas adopté ce projet de loi.

Ce projet de loi tend à créer 38 postes de juges au niveau des tribunaux fédéraux et provinciaux, dont 19 sont présentement occupés par des juges de cours provinciales, supérieures, de district et de comté, en application de l'article 19.1 de la Loi sur les juges. Tous ces nouveaux postes sauf 3 seront créés dans huit provinces pour répondre à la demande de nouveaux juges pour s'occuper du nombre croissant des affaires instruites devant ces tribunaux. La réserve de postes sera rétablie à son niveau le plus fort et réorganisée afin d'autoriser la nomination d'au plus 20 juges de première instance aux cours supérieures provinciales.

Depuis deux ans, les provinces ont présenté de nombreuses demandes à l'égard de cette catégorie de juges, ce qui a entraîné l'épuisement rapide des postes alloués par la réserve pour les juges de première instance, conformément à l'article 19 de la Loi sur les juges. Même si le nombre total de postes demeurera le même, la réorganisation doit permettre à la réserve de répondre aux besoins des provinces au cours des trois à cinq prochaines années.

Passons brièvement en revue d'autres dispositions du projet de loi. Premièrement, on a rétabli l'ancien rapport d'un tiers à l'égard des juges devant être nommés à la Cour fédérale du Canada par la magistrature ou le barreau de la province du Québec. Cette mesure vise à assurer aux tribunaux un nombre suffisant de juges ayant reçu une formation en droit civil et pouvant instruire le nombre croissant d'affaires dont sont chargées les deux divisions de la Cour fédérale. A cette fin, au moins huit des 25 juges de la Cour devront répondre à ce critère. La Commission d'appel des pensions comptera deux représentants de la cour de plus. Elle comptera donc 12 membres ce qui, là encore, répond à l'augmentation de sa charge de travail. Il y aura enfin une disposition prévoyant la liquidation de toutes les questions, sauf d'un appel provenant d'un seul juge de la Cour d'appel des cours martiales du Canada. La Loi sur la Défense nationale précise qu'il faut un groupe d'au moins trois juges pour rendre une décision sur une affaire portée devant les tribunaux.

En bref, si ces modifications sont de nature technique, elles sont certainement essentielles. Ce projet de loi n'a rien à voir avec les indemnités des juges. Je suis heureux d'entendre dire que tous les partis se sont entendus pour adopter ce projet de loi à la hâte.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je suis heureux de signaler à la Chambre que le secrétaire parlementaire m'a consulté pour mon parti à propos de ce projet de loi. Je n'ai aucune objection à son sujet.

Je suis surpris de constater que l'on a prévu une très faible augmentation pour la province de l'Ontario. Sauf erreur, les augmentations proposées dans le projet de loi sont basées sur les demandes du gouvernement provincial. D'après une maxime juridique ou populaire, on ne rend pas justice en retardant le cours de la justice. Je sais qu'il y a du travail en retard, mais il n'y en a pas moins dans la province de l'Ontario que dans la province du Québec. Il semble toutefois que l'ancien gouvernement de la province de l'Ontario n'ait pas demandé que l'on augmente le nombre de juges; c'est pourquoi on ne propose pas de l'augmenter dans ce projet de loi. Je considère que l'augmentation du nombre de juges en Ontario est une priorité, mais c'est à la province qu'il appartient de payer les frais d'entretien et les frais d'aménagement des salles d'audience. Maintenant qu'un gouvernement raisonnable a pris le pouvoir en Ontario, j'espère que l'on admettra qu'il faut plus de juges dans cette province. J'espère que le nouveau procureur général de l'Ontario demandera bientôt une augmentation.

• (2150)

Comme l'a signalé le secrétaire parlementaire, il ne faudra pas de projet de loi pour donner suite à cette demande parce qu'il existe une réserve de postes, établie par la loi actuelle qui a été adoptée il y a 10 ou 12 ans, si je ne m'abuse, par le gouvernement précédent. Nous pourrons répondre aux besoins de

l'Ontario si le gouvernement fédéral est disposé à le faire, grâce aux postes disponibles. Je tiens à signaler aux Ontariens que leurs intérêts sont défendus dans le nouveau projet de loi, même s'il n'existe pas de plan officiel d'affectation de postes pour répondre au besoin de juges et de tribunaux supplémentaires dans cette province.

[*Français*]

J'aimerais aussi ajouter une chose à la question des nominations des juges. Nous savons que, durant la dernière campagne électorale, le gouvernement actuel a promis un nouveau système de nominations qui tiendrait compte peut-être de la participation de parlementaires, et ce que nous donnons aujourd'hui au gouvernement c'est le droit de nommer encore, si je ne m'abuse, 17 ou 18 juges, et je n'ai pas posé comme condition à notre appui à la législation que le gouvernement implante un nouveau système de nominations entrant désormais en vigueur avec cette législation, mais j'aimerais rappeler au gouvernement les promesses qu'il a faites à la population canadienne durant la dernière campagne électorale.

[*Traduction*]

Je rappelle au gouvernement qu'il pourra, maintenant que le consentement unanime lui a été accordé, nommer de nouveaux juges. Au cours de la dernière campagne électorale, il a été beaucoup question de nouvelles modalités de nomination avec participation des parlementaires, avec confirmation, en quelque sorte, du jugement du gouvernement par une participation parlementaire plus large. Nous ne posons pas comme condition pour donner notre assentiment que le gouvernement tienne cette promesse. Je tenais néanmoins à la rappeler aux Canadiens. Tout fiers que nous sommes des juges qui sont au service des Canadiens aujourd'hui, il reste que le gouvernement a promis un régime plus responsable. J'attends que le gouvernement donne suite à cette promesse. Maintenant qu'il aura le pouvoir de nommer 17 ou 18 nouveaux juges, j'espère qu'il saura tenir ses promesses électorales.

M. Robinson: Monsieur le président, je n'aurais que quelques mots à dire au sujet du projet de loi, mais, je voudrais d'abord confirmer les remarques du député de York-Centre au sujet des consultations qui ont eu lieu avant que le projet ne soit déposé à la Chambre. C'est pourquoi il nous est possible ce soir de faciliter l'adoption du projet de loi dans l'esprit de collaboration qui a régné dans presque tous les travaux de la Chambre aujourd'hui.

J'aurais une ou deux observations à faire sur le projet de loi. Comme on l'a souligné, il ajoute quelque 37 postes à la magistrature fédérale et provinciale. J'ose espérer que, lorsqu'il procèdera à ces nominations, dont certaines tardent depuis beaucoup trop longtemps, le gouvernement fédéral prêtera une attention toute particulière au fait qu'il faut nommer un plus grand nombre de femmes et de représentants des groupes minoritaires. On prétextait par le passé l'insuffisance du nombre de femmes compétentes. Heureusement, il y a aujourd'hui beaucoup de femmes extrêmement compétentes qui comptent les dix années nécessaires pour accéder aux postes comblés par les autorités fédérales. Je souhaite que le gouvernement saisisse cette occasion pour nommer beaucoup de femmes et de représentants des minorités à ces postes importants de la magistrature.

Il est essentiel, maintenant que nous sommes dotés d'une charte des droits et libertés qui confère un nouveau rôle aux juges, de veiller à ce que ceux-ci soient sensibles à la question des libertés civiles et aux préoccupations des minorités. J'espère que le gouvernement envisage très sérieusement de modifier le processus de nomination afin d'y faire participer le Parlement, au moins pour les nominations aux postes supérieurs de l'appareil judiciaire, y compris la Cour suprême du Canada. L'Association du Barreau canadien a effectué une importante étude, ce qui est tout à son honneur. Je crois que les résultats en seront rendus publics en août. Je crois savoir qu'il y sera question de certains changements importants au processus de nomination des juges.

A titre de député de la Colombie-Britannique, je voudrais dire que je suis très fier de notre appareil judiciaire à tous les niveaux. Cependant, le mode de nomination exige un examen en profondeur et ce, depuis longtemps. Comme on l'a déjà dit, ce projet de loi répond aux inquiétudes exprimées par un certain nombre de gouvernements provinciaux. Il y a pénurie de juges dans les provinces de Colombie-Britannique, Manitoba, Nouveau-Brunswick et plusieurs autres, ce qui provoque des retards. Dans certains cas, les services judiciaires ont accumulé des retards énormes dans la prestation des services. Comme l'a signalé le député de York-Centre, tout retard dans la justice équivaut à un déni de justice. C'est dans cet esprit de collaboration que nous appuyons l'adoption de ce projet de loi ce soir.

Quand on discute des tribunaux et de l'appareil judiciaire, il est essentiel de reconnaître que les pauvres et les démunis doivent également avoir accès aux tribunaux. Dans plusieurs régions, les programmes d'aide juridique qui sont essentiels pour rendre les tribunaux accessibles disposent de crédits nettement insuffisants. J'espère que le gouvernement s'engagera à faire un sérieux effort en vue d'accroître l'aide fédérale au niveau du financement des services d'aide juridique au Canada, afin que tous ceux qui cherchent à obtenir justice puissent avoir accès aux tribunaux, et non pas seulement ceux qui ont les moyens de se payer un avocat. J'espère aussi que le gouvernement tiendra sa promesse de créer un fonds d'aide destiné à ceux qui veulent recourir aux tribunaux pour faire valoir leurs droits aux termes de l'article 15 de la Charte des droits et libertés, l'article traitant du droit à l'égalité. En fait, le sous-comité sur le droit à l'égalité s'est prononcé à l'unanimité en faveur de l'établissement d'un tel fonds. Au moment où la Chambre s'apprête à ajourner ses travaux pour l'été, il convient certes de lui rappeler les vues exprimées par ce sous-comité, et je suis heureux de pouvoir le faire à l'occasion de ce débat sur la Loi sur les juges.

Il subsiste certaines injustices à l'égard du traitement accordé aux juges qui ont pris leur retraite. Je crois que le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et peut-être aussi le leader parlementaire du gouvernement sont sensibles aux préoccupations qui ont été exprimées par un ancien juge de la Cour suprême de Colombie-Britannique, Tom Berger, au sujet du régime de retraite des juges qui ont servi avec distinction notre pays et notre magistrature. J'espère que le gouvernement songera sérieusement à reconnaître les faiblesses de ce régime de pension et qu'il prendra des mesures pour résoudre les problèmes qu'ont connus des juges comme Tom Berger.

Voilà ce que je voulais dire pour l'instant. Nous appuyons cette mesure. Nous espérons que le gouvernement nommera dorénavant beaucoup de femmes et de représentants de minorités à la magistrature.

(L'article est adopté.)

(Les articles de 2 à 15 inclusivement sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense qu'il y aurait consentement unanime pour que la Chambre revienne au dépôt de documents.

Des voix: D'accord.

• (2200)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PROJETS D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément à la réponse du gouvernement au premier rapport du comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, j'ai l'honneur de déposer les amendements proposés au Règlement, amendements qui contribueront énormément, j'en suis certain, à accroître l'efficacité de la Chambre des communes et des comités. La rédaction de ces amendements a donné lieu à de vastes consultations avec les deux autres partis et les services du greffier. Voici ces textes à déposer.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES ARTICLES PROVISOIRES DU RÈGLEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je pense donc qu'il y aurait consentement unanime pour que la motion suivante soit maintenant présentée et adoptée au terme d'un débat limité.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il consentement unanime pour que l'honorable président du Conseil privé propose sa motion?

Des voix: D'accord.

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement, les amendements proposés au Règlement, déposés sur le bureau plus tôt aujourd'hui, soient réputés avoir été lus, adoptés et faits articles provisoires du Règlement de la Chambre;

A condition que, à moins d'ordre contraire, les articles provisoires du Règlement entrent en vigueur à onze heures, le lundi 9 septembre 1985, et cessent d'être en vigueur à 10 h 59, le lundi 12 septembre 1986; et

Qu'il soit donné instruction au greffier de la Chambre qu'il est autorisé à faire imprimer une édition révisée et renumérotée du Règlement incluant les présents articles provisoires et toute modification corrélative nécessaire.

—Monsieur le Président, je serai bref. Je veux simplement dire que, puisqu'il m'est maintenant donné d'exposer au nom du gouvernement la réponse au premier rapport du comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, cette réponse intervient aux termes de consultations complètes et, je le crois, fructueuses avec mes collègues, les leaders à la Chambre des partis de l'opposition. Vous constaterez en conséquence, je pense, que le nouveau Règlement provisoire se fonde sur une entente mutuelle et un respect mutuel pour la Chambre des communes, ainsi qu'un souci mutuel de mener à bien les recommandations du comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes.

Quand nous reprendrons notre session le 9 septembre, monsieur le Président, nous aurons un Règlement légèrement différent en ce qui concerne l'élection du Président, encore que vous ne serez pas vous-même concerné par ces dispositions, monsieur le Président, tant que le destin ne vous amènera pas à proposer une élection à votre poste. Le titulaire actuel de la présidence n'est pas concerné par ces dispositions.

Je pense que l'un des aspects les plus intéressants des propositions concerne la notion de comités législatifs. Ce sera une nouvelle entreprise de la Chambre.

Nous tâcherons de faire appliquer ces règles pour le bénéfice des députés et aussi pour le bénéfice des Canadiens.

Il y a d'autres modifications qui seront apportées au Règlement de façon à confier la gestion des projets de loi d'initiative parlementaire aux services du greffier plutôt qu'aux soins de votre humble serviteur, le leader du gouvernement à la Chambre, qui a eu en effet jusqu'ici la responsabilité de s'occuper des mesures d'initiative parlementaire. Même si j'ai trouvé agréable la tâche très honorable de servir mes collègues à la Chambre, je ne puis m'empêcher de dire, monsieur le Président, que cela me permettra de rester assis et d'apprécier davantage les interventions de mes collègues au lieu de m'affairer à trouver qui doit intervenir durant l'heure réservée aux initiatives parlementaires et à quel moment. Il s'agira là d'une modification intéressante et souhaitable à la procédure car elle confiera la gestion des mesures d'initiative parlementaire aux services du greffier plutôt qu'à un représentant du gouvernement. Il s'agit là au moins d'un progrès en faveur de la liberté d'expression pour les simples députés.

Il y a d'autres points du Règlement dont nous nous occuperons, et je suppose qu'ils sont importants, mais il ne s'agit là, je trouve juste de le dire, que des premiers pas dans la voie de la réforme parlementaire car il nous faudra encore donner suite aux deuxième et troisième rapports.

Je constate la présence du député de Papineau (M. Ouellet), le distingué vice-président du comité, qui comprendra qu'avec ces rapports et particulièrement le rapport final, les recommandations relatives au système des comités sont très intéressantes et très innovatrices et entraîneront tout un changement, si elles sont adoptées, dans la façon dont les choses se passent à propos du système des comités de la Chambre.

Je terminerai sur ces quelques observations en me contentant de dire encore une fois que j'apprécie la collaboration dont j'ai bénéficié de la part des deux leaders parlementaires

de l'opposition et, si je puis me permettre de le dire, de la part des fonctionnaires des services du greffier dont j'ai apprécié la collaboration remarquable et la remarquable qualité du travail qu'ils font pour nous et pour les Canadiens par notre intermédiaire.

• (2210)

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je voudrais parler très brièvement sur les amendements proposés au Règlement par le leader du gouvernement à la Chambre. Je veux d'abord le remercier pour la compréhension et la coopération qu'il a offertes à tous les députés du Comité McGrath qui a présenté ce premier rapport. Je voudrais, monsieur le Président, rappeler que les amendements proposés au Règlement, aujourd'hui, sont des amendements qui ne font pas seulement l'objet d'une recommandation unanime de représentants des trois partis de cette Chambre, dans ce Parlement-ci, mais aussi des amendements similaires qui avaient été proposés dans l'ancien Parlement par un comité sous la présidence du député Lefebvre, maintenant le sénateur Tom Lefebvre, et qui avaient également été approuvés à l'unanimité par des représentants des trois partis politiques de cette Chambre. C'est donc dire, monsieur le Président, que nous approuvons aujourd'hui les amendements au Règlement de la Chambre des communes qui ont été proposés unanimement à deux reprises dans deux Parlements successifs par des représentants des trois formations politiques de cette Chambre.

Je forme le vœu que ces amendements contribuent à améliorer la procédure parlementaire, mais surtout que ces amendements contribuent à valoriser davantage le rôle des simples députés, ceux que l'on appelle communément les «back benchers». Il m'apparaît essentiel, dans une réforme valable de la réforme parlementaire, que l'on occupe, d'une façon continue, efficace, les talents extraordinaires que constituent les parlementaires qui siègent des deux côtés de la Chambre dans notre Parlement.

Trop souvent, des hommes et des femmes qui ont obtenu la confiance de leurs électeurs ou de leurs électrices sont venus ici et, après peu de temps, ont senti beaucoup de frustrations. Ils ont senti jusqu'à quel point le sytème parlementaire que nous connaissons leur niait l'opportunité d'apporter une contribution valable et utile à la gouverne de l'état. Et je crois que le gouvernement a toutes les raisons de mettre en train ce projet de réforme parlementaire. Le «House Leader» du gouvernement, avec raison, a rappelé qu'il ne s'agissait que d'un premier rapport que nous acceptions aujourd'hui.

Bien sûr, le gouvernement aura à se pencher, dans les prochaines semaines, sur le deuxième et le troisième rapports soumis par ce groupe dirigé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) qui a fait un travail exceptionnel, qui a dirigé, je dirais, de main de maître, les travaux de ce comité parlementaire. Et, puisque j'ai l'occasion de le dire en cette Chambre, je lui ai rendu cet hommage lors de la dernière séance de notre comité, je veux le faire ce soir en séance plénière, à l'occasion de la passation de ces amendements qui confirment le bien-fondé des propositions du premier rapport. Je crois que si nous avions à rendre hommage à un parlementaire qui s'est plus particulièrement distingué parmi tous les parlementaires du côté du gouvernement, je dirais que, bien avant même le premier ministre ou plusieurs des ministres, le parlementaire conservateur qui a été le plus brillant au cours de cette première session du Parlement, ce fut le député de Saint-Jean-Est.

J'espère que le gouvernement, au cours de l'été, apportera une attention toute particulière aux recommandations du deuxième et du troisième rapports, parce que je n'hésite pas à dire, monsieur le Président, que cette réforme parlementaire ne pourra être vraiment valable que si le gouvernement accepte en entier, d'une façon globale, non seulement le premier, mais aussi le deuxième et le troisième rapports.

Je crois qu'il faut féliciter le gouvernement d'avoir eu la sagesse de faire ce premier pas en acceptant le premier rapport, et j'ose espérer que, avant la fin de l'année 1985, nous pourrons tous nous réjouir d'avoir accepté les recommandations très importantes qui complémentent ce premier rapport et que le gouvernement retrouve dans le deuxième et le troisième rapports présentés par le comité de la réforme parlementaire.

Je veux donc féliciter le gouvernement de son action d'aujourd'hui et lui dire que nous attendons avec impatience qu'il réagisse favorablement aux autres recommandations qui lui ont été faites dans ce but de réformer d'une façon importante notre procédure parlementaire, dans ce but de donner un rôle primordial aux députés de la Chambre des communes dans la gouverne de l'État canadien.

[*Traduction*]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je tiens à remercier l'honorable leader du gouvernement à la Chambre de ses applaudissements retentissants. D'abord, il faut que la Chambre sache tout le travail qu'a accompli le comité. A mon avis, c'est l'un de ceux qui ont le plus travaillé à la Chambre des communes. Il a consacré un grand nombre d'heures à examiner des choses que bien des gens considèrent comme normales, et je pense que personne ne s'en est vraiment rendu compte. Sans la diligence et le travail de réflexion des membres de ce comité, la plupart d'entre nous n'arriveraient jamais à comprendre les complexités de la Chambre des communes.

Je tiens à rendre un hommage particulier au président du comité, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), comme l'a déjà fait mon collègue, le député de Papineau (M. Ouellet). Le député de Saint-Jean-Est a assumé ses responsabilités avec fermeté et dévouement. Il a compris que sa tâche était fort importante et il s'est montré à la hauteur de la situation. Je dois ajouter qu'il a incité tout le comité à partager son intérêt et à participer à son dur labeur.

Je voudrais également dire au député de Papineau et à mon bon ami et collègue le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), qui ont agi à titre de vice-présidents conjoints, que je crois comprendre, après avoir lu le compte rendu des délibérations du comité et avoir suivi ses travaux, que leurs qualités de chef ont été d'une importance capitale. Ils se sont révélés capables de s'élever au-dessus de l'esprit de parti qui existe normalement en politique et de reconnaître ce qu'est en réalité la Chambre des communes. J'espère que le bon sens qui a marqué les délibérations de ce comité se manifestera également un

jour à la Chambre des communes. J'espère que la collaboration que le comité a pu susciter déteindra, grâce à ses rapports, sur le fonctionnement de la Chambre des communes en temps normal.

Le rapport du comité a été diversement accueilli par les médias. Certains journalistes y ont vu un grand pas en avant, alors que d'autres ne se sont pas montrés aussi enthousiastes. Ceux qui ont été moins prompts à reconnaître l'importance du rapport du comité n'ont pas compris qu'une réforme parlementaire se doit d'être lente mais régulière. C'est ce que nous voyons depuis quelques années.

Les changements qui ont été apportés au Règlement et à la procédure qui régissent le Parlement depuis 1980 ont tout bonnement transformé le Parlement. Le Parlement ne fonctionne plus du tout de la même façon qu'au début des années 80. Il se peut que les nouveaux députés n'aient pas encore constaté ces changements et je crois savoir que ceux-ci ne sont pas encore pleinement appliqués ni même si bien compris par les anciens députés. Il n'en demeure pas moins que le Parlement a considérablement changé. La façon dont nous procédons a considérablement changé. Les rapports qui seront adoptés ultérieurement mettront encore davantage l'accent sur le rôle du député comme tel, mais le présent rapport, en insistant davantage sur les comités, va offrir aux députés, qui n'ont pas le privilège de faire partie du cabinet ni d'être tous les jours d'éminents orateurs, la possibilité de participer comme ils ne l'ont jamais fait auparavant.

Les députés de notre parti sont impatients de voir adopter ce Règlement. Nous reconnaissons que vous, monsieur le Président, et les autres qui assumeront la présidence devrez vous montrer patients avec nous, car nous n'absorberons pas tous le Règlement aussi vite que la présidence et le service du greffier. Il nous arrivera peut-être de faire allusion parfois à des articles périmés du Règlement. J'espère que la Présidence et les greffiers seront indulgents avec nous lorsque nous reviendrons en septembre ou en octobre. Je crois que tous les députés se feront un devoir d'emporter un exemplaire de la nouvelle version du Règlement modifié pour en faire leur lecture de chevet afin de bien comprendre toutes les subtilités de la procédure parlementaire et être en mesure de mieux servir ainsi leurs électeurs, car c'est dans cet esprit qu'elle a été conçue.

• (2220)

Le président suppléant (M. Charest): Les députés ont entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Hnatyshyn est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA CHAMBRE DES COMMUNES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé) propose: Que le projet de loi C-63, tendant à modifier la Loi sur la Chambre des communes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

Le président suppléant (M. Charest): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

Le vice-président: A l'ordre. La Chambre est formée en comité plénier pour étudier le projet de loi C-63, tendant à modifier la Loi sur la Chambre des communes. L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1—

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, ce projet de loi propose de modifier la Loi sur la Chambre des communes. Il mettra donc en œuvre l'une des principales recommandations du comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes. Il établira, pour la première fois aux Communes, une commission de l'économie interne qui entendra non seulement les instances des ministériels, mais également des représentants des partis de l'opposition. En effet, des députés de l'opposition seront choisis pour participer à la gestion des affaires de la Chambre des communes.

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn: Les dispositions de ce projet de loi ont été recommandées par le comité spécial et c'est pour moi un honneur et un privilège d'en piloter l'étude à toutes les étapes ce soir.

J'ai discuté d'un amendement avec les deux partis de l'opposition. Vous allez constater que l'on consent à l'unanimité à adopter cet amendement.

Tel que le projet de loi est rédigé, à la dissolution des Chambres, les fonctions de Président et de vice-président ne seraient pas maintenues aux fins du bureau de régie interne ou aux fins de l'administration de la Chambre des communes, pendant la durée de la campagne électorale. Notre intention est de laisser le Président et le vice-président en fonction jusqu'à ce que d'autres personnes soient choisies aux termes du nouveau Règlement. Je fais remarquer en outre qu'à la dissolution des Chambres, le bureau de régie interne continuera d'exercer ses fonctions, sous la direction du Président, et du vice-président en comité.

Je propose donc:

Qu'on modifie l'article 1 du projet de loi C-63 en retranchant les lignes 14 à 16, à la page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«les membres du bureau ainsi que le Président et le vice-président sont réputés demeurer en fonctions, comme s'il n'y avait pas eu de dissolution, jusqu'à la nomination de leurs remplaçants».

Le vice-président: L'amendement est-il adopté?

M. Ouellet: Monsieur le président, j'aimerais que le leader du gouvernement me donne une précision. L'article 18 se lit ainsi:

En cas de dissolution du Parlement, les membres du bureau demeurent en fonctions . . .

Il me semble que l'expression «tous les membres» comprend le Président, le vice-président, deux membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada, le chef de l'opposition ou son délégué et quatre autres députés. Telle est la composition du Bureau qu'on trouve au paragraphe 15(3). Je me demande pourquoi le leader du gouvernement à la Chambre doit répéter aux lignes 14 à 16, à la page 3, les noms du Président et vice-président. C'est inutile. Les lignes précédentes parlent de «tous les membres», y compris le Président et le vice-président. J'aimerais que le leader du gouvernement me donne une explication.

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, je vais la donner avec plaisir. La question m'a été posée, dans un autre contexte. J'ai pensé la même chose que le député de Papineau en lisant le projet de loi mais je me suis dit que cela ne poserait probablement pas de problème. Cependant, l'article 15 est ainsi conçu:

(1) Est constitué le bureau de régie interne, dont l'Orateur de la Chambre des communes assume le présidence.

C'est là une des raisons pour lesquelles j'ai pensé qu'on devait insérer une disposition afin que le Président reste en poste, même si les Chambres sont dissoutes, pour qu'on sache bien qui doit présider les comités. En outre, si le député veut bien se donner la peine de consulter la Loi actuelle sur la Chambre des communes, nous supprimons dans ce texte législatif une disposition qui avait pour effet de laisser au Président la charge de l'administration de la Chambre après la dissolution. A mon avis, il fallait proposer cette modification pour être absolument certain que le Président conserve la responsabilité de l'administration de la Chambre et la présidence des comités au moment de la dissolution. Je vois bien quelles sont la logique et l'argumentation du député, mais j'ai vraiment la conviction qu'il faut proposer cette modification.

M. Deans: Deux choses, monsieur le président. Je crois moi aussi que la modification est inutile, mais elle ne sera pas nuisible. Nous sommes donc disposés à l'adopter.

Je me rappelle que, lorsque j'ai été élu à la Chambre des communes et que nous avons discuté du bureau de régie interne, j'ai trouvé bien étrange, venant de l'Assemblée législative de l'Ontario où les députés de l'opposition participent à l'administration de l'assemblée, que, à la Chambre des communes, l'opposition n'ait pas son mot à dire dans des domaines qui intéressent non seulement le gouvernement mais aussi tous les députés.

• (2230)

Je me souviens en fait d'en avoir parlé un jour à la Chambre. Je pensais qu'il convenait à un certain moment de modifier la Commission et d'y adjoindre des députés de l'opposition pour que tout le monde ait l'impression d'avoir eu son mot à dire dans la prise des décisions qui influencent notre vie quotidienne.

Je tiens à signaler que ce changement sera je crois, et je l'espère du moins, avantageux pour tous les députés et ce sera la première fois, sans vouloir porter de jugement sur la capacité de ceux qui nous ont précédé. Pour la première fois, les députés seront représentés au sein de la Commission de l'économie interne de la Chambre des communes. La commission pourra être mise au courant des questions qui préoccupent les députés. Je prévois—en fait je pense—que la commission sera tout à fait impartiale, qu'elle se basera sur le mérite et pas sur les considérations d'ordre politique, et que tous les députés auront l'impression que les décisions ont été prises par elle sans tenir compte de la provenance de la recommandation et sans s'occuper du fait qu'elle a été faite par des partisans de l'opposition, du gouvernement ou par le cabinet. Je suis certain que le cabinet s'habituera à une réalité nouvelle: si les ministériels continuent à représenter le gouvernement du Canada, le Parlement a son administration propre représentant tous les députés. Je crois que c'est un énorme pas en avant.

M. Gauthier: Monsieur le président, je n'ai que quelques commentaires à faire et peut-être une question à poser. Je suis entièrement d'accord avec ce que le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique a dit. Il ne fait aucun doute que cette mesure améliore considérablement les affaires parlementaires.

Je répète que je pars du principe que tous les membres de la Commission de l'économie interne auront le même statut, que certains membres ne joueront pas un rôle plus important que d'autres. C'est peut-être un peu difficile à concilier avec la Loi sur l'administration financière, mais je présume que le leader à la Chambre confirmera que certains membres de la Commission de l'économie interne n'auront pas plus d'importance que d'autres, c'est-à-dire que les ministres ne s'imposeront pas, par leur présence et leur autorité.

Peut-être le président du Conseil privé peut-il répondre à cette question. L'article 18(1) du projet de loi C-63 dit:

Le 9 septembre 1986, le comité de la Chambre des communes désigné ou constitué à cette fin se saisit des articles 15 à 18.

Je crois comprendre qu'aucun délai n'est fixé pour la date à laquelle le comité en question doit faire rapport à la Chambre au sujet de ces modifications. Est-ce exact? Le processus d'examen n'est assujetti d'aucun délai?

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, en réponse à la première question, il n'y aura pas de député de première ou de deuxième classe. Il n'y aura qu'une seule catégorie de membres, à savoir des participants à part entière.

J'ai écouté avec intérêt les propos du député de Hamilton Mountain. Je prends note de ses observations et le remercie de son compliment. Je crois que tous les députés étaient d'avis que cette mesure s'imposait, afin que tous les députés à la Chambre, et non seulement les membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada, qui forment le gouvernement, puissent participer à la régie interne de la Chambre des communes.

A ce sujet, je me rapelle très clairement le rappel au Règlement soulevé passionnément par le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est. C'était mon baptême du feu. Le député avait interrompu la cérémonie très compassée qui se déroule traditionnellement en cette enceinte le jour de l'inauguration d'une nouvelle législature, c'est-à-dire l'élection du Président de la Chambre. Il s'en était pris vertement au premier ministre parce que ce dernier avait nommé, comme à l'habitude, le commissaire de la régie interne, au moyen de la motion usuelle. J'ai dû faire remarquer au député que nous n'avions tout simplement pas eu le temps de modifier la loi, que nous n'en étions qu'au premier jour. Je suis donc heureux de pouvoir dire que nous serons en mesure de le faire avant d'ajourner nos travaux pour l'été.

Maintenant, au sujet des observations du député d'Ottawa-Vanier concernant l'examen des modalités, nous avions le choix entre deux possibilités. A l'origine, j'avais proposé d'adopter cette mesure pour une période de mise à l'essai d'un an coïncidant avec la durée d'application du Règlement provisoire. Mais à la demande du leader parlementaire du parti du député, j'ai accepté de faire en sorte que cet examen de la loi ne s'arrête pas là mais soit poursuivi.

Le député de Kamloops-Shuswap prend la parole tous les jours, et aujourd'hui où j'ai l'occasion de parler, le voilà qui fait signe qu'il veut aller au Sénat. J'ai du mal à comprendre son attitude.

Je termine seulement en disant, monsieur, qu'effectivement c'est uniquement une disposition en vue d'un examen. Je pense que nous voulons qu'un comité adéquat se penche sur la question du fonctionnement de la Régie de l'économie interne. Tout comme le député de Hamilton Mountain, j'espère que non seulement la Régie de l'économie interne travaillera sans préjugés politiques, mais qu'elle s'efforcera d'obtenir un consensus et qu'il ne sera pas nécessaire que le comité tranche par un vote les questions qui lui seront soumises. Je souhaite qu'il y ait un débat et que des concessions réciproques facilitent le fonctionnement de la Chambre. Il faudra pour cela que tous les députés collaborent dans un esprit de collégialité, car je pense que les députés qui seront membres du comité représenteront leur caucus et les membres de leur caucus. Je crois par conséquent que ce seront des gens qui aiment la Chambre des communes et qui la considèrent comme une institution importante. Ces responsabilités permettront d'éviter facilement de tomber dans le travers du parti-pris politique.

M. Gauthier: Monsieur le président, le président du Conseil privé a dit que le greffier autoriserait une réimpression du Règlement. Comme il le sait, depuis 1983, les députés de la Chambre travaillent avec une édition de 1982 à laquelle on a rajouté des pages. Je me demande si le président du Conseil privé pourrait demander au greffier s'il serait possible de faire imprimer la nouvelle édition avant que nous revenions le 9 septembre, c'est-à-dire dans le courant du mois d'août.

M. Hnatyshyn: Oui, monsieur le président.

Le vice-président: L'amendement est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(L'amendement est adopté.)

M. Hawkes: Monsieur le président, j'ai seulement deux ou trois questions à poser. Le président du Conseil privé peut-il nous dire quand la nouvelle composition du comité entrera en vigueur?

M. Hnatyshyn: Le 9 septembre 1985, monsieur le président, c'est-à-dire le premier jour de la nouvelle session de la Chambre.

M. Hawkes: Merci. Après avoir parcouru le budget et avoir pris connaissance des nouvelles dispositions du Règlement qui obligent les comités législatifs ou permanents à présenter leur budget, je ne vois pas comment ces derniers aboutiront au Conseil du Trésor pour être adoptés par le Parlement. Le greffier aura droit de regard sur le personnel, le sergent d'armes également. Mais par quel mécanisme renverra-t-on les budgets des comités au président du Conseil du Trésor pour que le Parlement puisse les adopter?

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, je pourrais répondre brièvement au député en espérant que cela le satisfasse. Le gouvernement s'emploie à faire en sorte que les comités rendent compte de leurs dépenses. Le député n'ignore pas que le président a écrit aux présidents des comités permanents pour leur demander de lui soumettre leurs budgets concernant les dépenses extraordinaires, qu'il transmettra aux commissaires actuels de la régie interne.

En vertu du nouveau régime, le nouveau Bureau de la régie interne examinera les dépenses de tous les comités, et je crois qu'il mettra en œuvre un mécanisme qui accordera aux comités des crédits de démarrage. Les comités devront ensuite soumettre un budget détaillé au Bureau de la régie interne, en fonction de leurs activités.

• (2240)

Le Bureau sera libre d'en approuver ou non les différents postes et les comités, surtout le président, seront tenus responsables des dépenses. En jetant un coup d'œil aux diverses recommandations de ce troisième rapport, on s'aperçoit que le principe de la responsabilité est appliqué. Nous voulons dès maintenant qu'il y ait des comptes à rendre afin que les gens en aient pour leur argent et qu'un certain contrôle s'exerce sur les dépenses des comités. Le député doit certainement savoir que certains comités ont dépensé énormément, même si cela s'est fait innocemment et dans les meilleures intentions. C'est pourquoi nous réclamons de la surveillance et le sens des responsabilités, en exigeant de rendre compte de nos opérations.

Le député a sans doute lu le troisième rapport et constaté que si les recommandations concernant la surveillance des

dépenses sont adoptées, les comités jouiront d'une plus grande autonomie. Ils devront justifier leurs budgets de dépenses, mais quand ces derniers auront été autorisés, ils seront en mesure de dépenser les crédits sans s'adresser à nouveau à la Chambre.

M. Hawkes: Monsieur le président, je souhaiterais tirer au clair une des questions qui me préoccupent, puisque ce matin nous avons changé le Règlement. Celui-ci précise que le président d'un comité ne doit pas engager de dépenses tant que le président du comité ou le député le représentant n'aura pas présenté un budget etc. au Bureau de la régie interne. Ce qui me préoccupe, c'est la position légale du président de comité. Je suis président de comité, et si nous convoquons des témoins cet été et que cela entraîne des dépenses, vais-je me retrouver dans des sortes de limbes où je n'aurai aucun pouvoir pour dépenser des fonds tant que les budgets n'auront pas été présentés? Existe-t-il un mécanisme permettant aux comités de fonctionner d'ici au 9 septembre?

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, ces dispositions n'entreront en vigueur que le 9 septembre pour une bonne raison, c'est que nous ne voulons pas modifier quoi que ce soit pour cet été. Le député peut avoir l'assurance qu'on ne l'incarcérera pas pour détournement de fonds s'il s'acquitte de son mandat. Il en a le pouvoir et conservera ce pouvoir. Quand la session reprendra, il y aura un nouveau régime avec un nouveau mécanisme, actuellement en cours d'étude, pour le fonctionnement du système. Je pense que ce mécanisme donnera satisfaction à tous les députés, et j'y ai fait allusion tout à l'heure. Il prévoit simplement, par exemple, que les comités recevront des crédits de base équivalant au montant du budget de leurs activités normales à Ottawa. Il leur suffira ensuite de soumettre au Bureau toutes autres activités, qu'il s'agisse de voyages ou d'enquêtes extraordinaires. Tout cela devra être soumis avec justifications au Bureau qui siégera fréquemment de façon à éviter aux membres de comité la gêne de devoir attendre une décision sur leur demande de crédits.

M. Benjamin: Monsieur le président, en tant que simple député de l'arrière-ban, et afin d'éviter aux leaders à la Chambre et au comité de se congratuler mutuellement, je voudrais adresser mes félicitations au comité et aux trois leaders à la Chambre pour ce qu'ils ont accompli. Avec une petite réserve. Si les trois leaders à la Chambre se mettent d'accord sur quelque chose comme notre mode de fonctionnement, ne dois-je pas craindre que cela signifie moins de travail pour eux et plus pour nous?

M. Hnatyshyn: C'est en plein ça, c'est garanti.

M. Ellis: Monsieur le président, je tiens à dire quelques mots sur ce projet de loi. Il contient des dispositions qui me tracassent beaucoup.

M. Benjamin: Pas à une heure aussi avancée de la nuit.

M. Ellis: Oui, à cette heure-ci. Le député de Regina-Ouest nous a retenus ici pendant des heures pour nous parler de choses qui présentaient bien peu d'intérêt à certains d'entre nous, de sorte que ce ne seront pas deux ou trois minutes de plus qui feront la différence.

Je tiens à faire valoir officiellement que l'article 16 de ce projet de loi est tiré du projet de loi qui avait été rédigé par le comité Lefebvre et non des réformes proposées par le vérificateur général dans son rapport de 1978. Le fait est que le greffier de la Chambre n'a pas établi d'estimations depuis bien des années. Le sergent d'armes n'a pas établi d'estimations depuis bien des années. Les estimations ont été établies par l'administration de la Chambre. En outre, une fois que ces estimations ont été transmises au Président ou examinées par lui, elles sont renvoyées au comité permanent de la gestion et des services aux députés pour qu'il les examine, comme cela se fait depuis de nombreuses années, avant de les renvoyer au Président.

Je ne vais rappeler ce qui s'est dit au comité, mais je vous dirai que quatre Présidents de la Chambre ont formellement appuyé ce genre d'administration. Trois vérificateurs généraux ont étudié le système et l'ont aussi appuyé. Je vous dirai seulement, monsieur le président, que je n'ai pas l'intention de proposer une motion ce soir visant à modifier ce projet de loi. Il survient presque à notre onzième heure de séance, tant littéralement qu'au figuré. Je sais qu'un projet de loi comme celui-là peut être modifié et je crois qu'avec l'adoption de nouvelles dispositions à l'intention des commissaires de la régie intérieure, il devrait l'être et il le sera peut-être.

(L'article 1, modifié, est adopté.)

Sur l'article 2—

M. Nickerson: Monsieur le président, l'article 2 porte sur la date à laquelle la loi doit entrer en vigueur. Il est manifeste qu'il a été rédigé par quelqu'un qui ne savait pas si ce projet de loi allait être débattu avant ou après le 9 septembre. Il est tout à fait évident que le projet de loi va être débattu avant le 9 septembre. Par conséquent et à moins d'une bonne raison pour conserver le texte actuel, je propose—et à moins qu'on m'explique pourquoi je ne devrais pas le faire—que nous adoptions la résolution nécessaire pour reformuler l'article 2 de manière à ce qu'on y lise que cette loi entrera en vigueur le 9 septembre.

M. Hnatyshyn: Est-on d'accord pour 1985?

M. Nickerson: Oui, 1985.

M. Hnatyshyn: Vive le Parlement, monsieur le président! Il y a un législateur qui lit les projets de loi. Par déférence pour cet éminent parlementaire, j'accepte sa suggestion et je propose donc:

Que les mots

«ou est réputée entrée en vigueur» soient supprimés.

L'article se lirait maintenant comme suit:

La présente loi entre en vigueur le 9 septembre 1985.

Des voix: D'accord.

(L'article 2, modifié, est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois? Avec votre permission, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn propose: Que le projet de loi C-63, tendant à modifier la Loi sur la Chambre des communes, soit lu pour la 3e fois et adopté.

● (2250)

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je veux remercier le leader du gouvernement à la Chambre pour sa coopération afin d'amender le règlement de la Loi sur la Chambre des communes qui a trait en particulier au bureau de la Régie interne. Je rappellerai à cette Chambre que l'une des recommandations les plus importantes, une des recommandations sur lesquelles le Comité de la réforme de la Chambre des communes a été, dès le début, unanime dans ses délibérations... non seulement nous étions unanimes à ce moment-là, mais nous avions même proposé dans notre premier rapport un libellé amendant le projet de loi qui correspond mot à mot à celui qui a été retenu par le leader du gouvernement à la Chambre, sauf pour l'article 18(1) qui, lui, a été ajouté. Je veux donc remercier, au nom de tous les députés du Comité, en particulier le président de notre Comité, le leader du gouvernement à la Chambre qui a approuvé cette proposition et qui a voulu présenter le projet de loi aujourd'hui.

Je pense que tout à l'heure le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a dit que depuis 1980 il s'était fait une évolution importante dans les travaux parlementaires, dans l'approche des députés aux travaux parlementaires. Et je crois qu'il a parfaitement raison. Je veux lui rappeler qu'en effet les relations qui se sont créées entre le leader du gouvernement à l'époque, l'honorable juge Pinard, feu l'honorable Walter Baker et le député de Hamilton Mountain ont contribué largement à l'amélioration des conditions offertes aux députés en cette Chambre. Je me rappelle, en particulier, lorsque nous avons décidé de cesser de siéger le soir sauf à de rares exceptions comme ce soir. Ce nouveau Règlement qui nous permet d'avoir une vie plus humaine, plus décente, a été réalisé grâce à la coopération de ces trois «House leaders» de l'ancien Parlement. Je veux dire, en terminant, monsieur le Président, que nous n'aurions pu obtenir les amendements, en particulier les amendements proposés au Règlement que nous avons adoptés plus tôt ce soir et ce projet de loi C-63 sans la compréhension et la coopération des trois «House leaders du gouvernement. Je veux remercier le député de Windsor-Ouest (M. Gray), le «House leader» de l'Opposition officielle et le député de Hamilton Mountain, le «House leader» du Nouveau parti démocratique qui, fait sans précédent, sont venus témoigner tous les trois ensemble devant le Comité parlementaire de la réforme parlementaire, ce qui ne s'était jamais fait antérieurement. Cette coopération, cette compréhension des leaders parlementaires des trois partis dans un esprit de coopération pour améliorer la vie de tous les députés dans cette Chambre... Je les remercie, et je suis très heureux que le projet de loi C-63 soit devant nous ce soir, et j'espère qu'il sera adopté à l'unanimité.

[*Traduction*]

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je tiens à remercier tous les députés qui ont consenti à l'unanimité plus tôt ce soir à ce que nous siégions tard. Je tiens à ce que tous le monde comprenne que c'est à ma demande que nous siégeons tard ce soir afin de permettre à mes collègues d'assister au congrès du Nouveau parti démocratique demain, ici à Ottawa. Ceux qui aimeraient y assister seront les bienvenus. Ils pourraient en fait trouver l'expérience agréable, du moins je l'espère. Quoi qu'il en soit, je remercie les députés qui ont eu à siéger tard ce soir afin de nous obliger.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, dans un esprit d'amitié et de camaraderie, je ne vais même pas parler de ce que je ferai demain, mais je ne crois pas participer au congrès néo-démocrate, même si j'adorerais en être.

M. Deans: Vous allez nous manquer beaucoup.

M. Hnatyshyn: Comme nous en avons terminé avec les travaux que nous voulions achever aujourd'hui, je voudrais proposer que la séance soit suspendue jusqu'à l'appel de la présidence. Lorsque nous recevrons un message de l'autre endroit, vous pourriez avoir l'obligeance de faire sonner le timbre ou de nous signaler d'une autre façon que vous souhaitez notre retour à la Chambre. Nous pourrons nous rendre à la sanction royale et ajourner les travaux ensuite.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je tiens à me joindre à tous les autres députés pour souhaiter au Nouveau parti démocratique un excellent week-end qui sera, je l'espère, très fructueux. C'est en toute objectivité que nous avons accepté les propositions du leader néo-démocrate à la Chambre. Nous étions sûrs qu'il en serait très heureux.

J'aurais une question d'ordre pratique à poser au leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn). J'ai cru l'entendre proposer de faire sonner le timbre pour rappeler les députés lorsque le Sénat sera prêt pour la sanction royale. Est-ce bien ce qu'il a proposé? Je sais que certains députés ont hâte de rentrer chez eux. A quel moment le Sénat pourrait-il être prêt?

M. le Président: Comme la Chambre le sait bien, les systèmes d'information au Parlement ont parfois bien des mystères. En venant à la Chambre, un monsieur portant une chemise bleue et un chapeau m'a dit que ce serait probablement dans une vingtaine de minutes. L'expérience m'a appris qu'on peut se fier à ce genre de renseignement. La Chambre a entendu la proposition qui lui a été soumise. Je présume que les députés qui sont présents maintenant ne reviendront pas tous pour la sanction royale. Je voudrais souhaiter un bel été à ceux qui sont restés. Comme on a accompli aujourd'hui beaucoup de choses dans un esprit de camaraderie, le moment me paraît

bien choisi pour dire quelque chose qui me tient à cœur. Je suis maintenant un homme tout neuf qui se sent à l'aise. Les huit ou neuf derniers mois ont été extraordinaires pour moi. J'attendais avec impatience le moment propice pour le dire.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition du leader du gouvernement. Plaît-il à la Chambre de suspendre la séance jusqu'à l'appel du timbre?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 22 h 58.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 0 h 25.

MESSAGE DU SÉNAT

M. le Président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté tels quels les projets de loi suivants: le projet de loi C-25, modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles; le projet de loi C-26, modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse; le projet de loi C-32, modifiant la Loi sur les pêcheries; le projet de loi C-44, modifiant la Loi sur le Transport du grain de l'Ouest, le projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt; le projet de loi C-53, visant à autoriser l'aliénation de La Société des transports du nord Limitée, la remise de sa dette envers Sa Majesté et la modification d'autres lois en conséquence; le projet de loi C-56, modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles; le projet de loi C-57, modifiant la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche; le projet de loi C-58, modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes; le projet de loi C-61, modifiant les dispositions relatives aux affaires judiciaires de la Loi sur les juges, de la Loi sur la Cour fédérale, du Régime de pensions du Canada, et de la Loi sur la défense nationale et modifiant en conséquence la Loi modifiant la Loi sur les juges et la Loi sur la Cour fédérale; le projet de loi C-63, modifiant la Loi sur la Chambre des communes.

* * *

• (0030)

LA SANCTION ROYALE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Rideau Hall
Ottawa

Le 28 juin 1985

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Gérard La Forest, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 28 juin 1985, à 00:25, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Chef de cabinet,
Esmond Butler.

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

• (0040)

Et de retour,

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouvernement général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-24, modifiant la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes—Chapitre nº 25.

Projet de loi C-27, modifiant certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés—Chapitre nº 26.

Projet de loi C-31, modifiant la Loi sur les Indiens—Chapitre nº 27.

Projet de loi C-36, modifiant la Loi sur l'aéronautique—Chapitre nº 28.

Projet de loi C-39, prévoyant des paiements de péréquation supplémentaires à effectuer au profit de certaines provinces pour la période allant du 1er avril 1982 au 31 mars 1987—Chapitre nº 29.

Projet de loi C-26, modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse—Chapitre nº 30.

Projet de loi C-32, modifiant la Loi sur les pêcheries—Chapitre nº 31.

Projet de loi C-56, modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles—Chapitre nº 32.

Projet de loi C-57, modifiant la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche—Chapitre nº 33.

Projet de loi C-58, modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes—Chapitre nº 34.

Projet de loi C-53, visant à autoriser l'aliénation de La Société des transports du nord Limitée, la remise de sa dette envers Sa Majesté et la modification d'autres lois en conséquence—Chapitre nº 35.

Projet de loi C-25, modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles—Chapitre nº 36.

Projet de loi C-51, portant pouvoir d'emprunt—Chapitre nº 37.

Projet de loi C-61, modifiant les dispositions relatives aux affaires judiciaires de la Loi sur les juges, de la Loi sur la Cour fédérale, du Régime de pensions du Canada, et de la Loi sur la défense nationale et modifiant en conséquence la Loi modifiant la Loi sur les juges et la Loi sur la Cour fédérale—Chapitre nº 38.

Projet de loi C-63, modifiant la Loi sur la Chambre des communes—Chapitre nº 39.

Projet de loi C-44, modifiant la Loi sur le Transport du grain de l'Ouest—Chapitre nº 40.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LA CONSTITUTION—LE JUGEMENT PRONONCÉ PAR LA COUR SUPRÊME—LES CONSULTATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT MANITOBAIN ET LA SOCIÉTÉ MANITOBAINE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord dire, à cette heure tardive de 00 h 45, je dois remercier les services de la Chambre, le personnel, de leur patience, et je ne prendrai pas les sept minutes qui me sont allouées, mais je pense que la question est assez importante, monsieur le Président, pour la poser ce soir. Je voulais simplement m'assurer que le gouvernement puisse avoir l'occasion de donner suite à une promesse électorale qu'il a faite concernant un programme fort important, celui de l'aide à la contestation judiciaire, lequel, comme on le sait, a pris fin le 30 avril dernier.

J'aimerais aussi reconnaître la présence d'un de mes bons amis, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), qui ce soir est à mes côtés, à cette heure tardive, et qui, par son dévouement, s'est toujours montré un bon ami des minorités linguistiques du pays et qui est toujours venu à la défense de ces minorités.

Monsieur le Président, ma question du 13 juin dernier au ministre de la Justice concernait la décision récente de la Cour suprême traitant de ce renvoi qui voulait affirmer le droit des minorités, et surtout consacrer l'article 23 de l'Acte du Manitoba au même chapitre que l'interprétation généreuse que l'article 133 avait reçue au Québec depuis la Confédération, c'est-à-dire depuis plus de 100 ans. La Cour suprême a confirmé sans aucun doute que l'article 23 du Manitoba se lit dans son libellé comme l'article 133 et que l'on doit comprendre aujourd'hui que depuis plus de 100 ans cet article voulait que les lois, les statuts, les règlements, tout ce qui découle du pouvoir législatif parlementaire du Manitoba, aurait dû être fait dans les deux langues officielles, soit le français et l'anglais.

Les éditoriaux n'ont pas été sans signaler la décision historique de la Cour Suprême. Dans le journal *Le Devoir*, on lit: «Un siècle perdu». On dit que la décision limpide et directe, l'avis de la Cour suprême rétablit une part de justice qui ne pourra pas cependant ressusciter ce qui a été enseveli par un siècle d'iniquité. A lui—on parle de l'avis—il ne suffira pas à réparer l'histoire et à redonner à cette minorité victime cette partie d'elle-même emportée par cette forme de déraison qui a encerclé et qui encerclera toujours les minorités francophones au Canada, ce pays où, dit-on, la violence est absente.

Monsieur le Président, j'aimerais simplement, dans ce contexte et afin de sauver du temps, maintenant que la Cour suprême s'est prononcée de façon catégorique et claire sur l'interprétation à donner à l'article 23, aujourd'hui même, le ministre de la Justice (M. Crosbie) nous disait à la Chambre:

• (0045)

[*Traduction*]

En réponse à une question du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), le ministre de la Justice (M. Crosbie) a dit qu'on avait discuté de la question de traduire toutes les lois et tous les documents de l'Assemblée législative du Manitoba remontant à 1870 ou 1890, lorsque par un manquement législatif, l'anglais est devenu la langue officielle de cette province. La Cour suprême vient maintenant de réparer ce tort et de lancer aux Canadiens un nouveau défi, qu'il faudra relever dans les prochains mois afin que justice soit faite et semble être faite.

[*Français*]

Monsieur le Président, le ministre de la Justice (M. Crosbie) disait aujourd'hui à la Chambre que, en effet, le gouvernement du Manitoba déposera, tel que requis par la Cour suprême, une demande devant la Cour afin que cette dernière se prononce sur la période minimum qu'il faudra pour traduire toute cette documentation.

[*Traduction*]

Je ne veux pas tant parler, au cours des quelques minutes qui me restent, de la question de la traduction mais bien de celle qui consiste à venir en aide à ceux qui, à mon avis, ont subi au fil des ans une injustice et ont maintenant besoin d'aide. Évidemment, les tribunaux devront trancher dans l'affaire du Manitoba la question du délai minimum dans lequel les lois devront être traduites. J'ai cru comprendre, par la réponse du ministre de la Justice aujourd'hui, que le gouvernement canadien proposerait sa collaboration.

Ce soir, je voudrais demander au secrétaire parlementaire si le gouvernement songe à revenir sur sa position touchant les contestations judiciaires et à se montrer généreux envers les minorités qui seront invitées à témoigner devant les tribunaux, en leur fournissant l'aide nécessaire, qu'il s'agisse de ressources humaines ou financières.

[*Français*]

Je voudrais simplement demander au secrétaire parlementaire si son gouvernement est disposé à mettre en place un programme d'aide, un programme d'appui aux minorités linguistiques en particulier celle du Manitoba; je pense à la Société franco-manitobaine, je pense à la Fédération des francophones hors Québec, je pense à Alliance Québec, afin que ces gens puissent avoir accès aux fonds de ce pays, aux fonds du gouvernement pour présenter et préparer leur argumentation vis-à-vis de la demande, à savoir la limite, la durée ou enfin la limite minimum, la durée minimum pour traduire tous ces statuts.

Je connais très bien la position du ministre de la Justice qui nous disait en cette Chambre d'ailleurs le 15 mai dernier . . .

• (0050)

[*Traduction*]

D'après un article de journal, le ministre la Justice aurait dit que «le gouvernement fédéral n'a pas besoin d'aider ceux qui

contestent la Charte des droits et libertés». Il parlait des particuliers et des groupes qui peuvent s'adresser aux tribunaux s'ils s'estiment lésés en vertu de la Charte. Ces gens, a-t-il dit . . .

M. le Président: Je regrette d'informer le député que ses sept minutes sont écoulées.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, nous sommes entièrement d'accord avec l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) sur le caractère historique du jugement unanime concernant l'usage de la langue française, lequel jugement a été rendu par la Cour suprême du Canada le 13 juin dernier.

Nous aimerions, cependant, formuler quelques commentaires pertinents à cette décision marquante qui vient clarifier et mettre fin à l'ambiguïté des exigences de la Constitution en rapport avec les lois et les procédures législatives manitobaines.

[*Traduction*]

La Cour suprême a fait droit à la Constitution canadienne tout en imposant la règle du droit et en évitant au Manitoba de sombrer dans la confusion juridique. Elle a suivi, pour aboutir à cette décision, un raisonnement empreint de rigueur et de sagesse qui nous impressionne, surtout qu'il reconnaît la primauté de la Constitution et de la règle du droit; il est bon que le pouvoir judiciaire ait maintenu ces deux principes fondamentaux de notre régime politique.

[*Français*]

Mais il y a plus, monsieur le Président. Tous et chacun des Canadiens ont à apprendre de cette décision majeure qui vient confirmer le caractère sacro-saint des droits des langues des minorités au Canada, ce point d'honneur d'ailleurs qui a toujours été défendu par notre vaillant premier ministre du Canada. Il est impérieux cependant de rappeler un court passage de ce jugement de la Cour suprême en ce qui a trait à ce sujet, et je cite:

[*Traduction*]

L'importance des droits linguistiques tient au rôle essentiel de la langue dans la vie, l'évolution et la dignité de l'homme. C'est grâce à la langue que nous pouvons former des concepts, structurer et ordonner le monde qui nous entoure. La langue permet à l'individu d'établir des liens avec la collectivité, et ainsi les hommes peuvent définir les droits et les devoirs réciproques qui leur facilitent la vie en société.

[*Français*]

Monsieur le Président, notre gouvernement est compètement compromis à la protection des droits des minorités, où qu'ils soient en vigueur, tel que rappelé dans le discours du trône par l'endossement sans équivoque de notre gouvernement sur les améliorations et la vigilance pertinentes à cet aspect si important de notre vie vraiment nationale.

[*Traduction*]

Quant aux poursuites judiciaires qui ont abouti au règlement . . .

M. le Président: Je regrette d'avoir à signaler au secrétaire parlementaire que ses trois minutes sont expirées.

M. Prud'homme: Au nom des députés somnolents, je voudrais vous remercier beaucoup de votre patience.

M. le Président: Avant de lever la séance, je voudrais remercier le personnel de son excellent travail.

Comme il est 00 h 53, la Chambre s'ajourne à 11 heures, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 00 h 53.)

APPENDICE «A»

(*Voir p. 6252*)

(Documents déposés par l'hon. John Wise, ministre de l'Agriculture)

Opérations effectuées aux termes de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles pour l'année se terminant le 31 décembre 1984

40e RAPPORT ANNUEL

Entrée en vigueur en mars 1945 pour une période initiale de 3 ans, la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles a été modifiée de temps à autre pour s'appliquer à des périodes de crédits supplémentaires. La période actuelle des prêts se termine le 30 juin 1985.

Cette Loi a pour objet d'encourager l'octroi aux agriculteurs de crédit à moyen et à court terme en vue de l'amélioration et de la mise en valeur des exploitations agricoles et de meilleures conditions de vie. A cette fin, elle habilite le ministre responsable à garantir, pour une vaste gamme de projets d'amélioration agricole, les prêts à terme consentis aux cultivateurs par des banques à charte, les succursales de l'Alberta Treasury et d'autres prêteurs qu'il peut nommer.

Les principales raisons de l'octroi des prêts destinés aux améliorations agricoles, en 1984, sont les suivantes:

—achat d'instruments aratoires et d'outillage agricole;

—travaux généraux pour l'amélioration ou la mise en valeur d'une ferme, y compris le défrichement et le premier labour de la terre, les systèmes d'irrigation, les installations électriques de ferme, les clôtures et le drainage;

—construction, réparation ou modification de bâtiments de ferme;

—achat d'animaux;

—achat de terres supplémentaires;

—réparation majeure ou remise en état des instruments aratoires et d'outillage agricole (y compris le matériel destiné à l'apiculture) lorsque le coût de cette réparation ou remise en état est d'au moins 400 $.

L'agriculteur peut en tout temps obtenir des prêts garantis jusqu'à un maximum de 100 000 $.

Le délai de remboursement d'un prêt dépend en grande partie de la somme empruntée et de la situation particulière de l'emprunteur. Le délai maximum de remboursement d'un prêt consenti pour l'achat de terres supplémentaires est de 15 ans et, pour toutes autres fins, de 10 ans. Les nouveaux prêts destinés aux améliorations agricoles doivent être garantis et les emprunteurs doivent assumer eux-mêmes une fraction du coût d'un achat ou d'un projet.

Le taux d'intérêt maximum exigé sur ces prêts dépasse 1% le taux préférentiel des banques à charte, avec lequel il varie. Ce maximum s'applique à la fois aux nouveaux prêts et aux prêts à rembourser.

Relevé des prêts pour 1984

Au cours de l'année 1984, le nombre de prêts consentis s'élève à 12 037 et totalise 159,9 millions de dollars. La valeur moyenne des prêts est de 13 288 $. Le montant total des prêts consentis se répartit de la façon suivante:

—Achat d'instruments aratoires: 105,7 millions de dollars, soit 66,1%;

—Construction, réparation ou modification de maisons et de bâtiments de ferme: 14,1 millions de dollars, soit 8,8%;

—Achat de terres supplémentaires: 15,7 millions de dollars, soit 9,8%;

—Autres fins d'améliorations comme le défrichement de la terre, la pose de clôtures, l'irrigation et autres projets semblables: 10,5 millions de dollars, soit 6,6%;

—Achat de bestiaux: 13,4 millions de dollars, soit 8,4%;

—Réparation majeure ou remise en état des instruments aratoires et de l'outillage agricole: 0,5 million de dollars.

Depuis l'entrée en vigueur du programme jusqu'au 31 décembre 1984, le nombre de prêts consentis à des fins d'améliorations agricoles s'élève à quelque 1 904 200, ce qui repésente environ 5 152 millions de dollars. Au cours de la même période et en vertu de la disposition garantissant les prêts, des paiements ont été versés aux prêteurs pour plus de 7 177 demandes, ce qui représente environ 17,0 millions de dollars, tandis que les recouvrements effectués s'élèvent à près de 2,8 millions de dollars.

Voici la liste des tableaux détaillés des opérations de prêts pour 1984, qui figurent dans ce rapport:

1. Résumé des opérations;
2. Prêts et remboursements aux prêteurs;
3. Prêts classés par province et par prêteur;
4. Prêts classés par province et par objet;
5. Prêts pour achat d'instruments aratoires;
6. Prêts destinés à diverses améliorations agricoles;
7. Prêts pour la construction, la réparation et la modification de maisons et autres bâtiments de ferme.

TABLEAU 1. RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS

Années	Prêts consentis		Montant moyen du prêt	Réclamations acquittées		Recouvrement des réclamations acquittées
	Nombre	Montant		Nombre	Montant	
1945 à 1954	474 474	513 606 646	1 082	282	149 814	8 743
1955 à 1964	689 626	1 013 202 985	1 469	2 393	1 742 217	229 694
1965	91 191	202 706 910	2 223	229	202 373	36 397
1966	85 553	212 796 464	2 487	243	248 209	43 242
1967	78 249	203 664 856	2 603	285	339 394	43 451
1968	14 204	40 243 867	2 833	232	321 936	45 780
1969	46 891	142 056 482	3 030	222	263 439	57 913
1970	35 992	103 029 735	2 863	367	540 603	43 683
1971	46 790	147 847 184	3 160	468	726 626	79 352
1972	53 591	181 921 661	3 395	367	657 974	83 404
1973	58 267	231 852 523	3 979	289	628 691	139 408
1974	33 685	167 626 413	4 976	238	503 608	227 791
1975	29 928	209 868 002	7 012	100	290 747	213 232
1976	20 721	164 319 192	7 930	84	199 731	243 637
1977	17 172	130 778 224	7 616	118	296 008	108 445
1978	24 712	228 607 019	9 251	138	452 094	163 100
1979	25 309	265 475 706	10 489	118	354 009	131 513
1980	19 439	222 435 504	11 443	120	435 796	106 308
1981	15 266	187 798 212	12 301	124	514 524	175 560
1982	15 795	211 804 525	13 409	137	1 013 764	149 451
1983	15 276	210 843 122	13 802	240	2 301 703	250 859
1984	12 037	159 949 154	13 288	383	4 815 747	282 466
TOTAL	1 904 168	5 152 434 386	2 706	7 177	16 999 007	2 863 429

Nota: Les données relatives aux prêts de 1983 ont été amendées en vue d'y refléter ceux effectués depuis la parution du rapport de 1983.

TABLEAU 2. PRÊTS ET REMBOURSEMENTS AUX PRÊTEURS

Périodes	Prêts consentis	Remboursements*	Solde des prêts payable aux prêteurs
Période 1: 1 mars 1945 au 28 février 1948	33 605 576	33 605 576	
Période 2: 1 mars 1948 au 28 février 1951	142 372 774	142 372 774	
Période 3: 1 mars 1951 au 31 mars 1953	190 449 006	190 449 006	
Période 4: 1 avril 1953 au 31 mars 1956	222 723 494	222 723 494	
Période 5: 1 avril 1956 au 31 mars 1959	239 064 072	239 064 072	
Période 6: 1 avril 1959 au 30 juin 1962	346 906 122	346 906 122	
Période 7: 1 juillet 1962 au 30 juin 1965	447 767 384	447 767 384	
Période 8: 1 juillet 1965 au 30 juin 1968	553 823 636	553 814 738	8 898
Période 9: 1 juillet 1968 au 30 juin 1971	326 195 760	326 052 543	143 217
Période 10: 1 juillet 1971 au 30 juin 1974	572 731 335	569 055 887	3 675 448
Période 11: 1 juillet 1974 au 30 juin 1977	528 950 634	517 322 940	11 627 694
Période 12: 1 juillet 1977 au 30 juin 1980	654 451 920	615 637 135	38 814 785
Période 13: 1 juillet 1980 au 30 juin 1985 (au 31 décembre 1984)	893 392 673	449 783 913	443 608 760
TOTAL	5 152 434 386	4 654 555 584	497 878 802

* Comprend le principal des réclamations acquittées en vertu de la garantie du gouvernement.

TABLEAU 3. PRÊTS CLASSÉS PAR PROVINCE ET PAR PRÊTEUR

Province/Prêteur	Banque de Montréal		Banque de Nouvelle-Écosse		Banque Royale du Canada		Banque Toronto-Dominion	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Colombie-Britannique	183	2 527 765	9	207 160	62	1 211 086	89	1 309 260
Alberta	152	2 789 821	503	7 461 639	33	995 210	1 101	12 228 787
Saskatchewan	72	1 507 697	556	9 960 065	359	6 951 255	654	7 642 547
Manitoba	63	1 119 310	133	1 657 425	21	719 535	228	2 448 302
Ontario	251	4 560 882	32	463 078	78	1 648 480	426	6 184 460
Québec	8	165 125			87	1 943 312	5	45 660
Nouveau-Brunswick	55	533 360	55	497 603	33	370 574		
Nouvelle-Écosse	3	16 154	30	365 568	23	306 103	1	11 000
Île-du-Prince-Édouard	14	217 110	184	2 087 778	5	72 178	5	116 291
Terre-Neuve			16	265 912	3	35 600		
TOTAL	801	13 437 224	1 518	22 966 228	704	14 253 333	2 509	29 986 307

TABLEAU 3. (Suite)

Province/Prêteur	Banque nationale du Canada		Banque Canadienne Impériale de Commerce		Banque de la Colombie-Britannique		Banque Continentale		Total Autres banques à charte	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Colombie-Britannique			217	2 965 789	2	115 000			562	8 336 060
Alberta			1 912	23 487 529	5	66 100	4	200 335	3 710	47 229 421
Saskatchewan			2 736	32 906 355					4 377	58 967 919
Manitoba	10	221 525	984	10 142 078					1 439	16 308 175
Ontario	11	188 139	190	2 711 441					988	15 756 480
Québec	30	866 690	5	39 960					135	3 060 747
Nouveau-Brunswick	16	107 870	12	94 424					171	1 603 831
Nouvelle-Écosse	4	30 295	28	279 475					89	1 008 595
Île-du-Prince-Édouard	16	251 050	130	1 358 957					354	4 103 364
Terre-Neuve			2	10 200					21	311 712
Yukon			2	22 000					2	22 000
TOTAL	87	1 665 569	6 218	74 018 208	7	181 100	4	200 335	11 848	156 708 304

TABLEAU 3. (Suite et fin)

Province/Prêteur	Alberta Treasury		Caisses d'épargne et de crédit		Total Autres prêteurs		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Colombie-Britannique							562	8 336 060
Alberta	30	645 800	20	219 716	50	865 516	3 760	48 094 937
Saskatchewan			107	1 575 681	107	1 575 681	4 484	60 543 600
Manitoba			10	179 765	10	179 765	1 449	16 487 940
Ontario			11	336 888	11	336 888	999	16 093 368
Québec			10	268 000	10	268 000	145	3 328 747
Nouveau-Brunswick							171	1 603 831
Nouvelle-Écosse							89	1 008 595
Île-du-Prince-Édouard			1	15 000	1	15 000	355	4 118 364
Terre-Neuve							21	311 712
Yukon							2	22 000
TOTAL	30	645 800	159	2 595 050	189	3 240 850	12 037	159 949 154

TABLEAU 4. PRÊTS CLASSÉS PAR PROVINCE ET PAR OBJET*

Province	Achat d'instruments aratoires		Défrichement premier labour Clôturage drainage Amélioration aménagement outillage agricole d'irrigation		Construction réparation ou modification de maisons et bâtiments de ferme		Achat d'animaux		Achat de terres supplémentaires		Réparation remise en état majeure des instruments aratoires		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Colombie-Britannique	409	4 324 264	48	781 723	51	1 002 363	82	1 429 975	18	761 200	7	36 535	615	8 336 060
Alberta	2 763	32 321 454	263	3 579 305	240	3 411 591	489	4 907 846	83	3 722 215	35	152 526	3 873	48 094 937
Saskatchewan	3 563	44 426 992	227	2 169 351	254	3 250 892	363	3 028 332	162	7 504 611	35	163 422	4 604	60 543 600
Manitoba	1 103	11 240 699	36	286 266	106	1 572 995	219	1 969 806	35	1 285 610	14	132 564	1 513	16 487 940
Ontario	662	7 995 719	182	2 652 499	147	2 687 272	88	991 244	41	1 752 334	3	14 300	1 123	16 093 368
Québec	97	1 283 526	30	481 724	23	962 841	26	408 686	7	182 160	1	9 810	184	3 328 747
Nouveau-Brunswick	135	1 111 325	13	105 375	26	316 185	3	9 830	3	54 000	2	7 116	182	1 603 831
Nouvelle-Écosse	65	636 201	7	97 953	9	120 880	10	144 561	1	9 000			92	1 008 595
Île-du-Prince-Édouard	266	2 222 567	20	325 164	38	802 814	42	362 039	14	400 530	1	5 250	381	4 118 364
Terre-Neuve	13	114 986					8	196 726					21	311 712
Yukon	4	22 000											4	22 000
TOTAL	9 080	105 699 733	826	10 479 360	894	14 127 833	1 330	13 449 045	364	15 671 660	98	521 523	12 592	159 949 154

* Les données de ce tableau ont trait au nombre d'objets pour lesquels des prêts onr été négociés, et non au nombre de prêts. Certains prêts ont été consentis pour plusieurs objets.

TABLEAU 5: PRÊTS POUR ACHAT D'INSTRUMENTS ARATOIRES*

Province	Moissonneuses-batteuses		Presse à foin		Tracteurs		Camions		Autres		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Colombie-Britannique	9	100 070	25	124 582	100	1 396 003	107	1 007 116	168	1 696 493	409	4 324 264
Alberta	253	5 480 085	99	648 637	587	11 113 202	664	5 776 375	1 160	9 303 155	2 763	32 321 454
Saskatchewan	409	9 651 284	71	379 283	826	16 187 029	696	5 414 061	1 561	12 795 335	3 563	44 426 992
Manitoba	110	2 271 785	39	250 247	249	3 992 287	234	1 896 383	471	2 899 997	1 103	11 240 699
Ontario	63	1 429 709	20	110 734	197	2 953 555	109	828 944	273	2 672 777	662	7 995 719
Québec	4	109 000	2	11 500	19	369 889	26	341 582	46	451 555	97	1 283 526
Nouveau-Brunswick	3	45 950	2	17 020	34	426 200	33	181 417	63	440 738	135	1 111 325
Nouvelle-Écosse	2	25 800	3	19 800	19	216 369	12	101 062	29	273 170	65	636 201
Île-du-Prince-Édouard	10	136 178	14	80 775	70	845 029	42	291 195	130	869 390	266	2 222 567
Terre-Neuve					7	75 673			6	39 313	13	114 986
Yukon			1	2 250			1	2 250	2	17 500	4	22 000
TOTAL	863	19 249 861	276	1 644 828	2 108	37 505 236	1 924	15 840 385	3 909	31 459 423	9 080	105 699 733

* Les données de ce tableau ont trait au nombre d'instruments aratoires pour lesquels des prêts ont été consentis, et non de prêts négociés.

TABLEAU 6: PRÊTS DESTINÉS À DIVERSES AMÉLIORATIONS AGRICOLES*

Province	Défrichement et premier labour		Travaux de clôturage et de drainage		Autres travaux d'amélioration d'aménagement de ferme		Systèmes d'irrigation		Outillage agricole y compris l'installation électrique de ferme		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Colombie-Britannique	3	18 525	1	4 050	15	250 542	15	303 145	14	205 461	48	781 723
Alberta	22	119 410	8	33 384	83	741 563	133	2 498 778	17	186 170	263	3 579 305
Saskatchewan	55	314 064	7	32 045	121	1 039 446	23	429 409	21	354 387	227	2 169 351
Manitoba	9	43 440			20	137 106			7	106 720	36	286 266
Ontario	3	11 600	38	520 583	43	672 587	12	150 187	86	1 297 542	182	2 652 499
Québec	1	16 935	3	62 800	7	81 598	2	33 200	17	287 191	30	481 724
Nouvau-Brunswick					4	36 530	1	9 745	8	59 100	13	105 375
Nouvelle-Écosse							2	26 893	5	71 060	7	97 953
Île-du-Prince-Édouard	1	14 783			8	161 535			11	148 846	20	325 164
TOTAL	94	538 757	57	652 862	301	3 120 907	188	3 451 357	186	2 715 477	826	10 479 360

* Les données de ce tableau ont trait au nombre d'objets pour lesquels des prêts ont été consentis, et non de prêts négociés.

TABLEAU 7: PRÊTS POUR LA CONSTRUCTION, LA RÉPARATION ET LA MODIFICATION DE MAISONS ET AUTRES BÂTIMENTS DE FERME*

	Garages et bâtiments de ferme nouveaux		Maisons neuves		Réparations et modifications		Total	
Province	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Colombie-Britannique	37	807 433	1	65 000	13	129 930	51	1 002 363
Alberta	139	1 902 581	27	815 474	74	693 536	240	3 411 591
Saskatchewan	163	1 595 651	35	1 129 518	56	525 723	254	3 250 892
Manitoba	65	936 349	12	411 500	29	225 146	106	1 572 995
Ontario	65	1 398 347	6	160 000	76	1 128 925	147	2 687 272
Québec	10	576 255	3	64 600	10	321 986	23	962 841
Nouveau-Brunswick	12	156 625	1	65 000	13	94 560	26	316 185
Nouvelle-Écosse	6	105 700			3	15 180	9	120 880
Île-du-Prince-Édouard	25	455 305	2	128 000	11	219 509	38	802 814
TOTAL	522	7 934 246	87	2 839 092	285	3 354 495	894	14 127 833

* Les données de ce tableau ont trait au nombre d'objets pour lesquels des prêts ont été consentis, et non de prêts négociés.

AVANCES VERSÉES EN VERTU DE LA LOI SUR LES RÉCOLTES
ÉTATS FINANCIERS
1er JUIN 1985

	1984-1985	1985-1986
Affectation budgétaire (année financière 1985-1986)		$12,000,000.00
Intérêts payés—AF 1984-1985—Programme 1984-1985	$4,344,697.	
Intérêts payés—AF 1985-1986—Programme 1985-1986		1,393,933.00
DÉPENSES TOTALES		$ 1,393,933.00
Intérêt récupéré sur les remboursements (revenu consolidé). Seulement 1985-1986		$ 14,134.71
TOTAL		$ 14,134.71
Accords restants Campagne agricole 1979-1980		$ 35,640.00
Campagne agricole 1980-1981		25,879.00
Campagne agricole 1981-1982		182,198.00
Campagne agricole 1982-1983		571,912.00
Campagne agricole 1983-1984		167,168.33
Année en cours		75,176,173.00
TOTAL		$76,158,970.33
PASSIF ÉVENTUEL		$72,301,882.60
CRÉANCES $ 1,066,607.47		

RELEVÉ—1er JUIN 1985

PROGRAMME	NOMBRE DE DEMANDEURS (ACCORDS)	GARANTIE TOTALE	AVANCE (VERSÉE)	INTÉRÊTS (PAYÉS)
L.P.A.R.	42	$183,730,622	$136,420,470	$5,738,630
L.V.C.P.A.	10	138,679,000		n.d.
L.O.M.P.A.	27	n.d.	n.d.	n.d.
F.D.C.P.A.C.	23	329,201	278,588	n.d.
S.P.E.P.P.	2	398,621	n.d.	n.d.
P.A.C.E.F.&L.	51	3,468,454	2,593,391	n.d.

PRODUCTEURS AYANT DES ARRIÉRÉS AUPRÈS D'ORGANISMES VISÉS PAR LA L.P.A.R.

P.E.I. Potato Prod.			1	5,350	1	17,210	1	4,097	—	—
N.B. Potato Agency	2	4,860	2	9,733	6	39,565	20	216,870	1	29,715.49
Fédération des cultures commerciales du Québec			3	10,796	8 6	33,091 64,001 (maïs)	8 8	33,129 106,910 (maïs)	3 8	11,480.77 55,387.00 (maïs)
Fédération des maraîchers du Québec							5	93,980	1	8,440.67
Fédération des producteurs de pommes	2	30,780	—	—					1	7,219.20
Fédération des pommes de terre du Québec					2	28,331	6	81,701	—	—
Association pour l'administration des paiements anticipés							5	8,904	—	—
Ontario Soyabean Marketing Board							1	3,862	—	—
Ontario Corn Producers' Association									1	7,096.00
CSP Foods								—	1	15,000.00
Man. Pool Elevators							6	3,789	5	30,829.20
Alberta Potato Commission							2	18,670	1	2,000.00
Total (mois en cours)	4	35,640	6	25,879	23	182,198	62	571,912	22	167,168.33
Total (mois précédent)	4	35,640	6	25,879	25	245,643	65	604,366	24	190,293.32

Variation en pourcentage

	Mois en cours	Mois précédent	Variation en pourcentage
Nombre total de producteurs	117	124	— 5.6
Montant total des arriérés relatifs à la période 1979-1984	982,797	1,101,821	—10.8

Toutes les dettes reportées dans le cas du Potato Marketing Board de l'Île-du-Prince-Édouard ont été remboursées avant la fin décembre 1984.
Pour chaque producteur ayant des arriérés, un calendrier de remboursement a été établi et des démarches ont été accomplies.
Au 1er juin 1985
M.A. Franchina

CRÉANCES — LPAR

	Campagne agricole	Produit	Défaut de paiement 90%	Intérêts accumulés	Dette totale envers la Couronne	Sommes recouvrées	Dettes restantes	Année d'utilisation de la garantie du ministre
David B. Hamilton R.R.1 Florenceville (N.-B.)	1978	Pomme de terre	8,245.70	9,879.34	18,125.04	—	18,125.04	1983-1984
Charles et Lois Gardner	1978	Soja	7,550.03	957.92	8,507.95	—	8,507.95	1979
Alain Albert Grand Falls (N.-B.)	1979	Pomme de terre	6,255.00	2,836.19	9,091.19	—	9,091.19	1982-1983
Cérétec Inc. Bernières (Québec)	1979	Orge Avoine	29,468.34	13,123.40	42,591.74	—	42,591.74	1982-1983
Raymond Côté	1979	Maïs	6,646.22	3,667.25	10,313.47	—	10,313.47	1982-1983
E. Cage Dixon Cornwall (Î.-P.-É.)	1979	Pomme de terre	1,994.99	873.79	2,868.78	—	2,868.78	1982-1983
Calvin De Marchant Bath (N.-B.)	1979	Pomme de terre	4,897.51	4,008.00	8,905.51	—	8,905.51	1983-1984
Joseph Fay Souris (Î.-P.-É.)	1979	Pomme de terre	11,885.58	5,216.97	17,102.55	9,768.00 (Septembre 84)	7,334.55	1982-1983
Ferme la Crainetière	1979	Maïs	8,610.21	6,324.98	14,935.19	—	14,935.19	1982-1983
Garnet Hawskley R.R.2 Florenceville (N.-B.)	1979	Pomme de terre	6,945.30	6,035.96	12,981.26	—	12,981.26	1983-1984
Ronald Hawksley	1979	Pomme de terre	4,532.36	5,710.73	10,243.09	—	10,243.09	1984-1985
Hillcrest Farms Ltd. Louis (Î.-P.-É.)	1979	Pomme de terre	16,317.90	9,898.65	26,216.55	—	26,216.55	1982-1983
Cecil Hughes Montague (Î.-P.-É.)	1979	Pomme de terre	2,625.27	1,174.63	3,799.90	—	3,799.90	1982-1983
Frank Mazza Dundas (Ontario)	1979	Soja	3,375.00	1,673.99	5,048.99	—	5,048.99	1982-1983
R & S Enterprises Hartland (N.-B.)	1979	Pomme de terre	1,681.15 15,130.35	11,347.51	28,159.01	—	28,159.01	1982-1983
Richard Sewell (N.-B.) Potato Agency	1979	Pomme de terre	1,025.74	2,868.80	3,894.54	—	3,894.54	1982-1983
Albert O. Wood Kensington (Î.-P.-É.)	1979	Pomme de terre	9,945.66	5,369.47	15,315.13	(7,200.00 Juillet 84) remboursement du principal	8,115.13	1982-1983
Gilbert Bourgoin (N.-B.)	1980	Pomme de terre	23,699.88	10,898.93	34,598.81	—	34,598.81	19 82-83
Ferme Gergean (Jean-Paul & Germain Allard Rang Vi, 518 Saint- Bonaventure (Québec)	1980	Maïs	9,986.76	4,989.38	14,976.14	—	14,976.14	1983-1984
Ferme Clair Martin 44A rue Lainesse Victoriaville (Québec)	1980	Orge	3,891.56	1,849.55	5,741.11	—	5,741.11	1983-1984

CRÉANCES — LPAR

	Campagne agricole	Produit	Défaut de paiement 90%	Intérêts accumulés	Dette totale envers la Couronne	Sommes recouvrées	Dettes restantes	Année d'utilisation de la garantie du ministre
Walter Metherell	1980	Pomme de terre	13,500.00	5,083.00	18,583.00	—	18,583.00	1984-1985
Richard Minard R.R. 3, Dunham	1980	Pomme	1,377.60		1,377.60	—	1,377.60	1984-1985
Gérard Moreau	1980	Pomme de terre	7,830.00	2,386.31	10,216.31	—	10,216.31	1982-1983
Windy Crest Farms Florenceville (N.-B.)	1980	Pomme de terre	14,116.57	6,750.54	20,867.11	—	20,867.11	1983-1984
Hubert Anderson R.R. 4 Andover (N.-B.)	1981	Pomme de terre	4,590.00	1,632.15	6,222.15	—	6,222.15	1983-1984
Raymond Anderson R.R.4 Perth-Andover (N.-B.)	1981	Pomme de terre	5,825.70	1,427.19	7,252.89	—	7,252.89	1983-1984
Papin Beliveau 850 Pays Brule St-Celistin, Co. Nicolet (Québec)	1981	Orge et blé	12,420.00	2,634.68	15,054.68	—	15,054.68	1983-1984
John Bolstridge	1981	Pomme de terre	13,500.00	1,656.41	15,156.41	—	15,156.41	1983-1984
Frank Brown, Jr. Grand Falls (N.-B.)	1981	Pomme de terre	13,500.00	3,424.64	16,924.64	519.84 chèque de remboursement reçu le 15 mai 1984	16,404.80	1983-1984
Donald Canfield (Î.-P.-É.)	1981	Pomme de terre	12,621.87	2,798.04	15,419.91	—	15,419.91	1982-1983
Ray Christensen Grand Falls (N.-B.)	1981	Pomme de terre	1,960.74	518.65	2,479.39	—	2,479.39	1983-1984
Richard E. Corrigal Altona (Manitoba)	1981		910.80	202.50	1,113.30	—	1,113.30	1984-1985
Denis Cusson 239, de l'Église Roxton Falls (Québec)	1981	Maïs	13,500.00	5,245.95	18,745.95	—	18,745.95	1984-1985
Reno Daigle N.B. Potato Agency	1981	Pomme de terre	12,330.00	3,150.21	15,480.21	—	15,480.21	1982-1983
C&M Farms Ltd. R.R. 1 Grand Falls (N.-B.)	1981	Pomme de terre	22,511.48	2,834.03	25,345.51	3,281.35 remboursés par chèque le 15 mai 1984	22,064.16	1984-1985
Allison W. Gee	1981	Pomme de terre	17,536.00	2,164.50	19,700.50	—	19,700.50	1983-1984
Ferme Girouard Inc.	1981	Choux	40,500.00	5,414.18	45,914.18	—	45,914.18	1984-1985
Danny Hendricken Mount Stewart (Î.-P.-É.)	1981	Pomme de terre	5,760.00	1,804.21	7,564.21	—	7,564.21	1983-1984
Gary Inman Albertson (Î.-P.-É.)	1981	Pomme de terre	6,300.00	2,171.83	8,471.83	4,280.00 (remboursement partiel du principal)	4,187.83	1983-1984

CRÉANCES — LPAR

	Campagne agricole	Produit	Défaut de paiement 90%	Intérêts accumulés	Dette totale envers la Couronne	Sommes recouvrées	Dettes restantes	Année d'utilisation de la garantie du ministre
R. Langevin 1083 Rang. 1 (Riv. Blanche) Acton Vale, Cté Bagot (Québec)	1981	Maïs	2,914.26	3,107.01	6,021.27	—	6,021.27	1984-1985
Société F.A.P. Leclair Inc., 22 Rang des 24 St-Basile-le-Grand (Québec)	1981	Maïs	33,369.92	19,915.78	55,285.70	—	55,285.70	1984-1985
Y. Ledoux	1981	Maïs	11,790.00	5,204.67	16,994.67	—	16,994.67	1984-1985
Earl James MacDonald Souris (Î.-P.-É.)	1981	Pomme de terre	11,695.05	3,962.25	15,657.30	3,600.00 (recouvrement partiel)	12,057.30	1983-1984
Terrence MacDonald Mt. Stewart (Î.-P.-É.)	1981	Pomme de terre	5,191.20	1,683.06	6,874.26	—	6,874.26	1983-1984
Ferme Maître Inc. (Michel & Annie Maître) 553, Grand Rang St-Michel (Québec)	1981	Légumes	20,547.24	4,047.02	24,594.26	—	24,594.26	1984-1985
Bernard McCarthy Grand Falls (N.-B.)	1981	Pomme de terre	13,500.00	1,554.49	15,054.49	—	15,054.49	1983-1984
Denis Melançon	1981	Maïs et Orge	3,548.61	697.22	4,245.83	—	4,245.83	1984-1985
Enoil Michaud Grand Falls (N.-B.)	1981	Pomme de terre	4,405.70	1,120.02	5,525.72	—	5,525.72	1983-1984
George Murphy Augustine Ave. (Î.-P.-É.).	1981	Pomme de terre	3,068.20	2,891.86	5,960.06	1,800 900 (principal juillet 84) (recouvrement partiel)	3,260.06	1983-1984
Semence Norbec Inc. Sept-Îles (Québec)	1981	Pomme de terre	13,500.00		13,500.00		13,500.00	1984-1985
Ferme des Peupliers Inc.	1981	Maïs Avoine	2,439.00 941.48	3,895.75	7,276.23	—	7,267.23	1984-1985
Stanley Reimer	1981	Maïs	13,500.00	1,828.42	15,328.42	—	15,328.42	1984-1985
Raynald Saindon 86 Des Pins St. Arsène (Québec)	1981	Avoine	587.93	318.69	906.62	—	906.62	1984-1985
Simon Bros.	1981	Pomme de terre	35,606.97	3,536.33	39,143.30	—	39,143.30	1983-1984
F & T Smallman Bros. Ltd. O'Leary, R.R. 3, (Î.-P.-É.) C0B 1Y0	1981	Pomme de terre	13,500.00		13,500.00		13,500.00	1984-1985
Orville Smith P.E.I. Potato Mktg. Bd.	1981	Pomme de terre	11,718.00	2,846.52	14,564.52	743.12	13,821.40 (recouvrement partiel)	1982-1983
Renaud Thériault Grand Falls (N.-B.)	1981	Pomme de terre	4,997.77	1,278.39	6,276.16	—	2,276.16	1983-1984
Donald Antworth R.R. 6, Woodstock (N.-B.)	1981	Pomme de terre	7,349.64	969.48	8,319.12	—	8,319.12	1983-1984

CRÉANCES — LPAR

	Campagne agricole	Produit	Défaut de paiement 90%	Intérêts accumulés	Dette totale envers la Couronne	Sommes recouvrées	Dettes restantes	Année d'utilisation de la garantie du ministre
Ferme Robert Brodeur Inc. St-Mathias 324 ch. des Hurons Co. Rouville (Québec)	1982	Maïs	10,260.00	2,360.11	12,620.11	—	12,620.11	1984-1985
Ken Jarvis Gladstone (Manitoba)	1982	Maïs	5,403.73	1,070.70	6,474.43	—	6,474.43	1983-1984
Christian Lapierre 1190 Principale Batiscan (Québec)	1982		11,238.75	2,674.85	13,913.60	—	13,913.60	1984-1985
Ferme R.S. Lefebvre	1982	Grains	1,048.16	328.00	1,376.16	—	1,376.16	1984-1985
Jacques Nadeau	1982	Pomme de terre	7,200.00	483.18	7,683.18	—	7,683.18	1984-1985
New Line Farms Ltd.	1982	Pomme de terre	11,700.00	1,543.85	13,243.85	—	13,243.85	1984-1985
Richard Ouelette	1982	Pomme de terre	11,700.00	1,795.22	13,495.22	—	13,495.22	1984-1985
Maurice et Claudette Pelletier	1982	Pomme de terre	22,936.04	1,727.28	24,663.32	—	24,663. 32	1984-1985
Denis Raymond 424, Rang St-Augustin Ste-Hélène (Québec)	1982	Maïs	13,500.00	3,082.05	16,582.05	—	16,582.05	1984-1985
Rosaire Sansoucy 3795 Rang des 30 St-Jean-Baptiste (Québec)	1982		4,617.00	378.21	4,995.21	—	4,995.21	1984-1985
Ferme Michael Sauriol et Fils Eng.	1982	Légumes	17,820.00	4,251.54	22,071.54	2,827.68 (Chèque de stab)	19,243.86	1984-1985
Barrie T. Shaw	1982	Pomme de terre	7,200.00	760.50	7,960.50	—	7,960.50	1984-1985
Ferme M. Trépanier Inc. 1150 Rang Sud Herouxville (Québec)	1982	Grains	7,580.24	1,877.97	9,458.21	—	9,458.21	1984-1985
Debilly, A.F. Inc.	1982		7,492.00				7,492.00	1984-1985
Cathercole, David	1983		17,977.05				17,977.05	1984-1985
Maraichers, Bagot Inc. 1996 Haute Rivière Sud Ste-Pie (Québec) J0H 1W0	1983	Oignons	40,500.00	5,767.38	46,267.38	—	46,267.38	1984-1985
TOTAL			819,645.21	246,962.26	1,066,607.47	34,923.99	1,031,683.48	

CRÉANCES TOTALES, CLASSÉES D'APRÈS L'ANNÉE OÙ AGRICULTURE CANADA A ASSUMÉ LA DETTE

1979	7,550.03	957.92	8,507.95	—	8,507.95
1982-1983	183,161.16	86,455.64	269,616.80	17,711.12	251,905.68
1983-1984	220,694.10	69,013.61	289,707.71	11,103.84	278,603.87
1984-1985	408,239.92	90,535.09	498,775.01	6,109.03	492,665.98
TOTAL POUR TOUTES LES ANNÉES	819,645.21	246,962.26	1,066,607.47	34,923.99	1,031,683.48

Le 1er juin 1985

AVANCES RELATIVES À LA LOI SUR LES RÉCOLTES
CAMPAGNE AGRICOLE 1984-1985—AVANCES AU 1er JUIN 1985

Organisme	Culture	Période de la garantie	Nombre de producteurs participants	Nombre de producteurs au maximum	Garantie du ministre	Montant avancé	Dettes éventuelles restantes	Intérêts payés année financière 1984-1985	Intérêts payés année financière 1985-1986	Total
Colombie-Britannique										
B.C. Tree Fruits Ltd.	Pomme Poire Bart Poire Anjou	840801 850731	0	0	9,000,000 600,000 400,000	7,892,569	2,615,345	285,298	76,335	361,633
B.C. Coast Vegetable Co-op Assn.	Oignons Rutabagas Pomme de terre	840801 850731	11	7	90,000 15,000 495,000	260,000	55,120	7,934	1,822	9,756
Okanagan Fruit Producers and Shippers Assn.	Pomme Poire Bart Poire Anjou	840801 850731	111	0	800,000 50,000 150,000	699,643	410,727	25,824	4,935	30,759
Island Vegetable Coop Association	Pomme de terre	840801 850731	5	3	150,000	62,000	7,189	0	1,407	1,407
Interior Veg Agency Ltd.	Pomme de terre Oignons Rutabagas	840801 850731	0	0	20,000 80,000 20,000	57,500	2,015	1,046	171	1,217
Total partiel			127	10	11,870,000	8,971,712	3,090,396	320,102	84,670	404,772
Alberta										
Alberta Potato Commission	Pomme de terre	840801 850731	54	49	1,500,000	1,369,500	962,033	33,887	21,711	55,598
Alberta Honey Producers	Miel	840801 850731	189	57	2,290,000	2,000,000	1,256,162	132,805	13,080	145, 885
Alberta Beekeepers	Miel	840801 850731	0	0	250,000	146,087	96,557	6,395	1,990	8,385
Alberta Wheat Pool	Fève Lin Colza	840801 850731	91	57	250,000 2,000,000 5,000,000	1,109,119	472,444	42,232	14,422	56,654
Total partiel			334	163	11,290,000	4,624,706	2,787,319	215,319	51,203	266,522
Saskatchewan										
Saskatchewan Wheat Pool	Colza	840801 850731	752	0	11,000,000	8,383,282	4,506,894	330,442	121 ,577	452,019
Total partiel			752	0	11,000,000	8,383,282	4,506,894	330,442	121,577	452,019
Manitoba										
CSP Foods Ltd.	Tournesol	840915 850914	31	10	1,500,000	282,735	155,765	10,798	1,683	12,481
Manitoba Veg Producers Mktg. Board	Pomme de terre Oignons Rutabagas	840801 850731	0	0	1,000,000 100,000 30,000	1,079,041	498,013	39,189	7,241	46,430
Manitoba Coop Honey Prod. Ltd.	Miel	840801 850731	0	0	2,000,000	1,859,043	103,031	9,374	112,405	
Manitoba Corn Growers Assoc.	Maïs	840915 850914	138	75	5,000,000	2,728,215	1,820,958	64,300	42,879	107,179
Manitoba Honey Mktg. Board	Miel	840801 850731	0	0	550,000	336,352	261,133	2,682	15,901	
Manitoba Pool Elevators	Lin Colza	840801 850731	477	0	1,000,000 5,000,000	5,520,780	4,442,000	199,639	0	199,639
Manex Forage Seed Co.	Graine de luzerne	840801 850731	22	1	800,000	138,964	118,964	6,168	1,329	7,497

AVANCES RELATIVES À LA LOI SUR LES RÉCOLTES
CAMPAGNE AGRICOLE 1984-1985—AVANCES AU 1er JUIN 1985

Organisme	Culture	Période de la garantie	Nombre de producteurs participants	Nombre de producteurs au maximum	Garantie du ministre	Montant avancé	Dettes éventuelles restantes	Intérêts payés année financière 1984-1985	Intérêts payés année financière 1985-1986	Total
Prairie Canola Growers	Colza	840801 850731	0	0	20,000,000	16,698,183	11,284,823	789,856	128,917	9 18,773
Total partiel			668	86	36,980,000	28,643,313	19,498,822	1,226,200	194,105	1,420,306
Ontario										
Blue Water Storage Ltd.	Pomme	840801 850731	0	0	350,000	288,015	100,570	10,893	1,216	12,109
Norfolk Fruit Growers, Assn.	Pomme	840801 850731	37	14	850,000	711,409	711,409	18,014	0	18,014
Ontario Soya-Bean Growers, Mktg. Bd.	Soja	840915 850914	1,655	19	25,000,000	16,438,863	9,921,181	573,548	100,897	674,445
Ontario Apple Mktg. Comm.	Pomme	840801 850731	16	2	750,000	244,609	116,023	7,839	2,681	10,520
Ont. Burley Tobacco Growers, Mktg. Bd.	Tabac	840801 850731	39	0	250,000	145,000	0	4,834	459	5,293
Ont. Flue-Cured Tobacco	Tabac	840801 850731	1,724	1,254	20,819,822	20,819,822	0	487,895	0	487,895
Ont. Corn Prod. Assn.	Maïs	840915 850914	936	368	20,000,000	16,158,883	11,654,043	247,851	281,861	5 29,712
Total partiel			4,407	1,657	68,019,822	54,806,601	22,503,226	1,350,874	387,114	1,737,988
Québec										
Coop des pomiculteurs du Québec	Pomme	840801 850731	20	1	300,000	190,000	181,000	10,906	1,756	12,662
Fédération des producteurs de pommes du Québec	Pomme	840801 850731	57	20	1,750,000	969,152	838,664	33,182	18,146	51,328
Fédération des producteurs de cultures comm.	Céréales Maïs	840801 850731 840915	1,294	1,108	5,000,000 18,000,000	15,229,737	11,698,993	308,722	406,102	714,824
Féd. des prod. maraichers du Québec	Oignons Poireaux Rutabagas Choux Carottes	840801 850731	56	18	800,000 60,000 220,000 460,000 460,000	938,890	462,771	34,312	10,904	45,216
Société Coop des apiculteurs	Miel	840801 850731	0	0	240,000	225,000	227,500	7,340	4,369	11,709
Assoc. des jardiniers maraichers	Rutabagas Choux Poireaux Carottes	840801 850731	31	16	90,000 185,000 35,000 290,000	600,000	399,300	25,730	4,021	29,751
Société Coop agricole de Montcalm	Tabac	840801 850731	111	0	500,000	400,000	49,943	8,943	525	9,468
Fédération des prod. de pommes de terre du Qué.	Pomme de terre	840801 850731	112	79	3,000,000	2,161,724	1,688,915	78,405	39,380	117, 785
Total partiel			1,681	1,242	31,390,000	20,714,503	15,547,086	507,540	485,203	99 2,743

AVANCES RELATIVES À LA LOI SUR LES RÉCOLTES
CAMPAGNE AGRICOLE 1984-1985—AVANCES AU 1er JUIN 1985

Organisme	Culture	Période de la garantie	Nombre de producteurs participants	Nombre de producteurs au maximum	Garantie du ministre	Montant avancé	Dettes éventuelles restantes	Intérêts payés année financière 1984-1985	Intérêts payés année financière 1985-1986	Total
Nouveau-Brunswick										
N.B. Fruit Growers Assoc.	Pomme	840801 850731	10	0	250,000	99,121	75,564	1,154	2,583	3,737
N.B. Potato Agency	Pomme de terre	840801 850731	236	183	5,500,000	5,250,000	4,166,883	223,173	42,998	266,171
N.B. Flue-Cured Tobacco Growers Assn.	Tabac	840801 850731	7	0	255,000	225,000	11,250	7,556	0	7,556
Total partiel			253	183	6,005,000	5,574,121	4,253,697	231,883	45,581	277,464
Nouvelle-Écosse										
N.S. Fruit Growers Assn.	Pomme	840801 850731	45	11	1,000,000	599,413	577,693	25,637	0	25,637
N.S. Grain Mktg. Board	Blé	840801 850731	295	2	493,500	736,224	428,914	33,881	4,323	38,204
	Soja				55,800					
	Céréales fouragères				127,500					
	Avoine				258,000					
	Seigle									
	Orge				138,000					
	Maïs-84915	850914			192,000					
N.S. Potato Mktg. Bd.	Pomme de terre	840801 850731	14	2	200,000	165,278	165,278	4,868	1,633	6,501
N.S. Flue-Cured Tobacco	Tabac	840801 850731	14	0	350,000	287,048	41,999	8,434	0	8,434
Total partiel			368	15	2,814,800	1,787,963	1,213,884	72,820	5,956	78,776
Île-du-Prince-Édouard										
PEI Vegetable Growers	Choux	840801 850731	22	2	12,000	127,298	127,298	4,286	1,737	6,023
	Rutabagas				19,000					
	Carottes				19,000					
PEI Potato Mktg. Board	Pomme de terre	840801 850731	97	68	3,000,000	1,866,971	1,647,327	58,733	16,787	75 ,520
PEI Tobacco	Tabac	840801	44	39	1,200,000	920,000	347	26,498	0	26,498
Total partiel			163	109	4,361,000	2,914,269	1,774,972	89,517	18,524	108,041
Total			8,753	3,465	183,730,622	136,420,470	75,176,173	4,344,697	1,393,933	5,738,630

COMPTE RENDU DE LA SITUATION (CAMPAGNE AGRICOLE 1984)

Loi sur l'organisation du marché des produits agricoles
1er mai 1985

Demandeur	Période visée par l'entente A/M/J	Nombre de producteurs	Production visée par l'entente (t)	Versement initial $/unité	Coût $/unité	Garantie totale $/unité (5 + 6)	Prix de gros moyen jusqu'à présent ($/unité)	Montant de la garantie par rapport au prix de gros moyen	Passif éventuel en millions de$ (4 × 7)	Remarques
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(%)	(9)	
COLOMBIE-BRITANNIQUE										
B.C. Tree Fruits (Cerises)	84/06/01 à 85/05/31	600	3,651.2t (NBR 1) 63.8t (O.R.)	308.56/t 308.56/t	411.44/t 255.44/t	720.00/t 564.00/t	1127.27/t 1152.79/t	64 49	2.665	La production a été entièrement vendue. Le versement définitif est approuvé.
B.C. Tree Fruits Ltd. (Abricots)	84/07/01 à 85/06/30	500	1,480t	176.32/t	383.68/t	560.00/ t	755.83/t	74	.829	La production a été entièrement vendue. Le versement définitif est approuvé.
B.C. Tree Fruits Ltd. (Pêches)	84/07/01 à 85/06/30	600	4,104t	176.32/t	486.68/t	663.00/t	744.06/t	89	2.721	La production a été entièrement vendue. Le versement définitif est approuvé.
SASKATCHEWAN										
Keewatin Wild Rice Cooperative	84/06/30 à 85/07/01	141	250t	3465.00/t	2835.00/t	6300.00/t	10,088/t	62	1.575	64 p. 100 de la production était vendue au 1er mai 1985
ONTARIO										
Ontario Wheat Producers' Marketing Board	84/07/01 à 85/11/30	18,000	800,000t	(#2) 119.42/t (#3) 116.92/t (#5) 104.42/t (CFW) 89.42/t	11.37/t	130.79/t 128.29/t 115.79/t 100.79/t	171.39/t 188.08/t 145.81/t 142.62/t	77 68 80 71	104.632	99 p. 100 de la production était vendue au 1er mai 1985
Ontario Bean Producers Marketing Board	84/09/01 à 85/08/31	3,000	50,000t	263.75/t	142.03/t	405.78/t	698 .66	58	20.289	88.7 p. 100 de la production était vendue au 1er mai 1985. Versement provisoire approuvé.
Eastern Ont. Veg. Growers Coop, Inc. (Haricots verts)	84/07/01 à 85/06/30	142	2,098t	moyenne estimative 372.56/a	178.12/t	550.68/t	784.62/t (FCY) 688.09/t (CH) 757.27/t	70 80 73	1.155	87 p. 100 de la production était vendue au 1er mai 1985.
				COMBINÉ						
Eastern Ont. Veg. Growers Coop, Inc. (Maïs sucré)	84/08/01 à 85/07/31	142	4,561t	79.90/t	470.10/t	550.00/t	713.87/ t (WK-FCY) 597.06/t (WK-CH) 582.52/t (COB-FCY) 382.83/t (COB- CH) 684.02/t	77 92 95 144 80	2.509	80 p. 100 de la production de 1984 avait été vendue au 1er mai 1985. La qualité Cob-ch représente moins de 1 p. 100 de la production.
				COMBINÉ						
QUÉBEC										
Les producteurs de sucre d'érable du Québec	84/03/01 à 85/02/29	3,900	97t 362t 336t	1763.70 /t (Ex. C.) 1763.70/t (C.) 1433.00/t (Med.)	1146.40/t 1146.40/t 1146.40/t	2910.10/t 2910.10/t 2579.40/t	4,940.00/t 4,700.00/t 4,380.00/t	59 62 59	2.202	L'entente n'est plus en vigueur.
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD										
PEI Vegetable Growers Association Ltd.–(Fraises)	84/07/01 à 85/06/30	20	102t	néant	1000.00/t	1000.00/ t	1,619.00/t	62	.102	La totalité de la production a déjà été commandée.
Total 10		27,045	—	—	—	—	—	—	138.679	

COMPTE RENDU DE LA SITUATION
LOI SUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES (LOMPA)

	Nom du décret ou du règlement	Changements envisagés	Situation actuelle	Date d'achèvement probable
ALBERTA				
1.	Alberta Potato Order	Réglementer le commerce interprovincial et l'exportation des pommes de terre	Envoyé au service juridique du BCP pour approbation	Juin 1985
2.	Alberta Potato Marketing Levies Order	Créer une taxe sur le commerce interprovincial et l'exportation des pommes de terre	Envoyé au service juridique du BCP	Juillet 1985
SASKATCHEWAN				
3.	Saskatchewan Sheep & Wool Marketing Levies Order	Créer une taxe sur le commerce interprovincial et l'exportation du mouton et de la laine	Service juridique du BCP	Juin 1985
MANITOBA				
4.	Manitoba Turkey Marketing Regulations	Réglementer le commerce interprovincial et l'exportation des dindons	Demande envoyée au service juridique du BCP	Juillet 1985
5.	Manitoba Chicken Broiler Marketing Regulations	Réglementer le commerce interprovincial et l'exportation du poulet	Envoyé au service juridique du BCP	Juillet 1985
6.	Manitoba Chicken Marketing Levies Order	Créer une taxe sur le commerce interprovincial et l'exportation du poulet	Envoyé au BCP pour enregistrement et publication	Juin 1985
7.	Manitoba Vegetable Order	Tenir compte de la fusion des Commissions de commercialisation de légumes	Mémoire au Conseil envoyé au ministre pour signature	Juin 1985
8.	Manitoba Vegetable Marketing Regulations	Réglementer le commerce interprovincial et l'exportation des légumes	Envoyé au service juridique du BCP	Juillet 1985
ONTARIO				
9.	Ontario Flue-cured Tobacco License Fees (Interprovincial & Export) Regulations, Modification	Changement du montant	Renvoyé à la Commission pour clarification	Août 1985
10.	Ontario Flue-cured Tobacco Order, Modification	1) Modifier l'article 3 2) Ajouter l'article 4	1) Confirmation de la Commission de mise en marché nécessaire 2) Article 4 à ajouter	Août 1985
11.	Ontario Rutabaga Order, Abrogation	Abroger le décret, la Commission de mise en marché ayant été dissoute.	Rapport au Conseil envoyé au ministre pour signature	Juin 1985
12.	Ontario Rutabaga Order, Modification—Abrogation	Abroger le décret, la Commission de mise en marché ayant été dissoute.	Service juridique du BCP	Juin 1985
13.	Ontario Rutabaga Pricing (Interprovincial and Export) Regulations	Abroger le décret, la Commission de mise en marché ayant été dissoute	Service juridique du BCP	Juin 1985
14.	Ontario Rutabaga Information (Interprovincial and Export) Regulations	Abroger le décret, la Commission de mise en marché ayant été dissoute	Service juridique du BCP	Juin 1985
15.	Ontario Rutabaga Service Charge (Interprovincial and Export) Regulations	Abroger le décret, la Commission de mise en marché ayant été dissoute	Service juridique du BCP	Juin 1985
16.	Ontario Rutabaga Licensing (Interprovincial and Export) Regulations	Abroger le décret, la Commission de mise en marché ayant été dissoute	Service juridique du BCP	Juin 1985
17.	Ontario Rutabaga Producer-Packer and Producer-Packer-Shipper (Interprovincial and Export) Regulations	Abroger le décret, la Commission de mise en marché ayant été dissoute	Service juridique du BCP	Juin 1985
18.	Ontario Sweet Corn Price Determination (Interprovincial and Export) Regulations, Modification	Changement du montant	Les services juridique du BCP doivent approuver le certificat qui sera ensuite envoyé à la Commission pour approbation	Août 1985
19.	Ontario Vegetable Growers Marketing for Processing Order, Modification	1) Modifier l'article 3 2) Ajouter l'article 4	Envoyé au service juridique du BCP pour approbation	Juillet 1985
20.	Ontario Wheat Marketing Levies Order	Créer une taxe et réglementer le commerce interprovincial et les exportations	Nouveau projet envoyé à la Commission pour examen	Août 1985
NOUVEAU-BRUNSWICK				
21.	New Brunswick Licensing of Potato Shippers (Interprovincial and Export) Regulations, Modification	Modifier la version française pour corriger des erreurs de traduction afin que les deux versions aient le même sens	Procédure d'abrogation soumise au BCP pour approbation	Juillet 1985

COMPTE RENDU DE LA SITUATION
LOI SUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES (LOMPA)

	Nom du décret ou du règlement	Changements envisagés	Situation actuelle	Date d'achèvement probable
NOUVEAU-BRUNSWICK				
22.	New Brunswick Licensing of Potato Exporters (Interprovincial and Export) Regulations	Modifier la version française pour corriger des erreurs de traduction afin que les deux versions aient le même sens	Procédure d'abrogation soumise au BCP pour approbation	Juillet 1985
23.	New Brunswick Fixing of Export Seed Prices (Interprovincial and Export) Regulations	1) Préparer le décret d'abrogation 2) Émettre un nouveau certificat	Procédure d'abrogation soumise au BCP pour abrogation	Juillet1985
24.	New Brunswick Licensing of Potato Exporters (Interprovincial and Export) Regulations	1) Préparer le décret d'abrogation 2) Émettre un nouveau certificat	Procédure d'abrogation soumise au BCP pour approbation	Juillet 1985
25.	New Brunswick Licensing of Potato Shippers (Interprovincial and Export) Regulations	1) Préparer le décret d'abrogation 2) Émettre un nouveau certificat	Procédure d'abrogation soumise au BCP pour approbation	Juillet 1985
26.	New Brunswick Licensing of Potato Producers (Interprovincial and Export) Regulations	1) Préparer le décret d'abrogation 2) Émettre un nouveau certificat	Procédure d'abrogation soumise au BCP pour approbation	Juillet 1985
27.	New Brunswick Potato Marketing Levies (Interprovincial and Export) Order	Abroger le décret actuel et émettre un nouveau décret tenant compte de changements dans le montant et l'application	Enregistré et publié dans la Gazette du Canada sous le numéro DORS/85-401	Terminé

AUTRES

Ontario Grapes-for-Processing Order	—Abroger le décret et tous les règlements: Approbation de la procédure
Ontario Soybean Order	—Modifier l'article 3 du décret
Décret sur les pommes du Québec	—Abroger le décret
Décret sur le bois du Québec	—Modifier l'article 3 du décret

Comité mixte permanent

Ontario Greenhouse Vegetable Marketing Regulations
Ontario French Grape Shipper and Dealer-Shipper Regulations
Ontario Hog Marketing Regulations
Ontario Fresh Fruit Handling Regulations
Ontario Fresh Grape Handling Regulations
Ontario Fresh Fruit Shippers, Dealer-Shippers and Producer-Shippers Regulations

COMPTE RENDU DE LA SITUATION
FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES CANADIENS (FDCPAC)
ANNÉE FINANCIÈRE 1984-1985
31 MAI 1985

	Titre du projet	Coordonnateur	Demandeur	Coût total du projet $	Contribution du FDCPAC $	Remboursement: Total déjà remboursé	Remboursement: Retenue de garantie de 10% à payer	Remboursement: Solde	Remarques
1.	Développement des marchés publics (Québec)	B. Bouchard	Fédération des producteurs maraichers du Québec	95,000.00	20,000.00	15,735.06	1,751.64	2,513.30	Le demandeur a effectué le 9e versement.
2.	Shipping Containers for Floral Products (Ont.)	H. Blommers	Fleurs Canada			ANNULÉ			
3.	Marketing Study for Ontario Grain Corn (Ont.)	M. Pearson	Ontario Corn Producers' Association	49,000.00	20,000.00	18,000.00	2,000.00	0	La dernière demande a été soumise. Le rapport final est nécessaire pour pouvoir verser la retenue de garantie.
4.	Canola Meal in Swine Rations (Alberta)	M. Pearson	Conseil de Canola du Canada	30,350.00	5,000.00	2,998.80	333.20	1,668.00	La dernière demande a été soumise. Le rapport final est nécessaire pour pouvoir verser la retenue de garantie.
5.	New Potato Promotion (Man.)	K. Hunter	The Manitoba Vegetable Producers' Marketing Board	20,213.00	10,106.50	9,095.85	1,010.65	0	La dernière demande a été soumise. Le rapport final est nécessaire pour pouvoir verser la retenue de garantie.
6.	Marketing for Domestic Fresh Lamb in B.C. (C.-B.)	A. Dagenais	B.C. Sheep Breeders' Co-op Association	89,530.00	19,986.00	15,111.94	1,617.10	3,270.96	Le demandeur a effectué le 3e versement.
7.	Magnificent Canadian Mushrooms (National)	P. Sereda	Association des champignonnistes du Canada	57,731.67	20,000.00	18,000.00	2,000.00	0	La dernière demande a été soumise. Le rapport final est nécessaire pour pouvoir verser la retenue de garantie.
8.	"Starting Out"—Primary Education Kit (Sask.)	S. St-Jacques Hamelin	Saskatchewan Commercial Egg Producers' Marketing Board	9,603.00	3,600.00	1,259.35	139.93	2,200.72	La dernière demande a été soumise. Le rapport final est nécessaire pour pouvoir verser la retenue de garantie.
9.	Cultivated Blueberry Promotion (C.-B.)	A. Durand	B.C. Blueberry Co-op Association	27,915.87	13,957.94	12,767.77	1,418.64	0	La dernière demande a été soumise. Le rapport final est nécessaire pour pouvoir verser la retenue de garantie.
10.	Development of the Market System for Fresh Lamb in Nova Scotia (N.-É.)	A. Dagenais	Northumberland Lamb Marketing Co-op Ltd.	99,530.00	9,287.00	6,986.08	776.23	1,524.69	La dernière demande a été soumise. Le rapport final est nécessaire pour pouvoir verser la retenue de garantie.
11.	Meat Awareness Month (National)	L. Fisher	Conseil des viandes du Canada	40,000.00	20,000.00	18,000.00	2,000.00	0	La dernière demande a été soumise. Le rapport final est nécessaire pour pouvoir verser la retenue de garantie.
12.	Niagara Grape and Wine Festival Promotion (Ont.)	A. Durand	Ontario Grape Growers' Marketing Board	43,985.00	20,000.00	18,000.00	2,000.00	0	La dernière demande a été soumise. Le rapport final est nécessaire pour pouvoir verser la retenue de garantie.

COMPTE RENDU DE LA SITUATION
FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES CANADIENS (FDCPAC)
ANNÉE FINANCIÈRE 1984-1985
31 MAI 1985

Titre du projet	Coordonnateur	Demandeur	Coût total du projet $	Contribution du FDCPAC $	Remboursement: Total déjà remboursé	Remboursement: Retenue de garantie de 10% à payer	Remboursement: Solde	Remarques
13. Honey Marketing Communications Campaign—Phase II (National)	J. Brown	Comité de promotion du Conseil canadien du miel	81,800.00	20,000.00	18,000.00	2,000.00	0	La dernière demande a été soumise. Le rapport final est nécessaire pour pouvoir verser la retenue de garantie.
14. Consumer Frozen Food Brochure (National)	J. Oickle	Association de l'industrie des aliments surgelés du Canada	45,392.00	20,000.00	18,000.00	2,000.00	0	La dernière demande a été soumise. Le rapport final est nécessaire pour pouvoir verser la retenue de garantie.
15. Domestic Promotion of Wild Blueberries (Maritimes)	A. Durand	Wild Blueberry Association of North America	40,000.00	20,000.00	15,009.30	1,667.70	3,323.00	Le demandeur a effectué le 2e versement.
16. All Canadian Luncheon (National)	S. Lapierre D. Pearen	Centre d'information sur le bœuf	15,000	7,500	6,749.74	750.26	0	Nouvelle demande attendue après le 31 mars 1985.
17. All Canadian Luncheon (National)	S. Lapierre D. Pearen	Canadian Pork Council	35,000	17,500.00	15,750.00	1,750.00	0	Nouvelle demande attendue après le 31 mars 1985.
18. All Canadian Luncheon (National)	S. Lapierre	Conseil national de l'industrie laitière	15,000	7,500.00	6,750.01	749.99	0	Nouvelle demande attendue après le 31 mars 1985.
19. Beef, A Workable Balance	R. Williams	Centre d'information sur le bœuf	124,000.00	20,000.00	18,001.00	1,999.00	0	La dernière demande a été soumise. Le rapport final est nécessaire pour pouvoir verser la retenue de garantie.
20. Improved Swine Trailers (National)	J-G Lalonde	Donaldson International Livestock Limited	39,800.00	19,900.00	18,000.00	1,900.00	0	La dernière demande a été soumise. Le rapport final est nécessaire pour pouvoir verser la retenue de garantie.
21. Mountain Squab Product Brochure	J. Stevens	Vancouver Island Mountain Squab	9,700.00	4,850.00	4,365.00	485.00	0	La dernière demande a été soumise Le rapport final est nécessaire pour pouvoir verser la retenue de garantie.
22. Sparkling Apple Juice	R. Woodward	Logo Products Canada Ltd.	41,175.00	20,000.00	13,009.00	1,445.44	5,545.56	La dernière demande a été soumise. Le rapport final est nécessaire pour pouvoir verser la retenue de garantie.
23. Benchmark 100	L. MacLachlan	Holstein Association of Canada	24,000.00	10,000.00	9,000.00	1,000.00	0	La dernière demande a été soumise. Le rapport final est nécessaire pour pouvoir verser la retenue de garantie.
TOTAL			1,033,725.54	329,201.44	278,588.90	30,794.78	19,817.76	

F.D.C.P.A.C.—Année financière 1984-85

MONTANT TOTAL VERSÉ JUSQU'À PRÉSENT	278,588.90 $
PROJETS DÉJÀ COMMENCÉS PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE 1983-84	
—Bleuets du Saguenay Lac St-Jean	926.09 $
—Honey Communications Campaign (Phase I)	2,657.00 $
RETENUE DE GARANTIE	30,794.78 $
DÉPENSES TOTALES	312,966.77 $

J. Brown

Le 31 mai 1985

COMPTE RENDU DE LA SITUATION
INITIATIVE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES CANADIENS (IDCPAC)
(PROMOTION DES EXPORTATIONS DES POMMES DE TERRE DE SEMENCE)
ANNÉE FINANCIÈRE 1985-1986
AU 31 MAI 1985

Titre du projet	Coordonnateur	Demandeur	Coût total du projet	Contributions approuvées	Remboursement			Remarques
					Versements effectués en 1985-1986	Versements effectués en 1984-1985	Total des versements jusqu'à présent	
1. Overseas Trial Project 1984-1985	I. Glass	Potatoes Canada	$ 248,151	$ 124,075.50	0	$51,254.48	$51,254.48	Les fonds disponibles pour les projets 3 et 4 totalisent 181,000 $
2. Product Promotion and Market Intelligence Project 1984-1985	I. Glass	Potatoes Canada	$ 150,470	$ 75,235.00	0	$15,724.35	$15,724.35	Le montant maximum disponible pour l'année financière 1985-1986 s'élève à 88,840 $

Compte de la retenue de garantie—1984-1985: 6,697.89 $

N.B. Veuillez noter que le programme de promotion des exportations de pommes de terre de semence (SPEEP) fait maintenant partie intégrante de l'initiative de développement de la commercialisation des produits agricoles canadiens (IDCPAC). Le budget qui sera consacré à la partie de l'IDCPAC touchant les pommes de terre de semence n'a pas encore été fixé, mais 88,840 $ ont été affectés aux projets susmentionnés.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 28 juin 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA POLITIQUE D'ÉCONOMIE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je voudrais vous signaler aujourd'hui qu'en abandonnant son programme d'économie d'énergie, le gouvernement nous force à compter de plus en plus sur des réserves pétrolières qui se raréfient. Cette façon d'agir remonte à novembre dernier, alors qu'il a amputé de 32 millions de dollars le budget de la division de l'énergie, au Conseil national de recherches. Il a ensuite présenté le projet de loi C-24, qui supprime des programmes dont l'un tendait à remplacer le pétrole par d'autres sources d'énergie et l'autre, à économiser l'énergie. Puis, le budget du 23 mai abolissait l'exemption de la taxe de vente fédérale sur les matériaux d'isolation thermique des maisons, les économiseurs d'énergie et les appareils de remplacement du pétrole.

Le gouvernement semble insensible à la nécessité d'économiser nos réserves pétrolières au Canada et de réduire notre dépendance à l'égard de cette forme énergétique. En outre, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) vient de nous annoncer que le gouvernement pourrait être obligé de subventionner les sociétés pétrolières qui font de l'exploration dans les régions éloignées.

Au lieu de financer dans l'Arctique des activités à risques élevés, nous ferions bien d'encourager le recyclage du pétrole sur le marché. Ainsi, en supprimant la taxe de vente fédérale sur le pétrole recyclé vendu au Canada, non seulement le gouvernement viendrait en aide au secteur canadien de la regénération qui est à l'avant-garde de la technologie mondiale, mais il rendrait inutiles de nouveaux forages dans des régions où ces travaux sont dispendieux et très aléatoires. En réalité, monsieur le Président, avec les moyens voulus . . .

M. le Président: Je regrette d'informer le député que ses 90 secondes sont écoulées. Le député de Brant (M. Blackburn).

* * *

L'ARMEMENT SPATIAL

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—LE RAPPORT KROEGER

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, il est incroyable que le gouvernement se propose de garder secret le rapport d'Arthur Kroeger sur l'invitation des États-Unis à participer à l'Initiative de défense stratégique. C'est tourner en dérision l'engagement qu'a pris le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de tenir un débat public et des consultations sur la politique étrangère. De toute évidence, le gouvernement est d'accord avec Ken Lewis, le général retraité qui figure maintenant sur la liste de paie des entrepreneurs de la défense au Canada. Vous vous souvenez du général Lewis. C'est lui qui avait déclaré que les simples Canadiens devraient s'abstenir de débattre de la guerre des étoiles, car c'est comme si des écoliers de 6^e^ discutaient de chirurgie.

L'aérospatiale croit que les Canadiens sont trop ignorants ou stupides pour se faire une opinion. Le gouvernement les préfère sans doute ainsi. Toutefois, j'ai une nouvelle à apprendre au gouvernement. Les Canadiens ne sont pas dupes de sa tentative pour étouffer le débat. Ils seront nombreux à discuter de la guerre des étoiles, que le gouvernement le veuille ou non, et ils vont exposer leurs vues en personnes intelligentes et renseignées.

Par exemple, hier j'ai eu le plaisir de déposer à la Chambre une pétition signée par plus de 400 universitaires, la plupart de l'Université de Toronto. Des Canadiens aussi éminents que George Ignatieff et Northrop Frye disent au gouvernement que le Canada ne devrait pas participer à une guerre des étoiles. Le gouvernement les écoutera-t-il? Je l'ignore. Il semble certes hésiter à discuter la question avec les Canadiens. Il veut garder le rapport Kroeger confidentiel. Sous ce rapport, c'est le gouvernement fédéral qui agit avec la mentalité d'un élève de 6^e^ année. D'autre part, les Canadiens continuent à se distinguer grâce à leur participation judicieuse au débat sur la guerre des étoiles.

* * *

LES CATASTROPHES

L'ÉCRASEMENT DE L'APPAREIL D'AIR INDIA—LE DÉCÈS DE L'ADJOINTE LÉGISLATIVE COLETTE ALLARD

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, des douzaines de familles d'un bout à l'autre du pays pleurent la perte d'amis et de parents disparus lorsque le vol 182 d'Air India a plongé dans l'Atlantique Nord dimanche matin. Des offices religieux ont eu lieu dans des temples et des églises partout au Canada. Des services commémoratifs et funèbres restent à prévoir en attendant l'identification des 131 corps qui ont été retrouvés jusqu'à maintenant. Les familles dont le chagrin est en suspens ou aggravé par l'incertitude traversent des moments angoissants.

La famille Allard d'Ottawa et Hull est une de ces familles en attente de nouvelles, et plus spécialement Stéphanie, David et Harold, les trois enfants adolescents de Colette Allard, une femme chaleureuse, intuitive, mélomane et aimant la vie, qui a servi la Chambre en qualité d'adjointe législative au sein de mon cabinet et, durant deux législatures auparavant, au sein du cabinet de l'honorable Marcel Lambert. Elle a toujours été aimable.

Article 21 du Règlement

Colette Allard était partie en vacances pour faire des excursions dans l'Himalaya en compagnie de Rachel Castonguay, une amie du ministère des Affaires indiennes. J'ai parlé au téléphone avec Colette vendredi et lui ai souhaité un bon voyage. Elle a répondu: «Je m'en remets à mon destin». Colette nous manquera énormément, à moi, aux membres de mon personnel et à ses nombreux autres collègues et amis de la colline du Parlement. Nous offrons nos condoléances à sa famille et aux familles des autres victimes du vol 182.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

HOMMAGE AUX PAGES

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de rendre hommage aujourd'hui dans cette enceinte à une quarantaine d'éminents jeunes Canadiens dont un bon nombre sont assis à mes côtés; ces jeunes nous ont tous servis à titre de pages pendant la première session de la trente-troisième législature.

Des voix: Bravo!

M. Ravis: Ces jeunes hommes et femmes, venus de toutes les provinces et territoires, ont dû se présenter à un concours pour pouvoir travailler à Ottawa, à la Chambre des communes, tout en poursuivant des études à plein temps à l'une des universités de la capitale fédérale. Ces jeunes sont du plus haut calibre et représentent quelques-uns des meilleurs et des plus dynamiques jeunes chefs de file et universitaires du Canada.

Je tiens à féliciter chacun d'entre eux de la générosité et la bonne humeur avec lesquelles ils ont servi les députés des trois partis et leur ont facilité la tâche.

Certains pages voyageront à l'étranger, d'autres resteront à Ottawa, tandis que d'autres encore rentreront dans leur localité d'origine pour y poursuivre leurs études universitaires à l'automne. Où qu'ils aillent, je leur souhaite tous, au nom de tous mes collègues de la Chambre des communes, la meilleure des chances. Je tiens à les remercier une dernière fois de leur excellent service et de leur dévouement. J'espère qu'un grand nombre d'entre eux reviendront travailler pour le gouvernement du Canada, et peut-être représenter une circonscription en qualité de député dans cette noble assemblée.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE RAPPORT DU COMITÉ SÉNATORIAL SUR LES RELATIONS AVEC LES PAYS DU PROCHE-ORIENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, le jeudi, 27 juin 1985, le président du comité sénatorial des affaires extérieures, le sénateur George C. van Roggen, a déposé le rapport final du comité des relations du Canada avec les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Le rapport est le couronnement d'une enquête approfondie au cours de laquelle les sénateurs ont entendu 63 témoins. En outre, un sous-comité a eu des entretiens en haut lieu avec des chefs d'État et des hauts fonctionnaires en Égypte, en Arabie saoudite, en Syrie, en Jordanie et en Israël. Selon le sénateur van Roggen, le rapport brosse un tableau impartial du conflit israélo-arabe.

Je regrette vivement que le comité des relations canado-israéliennes ait qualifié le rapport du comité sénatorial de «mal pensé» et de «trompeur». J'invite tous les Canadiens à lire le rapport. Je remercie mille fois le président et le vice-président du comité, les sénateurs van Roggen et Heath Macquarrie, pour leur excellent travail.

* * *

• (1110)

L'IMMIGRATION

LA RÉPONSE DE LA MINISTRE AU RAPPORT DU COMITÉ

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je félicite le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration pour avoir amorcé, pour la première fois depuis des années, un débat public sur la politique d'immigration, et je veux aussi féliciter la ministre pour la réponse qu'elle a déposée jeudi, une réponse directe et positive aux problèmes d'immigration.

Cependant, je suis vivement préoccupé par un aspect du rapport de la ministre, à savoir son caractère très paternaliste ou en l'occurrence, maternaliste. Par exemple, le rapport propose qu'un comité permanent de l'immigration réexamine les taux d'immigration dans le contexte d'une politique démographique et qu'il présente un rapport au Parlement au mois de mai de chaque année, en y incluant des projections. Pour sa part, la ministre semble y préférer un secrétariat, en somme, que ce soit les bureaucrates qui gardent l'initiative.

Deuxièmement, la ministre propose d'examiner la difficile question de la réunification des familles en incluant la parenté éloignée tout en gardant le contrôle de la situation. Cette solution présente l'inconvénient d'accroître encore le pouvoir discrétionnaire des bureaucrates, pouvoir déjà trop grand, alors que le public canadien réclame des directives claires uniformément appliquées.

Troisièmement, le rapport du ministre ne parle pas de l'entrée des personnes demandant le statut de réfugié, ce qui tendrait à confirmer que les bureaucrates souhaitent fermer les portes à ce type d'immigration.

Quatrièmement, on propose une nouvelle catégorie d'immigrants, les travailleurs immigrants sans parenté, ce qui laisserait entendre que le Canada «écrème» les travailleurs qualifiés d'autres pays tout en évitant de les enraciner chez lui. L'objectif est-il d'élargir la politique des travailleurs migrants qui n'ont aucune chance ou presque, de devenir résidents permanents?

Cinquièmement, la ministre s'oppose à la publication d'un rapport annuel sur la façon dont le Canada parvient à offrir un emploi à ces immigrants sans nuire aux emplois des autres travailleurs.

La réponse de la ministre constitue une mélange stimulant de promesses et de risques.

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT AU COURS DES DIX DERNIERS MOIS

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, notre gouvernement termine aujourd'hui une session très importante pour l'avenir du Canada. En effet, depuis dix mois nous avons multiplié les efforts pour tenter de corriger et d'amoindrir le lourd fardeau laissé par l'administration précédente.

Monsieur le Président, après dix mois de travaux notre gouvernement affiche une excellente performance et pour ne citer que quelques exemples, notons le règlement de l'expropriation de Mirabel après 16 ans d'échecs successifs; le rétablissement de plusieurs lignes de service aux passagers par VIA Rail; la signature d'ententes fédérales-provinciales dans les domaines de développement industriel, du tourisme, des communications et de la forêt; la pension aux veufs et aux veuves entre 60 et 64 ans, et j'en passe.

Notre gouvernement a aussi permis qu'une réforme parlementaire soit proposée, afin que tous les députés puissent participer activement aux décisions du gouvernement. J'ai eu le privilège de siéger sur le comité spécial présidé par l'honorable James McGrath, et j'espère que cette réforme deviendra une réalité au début de la prochaine session.

Finalement, monsieur le Président, j'aimerais dire à cette Chambre à quel point je suis fière et honorée de représenter la circonscription d'Argenteuil-Papineau. Mes commettants ont compris qu'un jeune gouvernement aux prises avec un tel héritage de chômage et de dettes publiques pouvait difficilement faire plus après dix mois seulement.

J'ai confiance en l'avenir et en notre gouvernement. Je suis certaine que la population canadienne appuie massivement les politiques en vue de réduire le déficit.

* * *

[*Traduction*]

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LA TRAVERSÉE DU CANADA À PIED POUR LES AVEUGLES PAR UNE GRAND-MÈRE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, il est bien normal qu'un grand nombre de Canadiens remarquables et de héros nationaux viennent de ma province, la Colombie-Britannique. Les gens de ce coin de pays, de farouches individualistes, ont une force de caractère à la dimension des montagnes. Terry Fox et Steve Fonyo sont deux noms qui nous viennent immédiatement à l'esprit.

Hier soir, monsieur le Président, vous avez chaleureusement accueilli un autre héros de la Colombie-Britannique, le marathonien en fauteuil roulant, Rick Hanson.

Article 21 du Règlement

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre et du pays sur une autre farouche individualiste de Colombie-Britannique, une grand-mère de 57 ans, Hildegard Buschhaus, de Coombs, une petite ville du centre de ma circonscription.

Hildegard va traverser le Canada à pied cet été afin de recueillir des fonds pour les handicapés visuels. Sa «marche pour les aveugles» a commencé le 20 mars à Tofino sur la côte canadienne du Pacifique. Elle est arrivée à Sault-Sainte-Marie aujourd'hui et elle sera à Ottawa le 22 juillet. L'automne venu, les braves Terre-Neuviens pourront l'accueillir sur leurs rives.

La «marche pour les aveugles» a pour but de sensibiliser les Canadiens au sort des handicapés visuels. Hildegard a besoin de votre appui, de notre appui à tous. Au nom de mes collègues, je veux lui souhaiter: «Bonne chance, grand-mère, bonne chance!»

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LES ACTIVITÉS MAJEURES ET LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT AU COURS DES DIX DERNIERS MOIS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, compte tenu du fait que nous sommes à la fin de la session, j'aimerais faire un peu un rappel et le bilan de ce qui s'est passé depuis le 4 septembre et depuis le 5 novembre au moment où la Chambre a repris ses travaux.

Je pense que tout le monde se rappellera que les travaux de la Chambre avant la période des Fêtes ont consisté dans le débat sur l'universalité, alors que le gouvernement avait encore trahi une promesse et que, grâce à l'opposition libérale et à l'opposition néo-démocrate, le gouvernement a été obligé de revenir sur sa décision.

Les activités majeures de ce gouvernement et de ce Parlement après la période des Fêtes ont été marquées par des scandales: le scandale Hatfield, MacKay; le scandale Coates; le scandale rattaché au ministre des Finances (M. Wilson) avec son beau-frère; le scandale Clark avec son frère et le scandale du ministre de la Justice (M. Crosbie) avec ses enfants.

Et la deuxième chose qui aurait attiré l'attention a été encore la promesse que le premier ministre (M. Mulroney) voulait trahir: la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

Monsieur le Président, pour terminer cette session, le 1er juillet, le premier ministre du Canada a décidé de faire un «cadeau» à tous les citoyens, et à partir de cette date, les bonbons, les médicaments, le savon, le dentrifice, tout sera taxé de 10 p. 100: Monsieur le Président, voilà le bilan de ce gouvernement depuis le 4 septembre.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

LA NOUVELLE TAXE SUR L'ESSENCE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la Chambre me permettra sans doute de me faire l'écho de ce qu'a dit le député de Saskatoon-Est, et de féliciter à mon tour les pages de la Chambre des communes qui ont poursuivi leurs études dans une de nos deux universités, l'Université Carleton et l'Université d'Ottawa, tout en remplissant leurs fonctions à la Chambre. Je les félicite d'avoir si bien aidé les députés des deux côtés de la Chambre et je leur souhaite bonne chance dans leur future carrière.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): De plus, il est probablement opportun de souhaiter à tous les députés et à vous-même, monsieur, un bon été reposant et, à certains députés, de retrouver le chemin de la sagesse une fois qu'ils seront dans leur circonscription. Permettez-moi aussi d'adresser ces bons vœux aux membres de la tribune de la presse qui suivent de si près nos délibérations.

[*Français*]

Ma question s'adresse au ministre des Finances mais, étant donné son absence, je l'adresserai au premier ministre.

Pourquoi le ministre des Finances a-t-il établi de nouvelles taxes hier, et surtout la nouvelle taxe sur l'essence à la pompe qui va accroître l'augmentation de taxes la plus massive et la plus sournoise dans l'histoire du Canada? Pourquoi a-t-il établi des taxes qui vont coûter beaucoup plus cher aux Canadiens que le montant requis pour financer la pleine indexation des prestations de sécurité de la vieillesse? Pourquoi ce nouveau tour de passe-passe?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre des Finances a annoncé hier une surtaxe sur les grosses corporations du Canada afin de nous aider à financer nos programmes. En deuxième lieu, il a annoncé une taxe qui doit prendre effet le 1er janvier 1987 et on trouve que c'est une façon raisonnable d'essayer de supporter nos programmes sociaux ainsi que de réduire comme il se doit le déficit.

Cela étant dit, j'aimerais joindre mes commentaires à ceux également élogieux de mon très honorable ami en ce qui concerne les serviteurs de la Chambre en les remerciant et en leur souhaitant un excellent été.

[*Traduction*]

LES RÉPERCUSSIONS SUR L'ÉCONOMIE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Lors de sa conférence de presse de ce matin, monsieur le Président, le premier ministre a admis que le budget avait gravement enfreint ce qu'il a appelé la règle de l'équité, particulièrement dans le cas des pensionnés. Le premier ministre est-il prêt à reconnaître maintenant que le budget—et j'emploie des termes soigneusement choisis—limitera la croissance économique, que l'augmentation nette du fardeau fiscal des particuliers ralentira la consommation et que le budget relancera les pressions inflationnistes? Partage-t-il cette opinion?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'ai déclaré ce matin sans hésitation, monsieur le Président, que nous avions estimé, conformément à l'avis du ministre des Finances, qu'une des dispositions du budget était contraire à la notion d'équité et que, placés devant cette situation, nous pouvions faire deux choses: soit donner aux Canadiens l'occasion de défendre leur point de vue, soit les mépriser. Les libéraux ont toujours choisi cette dernière solution. Pour notre part, nous avons décidé d'écouter les Canadiens et nous avons ensuite agi.

Des voix: Bravo!

• (1120)

LE DOCUMENT CONFIDENTIEL PRÉPARÉ PAR LE SOUS-MINISTRE ADJOINT DES TRANSPORTS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Décidément, monsieur le Président, le premier ministre ne peut pas s'empêcher de dépeindre le passé sous un jour bien défavorable.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): S'il désire faire en sorte qu'il règne une atmosphère de courtoisie à la Chambre, je tiens à lui dire que ce n'est sûrement pas ainsi qu'il obtiendra les réactions les plus positives de tous les coins de la Chambre.

Le jugement sévère dont j'ai fait part au premier ministre dans ma première question supplémentaire est tiré d'un document confidentiel que le sous-ministre adjoint des Transports a préparé à l'intention du ministre des Transports. On peut lire plus loin dans ce document que les encouragements accordés aux entreprises sont insuffisants et que la plupart des provinces du Canada perdront des emplois en 1986. Si le premier ministre ne se fie pas à mon jugement, a-t-il au moins confiance dans l'analyse que ses hauts fonctionnaires communiquent à ses ministres?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce n'est pas un manque de respect envers mon très honorable ami qui m'amène, de temps à autre, à ne pas partager son point de vue sur l'économie. Une des raisons, parmi d'autres, c'est qu'il nous a prédit une perte d'environ 150,000 emplois le 8 ou le 9 novembre, à la Chambre des communes. Or 271,000 emplois ont été créés depuis notre accession au pouvoir. Je n'ignore pas que cela fait partie des fonctions de mon très honorable ami d'annoncer un avenir bien sombre, mais il devrait quand même faire attention car il est en train d'en faire une carrière.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous verrons.

ON DEMANDE DE NOUVELLES MESURES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le document lu par le chef de l'opposition, dont le premier ministre n'a pas parlé, venait du ministère des Transports. Il disait que le budget augmenterait les pressions inflationnistes, du fait des taxes de vente et d'accise, ainsi que des taxes sur les carburants et les matériaux de construction. Tout le monde sait que cet énorme fardeau fiscal n'est pas la bonne solution. Le premier ministre le sait, le ministre des Transports le sait et tous leurs collègues du cabinet le savent également.

Le premier ministre demandera-t-il au ministre des Finances, ou à son successeur, de retourner à ses cartons et de revenir avec un nouveau scénario qui diminuerait l'inflation, augmenterait la demande des consommateurs et stimulerait l'emploi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je me rends compte qu'il est encore très tôt. Selon mon collègue ce n'est pas la bonne solution. Le très honorable chef de l'opposition prétend pouvoir réduire le déficit de 50 p. 100 en quelques années seulement. Je sais qu'il est encore fort tôt, mais à un moment donné, les Canadiens vont leur demander ce qu'ils ont à l'esprit. Jusqu'à présent, nous n'avons eu que des critiques et des commentaires négatifs. Leur argumentation ne prend pas, car ce que veut le pays c'est la prospérité et l'espoir—ce que lui donne le gouvernement—qui créeront de nouveaux emplois et une nouvelle richesse. On va donc leur demander ce qu'ils proposent.

LA TAXE DE VENTE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, puisque le premier ministre nous invite à proposer quelque chose, envisagerait-il de demander au ministre des Finances d'étudier la possibilité de réduire la taxe de vente, étant donné que les simulations du Conseil économique du Canada ont montré que cela diminuerait l'inflation, stimulerait la demande et augmenterait le revenu disponible? Cela aurait pour effet de diminuer le déficit. Envisagerait-il ce scénario?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si ce scénario est si intéressant, pourquoi le député n'a-t-il pas insisté pour que M. Lalonde l'applique? Il faisait parti du gouvernement et il n'a rien dit. Voilà le problème, les libéraux sont empalés sur leurs propres contradictions.

LA PROLONGATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais commencer par adresser mes meilleurs vœux et ceux de mes collègues aux pages de la Chambre des communes qui nous ont été d'une aide précieuse. Nous leur souhaitons bonne chance dans leurs futures entreprises.

Je ne suis pas certain que nous ayons réussi à leur donner des leçons de courtoisie. J'ignore s'ils ont appris quelque chose de la vie, mais peut-être ont-ils eu un aperçu du monde de la politique. Nous leur souhaitons tous bonne chance.

Des voix: Bravo!

• (1125)

M. Broadbent: Monsieur le Président, revenons-en au monde de la politique. Je voudrais poser une question au premier ministre et peut-être se montrera-t-il un peu plus coopératif aujourd'hui qu'il ne l'a été hier. C'est au sujet du changement que le ministre des Finances a annoncé hier à propos de l'impôt sur les sociétés qui sera prolongé de six mois.

Ma question est la suivante. Lorsqu'un de mes collègues a proposé cette prolongation, il y a une dizaine de jours, le ministre des Finances jugeait cette idée ridicule. A l'entendre, cela devait avoir un effet dissuasif et réduire la création d'emplois au lieu de la stimuler. Si c'était le cas il y a dix jours, pourquoi n'était-ce plus le cas hier?

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la nuit porte toujours conseil. Le ministre des Finances a indiqué et je l'ai confirmé, à quelques occasions en conférence de presse ce matin, que nous ne sommes pas ici comme des rois: nous sommes ici comme des serviteurs du peuple. Parmi nos obligations se trouve l'obligation d'écouter, et nous avons écouté la population sur une question importante. Je pense qu'il n'y a pas de reproche à nous faire à ce sujet.

[*Traduction*]

L'IMPOSITION DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre a dit que la nuit portait conseil. Je croyais que les pensionnés se contentaient de le harceler pendant le jour. J'espère qu'au cours de l'été il pourra au moins retrouver le sommeil à propos de cette question.

Un autre aspect du budget nous préoccupe, à savoir la hausse de taxe de 1c. le litre que le gouvernement a annoncée et qui aura des conséquences très négatives pour les consommateurs et la compétitivité de l'industrie canadienne. Comme il aurait pu obtenir pratiquement autant d'argent en imposant une taxe sur les bénéfices excessifs des sociétés pétrolières, sur les profits qu'elles tireront du pétrole déjà découvert, des profits considérables qui n'ont rien de nouveau au Canada ou à l'étranger, au lieu de puiser dans le porte-monnaie des consommateurs, pourquoi n'a-t-il pas cherché à obtenir cet argent en imposant l'industrie pétrolière?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons notamment essayé, et avec un certain succès, je pense, de ressusciter une industrie de l'Ouest, à savoir celle du pétrole et du gaz, que le gouvernement libéral avait dévastée et saccagée. Nous essayons de la ressusciter dans l'intérêt des Canadiens non seulement de l'Ouest, mais de tout le pays, car chaque fois qu'on investit un dollar dans l'Ouest, le reste du pays récupère environ 50c. sous forme de nouveaux emplois.

Il est essentiel de donner aux industries énergétiques de l'Ouest et à celles qui exploitent les gisements au large de la côte de Terre-Neuve et du Labrador, la possibilité de devenir les moteurs de la croissance économique et de la création d'emplois, car elles en ont le potentiel. Nous allons permettre à cette industrie, que le gouvernement a paralysée pendant quatre ans, de faire renaître la prospérité dans l'Ouest et dans tout le pays, et je sais que le député sera certainement d'accord avec nous.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES FAMILLES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je répète au premier ministre que nous nous en prenons non pas aux bénéfices raisonnables, mais aux bénéfices excessifs. De toute évidence, le gouvernement n'a nulle intention d'obliger les sociétés pétrolières à payer leur juste part.

Je tiens à lui poser une autre question à laquelle il n'a pas répondu hier. Il a déclaré, en réponse à une question que le chef de l'opposition lui a posée il y a quelques minutes, que la proposition concernant les pensionnés était le seul élément injuste du budget. Trouve-t-il juste un budget qui, dans quatre ans, aura réduit de plus de $4,000 l'impôt des familles gagnant plus de $200,000 et augmenté de plus de $600 celui des familles qui ne gagnent que $15,000 par an. Dans la négative, va-t-il également remédier à cela lorsqu'il reviendra en septembre?

• (1130)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, encore une fois, nous avons tous appris à écouter attentivement le député, mais lorsqu'il se met à citer des chiffres ou à parler de la création d'emplois, la plupart des gens cessent de prêter attention à ses paroles. Les chiffres qu'il a cités en novembre et en décembre se sont révélés entièrement faux. La création d'emplois atteint un niveau record parce que le gouvernement a eu raison et que le député a eu tort.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HON. HOWARD PAWLEY, PREMIER MINISTRE DU MANITOBA

M. le Président: Je signale aux députés la présence à la tribune aujourd'hui de l'hon. Howard Pawley, premier ministre de la province du Manitoba.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BUDGET

L'ANALYSE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports avant qu'il ne quitte le navire en perdition et n'aille s'installer sous des cieux plus cléments, en Alberta. Le premier ministre a dit que le budget favorisera la création d'emplois et pourtant, d'après un rapport préparé par les services du ministre, par la section d'analyse économique du service de coordination des politiques, le budget fédéral du 23 mai risque de ralentir la croissance économique et stimulera peu les activités dans le domaine des transports. Par ailleurs, on s'attend à une perte de 20,000 à 50,000 emplois en 1986.

Le ministre des Transports est-il d'accord avec cette analyse préparée par ses prévisionnistes? En a-t-il parlé au ministre des Finances? Approuve-t-il les chiffres préparés par son ministère; ils prédisent que le budget fera en fait perdre des emplois, contrairement à ce que le ministre des Finances et le premier ministre ont dit.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis surpris que le député ne tienne pas compte du fait que 271,000 emplois ont été créés depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Les faits démentent les suppositions du député, du chef de son parti et du chef du Nouveau parti démocratique. Les commentaires qu'il essaie de faire consigner au compte rendu sont d'une nature analogue.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je trouve curieux que le ministre des Transports nie les prévisions de ses fonctionnaires. Ce ne sont pas des suppositions; ce sont des chiffres solides, des prévisions établies par ses fonctionnaires qui disent par ailleurs . . .

M. le Président: A l'ordre. Je crois que le député fait un préambule. Pourrait-il poser une question?

M. Axworthy: Monsieur le Président, je demanderai une fois de plus directement au ministre des Transports s'il a communiqué les conclusions du rapport économique préparé par ses services au ministre des Finances et s'il fera le nécessaire au sein de son ministère pour rétablir la motivation nécessaire si l'on ne veut pas que le secteur des transports en pâtisse pendant quatre ans.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je sais que lorsque le député était ministre des Transports, il n'a pas tenu compte des conseils de ses services à plusieurs reprises. Il avait ses opinions personnelles sur certains aspects de la politique des transports, et il n'était pas du tout d'accord avec ses fonctionnaires. Je n'ai pas vu le document dont il parle; je ne sais par conséquent pas bien de quoi il s'agit. Même s'il s'agit d'un document de Transports Canada, on peut avoir différentes opinions, le député l'a lui-même reconnu.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LES PROGRAMMES DE BÉNÉFICES RELATIFS AUX ENFANTS NE SONT PAS MODIFIÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, et je suis content d'apprendre ce matin qu'il a décidé avec son parti, d'écouter les gens. Il aurait dû le faire avant le budget, cela aurait été plus facile.

Ce matin en conférence de presse, monsieur le premier ministre, vous avez admis que le budget avait attaqué le principe d'équité et de justice à l'endroit des personnes âgées. Est-ce que le premier ministre peut nous expliquer pourquoi on ne modifie pas, dans le budget, les programmes d'allocations pour enfants? N'admettez-vous pas que vous attaquez aussi le principe d'équité et de justice pour les familles avec enfants au Canada dans ce budget?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, une lecture attentive du dossier historique va révéler que la seule et unique fois que les personnes âgées au Canada ont subi des réductions dans leurs prestations, c'est quand le gouvernement libéral les a «coupées» en 1982. Cela avait été admis . . . d'ailleurs, entre autres choses, par le député de Winnipeg-Fort Garry qui est cité textuellement dans le *Hansard* de cette Chambre en disant: Oui, nous avons procédé à la désindexation de pensions des personnes âgées. C'est cela que le député . . . Il est en train d'impressionner son «co-chef» aujourd'hui ici. Oui, mais c'est cela qu'il a dit.

Donc, au lieu de refuser, nous avions le choix d'écouter les personnes âgées, nous l'avons fait. On a écouté les personnes âgées et on a agi de nature à les soulager, contrairement aux libéraux.

ON DEMANDE DES MODIFICATIONS AU BUDGET

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Monsieur le Président, la bouffonnerie que le premier ministre vient de faire . . . il a fait la même chose après la présentation du budget au sujet des personnes âgées, et hier, c'est son ministre des Finances qui a eu l'air fou. Est-ce que le premier ministre pourrait être sincère pour une fois? Admettez-vous que dans votre budget, au niveau des politiques des familles avec enfants, vous faites la même erreur, la même injustice, que vous avez faite à l'endroit des personnes âgées? Avez-vous l'intention d'attendre que des familles avec enfants viennent manifester sur la Colline parlementaire avant de changer votre budget là-dessus? Avez-vous l'intention de le changer le plus tôt possible?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député m'a posé cette question hier. Je lui ai fourni des chiffres qui montrent sans l'ombre d'un doute que les moins bien nantis bénéficieront d'une augmentation de leurs prestations en vertu du programme grâce à la hausse du crédit d'impôt-enfant. Le député le sait parfaitement, mais il insiste afin de laisser une mauvaise impression, convaincu qu'il est de ne pouvoir justifier les données qu'il avance maintenant qu'il connaît les chiffres absolus. Au cours des cinq prochaines années, le crédit d'impôt-enfant augmentera considérablement.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES RENDEZ-VOUS AVEC LES MINISTRES

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, le premier ministre peut-il confirmer que la firme de consultants dirigée par Moores et Doucet a ménagé des rendez-vous à ses clients, en retour d'honoraires importants, avec des membres du cabinet conservateur autres que le ministre des Pêches?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je ne suis pas au courant de ce que font les entreprises privées. J'ai donné hier mon opinion: ce genre d'activité est inacceptable. Néanmoins, ni le député ni moi ne savons si cela s'est déjà produit. Je pourrais même ajouter que j'ai appris hier que le président du Conseil privé a reçu un groupe de gens d'affaires représentés par un démarcheur qui a été autrefois secrétaire de presse du leader du NPD.

DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, comme les démarcheurs parlementaires ne sont assujettis à aucune réglementation au Canada, le premier ministre ne croit-il pas qu'il lui incombe de faire enquête sur les activités de cette firme de consultants dirigée par ses bons amis Frank Moores et Gerald Doucet et de communiquer les résultats de cette enquête à la Chambre? Accepterait-il également de dresser la liste des personnes qui ont compté parmi les clients de cette firme et qui, en retour de sommes appéciables, ont obtenu un traitement de faveur pour rencontrer les ministres?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, personne n'a reçu de traitement de faveur en ce qui concerne l'accès aux renseignements du cabinet dans quelque circonstance que ce soit. On peut dire en toute honnêteté qu'il y a bien des gens à Ottawa, d'allégeance libérale, conservatrice ou néo-démocrate, qui gagnent leur vie en représentant des clients auprès de divers ministères et en faisant des démarches que j'estime parfaitement légitimes. Si le député croit que quelqu'un a agi d'une manière inacceptable ou illégale, qu'il le dise. Je crois savoir que ceux avec qui nous avons traité—d'anciens membres éminents du parti libéral, des membres du NPD et même une poignée de conservateurs—se sont toujours comportés de façon irréprochable dans les démarches entreprises pour leurs clients auprès des organismes du gouvernement.

Questions orales

● (1140)

LE TRANSPORT MARITIME

LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre a récemment reçu le rapport du groupe de travail sur le transport hauturier. Ses recommandations déçoivent les espoirs de nombreux Canadiens, notamment ceux qui naviguent sur les mers, de voir une marine marchande appartenant à des Canadiens et battant pavillon canadien sillonner les océans. Le ministre peut-il nous dire s'il a l'intention d'accepter les recommandations de ce groupe de travail, ou s'il se rend compte que le Canada pourrait se servir de son très important commerce à l'exportation pour se constituer une vaste marine marchande, à condition d'adopter les bonnes politiques?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pense que ce groupe de travail a présenté diverses bonnes recommandations qui me paraissent réalistes dans la conjoncture actuelle. Nous étudions très soigneusement ce rapport. Il comporte diverses propositions que le gouvernement pourra accepter pour renforcer l'influence et la participation du Canada au sein de la communauté internationale des transports maritimes.

LA RECOMMANDATION DE LÉGISLATION FISCALE

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, le ministre accorde-t-il quelque crédit à la douteuse recommandation d'utiliser la législation fiscale pour constituer des sociétés internationales de transport maritime sous contrôle canadien, dont les navires seraient immatriculés ailleurs et auraient des équipages étrangers, profitant du laxisme des lois de nations étrangères?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je peux dire au député que nous envisageons très sérieusement de créer un climat qui stimulerait la croissance de l'industrie canadienne des transports maritimes, afin qu'elle bénéficie d'un traitement fiscal plus conforme à celui du reste de la communauté internationale. Des discussions sont en cours avec mes collègues du cabinet et nous espérons jeter les bases d'un climat plus favorable pour permettre au très important secteur des transports maritimes du Canada de prospérer.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS CANADO-ISRAÉLIENNES

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Un rapport sur les relations du Canada avec les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a été déposé au Sénat cette semaine. Ma question concerne ce document qui, d'après moi, est partial et trompeur. Ce rapport influera-t-il sur notre politique envers Israël et nos démarches pour la paix dans cette région éminemment importante du monde?

M. Prud'homme: L'avez-vous lu?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député de Saint-Denis me demande si j'ai lu ce rapport. Je n'en ai pas encore eu l'occasion.

M. Prud'homme: Pas vous, le député.

M. Mulroney: Je voudrais dissiper toute équivoque possible: La politique du Canada au Moyen-Orient repose sur des prémisses absolument inébranlables qui sont l'intégrité et l'indépendance de l'État d'Israël. Rien n'empêchera le Canada d'apporter son concours indéfectible à la sécurité et au bien-être d'Israël. Nous continuerons de soutenir sans cesse les efforts déployés par des pays modérés et éclairés pour assurer une paix juste et durable dans cette région.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BUDGET

LES MODIFICATIONS AUX ALLOCATIONS FAMILIALES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que le ministre des Finances a déclaré ce matin que la désindexation des pensions de vieillesse proposée dans le budget violait les principes de justice, ne convient-il pas que ce qu'il a dit vaut aussi pour les modifications proposées aux allocations familiales?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Non, monsieur le Président. Je trouve que les modifications proposées au régime d'allocations familiales sont justes, très avant-gardistes et favorables aux familles les plus démunies qui recevront davantage étant donné que ces modifications sont échelonnées sur les trois ou quatre prochaines années. Le crédit d'impôt pour enfants augmentera de beaucoup au cours de cette période-là. Je crois qu'il augmentera de $140 par année. Il s'agit d'un transfert de ressources puisque l'exemption pour enfants à charge favorise actuellement les plus riches. Cette mesure sera appliquée progressivement pour que nous puissions aider davantage les plus démunis.

Des voix: Bravo!

DEMANDE DE RÉVISION

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, les plus indigents recevront un petit quelque chose, mais les familles qui vivent à peine au-dessus du seuil de la pauvreté y perdront, sans compter qu'elles subiront une hausse du coût de la vie à cause de l'augmentation de la taxe de vente. Le ministre ne pourrait-il pas revoir encore cette mesure cet été pour nous présenter une proposition plus juste l'automne prochain?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je trouve cette proposition très juste et elle est perçue comme telle en général. Je voudrais, pour ma part, que la député prenne un peu de temps cet été pour réfléchir à la position financière du gouvernement. Ces changements étaient nécessaires à cause du chaos dans lequel le parti libéral a laissé le gouvernement du Canada. Le gouvernement précédent a passé 15 ans à dépenser sans compter. Cette vague de prodigalité a débuté lorsque le chef de l'opposition actuel a été nommé au portefeuille des Finances en 1974-1975. Cette année-là, les dépenses publiques ont augmenté de 30 p. 100. Voilà l'origine de nos problèmes qui nous obligent à prendre de telles mesures.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT SERAIT PRÊT À ENTREPRENDRE UN PROGRAMME D'ACTION URGENT

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Mes consultations cette semaine avec les syndicats et employeurs dans l'industrie du vêtement à Montréal indiquent que le gouvernement n'a rien fait pour appuyer cette industrie malgré les 100,000 emplois menacés par la création de ghettos tiers-mondiaux sous forme du travail à la maison.

Est-ce que le ministre est prêt à entreprendre un programme d'action urgente, pour appuyer cette industrie, fondé sur des engagements de la part des grands détaillants pour assurer au moins 60 p. 100 de contenu canadien dans leurs ventes de vêtements?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je tiens à lui donner l'assurance que le gouvernement du Canada se préoccupe vivement du sort de l'industrie du textile et de la confection au Canada à l'heure actuelle. La situation est à l'étude et je crois que nous serons en mesure d'arrêter notre position très bientôt. J'ai eu des entretiens avec des réprésentants des secteurs du textile et de la confection. Si le député pouvait être un peu plus précis quant aux moyens à prendre pour garantir cette proportion de 60 p. 100 à laquelle il a fait allusion, nous écouterons naturellement avec beaucoup d'intérêt toute suggestion qu'il voudrait formuler à cet égard.

LE PROGRAMME D'AIDE À L'ADAPTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, les gens de Montréal à qui j'ai parlé—des employeurs et des syndiqués—ont l'impression qu'ils sont tenus complètement à l'écart des négociations.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Travail. Compte tenu des problèmes dans l'industrie du textile, le ministre et le ministère s'engageront-ils à reconduire le programme d'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre pour tous les travailleurs des secteurs du textile, de la confection et de la chaussure? Ce programme doit arriver à échéance en août et, là encore, les travailleurs intéressés ont dit qu'il n'y avait eu aucune consultation . . .

M. le Président: A l'ordre. La question est très longue.

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je voudrais dire au député que j'ai rencontré les représentants du patronat et des syndicats dans les deux secteurs du textile et de la confection. Le député n'ignore pas que le programme d'aide à l'adaptation des travailleurs doit faire l'objet d'un examen. La date d'expiration de ce programme est le 18 août et le cabinet a entrepris l'étude de la question. Une annonce sera faite en temps et lieu.

* * *

• (1150)

LES TRAVAUX PUBLICS

LE PROJET PLACE DU CANADA À EDMONTON

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. Il y a six mois, les députés d'Edmonton ont recommandé la réalisation du projet Place du Canada. Les services du ministre ont donné un avis favorable. Mais rien ne s'est encore produit. Des centaines de travailleurs attendent de se mettre au travail. Est-ce que le ministre voudrait nous dire pour quelle raison la construction n'a pas démarré, et qui retarde l'exécution du projet.

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je pense qu'on a fait beaucoup quand même depuis six mois, compte tenu de l'importance de ce projet et de l'intérêt que manifestaient les députés, bien sûr, de la région d'Edmonton à ce projet. Je tiens à rassurer le député en lui disant que nous avions prévu débuter les travaux au cours de l'été, et à ma connaissance ce matin, j'ai tout lieu de croire que les travaux pourront débuter cet été. Il n'en demeure pas moins que, compte tenu de l'importance du projet et de l'intérêt que cela représente pour les ouvriers de la construction, il y a quelques détails à régler entre le «développeur» et le Bureau régional des Travaux publics à Edmonton. Ça va très bien! Ça va commencer et ça va se faire, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LE RENDEZ-VOUS AVEC LE MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais m'adresser à nouveau au premier ministre et l'interroger au sujet de l'affaire Moores-Doucet. Le député de Comox-Powell River a posé une question qui a donné au premier ministre l'occasion de définir le rôle légitime du démarcheur. Je voudrais lui rappeler que ce n'est pas ce qui s'est passé dans le cas présent. Le ministre des Pêches et des Océans lui-même a déclaré que la maison Moores-Doucet ne l'avait absolument pas approché. Tout ce qui s'est fait, c'est qu'une rencontre a été organisée, accès aux ministres, au nom des amis du premier ministre, contre espèces.

Est-ce que le premier ministre maintient, comme il le disait hier, qu'il n'y a rien eu d'anormal, d'irrégulier dans ce genre d'activité de ses amis—ce n'est pas du démarchage, c'est seulement organiser des rencontres contre de l'argent?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député a entendu bien clairement ici et il a sûrement entendu également les déclarations que j'ai faites au sujet de cette situation, aux médias et aux députés. Je répète à mon honorable ami ce que j'ai dit hier, c'est que si—et il y a un si, parce que la société peut fort bien avoir assuré d'autres prestations à M. Snarby—quelqu'un prétend qu'il faut payer un droit pour obtenir un rendez-vous avec le ministre des Pêches et des Océans, cela est irrégulier et inadmissible, parce que nous pratiquons la politique de la porte ouverte, et que c'est tout à fait inutile.

LE CHOIX DU MOMENT DE LA RENCONTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je demanderai au ministre des Pêches et des Océans, après cette réponse, s'il nie le compte rendu circonstancié qui a paru dans le *Globe and Mail* à l'effet qu'un citoyen, M. Snarby, a essayé inutilement pendant deux mois d'obtenir une rencontre avec le ministre, et que dans les cinq jours après avoir conclu un marché avec des amis du premier ministre, contre aucune autre prestation dont il soit fait état, il a eu cette rencontre? Est-ce que le ministre contredit cela?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je ne parle pas au nom de M. Snarby. M. Snarby a peut-être sa version de ce qu'il pense qui s'est passé ou de ce qu'il dit qui s'est passé. J'ai bien précisé que si quelqu'un désire demander à M. Snarby ce qu'il a fait, il n'a qu'à aller le lui demander. Ce que je sais, c'est que la requête de M. Snarby était au ministère et m'a été présentée de la façon habituelle. En décembre, en fonction de ce qu'il proposait, je l'ai rejetée. Quelques semaines plus tard, en fonction de sa demande modifiée, j'y ai fait droit sous certaines conditions.

Si le député n'est pas satisfait de ces explications, il devra aller voir M. Snarby pour savoir ce que ce dernier a dit. Mais, je le répète, il n'y a aucun besoin d'amener qui que ce soit à croire, il n'y a aucun besoin pour qui que ce soit de croire que pour réussir à voir le ministre des Pêches et des Océans, il faille payer un droit à qui que ce soit.

* * *

LES JEUNES

LE PROGRAMME KATIMAVIK

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. On a beaucoup loué le programme Katimavik pour les avantages qu'il apporte à des milliers de jeunes Canadiens. Pourtant, cette année son budget a été réduit de 50 à 19 millions de dollars. Le programme Hospitalité Canada est un autre programme qui profite aux jeunes Canadiens. Le vice-premier ministre peut-il nous garantir que son groupe de travail ministériel ne vas pas imposer d'autres compressions au programme Katimavik, et que le programme Hospitalité Canada n'est pas en danger non plus?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis très heureux de dire au député que le programme Katimavik se poursuit sans problème et donne les résultats escomptés.

L'AVENIR DU PROGRAMME

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, le vice-premier ministre pourrait-il garantir à la Chambre que son comité ne fera pas annuler le programme Katimavik à la fin de l'Année internationale de la jeunesse?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à dire au député qu'il y a eu, ce matin, un progrès marquant en ce qui a trait aux programmes pour les jeunes. Le gouvernement a annoncé alors sa stratégie en matière d'emploi dans le cadre de laquelle on prévoit un programme, le «Job Entry», qui est conçu spécialement pour les jeunes et auquel on affectera quelque 350 millions de dollars cette année. Il s'adresse aux jeunes—à des centaines de milliers de jeunes . . .

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: . . . qui, à la sortie de l'école, même s'ils ont abandonné leurs études en cours de route, seront aidés à entrer sur le marché du travail grâce à une formation qui leur permettra d'occuper des emplois permanents et durables . . .

M. le Président: A l'ordre. Étant donné la question, je trouve cette réponse un peu longue.

* * *

LES RÉFUGIÉS

LE RAPPORT PLAUT—LES RETARDS DE PROCÉDURE

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le rapport Plaut, déposé la semaine dernière par la ministre, a fait état de longs retards dans le système actuel d'admission des réfugiés. Cette situation crée des difficultés aux véritables réfugiés mais, ce qui est plus important, elle incite des individus peu scrupuleux à profiter du système et à prolonger leur séjour au Canada, comme dans l'affaire dont j'ai informé la ministre. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour accélérer le processus en vue d'aider ceux qui le méritent et de renvoyer ceux qui profitent du système?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député a parlé du rapport Plaut et je puis dire, au nom du gouvernement, qu'il s'agit d'une étude réfléchie et approfondie sur cette question très délicate. J'ai signalé également que nous lui accorderons une attention prioritaire. Ce rapport, que nous avons déposé il y a à peine quelques jours, est très complexe.

Dans l'intervalle, nous comptions présenter à la Chambre un projet de loi visant à augmenter l'effectif de la Commission d'appel de l'Immigration pour lui permettre de répondre aux besoins à la suite de la décision de la Cour suprême du Canada de tenir des entrevues avec les milliers de personnes dont le dossier est toujours à l'étude. Malheureusement, et je le dis bien à regret, l'opposition libérale a refusé d'adopter ce projet de loi, de sorte qu'un grand nombre de personnes visées ne pourront pas obtenir d'aide pendant les mois de juillet et d'août et jusqu'à l'automne, tant que nous n'aurons pas examiné le rapport Plaut. Si les gens veulent se renseigner au sujet des retards, qu'ils s'adressent au parti libéral.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LA TRADUCTION DES TEXTES LÉGISLATIFS AU MANITOBA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En 1983, le premier ministre et son parti appuyaient une résolution de cette Chambre traitant de la question manitobaine, à savoir que, en échange de certains services, on accepterait de traduire un nombre limité de textes législatifs.

Hier, en cette Chambre, le ministre de la Justice a fait volte-face sur cette question en disant que ces services n'étaient plus liés à une entente fédérale; 1985, c'est différent de 1983, a-t-il dit.

J'aimerais demander au premier ministre, qui connaît très bien l'expertise fédérale, qui connaît les prestations de services dans les deux langues officielles, s'il est prêt, s'il est encore disposé à offrir à la province du Manitoba l'extension des services en échange d'un nombre diminué de statuts à traduire.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce que nous voulons, c'est la protection dans son ensemble, dans son intégrité, des droits de la minorité francophone au Manitoba. Les citoyens francophones du Manitoba doivent être traités comme des citoyens à part entière et le gouvernement fédéral a toujours pris cette position.

Le premier ministre du Manitoba s'est montré favorable à un dialogue dans ce sens-là, et je peux vous assurer que, tant pour la minorité anglophone du Québec que pour la minorité francophone au Manitoba ou ailleurs, le gouvernement fédéral est là comme un ami, comme un «supporteur», et tout l'avoir, toutes les possibilités en faveur de nos minorités seront avancés en faveur de la cause de nos minorités francophones ou anglophones là où elles se trouvent.

• (1200)

ON DEMANDE POURQUOI LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE N'A PAS ÉTÉ RECONDUIT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je me demande si le premier ministre pourrait dans ce cas-là nous dire pourquoi le programme de contestation judiciaire n'a pas été reconduit, pourquoi les minorités doivent-elles être patientes encore, à savoir quand le gouvernement fédéral va-t-il reconduire ce programme très essentiel pour nous d'obtenir du gouvernement fédéral l'expertise, l'aide technique et l'argent pour pouvoir présenter devant les tribunaux les causes que nous croyons devoir être défendues?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que mon ami a peut-être mal compris. Il n'y a pas de changement dans la position du gouvernement fédéral. Au contraire! Compte tenu du fait que nous avons maintenant une décision de la Cour suprême, nous sommes prêts à examiner avec les autorités manitobaines toute mesure de nature à hâter un règlement juste et équitable pour les Franco-manitobains. On est prêt à s'asseoir n'importe quand en vue de rendre justice à cette minorité française au Manitoba. Je pense que c'est un devoir national du gouvernement fédéral que d'être ouvert et généreux envers toutes ses minorités et c'est . . .

[*Traduction*]

M. Berger: Ce n'est que du vent.

[*Français*]

M. Mulroney: Un député libéral s'oppose à cela. Voilà la position hypocrite du parti libéral. Vous vous opposez aux minorités francophones. Voilà la position hypocrite, voilà l'hypocrisie du parti libéral!

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'impression que quelques semaines de vacances vont faire du bien à tout le monde.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions, sauf trois, que les députés ont présentées le jeudi 27 juin 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

La pétition présentée par le député de York-Ouest (M. Marchi) et certaines de celles que le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a présentées ne sont pas conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÊCHES ET FORÊTS

PRÉSENTATION DES 6E ET 7E RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter les sixième et septième rapports du comité permanent des pêches . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Règlement!

M. le Président: Je vous remercie.

M. Greenaway: Merci, monsieur le Président. Je reprends. J'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, les sixième et septième rapports du comité permanent des pêches et des forêts.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PARIS SPORTIFS LOTO CANADA

DÉPÔT DES RAPPORTS ANNUELS

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, en vertu des dispositions de l'article 46(4) du Règlement, je voudrais déposer les rapports annuels de la Société canadienne des paris sportifs et de Loto Canada, dans les deux langues officielles, pour qu'ils soient renvoyés au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DE LA RÉPONSE GLOBALE DU GOUVERNEMENT AU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, aux termes du paragraphe (13) de l'article 69 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer la réponse globale du gouvernement au deuxième rapport du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, concernant le Rapport du coordonnateur canadien du secours d'urgence Famine-Afrique.

* * *

PÉTITIONS

LES PLUIES ACIDES

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par presque 500 personnes de l'école secondaire Cité des jeunes de Kapuskasing, dans le nord de l'Ontario, concernant le problème des pluies acides. Ils demandent que les divers paliers de gouvernement travaillent plus fort que jamais pour résoudre le problème des pluies acides.

[*Traduction*]

LA DÉSINDEXATION DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par certains de mes électeurs qui demandent au gouvernement de cesser de désindexer les pensions de vieillesse. Je suis persuadé qu'ils sont heureux que le gouvernement les ait écoutés.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, afin d'apporter moi aussi réconfort et soutien au ministre des Finances (M. Wilson), il m'appartient de présenter une pétition de 40 vieillards pensionnés de Regina, qui demandent que la pleine indexation des pensions de vieillesse pour 1986 soit rétablie et maintenue.

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, le 25 janvier dernier, j'étais prêt à présenter cette pétition au nom de mes électeurs de Fraser Valley-Est qui se préoccupent des difficultés financières qui guettent les pensionnés, et demandent au gouvernement de remettre sa proposition à l'étude. Étant donné la déclaration que le ministre des Finances a faite hier, leurs craintes se sont dissipées.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions de la circonscription de York-Ouest. La première provient de 25 personnes âgées vivant dans le secteur de Stanwood Road, l'autre de 125 personnes du Club du troisième âge latino-américain de ma circonscription. Ils recommandent le maintien de la pleine indexation des pensions de vieillesse. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce que le gouvernement ait entendu le message.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai également un nombre de pétitions concernant le dossier des pensions pour les personnes âgées, une pétition venant de Rockland dans ma circonscription, et c'est signé par 27 personnes.

J'ai une autre pétition du beau village de Hammond dans la circonscription de Glengarry-Prescott-Russell, et celle-là est signée par 34 personnes.

J'en ai également une de Saint-Albert, celle-là signée par 16 personnes et, monsieur le Président, je vous invite, ainsi que tous les députés, à visiter ces beaux villages pendant l'été.

[*Traduction*]

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai deux listes de pétitions concernant la désindexation des pensions de vieillesse. Leurs auteurs résident à Hamilton, et il y en a plusieurs de ma propre circonscription.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter ce qui devrait être, je pense, la dernière série de signatures de pétitionnaires demandant au gouvernement de faire ce qu'il a fait hier. C'est avec grand plaisir que je dépose ces pétitions et que je félicite toutes les personnes âgées de ma circonscription et d'ailleurs qui ont contribué à la victoire d'hier.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, bien que le gouvernement soit revenu hier sur sa décision de désindexer, je pense qu'il est malgré tout réglementaire de présenter à la Chambre une pétition des résidents de ma circonscription qui protestent contre la proposition de désindexation.

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): J'ai également une pétition venue du Syndicat du personnel manitobain et terreneuvien d'Emploi et Immigration Canada. Il demande que le gouvernement revienne sur les changements à la Loi sur l'assurance-chômage qui font intervenir dans le calcul des prestations d'assurance-chômage l'indemnité de licenciement.

J'ai également une autre pétition des habitants de Castlegar, en Colombie-Britannique, qui protestent eux aussi contre ces changements à la Loi sur l'assurance-chômage.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE DESCHÊNES

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter à la Chambre aujourd'hui une pétition au nom des nombreuses personnes qui ont écrit à mon bureau, m'ont télégraphié ou téléphoné pour exprimer leurs préoccupations au sujet de l'examen par la commission d'enquête Deschênes des éléments d'information présentés par l'Union soviétique. Ils redoutent la possibilité tout à fait réelle, compte tenu de ce qui s'est déjà passé, que la documentation que présentera l'Union soviétique ait été inventée de toutes pièces pour discréditer des personnes qui ont critiqué activement le régime soviétique.

• (1210)

J'ai une deuxième pétition qui me vient d'un certain nombre de Canadiens de Montréal qui prient la Chambre de refuser d'accepter les témoignages soviétiques devant les tribunaux canadiens et soutiennent que cela équivaudrait à reconnaître la légitimité du système juridique soviétique qui a condamné à la prison des milliers de militants pour la cause des droits de la personne sur des témoignages fabriqués.

J'ai une troisième pétition qui vient également de Montréal, monsieur le Président. Les pétitionnaires demandent à la Commission d'élargir son mandat de manière à englober des criminels de guerre soviétiques qui ont commis des atrocités durant la Seconde Guerre mondiale.

LA DÉSINDEXATION DES PENSIONS DE VIEILLESSE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, en ma qualité de vice-présidente du groupe de travail sur les pensions, j'ai l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions de la part de Canadiens de tout le pays. Elles me viennent de Terre-Neuve, de Grande-Paririe, en Alberta, et de Prince George. Ces pétitions sont revêtues de 200 signatures de membres de l'Opération Solidarité qui représente des syndicats de toute la Colombie-Britannique. Elles regroupent en outre plus de 2,000 signatures de résidents de ma circonscription de Vancouver-Est qui s'ajoutent aux autres déjà présentées. Elles regroupent enfin plus de 1,000 signatures de résidents de nombreuses municipalités du sud de la Colombie-Britannique et des îles de la province. Je félicite tous ces pétitionnaires.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter sept pétitions qui me viennent de tous les coins de la circonscription d'Algoma et qui sont revêtues de la signature de citoyens qui protestent contre la désindexation des pensions de vieillesse. Leurs efforts ont manifestement beaucoup contribué au changement de politique du gouvernement. Ces pétitions viennent de l'île Manitoulin, des localités de la rive nord du lac Huron, de Blind River, du centre de la circonscription d'Algoma, des localités d'Elliot Lake, de Sault-Sainte-Marie et des environs, d'Espanola et des environs.

J'ai également un pétition revêtue de plusieurs douzaines de signatures de résidents de Medicine Hat, de Brooks et d'autres localités du sud de l'Alberta qui protestent contre la désindexation des pensions de vieillesse. Ces pétitions ont manifestement beaucoup contribué à faire revenir le gouvernement sur sa position.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une série de pétitions qui appuient la décision du ministre des Finances (M. Wilson) de rétablir l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse. Ces pétitions proviennent des circonscriptions de Prince-Albert, Mackenzie et The Battlefords-Meadow Lake.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C-246, tendant à modifier la Loi électorale du Canada (congé).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Rodriguez: Si je présente ce projet de loi, monsieur le Président, c'est pour permettre à ceux qui sont élus députés à la Chambre des communes d'obtenir un congé de leur patron. Ce congé durerait tant qu'ils demeureraient députés.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C-249, tendant à modifier le Régime de pensions du Canada (pension de survivant).

M. le vice-président: Le député a-t-il la permission de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

Motions

M. Rodriguez: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour objet de corriger une disposition de la Loi sur le Régime de pensions du Canada que je juge extrêmement discriminatoire. La disposition en question stipule que le conjoint survivant d'un prestataire du Régime de pensions du Canada doit avoir au moins 35 ans pour pouvoir toucher les prestations de conjoint survivant. Je veux que cette limite d'âge soit rayée du projet de loi et que le conjoint touche les prestations de décès quel que soit son âge.

(La motion est adopté, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES GROUPES DE PRESSION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est) demande à présenter le projet de loi C-248, visant l'enregistrement des groupes de pression.

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. McGrath: Monsieur le Président, ce projet de loi découle naturellement des recommandations du comité spécial de la réforme parlementaire. Il prévoit que les groupes de pression s'enregistrent et déclarent pour qui ils travaillent. Il prévoit aussi une amende et une disqualification pour les groupes de pression qui ne se soumettront pas aux dispositions de ce projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE—ADOPTION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les partis au sujet de trois questions précises. Je vais les signaler l'une après l'autre. Si vous consultez la Chambre, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour me laisser proposer une motion maintenant et pour l'adopter à l'unanimité sans débat.

La première motion porte sur le comité des Affaires extérieures et de la Défense nationale. La voici: Du consentement unanime, que le troisième rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, déposé sur le bureau le jeudi 27 juin 1985, soit agréé.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais que le leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn) précise à la Chambre de quoi parle la motion. S'agit-il du projet de voyage en France du comité?

M. Hnatyshyn: Oui.

M. Gray (Windsor-Ouest): Je voudrais que le leader parlementaire du gouvernement confirme que la durée du voyage a été abrégée et qu'elle sera limitée à cinq jours de séance de la Chambre. La motion a-t-elle été rédigée en ces termes? La motion d'origine ne l'était pas, je pense.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, mon collègue le leader parlementaire de l'opposition officielle (M. Gray) a raison. La motion ne fait pas état de l'entente à laquelle en sont arrivés les partis. Je puis confirmer que malgré le rapport du comité, la durée de la visite ne dépassera pas cinq jours de séance. C'est la seule façon de procéder pour le moment, puisque le rapport a été déposé. Comme on l'a dit, une entente claire et ferme a été conclue entre les partis et nous n'y voyons rien à redire. Nous permettons aux membres du comité de voyager en France à la demande et sur l'invitation de leurs homologues français. Il va organiser ses travaux de manière à ce que ses membres ne soient pas partis plus de cinq jours. Le voyage pourra cependant comprendre une fin de semaine. Le comité pourra s'acquitter des travaux prévus.

M. le Président: Permet-on à l'unanimité au président du Conseil privé de présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion? La motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

• (1220)

MULTICULTURALISME—ORDRE DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): La motion suivante concerne le nouveau comité permanent. Vous pourrez constater que l'on accepte à l'unanimité que la motion soit présentée et adoptée sans débat. Il s'agit d'un amendement aux dispositions du Règlement qui se rapportent au comité permanent du multiculturalisme.

Qu'on modifie le paragraphe (1) de l'article 69 du Règlement en ajoutant l'alinéa suivant:

«u) Multiculturalisme»

Que l'ordre de renvoi permanent du Comité permanent du multiculturalisme soit le suivant:

Que le Comité permanent du multiculturalisme soit autorisé à encourager et à surveiller la mise en œuvre des principes de la politique fédérale sur le multiculturalisme dans tout le gouvernement du Canada et, en particulier,

(i) à encourager les ministères et organismes du gouvernement fédéral à refléter la trame multiculturelle et multiraciale de la nation; et

(2) à examiner les politiques et programmes existants et nouveaux des ministères et organismes fédéraux afin d'encourager la sensibilité à l'égard des intérêts multiculturels et de préserver et de promouvoir la réalité multiculturelle et multiraciale de la nation; et

Que le Comité soit autorisé à choisir des sujets d'enquête et à amorcer des enquêtes dans son domaine de compétence, et à préparer des documents de travail, publier des rapports et faire des recherches à cet égard.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais juste signaler que nous sommes tout à fait d'accord avec cette motion tendant à créer le comité permanent du multiculturalisme. Nous aimerions beaucoup participer activement aux travaux de ce comité. Notre critique en matière de multiculturalisme, le député de York-Ouest (M. Marchi) a cherché activement, en notre nom, à obtenir la création d'un comité de ce genre. Nous sommes donc heureux de donner maintenant notre consentement unanime.

M. Althouse: Monsieur le Président, au nom du Nouveau parti démocratique, je tiens à donner mon accord. Même si les négociations ont été parfois difficiles, nous accepterons la création du comité proposé.

(La motion est adoptée.)

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES—REPORT DE LA DATE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai une motion au sujet du sous-comité sur les droits à l'égalité du comité permanent de la justice et des questions juridiques, qui a également fait l'objet de consultations. Si je ne m'abuse, cette motion sera également adoptée à l'unanimité et sans débat. La voici:

Que, conformément à l'ordre de renvoi du Comité, en date du mardi 26 février 1985, la date limite de présentation du rapport final du Comité permanent de la justice et des questions juridiques soit reportée au 15 octobre 1985.

(La motion est adoptée.)

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE—AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE DÉPLACER

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai une autre motion qui vise à autoriser le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale à se rendre en France. Naturellement, les mêmes dispositions dont il a été convenu s'appliquent à cette motion. En voici la teneur:

Que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit autorisé à se rendre en France en septembre 1985.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 323 et 339.

[*Texte*]

LES VARIÉTÉS NON PRESCRITES DE BLÉ À PAILLE COURTE

Question nº 323—**M. Althouse:**

1. Le ministre d'État (Commission canadienne du blé) a-t-il établi un comité chargé d'examiner des façons de régler le problème des variétés non prescrites de blé à paille courte et, dans l'affirmative, *a*) en regard de quels critères les membres du comité ont-ils été choisis, *b*) qui fait partie du comité, *c*) quels secteurs de l'industrie y sont représentés?

2. *a*) Des membres du comité ont-ils cultivé des variétés non prescrites ou en ont-ils vendu comme semence et, dans l'affirmative, lesquels, *b*) combien de membres ont acheté de telles variétés non prescrites pour les utiliser comme semence ou les vendre?

3. *a*) L'importation, *b*) l'achat pour fins commerciales, *c*) la vente de telles variétés non autorisées sont-elles légales?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): 1. Oui, le comité se composait de représentants d'organismes de producteurs, d'entreprises de manutention des céréales, de sociétés d'exportation, de la Commission canadienne du blé et de la Commission canadienne des grains. Lors de l'annonce de la réaction du gouvernement aux résultats des travaux du comité, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé était accompagné du commissaire en chef de la Commission canadienne du blé, du commissaire en chef de la Commission canadienne des grains, du président et directeur général du Manitoba Pool Elevators et d'un représentant de la Western Canadian Wheat Growers Association.

2. Les membres du comité n'ont pas été choisis selon qu'ils aient ou non cultivé ou acheté des variétés de blé non prescrites.

3. Aux termes de la Loi sur les grains du Canada, il est défendu d'importer au Canada des variétés de blé non prescrites. Cependant, s'il existe déjà des variétés non prescrites au Canada, il est permis de les cultiver et de les mettre en marché.

LE GROUPE D'ÉTUDE SUR LA RÉVISION DES PROGRAMMES

Question nº 339—M. Foster:

Y a-t-il un groupe d'étude gouvernemental sur la révision des programmes et, dans l'affirmative, quels sont *a*) les antécédents biographiques de chaque membre de l'équipe de travail sur les programmes destinés aux autochtones, *b*) leurs titres et qualités, *c*) la rémunération de chaque membre?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Oui.

a), *b*) et *c*)

Directeur:	M. Jim Collinson Secrétaire adjoint Affaires constitutionnelles des autochtones Bureau des relations fédérales-provinciales
Membres du secteur public:	M. Tom Clarke Directeur Politique financière et recherche Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
	M. Edwin Daniels Directeur Direction de la coordination des politiques et de la promotion de l'administration locale Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
	M. Glen Fields Directeur général intérimaire Programmes spéciaux et du Nord Ministère de l'Expansion industrielle régionale
	Mme Judith Moses Agent du Bureau du Conseil privé Section de l'appareil gouvernemental Bureau du Conseil privé

Questions au Feuilleton

Les fonctionnaires ne touchent aucune rémunération, mais leurs frais de déplacement sont remboursés.

		Dépenses au 3 mai 1985
Membres du secteur privé:	M. Peter Baird Connexus Research Group Inc. Ottawa (Ontario)	$9,671.50
	M. Patrick Brascoupe Vice-président Apikan Ltd. Ottawa (Ontario)	$7,400.00
	M. V. Glenn Sundstrom Conseiller en affaires Calgary (Alberta)	$6,555.66

Les membres du Groupe d'étude sur les programmes destinés aux autochtones ont tous une expérience étendue des domaines intéressant les autochtones, et notamment du développement du Nord, de la gestion de l'environnement, de la protection du milieu, de l'industrie pétrolière, etc.

La divulgation de renseignements personnels est régie par la Loi sur la protection des renseignements personnels.

[*Français*]

M. Dick: Je suggére, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 288 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre de considérer la question nº 288 comme ayant été transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SERVICES FERROVIAIRES VOYAGEURS

Question nº 288—**M. Axworthy:**

1. Le 1er mars 1985, combien avait coûté au total le groupe de travail sur les services ferroviaires voyageurs?

2. Quels sont les coûts finals et budgétisés prévus du groupe de travail?

3. Qui fait partie du groupe de travail et quels sont leurs *a*) poste, *b*) compétence?

4. Quels arrangements financiers et/ou autres ont été conclus avec chaque membre du groupe de travail?

5. Ces arrangements ont-ils été établis par contrat et, dans l'affirmative, *a*) les contrats ont-ils été approuvés par le Conseil du Trésor, *b*) quelles en sont les modalités, dans chaque cas, en ce qui concerne (i) les honoraires (ii) les émoluments et/ou allocations quotidiennes (iii) les frais d'accueil (iv) les frais généraux d'administration et/ou de fonctionnement (v) les frais de déplacement, *c*) qui a signé les contrats pour le compte de la Couronne, *d*) quelles sont les dates de validité de chaque contrat?

6. Les membres du groupe de travail ont-ils tous voyagé et, dans l'affirmative, par membre et par voyage, *a*) quels en étaient la destination et le but, *b*) quel en a été le coût, *c*) l'intéressé était-il accompagné par des employés du ministère ou du ministre et, dans l'affirmative, (i) par qui (ii) pourquoi (iii) combien en a-t-il coûté, *d*) l'intéressé a-t-il voyagé sur VIA Rail et, sinon, pourquoi?

7. Les coûts du groupe de travail sont-ils prévus au budget *a*) du Cabinet du ministre ou du ministre d'État, *b*) du sous-ministre ou du sous-ministre associé, *c*) d'une administration ou d'un autre secteur du ministère et, dans l'affirmative, lequel, *d*) d'une combinaison des secteurs susmentionnés et, dans l'affirmative, laquelle, *e*) de VIA Rail ou de toute autre société de la Couronne et, dans l'affirmative, laquelle?

8. Combien en coûte-t-il en *a*) années-personnes, *b*) autres frais de fonctionnement connexes assumés par le ministère des Transports pour les locaux et l'appui du groupe de travail?

9. Quels sont les coûts en *a*) années-personnes, *b*) traitements *c*) autres frais de fonctionnement connexes assumés par (i) la Commission canadienne des transports (ii) VIA Rail (iii) le Canadien national à l'appui du groupe de travail?

10. *a*) Quelle superficie, en mètres carrés, a-t-on accordée au groupe de travail, *b*) quelle en est la valeur en dollars pendant la durée du mandat du groupe de travail, *c*) combien ont coûté les modifications aux bureaux et/ou le mobilier neuf?

11. A-t-on accordé au groupe de travail un budget de services professionels et de frais de déplacement pour lui permettre de retenir les services d'experts-conseils et, dans l'affirmative, *a*) à combien s'élève-t-il, *b*) combien a-t-on (i) engagé (ii) dépensé à ce jour?

12. Combien de contrats le groupe de travail a-t-il adjugés à ce jour et *a*) à qui, *b*) quelles en étaient les modalités financières, *c*) pourquoi?

13. Quelles sont les dates et les étapes imposées au groupe de travail?

14. Quand le groupe de travail doit-il présenter son *a*) prochain rapport d'étape, *b*) rapport final?

(Le document est déposé.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION D'AJOURNEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, vous savez peut-être qu'un accord a été conclu au sujet des travaux de la Chambre. Nous avons bouclé notre programme législatif hier soir. Ce matin, les différentes mesures qui avaient été adoptées ont reçu la sanction royale vers 1 h 30. Nous sommes convenus que la Chambre ajournerait ses travaux après les affaires courantes aujourd'hui même.

Avant de présenter la motion à cet effet, je voudrais vous offrir, monsieur le Président, au nom de tous les députés de la Chambre des communes, mes remerciements pour la patience et la diligence dont vous avez fait preuve dans l'exercice de vos fonctions.

De même, comme la coutume le veut à la veille d'un congé parlementaire, nous voulons remercier les greffiers ainsi que tous les employés de la Chambre des communes qui, en dépit des excellents services qu'ils nous rendent, ne reçoivent pas très souvent les félicitations et les honneurs qu'ils méritent.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Je tiens moi aussi à m'associer au chaleureux éloge rendu à tous les pages ici rassemblés, qui sont d'ailleurs prêts à bondir vers la porte pour fuir la colline parlementaire. Les vacances estivales sont enfin arrivées et les pages nous quitteront. Nous regrettons leur départ en un certain sens, car ils ont exécuté leur tâche de manière exemplaire et fort diligente. Ils méritent tous nos sincères remerciements car ils forment un groupe exceptionnel. Nous ne leur souhaitons que de bonnes choses pour l'avenir et nous expérons en revoir quelques-uns d'entre eux ici même, peut-être dans le fauteuil à côté du mien.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monseiur le Président, j'ai été étonné d'entendre le leader parlementaire du gouvernement déclarer qu'il était disposé à proposer immédiatement la motion d'ajournement car son gouvernement avait atteint son objectif législatif. Je tiens simplement à rappeler que le projet de loi modifiant la Commission d'appel de l'Immigration dont a parlé la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) lors de la période des questions n'est manifestement pas au nombre de ces mesures, et donc la ministre a tout à fait tort de soutenir que les libéraux ont entravé l'étude du projet de loi. En outre, les groupes travaillant de près avec la communauté d'immigrants ont déclaré que ce projet de loi comportait de graves lacunes.

Cela dit, je voudrais me joindre au leader parlementaire du gouvernement pour remercier le personnel de la Chambre de son aide et de son soutien. Je veux aussi vous remercier personnellement, monsieur le Président, pour vos efforts au cours de cette période parfois difficile. Je remercie en particulier les pages et leur souhaite le meilleur succès dans leurs entreprises.

Comme notre chef l'a dit dans sa première question, nous espérons que l'été sera propice à l'acquisition d'une plus grande sagesse et, en l'occurrence, j'espère que ce sera surtout le cas pour le gouvernement, à cause des responsabilités qu'il doit assumer. Je répète que j'exprime mes meilleurs vœux à l'endroit de tous et chacun. J'espère que nous aurons du bon temps au cours des prochains mois et que nous reviendrons en pleine forme de manière à servir nos compatriotes au mieux de nos capacités.

Des voix: Bravo!

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je veux moi aussi me joindre au président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) et exprimer nos meilleurs vœux aux pages. Je regrette seulement qu'ils aient mangé tous les sandwichs hier. On sait qu'il est difficile de satisfaire l'appétit de ces jeunes! Il faudra prévoir un buffet mieux garni la prochaine fois.

Au nom de mon parti, je tiens moi aussi à féliciter et à remercier la présidence ainsi que les services du greffier. Nous savons que la perfection n'est pas de ce monde, mais la présidence et les services du greffier se sont très bien acquittés de leurs fonctions, exception faite de deux mauvaises décisions sur mes amendements. Mais on pourra y revenir l'automne prochain.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. le Président: Avant d'inviter la Chambre à se prononcer, je tiens à souhaiter à tous un bel été. Tout le monde l'a bien mérité, surtout nos familles, avec lesquelles nous pourrons raffermir des relations qui ont souvent à souffrir de la vie politique.

Je voudrais également remercier les députés de leurs bons mots à l'endroit des services du greffier et des fonctionnaires de la Chambre.

Pourrais-je dire quelques mots de tous les héros que l'on ne mentionne jamais. Aucun d'entre vous ne sait ce que représente l'interprétation d'une déclaration en vertu de l'article 21 du Règlement, fait au rythme de 250 mots par minute. Un article a récemment été publié à ce sujet et, par conséquent, je me dois de féliciter nos interprètes dont la tâche est extrêmement difficile.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je voudrais remercier aussi notre personnel de sécurité et tous les techniciens de la télévision, tout là haut. A tous ces gens qui nous aident—sans oublier les messagers, comme le fait remarquer le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), notre estime et notre affection.

Enfin, comme vous vous en doutez, le Président a, dans son cœur, une place spéciale pour tous les jeunes gens et jeunes filles en noir et blanc. Il est d'usage, et c'est pour moi un honneur que de m'y conformer, de souhaiter à nos pages un joyeux été et un merveilleux avenir. Ils nous ont servi mieux qu'ils le pensent et peut-être, à certains égards, mieux que nous ne le méritons.

Des voix: Bravo!

(La motion de M. Hnatyshyn est adoptée.)

M. le Président: En conséquence, la Chambre ajourne ses travaux.

(La séance est levée à 12 h 31.)